1er OCTOBRE 1863.—

LA REVUE DE L'AUNIS.

—

Nous fondons aujourd'hui la *Revue de l'Aunis*.

Combien de gens, qui prêchent la décentralisation, en se réservant de ne rien faire pour la rendre possible, vont nous regarder comme téméraires, et rire de nos prétentions folles ! Quoi ! dira-t-on, est-ce en province, dans une humble petite ville, que vous trouverez assez de ressources pour faire vivre une pareille entreprise ? Où sont vos critiques, vos chroniqueurs, vos romanciers ? Où prenez-vous vos poètes ?

Soyons modestes : à parler franc, nous ne prétendons pas vous donner des chefs-d'œuvre, et l'on devra nous savoir gré, pensons-nous, si parfois nous mettons en lumière une œuvre utile.

Arrière donc tout d'abord ces raffinés à fibre délicate qui ne sauraient s'accommoder d'une bonne prose courante, de bons et honnêtes vers d'amateur ! Personne, chez nous, n'est écrivain de profession, et chacun, plus ou moins, a droit à l'indulgence.

Mais les muses de nos jours sont-elles si fières ? et ne voyons-nous pas cent fois, aux vitrines de nos

Dentu, des livres, prônés pourtant, et lus — ce qui est plus triste — dont le seul mérite est un titre sonore ou une couverture éclatante ?

Loin de nous ce charlatanisme ! Ne croyez pas que nous venions crier :

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.

Non certes. Petits nous sommes, petits nous voulons être, afin de grandir, afin de vieillir, afin de nous insinuer peu à peu dans l'affection de notre public.

La littérature, prose et vers, tiendra ici la plus large place : romans, contes et nouvelles, odes et idylles, traductions diverses, sonnets, fables et fantaisies de toute sorte, la représenteront sous tous ses aspects. Les arts, peinture et musique, y seront traités côte à côte des sciences, de la philosophie, de l'histoire locale. Organe, pour ainsi dire, officieux de notre Société littéraire, la *Revue de l'Aunis* veut être un lien de plus entre tous ceux qui, dans notre ville, s'inquiètent en quelque point des choses de l'intelligence. La plupart des écrivains Rochelais figurent parmi nos rédacteurs ; nous avons même quelques raisons de compter sur le concours de plusieurs Parisiens, dont notre pays fut l'hôte, avant leur célébrité.

C'est donc avec confiance que nous nous présentons devant nos lecteurs. Malgré les difficultés sans nombre, que nous prévoyons bien, nous nous sentons assez de courage pour mener notre barque à bon port. Puissent les sympathies que nous rencontrons au départ ne point nous manquer pendant la route, et cette bienveillance, que je réclame au nom de mes collaborateurs, m'être accordée, à moi surtout, qui en ai tant besoin.

Paul Gaudin.



DEUX LETTRES INÉDITES

DE HENRI IV.

Voici deux lettres de Henri de Navarre, celui qui fut depuis Henri IV, roi de France, que je crois tout-à-fait inédites. Du moins ne sont-elles pas dans le recueil en sept volumes in-quarto que M. Xivrey a publié de 1843 à 1858. Les a-t-il dédaignées ou ne les a-t-il pas connues? Je n'en sais rien. Pour guider les conjectures, je dirai deux mots de la source où je les puise, et de l'occasion où elles furent écrites.

I

Je n'ai pas les autographes de ces lettres. Ils étaient, de quelque main qu'ils fussent, dans les archives de la commune de la Rochelle. Richelieu vainqueur les emporta, comme toutes ces archives, à Paris. Ils y ont probablement péri dans l'incendie de la Cour des comptes, en 1737, à moins qu'ils n'eussent été auparavant séparés de la masse des papiers provenant de la Rochelle, qui y furent déposés, ou qu'ils ne se soient trouvés dans le nombre des pièces sauvées; toujours est-il qu'en suppo-

sant qu'ils existent, ce n'est pas à la Rochelle qu'il faut les chercher. — Mais Amos Barbot les avait sous les yeux, lorsqu'il écrivait son histoire, restée, comme on sait, inédite, et les y a insérées en entier. Or, tous ceux qui ont usé de Barbot ont confiance en son exactitude. Toutefois nous n'avons pas l'original de Barbot. Il est à Paris, à la bibliothèque impériale. La bibliothèque de la Rochelle n'en a qu'une copie, faite par les ordres et sous la surveillance du P. Jaillot, autre historien fort exact.

Ceci, pour le dire en passant, explique de reste comment, lorsque, il y a plus de vingt ans, j'envoyai à M. Berger de Xivrey les copies de cinq lettres rapportées dans les manuscrits de Baudoin et de Merlin, que je croyais n'être qu'à la Rochelle, je ne pris pas le soin de faire des recherches analogues dans des manuscrits dont elle n'avait que des copies et dont les originaux étaient sous la main même du collecteur.

Ceci expliquera aussi pourquoi, en reproduisant ces lettres, je leur donne l'orthographe de notre temps. J'aurais conservé, lettre pour lettre, celle d'Henri de Navarre, si j'eusse eu son texte sous les yeux: mais que signifiait un pareil scrupule appliqué à la copie d'une copie?

II

Ces lettres ont de l'intérêt pour notre histoire locale, et je ne les crois pas insignifiantes pour celle de leur auteur. On sait que, le prince de Condé ayant été assassiné après avoir perdu la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, Henri de Navarre, âgé de 15 ans (il était né le 13 décembre 1553), fut proclamé chef du parti. Il avait pour lieutenant une tête un peu plus mûre, l'amiral Coligny. Ces lettres sont du 25 mars. Il est donc probable qu'elles sont le premier acte politique du jeune chef. Cette circonstance même, jointe à la longueur et à l'habileté de la première d'entr'elles, peut faire douter qu'il les ait rédigées. Mais depuis quand compte-t-on

pour quelque chose les secrétaires des rois? N'est-ce donc plus chose acceptée qu'ils ont écrit les lettres qu'ils ont signées, gagné les victoires auxquelles ils ont assisté, tué le gibier relevé à leurs chasses, n'eussent-ils pas tiré, à ce qu'assure une autorité grave? Ce qui me paraît le plus vraisemblable, c'est que ces lettres furent écrites sous l'inspiration, sinon sous la dictée de Jeanne d'Albret.

Bien qu'elle se fût déclarée hautement et, par malheur, violemment pour la religion réformée depuis 1562, la Rochelle ne s'était pourtant jointe au parti des princes, à la Cause, comme on disait, qu'en janvier 1568, encore était-ce par une surprise de son maire, Ponsard. Ce n'était que par le traité du 13 septembre 1568 qu'elle s'était réellement alliée à Condé, sous la conduite et par la signature du maire Salbert. On conçoit facilement dès-lors quel intérêt, surtout dans un moment où il semblait que le salut du parti dépendît de la conservation de la Rochelle, les princes trouvaient à la voir sous la direction alors presque dictatoriale du même maire. Ce qu'Henri demandait, c'était donc qu'il n'y eût pas d'élection nouvelle et que le maire fût continué. Les usages et les règlements de la commune s'y opposaient; mais il y avait des antécédents de cette violation des règlements, et l'influence du Roi avait tout récemment fait maintenir Michel Guy à la mairie, pendant les années consécutives 1563, 1564 et 1565. — On se souvient aussi que l'élection du maire se faisait à la Rochelle le jour de la Quasimodo (le 17 avril, en 1569).

Ceci posé, je ne crois pas qu'il reste rien d'obscur dans le langage de Henri ou de Barbot, et je leur laisse la parole; à celui-ci d'abord:

« L'une des premières choses à quoi ledit prince de Navarre voulut donner ordre et s'assurer, étant en cette charge de protecteur et chef général des Eglises, fut de disposer absolument de cette ville; et, pour ce que l'élection d'un nouveau maire s'approchait, sachant

combien il lui était important d'en avoir un dont il pût disposer et qui eût du crédit et autorité parmi ses concitoyens, ayant expérimenté du passé combien Jean Sallebert, sieur de Villiers, qui finissait la mairie de cette présente année, s'était porté d'affectionner le service desdits princes, désirant qu'il fût continué, il en écrit des lettres pleines de désirs et affection auxdits maire, échevins et pairs, pour le continuer en ladite charge, et autres audit Sallebert pour l'accepter, ledit seigneur et prince s'y portant avec une telle passion que, crainte de ne parvenir à sa volonté par élection nouvelle, sur les mécontentements que plusieurs avaient contre ledit Sallebert à cause de la rigueur qu'il tenait aux levées de deniers, il persuade lesdits maire, échevins et pairs de souffrir audit Sallebert la continuation de sa charge, sans procéder à nouvelle élection, selon que l'on doit par les priviléges de l'établissement de la mairie de cette ville; se voulant de plus ledit prince ingérer au droit que le roi s'est réservé à son sénéchal ou lieutenant pour l'acceptation de l'un des trois entrant en élection de maire, comme tout se voit par la teneur des lettres qui s'en suivent :

Aux Maire, Échevins et Pairs de la ville de la Rochelle.

Messieurs, parce que le jour de la nomination et élection de votre Maire est fort prochain et qu'on sait de quelle importance et conséquence ce nous est à tous de commettre à cette charge homme qui soit de telle qualité qu'il appartient, même en ce temps turbulent qui a engendré au cerveau des hommes si différentes humeurs qu'il est mal aisé les réunir et composer ensemble, j'ai bien voulu par cette mienne lettre vous faire entendre combien je souhaite et désire, pour votre assurance et repos et pour le bien de la cause, qu'en icelle charge soit employé homme que nous ayons connu et expérimenté de longue main être capable d'icelle; et, parce que le Maire qui fut par vous créé et élu l'année précédente, et qui est encore en administration, a, par ses actions et déportements durant cette année, rendu à un chacun bon et certain témoignage de son zèle, affection, fidélité, diligence et dextérité, et que je sais que vous en demeurez tous bien satisfaits et contents, comme je suis infiniment de ma part, je souhaiterais que, sans encourir le hasard qu'un changement nous pourrait apporter même en cette saison, ledit Maire ancien soit par vous

continué ; et à ce que cela puisse être fait sans enfreindre vos priviléges, desquels et pour le lieu que je tiens en ce royaume, par spécial en la Guienne, et pour la promesse aussi que je vous en ai faite, je me rendrai toute ma vie très-exact observateur, il me semble que, quand ladite continuation procédera de vous-mêmes et sera par vous faite en la maison de ville, présents ou appelés au son de la cloche tous ceux qui en même fait ont accoutumé d'y assister et avoir voix et opinion délibérative, il ne sera faite brèche aucune à vos dits priviléges, lesquels vous maintenez et conservez aussi bien en continuant par vos opinions et avis un magistrat ancien en sa charge comme en faisant élection d'un nouveau. Je m'assure bien que, quand vous procéderez à nouvelle élection, vous tâcherez par tous moyens à vous possibles y mettre un homme de bien, de bon zèle et affection, et ne fais doute qu'entre tant de gens honorables qui sont en votre ville il ne s'en puisse trouver plusieurs de la prudhomie et intégrité qu'il appartient ; mais je vous dirai bien qu'il est mal aisé, voire impossible, que celui qui de nouveau entrerait en charge, pour suffisant qu'il soit, puisse si bien, si promptement et avec tel respect et obéissance, manier les affaires publiques, desquelles le nombre en ce temps est infini, comme celui qui y a été nourri de longue main et lequel le peuple a dès longtemps reconnu, avoué et respecté pour chef. A cette cause, je vous prie, Messieurs, incontinent la présente vue, vous assembler en la maison de ville, délibérer sur le fait de ladite continuation, m'avertir dès le lendemain de ce qu'aura par vous été délibéré et résolu, et où ladite continuation sera par vous trouvée bonne, comme je m'assure qu'un chacun, tant pour ce rapport et sûreté de votre ville que bien de la cause, l'aura pour agréable, dès à présent de ma part je l'accepte, veux et entends que, sans que vous soyez contraints l'apporter ou présenter à autre qu'à moi, ledit Maire ainsi continué fasse le serment entre mes mains, ou de celui que je commettrai et députerai à cet effet. Je vous prie vous souvenir des ruses et cautelles dont nos ennemis ont ci-devant usé pour faire continuer en semblable charge ceux qu'ils pensaient être adversaires de notre parti, et considérer que ce serait abuser du sens et jugement que Dieu nous a donné, si nous ne tâchions pour servir à son honneur et gloire d'embrasser les moyens qu'il nous a départis de nous servir de ceux dont la fidélité et affection à notre cause nous sont plus que certains et assurés ; par quoi je vous prierai encore un coup manier cette affaire de telle diligence et dextérité que j'en sois bientôt certain et résolu. J'en ai parlé bien amplement à la Reine

ma mère à notre dernière entrevue, laquelle j'ai trouvée de même avis et volonté ; elle vous fera entendre plus amplement les occasions qui nous meuvent faire ladite continuation, et, sur ce faisant fin à la présente, je prierai le Créateur de vous tenir, Messieurs, en sa sainte garde.

De Pont-l'Abbé, ce 25e jour de Mars 1569.

(Soussigné) *Votre bien bon ami,*

HENRY.

A M. Salbert, Maire de la Rochelle.

Monsieur le Maire, je sais bien que la raison veut que vous soyez soulagé des peines et travaux que vous avez supportés en la charge de Maire que vous avez faite en cette année, mais, étant d'une part fort nécessaire que le changement à un autre ne détraque le bon cours des affaires que vous y avez entretenu, et de l'autre qu'un personnage si vertueux et de si bon sens et bonne volonté que vous êtes s'évertue à continuer le devoir que vous y avez fait, pour en rapporter à la fin l'honneur qui vous en appartiendra, je vous ai voulu prier, comme je fais par cette présente, que vous ne veuillez refuser l'élection que, selon mon avis et à ma prière, la ville de la Rochelle fera de vous pour faire encore cette prochaine année l'état de Maire en icelle et vaincre toutes les considérations et excuses que vous pourrez avoir pour servir au bien de la cause et à l'utilité de la ville, vous assurant, Monsieur le Maire, que vous me ferez un si grand plaisir que vous et les vôtres trouverez toujours en moi une fort bonne volonté de m'employer pour vous et pour eux ès occasions qui se présenteront ; priant Dieu vous donner, Monsieur le Maire, sa sainte grâce.

A Pont-l'Abbé, le 25 de Mars 1569.

(Signé) *Le bien votre ami,*

HENRY.

Le corps-de-ville ne répondit pas aux désirs de Henri, au moins dans toute l'ardeur de leur impatience, puisque, le 5 avril suivant, la reine de Navarre, de retour

à la Rochelle, dut employer dans le même sens toute son influence. Mais enfin, le 17, Salbert fut réélu.

Les élections de 1570 et de 1571 ne furent pas non plus à l'abri de l'influence de Jeanne, et les vrais Rochelais s'en plaignaient. Enfin les princes partirent de la ville pour aller chercher le poison, les balles, les couteaux à Paris. Mais on revint à la Rochelle à la vérité des élections. Puisque j'ai tant fait, je citerai la lettre par laquelle le Roi, pauvre jeune homme sur qui pèse la responsabilité du plus grand crime qu'ait mentionné l'histoire, mais dont le caractère personnel est encore controversé, Charles IX, autorise, commande ce retour. Il n'y en a guère de plus *constitutionnelle*. Je la crois, du reste, inédite comme les deux autres :

Lettres patentes de Charles IX sur l'élection du Maire pour 1572.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre ami et féal gouverneur et lieutenant-général en notre ville de la Rochelle, nos avocat et procureur audit lieu et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut et dilection ;

D'autant qu'en procédant par vous à l'élection d'un Maire en notre dite ville de la Rochelle, ainsi que l'on a accoutumé de faire en semblable temps que celui qui s'approche, vous pourriez avoir égard à aucunes lettres, closes ou patentes, que nous avons depuis naguère fait expédier à la poursuite de quelques-uns qui nous ont fait requête pour y préférer et appeler ceux qu'ils désirent, chose que toutefois nous ne voulons, ne entendons, ains que ladite élection se fasse sans acception ni affection de personne que ce soit, en la manière accoutumée et selon vos statuts et priviléges; à cette cause, nous voulons, vous mandons et ordonnons que, sans vous arrêter ne avoir égard à aucunes de nos dites lettres, closes ou patentes, que puissions vous avoir écrites touchant ladite élection de Maire de la Rochelle pour y préférer qui que ce soit, vous procédiez à la susdite prochaine élection en la forme et manière accoutumée et selon vos statuts et priviléges, lesquels nous voulons être pour ce regard observés et gardés selon leur propre forme et teneur ; car tel est notre plaisir.

Donné à Blois, le 3e jour d'avril, l'an de grâce 1572 et de notre règne le 12e. Ainsi signé Charles, et plus bas, par le roi, Fizes, et scellé de cire jaune à simple queue.

Et au dos est écrit : Ce requérant les maire, échevins et pairs de la Rochelle, comparans par Jean Bouhereau, leur procureur, assisté de maitre Pierre Bouchet, leur avocat et conseil, et du consentement du procureur du Roi, les lettres contenues de l'autre part ont été lues en jugement, la cour ordinaire et présidiale de la Rochelle tenant, et ont été enregistrées ès registres de ladite cour, le président y séant, y assistant les lieutenants généraux et conseil dudit siége, le lundi 21e avril 1572.

Ainsi signé : Bonne.

L. Delayant.

ANTITHÈSE.

Souvenirs de Voyage.

I

Mon bien cher compagnon et moi avions pris place dans un modeste *legno* qui devait nous conduire de Bologne à Padoue, pour de là gagner Venise par Mestre ; l'autre moitié de la voiture attendait des voyageurs que nous ne connaissions pas. Nous avions été exacts, nos compagnons ne l'étaient guères ; notre bonne humeur s'en ressentait un peu, et le proverbe « en voyage qui a compagnon a maître, » en se tournant et retournant dans notre cervelle, préparait à froid la réception à leur faire. Notre impatience, grandissant en raison du temps que nous continuions à perdre, se traduisait par des phrases commencées en Italien, achevées en Français, pour la plus grande rapidité de leur émission, ce qui n'émouvait point notre languide voiturin, qu'un sommeil paisible avait fini par séparer du monde réel. — Réveiller le signor Luighi, disions-nous, c'est nous exposer au sempiternel *subito* de tous les gens à gage de l'Italie, ce *subito* synonyme de « prenez patience » ; c'est dépenser un peu de colère pour ne rien gagner, en somme réaliser une perte sèche : mieux valait nous résigner. Quoi qu'il en fût, notre mine s'allongeait sensiblement à l'intention de nos indiscrets voisins. Tous les raisonnements finirent par s'envoler à tire d'ailes, avec leur saine logique, et nous étions en pleine insurrection, quand Luighi, réveillé par le bruit, laissa tomber un tranquille « *ecco signori !...* »

C'étaient deux femmes qui venaient à nous. Noblesse oblige; en pays étranger, nous ne devions pas compromettre la galanterie française si avantageusement posée. L'abord devint prévenant et nous offrîmes la main aux dames pour monter en voiture. La plus jeune accepta, l'autre fit placer les bagages; un singulier bagage en vérité, étrange de volume et de forme, un bagage mâle et femelle, encombrant, au point de menacer l'équilibre du pauvre *legno*. Certainement nous avions à faire à des marchandes. L'arrimage de tous ces colis fut long et difficile, seconde épreuve pour notre patience. On entra en voiture, on ferma les portières, (on les ferma mal, car la charge avait quelque peu disjoint les ajustements, enfin on ferma,) Luighi fouetta les chevaux, les chevaux tirèrent et les traits se rompirent d'un commun accord : nous n'avions pas bougé de place.

Il fallait rire ou se fâcher. Nous rîmes. Mais pourquoi nos compagnes d'infortune ne montrèrent-elles ni impatience, ni gaîté? une simple réserve, qui semblait même plutôt de la tristesse que de l'indifférence, et qui devait tenir à leur nationalité; on m'avait remercié en Français, on causait en Italien avec le voiturin, entre elles ces deux dames parlaient ou Anglais ou Allemand; ceci fixait peu mon opinion et me rappelait ma petite faiseuse de chapeaux de paille de Florence, qui s'était faite polyglotte pour vendre sa marchandise. J'en demeurai d'autant plus ferme dans cette idée que nous avions à faire à des marchandes. Les paris s'ouvrirent entre nous : je les naturalisai anglaises; X... les classa allemandes; restait à statuer sur leur qualité. Nous tombâmes parfaitement d'accord sur ce point : elles devaient être des industrielles.

On aime, en voyage, quand on est Français, à savoir avec qui l'on se trouve. Notre moderne rapidité de locomotion ne laisse guère de temps à ces mutuelles confidences, mais, en 1844, il y avait moins de traction par la vapeur en Europe que de nos jours; et l'Italie comptait seulement un mauvais bout de chemin de fer,

de Padoue à Mestre. L'artistique *legno* promenait la douce flânerie des voyageurs de bourg en ville ; Venise n'avait pas abdiqué son titre de reine des eaux au profit des machines envahissantes. On allait à petites journées, on déjeûnait longuement, le soir on dînait à l'arrivée dans l'auberge où on devait passer la nuit ; la route de Bologne à Padoue demandait donc deux grands jours. Était-il bien possible de se tenir, dans une même étroite voiture, à distance de deux dames qui avaient tant de bagages, si peu de cérémonial autour d'elles, et quarante-huit heures de désœuvrement à mettre dans notre communauté de touristes ?

Si Sterne eût été à notre place, que de sentimentales conjectures n'eût-il pas tirées de ce voisinage et de l'accident qui nous clouait sur place ! Xavier de Maistre eût écrit un Voyage autour de notre voiture.

Ce nom de Sterne, qui m'échappa, attira l'attention de la plus jeune des deux dames. Ceci me prévint fortement en sa faveur : en France, à cette époque, une modiste n'avait certes lu que les chefs-d'œuvre de l'ordre de ceux de Paul de Kock, et Sterne n'était pas de nature à exciter ses appétits littéraires. Avions-nous donc affaire à une modiste *bas-bleu*?... Rien n'initie mieux aux allures d'un compagnon nouveau que le livre qu'on trouve entre ses mains : on part de là pour esquisser son moral et descendre jusque dans l'intérieur de son foyer domestique. Ce document précieux me faisait défaut : ma voisine se tenait les bras croisés, enveloppée dans un châle léger, rayé gris, à la manière des plaids écossais ; elle semblait s'en remettre des communes occupations de la vie à sa compagne, dont l'âge respectable pouvait bien faire une mère.

La jeune fille était grande, pâle, blonde, un peu nonchalante ; la prétendue mère était petite, ronde, rouge de figure et parfaitement dans son rôle actif de ménagère. L'important était de bien entrer en scène, car, si elles étaient anglaises, elles devaient tenir à ce que nous leur fussions présentés, et Luighi, le seul qui eût

pu se charger de ce soin, l'ayant négligé, nous n'avions à compter que sur nous.

— Quel temps perdu, disait X....

— Quelle chaude journée, répliquai-je.

— Quand partirons-nous ? A quelle heure arriverons-nous à Ferrare ?

— Les nuits ne sont pas sûres dans ce cher pays, et si peu qu'on ait avec soi quelques *marchandises* de prix, il fait bon arriver avant le coucher du soleil.

J'avais, comme autrefois enfant, quand nous jouions à placer le mot, arrangé ma phrase de façon que « marchandise » y entrât; j'avais appuyé en le prononçant : rien n'y fit; la sonde n'avait pas trouvé le fond.

— Il y a trois mois à pareille date, me dit X...., nous entrions à Gênes, il était nuit, cette même possibilité de rencontrer des brigands nous amenait à parler de Schiller, et Schiller et Gênes nous rappelaient *Fiesque*.

— Si je dois mesurer la valeur d'un ouvrage à l'impression que j'en ressens, repris-je, *Fiesque* est certainement un des grands monuments de l'esprit humain. Je n'ai jamais pu lire le troisième acte sans une profonde émotion !...

— Et le troisième acte de *Macbeth*, répliqua X.... ? *Macbeth* et *Fiesque*, même texte traité par deux des plus grands maîtres du genre, grande statue de l'orgueil sculptée par deux autres Michel-Ange, avec une longue légende gravée en lettres ineffaçables sur le socle !

— Pouvant se résumer en cette phrase, que Shakespeare met dans la bouche de Macbeth, au cinquième acte, interrompit ma blonde voisine, et elle déclama en anglais :

« La vie n'est qu'une ombre qui passe ; c'est le pauvre comédien » qui s'agite et se démène une heure sur la scène, et qu'ensuite on » ne revoit plus ; c'est une histoire contée par un idiot, avec grand » bruit et grand fracas, et qui n'a aucun sens. »

Un rapide coup-d'œil s'échangea entre X.... et moi. Ce coup-d'œil peignait parfaitement notre mutuelle sur-

prise, que la jeune fille sembla ne pas remarquer. Elle avait dit cela d'une façon supérieurement sentie.

— Elle est anglaise, dis-je à X....

— Peut-être, mais à coup sûr elle n'est pas marchande.

— Qui sait?...

— Nous verrons bien.

— Pourquoi, continua-t-elle, en très-bon français, ne s'est-il pas trouvé un Mozart pour mettre en musique *Fiesque* ou *Macbeth*? Oh! alors, quel ravissement pour l'artiste qui eût eu à reproduire sur la scène cette double manifestation du génie, la poésie et la musique! J'aime le réalisme, et les mélodies italiennes sur des canevas de hasard ne me suffisent pas.

— Elle est allemande, dit X....

— Nous sommes à Bologne, signora, menacés même d'y rester longtemps, si nous devons compter sur Luighi et les harnais de ses chevaux pour en sortir : croyez-vous bien que Rossini vous y permît ce langage?

Elle sourit doucement en répliquant :

— J'aime parler franc aux gens. Hier j'ai dîné chez lui, et tenez, le voilà....

Rossini s'avançait, en effet, de notre côté, ne pouvant s'empêcher de rire de la mine piteuse de notre *legno*. Les retardements que nous avions éprouvés ne permettaient pas qu'on se mit en route à cette heure avancée du jour. Il insista pour que ces dames descendissent, et, offrant galamment le bras à la jeune fille, il leur fit rebrousser chemin dans Bologne. Elle lui avait parlé un si pur italien que notre pari restait à gagner. Le lendemain nous partîmes seuls; nos dames se firent excuser.

II

Nous étions à Venise depuis quelques jours, étonnés du silence de ses rues et de ses eaux; admirant ses gothiques palais, ses richesses artistiques signées des

Titien, des Véronèse, des Palma, des Giorgione, des Canova, tous ces fils glorieux qu'elle donna au monde, la belle reine des lagunes; cherchant un peu partout notre inconnue de Bologne, sur la place et dans l'église Saint-Marc, dans les gondoles du Lido, sur les quais des Esclavons.

Ce soir là, semblable à un de ces lucioli qui brillent la nuit dans l'herbe, sur une rose, ou dans un buisson, et que la lumière éteint, un de ces pauvres auteurs d'un jour, que l'affiche proclame avec des lettres gigantesques sur les murs, pour qui la toile se lève resplendissante de renommée au milieu des bravi de la foule, et qui tombent solitaires comme l'oubli au troisième acte, ce soir là, dis-je, un de ces malheureux se faisait siffler à la Fenice. Un grand opéra del maestro Batista Ferari était annoncé. J'ai gardé ce nom de Ferari dans un coin de ma mémoire, parce que ma mémoire se charge de maints dépôts inutiles, oublieuse qu'elle est des choses principales. Il devait y avoir une cabale; nous y fûmes. Je n'analyserai ni le libretto, ni la musique, je parlerai simplement du public et des acteurs. C'est un charme infini que l'entrée ou la sortie de la foule de la Fenice; c'est mystérieux comme un conte de fées. La noire gondole rame silencieuse sur cette eau muette; elle aborde aux marches couvertes de tapis du théâtre; la petite porte basse de la *felce* s'ouvre sans bruit; une forme blanche s'en détache; son pied léger a touché terre; elle arrange les plis de sa robe, comme un oiseau ses plumes; s'enveloppe de son voile ou le laisse négligemment flotter selon que la coquetterie l'y convie; c'est une femme: elle a quitté l'ombre noire pour les flots de lumière du théâtre; plus tard elle quittera la salle resplendissante pour la gondole sombre, et ce sera, pour son cœur, un recueillement plein de charme, que ce silence en opposition au bruit de la foule, aux adorations des hommes, aux impressions profondes de l'art; elle emportera l'enivrement du dernier mot d'amour, l'émotion de l'air de

bravoure, et, plus que cela, si c'est la prima donna fêtée du public, les trépignements enthousiastes, les pluies de fleurs, le triomphe... Oh ! cher orgueil, oh ! Shakespeare, la vie n'est-elle bien qu'une grande ombre bruyante sans aucun sens ? L'amour et la haine, ton génie et l'idiotisme, l'art et la science, le beau, tout cela néant ?... néant de l'orgueil et la vertu duperie ?... *alas poor Yorik !*... la tombe est plus noire et plus mystérieuse que la noire gondole, et elle rame vers les rivages de l'éternité !

Vous savez cette grande muraille de stuc, lisse et luisante, dans laquelle on a ouvert des fenêtres, qu'on appelle loges, qui fait de l'intérieur d'un théâtre, en Italie, une enceinte sans art; comparée à ces balcons en saillie, sculptés et dorés, que nos yeux français sont accoutumés à rencontrer dans notre pays, l'uniformité italienne n'a rien d'attrayant. Une fois entré, avant le lever du rideau, je me mis à chercher, à chaque fenêtre ou loge, notre inconnue de Bologne. Mais le beau monde vient tard, pour l'air favori seulement, et se retire après l'avoir bissé et applaudi à outrance; je ne trouvai donc rien de ce côté. Les femmes d'un moindre monde vont au parterre; là il n'y avait rien non plus. Je me tournai vers l'orchestre, où les femmes se voient aussi, car, au théâtre Valle, à Rome, le premier pupitre de violoncelle était tenu par une toute jeune fille et son père; mais à la Fenice il n'y avait alors que des hommes à l'orchestre. L'ouverture commença. Elle fut accueillie avec une passion, une *furia* bien au-delà de sa valeur. La toile levée, on continua les applaudissements aux décors. Certes, j'avais là, autour de moi, un public de grande bonne volonté, et nos claqueurs de Paris sont de bien pâles copies des enthousiastes Italiens. Que je dise vite, pour en finir avec ce sujet, que les rappels frénétiques et sans fin continuèrent jusqu'au troisième acte, que, jusque-là, on fêta tout, le peintre et le musicien, le poète et les chanteurs, l'orchestre et le machiniste; mais le troisième acte s'acheva dans le plus

CHARENTE Archives MARITIME

dédaigneux silence. La pièce avait fait *fiasco!*.... Que je dise aussi que la *prima donna del teatro della Fenice* était... notre inconnue.

Ainsi s'expliquait le volumineux et si malencontreux bagage, et le dithyrambe si fièrement entonné pour l'art. Mon premier soin fut de courir à l'affiche voir son nom: elle s'appelait « Mary Harriss. » Je l'attendis au sortir de la Fenice, et, comme elle mettait le pied sur sa gondole, je lui présentai mes compliments. Batista Ferari la suivait. Pauvre Ferari! quel chevalier de la triste figure il faisait! Mary, légère comme un rossignol, s'écria en se retournant:

— Ah!... c'est vous, signor, come sta ella? come in!...

— Parbleu, signora, dis-je en la suivant, votre esprit est une mosaïque polyglotte que je suis fort aise de retrouver, et qui m'instruira d'un fait que je désire savoir: en quelle langue pensez-vous?

— C'est selon à qui ou à quoi je pense; en français, par exemple, quand c'est à vous...

Je m'inclinai.

— En italien, quand il s'agit de ce bon Ferari que je vous présente.

Puis elle voulut me présenter à Ferari, s'arrêta un instant et partit d'un bel éclat de rire en toutes les langues.

— Au fait, à qui donc ai-je affaire? Parlez-moi des voyages et des accidents de route pour introduire les gens.

Je me nommai. Nous étions en pleine lagune, la nuit était belle, et l'ombre et le silence avaient remplacé le bruit et les lumières de la Fenice.

— Mais, si j'ai bonne mémoire, dis-je, c'est un peu à Schiller et à Shakespeare que je dois mon introduction auprès de vous, Madame.

— C'est vrai: l'art est une grande fraternité qui ne sait guère faire antichambre, n'est-ce pas, Batista?

— Non capisco, signora.

— J'avais oublié que ce Batista ne parle qu'italien,

et que, ce soir, ajouta-t-elle en allemand pour mieux dérouter ses oreilles italiennes, il a été malheureux. Depuis que j'ai pris pour patrie le monde, j'aime à parler toutes ses langues, et je finis souvent mes phrases tout autrement que je ne les ai commencées.

— Au moins la pensée est-elle la même, dis-je.

— Pas toujours; que voulez-vous? sait-on, quand on s'embarque, comment finira la traversée et où l'on abordera? Et vous, Monsieur, qui êtes ici, savez-vous bien au juste où vous allez ainsi avec la prima donna della Fenice?.... Vous m'avez paru très prudent, à Bologne, très soucieux de ne pas voyager la nuit, et, ce soir, vous avez un peu oublié l'heure.

— Si vous me permettez de suivre votre étoile, signora, je me croirai parfaitement en sûreté.

— C'est selon comment vous l'entendez: sur la lagune, c'est possible, en beau temps; mais sur la scène y a-t-il jamais calme plat?

— Vous n'en voudriez pas: le calme tue l'inspiration.

— Oui, et l'orage tue l'artiste, répliqua-t-elle tristement. Demandez-le à Batista; je suis sûre que, pour lui, ce soir, l'art est une locomotive qui l'emporte en sifflant. La vilaine chose que ces machines qui sifflent toujours!

— Il vaut mieux voyager en *legno*, mais à condition de ne pas trop charger la voiture.

— Oh! vous en voulez encore à ce pauvre *legno* de Bologne.

— Hé! puis-je lui pardonner de m'avoir privé d'une aussi aimable compagnie que la vôtre, Madame?

— Votre main, Monsieur.

Nous étions à quai, devant un très modeste palais de la vieille cité. Nous y fûmes reçus au milieu d'un cercle d'hommes, qui fêtèrent la signora avec toutes sortes d'éloges en toutes sortes de langues. Quelle Babel! pensai-je, et, dans cette foule, je me trouvais fort inquiet de mon insignifiant personnage, quand je reconnus Artot, Artot que l'art devait bientôt regretter! Je courus à lui, comme à une planche de salut, et le reste de la nuit s'en alla

rapide comme le rêve le plus riche que l'esprit puisse créer. Il y avait là des poètes, des artistes, de l'esprit, du génie même. On improvisa en plusieurs langues; Artot fut admirable avec son violon. Oh ! comme tout cela rajeunissait le cœur, réchauffait le sang !

— Eh ! bien, me dit Mary, la fée qui inspirait tout ce monde intelligent, que pensez-vous de ces coupe-jarrets ?

— Je pense que si ce soir la vie est un songe, demain le réveil sera bien triste, et cela me rappelle mes beaux rêves d'enfant et la dure réalité de l'âge mûr.

Depuis un instant je feuilletais son album. Je pris un crayon, et, sur une page blanche, j'écrivis :

Quand nous nous éveillons au matin de la vie,
Des baisers maternels, un doux parfum de fleur,
Un beau ciel étoilé, tout ce que l'âme envie
Est là qui nous convie
Au banquet du bonheur.

Mais, chaque soir venu, quelque étoile s'efface,
Quelque point rayonnant fuit dans l'immensité :
C'est, avec l'astre d'or, l'illusion qui passe,
En laissant à sa place
L'obscure vérité.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

(*La fin à la quinzaine.*)

LA BREBIS ET LE BUISSON.

FABLE.

Une jeune Brebis, passant près d'un Buisson,
Y laissait un flocon de laine :
— Que t'ai-je fait, dit-elle, et d'où me vient ta haine?
Pourquoi, méchant, dépouiller ma toison?

— De ce mince larcin la haine n'est pas cause,
Répondit le Buisson, lorsque l'hiver finit,
Léger flocon de laine est pour toi peu de chose,
Et beaucoup pour l'oiseau qui veut faire son nid.

Enfant, sans murmurer, laisse tomber l'aumône,
Si tu veux mériter le beau nom de chrétien;
Car aux déshérités d'ici bas appartient
Ce que le ciel prodigue en superflu te donne.

GASTON ROMIEUX.

CORA.

SONNET.

On l'appelle Cora. Jamais visage humain
N'eut dans ses frais contours grâce plus adorable :
Son œil est de velours, sa lèvre de carmin;
Et pourtant elle allait et seule et misérable;

En haillons et pieds nus, s'asseoir sur le chemin,
Implorant du chrétien l'obole secourable.
A l'heure où je passais; Cora tendit la main,
Tremblante et murmurant : Soyez-moi favorable.

J'étais pauvre comme elle et je sentis en moi
S'épanouir la fleur d'un sympathique émoi,
Et, tendant à mon tour la main à l'humble femme :

— Si quelqu'un vous aimait, que je pourrais nommer,
Cora, l'aimeriez-vous? — Autant qu'on peut aimer.....
Et ce jour, devant Dieu, je lui donnai mon âme.

H. V.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Il m'eut été doux, au début de cette chronique, d'entretenir nos lecteurs de quelque œuvre nouvelle, par exemple des poésies que M. Togno vient de publier : *Les mois. Études d'après nature.* M. Togno a un double droit à nos appréciations : il a du talent, et il est notre compatriote. Mais pourrais-je écrire dans une revue littéraire et ne point parler du grand poète que vient de perdre la France? Non ; c'est une parole de deuil qui doit ouvrir la série de ces pages, que j'espérais commencer plus gaiement.

Alfred de Vigny est mort! Je ne dirai pas sa vie, suffisamment connue, et pour laquelle on peut consulter les Portraits contemporains de Sainte-Beuve, ou les articles de ces derniers jours. Je suis d'ailleurs un peu de l'opinion de Gustave Planche, qui dit quelque part: « Quand je saurais jour par jour la vie intérieure de Vigny, je me garderais bien de la publier ; ce serait, à mon avis, une indiscrétion sans profit pour le lecteur et pour le poète. » Mais ce qu'il faut répéter au public, qui l'a un peu oublié, je crois, c'est que nous avions, il y a dix ans, en France, quatre poètes dignes d'être comptés parmi les plus grands, et qu'Alfred de Vigny fut un de ceux-là. — Je dis quatre : ne pensez pas, je vous prie, que Béranger soit du nombre.

« Les poèmes recueillis en 1822, *Eloa* publiée en 1824, eurent peu de succès, et, sans la prose de *Cinq-Mars*, le nom de l'auteur restait longtemps encore inconnu. » C'est Sainte-Beuve qui parlait ainsi en 1835; or, aujourd'hui, combien de personnes ignorent encore *Eloa* ou *Moïse*, et ne connaissent Vigny que comme l'auteur de *Cinq-Mars!*

Ainsi d'un autre poète, l'un des quatre, le plus grand peut-être. « Un Alfred de Musset de dix-huit à vingt ans, souriant et moqueur, froidement ironique, conteur charmant, railleur impitoyable, en guerre ouverte avec la prosodie aussi bien qu'avec la morale, sorte de rossignol sceptique et licencieux, celui-là tout le monde le connaît; mais, qu'il en existe un autre; que, cinq ou six ans plus tard, et pour un trop court intervalle, le *chérubin* se soit fait homme, toujours poète et penseur par surcroît; que ce lutin, ce rimeur révolté ait compris le sérieux de la vie et la nécessité des lois du goût; qu'instruit par la souffrance il soit devenu capable de prières et de larmes, et qu'il ait fait les vers les plus touchants peut-être et sans contredit les plus purs de notre moderne poésie, c'est là ce qui n'est guère connu que dans un certain monde, je dirais presque de quelques érudits. » (*)

Pauvre Alfred de Musset! Ce fut devant son cercueil que je vis pour la première fois celui qui s'en va maintenant! C'était le 4 mai 1857, un jour splendide; je revois encore ce pur soleil, ce frais gazon, ces fleurs épanouies, ces blancs monuments où pépiaient les oiseaux, où rampaient les chenilles, où fourmillaient les insectes: la vie sur la mort. La bière était dans la fosse, et, tout autour, le cortège. M. Vitet parlait. J'avais auprès de moi du Boys, l'un des auteurs du *Marchand malgré lui*, qui me nommait les différents personnages: en face de nous était Alfred de Vigny, belle tête féminine, la lèvre inférieure un peu avancée, avec de longs cheveux grisonnants sur le collet de son habit vert. Depuis je l'ai revu souvent; mais l'image qui m'est restée de lui fut toujours cette douce et noble figure, tristement penchée sur le bord d'une tombe.

Je ne puis, à mon grand regret, étudier ici les diverses œuvres qu'Alfred de Vigny nous a laissées; je

(*) M. Vitet. — Réponse au discours de réception de M. de Laprade.

me borne à recommander aux lecteurs, assez heureux pour avoir encore ces trésors à découvrir, le poème de *Moïse*, son chef-d'œuvre, *Eloa*, le *Déluge*, mal composé, mais étincelant de beaux vers et de détails sublimes, la *Dryade*, du Chénier le plus pur, *Dolorida*, le *Cor*, la *Neige*, etc... Après avoir lu et goûté ces admirables choses, ne vous arrêtez pas en si beau chemin : lisez *Stello*, les drames, les récits militaires, prenez et relisez *Cinq-Mars* et que la grande âme du poète puisse se redire, dans son glorieux séjour, cette belle strophe, d'une de ses pièces encore inédites:

Souvenir éternel ! gloire à la découverte
Dans l'homme ou la nature égaux en profondeur,
Dans le juste et le bien, source à peine entr'ouverte,
Dans l'art, inépuisable abîme de splendeur !
Qu'importe oubli, morsure, injustice insensée,
Glaces et tourbillons de notre traversée ?
Sur la pierre des morts croît l'arbre de grandeur !

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 OCTOBRE 1863.

ABJURATION D'UN JÉSUITE.

L'auteur de la *Notice sur Guiton*, M. P.-S. Callot, a bien voulu nous communiquer une pièce inédite qu'il a détachée de son nouvel ouvrage actuellement sous presse : *La Rochelle protestante, Recherches politiques et religieuses, 1126-1792.*

Cette pièce est tirée du registre nº 38 de l'état-civil protestant.

C'est l'acte d'abjuration du jésuite Pierre Jarrige qui, suivant Bayle *(Dict. historique)*, était l'un des meilleurs prédicateurs de son ordre. Trompé dans ses espérances ambitieuses, croyant avoir à se plaindre d'un passe-droit, il quitta le collége de la Rochelle et choisit le jour de Noël pour abjurer ; grâce à l'aide d'un ministre protestant, il se sauva en Hollande pour fuir la colère de ses anciens frères, furieux d'un tel scandale. Bien lui en prit; car, par leur crédit, et sans doute aussi par des accusations plus ou moins hasardées, ils le firent condamner à la corde ; Jarrige indigné s'en vengea par son livre *Les Jésuites à l'échafaud ;* cette affaire fit grand bruit ; mais, comme il y avait eu, dans son action, plus d'orgueil et de dépit que de véritable conviction, il fut ramené au bercail peu d'années après, 1650, par l'intervention d'un jésuite attaché à l'ambassade de France, et entra dans la maison d'Anvers où il termina ses jours.

Le mercredy, 25e dudit mois (décembre 1647), M. Vincent conduisant l'action, le sieur Pierre Jarrige, natif de Tulles en Limousin,

agé de 42 ans, ayant demandé d'estre ouï en la compagnie du Consistoire, y a représenté que, depuis vingt et quatre ans, il auroit vescu en l'ordre des Jésuites où, ayant passé par tous les degrez, il seroit parvenu à estre profès du quatriesme et dernier de leurs vœux et auroit esté employé à la prédication à Agen, Nantes, Poistiers, Bordeaux et autres bonnes villes de ce royaume, et enfin auroit esté envoyé en leur maison de ceste ville pour y estre confesseur et père spirituel, comme ils appellent, de tous ceux de ladite maison, et, de plus, admoniteur du recteur et prédicateur ordinaire; à quoy l'employant, combien que ce fust d'ailleurs avec toute la satisfaction qu'il eust peu espérer, demeurant parmi eux, néantmoins sa conscience n'auroit peu permettre qu'il s'y arrestât plus longtemps, veu que, depuis plusieurs années, Dieu luy auroit fait la grâce de luy dessiller les yeux et de lui faire recognoistre les erreurs et superstitions qui sont en l'Église Romaine et particulièrement audit ordre des Jésuites, et, au contraire, que la vraye et pure créance est celle des Églises réformées auxquelles ayant désir de se ranger, estant tout à fait résolu de donner gloire à Dieu par la franche confession de la vérité, il prioit très affectueusement ladite compagnie de le recevoir à en faire sa profession au milieu d'elle. Sur quoy ladite compagnie l'ayant ouï, plus particulièrement sur les motifs de ceste sienne résolution, et ayant eu d'ailleurs pleine information des louables tesmoignages qui luy ont esté généralement rendus jusques icy par tous les siens, elle a loué Dieu de tout son cœur de la grâce qu'il luy a pleu desployer en son endroit et, inclinant à son désir, auquel il a protesté d'abondant n'avoir d'autre but que celuy de la gloire de Dieu et de son salut, luy a accordé ce dont il la requéroit. Au moyen de quoy il a juré sainctement, devant Dieu et ses anges, qu'il renonce de bon cœur aux erreurs et abus dont l'Église Romaine est remplie, et particulièrement au prétendu sacrifice de la Messe et toutes ses dépendances. De plus, il a aussi renoncé à tous ses vœux monastiques et déclaré qu'il se range de pleine affection à la foy et communion des Églises réformées de ce royaume, avec résolution ferme d'y persévérer, moyennant l'aide de Dieu, jusques à son dernier souspir. D'ailleurs, il a aussi promis de s'assujettir à l'ordre et discipline selon laquelle les Églises de ce royaume sont conduites. — Et, de tout ce que dessus le présent acte ayant esté dressé et enregistré suivant l'ordre usité en tel cas, il l'a signé de sa propre main.

Signé : Pierre JARRIGE et ESPIE, ancien et scribe du Consistoire.

ANTITHÈSE.

Souvenirs de Voyage.

III

On était en septembre 1852. La campagne prenait ces tons chauds, cette teinte dorée qui, dans les grands hêtres de la Normandie, donnent tant de charme au paysage. J'avais quitté ses belles vallées jaunissantes, ses jolis châteaux si richement posés au milieu de leurs bouquets de bois ; la vapeur m'avait déposé au cœur de la Prusse. — Les ingénieurs ont-ils choisi les terrains les plus unis pour leurs rails, la Prusse est-elle partout aussi plate, le sol partout aussi noirci ou sablonneux ? je ne sais ; toujours est-il que, de Cologne à Berlin, je ne rencontrai ni toits, ni verdure. — De nombreux buffets aux constructions primitives, regorgeant de viandes plantureuses, et puis la route plate et noire, voilà pour le site..... Des compagnons parlant ce rude langage tudesque, que j'ai le regret de ne pas comprendre, ou quelques vieux soldats qui me disaient d'un air narquois : « ché fus à Baris en 1815, Mein-Herr, » voilà pour les hommes... Il me tardait de revenir trouver, en France, l'Allemagne traduite à mon usage ; il me tardait de reprendre pour ses richesses spéculatives l'admiration que sa vie pratique me faisait perdre. Toutefois, un souvenir profond m'est resté de mon séjour en Prusse ; ce souvenir le voici :

J'étais à la gare de Minden, noyé dans un flot d'émigrants, cherchant, avec toutes les tortures d'un étranger que personne ne comprend, à me renseigner, dédai-

gneusement repoussé des uns, fort mal accueilli des autres, quand une voix, douce celle-là, me fit bondir le cœur. C'était une jeune femme française, et de plus parisienne : l'harmonie était complète. Appuyée au bras d'un homme décoré, elle indiquait du geste un train qui allait partir, et avertissait son cavalier, en disant : « par ici, par ici pour Hanovre; » Hanovre était justement sur ma route. La femme était mon sauveur, et l'homme était Gallait, qui, après avoir exposé à Paris ses comtes d'*Egmont* et de *Horn*, les avait dirigés sur Munich, où il allait les retrouver, en prenant par le Nord. Tandis que Madame Gallait entraînait son mari, lui, faisait signe à un jeune homme, qui se réunit à eux; je les suivis. Les princes et les sots sont les seuls qui, dit-on, voyagent en première classe, en Allemagne: Gallait, sans doute comme prince de la peinture, s'y logea avec sa femme; le jeune homme plus modeste prit les secondes; je me plaçai près de lui. Je hasardai alors quelques éloges sur le mérite considérable du peintre dont la Belgique est fière; du particulier on en vint au général, et, pleins d'admiration pour les chefs d'école, nous fîmes bon marché de ces hauts copistes qu'on appelle éclectiques, qu'il s'agisse d'art ou de philosophie. L'intimité s'étant rapidement établie entre nous, il m'apprit qu'il était de la Bohême: il avait de belles paroles plein le cœur, et des larmes pleins les yeux pour sa chère patrie perdue !... Il voyageait avec Gallait, dont il était l'unique disciple.

Nous nous séparâmes à Hanovre avec promesse de nous retrouver à Berlin. Dans la vie nomade du touriste, bien des liaisons vivent l'espace d'une rencontre; quelques-unes pourtant se renouent, et c'est alors une connaissance de vieille souche que ces rapatriements de seconde vue : la brièveté du temps le rend précieux; on le met à profit.

Hanovre, la coquette, la charmante et jeune ville, fuyait loin derrière moi. Mon Bohémien, qui s'y était arrêté, devait y être carrément installé à l'hôtel, quand,

oublié près de moi, sur la banquette du wagon, un feuillet vieux et fané, plié en forme de lettre, attira mon attention. — Etait-il discret de lire ? — Non certes, à moins qu'il ne fut écrit en Deutch, puisque je ne comprends pas cette langue. J'ouvris pour savoir sa nationalité : il était en Français, daté de mai ; nous étions en septembre ; je cherchai un nom : il était simplement signé « Marie. » Renvoyer ce billet à Mademoiselle ou Madame Marie, était difficile; je lus alors, pour me mieux renseigner, et voici ce que je lus :

« Que vous êtes enfant Guillaume ! J'ignore si une femme est encore jeune à vingt-cinq ans ; mais, s'il en est ainsi, certainement, moi, je n'ai pas le bénéfice de cet âge : mon cœur est vieux. Cela vient sans doute de ce que, aux joies ternes des cœurs secs, j'ai préféré la vie riche d'émotions. J'ai aimé, de toutes mes forces, l'art d'abord ;... je l'ai trouvé moins trompeur que bien d'autres affections de cette terre si froide, notez cela, et j'avais cru pourtant qu'il ne suffisait pas au besoin d'activité qui me dévorait. Aujourd'hui, mon âme est triste de toutes mes joies perdues, plus triste que de coutume, parce que le soleil, ce bon soleil de mai fleuri, est gai comme le printemps qu'il convie, que les promenades fourmillent de gens dont le cœur rayonne peut-être encore, et que le mien n'a plus de feu. Mon pauvre horizon se rétrécit, à mesure que ce cœur se démantelle de ses affections. Je quitte la Belgique pour l'Allemagne ; je ne sais si je vous reverrai jamais, mais j'ai voulu vous dire tout mon deuil. Adieu ; oubliez la pauvre folle que le hasard a mise un jour sur votre chemin. MARIE. »

En attendant qu'il me fut donné de rencontrer Guillaume ou Marie, je serrai la lettre dans mon portefeuille, et je pensai à autre chose.

J'étais à Berlin depuis quelques jours, et, faute d'avoir été mis en garde contre la vanterie allemande, je me laissai prendre aux pompeuses descriptions que mon guide faisait de Kroll's garten (jardin de Kroll). Un soir donc, je traversais la partie du parc qui conduit à cet établissement, soi-disant féerique ; à peine engagé dans le bois, je me rangeai au plus vite, pour laisser le

passage libre à une amazone accompagnée par un cavalier, que je crus reconnaître pour être mon jeune peintre. Pensant le trouver chez Kroll, je m'assurai que la lettre de Marie était sur moi : ce devait être pour lui.

C'était lui, en effet, et c'était elle aussi, la Marie de Bologne et de Venise, que je retrouvais à Berlin, huit ans après, vieillie de huit années de luttes morales, à ce que je pressentais par sa lettre. Sa figure avait plus d'éclat pourtant, mais un éclat tempéré par une tristesse qui saisissait. Nous nous reconnûmes facilement, et Guillaume fut charmé de cette rencontre. Je l'ai dit, une reconnaissance entre touristes vaut une amitié de longue date.

Le lendemain, Mary Hariss jouait à l'opéra royal (Kœnigliches opernhaus), dans le *Don Juan* de Mozart, le rôle d'Elvire. Je fus engagé par elle à aller l'entendre, et je n'y fis faute, car, à cette époque, trouver de la musique allemande au théâtre, en Allemagne, était assez difficile : notre Auber y prenait souvent toute la place. J'entendis *Don Juan*. Les premiers rôles étaient remplis par des sujets de tous les pays; mais les chœurs étaient d'une franche couleur locale pleine d'intérêt; c'était juste et nerveux comme nulle part ailleurs. Quelle œuvre que cette partition! quelle grandiose simplicité!... Bach, Gluck, Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Weber, quelle puissante pléïade! avec quelle fierté un pays réclame de tels enfants! Et je me rappelai cette exclamation de Mary, à Bologne : Pourquoi ne s'est-il pas trouvé un Mozart, pour mettre en musique *Fiesque* ou *Macbeth* ?

IV

En Allemagne, comme en Italie, le spectacle finit tôt.

— Ferai-je avancer une gondole ? dis-je à Marie, en faisant allusion à notre sortie de la Fenice d'il y avait huit ans.

— Non, même pas un droschke ; il fait beau comme à Venise; donnez-moi votre bras et promenons.

— Vous m'avez merveilleusement fait comprendre le grand maître, Marie, et j'étais bien ému.

— Moi aussi, dit-elle; j'aime tant Mozart !...

— Mieux que le signor Batista Ferari ?...

— Hélas ! Batista, c'est mon jeune printemps, et son souvenir m'est, à ce titre, toujours triste et doux. Comme je croyais à la vie alors! comme chaque soleil couchant me promettait un beau jour! tandis que maintenant...

Ah ! chaque soir venu, quelque étoile s'efface,
Quelque point rayonnant fuit dans l'immensité ;
C'est, avec l'astre d'or, l'illusion qui passe,
En laissant à sa place
L'obscure vérité !...

— Que vous êtes bonne de vous rappeler mes pauvres vers !

— Au fait, ils sont de vous; vous étiez mon prophète ce soir-là, et je les ai bien souvent relus depuis.

— Prophète à bon marché, et pour tout le monde ; car à qui ne peut-on parler ce langage? Mais l'Allemagne a terni votre soleil d'Italie ; combien je retrouve sentencieuse et dogmatique l'artiste si enthousiaste autrefois !

— C'est que, si l'art ne vieillit pas, il n'en est pas de même de l'artiste.

Elle sourit avec amertume. Nous longions les tilleuls (unter den linden), cette imitation des boulevards parisiens.

— Reportons-nous, lui dis-je, à huit ans dans le passé, et voyez-moi au sortir de ce cercle brillant, qui s'électrisait à votre contact : je m'éveillai, le lendemain de cette nuit, mécontent de la vie et de la part qui m'y était faite; j'enviais tout un peu; j'aurais voulu ma place au banquet de l'intelligence; j'aurais voulu mon nom quelque part lumineux; j'aurais voulu soulever en nuage

un peu de cette poussière humaine qu'on appelle la renommée ; la vie bourgeoise, cette eau dormante, pesait sur moi, comme l'oubli avant la mort. C'est dans cette disposition qu'en quittant Venise je pris congé de vous ; en vous, je saluai une des divinités de cet Olympe qui m'était refusé, à moi, simple mortel.

— Croyez-moi, dit-elle tristement, si humble ou si élevé que soit un homme, sa somme de besoins est la même ; le cœur est certes le gouffre le moins facile à combler ; si brillantes que soient les fleurs qu'on y met, c'est un vase où elles se fanent vite, où l'oubli les tue avant l'heure ; l'eau qui baigne leur tige, seule, reste au fond et se corrompt : elle se nomme la douleur. Les joies ici-bas ne laissent aucune trace ; nous ne gardons souvenir que des souffrances. Vous avez été jaloux, mon pauvre ami, du prétendu bonheur de ces hommes, qui tous enviaient le vôtre sans doute. Oh ! quand vous entrez dans un campo santo, découvrez votre front devant les dépouilles, et dites : je vous salue, vous qui avez souffert !...

— Vous êtes belle, Marie ; votre cœur est bon ; le succès vous comble de tous ses prestiges : souffrez-vous donc aussi ?

— Si je souffre !.... Je souffre de tout ce succès qui, devenu un besoin, ne me laisse aucune trêve, terrible robe de Déjanire, que j'ai collée à ma chair et qui me brûle jusqu'aux os. Je souffre, oh ! oui je souffre !..... Tenez, tandis que j'habitais Florence, une paysanne de San-Miniato m'apportait, chaque matin, des roses ; elle venait à la ville accompagnée de sa fille ; toutes les deux, coiffées d'un *mezzaro*, avaient sur la tête de grandes corbeilles pleines de leurs bouquets ; que les bouquets fussent trouvés jolis, et bien vendus, c'était là toute leur ambition. Que de fois, mon Dieu ! au lendemain d'un succès, j'ai envié la vie uniforme de cette femme ! Et sa fille !.... avoir à soi un bel ange blond ou brun, qui vous rappelle vos grands yeux naïfs de quinze ans, qui épèle la vie dans ce même livre où vous avez lu

avant elle, qui vous dit « bonne mère », quoi de plus complet? Tandis que je ne suis pas certaine, si mon enfant avait le choix, qu'il voulut bien m'agréer pour sa mère, moi, l'histrion. — Et si ce même enfant n'est pas à la hauteur de toute l'ambition que j'ai pour lui?.. Ah! combien je voudrais avoir vécu!..... ou mieux, que je voudrais savoir la vie!

— A mon tour, cher docteur, à prêcher, lui dis-je. A vingt-cinq ans savoir la vie! Quel souhait plus téméraire? L'illusion n'est-elle pas la compagne obligée de votre âge? — Un jour, j'avais cinq ans peut-être, je regardais Polichinelle. J'étais au cou de ma bonne, et je m'amusais fort des méchants tours du méchant signor. J'y revins bien souvent avec un égal entrain. Une fois, cédant à ma curiosité, je levai la toile du petit théâtre, et je vis l'homme et les ficelles qui faisaient mouvoir mon Polichinelle: je fus désenchanté et je n'y retournai jamais plus qu'avec indifférence. Jusqu'à ce qu'on ait vu les ficelles de la vie, on jouit d'un mirage qu'on perd toujours assez tôt, et qu'on a grand désenchantement d'avoir perdu. C'est un grand bienfait de ne pouvoir entrer à toute heure dans les coulisses de la comédie humaine, obligé qu'on est de rester sur le proscenium et d'y attendre chaque acte.

Nous en étions là, quand nous vîmes Guillaume venir à nous, tellement heureux que le plus grand arbre de la promenade semblait ne lui aller qu'aux genoux.

— Mes chers amis, dit-il, en nous pressant les mains à les briser, demain, le roi reçoit Gallait à Sans-Souci. Cornélius et sa phalange en jauniront de dépit. Vous viendrez avec nous; nous tiendrons compagnie à Madame Gallait.

Plutôt penseur que peintre, Cornelius jalousait Gallait, en raison de sa parenté avec notre école Française, si brillamment coloriste; cette réception à la cour déplaisait souverainement au maître allemand, et rendait le disciple du belge fou de joie; il traça pour la journée du lendemain le plus séduisant programme.

Marie ne cédait pas à cette joie bruyante ; — elle en semblait même importunée. Rentrons, dit-elle, j'ai froid.

Je pris congé d'eux.

Le choléra faisait son apparition à Berlin. Il avait rudement sévi en Pologne, et d'une façon très étrange : ainsi, à Varsovie, les classes indigentes avaient été écrasées, tandis qu'à Posen, la partie la plus aisée de la population était décimée ; on émigrait en foule un peu partout ; de là venait la peine que j'avais eue à trouver place dans un hôtel à Berlin. Marie devait être une des premières victimes du terrible fléau : la pauvre fille mourut dans la nuit ; au lieu d'aller à Potsdam, nous la suivîmes au cimetière. Guillaume l'avait aimée comme savent aimer les natures impressionnables ; il la pleura sincèrement. Moi, je songeai longtemps à cette tombe, qui recouvrait la plus saisissante antithèse que l'art ait fait poser sous mes yeux : j'avais, en Italie, connu Marie, avant ses vingt ans, rayonnante de cet enivrement que fait le premier succès, et, quelques années plus tard, je retrouvais ce ciel radieux assombri par les gros nuages de la déception !....

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

A LA GROSSE-HORLOGE.

ODELETTE.

Cette maison se trouve être un gros bloc fossile, Bâti de vive force à grands coups de moëllon.
(MUSSET.)

I

Sur ce rhythme que je préfère,
Je veux faire
En bouts-rimés de ma façon,
Vieille tour de la Grosse-Horloge,
Ton éloge,
Glorieux sujet de chanson.

II

Je dirai ton arcade immense,
Où commence
Le port qu'illustra Duperré;
Je dirai de ta masse entière
Chaque pierre,
Car de toi tout nous est sacré;

III

Je dirai tes deux flancs énormes,
Blocs informes,
Où perchent des amours sculptés;
J'exalterai tes laideurs même,
Car on aime
Tes laideurs, comme tes beautés!

IV

Du temps où nos luttes civiles
Dans les villes
Portaient la famine et la mort,
Oh ! que de fois ta voûte fière,
Tour guerrière,
Dut voir Guiton courir au port !

V

Que de fois, brisé de fatigue,
Sur sa digue,
Richelieu vit d'un œil jaloux,
Entre les maisons Rocheloises,
Tes ardoises
Briller dans un ciel clair et doux !

VI

Lourdes murailles, pierres noires,
Bien des gloires
Passaient alors sous votre arceau !
Jeune, Henri Trois vint vous combattre ;
Henri Quatre
Fut votre hôte, dès le berceau.

VII

Où donc est ta splendeur, ô porte ?
Elle est morte,
Morte pour ne plus revenir ;
Mais nous, compulsant nos annales
Féodales,
Nous t'admirons par souvenir !

PAUL GAUDIN.

UNE CARAVANE DE FOURMIS.

FABLE.

Les Fourmis avaient beau chercher par la campagne :
Rien. — Et le grenier vide ! — Et comment ferait-on ?
Il fallait forcément déserter le canton.
On parlait d'émigrer au pays de Cocagne ;
Mais un guide ?... où le prendre ? — On doutait du chemin.
La Taupe fut choisie, après mûr examen.
Or, la Taupe exigea, pour accepter ce rôle,
De n'avoir à subir ni conseil, ni contrôle :
« Laissez-moi faire seule, et je réponds de tout. »
« Hé quoi ! tant de vertu ! de zèle ! de bravoure ! »
Dans un tuyau de paille à la hâte on se fourre,
Puis on le ferme à chaque bout ;
La Taupe, que flattait l'appât d'un bon salaire,
S'attelle, et... vogue la galère !

Les voilà donc partis, cahotés, ballotés,
En tous sens renversés, traînés de tous côtés ;
Et, craignant que la Taupe enfin ne se rebute,
Les Fourmis, bonnes gens, l'excitent tour-à-tour.
S'il était une pierre à dix pieds alentour,
On venait droit dessus, et gare la culbute !
« Merci ! criaient des voix ; souffrons ce châtiment ! »
Voici qu'une rivière au-devant se présente :
Vraiment, l'occasion était trop séduisante ;
On la prend aux cheveux ; la Taupe hardiment
Tombe, coule à fond, et se noie.

Sanglots, cris de détresse et lamentations :
« Mon Dieu, mon Dieu, comment veux-tu que nous fassions ?
» Dieu bon, viens à notre aide, et montre-nous ta voie ! »

O de la Providence admirables décrets !
Elle avait dans ce lieu placé des Écrevisses.
L'une aussitôt vient offrir ses services :
« Mes sœurs, ne craignez point ; le bord est là, tout près. »
Elle a déjà saisi le véhicule,
Et recule.... recule....
Et le bord s'éloignait, et l'on allait toujours.
Les Fourmis de pousser des gémissements sourds :
« Arrêtez ! laissez-nous ! c'est affreux ! ridicule ! »
— La pince lâche prise, et l'on monte à fleur d'eau.

Alors, de secousse en secousse,
Le courant les entraîne, et le vent les repousse.
L'Hirondelle, effleurant le fragile radeau,
Rôde autour de la colonie.
Comme elle est acclamée, et fêtée et bénie !
« Venez, venez de grâce, oiseau libérateur !
» Vous avez voyagé du pôle à l'équateur ;
» Guidez-nous, guidez-nous : vous seule en êtes digne. »
L'Hirondelle rougit à cet appel flatteur,
Refuse, l'œil baissé, puis enfin... se résigne ;
C'était, bien entendu, chose de dévouement.
La foule, ivre de joie, applaudit bruyamment :
« Nous la verrons bientôt la plage hospitalière !
» C'est le bonheur qui vient, l'épreuve qui finit ! »
L'Hirondelle s'envole avec la fourmilière,
Et les emporte... où donc ? Hé parbleu ! dans son nid.

Vers la terre enchantée, où mûrit l'utopie,
L'humanité s'en va, tâtonnant, trébuchant,
Et, soit mauvaise foi, sottise, ou myopie,
Ses chefs lui font chercher, avec un flegme impie,
Le miel, chez les frêlons, et l'aurore, au couchant.

Érima.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

—

Je suis de ces âmes où gronde
Tout le siècle en flots agités,
Qui veulent que chacun réponde
A l'appel des sociétés.

Mais la nature, voix profonde,
Charme des cœurs inquiétés,
M'invite aussi, douce et féconde,
Et je m'enivre à ses beautés. (*)

Telle est la profession de foi que M. Togno place en tête de son œuvre. Nous croyons néanmoins son esprit beaucoup plus porté vers les théories philosophiques et sociales que vers les majestés et les tendresses de la nature. Sa propre opinion à cet égard nous semble une complète erreur: nous n'en voulons pour preuve que le livre même où il essaie de nous rendre ses impressions devant cette vieille scène; toujours nouvelle, des eaux, des prés, des bois. Il y a de fort bonnes choses dans ce livre; mais ce n'est point un sentiment quelconque de la campagne qu'il y faut chercher; si j'excepte la pièce qui a pour titre : *La Luzerne*, que je citerai tout-à-l'heure, — car, à mon avis, les citations sont la moitié de la critique, — c'est à peine si, de page en page, on peut trouver une strophe, un vers, qui soit une peinture réelle et neuve. Ce n'est pourtant pas le talent de peindre qui manque au poète; non certes, et nous le pouvons

(*) *Études d'après nature. — Les Mois*, poésies, par A. Togno. — Paris, Librairie centrale. — 1863.

prouver en détachant d'une de ses meilleures pièces ce charmant tableau d'intérieur, un *quadro*, aurait dit Chénier :

Le grand-père, plus près que la jeune famille,
Se chauffe à l'âtre clair, où le bois sec pétille.
La femme et le mari, paysans vigoureux,
Travaillent. La lueur du foyer va sur eux.
Lui, tresse des paniers avec *l'osier flexible ;*
Elle, file du lin. *Dans ce cercle paisible,*
La grâce du bel âge au front, leur fille coud ;
C'est une franche enfant, brune, et riant beaucoup,
Bien découplée, et fraîche ; amoureuse naïve,
Elle écoute, en poussant du dé *l'aiguille active,*
Un gars, qui derrière elle est campé, l'œil ardent,
Et qui, penché, toujours parle en la regardant.
Un peu plus loin, au fond de la chambre rustique,
Pendant que du vent d'Est grince l'aigre musique,
Deux frères attablés, de seize à dix-huit ans,
Des cartes à la main, *tuant gaîment le temps,*
Se jettent, en jouant, des quolibets sans nombre.
Enfin, tout à l'écart, en un coin noyé d'ombre,
Un petit ange dort couché dans son berceau,
Comme dans son doux nid dort un petit oiseau.

On a pu remarquer dans ce joli passage une ou deux taches que nous avons soulignées avec intention ; c'est qu'en effet ces expressions à la Delille, qui gâteraient, pour un délicat, ce petit fragment d'ailleurs irréprochable, sont semées, dans tous les paysages de M. Togno, avec une profusion, qu'aurait évitée de lui-même un véritable initié au culte de la Bonne Déesse. Citons, comme exemple, quelques vers de la pièce sur *l'Hirondelle :*

L'hiver a replié son aile,
Le printemps a chassé le froid :
Voici votre *ancienne* hirondelle
Qui revient à *son ancien* toit.
Par ma *pimpante cantilène*
J'accueille les premiers beaux jours ;

Gai messager, je vous ramène
La douce saison des amours.

Je ne voudrais point imposer à l'auteur un voisinage écrasant ; cependant je ne puis me défendre, à propos de cette première strophe, de rappeler l'admirable page, où le grand poète qui vient de mourir, Alfred de Vigny, traite en maître le même sujet. Voici ce que j'appelle une peinture :

Quand la vive hirondelle est enfin réveillée,
Elle sort de l'étang, encor toute mouillée,
Et, se montrant au jour avec un cri joyeux,
Au charme d'un beau ciel, craintive, ouvre les yeux ;
Puis sur le pâle saule avec lenteur voltige,
Interroge avec soin le bouton et la tige,
Et, sûre du printemps alors, et de l'amour,
Par des cris triomphants célèbre leur retour ;
Elle chante sa joie aux rochers, aux campagnes,
Et, du fond des roseaux excitant ses compagnes :
Venez, dit-elle, allons ! paraissez, il est temps ;
Car voici la chaleur, et voici le printemps !

Mais ne nous arrêtons pas à une première strophe ; l'*Hirondelle* de M. Togno poursuit encore du même style :

Parfois je suis un peu *coquette*,
. . . . . .
J'ai les *instincts* d'une *fillette ;*
. . . . . .
Voyez-moi rieuse et *pimpante*....
. . . . . .

Je sais que l'on me dit *mignonne*
Avec mon ample manteau bleu,
Ma *petite rouge couronne*,
Et mon œil vif comme le feu.... etc.

Ne sont-ce pas là des vers qui pourraient rivaliser avec ceux d'un Gentil-Bernard ? N'en lit-on pas, chaque

semaine, de tout pareils dans les petits journaux-feuilletons du dimanche, et M. Savinien Lapointe ne les signerait-il pas avec bonheur? Notez que je les prends au hasard, et que j'en pourrais tirer de semblables de presque toutes les pièces du volume. Feuilletez-le, pour vous en convaincre : presque partout vous verrez de même des *fillettes*, des *fleurettes*, des *violettes timides*, des *grisettes pimpantes*, des *fauvettes fringantes*, des *paquerettes virginales*, des *palombes voyageuses*, des *aquilons*, des *susurrements*, des *soudures!* enfin, ô sacrilège! des vers tels que ceux-ci :

Toute en fleur, la nature *avait l'air guilleret!...*
Le soleil n'est plus si *pâlot*....

Sans doute M. Togno va me trouver trop rigoureux : qu'il veuille bien remarquer cependant que je m'abstiens de relever les incorrections, les duretés, les tournures prosaïques, les négligences de toute sorte, dont il émaille ses vers. Je lui passe son *glauque incendie*, ses amours de romance, et même sa pièce prétendue antique. Mais où je l'arrête tout net, c'est quand il nous donne comme inspirés par la nature des vers comme ceux qu'on vient de lire, comme ceux encore que je vais citer; — car (je ne puis trop y revenir) toutes ces pièces champêtres, sauf une seule que je dirai tout-à-l'heure, semblent écrites pour figurer dans quelque *Abeille du Parnasse*, entre une Idylle de Léonard et les Quatre Saisons de Bernis.

Les bœufs ont quitté les prairies;
L'eau va geler dans les ruisseaux;
Bientôt aux ramures flétries
Le givre pendra ses *cristaux*;
Bientôt d'une robe de neiges,
La terre se revêtira,
Et le loup, *évitant les pièges*,
Des halliers épais sortira.

Elles sont mortes les *fleurettes*
Que moissonnaient des doigts *mignons ;*
Vous n'irez plus au bois, *fillettes*,
Avec de *gentils compagnons*.... etc....

Le livre de M. Togno me semble le résultat d'une erreur : le poète a cru sentir la campagne assez vivement pour pouvoir nous faire partager ses impressions; il s'est trompé. Qu'il tourne vers des sujets plus graves son incontestable talent, et alors, nous n'aurons sans doute que des louanges à lui donner ; car, dans ce livre même, dès qu'il abandonne la muse rustique, son vers devient plus éclatant, plus ferme, et nous pourrions citer des strophes entières vraiment belles d'idée et de forme. Le vrai mérite de M. Togno, c'est la force et l'haleine ; mais il lui manque la douceur, la grâce et un peu, je crois, la science du rhythme ; or, ce sont là précisément trois qualités qu'il faut avoir, lorsqu'on veut peindre la nature. Nous les trouvons réunies, par une exception heureuse, dans la jolie pièce : *la Luzerne*, par laquelle nous terminerons, pour laisser le lecteur sur une impression favorable :

Les filles de campagne ont repris leurs faucilles :
Sous un ciel ruisselant de reflets empourprés,
Elles s'en vont couper la Luzerne des prés.

Un bas grossier, trop court, laisse à nu leurs chevilles.
Leurs pieds calleux et durs, tannés par les cailloux,
Et leurs mollets noircis, qu'a déchirés le houx,

Baignent dans la rosée et le gazon humide.
Le sable, qu'au soleil la chaleur rend mouvant,
Rafraîchi par la nuit, résiste encore au vent.

Le temps n'est pas venu de la moisson aride,
Alors que les oiseaux font craqueter leurs becs
De soif, et que l'on broie au sol les rameaux secs.

La chaleur est moins lourde et l'aurore est plus fraîche,
Quand les filles des champs vont, comme des essaims,
Abattre en riant l'herbe aux parfums doux et sains,

Qui garnira, l'hiver, les barreaux de la crèche.
Bien souvent le poète a chanté les blés mûrs,
Les sillons tout couverts d'épis jaunes et durs,

Et même aussi, parfois, la mousse des montagnes,
Et les chaudes senteurs qui s'exhalent des foins;
Mais il a rarement cru digne de ses soins

La Luzerne, qui pousse aux sables des campagnes.
Voyez donc, cependant, comme elle a l'air coquet.
Avec sa feuille étroite et sa fleur en bouquet,

Simple couronne bleue aux délicats pétales :
Elle offre un vert refuge aux doux trésors des nids;
La caille et le proyer y gardent leurs petits;

Sous ses touffes d'azur vont chanter les cigales,
Et, froissant son feuillage, une amante, un amant
Viennent là, quelque soir, pour s'aimer un moment.

Qu'ont donc de plus les blés, et le foin, et la mousse?...

— Les filles de campagne, aux champs où l'herbe pousse
Ont porté la faucille, et, sous les cieux pourprés,
Elles coupent gaîment la Luzerne des prés.

PAUL GAUDIN

BÉRANGER VENGÉ.

Un mot, que nous avons glissé, sur Béranger, dans la *Chronique littéraire* de notre premier numéro, nous a valu la lettre suivante, que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire lire :

MONSIEUR,

Je n'ai pas d'ailes de pigeon ; je ne porte pas la queue ; mais mes cheveux coupés à la Titus n'en ont pas moins grisonné, et j'ai plus du double de votre âge. Je me coiffe encore d'un tuyau de poële à rebords ; je n'ai jamais su mettre ma cravate, même quand j'avais dedans un col en poil de sanglier ; j'ai plus souvent mes gants dans mes mains que mes mains dans mes gants ; je n'ai jamais fait de dette ; je n'ai jamais bu d'absinthe ; je ne fume pas.

Intellectuellement, j'ai lu les dix chants de la Henriade tout entière, et je pourrais encore vous réciter, en appuyant sur chaque hémistiche :

D'Ailly portait partout la crainte et le trépas,
D'Ailly tout orgueilleux.... etc.

J'ai plus d'instruction que de goût et, dans le goût, plus d'étendue que de délicatesse. Je suis un bourgeois.

Je vous ai tracé ainsi mon portrait, Monsieur, pour vous préparer à la monstruosité que je vais vous dire :

Monsieur, je trouve Béranger un grand poète.

Lorsque j'avais l'âge que vous aviez il y a dix ans, on vantait quatre poètes en France : Casimir Delavigne, Alphonse de Lamartine, Béranger et Victor Hugo. Cette partie carrée avait été acceptée, peut-être même arrangée, par les Revues anglaises : l'étranger, il semble que ce devrait être comme la postérité ; il n'en a pas été ainsi. Delavigne a cédé sa place à Alfred de Musset, et voilà qu'à

Béranger vous substituez Alfred de Vigny. N'auriez-vous donc pu les garder tous six ; vous en auriez bien trouvé un autre pour faire une pléïade : vous savez, Monsieur, le Septenaire, le nombre sacré !

Mais vous en auriez sept, que vous n'y admettriez pas Béranger, frappé que vous êtes, je le crois bien, de ce qu'il a de convenu, de prosaïque et de vulgaire, de vulgaire surtout. Eh bien ! laissez-moi vous le dire, vous prenez la distinction pour la beauté, l'artiste pour le poète, la partie pour le tout. Il est bien sans doute que le poète soit artiste ; mais le sculpteur en mots n'est pas un poète, un grand poète surtout, s'il n'a la pensée et la passion ; au contraire, la passion et la pensée font à elles seules un poète, quand elles entraînent la vivacité, le mouvement, la variété ; il n'est pas nécessaire, mais il est bon que cette pensée et cette passion soient en quelque chose celles de ses contemporains ; il perd sans cela beaucoup, non de sa valeur, mais de sa puissance. Il faut une partie nationale et passagère, comme une partie universelle et impérissable, dans le talent du poète ; le *transitoriis quære æterna* a été écrit pour lui aussi ; c'est par là qu'il entraîne la foule ou qu'il la soulève contre lui. Il y a des gens qui adorent Béranger, il y en a qui l'abhorrent ; je ne suis ni des uns ni des autres ; mais il y en a : connaissez-vous, Monsieur, quelqu'un qui haïsse l'aimable gentilhomme, le charmant esprit, l'élégant écrivain, que vous voulez mettre, à sa place, au rang des grands poètes.

Et tenez, permettez-moi, ce n'est pas un sacrilège après tout, de mettre aux prises de plus près Vigny et Béranger.

Vous citez avec raison *Éloa* comme un des meilleurs poèmes de son auteur. Éloa c'est une fille du Christ, une sœur des anges, qui est poussée à la chûte par sa pitié seule, qui est précipitée dans l'abîme par son effort pour accomplir ce précepte divin : « Gloire à celui qui s'immole à jamais pour le salut d'autrui. » Mais son immolation la perd, sans sauver celui qu'elle plaint : c'est la défaite de l'amour par le crime ; ce sont les maux de la terre portés dans les Cieux, qui devraient plutôt, ce semble, les corriger. M. de Vigny était, je le crois bien, ou voulait être un catholique soumis ; son poème n'en ressemble pas moins beaucoup à une protestation contre l'enfer.

Il y a, dans les chansons les moins connues de Béranger, dans celles qui n'ont pas eu de succès, une légende, qui fait la contre-partie de celle-ci :

Satan a encore trompé une victime, une simple fille cette fois, qu'il a rendue mère, et qui meurt. Lui-même est pris à ce grand attrait, l'amour d'un enfant; il aime sa fille, et il voudrait la garantir de son terrible héritage, le mal; il voudrait la sauver de l'enfer, l'enfer dût-il en devenir plus profond pour lui. Sa fille est baptisée sous le nom de Marie; il écarte d'elle tous les pièges qu'il connaît si bien; il la mène, sainte et belle, à la table de la communion; mais il tremble que Dieu ne repousse la fille d'un tel père. Pour la voir communier, il se cache dans l'orgue, et, quand Marie reçoit l'hostie, il tire de l'orgue des chants qui font descendre les anges du ciel. Cependant l'émotion a tué Marie, et, contre cette mort, tout l'art de Satan est impuissant. Il en ressent une douleur, qui est une souffrance sans égale, même pour lui, le grand Damné; mais son abattement est sans colère; il ne cherche à se venger sur personne, et, si Dieu reçoit sa fille, il bénira Dieu : devant la miséricorde, il connaît le repentir. Le Christ voit ses douleurs; il s'en émeut, il pleure : une de ses larmes tombe sur le brasier de Satan et l'éteint, et, d'un seul coup de son aile ranimée, Satan est porté aux pieds du Christ et dans les bras de sa fille. Un moine, à qui ce miracle est révélé, part à pieds pour Rome, et va demander au pape la permission d'annoncer cette autre bonne nouvelle au genre humain.

Je ne sais si cette légende est bien orthodoxe; mais cet attendrissement du démon par l'amour et la douleur, mais cette larme du Christ plus puissante que son sang pour éteindre l'enfer, n'est-ce pas là une invention heureuse, n'est-ce pas de la poésie? La chanson de Béranger n'est pas plus longue, et est à peine moins prosaïque dans l'expression que ma très prosaïque analyse, et pourtant, vous le dirai-je? j'ai lu souvent *Eloa* sans beaucoup d'émotion, je n'ai jamais lu cette chanson sans essuyer une larme. Béranger ne passe pas pour un poète bien religieux; d'où lui vient donc cette puissance d'émouvoir? De sa pitié immense pour tout ce qui souffre. Il vous l'a dit : il est du peuple; tandis que la dernière pensée de M. de Vigny a été de demander que les honneurs dus à sa rosette, et sans doute à ses talons rouges, lui fussent rendus par de vrais soldats, non pas par des bourgeois de la garde nationale. Ceci soit dit, sans déprécier *Eloa*, ni *Grandeur et servitude militaires*.

En voilà au moins assez : une étude sur Béranger pourrait bien faire craquer les parois un peu étroites de la *Revue;* aussi bien n'ai-je nulle envie de la faire; ce n'est pas ici une discussion : c'est une

simple protestation, au nom de mon âge caduc. Seulement, je vous en prie tout bourgeoisement, ne rétrécissons pas trop la poésie; ne la renfermons pas dans un cénacle, dans un salon : il y a des poètes dont la voix en casserait les vitres.

Et maintenant, Monsieur, gardez pour vous seul, ou portez devant votre public, à votre gré, ces observations, et le témoignage, que je vous prie d'agréer, de l'affectueuse sympathie de

UN VIEUX BOURGEOIS.

La Rochelle, 2 octobre 1863.

Je n'ai point à examiner ici l'opinion de mon honorable contradicteur sur Casimir Delavigne. Qui pense aujourd'hui à ce poète? Le voilà, Dieu merci! justement oublié. Au sujet de Béranger, je me bornerai, comme réponse, à détacher de la lettre ce court passage :

« Mais vous en auriez sept (grands poètes,) que vous n'y admettriez pas Béranger, frappé que vous êtes, je le crois bien, de ce qu'il a de convenu, de prosaïque et de vulgaire, de vulgaire surtout. Eh bien! laissez-moi vous le dire, vous prenez la distinction pour la beauté, l'artiste pour le poète, la partie pour le tout; &. »

Mon adversaire me permettra de lui dire que, si la distinction est *une partie* de la beauté, l'artiste *une partie* du poète, il n'est guère possible de comprendre qu'on soit grand poète, étant incomplet, c'est-à-dire n'ayant ni art, ni distinction : or, il refuse lui-même, avec raison, ces deux qualités à Béranger; donc.....

Tirez la conséquence, mon bourgeois.

P. G.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

1er NOVEMBRE 1863.

LES FONTAINES DE LA ROCHELLE.

—

La *Revue de l'Aunis* a compris que des articles purement littéraires et des morceaux de poésie, malgré l'attrait de curiosité que leur donneront des signatures rochelaises, ne sauraient suffire pour lui assurer un succès durable. Tout en annonçant qu'elle ferait une large part aux œuvres d'imagination, elle a déjà montré, par la publication, en tête de son premier numéro, de deux curieuses lettres inédites du monarque dont la mémoire sera toujours chère aux Rochelais, qu'elle se proposait de concourir au progrès des études de l'histoire locale, et de seconder ainsi les efforts de la Société littéraire de la Rochelle, trop souvent entravés par l'insuffisance de ses ressources pécuniaires.

Insérer dans la feuille éphémère d'un journal un document important retrouvé dans les vieilles minutes d'un notaire, dans les archives poudreuses et inexplorées d'un greffe ou autre établissement public, ou même dans d'anciens papiers de famille, c'est le vouer bien vite à l'oubli : qui ira le chercher là ? qui se rappellera même, après bien peu de temps, qu'il existe seulement ?

Dans une Revue, au contraire, dont les livraisons seront annuellement réunies en un volume, qu'accompagnera une table détaillée, pour faciliter les recherches, travailleurs et curieux pourront aisément le retrouver, quand ils en auront besoin.

Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à publier dans ce recueil un titre que j'ai récemment découvert dans les minutes du notaire Cousseau, dont M. Fournier est dépositaire, et qui semble offrir un intérêt d'actualité, dans un moment où la question de la distribution des eaux dans notre cité est la grande préoccupation de nos magistrats municipaux. C'est un traité passé, le 6 janvier 1624, entre le procureur de la commune et un couvreur-plombier, pour l'entretien des fontaines et *puits publics* de la Rochelle. J'en donnerai d'abord le texte et j'y joindrai ensuite les explications nécessaires pour éclaircir ce qui pourrait sembler obscur à la plupart des lecteurs.

« Jean Chevallier, maistre couvreur de maisons et plombeur, demeurant en ceste ville, d'une part, et Me Jean Gaschot, sieur de Vuhers, l'un des pairs de ceste ville (1), au nom et comme procureur de MM. les Maire, eschevins, conseillers, pairs et communaulté d'icelle, et encore en vertu du pouvoir particulier qu'ilz luy ont à ceste fin donné, le 25e jour de novembre dernier....., d'autre part; entre lesquelles partyes, èsdits noms, a été faict et passé les convenances qui s'ensuivent, c'est assavoir : que led. Chevallier a entrepris, promis et s'est obligé par ces présentes..... d'entretenir à ses propres coutz et despens, tant et sy long temps qu'il vivra, les fontaynes et puys publicqs qui sont en ceste ville, comme s'ensuit, scavoir: *ès fontaynes du Pillorit* et *Navarre*, entretenir les tuyaux, robinetz et autres ferrures et choses nécessaires pour avoir commodément et à

(1) Jean Gaschot, le fondé de pouvoirs du corps de ville, était fils de l'avocat Jehan G... , auquel Arcère a consacré une note biographique et qu'Olivier Poupard appelait l'un des *luminaires de littérature en ce pays-ci*. Le fils avait succédé à son père au corps de ville. Il avait été nommé, pendant la guerre de 1622, *commandant de toutes les galères* de la flotte rochelaise, et il était encore secrétaire de la commune pendant le siège de 1627-28.

toutes heures de l'eau, et aussy afin que les eaux ne se perdent lorsque le publicq n'en aura à faire, et, lesd. tuyaux, robinetz et autres ferrures et choses nécessaires estant usées, en faire faire d'autres de temps en temps et lorsque le cas le requerra, le tout à ses propres coutz et despens ; comme aussy d'entretenir le *clapet* de lad. fontayne de Navarre, et, icelluy estant usé, en faire faire un autre à ses despens, et ainsy continuer de temps en temps, affin que la mer n'empesche d'avoir de l'eau à toutes heures, et que les dousseins d'icelle (*fontaine*) puissent escouller ; fera à ses despens nettoyer les immondices et vazes desd. fontaynes, de quinzaine en quinzaine, et fera mettre seulement lesd. immondices et vazes sur le pavé des ruhes où sont lesd. fontaynes....; et pareillement fera nettoyer, de quinzaine en quinzaine, les immondices et ordures du pavé de la *fontayne des Petits-Bancs*, aussy les fera mettre en un monceau, en l'endroict le moings nuisible au publicq ; tous lesquelz immondices et vazes estant ès dictes ruhes seront hostées d'icelles par personnes à ce commises par Messieurs (*du corps de ville*), aux frais des deniers publicqs et portez aux rampartz de ceste ville. Item, sera tenu led. Chevallier de tirer ou faire tirer à ses despans les dousseins de la fontayne du Pillorit et *puy* ou *thonelle proche le derrière de la maison et logis ou pend pour enseigne la Seraine* (Sirène), appartenant à Fleuran Bruneau, marchand et bourgeois de ceste ville (1), en telle sorte que lesd. dousseins ne puissent empescher le publicq d'avoir commodément et à toutes heures de l'eau à lad. fontayne du Pillorit. Item, sera tenu icelluy Chevallier, comme il promet et s'oblige, entretenir et faire à neuf, quand le cas le requerra, à ses frais et despans, toutes les pompes nécessaires, tant ès thonnelles desd. fontaynes du Pillorit, les Petitz-Bancs, puy estant au derrière de la maison dud. Bruneau, que ès autres thonnelles et puys publicqs de ceste ville, qui sont : le *Puy-Rideau*, à Saint-Nicollas, *Puy-Vert*, au quanton de la Caille, le *puy estant en la muraille de la maison où se tient la vefve* (2)

(1) Il est très probable que ce Fleuran Bruneau, propriétaire de la maison de la Sirène, était, si non frère, du moins parent de notre chroniqueur Bruneau, le conseiller au présidial. Ce qui est certain, c'est qu'il joua un rôle important dans les graves évènements de 1622 et 1625 ; qu'il fut successivement nommé syndic des bourgeois, commissaire du conseil de guerre, juge de la chambre de l'amirauté, enfin choisi par les bourgeois pour aller annoncer à Louis XIII que les Rochelais acceptaient le traité de pacification signé par le duc de Rohan et l'assurer en même temps de leur fidélité et obéissance.

(2) La veuve de Pierre Lefebvre, Lefebure, ou *Faber*, comme l'appelle Colomiès, se nommait Catherine Delaunay. Son mari, qui avait été précepteur

Me Pierre le Febvre, proche la halle du Temple en Perrot, *à la thonnelle qui est devant le magazin* en la rue Saint-Yon, *au puy qui est en la muraille de la maison du seigneur des Herbiers* (1), et, en la ville neufve, le *puy qui est entre les deulx casemates du fort construit en la mairie de Jehan Barbot* (2), escuyer, seigneur de Buzay; et en outre fournir de ferrures, plomb, soudures, bois, cuir, clous et autres choses qu'il conviendra, sans aucune réserve ne exception, et faire en sorte que lesd. pompes jouent incessamment et que le publicq y puisse pomper, puiser et recepvoir de l'eau commodément et à toutes heures, à payne de tous despans, dommages et intérêts.... pour et moyennant la somme de 200 livres par chacun an, tant pour ses peynes et vacations que pour toutes les fournitures fraix et mises qu'il est, comme dict est cy-dessus, tenu et obligé de faire...» (Suit l'indication du mode de paiement.)

« Faict à la Rochelle, en l'étude dud. notaire, avant midy, le VIe jour de janvier 1624: présens: honorable homme Jacq. Billaud (3), l'ung des pairs de ceste ville, et Jacq. Crible, clerc, demeurant à la Rochelle. »

Au pied de l'acte est l'approbation par le corps de ville « du rapport faict par Jehan Thevenyn, escuyer, seigneur de Vaugouin, eschevin (4), et Pierre Viette, pair, » (5) et concluant à la ratification des conventions projetées.

des enfants de l'amiral Coligny, avait été appelé à la Rochelle par la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, comme l'un des plus savans professeurs de grec et d'hébreu, qu'il enseigna pendant longues années au collége de cette ville, dont il fut nommé principal en remplacement de Pierre Martinès, le célèbre hébraïsant.

(1) Isaac Blandin, seigneur des Herbiers, maire de 1621.

(2) C'était le frère de notre annaliste Am. Barbot, coélu comme lui à la Mairie en 1610, et auquel il fut préféré. Pendant son administration, il fit élever près du canal Maubec, vers l'extrémité de la rue Saint Louis, un grand bastion que l'on appela de son nom *fort de Buzay*.

(3) Jacq. Billaud, pair de la commune, comme l'avait été son père *Jacques*, pourrait bien être, sans que j'en aie pu acquérir cependant la preuve, l'un des ancêtres du trop célèbre *Jacques*-Nicolas Billaud-Varennes, que la Rochelle voudrait pouvoir rayer du nombre de ses fils.

(4) J. Thevenin, marié à Judith Gargoulleau, avait été maire en 1613, et avait obtenu alors du fantasque seigneur de Laleu, Paul Yvon, son parent, *d'inféoder et annoblir* son domaine de Vaugouin, sous le titre seul duquel on le désignait souvent.

(5) Pierre Viette, dont la famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et à l'un des descendants duquel notre ville doit le précieux portrait de notre illustre Valin (dont Etienne-Auguste Viette, seigneur de la Rivagerie, conseiller au pré-

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler d'abord que nos fontaines n'étaient originairement que de simples réservoirs sans pompe, grands bassins de pierre cimentés ou recouverts de plomb à l'intérieur, et renfermés dans une petite tourelle terminée par une sorte de coupole voûtée. De grandes cavités avaient été creusées dans le sol de plusieurs carrefours, pour y établir ces bassins, auxquels on descendait par un escalier de pierre, qui parfois était double, comme à la fontaine du Pilori, (1) et dont l'eau s'écoulait par un ou plusieurs gros robinets de cuivre ou de bronze. Au danger que présentaient, surtout en temps de gelée, ces escaliers, tous roides et quelques-uns tournants, se joignait cet inconvénient, que l'eau qui tombait du ciel et celle que l'on répandait en puisant eussent formé bientôt, au fond de la cavité, une véritable mare, qui eut rendu impossible l'accès de la fontaine, si on n'eût eu le soin d'y remédier; voilà pourquoi l'acte impose au fontainier l'obligation de *tirer ou faire tirer à ses despens les dousseins de la fontaine du Pillorit* (2). Deux motifs différents rendaient inutile cette précaution pour celles

sidial, avait épousé la fille, au mois de février 1748,) était le neveu à la mode de Bretagne de François Viette, de Fontenay, le plus grand mathématicien de son temps. Bien qu'il n'ait jamais été maire et ne fût échevin qu'en 1628, peu de temps avant l'abolition de la commune, Pierre Viette n'en occupa pas moins à la Rochelle une position considérable et fut chargé de commissions importantes pendant les guerres de 1625 et 1627-28.

(1) « On y descendoit par deux escaliers en fer à cheval, » dit l'ingénieur Masse, qui nous a conservé le dessin de cette fontaine. Son nom lui venait sans doute de ce qu'anciennement le *pilori* qui servait à l'exposition des condamnés était dressé sur le carrefour où elle est placée.

(2) Arcère prétend cependant que « cette fontaine avait son dégorgement dans les fossés de la ville, près de la porte Maubec. » La distance eût été bien grande Cette assertion ne serait pas contredite par l'acte dont nous donnons le texte, que ce passage de Masse démontrerait l'erreur de l'historien de la Rochelle : « Elle *(la fontaine du Pilori)* est incommode en ce que le bassin d'en bas se remplit quelquefois d'eaux pluviales, qui, en croupissant, gâtent l'eau de la fontaine et *empêchent même par leur grande abondance d'y puiser*. On remédie à cet inconvénient par une pompe pratiquée dans une tourelle. » Le conduit d'écoulement dont parle Arcère devait être celui de la *fontaine de la rue Saint-Louis*, dont je m'occuperai bientôt et qui est désignée dans quelques titres sous le nom de *fontaine du Pivorit* (Jaillot). Cette analogie de dénomination aura trompé le docte oratorien.

de Navarre et des Petits-Bancs (1). Ces eaux s'écoulaient naturellement de la première dans le canal de Maubec par un aqueduc, dont l'orifice était clos, du côté du canal, par un *clapet* ou grande soupape à charnière, qu'alternativement ouvrait l'eau qui s'échappait de la fontaine, et fermait le flot de la marée montante en faisant irruption dans le canal; de sorte que l'onde salée ne pouvait, en pénétrant dans l'acqueduc, aller envahir le réservoir de la fontaine. Aussi est-il très-expressément recommandé au fontainier de bien entretenir ce clapet, *afin que la mer n'empesche d'avoir de l'eau à toutes heures et que les dousseins de la fontayne puissent s'escouler* (2).

Quant à la fontaine des Petits-Bancs, le maire de 1599, Alexandre de Haraneder, frappé des inconvénients de ces fontaines basses, avait songé à substituer à ce vieux système celui qui a été adopté depuis, de pompes enfermées dans une tourelle de pierre construite au-dessus du sol. Il en avait fait le premier essai sur la fontaine des Petits-Bancs; mais il n'eût pas le succès qu'il en attendait: l'innovation, soit qu'elle eût été mal exécutée, soit par suite des préventions ordinaires de la routine, fut vivement critiquée; on trouva l'eau moins bonne qu'auparavant, et il fut obligé de laisser les autres fontaines dans leur état primitif (3). Celle de

(1) La première devait son nom au voisinage de la *maison de Navarre*, située dans la rue de la Ferté et ainsi appelée, nous apprend un acte de 1538, « parce que s'y tiennent à présent les *Navaroys* »; la seconde, au *carrefour des Petits-Bancs*, sur lequel en effet, dès 1267, existaient des bancs, qui servaient soit à l'étalage des marchands, soit plutôt de lieu de rendez-vous aux commerçants pour traiter de leurs affaires.

(2) On lit dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de la Rochelle* : « Les eaux pluviales et égoûts salans se rendent dans la mer par un canal voûté, qui de là les descharge proche la muraille de Saint-Sauveur, sous le moulin de la commanderie du Temple (*établi sur le canal Maubec*), par deux ouvertures où l'on a posé deux clapets, que les eaux pluviales ouvrent par leur issue et que la marée ferme en montant. »

(3) « S'il eust esté cru, dit Merlin lui-même, il les eust ainsy toutes gastées comme celle-là, qui n'est si bonne de beaucoup comme auparavant. » Toutefois nos deux annalistes, Colin et Conain, disent que Haraneder se borna à y faire des réparations et que ce fut en 1601 seulement qu'elle *fust haussée jusques à la hauteur du pavé et qu'on y mist quatre pompes.*

Navarre ne fut exhaussée qu'en 1670 (1), et celle du Pilori qu'en 1622 (2).

E. J.

(La suite à la quinzaine.)

p 73

(1) « En 1670 l'on a relevé la fontaine de Navarre, en refaisant un grand bassin de pierre de taille tout neuf, garny et doublé de plomb, à telle hauteur que les eaux pluviales des égoûts et de la mer n'y puissent entrer pour se mesler avec les eaux de la source. L'on a comblé à fleur de pavé *celle grande fosse, dans laquelle on descendoit pour puiser de l'eau par un grand degré fort dangereux*, principalement en temps de gelée, *lequel embrassoit et occupoit tout ce petit canton*. L'on a fait monter la bonne eau par deux pompes, qui la donnent par deux robinets de bronze, insinués dans son frontispice de pierres de taille artistement édifié et honoré en son couronnement des armes et chiffres du Roy. » *(Abrégé chron. de l'Hist. de la Roch.)*

(2) « Elle est fort ancienne, écrivait Masse, du temps duquel elle existait encore ; on voit tout autour des niches et des images de saints. » D'où il conclut avec raison qu'elle avait été construite avant les guerres religieuses et la conversion de presque toute la population rochelaise au protestantisme ; ce qui est confirmé d'ailleurs par Amos Barbot, qui en parle à l'occasion de l'entrée de Charles IX à la Rochelle, en 1565. Ce qui m'étonne seulement, c'est que les statues des saints de la fontaine eussent échappé aux mutilations des fanatiques iconoclastes de 1568, *qui avaient brisé* les statues et déchiré les tableaux de toutes les églises, avant de détruire les églises elles-mêmes. Cette fontaine avait sans doute remplacé l'ancien puits dont il est question dans un terrier de l'hôpital Saint-Barthelémy de 1352, sur lequel on lit : « maison au bout de la rue du marché aux Cordoans *(rue des Cordouans)* en droit le *poys* (puits). »

LE PRIX DE LA VIE.

Le trépas vient tout guérir ;
Mais ne bougeons d'où nous sommes :
Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes.
(La Fontaine.)

I

Wilhelm Grind était professeur-adjoint de philosophie à l'université d'Heidelberg. C'était un rude piocheur que le docteur Wilhelm Grind; de bonne heure il s'était familiarisé avec les œuvres de Schelling, de Feuerbach, de Wieland, d'Arnim, de Ruckert, de Grün, &...., en un mot, il partageait son temps entre les poètes et les philosophes de son pays. Par contre, il professait un superbe dédain pour la littérature française; il traitait Corneille de phraseur ampoulé, Racine, de fade discoureur, et Molière, Molière lui-même n'était à ses yeux qu'un pâle reflet de Plaute et des Espagnols; il lui préférait Regnard, parce qu'il avait moins peur de ce dernier, quand il le comparait aux comiques allemands. Il pardonnait à Shakspeare son *Hamlet*, à Calderon, sa *Vida es Suegno;* mais le *Tartuffe* l'oppressait. Il avait été pris de gallophobie au récit des défaites de Wagram, d'Austerlitz, d'Iena, d'Eylau; cette jalousie des Allemands contre tout ce qui est né du côté gauche du Rhin, littérateurs, artistes, savants, avait pris chez lui un développement considérable.

Du reste, le professeur Grind était foncièrement misanthrope; il vivait dans sa bibliothèque, ne sortait que pour faire sa classe, et ne recevait chez lui qu'un seul ami : Hans Steiss, premier violon solo du théâtre et de la société des concerts d'Heidelberg.

C'était une paire d'amis, qui se convenaient d'autant mieux qu'ils étaient plus dissemblables par le caractère: Grind voyait le monde comme il voulait qu'il fût; Steiss le voyait tel qu'il est réellement. Lorsque, dans leurs longs tête à tête, Grind avait développé ses théories favorites sur le renouvellement général de la société, Steiss coupait court à ses divagations et le ramenait à la vie réelle par quelques réflexions tirées de ses observations de chaque jour. Steiss était un bon garçon, d'un caractère ferme et doux; Grind s'emportait souvent et avait aussitôt regret de ses emportements. Steiss prenait vite son parti en toutes choses; Grind voulait d'abord étudier le pour et le contre, et, comme il trouvait à chaque chose un bon et un mauvais côté, il restait indécis. Grind n'avait jamais pu s'attacher longtemps à la même femme, parce qu'il trouvait toujours, à côté des qualités, des défauts qui lui faisaient prendre en horreur celle qu'il avait commencé par aimer; Steiss, très-positif en amour et toujours prêt à prendre son parti sur tous les évènements désagréables qui lui arrivaient, était lié depuis très longtemps avec une artiste du théâtre, qui s'était arrangée de façon à lui faire croire qu'il était seul en possession de son cœur, ce qui suffisait amplement au bonheur du violoniste.

— Je ne comprends pas, lui dit Wilhelm, un certain jour qu'ils causaient devant le feu, dans la chambre de ce dernier, je ne comprends pas que tu laisses ainsi, depuis six ans, endormir ton cœur dans un aussi plat amour pour une fille de théâtre, qui ne t'est peut-être point fidèle.

— Que m'importe qu'elle me trompe, si je ne m'en aperçois pas? répondit Hans, en allumant avec beaucoup de soin sa longue pipe recourbée en S... Les jaloux sont les artisans de leur propre malheur, et à ce compte-là je suis fort heureux, car la jalousie est une maladie à laquelle je suis peu sujet. Si, par indifférence pour moi, Charlotte mettait trop de sel dans ma Sauer-Kraüt, je lui dirais un éternel adieu !!... voilà tout.

Ceci dit, il s'enfonça paisiblement dans un fauteuil, et se mit à fumer lentement, par petites bouffées, donnant à sa figure un air de béatitude complet.

— Je vois avec plaisir pour toi, mon pauvre garçon, que tu ne te doutes guères de ce qu'est l'amour, reprit Wilhelm. Je t'en fais bien mon compliment, ajouta-t-il, en regardant son ami entre les deux yeux.

Hans s'inclina imperceptiblement; son visage conserva la plus entière impassibilité. Il y eut un moment de silence, puis Wilhelm reprit :

— Cela est heureux pour toi, Hans, bien heureux! car, vois-tu, aimer!... c'est donner au diable son repos, son bonheur, son esprit, son âme,.... si toutefois nous en avons une, ce qui étonnerait beaucoup le docteur X...., de Manheim.

Et il se leva, pour parcourir la chambre à pas précipités, en fumant à grande vitesse.

— Tiens, dit l'artiste, tu ne m'avais pas confié cela.

— De deux choses l'une, continua Wilhelm : ou l'amour est couronné de succès, comme disent les bourgeois d'Heidelberg, et alors, la peur de perdre son trésor ôte toute tranquillité, tout sommeil; ou cet amour est impossible, et alors.....

Et Wilhelm se rassit en retournant ses moustaches d'un air sombre.

— Diable! C'est plus grave que je ne pensais : elle est donc mariée? vertueuse?.....

— Non, elle n'est pas mariée; mais elle est d'un rang auquel je ne puis aspirer. Figure-toi, mon pauvre ami, que je revenais de l'Académie, lorsque j'aperçus dans Bergstrass un attroupement fort nombreux; ma curiosité en fut naturellement éveillée; je me laissai aller où m'entraînait la foule, et bientôt devant mes yeux défilèrent de brillantes voitures : c'était le grand-duc de X..., qui se rendait de Carlsruhe à Baden-Baden. Mes regards furent éblouis par l'apparition d'une jeune fille telle que devait être la Gretchen de Gœthe; j'appris que c'était la nièce du prince.

— Peste ! interrompit Hans Steiss, tu n'as pas mal placé ton premier amour.

— Ah ! mon ami, depuis cette heure fatale, Hegel m'ennuie, et Leibnitz me paraît obscur.

— Eh bien ! Wilhelm, tu n'as qu'à serrer ton amour dans un petit papier rose, et à rallumer avec ce chiffon ta pipe qui vient de s'éteindre.

— Tu railles : tu n'as jamais aimé, Hans ! j'avais cru avoir en toi un ami artiste, un cœur intelligent, mais je vois que tu n'es pas un esprit sérieux, tu es un faux Allemand ; tiens..... tu n'es qu'un Français !

— Et toi, tu n'es qu'un fou ! — Ce n'était ma foi pas la peine de faire ta société de tous ces Messieurs, poursuivit Hans en montrant une rangée de bouquins qui contenaient les œuvres des principaux philosophes grecs et allemands, pour en venir à un désespoir d'amour à propos d'une jeune fille rousse que tu as vue une fois, en passant ; car elle a les cheveux rouges, ta princesse.

— Malheureux ! peux-tu donc appeler rouge cette chevelure faite de rayons d'or ravis par les anges à l'astre du jour !

— J'appelle blond ce qui est blond, et rouge ce qui est rouge. Crois-tu que je ne connaisse pas la princesse Katinka ?

— Tu connais Katinka ! reprit Wilhelm vivement.

— J'ai eu le plaisir, dans un concert à Bade, d'être placé tout près d'elle, et j'ai pu juger de la couleur exacte de sa chevelure apollonienne. Je me rappelle que, pendant que j'exécutais le concerto de Mendelssohn, j'étais parfois prêt à me troubler par la persistance que mettaient à se fixer sur moi ses petits yeux gris.

— Gris !.... Tu appelles gris la reproduction la plus parfaite de l'azur des cieux !..... Ah ! tu as juré de me faire souffrir. Tiens !..... laisse-moi, Hans ! nous nous fâcherions !..... Et ce n'est pas après quinze ans d'une amitié que rien n'a pu altérer.....

— Que je sortirai de chez toi, quand je suis confortablement étendu dans ton meilleur fauteuil, et que je

n'ai pas encore fini ma pipe. Il est bon ton tabac, Wilhelm; où l'achètes-tu ?

— Tu as pris ma confidence de telle façon que je n'ose guère la continuer, répondit Grind, sans paraître avoir entendu la dernière question du musicien. Cependant, j'ai tant besoin de parler d'elle, de confier mes projets à quelqu'un !... Tu sauras tout, mais je ne veux de toi ni approbation, ni blâme: l'un et l'autre seraient également inutiles. Il faut pour fixer l'attention de cette jeune fille sur moi que je devienne un personnage, que je fasse du bruit dans le monde, que les gazettes de tous les États Germaniques portent à l'oreille de Katinka le nom de Wilhelm Grind sur les ailes de la renommée et de la gloire. Depuis longtemps je travaille à un ouvrage qui n'est pas d'une mince importance, et qui comptera, je l'espère, dans l'histoire littéraire de l'Allemagne. Tu souris ? hé parbleu! mon cher, qu'était Schiller avant d'avoir donné les *Brigands*? un petit chirurgien de régiment. Du reste, écoute, et tu vas juger par toi-même de la valeur de mon œuvre.

Wilhelm tira de son secrétaire un manuscrit, et commença la lecture d'une tragédie intitulée : *Le Don au Diable.*

La chose se passait au moyen-âge : un jeune pâtre, épris d'une princesse, donnait son âme à Satan pour pouvoir posséder sa bien-aimée. Par la puissance du Démon, il se distinguait dans une bataille, et obtenait pour prix de son courage la main de la jeune fille; au moment où il la conduisait à l'autel, le Diable venait réclamer sa proie ; mais le pâtre, devenu un chevalier du plus haut mérite, était sauvé par l'amour pieux de sa fiancée.

Le drame était assez bien rimé. Lorsque Grind eut fini sa lecture, il interrogea du regard son auditeur. Après un court silence, qui parut un siècle à Wilhelm, (car, quoi qu'il en eut dit, il savait son ami bon juge en littérature), Hans s'exprima en ces termes :

— Tu m'as déclaré que ce que je te dirai n'influen-

cera en rien tes projets ; je puis donc te parler sans réserve. Ton œuvre est assez bien écrite, mais elle manque totalement d'originalité : c'est un mélange plus ou moins heureux de *Faust*, de *Freyschütz*, de *Robert le Diable* et de *Tannhaüser* même.

— Mon cher, répondit Wilhelm d'un ton piqué, je vois bien qu'on peut sentir la musique très-vivement et ne rien entendre à la poésie dramatique. Tu ne te doutes guères de ce que je veux faire de cette tragédie.

— La faire représenter à Heidelberg, peut-être ?

— Mieux que cela..... à Vienne ! J'ai demandé à l'académie un congé temporaire, que je changerai en congé définitif quand ma plume me suffira pour vivre. Et alors, quand je serai devenu assez célèbre pour que mon nom vienne immédiatement après ceux de Gœthe et de Schiller, alors..... Mais nous n'y sommes pas encore, et aujourd'hui ce projet pourrait paraître trop extravagant pour que Messire Jehan l'écoutât sans me blâmer, sans en rire peut-être.

— Et quand pars-tu? fit Jean tristement.

— Demain.

— Aucune réflexion ne pourrait ébranler ta résolution ?

— Aucune.

— C'est bien. Souviens-toi seulement, si tu souffres, si les difficultés d'une carrière de jour en jour plus pénible te rebutent, souviens-toi qu'il existe, sur le Necker, une ville où tu auras laissé un long souvenir et un cœur en deuil; souviens-toi des deux *Pigeons* du fabuliste français, et, si tu ne réussis pas, si tu as besoin de te reposer un peu sous le toit d'un ami, ta place sera toujours réservée à ma modeste table, et Charlotte, dont tu viens de médire, bien que la pauvre fille ait toujours été bonne pour toi, Charlotte mettra avec bonheur ton couvert.

Wilhelm se précipita dans les bras de Jean. Les deux amis restèrent ainsi quelque temps, confondant leurs larmes, sans mot dire.

— Il le faut ! s'écria Wilhelm, il le faut ! C'est ma vocation qui parle.

Et ils se séparèrent.

II

Wilhelm partit le lendemain, comme il l'avait annoncé.

Dès son arrivée à Vienne, il se présenta successivement chez chacun des directeurs des théâtres auxquels le genre tragique convenait. Ils le reçurent fort poliment, mais tous l'éconduisirent. A en croire ces messieurs, leur portefeuille contenait plus de richesses que le théâtre français n'en a jamais possédé ; ils avaient à monter pour le moment une grande série de spectacles, qui devaient faire accourir à leur théâtre, non point seulement les Viennois, mais toute l'Autriche. Et ils engageaient notre poète à porter son œuvre à quelqu'un de leurs confrères, qui était aux abois, et qui serait fort heureux qu'un jeune auteur vint à son secours.

Ce qui causait le plus de désespoir au pauvre Wilhelm, c'était de voir les affiches des représentations dramatiques : les pâles successeurs des grands écrivains français, dont il avait tant médit, étaient complètement en faveur auprès des Viennois : le *Courrier de Lyon*, le *Sonneur de St-Paul, Trente ans ou la vie d'un joueur*, et les vaudevilles de M. Scribe, formaient le répertoire ordinaire.

Wilhelm pensa tristement que le règne de la tragédie était passé et qu'il fallait transformer sa pièce en opéra. Il sourit à cette idée, car le *Don au Diable* lui sembla admirablement charpentée pour la musique. Il travailla avec ardeur à ce nouveau projet ; deux jours et deux nuits furent suffisants pour que sa tragédie devint un charmant livret d'opéra.

Muni de son précieux manuscrit, il aborda le Théâtre Impérial ; mais le directeur sourit de cette singulière idée d'un jeune homme qui, inconnu, s'imaginait qu'on allait accepter son œuvre. — Depuis longtemps nous ne jouons

plus guères que des traductions des maîtres italiens, lui dit l'impressario, et, jusqu'à ce que ma clientèle préfère Wagner à Verdi, je continuerai dans ces errements. Il faut à mon public des cavatines italiennes chantées par des fauvettes françaises.

Grind se rendit de là au Théâtre de la porte de Carinthie: les *Diamants de la Couronne*, la *Dame Blanche*, les *Dragons de Villars*, le *Faust* de Gounod y composaient invariablement le répertoire. Au Théâtre an der Wien, on assiégeait littéralement la salle pour applaudir Mlle Tautin des Bouffes Parisiens, dans *Orphée aux Enfers* du maëstro Offembach.

Wilhelm eût un instant la pensée de faire subir à son œuvre une nouvelle transformation : il songea à en faire un drame en prose; mais bientôt, changeant de résolution, il secoua la poussière de ses souliers et s'écria:

— Allons, ce n'est pas là l'Allemagne ! Les Autrichiens n'ont jamais passé pour des Germains pur sang.

Et il se disposa à partir pour d'autres grands centres de population.

Il se rendit à Dresde, à Weimar, à Hambourg, à Berlin : partout il eût la même réponse. Alors, désespéré, brisé de fatigue, malade de corps et d'esprit, ayant dépensé jusqu'à son dernier groschen, il revint à Heidelberg. Mais, au moment où il quittait le débarcadère, il rencontra de nouveau les voitures de la cour et Katinka plus belle que jamais. A cette vue il fut ébloui, son sang cessa de circuler, et il fut obligé de s'appuyer contre un mur pour ne pas tomber. Il se traîna cependant péniblement jusqu'à sa chambre, se laissa tomber sur un meuble et s'abandonna à de cruelles réflexions.

III

— Je ne suis pas né, se dit-il, pour être autre chose qu'un modeste professeur de petite ville; peut-être avais-je bien assez d'esprit pour réussir dans les lettres, aussi

bien que dans les sciences: les Dieux ne l'ont pas voulu. Il y aurait folie de ma part à songer à Katinka, et, comme je ne puis vivre sans elle, je n'ai plus qu'un moyen pour mettre un terme à mes maux: c'est d'en finir avec cette vie de douleur et de déception.

Il se renferma soigneusement dans sa chambre, boucha le plus hermétiquement qu'il lui fut possible toutes les issues qui laissaient passage à l'air extérieur, et alluma un réchaud de charbon; puis il se mit à fumer paisiblement et lut les dernières pages de Werther, en attendant que les symptômes de l'asphyxie se fissent sentir. Il voulait, jusqu'à ce moment suprême, écrire ses observations et ses pensées, qu'il adresserait au docteur X., de Manheim, son collègue et perpétuel contradicteur.

Mais il avait compté sans la fatigue d'une nuit passée en chemin de fer, succédant à plusieurs nuits d'insomnie et de larmes. Cette lassitude, jointe à la lourdeur de l'atmosphère qui commençait déjà à s'épaissir, l'endormit profondément. Sa pipe s'échappa de ses lèvres, tomba sur le plancher en compagnie du roman de Gœthe, et s'éteignit.

C'eût été pour Wilhelm le dernier sommeil, si le fidèle Jean, qui, depuis quelque temps, guettait tous les jours le retour de son ami, ne fut venu justement à cette heure. L'odeur du charbon s'étant répandue dans l'escalier, Hans soupçonna quelque chose: il fit sauter la serrure, entra brusquement, courut vers la fenêtre qu'il ouvrit toute grande, et vit avec joie Grind revenir à lui peu à peu.

— Ingrat! lui dit-il simplement, en hochant la tête et en se croisant les bras sur la poitrine.

— Eh bien! exclama Wilhelm, que me veux-tu?..... Qui t'appelait?..... Pourquoi es-tu entré ici?..... Pour m'empêcher d'accomplir la seule action raisonnable que j'eusse peut-être faite de ma vie!

— Ingrat! reprit Hans tranquillement.

— Laisse-moi! Retourne auprès de ta bien-aimée Charlotte, qui s'impatiente peut-être en ce moment de

voir ta choucroûte refroidir sur ta table. Tu crois sans doute m'avoir rendu un service en prolongeant pour moi ce long martyre qu'on appelle l'existence? Tu ne sais pas que la vie est une robe de Nessus qui me brûle et qui m'étouffe, et que celui qui empêche un frère de se dépouiller de ce misérable vêtement commet une action méchante. Tu n'as pas songé qu'il est bien doux de dormir éternellement, de ne plus être en contact avec le monde sublunaire, de ne plus avoir à s'occuper de satisfaire les exigences de notre misérable enveloppe corporelle.....

— Voilà pourquoi je t'appelle ingrat, dit Jean, coupant court brusquement à une tirade qui menaçait d'être un peu longue. Je t'ai sincèrement aimé et tu as pu trouver en moi, toujours un ami, quelquefois un père. J'ai été fidèle à partager avec toi tout ce qui m'arrivait d'heureux. J'avais droit à ta confiance. Tu veux te donner le plaisir de la mort: pourquoi ne m'as-tu pas invité à partager avec toi cette joie suprême?

Wilhelm restait interdit, regardant son ami fixement pour chercher à pénétrer sa pensée, et deviner s'il raillait ou s'il parlait sérieusement.

— Oui, continua Jean, j'ai médité tes derniers conseils, et je me suis trouvé las de vivre ainsi lié, par l'habitude plus que par l'amour, à Charlotte, une fille dont le seul mérite, aux yeux de mon ami, est de bien s'entendre aux soins du ménage; je veux savoir si, dans l'autre monde, je trouverai une amante passionnée, qui m'aimera jusqu'à la fin des siècles, sans manger de choucroûte; elle vivra d'amour, et se passera même d'eau claire.

Wilhelm fronça le sourcil: il crut que son ami raillait; mais il changea d'idée lorsqu'il entendit celui-ci lui dire d'un ton solennel, en étendant le bras vers l'horizon:

— Je sais un endroit au-dessous d'Heidelberg, un passage, où le Necker est très-profond; c'est du reste un site délicieux. Je t'y conduirai en bateau, et là, nous

nous lierons les mains et nous nous laisserons couler au fond de l'eau, après avoir chanté une dernière fois l'hymne nationale et anti-gauloise : *Non, vous ne l'aurez pas notre Rhin allemand !...* Nous avons vécu toujours ensemble : la mort ne nous désunira pas.

— Soit, répondit Wilhelm.

Et ils sortirent de la maison.

IV

Ils sautèrent dans un batelet, que Jean conduisit d'une main assurée au milieu de la rivière. Le courant aidant, ils furent bientôt dans un endroit où l'on n'apercevait plus d'habitation. Hans, donnant un coup d'aviron d'un seul côté, fit tourner le bateau, qui heurta contre un rocher. Le coup fut si violent, que Wilhelm, qui à ce moment se tenait debout à l'arrière du canot, passa par-dessus bord et alla frapper doucement de sa tête le lit du fleuve. Il se débattit, ses mouvements le ramenèrent à la surface, et, dès qu'il put mettre les mains hors de l'eau, il se cramponna à quelque chose. Ce quelque chose, c'était Jean, qui nageait vers le rivage opposé.

— Passe tes bras sur mon dos et tiens-toi à ma ceinture, dit tranquillement Jean à son ami.

Wilhelm, mourant de peur, n'y fit point faute. Quand ils furent au milieu de la rivière :

— C'est le moment, je crois, dit Jean de plus en plus calme : fais un adieu suprême à Katinka, pendant que je vais envoyer un dernier baiser à Charlotte, et laissons-nous couler. L'eau est bien limpide.

— Oh ! pas encore ! s'écria Wilhelm.

— Mais je suis las, reprit Hans ; je ne puis aller plus loin.

Et il se laissa un peu enfoncer.

— Courage ! courage, ô mon meilleur ami ! exclama Wilhelm, qui eût troqué bien volontiers toutes ses connaissances en grec et en latin contre celle plus vulgaire

de la natation ; nage encore, mon brave et digne compagnon d'enfance : la rive est proche ; quelques efforts de plus, et tu l'atteins. Il fait si beau aujourd'hui ! le ciel est si pur ! je ne voudrais mourir que demain.

— Connais-tu ces vers de l'Arioste, dit Hans, qui, en sa qualité de musicien, savait l'italien :

Che chi nell' aqua sta fin 'a la golla
Ben' è ostinato se mercè non grida. (*)

Je veux bien remettre à demain notre projet de bain complet, mais j'y mets une condition.....

— Ce que tu voudras, mon bon camarade ! je te l'accorde ! mais nage un peu plus vigoureusement, car j'ai de l'eau jusqu'au menton.

— Tu jures par le Styx ?

— Je jure sur la tête de mon collègue de Manheim, reprit Wilhelm, à qui l'approche du rivage rendait la gaîté.

— Eh bien ! c'est que tu ne feras plus de tragédies. Et, d'un coup d'épaule, il le jeta sur la berge qu'il venait d'atteindre.

Les deux amis se regardaient, étendus sur l'herbe, l'un, essoufflé et souriant, l'autre, pâle et confus. Jean rompit le silence du ton d'un père qui gronde son enfant :

— Tu m'as dit, Wilhelm, que je pouvais avoir en musique un bon jugement, mais qu'en littérature je n'entendais rien. J'ai voulu te prouver que j'étais apte à donner une leçon de philosophie aussi bien qu'une leçon de violon, quoique je n'aie pas lu comme toi Leibnitz, Hegel, Fichte et Kant : grâce à moi, tu sauras maintenant quel est LE PRIX DE LA VIE.

LÉON MÉNEAU.

(*) Celui qui a de l'eau jusqu'à la bouche est bien obstiné s'il ne crie pas merci

SONNET.

La Muse, disiez-vous, est comme l'hirondelle
Amante du printemps au ciel bleu ; vienne un jour
Le sombre hiver : adieu les doux refrains d'amour !
Muse et petits oiseaux fuiront à tire d'aile.

A vos vingt ans en fleur la belle fait sa cour,
Comme le papillon à la rose nouvelle ;
Mais la vieillesse froide, hélas ! aura son tour :
Plus de maîtresse ! rien ne vous restera d'elle !

— Rappelez-vous, amie, un soir, dans le jardin,
Ce beau papillon bleu qui reposait ; soudain
Sur ses ailes d'azur tomba votre main leste ;

Mais lui, prenant son vol, à votre blanche main
Laissa l'émail poudreux de son manteau céleste.
— Ainsi, quand fuit la Muse, un peu d'éclat nous reste.

JUNG-LIDA.

LA BALAYEUSE.

Le ciel rit ; la campagne, encor fraîche et parée,
Dans sa robe d'automne est admirable à voir.
Tout au bout du village, en face d'un champ noir,
Est l'église, à toit plat, haute, droite, carrée ;

Auprès, le cimetière, — un enclos bien connu ! —
Comme tous ceux qu'on voit à l'entour des églises :
Deux arpents enfermés par un mur bas et nu,
Et par dessus, des ifs, des croix, des pierres grises.

Là, l'échine courbée, osseuse et maigre, avec
Deux grands yeux creux luisant sous un front jaune et sec,
Une vieille en haillons, la coiffe déchirée,

Balaie en plein soleil, du matin jusqu'au soir.
Le ciel rit ; la campagne est admirable à voir,
Dans sa robe d'automne encor fraîche et parée.

PAUL GAUDIN.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

LA GÉOLOGIE EN 1862.

Je me propose ici de passer en revue les travaux géologiques de l'année 1862. Nous en trouvons de deux sortes : les mémoires insérés dans les *Bulletins de la Société géologique de France*, et les ouvrages édités séparément. Entreprendre l'examen de tous serait assez long et peut-être ennuyeux — pour le lecteur ; — je me contenterai donc d'attirer l'attention sur ce qui peut offrir le plus d'intérêt.

M. Delesse a publié chez Dunod, quai des Augustins, à Paris : *De l'Azote et des matières organiques dans l'écorce terrestre.*

Les roches contiennent quelques matières organiques dont on est disposé à demander l'origine : évidemment elles doivent résulter de la destruction des animaux et des plantes qui ont habité la terre à ses diverses périodes de formation.

On comprend que les roches neptuniennes, étant déposées par l'eau, contiennent des matières organiques. Les roches volcaniques hydratées en renferment ; anhydres, elles n'en ont que peu ou point. Ces matières sont dues à l'atmosphère ou à des infiltrations postérieures. Les roches plutoniques présentent également des matières organiques, qui existaient sans doute dans les eaux souterraines d'imbibition, lors de leurs formations.

Les terrains de transports superficiels du bassin de la Somme font l'objet d'une notice de M. Melleville (*).

(*) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

Là, paraît la question des haches de silex dues à l'industrie humaine et mêlées à des ossements fossiles de grands mammifères.

M. Arnaud fait une description de la craie de la Dordogne, où nous retrouvons nos étages crétacés de la Charente-Inférieure (*). Il adopte les dénominations des nombreuses couches créées par M. Coquand. Avec une semblable richesse de noms pour les autres étages, la mémoire pourra se trouver plus d'une fois en défaut devant une nomenclature aussi compliquée.

M. Coquand, suivant son système de multiplication des étages, s'étend sur la convenance d'établir dans le groupe inférieur de la formation crétacée, entre le néocomien inférieur et le néocomien supérieur, un nouvel étage, pour lequel il propose le nom de Barrémien (**).

M. J. Marcou a entrepris un grand travail: avec le concours des Humboldt, des Léopold de Buch, des Elie de Beaumont, des Dufrénoy, des Lyell, &., il vient de publier la carte géologique de la terre.

Tous les jours nous voyons paraître des cartes de départements et d'États divers; mais la difficulté est d'en faire la réunion. Il fallait un assemblage, avec réduction. La carte de M. Marcou remplit ce but: à l'échelle de $\frac{1}{33,000,000}$ elle montre clairement les pays explorés et ceux qui n'ont pas encore été visités (***).

L'Europe est partout étudiée; l'Amérique, presqu'entièrement, sauf le nord de la partie septentrionale et le centre de la partie méridionale.

En Afrique, l'Algérie, l'Égypte et le Cap, sont les seules parties décrites.

L'Inde, le Kamtschatka et quelques points de la Sibérie forment à peu près la part de l'Asie.

L'Océanie n'est pas mieux partagée: les contours de

(*) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

(**) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

(***) Winterthur. Éditeur John Wurster et C.ie. — Paris, F. Savy, éditeur, rue Hautefeuille.

l'Australie, quelques points de la Nouvelle-Zélande, des îles de la Sonde, et plusieurs autres ça et là montrent leurs terrains, où dominent les roches cristallisées et les roches volcaniques.

M. J. Marcou ne s'en tient pas à sa grande carte : il explore l'Amérique du Nord, et adresse à la Société géologique de France une liste additionnelle des fossiles taconiques des contrées qu'il a parcourues. Il complète ainsi la faune de MM. Emmons et Barrande. Une énumération des fossiles de toutes les époques et de chaque région de la terre achèverait le travail qu'il a entrepris et complèterait le Prodrome de paléontologie stratigraphique et universelle d'Alcide D'Orbigny (*).

L'origine des buttes de Saint-Michel-en-l'Herm est depuis longtemps l'objet de recherches scientifiques (**).

Fleuriau de Bellevue, le premier, a rendu compte de l'origine de ces singuliers amas de coquilles, situés à quelques lieues seulement de la Rochelle. Ce travail, présenté à l'Académie en 1814 et imprimé dans le Journal de physique, a été reproduit dans la *Statistique de la Vendée* (***).

Ces buttes se seraient formées au niveau des autres amas d'huîtres qui ont pu exister dans les environs, et devraient leur relief actuel à un soulèvement local.

M. de Quatrefages, dans ses *Souvenirs d'un Naturaliste*, au chapitre Châtellaillon, Esnandes, accepte cette explication ; mais dans le *Bulletin* de Mai 1862, il revient sur ces buttes, et, en combattant cette opinion, il tire les conclusions suivantes :

« 1° Les buttes de Saint-Michel-en-l'Herm, considérées jusqu'ici » comme devant leur origine à l'action des forces naturelles, ont été » en réalité élevées de main d'homme au-dessus du niveau de la mer » qui les entourait.

(*) Paris. — 1850-52. — V. Masson.

(**) *Bulletin de la Soc. géol. de France.* — 1862.

(***) De J.-A. Cavoleau, annotée par A. de La Fontenelle de Vaudoré. 1844.

» 2° Cette construction est postérieure au règne de Pépin-le-Bref,
» et date peut-être du règne de Charlemagne.

» 3° Il paraît probable qu'on devra découvrir, le long des anciens
» rivages du golfe du Poitou et des contrées analogues en France,
» des *Kiokkenmadings* plus ou moins semblables à ceux qu'on a
» trouvés en Danemark. »

Il est assez difficile de s'expliquer et le choix du lieu, au milieu d'un marais, et le choix de ce mollusque pour la construction des buttes, quand des îles calcaires, situées dans ce même marais et à quelque distance seulement, pouvaient fournir de grandes quantités de roches.

La longueur des buttes, qui est de 7 à 800 mètres sur une largeur de 300 et une hauteur de 12 environ, fait entrevoir une prodigieuse quantité d'huîtres, et doit faire rejeter toute idée de *Kiokkenmadings*, pour peu qu'on fût tenté de croire à cette origine.

Jusqu'à présent l'opinion de Fleuriau paraît la plus probable.

Je termine ici cette nomenclature, où je crois n'avoir rien omis qui puisse présenter quelque intérêt. — Ce n'est, du reste, qu'un premier jalon planté : j'espère avoir plus d'une fois occasion d'entretenir les lecteurs de la *Revue*.

Ed. Beltremieux.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LES FONTAINES DE LA ROCHELLE.

(FIN.)

Les termes du traité de 1624 sembleraient faire croire que les trois fontaines du *Pilori*, des *Petits-Bancs* et de *Navarre*, étaient les seules qui existâssent à la Rochelle à cette époque, et que des *puits publics* ou *thonelles* (1) y suppléaient dans les quartiers moins favorisés. On ne peut s'étonner qu'il n'y soit pas question de la *fontaine Royale*, démolie en 1845, puisqu'elle n'avait été érigée qu'en 1650, pour perpétuer la mémoire de la prise de la Rochelle par Louis XIII (2); non plus que de la *fontaine de la Prétintaille* ou *de la Guinguette* (qu'on appela *du Gouvernement* quand, en 1748, le gouverneur de la Rochelle abandonna à la ville son ancien échevinage, pour aller habiter l'hôtel acheté par la commune à M. de la Tremblay et situé dans la rue Dauphine), car, jusqu'en 1704, ce ne fut qu'un simple *regard*, auquel, à cette époque, on adapta une pompe et des robinets. Mais on est surpris de n'y pas voir figurer la *Vieille-fontaine*, placée près de l'ancien mur d'enceinte, sur une place

(1) Je suppose que ce qui distinguait la *thonelle* du puits, c'est que la première était abritée par un toit de charpente, et que le second était simplement à ciel ouvert.

(2) V. les *Ephémérides historiques de la Rochelle*, p. 11.

comprise entre la rue qui lui devait son nom de *rue de la Vieille-fontaine* (actuellement rue Dauphine) et la rue Saint-Julien-du-beurre. Apparemment qu'elle avait été détruite lorsqu'à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe on avait modifié le système des fortifications, en ajoutant de grands bastions aux antiques murailles flanquées de tours. D'un autre côté, je ne m'explique pas bien pourquoi l'acte du notaire Cousseau appelle *puits* ou *thonelle* plutôt que fontaines les réservoirs placés, l'un, *proche le derrière du logis de la Seraine* (1), c'est-à-dire au carrefour des Trois-fuseaux, près du marché, l'autre, *entre les deux casemates du fort construit en la mairie de Jean Barbot, escuyer, seigneur de Buzay* (2) (vers l'extrémité Est de la rue actuelle de Saint-Louis), et qui, tous deux, se trouvaient dans les mêmes conditions que les fontaines du Pilori, de Navarre et des Petits-Bancs. Comme elles, en effet, le dernier, qu'on trouve désigné dans de vieux titres sous le nom de *fontaine du Pirolit* (Jaillot), était alimenté par des sources éloignées, dont l'eau lui était apportée par des conduits souterrains en terre cuite, non de Lafons, mais de Rompsay ou de Périgny (3). Il résulte même de délibérations du corps de ville de 1622 qu'on y avait adapté *deux pompes doubles*, et que, pour que les habitants y pussent commodément laver leur linge,

(1) C'est de cette enseigne, sculptée sur une pierre qui a été récemment déposée à la Bibliothèque de la ville, que la rue des Sirènes a tiré son nom. Un acte du notaire Hirvoix, de 1711, porte : « corps de logis faisant partie de la *maison des Serennes* et faisant le coin des rues des Dames, proche le *canton de la fontaine des Trois Fuseaux* et de celle du Chasteau-Gaillard, qui conduit du quartier de la Triperie jusques à celuy de la fontaine des Trois-Fuseaux. »

(2) Par un autre acte du notaire Cousseau, du 6 juillet 1624, le même J. Gaschot vendit à trois cordiers un terrain servant de corderies et longeant « la ruhe par laquelle on va et vient de la porte de Cougnes à une grande place où *y a ung puy estant entre les deux quazemates du fort basty en la mairie de....* » (le nom est resté en blanc).

(3) Une communication faite par M. Burgaud au Congrès scientifique tenu à la Rochelle en 1856 nous a appris qu'en 1824 on avait trouvé, enfouis dans le sol, près du petit Saint-Eloy, de gros conduits en terre cuite se dirigeant du côté de Rompsay et qui étaient certainement d'anciens tuyaux de cette fontaine.

on y avait construit une sorte de pavillon couvert (1). Les tuyaux en furent sans doute brisés quand, en 1689 et années suivantes, on creusa les fossés des nouvelles fortifications. L'eau n'arrivant plus dans le bassin, on trouva plus facile de détruire la fontaine que de la remettre en état, et, depuis cette époque, ce quartier s'est trouvé privé d'eau douce. La même impéritie fit abandonner le premier, qu'Arcère appelle la *fontaine des Bouchers,* et qu'une baillette de 1659 et plusieurs actes de notaires postérieurs nomment *fontaine du Marteau* et *fontaine des Trois-Fuseaux*, qui n'était autre que le *puits* placé près de la maison de la Sirène (2). Arcère dit que son bassin était mis en communication, au moyen d'un tuyau, avec la fontaine du Pilori, qui n'en était pas très-éloignée, et il déplore justement que, la construction en étant en fort bon état, on n'ait pas recherché la cause qui avait altéré la pureté de son eau, et essayé d'y remédier, plutôt que de condamner la fontaine.

C'est au contraire du sol même, et non de sources lointaines, que tirait ses eaux le *puits vert*, devenu la *fontaine de la Caille* ou du *Change,* quand, en 1637 (3), on y adapta des corps de pompe. Auparavant il devait être, comme les autres fontaines, enfoncé au-dessous du sol, et embrasser avec son escalier une partie du carrefour, car Amos Barbot, en faisant le récit de la brillante réception faite en 1565 à Charles IX par les Rochelais,

(1) Cette besogne des lavandières devait nécessairement détremper le sol et le rendre fangeux ; aussi suis-je tenté d'admettre que c'est à cette fontaine que s'applique l'épithète de *Salaude*, que M. Callot aîné, à l'opinion duquel ses longues recherches sur notre vieille Rochelle donnent une grande autorité, croit devoir attribuer à la fontaine du Marteau.

(2) Elle dût être détruite en 1679 ou 1680 ; car un acte du notaire Mercier, de 1679, en parle comme existant encore et un autre acte de l'année suivante mentionne *la place où estoit cy-devant la fontaine des Trois-Fuseaux*. Elle devait ses deux noms à des enseignes de maisons voisines. La *maison du Marteau* était contigue à celle de la Sirène.

(3) La date de 1683, donnée par Arcère, est erronnée, car j'ai eu entre les mains l'original du traité passé, le 12 juin 1637, entre les habitants du quartier et le maître maçon Abrah. Favreau, qui avait entrepris les travaux de la fontaine.

nous apprend que « au canton du Change (1), dit de la Caille (2), et *sur le puy* fust faict un théâtre paré de verdure et de rameaux, où estoient plusieurs filles richement vestues..... &. »

Quelle était la situation des autres puits possédés par la commune, dont l'usage appartenait à tous, et qui se distinguaient apparemment des autres par la bonté de leur eau, puisque la ville se chargeait de leur entretien dans un but d'utilité publique? et que sont-ils devenus? J'essaierai de résoudre la première question, mais je ne saurais répondre à la seconde.

On peut trouver étonnant d'abord de ne pas voir figurer dans l'acte de 1624 les *puits doux*, qui ont donné leur nom à l'une de nos rues et qui, sur des cartes gravées vers la même époque, sont représentés avec un aspect monumental, rangés sur la même ligne, au nombre de trois, au point où se réunissent les rues des Puits-doux et des Trois-cailloux. Il est prudent, en général, de se défier de l'exactitude des vieux plans publiés en si grand nombre sur la Rochelle, et, bien que, dès 1394, il soit parlé, dans un terrier de l'hôpital de Saint-Barthelémy, d'une maison de la rue Sainte-Catherine (actuellement des Trois-cailloux), *où sont les poys doulx* et, dans un titre de 1557, d'une maison confrontée *au puy doux*, j'incline à penser que, dans les temps précédents comme en 1624, les puits doux, ainsi nommés parce que leur eau était moins altérée que celle des autres par le mélange d'eau salée, étaient la propriété de particuliers et enfermés dans l'intérieur

(1) Ainsi appelé parce que là étaient établies, dès la plus grande antiquité, les *tables* des changeurs. Dans une ville où un commerce aussi important qu'étendu faisait affluer un grand nombre d'étrangers, alors surtout qu'on n'admettait guères dans les transactions d'autre monnaie que la monnaie royale, la ressource des changeurs, la plupart juifs ou lombards, était d'une absolue nécessité.

(2) On devrait écrire de *Lacaille* si, comme je le crois, cette dénomination lui vient de la famille de Lacaille On trouve en effet mentionnée, dans un titre de 1535, « une maison située au *carrefour des changes* (nom qu'il avait toujours porté jusque-là) et confrontée à la maison de la veuve et héritiers de feu Symon de *Lacaille*. »

des maisons ou adossés extérieurement à leurs murailles (1). De même, le puits dont le hasard fit découvrir l'orifice en 1839, au point de la Place d'armes où l'on dresse habituellement le feu de joie, aux jours de fête publique, et qu'une décision de l'autorité municipale de 1731 appelle *le bon puits*, était compris dans l'enceinte de la vieille monnaie de la Rochelle, anciennes dépendances vraisemblablement de l'antique château de Vauclair (2), qui furent démolies, en 1689, pour agrandir et régulariser la place.

L'emplacement du *puits Rideau* est le plus facile à déterminer. Il en est fait mention dans un grand nombre d'actes antérieurs et postérieurs à 1624 (3); il avait servi à baptiser le canton sur lequel il était situé, au point de jonction des rues Saint-Nicolas et de la Sardinerie, et aussi la petite rue de la Fourche, qui y conduisait, et qui est appelée *rue du Puy-Rideau* dans les titres du XVIe siècle.

On serait tout d'abord tenté de penser que le puits adossé à la muraille de la maison de la veuve de Me P.re Lefebvre, *proche la halle du Temple*, devait se trouver près du marché qui a longtemps existé dans la cour de l'ancienne commanderie des Templiers, entre les rues du Temple et Dupaty; mais les mots *en Perot*, qui suivent, démontrent qu'il était placé dans le quartier Saint-Jean-du-Perot. Il résulte en effet de vieux titres que, sur un terrain voisin de l'église de Saint-Jean et

(1) « Maison située en la rue des *Puits-Doux*, en laquelle *il y a un puits doux* » 1617. *(Acte de Cousseau.)* — « Jacques Larue, *fermier des puits doux* » 1674. *(Reg. de Notre-Dame.)* — « Maison vulgairement appelée les *puis doux*, sise au devant de l'Oratoire » 1689. *(Acte de Depoix.)*

(2) « Au mois d'aoust 1715, fut ouvert le puits qui est au milieu de la place, dont il y avoit trente ans qu'il n'avoit esté ouvert. C'estoit autrefois le puits de la monnaie. Ce puits donne de l'eau très bonne »

(3) « Maison size au canton appelé du *Puys-Rideau*, tenant d'une part à la grande rue de Saint-Nicolas, d'une autre part à la rue Sardinerie » 1636. *(Acte de Cherbonnier.)* — « Maison située rue Saint-Nicolas, *près et devant le puys Rideau* » 1611. *(Acte de Cousseau.)* — Dans les minutes du notaire Bureau de 1507, il est parlé d'un sieur Berthomé *Rideau, charpentier-tonnelier*, qui possédait plusieurs maisons dans la rue de Saint-Nicolas. Ne serait-ce pas de lui ou des siens que ce puits aurait pris son nom?

appartenant aux Hospitaliers de Jérusalem, héritiers des Templiers, on avait établi un marché connu sous la dénomination de *Halle du Temple* ou marché de Saint-Jean (1). Mais je n'en ai pas trouvé qui m'apprissent où demeurait la veuve du professeur Lefebvre.

J'ignore de même dans quelle partie de la rue Saint-Yon était *le magasin* devant lequel existait une autre *thonelle.* Ce *magasin* devait être le grenier d'abondance qui, pendant les troubles précédents, avait servi aux magistrats municipaux à enfermer les approvisionnements de blé et de farine.

Enfin la *maison du seigneur des Herbiers,* dans la muraille de laquelle était encastré le dernier des puits publics, devait se trouver dans la rue des Augustins, qui, à cette époque, portait le nom de *rue des Herbiers,* emprunté évidemment au titre seigneurial du maire de 1621, Isaac Blandin, *seigneur des Herbiers,* fils du maire de 1579.

Peut-être trouvera-t-on maintenant que l'acte du notaire Cousseau contenait assez d'enseignements pour mériter d'être publié. On ne peut guère contester qu'il serait très-utilement consulté par celui qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire de nos fontaines, ou plutôt leur *oraison funèbre,* car, après nous avoir abreuvés, nous et nos pères, pendant plus de quatre siècles, elles vont bientôt faire place à un vaste établissement hydraulique, dont on attend beaucoup pour oublier tout ce qu'il aura coûté.

E. J.

(1) Un plan de Bouchot, de 1621, donne le nom de *marché* à l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Jean, qui est devenu la place de la Préfecture.

DEMAIN?

Edm. ARNOULD : Sonnets et Poèmes. — 1861.
J. REYNAUD : Terre et Ciel. — 1854.

Je place en tête de cette étude deux noms qui n'ont pas, je le crains, je ne dirai pas une popularité, ils n'y sauraient prétendre, mais une notoriété proportionnée au mérite des hommes qui les portaient.

M. J. Reynaud est mort le 29 juin dernier, à cinquante-sept ans ; M. Arnould, le 21 février 1861, à quarante-neuf ans. Ils avaient eu leur berceau assez près l'un de l'autre : tous deux sont nés sur la terre guerrière et religieuse de Lorraine. L'un, fils d'un colonel de la République, qui avait pris sa retraite très jeune, lors de la proclamation de l'Empire ; l'autre, pupille d'un des plus fermes parmi les conventionnels, Merlin de Thionville ; ils avaient tous les deux un ardent amour de la liberté, une grande espérance en elle. Du reste, leur esprit fut préparé par des études différentes. Entré à l'école polytechnique en 1824, M. Reynaud en fut sans doute un des élèves distingués, puisqu'il en sortit ingénieur des mines; il abandonna bientôt sa carrière pour devenir l'un des apôtres des idées Saint-Simoniennes, puis il s'associa à M. Leroux, pour publier l'*Encyclopédie nouvelle ;* il joua un instant un rôle politique en 1848 ; enfin, en 1854, il refondit plusieurs des articles qu'il avait donnés à l'*Encyclopédie,* et en fit le livre dont je m'occupe ici, *Terre et Ciel.* — M. Arnould suivit, au

contraire, la carrière des lettres. La vie lui fut une rude maîtresse et lui fit une loi de la constance dans son métier. Ses études à peine achevées au petit séminaire de Pont-à-Mousson, il recueillait, comme héritage de son père, quelques dettes à payer et une mère à soutenir. Il devint maître d'études, pour assurer du pain à tous deux, puis régent dans un collége communal. Ce que c'est que cette carrière, ceux qui ne le savent pas en jugeront par ce détail. En 1836, M. Arnould, qui avait alors perdu sa mère, mais qui était marié et père de famille, fut nommé régent de sixième au collége d'Auch. Il dut se rendre de Dieuze à Auch à ses frais, et, comme les classes étaient commencées, on lui déduisit le traitement des jours qu'il avait employés au voyage. Il avait, pour compenser ces pertes, les économies qu'il pourrait faire sur des appointements de 87 francs par mois. Je me suis laissé aller à recueillir ces détails étrangers au sujet que je veux traiter, parce qu'ils sont un utile commentaire de ces exclamations qui se rencontrent parfois dans les sonnets de M. Arnould : *ô saint devoir ! ô sainte pauvreté !* parce que le principal attrait de ces poèmes, c'est qu'ils sont sincères, c'est qu'on y sent presque partout, comme il le dit d'un autre :

L'homme sous le poète, et le fruit sous la fleur.

En 1842, M. Arnould était devenu professeur de Faculté, et il exerça successivement ces fonctions à Strasbourg, à Poitiers et à Paris. Il avait certainement fallu autant d'énergie que de talent pour se faire seul une semblable position.

Pendant son séjour à Poitiers, il publia deux mémoires en prose, l'un, sur l'*Invention originale*, couronné par l'Académie française ; l'autre, une *Théorie du style* (*).

(*) Je n'avais pas lu, lorsque j'écrivais ces lignes, cet *Essai d'une Théorie du style*. Si je l'avais connu, je n'aurais pu en parler avec tant d'indifférence. Ce livre de 250 pages est aussi plein que court. C'est un livre technique, un vrai livre de classe, qui définit le style, en cherche les éléments, traite des

Dans le premier, rien n'est plus remarquable que les pages où il montre le génie de Corneille se développant tout entier sur une seule idée, la lutte du devoir avec la passion. Ce culte du devoir inspirait aussi ses vers. Pendant toute sa vie, en effet, M. Arnould cultiva la poésie, mais sans que ces chants sortissent d'un cercle étroit d'amis. Ce n'est que depuis sa mort qu'on a publié ce volume, qui toutefois, par un sonnet au lecteur et un épilogue, semble avoir été préparé pour la publicité. Il se compose exclusivement de sonnets, au nombre de plus de trois cents; car les poèmes eux-mêmes ne sont formés que de sonnets liés par l'unité du sujet (*). Si l'on en excepte un bien petit nombre de pages dictées à la jeunesse par l'amour, ils sont tous inspirés par une seule pensée, le respect du devoir, le dégoût de la vie corrigé par la confiance dans l'immortalité, dans une immortalité progressive et active elle-même. On peut croire qu'une pensée unique, dans une forme toujours

figures, reprend la division antique des trois genres, assigne le caractère de la prose, ceux de la strophe, de la stance et de la période. Mais, à la précision didactique, il joint des qualités qu'on n'a guère coutume de chercher dans ces livres, cette profondeur philosophique, cet effort pour remonter aux sources psychologiques, dont Aristote est le plus ancien et est resté le principal modèle, et cette largeur de vues dont notre siècle se vante comme de sa vertu spéciale. On n'avait pas encore, que je sache, étudié ces matières à l'aide d'exemples empruntés plus souvent aux poètes de l'Europe moderne et à nos poètes du XIXe siècle qu'à l'antiquité et à la France de Louis XIV. Je n'ai pas vu non plus ailleurs de pareille tentative pour juger, d'après des règles générales établies d'avance, Lamartine, Béranger, Victor Hugo, Musset. Ces innovations relèvent singulièrement l'intérêt de ce livre. Cela ne veut pas dire que j'en adopte toutes les opinions, que j'en approuve tous les détails, ce que, du reste, je ne saurais dire d'aucun livre. J'y blâmerais même, en général, une tendance à presser ses idées, par exemple, le rapprochement entre les différents arts, de manière à rendre faux des aperçus d'abord justes, un excès de brièveté qui laisse au lecteur une trop grande part dans le soin de déterminer une pensée qui ne lui est que montrée. Les vues génératrices de cet *Essai* étaient déjà indiquées dans celui sur l'*Invention originale*. Ces deux livres reçoivent, en outre, leur unité d'une animation de style inspirée par les sentiments les plus élevés. Ce cachet d'élévation morale, dont sont marqués la prose et les vers de M. Arnould, lui assigne, à mon gré, une belle place parmi les hommes de talent de notre époque.

(*) Lors même qu'il tenait ses sonnets soigneusement renfermés, M. Arnould avait énoncé sa prédilection pour cette forme de poème qui a donné, selon lui, à l'épopée italienne son tercet et son octave, à l'ode française sa strophe de dix vers. (V. *Invention originale*, p. 74, 80, 83. — *Théorie du style*, p. 210. (1re édition.) — Ceux qui ne font pas de sonnets ne liront peut-être pas ce panégyrique sans sourire un peu.

la même, expose à la monotonie. Il n'en est rien cependant. Il ne s'agit pas sans doute de lire de suite ces trois cents sonnets ; mais, fermes et sobres dans la forme, ils se varient par le ton, parfois amer, souvent gracieux, toujours élevé, surtout par la variété des images (*). Et pourtant il faut avouer que la mesure et la rime ont à elles seules un don particulier. Il y a tel de ces sonnets où manque l'image, qui ne vaut que par la pensée et qui, si on lui ôtait la rime et la mesure, ne se distinguerait plus de la prose. Page de prose, il n'arrêterait pas l'attention ; on le remarque en vers.

J'ai dit que la douleur et la mort étaient les muses inspiratrices de M. Arnould. Cette douleur, ce n'est pas une lâche crainte des luttes de la vie, rien ne serait moins poétique ni moins viril. Il ne passe pas son temps, comme on l'a reproché à un poète plus grand que lui,

> A dire comme Job en mille variantes :
> O mon Dieu ! pourquoi suis-je né ?

C'est qu'il sait pourquoi il est né ; c'est qu'il aspire à la mort, non pas comme à un terme, à un repos, mais comme à un passage qui mène vers un lieu meilleur. Harassé par les rudes sentiers de la montagne, le voyageur aperçoit de loin un col plus rude encore, étroit, difficile, dangereux peut-être, mais après lequel il croit n'avoir plus à parcourir qu'une route ombragée et fleurie. Il se hâte vers ce col, non sans quelque crainte, mais avec un vif désir de l'avoir franchi. Telle est la mort pour M. Arnould.

(*) Entraîné par la pensée même de cette étude, celle qui m'a fait rapprocher M. Arnould de M. Reynaud, j'ai négligé bien des côtés de ces poésies, dont presque toutes les pages voudraient un examen ; il y a là bien des sentiments doux ou forts dont je n'ai pas parlé ; je n'ai pas signalé l'art avec lequel les pensées sont quelquefois mises en scène, les petits drames qui les font saillir, le dialogue entre la vie et la mort, celui entre les lions des Tuileries, le petit poème les *Euménides*, celui sur une pensée de suicide de Napoléon, intitulé *Mystère*. J'ai négligé surtout le côté riant et gracieux. Comme expiation partielle de ce dernier tort, je citerai du moins le charmant conte de fées en vingt-cinq sonnets, qui a pour titre : *Rêve d'une nuit de printemps*.

Cette pensée ne suppose même pas un grand fond de tristesse, et elle naissait sous la plume d'un homme chez lequel il était à coup sûr impossible de trouver aucune trace d'amertume. Dans deux sonnets, moins fermes de forme, moins simples et moins vigoureux d'expression que ceux de M. Arnould, mais qui ne leur cèdent ni par l'élévation de la pensée, ni par la largeur de l'image, notre excellent M. Savary envisage la mort

> Comme une mère tendre, à nos cris accourue,
> Qui nous prend dans ses bras, nous berce et nous endort.

Il y voit lui aussi une transition vers une vie meilleure, car rien ne meurt que pour renaître, car l'avenir

> N'est rien que le passé qui revit et s'allonge,

et

> Le temps est comme un fleuve, à la veine profonde,
> Qui ne peut ni cesser de dérouler son onde,
> Ni faire qu'un seul flot remonte à son berceau.

Toutefois il y a, ce semble, dans les vers de M. Arnould, des allusions à de vives souffrances, à celles qui ne sont même pas un aliment au courage, parce qu'il ne peut rien contre elle. Dans des poésies restées trente ans loin des yeux du public, il est impossible que les impressions personnelles ne dominent pas; mais ces allusions, claires pour ceux qui ont beaucoup connu le poète, restent obscures et vagues pour les autres. Dès l'âge de vingt-deux ans, M. Arnould se plaignait de ne pouvoir que simuler la gaîté, et disait déjà :

> Que de douleurs dans un cœur vide !
> Que d'ennuis sous un front sans ride !
> Que de pleurs qui ne coulent pas !

Ce n'est peut-être là qu'une tournure d'esprit, mais

ce doit être une souffrance plus précise qui a dicté ces vers, les plus amers que je sache avoir lus :

> Les cœurs aimés de nous que nous prend le trépas,
> Dans un temps toujours proche il saura nous les rendre :
> Ceux que nous prend la vie, elle ne les rend pas.

Cette confiance dans la mort toutefois ne peut être obtenue que par la patience à supporter la vie ; il faut aller au passage, non s'y précipiter. La vie a sa loi. Quand l'espoir est éteint, il reste le devoir, et l'homme ne peut porter son but au-delà du tombeau, qu'à la condition que son âme sorte plus belle des combats de la terre : aussi M. Arnould a-t-il l'amour, non l'impatience de la mort. Tout ce qu'il lui demande, c'est de le prendre avant qu'il ait été flétri par cette faiblesse sénile qui

> Se cramponne à la vie et ne veut plus mourir,

avant

> . . . . . que l'idéal, par le réel dompté,
> Ne soit plus à ses yeux qu'un sombre et vain nuage.

Mais cette pensée le préoccupe au point de lui inspirer des sonnets deux jours de suite. Il fut exaucé : « il mou- » rut à quarante-neuf ans, une demi-heure avant de » se rendre à son cours où l'attendaient ses auditeurs ; » il eut à peine le temps de pousser un appel étouffé et » tomba foudroyé. » La mort est-elle donc moins sourde qu'on ne le suppose ? Elle prit M. Savary, lui aussi, plus tard, mais presque aussi subitement. Je doute que cette remarque multiplie les chants en son honneur. Mais elle ne veut que des adorateurs sincères.

Le culte de M. Arnould pour elle s'épanouit en vingt images. Elle est l'immortalité pour ces atômes, ou plutôt ces mondes, qui ne pouvaient périr, puis qu'ils avaient pensé. — Elle peut sourire et son visage est beau. — Elle fait épanouir l'amour idéal. — Elle fait tout rever-

dir. — Elle est la lumière qui brille dans l'azur lointain. — Elle est l'entrée de la route où tournent les soleils et qui conduit au trône de Dieu. — Elle est l'artiste qui tient le maillet ou le ciseau pour briser ou pour achever le marbre que la vie n'a fait qu'ébaucher. Mais, après tant d'images impuissantes, le poète se recueille, et, avec toute la gravité un peu nue du philosophe, s'incline devant l'activité silencieuse de Dieu, dans ce sonnet écrit seulement huit jours avant sa mort :

« Dieu fait tout en silence » est un mot d'Épicharme....

Aimer la mort, ce n'est pas la définir. Qu'attend M. Arnould au-delà du tombeau où il a placé son espérance ? Sa libre imagination de poète ne s'astreint pas précisément aux cultes établis, qui ne lui paraissent que des formes transitoires. Il croit volontiers que c'est uniquement par la voix de la conscience que Dieu nous parle, au moins aujourd'hui. Il ne peut plus retrouver le Christ derrière tout l'or qui recouvre ses autels, encore moins derrière des menaces, et c'est au plus sombre des penseurs chrétiens, à Pascal, qu'il déclare qu'il n'est pas de ceux que l'enfer épouvante. Sa foi même en Dieu, douce et facile tant qu'il reste à cueillir une feuille de rose, a éprouvé des défaillances sous la rude étreinte de la vie réelle. Plus forte que l'amour même, la poésie l'a sauvé, et c'est en son nom qu'il s'écrie, sept mois avant sa mort :

Je peux bien croire encor, puisque je peux chanter....

C'est donc en poète qu'il fera son rêve de la vie future, plutôt par le sentiment que par le raisonnement, et même que par l'imagination. Un seul instant, sa foi même dans la mort semble plier sous le doute. Un instant il s'écrie :

O mystère de doute et d'épouvantement !

et se demande si elle attend l'homme, marbre ébauché,

Pour le mettre en poussière ou le rendre plus beau.

Mais il n'avait alors que vingt-sept ans. Dès-lors, pourtant, il songeait que le soleil ne quitte notre horizon que pour éclairer d'autres mondes. En vieillissant, sa foi s'est affermie, et, partout, elle a l'espérance pour compagne. Il s'est dit qu'à Dieu va ce qui meurt, que la soif de vie qu'il sent en lui promet l'espace à son vol; il s'arrête un moment devant les stoïciens, mais, en admirant leur fermeté désespérée, leur âpre volonté, il leur préfère ceux qui, agrandis par l'amour,

Couvent, sûrs de leur foi, ce qui doit vivre un jour.

Dès-lors le cercueil ne lui apparaît plus que comme un berceau, l'avenir que comme une existence infinie; la mort doit s'appeler l'espérance; derrière elle un nouveau jour se lève, et, dans d'autres vies, refleuriront, plus belles, les fleurs cueillies sur la terre. Cette expression est décisive: *Au seuil des autres vies.* Mais ici encore, ce qui apparemment était une loi de son esprit, le poète abandonne l'image pour ne plus chercher la beauté que dans l'expression forte de la rigueur philosophique, et il résume sa pensée dans ce sonnet, que je ne puis me résoudre à mutiler:

Au sein de l'Infini tout mal un jour s'efface;
Par l'épreuve féconde à la fin racheté,
L'être le plus chétif verra la vérité,
Et parmi les élus viendra prendre sa place.

Ou plus tôt ou plus tard Dieu nous montre sa face.
Il créa les vivants pour la félicité;
Il la répand sur eux dans son éternité;
Il en remplit les cieux, il en sème l'espace.

Qu'importent dans le temps et la peine et les pleurs,
Puisque l'éternité change en biens les douleurs,
Puisque tout ce qui tombe ici-bas, se relève;

Puisque chacun de nous goûtera pleinement,
Au terme désiré d'une lutte sans trêve,
De ses jours immortels le calme enivrement ?

C'est par cette foi immense dans le renouvellement et la fécondité définitive de l'épreuve que M. Arnould se rapproche tout-à-fait de M. Reynaud ; le poète,... de qui dirai-je ? du savant ? du théologien ? du philosophe ? disons tout d'un mot ma pensée : du romancier.

L. DELAVANT.

(*La suite à la quinzaine.*)

LE RAYON DE SOLEIL.

Fantaisie Poétique.

Fiat lux !

Lors d'un congrès scientifique,
Où l'alléchait un friand prospectus,
Un vieux rhéteur, pédant, qui, bardé de logique,
Eût dû porter un nom se terminant en *us*,
Sur les classiques bancs du coche académique
Était venu, dans sa personne éthique,
Exhiber Trissotin doublé de Vadius.

Ces congrès ambulants, faisant leur tour de France,
D'un pôle à l'autre y tiennent leurs États,
Où force médecins, beaux diseurs, avocats,
S'en viennent faire entre eux grand assaut d'éloquence ;
Venant, surtout, avec plus ou moins d'élégance,
De danser sur la phrase épier tous les cas.

Vous entendez alors un cliquetis superbe,
Un vrai tournoi : de grec et de latin
L'argument se cuirasse et se gonfle le verbe ;
Étourdi, fasciné, l'auditoire, incertain
Si c'est le vrai savoir ou le faux qui domine,
Hésite pour juger des coups.
La phrase a de l'ampleur pour l'œil qui l'examine ;
Mais l'hyperbole est fort suspecte à tous ;
Du luxe bien souvent l'indigence est voisine....
Enfin, Mesdames, comme vous,
C'est la science en crinoline.

Du congrès de l'endroit quand s'approchent les jours,
La réclame locale, avec plus d'énergie,
Pour prêter à la fête un surcroît de magie,
Convoque tous les alentours.

Debout! réveille-toi, préfecture assoupie!
D'un éclat printanier farde ton âge mûr!
Et le chef-lieu devient une Olympie....
Moins l'Elide et l'Alphée où rit un ciel si pur.

Mais à notre savant revenons. De sa chambre
Un jeune artiste occupait la moitié;
Pauvre musicien, de janvier à décembre
En courant le cachet souvent humilié,
Mais adepte fervent, sentant l'ardente flamme
Descendre dans un cœur, que fait palpiter l'art,
De ce dieu qu'il adore et que ce cœur acclame
Dans Beethoven et dans Mozart.

Donc, le matin, dans sa chambe assombrie
Par quatre volets bien fermés,
Il faisait nuit complète. — Orateurs animés
Pour défendre leur théorie,
Nos voisins devisaient du programme du jour.
Le savant y devait soutenir une thèse
Fort peu conforme à la Genèse.
Mais liberté pour tous; c'est là que, sans détour,
Sophisme et vérité, pour peu que le jeu plaise,
Peuvent croiser la lance et briller tour-à-tour.

L'Univers incréé, tel était le système
Adopté par notre rhéteur;
Cela, par la raison suprême
Qu'avant d'admettre un créateur
Il nous faudrait résoudre un bien autre problème,
Lequel devrait prouver, en bon logicien,
Que l'effet existe sans cause,
Et qu'un ouvrier, avec rien,
Peut, s'il veut, faire quelque chose.

Absurde : *ergo*, point de création.
Avant de naître, il faut être embryon.
D'ailleurs, dans Spinosa....
— Pour moi, disait l'a
Le syllogisme est un arc sans vigueur.
S'il faut, en pareil cas, conclure en spinosiste ;
Le compas à la main, l'algèbre, en sa rigueur,
D'un froid raisonnement peut bien suivre la piste ;
Moi j'appelle raison la voix qui parle au cœur.

— Dites-moi donc comment votre raison, jeune ho
Tirera des soleils, éclos par millions,
Du chaos, sombre nuit qui, seule, doit, en somm
Fournir à tous l'espace et les rayons ?

Comme il disait, par une étroite fente,
Le soleil, hôte radieux,
Entre, et sa clarté triomphante
Jaillit sur un fond noir en cône lumineux.
C'était passer du néant à la vie ;
Ce ne sont plus le doute et la philosophie
Opposant au grand jour des arguments rouillés ;
C'est Dieu qui parle aux sens émerveillés.

Tout un monde a surgi. Des paillettes sans nombre
Tourbillonnent sans fin dans un riche élément ;
On dirait qu'un écrin vient de semer dans l'ombre
De la poudre de diamant.
Mille soleils en miniature,
L'un vers l'autre attirés par un secret aimant,
Semblent, d'un pied léger, se poursuivre en mesu
Et danser dans le firmament.
Des cieux c'était l'image, et, vers eux élancée,
De l'infime au très-haut remontait la pensée.

— Sur la création interrogeant ma foi,
Vous pressiez d'arguments ma trop faible science ;
Eh bien ! dit le jeune homme, en sa magnificence
Le Créateur a répondu pour moi.

Je pourrais, à mon tour, des lois de l'harmonie
Demander compte à vos calculs abstraits ;
Croyez-vous qu'au hasard soient livrés ses secrets ?
Le monde, accord parfait, n'est qu'une symphonie,
Où tout fournit sa note au chœur universel,
Mais dont la clé céleste est aux mains d'un génie
Qui, seul l'ayant créé, dans sa force infinie,
Seul peut faire obéir cet orchestre éternel.
Non, non, ce n'était point en vain que Pythagore
Prétendait, du regard interrogeant les cieux,
Entendre s'y répondre, ainsi qu'un luth sonore,
Les sphères parcourant leur cycle harmonieux.

A ce moment, passe un nuage :
Plus de soleil, du chaos c'est le tour.
— Allons, dit le vieillard, créateur, à l'ouvrage !
Comme tout le démontre au sage,
Au feu préexistant allume encor le jour.

A peine il achevait, que, par la même issue,
Pénètre le joyeux rayon ;
Nouvelle lumière perçue,
Le néant se féconde ; autre création.

— Vous le voyez : ainsi, quand fut venu le terme
De ce que vous nommez *rien*, l'Éternel voulut ;
Le chaos qu'était-il ? un germe ;
Qu'il éclose ! l'éclair part.... et l'univers fut.

Tenez, monsieur, déposez toute haine ;
Au cri secret du cœur pourquoi vous opposer ?
Convenez qu'au vrai Dieu cette voix vous entraîne,
Et que, libre penseur, vous portez une chaîne
Que l'orgueil seul vous défend de briser.

Étudiez, errez de système en système,
Sondez l'abîme, et sans effroi ;
Plus vous saurez, et plus la science elle-même
Saura vous rapprocher de moi,

De moi, pauvre ignorant, qu'enseigne la nature,
Et qui, reconnaissant de ma part de grandeur,
Puisque je suis la créature,
Dois m'incliner devant le Créateur.

Vadius méditait; puis, d'un ton dogmatique :
— Vous m'ouvrez-là, jeune homme, un brillant horizon;
J'en conviendrai : sans la dialectique,
Vous pourriez bien avoir raison.

De découverte en découverte,
O vous, qui redoutez que l'homme, ivre d'orgueil,
Des prodiges pour lui voyant la route ouverte,
N'aille du panthéïsme enfin heurter l'écueil,
Rassurez-vous. — Si Dieu, dans sa munificence,
Laisse parfois surprendre un peu de sa puissance
A quelque esprit ardent, fier d'un vol surhumain,
Dont peut-être alors la foi chancelle,
Du céleste foyer d'où lui vient l'étincelle
C'est que Dieu veut ainsi lui montrer le chemin !
Chaque pas, que fait le génie
Dans ce champ tout mystérieux,
Le mène à la source infinie
De grandeurs dont l'éclat lui fait baisser les yeux.
La faible humanité, dans son cœur orgueilleux,
Sent bien alors que l'idée est un glaive,
Dont l'habile poignée est son œuvre ou son rêve,
Mais dont la lame vient des cieux.

Vous donc, flambeaux vivants, qui chassez l'ignorance,
A l'œuvre du progrès, sphinx toujours en éveil,
De vos jets lumineux, sous l'heureux ciel de France,
D'une autre renaissance éclairez le réveil !
Mais, comme en ce récit, qu'au fond des noirs arcanes,
Sanctifiés, et purs de tous reflets profanes,
Ce soient des rayons de soleil !

E. LABRETONNIÈRE.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Un jour, d'une contrée heureuse, où la mer sombre
Laisse voir dans ses flots les profondeurs des cieux,
Partit un pauvre enfant, qui nourrissait dans l'ombre
Mille rêves ambitieux.

. . . . . .

Paris était si beau ! c'était si beau ce monde
Où le bonheur se loge en des greniers fleuris !
Liberté, poésie, amour, là tout abonde !
Qui dit : la gloire, dit : Paris !

De cet espoir, enfant, que ton âme s'enivre !
Pars joyeux, et joyeux puisses-tu revenir !
Oui, c'est là qu'on grandit ! oui, c'est là qu'il faut vivre,
Quand on regarde l'avenir !

Ces strophes sentimentales d'un poète mort inconnu me reviennent en mémoire, tandis que je feuillette un catalogue de librairie, où les écrivains de province figurent pour une large part. En vérité, à défaut de la gloire, — qui ne luit pas pour tout le monde, — il faut qu'il y ait une douce jouissance dans la culture des lettres, puisque tant de gens s'y livrent dans tant de petites villes dont le public restreint ne saurait leur faire une réputation. Qui dit : la gloire, dit : Paris ! Et cependant il me faudrait un numéro entier de la *Revue* pour nommer seulement les ouvrages que l'année 1863 a vus naître dans les départements. Il n'est point de sous-préfecture si humble qui n'ait son volume au catalogue, et je puis dire comme le bon La Fontaine :

J'en lis qui sont du Nord et qui sont du Midi.

Toutes les écoles, tous les genres y sont représentés; l'histoire, la poésie, le roman, le théâtre ont fourni leurs travaux. Quelques titres pris au hasard donneront une idée de la diversité des pays et des œuvres :

— *Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle.* Documents tirés des archives du château d'Harcourt, par C. Hippeau, professeur à la faculté de Caen. — In-8°. Caen.

— *La musique au théâtre,* par A.-L. Malliot. — In-18. Rouen.

— *Electre,* tragédie de Sophocle, traduite en vers français par Arthur Monnanteuil. — In-16. St-Quentin.

— *Un naufrage au Maroc,* par H. Cobourg. — In-8°. Saint-Mihiel (Meuse).

— *Recherches des anciens vestiges germaniques en Dauphiné,* par A. Fauché-Prunelle. — In-8°. Grenoble.

— *Monographie du théâtre antique d'Arles,* par Louis Jacquemin. — In-8°. Arles.

— *Jérôme Cassolard,* comédie en deux actes et en vers, par Hippolyte Minier, jouée pour la première fois au Théâtre Français de Bordeaux, le 1er avril 1863. — In-8°. Bordeaux.

— *Les aventures de Robin Jouet,* par Émile Carrey. — In-8°. Tours.

— *Études sur les expéditions de Jules César dans les Carnutes,* par M. de Monvel. — In-8°. Orléans.

Dans cette liste bibliographique, notre pays brille par son absence; mais ne croyez pas, pour cela, qu'il soit en arrière des autres : son contingent de cette année est au contraire fort respectable. Sans parler des excellentes études d'histoire locale qu'insèrent, par intervalles, les journaux de la ville, les publications indigènes de 1863 sont considérables par le nombre, et plus encore par la qualité. Je citerai, en gardant la forme catalographique employée plus haut :

— *Choix de pièces lues aux séances* (de la Société

littéraire). — On y trouve, entre autres morceaux remarquables, une petite fable, *la Statue*, du doyen de nos poètes Rochelais, et une poésie fort belle intitulée : *Retour de chasse*.

— *Études d'après nature ; les Mois*, poésies, par A. Togno. — J'en ai parlé assez amplement dans la *Revue* du 15 octobre.

— *Chartes en langue vulgaire*, de 1219 à 1250, avec planches et fac-simile, par L. de Richemond. « Ces pièces, dit M. de Richemond, font partie de la collection des titres qui avaient été réunis à la nouvelle aumônerie de Saint-Berthome (Saint-Barthelémy), plus connue sous le nom de son fondateur Alexandre Aufredi... Elles constatent que la langue était formée dans l'Aunis, dès le commencement du XIIIe siècle. » La brochure se compose de sept chartes antérieures à l'année 1251. L'éditeur y a joint le fac-simile de la quatrième charte (novembre 1232), d'une belle écriture gothique, et un dessin représentant le sceau de la commune Rochelaise, tel que nous l'avait déjà fait connaître M. J.-B.-E. J., dans ses *Éphémérides*.

— *Macédoine. Souvenirs du Quartier Latin*, par E. Labretonnière. Cet ouvrage est divisé en quatre parties : L'insurrection grecque — La chûte de l'Empire — Les Cent-Jours — La correspondance de l'auteur avec Béranger. — Dans la première partie, les vers et la prose se mêlent en des pages brûlantes d'une poétique flamme ; mais, à parler franchement, l'union ne me semble pas toujours très-heureuse ; je n'aime pas trop, je l'avoue, ces morceaux qui commencent par des lignes de prose, pour finir en vers libres, sous cette forme dithyrambique où le poète se complait à l'exemple de Casimir Delavigne. Cette réserve faite, je me trouve à l'aise pour donner au livre de notre honorable collaborateur tous les éloges qui lui sont dûs. On y sent, à chaque phrase, l'enthousiasme vrai d'un cœur qui garde encore la foi de ses vingt ans. Quels saisissants tableaux que cette page, où l'auteur nous montre l'Empereur rentrant à Paris, au

retour de l'île d'Elbe !.... et cette autre, où il nous peint les débris de ce régiment de lanciers passant sur les boulevards, après la capitulation de Paris, et le commandant qui apostrophe la foule morne et silencieuse !... et cette autre encore...! mais il faudrait tout citer. Mieux vaut renvoyer le lecteur à l'œuvre même : il y trouvera, unis dans une juste mesure, la grâce à la force, l'esprit à l'éloquence, les anecdotes piquantes aux plus sévères beautés de l'histoire.

— *Marguerite*, par ***. — Ce petit livre d'un compatriote est un de ces romans par lettres, comme il en pleuvait à la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années du nôtre. L'intrigue en est fort simple, ou plutôt il n'y a pas d'intrigue. Ce ne sont point des faits ; c'est l'histoire de deux cœurs, histoire charmante, je vous jure, et que chacun de nous a vécue. Le difficile était de la dire ; le docteur *** s'en est tiré en maître. Sa Marguerite écrit la plus fine langue, et la plus légère, qui puisse être au bout de la plume d'une jolie femme. Rien de plus capricieux, de mieux troussé, de plus réel que cet opuscule.

Tels sont — j'en oublie peut-être — les ouvrages publiés cette année parmi nous. Quand j'aurai dit la naissance et la mort du *Causeur*, journal littéraire de Saintes ; la réunion en brochure des gracieux *Souvenirs de voyage*, dont les lecteurs de la *Revue* ont eu les prémices ; l'apparition prochaine d'un nouvel ouvrage d'histoire locale, *La Rochelle protestante*, j'aurai terminé ma tâche, et montré, je pense, que, si les lettres sont en honneur dans beaucoup de départements, elles ne sont pas tout-à-fait méprisées dans le nôtre.

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

1er DÉCEMBRE 1863.

LA MAISON DE HENRI II.

La *Revue de l'Aunis* manquerait à sa mission et à la pensée qui l'a fait naître, si elle gardait le silence en présence du péril dont est menacé le plus gracieux monument de notre ville. La Rochelle a été si cruellement éprouvée par toutes les calamités de la guerre et du fanatisme religieux, que, de tant d'admirables églises et de remarquables édifices qui faisaient jadis son ornement et son orgueil, il ne lui est resté que ses trois vieilles tours, derniers fleurons de sa couronne de Cybèle (1), son antique échevinage, magnifique feuillet de pierre de sa glorieuse histoire municipale, et le charmant pavillon auquel on a donné le nom de maison de Henri II, reste de l'une de ces somptueuses demeures si communes apparemment chez ces riches bourgeois d'autrefois, que rien dans nos annales ne la signale spécialement à l'attention. Nul ne songe, grâce à Dieu, à démolir les tours qui donnent à l'entrée de notre port un aspect aussi grandiose que pittoresque; il est même grandement question, je le sais, de la restauration si désirable de notre Hôtel-de-ville; mais, crions le bien haut afin que d'autres voix s'unissent à la nôtre pour le défendre, le bijou d'architecture de la rue des Augustins est menacé de périr, ou de subir tout au moins une épreuve, qui, selon nous, équivaudrait presque à la mort.

On sait que Massiou, dans son introduction à l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, déclare que c'est le

(1) La Rochelle était entourée d'une ceinture de fortes et épaisses murailles, flanquées de tours très-nombreuses, ce qui l'avait fait comparer à Cybèle, par Pontanus, dans son *Itinéraire de la Gaule Narbonaise*.

monument de cette époque le plus curieux qui existe en Saintonge. Voici en quels termes, à l'occasion du bruit de sa démolition, dont s'était affligé son cœur d'artiste, s'exprime, dans une lettre qu'il m'a récemment adressée, un archéologue d'un grand mérite, M. de Rochebrune, qui a dessiné et gravé lui-même tous les dessins du bel ouvrage que lui et M. Fillon publient sur la Vendée et le Poitou.

« Parmi les monuments de la Renaissance élevés sous le règne de Henri II, il en est peu qui présentent, dans les lignes de leur façade, autant d'élégance unie à une aussi exquise variété.... Chambord, Chenonceaux, Blois, Ecouen, etc., tous les plus excellents édifices reproduits par du Cerceau, peuvent éblouir par leurs vastes proportions, par la richesse de leur ornementation; mais aucun ne m'a autant charmé que celui-ci, par sa fine originalité, par ses lignes savantes et harmonieuses, et la parfaite exécution de tous les détails qui le brodent sans l'étouffer. »

Pourquoi ne citerais-je pas toute entière la description qu'il en donne? Plus d'un lecteur de cette revue connait à peine de nom le pavillon de Henri II, et ceux qui l'ont vu et admiré ne liront qu'avec plus d'intérêt l'appréciation de l'homme distingué qui a fait de l'archéologie l'étude de toute sa vie.

« Il se compose de trois petits corps de bâtiments, deux formant ailes en saillie. Le rez-de-chaussée, dont les arcades sont aujourd'hui murées, était primitivement en forme de porches, comme celui de la façade intérieure de l'Hôtel-de-ville. Les archivoltes à rubans entrelacés de ces arcades reposent sur des colonnes doriques accouplées, avec un entre-deux assez large pour laisser place à une niche ou arcature aveugle. Les plafonds sont formés par de beaux caissons d'un grand style, embrassant toute la partie carrée comprise entre la façade et les arcs de décharge, qui vont buter le mur du fond. Sur ces caissons, tous variés et d'une exécution tout-à-fait magistrale, et bien supérieurs à ceux de l'Hôtel-de-ville, on retrouve les H couronnés et les croissans, emblêmes du roi Henri II (1).

(1) On est généralement porté à attribuer à Diane de Poitiers, précisément à cause de son nom, cet emblême du croissant, tandis que la maîtresse des

» Le premier étage reproduit la même suite d'arcatures que celle du rez-de-chaussée ; mais, fidèle au principe que l'architecture doit devenir plus légère et plus ornée à mesure qu'elle s'élève, l'architecte a prodigué toutes les richesses de son ciseau dans les archivoltes de ces arcs : à la clé, il a fait grimacer une grosse tête, ou s'épanouir un fleuron aux feuilles bien galbées, et des colonnes cannelées soutiennent des chapiteaux, où l'ordre ionique contourne ses volutes. Des baies, également cintrées, avec de riches cannelures, s'ouvraient jadis dans chacune de ces arcades, dont une seule reste encore parfaitement conservée. Le rez-de-chaussée est séparé du premier étage par une merveilleuse frise à triglyphes, dont les métopes sont ornés de rosaces et de bucrânes ou *têtes sèches*, comme les appelle l'auteur du *Songe de Polyphile*. Il est difficile, si on ne les a pas vues, de se faire une idée de la beauté de ces sculptures, d'une variété et d'une conservation parfaites. Cette large bande horizontale coupe admirablement la façade, et contourne les deux pavillons, pour se perdre dans un construction parasite bâtie depuis peu.

» Le couronnement du dernier étage, qui sert de contre-poids à cette frise et forme entablement, est non moins remarquable par la beauté de ses modillons à forte saillie, les profils fins et nerveux de ses moulures décorées de cannelures, de denticules et de tous ces motifs que savait si bien varier l'art gracieux de la Renaissance. La hauteur des toits, partie de l'édifice toujours si difficile à orner, est masquée en partie par de délicieuses lucarnes en plein cintre, accotées de consoles soutenant de beaux vases remplis de fruits. Un élégant édicule les surmonte, portant également un vase de plus grande dimension, d'où s'échappent ces grenades, ces pommes, ces poires à côtes saillantes, qu'affectionnent tant les sculpteurs du XVIe siècle.

» Mais ce qui frappe surtout l'archéologue et l'artiste, c'est la très-originale conception à l'aide de laquelle l'ingénieux architecte a fait disparaître, dans le pavillon du côté gauche, la rigidité des arêtes, toujours si désagréables à l'œil dans une construction carrée. Il a

deux rois, François Ier et Henri II, avait sans doute voulu symboliser la puissance de ses regards dans une flèche entourée d'une banderolle portant cette orgueilleuse devise : *consequitur quodcumque petit*.

planté, en face de l'arête, une colonne isolée, avec un fort pilastre en arrière, sur ce pilastre, une console renversée, et, sur cette console, une sorte de Pan ou de Satyre assis, qui semble contempler avec un rire moqueur l'étonnement du spectateur émerveillé. L'angle du premier étage est naturellement arrondi par la colonne cannelée qui forme l'arête, et, un peu plus haut, cette même arête est évidée par une forte cannelure, dans laquelle se loge un croissant soutenu par un candelabre ou plusieurs vases superposés. Je n'ai vu nulle part une aussi spirituelle création.

» Le pavillon de droite, contenant l'escalier, est beaucoup moins heureusement conçu; cependant l'esprit si inventif de l'architecte s'y révèle encore d'une manière bien remarquable dans les trois fenêtres étagées qui éclairent l'escalier. La baie la plus rapprochée de cet escalier est en plein cintre, avec un bandeau de riches moulures. Sous la pièce d'appui, un beau cartouche naît de la muraille, et sert de liaison avec la jolie ouverture placée au-dessous. L'arcade géminée qui la forme est soutenue par une svelte colonne, sur le fût de laquelle pendent des fruits qui naissent de l'astragale. Cette même baie se répète au-dessous, avec cette différence que la colonne servant de meneau est remplacée par un élégant pendentif, qui semble soutenir, par une suite de vases godronnés et superposés, une belle console, sur laquelle s'appuie la colonne qui partage en deux la baie supérieure.

» Il semble, dit en terminant M. de Rochebrune, que l'architecte rochelais s'est plu à entasser, dans cette construction si ignorée et qui mériterait tant les honneurs de la publicité (1), toutes les inventions d'un génie sûr de lui-même, guidé par le goût le plus parfait. »

La maison de Henri II ne se recommanderait pas par tant de titres à l'admiration de l'archéologue et de l'artiste, que les souvenirs historiques qui s'y rattachent devraient suffire à la protéger contre le marteau des démolisseurs. Je ne sache pas beaucoup de grands seigneurs qui aient une plus antique origine et de plus nobles parchemins. C'est sur son emplacement, en effet,

(1) J'espère bien que M. de Rochebrune gravera et publiera ensuite le remarquable dessin qu'il en a fait l'été dernier.

qu'au XIIIe siècle s'élevait l'hôtel des sires de Baillac, dont la rue des Augustins a longtemps porté le nom (1). En 1273, il était habité par « Me *Père* (Pierre) *de Baillac* », trois fois élevé à la dignité de Maire, en 1282, 87 et 91, et auquel notre chroniqueur Bruneau donne les titres de *conseiller du Roy en son conseil privé et son chambellan ordinaire*. A la famille de Baillac succéda celle des Chaudriers, qui ont aussi donné leur nom à la rue voisine, où était située leur maison qu'ils réunirent à l'hôtel de Baillac. C'est dans cette demeure que finit ses jours Jehan Chaudrier, le célèbre Maire de 1359, 62, 66, 70 et 73 (2), qui a tant contribué à rendre à la Rochelle sa nationalité française, et à lui créer l'heureuse situation dont elle profita pour obtenir du roi Charles V ces importants privilèges qui assurèrent son indépendance en l'exemptant à l'avenir de garnison, de citadelle et de gouverneur militaire, élevèrent au droit de noblesse les maires et échevins de la commune, et la gratifièrent de franchises commerciales qui devinrent la source de sa grande prospérité (3). A la date de 1515, qui est celle de l'avènement de François Ier à la couronne, on trouve encore, sur un terrier de l'hôpital de Saint-Barthelémy, une maison de la rue de Baillac ou des Augustins, confrontée aux *vergiers des Chauderiers*. Ce serait vers cette époque, selon Massiou, ou du moins sous le règne de François Ier, qu'aurait été construit, sur l'emplacement du vieil hôtel de Baillac, et aux frais de la commune apparemment, le charmant pavillon, qu'il qualifie d'*ancien échevinage*. C'est une double erreur; depuis le XIIIe siècle, tout au moins, et jusqu'à l'abolition, en 1628, du corps de ville de la Rochelle, l'échevinage a toujours été à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui (4); et, d'un

(1) « Maison scituée près le karrefour de Mauconseil, tenant d'une part à la maison de maistre *Père de Baillac*. » (Titre de l'hôpital de St-Barthelémy.) La seigneurie de Baillac était dans la paroisse de Dompierre, et son ancien manoir doit être la maison de M. Bouscasse, à Puilboreau.

(2) Il ne fit, en 1573, qu'achever la Mairie de Jehan de Xaintonge, décédé pendant le cours de son année municipale. On lit dans un titre de l'hôpital Saint-Barthelémy, de 1404, date voisine de sa mort : maison scituée près du karrefour de Malconseil..., tenant par derrière aux murs des maisons qui furent, de feu messire Jehan Chaudrier, *appellées Bayllac*.

(3) V. les *Éphémérides historiques de la Rochelle*, p. 288.

(4) Ce qui a pu causer l'erreur de Massiou, c'est que, dans un récit manuscrit

autre côté, si la première assertion était vraie, au lieu des H couronnés et des croissants, emblèmes de Henri II, qui ornent la façade et les plafonds du petit édifice auquel on a donné son nom, on y verrait les chiffres de François Ier, et la salamandre qu'il avait choisie pour emblème.

MM. Fillon et de Rochebrune, frappés des ressemblances d'architecture et d'ornementation qui existent entre le pavillon de la rue des Augustins et un château vendéen, celui de Coulonges, je crois, ancienne propriété du baron d'Estissac, qui, précisément en 1550, fut nommé gouverneur de la Saintonge et du pays d'Aunis (1), en avaient conclu, avec grande apparence de raison, que c'était lui qui s'était fait bâtir cette résidence, en la décorant des armoiries du prince dont il était le représentant à la Rochelle; mais ils ont dû reconnaître qu'ils s'étaient trompés, devant cet argument sans réplique qu'en 1540 l'hôtel de Baillac et la maison des Chaudriers avaient été acquis par « noble homme Hugues-Pontard, seigneur de la Carre, de Champdenier et du Treuil-Charray, procureur du roy en Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle », qui les avait habités jusqu'en 1565, époque de sa mort. On ne peut donc douter que ce ne soit cet ancien Maire de 1527 qui ait embelli la cour de son hôtel de cette triple galerie, sur les murs de laquelle il a fait sculpter les chiffres et emblèmes du roi régnant.

A son décès, l'hôtel passa à son fils, François Pontard, le fougueux maire de 1567, qui, se mettant à la tête du

du voyage de François Ier à la Rochelle, possédé par notre bibliothèque, il est dit : « En ce temps on tenoit le conseil (de la commune) *près de la Chaudellerye* »; ce qui semblerait se rapporter à la maison dite de Henri II; mais on sait qu'à cette époque l'organisation municipale de la Rochelle, profondément modifiée quelques années auparavant par François Ier, ne se composait plus que d'un Maire perpétuel, un sous-Maire et vingt-quatre échevins, qui tenaient leurs séances au palais de justice, situé dans la rue qui portait alors le nom de la Chaudellerie.

(1) Il s'intitulait *lieutenant pour le roy, en la ville et gouvernement de la Rochelle, païs d'Aulnis et de Xaintonge, en l'absence du roy de Navarre.* (Ordonnance signée de lui.) Depuis la destruction du château, les gouverneurs ou sénéchaux ne paraissent plus avoir eu de logement officiel et spécial à la Rochelle, et le baron d'Estissac, qui s'était aliéné l'esprit des Rochelais par l'ardeur qu'il avait mise dans l'adoption et le commencement d'exécution d'un projet de citadelle, qu'ils regardaient comme une violation de leurs privilèges et une menace pour leurs franchises communales, ne séjourna d'ailleurs que *peu de temps dans notre ville.*

parti protestant, livra la Rochelle aux mains de Condé, et, de concert avec de Saint-Hermine, lieutenant de ce prince, voua au pillage et à la destruction toutes les églises de la ville, dont il recueillit, dit-on, chez lui les plus riches dépouilles. En 1597, Léa Pontard, sa fille, mariée à François de Vallière, vendit l'habitation paternelle à Pierre de Juye, écuyer, seigneur de Forges et de la Garnerye, ancien président du présidial et *maître des requêtes ordinaire de la maison et hôtel de Navarre.* Dans l'acte de vente, reçu par le notaire Bigeard, l'hôtel est confronté : *pardevant, au carrefour de Monconseil* (petite rue du Palais) et *par derrière, à la rue de l'Enfernault* (des Augustins). Au mois d'avril 1637, Isaac de Juye, seigneur de Moricq, fils du précédent, l'arrenta au prix de 400 livres à Jacques Aigron, seigneur de la Motte, conseiller au présidial, dont les enfants le revendirent, en 1656, à Alexandre Toraille, seigneur de l'Estang, qui en était déjà locataire. L'acte, passé par Demontreau, est plus explicite que les précédents : il porte que c'était une grande maison, formée de deux corps de logis, avec *gallerye*, couverts d'ardoises et comprenant cour, jardin, écurie et autres dépendances ; *le tout en un seul tenant* et confrontant, pardevant, à la rue de la Chaudellerie, *où elle a son aspect, entrée et sortie,* et, d'autre part, à la *rue de l'Enfernault, où elle a aussi entrée et issue.*

On croit généralement qu'à cette époque la noble demeure de tant de grands personnages dérogea à ce point de devenir une auberge, à l'enseigne de l'*Étang.* Il est certain que, dans plusieurs actes du temps, il est parlé de la *maison où pend pour enseigne l'Estang*, appartenant à Alex. Toraille ; dans aucun cependant je n'ai trouvé celui-ci qualifié d'hôtelier ou d'aubergiste. Or, ce serait une erreur de croire que les aubergistes, taverniers ou industriels de diverses sortes fussent, autrefois, les seuls qui missent des enseignes à leurs maisons : avant l'usage des numéros, qui ne s'est introduit que dans le siècle dernier, l'enseigne y suppléait, pour les adresses et la distinction des maisons entr'elles, dans les actes de transmission de propriété. Ainsi Coitier, le médecin de Louis XI, avait fait mettre à la maison qu'il s'était fait bâtir cette enseigne-rebus : *A l'abri-Coitier,* et le célèbre architecte cité par M. de Rochebrune est plus

connu sous le titre du *Cerceau*, qu'il avait adopté pour enseigne, que sous son véritable nom d'Audrouet. Il ne serait donc pas étonnant qu'Alex. Toraille, qui se qualifiait de sieur ou de seigneur de l'Estang, eut fait suspendre au-dessus de sa porte ses armoiries parlantes, pour indiquer sa demeure, et non comme enseigne d'hôtellerie (1). Quoi qu'il en soit, Marie Gravier, sa veuve, vendit, au mois de février 1688, cet immeuble, acquêt de communauté, à son gendre, Jean White-Laurens, négociant, qui, l'année suivante, en loua une partie au chevalier François de la Garde, *lieutenant de la ville*. Dans la désignation des lieux, l'acte de bail parle d'un escalier placé *au commencement des trois galeries;* c'est bien évidemment là le pavillon de Henri II, tel que l'a conçu M. de Rochebrune, avec ses arcades à jour.

En 1690, le conseil qui administrait les affaires de la ville depuis la suppression de la commune transporta ses bureaux et la salle de ses réunions dans les lieux abandonnés par le chevalier de la Garde. Quatre ans après, un édit de Louis XIV rendait à la Rochelle un semblant de corps de ville, avec une mairie perpétuelle érigée en office. Il y établissait en même temps un bureau des finances, dont les trésoriers devaient à tour de rôle exercer les fonctions de maire, après avoir payé la somme élevée à laquelle on avait fixé le prix de l'office de la mairie. En conséquence, au mois de février 1695, M. Bégon, intendant de la généralité, loua, au nom du roi et pour neuf ans, afin d'y établir le bureau des finances et la nouvelle administration municipale, « les chambres qui ont vues sur la grande cour, ensemble la grande chambre qui est sur le salon occupé par le sieur White et qui a vue *sur la grande rue du Palais*, et les cabinets qui sont *au-dessus des glacières*, comme aussi les écuries, greniers, cour et offices dans ladite grande cour; le tout dépendant de la grande maison appartenant au bailleur. » Celui-ci se réservait les glacières et

(1) Je dois dire cependant que, sur un cahier de notes, que je crois du père Jaillot, se trouve celle-ci : « Cette maison était occupée par le nommé Torail, dit l'Estang, *qui y tenoit l'auberge de l'Estang* » Mais celui qui a écrit ces lignes a bien pu être induit en erreur par la mention des actes dont je viens de parler, comme l'aurait été l'auteur des *Ephémérides historiques de la Rochelle*.

le droit de faire entrer et sortir la glace par la grande cour. (*Minutes du notaire Bagard.*) Le 3 mai suivant, l'intendant y procédait à l'installation du premier maire, Gabriel Froment, président-trésorier de France. Voilà pourquoi, sur un plan de l'ingénieur Masse de la fin du XVIIe siècle, la maison de la rue des Augustins est qualifiée de *nouvelle maison de ville.*

Une déclaration de Louis XV, du 7 février 1718, étendit à la Rochelle le bénéfice de l'édit du mois de juin précédent, qui avait supprimé les offices de maire et rendu aux habitants des villes le droit d'élire leurs officiers municipaux. Elle ne put, néanmoins, malgré ses réclamations, obtenir la restitution de son ancien échevinage, confisqué par Louis XIII, et qui, depuis cette époque, servait de logement aux gouverneurs ou lieutenants-généraux, commandants de la province. Le nouveau corps de ville continua donc de tenir ses séances dans l'hôtel de White, que durent abandonner les trésoriers de France. Le 4 janvier 1734, la ville se détermina à acquérir cet immeuble, au prix de 14,000 livres (1). Son vieil Hôtel-de-ville lui ayant été rendu en 1748 (2), elle vendit à M. Étienne-François Griffon, s.r de Romagné, lieutenant criminel au présidial, *la maison où étoit autrefois la mairie.* Enfin, le fils de celui-ci, P.-E.-Lazare Griffon, chevalier, seigneur de Romagné, des Mothais, de Mazeron, de Ponthezières et autres lieux, lieutenant-général au présidial, président de l'assemblée du tiers-état en 1789, premier député de cet ordre aux états généraux et vice-président de l'assemblée nationale, habita l'hôtel que lui avait laissé son père, jusqu'au moment où il fut enfermé dans les prisons de Brouage, dont il ne sortit que pour aller finir ses jours sur la terre étrangère.

Si j'ai retracé si longuement le passé d'une maison qu'il me sera bien permis désormais d'appeler *historique,*

(1) Dans un marché passé par le Maire, le 1er février 1734, avec le jardinier Roy, pour l'entretien des arbres des places, promenades, etc., il est parlé de ceux de la *cour de la Mairie.* (Reg. des délibér.)

(2) Un arrêt du conseil d'État, daté de Marly le 23 janvier 1748, autorisa le corps de ville à acquérir un hôtel pour loger le gouverneur, vu le mauvais état de l'ancien échevinage, dans lequel il habitait. On acheta l'hôtel de M. de la Tremblaye, situé dans la rue Dauphine, et qui prit le nom d'*hôtel du gouvernement.*

c'est qu'il m'a semblé que chacun de ces souvenirs était un argument à ajouter aux raisons d'art et d'archéologie qui militent en faveur de sa conservation. Ce n'est pas à une administration aussi intelligente que la nôtre qu'il est besoin de rappeler que sa mission n'est pas seulement de s'occuper des intérêts matériels de la cité, d'améliorer le pavé de ses rues, de pourvoir à une large distribution d'eau entre ses habitants etc.; elle sait très bien qu'il lui incombe des devoirs d'une autre nature : de favoriser et de développer le goût et l'étude des sciences et des arts, de préserver de la destruction les monuments qui sont en même temps un embellissement pour la ville, un objet de curiosité pour les étrangers qui y séjournent, un sujet d'étude pour les savants et les artistes, et un instructif livre illustré qui raconte aux fils l'histoire de leurs aïeux. C'est en obéissant à cette pensée élevée, que notre édilité se préoccupe de procurer un local plus vaste à notre musée de peinture, trop à l'étroit dans la salle qui lui est consacrée; qu'elle a mis à l'étude un projet de restauration de notre bel Hôtel-de-ville, après l'avoir fait classer au nombre des monuments historiques; qu'elle songe prudemment au lieu où elle pourra mettre plus tard les riches et précieuses collections que de généreux citoyens se proposent de lui léguer, et aussi, je m'empresse de le proclamer, qu'elle s'est depuis longtemps émue du danger qui menace le pavillon de Henri II.

Le propriétaire de ce petit monument se trouve, il faut le reconnaître, dans une embarrassante position. Il a besoin, pour son commerce, de magasins spacieux, et le seul emplacement sur lequel il puisse les faire élever est précisément celui qui est occupé par cette construction, qu'il apprécie autant que personne sans doute, mais qui ne peut lui être d'aucune utilité. La détruire serait soulever contre lui de bruyantes clameurs, l'exposer à se faire taxer de vandalisme, et, cependant, qui donc peut lui contester le droit de faire de sa chose ce qui lui paraît le plus avantageux à ses intérêts, et l'obliger à les sacrifier au plaisir des curieux, des savants ou des artistes, qui, sans façon et à toute heure, pénètrent dans son domicile, comme dans un lieu public, sous prétexte d'admirer ce petit chef-d'œuvre d'architecture? Pour échapper à cette situation perplexe, il aurait,

m'a-t-on dit, proposé à l'administration municipale : soit de lui vendre sa maison entière pour un prix raisonnable, soit de lui échanger ses vieilles pierres sculptées pour de simples pierres brutes, qui lui seraient plus commodes pour faire ses nouveaux bâtiments.

On assure que nos magistrats inclineraient vers ce dernier parti, et qu'après avoir agité la question de savoir où l'on transplanterait le pavillon de Henri II, quand il serait démoli, ils songeraient à le plaquer contre le grand mur nu et si laid qui forme le côté sud de la petite place de l'Hôtel-de-ville. A l'idée d'une opération si délicate et si périlleuse, surtout pour un petit monument aux fragiles sculptures, on ne peut s'empêcher de penser au triste exemple de l'arc de triomphe de Saintes et à celui, plus malheureux encore, d'un charmant morceau d'architecture que la ville de Poitiers a fait transporter dans son beau jardin de Blossac, où l'attend une destruction prochaine, tant les dégradations font chaque jour de progrès. Mais j'admets que, grâce aux soins minutieux qu'on apportera dans la démolition et le numérotage des pierres, dans le transport et la mise en place de toutes ces sculptures, statuettes, pendentifs, etc., le pauvre pavillon arrive intact à sa destination ; assurément ce ne sera pas sans de grandes dépenses, dont il serait, je crois, fort difficile de prévoir le chiffre. D'un autre côté, n'y serait-il pas exposé sans cesse aux mutilations du gamin, cet incorrigible agent de destruction, et aux indécentes habitudes des passans, qui en auraient fait bientôt un foyer d'infection ? Enfin ne fournirait-on pas une très-juste cause de réclamations aux propriétaires voisins, qui verraient intercepter le jour de leur maison par la saillie considérable que le pavillon formerait sur la place, et l'élévation des grands toits d'ardoise dont il est surmonté ? Et tout cela, pour n'arriver en définitive qu'à une sorte de décoration théâtrale, ne se rattachant à rien et n'ayant aucune raison d'être.

Je me serais plus volontiers laissé séduire par un second projet, consistant à remplacer par le pavillon de Henri II la façade plus que modeste du côté sud de la cour de l'Hôtel-de-ville ; c'eût été réunir d'une façon heureuse trois époques très-distinctes de l'architecture : celle de la fin du XVe siècle dans la très-remarquable

muraille d'enceinte de l'hôtel, celle de la Renaissance dans le nouveau pavillon, et celle du commencement du XVIIe siècle dans la galerie de Henri IV et la façade de la grande salle. Mais un raccordement serait non moins difficile à l'extérieur, sous le rapport de l'art, qu'à l'intérieur, pour la commodité du service de cette partie de l'hôtel. Une plus grave objection encore contre ce projet, c'est que l'espace n'est pas suffisant pour y placer le pavillon de Henri II, sans lui faire subir les plus regrettables mutilations.

Il semble donc n'y avoir qu'une résolution à prendre, celle de profiter des bonnes dispositions du propriétaire, pour acheter sa maison toute entière. Ce parti héroïque peut effrayer d'abord par la dépense qu'il devra entraîner dans un moment où les finances de la ville ont à supporter tant de charges; mais, en y réfléchissant, on arrive à cette conviction que c'est en définitive le plus économique. Il suffit pour cela de se rappeler que la ville a besoin d'un nouveau local pour les tableaux de son musée, d'un autre pour un musée archéologique, dont les premiers éléments gisent au pied du grand escalier de la bibliothèque qu'ils encombrent sans l'orner, enfin d'un troisième pour les collections d'art et de curiosités dont la Rochelle doit hériter dans un temps plus ou moins prochain.

On songe sérieusement, paraît-il, à transporter le musée de peinture au second étage du corps principal de la bibliothèque, en l'élevant à la hauteur très-exceptionnelle exigée par un salon de tableaux. Il ne m'appartient pas d'insister sur les dangers auxquels on exposerait les livres de la bibliothèque en enlevant, pendant un temps nécessairement très-long, la couververture du bâtiment dans lequel ils sont déposés, ni sur l'effet si choquant que produirait pour l'œil ce surhaussement disproportionné, qui défigurerait complètement un édifice, si non bien remarquable, du moins d'un aspect très-satisfaisant; il me suffira de constater que l'exécution de ce projet malencontreux entraînerait nécessairement des frais très-considérables, sans autre résultat que celui de loger notre collection de tableaux. Il resterait encore à pourvoir d'un local convenable le musée archéologique et les autres collections dont j'ai parlé. Nécessité par conséquent d'acheter une autre

maison, dans quelque quartier lointain peut-être, ce qui aurait l'inconvénient de séparer des objets d'art qui gagneraient beaucoup à être réunis. Donc : d'un côté, dépenses impossibles à calculer, même approximativement, mais certainement très-considérables, pour transférer dans un lieu peu propice le pavillon de Henri II ; d'un autre côté, dépenses très-élevées pour surhausser d'une façon malheureuse le bâtiment de la bibliothèque, et prolonger d'un étage son vaste escalier de pierre ; enfin, dépenses très-importantes encore pour acheter une maison et l'approprier au classement des collections d'art et de curiosités : toutes choses, qui pourraient être avantageusement réunies, et à bien moindres frais, dans la maison Véron, dont la situation est très-centrale, et dont la galerie de Henri II formerait un si remarquable proscenium à ce petit palais des beaux-arts. Avec le jardin et la cour transformés en belles pelouses entretenues toujours fraîches au moyen de notre futur château d'eau, ce petit édifice serait du plus charmant effet, vu de la rue, à travers la grille qui devrait remplacer le mur d'enceinte actuel.

J'aurais dû me borner peut-être à rappeler les titres historiques et le mérite artistique et architectural qui rendraient si regrettable la destruction du pavillon de Henri II ; j'espère que les développements auxquels je me suis laissé entraîner ne me feront pas supposer la présomptueuse prétention d'avoir voulu m'ériger en donneur de conseils, rôle pour lequel je n'ai pas plus de titres que de goût. Je n'ai eu d'autre but, en écrivant cet article, que de recommander à la sollicitude éclairée de notre administration municipale ce petit joyau d'architecture de la Renaissance, le seul que possède notre ville ; heureux, si j'ai pu, par quelques renseignements nouveaux, en rehausser la valeur à ses yeux.

E. J.

DEMAIN?

Edm. ARNOULD : Sonnets et Poèmes. — 1861.
J. REYNAUD : Terre et Ciel. — 1854.

(SUITE.)

Tout peut-être faux dans un roman, les lieux, les noms, les faits. Mais il faut que les sentiments et les pensées y soient vrais : c'est par là que le roman peut être plus vrai que l'histoire, le rêve que la veille. C'est à ce criterium que je jugerai le livre de M. Reynaud. Ce roman métaphysique et mystique ne manque pas d'antécédents. Quand Platon rencontrait des idées qui souriaient à son imagination et séduisaient sa raison, mais que sa raison ne pouvait ni démontrer ni affirmer, il faisait dire à Socrate quelque chose comme ceci : « Pour t'en faire le récit, je ne crois pas qu'on ait besoin de l'art de Glaucus ; mais t'en prouver la vérité est plus difficile, et je ne sais si tout l'art de Glaucus y suffirait. Ce n'est qu'une espérance, dont il faut comme s'enchanter soi-même. » Puis il dépeignait aux auditeurs les lieux qu'habitent les âmes après la mort, ou le jugement qui les attend avant qu'elles entrent dans les îles fortunées ; ou il leur transmettait le récit qu'il avait entendu de la bouche d'un homme de cœur, Er l'Arménien, originaire de Pamphylie. Ne voulant pas appeler ces belles choses des romans, des fables, les commentateurs les appellent des mythes. M. J. Reynaud a écrit un mythe dans son livre intitulé : *Terre et Ciel.*

Avant d'essayer de le juger, il faut essayer de le rappeler, peut-être hélas ! de le faire connaître brièvement au lecteur.

M. Reynaud ne donne pas son livre pour un roman ; il place en tête ces mots : Philosophie religieuse. Il lui donne la forme d'un dialogue entre un philosophe habile et un théologien qui l'est beaucoup moins. Il déploie toute la science d'un élève de l'École polytechnique, et l'on peut apercevoir en note des équations et des radicaux. On ne saurait être trop grave lorsque c'est dans le ciel qu'on se prépare à construire ses châteaux en Espagne. Les deux pays où la scène se passera devant être la Terre et le Ciel, il commence par d'écrire la Terre. Pour la saisir d'un coup-d'œil, il se place en dehors, et c'est du haut de Saturne qu'il la voit et la dépeint. Il y descend ensuite pour l'examiner de plus près. Considérée comme astre, la Terre est l'objet d'un changement continuel. Ses conditions économiques ne varient pas moins, et ces modifications sont de nature à vendre à l'homme de moins en moins cher la vie qu'il y puise. Elle est pour lui féconde en ressources, mais féconde en obstacles ; ni le travail ni la mort ne la laisseront jamais. Elle est par sa nature un séjour d'épreuve et de préparation ; l'homme peut s'y approcher du bonheur : il ne peut l'y trouver.

Ce progrès, que promet la pensée, l'histoire le montre s'accomplissant. L'univers a ses âges : d'abord vapeur et poussière, la matière cosmique s'agglomère ensuite en masses planétaires et solaires ; puis elle reçoit la vie, dont le développement la conduit à un âge final, où *cet univers, ayant achevé son rôle, chancellera sur ses bases et se renouvellera.* La terre a ses âges : l'âge du feu, l'âge de l'Océan, l'âge des continents, l'âge de l'homme, et, comme pour aider notre imagination, elle en conserve des traces :

« Transportez-vous sur la cime de quelque volcan désolé, au milieu des ébullitions et des laves, dans les tourbillons embrasés,

corrompus par toutes sortes d'émanations méphitiques, pleins de fracas et d'éclairs, sur un sol ébranlé par les détonations souterraines et tout palpitant; pas un être vivant, pas une mousse; la chimie toute seule: c'est une idée adoucie du premier âge. Vous rencontrerez le second dans les déserts de l'Océan, durant ces terribles ouragans des tropiques, qui portent la dévastation sur leur passage et ne laissent rien debout sur le sol, tandis que, dans la profondeur des eaux, les zoophytes s'occupent paisiblement à sécréter ces calcaires qui seront un jour la substance d'une nouvelle terre ferme. Les jungles de l'Inde ou de l'Afrique, avec leur végétation luxuriante, leur lianes, leurs grands arbres enchevêtrés, leurs marécages peuplés d'alligators et de reptiles, les troupeaux d'éléphants ou de rhinocéros paissant bruyamment les branchages ou les écrasant sous leurs lourdes masses, les tigres et les lions en embuscade, les singes, en compagnie des oiseaux, voltigeant dans le feuillage; ni vestige de l'homme dans les sentiers, ni voix humaine dans le lointain, ni bruit de hache, ni fumée; la bestialité dans la plénitude de ses épanchements: voilà le tableau de ce qui nous a précédés; et, en nous représentant les hommes qui réussissent à vivre dans ces forêts sauvages, nous avons un aperçu de la manière dont notre époque a pu s'enter sur celle-là. »

L'humanité a ses âges: d'abord tout occupé de lutter contre la nature pour lui arracher des moyens de vivre, l'homme ne pense pas à ses rapports avec ses semblables, il n'a pas d'histoire; puis, se développant, il sent son mal, il y voit une punition, il croit à la déchéance. Cette croyance fautive est un progrès, car elle implique la solidarité du genre humain et procède d'un sentiment formel de la justice de Dieu. De là, un sentiment vague de l'humanité, mais borné à la race, et, par suite, l'antipathie pour l'étranger; un sentiment de religion, mais d'une religion de terreur. Plus tard, à côté de la croyance à la déchéance, l'homme place celle à la réhabilitation par le sacrifice expiatoire de Jésus, et les races d'abord séparées se réunissent par la communion en Christ. Plus tard enfin, le genre humain prend une conscience plus large encore de sa réelle unité, il conçoit le progrès même sur la terre, et, sûr de sa per-

fectibilité, il aspire à en commencer ici-bas, pour la poursuivre ailleurs, la réalisation. Ainsi se dessinent l'âge anté-historique, l'âge de l'antiquité, le moyen-âge et l'âge actuel.

Mais pourquoi tant de tâtonnements, et, si l'homme est destiné au bonheur, pourquoi n'atteint-il pas de suite ce bonheur ? Ce n'est plus assez ici d'une interprétation hardie du passé, ce n'est pas trop des conjectures les plus hardies. L'homme ne peut être perfectible qu'à la condition d'être libre, et la condition de la liberté d'un être imparfait c'est la possibilité de faillir. Toute âme humaine fait sa première apparition dans la vie au degré de la hiérarchie où l'animal cesse et où l'âme libre commence. Innocente d'abord, mais innocente à la manière de l'animal, par l'ignorance du bien comme par celle du mal, elle accomplit un progrès quand, se dégageant de l'instinct, elle acquiert cette connaissance, fût-ce au prix d'une chûte. Tous ne l'achètent pas ainsi ; mais ceux-là ne viennent pas sur la terre. Déjà Klopstock avait placé dans la voie lactée des myriades d'hommes qui, n'ayant pas commis de faute, sont restés immortels. C'est cet écart qui constitue la faute d'Adam, et c'est un écart analogue, bien que plus ou moins grand, qui nous constitue fils d'Adam, c'est-à-dire, qui nous attire dans une sphère d'existence semblable à la sienne. Nés ailleurs, hors de la terre, dans un lieu qui nous reste inconnu, nous sommes attirés sur la terre par le point même de notre avancement dans l'ordre des êtres. Nous ne sommes pas pécheurs parce que nous sommes fils d'Adam, nous sommes fils d'Adam parce que nous sommes pécheurs. La faute originelle est la cause de l'épreuve terrestre ; mais cette faute n'est pas celle d'Adam seul ; elle est celle de chacun de nous. Cette apparition sur la terre, que nous appelons la naissance, n'est pas plus un commencement que la mort n'est une fin. Ces idées d'une existence antérieure, M. Reynaud les retrouve chez tous les peuples, mais il les puise pour lui dans l'enseignement de nos ancêtres, des

Druides. Il prétend par là écarter toutes les difficultés que suggèrent, contre la doctrine d'une création immédiate, les défauts avec lesquels naissent les âmes, les souffrances antérieures à toute faute, les morts prématurées, les naissances causées par un crime.

Ce que nous appelons naissance n'est que notre apparition sur la terre, ce que nous appelons mort n'est que notre départ de la terre. Où allons-nous ? Longtemps une fausse conception du monde ne laissait pas aux êtres vivants d'asile hors de la terre. Elle en était la seule demeure, et c'était pour l'ornement nocturne de ce seul séjour que le firmament avait été parsemé d'étoiles. Une connaissance plus exacte des astres ne laisse plus place à cette erreur. Leur nombre, leur éloignement infini de la terre, leur étendue ne permettent plus d'y voir des accessoires d'un point obscur perdu dans leur immensité. Eux aussi sont des mondes habitables, d'où nous venons, où nous allons. Leur nombre infini offre des séjours appropriés aux états infiniment variés où nous portent nos efforts successifs. L'âme, par une sorte de pesanteur morale, est portée dans celui dont l'état d'avancement correspond aux goûts et au degré de perfection qu'elle a acquis au moment de la mort. Ainsi, la naissance et la mort se renouvellent de monde en monde. Le ciel n'est pas une demeure, c'est un chemin, ou plutôt, puisque nul être n'en parcourt tous les points, c'est un réseau de chemins, qui tendent tous vers la demeure finale où réside celui dont le regard suivit à la fois l'origine des choses et leur fin.

Par de là tous les cieux, le Dieu des cieux réside.

L'activité de l'âme est impérissable ; l'impeccabilité où tendent ses efforts ne saurait devenir sa nature ; l'asile du repos absolu n'est pas une réalité, mais une limite.

Comme l'homme a toujours une demeure, il a toujours un corps. Le corps est l'éternelle condition de tout être fini, soit de l'homme, soit de ces êtres innombrables, inférieurs ou supérieurs à l'homme, qu'on ap-

pelle anges. L'être incorporel connaîtrait tout en même temps, ou ne connaîtrait rien ; il ne peut être qu'à la condition d'être sans limite dans l'espace comme dans le temps, et tel n'est pas le privilége de l'ange. Du reste, dans l'état de nos connaissances, nos rapports avec ces anges ne peuvent être ni admis ni réfutés.

Puisque la possibilité du mal est la condition de la liberté, et que la liberté est éternelle, le mal est éternellement possible, et c'est en ce sens que l'enfer est éternel. Mais, puisque Dieu déteste le mal, il le châtie dans le but de le détruire ; la peine qui l'atteint est essentiellement réformatrice, et le châtiment ne peut être que l'œuvre la plus haute de la miséricorde de Dieu. C'est douter de sa puissance que douter que la victoire lui reste même dans sa lutte contre la liberté de l'homme, égarée par les passions et les ténèbres. Notre législation elle-même, quelque impuissante qu'elle soit à atteindre les cœurs, regarde aujourd'hui comme immorale toute peine qui n'est pas proportionnée à la gravité de la faute, qui ne respire pas la charité, et qui ne tend pas à l'amendement du coupable. Le dur génie romain cède au génie plus large et plus indulgent des Druides.

C'est là, il en faut convenir, à tout prendre, un livre singulier. Il fait une part si large à l'imagination, que je ne suis nullement tenté de retirer l'expression dont je me suis servi : c'est un roman. D'un autre côté, il fait une telle dépense, j'ai presque dit un tel étalage d'érudition et de science, de l'érudition du théologien et de la science de l'astronome et du géologue ; il a quelquefois tant de subtilité ; il unit si bien une argumentation dogmatique à une exposition enthousiaste, qu'on peut croire qu'il attache moins de prix aux notions précises dont il part qu'aux conjectures auxquelles il arrive. Ses efforts pour rendre son roman vraisemblable l'ont probablement conduit à y croire d'une foi ardente.

L. Delayant.

(*La suite à la quinzaine.*)

A J. REBOUL.

Pauvre mère, ton fils est mort !

Un enfant blond, frais et vermeil,
Dans de fins langes
Dormait, et sur son doux sommeil
Veillaient des anges ;

Et comme, au jour ouvrant ses yeux
Encore humides,
Il tendait aux anges joyeux
Ses mains timides ;

L'un d'eux lui dit : « Viens avec nous,
Ame si chère. »
L'enfant reprit : « Où jouez vous ? »
« Au ciel, mon frère. »

Et, sur le berceau, quand Sarah,
D'amour avide,
Vint se pencher, elle pleura....
Il était vide !!

Reboul, c'est ton récit charmant
Qui les fit naître,
Ces simples vers, qu'offre humblement
L'élève au maître.

H. V.

Novembre 1863.

POURQUOI?

Aux conseillers d'état je laisse la sagesse,
Pour m'en servir comme eux lorsque je serai vieux.
(Desportes.)

Vous demandez, d'un ton discret,
Pourquoi je vous aime?
Las! pour vous répondre, il faudrait
Le savoir moi-même.

Vos yeux sont limpides et doux,
Et je les adore;
Mais, pour mon malheur, j'aime en vous
Autre chose encore.

Votre joue est comme une fleur,
Votre lèvre est rose;
Mais j'aime en vous, pour mon malheur,
Encore autre chose.

Vos cheveux, sur un front charmant,
Sont d'un noir d'ébène;
Mais ce n'est point eux seulement
Qui causent ma peine.

Votre beauté, votre pudeur
Et votre voix pure
Ont sans doute à mon pauvre cœur
Fait cette blessure.

Je ne voudrais jurer de rien;
Dans ce trouble extrême,
Il n'est qu'un point que je sais bien:
C'est que je vous aime.

Jung-Lida.

Charente Archives Maritime

CHRONIQUE MUSICALE.

Lorsque Lulli fut mort, l'opéra français sommeilla bien des années: les élèves du Florentin écrivirent des opéras qui n'étaient autre chose que de plates imitations des tragédies lyriques du maître; Campra, son imitateur, s'éleva un peu plus haut que ses prédécesseurs, Colasse, Destouches, etc.; mais il était réservé à Rameau de raviver l'amour de la musique dramatique en France, en donnant une nouvelle et forte impulsion à cet art. Que devint après lui l'opéra? Les spectateurs se lassèrent bien vite des *Ides Galantes*, de *Dardanus*, d'*Hippolyte et Aricie*, de *Castor et Pollux*, et le vaisseau musical, nommé alors Académie royale, allait certainement sombrer, si un pilote habile, Glück, ne l'eut remis à flot avec sa partition d'*Orphée*. Il faut ainsi, pour que le public prenne intérêt à ces belles manifestations de l'art qu'on appelle un grand opéra, tout à la fois la nouveauté de la forme et l'inspiration puissante d'un homme de génie, d'un créateur, comme furent Lulli, Rameau, Glück, Weber et Rossini.

Nous sommes aujourd'hui dans une période musicale analogue à celle qui suivit la mort de Lulli et de Rameau; Guillaume Tell n'a pas encore été dépassé. M. Berlioz est-il le novateur qui doit faire oublier Rossini? Nous ne le croyons pas; l'auteur de la *Symphonie fantastique* et de *Roméo et Juliette* se met à l'opéra trop tard pour devenir une grande étoile au firmament de la musique dramatique. Nous l'apprécierons du reste d'une façon plus certaine dans quelques mois, quand nous aurons entendu *les Troyens*.

Quant à nous autres, bonnes petites gens de province, nous subissons la loi que nous fait en toutes choses la *moderne Athènes*, comme les Français appellent Paris; qualification qui n'est pas sans analogie avec celle de *modern Athens*, que les Anglais donnent à Londres, et celle de *neuer Athen*, qui veut dire Munich en Bavarois. Les jugements de Paris, en matière théâtrale, sont sans appel, et ce n'est pas là un des moindres inconvénients de la centralisation. Que nous reste-t'il? — Le droit d'interpréter de notre mieux les œuvres auxquelles le public des théâtres Impériaux a signé un passe-port de grande circulation.

Nous ne nous faisons pas faute, à La Rochelle, d'user de ce droit autant que nous le pouvons. On aime généralement la musique dans notre ville, et les concerts y sont suivis avec intérêt.

Nous en avons eu, cette année, de fort remarquables, sans parler du congrès de Rochefort, auquel plusieurs de nos compatriotes ont pris une part très active, et qui nous a fait connaître l'*Enfance du Christ*, trilogie de M. Berlioz. Le savant auteur de cette composition célèbre, en abandonnant le genre original dans lequel il conçut la *Symphonie fantastique*, *Roméo et Juliette* et le *Roi Lear*, pour essayer de mettre son style à la portée de tout le monde, n'a pas complètement atteint son but. Il est vrai que l'exécution de l'*Enfance du Christ* n'a pas été irréprochable au congrès de Rochefort. Cette œuvre, quoique elle offrît des idées très nouvelles, n'a pas enthousiasmé le public; la suppression de la sensible, qui dérange plus qu'elle ne charme nos habitudes auditives, y est, croyons-nous, beaucoup trop fréquente. M. Berlioz paraît avoir voulu imiter le plain-chant, et il est arrivé à produire une œuvre monochrome, une sorte de psalmodie, qui réussit difficilement à intéresser l'auditoire.

Nous signalerons comme un fait important au point de vue artistique un concert de musique de chambre, dans lequel il nous a été donné d'entendre un *sextuor*

inédit de M. H. Barbedette, production fort bien pensée et très clairement écrite ; l'*allegro* et le *scherzo* nous ont semblé particulièrement remarquables. — Espérons que cette première et heureuse tentative sera comme une semence féconde qui germera sur le sol Rochelais. Notre public, il faut le dire, a fait des progrès sensibles dans l'appréciation des œuvres des grands maîtres: aujourd'hui, il écoute avec recueillement — ce qu'il ne faisait pas il y a dix ans à peine — les symphonies de Beethoven exécutées aux séances de la société Philharmonique.

Cette société, l'une des plus anciennes qui existe en France (sa création remonte à 1815), tient en mains la direction du goût musical à La Rochelle. On doit lui savoir gré d'y entretenir l'habitude de la musique d'ensemble, et d'exercer des élèves instrumentistes, qui, pour les concerts comme pour le théâtre, forment un orchestre complet. Qu'il nous soit permis de penser que nous la verrons bientôt agrandir encore sa mission, et obtenir un droit de plus à l'encouragement municipal, en donnant, au théâtre, des concerts populaires, dans le genre de ceux que M. Pasdeloup a fondés à Paris. Répandre dans toutes les classes le goût de la grande musique instrumentale des Haydn, des Mozart, des Beethoven, tel est le but que nous voudrions la voir poursuivre.

L. Bernardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 DÉCEMBRE 1863.

DEMAIN?

Edm. ARNOULD : Sonnets et Poèmes. — 1861.
J. REYNAUD : Terre et Ciel. — 1854.

(FIN.)

La critique a fait payer assez cher à M. Reynaud ce mélange d'érudition et de romanesque. Elle a exigé de lui toute la rigueur de la science, en lui accordant tout juste l'attention qu'elle donne à un roman. On lui a d'abord demandé d'où il tenait ses mémoires sur la doctrine des Druides. Grave question, que je laisserai débattre à M. Henri Martin, l'historien, d'un côté, et, de l'autre, au mordant anonyme anglais qui, poursuivant dans le passé les Celtes de son orgueil saxon, immolant Teutatès à Odin, vient de traiter si cavalièrement sur ce point César, Tacite et Lucain, sans parler des vivants. Pour moi, j'aimerais autant demander à Platon dans quel greffe est conservé le procès-verbal de la déposition d'Er l'Arménien, ou sommer Arioste de produire l'autographe de l'archevêque Turpin.

Qu'elle vienne ou non des Druides, la doctrine de M. Reynaud, en ce qu'elle a de purement conjectural, peut à peu près se réduire à ceci : Ce que nous appelons la vie n'est qu'un épisode de notre existence, précédé et suivi de beaucoup d'autres, où l'âme, attachée

à des organismes divers, se développe et progresse sans cesse, récompensée ou punie par la rapidité ou la lenteur même de ses progrès. Il n'y a pas d'enfer : il n'y a que des purgatoires, et la terre en est un ; les astres qui peuplent l'empyrée sont le théâtre de ces migrations. Ces propositions supposent comme bases celles-ci : que l'âme est distincte du corps, que l'aspiration vers le bonheur et vers la perfection que nous sentons en nous est une promesse de Dieu, que nous avons droit de juger de la justice de Dieu par la conception que nous en avons.

C'est dans ces bases que la doctrine a été combattue au nom de la science ; on lui a dit que nous ne saurions rien conclure des attributs qu'il nous plaît de placer en Dieu : donnez-moi, ajoute-t-on, une opinion quelconque, je me charge de la justifier par la nature de Dieu. A plus forte raison ne pouvons-nous conclure de nos désirs à la réalité. Enfin, on ajoute, et cela eût suffi : « La » physiologie déclare que l'âme est une force inhérente » au corps qu'elle anime, qu'elle se développe avec lui » et ne peut pas se séparer de lui. » Si la physiologie déclare cela, il est certain que le roman de M. Reynaud n'est pas seulement invraisemblable, mais qu'il est absurde ; à moins que l'on ne soutienne que la physiologie a bien aussi ses témérités, ou encore que son plénipotentiaire a abusé de ses pouvoirs pour la compromettre. Je ne pense pas, cependant, que ce soit par l'observation ou par la déduction mathématique que M. Reynaud espère faire prévaloir ses idées. Reste à savoir seulement si ce sont là les seuls mobiles des croyances humaines.

Le rude savant ne se borne pas à montrer que les conjectures de M. Reynaud sont des conjectures ; il en accuse la tendance. Selon lui, elles vont étouffer toute pitié : si nos maux sont les suites de nos fautes, la compassion se retire. Elle n'est due qu'aux parfaits. Le même reproche est venu du côté opposé. On l'a articulé au nom du christianisme avec encore moins de justice, ce me semble ; car enfin Dieu veut ou permet nos maux ;

la pitié est-elle donc une révolte contre lui, ou plutôt n'est-ce pas lui-même qui l'a placée à côté du malheur, afin qu'elle devienne à l'un un soulagement, à l'autre un mérite? Du reste, M. Reynaud avait prévu le reproche et d'avance y avait répondu :

« Si l'orphelin a mérité sa misère, si l'aveugle-né a mérité son infirmité, qui se présentera pour adoucir leur infortune? L'égoïste passera devant eux, et trouvera dans son acquiescement au jugement de Dieu une excuse plausible à son indifférence. Mais que fera l'homme véritablement charitable ? Il se félicitera de la grâce de Dieu ; car il comprendra que, si des malheureux s'offrent sur son chemin, c'est que Dieu a résolu, dans sa clémence, d'adoucir leur châtiment, et il le bénira d'avoir daigné le choisir, non pour le témoin de sa justice, mais pour le ministre de sa miséricorde. »

Il y a une objection plus grave, à mon sens, que je ne vois pas que M. Reynaud ait prévue, ni que ses critiques lui aient faite, c'est que nous ne souffrons pas ici bas seulement par nos défauts, mais aussi par nos meilleures qualités, par nos plus justes affections. M. Reynaud avait beaucoup tenu, probablement avec plus de sincérité que de bonheur, à montrer que ses doctrines n'ont rien d'opposé à celles du christianisme. De là, des citations nombreuses de saint Augustin et de saint Thomas ; de là, la forme même de son livre, un dialogue entre un philosophe et un théologien. Les théologiens n'ont pris note de ses avances que comme d'un acte d'adhésion à leur autorité; ils l'ont sommé de revenir à une soumission plus complète et d'abandonner ses rêveries. M. Henri Martin (ce nom se trouve être à la fois celui d'un des adversaires et celui d'un des plus grands apologistes de M. Reynaud) a consacré une grande partie de son livre sur la vie future à réfuter le livre de *Terre et Ciel*. Je ne me chargerais pas de démontrer l'orthodoxie de celui-ci. Toutefois le christianisme a d'étranges profondeurs, et M. Reynaud n'est pas le seul aux yeux duquel il ne repousse ni l'idée

d'une existence antérieure à cette vie, ni surtout celle d'une prolongation indéfinie de l'épreuve après cette mort. M. d'Orient veut et croit être catholique en dédiant à son curé un livre où il soutient que tous les hommes qui existent présentement ont déjà existé antérieurement d'une vie réelle et semblable à celle-ci, et qu'ils continueront à revivre dans de nouvelles existences, tant que le monde subsistera. Parmi les protestants, MM. Rothe et Muller soutiennent qu'après cette vie les âmes subissent de nouvelles épreuves où elles peuvent s'éclairer et se racheter, et M. Coquerel ne croit pas s'éloigner de l'Évangile en affirmant que la mort seconde suppose une autre vie, c'est-à-dire, un autre temps d'épreuve, et que les peines éternelles répugnent également à la nature de Dieu et à celle de l'homme.

Malgré ces exemples, je crois que M. Reynaud ne devait pas attendre beaucoup de faveur ni d'indulgence de la théologie positive. Elle arrive à son égard aux mêmes résultats que la philosophie qui s'orne de cette épithète, bien que par une voie opposée. Celle-ci lui disait que l'homme ne peut rien savoir des volontés de Dieu ; celle-là les connaît trop bien et trop directement pour les livrer à ses hypothèses. Il semble qu'il eût du trouver de meilleure composition la philosophie spiritualiste, qui admet toutes ses bases. Ici pourtant encore on lui a opposé une fin de non recevoir: « Qu'est-ce, » lui dit-on, que la rémunération ou le châtiment qui » nous attend après cette vie, si nous n'emportons pas » avec nous le souvenir de nos vertus ou de nos » crimes? » Et un autre : « Si je ne relie pas mon pré» sent au passé par l'indestructible trame de la mé» moire, je suis un autre être. » On conçoit bien que des philosophes le prennent de haut avec un romancier; sur ce point particulier, pourtant, il eût peut-être été juste de tenir compte de ses réponses préventives. M, Reynaud, en effet, n'a pas oublié de discuter ici le rôle de la mémoire :

« Comparée à l'éternel savoir, notre mémoire n'est, pour ainsi dire, qu'un néant. Non-seulement elle est absolument impuissante à l'égard des temps qui ont précédé notre naissance, mais elle n'est pas même capable de nous représenter tous les temps qui l'ont suivie ; elle nous fait défaut en une multitude d'endroits importants de notre passé ; elle ne nous conserve pas la moindre trace de la période qui s'est écoulée dans le sein maternel ; elle ne retient même presque rien des accidents et des évolutions de nos jeunes années, et nous ne nous souviendrions plus que nous avons été enfants, s'il ne se trouvait auprès de nous des témoins qui nous ont vus autrefois et nous apprennent ce que nous étions alors. Comment nous étonnerions-nous donc de ne rien nous rappeler de ces époques lointaines qui sont séparées d'aujourd'hui non par le simple cours des années, mais par les coups répétés de la naissance et de la mort ? Nous sommes enveloppés de tous côtés par notre ignorance comme par la nuit, et, à peine éclairés sur le présent, nous n'apercevons pas plus de rayons au-delà de notre berceau qu'au-delà de notre tombe. Aussi, quand on songe aux magnifiques clartés que la connaissance de nos existences antérieures répandrait sur l'ordre actuel de la terre et sur nos espérances touchant l'ordre du ciel, quel frappant symptôme notre défaut de mémoire ne nous donne-t-il pas de l'imperfection de notre constitution psychologique d'aujourd'hui ! Il semble que l'on pourrait justement nous comparer, dans notre ascension à travers les zônes du ciel, à ces fusées, qu'au sein de l'obscurité du soir, nous voyons quelquefois s'élancer dans les airs, traînant après elles une longue lueur, sillage indicateur de l'orbite qu'elles suivent : elles montent et de nouvelles lueurs se dessinent ; mais, en même temps, les précédentes lueurs s'effacent, et il n'y a jamais dans la lumière qu'une portion limitée de leur voyage. Telle est notre mémoire, traînée lumineuse laissée par nous sur notre route : nous mourons et tout s'obscurcit derrière nous ; nous renaissons, et la lueur, comme l'étoile dans la brume, commence à se montrer ; nous vivons, et elle se développe, s'agrandit, lance ses gerbes, puis, tout-à-coup, elle s'efface de nouveau et reparaît encore ; d'éclipse en éclipse nous poursuivons la ligne de notre destinée, et cette ligne, découpée par des obscurcissements périodiques, est une ligne continue, dont les éléments, disjoints seulement en apparence, demeurent partout enchaînés l'un à l'autre par une solidarité régulière. Toujours nous nous succédons à nous-mêmes ; toujours nous déterminons par notre

marche présente la marche que nous suivrons plus tard ; toujours nous portons en nous la secrète puissance de monter. Essayez de me réduire en m'interrogeant sur notre passé : je vous répondrai comme la fusée, que nous marchons, mais que la lumière ne colore notre trace que dans notre voisinage, et que le reste de notre chemin demeure perdu dans la nuit. Nous ne voyons pas d'où nous sommes partis, de même que nous ne voyons pas où nous sommes conduits ; mais nous savons que nous venons d'en bas et que nous allons en haut, et il n'en faut pas davantage pour nous intéresser à nous-mêmes et nous apprendre quelle substance nous sommes. »

On a droit de dire, sans doute, que c'est là le langage d'un poète ; mais les points indiqués n'en ont pas moins leur valeur. Si rien ne nous appartient de ce que nous ne relions pas au présent par l'indestructible trame de la mémoire, il faudra bien avouer à M. Reynaud qu'il y a beaucoup dans le passé à retrancher de notre vie, que rien ne nous appartient de cette vie dont nous avons vécu dans le sein d'une mère qui pourtant nous aimait déjà, rien de notre première enfance, bien peu même de notre jeunesse, et qu'en bien des choses nous ne sommes pas celui que nous étions hier, car il y a des choses d'hier que cette trame a laissées passer. Que serait-ce si, outre les choses que perd la mémoire, nous comptions celles qu'elle altère ? Et non-seulement on constate ces défaillances de la mémoire, mais la cause n'en est pas impénétrable. Les impressions, les idées les mieux conservées ne se reproduisent que lorsque nous rencontrons des impressions, des idées, qui les rappellent par analogie ou par opposition, par un rapport quelconque. Si nul de ces rapports ne se présente, le souvenir sommeille. Il faut donc forcément admettre que, si la mémoire suppose et, par là, prouve l'identité, la réciproque n'a pas lieu ; que l'identité peut exister sans la mémoire ; que, pour qu'un être soit le même et dure, il faut, mais il suffit, que chaque instant de son existence porte les conséquences des instants antérieurs, que chacun de ses états résulte de ce qu'il a fait et souffert.

On insiste, et l'on dit que le souvenir est au moins nécessaire à la justice de la récompense ou du châtiment. Oui, si Dieu, à la façon des hommes, plus occupés de se défendre du coupable que de le réformer, juge l'acte et non pas l'homme. Non, si Dieu juge l'homme et non pas l'acte ; car ce qui importe alors, ce n'est pas ce que nous avons fait dans cette vie, c'est l'état où elle laisse notre âme, c'est l'ulcère qui la ronge et dont la peine a pour but de la délivrer ; et de là, l'importance justement accordée au repentir final. Il serait plus que téméraire de prétendre enfermer, dans quelque cercle que ce fût, la justice divine : mais, puis qu'il s'agit d'un roman, je peux bien aussi hasarder une réflexion. Si, dans le long développement d'une existence indéfinie, ces événements qui, dépendant en partie, en partie ne dépendant pas de nous, constituent la prospérité ou le malheur, étaient, dans leur ensemble, seulement les mêmes pour les bons et pour les méchants, et que les hommes le sussent, peut-on douter que tous les hommes, sauf leur faiblesse, choisissent la vertu ? qui voudrait être vicieux gratis ? qui doute que, les choses restant d'ailleurs les mêmes, la conscience du crime n'ajoute à la peine, ne diminue la jouissance ? Il suffirait donc de prolonger la vie, pour que le perfectionnement et la dégradation de notre âme produisissent d'eux mêmes, selon un décret général de Dieu que nous connaissons par expérience, notre récompense ou notre châtiment.

Il reste, je le sais trop, une autre raison, sinon pour affirmer, du moins pour désirer vivement la persistance du souvenir après la mort. Le plus grand charme de la mort, c'est l'espoir qu'elle nous réunira à ceux que nous aimions et qui ont quitté la terre avant nous. Si toute mémoire périt, cette espérance périt aussi. Cette difficulté, si grave pour tous les cœurs qui ont souffert, ne pouvait échapper à M. Reynaud, qui s'est évidemment proposé de dépouiller, autant qu'il le pourrait, la mort de ses épouvantements. Ne pouvant la vaincre dans son système, il s'efforce au moins de l'atténuer. Ce désir de

réunion, selon lui, ne nous trompe pas. Il est une promesse, et une promesse certaine, si nous avons réellement été unis d'un lien sympathique avec ceux que nous aimions. « Partant du même point, animés par les » mêmes forces, visant au même but, il est impossible » que nous ne nous retrouvions pas au-delà de cette » terre. » Ainsi, il y aurait entre tous une réunion, ou plutôt une union nouvelle, sans souvenir, il est vrai, mais aussi sans regrets, puisque la perte du souvenir les enlève. Il y aurait entre tous des relations, changées peut-être, mais toujours douces et aimantes. Pourtant M. Reynaud sent tout ce qu'il y a de froid dans ces rapports si mal définis: il sent combien il nous importe de relier entre eux par une même chaîne ces différents états. Aussi, par un rêve plus hardi que tous les autres, nous promet-il un jour éloigné, mais assuré, où nous saisirons d'un coup-d'œil l'ensemble de nos existences successives :

« Qui oserait assurer que notre être ne renferme pas dans ses profondeurs de quoi illuminer un jour tous les espaces successivement traversés par nous depuis notre première heure, comme il arrive à ces flamboyants mobiles auxquels je viens de nous comparer, et qui, une fois parvenus dans les sommités de leur trajectoire, déployant soudain des feux inattendus, reprennent magnifiquement possession, par de longues cascades de lumières, de la ligne sillonnée par eux depuis l'humble niveau où ils ont commencé leur essor, jusqu'aux zônes sublimes du haut desquelles ils dominent actuellement la terre ? Le principe de la mémoire n'est-il pas absolument garanti par son immatérialité contre les atteintes de la mort ? Pourquoi sa puissance ne serait-elle pas destinée à se développer ultérieurement avec toutes les autres puissances de notre âme, et quelle impossibilité y a-t-il, si cette puissance se développe, à ce qu'elle devienne capable de ressaisir plus tard des impréssions trop fines pour ne pas lui échapper aujourd'hui ? Je me confirme même dans cette espérance, en pensant que, si la vie parfaite nous est jamais donnée, il faut que la mémoire parfaite nous soit donnée en même temps, car la restitution intégrale de nos souvenirs est une condition essentielle de notre excellence et de notre béatitude. Ainsi, pour former le couronnement

de toutes les sublimités que nous pouvons assigner à la nature du ciel, figurons-nous les trésors infinis d'une mémoire enrichie par les souvenirs d'une longue série d'existences, toutes différentes l'une de l'autre, et toutes enchaînées l'une à l'autre ; à cette merveilleuse guirlande ajoutons la contemplation des conséquences produites par nos actions dans chacun des mondes que nous avons successivement traversés ; entourons-nous d'amis, et reconnaissons en eux les compagnons éprouvés de tant de vicissitudes antérieures ; fortifions, en un mot, dans tous les sens les élans de notre vie, et, à travers l'immensité de l'espace et de la durée, marions dignement notre histoire à l'histoire générale des mondes. »

Magnifique espérance, mais bien lointaine et bien vague !

Tout cela c'est de la poésie, je l'avoue ; c'est du roman, je ne crains pas de le répéter ; mais, puisque des philosophes spiritualistes s'en occupaient, ces questions ne sont pas tellement déterminées pour eux, qu'il dût leur suffire d'écarter ces vues par une bienveillance dédaigneuse. Et M. Reynaud soulève, en paraissant les résoudre, comme le plan de son mythe l'y autorisait, bien d'autres questions sur la vie future. L'âme humaine y conserve-t-elle sa liberté, qui ne lui est pas, en vérité, moins essentielle que la simplicité d'où l'on déduit sa survivance ? Conserve-t-elle par conséquent sa responsabilité, c'est-à-dire, le pouvoir de mériter et la possibilité de déchoir ? Ses mérites acquis lui sont-ils des garants ou simplement des moyens d'en acquérir de nouveaux, comme la richesse pécuniaire, qui, arrivée à un certain degré, s'accroît aisément, mais qui pourtant peut toujours se perdre ? La lutte cesse-t-elle ou continue-t-elle ? Y a-t-il un terme au progrès ou à la chûte, l'absorption en Dieu ou l'anéantissement ? L'âme conserve-t-elle un séjour, un rapport avec l'espace, et par conséquent un corps, de quelque manière qu'on le conçoive ? ou est-elle dégagée de tout rapport avec la matière et présente à la fois partout ?

M. Reynaud répond à ces questions et à bien d'autres.

Ne valaient-elles pas la peine d'être examinées? Dira-t-on qu'on s'y intéresse, mais qu'on n'y a pas de solution? Mais la philosophie ne consiste pas seulement dans des descriptions psychologiques, chapitre important de l'histoire naturelle, et dans l'affirmation de trois ou quatre grandes vérités qu'elle peut présenter avec certitude. Elle comprend aussi l'exposé réservé, mais ferme, de beaucoup de difficultés, de beaucoup de doutes, de beaucoup de conjectures. Elle est moins une science qu'une doctrine. A défaut du vrai, l'homme se laisse volontiers conduire par le vraisemblable; un certain accord entre les idées le séduit, le persuade; dans les sciences physiques il n'emploie guère l'expérience qu'à vérifier des hypothèses, et il y a même en géométrie des vérités qu'il accepte par pressentiment, avant de pouvoir les démontrer, témoin les théorèmes de Fermat. Enfin, pour tout dire, les mythes de Platon ne lui appartiennent pas moins que les analyses d'Aristote, et, s'il était réduit à choisir, qui sait ce qu'il garderait?

Dire: la simplicité de l'âme humaine lui permet l'immortalité, la justice de Dieu la lui garantit, c'est dire beaucoup à la raison, peu à l'imagination. Or, l'homme vit autant, au moins, par l'imagination que par la raison. De là, les adhésions qu'ont trouvées les idées de M. Reynaud, avant et après lui; car aucune de ses hypothèses ne lui appartient en propre. Il n'a fait que les réunir et leur donner un corps.

Sans parler des Druides, il serait facile de trouver dans l'antiquité l'opinion de la migration des âmes. Sémites et Chamites, Aryas et Chinois l'ont connue et plus ou moins adoptée. Renvoyons à cet égard à dom Calmet, à M. D'Eckstein. Nommer Pythagore, c'est rappeler la métempsycose; nommer Platon, c'est rappeler la réminiscence, par conséquent la préexistence. Jusque dans des philosophes fort peu soupçonnés de rêves, dans des hommes pratiques comme Cicéron et Sénèque, on en trouve des traces. En 1791, un allemand, Konz, faisait un livre des destinées diverses de l'hypothèse de

la condition errante des âmes, et M. d'Orient a pu dire : « La métempsycose a été de tout temps la croyance universelle du monde. » L'idée même qui semblerait la plus spéciale à M. Reynaud, celle de la promenade des âmes d'étoile en étoile, lui avait été ravie par un écrivain souvent bizarre, quelquefois original. L'auteur de l'an 2440 a dit : « Tous les astres, toutes les planètes sont habités... L'âme humaine monte dans tous ces mondes, comme à une échelle brillante et graduée qui s'approche à chaque pas de la plus grande perfection. » Mais laissons-là une érudition, trop difficile si on y consulte la critique, et, sans critique, trop stérile. Rarement professée, cette opinion se glisse partout, elle échappe aisément au lecteur qui n'y songe pas ; averti, il la retrouve si souvent que bientôt il ne veut plus même y faire attention. Je ne m'arrêterai pas à une école qui l'a avouée ou embrassée depuis que M. Reynaud l'a proclamée dans l'*Encyclopédie nouvelle* : MM. Lamennais, Renouvier, Esquiros ; non pas que ces noms n'aient de la valeur; mais ils sont liés par des tendances politiques, et on pourrait croire qu'ils ont accepté ces doctrines comme drapeau d'opposition au christianisme plutôt que pour elles-mêmes ; M. Esquiros semble trahir un secret de parti, lorsqu'il en intitule un exposé à peine modifié : *De la vie future au point de vue socialiste*. Il ne motive guère, à la vérité, cette compromettante adoption. Pour faire voir comment s'infiltrent ces opinions, je me bornerai à en montrer quelques vestiges chez un des philosophes les plus réservés et les plus prudents de notre temps, chez celui qui s'appelle lui-même le dernier des Écossais. On lit dans le *Traité des facultés de l'âme* de M. Garnier : « Il est permis de croire que » la plupart des hommes, après s'être tenus plus ou » moins éloignés du bien et par conséquent de Dieu, » et avoir subi, au sortir de cette vie, peut-être plu» sieurs autres épreuves successives, finiront par se » rapprocher de la bonne voie et par conséquent du » bonheur qui en est le terme. » Et ailleurs : « La terre

» est le théâtre de l'action qui doit acquérir à l'homme
» le mérite....; ces autres globes semés en foule dans
» l'immensité des cieux sont des théâtres du même
» genre, ou les degrés de l'échelle céleste que nous de-
» vons gravir pour nous élever peu à peu jusqu'à notre
» dernier séjour. »

Mais, quand à ces passages on en aurait joint mille autres analogues, qu'en faudrait-il conclure? que les migrations des âmes d'animal en animal, de corps en corps, d'astres en astres, sont une vérité? non certes : mais, peut-être, qu'il y a dans bien des esprits une tendance forte comme un besoin, comme un instinct, à chercher le progrès par la liberté, non-seulement dans cette vie, mais au-delà; qu'il incombe à la philosophie d'étudier cette tendance, pour la ramener, s'il le faut, sous une discipline plus rigoureuse, pour lui donner, s'il se peut, une satisfaction et la diriger sans effrayer l'homme et sans l'énerver. Que si la philosophie scientifique dédaigne cet examen, ou, après examen, se déclare impuissante, eh bien! qu'elle nous laisse aller à sa sœur, la poésie, qu'elle nous laisse lui demander des mythes ou des chants qui puissent tromper, sinon calmer, endormir, sinon guérir nos douleurs. Pour finir comme j'ai commencé, par un emprunt fait à un poète, à un poète auquel il n'a peut-être manqué qu'un peu de cette vie austère qui a fait l'austère inspiration de M. Arnould, qu'elle nous laisse chercher par son aide à voir et à saisir sous une forme vivante l'*Espoir en Dieu!*

L. Delavant.

ÉTUDE SUR LA CELESTINA.

En 1499, parut à Medina del Campo un livre intitulé : CELESTINA, *tragi-comédie de Caliste et Mélibée*. Le commencement de ce drame, ou plutôt de ce roman dialogué, avait été écrit par un anonyme. Les uns l'attribuèrent à *Rodrigo de Cota*, les autres à *Juan de Mena*. Le jurisconsulte *Fernando de Rojas*, ayant lu ce premier acte, jugea à propos d'en ajouter vingt autres ; mais sa position et la gravité de ses fonctions ne lui permirent pas de se dire ouvertement l'auteur de cet ouvrage, dont les personnages appartiennent, pour la plupart, à la classe la moins estimable de la société; cependant, il ne renonça pas tout-à-fait à la célébrité, et écrivit au commencement de la Célestine un acrostiche de quatre-vingt-huit vers, dont les premières lettres forment la phrase suivante :

» Le bachelier Fernando de Rojas a terminé la comédie de *Caliste et Mélibée*, et est né dans le village de Montalban (à cinq lieues de Tolède). »

Nous avons dit que le premier acte est de Juan de Mena ou de Rodrigo de Cota. Juan de Mena vécut dans la première moitié du XVe siècle. Comme on ne connaît de lui aucune pièce en prose; il est difficile d'apprécier si le style de la *Celestina* se rapproche du sien. Rodrigo de Cota est un peu plus moderne, et c'est précisément le progrès que fit la langue Castillane dans le milieu du XVe siècle qui a fait dire à quelques critiques que l'auteur du premier acte de la comédie dont nous nous occupons devait être Cota ; il faut ajouter qu'il reste de

lui un ouvrage intitulé : *Dialogue entre l'amour et un vieillard*, dont le genre n'est pas sans analogie avec celui de la *Celestina*.

Fernando de Rojas termina l'œuvre pendant des vacances qu'il passa dans son pays.

Quoique jeune, il fait preuve d'une grande érudition, trop grande même ; car il place dans la bouche de ses héros des observations philosophiques au moins étranges de leur part. Ce sont, comme nous l'avons dit, des personnages de très-bas étage ; cependant il leur suppose les connaissances les plus étendues. Du reste, il n'a fait, en cela, que suivre les errements du premier auteur.

Au premier acte, par exemple, le valet Sempronius parle de Nemrod et d'Alexandre, cite Salomon, Sénèque, Aristote, Saint-Bernard. Célestine elle-même, qui appartient à cette classe de femmes que Régnier a peintes dans sa *Macette*, Célestine fait à tout propos des discours académiques de la plus haute moralité sur la vieillesse et la mort. Au moment de se suicider de désespoir, Mélibée, la jeune fille repentante, avouant sa faute à son père, conserve assez de présence d'esprit pour parler de Ptolémée, de Clytemnestre, de Néron, d'Agrippine, de Philippe de Macédoine, d'Hérode, de Constantin, de Laodicée, de Médée, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : « Je te dirais bien quelques paroles de consolation tirées des livres anciens que tu m'engageais à lire pour éclairer mon esprit, mais le trouble où je suis les a chassés de ma mémoire. »

On sait le peu d'analogie qui existe entre nos comédies françaises et les *comedias* de Calderon ou de Lope de Vega, celui que Cervantes appelait : *el monstruo de la naturaleza*. Il n'est donc point étonnant que Rojas ait donné à son œuvre la qualification de tragi-comédie, quoique, à proprement parler, elle ne nous semble pas être une pièce de théâtre. Il serait certes bien difficile de la représenter, car les personnages y changent de lieu tout en parlant. A l'époque où écrivait Rojas, ce que

nous appelons aujourd'hui drame ou comédie portait le titre de mystères, dialogues, actes, colloques, représentations, églogues, etc..... C'est ainsi que Juan de Encina, Gil Vicente, et ceux de leurs contemporains, alors en très-petit nombre, qui cultivaient la muse dramatique, nommaient leurs compositions. Comment d'ailleurs supposer qu'on ait pu jouer une pièce en vingt-et-un actes? Nos modernes fabricants de mélodrames eux-mêmes n'ont encore rien tenté de pareil.

Ce livre est un monument pour l'histoire de la langue espagnole. Si l'on se reporte au temps où il fut écrit et à ce qu'était à ce moment la littérature française, on ne peut s'empêcher d'admirer l'élégance et la correction de son style, si peu différent de celui des modernes. L'auteur anonyme du *Dialogue des langues,* qui écrivait sous le règne de Charles V, dit qu'aucun ouvrage de style plus élégant et plus pur n'a été fait en Castillan; Michel Cervantes l'appelait un livre divin; Gaspard Barthe, savant allemand qui le traduisit en latin, dit qu'il contient une si grande quantité de maximes qu'une nation doit être fière de posséder un tel livre.

On a reproché à cette œuvre l'immoralité du sujet; mais il faut prendre en considération le temps où elle fut écrite. Le langage était loin encore d'être épuré, et l'on ne se gênait point alors pour dire ce que l'on trouvait assez naturel de faire. Nous ne valons peut-être pas mieux que les hommes de cette époque, nous tenons seulement à paraître meilleurs; nos romanciers savent voiler sous des phrases de bonne compagnie les faits les moins avouables.

Tout est bien qui finit bien, a dit Shakspeare; or, l'auteur de la *Celestina* a eu pour but de détourner les jeunes gens de se confier à des personnes sans délicatesse; il a cherché à nous montrer les tristes résultats d'une intrigue dans laquelle se laisse envelopper pas à pas un homme amoureux. Quelle est la fin de ses différents personnages? Célestine, la sordide médiatrice, est assassinée; Parménion et Sempronius, valets fripons,

paient de leur vie leur complicité avec Célestine; Caliste trouve la mort pour châtiment d'un bonheur criminel, et Mélibée, poussée par la honte et les regrets, se tue sous les yeux de son père.

Nous allons essayer de donner une idée de l'ouvrage par quelques citations traduites aussi littéralement que nous le permettra la crainte de mettre sous les yeux de nos lectrices des expressions par trop familières. Puissions-nous, par ce travail épineux, ne pas mériter de ceux de nos lecteurs, qui ont pu apprécier dans sa langue même ce roman picaresque, le reproche italien: *traduttore, traditore!*

Dans une ville quelconque de l'Espagne, mais, autant qu'on en peut juger par le caractère des personnages, en Andalousie, un jeune homme nommé Caliste est amoureux d'une jeune fille nommée Mélibée. Il confie son amour à son valet Sempronius, qui lui fait une belle morale parsemée de citations classiques. Caliste répond par une description détaillée de la beauté qu'il adore. La morale terminée, Sempronius apprend à son maître qu'il connaît une femme nommée Célestine, qui se chargera volontiers de ses intérêts auprès de la jeune fille.

— Est-ce que je pourrais lui parler, s'écrie Caliste?

— Je vais te l'amener, répond Sempronius; elle te donnera un remède à ta peine.

— Tu peux me l'amener, et tu n'es pas encore parti?

— J'y vais et que Dieu te garde!

— Qu'il t'accompagne!

— O Dieu puissant et éternel, poursuit Caliste, toi, qui remets en leur chemin ceux qui sont perdus, qui conduisis les rois-mages avec ton étoile jusqu'à Bethléem, et les ramenas dans leur pays, je te prie humblement de servir de guide à mon valet Sempronius, afin qu'il change ma peine et ma tristesse en une joie immense, et que j'en vienne à mes fins tant désirées malgré mon indignité.

J'ai traduit ces quelques lignes, parce que je trouve ce jeune homme, implorant le Seigneur pour faire réussir son projet coupable, un type foncièrement espagnol.

Sempronius amène Célestine à Caliste.

Parménion, autre valet de Caliste, jaloux sans doute de l'apparente faveur de son camarade, fait à son maître une nouvelle morale. Mais Caliste, le prenant à part, le convertit à sa cause.

De son côté, Célestine emploie toute sa rhétorique pour prouver à Parménion qu'il ne peut faire d'action plus louable que de se liguer avec elle et Sempronius pour exploiter la passion de son maître, et, pour le convaincre, elle cite Sénèque et Virgile. Puis elle laisse Caliste en proie à la plus vive impatience, et nous la retrouvons à la porte de Mélibée.

Au moment même d'entrer chez Mélibée, Célestine hésite. Ce n'est point sa conscience qui l'arrête: depuis longtemps elle est muette; mais elle a peur que Pléberius, le père de Mélibée, ne la chasse à coups de bâton. Cependant, il faut accomplir ce qu'elle considère comme son devoir. Elle frappe. Une servante, Lucrèce, vient lui ouvrir. Comme presque toutes les jolies filles du pays, Lucrèce connaît Célestine, et, lorsqu'Alise, la femme de Pléberius, demande qui a frappé, Lucrèce se trouble, n'osant prononcer devant elle le nom d'une femme dont tout le monde, croit-elle, connaît les antécédents.

— C'est, dit-elle, cette vieille qui habite ordinairement sur le quai près des tanneries.

— Je ne connais point ces tanneries, répond Alise, et, si tu veux me faire connaître un inconnu par un autre inconnu, autant vaut porter de l'eau dans un panier percé.

— Seigneur Jésus, madame! mais cette vieille est plus connue que la rue. Je ne sais pas comment vous ne vous rappelez pas celle qu'on a failli pendre comme sorcière,.... et qui a désuni plus de vingt ménages.

— Quel est son métier ? Peut-être, quand tu me l'auras dit, la connaîtrai-je mieux.

— Madame, elle parfume les cheveux, elle fait du sublimé et cinquante autre choses, elle connaît les propriétés des plantes, elle guérit les petits garçons ; on l'appelle la vieille lapidaire.

— Tout ceci ne me la fait pas connaître ; dis-moi son nom, si tu le sais.

— Si je le sais, madame ! mais il n'y a ni jeune ni vieux dans toute la ville qui ne le sache : comment pourrai-je ne pas la connaître ?

— Alors, pourquoi ne le dis-tu point ?

— Je n'ose pas.

— Va donc, sotte ; dis-le, et ne m'ennuie pas plus longtemps.

— Parlant par respect, madame, c'est la Célestine.

LÉON MÉNEAU.

(La suite à la quinzaine.)

L'ESPRIT FOLLET.

BALLADE

TRADUITE DE L'ANGLAIS

DE BEN JONHSON.

Robin folâtre, j'accours d'Oberon, l'empire des Fées, d'après l'ordre des fantômes et des ombres, pour examiner ici les fêtes nocturnes. Quelle foule bruyante et tumultueuse partout où je vais ! Je veux l'épier d'un air joyeux, et l'égayer avec oh ! oh ! oh !....

Mon vol, sous le ciel diaphane, est plus rapide que l'éclair, et je puis, dans l'espace d'une minute, entrevoir tout ce qui se fait sous la lune ; et les sorcières auront beau s'agiter et crier : « Spectres, accourez et suivez nos pas ! » Moi, Robin, je veux surveiller leurs actions et les disperser avec oh ! oh ! oh !....

Toutes les fois que je rencontre de tels rôdeurs lassés des fêtes de la nuit, je les salue d'une voix déguisée, et les invite à venir avec moi errer à travers les marécages, les forêts, les lacs, les champs...; et souvent, sans qu'ils me voient, je leur fais quelque malice avec oh ! oh ! oh !....

Et, quand je les rencontre sous la forme d'un homme, d'un taureau ou d'un chien, je monte sur mon coursier, et je me glisse près d'eux ; mais, dès qu'ils m'aperçoivent, je fuis, plus léger que le vent, au-dessus des haies, des plaines, des étangs et des marais..., et, le corps penché sur la crinière de mon cheval, je ris avec oh ! oh ! oh !....

La nuit, nous dansons joyeusement auprès des fontaines et des ruisseaux, sur les vertes prairies, et nous chantons pour le roi et la reine des fées de douces mélodies, aux rayons de la lune...; puis, au matin, quand l'alouette gazouille, nous disparaissons avec l'âme des enfants nouveau-nés, et, laissant les lutins dormir, nous nous retirons en riant avec oh ! oh ! oh !....

C'est ainsi que, depuis le temps du sorcier Merlin, je me suis diverti dans ces courses nocturnes, et les hommes, pour mes malices, m'ont surnommé Robin, le joyeux compagnon. Les lutins, les fantômes, les esprits qui toutes les nuits hantent les fées, me connaissent, et, quand je passe, les vieilles sorcières me disent adieu avec oh ! oh ! oh !....

E. H.

SONNET.

Oh ! j'aime le sonnet ; il est délicieux :
Sa suave harmonie est si bien cadencée !
Il encadre si bien dans ses vers gracieux
Un soupir, un regret, une triste pensée !

C'est le papillon d'or, à l'aile nuancée,
Ouvrant de fleurs en fleurs son vol capricieux ;
La bulle de savon mollement balancée,
Beau rêve diapré, qui monte vers les cieux.

C'est, sur les buissons verts, la toile d'araignée,
Des larmes de la nuit, au matin, imprégnée,
Se teignant au soleil de reflets ravissants ;

C'est le Myosotis, la céleste fleurette,
Disant au promeneur qui passe et qui s'arrête :
« Souvenez-vous toujours de vos amis absents ! »

Erima.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

—

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LA SAINTONGE ET L'AUNIS.

—

Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs plusieurs publications, qui nous arrivent de Saintes ou concernent l'histoire de cette ville. En voici l'énumération :

Saintes au XVIe siècle, par M. Dangibeaud, avec annotations par M. de La Morinerie. — Évreux, A. Hérissey. 1863, in-8°, 76 pages.

Pièces pour servir à l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis. — Procès-verbal de l'assemblée des trois Ordres de la Sénéchaussée de Saintonge, convoqués et réunis à Saintes, le 16 mars 1789, pour l'élection des députés aux États généraux, par T. de B. A. (vicomte T. de Brémond d'Ars). — Saint-Jean-d'Angély, Lemarié. 1863, in-8°, 28 pages.

Rapport sur les anciennes archives de la mairie et du palais de justice de Saintes, par M. de La Morinerie. — Évreux, A. Hérissey. 1863, in-12.

Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. — Tome Ier, n° 5. — Monographie de la ville de Saintes, par M. l'abbé Lacurie. — Saintes, Hus. 1863, 164 pages.

États généraux de 1789. — Procès-verbal de l'Assemblée de l'ordre de la Noblesse de la Sénéchaussée de Saintes (réponse à la brochure de M. de Brémond d'Ars), par M. de La Morinerie. — Angers, Cosnier et Lachèse. 1863, in-8°.

Les diverses publications de M. de La Morinerie se recommandent toutes par les mêmes qualités, le charme du style, si rare dans les ouvrages d'érudition et qui n'est point cependant un mérite accessoire, la rectification d'inexactitudes de détail qui se propagent sous le couvert d'écrivains d'ailleurs recommandables, la minutie des recherches, l'impartialité dans toutes les questions touchant au protestantisme, l'intérêt soutenu et l'originalité de la forme, le nombre de documents inédits sur lesquels le fond s'appuie. Le mérite de l'auteur de *La noblesse de Saintonge et d'Aunis aux États généraux de 1789* a été consacré par des écrivains spéciaux, à Paris même, entre autres par M. Guigard, attaché à la Bibliothèque Impériale. Aussi ne saurions-nous conseiller un meilleur guide aux personnes qui désirent feuilleter les annales Saintongeaises, et grouper leurs souvenirs autour de quelques noms saillants à l'aide desquels on peut pénétrer plus avant dans la vie intime de nos aïeux et retrouver leur véritable physionomie.

Les points culminants qui dominent cette histoire : la Commune, la Réforme et la Révolution, sont singulièrement mis en lumière dans les divers ouvrages que nous venons de signaler.

M. Dangibeaud, dans ses mémoires, lus devant la Société archéologique de Saintes, et que M. de La Morinerie vient de publier, retrace les franchises municipales de la commune, dont M. Lacurie fait remonter les origines jusqu'au municipe romain. La charte d'Aliénor d'Aquitaine, de 1199, « confirma un droit » déjà acquis, ou, selon d'autres, créa la commune de » Saintes. » Les différentes périodes de l'échevinage se déroulent ensuite, tantôt au milieu d'orageuses commotions et de rivalités passionnées, tantôt au milieu de

susceptibilités ombrageuses et de luttes impuissantes pour conserver les priviléges communaux, « prérogatives illétries dont la royauté ou ses agents finissaient » toujours par leur arracher quelques lambeaux, » et dont les armes n'étaient plus que « d'humbles remontrances et, dans les jours d'énergie, de stériles protestations. »

La réforme à Saintes est personnifiée par maître Bernard Palissy, qui donna, pendant près de vingt ans, » l'exemple de la persévérance dans les nobles entreprises, de la force d'âme dans l'adversité, » jusqu'au moment où il devait montrer au roi de France, qui le pressait d'abjurer sa foi, qu'un humble chrétien est plus fort avec ses convictions qu'un souverain avec toute sa puissance. M. Dangibeaud a précisé le lieu où s'éleva le modeste atelier du célèbre ouvrier, que, contrairement à sa devise, la *pauvreté n'empêcha point de parvenir*.

Un mémoire sur la cour de justice en 1584 termine le livre de M. Dangibeaud. Chassés par des moines capricieux, en 1580, les officiers du présidial demandent un abri dans l'Hôtel-de-Ville aux échevins, qui ne le leur accordent « que par forme de prêt et précairement, » et gardent la clef de la salle où ils les reçoivent.

L'arrivée à Saintes du gouverneur, M. de Ruffec, créa pour les échevins de nouveaux embarras. Il demandait des meubles pour lui, des logis pour ses gens; et sa suite était nombreuse. Il fallut s'exécuter, et il est curieux de lire l'énumération des diverses parties du mobilier que durent fournir à grand'peine le maire et les échevins : qui, une nappe, qui, six serviettes, qui, un lit, une poële, etc.

Nous ne suivrons pas M. de La Morinerie dans les intéressants détails qu'il donne dans son *Rapport sur le présidial* et les juridictions nombreuses et variées qui en relevaient. Nous préférons nous hâter d'arriver à la tenue des États de 1789, qui présentent la plus

curieuse ressemblance avec les grands États réunis à Paris. La séparation des ordres pour rédiger les cahiers de pouvoirs qu'ils donnent à leurs députés respectifs, leur réunion sur les instances du Tiers-État qui demande la substitution du vote par tête au vote par ordre, tout contribue à rendre la similitude parfaite. MM. de La Morinerie et de Brémond nous font connaître avec détail chacun des députés des trois ordres et, d'une manière plus complète, ceux du second ordre, qu'il était plus facile de suivre dans leurs familles et leurs descendants jusqu'à nos jours. Après avoir connu les députés, il serait intéressant d'étudier leurs actes, et les cahiers de doléances, encore inédits, présentent cependant un incontestable attrait. Le Tiers-État, comme dans toutes les autres provinces, a les plus généreuses aspirations et les vues les plus saines; mais l'esprit libéral se retrouve aussi à un haut degré dans les cahiers de la Noblesse, qui réclame, avec la plus remarquable insistance, la liberté de la presse et surtout la liberté de conscience, pressentant que toutes les libertés sont solidaires, et renonçant d'ailleurs, en matière d'impôts, à tous les priviléges qui séparaient le second ordre du reste de la nation.

Mt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRÈT.

1er JANVIER 1864.

COMME ON FAIT SON LIT

ON SE COUCHE.

PROVERBE EN UN ACTE ET EN VERS.

PERSONNAGES.

ERNEST, notaire.
HENRIETTE, sa femme, sœur d'Élise.
HECTOR, homme de lettres.
ÉLISE, sa femme.

SCÈNE I.

Ernest. — Hector.

ERNEST.

Je partage ta peine et ta plainte me touche ;
Mais *comme on fait son lit,* mon très cher, *on se couche,*
Et l'on est, quand on veut, le maître en sa maison.

HECTOR.

Le proverbe le dit.

ERNEST.

Le proverbe a raison ;
La femme n'envahit que le terrain qu'on cède.
Son caprice obstiné nous presse, nous obsède ?
Ce sont des pleurs, des cris, un vacarme d'enfer ?
Soyons sourds.

HECTOR.

Mon ami, la rouille use le fer !...

Toujours battu des flots, le roc enfin chancelle !...
Et, lorsqu'à notre oreille, importune crécelle,
Sans trêve ni repos bourdonnant même son,
La dame nous poursuit de son aigre chanson,
Que veux-tu que l'on fasse ?

ERNEST.

On fait la sourde oreille.
Je l'ai dit, il n'est pas de recette pareille.

HECTOR.

Et si notre démon, finissant de gronder,
Va bouder en un coin ?

ERNEST.

On le laisse bouder.

HECTOR.

Fort bien. Mais on nous rend la vie insupportable !
C'est à n'y plus tenir ! Pendant qu'on est à table,
Pas un mot ; au foyer lorsque l'on vient s'asseoir,
Pas un mot ; pas un mot du matin jusqu'au soir ;
Et du soir au matin, hélas ! c'est encor pire !

ERNEST.

Quand, tenant mollement les rênes de l'empire,
Un mari complaisant relâche de son droit,
Résiste en reculant, on le met à l'étroit ;
On le mène battant de défaite en défaite ;
On le réduit.... Alors, c'est bien une autre fête !
La belle, dont l'obstacle irritait le désir,
Triomphant sans combat, domine sans plaisir ;
Et, plus on lui permet, plus il faut lui permettre.
La femme en son mari veut rencontrer un maître.
D'un système imprudent tes ennuis sont l'effet :
Une femme est toujours ce qu'un mari la fait,
Et c'est à nous tout seuls qu'il faudrait nous en prendre
Des travers où l'on voit le sexe se répandre.
Dans les premiers transports d'un cœur épanoui,
Comme au jour du contrat, nous disons toujours oui ;
Nous traitons une épouse ainsi qu'une maîtresse....
De quoi nous plaignons-nous ? C'est notre main qui tresse

Ce filet, où jadis périt Agamemnon.

HECTOR.

Quel remède employer?

ERNEST.

Osc un jour dire non.
Pour moi, quand j'ai dit non, j'entends que l'on s'y tienne.

HECTOR.

Oui.... ta femme....

ERNEST.

Ma femme est du bois de la tienne.

HECTOR.

On ne vit jamais sœur moins semblable à sa sœur :
L'une est un diable, et l'autre, un ange de douceur.

ERNEST.

Ce n'est pas sur le froc qu'on doit juger l'ermite ;
Chacun sait ce qui bout au fond de sa marmite ;
Mais enfin, un coursier, tant fût-il ombrageux,
Aux mains d'un cavalier habile et courageux
S'apaise, et, moins rétif de semaine en semaine,
Avant peu s'abandonne au guide qui le mène.

HECTOR.

Un coursier, c'est bien dit ; mais ta comparaison....

ERNEST.

En un mot comme en cent, par force ou par raison,
Est le maître qui veut ;... un éclat de tonnerre
Ramène le beau temps ;... qui sait faire la guerre
A la paix....

HECTOR.

Quel effort exiges-tu de moi !
Sais-tu bien ce que c'est qu'une femme en émoi ?
As-tu bien calculé ce qu'il faut de courage
Pour tenter cette épreuve, essuyer cet orage ?

ERNEST.

Il vaut mieux voir sur soi le ciel fondre et crouler,
Que d'entendre toujours la foudre au loin rouler.
D'un despote en jupon subir la tyrannie
A perpétuité, d'une lente agonie

Expirer par degré, griller à petit feu,
Pendant que le bourreau se fait un cruel jeu
De modérer à temps ou d'activer la flamme,
Sais-tu bien ce que c'est? Dis, te sens-tu dans l'âme
Assez de patience? As-tu su calculer
La honte et les affronts?... Ah! s'il faut reculer,
C'est devant de tels maux que la faiblesse attire....
Vas-tu long-temps encor endurer ce martyre?

HECTOR.

Je suivrai ton conseil: j'oserai dire non.

ERNEST.

Pour te dédire après?

HECTOR.

Non?

ERNEST.

Bien sûr?

HECTOR.

Bien sûr!

ERNEST.

Bon!

HECTOR.

On se lasse à la fin....

ERNEST.

Je le crois.

HECTOR.

La traîtresse
Quittera, dès ce soir, son rôle de maîtresse.
C'est moi qui suis le maître et je le ferai voir.

ERNEST.

Sans doute.

HECTOR.

Il faudra bien se ranger au devoir.

ERNEST.

Parbleu!

HECTOR.

L'on apprendra ce que vaut ma constance.

ERNEST.

C'est bien dit.

HECTOR.

Coupant court à toute résistance,
Je voudrai désormais ce que j'aurai voulu.

ERNEST.

Rien de mieux.

HECTOR.

Sur un point que j'aurai résolu
Je ne reviendrai pas.

ERNEST.

Bien !

HECTOR.

J'ai donné cet ordre,
Vous l'exécuterez, je n'en veux pas démordre ;
Je n'en démordrai pas ! Et vraiment je suis bon
D'écouter vos discours ! non !... non !... mille fois non !
Que peut-on objecter là contre ?... que t'en semble ?
Dis.

ERNEST.

Pourvu que l'effet aux menaces ressemble,
Je réponds du succès. Sans hésitation
Ouvre le feu. D'ailleurs, jamais occasion
Ne s'offrira meilleure à tenter l'entreprise :
Quand on veut réformer une habitude prise,
Un retour de voyage est, pour y réussir,
Un moment opportun qu'on fait bien de saisir.
Ce doux laisser aller, qui toujours accompagne
La vie aux bains de mer, aux eaux, à la campagne,
Donne un semblant d'excuse à ta bénignité;
Mais, rentrant au logis, reprends ta dignité ;
Que ta femme, d'abord réduite à se soumettre,
Retrouvant la maison, y retrouve son maître,
Et, changeant de régime en changeant de séjour,
Abdique entre tes mains, à partir de ce jour.

HECTOR.

Oui, du commandement je tiendrai la baguette !

ERNEST.

Souvent l'occasion échappe à qui la guette....

HECTOR.

M'échapper ! sur le champ j'irais brusquer l'assaut....
Si ta femme n'était en visite là haut.
Je ne puis, à mon âge, être sous la férule ;
Je me sens là-dedans un dépit qui me brûle,
Et, si je m'écoutais, vois-tu, là, de ce pas....

ERNEST.

J'entends venir quelqu'un.

HECTOR.

Ne m'abandonne pas !
Sur quelques points encor j'ai besoin de lumière ;
Pour affronter du choc l'impression première,
Tes conseils me seront un utile soutien.

ERNEST.

Allons donc au grand air poursuivre l'entretien ;
Nous en dînerons mieux. Mais à propos, je pense
Qu'en jetant un coup-d'œil, tantôt, dans la dépense,
J'ai vu trois beaux perdreaux flanquant un gras dindon,
Tous les quatre truffés ; un client m'en fit don.
Viens en prendre ta part ; après souper, entr'elles,
Nos dames causeront médisance et dentelles,
Et, comme aux anciens jours, quand nous étions garçons,
Nous irons à mon cercle achever ces leçons.

HECTOR.

Si ma femme y consent, j'accepte.

ERNEST.

Tu veux rire ?

HECTOR.

Non !

ERNEST (ironiquement).

Peut-on se flatter qu'elle veuille y souscrire ?

HECTOR.

Si tu la priais ?

ERNEST.

Moi ?... quel homme !

HECTOR.

Qu'en dis-tu ?

ERNEST.

Rien.

HECTOR.

Comment rien ?

ERNEST.

Morbleu !... tu serais donc battu,
Si tu prenais parti sans consulter Madame ?
Non, je ne vis jamais telle faiblesse d'âme !
Je ne m'étonne plus.... mais les voici : partons.

SCÈNE II,

Les mêmes, Henriette, Élise.

ERNEST.

Bonsoir, ma belle-sœur.

ÉLISE.

Vous sortez ?

ERNEST.

Nous sortons.

HECTOR.

Je serai là bientôt.

ERNEST (bas à Hector).

Qui donc te le demande ?

HECTOR.

Nous allons vers les cours.

ERNEST.

Crains-tu qu'on te gourmande,
Si tu n'expliques pas pourquoi, quand, comment, où ?
Mieux vaut autour du col te passer un licou,
Te mettre une lisière au-dessous des aisselles,
Et ta femme en sa main en tiendra les ficelles...
Faut-il te remorquer pour te faire mouvoir ?

HECTOR.

Je te suis.

ERNEST.

Marche donc !

HECTOR (à sa femme).

Au revoir.

HENRIETTE (souriant).

Au revoir.

SCÈNE III.

Élise, Henriette.

ÉLISE.

Eh bien ! ma chère sœur, tu vois le personnage ?

HENRIETTE.

Il est aisé d'avoir la paix dans le ménage
Avec un tel mari.... Cet excellent Hector !
Est-il bon !

ÉLISE.

Bon à quoi ?

HENRIETTE.

Sous la loi d'un butor
Aimerais-tu mieux vivre, en esclave soumise,
Que d'être la maîtresse et de faire à ta guise ?
Ah ! si tu connaissais quelques échantillons
De l'espèce mari !... Serrés et tatillons,
Ceux-ci, le nez toujours fourré dans les armoires,
Notent, contrôlent tout, font recueil de mémoires ;
Ceux-là, par un excès non moins à redouter,
Sans souci de leur bien, jettent l'or sans compter ;
L'un, du matin au soir, en cuisine se rue ;
L'autre pèse à chacun sa portion congrue ;
Cependant, en un coin, leur tremblante moitié,
Même pour les valets triste objet de pitié,
Tandis que leur époux se régale ou lésine,
Grignote son pain sec au fond de la cuisine,

Et, du maître et seigneur expiant le travers,
Pour s'habiller de neuf, coud sa robe à l'envers!

ÉLISE.

Mon sort, à qui connaît les choses de la vie
Et l'espèce mari, paraît digne d'envie,
Je l'avoue, et serais ingrate au dernier point,
Si des bontés d'Hector je ne convenais point.
De ses soins délicats à toute heure comblée,
D'égards ingénieux je me vois accablée;
Mes plus secrets désirs, à moi-même inconnus,
Sont par lui devinés et soudain prévenus;
Je suis l'unique objet de sa sollicitude,
Et me complaire en tout est sa constante étude.
A l'hommage fidèle, au culte qu'il me rend,
Je te l'ai dit, mon cœur n'est pas indifférent;
Même, de cet excès quand ma raison l'accuse,
Mon cœur reconnaissant a toujours une excuse.
Mais enfin ce grand zèle et ces empressements,
Ces protestations qu'on pardonne aux amants,
Cette soumission à mes moindre paroles,
Cette abdication, ces complaisances molles,
Tout cela, s'il faut dire ici ce que je sens,
Me produit même effet qu'un éternel encens,
Dont les fades vapeurs, à toute heure allumées,
M'inonderaient à flots d'insipides fumées!

HENRIETTE.

D'un régime si doux je connais peu l'effet;
Il serait néanmoins, je pense, assez mon fait.
J'aimerais à me voir d'hommages entourée,
Souveraine obéie aussi bien qu'adorée....

ÉLISE.

Non, ma sœur, non, crois-moi, ton esprit détrompé
Se lasserait bientôt d'un empire usurpé.
Tout ce qu'un vain caprice arrache à la faiblesse,
C'est aux mains d'un enfant une arme qui le blesse.
Les rênes du pouvoir nous sont un embarras,
Et le sceptre trop lourd fatigue notre bras.

Oui, qu'un mari soit bon, j'y souscris; mais, en somme,
Ne faut-il pas aussi qu'un mari soit un homme?
Qu'à son allure franche, à son air, à son ton,
Et sans voir qui des deux porte barbe au menton,
On sache distinguer Monsieur d'avec Madame?
Si, pour bien faire, il faut qu'une femme soit femme
Et ne se gâte point en voulant allier
A sa grâce native un genre cavalier,
De même, pour bien faire, il faut, quoiqu'on en dise,
Qu'un homme ne soit pas fardé de mignardise.
Enfin, rien n'est plus sot, suivant le vieux dicton,
Qu'une femme en culotte ou qu'un homme en jupon.

HENRIETTE.

Sot! très-bien; mais, dût-on me mettre au rang des sottes,
Vraiment, j'aimerais fort à porter les culottes.
Hélas! huit jours passés près d'un certain mari
A nous connu, ma sœur! crois-moi, d'un cœur marri
Et pour servir quittant les grandeurs souveraines,
Tu comprendrais qu'en main mieux vaut tenir les rênes
Que de ronger son frein, fallût-il allier
A ta grâce native un genre cavalier.
D'ailleurs, ne pense pas qu'à soi-même fidèle,
Ton mari, des maris le plus parfait modèle,
De n'en rabattre point ait pris l'engagement:
Chaque heure en leur humeur amène un changement,
Et, le mal grandissant de journée en journée,
Ils ne valent plus rien à la fin de l'année.
Tel, dont partout d'abord on vantait la douceur,
Tout-à-coup de son fond découvrant la noirceur,
Sous le velours moelleux de ses perfides pattes
Fit sentir les crochets de griffes scélérates.

ÉLISE.

En vain depuis trois mois j'agace mon Mitis.

HENRIETTE.

Tu pourrais bien en faire un Rominagrobis!

ÉLISE.

Hélas! j'en désespère.

HENRIETTE.

Imprudent qui s'y fie !

ÉLISE.

De le pousser à bout son flegme me défie.

HENRIETTE.

Ma sœur, gardons-nous bien d'éveiller chat qui dort !
Quand le vase à la longue est rempli jusqu'au bord,
Une goutte suffit pour combler la mesure,
Et l'arriéré d'un coup se paie avec usure ;
Même on nous rend parfois un peu plus que le dû.

ÉLISE.

Mon sort est de prêter toujours à fond perdu.

HENRIETTE.

Puisses-tu ne jamais toucher ces arrérages !
Qu'est-il d'ailleurs besoin d'exciter des orages,
D'obscurcir les rayons de la lune de miel ?
Quand il est rose et bleu, pourquoi ternir ton ciel ?
Ah ! ce n'est que trop tôt, ma sœur, qu'il se courrouce,
Et qu'en son horizon paraît la lune rousse !

ÉLISE.

Au sein de cet air tiède et de ce calme plat,
J'étouffe, et fallut-il provoquer un éclat,
Dût la grêle sur moi tomber avec la foudre,
A vivre en cet état je ne puis me résoudre.

HENRIETTE.

Quel est donc ton dessein ?

ÉLISE.

Je veux d'un écolier
Faire un mari ; je veux qu'il rompe le collier
Que je serre à plaisir, souhaitant qu'il le blesse,
Afin de n'avoir plus à le mener en laisse ;
Je veux en faire un homme, afin d'avoir en lui
Un chef pour ma maison, pour moi-même un appui.

HERIETTE.

Tu pourrais payer cher cet étrange caprice :
Poupon émancipé mord parfois sa nourrice,

Et l'on voit arriver de certains accidents....

ÉLISE.

Qu'il me morde, s'il faut, mais qu'il fasse ses dents!

HENRIETTE.

Nous verrons donc, ma sœur, le succès de l'affaire.

ÉLISE.

Advienne que pourra, je me veux satisfaire.

HENRIETTE.

Qui s'expose au péril....

ÉLISE.

Je m'y veux exposer.

HENRIETTE.

Se fait battre.

ÉLISE.

Tu crois? il ne saurait l'oser.

HENRIETTE.

S'il l'osait?

ÉLISE.

Le succès dépassant mon attente,
Dans ce cas.... je serais....

HENRIETTE.

Quoi?

ÉLISE.

Battue et contente.

HENRIETTE.

Des couleurs et des goûts point ne faut disputer.

ÉLISE.

C'est mon goût.

HENRIETTE.

C'est le tien, tu peux le contenter:
Quant à moi qui n'ai pas encor l'âme saisie
Des accès dangereux de cette fantaisie,
Qui sans être battue ai plein contentement,
Je ferai bien, je crois, d'aller présentement
Veiller en notre office, attendant sa venue,
Qu'on serve mon cerbère à l'heure convenue:

Il a toutes ses dents et ne tolère pas
Qu'on change d'un instant l'ordre de ses repas.

ÉLISE.

Reviendras-tu ce soir ?

HENRIETTE.

Je n'ose le promettre.

ÉLISE.

Qui t'empêche ?

HENRIETTE.

Quelqu'un qui chez nous est le maître,
Quelqu'un dont les décrets veulent être suivis,
Qui dispose de tout sans prendre notre avis,
Et, ne voyant en nous que son humble sujette,
Révise nos arrêts, les casse ou les rejette.

ÉLISE.

On plaide....

HENRIETTE.

Avec dépens je perdrais mon procès.
Toi-même sais-tu bien si ton mari....

ÉLISE.

Je sais
Que toujours ses projets se soumettent aux nôtres
Et qu'il se garderait même d'en avoir d'autres.

HENRIETTE.

Est-elle heureuse !

ÉLISE.

Hélas ! c'est là précisément
Ce qui cause ma peine.

HENRIETTE.

Agréable tourment !...
Qui vient là ?

ÉLISE.

C'est Hector, je pense.

HENRIETTE.

Adieu ! je tremble
Qu'Ernest....

SCÈNE VI.

Les mêmes, Hector.

HECTOR (essoufflé.)

Je suis ravi de vous trouver ensemble.

HENRIETTE.

Ernest est-il rentré ?

HECTOR.

Ce m'était un souci
De songer qu'Élisa s'ennuyait seule ici....
Je vous suis obligé....

HENRIETTE.

Tirez-moi donc de peine :
Ernest ?...

HECTOR.

Je suis venu courant à perdre haleine :
J'éprouve le besoin, s'il vous plaît, de m'asseoir.
(Il s'assied.)

HENRIETTE.

Bonjour, ma sœur.

ÉLISE.

Adieu ! je t'attendrai ce soir.

HECTOR (se levant.)

Ce soir ?...

ÉLISE.

J'y compte....

HECTOR.

Mais....

ÉLISE.

C'est chose décidée.
A bientôt !

HECTOR.

Quand la femme en tête a son idée...!
Je....

ÉLISE.

N'y va pas manquer, j'y tiens absolument.
(Elles sortent.)

SCÈNE V.

HECTOR (seul.)

Que faire ?

HENRIETTE (derrière la porte.)

Adieu !

HECTOR.

Marchons au feu résolûment !...
Non, prenons un détour.... Faut-il qu'elle l'invite,
Précisément.... Ah ! si j'avais couru plus vite !...
Comment lui dire ?.. Allons, je vais... mais non... mais si...
Peut-être.... Ah ! quel moment !... Du calme... la voici !

BUSQUET.

(*La fin à la quinzaine.*)

ÉTUDE SUR LA CELESTINA.

(SUITE.)

Célestine est introduite enfin ; c'est Alise qui la reçoit d'abord, et Célestine commence par lui offrir des objets de toilette; mais, après un court entretien, Alise se retire et la laisse seule avec Mélibée. C'est ce que voulait la fausse marchande.

— Dieu te pardonnera de me laisser, dit-elle, puisque tu me donnes une si belle compagnie. Le Seigneur l'a comblée de grâces et de jeunesse, ce temps où l'on moissonne les plus grands plaisirs. La vieillesse n'est que le temple des infirmités, l'auberge des pensées graves, l'amie des rancunes, une angoisse continuelle, une plaie incurable, le regret du passé, le chagrin du présent; la crainte de l'avenir, la voisine de la mort, une cabane mal abritée dans laquelle entre la pluie, une houlette d'osier que le plus petit poids fait plier.

— Mère, répond Mélibée, pourquoi dis-tu tout ce mal du temps auquel chacun veut parvenir?

— . . . . . On veut y parvenir, parce que, en y parvenant, on vit et que la vie est douce. Ainsi, l'enfant veut devenir jeune homme, et le jeune homme, vieillard, et le vieillard, vieillir encore, même avec la douleur. Tout pour vivre, parce que, comme on le dit, vive la poule avec la pépie! Mais qui pourra décrire, enfant, les maux que la vieillesse amène, ses fatigues, ses soins, ses maladies; ce froid qui glace et ce feu qui brûle, ces

désappointements qui donnent de l'acrimonie ; la tristesse, les rides, les cheveux blancs, la surdité, la cécité, la mauvaise haleine, la chûte des dents, la faiblesse, l'absence d'appétit ? et, si tout cela vient accompagné de la pauvreté, tu verras se taire les autres soucis, quand sous le toit le pain manque ; as-tu jamais vu pire mal que la faim ?

— Tu parles ainsi parce que tu connais la pauvreté ; mais une personne riche chanterait une autre chanson.

— Segnora, il y a des maux pour tout le monde. Aux riches, la gloire et les flatteries. Celui-là est riche qui est bien avec Dieu ; il vaut mieux être dédaigné que craint ; le pauvre dort d'un meilleur sommeil que ceux qui doivent garder avec sollicitude ce qu'ils ont gagné en travaillant et ce qu'ils ont peur de perdre. Je n'aurai, moi pauvre, que de vrais amis ; il n'en sera pas de même du riche ; on m'aimera pour moi, le riche pour sa fortune ; il n'entend jamais la vérité, tout le monde lui distribue la flatterie, tout le monde lui porte envie ; tu trouveras peu de riches qui n'avouent que la médiocrité ou même une honnête pauvreté ne soit préférable à la richesse. Ce sont les richesses qui possèdent l'homme et non l'homme qui possède les richesses ; à beaucoup elles donnent la mort, à tous elles ôtent la gaîté, et rien n'est plus contraire aux bonnes mœurs. Vous n'entendez pas dire : les riches dorment tranquillement. Ils ont une douzaine d'héritiers qui ne font pas d'autres prières au ciel que de hâter leur mort ; qui trouvent que le jour où ils seront sous la terre ne vient jamais ; et qui attendent avec impatience le moment de prendre leur fortune et de leur donner à peu de frais le repos éternel.

— Mère, tu regrettes beaucoup la jeunesse, voudrais-tu redevenir jeune ?

— Il est fou, segnora, le voyageur qui, fatigué des travaux de la journée, voudrait revenir au commencement du jour pour regagner une seconde fois le soir. Car, pour toutes ces choses dont la possession n'est pas

agréable, il vaut mieux les avoir eues que de les attendre, parce que, plus on est près de la fin, plus le commencement parait léger. Pour le voyageur fatigué il n'y a rien de plus doux que la maison ; de même, quoique la jeunesse soit aimable, le vieillard sincère ne la regrette pas ; car il n'y a que celui qui manque de bon sens qui se prenne d'affection seulement pour ce qu'il n'a plus.

— Cependant, celui qui voudrait vivre encore doit désirer la jeunesse.

— L'agneau est aussi près de la boucherie que le mouton. Nul de nous n'est si vieux qu'il ne puisse vivre encore une année, ni si jeune qu'il ne puisse mourir à l'instant. De façon qu'il y a peu d'avantage dans toutes ces choses.

— Ce que tu me dis m'effraie. Tout cela me fait croire que je t'ai déjà vue autrefois. Dis-moi, mère, es-tu Célestine qui demeure habituellement aux tanneries de la tête du pont ?

— Tant que Dieu voudra.

Pendant longtemps encore Célestine tient à Mélibée un langage de la plus haute moralité ; mais il faut enfin qu'elle en vienne au but principal de sa visite. Elle a déjà vendu à la jeune fille des objets de toilette, maintenant elle hésite, elle se trouble, son éloquence se ralentit un instant.

— Amie Célestine, dit Mélibée, je suis contente de t'avoir vue, et tes discours me font plaisir ; mais prends ton argent et adieu, car il me semble que tu n'as pas dîné.

— O image angélique ! O perle précieuse ! Je suis heureuse de t'entendre parler, et, si tu le permets, je te dirai pourquoi je suis venue.

— Dis ce qui t'amène, et, si je puis t'être utile, je le ferai avec plaisir.

— Belle et noble demoiselle, la douceur de la parole la grâce de ton geste, la liberté que tu permets à une pauvre vieille comme moi, m'enhardissent à te le dire.

J'ai laissé un malade à la mort, qui, par une seule parole que je lui transmettrai de ta bouche, recouvrera la vie. (*) Je te le jure par la vertu de ta beauté.

— Bonne vieille, je ne te comprends pas : parle plus clairement. D'après le peu que tu m'as dit, je ne sais que te répondre. Je serais très heureuse si ma parole pouvait sauver un chrétien. Celui qui, pouvant sauver un malheureux qui souffre, ne le fait pas, commet une mauvaise action. Ainsi, point d'embarras ni de honte : que veux-tu ?

Célestine ne laisse pas tomber cette parole, et insiste sur la nécessité d'être utile à ses semblables, prenant des exemples dans la nature.

— Pour Dieu, sans tarder, dis-moi quel est le malade qui souffre d'un mal dont la cause même peut devenir le remède (**), demande Mélibée, répétant une phrase passablement alambiquée de Célestine ?

Celle-ci fait alors le portrait le plus séduisant de Caliste, et avoue que c'est lui, le malade qui se meurt d'amour. Mélibée pousse des cris et entre dans une sainte colère.

— . . . . . Sois brûlée, s'écrie-t-elle, misérable vieille, dévergondée, sorcière, toi qui fais la guerre à l'honnêteté et sèmes le crime sur ta route ! Oh ! que l'on a raison de dire que la langue est ce qu'il y a de plus mauvais dans l'homme et dans la femme ! Sors d'ici, ou d'un même coup je mettrai fin à ta vie et à tes discours ! Ah ! tu veux faire périr mon honneur pour donner la vie à un fou ! me laisser la tristesse pour le reste de mes jours, et toucher le salaire de ma perte, la récompense de mon crime, perdre et détruire la maison et l'honneur de mon père !

(*) Voir le récit d'Agnès. Acte II, scène VI, de l'*École des Femmes*.

(**) Vos yeux peuvent eux seuls empêcher sa ruine,
Et du mal qu'ils ont fait être la médecine.
(*École des Femmes*. Acte II, scène VI.)

Célestine, calme sous ces reproches, attend que le déluge d'imprécations ait pris fin pour assurer à la jeune fille qu'elle n'a pas eu d'autre but que de rendre un service.

— Je veux mourir, répond Mélibée, si j'ai jamais entendu parler de ce fou de Caliste autrement que comme d'un fantôme nocturne, long comme une cigogne, avec une figure de paravent mal peint. C'est celui que je vis l'autre jour et qui me débita des galanteries en me contant des sornettes. — Elle défend à Célestine de lui parler davantage et l'engage à remercier le ciel de s'en aller sans plus de mal. — On m'avait bien dit qui tu étais, ajoute-t-elle, et je te connaissais avant de t'avoir vue.

— Troie était plus imprenable, murmure Célestine entre ses dents; j'en ai apaisé de plus farouches; aucune tempête ne dure éternellement.

Elle se retire alors, et même assez joyeuse, car elle a cru reconnaître que la colère de Mélibée n'était pas sincère; elle se rend à l'église faire ses dévotions. Si Célestine a une conduite équivoque, comme toutes les femmes de son pays elle a une foi ardente. Elle mène de front les amours et la piété, sans que sa conscience en soit le moins du monde troublée : il n'y a là rien que de très naturel — en Espagne.

Elle va trouver Caliste et lui remet un gage d'amour; ce gage est une ceinture qui a appartenu à Mélibée, et dont Célestine use auprès de Caliste, pour lui faire croire que ses affaires sont en bon chemin.

Pendant plusieurs actes, Mélibée ne paraît plus, et lorsqu'elle rentre en scène au dixième acte, il s'est fait un grand changement dans son esprit. Le spectateur, ou plutôt le lecteur, doit être, comme nous l'avons été nous même, fort étonné de la voir confier en rougissant à sa soubrette, que livrée solitaire à ses pensées, elle est devenue éperdument éprise de Caliste; elle prie la jeune servante de la conduire chez Célestine. C'est maintenant Mélibée qui va devenir l'obligée de Célestine.

Il faut qu'elle aille la trouver en secret. Mais, avant de partir, elle s'écrie : « O souverain Dieu ! toi, à qui les amants passionés demandent un remède, les blessés une guérison ! Toi, à qui obéissent le ciel, la mer, la terre et les enfers ! Toi, à qui tous les êtres humains sont soumis ! donne à mon pauvre cœur la force d'attendre, la patience pour que je puisse dissimuler ma terrible passion ! »

Elle entre enfin chez Célestine.

LÉON MÉNEAU.

(La suite à la quinzaine.)

LES BOUCLES D'OREILLE.

(Imité d'un fabliau arabe.)

—

Aux tentes du désert comme au pays de France,
Le désir de briller chez la femme est si grand,
Que pour elle souffrir n'est rien, si la souffrance
Peut l'embellir encore aux yeux de son tyran.
— Tyran, est ici pour la rime :
Qui douterait que de nos jours,
Dans le domaine des amours,
L'homme est moins tyran que victime....
Et qu'il en fût ainsi toujours? —
Mais fermons cette parenthèse;
Et pour bien démontrer notre première thèse,
Des vieux temps remontons le cours.

Abraham, inquiet des destins de sa race,
— Dieu n'avait point alors rendu mère Sara —
Dormit auprès d'Agar, d'où plus tard sortira
La tribu qui du Tell peuple aujourd'hui l'espace.
Or, l'esclave ayant eu d'Abraham Ismaël,
Sara sombre et jalouse,
Se jurant de venger l'affront fait à l'épouse,
Rêvait pour sa rivale un outrage cruel.

Un soir qu'auprès d'un puits, lasse de longues veilles,
Agar, loin d'Abraham, dormait profondément,
Sara prompte à saisir ce fortuné moment,
Du fer de son fuseau lui perçait les oreilles.

Le lendemain, Agar, chose inconnue encor,
Dans les trous du fuseau passait des anneaux d'or.
Et bientôt enviant la charmante parure,
Chaque femme voulut subir même blessure.

Ce fait, vieux de quatre mille ans,
Vient aussi nous prouver, Mesdames,
Que la plus naïve des femmes
Sait cacher ses défauts sous des dehors charmants.

GASTON ROMIEUX.

LE PREMIER DE L'AN.

Jour absurde ! — Bravo ! Je peux le dire ici :
Quand, le long du trottoir, je vois dans chaque rue
Ce troupeau d'empressés qui se heurte et se rue,
Votre idée est la mienne, et je m'irrite aussi.

Qu'espèrent-ils, bon Dieu ! ceux qui s'en vont ainsi,
Frisés, bottés de neuf, en leur grande tenue,
Chez cent indifférents annoncer leur venue ?
De la crotte d'abord, puis un rhume. — Merci !

Moi qui ne suis pas né flagorneur d'antichambre,
Je chôme au coin du feu janvier comme décembre.
Pourtant de mes pensers vous aurez la primeur :

Pour vous, lecteurs, prenant ma plume et mes lunettes,
Je vous offre mes vœux, sans briser vos sonnettes,
Et vous le fais savoir de par notre imprimeur.

WOLFF.

SAINTE-BEUVE.

Nouveaux Lundis.

J'ai commencé par trop aimer Sainte-Beuve ; je l'aime encore, quoique avec moins d'entraînement ; je me trouve donc heureux d'avoir une occasion de parler de lui aux lecteurs de la *Revue*. Le second volume de ses *Nouveaux Lundis* vient de paraître. Je veux essayer de dire quels sont les qualités et les défauts du livre, et étudier, dans la mesure de mes forces, l'homme lui-même d'après ses ouvrages. C'est promettre beaucoup, et j'ai besoin d'abord de réclamer l'indulgence pour l'apprenti jugeant son maître.

Sainte-Beuve, né aux premiers jours du siècle, est de cette génération qui a produit le fameux *Cénacle* dont il parle en maint endroit. Hugo, Louis Boulanger, les deux Deschamps, Vigny furent ses premiers compagnons d'art et de vagues espérances. C'est, sans nul doute, de cette poétique origine que lui sont venues l'amour de la forme, la fraîcheur, la vivacité qui nous charment dans ses écrits du bon temps. Ami de poètes, poète lui-même au début, il lui est resté ce petit signe auquel on reconnaît les amants de la muse : « Il y a tel jour, disait-il à l'ouverture de ce cours de poésie latine que les étudiants d'alors ont sifflé, — les barbares ! — il y a tel jour où, lorsqu'il s'agira d'une image poétique de Virgile, d'Apollonius de Rhodes ou d'Homère, et de la comparaison à établir entre eux, il pourra m'arriver d'être vif et de paraître passionné. Vous voudrez bien me le pardonner, messieurs ; j'ai mis là, depuis longtemps, ce qui me reste des ardeurs de l'esprit. »

Ses poésies, qu'on a récemment rééditées avec un grand luxe, ne sont pas la partie la moins originale de ses œuvres : je n'en connais guère auxquelles puisse mieux s'appliquer l'épithète d'*intimes*, qu'on a tant prodiguée de nos jours. Sainte-Beuve, comme poète, tient son rang à part dans la pleïade de 1830. Tandis que l'un, dérobant aux dieux leur tonnerre, planait comme un aigle sur les sommets du sublime, qu'un autre, disciple heureux d'André Chénier, mêlait la majesté sobre à la grâce, lui, causeur sans emphase, laissait trotter son vers boiteux, d'allure prosaïque, analysant, sans qu'on y prit garde, les plus subtiles sensations de l'âme humaine. Lui-même, du reste, caractérise excellemment son procédé poétique, lorsqu'il dit, en parlant de Maurice de Guérin, l'écrivain ténébreux mais profond du Centaure : « Il use habituellement et de préférence d'un vers que je connais bien, pour avoir essayé, en mon temps, de l'introduire et de l'appliquer : l'alexandrin familier, rompu au ton de la conversation, se prêtant à toutes les sinuosités d'une causerie intime... Il croit qu'on peut tirer grand parti de ce vers alexandrin, qui, bien manié, n'est pas si roide qu'il en a l'air, qui est capable de bien des finesses et même de charmantes négligences. »

D'autres ont dit les camps et les batailles, Eviradnus et les Burgraves ; d'autres ont répandu leur âme en tous lieux, semblant s'unir à la nature pour monter avec elle vers le maître du monde ; ceux-là ont crié aux hommes les souffrances d'un amour déçu, et étalé à tous les regards leur plaie saignante ; Sainte-Beuve, tout tranquille en sa maison bien close, entendait la tempête gémir au dehors, et

. . . . faisait dans l'ombre,
Douce et sombre,
Pour un œil noir, un blanc bonnet,
Un sonnet.

De cette réclusion en soi-même, de ces demi-jours et de ces demi-nuances sont résultés deux graves défauts : l'obscurité fréquente, l'émotion rare. Jamais Sainte-Beuve ne sera regardé comme un poète de premier ordre : l'idée chez lui est trop tenue pour être perceptible à tous ; le grand public n'aime pas tant de mystère, la préciosité n'est pas son fait, et il préfère à toutes ces finesses

La chanson de ma mie et du bon roi Henri.

Je crois bien, pour ma part, que ce public a raison.

« Nous apprécions et nous aimons librement, dit quelque part M. Hippolyte Babou, l'œuvre critique de M. Sainte-Beuve ; cependant elle nous paraît tout-à-fait subordonnée à son œuvre poétique. » Telle n'est pas notre opinion, bien s'en faut. Sainte-Beuve est assurément poète dans le sens très large du mot ; mais nous croyons que chez lui la rime n'a été qu'un accident ; partout, dans ses vers, on sent la critique près d'éclore. Ce raffiné, qui imite ou traduit tour-à-tour Schiller, Ruckert, Uhland, Ovide, Moschus, Sainte-Thérèse, Dante, Coleridge, Bowles, Wordsworth ; qui nous raconte ses lectures, et, dans ses projets de retraite, dans ses courses au fond des bois, n'oublie jamais le volume préféré ; qui écrit les pièces intitulées : *Mes livres, La fontaine de Boileau, Le tombeau de Racine, Sonnet à Ronsard, Après une lecture d'Adolphe ;* qui ressuscite le rondeau, la ballade, et va, dans certaines pièces, jusqu'à reprendre le style de Baïf ou de du Bellay, c'est avant tout une admirable intelligence, mais passive, un juge plutôt qu'un créateur, un gourmet d'art, un éclectique, un infatigable curieux.

Cette curiosité apparaît dans toute sa gloire, quand on parcourt l'œuvre critique de Sainte-Beuve. On est saisi d'étonnement, d'admiration, pourrais-je dire, devant cette galerie d'écrivains de tout genre analysés, consacrés, classés par lui. Joubert, Farcy, Aloïsius

Bertrand et combien d'autres sont là, poudreux encore de l'oubli : le critique parle, un rayon brille, toute cette poussière se met à danser, et les figures s'éclairent et se reprennent à vivre. « Qui donc, s'écriait-il dès 1840, au sujet des poètes, s'est plus appliqué que nous à les reconnaître, à les proclamer, à les découvrir, je ne veux pas dire à les inventer parfois ? » « Quand il rencontre sur sa route, écrit à son tour Gustave Planche, un poète dont la voix est à peine entendue, il s'applique sans relâche à grossir son auditoire, il construit de ses mains un théâtre ; il place lui-même les vases d'airain qui doivent enfler le son et le porter aux oreilles les plus rétives. Puis, quand le peuple s'est assis pour écouter, il épie d'un œil vigilant, sur les figures étonnées, l'inintelligence ou l'inattention, et, comme le chœur de la poésie antique, il moralise la foule et déroule devant elle le sens mystérieux des symboles qu'elle admire sans les comprendre. »

Rien n'est plus vif, plus frais, plus subtil et plus ferme tout ensemble, que ces premières études, où l'on sent courir comme un souffle de jeunesse, où les opinions, purement littéraires, sont dégagées de toute influence mesquine : là, point de politique, pas de César, pas de Laprade ni de Pontmartin. C'est simplement un homme de goût qui lit et qui juge. N'est-ce pas lui qui a écrit cette phrase sur le poète Gray : « Il me semble qu'on le voit d'ici ce lecteur délicat et sensible, un jour d'été, le store baissé, dans une chambre silencieuse et recueillie. » Tel je me représente Sainte-Beuve lui-même, lecteur délicat s'il en fut, véritable dilettante poétique. Qu'on lui laisse un poète : le voilà riche, et qui s'abandonne aux douceurs de vivre, et qui s'intéresse à la gloire d'autrui autant et plus qu'à sa propre gloire. Boileau avait la haine d'un sot livre ; lui n'a pas tant cette haine que l'amour de tout ce qui est beau ; c'est un homme né heureux ; partout où il passe, le charme le suit. Ecoutez ce qu'en pense Lamartine : « Madame Récamier l'adorait ; je le crois bien :

même entre Ballanche, Briffaut, le duc de Noailles, M. de Châteaubriand, Ampère, madame de Girardin, gloires familières de son salon, où aurait-elle trouvé un plus fin et plus causeur, pour les commodités ou pour les délices de la conversation? Combien je regrette cette conversation, le plus inédit et le plus ineffaçable de ses livres! »

Voilà le mot: causeur! nous l'avons vu causer dans ses vers; de même en critique. MM. Villemain, Nisard, Gustave Planche font des discours, professent ou dogmatisent; Sainte-Beuve cause et s'insinue. Fermez vos portes, calfeutrez-vous, et en tisonnant laissez-le dire: c'est l'enchanteur du coin de l'âtre.

Auprès de lui, tout s'épanouit, hommes et choses; tout est sans pompe et façonné au ton du maître. Mais c'est trop peu que cette douce joie soit en lui; il veut encore être entouré d'elle. J'ai sous les yeux un fragment de lettre — de quelque jeune rimeur — qui nous montre cet amour du mystère heureux, ce besoin d'intimité souriante se trahissant aux abords même de la demeure du critique-poète. Qu'on me pardonne la citation:

« Dimanche, il faisait un de ces beaux jours qu'avril amène, un de ces ciels moitié nuages, moitié soleil; chemins déjà poudreux, arbres noirs encore, quelques bourgeons à peine, et des moineaux piaillant sur les fines branches. Ces jours là, tout Paris se promène, qui au Bois, qui aux Tuileries, qui même à la campagne, (ce sont les impatients;) je pris un moyen terme, et m'en allai du côté des boulevards extérieurs. Auprès du boulevard Montparnasse, il est une petite rue tranquille et solitaire qu'on appelle la rue du Montparnasse, rue de province, à moitié morte, avec de jolies maisons à deux ou trois étages, par intervalle une porte cochère, à peine quatre croisées ouvertes dans tout le voisinage, mais, en revanche, les commères sur le seuil jasant et curieuses des rares promeneurs qui se hasardent à passer devant leurs portes. Je m'arrêtai là, à une maison

coquette, proprette et bien fermée, et je sonnai; personne ne vint; je sonnai une seconde fois; alors tu eusses entendu cette petite maison silencieuse retentir du bruit d'une clochette impatiente: sans-doute le seigneur et maître qui avertissait ses gens que quelqu'un était à la porte. La petite maison s'ouvrit enfin, et une femme parut,— entre deux âges, papillotes, robe de soie, bonnet enrubanné, — la gouvernante, je suppose; mais, chose étrange pour une gouvernante, la plus souriante physionomie qu'on put voir. — Bonjour, monsieur, dit-elle en riant. — Pour M. Sainte-Beuve. — Merci, monsieur; et elle riait encore. Je faillis entrer, tant cette figure gaie et bienveillante me fit penser qu'on accueillait bien les visiteurs dans la petite maison; mais la porte s'était refermée sur mon paquet. Je te vois singulièrement étonné, mon cher ami. Le nom de Sainte-Beuve t'a fait dresser l'oreille, et tu n'y comprends rien, et tu demandes une explication. — Que diable allait-il faire chez Sainte-Beuve? — Voilà le *hic*, monseigneur, *hic jacet lepus*. J'allais porter bien timidement quelques vers... etc. »

Ce rimeur avait lu sans-doute les *Portraits littéraires* et les *Portraits contemporains*, et il allait vers l'auteur, comme les moucherons vers ce qui brille. La réponse du maître fut charmante; mais ce n'est pas d'elle que je dois parler.

J'ai dit que les premières œuvres critiques de Sainte-Beuve ont toutes les grâces d'une causerie aimable. Il faut signaler dans ses *Nouveaux Lundis* le même bonheur de forme, mais, en même temps, un élément nouveau qui s'introduit et gâte tout: la politique.

« Bossuet, dit notre auteur, était pliant et un peu faible devant les puissances, et il avait bien des égards au monde. » « Je dirais hardiment, écrit-il ailleurs parlant de M. de Pontmartin, qu'il a en littérature des opinions de *position* plus que de *conviction*. » De ces deux phrases changez les termes: mettez le nom de Sainte-Beuve à la place de ceux de M. de Pontmartin

et de Bossuet ; vous aurez l'idée exacte qu'un lecteur impartial peut se faire du littérateur ou plutôt du politique des *Nouveaux Lundis*. Placé à ce nouveau point de vue, le juge oublie son vrai rôle, n'apprécie plus l'œuvre, mais l'opinion de l'auteur, et, dès l'instant, perd toute influence. C'est ainsi que, dans son étude sur la correspondance de Béranger, il a beau vouloir relever la gloire du poète, nous n'oublions pas que c'est lui-même, lui Sainte-Beuve, qui a jeté jadis la première pierre à l'idole. Et, si nous nous demandons d'où vient ce revirement, qui par bonheur n'entraîne personne, nous trouvons bientôt le mot de l'énigme dans cet aveu, peu littéraire : « Je n'oublierai pas un point capital : Béranger est mort en communion parfaite avec le régime impérial, qu'il n'avait pas appelé, mais qu'il avait certainement préparé. » Je ne fais pas ici de politique, n'en ayant ni le droit ni l'envie ; mais il m'est impossible de ne pas signaler la pente dangereuse où Sainte-Beuve est engagé. Lui qui, en tant de pages, parle de la postérité, croit-il que nos neveux, jugeant à froid les travaux de ce siècle, pourront tenir grand compte d'une critique qu'on voit ainsi tourner à tout vent ? Qu'importe, je vous prie, à la gloire poétique du chansonnier cette plus ou moins parfaite *communion* avec le régime actuel ? Qu'il ait été orléaniste ou légitimiste, pour la République ou pour l'Empire, est-ce sur cela que les siècles à venir auront à le juger ? Parlez-nous du talent de l'écrivain ; laissez en paix les opinions de l'homme. Vous blâmez M. Cuvillier Fleury d'être un politique sous forme littéraire ; ne voyez vous pas que vous suivez, sur un autre bord, la même route que M. Cuvillier Fleury ?

Je ne veux pas dire ce qu'il y a de malséant, de profondément blessant pour la dignité humaine dans certains passages des deux articles que l'auteur des *Nouveaux Lundis* consacre aux mémoires de M. Guizot. Ce serait m'exposer peut-être à sortir du cadre de la *Revue*. Je me contenterai de recommander au lecteur

les dernières pages du premier article; on y trouvera, entre autres gentillesses, la phrase suivante sur un roi que l'exil et la mort ont dû rendre respectable à tous ceux qui se piquent de quelque délicatesse : « Cette bonne tête ou plutôt *cette bonne caboche*, disait de lui un de ses anciens ministres, *comme si le premier mot était un peu trop noble pour le sujet.* » *Proh pudor!* Le Sainte-Beuve d'autrefois eût senti le mauvais goût et supprimé l'insulte.

Il apparait encore par éclairs — bien rares il est vrai — ce Sainte-Beuve d'autrefois, avec toute sa tolérance, tout son ecclectisme, et ce sont des pages bien gracieuses que celles qui lui échappent encore, lorsqu'il se retrouve lui-même. Lisez ses études sur M. Biot, sur Apulée, sur les contes de Perrault, tous sujets où la politique n'a que faire : rien de plus vrai ni de mieux trouvé. « En général, dit-il de Rigault, c'est le polémiste en lui qui vaut mieux que le critique. » De Sainte-Beuve il faut dire le contraire. Nous le voyons avec regret aujourd'hui renoncer à peu près absolument à la critique pure. La plupart de ses études présentes n'ont de littéraire que le style, et parfois même, dans celles qu'il sacrifie encore par intervalle à ses anciens dieux, sa position demi-officielle semble lui avoir porté malheur. Habitué qu'il est maintenant à blâmer où à louer presque sur commande, il n'a plus toujours cette sûreté de coup-d'œil qui lui permettait de pénétrer jusqu'au cœur d'une œuvre, d'en démêler subtilement les qualités et les vices. La finesse et la fermeté de son jugement se sont usées à chercher des beautés voulues dans de médiocres ouvrages. Ce connaisseur, qui jadis louait si bien les poètes et savait les faire aimer, en est venu à s'excuser de parler poésie, et ose écrire ces lignes étranges : « Que je ne paraisse point, je vous prie, m'être trop longuement arrêté sur un poème excellent dans certaines parties, imparfait dans son ensemble. Tout a son prix aux yeux de la critique, qui sent l'art comme l'expression *presque directe* de la nature et de la vie. Il est des œuvres qui

sont faites pour orner les voies sacrées, les voies triomphales, pour décorer les avenues et les degrés des Panthéons et des Capitoles, pour devenir à leur tour les exemplaires classiques de l'avenir. Ce sont celles-là, je le conçois, que l'on prise avant tout, *et les seules même que l'on appelle et que l'on commande*, quand on est Auguste ou Louis XIV... » Ce maître exquis, dont le goût sûr nous guidait chez les anciens aussi bien que chez les modernes, chez Théocrite et Méléagre aussi bien que chez Ronsard et Chénier, ne craint pas de consacrer de longues pages d'éloge à un médiocre poème de M. Calemard de Lafayette; de citer, comme un trait charmant, cette phrase d'Halévy, toute en pointes: « Simart, après avoir été misérable, ne fut plus que pauvre et se trouva riche, » comme si décidément nous étions revenus au temps des précieuses! — Beaucoup d'anecdotes, peu d'enseignements, trop de polémique, tels, en résumé, nous apparaissent les *Nouveaux Lundis*, lecture amusante, mais beaucoup moins instructive qu'on ne devait l'attendre d'un homme qui a écrit la *Poésie au XVI*e *siècle*, les *Causeries du Lundi*, l'*Etude sur Virgile*. Sainte-Beuve raconte dans ses *Portraits contemporains* qu'à une certaine époque chacun disait à Alfred de Vigny: « Faites nous des *Cinq-Mars!* » — « Et, ajoute-t-il, le chantre d'*Eloa*, de *Moïse*, inclinant son vaste front moite et douloureux, souriait à l'éloge avec une gracieuse amertume. » Nous ne voudrions pas froisser le critique, au cas douteux où cette étude arriverait jusqu'à lui; cependant, après avoir lu ses *Nouveaux Lundis*, nous ne saurions trouver mieux que de lui dire: « Faites nous des *Etudes sur Virgile!* »

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

COMME ON FAIT SON LIT

ON SE COUCHE.

PROVERBE EN UN ACTE ET EN VERS.

(FIN.)

SCÈNE VI.

Hector, Élise.

HECTOR.

A peine on se croirait dans le mois de novembre :
Dehors, l'air est encor plus doux que dans la chambre.
Fait-il chaud !

ÉLISE.

Vous trouvez ?

HECTOR.

Je dis pour la saison.

ÉLISE.

Pourquoi courir ? le feu n'est pas à la maison !

HECTOR.

Je pensais qu'ici, seule...

ÉLISE.

Eh ! craignez-vous qu'on meure,
Si vous n'êtes pas là, jour et nuit, à demeure,
Assidu comme l'ombre attachée à mes pas ?
On peut se trouver seule et ne s'ennuyer pas...

Du peu d'esprit qu'on a soi-même on se contente,
Et ce peu suffit bien pour une heure d'attente.

HECTOR.

Je le sais, et, bien loin qu'il vous fasse défaut,
Vous en montrez parfois un peu plus qu'il ne faut.

ÉLISE.

Est-ce ma faute, à moi, si dans ma pauvre tête
J'en dois avoir pour deux ?

HECTOR.

Je suis donc une bête ?
Soit... Mais il est des gens qui, pour un trait moqueur,
Font briller leur esprit aux dépens de leur cœur.

ÉLISE (bas.)

Ingrat !

HECTOR.

Le dévouement, la plus pure tendresse
Est sottise à leurs yeux !...

ÉLISE (avec émotion.)

Hector !...

HECTOR.

Ceci s'adresse
A certains esprits secs, aigres, toujours enclins
A quereller, hargneux, contredisants, malins,
Dont la pointe acérée et de bile trempée
A tourmenter les gens est sans cesse occupée.
Ceux que de tel esprit nous voyons possédés,
Farouches, résistant aux meilleurs procédés,
Du désespoir d'autrui se faisant une joie,
Moustiques importuns, acharnés sur leur proie,
Mettent à l'agacer tant d'insistance et d'art,
De leur sifflet perçant, plus aigu que leur dard,
Fatiguent si longtemps son oreille assourdie,
Que leur victime, enfin, éperdue, étourdie,
Vaincue et malgré soi contrainte à l'avouer,
Ne sachant où se prendre, à quel saint se vouer,
Sentant que de tels maux sont irrémédiables,
Qu'on ne s'en garde pas, se donne à tous les diables !

ÉLISE.

La nature, entre tous partageant les travers,
Offre à l'observateur des types fort divers :
La main qui façonna les épines des roses
Fit des esprits chagrins, caustiques et moroses ;
Mais aussi cette main, par un contraire effort,
Fabriqua ces esprits sans sève ni ressort,
Indécis, mal trempés, dont la maigre substance,
Cire molle n'ayant forme ni consistance,
Du moule, quel qu'il soit, subissant l'action,
Du plus faible contact garde l'impression.
Ceux qu'on voit affligés de cette maladie,
A laquelle jamais honte ne remédie,
Impuissants à vouloir par eux mêmes, sont nés
Pour suivre qui les mène, et menés par le nez...

HECTOR.

Mais madame !...

ÉLISE.

Ces gens, il est vrai, sans malice,
Imposent à leur femme un odieux supplice ;
Cousus à nos jupons, ils ne nous quittent pas,
Pareils à ces valets qu'on voit, dans les repas,
Plantés en sentinelle à l'entour de la table,
Dont l'assiduité fatale, inévitable,
Dont la seule présence, à qui les voit debout
Émousse l'appétit plus qu'un méchant ragoût.
Quand d'un tel compagnon une femme est lotie,
Qu'à l'étayer sans cesse elle est assujettie ;
Quand, au lieu de ce bras qui protège et défend,
Elle ne trouve en lui que le bras d'un enfant ;
De s'attacher à lui lorsque sa main avide,
Comptant sur son appui, se ferme dans le vide,
Alors, sans que l'esprit brille aux dépens du cœur,
D'abord elle se venge avec un trait moqueur ;
Mais, si le mal enfin est irrémédiable,
Alors, fût-elle un ange, elle devient un diable !

HECTOR.

Ma patience est grande, il en faut convenir.
Mais bonne est la leçon, madame ; à l'avenir
Je la veux pratiquer en élève docile...
Formé par vos conseils, tout me devient facile :
Si des agneaux le loup n'apprend pas à bêler,
Avec les loups du moins on apprend à hurler.

ÉLISE.

Hurlez donc !

HECTOR.

Car, madame, en vain je dissimule ;
Trop de bile en mon cœur, chaque jour, s'accumule...
Quand l'orage longtemps s'est promené dans l'air,
La foudre quelquefois éclate avant l'éclair.

ÉLISE.

Éclatez donc, monsieur !

HECTOR.

Quel démon !

ÉLISE.

Tel orage
Pourrait bien, je l'avoue, étonner mon courage ;
Mais tel autre jamais ne me ferait trembler.
Celui qu'on voit du port est doux à contempler.

HECTOR.

Un poète l'a dit.

ÉLISE.

Oui ?... Moi, je le répète.

HECTOR.

Quel besoin avez-vous d'appeler la tempête ?
Pour moi, je ne sais pas de spectacle plus doux
Que celui qu'offre aux yeux le bonheur des époux,
Qui, formant un seul cœur, aimantes tourterelles...

ÉLISE.

Bon !

HECTOR.

Dans leur nid tranquille, à l'abri des querelles,
Coulent en paix des jours que rien ne peut troubler.

ÉLISE.

Est-ce dans ce ton là qu'on apprend à hurler,
Quand, vivant près des loups, on adopte leur mode?
Mais j'ai tort : achevez, monsieur, la période...
Votre récit laissait nos tourtereaux au nid ;
Contez nous, s'il vous plaît, comment cela finit.

HECTOR.

Cela finira mal pour quelqu'un.

ÉLISE.

Dans quelle île
L'auteur a-t-il placé cette touchante idylle?

HECTOR.

Le poème, à la fin, madame, est si touchant,
Qu'on pleure quelquefois avec le dernier chant.

ÉLISE.

Oh! faites-moi pleurer, ma joie en serait grande!

HECTOR.

Croit-on qu'à la raison une femme se rende!
Dans mes veines mon sang comme une lave bout.
Vous avez donc juré de me pousser à bout?
Voici trois ans passés que ce manège dure ;
Il est un terme à tout ; cette épreuve est trop dure ;
Mon fonds de patience est un fonds limité.
Faudra-t-il que j'en vienne à quelque extrémité?...
Que voulez-vous? parlez; daignez au moins m'instruire...

ÉLISE.

Je voudrais bien pleurer, mais vous me faites rire.

HECTOR.

J'enrage!... rira bien qui rira le dernier!...
Mais, encore une fois, pourquoi s'ingénier,
Madame, à me presser ainsi d'étrange sorte?
Je ne fais rien sans vous ; que j'entre ou que je sorte,
Je prends soin aussitôt de vous en avertir ;
A tout ce qu'il vous plaît on me voit consentir ;
Pour vous, j'ai tout quitté, mes goûts, mes habitudes,
Tout, jusqu'à mes amis et jusqu'à mes études ;

C'est par vous que je pense et par vous que je vis ;
Rarement sur un point nous avons deux avis,
Et le vôtre est toujours celui que je préfère :
Que me reste-t-il donc à faire ? à ne pas faire ?
Peut-être la rigueur aurait plus de succès...
Mais, madame, d'un cœur faut-il forcer l'accès ?
Et, s'il ne se rend pas, s'il se montre revêche,
Y devons-nous entrer, en vainqueurs, par la brèche ?

ÉLISE.

C'est à vous de savoir...

HECTOR.

Faut-il, changeant de ton,
Dépouiller la tendresse et s'armer d'un bâton ?

ÉLISE.

Essayez !

HECTOR.

Essayer ?

ÉLISE.

Oui, j'en serais ravie.

HECTOR.

Je ne sais qui me tient de remplir votre envie !
Eh bien ! madame, eh bien ! puisque cela vous plaît,
Vous aurez sur ce point contentement parfait.

ÉLISE.

On verra.

HECTOR.

Dès demain, en despote je règne !
Qu'on m'aime, si l'on veut ; mais j'entends qu'on me craigne ;
J'entends qu'on m'obéisse, et j'y tiendrai la main !

ÉLISE.

Il ne faut pas, monsieur, remettre au lendemain
Un projet qui se peut accomplir dès la veille.
Montrez-nous au plus tôt cette rare merveille :
Régnez ! je voudrais bien, hâtant l'événement,
Assister dès ce soir à votre avènement ;
Renvoyée à demain, ma joie est moins parfaite.

HECTOR.

Morbleu ! sans plus tarder vous en aurez la fête !
Je fus sot, j'en conviens, et méritai mon sort.
J'étais le mannequin dont on meut le ressort ;
Vous m'avez fait jouer un rôle ridicule ;
La faute en est à moi : quand un lâche recule,
Son adversaire avance et gagne du terrain.
Vous m'avez donc mené, madame, assez bon train.
C'est bien fait ! mais enfin je suis las d'être drôle ;
Le dessein en est pris, je renonce à ce rôle,
Et veux, dès ce moment, changeant de procédé,
Regagner le terrain que je vous ai cédé.
Ne vous y trompez pas, madame la rieuse,
Je vous en avertis, la chose est sérieuse :
D'un joug rendu trop lourd je me veux affranchir !...
Toujours le premier pas est pénible à franchir...
Si l'on n'eut au caprice encor joint l'insolence,
J'aurais pu dévorer mes chagrins en silence ;
Pour m'éviter l'ennui de scandaleux débats,
Contenant mon dépit, j'aurais souffert tout bas.
Mais, puisque jusqu'au bout votre âme mutinée
A chercher un éclat s'est quand même obstinée,
Puisque je me suis vu réduit à révéler
Les sentiments amers que je voulais celer,
Nul obstacle à présent, madame, ne m'arrête.
Que dis-je ? Ces aveux me ferment la retraite :
Tant que d'un vain dehors les menteuses couleurs
Déguisaient à vos yeux mes secrètes douleurs,
Nourissant les lueurs de quelques espérances,
J'ai pu, sans trop rougir, sauver les apparences ;
J'avais lieu de compter sur un amendement ;
La porte était ouverte au raccommodement.
Je me suis donc laissé mener à la lisière...
Mais, depuis qu'avec vous j'ai dû rompre en visière
Et d'un reste d'espoir bannir l'illusion,
Je ne saurais, sans honte et sans confusion,
De votre tyrannie accepter la contrainte.
J'aurais l'air désormais de céder à la crainte ;

La faiblesse, excusable en un cœur trop épris,
Ne m'attirerait plus que de justes mépris,
Et j'entendrais les gens me jeter à la tête
De mari de carton l'honorable épithète...
Je n'ai point fait ce pas pour rebrousser chemin ;
Non, non, dès cet instant, sans attendre à demain,
Il faut, entendez-vous, il faut qu'ici tout change,
Que céans sous ma loi chacun tremble et se range ;
Et, sur l'heure, aux discours ajoutant les effets,
Je les veux confirmer, madame, par des faits
Qui, je crois, convaincront l'esprit le moins crédule :
Cinq heures vont bientôt sonner à la pendule ;
Nous soupons chez Ernest, ce soir ; voici le temps
De faire vos apprêts. Allez, je vous attends.

ÉLISE.

Quoi ! partir sur le champ, et cela, sans qu'on daigne
Demander seulement s'il me plaît ?

HECTOR.

De mon règne
Vous voyez les débuts.

ÉLISE.

Mais, monsieur...

ERNEST.

Vainement
Vous usez votre langue.

ÉLISE.

A son avènement,
Pour asseoir sur sa base un pouvoir qui commence,
Un prince, d'ordinaire, en use avec clémence.

HECTOR.

Et, s'il sait son métier, quand il rend un édit,
Il le fait observer.

ÉLISE.

Sans doute.

HECTOR.

Allez ; j'ai dit.

ÉLISE.

Y songez-vous ? deux nuits en wagon cahotée,
J'arrive... au débotté...

HECTOR.

Bottée ou non bottée,
Madame, pressons-nous !

ÉLISE.

Permettez-moi...

HECTOR.

J'attends.

ÉLISE.

Un mot.

HECTOR.

Non.

ÉLISE.

Un seul mot.

HECTOR.

M'entendez-vous ?

ÉLISE.

J'entends,
Mais vous puis-je obéir ?

HECTOR.

O la dure cervelle !

ÉLISE.

Pourquoi, vous obstinant à taire la nouvelle,
Quand ma sœur était là ne pas nous avertir ?

HECTOR.

Vous ne m'écoutiez pas.

ÉLISE.

Vous la laissez partir ;
Puis, l'ayant invitée, il faut, changeant de rôle...
Ah ! vous ne voulez pas...

HECTOR.

Je voudrais, sans contrôle,
Qu'enfin on se soumit à mon commandement.

ÉLISE.

Vos lois n'admettent donc aucun amendement ?

HECTOR.

Aucun ! A deux genoux, les yeux remplis de larmes,
Vous me pourriez prier, que, sans rendre les armes,
Sans me laisser en rien ni toucher ni leurrer,
Je vous verrais, madame, et prier et pleurer.
Ni prières ni pleurs n'ébranleront mon âme.

ÉLISE.

Ainsi, vous persistez ?

HECTOR.

Je maintiens mon programme.

ÉLISE.

Donnez-vous un moment le temps de réfléchir !

HECTOR.

Aurez-vous bientôt dit ?

ÉLISE.

Rien ne peut vous fléchir ?

HECTOR.

Non !

ÉLISE.

Bien sûr ?

HECTOR.

Cent fois non !... allons, qu'on se dépêche!

ÉLISE.

Allez-vous même, allez, monsieur, qui vous empêche ?
Si le souper d'autrui pour vous a tant d'appâts,
Courez-y sans tarder, je ne vous retiens pas.

HECTOR.

Oh ! la tête !

ÉLISE.

Aussi bien, dans le fond de votre âme,
De vos désirs cachés je démêle la trame :
Mon beau-frère à souper, dites-vous, nous attend ?
Je n'en veux pas douter ; mais vous seriez content,
Si, ce soir, au logis me laissant prisonnière,
Vous pouviez faire seul l'école buissonnière ;
Et vous ne cherchez là rien qu'une occasion
De partir brusquement sans explication.

A quoi bon ces détours, ce faux-fuyant risible ?
Allez, monsieur, partez ! il vous est tout loisible.

HECTOR.

Vous me suivrez, madame, ou vous direz pourquoi !

ÉLISE.

La raison en est simple : il ne me plaît pas, moi !

HECTOR.

Vous me suivrez.

ÉLISE.

Je reste.

HECTOR.

A ce jeu qui se joue
Court grand risque !

ÉLISE.

Il faut voir !

HECTOR.

En rouge, sur la joue,
L'insolent obstiné, madame, porte écrit :
Qui s'y frotte s'y blesse !

ÉLISE.

Et le sage se rit
Des menaces en l'air d'un poltron qui fait rage.

HECTOR.

Ces poltrons, où sont-ils ?

ÉLISE.

Là !

HECTOR.

Pour un tel outrage !...
A me déshonorer ne forcez pas mon bras...
Sortez !

ÉLISE.

Je savais bien qu'on ne l'oserait pas !

HECTOR (saisissant Élise par le bras).

C'en est trop ! tant d'audace à la fin me transporte...
Eh ! morbleu !... vous voyez devant vous cette porte ?...

ÉLISE (avec effroi.)

Hector !

HECTOR.

Pour éviter un juste châtiment,
Madame, entre nous deux mettez la promptement.

(Elise sort.)

SCÈNE VII.

HECTOR (seul).

Elle est sortie enfin !... oh ! la terrible engeance !
Qu'on me vienne à présent conseiller l'indulgence !
Qu'on ose m'en vanter les aimables effets !
Est bien fou qui prétend, à force de bienfaits,
Apprivoiser ce sexe à l'humeur intraitable !
Je l'apprends un peu tard.

(Il se jette dans un fauteuil.)

SCÈNE VIII.

Hector. — Ernest.

ERNEST.

Il faudrait être à table,
Mon cher : tout sera froid ou trop cuit... Mais qu'as-tu ?
D'où te vient ce teint blême et cet air abattu ?

HECTOR.

Hélas !

ERNEST.

Parle !

HECTOR.

Ma femme...

ERNEST.

Eh bien ?

HECTOR.

Son impudence...

ERNEST.

Aurais-tu par hasard commis quelque imprudence ?
Je tremble !

HECTOR.

Provoqué, bravé, mis au défi...

ERNEST.

Sans aller aussi loin, peut-être eût-il suffi...

HECTOR.

Cédant au mouvement dont la chaleur m'emporte...

ERNEST.

Que va-t-il m'annoncer !

HECTOR.

Je l'ai mise à la porte !

ERNEST.

Et puis ?

HECTOR.

Gonflé de rage et brisé de douleur,
Je suis, là, resté seul.

ERNEST.

Je craignais un malheur !
Peste soit ! j'en ai l'âme encore tout émue ;
Je sens je ne sais quoi là dedans qui remue.
Oui, mon pauvre estomac en est bouleversé ;
J'en aurai, pour le moins, l'appétit émoussé...
Il n'importe : il est temps ; viens.

HECTOR.

Au chagrin en proie,
J'ai le cœur trop serré pour m'ouvrir à la joie.
Excuse moi.

ERNEST.

Comment ! ton courage s'abat,
Quand il ne reste plus, après ce beau combat,
Qu'à s'aller réjouir du succès de l'affaire !
Quand tu n'as rien qu'un pas, un dernier pas à faire,
Tu voudrais reculer ! Sois en bien convaincu,
Si tu cèdes ce point, on te croira vaincu.
Quand le vin est tiré, mon cher, il faut le boire,
Et savoir recueillir les fruits de la victoire.

HECTOR.

Tu le veux ?

ERNEST.

Mais sans doute.

HECTOR.

En l'état où je suis,
Je m'abandonne à toi.

ERNEST.

Suis moi donc !

HECTOR (se levant.)

Je te suis.

ERNEST.

Victoire ! et je m'abuse, ou, réflexion faite,
Elle viendra nous joindre au milieu de la fête.

HECTOR.

Ma femme ?

ERNEST.

Oui mon très-cher : son sexe en use ainsi.
Mais qui vient là ?

HECTOR.

C'est elle !

ERNEST.

Attendons.

SCÈNE IX.

Les mêmes, Henriette.

ERNEST (à Henriette.)

Vous ici !...
J'avais dit...

HENRIETTE.

Un instant je me suis échappée ;
Pour prévenir ma sœur qu'au logis occupée,
Recevant à dîner ce soir quelques amis,
Je ne reviendrai pas comme j'avais promis !

HECTOR (bas à Ernest.)

Elle ne sait donc point ?...

ERNEST (de même.)

Je n'ai nommé personne,
Au cas...

HECTOR.

J'entends.

ERNEST (à Henriette.)

Voilà bientôt l'heure qui sonne :
Retournez...

HENRIETTE (à Hector.)

Vous direz...

HECTOR.

N'ayez point de souci.

HENRIETTE.

Vous direz à ma sœur...

ERNEST.

Mais oui !

HENRIETTE.

Bon ! la voici.

SCÈNE X.

Les mêmes, Élise.

ÉLISE.

Ah ! j'ai mille regrets de m'être fait attendre.
Excusez le retard que j'ai mis à descendre :
Mes coffres de voyage à peine sont défaits ;
On ne sait où trouver, où chercher ses effets...
Hector, voici vos gants ; chez Ernest on vous porte
Un vêtement d'hiver, d'une étoffe assez forte...
Et maintenant, messieurs...

HENRIETTE (bas à Ernest.)

Pourquoi faire un secret ?...

ERNEST (de même.)

C'était pour m'exercer à devenir discret.
(Haut.)
Mesdames, vous pouvez aller devant ensemble.

(A Henriette, qui regarde Élise.)

Nous vous suivons... plaît-il ?

ÉLISE.

Volontiers.

(Elles sortent.)

SCÈNE XI.

Ernest. — Hector.

ERNEST.

Que t'en semble ?
Est-on, quand on le veut, le maître en sa maison ?

HECTOR.

Mon bon ami, merci !... le proverbe a raison.

BUSQUET.

ÉTUDE SUR LA CELESTINA.

(FIN.)

— Ma fille, dit Célestine, quel est le mal qui te tourmente ?

— Mère, répond Mélibée, je sens en moi des serpents qui me dévorent le cœur.

— C'est bien ainsi que je l'espérais, pense la terrible vieille, tu me paieras, madame la sotte, l'orgueil de ta colère !

Célestine triomphe ; grâce à elle, un rendez-vous est donné par Mélibée à Caliste, et c'est à minuit que les deux amants se trouvent enfin réunis. Sempronius et Parménion ont accompagné leur maître. Celui-ci les a armés de pied en cap pour une défense énergique en cas de surprise. Ils sont postés à l'angle de deux rues, près de la maison de Mélibée, pour prévoir de loin les patrouilles d'alguazils.

— Oh ! si tu voyais, dit Parménion, ce modèle des domestiques fidèles, comme je suis posé, frère, tu rirais. J'ai un pied en avant et mon épée à la main pour la jeter le plus vite possible, afin de mieux fuir, si l'on m'attaquait.

— Et moi, répond Sempronius, j'ai ôté mon casque et j'ai fait un paquet de toutes mes armes, pour m'en débarrasser en même temps et être ainsi plus léger à la course.

Cependant Caliste cause avec Mélibée à travers la

porte de la maison de Plébérius ; ils conviennent d'un second rendez-vous, et se séparent entendant du bruit. Sempronius et Parménion rentrent chez Célestine. Ils exigent qu'elle leur donne à chacun le tiers de ce que Caliste leur a promis. De là une discussion. Célestine fait observer qu'elle a toujours été une honnête femme, exacte à remplir ses engagements. La querelle s'échauffe, et Sempronius, excité par la colère et le vin, frappe d'un coup mortel l'infâme vieille, qui expire en demandant la confession.

Sempronius et Parménion, bien qu'ils se soient échappés aussitôt, ne tardent point à recevoir le châtiment de leur crime. Ils sont décapités au sortir même de la maison.

A la nouvelle de cet évènement, Caliste, qui vient de se réveiller souriant encore au souvenir de son bonheur et se répétant à lui-même toutes les paroles de sa bien-aimée, Caliste tombe dans un désespoir furieux.

— Oh ! s'écrie-t-il, mon aventure va passer de main en main, mon nom de bouche en bouche ! Ce sera bientôt un conte public. Oh ! mon bonheur ! comme tu t'es envolé en fumée ! Il est vieux ce proverbe qui dit : Plus on est haut, plus les chûtes sont à craindre.

Célestine laisse des regrets chez les personnes qui vivaient dans son intimité ; elle est pleurée notamment par une jeune fille, nommée Élicie, qui demeurait chez elle.

— Oh ! s'écrie Élicie, quelle rage ! qui sentira cette mort comme je la sens ? Quelle est celle qui perd autant que je perds ? Où irai-je maintenant que je n'ai plus celle qui était mon amie et mon soutien, Célestine, la prudence, l'honneur et la considération même ?..... Oh ! joie et bien-être de ce monde, nous ne vous apprécions que quand nous vous avons perdus ! Oh ! Caliste et Mélibée ! Oh ! vous qui avez causé tous ces maux ! Que votre bonheur se change en larmes ! Que les herbes sur lesquelles vous vous coucherez se métamorphosent en couleuvres ! Que vos chants soient des cris de douleur,

que les arbres qui donnent de l'ombre à vos jardins se sèchent à votre vue et que vos fleurs se flétrissent !

Aréuse, une bonne âme à la hauteur de tous les estimables personnages dont cette pièce nous offre le tableau, conseille à Élicie de se venger. Il faut corrompre Sosie et Tristan, les successeurs de Parménion et de Sempronius, leur arracher les secrets de leur maître, et alors il sera facile à Élicie de troubler à son aise le bonheur de Caliste et de Mélibée. Le drame s'assombrit de plus en plus.

Le père et la mère de Mélibée ne se doutent guère de ce qui se passe chez eux. Ils se disent qu'ils sont vieux, que leurs jours sont comptés, qu'il est temps de songer à marier leur fille, et ils s'applaudissent de son ingénuité, du bonheur qu'ils ont eu de la conserver pure et sans tâche.....

Mélibée entend cette conversation. Quelle est sa honte ! Pour rompre un entretien qui lui est trop pénible, elle envoie sa servante :

— Cours, cours, Lucrèce, dit-elle ; entre dans la salle et trouble leur conversation ; interromps leurs éloges sous un faux prétexte, si tu ne veux pas que j'aille me jeter entre eux deux en criant comme une folle, car je suis horriblement honteuse de l'erreur de mes parents.

Tandis que cette scène se passe au logis de Plébérius, nous voyons, chez Célestine, entrer le bravo Centurion, mandé par Élicie et Aréuse.

— Venge-moi, lui dit Aréuse, d'un chevalier nommé Caliste, qui nous a causé de la peine à moi et à ma cousine.

— Dis-moi d'abord, répond Centurion, s'il est confessé.

— Ne prends pas souci de son âme.

— Soit ! envoyons-le dîner en enfer sans confession.

— Écoute ! (ne me trouble pas), tu le prendras....

— Ne m'en dis pas plus, je sais tout ; je connais

l'affaire de ce segnor ; je sais de qui il a causé la mort et ce qui vous intéresse, où il va, à quelle heure il y va, avec qui il est..... Mais, dis-moi quel est le nombre de ceux qui l'accompagnent ?

— Deux jeunes garçons.

— C'est une petite proie ; mon épée a peu de nourriture ici, elle soupera mieux cette nuit.

— Je verrai si, chez toi, parler et agir dînent à la même table.

— Si mon épée voulait dire tout ce qu'elle a fait, le temps lui manquerait pour parler. Seule, elle a suffi pour peupler les cimetières et rendre riches tous les chirurgiens de la terre. Elle donne de l'ouvrage aux armuriers en détruisant les mailles les plus fines ; elle se rit des boucliers de Barcelonne. Voilà vingt ans qu'elle me donne à manger. Par elle, les hommes me craignent et les femmes me chérissent ; par elle, on a nommé mon aïeul Centurion, et Centurion s'est nommé mon père, et Centurion je me nomme.

— Nous ne nous soucions pas de ce que tu as fait, mais de ce que tu feras pour nous.

— J'attends la nuit avec impatience pour que tu sois vengée et que tout se fasse selon ton désir : viens choisir le genre de mort que tu veux pour ton ennemi ; je te montrerai un répertoire dans lequel il y a sept cent soixante-dix espèces de meurtres ; tu choisiras celle qui te conviendra.

— Pour Dieu, dit tout bas Élicie à Aréuse, ne confions pas nos projets à cet homme !

— Tais toi, lui répond Aréuse. Et, parlant à Centurion : montre nous en une qui ne fasse pas de bruit.

— Celle que j'ai employée cette nuit : un coup de plat d'épée dans le dos, sans effusion de sang, ou un coup de revers, ou un coup de massue avec le pommeau, ou un coup de pointe ou d'estoc, coup mortel. Parfois je me sers aussi du bâton, pour laisser reposer mon épée.

— Des coups de bâton ; c'est cela, dit Élicie ; qu'il soit châtié, mais non jusqu'à la mort.

— Je jure par le corps saint de la Vierge qu'il n'est pas plus possible à mon bras droit de donner un coup de bâton sans assommer, qu'au soleil de ne plus illuminer le ciel.

— Sœur, n'ayons pas l'air de pleurardes, dit Aréuse. Et à Centurion : fais ce que tu voudras ; qu'il périsse comme tu l'entendras. Pleure Mélibée, pleure, comme tu as fait pleurer. Centurion, qu'il n'en réchappe pas !

— Je suis heureux qu'il s'offre une occasion, quoique petite, de te faire voir ce que je peux faire pour ton amour.

— Que Dieu te donne bonne chance ! je te recommande à lui.

Pour ne pas se compromettre et, en même temps, ne pas manquer à son serment, Centurion envoie à sa place quelques-uns de ses affidés.

Caliste arrive à son rendez-vous dans le jardin de Plébérius, avec ses valets, Sosie et Tristan. Les envoyés de Centurion entrent dans le jardin. En entendant du bruit et les cris de ses domestiques, Caliste quitte sa bien-aimée ; mais, en cherchant à descendre du balcon, par son échelle de soie, il met le pied à côté de l'échelon, tombe et meurt en disant : confession ! Mélibée pousse des cris ; son père arrive. Elle s'échappe, monte au sommet d'une tour, et s'y renferme. Puis, s'adressant à Plébérius qui est au bas de la tour, elle lui raconte son crime, en un discours fort long et fort savant, et se précipite la tête la première.

Dans un épilogue en vers, où il expose la morale de son ouvrage, l'auteur demande pardon au lecteur d'avoir déroulé sous ses yeux de pareils tableaux, mais il le prie de considérer que son but est de le détourner des mauvaises passions, et l'engager à se confier à Dieu seul.

« Ne me crois pas, dit-il, un homme dépravé. Mon

vœu est de vivre honnêtement, d'aimer, de craindre et de servir le souverain Dieu, et, si tu as vu parfois ma mémoire troublée mêler des paroles un peu louches à des pensées foncièrement pures, laisse de côté les plaisanteries et recueille le bon grain. »

Le succès de l'ouvrage fut immense. Il y en eut vingt-deux éditions. Il fut traduit plusieurs fois en Français, en Italien, en Allemand. Il fut défendu pendant un temps, ce qui augmenta son succès. On en fit de nombreuses imitations en prose et en vers. L'auteur de cette étude a pensé que la Célestine est peu connue aujourd'hui dans notre pays; voilà pourquoi il a essayé de donner aux lecteurs de *La Revue*, une idée de cette peinture étrange des mœurs espagnoles au XVe siècle.

LÉON MÉNEAU.

GIRONNE.

BALLADE.

De Combaud fut mon maître en ce simple récit.

A l'égal de notre baron,
Le velours de mon chaperon
Porte couronne,
Non pas de perles, mais de fleurs,
Où s'entrelacent les couleurs
De ma Gironne,

II

La fille à maître Matelin,
Le gros fermier du grand moulin,
Qui là-bas vire
Et mout farine au gré du vent,
Et que voyez, dans le levant,
Proche de Vire.

III

Chacun sait que le vieux meunier
Garde en son coffre et son grenier
Telle richesse,
Qu'il pourrait faire, sur ma foi,
De sa fille, épouse de roi
Ou bien duchesse.

IV

Sans connaître dames des cours,
Gage qu'elle a plus beaux discours,
Taille plus fine,
Lèvre plus rose, œil plus au guet,
Et, sous ses atours de droguet,
Plus haute mine.

V

Et le soir donc, dans le verger,
Faut voir, lorsque son pas léger
Mène la ronde,
Si le geste d'un galantin
Rôde trop près de son justin,
Comme elle gronde !

VI

Eh bien ! c'est moi son amoureux,
Moi, l'orphelin ! Fut-il heureux
Ce beau dimanche
Où sa voix me dit en riant :
— « Loïc, serais-tu point friand
De ma main blanche ? »

VII

A parler franc, loup au buisson
M'aurait causé moindre frisson
Que sa demande.
— « Si la voudrais, mais suis sans bien... »
— « Qu'importe ? Chez nous, crois-le bien,
» Femme commande.

VIII

» Or, ne veux ni de ce régent
» Qui n'aime rien que mon argent
» Et que son ventre,
» Ni du maltotier Bouchencœur,
» Tu sais... l'ancien enfant de chœur,
» Jeannot le chantre.

IX

» Déjà quatre fois les rusés,
» Fringants, pimpants, tous frais rasés,
» Ont à mon père
» Tour à tour réclamé ma main ;
» Moi toujours remets au demain
» Choix dans la paire. »

X

— « Il est sûr qu'on peut trouver mieux !
» Le magister est sot et vieux,
» Le second louche,
» Et puis... » — « Et puis, dans ta leçon,
» Fais-moi grâce de la façon,
» Et clos ta bouche.

XI

» Vois-tu, savant ni patelin
» De gouverner notre moulin
» N'auraient que faire ;
» Brave cœur et solide poing,
» L'un et l'autre te manquent point,
» Font mieux l'affaire.

XII

» Donc te prends pour mon fiancé,
» Toi, que notre mère a bercé,
» Lorsque, chère âme,
» Ta sainte mère s'en alla
» Où vont les anges... Touche-là,
» Serai ta femme. »

XIII

— « A moi, Gironne, un tel honneur ! »
— « Oui, Loïc, et c'est le bonheur,
» La blanche joie,
» Qu'à l'humble et pauvre délaissé
» Celle qui pour Dieu t'a laissé
» Du ciel envoie. »

XIV

Et soudain, de ses doigts fluets,
Détachant rubans et bluets
De son corsage,
L'espiègle ajouta tendrement :
— « Loïc, croiras plus au serment
» Devant le gage. »

XV

Voulus — amour fait tant oser ! —
Payer son bouquet d'un baiser ;
Allais le prendre...
Gironne murmura tout bas :
— « Dieu nous voit et ne le veut pas...
» Faudrait le rendre. »

XVI

Et, juste à ces mots, Matelin
Parut au cerne du moulin.
— « Père, fit-elle
» En rougissant, sur le chemin
» Passais, Loïc a pris ma main,
» Et l'en querelle. »

XVII

— « D'ici, fille, ai vu tout cela.
» Si tu l'as prise,... garde-là, »
Dit le bonhomme,
Tout joyeux, me tendant ses bras;
« Sais qu'elle t'aime;... tu l'auras. »
Et voilà comme

XVIII

A l'égal de notre baron,
Le velours de mon chaperon
Porte couronne,
Non pas de perles, mais de fleurs,
Où s'entrelacent les couleurs
De ma Gironne.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

Il y a, je crois, pour la Bibliographie française, trois ouvrages classiques : le *Manuel du libraire*, de M. Brunet; la *France littéraire*, de M. Quérard ; le *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, de M. Barbier. Le second de ces livres contient, en dix volumes, la liste d'une centaine de mille ouvrages français, imprimés de 1700 à 1830 ; le troisième, la liste de 23,647 ouvrages anonymes, dont Barbier a pu désigner les auteurs. Par leur nature même, ces listes sont nécessairement incomplètes, et, quelles qu'aient été les savantes recherches de ces catalographes, le hasard peut indéfiniment fournir de quoi y ajouter. Le maniement quotidien d'une bibliothèque de plus de 20,000 volumes m'a présenté quelques-uns de ces hasards. Ce sont ces *broutilles* que je me propose de recueillir ici :

Ces séries de titres offrent une lecture assez insipide, que relèvent bien peu quelques détails, quelques anecdotes clair-semées ; mais elles contiennent beaucoup de renseignements qu'on aime fort à trouver à leur heure. Tel sera, dans une proportion microscopique, le caractère des notes dont je donne aujourd'hui une première décade. Outre qu'elles peuvent avoir leur utilité, elles ont cela de bon qu'on peut les publier par aussi petites portions qu'on voudra ; bue à si petites gorgées, cette tisane passera peut-être.

M. Quérard suit l'ordre alphabétique du nom des auteurs ; Barbier, celui des mots du titre ; mais, comme je ne fais pas un dictionnaire, je ne mettrai absolu-

ment aucun ordre dans ces notes, les donnant comme le hasard me les donne.

1. R. P. Fidèle de Pau, capucin de la province d'Aquitaine : *Oraison funèbre de mons. le Dauphin*, prêchée le 22 janvier 1766, dans l'église des religieuses capucines de Paris. — Suivant la copie imprimée à Paris, à la Rochelle, chez P. Mesnier, 1766, in-8° de 30 pages. (Omis dans Quérard.)

2. Chevalier Daudet, ingénieur : *Nouvelle introduction à la géométrie pratique, tirée des meilleurs auteurs.* — Paris, E. Ganeau, 1730, 3 volumes in-12. (Omis dans Quérard.)

3. *Voyage d'Ulm à Vienne, par mer*, 1789 (par le comte de Liniers). (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Il faut décrire ce petit volume qui n'a pas de titre. C'est un livret de IV et 84 pages, distribuées par cahiers de 12 pages à pontuseaux horizontaux, qui sont, je crois, des quarts de feuille et constituent un in-24 en grand papier. — Le premier feuillet contient l'épigraphe : « Pourquoi chercher si loin la gloire? — Le plaisir est si près de nous. — *Bernis.* » et la date 1789, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression. — Le second, l'*Épître dédicatoire à ma femme*, signée Jacques de la Badaudière. Les pages 1 à 34, le *Voyage d'Ulm à Vienne*. Les pages 35 à 84, *des chansons et un conte en vers*. — Cette plaquette, qui ne s'est probablement jamais mise en vente, doit être rare. Elle est du comte de Liniers.

Jacques-Louis-Henri, comte de Liniers, sieur de Cramchaban et du Grand-Breuil, était né à Niort, le 28 avril 1749. Il avait épousé, le 1er août 1774, à la Rochelle, une demoiselle Cadoret de Beaupreau, qu'il perdit de bonne heure, puisque son *Voyage d'Ulm* est dédié à sa seconde femme, Charlotte Lenormand d'Étioles, et qu'il avait déjà sa fille Aglaé. Colonel d'infanterie en

1789, il était de nouveau à la Rochelle. Il entra à l'Académie comme associé, et lut, à la séance publique du 27 mai 1789, une notice sur Aufrédi, qui a été imprimée dans les nos 22 et 24 des *Affiches de la Rochelle*. Il émigra et mourut, en 1809, à Buénos-Ayres.

4. Gautier d'Agoty, Fabien, cinquième fils : *Histoire naturelle, ou exposition générale de toutes ses parties*, gravées et imprimées en couleurs naturelles, avec des notes historiques. 1re partie, règne minéral. — Paris, imp. de Monsieur, 1781, in-4o. (Omis dans Quérard.)

5. *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité*, dédié aux États-généraux, 32 pages, in-8o, sans lieu ni date. — Cette brochure, dans l'exemplaire de la bibliothèque, est jointe à la Lettre au peuple, ou projet d'une caisse patriotique, par une citoyenne, et aux Remarques patriotiques, qu'on sait être de Mme Olympe de Gouges, et l'auteur du dialogue déclare être celui de ces deux écrits. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

6. Mme Olympe de Gouges : *L'Esprit français, ou problème à résoudre sur le labyrinthe de divers complots*. Mars 1792. 32 pages, in-8o. (Omis dans Quérard.)

7. Codet, Sylvain : *Adresse aux représentants de la nation française sur l'éducation nationale et projet de décret*. Rennes, 1791, 128 pages in-8o. (Omis dans Quérard.)

8. Guigon : *Cours de mathématiques à l'usage de la marine et des colléges*. Première partie. Rochelle, C. Bouyer, in-8o, de x et 152 pages. Sans date — entre 1804 et 1810. (Omis dans Quérard.)

Cette première partie, dont il y a eu une seconde édition, en 1817 (Rochelle, Ve Cappon, 8o), est un traité d'arithmétique. Les deux parties qui devaient suivre, la géométrie et la navigation, sont restées manus-

crites. Les papiers qu'a laissés M. Guigon prouvent que son activité ne se bornait pas aux mathématiques. — En 1824, il fit imprimer quelques pièces de vers sous ces titres : « *Fragments, Epître à Antoine. — A l'amitié. — Epître à Mme de Suremain. — Eloge.* — La Rochelle, 24 juin 1824. » — Sans nom d'imprimeur. En tout 8 pages in-8o.

Juste Guigon-Granval, né à Vallon (Ardèche), le 7 mars 1765, suivit d'abord la carrière militaire, de 1781 à 1789. Il la quitta étant sous-officier. Il fut envoyé aux Ecoles normales : après leur interruption, il fut nommé professeur d'hydrographie à Saint-Martin de Ré, puis à Paimbœuf, d'où il vint à la Rochelle, en 1801. Sur son livre il s'intitule : « Membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, de la ville de Nantes ; de l'Athénée de la langue française ; associé de l'institut, département de la Loire ; professeur impérial d'hydrographie à la Rochelle. » Dès la formation du collège de la Rochelle, en 1800, M. Guigon, sans cesser d'être professeur d'hydrographie, y enseigna les mathématiques. Il resta dans cet établissement jusqu'en 1825. A cette époque, il ouvrit des cours du soir, où, après la fin de la journée, il exposait les notions des sciences les plus utiles aux ouvriers. Il avait fait les premiers frais de ce cours, qui lui furent ensuite remboursés par la ville. J'ai sous les yeux une lettre par laquelle M. Charles Dupin le félicite de ses succès. Il mourut le 10 mai 1827, d'une manière singulièrement malheureuse. Il avait engagé à faire avec lui une promenade en mer, le long des côtes du département, cinq jeunes gens, parmi lesquels était son fils. En face d'Arvert, ils furent surpris par une véritable tempête. Leur embarcation chavira. Un des jeunes navigateurs périt. Les quatre autres, parmi lesquels était M. Guigon fils, furent, sans bien savoir comment, jetés à la côte. Ils eurent la douleur de voir de là M. Guigon nageant en s'éloignant de la terre, soit qu'il eût perdu la tête, soit que quelque fatale hallucination l'égarât. On ne retrouva

que plus tard son cadavre. Quand ce malheur fut connu à la Rochelle, beaucoup de personnes supposèrent que, témoin de la mort d'un de ses compagnons, s'en croyant la cause, parce que ce jeune homme ne s'était embarqué que sur son invitation, M. Guigon n'avait pu se résoudre à lui survivre, et avait volontairement pris cette route qui le conduisait à une mort assurée.

9. Garnier de Saint-Julien, capitaine en premier au corps royal du génie : *La subvention territoriale en nature de fruits.* — La Rochelle, Chauvet, avril 1789, in-8°. (Omis dans Quérard.)

J'ai des raisons de croire que le Mémoire en réponse à deux questions sur l'art nautique, du même auteur, qui porte : Flessingue, 1785, a réellement été imprimé à la Rochelle.

10. Recueil de pièces concernant l'*Histoire de Louis XIII.* — 1610-1643, par J. Lecointe, 1716. Barbier, n° 15,501, et, après lui, M. Quérard, au mot Lecointe, donnent à ce recueil *trois volumes.* Il y en a un quatrième, daté de 1717, qui contient des pièces de 1610 à 1643 et par conséquent constitue un supplément.

L. DELAVANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

1er FÉVRIER 1864.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

—

Le domaine de l'historien est presque illimité, parce que tout ce qui compose la vie des peuples lui appartient. Or, les phénomènes y sont aussi variés que dans ce petit monde, un et divers, qu'on appelle l'homme et qui fait la matière de vingt sciences différentes. L'étude des institutions est à l'histoire ce que la physiologie est à la science de la vie organique. En s'adressant aux faits internes, à l'économie intime d'une société, elle fournit à l'histoire générale la clé de plus d'un mystère; elle montre souvent les effets sortant de leurs causes réelles, indépendantes de l'action individuelle; elle aide à découvrir la loi et les modes successifs du développement du génie propre de chaque peuple. En un mot, sans cette étude, pas d'enchaînement logique des faits et, par conséquent, pas d'histoire sérieuse. C'est dire quels sont l'importance et l'intérêt de cet ordre de travaux; plus on s'y applique, plus on s'y attache, plus on aime à se mesurer avec des difficultés parfois insurmontables. Ces difficultés viennent surtout de la rareté, de l'obscurité, de l'insuffisance des documents; il faut les commenter, les interpréter, y suppléer parfois: double tâche pour la critique. Et,

pour ne parler que de notre histoire, la belle collection de nos chroniques nationales, si complète, si imposante dans son ensemble, devient ici de peu de secours.

On peut en effet remarquer, en lisant nos vieux chroniqueurs, que, s'ils racontent avec complaisance les expéditions militaires et peignent avec de vives couleurs le choc des armées sur les champs de batailles, ou si, nous introduisant dans les conseils des politiques, ils nous disent ce qu'ils en savent ou ce qu'ils en supposent, ils évitent presque toujours de porter l'attention du lecteur sur les détails de l'administration du royaume et sur les changements que les siècles y apportent. Habiles à saisir le côté dramatique des faits, ils dédaignent ce qui n'est que théorique ; préoccupés surtout de la vie extérieure de la nation, des mouvements apparents de ce grand corps, ils s'inquiètent peu comment le sang circule dans ses veines, par quels ressorts il se meut, d'où il tire les aliments qui le font vivre. A peine un mot de blâme ou d'éloge avant de mettre Enguerrand de Marigny ou Jacques Cœur en présence de leurs juges. Si nous voulons demander plus, c'est en vain ; ces récits émouvants sont muets sur les malversations du surintendant de Philippe-le-Bel, comme sur les réformes de l'argentier de Charles VII.

C'est, sans doute, que nos chroniqueurs, hommes d'imagination avant tout, et plus artistes qu'on ne le suppose généralement, haïssaient d'instinct la poussière des vieux parchemins et l'air épais des bureaux. C'est aussi que l'administration était pour eux chose vivante. Les hommes de leur temps ne savaient que trop ce qu'on appelait taille ou gabelle, et quant à la postérité, à qui en fin de compte s'adresse l'écrivain, comment supposer qu'elle put s'intéresser à la création d'un office nouveau, à quelque changement dans la levée d'un subside ou l'instruction d'un jugement ?

Si les chroniques sont muettes sur les matières d'administration, les ouvrages spéciaux manquent presque complètement, avant les grands travaux du XVIIe siècle.

Au XVIe, nous n'avons pour lumières que quelques traités assez obscurs, et le grand dédale des ordonnances des rois de France; encore, cette utile compilation n'est-elle pas encore parvenue à l'époque qui va nous occuper. L'érudition moderne a pris l'éveil; chaque année voit naître des travaux intéressants qui soulèvent un coin du voile; mais, malgré des ouvrages assurément fort estimables, on peut dire que l'histoire définitive de l'administration française n'est pas encore faite (1). Il y aurait pourtant, ce semble, quelque intérêt à se placer au centre de cette grande machine, à en étudier les rouages, à en examiner le jeu, à en découvrir les fonctions; comme, dans une vaste manufacture où tournent mille roues, où s'agite un peuple de travailleurs, on aime à suivre les transformations de la matière première, de la pâte qui devient papier, de l'étoupe qui se change en toile.

Je n'ai pas ici la prétention d'exposer dans son ensemble toute l'administration française: mon dessein est plus modeste. Mais, toute modeste qu'était ma tâche, j'ai dû y faillir plus d'une fois; je ne me dissimule pas qu'il me sera échappé plus d'une erreur; j'espère pourtant que ces erreurs n'auront porté que sur des points secondaires. Ces pages n'étaient point destinées à la publicité, dont elles ne sont dignes ni par l'actualité du sujet, ni par le mérite de la forme; j'ai donc besoin, une fois pour toutes, de demander l'indulgence des lecteurs de la *Revue de l'Aunis* pour un travail ingrat à lire, qui n'a de valeur que celle de recherches consciencieuses, et qui est né dans des circonstances spéciales. Ayant eu le désir d'étudier la vie et l'administration de Sully, j'avais besoin d'un point de départ: de là, ce tableau des finances de la France à la fin du XVIe siècle, vers l'époque de l'avènement de Henri IV: époque critique, où tout est dans le plus profond désordre, où les

(1) Il n'y a que justice à signaler, parmi bien d'autres, les noms de MM. Dareste, P. Clément, Cheruel.

saines doctrines ne sont pas encore toutes découvertes, où les bonnes règles, autrefois pratiquées, ont été mises en oubli. Un grand homme n'a pas encore appliqué au débrouillement de ce chaos sa ferme intelligence son ardeur au travail, son amour de l'ordre, en même temps que sa rudesse, ses manières hautaines, ses préjugés nobiliaires, toutes les qualités et tous les défauts qui font de Sully un personnage singulièrement original, dans un siècle où les caractères saillants abondent.

Posons d'abord quelques principes.

Il y a longtemps qu'on a dit des finances qu'elles sont le nerf de l'État. Là où elles prospèrent, tout le corps jouit d'une santé pleine, d'une vigueur normale, et peut déployer sans entraves toute son activité. Si elles sont en souffrance, tout s'en ressent, tout pâtit, tout menace ruine. C'est que, par leur origine, comme par leur destination, elles touchent à tout. Les revenus publics découlent, comme d'une source, de tout ce qui constitue la richesse nationale, agriculture, industrie, commerce. Leur distribution bien ordonnée les fait retomber, comme une pluie bienfaisante, sur ceux d'où ils viennent, par la paix, par la sécurité des personnes et des propriétés, par des encouragements sagement répartis, par des chemins ouverts, des canaux creusés, par cent travaux qui facilitent la production ou l'échange des denrées, et, surtout, par la confiance qui fait qu'un peuple regarde le lendemain sans trouble, et l'attend sans crainte.

Pour qu'un État jouisse de ces biens si précieux, il faut que ceux qui en dirigent l'administration aient non-seulement la probité, sans laquelle ils ne méritent que la haine et le mépris publics, mais encore des lumières assez vives, des vues suffisamment arrêtées, un plan assez nettement tracé, pour que les bonnes intentions ne s'égarent pas, pour que les efforts n'agissent pas en sens contraire et ne se détruisent pas, en un

mot, pour que toutes les mesures conspirent au bien public.

Or, quelles sont les opérations auxquelles se réduit tout l'art du financier ? Il y en a trois principales. Il doit chercher d'abord quelles sont les impositions les plus équitables, c'est-à-dire, sur qui elles devront porter et comment leur répartition les rendra plus légères ; — en second lieu, comment la perception sera assurée aux moindres frais possibles et à l'exclusion de tout abus ; — en troisième lieu, comment les revenus seront dépensés au profit des intérêts généraux : choix des impôts, économie du recouvrement, dépense productive, voilà toute la science des finances (1).

Ces vérités, qui semblent banales à force d'être simples et familières, étaient loin de briller de tout leur jour à l'époque qui fait l'objet de ce travail. L'impôt était pesant et par sa nature et par sa mauvaise répartition ; l'administration, malgré des rouages extrêmement compliqués, fonctionnait mal ; les abus étaient criants et invétérés ; les règles de la comptabilité, à la fois minutieuses et insuffisantes ; les revenus, follement dépensés ou indignement dilapidés à la face du soleil, et, par suite, le peuple souffrait, les sources de la richesse et du bien-être étaient épuisées, la France saignait de cent blessures. Il faut accuser de cette ruine et les hommes et les évènements : les hommes, car, sous les derniers Valois, on ne voit que des princes dont la faiblesse n'est que le moindre défaut, des courtisans avides et éhontés, l'impuissance et la corruption à tous les degrés de l'échelle sociale ; — les choses, car deux minorités successives avaient affaibli le pouvoir royal, l'introduc-

(1) Forbonnais, *Considérations sur les finances*, t. I, p. 4 et 5. — *Encyclopédie méthodique, finances*, t. II, p. 529 — *Traité des finances de France*, *ap. archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. IX, p. 343 ; ce traité est une compilation de divers passages de Bodin, de du Haillan, etc. — Ces divers auteurs sont d'accord sur les principes. Le *Traité des finances*, conformément aux idées du temps, ajoute qu'il faut « espargner les finances » et en réserver au besoing. » Suivant Bodin (*de la Rép.*, l. VI, ch. II), il faut : 1° faire fonds par des moyens, honnêtes ; 2° employer les finances au profit et honneur de la République ; 3° en réserver au besoin.

tion de la réforme en France avait fait naître la guerre civile, la voix des partis avait étouffé celle de la loi, enfin, les principes de l'économie politique étaient loin de former un corps de doctrines et d'avoir développé toutes leurs conséquences; il fallait encore deux siècles pour en faire, non une science armée de toutes pièces, (nous n'en sommes pas encore là), mais un ensemble de faits expérimentés, reconnus vrais, et passés dans la pratique.

Pour exposer l'état des finances à cette malheureuse époque de notre histoire, je vais chercher :

1° Quels étaient les revenus de l'État;

2° Comment on levait l'impôt;

3° Quelles étaient les dépenses.

Ce simple exposé découvrira par quelles voies mille abus s'étaient glissés dans les finances et dans leur administration.

CHAPITRE PREMIER.

Des Revenus.

Les revenus du royaume, à la fin du XVIe siècle, ne naissaient pas tous d'une source unique. On les divisait en trois branches, d'après leurs diverses natures :

Le domaine.

Les impositions.

Le crédit public.

Nous allons en étudier successivement l'origine, la la valeur et les effets.

§ Ier.

DU DOMAINE.

L'impôt public, c'est-à-dire les contributions fournies à l'État par les citoyens, pour le mettre en mesure de garantir les droits de tous et de veiller avec succès aux

intérêts généraux, n'était, à proprement parler, ni connu, ni pratiqué à l'époque féodale. Les seigneurs terriens ne levaient alors que des droits et des rentes à titre de propriétaires souverains, et non à titre de pouvoir public. Les aides, par exemple, soit légales, c'est-à-dire exigibles par le suzerain dans trois ou quatre cas déterminés par la coutume, soit gracieuses, c'est-à-dire consenties par le vassal, avaient ce caractère personnel propre à presque toutes les institutions germaniques. Sous le régime de la féodalité, les seuls revenus certains, ordinaires de nos rois, étaient ceux qu'ils tiraient de leur domaine. Quand, plus tard, les impôts furent mis en vigueur, le domaine continua à être considéré comme la source du revenu ordinaire et le vrai fondement des finances. Sur ce point, les publicistes du XVIe siècle sont tous d'accord. Bernard de Girard, sieur du Haillan, l'appelle « la première fontaine des finances de tous les » Estats et potentats, le plus ancien, le plus légitime, » le plus honnête et le plus sûr moyen que les princes » ayent de faire argent. » (1) Bodin s'exprime en termes identiques, en le déclarant aussi « le plus honneste et » le plus seur moyen de faire fonds aux finances. » (2) Étienne Pasquier n'est pas moins explicite : « On appe- » lait anciennement le domaine de la couronne *thrésor*, » comme estant le vray thrésor sur lequel nos rois » debvoient establir le fonds de leurs despences. » (3)

Je ne verrais, dans ces expressions, qu'une critique indirecte des abus de la fiscalité, et qu'un moyen détourné de rappeler des principes mis en oubli, si je ne trouvais que les ordonnances même proclamaient l'excellence de cette branche de revenus, avec des termes encore plus solennels. « Le domaine est saint, » sacré et inaliénable; ... il jouit de ce privilège, que » nulle possession, usurpation ou jouissance n'y ac-

(1) *De l'Estat et succès des affaires de France*, f° 245 r°.

(2) *De la République*, liv. VI, ch. II.

(3) *Recherches de la France*, liv. I, ch. VIII.

» quiert jamais de prescription, et ne peut, par la loy » du royaume, ledit domaine tomber en commerce, » comme chose vendible et qui ne peut passer de » main en aultre. » (1)

Ce qui avait donné une si grande importance à ce chapitre des recettes de nos rois, c'est que, par le mot *domaine*, on désignait non-seulement les terres domaniales, les forêts, les immeubles, ou, pour parler la langue des jurisconsultes, le *domaine corporel*, mais encore ce qu'on nommait, par opposition, le *domaine incorporel*, c'est-à-dire, l'ensemble de tous les droits appartenant au roi, à titre de seigneur souverain, et dus, soit par les gens d'église, soit par les vassaux nobles, soit par les roturiers. Dans les revenus de la première catégorie, du domaine corporel, on rangeait tous les fermages dus par les détenteurs des terres de la couronne, les cens et rentes qui étaient le prix de la location des maisons, fours, moulins, appartenant au roi. On y comprenait encore le produit des coupes de bois, des licences de pêche, et toutes les recettes que donnait l'administration, déjà fort compliquée, des eaux et forêts. Les droits désignés sous le nom de domaine incorporel étaient nombreux et parfois bizarres (2); nous ne citerons que les principaux. C'étaient, d'abord, les régales et les annates, exigibles quand les évêchés et les bénéfices ecclésiastiques devenaient vacants par mort ou mutation; les amortissements, quand, par donation, testament ou achat, des biens immeubles passaient aux mains des gens de *main-morte*, églises, hôpitaux, monastères ou communautés; — tous les droits jadis féodaux, relief, deshérence, garde-noble, franc-fief, etc.; — les droits d'annoblissement et de maîtrise, les dîmes sur le produit des mines et minières, les lods et ventes, les droits d'aubaine, de bâtar-

(1) *Édit de septembre 1591*, ap Fontanon, II, 384.

(2) *Nouveau style des finances*, p. 17 et sq. — Paris, 1629, sans nom d'auteur.

dise, enfin les droits d'insinuation ou d'enregistrement, alors à leur naissance, aujourd'hui si importants.

Tous ces revenus auraient fait un ensemble fort imposant, si beaucoup d'entre eux n'eussent peu à peu échappé au trésor. Encore, par suite des aliénations, tendaient-ils encore à diminuer. Les aliénations avaient eu cours de tout temps ; mais, depuis le commencement du siècle, elles s'étaient multipliées par suite de la facilité qu'elles offraient aux princes de battre monnaie dans leurs nécessités. Les rois, cependant, juraient solennellement, le jour de leur sacre, qu'ils n'aliéneraient pas le domaine, *en façon que ce fût* (1). Vains serments ! promesses sans force et sans crédit ! on revenait toujours à cet expédient. Heureux encore, quand les règles des aliénations, créées en vue de la conservation du domaine, n'étaient pas trop ouvertement violées !

En principe, ces règles étaient rigoureuses. Le domaine ne pouvait être aliéné que dans deux cas : pour constitution d'apanages aux fils de France, et pour la défense du royaume, quand l'ennemi avait forcé la frontière (2). Encore, ces aliénations ne pouvaient-elles être faites qu'à condition de rachat perpétuel (3). En dehors de ces deux cas, toute vente ou aliénation du domaine était légalement nulle et de nul effet (4). Enfin, tout acte de ce genre n'était valable qu'après que les lettres-patentes qui ordonnaient une aliénation avaient été enregistrées par la chambre des comptes et par le

(1) Du Haillan, ouv. cit — *Ordon. de Moulins, concernant le domaine*, février 1566, apud Fontanon, II, 362.

(2) Id. ibid. — Id. ibid.

(3) *Ordon. de Moulins*, art. 1er.

(4) « Défendons à nos cours de parlement et chambres des comptes d'avoir » aucun esgard aux lettres-patentes contenant aliénation de nostre domaine et » fruits d'iceluy, hors les cas susdits.... et ne seront tenues pour valablement » entérinées celles qui auront cy-devant esté octroyées... Ceux qui détiennent » le domaine de nostre couronne sans concession valable deuëment vérifiée » seront condamnez et tenus rendre les fruits perceus depuis leur indeuë pos- » session, ou de leurs prédécesseurs, sans qu'ils se puissent excuser de bonne » foy, quelque tiltre ou concession qu'ils ayent de nos prédécesseurs ou de » nous. (*Ordon. de Moulins*, déjà citée, art. 5 et 6.)

CHARENTE Archives MARITIME

parlement dans le ressort desquels était située la portion du domaine qu'on mettait en vente. On exceptait toujours « les châteaux royaux, forests, hâvres, ports, for-» teresses et autres lieux de trop grande conséquence.» On exceptait également les droits souverains, c'est-à-dire, ceux qui appartenaient au domaine en vertu de la prérogative royale (1).

La formalité de l'entérinement des lettres d'aliénation par les cours souveraines était loin d'être une garantie efficace. Il faut dire, à la louange de ces compagnies, qu'elles s'étaient toujours opposées de toutes leurs forces à l'enregistrement de ces édits ; sur ce point, il y avait, chez les magistrats, comme une tradition d'honneur à garder. Mais la royauté, depuis François Ier, avait érigé en maxime de droit, je dirais presque en vérité de foi, le système du « bon plaisir. » Un lit de justice, quelques lettres de jussion avaient aisément raison de l'opposition parlementaire, et les cours souveraines, dont la main était forcée, ne pouvaient qu'enregistrer tristement, en ajoutant la formule qui témoignait à la fois et de leur résistance et de l'inutilité de leurs efforts. « Du très » exprès commandement de S. M. plusieurs fois renou-» velé (2). »

La royauté, affranchie de tout contrôle en matière de domaine, avait, dans le cours du XVIe siècle, tellement abusé des aliénations, que, sous François II, des lettres-patentes se plaignent que le domaine ne suffit plus à acquitter les charges auxquelles il doit subvenir, et que les états de finances, en 1572, ne portent aucune recette provenant de cette branche de revenus (3). Toute chose a une fin : les terres domaniales susceptibles d'être mises en vente n'étaient pas en quantité indéfinie. Que faire quand on avait tout épuisé ? On revenait alors sur les

(1) *Nouveau style des finances*, p. 4.

(2) *De expressis mandatis dicti dom. regis, tam verbo quam scripto, sæpius iteratis, usque ad ejus beneplacitum* (Est. Pasquier, liv. 1, ch. v. — *Des Recherches de la France.)*

(3) Bodin. — *Rép.*, p. 862. — Genève, 1629, in-8°.



aliénations anciennement faites. Les édits de révocation sont nombreux et se fondent presque tous sur la clause du rachat perpétuel, c'est-à-dire, sur le droit que se réservait toujours l'État de rentrer en jouissance de ses biens fonds ou de ses droits aliénés, au jour où il lui convenait de le faire, moyennant remboursement pur et simple du prix de vente. La résiliation des contrats avec les engagistes pouvait encore avoir lieu quand on trouvait un enchérisseur, et malgré qu'ils fussent déjà entrés en jouissance (1). C'étaient là, sans doute, des réglements tout à l'avantage du trésor, et qui pouvaient empêcher qu'à un moment donné l'État se trouvât dépouillé de tous ses biens.

Mais, par suite d'une surveillance relâchée ou d'une complicité criminelle, ils tournaient au détriment des intérêts qu'ils auraient dû protéger. Voici pourquoi : de toutes les propriétés, celle de la terre exige le plus de stabilité ; les améliorations y sont lentes, coûteuses, surtout dans les premiers temps, et, parfois, les bénéfices ne rentrent qu'après nombre d'années. Le possesseur de la terre veut être assuré du temps ; il ne plante, il ne défriche, il ne dessèche, que s'il est sûr de jouir, lui ou sa famille, du fruit de son labeur.

« *Insere, Daphni, piros : carpent tua poma nepotes.* »

Or, avec la méthode du rachat perpétuel et l'incertitude de la possession des terres domaniales, qu'arrivait-il ? que les engagistes, se sentant sous la menace continuelle d'une expropriation, se gardaient bien de faire aucune dépense pour des améliorations sur une base un peu large. Ils se contentaient de tirer du domaine le plus de revenu dans le moindre temps possible, et le restituaient à demi ruiné par une détestable gestion. Les ordonnances ne pouvaient parer qu'aux abus les plus scandaleux. Celle de février 1566, déjà citée, défend,

(1) Cf. Fontanon, IV, 1368.

par exemple, après bien d'autres, de couper les bois de haute futaie, à peine de répétition sur les contrevenants. Il résultait encore de ce manque de sécurité du détenteur que les ventes du domaine ne trouvaient qu'à grand peine des chalands (1). Ceux qui se présentaient n'offraient que des prix dérisoires, bien au-dessous de la valeur réelle des immeubles, et l'État était obligé de les accepter faute d'enchérisseurs. Je laisse de côté, pour en parler plus loin, les fraudes, les concussions, les pots de vin, cortège habituel de toute transaction de ce genre, et je conclus par des faits qui valent mieux que des raisonnements : au témoignage de Bodin, le domaine engagé de son temps valait cinquante millions, et les détenteurs l'avaient obtenu pour quinze ou seize (2). Au temps de Sully, les aliénations du domaine, pour une valeur de cent millions de livres, n'en avaient pas laissé plus de quarante aux mains du Roi.

C'est ainsi que le domaine, pendant les premières années du règne de Henri IV, n'était plus en état de fournir à ce prince les secours qui lui étaient nécessaires ; il fallait recourir à d'autres expédients. Ces expédients pouvaient-ils porter sur les impositions, et qu'était-ce que les impositions ?

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) « Cela (le rachat du domaine de la généralité de Paris) fera reprendre » le cœur à ceulx qui s'étoient cy-devant présentez pour faire partie dudit » rachapt, qui ne s'en étoient retirez que *pour crainte de n'y trouver poinct* » *de seureté.* » (*Advis des notables en 1583*, Fontanon, IV, 1369.)

(2) *De la Rép.*, loc. cit.

BOURGEOIS

(NICOLAS-LOUIS),

Né à la Rochelle. 1715-1776.

J'étais poète, historien,
Et maintenant je ne suis rien.

Je ne sais plus qui s'est fait cette épitaphe; mais je sais qu'à appliquer le dernier vers aux souvenirs de la postérité, elle convient à beaucoup de gens. Mais est-ce pour le souvenir de la postérité qu'il faut cultiver les lettres? *Secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent.* Ce fut là le motif qui les fit aimer de Nicolas-Louis Bourgeois; c'est pour cela qu'il s'attachait aux titres qu'il leur devait, que, le 1er juillet 1776, sur l'acte de mariage de sa fille, il se faisait désigner comme membre de l'Académie royale des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle, et secrétaire de la société d'agriculture du Cap-français, — et ces titres, on les reproduisait, le surlendemain, sur l'acte de son décès, et, le soir, M. Soignette écrivait dans le procès-verbal de la séance académique: « M. le directeur (M. » Delacoste) a fait part à l'académie de la mort de » M. Bourgeois, doyen des avocats et de l'académie, » décédé ce matin, à Lhoumeau, près cette ville. On a » donné des regrets à la perte de cet académicien, qui » n'a cessé de donner à l'académie des marques de » l'attachement le plus inviolable et qui lui a fait hon-

» neur par son érudition et son esprit de recherches. » Cet éloge, où n'entre aucune allusion aux poèmes de Bourgeois, avait autant de justesse que de mesure, et est peut-être tout ce qu'il conviendrait de répéter sur celui auquel il s'adresse ; mais

. . . . video meliora proboque,
Deteriora sequor,

et, pour ne pas faire mentir le poète, je vais dire minutieusement ce que je sais sur cet écrivain. Que ceux qui me blâment, me trouvent un bibliographe qui néglige l'occasion de faire une rectification et deux additions au *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, à la *France littéraire*, de Quérard.

Tous ceux qui ont parlé de Bourgeois (Nicolas-Louis), avant et depuis sa mort, n'ont fait que répéter ses assertions en le disant né à la Rochelle ; je n'ai cependant trouvé son acte de naissance dans aucune des cinq paroisses de la ville, bien que les registres de Saint-Barthélémy offrent de 1717 à 1721, trois enfants du même nom, Jean-Guillaume, Marie-Thérèse, Marie-Geneviève. Peut-être le trouverait-on dans la paroisse de Lhoumeau, où je ne l'ai pas cherché. Il était né en 1715, puisque, le 3 juillet 1776, son acte de décès lui donne environ soixante-et-un ans.

Il fit son droit à Poitiers, y fut reçu avocat, et s'y maria avec Anne Mignot, sœur d'un avocat connu par des ouvrages estimés de jurisprudence. — Dès lors, il cultiva les lettres dans les deux lignes qu'il a suivies toute sa vie : il fit de mauvais vers et de bonnes recherches historiques.

Il n'avait que vingt-deux ans, lorsqu'en 1737 il publia son poème *Le système des billets de banque* (Amsterdam, L'Honoré et Châtelain ; petit in-8°, VIII et 60 pages). Ce sont 990 alexandrins partagés en dix chants, contre le système de Law qui venait de tomber. La fable consiste presque toute à imputer à Satan l'invention du

papier monnaie. Les notes historiques et critiques y sont fort multipliées. On y trouve un grand éloge du maréchal de Villars, dont Bourgeois écrivit plus tard l'histoire. On y voit que la Rochelle, où l'on avait établi un bureau de la Banque, à l'hôtel des monnaies, partagea l'enthousiasme général. Je ne sais si Bourgeois avait eu à se plaindre des dames de son pays, mais il en parle en termes fort durs; il dit, en parlant de plusieurs villes :

> Et tous les habitants y furent imbéciles,
> Comme l'avaient été ceux du pays marin
> Où le sexe jouit d'un front plus que d'airain.
> (Ch. VIII, p. 46.)

Il est vrai qu'il corrige un peu cette sortie dans une note où il reconnaît que, si les femmes d'un orgueil indomptable sont en grand nombre à la Rochelle par la vertu du climat, il y en a beaucoup douées de toutes les bonnes qualités. Je pense que cette citation me dispense de parler de la versification de Bourgeois. Mais, comme ce poème, fort rare et fort peu recherché, ne porte pas le nom de l'auteur, je dois dire pourquoi je le lui impute : il porte ces initiales par N.-L. B***. — Sur un exemplaire numéroté de la main de M. Seignette, et qui provient de la bibliothèque de l'académie, on a complété le mot Bourgeois, avo... Les initiales conviennent. L'auteur déclare qu'il est né à la Rochelle :

> La ville où je suis né, cette aimable Rochelle...
> (Ch. VIII, p. 43.)

Le genre des notes et la versification sont tout-à-fait semblables à ce qu'offre l'autre poème de Bourgeois; ces circonstance réunies ne permettent pas de doute.

M. Lenain, intendant du Poitou, avait engagé Bourgeois à travailler à l'histoire de cette province. Il accepta cette tâche qu'il n'a pas poussée à bout. Il

commença par en tracer un précis, dont le manuscrit est encore à la bibliothèque de Poitiers. M. Auber, qui le cite souvent dans son histoire de la cathédrale de Poitiers, le désigne ainsi : « Un historien qui ne cite pas ses autorités, mais dont nous avons pu reconnaître l'exactitude par une lecture attentive. » (T. II, p. 65.) Puis, il se mit à faire des recherches d'une érudition plus détaillée, qui l'amenèrent à publier quelques dissertations. En 1735, à l'occasion de la brochure du P. Routh, sur les tombeaux de Civaux, il écrivit au *Journal de Verdun* (janvier 1739, p. 7.) une *lettre* où il soutient que c'est en effet à Civaux que fut livrée la bataille entre Clovis et Alaric (507). Je crois que l'érudition moderne y trouverait trop de conjectures et trop peu de faits.

Il y a une critique plus sérieuse dans la *lettre à M. D*** de St-****, du 20 octobre 1742, insérée dans le même journal (mars 1743, p. 163.). Il y démontre la fausseté d'une prétendue charte de donation à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, attribuée à Clovis, bien que datée de 524.

L'année suivante, il adressa au *Journal de Trévoux* (septembre 1743) une *Dissertation sur le lieu où s'est livrée la bataille dite de Poitiers, le 19 septembre 1356.* Il y combattait, sur ce point, une opinion qu'il avait partagée lorsqu'il écrivait son précis, et transportait de Beauvoir à Beaumont le lieu de cette bataille. La question n'est pas résolue ; mais la discussion est bien conduite et les journalistes appuyèrent ces solides conjectures. Cette dissertation a été réimprimée dans le second recueil de pièces de l'académie de la Rochelle, (1752, page 176) et, depuis, dans le tome V (p. 99) de la *Revue anglo-française*, de M. de la Fontenelle de Vaudoré (1837).

Vers le milieu de 1743, Bourgeois quitta Poitiers et vint s'établir à la Rochelle. L'académie était alors le point de réunion de tous les hommes qui cultivaient leur intelligence ; le nombre de ceux qui la composaient

était, il est vrai, limité et complet, mais, au mois d'avril 1744, deux des membres ayant donné leur démission, Bourgeois y fut admis le 13 mai, le même jour que M. Dupaty père. Le 20, il y prononça un remerciement en vers. La poésie était décidément sa passion malheureuse.

Il avait d'assez bonnes relations dans le monde et dans la république des lettres, comme on disait alors. Dans un voyage qu'il fit à Bordeaux au mois d'août 1744, on lui donna, pour le faire imprimer, le manuscrit du *Voyage de Languedoc et de Provence*, par Lefranc, Mirabeau et l'abbé de Monville; il s'acquitta de sa tâche d'éditeur, en y joignant une préface et des notes, qui pourraient être moins nombreuses. Cet opuscule parut à Amsterdam, chez Changuion, en 1745. Ces détails sont consignés dans une note écrite et signée par Bourgeois au devant d'un exemplaire de cette édition.

De retour à la Rochelle, il y lut, à la séance publique du 28 avril 1745, un *Eloge historique de la Rochelle*, dont un compte-rendu a été publié dans le *Mercure* de février 1746.

Il préparait, avec le dessein de la publier, une *Histoire du maréchal de Villars*, dont il lut quatre morceaux à l'académie pendant le mois de décembre 1745. Je ne sache pas que cette histoire ait jamais paru.

Confident de Lefranc de Pompignan, en 1744, Bourgeois devint en 1746 le correspondant de Voltaire. Dans ses recherches sur le Poitou, il avait rencontré le nom d'Arouet, et, pour connaître ses relations avec cette province, il s'était adressé à lui-même. Voltaire répondit qu'il n'était pas né à Saint-Loup, mais qu'il avait ouï dire que son grand-père y était né. Sa lettre était non-seulement polie, mais pleine de ses gracieuses séductions. Il chargeait Bourgeois de présenter ses respects à l'académie de la Rochelle. Celle-ci l'en fit remercier, et probablement lui offrit le titre d'associé; nous

n'avons pas les lettres de Bourgeois, mais Voltaire, dans une seconde lettre, déclare qu'il serait très-flatté de cette élection, que l'Académie française dit que ce n'est pas l'usage, mais qu'étant originaire du Poitou, il peut accepter cet honneur sans blesser les règlements de cette compagnie. — On le voit, Voltaire absorbait l'Aunis dans le Poitou. C'était une faute de géographie; mais il est certain que la Rochelle a toujours eu plus de rapports avec cette province qu'avec la Saintonge, à laquelle l'ont jointe les divisions modernes, mais où elle n'a jamais trouvé une sympathie que le passé n'avait point préparée. M. Arouet de Voltaire fut en effet nommé associé de l'académie de la Rochelle, le 25 mai 1746, le même mois que l'abbé de Monville, un des auteurs du *Voyage de Languedoc et de Provence.* (1).

(1) Ces lettres de Voltaire sont inédites; il n'y a aucune raison d'en grossir sa volumineuse correspondance, mais elles peuvent trouver place ici : Je les transcris : la 2e sur une copie, la 1re et la 3e sur les autographes qui sont à la bibliothèque de la Rochelle.

I

Les maladies fréquentes qui m'accablent, monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à l'honneur que vous m'avez fait; et la crainte de vous parler de moy même a retardé encor ma réponse. Je ne sçais si c'est réparer ou augmenter mon tort que de vous envoyer les deux dernières pièces que j'ay composées pour le théatre. Peut-être ne vous donneront-elles pas une idée fort avantageuse de l'homme dont vous voulez parler dans votre histoire, mais au moins elles vous feront connaître que l'auteur est plein de reconnaissance pour vous, et qu'il ambitionne votre estime. J'y joints une estampe (son portrait gravé par Baléchou) par laquelle vous connaîtrez moins mes traits que l'honneur que m'a fait madame la marquise du Chastellet, à moy et aux-lettres, en faisant graver, au bas de ce portrait, le beau vers latin que vous y lirez. Je sens combien j'en suis indigne, mais le prix de ses bontés en est plus grand. Il n'est point vray, monsieur, que je sois né à Saint-Loup, mais j'ay ouï dire que mon

Le 27 avril précédent, Bourgeois avait lu, à la séance publique de l'académie, une *Dissertation sur l'origine des Poitevins et sur la position de l'Augustoritum Limonum de Ptolémée*. Il y en a des extraits dans le *Mercure* de décembre 1746.

grand'père y était né. A l'égard des anecdotes que vous me demandez, je les feray rédiger, si vous persistez dans le dessein que vous avez. Je ne vous envoye point d'édition de mes ouvrages, parce qu'il n'y en a aucune dont je sois content. Vous verrez même, par les éléments de Newton, que je joints à ce paquet, combien de fautes j'ay été obligé de faire corriger à la main. Dès qu'il y aura une édition passable de mes ouvrages, je ne manqueray pas d'avoir l'honneur de vous la faire tenir. Mais je suis actuellement si occupé à écrire les campagnes du roy, que je n'ay guère le temps de travailler à une édition. Ma mauvaise santé, d'ailleurs, est un obstacle continuel à tout ce que je veux et à ce que je dois faire. S'il se trouvoit cependant, monsieur, que je fusse en état de vous rendre, à Paris, quelque petit service, vous verriez qu'alors j'oublierois les maladies qui me persécutent.

Permettez-moy d'adresser icy mes respects à l'académie dont vous êtes membre, et de vous assurer, monsieur, de tous les sentimens avec lesquels j'ay l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur. VOLTAIRE.

A Paris, ce 28 janvier 1746.

II

Voicy, monsieur, trois exemplaires, je vous supplie d'en accepter un, de présenter l'autre à l'académie et de donner le troisième à ma parente, à qui j'aurai l'honneur d'envoyer une édition de mes ouvrages, sitôt que j'en aurai. Je lui épargne le port d'une lettre, et d'ailleurs je n'ai pas, en vérité, un moment à moy.

Je serois très-flatté que votre académie me mît au nombre de ses associés. Ce n'est pas l'usage, dit l'académie françoise, mais étant originaire du Poitou, je puis accepter cet honneur sans blesser les règlements de notre compagnie. Je vous suplie de l'assurer de mes respects et de croire que vous m'avez inspiré, monsieur, des sentimens qui m'attachent à elle comme à vous. Le roy m'a fait le don de la première charge vacante de son gentilhomme ordinaire. C'est une

Au mois de juin de la même année, il lut encore deux fragments de son histoire du maréchal de Villars; mais,

très-grande grâce. Je vous en fais part comme à l'historien des gens de lettres de votre patrie. J'ai l'honneur d'être de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

III

Puisque vous travaillez, monsieur, à une bibliothèque poitevine, et que j'ay, dit-on, l'honneur de sortir d'une petite famille du Poitou, puisque me voyla tout Poitevin, par le titre d'académicien de la Rochelle dont je suis honoré, puisque enfin vous voulez bien parler de moy, il faut que vous soyez instruit de touttes mes faiblesses. Une qui m'est le plus ordinaire, et dont je vous fais ma confession, est de mettre dans un portefeuille les lettres que je reçois et de croire toujours que je répondray demain: des études de différent genre, des voiages, des maladies font que ce demain ne vient point, et quelquefois au bout d'un mois je finis par ignorer si j'ay répondu ou non, par être honteux de moy même, et par un beau et inutile dessein de me corriger. Je scai bien que j'ay du vous prier de présenter à l'académie mes très-humbles remerciemens, que j'ay du vous dire combien je suis touché de cette adoption, mais je vous avoue que je ne scai si j'ay rempli ce devoir. Si malheureusement je suis coupable, je vous suplie, monsieur, d'obtenir ma grâce. L'attachement véritable que j'aurai toutte ma vie pour une académie qui fait l'honneur de mon ancienne patrie, réparera la faute que je crains d'avoir faitte. Je compte avoir l'honneur de vous envoyer dans quelques semaines, à vous monsieur et à l'académie, une édition nouvelle de la Henriade. La mémoire de mon héros est prétieuse aux Rochelois. On aura toujours de l'indulgence pour la Henriade en faveur de Henri quatre. Je vous suplie encor une fois d'excuser mon peu de mémoire, et d'assurer l'académie de ma respectueuse reconnaissance. Je seray toute ma vie avec les sentiments qui m'attachent à elle et à vous,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(Timbrée de Versaille.)

cette année même, il quitta la Rochelle et la France pour aller habiter Saint-Domingue. En partant, il remit à deux bénédictins ses notes et ses manuscrits sur le Poitou, voulant faciliter à d'autres le travail qu'il abandonnait, et ce n'est certainement pas là la moindre preuve qu'il ait donnée de son amour pour la science. M. de la Fontenelle dit qu'avant cette époque, il avait publié une *Relation de la prise de Louisbourg*, selon la Revue anglo-française, de *Hambourg*, selon la Biographie universelle, par les Anglais. Il n'ajoute pas d'autre indication; je n'ai pas vu cette relation, et je ne sais pas où elle se trouve. (1)

Fixé à Saint-Domingue, Bourgeois n'y perdit pas de vue l'académie, et, sur sa demande, le secrétaire fut prié, le 23 août 1747, de lui envoyer, avec un certificat qu'il était de ce corps, deux copies collationnées des lettres patentes. Cette démarche porte à croire qu'il prit une part active à la formation de la Société d'Agriculture, fondée au Cap français, dont il fut nommé secrétaire. Le 28 mai 1749, on lut à l'académie de la Rochelle une épître en vers que lui adressait Bourgeois.

Il ne trouva en Amérique ni le repos ni le bonheur. Dans la préface de son poème de Christophe-Colomb, il compare son sort à celui de ce grand homme. C'est une hyperbole qu'on peut mettre sur le compte des licences poétiques, mais d'où l'on peut conclure qu'il éprouva sinon de grandes persécutions, au moins beaucoup de tracasseries et d'ennuis. Le remède qu'il y appliqua fut heroïque, puisque ce ne fut pas moins que la composition d'une véritable épopée, en XXIV chants, *Christophe-*

(1) J'ai sous les yeux une *Lettre d'un habitant de Louisbourg, contenant une relation exacte et circonstanciée de la prise de l'Isle-Royale, par les Anglais. — A Québec, chez Guillaume-le-Sincère, à l'Image de la Vérité, 1745*, 81 pages, in 12. — Elle est signée B. L.-N. Ce sont les initiales renversées de Bourgeois. Mais l'auteur parle comme témoin des faits, et Bourgeois n'avait pas encore été en Amérique. — Peut-être n'était-il que l'éditeur de cette lettre. La vague indication de M. de la Fontenelle ne me permet pas de voir s'il fait allusion à cette brochure ou à toute autre. Celle-ci contient des inculpations fort graves contre les agents du gouvernement.

Colomb. Les travaux de l'érudition ne manquent pas d'efficacité pour dissiper l'ennui ; mais ils exigent un bagage de livres, de manuscrits, de notes, que Bourgeois n'avait pu emporter avec lui. Il demande grâce pour le mécanisme des vers, genre d'écrire auquel, dit-il, il est peu accoutumé. Ce n'était pourtant pas, nous l'avons vu, son coup d'essai, et d'ailleurs dix mille vers eussent plus que suffi à lui donner cette habitude : mais peu de gens ont moins reçu l'influence secrète.

La pensée de ce poème est sage, morale, religieuse : il voulait le nommer *la Foi portée au nouveau monde ;* le merveilleux est tout emprunté à l'opposition assez naturelle de l'enfer à un pareil dessein ; il n'y a pas de trace de souvenir payen ; l'auteur connaissait l'histoire, il avait sous les yeux le pays où se passe la partie principale de la scène, et il concevait les effets nouveaux qu'il pouvait tirer de ces descriptions ; il avait de la justesse d'esprit et des connaissances ; il avait ces qualités et bien d'autres; mais, les eût-il eues à un degré dix fois plus élevé, rien ne peut faire supporter un poème où l'on ne peut pas citer dix vers de suite passablement écrits. Les notes ont quelquefois de l'intérêt, mais, comme celles de son autre poème et du voyage qu'il a édité, elles expliquent trop souvent des choses qui n'ont pas besoin d'être expliquées.

La poésie ne fut pas la seule occupation de Bourgeois: naturellement curieux, actif, investigateur, il recueillit un grand nombre d'observations et de notes sur l'Amérique, joignant autant que possible les souvenirs du passé à la peinture du présent.

Son séjour à Saint-Domingue se prolongea au-delà de vingt-six ans ; parti de France en 1746, il n'y revint qu'à la fin de 1772 ou au commencement de 1773. Son premier soin fut de faire imprimer son *Christophe Colomb, ou l'Amérique découverte. Paris, Moutard, 1773, 2 vol. in-8° de 484 pages.* Il n'y mit pas son nom : mais Barbier s'est trompé en ajoutant au titre ces

mots: par un Américain. — Le livre est simplement anonyme.

Dès le 14 juillet 1773, il réclamait, à l'académie de la Rochelle, sa place de titulaire qu'on lui rendait avec joie, et il en redevint immédiatement un des membres les plus assidus et les plus actifs, d'autant plus qu'il ne reprit pas de fonctions et paraît s'être consigné dès-lors dans sa solitude de Lhoumeau.

A son retour, il avait trouvé qu'on n'avait point fait usage des manuscrits relatifs au Poitou, dont il s'était si généreusement dessaisi; il les réclama, mais on ne les lui rendit que très-incomplets, comme il le constata, dès 1774, dans des lettres adressées à Jouyneau-Desloges, rédacteur des *Affiches du Poitou*. Cette lettre a été citée en entier dans la notice de M. Dugast-Matifeux. Il n'en reprit pas moins courageusement sa tâche. Dès le 2 mars 1774, il communiqua à l'académie, et il lut, à la séance publique du 27 avril, ses *Recherches historiques sur l'empereur Othon IV, où l'on examine si ce prince a joui du duché d'Aquitaine et du comté de Poitiers, en qualité de propriétaire ou de simple administrateur.* Il les publia l'année suivante, en y joignant un *abrégé de la vie d'Othon. (Amsterdam et Paris, Montard, 1775, in-8° de 166 pages.)* Il y soutient qu'Othon ne fut qu'administrateur de l'Aquitaine, contre un mémoire lu par Bonamy, en 1766, à l'académie des inscriptions. (xxxv, p. 702-746.) La discussion est toute basée sur des chartes et des titres originaux; nous y trouvons, avec plaisir, le fruit des relations des académiciens de la Rochelle entre eux, dans les secours que Bourgeois reçoit d'Arcère et des travaux de Jaillot. Le ton est plein de convenance et de modération, sans manquer de fermeté. L'auteur rencontre des particularités intéressantes, et ce livre est, sans contredit, le titre littéraire qui protège le plus sa mémoire.

Le 10 mai 1776, il lut, à la séance publique de l'académie, une *Idée de l'ancien Poitou et de ses premiers habitants.* Il annonçait qu'il avait deux volumes de son

histoire prêts pour l'impression. La *Biographie universelle* dit qu'il donna, vers le même temps, des *notices biographiques sur les frères Girouard, de Poitiers, sculpteurs*. Elle ne dit pas où parurent ces notices, que je ne connais pas et que n'a pas connues M. Auber, auteur d'une notice sur l'un d'eux. *(Bulletin des antiquaires de l'Ouest,* 1841, p. 199). L'année suivante, Bourgeois mariait sa fille à un sculpteur de ce même nom de Girouard, qui habitait alors la Rochelle, paroisse Saint-Barthelémy (1).

Le 13 décembre 1775, il lut, à une séance particulière, une partie de l'éloge de Lhôpital, sujet que Dupaty avait traité dix ans auparavant. Son discours fut imprimé en 1776. C'est cet *Eloge historique de Michel de Lhopital, chancelier de France, par un vieux avocat retiré du service, à Edimbourg (Paris, Demonville)* (2), *1776, in-8°, 193 pages,* que Barbier a connu, mais dont il n'a pu découvrir l'auteur. L'exemplaire que j'ai sous les yeux, avec une note de M. Seignette, ne laisse aucun doute à cet égard. Bourgeois avait écrit cet éloge pour l'académie de Toulouse, qui s'était rencontrée avec l'Académie française pour le mettre au concours, mais il ne l'envoya pas, et crut qu'il ne trouverait pas deux docteurs en théologie pour y mettre leur approbation. C'est annoncer un esprit indépendant, car Bourgeois était un catholique soumis. C'était, du reste, un érudit assez sagace, et un penseur sage, mais non pas un orateur, et ce n'est que dans notre siècle que l'alliance des qualités littéraires avec l'érudition a cessé d'être une rare exception.

La dernière signature de Bourgeois sur les registres

(1) On lit dans la lettre ci-dessus indiquée : « Je vous donnerai l'occasion de faire connaître l'habile sculpteur Girouard à qui l'on doit la statue de Louis XIV, qui orne votre place publique, et sur les ouvrages duquel mon confrère, M. de Lasauvagère, a publié dans vos feuilles, une lettre intéressante. »

(2) Les mots : *Paris*, *Demonville*, sont de Barbier ; mais une note de l'exemplaire de la bibliothèque de Nantes nous apprend qu'il fut imprimé à Châtellerault, chez Guimbert, par l'entremise de Jouyneau-Desloges. — D. M.

de l'académie est du 15 mai 1776. Il mourut, comme je l'ai déjà dit, le 3 juillet de cette année.

Son *Histoire du Poitou*, dont les premiers volumes étaient alors chez le censeur n'a jamais paru. Mais, en 1788, un de ses neveux, Nougaret, publia sous le titre de *Voyages intéressants dans différentes colonies françaises, espagnoles, anglaises, avec des anecdotes singulières qui n'avaient jamais été publiées; Paris, Bastien, 1786. 2 parties, in-8°*, des extraits des manuscrits qu'il avait apportés d'Amérique. Ce volume, à l'aide d'un nouveau frontispice, est devenu, en 1795, le dixième volume de *La collection abrégée des voyages faits autour du monde*, de Béranger, de Genève.

M. de la Fontenelle de Vaudoré, a donné dans le second volume de sa *Revue Anglo-Française* (1834), une bonne notice sur Bourgeois, réimprimée dans la *Biographie universelle* (T. 59), avec des additions de M. Weiss. Celle que lui a consacrée M. Rainguet, dans sa *Biographie Saintongeaise*, est dénuée d'exactitude.

M. Dugast Matifeux vient au contraire d'en publier une exacte dans la *Revue de l'Ouest* (juin 1859).

L. DELAYANT.

Testament [illegible] Delavergne fait
Inventaire après décès, dont la liste de
des livres, dans minutes Delavergne, 1776

LA VEILLE DU BAL.

L'heure du bal approche, et vous voilà contente !
Moi, je suis seul et triste, en ma chambre enfermé,
Regrettant de nos soirs le calme accoutumé,
L'instant de la rencontre et les heures d'attente.

Que faites-vous ? — Sans doute, au coin d'un pur foyer,
De rubans, de festons et de fleurs entourée,
Vous préparez la robe et l'écharpe moirée,
La coiffure, qu'il faut mille fois essayer.

Que faites-vous ? — La nuit descend sur ma demeure ;
J'attends, près de la vitre, et ne vois rien passer.
Toute à vos grands travaux, daignerez-vous penser
Que, loin de vous, il est un malheureux qui pleure ?

Non ! Vous songez qu'un nœud de velours ferait bien,
Posé dans vos cheveux ou sur votre corsage,
Que le vert ou le bleu sied à votre visage,
Que le plaisir est tout, — que la douleur n'est rien !

Cruelle ! et moi qui t'aime, et moi, dont l'âme errante
Est fixée à jamais, moi, qui n'ai de plaisir
Que mon amour, j'attends, et regarde à loisir
Piétiner sous le ciel la foule indifférente !

Va donc au bal ! sois belle ! heureuse ! — Ange aux yeux doux,
Pardonnez : la souffrance a peine à se contraindre.
Hé bien ! souffrir c'est vivre, et j'ai tort de me plaindre :
Soyez belle ! soyez heureuse ! amusez-vous !

Vous que j'offense, allez au bal ! — Pour mon salaire,
Vous m'y trouverez, morne, et la pâleur au front ;
Mes genoux fléchiront, et mes mains trembleront,
Et je serai jaloux de vous voir rire et plaire !

X. Y. Z.

MIRAGE.

C'est un sonnet charmant que, là-bas, j'entrevois ;
Dans le monde idéal, loin de toutes atteintes ;
Comme un caméléon, il rend toutes les teintes,
Comme un écho, toutes les voix :

La feuille aux tons cuivrés, qui flotte sur les toits,
L'insecte de saphyr, tapi dans les jacinthes,
D'un nimbe de brouillard les cimes toujours ceintes,
L'effet de lune au fond des bois ;

Bruits étouffés des pins que la bise fouette,
Rauque fracas des flots, chant clair de l'alouette,
Traînant murmure du grillon. ,

Mais tendrai-je la main vers l'espoir qui me flatte ?
On ne peut, sans froisser son aile délicate,
Saisir au vol le papillon.

Erima.

CHRONIQUE MUSICALE.

Un écrivain célèbre, un des quarante du siècle dernier (je n'ai pas dit un homme d'esprit, et cependant ils pullulaient en France à cette époque), se trouvait, par sa position de *librettiste*, lié avec la plupart des artistes musiciens.

Dans ce siècle, où vécut Voltaire, et dans lequel se fit la révolution de 89, il n'y avait point de pianistes! Je vous le dis en vérité, il n'y avait ni Listz, ni Thalberg, ni Prudent, ni Dohler, ni Saint-Saens, ni Mme Szarvady, née Wilhelmine Clauss!.... ni Listz, qui a fait de petits morceaux où la pensée écourtée, essoufflée, se déguise, craintive, honteuse, sous des traits furibonds, sous des modulations tellement heurtées, que l'auditeur, malgré la finesse de son oreille, ne peut la saisir;... ni Thalberg, qui a composé des airs d'une mélodie si ravissante, et dont le nom flamboie, en grandes capitales, aux couvertures jaunes, bleues ou vertes de ses fantaisies sur les opéras du jour; grand auteur que celui qui a créé tant de chefs-d'œuvre, et qui a fait graver des titres comme ceux-ci : les HUGUENOTS, *par* Thalberg, la MUETTE, *par* Thalberg, la FAVORITE, *par* Thalberg!.... Oui ces grands noms manquaient au XVIIIe siècle; car le XVIIIe siècle n'avait pas de pianistes! Le clavecin seul y était connu.

Il faut l'avouer cependant, si l'instrument était misérable, ceux qui en jouaient avaient sans doute le talent d'inspiration nécessaire pour en tirer des sons heureux.

Nous connaissons (de réputation) trois de ces claveci-nistes, qui, dit-on, ne jouaient pas trop mal, mais qui certainement écrivaient assez bien. L'un était simple, bonhomme, et cependant enjoué et spirituel, parfois il concevait de larges idées, mais toujours il les déduisait clairement. Il se nommait Joseph Haydn. L'autre, exécutant fort habile, écrivait pour son instrument des pièces empreintes d'une mélodie si poétique, si pénétrante, qu'on crut bien que personne ne pourrait aller au-delà. Il mettait dans chacune de ses compositions un peu de son âme, si bien qu'elle fut usée avant son corps, qui resta sans mouvement après une trentaine d'années de service. La dernière parcelle de cette âme s'enferma, comme en un linceul, dans le *Requiem*. Il se nommait Wolfgang Mozart. Le troisième, non plus que ses devanciers, ne connut ni les pianos de Herz, ni les pianos d'Erard, ni ceux de Pleyel; cependant il fit quelques sonates qui ont de la valeur, à ce que pensent certains énergumènes fanatiques de ses œuvres; car il est des gens, par le monde, qui admirent même des compositions qu'il fit, étant devenu tout à fait sourd. Or, je vous le demande, est-il possible d'imaginer qu'un homme écrive de bonne musique, sans l'entendre; c'est-à-dire sans savoir ce qu'il fait? Je sais bien que, pour ma part, j'ai souvent remarqué que plus il devenait sourd, plus sa pensée, dégagée de la préoccupation terrestre de l'exécution, s'élançait haut et se faisait sublime; mais je me suis aperçu, depuis longtemps déjà, que je ne suis presque jamais du sentiment de la majorité en musique, ce qui me persuade que je dois avoir presque toujours tort. Ce troisième claveciniste se nommait Ludwig van Beethoven.

Ce fut à l'époque où ces trois artistes donnaient concert en Europe, que notre académicien français s'écriait: Sonate que me veux-tu? — Oh! s'il revenait au monde, ce célèbre académicien, qui s'occupa beaucoup plus des œuvres des autres que des siennes propres, et qu'il entendît quelques-uns de ces morceaux modernes

qui, pour la plupart, n'ont ni queue ni tête, qui, au lieu de s'appeler tout naïvement *Sonate* ou *Pièce pour le clavecin*, comme du temps de Joseph, Wolfgang ou Louis, cachent le vide du sac sous la bizarrerie de l'étiquette, et se nomment : *Septième ciel*, *Transfiguration*, *Métempsycose*, *Pensée d'une fleur*, etc., etc., il demanderait pardon à la sonate de l'avoir ainsi injuriée et la rappellerait bientôt. Grâce à Dieu, on est revenu aujourd'hui de ces platitudes; le bon goût public a signé l'arrêt de mort de l'*air varié*, de la *fantaisie*, et de mille autres inventions nouvelles. Elles s'en vont toutes, ayant vécu ce que vivent ces insectes éphémères qui, aux jours de l'automne, nous fatiguent de leur murmure. Cet arrêt de mort, voté par les hommes de goût, sera sanctionné par tout le public, dès qu'on aura fait son éducation musicale.

Cette éducation est faite pour le public Parisien, elle le sera dans quelques années pour celui des provinces. Les Sociétés philharmoniques veillent au salut public des musiciens et éloignent d'eux les mauvaises compositions; elles répandent dans l'air les symphonies de Beethoven, les quatuors d'Haydn et les sonates de Mozart, et les auditeurs, habitués un jour à ces mélodies divines, se convertiront à la vraie religion musicale.

Dans ce mouvement de réaction contre l'absurde, mouvement dont Habeneck a été le promoteur en France, en créant la Société des concerts, et dont Pasdeloup a été le prophète, la Rochelle ne devait pas rester en arrière, et le premier mois de l'année 1864 y a vu inaugurer une ère nouvelle de *Concerts populaires*, dans la salle du théâtre.

La tentative paraissait bien un peu hardie à quelques gens dont l'esprit timide imagine que le progrès doit marcher comme les limaçons ou les écrevisses; ils ricanaient bien en pensant au *fiasco* qu'allait éprouver la Société philharmonique, à court de public, et même d'exécutants; mais la Société a persévéré, confiante

dans les sympathies dont elle est entourée à la Rochelle, et chacun, exécutants et public, s'est trouvé à son poste; au jour du combat, et a pris sa part d'une grande victoire.

Les généraux étaient M. Ch. Lemanissier, chef d'orchestre pour la partie vocale et instrumentale, MM. Rideau, Schelling et Battanchon, trois artistes aimés du public, dévoués à leur art et à la bienfaisance.

MM. Rideau et Schelling ont offert à la vraie musique un sacrifice pur et sans tache, en exécutant, d'une façon irréprochable, la sonate en *mi b* de Beethoven, avec un succès énorme; M. Schelling, dans un fragment de concerto de Hummel, un classique encore celui-la, a remué profondément l'auditoire; enfin, M. Battanchon a dit avec la pureté et l'élévation de style qu'on lui connaît et que les amateurs apprécient, des mélodies gracieuses d'Halévy, un peu étonnées peut-être et assurément gênées de se voir en si écrasant voisinage.

L'orchestre a marché avec son entrain habituel. Nous citerons, comme le meilleur morceau qu'il ait exécuté, l'andante de la symphonie en *ré;* le parterre et les troisièmes l'ont applaudi, les musiciens l'ont écouté; c'est tout ce que les adeptes de l'art vrai pouvaient espérer.

A la Rochelle, comme à Paris, l'hymne impérial d'Haydn a produit un grand effet. Chez Pasdeloup ou au Conservatoire, il est rare que le public ne le fasse pas bisser. De même ici, ceux qui l'avaient déjà applaudi, aux soirées de la Société philharmonique, avaient voulu l'entendre une seconde fois au Théâtre. Cette seconde exécution, fort bonne encore, a été pourtant moins satisfaisante que la première.

Les grandes pages chorales de l'*Elisire* et de *Guillaume-Tell* ont vivement impressionné tout l'auditoire; grâces en soient rendues aux choristes intelligents et dévoués, aux solistes qui ont interprété avec beaucoup de goût leurs parties, et, en première ligne, à Mademoiselle ***, qui a dit d'une voix très pure, très

étendue, et avec un bon sentiment musical, la romance si connue à la Rochelle, et si souvent bien interprétée, de l'*Elisire d'Amore*. Nous dirons sincèrement à Mademoiselle *** qu'elle a su faire oublier ses devancières.

En somme, succès d'estime, succès d'argent, voilà quel est le résultat final de cette première tentative, qui sera renouvelée bientôt, nous l'espérons.

L'art et la charité l'exigent.

L. Behrnardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

—

§ II.

DES IMPOSITIONS.

Les impositions, considérées par les publicistes de l'ancienne France, comme recettes extraordinaires, durent leur origine à l'insuffisance des revenus domaniaux, et leur maintien à une notion moins confuse des relations des sujets avec l'état. Le produit du domaine devait suffire dans les circonstances ordinaires, et quand la guerre ne nécessitait pas de grosses dépenses. Mais si le ban et l'arrière-ban des vassaux, qui devaient trois mois de service à leurs frais, (1) ne formaient pas une force militaire assez respectacle, ce qui arriva à partir du XIIe siècle, il fallait que les rois prissent à leur solde ces bandes de soldats d'aventure qui dès-lors commencèrent à pulluler en Europe. Le revenu de leur domaine ne pouvait plus satisfaire à cet accroissement de dépenses; d'ailleurs il était juste que chacun contribuât à la défense commune (2). Les impo-

(1) Lesquels gentilshommes doivent servir le Roy, trois mois entiers, sans comprendre l'aller ny le retour sans qu'ils puissent servir aillieurs qu'au royaume sinon en chassant et poursuyvant l'ennemi. (*Guidon des finances, 1605*, p. 493, art. ban et arrière-ban.)

(2) Je trouve ce raisonnement dans Bodin : « Puisque la tuition et défense » des particuliers dépend de la conservation du public, c'est bien la raison que » chacun s'y employe ; alors les charges et impositions sur les subjects sont » très justes, car il n'y a rien plus juste que ce qui est nécessaire. » (Rép. VI, 2, p. 877.)

sitions furent donc en France légitimes dans leur origine; elles furent aussi raisonnables dans leurs conditions, car, la guerre cessant, l'impôt ne devait plus être perçu. De plus, le pouvoir public seul avait le droit exclusif de faire des levées de subsides, et son propre intérêt devait l'engager à ménager le contribuable. Cette théorie, qui n'est point de pure invention, et qui éclate à chaque page de nos annales, était irréprochable; mais hélas! elle était bien démentie par la pratique. En fait, voici ce qui se passait: le roi n'était pas seul à imposer; il y avait encore l'église, il y avait les villes et les communautés (communes), il y avait les grands seigneurs et les gouverneurs de provinces, les uns sous le couvert du manteau royal, les autres même en leur propre nom, tous à leur profit personnel. Quant aux impositions royales, essentiellement temporaires de leur nature, elles étaient devenues permanentes de fait depuis Philippe-le-Bel, de droit depuis Charles VII. Modérées dans le principe, elles s'étaient, à chaque règne, constamment élevées, sans proportion avec les accroissements de la richesse publique et la dépréciation des métaux précieux. Enfin, si l'impôt avait été juste dans son établissement primitif, la répartition en avait été de tout temps arbitraire, injuste, illégitime. Un vieux protocole des Etats généraux porte que « Messieurs du clergé offriront leurs prières, Mes» sieurs de la noblesse leur sang, ceux du tiers-états » leurs deniers. » Sans doute ces paroles exprimaient plutôt les prétentions que les droits des deux premiers ordres à une immunité complète en matière d'impôt; nous allons pourtant voir, en étudiant les différentes sortes d'impositions, combien l'assiette en était anormale, et combien les priviléges, cette plaie de l'ancienne France, y apportaient d'incohérence.

Les impositions se divisaient en deux grandes branches, différentes par leur répartiton et leur perception: c'étaient les *tailles* et les *aides*. La taille était l'impôt roturier; elle cachait sa naissance dans les ténèbres de

l'anarchie féodale, qui avait fait le vilain « taillable à merci »; l'aide avait été d'abord l'impôt noble, le *secours* (auxilium) offert par le vassal à son suzerain. Au XVIe siècle ces mots avaient quelque peu changé de signification, et l'on appelait taille, l'impôt payé par les non-nobles, soit par tête, soit en raison de leurs biens, et aides les droits que payaient les marchandises de toute sorte soit à la consommation, soit au déplacement. La taille revenait donc assez exactement à notre impôt direct, l'aide, à nos impôts indirects. (1) Nous allons voir comment ces deux branches de revenus ne présentaient pas les avantages que doit offrir une imposition établie d'après des principes solides et rationnels.

Si les charges publiques sont, en quelque sorte, le prix de la protection que chaque individu reçoit du pouvoir social, dans sa personne, dans ses propriétés, dans tous ses intérêts, il résulte nécessairement de là que, tous jouissant, à titre égal, de cette protection, tous doivent, par un juste retour, contribuer aux dépenses générales. Chaque membre de l'association politique devra, pour le même motif, contribuer en raison des avantages qu'il en retire, des intérêts que la société prend sous sa sauvegarde, c'est-à-dire proportionnellement à sa fortune.

Or, au XVIe siècle, la taille était tout justement le contraire, et les petits payaient régulièrement pour les grands. Voici comment s'exprime un contemporain: (2) « S'il y a aujourd'hui en une province un bénéficier, » un gentilhomme, un conseiller, un officier du roy » et un vigneron, cestuy-cy paye pour tous et les » aultres sont exempts, non seullement pour les fiefs, » mais aussi pour les terres roturières. » Ce fait étrange et fâcheux provenait particulièrement de deux

(1) Cette judicieuse distinction est de M. C. Dareste. *Histoire de l'administration en France.*

(2) *Traité des finances, ap. archives curieuses*, 1re série, t. IX, p. 383. Ce traité est de 1580.

causes, le manque d'uniformité de la taille et l'abus du privilège:

1° Quoique la taille fût, dans son essence, un impôt réel, il n'était pas tel dans tout le royaume. On distinguait la taille réelle, la taille personnelle et la taille mixte. (1)

La première n'existait qu'en Languedoc et en Provence, où les Etats provinciaux avaient fait, depuis le XIVe siècle, prévaloir sur cette matière de sages principes. (2) C'était un véritable impôt foncier, dont n'étaient exemptes que les terres nobles et ecclésiastiques, et que devaient acquitter tous les biens roturiers, en quelques mains qu'ils fussent tombés. Chacun devait le payer au lieu où étaient situées ses propriétés, et conformément à un plan cadastral.

La taille personnelle était une véritable capitation, dont le taux n'était pas fixe, mais variait suivant les facultés présumées du contribuable, son commerce ou son industrie; elle se payait au domicile de l'imposé, quel que fût le lieu où ses biens étaient situés. Dans ce système, le privilégié exemptait donc ses terres, même roturières, et toute sa maison, malgré les efforts du législateur pour abolir cet abus. (Voir particulièrement une ordonnance de 1544, dans Fontanon.)

Enfin la taille mixte participait de la personnelle en ce que le contribuable la payait à son domicile, proportionnellement à ses facultés, et de la réelle en ce qu'on faisait entrer en ligne de compte tous ses biens, « en quelque endroit qu'ils fussent assis et posés. » (3) On conçoit ce que ces distinctions, qui ne sont pas en elles-mêmes très-claires, devaient apporter de confusion dans l'assiette de la taille, et combien elles pouvaient favoriser l'arbitraire. Il était, en effet, fort difficile

(1) Du Haillan, f° 248, v°

(2) Voir Passim dans le second volume de Fontanon, les édits du 21 janvier 1447, 16 octobre 1484, 18 juin 1535, 17 juin 1540 et 26 mars 1543.

(3) Voir le *Traité des Finances*, déjà cité, passim et particulièrement p. 355. — Voir aussi l'*Encyclopédie méthodique*, finances III, 643.

d'être renseigné sur les facultés réelles de l'imposé, et celui-ci pouvait aussi s'arranger de manière à en dissimuler une partie. Enfin le privilégié y trouvait moyen d'étendre encore illégitimement son privilége déjà considérable.

2° La seconde et la plus puissante raison de la lourdeur de la taille, et, par conséquent, de son impopularité, c'était le grand nombre de priviléges auxquels elle se prêtait, en vertu de sa qualité d'impôt roturier. En étaient exempts, tout ecclésiastique vivant cléricalement, et tout noble vivant noblement, c'est-à-dire n'exerçant ni métier, ni commerce. En était exempt, quiconque avait reçu communication du privilége, soit à titre de faveur, soit pour tout autre motif, officiers de la maison du roi, de la reine, de leurs fils, filles, frères et sœurs, officiers des gens de guerre de toutes armes, officiers des monnaies, de la justice, des finances, au moins dans les hautes charges, gens attachés à l'université, à quelque titre que ce fût, « recteurs, » régens, libraires, suppôts, escoliers estudiant actuel- » lement », et, pour clore cette liste, cette fois du moins avec quelque raison, les pauvres mendiants et les lépreux. (1)

C'étaient là les privilégiés de droit, ceux auxquels leur naissance, leur dignité, leurs fonctions ou leur misère conférait l'immunité. Mais il y avait encore une autre catégorie d'exemptions; c'étaient celles qui avaient été obtenues à prix d'argent. Parmi les inventions fiscales de l'ancienne monarchie, il en est peu qui soient plus en opposition avec le bon sens. On vendait, par exemple, aux enchères publiques, une exemption de tailles par village de cent feux. (3) D'après un contemporain, cet expédient produisit neuf millions, de 1547 à 1580, et causa probablement au trésor, en sur-

(1) Du Haillan, ouv. cit., f° 249.

(2) Edit de juillet 1577.

chargeant le pauvre contribuable, un dommage que ne compensa pas cette maigre rentrée. (1)

Enfin, les priviléges relatifs à la taille n'étaient pas seulement personnels, mais locaux. Certaines villes étaient franches, soit en partie, soit pour la totalité de la taille. (2) Ces exemptions perpétuelles avaient été achetées pour une somme une fois payée. D'autres villes payaient la taille par abonnement, et l'impôt y était invariable. La Normandie tout entière était dans ce cas. C'était pour elle un précieux avantage, car les crues et augmentations ne l'atteignaient pas, mais elles retombaient alors plus lourdes sur les non-abonnés. (3) Enfin les pays d'Etats, dont les assemblées provinciales avaient la haute main sur les matières financières, conservaient encore le droit de voter et de lever leur taille; grâce à leurs libertés locales et à l'usage séculaire qu'ils en faisaient, ils payaient en proportion moins que les pays d'élections, où, comme nous le verrons plus loin, l'impôt était administré par des officiers royaux.

Depuis le milieu du XVIe siècle, on ajoutait à la taille l'*impôt des 50,000 hommes*, établi sous François Ier (1534), *le taillon* ou *la grande crue*, créé sous Henri II (1549). De temporaires, comme la taille, ces impôts étaient devenus permanents; comme elle aussi ils avaient leurs privilégiés. Le taillon était spécialement destiné au paiement des gens de guerre; les impôts qu'on levait pour cette même destination, ou les augmentations qu'on leur faisait subir, prenaient le nom d'*équivalents*.

L'impôt direct s'était démesurément augmenté depuis le commencement du siècle; (4) il avait été de plus

(1) Froumenteau, *Secret des Finances*, 1581, p. 17, art. affranchissement de taillables. L'usage de ces singuliers expédients se perpétua même après Sully et Colbert. Le *Mémorial des tailles* en cite un exemple, en juillet 1702.

(2) « Les tailles sont payées par le tiers-état et par les habitants des villes, » *qui ne sont franches.* » *Tr. des Fin., ap. archives curieuses*, IX, 354.

(3) Au XVIIIe siècle toutes les parties d'imposition étaient susceptibles d'abonnement. *Encycl. méthod. fin.*, I, p. 1.

(4) *Sully, OEcon. Royales*, II, 428 et I, 401. J'ai pris les chiffres que donne Sully, sans pouvoir les contrôler. Les évaluations des historiens diffèrent

de cinq millions de livres sous Charles VIII, de plus de sept millions sous Louis XII. Depuis le règne toujours regretté de ce prince, les États généraux avaient sans cesse réclamé l'abaissement de la taille au taux où elle était alors : vains efforts ! Sous François Ier, elle atteignit presque seize millions de livres ; en 1598, elle monta à vingt millions. Heureux encore le peuple, s'il eut été assuré contre des augmentations arbitraires ! Mais la royauté, depuis Louis XI et François Ier, ne s'était pas faite moins absolue en matière d'impôts qu'en ce qui concernait le domaine. Le consentement des trois ordres, qui aurait dû être nécessaire pour voter les levées de deniers, n'était plus réclamé, sinon à intervalles éloignés et irréguliers, et seulement quand toutes les autres ressources étaient absolument épuisées. Le souverain prétendait disposer de la bourse de ses sujets, sans mesure que ses besoins, sans contrôle que sa volonté. C'était un fait grave assurément que l'affirmation de cette dangereuse théorie, qui devait un jour porter malheur à ses auteurs. Le plus grand financier de l'époque la repousse, en termes qui semblent accuser quelque conscience des périls que l'omnipotence, en matière d'impôts, pouvait faire courir à la royauté. (1)

L'impôt direct, la taille perçue au profit du pouvoir public n'était pas la seule. La noblesse et le clergé formaient aussi, dans l'Etat, deux pouvoirs politiques, et, à ce titre, réclamaient le droit de lever des contributions.

Les restes de l'ancienne noblesse féodale, qui voyait tomber peu à peu ses attributions judiciaires, maintiennent encore le droit à lever la taille seigneuriale, malgré les empiètements continuels de la royauté. Ces

beaucoup sur ce point, à cause de la distinction à faire entre le revenu brut et le revenu net. Forbonnais avoue qu'il n'y a d'autenthique que les comptes-rendus à la Chambre. Quant au fait de l'augmentation des impôts, il est constaté unanimement.

(1) *OEcon. Roy.*, II, 428.

impôts revenant aux seigneurs terriens sont payés soit en argent, soit en nature, soit en corvées. (1)

Quant au clergé, en vertu des coutumes du premier âge du Christianisme et des prescriptions du pouvoir politique depuis Charlemagne, il prélève la dîme sur tous les habitants du royaume. Chose singulière, les protestants même y sont astreints; tous les édits de pacification des guerres de religion, l'édit de Nantes même, leur font une obligation de la payer; c'est avec surprise que je n'ai trouvé dans les documents du temps aucune trace de réclamation ni de plainte de leur part contre une mesure qui étonne l'esprit de notre siècle: tant sont puissants les liens de l'habitude! La dîme ecclésiastique était donc passée dans les mœurs. Le clergé avait la prétention de la faire considérer comme étant de « droit divin », et la royauté lui accordait une protection intéressée, et la confirmait en obligeant les gens d'église à porter une petite part du fardeau des impositions. Depuis le milieu de ce siècle, le clergé payait une véritable contribution, en servant, comme nous le dirons plus loin, l'intérêt de la dette publique; il en payait une autre, en votant au roi, dans ses assemblées quinquennales, un « don gratuit », nom qui cachait mal ses prétentions à l'immunité complète. J'ai rattaché la contribution du clergé à la taille, parce qu'elle avait tous les caractères de l'impôt direct. Le taux en était réglé à l'avance; la répartition s'en faisait dans les réunions des députés du clergé, et nul bénéficier n'en était exempt, à moins que ses revenus ne fussent uniquement suffisants à son entretien.

La seconde branche des impositions était *les aides* ou impôts indirects.

Quelle est, en principe, leur valeur? Une fraction de l'école économique s'est prononcée contre l'impôt indirect, et a prétendu que tout droit mis sur les objets

(1) M. Mignet (formation territ. et polit. de la France) s'exprime trop catégoriquement, en représentant la taille seigneuriale comme abolie depuis Charles VII. (Voir, en effet, les cahiers des Etats généraux de 1614.)

de première nécessité pèse proportionnellement bien plus fort sur le pauvre que sur le riche. Il n'en est pas moins juste de reconnaître que l'impôt sur les denrées de consommation était, à l'époque qui fait l'objet de ce travail, bien plus équitablement assis que la taille, parce qu'il était bien plus difficile de s'y dérober en invoquant un privilége, et parce qu'il frappait, dans une certaine mesure, aussi bien sur le riche que sur le pauvre, sur le noble et l'homme d'église que sur le roturier. (1) Forbonnais énumère très judicieusement les avantages de ces impositions. « Les impôts modérés » et proportionnels sur les consommations, dit-il, sont » moins onéreux au peuple parce qu'ils sont payés im- » perceptiblement et journellement, sans effrayer ni » décourager l'industrie, parce qu'ils sont le fruit de la » volonté et de la faculté de consommer; ils rendent » plus au souverain qu'aucune autre espèce, parce » qu'ils s'étendent sur toutes les choses qui se con- » somment chaque jour; enfin, ils sont plus justes, » lorsqu'ils sont proportionnels, parce que celui qui » possède les richesses ne peut en jouir sans payer à » proportion de ses facultés. » (1) Ces raisons ont fait, au XVIIe siècle, la fortune de l'aide; on sait que Colbert préférait l'imposition indirecte à tout autre moyen d'accroître les revenus de l'État, et qu'il s'attira par là, de son vivant, l'impopularité dont la postérité l'a bien vengé.

Si les financiers du temps de Henri III n'avaient pas, sur ce genre d'impôt, une théorie aussi arrêtée que ce grand ministre, ils n'avaient pas néanmoins peu contribué à augmenter les impositions indirectes, déjà bien

(2) « Ayant considéré que l'ayde, de sa nature première, estoit indifféremment payable par un chacun, et que les exemptions et privilèges, qui en ont » esté depuis accordez par les rois, estant attribués aux dignitez et non aux » personnes, n'avoient, pour le commencement, peu de guères diminuer le » revenu desdits aydes. .; mais, le nombre des officiers estant accreu, il est » très certain que cela emporte une quarte partie du revenu...; pour cette » occasion il a esté cy-devant résolu de suspendre pour trois ans lesdits privilèges. » (Avis des notables, en 1583.)

(1) Ouv. cit., I, 25.

nombreuses, et auxquelles se rattachaient encore les Douanes et la Gabelle du sel.

On divisait les aides en ordinaires et extraordinaires. Les premières consistaient dans: 1° le droit de gros sur les boissons, qui était d'un vingtième du prix de vente; 2° le droit de détail, variable, mais s'élevant jusqu'au quart de la valeur de la marchandise, sur certaines denrées, comme le vin et les boissons. Les aides extraordinaires étaient multipliées sans mesure par de simples édits bursaux, qui augmentaient, suivant les besoins du Trésor, les droits déjà existants d'un ou de plusieurs sous pour livre. Ainsi, on avait ajouté, en 1561, au droit sur le vin, cinq sous par muid à l'entrée des villes (anciens cinq sous), et, en 1581, cinq autres sous, qui prirent le nom de nouveaux cinq sous. Inutile d'ajouter que les aides extraordinaires tendaient à se perpétuer en dépit de leur nom.

On trouvait dans l'assiette des impositions indirectes la même incohérence que nous avons signalée dans celle des tailles. Elles variaient de province à province, de ville à ville. Comme les autres impôts, elles étaient susceptibles de rachat ou d'abonnement. Ainsi, l'Auvergne s'était rachetée, en 1562, du droit sur le tin, et payait à la place une crue ajoutée au principal de la taille. Ce changement exemptait les privilégiés de toute participation au paiement de cet impôt; pour que l'Auvergne l'ait sollicité comme un adoucissement, il fallait que les vexations des préposés fussent bien redoutées! (1)

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) Du Haillan, ouv. cit. f° 252, v°.

UN OUVRIER POÈTE.

SILHOUETTE SOCIALE.

N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer
Ni prendre pour génie un amour de rimer.
BOILEAU.

ILLUSIONS.

Dans une petite ville du Berri, à Saint-Amand, vivait de son travail, il y a une vingtaine d'années, une honnête famille d'ouvriers. Le père, Jean Porchery, charpentier de son état, était un homme dur à la fatigue, souvent brusque et sévère dans son ménage, mais doué cependant d'une tendresse véritable pour ses enfants. Les goûts de luxe et d'aisance de la jeunesse actuelle le faisaient se reporter aux jours de privations et de misère au milieu desquels lui et ses contemporains avaient passé leurs premières années ; et l'amélioration du sort des classes populaires devenait souvent, pour le charpentier d'autrefois, le sujet de railleries contre la génération actuelle ; sarcasmes où perçait toujours un peu d'envie du passé contre le présent. Le cœur humain est ainsi fait, dans toutes les classes de la société, qu'il est difficile à l'infériorité de ne point se roidir contre toute supériorité de position ou d'intelligence.

Porchery, qui avait quatre enfants, eût vivement souhaité que l'un d'eux lui succédât dans son état;

mais son seul fils, Théodore, avait paru d'une si faible complexion à sa mère, qu'elle avait obtenu de son mari qu'on lui ferait embrasser une profession exigeant moins de force musculaire. Théodore Porchery était en conséquence ouvrier ferblantier.

Sa mère était pour lui ce qu'elles sont toutes ; l'enfance maladive de son fils avait ajouté à la tendresse maternelle de Mme Porchery ce degré d'énergie qu'une mère puise à chaque instant en se penchant sur le berceau où languit la pauvre petite créature qui lui doit le jour. La crainte continuelle de voir mourir son enfant fait alors braver à la mère périls, peines et fatigues ; pour le sauver, elle dépense pour lui sa vie, et elle l'aimera toujours d'autant mieux qu'il lui aura coûté plus cher. Théodore était donc l'enfant chéri et même un peu gâté de sa mère.

Dès son enfance, passionné pour la lecture, il lui consacrait toutes les heures qu'il pouvait dérober à son travail ; doué d'un cœur ardent et d'une vive imagination, il se laissait aller au charme de cette nouvelle école littéraire qui, sous un style d'une entraînante puissance, habillait alors jusqu'au paradoxe des plus riantes couleurs. S'identifiant peu à peu avec les héros de ce qu'on appelait le roman intime, il se prenait à jeter des regards étonnés sur une société qu'il n'avait jamais soupçonnée assise sur tant d'iniquités, plaies mises à nu par la plume de téméraires écrivains! Puis, de ces pages enivrantes, le doute passait en son cœur ; tous les traits amers lancés contre les vieilles institutions y trouvaient un écho facile ; et, atteint bientôt lui-même, par imitation, du besoin de rénovation générale, Théodore ne tarda guère à se trouver mal à l'aise dans la sphère où l'avait placé sa naissance.

Dans les ateliers, pour abréger les heures du travail, les ouvriers chantent ; grâce aux progrès qu'a faits l'art musical, au moyen des cours ouverts par de zélés citoyens jusque dans nos petites villes, il n'est pas rare d'entendre des chœurs remarquables de justesse et de

puissance retentir dans les promenades du soir qu'y font les corporations. Heureuses innovations que ne sauraient trop encourager les autorités municipales désireuses de maintenir l'ordre dans leurs villes, en faisant consacrer à un art, tout d'harmonie et de concorde, une part des loisirs que pourrait donner à de dangereuses passions la jeunesse turbulente des cités.

Théodore Porchery, doué d'une voix agréable, et l'un des meilleurs élèves de l'Orphéon de la ville, était le chanteur principal de son atelier; il n'était point de couplets lancés de Paris sur les départements, qu'il ne fût le premier à recueillir et à faire connaître à ses camarades. Il savait par cœur une foule de chansons de Béranger et les entonnait souvent, en chantant avec les nouveaux airs de Wilhem celles que, de sa lyre fraternelle, cet ami du grand poëte avait dotées d'un nouveau prestige.

A force de lire tant de petits chefs-d'œuvre, où la grâce le dispute à l'énergie de la pensée, où chaque strophe est comme un miroir limpide où vient se réfléter l'âme du poëte, brillamment encadrée dans l'élégance de la facture; en scandant ces vers d'un rhythme si facile et si harmonieux, quiconque a le sentiment du beau et l'amour de la poésie entend alors en son cœur une douce voix qui l'invite à essayer les mêmes chants, et il semble qu'on va imiter sans peine l'auteur de vers si naturels.

Théodore n'avait point échappé à la tentation; Béranger avait éveillé chez lui le démon de la poésie, il s'était mis à rimer; et ses essais, soumis à quelques juges peut-être un peu trop indulgents, lui avaient valu des encouragements et des éloges, qui lui mirent au cœur l'exaltation et l'amour de la gloire.

Le jeune Porchery, ne trouvant point, à Saint-Amand, carrière à son ardeur poétique, avait, par l'entremise d'un ami, inséré dans un des journaux de Bourges, quelques chansons et quelques satires anonymes, où brillait certaine verve, tirant plutôt son

éclat du patriotisme ardent que de la muse de l'auteur. L'accueil fait par le public, et surtout par l'esprit de parti, à ces productions, ajouta encore à l'entraînement qu'il avait pour le métier littéraire, il ne put longtemps résister à la vanité d'auteur, et chacun sut bientôt à Bourges le nom du ferblantier poète. Comme il est d'usage, il ne manqua point d'adresser des pièces de vers à Béranger, à Châteaubriand, à Lamartine et à Victor Hugo ; et, dans les réponses souvent trop complaisantes de ces célèbres écrivains, le pauvre provincial croyait entendre comme autant de voix de sirènes qui l'appelaient vers Paris, cette patrie enchantée de toutes les gloires. Pourquoi, d'ailleurs, n'ajouterait-il pas un fleuron à la couronne poétique des classes populaires; ne marcherait-il pas sur les traces des Pierre Dupont et des Lachambeaudie, qui alors débutaient dans la carrière ?

Théodore habitait une petite chambre située au haut de la maison et donnant, par une étroite croisée, sur la cour, où prenait également jour l'appartement de ses parents et de ses sœurs. Là, quand il était quitte de sa journée, il s'asseyait avec délices à la table délabrée qui, avec deux chaises et son lit, formait presque tout l'ameublement de son modeste gîte ; il confiait rapidement au papier les vers qu'il avait ébauchés par la pensée, tandis que, d'une main distraite, il était forcé, durant les longues heures de l'atelier, d'accomplir machinalement sa tâche matérielle.

L'imagination, sa fidèle compagne, pendant qu'à la lueur d'une lampe fumeuse il employait à écrire une grande partie des nuits, faisait voltiger aux yeux du pauvre rimeur tous les rêves dorés, cortège ordinaire de la poésie. Mais son père, le rude charpentier Porchery, était loin d'envisager les choses sous un aspect aussi riant, quand, se réveillant parfois après minuit, il apercevait, de l'autre côté de la cour, une lueur qui lui indiquait que son fils, au lieu de dormir, s'épuisait les yeux et la santé à griffonner ses compositions littéraires ;

il le faisait alors remarquer à sa femme, et déclarait que, s'il avait consenti à ce qu'il fût ferblantier, c'était pour qu'il fît des cafetières et non des vers. Puis, c'était quelque nouvelle boutade contre les mœurs efféminées de la jeunesse du jour, un nouveau sermon, que l'excellente mère attirait sur elle-même, pour qu'il ne retombât point sur son fils.

Une nuit que Théodore était dans le feu de la composition, il entendit frapper doucement à la porte de sa chambrette; il alla ouvrir et vit entrer avec mystère sa sœur Pauline, jeune et belle fille de dix-huit ans, qui avait pour son frère la plus vive affection. Son premier soin fut d'aller attacher son châle au devant de la petite croisée, afin d'intercepter les rayons accusateurs de la lampe, qui, si souvent, avait excité la mauvaise humeur de leur père. Théodore, surpris, la regardait faire.

— Que diable fais-tu donc là? Veux-tu exercer ton talent de tapissière dans mon somptueux logement?

— Et toi, mon pauvre enfant, veux-tu encore te rendre malade en passant ainsi les nuits? Le spectacle ne fait que de finir, notre père en arrive et il verrait, de sa chambre, que tu veilles toujours malgré ses remontrances.

— C'est pour cela que tu veux me plonger dans l'obscurité, quand, moi, je cherche à en sortir? N'aie pas peur, va, ma pauvre petite Pauline, tu verras que notre père lui-même ne regrettera point les heures que je dérobe au sommeil; car, ainsi que je le disais dans ma dernière épître à Châteaubriand:

> Ce qu'un poète ardent demande à l'insomnie,
> La gloire le lui rend par les mains du génie!

hein! comment trouves-tu cela?

— Je n'y comprends goutte, reprit Pauline en souriant: c'est trop beau pour moi, apparemment. Mais ce que je comprends parfaitement, c'est que M. Givors,

ton patron, a fait de toi de nouvelles plaintes à notre père, et que, peut-être dès demain il lui a dit qu'il te renverrait, si tu ne travailles pas mieux.

— Si je ne travaille pas mieux ! — Et qui prononcera entre nous ? Est-ce lui, par hasard, qui n'a jamais tressailli à la lecture de beaux vers, qui confond la grandeur de la France avec la prospérité de sa boutique ?

— Dame ! écoute donc ! il me semble que ce n'est pas avec des chansons qu'il satisfera ses pratiques !

— Eh ! que m'importe à moi ! J'entends là une voix qui me dit de la suivre, c'est celle de la renommée, celle de la postérité, peut-être !

— Oui, et peut-être aussi pour finir comme cet Hégésippe Moreau, dont tu nous racontais l'autre jour l'histoire, ce pauvre ouvrier poète, mort à l'hôpital.

— Et Gilbert aussi mourut à l'hôpital ! C'est ce mot odieux que nous voulons enfin rayer du dictionnaire français ; nous voulons, de notre puissante haleine, souffler sur ce hideux fantôme qui se dresse à l'horizon de notre société décrépite. Le bonheur universel, voilà le port que doit aujourd'hui poursuivre tout ce qui se sent de l'amour au cœur, de la verve dans l'esprit, du patriotisme dans l'âme ! (Il s'arrête un moment et jette les yeux sur sa sœur qui le regarde, étonnée.) — Tiens, Pauline, tu vois bien ce cahier ? Il y a là les germes de toute une destinée ; j'ai là remué assez d'idées et de poésie pour me faire un nom et pour doter peut-être la France d'une de ces œuvres qui font époque.

— Comment ! mon pauvre ami, tu poursuis encore tes rêves ? Et qu'est-ce que tu fais donc de si beau, depuis tant de nuits que tu passes à t'épuiser à écrire ?

— Ce que je fais ? un grand drame où je t'ai mise en scène....

— Ah ! par exemple, c'est un peu fort, dit Pauline, en rougissant. Je te remercie de la préférence et ne me soucie nullement de figurer dans tes comédies.

— Oh ! rassure-toi, reprit en souriant Théodore, tu n'y figures pas sous ton nom ; mais, comme fille du

peuple, tu y es cependant représentée. J'ai conçu un vaste plan dramatique, dans lequel j'ai cherché à mettre en relief toutes les injustices de la société envers la femme; où, par la force des situations, je restitue à l'ange déchu la place que lui avait conquise le christianisme et que lui a enlevée la tyrannie. J'ai sondé, d'un vers hardi, tous les mystères du cœur féminin; j'ai..... dis-moi, Pauline; vous autres femmes, vous devez vous révolter de cette abjection, de cette soumission forcée?

— Pas le moins du monde, dit Pauline en souriant; j'ai, d'ailleurs, entendu dire que, bien souvent, le prétendu maître est le très-humble serviteur de son esclave; il suffit pour cela de laisser croire à votre sexe, messieurs, qu'il exerce sur nous un pouvoir absolu.

— Comment, tu me soutiendras qu'il n'est pas des misères inouïes dans la condition des femmes du peuple....

— Oh! pour cela, par malheur, il y a bien des choses à faire.

— Qu'il n'est pas des mères qui vont jusqu'à maudire leur fécondité et les enfants qui en sont le fruit?

— Je n'en sais rien, mais cela me paraît difficile à croire. (On frappe doucement à la porte de la chambre. Théodore ferme vivement son manuscrit.) — (A voix basse.) C'est maman, elle est inquiète, je parie, et vient voir ce que nous faisons ici; si tu veux étudier le cœur d'une mère, je crois que le sien est un livre plus sûr que les journaux où tu as pu le voir calomnié.

C'était effectivement Mme Porchery, qui venait, ainsi que sa sœur, gronder doucement son fils de s'exposer à la mauvaise humeur paternelle. Mais lui, toujours confiant dans ses illusions de gloire et de rénovation, ne manqua point de faire briller aux yeux de sa mère cet avenir fortuné qui l'attendait comme poète; il allait apporter à la maison l'aisance dorée au lieu des privations; il énumérait, en plaisantant, les parures et les bijoux qu'il donnerait à ses sœurs. Et la pauvre mère,

tout en souriant d'un air incrédule, se laissait pourtant prendre au piège que, dans un repli secret de son cœur, lui tendait alors l'orgueil, ce démon tentateur, si habile à faire succomber les pauvres filles d'Ève. Elle se rappelait que, plus d'une fois, elle avait, au milieu des fanfares et des applaudissements, posé des couronnes sur le front de son fils, confondue dans les rangs des dames de la plus haute société de la ville. Si, pourtant, il lui était réservé d'être la mère d'un homme illustre! Elle embrassa donc son fils, en se retirant avec Pauline, et ne combattit plus que faiblement ses projets littéraires.

Le lendemain, au repas du soir, un air de contrainte régnait à table; la mère et les sœurs s'attendaient à quelque boutade contre le pauvre poète. Elle ne tarda point à arriver:

— De sorte, dit enfin Porchery, après un long silence de part et d'autre, qu'il est inutile de te recommander quelque chose; au lieu de t'appliquer à ton état, tu aimes mieux prendre un métier de fainéant, que tu apprends ici, la nuit, à barbouiller du papier et à m'user de la chandelle?

— Eh! mon ami, dit Mme Porchery, le pauvre enfant n'a point déjà tant de distractions; il peut bien lire un peu après son travail.

— Mêle-toi de ce qui te regarde, reprit durement le mari, et tout en ira bien à la maison.

La pauvre femme baissa les yeux, et son fils, qui avait essuyé en silence d'injustes reproches, sentit la rougeur lui monter au visage en entendant ainsi malmener le modèle des mères et des femmes de ménage.

— A moins, continua le charpentier, que tu ne trouves superbes, comme monsieur ton fils, ce tas de romans qui nous viennent du côté de Châteauroux. On dit que ce fameux Georges Sand est une femme; elle ferait bien mieux, au lieu de gribouiller, de raccommoder les bas de ses enfants.

Ce trait injurieux, décoché d'une main obscure au

génie du maître, en blessant du même coup le disciple dans sa dignité d'écrivain, décida du sort de Théodore. Il résolut à l'instant même de venger la poésie et de faire rejaillir une part des rayons de sa muse, jusque sur celui qui venait d'afficher pour elle un mépris si crûment exprimé.

EM. LABRETONNIÈRE.

(La suite à la quinzaine.)

PAQUERETTE.

CONTE.

A mon parent M. Ernest DELECORGUE.

Un villageois avait une jument,
Jeune, fringante et de beauté parfaite,
Et de telle blancheur, qu'au bon pays normand
On l'appelait la Paquerette.
Lorsque la belle à la ville venait,
En l'admirant; chacun, sur son passage,
De s'écrier : « Comment un tel benêt
» Peut-il garder cette bête au village?
» Elle a tous les dons à la fois :
» Fine jambe, œil de feu, magnifique pelage;
» S'il la vendait, il en aurait, je crois,
» Deux mille écus, peut-être davantage;
» Un tel coursier devrait porter un roi,
» Non ce lourdaud. » — Le maître, sans mot dire,
Prenait le compliment, dédaignait la satire,
Et, tout joyeux, s'en revenait chez soi.
D'une autre humeur revenait Paquerette :
Le compliment tant de fois répété,
Comme il eut fait au cœur d'une coquette,
En chatouillant sa vanité,
Lui dérangeait quelque peu la cervelle.
Chemin faisant, la toute-belle
Ne songeait plus qu'aux splendeurs de la cour :
« Porter un roi, quel honneur pour ma race!
Se disait-elle : « oh! que ne puis-je, un jour,
» Changer mon bât et ma laide besace,
» Changer ce mors et ces harnais si lourds,
» Pour ornements de soie et de velours!

» J'irais, le front paré de pierreries ;
» De beaux laquais cousus d'argent et d'or
» Desserviraient mes riches écuries,
» Et, dans les jours de grandes vêneries,
» Pour me fêter me sonneraient du cor. »
Ainsi rêvait la jeune ambitieuse ;
Et, quand la ferme à ses yeux se montrait,
Des bons soins de son maître, à l'instant, oublieuse,
L'oreille basse au logis elle entrait.

Or, un beau soir, revenant de la chasse,
Le fils du roi rencontre en son chemin
Le villageois, qui, plus fier qu'un romain,
Sur sa jument en passant se prélasse :
« Par Saint-Hubert ! mon grand veneur,
» Vis-tu jamais une telle merveille ?
» Et ce manant, par quel honneur
» Peut-il monter une bête pareille ?
» Est-il son maître, en est-il le valet,
» L'a-t-il volée ? Et de fait que m'importe ?
» Vers lui va-t-en, et dis lui qu'il me plait,
» De la posséder *vive ou morte.*
» Que, sans tarder, il en fixe le prix ;
» Je veux ce soir entrer dans mon Paris,
» Porté par elle ; allons, qu'on obéisse,
» Et sur le champ ; car j'ai dit : je le veux. »
Voilà comment, au comble de ses vœux,
Le cœur tout fier de laisser le service
Du villageois, Paquerette, en ce jour,
S'en vint goûter des douceurs de la cour.

Elle eut donc un palais sous le nom d'écurie ;
Favorite du prince, elle eut des courtisans
Empressés à frotter ses parquets reluisants ;
Et je sais de nos jours plus d'une seigneurie,
Et tel petit prince allemand,
Moins bien logés, assurément,

[illegible]
Moins bien logés, assurément,

Que notre belle ambitieuse.
Quant aux joyaux, aux panaches flottants,
Aux housses d'étoffe soyeuse,
Rien n'y manqua ; car c'était aux bons temps,
Bons temps à jamais regrettables,
Où fils de rois, enrubannés,
Poudrés, frisés, à dix ans connétables,
Savaient fort bien qu'ils étaient nés
Pour vivre en la magnificence.

Vous devinez les grands airs que l'on prit,
Et les dédains poussés jusqu'à l'impertinence ;
Car de l'orgueil à l'insolence
Le pas est bientôt fait chez les simples d'esprit.
Ce fut le cas de Paquerette :
Voulait-on l'étriller, madame se cabrait,
Mordait, ruait, n'en faisant qu'à sa tête ;
Ce fut au point que chacun, en secret,
La détesta. — Varlets et pages,
Gens de mains et gens d'équipages,
Entre eux se jurèrent, tout bas,
De la mâter. — Adieu les abondants repas !
Adieu litière de chanoine !
A l'insu du prince, on rogna
Sa part de fourrage et d'avoine,
Et voilà ce qu'elle y gagna.
Bientôt, ce fut autre misère :
Pour dompter son humeur altière,
La diète n'y faisant rien,
On la priva du sommeil, — ce doux bien
Qui plus souvent est le partage
De l'humble habitant du village
Que du vain habitant des cours. —

Déjà Paquerette, plus sage,
Regrettait de ses anciens jours
Les heures tranquilles et douces,
Les prés fleuris, le frais tapis des mousses,

L'ombre des bois, quand, un matin,
Pour un sujet qu'on ne sait guère,
Pour quelque jupon de satin,
Paris s'émut de bruits de guerre.
De Paquerette encor va changer le destin :
Car, la choisissant pour monture,
Et revêtant la lourde armure,
Le prince, en digne souverain,
Courut aux frontières du Rhin.
Et, comme il avait grand courage,
— Qu'il n'était pas de ceux qu'on retient au rivage, —
Qu'à tous il montrait le chemin,
Paquerette eut bien de l'ouvrage ;
Et voici que, le lendemain,
Atteinte, hélas ! d'une blessure
Dont pour toujours elle boita,
Elle fut sans égard vendue ; — et l'on assure
Que le sort cruel la jeta
Aux mains d'un dur cocher de place,
Qui, de bons soins *fort peu jaloux*,
Sans pitié la nourrit... de coups,
Et céda sa pauvre carcasse,
Peu de temps après, pour cent sous !

J'écris ceci pour ces fillettes,
Qui, lasses d'un sort assez bon,
Se laissant prendre à des fleurettes,
Un court instant brillent bluettes
Et retombent charbon.

GASTON ROMIEUX.

ANTONIN BARTHELÉMY.

—

Un Philosophe en Voyage.

—

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

Un Philosophe en Voyage, tel est le titre, gros de promesses, du livre que M. Antonin Barthelémy vient de publier chez Charpentier. Il y est parlé, nous dit l'auteur, « des différents aspects de la nature sous les différents climats, mais il est aussi question de ceci, de cela et de beaucoup d'autres choses encore. » De *ceci*, nous ne pouvons rien dire, — pour des raisons majeures; de *cela*, nous dirons peu de chose, n'ayant pas la prétention d'en remontrer à notre curé. Reste la partie purement littéraire, celle où l'auteur doit montrer les différents aspects de la nature et de l'homme sous les différents climats. C'est le seul point qui nous soit accessible. Nous prendrons donc le livre de M. Barthelémy comme œuvre d'art, et c'est comme œuvre d'art que nous l'allons analyser.

M. Antonin Barthelémy n'est pas précisément un étranger pour nous: fils d'une cité voisine, naguère encore il habitait — sous un pseudonyme — la bonne ville de la Rochelle. L'étoile qui se lève peut passer pour nôtre, il nous sied d'être des premiers à en saluer l'aurore.

Sous un même titre — un peu prétentieux peut-être — l'écrivain a réuni trois œuvres variées d'allure: *Londres*

et les Anglais, — *Athènes*, — l'*Athos*. Chacune diffère de l'autre par le ton plus ou moins enjoué ; nous retrouvons dans toutes les mêmes qualités et les mêmes défauts. Le premier de ces morceaux, *Londres et les Anglais*, me paraît, je l'avoue, le mieux traité, le plus réussi des trois. Lorsque je lis ces mots : la Grèce ! Athènes ! j'imagine aussitôt un pays digne d'inspirer les poètes, et j'entends qu'on me peigne en sa splendeur vivante cette campagne grecque aux grandes lignes harmonieuses. J'oublie volontiers l'Acropole et le Parthénon lui-même, pour ne plus voir que l'admirable paysage de l'*Œdipe à Colone*. Quand vous me parlez de l'Odéon d'Atticus, ou de l'Arc d'Adrien, ou du tombeau de Philopappus, je dirais volontiers comme Lamartine, dans son *Voyage en Orient* : « Mais que m'importe Agamemnon et son empire? je voudrais voir seulement une vallée d'Arcadie. »

Qu'on me permette, à ce sujet, de citer quelques lignes d'un compatriote, peintre et poète, et non moins poète que peintre, M. Eugène Fromentin. C'est un court fragment de l'*Année dans le Sahel* : « A quoi bon multiplier les souvenirs, accumuler les faits, courir après les curiosités inédites, s'embarrasser de nomenclatures, d'itinéraires et de listes? Le monde extérieur est comme un dictionnaire ; c'est un livre rempli de répétitions et de synonymes : beaucoup de mots équivalents pour la même idée. Les idées sont simples, les formes multiples ; c'est à nous de choisir et de résumer. Quant aux endroits célèbres, je les compare à des locutions rares, luxe inutile dont le langage humain peut se priver sans y perdre rien. J'ai fait autrefois deux cents lieues pour aller vivre un mois, qui durera toujours, dans un bois de dattiers sans nom, presque inconnu, et je suis passé à deux heures de galop du tombeau numide de Syphax sans me détourner de mon chemin. »

M. Antonin Barthélémy est un voyageur de beaucoup d'esprit, et observateur, mais d'une élégance un peu froide, plus disposé à la raillerie qu'à l'enthousiasme.

Ce qui lui manque surtout, c'est cette puissance lumineuse que M. Fromentin, par exemple, possède au plus haut degré, de donner, avec les mots, à chaque objet sa tournure propre et sa couleur. Les environs d'Athènes n'ont, dans son livre, rien qui les distingue d'un autre pays : le dessin est correct et non sans grâce; presque toujours la teinte est grise.

Exemple :

La nature a paré ce village de Kephissia *de tous les charmes*, et les hommes ont enchâssé, dans son abondante verdure, de petites villas, *les plus gracieuses du monde.*

Autre exemple :

Keratia est un gros bourg, *placé dans une position pittoresque* sous la double corne d'une montagne.

Cette réserve, qui nous semble un vice de l'ouvrage, résulte pourtant d'une des plus précieuses qualités de l'auteur: la distinction, l'horreur du banal et du convenu. La petite colonie française d'Athènes, au temps de M. Barthélémy, accoutumée peu à peu au grandiose spectacle qu'elle avait sous les yeux, raillait sans pitié les tirades descriptives des nouveaux venus trop inflammables; on se gardait avec soin, dans ce jeune monde, de ce qu'on appelait *piquer un ciel de Grèce.* Et en effet tant de ciels de Grèce ont été *piqués !* M. Barthélémy, qui parle en plus d'un endroit de son mépris pour « les béquilles » et les chemins battus, s'est donc laissé prendre à cette idée, selon nous fausse, que, pour être original, il ne faut pas faire ce que d'autres ont fait avant nous.

Byron, me direz-vous, m'a servi de modèle ;
Vous ne me savez donc pas qu'il imitait Pulci ?

Que de beaux paysages reproduits sur la toile par de grands artistes, et pourtant que de beaux paysages

d'autres grands artistes reproduiront encore ! Nous qui avons devant les yeux, sous la scène toujours changeante du ciel, le tableau incessamment mobile des mers, ne savons-nous pas que l'éternelle nature varie à l'infini ses aspects, et que la sensation qu'elle envoie aux êtres se modifie suivant l'instant du jour, suivant l'esprit et le cœur de ceux qui la contemplent ?

L'art, il est vrai, n'a pas pour seul but de peindre la nature, et M. Antonin Barthélémy pourrait me répondre que l'homme est non moins qu'elle un beau sujet d'étude. Sur ce point, j'ai plaisir à l'avouer, M. Barthélémy est un maître; je n'en veux pour preuve que la page suivante, à mon avis la plus belle du volume :

« Les qualités d'esprit sont restées les mêmes qu'au temps d'Homère : même aptitude à tout comprendre bien et vite, même facilité à tout exprimer élégamment et métaphoriquement. Ces qualités donnent aux Hellènes une supériorité si grande sur les autres races de l'Orient qu'ils ne sont aimés d'aucune. Les Turcs leur reprochent d'être défiants et dissimulés, parce qu'ils ont opposé la ruse à la force; les Levantins les accusent de mauvaise foi dans les relations commerciales, parce qu'ils ont pris modèle sur eux et qu'ils ont souvent surpassé leurs maîtres. Ils ne sont pas plus sympathiques aux autres nations méditerranéennes. Sérieux et réfléchis, ils ignorent la raillerie ainsi que le ton rapide du drame. La douleur suit chez eux le sentier tranquille de l'élégie; c'est un mal latent et non une crise aiguë qui amène les transports de la folie. Tandis qu'à Naples ou à Venise, par exemple, les armes de Cupidon font de terribles blessures, les flèches du dieu athénien n'empêchent ni de dormir ni de vaquer à ses affaires. Les Grecs ont conservé l'intonation tragique et sont bien les fils de ce furieux Oreste, mort à plus de quatre-vingt-dix ans des suites d'un accident : dans leur esprit, l'action marche toujours avec lenteur et gravité, non sans emphase, quoique serrant de près la réalité, dialoguant, questionnant et se donnant le temps de la réflexion avant d'arriver au dénoûment: On est stupéfait de ces tendances analytiques et prévoyantes, même chez les plus ignorants. C'est le peuple qui sait le mieux écouter; c'est celui qui parle le moins, tout en parlant beaucoup. »

Voilà certes une belle page, et il faut dire, pour être juste, que tout ce qui regarde en particulier l'homme lui-même est admirablement traité dans le livre de M. Barthélémy. C'est beaucoup sans doute, mais cela même me rend plus sensible le côté défectueux de l'ouvrage : je suis étonné, — qu'on me pardonne d'appuyer trop peut-être, — de voir un écrivain, d'un tel talent d'observation et d'analyse, afficher pour la nature un pareil dédain. J'eusse préféré de beaucoup trouver chez lui l'excès contraire, et l'entendre nous dire avec le poète, dans son large amour pour la création :

> Oui, je suis le rêveur, je suis le camarade
> Des petites fleurs d'or du mur qui se dégrade,
> Et l'interlocuteur des arbres et du vent.

Que M. Barthélémy ne se méprenne point à mes paroles et ne suppose pas que je regrette, dans son livre, l'absence de ces descriptions à perte de vue, œuvres, pour la plupart, d'une stérile abondance. Non : quelques mots seulement, mais chauds et colorés, donnant aux sites la vie et la lumière, c'est tout ce que j'aurais demandé. Il ne me suffit pas qu'on me dise : « Tel gros bourg est dans une position pittoresque; » je veux juger par moi-même de ce pittoresque, et que l'écrivain me le représente, comme il me représente plus loin, en dix lignes, l'admirable panorama que voici :

« L'Athos, semblable à un sphinx accroupi dans la mer, s'étalait à l'horizon dans toute sa longueur : jusqu'à lui les vallées se succédaient nombreuses comme les sillons d'un champ labouré ; à droite, on découvrait toute la presqu'île de Pallène, et, à gauche, Orfano, au bout d'un golfe arrondi au compas: tout, même au plus loin, était baigné d'une nappe de lumière limpide et transparente. »

Le tableau n'est-il pas splendide, composé à souhait? Tout cela vit; nous voilà en Grèce, et, pour ma part, j'aime mieux ces dix lignes que toute une page de politique ou d'histoire.

Chose étrange! celui qui n'a écrit ce ravissant paysage que par une sorte d'exception, celui qui semble se garder de la poésie comme d'un ridicule, est un fin connaisseur en poésie et juge excellemment celle des Grecs modernes. L'esthétique tient une large place dans son volume, et partout l'on y sent un initié à la science du beau. Tout ce que l'écrivain nous apprend des monuments grecs, de l'harmonie parfaite de leurs lignes avec les lignes environnantes et de la plénitude de caractère qui en résulte, tout ce qu'il dit du style byzantin, de la peinture religieuse, du costume des moines de l'Athos, est d'un homme de goût, d'un artiste qui a puisé aux grandes sources et qui possède à fond les vrais principes.

On le voit, malgré nos critiques, la part de M. Barthélémy reste encore belle; si nous avons rencontré chez lui quelque froideur, nous trouvons aussi — et à larges doses — l'observation, le goût, surtout l'esprit. L'esprit, en effet, voilà le grand charme du Philosophe en voyage, ce qui assure à son œuvre un succès durable: partout il brille, partout il éclate, toujours léger, toujours heureux, attique dans le vrai sens du mot. A peine pourrait-on citer deux ou trois passages où la note semble un peu forcée et détonne; celui-ci, par exemple, à propos du tremblement de terre qui renversa Corinthe et y tua ou blessa une cinquantaine de personnes:

« Il n'y eut à l'hôtel d'Orient qu'un peu de sauce répandue sur la table; mais à Corinthe, la ville fut en partie détruite. »

Encore faut-il être sévère comme nous le sommes, pour relever, dans un livre moderne, une si mince faute de goût: un peu d'esprit mal placé.

On comprendra maintenant, par les qualités que nous avons reconnues chez l'auteur, qu'il se soit trouvé plus à l'aise dans la première partie de son volume que dans la seconde, dans son Voyage en Angleterre que

dans son Voyage en Grèce. La nature, quand on veut peindre Londres, peut être, sans irrévérence, reléguée au dernier plan; le talent d'observer, la malice et l'*humour* sont l'essentiel en pareil sujet. Que les Anglophiles me pardonnent! *Londres et les Anglais* me paraît donc un aimable ouvrage, et j'emploierais volontiers en son honneur toutes les formules laudatives de mon répertoire; mais j'aime mieux, pour donner à mes lecteurs l'envie de mieux connaître l'œuvre de M. Barthélémy, citer ces deux jolies pages, l'une où la campagne anglaise est caricaturée à ravir, l'autre où le caractère de nos voisins est opposé au nôtre dans une historiette pleine de la plus piquante ironie :

I

« Je ne sais, Madame, quelle est votre opinion sur la campagne anglaise, mais, pour moi, je la trouve très-appétissante.

De Douvres à Londres, on dirait une table servie. Ces prairies, semblables à des tartes à la rhubarbe, ces blés cuits à point, ces houblons en branches, font venir l'eau à la bouche, et rien ne réjouit l'estomac comme la vue des grosses pièces au milieu des ruisseaux de pale ale et de porter.

» J'ai admiré surtout avec quelle sage économie tout cela est ordonné. Les moutons qui, chez nous, ont une queue, n'en ont que peu ou point en Angleterre, ce qui est très-ingénieux, car tout le monde sait que la queue du mouton ne se mange point. Et les *pigs*, les petits cochons ! quel merveilleux développement de l'abdomen ! Ces boules de graisse rampent plus qu'elles ne marchent, et, si on leur a laissé des pattes, c'est simplement pour s'éviter la peine de les porter.

» Eh bien, Madame, j'aime mieux que tout cela notre service à la française, notre service simple, avec ses hors-d'œuvres de bruyères, bien qu'il y ait là beaucoup moins à manger que dans le comté de Kent.

» On m'a fait remarquer une de ces pièces montées que nous aimons tant : on l'appelle la cathédrale de Canterbury; elle ferait honneur à un pâtissier goth, mais je lui préfère Chartres et Amiens.

» Vous me direz à cela, Madame, que, si je n'aime pas la campagne

anglaise, c'est affaire de patriotisme ; que les cottages de Sydenham sont ravissants, et qu'à travers la brume du matin, la vue des gazons est délicieuse. Je vous jure que le patriotisme n'entre pour rien dans cette appréciation, que je trouve, comme vous, que les villas des environs de Londres, avec leurs petits parcs, leurs petits lacs et leurs petits batelets, feraient fort bien sur une étagère, mais que ce paysage peigné, coupé, lavé à la mécanique, avec ses habitants, frais comme les poupées vernies de Nuremberg et ses animaux fabriqués par un procédé *aussi compliqué qu'ingénieux*, ne vaudront jamais pour moi notre plus modeste coin de la France, fût-ce une lande chauve, peuplée d'un troupeau aux formes étiques et d'un berger en haillons. »

II

« A l'époque où les pirates barbaresques écumaient le golfe de Lyon, un Français et un Anglais, embarqués à Marseille, tombèrent entre les mains d'un de ces négociants, furent l'un et l'autre emmenés à Tunis et là vendus au caïmacan.

» Dès les premiers jours, le Français prit si gaîment son parti et s'accommoda de son état avec une telle grâce qu'on eût pu croire qu'il était là volontairement, et qu'il semblait être le maître du logis ; le caïmacan le prit en affection et lui promit sa liberté.

» L'Anglais, au contraire, n'attendit sa délivrance que de lui-même, et, dans ce but, il courtisa une des femmes du pacha, s'en fit aimer et lui promit monts et merveilles si elle voulait fuir avec lui. L'odalisque accepta, et par une nuit sombre ils s'échappèrent du sérail et s'embarquèrent pour Alger ; mais, arrivés là, l'Anglais, qui était prévoyant et qui savait qu'on ne vit pas de l'air du temps, mena sa maîtresse au marché, et, malgré ses larmes et ses prières, la vendit à un marchand juif.

Dès que le Français s'aperçut de la disparition de son compagnon, pour lequel il avait un attachement réel, il se livra à un désespoir violent ; ce désespoir dégénéra en fureur et cette fureur lui donna des forces si grandes qu'il rossa les gardes du caïmacan, s'enfuit, courut au port et gagna à la nage un navire qui faisait voile pour Alger.

» A peine débarqué, il aperçut son ami établi dans un riche comptoir et alla à lui, mais celui-ci fit mine de ne pas le reconnaître ; le pauvre diable, qui était dans un dénûment complet, en fut réduit à

se vendre à un nouveau maître, aimant mieux servir que de tendre la main à un ingrat ami.

» Souvent on l'entendait pleurer en cachette; mais, dès qu'il paraissait en public, il rentrait ses larmes et affectait de rire.

» L'Anglais, lui, racontait avec un grand cynisme, à qui voulait l'entendre, les détails de son ignoble trafic, et la foule riait parce qu'il était riche et pouvait beaucoup. »

Disons, pour terminer, que M. Barthélémy a joint à ses récits de voyages deux contes orientaux, charmants de tout point, où l'invention et la forme sont également heureuses.

Comme conclusion, deux mots à l'auteur. Nous l'avons jugé, il l'a pu voir, sans la moindre indulgence: c'est en quoi, croyons-nous, consiste la véritable amitié. Il nous eût certes été facile de faire de son livre un éloge banal, de décrocher pour lui quelques-unes de ces phrases stéréotypées, qu'on tient en réserve, chacune à son clou, comme les oripeaux d'un vestiaire de théâtre. Nous avons mieux aimé lui prouver avec quel soin nous avons lu son ouvrage. Envers d'autres, moins jeunes et de moins d'avenir, nous aurions été plus doux peut-être. C'est aux robustes seuls qu'il faut reprocher les défaillances; c'est aux marcheurs les plus alertes qu'il faut montrer le but glorieux.

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

—

§ II.

DES IMPOSITIONS.

Les octrois des villes augmentaient encore les diversités que je signalais dans les aides. Ils consistaient plus généralement dans des droits d'entrée que dans des contributions foncières. Je les range donc parmi les aides, bien qu'on trouve fréquemment des taxes directes levées par les villes. D'après la législation des ordonnances, le pouvoir central devait consentir à ce que les municipalités et communautés s'imposassent; il avait part aux deniers ainsi levés (1). Alors, comme aujourd'hui, les villes étaient considérées comme mineures, et je ne sais si l'origine même du mot octroi ne constate pas ce droit du gouvernement à permettre les taxes municipales. Mais ce sage règlement était souvent ou éludé ou violé, et les octrois étaient établis par simple arrêté des maires et des échevins dans nombre de villes. Les dispositions des ordonnances de Moulins et de Blois attestent la persistance de cet abus (1). Enfin venaient les impositions particulières à certaines provinces, à certaines localités, dont l'énumération est presque impossible.

(1) Compiègne fut, d'après M. Cheruel, la première ville qui, en 1352, obtint cette faculté, à charge de verser le quart du revenu au Trésor. Je pense pourtant que l'ord. de 1352 ne fit que régulariser un état de choses déjà existant, avec une modification au profit du Roi, car il n'est pas douteux qu'antérieurement bien des villes ne perçussent des impôts sur les boissons.

On retrouvait dans le système douanier la même absence d'unité, avec un oubli plus fâcheux encore des des plus simples notions économiques. Les droits de douanes se cachaient sous vingt noms différents: *traite domaniale, rêve, imposition foraine, domaine forain.* Dérivant des anciens péages d'origine féodale, ils avaient presque tous ce caractère, en opposition avec les douanes modernes, qu'on les exigeait à l'exportation et non à l'importation. Au moyen-âge, en effet, chaque grand fief, qui était souvent en état d'hostilité avec les fiefs voisins, avait la prétention de se suffire à lui-même, au moins pour les objets de première nécessité; l'exportation des denrées constituait pour lui un préjudice que le droit de sortie cherchait à compenser. Les douanes au XVIe siècle étaient une simple ressource fiscale, et n'avaient pas encore pour but la protection de l'industrie nationale. Sully le premier entrevit cette théorie que Colbert érigea en système et qui aujourd'hui paraît avoir fait son temps, et disparaîtra devant la liberté des échanges. Les taxes d'importation, qui rentraient dans ce qu'on appelait le bail des *cinq grosses fermes*, n'atteignaient encore qu'un nombre assez restreint de denrées.

Si encore, après avoir acquitté les daces (taxes), les marchandises eussent pu circuler librement à l'intérieur, quelques pesants que fussent les droits, le commerce aurait respiré. Mais on ne s'arrête pas dans la voie de l'inconséquence: au lieu de favoriser la circulation, et, par suite, la consommation, on avait soigneusement conservé les barrières que la barbarie féodale avait élevées entre les provinces. Que dis-je? On les avait encore rendues plus difficiles à franchir, en les multipliant sans raison. Le XIVe siècle avait inventé les provinces réputées étrangères, et traitait comme l'étranger, sous le rapport douanier, des terres françaises (2). Le XVIe siècle vit naître la douane de

(1) Voir aussi Du Haillan, ouvrage cité, page 255 à 257.
(2) Les provinces réputées étrangères datent du roi Jean.

Vienne, plus tard appelée douane de Valence, qui, au témoignage d'un financier déjà cité, Forbonnais, ruina le commerce de transit du sud-est de la France, en fit disparaître les manufactures, réduisit la consommation de certaines marchandises à presque rien, et fit perdre à la France, et même au fisc, vingt fois plus qu'elle ne rapportait (1).

Si les autres douanes provinciales n'eurent pas toutes des effets aussi déplorables, toutes paralysaient le commerce; voici un exemple qui donnera une idée des difficultés que la circulation des marchandises éprouvait. Les vins qui se transportaient par la Loire avaient à acquitter, d'Amboise à Nantes, treize droits différents, qui montaient ensemble à plus de douze écus par pipe; il y en avait d'autres à Rennes, à Chinon, à Angers. Ces droits avaient été octroyés à divers personnages en paiement d'anciennes dettes (2). Ainsi les rivières, ces belles voies de communications, ces chemins qui marchent, comme parle Pascal, étaient hérissées de barrières et ne pouvaient plus répandre, dans les contrées qu'elles traversaient, l'aisance et le bien-être. Partout la fiscalité était dupe de son intérêt étroit et mal entendu; presque toutes les provinces avaient leurs douanes: prévôté de Nantes, convoi et comptablie de Bordeaux, trépas de Loire, traite d'Anjou, coutume de Bayonne, tablier et prévôté de la Rochelle: noms bizarres, inventions désastreuses, qui ne devaient pourtant disparaître qu'à la révolution.

A la suite de tous ces impôts indirects, et en dernière ligne, venaient les gabelles. Je les range parmi les aides, en leur qualité d'impôt de consommation, quoique dans certaines provinces elles fussent levées « par forme d'imposition », c'est-à-dire directement, chaque habitant étant taxé à une quantité de sel déterminée, qu'il devait consommer chaque année. Le nom de gabelle, toujours redouté, toujours impopulaire, rappelle seul

(1) *Considérations sur les Finances*, t. I, p. 40 à 43 et 162 à 167.
(2) Fontanon, IV, 1178.

une longue et douloureuse suite de vexations et de misères. Impôt d'un mérite peut-être contestable dans son principe, car il atteignait une denrée indispensable à l'homme, et utile à l'agriculture; immodéré dans son taux, car il exigeait, suivant un acte officiel, le bail de 1598, 397 livres, 36 sous, du muid de sel qui valait environ 18 livres, monnaie du temps; enfin, funeste dans ses conséquences, car nul impôt ne donnait plus de besogne aux sergents et aux huissiers, et ne réduisait plus de pauvres gens à la mendicité. Dans l'assiette des gabelles éclataient les mêmes vices que nous avons déjà signalés dans les autres branches de revenus. La répartition se faisait sans uniformité ni équité. Les provinces n'étaient guère classées que d'après le plus ou le moins de facilités qu'elles offraient à la fraude. Tout l'intérieur du royaume se divisait en pays de grandes et de petites gabelles, où les droits variaient, plus élevés dans les premiers, plus modérés dans les autres. Le Languedoc affermait la gabelle comme une aide ordinaire, et échappait par là aux exigences des mille petits tyrans qui frappaient au nom du roi. Les provinces du centre ouest, Guyenne, Saintonge, Aunis, Angoumois, avaient acheté l'exemption des greniers à sel et ne payaient qu'un droit comparativement assez léger. Elles devaient cette modération du fisc à leur grande révolte de 1553, et prenaient le nom de « pays rédimés. » Puis venaient les priviléges personnels, cette lèpre qui envahissait toutes les finances. Il fallait qu'un officier d'une branche quelconque de l'administration, fût bien malheureux ou bien mal habile pour ne pas se faire accorder le droit de « franc-salé », soit gratuitement, soit pour quelque faible somme. Ici encore, nous trouvons ce détestable effet d'un faux principe : les riches se dérobent au paiement des charges publiques; elles retombent donc sur les plus pauvres, sur ceux qui ne peuvent acheter ni offices, ni lettres d'annoblissement.

En résumé, l'impôt à la fin du XVIe siècle est arbitraire dans sa création, ruineux en ne respectant ni les

objets de première utilité, ni les besoins du commerce, ni les instruments de travail; injuste en admettant le privilége, et en se refusant à peser sur les redevables proportionnellement à leur fortune. (1) Il y aurait encore, pour compléter le tableau des impositions, à y ajouter les impôts en nature; je ne ferai que les indiquer: c'étaient les corvées et prestations pour la réparation des routes, les réquisitions de chevaux pour le charroi de l'artillerie et les transports militaires, les fournitures de salpêtre que devaient faire les particuliers, les réquisitions de vin, de blé et d'approvisionnements dans certains cas, enfin les levées de pionniers et d'ouvriers. (2)

Il me reste à évaluer approximativement le montant des charges publiques à l'époque qui m'occupe. Cette estimation est difficile à donner en l'absence de documents officiels (3) et de tout travaux statistiques. Si j'ai constaté déjà, à propos de l'augmentation des tailles, la pénurie de renseignements précis, et les divergences des historiens, que sera-ce pour l'évaluation de l'impôt brut ? On peut dire qu'elle est impossible à dresser avec une exactitude satisfaisante. On ne saura sans doute jamais ce que payait réellement le peuple, et quelle différence il fallait faire entre les rentrées effectives au Trésor et les sommes sorties de la bourse des contribuables. Disons seulement que, suivant Bodin, aux états généraux de Blois où il était député du Vermandois (1576), un des présidents de la Chambre des comptes, dont l'opinion doit avoir de l'autorité, remontra au tiers-État que, sur un écu que payait le peuple, il ne revenait au roi que quatorze sous six deniers. (4)

(1) Bodin se plaint amèrement de cette inégalité des charges *De la République*, liv. VI, p. 841.

(2) Voir le *Guidon des Finances*, par J. Hennequin, Champenois (1605) passim, et particulièrement p. 523, 547 et 550.

(3) Je n'ai pu me procurer un *état des finances* pour cette époque, et j'ignore s'il s'en trouve encore dans quelque dépôt public.

(4) Bodin, *De la Rép.*, liv. VI, ch. II, p. 911. Un compte-rendu au régent, en 1717, donne une proportion plus faible encore entre l'impôt brut et le revenu net. D'après ce document, le revenu du royaume aurait été, en 1596,

Ceci posé, j'extrais, des *Mémoires de Sully*, quelques chiffres tirés d'un tableau qui donne précisément, d'après cet éminent financier, l'estimation des sommes payées, par la France, de son temps. Je prends dans ce tableau, outre les impôts proprement dits, les redevances, dont profitaient et l'église et la noblesse, qui formaient deux pouvoirs politiques, ainsi que tous les frais de la justice, qui, en raison de la vénalité des offices, comme nous le verrons plus loin, formaient un véritable impôt.

Voici les chiffres que donne Sully :

Taille.	20,000,000 livres.
Décimes et contributions du clergé.	4,500,000 —
Achat d'offices, de lettres de noblesse et de priviléges. . . .	12,000,000 —
Gabelle du sel.	14,000,000 —
Aides.	5,000,000 —
Douanes et octrois du roi. . . .	8,000,000 —
Soit pour l'impôt proprement dit, brut. (1)	63,500,000 livres.
Ajoutons à cette somme, d'après le même tableau :	
Tailles levées au profit des paroisses.	4,000,000 —
Dîmes aux gens d'église.	12,000,000 —
Taxes patrimoniales et octrois municipaux	4,000,000 —
Frais de justice, épices des juges.	40,000,000 —
TOTAL.	123,500,000 livres.

Pour se rendre compte de ce que représente cette somme, en monnaie de nos jours, il faut remarquer que la valeur de l'argent n'est pas fixe, mais a cons-

de vingt-quatre millions (sans doute pour l'impôt direct), sur lesquels quatre seulement rentraient dans les coffres du roi. Au reste, j'ignore où le compte-rendu de 1717 a pris ces chiffres.

(1) L'évaluation de Froumenteau (secret des finances), diffère un peu de celle de Sully. Suivant ce publiciste, on aurait levé pour le roi, de 1517 à 1580, 1,453 millions de livres, soit par an, en moyenne, 44,030,303 livres. Mais Sully paraît estimer ici l'impôt brut; puis la moyenne ne tient pas compte de l'augmentation constante de l'impôt entre 1517 et 1580.

tamment baissé depuis le moyen-âge. La découverte de l'Amérique avait triplé les espèces métalliques circulantes en Europe, et, par conséquent diminué leur valeur et élevé le prix de toutes choses, comme s'en plaignent amèrement nombre de pièces officielles et de documents contemporains. (1) Quoi qu'il en soit, le marc d'argent fin, qui est ajourd'hui à 55 fr., sauf une petite fraction, étant encore sous, Henri IV, à 20 livres, 5 sous 4 deniers, (2) les 123,500,000 livres du tableau ci-dessus représenteraient environ trois cent quatre millions sept cent mille livres, à ne calculer que les variations du marc d'argent aux deux époques. Mais il y a autre chose à considérer: outre la valeur intrinsèque de l'argent, c'est-à-dire la quantité de métal que renferme la monnaie, il faut encore tenir compte de sa valeur extrinsèque, c'est-à-dire de son rapport avec le prix des objets. Ce rapport est ce qu'on appelle le pouvoir de l'argent. — Or, il ressort des beaux mémoires de M. Leber, sur ce sujet, qu'à la fin du XVIe siècle on payait le blé, la main-d'œuvre, etc., une fois moins qu'aujourd'hui, et que, par conséquent, l'argent avait un pouvoir double. (3) Les 304,700,000 livres ci-dessus, équivaudraient donc, en réalité, à 609,400,000 francs, monnaie de nos jours. Or, la France de Henri IV ne comprenait environ que 74 de nos 89 départements; les riches provinces de Flandre, d'Artois, de Lorraine, d'Al-

(1) *Advis des Notables*, en 1583; *Édit de Janvier*, 1598; Bodin, *de la République*, VI, p. 882; *Traité des Finances;* ap. *Archives curieuses.*

« Y a en France plusieurs comtez, baronnies et autres seigneuries, vendues » il y a cent et deux cens ans, qui valent *aujourd'hui autant de revenu* » annuel qu'elles furent lors vendues, sans que depuis on y ait ajouté aucune » acquisition... Au temps dudit roi Charles VIe, on avoit pour un sol ce qui, » durant le règne dudict roy Charles IXe, en a cousté douze, voire quinze et » vingt..... On vend aujourd'huy 5, 6 sols, voire 7 et 8, ce qui ne se fust » vendu qu'un il y a cent ou six-vingts ans ou deux cens ans. Les mesmes » plainctes qu'on faict à présent ont esté faictes en toutes les assemblées des » Etats généraux qui ont esté convoquées depuis trois cens ans. »

(2) Voir les tables dans le *Traité des monnaies* de Leblanc.

(3) *Mémoires sur les variations des valeurs monétaires et le pouvoir commercial de l'argent;* ap. *Mem. de l'Acad. des inscrip., et B. L.* Voir aussi une intéressante notice de M. P. Clément, publiée comme introduction à son ouvrage de *Jacques Cœur et Charles VII.*

sace, de Franche-Comté, de Roussillon ne nous appartenaient pas encore, et la population du royaume, suivant un ambassadeur vénitien, Marc-Antoine Barbaro, (1) s'élevait à peine à seize millions d'habitants. Si l'on songe, en outre, que la majeure partie de cette somme énorme de plus de 600 millions, était payée par le peuple, qui ne possédait guère que le sixième des terres; (2) que l'activité industrielle, n'ayant pas pour théâtre et pour aliment nos vastes manufactures, était réduite à s'exercer par les métiers; que l'activité commerciale, arrêtée par les Douanes intérieures, était infiniment moindre que de nos jours; que l'agriculture était ruinée par trente-cinq ans de guerres civiles, on pourra comprendre enfin combien l'impôt était pesant, et comment ni l'abondance, ni la richesse ne coulaient plus dans les veines du corps social.

Et cependant, ni les recettes du domaine, ni les revenus des impositions ne pouvaient satisfaire aux besoins toujours croissants du Trésor. Une troisième branche de revenus, ceux que donne le crédit public, naquit donc au XVIe siècle. Le crédit existait depuis longtemps au-delà des Alpes; de la sphère commerciale, il avait passé dans les mœurs politiques des célèbres municipalités italiennes: c'est aussi de l'Italie qu'il devait nous venir. Dans un but de conquête qui ne devait pas être atteint, nous avions envoyé nos armées dans la Péninsule: leurs débris nous rapportèrent des choses sur lesquelles nous ne comptions guère, et parmi elles la Renaissance et l'organisation du Crédit public.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(2) Correspondance des ambassadeurs vénitiens, t. II, p. 148.

(1) Actes des Etats du Dauphiné, cités par M. C. Dareste, *Histoire de l'Administration en France*, t. II, p. 66.

UN OUVRIER POÈTE.

SILHOUETTE SOCIALE.

DÉCEPTIONS.

Pénétrons de nouveau dans cette chambrette où nous avons, il y a quinze jours, vu Pauline trouver dans son amitié de sœur des conseils et des raisonnements si pleins de sagesse, pour arrêter son frère sur la pente périlleuse où l'engageait un excès de confiance dans ses forces.

Il est là, le cœur agité, hésitant entre deux sentiments contraires qui s'y combattent. Il a fini d'écrire une lettre, qui reste déployée sur sa table; il fait les derniers préparatifs d'un voyage, rassemblant tous ces petits objets dont on ne se munit qu'au moment du départ. De temps en temps il s'arrête, il écoute si quelque bruit ne trouble point le silence de la maison.

Enfin l'heure est venue; Théodore, en face de la croisée, tend les bras en silence et avec désespoir vers les chambres où dorment ses parents et ses sœurs, pendant qu'il se dispose à les abandonner; son âme se brise, mais il lui semble obéir à la voix de la destinée qui étouffe tout autre murmure du cœur. Il souffle sa lumière, descend pieds nus l'escalier, ouvre avec précaution la porte de la maison, la tire doucement, et le voilà dans la rue, où l'attendait son ami Lucien.

Triste compagnie pour lui! mauvais génie qui lui avait mis l'orgueil au cœur.

Par suite d'un vice d'organisation dans l'instruction secondaire, auquel on n'a apporté, en France, de remède que depuis quelques années seulement, il n'y avait point de degré intermédiaire : l'instruction était la même pour les enfants que les parents destinaient au baccalauréat et ceux qui, appartenant à la classe ouvrière et marchande, n'avaient pas besoin de pousser leurs études de latinité aussi loin que leurs camarades plus riches qu'eux. Que doit-il résulter de là ? L'égalité du collége survit à la fin des études. Pourquoi les enfants du peuple, qui ont partagé les couronnes universitaires avec les fils des premières maisons du pays, ne les suivraient-ils pas jusqu'au bout de la carrière ?

Une foule de parents ne sont que trop enclins à faire ce raisonnement. De là, tant de médecins, d'avocats, de notaires, d'employés de toute sorte, frappant à la porte de toutes les administrations, tous, bientôt, sans appui, sans clientèle, réduits à déplorer l'ambition qui les enleva à la charrue ou au paisible atelier de leur père. De là, cette nuée d'exclus qui se rabat sur Paris, où se croit appelé tout échappé du collége ayant au front un reste de parfum du laurier universitaire. Les écrivains pullulent ; la consommation ne peut suffire à une effroyable production intellectuelle ; et de là, enfin, tant de génies incompris, moderne tribu gémissante dans la grande Babylone littéraire.

Lucien était précisément un de ces bohêmes de lettres. Son père, sacristain d'une église de village, avait voulu pouvoir sonner un jour la messe de Monsieur son fils, et, grâce aux soins d'un bon curé, l'avait fait admettre au séminaire, d'où des inclinations en toute chose fort peu cénobitiques l'avaient bientôt fait exclure. Théodore avait, avec lui, fait ses classes jusqu'en troisième, et son camarade Lucien, qui était venu au pays pour quelques jours, avait fini par lui persuader qu'en associant leurs plumes ils ne pouvaient manquer de faire fortune à Paris, où il se proposait, en effet, d'exploiter le talent poétique du candide Théodore.

La diligence de Paris partait au point du jour; les deux amis y prirent place, le pavé résonna sous le lourd véhicule, on franchit la barrière de l'octroi; puis, comme l'attelage, encore frais et vigoureux sous le fouet matinal, prenait le galop au sortir de la ville, Théodore passa la tête à la portière, et jeta un regard attendri à son pauvre Saint-Amand, que le soleil levant couronnait alors de ses joyeux rayons. Laissons courir la diligence et revenons chez le maître charpentier.

Mme Porchery, tourmentée d'une sorte de pressentiment, comme en éprouve parfois le cœur d'une mère, avait cru, dans la nuit, entendre descendre de la chambre de son fils. A peine levée, elle s'y rendit, et, à l'instant, un saisissement subit la fit pâlir et chanceler: elle avait aperçu une lettre ouverte sur la table. Elle s'arma de tout son courage, et, le cœur lui battant à rompre la poitrine, elle eut la force de lire:

CHÈRE MAMAN,

« Ne pleure pas; j'ai bien assez pleuré moi-même en traçant ces » lignes avant de partir. Je n'ai jamais pu trouver assez de courage » pour faire part à mon père d'une résolution à laquelle il se fût » formellement opposé. C'est toi, chère maman, que je prie d'amor- » tir le coup qui me menace. Je sais que, pour désarmer le courroux » d'un père, ce n'est pas trop de la voix d'un ange de bonté. Fais » entendre la tienne pour moi; encore une preuve de dévouement; » tu m'en as tant donné!

» Ah! il fallait que la poésie et l'humanité me parlassent bien » haut, pour étouffer en mon cœur la voix de la nature qui me disait » de me jeter dans vos bras et de vous faire mes adieux. Recevez-les, » ô vous tous qui êtes ce que j'ai de plus cher, et attendez, de grâce, » avant de condamner votre pauvre Théodore! »

Comment apprendre ce départ au sévère charpentier? Mme Porchery, connaissant cet âpre mais sensible nature, pensa qu'il fallait, au lieu de tourner la place, l'attaquer résolûment de front. Elle prévint ses filles, mit, comme à l'ordinaire, le couvert de leur frère, et

attendit le moment. On se mit à table; les pauvres femmes étaient dans l'anxiété et osaient à peine se regarder.

— Où est donc Théodore? demanda Porchery à sa femme.

— Je ne sais pas trop, répondit-elle toute tremblante, voilà ce qu'il m'a chargée de te remettre.

Le père prit la lettre en fronçant le sourcil, et se mit à la lire. Il ne prononça pas une parole, mais ses traits agités en disaient assez; en terminant sa lecture, il jeta les yeux sur la place vide de son fils; les larmes le gagnaient; il voulut les dérober à sa famille, mais il ne put les retenir en voyant couler celles de sa femme, se jetant dans ses bras et demandant le pardon de son fils. La victoire de la mère fut complète; on attendit avec une sorte de résignation des nouvelles du fugitif.

Quelques jours après, un dimanche, au moment où l'on se disposait à partir pour l'église, une des petites sœurs, qui était déjà sur la porte, rentra tout essoufflée: — Maman! maman! le facteur! une lettre!

A l'instant, on rentra dans le petit salon. La mère tient cette lettre dont elle s'est emparée; elle la regarde, pleine de ce tendre émoi de l'amante qui vient de recevoir le premier gage d'amour de celui qu'elle aime, mais sanctifiant, elle, cet amour au foyer d'un cœur maternel. Pauline se sent seule la voix assez ferme, c'est elle qui lira la lettre de son frère; elle est adressée au chef de la famille:

Paris, 28 juin.

Cher Père,

« C'est à toi, du coup, que s'adresse le coupable; une autre voix » t'a déjà sans doute imploré pour lui; elle t'aura dit sous quel em» pire j'étais parti pour obéir à ma destinée. Elle commence déjà à » me sourire. Lucien m'a piloté dans cet immense dédale parisien; » ce *gribouillage* que tu me reprochais est entre les mains de l'exa» minateur; c'est un drame, auquel le théâtre de l'Odéon trouve, » dit-on, une haute portée. Je suis, de plus, en pourparlers avec un » éditeur pour la vente de mon volume de poésies.

Ici Pauline s'arrêta ; la gloire fraternelle lui coupait la parole. Ce n'étaient, en effet, que perspectives toutes plus séduisantes les unes que les autres, que succès dramatiques devant rappeler les beaux jours de *Lucrèce* à l'Odéon, et, à ce sujet, Théodore terminait ainsi sa lettre :

» Si, par hasard, à mon retour à Saint-Amand, après la représen-
» tation de mon drame, tu allais entendre dans la rue une musique
» militaire, ne va pas prendre cela pour un charivari ; ce serait
» peut-être la garde nationale qui me donnerait une sérénade,
» comme celle de Vienne en a donné une à M. Ponsard.

» Dis à Pauline qu'alors les demoiselles Givelet, ses anciennes
» camarades d'écoles, ne pourront plus, sous son petit bonnet, faire
» semblant de ne plus la connaître ; je lui donnerai des chapeaux
» sous lesquels elle pourra bien les éclipser à son tour. »

Un éclair de gaîté brilla enfin dans cette pauvre maison, si triste depuis quelques jours. Hélas ! c'était l'emblême des illusions du malheureux provincial fourvoyé à Paris ; elles allaient, après avoir illuminé son ciel de tant de douces étoiles, s'éteindre avec la rapidité de l'éclair, et ne lui laisser qu'un avenir sombre et chargé de douloureux présages.

. . . . . .

Près de six mois se sont écoulés. La venue à Paris du malheureux Théodore, y arrivant plein de foi dans son génie poétique et dans sa mission humanitaire, avait suivi les phases ordinaires à ces sortes de drames, pour aboutir à un dénouement presque inévitable.

Rien ne devait manquer au pauvre Messie provincial : ni les humiliations du dédain, ni les chagrins de la trahison, ni les plaies saignantes de la couronne d'épines, ni le fiel du calice offert à sa soif ardente. A travers les mille obstacles semés sur les pas de tout nouveau venu dans la carrière littéraire, le drame, objet de tant d'espérances, n'avait même pas été admis à la lecture ; le manuscrit, dépositaire de tant d'inspi-

rations patriotiques et humanitaires, avait été promené de Caïphe à Pilate, sans avoir été lu. L'auteur, qui avait, pendant quelques semaines, éprouvé la crainte de le voir perdu, s'était regardé comme heureux de pouvoir enfin, un jour, le voir déterrer au fond d'un tiroir où il dormait du sommeil du juste, chez un libraire; l'éditeur futur savait même à peine ce qu'on voulait dire quand on vint lui demander des nouvelles des *Humanitaires*, titre du recueil des poésies berrichonnes.

Théodore, après tant d'assurance dans sa correspondance avec sa famille, n'osait qu'à peine lui parler de sa chûte et de sa misère. Il s'était retiré dans une petite rue de la cité, où il avait loué une chétive chambre, témoin de sa honte et de ses regrets. Là, Lucien, véritable bohême de la presse, venait de temps à autre lui communiquer des sujets d'articles commandés par les petits journaux; ils les donnait ensuite comme venant de lui, et en touchait le prix, sur lequel il prélevait une faible part qu'il donnait à son malheureux compatriote, pour lui faire croire à une collaboration qui n'existait point.

Le pauvre enfant, toujours soutenu par un reste d'espérance, vivait ainsi dans la misère et les privations, en proie à une mélancolie profonde donnant à son visage une expression douloureuse qui lui attirait la sympathie de quiconque l'observait. Il avait pour voisins de mansarde une honnête et paisible famille d'ouvriers, dont le bonheur domestique l'avait souvent fait faire de tristes retours sur celui qu'il avait abandonné chez lui, pour courir après de fallacieuses chimères. Le père partait le matin pour son atelier, et la femme restait à la maison, où la retenaient les soins du ménage et des enfants. Mme Simonet n'avait point manqué de remarquer l'air malheureux du jeune homme, et, s'intéressant à lui sans le connaître, elle lui avait parfois rendu de petits services de bon voisinage, en allant au devant d'une timidité qui l'empêchait de les solliciter. Le mécanicien et sa femme étaient les seules

personnes amies qu'il eût rencontrées dans l'immense multitude de Paris.

Théodore Porchery avait coutume, presque chaque jour, de jeter sur le papier quelques notes sur les incidents de la journée; c'était l'unique confident qui reçût les épanchements de ce pauvre cœur ulcéré. Feuilletons rapidement ce carnet de ses douleurs :

2 OCTOBRE. — Ce matin, je me suis rendu chez l'éditeur. Il ne se rappelle plus où il a mis mon manuscrit; mais il espère le retrouver demain. O poésie! J'étais dans le quartier. J'ai descendu la Seine pour rafraîchir ma pauvre tête brûlante. Parvenu au-delà de la barrière, j'ai aperçu un pauvre diable qui, dans l'eau jusqu'aux genoux, tenait gravement une ligne et regardait, immobile, couler l'eau. Celui-là, me disais-je, n'a pas grande ambition; et pourtant, que ce morceau de liége flottant éprouve une oscillation, le cœur va lui battre. Pauvre espèce humaine! il te faut toujours une passion à satisfaire. Puis, j'ai été m'asseoir sur un bachot, les jambes pendantes sur la rivière, auprès de mon pêcheur à la ligne. Voilà que, comme dans la ballade de Gœthe, à force de regarder couler l'eau, je me sentais pris de vertige, et entendais comme une douce voix de fée qui m'appelait au fond d'un monde mystérieux. Je me laissais glisser; que suis-je désormais sur terre? Un souvenir soudain m'a réveillé : je me suis rappelé cette petite anse du Cher, où, dans mon enfance, j'allais aussi pêcher à la ligne, tandis que Pauline courait dans la prairie après les papillons, ou cueillait des marguerites, pour en faire des couronnes à nos petites sœurs.

O doux souvenirs du jeune âge,
Frais bouquet dont les ans dessécheront les fleurs,
Le temps peut bien, en son passage,
Du bout de l'aile effacer vos couleurs;

Mais fleur de souvenance est fleur toujours nouvelle,
Et, si pour le regard elle meurt ici-bas,
Le cœur qui la conserve est un herbier fidèle
D'où son parfum, du moins, ne s'envolera pas !

8. — J'ai reçu aujourd'hui une lettre de ma mère. Elle m'arrache le cœur.... Mon père, à chaque repas de la famille, jette un triste regard à ma place habituelle ; tous les miens m'attendent ; mais suis-je libre ? Puis-je partir avant de connaître l'arrêt du destin ?

12. — J'ai passé encore, ce matin, au secrétariat ; point de nouvelles de mon drame. Ils le trouveront trop hardi. O sainte censure !

. . . . . .

3 NOVEMBRE. — Lucien n'est pas venu hier me demander de la copie et m'apporter ma pitance comme à l'animal domestique à l'attache. Liberté de l'âme, tu n'es qu'un mot, tu as pour tyran le corps, *cette guenille !*

7. — Je ne reçois plus de lettres de Saint-Amand. Serait-on malade ? Mon père, m'a-t-on dit, veut me prendre par famine ; il ne veut pas que l'on m'encourage à rester à Paris en m'envoyant de quoi m'y soutenir. Ah ! il ne se doute pas que le mot famine est si bien applicable ! Je sais ce que c'est que la faim !

22. — Je suis allé aujourd'hui présenter un article de fond à un des grands journaux politiques de l'opposition. Ma tenue misérable ajoutait encore à ma sotte timidité. Un de ces grands citoyens, levant ses lunettes sur son front et me toisant avec un regard ironique, m'a demandé si, pour écrire dans le journal, j'avais un nom. Hélas ! je n'avais que celui de mon père à lui décliner ; je n'ai su que répondre et me suis retiré. Eh ! Béotiens de la presse de tous les partis, laissez-nous la faculté de nous le faire, ce nom connu que vous exigez d'un débutant ! ou bien ne raillez plus cette tendre mère de famille qui ne voulait pas que son fils se baignât avant de savoir bien nager.

25. — Lucien, après huit jours d'absence, est, ce matin, entré d'un air triomphant dans mon taudis. En attendant la réception de mon grand drame (qui n'arrivera point), je puis vivre aisément. On m'offre cent francs par mois dans une entreprise où il ne s'agit que de harceler systématiquement acteurs et auteurs dramatiques de tous les théâtres ; je serai chargé de les faire trembler en vers. Je crois qu'à Paris cela s'appelle du chantage ; à St-Amand cela se nommerait de l'infamie ; et ce n'est pas, par bonheur, de ce pain là que m'a nourri mon père.

30. — La bise a soufflé hier, toute la journée, de son haleine glacée sur Paris. Je n'avais rien pris depuis vingt-quatre heures ; fou de misère, j'ai eu une idée qui réclamait tout mon courage. J'avais écrit des stances plaintives sur la rigueur des hivers pour le pauvre ; j'ai imaginé de les chanter dans les cafés. Je suis allé bien loin, dans le faubourg Saint-Martin. Là, après avoir erré comme une âme en peine, j'ai avisé un petit café, et, triomphant de toute ma timidité, j'ai ouvert la porte et suis entré ; le gaz flambait ; l'atmosphère était chaude ; les joueurs garnissaient les tables. La chaleur me rendant un peu d'énergie, je me suis mis près du poêle et ai commencé mon chant. Ma voix tremblait horriblement, la mémoire me fuyait ; les dominos crépitaient sur le marbre, personne ne m'écoutait ; et je ne voyais qu'impatience sur tous les visages.

Cependant, deux ouvriers en blouse, qui faisaient une partie près de moi, avaient suivi mes paroles et semblaient y applaudir. Quand le moment de la quête fut venu, je restai cloué à ma place par la honte et la fierté ; les larmes me gagnèrent. L'un des deux braves ouvriers se leva alors et, s'approchant du poêle, me glissa dans la main une pièce de dix sous. — Pauvre enfant, me dit-il, on voit bien que tu n'es pas né pour ce métier ! Je ne pus pas le remercier, l'émotion m'étranglait ; mais un regard et deux larmes courant sur mes joues lui dirent toute ma gratitude. Je sortis alors,

J'avais donc rencontré un chrétien digne de l'être, un frère en Jésus-Christ !

> De la fraternité Jésus source féconde
> A l'amour du prochain nous convie ici-bas ;
> C'est, du haut de la croix, pour embrasser le monde,
> Que, sublime martyr, il lui tendait les bras.

4 DÉCEMBRE. — J'ai éprouvé aujourd'hui le supplice de Tantale. Paris grelotte sous son linceul de neige; j'ai encore mes vêtements d'été, et ils me laissent, pièce à pièce. Je sortais tout transi de ma chambre, pour aller voir enfin si Lucien a touché le prix de nos deux biographies pour le *Dictionnaire historique*. La porte de mes voisins, restée entr'ouverte, me laissait apercevoir dans l'âtre une flamme vivifiante, au-devant de laquelle deux enfants tendaient leurs petites mains. Qu'ils étaient heureux !

Dans ce moment, j'ai aperçu le facteur de la poste qui montait l'escalier ; le cœur m'est devenu froid ; je lui devais un port de lettre. Il venait me le réclamer. Pas un centime, et un terme à payer dans quelques jours ! Comment lui avouer ma détresse ? La portière allait à coup sûr la savoir, et j'étais mis sur le pavé.

Douze sous, me dit mon homme ; et il me tend une lettre. Je regarde, elle est de ma sœur. Je veux la prendre, je me sens rougir de bonheur ; l'autre attend toujours ses vingt-quatre sous, que je ne puis, hélas ! lui donner. — Pas d'argent, pas de suisses, dit-il ; il referme sa boîte et le cruel m'arrache le cœur en y mettant la lettre de Pauline. Mais Dieu jetait alors sur moi un regard de compassion ; Mme Simonet était sur le seuil de sa porte. — Si vous n'avez pas de monnaie, M. Théodore, j'en ai, moi ; et elle compte au facteur ses vingt-quatre sous. Oh ! délicatesse exquise de la nature des femmes ! Puis, me voyant à demi gelé : — Venez donc lire votre lettre tout de suite, vous devez être pressé. C'était pour me faire chauffer !

J'entre, je m'approche du feu, je décachète ma lettre: nouveau bonheur et nouvelle reconnaissance! Pauline devait s'acheter un objet de toilette; elle y renonce pour moi; la pauvre enfant m'envoyait un mandat de six francs sur la poste! Six francs! j'étais riche.

Il y avait dans l'appartement divers petits modèles de machines. Mme Simonet, en me les faisant voir, m'a demandé dans quelle partie j'étais ouvrier. Je suis un lâche. Au moment où ce titre était par une femme si noblement porté, moi, ferblantier, je déclinais le nom d'artisan, je me déclarais homme de lettres! Stupide vanité! Eh! qu'importe le nom donné au travail? tous les travailleurs ne sont-ils pas égaux?

Le travail est partout père de l'harmonie;
Par l'âme ou par le corps il faut être ouvrier.
Le bras est l'instrument qu'emprunte le génie.
Et ce sont deux vainqueurs sous un même laurier!

6. — Enfin je pourrai partir; c'est demain que je dois aller chercher chez Lucien ma part de nos trois cents francs. Il était temps!

. . . . . .

. . . . . .

Le lendemain, Théodore arrivait, tout joyeux, au rendez-vous à lui donné depuis trois jours.

— Lucien est-il chez lui? dit-il, d'un air sûr de son fait, au portier.

— M. Lucien? répondit l'autre, d'un air étonné et en suspendant les coups de marteau administrés à une semelle avariée. Mais il est parti depuis deux jours de Paris!

La malheureuse victime ne voulut même pas se débattre sous le coup de foudre qui la terrassait. Sans répliquer un seul mot, l'infortuné se remit en marche vers son logement. En passant au coin de la rue Dauphine, il s'arrêta devant un atelier de ferblantier-lampiste;

il vit les ouvriers qui chantaient en maniant le maillet, dont les coups réveillaient chez lui comme un écho de bonheur. Il leva les yeux au ciel, et regagna son gîte en chancelant comme un homme ivre.

Em. Labbetonnière.

(La suite à la quinzaine.)

A CLIMÈNE.

ODELETTE.

Félicité des yeux et supplice des âmes,
Beauté qui tous les jours allumez tant de flâmes.
(SCARRON.)

Quand Dieu créa ta grâce exquise,
Il te dit : « Sois ange ! » Le roi
Vous aurait dit : « Soyez marquise ! »
Madame ; et moi,

Rimeur chétif, que puis-je dire,
Devant ton sourire moqueur ?
Rien, — si ce n'est que ton sourire
M'a pris mon cœur.

On t'a parlé du siècle auguste
Où, dans sa gloire soupirant,
Succédait à Louis-le-Juste
Louis le grand ?

Je regrette, lorsque j'y pense,
Les fadeurs de ce temps heureux,
Où c'était une mode en France
D'être amoureux !

Dans ce stylé qu'Alceste blâme,
Que Racine parlait tout bas,
J'aurais peint *l'ardeur de ma flâme*
Et *vos appas*.

Vous auriez un nom de princesse,
J'aurais pris un nom de berger,
Et sur vos pas courrait sans-cesse
Mon vers léger.

Mais de nos jours autre est l'usage :
On cause industrie et labour ;
Nul n'entend plus ce doux langage
Fait pour l'amour.

Moi-même, hélas! que puis-je dire,
Devant ton sourire moqueur?
Rien, — si ce n'est que ton sourire
M'a pris mon cœur.

PAUL GAUDIN.

L'HYGIÈNE DE L'AME.

—

AU DOCTEUR J. GUITARD.

A propos de son livre intitulé : GUIDE AUX BAINS D'USSAT.

Mens sana in corpore sano.

De ton livre en tout point j'approuve la doctrine.
Sous un ciel plus léger dilater sa poitrine,
Au contact d'un air pur rafraîchir ses poumons,
Errer, libre de soins, sur la cime des monts,
S'arracher pour un temps aux vieilles habitudes,
Savourer doucement la paix des solitudes,
C'est là le grand remède!... Il faut croire aux bienfaits
De ces eaux dont on voit les merveilleux effets;
On ne peut, sans mentir à la reconnaissance
Comme à la vérité, douter de leur puissance.
Leurs secrètes vertus, en pénétrant les corps,
Des organes blasés retrempent les ressorts;
Des acides mordants leur liqueur salutaire
Neutralise et détruit l'action délétère;
Un principe de vie en leur sein est caché,
Qui, se mêlant au sang des veines épanché,
Baume réparateur, jusqu'au fond de notre être
Circule à flots vermeils; et l'on se sent renaître!
Mais quoi! Le corps de l'homme est-il bien défini
Un composé d'azote et d'hydrogène, uni
Avec de l'oxygène et du carbone? Et l'âme,
Comme un saint méconnu que pas un ne réclame,

N'a-t-elle point d'affaire avec son compagnon?
Celui-ci pousse-t-il ainsi qu'un champignon?
Je ne le pense pas, et je me persuade
Que nul corps ne va bien, lorsque l'âme est malade.
Qu'importe que le corps en un bain soit plongé,
Si de soucis cuisants notre esprit est rongé;
Si les venins affreux que distille l'envie
Dessèchent en nos os les sources de la vie;
Si, comme un noir vautour, attachée à mon flanc,
La maigre ambition s'abreuve de mon sang;
Si l'amour, lentement me brûlant de sa fièvre,
Me dénude le front et me ternit la lèvre?
Ne compter seulement, pour guérir de tels maux,
Que sur les adjuvants qu'Ussat cache en ses eaux,
C'est fourbir le fourreau qu'use en dedans sa lame.
On doit soigner le corps, mais aussi traiter l'âme,
Des ennuis importuns chasser l'essaim nombreux,
Bannir les passions, vampires ténébreux,
Qui, trouvant dans nos cœurs des retraites trop sûres,
De là, font à la chair de terribles morsures.
Quel régime employer? Les plus savants discours,
Hélas! n'y peuvent rien; c'est prêcher à des sourds,
Que parler à des gens qui ne veulent entendre.
La nature, nourrice ingénieuse et tendre,
A seule des secrets pour guérir ces douleurs:
Elle a de frais bosquets, des gazons et des fleurs,
Des ruisseaux murmurants et de tièdes haleines;
Elle a ses épis d'or ondulant dans les plaines;
Elle a ses verts sapins sur l'abîme pendus,
En gouttes de cristal ses torrents épandus,
Ses pics, d'où la cascade en jet bruyant s'élance,
La foudre ou l'aquilon qui gronde, le silence
Que l'âme recueillie entend dans les déserts!...
Mère, de tout cela tu nous fais des concerts
Que l'écho nous redit, et leur simple harmonie
Eloigne de nos yeux l'inquiète insomnie!
Mère, de tout cela tu nous fais des tableaux
Qui, se réfléchissant, comme au miroir des eaux,
Dans le cerveau brûlant de tes pauvres malades,
Y portent la fraîcheur de tes blanches cascades;

Et tes douces chansons et tes brillants écrins
Endorment nos douleurs, en charmant nos chagrins !
Oh ! qui donc me rendra ton beau soleil d'Espagne,
D'une plaie enflammée inondant la campagne
A midi ; le matin, d'une auréole d'or
Couronnant les glaciers ; et, le soir, quand tout dort,
Sur la robe d'azur de la nuit étoilée
Projetant un reflet de sa face voilée !
Qui me rendra ces nuits plus belles que les jours,
Quand l'étoile, fleur d'or, sur un fond de velours
Scintille à l'horizon, ou quand la lune blonde,
De son rayon, qui tremble et pétille dans l'onde,
Illuminant un lac, fait jaillir du flot bleu,
Dans un sillon d'argent, mille gerbes de feu !
J'ai connu ce bonheur, quand, par un temps de hâle,
L'air flambait, d'écouter, croissant par intervalle,
Du gave qui mugit le murmure lointain,
Mollement étendu sous l'ombrage incertain
Des frêles noisetiers, où, d'une aile légère,
Le zéphir en passant froisse un brin de fougère,
Fait crier une feuille et, retenant sa voix,
Se glisse pour dormir dans l'épaisseur des bois !
J'ai connu ce bonheur, quand l'aube, pâle encore,
Des feux de l'Orient au matin se colore,
D'escalader les monts, grands clochers de granit,
Jusqu'aux sommets déserts où l'aigle fait son nid !
D'aller, par une rampe aux chamois seuls connue,
Le ciel clair sur la tête et, sous les pieds, la nue
Qui déroule en fuyant ses replis onduleux,
M'imprégner de soleil, comme un lézard frileux !
Qu'il est bon, qu'il est doux, au lieu de la fumée
De l'usine, aspirer la brise parfumée
De cet arôme amer qui ravive les sens !
Au lieu de ces grands murs plâtrés, éblouissants,
Qui fatiguent les yeux, ou dont le profil sombre
Se dresse à quelques pas et se projette en ombre,
Contempler les lointains d'un vallon gracieux,
Ou plonger du regard dans l'infini des cieux !
N'être plus assourdi par les cent voix plaintives
Des limes, des marteaux et des locomotives,

Mais ouïr la chanson de ces hôtes joyeux
Qui peuplent la campagne, ou, sur son lit soyeux
Bordé de vert cresson, pavé de fine mousse,
Le doux chuchotement de l'eau qui se trémousse !
Dormir et s'éveiller à son heure, oublier
Ces pensers accablants qui, les faisant plier
Comme ceux des damnés sous la chape du Dante,
Courbent nos fronts vieillis ; ces soucis, lave ardente
Qui laisse dans la joue un sillage profond,
Feu sombre qui calcine et par qui la chair fond !
Oui, c'est là, cher docteur, comme le dit ton livre,
Le secret de guérir et le grand art de vivre.
Aussi, j'aime à te voir, le prenant par la main,
Conduire ton malade et, pendant le chemin,
Distraire ses esprits : d'un site pittoresque
Lui montrer le dessin, beau cadre peint à fresque
Par l'artiste divin, avec les rochers noirs,
De lierre tapissés, fantastiques manoirs
Aux vitraux de mica que le soleil allume,
Et dont les toits aigus se perdent dans la brume ;
Puis cueillir une fleur, trésor qu'il faut chercher ;
Aux voûtes de la grotte à grand peine arracher
La stalactite, ou bien, dans le torrent où nage
La truite, aller pêcher ; faire un pélerinage,
Et, quand, de la sierra l'étroit sentier gravi,
On s'arrête, conter au pélerin ravi
La légende qui fait de la paupière humide
S'échapper en secret une larme timide.
Puisse donc ton écrit, de succès couronné,
En retour du plaisir qu'il leur aura donné,
Inspirer aux lecteurs cette flatteuse estime,
Des veilles du penseur salaire légitime !
Et si mes faibles vers, offrande sans valeur,
A ton livre attachés, comme on fait une fleur,
Te paraissent devoir orner le frontispice,
Désarmer la critique et la rendre propice,
Ou sur moi de ses traits détourner la moitié,
Prends : les petits cadeaux ravivent l'amitié.

S. Busquet.

CHRONIQUE LITÉTRAIRE.

Amour, malheur immense, exécrable folie,
Toi qu'un lien de fer à tous les êtres lie,
Sois maudit mile fois !

De qui ces vers ? — Vous souriez et le nom de Musset vient à vos lèvres. — Ces trois vers sont de M. E. Dutouquet, auteur d'un petit poème qui a pour titre : *Une Aventure de Don Juan.* D'aventure, je n'en ai vu mie, de Don Juan, je n'en ai vu guère ; ce que j'ai vu surtout, c'est du Musset. L'opuscule de notre compatriote n'est qu'une imitation malheureuse des plus vagabondes fantaisies du maître. Chaque partie boiteuse de cet ensemble disloqué se traîne, comme elle peut, vers un but incertain. Une idée banale dans un moule usé, tel est le résumé du poème. Que l'auteur me pardonne ma trop libre franchise : je suis autorisé à être sévère envers lui, ayant eu le plaisir de lire, ces temps passés, un charmant volume de sa façon. Lui qui connaît si bien Musset, — et qui l'imite, hélas ! — il n'a pas oublié, sans doute, ce mot du poète :

J'ai fait de mauvais vers, c'est vrai ; mais, Dieu merci !
Lorsque je les ai faits, je les voulais ainsi.

Hé bien ! je suis persuadé que M. Dutouquet aurait pu pousser l'imitation jusqu'à répéter l'aveu pour son propre compte, et qu'il n'a fait de mauvais vers que parce qu'il a voulu les faire mauvais, — avec préméditation. — Circonstance aggravante !

Paulo majora canamus. M. Louis Ratisbonne, exécu-

teur testamentaire d'Alfred de Vigny, a enfin publié, le 15 janvier dernier, les dernières œuvres du poète d'Eloa. La plupart de ces pièces avaient paru déjà dans la *Revue des Deux-Mondes;* nous les retrouvons aujourd'hui réunies sous ce titre : *Les Destinées, Poèmes philosophiques.* Comme tant d'autres livres posthumes, celui-ci ajoute peu, s'il ajoute, à la gloire de l'auteur. C'est toujours, au moins dans les bons endroits, l'écrivain noble, élégant, concis jusqu'à l'obscur, que nous connaissons, — moins toutefois cette sérénité marmoréenne, un peu froide, des premières œuvres. Les sujets sont devenus plus personnels; nous n'avons plus la montagne de Moïse, le ciel d'Eloa : le poète est descendu sur la terre; il s'est fait homme, et nous dévoile plus librement son cœur. N'oublions pas cependant qu'avec lui nous aurons toujours la fierté de race, la pudeur de l'attitude, et que sa plainte ne saurait dégénérer en cri. D'autres, comme le roseau, peuvent s'incliner au vent des douleurs; lui, c'est le chêne : il tient bon, toujours superbe et dédaignant la tempête :

J'aime la majesté des souffrances humaines,

dit-il dans la pièce qu'il intitule, on ne sait trop pourquoi, *la Maison du Berger*. Partout, chez lui, cette idée de majesté, de noblesse se mêle au chant douloureux. J'admire surtout cette pièce de la Maison du Berger, malgré l'idée un peu indécise et parfois presque insaisissable. Les détails heureux y abondent et j'y trouve, pour ma part, des beautés de premier ordre. Je signalerai de même, entre les meilleures, les trois pièces : *la Bouteille à la mer*, *la Colère de Samson*, *l'Esprit pur*. Cette dernière n'est autre chose qu'une sorte d'*Exegi monumentum*. Rien de plus fier, de plus magistral que le début, à Eva :

Si l'orgueil prend ton cœur quand le peuple me nomme,
Que de mes livres seuls te vienne ta fierté.

J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.
J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire.
Qu'il soit ancien, qu'importe? Il n'aura de mémoire
Que du jour seulement où mon front l'a porté.

Dans le caveau des miens plongeant mes pas nocturnes,
J'ai compté mes aïeux, suivant leur vieille loi.
J'ouvris leurs parchemins, je fouillai dans leurs urnes
Empreintes sur le flanc des sceaux de chaque roi.
A peine une étincelle a jailli de leur cendre.
C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait descendre;
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi.

Il faut noter ça et là, dans le volume, quelques tournures peu intelligibles et de mauvais goût. Déjà, dans les premières Poésies, les critiques, et en particulier Sainte-Beuve, avaient remarqué cette tendance aux expressions cherchées, forcées et, pour tout dire, obscures. C'était là un des défauts du poète et il en est advenu comme de tous nos défauts: l'âge n'a fait que lui donner plus de forces. On lit donc dans *les Destinées* des vers tels que ceux-ci :

. . . . . mes yeux *ombragés du camail de l'étude...*
. . . . . nous trouverons dans l'ombre,
Pour nos cheveux unis, un lit silencieux...
Et leur main, à travers les ronces qu'ils entr'ouvrent,
Met aux coups mutuels le premier appareil...
Ce mot fut un *couteau* pour le cœur de la mère...

En un endroit, il appelle la poésie : Fille de saint Orphée ! et l'on se prend à sourire de cette canonisation imprévue. Malgré ces imperfections légères dans les meilleures pages, et quelques morceaux entièrement médiocres, *les Destinées* ne sont pas, à tout prendre, indignes de leur auteur. D'après ce que nous voyons chaque jour, c'est tout ce qu'on peut raisonnablement exiger d'un livre posthume.

Je ne finirai pas cette Chronique sans faire mention des deux Nouveaux Lundis que Sainte-Beuve vient de publier sur notre cher et glorieux compatriote, M. Eugène Fromentin. Le sujet, à vrai dire, devait tenter depuis longtemps l'illustre critique; ces deux fines natures étant faites pour s'entendre. Le premier des deux articles — *Constitutionnel* du 1er février — est une charmante analyse de l'*Été dans le Sahara*. Tout y est vrai, bien rencontré, juste de ton. C'est Sainte-Beuve lui-même, je crois, qui a écrit ailleurs, à propos d'une page de Châteaubriand sur Virgile, cette jolie phrase qui me revient en mémoire : « Tout cela est deviné à ravir et de poète à poète. » C'est précisément là ce qu'on peut dire de ses propres pages sur M. Fromentin, de celle-ci, par exemple, où il caractérise si délicatement la manière de l'écrivain-artiste :

« Je note en passant ce « ciel balayé, brouillé, *soucieux*, » cette transposition et comme ce reflet de l'âme au ciel et aux objets environnants. C'est le signe de l'école même à laquelle se rattache M. Fromentin ; c'est sa marque de séparation d'avec une autre école uniquement pittoresque. Malgré les points communs et de ressemblance, on ne saurait se le dissimuler en effet, il y a divorce sur un point grave, et je l'exposerai sans prétendre m'ériger en juge. C'est ainsi encore qu'en plein désert, devant une nuit caniculaire, il dira : « L'heure était si belle, la nuit si tranquille, *un si calmant éclat* » *descendait des étoiles*, il y avait tant de bien-être à se sentir vivre » et penser dans un tel accord de sensations et de rêves, que je ne » me rappelle pas avoir été plus satisfait de ma vie, etc. » *Un si calmant éclat*, voilà encore un effet moral qui devient une nuance pittoresque, et la beauté du son, sa largeur s'y joint pour compléter l'impression. Les grands poètes de l'antiquité ont fait ainsi. Lucrèce avait dit de même en parlant des astres, mais dans une intention de terreur plutôt que de douceur et de paix : *Et noctis signa severa... Severa silentia noctis...*, le *dur* éclat des étoiles, l'*austère* silence de la nuit. On sait le *per amica silentia lunae* de Virgile. Il y a de ces épithètes moitié morales, moitié naturelles, essentiellement poétiques, qui font entrer dans le secret des choses et en éveillent le sentiment intime en nous. Sénancour, le grand paysagiste triste,

est plein de ces mots trouvés qui peignent avec profondeur la physionomie des lieux. Il ne faut pas abuser, sans doute, de cette fusion du moral dans le naturel ; il faudrait encore moins se l'interdire et s'en tenir systématiquement à la couleur toute pure. Il est une certaine voie moyenne à tenir. M. Fromentin le sait bien ; tout en usant des acquisitions pittoresques modernes et du droit de détail qui est le nôtre, il se rattache néanmoins par des traits essentiels et par l'esprit à la grande école des anciens, Lucrèce, Virgile, et à celle, je le répète, de Bernardin de Saint-Pierre, discrètement entendue.

Le second lundi — 8 février — est consacré au roman de *Dominique*. J'ai moins de bien à en dire : l'analyse y est plus sèche, le commentaire plus rare et moins neuf, et l'on y cherche en vain une conclusion. Faut-il l'avouer ? Un détail surtout m'a choqué. On sait le dénouement du livre de M. Fromentin, — chaste et pur, et bien dans le ton de tout le reste. Mais Sainte-Beuve a le malheur de trop aimer les romans de l'espèce de *Fanny*. C'est un lecteur sensuel, et le dénouement de *Dominique* lui a paru manquer de saveur : on ne saurait avoir toutes les délicatesses.

Autre détail : malgré ce qu'en pense notre honorable collaborateur et maître, M. Delayant (voir *Une soirée d'octobre 1628* *), je suis fortement convaincu que la campagne des environs de la Rochelle a une physionomie parfaitement distincte et des plus originales. Or, le pays choisi par M. Fromentin est assez fidèlement décrit, assez *ressemblant* — poétiquement du moins — pour qu'il soit difficile de le confondre avec les contrées voisines. Sainte-Beuve, qui connaît peu nos côtes, place le village de Dominique dans la vallée de la Sèvre-Niortaise. Nous tous, qui le voyons chaque jour, ce blanc village, nous savons bien qu'il n'est pas au bord de la Sèvre, mais dans l'Aunis, « un pays pâle où l'absinthe amère croît jusqu'aux bords des champs d'avoine. »

PAUL GAUDIN.

* Académie de la Rochelle. — Section littéraire. — Choix de Pièces lues aux séances. 1863.

FAITS ET NOUVELLES.

La Revue consacrera désormais, quand il y aura lieu, une place à la fin de ses livraisons aux faits, vieux et nouveaux, pouvant se rattacher à l'histoire des lettres, des arts et des sciences à la Rochelle. Nous nous tiendrons au courant autant que faire se pourra; mais nous ne promettons pas toujours l'abondance; ce que nous nous efforcerons surtout d'atteindre, c'est l'intérêt.

* * *

Sur la façade intérieure de l'hôpital Aufrédi, à gauche en entrant, on voit aujourd'hui une inscription gravée en lettres dorées, sur une plaque de marbre blanc. C'est un récit sommaire de la fondation et de l'histoire de cet hopital. On y a relaté les faits constatés, rappelé ceux qui ont un caractère légendaire. C'est une dette de reconnaissance payée à Alexandre Aufrédi. Cet acte d'intelligente bienveillance de la part de l'administration de la guerre, à laquelle le fondateur ne songeait certainement pas, mais qui a cru qu'il était bon de ne pas laisser périr le souvenir de la bienfaisance, valait sans doute la peine d'être signalé.

* * *

On a rendu aux regards du public, dans l'église Cathédrale, le tableau de Robert Lefebvre représentant l'apothéose de Saint-Louis. Placé dans une des nouvelles chapelles, il est plus éclairé qu'il n'était, mais il est trop bas; il est très facile à voir, mais non pas à sa vraie distance, à son vrai point de vue. Ce n'est pas une œuvre originale, une œuvre d'inspiration; il est d'une école un peu vieillie. Mais enfin c'est l'ouvrage d'un homme qui savait peindre. Bien que l'auteur fût vieux et qu'il n'ait pas pu terminer cet ouvrage, ce qui explique peut-être la faiblesse exceptionnelle de certaines parties, on retrouve dans plusieurs autres, et dans l'ensemble même, des marques d'un talent justement estimé. *La Revue encyclopédique* de janvier 1831, jugeait ainsi ce tableau : « Ce tableau de grande dimension (15 pieds), simplement et noblement conçu, » d'un pinceau vigoureux, n'est point l'œuvre d'un vieillard de 75 ans, il » appartient à un esprit dans la sève de l'âge. » On sait que notre musée possède, de sa main, un portrait de la duchesse d'Angoulême, autrefois aux Bains. « Personne n'a surpassé Robert Lefebvre dans l'art de peindre la figure », dit la même revue, que nous citons s. g. d. g. Né en 1756, mort en

septembre 1830, Lefebvre n'a pas eu l'honneur d'une mention dans l'histoire des peintres, de M. Blanc, pas même dans l'appendice, où figurent bien des gens qui ne le valent pas.

* * *

On a eu les bibliophiles, qui ont fait place aux bibliomanes. Il faudra créer un nouveau nom pour ceux-ci : les bibliopoles aidant, leur manie est devenue une fureur. Nous proposons *bibliopathe*. — Il existe sur plusieurs détails de l'histoire de France, et en particulier de l'histoire de la Rochelle, un assez grand nombre de petites relations, de petits pamphlets, imprimés plus ou moins mal sur papier jauni. C'étaient les articles de journaux du temps ; non périodiques, mais colportés, vendus comme les complaintes de nos jours. Un certain nombre, reliés en volumes de mélanges, ont été conservés ; maintenant on défait, on *déreliе* ces volumes, et l'on vend séparément ces petits cahiers rognés et salis, de 4, 8, 16 pages au plus. Or, on ne se doute guère du prix qu'atteignent ces bribes, qu'on eût, il y a trente ans, cru payer cher à dix centimes. La *Relation véritable de ce qui s'est passé dans la défaitte de la cavalerie de M de Turante en la plaine de Perdillac, près Xaintes*, Paris, 1652, broch. de 11 pages, vient de se vendre 15 fr. 50 c., plus les frais des ventes publiques. Dix-sept pièces de ce genre, touchant de plus ou moins près l'histoire de la Rochelle, et formant ensemble 165 pages, se sont vendues au prix médiocre de 138 fr. 70 c., plus les frais de vente, de commission, de port, etc., au moins 25 pour cent. A ce taux, les œuvres de Saint-Augustin vaudraient une cinquantaine de mille francs. — Il ne faut tromper personne, et nous devons prévenir le lecteur que, si, trouvant dans la bibliothèque de son grand père quelques paperasses de ce genre, il allait les offrir à un libraire de Paris, celui-ci lui dirait, à coup sûr, que ce ne sont pas celles-là qui se vendent, et croirait lui faire grâce en lui en offrant 25 centimes.

* * *

Sous ce titre : la Neuvième Croisade, la *Petite Revue* (ancienne Revue anecdotique), Paris, librairie Richelieu, vient de publier la liste, avec extraits, de tous les ouvrages, volumes ou brochures, qui ont été écrits dans ces derniers temps pour ou contre la vie de Jésus, de M. Renan Nous trouvons mentionnés dans cette liste : *Epître à M. Renan*, par M. l'abbé Petit, curé à la Rochelle ; *Jésus Christ ou la vérité, vraie* in-8°, Dentu, par Camille Magué, propriétaire, à la Flotte (Ile de Ré.)

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 MARS 1864.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

§ III

DU CRÉDIT PUBLIC.

Il est assez naturel qu'on emprunte ce dont on a besoin, quand on ne le possède pas. Le crédit est donc, à vrai dire, contemporain du capital, c'est-à-dire aussi vieux que la plus vieille organisation sociale. Il n'y a guère eu de gouvernement qui n'ait eu recours à des emprunts, sous une forme ou sous une autre, directement ou par des voies détournées. Comment donc le crédit de la France ne s'est-il pas consolidé dès les premiers temps de la monarchie? C'est que les droits du citoyen vis-à-vis de l'État étaient mal définis, et que la royauté, glissant sur la pente de l'absolutisme, en était arrivée à faire bon marché de ses plus solennels engagements. Faute de science et de conscience, elle avait toujours méconnu la loi fondamentale et rigoureuse, la condition normale du crédit, qui consiste dans la confiance du prêteur et dans son libre consentement. Trop longtemps, une prétendue raison d'État avait perverti le sens moral du législateur, et insulté à la voix de la conscience qui veut que personne, gouvernements ou particuliers, ne nie ses dettes. La fiscalité avait donc procédé par des mesures insolemment violentes. Tantôt on s'était adressé

aux juifs, toujours dépouillés et toujours riches ; on les avait contraints, par la crainte des supplices, de se faire les banquiers du roi, en leur laissant à ce prix une sécurité éphémère. Tantôt on avait extorqué au clergé les deniers dont on avait besoin, et, malgré son recours au Saint-Siége, malgré la menace de lancer les foudres de l'excommunication, le clergé avait dû s'exécuter. D'autres fois, on avait rempli les rôles de l'emprunt en y inscrivant d'office les noms des gens riches des bonnes villes. (1) Si l'on était en veine de scrupules, on agissait auprès du prévôt des marchands et des échevins pour les faire consentir à l'emprunt et se donner une apparence de légalité. On « égalait » alors la somme sur les plus riches bourgeois, « lesquels cottisez, dit le *Guidon* » *des Finances*, estoient contraincts de payer, soit de » gré ou force. » (2) Une fois on alla plus loin, et, les villes ne pouvant sans doute plus prêter, on prit sur le pays plat. Je trouve dans Fontanon un édit du 22 mai 1588, portant révocation des « commissions instituées » pour *contraindre les paysans d'acheter des rentes.* » (3) Ces sortes de taxes d'aisés avaient toujours à juste titre éveillé le mécontentement et provoqué les réclamations du Tiers-État qui les supportait toutes.

Au système demi barbare de l'emprunt forcé se rattachaient les altérations des monnaies. Ordinairement elles consistaient dans le décri des espèces circulantes et la fabrication d'espèces nouvelles à un poids et à un titre inférieur. L'État bénéficiait par là du droit de fabrication ou seigneuriage, puis de la différence de poids du métal entre les monnaies décriées et les nouvelles. On cherchait ensuite à faire disparaître les premières, qui eussent fait concurrence aux autres ; cela se faisait

(1) « Le 30 may 1582, la cour enjoignit aux jurats d'assembler les plus » apparents bourgeois pour les obliger de prêter au roy, par forme d'avan- » ces. » (*Lestoile*, journal de Henri III. Voir aussi Froumenteau, *Secret des Finances*, p. 12.)

(2) *Guidon des Finances*, p. 514 et 521.

(3) *Fontanon*, t. II, p. 607.

à coup d'édits qui ne ménageaient pas les peines aux contrevenants : il y allait parfois des galères. Le commerce, les transactions de toute sorte étaient alors dans un désarroi complet ; l'argent se cachait ou émigrait, et il fallait édicter de nouvelles dispositions législatives : ordre d'apporter aux hôtels des monnaies tous les métaux précieux, défense d'exporter l'or et l'argent, tarifs des marchandises, des salaires d'ouvriers, que sais-je ? Mais ici, Dieu merci, la peine suivait de près la faute, et la fiscalité se prenait dans ses propres filets : bientôt, en effet, l'impôt, les redevances domaniales ne rentraient plus qu'en monnaie faible ; de nouveaux édits devenaient nécessaires pour parer au déficit. La prétention de payer en espèces altérées et de recevoir en monnaie forte était, à l'essai, d'une pratique impossible ; aussi, dès le xvᵉ siècle, on s'était aperçu qu'en somme l'altération des monnaies n'était qu'une mauvaise opération. Y renoncer absolument eut été trop logique, mais on n'en usait plus que sous le coup d'un besoin pressant et actuel d'argent ; on faisait comme un marchand gêné qui vend à perte pour se procurer du comptant.

Toutes ces manœuvres ténébreuses ou brutales ne nous présentent le crédit que sous une forme bien rudimentaire, plus digne d'un chef de tribu sauvage que du roi d'un royaume puissant ; elles furent pourtant pratiquées plus d'une fois après que le véritable crédit de l'État fut fondé. J'ai dit que l'honneur de l'avoir acclimaté dans notre pays revient au xvɪᵉ siècle ; en effet, ce qui appartient sans conteste à ce siècle, c'est d'en avoir usé non plus comme d'un expédient extraordinaire et temporaire, mais comme d'un système permanent et régulier. C'est à ce titre que François Iᵉʳ en est considéré comme l'inventeur, et qu'on donne pour date de sa création l'année 1535. La ville de Paris ayant fait les fonds d'un emprunt ouvert par le roi, et cédé ses créances à des particuliers ou à des corps constitués, on affecta au paiement de la rente de cet emprunt « plusieurs aides, gabelles, deniers des tailles et du

domaine ou décimes du clergé. » Ces rentes étaient payables, par quartiers, à l'Hôtel de ville de Paris, dont elles prirent le nom.

Le crédit étant ainsi fondé, par suite d'un contrat réciproque, ne pouvait se maintenir à un taux modéré et suivre un cours régulier qu'à la condition que l'État mît une extrême fidélité à remplir ses engagements, en servant exactement, aux échéances déterminées, le loyer des sommes empruntées. Or, il n'en fut pas ainsi : le trésor aux abois usa fréquemment du procédé le plus simple, sinon le plus honnête, pour diminuer la charge, qui semblait déjà lourde, de l'intérêt de la dette ; on retrancha un ou deux quartiers par an, malgré les remontrances et les plaintes du prévôt des marchands et des échevins de Paris. Les conséquences immédiates de ce manque de foi se devinent : les emprunts de gré à gré devinrent plus difficiles, et les prêteurs compensèrent le peu de sécurité de leur créance par un accroissement du taux de l'intérêt. Ainsi, pendant que ce taux était assez bas à Gênes, à Venise, en Allemagne, le roi de France ne pouvait trouver de prêteur à un intérêt bien plus élevé. Les Vénitiens empruntaient à 5 % sans répétition du principal, en rente perpétuelle, ou à 14 % en rente viagère ; conditions qui semblent normales pour l'époque, et que Bodin cependant trouve onéreuses : preuve que l'intérêt était souvent au-dessous de ce taux. En France, le trésor était obligé de subir bien d'autres exigences, il ne trouvait d'argent qu'au denier douze (8,33 p. %) ou même au denier dix (10 p. %). En 1554, Henri II emprunta de banquiers italiens à 16 p. %. (1) Malgré un si fort intérêt, la confiance ne revenait pas aux capitalistes, et le Trésor était parfois obligé de consentir à des conditions bien autrement usuraires ; il acceptait des constitutions de rentes à un tiers ou à moitié de dette, c'est-à-dire que les deux tiers ou la moitié de la somme empruntée avait été seule-

(1) Bodin, *Rép.*, p. 893.

ment versée à l'épargne en numéraire et le reste en vieilles créances sur l'État, tandis que l'intérêt courait sur tout le capital nominal. Il y avait en circulation beaucoup de ces vieux titres dont les détenteurs ne pouvaient obtenir paiement et qui se vendaient avec un rabais énorme. Il ne fallait pas moins qu'un si gros profit pour que le prêteur osât se risquer avec un aussi mauvais débiteur que le roi très-chrétien. D'un autre côté, l'État, qui était le premier coupable, ne passait de contrats aussi ruineux qu'avec la ferme intention de ne pas les exécuter. S'obérant sans cesse, il ne trouvait pas à satisfaire ses créanciers, et recourait de nouveau à des banqueroutes partielles, qui ruinaient un peu plus son crédit : fatal cercle vicieux où tous les financiers, avant Sully, tournèrent sans succès, et dont ils seraient sortis avec un peu de conscience et beaucoup d'ordre. (1)

Les plaintes des pauvres gens de la campagne arrivaient rarement jusqu'aux oreilles du roi. Celles des rentiers, présentées par le corps de ville de Paris et fortifiées par les remontrances du Parlement, se faisaient du moins entendre, si elles n'obtenaient pas toujours pleine satisfaction. Aussi, en 1561, lors de l'assemblée ecclésiastique tenue à Poissy, avait-on essayé de calmer l'irritation des rentiers en substituant le clergé au trésor dans le service des intérêts de la dette. Par un contrat célèbre passé alors, les députés de l'église s'engagèrent, au nom du corps, à acquitter annuellement pour 1,600 mille livres tournois de domaines, aides, etc., aliénés comme gages à la ville de Paris, et cela pendant six ans. A l'expiration de ce terme, le clergé devait encore « en dedans dix ans au plus » éteindre pour 7 millions 560,000 livres du principal de la dette, et, en attendant, en servir l'intérêt aux rentiers.

(1) « Par ainsi, un prince se gardera le plus qu'il pourra d'emprunter à in-» térest, car, en empruntant de ceste façon, il ruine le fondement de ses » finances s'il veut garder sa foy et payer ; et, s'il ne veut ou ne peut payer, » il est contrainct de faire banqueroute et perd son crédit. (*Traité des Fin.*; » *Arch. cur.*, IX, 386.)

Le contrat de Poissy fut renouvelé à son expiration, comme le furent aussi les suivants. Mais toutes choses étant à l'abandon sous les règnes désastreux des derniers Valois, l'argent affecté par le clergé au paiement des arrérages fut détourné de sa destination et les quartiers continuèrent à être retranchés. Henri IV ne put lui-même aviser que fort tard au réglement de cette question, car ce ne fut guère qu'en 1604 que les rentes furent l'objet de mesures réformatrices et que le paiement des arrérages devint plus régulier.

Inutile d'ajouter que le chapitre de la dette publique s'augmentait sans relâche. Les rentes perpétuelles, qui formaient une sorte de dette consolidée, n'avaient été, pour le règne de François Ier, que de 64,416 livres 13 sous; Henri II en créa en outre pour 543,816 livres; François II pour 83,000 liv.; Charles IX pour 1,794,000 livres; Henri III pour 932,000 livres. (1) La dette exigible monta, dans la même période, d'une manière bien plus désordonnée; car de 42 millions, somme où s'élevait sous Henri II la dette totale, elle alla, dans les dernières années de Henri III, jusqu'à 307,622,640 livres. (2) Sous Henri IV, d'après l'*Encyclopédie méthodique*, on ne créa aucune rente perpétuelle; après la mort de ce prince, la marche ascendante reprit son cours, en 1630 les rentes s'élevaient, d'après Mallet, à 19,670,688 livres.

En face de chiffres aussi significatifs, on comprend qu'un siècle après Sully, le sage Colbert ait répugné à pousser Louis XIV dans la voie des emprunts, et qu'il ait amèrement reproché au président de Lamoignon

(1) *Encyclopédie méthodique, Finances*, t. III, p. 482, art. rente. — Les chiffres donnés par cet ouvrage, diffèrent peu de ceux qu'indique Mallet *(Comptes-rendus des finances)*; ce dernier auteur, qui mérite confiance en raison de sa position auprès de Desmarets et qui puisait sans doute à des sources authentiques, dit que, de Henri II à la fin de Henri IV, il fut créé pour 3,592,077 livres de rentes; le total des sommes indiquées par l'*Encyclopédie méth.* est de 3,352,816 livres.

(2) *Mallet*, ouv. cité, p. 58. — Remarquer que le marc d'argent est de 13 liv. sous François Ier, de 14 livres environ sous Henri II, de 16, sous Charles IX, de 18, sous Henri III, de 20, sous Henri IV, en supprimant les fractions.

d'avoir proposé d'user du crédit de l'État. Il craignait, sans nul doute, que le roi ne fût tenté d'abuser de la facilité qu'il avait de trouver des prêteurs, et que, suivant ses propres paroles, comme il fallait des impôts pour payer les emprunts, si les emprunts n'avaient pas de bornes, les impôts n'en eussent pas davantage.

L'usage du crédit, en effet, n'est raisonnable que s'il est modéré et conforme aux ressources de l'emprunteur; jusqu'à Henri IV, malgré l'accroissement des rentes, il s'était maintenu dans des limites normales. Mais ce qui n'était ni sage, ni moral, c'étaient les expédients par lesquels, dans certaines occasions, nos rois avaient essayé des emprunts détournés.

On a remarqué avec raison que la loterie royale, que la vénalité des offices même (je ne parle qu'au point de vue fiscal), étaient des formes déguisées de l'emprunt, puisqu'on attirait des capitaux par l'appât, soit d'un gain éventuel, soit des avantages et émoluments attachés aux offices des diverses administrations. Nous ne parlerons pas de la loterie, invention immorale de l'Italie, introduite en France par François Ier. En excitant les instincts cupides et toutes les mauvaises passions, elle a certainement fait plus de mal aux mœurs qu'elle n'a rendu de services au Trésor. Déracinée par deux révolutions, elle a disparu sans retour. Jamais d'ailleurs elle n'a eu l'approbation des sages.

Il n'en va pas de même pour la vénalité des charges. Montesquieu la regarde comme indispensable en un état monarchique, et sans doute, au point de vue de l'ancienne royauté, on peut la défendre. Mais on a aussi de graves objections à y faire. En voici deux de Forbonnais, qui sont assez profondes. Suivant l'auteur des *Remarques et considérations sur les finances*, la vénalité introduit deux grands vices dans le corps politique. L'un est la diminution du nombre des travailleurs et l'espèce de honte répandue sur le travail; l'autre est une sorte d'indépendance fondée sur les besoins apparents de l'État, et qui conduit à la négligence dans

l'exécution des devoirs. (1) En dehors de ces raisons d'un caractère politique et social, on en trouve d'autres purement fiscales, que nous ne pouvons passer sous silence. La vénalité, en permettant de battre monnaie avec des offices, devait en accroître indéfiniment le nombre. Or, c'était aussi multiplier le nombre des privilégiés pour la taille, car il n'y avait guère de personnage un peu riche, ou influent dans sa localité, qui n'achetât un brevet. On arrivait ainsi à embarrasser l'administration d'une foule d'offices inutiles, et l'on n'avait même pas en cela l'excuse de l'ignorance. Voici, par exemple, comment s'exprime un édit de décembre 1583: « Chacun sçait assez que la multitude d'officiers, » en toutes charges et functions, y apporte plustôt » désordre et confusion que raison et police, spéciale- » ment en ce qui est de l'administration de nos finan- » ces. » (2) Ces officiers de toute espèce avaient droit, soit à des gages fixes, soit à des remises sur leurs opérations, souvent à ces deux sources de profits, que le peuple, en définitive, payait. Ces gages, frais, taxations, triplaient le montant des impôts; aussi arrivait-il souvent que certaines provinces, lors d'une création nouvelle d'offices, préféraient s'imposer des sacrifices, et se rédimaient moyennant une somme fixe, plutôt que de se laisser dévorer par ces nuées de fonctionnaires. (3) On peut juger de ce que coûtaient à la France les officiers royaux, par l'estimation que donne Sully de ce que coûtait l'administration de la justice. Il évalue que l'on dépensait annuellement quarante millions de livres, monnaie du temps, « pour toutes sortes de frais qui se » font pour affaires de procès et plaidoyeries, tant » pour les juges et *présents qu'il leur faut faire* (ceci est » un trait de mœurs assez caractéristique), que pour » les voyages et chômages des parties, salaires des

(1) Considér. sur les finances, I, 22.

(2) Fontanon, II, 948.

(3) Alexis Monteil, *Les finances des divers États*, III, 265. Froumenteau, *Secret des Finances*, p. 15, art. suppression des d'offices.

» solliciteurs, etc., dont les sommes sont inestima-
» bles. » (1)

Soit à cause de ces avantages pécuniaires, soit pour satisfaire sa vanité, la bourgeoisie se laissait toujours prendre à l'appât des créations d'offices. On pouvait déjà dire ce que plus tard un ministre de Louis XIV disait à ce prince, avec une expression énergiquement triviale : « Chaque fois que V. M. crée un office nou-
» veau, Dieu crée un sot pour l'acheter. » Tel était cet engouement, qu'un document contemporain évalue de 150 à 200 millions de livres le prix des offices existant alors en France. (2) Un peu plus tard, sous la régence de Marie de Médicis, le Tiers-État, aux États généraux de 1614, s'arrêta, dans l'estimation de la valeur des offices, au chiffre de 200 millions, faisant près de 500 millions de notre monnaie, et peut-être un milliard en valeur relative, si l'on tient compte du pouvoir de l'argent aux deux époques. (3)

Chose singulière ! La vénalité datait de Louis XII, d'un des règnes où l'intérêt fiscal eut le moins de puissance, et ce fut un roi resté aussi populaire, Henri IV, qui compléta et consolida ce système. Jusqu'à ce prince, la possession des offices n'avait été que viagère ; à chaque changement de titulaire, il était perçu un impôt nommé marc d'or, et le paiement de ce droit était nécessaire pour que les provisions fussent scellées. Mais, par suite du décès du titulaire, sa charge faisait retour à l'État, et le trésorier des « parties casuelles » la revendait au profit du Trésor. Henri IV permit de transmettre les offices même par testament, moyennant le paiement d'un droit annuel du 60e de leur valeur. Créé provisoirement, le droit de 60e, que l'on nomma Paulette, du nom de son premier fermier, dura presque sans interruption jusqu'à la révolution. Par là, l'aliénation des

(1) *Œconomies royales*, t, ch. 84.
(2) Froumenteau, *Secret des Finances*, p. 14 et 15.
(3) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XII, 270, 2e éd.

offices dans les mains des détenteurs fut désormais un fait accompli.

Mais, s'ils ne pouvaient être entièrement dépossédés, l'arbitraire, qui avait pied partout, atteignait souvent les fonctionnaires par des mesures tyranniques. Tantôt on démembrait leurs charges, et on attribuait à un nouvel officier une partie de leurs fonctions; tantôt, en supprimant un office sur les plaintes générales, on payait le titulaire de belles promesses, au lieu de lui rembourser sur le pied du prix d'achat; (1) tantôt, sous prétexte que les gens en charge (2) avaient besoin de repos, on ne leur permettait d'exercer qu'une année sur deux ou trois, et l'on créait des officiers alternatifs ou triennaux, qui donnaient au titulaire plus de loisir qu'il n'en avait jamais souhaité. D'autres fois, par une sollicitude intéressée, on élevait leurs gages que l'on disait insuffisants, mais on leur faisait payer cette faveur en exigeant d'eux, sur le champ (3), « quelque modérée finance. » S'ils tardaient à acquitter cette espèce d'impôt, on usait de rigueur. Je trouve, dans la collection d'ordonnances de Fontanon, des commissions données à des huissiers pour saisir les gages des officiers qui ne payaient pas la « modérée finance à quoi on les avait taxés. » J'y trouve aussi leurs plaintes amères au conseil du roi sur le prétendu bienfait qu'on leur octroyait.

On le voit: les privilégiés eux-mêmes ne pouvaient pas dormir en paix sur l'espoir du lendemain, tant la fiscalité avait étendu sa lèpre! tant une institution aussi juste, aussi nécessaire que l'impôt avait pris des

(1) « Nous les rembourserons des premiers deniers qu'il plaira à Dieu nous » assurer. »

(2) Aucuns s'ennuyant et faschans d'être toujours en exercice, désireraient d'avoir quelque intermission pour vacquer à leurs affaires domestiques (Edit de janv. 1586, sur l'augmentation des trésoriers de France.)

(3) Froumenteau, ouv. cité, art. augmentation de gages à plusieurs officiers. Il évalue à 14 millions de livres tournois les ressources que cet expédient procura, de 1547 à 1580. Les retranchements de gages, pendant le même temps, produisirent 9 millions. (Ibid. p. 16.) On faisait argent de toute main. V. aussi Fontanon, t. II, liv. III, passim.

allures tyranniques ! tant le Trésor, en séparant son intérêt de celui du peuple, tournait au rôle d'ennemi public !

Cependant, les vraies sources des revenus de l'État étaient trouvées ; le domaine, l'impôt direct, l'impôt indirect, le crédit étaient définis et classés. Malgré les graves imperfections que nous avons dû signaler, les matériaux de la science financière, au point de vue politique, étaient prêts ; il faut examiner comment on les mettait en œuvre, et étudier maintenant l'administration des finances, à l'époque qui nous occupe.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite prochainement.*)

UN OUVRIER POÈTE.

SILHOUETTE SOCIALE.

DÉSESPOIR.

La misère avait, par degrés, conduit le malheureux jeune homme aux dernières limites que puisse atteindre sans mourir tout cœur libre et fier. On peut bien s'armer d'un invincible courage contre les tortures de la faim; la force matérielle ne fait point défaut à l'âme pour dérober aux yeux d'autrui les souffrances internes; mais l'orgueil ne peut subir, sans d'intolérables humiliations, ces regards pleins de pitié et de dégoût que laisse tomber le public sur des vêtements délabrés et attestant une extrême indigence. Hélas! c'est l'orgueil révolté qui perce à travers les déchirures. Théodore pouvait bien, comme le jeune Spartiate se laissant dévorer le sein par un renard, dissimuler sa douleur; mais la force lui manquait pour produire aux regards le dénûment presque absolu de son accoutrement. Il n'osait plus sortir que la nuit; il voyait avec effroi arriver le moment où il ne pourrait même plus se fier à l'ombre, quand il lui faudrait aller chercher de quoi soutenir sa chétive existence. La chûte était trop profonde; en tombant de ses si brillantes illusions au fond d'une aussi affreuse réalité, le vertige prit le pauvre poète, le désespoir resta seul dans son cœur saignant sous tant de misère.

Un soir que la bise mordante sifflait à travers la porte mal jointe de sa chambrette, Théodore, assis à sa

table, tenant à peine sa plume entre ses doigts glacés, écrivait à la lueur vacillante d'une lampe fumeuse qui allait bientôt finir. Le malheureux jeune homme jetait des yeux inquiets sur ce flambeau mourant; il lui semblait voir finir sa vie à mesure que s'abaissait la flamme; on eût dit qu'il la conjurait d'attendre encore. Le front brûlant, les yeux ardents et pleins d'une sombre énergie, il poursuivait une dernière fois la muse: il tremblait de voir s'éteindre sa lampe avant d'avoir épanché les derniers élans de son âme sur le journal de ses sensations parisiennes; il ne voulait s'éteindre qu'après elle.

Enfin la pensé a jailli de ce cœur endolori, les stances plaintives sont venues se ranger dans sa mémoire; il a repris la plume, et le voilà qui écrit:

24 Décembre, 10 heures du soir.

Foyer de toute gloire, ô cité souveraine,
J'entendais en mon cœur une voix de sirène
Qui m'attirait vers toi, Paris!
Et je vins, et toujours marchant avec courage,
Je voyais devant moi le décevant mirage
S'enfuir à mes regards surpris.

Je courais après toi, perfide renommée;
Je voulais resplendir sur la scène charmée,
Comme un astre rénovateur.
Peut-être, à qui laissa le marteau pour la plume
Les destins gardent-ils la coupe d'amertume!
La gloire n'est pas le bonheur!

Vers elle j'ai marché d'un pied trop téméraire;
Ballotté sur tes flots, Océan littéraire,
J'ai senti trembler mon regard;
Le vertige m'a pris sur le bord de l'abîme,
Mais pour en voir le fond, volontaire victime,
Hélas! j'ouvre les yeux trop tard!

CHARENTE Archives MARITIME

Adieu, rêves brillants que dorait l'espérance !
C'en est fait ! d'un flambeau qui s'éteint en silence
Cet éclair sera le dernier.
Et pourtant, quand ma muse au néant se dispose,
Sous ce front douloureux j'avais là quelque chose....
Comme le pauvre André Chénier !

Allons, j'aurai subi comme lui le supplice ;
Mon âme torturée a porté le cilice,
En cherchant la célébrité.
Je pourrais, dans la coupe où la faim me les compte,
Puiser quelques instants, en y buvant la honte....
J'aime mieux mourir de fierté !

Adieu, rives du Cher, ô plages fortunées,
Berceau toujours présent de mes tendres années,
C'est vous que je cherche des yeux !
Toi qui me fis, hélas ! poursuivre une chimère,
O mon âme, en fuyant, va porter à ma mère
Mes pleurs et mes derniers adieux !

Oh ! puissance irrésistible de la passion des vers ! Après avoir achevé sa dernière strophe, Théodore se mit à lire la pièce entière, cadençant sa période avec amour, raturant, corrigeant encore au moment suprême, ne voulant rien laisser lui survivre qu'il ne jugeât digne de lui. C'était le gladiateur romain se drapant avec fierté et s'apprêtant à tomber avec grâce sur le cirque sanglant, pour emporter du moins en mourant les applaudissements du peuple-roi.

Puis, le moment venu, une lutte s'établit dans son cœur. C'est la jeunesse qui y élève la voix pour le rattacher à la vie ; c'est l'effroi d'un lendemain sans pain et sans vêtements qui couvre cette voix impuissante et qui lui dit de mourir. N'aura-t-il pas, d'ailleurs, fait du suicide un piédestal posthume, un premier degré vers cette célébrité qu'il n'a pu obtenir vivant. Il faudra bien que cette presse qui l'a si impitoyablement repoussé

jette, comme une couronne sur sa tombe, les derniers vers qu'il vient d'écrire; son nom retentira du moins comme ceux d'Escousse et de Lebras. Qui sait si Béranger ne lui prêtera point un rayon de sa gloire, ainsi qu'il l'avait fait en déplorant dans un chant si beau et si triste le trépas de ces deux pauvres enfants? Cette idée fait taire toutes les autres; Théodore veut augmenter d'un nom le martyrologe de la poésie.

Il avait, dans la soirée, employé ses derniers centimes à l'achat de quelques litres de charbon. Dans la boutique de la fruitière il avait rencontré sa voisine de mansarde, Mme Simonet, la femme du mécanicien. Cette excellente femme, avec cette sûreté de coup-d'œil et cette pitié qui sont l'apanage de son sexe, avait lu sur les traits du malheureux jeune homme le secret de son cœur; elle avait, pleine d'une sorte d'effroi, vu Théodore emporter son charbon. Elle n'ignorait point que l'infortuné luttait en désespéré contre une misère affreuse, et les journaux lui avaient souvent appris, en donnant à tant de suicides une publicité devenant parfois homicide par la contagion de l'exemple, que le désespoir a recours au charbon pour échapper à un avenir qu'il n'a pas le courage de porter.

L'instant suprême est venu. Théodore ferme soigneusement toutes les ouvertures de sa chambre, il pose le fatal réchaud en face de sa couchette, il excite le charbon, le voit se couronner d'une vapeur bleuâtre, et s'étend, comme dans la tombe, sur son lit de douleur. Il attend la mort.

La mort ne venait point; le délabrement de sa mansarde la rendait moins prompte à accourir à sa voix: l'air extérieur y venait combattre la puissance délétère du charbon enflammé. Le malheureux cherchait en vain le sommeil pour s'épargner les horreurs de l'agonie; il avait encore toutes ses perceptions lucides, il entendait jusqu'aux sourds battements de son cœur qui, agité par la solennité du moment, heurtait sa poitrine à coups plus pressés.

Puis il commença à ressentir un poids douloureux lui serrer le front ; il lui semblait flotter dans le vide, en proie à une torpeur jusque-là inconnue de lui.

En ce moment, il entendit rentrer chez lui son voisin Simonet, qui parlait à sa femme d'une voix haute et pleine de gaîté; Théodore eut encore la force d'écouter:

— Julie, disait Simonet, devine ce que je t'apporte ?

— Mais un bon appétit, apparemment, comme à l'ordinaire.

— Oui, d'abord ; puis une nouvelle médaille. Tu sais bien ce petit modèle dont messieurs nos moutards voulaient absolument faire un joujou pendant que je le confectionnais ici ? Eh bien, ma chère, il vient d'être couronné à la Société de l'industrie nationale ! Mon échelle de sauvetage contre les incendies a remporté la médaille d'argent. Elle a été essayée à la caserne des sapeurs-pompiers et présentée au Ministre de l'Intérieur qui m'a écrit une lettre soignée pour me féliciter de mon invention.

— Viens donc que je t'embrasse, pauvre ami ! Te voilà au moins récompensé de tes peines ! Dame ! si tu continues comme ça, tu pourrais bien être décoré comme certains chefs ouvriers.

— Dis donc, femme, tu vas me gronder : j'ai dit à François Berger de venir avec nous arroser ma médaille ; en voilà un vrai camarade, qui m'a donné de bons avis dans ma dernière invention ! Tu n'as rien à nous donner, apparemment ? Je vais chez les voisins du coin, et je te reviens avec une tranche de jambon et une fiole coiffée d'une casquette verte. On peut bien se passer une bourguignonne, un jour de victoire.

Et, avant la réponse de sa femme, le brave Simonet descendait, quatre à quatre et en sifflant, l'escalier de sa mansarde.

Pendant ce temps-là, Théodore, toujours plongé dans sa douloureuse somnolence, était comme frappé d'un trait de lumière. Cette célébrité, se disait-il, cette soif de faire une œuvre profitable à l'humanité, tout cela

n'est donc pas la mission privilégiée de l'écrivain ? La gloire peut donc aussi descendre visiter le génie jusque dans un modeste atelier ? Et ce bonheur que je demandais à la poésie, je pouvais peut-être le rencontrer au foyer domestique.... auprès de tout ce que j'aimais !

Son énergie de volonté commençait à chanceler. Voilà que, dans un vaporeux lointain, il entend la voix magistrale du bourdon de Notre-Dame jeter sur la cité ses notes lentes et cadencées. Il s'étonne d'entendre ainsi, dans le calme des nuits, se lamenter cette gigantesque voix ; il prête une oreille plus attentive. De toutes les églises des environs, les cloches répondent à l'appel de leur métropolitaine ; il entend voltiger sur tous les tons les notes argentines des carillons lointains ; symphonie bizarre et discordante lançant à l'octave aiguë ses légères fioritures, tandis que le chant majestueux et monotone qui les domine toutes s'épanche des tours de Notre-Dame, comme une basse continue dans ce concert aérien.

Châteaubriand a dit, quelque part, qu'il est bien rare qu'un homme, même déjà vicieux, si, au moment de mal faire, il entend, dans le silence de la nuit, tinter lentement l'airain religieux, ne s'arrête point soudain dans la funeste route où il s'était engagé. Serait-ce que cette voix nous rappelle celle du clocher sous lequel nous avons grandi, voix toujours demeurée dans le cœur si l'oreille en a perdu la mémoire ? Est-ce l'écho lointain des jours si purs de l'enfance et de la jeunesse, un parfum de ces jours encore tout embaumés de foi et d'innocence, où nous accompagnions notre mère à l'église, où la cloche tintait pour l'angélus, pour notre communion, pour le baptême de nos petits frères, pour le premier deuil qui devait faire couler nos larmes ? Le son plaintif d'une cloche, n'est-ce pas toute cette odyssée du cœur qui, dans les délicieuses stances de la ballade de Schiller portant ce titre, rappelle à la religion, mère des vertus ?

Il était difficile que cette voix si puissante à éveiller

le souvenir ne retentit pas dans celui du poète mourant. Tout-à-coup il sent se dresser ses cheveux ; une idée poignante lui traverse l'esprit comme un glaive acéré. Cette nuit qui devait être sa dernière, c'est la nuit de Noël! Ces cloches qui chantent en chœur, elles empruntent l'accent des anges, elles appellent les fidèles à l'adoration de la crèche divine qui va recevoir l'enfant de Marie!

— Misérable que je suis ! se dit Théodore ; c'est à l'heure où lâchement je rejette la croix de mes misères, que naissait celui qui, pour me la rendre plus légère, devait succomber volontairement sous le fardeau de la sienne!

Et il se jette au bas de son lit ; il veut ouvrir la fenêtre pour respirer ; ses forces le trahissent ; un dernier éblouissement fait passer une gerbe ardente devant ses yeux ; il fléchit sur lui-même et tombe, les bras tendus vers cette croisée qui peut lui rendre la vie.

— O mon Dieu ! pardonne ! je me repens, je voulais vivre.... Et je meurs sans vous embrasser tous, ô mon père, mes pauvres sœurs, et toi, chère-maman, ma dernière pensée.... Adieu !.... ad.... — La syllabe expira sur ses lèvres.

Un profond silence règne dans les deux mansardes. Mme Simonet, le cœur haletant, écoute à travers la cloison ; elle n'entend plus rien ; elle tremble d'avoir deviné le dénouement du drame ; elle n'y tient plus ; elle ouvre sa porte et regarde avec anxiété celle de son jeune voisin.

Simonet et son ami Berger remontaient l'étage, les bras chargés du menu destiné au modeste réveillon projeté en l'honneur du succès du mécanicien.

— Dépêchez-vous, au secours ! entendent-ils crier. Simonet, qui a reconnu la voix de sa femme, se précipite, effaré ; il la trouve s'efforçant d'ouvrir la porte et appelant d'une voix tremblante : — M. Théodore, M. Théodore ! ouvrez, c'est nous !

— Ah ! mon Dieu, dit-elle, en apercevant son mari,

le pauvre jeune homme sera mort de faim, il ne répond pas.... il se sera tué !

— Un homme mourir de faim à notre porte ! s'écrie Simonet.... Quelle odeur de charbon ! — Et, frappé du pressentiment qu'avait déjà eu sa femme, il pousse d'un genou nerveux la porte de Théodore et la jette en dedans. Le fatal réchaud qu'il aperçoit lui en dit assez. Berger, arrêté sur le haut du palier, ne concevait rien à cette scène étrange.

— A moi, François, lui dit son ami, viens m'aider. Et toi, Julie, descends vite, cours chez le pharmacien, et ramène-le avec toi.

Puis, à la lueur d'une chandelle déposée devant la porte, les deux braves ouvriers entrent résolument dans la chambre encore pleine d'une vapeur méphitique. Simonet, d'un coup de poing, fait voler deux vitres en éclats ; ils aperçoivent le malheureux jeune homme étendu sans mouvement, ils le relèvent et vont le déposer sur le lit de Simonet ; un homme de l'art arrive bientôt et par des soins intelligents rappelle le mourant à la vie.

Le surlendemain de l'événement, Théodore, réintégré dans son triste logement et encore sur ce lit où il avait voulu dormir du sommeil éternel, regardait avec attendrissement Mme Simonet qui, accompagnée de son petit garçon, lui apportait un bol où fumait une boisson ordonnée par le docteur. L'enfant le regarda avec étonnement.

— Maman, pourquoi qu'il se lève si tard, ce monsieur ?

— Mon fils, c'est qu'il est malade.

— Et pourquoi qu'il est malade ?

La jeune femme se tut, embarrassée, et jeta un coup-d'œil furtif sur son malade, dont une faible rougeur parcourut rapidement le teint pâle et souffrant.

— Pourquoi, continua l'enfant, que ce n'est pas sa maman qui le soigne ?

— Parce qu'elle était trop loin apparemment. Mais

elle viendra peut-être; les mamans n'abandonnent point leurs fils à d'autres, quand elles savent où les trouver.

A ces derniers mots, dits avec une intention marquée, Théodore avait senti battre plus rapidement son cœur. Mme Simonet tournait des yeux inquiets vers la porte; le petit garçon, avec ce regard scrutateur et intelligent de l'enfance qui veut tout apprendre, cherchait à lire dans ceux de sa mère.

Deux petits coups frappés doucement se firent entendre à la porte. Le malade, respirant à peine, se redresse et y attache des yeux ardents.

— Entrez, dit de sa douce voix Mme Simonet.

La porte s'ouvrit lentement, et, sur le seuil, apparut une belle et vénérable figure de prêtre en cheveux blancs. A l'aspect du pauvre Théodore défait et tant changé, le vieux pasteur s'arrêta et le regarda avec compassion.

— L'abbé Saulnier! s'exclama le jeune homme; et il lui tendit une main que s'empressa de saisir le bon curé.

L'émotion les fit pendant quelques instants garder le silence.

Le nouveau venu était l'ami de la maison Porchery; il en avait vu naître les enfants, il les avait successivement, dans sa paroisse, initiés à tous les enseignements de la religion, et il avait pour Théodore surtout, l'aîné de la famille, une affection toute paternelle.

Ce fut donc entre eux une véritable effusion; un cœur brisé de douleur et de honte s'épanchait, plein d'amertume pour lui-même, dans un cœur où l'amitié personnelle ajoutait encore son indulgence aux trésors de miséricorde dont est toujours si riche la parole d'un digne ministre du dieu de charité.

— Je n'oserai jamais aborder mon père, dit à la fin Théodore;... il est si sévère, et moi, j'ai été si coupable!

— Ton père, mon pauvre enfant? tu sais bien que, sous sa rude écorce, il cache une âme pleine de tendresse pour ses enfants. Et puis, tu m'as souvent en-

tendu citer la parabole de l'enfant prodigue... Eh bien ! ton pauvre père porte le même cœur que les pères des jours bibliques ; il te tend déjà de loin les bras. Sache donc que c'est lui qui, apprenant, il y a quelques jours, que mes affaires m'appelaient à Paris, est venu me prier de te chercher dans cette ville de perdition, et de te ramener au foyer domestique que ton long silence avait plongé dans la désolation. Ton père m'a remis, en se gênant de nouveau pour toi, une petite somme pour tes besoins et pour ta route. Tu n'avais même pas, il y a un mois, accusé réception de ce qu'on t'avait adressé, dans le même but, par ton ami Lucien !

Théodore pâlit.

— Ah ! mon cher M. Saulnier, écrivez tout de suite chez moi que je ne suis point coupable de cette infamie ! Si j'avais seulement eu de quoi acheter du pain en route, je serais parti à pied pour Saint-Amand. J'ignorais que mon pardon m'y attendît ; le misérable, il ne m'a rien remis ! — Et ma mère et mes sœurs ont donc pu aussi croire !... ah ! mon Dieu, mon Dieu !...

Depuis un instant, l'abbé avait fait à Mme Simonet un signe d'intelligence, et elle était sortie sans bruit. Théodore, remarquant son absence, la cherchait des yeux, quand, les jetant vers la porte, il aperçut près d'elle sa mère et Pauline que Mme Simonet retenait à leur place en étendant la main au-devant des deux femmes pour les empêcher de se précipiter sur le pauvre malade.

— Ah ! mon cher Monsieur le curé, s'écria Mme Porchery, le bon Dieu a écouté vos prières ; vous avez été notre ange gardien en nous accompagnant à Paris !

Puis la voilà dans les bras de son enfant dont elle a appris et le désespoir et le retour à la vie. Il est des joies indicibles ; ce ne sont de part et d'autre que muets embrassements, pleurs coulant en silence ; c'est la mère de Lazare ressuscité croyant à peine à son bonheur et enlaçant son fils dans une étreinte convulsive, comme si la mort la menaçait de le lui ravir encore.

Pauline, debout au chevet de son frère, attendait ti-

midement son tour pour lui prodiguer les caresses d'une sœur, baisers moins impétueux que ceux d'une mère, mais gages saints d'une égale tendresse, se cachant sous le voile de la chasteté.

La mère céda enfin sa place à la fille, et la scène ne perdit rien de son pathétique.

Mme Simonet était aussi émue que la famille à laquelle elle avait eu le bonheur de rendre un fils; son petit garçon, ne comprenant rien à cette douleur générale et ignorant que le bonheur a également des larmes pour tout langage, était prêt à pleurer aussi. Mme Porchery, folle d'amour maternel, aperçoit l'enfant, le saisit dans ses bras et le couvre d'ardents baisers.

— Maman, dit l'enfant, pourquoi donc que cette dame m'embrasse comme ça?

— Eh! pauvre petit, dit la mère en sanglottant, je t'embrasse parce que, sans ta maman, je n'aurais plus de fils!

A cette explosion de sensibilité, le bon abbé Saulnier, qui, pour dérober la sienne, s'était mis dans l'embrasure de la croisée et feignait de regarder dehors, sent lui-même se briser sa fermeté; il se détourne, les yeux pleins de larmes, il étend les mains sur ce groupe si heureux en ce moment; puis, levant au ciel son noble visage encadré dans ses longs cheveux argentés, cette auréole de la vieillesse:

— O mon Dieu, vous qui lisez au fond de tous ces cœurs, soyez béni! A vous la gloire de cette belle journée! Vous avez fait triompher la nature dans un cœur qu'avait égaré l'ambition; soutenez ce pauvre enfant, mon Dieu! éloignez de ses lèvres toute coupe perfide; enseignez-lui que ce bonheur que notre époque voit tant d'ambitieux poursuivre dans des régions inconnues, ils peuvent bien souvent le rencontrer au foyer domestique!

. . . . . .

. . . . . .

Dans le courant de l'été dernier, j'étais venu de Paris

à Bourges avec un commis-voyageur en quincaillerie qui devait s'arrêter, pour ses affaires, dans cette ville. Il connaissait très-bien le pays ; moi, je n'y connaissais personne. L'intimité s'établit bien vite en voyage et à table d'hôte.

Le lendemain de notre arrivée à Bourges était un dimanche ; mon voyageur n'avait, ce soir-là, rien à faire en ville : nous allâmes, en attendant le spectacle, nous promener sur les bords de l'Yèvre. L'entretien, de ma part, n'était pas fort animé. Comme nous reprenions le chemin de la ville, nous aperçûmes, venant de notre côté, un jeune homme tenant par la main une petite fille de cinq ou six ans. Le père marchait lentement, les yeux fixés en terre ou douloureusement levés au ciel. L'enfant semblait parfois l'interroger et interrompre ses rêveries; il prenait alors dans ses bras la petite fille et l'embrassait avec tendresse.

Bientôt nous nous croisâmes au passage. C'était un homme de trente-trois ou quatre ans, d'une taille médiocre et assez frêle, ayant un teint pâle que faisaient encore ressortir une longue barbe noire et des yeux qui, pleins de feu, conservaient cependant une expression de mélancolie qui en tempérait l'éclat.

— Parbleu! me dit mon voyageur, nous ne pouvions mieux rencontrer. Voilà notre homme. — Quel homme? répondis-je. — Eh bien, Porchery, le ferblantier-poète dont hier, à dîner, ce voyageur de Saint-Amand nous a raconté l'histoire. Il est aujourd'hui marié à Bourges avec une petite femme charmante, et il est contre-maître dans une forge où il gagne assez d'argent. On dit qu'au lit de mort de son père on lui a fait promettre de ne jamais retourner à Paris pour y tenter encore le métier littéraire. C'est un garçon d'honneur : il demeure près de sa mère qui l'a suivi à Bourges ; mais le pauvre diable, qui s'imagine qu'on lui a fait voler à la postérité une foule de chefs-d'œuvre, est toujours triste, distrait, cherchant la solitude. On pense qu'il rime en secret quelques volumes de tendres élé-

gies et de satires sociales; c'est le Lamartine de la cafetière, le lord Byron de la cisaille!

Là-dessus, voilà mon homme qui, habitué à peser jusqu'aux œuvres du génie dans les mêmes balances qu'il avait coutume d'offrir à sa clientelle, et charmé de sa plaisanterie, la couronne d'un éclat de rire qui produisit sur moi l'effet de gros sous s'agitant dans une pièce de sa quincaillerie.

Je rentrai tout triste à l'hôtel. J'avais été frappé de l'expression de résignation douloureuse empreinte sur les traits du pauvre exilé; je me prenais à compâtir à la perte de ses rêves envolés, moi qui avais si souvent, dans ma jeunesse, entendu, comme le pauvre ferblantier, la gloire et la poésie m'appeler à Paris, de leur douce voix de Sirène.

Eh! quel est celui qui, doué d'une âme d'artiste, ardente et pleine de poésie, ne s'est pas souvent, ainsi que l'enthousiaste enfant de St-Amand, arrêté soudain dans ses promenades solitaires, regardant voltiger sur son front de fugitives idées poétiques, s'efforçant de les saisir au passage, pour les enchâsser ensuite, toutes ciselées, dans une strophe assouplie par le rhythme harmonieux? Pauvres rimeurs que vous êtes! Echauffés par une ardeur factice, à l'aspect de cette muse qui voltige, de cette gloire qui vous encourage et vous tend de loin ses couronnes, ne seriez-vous point le jouet de quelque perfide mirage? Le génie captif dans quelque bourgade, comme dans les prisons du Saint-Office, peut bien parfois s'indigner de se voir méconnu; mais il ne saurait suffire à tout croyant, enthousiaste de lui-même, d'accuser la main du destin de peser sur sa renommée et de l'entraver dans son essor: Pour oser s'écrier: « Et pourtant elle tourne! » ô poètes ignorés, il faut, hélas! être Galilée!

Em. Labretonnière.

STANCES.

Si vous aviez voulu, bel objet de ma flamme,
J'aurais trouvé pour vous des chants harmonieux ;
J'aurais eu de ces mots qui vont jusques à l'âme ;
J'aurais eu de ces vers qui font rêver des cieux.

Si vous aviez voulu, ranimant mon génie,
Sur moi, pour un instant, fixer vos yeux si doux,
De mes mâles accents la puissante harmonie
Eût amené le monde entier à vos genoux.

Si vous aviez voulu, j'aurais aimé les hommes :
A l'exemple du Christ, prêchant l'égalité,
J'aurais dit à tous : « Frère ! » Oui, Frères ! nous le sommes,
Ayant tous droit égal à l'immortalité.

Si vous aviez voulu, j'aurais dit à la terre,
Où les méchants ont soif des larmes des martyrs :
« Respect au fils prodigue, à la femme adultère!
» Dieu, d'un œil de bonté, voit tous les repentirs. »

Mais tu n'as pas voulu partager mon délire,
Et, l'ennui seul fixant mes vœux irrésolus,
Poète, j'ai brisé les cordes de ma lyre :
Que pourrais-je chanter, moi qui n'espère plus?

ALEXANDRE GOURRAUD,
Ouvrier voilier.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(2e SÉRIE.)

11. — *La Guerre grammaticale*, par André Guarna de Salerne, traduite en français par M. H. B. (par M. Gibault, ancien professeur de droit, ancien bibliothécaire à Poitiers). — Poitiers, Catineau, 1811, in-12. (Omis par Barbier.)

12. — Malartic : *Observations sur ce qui est avancé dans le Dictionnaire raisonné des sciences, etc., article peste, contre la ville de la Rochelle.* — Rochelle, Jér. Ligier, 1780, 22 pages in-8°. (Omis dans Quérard.)

M. Quérard, qui ne cite pas cette plaquette, a néanmoins consacré un article à M. Malartic, dont on a, dit-il, plusieurs discours, plusieurs pièces fugitives en vers et en prose, des *Essais sur le goût*, des *Mémoires*, imprimés dans différents recueils et journaux. Pour moi, je ne connais d'écrit imprimé de M. Malartic que ces *Observations*. Elles réfutent des assertions souvent répétées contre la salubrité de la Rochelle, et furent imprimées non-seulement sous le privilège, mais par suite d'un vote exprès de l'Académie.

M. le chevalier, plus tard vicomte de Malartic, né à Montauban, le 27 juillet 1737, portait les prénoms de Ambroise-Eulalie, dont le dernier lui a valu une place dans le *Dictionnaire des dames françaises*, de Madame Briquet. Destiné d'abord à l'église et nommé chanoine

de Billom, en Auvergne, il prit ensuite l'épée. Il avait été capitaine au régiment de Vermandois, et était major du régiment provincial de Montauban, lorsqu'il vint à la Rochelle, en 1774, et s'y maria. Il fut ensuite nommé lieutenant-colonel commandant le bataillon de garnison du régiment de Poitiers, et chevalier de Saint-Louis.

Il était membre de l'académie de Montauban et fut admis, le 12 juillet 1775, à l'académie de la Rochelle. Il y cherchait des distractions littéraires; ses productions sont d'un amateur sans prétention, des poésies légères le plus souvent. Il nous reste une épître *Sur la Diversité*, vers faciles et médiocres. Les autres pièces qu'il lut sont des vers *sur la Constance; sur le Bonheur; Conseils à un jeune homme; le Lego pie*, conte; *les Charmes de la vie privée; les Délices de la campagne; les Adieux difficiles*. Il y lut aussi quelques morceaux en prose *sur le Goût; Sans les mœurs et sans la vertu, il n'y a point de véritable philosophie; Éloge de M. Hue, membre de l'académie* (1780). Le 26 juin 1782, il fut élu par l'académie comme second secrétaire perpétuel.

La ville lui demanda bientôt des services plus importants. Il en fut maire pendant les quatre années 1784, 1785, 1786, 1787. Ces graves fonctions mirent fin aux petits vers. On ne voit plus M. Malartic lire à l'académie qu'une *Notice sur un aignel d'or*, en remettant cette monnaie au médaillier, et un morceau essentiellement administratif, de *Nouveaux éclaircissements sur le tarif proposé pour la taxe des différentes espèces de pain à la Rochelle*. On voit que rien de ce qui intéressait la ville n'était étranger à l'académie, où se réunissaient tant d'intelligences cultivées et de cœurs dévoués.

Les services rendus par M. de Malartic lui valurent le périlleux honneur d'être envoyé comme député de la noblesse aux États généraux, devenus bientôt Assemblée constituante. Il quitta la Rochelle le 15 avril 1789. Il tint un journal de sa députation. Nous en avons un premier cahier qui va jusqu'au premier octobre. Il ne contient rien de spécial ni à son auteur ni à la Rochelle,

et je crois que tous les faits qu'il recueille sont bien connus. Je ne sais comment ce journal se trouve à la bibliothèque de la Rochelle. C'est sans doute une preuve que M. de Malartic y était revenu. Il émigra. On voit dans les registres du corps de ville que le 13 messidor an III (1er juillet 1795), le bruit courut que le citoyen Malartic, émigré, avait paru à la Rochelle. On se tait sur les sentiments avec lesquels ce bruit était accueilli. On sut du reste bientôt qu'il y avait erreur. C'est la dernière mention que je trouve de M. Malartic. Un général de son nom, né à Montauban, en 1730, probablement le chef de sa maison, était gouverneur de l'île de France, où la faveur populaire le maintint contre les commissaires du Directoire, et où il garda le pouvoir jusqu'au 28 juillet 1800, époque de sa mort.

13. — *Dialogue où les fables les plus curieuses de l'antiquité sont expliquées d'une manière fort agréable.* — Cologne, P. du Martau, 1671 (par Latreille). (Omis dans Barbier.) — Je donne ce nom de *Latreille* d'après une note mise sur mon exemplaire par une main qui m'est inconnue.

14. — *Lettre de M. le chevalier de ***, capitaine au corps du génie, à M. ***, auteur d'un livre intitulé Essai général de tactique.* — 28 pages in-12, sans lieu ni date. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

15. — *Lettre de M. le chevalier de ***, major au corps royal du génie, à M. le marquis de ***, lieutenant-général des armées du Roi. A ***, le..... 177...* — 21 pages in-12, sans lieu ni date. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Des notes d'Arcère nous apprennent que ces deux lettres sur le livre de Guibert sont de M. de Vialis, ingénieur en chef à la Rochelle. Il date la première de 1775, la seconde du 1er novembre 1777.

M. de Vialis, né à Toulon, fut nommé membre de l'académie de la Rochelle, le 15 janvier 1777. Il lut à la

séance publique du 23 avril un discours sur ce texte : *Rien ne contribue plus au bonheur que l'étude de la philosophie,* dont nous avons le manuscrit. Ce sont des réflexions suivies de portraits : le tout assez vulgaire. — Le 6 mai 1773, il lut un morceau sur l'*Insalubrité de l'air à la Rochelle et les moyens les plus convenables à prendre pour y remédier*. Nous l'avons aussi. Le ton en est un peu déclamatoire, c'est le cachet du temps, mais les idées en sont sages ; la plupart ont été suivies depuis, et M. Sauvé (Ann. de la Soc. des sc. nat. pour 1854, p. 59) pense qu'elles ne l'ont pas été assez tôt et assez complètement. — Condorcet ayant demandé à l'académie des observations sur la hauteur de la mer au moment du flux et du reflux, M. de Vialis remit à ce corps les cotes qu'il avait recueillies sur le montant de la mer à l'écluse de Maubec, suivant les airs de vent et le degré de la lune, du 15 mai 1775 au 15 mai 1776. Elles furent envoyées à l'académie des sciences, avec cette remarque que, les côtes asséchant complètement de basse mer, il n'était pas possible de donner exactement le niveau du reflux. Delalande n'en remerciait pas moins l'académie de la Rochelle de ces notes comme d'un travail utile. Nous en avons l'original, et il pourrait encore être utile, au moins comme point de comparaison. — M. de Vialis était, en 1779, directeur de l'académie ; mais il fut absent de la Rochelle de mai à juillet, et je ne l'y retrouve pas depuis.

Il fut envoyé aux États généraux comme député de la noblesse de la sénéchaussée de Toulon ; il prêta serment après le départ du roi ; mais, en 1793, compromis lors de la remise de Toulon aux Anglais, il partit sur leurs navires, lorsque cette ville fut reprise sur eux.

Lorsque l'académie de la Rochelle se reforma, en 1801, il ne fut pas porté sur la liste de ses membres absents : il ne l'était pas encore en 1805 ; mais il le fut en 1807. Apparemment il était rentré en France dans cet intervalle. Il disparaît de cette liste en 1814, ce qui laisse présumer qu'il était mort en 1813.

16. — *Histoire de Louis XIII dit le Juste.* — Paris, M. Brunet, 1695, in-12 (par Simon de Riencourt). (Omis dans Barbier ; mais c'est le septième volume de l'abrégé de l'*Histoire de France,* indiqué sous son numéro 114.)

17. — *Relation de l'affaire de Laroche.* — A Amsterdam, 1775, in-8°. (Omis dans Barbier et dans Quérard.) (Par Bidé de Maurville.) — L'auteur se nomme lui-même, p. 22 de son livre. Il était d'une famille noble de Saintonge, qui a fourni plusieurs officiers de marine.

18. — *Réponse de J. C. à un de ses amis au sujet de l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Tours.* — 1749, in-13 (par Jean Collat, prêtre habitué sur la paroisse de Saint-Médard, ou Jean Chopin, anagramme de Pichon). Note contemporaine de mon exemplaire.

19. — *Éloge de Henri IV. Discours qui a concouru pour le prix de l'académie de la Rochelle en 1768, par M. S*** D*** E*** P***.* — A Aix, et se trouve à Paris, chez Desaint, 1769.

L. DELAVANT.

FAITS ET NOUVELLES.

La grande nouvelle (littéraire ?) de la quinzaine, c'est la mort du *Nouvelliste*, journal politique. Il a été l'objet de quatre oraisons funèbres, y compris celle qu'il s'est faite lui-même. Une telle matière n'est pas de notre compétence; mais il nous est permis d'énumérer, à cette occasion, les journaux que, dans sa longue carrière, le défunt a vus naître et mourir à la Rochelle, où il était, croyons-nous, le doyen de la presse périodique.

Le *Nouvelliste*, qui s'appela successivement : les *Petites affiches*, le *Phare*, l'*Ère nouvelle*, le *Phare*, le *Nouvelliste*, la *Semaine*, et en dernier lieu enfin le *Nouvelliste*, naquit à la Rochelle, en 1770, sous ce nom tant de fois modifié : *Annonces, Affiches et avis divers de la généralité de la Rochelle.* Le nouveau venu ne perça que peu à peu dans le monde; mais, le 7 août 1780, les Mémoires secrets de Bachaumont l'honoraient de cette mention : « Cette gazette est très mal faite, relativement au commerce et aux mouvements du port; elle est aussi littéraire : on y trouve des énigmes. » C'était là un heureux horoscope :

Quand ils ont trop d'esprit, les enfants vivent peu.

La feuille d'annonces a beaucoup vécu. Pendant la révolution, elle prit plus d'intérêt à cause des pièces officielles et de quelques faits racontés, mais non pas par une discussion ou une doctrine quelconque.

Nous ne lui connaissons pas de rivaux avant cette époque, pendant laquelle nous trouvons :

Gazette de la Rochelle, ou rapport succint et impartial des gazettes et journaux, in-4°, d'abord chez Roy et Cie, puis chez J.-B. Cavazza. — Le premier numéro que nous ayons vu est de janvier 1792. Le titre se modifie l'année suivante. Que devint ensuite le journal? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

Courrier de la Charente-Inférieure, in-4°. Nous n'en connaissons que le titre.

Courrier Rochelais, ou précis des journaux, in 8°. Lhomandie. — Nous n'en connaissons que les années 1806 et 1807; mais il est à croire que c'est lui que Lhomandie et Châteauneuf fondaient le 15 vendémiaire, an V.

Feuille périodique de la Rochelle, in-8°, puis in-4°, devenue plus tard, croyons-nous, *Actes administratifs*, puis *Bulletin administratif* de l'arrondissement de la Rochelle, in-4°. Bouyer frères. Nous ne rencontrons cette feuille que de 1798 à 1806. Nous supposons cependant que c'est à elle que s'adressait un avis donné à trois imprimeurs, le 16 prairial, an VI : on sait que l'on jouissait alors d'une liberté illimitée ; en conséquence de quoi, ces trois imprimeurs, dont les journaux paraissaient tous les sept jours, furent invités à modifier cette périodicité qui pouvait rappeler l'ancien calendrier.

Le *Journal de la Préfecture*, in-4°, publié à Saintes, en messidor, an V, vint à la Rochelle avec le siége de la Préfecture, et parut jusqu'en 1832.

En 1828, parut le *Journal commercial*, littéraire et d'avis judiciaires de la Rochelle, in-4°, mort en juin 1829.

Il y a eu une transition commerciale entre cette feuille et l'*Écho Rochelais*, aujourd'hui le doyen de nos journaux.

En mai 1835, naquit la *Charente-Inférieure*.

En janvier 1841, l'*Album de l'Ouest*, décédé au bout de trois mois.

En 1849, le *Courrier des Marchés*, qui devint plus tard l'*Ami de la Constitution*, puis *La Constitution*, et mourut en 1852.

En 1852, reparut le *Courrier des Marchés*, depuis *Courrier de la Rochelle*.

En 1836, parut le prospectus d'une *Revue des Deux-Charentes*. La Revue elle-même s'abstint de paraître.

En 1845, la *Revue organique* des départements de l'ouest, revue mensuelle, donna douze numéros. C'était le début d'un noble et généreux esprit, qu'une mort prématurée nous enleva en janvier 1848.

En 1844, un petit journal, *Les Coulisses*, ne donna que quelques numéros. D'octobre 1861 à juin 1862, un autre journal du même genre, *La Lorgnette*, in-4°, publia 53 numéros.

Est-il besoin enfin, pour clore cette liste, de rappeler à nos lecteurs que la *Revue de l'Aunis* est née le 1er octobre 1863 ?

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

1er AVRIL 1864.

LE CAHIER
DES PLAINTES, DOLÉANCES ET REMONTRANCES
DU TIERS-ÉTAT DE LA ROCHELLE
EN 1789.

J'ai retrouvé, il y a quelques années, dans les archives trop inexplorées du greffe du tribunal civil, de curieux et précieux documens, qui avaient échappé aux investigations de nos historiens modernes, Dupont et Massiou. Ce sont les procès-verbaux de toutes les assemblées du tiers-état de la sénéchaussée de la Rochelle, appelées à formuler leurs plaintes et leurs vœux pour la rédaction des cahiers destinés aux députés du tiers aux États généraux de 1789. Le cahier du tiers-état de la ville de la Rochelle, de beaucoup le plus développé, se fait surtout remarquer par son esprit de modération, son patriotisme éclairé et ses nobles aspirations vers les réformes que devaient bientôt en grande partie consacrer nos grandes assemblées. Dans un temps où les principes de 89 sont si souvent invoqués et si diversement interprétés, il m'a semblé que la publication de ce monument authentique du dévouement de nos pères à la royauté, de leurs idées de sage progrès, de leur sollicitude pour les intérêts généraux de l'État et de la société, de leurs généreux efforts pour mettre un terme aux maux qui affligeaient la France et aux abus dont gémissaient tous

les esprits élevés, ne serait pas sans quelque opportunité et ne saurait manquer d'intérêt pour leurs descendants.

Personne n'ignore dans quelles graves circonstances avait été, en 1788, décidée la convocation des États-généraux, qui n'avaient pas été réunis depuis 1614. Dans cet intervalle de plus d'un siècle et demi, on avait oublié jusqu'aux règles qui devaient présider à l'élection des députés, et il avait fallu recourir à une assemblée de notables, pour « délibérer sur la manière la plus régulière et la plus convenable de procéder à la formation des États-généraux, » dont les députés furent convoqués à Versailles pour le 1er mai 1789. Contrairement à l'avis de la majorité des notables, qui s'était prononcée contre le *doublement du tiers*, la cour, plus libérale, avait décidé que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. « Pour que chacun fut assuré de faire parvenir jusqu'au roi ses réclamations », un réglement du 24 janvier statua qu'au moyen d'assemblées graduelles, tous les habitants du royaume, nés français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, seraient appelés à concourir d'abord à la rédaction des *cahiers des plaintes, doléances et remontrances*, et ensuite aux élections des députés aux États-généraux; qu'en conséquence, les habitants des bourgs et paroisses rurales s'assembleraient devant le juge du lieu, ou tout autre officier public, et, après avoir rédigé leur cahier, procéderaient à la nomination de délégués, à raison de deux par deux cents feux et au-dessous, de trois au-dessus de deux cents feux, de quatre au-dessus de trois cents feux, et ainsi de suite; que, dans les villes, où les habitants étaient trop nombreux pour ne former qu'une seule assemblée, ils se réuniraient par corporation pour choisir des représentants, dans la proportion de un par cent membres présents pour les corporations d'arts et métiers, et de deux par cent, pour les corporations d'arts libéraux, des négociants, armateurs, et généralement tous autres citoyens réunis par l'exercice des

mêmes fonctions et formant des corps organisés et aussi pour ceux qui ne se trouvaient compris dans aucun corps ni corporation. Les délégués de ces différentes catégories devaient ensuite être convoqués à la maison commune, sous la présidence du Maire et en présence des officiers municipaux, pour rédiger leur cahier et choisir ceux d'entr'eux qui seraient chargés de porter ce cahier à l'assemblée préliminaire de tous les délégués du tiers-état des villes, bourgs et paroisses de la sénéchaussée. Cette assemblée avait pour mission de fondre en un seul les divers cahiers de chaque localité et de désigner le quart de ses membres pour présenter son cahier à l'assemblée générale des trois États, et concourir, avec les délégués des baillages secondaires, tant à la réduction en un cahier définitif des cahiers des baillages et sénéchaussées qu'à l'élection des députés aux États-généraux.

Ce système, si compliqué, d'assemblées diverses, de délégués de différents degrés, de fusion et de *refusion* de cahiers avait certes besoin d'instructions détaillées pour être généralement compris et régulièrement exécuté. Le grand sénéchal de la Rochelle, Green de Saint-Marsault (1), de concert avec les membres du présidial, y pourvut par une longue ordonnance, en date du 16 février. Elle chargeait les officiers municipaux de prendre dans chaque localité les mesures nécessaires pour que tous les habitants du tiers-état des villes, bourgs, paroisses et communautés de la campagne s'assemblassent au plus prochain jour, et au plus tard huit jours après la publication des lettres du Roi, « à l'effet de por-

(1) « Henry-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, comte, baron de Châtelaillon et des Châtellenies du Roullet, la salle d'Aytré, Rudepierre, la Laisse, Bourlande, les Viviers, l'Herbaudière, les Bouchaux (en Aunoumois), et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Bresse (infanterie), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller du Roy en ses conseils et son grand sénéchal en la ville et sénéchaussée de la Rochelle. » Il avait épousé, le 20 mai 1767, Françoise-Geneviève, Green de Saint-Marsault, sa cousine, fille de Louis-François, Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Pologne, auquel il avait succédé, en 1786, dans la charge de grand sénéchal. Il mourut au mois de décembre 1819.

céder d'abord à la rédaction du cahier des plaintes, doléances et remontrances qu'ils entendent faire à Sa Majesté, *présenter les moyens de pourvoir et subvenir aux besoins de l'État ainsi qu'à tout ce qui peut intéresser la prospérité du royaume et celle de tous et chacun les sujets de Sa Majesté*, et procéder ensuite, *à haute voix*, à la nomination de députés dans le nombre déterminé par l'article 31 du réglement. » Les citoyens composant le tiers-état dans les villes de la Rochelle, Rochefort et Aligre *(Marans)*, devaient se diviser par corporation pour choisir les délégués chargés de la confection de leur cahier. Le 5 mars était le jour fixé pour l'assemblée préliminaire de tous les délégués du tiers, tant des villes que des campagnes de la sénéchaussée, qui devait se tenir devant le lieutenant-général. Le grand sénéchal se réservait de présider l'assemblée de la noblesse, et aussi l'assemblée générale des trois ordres, dont l'ouverture devait avoir lieu le 16 mars, à huit heures du matin.

Les représentants des différentes catégories d'électeurs du tiers-état de la ville de la Rochelle se réunirent, le 2 mars, à l'hôtel de ville, sous la présidence du maire, Jean-Marie Alquier (1), assisté du corps de ville. Après la vérification de la régularité de leur élection, ils décidèrent qu'il serait nommé neuf commissaires pour la rédaction du cahier des plaintes et doléances. La pluralité des voix désigna MM. Jean-Baptiste Nairac, négociant (2); Pierre-Henri Seignette, lieutenant particulier assesseur au présidial (3); Joachim de Beaussay

(1) Il était en même temps avocat du roi au présidial et procureur du roi au bureau des finances. Il avait été nommé Maire au mois de mai 1788, à la suite d'un remarquable réquisitoire contre un mandement de l'évêque de la Rochelle.

(2) Délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été syndic en 1773. En 1791, aux élections des députés pour l'assemblée constituante, il obtint le plus de voix au premier tour de scrutin, sans obtenir toutefois la majorité absolue; mais, par des motifs de modestie, il déclina toute candidature. Il fut alors élu *haut juré près la haute cour nationale*.

(3) Fils du conseiller au présidial Pierre-Samuel Seignette, qui avait été Maire de la Rochelle en 1761-62-63 et 64, il avait aussi exercé les mêmes fonctions

(1) ; Jean Perry (2) et Samuel-Pierre Demissy (3), négociants ; Pierre-André Desperoux, conseiller au présidial (4) ; Pierre Morin, avocat (5) ; Jacques Drouhet, notaire, et Augustin Béraud, procureur du bureau des finances (6). Ils employèrent toute la journée du lendemain, jusqu'à neuf heures du soir, à la mission qui leur avait été confiée, et, le 4, ils présentèrent à l'assemblée le cahier qu'ils avaient rédigé et qui, discuté et modifié en quelques points, fut signé par tous les membres présents. Il fut ensuite procédé à l'élection de vingt délégués pour porter ce cahier à l'assemblée générale des députés du tiers-état de tous les bourgs, paroisses et communautés de la sénéchaussée, qui devaient se

pendant les années 1771-72-73-74 et 75. Il avait été nommé, en 1773, lieutenant particulier et assesseur criminel, et fut appelé comme juge à la cour de cassation *quand elle fut instituée*. Envoyé ensuite à Trèves, avec le titre de président du tribunal de révision, il fut rappelé, en l'an VIII, à la cour de cassation, où il siégeait encore en 1808, époque de sa mort. En cette même année de 1789, il fut nommé président du comité permanent de la province d'Aunis. Il s'était adonné avec ardeur à l'étude de la physique et des sciences naturelles, et il adressa à l'académie des sciences plusieurs mémoires qui lui valurent les éloges les plus flatteurs.

(1) L'un des six délégués de la Chambre de commerce, dont il avait été le syndic en 1779.

(2) Délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été directeur en 1787 et syndic en 1771 et 1783. Il a écrit, sur les marges d'un exemplaire de l'*Histoire de la Rochelle* d'Arcère, des notes très intéressantes sur les événements dont il a été *témoin*, et auxquelles l'auteur des *Ephémérides historiques de la Rochelle* a fait de nombreux emprunts. Dans l'une d'elles, il nous apprend qu'il n'avait tenu qu'à lui d'être nommé député à l'assemblée législative, mais qu'il avait trouvé le fardeau au-dessus de ses forces.

(3) Délégué de la Chambre de commerce, il fut élu en 1790 membre du corps administratif du district, et en 1791 député de l'île de France à l'Assemblée nationale. Nommé sous-préfet de la Rochelle en 1800, il refusa ces fonctions. Après avoir été nommé capitaine-commandant de l'une des neuf compagnies de *volontaires nationaux*, formées en 1789, il fut, en 1814, nommé colonel de la garde-nationale. V. dans les *Ephémérides hist. de la Roch.*, l'admirable lettre qu'en 1793 il écrivit aux officiers municipaux pour mettre à leur disposition une somme de 150,000 liv., afin de pourvoir à la subsistance de la ville. (P. 298.)

(4) Il avait été nommé conseiller au présidial et membre de l'académie de la Rochelle en 1786. Il fut successivement juge à Saintes, président du tribunal criminel à la Rochelle, sous-chef au ministère de la justice, membre du conseil du ministre et chef de la justice à Saint-Domingue, où il mourut en 1802. Il a publié quelques poésies

(5) Il fut nommé procureur de la commune en 1791.

(6) En 1791 il fut élu administrateur du district de la Rochelle.

réunir le lendemain au palais, sous la présidence du lieutenant-général, le chevalier Pierre-Étienne-Lazare Griffon, seigneur de Romagné, des Mothais, Maizeron, Ponthesières, etc. (1), à l'effet de fondre tous les cahiers en un seul et délibérer sur sa rédaction définitive. Aux noms ci-dessus, moins celui de M. Desperoux, la majorité des suffrages ajouta ceux du maire Alquier, Jean-Christophe Macaud du Doret, ancien avocat du roi au présidial (2), Daniel Garesché (3) et Étienne Jolly (4), négociants, Pinet, orfèvre (5), Pichon de Beaupré, procureur du roi à la monnaie et échevin, Paul Colet, juge-consul (6), de la Coste et Raoul, avocats (7), François Liège, prévôt des ajusteurs-monnayeurs, Brisson, boucher, et Seguy, directeur de la monnaie.

Le nombre des députés du tiers-état, tant de la Rochelle que de l'île de Ré et des campagnes, s'élevait à deux cent soixante-dix. Ils choisirent douze commissaires pour la confection du cahier général de la sénéchaussée : MM. Alquier, Boutet, syndic de St-Martin, (8) le chevalier

(1) Il était fils d'Étienne-François Griffon, lieutenant-criminel au présidial, et de Anne-Agathe-Martin de Chassiron, et marié à Mlle Françoise Dezallé-d'Argueville. Nommé lieutenant-général le 17 février 1758, il était, en outre, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire en la Chambre des comptes, et membre de l'académie de la Rochelle. Ses armoiries étaient d'*azur au griffon d'argent*. V. la *Revue de l'Aunis* du 1er décembre, p. 103.

(2) Il avait été, au mois de novembre 1785, remplacé par son fils Christophe Macaud, comme avocat du Roi.

(3) Délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été syndic en 1777, il fut élu premier officier municipal, au mois de janvier 1790.

(4) Syndic de la Chambre de commerce, en 1771.

(5) Louis-Jacques Pinet, après avoir exercé les fonctions de Maire pendant une longue maladie du titulaire Dély, et en avoir une première fois refusé le titre, fut de nouveau nommé Maire, le 6 floréal an 2, par le représentant du peuple, Lequinio.

(6) Délégué des juges-consuls, il fut nommé, l'année suivante, syndic de la Chambre de commerce.

(7) Ils étaient l'un et l'autre conseillers-assesseurs au corps de ville. Le premier fut élu en 1790 secrétaire, et en 1791 président de l'assemblée électorale du département et ensuite député à l'Assemblée nationale. Le second fut élu en 1790 membre du corps administratif du district, et en 1791 haut juré près la haute cour nationale.

(8) Ancien capitaine de navire, il fut nommé l'année suivante membre du corps administratif du district.

de Druamps (1) et Griffon des Rivières, cultivateurs, Jean Perry, directeur de la chambre du commerce, Marcellat, notaire à l'île de Ré, (2) de la Coste et Raoul, avocats, Foucault, sénéchal à Saint-Martin, J.-B. Nairac, E.-L. Seignette, prévôt des monnayeurs, et Leconte, contrôleur de la monnaie. Enfin, pour procéder à l'élection des deux députés du tiers-état aux États-généraux, on réduisit les deux cent soixante-dix délégués à soixante-dix électeurs, auxquels furent adjoints douze autres électeurs nommés par le baillage secondaire de Rochefort.

On sait que les deux noms qui sortirent de l'urne électorale furent ceux du chevalier Griffon, lieutenant-général (3), et de M. Alquier, qui réunissait à ses fonctions de maire celles d'avocat du Roi au présidial et de procureur du Roi au bureau des finances (4). Ces noms me paraissent clairement révéler deux choses : la première, que le tiers-état de l'Aunis était loin d'être animé d'aucun esprit d'hostilité contre le pouvoir ni contre la noblesse, puisque les deux élus étaient des représentants de l'autorité royale et l'un d'eux de la classe des nobles ; la seconde, que, parmi la classe privilégiée et surtout dans le sein de la magistrature, se trouvaient des hommes aux idées libérales, qui partageaient les appréciations du tiers sur les abus dont ils étaient appelés eux-mêmes à profiter, tout prêts à en faire le sacrifice au bien de l'État et à l'intérêt général. La ville de la Rochelle ayant émis le vœu, afin qu'il y eut toujours deux représentants de l'Aunis aux séances des États généraux, qu'un *député supplétif* fut nommé pour remplacer celui des deux députés du tiers qui

(1) Délégué de Saint-Saturnin, il fut nommé, en 1791, député à l'Assemblée nationale ; il vota la mort du roi, il fut lui-même décapité à Paris.

(2) En 1791 il fut élu administrateur du département pour le district de la Rochelle.

(3) Massiou a cité, d'après les *Affiches de la Rochelle* de 1789, les vers qui furent faits à l'occasion de son élection, et qui témoignent de l'estime et de l'affection dont il était généralement entouré. (T. VI, p. 17.)

(4) On fit de même en faveur de M. Alquier, un quatrain que Dupont a reproduit dans son *Histoire de la Rochelle*, p. 552. — V. aussi les *Éphémérides histor. de la Roch.*, p. 258.

serait malade ou absent, l'assemblée générale avait décidé qu'il serait élu autant de *suppléants* que de députés. En conséquence, MM. Boutet, syndic de Saint-Martin, et le chevalier Druamps, délégué de Saint-Saturnin, qui avaient réuni, après les deux premiers, le plus grand nombre de suffrages, furent proclamés députés-suppléants.

Le clergé de son côté élut pour député M. Pinnelière, curé de Saint-Martin, et pour suppléant M. Deleutre, curé d'Aytré (1). Le député de la noblesse fut M. Ambroise-Eulalie, vicomte de Malartic, qui avait été maire de la Rochelle de 1783 à 1788 (2), auquel fut adjoint comme suppléant M. Ancelin de Cambon.

Je n'ai pas retrouvé le cahier général des plaintes et doléances du tiers-état de la sénéchaussée; mais il y a lieu de croire qu'il ne dut pas notablement différer du cahier particulier de la ville de la Rochelle, qui ne s'était pas borné, comme la plupart des autres, à des questions d'intérêt local, mais présentait tout un plan de réformes pour les différentes branches de l'administration. Le projet de rédaction proposé par les commissaires ne contenait pas moins de 91 articles; deux furent biffés dans la discussion, mais deux nouveaux furent ajoutés, de sorte que le nombre est resté le même.

M'abstenant de tout commentaire, je me bornerai à en donner le texte, tel qu'il existe en original aux archives du greffe, en l'accompagnant seulement de quelques notes, pour expliquer le sens de plusieurs mots qui ne sont plus en usage et mieux faire comprendre la portée des vœux exprimés par nos ancêtres.

(1) On pourrait s'étonner du choix fait par le clergé, pour le représenter, de deux modestes curés de village. On en trouve l'explication dans les *très humbles et très respectueuses représentations faites à Sa Majesté par le chapitre de l'église Cathédrale de la Rochelle*. Les *suppliants* s'y plaignent « de la confusion et du désordre qui ont régné partout, de ce que l'élection des secrétaires et commissaires, la rédaction des cahiers, le choix des scrutateurs, la nomination même des députés aient été à la disposition d'une seule classe du clergé *(les curés)*, qui a étouffé les voix de toutes les autres, s'est emparé de tout, et a tout fait par elle seule.... etc. »

(2) V. la notice biographique sur M. de Malartic, insérée par M. Delayant, dans la *Revue de l'Aunis* du 15 mars, p. 330.

CAHIER

Des Plaintes, Doléances et Remontrances du tiers-état de la ville de la Rochelle,

Qui sera porté par ses Députés à l'Assemblée générale du tiers-état de la sénéchaussée, qui se tiendra le 5 de ce mois devant M. le grand sénéchal ou son lieutenant.

ARTICLE Ier.

Le tiers-état de la ville de la Rochelle demande que le droit de voter par tête et non par ordre aux États généraux soit le premier objet des réclamations des députés pour conserver au état tiers-l'influence que cet ordre doit avoir dans l'assemblée de la nation.

II.

Le Roi sera supplié de supprimer les distinctions humiliantes qui ont existé aux précédents États généraux entre les deux premiers ordres et le tiers-état.

Sur le fait de l'Administration.

III.

Les députés demanderont que les impôts ne soient consentis que pour le temps qui s'écoulera d'une assemblée à l'autre, c'est-à-dire pour cinq ans au plus, de sorte que la perception sera suspendue de plein droit dans le cās ou le Roi ne convoquerait pas la nation, sans que l'imposition suspendue puisse arrérager.

IV.

Ils voteront pour que toutes les provinces obtiennent des états provinciaux (1), dans la proportion d'un député

(1) Voir l'intéressant ouvrage récemment publié par M. Léonce Delavergne, sur *les assemblées provinciales* et inséré d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*.

pour le clergé, de deux pour la noblesse et de trois pour le tiers-état. Le Roi sera supplié d'attribuer aux états provinciaux toutes les fonctions d'administration indistinctement et de restituer les fonctions sur le contentieux aux tribunaux qui en étaient originairement chargés ; ce qui rend indispensable la suppression des intendans (1).

V.

Les députés insisteront avec fermeté, et sans pouvoir se départir de leurs demandes, pour que tout citoyen ait la liberté civile et que les lettres de cachet soient à jamais abolies.

VI

Ils demanderont que les ministres soient responsables de leur administration et justiciables des États généraux, nonobstant toute évocation.

VII.

Les députés ne pourront consentir aucun impôt que le Roi n'ait accordé les articles ci-dessus et qu'il n'y ait à cet effet une loi solennelle, qui sera à la fois et un monument de la justice du Roi et le titre constitutionnel de la nation.

VIII.

Ils solliciteront des états provinciaux particuliers à l'Aunis et indépendants de toute autre province; l'Aunis, pays intéressant par sa position et son commerce, devant obtenir cette faveur de la justice du Roi. (2).

(1) Bien qu'on fasse généralement remonter l'origine des intendants au XVIe siècle, ce n'est véritablement qu'à Richelieu que doit être attribué leur établissement, qui eût principalement pour but de faire exécuter dans les provinces les volontés du pouvoir et de contrôler la conduite des parlements et des gouverneurs. Leur suppression avait été imposée à la cour par le parlement de Paris, en 1648, mais ils furent rétablis en 1654 et successivement institués dans toutes les provinces avec des pouvoirs de plus en plus étendus et qui embrassaient toutes les branches de l'administration civile et militaire. Ils obtinrent même droit de juridiction dans toutes les affaires civiles ou criminelles que les rois voulaient enlever aux juges ordinaires, temporairement, il est vrai, en vertu de pouvoirs extraordinaires.

(2) Le 27 juillet 1787, un arrêt du conseil du roi avait ordonné la formation d'une assemblée provinciale, commune à la Saintonge et à l'Aunis. Comme, d'après le règlement qui suivit, la Saintonge devait avoir vingt membres et la

IX.

Les impositions devant être réparties par les États généraux sur chaque province, les députés représenteront, en faveur de l'Aunis, lors de la répartition générale : l'aridité du sol de la province, dont la nature se refuse à toute autre culture que celle de la vigne ; les frais énormes qu'entraîne ce genre d'exploitation et l'incertitude des produits, qui sont rarement proportionnés aux dépenses faites par le cultivateur, et les États seront suppliés de prendre ces remontrances en considération.

X.

Les députés insisteront pour que les travaux publics, exécutés depuis huit ans dans le pays d'Aunis (1), et les comptes qui ont été fournis ou qui pourront l'être soient vus et vérifiés par les états de la province.

XI.

Ils réclameront la restitution des sommes indument perçus sur les propriétaires du païs d'Aunis pour la reconstruction des palais et prison de la ville de la Rochelle. (2)

XII.

L'Aunis n'étant pas suffisamment représenté aux États

Rochelle huit seulement, celle-ci craignit de voir sacrifier ses intérêts à ceux de la Saintonge, par une majorité qui serait toujours favorable à cette dernière quand il y aurait opposition d'intérêts. Cette fâcheuse rivalité fit échouer les bonnes dispositions du roi, et, bien que le comte de la Rochefoucault eût déjà été nommé président de l'assemblée, sa réunion ne pût avoir lieu. Le tiers-état de la ville de la Rochelle demandait donc qu'il fût accordé au *pays d'Aunis* une assemblée provinciale particulière et indépendante de celle que pourrait obtenir la Saintonge.

(1) Il s'agissait sans doute des travaux pour l'agrandissement et la commodité du port, de ceux du bassin de carénage, commencés depuis 1778 et qui ne furent terminés qu'en 1808, après de nombreuses interruptions, de la construction entreprise en 1785 de l'écluse de chasse et du Pont-Neuf qui réunit la grande à la petite rive, enfin de la reconstruction du Palais de Justice et des prisons.

(2) C'est à la fin de l'année 1783 qu'avaient été mis en adjudication les travaux de reconstruction et d'agrandissement du Palais et de la prison, d'après les plans de M. Duchesne, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la généralité. L'année suivante, la ville avait été imposée à la somme de 25,681 liv. 10 sols, pour sa participation à ces travaux. L'inauguration du nouveau Palais de Justice eut lieu le 12 novembre 1789. *Voir Ephémérides hist. de la Roch., p. 432.*

généraux par une seule députation, les députés supplieront les États de prendre en considération la population de la province et la consistance de son commerce, et de statuer que la sénéchaussée de la Rochelle aura deux députations aux États de 1794. (1)

XIII.

Que les travaux concernant la confection des chemins, des ports, curement des rivières et canaux, et la construction des édifices publics, soient à l'avenir exécutés sous l'ordonnance et la direction des Etats provinciaux, qui emploieront à cet effet tels ingénieurs et surveillants qu'ils aviseront : ce qui nécessite la suppression des ingénieurs des ponts-et-chaussées.

XIV.

Ils demanderont l'abolition de la taille (2) de l'imposition représentative de la corvée et des vingtièmes (3), pour être remplacées par une prestation unique et en argent. Cet impôt sera réparti sur tous les regnicoles, sans distinction de naissance, de rang, de dignité, d'immunités et de privilèges, et toute exemption en matière d'impôt sera déclarée injuste, inconstitutionnelle et commet elle anéantie. Cependant les députés, conformément à l'esprit de justice qui doit animer l'assemblée de la nation, réclameront une indemnité en faveur de ceux qui possédaient des emplois ou offices attributifs de privilèges en matière d'impôt.

XV.

Le Roi sera supplié de permettre qu'on limite ses bons sur le Trésor roïal, et que les Etats fixent, pour l'en-

(1) Déjà, le 30 décembre 1788, le corps de ville, délibérant sur un mémoire présenté par un nombre considérable des plus notables citoyens, avait émis le vœu « que la ville et *gouvernement* de la Rochelle eût des députés ainsi qu'elle en avait eu dans les 14e, 15e et 17e siècle. » La Rochelle alors n'en comptait pas moins de quatre.

(2) La *taille* était l'imposition personnelle que payait chaque année tout roturier, et dont étaient exempts le nobles, les ecclésiastiques et les officiers du roi. Voir : *Des finances de la France à la fin du XVIe siècle. (Revue de l'Aunis*, p. 242 et suiv.)

(3) Le *vingtième* était le *sou pour livre* perçue sur la vente en gros des boissons et autres denrées. Cet impôt produisait alors au trésor royal 55,000,000, d'après Potherat de Thou.

tretien de sa maison, une somme proportionnée à l'éclat du trône et à la majesté d'un grand Roi.

XVI.

Les députés insisteront sur la réduction des pensions qui seront jugées trop considérables d'après l'exposé des motifs fait aux États généraux, et sur la suppression totale de celles qui paraîtront suspectes ou dont les causes ne seront pas valablement justifiées.

XVII.

Ils demanderont une réduction dans le nombre des officiers généraux emploïés dans les provinces, et les états-majors des places.

XVIII.

Les députés réclameront contre l'exclusion donnée au tiers-état pour les places du haut clergé, de l'armée de terre et de mer, et des cours souveraines. Ils représenteront que, les vertus, la bravoure et les talents étant naturels au tiers-état comme aux individus des deux premiers ordres, cette exclusion ne peut subsister dans un siècle éclairé, et que toutes les places du haut clergé, de l'armée de terre et de mer et des cours souveraines, doivent être ouvertes au tiers-état comme aux deux premiers ordres et sans distinction. (1)

E. J.

(La suite à la quinzaine.)

(1) L'art. 6 de la déclaration des droits de l'homme proclama l'égalité de tous les citoyens devant la loi et leur égale admissibilité à tous emplois publics et à toutes dignités.

LARIVE

(JEAN MAUDUIT),

Né à la Rochelle. 1747 - 1827.

Venu entre deux tragédiens chez qui l'étude et la science égalaient le génie, Lekain et Talma, le rochelais Larive n'est point leur rival ; il est cependant du petit nombre d'acteurs auxquels leur nom a survécu.

« Quand il paraît sur la scène, fait dire à Dazincourt le rédacteur de ses mémoires, en 1810, je m'imagine voir Baron. Que de noblesse dans sa physionomie ! que d'aisance dans son maintien ! La vérité qu'il donne à l'expression de ses traits forme à tous moments des tableaux faits pour servir de modèles aux grands peintres; c'est Bayard, c'est Ninias, c'est Montaigu. »

On assure qu'en sortant d'une représentation qui l'avait vivement ému, David lui écrivit : « Vous êtes un grand homme ! »

En 1826, dans l'article *Déclamation* de l'*Encyclopédie moderne,* M. Tissot en porte un jugement très-différent : « Larive, dit-il, infiniment au-dessus des acteurs du temps, ne réussirait pas aujourd'hui, parce que notre théâtre a subi une révolution qui l'a ramené aux exemples de Baron, sous le rapport de la vérité. » « La nature lui avait accordé tous les dons extérieurs ; il était né pour porter l'habit grec et la toge romaine ; au premier aspect, il avait l'air d'un roi et d'un héros ; sa voix pleine et sonore était du plus beau timbre, forte et jamais dure, mais pas assez riche d'inflexions et de

nuances ; ses gestes avaient de la grâce, son action de la noblesse. La fierté, le dédain, l'ironie, la colère ou la fureur convenaient à ses moyens d'imitation. Personne peut-être ne l'a égalé dans Achille. Il jouait bien Spartacus, Coriolan et quelques rôles du même genre. Dans les autres, il faisait de brillants mensonges qui éblouissaient une partie du public, mais qui n'en étaient pas moins de fausses beautés. L'intelligence de Larive était médiocre; aussi n'avait-il pu retenir, et il aurait en vain essayé de pratiquer les traditions de Lekain, et comme il manquait d'âme, jamais il ne fit couler de larmes. Dans Tancrède il était froid. »

Tancrède était pourtant un des rôles de prédilection de Larive. Par une folle audace, il osa le jouer lorsqu'il était presque septuagénaire, et, selon M. Fabien Pillet, « les amateurs furent agréablement surpris de retrouver en lui les plus beaux traits de son premier talent ; il fut applaudi avec transport. » Selon le même critique, « son débit était large, franc, nuancé;.... mais il avait l'abus de toutes ses qualités ; ses élans l'emportaient ; il ne se rendait pas assez maître de son organe, plein, souple, retentissant;... de soudaines inspirations venaient à son aide. »

« Il a toutes les qualités extérieures; mais sa voix est » sourde;... il a rendu assez bien quelques morceaux de » déclamation, talent qu'on acquiert par une grande » étude et les leçons des bons modèles ;... mais il n'aura » jamais ces élans de génie qui saisissent les spectateurs, » avait dit de son côté Bachaumont, à l'époque de ses débuts.

S'il est difficile de concilier ces arrêts des connaisseurs, on peut du moins choisir entre eux; mais sur quoi s'appuyer pour choisir ?

Ce qui résulte pourtant de tout ceci, c'est que Larive apportait au théâtre un beau physique, dont au reste on peut juger par son buste de la main d'Houdon, dans le foyer de la Comédie Française ; un bel organe, des qualités plus éclatantes que solides ; qu'il rendait mieux

la colère que l'amour, mieux les rôles brillants, chevaleresques, tout en dehors, que ceux qu'il faut composer avec profondeur; qu'il était inégal et, même dans ses meilleurs jours, plus propre à électriser une salle qu'à satisfaire les critiques.

Les chroniqueurs sont moins en désaccord dans leurs récits que dans leurs jugements, et l'on peut à peu près savoir d'eux quels rôles Larive a créés avec succès.

Jean Mauduit, qui prit et illustra ce nom de Larive, naquit à la Rochelle, paroisse Saint-Sauveur, le 6 août 1747, du mariage d'Isaac Mauduit, marchand, et de Marie Bultel. Cette date diffère de celles qu'ont données la *Biographie universelle* et la *Biographie Saintongeaise;* mais leurs dates sont démenties, celle-ci affirmée par les registres de baptêmes des paroisses de la Rochelle. Elle s'accorde du reste parfaitement avec les indications que donne Larive sur lui-même dans le premier volume de son *Cours de déclamation.*

Ce n'est guère, et c'était encore moins au XVIIIe siècle, par une jeunesse bien régulière que s'annonce la vocation théâtrale. Celle de Larive ne fit pas exception. A neuf ans, ayant été sévèrement réprimandé par son père, alors à Decize, il s'enfuit de la maison et trouve un asile chez les religieux de Sept-Fonds, où il est pris d'un désir très-vif, mais encore plus court, de se faire trappiste.

A seize ans, il est mis par sa famille en pension à Paris; mais il rencontre dans la maison de son maître une jolie fille du même âge, simple et pure comme lui, et, grâce à cette double pureté, les choses vont si vite que les parents de la jeune fille sont obligés de l'emmener en toute hâte, et cependant trop tard. Le jeune Mauduit s'échappe de sa pension pour courir après elle, et arrive en la poursuivant à Honfleur, où il ne la trouve pas, mais où il se trouve sans le sou, n'ayant pour ressources que ses talents, qui, dit-il, se bornaient à savoir lire et écrire. Il se fait bravement maître d'école; il s'en

va débitant ce qu'il avait entendu dire, que la plupart des maladies de poitrine naissent des mauvais principes d'écriture, et, comme il y avait à Honfleur de jeunes et jolies poitrines que l'on voulait conserver, on les confia à son expérience d'adolescent. Que si l'on trouve ce récit difficile à croire, je fais observer que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, et j'ajoute que je ne tiens pas l'anecdote des habitants d'Honfleur, mais de Larive, *Cours de déclamation,* tome Ier, p. 77.

Il passa ainsi quinze mois, regrettant sa maîtresse, dévoré d'une langueur secrète qu'augmentait la vue de ses jolies écolières et observant le jeu des passions dont le port d'Honfleur lui offrait le spectacle. Au bout de ces quinze mois, son père découvrit sa retraite et l'envoya continuer ses observations à Saint-Domingue, *acte d'oppression de l'autorité paternelle*, dont pourtant Larive ne s'indigne pas trop, et dont, en vérité, il s'indignerait tout seul.

Il revint au bout de deux ans, sans avoir rencontré à Saint-Domingue ni la fortune ni une carrière. Il s'était montré, dès l'enfance, prompt à être impressionné par ce qu'il voyait et très-enclin à l'imitation. Frappé des pompes du culte ou de celles de l'armée, il avait voulu tenir un encensoir, porter le costume du prêtre, chanter, prêcher, puis avoir un fusil, un sabre, un uniforme. Les premières représentations dramatiques auxquelles il avait assisté l'avaient si vivement frappé que ses parents trouvèrent prudent de lui interdire le spectacle; mais ce goût lui était resté, et lorsqu'il revint des Antilles, laissé plus libre parce qu'il était plus âgé et peut-être parce que sa famille n'espérait plus le guider, il résolut de devenir un grand acteur.

Pour se confirmer dans cette confiance, sans laquelle, après tout, il n'y a pas d'artiste, il se présenta à Lekain, qui consentit à l'entendre, mais, pour ne pas perdre de temps, l'entendit pendant qu'il se faisait coiffer. Un peu piqué de ce sans-gêne, le jeune Mauduit, qui déjà prenait le nom de Larive et se donnait

comme américain, ne s'en sentit que plus engagé à bien faire, et réussit assez bien pour que Lekain lui dît qu'il ne voyait pas d'impossibilité à ce qu'il atteignît un jour le but qui faisait son ambition, d'être son double à la Comédie française.

Larive sortit transporté, courut s'engager dans la troupe de Mlle Montansier, à 600 livres par an, et rejoignit, à pied, ses camarades qui étaient à Tours.

Deux ans d'exercice sur les théâtres de province lui parurent une préparation suffisante pour aborder celui de Paris. Il avait attiré l'attention de Mlle Clairon, qui lui donna des leçons, et en 1770 il débuta à la Comédie française par le rôle de Zamore. Il se donnait toujours pour américain, ce qui fit dire à Voltaire : « Il est assez singulier que ce soit un américain qui débute par Zamore ; la balle va aux joueurs. » Il joua ensuite Œdipe, le comte d'Essex, Achille, Oreste d'*Iphigénie en Tauride*, Orosmane.

Il fut applaudi dans quelques scènes, mais en somme ces débuts ne furent pas heureux. Marmontel augurait bien du jeune acteur ; mais Grimm le jugeait défavorablement. Après avoir attribué sa chûte au fracas qu'on avait fait en l'annonçant, il ajoutait avec moins de goût : « Je n'aime ni son maintien, ni sa voix, ni sa figure.... » Il a l'air d'un oiseau de proie superbe, mais sans » esprit. Je parierais que M. Larive est fort bête, et je » gagnerais. » L'auteur des mémoires secrets prétendait qu'il avait été plus facile à Mlle Clairon de lui faire partager sa couche que ses talents.

Aucune histoire littéraire que je sache ne tient compte de ces critiques occultes, ces nouvelles à la main, ces correspondances littéraires si abondantes dans la dernière moitié du XVIIIe siècle. Elles ont cependant leur importance sinon par leur valeur littéraire, au moins comme documents sur les mœurs. L'œil du public impose toujours, même aux plus impudents, plus de pudeur que l'œil des coteries, fussent-elles princières, et le sans-gêne cynique de ces gazettes, succédant aux

violences des querelles théologiques, me semble avoir merveilleusement préparé l'emportement des polémiques révolutionnaires. Elles font comprendre les *Actes des Apôtres* et la colère du *Père Duchesne*.

Larive ne fut point admis à la Comédie française et dut retourner en province. C'est à Lyon que se développa son talent. Voltaire, fort attentif à tout ce qui pouvait servir sa gloire dramatique, le signalait au maréchal de Richelieu : « On a joué les *Lois de Minos* à Lyon avec beaucoup de succès. Un acteur, nommé Larive, a emporté tous les suffrages dans le rôle de Datame, et la ville a prié Lekain de jouer le rôle de Teucer à son retour au mois de septembre. » 7 auguste 1773. — C'est dans une de ces rencontres et par une véritable joûte que Larive avait conquis l'estime et la bienveillance de Lekain. Larive, tout enivré de son succès, lorsque ce grand acteur arriva à Lyon, bouda d'abord, puis, mieux inspiré, se montra à côté de lui dans le rôle de Nemours, dans *Adélaïde Duguesclin ;* animé par l'exemple, il obtint une part des bravos et joua assez bien pour que Lekain, piqué d'émulation et ne voulant pas se laisser disputer la palme, s'élevât au-dessus de lui-même.

Ce rapprochement entre deux acteurs inégaux ne dépasse pas la puissance de l'émulation. Ceux qui suivaient le théâtre de la Rochelle, il y a trente et quelques années, n'ont pas oublié les représentations qu'y donnèrent Mlle Duchesnois et Lafon. On aimait encore alors la tragédie, et, peu d'années auparavant, Ligier, à la fin d'un dîner, voulant bien réciter quelques scènes, avait trouvé un d'entre nous, et en aurait au besoin trouvé plusieurs, tout prêt à lui donner la réplique. Mlle Duchesnois joua Marie Stuart, et l'actrice qui remplissait d'ordinaire les premiers rôles sur notre scène, Mme Périchon, remplit celui d'Elisabeth. Elle n'était pas sans talent ; elle fut réellement belle ce soir là, et Duchesnois n'eut pas trop de tout son talent pour pouvoir s'écrier avec vérité : « Leicester était là ; j'étais reine à ses yeux. »

J'ai vu depuis Marie Stuart jouée au théâtre Français par Mlle Rachel, au théâtre italien par Mme Ristori, et je n'ai pas retrouvé mes émotions de cette soirée..... hélas ! et ma jeunesse non plus.

Cette petite lutte fit estimer Larive par Lekain, sans le lui faire redouter. Il l'appela à Paris, en 1775, pour le doubler, et ce n'est qu'alors qu'il apprit, non sans surprise, que son nouveau double était ce jeune américain, dont huit ans auparavant l'enthousiasme et l'ambition l'avaient fait sourire. L'ordre de début dépendait des gentilshommes de la Chambre, et surtout du duc de Duras, tout puissant parmi eux. Toute difficulté de ce côté fut levée par l'intercession de Debelloy, auquel Larive, quatre ans auparavant, avait eu le tort et le ridicule de proposer un duel. Debelloy s'honora par cette générosité, et Larive lui-même s'honore en lui rendant hommage.

Les nouveaux débuts du tragédien eurent lieu le 29 avril 1775; Mlle Clairon avait quitté momentanément l'Allemagne pour venir y assister. Il fut applaudi et reçu, sans enthousiasme toutefois. Il devint chef d'emploi, trois ans après, à la mort de Lekain, et occupa dix ans le premier rang, mais jamais sa réputation ne fut complètement hors de conteste, et peut-être jamais Paris n'a-t-il pleinement accepté un acteur qu'il n'eût point formé. On ne peut s'empêcher de remarquer que l'opinion des critiques, sévère pour Larive quand ils en parlent en général, est bien plus favorable quand ils le jugent dans chacun de ses rôles.

Avant la mort de Lekain, Larive l'avait doublé souvent, quelquefois avec un éclatant succès. Il avait, par exemple, produit un effet remarquable dans le rôle d'Orosmane, et il avait reçu, en 1777, un preuve de la faveur du public. Il avait inopinément remplacé Lekain dans le rôle de Gengis-Kan; cette substitution avait fait des mécontents, et, lorsque Larive vint annoncer *Zaïre* pour le samedi suivant, un d'entre eux s'écria : « C'est bon, pourvu que vous n'y jouiez pas. » Le par-

terre éclata en murmures, demanda Larive, ne laissa pas commencer la petite pièce qu'on ne l'eût amené, et le couvrit d'applaudissements « pour le dédommager de la mortification qu'il avait reçue d'abord ; genre de réparation qu'on n'est pas souvent dans le cas de faire aux comédiens », ajoute le chroniqueur.

Il avait joué en face de ce grand tragédien quelques rôles à peine secondaires : lui-même rappelle avec orgueil, en en appelant aux souvenirs de Paris, une représentation de *Brutus* dans laquelle il jouait Titus, tandis que Lekain jouait Arons et Brizard Brutus. Il fut peut-être alors donné aux spectateurs de jouir de ce magnifique et rare plaisir, une tragédie tout entière bien jouée. C'est probablement par reconnaissance que, devenu chef d'emploi, il avait gardé ce rôle de Titus. Il en parlait encore à Voltaire quelques jours avant sa mort, et l'enthousiaste vieillard, qui venait de lui dire qu'il ne pouvait plus s'occuper des choses de ce monde, se ranimait pour s'écrier : « Vous jouez demain Titus ; » ah ! dans ce cas, il n'y a point de mort qui tienne ; » il faut que je vous le fasse répéter. »

A une reprise de *Roméo et Juliette*, il avait pris un rôle en dehors de son emploi et de son âge, celui de Montaigu, et ce fut un de ceux qui donnèrent de lui les plus grandes espérances. Il avait su se grimer assez habilement pour dissimuler sa jeunesse, effort qu'il devait bien dépasser plus tard en faisant admettre par le public un Rodrigue de soixante ans, un Tancrède de soixante-dix ans.

Il avait créé quatre rôles, cette véritable épreuve du tragédien. Pygmalion ; Tigrane, dans les *Arsacides ;* Pizarre, dans *Zuma*, et Fayel, dans *Gabrielle* de Vergy. Les *Arsacides* (26 juillet 1775), tragédie en six actes, n'avaient été jouées que deux fois au milieu des huées. *Zuma* (22 janvier 1777) avait réussi, mais Larive avait paru laisser beaucoup à désirer dans un rôle qui, du reste, était regardé comme le plus défavorable de la pièce. Il avait obtenu un succès plus franc dans Pygma-

lion (1er septembre 1775). Mais ce n'était qu'une scène; restait donc Fayel (12 juillet 1777), joué, disait Grimm, avec beaucoup de chaleur et toute l'intelligence qu'on peut attendre de l'âge de l'acteur, mais qui eût exigé tout le talent, toute l'âme, toute l'expérience de Lekain. Ce qui faisait encore plus l'éloge des acteurs, c'est la différence du jugement que Grimm portait sur la pièce jouée et de celui qu'il en avait porté à la lecture. Mais ce succès était partagé par Monvel et Mme Vestris.

Larive était donc encore loin d'être hors de pair, lorsque Lekain mourut, le 8 février 1778, et il n'y a pas lieu de s'étonner que Molé et Monvel lui disputassent le dangereux héritage du grand tragédien. Le duc de Duras leur assigna en effet quelques rôles; mais la plupart cependant furent dévolus à Larive, et c'est lui qui succéda au maître. Un de ses adversaires ou de leurs partisans se vengea par ce facile calembourg:

Ah! quel affreux malheur m'arrive,
A dit Melpomène à Caron:
Lekain a passé l'Achéron,
Mais il n'a point laissé ses talents sur Larive.

une épigramme n'est pas un jugement; celle-ci toutefois était conforme à l'opinion des connaisseurs, plus sévère encore pour les rivaux de Larive que pour lui: Larive, disait Grimm, est peut-être le seul qui sache encore réciter des vers sans faute et sans manière. Mlle Clairon ne voyait à la Comédie française que quatre sujets dignes d'être cités: Préville, Molé, Brizard et Larive. Celui-ci ne remplaça pas Lekain sans doute; mais il fit plus qu'on n'avait espéré de lui. Pendant les dix années où il soutint le théâtre, aucun des grands rôles de Corneille, de Racine, de Voltaire, que la mode entourait alors d'une faveur que la mode réactionnaire de notre époque lui fait trop expier, ne fut abandonné;

il ne nuisit à aucune des tragédies qui lui furent confiées, et plusieurs lui durent entièrement leur succès. Enfin, pour opposer quatrain à quatrain, on chantait de lui, deux ans plus tard :

A celui qui de tous les cœurs
A su rassembler le suffrage,
Et, trouvant Melpomène en pleurs,
Lui fit oublier son veuvage.

Il a lui-même déclaré que se sentant doué de qualités toutes différentes de celles de Lekain, il ne pouvait le prendre pour modèle et était gêné par son voisinage. Resté seul il s'abandonna plus librement à sa nature et réussit mieux. Il faut avouer aussi que la littérature de son temps lui faisait difficile la tâche de soutenir l'honneur du théâtre français. *Agathocle*, que lui confiait Voltaire mourant, ne pouvait être que protégé par le nom de son auteur, et Debelloy et Lemierre dont il fit reprendre les pièces, Laharpe et même Ducis étaient certainement bien plus inférieurs à Voltaire que Larive à Lekain.

L. Delayant.

(*La suite à la quinzaine.*)

LES FILS D'ADAM.

CONTE.

Les offices chantés, un de ces jours de fête
Où l'on n'a qu'à flâner, médire du voisin,
Sur la place du bourg, Guillaume, forte tête,
Arrêta, pour causer, son compère Lubin.
On parla tout d'abord, exordes ordinaires,
De la maison, des troupeaux et des champs,
Et de la pluie et du beau temps;
L'entretien s'anima; l'on en vint aux affaires :
« Si le ciel, dit Lubin, me promettait toujours
» Un peu de pain pour mes vieux jours,
» Réduisait les impôts, allégeait la corvée,
» Je pourrais, ma tâche achevée,
» M'endormir, chaque soir, heureux comme un seigneur.
» Pourquoi Dieu nous fit-il naître pour le malheur?
» Mais quoi! ce n'est pas Dieu, c'est Adam, notre père,
» Qui nous plongea dans la misère;
» Et le gourmand nous y plongea
» Pour une pomme qu'il mangea!
» Le curé le disait, l'autre dimanche, au prône. »
— « Quel malheur, fit Guillaume en élevant la voix,
» Que Dieu n'ait de Guillaume au lieu d'Adam fait choix!
» Plus heureux mille fois que le roi sur son trône,
» En Paradis nous serions tous encor! »

Le seigneur de l'endroit, traversant le village,
Entendit le discours : il sourit, et d'abord
Voulut éprouver leur courage.
Aussitôt il ordonne un splendide festin,
Y fait mander Guillaume et son ami Lubin.

Quand nos hommes ont fait bombance,
Bu les meilleurs vins du caveau,
Quelque peu dans la coupe allumé leur cerveau,
Le seigneur, levant la séance,
Leur montre son jardin, les rameaux tout ployés
Sous le poids des fruits mûrs, et gaîment les convie
A cueillir ceux qui leur feront envie :
« Respectez seulement l'arbre que vous voyez ;
» Je vous fais d'y toucher une défense expresse. »

Il part. A peine seul, notre couple s'empresse
D'approcher du fruit défendu.
L'arbre vient d'un pays à Guillaume inconnu :
— Seigneur Hugues l'avait rapporté des croisades. —
« Quel éclat ! c'est de l'or ! quels fruits délicieux ! »
Dit Lubin, leur jetant d'amoureuses œillades.
« Laissons-les, dit Guillaume en détournant les yeux ;
» Se pourrait-il que des hommes
» Fussent séduit par des pommes ?
» C'est bon pour des enfants ! Que m'importe ce fruit ? »
Pour cacher son désir, l'un et l'autre méprise
— En paroles — l'objet qui fait sa convoitise.
Ils ont beau reculer : un démon les poursuit,
Et des fruits séducteurs ravive en eux l'image.
Guillaume, qui d'abord paraissait le plus sage,
Succombe le premier, hélas !
« Bon ! pour un fruit, dit-il, on ne nous pendra pas :
» Cueillons ce petit-là, qui tout près se balance.
» Je le cueille, Lubin ; toi, regarde à l'entour. »
Sitôt dit, sitôt fait. Dieu ! quelle jouissance !
Ils partagent la proie, en riant de leur tour.
Hélas ! ils vont pleurer bientôt leur imprudence !

Ils rentrent au château : « Quel malheur ! leur dit-on ;
« L'ami François n'a plus qu'une heure d'existence :
» Il a mangé du fruit-poison !
» Ce fruit semble être d'or ; il a belle apparence... »
— « Un fruit d'or, dit Guillaume en pâlissant d'effroi ;
» Je suis mort ! ah ! je sens un feu qui me dévore !

« Lubin m'eût cru, nous pourrions vivre encore ! »
— « Moi ? dit Lubin, c'est toi qui l'as cueilli, c'est toi ! »
Le seigneur réplique à nos hommes :
« Fils d'Adam, je vois que les pommes,
» Tout comme Adam, vous ont tentés ;
» Lui, du moins, il fut excusable :
» Le jour qu'il se rendit coupable,
» Il avait Ève à ses côtés.
» Sa faute lui coûta la vie ;
» Vous, vous n'en mourrez point : reprenez vos labeurs.
» Indulgents désormais pour le péché d'envie,
» Allez, n'accusez plus Adam de vos malheurs. »

A. DE LAVERGNE.

CHRONIQUE MUSICALE.

Depuis notre dernière chronique, nous avons assisté à trois manifestations musicales dans le ressort de notre grande association de l'Ouest : une à Niort, deux à la Rochelle. Il y en a eu certes bien d'autres dans cette portion de l'empire français qui comprend les départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure, mais nous n'avons pas de données assez détaillées pour pouvoir en parler.

Il serait cependant à la fois intéressant et utile que les journaux de chaque localité missent leurs abonnés au courant de ce qui se passe dans les villes voisines, surtout lorsque ces villes, comme Poitiers, Niort, Limoges, Rochefort et la Rochelle, font partie d'une association qui les unit par un lien artistique et fraternel. Il serait profitable à chacune d'elles d'apprendre ce qui se fait chez les autres, afin que les bons exemples pussent être suivis. Il nous semble que l'art gagnerait à cet enseignement mutuel.

Nous devons au fondateur de nos congrès, le regretté Beaulieu, d'avoir initié de bonne heure notre province à la grande musique, et, ce qui est peut-être un avantage plus précieux, d'avoir fait se connaître et s'apprécier les uns les autres les différents musiciens de nos cinq départements.

Les compatriotes de Beaulieu ont pensé que l'hommage le plus éclatant qu'on pût donner à sa mémoire était l'exécution de la messe de *Requiem* qu'il avait

écrite à l'occasion de la mort de son maître, Méhul. Les sociétés philharmoniques des cinq villes associées furent conviées à prendre part à cette solennité qui a eu lieu le 27 janvier. Poitiers, Rochefort et surtout la Rochelle avaient envoyé à Niort un bon renfort d'instrumentistes pour compléter l'orchestre. Les chœurs étaient presque exclusivement composés de chanteurs et de cantatrices de Niort. Les solistes étant des amateurs, nous n'en pouvons pas parler d'une façon précise, sinon pour dire qu'ils ont exécuté d'une manière très satisfaisante les morceaux qu'on leur avait confiés. Nous regrettons seulement qu'il n'y ait pas eu de ténor. Nous ne pensons pas que l'auteur ait omis d'écrire cette partie; mais nous supposons que, pour la facilité de l'exécution, on en avait chargé un mezzo soprano. Cette substitution n'a rien de choquant, surtout lorsque le mezzo soprano est, comme dans le cas dont il s'agit, un talent hors ligne. Nous n'en dirons pas autant du remplacement des troisième et quatrième cors par deux saxhorns en *si bémol;* le timbre de ces instruments guerriers désorganisait l'harmonie. Il est vrai que, dans la messe de Beaulieu, l'harmonie ne joue qu'un rôle secondaire. C'est presque continuellement le quatuor qui accompagne. Mais cet accompagnement est traité avec une correction, un soin infini, et c'est, il faut le dire, une des parties de l'œuvre où l'auteur a déployé le plus d'art. Le caractère général de cette messe est essentiellement religieux et grave. Peut-être désirerait-on un peu plus de mouvement, un peu plus d'intérêt; mais il est difficile d'avoir ensemble la gravité et l'éclat, à moins d'être un génie comme Mozart, Beethoven ou Chérubini. Nous considérons la partition de Beaulieu comme une œuvre complètement réussie.

L'orchestre et les chœurs étaient conduits par M. Delavault, qui est appelé, chez nos voisins, à succéder à M. Beaulieu. Cet amateur, artiste par le cœur et le talent, possède beaucoup des qualités de son prédécesseur et, entre autres, celle qui doit nous être le

plus précieuse, à nous autres membres de l'association, le zèle et le dévouement à la musique.

Il faut, en effet, beaucoup de bonne volonté, de persévérance et d'abnégation, pour arriver à monter ces lourdes machines qu'on appelle les congrès musicaux de l'Ouest. Espérons qu'il se trouvera toujours des hommes assez dévoués pour assumer sur eux la responsabilité d'un résultat financier douteux, et affronter tous les déboires qu'entraîne l'organisation des chœurs et des orchestres, sans compter la partie la plus épineuse à coup sûr, la direction des solos et des solistes.

Espérons que nos amis de Niort, qui doivent avoir, cette année, le congrès chez eux, et qui ont toujours eu la main heureuse pour le choix de leurs solistes, réussiront encore cette fois et maintiendront haut et ferme le drapeau planté par Beaulieu.

Le concert annuel que notre Société philharmonique donne, à la Bourse, au bénéfice des indigents, a eu cette année sa splendeur habituelle. Le public, quoique moins compact que d'habitude, a été loin de faire défaut, puisque la recette a atteint, à cent francs près, le total ordinaire.

Le programme était on ne peut plus varié. Pour commencer par les morceaux d'ensemble, nous citerons d'abord l'ouverture d'Obéron qui, à partir de l'allegro, a été jouée avec beaucoup d'entrain; celle de *Charles VI*, préface musicale usée, vieillie, où le chant devenu presque pont-neuf « *Guerre aux tyrans*, » ne nous a procuré que de l'ennui. L'exécution en a été excellente. Nous n'en dirons pas autant de l'allegretto de la symphonie en *la* de Beethoven, cette belle marche funèbre, dans laquelle les instruments à vent ont un rôle si important, qui doit aller progressivement en augmentant d'intérêt jusqu'au fortissimo, à peu près au milieu du morceau, puis s'éteindre, se perdre comme dans un lointain vaporeux. Le début a été satisfaisant, mais la fin a été bien loin d'y répondre. Quand l'orchestre de

la Société philharmonique voudra observer les nuances et se soumettre à jouer piano, ce sera un des meilleurs orchestres de province. C'est là tout le secret de l'immense supériorité des orchestres de Paris sur ceux de nos villes départementales ; et cependant que faudrait-il pour suivre les indications des auteurs?..... un peu d'attention seulement. Des chœurs, nous ne parlerons pas. L'un, celui de la *Chatte Merveilleuse* avait été donné au concert de 1863, l'autre, celui de *Guillaume Tell* a été entendu trop souvent déjà. Pourquoi ne pas varier un peu plus le répertoire choral et, sortant des opéras contemporains, ne pas faire appel aux partitions des grands maîtres de l'art classique? — N'y a-t-il point un précédent facile à invoquer, un exemple que l'on doit suivre, dans l'organisation même des concerts du Conservatoire? — C'est là le codex des monteurs de concert.

Au nombre des morceaux d'ensemble, nous devons citer la fugue du 4e quatuor de Beethoven. Ce morceau délicat et composé avec plus d'art que de passion a été remarquablement rendu par les instruments à cordes à parties quadruplées. Avec des chefs d'attaque comme MM. Rideau, Battanchon et Rigondeau, on peut être sûr d'une exécution parfaite.

Ici se présente une grande difficulté : il s'agit de parler des solistes-chanteurs sans les nommer ! Trop heureux qu'il nous soit permis d'employer le système algébrique des lettres pour désigner les quantités connues, nous dirons que Mme D*** a chanté avec entrain et justesse une cavatine des *Martyrs*, de Donizetti ; que Mlle A*** s'est montrée, dans l'air de *Robert le Diable : En vain j'espère*, ce qu'elle est toujours, la cantatrice à la voix pure, étendue et sympathique ; que le grand succès du concert a été pour le duo du *Turco in Italia*, de Rossini, chanté par Mlle C*** et M. D***, de façon à enthousiasmer l'auditoire, qui par trois fois a demandé bis. Avouons que pour nous, chroniqueur morose, quel que soit le plaisir que nous ait fait ce duo, il n'est pas

à comparer à la suprême satisfaction que nous a fait éprouver le quintette du *Mariage secret*, de Cimarosa. Enclin, comme nous le sommes, à devenir *laudator temporis acti,* nous avons en grande admiration la musique italienne, mais la vraie, celle des Pergolese, des Cimarosa, des Paesiello, des Durante, des Scarlatti, etc. Lorsque nous relisons, avec tout le recueillement que méritent des chefs-d'œuvre, les partitions de ces maîtres pareils, et que nous voyons ces pures mélodies, ces accompagnements si délicatement ciselés, nous ne pouvons nous empêcher de gémir sur le goût de la génération actuelle, réduite à se passionner pour les Italiens d'aujourd'hui. Grâces soient rendues à Mmes de C***, de L*** et C*** (qu'on entend trop rarement à la Société) et à MM. D*** et S***, pour l'excellente manière dont ils ont interprété ce quintette. Mlle de C*** a, dès le début, posé sa voix en cantatrice consommée; elle possède l'art le plus difficile en musique, celui de bien prendre une note et de bien l'abandonner. Nous devons des remercîments aux personnes qui ont eu l'idée de nous donner un morceau de chant d'ensemble : c'est sortir brillamment de la vieille routine à laquelle nous a habitués la commission de la Société philharmonique, en ne nous faisant entendre depuis si longtemps que des solos.

Nous retrouvons la plupart de nos valeurs algébriques dans la chapelle du Lycée, le jour du Jeudi-Saint, exécutant, en présence d'un auditoire trop peu nombreux, le *Stabat mater* de Rossini, — idée heureuse due, si nous ne nous trompons, à notre jeune basse-taille, M. S***, et dont la réalisation a fait le plus grand honneur à M. Ehkirsh. Ce jeune musicien a monté les chœurs avec un soin digne d'éloge et dirigé l'orchestre avec talent.

Les soli ont été dits avec distinction par Mlle A***, dont la belle voix remplissait l'église, dominant l'orchestre sans effort; par M. C***, le charmant ténor que nous avions applaudi au concert du théâtre dans l'Ar-

nold de *Guillaume-Tell*, et qui reparaît de temps en temps pour rendre possibles nos grandes exhibitions musicales ; par Mme D***, qui a dit la cavatine avec un succès complet ; par Mlle de C***, si distinguée toujours dans sa manière de phraser, et par MM. D*** et S***, qui ont droit à une forte part des éloges.

L'exécution du *Stabat* est un jalon planté qui nous donne l'espoir d'entendre, dans un avenir prochain, les messes de Chérubini, de Beethoven et de Mozart. Courage, M. Ehkirsh, les amateurs Rochelais ont les yeux sur vous.

L. Behrnardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LE CAHIER

DES PLAINTES, DOLÉANCES ET REMONTRANCES

DU TIERS-ÉTAT DE LA ROCHELLE

EN 1789.

(SUITE.)

XIX.

Les aides, régie et gabelle (1), les inspecteurs aux boucheries, à la marque des cuirs et des fers (2) seront présentés comme une calamité publique. Les députés solliciteront avec instance leur abolition à perpétuité, et ils proposeront de remplacer leur produit par des abonnements avisés dans les états provinciaux.

XX.

Ils demanderont la suppression des receveur-généraux, particuliers, et autres gens de finance, de sorte que les états provinciaux puissent verser directement et ainsi qu'ils l'aviseront au Trésor roïal.

XXI.

L'aliénation des domaines du Roi à perpétuité et sous

(1) Après avoir lu l'intéressante étude sur *les finances de la France à la fin du XVIe siècle*, publiée dans la *Revue de l'Aunis*, par M. Paul Romieux, il est facile de comprendre par quel motif nos aïeux demandaient l'abolition d'impôts aussi arbitraires que vexatoires; dès le 27 septembre 1789, un règlement du roi déclara que la gabelle, le plus odieux de tous, serait abolie.

(1) Les besoins du Trésor avaient fait créer une multitude d'offices vénaux, non moins onéreux que gênants pour le commerce et l'industrie, quand ils n'étaient pas ridiculement inutiles, comme les *jurés-crieurs héréditaires d'enterrements, les jurés vendeurs d'huitres, les contrôleurs de perruques, etc.*

la garantie des États-généraux, les forêts exceptées, sera présentée comme infiniment avantageuse au bien de l'État, et les députés seront tenus de la demander.

XXII.

Ils réclameront la suppression des francs-fiefs (1), ce droit, monument de la barbarie féodale, étant onéreux en lui-même, injurieux au tiers-état, et devenant chaque jour plus vexatoire par les rigueurs de la perception.

XXIII.

La faculté de se libérer étant de droit naturel, les députés demanderont que l'amortissement des rentes dues au clergé soit autorisé, et que la liberté à cet égard s'étende jusqu'aux rentes inamortissables dues à des particuliers.

XXIV.

Ils réclameront également, en faveur des communes et municipalités, le droit de se rédîmer de la banalité des fours et moulins et des corvées seigneuriales justifiées par titres.

XXV.

Ils solliciteront une nouvelle constitution pour les municipalités, les officiers municipaux, qui représentent tous les citoïens, devant être élus librement par les citoïens de toutes les classes. (2)

(1) Les papes, pour favoriser les croisades, avaient obtenu des rois que les fiefs, qui ne pouvaient originairement être possédés que par des personnes nobles, pûssent être acquis par des roturiers, en payant certain droit qu'on appelait de *franc-fief ;* et tous les 30 ou 40 ans, on faisait une taxe sur les roturiers, églises, communautés et gens de main-morte pour les fiefs qu'ils avaient acquis et qui n'étaient point amortis. Elle se faisait sur le pied du revenu de six années pour les fiefs tenus du roi nuement, et de trois années pour ceux qui n'en relevaient qu'en arrière-fief. On sait que le régime féodal fut entièrement détruit par le décret du 4 août 1789.

(2) Aux termes de lettres patentes de Louis XVI, du 3 décembre 1774, qui avaient modifié la constitution du corps de ville de la Rochelle, établie par une déclaration du 5 février 1718, ce corps se composait : d'un *Maire*, choisi par le roi sur une liste de trois candidats élus par les officiers municipaux, et dont les fonctions, de même que celles des échevins, ne duraient que deux années ; de quatre *échevins*, dont un devait nécessairement être pris parmi les membres du présidial et les trois autres devaient appartenir aux autres juridictions, aux professions libérales ou à la classe des bourgeois n'exerçant pas de profession; de dix *conseillers* ou *assesseurs*, tirés aussi de certaines catégories déterminées et dont les fonctions étaient à vie; d'un *procureur-syndic*, d'un *secrétaire-*

XXVI.

Les députés représenteront que depuis trop longtemps les impositions pèsent sur la classe la plus malheureuse; que, si un grand luxe est l'attribut nécessaire d'un grand Etat, les objets de luxe doivent être fortement frappés de l'impôt. En conséquence, ils demanderont qu'il y ait un impôt sur les voitures, les gens de livrée, les laquais, valets de chambre et autres domestiques qui ne sont point emploïés à l'exploitation et à la culture des terres.

XXVII.

L'intérêt public exigeant une surveillance continuelle sur le service des postes aux chevaux, les députés demanderont que la direction et l'administration en soient confiées aux états provinciaux.

XXVIII.

Ils proposeront l'établissement d'un droit sur les voitures de voyage et de roulage sur les grandes routes, pour être appliqué à l'entretien des chemins, et la fixation d'un poids de charge des voitures destinées aux transports des objets de commerce, afin de prévenir la dégradation des routes (1).

XXIX.

Ils demanderont que les frais de cazernement, de guet et de logement de gens de guerre, qui ont été jusqu'ici supportés par le tiers-état, le soient à l'avenir par tous les ordres indistinctement.

XXX.

Les levées de canonniers auxiliaires dépeuplant les campagnes de l'Aunis, et le tirage de la milice étant d'ailleurs contraire à la liberté personnelle, et comme tel inconstitutionnel, les députés en demanderont la suppression.

greffier et d'un *receveur* de la ville, nommés aussi à vie : ensemble dix-huit membres, tous élus par le corps de ville lui-même. Nul ne pouvait être réélu Maire ou échevin qu'après un intervalle de quatre années depuis la cessation de ses fonctions.

(1) Cet article a été rayé.

XXXI.

La tranquillité publique, la sûreté personnelle et la conservation des propriétés étant le prix des impôts que le souverain reçoit de la nation, le Roi sera supplié d'augmenter considérablement le corps de la maréchaussée, et de consulter les états provinciaux sur les établissements et la distribution des divisions et des brigades.

XXXII.

Les députés demanderont que la refonte des monnaies soit consentie par la nation, et le titre fixé par elle.

XXXIII.

Ils insisteront pour que l'on publie, chaque année, par la voie de l'impression, les comptes de l'administration, et que cette publicité soit également étendue à l'administration de chaque état provincial.

XXXIV.

Les députés seront autorisés à garantir tous les engagements contractés par le gouvernement jusqu'à l'assemblée des États-généraux, une discussion et une révision à cet égard, même pour ce qui concerne des intérêts exhorbitants et usuraires, n'étant pas de la dignité d'une grande nation. Mais les députés seront tenus de demander à connoître le régime de chaque département, et qu'il soit établi dans toutes les parties un tel ordre que la nation n'ait plus à gémir des abus de l'administration et à souffrir des erreurs ou des vices des administrateurs.

Sur le fait de la justice.

XXXV.

Les députés demanderont que la révision des loix consenties par la nation soit absolument et à jamais interdite aux parlemens et autres cours, et que les moyens de sanction et de publicité résident uniquement dans les États-généraux; que les loix soient par

eux adressées aux états provinciaux, sans qu'il soit besoin, pour assurer leur exécution, de l'enregistrement ou du dépôt dans aucun tribunal que ce puisse être.

XXXVI.

Ils solliciteront la réformation de l'ordonnance civile (1), l'abréviation des procédures et une diminution notable des frais, dont l'énormité peut absorber dans plusieurs cas la valeur de l'objet en litige.

XXXVII.

Ils représenteront que les droits de contrôle, qui, dans l'origine, n'avaient été qu'une précaution sage et bienfaisante du législateur pour constater la date des actes et assurer la tranquillité des parties, se sont multipliés à proportion des besoins de l'État; que le gage de la sûreté publique est devenu la source de vexations fiscales; que, de toutes les parties de l'administration, il n'en est point de plus obscure et de plus vicieuse; que le mal s'est accru par les interprétations et les distinctions sans nombre qu'on a données sans avoir de plan fixe; que les contradictions se trouvent où l'on devroit trouver les lumières de la loi; que cette ambiguité engage un combat perpétuel entre le traitant et les parties contractantes, et que celles-ci ont constamment un désavantage ruineux; qu'il est essentiel que les députés insistent sur l'établissement d'un nouveau tarif qui, en diminuant les droits exhorbitants du contrôle, soit clair, précis et intelligible pour tous les citoyens; qu'il est indispensable d'assigner une plus juste proportion dans les classes et d'opérer la diminution des emploïés; que les recherches qu'ils sont autorisés à faire chez les notaires tendent à dévoiler les secrets des familles et qu'elles offrent le genre d'inquisition le plus odieux peut-être.

(1) L'ordonnance civile, ou *Code Louis*, fut enregistrée le 20 août 1667. Elle réformait beaucoup d'abus, accélérait l'expédition des affaires et établissait une procédure uniforme, mais elle laissait subsister la diversité des coutumes, les justices seigneuriales, les évocations, les commissions, les committimus, la vénalité des charges, etc.

XXXVIII.

Que les droits de centième-denier, tant sur les actes translatif de propriété que sur les biens échus en collatérale, sont abusifs et vexatoires, en ce que ces droits se perçoivent sur les biens-fonds, surtout en collatérale, sans distinction des charges; qu'il arrive fréquemment qu'un domaine est grévé de rentes au-delà de sa valeur, et que néantmoins l'héritier païe le droit rigoureusement et comme si le bien étoit liquide; que cette injustice s'accroit encore par le paiement des doubles droits et des amendes qu'encourent ceux qui laissent passer le temps fatal; que cette contravention arrive fréquemment par l'ignorance bien pardonnable de l'obligation imposée par les loix rigoureuses du contrôle; que des avertissements de la part des employés préviendroient des erreurs presque toujours involontaires de la part des héritiers; mais que ces avertissements ne sont point donnés parce que à la rigueur de cette partie des loix fiscales on a ajouté l'injustice révoltante de faire tourner au profit des emploïés l'ignorance où l'on est communément de leurs réglements, et qu'ils obtiennent sur une partie des amendes qu'ils partagent entr'eux ce qu'ils appellent un *excédent de fixation*.

XXXIX.

Les députés demanderont, comme un des objets les plus importans pour le bonheur public, la révision de l'ordonnance criminelle et l'abrogation de ses dispositions en plusieurs cas, et notamment qu'il ne soit plus permis au juge de procéder aux interrogatoires et autres actes d'instruction qu'assisté de deux autres juges; qu'il ne puisse rendre de décret de prise de corps et d'ajournement personnel que de l'avis des officiers du siège; enfin qu'il soit donné en toute matière, et dès l'origine de l'instruction, un conseil aux accusés (1).

(1) L'ordonnance de 1670, qui avait introduit dans l'ancienne procédure criminelle de nombreuses et sages améliorations, avait cependant laissé subsister

XL

L'abolition des commissions (1) et des évocations (2) sera réclamée par les députés comme un gage de la justice du Roi et de la liberté des peuples.

XLI.

Le Roi sera supplié de ne plus accorder de dispense d'âge, pour l'exercice des fonctions de judicature, à ceux qui ne seront pas âgés de vingt-cinq ans ; les grâces de Sa Majesté ne pouvant pas s'étendre jusqu'à donner à un mineur la prérogative abusive de prononcer sur l'intérêt d'autrui, lorsque, d'après les loix, il ne peut valablement disposer des siens (3).

XLII.

Les lettres de *comptabilité* (4) et de dispense d'al-

de regrettables abus, tels que la question ou la torture ; l'interdiction aux accusés de l'assistance d'un conseil ou défenseur, le secret de l'instruction, non-seulement, comme aujourd'hui, dans la première phase de la procédure, mais encore jusqu'à la décision des juges, qui devaient former leur conviction sur les procès-verbaux d'information du magistrat chargé de l'instruction de l'affaire. Cette instruction écrite prenait dès lors une telle importance qu'on pensait qu'elle ne pouvait pas être abandonnée complètement à un seule juge, et que l'on demandait qu'il fut assisté de deux autres magistrats pour procéder à l'audition des témoins et aux interrogatoires des accusés et aussi pour rendre soit un *décret de prise de corps*, qui équivalait à notre *mandat d'arrêt* ou *d'amener*, soit *un ajournement personnel*, sorte de *mandat de comparution*. Un décret de l'Assemblée constituante des 8 octobre — 3 novembre donna pleine satisfaction au vœu émis par nos pères.

(1) Les *commissions* étaient des tribunaux extraordinaires, substitués arbitrairement à la juridiction ordinaire pour juger certains faits dont on voulait enlever la connaissance aux magistrats qui eûssent dû les juger, et qui se dissolvaient après le jugement de l'affaire.

(2) Les *évocations*, qui ont été maintenues dans certains cas, avaient pour effet, comme les commissions, d'ôter aux juges ordinaires la connaissance d'une contestation et de déférer à un autre tribunal le pouvoir de la décider. Il s'agit ici surtout des *évocations de grâce* qui étaient accordées par le Roi à certaines personnes, ou à des corps ou communautés, comme marque de sa protection et généralement sans cause légitime.

(3) L'âge de la majorité, qui a été fixé à vingt-un ans par la loi du 20 septembre 1792, variait anciennement selon les coutumes, qui n'admettaient généralement la *majorité parfaite*, donnant le droit d'aliéner irrévocablement, qu'à l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

(4) N'est-ce pas *incompatibilité* qu'il faut lire ? et y voir le vœu que le Roi, par ses lettres, ne relevât pas certaines personnes de l'incompatibilité qui existait entre les fonctions ou charges dont elles étaient revêtues et celles de la justice?

L'auteur a fait une erreur de lecture, il y a dans le manuscrit original *Compatibilité* et non *Comptabilité*.

liance (1) seront également présentées comme contraires au bien de la justice et à l'intérêt des justiciables, et on demandera à S. M. de n'en plus accorder.

XLIII.

Les bonnes loix pouvant devenir illusoires et inutiles lorsque les magistrats ne sont pas éclairés, S. M. sera suppliée de réformer les études des écoles de droit, et de n'accorder de provisions pour les offices de judicature qu'à ceux qui auront exercé pendant cinq ans la profession d'avocat, et qui apporteront des preuves incontestables qu'ils auront exactement suivi pendant ces cinq années les audiences d'une justice roïale (2).

XLIV.

Les lettres de *committimus*, (3) étant une dérogation au droit commun et une exception aux loix générales du roïaume, doivent être abolies.

L'exécution des ordonnances concernant les droits de fuye, de chasse et de garenne sera réclamée au nom des cultivateurs et des habitants des campagnes.

XLV.

La vénalité des charges et les abus qui en résultent seront dénoncés aux États-généraux, comme ils l'ont été à toutes les assemblées de la nation depuis François Ier, et les députés proposeront de délibérer sur les moïens de rembourser les offices et de rendre ainsi à la justice l'éclat et la pureté qu'elle doit avoir (4).

(1) Le souverain jouit encore de la prérogative d'accorder, dans certains cas, des dispenses pour autoriser des magistrats entre lesquels existent des liens d'alliance ou de parenté à faire partie d'un même tribunal.

(2) La loi du 20 avril 1810 n'exige qu'un stage de deux ans pour pouvoir être nommé juge d'un tribunal de première instance ou conseiller d'une cour. Le cahier parle des audiences d'une *justice royale* par opposition aux justices subalternes des seigneurs, qui n'ont été supprimés que par la loi du 4 août 1789.

(3) Les *lettres de committimus* conféraient à un grand nombre de hauts personnages, officiers et fonctionnaires, le droit ou privilège de déclarer la compétence des tribunaux ordinaires et d'attirer devant certaines juridictions de Paris la connaissance et la décision des procès dans lesquels ils étaient intéressés.

(4) La vénalité des charges de judicature fut abolie par le décret des 4-11 août 1789.

XLVI.

La noblesse devant être le prix des vertus d'un citoïen et des services rendus à l'État, que nul à l'avenir ne puisse être annobli par charge (1).

Les députés profiteront du moment où la nation est réunie auprès du Roi, pour réclamer, au nom de l'humanité et de la raison, l'abolition des loix pénales sur le fait des contrebandiers, la réhabilitation des condamnés en cette qualité, et la décharge des amendes non encore payées.

XLVII.

Le taux de l'argent n'étant plus à comparer à la fixation qui avoit lieu à l'époque où les juridictions consulaires ont été créées, le bien de la justice et l'intérêt des justiciables exigent que la compétence de ces tribunaux soit augmentée (2).

XLVIII.

En conséquence, les députés demanderont que la compétence des juges-consuls soit portée en dernier ressort jusqu'à deux mille livres (3).

XLIX.

Que la juridiction présidiale soit affranchie des entraves qu'y mettent les jugemens de compétence; que son dernier ressort s'élève jusqu'à dix mille livres en toutes matières, excepté sur les questions d'État, et que les appels des juges-consuls et des amirautés y soient dévolus, pour y être jugés en dernier ressort jusqu'à dix mille livres (4).

(1) On appelait ces charges *offices annoblissants*, tels que les offices de conseillers au parlement, les offices de la couronne, les charges de secrétaires du roi et plusieurs autres.

(2) Cet article a été rejeté et biffé. mais il existe textuellement dans le cahier du tiers Etat de la Rochelle.

(3) On sait qu'on nommait *juges-consuls* les membres des anciens tribunaux de commerce. Leur compétence n'avait pas changé depuis leur établissement par Charles IX, et ils ne pouvaient statuer en dernier ressort que sur les demandes n'excédant pas la valeur de 500 livres. Le code de commerce étendit leur compétence en dernier ressort à 1,000 fr., et la loi du 30 mars 1840 l'a élevée à 1,500.

(4) La compétence en dernier ressort des cours présidiales, qui originairement n'excédait pas la valeur de 250 livres, avait été portée tout-à-coup, en 1774,

L.

L'intérêt du commerce exigeant que l'on donne aux juridictions consulaires une activité suffisante et que l'on cherche à y simplifier les formes et à y modifier les frais, le Roi sera supplié de rendre à ces tribunaux le droit d'apposition de scellés et d'inventaire chez les faillis, et de leur accorder le pouvoir nécessaire pour assurer l'exécution de leurs jugemens (1).

LI.

La suppression de l'amirauté générale de France, séant à Paris, sera demandée (2).

LII.

Le nombre excessif des tribunaux étant nuisible pour l'État, les députés représenteront la nécessité de réunir tous les tribunaux d'exception en un seul, autre que celui des juges ordinaires (3).

LIII.

Les loix criminelles étant la portion la plus essentielle

à la somme de 2,000 liv ; l'Assemblée constituante renversa de fond en comble l'ancienne organisation judiciaire: des tribunaux de district, composés de juges électifs, succédèrent aux présidiaux et ils ne purent juger en dernier ressort que jusqu'à concurrence de la valeur de 1,000 livres.

(1) Une déclaration du roi du 10 juin 1715, en conférant temporairement aux tribunaux consulaires la connaissance des procès en matière de faillites et banqueroutes, avait ordonné qu'il serait procédé par les juges et consuls, à l'exclusion de tous autres juges et officiers de justice, à l'apposition des scellés et confection des inventaires ; mais, après plusieurs prorogations de ses dispositions, la justice ordinaire avait recouvré ses anciennes attributions. Aujourd'hui les scellés sont apposés par le juge de paix et l'inventaire des biens du failli est dressé par les syndics de la faillite. La législation moderne n'a pas attribué d'ailleurs aux tribunaux de commerce le droit de connaître de l'exécution de leurs jugements.

(2) L'amirauté était une juridiction qui connaissait des faits maritimes. Les décisions des sièges de l'amirauté étaient rendues au nom de l'amiral de France, et étaient portées en appel devant un tribunal supérieur établi à Paris et nommé la *table de marbre*. Les amirautés, auxquelles la loi du 7 septembre 1790 avait déjà enlevé la connaissance du contentieux relatif au commerce maritime, furent entièrement supprimées par celle du 9 août 1791, et leurs attributions, aussi nombreuses que variées, furent réparties entre les tribunaux de commerce, les juges de paix et les tribunaux ordinaires.

(3) L'un des plus grands vices de notre ancienne législation était la multiplicité des juridictions. Outre le présidial et le tribunal consulaire, il y avait encore à la Rochelle, en 1789 : l'officialité ou cour ecclésiastique, l'amirauté, le tribunal de la monnaie, le bureau des finances, l'élection, le tribunal des traites et celui de la prévôté des maréchaux, sans compter les juridictions seigneuriales.

de la justice distributive que le Roi doit à ses peuples, le Roi sera supplié de considérer la disproportion effraïante qui existe dans plusieurs cas entre les délits et les peines, l'inutilité et même le danger de quelques autres loix pénales; que le vol, par exemple, celui avec effraction excepté, est trop sévèrement puni par la peine de mort; que le bannissement est une peine non-seulement absurde, mais encore nuisible à la société, puis qu'elle laisse au coupable une liberté dont il abuse presque toujours et qui devient funeste à la province dans laquelle il se retire (1); que le fouet n'est plus qu'une punition illusoire (2); que la flétrissure, infligée trop fréquemment et trop légèrement, en marquant à jamais du sceau de l'infamie celui qui s'est rendu coupable d'un délit peu considérable, lui ôte tout remord, ne lui laisse que le désespoir de la honte, et ne sert que trop souvent à le précipiter dans les derniers excès du crime (3); que la peine de mort, satisfaisant à la vindicte publique, est suffisante à punir les plus grands forfaits. Les supplices extraordinaires, tels que celui de la roue, doivent être abolis comme contraires à l'humanité et aux mœurs nationales.

LIV.

Les peuples ayant autant à souffrir du joug des pré-

(1) La peine du bannissement, en effet, n'obligeait pas toujours le condamné à sortir du royaume, il pouvait être banni seulement d'une ville, d'une province, du ressort d'un parlement, d'un bailliage, d'une généralité ou d'une justice particulière.

(2) La peine du fouet, à laquelle on joignait toujours la flétrissure, ne se prononçait guère que contre des personnes de basse condition et principalement contre les voleurs simples, les filous, coupeurs de bourses et autres de cette espèce. Le fouet s'appliquait sur les épaules nues du criminel avec des verges, qui avaient remplacé l'ancien fouet de cuir, dont les lanières étaient terminées par des *plombeaux* ou des pointes de fer. Cette peine fut abolie par le Code pénal de 1791.

(3) La flétrissure, ou marque, était imprimée avec un fer chaud sur l'épaule des criminels par l'exécuteur de la haute justice. Pour les plus petits vols, le condamné était marqué d'un V, et ceux qui étaient condamnés aux galères à temps ou à perpétuité étaient marqués, avant d'y être conduits, des trois lettres G A L. Abolie par le Code pénal de 1791, cette peine fut rétablie pour quelques crimes seulement en 1806; maintenue par le Code pénal de 1810, elle fut entièrement effacée de nos lois pénales en 1832.

jugés que des vices des gouvernements, les députés solliciteront avec le zèle le plus soutenu les États-généraux de délibérer sur l'injustice du préjugé des peines infâmantes ; ils représenteront que cette fatale opinion, contraire à toute les idées d'ordre et de raison, n'est pas conciliable avec les lumières et l'humanité qui distinguent la nation française, et ils insisteront pour que les États-généraux fassent éclater leur justice et leur sagesse en faveur des victimes infortunées de cet affreux préjugé (1).

LV.

Ils observeront que l'opinion qui fait rejaillir l'infamie du supplice sur la famille du coupable a pris sa source dans l'inégalité des peines infligées au noble et au roturier ; qu'il faut représenter au Roi, comme souverain législateur, que la loi doit infliger indistinctement la même peine à tous les hommes tombés au même degré de crime et d'avilissement ; que le crime rendant tous les criminels infâmes, le supplice doit être infâme pour tous ; que l'opinion contraire est destructive des mœurs publiques et de tous les principes de sociabilité ; qu'il est révoltant qu'après un crime commis de complicité par un noble et un roturier, l'un soit déshonoré par la peine capitale qu'a subie son père, tandis que le fils du noble peut attester comme un titre probatif de la noblesse de son extraction le supplice du sien ; que, d'après ces considérations importantes, les députés insisteront pour qu'il plaise au Roi, dans la punition des crimes égaux par leur nature, faire cesser l'inégalité des peines fondées sur l'inégalité du rang et de la naissance.

LVI.

Les députés ne devant rien omettre de tout ce qui

(1) Le décret des 20-24 janvier 1790 sanctionna ces sages principes en déclarant que les crimes de même nature seraient punis du même genre de peine, quels que fussent le rang et l'état des coupables ; que, les délits et les crimes étant personnels, le supplice d'un coupable et les condamnations infâmantes quelconques n'imprimaient aucune flétrissure à sa famille ; que, l'honneur de ceux qui lui appartenaient n'en était nullement entaché ; que tous continueraient d'être admissibles à toutes sortes d'emplois et dignités, et que la confiscation des biens des condamnés ne pourrait jamais être prononcée en aucun cas.

peut accélérer la destruction du préjugé des peines infamantes, représenteront aux États-généraux qu'il ne suffit pas d'une égalité de peine commune aux membres des différents ordres de l'État; mais encore que la détermination du genre de peine n'est pas indifférente. Ils observeront que le préjugé sera ineffaçable à jamais si le supplice de la corde, qui a toujours été le signe de l'infamie, est conservé dans l'ordre de nos loix pénales; que les moïens extérieurs ne doivent pas être négligés lorsque l'on veut agir fortement sur l'opinion; que le Roi doit être supplié d'abolir ce supplice et de lui en substituer un moins révoltant d'après nos idées reçues et qui ne rappelle pas des souvenirs liés de trop près à l'erreur qu'on veut déraciner (1).

LVII.

Les députés représenteront encore que la peine capitale, réservée jusqu'ici aux nobles, pourroit être la peine générale applicable aux cas où la loi condamne à mort; que ce supplice, qui n'a jamais eu dans les idées populaires la note et la tache d'infamie, aideroit à la révolution qu'il faut opérer, ou qu'au moins il n'y seroit pas contraire; que l'admission de ce genre de peine ne seroit pas d'ailleurs une innovation dans la justice pénale; qu'il est usité indifféremment en Alsace pour les nobles et les roturiers, et que le Roi doit être supplié de le substituer à celui de la corde (2).»

LVIII.

La liberté indéfinie de la presse étant le premier attribut d'une nation libre et la sauvegarde de la liberté publique sera réclamée par les députés (3).

(1) Le Code pénal du 25 septembre 1791 porte que *tout condamné à mort aura la tête tranchée.*

(2) V. la note précédente. — « Lorsque le crime est bas et avilissant, tel que le vol avec effraction, l'assassinat, le poison, etc, les gentilshommes, dit Guyot, sont condamnés à la potence ou à la roue comme seraient de simples roturiers. »

(3) La fameuse déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 proclama le droit de chaque citoyen de publier et faire imprimer ses opinions C'était anéantir toutes les lois prohibitives de la liberté de la presse.

LIX.

Les députés considérant que si le bonheur public est garanti par les loix, les loix sont elles-mêmes garanties par les vertus des citoyens, s'occuperont de l'imperfection de nos établissements d'éducation publique. Ils demanderont que l'éducation publique soit tellement modifiée qu'elle puisse convenir aux citoyens de tous les ordres et former des hommes vertueux et utiles pour toutes les classes de l'État. Ils proposeront également de modifier dans le régime de nos colléges le principe qui, en assujetissant indistinctement au culte catholique tous les jeunes gens qui les fréquentent, en éloignent nécessairement ceux qui professent un culte étranger. Ils représenteront que ce principe, adopté dans la plus grande partie des établissements d'éducation publique en France, détermine les non-catholiques à faire élever leurs enfants chez des nations étrangères; que ces funestes émigrations ont le double inconvénient de faire sortir du roïaume des sommes considérables et de rendre, pour ainsi dire, étrangers aux mœurs et aux loix du roïaume des citoyens qui, élevés parmi nous, auroient appris à les respecter et à les chérir. Les députés insisteront d'autant plus fortement sur cette réforme indispensable que le nombre des jeunes françois non-catholiques, élevés chez les nations étrangères, est très-considérable, et qu'il s'élève en ce moment, pour la seule ville de la Rochelle, à quarante-deux individus.

E. J.

(La fin à la quinzaine.)

LARIVE

(JEAN MAUDUIT),

Né à la Rochelle. 1747 - 1827.

(SUITE.)

Larive fit valoir quelques beaux vers du rôle d'Huascar, dans la tragédie de *Manco-Capac* (1782). Il reprit l'*Hypermnestre*, le *Guillaume-Tell* et la *Veuve du Malabar* de Lemierre. Dans les deux dernières, il servit l'auteur et par son jeu et par le conseil qu'il lui donna d'accroître la pompe du spectacle. Le succès de la *Veuve* (1780), complètement tombée dans la nouveauté, et qui fut très suivie à cette reprise, fut dû tout entier à l'acteur; les mémoires secrets le déclarent avec un étonnement qui garantit leur franchise. Il fut moins heureux dans le rôle d'Hyrsal, de *Céramis*, dont il laissait, dit Grimm, voir tous les défauts.

Il avait fait valoir la *Gabrielle de Vergy* de Debelloy, si mal reçue à l'impression; il fit remettre *Pierre-le-Cruel* (1780), qui était tombé dans la nouveauté; il y jouait le rôle du Prince noir et y fut universellement applaudi. Ce succès fait dire aux mémoires secrets, qu'apparemment les comédiens français veulent faire voir qu'ils peuvent se passer des auteurs, éloge de mauvaise humeur qui n'en est pas moins un grand éloge pour le comédien.

Mais en voici un plus grand peut-être. C'est Laharpe, qu'on n'a jamais accusé de modestie, qui, en parlant de la manière dont Larive joue une de ses pièces, *Phi-*

loctète (1783), laisse échapper ces mots : « Ce sont les » acteurs qui font la vogue des pièces de théâtre ; la » multitude ne peut sentir que ce qu'on sait lui com- » muniquer. » Du reste, de l'aveu de Larive, c'était un des rôles qu'il jouait avec le plus d'amour et de succès, et, lorsqu'il le reprit cette même année, après une maladie de foie qui l'avait tenu plus de quatre mois éloigné du théâtre, il y fut reçu avec un véritable enthousiasme. Il avait auparavant (1778), dans le rôle d'Aaron, sauvé les *Barmécides* d'une chûte immédiate, mais sans pouvoir prolonger de beaucoup la vie de cette tragédie. Il n'obtint qu'un résultat analogue pour *Jeanne de Naples* (1781); mais il fit applaudir vivement une tragédie qui n'était pourtant pas supérieure, *Coriolan* (1784). Larive n'avait peut-être jamais si bien joué, dit Laharpe lui-même. On demanda l'auteur ; mais ensuite l'acteur fut demandé à plus grands cris encore et reçu d'une manière non moins flatteuse. Ce triomphe était d'autant plus grand pour tous deux que, huit ans auparavant, le *Coriolan* de Gudin, joué par Molé, n'avait pu obtenir que de l'indulgence.

Trois mois auparavant, Larive avait partagé des applaudissements du même genre avec Ducis, pour *Macbeth*, retardé pendant plusieurs mois pour qu'il pût le jouer, dont cependant alors le succès ne se soutint pas. Je ne sais si c'est aux Français, ou plus tard au théâtre Louvois, ou même en province, qu'il joua Hamlet, rôle qu'avait créé Molé, en 1769, et qu'il ne semble pas qu'il pût lui enlever ; mais ce serait lui faire tort que de ne pas rapporter ce que dit, de la manière dont il le jouait, M. Tissot, dans un livre publié peu de jours après la mort de Talma, et tout en l'honneur de ce grand maître : Après avoir relevé la supériorité de celui-ci, « il faut cependant avouer, ajoute-t-il, que dans quelques scènes d'éclat, Larive conservait la supériorité ; il évitait aussi, même par ses défauts, le danger de la monotonie. »

Larive créa encore Jason, dans la *Médée* de Clément

(1779); Agis, dans la pièce de Laignelot (1782); Pyrame, dans ses propres scènes de *Pyrame et Thisbé* (1783); Hercule, dans l'*Hercule au mont Œta*, de Lefèvre (1787). La première et la dernière de ces pièces ne réussirent pas ; les deux autres n'eurent qu'un succès passager. Il était l'auteur de l'une, et l'autre lui devait de paraître devant le public. Débutant et inconnu, Laignelot avait été assez rudement rebuté par les comédiens, et n'eût peut-être jamais été joué, si Larive, intéressé par les beautés qu'il avait trouvées dans sa tragédie, ne l'eût secondé de tous ses efforts. Ainsi c'est un rochelais qui ouvrit le théâtre à Laignelot, qui devait plus tard accompagner, sans le suivre en tout, le terrible Lequinio, dans sa mission à Rochefort et à la Rochelle, et devancer par sa tragédie de *Rienzi*, jouée en 1791, imprimée, et supprimée par la police en 1805, un autre rochelais. Agis et Hercule furent pour Larive l'occasion d'un autre genre de succès. Il y seconda fortement la révolution dans le costume commencée par son institutrice, Mlle Clairon, achevée plus tard par Talma. Le costume qu'il prit dans Agis parut, dit Grimm, pittoresque, historique, de bon goût et fait pour sa noble figure, et, dans *Hercule*, il était revêtu de la peau de lion mythologique, superbe présent que lui avait fait la ville de Marseille. Cette réforme ne fut pas sans difficulté ; on invoqua l'étiquette, on chansonna le novateur. Larive persista, et il a raison, à la fin de son *Cours de déclamation*, de s'applaudir de son audace.

Ce sont là tous les rôles créés par Larive dont je trouve des traces, mais il est bien probable que j'en omets plusieurs et qu'il n'y eut guère, entre 1778 et 1788, de tragédie à laquelle il ne prît part.

Les tournées en province ont toujours été une des sources de gloire et de fortune des acteurs célèbres. Larive, qui aimait la province, qui se flattait d'y avoir déployé son talent mieux et plus librement qu'à Paris, n'avait garde de la laisser tarir. Beaucoup de Parisiens ne voulaient voir en lui qu'un acteur médiocre, que

déjà, à Aix et à Marseille, des députations étaient venues lui offrir des présents et des couronnes de laurier. En 1780, il vint à la Rochelle. C'était une de ses maximes qu'un acteur joue d'autant mieux qu'il retrouve plus, dans le personnage qu'il interprète, ses propres sentiments. En revenant dans sa ville natale, après une absence de vingt ans, il y débuta par le rôle de Tancrède, et ses premiers mots furent ceux-ci :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !
Qu'avec ravissement je revois ce séjour !

« Des larmes d'attendrissement, disait-il vingt-cinq ans plus tard, vinrent aux yeux des spectateurs comme aux miens..... Cette époque est peut-être celle où j'ai été le plus vivement ému au théâtre. » Larive n'était pas le seul qui eût conservé ce souvenir, et, dans mon enfance, je l'ai entendu rappeler par des témoins oculaires. Il fut consigné par un d'entre eux dans ces vers assez faibles :

Quand, cédant aux élans de ton âme attendrie,
Tu viens, après vingt ans, au sein de ta patrie,
T'y montrer sous les traits de Tancrède amoureux,
Nous bénissons le sort qui te rend à nos vœux.

Ces sortes de pièces ne sont guère des guides pour la critique ; je citerai pourtant, ne fût-ce que comme pièce au procès, l'appréciation générale qu'elle donne de Larive :

De l'art trop apprêté tu dédaignes les lois ;
L'amour en sons plus doux soupire par ta voix ;
La nature, longtemps du théâtre exilée,
Sur la scène française est enfin rappelée ;
Tes gestes, tes accents nous rappellent ses traits :
Elle fait nos plaisirs, tu lui dois tes succès.

Ce même morceau nous apprend que Larive joua, outre Tancrède, Vendôme *(Adélaïde Duguesclin)*, Lyncée *(Hypermnestre)*, Orosmane *(Zaïre)*, Oreste (les vers, trop

vagues ne laissent pas voir dans quelle tragédie) et Pygmalion. Je le trouve dans un recueil manuscrit et ne saurais dire s'il a été imprimé ni quel en est l'auteur. Il y a, auprès, des vers qui se trouvent dans la *Musette rochelaise* de M. Croiszetière.

Larive était dans toute sa force, il n'avait pas 41 ans, lorsqu'il quitta le véritable champ de la gloire d'un tragédien, le Théâtre-Français. Mlle Fleury, son élève, débutait en même temps que Mlle Desgarcins; les partisans de celle-ci témoignèrent plus que de la froideur à Larive, un soir qu'il jouait Orosmane avec elle. Il avait besoin d'un public sympathique: il se laissa glacer par ce mauvais vouloir, il fut sifflé, il s'en irrita et joua de manière à justifier ces sifflets d'abord injustes. Mais, trop sensible à cet affront, il quitta la scène (juin 1788). En vain Florence, qui était en scène avec lui, voulut-il lui persuader qu'il avait été seul l'objet de ces sifflets, procédé d'autant plus généreux que, peu d'années auparavant, ils avaient eu ensemble une altercation assez vive pour se battre sur la scène même et reprendre le lendemain cette affaire qui se termina au désavantage de Florence. Larive persista. Ses adversaires, du reste, profitèrent habilement de sa susceptibilité. Peu de jours après, à une représentation d'*Iphigénie*, une partie du public l'ayant redemandé, une autre partie protesta et lui appliqua avec malignité cet hémistiche du récit d'Ulysse :

. . . . . La rive au loin gémit.

Larive retourna jouir en province de succès moins disputés; mais il fut bientôt vengé. Les recettes de la comédie diminuèrent considérablement; moins de deux ans après, ses camarades le prièrent instamment de reprendre ses rôles : il résista d'abord et ne se rendit qu'à la condition de ne pas recevoir de rétribution. Jamais, du reste, il ne redevint sociétaire de la Comédie-Française. Ce qu'il y a de plus piquant dans cette affaire,

c'est que, si l'on en croit Grimm, elle fut décidée par l'intervention d'un prêtre. L'abbé Gouttes, vicaire de la paroisse où demeurait Larive, et alors président de l'Assemblée nationale, fit un devoir à l'acteur de s'opposer de toute sa force à la décadence imminente du théâtre national et vainquit sa résistance. Il fit sa rentrée, le 4 mai 1790, par le rôle d'Œdipe, et cette rentrée fut un triomphe. Cependant, des dérangements de santé et, dit-on, un chagrin secret de la faveur croissante qui environnait Talma, accrurent les inégalités qu'on avait toujours reprochées à son talent. En outre, les passions politiques vinrent aigrir les cabales, fléau ordinaire du théâtre. Les artistes dramatiques avaient trop souffert de l'arbitraire pour n'être pas tous partisans de la révolution ; mais ils l'étaient à des degrés différents. Larive fut des plus modérés. Il fut arrêté en septembre 1793, avec une partie de ses camarades: on lui faisait, à lui personnellement, le reproche d'avoir reçu, dans sa maison du Gros-Caillou, Bailly et Lafayette, le jour même où ils avaient proclamé la loi martiale au Champ-de-Mars ; dangereuse hospitalité, qui honore singulièrement le comédien, ce semble. Larive ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Après des représentations à Paris, sans engagement, puis en province, il s'attacha au théâtre de Louvois, sous la direction de Mlle Raucourt; mais ce théâtre fut fermé après le 18 fructidor (4 septembre 1797).

Au milieu de ces alternatives, Larive ne pouvait guère ajouter à sa réputation et à ses services : il chercha à le faire par une nouvelle voie. Il ouvrit à Paris, rue Grange-Batelière, un cours de déclamation, qui a été publié et sur lequel je reviendrai bientôt. En 1806, il fut nommé lecteur du roi Joseph Bonaparte, le suivit à Naples, et y dirigea son théâtre. Il y justifia sa renommée et se fit applaudir, à près de soixante ans, dans le rôle du Cid. Il quitta Naples et revint à Paris, lorsque Joseph quitta les Deux-Siciles pour l'Espagne. Il y vécut dans la retraite, et publia en 1810 la suite de son *Cours de décla-*

mation. En 1816, pour seconder un acte de bienfaisance, il remonta sur la scène. Enhardi par son succès de Naples, il osa se croire, à plus de soixante-huit ans, assez jeune pour jouer Tancrède, et réussit. C'était beaucoup de n'être pas ridicule; il fut vivement applaudi. Peut-être quelques-uns des spectateurs crurent-ils, eux aussi, se retrouver jeunes. Ce fut son dernier triomphe.

L. DELAVANT.

(*La fin à la quinzaine.*)

LA MÉTAMORPHOSE

DE PAPPA-IANNI.

Près des confins de l'antique province d'Arcadie et de celle d'Achaïe, au confluent des eaux qui, descendues du mont Erymanthe, donnent naissance au fleuve du même nom, et du premier cours d'eau considérable qu'il reçoive sur sa rive gauche, dans une plaine basse et malsaine, se trouvent les ruines, ou plutôt les traces d'une ville antique peu célèbre qui s'appelait Psophis. On n'y découvre actuellement aucune habitation, bien qu'une partie des terres soient cultivées. Seulement, en remontant le fleuve, on aperçoit bientôt, rangées sur la rive, une quarantaine de cabanes, quelques-unes construites en pierre sèche, le plus grand nombre faites de pieux plantés en terre et de branches tressées qui figurent assez bien un panier. Ce sont des *calyvia*, demeures temporaires que les cultivateurs de ces plaines viennent habiter pendant le temps des travaux, au printemps pour les semailles, à l'automne pour les moissons. Quelques-uns seulement des plus pauvres y restent toute l'année; les autres se retirent à l'époque des chaleurs au village, situé à une heure de chemin dans la montagne, et dont le nom de mauvais augure, Nousia (de *Nosos*, maladie), semble révéler encore un site peu salubre. En effet, ses soixante maisons environ, encaissées et comme enfouies dans un angle de la montagne, à l'endroit d'où s'échappe une des sources qui vont rejoindre l'Erymanthe, sont couvertes du côté du

midi par les crêtes, et ne reçoivent que rarement les rayons du soleil. Aucun village n'a jamais mieux mérité d'être appelé un *trou,* nom que lui donnait en grec, en ma présence, un de ses habitants. Et ce n'est pas seulement au physique que les horizons de ces pauvres gens sont bornés : la pauvreté et l'ignorance paraissent héréditaires parmi eux. Mais personne ne semble y être plus pauvre ni plus ignorant que leurs prêtres ou pappas. J'en vis un, dans la plaine, qui poussait la charrue, et j'appris que ce n'était pas son propre champ qu'il cultivait ainsi, mais bien celui d'un voisin auquel il s'était loué à la journée. J'en vis un autre, au village, qui put à peine me croire quand je lui dis que la France était chrétienne, et que les Français étaient baptisés.

Or, il y a un certain nombre d'années, Nousia possédait, dit-on, un seul pappas, fort pauvre, et, comme la pauvreté conduit facilement à l'avarice, fort avare. Au nombre de ses paroissiens était une femme, veuve depuis quelques années et, par conséquent, misérable. Depuis longtemps déjà, elle avait dû vendre sa maison du village d'en haut et se réduire à habiter toute l'année un *calyvi* dans la plaine. Elle labourait elle-même son champ, mais le travail passait ses forces ; l'hiver elle faisait petit feu, parce que le bois était loin et qu'elle ne pouvait en aller chercher tous les jours. On l'aidait bien quelquefois. Les Grecs, il faut leur rendre cette justice, sont assez charitables entr'eux, et ils font volontiers leurs aumônes en nature. Bien des fois j'ai vu, dans les rues d'Athènes, quelque pauvre marchand ambulant prendre dans sa petite charrette une poignée de figues, une botte de poireaux, ou quelques oignons, et les aller déposer sur les genoux d'un aveugle assis au bord du chemin.

La veuve Manouli (c'était son nom) n'était pas non plus tout-à-fait abandonnée : quelquefois un voisin venait lui achever son labour ou sa moisson, mais bien tard ; il ne travaillait pour elle qu'après avoir travaillé

pour lui-même. Souvent, un voisin ajoutait quelques branches à son fagot, mais si peu, si peu ! Si parfois il passait un riche voyageur, qui n'eût pas le courage de grimper jusqu'au village, on l'envoyait demeurer dans le *calyvi* de la Manouli, bien que le toit fut percé et qu'il y plût quelquefois. On songeait moins, en effet, à le bien loger qu'à lui faire faire une bonne action, et l'on faisait bien remarquer au *mylord* que c'était une pauvre veuve. Mais de tels voyageurs passent si rarement !

Pour surcroît de malheur, son fils unique, âgé d'une dizaine d'années, le petit Iorgaki, ne tarda pas à souffrir du mauvais air ; la fièvre le saisit. Personne ne sent plus que les malheureux le besoin de la religion. Elle eût voulu demander au pappas des prières pour son petit malade, mais il eût fallu payer, et elle n'avait pas une pièce de monnaie. Après avoir langui quelques mois, l'enfant vint à mourir; il fallut bien monter au village, demander au pappas de l'enterrer; elle espérait pouvoir rassembler la somme nécessaire; mais le pappas se montra exigeant : il lui fallait un talari (cinq francs et quelque chose), somme énorme pour de si pauvres gens. Elle eut beau prier, elle dut retourner chez elle sans avoir rien obtenu.

Elle va conter sa peine à un voisin qui l'avait aidée quelquefois. Intercéder auprès du pappas, faire intervenir des paroissiens plus influents, ils n'y songèrent point; s'indigner, c'est ce que les Grecs ne font pas volontiers si ce doit être en pure perte. Ils allèrent donc tous les deux, armés d'une pioche et d'une houe, creuser la tombe de l'enfant dans un lieu solitaire ; car, n'étant point accompagné des prières de l'église, il ne pouvait être déposé dans le cimetière. Il n'y avait pas longtemps qu'ils étaient à l'ouvrage, quand la pioche du voisin fit sauter une pièce d'argent bien large et bien sonnante; c'était un beau talari autrichien. Sous celui-là, il y en avait un autre, et puis d'autres encore, tout un grand vase de terre rempli de pièces d'argent, un vrai trésor.

Ainsi le voisin charitable était payé de ses bons offices, et la pauvre mère allait pouvoir payer les funérailles de son fils !

A peine ont-ils emporté chez eux chacun leur moitié, qu'elle remonte au village, et court porter à pappa-Ianni le talari demandé ; il augmente ses exigeances, il en veut un second ; elle le lui donne, et pappa-Ianni promet, pour le lendemain, des funérailles solennelles. Mais il se demandait d'où pouvait venir tout-à-coup tant d'argent. La découverte d'un trésor n'est pas chose facile à cacher, mais dans ce pays moins qu'ailleurs : ces pauvres gens ne rêvent que trésors cachés, ils perdent quelquefois leur temps à fouiller la terre pour les découvrir, c'est une illusion chère à leur pauvreté et qu'entretiennent chez eux les quelques monnaies qu'ils découvrent quelquefois en retournant la terre dans l'emplacement des villes antiques.

Pappa-Ianni flaira donc le trésor : il ne s'agissait plus que du moyen de s'en emparer.

A la nuit tombante, il descend seul dans sa cour, prend un énorme bouc, l'égorge et le retire habilement de sa peau pour s'y mettre à sa place; il hésita bien un peu, quand il fallut entrer là dedans ; mais il pensa au trésor, et s'y glissa, fourrant ses bras dans les pattes, sa tête dans la tête encornée, ajustant ses yeux aux trous des yeux de l'animal. La veuve Manouli était seule à veiller auprès du corps de son fils, il était nuit noire, quand elle entendit frapper à sa porte. Elle fit la sourde oreille. On frappa une seconde fois : « Qui est là? dit-elle, je n'ouvre pas à cette heure. » — « C'est, répondit une voix inconnue, un ami qui vient t'aider à ensevelir ton fils. » Elle crut reconnaître à certaines intonations la voix du pappas; elle ouvre. Aussitôt, une bête énorme, se tenant sur les deux pieds de derrière, entre et lui crie d'une voix terrible : « Tu fermes bien ta porte, ce soir : on voit bien que tu caches de l'argent chez toi ; tu as un trésor, montre le moi vite, ou prends garde à toi ! » Entendre une bête qui lui parlait et qui savait

tous ses secrets, en fallait-il davantage pour la terrifier? Elle s'était cachée la tête dans ses mains: « Dans le coffre, lui cria-t-elle; prends vite, et va-t-en! »

Il partit, longeant les habitations désertes; la dernière était en pierres et assez bien bâtie; au moment où il y arrivait, la lune venait de se lever derrière les montagnes. Tout d'un coup, il vit s'allonger sur le mur blanc l'ombre d'un grand museau surmonté de deux grandes cornes; il veut presser le pas, mais, pour voir par les yeux de sa double peau, il lui fallait se pencher en avant: il trébuche, le voilà à quatre pattes. Il lui fallut quelque temps pour se relever, tant il était troublé. Mais, en gravissant les sentiers qui mènent au village, plusieurs fois il revit l'ombre fatale, plusieurs fois il tomba sur ses mains. Il entendit des chiens aboyer, et leur voix lui inspira une terreur inconnue; tantôt il courait pour leur échapper, tantôt il se retournait comme pour les attaquer de ses cornes.

Il arrive enfin chez lui, cache son argent, allume une lampe; le voilà plus tranquille. Il songe aussitôt à quitter son déguisement. Il saisit la peau du bouc et veut l'enlever; mais elle avait séché sur lui, s'était collée à sa peau; il tire, elle résiste; il commence à se troubler, redouble ses efforts; mais plus il se presse, moins il réussit; les forces enfin lui manquent. Sa femme, attirée par le bruit, arrive, et s'enfuit à la vue d'un pareil monstre. Elle revient avec du secours, le reconnaît et se met en devoir de le délivrer. Mais il fallut du temps. Tandis qu'elle y travaille péniblement, elle lui parle, elle le rassure, il ne répond pas; elle insiste: rien. Son trouble allait croissant, un tremblement nerveux s'était emparé de tout son corps. Le voilà complètement dégagé; elle veut lui arracher une parole, elle l'interroge, les amis l'accablent de questions, l'interpellent, le menacent. Il fait un effort, il ouvre la bouche, et de ses lèvres tremblantes laisse échapper cet unique son: bê-ê-ê-ê. Depuis ce temps, il n'a plus d'autre langage, boit et mange machinalement, va où

on le conduit, reste où on l'arrête, et passe ses journées immobile, le regard fixe, la bouche entr'ouverte, semblant ne rien voir, ne rien entendre, poussant seulement par intervalle un sourd bêlement. On l'a promené dans tous les villages des environs, pour montrer aux populations un terrible exemple de la vengeance céleste. Aujourd'hui, il habite, dit-on, dans une île presque déserte de l'Archipel, où sa femme l'a conduit pour cacher sa misère et sa honte. J'aime mieux le croire que d'y aller voir. Mais du moins, on l'avouera, *se non è vero, è ben trovato.*

Vous souriez, lecteur ; je sourirai aussi, moi, si vous le voulez, mais tristement. Non pas qu'il faille juger tous les pappas Grecs sur cet échantillon : gardez-vous en bien. Mais je ne ne puis me défendre d'un sentiment de pitié au souvenir de ces pauvres gens, chez qui le vice est si souvent le fruit de l'ignorance et de la misère.

X. Gaultier de Claubry.

LE CORBEAU.

A la cime d'un chêne un corbeau croassait,
Immobile et sinistre ; et, de l'arbre à la plaine,
Ses cris rauques tombaient comme un défi de haine.
Le jour, à ce moment, dans l'ombre s'effaçait.

M'adressant à l'oiseau dont l'aspect me glaçait :
« Vorace messager, la mort est donc prochaine,
» Pour que son familier croasse à ce vieux chêne ? »
Et sur moi, plus ardent, son regard se fixait,

Et plus se dilataient ses avides prunelles.
Alors, fouettant ses flancs de ses lugubres ailes,
Le carnassier me dit : « Oui, je vois, haletants,

» Rage au cœur, fer au poing, deux hommes se combattre,
» Et l'un d'eux sous les coups de l'autre va s'abattre,
» Cadavre ensanglanté ; moi, j'ai faim... et j'attends.

L'ORFRAIE.

Le comte Ulric se meurt. A son chevet, un prêtre
Lit bas à son missel. Ainsi que ses aïeux,
Le comte veut mourir absous. A la fenêtre,
Un enfant, tête blonde, interroge les cieux.

Hors le bruit de l'horloge, au monotone mètre,
Dans cette chambre en deuil tout est silencieux,
Quand, éperdu, l'enfant, montrant du doigt un hêtre,
Crie : « Un fantôme est là, père, la flamme aux yeux.

» J'ai peur... » « Ce mot, mon fils, les hommes de ma race
» Ne le prononcent pas. » Et le père l'embrasse ;
Et puis se redressant, triste, mais l'œil serein :

« Prêtre, bénissez-moi : cette ombre qui l'effraie,
» C'est l'oiseau précurseur du trépas,... c'est l'orfraie !
» Enfant, il te fait comte et seigneur suzerain. »

H. V.

CHRONIQUE MUSICALE.

—

La musique, comme nous l'avons dit bien souvent déjà, compte de nombreux adeptes à la Rochelle; aussi les fonctions de chroniqueur musical Rochelais sont-elles loin d'être une sinécure. L'église, les concerts, le théâtre nous laissent peu de répit. Il y a plaisir à voir avec quelle constance et, on peut le dire, avec quel entrain, la foule des auditeurs se rend partout où elle a l'espoir d'entendre la moindre voix, la moindre clarinette. Chaque soir de représentation, la salle de la rue Chef-de-Ville se trouve trop petite pour loger les spectateurs qui se pressent à sa porte. Car on n'a point à la Rochelle, comme dans la plupart des villes des départements, le sot préjugé de croire qu'on ne peut prendre plaisir à un opéra chanté par une troupe de province.

Selon l'invariable habitude, les premiers débuts ont eu lieu dans les *Mousquetaires de la Reine*. Il y a ainsi certaines pièces qui ont le privilège d'être jouées souvent; ce n'est pas toujours qu'elles soient meilleures que d'autres; c'est simplement qu'elles sont bien disposées pour la mise en scène. Quoique le *Val d'Andorre* soit supérieur aux *Mousquetaires*, le *Pré aux clercs* au moins égal à la *Dame Blanche*, ces dernières partitions sont choisies de préférence, parce qu'elles ont été distribuées de manière à n'exiger qu'un nombre restreint d'interprètes.

Dès la première représentation, le public a pu se convaincre que les principaux rôles étaient tenus par des artistes de talent.

Madame Pascal, première chanteuse, ou mieux *soprano sfogato*, comme disent les Italiens, ses compatriotes, (car nous croyons qu'elle a vu le jour près du Vésuve) a toutes les qualités nécessaires à son emploi. Sa voix est très-brillante dans l'octave la plus élevée: elle vocalise avec une rare facilité. Elle s'est fait particulièrement remarquer, jusqu'à ce jour, dans la *Dame Blanche* et *Lucie*.

Mme Dennery est une artiste heureusement douée, prête à chanter ou à jouer tous les rôles, semblable à Mme Meillet, qui, à l'époque où elle se nommait Melle Meyer, créait les rôles de dugazon à l'Opéra-Comique, et qui, aujourd'hui, devenue la femme de l'excellent baryton du théâtre Lyrique, chante, à Marseille, Valentine des *Huguenots* et Fidès du *Prophète*. Mme Dennery s'est révélée comme une cantatrice doublée d'une comédienne, dans Gertrude du *Maître de Chapelle* et Jenny de la *Dame Blanche*. Dans les *Dragons de Villars*, qu'elle a joués avec intelligence, ses intonations n'ont pas été toujours irréprochables. Mme Dennery chante parfois au-dessus du ton. Néanmoins, nous n'avons jamais eu peut-être une aussi bonne *seconda dona*.

Mme Guillot n'a encore paru que dans le rôle de dame Marguerite, du chef-d'œuvre de Boïeldieu. On aimerait à la voir plus souvent, de préférence à Mme Ygonnet, apte à chanter le vaudeville plutôt que l'opéra.

M. Pascal, qu'une indisposition passagère a forcé un moment d'interrompre le cours de ses représentations, et qui a été, pour une fois, remplacé par M. Cœuilte, a retrouvé, parmi ses concitoyens, l'accueil sympathique dû à son talent. M. Pascal est le digne partner de sa femme. On l'a entendu avec plaisir dans les *Mousquetaires*, *Lucie* et les *Dragons*. Le *Barbier* convient moins à son talent. Mais il existe bien peu de ténors français pour qui le morceau que chante Almaviva, a son entrée en scène, ne soit pas un écueil. M. Pascal nuance ses phrases avec beaucoup de fini. Il a en outre

gagné beaucoup d'ampleur dans le medium de sa voix, qui a bien plus de puissance qu'autrefois.

M. Decré, second ténor, a chanté avec succès Tonio de la *Fille du régiment*. Sa voix est très douce, mais manque de force. Il est difficile, dans une ville de province, d'avoir un meilleur *tenorino*.

M. Vincent, baryton, dont la voix est très douce et très étendue, et qui chante en bon musicien, particulièrement les andante, a eu un véritable triomphe dans le *Maître de chapelle*. Nous nous réservons de revenir avec plus de détail sur cet artiste remarquable, lorsque nous l'aurons entendu dans *Galathée*, la *Favorite*, etc.

M. Guillot, basse en tout genre, est doué d'une voix mordante et bien timbrée. C'est de plus un excellent acteur. Nous attendons avec impatience le *Songe d'une nuit d'été* et le *Caïd* pour l'apprécier complètement, bien que les rôles de Roland, de Sulpice et de Bazile aient amplement suffi déjà à lui mériter de chaleureux applaudissements.

Tel est le personnel chantant de notre théâtre. Il ne s'agit plus que de le compléter avec une seconde basse, dont nous avons surtout regretté l'absence dans le *Barbier*, la partie de Bartholo étant, pour les ensembles, au moins aussi importante que celle de Basile.

Une heureuse innovation, couronnée d'un grand succès d'argent, a été la reprise du quatrième acte du *Barbier*. Nous souhaitons qu'il puisse venir un jour à l'esprit d'un directeur de nous faire entendre de même le second acte du *Maître de chapelle*, dans lequel il y a de si remarquables morceaux d'ensemble.

Le répertoire de notre troupe lyrique est, jusqu'à présent, composé de pièces anciennes. N'y aurait-il donc pas moyen d'avoir un peu de nouveau ? On nous promet *Rigoletto*, la meilleure des partitions de Verdi; mais nous ne voyons poindre à l'horizon aucun autre ouvrage qui ne soit déjà fort connu à la Rochelle. Pourquoi ne nous donnerait-on pas le *Faust* de Gounod, par exemple ? Quel obstacle y verrait-on ? Est-ce simple-

ment une question de décors ? En supprimant la nuit de Walpurgis, qui n'offre aucun intérêt, ni au point de vue musical, ni au point de vue du poème, il ne reste plus de sérieuses difficultés.

Le cabinet du docteur, avec une toile de fond s'ouvrant pour laisser apercevoir Gretchen, est une chose facile à représenter sur une scène où, si nous avons bonne mémoire, figurait, il y a un mois à peine, un décor tout à fait analogue, dans un mauvais drame fantastique intitulé : *La sonnette du Diable*. Est-ce la Kermesse, le jardin ou l'église, qui embarrasseraient ? Mais la ferme du premier acte des *Dragons de Villars* suffirait pour la Kermesse, et ce n'est pas le pétard qui sort du tonneau de Bacchus qui pourrait effrayer la direction. Pour le jardin, il n'est pas de condition expresse qu'il y ait des corbeilles de fleurs au milieu de la scène. Siebel pourrait bien cueillir son bouquet derrière le bosquet qui encadrait, dimanche, la fontaine « ô source pure ! » de *Lucie*. Reste l'apothéose finale. Mais les recettes qu'encaisserait la direction, le soir où elle donnerait *Faust*, compenseraient amplement les frais de l'installation d'une toile de fond représentant un paradis quelconque, et de la consommation de pots-à-feu indispensables. Les chœurs pourraient être aisément renforcés ; chacun se rappelle comment, l'an passé, M. Allié trouva, dans la garnison, d'excellents choristes pour *Guillaume Tell*. Il nous semble, en un mot, qu'il ne saurait être impossible de monter *Faust* sur un théâtre où l'on a tant de fois joué *La Juive*, *Robert le Diable*, *Charles VI*, *Guillaume Tell* et *la Reine de Chypre*.

L. BERNARDT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE II.

DE LA PERCEPTION DES IMPOTS.

La perception de l'impôt est, dans le sens le plus complet du mot, l'ensemble de tout ce mécanisme qui fait passer l'argent des contribuables dans les caisses du gouvernement. Je comprendrai donc dans ce chapitre tout ce qui se rapportait à cette opération, non seulement le mouvement des fonds, mais l'autorité qui le provoquait, le contrôle auquel il était soumis, les règles suivant lesquelles il se faisait; j'aurai, en un mot, à faire le tableau de l'administration des finances à la fin du XVIe siècle. Une telle administration doit répondre à tant de besoins, exercer une telle surveillance, veiller à tant de détails, que son organisation doit être complexe, et qu'elle se divisera nécessairement en différents services, suivant les diverses sortes d'opérations qu'elle embrasse.

Ces opérations, ramenées aux conditions les plus élémentaires, se réduisent à trois :

1° *L'administration proprement dite*, comprenant la répartition générale des impôts, leur mode d'établissement, la haute surveillance sur les comptables, la gestion des revenus.

2° *La perception,* comprenant le mouvement des fonds et la comptabilité, ou l'ensemble des règles qui le régissent.

3° *La juridiction,* soit sur les délits des comptables, soit sur les différents entre les contribuables et l'administration, soit enfin au contentieux.

J'aurais voulu suivre cette classification et exposer successivement, tout ce qui se rattachait, au XVIe siècle, à chacun de ces trois points. Mais ce n'est pas possible, parce que la distinction entre les divers services financiers étaient encore mal tranchée, et que leurs fonctions se mêlaient et se confondaient par bien des endroits. On n'avait songé à séparer l'administration de la recette que sous Philippe VI (1), de la juridiction que sous Charles VI (2); mais cette séparation, dont l'essai était un progrès, ne s'était pas opérée d'une manière complète, et, au XVIe siècle, il y avait encore confusion sur bien des points. Certains officiers de finances, les élus, par exemple, étaient à la fois administrateurs et juges. Aussi, pour n'être pas exposé à me répéter, je suivrai un ordre différent dans l'exposition du mécanisme des finances. Je décrirai d'abord les rouages divers de cette administration, tant centrale que provinciale, puis j'exposerai les règles et le jeu de la perception; enfin, un troisième paragraphe contiendra un tableau en raccourci des principaux abus qui avaient cours dans la perception des impôts, malgré les ordonnances faites pour en assurer la marche régulière. Ce sera donc comme une anatomie de ce grand corps administratif, dont je décrirai successivement les organes, les fonctions, les maladies.

(1) Il y avait eu en 1320, sous Philippe V, une première ordonnance instituant des receveurs, mais en 1323 on les abolit. Ils reparaissent, cette fois définitivement, sous Philippe de Valois.

(2) Par la distinction entre les généraux conseillers sur le fait de la justice et les généraux conseillers sur le fait des finances. Cette double et judicieuse observation est de M. Dareste, *hist. de l'adm.*

§ Ier.

ADMINISTRATION DES FINANCES.

A la tête de l'administration, auprès de la personne du roi, siégeait la section du Conseil d'Etat chargée du gouvernement des finances (1). Délibérer sur la création des nouveaux impôts, sur les changements à apporter à ceux qui existaient déjà ; dresser les budgets, tant pour la recette que pour la dépense ; surveiller les comptables supérieurs et contrôler leurs opérations ; décider des contestations des cours souveraines, souvent en conflit entre elles (2), c'étaient là ses principales attributions. Dans nos monarchies constitutionnelles elles sont données soit au conseil des ministres, soit au Conseil d'Etat en ce qui concerne l'initiative, et la décision appartient toujours aux Chambres, dont les membres ont aussi le droit de proposition, au moins dans la majeure partie des pays de régime parlementaire. Rien, je n'ai pas besoin de le dire, ne jouait dans l'ancienne France le rôle des Chambres; les Etats-généraux ne furent point une institution régulière et permanente, et les remontrances des Cours souveraines ne furent que des avis respectueux qui n'impliquaient ni modification, ni rejet des mesures qu'elles désapprouvaient: en somme, au Roi en son Conseil appartenaient et l'initiative et la décision en matière d'impôts.

Le premier personnage du Conseil des finances, et son président en l'absence du roi, était le surintendant (dont pourtant la charge fut plusieurs fois supprimée). Le surintendant des finances n'était pas un comptable, mais un ordonnateur; aussi, n'était-il pas justiciable de

(1) Cf. *Discours des Estats et offices de France*, par Charles Figon, maître à la Chambre des Comptes de Montpellier, Paris 1579, chez G. Auvray (Bibliothèque de la Rochelle), aux fos 2-4. — *Guidon des finances* (1605), p. 579-586.

(2) Les Edits relatifs à ces contestations sont rendus de « l'advis du Conseil. » Le T. II de Fontanon contient des Edits de mars 1551, novembre 1559, octobre 1569, défendant la Cour des Aides contre les empiétements du Parlement, et du 1er août 1553, défendant les attributions de la Chambre des Comptes contre les entreprises de la Cour des Aides.

la Chambre des Comptes (1). Il n'agissait ou n'était censé agir que sous l'impulsion du roi et par ses ordres; il ne répondait donc qu'à lui de sa gestion. L'importance de ses fonctions ne permettait pas qu'on les lui conférât à titre d'office, mais seulement par commission; il n'était donc pas propriétaire de sa charge et restait toujours révocable au gré du roi.

A côté du surintendant étaient: Le contrôleur général surveillant la comptabilité (depuis 1547), les conseillers d'Etat, en nombre indéterminé, les secrétaires d'Etat et de finances, chargés de la rédaction et de l'expédition des lettres et arrêts du Conseil, enfin les intendants des finances, qui n'avaient pas voix délibérative et servaient seulement de rapporteurs au Conseil pour toutes les requêtes qu'on lui présentait en fait de remboursements de deniers, modérations de fermes, dégrèvements d'impôts, affranchissements, exemptions, etc. Outre ces fonctions, les intendants des finances partageaient aussi, comme nous le verrons plus loin, avec le contrôleur général, la haute surveillance du mouvement des fonds du trésorier de l'Épargne (2).

La trésorerie de l'Épargne était le centre de toute la comptabilité. Avant François Ier, chaque nature de recette avait son administration séparée et ses caisses spéciales; la recette du domaine allait au *changeur du trésor*, celle des impositions au receveur général établi à Paris. L'ordonnance de 1523 créa un trésorier de l'Épargne qui fut peu après chargé de centraliser toutes les recettes, de quelque classe d'impositions qu'elles dérivassent. Cette centralisation facilitait le contrôle et permettait d'obtenir une idée plus exacte des revenus (3).

Le trésorier de l'Épargne suivait la Cour; ses appointements étaient considérables: 20,000 liv. (plus de

(1) Cf. P. Clément, notice sur Fouquet, p. 6.

(2) *Guidon des finances*, p. 581, 586.

(1) Aussi je ne comprends pas pourquoi M. A. Monteil, esprit fin et judicieux, fait déplorer, par un des personnages qu'il met en scène, cette centralisation (*Les français des divers Etats* III, 264.)

100,000 fr. monnaie d'aujourd'hui) quand il était en exercice ; 10,000 liv. hors d'exercice (1). Il devait se tenir prêt à faire connaître au Conseil, chaque fois qu'il en était requis, la situation de sa caisse, le montant des recettes et des dépenses et les deniers clairs restant en ses mains. On comprend qu'avec des attributions aussi étendues cet office eut du échapper à la vénalité ; ceci avait été en effet réservé lors de l'institution de cette charge, mais la création d'un état alternatif me fait incliner à croire que l'on dérogea plus tard à une réserve aussi sage.

Quant à la juridiction supérieure, celle qui concernait les comptables était dévolue à la Chambre des Comptes; celle qui s'étendait sur les contribuables, dans la plupart de leurs différents avec l'administration, était le partage de la Cour des Aides.

La Chambre des Comptes était qualifiée, dans le langage ampoulé du temps, de « Cour souveraine, princi- » pale, première, seule et singulière du dernier ressort, » en tout le fait des comptes et des finances, l'arche » et le reposoir des titres et renseignements de la cou- » ronne et du secret de l'Estat, gardienne et conserva- » trice des droits et du domaine du roy ; ☆ un soleil, » une lumière esclairante par tout le royaume. » *(Guidon des finances)*. — La Chambre des Comptes gardait dans ses archives tous les titres relatifs au domaine de la couronne ; c'était entre les mains de ses présidents que prêtaient serment les officiers de finances, tant administrateurs que comptables. Elle pouvait « *leur fermer la main*, » et les poursuivre à la requête de son procureur général. Elle avait en outre le droit d'enregistrer, après examen, les lettres patentes, ordonnances et déclarations relatives aux finances, ainsi que toutes les lettres de grâces, amortissement, légitimations, dons, annoblissements, ventes d'offices, en un mot, tous les édits qui regardaient le domaine soit cor-

(1) *Guidon des finances*, p 348 ; le marc étant à 18 livres.

porel, soit incorporel. Mais le droit d'enregistrer impliquait celui de ne pas enregistrer. Si donc l'édit qui était présenté à la Chambre lui semblait contraire aux lois fondamentales du royaume ou aux intérêts bien entendus du trésor, elle refusait l'entérinement et faisait ses remontrances; mais nous avons vu déjà que ce n'était là qu'un avertissement, une espèce de veto suspensif, et que le Conseil pouvait toujours passer outre.

Indépendamment du droit d'enregistrement, la Chambre des Comptes avait dans ses attributions la vérification des comptes de toute personne ayant eu maniement des deniers du Roi. Elle fermait les comptes et déchargeait les comptables, quand tout était en règle; quand il y avait quelque irrégularité, elle rendait, contre les officiers en faute, des arrêts dont voici les principaux motifs :

1° Pour *parties indécises*, c'est-à-dire formalités omises.

2° *Parties tenues en souffrance;* quand le comptable a négligé de présenter quelque acquit de peu de conséquence.

3° *Parties supersédées;* si des pièces importantes ne sont pas présentées. — Dans ces trois cas les comptables ont un délai pour se mettre en règle.

4° *Parties rayées purement;* quand le paiement a été fait indûment. On recouvre alors la somme soit sur le preneur, soit sur le payeur (1).

La composition de la Chambre des comptes avait plus d'une fois varié dans le cours du XVIe siècle, à mesure que les besoins de la fiscalité avaient fait multiplier les offices. En 1582, on y comptait huit présidents, quarante-huit conseillers maîtres, douze conseillers correcteurs, cinquante auditeurs, deux

(1) Tout ce qui concerne la Chambre des Comptes n'est guère clair dans le *Guidon des Finances*, non plus que dans le *Nouveau style des finances* (1629). On peut voir cependant, en comparant ces traités avec l'article de l'*Encyclopédie méthodique*, que l'organisation et les fonctions de la Chambre changèrent peu jusqu'à la révolution.

greffiers, un procureur et un avocat du roi, et quelques employés inférieurs. Les auditeurs étaient proprement les vérificateurs; ils faisaient leur rapport à la Chambre sur tous les comptes qui leur avaient été donnés à examiner. Les correcteurs réformaient les comptes; ils devaient veiller à ce qu'il n'y eut ni omission de recette, ni rétention de deniers au-delà du temps fixé par les ordonnances, ni doubles ou faux emplois, ni fausses reprises. Quand ces irrégularités étaient reconnues, les correcteurs signifiaient aux comptables leurs observations et les mettaient en demeure de présenter leur défense. Les maîtres étaient les véritables juges souverains des comptes; ils prononçaient les amendes contre les officiers de finances en faute ou en débet. Ces amendes variaient, suivant la gravité de la faute, du double au quadruple de la somme indûment portée. Dans les causes criminelles, les gens des comptes n'ayant pas le droit de prononcer des peines corporelles, s'adjoignaient des membres du Parlement, et ces commissions mixtes pouvaient prononcer jusqu'à la peine de mort. Les conseillers maîtres servaient encore de rapporteurs quand il s'agissait de vérifier et d'enregistrer les ordonnances. Enfin, les gens du roi, le procureur et l'avocat-général, son substitut, remplissaient les fonctions du ministère public, faisaient les ajournements, poursuivaient les jugements de défaut contre les officiers qui n'avaient pas comparu, prenaient leurs conclusions sur toutes les affaires qui leur étaient renvoyées par la Chambre; ils tenaient aussi la main à l'observation des ordonnances, et en requerraient la publication.

La Chambre des comptes de Paris n'était pas la seule. Il y en avait, à cette époque, sept autres, dans les principales provinces, à Grenoble, Aix, Dijon, Montpellier, Nantes, Rouen et Blois. Mais, à l'exception de celles de Normandie, ces cours provinciales ne jouissaient pas de la haute réputation de savoir et d'intégrité des gens des comptes de Paris.

La seconde des cours souveraines, tenant la tête de l'administration, était la cour des aides. Elle avait la juridiction en dernière instance sur les contestations relatives aux aides, gabelles, imposition foraine (douanes), octrois, décimes du clergé; quelle que fut l'action intentée, que la cause fut civile ou criminelle, et « jusques à condamnation et exécution corporelle » et mesmement de mort et abscission de membres » inclusivement (1). » Elle recevait les appels des tribunaux d'élection, dont nous parlerons plus loin. Outre ces fonctions judiciaires, la cour des aides avait, comme celle des comptes, une part dans le pouvoir législatif: tous les édits et ordonnances concernant les matières de son ressort devaient être portés dans son sein pour y être vérifiés et entérinés, et cette formalité leur donnait force de loi. A l'époque qui nous occupe, et depuis 1551, la cour avait été divisée en deux chambres qui se partageaient les affaires et avaient chacune ses présidents, ses conseillers, son avocat et son procureur du roi, ses greffiers et ses huissiers (2).

Quelques provinces avaient aussi leur cour des aides; c'étaient celles de Montpellier, pour le Languedoc (depuis 1437), de Clermont-Ferrand pour l'Auvergne (1557), de Rouen pour la Normandie. En Provence, la chambre des comptes connaissait des contestations relatives aux aides; enfin, dans quelques autres provinces, cette connaissance était attribuée aux Parlements (3).

A ces différentes juridictions, il faut encore ajouter: 1° la chambre du domaine, instituée par Charles VIII, sous le nom de chambre du trésor (1496), et réunie au parlement par François Ier (4). Elle jugeait souveraine-

(1) Ordonnance du 24 juin 1500, fixant les attributions de la cour, art. II. — Confirmée par divers autres édits. Voir Fontanon, t. II, titre de la cour des aydes à Paris.

(2) Ord. de mars 1551.

(3) Dareste, *Hist. de l'admin.*, t. Ier, p. 384; Duruy et Wallon, *Géog. hist. de la France*, 2e cahier, p. 129.

(4) Ce fut encore un expédient fiscal. La chambre du trésor suffisait aux

ment les causes domaniales. 2° La cour des monnaies, souveraine aussi pour les procès relatifs à la fabrication et à la falsification des monnaies. 3° Enfin le grand conseil, dans des cas mal déterminés, décidait aussi des différents sur des matières de finances. Ces juridictions multipliées, au lieu d'assurer le bon ordre, ne pouvaient qu'embarrasser la prompte expédition des affaires. Du reste, ces cours étaient sans cesse en conflit entre elles, et leurs prétentions rivales nécessitaient souvent l'intervention et appelaient les arrêts du conseil du roi.

Telle était l'administration centrale des finances.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

besoins du service; elle fut réduite à une juridiction de 1re instance. Le roi vendit à gros profits les charges de membres de la nouvelle chambre qu'il institua au parlement.

LE CAHIER

DES PLAINTES, DOLÉANCES ET REMONTRANCES

DU TIERS-ÉTAT DE LA ROCHELLE

EN 1789.

(FIN.)

Sur le fait du Commerce.

LX.

Les députés feront les efforts les plus soutenus pour procurer au commerce, et notamment à celui de la province, tous les encouragements qu'il dépendra des Etats d'accorder.

Les maîtrises des communautés d'arts et métiers, établies par l'édit d'avril 1777, seront représentées comme accablantes pour le peuple. Le libre essort des dispositions et des talens sera réclamé pour tous les citoyens qui en ont été doués comme un apanage de la liberté (1).

LXI.

En demandant la suppression des maîtrises de la création de 1777, on insistera notamment sur celle des boulangers. On représentera que jamais la création fiscale des communautés n'a été aussi funeste que lorsqu'on a donné le privilège exclusif de fournir au

(1) Le système des corporations et maîtrises industrielles, battu en brèche par les économistes du XVIIIe siècle, avait été aboli en 1776 par Louis XVI, ou plutôt par Turgot, mais elles avaient été rétablies après la disgrâce de ce ministre; elles ne furent supprimées définitivement que par le décret de la Constituante, du 13 février 1791.

peuple l'aliment de première nécessité, et la suppression de la maîtrise des boulangers sera instamment sollicitée.

LXII.

La perfection des arts et l'intérêt public exigeant qu'il y ait dans toutes les classes d'artisans des hommes véritablement instruits, les députés, en demandant l'abolition des maîtrises, n'y comprendront point celle des règlements concernant l'apprentissage. Il sera, au contraire, indispensable d'obtenir une loi qui fixe la durée de l'apprentissage, dans chaque métier, et qui prescrive les essais, ou chefs-d'œuvre (1), que les apprentis seront tenus de soumettre à l'examen d'experts nommés par le juge, avant d'être autorisés à s'annoncer au public comme exerçant pour leur compte la profession qu'ils auront embrassée.

LXIII.

Les députés demanderont également l'abolition des privilèges exclusifs en tout genre de commerce et d'industrie, comme aussi contraires au progrès du commerce et à la perfection des arts qu'à l'intérêt de chaque individu.

LXIV.

L'inégalité des poids et mesures, contre laquelle le commerce réclame depuis si longtemps, sera déférée par les députés à la sagesse des États-généraux, et ils voteront pour que les opérations et le travail qui doivent précéder la réduction à un même poids et à une même mesure soient confiés à des commissaires nommés par les États-généraux, pour en être rendu compte dans l'assemblée de 1794 et préparer ainsi la décision de la nation (2).

LXV.

Les députés demanderont que le payement des intérêts de la dette nationale, des émolumens et pen-

(1) On appelait *chef-d'œuvre* le travail ou objet que l'on donnait à confectionner à l'apprenti pour justifier de sa capacité à obtenir le titre de maître.

(2) L'unité des poids et mesures pour toute la France a été décrétée en 1799.

sions qui seront réglées par les Etats-généraux soit fait dans les capitales des provinces; qu'à cet effet, les sommes nécessaires pour ces divers acquittements soient retenues sur la masse des impositions de chaque province. La division que l'on propose a pour objet de soulager l'État de l'établissement et de la dépense de cette multitude de bureaux, d'offices ou d'emploïés attachés à la distribution de cette partie des deniers publics; objet que les Etats provinciaux pourront remplir gratuitement et sans rien ajouter à leurs dépenses particulières.

LXVI.

Les députés solliciteront le reculement des barrières et la circulation libre de toutes les marchandises d'une extrémité du roïaume à l'autre (1).

LXVII.

Ils demanderont aussi un droit unique à l'entrée du roïaume et à la sortie, fixé par un même et seul tarif, assez clair et précis pour mettre le marchand à l'abri de toute exaction.

LXVIII.

Ils solliciteront, pour que l'entrée de toutes les matières premières, nécessaires au soutien de nos manufactures, soit particulièrement favorisée, que les droits sur le charbon d'Angleterre soient modérés et l'exploitation de nos mines encouragée par d'autres moïens que ceux qu'on a cru tirer de l'énormité de ces droits, tandis qu'il est démontré que nous n'avons pu jusqu'à présent suppléer le charbon d'Angleterre.

(1) Colbert avait diminué le nombres des douanes intérieures, mais sans parvenir à les supprimer. L'Aunis était compris dans les douze provinces qu'on appelait les *cinq grosses fermes*, qui avaient consenti à ouvrir de libres communications pour les communes intérieures et commerçaient entr'elles avec une entière liberté. Des autres provinces, treize, réputées *provinces étrangères*, n'avaient pas voulu se soumettre au tarif établi par Colbert pour les provinces des cinq grosses fermes, et avaient conservé leurs douanes intérieures; les dernières, traitées *comme pays étrangers*, étaient libres dans leurs relations avec l'extérieur, mais étaient assimilées pour l'importation et l'exportation aux pays étrangers. Ce fut l'assemblée constituante qui, par une loi du 5 novembre 1790, abolit les douanes intérieures et établit un tarif uniforme.

LXIX.

Les députés demanderont que les vins de l'Aunis puissent sortir en franchise de droits pour l'étranger, ou qu'ils soient tout au plus assujettis à un droit principal de vingt sols par tonneau de quatre barriques, afin d'ouvrir aux cultivateurs de cette province un débouché qu'interdit le droit actuellement subsistant, et que la nécessité de convertir en eau-de-vie ne soit plus excitée que par l'intérêt du propriétaire et non par l'impossibilité d'aller chercher des consommateurs, dont les facultés, ne pouvant s'élever aux vins plus chers et plus précieux de nos autres provinces, atteindroient cependant au bas prix des vins de l'Aunis (1).

LXX.

Ils demanderont que l'attribution de la connaissance des différens à cause des assurances, grosse aventure, promesses, obligations et contrats concernant le commerce de la mer, le fret et le naulage des vaisseaux, qui avoit été accordée aux juridictions consulaires par l'art. 7 du titre 12 de l'ordonnance de 1693, soit aussi rendue à ces juridictions (2).

Que le porteur de billets pour valeur en marchandises soit tenu de faire ses diligences dans les dix jours, comme pour les autres billets ou lettres de change négociés.

LXXI.

Ils solliciteront pour que l'introduction, dans le roïaume, des ouvrages d'or et d'argent de fabrication étrangère soit défendue, puisqu'elle attaque directement notre main-d'œuvre et ne peut s'opérer d'ailleurs qu'à la faveur d'altérations dans le titre, qui, en séduisant l'acheteur, trahissent le plus souvent sa confiance; qu'il ne soit permis à aucun colporteur de faire le commerce des ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie, parce qu'il est généralement reconnu que c'est par cette espèce de

(1) Le prix du vin de l'Aunis était alors ce qu'il est à peu près aujourd'hui.

(2) Voir la note sous l'art. 51.

gens que circulent les objets volés, et qu'ils se dérobent aux poursuites des propriétaires et de la justice.

Les députés demanderont la révocation de l'arrêt rendu au conseil du roi, le 30 août 1784, concernant le commerce étranger dans les colonies, et le rétablissement des dispositions des lettres patentes de 1717 et 1727, auxquelles on est redevable des progrès qu'ont faits la navigation françoise et la culture des isles françoises de l'Amérique (1).

LXXII.

Ils solliciteront aussi pour que les colons, relativement à leurs dettes, soient assujettis aux loix établies en France et que l'exécution de ces loix ne puisse être arrêtée par aucune autorité.

LXXIII.

Ils solliciteront également la création de juridictions consulaires et de chambres de commerce patentées dans les principaux endroits des Colonies.

LXXIV.

Ils demanderont la suppression de l'entrepôt et des droits actuels de consommation sur les sucres, cafés et l'indigo venant des colonies, et qu'il soit substitué, à l'entrée de la totalité de ces denrées dans tous les ports du roïaume, un droit uniforme, dont le revenu pour l'Etat équivaille à celui que rendent les droits actuels de consommation; que le terrage des sucres étant défavorable à la navigation, s'il n'est pas possible de l'interdire entièrement dans nos colonies, comme il l'est dans les colonies anglaises, il soit au moins défendu de l'étendre davantage par de nouveaux établissemens, et que, les sucres bruts devant être, ainsi que le coton, considérés comme matière première, il soit mis un droit à la

(1) Les lettres-patentes d'avril 1717 et d'octobre 1727, concernant le commerce étranger aux îles et colonies d'Amérique, contenaient des dispositions qui écartaient complètement les étrangers du commerce avec nos colonies; l'arrêt du conseil du roi du 30 août 1784 en avait tempéré la rigueur, en déterminant certains ports d'entrepôt, où il était permis aux navires étrangers de décharger certaines marchandises déterminées et d'en faire commerce.

sortie du roïaume des sucres bruts, assez sensible pour que la plus grande quantité de cette matière soit conservée en France et serve à relever et à soutenir les raffineries et à procurer du travail, puisque c'est dans ces vues que le gouvernement d'Angleterre interdit rigoureusement la sortie en nature des sucres bruts importés de ses colonies (1).

LXXV.

Les députés demanderont la révocation de l'arrêt du 14 avril 1785, qui a créé une nouvelle compagnie des Indes (2), et de celui pour l'admission des étrangers dans les isles de France et de Bourbon.

LXXVI.

Ils solliciteront la liberté à tous armateurs pour l'Inde de faire revenir leurs bâtiments dans tels ports qu'ils jugeront à propos, et d'y faire entreposer les marchandises de leurs cargaisons qui ne peuvent être vendues dans le roïaume.

LXXVII.

Les députés demanderont qu'il soit garanti par les Etats-généraux que désormais aucun privilège de commerce, dans quelque partie du monde que ce soit, ne puisse être accordé sans le consentement de la nation.

(1) Le raffinage des sucres était alors l'industrie la plus florissante de notre ville, qui possédait un grand nombre de raffineries.

(2) Un arrêt du conseil, du 13 août 1769, avait suspendu le privilége de l'ancienne *compagnie des Indes*, dont la situation était devenue déplorable, et avait rendu à tous les sujets la faculté de commercer librement avec la Chine et les Indes ; mais, dit l'arrêt du conseil du 14 avril 1785, l'expérience avait démontré que « la concurrence, utile pour d'autres branches de commerce, ne pouvait qu'être nuisible en celle-ci », et qu'il n'y avait qu'une compagnie privilégiée qui, par ses ressources, son crédit et l'appui d'une protection particulière, pût soutenir les hasards d'un commerce aussi éloigné et les longues avances qu'il exige. En conséquence, le roi avait accepté les propositions qui avaient été faites par une association de négociants et de capitalistes, et l'avait subrogée pour sept années au privilége de l'ancienne compagnie des Indes et de la Chine, pour en jouir sous la même dénomination avec privilége de commercer seule, à l'exclusion de tous les autres sujets du roi, soit par terre soit par mer, depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans les mers des Indes-Orientales, côtes orientales d'Afrique, Madagascar, Mogol, Siam, la Chine, la Cochinchine, le Japon, etc. Le remboursement des actions de cette compagnie fut ordonné d'abord par la loi du 27 décembre 1790, et sa suppression prononcée par la loi du 17 vendémiaire, an II.

LXXVIII.

Ils solliciteront, en faveur du pays d'Aunis et isles adjacentes, l'affranchissement de droits, de quelque espèce qu'ils soient, sur la morue de pêche française introduite dans le roïaume, une prime même sur cette introduction, si cet encouragement est reconnu nécessaire. (1).

LXXIX.

Ils solliciteront également, en faveur des habitants de la Rochelle, l'établissement de quatre foires roïales pour être tenues dans l'un des fauxbourgs de la ville (2).

Sur le fait du Clergé.

LXXX.

Les députés feront tous leurs efforts pour procurer à l'ordre des curés les soulagemens que sollicitent l'utilité de leur ministère, la charité dont ils sont animés et la trop injuste modicité du revenu qui est affecté à la pluspart d'entr'eux.

LXXXI.

Ils demanderont que les gros décimateurs (3) soient tenus de porter les portions congrues jusques à la

(1) Les Rochelais ont été des premiers à faire des expéditions pour Terre-neuve, et les minutes des notaires du XVIe siècle attestent l'importance que, dès cette époque, la pêche de la morue avait prise dans le commerce maritime de notre ville.

(2) Il ne paraît pas qu'il ait été fait droit à ce vœu. Seulement un arrêté du premier Consul, du 17 décembre 1800, établit deux foires à la Rochelle, l'une au 1er janvier et l'autre au 1er juin. (V. *Ephém. histor. de la Rochelle*, p. 489.)

(3) Les *gros décimateurs* étaient ceux qui jouissaient des dîmes sur le blé, le vin et le gros bétail, nommées les *grosses dîmes*. Ils étaient tenus de payer aux ecclésiastiques qui desservaient le bénéfice auquel les dîmes étaient dues, une pension appelée *portion congrue*, de fournir les ornements et les livres nécessaires pour le service divin, de subvenir aux réparations du chœur, etc. Au XVIIIe siècle, le minimum de la portion congrue avait été porté de 300 à 500 liv. La dîme, comme l'indique son nom, était ordinairement *la dixième* partie de fruits que l'on payait à l'église. Après de longs débats entre l'évêque de Saintes et les curés des paroisses, d'une part, et les Rochelais et habitants de l'Aunis, qui prétendaient être entièrement exempts de la dîme, d'autre part, un règlement de Charles V, de 1380, ratifié par le Pape Clément VII, avait réduit la dîme ecclésiastique au centième ; mais, à la suite de la réduction de la Rochelle, le clergé avait obtenu, en 1631, un arrêt du parlement qui l'avait élevée au quarantième. (V. *les Ephémérides hist.*, p. 198, 223 et 504.)

somme de 1,500 liv., et qu'en cas d'impossibilité de la part des gros décimateurs, les bénéfices simples, qui ne sont point à patronage laïc (1), soient supprimés à mesure qu'ils viendront à vaquer, pour être appliqués à l'augmentation des congrues et autres curés jusqu'à 1,500 liv., et même à une plus forte somme si la population, l'étendue et la situation des paroisses paroissent l'exiger.

La plupart des vicaires n'ayant d'autres émolumens que le produit des quêtes, et ce moyen de subsistance étant à la fois insuffisant en lui-même, au-dessous de la dignité du sacerdoce et onéreux aux habitants des campagnes, le roi sera supplié de pourvoir également à assurer aux vicaires un entretien suffisant et une existence honnête.

LXXXII.

Le Roi sera supplié d'affecter les abbayes en commande (2), à mesure qu'elles viendront à vaquer, soit à augmenter les revenus des hôpitaux, à doter les collèges, ou à acquitter les pensions accordées pour raison des services militaires, soit à donner des retraites aux curés infirmes, ou trop âgés pour exercer les fonctions de leur ministère.

LXXXIII.

Les députés insisteront également pour que l'on renonce enfin à laisser sortir du royaume les sommes destinées à payer à la cour de Rome l'obtention des bulles pour les bénéfices consistoriaux (3), les dispenses

(1) On appelait *bénéfices simples* ceux auxquels n'était attaché aucune charge d'âmes, et qui n'importaient pas l'obligation d'*aller au chœur*, ce qui dispensait les titulaires de la résidence.

(2) Au nombre des abus auxquels avait donné lieu la collation des bénéfices, s'était introduit l'usage de conférer au même titulaire un grand nombre de bénéfices, qu'il faisait administrer par des prêtres pauvres. Pour éluder les canons qui s'y opposaient, on donnait ces bénéfices en *commande*, c'est-à-dire qu'un bénéfice devenant vacant, on en conférait la garde ou administration jusqu'à la nomination d'un titulaire, dont on retardait indéfiniment la désignation.

(3) On appelait *bénéfices consistoriaux* ceux qui, étant à la nomination du roi, devaient être proposés dans le *consistoire* de Rome (c'est-à-dire la congrégation des cardinaux présidée par le Pape), comme les archevêchés,

et autres grâces que les François ne doivent tenir que de leur souverain. A l'effet de quoi, le roi sera supplié d'ordonner que les dispenses seront accordées à l'avenir par les prélats regnicoles, et que les droits, payés depuis si longtemps à Rome par le clergé de France, le seront désormais à la chancellerie du roïaume, pour être appliqués aux besoins de l'Etat (1).

LXXXIV.

La tolérance universelle devant être admise chez une nation éclairée, les députés seront tenus de la demander ainsi que la restitution des biens des fugitifs pour fait de religion (2).

Le Roi sera également supplié d'accorder aux officiers françois non catholiques la croix du mérite militaire, en attachant à l'obtention de cette récompense les mêmes règlements qui sont observés pour les officiers françois catholiques qui obtiennent la croix de l'ordre de Saint-Louis (3).

LXXXV.

Les députés demanderont, pour l'intérêt de l'agriculture, une réduction considérable dans le trop grand nombre de fêtes observées dans l'église de France (4).

évêchés et abbayes. Pour obtenir les bulles, on devait payer un droit nommé *annate*, parce qu'il représentait le revenu d'une année du bénéfice. Vers 1700, Massé n'estimait pas à moins de 50,000 livres les moindres années de revenu de l'évêché de la Rochelle.

(1) Ce vœu fut exaucé par le décret du 4 août 1789.

(2) En 1787, Louis XVI avait bien rendu aux protestants leur état-civil et reconnu la légitimité de leurs mariages, mais les biens de ceux qui avaient quitté le royaume, et qu'on appelait *fugitifs*, étaient encore sous le séquestre, et ils n'avaient pu en obtenir la restitution ni en toucher les revenus.

(3) Louis XV, qui avait dans ses troupes un grand nombre de protestants, avait institué pour eux, en 1759, l'*ordre du mérite militaire*, les catholiques seuls pouvant recevoir l'ordre de Saint-Louis; mais la décoration n'en était accordée qu'aux protestants étrangers. Elle consistait dans une croix d'or à huit pointes, au milieu de laquelle était un médaillon de *gueules chargé d'une épée d'or*, la pointe en haut, avec ces mots pour légende : *pro virtute bellica*. L'assemblée nationale, en abolissant les ordres de chevalerie par la Constitution de 1791, maintint cependant l'ordre de Saint-Louis créé par Louis XIV en 1693; mais ce dernier ordre lui-même fut supprimé par la Convention.

(4) Le projet de la commission modifié par l'assemblée portait : « l'intérêt de l'agriculture sollicite la réduction du grand nombre de fêtes observées dans l'église de France; les députés proposeront de ne laisser subsister, avec les jours

LXXXVI.

Les députés demanderont également que les foires puissent être tenues les jours de Dimanche.

LXXXVII.

Les Etats-généraux seront suppliés de délibérer sur les moïens d'opérer l'extinction des dettes du clergé.

LXXXVIII.

La translation des cimetières hors des villes sera présentée comme un objet indispensable de police et de salubrité, et cette réforme aura également lieu dans les villes murées et fortifiées (1).

LXXXIX.

Le roi avoit ci-devant ordonné que les religieux de chaque ordre ne pourroient être moins de dix dans chaque maison: Sa Majesté sera suppliée de faire exécuter son édit et de supprimer les monastères qui n'offriront pas ce nombre de religieux (2).

XC.

Les députés représenteront que, les loix du roïaume ayant fixé à vingt-cinq ans l'âge où un citoïen peut disposer d'une modique propriété foncière, il étoit

de dimanche ordinaires, que les quatre fêtes annuelles et la fête-Dieu; la fête nationale de chaque paroisse devant être remise au Dimanche le plus prochain » Déjà, par un mandement en date du 1er octobre 1772, approuvé par des lettres patentes du roi, Mgr de Crussol, évêque de la Rochelle, avait supprimé un assez grand nombre de fêtes chômées dans son diocèse. (V *Ephémérides histor. de la Roch.*, p. 491.)

(1) On sait qu'avant la révolution on enterrait les notables dans les églises, et les autres citoyens autour du lieu saint, où était placé le cimetière consacré à chaque paroisse. Il résulte d'une lettre insérée dans les *Affiches de la Rochelle* de 1779 que, depuis deux ans déjà, les officiers municipaux s'efforçaient d'obtenir que les cimetières fussent transportés hors de l'enceinte de la ville; qu'ils avaient rencontré des obstacles auxquels ils ne devaient pas s'attendre; mais qu'ils étaient sur le point d'atteindre le but de leurs efforts. Ce ne fut cependant qu'au mois de Nivôse an 4 que les six cimetières de la ville furent remplacés par celui qui existe aujourd'hui, qui fut établi dans le domaine de Gourville, acheté à M. Gilbert de Gourville.

(2) La plupart des monastères de la Rochelle eussent été atteints par cette mesure, car, à cette époque, les Augustins étaient réduits à six religieux, les Carmes à cinq, les Dominicains à quatre, et depuis longtemps déjà il ne restait plus qu'un père Minime au couvent de Notre-Dame-de-la-Victoire-de-la-Digue. Les Cordeliers, les Récollets et les Capucins dépassaient seuls le nombre de dix. On sait que l'ordre des Jésuites, aboli en France dès 1764, avait été entièrement supprimé, en 1773, par le pape Clément XIV.

contraire à la surveillance qui est due à chacun des sujets du Roi que l'on pût avant cet âge faire le sacrifice le plus absolu de sa liberté et de ses facultés civiles: en conséquence ils réclameront une loi qui fixera à trente ans l'émission des vœux pour les hommes et les femmes qui entreront dans les ordres religieux (1).

XCI.

Enfin les habitants de la Rochelle, pénétrés de respect, de reconnaissance et d'amour pour le roi, et désirant fixer, par un monument imposant, l'époque mémorable de la régénération de la France, due à la sensibilité du roi et aux ressources du caractère de la nation, *et au zèle courageux et aux vertus de M. Necker* (2), a chargé les députés de supplier le roi d'agréer l'hommage d'une statue qui sera élevée dans la ville où se tiendront les Etats-généraux.

XCII.

Le tiers-état de la ville de la Rochelle, prenant en considération l'état actuel des finances, et s'apercevant que l'intimation faite aux députés, par l'art. VII du cahier, de ne consentir aucun impôt avant que le roi ait accordé le contenu dans les six premiers chefs de demande, pourroit nuire au bien de l'Etat et rendre impossible l'acquittement du service des différens départemens, a arrêté que les députés aux Etats-généraux seront autorisés à consentir l'emprunt de la somme nécessaire aux besoins de l'Etat pendant six mois, à condition toutefois que la nécessité de l'emprunt sera jugée indispensable par les Etats-généraux et qu'ils en fixeront la quotité.

XCIII.

L'assemblée, désirant que le tiers-état du pays d'Aunis ait constamment ses deux représentants à toutes les

(1) La coutume de la Rochelle fixait en effet la majorité à 25 ans; mais cette règle était loin d'être générale, et l'âge de la majorité variait selon les coutumes qui présentaient à cet égard une grande diversité.

(2) Le membre de phrase relatif à Necker, a été hâté dans la discussion. — Cet article était le dernier du projet, l'assemblée y ajouta les deux autres.

séances des Etats-généraux, et prévoyant qu'il peut y avoir des circonstances où l'un des députés sera forcé de s'abstenir des assemblées, a arrêté de charger les députés à l'assemblée générale du tiers-état de la sénéchaussée de proposer la nomination d'un député supplétif pour, en cas d'absence, remplacer l'un des députés élus, et de proposer également, comme équivalant à une élection pour le député supplétif, la réunion du plus grand nombre de voix après le dernier député nommé par la voie du scrutin, ou de prendre, pour la nomination de ce député supplétif, telle autre voie dont on conviendra dans l'assemblée générale du tiers-état de la province.

Fait et arrêté dans l'assemblée générale du tiers-état de la ville de la Rochelle, le 4 mars 1789.

Ont signé : J. Perry (*). — Seignette (*). — Macauld-du-Doret (*). — H. Lecomte (*). — F. Seguy (*). — Gilbert (1). — Liège (*). — Rasteau (2). — E. Joly (*). — Boutet (3). — Gastumeau (4). — Valin (5). — Collet (*). — Grée (6). — Giraud (7). — Morin, avocat (*). — Roudès (8). — De Beaussay (*). — J.-B. Nairac (*). — Daniel Garesché (*). — Rondeau (9). — Villefon (9). — Demissy (*). — Lavillemarais (10). — Desperoux (*). — Desbain (11). — Sourisseau (11). — Béraud (*). — Faure (11).

(*) Voir les notes de la première partie, dans la *Revue* du 1er avril, p. 340, 341 et 342.

(1) Jean Gilbert, juge de la Monnaie.

(2) Etienne-Isaac Rasteau, officier de la Monnaie.

(3) François Boutet, président du tribunal des traites.

(4) Jean-Louis Gastumeau, greffier en chef de la juridiction des traites.

(5) Josué-Barthelémy Valin, procureur du roi de l'amirauté, fils du célèbre jurisconsulte, auquel il avait succédé dans ces fonctions.

(6) Barthelémy Grée, conseiller-maître à l'amirauté.

(7) Marc-Antoine Giraud, avocat, puis juge-de-paix et député à la Convention.

(8) Jean-Baptiste Roudès, négociant, délégué de la Chambre de commerce, dont il avait été syndic en 1770, et directeur en 1785.

(9) Pierre-Damien Rondeau et Villefon, médecins.

(10) B.-B. Lavillemarnis, avocat, membre de l'académie de la Rochelle et auteur de plusieurs ouvrages.

(11) François Desbains, Mathieu Sourisseau et Henri Faure, procureurs.

— Hérard (1). — Drouhet (*). — Delavergne (*). — Morin (2). — Jacob (2). — Gabaude (3). — Toutant-Beauregard (4). — Dergny (5). — Robert (5). — Pavie, 2me fils (6). — Chauvet (6). — Court (7). — P.-J. Garreau. (8). — Jean Ranson (9). — Bergeron (10). — P.-Ch. Mesturas (10). — J. Pinet, orfèvre (*). — J. Debessé (11). — Flotard (12). — Baugé (13). — Dardignac (14). — Dardignée-Rivière (15). — Gairaud (16). — Busson (*). — Michault (17). — Bouffar père (18). — Poplineau (19). — Drouhot (20). — Millot (21). — Lambert Proux (22). — Bouet (23). — Boursier (24). — L.-G. Beignet (25). — Renoulleau (26). — Épagna (26). — Deszille (26). — Defeïole. — Gilbert de Gourville (27). — M. Poupet (28). — Alquier, maire (*). — Boutet des Touches (29). — Pichon. — Beaupré (*). — Macauld. — De la Porte (30). — Raoult (*). — De la Coste (*). — Lardeau (30). — Tasché (30). — J. Denis (30). — Billaud (31). — Guillemot (32). — Desperoux (33).

E. J.

(1) François Hérard, procureur au bureau des finances.

(2) Morin et François-Louis Jacob, huissiers.

(3) Jean Gabaude, chirurgien en chef des hôpitaux.

(4) Pierre-Etienne Toutant-Beauregard, chirurgien et professeur à l'école de chirurgie de la Rochelle.

(5) Joseph-Elie Dergny, pharmacien. — Paul-Charles Robert, ancien apothicaire des armées et hôpitaux militaires.

(6) Imprimeurs. — (7) Perruquier.

(8) Pierre-Jérémie Garreau, marchand-drapier, syndic de la Chambre de commerce. — (9) Marchand-drapier. — (10) Épiciers. — (11) Orfèvre. — (12) Bonnetier. — (13) Tailleur. — (14) Cordonnier. — (15) Boulanger. — (16) Cafetier. — (17) Traiteur. — (18) Etienne Bouffar, entrepreneur. — (19) Charpentier. — (20) Menuisier. — (21) Serrurier. — (22) Armurier. — (23) Fondeur. — (24) Fripier. — (25) Sellier. — (26) Bourgeois.

(27) Trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle, il exerça, comme premier échevin, les fonctions de Maire en 1789-90, en l'absence de M. Alquier.

(28) Michel Poupet, négociant, fut syndic de la Chambre de commerce en 1786.

(29) Boutet des Touches, conseiller au présidial et échevin. Il fut plus tard nommé président du tribunal civil.

(30) Conseillers-assesseurs au corps de ville.

(31) Nicolas-Simon-Billaud, avocat, procureur du roi au corps de ville, père du trop célèbre Billaud-Varennes.

(32) Conseiller-assesseur au corps de ville.

(33) Secrétaire-greffier du corps de ville.

ÉPITAPHES.

Comes, christianus, vatesque quiescit.

Toi qui foules, rêveur, cette verte pelouse,
Suspends tes pas et lis, à ce marbre tracé :
Ici repose en paix, saintement trépassé,
Jules de Rességuier le barde de Toulouse.

Comme il chantait encore, en sa rigueur jalouse,
L'inexorable mort vint, de son doigt glacé,
A sa lèvre arrêter le doux chant commencé,
Parfum d'esprit français et de grâce andalouse.

Mais, en prenant ta part des suprêmes douleurs
Que causa tel trépas à la cité des Fleurs,
Pour le mieux honorer fais ta plainte muette,

En songeant à la place où Dieu garde aujourd'hui
Le chrétien qui porta si noblement que lui
L'écu du chevalier, la lyre du poète.

Memento, homo, quia pulvis es.

Passant, qui que tu sois, médite bien ceci :
Qu'où je suis tu seras, quelque soit l'avantage
De ton nom, de ton rang, de ta fortune aussi,
La mort étant de tous l'infaillible héritage ;

Que de l'égalité la loi se trouve ici,
Juste loi, qui n'exclut personne du partage
Et mène chaque humain au champ où te voici,
Où l'on entre à toute heure, où l'on reste à tout âge.

C'est ainsi qu'à tes pieds gît un humble chrétien
Qui, n'ayant dans le monde été qu'homme de bien,
Vécut pauvre et mourut pauvre. D'une prière

Fais lui donc aujourd'hui la sainte charité,
Pour qu'un autre chrétien, par réciprocité,
En acquitte le prix et le rende à ta bière.

POÉSIES

TRADUITES DU GREC MODERNE.

L'ORAGE.

L'orage gronde sourdement; les vagues bondissent et le vent mugit; le pilote chancelant se tient tristement au gouvernail et invoque la Panagia. (*)

Pourquoi invoques-tu la Panagia, lui dit l'alcyon en rasant l'écume blanchie? As-tu peur? Je n'ai pas peur, répond le pilote, mais je prie pour ceux qui ont été engloutis par les flots.

Ne prie pas, matelot, car ceux-là sont heureux: ce bruit que tu entends, ce n'est pas le vent; ce soulèvement de l'onde ce n'est pas la tempête: ce sont les soupirs, ce sont les spasmes d'amour des vagues qu'ils ont aimées.

Le pilote alors regarde. Le vertige le prend, il tombe au milieu des flots, et l'alcyon, qui est un oiseau de mort, s'enfuit en riant: Allons, dit-il à ses compagnons, attendre son cadavre sur la plage.

(Smyrne.)

MÉLANCOLIE.

Une fille belle comme un ange est blessée par l'amour.

Elle chante doucement sur la plage et elle prie les vagues: Saluez-le, vagues, partout où il sera; et dites lui que la pierre sur laquelle il a mis le pied pour monter dans la barque, je l'ai couverte bien souvent de mes larmes.

Un navire passe, et les matelots, voyant la jeune fille, oublient la manœuvre et regardent. Viens avec nous, enfant, dit le capitaine; viens, car nous allons au pays d'où viennent les tissus d'or.

(*) La Vierge.

Allez matelots, allez où Dieu vous conduit. Je n'ai pas chanté pour vous, je n'ai pas soupiré pour vous : je pleure pour celui qui a mon amour.

(Athènes.)

SELINI.

O étoile du soir, étoile de l'amour, salut! Déesse à la chevelure blonde, salut, éternelle et belle messagère de la nuit! Accorde-moi un de tes rayons, déesse : je vais chez ma bien aimée, je vais lui dire la chanson, la chanson d'amour. Je ne m'arrête pas pour voler. J'aime, et toi aussi, ma déesse, tu aimes ceux qui aiment et tu brilleras pour que je voie mon chemin, et tu te cacheras pour qu'ils ne voient pas ma trace. (*)

(Ode de M. Terzettis.)

(Athènes.)

LE CAÏQUE.

La barque attend,
la barque à la rame d'or,
et le rameur veut
te dire deux mots.

Si je descends dans ta barque,
si je descends, ô Caïdji,
tu t'en vanteras après
dans tout le Bosphore.

(*) La même pièce, du Grec ancien : — « Vesper, étoile d'or de l'amoureuse fille des flots, Vesper chéri, perle sacrée de la nuit sombre, après la lune le plus beau des astres, salut! A moi, qui pars en fête chez la Bergère, prête ta clarté pour remplacer Diane, puisque celle-ci, d'aujourd'hui nouvelle, a disparu sitôt. Ce n'est point pour voler que je me hâte, ni pour attaquer les voyageurs nocturnes; mais je suis amoureux : il est doux d'être aimé de celle qu'on aime » — Bion, fragm. XVIe. — Cette courte idylle a été traduite en vers français par Baïf, dans ses Amours, par Ronsard, Od. IVe, 17, par A. Chénier, Elég. Ant. IX. Edit. Becq de Fouquières, et enfin par Sainte-Beuve De ces quatre traductions, pas une seule n'est réussie.

N'aie aucune crainte, enfant:
la mer est calme,
calme comme le lait,
et mon cœur est pur comme le cristal.

Ce n'est pas la mer que je crains,
ce sont tes chants, Caïdji,
et ma mère m'a souvent dit
de me défier de toi.

Ce n'est pas de moi qu'il faut te défier,
mais de ton propre cœur, enfant,
car ta voix tremble à mes paroles,
et sur tes lèvres voltige l'amour.

Et la barque fend l'onde,
la barque à la rame d'or,
et le rameur s'en va
en lui jetant ces mots.

Elle tremble comme les feuilles du platane,
elle rentre et dit à sa mère:
ma mère je suis perdue,
car dans mon cœur s'est logé l'amour.

ANTONIN PROUST.

LARIVE

(JEAN MAUDUIT),

Né à la Rochelle. 1747 - 1827.

(FIN.)

Mauduit-Larive était membre correspondant de l'Institut de France, classe de littérature, section des beaux-arts, et membre de l'Académie de Naples.

Il a laissé quelques ouvrages, qui tous se rattachent à sa carrière de tragédien.

Une imitation du Pygmalion de Rousseau, son mélodrame de *Pyrame et Thisbé*, deux scènes en prose accompagnées de musique, qu'il joua avec succès en juin 1783, fut imprimé en 1784, in-8°, et en 1791, in-18. Je ne l'ai pas vu. Laharpe en parle avec un dédain amer. Grimm et les *Mémoires secrets* disent qu'il a suivi Ovide de la manière la plus heureuse et la plus propre à former un tableau dramatique. Les médisants du temps prétendirent que ces scènes étaient l'ouvrage de sa femme, fille du comédien d'Hannetaire, à laquelle on accordait beaucoup de bonne conduite, d'esprit et d'instruction. Déjà un acteur allemand, Brandes, en 1781, avait donné, à l'imitation de la scène lyrique de Rousseau, une *Ariane abandonnée*, qui avait été traduite et jouée en français, et Martineau, une scène sous ce même titre de *Pyrame et Thisbé*, mais toute différente.

Larive fit paraître, en octobre 1797, une brochure pour prouver que les petites salles de spectacles sont plus favorables à l'art que les grandes. La *Décade* s'en

indigne ; elle trouve là la preuve d'un *talent lapon*, et s'étonne qu'il y ait des *êtres assez vandales* pour vouloir tout rapetisser ; ce qui ne prouve qu'une chose, c'est que le rédacteur de la *Décade* était de mauvaise humeur et qu'on se fâchait pour peu de chose en 1797. Larive a reproduit cette opinion dans son *Cours de déclamation*.

Quérard ne cite pas cette brochure, mais il en cite une autre, si c'en est une autre, sous ce titre : *Réflexions sur l'art théâtral*. Paris, Rondonneau, an IX, in-8° de 53 pages. — C'est par une erreur évidente que le même catalographe donne à Mauduit-Larive l'œuvre du peintre Larive, de Genève, *Études de chevaux et de paysages*.

Parmi les livres offerts en l'an XI à la classe de littérature et beaux-arts de l'Institut, on trouve : *Moyens de régénérer les théâtres, de leur rendre leur moralité et d'assurer l'état de tous les comédiens, sans qu'il en coûte rien au gouvernement*, présenté au ministre de l'intérieur en l'an IX, par le citoyen Mauduit-Larive, associé, an X, in-8°.

Enfin, en 1804 parut la 1re partie, en 1810 la 2e de son *Cours de déclamation*, Paris, Delaunay, 3 vol. in-8°. Les deux parties sont tout-à-fait différentes. Dans la première, l'auteur examine les divers aspects du talent du tragédien. Il accepte comme principe que l'acteur rendra d'autant mieux les passions qu'il les aura éprouvées, et il apporte à l'appui une foule d'anecdotes, la plupart empruntées à sa propre histoire. Il y a, dans cette explication des passions d'Achille, d'Orosmane ou de Bayard par les petites aventures de M. Jean Mauduit, quelque chose qui prête au ridicule et qui lui attira une critique singulièrement fine et mordante de la part de Geoffroy, et le ridicule serait complet s'il y avait dans ses récits la moindre emphase. Heureusement, il est corrigé et amoindri par la bonhomie du ton. On sourit de la faiblesse d'un vieillard qui aime trop à parler de lui, mais, après tout, les réflexions sont fines, les applications sont disproportionnées mais justes, et surtout les anecdotes sont amusantes. Je louerai Larive à

sa manière, en parlant de moi. Il y avait plus de trente ans que j'avais lu ce livre ; en le parcourant de nouveau, je me suis aperçu que je n'en avais presque rien oublié. Cette même bonhomie de ton me paraît réfuter l'éloge perfide qu'on faisait du livre, en y reconnaissant les secours de Vigée et de Luce de Lancival. Un teinturier y eût mis plus du sien. Le *Cours de déclamation* n'est pas mal écrit, voilà tout. Ce premier volume reparut en 1810, avec un faux titre nouveau ; mais il n'eut pas de seconde édition.

Les deux volumes de la seconde partie ont une tout autre marche. Il y a peu de réflexions générales, encore moins d'anecdotes. Prenant une à une les principales tragédies de notre théâtre, parmi lesquelles il est assez singulier qu'il n'en place pas une seule de Voltaire, qu'il avait tant joué, il en prend les principaux morceaux et étudie, vers par vers, mot par mot, la manière de les prononcer, marquant où il faut baisser, où il faut élever la voix, quand il faut changer de ton graduellement ou brusquement. Il faudrait un professeur du conservatoire pour juger avec autorité des détails si techniques. Ils démentent un peu ceux qui ne voulaient voir dans Larive que de l'inspiration sans étude. L'étude même y paraîtra excessive, et elle arrêterait sans contredit l'acteur ou le lecteur qui, en jouant ou en lisant, voudrait l'avoir présente. Mais on étudie dans un discours les lieux communs, les figures de pensée et de mot, sans s'occuper, quand on écrit, de reproduire l'énumération des parties, la prosopopée ou la catachrèse. Et pourtant cette préparation est utile. De même la méditation du livre de Larive me paraît très propre à guider dans l'étude de bien lire.

Du reste, ce que j'appelle ici lecture, Larive l'appelle de son vrai nom : la déclamation. Le mot n'est pas en faveur aujourd'hui, et dès 1804 il était attaqué. Larive s'explique très-clairement sur ce point.

« Beaucoup de personnes agitent la question de savoir si la tragédie doit être parlée ou déclamée. Cela res-

semble fort à cette autre question de la tragédie en vers et de la tragédie en prose. Il est certain que Corneille, Racine et Voltaire n'ont pas fait de si beaux vers pour qu'on les réduise au ton de la prose. Les beaux vers cessent de l'être quand une diction trop familière en fait disparaître les beautés; mais il y a une déclamation tragique, toute différente de la déclamation épique et lyrique, et qui se rapproche de la nature autant que les personnages tragiques s'en rapprochent eux-mêmes. La nature tragique est en partie idéale; le langage doit l'être de même. »

Tout cela, je l'avoue, me paraît le bon sens même. La tragédie a quelque chose de déclamatoire; dès l'antiquité, le mot *tragôdein* se prenait dans le même sens. Démosthène l'emploie contre Eschine. Depuis, le parler a prévalu; on s'est appuyé de l'exemple de Talma. Je n'ai pas entendu ce célèbre tragédien; je ne peux pas discuter sa manière; mais le triomphe de la méthode qu'on a prétendu appuyer de ses traditions a été suivi de bien près de la ruine de la tragédie. Beaucoup diront tant mieux. Soit. Cette thèse dépasse les limites et la portée de cette notice. Mais tant qu'on jouait la tragédie, il fallait la jouer comme elle était conçue.

Cet ouvrage de Larive est le seul que possède la bibliothèque de la ville. Quérard reproduit cette note du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier : « *Thama ou le Sauvage civilisé*, par M. Mauduit-Larive, ouvrage entièrement refondu par Porthmann, imprimeur. — Paris, 1812, 2 vol. in-12. Le journal de la librairie annonce sans nom d'auteur ce livre que je n'ai jamais vu. » (30 avril 1812.)

Sous l'artiste et sous l'écrivain on aime à voir l'homme. Le livre de Larive donne de son caractère une idée favorable. Il avait été victime des cabales, et pourtant l'on ne trouve pas sous sa plume un seul mauvais souvenir, une seule allusion contre qui que ce soit. Du reste, au milieu de toutes ces cabales, il s'était maintenu digne. Dans un libelle plus qu'amer, publié

contre tous ceux qui préféraient Mme Vestris à Mlle Sainval, on ne trouve à lui reprocher que de trop faire voir ses dents. Dans un autre, on lui reproche la fatuité et l'impertinence, et les *Mémoires secrets,* habituellement fort durs envers les histrions, comme ils disent, se croient obligés de démentir cette accusation. On a cru qu'il avait été jaloux de Talma, dont il avait encouragé les débuts. On a remarqué qu'il n'en parle pas dans son *Cours de déclamation ;* mais il n'y parle d'aucun acteur vivant; Talma, d'ailleurs, ne s'était pas encore, en 1804, élevé au-dessus de toute comparaison. S'il n'en parle pas, il agit fort bien envers lui, puisque bien qu'ils fussent divisés au théâtre et en politique, il se joignit à Mlle Contat pour justifier Talma, qu'on accusait d'avoir contribué à l'arrestation de ses camarades.

En 1793, on reprochait à Larive d'avoir reçu chez lui Lafayette; il paraît, en effet, qu'il avait quelques liaisons avec ce grand citoyen, auquel il fit accepter une chaîne qu'avait autrefois portée au cou le chevalier Bayard, et qui, il faut l'avouer, figurait plus dignement à la tête de la garde nationale de Paris que sur un théâtre.

On ne fait guère entrer, en France, et moins au théâtre qu'ailleurs, la chasteté dans les qualités exigées d'un honnête homme; Larive cependant recommande aux jeunes acteurs la régularité des mœurs. Il attribue la *pureté des siennes* à une aventure assez plaisante. Objet dans sa jeunesse des avances d'une grande dame, il l'avait entendue placer au premier rang des causes de sa prompte défaite les conseils de son médecin. Toutes les fois, ajoute-t-il, que j'en ai vu se mettre en frais avec moi, l'ordonnance du médecin m'est revenue en mémoire, et je me suis trouvé peu flatté d'être pris comme un remède. Il avait été marié deux fois, la seconde, à plus de soixante ans, avec une femme dont le lait l'avait guéri d'une maladie de poitrine.

A la Comédie-Française, il avait toujours appuyé les propositions inspirées par la bienfaisance, et lorsqu'en

1785 son buste fut mis dans le foyer de la Comédie, M. Duviquet proposait d'y inscrire ces vers :

Appui de l'indigence, acteur sublime et tendre,
On chérit ses talents, on estime ses mœurs,
Et chez les malheureux il va tarir les pleurs
Qu'au théâtre il nous fait répandre.

(*Mercure*, 15 janvier 1785.)

Quand, à son retour de Naples, il se fut retiré dans sa terre de Moulignon, près de Montmorency, il fut nommé maire de sa commune, et exerça longtemps ces fonctions honorables. Il y mourut le 30 avril 1827, âgé de près de quatre-vingts ans. M. Villenave a publié son éloge.

Ainsi, il dut à son talent la renommée et la fortune, à sa conduite la considération. Sa part fut belle, et c'est un enfant dont la Rochelle peut se faire honneur.

L. DELAVANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

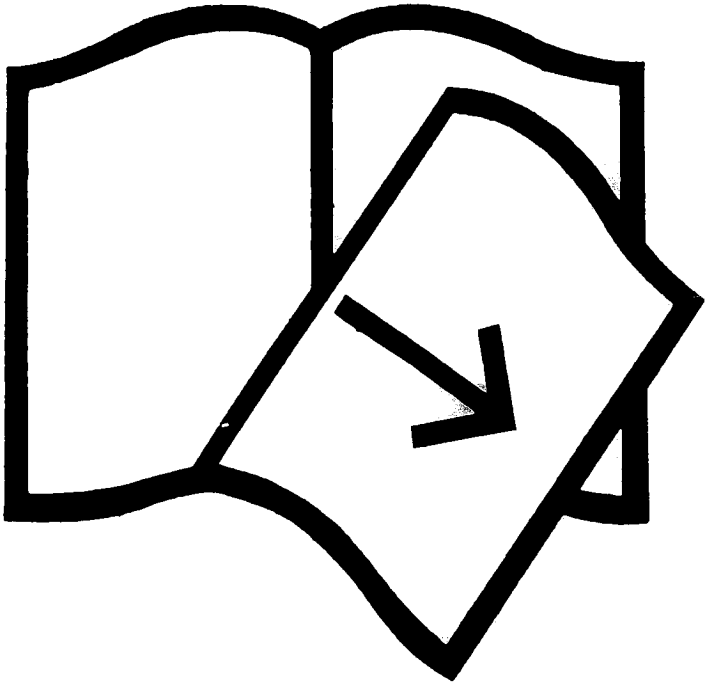

Documents manquants (pages, cahiers...)

NF Z 43-120-13

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE II.

(SUITE.)

§ II.

RECETTE ET COMPTABILITÉ.

Après avoir décrit les rouages de l'administration financière, l'organisation et le rôle des différents services, il faut la faire voir en mouvement, fonctionnant suivant les lois qui lui ont été assignées; je vais donc montrer en vertu de quelles règles se faisait la perception et par quels canaux l'impôt arrivait au Trésor.

Une opération importante précédait la levée des impôts, c'était la formation du budget des recettes et de celui des dépenses. Nous ne parlerons ici que du premier.

Dès le mois d'août, le surintendant en dressait un projet pour l'année suivante. Ce projet était, le mois suivant, soumis au conseil, qui le discutait et l'arrêtait. On appelait ce travail préliminaire Rédaction des états généraux des finances pour l'année (1). Nous n'avions

(1) Sur la confection de ces états, voir dans *Fontanon* les ordonnances des 28 décembre 1523, 12 avril 1547, octobre 1556, etc., et dans le *Guidon des Finances*, p. 271, 580, 652, 660. Voir aussi Mallet, *Comptes-rendus de l'administration des Finances*, p. 8.

pas encore emprunté à l'Angleterre son mot de budget. Comme il fallait au conseil des renseignements précis sur les ressources des diverses provinces du royaume, on les demandait aux trésoriers-généraux de France, qui, en leur qualité d'inspecteurs permanents des finances dans les généralités, devaient être à même d'éclairer le conseil sur tous les points qu'il lui importait de connaître. Ces fonctionnaires devaient donc lui adresser, chaque année, deux états : l'un contenait le tableau exact de toutes les sommes reçues et payées dans les recettes générales et particulières, pendant l'exercice précédent ; l'autre, le tableau de la recette présumée pour l'année suivante. Ce second document ne différait guère du premier que si la quotité des impôts anciens avait été changée, ou si de nouveaux avaient été assis, si les fermes avaient éprouvé quelque augmentation ou diminution, si des paroisses avaient été ruinées par la disette ou par la guerre. Des expéditions de même état étaient adressées au trésorier de l'Épargne, et au receveur général.

Ayant en mains les « états au vrai » des trésoriers, qui indiquaient ce que les généralités avaient déjà payé, les états « par estimation », qui appréciaient ce qu'elles pouvaient payer, enfin les édits d'établissement d'impôts et les commissions portant ce que le roi entendait lever, le conseil avait tous éléments nécessaires pour rédiger le budget des recettes. Il était divisé par chapitres correspondants aux généralités du royaume; on y inscrivait toutes les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, les paiements à faire par les comptables et les deniers de clair. Le montant du brevet de la taille était porté en bloc pour la généralité, la répartition par élection ne devant s'en faire que par les bureaux des finances. Les autres impôts directs (taillon, équivalents, etc.,) se levaient d'après le rôle de la grande taille, et au sou la livre. Quand ce budget, qu'on appelait les « *états du roi* », était dressé, signé et expédié, on en envoyait à chaque bureau de finances un extrait concernant sa

généralité ; les bureaux, à leur tour, adressaient aux receveurs particuliers un état des sommes qu'ils avaient à recevoir. Chaque comptable savait donc à l'avance pour quelle somme sa circonscription financière était taxée, et devait suivre à la lettre, dans ses opérations, les chiffres de l'extrait des états qu'on lui avait remis.

La confection de ce budget donne lieu à trois observations : la première, c'est que le roi réglait la recette d'après la dépense et non la dépense d'après la recette, et par un simple arrêt du conseil ; de là, des variations fréquentes dans le montant des impôts, suivant les besoins présumés de chaque exercice : ce ne fut que bien tard, aux dernières heures de la monarchie, en 1780, que, sous l'impulsion de Necker, le budget des recettes fut fixé par une loi, et que tout changement à y faire dut aussi être sanctionné par une loi et enregistré par les cours souveraines. La seconde observation à faire, à propos du budget, c'est qu'il n'était pas définitif, et que souvent on levait, dans l'année, des « deniers extraordinaires » dont on n'avait pas fait état (1), et sans autre formalité qu'un arrêt du conseil. La troisième observation, c'est que, malgré les précautions prises par les règlements, il était impossible de savoir au juste la différence entre le produit brut des impôts et la recette nette du Trésor. Il fallait qu'il y eût sur ces matières une obscurité bien profonde, puisque Sully mit des années à se rendre compte de la position financière du royaume (2).

Malgré ces réserves qu'il est juste de faire, les États du roi permettaient d'apporter un peu de régularité dans le recouvrement de l'impôt. La perception a deux modes différents : la ferme et la régie. Le système des fermes n'était point encore, au XVIe siècle, ni combattu ni même contesté dans son principe. Le gouvernement y trouvait l'avantage de s'assurer, sur certains impôts,

(1) *Guidon des Finances*, p. 14

(2) *Œcon. royales*, ch. 67.

une somme fixe, et d'avoir dans les fermiers des prêteurs riches, bien qu'intéressés. D'un autre côté, la critique économique était encore à son enfance, et les inconvénients des fermes n'avaient pas été dévoilés. Ces inconvénients sont réels et nombreux pourtant. Il est évident, par exemple, que les traitants ont intérêt à obtenir la ferme au plus bas prix et à lui rendre le plus possible; que, par conséquent, l'État ignore presque toujours ce qu'elle coûte au peuple; l'opinion cependant ne s'en prenait pas au système, mais aux hommes; les fortunes subites et scandaleuses des fermiers révoltaient la conscience publique, mais cette haine héréditaire des générations de nos pères contre les traitants n'est-elle pas la preuve de leurs profits éhontés et la condamnation du régime qui se fondait sur eux?

Les fermes existaient donc au XVIe siècle, avec tous les maux qu'on peut leur imputer, mais côte à côte avec l'autre mode de perception, la régie. Celle-ci avait cours pour les tailles, le taillon, les décimes du clergé et autres impôts directs, pour les gabelles des pays où le sel était distribué par forme d'imposition, enfin pour certains droits domaniaux, comme les lods et ventes, dont l'estimation à l'avance était presque impossible. Le régime des fermes était employé pour la plus grande partie du domaine, et généralement pour toutes les aides. Suivant que l'un ou l'autre système était en usage, des diversités considérables éclataient dans les formes de la perception.

Nous prendrons pour type du premier la taille, qui formait la presque totalité de l'impôt direct.

Quand le conseil du Roi avait envoyé des extraits du brevet de la taille à toutes les généralités du royaume, il adressait au bureau des finances une commission royale qui lui enjoignait de faire lever cet impôt dans toute l'étendue de son ressort. Les trésoriers généraux faisaient immédiatement le département de l'impôt entre les élections qui dépendaient d'eux, et en adressaient copie aux élus avec les lettres patentes du Roi et des

lettres missives qui leur ordonnaient d'asseoir et d'égaler le plus justement possible la somme que devait payer l'élection. (1)

Aussitôt que les mandements et commissions, ainsi expédiés par les trésoriers, étaient reçus au bureau de l'élection, les élus, en présence du receveur et du procureur du roi, devaient, dans le délai de quinze jours au plus (Ordon. de mars 1600), procéder à la répartition de la taille entre les paroisses qui composaient leur circonscription financière. Les renseignements qu'ils avaient recueillis dans leurs chevauchées leur permettaient de faire cette opération avec justice et en connaissance de cause. Puis les rôles et commissions, signés d'eux et du contrôleur, étaient expédiés aux marguilliers, syndics ou principaux habitants de toutes les paroisses (2). Alors, se réunissaient en assemblée générale les manants et habitants de la paroisse convoqués à son de cloche à l'issue de la messe ou de vêpres. (3) Ils nommaient, suivant l'étendue de la paroisse, deux ou quatre asséeurs chargés, comme le nom l'indique, de faire l'assiette de la taille, « le fort portant le faible, » conformément aux anciennes ordonnances. Ils nommaient en outre un ou deux collecteurs, chargés du recensement de la taille, suivant les rôles qu'ils recevaient des asséeurs. Les élus de la paroisse ne pouvaient refuser le mandat dont leurs concitoyens les investissaient, souvent malgré eux: mandat bien lourd en effet, car une disposition, renouvelée des mauvais jours de l'empire romain en décadence, rendait les asséeurs et collecteurs responsables de la rentrée de l'impôt, qu'ils devaient acquitter dans la huitaine (4). Pour un retard même ils pouvaient être poursuivis en

(1) *Guidon des finances*, p. 272.

(2) Voir Fontanon, t. II, Titre des esleus et de leur juridiction, et *Guidon des finances*, passim et part. p. 678.

(3) Réglement de la cour des aides sur la collecte de la taille, 17 mai 1596. Ap. Fontanon, II, 875.

(4) *Formulaire des Esleus*, p. 346 (1622).

leurs propres et privés noms, leurs biens saisis, leurs personnes emprisonnées. Les septuagénaires seuls étaient exemptés de la collecte (1). On comprend que chacun cherchât à se dérober à une aussi dangereuse obligation; aussi, les édits font-ils rude guerre aux collecteurs réfractaires. On finit par dresser un rôle de tous les habitants solvables, et à les obliger à être collecteurs à tour de rôle (2). S'ils ne savaient ni lire ni écrire, on leur donnait un greffier (3). Malgré ces précautions, les contribuables usant parfois d'un artifice pour éluder la loi et nommant des personnes « non » idoines et solvables et des plus pauvres de la » paroisse, ». le règlement de la cour des aides de 1596 décide qu'en ce cas, et après une sommation du tribunal d'élection, « seront lesdicts habitants, et » chacun d'eux seul et pour le tout, contraincts par » saisie et vente de leurs biens sauf leur recours » contre le corps des manans et habitants. »

Les asséeurs étaient garants, vis-à-vis des collecteurs, de la non-valeur des cotes qui ne rentraient pas. Pour éviter les procès continuels que causait cette règle, l'ordonnance de mars 1600 (art. 11), plusieurs fois renouvelée (par ex. 1634), décida que les asséeurs seraient collecteurs en l'année de leur charge: « comme un » un moyen propre pour les empêcher de cottiser les » pauvres et médiocres à plus qu'ils ne peuvent porter, » crainte d'avancer leurs taxes. »

Le seul dédommagement offert à un si périlleux emploi était pour les collecteurs l'attribution d'une remise sur le montant des cotes. Je ne sais trop ce qu'elle pouvait être au temps de Henri IV. L'ordonnance de 1634 leur permet de prendre 4 deniers pour livre, pour droit de collecte, et, pour leur voyage au siège de l'élection, de trente sous à quatre livres suivant la distance.

(1) *Mémorial des tailles*, art. Aage.

(2) *Mémoire des tailles*, art. Asséeurs.

(3) Ordon. de mars 1600.

On leur payait en outre la copie des rôles, « le feu et la chandelle. » Je dois croire qu'à la fin du XVIe siècle la remise faite aux collecteurs était, à peu de chose près, la même que sous Louis XIII.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES INEXACTITUDES DE NOS AUTEURS COMIQUES DANS CE QUI A RAPPORT A NOS LOIS ET A NOS USAGES.

La *Revue de l'Aunis* a donné, dans sa dernière livraison, une notice sur Jean-Aimé Delacoste, due à la plume de notre collaborateur et maître, M. Delayant. Nos lecteurs se rappellent sans doute que, parmi les pièces lues par Delacoste aux séances de l'Académie de la Rochelle, figurent des *Observations sur quelques inexactitudes de nos auteurs comiques dans ce qui a rapport à nos lois et à nos usages. (Revue de l'Aunis*, p. 461). — Ce sont ces *Observations*, jusqu'à présent inédites, que nous publions aujourd'hui comme un curieux monument du style dit académique et de la saine raison d'un homme qui, au temps même de Laharpe, en plein XVIIIe siècle, semble déjà prévoir une des grandes conquêtes du nôtre, « la vérité dans l'art. »

« Il semble qu'il ne doit plus être permis d'écrire sur la comédie, » puisque rien ne manque dans ce genre de littérature à nos besoins » et même à notre curiosité. » C'est ainsi, Messieurs, que vous parlait, il y a quelques années, un de nos plus célèbres confrères, l'auteur des Observations sur le comique (1). Si cet ingénieux écrivain craignait de parler d'un art dont il a su rappeler les règles aux plus grands maîtres, je me garderai sans doute d'être plus hardi que lui;

(1) Pierre-Mathieu de Chassiron, né à Saint-Denis, conseiller au présidial, trésorier de France, l'un des fondateurs de l'Académie de la Rochelle.

non, Messieurs, je ne viens point vous entretenir de cet art que vous avez approfondi, je ne viens point admirer avec vous ces chefs-d'œuvre multipliés, dont nous nous sommes si agréablement occupés; je laisse aux Apelles à parler de l'art de peindre : qu'ils apprécient les savants tableaux qui sont offerts à notre admiration, qu'ils prononcent sur l'effet de leur coloris, qu'ils jugent des touches fortes ou moelleuses qui les caractérisent, qu'ils réclament l'observation des grands préceptes de leur art. Pour moi, je viens vous proposer quelques observations sur des défauts de costume que j'ai cru apercevoir; votre indulgence augmentera lorsque vous vous apercevrez que ces observations sont relatives aux connaissances que mon état suppose (1). Un particulier d'Athènes critiqua, dit-on, les tableaux d'un peintre célèbre : tant qu'il se borna à critiquer la chaussure, qu'il savait faire, le peintre profita de sa critique; mais, dès qu'il osa passer ces bornes et censurer les autres parties du tableau, on lui dit : *ne sutor supra crepidam.*

Nous avons appris quelles étaient les mœurs des Grecs, nous avons jugé de leurs usages par ce qui nous est resté de leurs auteurs comiques : leur législation, la forme de leurs contrats, les traits caractéristiques de leur lois s'y trouvent empreints.

Le théâtre Français parait être devenu le théâtre de toute l'Europe; nous flatterions-nous trop si nous disions qu'il sera celui de la postérité? Si cette postérité juge de notre législation, de nos usages, par l'idée qu'en donne ce théâtre, que pensera-t-elle de nous? L'auteur de l'éloge de Molière a déjà dit *qu'elle nous prendrait pour un peuple de dupes et de faussaires;* ne nous prendra-t-elle point au moins pour un peuple continuellement occupé de futilités, et jamais de choses importantes? ne croira-t-elle point que nos mœurs privées étaient absolument indépendantes de l'influence des lois, que nos contrats les plus sacrés dépendaient d'un caprice, que nos conventions n'étaient que des jeux, nos traités que des amusements? Quelle idée aura-t-elle de tous ceux qui par état se consacrent parmi nous à l'étude des lois? Quel respect croira-t-elle que l'on portait à la magistrature? Vous me prévenez, Messieurs : si tant d'autres chefs-d'œuvre d'un autre genre ne passaient pas à cette même postérité, nous pourrions assurer qu'elle ne nous connaîtrait jamais.

J'ai cru qu'il ne serait pas indigne de cette séance de faire remar-

(1) L'auteur était avocat à la Rochelle. *Revue de l'Aunis*, p. 458.

quer jusqu'à quel point on a porté la négligence des règles en ce point, et d'examiner d'où provient cette négligence.

La raison, les préceptes et les exemples ne nous donnent qu'une même idée de la comédie : c'est une copie des hommes et de leurs mœurs, c'est le tableau le plus fidèle de la nature humaine, c'est un miroir où se doivent peindre les spectateurs, c'est une imitation de ce qui se passe dans la scène privée du monde, c'est en un mot l'histoire morale de la société.

Si les avis ont été partagés sur le véritable but de la comédie, il n'y a jamais eu qu'une voix sur le moyen qu'elle doit employer pour parvenir à ce but : c'est l'imitation des mœurs. Voulez vous que la comédie soit une censure du vice, il faudra saisir les nuances qui caractérisent les vicieux ; ce n'est plus un simple portrait que vous avez à me tracer, c'est un personnage entier qui doit jouer dans un grand tableau ; pour me faire sentir le vice que vous voulez corriger, votre personnage doit être placé au milieu des devoirs de la société, soumis aux lois de son pays, assujetti aux usages de ses concitoyens ; avant tout, inspirez moi un profond respect pour ces lois que votre personnage méprise, faites moi connaître ces conventions dont il se joue, rappelez moi ces devoirs qu'il tourne en ridicule. Ce n'est qu'après m'avoir ainsi prévenu que vous parviendrez à me rendre le vice odieux. Ainsi, le joueur qui dissipe sa fortune et celle de ses amis, l'imposteur qui fait servir son hypocrisie à son intérêt, l'avare qui prive la société des fonds immenses qu'il enterre, le dissipateur qui verse à pleines mains une fortune destinée à subvenir à ses besoins, le méchant qui tourne tout en ridicule, qui souille tout ce qu'il touche, le glorieux qui méconnait son père, l'ingrat qui trahit son bienfaiteur m'inspireront cette horreur secrète qui doit être le but de tout auteur comique ; si au contraire je ne reconnais ni nos lois, ni nos devoirs de société, ni nos usages dans votre tableau, si l'observation n'en est gardée que dans les discours d'un Ariste, et que les démarches de tous vos autres personnages détruisent ce qu'il peut débiter de plus beau et de plus vrai, l'illusion n'existe plus, ce n'est plus le vice que vous combattez, ce sont des portaits de fantaisie que vous tracez, et votre but est manqué.

Voulez-vous que Thalie élève son vol plus haut? Croyez-vous qu'elle puisse me peindre l'homme vertueux, en faire le principal personnage de ses travaux, me le faire aimer et imiter? croyez-vous qu'elle puisse, sans blesser les lois, m'arracher de douces larmes, aller chercher

mon cœur pour y trouver la pitié, la tendresse et la commisération, pensez-vous qu'elle puisse me présenter utilement ces scènes frappantes, ces situations inopinées où l'innocent me fait trembler pour ses jours, où la faiblesse va être opprimée, où la vertu misérable est persécutée, redoublez d'efforts pour me rendre cette vertu aimable, ces devoirs sacrés, ces lois inaltérables, ces juges incorruptibles, ces usages respectables et certains; ne me permettez pas de craindre que votre vertueux soit puni, que l'innocence ne trouve point de protecteurs, que la faiblesse soit impunément opprimée; rappelez moi alors ces lois qui veillent à leur protection, ne choquez point devant moi les usages que je connais, et ne me laissez point dire : *dans pareille situation je serais moins à plaindre;* l'intérêt s'évanouirait, et vos efforts me paraîtraient ridicules.

Si les lois de votre pays se trouvaient contradictoires avec celles de la nature, étudiez bien alors les deux intérêts que vous allez faire combattre, gardez-vous d'ignorer quel degré de force on donne à ces lois, c'est par là qu'un père de famille échauffera mon cœur, arrachera mes larmes, me fera chérir les devoirs pénibles de son état et de sa situation, lorsque je le verrai placé entre la crainte de perdre un fils, celle de le voir deshérité par un oncle opulent et sévère, et celle de lui voir faire une alliance indigne de sa naissance, et soutenant également, dans ce choc cruel, ce qu'il doit aux lois de la nature, à celles de son pays, à l'honnêteté, et au légitime intérêt de sa famille; ainsi j'applaudirai à ce magistrat vertueux qui sacrifie sa fortune pour réparer une faute involontaire.

Si vous vous bornez à l'idée qu'on veut avoir de la comédie, si elle ne doit fournir qu'un honnête amusement, s'il faut absolument que Thalie rie toujours et qu'elle me fasse rire, ne me faites pas au moins rougir de ce rire que vous m'arracherez; que vos situations que vous appelez comiques ne soient jamais prises aux dépens de la vraisemblance : celle des mœurs, celle des usages et des lois sont aussi nécessaires alors. Le distrait m'amuse agréablement, si sa distraction ne porte que sur quelques actes indifférents de la société; mais, si je le vois se marier par distraction, je me refuse à toute votre gaîté. Le métromane qui se trouve en scène avec un oncle qui vient pour le faire renfermer excite en moi le rire du vrai plaisir; mais si, pour faire l'apologie de son goût exclusif pour la poésie, je lui entends faire une satire cruelle et chargée des états les plus respectés, je regrette l'abus du talent; les valets, les soubrettes jettent une

agréable diversité dans nos pièces ; leurs propos gais et naïfs me réjouissent ; mais, lorsque je les vois entrer dans la confidence la plus intime de leurs maîtres, se mêler dans leurs contrats, dans leurs conventions, traiter de pair avec les amis de la maison, lier conversation dans les cercles, je ne puis plus me prêter à l'illusion ; il y a plus, je suis révolté, lorsque, pour me faire rire, vous me représentez un valet déguisé qui veut épouser la maîtresse de son maître, un valet dictant un testament, un autre volant impunément et ouvertement les effets qui sont sous sa main.

Voilà, ce me semble, ce que la raison a dicté dans tous les temps, et ce qu'elle exige chez tous les peuples. Elle s'est servie de la plume des Aristote, des Horace, des Vida, des Despréaux pour immortaliser ses préceptes.

Écoutons ces grands maîtres, et voyons s'ils ont tenu un autre langage :

La comédie est une *imitation*, dit Aristote, et sa perfection dépend de celle de l'imitation (1).

Horace place comme lui dans cette imitation parfaite des mœurs le véritable but de la comédie. Pour écrire, dit-il, et pour écrire bien dans quelque genre que ce soit, il faut être sage ; que celui qui veut peindre des personnages ressemblans, et assigner à chacun le ton qu'il doit avoir et le langage qu'il doit tenir, sache avant tout quels sont les devoirs de l'amitié et ceux de l'amour patriotique, qu'il connaisse les fonctions d'un juge, d'un sénateur et d'un général. Je veux donc, conclut-il, que l'homme qui veut atteindre la perfection de cet art ait toujours sous les yeux les usages et les mœurs qu'il doit peindre, afin que ses copies soient ressemblantes (2).

Parmi nous, Despreaux (3) a immortalisé les mêmes préceptes :

(1) Aristote dit en effet que la comédie est l'*imitation du mauvais (mimèsis phaulotérôn)*, et la tragédie l'*imitation du meilleur (mimèsis bellionôn)*. Pour ce qui est de la perfection de la comédie résultant de la perfection de l'imitation, nous avouons n'avoir pas rencontré cette naïveté dans Aristote. Pour la trouver peut-être faudrait-il lire son chapitre des chapeaux.

(2) *Scribendi rectè sapere est et principium et fons....*
(Horace. Ars poetica. v. 309 et seq.)

(3) L'auteur ne donne pas l'opinion de Vida. C'est qu'en effet Vida traite presque exclusivement de l'Epopée. Delacoste aurait pu cependant citer les vers suivants, qui s'appliquent à la comédie aussi bien qu'au poème épique :

Præterea haud lateat te nil conarier artem
Naturam nisi ut assimulet propiusque sequatur...
(Vida. Pœticor. lib. II. v. 455 et seq.)

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux...
. . . . . .
Des siècles, des pays étudiez les mœurs...
. . . . . .
Mais la scène demande une exacte raison ;
L'étroite bienséance y veut être gardée...
. . . . . .
J'aime un auteur
Qui, sans se diffamer aux yeux du spectateur,
Plaît par la raison seule, et jamais ne la choque (1).

L'exemple donne encor plus de force aux préceptes. La comédie devait naître à Athènes et se perfectionner en France. A peine l'Athénien a renversé les tréteaux sur lesquels la comédie venait de naître, qu'il lui assigne les plus nobles fonctions : elle lui retracera les lois de son pays, elle ranimera en lui les sentiments patriotiques, elle marquera les bornes qui séparent le sacré du profane, le droit public du droit privé, elle arrêtera les désordres qui pourraient naître des unions illégitimes. Peu s'en fallut qu'on n'en fît, comme de la poésie naissante, l'interprète et l'organe des lois.

La comédie fut longtemps politique chez les Grecs ; je ne m'arrêterai pas à faire remarquer avec quelle attention scrupuleuse elle dut, pendant les premiers temps, ne rien représenter qui ne fût absolument conforme aux lois du gouvernement. Aristophane eût joui longtemps de cette gloire si flatteuse, celle d'être législateur sur la scène, s'il n'eût pas abusé de l'espèce de pouvoir que ses talents et ses fonctions lui avaient acquis : il se permit d'attaquer les personnes connues ; Socrate ne fut pas épargné, et les lois furent obligées de punir ce profanateur (2). Vous apercevez sans doute, Messieurs, dans cette faute et dans sa punition la vérité de ce que j'ai avancé : Socrate eût-il été si facilement reconnu, eût-il excité les risées de ses concitoyens, si, dans la comédie des *Nuées*, on ne l'eut représenté comme un ennemi des usages de son pays, comme un homme qui tournait en ridicule les lois respectées à Athènes.

Ménandre sut plaire sans choquer, il sut se rendre agréable à ses concitoyens et aux étrangers ; les mœurs et les lois des Grecs ne

(1) Delacoste, venu quatre-vingts ans plus tard, aurait pu ajouter une cinquième poétique, celle de Brizeux, qui se rapproche de la poétique de Vida par ses hors-d'œuvre, ses descriptions pastorales et son lyrisme à froid.

(2) Malheureusement les lois punirent aussi le *Profané*.

furent jamais mieux connues que lorsque ses pièces furent jouées; toute l'antiquité célébra son génie, quand nous ne jugerions de son exactitude sur ce point que par celle de son imitateur. On sait que, tandis que Rome envoyait ses orateurs se former sur ceux de la Grèce, elle aimait à voir sur ses théâtres, les histoires, les héros, les mœurs et les lois de Sparte et d'Athènes. Plaute et Térence travaillèrent sur ce fonds inépuisable; l'un et l'autre furent goûtés de leurs auditeurs, c'est-à-dire qu'ils furent des peintres fidèles. Rome eût-elle applaudi des imitations imparfaites d'un peuple qui excita longtemps sa jalousie et qui lui servit toujours de modèle? Mais Rome n'eut point de comédie qui lui fut propre..... Quelle que soit la cause de cette espèce de singularité, vous conviendrez avec moi que ce n'eût pas été sur leur théâtre que la magistrature eût été tournée en ridicule, que l'étude des lois eut paru pédantesque. — Quels juges pour un poëte comique! des sénateurs occupés journellement à fixer l'application des lois en même temps qu'ils décidaient du sort des rois et qu'ils gouvernaient l'empire de la terre, des généraux que l'éloquence du barreau avait autant distingués que le commandement des armées, des magistrats de tous les ordres, un peuple législateur!...

Je ne chercherai point dans les farces grossières qui ont succédé aux chefs-d'œuvre de Plaute et de Térence, en Italie, l'observation que je réclame; cet assemblage bizarre de scènes sans vraisemblance, sans coloris, sans imitation, ne peut être remarqué que comme une des causes de la corruption du bon goût en ce genre.

Un assemblage plus bizarre encore, celui de la bouffonnerie, du libertinage et de la dévotion, régnait dans les derniers siècles sur le théâtre espagnol. Il ne me fournira pas d'exemples favorables; je voudrais que nos aïeux n'y eussent pas plus puisé que n'y puiserai moi-même: les mystères n'eussent point été joués.

J'arrive à notre théâtre. Je passe ses premiers essais, et j'aime à le voir naître avec Molière. Qu'il serait agréable de pouvoir ici m'arrêter à son éloge, de faire remarquer comment nous avons pu nous faire un spectacle honnête, instructif, intéressant!

Molière eût créé la comédie, si elle n'eut pas été inventée; ses prédécesseurs n'ont point de beautés qu'il ne se soit appropriées; il a su éviter les défauts qu'on leur reproche, et les a surpassés dans le reste; mais saisit-il bien, dans les règles de son art et dans les modèles que je viens de parcourir, cette imitation véritable des

diverses professions de la société? rendit-il avec autant de vérité que les anciens la copie des mœurs et des lois de son pays?

Ne craignons point de dire que ce grand homme avait trop à faire, pour atteindre tout-à-coup tous les points de perfection. Aucun auteur n'a été plus curieux que Molière de rendre ses personnages reconnaissables; il employa pour y parvenir tout le coloris séduisant qu'il savait donner à ses tableaux; il aima mieux le charger que de le négliger; ses petits maîtres parlèrent le langage de la fatuité et du *colifichet*, ses femmes savantes affectèrent un langage recherché et presque inintelligible, ses Aristes eurent le ton de la raison qu'ils semblent enseigner, ses médecins hérissèrent leurs longues phrases de grec et de latin, ses gens de robe parlèrent procès; forme et chicane, mais il borna là l'application du précepte.

Quod sit conscripti, quod judicis officium.....

Je vois le crédule Orgon enchanté de pouvoir bientôt donner sa fille à Tartuffe; j'ai admiré le pinceau inimitable d'un grand maître en écoutant le langage de cet imposteur, j'admire encore davantage les talents du poète comique; lorsque je me vois forcé de désirer que l'impudence de Tartuffe soit punie, je médite des châtiments proportionnés à sa faute; je sais qu'il en est et je commence à croire qu'Orgon bien désabusé va enfin user de ses droits; je lui entends dire et je répète avec lui:

Il faut tout sur le champ sortir de ma maison.

Je m'attends à voir Tartuffe sortir avec confusion, mais quel est mon étonnement lorsque je lui entends répondre:

. . . . . c'est à vous d'en sortir;
La maison m'appartient, je le ferai connaître.

J'espère qu'au moins Orgon ne sera pas épouvanté par cette menace: quand il existerait une donation, Tartuffe n'en doit point profiter..... Je suis encore trompé..... Orgon lui-même est confus, il se rappelle en tremblant une donation qu'il n'explique pas. Bientôt, M. Loyal arrive. La scène que fournit cet huissier est sans doute un chef-d'œuvre pour le coloris; mais puis-je me prêter à croire que l'on chasse ainsi dans un moment un homme de sa maison? Quelqu'un viendra sans doute remettre cette malheureuse famille dans ses droits. Je vois arriver Tartuffe, et c'est pour conduire Orgon en prison. Tout à coup, la scène change, c'est Tartuffe qui est lui-même

emprisonné..... L'éloge de Louis XIV, quelque adroitement qu'il soit placé, ne peut me dédommager de la vraisemblance.

Dans l'*École des Femmes*, un notaire se croit appelé pour faire un contrat de mariage, il étale fort comiquement devant Arnolphe qui ne l'écoute point toutes les clauses de ce contrat, il parle douaire coutumier et douaire prefix, preciput et communauté à un homme qui ne parle que d'amour et de jalousie, voilà les situations comiques que Molière sait employer avec tant d'art; mais ce même Arnolphe, si amoureux de cette Agnès qu'il élève chez lui, croit au premier mot un personnage qui vient lui anoncer qu'elle est sa fille.

J'aime à voir Alceste refuser de voir ses juges et répondre à Philinte qui veut lui démontrer la nécessité des sollicitations :

..... J'aurai le plaisir de perdre mon procès,

Je lui pardonne ses plaintes lorsqu'il en a appris la perte; mais, dans le *Mariage forcé*, je suis choqué quand je vois un amant déguisé en médecin faire signer au père de la malade un contrat de mariage en lui disant de signer une ordonnance de médecine, et que j'entends une Lisette lui dire :

« Ma foi, Monsieur, la bécasse est bridée; vous avez cru faire » un jeu qui demeure une vérité. »

Il me serait facile d'accumuler ici des exemples pareils dans les pièces de cet agréable auteur; je ferais remarquer dans l'*Avare* le singulier procès criminel instruit contre le voleur de la cassette, dans presque toutes ses pièces je trouverais des contrats de mariage du genre de celui du *Mariage forcé;* je rappellerais la singulière consultation donnée en chantant et en dansant à Pourceaugnac qui pour être plus ridicule encore parait être instruit de nos lois. Mais je ne dois pas m'arrêter ici à cet auteur : il rachetait ces petits défauts par de grandes beautés, et il nous dédommage bien de ces petites négligences par toutes les perfections qui se rencontrent dans ses ouvrages.

Ceux qui ont osé écrire pour le théâtre après Molière ont cherché à imiter ce grand maître, mais ses perfections n'ont pas toujours servi de modèle, et ses petites négligences ont produit chez eux de grands défauts. Ceux que j'examine se font plus sensiblement apercevoir dans ses successeurs. L'intrigue de leurs pièces porte souvent en entier sur des contrats sans vraisemblance.

Vous nommez sans doute le *Légataire universel* de Regnard. Comment se peut-on prêter à l'illusion, comment croire que deux graves notaires peuvent écrire sérieusement les ridicules clauses du contrat

de Géronte, et comment peuvent-ils croire que c'est véritablement Géronte qui parle, lorsqu'un valet déguisé sous ses habits excite les ris de tous les spectateurs? comment Géronte lui même peut-il croire être l'auteur de ce testament? Le ton de gaîté qui règne dans cette pièce nous fait oublier à la représentation combien elle est éloignée de nos mœurs.

Le même auteur avait déjà choqué les vraisemblances légales dans la pièce des *Menechmes:* c'est là qu'il introduit une Araminte qui veut épouser par force l'un des deux frères parce qu'il ressemble beaucoup à son autre frère; il est vrai que cette pièce est traduite de Plaute, mais il fallait adapter à nos mœurs et à nos lois ce qui en était susceptible. Regnard l'a si bien senti lui-même, qu'introduisant ce Plaute dans le prologue de cette pièce, et lui ayant fait demander une comédie par Mercure,

. . . . . pour savoir si le goût antique
Trouverait à Paris encor des partisans,

Plaute répond:

J'en doute fort; les caractères,
Les esprits, les mœurs, les manières,
En près de deux mille ans ont bien changé, je crois;
Et, par exemple, dites moi,
A Paris, aujourd'hui, de quel goût sont les dames.

MERCURE.

Mais... elles sont du goût des femmes.

Plaute ajoute alors:

A Rome de mon temps, libres dans leurs soupirs,
Elles ne trouvaient point l'hymen un esclavage,
Et, faisant du divorce un légitime usage,
Elles changeaient d'époux au gré de leurs désirs.

Dans la plupart de ses autres pièces, ce même auteur a été peu scrupuleux sur cette observation des mœurs et des lois: dans *le Retour imprévu*, un fils force son père à donner son consentement à son mariage en lui rendant l'argent qu'il lui a volé; dans une autre pièce c'est un enlèvement qui forme toute l'intrigue.

Parcourrai-je les autres comiques? Les Dufresni, les Legrand, les Boissi, les Montfleuri ont encore enchéri sur Regnard en ce point: partout ce sont des mariages faits sans le consentement des pères,

des contrats qui ne ressemblent point aux nôtres, des reconnaissances imprévues, des changements d'état sans preuve et sans recherche; jamais on ne reconnaît nos usages, nos formalités; si quelques uns d'entr'eux en ont admis ç'a été pour en faire un jeu.

M. De Chassiron avait déjà remarqué que, jusqu'au poëme de *la Gouvernante*, le caractère du magistrat *avait été en proie aux ris indécens du parterre;* qui de nous n'a pas été frappé de cette affectation de nos auteurs comiques à jeter un pareil vernis sur tout ce qui est magistrature ou qui en approche? On a cru donner le change en substituant des *baillis* qui ne ressemblent à rien; mais ne voit-on pas sur qui on veut faire porter le ridicule? la robe n'excite-t-elle pas la risée du peuple? Les comédiens n'ont pas manqué d'enchérir sur cette indécence.

Le rôle du président, dans *la Gouvernante*, répare en quelque sorte de pareilles fautes; son caractère est noble et peint avec ses véritables couleurs, il est intéressant, il fait aimer la vertu et respecter les devoirs pénibles de la magistrature. Gardons nous d'examiner si la sévérité de ce président n'est point outrée, n'allons point chercher si le sacrifice de sa fortune est nécessaire, répétons seulement avec son fils :

Pourquoi se charge-t-il des fortunes publiques?

Destouches est exact et instruit; le rôle qu'il joua dans la société le mit à même de mieux peindre cette société; il mérite moins que les autres le reproche que je leur fais, mais il ne s'est pas toujours préservé de cette espèce de contagion. Avec quelle facilité on substitue les noms des contractans dans les ventes faites par le dissipateur! Le mariage secret d'Ariste dans le *Philosophe marié*, la naissance romanesque du comte De Tufière dans le *Glorieux* nous prouvent qu'il n'a pas atteint le point de perfection auquel il eût pu prétendre.

Je ne dois, ni ne veux nommer les auteurs vivants; je dois avouer seulement qu'il en est plusieurs qui ont senti ce défaut et qui ont cherché à le corriger, mais on voit encore sur la scène moderne quelques-unes de ces négligences.

Le nouveau genre que notre nation semble adopter, et qui devrait au moins nous dédommager de la perte de plusieurs beautés réelles par une imitation plus vraie de la scène domestique nous a au contraire éloignés de l'exactitude en ce genre. Les criminels viennent s'entretenir avec nous sur la scène; il n'est plus de prisons inaccessibles pour eux; ils sont absous ou condamnés sans qu'on sache

comment ni pourquoi ; les duels, les suicides se produisent sur la scène comme des actes ordinaires et qui sont impunis parmi nous.

SECONDE PARTIE.

D'ou peut provenir cette négligence? un pareil examen est plus intéressant qu'il ne le parait au premier coup-d'œil.

La société et le théâtre ont eu de tout temps et chez toutes les nations une liaison trop intime pour que ce défaut n'annonce pas quelque cause secrète ; tant de peintres savants se seraient-ils réunis pour négliger la même partie du costume, si la nation qu'ils avaient à peindre eut été plus difficile à satisfaire sur ce point ; non, Messieurs, les émules des Aristophane et des Ménandre n'eussent pas laissé ce seul point de perfection à atteindre s'ils l'eussent cru digne de leurs efforts.

Dès que l'on eut senti que la décence et la raison devaient écarter de notre théâtre les objets que notre foi respecte, on ne l'envisagea que comme une carrière ouverte à l'imagination des poëtes ; l'intrigue romanesque occupa seule les auteurs et les spectateurs. Après avoir imité les pieuses folies des espagnols nous mîmes leurs romanciers sur la scène, ce n'était guère là le moment de copier fidèlement les lois, de s'assujettir aux mœurs et aux usages du pays : quelles lois, quelles mœurs, quels usages eût-on copiés? La scène n'était point fixe ; on s'en était fait une imaginaire ; ce n'était ni Madrid, ni Rome, ni Paris : c'était le théâtre même ; on s'était accoutumé à des mœurs qui ne pouvaient être que celles du théâtre, à des usages qui hors de la scène étaient inconnus. C'est ainsi qu'à la honte de la raison et des connaissances de notre siècle nous avons conservé ces bouffoneries italiennes dont les personages ne retracent l'idée de rien de connu.

Le *Menteur* de Corneille vint enfin créer parmi nous la comédie de caractère : c'était la véritable comédie, qui rentrait dans ses états ; mais cette souveraine trop longtemps expatriée se trouva soumise à d'autres lois. Ce genre plut à la nation, il devait lui plaire ; les personnages changèrent, mais le fond demeura le même et a subsisté dans la plupart de nos pièces. L'habit des Scapins que portent encore quelques valets de nos comédies est un de ces restes de nos premiers essais ; nous sommes frappés de cette bigarrure choquante, mais nous ne sentons pas de même que nos scènes d'enlèvements, de consen-

tements forcés, que les mariages sans formalités, ces vols de domestiques ainsi que leur familiarité sont des restes de ces intrigues ridicules qui ont amusé nos aïeux. Comment nos auteurs modernes n'ont-ils point corrigé ce défaut? Je crois en avoir deviné la raison et je ne dois pas la taire.

Le but que se propose la comédie est d'instruire, de corriger, et de plaire. C'est surtout vers ce dernier but que se porte l'effort de nos auteurs; pour y atteindre ils ont étudié la nation; quel doit avoir été le fruit de cette étude? disons le nous mêmes: un défaut avoué semble être moins grand.

Nous vivons sous l'empire des lois, nous ne pouvons faire une démarche sans avoir besoin d'elles, notre repos, notre propriété en dépend. Nous avons recueilli ce qu'Athènes et Rome ont imaginé de plus sage sur ce point; nous y avons ajouté des lois qui ont manqué aux peuples les plus policés, et que les nations voisines ont enviées; il n'est point de peuple qui ait fourni plus de lumières sur cette partie intéressante.

Cependant, au milieu de tant de richesses, nous nous croyons pauvres! Nous avons continuellement besoin des lois, et nous négligeons de les connaître! Nos savans ne veulent pas ignorer ce que la chimie a de plus secret, ce que les mathématiques ont de plus abstrait, ce que la physique a de plus profond; ils mettent à contribution l'histoire, la théologie, la médecine; la peinture est aujourd'hui de leur ressort; les langues étrangères et anciennes; celles des peuples les plus éloignés n'ont rien d'obscur pour eux; les calculs de l'algèbre, les découvertes de l'astronomie s'allient avec les charmes de la poésie et les foudres de l'éloquence; mais, pour les lois de leur pays, ils vous avoueront ingénument qu'ils ne les connaissent pas; ils vous apprendront quelles sont celles des Chinois et des Perses, ce qu'a écrit Confucius, ce qu'a enseigné Minos ou Lycurgue; mais ne leur demandez pas quels sont les engagements qu'ils font ou sont exposés à faire tous les jours. Il semble que cette étude doive être reléguée dans le cabinet de ceux qui par état se sont consacrés aux lois.

Ce serait peut-être le lieu d'attaquer ce préjugé; je pourrais au moins dire qu'il serait à souhaiter que quelqu'un fît pour les lois ce que Fontenelle a fait pour l'astronomie, ce que Nollet a fait pour la physique, qu'il les mît à la portée de tout le monde, et pût en rendre l'étude agréable à ce sexe même qui ne reconnait que leur empire; mais je dois me borner à observer que nos auteurs dramatiques ont

aperçu que nous étions peu délicats sur l'observation d'un costume que nous ne pouvons guère apprécier.

Le théâtre par contre coup nous a rendu plus indifférents sur cette partie : accoutumés à admirer les beautés multipliées qu'il offre à nos regards, nous avons jugé nous mêmes de nos lois par la copie infidèle qu'il nous en présente. Le ridicule jeté sur la magistrature nous a rendus peu curieux d'être instruits de ses connaissances. Ce système bien développé nous présenterait des vérités frappantes.

Les auteurs se sont fait une législation théâtrale qui les a dispensés d'étudier la plus belle partie des connaissances humaines, et qui nous prive d'une perfection à laquelle nous pouvons prétendre.

Réclamons les grands principes, montrons en quoi on les blesse, voilà notre fonction, le public demandera des copies plus fidèles, et cette réforme dans l'art dramatique produira d'heureux effets.

DELACOSTE.

LE MOUSSE.

BALLADE

Dédiée à Madame Julie R***.

« Ah ! nous avons le droit de porter haut la tête !
» Il est beau de courir à travers la tempête
» Sur un mince vaisseau. »

(J. Autran.)

La nuit se couronne d'étoiles ;
Le brigantin, serrant ses voiles,
Jette l'ancre non loin du port.
La mer, calme et silencieuse,
Berce en leur couche insoucieuse
Les marins qui dorment à bord.

Seul sur le pont, un jeune mousse,
De sa voix enfantine et douce,
Dit à la brise sa chanson,
Chanson autant que lui naïve,
Parlant de la natale rive,
Des fleurs et des nids du buisson.

Pauvre orphelin que la famine
Vient de chasser de sa chaumine,
Tout est merveille pour ses yeux,
Lui qui n'a vu de la nature,
Enfant des champs, que la verdure
Et le blond soleil dans les cieux.

Triste, penché sur le bordage,
Il rêvait du lointain village,
Quand descendit près du bateau
Un long vol de blanches mouettes
Qui, dans leurs courses inquiètes,
Passaient et repassaient sur l'eau.

En leurs ébats, mille étincelles
Semblent ruisseler de leurs ailes,
Tour-à-tour plongeant sous les flots,
Ou remontant à la surface.
L'enfant à les suivre se lasse,
Et puis éclate en longs sanglots.

Il se rappelle qu'un vieux pâtre,
Le soir, assis au coin de l'âtre,
Se plut à lui conter, souvent,
Que ces oiseaux, qui sur les lames
Folâtrent ainsi, sont les âmes
Des mousses qu'emporta le vent.

Mais voici que d'une fournaise,
Qui là bas rougit la falaise,
La lune sort, pourpre tison;
Ce fut comme un vaste incendie,
Quand parut sa face agrandie
Dans les vapeurs de l'horizon.

« Signe de vent, triste présage!
Dit l'enfant cachant son visage
Entre ses deux petites mains:
» Au ciel, menace de tourmentes;
» A mes pieds, des âmes errantes;
» Oh! quels seront mes lendemains!...

» Oh! quels seront mes lendemains!...

» Serai-je, au gré de votre rage,
» Vagues avides de naufrage,
» Couché dans l'abîme sans fond ;
» Ou rejeté, froide dépouille,
» Sur quelque rive où l'oiseau fouille
» De son regard triste et profond ? »

Et, soudain, relevant la tête :
« Que votre volonté soit faite,
» Seigneur, qui régnez en tout lieu ;
» Sur ses genoux, ma pauvre mère,
» Sans la moindre parole amère,
» Ainsi m'apprit à louer Dieu ! »

Il parle encore, scène étrange,
Des flots bleus la teinte se change,
Et, soit rêve ou réalité,
Au point où le soleil se couche,
Il voit un géant dont la bouche
Vomit une horrible clarté !

Bientôt, de leur aile rapide,
Désertant la vague livide
Sous les reflets de ce flambeau,
Chaque oiseau, courant à sa perte,
Tombe dans cette bouche ouverte...
Mânes replongés au tombeau !

Eh quoi ! sous ses pieds le navire
Tressaille, bondit, se chavire !
Dans l'air, pas un souffle de vent !
Mais des entrailles de la terre
Un long roulement de tonnerre
Soulève l'abîme mouvant !

L'enfant, pris d'une peur suprême,
Jette des cris. — A l'instant même,
Le maître, montant sur le pont :
« Holà ! debout, tout l'équipage !
» A Naples, terme du voyage !
» Levons l'ancre, et doublons le Mont ;

» Pour Dieu ! le Vésuve s'enflamme ;
» Dépêchons ! gagnons, à la rame,
» Contre le vent, l'abri du port ;
» Avant peu grossira la houle,
» Et ce dragon qui se déroule
» Sur les flots sèmera la mort ! »

Hio ! les marins en cadence,
Murmurant comme un chant de danse,
Roulent le câble, et puis, hourras !
L'ancre est levée ! — Allons aux rames,
Que chacun pour dompter les lames
Mette son âme dans ses bras !

Bientôt pâlissent les étoiles ;
Le vent change ; on hisse les voiles ;
Le bateau vole dans son cours...
Le port ! — Et le mousse, au cœur vierge,
Joyeux, s'en va brûler un cierge
A la Dame de bon secours.

GASTON ROMIEUX.

A UN INCONSTANT.

ODELETTE.

Levior cortice.
(HORACE).

Donc des premiers beaux jours
L'aurore
Chez toi verra toujours
Éclore
De nouvelles amours !

Tour-à-tour de chacune
Vainqueur,
De la blonde à la brune
Ton cœur
Ira chercher fortune !

Avec des yeux si doux,
Ta belle
Est digne d'un époux
Fidèle,
Et même un peu jaloux.

Regarde : c'est l'Amie,
La Sœur ;
C'est l'amour, c'est la vie
En fleur
Et tout épanouie.

Ainsi, dans le verger,
La rose
Où, las de voltiger,
Se pose
Le papillon léger.

Assez d'erreurs, volage,
Assez
De pleurs sur ton passage
Versés!
Il est temps d'être sage.

PAUL GAUDIN.

LE FILS D'ANDRONIC.

TRADUIT DU GREC MODERNE.

Les Sarrasins courent, ils poursuivent Andronic. Andronic leur échappe, mais ils prennent celle qui lui a donné un fils et qui l'allaite.

Ils la chargent de fers et la jettent en prison: le juste se traîne souvent sanglant et misérable sous le fardeau de la croix. Le fils d'Andronic suce un lait amer.

A l'âge de douze ans, il brise ses chaînes, saute sur un cheval et, d'un coup d'éperon, gagne le sommet de la montagne.

Les Sarrasins sont là; ils s'exercent à sauter. Holà! fils de Barbares, leur dit le fils d'Andronic, les sauts que vous faites sont sauts de femmes enceintes. Qu'on me lie avec des chaînes qui fassent trois fois le tour de mon corps, qu'on me serre le front avec le

bandeau serré, qu'on me bouche les yeux avec le tissu épais, qu'on me mette sous les bras trois quintaux de plomb, qu'on enferme mes pieds dans les carcans de fer, et vous verrez comment saute un Pallikare.

Ils le lient avec des chaînes qui font trois fois le tour de son corps, ils lui bandent les yeux, ils lui serrent le front, ils lui mettent sous les bras les morceaux de plomb, ils lui enferment les pieds dans les carcans de fer, et après ils lui disent : Sors de là si tu peux, insensé, et va retrouver le sein de ta mère.

Le fils d'Andronic fait deux bonds : les carcans volent en éclats, les chaînes se rompent, le bandeau se déchire et d'un troisième bond il saute en selle.

En voyant cette force, les grosses filles fraîches et potelées qui servent de jouets aux Sarrasins lui lancent des regards amoureux, mais lui descend vers la plaine en riant et leur dit : Gardez vos sots baisers pour vos amants stupides, car j'ai rêvé d'une enfant aux joues pâles, qui est la fille chrétienne. Vous avez empoisonné ma vie ; mais viendra le jour où l'hiver sera sur votre visage et où l'été habitera dans mon cœur.

Il va au camp d'Andronic et il marche vers la tente noire. Il frappe, et on ne lui ouvre pas ; alors, il enfonce la porte d'un coup terrible.

Quel est l'insolent qui pénètre ainsi chez moi ? s'écrie Andronic. Dis-moi, marmot, quelle est ta race ? et de qui es-tu fils ?

Ma race est celle des Paléologues, et mon père s'appelle Andronic. Les chiens ont aboyé sur mon passage et les valets m'ont injurié, mais j'ai corrigé les chiens et châtié les valets.

Dieu soit loué ! dit Andronic en le soulevant dans ses bras. Dehors, mes Pallikares ! Qu'on dresse la tente d'or et qu'on verse du vin. Voici mon fils.

ANTONIN PROUST.

SMYRNE.

CHRONIQUE MUSICALE.

Depuis ma dernière chronique, la Société Philharmonique et le Théâtre ont fermé leurs portes. La musique est un art plus agréable à cultiver l'hiver que l'été ; aussi n'est-ce pas sans une certaine admiration que je constate ici l'assiduité théâtrale du public rochelais, malgré les chaleurs d'un printemps qui nous apporte la canicule dès le mois de mai.

Il faut convenir, pour être franc, que les affiches offraient une grande séduction par leur variété : à part le *Comte Ory* et *Faust*, l'un, reprise attendue depuis bien des années, l'autre, opéra complétement nouveau pour nous, aucune pièce n'a été donnée deux fois.

Ce goût si prononcé de nos concitoyens pour la musique nous donne à croire qu'ils verraient avec joie se fonder à la Rochelle une société à l'imitation de celles qu'ont créées à Paris MM. Alard, Morin, etc...., et qui aurait pour but de donner, dans les salons de M. Rigondeau, par exemple, comme Alard chez Pleyel, des concerts périodiques de musique de chambre. Rien n'est plus désirable et ne nous semble plus facile que la formation d'une pareille société dans une ville qui possède des artistes tels que MM. Rideau, Roussel, Fougeroux, Battanchon, Schelling et Rigondeau.

Ne voyons-nous pas, à la Société Philharmonique, les auditeurs attentifs battre des mains aux quatuors et aux quintettes de Haydn, Mozart, Beethoven et du vieux

Boccherini lui-même ? Un de ses quintettes, exécuté à la soirée de clôture par MM. Rideau, Fougeroux, L. Méneau, Battanchon et Drouineau, a été salué d'unanimes applaudiseements. En vérité, je vous le dis, le temps est mûr en France pour la musique sérieuse.

Le succès de *Faust* en est la preuve. Où trouver une musique plus profondément travaillée? — Et cependant, malgré le caractère grave que cette œuvre conserve d'un bout à l'autre, partout elle est donnée, partout accueillie avec la plus grande faveur.

Représentée sur notre scène dans d'assez mauvaises conditions, elle a plu généralement. Que sera-ce donc l'année prochaine, lorsquelle reparaîtra devant un public plus familiarisé avec la nouveauté de sa forme? Cette partition, en effet, est conçue en dehors des habitudes ordinaires de la musique. Je n'en donnerai pour exemple que le quatuor du jardin, au troisième acte, où le musicien s'est attaché, autant que possible, à suivre à la lettre la pensée de Gœthe. On ne trouve plus là ces ensembles, ces retours périodiques de couplets, cette coupe invariable de *largo* et de *strettes* à laquelle Rossini nous avait habitués, ce qui n'empêche pas cependant que chacun admire ce quatuor comme le morceau capital de l'œuvre.

Faust n'a pas été la seule représentation intéressante de la saison. Outre le *Comte Ory*, dont j'ai parlé plus haut, nous avons eu les reprises de *Don Pasquale*, du *Pré aux Clercs* et du *Songe d'une nuit d'été* qui ont fait sensation.

Il faut dire que nous n'avions jamais eu à la Rochelle un quatuor de voix aussi distingué : Madame Pascal puis Madame Gennetier charmantes cantatrices qui, bien qu'en possession du même emploi, ont l'une et l'autre deux beaux talents, complètement différents ; M. Pascal, ténor d'une exquise élégance ; M. Vincent, le baryton aux vocalises si délicieusement nuancées, et M. Guillot, dont la belle voix de basse faisait un effet si puissant dans les ensembles !

On se souviendra longtemps, parmi nous, de la troupe réunie pour cette dernière campagne lyrique. Si nous ajoutons aux artistes déjà nommés Madame Dennery qui avait plu comme Dugazon mais qui a gâté ses succès en chantant la *Favorite;* Madame Guillot, l'excellente duègne ; Leix, seconde basse, et M. Decré, fort agréable dans son emploi de second ténor, nous aurons une réunion d'artistes comme notre théâtre n'en a probablement jamais eu et qui eût pu mieux faire encore, si elle eut été plus régulièrement dirigée.

L'innovation des troupes d'opéra pendant deux mois de printemps est la solution d'un problème longtemps cherché, celui de faire entendre de bons chanteurs dans une ville de second ordre, sans que les intérêts de l'entrepreneur de spectacles en soient lésés, bien au contraire. Tout le monde y trouve son compte, le public qui entend une série d'opéras bien exécutés et le directeur qui réalise de beaux bénéfices.

Pendant cette session on a donné vingt-et-un opéras, formant ensemble soixante actes. C'est un contingent très-respectable et que n'atteignent pas toujours les théâtres de grandes villes, dans leurs six mois d'hiver.

La troupe nous a fait ses adieux jeudi, 26 mai, dans le *Barbier de Séville.* Cette dernière représentation avait été montée par l'orchestre au bénéfice des choristes. Tous les artistes, sauf M. et Mme Dennery, avaient voulu concourir à la bonne œuvre. Cette soirée, l'une des meilleures de la saison, a valu un véritable triomphe à Mme Gennetier et aux autres interprètes du chef-d'œuvre de Rossini. C'était une pluie de fleurs et de couronnes ; chacun a eu sa part bien méritée. L'orchestre conduit par M. Ch. Lemanissier a dignement secondé les chanteurs. M. L. Méneau a pris, après M. Lemanissier, le bâton du commandement et a dirigé la seconde exécution de la *Cantate à la mémoire* de *Meyerbeer.*

Les journaux de la ville ont parlé avec bienveillance de cette œuvre improvisée. On comprendra que nous

n'ayons rien à retrancher ni à ajouter à leurs amicales appréciations. Nous constaterons seulement l'accueil favorable fait par le public, malgré l'absence forcée de la mise en scène promise par l'affiche.

Vendredi dernier, Mme Pascal a eu, dans Mathilde de *Guillaume-Tell,* un brillant début à l'opéra.

Nos lecteurs apprendront aussi avec plaisir que deux des meilleurs pensionnaires de M. Duprez, MM. Pascal et Guillot, sont, dit-on, engagés à Paris pour une nouvelle scène d'opéra, au théâtre de la Porte Saint-Martin.

L. Behrnardt.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE II.

§ II.

RECETTE ET COMPTABILITÉ.

(SUITE.)

Sévère pour les collecteurs, la législation n'était pas moins inhumaine pour le corps des taillables. La règle inique et redoutable de la solidarité des contribuables était une perpétuelle menace suspendue sur la tête des plus aisés. Ceux-ci souvent, après avoir acquitté leur taxe, se voyaient poursuivis, ruinés, emprisonnés, parce que leur voisin n'avait pas pu payer la sienne. On hésite à croire à un fait si odieux. Voici pourtant comment s'exprime un traité du temps sur les devoirs des receveurs des tailles : « S'il y a quelques habitants » des villes, paroisses ou hameaux, lesquels n'ayent » peu payer, faut faire prendre prisonniers les collec- » teurs desdicts deniers, ou les plus apparens, riches » et bien aisez habitants du lieu, et, en outre, faire » vendre leurs biens meubles et saisir leurs immeu- » bles. » (*Guidon des Finances*, p. 229.) Et ailleurs : « Si quelque ville, village, bourg ou hameau tombe » par fortune en quelque pauvreté pendant que les

» habitants sont à la poursuite dudict don et affran-
» chissement, le receveur des tailles les doit poursuyvre
» asprement pour payer ce qu'ils doivent. » (P. 211.)
Je termine ces citations par une dernière, qui nous montre les laboureurs désespérés refusant d'arroser de leurs sueurs une terre dont les fruits ne doivent pas mûrir pour eux. C'est l'édit du 16 mars 1595 qui parle:
« Nous voyons nos subjects proches de tomber en une
» éminente ruine, pour la cessation du labour presque
» générale en nostre royaume..... les contraintes et
» exécutions qu'on fait contre les laboureurs.... pour le
» payement des tailles et autres levées.... les ont fait
» quitter et abandonner non-seulement leur labeur et
» vacation ordinaire, mais aussi leurs maisons, se
» trouvant maintenant les fermes, censes et quasi tous
» les villages inhabitez et déserts. »

Après ces citations, peut-on encore s'étonner que les haines amassées dans les cœurs par des iniquités séculaires aient enfin fait explosion dans un jour de révolution, et demandé compte à la royauté des maux qu'elle avait faits ou laissé faire ! (1)

Le montant de la taille, une fois perçu par les collecteurs, passait dans les mains du receveur particulier des tailles. Les crues et impositions annexées à celles-ci étaient assises et levées d'après les rôles de la grande taille, et au sou la livre. Le taillon, dont les deniers étaient destinés au paiement de la gendarmerie, était perçu préférablement à toute autre imposition ; ce chapitre de recette présentait donc très-peu de non-valeurs.

(1) Il y a encore aujourd'hui une sorte de solidarité entre les habitants d'une commune, pour les impôts dits de répartition, dont le total est arrêté par avance ; mais cette solidarité n'a plus rien d'inique ni de rigoureux. En effet : 1° la contribution foncière n'atteint plus que le revenu net imposable, c'est-à-dire le revenu annuel, déduction faite des frais d'exploitation ; 2° l'impôt est voté annuellement par les députés de la nation, et réparti entre les arrondissements par le Conseil général, entre les communes par les Conseils d'arrondissement, entre les particuliers par les Conseils municipaux et les répartiteurs. Cette répartition par des personnes élues et dont le mandat est révocable offre toute garantie ; 3° Les dégrèvements sont toujours obtenus du Conseil de préfecture, si les motifs de la réclamation sont sérieux.

Telles étaient, pour l'impôt direct, les règles de la perception.

Le second mode de recouvrement était la mise en fermage. Elle avait lieu par le ministère du conseil du roi pour les baux d'importance majeure ; par celui des trésoriers généraux de France ou des élus pour les fermes de moindre conséquence. Le domaine corporel et incorporel, les aides, greniers à sel, imposition foraine, etc., se rangeaient dans la catégorie des impôts affermés.

Les formes de l'adjudication variaient peu (1) : deux ou trois dimanches avant celui où elle devait avoir lieu, on faisait publier par les villes et cités les fermes qui devaient être adjugées. Le jour venu, les trésoriers ou les élus, tous réunis en leurs bureaux, et en présence du procureur du roi, du greffier, et des commissaires du roi, s'il en avait été délégué, ouvraient les enchères qui étaient fermées « à la chandelle esteinte. » Alors le plus offrant et dernier enchérisseur était déclaré adjudicataire. On divisait ordinairement les fermes par lots de manière à encourager les petits capitaux et à accroître le nombre des enchérisseurs ; ainsi il fallait des lettres expresses du roi pour réunir en un seul bail tous les domaines d'un bailliage. Les baux étaient passés pour un, trois ou six ans, parement neuf.

Vingt précautions étaient prises pour empêcher que le prix de ces baux fut diminué par suite d'intrigues ou par la connivence des officiers royaux : défense à ceux qui prétendent aux fermes de s'associer en grand nombre pour éloigner les enchérisseurs et décourager la concurrence, défense aux élus de prendre des fermes en leur nom, ou de les adjuger à leurs parents. Si les prix offerts par les candidats sont reconnus insuffisants et onéreux à l'état, les trésoriers peuvent mettre en régie, aux meilleures conditions possible, le domaine

(1) Ord. du 11 décembre 1508, reproduite par les suivantes, Fontanon II, 905. Beaucoup de ces dispositions protectrices des droits du trésor ont été conservées par la loi du 28 octobre 1790, dans les adjudications du domaine.

ou les impositions qui n'ont pas trouvé preneurs à un prix rémunérateur pour le trésor. Ils peuvent encore casser les contrats d'adjudication passés par les élus à un prix trop bas, et provoquer une nouvelle enchère. Ils surveillent les fermiers, s'assurent que leurs cautions sont solvables, que toutes les obligations que leur impose leur bail sont religieusement remplies, que les charges du domaine sont acquittées régulièrement. Ils peuvent, de leur autorité propre, annuler les traités en cours d'exécution, pour peu qu'ils trouvent un enchérisseur ; seulement, dans ce cas, l'ancien fermier doit avoir la préférence, s'il consent à subir l'augmentation. Enfin les fermiers sont justiciables des chambres des comptes. Tant de formalités paraissent être des garanties plus que suffisantes pour sauvegarder les droits du trésor ; nous verrons cependant que nulle branche de l'administration financière ne se prêta, plus que les fermes, aux désordres et aux abus de toute espèce.

Les fermiers devaient, aux époques fixées par leurs baux, porter les quartiers de leurs fermes, soit aux receveurs particuliers du domaine, soit à ceux des aides, suivant la nature de leurs contrats.

L'administration des gabelles offrait aussi quelques particularités intéressantes. Voici comment on les levait en 1585, dans les provinces où étaient établies des greniers (1). Des marchands avaient l'entreprise de fournir de sel certains greniers. Ce sel, ils l'achetaient aux marais salans, en traitant de gré à gré avec les propriétaires. Leurs frais et dépenses de voyages étaient taxés par les trésoriers généraux, qui, suivant le prix d'achat primitif, variable chaque année d'après la production, fixaient le prix de revente, en ajoutant à l'achat le droit du roi. Les officiers des greniers

(1) *Guidon des finances*, p. 163. Il ne faut pas perdre de vue les distinctions des provinces sous le rapport des gabelles. Nous avons parlé au chap. 1er des pays où les gabelles sont assises par forme d'impôt, et de ceux qui se sont rachetés par une aide annuelle. Ce que nous disons ici ne se rapporte qu'aux pays à greniers.

étaient : les grenetiers, les contrôleurs, le procureur du roi et le greffier. C'était par leurs soins que la vente du sel se faisait en public, à des jours déterminés. Si le conseil du roi avait ordonné quelque nouvelle crue sur les gabelles, on l'ajoutait au prix d'estimation des trésoriers. La vente achevée, le marchand recevait la somme qui lui revenait, le grenetier, celle qui était destinée au trésor, et qu'il devait faire parvenir, par quartiers, à la recette générale. Un bail de 1598, conservé par Fontanon, montre qu'à cette époque, et depuis quelque temps (1), les gabelles étaient rentrées dans la classe des impositions qui se levaient par la voie de la ferme et que des marchands adjudicataires avaient entrepris à forfait « le *fournissement* » des greniers à sel. Cette combinaison parut sans doute offrir des avantages, car elle fut conservée.

Nous avons suivi, jusqu'ici, le premier mouvement des fonds, jusqu'au moment où ils passent dans les caisses des receveurs particuliers. Ceux-ci, suivant les ordonnances, devaient les porter, six semaines au plus tard après l'échéance du quartier, au receveur général des finances établi en chaque généralité, en mêmes espèces qu'ils les avaient reçus : on craignait toujours que les comptables ne spéculassent sur les changements légaux de la valeur des monnaies.

Ainsi les receveurs généraux centralisaient la recette du domaine et des impositions de tout leur district financier. Deux chapitres de recette leur échappaient seuls : c'était le taillon, qui avait ses receveurs généraux spéciaux (*Guidon des finances*, p. 235 et suiv.), et les décimes du clergé, qui avaient leurs comptables. Pour celles-ci les commissions du roi, accompagnées des lettres des syndics généraux du clergé, étaient envoyées aux archevêques et évêques qui en faisaient

(1) C'est entre l'année 1585, date de la première édition du *Guidon des finances*, et l'an 1596, désignée par le préambule du bail de Josse, que l'on doit placer l'introduction du système des fermes dans la levée des gabelles.

faire le département par les bureaux du clergé. Des receveurs particuliers levaient, d'après ces rôles, la contribution de chaque bénéfice, et en adressaient le montant à un receveur général unique résidant à Paris.

Pour les sommes dont ils étaient dépositaires, les receveurs généraux des finances étaient sous la surveillance des trésoriers généraux. Ceux-ci s'assuraient que la recette se faisait aux époques fixées par les règlements, que les arriérés, s'il y en avait, ne résultaient pas d'un manque de diligence des comptables. Ils vérifiaient les comptes, veillaient à ce que les deniers des impôts sortissent des mains des receveurs en mêmes espèces qu'ils y étaient entrés. Dès que les caisses contenaient, toutes dépenses faites, une somme assez notable, les trésoriers devaient en faire l'envoi à l'épargne.

Un contrôleur général complétait cette rigoureuse surveillance. Ses fonctions consistaient à assister à tous les mouvements de fonds des recettes générales. On ne pouvait faire en son absence ni recette, ni paiement, car il était porteur d'une des deux clés qui fermaient les coffres. Il certifiait sur les acquits les sommes qui entraient ou sortaient et les consignait sur ses registres.

Les comptes de la recette générale devaient être divisés par chapitres correspondants aux diverses branches de revenus. La vérification s'en faisait au moyen des deux états au vrai et par estimation dressés chaque année, des comptes de l'exercice précédent, des registres du contrôleur général, et des bordereaux de recette, signés par les membres du bureau des finances.

Des mains des receveurs généraux, le produit net des impôts et du domaine passait enfin dans celles du trésorier de l'épargne. Ce haut fonctionnaire, nous l'avons dit, centralisait la recette de toutes les branches de revenu; aussi, outre les envois d'espèces qui lui parvenaient des recettes de chaque généralité, en

recevait-il d'autres. C'étaient les fonds des receveurs généraux de l'imposition foraine; des receveurs des emprunts des bonnes villes, du grand audiencier de France pour les émoluments des sceaux des chancelleries; du trésorier des parties casuelles pour les ventes d'offices; des receveurs généraux des bois, pour les adjudications des coupes des bois de haute futaie; du receveur général des décimes du clergé (1) etc. Il faisait sa recette suivant les états que lui remettait le conseil du roi. Nous avons vu déjà que les intendants des finances remplissaient, à l'égard du trésorier de l'épargne les fonctions dont les bureaux des finances étaient investis par rapport aux receveurs généraux; leur contrôle était permanent et s'exerçait au moyen de registres spéciaux où l'on inscrivait en double tout mouvement de fonds. La comptabilité de l'épargne devait fournir, par quartiers, au conseil un état au vrai des deniers envoyés par les divers receveurs généraux, dont vérification se faisait avec les bordereaux fournis par ces comptables. Le conseil recevait en outre chaque mois « un estat ou comptereau contenant par le menu » toute la recepte et despence d'iceluy mois. » Enfin le trésorier de l'épargne devait se tenir prêt à présenter, dès qu'il en était requis, la situation de sa caisse.

Telle était la perception, dans son ensemble et ses principaux détails. Son apparente régularité cachait bien des vices, sur lesquels je dois insister.

§ III

DES ABUS DANS LA PERCEPTION DES IMPOTS.

A ne s'en rapporter qu'au tableau de l'administration financière, tel que je viens de le tracer, tout y marche à merveille : la surveillance sévère, incessante,

(1) *Guidon des finances*, p. 352-54.

organisée à tous les degrés de la hiérarchie, semble assurer les intérêts du trésor contre les entreprises des malversateurs ; le maniement des deniers est soumis à tant de réglements que ce serait un hasard si quelque petite recette pouvait être dissimulée à l'œil toujours ouvert du contrôle ; les lois de la comptabilité entrent dans tous les détails, et exigent dans le jeu de la machine une précision qu'on peut croire exagérée, à force d'être minutieuse.

Et cependant il n'en est rien. Au lieu de cette apparente régularité, l'administration financière n'offre qu'un chaos, et la concussion et le vol semblent organisés du haut en bas de l'échelle. Pour le montrer, je n'emprunterai que des preuves d'une authenticité irréfutable, ce sont les ordonnances, ces lois de l'ancienne France, que j'interroge, et, pour ne m'en tenir qu'au XVIe siècle, voici ce qu'elles me répondent :

« Sçavoir faisons, dit François Ier, que nous, désirans de tout nostre cœur punir et corriger les gros larrecins, abuz, faussetez, desguisemens, exactions et pilleries qui ont cours en nostre royaume entre aucuns de ceux qui avoient l'administration et maniement de noz finances, en toutes qualitez et estats. » (1)

« Sçavoir faisons, dit Henri II, que, pour pourvoir aux abus, fautes et malversations qui se sont par cy-devant commises et se commettent ordinairement au maniement et administration de noz finances, tant ordinaires qu'extraordinaires par aucuns de noz receveurs généraux et particuliers, et aultres noz officiers comptables, leurs clercs et commis... (2) » François II, pendant son règne si court, a le temps de s'apercèvoir « de la malice, avarice et cupidité de gain

(1) Préambule de l'édit du 8 juin 1532 (*Fontanon*, II, 621). Si l'on trouvait quelques-uns de ces édits trop vieux pour faire foi au sujet des dilapidations des finances à l'époque qui nous occupe, il faut remarquer que les mêmes plaintes se font entendre pendant tout le siècle.

(1) Préambule de l'ord. de Saint-Germain-en-Laye, décembre 1557, contenant réglement et police sur le maniement et distribution des deniers du roy. (*Fontanon*, II 642.)

» de la pluspart des trésoriers, receveurs et aultres » ayantlemaniement des finances (1). » Charles IX parle des « pervertissements qui se commettent au fait de » ses finances ; (2) » Henri III « des abuz et désordres » qui se glissent dans la direction et administration de » ses deniers. (3) » Henri IV déclare « que parmi les » plaintes et doléances qui lui sont faites, il n'y en a » point eu qui soit si fréquente et générale que les » abuz et malversations qui se commettent au fait de » ses finances. Comme les indices sont très-grands qu'ils » y doivent estre, puisque ceux qui ont à nous payer » et ceux qui ont à recevoir de nous s'en plaignent » également... (4) »

Ainsi, pas un règne n'est à l'abri de ces plaies honteuses, et le mal est attesté par les vains efforts qu'on fait pour le guérir. Vainement la loi élève une voix menaçante, et décrète contre les prévaricateurs des peines terribles, amende arbitraire, suspension, privation d'office, confiscation « de corps » et de biens, fustigation, bannissement, peine de mort enfin (5) : tout cet arsenal de châtiments n'est un épouvantail pour personne ; les gros financiers sont nécessaires à l'Etat toujours en détresse, on n'osera donc pas les punir, et il n'y aura tout au plus, comme dit Sully, que « les pauvres » grimelins de larronneaux qui payeront pour les grands » voleurs et brigands. »

Il ne serait peut-être pas difficile de soutenir la thèse qu'à cette malheureuse époque il n'y avait pas une des règles que nous venons d'exposer qui ne fut violée. Les bourgeois chargés de l'assiette des tailles, décidant des cotes d'après l'état présumé de la fortune de chacun, agissent souvent arbitrairement, chargent leurs enne-

(1) Edit du 7 nov. 1559, *Fontanon*, II, 655.

(2) Edit du 4 mai 1564, *Fontanon*, II, 665.

(3) Edit du 5 juillet 1587, *Fontanon* 683.

(4) Lettres patentes pour l'érection d'une chambre de justice, mai 1597, *Fontanon*, p. 690.

(5) Voir divers édits de 1523, 1524, 1530, 1532, 1546, 1561, 1563, etc.

mis, dégrèvent leurs parents, ou se laissent séduire par les parents des riches (1). Les seigneurs font faire les rôles dans leurs châteaux, et procédant par intimidation, font exempter leurs fermiers ou leurs protégés (2). Les priviléges de noblesse ou les lettres d'affranchissement sont usurpés par la fraude et maintenus par la violence. (3) Les élus, qui devraient réprimer sévèrement ces abus, s'en font les complices (4). Astreints à la résidence dans le chef-lieu de leur ressort, ils se dérobent à cette obligation ; au lieu d'exercer une exacte surveillance dans leurs chevauchées, ils y « font très-petitement leur devoir, » ils s'intéressent dans les fermes, les adjugent à leurs parents et amis, ou exigent des pots de vin des adjudicataires. (5)

Les comptables, qui devraient être tenus en bride par les contrôleurs et les trésoriers, ont le crédit de faire prendre ces fonctionnaires parmi leurs parents ou alliés (6). Echappant par là à la surveillance, ils billonnent audacieusement les deniers du roi. (7) D'autres, plus scrupuleux ou plus prudents, se contentent de garder en mains les espèces reçues, de s'en aider pour faire le commerce, de spéculer sur leur valeur, de trafiquer des restes. (8) Si, pendant que les fonds de

(1) Edit de janvier 1598.

(2) Quatre ou cinq ordonnances jusqu'à celle de 1600 attestent la persistance de cet abus.

(3) Edit de janvier 1598. — (4) Édit de janvier 1598.

(5) Ces détails sont empruntés à l'ordonnance du 30 juin 1517. Le dernier trait est assez piquant dans sa naïveté, pour que je cite ici textuellement : « Combien que, par infinies ordonnances, il ait été défendu à nos esleus et » et autres officiers de nos aydes de prendre aucun droit de vinage ou autre » proffit sur les fermiers, néantmoins pour ce qu'en aucunes élections lesdicts » fermiers par quelque honnesteté et gracieuseté ont donné à nos dicts esleus » quelque petit présent, comme un plat de poisson aux festes annuelles, des » chapeaux de roses au mois de may et autres petits dons gracieux, iceux esleus » ont voulu tirer cecy à conséquence et convertir lesdits présents en argent, » tellement que de présent contraignirent lesdicts fermiers à leur donner en » argent comptant l'un 20 liv. l'autre 10. etc....»

(6) Edit de décembre 1557. — (7) Edit du 7 novembre 1559 qui avoue le fait et le défend sous peine de la vie.

(8) Les restes échappaient, plus que toute autre finance, aux règles établies. Les comptables savaient inventer mille ruses pour n'être pas obligés de les verser à la caisse du receveur des restes On en vit traîner pendant dix ans, tant les poursuites se faisaient mal. (*Guidon des finances.*)

l'impôt sont ainsi employés par eux, ils ont à faire quelque paiement, ils allèguent, pour l'éluder, que les comptables inférieurs ne leur font pas de remise (1). S'ils ont des découverts trop considérables qu'ils ne puissent pas dissimuler, ils échappent par la fuite à la nécessité de rendre leurs comptes, et le cas se présente assez fréquemment pour qu'il faille régler par une déclaration royale les peines des comptables en fuite (2).

Les fermiers des domaines et des impôts indirects s'entendent avec les officiers chargés de l'adjudication pour passer des baux au-dessous de la valeur réelle des fermes. Les charges du domaines sont presque toujours mal payées, et les dépenses pour l'entretien, insuffisantes. Les fermiers principaux bénéficient sur le trésor, et les sous-fermiers, sur le peuple.

Jusque dans les plus hautes charges de l'administration on trouve la même démoralisation. Les membres du conseil du roi prennent intérêt dans les baux qu'ils passent, et cela avec la connivence de certains membres de la chambre des comptes (3).

Ce tableau est-il assez noir? Et que penser d'une administration où tout cela était possible, je dis plus, était journalier? Il faut en conclure évidemment qu'en fait de finances, comme partout, la probité est la première des garanties, et que les nombreuses lois ne font pas les honnêtes gens.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

(1) Edit du 6 juin 1565.
(2) Edit du 22 octobre 1563.
(3) *Forbonnais*, I, 18, d'après les *Œconomies royales*.

JEAN CHAUDRIER.

XIVe SIÈCLE.

On vient de réunir la petite rue du Palais et la rue Chaudellerie, sous le nom unique de rue Chaudrier. C'est à la fois revenir à l'antique dénomination et lui rendre, du moins en partie, le terrain qu'elle désignait. On trouve, en effet, une rue Chauderié, dans des titres de 1256 : elle devient la rue aux Chauderers, dans des actes de 1271 et 1276. Ces variations d'un même nom étonneront peu ceux qui ont lu les parchemins de cette époque ; ils en ont vu bien d'autres ; ces formes du reste paraîtront moins éloignées l'une de l'autre, si l'on songe que l'*i* se faisait peu sentir. *Et de ceux de Chaudrier*, fait un hémistiche dans Ronsard. *Sanglier* n'a encore que deux syllabes dans Lafontaine.

Les titres offrent ce même nom au moins sous ces sept formes : Chauderié, Chauderer, Chauder, Chauderay, Chauderier, Chauldrier et Chaudrier. Les copistes de Froissart lui ont fait subir bien d'autres changements : Candorier, Condorier, Caudourier, Chauderon ; peut-être même faudrait-il y joindre Colomer et Tholomer qu'on trouve dans la chronique de Duguesclin, et d'autres encore que j'ignore ou que j'oublie. Les altérations de prononciation dans le récit oral, les difficultés de lecture, les fautes de copiste expliquent du reste tout cela.

Au XIIIe siècle, les rues n'avaient pas de nom officiel. La voix publique et les notaires les désignaient par la

maison qui, à un titre quelconque, attirait le plus l'attention ; aussi une rue pouvait-elle recevoir plusieurs noms en même temps. Le nom de Chaudrier donné à une rue n'était donc pas une récompense nationale, mais il indique que ceux qui le portaient avaient dès-lors, par leur fortune ou par la considération dont ils jouissaient, peut-être seulement par la beauté de leur maison, une assez grande notoriété. Cette maison était formée de deux maisons sises dans la rue actuelle des Augustins et dans la petite rue du Palais, et entre lesquelles s'encastrait celle qui fait le coin de ces deux rues ; elle a été, croit-on, remplacée par la maison remarquable qu'on appelle Maison de Henri II.

Un seul membre de cette famille paraît alors dans le corps de l'échevinage : Mathieu Chauderer, qu'un de nos chroniqueurs désigne comme coélu au maire en 1247, en 1263, en 1266, et comme maire en 1269, bien que les listes imprimées ne l'aient pas adopté à ce dernier titre.

Ce nom ne reparaît sur nos matricules que près de cent ans plus tard avec Jehan Chauldrier, maire en 1359, coélu en 1361, maire en 1362, 1366, 1370 ; coélu en 1372, 1373 et 1377 : en même temps on trouve un Costant Chauderière, à la tête de ceux qui, en 1360, prêtent serment au roi d'Angleterre, dans l'église cathédrale de Saintes. C'est ce Jehan qui a illustré ce nom. Le récit de Froissart a immortalisé le stratagème audacieux par lequel il délivra la Rochelle de la domination des Anglais. Frappés de ce qu'il a de piquant et de dramatique, le roman et le théâtre, au moins deux fois, s'en sont emparés ; quelques historiens d'Angleterre, la plupart des historiens de France, à plus forte raison les historiens de l'Aunis et de la Rochelle l'ont reproduit avec plus ou moins de détails, quelquefois de variantes. Il semble donc bien inutile d'en tirer une millième épreuve. Cependant les deux sources où tous ont puisé, les chroniques de Froissart et la chronique de Bertrand Duguesclin, par Cuvelier, ont été

comme renouvelées par des éditions récentes et plus exactes. J'ai cru qu'on pouvait avec leur aide, tout en faisant les mêmes emprunts aux mêmes auteurs, les disposer dans un ordre qui fît mieux sentir la grandeur du service que Jean Chaudrier rendit à la Rochelle, l'un des plus grands qu'un homme ait jamais rendus à sa patrie.

L'édition de Froissart qu'a donnée M. Buchon, celle de Cuvelier qu'a donnée M. Charrières sont les seuls documents auxquels j'aurai recours. Un charmant conteur et un poète ! Si l'on veut encore appeler cela de l'érudition, on ne saurait en faire à moindres frais. On est même tenté de se demander si ce sont là des garanties suffisantes de la vérité ; si les variantes des éditions de Froissart ne trahissent pas un narrateur qui arrange et retouche son récit pour en assurer l'effet, plus qu'ils n'annoncent un historien jaloux de l'exactitude. Toutefois, l'accord de ces deux auteurs entre eux, avec les pièces officielles, avec les suites et les conséquences des événements motivent toute la confiance qu'on peut accorder, en histoire, à des faits de détail.

Jean Chaudrier était maire de la Rochelle en 1359, lorsque Jean, roi de France, consentit à comprendre cette ville dans sa rançon. C'est lui qui reçut les premières lettres par lesquelles ce pauvre monarque invitait les Français à livrer leur pays pour délivrer leur roi. Il refusa d'y obéir. L'année suivante, il fut un des cinq députés que la Rochelle, après des sommations réitérées, envoya à Calais pour recevoir les ordres des deux rois de France et d'Angleterre, mais aussi pour poser les conditions de son obéissance. S'ils ne purent l'empêcher de passer sous la domination de l'Angleterre, du moins ils obtinrent des deux princes la ratification de ses priviléges, et même quelques avantages nouveaux.

Ces promesses furent tenues au moins en ce qui concernait les institutions de la commune. La liberté

de ses élections fut même respectée d'une manière remarquable. Les députés qui avaient protesté jusqu'au bout contre l'annexion de la Rochelle avec l'Angleterre ne pouvaient être agréables à Edouard; cependant, dans l'espace de douze ans, ils occupèrent cinq fois la mairie: Guillaume Boulard, en 1361 et en 1371; Chaudrier, en 1362, 1366 et 1370. Mais ce respect ne fut pas le même pour les conditions politiques. Edouard avait juré de ne jamais mettre la Rochelle hors de ses mains, et, dès l'année 1362, Chaudrier étant maire, il la comprenait dans la principauté d'Aquitaine, dont il faisait l'apanage de son fils. Les Rochelais n'essayèrent pas d'inutiles protestations; ils se montrèrent même des moins récalcitrants, dans l'assemblée de Niort, contre le fouage qu'établit le prince Noir sur toutes les terres de ses principautés. Mais, lorsque la guerre eut éclaté entre ce prince et la France, leur mécontentement dut être fort grand.

Pendant, en effet, que cette guerre mettait l'Angleterre en hostilité avec la Castille et la Flandre, et, par là, apportait les plus grandes entraves à leur commerce, les agents du Prince Noir, non contents d'impôts fort lourds, mais du moins régulièrement consentis, les pressuraient de mille manières, leur faisaient nourrir et payer les travailleurs employés à fortifier le château qui dominait et surveillait la ville, et forçaient même quelques-uns d'entre eux de mettre la main à ces fortifications doublement odieuses. Les Rochelais réclamaient, résistaient; ils envoyèrent même six des leurs, deux échevins, deux pairs et deux bourgeois solliciter l'intervention d'Edouard, leur suzerain. Ce fut en vain; il fallait bien céder; mais cette lutte sourde en préparait une plus vive, et la commune offrait à des gens une fois résolus une organisation toute prête.

Ces premiers essais de résistance eurent lieu en 1370, c'est-à-dire sous la quatrième mairie de Chaudrier. C'est par cette circonstance et par l'énergie de son caractère qu'il s'en trouva le chef, l'âme; c'est par

là qu'il a été seul connu de ceux qui ont raconté les faits à Froissart, et que ce chroniqueur, qui probablement ne savait même pas que la Rochelle changeait de maire tous les ans, l'a désigné comme maire dans un temps où il ne l'était plus et lui a tout attribué dans des faits où il fut seulement le principal acteur.

Ce fut lui qui dut recevoir les troupes que Robert Knowles amenait au secours du prince Noir et faire fête à leur chef; mais il n'était plus maire lorsque la flotte du comte de Pembrock fut vaincue, devant la Rochelle, par la flotte de Henri de Castille. Il ne faut demander de date précise ni à Froissart, ni à Cuvelier; ils disent bien que cette bataille fut livrée la veille de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, mais c'est par les historiens espagnols que l'on sait qu'elle le fut en 1371. C'est pourtant au maire Chaudrier que, selon Froissart, le sénéchal Jean de Harpedane s'adressa pour le presser d'envoyer les siens au secours de Pembrock, pendant cette lutte acharnée qui dura deux jours. Les Rochelais s'y refusèrent obstinément; ils répondirent que ce n'était pas leur affaire de combattre, surtout sur mer, surtout contre des navires aussi forts que ceux des Espagnols; qu'ils avaient bien assez de garder leur ville. Comme de vrais bourgeois modernes, ils voulaient bien, ne pouvant faire autrement, être l'enjeu des batailles, ils ne voulaient pas y être acteurs. Les officiers anglais, obligés de se contenter de cette réponse, furent réduits à s'emparer d'une ou deux barques pour aller eux seuls combattre et se faire prendre avec le comte de Pembrock.

Le lendemain de la défaite de celui-ci et lorsque, captif avec la plupart des siens, il se mettait en route pour l'Espagne, le captal de Buch entrait dans la Rochelle avec *grand'foison de gens d'armes*, gascons et anglais, oiseaux de proie qui n'auraient pas mieux demandé, que de trouver une ville riche décidément rebelle. Pour ne fournir aucun prétexte à leur violence, il fallut bien déplorer hautement le malheur de ces

pauvres anglais qui venaient de perdre tant d'hommes, une si belle flotte et une si grosse somme d'argent qu'ils apportaient et qui avait, disait-on, été coulée sans profit pour personne. Ce qui dut ajouter à la sincérité de ces regrets, c'est le bruit qui se répandit qu'on avait trouvé dans les navires capturés des caisses pleines de grésillons, espèces de menottes et de chaînes, et des papiers qui expliquaient l'usage qu'on devait en faire. Edouard III voulait qu'on les mît aux Rochelais pour les transférer en Angleterre et qu'on les remplaçât dans la ville par une colonie anglaise dont le dévouement fût moins suspect. La défaite avait fait ajourner ces projets, mais il était évident qu'on aurait bientôt à se demander si l'on voudrait tant souffrir. Le Captal ne s'était retiré qu'en laissant bien renforcée la garnison du château.

Le roi de France, l'habile Charles V, pensa que ces bruits, qu'il avait fait semer peut-être (comment le vérifier aujourd'hui, et même alors?) faciliteraient la prise de la Rochelle. Il ordonna à Yvain de Galles de demander à la Castille des navires pour l'aider à bloquer ce port, à son connétable Duguesclin d'attaquer la ville par terre. Ces deux mesures furent exécutées. La Rochelle était défendue par les marécages qui l'entouraient, par ses murailles et, plus qu'elle ne l'aurait voulu, par son château. Mais rien ne protégeait les campagnes environnantes. Posté à deux lieues de la ville, à Bourgneuf, Duguesclin les ravageait et menaçait de couper toutes les vignes.

Remarquons le en passant, les anciens récits placent ici une tour de Hersent, qu'Arcère ne peut plus retrouver; le texte original de Cuvelier dit seulement qu'Hersent était dame de Bourgneuf.

Couper les vignes, c'était ruiner le pays. Les Rochelais effarés s'adressèrent à leurs défenseurs légaux, à la garnison anglaise. Les Anglais répondirent qu'il leur importait beaucoup de garder le château et la ville, et qu'ils y mettaient grand soin, que pour les

vignes ce n'était pas leur affaire. Ils prenaient leur revanche de la journée du 28 juin, et il n'y a pas présomption à croire que la rudesse de raillerie naturelle aux Anglais, que le dédain habituel de soldats, qui font la guerre par métier, pour des bourgeois, qui ne la font qu'en cas d'absolue nécessité, ajoutaient encore à l'amertume de cette revanche. Somme toute, on laissait aux bourgeois à aviser : Chaudrier et ses amis avisèrent.

Ils allèrent trouver Duguesclin, ils lui firent comprendre que, si leurs vignes valaient pour eux beaucoup plus de soixante mille livres, soixante mille livres valaient pour lui beaucoup mieux que les tronçons qu'il en couperait. Ils les rachetèrent par cette somme. Que se dirent-ils de plus ? Lapopelinière, qui était à la Rochelle deux cents ans plus tard, nous apprend qu'on appelait de son temps Treuil-au-Secret l'endroit où avait eu lieu cette entrevue. Duguesclin rappela aux Rochelais qu'ils étaient Français ; il leur dit que le honteux traité de Brétigny n'avait jamais été obligatoire, que d'ailleurs les Anglais, eux-mêmes, en manquant à leurs engagements, l'avaient rompu; qu'ainsi l'avait déclaré le Parlement. Il les somma de revenir à l'obéissance qu'ils devaient à leur vrai souverain. Les Rochelais auraient bien pu dire qu'ils n'avaient ni fait ni voulu le traité de Brétigny ; il est probable qu'ils lui dirent plutôt que le château et sa forte garnison les empêchaient de le comprendre.

Duguesclin publia que les Rochelais avaient promis de se rendre s'ils n'étaient secourus ; puis, que le captal de Buch lui avait offert la bataille pour lui faire lever le siège, et ne s'était pas présenté à la bataille, au jour et au lieu désigné. En fait, il leva le siège et retourna vers Poitiers. Yvain de Galles resta seul avec sa flotte pour empêcher que la Rochelle ne fut ravitaillée par mer. Mais, dit le vieux poète, elle était bien pourvue, et si elle eût voulu bien fortement résister au bon roi qui gouvernait la France, *elle aurait fait ennuy ; mais Jhésus l'inspirait.*

Froissart ne mentionne pas cette présence du connétable; il parle seulement du blocus mis par Yvain, avec lequel les Rochelais étaient convenus qu'ils ne *mefferaient point l'un à l'autre;* et en reprenant son récit: *si avaient grands traités ensemble ceux de dehors et ceux de dedans.* Ainsi du moins parle-t-il dans l'édition de Sauvage (ch. 310), mais dans l'édition nouvelle (ch. 351), *cils de la Rochelle étaient en traités couverts et secrets devers Yvain de Galles..... et aussi devers le connétable de France.* Ainsi Froissart ne diffère plus de Cuvelier, même par son silence, qui n'était pas une contradiction, et les rectifications de l'éditeur resserrent l'accord, ce qui n'arrive pas toujours.

Je n'ai pas hésité à me séparer d'Arcère, qui veut que le Treuil-au-Secret ait été le théâtre d'une entrevue dont je parlerai tout à l'heure et qui suivit la prise du château. C'est quand on prépare un complot, non pas quand on l'a exécuté, qu'on a besoin de secret.

Éloigné de la Rochelle, Duguesclin parcourait la Saintonge et le Poitou avec une activité qui donnait fort à faire aux gens du Prince Noir. Ceux qui gardaient la Rochelle, Thomas de Percy d'abord, puis Jean d'Evreux, avaient été obligés de marcher au secours des leurs; Jean d'Evreux, en laissant le château à la garde d'une centaine de compagnons, sous la conduite d'un écuyer, Philippot Mansel, *qui n'était pas trop malicieux.* D'un autre côté Yvain, par un coup de main hardi, avait été à Soubise surprendre et enlever le redoutable captal de Buch, Jean de Grailly, et le gardait prisonnier dans son navire devant la Rochelle. L'heure sonnait.

Chaudrier, le maire Pierre Boudré, les Rochelais étaient prêts: mais ils semblaient ne s'occuper de rien, à peine s'informer de ce qui se passait autour d'eux. Lorsqu'on ne se bat pas, qu'a-t-on de mieux à faire que de manger et boire, boire surtout: c'est l'avis de beaucoup de soldats, c'était celui de Mansel. Chaudrier l'invita à un grand dîner. Pourquoi pas? Il avait bien

fêté Robert Knowles, et Chandos, et Grailly. Mansel accepta : à l'heure d'expansion qu'amène le premier appétit satisfait, Chaudrier lui demanda s'il n'avait pas de nouvelles d'Angleterre. Il n'en avait pas. C'était étrange, car le maire de la Rochelle en avait reçu, lui. Le roi lui ordonnait de lui faire savoir de quel nombre d'hommes il disposait pour la défense de la ville, et pour cela d'en faire la montre (la revue), pendant que le gouverneur ferait la montre de la garnison du château. Après la revue, le maire devait, si besoin était, prêter sur son office de l'argent au gouverneur du château pour payer ses troupes. Ceci, le roi le mandait par lettres closes.

Si besoin était ! un arriéré était dû aux soldats. Ce sont là des nouvelles qui n'ont guère besoin de confirmation. Mansel voulut voir de suite ces précieuses lettres. On les envoya chercher. Il vit, il toucha, il reconnut le sceau d'Edouard d'Angleterre. Il dévorait la lettre des yeux, mais il avait appris à se battre, non à lire. Heureusement le clerc qui avait apporté la lettre était là : on la lui fit lire sans quitter la table. Le clerc était Rochelais ; la lettre confirma tout ce qu'avait dit le maire. L'improvisation avait été bien préparée, et, sauf le sceau, rien n'était vrai. Mansel n'en trouva pas la nouvelle moins bonne ; il ne voulut pas attendre plus tard que le lendemain pour mettre à exécution des mesures si sages; il se leva peut-être de table un peu plus tôt pour porter à ses soldats la joie d'être bientôt payés et l'ordre de se préparer.

Le lendemain au soleil levant les milices de la ville s'étendaient sur la place ; le maire, Chaudrier, les dignitaires de la commune étaient là sans armes ; Mansel pressa les siens, tous descendirent. Entre la place et le château s'élevaient quelques masures abandonnées, par le malheur des temps, destinées à être abattues. Pourquoi y eût-il regardé ? Il n'y regarda pas. Il les dépassa bien vite ; il y avait hâte : la solde ne serait donnée qu'après la revue. Cependant de ces ma-

sures une foule d'hommes sortaient ; ils se rangeaient, ils coupaient le chemin du château et montraient leurs armes. En même temps les milices réunies pour la montre se déclaraient hostiles, criaient à Mansel qu'il était pris, qu'il fallait se rendre. Une foule de gens du peuple arrivaient en moins bon ordre, mais armés aussi, et non moins redoutables. Les chefs de la commune aussi trouvaient des armes. Surpris, moins préparés, bien moins nombreux, les soldats de la garnison n'essayèrent même pas de résistance, et se laissèrent désarmer. Il n'était resté dans le château que *menues gens, meschines et varlets.* Ils ne tentèrent même pas de le défendre. Maîtres ainsi du château sans coup férir, les Rochelais se hâtèrent d'y mettre la pioche et d'en commencer la démolition. Ils avaient pressenti la théorie des faits accomplis.

L'édition revue de Froissart introduit quelques modifications dans ce récit : l'ordre supposé de solder les troupes anglaises après la revue, qui explique la prompte crédulité de Mansel ; la facilité de la reddition du château. Cette dernière circonstance existait dans quelques narrations : cependant Froissart, dans l'édition Sauvage, racontait qu'une douzaine d'Anglais, restés dans le château, étaient disposés à bien le défendre, et qu'ils ne cédèrent qu'aux prières de Mansel et des siens, menacés par Chaudrier d'avoir la tête tranchée au pied du pont, s'ils n'obtenaient cette soumission, et c'est, selon toute probabilité, ce texte qui a donné lieu à la version du manuscrit Baudoin. Celui-ci raconte que Mansel et les principaux chefs anglais, surpris dans un repas que leur donnait Chaudrier, furent forcés, le poignard sur la gorge, d'ordonner la reddition du château. Je ne connais du moins aucun original à cette version qui substitue un véritable guet-à-pens à une ruse déjà un peu vive. Tous les récits s'accordent en ceci : que les prisonniers anglais furent transportés à Bordeaux par les soins des Rochelais.

Devenus maîtres d'eux-mêmes sans verser une goutte

CHARENTE Archives

de sang, les Rochelais allèrent trouver Duguesclin. Ils ne comptaient pas lui remettre leur ville sans prendre de garantie. Le connétable exigeait, dit-on, que cette remise fût immédiate; les bourgeois s'y refusèrent : après une pareille faiblesse, ils n'oseraient, disaient-ils, reparaître au milieu du peuple de la ville. Le peuple posait comme condition préalable la destruction totale du château, et ils y en ajoutaient d'autres. Ils demandaient, outre la ratification de leurs priviléges, l'engagement de la part du roi de ne faire frapper chez eux qu'une monnaie qui ne fût en rien inférieure à celle de Paris, et aussi de leur *impétrer, à ses dépens, du saint père le Pape absolution et dispensation de leur foi et serment qu'ils avaient juré et promis au roi d'Angleterre, laquelle chose leur était un grand préjudice à l'âme et s'en sentoient grandement chargés en conscience.* Cette dernière condition n'est mentionnée que dans les éditions récentes de Froissart. Duguesclin s'impatientait de tous ces délais. Vous demandez, disait-il, un bâton à la main. J'entrerai dans votre ville, je la raserai, j'y mettrai le feu. — Vous semble-t-il, lui dit un des bourgeois, qu'on entre ainsi dans la Rochelle. — Si le soleil y entre, tenez pour sûr que j'y entrerai.

Cette gasconnade, qu'elle soit du poète ou du héros, n'empêcha pas qu'on ne s'entendît. Les princes du sang qui accompagnaient le connétable ne prirent pas sur eux d'accorder ces demandes, mais ils promirent d'attendre patiemment que les députés fussent de retour de Paris, où était le roi. L'armée française était maîtresse du pays du côté de la terre; par mer, Yvain de Galles surveillait et en même temps protégeait la Rochelle. Les députés revinrent environ deux mois après, rapportant l'acquiescement du roi à toutes leurs demandes, et, en outre, l'anoblissement pour les maires et les échevins de la Rochelle, de grands dons et de beaux joyaux pour leurs femmes. Alors seulement, les princes entrèrent dans la ville, où de grandes fêtes les attendaient. Les portes étaient ouvertes, mais un

cordon de soie était tendu au-devant, en signe, dirent les bourgeois, qu'elle voulait obéir au roi sans *clorre porte ni pont*. Il semblerait, à en croire Cuvelier, que ce fut là l'origine d'une cérémonie symbolique si souvent répétée depuis.

Une lettre de Henri, roi de Castille, fixe au 15 août 1372 la reddition de la Rochelle, c'est-à-dire, probablement, l'acceptation par le roi de France des conditions de ses bourgeois; la surprise du château pourrait alors être de la fin de juillet, l'entrée des princes du 8 septembre. Ce sont à peu près les dates auxquelles l'analyse des faits avait conduit Arcère.

Pour apprécier le service que Chaudrier avait rendu à la Rochelle, il faut voir ce qui serait arrivé sans son heureuse audace. La résistance de cette ville n'eût certainement pas changé le cours des choses. Sa prise eût coûté aux troupes françaises du temps, de l'argent et des hommes. C'est là l'*ennui*, selon le mot de Cuvelier, que Chaudrier épargna à la France, le service qu'il lui rendit. Peu soucieux de la ville, le gouverneur du château l'eût laissé détruire, quitte à capituler ensuite. Chaudrier sauva la ville de tous les maux d'une prise de vive force. Les choses toutefois eussent pu suivre un autre cours. Mais bien certainement la ville, soumise par les armes, n'eût pas obtenu les conditions qu'elle obtint de Charles V; bien certainement le château n'eût pas été détruit, la Rochelle ne fut pas devenue libre de fait comme de droit; l'histoire de la Rochelle pendant les 250 ans qui suivirent eût été changée. Il suffit de lire la discussion de Galland sur ce traité, pour être persuadé que ce sont là plus que des conjectures.

On peut demander, il est vrai, si plus d'obscurité n'eût pas été un bonheur pour la Rochelle; mais, de 1372 à 1628, aucun Rochelais n'eût permis cette question de découragement.

La moralité de cet acte est malheureusement plus discutable que son importance. C'est un de ces faits que

toutes les nations approuvent quand elles en profitent, flétrissent quand ils sont dirigés contre elles. Si le stratagême eût échoué, il est indubitable que les Anglais eussent eu le droit de punir ses auteurs comme coupables de trahison. On peut juger du risque auquel Chaudrier s'exposait par la stupide atrocité avec laquelle le gouverneur anglais de Benon traita six soldats rochelais qu'il avait dans son armée, bien qu'ils fussent certainement étrangers à la prise du château et que les Rochelais n'eussent pas versé une goutte du sang des vaincus. Il leur fit couper le poing, les oreilles et les lèvres, et les renvoya ainsi à leurs concitoyens. C'est une ruse de guerre sans déclaration de guerre ; mais la violence motive la ruse, mais l'oppression justifie tous les moyens de s'en affranchir. La question se réduit donc à savoir si les Rochelais étaient opprimés. La violation de leurs priviléges, l'établissement d'impôts arbitraires, les vexations de la garnison, le refus de défendre leurs propriétés les excusent : l'envoi des grésillons, s'il était bien établi, les justifierait, et de reste. Or, le bruit qui courut et des antécédents analogues les autorisaient au moins pleinement à y croire.

Du reste, dans le temps, les dupes de cette ruse s'en irritèrent sans doute, mais ne songèrent pas à s'en indigner. La phrase de Froissart que j'ai citée est le blâme le plus fort qu'on en trouve. Les changements brusques de parti ne manquaient jamais alors de prétexte et étaient trop communs pour inspirer de l'indignation. Il n'y en a pas trace dans une lettre de Richard II, du 15 septembre 1381, par laquelle, dans un moment, il est vrai, où la politique lui commandait l'indulgence, il accorde le pardon à dix sept bourgeois de la Rochelle qui, oubliant leur serment d'allégeance à Edouard III, se sont déclarés les adhérents de son adversaire le roi de France. Je nomme ces bourgeois pour les associer à la responsabilité et à la gloire de Chaudrier. Ce sont : Pierre Chauderer, Pierre Boudré, Guillaume Boulard, Arnault Pelisson, Elie et

Pierre Lecamus, Guillaume et Elie Berraud, Jean Montagu, Dominique et Jean Roche, Thomas Trésorer, Pierre Gilbert, Louis et Jean Buffet, Pierre Gilbert de la Jarrie et Emeric Sudre.

Jean Chaudrier ne figure pas sur cette liste, ce qui porterait à croire qu'il était mort à cette époque. Coélu, en 1373, du maire Jean de Saintonge, qui mourut pendant sa mairie, il le remplaça dans ses fonctions et ce fut lui qui reçut du Roi les priviléges que sa hardiesse avait motivés, parmi lesquels était la noblesse pour les maires et les échevins de la Rochelle et pour leurs descendants. Dans l'inventaires des pièces qui étaient conservées aux archives de la commune, on en trouve une qui mentionne, sous la date de 1365, un prêt de cinq mille livres d'or fait par Chaudrier au connétable Duguesclin, pour le paiement de ses troupes occupées au siège de Cognac. En 1365, la Rochelle était anglaise; Duguesclin, qui n'était pas connétable, n'était pas en Saintonge. La date est visiblement une faute de copiste; le siège de Cognac indique l'année 1375. Ce prêt était certainement fait par la ville au roi de France; il l'est aux noms de Chaudrier et de Duguesclin, et celui-ci donne caution. Il en résulta que, lorsqu'il fut remboursé, plus de vingt ans après la mort des deux contractants, en 1404, il fallut un arrêt pour autoriser les curateurs des enfants mineurs de Louis Chaudrier à se dessaisir de l'obligation qui faisait partie de leur héritage.

Jean Chaudrier était encore coélu du maire en 1377, et prit à ce titre livraison du legs fait par Jean de Saintonge à l'aumônerie de Saint-Berthome. Depuis son anoblissement, il se qualifiait chevalier, seigneur de Dompierre en Aunis. Dans la liste des hommages rendus à la Rochelle, en 1364, au prince de Galles, il figure, sous le nom de Jean Chaudéray, pour son château de Dumol en Saintonge (Dès cette époque les noms français sont souvent altérés dans les documents anglais). Le Treuil-Bâton s'est appelé les Chaudriers. Il y a là les traces d'une grande richesse.

En 1380, Jean Chaudrier perd contre Raimond de Mareuil, un procès relatif à la terre que le sire de Faye avait possédée à Dompierre en Aunis ; et qui avait été donnée à tous les deux par don royal. Cependant soit qu'il y ait eu transaction, soit toute autre cause, on retrouve, en 1462, dans un titre de l'église Saint-Sauveur, la mention d'un Elie Chaudrier, sieur de Dompierre.

On sait par un acte notarié que Jean ne vivait plus en 1384. J'ai dit quelle raison il y a de croire qu'il était mort dès 1381. On ne sait pas l'année de sa naissance. Je viens de parcourir vingt ans de sa vie, et l'on voit qu'elle fut remplie.

En 1378, son fils probablement, ou son frère, ce Pierre Chaudrier, que nous avons rencontré à la tête de ceux auxquels pardonnait Richard II, fut un des coélus au maire.

Passé ce temps, je ne vois plus ce nom dans le corps municipal ; je ne crois pas en effet devoir attribuer à cette famille le maire de 1438, que la plupart des matricules appellent Champdenier, tandis que quelques-unes le nomment Jean des Chaudriers. Elle n'avait cependant pas disparu de la Rochelle. Outre cet Elie, sieur de Dompierre, outre ces fils de Louis, dont j'ai parlé, on trouve un René Chaudrier, écuyer, sieur de Nyoil en Saintonge, auquel l'hôpital de Saint-Berthome rachète en 1471, une cense qu'il lui devait sur des vignes situées à Laleu; et dans des actes de notaire, en 1507, un René, peut-être le même ; en 1496, une Isabeau, veuve de Messire François de Clarmont ; en 1518, un Jean, écuyer. On sait que, en 1524, une fille de cette maison, Jeanne Chaudrier, devenait la mère d'un poète dont la renommée a vaincu de vives controverses, Pierre de Ronsard, qui rappelle dans ses vers le souvenir du courageux aïeul qui

« Reprint sur les Anglois les murs de la Rochelle. »

L. DELAYANT.

DOUTE ET CROYANCE

A Mlle E*** autour de La Foi.

Chantez, chantez encor, belle enfant, dont la lyre
Sait trouver des accords si suaves, si doux!
Pour mieux vous écouter, je me tais et j'admire;
Le poète ravi se met à vos genoux.

Chantez, vous qui croyez! priez! votre prière,
Partant d'un cœur sincère, est entendue aux cieux;
Que votre muse entonne un hymne à la lumière!
Moi, je vis dans la nuit; l'ombre habite mes yeux.

J'aurais pu, lorsqu'en paix était ma conscience,
Sans vous faire rougir vous appeler ma sœur.
J'ai voulu tout savoir: l'implacable science
A pour jamais banni le calme de mon cœur.

J'ai levé jusqu'à Dieu mon regard téméraire,
J'ai disséqué son œuvre en son dernier lambeau;
Je n'ai pour m'éclairer qu'un flambeau funéraire,
Et j'ai de l'Esprit-Saint repoussé le flambeau.

A vous tous les plaisirs; à moi toutes les larmes!
A vous les beaux destins; à moi les coups du sort!
Votre cœur est joyeux; le mien est en alarmes;
Vous célébrez la vie, et je chante la mort!

ALEXANDRE GOUHAUD,
Ouvrier voilier.

PASTEL.

Au milieu des tableaux de mon vieux cabinet
Rit dans l'ombre un pastel, bien digne d'un sonnet :
C'est un portrait, du temps passé, charmante tête
De femme, aux cheveux blonds, sous un large bonnet.

Elle a mis ce jour là sa plus fraiche toilette ;
Des fleurs parent son sein de leurs mille couleurs ;
Dans ses bras est couchée une blanche levrette,
Dont le museau pointu passe à travers les fleurs.

Le sujet est bien simple, et pourtant je l'admire ;
Car le maître inconnu qui peignit ce pastel
A posé sur la bouche un si joli sourire,

A su donner aux yeux tant d'âme, un charme tel,
Qu'on parle à cette femme au sourire éternel,
Et qu'on est tout surpris de la voir ne rien dire.

E. P.

L'AMOUR JARDINIER.

ODE ANACRÉONTIQUE.

J'étais seul un soir de printemps,
Rêvant ma belle et mes vingt ans.
Devinez qui heurta ma porte :
C'était l'Amour, bambin joufflu ;
Il avait l'air tout résolu :
« Ami, criait-il, je t'apporte
» Des fleurs ; j'en ai plein mon panier. »
Puis il me tendit sa corbeille.

« Quel doux régal pour une abeille,
» Mon joli petit jardinier ! »
« Je vais m'en faire une couronne,
» Me dit l'enfant; mais, si tu veux,
» Je t'en offre une. » Et j'en pris deux :
C'était la Joie, une anémone,
L'Espoir, un lys prêt à s'ouvrir,
Deux blanches fleurs que l'Amour donne,
Qu'un souffle brise et fait mourir.

MONSIEUR TOMY.

Au seuil de ce boudoir, où la belle trônait,
Parut X..., grand rimeur et romantique en diable ;
Aussitôt, la coquette, avec un air aimable,
En l'honneur de Monsieur Tomy veut un sonnet.

Un sonnet, presque rien ! — Mais lui, qui s'y connaît,
S'enfonce en un fauteuil, sans rien dire, une table
Au menton, plume aux doigts, et triste, et pitoyable,
Cherchant s'il viendra pas un vers sous son bonnet.

Tout n'est qu'heur et malheur. La bête bien aimée
Dormant au coin de l'âtre, une porte fermée
Trop brusquement — l'éveille, et Tomy le dormeur

Ouvre un œil, et s'étire, et bâille ; et le rimeur
Sourit, sur ses genoux il prend la bête folle,
Siffle, le chien aboie et le sonnet s'envole.

JULES DUBREUIL.

DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES

A LA ROCHELLE.

Oui, cher lecteur, il y a à la Rochelle des inscriptions grecques ; je les ai lues de mes yeux. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Rigondeau, qui en est le propriétaire. Dans sa cour donne une petite chambre voutée, toute en pierres de taille, qui fait actuellement partie de la buanderie. C'est là, au beau milieu de la paroi qui forme le fond de cette espèce de couloir, que se lit l'une des inscriptions, gravée en caractères assez réguliers, mais d'une profondeur très-inégale. Elle porte :

ΤΙΔΕΙΕΤΙΠΙΝ

Elle est évidemment incomplète, et ce n'est pas que la pierre soit brisée ou détériorée : il y a après la dernière lettre un espace parfaitement lisse, où l'on ne découvre aucun trait ; il n'y a point d'autres lignes au-dessus, ni au-dessous. Il est donc clair que le graveur a laissé son œuvre inachevée. J'ajoute une syllabe pour compléter le sens, et je lis : τί δεῖ ἔτι πίνειν; c'est-à-dire : « *pourquoi faut-il boire encore ?* » La question ne manque pas d'à-propos ; car il faut que l'on sache que les dalles mêmes que je foulais, en lisant ces mots, recouvrent un puits qui alimente la buanderie au moyen d'une pompe ; l'eau en est un peu saumâtre ; aussi n'est-il pas étonnant que l'auteur se plaigne de la boire trop

souvent. C'est ce que paraît expliquer la seconde inscription, gravée sur la paroi de gauche, et inachevée comme la première. Elle porte :

ΤΟΝΦΑΡΥΝΓΑΓΝ

Je complète le dernier mot, et je lis avec quelque vraisemblance : τὸν φάρυγγα γνάπτει : « *elle gratte le gosier.* » Seulement φάρυγξ est du féminin, et s'écrit par un gamma ; il y a donc là une faute d'orthographe et un solécisme que n'auraient commis ni un Grec ancien, ni un Grec moderne, ni un helléniste tant soit peu exercé.

Aussi, ceux qui, sur ce seul titre, *inscription grecque*, auraient fait de grands frais d'imagination seraient bien loin de compte. Ils rêvaient peut-être déjà quelque débris d'un temple, rapporté en guise de lest par un navire trafiquant dans les échelles du Levant. Hé ! non : ce sont des inscriptions faites dans le pays. Il n'y faut point chercher davantage l'épitaphe de quelque templier, Grec d'origine : j'aurais voulu annoncer à la Rochelle une si précieuse découverte ; mais l'illusion est impossible. Nous avons là tout simplement une fantaisie de demi-savant, dont la date importe peu, ou peut-être l'œuvre de quelque plaisant désireux de mettre en défaut les archéologues à venir.

Si ce n'est que cela, me dira-t-on, à quoi bon en faire le sujet d'un si long article, avec un titre pompeux ? — A quoi bon ? — Topffer raconte quelque part, avec attendrissement, comment un soir son vieil oncle, attendu chez lui pour une affaire pressante, ne laissa pas de faire un long chemin pour porter hors de la voie publique un gros pavé contre lequel il avait butté : il ne voulait pas qu'un autre s'y heurtât après lui. Me permettra-t-on un souvenir plus personnel ? Quand je parcourais à cheval les environs d'Athènes, me livrant au plaisir de la découverte, je ne tenais pas à savoir d'avance où j'aboutirais, pourvu que ce ne fût

pas à un champ clos, à un mur, à un ravin ou à une porte fermée ; et j'aurais béni celui qui, par d'obligeants écritaux, m'eût fait reconnaître dès l'entrée les chemins sans issue ; et il y en avait beaucoup ! Combien n'y en a-t-il pas aussi, dans le champ de la science, de noms sonores, de titres gros de promesses, de parchemins poudreux, de volumineux manuscrits, auxquels il faudrait attacher un écriteau dénonciateur ! Ce serait épargner aux chercheurs bien des pas perdus, dont ils n'osent pas toujours avouer la stérilité. Il serait bon peut-être d'ouvrir à ces documents un chapitre spécial dans les recueils bibliographiques et catalogues de pièces, dans ceux, par exemple, que l'on pourrait publier pour l'histoire de la Rochelle : à côté de la partie positive, il y aurait une partie négative, que j'intitulerais volontiers : *Catalogue des impasses.* Plût au ciel que l'on pût en faire un pareil pour les choses de la vie ! Mais là on se tromperait sans cesse, tant les changements y sont rapides et inattendus; là il n'y a point de chemin battu qui ne puisse devenir un abîme, point d'impasse qui n'ait bientôt une issue.

X. GAULTIER DE CLAUBRY.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE III.

DES DÉPENSES.

Un Etat ne lève pas des impôts, ne contracte pas des emprunts, dans le seul but et pour le vain plaisir de thésauriser; il a ses charges à acquitter, ses besoins à satisfaire, son existence à assurer. Toute recette se résout donc en une dépense, et, comme nous l'avons déjà fait ressortir, après avoir passé des mains des redevables dans les caisses du gouvernement, les revenus publics en sortent forcément pour revenir au peuple. Faut-il donc conclure que dès-lors toute dépense est indifférente, et glorifier la prodigalité comme la patronne de l'industrie et la mère de la richesse? Non, sans doute. Parmi les dépenses, il en est d'utiles: ce sont celles qui entretiennent la sécurité par une bonne police, qui encouragent la production par un appui efficace, qui élèvent l'esprit et la moralité publique par l'instruction et le spectacle des chefs-d'œuvre de l'art. Il en est d'autres qui sont absolument stériles: ce sont celles qui ne peuvent ni amener un progrès, dont la société profitera, ni payer, au nom de l'État, la dette de la justice ou de la reconnaissance. La véritable économie aura donc à tâche de restreindre les se-

condes, sans empiéter sur les premières. C'est au nom de ces principes élémentaires que nous allons juger le XVIe siècle, dans ce qui nous reste à tracer pour achever le tableau des finances à cette époque. Nous étudierons donc, suivant l'ordre déjà suivi dans ce travail : 1° la nature même des dépenses, au point de vue de leur utilité ; 2° la comptabilité relative à la dépense ; 3° les abus que l'insuffisance ou la violation des règlements avait fait naître ou encouragés.

§ Ier.

DES DIVERS CHAPITRES DE DÉPENSES.

Un gouvernement qui, par sa forme et ses lois constitutives, n'a à s'occuper que des besoins publics, et qui ne fait pas usage de ses finances en vue d'intérêts particuliers, n'aura qu'une espèce de dépenses, celles de l'Etat. C'est ce qui doit arriver dans un gouvernement démocratique bien ordonné. Nos monarchies constitutionnelles du XIXe siècle peuvent aussi, quoiqu'avec un peu plus de difficulté, arriver à un résultat semblable. En effet les pouvoirs du roi, en fait de finances, y sont fort bornés, et la discussion annuelle du budget dans la chambre des représentants donne toute garantie à l'intérêt commun. Mais, au XVIe siècle, la royauté n'est balancée par aucune institution qui puisse en régler ou en réprimer les excès. Le roi est l'oint du seigneur, le chef de la noblesse, le maître des roturiers, et même, suivant une théorie qui eut des interprètes en ce siècle et qui fut renouvelée sous Louis XIV, le seul propriétaire de tout le royaume. (1) Le règne du « bon plaisir » dans les finances, nous force donc à distinguer la dépense du roi de la dépense de l'État.

(1) Voir le discours de l'Hôpital pour l'ouverture des États-généraux d'Orléans 1560 ; l'illustre chancelier combat cette doctrine, et soutient que les biens des sujets n'appartiennent au roi que « *imperio, non proprietate.* »

I. — *Dépenses du Roi.*

Au temps où les diverses branches de revenus étaient distinctes et affectées chacune à une classe de dépenses, c'était la recette du domaine qui, rapportée au roi, lui servait à tenir son rang et à s'entourer d'une cour plus ou moins brillante, plus ou moins luxueuse, selon les vicissitudes des temps et le caractère des princes. Dans tout le cours du XVIe siècle, les arts, les lettres, les industries de luxe s'étaient donné la main pour faire de l'antique séjour du Louvre le rendez-vous le plus splendide des hommes éminents de l'Europe. Tout n'est pas à reprendre dans la prodigalité des derniers Valois; elle fut trop souvent folle et insoucieuse, mais parfois aussi elle fut éclairée, et, à certains égards, digne d'éloges. Elle n'en était pas moins une source presque inépuisable de dépenses.

On mettait au premier rang les aumônes et les fiefs ou dons testamentaires faits par les rois « à des hôpitaux, églises, maladreries, religions (couvents) et autres » à la charge de faire dire, à des jours déterminés, des messes ou des services pour les âmes des donataires. Ces fondations pieuses étaient faites à perpétuité et assignées soit en argent, soit en grains sur les revenus domaniaux. (1)

Le second chapitre de dépenses de la cour était celui de la maison du roi. Il comprenait en premier lieu la dépense de bouche, réglée par la *chambre aux deniers*. Suivant Froumenteau, elle absorbait plus d'un million de livres par an, ce qui reviendrait à plus de quatre millions de francs, en monnaie moderne. (2) Puis venaient tous les officiers domestiques de la maison du roi. A leur tête est le grand maître, ayant table à la cour; puis le grand chambellan et les chambellans or-

(1) *Guidon des Finances*, p. 152, art. fiefs et aumônes.

(2) *Secret des finances*, p. 22. Il estime la dépense de bouche, de 1548 à 1579, à 38 millions de livres.

dinaires ; les quarante gentilhommes de la chambre; les deux cents gentilshommes et les cent pages de la maison du roi ; le grand veneur et les veneurs, fauconniers, gruyers et forestiers ; le grand écuyer et les officiers de la grande et de la petite écurie ; le capitaine des mulets du roi et les conducteurs du charroi ; les cent quarante maîtres d'hôtel, et les jardiniers, fruitiers, vivandiers, cuisiniers, pannetiers et tonneliers ; les quarante-neuf médecins, les trente-quatre chirurgiens, sans compter deux renoueurs, un oculiste et un opérateur pour la pierre (tout est prévu) ; les six apothicaires ; les treize prédicateurs ordinaires ; les maîtres de requêtes de l'hôtel, rendant la justice civile aux personnages de la cour, et le prévôt de l'hôtel avec ses lieutenants et archers, pour la police et le jugement des affaires criminelles; enfin les maréchaux des logis et les fourriers. Voilà déjà une armée d'officiers, et ce n'est pas tout encore : la vénalité des offices subalternes fait créer des charges ridicules, un coureur de vins, un conducteur de la haquenée du gobelet, un huissier de cuisine, un maréchal des dames et un maréchal des filles, &. (1) Les charges de fournisseurs de la cour sont aussi érigées en titres d'office : les parfumeurs, les charpentiers, les chaussetiers, tailleurs et cordonniers ont des gages. (2)

Les passe-temps du roi forment comme une hiérarchie : il y a les plaisirs et les menus plaisirs ; les premiers consistent dans les chasses, divertissement défendu aux roturiers sous les peines les plus sévères ; les menus comprennent la nourriture des bêtes sauvages ou domestiques, ours, lions, chiens, singes et perroquets, les jeux de paume, de boules, les « feux artificiels. » On y rattache encore les fous, les nains, les sauteurs et « baleurs, » les joueurs de farces et comédies, puis, dans un ordre de plaisirs plus relevé,

(1) Voir sur les Offices de la cour, Froumenteau, ouvrage cité, p. 24 à 33, et Alexis Monteil, *Hist. des Français des divers Etats*, T. III, p. 369 ; *La vie domestique du roi de France.*

(2) Froumenteau, ouvrage cité.

les musiciens du roi, tant pour sa chapelle que pour ses appartements, les peintres et tailleurs d'images. Mais, depuis François Ier, nos rois perdaient le goût éclairé des arts, on ne l'avaient plus que par caprice. Cette décadence du sentiment de l'art va de front avec la corruption des mœurs dans la race royale : de 1548 à 1579, suivant un auteur du temps déjà cité (Froumenteau), on jette aux baladins 48,000 livres, on n'en donne que 6,000 aux peintres et sculpteurs : les divertissements de la cour dégénèrent en spectacles de foire ou en orgies de mauvais lieux.

Après les plaisirs du roi on trouve, au chapitre de ses dépenses, les gardes qui l'entourent pour lui faire honneur et protéger sa personne : la maison militaire se compose des quatre cents archers ou gardes du corps, les compagnies écossaises, les Cent Suisses, les archers de la porte et les gardes françaises formant une petite armée de trois ou quatre mille hommes, et réputés les meilleures troupes du royaume.

La reine a aussi sa maison, dans laquelle il ne faut pas oublier les quatre-vingt-dix dames d'honneur, et les filles et suivantes, ce fameux « escadron volant » qui joua un si singulier rôle dans les guerres de religion. Enfin les princes et princesses ont aussi un train royal.

C'était là pour l'ordinaire. Il y avait aussi les dépenses imprévues, s'élevant parfois à des sommes énormes. L'entrée solennelle de Charles IX et de sa femme dans Paris, en 1571, coûta 49,224 livres tournois (environ 210,000 fr. de notre monnaie) (1); le voyage du duc d'Anjou, quand il alla prendre la couronne de Pologne, deux millions 600;000 francs (17 millions et demi d'aujourd'hui) et son retour en France 1,600,000 livres (2); les noces de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine gaspillèrent en une fois 1,200,000 écus

(1) Voir les comptes de dépenses dans les *Archives curieuses*, première série, t. VIII.

(2) Froumenteau, *ibid.*, p. 138.

d'or, qui feraient aujourd'hui, en valeur relative, environ vingt-cinq millions de francs (1). Le jeu, qu'on poussait avec frénésie à la cour des Valois, dissipait des monceaux d'or; enfin le chapitre des dons et gratifications était de tous peut-être le plus scandaleux. Les véritables services rendus au pays n'y entraient que pour une faible part, mais il était chargé outre mesure de présents faits aux maîtresses, aux mignons du roi, à ces sangsues de cour, « ces champignons poussés en une nuit », que la bourgeoisie poursuivait de ses sarcasmes, et le peuple, de ses malédictions.

Il y avait, on le voit, beaucoup à reprendre dans le budget des dépenses du roi, et comme, sous les derniers Valois, elles eurent toujours le pas sur celles qui avaient en vue l'utilité de l'état, les profusions de la cour causèrent plus d'une fois la détresse de tous les services publics.

II. — *Dépenses de l'Etat.*

Les besoins des états de quelque importance ne varient guère de nature, et peuvent toujours se ramener à un petit nombre de chapitres. Une classification plus exacte a donné naissance à la division de toute l'administration en départements ministériels. Toute logique et toute simple qu'elle nous paraît aujourd'hui, il s'en fallait qu'elle fut bien tracée au XVIe siècle. Il n'y avait, sous Henri III et Henri IV, que six ministres: le chancelier pour la justice, le surintendant pour les finances et les quatre secrétaires d'état et des commandements (2), qui, au lieu de diriger chacun un département administratif, se partageaient la France et les pays étrangers en quatre régions à peu près égales, et correspondaient avec les officiers royaux de chacune d'elles pour toutes sortes d'affaires. Les réso-

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, p. 616, d'après de Thou et l'Estoile.

(2) Ordon. de 1547 et de 1588.

lutions importantes se prenaient dans le conseil du roi. Nous classerons, pour plus de clarté, les dépenses du royaume d'après notre division moderne, ce qui nous permettra de donner rapidement une esquisse de toute l'administration de la France au XVIe siècle (1).

1° *Guerre.* — Les troubles intérieurs et les guerres extérieures, en augmentant sans cesse l'importance de l'administration militaire, étaient aussi une occasion de dépenses toujours croissantes. L'armée française se composait alors: 1° de la gendarmerie, nom qui avait remplacé celui de compagnies d'ordonnance, donné par Charles VII lors de l'institution d'une armée permanente (1439). La lance garnie, c'est-à-dire l'homme d'armes et ses suivants et écuyers, comprenait dans l'origine six personnes; mais l'usage, plutôt ce semble que les règlements, réduisit la lance à trois personnes, l'homme d'armes et deux archers. La gendarmerie se divisait en compagnies de 100 et de 50 hommes (2). — Le titre de capitaine de ces compagnies était des plus honorables, et nous le voyons porté par les grands personnages de ce siècle, les Guise, les Montmorency, les Nevers, les Sully. La gendarmerie formait la grosse cavalerie; les compagnies de chevau-légers, la cavalerie légère.

Le premier essai d'une infanterie nationale régulière est dû à Charles VII. La milice des Francs archers qu'il institua (1445) tomba rapidement en décadence sous l'influence de causes que nous n'avons pas à expliquer ici. François Ier reprit ce projet avec plus de bonheur; car, si la création des six légions de 6,000 hommes n'eut pas tout l'effet qu'on en avait espéré, du moins, à partir de cette époque, il y eut toujours une

(1) Je me suis beaucoup aidé, pour cette partie de mon travail, de l'histoire de l'administration, de M. C. Dareste de la Chavanne, ouvrage consciencieux qui n'a besoin que d'être complété sur certains points où son cadre est trop étroit.

(2) Froumenteau constate que de son temps les compagnies de 100 hommes d'armes n'en comptaient guère plus de 60, et celles de 50, 30. (Art. gendarmerie.

infanterie française. Ce fut sous Charles IX que l'on groupa les compagnies par corps auxquels on donna, en l'empruntant aux Espagnols, le nom de régiments.

Cette belle institution n'était encore qu'à son enfance; aussi ne suffit-elle pas à former une armée nationale, et il fallut continuer à recourir aux troupes étrangères. Les Valois eurent à leur solde des lendsknechts et des reîtres allemands, des chevau-légers Italiens, des cavaliers Wallons, Anglais, Albanais, de l'infanterie suisse et écossaise.

Il faut ajouter à cette énumération des forces militaires de la France le ban et l'arrière ban, qui se réunirent plusieurs fois au XVIe siècle (1). Mais ce reste des vieilles coutumes féodales était alors en pleine décadence, et l'appât d'une solde ne pouvait même plus attirer la noblesse propriétaire de fiefs. — Enfin il faut citer les soldats invalides ou « morte paye » tenant garnison dans les villes et châteaux.

Les principaux officiers supérieurs de l'armée étaient le connétable, les maréchaux de France, le colonel-général des gens de guerre à pied, et le colonel-général de la cavalerie. Suivant Froumenteau, dans l'espace de trente-un ans qu'embrasse son travail, la gendarmerie coûta 67 millions de livres, l'infanterie française 74 millions 600 mille livres, les chevau-légers près de 9 millions, les troupes étrangères plus de 60 millions (2). En prenant la moyenne du prix du marc d'argent pendant cette période (17 livres), on trouve que le total des dépenses de l'armée, estimée en monnaie moderne, ne s'élève pas à moins de un milliard 337 millions; et cette estimation me paraît plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Le seul corps spécial un peu fortement organisé était l'artillerie. Le chef de cette arme était le grand maître, ayant son logement et sa juridiction à l'arsenal, à Paris. Il avait sous lui un surintendant des poudres et salpê-

(1) *Guidon des finances*, p. 847.
(2) P. 112-135.

tres, et des gardes-généraux des onze arsenaux de France. (1) Comme on levait des chevaux par réquisition, pour le transport des canons et des munitions, Henri II avait établi vingt capitaines du charroi de l'artillerie. (2)

La surveillance des places fortes était confiée, depuis 1558, à un surintendant des fortifications.

Quant à l'administration des vivres, elle était encore à l'état élémentaire. On faisait des réquisitions de blé, de vin et autres approvisionnements à fournir par les paroisses, et on les conduisait soit dans les magasins des places fortes, soit aux camps. Quelquefois aussi on autorisait les capitaines des compagnies à acheter du blé pour leurs soldats. En 1574, au siège de Lusignan, un habitant de Niort, nommé Amaury Bourguignon, passa le premier traité pour la fourniture des vivres et fourrages nécessaires à l'armée royale. Il y avait, depuis 1577, un surintendant et des commissaires généraux des vivres. (3)

Au chapitre de la guerre se rapporte encore la division du territoire en gouvernements. Les gouverneurs étaient toujours pris parmi la haute noblesse. Leurs fonctions consistaient à maintenir l'autorité du roi contre ses ennemis tant intérieurs qu'extérieurs ; leur autorité était très-grande et sans limites précises. Il avaient sous eux des lieutenants généraux. Les places fortifiées et les châteaux avaient aussi leurs gouverneurs particuliers.

2° *Justice.* — A la tête de l'ordre judiciaire est le chancelier de France. La juridiction supérieure appartient aux huit parlements : (Paris, Rouen, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Aix.) Celui de Paris, seul, compte cinq chambres, une des requêtes, trois des enquêtes et une du domaine (depuis Fran-

(1) Ord de 1546.

(2) *Nouveau style des Finances*, p. 292, d'après l'ordonnance de 1579.

(3) Le *Guidon des finances* s'étend assez longuement sur les vivres et munitions, p. 523-544.

çois Ier). Chacune se compose de plusieurs présidents et d'un grand nombre de conseillers, sans compter les officiers inférieurs; le ministère public est représenté par un procureur-général et des avocats généraux, ses substituts. Quand toutes les chambres sont assemblées, elles sont présidées par le premier président.

Au-dessous des parlements, et dans un ordre hiérarchique un peu confus, la justice est distribuée par les baillis et sénéchaux, et les quatre-vingt-quatorze tribunaux-présidiaux, établis par Henri II. Plus bas encore sont placés les prévôts. Si l'on joint à cela les juridictions particulières, le grand conseil, les maîtres des requêtes de l'hôtel, les cours des monnaies, le chatelet de Paris, la table de marbre où siègent les maréchaux, l'arsenal où siège le grand maître de l'artillerie, la juridiction de l'amiral, les tribunaux forestiers, et en dehors des justices royales, la juridiction ecclésiastique et ce qui reste encore des tribunaux féodaux, on verra que l'administration de la justice offrait un dédale presque aussi effrayant que les finances. Elle coutait cher au Trésor, bien plus cher à ceux qui avaient le malheur d'être obligés d'y recourir, et ce ne fut pas là une des plaies les moins douloureuses qui affligèrent l'ancienne société française.

PAUL ROMIEUX.

(*La suite à la quinzaine.*)

LES PEINTRES ROCHELAIS

AU SALON DE 1864.

L'exposition des Beaux-Arts, ouverte le 1er mars, aux Champs-Elysées, offrait cette année un intérêt particulier : c'était la première application d'un réglement, le quatrième ou le cinquième, pensons-nous, depuis 1848, pour l'admission des ouvrages au concours des récompenses. — Au lieu d'être formé des quatre premières sections de l'Académie des Beaux-Arts, le jury a été composé, pour les trois quarts, des membres élus par les artistes exposants déjà récompensés, et, pour le dernier quart, de membres choisis par l'administration. — En outre, le nombre des ouvrages exposés, qui était illimité en 1861, fixé à trois en 1863, s'est trouvé cette année réduit à deux. — Les artistes membres de l'Institut ou ayant obtenu des récompenses aux précédents salons ont été, bien entendu, dispensés de l'examen du jury.

Quel a été le résultat de ces innovations? Nous ne le croyons pas malheureux. — Si nous ne rencontrons pas d'artistes nouveaux, d'ouvrages destinés à faire sensation, nous observons un courant favorable, des tendances excellentes. — Nous voyons l'art affermi dans une voie où il est entré avec le sentiment du vrai, se détachant de plus en plus des partis pris et des conventions d'école pour se rapprocher de la nature, cherchant à rester simple et vrai en évitant, non sans quelques chocs, les écueils du réalisme. — Jamais

peut-être le niveau d'une exposition n'a été plus élevé : si, sur les 2,000 toiles admises, il se montre peu de chefs-d'œuvre, que de talent, d'habileté dans le plus grand nombre ! — Nos illustres morts, Delacroix, Ary Scheffer, Decamps, Horace Vernet, Flandrin, ne sont pas remplacés ; mais, avec les résultats qui nous sont acquis, il ne faut pas désespérer.

Notre intention étant de borner ce compte-rendu aux ouvrages exposés par nos compatriotes, nous ne mentionnerons qu'en passant, pour donner une idée des richesses du salon, les peintures qui nous ont paru les plus remarquables. — L'*Automne*, de M. Puvis de Chavannes, dont la belle composition et les tons harmonieux s'effacent malheureusement dans une exécution un peu terne, comme si un voile de gaze recouvrait la toile ; l'*Empereur à Solferino* et la *Campagne de 1814*, de M. Meissonnier, deux grandes peintures de bataille, qui n'ont pas plus de 30 centimètres de surface ; une charmante *Aurore*, de M. Hamon, qui boit la rosée dans des calices de volubilis ; la danse de *L'almée*, de M. Gérôme, œuvre originale d'un fini et d'un modelé irréprochables ; *Œdipe et le Sphinx*, de M. Moreau, un artiste dont le nom, presque inconnu il y a deux mois, est maintenant dans toutes les bouches ; *La Fin de la halte* et *Le passage du Mincio*, d'un homme de talent, M. Protais, qui peint le roman des troupiers comme M. Octave Feuillet écrit celui des gens du monde ; une ravissante étude de jeune fille au bain, de M. Amaury Duval, et un portrait de jeune femme du même ; *Léda*, de M. Jourdan, *Ève*, de M. Faure, le *Réveil*, de M. Landelle, qui sont, parmi les blanches nudités évoquées par le succès de MM. Baudry et Cabanel au salon de 1863, les meilleures sans contredit. — Citons encore deux paysages de M. Daubigny, *Villerville-sur-Mer* et *Les bords de la Cure (Morvan)*, chefs-d'œuvre d'habileté et de naturel ; *Le village*, de M. Th. Rousseau ; un paysage de M. Corot, *Souvenir de Morte-Fontaine ; Une bergère avec son troupeau*, de M.

Millet, admirable de sentiment et de grâce rustique; *Une gardeuse de dindons*, de M. Jules Breton. — Les orientalistes qui ont eu les honneurs du salon sont, outre M. Eugène Fromentin, dont nous parlerons à part, M. Berchère, qui a exposé un *Crépuscule dans la Nubie inférieure*, et la presqu'île du Sinaï (Arabie) *Après le Simoun;* M. Boulanger, *Cavaliers sahariens;* M. Frère, *Un caravansérail au Caire.* — Il nous faut terminer cette nomenclature et nous n'avons rien dit de l'*Accouchée*, de M. Willems, une merveille; des petites toiles si bien peintes de M. Toulmouche, la *Confidence* et *Un lendemain de bal;* de la *Dévotion*, de M. de Jonghe; de *La quête aux loups*, de M. Brion; d'une nature morte, de M. Blaise Desgoffes, d'un excellent portrait de jeune fille, de M. Tissot, etc.— Résignons-nous à passer sous silence un grand nombre d'œuvres distinguées pour essayer de donner une idée de l'exposition des peintres rochelais.

M. Bouguereau. — Peu d'artistes à l'âge de M. Bouguereau ont eu d'aussi vifs et d'aussi légitimes succès. Grand prix de Rome en 1850, médaillé en 1855 et 1857, décoré en 1859, il s'est trouvé placé plusieurs fois au nombre des candidats à l'Institut. Le titre d'académicien lui est assuré, nous n'en doutons pas, en raison des qualités solides dont il a fait preuve, et même, pourrions-nous ajouter, de la nature de ses défauts; car nul n'est parfait. — M. Bouguereau est un artiste sérieux, convaincu, fortifié par l'observation et d'excellentes études. Son dessin est pur, correct; son coloris sobre, harmonieux; sa composition généralement simple et bien entendue. Quelques-unes de ses toiles, exposées, croyons-nous, en 1859 et 1861, *l'Amour blessé*, *Le retour des champs*, *Faune* et *Bacchante*, sont exécutées d'une façon magistrale et ont valu d'emblée à M. Bouguereau le rang honorable qu'il occupe parmi les peintres de la nouvelle génération. Toutes ces qualités solides, dont nous sommes sincère admirateur, ne font pas oublier

cependant qu'il manque encore quelque chose à ce talent d'un genre un peu mou, un peu trop académique. On souhaiterait plus de chaleur et de vie, un mouvement plus dramatique, des effets de lumière plus vifs, une individualité plus prononcée.

La Baigneuse, n° 217, exposée cette année, est une jeune femme nue, debout dans un paysage. Son corps, penché en avant, est vu de profil; une de ses jambes, légèrement tendue, pose sur le bord d'un ruisseau; l'autre, repliée, s'appuie sur une draperie. Par un mouvement gracieux, elle incline sa tête tournée de trois quarts, en écartant de la main droite le flot de cheveux blonds qui ruisselle sur ses épaules. — L'attitude est naturelle et élégante; la ligne qui ondule en dessinant les contours du dos et la cambrure des reins est très-belle; le modelé, bien rendu. — Mais pourquoi ces ombres grisâtres, cette carnation terne et molle et ce froid paysage? — Pygmalion n'a pas passé par là; l'étincelle sacrée n'anime pas cette belle statue.

J'admire beaucoup, pour ma part, cette jeune mère italienne au teint doré par le soleil (n° 218), aux traits réguliers et sévères, qui tient sur ses genoux une petite fille nue, endormie de ce sommeil de l'enfance si gracieux et si profond, la tête penchée, la bouche sérieuse, les petites mains fermées. — Le frère plus âgé a fait une ample moisson de cerises qu'il vient généreusement partager avec sa sœur. Quelle gaieté, quels naïfs éclats de joie, quand elle s'éveillera! (si toutefois les enfants un peu solennels de M. Bouguereau se permettent de rire comme de simples bébés). Mais l'enfant dort si bien!.... — La mère fait signe au jeune garçon d'attendre son réveil sans faire de bruit. Cette composition a-t-elle tout-à-fait pour nous l'attrait de la nouveauté? La jeune femme d'une beauté sérieuse et froide, les deux jolis enfants n'ont-ils pas déjà figuré dans quelques tableaux de M. Bouguereau, sans parler des nombreuses imitations de la femme en costume italien que ses succès ont inspirées à ses confrères? — Mais,

neuf ou connu, le sujet est charmant et parfaitement rendu. — J'aime beaucoup la petite fille endormie, dont les tons de chair frais et blancs se détachent heureusement sur le gris ambiant; le garçon bien posé et habilement dessiné est traité avec vigueur; quant à la jeune mère, elle serait très-belle, si sa physionomie avait un peu plus d'expression.

En resumé, l'exposition de M. Bouguereau présente cette année les qualités éminentes que nous avons admirées aux précédents salons. Il a puisé son talent aux bonnes sources; peut-être même a-t-il acquis trop de perfection, ce qui lui imprime une certaine raideur dont nous serions heureux de le voir s'affranchir. Mais tel qu'il est, nous n'hésitons pas à le répéter, il est parmi les premiers.

M. Fromentin. — Connaissez-vous, au moins de réputation, ce *Pays de la soif*, si menaçant, si désolé; ces villes de boue enveloppées d'ombres violettes; ces dunes de sable ridées de petits plis réguliers; ces plaines immenses, sans accidents, sans ondulations visibles, ou coupées de marécages, tantôt formées de terrains caillouteux ou sablonneux, tantôt couvertes d'absinthes, de pourpiers de mer, de romarins ou d'alfa? — Connaissez-vous ces forêts de palmiers ondoyant aux rayons du soleil; ces villages couleur d'or, qui se cachent dans les feuillages verts où se découpent sur des ciels d'un bleu incomparable? — C'est ce pays que notre compatriote, M. Eugène Fromentin, a si bien étudié, si bien compris et rendu avec tant de bonheur, comme écrivain et comme peintre.

Dans ses livres, *Un été dans le Sahara*, *Une année dans le Sahel*, aussi bien que dans ses peintures, *Une rue à El-Aghouat*, *Un berger sur les hauts plateaux de la Kabylie*, *Une chasse au faucon*, *Une audience chez un Khalifat*, nous admirons ce sentiment profond de la nature, ce style élevé, cette expression juste et vraie qui révèlent presque toujours les grands artistes.

Comme tous les hommes supérieurs, M. Fromentin, en s'attachant au simple, a rencontré le vrai et le grand.

Il s'est fait depuis quelques années, dans la *manière* de M. Fromentin, un heureux changement ou plutôt une sorte de développement. — Dans ses premières compositions le paysage domine et les figures ne sont, pour ainsi dire, que des accessoires, mais des accessoires importants qui complètent la physionomie du tableau; ce sont des caravanes bariolées qui traversent une plaine sablonneuse, des cavaliers arabes armés en guerre, galopant dans un nuage de poussière, de longues files d'hommes et de femmes se rendant processionnellement à une Mosquée. — C'est ainsi que procède en général le groupe des orientalistes, ses confrères, MM. Frère, Tournemine, Berchère, Ziem. — Les dernières compositions de M. Fromentin ont un caractère plus personnel: l'homme y tient plus de place; les épisodes de la vie arabe sont saisis avec cette merveilleuse facilité qui donne à ses ouvrages tant de mouvement, de vie et d'originalité.

La toile exposée cette année (nº 758) est intitulée : *Un coup de vent dans des plaines d'alfa* (Sahara). — Aussi loin que l'œil peut voir; s'étend une plaine couverte de cette morne végétation qui a l'apparence d'un petit jonc et s'agite au moindre vent. — « De loin, dit M. Fromentin dans son livre, *Un été dans le Sahara*, on dirait une immense moisson qui ne veut pas mûrir et qui se flétrit sans se dorer. De près, c'est un dédale, ce sont des méandres sans fin où l'on ne va plus qu'en zig-zag et où l'on butte à chaque pas. » — Sur cette steppe désolée, sablonneuse, verdâtre, pèse un ciel morne, effrayant, dont l'horizon a la noirceur du plomb. — Le vent soufflant avec furie fait ondoyer les touffes d'alfa et donne à la plaine l'aspect d'un vaste marais. — Des cavaliers arabes surpris par l'ouragan occupent le milieu du tableau. — Les burnouss et les haïks voltigeant au-dessus de leurs têtes ressemblent à des voiles de navire en détresse. — Les chevaux immo-

biles, la tête pendante, l'œil éteint, la croupe brûlante, refusent d'avancer ; les cavaliers ont mis pied à terre ou sont à demi couchés sur leurs montures. — Seul, un vieil arabe, aguerri par des fatigues et des dangers sans nombre, se maintient en selle et présente hardiment son front au fléau. — *Allah ! Akbar !* — Dieu est grand et le plus grand !

Il est impossible de rendre d'une manière plus saisissante cette colère des éléments, si terrible dans un pareil milieu, l'inquiétude des hommes, l'effroi et l'accablement des animaux. — On entend souffler le vent, on voit ondoyer la végétation, on sent la pesanteur brûlante de l'air.... Mais rassurez-vous : ce coup de vent n'a rien d'inquiétant, il enfle les voiles de notre honorable compatriote et le conduit sûrement à l'un des plus beaux succès du salon.

M. Genty. — Le portrait, n° 790, de Mme J...., aveugle, de M. Genty, n'est pas une œuvre irréprochable, mais c'est un des bons portraits du salon. — Le ton général est un peu dur, la couleur un peu noire, mais la pose est excellente, le modelé parfaitement rendu, la tête bien éclairée et vivante. — La vieille dame, vêtue de noir, est assise, la main appuyée sur le bras de son fauteuil. — Son visage exprime à la fois cette indécision, cette vague inquiétude et ce calme profond particuliers aux aveugles. — Le relief et le sentiment rappellent la manière de certains maitres espagnols. — En somme, M. Genty a très-bien réussi, et nous l'en félicitons.

Nous sommes moins satisfait de son grand tableau, n° 789, *la Transfiguration*, destiné, dit-on, à l'une des églises de la Rochelle. L'inspiration fait un peu défaut. La composition ne manque pas d'habileté ; le groupe des disciples est bien posé et assez bien dessiné ; mais l'exécution, sèche et lâchée, laisse à désirer. — Quant à l'apparition céleste qui occupe le fond du tableau, nous la croyons plutôt tirée du cabinet des

spectres de M. Robin, que de l'Évangile selon saint Matthieu.

M. Omer Charlet. — Les Rochelais connaissent le talent de M. Omer Charlet, dont ils possèdent plusieurs tableaux. — Ils peuvent voir tous les jours, dans une chapelle de la Cathédrale, deux de ses plus importants ouvrages : les *Martyrs sur le bûcher* et le *Martyre de Saint-Barthelémy*. — Nous n'admirons pas sans réserve ces martyrs un peu trop indifférents, selon nous, à leur supplice. Mais nous nous plaisons à reconnaître, dans les œuvres de M. Omer Charlet, des qualités de couleur et de dessin, une facilité d'exécution qui ne sont pas à dédaigner, surtout dans un genre que les artistes désertent de plus en plus. — Nous retrouvons ces qualités au même degré dans le grand tableau, nº 1,453, exposé cette année, *la Foi, l'Espérance et la Charité*. — La Foi, portant une croix, présente le calice de l'Eucharistie. — L'Espérance s'appuie sur l'ancre symbolique. — Au fond, sur une sorte d'autel, la Charité sourit à des enfants.

M. André Brossard. — Nous avons gardé pour la fin un excellent portrait, nº 270, de M.gr Landriot, de M. André Brossard. Le prélat est assis, la main posée sur un livre ouvert. — La ressemblance est parfaite. — L'artiste a rendu avec une grande habileté la physionomie sérieuse et douce de son modèle, l'éclat vif et profond des yeux, l'harmonie sévère des lignes. — Le visage et la main sont modelés avec beaucoup de précision. — Les étoffes et les accessoires sont peints avec goût. Peut-être pourrait-on reprocher à ce beau portrait des tons de chair un peu lourds, un peu trop vifs ; mais, à part cette légère critique, nous croyons que le portrait de M.gr Landriot est un des meilleurs du peintre.

Voici encore deux portraits, un dessin et un pastel,

exposés par M. Adolphe Huas. Le dessin surtout, portrait de M. T. C...., présente de sérieuses qualités : une pose naturelle, une exécution assez large, un effet général très-bon. Nous lui reprocherons seulement de n'être pas éclairé assez franchement ; des demi-teintes trop larges et trop noires l'assombrissent un peu. Il y a du talent dans le portrait de Mme de J....., pastel. En traitant avec cette perfection les étoffes et les détails du costume, l'artiste est certain de se faire bien venir de ses modèles féminins; mais il doit s'attacher à adoucir ce qui reste de cru et de trop vif dans son coloris.

Si l'on veut nous permettre de faire une excursion dans la sculpture, nous citerons deux bustes en marbre de notre compatriote, M. Arnauld, l'auteur de cette Vénus aux cheveux d'or admirée au salon de 1863. — La belle tête de Vergniaud, chef du parti des Girondins, et les traits expressifs du célèbre compositeur, Halévy, sont rendus avec une netteté et un sentiment remarquables. M. Arnauld se fait chaque année une place plus large à ce soleil qui ne luit pas pour tout le monde, et qui s'appelle le succès.

Nous signalerons, en terminant, sept dessins d'architecture exposés par M. Lisch (d'Alençon), représentant la restauration de l'entrée du port de la Rochelle. La tour de la Lanterne et les grosses tours démantelées, inébranlables à l'entrée du port comme deux invalides à la grille d'honneur, sont reliées, dans le travail de M. Lisch, par une muraille crénelée défendue à intervalles égaux par quatre ou cinq petites tours percées de meurtrières et surmontées de toits pointus. Une vaste ogive, ouverte dans un massif de constructions qui réunit la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas, livre passage aux navires. Des ceintures de machicoulis, un ensemble de tourelles, de clochetons, de toits aigus, complètent l'aspect grandiose et pittoresque de ces vaillantes murailles qui, vers l'an 1600, profilaient sur le ciel ou brisaient dans les ondulations des vagues leurs lignes sévères. — Si la restauration de M. Lisch

provient d'une source authentique, que sont devenus les quatre étages et les salles voûtées de la tour de la Chaîne ? l'ogive qui formait l'entrée du port ? les pyramides qui surmontaient la tour Saint-Nicolas et celle de la Chaîne ? la muraille crénelée et les petites tours en vedette construites à l'emplacement de la terrasse qu'on appelle aujourd'hui *les Murs ?* — Demandez-le aux balles des fervents catholiques et des zélés huguenots qui se mitraillaient bravement pour le salut de leurs âmes ; aux édits des rois de France, irrités de l'esprit trop indépendant de nos ancêtres ; et surtout à ce vieillard infatigable, qui promène sa faux, sans repos ni trêve, sur nos fragiles personnes et sur nos œuvres non moins fragiles.

JEAN VATHEL.

LE COQ ET LE CAPITAINE.

FABLE.

Sic vos non vobis....

Même vœu retentit de partout à la fois :
Astre de paix, qu'enfin l'humanité se lève !
Qu'à leurs sanglants discords les peuples, à sa voix,
S'empressent de faire trève,
Et n'aillent plus graver, sans nul respect des droits,
Sur l'airain des canons ou sur l'acier du glaive :
Dernière raison des Rois !

Toujours, même en spectacle, il faut donc que l'on tue ?
L'homme ne sait donc pas qu'à la couleur du sang
L'avide regard s'habitue ?
Que la férocité, comme un dard s'y glissant,
Des yeux jusques au cœur est bientôt descendue ?
O Christ, divin martyr, comme à ton dernier jour,
De ton flanc déchiré fais descendre l'amour !

. . . . . .

Jadis le peuple roi, dans son fier Colysée,
Las de vulgaires histrions,
Faisait combattre des lions,
Captifs que jusqu'au sein de la zône embrasée
Allait saisir pour lui l'Aigle des légions.
Ce n'était pas assez : sur l'aire colossale

Vint le gladiateur, qui, pour plaire à César,
Sur un geste de la Vestale,
Avec grâce tombait sous la pointe fatale
Qui le clouait au sol, mendiant un regard.

Dans le cirque où Madrid de Rome est la rivale,
Point de monstre africain : place, place au taureau !
Et c'est en souriant que la molle Castille,
Pour voir couler le sang, accourt, sous sa mantille,
Comme elle accourt au Boléro.

Ailleurs, une autre soif dans les veines circule ;
La chance aléatoire y règne de tout point :
Dans l'élégant Paris sur la rente on spécule,
A Londres, sur les coups de poing.

Le boxeur cependant disparaît d'Angleterre ;
Le shérif le pourchasse, à sa trace assidu :
Il faut qu'un œil poché noircisse avec mystère ;
Une côte enfoncée est du fruit défendu.

Des combattants si tu descends l'échelle,
Sans vert ne sois point prise, ô grande nation !
Allons ! à tes vieux *us* fidèle,
Tu peux bien par un coq remplacer un lion,
S'est dit alors la noble terre.

Et des basse-cours d'Albion
Le gentleman est tributaire,
Jusqu'à ce, enfin, que des paris
La soif, par la mollesse et le luxe aiguisée,
Fasse aux fils des Saxons bâtir un Colysée
Pour voir combattre entre eux... des rats et des souris.

En attendant ce jour, au milieu d'une place,
De flâneurs et d'oisifs un cercle curieux

Par ses cris excitait l'audace
De deux combattants furieux.
Or, ces fiers combattants passionnant la foule
Étaient deux pauvres coqs qu'un pari meurtrier
Condamnait à périr sous un ergot d'acier,
Hélas ! sans même qu'une poule
Demeurât comme prix au plus preux chevalier.

Les yeux dardés sur la victime,
Il fallait voir les soubresauts
Que, passés maîtres en escrime,
Faisaient, pour se percer, les deux pauvres oiseaux ;
Coups de seconde, coups de prime
Pleuvaient sur le plastron de nos deux fiers rivaux,
Tandis que, prenant part à leur lutte acharnée,
Des deux côtés, maint témoin du duel
Bondissait à tout coup de l'éperon cruel,
Qui lui coûtait peut-être une guinée.

Les plumes voltigeaient sous les sanglants ergots,
Si bien qu'enfin l'un d'eux resta mort sur l'arène ;
Et le vainqueur alors, fier de lauriers si beaux,
Un œil de moins et la crête en lambeaux,
De dresser en chantant une tête hautaine.

Pauvre sot, s'écriait un jeune capitaine
Témoin des grands airs du héros,
Chante, chante bien ta victoire !
Quand tu viens de te battre, et sans savoir pourquoi,
Ton maître à beaux deniers se fait payer ta gloire.
Sois moins fier, va, crois moi :
Les profits sont pour lui, les coups de bec pour toi.

Mon officier, pas tant, s'il vous plait, de bravade,
Répond alors le coq ; montrez à votre tour

Un peu moins de dédain envers un camarade.
Quand des drapeaux aux vents arrive le grand jour,
Vous appartenez-vous, alors que, dans tout grade,
L'honneur vous fait voler à l'appel du tambour?
Par la poudre enivrés, superbes de colère,
Comme à moi, triompher est votre unique affaire.
Hé bien! dans ces jeux destructeurs,
Les princes sont les parieurs,
Et vous êtes les coqs, soit dit sans vous déplaire.

E. LABRETONNIÈRE.

UNE ODE A JEAN CHAULDRIER.

Au moment où le nom de Chauldrier vient d'être rétabli dans toute sa gloire à l'entrée de l'une de nos rues, et où la notice publiée par la *Revue de l'Aunis* vient de rappeler l'attention de tous sur ce nom autrefois célèbre, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, dans un vieux manuscrit, une ode en vers français, de quelque Rochelais du XVIe siècle, dont le sujet est la délivrance de la Rochelle par Chauldrier en 1372. J'ai vainement cherché à découvrir le nom du poète. La pièce est signée seulement de deux initiales P. G., et dédiée *à l'Académie Rochelloise*, ce qui prouverait qu'il y eut dès lors à la Rochelle une société de ce nom, probablement sur le modèle de celle qui se réunissait, à Paris, chez Baïf. Aucun de nos historiens ne parle, il est vrai, de cette académie; mais son existence ne laisse pas de paraître certaine. L'auteur de l'ode que je vais citer est évidemment un contemporain de Ronsard, un de ses amis peut-être qui, pour flatter le grand homme, aura voulu chanter ces fameux Chauldriers de qui Ronsard se montrait fier de descendre. Le style de l'ouvrage est celui de toutes les poésies de la Pléiade; parfois, cependant, on y rencontre des expressions que celle-ci n'employait plus et qu'il faut chercher dans Marot ou Saint-Gelais. Ces dissonances légères marquent bien un poète de province, mal initié au langage du bel air, et qui garde encore, dans son imitation de la nouvelle école, quelque chose de la rudesse des temps antérieurs.

PAUL GAUDIN.

A L'ACADÉMIE ROCHELLOISE.

—

IEHAN CHAVLDRIER

ODE.

Ie veux sonner (1) *la loüange*
D'un qui, entre les guerriers,
Orna le nom des Chauldriers
D'un los (2) *que le tems ne change.*
Oy (3) *donc, cité Rochelloise,*
De quelle vertu bourgeoise
Tes ayeulx furent garnis,
Et comment ilz engeignèrent (4)
Et par feinctise eslongnèrent
L'Anglois du païs d'Aunis.

Des princes & des gendarmes
O Dieu qui bruis (5) *les exploitz,*
Blond Phœbus, viens à ma voix,
Metz ton feu dedans mes carmes! (6)
Par qui fut du filz de Pèle (7)
L'ire (8) *à jamais immortelle?*

(1) Chanter.
(2) Gloire.
(3) Entends, écoute; du verbe ouïr.
(4) Trompèrent. Lafontaine dans LE RAT ET LA GRENOUILLE :
Tel, comme dit Merlin, cuide ENGEIGNER autrui,
Qui souvent s'ENGEIGNE lui-même.
(5) Qui célèbres.
(6) Vers. — Du latin CARMEN.
(7) Pélée.
(8) La colère.

Et les voïages sur l'eau
De la vagabonde trope (1)
Du mary de Pénélope ?
Par toy, Phœbus Apollo !

Par toy, de la nauf Thessale, (2)
Par toy, du pie Æneas
Le nom ne s'esteindra pas
Au fond de l'onde infernale.
Or', prends ton luth et façonne
Vne chanson qui résonne
Chez nos neveux esbahis !
Le subject de toy est digne :
Fut-il onc los plus insigne
Que de saulver son païs ?

En l'année, qu'il fault taire,
Que le roy de France, Ichan,
Livra tout, fiefs & argent,
Pour se tirer d'Angleterre,
La Rochelle eut beau se plaindre :
Son bon roy sçeut la contraindre
D'estre à un roy détesté,
Luy ouvrir sa citadelle,
Et faire, restant fidelle,
Monstre (4) *d'infidélité.*

Patrie, (Dieu le conserve !)
Pendant treize ans, nous dit-on,

roupe. Jacques de Montereul a dit de même, pour la rime :
Sa table se bordait d'une savante TROPE
Des plus rares esprits, l'élite de l'Europe.

e navire Thessalien, l'Argo.

[aintenant.

'aire MONTRE de...., comme on dit aujourd'hui : faire ETALAGE de....

Dessoubz le tyran Breton
Tu ploras & tu fus serve ! (1)
Vn souldart d'angloise race
L'écusson françois efface
De ton crénelé manteau,
Et à tes filz cois (2) *commande,*
Mussé, (3) *tant sa peur est grande,*
Derrière ton fort chasteau.

Relève ton front, ma mère !
Tu as, pour tes pleurs tarir
Et tes blesseures guarir,
Le ruzé Chauldrier, ton maire.
A banquetter il invite
L'Anglois, qui vient d'un pied viste,
De grand'gueule & appétit,
Si (4) *qu'au milieu du convive* (5)
Sent jà (6) *sa raison fuitive*
Aller clochant (7) *un petit.*

Et, tandis ilz sont à rire
Et s'esbattre en liberté,
Vn message est apporté
Scellé de roïale cire.
Lors, Chauldrier, lisant la lettre :
« *Ton roy, dit-il, nostre maistre,*
» *Escrit que demain il fault*
» *De nos gens faire la monstre.* »

(1) Esclave. Desportes :

La raison, SERVE auparavant,
Soit maintenant reine en mon âme.

(2) Coi, qui se tient sans se remuer, sans rien dire.
(3) Caché.
(4) En sorte que.
(5) Repas. — Du latin CONVIVIUM.
(6) Déjà.
(7) Boitant. — Charles d'Orléans : Jà devant moy CLOCHER ne fault.

Ce disant, le Brief il monstre
Au capitaine peu cault. (1)

Cestuy, qui n'a plus envie
De rire, œillade (2) *le sceau,*
Tant esmeü qu'il boit de l'eau,
Cuidant (3) *boire Malvesie.*
Puis il prend ces escritures,
Puis les tourne en cent figures,
Puis veut les lire à l'envers,
Puis se taict. — Qu'eust-il peü faire ?
Souldartz & hommes de guerre
Sont en lettres peu expertz.

Adonc, hors la citadelle,
Au plus matin sont rangez,
D'une part, les estrangers,
D'autre, ceulx de La Rochelle.
Lors, Chauldrier le signal donne,
Et soudain la trompe sonne,
Et grand tumulte & grandz cris,
Et bourgeois & populace,
Se rüans dessus la place,
Prennent les Anglois surpris.

O le Breton malhabile,
Qui pus croire vérité
Vn artifice inventé
Pour délivrer nostre ville !

rudeut, peu rusé. — « Qui n'était pas trop malicieux, » dit Froissart.
de, contemple. Œillader est souvent employé par Ronsard.
nt. Voir les deux vers de Lafontaine cités plus haut.

Ore, il n'est cil qui ne gausse, (1)
Songeant à la lettre faulse
Qui servit à vous bannir.
Sus ! partez : la mer est belle ;
Anglois, laissez la Rochelle
Françoise redevenir !

P. G.

(1) A présent il n'est aucun qui ne raille. Marot, Épître à la Demoiselle négligente de venir voir ses amis :

Voilà comment, pour la fort bonne grâce,
Il n'y a cil qui son souhait ne fasse
D'estre avec toy.

CHRONIQUE MUSICALE.

L'association musicale de l'Ouest a célébré cette année à Niort son 30me anniversaire.

Il y a trois villes où les congrès musicaux de l'Ouest sont traités d'une façon très-consciencieuse: c'est Niort, Poitiers, la Rochelle ; plus qu'à Limoges et surtout qu'à Rochefort, on prend à la lettre la mission de ces belles réunions, qui est de populariser, ou mieux, hélas ! de faire connaître les œuvres des maîtres classiques.

La *Fête d'Alexandre* de Haendel, orchestrée par Mozart, et les deux premières parties de *La Création* ont été entendues au premier concert avec beaucoup de convenance par le public. On a applaudi aussi, à juste titre, la cantate de concours qui valut en 1810 le grand prix de Rome à M. Beaulieu : c'était un pieux hommage rendu à la mémoire de notre fondateur. Dans cette première journée, toujours la plus intéressante pour la petite minorité sincèrement musicienne qui assiste à ces fêtes, deux fragments d'un quintette de Reicha ont été dits avec une perfection rare par MM. Dorus, Triébert, Barbet, Baneux et Jancourt.

Le second jour nous avons eu une bonne exécution de la symphonie en *ut mineur* de Beethoven, et un fragment de la symphonie à quatre violons solos de Maurer, qui a eu les honneurs du bis. Les exécutants étaient MM. Meilhan, de Tours ; Rideau, de la Rochelle; Hostié, de Rochefort, et Samie, de Limoges, jeune artiste, doué d'une qualité de son et d'une manière de phraser des plus sympathiques.

Nous n'avons pas la place nécessaire pour entrer dans les détails des autres solos, ce qui, dans nos congrès, est du reste pour les musiciens un accessoire embarrassant; nous constaterons seulement qu'à mesure que le talent des instrumentistes se perfectionne au point de vue de l'intelligence musicale et de l'exécution, le niveau des artistes chanteurs baisse dans une proportion inquiétante pour l'art dramatique.

A l'occasion de la première communion, au Lycée, M. Ehkirsch a fait entendre plusieurs morceaux d'Haydn, Mozart, Mendelssohn, etc. M. Ehkirsch connaît beaucoup de belle musique religieuse, et nous ne saurions trop féliciter le chapitre de la Cathédrale de l'avoir choisi pour maître de chapelle. Aux vêpres, on a pu admirer bon nombre de jolies voix, dont quelques-unes sont connues des auditeurs de la Societé Philharmonique.

Nous féliciterons nos solistes MM. Rideau et Battanchon d'avoir joué, le premier, un andante de Viotti, et le second un morceau de Romberg. Nous les féliciterons sur le choix de leurs solos autant que sur leur remarquable exécution.

Dans l'andante de Viotti, l'accompagnement des instruments à vent a fait un effet très-remarquable.

L. BEHRNARDT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DES FINANCES DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE III.

DES DÉPENSES.

§ Ier.

DES DIVERS CHAPITRES DE DÉPENSES.

3° *Affaires étrangères.* — Nous avons déjà vu qu'il n'y avait pas de ministre des relations extérieures, et que les quatre secrétaires d'Etat en remplissaient les fonctions, chacun pour une portion des pays étrangers avec qui la France se trouvait en rapport. Les relations internationales, très-rares au moyen-âge, où les peuples ne se connaissaient presque que par la guerre, étaient devenues fréquentes et non interrompues depuis le XVe siècle. L'activité et l'influence de la diplomatie, un des caractères de l'histoire moderne, avaient nécessité l'envoi à demeure d'ambassadeurs accrédités auprès des cours étrangères. Le personnel des ambassades était plus ou moins nombreux, suivant les rapports que la France avait avec tel ou tel de ses voisins, mais je n'ai rencontré aucun document qui m'en fît connaître exactement la composition. Au reste, la diplomatie n'était pas alors une carrière; le roi envoyait habituellement comme ambassadeurs des personnages marquants dans

le clergé, la magistrature, et surtout dans la noblesse. Ceux-ci s'adjoignaient souvent de jeunes gentilshommes qui allaient ainsi compléter leur éducation à l'étranger, et ils amenaient avec eux leurs secrétaires et leur maison.

Outre les ambassadeurs résidants, le roi faisait souvent poursuivre des négociations intéressantes par des plénipotentiaires chargés de missions spéciales. Froumenteau parle de quatorze millions de livres dépensés en frais d'ambassades à l'étranger (1), et sept millions quatre-vingt mille livres pour les « grands seigneurs, » courriers et autres députés envoyés en mission tant » en Europe qu'en terres neuves et autres lieux » de l'Amérique. » La modicité de ces chiffres, pour une période de trente-un ans, me fait penser qu'ils ne sont relatifs qu'aux dépenses extraordinaires des ambassades.

Au chapitre des relations extérieures se rattachent les subventions faites à des princes et villes dont on voulait s'assurer la neutralité ou les secours pendant les guerres de religion. L'Angleterre, les Provinces-Unies des Pays-Bas, les princes allemands et italiens se firent ainsi payer des sommes considérables, et, il faut le dire, ils ne gagnèrent pas toujours en conscience l'argent qu'on leur donna.

4° *Commerce, industrie, travaux publics, agriculture.* — Je ne place guère ici que pour mémoire ces sources inépuisables de la prospérité publique, que tous les gouvernements s'honorent aujourd'hui de protéger et de développer, mais qui, au XVIe siècle, étaient laissées à l'abandon. A peine prenait-on quelques mesures isolées en faveur des laboureurs, par exemple des dégrèvements de tailles ou des remises d'arriérés; on faisait quelques règlements sur les métiers; on avait établi quelques manufactures de soieries ou de verres, institué des foires, créé quelques charges de courtiers; mais aucune vue d'ensemble, aucune série de dispo-

(1) *Secret des finances*, p. 34.

sitions raisonnées dans le but de conserver et d'étendre ces arts de la paix. Il n'y avait guère que les travaux publics qui fussent dirigés par une sorte d'administration. Le corps des ponts et chaussées commençait à s'organiser sous la surintendance d'un grand voyer de France. Je trouve aussi sous les derniers Valois un « trésorier des œuvres et bâtiments du Roy, » un surintendant des bâtiments, et même un « général des œuvres de maçonnerie, » ayant juridiction sur les ouvriers que l'on emploie pour les travaux de construction (1).

5° *Police.* — Ce qui forme aujourd'hui le département de l'intérieur ne comprenait au XVIe siècle que la police générale du royaume. Elle s'exerçait concurremment par les prévôts des villes, les baillis des provinces et les prévôts des maréchaux. Ces derniers, qui n'étaient d'abord chargés que de la police militaire, avaient vu étendre leur pouvoir, parce que leur énergique sévérité assurait une plus prompte répression des crimes et des délits. Le prévôt de Paris, président du tribunal du Châtelet, avait, en sa qualité de premier bailli de France, une sorte de surveillance générale de la police du royaume; il était assisté d'un lieutenant-civil et d'un lieutenant-criminel.

Ce fut sous Henri III qu'on distingua le pouvoir de faire les réglements de police et d'en assurer l'exécution d'avec la connaissance des contraventions. Une ordonnance de 1586 institua des commissaires examinateurs dans les principales villes du royaume, on voit par leurs attributions qu'ils répondaient à nos commissaires de police (2). La poursuite des malfaiteurs était confiée, dans chaque baillage, à quarante exempts ou gardes de la maréchaussée; quelques villes avaient des chevaliers du guet. Enfin les gouverneurs militaires devaient tou-

(1) Voir dans Isambert, t. XV, p. 101, une déclaration du roi relative à cette juridiction.

(2) De la Mare, *Traité de la police.* — Chéruel, *Diction. des institutions*, art. police.

jours, en cas de besoin, prêter main forte à la justice et assurer la tranquillité publique.

6° *Instruction publique.* — L'enseignement, dans l'ancienne France, était aux mains de l'église, et le pouvoir séculier se contentait d'une surveillance générale et vague sur l'Université, « la fille aimée des rois », sans réclamer, comme un de ses droits les plus précieux, l'éducation de la jeunesse. L'Université de Paris, comme ses sœurs des provinces, s'administrait par elle-même, et son entretien ne comptait pas dans le budget des dépenses de l'Etat. En voyant l'éclat dont brillaient la faculté de théologie de la Sorbonne, les facultés de droit d'Orléans, de Poitiers, d'Angers, de Bourges, l'école médecine de Montpellier, on a lieu de s'étonner que la royauté n'ait pas songé plus tôt à s'environner de la gloire des études, gloire pacifique et impérissable. Ce n'est en effet que sous François Ier que fut fondé, sous le nom de Collége royal, le premier établissement d'instruction publique qui ne relevât pas de l'Université. Il y avait, à la fin du XVIe siècle, douze chaires, dont les professeurs étaient payés par le roi. — Quant à l'instruction primaire, elle était entièrement abandonnée au clergé.

La bibliothèque royale était, après le collége de France, le seul établissement laïque que l'on puisse rattacher à l'instruction publique. François Ier avait créé, pour la diriger, un maître de la librairie du roi. Henri II et Henri III s'occupèrent, avec un zèle louable, d'augmenter cette collection déjà fort importante. Une ordonnance du premier de ces princes, en enjoignant à tous les libraires d'y déposer un exemplaire des ouvrages qu'ils éditaient, assura l'avenir de cette belle institution; Henri IV transporta de Fontainebleau et de Blois à Paris la bibliothèque royale, et ce changement lui permit de rendre plus de services et la rendit populaire.

7° *Marine.* — La France, avant le XVIe siècle, ne commerça que peu par mer, et sa marine marchande

fut sans importance, sa marine militaire, presque nulle. Il y avait pourtant, depuis Saint-Louis, un amiral de France, et, à la réunion des provinces maritimes à la couronne, on conserva les amiraux particuliers de la Guyenne, de la Provence, de la Bretagne, en les subordonnant à l'amiral de France. Ils étaient chargés de la surveillance des côtes, de la répression de la piraterie, de la police maritime et du jugement des contraventions. L'amiral de France avait des attributions financières, car il payait toutes les dépenses relatives à l'administration maritime, et percevait, pour s'en rembourser, divers droits variables suivant les provinces. (1)

La marine militaire, à laquelle les voyages au long-cours et l'établissement des premières colonies allaient donner de l'importance, se composait, sur la mer du Levant (Méditerranée), de galères au service desquelles on employa les forçats, et, sur la mer du Ponant, de vaisseaux à voiles. Deux trésoriers étaient chargés d'acquitter les frais, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'exigeaient l'entretien et le personnel des équipages des vaisseaux. Le nombre en était encore bien restreint, car Froumenteau n'évalue les dépenses de la marine qu'à quatorze millions de livres en trente-et-un ans. La gloire de créer une force navale permanente, en rapport avec les besoins et les intérêts de notre pays, était réservée à Richelieu et surtout à Colbert.

8° *Finances.* — Je me suis assez étendu dans le second chapitre de ce travail sur l'administration des finances, pour qu'il soit inutile d'y revenir.

Ce qui précède nous montre, non pas le tableau (je ne crois pas qu'on puisse le dresser), mais un aperçu suffisant des dépenses auxquelles devait subvenir le Trésor. Toutes ne sont point irréprochables, tant s'en faut, ni surtout équilibrées en raison de l'importance de chaque service. Il me semble cependant que la multiplicité d'objets qu'embrassait l'ensemble de l'ancienne

(1) Voir dans *Isambert*, XIV, p. 556 et suivants, l'ordonnance de mars 1584 sur l'amirauté de France.

administration et les efforts sincères qu'elle faisait pour s'améliorer, donnent une assez bonne idée des principes qui la dirigeaient et de l'esprit dont elle cherchait à s'animer. Mais c'était dans les détails qu'elle péchait, et la comptabilité de la dépense va de nouveau nous montrer, sur un point spécial, ses erreurs et ses fautes.

§ II.

COMPTABILITÉ RELATIVE A LA DÉPENSE.

En parlant de la confection de l'état général par estimation que dressait le conseil du roi avant chaque exercice, j'ai expliqué comment le budget des dépenses se faisait avec celui des recettes. Les trésoriers généraux des bureaux de finances étaient chargés de le préparer dans chaque généralité. Ils énuméraient et estimaient chaque nature de recette, en déduisant les dépenses ordinaires tant des élections que de la recette générale, et arrêtaient, à la fin de leur état, la somme restant disponible entre les mains des comptables, pour être, soit portée à la recette supérieure, soit dépensée conformément aux ordres de leurs chefs. (1) Ces états des trésoriers devenaient définitifs après avoir été discutés et approuvés par le conseil.

Il faut donc remarquer tout d'abord que chaque caisse payait les charges ordinaires. Ces charges étaient en général : 1° les frais de perception, gages des officiers, port et voiture de deniers, voyages et taxations ; 2° les rentes constituées sur telle ou telle nature de recette ; 3° Les exemptions, remises, dégrèvements, non-valeurs, tout ce qui rentrait dans le chapitre des deniers « rendus et non reçus. » (2) Pour tous ces paiements, les receveurs particuliers suivaient à la

(1) *Guidon des finances*, p. 654.

(2) Hennequin énumère très-longuement les divers chapitres de dépenses des recettes particulières. (*Guidon des finances*, p. 132-250.)

lettre les chiffres portés sur les états des trésoriers de France, dont l'extrait leur avait été remis.

Parmi les charges ordinaires du domaine, on comptait, outre celles déjà citées, les fiefs et aumônes, les ouvrages et réparations ordonnés par les trésoriers, et qui comprenaient l'entretien, non-seulement des maisons et des châteaux, mais encore des routes, des ponts, des levées des rivières, etc.

Toutes ces dépenses acquittées, ce qui restait dans les caisses des receveurs particuliers était versé dans celles des receveurs généraux.

Ceux-ci, les charges ordinaires déduites, avaient quatre chapitres principaux de dépense :

1° Les deniers portés à l'épargne à la diligence des trésoriers généraux ;

2° Les deniers payés contre les mandements portant quittance du trésorier de l'épargne. (1) Ces mandements ne pouvaient être expédiés sans avoir été ordonnés par le conseil privé, ou en son nom, par le surintendant, et sans avoir été enregistrés au contrôle tenu par les intendants des finances. Ils indiquaient sur quel fonds spécial le porteur était assigné, et ils ne pouvaient être payés que sur le visa des trésoriers de France, et à condition qu'il y eut en caisse des espèces provenant des rentrées sur lesquelles on avait imputé le mandement. S'il n'en restait pas, il fallait que le porteur obtint une nouvelle assignation. Il était de règle que les mandements donnés aux officiers comptables des diverses administrations fussent acquittés de préférence à ceux délivrés pour dons et pensions. Quand on en présentait plusieurs à la fois au receveur général, ils passaient par ordre de date ;

3° La nécessité de faire ordonner par le conseil les mandements du trésorier de l'épargne était un embarras toutes les fois qu'il survenait des affaires pressées dont l'expédition exigeait la plus grande célérité. L'usage

(1) Sur les assignations. (Voir le *Guidon des finances*, p. 288 et 341, et l'ordonnance de 1564, art. 2.)

avait donc introduit ce qu'on appelait les *rescriptions*, qui formaient le troisième chapitre de dépenses des receveurs généraux. C'étaient des lettres des trésoriers de l'épargne aux receveurs, pour leur mander de payer à celui auquel elles étaient délivrées la somme désignée. (1) Elles spécifiaient, comme les mandements, sur quelle nature de recette le paiement devait être fait; elles différaient des mandements, en ce qu'elles devaient être échangées contre des quittances définitives du trésorier de l'épargne, sans lesquelles le compte de la recette générale n'était point déchargé. Quoique les rescriptions fussent contrôlées par les intendants des finances, elles offraient moins de garanties de bon ordre que les mandements; aussi était-il recommandé à l'épargne de n'en user qu'avec une extrême discrétion, et seulement en cas d'une absolue nécessité. Une ordonnance de novembre 1584 les avait même formellement interdites; mais le sort des réformes, dans ces temps de désordre, était invariablement le même, elles étaient abandonnées avant d'avoir été sérieusement appliquées. Cette impuissance ou cette incurie du pouvoir était même tournée parfois en ridicule, et Brantôme pouvait dire, en parlant des ordonnances de réformation: « après deux jours, non valables. »

4° Le dernier chapitre de dépenses des recettes générales était celui des deniers payés par lettres patentes du roi, pour don, pension, récompense ou pour remboursement de fournitures. (2) Ces lettres patentes, portant mandement, devaient être signées du roi et d'un secrétaire d'Etat, vérifiées par la chambre des comptes et le trésorier de l'épargne, enfin contrôlées par les intendants des finances. De plus, le receveur

(1) Voici la teneur des rescriptions: « Monsieur le receveur général tel .... » nous vous mandons payer et délivrer comptant à tel. .. la somme de.... des » deniers provenant de votre recette générale de telle nature.... d'un tel » quartier... pour subvenir au fait de sa charge... Rapportant laquelle avec » l'endossement fait sur icelle, nous vous en expédierons quittance en bonne » forme. » (*Guidon des finances*, p. 204.)

(2) *Guidon des finances*, p. 298.

général ne devait les payer que sur le visa des trésoriers du bureau des finances. Toutes ces formalités n'empêchaient pas de valider souvent des lettres arrachées au roi par importunité, et dont l'émission, en tout cas, embarassait le service financier.

De même que les receveurs généraux, le trésorier de l'épargne avait, comme on disait, plusieurs manières de faire la dépense. (1) On distinguait, en effet, les deniers comptants ès-mains du roi; les deniers payés en acquit de S. M., et les deniers comptables remis aux trésoriers faisant recette à l'épargne. Nous allons expliquer brièvement les règles de comptabilité relatives à ces trois modes de dépense de l'épargne.

1° *Comptant aux mains du roi.* — On appelait ainsi les sommes que le roi se faisait délivrer contre son simple reçu et dont il disposait sans contrôle, puisque les chambres des comptes ne vérifiaient pas les dépenses qui faisaient l'objet de ces acquits. S'il y avait certaines dépenses secrètes dont il était bon que le public n'eut pas connaissance, on aurait dû, du moins, limiter les fonds qu'on y appliquait. Mais la royauté qui visait à l'absolutisme, au moins en principe, ne pouvait supporter que des sujets contrôlassent des dépenses ordonnées par elle. De là, une nouvelle et malheureuse application du régime du bon plaisir en matière de finances. Puis, en pratique, les acquits au comptant formaient un moyen trop commode d'obtenir de l'argent en échappant aux remontrances des compagnies, pour qu'on ne fût pas tenté d'en abuser; nous verrons avec quelle imprudence on le fit et quel aliment ils présentèrent à la désorganisation du système financier;

2° *Deniers payés en l'acquit du roi.* — Le titre de ce chapitre de dépenses explique suffisamment ce qu'on entendait par là. Ces acquits devaient être contresignés par un secrétaire d'Etat. Ils différaient « du comptant » en ce que la destination des fonds y était indiquée, et

(1) Voir sur la comptabilité de l'épargne, le *Guidon des finances*, p. 336 et suiv. — Ch. Bernard, les *Finances* (1614).

en ce que la vérification de la chambre des comptes était nécessaire pour clore les comptes. Enfin, ici, ce n'était plus le roi qui était preneur, mais la personne dont le nom était indiqué sur l'acquit;

3° *Deniers comptés aux trésoriers faisant leur recette à l'Espagne.* — Pour la commodité du service et la prompte expédition des affaires, on avait établi comme règle que certains comptables ne recevaient les fonds dont s'alimentaient leurs caisses que par l'intermédiaire du trésorier de l'épargne. Ces comptables étaient les trésoriers de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, de l'artillerie, des gardes françaises, écossaises et suisses, de la marine du Ponant et du Levant, et plusieurs autres officiers moins importants. On comprend que ces différents services ne pouvaient pas rester en souffrance, que les dépenses dont ils étaient l'objet pouvaient difficilement être différées; d'ailleurs il était urgent que leurs comptes fussent centralisés, de manière que l'on sût aisément quelle en était la position exacte: ces avantages, on ne pouvait les obtenir qu'en rattachant les mouvements de fonds de ces importantes administrations à ceux de l'épargne. Le trésorier de l'épargne délivrait donc à ces différents comptables soit de l'argent comptant, soit des assignations sur les recettes générales les plus voisines du lieu où devait se faire la dépense.

La comptabilité de la guerre mérite une mention à part. Ce service comprenait l'ordinaire affecté à l'entretien de la gendarmerie, qui était, comme je l'ai dit, payée sur le taillon, et l'extraordinaire où l'on rangeait, avec la solde des autres troupes, toutes les dépenses de vivres et de matériel. (1) Le trésorier de l'ordinaire des guerres recevait au commencement de l'année un état dressé par le conseil du roi, et qui énumérait les paiements à faire à chaque compagnie, suivant le nombre d'hommes dont elle se composait. Chacune de ces com-

(1) C'est du moins la seule différence que j'aie pu déduire des explications confuses du *Guidon des finances*.

pagnies avait son payeur responsable, qui délivrait aux capitaine, lieutenant, enseigne, hommes d'armes et archers le quartier échu de leur solde. Ce paiement ne devait se faire qu'après que l'on s'était assuré de la présence au corps de tous les hommes portés sur les rôles, et du bon entretien des chevaux et des armes. Pour cela on faisait ce qu'on appelait les montres, revues trimestrielles, commandées par le lieutenant-général ou le maréchal commandant l'armée, et surveillées par les commissaires et les contrôleurs des guerres. La multiplicité des réglements, dans le but d'éviter les falsifications des rôles, et les peines sévères édictées contre les contrevenants ne témoignent ici, comme toujours, que de l'impuissance où l'on était de faire cesser les fraudes.

L'extraordinaire des guerres avait ses payeurs à part, c'étaient quatre trésoriers généraux et deux trésoriers provinciaux dans chaque province. (1) Les premiers recevaient au commencement de l'année les états de dépenses, suivant lesquels ils devaient faire leurs paiements. Ils en transmettaient un extrait à leurs subordonnés et leur adressaient, pour faire face aux nécessités du service, des mandements portant quittance, qu'ils prenaient à l'épargne. Ils devaient arrêter leurs comptes chaque mois, pour plus de régularité. S'il survenait quelque dépense imprévue que l'état annuel n'eut pas spécifiée, ils en référaient au conseil du roi qui leur délivrait de nouvelles assignations. Les trésoriers provinciaux avaient la direction de toute la comptabilité relative à leur ressort. Ils avaient dans leurs bureaux des commis ou clercs chargés d'aller aux recettes générales chercher le montant des assignations qui leur étaient délivrées, et de remettre aux payeurs de chaque compagnie de gens de pied ou de cheval la somme qui leur revenait. Comme les trésoriers généraux, ceux des provinces devaient tenir des états mensuels justifiant leurs dépenses

(1) Ordonnance de 1581.

Aucune branche de l'administration ne fut l'objet d'autant de sollicitude de la part du gouvernement que le département de la guerre, et cela se comprend, car, à l'intérieur ou à l'extérieur, la paix ne fut jamais que précaire dans tout le cours du XVIe siècle. Le recueil des ordonnances contient sur ce sujet des édits en nombre incroyable, et il semblerait que, si le désordre était en permanence dans les autres parties de l'administration, celle-ci, du moins, dût faire exception; pourtant il n'en est rien; les montres trimestrielles sont la plupart du temps interrompues et la solde en retard de plusieurs quartiers. Aussi, le soldat mécontent retombe sur les gens des campagnes, livrés sans défense à sa rapacité. A quoi bon tant de règlements s'ils ne portent pas un remède efficace aux maux qu'ils doivent guérir? La comptabilité de la dépense semble donner des garanties à la fois au trésor et aux créanciers de l'Etat; mais, en y regardant de plus près, on y trouve autant d'abus que nous en avons signalé dans la perception de l'impôt.

§ III.

DES ABUS AUXQUELS DONNE LIEU LA COMPTABILITÉ DE LA DÉPENSE.

Ces abus ont quatre sources principales, sur lesquelles nous allons donner une courte explication:

1° Le manque de centralisation de la comptabilité générale. L'habitude où l'on était de faire acquitter par chaque caisse provinciale les dépenses ordinaires rendait extrêment difficile, ou même impossible, la confection d'un budget de dépenses exact. L'Etat par estimation, dressé au commencement de l'année dans le conseil du roi, ne pouvait en tenir lieu, et en effet, il n'était rédigé que sur les rapports des trésoriers généraux, qui, presque tous, étaient complices des malver-

sations. Eussent-ils été gens de conscience, ils ne pouvaient pas facilement se rendre compte du produit brut de l'impôt, non plus que de la nécessité ou de la réalité des dépenses faites par les receveurs placés sous leurs ordres, à qui ils étaient souvent obligés de s'en rapporter.

2° La seconde source d'abus était l'usage des paiements par assignations spéciales, c'est-à-dire à prendre sur telle ou telle nature de recette. (1) Il en était des assignations données par les mandements du trésorier de l'épargne, comme de nos effets de commerce : rien ne distingue en apparence une bonne lettre de change d'une mauvaise ; leur valeur ne dépend que du crédit du souscripteur et des endosseurs. De même, telle assignation donnée sur un bon fonds était payée à première vue, telle autre, imputée sur un fonds épuisé, ne l'était pas. En réalité les paiements dépendaient en grande partie de la bonne volonté des comptables. Le trésorier de l'épargne pouvait, en ayant l'air de solder un créancier de l'état, reculer indéfiniment son paiement. De leur côté, les receveurs généraux avaient toute facilité de délivrer leurs espèces à qui bon leur semblait et de faire attendre, suivant leur caprice, les autres porteurs de mandements. (2) Cet ordre de choses, si contraire à la justice, avait un autre inconvénient, c'était de jeter dans la circulation une foule d'assignations sans valeur et sur lesquelles s'exerçait un agiotage éhonté. Quand un malheureux sans nom et sans influence était las de ne toucher que des valeurs illusoires, il se trouvait heureux de les céder, n'importe à quel prix, à quelque financier ou à quelque gentilhomme, et celui-ci savait bien par ses intrigues ou ses menaces se faire payer au pair les créances qu'il avait achetées à vil prix. On voyait même souvent des

(1) Par exemple la reine mère avait obtenu (mai 1578) une assignation sur les restes dus par les comptables, pour la construction des Tuileries. Les gages du parlement et des présidiaux étaient assignés sur une crue des gabelles, etc.

(2) *Guidon des finances*, p. 293.

receveurs généraux faire ce honteux trafic, et composer avec les porteurs de mandement. (2) Si ceux-ci refusaient, on tentait leur patience en les promenant de bureau en bureau, jusqu'à ce qu'en désespoir de cause ils acceptassent les conditions que leur faisait le tout puissant financier.

Les réassignations données en échange des mandements non payés avaient souvent le même sort que ceux-ci, avec un désavantage marqué, car plus elles étaient vieilles, moins elles avaient chance d'être payées (2).

3° La troisième cause de désorganisation, qui se combinait avec la précédente, consistait dans les anticipations. L'usage du crédit rendait assez facile d'escompter l'avenir au profit du présent, et l'on ne s'en faisait point faute. On constituait des rentes sur les fonds à recevoir de tel ou tel impôt pour l'exercice suivant, ou pour plus longtemps encore, ou bien on aliénait telle ou telle branche de revenus pour un nombre d'années déterminées. On comprend quel embarras et quelle obscurité cette façon d'opérer devait jeter dans les comptes. Elle eut un autre inconvénient, celui de donner naissance à la classe des traitants. Cette « vermine dorée » faisait impudemment éclater son arrogance ; un des traitants du temps se qualifiait insolemment, en mariant sa fille, de seigneur de 1,600,000 écus. Chez ces prêteurs usuraires, on trouvait toujours de l'argent, en se pliant à leurs conditions, et c'est là ce qui explique la durée de leur fortune que les réformateurs en matière de finances ne tentèrent même pas d'ébranler.

4° Le dernier germe de désordre et de ruine sortait de ce que l'on a appelé les acquits au comptant. Nous en avons indiqué et l'usage et le danger. Ici c'était le

(1) *Guidon des finances*, p. 293 et article 5 de l'ordonnance de décembre 1557. (*Fontanon*, II, 643). Ces manœuvres devenaient faciles par suite de l'habitude qu'avaient les receveurs de se passer des fonds les uns aux autres sans mandement. (Ed. de mai 1532.)

(2) Voir sur les assignations, P. Clément, notice sur Fouquet.

trône lui-même qui donnait l'exemple du mal. Sous prétexte de mettre sa prérogative hors d'atteinte, la royauté du droit divin creusa un abîme sous ses pas; les ordonnances de comptant ne tardèrent pas à monter à des sommes presque fabuleuses. Henri IV, « bien conseillé », en avait peu fait usage, (1) et il faut passer la limite de l'époque qui fait l'objet de ce travail pour apercevoir les désastreuses conséquences qu'elles entraînèrent par leur accroissement déréglé. Pendant les onze dernières années du règne de Louis XIII, les acquits de comptant s'élevèrent en moyenne à vingt-neuf millions par an, en 1634, ils atteignirent quatre-vingt-quatre millions. (2) Un édit de 1669 (3) avoue que « ces » ordonnances, établies pour les dépenses secrètes de » l'Etat, ont donné lieu à une infinité de pièces fausses » et simulées, et qu'il en a été délivré, de 1655 à 1660, » pour 385 millions qui ont servi à consommer criminellement tous les revenus. » Enfin, Necker trouva le budget de 1779 chargé de cent seize millions d'ordonnances de comptant!

Et je passe les friponneries, les pièces fausses, les paiements déguisés, et toutes ces infidélités des officiers dont j'ai déjà parlé. Je ne parle que des abus amenés, en quelque sorte, par la force des choses. Je suis donc en droit de conclure que la comptabilité de la dépense, comme celle de la recette, était livrée à tous les hasards de l'arbitraire, et désorganisée par l'avidité coupable des officiers de finances et l'infirmité des réglements et des lois.

J'ai rempli le cadre que je m'étais tracé, en étudiant successivement les finances de la fin du XVIe siècle sous le triple point de vue des impôts, de la perception et de la dépense: des impôts trop lourds, dont quelques-uns sont mal répartis, vexatoires ou contraires au dévelop-

(1) *Guidon des finances*, p. 359.
(2) C. Dareste, *Hist. de l'administ.*, t. Ier, p. 372.
(3) Citée par Pierre Clément, *Hist. de Colbert*, p. 127.

pement de la richesse publique ; le crédit de l'Etat peu solide encore et fréquemment troublé par des banqueroutes partielles ; une administration encombrée d'offices inutiles, une hiérarchie insuffisante, une surveillance sans efficacité ; la perception de l'impôt soumise à des lois tyranniques, souvent objet de violences inouïes ; les revenus de l'Etat prodigués par une cour insatiable, les services publics laissés à l'abandon ; les règles de la dépense se prêtant à des abus de toute sorte ; enfin, du haut en bas de l'échelle sociale, depuis le roi jusqu'au collecteur de la taille, une fureur de dilapidation, le vol, l'exaction, la violence passés en pratique, tel est le spectale que présentaient les finances de la France, il y a trois cents ans. Ce tableau n'est pas chargé ; les citations que j'ai faites et la lecture des écrivains du temps ne laissent, sur ce point, aucun doute. Est-ce à dire que tout soit à blâmer dans l'administration de l'ancienne France ? Non sans doute ; elle était certainement en progrès sur le siècle précédent, et devait s'améliorer encore ; il serait d'ailleurs injuste d'exiger de nos pères ce que l'expérience de trois siècles et le progrès de la science économique ont appris à leurs fils. Parmi les vices que nous avons signalés dans les finances du XVIe siècle, il y en a qui tiennent au temps : ce sont des lacunes que le temps comblera ; d'autres dérivent des circonstances particulièrement funestes que la France venait de traverser ; mais la crise allait se terminer et les flots se calmer pour un temps, après la tempête ; d'autres ont une cause toujours vivante, à savoir les passions humaines dans ce qu'elles on de bas et de honteux, la cupidité, l'infidélité, l'improbité, mais des lois sévères, si on les met à exécution, auront toujours raison des concussionnaires et des faussaires ; enfin quelques-uns des vices de l'administration financière tenaient au fond même des choses, à l'absence de principes arrêtés, ou à l'adoption de principes faux : ceux-là doivent être absolument condamnés ; sous aucun prétexte la fiscalité, la ban-

queroute, l'arbitraire ne sauraient trouver grâce aux yeux de l'histoire.

Si lamentable que fût l'état de la France à l'avénement des Bourbons, si affligeant que fût le spectacle de son administration, tout n'était pas perdu. Notre chère patrie a toujours eu une singulière énergie pour se relever de ses crises les plus désespérées en apparence, et pour renaître de ses cendres quand l'incendie semblait n'avoir laissé que des ruines fumantes. Une ère de réparation, malheureusement trop courte, allait s'ouvrir. Sous l'inspiration d'un roi grand politique et bon français, par les soins d'un ministre intelligent et dévoué et malgré leurs défauts, — car la faiblesse humaine se montre partout, même chez les forts, — le chaos effrayant, dont j'ai donné une faible idée, allait pour un moment s'éclaircir et coordonner ses éléments. Ce grand XVIe siècle n'avait plus que deux ans à vivre, quand fut porté à la surintendance des finances l'homme qui, sans faire aucune réforme fondamentale, sut mettre en action tout ce que cette administration avait en soi de force cachée, de valeur réelle, et éliminer tout ce qui nuisait à la régularité de son jeu.

Sully allait se mettre à l'œuvre.

Paul Romieux.

AIMÉ BONPLAND,

Né à la Rochelle, mort à Restauration (Uruguay),
1773-1858.

Il y avait à la Rochelle, tout près l'une de l'autre, une rue Saint-Louis, une rue Petit-Saint-Louis, une rue Grand-Saint-Louis. Le conseil municipal vient de substituer à l'une de ces dénominations le nom de rue Bonpland. Ce n'est pas là le paiement d'une dette de reconnaissance : M. Bonpland est à peine revenu à la Rochelle depuis sa jeunesse et n'a, que je sache, jamais rien fait pour elle; c'est un hommage rendu à l'illustration d'un concitoyen. Ce nom rappelle des idées de science et de malheur, mais ces idées, pour moi du moins, étaient un peu vagues. J'ai voulu les préciser, et comme je ne connais pas de dictionnaire biographique où il ait son article, j'ai été obligé de chercher ça et là des renseignements. C'est surtout dans le bulletin de la Société de géographie que j'en ai rencontré. Pour épargner la même peine à d'autres, j'en vais exposer le résumé. Je n'y ajoute rien, pas même une appréciation des œuvres de M. Bonpland, par deux raisons, dont la moindre suffirait: je suis tout à fait incompétent pour apprécier ces ouvrages et je n'en ai pas vu une page.

Aimé-Jacques-Alexandre Goujaud Bonpland naquit à la Rochelle, paroisse Saint-Barthelémy, le 28 août 1773. On disait en 1785 Goujaud de Bonpland, puis le

second de ces noms resta seul et il ne faut pas être encore bien vieux pour l'avoir donné au docteur Bonpland (Michel-Simon), qui aida beaucoup de nous à venir en ce triste monde et qui fut longtemps adjoint au maire de la Rochelle. Quant à celui dont il s'agit ici, il n'est jamais désigné, en latin ou en français, que par ce nom et ce prénom : *Amatus* Bonpland, Aimé Bonpland.

Aimé fit ses classes au collége de sa ville natale, et, je regrette d'avoir à le dire, avec un médiocre succès, car, après la sixième, il ne figure plus sur les listes de distribution de prix. Peut-être déjà ne pouvait-il pas tenir en place, ce qui pouvait être un présage, mais ce qui n'a jamais été une recommandation au collége. De là il suivit son frère à l'école de médecine de Paris; mais les temps devenaient durs; craignant d'être trop longtemps à la charge de sa famille, il entra dans les bureaux du ministère des finances. De là il prit part, je ne sais pas avec quelles fonctions, à l'expédition d'Egypte; ce qu'il trouva de plus pénible, lors de l'évacuation de ce pays, c'est qu'il ne put emporter les plantes qu'il avait recueillies et qu'il fallait arroser souvent. La vocation du botaniste s'était dessinée. Il avait connu en Egypte le général Bonaparte, qui lui offrit l'emploi de sous-commissaire des relations commerciales à Wilmington, dans la Caroline. Nouvelle terre, nouvelles plantes; Bonpland accepta. Le pays était curieux, mais les routes peu faciles; le débordement d'une rivière torrentueuse emporta une fois le sous-commissaire et sa voiture, et Bonpland ne se sauva qu'à la nage. Rien ne développe le goût des voyages comme les dangers qu'ils font courir. Mais les voyages demandent de l'argent et le traitement était tout à fait insuffisant. Bonpland fut rappelé en France.

J'emprunte ces détails à M. Monteil, qui prétend les extraire d'une note autographe de Bonpland; j'avoue pourtant que j'ai grand peur qu'ils ne soient apocryphes, qu'il me paraît difficile de trouver du temps pour les

placer et pour concilier surtout la mission de Bonpland à la Caroline avec ce qu'il y a de plus authentique dans son histoire.

M. Demersay, d'après les conversations de Bonpland, dit seulement que; forcé par les difficultés du temps d'interrompre ses études médicales, il fit, comme chirurgien, à bord d'une frégate de la république, une croisière sur l'Océan, après laquelle il vint les reprendre. Recommandé par son père et probablement plus par lui-même, il était souvent reçu chez Corvisart, et c'est là qu'il rencontra Alexandre de Humboldt, plus âgé que lui de quatre ans et déjà célèbre. Ils se lièrent d'une amitié qui a duré jusqu'à la fin de leur longue vie. Bonpland enseigna à Humboldt l'anatomie et surtout la botanique; il apprit de lui la physique et la minéralogie.

Le capitaine Baudin était alors sur le point de partir pour une expédition scientifique dans la mer du sud; Bonpland, presque son compatriote (Baudin était de l'île de Ré), devait l'y suivre comme botaniste; de Humboldt demanda et obtint de l'accompagner. Mais le départ de Baudin tarda trop pour l'impatience des deux amis, et, après beaucoup de projets aussitôt abandonnés que formés, ils se décidèrent enfin à partir pour Madrid. Là ils obtinrent la permission, très-difficilement accordée, de visiter les colonies espagnoles du Nouveau-Monde, et s'embarquèrent à la Corogne, le 5 juin 1799, sur la frégate espagnole *Pizarro*. Ils échappèrent aux croisières anglaises et arrivèrent en treize jours aux Canaries, et le 7 juillet à Cumana.

Pénétrant dans le Vénézuela, ils naviguèrent soixante-quinze jours dans un canot indien sur les cours d'eau de cet état, bravant toutes les fatigues et tous les périls. En juin 1800, un an après leur départ, ils vinrent prendre quelque repos à Angostura; après avoir été bloqués deux mois par les Anglais, ils passèrent à Cuba, retournèrent sur le continent, arri-

vèrent à Quito le 6 janvier 1802. Après avoir exploré six mois cette ville et ses environs, ils entreprirent, le 22 juin, l'ascension du Chimborazo, s'élevèrent jusqu'à la hauteur de 6,072 mètres, et s'arrêtèrent 458 mètres avant d'atteindre le sommet, ne pouvant plus supporter le froid et la raréfaction de l'air. Ils descendirent au sud jusqu'à Lima, puis, remontant vers le nord, s'embarquèrent, en 1802, à Guayaquil, se dirigèrent vers Mexico où ils arrivèrent en avril 1803. Humboldt et Bonpland virent alors la possibilité de percer l'isthme de Panama, aperçue près de deux cents ans auparavant par Champlain.

Une année fut consacrée à l'étude du Mexique; enfin, le 9 juin 1804, cinq ans et quatre jours après leur départ de la Corogne, ils s'embarquèrent sur un navire marchand pour revenir en Europe et arrivèrent à Bordeaux le 3 août. L'admiration publique les accueillit et, quelque multipliées que se soient depuis les entreprises de ce genre, aucune n'a effacé l'éclat de ce voyage. Deux choses le mettent hors ligne : sa durée, la grandeur des fatigues et des dangers, la constance et le bonheur avec lesquels ils ont été supportés, la fécondité des résultats.

Je comprends très-bien que, pour faire apprécier Bonpland, c'est précisément sa part dans ces travaux qu'il faudrait déterminer. Mais, je l'ai dit, je n'ai ni les matériaux, ni les connaissances nécessaires. Le courage et l'entrain, qui rend le courage facile, furent les mêmes des deux parts. Si l'on en doutait, la carrière même de notre Rochelais le prouverait. On ne recommence pas des voyages qu'on n'a pas su supporter. Mais cette même carrière n'autorise pas à dire qu'il ait eu la puissance d'esprit, l'étendue de vue, qui ont permis à M. de Humboldt de tirer un si grand parti de ses immenses connaissances. Aussi, l'opinion ne laisse-t-elle à Bonpland, sauf dans une partie, qu'une part secondaire; elle le regarde comme un intrépide voyageur, mais, en dehors de la botanique, elle ne voit

guère en lui qu'un aide intelligent et habile de son célèbre compagnon.

Le voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, dont la publication, commencée en 1807, n'est pas entièrement terminée, porte le nom des deux amis, mais, en dehors des observations et des travaux préparatoires faits pendant le voyage même, on n'attribue pas à M. Bonpland une collaboration bien sérieuse pour tout ce qui n'est pas botanique. Là, au contraire, la principale part lui revient. Les premiers volumes portent son nom seul. Mais, son impatience de retourner en Amérique ne lui ayant pas permis de rédiger les suivants, M. de Humboldt confia à Sig. Kunth le soin de décrire et de publier ce qu'il restait de leur riche herbier. Les titres des livres du reste marquent d'eux-mêmes ces différences ; les voici :

Les plantes équinoxiales, recueillies au Mexique, à l'île de Cuba, dans les provinces de Caracca, de Cumana et de Barcelone, aux Andes de la Nouvelle-Grenade, de Quito et du Pérou, et sur les bords du Rio-Negro, de l'Orénoque et de la rivière des Amazones ; ouvrage rédigé par A. Bonpland, 2 vol. in-f°, 144 pl.

Le même en latin. *In ordinem digessit, Amatus Bonpland*, 2 vol. in-f°.

Monographie des Mélastomacées ; mise en ordre par A. Bonpland, 2 vol. in-f°, 120 pl.

Monographie des Mimoses et autres plantes légumineuses ; recueillies par A. de Humboldt et Bonpland, mises en ordre, décrites et publiées par C. Sigismond Kunth, 1 vol. in-f°, 60 pl.

Nova genera et species plantarum, quas in peregrinatione ad plagam æquinoxialem orbis novi collegerunt, descripserunt, partim adumbraverunt A. Bonpland et A. de Humboldt, *ex schedis autographis Amati Bonplandi in ordinem digessit* C.-S. Kunth. 7 vol. in-4°, 714 pl.

Après la mort de M. Kunth, M. de Humboldt crut

devoir déposer au Jardin des Plantes de Paris les manuscrits qui avaient servi à la rédaction de ces *nova genera*. Il signale la part qu'il y avait prise, mais il ajoute : « Je dois le dire, le véritable mérite des tra-» vaux botaniques pendant le cours de l'expédition » n'appartient pas à moi, mais au zèle courageux de » M. Bonpland.

Déjà, peu après son retour, Bonpland avait fait hommage au Muséum d'histoire naturelle de sa part des collections que les deux voyageurs s'étaient partagées. L'empereur avait reconnu ce don par celui d'une pension. Mais une autre suite de ce voyage influa plus encore sur la destinée du botaniste. Il avait offert à l'impératrice Joséphine des graines qu'il avait rapportées d'Amérique, genre de don qu'il avait prodigué. Il semble en effet qu'il aimait les plantes pour elles-mêmes ; que le botaniste n'était, pour ainsi dire, chez lui que l'auxiliaire du jardinier. Il suivait dans les serres de la Malmaison les progrès de ces fleurs ; la place d'intendant de ces jardins étant venue à vaquer lui fut offerte et il l'accepta. Il passa dans ces fonctions les années les plus tranquilles de sa vie. Deux employés de la trésorerie générale lui avaient été adjoints pour lui rendre facile la reddition de ses comptes. En 1813, il publia la *Description des plantes rares de Navarre et de la Malmaison*, un vol. in-f° avec 64 pl. Cet emploi et sa renommée le mirent en rapport avec les hommes les plus distingués de cette époque.

L'année 1814 amena pour Bonpland de grands chagrins. Parmi les conseils qui furent prodigués à l'empereur après son abdication, il ouvrit celui-ci : se retirer au Mexique, et, placé ainsi comme à portée des deux mondes, attendre les événements qui s'y préparaient. Le 29 mai, assis au chevet de Joséphine, il reçut son dernier soupir, malheur qu'il avait prévu dès le début de la maladie, sans pouvoir faire partager son avis aux médecins. Il résolut alors, malgré les instances d'Eugène de Beauharnais, qui le pressait de

rester à la Malmaison, de revoir l'Amérique. Cherchait-il l'Amérique ou fuyait-il la France?

Il s'embarqua au Hâvre à la fin de 1816, emportant d'Europe beaucoup de plantes et d'arbres fruitiers; arrivé à Buénos-Ayres, il y fut tout d'abord bien accueilli, nommé professeur d'histoire naturelle, et comblé de promesses, bientôt trompeuses. Dégoûté par des tracasseries jalouses, il résolut d'aller de nouveau explorer les Andes et de traverser pour s'y rendre les Pampas, la province de Santa-Fé, le Grand-Chaco et la Bolivie.

En visitant les missions comprises entre le Parana et l'Uruguay, alors ravagées et presque désertes, il entrevit la possibité d'y cultiver en grand l'Yerba-Maté, nommée vulgairement thé du Paraguay, qui fournit aux habitants de l'Amérique méridionale leur boisson la plus habituelle. Ce territoire, objet de contestations entre la confédération Argentine et le Paraguay, était alors comme abandonné par les deux parties. Installé dans les ruines de la mission de Santa-Anna, Bonpland y développait son industrie avec l'appui du gouverneur argentin de Corrientes. Cet appui même irrita l'ombrageux dictateur du Paraguay, le docteur Francia: il y vit une prise de possession du territoire contesté. Blessé dans son orgueil, inquiet, selon d'autres, de la concurrence commerciale que pouvaient lui faire les cultures intelligentes de Bonpland, il envoya des soldats qui, traversant de nuit le Parana, le 3 décembre 1821, tombèrent comme des brigands sur le botaniste et ses domestiques, les blessèrent et emmenèrent de force Bonpland à Itapua et de là à Santa-Maria da Fé, qu'il reçut l'ordre de ne pas quitter.

Pendant neuf ans qu'il le garda captif, le fantasque tyran refusa de le voir. Ni les instances de l'empereur du Brésil, don Pedro Ier, ni celles du ministre des affaires étrangères de France, Châteaubriand, ni une démarche hardie de M. Grandsire, qui alla le réclamer au nom de l'Institut de France, ne purent rien obtenir.

Bonpland avait cependant pris énergiquement son parti; vivant de la vie rude et simple des gens du pays, comme eux les pieds nus, vêtu de la chemise flottante et du *calzoncillo*, il partageait son temps entre les soins d'une agriculture éclairée et ceux de la médecine, de la charité surtout. La mémoire de ses services est restée au Paraguay. En mai 1829, une résolution de Francia, aussi peu expliquée que la première, lui accorda la permission ou plutôt lui intima l'ordre de quitter le pays. Mais, lorsqu'il voulut obéir, il fut encore arrêté à Itapua, où l'ordre de le laisser passer n'était pas parvenu et où il dut l'attendre vingt mois. Enfin, le 2 février 1831, il traversa le fleuve, libre d'aller où il pourrait.

Ce retard de dix ans ne permettait pas à Bonpland de reprendre ses projets de voyage. Il se fixa au bourg de Santa-Borja, à une heure de l'Uruguay. Il y reprit la vie qu'il venait de mener. En 1844, il fonda à Santa-Ana, à 50 lieues de San-Borja, un grand établissement agricole sur un terrain de deux lieues carrées, que lui avait concédé le gouvernement de Corrientes. Il y déploya, à plus de soixante-dix ans, une activité juvénile. Il y planta un verger d'orangers, qu'il voulait porter au nombre de dix mille. Il explorait, à cheval, tous les environs, découvrant et signalant toutes les plantations naturelles importantes d'Yerba-Maté.

Il ne songeait pas à revenir habiter l'Europe dont la vie et la science, dans ses progrès, lui étaient devenues étrangères; mais il nourrissait un vif désir de revoir passagèrement la France. Si ma mémoire ne me trompe pas, car elle est ici mon seul garant, son frère, mort à Périgny en 1850, lui léguait par son testament son herbier. M. Bonpland aîné avait aussi aimé et cultivé la botanique; il avait eu la plus grande part à la formation de notre Jardin des Plantes et à la rédaction de son catalogue; il avait fait des cours publics et gratuits sur cette science; il avait formé avec soin une collection des plantes d'Aunis, et il voulait qu'à son retour Aimé

trouvât ce souvenir scientifique et fraternel. Vers le même temps, celui-ci écrivait de Montevideo à M. Arago : « Mon herbier, composé de plus de trois mille plantes et que je conserve en bon état, ainsi que mes manuscrits, ont fait envie à bien des personnes. Plusieurs fois on m'a proposé de les acheter, et naturellement j'ai refusé toutes les offres. Mes travaux appartiennent à la France..... »

Cet amour pour la France, il le montrait en toute occasion : les voyageurs français que des missions scientifiques ou politiques poussaient vers ces régions allaient d'abord vers lui. Tous louent avec effusion sa bienveillance, son amabilité, le charme de sa conversation, les richesses de ses connaissances. Tous s'accordent à dire que ces qualités ne s'épanchaient pas pour eux seuls, mais pour tous les hommes qui avaient affaire à lui, quel que fût leur rang, quelle que fût leur couleur.

Apporter ses manuscrits et ses herbiers à Paris et retourner à San-Borja, telle semblait son unique ambition. La France non plus ne l'avait pas oublié ; perdue faute de formalités qu'il n'avait pu remplir pendant sa captivité à Santa-Maria, sa pension avait ensuite été rétablie ; en 1849, M. de Falloux lui avait envoyé, en Uruguay, la croix de la Légion-d'Honneur. Mais Bonpland ajournait, chose toujours dangereuse, encore plus quand on approche de 80 ans. Sa grande activité lui faisait illusion. Il courait sans cesse, à cheval, à travers les plaines et les forêts, ou il descendait les fleuves. L'année même où il écrivait cette lettre, en venant par l'Uruguay à Montevideo, il avait failli périr avec la goëlette qu'il montait, par suite d'un coup de vent du sud-est. Un nouveau projet vint encore l'occuper. On croyait qu'il existait auprès de la Cruz une mine de mercure sulfuré et, à la prière du gouverneur de Corrientes, Bonpland s'était chargé de diriger les travaux nécessaires pour s'en assurer. A la fin de 1855, il avait réuni tous les instruments, tous

les réactifs qui lui pouvaient être utiles, et il se proposait de pousser à bout ces recherches avant de s'embarquer pour la France. Il avait plus de 82 ans; son activité physique n'avait pas diminué, mais ses amis trouvaient qu'il perdait quelque chose de sa mémoire et de sa vigueur intellectuelle.

En 1856, Bonpland avait renoncé à trouver du mercure à la Cruz; mais il ajournait encore; il voyagea pendant la plus grande partie de l'année 1857 et remonta jusqu'à l'Assomption. Il tomba malade au mois d'avril et mourut le 11 mai suivant, dans le bourg de Restauration, à sept lieues de son établissement de Santa-Ana, surpris par la mort au milieu de ses projets, bien qu'il eût près de 85 ans. Le gouvernement de Corrientes, qui lui avait toujours témoigné les plus grands égards et l'avait toujours regardé comme un des plus utiles citoyens du pays, fit transporter son corps dans la capitale, où une tombe lui fut élevée aux frais de l'Etat.

M. Demersay a donné, dans l'atlas de son histoire du Paraguay, un portrait d'Aimé Bonpland, qui rappelle beaucoup les traits de son frère.

Les manuscrits de Bonpland ont été apportés en France; ses collections, quoique en grande partie déjà déposées au musée de Corrientes, paraissent devoir y venir aussi. Des difficultés sur cette double propriété n'étaient pas encore levées en mai 1860. J'ignore ce qu'il en est advenu depuis. M. Demersay, qui les a vus et étudiés, en atteste l'intérêt, mais en ajoutant: « Il ne se rencontrera dans ces manuscrits aucun ouvrage de longue haleine, soit achevé, soit en cours d'exécution. »

L. Delavant.

MA POÉSIE.

Ma poésie, à moi, celle que j'ai rêvée,
Quand le rossignol chante auprès de sa couvée,
Serait mélancolique et douce et réservée
Comme une jeune vierge, au cœur empli de paix.

Elle aime à reposer son front dans sa main droite,
A respirer des fleurs sur quelque tombe étroite,
A planer du regard sur la mer qui miroite,
A contempler des nids dans les buissons épais.

Souvent, quand elle songe aux choses de la vie,
Une pitié poignante à l'œuvre la convie;
La sœur de charité devient son idéal.

Elle voudrait bénir le dévoûment austère;
Elle voudrait sourire aux damnés de la terre;
Elle voudrait pleurer sur ceux qui font le mal.

ERIMA.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Nous avons reçu, il y a quelque temps déjà, un petit volume de fables d'un Niortais, M. A. Gruié. La place nous a jusqu'à présent manqué pour en rendre compte ; mais « mieux vaut tard que jamais » dit un proverbe, et nous consacrons aujourd'hui cette chronique au recueil du poète, notre voisin.

La *Revue de Paris* disait un jour, rendant compte de l'œuvre d'un de nos fabulistes Rochelais : « La fable est un genre peu cultivé ailleurs qu'à la Rochelle. » Cette assertion, légèrement railleuse, nous paraît loin d'être une vérité. Que Paris, où la mode est, à cette heure, aux poésies prétendues humanitaires, répudie pour un temps le vieil esprit français et fasse bon marché d'un genre ennemi du pathos et du galimatias, nous le comprenons trop bien. Mais, tout arriérée qu'elle soit, la province sert à quelque chose : c'est chez elle que Paris viendra reprendre plus tard cette qualité, base de toute vraie grandeur, le bon sens ; c'est chez elle que naîtra plus tard un poète qui ne s'imaginera pas que ses vers vont changer la face du monde, et qui prendra pour devise *l'art pour l'art*, sachant que cette devise comprend tout.

Il s'est élevé, dans ces derniers temps, une école où l'on parle à tout propos de Shakespeare et de Dante ; le moindre poétriau s'y pose en prophète, la plus légère piécette y semble rimée pour le bonheur des hommes ; de naturel, de simplicité, pas l'ombre ; tout y prend de grands airs, le rire en est banni, les plus petits mots y

sont longs d'une lieue, le colossal y règne en maître; on y dédaigne Racine, on y insulte Musset, on y encense M. Vacquerie. N'est-ce point le cas de s'écrier avec Théocrite : « Autant m'est odieux l'architecte qui veut élever un édifice aussi haut que l'Oromédon, autant je hais, tous tant qu'ils sont, ces oiseaux des muses qui s'égosillent à croasser à l'encontre du chantre de Chio.» Ces messieurs se nomment entre eux les poètes de l'avenir, comme on dit les musiciens de l'avenir, et ils semblent ne pas se douter qu'ils ne sont que les traînards du passé, les derniers braillards du vacarme de 1830. En arrière d'un demi-siècle, ils prennent au sérieux bien des choses dont le bon sens public est déjà las de rire. Non contents de violenter la forme, ils cherchent l'originalité dans l'extravagance du fonds, comme si ce n'était pas une vérité éternelle que les plus grands maîtres sont ceux qui traduisent le plus simplement ce qui est la pensée de tout le monde. Laissons les crier, laissons les dresser leurs statues de plâtre. Nous, cependant, Province, gardons comme un dépôt sacré ce vieux fonds français de raison souriante. Un jour quelqu'un de grand apparaîtra, qui de nos mains prendra le trésor, et leur clinquant rentrera dans l'ombre.

Nous voilà loin de M. Gruié.

Je ne suis pas de ceux qui blâment un fabuliste, quand sa morale vient comme elle peut, vraie à demi, cousue tant bien que mal au bout de la fable. Ce que je considère avant tout, c'est le récit : c'est par le récit que Lafontaine est le premier fabuliste du monde et l'un des plus grands poètes français; presque toujours ses morales pèchent par quelque côté. Mon indulgence sur ce point paraîtra, du reste, fort naturelle, si l'on songe qu'elle date du temps où j'ânonnais le monotone « δηλοῖ οτι » du philosophe Phrygien. Cela posé, quand j'aurai dit que les morales de M. Gruié sont ce qu'il y a de meilleur dans son livre, l'éloge, de ma part, sera assez mince.

Le recueil renferme dix-huit fables. J'y signalerai tout

d'abord une tendance marquée aux effets de rhythme, un certain travail de facture où l'effort est malheureusement trop visible. Théodore de Banville, dans une gracieuse étude sur Jean de la Fontaine, dit à propos du vers libre : « Cette fusion intime de tous les rhythmes, où le vêtement de la pensée change avec la pensée elle-même, et qu'harmonise la force inouïe du mouvement, c'est le dernier mot de l'art le plus savant et le plus compliqué, et la seule vue de difficultés pareilles donne le vertige. » Ces difficultés, je le dis à regret, M. Gruié est loin de les avoir vaincues : non-seulement ses vers sentent la lutte, mais le but de cette lutte n'est presque jamais atteint. Le plus souvent ce qu'il croit une dissonnance est un accord faux. Prenons pour exemple ce passage, de la *Fourmi malade* :

Mais que me coûteront vos bons soins, je vous prie ?
— Presque rien :
Il sera temps, quand vous serez guérie...
— Mais encore, combien ?
J'aime que toujours en affaires
Le prix d'avance soit réglé.

« Presque rien » est ici un vers à effet, comme Lafontaine a dit :

Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

mais ce dont Lafontaine se serait bien gardé, c'est l'enchevêtrement des mesures suivantes, qui, sans nécessité, cherche encore un effet rhythmique dans ce petit vers : « mais encore, combien ? » et arrive, pour tout résultat, à dérouter l'oreille, à rompre l'harmonie, à produire une cacophonie déplorable.

J'ai dit que les vers de M. Gruié portent les traces d'un dur travail. J'en trouverais de nombreux exemples dans les inversions forcées, les chocs de syllabes

rocailleuses qui y foisonnent ; ainsi, dans la fable citée plus haut :

Aussitôt elle fit venir
Du voisinage l'Hippocrate....
. . . . . .
De faire votre testament
Juste le temps vous reste encore...

Dans *Le beau Coquillage et l'Huître :*

Qu'as-tu donc fait à la nature,
Lui dit le premier en raillant,
Quelle te fit en t'habillant
Une si laide créature?....
. . . . . .
A tous les yeux de se montrer
Jamais la vertu ne s'efforce....

Parlerai-je, pour terminer, des sujets choisis par M. Gruié ? Ils sont fort simples en général, et la morale, comme je l'ai dit, en découle aisément. Les a-t-il tirés de sa propre imagination ou empruntés à d'autres, c'est ce que je ne saurais préciser. J'en citerai un seul, *les deux marchands,* que j'ai déjà vu traité par Boursault, sous ce titre : *La marchandise de mauvais débit.*

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LOUIS XIII

AU SIÈGE DE LA ROCHELLE

(1627-28).

Si, vous occupant d'études historiques sur la Rochelle, on vous eût appris qu'il existait à la bibliothèque impériale, sous les numéros 4022-23-24-25-26 et 27 de la section des manuscrits, six énormes volumes in-folio, d'une écriture aussi fine que serrée, intitulés *Histoire active de Louis XIII*, et dans lesquels Jean Hérouard, premier médecin du roi avait consigné, jour par jour, heure par heure, tous les faits et gestes de son royal client depuis sa naissance jusqu'en 1628, n'eussiez-vous pas supposé comme moi que ce journal (inconnu de nos historiens rochelais) de l'exact et scrupuleux docteur qui avait accompagné Louis XIII au siège de la Rochelle allait vous révéler mille curieux détails ignorés, et ne vous seriez-vous pas réjoui de la bonne fortune d'en avoir la primeur et d'être le premier à les livrer à la publicité ? Ce n'était certes pas trop du stimulant d'une curiosité vivement excitée pour ne pas se laisser décourager par les difficultés d'une écriture microscopique, à peine formée et presque illisible, d'un vieillard de soixante-dix-huit ans. Mais, amère déception ! à mesure que je déchiffrai ce pauvre grimoire, s'envo-

lèrent mes riantes espérances, et je reconnus qu'à l'exception de quelques dates précises, l'historien n'avait rien à puiser dans cette œuvre indigeste, que Michelet, l'infatigable chercheur qui a tout fouillé, a ironiquement appelée *le journal des digestions de Louis XIII* ou la *Ludovicotrophie* (1). Les médecins et les cuisinières, voire même les gastronomes y pourront seuls faire d'intéressantes études ; les premiers, sur la médecine du temps et les étranges remèdes alors en usage ; (leur vieux confrère ne leur laissera rien ignorer de leur composition et des résultats qu'il en a obtenus ;) les seconds, sur les bizarres ingrédiens qui entraient dans la confection des mets et les singuliers menus dont étaient formés les repas d'un monarque : ils y trouveront la matière d'un curieux chapitre à ajouter à la *Cuisinière bourgeoise* ou plutôt au *Cuisinier royal* (2). On a vraiment peine à comprendre qu'un homme intelligent et instruit se soit imposé, pendant vingt-trois ans, la tâche de tenir scrupuleusement note, sans y manquer un seul jour, du nombre d'heures pendant lesquelles le roi avait dormi, de l'état de son pouls et de son *facies*, du temps qu'il a mis à se lever, se peigner, s'habiller,

(1) Tallemant des Réaux, dans son historiette sur *Louis treiziesme* en parle en ces termes : « Son premier médecin Hérouard a fait plusieurs volumes de tout ce que le Roy a fait, qui commencent depuis l'heure de sa naissance jusqu'au siége de la Rochelle, où vous ne voyez rien sinon à qu'elle heure il se resveilla, desjeûna, cracha, etc..., etc..., etc... » Dans le commentaire de ce passage, M. Paulin Paris, qui a publié la troisième édition des *Historiettes* de notre malin conteur rochelais, déclare qu'il a *parcouru* tout entier le volumineux journal d'Hérouard, et qu'il n'y a remarqué d'intéressant que les extraits qu'il en donne et qui ne comprennent que deux pages et demie, en ajoutant : « d'autres apparemment seront plus heureux que moi. »

(2) Louis XIII, paraît-il, ne dédaignait pas de s'occuper de cuisine, car Tallemant a écrit de lui : « On ne scauroit quasy compter tous les beaux mestiers qu'il apprit outre ceux qui concernent la chasse... Il estoit *bon confiturier*, bon jardinier. Il fit venir des pois verts, qu'il envoya vendre au marché. On dit que Montauron (*riche financier*) les achepta bien cher, car c'estoit les premiers venus... Le Roy se mit à apprendre *à tarder*. On voyoit venir l'escuyer Georges, avec de belles lardoires et de grandes longes de veaux ; et une fois, je ne sçay qui vint dire que Sa Majesté lardoit. Voyez comme cela s'accorde bien : *Majesté* et *tarder* !... » Et après avoir énuméré tous les petits talents du fils de Henri IV, le satyrique anecdotier termine par ces deux vers de son épitaphe :

« Il eut cent vertus de valet
Et pas une vertu de maître. »

prier Dieu, du moment où il a déjeûné, dîné, soupé, de chaque mets dont il a mangé, du vin qu'il a bu et en quelle quantité, de chaque fois qu'il a satisfait aux besoins de la nature, du moindre dérangement ou malaise qu'il a éprouvé, etc., etc. C'est le culte de la royauté poussé jusqu'au fétichisme.

Si mince est l'intérêt de l'œuvre inédite d'Hérouard, que l'on regrette moins de voir la mort trancher ses jours quatre mois après son arrivée à Aytré, où Louis XIII établit son quartier général, dans le manoir de la seigneurie des Rouhaux ou Réaux, qu'avaient habité avant lui le duc d'Anjou, son frère, et le duc d'Angoulême. Mais comme le départ du roi pour Paris (auquel ne fut sans doute pas étrangère la perte de son médecin,) eut lieu le surlendemain du décès d'Hérouard, et qu'il ne revint au camp que deux mois et demi après, le journal se trouve embrasser toute la première période du séjour de Louis devant les murs de la Rochelle. Cette période remplit presque le quart du sixième volume, et cependant le peu qui mérite d'être noté dans tant de pages pourrait facilement tenir dans un seul feuillet. Je ne répondrais pas que, si réduits qu'ils soient, les extraits que j'en ai faits offrent grand intérêt aux lecteurs de la *Revue de l'Aunis;* ils rendront du moins ce service à ceux qui, à mon exemple, pourraient se laisser prendre à son titre trompeur, de leur éviter la peine d'aller fatiguer leurs yeux à ce griffonnage calligraphique du commencement du XVIIe siècle, dans le vain espoir d'y trouver le récit animé de la vie active et guerroyante d'un prince assiégeant une ville rebelle, avec la fleur de sa noblesse, l'élite de son armée et son grand ministre Richelieu.

On trouvera peut être qu'il eût été beaucoup plus simple, au lieu de le répéter à la date de chaque jour, de me borner à dire que Louis allait presque chaque matin à la messe, dans cette humble église d'Aytré, dont le pasteur ignore sans doute qu'elle fut longtemps la chapelle d'un roi qu'entouraient les plus grands person-

nages de la France ; mais il m'a paru que la monotonie de cette existence, qui finit par causer au prince un insurmontable ennui, ressortirait mieux de ce fait que, dans l'emploi de tant de journées, c'était, en dehors des nécessités de la vie, le seul point que son historiographe eût trouvé à mentionner. J'ai cité au hasard, et non parce qu'ils étaient plus remarquables que les autres, les mets de quelques-uns de ses repas, gras et maigres, qui commençaient presque toujours par *deux pommes cuites sucrées* et se terminaient invariablement par une *petite cuillerée de dragées de fenouil*, préservatif contre les flatuosités, paraît-il. J'ai copié *in extenso* le journal du 1er janvier, parce qu'il m'a semblé étrange que rien de particulier n'eût marqué cette journée consacrée d'ordinaire aux adulations des courtisans.

On sait que l'Angleterre avait pris l'initiative de la rupture avec la France, par l'interdiction de tout commerce avec elle (28 avril 1627), et que Louis XIII avait riposté, le 8 mai suivant, par une mesure semblable vis-à-vis de l'Angleterre. Averti des grands préparatifs qui se faisaient dans les ports anglais, Richelieu s'était empressé de concentrer des forces militaires dans le Poitou et l'Aunis, d'activer la construction des navires sur le chantier, et d'ordonner à Toiras, gouverneur du fort Louis et de l'île de Ré, de hâter les travaux de fortification destinés à tenir la Rochelle en bride. Il avait déterminé le roi à prendre en personne le commandement de l'armée, et Louis XIII, dans cette intention, était parti de Paris le 18 juin ; mais, dès le lendemain, pris de maladie, il avait été contraint de s'arrêter. Le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, fut alors chargé de le remplacer.

La flotte anglaise, forte d'environ cent navires de guerre et montée par dix mille hommes, que commandait le duc de Buckingham, parut devant l'île de Ré le 20 juillet. Malgré les valeureux efforts de Toiras, les Anglais débarquèrent deux jours après, et bientôt il ne

resta plus aux Français, écrasés par la supériorité du nombre, que la citadelle de Saint-Martin, dans laquelle s'enferma Toiras, et le fort de la Prée. L'armée royale, qui s'était concentrée à Marans, vint asseoir son camp devant la Rochelle le 14 août (1), mais en s'abstenant d'actes sérieux d'hostilité contre les Rochelais, qui ne s'étaient point encore prononcés ouvertement pour les Anglais, avec lesquelles cependant ils étaient déjà d'accord depuis quelque temps. Le 10 septembre seulement, après d'infructueux pourparlers de conciliation et de paix, ce fut, bizarrerie étrange ! par la bouche d'un canon tiré contre le fort Louis, sur l'ordre d'un *conseiller au présidial,* Mathieu Tessereau, que fut signifiée, du haut des remparts de la Verdière, la déclaration de guerre des Rochelais. Trois jours après, le duc d'Angoulême faisait commencer à Coureille l'un des nombreux forts qui devaient enceindre la Rochelle du côté de la terre, et se relier à la digue destinée à intercepter toute communication par mer. Après de longues hésitations, le frère du roi, Gaston duc d'Orléans, qui avait été chargé de prendre le commandement des troupes en attendant l'arrivée du roi que retardait son état de santé, s'était décidé à prendre le chemin de la Rochelle, et était arrivé à Aytré le 15 septembre. Pendant ce temps-là, Toiras, assiégé par les Anglais dans la citadelle de Saint-Martin et manquant presque de tout, résistait avec un admirable énergie, mais écrivait qu'il ne pouvait plus tenir longtemps s'il n'était promptement secouru. Richelieu, comprenant quelle force donnerait aux Anglais l'occupation entière de l'île de Ré, employait toute l'activité de son merveilleux esprit à préparer ces secours ; toutefois, il sentait que, dans des conjonctures si difficiles, rien ne pouvait suppléer à sa présence ; aussi, dès que le roi fut en état d'entreprendre le voyage, se mirent-ils en route en marchant à petites journées. Ils partirent de Paris le 24 septembre, et n'arrivèrent à

(1) C'est une faute d'impression sans doute qui fait dire à Arcère le 4 août.

Surgères que le 10 octobre. Deux jours après, ils se dirigeaient sur Aytré, et c'est à ce moment que nous prendrons le journal d'Hérouard.

Le 12 octobre 1627 (1).... Part de Surgères; à Netray (2) à trois heures; au conseil à sept heures (3).... ; soupé.... va à sa chambre à neuf heures; beu du sirop de grenade... mis au lit; prie Dieu (4); s'endort jusqu'à six heures et demie après minuit.

Le 13.... Levé, bon visage... peigné, vestu, botté, puis a déjeûné... va à la messe, disne à neuf heures et demie... va au conseil... monte à cheval (5), va au Plomb (6) pour voir l'armée angloise; revient à six heures, soupe... va en sa chambre à huit heures et demie, devestu... mis au lit... prie Dieu; à neuf heures et demie s'endort jusqu'à sept heures après minuit.

Le 14.... Déjeûné, va à la messe, disné... va en sa chambre au conseil; à une heure monte à cheval, va vers le fort qui se faisoit à Coreille; revient à cinq heures et demie; à six heures soupe... à neuf

(1) Cette date confirme l'exactitude du journal de Mervault et contredit celle du 10 octobre donnée par l'*Histoire du Poitou* de Thibaudeau et par M. Avenel dans ses notes sur les *Lettres du cardinal de Richelieu*, et aussi celle du 11 des mémoires du cardinal.

(2) Richelieu choisit pour logement la maison seigneuriale du Pont-de-la-Pierre, entre Aytré et Angoulins, « sise sur le bord de la mer, éloignée de *tout secours* et *sans aucun retranchement* » lit-on dans ses mémoires. Elle appartenait alors à Jehan Berne, écuyer, seigneur d'Angoulins, du *Pont-de-la-Pierre*, de Jousseran et de Lhommé, maire de 1619 et fils du maire de 1603 et 1614. Le garde des sceaux Marillac et les autres membres du conseil s'établirent à la Jarne, vraisemblablement dans le château de Buzay, devenu le manoir de la seigneurie de la Jarne, depuis que le château de la Jarne avait été détruit. Il appartenait alors à Jean Barbot, fils du maire de 1610 et neveu de notre chroniqueur Amos Barbot. Bien que rebâti depuis, il a conservé son nom et appartient aujourd'hui à M. le comte de Montbron.

(3) C'est dans ce conseil que le cardinal, contrairement à l'avis du garde des sceaux, qui ne voulait pas qu'on affaiblit l'armée en envoyant un secours d'hommes à Toiras, fit décider qu'on embarquerait pour l'île de Ré un corps de troupes important, dont la descente dans l'île détermina la retraite de Buckingham.

(4) Il est à remarquer que ce n'est jamais qu'après s'être mis au lit que le roi adresse à Dieu ses prières.

(5) Louis XIII montait parfaitement à cheval et était un élève distingué du célèbre Pluvinel.

(6) Une portion des troupes de débarquement devait s'embarquer dans la *fosse* du Plomb, petit port de la paroisse de Lhoumeau, qui avait alors une certaine importance. « Dès que Sa Majesté fut arrivée, disent les *mémoires* de Richelieu, sans se divertir à aucune chose, elle voulut réconnoistre l'estat de ses troupes, voir les forts *(celui de Coureille et de la Moulinette)*, l'ordre des gardes, l'artillerie, les magasins des vivres et provisions de l'armée et le nombre des hommes tant de cheval que de pied dont il se pouvoit assurer.

heures devestu, mis au lit, prie Dieu, s'endort jusqu'à six heures après minuit.

Le 15.... *Rien à noter.*

Le 16.... Va promener à la prairie, revient; à la messe à dix heures et demie, disne... à une heure après midy monte à cheval, va à la chasse, *prend* deux lièvres (1), revient à cinq heures; à six heures soupé...

Le 17.... Va à la messe...

Le 18.... Va à la messe... peu après *(son dîner)* monte à cheval, va à la chasse, revient à cinq heures...

Le 19.... Va en sa chambre au conseil...

Le 20.... Esté au conseil...

Le 21.... *(Après déjeûner)* monte à cheval; va voir le travail; revient à neuf heures; va à la messe... *(après dîner)* monte à cheval, va à la chasse et visiter les tranchées; à 6 heures soupe...

Le 22.... Va à la messe... disne... à une heure monte à cheval, va voir les tranchées et forts qui se font...

Le 23.... Va à la messe... va en sa chambre au conseil...

Le 24.... Va à la messe... au conseil... monte à cheval, revient à six heures; soupé...

Le 25.... Va à la messe... disne... à deux heures monte à cheval, revient à six heures...

Le 26.... Va à la messe...

Le 27.... Va à la messe... à deux heures monte à cheval; revient à six heures, soupé... à 10 heures levé, monte à cheval, revient à deux heures après minuit (2), s'endort jusqu'à neuf heures.

(1) Et non pas « *tue* deux lièvres ». Louis qui avait la passion de la chasse, ne chassait guère qu'au vol, au moyen d'oiseaux de proie. On sait que le talent d'Albert de Luynes, pour élever les faucons, fut l'origine de sa haute fortune et que, de simple *maître de la volerie du cabinet*, il devint le plus puissant favori du prince. La volerie fut la grande occupation du règne de Louis XIII et prit plus d'importance qu'un ministère; elle avait son roi, ses ministres, ses officiers et un très nombreux personnel. Cette volerie suivait partout le jeune roi.

(2) Les mémoires de Richelieu nous apprennent que, la nuit qui suivit son départ pour Brouage, les Rochelais firent *une entreprise par mer pour l'enlever;* que le roi, averti par un espion, fit mettre ses mousquetaires dans la maison du Pont-la-Pierre et « des régiments sur le ventre dans les dunes qui sont à l'avenue de la mer, et que Sa Majesté demeura toute la nuit avec quelques compagnies de cavalerie derrière la maison, attendant les Rochelois, mais sans effet; car bien qu'ils fussent venus à la rade, ils n'osèrent se débarquer et s'en retournèrent. » Bien évidemment cette nuit passée à cheval par Louis XIII se rapporte à cet événement, et c'est par erreur que la *relation de la descente des Anglois en l'isle de Ré* fait partir le cardinal le 25 au lieu du 27; car le roi passa tranquillement la nuit du 25 dans son lit, et le cardinal

Le 28.... Va à la messe... à deux heures monte à cheval, va voir faire la monstre *(revue)* à quelques gens de pied...

Le 29.... Va à la messe...

Le 30.... Va à la messe... au conseil, retenu par le temps de vent et de pluie... à neuf heures devestu, mis au lit, prie Dieu, ne dort pas... se lève par la chambre, par inquiétude des troupes qui, soubs la conduite de M. le mareschal de Schomberg, devoient passer du port du Plomb à l'isle de Rés (1)...

Le 31, dimanche.... Esveillé à sept heures.... desjeûné... va à la messe; à dix heures et demie disne : deux pommes cuites sucrées; potage de veau bouilli, la mouelle d'un os, potage de deux gros poulets crestés de coq dessus, hachis de chapon, les yeux, les oreilles et deux pieds de chevreau bouilli, pomme frais confite, un peu de coing cuit seucré, deux quartiers de coing frais confit, pain peu, beu du vin clairet fort trempé (2), dragées de fenouil la petite queillerée... à midy monte à cheval, il s'en va à Laleu (3) et au Plomb, revient à cinq heures et demie; soupé : deux pommes cuites sucrées, potage fait de pain et veau bouilli, la mouelle d'un os, chapon bouilli, peu; hachis de mouton avec des œufs pochés dessus et ung œuf, poulet à

dit lui-même qu'il arriva à Brouage le 28. Il ajoute que « depuis lors il pourvut à la sûreté de sa demeure par de bons retranchemens et fortifications à l'épreuve du canon. »

(1) Ces troupes, montées sur vingt ou vingt-cinq chaloupes, s'étaient embarquées vers cinq ou six heures du soir sous le commandement de Canaples, et non sous celui de Schomberg, qui ne passa que quelques jours après. Elles arrivèrent au fort de la Prée entre dix et onze heures, malgré les canonnades des navires rochelais qui faisaient la garde dans le Pertuis « Le roy, dit l'auteur de l'*Histoire de la rébellion*, présida aux préparatifs avec une grande sollicitude; il employa les mulets et les chariots de son train à transporter les vivres et munitions Il choisissoit les hommes et les faisoit embarquer. Toute l'armée vouloit passer. Le roy avoit toujours en poche une petite boussole pour savoir à tous momens d'où venoit le vent, et il s'estoit fait faire un plan de tous les ports de l'isle de Ré, avec l'indication des vents favorables pour y aborder. *Il se levoit souvent la nuit* et faisoit apporter un flambeau auprès d'une girouette placée vis à vis la fenêtre de sa chambre pour savoir quel vent soufflioit.... » Le cardinal nous apprend que le roi avait eu le soin de faire confesser et communier les soldats avant qu'ils ne s'embarquâssent.

(2) M. Bazin, dans son *Histoire de Louis XIII*, remarque qu'un singulier témoignage de l'influence de Cinq-Mars sur l'esprit du monarque fut de lui avoir fait prendre goût aux plaisirs de la table et de l'avoir amené à l'usage du vin, quand jusqu'alors il n'avait bu que de l'eau. Aussi voit-on qu'il avait soin de le *fort tremper*.

(3) C'était à Laleu qu'était le quartier général du maréchal de Bassompierre. Le roi ne vint s'y établir qu'à la fin du siège et lors de l'arrivée de la flotte anglaise, commandée par lord Lindsay. Il y logea dans le château seigneurial qui appartenait alors à Paul Yvon, seigneur de Laleu, le fantasque maire de 1616.

la saulce jaulne ; la moitié d'une tourte salmandes ; trois poires frais confites, trois quartiers de coing frais confit ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée...

1er novembre.... Levé, prie Dieu, va à confesse, puis à la messe ; n'a point voulu desjeuner ; va au jardin où il a touché 400 malades (1); à onze heures et demie disne.... à deux heures et demie va au sermon du père Suffren (2) à vespres....

Le 2.... *(Rien de remarquable).*

Le 3.... Va à la messe.... s'amuse à faire charger des vivres, du pain, du fromage que l'on avoit apporté à vendre, et des pastés qu'il avoit fait faire.... *(après diner)* monte à cheval, revient à six heures...

Le 4.... Va à la messe, au conseil....

Le 5.... Va à la messe, puis monte à cheval ; va au Plomb où il fait porter son disner, mais ce fut de la viande de M. le mareschal de Bassompierre et assez mal.... *(mot illisible)* (3), va au fort Louis,

(1) On ne peut guère admettre qu'ils fussent tous atteint des écrouelles ; mais ce n'était pas la seule maladie que les rois eussent reçu du ciel le don de guérir. Ecoutez plutôt cette historiette de Tallemant des Réaux : « Au voyage de Lyon, en une petite ville nommé Tournus, un gardien des Cordeliers voulut faire accroire à la Reyne mère, que le Roy (Louis XIII) en passant y *avoit fait parler une muette en la touchant*, comme si elle eust eu les écrouelles ; on luy monstra la fille. Ce bon père disoit l'avoir veû, et après luy toute la ville le disoit aussy. *Le père Souffran fit faire une procession et chanter* La Reyne prend ce bon religieux et ayant joint le Roy, elle luy dit qu'il devoit bien louer Dieu de la grâce qu'il luy avoit faitte d'opérer par luy un si grand miracle. Le Roy dit qu'il ne sçavoit ce qu'on vouloit dire, et le Cordelier disoit : voyez la modestie de ce bon prince ! Enfin le Roy desclara que c'étoit une fourberie et vouloit envoyer des gens de guerre pour punir ces imposteurs. *(Hist. de Louis treizième.*

(2) Jésuite, confesseur du roi ; celui qui, un an après, jour pour jour, quand le roi après la reddition de la ville, fit son entrée solennelle à la Rochelle, prononça le sermon dans la chapelle de Sainte-Marguerite, après le *Te Deum* d'actions de grâce.

(3) Bien que ce passage ne soit pas très clair, il laisse cependant comprendre que Bassompierre fit servir au roi un assez mauvais dîner, et rappelle l'historiette racontée par Tallemant des Réaux, sur le cardinal de Valençay, auquel Richelieu avait confié le commandement d'une petite escadrille, avec laquelle il se faisait fort d'empêcher la flotte anglaise de franchir la passe de la digue. Le Roy, rapporte notre conteur, voulut aller sur son vaisseau *(la Renommée, navire de 300 tonneaux seulement)* ; on l'en avertit, et que le Roy y vouloit faire collation. Le Bailly *(ainsi appelait-on le cardinal de Valencay)*, qui n'estoit pas sot dit : si je fais une belle collation, on se moquera de moi de despenser ainsy mon argent ; si vilaine, ce sera encore pis. Le Roy y va et puis demande la collation. Apportez, dit le Bailly. On apporte un bassin de biscuits moisis et un de merluche avec un meschant potage aux pois. Le Roy se mit à rire : Sire, luy dit-il, quand on nous payera mieux, nous vous ferons meilleure chère. Ce procédé, si peu respectueux, était d'autant moins excusable que l'on assurait, nous apprend encore Tallemant, que le mauvais plaisant avait mangé vingt mille écus, en deux mois, en frais de table.

où il n'avoit point encore esté ; y fait tirer cinq ou six canonnades contre une barque qui alloit de l'isle de Rets dans la Rochelle (1), revient à cinq heures...

Le 6.... Va à la messe.... rentre en sa chambre, au conseil M. le cardinal *(sic)*....

Le 7.... Va à la messe.... *(après dîner)* monte à cheval, va à la chasse courir le lièvre....

Le 8.... Va à la messe.... à huit heures et demie monte à cheval ; va au Plomb, où il a disné, à midy, d'un pasté royal beaucoup, d'une espaule de veau rosti froid beaucoup, d'un pasté de perdix froid beaucoup ; ung bouquet de guines *(guignes)* sèches ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée ; revient à cinq heures....

Le 9.... Va à la messe.... au conseil....

Le 10.... Va à la messe.... à midy monte à cheval, va à la chasse au renard ; revient à cinq heures.

Le 11... Va à la messe.... au conseil....

Le 12.... Va à la messe....

Le 13.... Va à la messe.... pour vouloir aller à la chasse, diane à à huit heures.... à neuf heures monte à cheval, va à la chasse ; revient à cinq heures....

Le 14.... Va à la messe....

Le 15.... Va à la messe, puis monte à cheval, va à la Garde-Valet, a disné à Cigogne (2), va à la chasse, revient à cinq heures (3)....

Le 16.... Va à la messe....

Le 17.... Va à la messe.... au conseil. — *En marge on lit :* « Ce

(1) Mervault ne parle pas de ce fait. Mais il raconte que la veille, quinze barques, venant de l'île de Ré, étaient entrées à la Rochelle et que sur l'une d'elle était le ministre Vincent qui arrivait d'Angleterre avec d'importantes dépêches.

(2) Maison seigneuriale dans la paroisse du Thou, non loin de la Garde aux valets.

(3) A cette date du 15 novembre, Louis XIII écrivait au procureur général Molé une lettre datée du camp de la Rochelle, et dans laquelle, après s'être plaint du mauvais vouloir manifesté par le Parlement et des entraves qu'il opposait à ses projets, il lui dit : « ..... Je suis icy au milieu de l'hiver, dans des pluies continuelles, *au sortir d'une grande et périlleuse maladie*, agissant moy-mesme en tous les endroits, n'espargnant ny ma personne ny ma santé et tout cela pour réduire en mon obéissance mes subjets de la Rochelle et oster de tout mon royaume la racine et la semence des troubles et émotions qui l'oppriment et l'affligent depuis plus de 60 ans... » La maladie à laquelle le roi fait allusion ne peut être que celle qui avait retardé son départ pour la Rochelle, car depuis son arrivée au camp il n'avait été nullement malade.

jour-là, sur les trois heures, les Anglois ont levé les ancres et se sont du tout retirés. » (1)

Le 18.... Va à la messe.... au conseil....

Le 19.... Va à la messe.... botté à deux heures ; monte à cheval, va à la chasse, revient à cinq heures....

Le 20.... Va à la messe.... monte à cheval, va à l'assemblée, à la Garde-Valet et disne à Cicogne.... va à la chasse où un mastin enragé pille deux de ses chiens qu'il veut soubmettre à la mort.... revient à cinq heures....

Le 21.... Va à la messe.... au conseil....

Le 22.... Va à la messe.... au conseil....

Le 23.... Va à la messe.... à une heure monte à cheval, va au logis de M. le cardinal de Richelieu et à la chasse....

Le 24.... Va à la messe.... à onze heures monte à cheval et va à la chasse à Surgères. (2)

E. J.

(*La fin à la quinzaine.*)

(1) Ils étaient restés huit jours à l'ancre devant l'île de Loix après leur embarquement. Cette date du 17 confirme celle du journal de Mervault et contredit celle du 12, donnée par notre chroniqueur Guillaudeau.

(2) L'importante terre de Surgères était passée dans la maison des Larochefoucault-Montendre par le mariage, en 1600, d'Hélène de Surgères, fille de Charles de Fonsèque, avec Isaac de Larochefoucault, baron de Montendre.

UN JURY D'HONNEUR.

SOUVENIR D'ÉTUDIANT.

Oh ! vous, qui vous plaignez de ce qu'on se permet aujourd'hui de fumer dans presque tous les cafés de France, on voit bien que vous n'avez pas fait votre Droit à Poitiers, en 1816. Vous allez, peut-être, me demander ce qu'il y a de commun entre un cours de Droit et de la fumée de tabac. Je voulais seulement vous dire que, pour avoir une idée d'une tabagie, il faut avoir vu le café Moutet où nous apprenions le Droit romain en faisant la *poule*, et le Code civil en vidant des bataillons de bouteilles de bière. Ce qui ne nous empêchait point de nous intituler étudiants en Droit.

Je dois pourtant ajouter qu'une partie des étudiants n'assistaient que le soir à ces réunions fumantes et buvantes, et ceux-là n'étaient pas les moins nombreux, pour l'honneur du corps. C'était donc souvent au café Moutet que je passais mes soirées à Poitiers.

Quel singulier aspect que celui de la grande salle de billard à cette époque ! L'armée de la Loire venait d'être licenciée : partout vous trouviez sur vos pas quelques-uns de ces uniformes qui, noirs encore de la fumée de Waterloo, allaient rentrer dans un long et cruel oubli. Beaucoup de cavalerie avait été dirigée sur Poitiers pour y être dissoute ; aussi, les cafés étaient-ils bigarrés de casques étincelants de cuirassiers et de dragons, de schakos, d'épaulettes et de panaches.

Un grand nombre d'officiers avaient choisi le même

café que les étudiants ; là, ils savaient qu'une entière sympathie leur permettrait d'exhaler sans crainte leurs regrets du passé, et de manifester toutes leurs espérances pour un meilleur avenir. Nous étions tous encore sous le charme de la gloire militaire dont les fanfares avaient résonné autour de nos berceaux ; nous accueillions donc avec une espèce de respect filial tous ces vieux débris de nos phalanges nationales. A la même table se trouvaient d'ordinaire deux officiers et deux étudiants ; et, tout en vidant les flacons de bière, les amis de huit jours causaient chaleureusement des destins de la France. Les mêmes vœux se croisaient ; les verres s'entrechoquaient au nom du grand Napoléon qu'on invoquait tout bas; les pipes se culottaient ; les cigares tombaient en cendre ; la fumée montait partout en blanches auréoles ; puis, le cercle allait s'élargissant, et s'évanouissait enfin au plafond : fidèle image de cette gloire guerrière à laquelle tant de buveurs faisaient un autel de chaque table de marbre du café !

Vous connaissez, sans doute, ces belles gravures d'après Gérard, où, à travers un ciel vaporeux et semé de pâles étoiles, se dessinent les graves figures des Dieux et des Héros, enfants du génie d'Ossian, cet Homère de la Calédonie ? Eh bien ! c'était presque la mise en action de cette belle page de Gérard que l'arrière-salle du café, à neuf heures du soir. Nous nagions dans une atmosphère éthérée qui réellement dérobait le sol aux regards, et ne laissait plus pour l'œil qu'une blanchâtre nuée, au sein de laquelle apparaissaient à peine quelques fantastiques figures. Ici, un quinquet, perdu dans une épaisse vapeur de tabac, brillait, immobile et rougeâtre étoile, au-dessus d'un groupe d'officiers, où plus d'un austère et pâle visage rappelait, par son front nu et ses longues moustaches, le profil héroïque de Fingal et de ses Bardes; là, le punch projetait sa vacillante lueur sur les figures imberbes et rieuses de jeunes étudiants remplissant la coupe de vieux capitaines au front chauve : c'étaient les jeunes

ombres versant l'hydromel au père d'Oscar, dans l'Olympe Scandinave. Les lampes éclairaient à peine le tableau ; tout semblait se mouvoir à travers un voile vaporeux ne livrant au regard que des formes vagues et incertaines; ce qui veut dire, en style un peu moins poétique, que le tabac nous aveuglait et nous suffoquait au café en question.

Un soir, nous étions cinq ou six étudiants à la même table, et la conversation était fort animée : il y avait eu le matin, entre un officier et un élève en Droit, un duel qui heureusement s'était terminé sans effusion de sang, grâce à la sage intervention des témoins dans l'affaire. C'était le sujet de tous les entretiens du jour. Nous débattions chaudement, à notre table, cette question philosophique du duel, traitée par tant de doctes et brillantes plumes, sans que tous leurs arguments eussent pu entraîner une seule conviction. Les uns, bravant courageusement le vieux préjugé, soutenaient que c'était arrêter dans sa marche toute civilisation que de répondre aux provocations d'un spadassin allant vous prouver avec une épée ce qu'il n'avait pu faire par la parole, à savoir, que vous avez eu tort : ils flétrissaient de toute leur raison ce reste de barbarie qui a tant coûté de larmes en France, et ils allaient jusqu'à soutenir qu'il n'est pas une seule injure pour laquelle on soit forcé de descendre en champ clos. Les autres, plus timides philosophes, ne se prononçaient pas d'une manière si absolue contre cet odieux abus du mot honneur dans la bouche du duelliste ; ils voulaient seulement qu'on se battit pour une injure *impardonnable*.

Ce malheureux mot ne fut pas plus tôt lâché, que les arguments, les interpellations, les réponses, les épigrammes, tout cela se croisa, se heurta, véritable cliquetis de dialectique, véritable duel verbal, dans lequel la victoire devait demeurer non au plus logicien, mais à celui qui était doué des plus vigoureux poumons. Il s'agissait en effet de déterminer dans quelles limites on circonscrirait le pardon des injures ; et vous sentez

qu'il était difficile de s'entendre à cet égard, chacun étant porteur d'un cœur plus ou moins vindicatif. Oui, s'écriait un des plus ardents ennemis du duel, il faut absolument déraciner de la Société Française cette infâme coutume, dût-on rétablir les lois terribles de Louis XIV, la peine de mort!

Beau moyen, ripostaient les autres, pour éteindre le duel! Ce serait au contraire le multiplier; car, si l'injure ne vous paraissait pas digne d'une vengeance à main armée, votre antagoniste ne manquerait pas de transformer votre respect pour la loi en crainte de la mort; et pour repousser ce titre flétrissant de lâche, vous la braveriez deux fois: de la main de votre adversaire si vous étiez vaincu, de la main du bourreau si vous étiez vainqueur. Croyez-le, Messieurs, ce n'est pas par les lois que vous parviendrez à extirper le duel; il a sa racine dans les mœurs; c'est là qu'il faut le saisir d'une main impitoyable!

Pendant cette tirade, je regardais un officier de cuirassiers qui, seul à une table voisine, les jambes croisées et le coude négligemment appuyé sur le marbre, laissait périodiquement s'échapper une bouffée de fumée qu'il semblait suivre d'un œil distrait, dans la longue spirale qu'elle traçait en montant au plafond: mais je crus m'apercevoir qu'il écoutait au contraire fort attentivement notre entretien.

Vous êtes de braves jeunes gens, nous dit tout-à-coup l'officier; puis, il prend son verre et le pose sur notre table, en rapprochant son tabouret. *(Garçon, de la bière!)* Nous accueillons notre nouveau convive avec une franchise toute cordiale, à laquelle nous avait engagés sa façon toute militaire de nouer connaissance. — Vous voyez bien, Messieurs, nous dit-il, ce coup de sabre qui m'a fendu la joue gauche jusqu'aux dents? Vous croyez peut-être que c'est un Russe ou un Prussien qui me l'a donné? Pas du tout, c'est un Français, *un ami*. Puis, le vieux capitaine ajoute en riant: ce qui ne m'empêche pas d'en avoir reçu quatre à Wagram,

et pas par des amis, ceux-là, je vous l'assure! Vous parliez tout à l'heure du moyen d'éteindre le duel en France; vous avez raison, jeunes gens: c'est une affreuse maladie sociale.

Il faut, à ce sujet, que je vous raconte l'histoire du malheureux coup de sabre qui me rend si joli garçon. *(Les verres sont tous vidés, et l'officier continue ainsi.)*

J'étais lieutenant de chasseurs avant de passer aux cuirassiers; notre régiment était en garnison à Nancy, en 1810. Nous étions tous d'excellents camarades, ayant longtemps servi ensemble presque sans voir arriver de nouveaux visages, et ayant, pour la plupart, reçu notre épaulette sans avoir passé par l'école de Cavalerie de Saint-Germain; nous étions, par conséquent, tous de vieilles moustaches et ce qu'on ne tardera pas bientôt à nommer encore des parvenus.

A cette époque, l'Empereur ressuscitait toute la vieille aristocratie dont nous nous étions crus débarrassés par la Révolution. (Bah! je lui pardonne tout de même; à la santé du petit Caporal!) On voyait arriver dans les régiments une foule de blancs-becs, fils de généraux, de conseillers d'État, de sénateurs, etc., etc., tous issus de barons, de comtes, de ducs, tout comme sous l'ancien régime. Ces jeunes gens, qui, il faut le dire, étaient de bons officiers, n'ignoraient point qu'ils étaient, dans les corps, des sujets de jalousie pour beaucoup de vieux serviteurs dont ils bornaient l'avancement. Aussi, jusqu'au moment où, en face de l'ennemi, il leur était permis de montrer leur bravoure, les élèves de Saint-Cyr et de Saint-Germain n'avaient pas d'autre ressource que le duel pour faire leurs preuves: abominables essais auxquels, malheureusement, ils étaient quelquefois poussés par certains crânes qui se chargeaient de les *tâter* sur le chapitre.

Ces jeunes officiers, avertis qu'on épiait leur valeur, étaient sans cesse sur leurs gardes, et ne laissaient jamais passer le moindre mot équivoque sans se montrer disposés à en demander explication. Aussitôt

qu'on s'était aperçu qu'ils étaient solides au poste, dès lors on les estimait, et il était rare qu'on tentât une nouvelle épreuve.

Il venait d'arriver au régiment deux sous-lieutenants fraîchement sortis de Saint-Germain, le jeune Eugène de Verviers, et le jeune Thévenot, fils d'un Préfet, je crois. Il y avait à peine quinze jours qu'ils avaient été reconnus par leurs compagnies, que nous nous trouvions, un soir, réunis en grand nombre dans un café. Dans mon escadron était un officier plein de toutes les qualités qui font le bon militaire : brave comme César, doux comme un agneau, bon camarade, sage, juste, le pauvre Vernys, en un mot, était la fleur du régiment, et chefs et chasseurs, tout le monde le chérissait.

Moi surtout, ami d'enfance, compagnon de gloire de Vernys depuis douze ans, je l'aimais comme un frère. Par malheur, il était un peu trop gai quelquefois, et devenait alors ce qu'on appelle un farceur ; titre qu'on ne devrait jamais rechercher dans le monde: il coûte parfois bien cher !

On parlait du grade de colonel-général des diverses armes de la cavalerie ; chacun choisissait le sien. *Bah !* dit Vernys, *tout cela vous donne de beaux uniformes en garnison, et rien de plus. Moi, en campagne, j'aimerais mieux être colonel-général des fricoteurs.* Puis, s'adressant au jeune de Verviers : *N'est-ce pas, jeune homme, que ce grade en vaudrait bien un autre !* Par malheur, nous ignorions que le sous-lieutenant était fils d'un officier émigré, rentré sous le Consulat, et occupant alors, à la Cour de l'Empereur, je ne sais quelles diables de fonctions d'Intendant des offices, comme qui dirait colonel-général des marmitons.

Le jeune officier crut qu'on voulait le plaisanter sur la place de son père, et répondit avec une hauteur à laquelle nous ne concevions rien. Vernys, toujours bon, voulut alors s'excuser si on l'avait mal compris ; mais à mesure qu'il baissait le ton, l'autre le prenait de plus en plus haut, de sorte qu'il se vit contraint d'élever la

voix, à son tour, et de se montrer ce qu'il était. Le malheureux sous-lieutenant ne pouvait plus reculer, il finit par une grossière insulte, ajoutant qu'il était prêt à en donner satisfaction. Tous nos efforts furent inutiles. Vernys avait été profondément blessé dans son amour propre, il ne voulut point pardonner.

Le lendemain matin.... *(ici le capitaine de cuirassiers se mord les lèvres, sa voix se voile, il s'efforce de dévorer deux larmes qui sillonnent ses joues).* Le lendemain matin, reprit-il avec effort... Ah! messieurs, quel malheur!... mon pauvre ami fut tué!!! — le narrateur fond en larmes à ces mots, et quelques-uns de nous s'essuient furtivement les yeux.

Après un instant de silence, notre officier continua ainsi : J'étais nécessairement un des témoins de mon malheureux camarade; je me précipitai sur lui pour sucer sa blessure : *Vernys*, m'écriai-je, *Vernys! c'est moi, ne me reconnais-tu pas!* — Pauvre ami! il me jeta un regard mourant, me reconnut, et me serra la main... pour la dernière fois!

Je me relevai, et jetant au ciel un regard désolé : est-il possible! dis-je, en fermant les poings de rage, un soldat de Marengo, mourir sans gloire et loin de l'ennemi!

— *Et de la main d'un morveux de Saint-Germain!* ajouta le second témoin de Vernys, désespéré comme moi. Le jeune Thévenot était le second de son ami de Verviers; il prit à l'instant l'insulte pour lui et en demanda raison sur le champ. — *Ah! volontiers!* s'écria l'autre.

Deux minutes après, le pauvre petit Thévenot était tombé un genou en terre, et s'appuyait, en chancelant, sur la poignée de son épée dont la pointe était fichée dans le sol. Nous le secourûmes aussitôt : il était frappé au flanc d'un profond coup de seconde, mais, par bonheur, la plaie n'était pas mortelle; au bout d'un mois il était guéri.

Ce fut une journée de deuil pour Nancy que le jour où l'on vit entrer en ville ces deux corps sanglants;

notre régiment fut tout entier plongé dans la consternation. De toutes parts s'élevèrent des voix éloquentes contre l'odieuse coutume qui venait d'enlever au corps un officier accompli, et cela pour un si frivole motif! une réaction violente se manifesta contre le duel, et il fut résolu qu'on travaillerait à l'éteindre dans le régiment. Après de longs pourparlers dans lesquels il fallait bien reconnaître la difficulté de l'entreprise, une réunion générale des officiers eut lieu. Là, il fut arrêté qu'on créerait un Tribunal de famille, au jugement duquel seraient soumises toutes les rixes et provocations, et que ce tribunal seul déciderait s'il y avait lieu ou non d'admettre le duel. Cette Cour martiale, renouvelée des jours de la Chevalerie, fut appelée *Jury d'honneur*. Ce Jury fut le produit de l'élection, se composa de deux juges par escadron, et conféra la présidence au commandant le plus ancien de services.

Je fus nommé par mon escadron; nous étions en tout neuf officiers. Nous nous rendîmes, quelques jours après, à une séance préparatoire, afin de discuter une espèce de code du point d'honneur, avant de prendre définitivement notre titre de juges. Nous étions tous bien déterminés à en finir avec le duel, et à lui imposer de si dures conditions qu'il ne pût que rarement les avoir remplies.

Les théories sont sans doute de brillantes et séduisantes fleurs de l'imagination; mais, hélas! la pratique est bien souvent un terroir rebelle où elle ne peuvent prendre racine. Notre malheureuse réunion donna un démenti complet à nos projets de réforme. La discussion, d'abord calme et mesurée, prit peu à peu une teinte acariâtre; on avait posé en principe ce que disait à l'instant l'un de vous, messieurs: que les injures impardonnables devaient seules autoriser le duel.

J'étais tellement affecté de la mort de Vernys, que je montrais une indulgence qui scandalisa un des juges: il en vint à me demander, d'un air menaçant, si j'avais formé le projet de déshonorer l'épaulette. Je lui ripostai

sur le même ton ; la querelle devint dès-lors générale, chacun se passionnant pour ou contre ce qu'on est convenu de nommer point d'honneur. Bref, ce concile, d'où devait partir la Bulle d'excommunication du duel, était sur le point de dégénérer en duel à l'anglaise, quand le président jugea convenable de lever la séance. Mais la discussion continua dans la rue entre moi et mon antagoniste ; si bien qu'il m'insulta, que je le provoquai, qu'il accepta, et qu'à peine, le lendemain, étions-nous en garde, je sentis la pointe de son sabre me servir de curedent. Tenez, vous voyez que le camarade n'y allait pas de main morte.

Autant le duel de Vernys et celui Thévenot avaient affligé tout Nancy, autant le nôtre fit rire. Ce fut un déluge de plaisanteries, de quolibets, sur le malheureux *Jury d'honneur*, et nous nous joignîmes volontiers aux railleurs en nous moquant de nous-mêmes.

Eh ! bien, messieurs, ce que n'eût certainement point atteint notre Jury, le ridicule le produisit. Nous restâmes encore près de deux ans à Nancy, et dans cet intervalle, non-seulement il n'y eut plus un seul duel au régiment, mais encore parmi la jeunesse de la ville. Il suffisait pour cela d'un mot. Quand deux habitants ou deux militaires se disputaient, le premier venu leur disait : *Prenez-garde, messieurs, vous allez passer au Jury!* Les adversaires se tendaient alors la main en riant ; et tout était fini.

Rappelez-vous cette histoire, jeunes gens, nous dit en rallumant son cigare notre brave capitaine, elle est une nouvelle preuve qu'en France, le ridicule sera toujours l'arme la plus puissante pour changer les mœurs et atteindre ainsi peut-être jusqu'au duel.

E. LABRETONNIÈRE.

LA MORT D'UN MOUSSE.

Nous étions embarqués sur un joli trois-mâts,
La Léonie, allant de Bordeaux à Madras,
Douze matelots, vieux loups de mer, un novice,
Chien pour l'attachement, singe pour la malice,
Trois hommes de métier, le coq, le charpentier,
Moi qui, jeune en ce temps, partais comme voilier,
Et notre mousse enfin, que la pâle misère
Forçait d'aller chercher du pain loin de sa mère,
Pauvre enfant, à l'œil noir, mélancolique et doux,
Qui me faisait pleurer, quand, priant à genoux,
Il demandait à Dieu d'écarter les tempêtes,
De nous donner bon vent, d'éloigner de nos têtes
Les peines, les dangers et ce morne chagrin
Qui, dans un long voyage, accable le marin,
Quand, lassé de la mer et perdant l'espérance,
Il soupire tout bas en songeant à la France.

J'eus bientôt pris ce mousse en grande affection,
Et conçus le projet d'une bonne action :
Rempli de bon vouloir à défaut de science,
J'entrepris d'éclairer sa jeune intelligence.
De mes soins assidus, esprit droit, cœur aimant,
Son zèle et ses progrès me payaient largement ;
J'étais heureux... — Un jour, (car c'était trop de joie !)
L'enfant tomba : la mort vint réclamer sa proie...

Assis à son chevet, je lui tenais la main,
Et déjà son regard n'avait plus rien d'humain.
« Mon ami, me dit-il, j'exige une promesse,
» Quand vous serez à Brest, faites dire une messe ;

» Je le sens, voyez-vous, je vais bientôt mourir ;
» La mort me semble douce, étant né pour souffrir.
» Vous direz de ma part à ma mère chérie
» Qu'elle ne pleure pas, mais plutôt qu'elle prie.... »
Et la voix lui manqua ; mais je voyais ses yeux
Qui semblaient mesurer la distance des cieux ;
La lune, qui dispose à la mélancolie,
Éclairait cet enfant qu'abandonnait la vie ;
Il chercha mon regard pour me sourire encor,
Et doucement vers Dieu son âme prit l'essor.

Le jour vint. Il fallut songer aux funérailles.
On mit aux pieds du mort un paquet de ferrailles,
D'un vieux lambeau de voile on fit le drap du deuil :
A qui meurt à la mer il n'est pas de cercueil.
La planche bascula ; chacun fit sa prière ;
Plus d'un rude marin essuya sa paupière...

Quand je revins à Brest (c'était quatre ans après),
La mère de l'enfant dormait sous les cyprès.

ALEXANDRE GOURRAUD.

LE RÊVE

ÉPITHALAME

TRADUIT DU GREC MODERNE.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Les rossignols chantent, la lune brille, les fleurs se parlent entr'elles et dans le caïque d'or les deux amants sont assis ; sur la vaste nappe d'eau courent les lueurs phosphorescentes : ce sont les âmes de ceux qui ont aimé.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Il lui dit en soupirant : Ma bien aimée, j'ai fait un rêve, un rêve étrange. On me conduisait à l'église pour me marier ; les instruments résonnaient et la foule tourbillonnait autour de moi. Alors elle verse des larmes abondantes, elle lève les yeux au ciel et le rameur assis sur le banc se demande pourquoi.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Quand j'entrai dans l'Eglise les sons retentirent plus bruyants et le gros primat me dit en croisant les mains sur son ventre : Bonjour Monsieur le marié. Mon sang bouillonnait, je voulais ne pas entrer, mais une foule invincible me poussait vers l'autel.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

La fiancée était là, couverte d'un voile épais et les jeunes filles autour d'elle riaient ; la petite Krysoële s'avança et me dit : Dieu vous donne d'heureux jours, seigneur Pallikare, et à ce moment tous les sots visages s'épanouirent bêtement.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Le pappas vint et me dit : dépêchez vous, on vous attend ; le pappas était pressé de faire la cérémonie, car il ne voulait pas être le dernier au repas de noces. J'allai machinalement, je pris la main de la fiancée et je sentis que sa main était froide.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

Quand le pappas nous eut bénis, la fiancée leva son voile et je vis son visage. Devine qui c'était, ma bien aimée : la fiancée c'était toi. Alors elle sèche ses larmes et baisse ses yeux vers lui et le rameur assis sur le banc sait pourquoi.

Entrez, commencez la danse, dites la chanson, chantez comment se prend l'amour : il se prend par les yeux, il se prend par les lèvres et plante ses racines profondes dans le cœur.

(Smyrne 1858.)

ANTONIN PROUST.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(4e SÉRIE.)

21. — *Eloge historique de Michel de Lhopital, chancelier de France,* par un vieux avocat retiré du service. — Edimbourg, 1776, in-8o (par Bourgeois). (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

22. — *Le système des billets de banque, poème....* Par N. L. B. — Amsterdam, Lhonoré et Châtelain, 1737, petit in-8o (par Bourgeois). (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

La *Revue* du 1er février 1864 a donné une notice sur Bourgeois.

23. — *Le charlatanisme démasqué ; ou la médecine appréciée à sa juste valeur...* par un ami de la vérité et de l'humanité, 1821, in-12, 3e édition (par M. l'abbé Menard, eudiste). Note d'une main qui m'est inconnue. C'est un livre en faveur de la médecine curative de Leroy.

24. — *Histoire du canal du Languedoc*, rédigée sur les pièces authentiques, conservées à la bibliothèque impériale et aux archives du canal, par les héritiers de P.-P. Riquet de Bonrepos (MM. de Caraman). — Paris, 1805, in-8o. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

CHARENTE — Archives — MARITIME

25. *Lettre critique sur les acteurs et actrices des trois spectacles de Paris, à M. Garich.* — A Lahaye, 1760, (par Gondar.) (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Note d'une main qui m'est inconnue.

26. *Lettres théologiques et critiques sur la tradition, ou défense de la tradition orale, pour servir.....* — Avignon, Giroust, 1759, 152 pages in-12. (Omis dans Barbier.) Mon exemplaire donne cette note: « Ces lettres sont l'ouvrage de M. l'abbé Gisson, de Sarlat, et elles m'ont été données par lui. » Ce livre offre cette bizarrerie typographique que le dernier cahier a les pontuseaux dans le sens de l'in-8°, tandis que les autres sont in-12.

27. *L'esprit des magistrats philosophes, ou lettres ultramontaines d'un docteur de la sapience, à la faculté de droit de l'université de Paris,* chés l'auteur. — 1765, un fort volume souvent divisé en deux. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

La même main qu'au numéro précédent a mis cette note: « Ces lettres ont été composées à Rome, par M. » l'abbé d'Azais, ex-jésuite, auteur de quelques autres » écrits excellents en faveur des jésuites; tels que: » *Lettres d'un cosmopolite, Réflexions impartiales,* » une brochure intitulée: *Il est temps de parler,* etc. »

Barbier et Quérard nomment Dazès l'auteur de ces trois livres.

28. *Lettre à M. le comte ***, ou considérations sur le clergé,* suivie d'une seconde et nouvelle lettre au même. — A Rome, 1788, 82 p. in-8°. (Omis dans Barbier et dans Quérard.) (Par M. l'abbé d'Héral, vicaire-général de Bordeaux), note manuscrite, et sur la couverture on lit: « M. l'abbé Bourdin, pour Mgr l'évêque de la Rochelle. »

29. *Adraste et Nancy V***y, anecdote américaine*, suivie de diverses pièces en prose, 2e édition. — Rochelle, Bouyer frères, imp., an IX (1801), in-12 de 202 pages.

J'ignore la date de la première édition; l'auteur avertit qu'il en a retranché quelques dissertations sur la politique, qui ont paru hors de leur place.

30. *Les amours de Zémédare et Carina, et description de la Martinique.* — Paris, Giguet et Michaud, 1806, 2 vol. in-12, ensemble 538 pages. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Ces deux romans sont de M. A. de Traversay. Ils ont évidemment pour fonds des aventures personnelles que l'auteur a altérées et au milieu desquelles il a jeté des exercices littéraires. — Je n'appelle point ainsi la lettre sur le combat naval de New-Port, récit aussi touchant que simple de la mort de braves marins, parmi lesquels sont deux de nos compatriotes; — mais, en général, il y a dans ce livre un mélange de la galanterie du beau monde d'avant la révolution et de la sentimentalité vertueuse du temps qui avait suivi, auquel s'unissent parfois des peintures d'une volupté toute matérielle, mélange plus bizarre qu'intéressant. Dans Zémédare et Carina, M. Traversay s'était proposé pour modèle Paul et Virginie. Sans se flatter d'en approcher pour l'intérêt et pour le style, il espérait au moins le rappeler par la spécialité des descriptions. Les siennes sont peut-être plus exactes que celles de Bernardin de Saint-Pierre; mais la fidélité d'un poète n'est pas celle d'un procès-verbal. Toutefois cette vérité locale et la vérité historique de quelques documents ajoutés à la fin font aujourd'hui tout l'intérêt de ce roman. Imitant en même temps une faute de Rousseau (M. Traversay prenait de grands et dangereux modèles), il avait inséré dans ce livre des pièces de rapport, dont, à l'impression, il retrancha quelques-unes. Il envoya, en mars 1806, à l'académie de la Rochelle deux de ces morceaux: la

Description anatomique du cœur d'une femme coquette, imité de Pignotti, et une anecdote, la *Fille hermite.*

Je n'ai pas fait de recherches sur M. de Traversay ; je recueille seulement quelques notes qui ressortent de ses livres.

Auguste Sansac de Traversay, issu d'une famille du Poitou, non-seulement noble mais distinguée dans la marine, naquit à la Martinique. Il avait du sang de notre Guiton. Le grand-père de son père avait épousé une demoiselle Duquesne, petite fille de ce maire de la Rochelle. Il fut d'abord officier de marine, et servit en cette qualité, en Amérique, pendant les années 1779 et 1780, ce qui doit placer sa naissance assez près de 1760. C'est à ses études pour cette profession que sont dus deux livres publiés avec son nom, et qui ne sont guère qu'une rédaction soignée de cahiers faits par un homme qui veut se rendre bien compte de ce qu'il vient d'apprendre : *l'Astronomie mise à la porté de tout le monde ;* Saint-Maixent, 1792, 162 pages in-8° et pl. — *Eléments de minéralogie selon la méthode de Daubenton;* Rochelle, Bouyer frères, imprimeurs, sans date (1800), in-8° de 86 pages.

Il était commissaire des guerres à la Rochelle lorsqu'il y fut nommé sous-préfet : comme tel, il contribua beaucoup au rétablissement de la société d'agriculture et de l'académie, sous le nom de Lycée. Il fut membre de ces deux réunions et en garda le titre jusqu'à sa mort. Il laissa la Rochelle en l'an XII, avant que l'académie fût bien installée; mais, lorsqu'il y revint, en 1812, il prit, jusqu'en avril 1816, où il repartit pour la Martinique, une part active à ses séances. A son retour en France, il habita Poitiers. Il portait alors le titre de comte de Traversay, chevalier de Saint-Louis. Il y est mort, je crois, dans le courant de 1849.

31. — *Auffrédy, ou le négociant Rochellais*, comédie en vers et en 5 actes, par M. G*****, Rochelle, Lhomandie, in-8° de VI et 74 pages, sans date; (par M. Godineau ;

l'an XIII). Ce nom, qui ne répond pas au nombre d'astériques, et cette date m'ont été donnés par l'imprimeur. Je crois, dans mon enfance, avoir vu représenter cette pièce sur le théâtre de la Rochelle. Je n'ai aucun détail sur l'auteur. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

32. — *Bélisaire*, drame en cinq actes et en vers, Toulouse. Baour, 1775, in-8° (par Demossi). Note d'une main qui m'est inconnue. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

33. — *La question de l'usure éclaircie. Lettre à l'abbé B***, prêtre du diocèse de la Rochelle, auteur, etc.* Septembre 1786, in-12 de 118 pages (par M. Rougane, prêtre). Note d'un exemplaire provenant de M. l'abbé J.-B.-L. Sousy, chanoine de la Rochelle. (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

L'ouvrage de l'abbé Beurrey, auquel il répond, *La question de l'usure éclaircie, ou les véritables notions du prêt rétablies, etc.*, n'est pas anonyme, bien que Barbier le donne pour tel, n° 15,204.

34. — *Eloge de Messire Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier Dupaty, président à mortier au parlement de Bordeaux, par M. R****, avocat en parlement,* 1789. In-8° de 46 pages. Pour épigraphe : *Multis ille bonis flebilis occidit, nulli flebilior quam mihi.*

Je crois bien que c'est cet éloge que Barbier, en en abrégeant un peu le titre (n° 4917), que Quérard et la *Biographie universelle* attribuent à Robespierre. Du moins n'en connais-je pas d'autre que celui-ci et celui daté de Naples, 1789, 87 pages, qu'on donne généralement à Diannyère. Or je crois devoir révoquer en doute cette attribution. Voici pourquoi :

En 1789, l'Académie de la Rochelle mit au concours l'éloge de Dupaty ; elle remit le prix en 1790, et les événements de 1791 ne permirent pas de le décerner.

Mais, parmi les discours qui lui avaient été adressés, il y en a un qui venait visiblement de Bordeaux et qui porte cette note : « Au moment où j'écris ce discours, » il n'a paru qu'un seul éloge à la gloire de M. Dupaty. » Cet ouvrage est à la fois l'éloge de celui qui l'a fait et » de celui qu'il célèbre. Il est de M. Réaud, avocat au » parlement. » Il y a donc un éloge imprimé de Dupaty, par M. Réaud, et je crois que c'est celui-ci, parce que je n'en connais pas d'autres, parce qu'il est d'un ami de Dupaty (l'épigraphe le prouve et le discours le confirme), parce que l'on ne connaît aucun rapport personnel entre Dupaty et Robespierre, et qu'il est plus naturel de chercher les amis de Dupaty à Bordeaux qu'à Arras. Ajouterai-je que le R**** du titre est l'initiale de Réaud, et n'est pas celle de Robespierre, qui jusqu'alors avait toujours signé De Robespierre. — Ces motifs me paraissent pouvoir au moins balancer l'autorité de Barbier, quelque grande qu'elle soit.

35. — *Le cantique des cantiques, idylle prophétique ; le psaume XLIV et la célèbre prophétie d'Emmanuel, etc.*, interprétés sur l'hébreu dans le sens littéral. Rochelle, Mesnier. Paris, Durand, 1767, LXIV et 92 pages, in-8°.

Barbier a omis ce livre, probablement parce qu'il n'a pas su qu'il était anonyme, car l'auteur en est bien connu. C'est *Jean Roussy*, aumônier en dignité du chapitre de la Rochelle.

On le confond souvent avec un de ses parents. Distinguons-les. Jean Roussy, né au Vigan, diocèse d'Alais, le 11 octobre 1705, avait publié avant sa traduction du *Cantique des Cantiques* (datée par erreur, dans Quérard, de 1747), *Aurélia ou Orléans délivré*, poëme latin (supposé), traduit en français, Paris 1738, in-12. Anonyme aussi. Il fut reçu à l'académie de la Rochelle, le 1er juillet 1750, et n'y lut que deux dissertations : *Sur l'esprit et le goût* (*Mercure* de septembre 1751) et *Sur les talents nécessaires pour réussir en littérature* (*Mercure* de juillet

1763). Il mourut le 4 février 1777. Il signait tantôt *L. de Roussy*, tantôt *Roussy, aumônier*.

Jacques Bruno Roussy, aussi du diocèse d'Alais, y était né vers 1713. Il fut d'abord aumônier en dignité, puis doyen du chapitre de la Rochelle. Reçu à l'Académie de cette ville, le 28 décembre 1740, il n'y lut que deux discours : *Sur les bienséances* (*Mercure* d'avril 1743), *Sur la couleur des nègres* (28 avril 1751). Il en trouve la cause dans la malédiction prononcée par Noé contre Cham. Il signait tantôt L. de Roussy, tantôt Roussy de Cazeneuve. Je ne crois pas qu'il ait rien publié. Il mourut le 7 mars 1779.

36. — *La vie des gens mariés, ou les obligations, etc.* Paris, Laroche, 1711, in-12, (par Gérard de Villethierry, prêtre). Une note donne ce nom et est confirmée par le privilège qui est commun à plusieurs ouvrages du même auteur. Cependant Barbier et Quérard l'ont omis.

37. — *Nouvelles vues sur l'administration des finances et sur l'allègement de l'impôt*, à Londres, 1787, in-8° (par Hocquart de Coubron), (omis par Barbier). Les premières lignes désignent l'auteur des *Vues d'un citoyen, etc.* (Barbier, n° 19,515.)

38. — *Dissertations sur les miracles*, sans lieu ni date, ni nom d'imprimeur, 100 pages in-4° à deux colonnes. Cet exemplaire porte cette note manuscrite : « M. l'abbé Molinier est l'auteur de ces dissertations, » qui ont été imprimées chez N. Lottin, en vertu d'une » permission tacite de M. le Garde des Sceaux, à con- » dition qu'il n'y serait point parlé des miracles de » M. Pâris, ni directement, ni indirectement. » (Omis dans Barbier et dans Quérard).

39. — *Jugement équitable sur les conversions*. Paris, 1733, in-4°. Note de la même main que la précédente : « Cet ouvrage, qui est de M. l'abbé Fourgon, doit être lu

» avec beaucoup de précaution et l'on doit être en » garde contre les principes qu'il y établit. » (Omis dans Barbier et dans Quérard).

40. — *Christiani catholici ad viros pacificos antuerpienses actorum sanctorum editores epistolæ censoriæ, quibus, etc.*, 1734, in-4°.

41. — *Viris pacificis antuerpiensibus editoribus actorum sanctorum christianus catholicus salutem*, 20 janvier 1735, in-4° (Omis dans Barbier et dans Quérard). Sans lieu ni nom d'imprimeur.

Ces trois lettres adressées aux Bollandistes, pour relever leurs erreurs involontaires et volontaires, dit l'auteur, sont du P. Antoine Bremond, de Cassis, en Provence, diocèse de Marseille, présentement général de l'ordre des Dominicains. (Note d'Arcère).

42. — *Réponse à un ami touchant les lettres qu'on attribue au cardinal Davia, dans la suite des nouvelles ecclésiastiques, n° 29*, 19 mai 1740, 24 pages in-4°. Sans lieu ni nom d'imprimeur.

L'auteur est le père Brémond, dominicain, depuis général. (Note d'Arcère.)

L. DELAYANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 AOUT 1864.

LOUIS XIII

AU SIÈGE DE LA ROCHELLE

(1627-28).

(FIN.)

Hérouard, n'ayant pas accompagné le roi à Surgères, dut, pendant son absence, interrompre son journal : après avoir laissé plusieurs feuillets en blanc, il le reprit le 1er décembre, jour du retour de Louis.

Le 1er décembre.... Clystère laxatif avec du lait clairet... *(mot illisible)* lénitif. *(Suivent des détails un peu trop intimes pour que nous puissions les reproduire ici.)* Remis au lit ; bouillon ; puis se lève, fait ung tour de chambre, se remet au lit pour se reposer ; à neuf heures levé ; va à la messe... au conseil...

Le 2.... Va à la messe... à deux heures monte à cheval, va à la chasse ; revient à cinq heures, dit ne vouloir point souper ; va en sa chambre, ne sentoit aucune indisposition...

Le 3.... Va à la messe... monte à cheval, va vers Lafont (1) ; revient à onze heures, disne... va au conseil...

Le 4.... Va à la messe... à sept heures monte à cheval ; va à la

(1) Sans doute pour y visiter les travaux du nouveau fort que les assiégeans avaient commencé le 28 novembre, au haut du village de Lafons, dans la garenne de la Ramigère, près du chemin de Puilboreau. *(Mervault*, journal du dernier siège.)

chasse vers Cigoigne ; disne de viande froide dans son carosse à cause de la pluie... va à la chasse, revient à cinq heures...

Le 5.... Va à la messe... au conseil...

Le 6.... Va à la messe... sur les huit heures monte à cheval, va à la chasse à Cigoigne ; à dix heures disne dans son carosse... va à la chasse au renard ; revient avec la pluie et le vent qu'il avoit fait tout le jour ; à cinq heures, dans son cabinet, changé d'habits et essuié les jambes ; à six heures et demie soupé...

Le 7... Va à la messe... au conseil...

Le 8.... Va à la messe... à une heure et demie, va à vespres... au conseil...

Le 9.... Monte à cheval, va à Coreille voir la digue qui se faisoit pour estroissir le canal du port (1), revient à dix heures, va à la messe... au conseil... à cinq heures prend un clystère avec lait clair...

Le 10.... Beu de l'eau dhorge (2), avec du julep de suc de citron battu... va à la messe...

Le 11.... Va à la messe... au conseil... (3)

Le 12.... Va à la messe puis monte à cheval, va visiter les travaux... va à vespres à une heure, puis monte à cheval...

(1) C'est le 1er décembre qu'avait été commencée, du côté du fort Louis, la fameuse digue à laquelle Richelieu donna son nom. Mais « la mer, par plusieurs fois, rompit tout ce que l'on avoit fait. » *(Mémoires de Richelieu.)*

(2) Le roi s'était sans doute enrhumé dans son excursion à Surgères et fut mis par son médecin à l'eau d'orge et aux juleps, qu'il prit régulièrement les jours suivants.

(3) A cette date du onze décembre, Richelieu écrivait à la reine-mère : « Je n'ay pas manqué de vous advertir de temps en temps de la santé du Roy, » selon que vous me l'avez recommandé. Quoyque le lieu soit très-mauvais, » que les tempestes, les vents et les pluies y soient ordinaires, qu'on soit de- » dans un continuel marescage, Sa Majesté ne laisse pas de demeurer avec au- » tant de gayeté que s'il estoit au plus beau lieu du monde... Il travaille conti- » nuellement. Il a réglé depuis huit jours son armée en sorte que, composée » de 12,000 hommes effectifs et de 800 chevaux, la despense n'en reviendra » qu'à 4,000,000 de livres par an... Il faict luy-mesme la revue de son ar- » mée, il visite ses travaux et a pris la peine, despuis six jours, de recog- » noistre en personne le lieu où il a fait commencer le fort du pont des » Salines, dont M. Schomberg a le soing. Avant-hier, S. M. fut trois heures » durant à la digue qu'il a faict commencer pour barrer le port. Non-seule- » ment y faisoit-il travailler à sa veue ; mais bien que les Roys n'entrent point » en comparaison avec les autres hommes, pour monstrer à un chascun ce » qu'il doibt faire, il voulut luy-mesme mettre la main à l'œuvre. Cette digue » est desjà six vingt pas dans la mer ; j'estime que dans un mois elle sera » bien advancée... Je ne mande point à Vostre Majesté que despuis huit jours » il a communié deux fois, parce qu'en effect elle sçait bien qu'il n'y manque » point tous les premiers dimanches du mois et les festes de Nostre-Dame... *(Lettres du cardinal de Richelieu.)*

Le 13.... Va à la messe, puis monte à cheval, va à la chasse, revient à trois heures ; va au Gobelet (?) où il a gousté...

Le 14.... Va à la messe... disne... mange d'un fromage de Hollande qui luy a esté donné prins dans un vaisseau des Anglois... va en sa chambre au conseil...

Le 15.... Va à la messe... à dix heures monte à cheval...

Le 16.... Va à la messe... à midy monte à cheval...

Le 17.... Va à la messe... à une heure et demie monte à cheval, va chez monsieur le cardinal de Richelieu...

Le 18.... Va à la messe... monte à cheval, va à la chasse ; revient à trois heures...

Le 19.... N'a pas voulu desjeuner... va à la messe... au conseil... à midy monte à cheval, va à Surgères...

Nouvelle interruption du journal, qui ne reprend que le 1er janvier ; d'où l'on doit conclure que le roi prolongea son séjour à Surgères pendant douze jours.

Le premier jour de janvier, sapmedy, esveillé à six heures après minuit... vestu, prié Dieu, confessé ; à neuf heures va à la messe, communie, touche vingt malades ; à onze heures trois quarts disne : deux pommes cuites sucrées, potage soupe, du chapon de pain bouilli, les yeux, les aureilles de chevreau bouilli, veau bouilli, la mouelle d'ung os, la chair de deux costelettes de mouton rosti, l'estomac de deux cailles, deux poires frais confites, deux tranches de coing confit ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé ; dragées de fenouille la petite queillerée. Va en son cabinet, à trois heures au sermon du père Suffren, à vespres ; au conseil ; à six heures et demie soupé : deux pommes cuites sucrées, potage simple, hachis de mouton et potage veau bouilli, la mouelle d'ung os, les aureilles, les yeux, deux pieds de chevreau bouilli, l'estomac d'ung chaponeau rosti lardé (?) à la saulce verde gelée, le dedans d'une tarte à la pomme, de petits morceaux de massepain, cerises confites, deux poires frais confites, une grappe de raisin blanc crud, deux tranches de coing confites ; pain assez, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée. Va en sa chambre ; à huit heures devestu, mis au lit, prie Dieu, s'endort jusqu'à six heures après minuit.

Le 2.... Julep... ne veult point desjeuner; va à la messe... à une heure monte à cheval, va voir le travail de Correille ; revient à cinq heures...

Le 3.... Va à la messe... à une heure monte à cheval, va à Correille, va chez M. le cardinal...

Le 4.... Julep ; n'a point voulu desjeuner ; va à la messe... à trois heures au conseil...

Le 5.... Va à la messe... au conseil...

Le 6... Julep... va à la messe... à vespres...

Le 7, vendredi.... Julep; n'a point voulu desjeuner; va à la messe; disne : des huistres à l'escaille ; crême (?) et ris au laict, de la bouillie, des moulles en potage ; huistres cuites sur l'escaille et queues d'écrevisses en potage ; la moitié d'une tortue, de la lamproie en pasté, escrevisses au rouge (?), une tartre d'abricots et paste de sucée; une grappe de raisin blanc crud, trois poires frais confites ; pain peu, beu du vin clairet fort trempé, dragées de fenouille la petite queuillerée. Va au conseil ; à six heures soupé : deux pommes cuites sucrées, laict d'amandes et pain, potage au lait, queues d'écrevisses en potage, la moitié d'une tortue, queues d'écrevisses à la saulce jaulne, la langue d'une carpe, pistaches en pasté, trois cornets d'oublie, une grape de raisin blanc crud, une poire frais confite ; pain assez, beu deux coups de vin clairet fort trempé, dragées de fenouil la petite queillerée...

Le 8.... N'a point voulu desjeuner ; va à la messe... va voir la digue...

Le 9.... N'a point voulu desjeuner ; va à la messe... peu après *(le diner)*, monte à cheval, se va promener...

Le 10.... N'a point voulu desjeuner ; va à la messe.. au conseil.. (1)

Le 11.... Ne veut point desjeuner, va à la messe... à midy monte à cheval et va à Maran...

Hérouard n'accompagna pas plus le roi à Marans qu'il ne l'avait suivi à Surgères, mais il a ajouté à son journal la note suivante, qui lui avait été fournie par

(1) « Le 10 janvier le vent fut si furieux qu'une partie de ce qui étoit commencé de la digue en fut emporté. Le cardinal jugeant que cela provenoit de ce qu'elle n'avoit pas assez de talus, la fit promptement raccommoder et lui en donner davantage. » *(Mém. de Richelieu.)*

M. de la Musse, un des serviteurs de Louis XIII sans doute.

Arrivé à Marans à trois heures; à six heures soupé... va en sa chambre à 9 heures...

Le 12.... Julep... point desjeuné; va à la messe... va se mettre par eau dans le canal et va à la pesche; le vent le porte à la mer; fut en danger; revient à quatre heures...

Les 13, 14 et 15 sont restés en blanc.

Le 16, dimanche... Va à la messe... monte à cheval, va visiter la digue, revient à cinq heures...

Le 17.... Va à la messe... diarrhée...

Le 18.... Va à la messe... malaise, diarrhée, lassitude... se couche à deux heures, se lève à six; clystère...

Le 19 Esveillé à deux heures après minuit à l'alarme des vaisseaux qui sortirent hors de la ville avec bruit de plus de cinquante coups de canon; est en inquiétude jusques à sept heures (1), s'endort deux heures durant, esveillé à neuf heures; n'a point desjeuné... *(après dîner)* mis au lit avec frisson... va au conseil...

Le 20.... Va à la chapelle, à la messe... à deux heures va se promener à cheval...

Le 21.... Va à la messe... au conseil; à deux heures et demie monte à cheval, part d'Aytré et va à Surgères, où il arrive à quatre heures.

Le 22.... La diarrhée continue... va à la salle des gardes, y entend la messe... va à son cabinet; s'amuse à jouer de la guiterre...

— En note on lit :

« J'arrive de Aylré; mandé en diligence. » —

(1) « Le mercredy 19, sur les deux heures du matin, dit Mervault, le capitaine Daniel Bragneau, de la part du corps de ville, et le sieur Jean Gobert, » pour les bourgeois, sortirent de la Rochelle et furent suivis de deux brûlots... » et de cinq ou six vaisseaux de guerre de moyenne grandeur Le capitaine » Bourgins, qui les suivoit, s'étant embarrassé dans une patache de guerre » qu'un coup de canon avoit mise en désordre, s'arrêta au milieu du canal et » fut cause que dix ou douze autres vaisseaux de la flotte ne purent sortir. » Bragneau et Gobert, gagnants heureusement Chef-de-Baye sans estre canonnez. . , mirent en mer par le pertuis d'Antioche. Leur ordre étoit d'aller » en Angleterre... Cette sortie par mer donna l'allarme bien forte au camp du » roy... » *(Journal du dernier siège.)*

Le 23.... MM. C... T... *(noms illisibles)* et Guillaume résolvent ensemble de luy tirer du sang, ce qui fut exécuté à neuf heures ; saigné du bras droit jusques à six unces...

Le 24.... Entend la messe en la chapelle... il faisoit un extrême froid qui l'empesche d'aller courir le lièvre ; veult sortir à pied, il est contraint de revenir en sa chambre pour l'extrême froidure...

Le 25... Va à la messe ; à dix heures monte à cheval ; il faisoit un extrême froid, et part de Surgères à Aytré, où il arrive à quatre heures....

Le 26.... Esveillé à deux heures après minuit d'inquiétude que ceulx de la Rochelle ne fissent une sortie (1) ; se rendort jusques à sept... va à la messe... au conseil...

Le 27.... Va à la messe... au conseil... va se promener à pied ; revient à quatre heures...

Le 28... Esveillé à cinq heures après minuit, avec desseing d'aller voir la digue... va à la messe, puis va à pied voir la digue et les vaisseaux eschoués (?)... à deux heures et demie, le marquis Spinola, allant de Flandre en Espagne, le vient saluer ; le roy le receut fort courtoisement ; à quatre heures il se retire dans le carosse du roy comme il estoit venu... (2)

Le 29.... Julep... va à la messe... se va promener à pied à la digue ; revient à dix heures... va à pied à la Molinete, revient à quatre hèures, va en son cabinet ; à six heures soupé : potage et hachis de chapon et jus de veau, potage confit avec jus de veau, veau bouilli, la mouelle d'ung os, les pilons...

(1) Rien dans le journal de Mervault ne fait soupçonner la cause de cette alarme.

(2) Ambrosio Spinola, Italien au service de Philippe IV, qui l'avait nommé ambassadeur extraordinaire, « l'un des plus grands capitaines du commence- » ment du XVIIe siècle, le digne rival de Maurice de Nassau, le conquérant » d'Ostende et de Breda, le profond et habile marquis de Spinola, » *(Cousin, la jeunesse de Mazarin.)* Il était accompagné de son gendre le marquis de Leganez. « Il demeura trois jours au camp, dit Mervault, pendant lesquels le » roy lui fit beaucoup de caresses et lui fit voir l'assiette du camp, ses forts, ses » redoutes et sa circonvallation, et aussi la digue.. » « Il en admira le travail, » mais bien plus l'entreprise, rapportent les mémoires de Richelieu, avouant » que c'étoit une chose qui lui eût semblé impossible s'il n'en eût vu le com- » mencement déjà avancé. » Dans une lettre du 8 février, Richelieu écrivait au cardinal de la Valette : « Spinola estime, après avoir veu la Rochelle » et l'estacade du port, qu'elle ne se peut sauver et que c'est cette estacade » qui la prendra. » Mais on est étonné de le voir ajouter, après les mauvaises et perfides dispositions que le marquis avait manifestées envers la France : « Il faut avouer la vérité, que c'est un des meilleurs hommes du monde et » que sa bonté égale sa capacité. »

Ici s'arrête l'écriture d'Hérouard, une autre main a ajouté:

Le 30.... Esveillé à six heures après minuit, se lève : bon visage, gay,..... peigné, prie Dieu, altéré, prend un bouillon, va à la messe; à dix heures disne : deux pommes, d'un potage de canard, chair dudit canard et souppe de la cuisse d'un chappon grillé sur un potage, les couvertz de deux pastés et deux cuillerées du dedans, deux morceaux de chair de cottelettes de mouton grillé, d'un chappon bardé six morceaux, et le pain mie sur les deux chappons, une rotye de vau, du rougnon, six morceaux de servelles de vau frittes deux foyes de pouletz...

Icy finit le journal de la vie active du roy Louis XIII.

Une note qui suit nous apprend que messire Jehan Hérouard, seigneur de Vaugrigneuse, premier médecin de Louis XIII, étant tombé malade à Aytré, le 29 janvier 1628, y mourut le 8 février suivant, à l'âge de 78 ans, et que son corps fut transporté à Vaugrigneuse.

Deux jours après la mort de son médecin, le roi ennuyé d'un séjour de quatre mois, dans la plus mauvaise saison, devant les murs de la Rochelle, sans entrevoir le terme d'un siège qui menaçait de se prolonger indéfiniment, et inquiet des maladies qui régnaient dans l'armée, partit pour Paris au grand déplaisir du cardinal, qui sentait bien que suivre le roi c'était compromettre l'issue de la grande entreprise à laquelle il attachait tant de prix, et que se séparer de lui c'était compromettre sa fortune et peut-être son existence. (1) Ce fut une magnanime résolution que celle qu'il prit de rester. Le roi lui promit de revenir bientôt et le nomma « son lieutenant-général en l'armée », de sorte que les maréchaux eux-mêmes furent soumis à ses ordres. Louis XIII ne revint au camp que le 24 avril.

Depuis la publication de la première partie de cet

(1) « Le roy commença à s'ennuyer à la Rochelle, et son ennuy vint jusqu'à tel point qu'il estimoit sa vie estre en péril s'il ne faisoit un tour à Paris .. »
(Mémoires de Richelieu.)

article, j'ai eu occasion de lire un rapport, ayant déjà plus d'une année de date, fait par M. J. Dunoyer au *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, sur un cahier des *Annales de la société académique de Nantes*, contenant des extraits du journal d'Hérouard relatifs au voyage de Louis XIII à Nantes, en 1614, et à l'expédition de ce prince contre Soubise, en 1622, dans l'île de Rié, près de Nantes, que le savant rapporteur a par distraction confondue avec l'île de Ré. J'y ai vu que M. le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, qui déjà a publié le *Journal de la santé du roi Louis XIV, par Vallot d'Aquin et Fagon, ses premiers médecins*, s'occupe de la publication du journal d'Hérouard. Si l'œuvre de ce dernier paraît à M. Dunoyer mériter cet honneur, je trouve qu'il a grandement raison d'ajouter : « au moins partiellement et » d'après un choix judicieusement fait. » Le plus ingénieux et piquant commentaire ne saurait rendre possible, il me semble, la lecture de ces six gros volumes reproduits *in extenso*.

Le rapport nous apprend qu'Hérouard était né à Montpellier en 1551; qu'il exerça d'abord les fonctions de médecin, par quartier, des rois Charles IX et Henri III, et devint, en 1599, médecin ordinaire et secrétaire du roi Henri IV; qu'il obtint le brevet de médecin du Dauphin (depuis Louis XIII), avant même la naissance de ce prince, dont il devint naturellement le médecin ordinaire, quand la mort de son père vint mettre la couronne royale sur son front de neuf ans; et, qu'en lui confiant le soin de la santé de son fils, Henri IV avait recommandé à Hérouard de ne pas se borner à noter les particularités hygiéniques de sa vie, mais « d'enregistrer les sentences et actions louables » qu'il reconnaîtrait en lui. » Si ces recommandations avaient été suivies avec intelligence, le journal d'Hérouard eût été d'un immense intérêt; on a pu juger par les extraits que nous en avons donnés, à l'une des époques les plus mémorables de la vie du

jeune monarque, dans quel esprit étroit et avec quelle fastidieuse monotonie le vieux docteur avait compris sa mission. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il ait attendu près de deux siècles et demi un éditeur assez courageux pour entreprendre la publication même partielle d'une œuvre aussi indigeste.

E. J.

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION

DU

BARBIER DE SÉVILLE.

Nous sommes au commencement de la *stagione* du carnaval de 1816 à Rome, le 26 décembre. Dans cette ville, qui fut autrefois la capitale du monde civilisé et qui n'est plus que le chef-lieu du catholicisme, le carnaval, une vieille institution qui tend elle aussi à disparaître, commence bien plus tôt que chez nous.

Si vous voulez m'accompagner au théâtre de la Torre Argentina, on y donne la première représentation d'un opéra buffa d'un jeune compositeur, déjà connu par une grande quantité de succès, quoi qu'il n'ait encore que vingt-quatre ans.

Il faut qu'il ait un grand talent, me direz-vous, pour avoir réussi à se faire jouer si jeune. Eh ! mon Dieu non, il a eu du bonheur. — Croyez-vous que Rameau, notre plus grand compositeur français, n'avait pas autant de talent que quelque musicien que ce fût ? Cependant il avait environ soixante ans lorsque fut donné son premier opéra ! Il est vrai qu'il habitait la France avant le décret de la liberté des théâtres.

Il avait eu bien du bonheur, le jeune maître qui, à vingt-quatre ans, avait déjà fait jouer *Tancrède*, l'*Italiani in Algieri*, la *Pietra del Paragone*, l'*Aureliana in Palmira*, *il Turco in Italia*, *Elisabetta*, *Torvaldo e*

Dorliska, et plusieurs autres partitions qui avaient eu moins de retentissement que celles-là.

Mais je vous laisse à la porte du théâtre Argentina, et, quoique nous ne soyons qu'à 41° de l'équateur, le lendemain de Noël, il pouvait bien ne pas faire un très beau temps à Rome.

Entrons dans la salle; il n'y fait pas froid, car elle est pleine. Et cette foule se livre à toutes sortes d'excentricités; il se fait un tapage effroyable; on entend, se croisant dans l'air, l'imitation de cris d'animaux qui ne jouissent pas d'une bonne réputation musicale: c'est le chien, l'âne, le dindon, voire le coq. Mais les éclats de rire redoublent; voici qu'un jeune homme se met au clavecin d'accompagnement, à l'orchestre. Il porte un habit noisette; cet habit (cadeau perfide de l'impressario Barbaja, de Naples, jaloux de voir son compositeur ordinaire prêter son talent à un confrère), n'est pas du goût du public, quoique nous soyons en carnaval. Mais quel est donc cet artiste qui a le privilège de concentrer sur lui tous les regards?

Nous allons le demander, si vous voulez, à ce monsieur qui applaudit et semble défier la foule. Il paraît plein de sympathie pour le jeune claveciniste, ou, comme on dit à Rome, *il maestro al cembalo*.

Justement c'est un français, il se nomme *Henri Beyle;* il écrira la vie du jeune homme à l'habit noisette, qui n'est autre que *Rossini*. Du reste, la toile n'est pas encore levée et il va nous donner des détails qu'il consignera peut-être un jour dans un livre, biographie, trop passionnée pour être exacte, du chantre de Pezaro, et qu'il signera, ainsi que *Rouge et noir,* du pseudonyme de *Stendhal*.

Il paraît que l'impressario du théâtre Argentina avait lu à la censure romaine un grand nombre de libretti d'opéras, que les censeurs s'étaient obstinés à refuser les uns après les autres. Le pauvre directeur aux abois proposa une pièce française que les censeurs jugèrent ne contenir aucune parole légère, aucune allusion poli-

tique, rien qui pût blesser la morale, la religion, ni l'art : *Le Barbier de Séville,* de notre Beaumarchais.

Il est bon de dire que cette comédie avait été déjà mise en musique par l'auteur de *Nina* et de la *Molinara,* le célèbre Paisiello, et les censeurs romains purent bien penser que ce que leurs confrères avaient accepté comme innocent et peu sujet à frapper l'attention de la foule, à cause de la bonhommie du sujet sans doute, était bon à donner au public romain, sans crainte d'éveiller ses passions.

Mais il fallait trouver un traducteur à Rome même; car on ne pouvait de bonne foi donner à Rossini les paroles qui avaient servi à Paisiello.

Un poète amateur se présenta, on l'accepta, et il fut *incarcéré* avec Rossini et plusieurs copistes.

Voici comment le travail se fit en treize jours !

Le poète, dont je ne sais plus le nom, se faisait tracer un canevas par le musicien ; pendant que l'un ajustait ses vers sur la longueur indiquée, l'autre écrivait sa musique. On vit alors ce curieux phénomène d'un compositeur écrivant sa partition plus vite que le parolier son libretto. A chaque page finie et avant qu'elle fût sèche, sans prendre le temps même d'y mettre de la poudre, les copistes s'en emparaient. Cette musique, il est vrai, est si chaude, qu'elle devait sécher vite.

Dans la précipitation de cette copie à la vapeur, l'ouverture se perdit, et, le jour de la représentation, on dut jouer celle de l'*Aureliano,* qui est restée depuis dans la partition que vous avez entendue et applaudie, moins souvent que votre serviteur ne l'a jouée en maudissant la profusion de triolets qui couvre la dernière page.

Lorsque le sommeil l'emportait sur l'ardeur du travail, on se couchait sur un canapé, sur un fauteuil ; quand la faim se faisait sentir trop impérieusement, on mangeait d'une main en écrivant de l'autre, et ce métier dura onze jours. Rossini ne se fit point faire la barbe pendant ces onze jours, parce que, disait-il, s'il eût eu

une figure présentable, il n'aurait pu résister au désir de sortir, et, s'il fût sorti, il aurait bien pu rester dehors plus longtemps que la nécessité ne le commandait.

Ce qu'il y a de bon, c'est qu'on a souvent surnommé Rossini le *Paresseux*. Que pensez-vous d'un paresseux travaillant onze jours et onze nuits de suite? — Mais il y a des personnes pour qui un travailleur est seulement un homme qui est à son travail régulièrement, d'une certaine heure à une certaine autre, chaque jour, et qui prend des distractions seulement quand ses heures de travail sont passées, que son ouvrage soit fini ou non. Mais fainéant est celui qui finit son travail d'une seule traite et se repose ensuite jusqu'à ce qu'un nouvel ouvrage lui soit donné à faire. Oh! depuis que la Grèce est devenue province Romaine, il y a des patriotes, descendants d'Épaminondas, d'Hésiode, de Plutarque, qui ont préféré s'expatrier que de se soumettre au joug étranger, et voilà pourquoi, dans le monde entier, en France même, on trouve partout des Béotiens.

Il y en avait, le 26 décembre 1816, au théâtre Argentina, car on ne pouvait pas pardonner à Rossini de traiter le même sujet que Paisiello, bien qu'il eût eu le soin de changer le titre (*).

On hua l'ouverture; la cavatine d'Almaviva excita un tumulte affreux dans toute la salle; le chœur

Mille grazie, mio signore!

fut à peine écouté.

Le second tableau commença d'une façon un peu plus avantageuse pour l'auteur; l'air d'entrée de Rosine, *une voce poco fa*, fut écouté et fort applaudi, parce que la première chanteuse était l'idole du public romain. Il en fut de même du chant de victoire, *Lindoro mio sara*.

(*) La pièce de Rossini était intitulée : *Almaviva ossia la precauzione inutile*.

Mais l'air, devenu si célèbre,

La calunnia è un venticello,

compromit de nouveau le succès de l'ouvrage. Pourtant ce ne fut pas une raison musicale qui en fut cause ; les Romains ne se scandalisèrent pas de ce que tout l'intérêt de ce morceau est dans l'orchestre et non dans la partie du chanteur ; mais ce qui surexcita leur mécontentement, ce fut que Basile, en entrant en scène, se jeta par terre et s'abima la figure. Il se releva couvert de sang. Une partie du public cria bis, et l'autre, croyant que c'était dans la pièce, pensa que les auteurs avaient voulu se moquer des auditeurs (ce que Rossini s'était permis déjà plusieurs fois) ; on siffla avec fureur.

Le vacarme augmentait à chaque fois que le malheureux Basile portait son mouchoir à son nez, pour étancher le sang qui en découlait.

A la fin du premier acte, au moment de l'arrivée de la garde :

La forza,
Aprite quà !

les soldats ne furent pas seuls à entrer en scène ; un chat se glissa entre leurs jambes et, une fois en présence de la rampe et à la vue des quinquets, il courut effaré, égratignant les mollets de Bartholo, se blottissant sous les jupes de Marceline ; il n'avait peur que du sabre de l'exempt.

Le second acte ne fut pas plus écouté que le premier, et l'orage qui signale l'arrivée du comte par la fenêtre ne put pas être entendu.

Lorsque les acteurs se furent déshabillés et remis en costume de ville, ils coururent chez Rossini, pensant trouver le pauvre auteur dans un désespoir sans égal. On l'avait reconduit chez lui en le sifflant ; on lui jetait des pommes cuites, en lui souhaitant une autre fois de ne pas se mettre en parallèle, lui Pygmée, avec un géant comme Paisiello. Il s'était esquivé par une ruelle

et, échappant à la foule, était arrivé en courant chez lui, où il s'était couché ; et, lorsque les acteurs entrèrent, ils l'entendirent ronflant paisiblement.

La seconde représentation fut un triomphe; mais cette fois l'auteur n'y était plus. Après le premier acte, on vint le chercher. Il crut que c'était une nouvelle démonstration hostile du public romain, mais il fut agréablement surpris, lorsqu'on lui expliqua que le public l'acclamait à grands cris.

Comme le disait, à cette occasion, l'un de ses biographes, pour lui la Roche Tarpéïenne avait été bien près du Capitole.

J'ai lu dans ce biographe un détail, qui m'a vivement intéressé, parce qu'il m'a prouvé que les chanteurs de ce temps avaient en général plus de vanité que de bon goût. (Espérons qu'aujourd'hui il n'en est plus ainsi.) Ils supprimèrent, dès le premier jour, au second acte, le morceau de la leçon de musique, qui était un fort bon quatuor, et la prima donna remplaça ce quatuor par un air à roulades, tiré d'un autre opéra. Cet exemple a été fidèlement suivi depuis. En musique comme en toutes choses, on suit plus volontiers les mauvais exemples que les bons.

Il est vrai que les chanteurs sont excusables de ne pas aimer les morceaux d'ensemble : le public ne les applaudit jamais ; le plus souvent il n'applaudit que certains poncifs, des compositions vulgaires, mais qui font ressortir le talent de la prima donna ; sans s'en rendre compte, il se laisse plus facilement *empoigner* par le prestige d'une difficulté vaincue, que par le charme mélodique de la pensée. Je l'ai dit plus haut, les descendants d'Épaminondas se sont répandus dans le monde entier, et notre race, au lieu de se nommer la race Caucasienne, ferait mieux de prendre le titre de race Béotienne.

Les *P'tits Agneaux*, le *Pied qui r'mue*, la *Valse de Venzano*, *Viens je cède éperdu*, le *Miserere* du *Trovatore*, voilà les choses qui ont passionné du premier

coup la foule et la passionneront encore quelque temps, jusqu'à ce que la mode en soit passée; lorsque l'heure sera venue, on les mettra de côté, et les grandes conceptions musicales des auteurs sérieux, le chœur de *Castor et Pollux*, *J'ai perdu mon Eurydice* (d'*Orphée*), *Divinités du Styx* (d'*Alceste*), *Dieu d'Israël* (de *Joseph*), resteront toujours comme des modèles impérissables du beau en musique

Il Barbiere di Siviglia a été traduit dans toutes les langues.

Pour la France, un curieux musicien, feu M. Castil-Blaze, qui a fait connaître à nos compatriotes *Don Juan*, les *Noces de Figaro*, *Freyschütz*, sous le nom assez plaisant de *Robin des Bois*, s'est chargé de le traduire, comme il traduisait tout, le brave homme! il l'a coupé en quatre actes. Cette pièce est devenue un des piliers du répertoire de nos théâtres, et tant que l'art musical se composera de sons échelonnés par tons et demi tons, elle sera applaudie par tous les publics du monde.

LÉON MÉNEAU.

KAROUN

LÉGENDE MUSULMANE.

Si dans un pré vous mettez au repos
Un vieux cheval, lassé d'obscurs travaux,
L'humble animal, loin d'un maître revêche,
L'œil morne, éteint, vers la terre penché,
Traînant encor son licou détaché,
Tond tristement son herbe rare et sèche.
Que si pourtant un fringant cavalier
Vient à passer sur la route voisine,
De quelque feu son regard s'illumine;
Pour un instant rival du beau coursier,
D'un lourd galop il fatigue la plaine;
Puis, au fossé s'arrêtant avec peine,
Ému, troublé, sans bien savoir pourquoi,
Le cou tendu, l'œil fixe, de sa place,
Il suit les pieds qui dévorent l'espace
D'un long regard qui semble dire : Et moi?
Amis, ainsi ma muse se ranime.
En écoutant vos vers harmonieux,
Je me souviens qu'en des temps plus heureux
Nous avancions d'un effort unanime;
Pour se mêler à vos aimables jeux,
Ma prose alors s'égayait de la rime.
Et maintenant, après vingt longs hivers,
Imprudemment cette ardeur se réveille;
Je veux encor balbutier des vers
Et sollicite une indulgente oreille.

La médisance est un bien grand défaut,
Et c'est du fond du cœur que je la blâme

Dans mes voisins. Pourtant, quand il le faut,
Des gens pervers on doit dévoiler l'âme,
Les signaler à tous, et sur un cœur
Qui cache en soi des desseins sacriléges
Verser l'éclat de son flambeau vengeur.
Un moraliste a de grands priviléges.
Pour la morale il faut donc l'avouer,
De ses talents bien qu'on pût le louer,
Avare, ingrat, ambitieux, en somme
Défunt Karoun était un vilain homme.

Né de bon lieu, mais dans la pauvreté,
Karoun était le cousin de Moïse,
De ce Moïse en tout temps exalté,
Qui n'entra pas dans la terre promise ;
Mais aux Hébreux du moins il la donna,
Comme à Karoun la fin de sa misère.
Pour ce parent il eut les soins d'un père
Et l'enrichit par l'art qu'il lui montra.
Cet art perdu, cette science amie
Dans ce temps-là se nommait la chimie,
Non l'art chétif que l'on cultive encor
Sous ce grand nom, dont la langue un peu dure
Sait tant de mots en *ique*, en *ate*, en *ure* :
Dans ses creusets Karoun engendrait l'or.
Vous pensez bien que sa reconnaissance
Dut éclater, au moins en beaux propos.
D'abord bien vite il chassa l'indigence ;
Puis, activant ses fructueux travaux,
Il eut de l'or, et bientôt sous sa tente
Il étala sa richesse insolente ;
Il eut de l'or, il eut mille jaloux ;
Il eut de l'or, il fut bientôt de tous
Connu, vanté, choyé ; cette manie
A survécu, dit-on, à l'alchimie.
Riche et savant, il n'en fut pas meilleur :
Or ni savoir ne nous gardent du crime.
Chez les Hébreux, soigneuse du malheur,
La loi de Dieu leur demandait la dîme

De tous leurs biens. Chacun obéissait ;
Sans murmurer tout Hébreu la payait.
Sur un cœur bas que ne peut l'avarice ?
Karoun lui seul refusa. De ce vice,
Tout bas d'abord, Moïse le reprit,
Puis parla haut, devant tous l'avertit,
Puis lui montra sa lâche ingratitude,
Puis menaça, tempêta : rien n'y fit.
De le braver se faisant une étude,
Karoun en vint à demander pourquoi
De ce Moïse il subirait la loi,
Et, contre lui semant les artifices,
Il se promit qu'il lui ferait bien voir
Qu'après lui l'or entraîne le pouvoir.
Dans ses flatteurs il cherchait des complices.

Or, si Moïse était un bon cousin,
C'était un maître, et Karoun à la fin
Montra si bien son affreux caractère
Qu'il éveilla cette rude colère.
On l'entourait, on s'en éloigne alors.
Moïse a dit ; la terre obéissante
S'est entrouverte, et sa gueule béante
A de Karoun dévoré les trésors.
L'avare tremble, et devant le prophète
Il a plié. Mais dans son lâche cœur
Le repentir suivait-il bien la peur ?
Il a crié : pardon, Moïse, arrête !
Il crie en vain. Moïse étend les bras,
Et par deux fois la terre vengeresse
S'ouvre, engloutit son reste de richesse,
Troupeaux et tente, — et sa famille, hélas !
Lui-même enfin sent le gouffre terrible
Saisir son corps : il redouble ses pleurs ;
Toujours en vain ; ses poignantes douleurs
Ne trouvent rien qu'un regard inflexible.
Tout disparaît. Effroyable tourment,
D'un crime affreux, plus affreux châtiment !

Ce souvenir a vécu. Sous la tente,
En frémissant, à son cercle troublé
Le pâtre arabe a souvent rappelé
Le mauvais riche et sa peine éclatante.
Pour auditeur l'un d'eux eut Mahomet.
Ce n'est pas là, dit-il, toute l'histoire;
Achève-la. Mais le conteur se tait;
Il ne sait rien. Jugez si l'auditoire
Supplie alors Mahomet de conter.
Bien qu'il fût sûr qu'on désirait l'entendre,
A ce désir il fut prompt à se rendre;
C'était un saint. Et pour les contenter:

Quand Dieu, dit-il, confie à ses prophètes
Un grand pouvoir, il ne le suspend plus;
Il leur permet d'user, jusqu'à l'abus.
Mais, chaque soir, des choses qu'ils ont faites
Loin du vulgaire écoutant le récit,
D'un mot il daigne éclairer leur esprit.
Lorsque Karoun, par ce cruel supplice,
Eut expié son impie avarice
Et sa révolte et ses lâches complots,
Tremblant aussi, l'auteur de la sentence,
Devant celui de qui vient la puissance,
Qui nous soutient et juge nos travaux,
Vint exposer l'exemple salutaire
Qu'avait donné sa trop juste colère;
Puis attendit, le front humilié.
Et Dieu lui dit: ainsi, ce grand coupable
A par trois fois imploré ta pitié,
Et t'a trouvé trois fois inexorable.
Eh bien! vers moi s'il eût tourné sa voix,
J'aurais fait grâce à la première fois.

O seul puissant, ô seul sage, ô seul maître,
Toi seul es bon! Tu permets le malheur;

Tu le permets ; tu n'en es pas l'auteur :
C'est par le bien que tu te fais connaître.
Je vois bien peu ; pourtant je vois assez
Pour espérer en toi, non pour te craindre.
De quelques maux que l'homme ait à se plaindre,
Il est un port ouvert aux cœurs lassés :
Il est en toi. Des vents, la violence
Peut fatiguer notre frêle vaisseau ;
Qu'il soit brisé, la lointaine espérance
Te montre encor derrière le tombeau.

L. DELAVANT.

LE TRENTE-ET-UN DÉCEMBRE.

A ....

L'aiguille impitoyable a déjà marqué l'heure :
Minuit !... Le timbre d'or, comme une âme qui pleure,
Vibre, dans le silence, harmonieux et doux ;
Mais dans cette harmonie il est une tristesse ;
On dirait un regret.... Le temps qui fuit nous laisse
Un dernier mot : Souvenez-vous !

L'aiguille, qui poursuit sa marche cadencée,
Comme un pôle aimanté captive ma pensée,
Et je jette en arrière un rapide regard.....
Tout à coup, devant moi le passé se soulève,
Le passé, dont la voix nous poursuit comme un rêve,
Le passé, le fils du hasard !

Il a pour quelques-uns de purs reflets d'ivresse ;
D'autres ne voient en lui qu'amertume et tristesse,
Lorsqu'il n'apparaît pas comme un remords vengeur....
Moi, j'étais inquiet.... Je frémis à sa vue.
Il me montrait du doigt l'illusion perdue,
La folle illusion et son prisme menteur.

Il me fit parcourir, de l'année envolée,
Ces sombres nuits de veille, où l'âme désolée
A la voûte des cieux cherche un rayon d'espoir,
Ces heures, où le cœur, qu'un long sanglot oppresse,
Maudit la destinée et la loi vengeresse
Qui vous condamne avant le soir....

Mais son front s'éclaircit, sa lèvre eut un sourire.
Son doigt, aussi léger qu'un souffle sur la lyre,

Effleura ma paupière et je souris enfin....
Au milieu de ces jours voilés par un nuage
Je voyais lentement flotter ton doux visage,
Frais comme un rayon du matin.

C'était toi !.... Ton regard dont la longue paupière
Laisse échapper parfois comme un flot de lumière,
Les contours délicats de ton sein velouté,
Ton épaule arrondie en sa courbe charmante,
Ta main petite et blanche, et cette lèvre ardente
Où se cache la volupté !

C'était toi !.... Cette année, en sa course orageuse,
Avait réalisé mon attente anxieuse,
Puisqu'un jour fortuné te mit sur mon chemin....
Et je rêvai longtemps, l'œil perdu dans l'espace,
Cherchant aux horizons à poursuivre ta trace,
Te faisant signe de la main.

Mais alors j'entendis une voix solennelle
Qui me disait : « Ingrat !.... Oui, l'avenir t'appelle ;
» Mais te donnera-t-il ce que je t'ai donné?
» Cette part de bonheur pour toi je l'ai choisie,
» Sache la conserver.... C'est là ta poésie ;
» Sans un rayon d'amour ton luth est condamné ! »

Drapé dans son manteau, fait de lumière et d'ombre,
Le spectre du passé, reprenant son air sombre,
Bientôt s'évanouit ainsi qu'une lueur....
Il laissait sur mon front une ride nouvelle,
Mais moi j'étais heureux, puisque j'avais par elle
Un souvenir au cœur.

JULES MESTRE.

LES PETITS JOURNAUX.

M. Le Clerc a fait un ouvrage très-savant, intitulé : *Des journaux chez les Romains.*

M. Hatin a composé huit volumes très-compacts sur l'histoire du journalisme en France, depuis Renaudot jusqu'à nos jours.

L'histoire des grands journaux politiques et littéraires est donc faite et bien faite. Mais n'y aurait-il pas matière à un ouvrage, léger de forme et d'allure, qui passerait en revue la petite presse et notamment ces feuilles légères qui naissent, courent après un abonné, le manquent et meurent ?

Pauvres petits journaux ! Ils apparaissent un beau matin, baptisés d'un nom retentissant, battent la grosse caisse et attendent les lecteurs; mais les lecteurs sont revêches. En vain le journal, distribué à profusion dans tous les cafés, étale sa vignette et son titre affriolant sur les tables de marbre, se faufile à travers ses confrères de grand format, dans la chance d'y être pris par une main distraite ; — les habitués ne saisissent que le journal politique, qui donne les dernières nouvelles et le cours de la Bourse, et le nouvel organe littéraire, scientifique ou artistique reste dédaigné et triste dans son coin.

Et pourtant le fondateur avait crié sur tous les tons que son journal répondait à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps !... A quel besoin en effet répondait-il? Etait-ce la création d'un esprit fantaisiste, trop riche de quelques écus, ou bien fallait-il absolu-

ment une tribune à un talent incompris, dont le portefeuille regorgeait d'œuvres plus inédites qu'intéressantes ?

Ainsi donc, un certain soir, ils étaient là trois ou quatre, cinq ou six — la quantité n'y fait rien, ni la qualité. — Ils fumaient tous, et ils buvaient de la bière, la discussion ayant été très animée. Tout-à-coup l'un dit, en secouant sa pipe, à son voisin qui avait longtemps parlé *de omnibus rebus et de quibusdam aliis* : « Sais-tu qu'il y a de bonnes choses dans » ce que tu nous a dit ? » — « Ça ferait bien dans un » journal, » ajoute un complaisant qui paie son écot par une basse flatterie. De là, on passe aux difficultés qu'on trouve à produire sa prose dans un grand journal. Il faut en fonder un ! Chose — qui a le sac — fera les fonds des dix premiers numéros ; les abonnés paieront les autres, et nous émettrons nos idées, et les peuples s'instruiront, et nous deviendrons députés, ministres, etc., etc.

Et voilà comment, ne sachant que faire, ils firent un journal.

Comme on voit, c'est l'enthousiasme qui préside à la naissance du nouvel organe. On lui choisit un joli titre, alléchant et pompeux. Un artiste est bientôt trouvé pour faire une vignette spirituelle — c'est de rigueur — et le nouveau journal, bien pomponné et tout frais éclos, est distribué à tous les cafés de Paris.

Le manifeste aux lecteurs est superbe. C'est simple, de bon goût, et il en découle cette vérité, qu'il faut n'avoir pas de cœur pour refuser de s'abonner. Hélas ! les abonnés ne viennent pas ! Les araignées filent leur toile dans les poches du caissier, et le cabinet de rédaction est désert : « Eh bien ! le journal ? Ça ne va pas ! » se disent entr'eux les fondateurs, et ils se lancent de mélancoliques bouffées de tabac.

Chose, — qui a fait les fonds, — perd trois mille francs.

Loin de nous l'idée de laisser supposer que les journaux dont nous avons à parler sont nés sous de tels auspices ! Evidemment, ils répondaient tous — tous — à un besoin réel et sérieux, et, s'ils ont succombé, c'est honorablement. Que voulez-vous ? La mêlée est épaisse, les armes lourdes à manier, et l'on sait bien que le soleil ne luit pas pour tout le monde.

J'ai devant moi un certain nombre de petits journaux, éclos dans ces dernières années, et pris au hasard dans la collection d'un de mes amis. C'est en les parcourant, que l'idée m'est venue de discourir à leur propos, de réveiller ceux qui sont morts, pour leur demander ce qu'ils ont valu pendant leur vie, et de secouer ceux qui vivent encore, pour voir s'ils ont des fruits.

LE SANS-LE-SOU.

Journal littéraire, scientifique et artistique.

Il n'avait pas une obole, et il le disait ! O franchise du premier âge ! C'était un journal d'étudiants, rédigé par et pour des étudiants, avec cet épigraphe : *A tous et pour tous.*

Je vois en tête un avis aux abonnés. Ne riez pas ! Il y avait des abonnés. J'en ai connu. Le journal avait ouvert une souscription pour élever un tombeau au regrettable Gérard de Nerval, et recueillit 90 fr. 60 c. C'était le denier du pauvre, dont la valeur est égale au louis d'or du riche.

Il faut citer le rondeau inspiré à un M. Lézard par le titre du journal :

RONDEAU.

Sans le sou ! *Ose*-t-on en ces mots s'exprimer ?
Se peut-il qu'une feuille honnête ainsi se nomme
Et se fasse, au grand jour, sous ce titre imprimer ?
Pourquoi non ? Soyons francs. Si notre titre est comme
Notre bourse, eh ! *corbleu ! faut-il* nous en blâmer ?

Faut-il donc de l'argent pour se faire estimer ?
Et quand on n'en a pas, *faut-il* qu'on vous assomme ?
Ne saurait-on, sur terre, être un fort honnête homme
Sans le sou ?

Laissons-donc les pédants et les sots déclamer :
Sans honte et sans orgueil, sachons nous conformer
Au sort. La pauvreté n'est pas un mal, en somme,
Aiguillon qui nous presse et vient nous ranimer ;
Et plus d'un débuta — qu'aujourd'hui l'on renomme —
Sans le sou.

Sous le titre de bibliographie, un écrivain d'un certain mérite, et très-apprécié aujourd'hui des amateurs de romans champêtres, M. Eugène Muller, maltraite rigoureusement M. Jacquot, de Mirecourt, à propos d'une brochure d'Altève Morand sur les scandaleuses biographies du pamphlétaire.

Nous l'avons lu aussi, ce petit livre de polémique littéraire, et nous disons, comme M. Muller, que la protestation d'Altève Morand contre le succès de M. Jacquot était une bonne action.

Pauvre Morand ! Plein d'ardeur et de jeunesse, lui qui promettait un vif et brillant écrivain, il est allé mourir, peu de temps après, dans je ne sais plus quel port de l'Amérique du Sud.

Que vois-je ? un nom Rochelais, au bas d'une pièce de vers !

..... La verveine embaumée
Pour respirer l'air d'un beau jour
Entr'ouvre sa lèvre pourprée.....

E. C.

La rime n'est pas riche, mais il ne faut pas oublier que le journal est sans le sou.

Comme vous l'avez vu, ce bon petit journal du quartier latin avait des abonnés, ce qui est une excellente condition de succès pour un journal.

Les abonnés fournissant le vivre, le couvert et..... le reste, il n'était plus logique de continuer de crier misère. Du moment qu'on avait quelque monnaie devant soi, il fallait bien changer de titre.

On prit pour nom :

L'APPEL.

Le format devint plus élégant. Le texte fut encadré, et on fit même les frais d'une vignette : une femme habillée à l'antique, une flamme sur le front, tenant une lyre d'une main, et de l'autre un étendard sur lequel est écrit : « En avant ! C'est le mot du temps et de Dieu. »

Altève Morand est rédacteur en chef. Le journal est bien ordonné, il s'y trouve des articles littéraires (étude sur Schiller), des articles scientifiques, philosophiques, industriels. Le tout est bien écourté ; ce sont là évidemment des compositions coupées en petites tranches à des lecteurs friands de choses variées et dites vite. Il y a du bon pourtant et jusqu'à des vers de Barillot.

La plaisanterie se mêle aux œuvres graves, et voici un entrefilet qui critique agréablement un vers de Méry, le facile entrelaceur de rimes :

AVIS.

« *L'Appel* offre un magnifique exemplaire des œuvres complètes » de Chapelain à la personne qui récitera, — sans hoquet, —

» devant le comité de rédaction, ce vers extrait du poème que Méry
» vient de faire à propos de l'exposition universelle:

» Sphinx d'Occident, met une énigme en protocole. »

A mon secours, Alfred de Musset, toi qui as écrit ces vers :

Harmonieux langage,
Idiôme de l'amour, si doux qu'à le parler
Les femmes sur la lèvre en gardent un sourire !

LES FAITS DIVERS,

Journal d'actualités.

Il est imprimé sur papier vert-eau, pour ne pas fatiguer les yeux des lecteurs. On n'est pas plus aimable. Mais ne nous étonnons pas si les lecteurs n'ont pas répondu à cette prévenance. Evidemment ils ont dû être écartés par les titres des articles :

— *Catastrophes et accidents.*
— *Morts et tentatives de morts violentes.*
— *Combats dans les mines.*
— *Histoires de voleurs.*
— *Tribunaux : affaire Dumollard.*

Pouah ! cette couleur verte, qui devait reposer nos yeux, ne serait-elle que la couleur des cadavres ?

Le tout se termine par des recettes de plats italiens, signées Joseph de Filippi: « Prenez du fromage rapé..... faites chauffer et servez chaud. »

Quelle cuisine ! Quelle littérature !

L'HARMONIE.

Journal de l'époque.

L'harmonie ! c'était certainement le plus burlesque titre à inscrire au-dessus de la vignette dont voici la description :

La scène représente un orchestre disposé en demi-cercle autour du chef d'orchestre. Chaque musicien représente un journal avec des attributs plus ou moins comiques.

Le *Charivari*, en costume de folie, conduit l'orchestre. Il a près de lui la vieille *Gazette de France*, qui chante en s'accompagnant de la harpe. *Les Débats*, gros bourgeois, promène onctueusement son archet sur sa basse ; *la Presse* fait le plus de bruit possible avec sa grosse caisse, sa trompette et son chapeau à clochettes ; Mirès tape à tour de bras sur ses deux marmites, le *Pays* et le *Constitutionnel* qui servent de timbales ; l'*Union*, en habit de marquis, joue de l'accordéon ; le *Siècle* tourne la manivelle d'un orgue, chez le marchand de vin du coin ; *la Patrie* vend des légumes à bon marché ; le *Figaro* rase ; le *Journal pour rire* fait danser les marionnettes ; enfin, Louis Veuillot joue du serpent, les pieds sur l'*Univers* et la tête dans les étoiles.

Le Tintamarre, représenté sous les traits d'un âne qui fait tourner une crécelle, s'est fâché de cette plaisanterie, et a intenté un procès au nouveau journal, ce qui a failli détruire la bonne harmonie.

En effet, peut-on imaginer quelque chose d'harmonieux dans un concert de pareils musiciens, qui jouent chacun leur partie sans s'occuper des autres ? Que de fausses notes ! Que de désaccords ! Quelle

musique d'enragés! Alors, pourquoi ce titre : Harmonie ? Mystère !

Dans le numéro que je possède, je ne lis rien que des diatribes et autres productions de même farine. M. Félicien Lazare, dont le nom n'est pas encore européen, répand à longs flots sa colère contre ce pauvre Fiorentino, et malmène fort M. Alp. Balleydier, auteur de la vie de l'empereur Nicolas.

Je cueille, en passant, cette nouvelle à la main :

« Un monsieur, en revenant de la Bourse, perd, » dans la rue Vivienne, cinquante actions indus- » trielles. Il les fait aussitôt afficher, promettant » récompense honnête. Quelques jours après, les actions » baissent subitement, et le monsieur en avait fait » son deuil, quand arrivent chez lui beaucoup de » gens rapportant les uns dix actions, les autres cinq, » prétendant tous les avoir trouvées, et réclamant la » récompense honnête.

» Il les renvoya poliment, en les remerciant de » leur probité, mais sans rien accepter.

» Ce qu'il y eût de plus curieux, ce fût un finaud » de Bar-le-Duc, qui apporta vingt actions, et qui » trouva fort mauvais qu'on les refusât.

» — Ah çà! mon bonhomme, lui dit le Parisien, » pourquoi tenez-vous tant à me faire accepter vos » actions? J'ai perdu les miennes, rue Vivienne et » non à Bar-le-Duc.

» Tiens, répond l'autre, mais c'est qu'elles ne valent » plus que quinze sous; c'est peu, çà! Moi, je comptais » sur votre récompense pour payer mon voyage! Chez » nous, dans la Meuse, il y a plus de probité que ça ; » les écrits sont des écrits ! »

Les échos de Paris sont ici intitulés : Bruits. — Beaucoup de bruits pour rien.

LE MOUSTIQUE,

Journal des Théatres, Concerts et Cafés.

D'abord des calembourgs. N'en citons qu'un, et qu'on veuille bien nous le pardonner :

« Quelqu'un disait à Emile Augier ; à une représen-» tation des *Effrontés*, que, si les patineurs tombaient » sur la Seine, sans dire un mot, les *Effrontés* ne » tombaient pas sur la scène, et faisaient des mots ! »

Après les calembourgs, un éreintement, deux éreintements.

Le Moustique est le type des petits journaux qui pullulent sur l'asphalte des boulevards. Des jeux de mots, des coups d'encensoir aux amis, des injures plus ou moins violentes aux ennemis de la coterie, voilà le fond de sa littérature.

Edmond About et son ami Sarcey y sont traités en idiots. Dix lignes plus bas, Pierre Véron est appelé écrivain de talent. *Et nunc erudimini.....*

E. H.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

JEAN GUITON

DERNIER MAIRE DE LA COMMUNE DE LA ROCHELLE

1628.

J'ai publié, en 1847, des *Recherches généalogiques et biographiques sur Jean Guiton;* depuis lors et grâce aux heureuses investigations du patient auteur des *Ephémérides historiques de la Rochelle,* j'ai eu connaissance de plusieurs titres qui m'ont permis de remonter presqu'au XIVe siècle et me donnent le moyen de rectifier quelques énonciations qui, il est vrai, n'avaient été émises que comme des hypothèses : je viens donc, aujourd'hui, établir la filiation réelle du *Jacques*, maire de 1575, qu'à tort j'ai enté sur une famille *de La Vallade*, qui n'a peut-être eu avec lui d'autres rapports que ceux relatifs à la vente, faite en 1571, du domaine, sis à l'*Houmeau*, auquel elle avait donné son nom.

Dans les notes mises en ordre par Monsieur E. Jourdan, on trouve un Pierre Guyton, l'auteur, sans doute, de cette famille si nombreuse dans le XVIe siècle, lequel vivait en 1418, et un Yvon ou Yvonet, l'un de ses descendants, qui contractait en 1523 ; or, cet Yvonet était le grand'père des quatre Guiton, membres du Corps de ville en 1569 (Arcère, v. 2, fo 608).

Des actes de Lecourt, 24 octobre 1558 ; Boutet, 10 mai 1566 ; Tarazon, même année ; Bounyn, 1578 fo 72 et 1581 fo 3, etc., etc, il résulte que cet Yvonet avait

pour fils Yves, *per* de la Commune, qui, marié deux fois, eut, de sa première femme dont le nom ne m'est point connu, quatre enfants : Jacques, Pierre, Jehan et Yzabeau, mariée à Jehan Nycolas, sieur de Coureil ; et, de la seconde, Marguerite Nycolas : Yves, Baptiste et Marguerite qui épousa Michel Bigot, sieur d'Avanton.

Marguerite Nycolas, devenue veuve, s'étant remariée avec Claude Furgon, écuyer, sieur de Saint-Christophe, donna naissance à Claude, sieur de Tesson, et à Elisabeth, qui épousa Loys Bertinault, écuyer, sieur de Pampin.

Voici une procuration qui jette un grand jour sur la filiation dont je viens de parler :

Extrait des minutes de M. Fournier.

« Sçachent tous que, par devant Martin Lecourt, notaire royal pour la ville et gouvernement de la Rochelle, ont esté présens et personnellement establis sire Jehan Nycolas, eschevin de la dicte Rochelle et Damoyselle Yzabeau Guyton, sa femme, de luy suffisamment autorisée, et sire Jacques Guyton, per, demeurant en la dicte Rochelle, tant en son nom que comme curateur de Jehan, Yves, Marguerite et Baptiste Guyton, tous lesquels Guyton, enfans et héritiers de feu sire Yves Guyton, en son vivant, per et bourgeois de la dicte Rochelle, lesquels, de leur bon gré et volonté, ont faict, dict, nommé, constitué, ordonné et establi, par ces présentes, leurs procureurs généraux et messagers espéciaux, sire Pierre Guyton, leur frère, aussi per et bourgeois de la dicte Rochelle, et honorable homme, maistre Pierre Baron, procureur... au Parlement de Paris, auxquels et chacun d'eulx, les dicts constituans ont donné et donnent, par ces présentes, plein pouvoir, autorité et mandement d'ester et comparoir pour eulx, au jugement à écheoir tant à la cour du Parlement de Paris que ailleurs, par devant tous juges et commissaires quelconques.... et de faire, au nom et pour les dicts constituans, tout ce qui appartient en faict et en droict de justice et, par espécial, de suivre, transiger, composer et s'entendre, pour

les dicts constituans, avec Gilles Beauchesne, escolyer, estudiant en l'Université de Paris, comme ayant droict et transport de feus Régnault Beauchesne et Claude Larsonneur, ses père et mère, et de Pierre et Robert Larsonneur, ses oncles, sur certain procès de partaige, par le dict Beauchesne, escolyer, intenté et poursuivy, à l'encontre des dicts constituans, par devant le conservateur des privilèges royaulx de l'Université de Paris, à présent pendant, par appel, à la cour du Parlement du dict lieu, pour telle somme de deniers et à telles conditions que les dicts procureurs et chacun d'eulx verront estre à faire; et, à cette fin, pour tant que besoing est ou seroit, répudyer, pour et au nom des dicts constituans, la succession et hérédité de feu Yvonet Guyton, en son vivant marchand, demeurant à Chartres, leur ayeul de tous les dicts Guyton constituans, du partaige de la quelle est question au dict procès, et, à ce moyen, dire et desclarer qu'ils ne prétendent aulcun droict en icelle succession et y renoncent au prouffit de ce qu'il appartiendra.... Faict à la Rochelle.... le xxviiie jour d'octobre l'an mil cinq cent cinquante et huit. »

J'ai dit aussi que le contrat de mariage de Jean Guiton et de Marguerite Prévost était adhiré : dans les liasses de Cousseau (Fournier) existe, cependant, passé par Cherbonnier, sous la date du 30 mai 1610, époque où Guiton était encore mineur (la majorité ne s'acquérait qu'à vingt-cinq ans accomplis), un acte portant promesse de mariage et établissant les conventions projetées; mais, comme rien ne prouve que le contrat qu'on promettait de passer, « plus tard, en » forme authentique par devant notaire et témoins, » ait été précisément de même teneur, je dois me borner à y puiser quelques renseignements de famille.

« Jehan Guyton, escuyer, l'ung des eschevins de » ceste ville, fils de Jehan Guyton, quand vivoit, aussi » escuyer, eschevin de ceste ville, et de Damoiselle » Elisabeth Bodin, ses père et mère; et Damoiselle » Marguerite Prévost, fille de François Prévost, escuyer, » sieur de la Vallée et Damoiselle Gounauld, aussi ses » père et mère, duchement et suffisamment autorisez,

» quant à ce, savoir, ledit Guyton, de ladite Bodin, sa » mère, tutrice et curatrice, et encore de Jacques » Mignonneau, sieur de Moureilles, cousin germain » dudit Guyton, et son curateur aux causes.... ont fait et » passé les promesses, accords et convenances qui s'en » suivent: » — l'acte porte que Guiton a droit « à la » dixiesme partye de la terre et seigneurie de Chan- » denier obvenue de la succession de feu son père, le » prix de laquelle dixiesme partie, revenant à dix-huit » cenz livres, » est compris dans les dix mille livres tournois données par ladite Bodin, « tant en advance- » ment d'oyrie, que pour les meubles, restitution de » fruictz et autres droictz écheus audit Guyton, par » décès et trespas de son père. » — La dot de Margue- rite Prévost est portée à douze mille livres.

CALLOT AINÉ.

DES BIENSÉANCES SOCIALES

Il n'y a nul effet à attendre d'une œuvre littéraire s'il n'y a une certaine communion d'idées entre l'écrivain et le lecteur, si celui-ci n'est de moitié avec l'auteur. Voilà pourquoi si peu d'œuvres posthumes sont intéressantes, à moins qu'elles ne tirent leur intérêt de la célébrité même de l'auteur. Toutefois il peut arriver que la date même d'un morceau attire la curiosité, et il semble qu'il en peut être ainsi quand il s'agit d'un sujet où les nuances sont tout, comme dans les *Bienséances sociales*. C'est ce qui nous a fait croire qu'on ne lirait pas sans plaisir une dissertation sur cette matière, lue, il y a près de quatre-vingts ans, en avril 1787, à une séance de l'académie de la Rochelle, par M. Despéroux, conseiller au présidial. Même pays, autre temps, le rapprochement peut-être curieux. Nous donnons le morceau intégralement.

Quid deceat, quid non.
Hor.

« Il y a, dit la Bruyère, de petites règles, des devoirs, » des bienséances attachées aux lieux, aux temps, aux » personnes, qui ne se devinent point à force d'esprit, » et que l'usage apprend sans nulle peine. » J'ose entreprendre le développement de cette utile observation ; et sans consulter ni les principes sévères de la morale, ni le code invariable des mœurs, c'est sur le théâtre mobile du monde, dans l'accord arbitraire des conventions, parmi les nuances fugitives de l'usage, c'est au milieu de la société, que je tâcherai de fixer ce point

imperceptible que la vertu même a besoin de saisir pour être mieux accueillie.

Il est sans doute inutile de faire entendre que la société n'est pas ici considérée sous un point de vue universel et politique ; il n'est question que de ce rapprochement particulier et volontaire, né de la conformité réelle des caractères et des penchants ou de l'égalité factice du rang et de la fortune ; de cette réunion que le plaisir et l'intérêt commencent, que l'habitude entretient, et que peut même conserver le choc orageux des passions, en la sauvant au moins de l'ennui ; de ce lien enfin dans lequel la politesse ressemble à toutes les vertus. Mais de ces traits généraux descendons à quelques observations particulières, dont l'application nous conduira naturellement aux objets que nous avons à présenter. Si l'esquisse en est fidèle, elle ne doit être jugée que comme ces paysages d'imagination qui, tracés sans modèle, rendent pourtant la nature.

Deux puissances également redoutables règnent dans la société : le ridicule qui ne respecte rien, et l'amour-propre qui ne sait rien pardonner. L'un, bruyant et léger, déchire en se jouant la victime qu'il a choisie ; tel qu'une rouille corrosive, le ridicule s'attache indifféremment au mérite qui déplaît et aux défauts qui ne plaisent plus, il triomphe avec éclat, et s'applaudit hautement de ses succès : l'amour-propre, au contraire, ombrageux et sombre despote, calcule en silence et l'outrage qu'il reçoit et la vengeance qu'il médite, il dissimule son courroux et frappe dans les ténèbres. Telle est donc la science du monde dans son rapport avec les bienséances sociales : fuir le ridicule et ménager l'amour-propre. Mais ce précepte montre le but qu'il faut atteindre sans en tracer la route, et c'est ici que commence l'empire irrésistible de l'usage, tyran capricieux, dont j'ai à saisir les traits sous le double point de vue que j'ai indiqué. Mon objet est rempli, si je le fais connaître, car l'étude des bienséances n'est

que la théorie de l'usage; opposons-le d'abord au ridicule.

Si j'avais à présenter l'emblême du sage au milieu de la société, je peindrais Platon sacrifiant aux grâces; c'est contre l'oubli de leur culte que le ridicule est surtout armé, et l'usage seul nous enseigne le chemin de leurs autels. Il pourrait, je l'avoue, se trouver des hommes que la nature elle-même en aurait repoussés; êtres disgraciés et nuls, dont le caractère et l'esprit sembleraient avoir pris les formes bizarres du physique le moins heureux; ils auraient, sans s'en douter, tous les torts de la maladresse; doués de quelques talents, ils les entacheraient du vernis de leur imagination grotesque; ils seraient, pour ainsi dire, ridicules de leur aveu. Mais de tels hommes placés hors des rangs pourraient impunément violer les lois de l'usage, dont la sévérité pèsera tout entière sur l'inattention qui les néglige, ou la singularité qui les méprise.

Défiez-vous de cette inattention imprudente, vous dont la franchise ne justifiera point les torts. Le mérite de vos actions doit, en quelque sorte, se diviser entre la société et vous; l'honnêteté, la droiture, la noblesse des procédés, voilà votre partage; mais vos manières et votre ton deviennent le lot de la société; et gardez-vous de le lui disputer, elle vous jugera sur ce refus, et son arrêt, pour être sévère, sera-t-il tout-à-fait injuste? Ne calomnions point les hommes; leurs conventions sociales sont établies sur un mutuel échange, une réciprocité soutenue de soins et d'égards, dont ils ont senti le besoin; c'est une image des vertus dont cette heureuse fiction rappelle au moins l'existence. D'ailleurs les grandes vertus n'ont, dans le cours ordinaire de la vie, qu'une application rare et bornée; leur caractère même est de se cacher aux yeux, et, si l'on en bannissait les bienséances, la société serait livrée à la rudesse et à l'inurbanité.

Moins faciles peut-être à analyser dans la théorie qu'à saisir dans la pratique, les bienséances échappent

sous la plume à l'exactitude des détails ; on les recommande plutôt qu'on ne les indique, et à la place des principes, il ne reste guère que ce conseil : observez avec attention, et imitez avec choix. Il n'est cependant pas impossible, en généralisant ses idées, d'offrir quelques exemples de ces bienséances absolues, qui tiennent, pour ainsi dire, à des conventions impératives: les unes, mobiles et successives comme les années, vous maîtrisent dans la jeunesse, vous guident dans l'âge mûr, et vous suivent encore, quoique moins exigeantes, sous les glaces de la vieillesse; d'autres deviennent le partage respectif des deux sexes ; il en est enfin qui, dépendantes du rang que vous occupez dans le monde, constituent, en quelque sorte, les attributs inséparables de votre état, et ce n'est que sur celles-ci que nous allons hasarder quelques réflexions rapides; les autres, suivant particulièrement l'ordre de la nature, appartiennent moins au plan que nous avons tracé.

Lorsqu'on a dit qu'il fallait avoir l'esprit de son état, on a établi une maxime incontestable, et dont l'abus seul est à craindre. Le magistrat, par exemple, n'approche sans doute de son tribunal que pénétré de l'importance de ses devoirs, il n'y monte que pour les remplir ; mais qu'une fois descendu, il vienne fatiguer la société du détail fastidieux ou affligeant de ses fonctions sévères, on sourit de ses prétentions ; ce n'est plus qu'un acteur qui joue hors du théâtre. Le militaire, le financier, l'homme de tous les états enfin entaché du même travers doit être également jugé. Il est vrai qu'on éviterait assez maladroitement ce ridicule en empruntant à une autre classe un ton et des manières étrangers à la sienne ; il en est même qui sont étrangers à toutes les classes; et, dans l'impossibilité où l'on était de définir ceux qui parvenaient à les renier, on leur donnait autrefois le nom de *petits maîtres*, qualification bizarre et qu'on n'avait sans doute adoptée qu'en faveur de l'épithète. C'est donc en n'affectant rien, c'est en conservant tout à la fois et une dignité sans

morgue et une aisance sans étourderie, qu'on obtient partout sa place, sans paraître la réclamer.

Voilà en effet, me dira-t-on, des devoirs qui, quoiqu'au second rang dans l'ordre moral, n'en sont pas moins indispensables; mais peut-on établir quelques rapports entre des pratiques minutieuses qui échappent à l'esprit inattentif et les qualités essentielles du cœur? Que m'importent les premières si l'on m'accorde celle-ci? Eh bien, on ne vous les accordera pas; l'homme frivole n'y croira point, le méchant n'y voudra pas croire, et c'est malheureusement la pluralité qui juge. Trop adroits cependant pour se compromettre, ils ne discuteront ni la délicatesse de vos sentimens, ni le mérite de vos actions; leur méthode est plus sûre et surtout plus facile: c'est en vous anéantissant vous-même qu'ils anéantiront vos vertus; le ridicule vous attend; jouet de la société, votre place en sera retranchée, vous allez cesser d'exister.

A ce tableau trop sombre peut-être, parce qu'il fallait le rendre vrai, opposons une légère esquisse d'un travers assez ordinaire, quoique rarement avoué. Le plaisir est l'âme de la société, mais, comme on s'est aperçu qu'il manquait souvent à nos désirs, et échappait toujours à nos recherches, on a créé des plaisirs de convention, et qui puissent, pour ainsi dire, se trouver sous la main: grâce à cet heureux arrangement, l'instant a été fixé où l'on devait se réunir, l'objet des entretiens a été prévu, et leur durée est strictement calculée sur le temps qu'on doit employer avec des cartons ou des dés, en sorte que, pour avoir du plaisir, il est seulement nécessaire d'être averti que l'on s'amuse; et c'est au mépris de cet ordre assez prudemment établi qu'on ne craint pas de produire dans le cercle une onéreuse inutilité! Scandaleusement oisif au milieu de l'activité générale, on se refuse à partager le poids de la cause commune. Malheur à vous, spectateurs désoccupés, si, malgré les efforts réunis, l'ennui circule encore au tour des tables: c'est à vous seuls qu'on s'en

prendra: et qui pourra vous justifier du tort réel d'être ennuyeux? Qu'importent à la société vos qualités et vos talents? *que de vertus vous me faites haïr!* vous dira-t-elle; et l'on connait dans le monde l'effet d'une citation sérieuse.

Observons donc des lois que l'usage a consacrées; la futilité des objets n'en autorise point l'oubli; tout ce qui peut armer le ridicule cesse d'être futile aux yeux de l'homme sage, et le délit alors tire son importance de la peine même qu'il encourt.

Il ne serait peut-être pas impossible de justifier, sous ce point de vue, ce précepte général qu'en traçant le tableau satirique de nos mœurs, le Philosophe de Genève nommait ironiquement la première maxime de notre sagesse: *il faut faire comme les autres.* On pourrait en effet avancer avec assez de vraisemblance, relativement à notre objet, que les choses universellement admises ne sont jamais universellement mauvaises, et en accordant qu'elles sont au moins indifférentes, il resterait toujours à ceux qui ne les pratiquent pas le tort dangereux de la singularité.

Je viens de nommer le plus redoutable ennemi des bienséances sociales: il suffit d'avertir l'inattention, mais c'est la singularité qu'il faut combattre; si l'une ignore ses torts, l'autre raisonne ses écarts; la première s'en excuse, et celle-ci s'en glorifie; enfin l'inattention néglige les devoirs dont la singularité s'exempte. Elle en impose d'abord par un extérieur spécieux; vous la prendriez pour la sagesse, ce n'est que l'abus de la raison; ne nous trompons point à son masque, et tirons le charlatanisme du tonneau de Diogène.

L'homme singulier est facile à connaître: négligé dans sa parure, une loi somptuaire pourrait seule changer son goût; il cherche à s'instruire des usages, car enfin il pourrait se tromper, et en suivre quelques-uns par distraction; il a une sévérité de principes que les intérêts d'autrui ne font jamais fléchir; peu jaloux de son opinion, il l'abandonnera bientôt si tout le

monde l'adopte ; citoyen modeste, ce n'est que chez l'étranger qu'il fait l'éloge de son pays ; grâces aux rêveries modernes, il est libre des vieux préjugés ; maître de ses passions, il ne daigne point exercer son empire ; en un mot, il est philosophe, il ne faut que l'écouter pour s'en convaincre, car lui-même l'avouera.

C'est de l'usurpation d'un titre aussi respectable que naissent en effet les illusions ou plutôt les sophismes de la singularité : enveloppée, pour ainsi dire, dans la grossière et unique franchise, elle prodigue à tout ce qui l'entoure les noms odieux de mensonge et de fausseté. Le ridicule est bien encore ici le vengeur de la société outragée, mais le ridicule ne suffit pas ; il peut défendre les droits de l'usage, sans les justifier, et quand la singularité les accuse, c'est à la raison de les absoudre. Permettons-nous quelques détails, et, pour offrir à l'homme singulier la thèse la plus favorable, choisissons, entre les bienséances sociales, quelques-unes de celles qui, le plus généralement reçues, doivent par conséquent lui répugner davantage.

Parmi ces dernières se présentent naturellement les visites, les liaisons, les assemblées, tout ce qui constitue et entretient la sociabilité. Mais à ce seul mot, je crois entendre les déclamations outrées de nos modernes héraclites. Qu'ils épargnent leurs phrases et leurs sentences, nous avons lu aussi Rousseau ; l'un des plus beaux génies de ce siècle, avec une âme sensible et une imagination brûlante, dut s'égarer quelquefois ; il fit le roman de la *Vertu*, mais il fut admirable jusque dans ses erreurs, et rien ne nous *a acquis le droit de faillir comme lui.* Cependant c'est en son nom qu'on va prêchant cette philosophie *parlière* que lui-même condamne en créant à la fois l'expression et l'idée. On met son orgueil à penser comme lui, sur tous les points où lui-même ne pensait comme personne, et tel que les courtisans d'Alexandre, on croit, en penchant la tête, ressembler à son héros.

Mais puisque ces éloquents détracteurs de la société

se résignent encore à en goûter les avantages, qu'il nous soit permis de défendre nos usages, et de les leur proposer même, tant qu'ils vivront parmi nous. Sans avoir besoin d'y mettre une importance exagérée, on peut au moins saisir à quelques égards leur utilité relative. Ainsi, la bienséance nous engage de visiter ceux qu'en cessant de voir on oublierait peut-être; il est même une époque de l'année où elle nous en fait un devoir: des courses précipitées et quelques billets suffisent pour nous en acquitter, et c'est cette facilité même à le remplir qui, en le rendant moins pénible, le rend plus indispensable; ainsi la bienséance nous fait cultiver les liaisons que notre état ou nos affaires nous obligent de former; moins intimes que l'amitié, elles ne la remplacent point; mais, en lui laissant tous ses droits, elles en augmentent encore les charmes: seuls avec l'amitié, nous la croirions peut-être moins précieuse; il est si doux de pouvoir dans la foule distinguer son ami, c'est par cet heureux contraste qu'on apprend mieux à le chérir; ainsi, la bienséance nous porte à fréquenter ces assemblées, ces cercles nombreux, où l'observation attentive des actions, du langage et même de l'attitude des acteurs nous forme à ce ton naturel et général qui règne dans la société, et dont l'ignorance, souvent nuisible, n'est surtout jamais pardonnée.

Que la singularité ne se pique donc plus d'isoler l'homme honnête, que l'esprit de système cède au bon sens universel, et que le citoyen intéressant remplace le frondeur ridicule. Et, si ce n'était pas assez de l'autorité de la raison contre des hommes qui ne s'égarent souvent, il faut l'avouer, que parce qu'ils outrent ses principes, je les dénoncerais à un tribunal dont leur cœur n'oserait appeler: c'est à vos pieds, sexe aimable et sensible, que j'amènerais ces coupables transfuges de la société; vos charmes persuaderaient ceux que je n'aurais pu convaincre, et j'invoquerais votre voix enchanteresse, comme jadis Orphée emprunta la lyre

des Dieux pour civiliser les mortels. Mais abandonnant enfin le ridicule et ses victimes, que ne puis-je plutôt ici vous implorer pour moi-même! De la tâche que je me suis imposée, la partie la plus délicate me reste à remplir : j'ai, pour ainsi dire, à pénétrer dans le dédale du cœur humain; vous qui en connaissez si bien la route, que ne dirigez-vous mes pas!

En évitant le ridicule, on n'a presque travaillé que pour soi; et qu'importe ce soin, en effet, à ceux qui vous entourent? Vous ne paraissez au contraire que leur enlever un plaisir. L'étude des bienséances serait donc imparfaite, si leur objet, exclusivement personnel à celui qui les observe, ne se réfléchissait pas sur les autres dans quelques-uns de ses effets, et l'amour-propre se présente ici pour réclamer ses droits.

Dire que l'amour-propre est naturel au cœur humain, ce n'est faire de ce dernier ni l'éloge, ni la satire, c'est le peindre tel qu'il est, avec le germe de tous les talents et de tous les défauts, et sous une nuance imperceptible entre le vice et la vertu. Mais en nous occupant de l'amour-propre, laissons à d'autres le soin de le condamner ou de l'absoudre, et, trop certains de le retrouver partout, proposons quelques idées sur l'art heureux de le ménager.

Quoiqu'universellement répandu, il ne conserve pas toujours le même caractère, n'a pas les mêmes prétentions, ne produit pas les mêmes effets. Impalpable, pour ainsi dire, dans ses fréquentes métamorphoses, c'est un Protée qu'il faut saisir sous ses formes les plus saillantes. Ici nous le voyons hautement s'établir sur les avantages conventionnels du rang ou de la naissance, là s'étayer adroitement des privilèges d'un sexe tout à la fois exigeant et timide; associé à l'esprit et au génie, il paraît souvent modeste; seul enfin, et sans aucun titre, il n'en est que plus fier. Quels sont donc, sous ces quatre points de vue, les égards qu'il mérite ou les ménagements qu'il exige?

Appliqué aux idées que nous nous faisons ordinai-

rement de la grandeur ou de l'éclat qui la remplace, l'amour-propre se manifeste à nos yeux sous le nom d'orgueil à côté de la naissance, de hauteur dans les dignités, de vanité chez l'opulence, et il semble progressivement nous blesser davantage selon l'ordre successif de ces différents degrés. Mais il est assez probable que l'humeur que nous prendrions ne corrigerait personne, et l'humeur a toujours tort, surtout quand elle est inutile. D'ailleurs, sans vouloir rien justifier, je demande s'il n'est pas à craindre qu'en condamnant sans réserve le sentiment naturel d'une noble origine, on ne parvienne à éteindre cet enthousiasme assez généreux pour se nourrir d'une stérile fumée ; je demande si, en disputant aux fonctions difficiles et orageuses des grandes places, ce qu'elles ont coutume d'appeler leurs droits, on ne les frappera point d'un découragement dangereux ; et quant à la vanité du riche, ôtez donc, avant de vous en plaindre, l'importance que vous attachez à l'or. Ou plutôt pardonnez à l'amour-propre ces mouvements divers, dont les circonstances seules vous mettent peut-être à l'abri, et ne laissez point attribuer vos indiscrètes clameurs au chagrin de la privation ou au regret de l'impuissance.

J'ai à parler d'un autre genre d'amour-propre auquel je n'oserais toucher, si ce n'était pour le défendre. Les femmes, à qui la nature semble avoir fait déjà payer assez cher les brillants avantages qu'elle leur a accordés, ne doivent encore leur empire dans la société qu'au triomphe heureux de l'adresse contre la force ; c'est en opposant toujours les sentiments à nos froides maximes, et en tirant, pour ainsi dire, du fond de nos cœurs, le désaveu de nos lois souvent trop sévères, qu'elles parviennent enfin à colorer leur dépendance civile des dehors flatteurs d'un ascendant sans limites. Et l'on oserait condamner en elles cet amour-propre attentif et jaloux qui veille sans cesse devant le fragile édifice de leur puissance ! Ah ! gardons-nous de l'entreprendre ; j'ai dit qu'il fallait ménager l'amour-propre ;

je vais plus loin, il faut ici le respecter, et je ne crains pas d'être démenti : je puiserai dans tous les cœurs mes raisonnements et mes preuves.

Observons de sang-froid, s'il est possible, cette jeune personne qui, au sortir de l'enfance, marche environnée du cortége des grâces et de la beauté ; avertie de ses avantages, elle en ignore peut-être le prix ; mais le spectacle de la nature va être pour elle l'école de l'amour-propre : Tous les êtres sont classés à ses yeux dans l'ordre apparent de leur perfection physique, et la rose n'est la première des fleurs, que parce que la rose est la plus belle; voilà déja l'amour-propre justifié dans sa naissance, suivons-le encore dans ses progrès.

Le cœur éclairé par un instinct secret et par une observation timide, mais continuelle, devine bientôt que ces avantages qui le flattent peuvent encore le rendre heureux, parce qu'ils seront chers un jour à l'objet de son bonheur. De là nait l'importance que la beauté attache aux hommages qu'elle reçoit; ils fondent son espoir, ils justifient sa confiance, ce sont autant de titres à la félicité qu'elle ose entrevoir. Et qu'on ne vienne point flétrir d'une inculpation odieuse ce sentiment que nous pouvons croire aussi pur que sa source; est-il même besoin de réclamer ici l'usage qui des lieux communs de la galanterie fait le texte ordinaire de tous les entretiens ? Ennoblissons le motif de nos hommages, de nos soins, de nos égards, de toutes ces attentions délicates dont un sexe sensible nous sait toujours gré ; ce qui lui est si précieux peut-il nous être indifférent ?

Arrivée à cette époque de la vie où elle affermit son existence en la partageant, une femme abandonnera-t-elle des droits que ses succès semblent avoir consacrés ? Le soin de conserver est-il moins légitime que le désir ardent de conquérir ? Pardonnons-lui ces douces jouissances de l'amour-propre; qu'une heureuse illusion en perpétue même la durée, et n'allons pas briser dans nos mains ce prisme adulateur qui dérobe à ses yeux

les traces injurieuses du temps; épouse et mère, qu'elle obtienne à ces deux titres l'indulgence avec le respect.

Vous ne justifiez, me dira-t-on, que l'amour-propre de la beauté; c'est qu'il n'en existe guère d'autres chez les femmes, et que celui-ci même peut exister indépendamment de son objet; l'esprit et les talents savent le faire naître, il est vrai; mais l'esprit et les talents auront encore l'heureuse prétention d'emprunter le voile des grâces, et ceci d'ailleurs appartient plus particulièrement à ce dernier genre d'amour-propre dont il me reste à traiter.

Il y a longtemps qu'on a dit que personne n'était mécontent de son esprit, et l'on a dit une vérité universelle. Mais en donnant à cette maxime le ton du blâme ou de la satire, on s'élèverait contre les vues mêmes de la nature: cette confiance intime est un de ses bienfaits, et l'être le plus malheureux dans la société serait celui qui ne l'aurait pas. Les égards qu'elle exige sont donc indépendans des titres sur lesquels elle est fondée, car elle est la même chez les hommes le plus inégalement partagés. L'un, se sentant la force d'être modeste, veut cependant qu'on lui tienne compte de sa modestie; l'autre, croyant devoir être fier, s'irrite de ce qu'on ose même pénétrer le secret de son orgueil; le premier néglige les droits qu'on ne lui conteste point, le second semble usurper ceux mêmes qu'on lui abandonne; tous deux jaloux d'hommages, l'un est tranquille dès qu'ils lui sont dus et l'autre toujours inquiet, parce qu'il croit qu'on les lui refuse; en un mot, ils sont l'un à l'autre ce que la prétention isolée est au mérite réel; il suffit à celui-ci d'être connu, tandis que la prétention ne triomphe qu'en se cachant. Le mérite n'est donc guère l'objet des bienséances, telles que nous les avons ici considérées: il les érige, pour ainsi dire, en devoir, il ne s'agit que d'être juste; mais la prétention en fait un art difficile et d'autant plus important que la haine poursuit tous ceux qui le négligent ou qui l'ignorent. Et l'on ne

s'attend point sans doute à en trouver ici les règles; l'occasion les a bientôt apprises à l'expérience. C'est au milieu du monde, c'est dans la foule qu'il faut les étudier. Pourrions nous mieux finir qu'en donnant un conseil aussi utile dans la pratique qu'étendu dans l'application.

Telles sont les réflexions que j'ai hasardées sur les bienséances sociales, matière aussi délicate qu'abondante; je ne me dissimule point que j'ai quitté la plume avant d'avoir achevé l'ouvrage, il serait encore moins heureux de l'avoir quittée trop tard.

DESPÉROUX.

LA PRESCIENCE.

Eh bien ! voici donc qui est conclu. La prescience ne peut servir qu'à nous tourmenter, en nous révélant d'avance des faits inévitables ; mais elle serait un grand bienfait, si elle pouvait nous laisser notre liberté.

— Allons, docteur, encore votre maudit sourire. Ah ! cette fois, vous direz pourquoi.

— Calmez-vous, mon cher Ernest : vous savez bien, sans avoir le don de prescience, que vous ne gagneriez rien à vous fâcher.

— Non, pas même un coup d'épée ; vous diriez encore que votre métier est de les guérir, non d'en donner ou d'en recevoir. Et pas même moyen de mettre en doute votre courage, sous peine de faire rire tous ces messieurs. Encore une singularité dont je voudrais bien savoir le pourquoi.

— Mais je vous l'ai dit.

— Oui, vous m'avez dit que, quand un médecin a le goût de tuer les hommes, il en trouve toujours assez d'occasions. Mais ce n'est pas là une raison sérieuse.

— Et vous en voudriez une. Eh bien écoutez, et je vais répondre à vos deux questions à la fois.

Vous eussiez vu alors tous les assistants se redresser sur leur siège, et le cercle devenir attentif. C'est que, malgré la considération dont il jouissait parmi tous nos officiers, le docteur Hassain était pour eux tous une énigme. Quoiqu'il eût passé la plus grande partie de sa vie aux colonies, il ne se battait jamais. Non-

seulement il l'avouait, mais on pouvait presque dire qu'il en faisait profession. Longtemps, racontait-on, cette prétention l'avait exposé à la froideur et au dédain. Mais il avait fait comme chirurgien de marine les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et la mitraille, le naufrage, l'épidémie, l'avaient toujours trouvé non-seulement intrépide, mais calme; il avait vu plus d'une fois les plus braves pâlir, sans que nul le vît, lui, changer de couleur, et il avait bien fallu avouer que ce n'était pas par peur qu'il fuyait le duel. Zélé du reste auprès des malades et des blessés jusqu'au dévouement, il semblait pourtant bon plutôt qu'ému, et paraissait obéir moins à l'affection qu'au devoir. Dans la vie commune, il était serviable, mais froid; il ne riait presque jamais, et souriait presque toujours: somme toute, il était plus respecté qu'aimé, et excitait plus de curiosité que de sympathie.

Il se tut un instant au milieu du cercle attentif; on put voir sur son front se former une ride qu'on y remarquait quand il avait à pratiquer quelque opération dangereuse, et ce ne fut qu'avec un ton un peu étrange de résolution qu'il reprit:

Vous savez tous, Messieurs, aussi bien que cet étourdi, que, pour nos colonies, le duel est plus qu'une fureur, plus qu'une manie, c'est presque une chose sainte. Or c'était bien pis, il y a quarante et quelques années. Je ne pense pas qu'alors un colon conçût la possibilité d'en éviter un. C'est alors que, pour la première fois, je refusai de me battre, non pas avant tout engagement, mais sur le terrain, le pistolet à la main, en présence de mon adversaire et de nos quatre témoins. Tout le monde en fut non-seulement surpris, mais indigné.

J'étais alors, comme aujourd'hui, chirurgien de marine, j'avais seulement quelques rides et quelques chagrins de moins. La veille à table un officier m'avait cherché une assez mauvaise querelle; tout le monde, et lui-même, convenait que je n'avais pas tort; on

avait choisi pour arme le pistolet, et nul ne contestait que je dusse tirer le premier. J'étais suffisamment brave, suffisamment adroit, et toutes les chances étaient en ma faveur. Je m'étais levé de table fort décidé à en user, assez insouciant du reste.

L'occasion de notre querelle avait été banale; la cause en était plus sérieuse. Je ne pouvais la faire connaître à personne, et peut-être, quand je vous la conte, après quarante ans, ne m'en croirez-vous pas plus qu'on ne l'eût fait alors.

Dans une des deux ou trois campagnes que j'avais déjà faites, j'avais eu dans mon service un indien bien gravement malade. Je l'avais soigné non-seulement avec zèle, mais avec intérêt, et il s'en montrait fort reconnaissant. Docteur, me dit-il un jour, je vous remercie, mais votre science et vos soins ne peuvent plus rien pour moi : mon heure est arrivée. Je le sais depuis longtemps. Je n'étais pas un homme, mais un génie en exil, et je retourne à ma véritable patrie. Je puis bien peu pour reconnaître votre bonté, cependant si jamais vous voulez savoir l'avenir, appelez-moi : vous entendrez en vous une voix qui vous le révélera. — Quoi donc ! lui dis-je ; nos actions sont elles ainsi forcées. — Non, répondit-il, nos actions dépendent de nous, mais leurs conséquences n'en dépendent pas. — Vous pouvez saigner, ou ne pas saigner un malade. Mais je pourrai vous dire ce qui arrivera si vous le saignez ; ce qui arrivera, si vous ne le saignez pas. Vous pouvez fuir ou combattre, je vous dirai ce qui suivra votre fuite ou votre résistance. Sur tout cela dans un instant je serai à vos ordres, docteur; ce pouvoir vous pourra être utile ; mais pour ne pas faire de moi l'instrument de votre malheur, usez en prudemment. — Mon ami bronzé me serra la main et expira.

Je m'imaginai qu'il était mort dans un accès de délire et j'essayai de n'y plus penser.

Je l'essayai, et pourtant je fis ce que vous eussiez peut-être tous fait à ma place. Dès que ma curiosité fut

intéressée, j'évoquai mon génie ; à ma grande surprise, une voix interne m'apporta sa réponse et vingt épreuves me convainquirent que cette voix disait vrai.

Cet officier dont je vous parle avait un défaut qui n'est peut-être pas disparu du globe; il était fort brave, mais encore plus fanfaron. Il ne parlait jamais des Anglais qu'en homme sûr de toujours les vaincre. J'eus la maligne curiosité de demander à mon génie ce qui arriverait à leur première rencontre, et n'eus pas la curiosité prudente de le consulter sur ce qui m'arriverait à moi-même, si je n'étais pas assez discret. Sur ce qui me fut révélé : bah ! m'écriai-je vous les verrez peut-être avant huit jours, ces Anglais ; et peut-être aussi trouverez-vous que vous les voyez d'un peu près.

En effet huit jours ne s'étaient pas écoulés que la corvette qu'il commandait avait eu à combattre une corvette de même force. Il s'en était retiré, mais sans avantage, et l'on disait même qu'il avait montré dans le combat moins de résolution et de sangfroid qu'il n'avait coutume. N'en souriez pas, Messieurs : les plus braves ont de ces moments de faiblesses. On en parlait tout bas, mais il le savait bien. La première fois que je le vis, peu de jours après l'affaire, je me gardai bien de lui parler des Anglais, mais je ne pus m'empêcher de sourire en baissant les yeux vers mon assiette. Il se rappelait ma prédiction, il remarqua mon sourire ; il crut sans doute que je triomphais ; il chercha assez indirectement un motif de dispute, tel cependant que dans nos habitudes un duel était inévitable.

J'y eusse été gaîment, s'il eût eu lieu de suite ; mais nous étions à table, et on crut devoir le remettre au lendemain. Peut-être, Messieurs, dormez-vous tranquillement la veille d'un combat singulier ; pour moi, je vous avoue que je ne m'endormis pas aussi vite que d'ordinaire ; que, malgré ma résolution, j'eus le temps de penser à mon génie et le tort de le consulter sur l'issue de mon affaire. Je viserai de mon mieux, lui dis-je, mais qu'arrivera-t-il ? — Tu tueras ton adversaire,

me dit la voix. — Mais si je cherchais seulement à le blesser. — Impossible, tu le tueras ou le manqueras. — Mais si je vise à dessein à côté. — Tu le manqueras. — Et après? — Il te tuera. Je fis cent questions; nul doute: il fallait, à mon choix, tuer ou être tué. Mais, dis-je, si j'abandonne le pistolet pour prendre l'épée. — Dans les premières passes il se découvrira et tu pourras le tuer; si tu les négliges, il te tuera. Toujours même résultat, tuer ou être tué; tuer à coup sûr ou à coup sûr être tué. — C'étaient là tous les possibles.

Dans cette angoisse, une question m'échappa: Et si je refusais de me battre? La voix répondit: Il n'y aurait pas de duel. — Et après? — Pourquoi demander ce que tu sais. Ne connais-tu pas ton temps et ton pays.

Pensez de moi ce que vous voudrez, Messieurs, mais cette alternative m'effraya. Je fis coup sur coup cent questions que je crus les plus imprévues pour éprouver mon génie. Cent réponses immédiatement justifiées me prouvèrent son infaillibilité; tout doute était impossible.

Le lendemain, à l'heure du combat, je n'avais pas de parti pris. Bien des duellistes se croient sûrs de leur coup; mais ils se disent qu'après tout il y a dans tous les combats bien de l'imprévu. Rien de tel pour moi. Une dernière circonstance m'ôta ce qui pouvait me rester de doute. Je me disais que peut-être moi-même avais-je fait la vérité des réponses que j'avais trouvées si justes. Je m'avisai de demander si les témoins seraient bien tous rendus à l'heure. La voix m'apprit qu'un de ceux de mon adversaire tomberait en sortant de chez lui, se casserait une jambe, et qu'un autre devrait le remplacer. Mes adversaires arrivèrent en effet sur le terrain quelques minutes après l'heure indiquée et motivèrent leur retard par le récit de cet accident.

Le fait était donc certain. Il fallait là, à l'instant, et à mon choix, tuer ou mourir. Selon que je voudrais, pas de crainte ou pas d'espoir. Tuer son adversaire sans

courir de danger, qu'est-ce autre chose qu'un assassinat? Je ne voulais pas assassiner cet homme. Si je ne le tuais pourtant, j'étais mort. Vous êtes des soldats, Messieurs, vous êtes braves. Qu'eussiez-vous fait?

Personne ne se pressait de répondre.

Messieurs, reprit le docteur, j'envisageai bien ce que j'allais faire, mais je m'y décidai. Je demandai pardon aux témoins de les avoir dérangés, mais je déclarai simplement que ni ce jour là, ni jamais, je ne me battrais en duel.

Je me retirai. Mes témoins étaient mes amis; si je les en avais priés, si je leur eusse dit: j'ai peur, ils se seraient battus à ma place. Aucun d'eux ne m'accompagna. Pendant dix ans ceux là se sont crus généreux qui m'ont rendu mon salut. Ce que j'ai reçu d'affronts et de marques de mépris, devinez-le, ne le demandez pas. Il y a des gens que j'ai pansés sous la mitraille qui, à peine guéris, détournaient de moi les yeux, en murmurant ce mot: un lâche.

Voilà, Messieurs, ce que m'a valu la prescience. Dans d'autres temps il eût fallu déserter mon pays. Mais notre gracieux métier offre assez d'occasions de faire ses preuves; il a bien fallu qu'enfin on avouât que je ne manquais pas de courage, et pourtant bien des gens se disent encore, avec un sourire plus amer que celui de notre ami Ernest: on sait que le docteur ne se bat pas.

On voulut bien un peu discuter, mais le docteur arrêtait toutes les assertions par ces seuls mots: qu'eussiez-vous fait? Nul n'osait avouer qu'il eût assassiné son adversaire, ou prétendre qu'il se fût laissé tuer; et toujours il en revenait à ceci: dix années sous le dédain général; toute une vie concentrée en moi-même, voilà ce que m'a valu la prescience.

Mais Ernest qui avait commencé tout ceci n'était pas homme à se tenir facilement pour battu.

J'avoue bien, docteur, reprit-il enfin, qu'il y a eu

là quelques inconvénients, quoiqu'après tout le commandant de la corvette soit heureux d'avoir eu affaire à vous. Mais que diable il y a bien eu quelques compensations. Sans parler de ce que la prescience avait de commode pour un médecin, et le jeu, et l'amour?

— Enfant! la médecine? J'ai été sur le point d'y renoncer, et je l'aurais fait, si je n'étais parvenu à me dompter jusqu'à ne jamais interroger le génie au sujet de mes malades. Savez-vous ce que c'est que de soigner un homme avec la certitude, la certitude qu'on ne le sauvera pas. Et ne croyez pas que j'y trouvasse du calme. Car ce génie qui m'informait des événements ne me donnait pas le moyen de les éviter. Que de fois, après lui avoir demandé l'issue qu'auraient vingt remèdes et avoir reçu cette constante réponse: la mort, ne me suis-je pas caché la tête entre les mains, en m'écriant avec larmes: mais il y en a peut-être un que j'ai oublié ou que j'ignore et qui le sauverait!

Le jeu? quand j'aurais été assez fou pour jouer avec la certitude de perdre, quand il serait loyal de jouer avec la certitude de gagner, où est l'émotion, le plaisir du jeu, quand il n'a plus de chance inconnue?

L'amour? La perte de toute espérance m'ôtait les délices d'une cour que ne doit pas suivre le succès. La certitude du succès et de l'infidélité qu'amènent bientôt les mœurs qui l'ont permis, m'ôtait les délices d'une cour qu'anime une espérance motivée. La prescience ne me laissait en amour que les jouissances de la brute. Trois fois j'ai pensé du moins à de légitimes amours. La première, c'était auprès de Mlle Lirza, celle qui a épousé depuis le capitaine Ormond. Vos sourires me disent que vous savez ce que m'apprit la prescience. Ce devait être en effet le sort de son époux, et la prescience ne me laissait pas l'aveugle sécurité qui fait le bonheur de son mari. — Elle me fit savoir que l'époux de la seconde la pleurerait après dix ans, et elle ne me laissait pas les dix ans de bonheur dont a joui celui qui sent encore quelquefois ses regrets

adoucis par le charme des souvenirs. — Je sus que l'époux de la troisième conduirait au tombeau les enfants dans lesquels il aurait mis toutes ses joies, toutes ses espérances, toute sa vie, et je n'osai pas braver le plus grand des malheurs humains.

Je n'osai pas interroger plus longtemps mon génie, et je m'efforçai de le faire taire.

— Mais, dit Ernest, vous lui avez dû d'échapper à bien des malheurs.

— Oui, mais pour tomber dans celui-ci, de me retirer, abattu, découragé, craignant toute affection et toute action, m'efforçant de prévenir la douleur par l'inertie, de rester enfin, puisqu'il le fallait, spectateur non acteur dans la vie.

Croyez-moi, enfants, la prescience ne peut être un bien que pour celui qui y joint la sagesse suprême et la suprême force. Même dans les limites humaines, s'il y a tel qui agit sans trop prévoir, il y a tel aussi que trop de prévision gêne pour agir. Ce qu'il faut en tout, c'est la proportion, et Dieu fait bien ce qu'il fait.

L. Delayant.

L'ENLÈVEMENT.

TRADUIT DU GREC MODERNE.

Iréne, la fille de Silyros, Arèsi, la fille de Doukas, et Krysoële, les trois brunes jeunes filles, sortent et vont au bain.

Silyrena, la mère d'Irène, est inquiète; mais Silyros la rassure: Sois sans crainte, femme, lui dit-il, j'ai mis trois vigies, l'une sur la montagne, l'autre sur la plage, la troisième à la porte du bain.

Il parlait encore, que la vigie qui est sur la montagne se mit à crier: Voici un vaisseau pirate. Il touche terre, crie à son tour la vigie qui est sur la plage.

La troisième qui est à la porte du bain n'a que le temps de dire: Sauvez-vous, jeunes filles, vous allez être prises. Elles s'enfuient, mais avant qu'Irène ait remis sa ceinture, les corsaires entrent et enlèvent la fille aimée de Silyrena.

Le chef est jeune; il prend Irène par la main; le chef est beau; il s'asseoit à côté de l'enfant qui tremble; il lui donne un baiser et elle pleure; il la serre dans ses bras et elle pleure encore. Quel est ton nom? ma gentille captive, lui dit-il en souriant, et d'où est ta famille?

Ma mère est de Corinthe, mon père est de Nauplie, et ils m'appellent Rini.

Eh bien, Rini, ma sœur, embrasse ton frère et sèche tes larmes. Ils m'avaient fait esclave, là bas, dans l'Arabie, et je me suis fait pirate pour te retrouver.

Rini pleure toujours, mais elle pleure de joie: Viens, mon frère bien aimé, viens vers nos parents.

Ils vont, et, le soir, ceux qui revenaient de la montagne entendaient le bruit de la lyre dans la joyeuse cabane de Silyros, et Silyrena leur disait : Entrez mes amis, car ce jour est un jour de joie.

Et Irène, la fille de Silyros, Arèsi, la fille de Doukas, et Krysoële, les trois brunes jeunes filles, dansèrent jusqu'au matin.

ANTONIN PROUST.

Smyrne 1858.

LA FEUILLE ET LA RACINE.

La Racine dit à la Feuille :
— N'attends plus encor que je veuille
Livrer ma sève à tes tissus.
Au jour, à l'air, moi je renonce ;
Dans les couches du sol j'enfonce
Les fins suçoirs que j'ai reçus,
Et, des profondeurs où je plonge,
J'aspire en moi, vivante éponge,
Des sucs choisis péniblement.
Or, sais-tu quels plaisirs je goûte?
Je vois la plante, goutte à goutte,
Y puiser son accroissement.
Telle est ma tâche volontaire.
Pour toi la vie est moins austère :
L'oiseau te chante ses concerts ;
Un zéphyr parfumé balance
Ta voluptueuse indolence ;
Mais peux-tu dire à quoi tu sers?
T'imposes-tu des sacrifices?
Ah ! tu t'abreuves de délices
Qui sont payés par mes labeurs.
Tu t'engraisses, Feuille insolente,

Des aliments dûs à la plante.
Meurs donc, vil parasite, meurs.

La Feuille dit à la Racine :
— Un attrait menteur te fascine,
Quand tu contemples mes plaisirs ;
L'éclat apparent de ma vie
Excite en secret ton envie ;
Comptons-les donc, ces beaux loisirs :
Ta sève est sans vertus encore ;
Je l'attire, je l'élabore,
J'en fais moi seule un suc vital,
Et puis, de cellule en cellule,
Elle jaillit, elle circule
A travers tout le végétal.
Je puise aussi dans l'atmosphère
Des aliments que je digère,
Pour lui servir de complément.
Cette matière hétérogène
Que chaque flux de sève amène,
Je la dégage incessamment.
La nuit, quand l'air moite me baigne,
Pour le bien commun je m'imprègne
D'une féconde humidité ;
Si le soleil ne te dessèche,
C'est que j'interviens, drue et fraîche ;
Et voilà mon oisiveté !

Le monde souffre, ô prolétaire,
Dès que le penseur s'interrompt ;
Collaborez à l'œuvre austère,
Toi, par tes bras, lui, par son front !

ERIMA.

CHRONIQUE ARTISTIQUE.

« L'armée s'avança à travers ces tristes lieux ; » le champ de bataille était couvert d'ossements » blanchis ; là dispersés, ici entassés, suivant » qu'on avait fui ou résisté. Près de là se trou- » vaient les bois sacrés avec les autels où les » barbares avaient massacré les tribuns et les » premiers centurions. » TACITE.

S. M. l'Empereur vient de donner à notre ville de la Rochelle un tableau peint par feu Abel de Pujol. Ce tableau, d'une dimension peu commune, 32 mètres 64 centimètres, fut exposé, à Paris, au salon de 1824. C'était donc en pleine sève de jeunesse et de talent que son auteur le conçut et l'exécuta. M. Abel de Pujol avait trente-sept ans.

Germanicus sur le champ de bataille où Varus et ses légions furent massacrés par les Germains, voilà le sujet de cette immense page d'histoire inspirée de Tacite. Un instant déroulée de son cylindre d'emballage, nous avons vu cette très-belle œuvre. La construction du nouveau musée, qui donne un à-propos parfait à cette largesse impériale, n'étant pas achevée, on a dû ajourner le montage de la toile sur son châssis. Nous l'avons donc peu vue, mais assez cependant pour nous réjouir de la bonne fortune qui envoie pareil morceau à notre galerie rochelaise. Nos jeunes peintres vont y trouver de considérables sujets d'études. C'est de la belle et bonne peinture procédant de cette école de David, si religieusement soigneuse de la ligne ;

moins brillamment coloriste sans doute que l'école vénitienne, mais d'une distinction dont bien des peintres de nos jours n'approchent guère. Un artiste qui voit toute chose avec les yeux du vulgaire nous satisfait médiocrement. Pour maintenir la dignité de l'art, il faut créer, autrement son niveau s'abaisse très-vite. Quelles que soient les prétentions d'une certaine coterie moderne dont le soi-disant chef s'intitule « maître-peintre », nous tenons pour peinture d'enseigne, grossière et sans élévation, la plupart de ses produits. David, au contraire, prenant très au sérieux le côté plastique de son art, ne sacrifiait pas la forme à la pensée. Pour produire beaucoup d'effet et de l'effet de bon aloi, il n'y a pas précisément besoin d'être doué outre mesure des qualités de coloriste. Notre grand peintre Lesueur, si complétement français, disons-le en passant, arrive aux plus beaux résultats avec une harmonie ordinairement pâle et singulièrement énergique au besoin.

On jalouse peu les morts, c'est donc l'heure de la justice pour leur mémoire. Eh bien ! le regretté Flandrin ne va-t-il pas grandir de toute la véritable supériorité de son talent ? Et n'était-ce pas aussi à cette harmonie douce, sans violence, un peu froide même qu'il demandait l'inspiration ? N'a-t-il pas malgré cela une incontestable valeur ? — Pourquoi donc ce dédain passionné pour certaines écoles, dédain réciproque qu'échangent les deux camps rivaux et qui pousse les imitateurs jusqu'à l'exagération du mauvais ? Pourquoi cette brutalité à propos d'hommes de talent, si la nature de leur talent n'est pas celle vers laquelle nos sympathies nous entraînent ? Corneille empêche-t-il absolument d'apprécier Racine ?

Pour nous, nous aimons les coloristes : le sensualisme de leur procédé est irrésistible. Géricault nous émeut profondément. *La barque du Dante* de cet autre grand maître qui a marqué sa place en traits de feu dans l'histoire de l'art contemporain nous donne le frisson.

Est-ce à dire qu'après cela nous ne puissions plus regarder ces compositions plus calmes, qui se justifient moins, mais pleines d'idées élevées elles aussi, telles que l'*Apothéose* d'Homère, la *Source*, etc.... belles visions de l'antique, rêves athéniens que nous envient les autres nations ?

Le Germanicus qui nous occupe est une grande conception qui nous a paru très-belle de pensée et d'exécution. Peinture académique, soit : mais d'autant mieux à sa place dans un musée. Avant tout, tableau d'histoire et c'est là l'essentiel. Sans ce retour archaïque spontané en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, où nous menaient les bergeries de Vanloo, de Langrenée, de Boucher ? Nous nous sentons un penchant très-vif pour la brillante phalange de nos modernes paysagistes français, mais il nous est impossible de ne pas voir l'histoire comme but suprême de la peinture. Nous avons été heureux du bruit qui s'est fait au salon dernier autour de l'Œdipe, de M. Moreau. Ce mouvement va nous ramener dans la voie que la séduction des applaudissements tendait à faire délaisser. Le genre fantaisiste aura toujours un public de gens riches. Le tableau d'histoire aura pour lui le sentiment de sa mission élevée et de plus la foule, quand il fera appel à ses instincts de nationalité. Comme il l'avait bien compris notre cher défunt Horace Vernet ! — Talent facile, rapide, forcément superficiel, conteur plutôt que peintre, faisant passer, à l'aide de tout cela, le côté peu artistique de nos modernes uniformes guerriers. Talent heureux, ayant celui de Scribe pour pendant en littérature, et en musique celui de M. Auber. Horace Vernet, Scribe et Auber, intelligente trinité personnifiant à l'étranger l'esprit français de ce temps. Tous les trois plus soucieux de caresser le goût du jour que d'étudier ; s'en rapportant à la richesse prodigue de leur organisation ; peignant, écrivant, chantant d'entrain ; indépendants comme l'époque où ils vécurent, ne relevant d'aucune école,

ne s'imposant à personne. Un jour nous reviendrons à eux. Pour le moment il s'agit de Germanicus.

Un de nos amis, à ce propos, nous dit que ce tableau est d'une époque où l'on croyait à la tragédie, où l'on s'intéressait beaucoup à Germanicus, *si méchamment mis à mort par Pison.* On lui a même assuré que son exhumation a donné lieu à une conversation entre Marie-Joseph Chénier, Arnault et Abel de Pujol, où ils ont savamment disserté sur les utiles leçons que l'histoire romaine présente à la France; sur les rapports entre la poésie et la peinture, sur ces questions s'il faut imiter le beau ou le laid, si le fini est muet ou non. D'après la manière dont le Germanicus est traité, il est facile de voir qu'elle était l'opinion de M. Abel de Pujol et quelle thèse il soutenait.

Voici, en attendant que le public soit admis à juger cette peinture, la disposition de son sujet. Germanicus et ses officiers sont descendus de cheval en approchant du camp où Varus périt. Ils arrivent, après le lever du soleil, à la vallée fatale dont l'aspect les pénètre d'horreur. Valerius, vieux soldat romain échappé au massacre, s'est réfugié dans le fond des bois où il n'a vécu que de racines et de fruits sauvages. A la vue des Romains, il rassemble ses forces, se traîne aux pieds de Germanicus, et expire en lui présentant l'aigle de la 19e légion qu'il a sauvée des outrages des barbares.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 SEPTEMBRE 1864.

ÉMILE BELTREMIEUX.

Celui-là, l'aveugle faucheuse nous l'a ravi prématurément et avec lui de grandes espérances.

Paul-Émile-Auguste Beltremieux était né à la Rochelle le 14 janvier 1819. Il annonça de bonne heure ce qu'on pouvait attendre de lui; dès le collége, il avait non-seulement montré, mais fait accepter sa supériorité: dès-lors un de ses camarades, le dernier des classes dont il était le premier, s'était attaché à lui avec une certaine admiration; cette amitié a duré autant que leur vie, et, si le contraste qu'il y avait entre les deux hommes pouvait lui donner quelque chose de ridicule, la mort, qui les a tous deux si promptement enlevés, lui a donné un caractère touchant.

Ses études de collége terminées à la Rochelle, Beltremieux alla suivre à Paris des cours de médecine; il y fut reçu docteur le 18 août 1842. C'était alors l'usage de l'école de médecine d'imposer aux candidats pour sujets de thèse des questions empruntées aux diverses branches de la science: il put donc y montrer les connaissances d'un écolier studieux et intelligent; mais non pas l'aptitude ou l'originalité dont on peut faire preuve dans un sujet qu'on a choisi soi-même. Il revint ensuite à la Rochelle pour y exercer la médecine.

Il n'y a peut-être pas de profession dont les débuts offrent plus de difficultés que celle du médecin. Beltre-

mieux, comme la plupart de ses confrères qui entrent de suite dans la vie civile, commença par donner des soins gratuits aux indigents. Mais il manqua de savoir-faire en deux points. Il ne vit dans ces nobles devoirs d'humanité qu'un but, sans songer qu'ils peuvent, qu'ils doivent être aussi un moyen de se faire une réputation et une clientelle ; il ne donna pas ses soins, il les prodigua. Une courte expérience lui apprit trois choses : que les services rencontrent souvent l'exigence et l'ingratitude, et que les classes nécessiteuses font souvent naître les plus grands obstacles au bien qu'on veut leur faire ; qu'il serait difficilement habile à trouver dans la science un métier ; que sa santé ne suffirait pas aux nécessités de sa profession. Il songea dès-lors à chercher des ressources ailleurs que dans la médecine.

Pendant les années que Beltremieux avait passées à Paris, l'esprit des écoles était vivement porté vers la politique. Il avait pleinement accepté ce mouvement. L'expérience qu'il faisait alors des dispositions des classes pauvres ne le détournait pas de les servir, mais lui montrait que le meilleur moyen de les servir est de les éclairer. De là un vif amour des lumières, une indignation qui devenait de la colère contre tout ce qu'il y jugeait opposé. La carrière du publiciste lui apparut comme une mission. On se ferait difficilement une idée de l'activité avec laquelle il s'y prépara, et du travail auquel il se livra pendant les trois années 1842 à 1845.

Pendant qu'il était, de tous les médecins de la ville, celui dont les pauvres invoquaient le plus souvent l'inépuisable complaisance, il se livrait avec ardeur à deux branches de l'histoire naturelle, la botanique et l'entomologie. Il a laissé à la Société des sciences naturelles de la Rochelle, des herbiers, des mémoires, une monographie des insectes diptères.

Il étudiait les principes les plus profonds de l'ordre et des lois qui régissent les peuples et leurs intérêts. Il s'exerçait dans nos journaux à tous les genres de polé-

mique, depuis la plus élevée jusqu'à la plus mordante. On retrouverait aisément dans le *Phare* de cette époque, dans le petit journal les *Coulisses,* des articles où il imite la langue de Paul-Louis Courrier. La critique littéraire et philosophique, sérieuse ou plaisante, directe ou animée par la fiction, lui était une occasion d'assouplir son style. De temps à autre enfin il revenait aux formes plus hautes et plus mélodieuses de la poésie. En politique les convictions fortes ne vont guère sans la passion. Beltremieux l'avait et ne reculait pas devant l'attaque des personnes. Il publia dans le *Phare,* en 1845, et même en détacha pour l'imprimer séparément, un véritable pamphlet sous ce titre : *Une colonie agricole ad majorem gloriam Dei.* Ni la finesse, ni la verve n'y manquent. Seulement, comme cette attaque s'adresse à un projet qui ne s'est pas accompli, comme la personne, très-connue alors, qu'il attaquait n'y est pas nommée, il court grand risque d'être déjà pour beaucoup de gens une énigme.

Mais nos journaux ne permettaient pas aux forces de Beltremieux un développement suffisant. Il créa une revue mensuelle, la *Revue organique des départements de l'Ouest.* Elle ne parut que pendant l'année 1845 (1 vol. in-8° de 648 pages. Rochelle, Caillaud) ; mais pendant ces douze mois, il n'y eut pas un numéro qui ne contînt quelques pages de lui, et souvent il le remplissait presque en entier. Ces pages, dans leur ensemble, sont certainement remarquables par la souplesse et la variété. Le morceau qui ouvrit la *Revue, De la loi et de la légitimité des pouvoirs,* est une étude grave et virile sur une matière où l'expression est aussi difficile que la pensée. Les deux contes, *Un ennemi mortel, Le côté droit et le côté gauche,* dont le second est une étude du style de Courrier, offrent à coup sûr des pensées justes, et le premier une pensée fine jusqu'à la profondeur, sous des formes très-animées, très-vivantes. Il y a des pages vantées qui ne les valent pas. Le poëme étendu de Phaéton est inégal, mais bien des strophes

revêtent l'idée forte et mélancolique qui l'a dicté de formes pleines de magnificence. En même temps, si je ne me trompe, que Beltremieux écrivait ces vers, un de ses amis dessinait au fusin cette chûte du fils de Clymène, et la double métamorphose de ses sœurs et de Cycnus. Lequel des deux amis avait inspiré l'autre ? Je l'ignore. Mais les quatre dernière pages du poëme et le dessin se serviraient mutuellement de commentaire. Certainement ces morceaux promettaient un écrivain, et, si l'on songe que Beltremieux trouvait autour de lui à peine quelques auxiliaires, mais n'y trouvait ni guide ni soutien, on sera près d'admirer ce qu'il y avait en lui de force et de sève.

Dans ses derniers numéros il penchait visiblement de plus en plus vers la polémique quotidienne, vers la politique militante. L'année suivante il se rendit à Paris, emportant pour recommandation ce volume de la *Revue organique*, y retrouvant aussi celle de quelques amis. Il y devint presque de suite un des rédacteurs du *National*. Je ne rechercherai pas si ce choix indiquait une juste mesure dans son opposition. Il est trop clair que chacun place ici la juste mesure précisément au point où il irait. Il suffit de savoir que ce choix fut dicté à Beltremieux par des convictions et non par un calcul de quelque nature qu'il fût. Un journal est organisé pour la lutte ; ses rédacteurs doivent donc former une petite armée où le courage se subordonne à la discipline. Il en résulte trop souvent qu'il n'y a là place véritablement libre que pour le talent d'un seul. C'était alors M. Armand Marrast qui commandait la petite armée du *National*, et, comme il commandait, il avait une idée très-haute de la nécessité de la discipline. Comme, après tout, Beltremieux était en communion d'idées avec lui, comme il avait confiance dans sa loyauté et dans son caractère, il accepta sans trop de peine un joug dont il reconnaissait la nécessité pour un parti qui veut vaincre. Les articles qu'il donna soit au *National*, soit à quelques journaux de province de

la même nuance, n'ont pas été réunis, et il ne serait probablement aujourd'hui possible à personne de les retrouver. On peut seulement répéter qu'il s'était conquis une place honorable dans la presse et dans le parti républicain.

On ne demande pas ses moyens de vivre à la littérature sans subir en quelque chose les conditions des libraires. La collection intitulée : *Instruction pour le peuple*, cent traités sur les connaissances les plus indispensables, entrait dans les idées de Beltremieux, et MM. Dubochet et Lechevalier, les éditeurs, le chargèrent d'y écrire une histoire de France. Il dut même la soumettre à la révision de M. Henri Martin. Du reste il était assez modeste, le nom du réviseur était assez haut placé pour qu'il acceptât cette condition avec plus de plaisir que de peine. Ce traité devait être divisé en quatre parties, chacune de seize pages. Beltremieux ne se dissimulait pas que c'était là surtout une entreprise de libraire. Après tout pourtant, disait-il, ce traité a été fait avec conscience de penseur, sinon d'érudit; il peut être utile, et il m'a appris l'histoire.

Beltremieux avait donc trouvé une position honorable et selon son goût, il avait épousé une belle jeune fille qu'il aimait, l'avenir lui souriait. Les progrès d'une phthisie que ses amis avaient reconnue depuis longtemps le forcèrent d'interrompre tout travail et de revenir à la Rochelle. Il n'avait livré que les trois premières feuilles de son histoire de France ; elles ne devaient lui être payées qu'après la livraison de la quatrième. Il ne put la terminer. Le temps pressant, il fallut qu'un ami rédigeât en toute hâte, presque sans étude, cette dernière partie, de 1791 à 1830. Mme Beltremieux recopia ce travail précipité que son mari retouchait en même temps, pour le rapprocher de ses principes. M. Henri Martin dut revoir le tout, et cette fin de l'histoire parut enfin, sans que nul probablement puisse bien dire à qui elle appartient.

L'implacable maladie marchait à grands pas. Beltre-

mieux succomba le 6 janvier 1848, quelques jours avant d'avoir accompli sa vingt-neuvième année.

Il mourait, à vrai dire, sans avoir donné sa mesure, peut-être sans avoir encore trouvé sa voie. Ce qui reste de lui dans la *Revue organique* ne peut qu'être un indice et ne le révèle qu'à ceux qui l'ont connu. Ceux-là ne se rappellent pas sans émotion les espérances que leur donnait son talent, la confiance que leur inspiraient les qualités de son cœur; et pour moi je retrouve à ce souvenir une larme dans des yeux qui en ont versé tant d'autres, et de si amères, depuis le jour de sa mort.

On a sur Beltremieux une Notice nécrologique, lue par M. Sauvé à la Société des sciences naturelles de la Rochelle, en 1848, avec un portrait d'après Mlle Lilia Beltremieux, sa sœur; — un morceau de M. Labretonnière, intitulé: *Un souvenir à Émile Beltremieux*, lu à la société littéraire de la Rochelle, en 1855.

L. DELAYANT.

LA PIPE ET LE SALON.

ALLÉGORIE.

Ceci tuera cela,
(VICTOR HUGO.)

Le XVIIIe siècle était près de s'éteindre au bruit du canon et de la Marseillaise et une société régénérée allait naître sur ses ruines avec des idées, des mœurs, des habitudes nouvelles. Sous les galeries de bois on voyait se promener à petits pas, irréprochablement habillé à la mode du temps, sa perruque bien frisée, son jabot de dentelle légèrement saupoudré de tabac d'Espagne, un vieillard à l'œil égrillard, à la bouche moqueuse, et que l'on eût pu prendre pour la personnification du siècle qui passait. Il était habillé comme un bailli du Théâtre Français: il portait un chapeau à trois cornes, un habit couleur prune de Monsieur, un gilet à fleurs, des culottes, des bas de soie, et des souliers à boucles d'argent. De son gousset tombaient plusieurs chaînettes suspendant de grosses breloques. Il regardait, à travers les verres de son lorgnon à deux branches, les beautés qui voltigeaient autour de lui; il avait l'air de chercher une aventure à raconter le soir. Ce personnage était LE SALON, l'ancien salon dans sa gloire dernière. Parmi les figures qui s'offrirent à sa vue, une se présenta qui lui fit d'abord une impression désagréable. Il voulut l'éviter, mais elle courut droit à lui et lui frappa sur l'épaule, assez fort pour faire voltiger en l'air la poudre de sa perruque.

— Vieux père Salon, lui dit-elle, veux-tu m'admettre?

— Qui es-tu? reprit le Salon, en retirant brusquement son binocle de devant ses yeux et détournant la tête avec un léger signe de dégoût.

C'était une fille du peuple, au teint bruni ; son corsage était en velours noir et accusait une santé opulente; son jupon rouge, bordé de triangles dorés, laissait apercevoir une jambe trop forte, enfermée dans un bas de coton blanc. Elle portait des bottines de cuir, usage interdit aux femmes d'alors. Elle avait, je crois, une cravate en soie avec une épingle en acier, représentant le caducée de Mercure. Sa ceinture était nouée par une agrafe en vermeil, ayant la forme d'une petite locomotive. Ses lèvres d'un rouge vif n'avaient point l'air de craindre de se ternir au contact de l'eau-de-vie et semblaient disposées à laisser passer un juron plutôt qu'une idylle. Son bonnet était crânement posé sur l'oreille. Elle sourit et répondit au vieillard :

— Je suis LA PIPE.

— La Pipe ! fit le Salon. Qu'est cela ? grand Dieu !

— Qui je suis ? — La fée du XIXe siècle. Je suis née en Amérique. Ma mère faisait partie d'une tribu des bords du golfe du Mexique. Mon père... je ne l'ai jamais bien connu. Était-ce un philosophe allemand en voyage, ou un arabe naufragé sur nos côtes ? Je n'en sais rien au juste. Mais ce que je me rappelle, c'est mon arrivée en France en même temps que la liberté individuelle, qui est indispensable à ma santé.

— Je ne te recevrai jamais, reprit le Salon avec indignation. Plutôt la mort !

— La mort, tu l'auras peut-être de ma main. Si le *Salon* ne veut pas de moi, le *Cercle* m'acceptera. — Et elle disparut dans un nuage de fumée. Et puis un sage passa et, regardant le vieillard à moitié asphyxié, il dit : — Les voies de Dieu sont impénétrables.

Il y a de petites choses qui s'introduisent dans notre civilisation, sans qu'on y prenne garde, et qui occasionnent de grandes révolutions ; il est vrai de dire qu'il y a de grandes révolutions qui n'occasionnent que de petites choses.

LÉON MÉNEAU.

LE SALON ET LA PIPE.

SUITE DE L'HISTOIRE PRÉCÉDENTE.

CHAPITRE PREMIER.

A quelle démarche inconsidérée peut vous pousser une simple question.

Le vieux Salon, rêvant aux derniers mots du Sage, se promenait de long en large dans la galerie de bois. L'inquiétude était entrée dans son cœur; lui, si gai, si pimpant, lui, si creux, il songeait! — Qu'était-ce que cette Pipe qui l'avait effrayé de ses menaces? Une faible femme, après tout. Et lui, Salon, qu'est-il, si non l'ami des femmes? Pourquoi l'avoir repoussée? Son costume est d'un goût douteux, il est vrai, et, quand elle approche, on respire un parfum peu aristocratique. Mais qu'importe cela? N'est-il pas riche? ne peut-il pas l'habiller de velours? la débarbouiller comme il faut?

Tout en rêvant ainsi, il croisa de nouveau l'inconnu qui l'avait terrifié de son mystérieux apophthegme. Il l'aborda. — Que veux-tu? dit le Sage. — A cette question assez naturelle, Salon s'aperçut qu'il n'en savait rien encore. Il balbutia quelques mots d'excuse, et, sans bien se rendre compte de ce qu'il faisait, finit par demander l'adresse de cette singulière jeune fille dont le nom lui semblait si dur à prononcer. — Suis-moi, répondit l'autre. — Et ils s'en allèrent ensemble.

CHAPITRE II.

Où il est parlé du bonheur d'être époux et père.

Celui dont je ne suis que le continuateur n'a pas manqué de peindre l'habit de son héros; mais il a oublié — et c'est profit pour moi, qui par ainsi babille, — de dire qu'au temps jadis Salon ayant plusieurs fois convolé, s'était vu, un beau matin, à la tête d'une postérité *biduodénaire*. Sa première femme avait été, je crois bien, une poitevine du nom de Catherine Desroches, vertueuse personne qu'une puce rendit célèbre. C'est une histoire piquante, et un bon chapitre ne sera pas de trop pour la conter.

CHAPITRE III.

Histoire d'une Puce.

Aux Grands Jours qui se tinrent à Poitiers, en 1579, Mme Madeleine Desroches et sa fille Catherine, les deux muses de l'endroit, reçurent, vous le pensez, bon nombre de visites. C'était chez elles comme un cercle aimable où les plus beaux esprits se donnaient rendez-vous. — Un matin, la réunion n'étant encore composée que des plus intimes, Catherine, au saut du lit, causait avec Estienne Pasquier, le grave auteur des *Recherches de la France*. Vous ne tenez pas, j'imagine, à ce que leur entretien vous soit rapporté tout au long; bornez-vous à savoir qu'il y était question de l'ignorance commune aux personnes du sexe, et que la docte Catherine s'émerveillait de cette humeur bizarre qui inspire aux hommes

Le désir d'empescher leurs femmes de s'instruire,
Et d'eslongner tousjours de leur entendement
Les Lettres, des Beautés le plus digne ornement. (*)

Au plus vif du discours, Pasquier, qui travaillait des yeux non moins que des oreilles, aperçut, près du cou de l'avocat en cotte, une puce. D'où venait-elle? On ne sait trop. Où allait-elle? On ne sait point. C'est chose permise d'avoir une puce; le tout est de la bien cacher. Quoi qu'il en soit, celle-ci parut, et l'auditeur trop attentif la contemplait en silence, et elle allait sautant, plaisante à voir sur la peau blanche, comme une avette sur une fleur. Tant elle alla, tant elle sauta, tant l'auditeur la contempla, que la belle Catherine s'aperçut du cas et rougit, et, rompant l'entretien, se retira seulette en sa chambre, où je vous laisse à penser si la puce fut prise. Pasquier, demeuré coi, s'en retourna en son logis, ruminant l'aventure; mais la journée ne dura guère qu'il ne fût revenu, comme en usent les poètes, réciter aux dames Desroches les rimes suivantes :

LA PUCE.

Ainsy que, dedans le pré
D'un verd émail diapré,
On voit que la blonde avette
Sur les belles fleurs volette,
Pillant la manne du ciel
Dont elle forme son miel,
Ainsy, petite Pucette,
Ainsy, Puce pucelette,
Tu volettes et bondis
Sur ce col plus blanc qu'un lys.
. . . . . .
. . . . . .

(*) Catherine Desroches. — L'*Agnodice*, ou l'Ignorance bannie de chez les femmes.

Je ne veux ny du taureau,
Ny du cygne, blanc oiseau,
Ny d'Amphitrion la forme,
Ny qu'en pluye on me transforme.
Puisque ma Dame se paist,
Sans plus, de ce qui te plaist,
Plust or' à Dieu que je pusse
Seulement devenir puce!
. . . . . .
Et partant, Puce pucette,
Partant, Puce pucelette,
Petite Puce, je veux
Adresser vers toy mes vœux
Si tu piques les plus belles,
Si tu as aussi des aisles
Tout ainsy que Cupidon,
Je te requiers un seul don
Pour ma pauvre âme altérée :
O Puce! ô ma Cythérée!
C'est que ma Dame, par toi,
Se puisse esveiller pour moi!
Que pour moy elle s'esveille,
Et ait la puce en l'oreille!

La pièce fut trouvée charmante; on pria Pasquier de la redire, ce qu'il fit sans hésiter. Quelque compagnie entra; une troisième lecture fut demandée. Parmi les arrivants étaient Achille de Harlay et Barnabé Brisson, qui prirent feu, se mirent en tête de rimer aussi et vinrent à leur tour réciter leur œuvre. L'histoire passa de bouche en bouche; chacun voulut placer son mot, et, l'émulation s'en mêlant, ce ne fut plus, dans tout Poitiers et à Paris même, qu'un concert poétique en l'honneur du glorieux insecte. Voilà comment on rencontre, parmi les livres du XVIe siècle, un recueil de plus de cent pages de vers français, latins et grecs, italiens et espagnols, sous ce titre : *La Puce des Grands-Jours de Poitiers.*

CHAPITRE IV.

Qui est la suite du deuxième chapitre.

Catherine Desroches mourut en 1594. Après un assez long temps perdu en ce premier deuil, Salon donna son cœur à haute et noble dame Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, de la maison des Savelli par sa mère. Il n'est besoin de dire combien cette union fut heureuse et de quelle gloire Salon se vit alors entouré. Mais, hélas ! le bonheur ne rend pas immortel, et cette seconde épouse dut bientôt suivre la première. Le 1er janvier 1666, on lut dans le journal poétique de Robinet :

« La Parque pleine d'injustice
Nous ravit dimanche Arthénice ;
C'est ainsi que l'on appeloit
La marquise de Rambouillet. »

Je dois avouer, pour être un historien fidèle, que tout d'abord Salon fit vœu de fuir les hommes et que sa douleur parut inconsolable. On eut à le calmer toute la peine du monde, et il ne fallut, pour cela, rien moins qu'un nouvel hymen. De chaîne en chaîne, de flamme en flamme, de Mme de Tencin à Mme Geoffrin, de celle-ci à Mme d'Houdetot, notre épouseur en arriva enfin à rester veuf, mais père de vingt-quatre enfants. Heureux époux ! Trop heureux père !

CHAPITRE V.

Où l'intérêt commence à croître.

C'était douze fils et douze filles, j'allais oublier de le dire.

CHAPITRE VI.

Comme quoi Salon appliquait une théorie de M. Désiré Nisard.

« L'esprit français est plus porté pour la discipline que pour la liberté, » affirme quelque part un académicien, M. Désiré Nisard, le même qu'un jour, malgré la discipline, on prit la liberté de *malmener* en pleine Sorbonne. Cette idée, vraie ou fausse, Salon, depuis longtemps, l'avait mise en pratique. Tout chez lui était codifié, et sa famille allait au pas et en mesure. Il avait établi des règles compliquées d'après lesquelles chacun devait ordonner les moindres détails de sa vie. Or, cet état, que supportaient patiemment les douze filles, déplut un beau soir aux douze fils. N'entendant plus partout prêcher qu'indépendance et liberté individuelle, ces douze messieurs se prirent à penser qu'ils étaient esclaves au logis de leur père, qu'une rigoureuse contrainte y étouffait en germe leur *personnalité*, que le cérémonial n'est point affaire de citoyens d'un pays libre, que la plus belle prérogative de l'homme doit être.... d'agir comme il lui plaît, que.... Bref, ils s'enfuirent, laissant leurs sœurs maîtresses à la maison. Le père, d'humeur légère, ne fit rien pour les ramener : il se contenta de les maudire, en compagnie de ses douze filles, qui, les blâmant tout haut, tout bas les enviaient.

CHAPITRE VII.

Qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Je jure devant Dieu que mon unique envie
Était de raconter une histoire suivie.

J'avais bien débuté, et mon premier chapitre me

semble à présent plein d'intérêt. Mais voyez l'habile homme ! Il a fallu qu'en route j'aie rencontré la famille de mon héros, et, l'occasion m'ayant paru belle à vous présenter les enfants et les mères, je me suis égaré en des longueurs sans but, qui vous ont fait perdre le fil de l'histoire. Lecteur, ô mon ami ! auriez-vous oublié vraiment la demande que Salon vient d'adresser au Sage, et leur sortie du Palais-Royal à la recherche d'une Pipe que mon devancier vous a peinte sous les traits d'une jolie fille ?

Ils s'en allèrent jusqu'au Pont-Neuf, qu'ils traversèrent. A l'entrée de la rue Dauphine, Salon hésita, cette contrée lui étant inconnue ; mais son guide le prit par la main, et, le rassurant de son mieux, parvint à l'entraîner jusqu'à la rue Saint-André-des-Arts. Là, il fallut encore toute l'éloquence du philosophe pour engager Salon dans le passage du Commerce et la rue du Jardinet. Moitié raisin, moitié figue, ils arrivèrent ainsi, rue Serpente, devant une maison sombre où ils entrèrent. Au fond d'une cour humide et mal pavée, le Sage ouvrit une porte et poussa notre héros, qui d'abord ne vit rien — sinon qu'il serait mieux dehors. Ses yeux, son nez, sa gorge se trouvèrent littéralement criblés comme par un million d'épingles, et il se crut du premier coup sous une cloche d'ammoniaque. Toussant, crachant, pleurant, à demi étouffé, il restait là, sans force, attendant la mort qui lui semblait imminente. Peu à peu, cependant, le nuage qui l'aveuglait s'éclaircit, et il put distinguer douze tables crasseuses posées en symétrie le long d'une muraille enfumée, et, à chacune de ses douze tables, chacun de ses douze fils tant bien que mal assis, tirant en silence une épaisse fumée d'une sorte de tuyau blanchâtre, en face d'un grand verre plein d'une tisane jaune et mousseuse, dont l'aspect seul rendit quelque fraîcheur au gosier du moribond.

A ce moment, la porte s'ouvrit, et un homme à barbe grise, en costume de mamamouchi, s'avança

d'un pas discret devant les tables, et se mit à chanter, en auvergnat, la romance suivante avec accompagnement de guitare :

« Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas !

» La fumée légère s'envole et mon âme voudrait suivre la fumée » dans les nuages ; mais le corps est là, qui digère, le corps, geô- » lier pesant qui retient l'âme captive.

» Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas !

» Pauvre âme, joli petit oiseau, en vain tu frémis et bat des ailes ; » à ta patte, deux ou trois fois le jour, ton ennemi accroche de » bons gros morceaux de viande avec de bonnes grosses croûtes » de pain.

» Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas !

» La fumée légère s'envole et, en la contemplant, le corps s'as- » soupit, et, pendant son sommeil, la Fée aux rêves descend du » ciel, délivre la prisonnière, et soudain voici que mon âme suit » la fumée dans les nuages.

» Heureux celui qui, assis à l'aise, fume une longue pipe après » un long repas ! »

La chanson terminée, le Mamamouchi tira son bonnet qu'il présenta tour-à-tour aux douze tables. Les sous, petits et gros, passèrent rapidement de la poche des buveurs dans le bonnet et du bonnet dans la poche du Mamamouchi. Salon contemplait, immobile, ce spectacle, se demandant s'il n'avait pas la berlue, si les douze personnages qu'il voyait devant lui étaient bien véritablement messieurs ses fils. Eux, élevés dans les bons principes, eux, petits maîtres, eux, parfumés comme des demoiselles, les trouver là, dans ce bouge infect, sans poudre, les mains nues, la barbe longue ! Quelle chûte ! Et il allait cherchant de l'œil son compagnon, pour lui faire part de ses réflexions amères. Ce fut alors qu'il aperçut, au fond de la salle, une treizième table en forme de comptoir, où trônait, der-

rière un rempart de flacons et de tasses, une jeune femme dont la vue le fit tressaillir. C'était la Pipe ! Auprès d'elle, le philosophe, faisant l'aimable, semblait pour le quart-d'heure aussi peu philosophe que possible. C'est qu'en effet cet entourage poudreux et sombre donnait à la belle un charme qu'on ne pouvait lui trouver dehors. Tout en elle était à souhait pour s'harmonier avec un tel cadre. Le noir satanique de ses cheveux, la teinte basanée de son visage s'adoucissaient sur ce fond ténébreux, où ses yeux seuls gardaient leur éclat. Son vêtement lui-même n'avait plus ces tons rutilants qui au grand jour blessaient le regard. Tout se fondait par nuances aimables ; tout concourait à sa beauté. Dès qu'elle eut remarqué la muette contemplation de son noble visiteur : « Approche, » lui dit-elle, et en un instant il fut près du comptoir, étonné de lui-même, n'osant s'avouer encore le changement qu'il sentait en lui. « Je te sais gré, reprit la séduisante créature, du courage qu'il t'a fallu pour venir jusqu'à moi. C'est ici mon royaume. On le nomme Brasserie. Tes fils sont mes sujets fidèles. A présent que tu m'as vue dans ma gloire, je te renouvelle ma question. Veux-tu me pousser dans le monde ? Je t'offre mon cœur et ma main. » A ces paroles catégoriques, le pauvre Salon commença à rougir comme une pensionnaire. Le front baissé, tremblant, tournant son chapeau dans ses doigts, il répondit entre les dents un « merci mademoiselle, » que la jeune fille put interpréter comme elle voulut. Après quoi, courant vers la porte, il sortit brusquement, ne sachant plus où cacher son trouble.

CHAPITRE VIII.

La Pipe considérée dans ses rapports avec le cœur humain.

Lecteur qui vous rappelez votre première pipe, c'est sur vous que je compte pour excuser mon héros. Mon

devancier vous l'a montré « égrillard et moqueur, regardant à travers un lorgnon à deux branches les beautés qui voltigeaient autour de lui. » Mais maintenant vous lui trouvez triste figure, et, ne reconnaissant plus votre homme, vous haussez les épaules, prêt à m'accuser de la métamorphose. Est-ce ma faute cependant si les choses ont tant changé? Il est aisé de faire le fier lorsqu'on se promène tranquillement dans une galerie du Palais-Royal; mais songez qu'à présent Salon sort d'une tabagie; songez que le cœur de l'homme est facile à troubler!... C'est sur vous que je compte pour excuser mon héros, lecteur qui vous rappelez votre première pipe.

CHAPITRE IX.

Où l'éloquence s'unit à la sagesse.

Salon, dans sa fuite au hasard à travers un quartier inconnu, se dirigea, par une sorte d'instinct, du côté de l'Ancienne Comédie. En passant devant Procope, il sentit le besoin de se remonter le moral, et entra s'asseoir à la *table de Voltaire,* où il se fit servir une tasse de pur moka. A peine fut-il installé sur la banquette de velours, que son ami le Sage parut, le front en sueur, et vint tomber, hors d'haleine, dans une chaise en face de lui.

C'était un sage comme on en voit peu. Cherchant son propre bonheur dans une indifférence systématique, il songeait moins à vivre lui-même qu'à regarder vivre les autres. Pareil à ces ermites qui bâtissent leur tranquille demeure sur le bord des abîmes pour secourir au passage les voyageurs aventureux, il aimait à servir de guide aux plus fous, à les aider de ses conseils et de sa bourse. Sans désirs, sans regrets, il ne s'intéressait à ce bas monde que comme à un sublime traité de phi-

losophie toujours ouvert devant son regard. La singulière aventure de la galerie de bois, les menaces de la jeune fille, la terreur du vieillard avaient au plus haut point frappé son attention. Trouvant en Salon un sujet d'études, il s'était attaché à lui pour suivre dans leurs détails les diverses phases d'une révolution pressentie. Par crainte de gêner tant soit peu la marche des événements, il s'était résigné tout d'abord à un rôle muet; mais la fuite de son homme lui avait paru une occasion merveilleuse pour sortir de cette réserve, et il venait prendre enfin sa revanche, faire son métier de sage: il est clair qu'on n'a pas la sagesse pour la garder en poche.

« Te voilà, dit-il à Salon, parvenu à une heure décisive. Ta réponse à cette fille m'a semblé pleine de prudence. Il s'agit maintenant de faire des réflexions; mais comme, par habitude, tu ne réfléchis guère, permets-moi d'éclairer le débat et d'y remplir l'office de *Conscience*.

» La Pipe t'offre sa main. Tu l'as repoussée à la première rencontre, une seconde épreuve ta trouvé moins dédaigneux, et maintenant ton cœur flotte d'un parti à l'autre sans savoir auquel se fixer. Refuser net me paraît le meilleur; car je ne sais que deux causes de mariage: l'intérêt ou l'amour. Examinons, par rapport à toi, les deux cas. Vois-tu seulement, dans l'union proposée, un moyen de conjurer la solitude qui te menace, de ramener à toi des fils prodigues? L'intention est louable, mais, pour ramener tes fils, il n'est nul besoin de ce moyen extrême. Tu les verras, quelque jour, fatigués du contact incessant d'un monde vulgaire, venir à ton foyer reprendre leur premier état. Que la pipe demeure exilée du salon, il se trouvera toujours des hommes qui la mépriseront par nécessité ou par genre. Ceux-là te resteront fidèles, et tes filles ni toi vous n'aurez à craindre la solitude. C'en est assez pour te montrer que ce mariage est inutile, mais si, par malheur, une sotte inclination t'y pousse, je crois de

mon devoir d'ajouter qu'il est nuisible. Qu'advient-il en effet de cet hymen bizarre? Tes fils rentrent au bercail; ton cher troupeau est de nouveau réuni. Mais avec le troupeau est enfermé le loup! Peu à peu tu vois ta maison prendre un certain air de brasserie; cela te déplaît et tu veux y mettre ordre. Pauvre fou! souffre en silence: tu n'es plus rien chez toi; ta femme y règne. Tu songes, n'est-ce pas, à marier tes filles, et je suis persuadé d'avance que tu choisiras sévèrement tes gendres. Sois assuré pourtant que les douze gendres imiteront les douze fils et seront acoquinés à leur tour. Voilà nos hommes, devenus trop libres, qui veulent être plus libres encore: ils fuient, comme une gêne, la société des femmes. Que font alors ces pauvres femmes pour ressaisir l'empire? Ce n'est plus que de loin qu'elles rencontrent ces Messieurs. Est-ce à l'esprit, au cœur qu'elles peuvent en appeler? Non: c'est aux yeux; elles vont se résigner à n'être plus qu'un spectacle; tu les verras rivaliser de luxe, et, entrant tout à coup dans le chemin de la ruine, étaler hardiment de tapageuses toilettes. Repris à cette amorce, les hommes feront encore quelques apparitions auprès d'elles, juste assez pour les former aux manières de la tabagie. C'est ainsi qu'on arrivera à introduire dans le meilleur monde une grossièreté d'allures, un ton cavalier, qui enlèveront aux entretiens tout leur charme aux plaisirs toute leur délicatesse. En vain quelques femmes, noblement opposantes, voudront mettre une digue au flot envahisseur: le sexe laid, habitué au brutal sans-gêne, les abandonnera pour d'autres moins sévères. En vain l'urbanité et la galanterie, vieilles gloires françaises, accoutumées à regarder ta maison comme leur asile, croiront auprès de toi échapper à l'ennemi: tu auras follement livré à l'ennemi ta maison même! Ainsi, dépouillé de tes splendeurs, solitaire et muet au milieu de ta famille abaissée, tu languiras, n'ayant, pour unique soulagement à tant de maux, qu'une sorte d'ivresse somnolente où te bercera le triste amour

de ta compagne. Rappelle-toi tes fils, silencieux, immobiles. Tu les croyais bien éveillés, n'est-ce pas? Ils dormaient, mon pauvre ami, ils dormaient, les yeux ouverts. Chaque jour, ils vont ainsi rendre hommage à la dangereuse sirène, chaque jour, sa funeste influence les plonge dans cette torpeur bizarre.... »

CHAPITRE X.

Qui doit être lu en parenthèse.

Il est heureux pour l'auteur qu'un philosophe aussi grave ait pris la peine d'expliquer lui-même le point le plus étrange de cette histoire. Il pouvait, en effet, paraître singulier de voir Salon entrer dans un lieu où sont ses douze fils, sans qu'aucun d'eux eût la politesse de lui dire un mot ou de le saluer tout au moins. Ce sommeil général étant désormais chose avérée, tout devient d'une clarté admirable et il n'y a plus d'objections possibles.

CHAPITRE XI.

Qui est la conclusion du neuvième chapitre et de l'histoire.

Le long discours qu'on vient de lire fit sur notre héros une impression profonde. Il eut, la nuit suivante, un affreux cauchemar, où il se vit, habillé en Turc, marchant sans balancier sur un tuyau de pipe, à une hauteur prodigieuse au-dessus d'un torrent de bière. Huit jours durant, il fut malade, défendit sa porte, et se livra, pour la première fois de sa vie, aux réflexions

les plus tristes. Le neuvième jour, il retournait chez la belle. Au bout du mois, il était son époux.

Or, ces choses étant accomplies, les prédictions du Sage commencèrent à se réaliser. Les douze fils rentrèrent au logis, où bientôt la licence n'eut plus de bornes. La brasserie fut dépassée : ce fut quelque chose d'approchant l'étable, et Salon eut la douleur de voir ses douze filles, indignées d'un tel spectacle, déserter à leur tour la maison paternelle. La vie du malheureux vieillard devint alors une agonie véritable. Les quelques amis qui lui restaient fidèles remarquèrent avec terreur son teint livide, ses yeux qui s'allaient creusant. Ce n'était plus que l'ombre de lui-même. Un soir enfin, se sentant plus faible, il se fit mettre au lit et envoya quérir ses filles. Dès qu'elles furent près de lui, il commanda d'un geste qu'on le laissât seul avec elles, et, se tournant vers la porte par où la Pipe venait de sortir : « Je meurs empoisonné, » murmura-t-il. La voix lui manqua ; il fit un effort ; sa tête retomba lourdement. Le vieux Salon n'existait plus !

La justice, aussitôt prévenue, députa trois experts, qui eurent à dire, après découpage et cuisson convenables, s'il fallait croire à l'empoisonnement. Le premier dit oui, le deuxième dit non, le troisième trouva moyen d'être d'un avis contraire aux deux autres. Les magistrats se déclarèrent suffisamment éclairés, et l'on enterra, sans plus de bruit, les morceaux du mort.

Il faut renoncer à peindre la stupeur où la triste fin de Salon plongea ses douze fils. Eloignés, par ce deuil subit, du cercle habituel de leur marâtre, ils apprirent de leurs sœurs les dernières paroles du défunt. Ce fut pour eux un trait de lumière. Ils se virent en frémissant involontaires complices de cette lente torture, et, passant tout d'un coup de l'adoration à la haine, ils jetèrent sans pitié dehors l'auteur présumé du prétendu crime. Ainsi revint la Pipe à la brasserie, son naturel séjour, et les vingt-quatre enfants, de nouveau réunis, jurèrent de ne plus se séparer.

CHAPITRE XII.

Qui est une preuve nouvelle de cette antique proposition : « Finis coronat opus. »

Et le Sage ? — Je vous entends. — Le lendemain du mariage, tout fier du beau succès de son discours, il quitta Paris, et, à l'heure qu'il est, parcourt la province, distribuant ses conseils désintéressés aux étourdis, aux fous, à tous ceux qu'il rencontre près de faire une sottise. Je l'ai vu, il n'y a pas trois jours, à la Rochelle même, où, après avoir frappé à plusieurs portes, il s'arrêta devant la mienne, juste au moment que je terminais cette histoire. — Trop tard, dit un lecteur sévère.

PAUL GAUDIN.

SONNET.

Il était sur un banc, incliné vers la terre,
Sourd aux cris des marmots qui dansaient devant lui ;
Son visage était calme et sur son front austère
On devinait qu'un jour le bonheur avait lui.

Son regard semblait suivre, avec un doux mystère,
L'image d'un passé qui trop vite avait fui ;
Moi, j'allais contemplant ce vieillard solitaire,
Et je chantais, songeant au temps évanoui :

Bonheur, présent d'un jour, que l'homme toujours pleure,
Quand viens-tu ? Quand fuis-tu ? Suis-je heureux à cette heure ?
Non de mes beaux soleils les feux sont éclipsés.

Voyez cette statue abandonnée et noire :
Nos fils sur ses débris rêveront à sa gloire.
— Ainsi nos jours heureux, ce sont nos jours passés.

J. Pilau.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

LES SCIENCES NATURELLES DANS LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES EN 1863 ET 1864.

Tandis qu'il se produit dans la haute science, à l'occasion des générations dites spontanées, de la théorie de la transformation des êtres ou des ossements humains découverts à Moulin-Quignon, « une œuvre » d'agitation salutaire, qui est un appel au travail, » sur le terrain de l'observation directe, » pour parler avec M. Coste, les travaux des sociétés studieuses des départements, enfermés dans une modeste sphère, ne doivent jamais sans doute avoir un grand retentissement dans le monde savant.

Mais, si les discussions les plus bruyantes ne sont pas toujours les plus utiles, des travaux persévérants dans une même direction auront sûrement, à défaut d'éclat, un résultat durable. La création de collections d'histoire naturelle locale, complétées par des recherches quotidiennes, permettra seule d'écrire avec quelque certitude une description scientifique exacte de notre France. En particulier, les départements maritimes apporteront un fécond tribut de productions variées et souvent imparfaitement connues. La Charente-Inférieure occupe, sous ce rapport, un rang honorable, grâce aux efforts de la société des sciences naturelles. Résumer dans un tableau fidèle les travaux que l'on doit aux membres titulaires et correspondants de cette société pendant ces deux dernières années, tel est le but de cette chronique. La publication toute récente du

sixième volume de ses *Annales* semble donner quelque actualité à cette étude, ou plutôt à cette revue rapide.

Disons tout d'abord que plusieurs membres de l'Institut et savants étrangers ont bien voulu accorder leur haute approbation au Musée Fleuriau, après l'avoir visité, et qu'ils ont reconnu que peu de départements présentent des suites aussi complètes et aussi bien classées dans les diverses séries des règnes organiques et inorganiques.

Le rapport remarquable de M. Ch. Fromentin, secrétaire de la Société, nous initie aux mémoires produits en 1862 et 1863, qui offrent « un intérêt scientifique réel » et dont quelques-uns « sont frappés au coin d'une incontestable originalité. » De ce nombre sont les travaux dûs à M. Jourdain, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée, qui a analysé successivement, avec sagacité et une remarquable clarté, les recherches récentes sur la reproduction du corail, l'origine du granite, et présenté le résultat de ses observations personnelles sur le système vasculaire de la Macreuse et sur le mode de locomotion des lymnées. La Société a terminé la description scientifique de la Charente-Inférieure demandée par M. le Ministre de l'Instruction publique.

MM. Rouxel et Castan ont fait une étude chimique approfondie de la résine de *sang-dragon*, dont aucune publication n'avait fait connaître jusqu'à présent les propriétés ni même la composition élémentaire. Ils ont reconnu que le *sang-dragon* est une résine simple qui doit être classée parmi les résines les plus oxygénées et produisant par distillation sèche un liquide coloré parfaitement séparé du reste de la masse.

Vient ensuite la *Faune* de la Charente-Inférieure. Il appartenait au conservateur du Musée Fleuriau de montrer par des faits l'importance incontestable et toujours croissante qu'avait prise en vingt-cinq années cette utile création. M. Edouard Beltremieux a dû céder aux instances de ses collègues en publiant la *Faune* ou

catalogue des animaux sédentaires et de passage dans notre département.

Les difficultés d'un pareil dénombrement sont évidentes pour tous ceux qui savent quelle infinie diversité la nature a répandue dans ses moindres productions. Ce n'est point un médiocre honneur que de fixer un point de départ dans un ordre quelconque de recherches et, à ce point de vue, l'œuvre nouvelle du conservateur du Musée Fleuriau présente une sérieuse valeur et sera consultée avec fruit ; M. Beltremieux donne d'utiles indications sur les noms techniques et locaux de chaque espèce, la rareté, l'habitat, les mœurs des différents animaux. Les espèces qui appartiennent certainement au département, mais n'existaient pas au Musée au moment de la publication du travail, y sont aussi consignées.

On remarque, parmi les espèces les plus rares signalées dans cette étude consciencieuse, la *Genette*, qui ressemble à la fouine, et que l'on n'avait signalée qu'en Espagne et dans le midi de la France, le *Balénoptère rorqual*, cétacé voisin de la baleine, et le *Dauphin bridé*, carnassier avide.

Les oiseaux qui viennent du loin s'abattre sur nos côtes sont assez nombreux. Le *Gypaète barbu*, sorte de vautour, et l'*Aigle criard*, ainsi nommé à cause des cris plaintifs qu'il pousse continuellement, qui tous deux habitent ordinairement les montagnes, ont été tués plusieurs fois dans l'Aunis. Une bande de *Syrrhaptes*, gallinacés aux ailes allongées, aux pattes velues, munies de trois doigts et privées de pouce, est venue des bords de la Caspienne jusque dans l'île d'Oleron, après avoir été signalée dans la baie de la Somme et dans la Vendée. Le *Merle rose*, la *Sitelle*, au bec pointu, et le *Tichodrôme grimpeur*, se rencontrent aussi quelquefois dans le département. Les échassiers et les palmipèdes abondent sur notre littoral. Un *Ibis falcinelle*, au long bec arqué, a été tué récemment aux environs de la Rochelle.

Les reptiles nous donnent principalement la *Chélonie franche* et la *Tortue caouanne*, qui a été pêchée devant les bains du Mail.

Les nombreuses légions des poissons fournissent des espèces rares des mers du Nord et de la Méditerrannée, telles que l'*Espadon*, l'*Anarrhique*, loup marin, le *Cépole ruban*, l'*Exocet* ou poisson volant. Citons encore la *Torpille* électrique, le *Serran*, ou perche de mer, la *Scorpène*, à la tête épineuse, l'*Ombrine*, le *Voilier*, le *Capros*, ou sanglier, etc., etc.

Les invertébrés présentent un intérêt tout spécial par leurs espèces marines, trop nombreuses pour pouvoir être citées ici. Le physiologiste trouve des sujets d'observation des plus variés dans les crustacés, les mollusques, les cirrhipèdes, les annélides et les zoophytes qui peuplent notre littoral et dont MM. Audouin, Milne Edwards, de Quatrefages et Valenciennes ont révélé l'admirable organisation.

Des travaux non moins importants ont été produits par les membres correspondants de la Société des sciences naturelles.

M. W. Manés, ingénieur des mines, vient de donner, en vingt pages in-8°, un précis de sa *Description physique, géologique et minéralurgique du département de la Charente-Inférieure*, orné d'une carte géologique en chromo-lithographie.

Il suffit pour apprécier l'intérêt de cette publication d'en parcourir les divisions principales.

La description physique comprend les paragraphes suivants : Situation — étendue — population — composition et configuration du sol — sources et cours d'eau — météorologie — nature et culture du sol.

La géologie est consacrée aux minéraux et roches, répartis entre les terrains jurassiques, crétacés, tertiaires et d'alluvion.

La minéralurgie renferme la description des carrières et minières (sables — argiles — marnes — pierres à plâtre, à chaux, à constructions et à paver — minières

de fer et tourbières), les usines (tuileries et briqueteries — poteries et faïenceries — verreries — fours à plâtre et à chaux — marais salants et usines à fer), enfin l'état des valeurs créées par les diverses branches de l'industrie minérale qui occupent plus de 9,000 ouvriers et produisent une valeur de plus de 5 millions de francs, ce qui place la Charente-Inférieure au 34e rang parmi les départements de la France.

Un autre correspondant de la Société, M. le pasteur P.-N. Maillard a rédigé, avec la collaboration du docteur J.-C. Sauzé, le *Catalogue des plantes phanérogames qui croissent spontanément dans le département des Deux-Sèvres*, travail d'autant plus précieux que ce département limitrophe du nôtre était un de ceux dont la végétation naturelle avait été le moins étudiée et que la Flore de toute la région de la *Plaine* présente, comme on doit s'y attendre, des analogies assez grandes avec celle de la Charente-Inférieure.

Mentionnons, avant de terminer cette nomenclature, les études botaniques de l'infatigable M. des Moulins, président de la Société Linnéenne de Bordeaux et un des plus aimables érudits de la province, (Plantes rares de la Gironde. — *Scirpus Duvalii*, etc.); les mémoires zoologiques, botaniques et géologiques de M. Alphonse Trémeau de Rochebrune sur le département de la Charente, publiés dans le *Bulletin de la société botanique de France* et divers recueils scientifiques. M. Hesse a étudié deux nouveaux genres de crustacés isopodes sédentaires; M. Kemmerer a recherché les causes qui produisent la viridité des huîtres et fait connaître un système de ruches tuilées. M. le docteur Gautier a proposé une méthode d'arithmétique duodécimale.

M. le pasteur Théophile Lourde, dans un style plein de poésie, a vulgarisé les merveilles des sciences entomologiques, et, se mettant à la portée de tous, il s'est efforcé, dans ses *Essais d'histoire naturelle au point de vue chrétien*, de prouver « une fois de plus cette

CHARENTE Archives MARITIME

» incontestable vérité, que, si un peu de science ou
» si une science faussement ainsi nommée éloigne de
» Dieu, la vraie science, la grande science y ramène
» nécessairement.

» Him first! Him last! him midst! him without end! »

Nous savons des personnes complètement étrangères aux sciences naturelles qui ont lu avec un vif intérêt l'ouvrage de M. Lourde et ont acquis ainsi des notions détaillées sur les vérités physiologiques, les merveilles du monde sous-marin révélées par le microscope, les richesses de la parure des insectes et les mœurs de ces innombrables légions ailées qui nous entourent, l'infiniment petit qui nous écrase comme l'infiniment grand.

To see God in all things, to see all things in God!

Mt.

FAITS ET NOUVELLES.

La *Revue de l'Aunis* (n° 19, 1er juillet 1864) signalait sept dessins d'architecture de M. Lisch, constituant une restauration du port de la Rochelle, fort remarqués au dernier salon. « Une vaste ogive, dit-elle, ouverte dans un » massif de constructions qui réunit la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas, » livre passage aux navires. » Cette idée d'une arcade ralliant les deux tours a été suggérée à M. Lisch par des restes de construction encore subsistant sur la tour Saint-Nicolas, qui, assure-t-il, n'ont pu servir à autre chose et en sont des témoins irrécusables. Elle n'est pas pour lui une fantaisie d'artiste, mais une conclusion arrêtée d'études mûries : elle a trouvé grand crédit auprès des architectes les plus compétents. Mais, il faut bien l'avouer, les érudits de la localité ne savent rien qui puisse l'appuyer. Un d'eux seulement, lorsque, en mai 1861, M. Lisch émit pour la première fois cette conjecture, ne la trouva pas étrange, pas complètement nouvelle. Il se rappelait avoir lu quelque part que l'entrée du port avait été, à une certaine époque, encombrée par la chûte d'une construction qui lui avait laissé l'idée de quelque chose d'analogue. Mais, d'une part, depuis tant de temps, l'érudit en question n'a pu retrouver ce passage, ce qui rend assez suspecte la fidélité de sa mémoire ; de l'autre, les deux tours du port ont perdu de petites tourelles qui les couronnaient, qui les élevaient, des galeries, des mâchicoulis auxquels pourrait tout aussi bien s'appliquer cette chûte. Cette vague mention ne pourrait donc absolument compter pour rien.

Mais voici qu'un autre érudit relève ce passage tout autrement caractéristique : « L'entrée de ce hâvre est défendue par deux forts qui commandent » aux rades qui sont vis-à-vis..... Ces deux forts qui sont à l'opposé l'un de » l'autre ne sont séparés qu'autant qu'il le faut pour le passage des vaisseaux. » *Ce passage est sous une circade qui règne au-dessus pour la communi-* » *cation de l'un à l'autre fort*, fermé et par une chesne de fer que l'on tend » tous les soirs, etc..... » J'ai copié lettre par lettre une fort belle écriture.

Que cette *circade*, soit une arcade, personne n'en doutera. Mais voici qui est plus étrange. Ce passage est extrait d'un « Etat général de la régie des » aydes et formule de l'élection de la Rochelle, telle qu'elle se trouve établie » aujourd'hui dixième jour de septembre 1725. » Or, peu de gens seront

disposés à admettre qu'un état de choses si remarquable ait pu subsister jusqu'en 1725, sans qu'on en trouve aucune trace dans les plans, dans les vues, dans les descriptions de la Rochelle, qui se comptent par centaines dans les cent cinquante années précédentes. L'expression *forts* au lieu de tours ne laisse pas aussi d'être singulière. Faut-il donc admettre que ces lignes aient été copiées, avec une absence d'intelligence que cette copie elle-même atteste, sur une description ancienne, peut-être rédigée loin des lieux ? Mais alors quelle est la date, la source, la valeur de cette description ?

Voilà bien des difficultés. Et pourtant, comment n'être pas frappé de cette confirmation aussi nette qu'imprévue d'une assertion si paradoxale ?

Ajoutons que nul soupçon n'est possible sur l'authenticité du document. Ce grand registre de 118 feuillets n'est pas nouvellement découvert. Il est enregistré et décrit, il y a vingt-cinq ans, dans la Bibliographie Rochelaise et dans le Catalogue des Archives de la ville (Bibliog., n° 653, — Archives, c° I), avec ce qu'il contient, et avec ses lacunes. Du reste, le contexte, l'écriture, le papier ne peuvent laisser de doute à cet égard. Il faut donc en tenir grand compte, en attendant que les Archives, trop peu explorées, de la ville et du département, apportent de nouvelles surprises à nos érudits qui ne connaissent bien que la Bibliothèque.

Puisque nous avons été ramenés à l'iconographie de notre ville, mentionnons deux belles eaux fortes, une vue de la façade intérieure de l'Hôtel-de-Ville, une vue d'une maison de la rue du Minage, que vient de publier un amateur fort distingué, M. Oct. de Rochebrune.

L. DELAYANT.

FIN DU PREMIER VOLUME.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

1er NOVEMBRE 1864.

MON ONCLE ÉLIAS.

DÉP.T DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE
ARCHIVES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

SOUVENIRS DE VOYAGE.

Quand vous entrez dans une chambre d'hôtel qui doit vous servir de gîte, vous arrive-t-il comme à moi d'ouvrir toutes les armoires, tous les secrétaires, d'y explorer tous les tiroirs? — Est-ce de l'indiscrétion que je commets ainsi? Je tiens très particulièrement à votre opinion, cher lecteur, bien désireux que je suis de me la rendre favorable.

Dans ces sortes de recherches, j'ai trouvé bien des choses insignifiantes, des souris le plus souvent, une fois cependant un manuscrit oublié.

J'étais, en 1852, retenu à Bruxelles pour une formalité de passeport. A cette époque, cette feuille de route était de rigueur, même en Belgique, *savez-vous*. Et pourtant je ne devais séjourner dans ce libre pays que le temps nécessaire pour aller d'une frontière à l'autre, de la frontière française à la frontière prussienne. Quoiqu'il en fût, la police n'entra en composition qu'à la condition que je consentisse à mon internement dans un hôtel désigné par elle. J'y dus attendre qu'un exprès délégué à Valenciennes fût allé demander au consul le visa négligé. Or, ledit consul était à une Kermesse de campagne, de sorte que l'envoyé revint les mains vides et me demanda.... vingt-cinq francs. — La leçon les valait-elle?.... J'attendis la fin de la Kermesse, le visa

du consul et le retour de mon passeport en arpentant de long en large la chambre du magnifique hôtel qu'on m'avait imposé. — C'était le cas ou jamais de faire des perquisitions dans les meubles.

Pendant deux fois vingt-quatre heures j'ai fouillé tous les coins et recoins, tous les tiroirs et cabinets de cette prison improvisée, et l'une de ces explorations me valut la découverte du récit qui va suivre. Je ne doute pas qu'il soit d'une femme. Jeanne, si non Martha, a sûrement tenu la plume qui a écrit ces lignes tracées en menus caractères. J'ai gardé douze ans ces feuilles sans avoir jamais eu la pensée de me les approprier. Je ne veux même pas savoir si la prescription est applicable à ces sortes de possessions, et j'imagine d'en faire la publication afin que leur légitime propriétaire les vienne reprendre à la *Revue de l'Aunis*, après m'être bien et dûment assuré qu'elles n'ont paru nulle part ailleurs.

MON ONCLE ÉLIAS.

« Le commerce continuel avec un esprit acariâtre fait » frémir au fond de notre cœur toutes nos petites pas- » sions. »

« Vraiment elle est bien fatigante cette race de gens » soupçonneux, toujours revèches, toujours environnés » de leurs fantômes ! Ils vous obligent, quand vous trai- » tez avec eux, à mille attentions minutieuses dans vos » actions, dans vos gestes, dans vos regards ; et puis » il en résulte le déplaisir de voir que ces efforts n'ont » pas encore été suffisants. »

(Petit traité sur les petites vertus, du **P. Roberti.**)

I

Maintenant que mon oncle est mort, je puis parler de lui. Pauvre Élias, paix à son âme si inutilement

tourmentée sur cette terre, paix à son esprit si facilement mis en émoi. — « J'ai par expérience la connais- » sance du cœur des hommes, disait-il constanment ! » Comme il s'abusait, comme il prenait pour la science de cette machine mobile un excès de susceptibilité, susceptibilité ayant, chez lui, les proportions d'une maladie grave et contagieuse, faussant son jugement, lui faisant prêter à ceux qui l'entouraient tout le mirage trompeur de ses propres sensations. Ainsi il usait son activité et son repos à s'inquiéter d'intentions et de griefs imaginaires qu'il supposait à quiconque l'approchait, et de méprise en méprise il arriva à décolorer le monde moral ; une teinte uniforme de mélancolie se répandit peu à peu pour lui sur le genre humain et sa dernière heure le trouva découragé, plein d'isolement et d'amertume. Cette agitation continuelle qui fermentait en lui l'avait torturé sans trève et malheureusement il en rejetait toute la responsabilité au dehors. Cet aveuglement rendit le mal sans remède. Il se trompait de bonne foi, là fut son excuse. Le jour où l'ange de la vie lui donna passage, un mauvais génie, qui le guettait sans doute, lui fit entrer dans la cervelle une dissonnance sociale à laquelle il dut son tourment. Si cet esprit de travers avait pu être redressé, l'épouse qui l'accompagna quelques années aurait atteint ce but difficile. Elle était la douceur et la raison mêmes. Hélas ! elle succomba sous le poids de sa mission, et c'est alors que moi, orpheline et sans fortune, j'entrai dans cette maison. Mon oncle me faisait la charité de partager avec moi toutes ses tristesses.

Nuées courant dans l'air bleu, moissonneuses brunies par le hâle des vents et du soleil, qui jouez en liberté dans les blés mûrs, filles du ciel et filles de la terre, que de fois je vous ai enviées, moi, l'épave jetée par la tempête et recueillie sur la grève! Que de larmes ont trempé mon pain blanc! Comme l'heure était lente dans nos salons et combien j'étouffais dans ces appartements! Nos cœurs y étaient si misérables! Ce vieillard hypocon-

driaque se jouait de mes vingt ans comme une araignée d'une mouche prise à ses filets.

Il y a des folies que la science ne classe pas, pour lesquelles les maisons d'aliénés ne s'ouvrent pas : terribles maladies morales que le code aurait dû prévoir. Celle de mon oncle était de ce genre. Sa contagion avait gangrené bien des gens passés à son service ; ma tante, plus courageuse et plus fière, avait lutté : elle en était morte. Moi, j'allais mourir aussi quand l'heure de la délivrance sonna. Ce cercle de plomb qui serrait mon cœur fondit ; cette maison si triste, qui avait tant pleuré avec mon oncle vivant, se trouva rajeunie par sa mort ; des fanfares inconnues sonnaient à travers les murs, à tous les étages ; l'air si épais des mauvais jours avait été emporté avec le cercueil de mon oncle, et l'air tiède et léger de l'espérance l'avait tout aussitôt remplacé.

Mon oncle était veuf et j'étais orpheline. Il m'avait accueillie sans autre condition que l'apport de mon caractère doux, de mon humeur uniforme, en échange de ses bouderies et de ses accès de misanthropie. — J'ai signé de mes larmes ce contrat où j'avais tant à perdre pour un peu de pain et une part au feu, sous le toît de mon oncle Élias.

Avant d'aller habiter avec mon oncle, je l'avais quelquefois vu chez mon père, mais rarement, à de longs intervalles et pendant peu de jours. Il se plaignait beaucoup et de tout. Je le croyais sincèrement malheureux ; le temps m'avait manqué pour le bien juger. J'accourais donc chez lui sans défiance. Mon cœur saignait des pertes cruelles que j'avais faites. Or, pensant mettre nos douleurs en commun et trouver un ami qui partageât mes larmes, je comptais sur le charme consolateur de la sympathie. J'espérais parler de ceux que j'avais tant aimés, de tous ces trésors d'affection au milieu desquels j'avais grandi ; j'espérais rendre hommage à ces nobles préceptes de la vérité qu'on m'avait enseignés et raviver là mes cuisants et chers souvenirs. Tout cela avait

un côté séduisant, la séduction des regrets compris et partagés.

Quand j'arrivai à Quiévrain, à la porte de ma nouvelle demeure, la nuit commençait, il pleuvait. J'entrai très émue, sans prêter grande attention à mes vêtements mouillés. Mon oncle m'attendait dans un appartement faiblement éclairé. Je m'avançai vers lui, le cœur gros de timidité et de gratitude, pour lui dire une phrase préparée d'avance et refaite vingt fois le long de la route.

— Comme tu es trempée ! s'écria mon oncle avant que j'eusse commencé.

— N'en prenez nul souci, mon cher oncle, dis-je avec reconnaissance.

— Et mes meubles que tu vas tacher....

Je m'arrêtai confuse, m'excusant de ce manque de précaution ; cette sollicitude, que j'avais prise pour moi et qui s'adressait aux chaises, fit crouler tout mon discours d'introduction.

Une collation était prête ; je m'y plaçai en face de mon oncle. La conversation s'entama par les banalités au service des gens mal à leur aise.

— Et votre santé, mon oncle ? hasardai-je.

— Moi, ma chère amie, je ne me plains jamais. Je suis dur au mal, ce qui ne m'empêche pas d'être bien souffrant, plus qu'on ne croit. Ah ! si je n'étais aussi courageux, je resterais au lit. Que j'en connais de moins avariés que moi, qui vont aux eaux, à Paris, ici et là....

— Et pourquoi ne feriez-vous pas ainsi ?

— Pourquoi ?... pourquoi ?... oui, au fait, nous verrons. Les montagnes me seraient salutaires ; ici je manque d'air.... je couve une très sérieuse maladie. Tiens, tâte mon pouls. Connais-tu un peu la fièvre ?

Je pris la main que mon oncle me tendait, et je constatai un mouvement du sang, léger, régulier, en un mot parfait. Je regardai le prétendu malade avec surprise ; je croyais qu'il plaisantait. Il n'y paraissait rien cependant. Il s'agissait alors de le rassurer.

— Votre pouls n'annonce pas de fièvre, mon oncle.

— Ah ! toi aussi, dit-il avec mécontentement, toi aussi, tu crois à mon apparente santé. Cela m'irrite quand on veut me persuader, à moi qui me sens dépérir, que je me porte bien.... Je finirai par croire qu'on trouve que cela ne va pas assez vite....

— Oh ! mon oncle, m'écriai-je, je ne suis qu'une ignorante, sans prétention en médecine, et j'ai mille excuses à vous faire de mon peu de science. Certainement vous souffrez, puisque vous le dites.

— Et si je le dis, c'est que c'est vrai. Je ne mens jamais.

Seigneur Dieu ! par deux fois en quelques minutes j'avais manqué mon entrée. Ma confusion s'en accrut et, cherchant à la dissimuler, je pris motif de ma très réelle fatigue, et je priai mon oncle de me permettre de me retirer.

— Fatiguée pour une journée de voyage ! Ah ! ce n'est pas moi qui me dirais fatigué de si peu. Tu es libre, ta chambre est à droite au haut de l'escalier; va.

Je présentai le bonsoir à mon oncle, et, quand j'eus fermé ma porte sur moi, je me laissai tomber sur mon lit avec désespoir : mon oncle ne m'avait pas embrassée ! J'étais venue portée par un élan généreux.... un vieillard souffrait faute d'affection, j'accourais lui dire : « le vide s'est fait autour de vous, moi j'ai des caresses d'enfant que je vous offre.... aimez-moi un peu, je vous aimerai beaucoup. J'avais tant d'amour pour ceux qui ne sont plus !... et ce sentiment qui déborde a besoin de se déverser sur quelqu'un, ce quelqu'un sera vous. » J'aimais mon oncle d'avance, et mon oncle m'avait accueillie comme une servante nouvelle. C'était ma faute, sans doute. J'avais été gauche et brouillon en entrant avec mes effets dégouttants de pluie, et mon défaut de perspicacité ne m'avait pas montré mon pauvre oncle véritablement souffrant. Il me tardait d'être au lendemain pour réparer tout cela.

Ce lendemain ne vint jamais.

Mes vénérés père et mère avaient dépensé toutes leurs économies pour mon instruction. « C'est un ca- » pital bien placé, disaient-ils ; un esprit orné se tire » toujours d'affaire. » J'avais répondu de mon mieux à leurs soins, et le petit bagage que j'aménageai dans la chambre qui m'attendait chez mon oncle laissait voir des traces de cette direction paternelle. Il renfermait quelques cahiers de musique et quelques livres, amis fidèles maintes fois lus et relus. Le regard indifférent, pour ne pas dire plus, dont ils furent accueillis me perça le cœur comme un triste pressentiment.

— Ce sont là tes livres de piété? me dit mon oncle d'une voix contenue.

Je rougis, comme si j'avais à avouer une faute, en nommant Paul et Virginie.

— Ah !... fit mon oncle. Mais comme cette exclamation fut ironique, malgré le ton béat avec lequel elle fut prononcée !

Il prit ensuite deux autres volumes au hasard pour en lire les titres. L'un était italien et l'autre anglais. Il y eut tant de mépris dans l'étonnement de mon oncle, que mes pauvres livres m'en parurent tout aussi honteux que moi.

— J'ai beaucoup aimé la musique, me dit-il tandis que son regard tombait sur une partition. Aujourd'hui je ne l'aime plus, elle me fait mal. Ta tante avait cette fureur; Dieu merci, elle lui passa vîte. J'ai trop souffert pour écouter de sang-froid ces sortes de chansons.

— Mais, mon oncle, il y a dans la musique un sens élevé qui n'a rien de frivole. Une sonate de Mozart.... une fugue de Bach.

— Tu joues Mozart et des fugues ?

— Oui.... dis-je très timidement, ne sachant pas si ce côté sérieux de mon art chéri allait trouver grâce.

Mon oncle ne me laissa pas le temps de l'incertitude.

— Ce doit être bien ennuyeux, dit-il. Quand j'étais jeune, au collége, je chantais. J'ai même trop chanté. J'avais une voix charmante et si étendue qu'on en

abusa. Un jour, un inspecteur vint nous visiter à la chapelle. Après l'office, il demanda à voir le petit Haydn qui avait si bien dit l'*Ecce panis*. Ce compliment donna un mouvement de jalousie à mes camarades qui prétendirent, pour s'en venger, que l'inspecteur s'était moqué de moi. Je pris bien la chose d'abord, puis, leurs plaisanteries continuant, l'impatience s'en mêla et j'allais les dénoncer au maître d'études. On m'appela « pion » et l'on me battit. Je me vois encore, furieux de leur injustice et seul dans un coin de la cour de récréation, mis en quarantaine pour avoir *pionné*, comme ils disaient, les envieux!

Oh! le cœur humain, sans voile au collége, sans les déguisements, sans les masques qu'il prendra plus tard dans le monde, et déjà mauvais!... Ce temps de l'école, ce beau temps, comme on dit si faussement, pour moi, qu'il m'a paru long et pénible à traîner! Que va-t-on chercher au collége? de grands mots en langues inutiles, usant l'esprit et les yeux. Ton grand père avait comme toi la manie des livres et ton pauvre père aussi.... c'étaient des savants!...

Ici, mon oncle haussa les épaules et sa figure prit une expression si sèche et si dédaigneuse, que je sentis là, au cœur, comme une neige qui tombait et glaçait chacun de ses battements. Il me tardait d'être seule pour enfermer sous clef mes chers amis afin de leur éviter à l'avenir semblable affront. Mais mon oncle avait ses doubles clefs et, quand il s'aperçut que j'étudiais le soir dans ma chambre, les livres disparurent définitivement. Il me reprocha la lumière que je dépensais ainsi. Or, comme il n'était point avare, que quelques liards d'huile ou de bougie lui importaient aussi peu que la fatigue que pouvait me causer une veille prolongée, je suis autorisée à ne voir là qu'une rancune contre le culte que je professe pour tout ce qui touche à l'intelligence. Il avait un livre unique, lui, son carnet de dépenses. Ce furent les seuls mémoires qu'il laissa, rédigés soigneusement sou par sou, heure par heure, de sa belle

écriture bâtarde que je ne vis qu'à cette occasion. Mon oncle avait pour principe de ne jamais faire de lettre, c'est compromettant. Quand il pensa à me demander d'aller vivre chez lui, il me le fit proposer par une personne qui se trouva passer par Bruxelles, où j'étais alors. C'était un homme prudent que Monsieur Élias, regardant rarement en face, parlant peu, traînant ses paroles pour avoir le temps de les mesurer, écoutant beaucoup en revanche, même aux portes, ayant en lui une confiance qui s'exaltait jusqu'à la plus grande estime; il eut volontiers prêté sa taille à Procuste pour la dimension morale de son lit. Au physique, il était petit et maigre, ses continuelles mauvaises humeurs avaient laissé sur sa figure une expression chagrine qui ne prévenait pas plus en sa faveur que son regard, qu'il rendait dur à volonté.

Quand il se sentait le plus fort, ce regard flottant prenait une fixité perçante qui vous allait au fond des entrailles. Autrement, il était plein de calineries. Sa voix, que par erreur la nature avait faite douce, à la moindre contrariété devenait maussade, et cette maussaderie révoltait les nerfs les moins sensibles.

Ce qu'il y avait de désolant, c'est que mon oncle se croyait personnifié en tout. De là venait son aversion pour les livres, les sermons, les spectacles et les promenades, pour le genre humain. Les livres à sa portée n'étaient autres que les romans, où, sans bien se l'avouer, il trouvait maint portrait qui lui ressemblait et qui ne le flattait pas; alors la lecture lui devint antipathique. Ce miroir réfléchissant toutes ses petitesses, toutes ses défaillances, toutes ses hontes, tous ses remords, le blessait. A l'église, il accusait le curé de le désigner à l'assemblée dans son prône. Il sortait furieux contre le saint homme, qui, tout en généralisant les fautes de ses ouailles, n'avait certes pas songé à lui plus particulièrement qu'à son voisin. Au théâtre, si on applaudissait un trait bien rendu, positivement on l'avait regardé et c'était lui qu'on parodiait.

Sur les places publiques, à l'entendre, tout le monde le bafouait. Tel jour ou tel autre, pour ne pas dire tous les jours, n'avait-il pas entendu des gens causant de lui et dans des termes soi-disant offensants ? Ainsi cette jeune fille, tandis qu'il passait, avait parlé de perruque, certainement parce qu'il en portait une ; ou bien encore derrière une persienne on avait ri, sans doute de sa démarche qu'on ridiculisait. Mais les plus graves préoccupations de mon oncle Élias vinrent des échanges de politesses avec ses connaissances. Chaque salut était l'objet d'une analyse raisonnée. Il rentrait au logis régulièrement en s'écriant : je ne lui ôterai plus mon chapeau !... et cela, parce qu'une distraction avait probablement empêché le quidam qui l'irritait si fort de s'incliner juste aussi bas qu'à la précédente rencontre. Cela suffisait pour tirailler en tous sens la pauvre cervelle de mon oncle, et l'amenait, de conjectures en conjectures, dans un labyrinthe de suppositions où il finissait par se perdre entièrement.

Seigneur ! Seigneur ! n'avez-vous pas compté dans votre miséricorde tous les déchirements de cette pauvre nature ? n'avez-vous pas tenu compte de ses misérables petites colères, et, si mon oncle a fait souffrir autour de lui, n'a-t-il pas expié une bonne part de ses tyrannies par ses propres tortures ? Cette jaunisse morale qui lui fit voir tout en laid, ne plaide-t-elle pas en faveur de sa rédemption ? Ah ! pour moi qu'il a meurtrie de tant de coups, je lui pardonne.

Avec de semblables éléments nos journées devinrent d'une mortelle monotonie. Cette noble activité du cœur et de l'esprit dans laquelle j'avais grandi s'engourdit. L'illusion s'envola à tire d'ailes, et la triste réalité n'eut rien de consolant. Mon oncle était un maniaque d'une espèce intraitable, inguérissable. Son extrême susceptibilité l'avait rendu égoïste. Il dénaturait tout mouvement généreux, alors la vie intérieure devenait impossible. Au-dehors, c'était plus impossible encore : tout le blessait. Et, quand il lui vint à l'esprit de faire un

voyage pour sa santé qu'il disait de plus en plus compromise, cette nouvelle, que dans un autre temps j'aurais accueillie avec des transports de joie, me trouva craintive ; j'y voyais pour moi le sujet de tant d'inutiles tracasseries! Quoiqu'il en soit nous nous mîmes en route.

J'ai le souvenir très-vivant de ces jours de voyage ; c'est sans doute tout le déboire que j'en retirai qui me les a si solidement fixés dans la pensée

Faute de confiance dans les lumières médicales de la Belgique, trop souvent réclamées déjà, c'est à Paris que nous allâmes consulter. A Paris comme à Bruxelles, on recommanda la distraction, on parla beaucoup du système nerveux, de nature trop sensible, trop impressionnable ; réponses évasives et polies, au service des docteurs vis-à-vis de leurs malades imaginaires à tempérament colérique, mais qui ne faisaient pas le compte de mon oncle, s'efforçant vainement de tromper la science qui ne prenait pas le change. Il voulait être sérieusement malade et n'y pouvait parvenir, fort heureusement pour lui et pour moi.

En rentrant à l'hôtel, je me trouvai, (dirai-je à ma grande surprise? j'avais eu des étonnements plus grands avant celui-là) quoi qu'il en soit, je me trouvai responsable de cette prétendue méprise du docteur. Mon oncle n'avait pas su s'exprimer assez nettement, disait-il, et j'aurais dû lui venir en aide. En fait, il avait eu un dessous et cherchait à le rejeter sur moi, selon le procédé si souvent employé.

Cette course en voiture fermée à travers quelques rues de Paris fut tout ce qui me revint de la grande ville. Quand je proposai une visite aux galeries du Louvre, mon oncle me répondit : « Des tableaux ? j'en » ai ma foi tant vu à Bruxelles que je promets bien de » ne pas rechercher ceux-là... n'est-ce pas toujours la » même chose, à quoi bon ce genre de fatigue?...

Lorsque mon père parlait peinture, il y avait un sentiment si élevé chez lui, que l'écouter me char-

mait. N'ayant pu parcourir ni l'Italie, ni l'Espagne, il parlait des Italiens et des Espagnols du Louvre avec enthousiasme. Ces deux écoles avaient pour lui le pas sur nos Flamands. Il trouvait aux artistes du Midi un souffle plus chaud que chez les peintres du Nord. J'étais à deux pas de ces chefs-d'œuvre tant de fois analysés, mais l'obstination de mon oncle m'en barra impitoyablement la route. Ah ! les Murillo, ah ! les Velasquez, ah ! les Léonard ! si vous saviez quel culte j'avais édifié à tous ces grands noms, à cette illustre mutilée de Milo, dont une copie réduite ornait le cabinet de travail de mon père, aux esclaves de Michel-Ange, statuaire, à cette considérable collection, si imposante par sa valeur et son immensité, à ces trésors de science esthétique qui allumaient en moi une soif de Tantale, restée ardente et inassouvie !...

Nous quittâmes Paris pour les Pyrénées. C'était vers Luchon que nous nous dirigions, Luchon, par sa position pittoresque et l'accès facile des sites qui l'environnent, offrant plus de distractions que les autres points de ces montagnes.

La salle d'attente de la gare s'emplissait de voyageurs et de menu bagage, la cloche allait sonner le départ. C'était un de ces convois de nuit que les désœuvrés choisissent de préférence parce qu'ils ont tout leur temps à prodiguer, que les affairés choisissent aussi parce qu'ils ont tout leur temps à économiser.

Trois jeunes gens se tenaient près de nous en grand costume de circonstance, l'escarcelle en bandoulière.

— As-tu des cigares, Charles? dit l'un d'eux.

— As-tu la permission de les fumer, Henri? répondit l'autre.

— L'encens de régie a son droit de cité partout, mon cher, et quiconque s'en plaindrait serait si bien *mécanisé* qu'il se repentirait d'avoir protesté.

— Mécanisé, reprit le troisième avec un accent anglais très prononcé, qu'est cela ?

— Dick, cherchez dans votre pocket-book, au chapitre bon ton, beau langage....

— Messieurs les voyageurs pour la ligne de Bordeaux, en voiture, s'il vous plaît, cria l'employé.

— Suis-moi, dit mon oncle avec émotion, que nous ne prenions pas le même wagon que ces mirliflores, et il se précipita un des premiers vers la sortie.

En Belgique, un départ de train se fait si naturellement que toutes ces entraves françaises de portes fermées et de salles d'attente, auxquelles il n'était pas accoutumé, soulevaient la mauvaise humeur de mon oncle. En effet, à Bruxelles, tout autrement qu'à Paris, on paie son billet puis on s'installe dans un compartiment bien à son choix sans faire queue. Mais ce fut bien autre chose quand la foule des partants se rua d'un seul bond sur les voitures, poussant mon oncle de ce côté, l'accrochant de celui-ci, lui écrasant un pied, lui bourrant un coup de coude dans le dos, un autre dans la poitrine. Il aurait voulu prendre chacun à partie, mais chacun trop pressé ne lui en laissait pas le temps. Enfin sa colère grossissante trouva un déversoir. Un des trois amis qui causaient près de nous, dans la salle d'attente, renversa dans la bagarre la casquette de mon oncle et la casquette entraîna la perruque.

— Vous voulez me *mécaniser,* Monsieur ! s'écria mon oncle furieux.... Je savais bien que cette conversation de tout à l'heure s'adressait à moi. Je n'entends pas prêter au ridicule, Monsieur, sachez-le bien.

Le jeune homme, fort surpris, ramassa la casquette, la présenta à mon oncle de l'air le plus respectueux du monde en s'inclinant jusqu'à terre, et lui fit mille excuses.

— En voiture, Messieurs, criait l'employé.

— En finiras-tu, Charles ?... à qui diantre en a-t-il ? on prendra ta place, exclamait Henri monté sur un marche-pied.

— Vous êtes un mal appris, vociférait mon oncle. Si

je n'étais étranger et si j'avais quelques années de moins....

— Et une perruque de plus, dit un gamin marchand de journaux en piquant avec un grand sérieux celle de mon oncle du bout d'une petite badine qu'il avait à la main.— A qui le bébé ? puis il lançait l'infortuné toupet en l'air, le rattrappait à la pointe de sa baguette et le faisait tourner à la manière des jongleurs. Mon oncle porta vivement la main à sa nuque qu'il trouva veuve de sa chevelure postiche; alors, l'indignation lui serrant par trop la gorge, la voix manqua absolument ; un son rauque, inarticulé, sortit seul.

Je pris les faux cheveux, j'en recoiffai mon oncle, j'essuyai son front baigné de sueur, je me chargeai du sac de nuit et j'offris le bras au pauvre vieillard qui se laissait faire. Mon cœur battait avec violence, je comprenais tout ce que souffrait mon oncle et j'étais honteuse de tous les regards fixés sur nous. D'un bout à l'autre du train on s'était penché en dehors des portières, s'inquiétant des motifs qui empêchaient le départ. Un immense éclat de rire accueillait notre mésaventure.

— C'est ta faute, proféra mon oncle quand la parole lui revint. Je voulais prendre mon chapeau et tu as prétendu qu'il ne serait pas commode pour passer la nuit en voiture, que sais-je ? des raisons de petite coquette. Si mon chapeau m'avait gêné, j'aurais mis mon bonnet, comme chez moi, parbleu. Je me préoccupe bien de l'opinion publique, moi ; j'aurais mieux fait de suivre mon idée, je ne me serais pas attiré ce désagrément. Je te fais honte, sans doute, faute d'avoir un habit et des gants, comme ces gens-là, des artistes probablement, qui n'ont pas seulement payé les hardes qu'ils portent.... Mon voyage est gâté grâce à tes balivernes, à tes niaiseries. J'ai bien envie de retourner à Quiévrain. Oh ! si je pouvais avoir mes malles !

Je baissai la tête sous cette accusation injuste.

Toutes les places étaient à peu près prises. Les em-

ployés, que ce retard impatientait, nous désignèrent le seul endroit inoccupé; il fallut rompre avec toute indécision et se déterminer à y entrer. Mais, à peine engagé dans ce compartiment, mon oncle, saisi d'une invincible horreur, chercha à en sortir : c'était celui des trois jeunes gens. Le conducteur du train l'y poussa malgré lui, ferma la porte, siffla, la machine lui répondit, nous étions partis.

Henri se pâmait d'aise, Dick prenait des notes, Charles contait. A notre vue, des chut !.... chut !.... empressés imposèrent silence; mais pendant quelque temps encore, comme des lames de fond après la tempête, des rires étouffés montaient au gosier des gais compagnons.

La nuit était très belle. Nous étions vers la fin d'août. La lune, quand nous marchions, courait avec nous, puis s'arrêtait pour nous regarder quand nous nous arrêtions.

— Il fait chaud ici, dit Henri.

— Ferme cette glace, dit mon oncle, j'ai froid.

Je n'en croyais rien, mais j'obéis.

— Si j'étais sûr de n'incommoder personne, je fumerais bien, hasarda le même Henri.

Je redoutais cette question. Je m'attendais à un refus radical de la part de mon oncle, qui, se trouvant dans son droit, ne manquerait pas de le faire valoir. Il n'avait cependant aucune aversion pour le tabac, mais je le connaissais trop bien pour n'être pas certaine qu'il n'en conviendrait pas en pareille occurrence. Aujourd'hui que tous les hommes fument ou à peu près et que beaucoup de femmes imitent les hommes, il n'y a vraiment pas d'inconvenance à demander, en voiture, à une dame votre voisine, si l'odeur du tabac ne l'incommode pas. C'est ce que fit Charles, avec une extrême discrétion. Avant de répondre, j'interrogeai mon oncle du regard. Son œil devint dur et fixe. Je priai ces messieurs de n'en rien faire, et tout aussitôt mon oncle prenant un ton aigre :

— Ne crains-tu pas, chère enfant, que Monsieur ne

te *mécanise?* Puis il se mit à ricaner, gauchement à ce qu'il me sembla.

— Soyez généreux, Monsieur, reprit Charles; votre âge et ma maladresse vous donnent tous les avantages sur moi et me laissent complétement désarmé.— Il avait dit cela d'une façon très digne et il continua plus doucement : — Voilà d'excellents cigares que j'aurais été heureux de vous offrir, si Madame ne devait pas en pâtir.

Et il présentait la boîte à mon oncle.

— Eh ! je n'ai que faire de vos raisons et de vos cigares, par Dieu !.... c'est pousser la plaisanterie et l'impertinence au-delà de toutes les bornes.

Ceci dit, il enfonça violemment sa casquette sur ses yeux et tourna le dos à tout le monde.

Charles me regarda d'une manière désolée qui m'aurait bien égayée en toute autre circonstance et qui voulait dire : — « Pardon de tout ceci, mais vous le » voyez, j'ai fait mon possible pour tout réparer ». Et il me parut très malheureux. Henri souriait imperceptiblement, Dick prit une note et personne ne fuma.

— Very warm indeed, souffla Dick en s'essuyant le front.

— Caldo caldissimo, répondit Henri.

Mon oncle fit un bond.

— Martha, préviens ces Messieurs que tu parles anglais, italien et le reste, afin qu'ils soient convenables en ces diverses langues. La recommandation n'est pas ici hors de propos. Yes, ma nièce saura si vous vous moquez de moi dans vos baragouins.

Je devins rouge jusqu'au front. Dans l'explosion de mon oncle il y avait eu autant de vanité que de ressentiment. Ces études, qu'il méprisait si bien en réalité, il était aise d'en faire montre en ce moment, tout en cherchant à blesser ses voisins.

Dick qui n'était pas en cause lui sut gré de cette révélation. Son amour-propre national se sentit flatté.

— Be quiet, Mylady, dit-il gracieusement.

Et Charles, qui m'avait regardée avec bonté quand mon oncle m'avait appelée sa nièce, s'empressa d'ajouter :

— *Mademoiselle* peut être certaine que nous savons les égards qui lui sont dûs.

Jusque-là il m'avait dit : « Madame ». Me trompais-je, mais il me sembla que ce « Mademoiselle » lui plaisait mieux. Je n'en tire point vanité, mais bien plutôt compassion. Il pensait que la pauvre fille, n'étant pas liée avec cet homme, trouverait peut-être une âme charitable qui l'en délivrerait un jour.

On ne prend guère un train de nuit que pour un long parcours. Il s'échange peu de voyageurs avec les premières stations, de sorte que les tentatives de mon oncle, à chaque arrêt, pour trouver un autre compartiment vide, étaient vaines. Il ne se faisait faute cependant de crier de tous ses poumons au conducteur :

— Laissez-vous ici deux personnes dont nous puissions occuper la place de préférence à celles-ci ?

— Non, Monsieur, répondit-on invariablement jusqu'à Poitiers.

Les trois amis voyaient ce que je souffrais. Ils résolurent tacitement de faire semblant de ne pas comprendre les petites malices de mon oncle. Dick ne tarda pas à s'endormir et ronfla, Charles et Henri causaient.

C'était une mélodie pleine de charme pour mon oreille que la conversation de ces deux jeunes hommes sérieux et instruits. Oh ! mon père, mon père bien aimé ! comme ton cher souvenir s'éveillait en moi, comme mes larmes coulaient ! J'avais, dans la tristesse de mes jours, désappris ce langage de l'intelligence. L'isolement est comme un froid dangereux qui engourdit les robustes et glace les faibles. Cette subite réaction m'impressionnait vivement, combien mon cœur était ému !... Le trait d'union du cœur à l'esprit n'est point une vaine forme de langage. Leur intimité est complète, l'émotion s'échange spontanément entre eux. Le cœur bat plus vite pour faire l'esprit plus haut. C'est ainsi

CHARENTE Archives MARITIME

que devant les grandes beautés morales le cœur dit à l'esprit : admire, tandis qu'en présence des grandes iniquités, le cœur se soulève et dit à l'esprit : méprise.

. . . . . .

Ils causaient.

— As-tu vu ce que fait Jules ?

— Non. Le temps m'a manqué. On m'a dit que c'était une vierge avec l'enfant Jésus. Est-ce bien ?

— Comment serait-ce bien ? Il aura beau se secouer l'imagination, se faire moine comme Owerbeck et Cornelius, il ne sera jamais indépendant. On n'emprunte pas impunément les croyances d'une autre époque, les mœurs et les goûts d'un autre âge. L'originalité est impossible dans ces conditions-là. De même qu'on ne refait pas le théâtre de Corneille, de même on ne refait pas les vierges du seizième siècle. Ce serait inutile et mauvais.

— Veux-tu donc ne peindre que l'Afrique ou bien encore des chemins de fer et des télégraphes électriques ?

— Il manque bien d'autres sujets. Et d'abord, il faut être soi et, pour être soi, se bien étudier. Le difficile est de se connaître.

— Que devient René ?

— René est à Naples.

— Ces gens-là vont causer ainsi toute la nuit. C'est bien certainement manquer d'égards pour les autres voyageurs. On n'est pas plus mal élevé, grommela mon oncle.

— Ah ! René est à Naples. Il a bien fait. Il y a là beaucoup à prendre. Ce golfe de Naples m'est resté fortement gravé dans la mémoire. La population exubérante de la grande ville qui en occupe le fond, comme un torrent humain, s'est répandue par ses deux côtés, bordant à droite et à gauche de villages blancs les rives de la mer jusqu'à Sorrente, jusqu'à Mysène. Des hauteurs de Capri, il y a, devant cet amphithéâtre, à

passer de longues journées de méditation. Le soleil y est splendide et la nuit plus belle encore !....

C'était Charles qui parlait. Il continua avec une chaleur entraînante et les mots vibraient. Il était beau.

Henri envisagea les mêmes choses au point de vue de la science. Dick s'éveilla pour faire une belle tirade philosophique, et quand ils se turent, le train s'arrêtait en gare à Poitiers. Mon oncle emplit sa poitrine d'une forte inspiration d'air qui voulait dire : « enfin !... » Il réunit en toute hâte les parapluies, le sac de voyage et son plaid, sauta sur le quai d'une façon toute juvénile, et, sans s'occuper de savoir si je le suivais ou non, courut s'installer dans une autre voiture.

(*La suite à la quinzaine.*)

LES PETITS COLLÉGES.

J'ai lu dans un auteur que, pour comprendre Homère,
Les froids commentateurs des âges fabuleux
Ne nous servent de rien ; que la docte grammaire
N'y peut rien ; qu'il faut voir la mer et ses flots bleus ;
Écouter dans les bois la voix de la tempête,
Le torrent qui mugit au fond du creux ravin,
Le chant du laboureur qu'au loin l'écho répète,
Et qu'ainsi l'on entend le poète divin.
L'enfant qu'on fait pâlir dans les murs d'un collége
Ne voit plus la nature : elle est morte pour lui ;
Il sort deux fois le mois, encor par privilége,
Et jamais à ses yeux une étoile n'a lui ;
Si les jours d'abstinence à sa table frugale
N'amenaient la salade et le mets potager
Dont messire Jeannot-le-Lapin se régale,
Il ne saurait s'il est ni jardin ni verger.
Horace encore enfant, au bord des précipices,
Aux corniches des monts, bondissait ; à midi,
Il dormait sous un arbre, et les zéphyrs propices
Rafraîchissaient son front de leur souffle attiédi.
Le poète futur, au chant de l'alouette,
Apprenait les accents de sa douce chanson ;
Il empruntait aux fleurs pour orner sa palette,
Et les muses ainsi formaient leur nourrisson.
Nos élèves, à nous, n'aperçoivent de rose
Que dans leur rudiment, celle-là sans couleurs ;
Ils ne l'effeuillent pas ; un maître au front morose
La leur fait décliner humide de leurs pleurs.
Pauvres enfants ! jamais vous ne serez poètes ;
Point de fleurs au printemps, point de foyer l'hiver ;
Quelques aunes de ciel à peine sur vos têtes,
Et jamais sous vos pieds mousse ni gazon vert.

Entre nous, n'est-ce pas le plus dur des supplices
D'entendre chaque jour les auteurs, dans leurs chants,
De la vie au soleil raconter les délices,
Célébrer le bonheur de l'alouette aux champs,
Le bonheur du colon regagnant sa chaumière,
Le soir, libre de soins, disant un gai refrain,
Et de vivre enfermé sans air et sans lumière,
Au pas, sans dire un mot, en dévorant son frein ?...
Je voudrais être aux lieux que me décrit Horace,
Où la vigne amoureuse et le blanc peuplier,
Où le lierre en festons retombant avec grâce
Étendent sur mon front leur toit hospitalier ;
Où le ruisseau glacé qui fuit dans les prairies,
Par des débris de rocs en son cours entravé,
Tournoie, écume, mord ses deux rives fleuries,
Roule les blancs cailloux dont son lit est pavé !...
Et je ne puis jamais boire à l'eau de la source ;
Celle que l'on me sert, fade et tiède souvent,
Dans des tubes de plomb a promené sa course,
Et je n'ai pour berceau que l'ombre d'un auvent.
Fleur, enfant, papillon, tout cela se ressemble ;
Fleur, enfant, papillon aiment les cieux ouverts.
Laissons-les au soleil s'épanouir ensemble,
S'abreuver de rosée au milieu des prés verts.
Le mot n'est qu'un vain son s'il n'éveille dans l'âme
Un vivant souvenir, une image, un tableau.
Lorsque l'astre du jour sur son char tout en flamme
S'élance, quand le soir il se couche dans l'eau ;
Quand, l'hiver, l'aquilon, comme flocons de laine,
Éparpille la neige et courbe les forêts,
Du zéphyr, en été, quand l'inconstante haleine
Fait ondoyer les blés dans nos riches guérets ;
Quand un liseré d'or borde un nuage sombre,
Quand l'arc aux sept couleurs étincelle dans l'air ;
Lorsque l'astre des nuits voile son front dans l'ombre,
Que l'océan s'agite et que brille l'éclair,
Je voudrais, par un maître aimable autant qu'habile,
Voir à l'enfant ravi tout cela signalé ;
Je voudrais qu'admirant cette scène mobile,
Il comprît le spectacle à ses yeux étalé.

Je voudrais que son âme au dehors répandue
S'intéressât à tout, mouvement, son, couleur ;
Qu'il s'émût en voyant la chèvre suspendue
Au rocher, la rosée aux feuilles d'une fleur,
En entendant le soir, dans le fond des vallées,
Le vieux chien de la ferme aboyer au passant,
Qu'il s'émût, quand, du parc traversant les allées,
Il foulerait aux pieds le gazon jaunissant ;
Quand la pluie, aux carreaux de sa chambre bien chaude,
Frappe à coups redoublés, engageant au sommeil,
Quand l'insecte habillé d'or, d'azur, d'émeraude,
Mire au cristal d'un lac son corsage vermeil.
Je voudrais qu'il se fît une douce habitude
D'ouvrir son jeune cœur au sentiment du beau,
Que la nature enfin fût son livre d'étude,
Son pupitre un gazon, le soleil son flambeau !...
J'ai visité Paris et ses palais superbes,
Ce monument de fer, géant audacieux
Qui, dominant Paris comme un épi les herbes,
Porte un autre géant et notre gloire aux cieux.
J'admire tout cela ; mais rien ne m'a su plaire
Comme ces frais bosquets peuplés de frais gamins
Émiettant leur pain blanc aux poissons dans l'eau claire,
Gambadant et courant, criant, frappant des mains.
Et cependant, auprès, la mère de famille,
Le cœur épanoui, voit d'un air triomphant
Le jeune essaim courir à travers la charmille,
La main sur son ouvrage et l'œil sur son enfant.
Pauvres petits ! bientôt, hélas ! à la famille,
A votre mère en pleurs il faudra dire adieu ;
Que le lycée au moins vous rende la charmille
Et ces bosquets fleuris qui vous parlaient de Dieu !

S. Busquet.

ÉPIGRAMME

D'APRÈS MOSCHUS.

Pan aime Écho sa voisine ;
Écho n'aime, la mutine,
Que Satyre le danseur ;
Et Satyre pour Nérine
Soupire à fendre le cœur.

Donc, en sa peine si dure,
Lui-même il est la torture
D'Écho, qui fait même effet
A Pan ; et chacun endure
Autant de mal qu'il en fait.

Au cœur qu'à sa suite il traîne
Chacun répond par la haine ;
Puis, odieux à son tour,
Il consume dans la peine
Son malencontreux amour.

O leçon bien salutaire !
Quoi ? l'amour vous est contraire ?
Montrez un cœur plus humain :
Aimez qui cherche à vous plaire,
Sous peine d'aimer en vain.

X...

LA MÊME (*)

(XVIe SIÈCLE.)

Pan d'Arcadie aime Écho sa voisine,
Écho la nymphe aime un simple berger
Qui de Phylis ne se peut estranger.
Tel feu mord Pan, tel feu la nymphe mine,
Tel, le berger. Chascun d'eux tour-à-tour,
Humble ou cruel, plore et faict plorer l'autre.
Belle Diane, accueillez mon amour,
Moy, par eschange, accueilleray le vostre.

Y...

(*) Il nous a paru curieux de rapprocher ces deux imitations d'une même pièce, écrites à deux siècles d'intervalle. Tout ancienne que soit la seconde, elle n'en est pas moins inédite ; nous la tirons d'un manuscrit auquel nous avons déjà fait d'autres emprunts.

ÉPIS ET BLUETS

Poésies de Pierre Caillet. — Paris, Hetzel. — 1864.

Un de nos voisins, M. Pierre Caillet, du département des Deux-Sèvres, vient de publier chez Hetzel un volume de poésies, les *Épis et Bluets*. Les vers de M. Pierre Caillet sont précédés d'une préface de M. Eugène Pelletan, qui nous dit en sa prose poétique comment l'auteur « apprit à lire à l'école de son village, et continua son éducation à l'autre école du bon Dieu, sur sa bruyère et dans la prairie. » — « Certes, ajoute M. Pelletan, je ne veux pas surfaire un début; ce livre n'est encore que le premier mot d'un poète, mais il y a déjà dans son talent une sève généreuse, la passion de la liberté, la haine de l'injustice, l'indignation sacrée, et en même temps le don du vers, le secret de la facture la grâce et la vigueur de l'expression. »

Il est difficile d'analyser plus court et plus juste le livre de M. Pierre Caillet. Il semble après cela qu'il n'y ait plus qu'à se taire; aussi n'est-ce point à proprement parler une appréciation nouvelle que je prétends écrire, mais bien plutôt un commentaire de cette première et fine appréciation.

Le principal défaut de ce volume de poésies, — je commence par les défauts pour me débarrasser tout d'abord de la partie pénible de ma tâche, — c'est l'imitation ou, pour mieux dire, la réminiscence. Victor Hugo en quelques pièces, Alfred de Musset en quelques autres sont mis à contribution un peu plus qu'il n'est

permis. Mais le moyen d'avoir vingt ans, une mémoire heureuse, un grand enthousiasme pour les maîtres, et de ne laisser rien paraître de tout cela ? L'imitation est un tribut que tout débutant paie à la jeunesse ; quelques-uns sur ce point restent éternellement jeunes ; M. Caillet est de ceux qui promettent de vieillir. A la jeunesse encore, à l'inexpérience du poète il faut attribuer les négligences de rhythme et de langue qu'on rencontre en deux ou trois passages. « *Un moelleux tapis de mousse et de gazon,* » par exemple, est ce qu'on appelle un vers faux, moelleux n'ayant que deux syllabes. « Que chacun prenne en main le *moelleux* Abeli » trouve-t-on dans le *Lutrin*. — « La muse n'a plus rien *qui peut nous émouvoir,* » dit quelque part M. Caillet ; un moins jeune eut écrit : *qui nous puisse émouvoir*. « Le temps est bien moins long *s'il se diversifie*, » dit ailleurs M Caillet. Pures chicanes de métier du reste, à laquelle répondent victorieusement les belles strophes, les beaux-vers, les trésors de poésie partout semés en abondance. Un dernier reproche, très-sérieux par le temps qui court, peut être adressé à l'insuffisance trop fréquente des rimes. Musset est à ce point de vue un séduisant modèle ; mais, quoiqu'il en ait dit, je penche volontiers vers l'opinion de ceux pour qui la rime riche « est un bon clou de plus à la pensée. » A ce chapitre de la rime, je relève en passant cette strophe :

Apprends-moi la fin
Des choses,
Où va le parfum
Des roses.

Fin et *parfum* ne peuvent rimer que dans la Vendée ou le Poitou ; j'ai connu autrefois un professeur poitevin qui disait aux élèves qu'il voulait punir : « allez dans n-in coin. »

Telles sont, relevées très-sévèrement, toutes les négligences, toutes les faiblesses de l'œuvre. Elles se

réduisent en somme à peu de chose et semblent, dans leur rareté, n'apparaître en quelques pages que pour justifier la phrase de la préface : ce livre est le premier mot d'un poète.

Le recueil de M. Pierre Caillet renferme à peine une vingtaine de pièces. Il me serait aisé de les parcourir toutes en notant au passage les beautés et les taches ; mais j'aime mieux, laissant de côté les *Hirondelles*, jolie romance, *Peut-être*, méditation un peu froide, *Le Bain*, passage incolore, et même *Antonio*, long poème où l'esprit rachète la banalité du fond, m'arrêter surtout aux trois pièces qui me paraissent à elles seules résumer le talent de l'auteur : *Prélude, Voltaire, Le Bœuf*. Ici, l'éloge vient de lui-même se placer sous ma plume. A peine aurais-je à réclamer contre un ou deux endroits faibles, une ou deux opinions discutables, et, en particulier, contre le dédain du poète pour *Madame Bovary*. *Madame Bovary*, je l'avoue à ma honte, me semble, après *Eugénie Grandet*, un des meilleurs romans du siècle. Mais ce n'est pas de romans qu'il s'agit : j'ai à dire toute mon admiration pour les trois pièces nommées plus haut, et, me bornant encore à commenter M. Pelletan, j'ai à montrer l'indignation sacrée dont il parle, éclatant dans cette belle stance du *Prélude* :

> Juvénal, lève toi ! prends un fouet de vipères !
> Vieux Dante, rouvre enfin les cercles de l'enfer !
> Chassez-moi, chassez-moi dans leurs affreux repaires
> Tous ces adorateurs de l'or et de la chair !

J'ai à faire voir la passion de la liberté, la haine de l'injustice étincelant dans ces belles strophes du poème à Voltaire :

> O siècles où l'aveugle et sourde intolérance
> Posait sa main de fer sur chaque conscience

Et du libre penser étouffait le flambeau ;
Où, jusque dans la mort, la gloire était flétrie,
Où, comme un chien galeux qu'on jette à la voirie,
Bossuet refusait à Molière un tombeau !

Siècles évanouis, quoi ! c'est vous que l'on pleure !
C'est votre souvenir qu'on évoque à cette heure
Où le progrès conduit les peuples par la main ;
A cette heure où partout la science féconde
Promène sa charrue et, comme une herbe immonde,
Jette les préjugés flétris sur son chemin !

. . . . . .

Oh ! l'homme n'est pas fait pour croupir dans la fange ;
Car, s'il tient de la brute, il tient aussi de l'ange.
Job ne doit plus rester couché sur son fumier ;
Il a d'autres désirs dans son âme inquiète,
Il comprend que, s'il faut enfin qu'il se rachète,
C'est en brisant l'anneau qui le tient prisonnier.

Cet anneau monstrueux et lourd, c'est l'ignorance !
L'user par le travail, l'user par la science,
Voilà le but sacré, voilà le vrai devoir.
A tout nouveau progrès qui point comme une étoile,
A chaque découverte ouvrant un pli du voile,
Dieu sourit à la terre et se penche pour voir.

Pour terminer enfin en laissant le lecteur sous une impression toute charmante, j'ai à montrer la grâce de la forme unie à celle de la pensée dans ce passage où M. Caillet nous peint le bœuf au fond de l'étable :

Il regarde parfois de ces yeux doux et mornes,
Quand un rayon du toit tombe et dore ses cornes,
Tristement allongé, le dos contre le mur,
A travers la fenêtre, il regarde l'azur.

Il songe aux verdoyants et vastes pâturages
Où bondissaient jadis les génisses sauvages,
Où, taureau vagabond, libre, ardent et dispos,
Ses sourds mugissements frappaient tous les échos.
Il songe aux tièdes soir d'automne, aux courses folles
A travers les halliers et les pelouses molles,
Sur la pente des monts ombragés de forêts,
Parmi les vallons verts coupés de noirs guérets,
Avec de grands noyers pour se coucher à l'ombre,
La nuit, un ciel d'azur semé d'astres sans nombre,
De clairs ruisseaux toujours pour laver ses flancs roux,
Et des flots de sainfoin montant jusqu'aux genoux.

PAUL GAUDIN.

CAUSERIE.

La *Revue de l'Aunis* demande une causerie ; je m'exécute en suppliant tout d'abord monsieur ou madame qui s'apprête à parcourir ma prose d'excuser les fautes de l'auteur et de les rapporter à ce qu'on appelle communément l'*émotion inséparable d'un premier début*. Il est bon aussi de faire observer qu'à la Rochelle causer n'est point facile besogne : le plus souvent il n'y a rien à dire, à quoi un lecteur acariâtre répliquera que c'est le cas de se taire, et ce n'est certes pas moi qui répondrai non. Combien nos aïeux, sur ce point, furent mieux partagés que nous ! Quand la ville avait l'importance qu'on connaît, lorsqu'elle était un centre, une capitale, un État dans l'État, nos pères savaient de quoi parler. Un temps, c'était Jeanne d'Albret qui venait avec son fils tenir sa cour dans nos murs, et quels causeurs suivaient alors ! Tous gascons ! En d'autres temps, le commerce florissait, une forêt de mâts s'agitait derrière la Chaîne, un peuple de négociants donnait des fêtes entre deux voyages, et la ville riche et bruyante avait des salons fréquentés où l'on s'entretenait d'autre chose sans doute que de balivernes. Dupaty, Chassiron, Bourgeois, Despéroux, Delacoste, avaient mieux à dire.

Aujourd'hui Paris absorbe tout. Là seulement se font les nouvelles, et quiconque a le malheur d'en être à cent vingt lieues ne peut plus avoir la prétention de rien apprendre à personne. Dirai-je que la Société Philharmonique vient de reprendre ses séances, que M. Gaultier de Claubry commencera vers la fin de novembre son cours de littérature à la Bourse ? Chacun répondra : Je le sais. Parlerai-je des débuts de Mme Gennetier, à l'Opéra-Comique ? Qu'en pourrai-je dire, sinon répéter les éloges dont les critiques parisiens ont honoré la charmante cantatrice ? De ce qui se passe dans la Grand-Ville tout est conté et je viens trop tard. *Roland à Roncevaux* et la gloire de M. Mermet, la chûte de M. Sardou du Gymnase au Palais-Royal, thèses déjà vieilles, pur rabâchage ; tout est rebattu, l'avenir même commence à l'être. Il n'est pas un lecteur qui ne connaisse aussi bien

que M. Fétis l'*Africaine* et les amours du grand Vasco, et je ne suis pas bien sûr qu'Émile Augier sache mieux que nous le titre de la nouvelle comédie qu'il fait répéter aux Français. Rien à glaner de ce côté ; j'ai pour seule ressource, les théâtres de Paris m'étant fermés, de m'arrêter, hélas ! au nôtre.

Depuis la réouverture de la salle de la rue Chef-de-Ville, c'est à peine si la troupe dramatique a représenté deux pièces qu'on puisse citer dans une revue qui se respecte. *La Fiammina* est venue la première, *le marquis de Villemer* a suivi. On reprend en ce moment, à l'Odéon, la belle comédie de Georges Sand. Elle a, comme toutes les œuvres de l'éminent écrivain, ses enthousiastes et ses détracteurs ; moi, qui ai la chance de n'être ni des uns ni des autres, *distinguo :* je reconnais tout bas la faiblesse de la trame, mais je proclame bien haut la splendeur de l'étoffe. Le caractère du marquis est certainement l'un des plus vrais, des mieux étudiés qui soit au répertoire moderne.

De la comédie aux comédiens la transition semble naturelle ; j'en use à regret cependant,

N'ayant qu'une estime assez mince
Pour l'art dramatique en province.

Peste soit des deux rimes ! Balzac dit quelque part, le terrible homme, que « l'alliance des vers et de la prose est vraiment monstrueuse dans la littérature française. » Voilà qui est réglé, entendez-vous bien : monstrueux le Voyage de Chapelle et Bachaumont, monstrueuses les lettres de Lafontaine à sa femme, monstrueuse *Psyché*, monstrueux tout un coin charmant de notre histoire littéraire ! Oh ! monstrueux Balzac ! — Mais revenons à nos moutons.

Chaque année, lorsqu'un nouveau directeur nous présente une troupe nouvelle, il est d'usage que tout le monde dise : « la troupe de l'an passé valait mieux. » Grave erreur. Voici le phénomène qu'il est loisible à tous d'observer. Chaque hiver, le public voit sous ses yeux défiler un certain nombre d'acteurs, — dirai-je artistes ? — avec lesquels, le printemps venu, il a si bien fait connaissance, auxquels il s'est si bien accoutumé, qu'il en est à ne plus s'apercevoir s'ils sont gris ou blonds, rouges ou noirs, louches ou bègues ; l'habitude l'a rendu aveugle et sourd à leurs défauts. Ce n'est plus eux qu'il voit ni qu'il entend ; ce sont les personnages qu'ils évoquent devant lui. Contrairement au vers de Rousseau, *l'homme tombe, le masque reste.* Ajoutez que le souvenir embellit toute chose, et vous comprendrez

comme il se fait que, l'hiver suivant, en présence de figures étrangères, avant que le charme ait opéré, on puisse trouver que l'art dramatique en province va déclinant.

Non ! ce n'est pas déclin, c'est immobilité. De tout temps, la faiblesse des comédiens de petite ville a été proverbiale, les noms les plus ridicules leur ont été donnés. Quoi de moins étonnant ? Gringoire est *artiste capillaire ;* Gringoire est jeune, aime le théâtre et s'ennuie de vivre avec des perruques. Croyez-vous qu'il soit difficile à Gringoire d'être admis figurant à l'Ambigu ou à la Gaité ? Un an de rôles muets et quelques tirades de Dennery en tête suffiront au pauvre diable pour devenir deuxième amoureux ou mieux encore sur quelque petite scène, à Brives la Gaillarde, bien loin, bien loin de Paris.

C'est ainsi que se recrutent la plupart des troupes de départements. C'est aux moins habiles, aux plus ignorants qu'on abandonne l'interprétation des œuvres théâtrales dans la patrie de Racine, de Corneille, de Molière ! Ne serait-il pas temps d'apporter à ces maux un remède ? On ne peut-être sans apprentissage, ni courtier, ni notaire, ni lampiste, ni forgeron ; et vous viendrez, vous, sans étude, sachant à peine lire, vous faire les exécutants de cette musique de la pensée que les plus virtuoses n'interprètent qu'après mille efforts ! La France possède, Dieu merci ! de nombreux ateliers de peinture, des écoles de dessin et de chant, des conservatoires pour tous les arts et tous les métiers. La déclamation seule, l'art de bien dire, de faire comprendre au peuple assemblé les beautés d'une comédie ou d'un drame, cet art là ne s'enseigne nulle part. C'est à peine si, à Paris même, il a une classe au Conservatoire. Serait-il donc si difficile d'ouvrir dans les grands centres, à Bordeaux, à Lyon, à Rouen, des établissements préparatoires où les jeunes gens qui se sentiraient quelque goût pour la carrière théâtrale viendraient suivre les leçons de professeurs choisis parmi les comédiens vraiment dignes de ce nom ? Les vétérans de la scène trouveraient là une retraite, les débutants une instruction qui aiderait à leur avenir, et tous, s'élevant peu à peu au niveau du reste des hommes, se verraient bientôt définitivement réhabilités dans l'estime du monde. Utopie, dites-vous ? Essayez.

JULIUS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

MON ONCLE ÉLIAS.

SOUVENIRS DE VOYAGE.

(FIN.)

II

Comme vous le pensez, je suivais mon oncle Élias, ce qui ne m'avait pas empêchée de prendre en partant l'adieu des trois amis. Dick s'était incliné d'une façon très-britannique, Henri avait son sourire caustique, tandis que Charles était, il faut bien l'avouer, puisque je vous ai pris pour confident, cher lecteur, Charles était triste. Son regard mouillé disait tant de choses qu'il me troubla profondément.... quelle idée folle!.... et pourtant comment se défendre d'une impression qui vous prend si bien à l'improviste? Je n'étais pas jolie. Je n'avais de dot ni du chef de mon père, ni du chef de ma mère, et tous les revenus de mon oncle étaient viagers. Ma condition pouvait seulement passionner un cœur enthousiaste et généreux. Or, combien de temps aurait duré l'enthousiasme et la générosité? — Et devions-nous nous revoir jamais Charles et moi, autrement qu'à la gare de Bordeaux vers laquelle il semblait se diriger de même que nous? — Donc, il fallait faire taire à tout prix la folle du logis.

En attendant, les émotions de toute sorte m'avaient

par trop assaillie depuis mon départ de Paris pour qu'il me fut possible de prêter une grande attention aux objets extérieurs. La partie machinale de mon être s'était bien placée en face de mon oncle, dans le nouveau compartiment choisi par lui, mais l'autre moitié emportée dans le vaste domaine de l'imagination savourait une joie, une ivresse qui jusque-là lui étaient demeurées inconnues. Charles m'aimerait!.... oh! combien ce doute brûlait ma tête et mon cœur !.... en présence de ce monde nouveau qui s'ouvrait pour moi, chère mère, que je sentais tout le vide de ton absence et combien mon oncle en cet instant m'était un étranger! La prière elle-même, avec ses mots appris et tant de fois répétés, n'arrêtait pas ma pensée dans cette course rapide, aventureuse à travers l'avenir, à travers l'impossible. La dure réalité me rejeta brusquement sur terre. Impatienté de ma rêverie, mon oncle me poussa rudement le pied. Je me retrouvai tout entière vis-à-vis du vieillard. Il avait sa figure des mauvais jours. Qu'était-ce donc qui surexcitait encore sa susceptibilité ?

Nous occupions un coin chacun. A l'extrémité opposée se trouvaient un homme endormi et une femme que j'avais entrevue jeune, la nuit nous enveloppait d'une ombre grise qui laissait une indécision sur toute chose.

— Je n'irai pas plus loin que la prochaine station, dit mon oncle, et j'attendrai le train suivant pour continuer ma route. Ici, comme de l'autre côté, je trouve toujours le ridicule de mon avanie me poursuivant. Cette femme a l'impudeur de me rire au nez derrière son mouchoir !....

La jeune femme avait en effet un mouchoir devant sa figure, et un hoquet continu coupait sa respiration. Mon oncle croyait qu'elle riait, et de lui naturellement, elle me semblait au contraire souffrir. Avec ménagement j'en fis l'observation. Je fus mal reçue. Je m'y attendais. L'obscurité laissait la question en suspens.

A quelques instants de là, le conducteur muni d'une

lanterne vint contrôler les billets. Le dormeur s'éveilla en sursaut, prit la main de sa compagne avec anxiété, en lui demandant comment elle se trouvait.

— Bien, mon ami, répondit-elle, d'une voix un peu éteinte.

— Tu as pleuré, dit-il douloureusement. Je regardai mon oncle qui sembla ne pas comprendre. Je n'insistai pas. A quoi cela m'eut-il servi?

— Tu as pleuré, Jeanne, répéta l'homme, tu souffres? et il ne dormit plus.

Il y a des gens qui s'aiment et qui ignorent peut-être le veuvage du cœur qui brise la force. Ce jeune ménage, modeste d'extérieur, révélait dans sa tendresse une richesse incalculable. J'avais bien celle-là à offrir à l'époux de mon choix, mais c'était la seule et elle ne se chiffre pas. Longtemps, longtemps, dans ce coin de voiture, cachée par le demi-jour, je pleurai de mystérieuses larmes, et ce bain me fortifia pour revoir Charles à la dernière station, celle de Bordeaux, que nous devions atteindre bientôt.

Cette arrivée en gare me pesait comme l'approche d'un supplice. Quand le train fut définitivement arrêté, j'eus mille prétextes pour retenir mon oncle le plus possible en arrière de la foule qu'il croyait si malveillante à son endroit. Soit qu'il ne comprit pas, soit bravade, entêtement, il ne s'y prêtait nullement et se hâtait tout au contraire. Il fallut entrer réclamer le bagage.

Tandis que nous passions devant un homme à moustaches très-épaisses et d'une allure militaire bien qu'il fut vêtu d'habits bourgeois, nous l'entendîmes dire à un voisin : « Voilà la petite et le vieux à la perruque. » Puis il appuya ces paroles grossièrement dites d'un rire niais. Sans mon oncle peu m'auraït importé qu'on m'eût ainsi désignée au milieu de cette foule indifférente, mais ce que je ressentis fut le contre-coup de ce que je savais devoir se passer dans cet esprit malade. C'était cette pyramide de susceptibilités qui, de la base au sommet, s'abimait en moi tout entière.

Que se passa-t-il ensuite? Je n'en eus qu'une perception très-confuse. Ma vie s'enfuyait. Il me sembla entendre l'intervention de Charles et une altercation s'élever entre l'homme et lui. Je m'évanouis tout-à-fait. Quand je revins à moi, je me trouvai installée dans une chambre d'hôtel, ayant un peu de fièvre. Mon oncle prétendait être plus sérieusement malade que moi; dès-lors, je n'avais plus le droit de me plaindre. Un effort de volonté me fit prendre le dessus, je fus bientôt à la disposition de mon oncle, et nous quittâmes Bordeaux pour Toulouse et Luchon.

Quant à Charles, qu'était-il devenu? que s'était-il passé entre lui et cet homme à moustaches? je n'osais le demander, j'aurais cru trahir un sentiment que j'avais honte de m'avouer à moi-même, et alors combien de nouveaux motifs de torture auraient surgi.... Aussi longtemps que dura la route, je roulai cela dans mon cerveau sous toutes les formes possibles. Cet enchaînement de catastrophes, qui nous avaient accueillis depuis Paris jusqu'à Bordeaux, se dévidait rapidement en ma pensée et recommençait sans cesse à tournoyer avec une même obstination maladive. Un seul point obscur arrêtait cette ronde d'idées fièvreuses, c'était le dénouement, si incertain pour moi. Parfois je voyais Charles voilé de sang, tué par cet homme notre insulteur; et alors, que j'avais de peine à étouffer un cri! Je n'osais en cet instant regarder mon oncle, dans la crainte qu'un ressentiment trop amer se fit jour malgré moi. Quand je pouvais me détacher de cette sinistre hypothèse, Charles s'illuminait d'un éclat de générosité si splendide que je m'en sentais radieuse, et, tout aussitôt après, je reprenais les moindres détails de cette nuit de voyage, pour les reprendre encore, toujours.... Je souffrais horriblement de ces souvenirs et une force supérieure me les imposait.

Cette préoccupatiou me diminua l'effet grandiose des montagnes. Un peu avant notre arrivée à Luchon, la Maladetta nous montra son front grave entouré de

neiges éternelles. Dans une toute autre disposition d'esprit, j'aurais été sans doute vivement impressionnée de cette mise en scène puissante. Mon cœur resta indifférent, dominé par ses propres émotions.

J'ai là, sous ma main, mon journal de voyage ; j'en extrais les notes suivantes :

Luchon, 16 août 18...

« Ce matin mon oncle a voulu se promener. Ici, pas de visages connus, solitude complète au milieu des autres hommes. Cela lui plaît. Nous sommes montés à une petite source que les gens du pays appellent Fontaine d'amour. C'est peu élevé. La route qui y conduit est boisée et tracée de main d'homme. C'est mesquin, accessible à tout venant ; le nom est mal choisi. J'aurais voulu plus de mystère, plus d'imprévu pour arriver à semblable lieu. Au retour, mon oncle ne s'est pas trouvé fatigué ; lui qui, à Quiévrain, ne peut aller de l'église à la Douane.... Et nous avons fait le tour des allées de la Pique, petit gave bousculé dans sa route par quelques grosses pierres tombées dans son lit. Alors, le maigre ruisseau, à cause de cela, prend le nom prétentieux de torrent. »

Luchon, 17 août 18....

« L'isolement de mon oncle le repose de tous ces froissements d'amour-propre qui le tyrannisent dans notre pays. Il a trouvé un peu de paix. Nous avons été jusqu'à une vieille tour sans caractère architectural et qui n'a que le seul mérite de sa position sur un mamelon au cœur de la vallée. En vérité, de quelque côté que l'on se tourne, on a un splendide kaléidoscope sous les yeux. — La petite tour est occupée par une gardeuse de chèvres et son troupeau. La femme nous a offert du lait. Elle a fait un compliment assez banal à mon oncle et il en a été heureux, lui qui établit en principe qu'on ne doit jamais complimenter personne.

Le reste du jour son humeur s'en est ressentie. Nous sommes rentrés à Luchon par Saint-Mamet, village peuplé de goîtreux, d'âniers et de haillons. Eh bien ! il trouvait des paroles de commisération pour tout ce pauvre monde. »

Luchon, 18 août 18....

« Mon oncle a voulu voir la cascade de Juset. Le long de la route, comme il a fait très beau tout le jour, nous avons trouvé de vrais malades, ceux-ci en chaises, ceux-là en petites voitures poussées à bras. Chacun d'eux cherchait un peu de soleil. Cette souffrance des autres l'a fortifié. Si bien qu'arrivés à la cascade nous avons mis les mains dans les mains, et nous sommes montés nous aidant, l'un de l'autre, aussi haut et aussi près que possible, malgré le brouillard qui, s'échappant de la chute d'eau, nous transperçait. »

Luchon, 20 août 18....

« Il y a deux Luchon : le Luchon des malades ; celui-là défile silencieusement sous mes fenêtres pour aller aux thermes; et le Luchon des mondains ; cet autre part bruyamment pour les courses de sommet. Il paraît qu'on trouve dans ces grandes ascensions des émotions violentes dont j'aurais grand besoin. Au fond de ce cirque naturel où Luchon est assis, et si grand qu'il soit, j'étouffe. Ces grosses gibbosités qui bornent ma vue me choquent. Ces épaisses murailles, qui m'enclosent comme dans une prison, m'asphyxient. Cette neige muette, qui coupe brusquement l'horizon, me glace. Cet établissement de bains me fait l'effet d'un hôpital. Il en sort une odeur fétide. On a cherché à égayer ce triste séjour des souffrants avec des peintures murales exécutées dans des tons crus. Cela ne me donne aucune joie, tout au contraire.

» Mon père nous avait conduites, ma mère et moi, vivre une saison à Ostende. Quelle différence! Là point

de fresques, mais une mer sans fin avec tous ses mystères d'orages et de calmes et ses parfums d'eau salée. Sur la côte, des baigneurs aux ébats joyeux, le mouvement, la vie, le soleil tout entier et le panorama mobile des navires en rade avec leur physionomie toujours nouvelle. — Les rares personnes avec lesquelles j'ai occasion de causer me parlent beaucoup des grandes excursions, s'enthousiasmant, qui pour les lacs glacés au-dessus de Séculejo, qui pour la Picade *et tutti quanti*... Je n'y dois pas prétendre, n'ayant personne pour m'y conduire. Mon oncle ne veut pas prendre cette peine, pour lui tous les sites se valent. »

Luchon, 21 août 18...

« Ma fenêtre ouvre sur la promenade la plus fréquentée, l'allée d'Etigny. J'y regarde pendant de longues heures. J'aime à étudier la foule.

» J'ai particulièrement remarqué deux fillettes. L'aînée peut avoir dix ans, et l'autre, moitié moins. La plus âgée joue de la vielle, la plus jeune chante. Toutes les deux sont vêtues de bure, ont les doigts rouges et la figure barbouillée. Pauvres enfants que la Savoie pousse hors du foyer sur le grand chemin du tour de France, avec un mince trousseau composé à peu près de deux mots « bonne chance. » L'instrument criard, accompagnant la voix enrouée, avait déjà attiré mon attention. — Mon Dieu qu'elles sont jeunes ! m'étais-je dit.... Ce soir, la vielle était rejetée en sautoir derrière le dos. On ne chantait pas, la foule passait et les petites mains ne demandaient pas le petit sou. Une grave occupation retenait tout entières mes deux musiciennes. — Quelle donc ? ah ! vous allez sourire vous que la fortune a gâtées, vous qui mettez des perles dans vos cheveux, vous dont les robes sont blanches tous les jours. Riez, mais sous vos plus riches toilettes, jamais cœur n'a battu plus doucement satisfait que celui de ces enfants. La grande avait trouvé, dans un coin de rue, des

plumes, modeste parure d'un poulet rôti, quelques instants auparavant. Elle les arrangeait sous le bonnet ruché de sa sœur qui, grave et se laissant faire, disait de temps à autre. — Suis-je belle ainsi ? et l'aînée bondissant de joie, de plaisir. — Oh ! oui, va, tu es belle comme la bonne vierge !.... et les deux visages rayonnaient. Et puis un vilain homme, joueur d'orgue, vint à passer. Il rudoya les deux petites vierges : *Feignantes* que faites-vous là? et toutes honteuses elles arrachèrent au plus vite les plumes, tendîrent les petites mains rouges aux passants, la vielle grinça et la voix enrouée chanta. La madone était retombée du ciel sur la terre. Combien je connais ces transitions ! . . . . Et mon oncle, qui, comme moi, a vu la scène, a trouvé cet homme brutal.... »

Luchon, 25 août 18....

« Nous avons rencontré, aujourd'hui, sur notre route, un vieillard, aveugle, ayant une sorte de théorbe à quatre cordes montées à l'unisson. Il les frappe de la main droite, avec une petite baguette de bois blanc, et cette invariable pédale accompagne son chant, chant syllabique d'une extrême tristesse qu'il fait précéder en manière de ritournelle d'une petite phrase de flageolet. Son flageolet à trois trous.

» Quand une pièce de cuivre, ou plus rarement d'argent, tombe dans la sébile qui sollicite l'aumône des passants, un chien de l'espèce des barbets tire le pan crasseux et déchiré de l'habit du maître. Le chant s'interrompt le temps d'encaisser la monnaie, la pédale continue, je ne sais si elle s'arrête jamais. La vie de ce pauvre aveugle semble accompagnée par une note, une même note éternelle et monotone comme l'éternelle et monotone nuit qui l'environne.

» Je me rappelle les paroles de sa romance, les voici ; au besoin j'en retrouverais la musique.

MADELEINE.

I

On l'appelle Madeleine
Et ses yeux
Sont grands et bleus.
Jaloux des fleurs de la plaine
Qu'en chemin
Cueille sa main
Et que touche son haleine
Une fois
Ou bien ses doigts,
Malgré sa robe de laine,
J'ai bien peur
Qu'elle ait mon cœur.

II

C'est qu'il n'est rose plus rose
A mon gré
Au bord du pré,
Que sa lèvre à peine éclose
Au printemps
De ses vingt ans.
La chanson que je compose
Calme un peu
Mon cœur en feu,
Et je sens que douce chose
Est aimer
Et le chanter.

» C'était singulier d'entendre ce vieillard aveugle chanter la beauté que Dieu fit pour la vue, de même que les fleurs.

» Mon oncle trouva cette chanson ridicule, peu à sa place, dans la bouche d'un vieux mendiant. Il lui en fit l'observation. L'homme ne comprît pas, remercia et chercha dans la sébile. Il n'y avait rien — Un instant il parut hésiter, puis il se remit à chanter. Mon oncle s'éloigna du bonhomme. Un remords tardif l'y ramena. Enveloppant alors un sou dans du papier il le glissa mystérieusement dans la sébile, il n'y eut que le chien qui s'en aperçut et moi, le chien prévint le pauvre. »

Depuis notre arrivée nous vivions dans nos appartements. Mon oncle voulut essayer de la table d'hôte. Je frémis à cette détermination dans la crainte d'y trouver de nouveaux mécomptes.

La salle où l'on dînait était spacieuse. Les convives s'y réunissaient nombreux. Ceux qui nous avaient précédés avaient leurs places désignées. Nous dûmes prendre celles qui se trouvaient inoccupées. Un domestique nous y conduisit. Il advint qu'elles étaient au bas bout de la table. Mon oncle s'en trouva choqué. De plus son voisin avait une extrême obésité qui l'obligeait à empiéter un peu à gauche et à droite. La maigreur de mon oncle vit une épigramme dans ce rapprochement. Le service me sembla convenablement fait, mon oncle trouva le potage froid, se plaignit qu'on ne lui offrit que des restes. Il refusa à peu près tout, bouda son estomac, comme on dit vulgairement.

Notre côté de table peuplé des derniers venus, gens inconnus les uns aux autres, était naturellement assez silencieux, tandis que les connaissances faites, qui occupaient l'autre extrémité, conversaient bruyamment, les propos s'échangeaient joyeux, animés par les vins de France et d'Espagne. Mon oncle fit cette réflexion, que c'était sans doute des gens venus avec nous dans le train de Paris à Bordeaux et qui, le reconnaissant, s'égayaient de sa mésaventure. Nous regagnâmes nos appartements avec cette disposition chagrine que Sainte-Beuve a nommée quelque part « nos rayons jaunes. »

La soirée était belle. Chacun de nous s'accouda à

sa fenêtre, regardant les cavalcades revenues de la montagne. Les guides faisaient claquer les fouets, les chevaux allongeaient plus ou moins le cou, suivant le degré de leur fatigue. Les cavaliers étaient plus ou moins gauches, les femmes plus ou moins coquettes, le tout plus ou moins poudreux.

Les groupes succédaient aux groupes, et c'était toujours des guides bruyants, des chevaux rendus, des hommes prétentieux, des femmes à la mode. Je laissai courir sur tout cela un œil indifférent, et je finis par ne plus rien voir. Ma chère petite folle me sollicitait d'oublier l'allée d'Etigny et d'écouter sa requête. Et je lui donnai toute liberté. Elle m'amena la douce image de Charles, et je me pris à songer que s'il passait ainsi à cheval il aurait meilleure tournure que ces messieurs ridicules et que sa monture serait mieux tenue, son geste plus habile et plus réservé, et qu'au lieu de minauder à tout venant, comme toutes ces femmes, si j'étais à côté de lui, je ne serais là que pour lui.... Et Charles vint à passer en réalité. A ses côtés il y avait une jeune femme, mais j'étais toujours à ma fenêtre. Les chevaux se dirigeaient vers notre hôtel. Je ne pus retenir un grand cri.

Charles leva la tête et m'aperçut. Il mit pied à terre, offrit très-naturellement la main à la jeune femme, paya le guide et entra.

Mon oncle n'avait-il rien vu, rien entendu? il fit tout comme s'il en était ainsi.

La nuit descendit sur la montagne. Les sapins prirent leurs teintes noires. La promenade s'éclaira de ses reverbères à l'huile. Les promeneurs l'encombraient. Au bruit des fouets avait succédé la musique des joueurs d'orgue, et je restai là toute en moi, ne voyant rien, ne sentant que mon cœur qui battait à tout rompre et mon sang qui bourdonnait à m'assourdir.

Mon oncle se retira chez lui et la foule se dispersa, l'heure s'envola et je ne sentis ni l'heure écoulée, ni la

nuit venue. Je demeurai ainsi jusqu'au jour. Charles vivait ! mais quelle était cette femme ?

Mon oncle vint me chercher lorsque la cloche sonna le déjeûner, je le suivis. Pour lui être agréable on avait déplacé nos couverts, nous étions au centre même de la longue table. Mon émotion était extrême ; je m'attendais à chaque instant à voir entrer Charles.

Il entra. Il n'était pas seul. Cette même jeune femme le suivait. Elle était belle, il la nommait « Anna » et ils se tutoyaient. Ils étaient en face de moi, je les voyais, je les entendais se parler, j'aurais pu leur parler moi-même.... eh ! que leur dire ? — Peut-être, si Charles s'était exposé pour moi avec l'homme grossier de la gare de Bordeaux, cette femme me haïssait-elle. Quant à lui, Charles, il n'avait guères de bons motifs de se souvenir de moi. Il s'était incliné pourtant en se plaçant à table, et mon oncle avait maladroitement éludé une réponse. J'étais rouge d'embarras, mais le désir d'examiner cette femme l'emportant, je la regardai longuement et je la trouvai plus belle et de manières plus distinguées que je n'aurais voulu. Elle avait une charmante réserve, un naturel parfait, une aisance pleine de grâce. Bon gré mal gré, il fallut bien m'avouer tout cela. Charles me semblait pâle et triste. Probablement il lui était très-désagréable de se retrouver encore devant nous. Quand mon regard se croisait avec celui de la jeune femme, je croyais voir chez elle un indéfinissable sourire qui m'impatientait. Et n'eut été la crainte de me laisser gagner par la susceptibilité de mon oncle, je l'aurais volontiers pris pour de l'ironie, de la provocation, que sais-je ?....

Le service du déjeûner commença. Chacun pour soi dans ce premier moment d'un repas, elle exceptée pourtant, elle qui coupait du pain en morceaux pour les donner à son voisin. Alors seulement je m'aperçus que le bras droit de Charles était enveloppé et qu'il ne pouvait s'en aider. — Le doute n'était plus possible. Charles s'était battu pour nous. Mon évanouissement m'avait

empêchée de connaître la suite de l'évènement de la gare de Bordeaux, et mon oncle, qui savait cela, m'avait tout caché et n'avait même pas répondu au salut de notre défenseur. — Dans cette conduite, mon oncle se livrait tout entier. — Ce bras percé d'un coup d'épée, c'était sa vengeance satisfaite, et méconnaissant dans l'intervention du jeune homme la générosité d'un semblable mouvement, il tournait au profit de son amour-propre froissé cette noble blessure. Ce duel, c'était son duel. Cet insulteur vulgaire, c'était son champion. Dès-lors il tenait Charles quitte envers lui, le sang versé soldait l'avanie de la perruque tombée. Ah ! que cela complètait bien le caractère de mon oncle Élias !

A partir de cet instant je me trouvai si honteuse, en présence de nos deux vis-à-vis, si seule dans le monde entier, que j'aurais bien voulu mourir.... que je me sentis lasse !

Anna et Charles se levèrent de table les premiers et lui s'inclina de rechef à notre intention. Oh ! mon cœur combien tu battais vite et par mouvements contraires... leur éloignement m'apaisa un peu et la vie machinale reprenant seule le dessus, je n'eus guères conscience de moi. Lorsque mon oncle me parlait je répondais comme l'eut fait une victime résignée, juste assez pour ne pas laisser place à une réprimande. Cette souffrance réjouissaît mon oncle, n'était-elle pas sa seule satisfaction ? Il avait désiré se promener, et il avait dirigé nos pas du côté de cette petite tour dont je vous ai parlé. Le grand air rafraichissait mon front brûlant et me rendait service. Renfermée dans ma chambre d'hôtel j'aurais probablement fini par étouffer, à moins que je ne me fusse laissé aller à quereller mon oncle, ce qui eut été plus fâcheux.

Nous longions la route. Les petites filles pauvres descendaient les pentes avec des fleurs qu'elles offraient aux promeneurs. Des cavalcades revenaient déjà à Luchon, tandis que d'autres partaient à peine. On se

croisait, les uns fatigués, affamés, les autres frais et repus. Des groupes passaient, parfois, emportés dans un galop effréné qui entraînait les pacifiques surpris à l'improviste. Les prudents, au moindre signe, se rangeant au plus vite aux côtés du chemin cherchaient à grand'peine à retenir leur monture. Habitués à toutes les fantaisies de leurs cavaliers d'un jour, ces braves petits chevaux de montagnes sont les moins capricieux du globe. Il suffit que leur conducteur leur fasse comprendre sa volonté pour que tout aussitôt ils s'y prêtent d'une façon très soumise. En attendant ils suivent l'impulsion générale, si bien qu'un d'eux étant lancé, les autres l'imitent et tous se mettent à partir à fond de train.

De Luchon à Castel-Vieil la route monte doucement. A mi-chemin, à l'endroit où le tracé fait un coude, est un poste de douanes qui surveille la contrebande avec l'Espagne. Nous étions là, reprenant haleine, quand Anna et Charles passèrent devant nous. Leurs chevaux allaient au pas. Libre de son bras gauche seulement, Charles eut été gêné pour diriger un animal moins docile que celui qu'il montait. s'y fiait complètement, de sorte qu'il abandonna les guides pour nous saluer.

Par derrière lui en cet instant venait une bande joyeuse, affolée, qui se démasquant tout à coup (je vous ai dit qu'à cet endroit la route fait un coude), passa rapide comme l'avalanche entraînant tout sur son passage. Le cheval de Charles partit au galop et le cavalier surpris, désarçonné, le pied retenu dans un des étriers, s'en fut frappant de la tête les pierres de la route, et son corps déchiré par la course et les fers des sabots laissait partout sur la poussière une trace rouge. Malgré les cris des femmes cette horrible mêlée s'arrêta. Le cheval de Charles distança les autres, puis ne se sentant plus poussé et rencontrant une herbe verte il s'y pencha pour brouter, et Charles, sanglant, pendait immobile à ses côtés.

Toute la cavalcade était descendue. La confusion

était extrême, les douaniers désertaient le poste pour offrir leurs services. Anna arriva la première auprès du blessé. Je voulus m'élancer aussi moi, une main ferme me retint; un seul individu s'était détourné de cette scène pénible. Mon oncle Elias ne pouvait soutenir la vue du sang, il revenait hâtivement du côté de Luchon, et cette main ferme était la sienne qui me serrait le poignet et me tirait après lui. Je cherchai à dégager mon bras de son horrible étreinte, mon oncle était plus fort que moi. Je luttai avec une vigueur doublée par l'indignation, ce fut vainement. Je cédai, vaincue.

Le lendemain nous quittions les Pyrénées pour la Belgique.

A quelque temps de là un journal de Bruxelles insérait dans ses colonnes la note suivante :

« Nous apprenons la fin tragique d'un jeune peintre » que ses brillants débuts recommandaient déjà à » l'attention publique. Charles B..... avait été blessé, à » Bordeaux, dans un duel dont les motifs sont restés » inconnus. Sa sœur pour le distraire l'avait déter- » miné à venir à Luchon et l'y accompagnait. C'est là » qu'il a trouvé une mort prématurée dans une chute » de cheval. »

Ici finit le manuscrit de Martha. Depuis que le hasard m'a mis entre les mains ces pages si tristes, je les ai souvent lues et méditées. La passion de Martha pour Charles, passion un peu spontanée, mais sans doute très-vive, excuse seule le ressentiment trop amer de cette jeune fille contre un vieillard malade, son oncle après tout; or, le plus à plaindre des deux n'est pas Martha. Elle avait pour elle la satisfaction d'une droiture

qui fait la paix du cœur ; Élias au contraire avait la conscience de son injustice, conscience douloureuse, vouée à l'éternelle tempête. L'excès de sensibilité morale dégénère fatalement en susceptibilité. Alors tout ce qu'il y avait d'élevé dans la sensibilité se trouve rapetissé et finit par s'évanouir, pour ne laisser à sa place qu'un sentiment insociable et terre à terre.

Cette dégradation de nos facultés sensibles ne se produit pas sans un mélange de vanité. C'est de ce mélange que naissent les désordres que nous appelons la susceptibilité, c'est-à-dire l'esprit revêche, soupçonneux, disposé à tout mal interprêter, à tout ramener à son jugement troublé, ingénieux à se créer de fâcheuses et inutiles chimères.

Pauvres déshérités, les très-humbles souffrent en silence, mais les autres font souffrir, car vous avez beau dans vos relations avec eux observer minutieusement vos actions, vos paroles, vos moindres gestes, vos regards, l'inflexion même de votre voix, vaine prévoyance, il y a pour eux en tout et par tout matière à fausse interprétation.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

SYMPOSIACA.

IDYLLE ANTIQUE.

Solvitur acris hiems gratâ vice veris et Favoni.
(HORACE.)

Gallus.

L'âpre hiver s'amollit aux brises printanières ;
L'esquif longtemps à sec redescend dans les flots ;
Le laboureur s'éveille au foyer des chaumières ,
Et les prés reverdis s'emplissent de troupeaux.

Lycoris.

Au sortir d'un long deuil, les nymphes égayées
Font retentir les bois de leur rire ingénu ;
Voici le temps de boire à l'ombre des feuillées ;
Des festins , des chansons , le temps est revenu.

Gallus.

Déjà Vénus conduit, sur les fraîches pelouses ,
Vers les époux bêlants , les bélantes épouses ,
Et les pins amoureux frémissent dans les airs.

Lycoris.

Déjà Bacchus revient à ses coteaux déserts,
Et les faunes, couchés sous les vignes tortues,
Dressent à ses refrains leurs oreilles pointues.

Gallus.

Entonnez sur la lyre un agreste couplet,
Et qu'une lente mélodie
Dise le dieu d'amour et le dieu qui se plaît
Aux noirs coteaux de l'Arcadie.

Lycoris.

Enfants, pourquoi ce luth au lambris suspendu?
Pourquoi vos flûtes sans haleine?
Je veux chanter Silène en son antre étendu,
Et Bacchus auprès de Silène.

Gallus.

Qu'il aime enfin celui que rien n'a pu charmer!
Qu'il aime encor celui qui sait aimer!

Voici l'heure féconde où tout commence à vivre:
Le doux printemps sur la terre a chanté;
Aux regards du soleil la campagne s'enivre
De jeunesse et de volupté.
Les forêts, sous la pluie, étendent leurs ramures,
Où déjà les nids sont posés;
Et les nids sont pleins de baisers,
Et les forêts sont pleines de murmures.

Qu'il aime enfin celui que rien n'a pu charmer !
Qu'il aime encor celui qui sait aimer !

Dans les taillis obscurs, sous les grottes prochaines,
Voici les lits de mousse en secret amassés ;
Voici les noms creusés dans l'écorce des chênes,
Les autels à Vénus, au coin des bois dressés.
Partout, un encens pur fume pour la déesse ;
Partout, le vin sacré coule dans les prés verts.
Remonte au ciel, Diane, ô froide chasseresse,
Et que Vénus règne sur l'univers !

Lycoris.

Voyez, tout un long jour, au bord d'une onde errante,
Ces buveurs nonchalants, couchés dans les roseaux,
Egayer dans le vin leur âme indifférente,
Et dormir, après boire, au murmure des eaux.
Partout où rit la mousse, où chantent les fontaines,
Où l'arbre livre au vent son front échevelé,
Partout, du bruit confus des ivresses lointaines
Sort un hymne de gloire au fils de Sémélé.
Roi du monde, ô Bacchus ! l'amour, l'amour lui-même
Vient chercher dans tes bras l'oubli des pleurs versés...
Ah ! loin de moi, ses tourments insensés !
Dieu joyeux, c'est toi seul que j'aime !

Quand Bacchus entre à la maison,
Adieu la tristesse et les peines ;
J'ai des trésors comme vingt reines,
Et mon cœur s'ouvre à la chanson.
Qu'une autre veille et s'inquiète !
Moi, de fleurs couronnant ma tête,
Je bois tranquille. — Enfants, versez !
Mieux vaut, pour ma verte jeunesse,

Dormir du sommeil de l'ivresse
Que du sommeil des trépassés.

. . . . . .

Voilà ce que Gallus, d'une voix attendrie,
Et Lycoris la blonde, indifférente aux pleurs,
Chantent, en soulevant leur coupe, où se marie
La pourpre du vin sombre à la pourpre des fleurs.

LE CYCLOPE.

..... es ponton orôn.
(THÉOCRITE.)

Il marche ; un pin noueux dans sa main tremble et ploie ;
La flûte est suspendue à son cou : seule joie
De ses jours malheureux, un long troupeau bêlant
Suit le géant pasteur ; son regard vigilant
Les compte — agneaux, brebis, béliers aux blanches cornes.
Puis, sur la roche où dort la mer bleue et sans bornes,
Il s'assied, et, rêvant l'amour cruel, l'affront
D'un refus, pleure avec son œil unique au front.

— O cyclope ! cyclope ! où s'égare ton âme ?
N'est-il donc qu'un amour ? n'est-il donc qu'une femme ?
Tant d'autres avec toi voudraient passer leurs jours ;
Pourquoi, celle qui fuit, la poursuivre toujours ?
Tu possèdes l'olive et la vigne au fruit sombre ;
De tes boucs, de tes bœufs toi seul connais le nombre.
Riche, il n'est point de maux : on peut tout oublier.
Quelle vierge en tes bras ne voudrait sommeiller ?
Elle-même, si fière, on la verrait jalouse,
Si demain dans ta couche entrait une autre épouse....

— Mais le pâtre, toujours pleurant, silencieux,
Regarde au loin la mer se perdre avec les cieux.

LA MÉDIOCRITÉ.

ÉLÉGIE ANTIQUE.

Rura colam, frugumque aderit mea Delia custos.
(TIBULLE.)

Qu'un autre aille amassant des trésors, ou promène
Son opulent ennui dans un vaste domaine !
Riche, tout l'inquiète : un loup suit ses troupeaux,
On en veut à son or ; il n'a plus de repos.
O mon humble foyer, devant ta flamme pure
Puissè-je, toujours pauvre, asseoir ma vie obscure ;
Moi-même, en villageois, planter à la saison
L'arbre à fruit et la vigne autour de ma maison,
Ne demandant aux dieux qu'une heureuse vendange,
Et du blé, juste assez pour en remplir ma grange !
Laboureur, près du soc, aiguillonner les bœufs,
Pâtre, mener la chèvre au fond des bois herbenx,
Las enfin des travaux d'une belle journée,
Dormir dans un bon lit la grasse matinée,
Quel sort plus doux ? O dieux, gardez, gardez toujours
La paix de la nature à la paix de mes jours !
Qu'ils aient un nom fameux ceux-là dont le courage
Va braver sur les mers les fureurs de l'orage !
Moi, sans gloire, à l'abri sous mon toit bien couvert,
J'aime entendre au dehors mugir les vents d'hiver ;
Au doux bruit de la pluie endormant ma paresse,
J'aime à voir dans mes bras sommeiller ma maîtresse ;

J'aime, auprès d'elle assis devant l'âtre enflammé,
Tantôt à petits coups boire un vin renommé,
Tantôt, posant la tasse où ma lèvre se baigne,
Creuser la cendre chaude où rôtit la chataigne.
Heureux, au joug d'amour les deux êtres liés,
Qui, ne dédaignant point ces plaisirs familiers,
Loin des yeux, loin du bruit, savent cacher leur vie
Trop haut pour la pitié, mais trop bas pour l'envie !
Heureux qui, l'esprit libre avec le corps dispos,
N'a pour biens qu'un peu d'aise et beaucoup de repos !

PAUL GAUDIN.

CAUSERIE.

N'avais-je pas bien raison de dire, la dernière quinzaine, que, pour conter ce qui se passe à Paris, un chroniqueur de province vient toujours trop tard? Au moment même où je parlais des répétitions d'une nouvelle comédie de M. Augier, le parterre de la salle Richelieu en applaudissait la première représentation. C'est aujourd'hui de l'histoire ancienne, et il n'est pas un lecteur en Europe qui ne sache fort exactement ce qu'il faut penser du notaire Guérin et de la pièce de M. Augier.

« On y parle en style de papier timbré, dit M. Paul de Saint-Victor, on y dresse des actes de vente et des contrats de mariage à dérouter un vieux praticien. Quelle différence du notaire technique de ces comédies avec le tabellion en perruque et à lunettes mandé par Géronte lorsqu'il consentait à marier Valère avec Isabelle! Il arrivait, la plume sur l'oreille, le cahier sous le bras, l'encrier de corne à la ceinture; on apportait une petite table sur la place publique, où d'ordinaire se passait la scène; le bonhomme saluait, se mouchait, déployait un grand feuillet in-folio enjolivé de rubans; il y griffonnait un paraphe, les amants signaient et tout était dit. Je regrette fort, pour ma part, ces actes en l'air baclés à la diable. »

Vous dont la bienveillance se contente de mon humble prose et à qui j'offre celle d'un maître, — par une substitution non prohibée, — lecteur facile, êtes vous curieux? Au premier volume de la *Revue de l'Aunis*, numéro du 1er juin, vous trouverez, d'un certain Delacoste, avocat à la Rochelle vers le milieu du siècle passé, des *Observations sur quelques inexactitudes de nos auteurs comiques dans ce qui a rapport à nos lois et à nos usages.* Permettez-moi, au cas que vous ne soyez point curieux, d'en transcrire ici la conclusion.

« Les auteurs, dit M. Delacoste, se sont fait une législation théâtrale qui les a dispensés d'étudier la plus belle partie des connais-

sances humaines, et qui nous prive d'une perfection à laquelle nous pouvons prétendre. Réclamons les grands principes, montrons en quoi on les blesse, voilà notre fonction ; le public demandera des copies plus fidèles, et cette réforme dans l'art dramatique produira d'heureux effets. »

Que vous semble de la *réforme* et de *ses heureux effets?* Mon Dieu, dit mon voisin, les deux critiques sont plus d'accord qu'elles n'en ont l'air : l'une prescrit l'usage, l'autre proscrit l'abus. — Merci Monsieur, c'est à cette réflexion philosophique que je voulais vous amener. Mais s'il m'était permis d'émettre un avis contraire au vôtre, je répondrais que je ne vois pas trop où est l'abus? Quand on veut peindre une société, il faut pourtant la peindre telle qu'elle est. Notez que, du temps de Molière et de ses successeurs, — s'il est à Molière des successeurs, — on faisait bon marché de ce que nous appelons LES AFFAIRES. La noblesse avait ses intendants qui traitaient ces choses là avec le tabellion dans quelque coin obscur de la seigneuriale demeure. Tous ces gros marquis descendaient bien vraiment de cette race dédaigneuse où le poète a pris le héros de sa ballade :

Et ma main,
Quand je signe,
Egratigne
Le vélin.

Aujourd'hui, les intendants sont devenus maîtres, le code civil s'est fait chair et tout le monde est un peu avocat. Donc, montrez-nous les hommes empêtrés dans ces soins vulgaires, sous peine de ne produire à nos yeux que des personnages de fantaisie, des momies galvanisées, des marionnettes.

Les comédiens trop ordinaires de S. M. le public rochelais consentiront-ils à abandonner le répertoire banal où ils puisent pour nous jouer de leur mieux *Maître Guérin ?* Nous n'osons l'espérer. Une pièce nouvelle? Comment donc? Mais il faudrait l'apprendre, ce qui leur donnerait de la peine, et ils aiment bien mieux, les sybarites ! nous réciter tout à leur aise des vieilleries que leur mémoire garde encore par lambeaux ; cela ne fait au moins travailler que le souffleur.

Nul n'ignore la cause du peu d'empressement qu'on montre en province pour le théâtre ; chacun sait pourquoi les directeurs de troupes dramatiques s'y ruinent le plus souvent. Si un goût éclairé

présidait au choix des pièces, si, au lieu de comédies arriérées, de vaudevilles invalides qui traînent depuis plus de vingt ans sur tous les tréteaux, on représentait les principales œuvres des trois ou quatre dernières années, si l'on suivait le mouvement des esprits, qui, au théâtre comme ailleurs, amène par degré des transformations radicales et fait que ce qui nous charmait hier nous laisse froids aujourd'hui, le public sortirait enfin de son indifférence, le désert serait repeuplé, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il faudrait alors, comme corollaire, l'épuration des différents personnels : de sept ou huit troupes on en formerait une en prenant les sujets capables ; le reste serait envoyé à l'école. Ainsi le théâtre renaîtrait de ses cendres, et l'on verrait peu à peu disparaître ce type affreux du cabotin ; la province entrerait franchement dans le courant dramatique, contemporain, et, par intervalle, si l'on voulait revenir au passé, ce serait du moins à un passé éternellement jeune : Molière, Regnard, Marivaux, Beaumarchais, pourraient figurer sur l'affiche.

Croyez le bien, lecteur, le but de cette réforme est plus sérieux qu'il n'en a l'air. Ce n'est pas pour vous, certes, qu'elle aurait de grands avantages ; vous savez, vous, ce que c'est qu'un livre, et les glorieux écrivains nommés plus haut n'ont rien fait qui vous soit étranger. Mais il est une foule ignorante, un vulgaire qui n'a d'idées que celles qu'on lui donne, à l'intelligence de qui il faut une saine et forte nourriture. Or le théâtre à une large part dans l'éducation de cette foule. J'ai sous les yeux un petit livre que M. Dubuisson vient de publier dans sa bibliothéque à 25 cent., le *Paradoxe sur le comédien* par Diderot. Savez-vous comment Diderot appelle la profession de comédien ? « *L'utile et belle* profession des comédiens ou *prédicateurs laïques*. » Les hommes qui l'exercent sont pour lui « les fléaux du ridicule et du vice, les *prédicateurs les plus éloquents* (il y revient à deux fois) de l'honnêteté et des vertus, la verge dont l'homme de génie se sert pour châtier les méchants et les fous. » « Je pense, dit-il encore dans ce livre, à l'influence du spectacle sur le bon goût et sur les mœurs, si les comédiens étaient gens de bien, si leur profession était honorée. Où est le poète qui osât proposer à des hommes bien nés de répéter publiquement des discours plats ou grossiers ; à des femmes à peu près sages comme les nôtres, de débiter effrontément devant une multitude d'auditeurs des propos quelles rougiraient d'entendre dans le secret de leurs foyers ? Bientôt nos auteurs dra-

matiques atteindraient à une pureté, une délicatesse, une élégance dont ils sont plus loin encore qu'ils ne le soupçonnent. Or, doutez-vous que l'esprit national ne s'en ressentît ? »

Voilà comment s'exprime Diderot. J'aurais dit — un peu moins bien — la même chose ; il m'a semblé meilleur de prendre un avocat, et vous voyez que je m'entends à les choisir. Après cela, c'est je pense, assez longuement causé théâtre. J'ai là — pour parler à peu près comme Molière — certain sonnet que je m'en vais vous dire.

SONNET

Sur le soldat La Pierre, qui passa à la nage, depuis l'isle de Rhé jusqu'à la Rochelle, en 1627.

L'histoire fera voir à la postérité
Qu'un François a passé l'Océan à la nage
A l'endroit où la mer enceint de tout côté
Cette isle dont l'Anglois empêche le passage.

La nuit pleine d'horreur en son obscurité,
La colère des vents, la force de l'orage,
La froidure de l'eau, l'air plein d'humidité,
Ne surent point alors refroidir son courage.

Même entre les poissons, l'image de la mort
Ne le put empêcher de venir à bon port,
Et d'apporter au Roi une bonne nouvelle ;

De quoi les plus vaillans furent fort ébahis,
Car Léandre n'a fait pour l'amour de sa belle
Ce qu'a fait celui-ci pour l'amour du pays.

Je ne donne pas ces vers comme de la poésie, mais seulement comme une page anecdotique de notre histoire locale. La pièce en elle même est des plus plates et il y a tel endroit où M. Despréaux a du bien grogner, s'il l'a lue. Cette fine pointe, *la froidure de l'eau qui ne peut refroidir un courage ;* cet hémistiche si honnêtement naïf à propos d'un homme ayant de l'eau jusqu'au menton, *l'air plein d'humidité ;* cet autre hémistiche, *même entre les poissons*, qui rap-

pelle le vers célèbre du Moise de Saint-Amand, tout cela, n'est-ce pas? est profondément ridicule. De mème le premier quatrain presque entier,

. . . . . passer l'Océan à la nage
A l'endroit où la mer enceint de tout côté
Une île !

Ce n'est donc point là, je le répète, de la poésie, mais simplement une pièce historique. C'est comme telle que l'ayant trouvée par hasard au XXIVe volume des *Annales poétiques*, (1) je l'adressai aussitôt à un de nos antiquaires, qui me répondit : « Ce sonnet me parait curieux pour un collectionneur Rochelais ; mais ne le croyez-vous pas bien postérieur aux événements? Je ne parle pas seulement de l'orthographe; elle a pu être corrigée par l'auteur; mais la forme, certaines tournures de style me le feraient croire. Et cependant, qui donc aurait été chercher dans l'histoire ce vieux fait oublié pour le rajeunir par la poésie? »

Ces derniers mots de mon honorable correspondant sont une arme qu'il me donne contre lui ; mais je peux négliger celle-là, en ayant à mon service de meilleures. Nos érudits Rochelais, à force de recherches dans les études de notaire, au fond des greffes et archives de toute sorte, ont fini par posséder en maîtres la langue du droit, la langue judiciaire au temps de Louis XIII, celle qu'on employait dans les actes de baptême, de mariage, de décès. Or, chacun sait que, de nos jours encore, le style des greffiers et en général de tous les officiers publics affecte le plus souvent d'antiques et vénérables tournures qui n'ont rien de commun avec le français du XIXe siècle. De même, dès 1628, ce n'est point dans les actes authentiques qu'il faut chercher la langue littéraire, c'est chez les auteurs, chez les poètes, dans les œuvres de Malherbe, de Racan, de Corneille lui-même. La première comédie de Corneille, *Mélite*, fut représentée en 1629; six ans plus tard *le Cid* naissait. Qu'on relise l'ode de Malherbe *Au Roy allant châtier la rébellion des Rochellois* ou bien ses stances célèbres, *Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages*, et l'on aura le ton précis de la langue des poètes en 1627 (2). Le

(1) Les ANNALES POÉTIQUES sont un recueil, fort bien fait, des meilleures pièces de tous les poètes français, depuis Guillaume de Lorris et Jean de Meung jusqu'à Panard et Piron. Elles ont été publiées, de 1778 à 1788, en 40 vol. in-12, par Sautereau de Marsy et Imbert.

(2) Malherbe mourut en 1628.

sonnet, particulièrement, était alors en grande vogue, et les trois *sonneurs* que l'*Art poétique* honore d'une mention, Gombaut, Maynard et Malleville, sont justement de cette époque. Ce fut quelques années seulement après le siège de la Rochelle que s'éleva la fameuse querelle des Uranistes et des Jobelins, à propos de deux sonnets, celui de *Job*, par Benserade, celui d'*Uranie*, par Voiture.

Voilà, je pense, assez de raisons en faveur de l'antiquité du sonnet rochelais. J'y ajoute les naïvetés même dont j'ai parlé plus haut, *l'air plein d'humidité*, et surtout *entre les poissons*, qui est une de ces expressions latines dont on abusait au XVIe siècle et auxquelles on commençait dès-lors à renoncer ; je considère, enfin, la place de la pièce dans le recueil des *Annales poétiques*, parmi les pièces de la première moitié du XVIIe siècle ; et je dis avec mon honorable correspondant : « Qui donc aurait été chercher dans l'histoire ce vieux fait oublié pour le rajeunir par la poésie ? » Tout cela équivaut à une date. L'action du soldat La Pierre a eu lieu en 1627 ; le sonnet n'a pas du être écrit après 1630.

C'est une forme bien savante que la forme du sonnet. Je lui ai entendu quelquefois reprocher la monotonie de rimes de ses deux quatrains, et j'avoue, pour ma part, qu'elle m'a souvent choqué. Mais de cette monotonie même peut résulter un grand effet. Après le long exorde un peu traînant des huit premiers vers où les deux mêmes sons, quatre fois répétés, vous bercent dans une sorte d'engourdisssement, voici soudain venir, avec leurs rimes changeantes, leur vivacité d'allure, les deux tercets, qui vous mettent la puce à l'oreille et vous aiguillonnent par degré jusqu'au dernier vers où est le trait éclatant, « la flèche d'or, » comme dit Sainte-Beuve.

S'il m'était permis de compléter ma pensée par une comparaison un peu triviale, je dirais que l'auteur d'un bon sonnet ressemble au maître de maison qui commence par satisfaire un peu pêle mêle le premier appétit de ses convives, et qui, cette faim trop vive apaisée, leur fait déguster la meilleure chère et les meilleurs vins en ayant bien soin de finir par ce qui doit le plus agréablement chatouiller leur palais.

Introduit en France vers le règne de François Ier, le sonnet, peu choyé d'abord au milieu des dixains, sixains, virelais, coq-à-l'âne, fut pleinement mis en honneur par Dubellay et la Pleïade, et sa gloire dura jusqu'aux plus belles années de Louis XIV. Les vers célèbres de Boileau « Apollon l'enrichit d'une beauté suprême.... etc. »,

peuvent être regardés comme son oraison funèbre. Le XVIIIe siècle, peu soucieux de la forme, n'eut garde d'éveiller le mort et trouva plus commode de se passer de mesure et de rhythme, d'user du vers libre, de mettre à la mode la platitude et le prosaïsme sous le nom heureux de *grâces négligées*, de lâcher la bride à toute cette horrible poésie dite *fugitive* qui aboutit enfin — digne terme d'une pareille fuite, — aux *billets* et aux *congés* de Dorat. La pleïade romantique dut, on le comprend, ressusciter le protégé de Ronsard. Nous savons tous qu'aux environs de 1830, dans le salon de Charles Nodier, à l'arsenal,

Sainte-Beuve faisait, dans l'ombre
Douce et sombre,
Pour un œil noir, un blanc bonnet,
Un sonnet ;

Alfred de Musset en a laissé parmi ses œuvres une douzaine dont quelques-uns sont les plus beaux vers peut-être que nous ayons dans la langue française ; on a vu même, dans ces derniers temps, apparaître des recueils entiers uniquement composés de sonnets, celui de Boulay-Paty, par exemple ; j'en pourrais citer un, encore à l'état de rêve, auquel travaille l'un de nos poètes rochelais ; — enfin, comme pour consacrer la faveur qui s'attache de plus en plus à cette forme poétique, l'Empereur, passant par Lyon, décorait naguère le maître du genre, M. Joséphin Soulary.

Cette renommée, neuve encore, mais fort répandue à Paris, l'est, je suppose, uu peu moins en province. M. Joséphin Soulary est né à Lyon, en 1815. Si l'on en croit une notice de M. Léon de Wailly, insérée dans le recueil *Les poétes français*, sa jeunesse fut assez tourmentée. Il passa tour à tour du séminaire à la caserne, et ce fut au 48e régiment de ligne qu'il composa ses premières poésies. La carrière militaire lui souriant peu, il quitta le service, revint à Lyon et entra à la préfecture du Rhône, où il végéta d'abord dans les emplois subalternes. Mais bientôt, un préfet, ami des arts sans doute, le nomma chef de division, place qu'il occupe encore aujourd'hui. De l'administrateur ou du poète, on peut demander lequel l'Empereur a entendu récompenser ; il est bien probable que l'un n'a pas nui à l'autre.

M. Soulary est, en poésie, de la famille des ciseleurs, de ceux qui croient que la richesse de la rime, la fermeté du rhythme, le fini de

la facture ajoutent quelque chose à la beauté des vers, et qui jugent meilleur d'enfermer le vin précieux de la pensée dans des vases délicatement sculptés que dans des outres grossières. Jamais cependant, comme le font tant de rimeurs trop connus, Théodore de Banville par exemple, il ne sacrifie l'idée à son amour de la forme ; son habilité ne va pas jusqu'au tour de force, et ce n'est pas lui qui aurait ébloui les badauds par des odes aussi creuses que funambulesques. La mièvrerie lui est étrangère ; sa touche est large et forte ; il a de ces vers aux grandes lignes qui sentent leur Théocrite ou leur Homère :

Impatients et doux sous l'aiguillon divin,

dit-il quelque part de deux enfants timides qu'il nous montre, s'en allant,

..... beaux amoureux, côte à côte, en silence,
Les yeux baissés à terre, et la main dans la main,
Sans songer qu'ils sont seuls, éloignés du chemin,
Et que la nuit s'abat sur la forêt immense.

Vous savez le magnifique sonnet de Ronsard « quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle, » auquel on a comparé la chanson de Béranger, — quelque chose comme un bec de gaz comparé au soleil. — Jamais, pour ma part, je n'en ai pu lire les deux derniers vers sans être ému jusqu'aux larmes. Hé bien ! c'est là le sonnet comme le comprend, comme le pratique en ses bons jours M. Soulary. Un tableau, un *quadro*, une impression traduite, d'où ressort un sentiment vrai, exprimé ou non par le poète, et qui donne au lecteur un délicieux moment d'émotion ou de rêverie. Quand Boileau eut écrit qu'un sonnet sans défaut vaut seul un long poème, on crut qu'il avait voulu rire, parce que, du temps de Boileau, les maîtres en l'art du sonnet ne prenaient pour texte que des niaiseries, et auraient cru passer *les limites du genre* en chantant autre chose que l'avorton, ou la fièvre qui tient la princesse Uranie. Le sonnet était juste alors à la hauteur du rondeau, de la ballade et autres *choses fades*. Pour retrouver le ton véritable, c'était jusqu'à Ronsard, jusqu'à Dubellay, jusqu'à Desportes lui-même qu'il fallait remonter. Nos modernes n'y ont pas manqué et l'on peut affirmer sans crainte que nos plus beaux sonnets contemporains valent bien réellement *de longs poèmes*. Je n'en puis donner une meilleure preuve que celui-ci, déjà célèbre du reste, de M. Joséphin Soulary :

Les deux cortéges.

Deux cortèges se sont rencontrés à l'Eglise.
L'un est morne, — il conduit la bière d'un enfant ;
Une femme le suit, presque folle, étouffant
Dans sa poitrine en feu le sanglot qui la brise.

L'autre, c'est un baptême. — Au bras qui le défend,
Un nourrisson bégaye une note indécise ;
Sa mère, lui tendant le doux sein qu'il épuise,
L'embrasse tout entier d'un regard triomphant !

On baptise, on absout, et le temple se vide.
Les deux femmes, alors, se croisant sous l'abside,
Echangent un regard aussitôt détourné,

Et, — merveilleux retour qu'inspire la prière, —
La jeune mère pleure en regardant la bière,
La femme qui pleurait sourit au nouveau-né !

Voilà qui vaut un peu mieux, je pense, que le sonnet sur le soldat rochelais, et j'aurais eu plaisir à être Empereur ou quelque chose d'approchant — tout exprès pour décorer l'auteur de ces quatorze vers.

A ce propos de ruban rouge accordé à un vrai poète, je ne terminerai pas sans parler d'une distinction d'un autre genre dont vient d'être l'objet un peintre illustre, poète aussi, notre glorieux compatriote, M. Eugène Fromentin. M. Eugène Fromentin figurait, en compagnie de Meissonnier, sur la première liste des invités de Compiègne. Les journaux de Paris l'ont annoncé bien avant moi, aussi n'est-ce point une nouvelle que je prétends donner, mais bien plutôt un souvenir agréable que je consigne ici, dans une revue consacrée à toutes les gloires de notre vieille et chère cité.

JULIUS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

1er DÉCEMBRE 1864.

TROIS PIÈCES INÉDITES

(XVIIIe SIÈCLE).

Les trois pièces suivantes me paraissent propres à faire connaître l'esprit qui animait les Rochelais au XVIIIe siècle.

Je les publie sans y rien ajouter. Leur date et leur contexte en disent assez sur les circonstances qui les ont inspirées, et si on développait les observations qu'elles suggèrent, le commentaire étoufferait vite le fond.

Un mot seulement sur leur authenticité.

La première et la troisième sont transcrites directement des registres de l'Hôtel-de-Ville (VII. f° 5 et XII. f° 37). Il n'en est pas de même de la seconde. Je la donne d'après une copie assez postérieure à sa rédaction, puisque le papier sur lequel elle est écrite porte dans son filigrane la date 1768. Elle se trouve dans les archives de l'ancienne Académie, sans que je puisse dire ni qui l'y a portée, ni quel en est l'auteur. Il est bien probable que mention ayant été faite de ce mémoire dans une des séances particulières de l'Académie, un membre de ce corps qui l'était en même temps de la Chambre de commerce, peut-être celui qui l'avait rédigé, l'y apporta et l'y laissa. Il me paraît, du reste, que la délibération du corps-de-ville du 3 mars 1762, que je donne ensuite, y fait clairement allusion. Enfin ce qui est encore plus persuasif c'est l'impossibilité d'imaginer un motif d'intérêt, d'opinion, de parti, un motif

quel qu'il soit, qui ait pu porter à fabriquer cet écrit et à le glisser là pour y rester inconnu pendant un siècle. Pour moi, j'avoue que je ne puis ni donner aucune preuve, ni former aucun doute sur son authenticité. On a néanmoins, à l'impression, traité cette pièce autrement que les autres. Il y a dans la copie, qui est pour nous un original, beaucoup de fautes de transcription ; plusieurs altèrent le sens ; j'ai fait dans ce cas les corrections qui étaient évidentes ; je me suis abstenu de toutes celles qui eussent exigé la moindre conjecture. Dans les autres cas, on a reproduit, même avec ce qui a toujours été des fautes, l'orthographe du manuscrit.

L. D.

I

Lettre écrite à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, par MM. les Maire, Échevins et Officiers du corps-de-ville, le 31 mai 1718.

Monseigneur,

Votre Altesse Royale serait accablée d'adresses, si l'usage était, comme chez nos voisins, de témoigner par cette voie sa gratitude aux princes qui nous gouvernent.

Car, quoique la grossièreté de quelques-uns des peuples accablés sous un fardeau que des guerres presque continuelles ont rendu inévitable, leur fasse désirer avec trop d'âpreté un soulagement qu'aucune puissance humaine ne leur peut procurer que successivement, la plus saine partie de l'État sait goûter une minorité sans troubles, dont aucune régence avant la vôtre, Monseigneur, n'avait fourni d'exemple depuis l'établissement de la monarchie.

On reconnaît qu'un abîme qui eût effrayé tout autre

que V. A. R. se comble tous les jours par des moyens insensibles et efficaces.

Deux ans ont déjà fait tomber les principales têtes de cet hydre d'impôts qui nous dévorait, et, quoiqu'il en reste encore d'effrayantes, nous vous voyons, Monseigneur, le bras levé pour les abattre peut-être d'un seul coup : l'épreuve s'en fait avec succès à nos portes.

Pour nous, Monseigneur, justes estimateurs de vos bienfaits, outre la reconnaissance de ceux que nous partageons avec tout l'État, quand il se tairait, nous nous croyons en droit de parler d'une grâce qui nous est particulière et d'autant plus sensible que l'honneur nous touche plus que l'intérêt.

Cette ville, autrefois si florissante par son commerce, et plus célèbre encore par le mauvais usage qu'elle avait fait de ses forces et de sa fermeté dans une mauvaise cause, gémissait depuis près d'un siècle sous la flétrissure que lui avait imposée un roi justement irrité, et quoique, depuis ces malheureux temps, sa fidélité se fût distinguée, la loi qui abolissait ses officiers municipaux était demeurée jusqu'à ce jour irrévocable ; mais quoique nous n'ayons eu d'occasion de nous distinguer aux yeux de V. A. R. que par nos sentiments, sur le témoignage qu'en a rendu le digne successeur du maréchal de Chamilly, que vous avez conservé à notre tête et qui sait depuis plusieurs années rendre aimable et respectable parmi nous le joug de l'autorité que le Roi lui a confié, et M. de Creil, intendant de cette province, dont la sagesse et l'équité concilient si parfaitement les droits du roi avec les intérêts de ses peuples, vous faites faire aujourd'hui, Monseigneur, le premier essai de la clémence du roi, que vous élevez à cette vertu en lui communiquant les principes qui sont en vous, et le rétablissement de notre corps-de-ville sera peut-être l'époque d'un titre qu'il préférera à tous les autres.

Notre reconnaissance et notre fidélité serviront aussi de modèle à tous les peuples de sa domination. Fasse

le ciel que nous en puissions donner des preuves éclatantes à Votre Altesse Royale, comme du très-profond respect avec lequel nous sommes,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Les très-humbles et très-soumis serviteurs,

Les Maire, Échevins et Officiers du corps-de-ville.

Signé : Béraudin, Parnajon, Bigotteau, Brullé, Jean Butler, Guillotin, Desbarbalières, Gabet, Bertrand, Vincent Bureau, Nicolas Morel.

II

A Monseigneur le duc de Choiseul, ministre d'État aux départements de la guerre et de la marine.

MÉMOIRE.

La rupture des négociations avec l'Angleterre remettant la France au même état où elle étoit avant les propositions de paix, semble laisser encore quelque jour aux très-humbles représentations des négociants du royaume sur l'étendüe et l'importance des sacrifices que l'ennemi exigeoit de nous.

La cession pleine et entière du Canada a été la principalle condition du traité : elle fut arrêtée dès la première entrevüe, sans résistance et sans modification, et sur cet objet jamais la négociation n'a varié.

D'où peut naître, si on l'ose dire, cette espèce d'indifférence pour une colonie si vaste, si belle, si utille, la clef et la sauvegarde de l'Amérique, colonie pour

laquelle l'ennemi s'est épuisé d'hommes et d'argent, et qu'il met au rang de ses plus riches et de ses plus brillantes conquêtes.

Il y a eu dans tous les temps des personnes prévenues contre nos possessions de la Nouvelle-France : dès les conférences d'Utrecht, on fut disposé à les sacrifier toutes, et nous ne dûmes qu'à l'adresse et à l'habileté de nos négociations les débris qui nous en restèrent. C'étoit, disoit-on, une colonie à charge qui ne se soutient que par l'argent du royaume, et par malheur ce qui s'est fait en dernier lieu en Canada, n'a que trop fortifié ces idées. Mais dans un grand État où règnent la voix et une administration sage et éclairée, les fautes de quelques particuliers, le délire et les basses manœuvres de la cupidité peuvent-elles être mises au rang des motifs qui décident le gouvernement ? il peut ne pas vouloir percer les ténébreuses horreurs, il peut même arrêter ses coups, non par clémence, mais par mépris pour les coupables ; tandis que toutes ces ressources lui restent pour rétablir l'ordre et faire reparoître l'innocence, la modération et la justice dans les lieux d'où on les avoit banies ; il a encore des lauriers pour la vertu et des peines pour le crime.

Les derniers évènemens du Canada sont donc sans conséquence dans la discussion de son utilité réelle et foncière pour le royaume : c'est en lui-même et dans les améliorations dont il est susceptible qu'il faut le considérer, c'est dans les biens accessoires qu'il procure, c'est dans les suites qu'aura infailliblement pour la France la possession ou la perte de cette importante colonie.

Qu'il nous soit permis de remettre ici sous les yeux du ministre une partie des maux que va causer à la France la perte du Canada, et l'état de force où il met l'ennemi pour tenter de nouvelles conquêtes ; des objets si intéressants feront aisément disparoître celui des dépenses de cette colonie, d'autant plus qu'on peut infiniment les modérer, et même à la longue les anéantir :

trois millions et demi (1), répartis pendant quelques années par des mains pures, peuvent élever la colonie au plus haut point de grandeur.

Le Canada considéré en lui-même et comme possession de la couronne.

L'étendüe du Canada offre au premier coup-d'œil des possessions sans bornes. Plus vastes que l'Europe, il renferme près de mille lieües de pays, de l'Est à l'Ouest, et du Sud au Nord on en compte beaucoup plus. Nos établissements ou nos postes dans ces immenses contrées, occupent déjà près de trois cents lieües de terrein en tous sens; des forêts, des lacs, des rivières sans nombre partagent ou arrosent un territoire fertille qui, participant de la température de presque tous les climats du monde, produit les fruits assortis à ces climats: la terre n'y compte pas les dons, elle les prodigue avec une sorte d'excès, le bled y vient presque partout et avec abondance; des pâturages excellents nourissent des troupeaux nombreux; les lacs, les rivières fournissent à tous les genres de pêches des ressources inépuisables et toujours renaissantes; les chasses des sauvages accumulent de toutes parts ces peaux précieuses de bêtes fauves, dont toute l'Europe a fait l'objet de ses commodités et de son luxe.

L'air y est sain, la nourriture salubre, la population assurée par la fécondité des femmes et la longue vie des habitants, les hommes y sont bien faits, polis, sobres, braves, d'un tempérament robuste, actifs et plein de feu; là candeur, la bonne foi ont régné dans ces paisibles contrées, on n'y connoissoit pas l'usage des clefs et des serrures, et toutes les maisons s'ouvroient sans défiance à l'hospitalité; jusqu'à ce moment

(1) Cette somme n'est pas nécessaire à beaucoup près pour les besoins ordinaires; sous l'heureuse administration de M. Hocquart, les dépenses n'alloient qu'à six ou sept cent mille livres, on ne supose ces trois millions et demi que pour donner à la colonie les plus rapides accroissements.

fatal où des hommes nés pour la honte et le malheur de la France, ont porté dans ce séjour de l'innocence et de la vertu tous les vices de l'ancien monde, le poison funeste de la cupidité, l'art perfide des fraudes et de la souplesse, la violence qui étouffe les cris de l'opprimé, l'irreligion qui fait taire les remords, l'adresse qui cache les rapines et dérobe le crime à la sévérité des loix.

Sans doute que pour voiler ces noirceurs, on ne manquera pas de rejeter la source des malheurs de la colonie sur la colonie même, dont la position et le fond se sont refusés aux efforts qu'on a faits pour la garder. Mais est-ce la colonie qui a fait éclore le monopole avant la guerre, et qu'on a depuis porté à l'excès? Cet agiotage insensé qui a écrasé toutes les subsistances et a exposé mille fois les troupes du roy à la disette au milieu de l'abondance? Ce goût d'intrigue et de fortune adroitement inspiré et soutenu pour attribuer à une espèce de fatalité le désastre affreux qui en devoit être la suite? Cet esprit mercantille qui avoit saisi jusqu'au simple soldat et enlevoit au devoir une milice entière qui avoit l'ennemi aux portes.

Le Canada avait été longtems dans une espèce d'oubli, ce n'est que depuis environ 35 ans que la France ouvrit les yeux sur l'oppulence naturelle de ces belles possessions et les avantages qu'elle en pouvoit retirer. Dès ce moment on y découvrit des sources de richesses, qu'auparavant on n'avoit pas même soupçonné: des mines de fer et de cuivre, des bois de constructions, des matières, des gouldrons, des gommes précieuses, partout des terres fertilles qui n'attendoient que des bras, et dont les premiers aissays donnoient déjà beaucoup au-delà des besoins, des communications faciles, des rivières navigables, des torens rapides, où mille forces mouventes pouvoient sans frais plier toute la nature à nos besoins. Le commerce de France s'y porta avec plus de force, et alloit toujours croissant d'année en année en proportion de sa plus grande consommation. La

population étoit déjà montée à plus de quatre-vingt mille âmes, et chaque jour y apportoit des augmentations sensibles ; encore vingt ans et cette fertille et immense colonie eut pour jamais assuré à la France le plus grand, le plus riche commerce du monde.

Quel genre d'amélioration et d'augmentation auroit-on pu désirer dont elle n'eut pas été susceptible ? Les produits du territoire, les usines, les chasses, les pêches tout cela n'étoit encore qu'au berceau ; quand on formoit un établissement on en voyoit autour de soi cent autres à esploiter plus inépuisables et plus riches encore, il semble que la nature avoit amoncelé dans ces heureux climats mille trésors qu'elle n'attendoit que le moment de répendre.

Des possessions si grandes, si belles, d'une richesse si solide, si durable, si peu limitée, ont-elles été connues ? et si le préjugé avoit voulu les connoître, auroit-il fatigué le gouvernement de ces cris pour les faire céder à l'ennemi ? Que l'Anglois toujours occupé de ses vues d'agrandissement en demeure pocesseur tranquil, dès ce moment sa grandeur et sa puissance n'ont plus de bornes, nul état au monde ne l'égalera du côté des forces et de l'immensité des ressources, il vaincra qui il voudra vaincre, l'Amérique entière sera sa première conquête, les forces de l'Angleterre n'y seront pas nécessaires, les coups seront portés sur nos isles avant que l'Europe en ait eu connoissance, l'Espagne elle-même vient de voir de bien près la foudre qui doit un jour dévaster ses oppulents domaines du Nouveau-Monde.

Des pêches du Canada et du golfe de Saint-Laurent.

On l'a déjà dit, toutes les rivières, tous les lacs, toutes les bayes, tous les golfes du Canada, abondent en poissons de toutes les espèces, le plus avide pêcheur peut

donner carrière à ses vastes désirs, il remplira ses vaisseaux des siècles entiers de toutes les pêches qu'il voudra choisir, et la nature les lui reproduira avec la même prodigalité. Morües, sardines, harang, marsouins, loups marins, vaches marines, baleines, cachaloth, &., tout se présente au dart ou à l'ameçon et en si grande quantité que le pêcheur sucombe presque sous des travaux si vifs et si rapides.

La Providence avoit ouvert les mers à tous les hommes, et les richesses qu'elle renferme devoient selon ses vües appartenir au premier occupant, l'abus du pouvoir a ôsé changer cet ordre de la nature, fermer l'Océan et s'en approprier exclusivement les dons, les pêches sont devenües des ressources de richesses et de puissance, et ont excité la rivalité des peuples. Si l'Anglois nous interdit les pêches, s'il nous refuse un azile pour les exploiter, ou ce qui revient au même, s'il en offre un entièrement inutile, ce n'est pas précisément pour nous forcer d'achetter de lui ces mêmes denrées que nous procureroient nos travaux. C'est pour anéantir dans la source toute notre navigation, et porter en même temps la sienne à un point d'élévation qui puisse luy faire braver toutes les forces navalles de l'Europe séparées ou réunies.

C'est le golfe Saint-Laurent, c'est dans les mers qui l'avoisinent que se forment ses matelots et les nôtres, toutes les autres navigations les détruisent, celle-ci en est la première et les conserve; après cette perte irréparable, nul espoir ne reste à la France de rétablir sa marine, et les deux mers qui la baignent et qui jadis virent les triomphes inutiles désormais à son commerce et à sa vengeance, ne serviront qu'à nous montrer de plus près l'énorme puissance que notre puisillanimité aura formé de ses propres mains.

Voilà donc entre les mains des Anglois deux fondements indestructibles et à jamais inépuisables, de la plus puissante marine, le Canada et les pêches de ses golfes? Par quel goust de désespoir la France consen-

tiroit-elle à un avillisement éternel, si peu fait pour elle, et à la destruction de ses colonies et de tout son commerce maritime, suite infaillible de sa faiblesse, des indignes fers qu'on ose aujourd'hui lui présenter, en la menaçant encore; et si l'Anglois riche de nos défaites et de nos dépouilles, arrive enfin au faîte de la puissance ou tendent tous ses vœux, s'il devient le maître des richesses du monde, quel trône ne sera pas ébranlé? quelles armées ne courreront pas à l'appel de son or? quel potentat pourra retenir ses sujets dans le devoir?

L'Anglois ne fait la guerre que pour conquérir, et au milieu de la paix, il médite la guerre. A peine le traité d'Aix-la-Chapelle fut-il signé, qu'il se mit en force près l'île Royalle pour l'exécution de tout ce qui s'est fait depuis.

L'usurpation de Minorque, de Gilbraltar, de la Jamaïque, tout ce qu'il obtint dans l'Amérique, par le traité d'Utrecht, annonce ses vües ambitieuses; la conquête de l'Amérique lui a été montrée par Cromwel, ce plan n'a jamais changé; le peuple immense qu'il forme en deça des Appalaches, dont il fait imprimer et répandre le dénombrement avec tant de complaisance, ce peuple qu'il ne cesse d'augmenter par l'envoy de nouvelles familles, sera l'instrument de la conquête, ces forces inépuisables il les accumule depuis soixante ans sans qu'aucune circonstance ait ralenti la marche du dessein, nul traitté ne l'arrête, et quant en Europe il y paroît très fidelle, ne sait-il pas que de nature de choses, un torrent qui s'enfle sans mesure, rompt à la fin ses digues et ravage tout ce qui l'environne? Les peuplades du nord qui fondirent sur les Gaules, l'Espagne et l'Italie, attendirent-elles l'ordre de leur souverain pour sortir d'un pays trop resséré pour elle.

Nous hâtons l'exécution de ses indignes projets ou plutôt nous la consommons nous-mêmes; dans moins de dix ans tout le Canada fourmillera d'hommes et quelle puissance au monde l'empêchera de s'étendre? Déjà et sur la seule garantie que nous avons offerte aux Anglois

des possessions du Canada, ils cherchent des prétextes de rupture avec la cour de Madrid, qu'ils avoient ménagée tant qu'ils l'ont pu craindre, ils osent l'outrager, mépriser ses forces et notre alliance, et peut-être n'ont-ils refusé de conclure avec nous, que pour terminer par une seule guerre ce qu'ils projettent depuis un siècle, et s'ouvrir par la Louisianne une route pour le Mexique.

On ne peut tirer de ceci qu'une conséquence affligeante, mais elle est inévitable. Plutôt une guerre éternelle, plutôt porter vers la mer toutes les finances, toutes les forces du royaume, que de cedder jamais le Canada et nos pêches.

Est-ce par dérision ou pour tendre un piège à la bonne foi de nos négociateurs que le ministre anglois nous a offert la possession précaire du moment de la petite île Saint-Pierre ? Où placer des établissements de pêche dans un pareil terrein, et quel seroit le pêcheur assez insensé pour aller construire des magasins, des bateaux et des navires, qu'un seul bateau armé peut enlever et réduire en cendre ? La foi des traittés, est-elle donc avec l'Anglois, ne les donnera pas ces ordres et qu'il ne tentera pas de nous dégoûter de cette possession, en nous la rendant difficille et dangereuse ? Cette prétendue concession de pêche n'est donc qu'une illusion, et jamais la France n'auroit là qu'un misérable titre sans réalité et sans aucun avantage pour elle. Non l'Anglois ne change rien dans son plan, le but de la paix est le même que celui de la guerre ; il a voulu perdre notre marine, et lui ôter pour jamais tous les moyens de se rétablir, il le veut encore, il n'y ajoute de plus que l'infidélité de couvrir son projet du voile de l'amitié et de la paix.

Commerce du Royaume avec le Canada et l'île Royalle.

Notre commerce dans ces deux parties de l'Amérique

ne faisoit que commencer, et déjà dans les quatre années qui ont précédé la guerre, nous y envoyions des divers ports de France cinquante-cinq à soixante navires (on ne parle point des bâtimens destinés pour la pêche, qui vont de trois à quatre cents) chaque année et apportoit à ce commerce des accroissemens sensibles; ils répondoient à ceux de la population, des cultures et des travaux de tous genres, la vingtième partie de ce qui restoit à faire. La France lira dans ce seul trait la perte immence qu'elle a faite et les avantages que son ennemi en saura tirer.

Que cette foule d'hommes qui ne songe qu'à soi, qui ne vit qu'un jour et ne porte ses vues que sur le rapide moment de sa durée, voyent sans regret échapper de nos mains des trésors dont ils n'ont point joui, à la bonne heure; mais l'État dont les regards doivent embrasser les siècles, qui ne peut acquérir ou perdre que pour la postérité, l'État dont la situation actuelle présage infailliblement les prospérités ou les malheurs à venir, se règle sur d'autres maximes; il voit dans la cession d'un vaste et oppulent territtoire et la diminution certaine de ses forces et l'accroissement aussi certain de celle de son ennemi.

Le fond de notre commerce avec le Canada et l'île Royalle avoit cela d'avantageux qu'il n'étoit composé que de denrées et marchandises du cru et des fabriques du royaume, des vins, des eaux-de-vies, des sels, des étoffes de laine, des toilles, des cotonades, des soyries, des chapeaux, &. C'étoit là l'assortiment de nos cargaisons, la plus part de ces effets consommoient nos laines de France, et une multitude inombrable d'ouvriers des deux sexes vivoient de ce commerce. C'est notre culture, ce sont nos manufactures qui seront frappées les premières, l'Etat se ressentira après de l'émigration des ouvriers de fabrique qui seront forcés de porter ailleurs leurs talents et leurs travaux; la cessation en particulier de l'employ de nos laines portera à la culture des terres une atteinte terrible, et ceux aux yeux desquels le mal-

heur du Canada se perd dans le lointain, le verront se raprocher d'eux par la diminution de leurs fermes.

Les retours du Canada sont connus. Les pelletries de toute espèce, dont le prix montoit chaque année à proportion des consommations qui devenoient sans bornes, des castors dont l'employ intéresse tant de familles, et dont la privation se fera vivement sentir dans notre commerce avec nos îles et les colonies espagnoles; des pêches dont on ne peut estimer la valeur, des peaux d'orignaux, de cerfs, de chevreuils, des huilles de poisson, qui déjà avoient porté la mégisserie du royaume au plus haut point de splendeur; le geusing, cette plante précieuse, que le chinois achette au poid de l'or, le tabac qui y croît partout et dont la qualité égalle celle des meilleurs tabacs du monde..... et tout cela n'étoit encore que de faibles commencements, des essais, des ébauches dans les exploitations de tout genre, encore étoit-on arresté et contredit partout, par une administration avide, envahissante, qui ramenoit tout à elle et qui du poid de son autorité étouffait tous les germes d'émulation et de zèle.

C'en est assés: un si triste tableau ne feroit qu'aigrir nos douleurs si elles sont sans remède; et il présente assés de motifs à notre ressentiment, si la vengeance est possible. Effrayons du moins l'Angleterre par notre fermeté, un seul coup hardi peut dans le moment lui arracher toutes les dépouilles dont elle se pare; et s'il ne faut pour l'ozer que du génie, de grandes vues, une âme ferme et courageuse, qui dirige, soutienne et anime l'exécution, la France va être vengée.

MONSEIGNEUR LE D. DE CH.

Du 14 novembre 1761.

Nous prenons la liberté de présenter à V. G. un mémoire sur le Canada, l'importance des choses qu'il renferme nous l'a fait écrire dans le secret de notre chambre, et c'est avec le même secret que nous la dé-

posons en vos mains. Vous méritez par tant d'endroits, Monseigneur, que la vérité aille jusqu'à vous, et des sujets fidelles la présentant avec tant de confiance, à des âmes grandes et généreuses, que nous n'avons pas craint de vous montrés toutes les sources de nos malheurs; le Canada a pour ennemis non-seulement ceux qui ne l'ont jamais connu et qui ne jugent des choses que par précipitation et par l'intérêt du moment, mais encore ceux qui l'ont perdu et qui voudroient mettre sur le compte de la fatalité les fautes qui ont précipité la chûte de cette colonie; c'est de là que se sont élevés ces cris importuns, qui, pour hâter la paix par le sacrifice du Canada, essayoient d'en faire regarder la possession comme onéreuse, inutille et fatiguaient nos négociations de cette répétition continuelle : il faut faire la paix.

Vous savez, Monseigneur, que notre commerce avez le Canada, qui datte de la naissance de la colonie, la continuité de notre correspondance et les maisons de commerce que nous y avons constamment établies et entretenues, nous ont mis à portée de connoître à fond tout le mérite de cette importante possession, aucune place maritime ne peut donner là-déssus des mêmoires plus sûrs que la Rochelle, et nous pouvons vous garantir la vérité de celui-ci.

Les détails les plus circonstanciés serviront à l'appuyer, et sans doute qu'on n'en contestera pas l'évidence à des gens qui ont vu les objets de leurs yeux et qui ont fait en Canada un séjour de plus de vingt années avec le dessein suivi d'en approfondir toutes les ressources.

Puissent, Monseigneur, la pureté de nos sentiments vous faire recevoir avec bonté ce faible témoignage de notre zèle pour la gloire de votre ministère? Puisse notre travail seconder vos vues et ramener au vray ceux dont les préventions pourroient peut-être troubler la marche de grands desseins que vous médités.

Nous sommes avec un profond respect, &.

A Versailles, le 5 décembre 1761.

J'ai reçu, Messieurs, avec la lettre que vous m'avés écritte le 14 du mois passé, le mémoire que vous avés dressé sur le Canada, d'après la connoissance que vous avés eu de cellui des négociations entre la France et l'Angleterre, vos observations sur la conservation de cette colonie y sont exposés avec tant de vérité qu'il n'est pas possible d'y appercevoir aucun autre motif d'intérêt que celui du bien général, et j'ai cru par cette raison devoir en rendre compte au Roi. Sa Majesté y a reconnu les sentiments des sujets les plus fidelles et les plus dévoués au bien de l'État, et elle m'a chargé de vous en marquer toute sa satisfaction, elle n'a pas été moins sensible aux offres que vous lui faites pour contribuer de votre pouvoir à réprimer les efforts et les prétentions de ses ennemis, mais elle n'en fera jamais d'autre usage que celluy que vous croirés pouvoir luy proposer.

Je suis, Messieurs, très parfaitement à vous.

Signé : LE DUC DE CHOISEUL.

III

Délibération du corps-de-ville de la Rochelle, du 3 mars 1762.

Le corps-de-ville de la Rochelle, assemblé extraordinairement sur les billets de convocation de M. le Maire, pour délibérer sur les affaires qui y seraient proposées, M. le Maire a dit que toutes les villes et les provinces du royaume s'empressent de donner au Roi de nouveaux témoignages de leur dévouement et de leur zèle : l'orgueil de l'ennemi en a dirigé l'objet : fier de ses

succès et de nos malheurs, il a osé croire que ses forces maritimes s'éléveraient au faîte de la puissance, et que l'épuisement de la France ne lui permettant plus de revenir à ces jours heureux où elle fit retentir les mers du bruit de ses victoires, il pouvait impunément braver toutes les nations et se charger de leurs dépouilles; mais a-t-il connu les ressources immenses que nos Rois trouveront toujours dans le cœur des Français? Dès que l'Anglais a décelé ses ambitieux projets, on n'a entendu dans tout le royaume que ce cri de vengeance : Plutôt une guerre éternelle! Plutôt dévouer pour jamais à la poursuite de l'ennemi nos vies et le reste de nos fortunes que de lui abandonner l'empire du commerce et des mers! La Rochelle a la première fait éclater ces généreux sentiments, et le Roi a bien voulu lui faire connaître la satisfaction qu'il en a ressentie. On ne s'en est pas tenu aux paroles; comme le rétablissement de notre marine est l'unique moyen d'en imposer à l'ennemi, on a offert de toutes parts au Roi ou des vaisseaux de guerre ou de fortes sommes d'argent pour en construire. Ces tributs sont partout volontaires, et le Roi leur laisse tout le mérite de la liberté. C'est par ces traits d'un amour si vif et si tendre pour le Roi que l'ennemi apprendra à connaître et notre vraie force et le délire de ses chimériques projets. Dès qu'on a été informé à la Rochelle des premières offres que les États de Languedoc ont faites au Roi, toute la ville n'a cessé de s'occuper du don particulier qu'elle doit faire, et la chose serait depuis longtemps consommée s'il n'avait fallu consulter les forces des citoyens plutôt que leur zèle, et voir à peu près ce que par leur concours elles peuvent produire. Par les malheurs de la guerre, que la Rochelle a vivement sentis, on a été obligé de se réduire à la construction d'une frégate de trente canons, dont la dépense montera à environ cent cinquante mille livres. Comme le corps-de-ville joint à tous les motifs qui enflamment en cette occasion le cœur des Français, celui d'une gratitude

sans bornes pour les marques singulières de bonté qu'il a reçues du Roi et qui sont en particulier consignées dans l'ordonnance de S. M. du 1er novembre 1757, M. le Maire demande qu'il soit délibéré sur la somme pour laquelle le corps-de-ville entrera dans la dépense de la construction de la frégate que la Rochelle se propose de bâtir et d'offrir au Roi.

La matière mise en délibération, l'assemblée désirant prouver au Roi toute l'étendue de son amour et de son zèle, a été unanimement d'avis de contribuer à la construction de la frégate projetée pour une somme de quarante mille livres, dont il sera fait un emprunt, soit dans cette ville, à Paris ou ailleurs, le plus promptement qu'il se pourra, le corps-de-ville n'étant pas actuellement en état de réaliser autrement cette somme, attendu les grandes et extraordinaires dépenses qu'il a été obligé de faire depuis cette guerre, et qui continueront tant qu'elle durera, et pour parvenir à cet emprunt, il a été arrêté que le corps-de-ville se pourvoira auprès de M. le contrôleur général pour obtenir l'arrêt nécessaire pour y être autorisé.

Signé : Seignette, D. Goguet, J. Terral, Rodrigue, Gastumeau, Griffon, Destrapières, Couillandeau, Despéroux.

S'ENSUIT

L'OPINION DE DEUX TISONS

SUR UNE QUESTION TRÈS-CONTROVERSÉE.

Oui, je vais rappeler les principes sevères
De l'éducation que recevaient nos pères.
Combien je florissais en prêchant l'équite,
Du temps que la pudeur regnait dans la cite.

ARISTOPHANE, Nuées. (Trad. Fallex.)

Le prix dépend pour tous de celui qui combat.

LAPRADE. (Tentation, VI.)

Ceci est une vieille histoire. J'avais lu, dans je ne sais quel journal, de magnifiques tirades sur les organisateurs, les conservateurs et les novateurs; sur les stationnaires, les réactionnaires et les révolutionnaires. Où? quand? à quel sujet? Je n'en sais rien, tant la chose est commune! Toujours est-il que j'en étais arrivé à cette période solennelle: « La pitié en-» treprend si volontiers la réhabilitation des victimes, » que dans ces jugements rétroactifs on tient compte » aux condamnés de vertus au moins inutiles à leurs » contemporains ou d'idées dangereuses à leur pays. » De mauvais citoyens qu'ils étaient, ils passent facile-» ment grands philosophes: on les décroche du gibet » où ils ont expié leur révolte contre les lois de la » patrie, et on les déclare martyrs de l'humanité... (1) »

(1) Ces phrases se trouvent en effet textuellement dans la REVUE DES MONDES du 1er juillet 1846, page 75. (Note de l'éditeur.)

Je ne doutais pas que cela ne fût très-beau ; mais je ne le trouvais pas très-clair. Des vertus au moins inutiles ne me paraissaient intelligibles que dans la bouche des voleurs parlant des gendarmes. Il ne fallait plus seulement réfléchir, mais méditer. Si bien que j'appuyai mon coude sur ma table, ma tête sur ma main, mes regards sur mes tisons. Ce qui se passa, cette lecture, le feu et l'heure aidant, je ne le saurais dire : mais ce que je sais, c'est que voilà que mes tisons se creusaient, et qu'ils semblaient prendre un visage, et que j'en reconnus bien vite un, laide et spirituelle figure, que nul n'oublie. Une fort belle et non moins spirituelle figure lui faisait face. Les quatre yeux étincelants étaient fixés sur mon livre. Et leurs bouches s'ouvrirent et j'entendis :

Tison de droite. — Vous le voyez, Aristophane ; si le succès de vos *Nuées* a été tardif, il est durable.

Tison de gauche. — C'est là ce qu'un poète a toujours facilement prévu. Mais vous, Socrate, comment occupez-vous encore ces gens-ci ? Vous aviez prodigieusement d'esprit sans doute ; mais enfin vous n'avez fait ni des comédies, comme moi, ni même des tragédies, comme votre ami Euripide.

S. — Mais il me semble que j'ai fait au moins d'assez bonnes scènes de comédies, si mon disciple Platon ne les a pas inventées.

A. — Si ? Mais alors même pourquoi votre nom semble-t-il l'objet d'une attention d'un genre tout particulier. Pourquoi êtes-vous tout ensemble plus vénéré et plus attaqué que Platon, un saint pour les uns, un homme à pendre pour les autres ?

S. — Un saint ? parce que j'ai bu la cigüe ; un homme à pendre, parce que vous avez fait les *Nuées*.

A. — Vous voilà, comme chez Platon, vous moquant de tout, n'affirmant rien. La cigüe ! la belle chose. Miltiade est mort dans les fers, Thémistocle dans l'exil, Phocion a bu la cigüe. Faut-il que je poursuive ?

S. — Je vous en fais grâce. Mais, mon cher, la lutte

des Perses et des Grecs est terminée ; les factions des Athéniens sont mortes avec eux. Mais notre lutte à nous dure encore.

A. — Comment cela ?

S. — Voyez plutôt. Ne me reprochiez-vous pas d'enseigner que c'est des nuées que viennent la pluie et le tonnerre, et non pas des carreaux de Jupiter ?

A. — Sans doute.

S. — Et teniez-vous en effet beaucoup à ce qu'on n'expliquât pas par les forces de la nature les phénomènes naturels ?

A. — Non. Mais n'est-il pas juste de rapporter ces forces mêmes aux Dieux ?

S. — Sans doute ; comme il est juste de reconnaître que s'il y a des idées immuables, il y en a qui peuvent changer. Mais vous ne vouliez pas qu'on s'occupât de celles-ci, de peur d'ébranler celles-là.

A. — Il pourrait être.

S. — Eh bien ! voilà sur quoi notre lutte dure encore. En sorte que les gens qui restent de votre avis trouvent qu'on a bien fait de faire boire la cigüe à Socrate. Mais ceux qui croient qu'il est bon de tout examiner, et que, si rester assis est le plus sûr moyen de ne pas tomber, ce n'est pas le meilleur pour avancer, ceux-là sentent fort bien que c'est eux qu'on attaque, et voilà pourquoi ils maudissent Anytus et Mélitus, et même un peu Aristophane.

A. — Après tout, pourtant, ce que je défendais pouvait bien être défendu, et je ne dépassais pas les limites de mon art en montrant les dangers de vos doctrines.

S. — Non, mon cher Aristophane. Vos exagérations comiques étaient innocentes. D'ailleurs vous ne m'imputiez pas, quoi qu'en disent vos défenseurs, de prendre parti pour l'injuste : ce n'est plus moi que vous mettez en scène, ce sont le Juste et l'Injuste qui plaident pour eux-mêmes, et lorsque Strepsiade est puni pour l'erreur de son choix, vous remarquez qu'il ne doit l'imputer qu'à lui-même et que c'est la perversité de son cœur

qui a offusqué son esprit. C'était mettre la réserve du juge à côté de la verve railleuse du satirique, et je ne doute pas que ce ne soit là une des causes qui ont toujours nui au succès d'une comédie que vous regardiez comme la meilleure des vôtres. C'est un reproche que les critiques ont oublié de vous faire, ou qu'ils ont omis par pudeur ; car eux, pour la plupart, n'y mettent point tant de façon.

A. — Mais cette erreur du choix de Strepsiade combien de gens y sont exposés ? N'était-ce pas une dangereuse innovation que de substituer la conscience si faillible de chacun à la sagesse antique des lois ?

S. — Doutez-vous de mon amour pour les lois ? Lorsqu'elles m'apparurent dans ma prison....

A. — Bien, bien, on n'a pas oublié son Criton. Vous les aimiez, sans doute, mais en vérité vous ne les respectiez pas tant.

S. — Pas, il est vrai, dans ce qui est supérieur aux lois.

A. — Et que saurait-il y avoir de supérieur ?

S. — La vérité. Je respectais les Dieux, mais non pas quand on couvrait l'infamie de leur sainteté ; les lois, mais non pas quand en leur nom on outrageait la vérité, quand on dictait au fils l'accusation contre le père.

A. — Tout cela, Socrate, je vous l'avoue, me paraît un peu digne des *Nuées*. Je leur ai donné une éloquence poétique dont elles n'ont pas à se plaindre, mais qui est parfois un peu creuse. Où m'arrêter dans ce partage que vous indiquez ?

S. — En soumettant aux lois tous vos intérêts, jusqu'à mourir pour elles : en ne leur soumettant aucune de vos croyances, jusqu'à leur désobéir plutôt que de taire une vérité.

A. — Et si nos intérêts viennent à dicter nos croyances à notre insu ?

S. — Et si l'ennemi des innovations se fait novateur ? Si l'auteur des *Nuées*, dans sa parabase, fait remarquer

qu'il a fait autrement que ses devanciers et demande même qu'on l'en récompense.

A. — Nous changeons de rôle. C'est répondre en poète comique, non en philosophe. La constitution d'Athènes était une belle constitution.

S. — Belle, mais morte.

A. — Raison de plus pour la recréer en ranimant l'ancienne éducation.

S. — On ne recrée rien ; on ne ranime pas ce qui est devenu impuissant.

A. — Enfin, sophiste, répondras-tu ? Jusqu'à quel point faut-il respecter la loi ? Jusqu'à quel point la subordonner à la conscience ?

S. — Apaisez-vous. Oui, le sophiste pourrait encore vous échapper longtemps. Mais on peut dire toute la vérité, du moins 2255 ans après sa mort.

A. — Eh bien donc ?

S. — Eh bien ! je n'en sais rien.

A. — Quoi ! vous n'avez pas craint, malgré vos beaux discours, d'ébranler le respect dû aux lois sacrées de la patrie, et vous ne savez pas que mettre à leur place ! et vous ne savez pas même où vous arrêter !

S. — Si je l'eusse su, mon cher Aristophane, ni Anytus, ni Mélitus, ni vous, n'auriez plus un partisan. L'homme tel que vous le voulez serait une chose ou un Dieu. Mais il n'est qu'un homme, hélas ! un homme doué de la liberté ou condamné à la liberté, mais ne l'exerçant qu'à ses risques et périls. Il faut que certaines choses subsistent, il faut que certaines choses changent. Mais il y aura toujours des hommes pour défendre tout ce qui est, des hommes pour attaquer tout ce qui est. Pour moi, en apportant les plus féconds changements qu'un homme ait apportés à son temps, je n'ai pourtant attaqué que ce qui était inconciliable avec le progrès qui était ma mission. Nul n'a plus fait par lui-même, nul n'a aussi uniquement employé la persuasion, nul n'a moins menacé ses adversaires de représailles, et

voilà pourquoi mes ennemis eux-mêmes n'osent me frapper qu'en se voilant les yeux.

A. — Mais si vous étiez si saint et si pur, comment Anytus et Mélitus ont-ils tant de défenseurs ?

S. — Je vous l'ai dit ; parce que la lutte dure encore et dure encore la même ; parce que leur rôle était et est nécessaire. Apporter le progrès aux hommes, c'est un rôle si séduisant que tout le monde en voudrait, si l'on pouvait le payer de moins que de la vie. L'effusion de son propre sang est le signe de l'apostolat. Pour moi, je n'ai fait que boire la cigüe et à soixante-dix ans encore, parce que j'étais aussi prudent que hardi, aussi subtil que résolu, parce qu'aussi j'ai vécu dans le troupeau de bêtes féroces le plus aimable et le plus doux qui fut jamais. Ailleurs les croix et les bûchers tortureront dès leur jeunesse les hommes assez hardis pour en appeler de la loi à la conscience, et la vérité n'avancera que les pieds dans le sang.

Peut-être un jour, dans quelques milliers d'années, en sera-t-il autrement. Peut-être les hommes auront-ils appris, sinon à se comprendre, du moins à se supporter les uns les autres. Alors, mon cher Aristophane, on nous aura sans doute oubliés, ou, si l'on se souvient de nous, du moins on ne discutera plus sur nous.

A. — Mais comment les Dieux immortels ont-ils permis.....

J'allais sans doute apprendre là-dessus des choses magnifiques ; mais mes tisons étaient consumés.

L. Delayant.

UN RÊVE.

IDYLLE.

Manuscrit.....

Le soir où tenais plus souci
De trouver tenson que voici
Qu'une pistole,
Ayant l'orgueil d'aller quérir
Titre qu'aurais su conquérir
Au capitole,

Dame à regard candide et pur
S'offrit à moi, lis dans l'azur
De mon beau rêve,
Et me dit de ton gracieux,
— Quand la croyais ange des cieux : —
« Suis fille d'Ève.

« Que cherches-tu, chétif rimeur,
» La main au front ? » — « Moi ? la primeur
» D'une pensée
» Que voudrais mettre en bel écrit,
» Œuvre des grâces de l'esprit
» Bien nuancée. »

— « Et pour qui sera la tenson
» Dont tu médites la façon ? »
— « Dame divine,
» Ma bouche ne saurait nommer.... »
— « L'objet qui te force à rimer,
» On le devine.

» Ainsi qu'un aigle audacieux,
» Tu veux, de vol ambitieux,
» Gagner la cime
» De ces olympiques hauteurs
» Où, seuls, atteignent les auteurs
» De noble rime.

» Pauvre oiselet, reste au buisson !
» Vis-tu jamais l'aigre chanson
» D'une cigale
» Des accents si purs et si frais
» Du rossignol de nos forêts
» Être l'égale ?

» Peine inutile, vains tourments !
» La source des récits charmants,
» Chaste rosée,
» Soumet, Hugo, Reboul, Jasmin,
» Dubreuil, Rességuier, Blanchemin
» L'ont épuisée. »

— « Dame, repris-je, avez dit vrai;
» Mais suis rimeur et rimerai. »
— « Orgueil t'entraîne
» Au grand soleil de vanité ;
» Mieux te vaudrait d'obscurité
» L'ombre sereine.

» Pourtant si tenais ce pouvoir
» De te donner au gai-savoir
» Place si belle,
» Réponds, quelle serait ta loi? »
— « Celle que suis : Honneur et Foi. »
— « Viens donc, fit-elle. »

Et lors, me sentis voyager;
Puis, me trouvai dans un verger,
Sur la pelouse,
Où, comme astres, fleurs étoilaient,
Où troubadours rossignolaient....
C'était Toulouse!

Toulouse, où les bouches sont d'or,
Qui garde en son sein le trésor
De poésie;
Terre des preux, vieille cité
Qui pour devise a : Loyauté
Et Courtoisie.

Et, comme écoutais luths et chants
Qui venaient à moi si touchants,
Main jolictte
Au gazon cueillit un souci,
Un lys, une amarante, aussi
La violette.

Et, me montrant riche palais
Étincelant des chauds reflets
De mille lustres,
Asile d'immortalité,
Depuis des siècles habité
Par les illustres.

— « Rimeur, prends ce bouquet aimé,
» Et, quand viendra du trois de mai
» La blonde aurore,
» Heurte à la porte ; on t'ouvrira. »
— « Et qui donc ? repris-je. » — « Sera
» Moi, dame Isaure !

Elle avait dit, et n'était plus.
Et me crus un de ses élus.
Aussi, sans trève,
Quand vint l'aurore, ai bien heurté....
Hélas ! alors tout m'a quitté,
Bouquet et rève ! ! !

K.

STANCES.

Les tresses de ta chevelure,
Jeune fille blonde aux yeux bleus,
Semblent le flot d'une onde pure,
Ton regard, un rayon des cieux ;

Ta bouche a le teint de la rose ;
Ta joue a l'éclat velouté
Que sur l'orbe des fruits dépose
La fraîche aurore, aux jours d'été.

Hâte toi donc, contemple, admire
Les dons que nature t'a faits ;
Force le cristal à te dire
Combien charmants sont ses bienfaits.

Regarde-toi bien dans la glace :
Un jour, ô visage si beau,
Tu feras l'horrible grimace
Que font les morts dans le tombeau.

CAUSERIE.

La grande préoccupation du moment pour le public Rochelais, c'est l'ouverture du cours de littérature française confié par la ville à notre ami et collaborateur M. Gaultier de Claubry. Que dira le jeune professeur? que ne dira-t-il pas? dans quel esprit, sous quelle forme ce cours sera-t-il conçu? Voilà le sujet de tous les entretiens. Ces diverses questions auront reçu en partie leur réponse lorsque paraîtra la *Revue de l'Amis*; mais, au moment où j'écris ces lignes, nous n'avons encore que le programme de la première leçon.

Faut-il l'avouer? Je trouve dans ce programme une proposition malheureuse. « Pourquoi, dit M. Gaultier de Claubry, commencer l'étude des poètes français à Malherbe? » En effet, pourrait répondre un adversaire, — si adversaire il y avait, — pourquoi commencer l'étude des poètes français à Malherbe, quand vous avez avant lui, si près de lui, trois hommes de la taille de Régnier, de d'Aubigné, de Ronsard? Pourquoi éternellement tourner dans un même cercle et ne prendre comme sujet d'études que ce qui est le mieux connu de tous? Quoi! d'un trait de plume vous prétendez rayer de l'histoire tout un siècle, un grand siècle littéraire, le plus curieux qu'ait eu la France, le plus grand peut-être, à ne consulter que l'ardeur des efforts, la beauté de la tentative! Partout des routes non tracées, nul devancier, nul guide. Pour modèles, Alexis, Meschinot, Molinet, Coquillart; pour idéal, Homère! Pour point de départ, un cabaret gaulois; pour but, la Grèce et l'Olympe! Vous aurez beau définir un classique, — si une pareille définition est possible; — vous aurez beau vous appuyer sur l'autorité banale du *législateur du Parnasse*, rien n'empêchera que votre prétendu classicisme ne soit une suprême ingratitude. Parce qu'un jardinier est venu qui a coupé quelques branches et mis un tuteur à votre arbre, vous oubliez ceux qui l'ont planté! On a bientôt dit que notre littérature poétique tire son origine de la Grèce et de Rome. Mais est-ce donc Malherbe qui l'y est allé prendre?

Vous souriez, lecteur, et ce nom de classique, qui est revenu par deux fois sous ma plume, vous paraît singulièrement suranné. Nous sommes loin, pensez-vous, de ces fameuses querelles qui ont produit tant de longues préfaces et d'où sont sorties tant de locutions célèbres : « Vieil as de pique . . . — De ta suite, j'en suis . . . etc. » Détrompez-vous. Si, en province, on prêche tranquillement le classique, la plupart des revues que Paris nous envoie sont inondées par contre de manifestations et de rimes baptisées romantiques. Mais d'abord, comme dit le programme de M. Gaultier de Claubry, qu'est-ce qu'un classique ? — Malgré la difficulté, ce ne sont pas les définitions qui manquent. Il y a d'abord celle-ci :

D. — Qu'est-ce qu'un classique ?

R. — C'est un auteur qu'on explique dans les classes.

Il y a ensuite celle de Rivarol :

« On appelle livres classiques les livres qui font la gloire de chaque nation particulière et qui composent ensemble la bibliothèque du genre humain. »

J'en pourrais citer une infinité d'autres, toutes aussi claires, y compris celle de madame Dupuis qui prétend que classique et romantique c'est jus-vert et vert-jus. Mais, outre qu'elles tiendraient trop de place et vous intéresseraient peu, j'avoue ingénument que j'ai le malheur de n'en comprendre aucune. Toute ma poétique se borne à ceci : ne pas écrire trois mots lorsqu'il n'en faut que deux. A ce compte, le bon Homère lui-même me semble par endroits d'un classique très-peu orthodoxe. Un exemple fera mieux comprendre ma pensée. Je lisais, cette semaine, dans la nouvelle *Revue de Paris*, une tartine de plus de trois cents vers, par Théodore de Banville, intitulée : *L'Education de l'Amour*. — L'amour, à sa naissance, inspira à Jupiter une grande épouvante par ses charmes même, par toutes les séductions que le maître des dieux entrevit dans cet adorable sourire.

> Alors, il ordonna que le petit enfant,
> Nu, froid, maudit, victime au noir Hadès offerte,
> Fut porté dans le fond d'une forêt déserte
> De l'Inde.. ...

Mais, là, l'amour séduisit les bêtes fauves et fut élevé par elles, si bien qu'il prit à chacune sa cruauté, sa ruse, ses fureurs, et c'est ainsi, dit la conclusion,

C'est ainsi que ce fils éclatant d'une mère
Adorable épuisa la jouissance amère
De voir pleurer, de voir souffrir, de voir mourir,
Et de causer des maux que nul ne peut guérir.

Après avoir lu ces trois cents vers, je me demandais, en songeant, comment Anacréon, je suppose, eût traité le même sujet. Dix ou douze vers lui auraient suffi sans doute ; et Anacréon était pour moi le poète classique, celui qu'on relit sans cesse, l'autre, celui qu'on ne relit pas. Qu'y voulez-vous faire? Alfred de Musset l'a dit, il y a vingt ans.

Sitôt qu'il nous vient une idée
Pas plus grosse qu'un petit chien,
Nous essayons d'en faire un âne.

A propos d'Alfred de Musset, j'ai une bonne nouvelle à annoncer à ses dévôts. C'est définitivement le 1er décembre que M. Charpentier fait paraître le premier volume de l'édition illustrée du grand poète. L'œuvre complète en formera huit, sur papier de Hollande, avec vingt-cinq dessins de Bida, gravés par Henriquel Dupont. Un pareil luxe portera probablement très-haut le prix de l'édition. Aussi ne sera-t-elle tirée qu'à mille exemplaires. Elle est donc destinée à devenir un jour très rare. Avis aux bibliophiles, bibliomanes et bibliopathes des temps présents et futurs.

C'est à dessein que j'emploie ce mot *bibliopathe*, forgé, l'an passé, par un des collaborateurs de la *Revue*, et qui me paraît exprimer merveilleusement cette fièvre du bouquin dont la génération contemporaine est atteinte. Tout se vend, tout s'achète, tout est poussé à des prix fous. J'ai sur ma table deux ou trois catalogues de bibliothèques que la librairie Bachelier-Deflorenne est chargée de vendre, celle de M. Arthur Dinaux, celle de M. Ménager, ancien architecte de la ville de Paris, etc. Au milieu des livres le plus réellement précieux figurent les plus vulgaires, les plus banales productions. Sont-elles rares? Il suffit. Qu'importe le mérite littéraire? Auteurs modestes, humbles rimeurs de province, ronflons en paix! Nos imprimeurs bâtissent notre immortalité. Dans cent ans d'ici, ce qu'on n'aura pas brûlé de nos œuvres sera acquis à prix d'or, dans les ventes, par quelques bons-hommes à bésicles, nos honorables et chers petits-neveux.

JULIUS.

P. - S. — Un léger retard dans le tirage de la *Revue* me permet d'ajouter quelques mots sur la première leçon du cours de littérature. Emu d'abord, à ce qu'il m'a semblé, le jeune professeur n'a pas tardé à retrouver son sang-froid et sa mémoire. Il y aurait peut-être à regretter chez lui une certaine monotonie de diction qui rappelle un peu trop la mélopée des prédicateurs. Quoi qu'il en soit et malgré de bien louables efforts, deux questions du programme restent encore à résoudre :

— Pourquoi commencer l'étude des poètes français à Malherbe?

— Qu'est-ce qu'un classique?

J.

ERRATA.

Dans la causerie du 15 novembre, à la page 62, au lieu de : Alfred de Musset en a laissé (des sonnets) parmi ses œuvres une douzaine dont quelques-uns sont LES PLUS BEAUX VERS peut-être que nous ayons dans la langue française.

Lisez : dont quelques-uns sont LES PLUS BEAUX peut-être que nous ayons dans la langue française.

Cinq lignes plus bas, au lieu de : l'Empereur passant par Lyon, décorait naguère le MAITRE DU GENRE.

Lisez : le MAITRE ACTUEL DU GENRE.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 DÉCEMBRE 1864.

LA FACTION DU CŒUR NAVRÉ.

Décembre 1573.

Dans mon *Histoire des Rochelais racontée à Julien*, j'ai exposé les faits qui attristèrent le mois de décembre 1573, et qui sont connus sous le nom de Faction du cœur navré, avec plus de détails, sans doute, que ne le comportait un livre qui voudrait être un abrégé. Je n'ai pourtant pas pu y insérer une dissertation pour motiver un choix entre des témoignages qui semblent contradictoires. La chose en vaut la peine cependant : car il s'agit de charger ou de décharger d'une grave accusation la mémoire d'un homme qui a rendu certainement de grands services à son pays, le maire Jacque Henry.

J'ai adopté sans changement, en essayant seulement de le resserrer, le récit d'Amos Barbot, et c'est ce qu'Arcère avait fait avant moi. Mais on peut opposer à cette unique autorité d'autres narrations, plus voisines du fait, et qui laissent une impression bien opposée. Quelques-unes d'elles ont dicté à M. Michelet cette courte et vive assertion : « La reine mère envoie Biron » pour surprendre la Rochelle. Le maire, c'était encore » Jacques Henri, l'homme de l'amiral, surprit les » traîtres lui-même, les fit pendre et la cour en resta » couverte de confusion. » Il faut donc relever les différences et peser les témoignages.

Voici d'abord le récit extrait de Barbot :

Ce rude et long siége laissait les Rochelais appauvris et endettés. Il était tout simple qu'ils eussent recours pour le paiement de leurs dettes à ceux pour lesquels, en partie du moins, ils les avaient contractées, et ils envoyèrent Dartigue à Montauban demander des secours aux députés des églises qui y étaient réunis. Cette démarche si naturelle eut des suites funestes et ils payèrent bien cher la faute de n'avoir pas su volontairement accepter le sacrifice déjà fait. Ils n'obtinrent que des promesses qui restèrent complètement vaines ; mais ils se trouvèrent de plus en plus engagés dans les projets de la faction protestante, dans les projets d'une guerre juste peut-être, mais qui n'était cependant imposée ni par la nécessité de repousser un grand danger actuel, ni par la défense de droits précis et reconnus.

Au parti protestant commençait alors à s'en joindre un autre, d'une légitimité bien plus douteuse : celui où l'ambition du duc d'Alençon se cachait derrière le nom si souvent usurpé du bien public. Malheureusement la mauvaise foi notoire de la cour légitimait tous les moyens de résistance aux yeux mêmes des plus honnêtes gens. Ces partis attachaient un grand intérêt à s'assurer cet asile de la Rochelle, dont le succès venait encore de relever l'importance ; aussi y faisaient-ils colporter avec soin les bruits les plus inquiétants, les plus propres à empêcher les habitants de s'abandonner avec confiance à l'espoir et aux habitudes de la paix. Le lieutenant général de Poitou, Lahaye, essaya même de les faire déclarer immédiatement pour la guerre ; mais il n'y réussit pas. Son action n'en fut pas moins funeste ; elle ne pouvait qu'inspirer un grand mécontentement à ceux chez qui l'esprit rochelais l'emportait sur l'esprit calviniste, un bien plus grand à ceux qui étaient restés catholiques, qu'aviver les méfiances et les divisions. Bientôt le bruit se répandit qu'on venait d'apprendre par la dame de Brisembourg, qui était calviniste, que des Rochelais avaient proposé à son beau-frère le maréchal de Biron de remettre la Rochelle entre ses mains, s'il voulait y faire entrer secrètement des troupes, ce qui était facile en les faisant cacher dans des barques qui viendraient de Saintonge, des Charentaises, comme on les appelait, en apparence chargées de bois. Biron n'avait attaché à cette ouverture assez d'importance ni pour la suivre ni pour la taire. Les magistrats prirent très-ostensiblement des précautions pour faire avorter cette

intrigue et l'imputèrent à deux échevins, Amateur Blandin, qui, de protestant devenu catholique, avait par cette révolte, selon le mot du temps, perdu tout crédit dans la ville, et Jacques Dulion, qui avait été banni de la ville pendant le siége. Tous deux, disait-on, espéraient par là tout à la fois se venger et reconquérir le pouvoir. Toutefois on n'exerça pas contre eux de poursuites Blandin quitta la Rochelle, Dulion y resta.

Mais peu après, le 10 décembre, les zélés, les ministres et plus qu'eux tous Denort, le plus passionné et le plus influent, s'en allaient colportant par la ville une lettre datée du 8, qu'on venait de leur remettre. Elle ne portait d'autre signature qu'un cœur traversé d'une épée, ce qui fit donner aux troubles qui s'en suivirent le nom de *faction du cœur navré*. Celui qui l'écrivait disait que, huguenot de culte et de cœur, il était pourtant par les circonstances forcé de servir sous le comte du Lude, et que par les ordres reçus pour son service il avait appris que la Reine-mère, espérant devoir à la trahison ce que n'avait pu faire la force ouverte, avait chargé Biron, Dulude, Puygaillard et Dulandreau, de surprendre la Rochelle à l'aide d'intelligences qu'ils s'étaient ménagées dans la ville. On désignait les traîtres, Lazardonière, Laporte, Laplante, Turgier, Lasalle : c'étaient des officiers mercenaires, qui avaient combattu avec bravoure, pendant le siège, mais qui à la paix, n'avaient pas voulu rentrer dans leur patrie, dont les éloignaient des accusations que ne couvrait pas l'amnistie, des hommes par conséquent dont la moralité était plus suspecte que le courage. Ils se plaignaient qu'on n'eût pas assez reconnu leurs services, que la ville ne les gardât que comme malgré elle. Ces dispositions les avaient rendus très accessibles à la corruption. Déjà pour seconder leur dessein des soldats royalistes s'étaient logés à Saint-Vivien et à Nuaillé, et l'exécution n'en pouvait être éloignée.

Cette lettre anonyme parut d'abord n'être qu'un piége et trouva peu de confiance ; mais un mouvement des troupes de Dulude l'ayant confirmée ou paru confirmer, la peur amena la crédulité. Des officiers qui commandaient un corps posté à Mauzé, Gargouillaud, Normand, Campet, reviennent en ville s'écriant qu'ils ne peuvent souffrir que pendant qu'ils veillent en avant sur la patrie, des traîtres travaillent à la livrer. Dirigés par l'ardeur aveugle des pasteurs, ils arrêtent eux-mêmes les conspirateurs désignés, et le Maire les laisse faire. Mis à la torture, qui leur fut donnée en les

suspendant par les mains et en faisant tirer leur corps par des poids attachés à leurs pieds, les accusés avouent tout ce qu'on leur impute, disent tout ce qu'ils savent, peut-être tout ce qu'on veut leur faire dire. Sur leur déposition, le Maire ordonne l'arrestation de plusieurs citoyens issus des premières familles, Guillaume Guy, Regnault, Briault, Guerry, et, après l'interrogatoire de ceux-ci, celle de deux échevins, Jacques Dulion et Claude Huet. Dulion qui était à sa maison de Saint-Rogatien, résista aux hommes armés qui venaient pour l'arrêter, et fut tué en se défendant. On produisit comme trouvées dans ses papiers des pièces à la charge des accusés: Dulion avait combattu dans les rangs ennemis pendant le siége, et l'opinion ne lui était pas favorable. On remarqua cependant que, quelque grave que fût l'affaire, on n'avait pas fait le procès à sa mémoire, comme si on eût obtenu par sa mort tout ce qu'on désirait.

Huet résista aussi, mais d'une manière plus heureuse. Repoussant ceux qui voulaient l'arrêter, il sortit de chez lui, se rendit à l'Échevinage où plusieurs membres du corps de ville interrogeaient de nouveau Guillaume Guy. Interpellé par Huet, Guy démentit le témoignage qu'il avait rendu contre lui, le déclarant arraché par les promesses et par les menaces. Fort de cet aveu, Huet plaida énergiquement sa cause. Il soutint qu'il n'était coupable d'aucune complicité de fait ni d'intention dans la tentative qu'on poursuivait; que la haine de Salbert et celle de Henri, nées d'une vieille rivalité, surexcitées par sa conduite pendant le siége, où il avait été le promoteur de la pétition présentée pour la paix, faisaient tout son crime; qu'on voulait atteindre en lui le légitime usage de la liberté du citoyen. Il fit prévaloir ces moyens de défense et le Conseil déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre lui. Mais ses ennemis avaient agi; ils avaient soulevé contre lui quelques hommes de la populace, et quand il sortit de l'échevinage un furieux nommé Bazas se jeta sur lui pour le frapper d'un poignard. L'énergique Huet reçut le coup dans le bras, saisit l'assassin à la gorge et l'aurait étranglé si son beau-frère Bouhereau ne l'eût retenu. L'assassin prétendit ensuite n'avoir agi qu'à l'instigation du Maire.

Cependant les premiers accusés, les soldats, avaient été remis entre les mains de juges plus réguliers, ceux du présidial. Leurs adversaires pressaient fort le jugement, ils produisaient contre eux, outre leurs aveux arrachés par la torture et les papiers

trouvés chez Dulion, des témoins qui déclaraient avoir vu un gentilhomme du comte du Lude en conférence avec Lazardonnière, désigné comme le principal agent de ce complot ; bien des gens regardaient ces témoins comme *objectables*, ces indices comme fort insuffisants. Ils ajoutaient, en outre, que l'on ne laissait pas à la justice son libre cours, que les zélés visitaient les magistrats, non seulement pour les hâter, mais pour les influencer par leurs menaces, pour leur montrer parmi leurs soldats exaspérés bien des gens prêts à trouver là un motif pour se porter à toutes les les extrémités. Le 14, la sentence fut rendue ; elle condamnait Lazardonnière à être roué vif sur la place du Château ; sa tête devait être exposée au bout d'une pique à la porte de Cougne : mis de nouveau à la torture, Laporte et Laplante eurent le même sort le lendemain. Tous au moment du supplice protestèrent de leur innocence ; Laplante ajouta que les tourments lui avaient arraché des déclarations mensongères contre d'honnêtes gens, aussi innocents que lui. On vit alors une chose dont on trouverait peu d'exemples. Le pasteur Dumoulin, de Fontenay, assistait Laplante dans ces terribles moments. Irrité de ces désaveux, il lui saisit les bras, pour les élever et les montrer au peuple, en criant : Voyez le grand mal qu'on lui a fait ; une mouche n'en fût pas morte ! et il menaça Laplante de la damnation. Sous cette horrible pression, le patient brisé rétracta ou laissa regarder comme rétractée sa dernière déclaration. Peu de temps après, Dumoulin subit à Fontenay un sort analogue à celui de Laplante, et le peuple y vit la justice de Dieu. Mais Dieu, mon enfant, laisse aux choses de ce monde un libre cours, réglé par des lois qui nous sont peu connues ; il serait plus que téméraire de voir ses jugements dans la fortune des hommes pendant cette vie. Sa justice est patiente, parce qu'elle est éternelle.

Le 19, Turgier et Lasalle furent condamnés comme leurs co-accusés. Ce même jour, le maire écrivit au Roi pour lui faire connaître la conspiration qui avait été découverte et la manière dont elle avait été expiée.

Restait à prononcer sur les bourgeois arrêtés. Le 26, Briault, Guerry, Regnault, furent mis en liberté sous caution ; le 28, Guy, mis à la question, avoua tout ce qu'on voulut lui faire avouer contre lui et contre d'autres ; mais lorsqu'on lui lut la sentence qui le condamnait, comme sorti d'une famille d'anciens maires, à avoir la tête tranchée, il déclara que ces prétendus aveux ne lui

avaient été arrachés que par sa faiblesse contre les tourments. Ce démenti devait recevoir encore une plus grande solennité. Le lendemain, pendant que, monté sur l'échafaud dressé sur la place du Château, il n'attendait plus que le glaive du bourreau, Claude Huet l'interpella à haute voix, le suppliant, maintenant qu'il était en face de la mort, de s'exprimer librement sur son compte. « Monsieur Huet, répondit Guy, je vous ai déchargé par mon procès et je vous décharge encore présentement, comme étant innocent du fait, et pour cet effet je vous ai requis pardon et encore de rechef je vous le requiers, d'autant que je vous ai accusé à tort et que vous êtes innocent. On me l'a fait dire. Je vous prie pardonnez-moi, comme je prie Dieu de me pardonner mes péchés, mais non pas cette trahison, car je n'en suis pas coupable. » Quelques minutes après sa tête tomba.

Ces scènes émurent vivement les Rochelais ; ils n'étaient que trop habitués à l'effusion du sang ; mais la justice est chose si sainte pour les hommes qu'un assassinat juridique les consterne cent fois plus que tous les massacres des champs de bataille. Les troupes royales ne continuèrent pas leur mouvement vers la Rochelle, et leurs chefs protestèrent de leurs intentions pacifiques. On reçut bientôt des lettres de Charles IX, en date du 2 janvier. Il félicitait les Rochelais d'avoir découvert le complot ourdi contre eux, y désavouait toute participation, et les louait de la sanglante vengeance qu'ils en avaient tirée. Ces lettres ne concilièrent au roi ni l'estime, ni la confiance. L'opinion générale n'en fut pas moins que les desseins perfides de la cour était avérés, le degré de culpabilité des victimes incertain, la tyrannie du maire et de son parti évidente. Malgré l'impossibité où se trouve aujourd'hui l'historien de démêler la vérité entre des assertions contradictoires, il lui est difficile de ne pas dire aussi lui que l'instruction juridique fut conduite de manière à assurer des vengeances plus qu'à éclairer la justice. Ces terribles catastrophes eurent au moins le seul bon effet qu'elles pussent avoir, celui d'amener une réaction et d'appeler le choix des électeurs sur des hommes plus modérés. Dans ces dispositions on ajouta peu d'importance au bruit que le maire fit courir de tentatives d'empoisonnements formées contre lui et les principaux de la ville.

Les faits en eux-mêmes, la condamnation et l'exécu-

tion des cinq officiers et de Guillaume Guy, le meurtre de Dulion ne sont ni contestés ni contestables. Quelques divergences sur les noms, Amanjou, (*Amadœus*, dans de Thou), Maniou, ou Aman Niou; la Zardonière ou la Hardonière; Turgis ou Turgier; sur leur nationalité; sur les titres et les qualités de Guy, ne valent pas la peine d'être signalées. Au fond, tous les récits s'accordent, et nous avons d'ailleurs les jugements et les procès-verbaux de l'exécution.

Ici, il faut que je me délivre tout de suite d'un véritable cauchemar, que je fasse l'un des aveux les plus pénibles que puisse écrire une plume d'érudit. Ces pièces si importantes pour cette discussion, elles existent et je ne m'en servirai pas. J'ai là sous la main, sous les yeux un gros registre intitulé : *Brouillards du gouvernement*, du 3 novembre 1573 au 20 mars 1574. Je lis ces notes : f° 114: quatre particuliers rompus vifs pour avoir conspiré contre les habitants de cette ville. — f° 140, 157 : Le procureur du roi demandeur en conspiration et crime de lèze Majesté contre Simon Guerry... Je ne trouve pas d'indication du procès et de l'exécution de Guillaume Guy; mais je ne puis raisonnablement douter qu'ils n'occupent quelques-unes de ces 670 pages. Et il ne m'est possible ni de les trouver, ni de déchiffrer une ligne. des pages mentionnées. Ce registre est pour moi comme non avenu, et je n'en eusse pas parlé si cette réticence ne m'eût paru une sorte de mensonge, et ne m'eût ôté toute chance de donner à de plus habiles l'envie de déchiffrer et de faire connaître ces documents importants.

La discussion ne peut donc porter que sur les incidents et sur la justice même du jugement rendu.

La première question est celle-ci : La conspiration était-elle réelle? On l'a nié. Pierre Brisson, qui vivait à Fontenay, et dont le *vray discours*, imprimé en 1578, s'écrivait au bruit même des évènements, Brisson s'exprime ainsi: « On s'étoit déjà saisi de ceux qu'on doutoit » devoir nuire, ou empêcher l'exécution de ce mal-

» heureux dessein (la guerre), aucuns desquels ils » avoient déjà fait mourir sous une accusation supposée » de trahison. Et d'autant qu'en leur calomnie, il n'y » avoit aucune apparence de vérité, il fallut, pour les » faire condamner, menacer et intimider les juges, » qui n'avoient pu être émus par l'autorité, ni par » les persuasions de leurs ministres..... Sous cette » supposée lettre, ils firent exécuter plusieurs inno- » cents, gens de qualité, et autres massacrer inhu- » mainement, ce qui devoit d'autant plus aisément » faire connoître aux catholiques l'intention de leurs » ennemis, que leur supposition étoit sans apparence : » aussi donna-t-elle occasion à un homme de Niort, » qui étoit en ce temps à la Rochelle, pour la pitié » qu'il eut d'un de ceux qu'il vit exécuter, et qui se » disoit au supplice innocent de ce dont on l'accu- » soit, de dire à un sien ami qu'il craignoit beaucoup » étant là, que les Rochelais ne voulussent chercher » quelque occasion pour lui faire tort, et qu'ils ne lui » dissent, comme fit le loup à la brebis, qu'elle lui » troubloit son eau, pour prendre un prétexte d'exé- » cuter la volonté qu'il avoit de la tuer et s'en repaitre, » combien qu'elle fût bien loin au-dessous de lui ; et » pour cette crainte il se seroit dès-lors retiré en sa » maison à Niort, et à son exemple plusieurs autres. »

Et, en effet, non-seulement la lettre fondement de l'accusation était anonyme, mais Barbot remarque expressément que *le porteur n'a jamais été ni vu, ni connu*, en sorte que dans cette affaire, qui a coûté la vie à sept personnes, le corps du délit n'était pas juridiquement établi.

Toutefois la confiance que le catholique Brisson montre dans les intentions de Catherine de Médicis était fort peu partagée par les Rochelais. Le caractère de cette reine, les antécédents, les mouvements des troupes, tout appuyait les soupçons formés. Barbot, si indigné de cette procédure, dit néanmoins que « il était » bien à désirer que la vérité de ce dessein, *puis qu'il*

» *était certain*, fût reconnue », et je n'ai vu nulle part de doute formulé sur ce point. L'adhésion la moins expresse des contemporains, est encore celle-ci, du chroniqueur de Langon, écrivain catholique et royaliste : « Aucuns voulurent trahir la Rochelle, dont mal-» heur leur en prit, car les uns furent exterminés et » exécutés par justice, et les autres s'en furent sans » être pris et atteints. On disait même qu'on voulait » mettre la place délivrement entre les mains du roi.... » sans autre restriction. »

Restent les auteurs qui présentent les faits sans émettre de doute sur la régularité et la justice de la sentence. J'en trouve quatre, que voici dans l'ordre que je crois être celui de leur date : Goulart, Baudoin, de Thou, Mervault. Mais ces quatre doivent, je crois, se réduire à un seul. Mervault n'a copié textuellement aucun de ses devanciers, mais il n'ajoute rien à leur récit, qu'une phrase sur laquelle je reviendrai. Baudoin donne seulement les faits officiels, sans détails, sans interprétation. De Thou ne fait que traduire Goulart en l'abrégeant. Il n'en diffère que par une erreur fort explicable ; il voit dans les officiers mis à mort des capitaines des compagnies de Grisons, quoique Turgis fût de Montargis, que la Zardonière fut gascon : il s'est laissé tromper à cette désignation de soldats forains, ou du dehors, que les Rochelais donnaient à tous ceux qui, n'étant pas de leur ville, étaient à leur solde. C'est donc par le récit de Goulart qu'il faut contrôler celui de Barbot.

Je nomme Goulart, faute d'autre nom. On sait qu'il fut bien plus le compitateur que l'auteur des *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles neuvième*, et il n'est guère possible de douter que sa narration lui ait été envoyée de la Rochelle. Baudoin et Mervault ne s'en séparent que par une différence sur deux noms, sur quelques qualifications, et c'est la seule preuve qu'ils aient puisé ailleurs que chez lui. J'en suis porté à conjecturer qu'ils eurent pour source commune une sorte

de rédaction officielle, qui rendait un compte détaillé, bien qu'incomplet, du procès et de l'exécution, et qui contenait seulement ce que les hommes au pouvoir voulaient que l'on en dît. On n'y trouve pas une fois les noms de Denort, de Salbert, de Jacques Henry : nulle mention, pas même par allusion, de Claude Huet, nulle de ceux des accusés qui furent acquittés, Briault et Renaud. Toutes ces omissions pouvaient, jusqu'à un certain point, se justifier, au moins dans le récit envoyé à Goulart. Là on ne parlait pas pour des Rochelais, mais pour la France, pour les partisans de la cause surtout. Il ne s'agissait pas de révéler des détails d'intérieur ; mais il fallait constater le danger que courait la Rochelle, la mauvaise foi des adversaires ; la poursuite, la condamnation, l'exécution des conspirateurs étaient les seuls points importants. On ne trompait pas ; on ne cachait pas que sur l'échafaud ils avaient démenti leurs aveux précédents, mais on l'expliquait par ceci que : « ils avoient aussi fait promesse et exécration solennelle » les uns aux autres de tenir cette entreprise et ne la « révéler. » Exécration solennelle! Qui ne sait combien de fois, et jusqu'à nos jours, ces engagements religieux, vrais ou prétendus, ont servi à rendre suspectes les dernières attestations des mourants. Ces réticences n'étaient pas des mensonges et elles avaient le grand avantage de ne pas soulever des questions indiscrètes, de ne pas faire sonder trop attentivement ce que couvraient des robes sacrées. Je ne voudrais calomnier ni Denort, ni même ce dur Dumoulin, mais j'ai bien peur qu'on ne soupçonne sous tout cela une plume de ministre.

Bien donc qu'il y ait là de quoi faire naître une impression tout autre que celle qui suit le récit de Barbot, il n'y a rien qui l'infirme; jusqu'ici on a dit moins, on n'a pas dit autre chose que lui.

L. DELAYANT.

(La suite à la quinzaine.)

CARABOSSE.

NOUVELLE POITEVINE.

Je venais de terminer mon droit à Paris ; j'avais si bien calculé mes ressources financières en quittant la capitale pour rentrer dans mon pays, que je me trouvai à Poitiers, possesseur d'une pièce unique de cinq francs. On ne va pas loin en voiture avec une pareille somme ; je charge donc mes effets à la diligence, et me voilà, avant le point du jour, marchant courageusement sur la route de Niort, et décidé à me rendre à Fontenay à pied, sans outrepasser mon budget.

Je ferai grâce au lecteur de mon odyssée ; je le prierai seulement de s'arrêter avec moi à Saint-Maixent où j'arrivai le soir, harassé, et blessé au pied par une de mes bottes qui s'était coupée dans la marche.

J'avais parcouru la jolie promenade deSaint-Maixent ; j'avais admiré l'aspect pittoresque de cette petite ville, vue du haut du rocher qui la domine du côté de Paris ; ces prairies verdoyantes qui se déploient à droite et à gauche de la grande route, au fond d'un double ravin ; ce rideau de peupliers séculaires se dressant sur deux lignes au bas du coteau. Puis parvenu au sein de la ville, j'avais contemplé en souriant ces tours crénelées, ces remparts en miniature qui bordaient une partie de la grande route, en dominant un fossé de dix pieds de large, vieux témoins de nos guerres féodales, dont le front, jadis militaire, ne se dressait plus que couronné

de pacifiques laitues et de choux roturiers. St-Maixent, de ce côté-là, se donnait des airs de place de guerre, comme un bambin tranche du cuirassier en se mettant des moustaches et un casque de papier.

Mais tout ce charmant aspect a disparu aujourd'hui pour le voyageur ; la locomotive s'inquiète peu du pittoresque ; la ligne droite est pour elle la plus productive, et peu lui importe que Saint-Maixent n'apparaisse plus aux prisonniers des wagons que dans la personne de son clocher. Trois minutes d'arrêt ! que le touriste s'arrange et prenne des vues sur les girouettes.

A l'époque dont je vous parle, hélas ! déjà bien loin de nous, le temps appartenait aux voyageurs; j'en avais donc profité, j'avais tout vu, et, la nuit venue, je me reposais au coin de la large cheminée de l'auberge où j'avais été prendre mon gîte jusqu'au lendemain.

Là, penché sur un feu qui se mourait, je frappais machinalement de ma pincette sur une longue bûche noire; une pluie d'étincelles jaillissait en gerbe à chacun de mes coups ; c'était le bouquet d'un petit feu d'artifice qui pétillait en s'épanouissant, et retombait en cendre noire sur le foyer.

Vous ne vous doutez pas que je faisais là de la philosophie ? Eh ! bien, j'en faisais cependant une bouffée à chaque coup de pincette. J'étais triste et pensif; habitué à la vie de Paris, je l'abandonnais sans doute pour toujours ; j'allais reprendre la vie monotone des petites villes de province. Aussi, en voyant pétiller et s'éteindre toutes ces étincelles, je me disais : « Voilà l'image de mes jours passés et de mes jours à venir ! Ces lueurs qui montent et tourbillonnent, ce sont les années de ma jeunesse qui viennent de finir sans retour ; l'imagination, cette puissante fée qui plane sur Paris, les frappait de sa baguette, et soudain des rêves de bonheur, d'amour et de gloire venaient semer mes jours de paillettes scintillantes et fugitives, comme celles que je soulève de cet inerte charbon. Mais quand mille émotions ne viendront plus les agiter, ils devront donc

s'éteindre sans bruit et sans chaleur, comme meurt ce malheureux tison, quand ma pincette le laisse en repos ! Allons ! il faut se résigner à n'être plus qu'une bûche, une fois hors de Paris ! » Il ne s'en fallait peut-être pas de beaucoup que la conclusion ne fût rigoureuse quant à moi.

A l'autre coin de la cheminée se trouvait un vieillard qui, je le présume, ne se livrait pas à d'aussi hautes méditations philosophiques, à en juger au soin tout particulier qui paraissait l'absorber tout entier à son ouvrage. Il était occupé à reclouer la bride d'un de ses sabots, en se servant du pommeau de la pelle pour marteau, et de la tête du chenet pour enclume. Le pauvre ouvrier se pinçait de temps en temps les doigts en frappant à côté de la pointe vacillante.

Pendant ce temps-là, une grande et belle fille allait et venait dans la cuisine. Ses cheveux noirs et luisans comme le plumage d'un corbeau, se partageaient en bandeau sur son front ; des dents superbes, un velours noir passé autour d'un cou que n'avait point encore hâlé le soleil, concouraient à compléter une fort jolie tête. Mais quelle taille pourrait briller sous ces raides baleines qui cuirassent lourdement les appas villageois ; sous ces vastes cotillons de drap, accrochés comme à un porte-manteau à l'ignoble *burrelet* qui serpente à moitié dos des paysannes? Il n'est point de taille harmonieuse que ne doive déformer ce hideux accoutrement.

La fille dont je parle regardait avec malice le bonhomme raccommoder sa bride.

— *Prenez donc garde, m'sieur Simonin*, lui dit-elle en riant avec son accent poitevin, *ve zallez ve pincer lé det.*

— Et toi, lui répliqua le vieillard, prends garde à ne pas te faire pincer toi-même par qui tu sais bien ; ça finit toujours par arriver aux filles qui écoutent les beaux messieurs.

— *Eh ! bé ! qu'est o qu'o ve fait? i n'serai terjou pouit si solte que la paur Carabosse.*

Qu'est-ce que c'est donc, dis-je alors à mon voisin, que cette Carabosse ? Là-dessus voilà mon homme qui dépose son sabot, prend un air d'importance et une prise de tabac, et me répond : Ah ! c'est toute une histoire, et je vous réponds que je m'en souviendrai longtemps !

Mon interlocuteur avait pour le moins autant d'envie de la raconter que moi de l'entendre ; je le priai donc de me mettre au courant, et il me raconta l'histoire de Carabosse, que je vais vous redire après lui. Je vous demanderai seulement la permission de me servir de mon style en remplacement de celui du narrateur lui-même, quoiqu'il l'assaisonnât de temps en temps de quelques cuirs qui le rendaient plus pittoresque, qualité grandement à la mode aujourd'hui. C'est donc lui, Poitevin, qui va parler par mon intermédiaire.

Vous saurez, mon cher Monsieur, qu'il y a vingt ans que je suis dans ce pays, et que je suis en pension bourgeoise à cet hôtel. Il y a une dizaine d'années, il était tenu par d'autres maîtres qu'aujourd'hui ; c'était du temps de l'Empereur. Je ne l'ai jamais appelé dédaigneusement *Bonaparte*, moi, monsieur, même en 1815, en face des étrangers qui occupaient la France ; j'ai toujours dit l'Empereur. Car enfin, moi, vieux soldat de la République, je ne voulais pas ainsi, comme certains autres, paraître rougir d'avoir contribué à le faire souverain ; tenez, j'ai signé le contrat à Marengo.

En disant cela, mon homme ouvrait sa main gauche où, par suite d'un coup de sabre, deux doigts manquaient à l'appel.

Il y avait alors dans la maison une pauvre fille, nommée Thérèse, une de ces parentes éloignées comme il s'en trouve dans toutes les familles ; les plus aisés ont la peine d'en débarrasser ceux qui sont dans la misère ; mais il arrive qu'on leur fait acheter bien cher cette hospitalité, offerte de si mauvaise grâce. Les pauvres nièces ou cousines ne sont plus que des servantes chez leurs nouveaux parents. Thérèse, sous une enveloppe

disgracieuse, recélait une âme angélique; son obligeance extrême l'avait fait d'elle-même se rendre utile, et on peut dire qu'elle servait toute la maison.

L'art orthopédique n'avait pas encore promis en France toutes les merveilleuses cures que depuis quelques années opèrent ses prospectus : nous n'avions pas encore vu osciller entre deux hautes béquilles ces jeunes filles étiolées soumises au traitement. Tranchons le mot déguisé sous toutes les périphrases de la médecine orthopédique ; les déviations de la colonne vertébrale s'appelaient tout bonnement une bosse, et la pauvre Thérèse était bossue.

Je ne sais vraiment pourquoi le cruel public réserve de préférence toutes ses railleries pour cette infirmité. Moi, loin de rire à l'aspect d'une jeune fille qui a le malheur d'être bossue, je ne sais au contraire quel sentiment d'intime compassion s'empare de moi et me la fait regarder avec sympathie. Ces grands yeux que la maigreur rend si expressifs; cette pâleur que vient parfois animer une rougeur fugitive, quand un malin regard en s'arrêtant sur la pauvre jeune fille, lui laisse plus de mélancolie dans le regard et une épine de plus au cœur, tout me la fait presque regarder avec douleur. C'est pour moi comme ces fleurs qui, retombant le long de leur tige brisée, ne rencontrent plus que des regards de pitié pour leur calice pâle et languissant.

Telle était Thérèse : elle avait une physionomie pleine de langueur et de bonté, mais elle était horriblement bossue. Aussi, vous pensez bien que la pauvre créature devait être le point de mire de tous les quolibets de rustres comme des garçons d'écurie et des servantes d'auberge. Bien entendu que son nom de Thérèse avait disparu, et qu'on l'avait baptisée du surnom de Carabosse, sobriquet de rigueur en pareille circonstance. C'était à qui la commanderait.

— Allons, Carabosse, fais-ci, Carabosse, va chercher ça ; va donc vite, princesse.

Jamais une plainte, jamais un murmure n'échappait

à cette excellente fille : ses grands yeux se levaient pleins de résignation sur ses indignes camarades ; et non-seulement elle faisait son ouvrage, mais elle exécutait les ordres donnés par les voyageurs à d'autres qu'elle, pour leur épargner quelquefois des reproches. Moi seul, dans cette maison, je compatissais au malheur de Thérèse ; moi seul, je savais apprécier cette âme noble et pleine de toutes les vertus, s'épanchant d'un corps difforme, comme ces parfums d'Orient qu'exhalent de grotesques flacons. Aussi, j'avais toute la confiance de la pauvre Carabosse.

Parmi les mauvais plaisants, sans pitié pour son infirmité, se faisait remarquer le fils de la maison, Joseph, jeune et beau garçon comme on en voyait tant alors ; un de ces désœuvrés qui, sachant que la conscription était un filet ne les laissant échapper à travers ses premières mailles que pour les rattraper plus tard dans de plus étroites, s'appliquaient d'avance à prendre le genre et les mœurs militaires.

Il y avait alors à Saint-Maixent un escadron de chasseurs. Fumer avec les sous-officiers et officiers toute la matinée, jouer au billard, boire de la bière et rapporter le soir à la maison l'odeur de la pipe, tel était le train de vie de Joseph.

Un soir, il rentra un peu en train, coiffé d'un bonnet de police, et tempêta, par gentillesse sans doute, contre toute la maison. Puis apercevant Thérèse, il l'appelle, lui fait sauter sa coiffe d'un revers de main, et lui campe sur la tête le bonnet de police, aux joyeuses acclamations de la cuisine.

— Allons, c'est fini, Carabosse ! Il n'y a pas là à dire, te voilà dans le 10e chasseurs ! Toi qui n'aimes pourtant pas les militaires, tu seras un joli petit trompette ; tu partiras bien avec moi, n'est-ce pas ? le régiment s'en va dans huit jours, et je m'engage !

De bruyants éclats de rire partaient de toutes parts, à l'aspect de la pauvre bossue, toujours coiffée du bonnet de police, et fixant un œil égaré sur Joseph.

Elle ne voyait plus rien, n'entendait plus rien que ce mot se retournant dans son cœur comme un dard acéré : *Je m'engage !* C'est que ce mot lui disait : Il va partir, et tu ne le verras plus !

Oh ! il existe dans le cœur d'une fille qui aime, une fibre qui manque au cœur même d'une mère, une corde que peut briser avec douleur une de ces soudaines divinations échappant aux autres âmes. Chacun prit pour une plaisanterie ce que venait de dire Joseph ; Thérèse comprit à l'instant même qu'il disait vrai, qu'il voulait partir et qu'il périrait !

Hélas ! dans ce faible corps habitait une âme ardente. Thérèse presque élevée avec Joseph, s'etait habituée à l'aimer comme un frère : sa difformité lui défendant l'espérance, elle croyait donc n'avoir pour lui que de l'amitié ; mais c'était une amitié empreinte de tous les caractères et de toute l'exaltation de l'amour.

Thérèse, se recoiffant enfin, lui dit doucement, et en lui jetant un regard angélique :

— Comment, Joseph, vous voulez nous quitter ? Vous laisserez votre maman ? — Tu nous abandonneras tous, méchant, nous qui t'aimons tant !..... C'est bien vilain, allez monsieur !.... Ah ! mon Dieu, mon Dieu !

Et la pauvre Thérèse, haletante, regardait Joseph d'un œil égaré.

J'étais là, à votre place, jeune homme, au coin de cette cheminée ; la mère de Joseph était à celle que j'occupe en ce moment. Je la regardais pendant que parlait Thérèse ; je la vis pâlir. L'amante avait éveillé la mère sur le danger de son fils ; l'anxiété, comme un fluide magnétique, avait couru d'un cœur à l'autre :

— « M. Simonin, me dit-elle, grondez-le donc de se donner toujours ces airs crânes, et de venir nous faire peur avec son 10e chasseurs ; il ferait un beau coup ; vous pouvez lui dire, vous, combien le métier de soldat est agréable. »

— « Dame ! maman, si tu as cinq ou six mille francs à dépenser tous les ans pour m'acheter des

hommes, je le veux bien, moi, je resterai. Mais je viens du café où j'ai lu le journal ; voilà encore qu'on appelle 70,000 hommes dans quinze jours. Comme je suis bien sûr de ne pas être raté ; ma foi, je connais le 10e chasseurs, c'est un régiment fameux ; j'aime encore mieux m'y engager d'avance que d'aller rouler ma bosse dans l'infanterie. »

La pauvre mère voulut avoir l'air de regarder encore comme un badinage ce qu'avait dit son fils; les larmes la gagnaient ; elle sortit pour les cacher ; en me jetant un coup-d'œil où je lus tout ce qu'elle me priait de dire pour elle.

Pendant quelques jours nous fîmes tous nos efforts pour dissuader Joseph ; il nous répliquait toujours, non sans raison, qu'il lui faudrait partir tôt ou tard, puisque son père n'étant pas assez riche pour le racheter, il ne souffrirait pas qu'il se ruinât pour lui.

Enfin, à force d'instance, j'obtins de lui qu'il renoncerait à son 10e chasseurs, et qu'il tenterait le sort au prochain tirage. Les pauvres parents regardèrent presque cela comme une victoire. S'il avait un mauvais numéro, on lui acheterait un homme sans l'en prévenir ; s'il en avait un bon, on avait des projets de mariage qui le soustrairaient à tous les rappels.

Mais pour le mariage, le Code civil était tout aussi rigide qu'aujourd'hui ; il exigeait le consentement des parties. Or, le 10e chasseurs avait mis la gloire en tête à Joseph ; elle était devenue pour lui une amante qui lui donnait peu de goût pour le sacrement. Je ne sache pas, d'ailleurs, que l'anneau nuptial brillât à beaucoup de mains de chasseurs et de hussards, sous la poignée des sabres qui voltigeaient à Austerlitz et à Iéna.

Un ami de la maison, fort à l'aise, avait une fille unique, et c'était elle que, dans les deux familles, on désirait marier à Joseph. Malheureusement, les sentiments des deux jeunes gens n'étaient guère réciproques ; Henriette n'était point jolie, sans cependant être laide ; Joseph était, comme je vous l'ai dit, un homme char-

mant ; il résulta de l'intimité des deux maisons ce dont je m'étais aperçu chez la pauvre Carabosse ; c'est que mademoiselle Henriette s'était vivement éprise, aussi elle, de Joseph, et que celui-ci la payait d'une complète indifférence. Placé chaque soir en observation dans mon petit coin de cheminée, j'avais, avec ma vieille expérience, lu au fond de tous ces jeunes cœurs ; c'est un livre qu'on ne peut guère tenir hermétiquement fermé.

Le jour du tirage arrivait ; la tristesse était générale dans cette malheureuse demeure : Joseph seul, la tête montée par ses camarades de café, affectait encore plus de crânerie, s'il voyait une larme furtive courir sur les joues de quelqu'un de la maison.

— Ah ! bien ! par exemple ! voilà du nouveau ; ne voilà-t-il pas cette sotte de Carabosse qui pleure, s'écria-t-il un jour, et cela parce que je suis conscrit !

— Je ne suis pas plus sotte que votre maman, répliqua tristement Thérèse. Joseph regarda sa mère, rougit et se tut. Elle me fit un signe que je compris.

Je parlai alors au jeune homme d'Henriette, de l'attachement qu'elle avait ponr lui, de son bon caractère, enfin de sa fortune, car ce point n'a jamais été indifférent en matière conjugale. Je lui dépeignis le sort heureux qui l'attendrait dans la maison paternelle, au milieu de ses parents, de sa femme et de ses enfants ; je lui vantai les douces qualités d'Henriette, lui montrant l'ingratitude dont il ferait preuve en abandonnant volontairement tout cela.

— Ah ! vous avez bien raison, M. Simonin ! cela ne vaut-il pas mieux que d'aller te faire tuer, mon pauvre Joseph ? s'écria, pour péroraison, la bonne Thérèse, enchantée de mon éloquence.

— Allons ! dit Joseph en riant, voilà qui est fini, puisque Carabosse le veut, je me marie avec elle ou avec Henriette ; elles tireront à la courte-paille à qui m'aura. Mais il faut d'abord, pour cela, que j'aie un bon numéro.

— Que cela ne t'inquiète pas, lui dit alors son père.

— Encore une condition, cependant, il faut que je devienne amoureux de l'une ou de l'autre de ces demoiselles avant de l'épouser.

— Dame, continua-t-il en s'adressant à Thérèse, les chances ne sont guère de ton côté; tâche de te faire belle!

La pauvre fille, en hochant la tête, jeta au plafond un douloureux regard de résignation.

— Dis-tu vrai? reprit M. Gardon, nous promets-tu d'épouser Henriette, si tu ne pars pas?

— Oui, si elle me plaît et si je viens à l'aimer, dit solennellement Joseph. Il tend alors la main à son père qui la saisit et attire et presse son fils dans ses bras. Madame Gardon s'y jette aussi; la nature l'emporte, Joseph se débat pour s'arracher à l'étreinte qui le retient, il se sent fondre en larmes en embrassant sa mère, et se sauve enfin, tout honteux de ce retour filial. Un éclair de bonheur illumina à l'instant le foyer domestique, et la gaieté revint l'animer à son tour.

C'était le lendemain que Joseph devait partir pour Niort afin de tirer de l'urne ce numéro qui allait devenir l'arrêt de toute sa vie. Ce jour-là était jour de marché à Saint-Maixent.

Au milieu des paniers de fruits et de légumes, dominant ce bourdonnement qu'entraîne toute réunion nombreuse, la voix perçante d'une aigre clarinette exécutait la valse de la reine de Prusse, dont une grosse caisse enrhumée frappait tant bien que mal la mesure. Autour des deux symphonistes en plein vent, se pressait un cercle de figures naïves, toutes levées vers un personnage à la mine grave et austère, coiffé du claque de rigueur à cette époque, et porteur de la moustache caractéristique. Son eau merveilleuse, distillée en Egypte, son baume infaillible, manipulé aux grandes Indes, tous ces dictames exotiques que débitent les charlatans, tout cela était le moindre des poisons que prônait notre homme: il débitait aussi de petits livres

aux bons villageois qui l'écoutaient avec respect ; et quels livres, bon Dieu !

Le gouvernement d'alors, entièrement absorbé par les préoccupations de guerres incessantes, n'accordait à l'éducation populaire qu'une médiocre importance. Pas la moindre surveillance des écoles primaires abandonnées à quiconque se hasardait, à ses risques et périls, dans la carrière de l'instruction publique ; arbitraire complet dans les livres de lecture.

A peine quelques malheureux Abécédaires parvenaient-ils dans les écoles avec l'attache officielle. Au lieu de ces petits traités élémentaires, de ces recueils instructifs et moraux qui aujourd'hui circulent en si grand nombre aux mains de l'enfance et de l'adolescence des villes et des campagnes, les stupidités les plus grossières, tendant à faire ajouter foi aux sortilèges et aux maléfices ; les plus absurdes superstitions se débitaient impunément, et n'étaient même pas encore le plus dangereux germe semé dans l'esprit du peuple, au grand détriment de la morale et de la foi religieuse. Ailleurs c'étaient de merveilleux secrets qui promettaient, même au plus stupide, une puissance rivale de celle du créateur ; qui l'armaient d'une baguette capable d'intervertir les lois de la nature ; allant même jusqu'à lui proposer le marché exécrable qu'ont stigmatisé Goëthe et Lewis, dans leurs admirables fictions de Faust et du Moine ; l'échange d'une âme impérissable contre une toute puissance de quelques jours !

Ces hideuses impostures se nommaient, tantôt *le Grand Albert*, tantôt *le Dragon rouge*, *la Main de gloire*, etc., etc. Voilà ce qu'à grand renfort de clarinette débitait le charlatan au bon public l'écoutant bouche béante. La pauvre Thérèse tressaillit tout à coup à l'annonce de certain secret indiqué par notre homme empanaché ; elle acheta à l'instant le volume et rentra à la maison.

Le soir il y eut réunion des deux familles dans un souper d'adieu : je voyais en dessous s'échanger des

CHARENTE Archives MARITIME

coups-d'œil d'intelligence entre les pères et mères ; la pauvre Henriette, revêtue de ses plus beaux atours, et placée auprès de Joseph, tâchait de mettre à exécution le plan de campagne dressé sans doute par sa mère : mais lui, le cruel, à toutes ces petites agaceries, à toutes les manœuvres d'une innocente coquetterie, répondait par l'énumération de toutes les batailles où avait figuré le 10e chasseurs ; s'enflammait à l'idée de pouvoir, comme quelques-uns de ses amis de café, conquérir ce ruban rouge, entouré de tout le prestige de la gloire. La gaieté de toutes ces bonnes gens s'éteignit peu à peu, le souper prit l'aspect d'une cérémonie funèbre. Joseph était atteint d'une incurable maladie, du vertigo militaire ; c'était alors aller audevant de la mort.

Thérèse nous servait à table : pendant tout le repas, placée en face de Joseph et d'Henriette, elle jetait un regard de pitié sur le jeune couple, je la voyais de temps en temps se détourner comme pour dérober une larme. Toutes les douleurs que se partageait l'assemblée venaient se heurter dans son cœur forcé de se contraindre, dans son cœur où Joseph régnait seul. Enfin, en passant devant la glace elle y jeta un coup-d'œil, et je vis tout-à-coup une expression extraordinaire animer sa physionomie ; c'était comme la joie d'une victoire remportée après une longue lutte intérieure entre deux sentiments contraires.

Comme nous sortions de table, je vis Carabosse qui, en hésitant, semblait vouloir me parler à part ; j'entrai un instant dans la cour. Elle m'y suivit effectivement ; puis, d'un air embarrassé, elle me dit :

— M. Simonin, j'aurais un grand service à vous demander.

— Quoi donc, ma pauvre Thérèse ?

— C'est que.... vous allez vous moquer de moi.

— Pourquoi donc cela ?

— Ne pourriez-vous pas.... me procurer une mèche de cheveux de Joseph ?

Et, les yeux baissés, elle attendait ma réponse.

— Eh ! que diable veux-tu faire de ces cheveux !

— Oh ! au nom du bon Dieu, ne me refusez pas !

Elle mit tant de passion dans cette prière que je ne vis pas grand mal à lui promettre un de ces petits gages d'amour qui, à si peu de frais, rendent si heureux ceux qui les possèdent. J'étais loin de soupçonner tout ce qu'il y avait de sublime dans l'usage qu'elle en voulait faire.

— Je m'en vais tâcher de lui en faire couper une boucle, dis-je à Thérèse.

— Non pas, non pas, reprit-elle vivement, tout serait manqué, il ne faut pas qu'il sache qu'on lui en a pris.

Il y avait à tout cela un air de mystère qui piqua ma curiosité, je rentrai au salon, armé d'une paire de ciseaux que m'avait donnée Thérèse. Joseph avait une chevelure blonde magnifique qui débordait en longues et ondoyantes boucles autour de son collet d'habit.

— Savez-vous bien, mon cher, lui dis-je en plaisantant, qu'on vous prendrait plutôt pour un séminariste que pour un chasseur à cheval ? dame ! au régiment, on ne vous laisserait pas toutes ces belles papillotes !

En disant cela je passais la main dans ses cheveux de derrière et lui en coupai adroitement une petite mèche. J'allai porter mon larcin à Thérèse qui embrassa avec transport la main qui le lui remettait.

Joseph était parti pour Niort ; son père avait trouvé pour lui un remplaçant, dans le cas où son numéro le désignerait pour le premier contingent ; il ne s'agissait plus que de le faire marier pour prévenir un nouveau rappel. J'avais remarqué Thérèse pendant la matinée ; elle m'avait semblé très-affairée, allant, venant, montant souvent à un petit grenier qui lui servait de chambre.

Il était près de sept heures du soir ; on avait en vain cherché Thérèse pour le dîner ; la porte de sa chambre était fermée, et personne n'avait répondu quand on y avait appelé.

Je ne savais quel douloureux pressentiment me ser-

rait le cœur ; une crainte indéfinissable m'attirait près d'un vivier situé au fond du jardin ; l'âme ardente de Thérèse, condamnée à toutes les tortures d'un amour sans espérance, me faisait tout supposer de sa part. Comme je me rendais à la pièce d'eau, tremblant d'y voir se vérifier mes soupçons, je trouvai dans le jardin une pauvre fille de l'auberge, la seule qui parfois défendit Thérèse contre ses persécuteurs. Je lui demandai si elle ne l'avait point vue.

— Oh ! elle n'est point au jardin, toujours, car tout-à-l'heure, il y avait de la lumière à sa fenêtre.

— Eh bien, Francille, allez-y donc voir.

Nous rentrons alors ensemble, et j'attends un moment au pied de l'escalier.

Voilà que j'entends bientôt descendre rapidement et que d'une voix toute tremblante la servante vient me dire : — Ah ! mon Dieu, M. Simonin ! montez donc ; la porte de Carabosse est barrée, elle ne m'a pas répondu, et il m'a semblé l'entendre se plaindre.

Je monte en courant à la chambre de Thérèse ; j'écoute : de faibles gémissements frappent en effet mon oreille ; je pousse du genou une porte délabrée, elle s'ouvre.

Oh ! pitié ! qu'apercevons-nous en entrant dans ce triste asile ? La pauvre Thérèse étendue sur un lit inondé de sang, le bras gauche entouré de linge, à travers lesquels il coulait encore. Nous jetâmes un cri d'effroi.

— Ce n'est rien, ce n'est rien, nous dit-elle d'une voix éteinte, je me suis coupée au bras....

Puis après un moment de silence et à voix basse :

— Monsieur Simonin, je voudrais bien vous parler en particulier.

Je fis signe à la servante de sortir, et lui dis tout bas d'aller chercher le médecin.

— Quel numéro a Joseph ? me demanda-t-elle avec effort, quand nous fûmes seuls.

— Il n'est pas encore arrivé ; mais ma chère enfant,

dans quel état affreux vous êtes-vous mise ! qu'est-ce que cela signifie, Seigneur mon Dieu !

— C'est que je voyais.... que.... toute la maison.... aurait tant de chagrin.... si Joseph allait à la guerre.... que j'ai voulu le faire rester à Saint-Maixent.... même malgré lui....

— Comment, mon enfant, malgré lui ?

— Oui, vraiment.... vous allez voir.... Et puis.... il ne faut pas.... aimer les autres.... pour soi-même....

Je regardais, stupéfait, cette étrange fille sans trop comprendre ; ses yeux, dans leur langueur, respiraient une sorte de bonheur extatique. Elle se soulevait pour me montrer quelque chose hors de portée de sa main, quand tout-à-coup :

— M. Simonin.... êtes-vous là ?

— Oui, ma chère enfant.

— Ah ! mon Dieu !.... je ne vous vois plus.... Sainte Vierge, ayez pitié de moi.... Je n'aurai pas le temps.... de le voir.... embrassez-le pour moi.... mon bon M. Simonin.... adieu !.... là.... là.... sur la table !....

Elle reste la bouche béante, les yeux toilés, et la main étendue vers une petite table placée près de son lit. Je sentis une sueur glacée me couvrir tout le corps ; la pâleur de Thérèse expirée passa de son front sur le mien ; je demeurai un instant anéanti.

Enfin je m'éveillai, et m'approchai de la table. Je me saisis d'un petit sachet de drap ; j'en retire un papier ployé en quatre, je le déploie, et je reconnais la mèche de cheveux que j'avais coupée à Joseph ! Elle était attachée au papier par un petit ruban cousu en croix ; dans les angles étaient tracés, avec du sang, des mots bizarres et cabalistiques ; enfin j'aperçois une tasse sur le coin de la cheminée, je regarde dedans, elle était pleine de sang et un petit rameau de buis y trempait. Horrible énigme dont je devinai bientôt le mot! auprès de la tasse était un de ces recueils d'impostures qui séduisent les cœurs ignorants et crédules; il était ouvert à une page portant en tête : TALISMAN DE CYTHÈRE. *Moyen infaillible pour*

une jeune fille de se faire aimer et épouser par celui qu'elle voudra.

A ce titre, je sentis couler mes larmes, je jetai un regard plein d'une douloureuse compassion sur Thérèse, morte à mes côtés, au moment où elle avait cru peut-être toucher au bonheur; être souveraine d'un cœur qu'elle allait forcer de sympathiser avec le sien! je lus le mystérieux chapitre : que vous dirai-je? c'était toujours mêmes monstruosités; le bienheureux talisman devait être une boucle de cheveux de l'objet aimé; puis c'étaient des mots sacramentels, à prononcer, à écrire, du ruban en croix, un rameau de Pâque, trempé dans *une demi-once de sang de vierge.....*

— Misérables! m'écriai-je en foulant le livre aux pieds. Je vis en même temps un canif ouvert et taché de sang; je déroulai les mouchoirs qui serraient le bras de Thérèse.... une piqûre noire m'indiqua la place d'où l'infortunée avait vu fuir tout son sang sans pouvoir l'arrêter.... La honte l'avait sans doute empêchée d'appeler du secours, elle était morte d'une hémorragie!

Ici le vieillard s'arrêta en soupirant; puis, tirant de son sein un petit portefeuille, il continua ainsi.

Je n'avais découvert qu'une partie de la vérité; je ne savais pas à quel degré la vertu peut s'élever dans le cœur d'une femme. En regardant de nouveau sur la table j'y découvris une lettre sans cachet et adressée à Henriette. Tenez, jeune homme, lisez, la voici; il chercha dans son portefeuille et me remit la lettre suivante que je transcris ici avec son style en rétablissant l'orthographe. Il n'y manque que l'écriture informe de la pauvre jeune fille.

MADEMOISELLE HENRIETTE,

Je vous prie de m'excuser si je prends la liberté de vous écrire ces deux mots; j'espère que vous ne m'en voudrez pas de ce que je viens vous dire. Je viens de découvrir un grand secret, que le bonheur de l'une de nous deux en dépend.

Pardon, Mademoiselle, mais je sais que vous aimez Joseph et que ça vous ferait bien du chagrin s'il partait pour la guerre ; et moi aussi, je crois que j'en mourrais de chagrin de ne plus le voir. Hé bien, je connais le moyen de le faire rester ici, mais il faut pour cela qu'il se marie. Cela dépendrait de moi, Mlle Henriette ; j'ai en ma possession un talisman qui pourrait me faire épouser par Joseph, mais lui qui est si bel homme, aurait honte d'avoir pour femme une pauvre contrefaite comme moi. Et puis, vous qui êtes ici si bonne pour moi au milieu de tous mes moqueurs, je me reprocherais de vous voler votre bonheur.

Et puis, moi, je suis accoutumée à pleurer.... pourquoi en ferais-je pleurer d'autres ? Non, non ; c'est donc à vous, Mlle Henriette, que je destine le charme qui doit vous soumettre celui que vous aimez. Le bon M. Simonin que je vais mettre dans le secret vous remettra le talisman en question ; tant que vous le porterez sur vous, vous n'aurez rien à craindre ; j'ai demandé à Dieu la force d'y renoncer.

Mille pardons, Mademoiselle, mais j'espère que quand vous serez bien heureuse dans votre ménage, vous songerez que vous le devez à la pauvre Carabosse ; je ne vous importunerai point de mes visites, mais quand vous aurez des petits enfants, je vous demande la permission de les embrasser, les pauvres petits ; ça sera les enfants de Joseph...

Ah ! mon Dieu, le courage me manquerait-il ? je n'y vois plus à écrire... voilà que mes larmes tombent sur mon papier... Ah ! Mlle Henriette, quel sacrifice je vous fais ! Priez le bon Dieu qu'il m'en récompense !...

THÉRÈSE BOUVIER.

Je rendis en silence cette lettre à son possesseur ; je n'osais parler parce que je sentais l'attendrissement me serrer la gorge. Il la remit, sans rien me dire, dans son portefeuille. Puis un instant après : — Savez-vous, me dit-il, à quoi a servi le talisman qui avait coûté la vie à l'héroïque Thérèse ? La mère de Joseph, qui est veuve maintenant, porte au doigt une bague de cheveux ; c'est la boucle que je lui avais coupée pour figurer dans le fatal talisman. C'est tout ce qui lui reste de son fils depuis la bataille de Leipsig.

Pauvre Joseph ! il était déjà devenu lieutenant ; il a trouvé la même tombe qu'un héros, aux côtés de Poniatowski.... Ah ! jeune homme ! quelle journée pour la France !!

Et, comme pour en chasser le souvenir, le vieux soldat passa lentement sur son front sa main mutilée.

EM. LABRETONNIÈRE.

LA MATIÈRE ET L'ESPRIT.

La Matière et l'Esprit se disputaient un jour
Sur le plus ou le moins de leur toute puissance,
La Matière disait : — Je suis tout. A son tour
L'Esprit lui répondait : — Rien n'est que ce qui pense ,
De Descartes telle est la loi.
— A quoi penserais-tu , reprit l'autre , sans moi ?

Je laisse aux plus forts ce litige ,
L'âme et le corps tout est prodige,

G. R.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(5e SÉRIE.)

Nous reprenons, sous le titre de Broutilles, la liste des livres omis dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, ou dans la *France littéraire* de Quérard, que nous fournit la Bibliothèque de la ville. Nous avons dit, *Revue de l'Amis*, t. Ier, p. 204, quel genre d'intérêt nous paraissent pouvoir offrir ces renseignements.

43. — *Parallèle de la poésie et de la peinture, discours académique.* — Paris, Prault, 1737, 29 pages in-12 (par Richard Desherbiers). (Omis dans Barbier et dans Quérard.)

Louis Richard était né à la Rochelle, en 1694, d'Élie Richard, docteur en médecine, et de Jeanne Belin. Son père, marié en 1671, avait laissé à sa veuve, en 1706, quatre enfants, dont il semble, par la date même de sa naissance, que Louis ait été le dernier. Son frère aîné, nommé Élie, comme leur père, était mort assez jeune, dit Arcère, en 1720. Il avait aimé et cultivé les lettres et les arts, et les deux Élie avaient formé avec soin une bibliothèque dont Louis donna, en 1750, une partie à la ville.

Suivant un usage assez comm un au XVIIIe siècle, Louis Richard, pour se distinguer de son frère, joignit à son nom un nom de terre, Desherbiers. Il avait une fortune suffisante, accrue encore par la mort prématurée de son aîné. Il épousa Marguerite Roger, veuve alors de M. Charles Mercier Dupaty, conseiller supérieur au Cap Français (Saint-Domingue), grand-père de l'auteur des

lettres sur l'Italie, et servit ainsi de trait d'union entre ces deux familles distinguées de la Rochelle. L'amour commun des lettres était entre elles un autre lien.

Élie Richard, le père, appartenait à l'Église réformée et n'était, après la révocation de l'édit de Nantes, resté en France que malgré lui. Soit que ses fils eussent abandonné ce culte, soit qu'ils échappassent aux rigueurs des édits par quelqu'une de ces fraudes si communes alors, dont personne n'était, dont tout le monde feignait d'être dupe, et que l'injustice de la persécution rendait peut-être innocentes, Louis acheta la charge de Trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle, et vécut dans cette ville jusqu'en 1750. A cette époque il la quitta pour aller habiter Paris, et sans pensée de retour; car dès l'année précédente, il avait, selon les réglements, converti ses lettres de titulaire de l'académie en celles d'académicien associé.

Il avait été élu membre de ce corps le 2 mars 1735, et avait lu dans ses séances publiques les seuls travaux littéraires que nous connaissions de lui. Le morceau qui fait l'objet de cet article y fut lu le 1er mai 1737. Il déclare lui-même en avoir puisé l'idée dans les réflexions de l'abbé Dubois, sur la poésie et la peinture. Ce discours, bien écrit, a le défaut du genre. Il reste dans les généralités et dans le vague. Cependant on y sent un esprit philosophique, l'amour et le sentiment du beau dans tous les genres, le désir d'unir à la culture des lettres celle de l'art sous une forme qui parle plus aux sens; tendance qui depuis a peut-être été portée trop loin, mais qui là se présente dans de justes limites. Du reste, par le catalogue des livres et du cabinet que M. Richard laissa à sa mort, on voit qu'il était amateur de tableaux et d'estampes, et que c'est un goût auquel il avait été initié par son frère Élie, dont les manuscrits, que malheureusement il n'avait pas donnés à la ville, furent alors vendus à l'encan.

Les autres écrits de Louis Richard ne sont connus que par les indications qu'en donne le *Mercure*, dans

les comptes-rendus sommaires des séances de l'Académie de la Rochelle. Ils annoncent une tournure d'esprit sérieuse. Ce sont : *Discours sur l'éducation de la jeunesse* (novembre 1737); — *sur l'origine de la navigation, la construction des navires des anciens, l'usage qu'ils en faisaient pour la guerre et le commerce* (avril 1739, avril 1741); — *Mémoire sur les sèches* (décembre 1840); — *sur le préjugé trop répandu contre les eaux de la Rochelle* (mai 1743).

Louis Richard mourut à Paris en 1753, sans laisser d'enfants.

44. — *Lettre d'un théologien à MM. les curés de la R....*, sans lieu ni date, 16 pages in-8°.

45. — *Seconde lettre d'un théologien à M. l'évêque de la R...., sur l'ordonnance de ce prélat du 26 février 1788*, sans lieu ni date, XI et 34 pages in-8°. (Omises dans Barbier.)

Deux lettres sur l'état civil des protestants, aux curés et à l'évêque de la Rochelle, par Tabaraud, alors supérieur de l'Oratoire, à la Rochelle.

46. — *La correction provinciale*, sans lieu ni date, 24 p. in-8°. (Omis dans Barbier et dans Quérard.) Je trouve cette note de la main d'Arcère: « Cette brochure qui est dans le genre médiocre, est de M. de Caux, ci-devant de l'Oratoire. »

L. DELAYANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LA FACTION DU CŒUR NAVRÉ.

Décembre 1573.

(FIN.)

Si la comparaison entre les différentes relations des faits relatifs au *Complot du Cœur navré* ne faisait ressortir que des omissions faciles, ou du moins possibles à expliquer, je ne m'y serais peut-être pas arrêté. Mais il y a dans la narration de Goulart cinq phrases qui présentent, ou du moins semblent présenter avec celle de Barbot de véritables contradictions :

1° « Combien qu'il fût question d'un crime extraor-
» dinaire et qui n'a rien de commun avec les autres
» jugements, toutefois on y observa toutes les solennités
» et formalités qu'on saurait requérir ès autres affaires.»

2° » La résolution étoit, comme tous d'un commun
» accord ont confessé et en la question et hors la
» question, de tuer tout sans épargner ni âge ni sexe.»

3° « Tous, hors mis Laplante, étant au lieu du sup-
» plice, nièrent ce que par confessions plusieurs fois
» faites, ils avaient avoué.... »

4° « La nuit d'entre le dimanche 27e et le lundi sui-
» vant, un nommé Guerry, prisonnier en la tour de la
» Chaîne, pour ce fait, se sauva par une fenêtre du côté
» de la mer avec une corde. »

5° « Guillaume Guy, dit le Taillon, sieur de la Bataille, » natif de la Rochelle, ayant volontairement et sans » contrainte confessé plus que tous les autres, et se » jugeant digne de mort, pour avoir comploté un si » méchant acte..... » et sa rétractation sur l'échafaud est omise.

Je reprends ces propositions une à une, mais sans les maintenir dans leur ordre.

« La résolution était de tuer tout sans épargner ni âge ni sexe. » Je laisse de côté cet horrible dessein. C'est celui qu'on prête invariablement à tous les complots qui échouent. Mais que veulent dire ces mots : *en la question et hors la question ?* Uniquement que le patient, détaché, mais en face des instruments de son supplice, de ses bourreaux tout prêts à recommencer, a confirmé les aveux qu'on vient de lui arracher. Il n'y a pas là de quoi dissiper les doutes que suggère toute déclaration obtenue par la torture, et dont sont entachés tous les procès pendant un si long temps.

Tous, hormis Laplante, nièrent ce qu'ils avaient avoué. J'ai mentionné, d'après Barbot, la rétractation de Laplante : il en atteste le *procès-verbal de l'exécution étant au greffe du présidial, aux papiers de Sa Majesté.* Or, de son temps, on savait lire l'écriture des greffiers. Mais cette circonstance même rend impossible un mensonge de la part de l'autre narrateur. Aussi n'y a-t-il pas mensonge. Il faut ici citer toutes les paroles de Barbot. « Ce procès-verbal, ajoute-t-il, contient de plus » qu'ayant été admonesté de son salut par le pasteur » Dumoulin, qui était de Fontenay, il reconnut que sa » confession était véritable. Mais les yeux de ceux qui » l'ont vu et les oreilles de ceux qui l'ont ouy ajoutent » de plus, qui ne se trouve point audit procès-verbal, » que sur les plaintes que fit ce patient de s'être accusé » soi-même et plusieurs autres par des douleurs qu'on » lui avait fait souffrir, ledit sieur Dumoulin, peu cha- » ritable et trop passionné, &.... » J'ai raconté cet acte odieux et je prie qu'on me dispense d'y revenir. Ce

devait être un rude *admonesteur* que ce pasteur ou ce boucher qui froissait les bras mutilés du patient qu'il venait *consoler* sur un échafaud. Or, le ton très animé, si rare chez Barbot, qu'on remarque dans ce passage, ne permet pas de douter qu'il écrivît ici sous la dictée d'un témoin oculaire. Qui osera blâmer le malheureux Laplante d'avoir cédé à la terreur que lui inspirait cet homme, d'avoir rétracté sa rétractation, pour qu'on en finît du moins avec lui, fût-ce par les horreurs de la roue? Ainsi s'expliquent les apparentes contradictions de deux narrateurs véridiques. Mais à quel prix, bon Dieu! Et qu'était ce prêtre chrétien qui dépassait les licteurs de Verrès? Mais revenons. Un érudit doit se préserver même de l'indignation.

Guerry se sauva, dans la nuit du 27 au 28, par une fenêtre de la tour de la Chaîne. Barbot dit que, le 26, il avait été élargi sous caution, avec deux de ses co-accusés. Peut-être ne put-il alors fournir caution? On a vu, en effet, par la cotation des pages 140 et 157 du Brouillard du gouvernement que son affaire à lui fut reprise à deux fois. Le fait du reste est très-secondaire.

Mais que dire de ces mots: Guy, ayant, *volontairement et sans contrainte*, confessé, etc. Ici encore il faut prendre les paroles textuelles de Barbot.

« On décrète, sur lesdites confessions extorquées, » contre Guillaume Guy, écuyer, sieur de la Bataille, » receveur du taillon, issu de l'une des plus anciennes » et honorables familles de la ville, dont les pères ou » les ayeuls avaient eu les principales charges de ladite » administration et gouvernement d'icelle. » (C'est par erreur que Goulart désigne G. Guy, comme ayant été maire.) ..... « Principalement ledit Guy, contre » lequel Jean Salbert, écuyer, sieur des Villiers, était » porté de haine et malveillance par jalousie, ainsi » qu'on en murmurait, qui pour lors avait un extrême » crédit et autorité..... Travaillant au procès contre » ledit Guy, qui avait par *induction et promesse* accusé

» ledit Huet, en présence duquel ledit Guy, mu de la » force de la vérité qui lui fait survaincre celle des » *tourments et rigueurs*, le décharge entièrement..... » Briault, Guerry, Regnault sont élargis, mais c'était » entre deux vertes une mure, pour ce que ceux à qui » on en voulait le plus passèrent pour aller au même » lieu que le premier ; ce qui parut le 28 dudit mois, » auquel l'on *mit à la question* ledit Guillaume Guy, » *qui l'a ordinaire et extraordinaire*, à la révélation de » ses faits, où il s'accuse et en accuse d'autres, et le 29 » dudit mois est condamné d'être atteint et convaincu » de cette trahison, et pour réparation publique de » l'accusation à avoir la tête tranchée, dont la sentence » lui étant lue en la tour du Garault, où il avait été » mené, il dit, en la présence du juge commis à voir » faire l'exécution, qu'il demandait pardon de toutes » ses fautes et péchés, sauf de l'accusation de la susdite » trahison, dont il était entièrement innocent et en dé- » chargeait toutes les personnes qu'il avait accusées. »

Suit la scène de l'exécution sur la place publique et l'intervention d'Huet qui n'ajoute rien au point ici controversé. On le voit : Barbot parle d'abord d'*inductions et de promesses*, de *tourments et de rigueurs ;* mais il ne mentionne qu'après le 28, l'application de la question ; il est donc possible d'admettre que les premières pressions exercées sur Guy ne furent que des tortures morales, de concilier avec son récit celui qu'a accueilli Goulart, et de ne pas attaquer la véracité de ce dernier, si la véracité peut subsister sous tant de réticences. Je ne discute pas la phrase de Mervault, qui transporte au moment de la mort de Guy cette confession volontaire ; elle est indubitablement une interprétation trop confiante et fausse de son texte.

On voit du même coup ce que vaut cette assertion, que dans cette affaire on suivit « les solennités et les formalités qu'on saurait requérir. » Oui, les formes furent suivies. Mais comment douter que les menaces, les instances, les pressions de tout genre furent

employées pour agir sur les juges, quand Barbot ajoute formellement : « Les juges ayant rendu témoi-
» gnage à plusieurs qu'ils avaient été violentés et con-
» traints par menace de mort faite jusque dans leurs
» maisons de donner tel jugement contre le sentiment
» de leur propre conscience, dont ils avaient les larmes
» aux yeux, signant les dictums de mort pour garantir
» leurs vies et leurs familles de misère et de ruine en-
» tière, qui leur était autrement inévitable. »

La multiplicité et la précision des détails, l'allégation des pièces officielles, l'animation, si peu ordinaire à Barbot, ne me laissent, je l'avoue, aucun doute sur sa sincérité. Il n'est pas passionné; mais il se montre partout protestant sincère et aussi zélé qu'on peut l'être en deçà de la passion, zélé surtout pour la liberté communale et rien ne serait plus étrange ici qu'une intention calomnieuse de sa part. Aurait-il été mal informé? Il était enfant lors de ces évènements, mais il est évident qu'il écrit sous la dictée même des témoins. On ne saurait les nommer; mais bien des membres de sa famille avaient occupé les premières charges de la ville, celles de maire, de coélu, de trésorier, dans les dix années qui suivirent cette désastreuse année. Enfin les faits eux-mêmes viennent confirmer ses récits. La réaction est visible. Il fallait que l'opinion se fût montrée bien favorable au parti modéré et à Claude Huet en particulier, pour que ce citoyen, quelqu'énergique qu'il fût, osât, au moment de la mort de Charles IX, qui suivit de si près, se faire hautement l'avocat de la paix.

Enfin, un dernier témoin, d'Aubigné, qui avait vu de près les acteurs de ces faits et ces faits eux-mêmes, écrivant plus de trente ans après, rendait ainsi l'impression qui lui était restée et qui probablement était l'impression générale : « Ce qui les hâta davantage fut
» une entreprise sur la Rochelle...; sur un soupçon
» *assez léger* on mit prisonniers quelques soldats...; les
» prisonniers présentés à la gehenne confessèrent plus

» qu'on ne voulait, et à la mort désavouèrent entière-
» ment, remettant leur confession sur la rigueur de la
» gehenne. »

Je crois donc fortement motivée l'adoption que j'ai faite du récit de Barbot. J'en ai discuté bien longuement la probabilité ; mais c'est qu'il n'y a rien de plus grave que d'articuler un reproche flétrissant pour des hommes qui par ailleurs ont bien mérité de leur patrie. L'étude de l'histoire fait naître bien des doutes. Hélas ! pourquoi ne peuvent-ils pas s'étendre jusqu'à cette triste conviction que nulle époque, nul régime politique, nulle croyance ne met les hommes à l'abri des abus de la force, des soupçons passionnés, des jugements injustes, de l'oppression et de la tyrannie !

L. Delayant.

LES HABITANTS DE LA LUNE.

Un hiver que j'étais à New-York, je dînais à une table d'hôte dans Broadway, tenue par une dame d'origine espagnole, et veuve, à ce qu'elle prétendait, d'un officier français; il y avait là des convives venus de tous les points de l'Europe: des Allemands (il y en a partout sur les bords de l'Hudson), des Hollandais, des Portugais, des Norwégiens, des Suédois et quelques compatriotes.

Comme dans un congrès politique, la langue française était la langue de la conversation générale, ce qui explique peut-être pourquoi nous n'y voyions que rarement des Grands Bretons.

Au nombre des commensaux les plus assidus et des plus intrépides *beuveurs*, comme eût dit Rabelais, se trouvait un petit homme blond, à la face ronde comme un fromage de Hollande, aux lèvres épaisses, aux yeux petits, vifs et légèrement bordés de rouge. Il parlait peu; et, cependant, un soir qu'après dîner, un de nous avait fait servir plusieurs bouteilles de Rœderer et de Cliquot, la conversation atteignit un diapason anormal. Après avoir parlé de choses et d'autres, on compara le Whisky et le Cognac; et delà on fut amené à discuter sur le mérite de la littérature américaine: Edgard Poë avait servi de trait d'union entre ces deux conversations, en apparence dissemblables, parce qu'un de nous avait assuré que cet étrange humoriste n'écrivait qu'après de nombreuses libations, causes du

genre fantastique de ses contes, enfants de l'hallucination plutôt que de la fantaisie.

Notre petit homme blond, que nous étions convenus d'appeler le juif Hollandais, depuis un certain temps paraissait inquiet; enfin il serra convulsivement ses grosses lèvres, devint tout rouge, puis roulant ses yeux avec une vivacité d'oiseau, s'écria :

« Je fous en réponds, moi, qu'Egard Poë, il ne poit chamais trop et que ces récits sont des histoires toutes réelles. »

Un éclat de rire général accueillit cette déclaration : le petit homme, de rouge, devint noir; il saisit une bouteille d'un air menaçant, puis, redevenant paisible subitement, il en vida le contenu dans son verre qu'il but tout d'un trait : il alluma ensuite un cigare et sortit en haussant les épaules.

Je courus vivement après lui, et quand je l'eus rattrappé : « Ces messieurs étaient un peu *lancés*, lui dis-je poliment, et ce qu'ils vous ont dit sur Edgard Poë a paru vous blesser; il ne faut pas vous en formaliser, il n'y a pas eu d'intention méchante de leur part. »

— « Parlez-vous hollandais, me dit-il ? »

— » Je lui répondis affirmativement et, lui, prenant mon bras amicalement, leva les yeux au ciel dans la posture édifiante d'un pasteur de l'église *established* qui reçoit les communications de l'Esprit-Saint, et commença son récit de la façon suivante :

— « Vous m'avez inspiré depuis longtemps de la confiance et de la sympathie, parce qu'à notre *table d'hôtes* (il dit ces mots en très-bon français, quoiqu'en accentuant peut-être un peu trop le *b* et le *d)* il y a certaînes classes d'individus, les Espagnols, les Italiens, les Portugais et vos compatriotes, qui parlent toujours très-haut, très-fort, en même temps, affirment avec aplomb des niaiseries ou des *humbugs*, traitent gaîment, légèrement même ce qui est sérieux, et parlent avec toute la sagesse et le bon sens dont ils sont capables de futilités. »

— « Les Français, cher monsieur, lui dis-je, sous la forme riante et enjouée de leur conversation émettent souvent des pensées très-sérieuses.

— » C'est là précisément ce que je leur reproche, et ce reproche ils se le font eux-mèmes, car souvent ils se décrient plus que ne le feraient les étrangers à leur égard.

— » Oh ! repris-je tristement, c'est que nous avons le tort, nous autres Français, de nous dire plus mauvais que nous ne sommes, et de nous croire supérieurs à ce que nous valons réellement.

— » Je l'ai remarqué, mais je préfère encore cela au défaut des Anglais qui se disent les premiers en toutes choses, et ont fini par se persuader complètement qu'ils le sont en effet. Ah ! monsieur, combien de fois j'ai regretté avec mon pauvre ami Edgard Poë de vivre sur cette terre méprisable, au milieu de ces mécaniques mues par la vanité qu'on nomme des hommes. D'ailleurs, sans connaître personnellement Edgard, vous avez lu sans aucun doute ses récits, qu'il a été obligé de qualifier de contes pour ne pas blesser le sens vulgaire, mais qui sont de très-véridiques histoires. Et cependant y a-t-il un de nous qui ne croit pas au merveilleux ? — Il n'est pas un homme qui n'ait été témoin de quelque histoire surnaturelle. Les timides disent : voici ce que je *crois* avoir vu, mais j'ai été le jouet de mes sens. Ils se mettent ainsi à l'abri du sarcasme, mais ils éprouvent le besoin de confier à quelqu'un ce qu'ils ont vu. La croyance au surnaturel est trop profondément ancrée dans nos esprits pour qu'elle ne soit pas la croyance à une vérité. On rit aujourd'hui des sorciers et des revenants, mais on ne rit presque point des médiums et des esprits frappeurs. Or, monsieur, Edgard Poë a été le témoin de tout ce qu'il raconte ou il le tient d'amis véridiques ; car, pour vous en donner une preuve, je vous dirai que l'aréonaute hollandais.... c'est MOI.

Et le juif darda sur moi les rayons de ses petits yeux

ronds. J'avais bien envie de rire, pensant à part moi que la liqueur de la veuve Cliquot lui avait sûrement porté à la tête; mais je le voyais en veine de confidences, et, attendant une confession amusante, je me retins et lui dis très-tranquillement :

— » Ainsi, Meinherr, vous avez été dans la lune?

— » Non, monsieur, mon histoire n'est pas tout à fait telle que Poë l'a rapportée. Plusieurs raisons m'ont empêché d'aller jusque dans la lune. En première ligne, le manque d'atmosphère autour du satellite, qui n'a pas permis à mon ballon de s'élever au-dessus des dernières limites azurées de l'air. La manière dont Edgard me fait monter dans la lune est tout à fait invraisemblable. J'ai conversé avec un habitant de cet astre, voilà tout; et cet honorable lunatique m'a donné bien des renseignements touchants sur son pays.

— » Mais enfin, comment avez-vous vu un lunatique?

— « Comme j'étais dans mon ballon, à une hauteur telle que je commençais à perdre haleine, je vis arriver vers moi un individu à cheval sur une machine dont je n'ai jamais pu définir le mécanisme et qui, en passant, heurta ma nacelle et s'y cramponna. Il me regarda avec des yeux non moins ébahis que les miens, car sa figure me semblait aussi étrange que la mienne le lui paraissait sans doute. Il n'avait ni nez, ni oreilles, ce que j'expliquai par l'absence d'air dans la lune.

» Il me fit des gestes si expressifs que je compris qu'il était muet, ce qui rendait l'usage des oreilles chez ce personnage d'autant plus inutile. Je compris nettement néanmoins tout ce qu'il voulait m'expliquer, pendant notre longue... conversation, et il saisit de même ma pensée que je lui traduisais avec les mains et non avec la langue.

» C'est de cette façon que je pus lui faire comprendre que je désirais avoir des renseignements sur les mœurs de la lune, et voici ce que j'appris :

» — Il n'y a point de nations dans la lune; tout le

monde vit sur le pied de la plus grande fraternité. Chacun vient en aide à son voisin dans le danger, toutes les fois que celui-ci en a besoin. On se réunit en masse pour la défense commune, et les efforts de tous les citoyens profitent à l'intérêt général. Chacun s'impose de ses bras et de son intelligence pour le service public, de lui-même et sans y être forcé par personne.

» Il y a cependant pour la centralisation des affaires publiques pour chaque partie de notre *monde* — car mes compatriotes ont la faiblesse d'appeler parfois la lune le *monde*, alors qu'elle n'en est qu'une portion peut-être plus petite que la terre, n'en déplaise à nos savants...

— » A cette observation, je ne pus retenir un sourire, et, comme il saisissait le moindre jeu de ma physionomie : est-ce que vous croyez, vous, que la lune est le satellite de la terre ? — Voyant mon affirmation, il éclata de rire. Le créateur de toutes choses, reprit-il, doit bien s'amuser des idées de messieurs de la science dans chaque planète, sur toutes les sublimes créations qui nous entourent. Puis, continuant son récit : il y a, gesticula-t-il, pour chaque division géographique naturelle de la lune, un directeur général des affaires qui est élu par les habitants de son district. Tous ces chefs sont les premiers à consulter leurs administrés et reçoivent d'eux, volontiers, les conseils que ceux-ci veulent leur donner. Ils ne s'aveuglent pas du reste sur leur propre valeur, et s'ils se trompent, ils le confessent franchement, la vérité étant toujours bonne à savoir.

— » Je compris par la suite que le mot mensonge n'avait aucun geste correspondant dans la lune. J'avais bonne envie de lui avouer que les hommes de notre terre avaient l'habitude de se croire très-grands, très-savants, très-spirituels et très-beaux, et de se dire très-petits, très-ignorants, très-simples et très-laids, et que cela s'appelait la *modestie ;* mais je préférai donner un autre cours à nos idées et lui demandai si, dans la

lune, il y avait des différences de sexes et auquel il appartenait. Il me répondit qu'il y en avait et qu'il était un mâle.

— » Alors on doit y connaître l'amour, demandai-je ?

— » Il répondit affirmativement mais d'un air fort triste. Cependant, au risque de commettre une grossière indiscrétion, je le priai de me dire si toutes les femmes étaient fidèles à leurs maris et réciproquement. Il devint fort rouge, ses yeux se voilèrent de larmes, et il m'avoua que tous les ménages étaient loin d'être heureux, et que lui-même était une victime de l'hyménée, mais qu'il avait trouvé une compensation dans les sympathies que son malheur avait rencontrées parmi ses concitoyens. On cherche, dans ce cas, fit-il, à consoler l'époux malheureux en l'entourant d'affection et de respect, comme le père qui aurait perdu un enfant, et la femme, dont l'adultère est découvert, est l'objet du ridicule. On la flétrit d'un geste qui ne se fait point dans la bonne société.

— » Cela ne se passe pas ainsi sur la terre ; c'est l'époux trompé qui est ridiculisé, et peu s'en faut que les femmes infidèles ne soient plus honorées que les femmes honnêtes ; surtout s'il n'y a pas eu de scandale public. On les traite à peu près comme des artistes célèbres.

» Mon lunatique fut si surpris de cette nouvelle qu'il faillit passer par-dessus le bord de ma nacelle et redescendre dans la lune.

» Pour renouer l'entretien, je lui demandai s'il y avait dans son pays des médecins homœopathes et allopathes ; si ces derniers traitaient les premiers de charlatans et si ceux-ci appelaient ceux-là des ânes. Il ne comprit pas d'abord ce que je voulais dire, mais quand je lui eus expliqué ce que c'était que l'homœopathie et l'allopathie, il me dit que toutes les fois qu'un médecin découvrait les bons effets d'un remède quelconque, il s'empressait de le communiquer à ses confrères, qui l'étudiaient et, après en avoir constaté les

avantages, recueillaient cette découverte avec joie et sans jalousie et en profitaient de leur mieux.

— » Oh ! ce n'est pas comme cela sur la terre, où jamais un allopathe ne s'occupe d'homœopathie, et ne se préoccupe de savoir s'il n'y a pas avantage à fondre les deux systèmes et à employer par exemple l'allopathie pour les maladies aigues et l'homœopathie pour les maladies chroniques.

» Je lui demandai quel genre de monnaie on employait dans la lune, et comme il ne comprit pas ma question, je tirai de ma poche un dollar et le lui montrai. Il regarda attentivement l'aigle américain, et crut que je lui demandais s'il y avait des oiseaux dans la lune. Je compris par là qu'on n'y connaissait point l'usage de l'argent et que le libre échange y était pratiqué sur une échelle d'autant plus large que le sol était à tout le monde. Chacun en effet cultive la lune sans la distinction de propriétés qui existe sur notre planète. Tous les travailleurs se portent vers l'endroit qui a le plus besoin de bras ; de cette façon on évite la disette et on obtient des récoltes généralement abondantes, toujours suffisantes. Dans tous les cas, le pays où les récoltes ont été les plus belles s'empresse de porter son trop plein dans la contrée où les biens de la lune ont été maltraités.

— » Tout le monde alors, lui demandai-je, est agriculteur chez vous ?

— » Non certes, répondit-il, nous avons, outre les agriculteurs, les négociants chargés des échanges des denrées, les savants, les poètes, les artistes et une foule d'autres professions. Chacun choisit celle pour laquelle il a le plus de dispositions, et celui qui est chargé de donner, par le frottement, du brillant aux chaussures est aussi estimé de ses concitoyens que celui qui découvrit la preuve que la terre tourne au tour de la lune. En somme on pourait classer la société en deux parts, qui se recherchent et s'estiment : la bourgeoisie et les lettrés.

— » Ce n'est pas comme sur la terre ; les lettrés ne fuient pas la société des bourgeois, mais il s'en moquent un peu ; par contre, les bourgeois n'aiment point les lettrés parce qu'ils en ont peur, et souvent ils feignent de ne pas les estimer.

— » Chez nous, toutes les professions sont également honorées, quand ceux qui les exercent sont honorables. Il en résulte que les magistrats ne croient pas qu'en dehors de la magistrature il n'y ait rien de bien distingué. Les élèves des écoles spéciales ne forment pas un corps séparé, se soutenant et s'admirant comme des francs-mâçons. Les gens de lettres et d'art ne croient point qu'il n'y ait d'esprit que chez eux. Les savants sont bons pour....

— » Ici je l'interrompis brusquement, j'avais un éloge à faire de mes compatriotes : Sur la terre, les savants aussi sont bons pour tout le monde, et plus ils savent plus ils sont modestes, lui dis-je. J'entends parler ici des savants et non pas des poseurs, de ceux qui, ne sachant presque rien, font parade de leurs connaissances intimes et veulent professer les autres.

— » Nous avons aussi dans la lune de ces petits esprits qui, parce qu'ils savent un peu plus que rien. font étalage de leur savoir infiniment petit. On les laisse généralement parler tout seuls et personne ne les écoute ; comme on ne les contredit pas ils se complaisent dans leur propre adoration, et croient avoir produit de l'effet sur leur auditoire. Cela suffit à leur bonheur.

— » Nous avons dans la lune, continua-t-il, une classe de gens peu éclairés, mais fort honnêtes, qui sout contents du présent et tiennent à conserver la société dans l'état où elle est. Ils ne croient pas qu'elle puisse être améliorée. Ils sourient quand on leur parle de ce que nous sommes convenus d'appeler le progrès, mais ils ne s'y opposent pas. Ils ne poussent pas à la roue, mais n'enrayent rien. Ils n'aiment pas les changements, mais ne les redoutent pas, persuadés par l'ex-

périence qu'on ne peut guère obtenir de grands biens sans commencer par souffrir d'un enfantement souvent laborieux et pénible.

— » Avez-vous des journaux dans la lune, lui demandai-je ?

— » Énormément. Chaque opinion est représentée par une ou plusieurs gazettes quotidiennes pour les sciences, les lettres, les arts, le commerce, l'agriculture. les affaires du gouvernement, etc...

— » Ces personnes qui n'aiment pas les changements ne doivent point aimer les journalistes.

— » Comment n'aimeraient-ils point les journalistes puis qu'ils ont le plus grand plaisir à lire leurs journaux ?

— » Mais au moins ils ne doivent estimer que les journalistes de leur opinion ?

— » Nos conservateurs, c'est le nom qu'on donne à la classe intéressante d'individus qui nous occupe, sont des gens de bonne foi et de plus ils sont modestes; par conséquent, ils ne se croient pas seuls capables d'avoir raison ; aussi respectent-ils toutes les opinions quand elles sont la conséquence d'une conviction et non le résultat d'un calcul d'intérêt ou l'obéissance au mot d'ordre d'une coterie, ce qui arrive quelquefois, mais ne peut durer longtemps, ces faussetés là étant promptement démasquées.

— » Tout au moins vos conservateurs doivent estimer fort peu les littérateurs, les artistes...

— » Comme ils aiment à lire, ils estiment naturellement ceux qui font les livres. Comme ils vont au spectale avec plaisir, ils estiment les comédiens, sans lesquels le spectacle ne serait pas possible ; les comédiens, du reste, s'efforcent par leur bonne conduite de mériter cette confiance. Le plus sûr moyen de rendre les gens honorables, c'est de les honorer.

» Parce qu'un homme est artiste du reste, les bourgeois n'en concluent pas qu'il soit incapable de remplir des fonctions sérieuses. Les gens sérieux aiment à avoir

sur les affaires les plus graves les opinions des artistes et aussi des hommes les plus vulgaires, parce qu'ils ne se considèrent pas comme devant avoir seuls le monopole du bon sens.

» Mais il est bon que vous sachiez ce que nous appelons les gens sérieux : ce ne sont pas seulement ceux qui ne sont pas gais, mais ceux qui ont des occupations sérieuses, telles que la direction générale des affaires publiques, la justice, la science, l'amélioration de la culture de la lune, l'éducation des enfants, etc....

— » J'expliquai à mon lunatique que, sur la terre, on appelait généralement gens sérieux les individus qui, se prenant au sérieux, finissaient par faire partager aux autres l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, grâce à leur costume, à la raideur de leur tenue et de leurs discours. Beaucoup de gens sérieux ne cherchent à le paraître que pour dissimuler leur nullité. Les gens capables cherchent généralement à paraître aimables, et dans l'intimité ils ne font jamais sentir leur supériorité. (1)

. . . . . .

— » On a un grand défaut dans la lune, reprit mon homme, c'est de ne pas vouloir admettre comme possibles les idées nouvelles qui choquent l'opinion générale, et on prend en pitié ceux qui les émettent. La croyance générale dans la lune est que la terre est inhabitée ; cette atmosphère qui l'entoure doit être un obstacle insurmontable à ce que des animaux puissent y vivre ; car, croit-on ici-bas, il doit y faire nne nuit éternelle, les rayons du soleil ne pouvant pas évidemment percer cette croûte épaisse. Les gens pieux trouvent qu'il serait contraire aux principes de la religion de supposer que Dieu n'a pas créé tous les mondes au milieu desquels nous vivons en ce moment, unique-

(1) J'ai dû retrancher ici une quantité considérable de discussions que le Hollandais prétendit avoir eues avec son habitant de la lune, ces discussions devant trop allonger cet écrit ; de plus comme elles touchaient de trop près à la politique, à la morale et à la religion, elles n'auraient pu avoir place dans la REVUE. (Note du Traducteur.)

quement pour la plus grande gloire des habitants de la lune. Lorsque je reviendrai sur la lune, si j'ai le malheur de dire que j'ai vu un habitant de la terre, je sais le sort qui m'attend, on m'appellera un terratique, je serai enfermé dans une maison de fous et j'entendrai mes amis me plaindre, en disant : « Son esprit est monté dans la terre ;... la chose est sûre... il a un tour de terre. »

— » Je ne pus m'empêcher de rire de cette déclaration si conforme à ce qui se passe chez nous. Je lui demandai une foule de choses auxquelles il répondit toujours d'une façon qui m'étonna, mais qui me fit prendre la lune en estime de plus en plus, et si, après avoir quitté la terre, nos âmes habitent successivement dans chaque astre en s'améliorant chaque fois, et commencent leurs pérégrinations au sortir de la terre par la lune, je voudrais mourir tout de suite.

» Je ne vous dirai point tout ce dont nous nous entretînmes: il se fait tard ; les rues de New-York, si peu sûres à midi, ne le sont pas d'avantage à minuit, et je n'ai sur moi aucune arme à feu... Encore un mot, cependant, avant de nous séparer :

— » J'avais demandé s'il y avait une aristocratie quelconque dans la société au milieu de laquelle l'habitant de la lune avait le bonheur de vivre. Il m'apprit que les hommes qui ont fait les découvertes les plus utiles ou rendu les plus éminents services sont placés au-dessus de leurs semblables ; on leur rend toute espèce d'honneurs, et on leur évite les ennuis de la vie privée et domestique. Mais cette aristocratie n'est point transmissible, et les enfants des nobles sont obligés, s'ils veulent l'être aussi, de travailler eux-mêmes à leur annoblissement.

» Il y a dans la lune, me dit-il aussi, pour juger les contestations entre les habitants, des tribunaux dont les membres, comme tous les fonctionnaires publics, doivent leur magistrature au suffrage universel. Ils jugent avec une extrême célérité. Chaque partie expose

son affaire avec sincérité, et comme il n'y a point d'avocats, les procès sont vite terminés.

» Plus je causais avec mon lunatique et plus j'admirais la netteté de ses gestes, qui traduisaient admirablement sa pensée. Ce pays, où on n'entend pas un son, ne devait pas être la patrie des musiciens. J'essayai de lui expliquer ce que c'était que le bruit, je lui montrai mon oreille, il la toucha, regarda dans le cornet et ne comprit pas, à son grand regret. Il me fit voir, à son tour, sur sa tête, un de ses organes dont je ne pus comprendre l'usage, et j'admirai l'immensité de la création qui, dans chaque planète, a mis une diversité d'individus si grande. Je lui fis observer qu'il me semblait que sa langue était si claire, que tout le monde devait parler de la même façon. Il sourit d'un air malin qui me fit sentir que j'avais dit une naïveté, et que peut-être je m'étais adressé à un homme éloquent. Je me sentais, du reste, mal à mon aise: je le voyais lire couramment sur ma physionomie mes pensées et je compris que, grâce à cette perspicacité, si les habitants de la lune n'étaient point menteurs, ce n'était peut-être pas un grand mérite de leur part, mais seulement parce qu'ils ne pouvaient dissimuler leurs pensées.

» Mon interlocuteur me fit facilement saisir les finesses de son langage, si je puis appeler de ce nom une façon de s'exprimer où la langue n'avait rien à faire. Il m'expliqua la manière honnête dont se faisaient les transactions commerciales dans la lune, en gestes très-simples; mais quand je lui demandai s'il y avait plusieurs religions dans le satellite, son geste devint dramatique, en quelque sorte oratoire. A ce sujet il me fit de fort belles réflexions que je regrette de ne pas vouloir vous communiquer. Il me fit plusieurs questions sur ce qui se passait sur la terre, mais, trop embarrassé pour lui répondre sans lui donner une mauvaise idée de nos compatriotes, je lui pris les mains en lui disant: mon cher ami, croyez-moi, retournez dans la lune; et,

le poussant hors de ma nacelle, j'eus la satisfaction de le voir remonter très-vite vers la lune, tandis que moi, ouvrant une soupape de mon ballon, je redescendis rapidement sur terre, à Norfolk. Depuis ce tems-là je ne parle presque plus, tant j'ai pris en pitié nos langues terrestres et ceux qui les parlent. »

A ces mots, mon petit hollandais laissa tomber sa tête, en soupirant, sur sa poitrine, puis, comme nous étions assis sur un banc de Washington square, il s'appuya le dos contre un arbre et s'endormit. Au bout d'une ou deux minutes, il ronflait comme une toupie de son pays.

Je pensai qu'il était gris et, le laissant là, je formai le projet de reprendre ma conversation avec lui le lendemain, pour voir si, à jeun, il reprendrait la suite de ses billevesées avec le même sang-froid; mais il ne reparut plus jamais à notre *boarding-house*, et ma conviction intime aujourd'hui, où, mûri par l'expérience, je crois facilement au surnaturel, c'est que c'était un habitant de la lune, qui, pour voyager incognito sur notre planète, avait pris la forme d'un juif hollandais.

LÉON MÉNEAU.

LES ÉTRENNES DU POÈTE.

Un soir, — c'était le dernier de décembre —
Je vis entrer, sans frapper, dans ma chambre,
Humble mansarde au vieux quartier latin,
Une marquise en corset de satin,
Que précédait une folle grisette.
Figurez-vous Célimène et Lisette.

En nos réduits, pauvres nids trop étroits,
Deux on est bien, on ne peut loger trois;
Nous n'avions point alors toutes nos aises.
En ce temps là je possédais deux chaises;
J'en offris une et pris l'autre; entre nous,
C'était bien mal; d'ailleurs, sur mes genoux
Qui vint s'asseoir, Lisette ou Célimène?
Devinez-le. — « Quel bon vent vous amène!
» Dis-je aussitôt. En son Louvre, le roi
» Aura ce soir moins de bonheur que moi;
» Je donnerais ses grandeurs souveraines....

» Nous vous portons, cher petit, vos étrennes, »
Fit en riant la belle au frais minois;
« Elles sont là, dans le creux des deux noix
» Que nous posons sur votre cheminée.
» Vous choisirez, la chose examinée;
» Regardez les. A l'égard de la dent,
» Si m'en croyez, mon fils, soyez prudent:
» Votre destin en dépend pour la vie.
» Soyez prudent, *c'est moi qui t'en convie!* »

Et cependant, sa main en tapinois
Serrait ma main. Lequel fixa mon choix
Des deux présents ? Faut-il qu'on vous le dise ?
Ce ne fut pas celui de la marquise.
Ce que cachait la dame en son écrin
D'heur et malheur, de joie et de chagrin,
Un mien voisin, mais du premier étage,
Pourrait le dire : il le prit au partage.
On m'a conté depuis qu'en grand seigneur
Il écrasait les gens de son bonheur,
Qu'il tenait table et roulait équipage,
Que, si sa plume écrivait une page,
A sa louange on en composait trois,
Que pour clients sa banque avait des rois ;
Mais que son âme, inquiète et farouche,
Jamais n'envoie un sourire à sa bouche
Ni dans ses yeux les pleurs de la pitié,
Qu'il ne connaît l'amour ni l'amitié !

Pauvre oiselet chanteur, cachant ma vie,
De nul mortel je n'excite l'envie,
Je vais à pied et le couvert n'est mis
Chez moi, parfois, que pour quelques amis ;
De vrais amis ! Si j'arrange une rime,
Je n'ai pas même éditeur qui l'imprime ;
Si, sage assez, à pas un je ne dois,
Pour débiteurs je n'ai princes ni rois :
De tels trafics passent ma négligence ;
Je n'ai jamais prêté qu'a l'indigence,
Sans intérêt, souvent à fonds perdu,
Mais en amour ils me l'ont bien rendu !
Pour qui se plaint, faible et tendre, mon âme
Tient un trésor de larmes ; il n'est femme
Plus pitoyable et plus sotte que moi.
Tel qu'un enfant, on me jette en émoi
En me lisant l'Ogre ou Croquemitaine,
Mais en retour, comme Jean Lafontaine,
Je ris mon soûl, si je rencontre un sot....

Lequel des deux a choisi le bon lot,
Du gros banquier ou du pauvre poète ?
Je n'en sais rien. Mais, secouant la tête,
Je sais fort bien qu'avec son air moqueur,
Lisette, un jour, une main sur son cœur,
Me dit tout bas : « Crésus, à cette place,
Mon cher petit, n'a rien qu'un bloc de glace ;
Malgré l'éclat dont on est ébloui,
Ton lot vaut mieux, n'est-ce pas ? — Je dis oui.

— Ami lecteur, au dernier de décembre,
Si Célimène et Lisette, en ta chambre,
Viennent t'offrir leurs cadeaux, souviens-toi
Qu'encor mieux vaut être content que roi,
Et, si m'en crois, tu cacheras ta vie
Loin du fracas... , *ma muse t'en convie !*

X. Y.

LA GRENOUILLE ET LE MANANT.

FABLE.

Plus d'une fois on a vu le jaloux
Sur un rival appelant l'anathème,
Imprudemment hâter les coups
Qui vont s'abattre sur lui-même.

Au retour du printemps, quand tout n'est que chanson,
Par une nuit sereine,
La lune, à l'horizon,
De ses feux argentés illuminait la plaine,
Et, sous les noirs donjons de dame châtelaine,
La grenouille chantait.
— J'aurais mieux fait de dire
Grenouille coassait. — Mais elle, en son délire,
Comme fait maint robin voulant toucher la lyre,
Se grisait de ses chants que l'écho répétait.
Si je voulais médire,
Je pourrais ajouter que Grenouille, en ceci,
Imitait tel ou tel qui des autres se raille
Et qu'on entend souvent aussi
Chanter comme une huître à l'écaille.
Mais venons à notre récit,
Gardons-nous de la médisance :
Il est assez de gens, en France,
Enclins à ce péché maudit
Qu'il est bien d'éviter, je pense.

Près de la mare où notre Jeanneton
S'égosillait, armé d'un long bâton,
Un rustre écoutait en silence ;
Et Grenouille d'enfler sa plus belle cadence,

Croyant ainsi charmer tout le canton.
Une chose pourtant chagrinait la commère :
Non loin, caché sous le rameau,
Le Rossignol chantait, et la voix de l'oiseau
Pouvait empêcher le château
De goûter à loisir sa gamme tout entière.
— Bonhomme, dit-elle au manant,
A quoi te sert donc cette gaule
Que tu gardes, là, sur l'épaule,
Lorsque tu pourrais à l'instant,
Et d'un seul coup sur le feuillage,
De cet oiseau maudit arrêter le tapage ?

— Vraiment ! répondit le malin,
Pour obéir au châtelain,
Dans peu, je vais faire justice....
L'oiseau se tût. Sans tarder le vilain
Du peuple coassant commençait le supplice.

Ceci se passait au bon temps
Où tout Seigneur avait droit de patrouille,
Lorsqu'il voulait, la nuit, sur ses étangs,
Mettre un baillon aux cris de la Grenouille.
Moi, je sais, de nos jours, maint grotesque chanteur,
Grenouille par la voix, grenouille par l'envie,
Qui pourrait aux dépens de sa chétive vie,
De la gaule, à son tour, sentir la pesanteur.

GASTON ROMIEUX.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(6e SÉRIE.)

47. — *Histoire Auguste contenant les vies des Empereurs romains en Orient et en Occident.* — Genève, Crespin, 1610, 2 vol. in-8o. (Omis par Barbier) (par Jacques Esprinchard.)

Jacques Esprinchard, sieur du Plomb, petit port au près de la Rochelle, naquit dans cette ville vers 1570, et y mourut le 29 août 1604.

Nous n'avons guère sur sa vie d'autres détails que ceux qui sont contenus dans l'article que lui a consacré Arcère *(Hist. Roch.*, 11, p. 99 et p. 706) emprunté lui-même presque tout entier à une note rédigée par Colomiès, le père, qui était à peu près contemporain.

La date même de sa naissance, que ne donne pas Colomiès, semble avoir été fixée par de simples conjectures et peut-être faut-il encore l'avancer.

Dans une relation manuscrite des voyages d'Esprinchard, qui est à la Bibliothèque, et à laquelle la note de Colomiès dont nous venons de parler sert de préface, il dit de lui-même. « Après être revenu du collége » d'Orthez en Béarn, où j'avais été envoyé jeune pour » étudier, je m'embarquai le 23 d'avril de l'an 1593. » Il resta à Leide quatre ans, « à cause des beaux exercices de toutes sciences qu'on y voit » visitant pendant les vacances les villes voisines, et au bout de ce temps, « ayant parachevé ses études » il quitta Leide, le 3 mars 1597, pour visiter l'Allemagne, la Suisse et le Midi de la France. Un mois après, il était à Francfort, et Bongars, en lui remettant une lettre, le désigne par le

mot *adolescents*. Ce jeune homme, qui quittait en 1593 le collége pour aller achever ses études en Hollande, et consacrait encore quatre ans à ce soin, avait-il alors plus de 20 ans, et n'est-ce pas plus vraisemblablement de 1573 à 1575 qu'il faut placer sa naissance?

C'est à l'étude du droit qu'il se consacra spécialement à Leide, et il fit imprimer en 1597 ses thèses *de Tutela et cura*, qu'il dédia à Scaliger. La dédicace à cet érudit est sans doute à elle seule une preuve du soin avec lequel Esprinchard cultivait les lettres. On ne recherche pas l'amitié de tels hommes sans partager un peu leurs goûts; or, partout il sut se faire d'illustre amitiés: Welser, Hoeschelius, De Thou, Casaubon lui donnèrent place dans leur intimité.

Du reste ses notes même de voyage donnent une preuve encore plus directe de son amour pour l'étude. Il y parle peu de lui, mais il y est attentif à tout ce qui intéresse les lettres, hommes et choses; il copie partout les inscriptions; toutefois celles qu'il a transcrites nous semblent toutes modernes; il assiste à des discussions de thèses, et, entre autres, à Leipsick à des thèses soutenues en grec; en même temps il recueille avec soin les traditions, les légendes, montrant plus d'érudition que de critique. Peut-être cependant serait-il injuste de lui en faire un reproche; car le plus souvent il n'approuve ni ne blâme: ce sont des notes assez complètes, mais ce ne sont que des notes. Tel qu'il est, ce voyage est certainement ce qu'Esprinchard nous a laissé de plus intéressant. Colomiès pensait que c'était une pièce digne d'être imprimée: il est fort douteux que cela soit encore vrai aujourd'hui. Pour savoir même s'il y reste quelque fait ou quelque document peu connu, il faudrait, ce que je n'ai pas fait, le comparer avec les relations sur les mêmes pays qui ont été publiées.

Voici du reste, telle qu'il la résume lui-même, la liste des pays qu'Esprinchard avait parcourus: Angleterre, Zélande, Hollande, Frise Orientale et Occidentale, Gueldre, Clèves, pays de Berg et de la Marche, territoire

de Cologne, Franconie, Thuringe, Misnie, haute et basse Saxe, Lusacie, Silésie, Moravie, Pologne, Hongrie, Autriche, Bohême, Bavière, Suève, Alsatie, Suisse, Savoye, Bresse, Daulphiné, Provence, Languedoc, Gascogne (et en icelle Armagnac, Bigorre, Béarn) Xainctonge et Aulnis.

Il arriva à la Rochelle, le 24 mai 1598; mais, après six mois seulement de séjour, il en repartit pour aller à Paris.

Au milieu de cette vie si active, il trouvait encore du temps pour d'autres travaux; outre les ouvrages qu'il remettait à publier, « lorsque Dieu lui aurait fait la grâce d'avoir mis fin à toutes ses pérégrinations », il donna en 1598, à Genève, une édition de la *Civile conversation* d'Etienne Guazzo, traduite en français par Belleforêt, dans laquelle il avait inséré et traduit un grand nombre de morceaux récemment ajoutés par Guazzo à son premier ouvrage. Il dédia cette édition à Corneille Vander Myle, gentilhomme hollandais. En réimprimant ce livre à Genève, en 1609, on en a reproduit textuellement le titre, de sorte qu'il semble qu'il ait été publié seulement à cette date.

La même chose arriva pour son *Histoire Auguste des Empereurs Romains en Orient et en Occident*, depuis Charlemagne jusqu'à Rodolphe II. L'édition publiée à Genève, en 1610, où le récit est continué jusqu'en 1609 et qui ne porte pas le nom de l'auteur, pourrait faire douter si on a en main l'ouvrage d'Esprinchard. Mais on voit à la table du livre même que c'est une seconde édition. La première fut publiée en 1600, en deux volume in-8°.

C'est dans la même année et à Genève que, d'après une note de Colomiès assez difficile à lire, semble avoir été donnée une première édition de *l'Histoire des Ottomans*, qu'on trouve indiquée sous le nom de Jacques Esprinchard, comme imprimée à Paris, en 1609, dans le catalogue de la bibliothèque Bodléienne, de 1620.

Ces promptes réimpressions de livres assez considérables semblent garantir qu'ils eurent du succès, mais

ils ne sont ni d'un genre ni d'un mérite qui pût les faire survivre aux changements de la langue. Ce sont des abrégés ; mais le récit y est très net, assez rapide et non pas sans chaleur. La description de la prise de Constantinople par Mahomet II, par exemple, n'y manque pas de vigueur. D'un autre côté il y a de singuliers défauts de proportion : ainsi, on s'étonne de voir que le règne de Charles-Quint est un de ceux qu'il raconte le plus brièvement.

Outre ces histoires, celles qu'il préparait sans doute pendant ses périgrinations, Esprinchard eut part à la traduction des deux premiers volumes des méditations historiques de Camérarius, publiée en 1604 par Simon Goulart, qui le déclare dans la dédicace de son édition de 1610.

Il y a quelques lettres de lui à Scaliger dans le recueil des lettres françaises adressées à celui-ci, publié par Jacques de Rêves, à Harderwick, en 1624.

On voit par une de ces lettres qu'il était encore à Paris en 1601 ; peut-être ne revint-il à la Rochelle que vers 1603, et y était-il depuis peu de temps lorsqu'il montra tant d'intérêt pour la formation de la Bibliothèque. Ce n'est du moins que le 12 janvier 1604 qu'il fut reçu Pair de la commune à la place de Mathieu Baudoux. Il ne jouit pas longtemps de cet honneur et de la considération qu'il s'était acquise dans la ville.

Une maladie contagieuse, que les contemporains désignent sous le nom de peste, sévissait alors à la Rochelle. Au mois de juillet 1604, à Mireuil, lieu où l'on évacuait les malades, il était mort 200 personnes ; une sorte de panique s'était jointe aux rigueurs du fléau, et tant de personnes quittaient la ville que l'on fut obligé de décréter que ceux qui coucheraient plus de deux nuits dehors, échevins, pairs ou bourgeois, perdraient leur état.

Telles étaient les craintes des pays voisins, qu'un chroniqueur du temps relève le courage des habitants de Saint-Jean-d'Angély, qui offrirent aux Rochelais de

la farine, pensant qu'on n'oserait pas leur en apporter du Poitou. En même temps on ordonnait à Saint-Jean un jeûne solennel, à cause de cette affliction.

Ce tableau peut servir à relever notre époque à nos propres yeux.

Esprinchard fut une des victimes de cette maladie. Il mourut le 29 août 1604. Arcère n'a dit le 28 que par une erreur du copiste de Merlin. Lestoile en mentionnant cette mort accorde des regrets à « cet homme d'une douce, droite et chrétienne compagnie. »

Sa veuve lui survécut peu. Le fléau l'emporta aussi, le 10 septembre, à Marsilly.

Esprinchard ne vécut donc que bien peu dans sa patrie. Cependant, il chercha à la servir, il l'aima et il aima les lettres. Ces deux qualités peuvent éveiller pour ce laborieux jeune homme sitôt enlevé une mélancolique sympathie.

48. — Léon d'Arger. *Oraison funèbre de Mgr Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle.* — Rochelle, 1726, in-4°.

49. — Léon d'Arger. *Oraison funèbre, de Ch.-A. de Matignon.* — Rochelle, 1731, in-4°.

Nous n'avons que très peu de renseignements sur Léon d'Arger, chanoine de l'église de la Rochelle; il ne figure dans aucune biographie que je connaisse, et ses discours imprimés n'ont pas été mentionnés par M. Quérard, quoique la Bibliothèque historique de la France eût pu les lui indiquer.

Je ne puis préciser ni le lieu ni la date de sa naissance; mais celle-ci doit être placée vers 1676, puisque son acte de décès lui donne environ 80 ans au mois de décembre 1756. En 1725 il était chanoine de l'église de la Rochelle; il fut chargé, cette année de l'oraison funèbre de l'évêque de ce diocèse, Mgr Etienne de Champflour, et, en 1730, de celle du maréchal de Matignon, gouverneur de l'Aunis.

Il fut un des fondateurs de l'Académie de la Rochelle, et contribua beaucoup à son établissement par le mouvement qu'il se donna, en 1731, auprès du marquis de Bourzac, premier gentilhomme du prince de Conty, pour obtenir la protection princière dont alors ces corps ne pouvaient se passer. Aussi fut-il compris sur la liste des académiciens nommés en 1732, par le Roi, où l'on comptait un tiers des membres appartenant à l'église. Cette alliance, bien plus générale alors qu'aujourd'hui, entre le clergé et les hommes lettrés, était certainement une des forces des sociétés littéraires.

D'Arger fut un des membres assidus de l'académie et en fut plusieurs fois directeur pendant les dix premières années de son existence ; il fut chargé, en 1734, de haranguer M. de Matignon, le fils du maréchal, qui avait succédé à son père dans son gouvernement ; en 1735 et en 1736, il ouvrit les deux séances publiques par des discours inspirés par la circonstance. A cette même séance, du 18 avril 1736, il lut une ode sur la paix, et à celle du 16 avril 1738 une épître sur les agréments de la campagne.

Aucun de ces écrits n'a été conservé. D'Arger ne peut donc être connu que par ses deux oraisons funèbres ; savoir :

Oraison funèbre de Monseigneur Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, prononcée dans l'église de la Rochelle, le 17 janvier 1725. — Rochelle, 1726, veuve Fr. Courson, 60 pages, in-4°.

Oraison funèbre de Charles-Auguste de Matignon, maréchal de France, gouverneur du pays d'Aunis, ville et gouvernement de la Rochelle, prononcée dans l'église de la Rochelle, le 15 février 1730. — Rochelle, imprimerie de Jean Bonnet, 1731. Chez Michel Salvin, libraire. — 42 pages, in-4°.

Ces deux oraisons funèbres sont complètement oubliées ; c'est la destinée ordinaire des ouvrages de ce genre. On dirait que c'est à eux que s'applique dans toute sa rigueur la dure sentence de Boileau :

« Il n'est pas de degré du médiocre au pire. »

En dehors des œuvres de Bossuet, je ne pense pas qu'on trouve six oraisons funèbres qui aient préservé de l'oubli le nom de leur auteur et qu'on cite encore, fût-ce sans les lire.

Il n'y a pas à appeler de cette sentence et ces discours ont conservé peu d'intérêt. Je ne doute pas pourtant qu'ils n'aient mérité et obtenu du succès dans leur temps. La phrase de M. d'Arger est quelquefois longue et un peu traînante; elle affectionne des constructions que je crois peu correctes; mais elle a de l'ampleur, du souffle, onet y sent encore l'inspiration d'une grande école.

M. d'Arger n'était pas un Bossuet, pour voir et peindre à grands traits les combats, pour tirer de la chûte définitive des Stuarts de grandes et terribles leçons; d'ailleurs M. de Matignon n'était pas un Condé, les efforts impuissants des prétendants n'avaient pas l'éclat des malheurs de Charles Ier, et la conduite de la cour de France dans cette affaire eût gêné peut-être la parole même du grand orateur. Aussi l'éloge funèbre de M. de Matignon a-t-il peu de couleur.

M. d'Arger peint avec plus de clarté et d'animation les luttes de M. de Champflour en faveur de la bulle *unigenitus*, et, ce qui a conservé plus d'intérêt, ses soins infatigables pour son diocèse, son inépuisable charité. Quoiqu'il n'ait pas su détendre assez son style, quoiqu'il soit trop souvent refroidi par son respect de je ne sais quelle dignité officielle et cérémonieuse, il fait sentir pourtant et partager l'émotion qu'il éprouve, et je n'hésite pas, pour ma part, à préférer cette oraison funèbre à la précédente.

Après le 13 décembre 1741, je ne retrouve plus la signature de M. d'Arger sur les registres de l'académie. Il ne quitta pourtant pas la Rochelle, car alors il eût pris des lettres d'associé, et il figure encore en 1752 sur la liste des titulaires.

Il mourut non pas le 26 novembre 1756, comme le disent Arcère et la Bibliothèque historique de la France, mais le 17 décembre de cette année, comme le constate son acte de décès, inscrit dans le registre particulier des membres du chapitre enterrés à la Cathédrale.

50. — *Les quatre repas*, poème, par Despéroux. — 1788, in-8°. (Omis par Quérard.)

La *Charente-Inférieure* a publié, en 1836, une notice sur Despéroux.

51. — *Requeste de Vivien-Outrepasse, souffleur juré et huissier jureur privilégié.* — 1753, 7 pages, in-4°. (Omis par Barbier et par Quérard.)

« Cette lettre est de M. de la Rochette, chevalier de Malte, à M. l'abbé N....., grand-vicaire de Saintes, qui l'avait prié à un dîner d'apparat à l'évêché, auquel il ne put pas se trouver. »

Note d'une main qui m'est inconnue, mais sur un volume qui appartenait à M. Théod. Pagez.

L. DELAYANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 JANVIER 1865.

DE LA MORALE DES PAIENS

AUX DERNIERS TEMPS DU PAGANISME.

Simplicius : Commentaire sur le Manuel d'Épictète. — Moralistes grecs, publiés par M. Dubner. — Les Entretiens d'Epictète recueillis par Arrien, trad. par V. Courdaveaux.

L'histoire du lycée ou collége royal de la Rochelle n'est pas longue, puisque plusieurs de ses fonctionnaires actuels l'ont vu naître. Cependant, si l'on dressait la liste des professeurs qui y ont passé, on y trouverait déjà bien des noms qui se sont fait distinguer au théâtre ou dans la presse, dans les journaux ou par des livres.

Ces réflexions, que tant d'écrits auraient pu m'inspirer, se sont présentées à moi à l'occasion d'un volume qu'a publié récemment M. Courdaveaux, qui fut ici professeur de seconde, en 1848 et 1849. Après avoir donné des thèses sur le Traité de Gilles de Rome, *de regimine principum*, et sur l'Immortalité de l'âme dans le stoïcisme, et un Traité du beau dans la nature et dans l'art, il a fait imprimer une traduction des *Entretiens d'Epictète recueillis par Arrien*. Ce livre m'a reporté vers des notes sur un sujet analogue, que je prenais précisément au temps où il était mon collègue. Revues ainsi après un long oubli, ces notes ne m'ont

pas paru dénuées d'intérêt, et je les réunis pour vous les soumettre.

Elles ne visaient pas à être une appréciation nouvelle du stoïcisme. Si elles avaient eu cette prétention, je n'oserais pas les présenter après tant de travaux importants qui sont intervenus depuis ; après le mémoire sur le stoïcisme, où M. Ravaisson a révisé et, ce me semble, singulièrement adouci le jugement qu'il avait porté sur cette grande doctrine dans son essai sur la métaphysique d'Aristote, et surtout après le chapitre sur Epicure et Zénon, qui est, à mon gré, la principale partie de l'*Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, de M. J. Denis. Mais je m'y proposais un but moins élevé, plus restreint, et le livre qui en était l'objet presque unique, le *Commentaire de Simplicius sur le Manuel d'Epictète* n'a, que je sache, attiré l'attention particulière de personne.

Je vénère, autant que qui que ce soit, les grands philosophes de l'antiquité ou des temps modernes; mais j'avoue que j'ai toujours aimé à y joindre certains auteurs secondaires, dont les idées moins originales, moins fortes, moins liées, sont quelquefois plus étendues, et, dont, pour tout dire, je ne me sens pas si éloigné. C'est un admirable livre que le *Manuel d'Epictète* : mais j'aimerais à savoir ce qu'y puisait pour la direction de ses pensées et de sa vie, non pas un philosophe ou ce sage introuvable du stoïcisme, mais un esprit cultivé, un honnête homme de ce temps. Lucien rapporte qu'un sot acheta trois mille drachmes la lampe de terre d'Epictète, s'imaginant qu'en lisant à la lueur de cette lampe, il deviendrait semblable à ce grand vieillard. Eh bien ! j'avoue ma sympathie pour ce sot. Il me semble que la conscience interrogée à la lueur de cette lampe, à la lueur des souvenirs qu'elle évoquait, devait en effet répondre avec plus de fermeté. Cicéron recommande d'avoir présent à la pensée quelque sage de l'antiquité, et de se demander ce qu'il penserait de nos actions. Il me semble que cette lampe y aidait.

Quoiqu'il en soit, cette lampe est sans doute cassée ; la seule chose qui nous reste d'Epictète, c'est son *Manuel*. Ce recueil de pensées qu'Arrien avait extraites des entretiens de son maître paraît avoir été réellement ce qu'annonçait son titre, un livre qu'on avait sans cesse à la main. Des chrétiens mêmes l'avaient approprié à leur usage, et nous avons encore deux de ces rédactions qui n'offrent, avec l'original, que de légères différences. Dans l'une, celle qu'on attribue à Saint-Nil (ve siècle), je ne vois qu'un changement important : Epictète appuie ses dernières maximes sur l'immutabilité du destin, Saint-Nil sur la puissance et la sagesse de Dieu. L'un dit les Dieux, cite Socrate ; l'autre dit Dieu, cite Saint-Paul. Les autres différences se bornent à quelques retranchements, à quelques modifications de mots. La seconde est une paraphrase anonyme, faite par un moine de la secte des hésichastes, ou tranquilles, ce qui ne s'éloigne guère de l'ataraxie des stoïciens. Ici encore les changements sont légers. Arrien a fait du manuel un guide du bonheur ; le moine écarte ce mot pour le remplacer par celui de piété : il chasse soigneusement de son texte le mot femme. Il retranche peu et n'ajoute rien.

Mais nous avons encore sur le *Manuel* un ouvrage bien différent de ces deux-ci : ce n'est pas une simple reproduction légèrement modifiée, c'est un commentaire qui respecte le texte et le développe. Son auteur, Simplicius, ne se borne pas à conserver la lampe, il y verse de nouvelle huile. Il me donne presque cet homme que je désirais tout à l'heure. C'est un lettré, mais non pas un grand philosophe. Il aime à se rendre compte de ses idées ; il connaît les philosophes, il ne se met à la suite d'aucun, et on a pu également le réclamer pour Platon, pour Aristote et pour Zénon ; il tendrait plutôt à les concilier ; on l'a appelé le ciment des philosophes, *philosophorum coagulum* ; en réalité il a bien moins la rigueur logique du sectaire, que l'étendue pratique du bon sens. Comme, en outre, il est le

dernier en date des moralistes païens, on peut vraiment chercher dans ses écrits (puisque, faute d'observations directes et de conversations, il faut bien avoir recours à des écrits), les opinions d'après lesquelles un honnête homme dirigeait sa conduite au VIe siècle, c'est-à-dire dans les derniers jours du paganisme.

J'aime à voir l'homme sous l'auteur, surtout quand il s'agit d'un moraliste : il faut bien savoir si celui qui juge la vie, a connu la vie. Un mot donc sur Simplicius.

En 529, un édit de Justinien interdisait l'enseignement à tous ceux qui n'avaient pas reçu le baptême. Après avoir retenti de la grande voix de ses orateurs, après avoir été animée de la voix de ses philosophes, privée de la liberté politique, Athènes devenait silencieuse, et sept hommes la quittaient. Ils s'en allaient en Perse, s'imaginant qu'ils y trouveraient non pas seulement un maître plus prudent et plus juste que le leur, mais un prince philosophe, tel que l'avait rêvé Platon. Bientôt détrompés, fatigués des mœurs grossières des Perses, las de l'exil, ne pouvant oublier leur patrie, ils y revinrent en 533, mais suivis de la faveur de Cosroès. Ce prince, disent les historiens, régla par une clause du traité qu'il imposa aux Romains, que ces hommes ne pourraient jamais être contraints de feindre une pensée qui ne serait pas la leur ou d'abandonner leurs opinions ; et jamais il ne souffrit la violation de cet article. Ainsi, du moins, l'affirme Agathias, historien peu favorable à Cosroès, qui se plaint que ses contemporains, Romains ou Perses, l'aient trop vanté, et qui lui attribue cette gloire étrange d'avoir protégé des sujets contre l'injustice et la tyrannie de leur propre souverain.

Simplicius était un des sept. C'est à peu près là tout ce que l'histoire dit de lui. Il devait être fort jeune au moment de son exil, et doit avoir vécu assez longtemps, puis qu'il a écrit contre Jean Philopon, qui publiait encore des ouvrages en 617 et ne mourut qu'assez

longtemps après. On tient pour constant qu'il était né en Cilicie, bien que Suidas l'appelle quelque part Phrygien; on croit qu'il fut disciple d'Ammonius, fils d'Hermias, et lui-même appelle Damascius son maître. Ne pouvant enseigner, il employa ses loisirs à écrire de nombreux commentaires sur les livres des philosophes: on en a de lui sur les traités d'Aristote sur la physique, sur l'ame, sur le ciel et sur les catégories. On en a perdu sur la métaphysique d'Aristote et sur la physique de Théophraste. On croit, peut-être un peu à la légère, qu'il en avait fait sur la rhétorique, sur les syllogismes, sur Jamblique. Il essayait, ce semble, d'échapper à l'ennui, peut-être au chagrin, par le travail.

Quant à son commentaire sur Epictète, on n'en a jamais révoqué en doute, ni l'authenticité, ni le mérite. Tous les érudits l'ont loué, mais il n'est pas sorti du domaine des érudits, et, à moins que ce ne soit Buhle, qui a inséré dans une revue de Gœttingue une dissertation sur Simplicius, je ne connais personne qui ait essayé de le vulgariser. Il est bien probable que, si j'avais lu le travail du savant Allemand, je n'aurais pas essayé celui-ci; mais puisque je n'ai pu me le procurer, et qu'il est comme non avenu pour la plupart des Français, il ne m'empêchera pas de poursuivre ma tentative.

Dès sa préface, Simplicius détermine nettement le but de son commentaire. S'en référant à Arrien pour la vie d'Epictète, il se bornera à expliquer les maximes dont on doit la réunion à ce même disciple: mais il ne s'adresse pas à tout le monde. Il divise en quatre classes les lecteurs possibles. Les uns sont les purs, sur lesquels les passions n'ont plus d'empire; les autres les contemplatifs, plus élevés encore: désormais au-dessus de la lutte, ils n'ont pas besoin qu'on les aide. Une troisième classe comprend ces gens plongés dans la matière, qui s'imaginent que l'âme est une partie ou une fonction du corps, plus voisins de la brute que de

l'homme (je ne cherche querelle à personne, et c'est Simplicius seul qui parle ici); ceux-là ne voudront pas de cette étude, et n'en sont pas dignes. Restent les hommes qui croient qu'ils sont une âme raisonnable, dont le corps est l'instrument; vivant de la vie commune, prenant femme, ayant des enfants, jouissant, autant qu'ils peuvent, des douceurs de la vie, mais n'en comprenant pas moins que l'âme a sa nature propre, son bien propre auquel elle aspire, la liberté, pour laquelle Dieu l'a créée. Ce sont ceux-là qui s'efforcent d'atteindre les vertus morales et civiles; c'est à eux que s'adressent ces maximes, à eux qu'elles veulent faire voir que cet affranchissement de l'âme lui assure le bonheur, sans qu'il y ait besoin de tenir compte des récompenses qui suivent la vertu après la mort, quoique ces récompenses en soient une suite nécessaire. — On le voit; Simplicius, dès le début, se sépare de son auteur; le principal reproche que M. Courdaveaux fasse à Epictète et aux stoïciens, c'est d'avoir ou nié ou négligé totalement l'immortalité de l'âme; il est incontestable, au moins, que tout leur système tend à s'en passer. Simplicius, au contraire, l'affirme très-nettement, mais il se rapproche d'eux en en faisant la conséquence, non pas le principe ni le but de la vertu. Il se conforme non-seulement à la doctrine d'Epictète, mais à toute école issue de Socrate, en affirmant que le bonheur et la vertu, s'ils sont distincts, sont inséparables. Platon et Cicéron ne disent pas autrement, et Saint-Ambroise lui-même, bien qu'il fasse découler le bonheur d'une autre source que ses devanciers, répète avec les expressions mêmes de Cicéron, qu'il n'y a d'honnête que ce qui est utile, d'utile que ce qui est honnête.

Bien que Simplicius ait choisi ses lecteurs, il songe à temps que les opinions les plus saines et les plus fondées sont peu solides, si elles ne sont acceptées après un mûr examen et unies entre elles d'un lien scientifique. Il se résout donc à donner cette base aux préceptes d'Epictète, et, dès sa préface, il démontre

ce que le maître a pris pour donnée, que l'homme est une âme raisonnable, qui a le corps pour instrument. Mais sa démonstration à cet égard est toute empruntée au premier Alcibiade de Platon. Comme il fait un commentaire et non un traité, il ne suit pas cette marche dogmatique que nous aimons; il n'établit pas ses dogmes *ex professo;* il n'a pas non plus cet art aimable qui semble rencontrer les questions sans les chercher, et qui donne tant de charme aux dialogues de Platon: il attend que les maximes qu'il développe amènent des dissertations dans lesquelles il s'étend, non pas sans complaisance; elles interrompent un peu la marche du commentaire, et Dacier, qui l'a traduit, a cru pouvoir les en détacher et les mettre à part; elles ont leur ordre toutefois, qui constitue une méthode, et par leur ensemble elles forment une véritable base métaphysique, solide piédestal de la morale stoïcienne. Cet ordre est celui-ci : Dès les premiers mots d'Epictète « *des choses les unes dépendent de nous, les autres n'en dépendent pas.* » Simplicius prouve que l'homme est un être libre. (Ch. 1er.) Il soutient ensuite que les choses extérieures, quelque désastreuses qu'elles soient, ne sont pas des maux (ch. VIII, édit. Didot); que le mal n'est pas un principe existant par lui-même (ch. XXVII); qu'il y a un Dieu dont la Providence gouverne tout avec justice et sagesse (ch. XXXI.)

Cet ordre est rationnel, et je me garderais de le renverser s'il s'agissait de soutenir une polémique. Il est clair, en effet, que la liberté et la morale, qui ne peut être conçue sans la liberté, ne dépendent d'aucun système; ce sont des faits que l'observation saisit directement et avec une foi aussi invincible qu'elle saisit les corps; et comme tout système, c'est-à-dire toute hypothèse, est rejeté quand il ne peut se concilier avec un fait bien constaté, tout système qui ne peut admettre la liberté périt par cela même. Mais comme il s'agit ici d'exposer et non pas de soutenir les idées de Simplicius, je trouve plus commode de substituer à l'ordre de génération

psychologique l'ordre de génération métaphysique, de redescendre le fleuve au lieu de le remonter.

Il y a des dieux, ou plutôt un Dieu, c'est le mot qu'adopte bientôt Simplicius. Il en trouve la preuve dans la croyance universelle des hommes, dans la nécessité d'une cause première; d'un premier moteur; de quelque chose de fixe qui règle le perpétuel changement des choses, de simple d'où émanent les composés; d'une source d'où découlent ces notions primitives et absolues, intelligibles et divines, qui se trouvent au fond de toute pensée humaine. Ainsi donc il y a un être un, cause de toutes choses, qui est tout avant tout, cause des causes, principe des principes, Dieu des dieux, puissance des puissances comme bonté des bontés; et cet un, ce principe, ce bien, ce Dieu, sont une même chose. Et cette cause suprême n'a pas de nom qui lui soit propre; c'est nous qui par une appellation que Simplicius tire étymologiquement du cours rapide des astres, l'avons appelé Dieu, qui l'appelons le maître, le pieux, le bon, le puissant, le miséricordieux, parce que nous ne pouvons trouver de mot qui le désigne mieux.

Dans ce flux de paroles pour nommer l'ineffable, comme dans cette crainte respectueuse, on reconnaît l'élève des Alexandrins; par eux ou par lui-même, Simplicius a reçu l'influence de l'Orient et celle des nouveaux pythagoriciens. On rapprocherait facilement de son langage celui d'Hiérioclès. Ce n'est pas l'invention en métaphysique, mais la tentative de donner la métaphysique pour support à la morale stoïcienne qui le caractérise.

Ce Dieu est une providence. Omniscient et tout puissant, comment abandonnerait-il son œuvre? par dédain? il l'a faite. Par impuissance? par lassitude? par paresse? par crainte de troubler son calme? C'est l'assimiler aux hommes, et même aux derniers des hommes. Or, l'homme, animé, raisonnable, pieux, tient une grande place dans l'ensemble de l'œuvre. Il

ne saurait donc être négligé. La loi de Dieu régit tout, et régit les causes d'après lesquelles, selon l'usage que nous faisons de notre liberté, nous devenons bons ou mauvais. Comme la lumière du soleil éclaire tout et fait que certains êtres voient, certains êtres sont vus, sans qu'il y ait d'effort de la part du soleil, de même, et bien mieux, sans effort de Dieu, la bonté divine qui a donné le soleil au monde, se répand sur tous les êtres.

Mais les succès des méchants, les souffrances qui atteignent les gens de biens, paraissent, surtout à ceux qui souffrent, accuser cette providence. C'est là une objection bien ancienne mais non vieillie, si la vieillesse entraîne l'idée d'affaiblissement. On a essayé de deux voies pour dissiper les difficultés tirées de l'existence du mal physique et du mal moral. *A priori*, en disant que le mal ne peut venir ni d'un Dieu bon et sage, ni d'un principe, c'est-à-dire d'un Dieu du mal : *a posteriori* en soutenant que ni les désordres physiques ni les souffrances, ni les fautes de l'homme ne sont réellement un mal, que ce ne sont que des parties de l'œuvre dont la disparition appauvrirait l'ensemble. C'est hier, eu égard à l'immensité des âges, que deux puissants esprits, Bayle et Leibnitz, se renvoyaient cette balle sans avoir résolu la question pour personne. Ce n'est donc pas une solution qu'il faut demander à Simplicius, et il n'y a guère qu'un intérêt de curiosité à chercher comment se tirait de là un païen du VIe siècle.

Il est évident de soi, dit-il, qu'un Dieu bon, sage et tout puissant ne peut-être l'auteur du mal, et il est absurde de dire que le mal est un principe, c'est-à-dire qu'il y a deux principes, l'un bon et l'autre mauvais : car ces deux principes seraient contraires, or deux choses ne peuvent être contraires qu'en appartenant à un même genre, et par conséquent en ayant un principe commun. Deux choses contraires ne sauraient donc être des principes. Je ne donne pas l'argument

comme bien fort, et il me semble que deux principes pourraient être parfaitement étrangers l'un à l'autre, et paraître contraires à notre esprit, seul point où ils se rencontrent. En général Simplicius me paraît plus subtil que vrai dans toute cette polémique où il combat les Manichéens sans les nommer, mais avec des détails qui ne laissent pas de doute sur son but. Il importe peu de le suivre dans cette lutte contre des erreurs oubliées, au moins sous la forme qu'elles avaient alors.

Il reste plus dans son rôle de moraliste, en faisant remarquer qu'en admettant un principe du mal que Dieu même n'a pu vaincre, on s'ôte le droit de demander à l'homme le droit d'en triompher: on supprime la liberté humaine; mais comme s'il n'y a pas de liberté il n'y a plus de mal, on supprime le mal en voulant lui donner un principe éternel. Du reste dans toute cette guerre de subtilités, Simplicius respecte l'intention de ses adversaires; il admet que c'est par piété qu'ils sont devenus impies, et que c'est pour éviter la fumée qu'ils se sont jetés dans le feu.

Mais quelle origine faut-il donc assigner au mal? Il faut chercher ce qu'est le mal, avant d'en indiquer la source. Par sa nature même, le mal ne saurait avoir de perfection, or toute substance a sa perfection; donc le mal n'est pas une substance; il n'a pas d'essence; il n'est qu'un accident, que la privation du bien; ou plutôt, comme on ne poursuit pas le mal pour lui-même mais pour les avantages qu'on lui suppose, il n'est que l'ombre trompeuse du bien. Mais pourquoi l'homme est-il exposé à cette erreur?

La perfection du monde exigeait que les êtres de tous les degrés fussent réalisés; qu'il y eût des êtres immobiles et immuables, qui fussent le bien même; des êtres qui sans être bons par eux-mêmes, adhérassent pourtant constamment au bien; enfin des êtres inférieurs, qui ne se mussent pas d'eux-mêmes, mais qui fussent mus; ce sont les corps. Il y a là encore des

traces de ces subtilités des néo-platoniciens, des néo-pythagoriciens, dont Simplicius était le disciple; mais il est plus facile à l'homme de concevoir que de bien déterminer des êtres supérieurs à lui. Les corps incapables de se mouvoir d'eux-mêmes ne peuvent être mus que par les âmes du dernier degré, et cette union ne pouvant être que temporaire, la mort en est la suite nécessaire. Mais la mort n'est un mal ni pour l'âme qu'elle délivre, ni pour le corps qui retourne à ses éléments impérissables eux-mêmes, ni pour l'ensemble des choses puisque toute décomposition amène une composition nouvelle, que toute mort est une naissance. Il n'y a donc pas de mal physique.

Restent les erreurs, les fautes de l'âme humaine, et celles-là sont un mal réel. Mais ce mal est une conséquence d'un plus grand bien, de la liberté. Il est inévitable, et il est bon que l'homme puisse faire le mal, mais qu'il le fasse de lui-même. Placé, par sa nature, comme un intermédiaire entre les êtres supérieurs et les êtres inférieurs, entre les âmes qui tendent toujours vers les hautes régions et les brutes qui se courbent vers la terre, par l'effet de sa libre volonté, il s'approche à son choix des unes ou des autres. Destiné à avoir un corps mortel, à ne faire qu'un avec ce corps, il ne pouvait avoir qu'une connaissance appropriée à cette nature, il devait avoir des appétits communs avec les brutes. Comment, sans ces appétits, pourvoir aux besoins de l'alimentation, à ceux de la génération? Il n'y a là qu'une conséquence des lois de l'ensemble; il n'y a pas encore de mal. Mais ce plaisir joint à la satisfaction des besoins est une cause de déviation. L'homme le prend non pas pour la condition nécessaire, pour l'ombre d'un bien, mais pour le bien même, et il s'élance vers lui de toute sa force. Quelquefois après avoir obéi au délire de ses passions, il reconnaît le vide de ces plaisirs, il trouve dans ses erreurs le remède et la guérison de ses erreurs mêmes. Mais, si, sans y être contraint, il se laisse glisser sur une pente funeste,

s'il oublie sa ressemblance avec Dieu, s'il méconnaît son origine, et se jette de tout son élan vers la vie des corps, vers la vie des brutes, alors il est victime de son propre choix ; alors est né le mal.

Puisque le choix seul est un objet de louange et de blâme, puisque le mal ne se glisse que sous l'apparence du bien, on peut dire encore que Dieu aurait dû garantir l'homme de cette erreur et prévenir ainsi le mal. Mais c'est dire qu'après avoir produit un être apte à choisir entre le bien et le mal, il fallait ne jamais le laisser choisir le mal, ou qu'il fallait le former tel qu'il ne voulût jamais le mal ; c'est vouloir concilier le choix et la nécessité, c'est-à-dire des contradictoires, ou supprimer l'homme de la nature.

Dans une philosophie qui repose ainsi tout entière sur la liberté, il faut bien non pas établir la liberté, c'est un fait d'observation quotidienne et universelle, mais discuter les objections qu'on oppose à cette invincible croyance. C'est, comme je l'ai dit, par là que Simplicius a commencé.

Ceux qui nient la liberté disent que nous agissons au hasard, comme roule un cylindre ; le cylindre revient à cette époque aussi souvent que revient dans la scolastique l'âne de Buridan ; ou que nous sommes entraînés nécessairement par nos passions.

On ne saurait nous comparer au cylindre ; car nous avons toujours un but, que ce soit un bien réel ou un bien apparent. Que si l'on soutient que nous agissons au hasard, parce que, dans notre ignorance, nous nous proposons pourtant des choses impossibles ou nuisibles, on dit vrai, mais on ne dit rien contre la liberté, dont c'est précisément le caractère de pouvoir chercher ce qui est nuisible ou impossible.

Ceux qui prétendent que l'âme est mise en mouvement par une force extraordinaire, allèguent : 1° les besoins ; 2° les opinions nécessaires ; 3° les affections ; 4° les habitudes ; 5° l'influence des astres.

1° Les besoins: l'affamé cherche l'aliment, le malade

la santé. Mais l'absence des choses ne crée pas les appétits. Les choses inanimées n'en ont pas ; les brutes n'en ont que pour les choses du corps, et c'est pour cela qu'ils peuvent paraître dénués de liberté. Mais l'homme, être intermédiaire, est porté par une triple impulsion vers son corps, vers lui-même, vers ce qui est au-dessus de lui. Sous la sollicitation de la faim, l'âme soit pour le bien du corps, soit pour le sien, soit pour obéir à une loi supérieure, peut choisir l'abstinence. Le besoin ne constitue donc pas une nécessité.

2° Les opinions nécessaires : qui peut ne pas croire que deux et deux font quatre ? Qui peut au bon et au beau préférer leurs contraires ? Cela est vrai, mais non pas la conséquence qu'on en tire. Ce n'est pas là un mobile extérieur à l'âme. Si les choses nous attiraient par elles-mêmes, leur puissance serait la même pour tous. Or, il en est tout autrement. Les choses ont différents aspects et il dépend de nous de choisir l'aspect sous lequel nous voulons les considérer. — Descartes aussi, mille ans plus tard, fera consister notre liberté dans cette puissance d'imprimer une direction à nos pensées.

3° Les affections : nos affections et nos passions nous entraînent, dit-on, aussi irrésistiblement que la pesanteur entraîne la pierre en bas. C'est oublier qu'il y a deux sortes de causes nécessitantes ; l'une opposée, l'autre conforme à la liberté, à l'autonomie ; l'une externe qui détruit, l'autre interne qui prouve la liberté. Ce qui est mû par soi et selon la nature, puise le mouvement en soi et non au dehors. On se trompe en voulant pour preuve de la liberté le pouvoir de faire le contraire ; est libre, quiconque n'est pas contraint ; ceux qui aiment assez le bien pour ne jamais s'en éloigner, ne l'en font pas moins librement.

4° Les habitudes : elles ne sont que le résultat d'un choix antérieur ; elles sont l'œuvre de la liberté ; elles ne sauraient lui être opposées.

5° L'influence des astres. Comme j'ai laissé de côté

la polémique de Simplicius contre les Manichéens, je pourrais bien négliger sa réfutation des astrologues. Mais les concessions qu'il leur fait sont un trait de ce tableau du VIe siècle. Simplicius a lu les Pythagoriciens et on s'en aperçoit ici. Si l'âme douée de raison, qui n'a ni commencement ni fin, ne peut subir l'influence de ces causes mobiles, il n'en est pas de même du corps. En outre le genre de vie imposé à l'âme dépend de ce qu'elle a fait dans sa vie antérieure. — Vous me pardonnerez bien de remarquer qu'ici le vieux Simplicius touche à ce mort d'hier, M. Jean Reynaud. — La forme d'expiation que choisit la justice divine peut s'accorder avec la marche des astres; et les lieux attirent les âmes d'après les habitudes qu'elles se sont données. Ainsi les hommes pieux recherchent les temples, les voluptueux les lieux de plaisirs. Ainsi il peut y avoir un accord entre les mouvements célestes et les penchants des hommes; la connaissance des uns peut faire et fait souvent conjecturer les autres: de là la justesse de certaines prédictions. Mais l'âme, toujours libre, peut s'abandonner à ces penchants jusqu'à en faire des vices; peut y résister et s'élever jusqu'à la vertu. Ces conséquences dérivent de notre volonté et non pas des étoiles. Il y a des gens adonnés au commerce qui vivent bien, des philosophes qui vivent mal. Je n'ai pas voulu épargner cette épigramme aux industriels, ou, comme le voulait J.-B. Say, aux industrieux de notre temps. On sait de reste que la juste considération dont ils jouissent ne leur vient pas de l'antiquité: les Grecs croyaient retrouver jusque dans le sage Solon quelques souillures contractées pendant la partie de sa vie consacrée à la recherche du gain.

Cette condescendance pour l'astrologie et même pour d'autres genres de divination n'est pas une faiblesse particulière à Simplicius. On peut la voir bien autrement avouée dans la XIXe dissertation de Maxime de Tyr. Nous n'avons plus d'astrologues que je sache; mais nous avons la doctrine des tempéraments, la

physiognomonie, la cranioscopie ; les arguments de Simplicius ne seront pas perdus.

Il en revient du reste où il faut toujours en revenir, quand on parle de la liberté. Chacun sait très bien en lui, par la conscience, qu'il veut ou ne veut pas, qu'il cherche ou évite, qu'il accepte ou qu'il refuse. Objecter que la violence de la tyrannie ou la violence des passions nous impose des actes que nous désavouons, c'est confondre le libre et le spontané. Il y a encore liberté quand nous choisissons un parti non pas pour lui-même mais pour éviter un mal plus grand ; cette appréciation des maux dénote elle-même la bassesse ou l'élévation de notre caractère.

Mais pour une doctrine qui soutient que notre bonheur dépend de nous, ce n'était pas assez de faire sortir le mal d'un abus de la liberté, il fallait prouver que ce qui est soustrait à notre volonté, que ces calamités que tout le monde appelle des malheurs, n'en sont pas; car Simplicius ne nie pas du tout qu'elles atteignent les honnêtes gens, et en vérité son temps eût rendu cette thèse particulièrement difficile à soutenir. Si l'on songe qu'à tous les fléaux de la guerre, largement répandus en Afrique, en Asie et en Europe, aux séditions et aux supplices sous prétexte de religion, se joignaient des luttes sanglantes et des incendies de monuments et de villes pour les futiles discussions du cirque; que la terre la mer, le soleil pâlissant lui-même, semblaient menacer l'humanité et que cinquante années de maladies épidémiques donnaient un caractère sinistre à ces menaces; on avouera que Simplicius, en entassant les tremblements de terre, les déluges, les incendies, les pestes meurtrières des hommes et des animaux, les crimes des hommes les uns contre les autres, les ruines de villes, les massacres, les brigandages, les passions effrénées, les violences tyranniques, la ruine des sciences, des arts, de l'érudition, de la philosophie, de toute foi et de toute vertu, ne peut même pas être taxé de déclamation. Mais si l'on ajoute qu'il avait lui-

même sa part de ces maux, qu'il avait souffert de la tyrannie, qu'il avait été exilé de sa patrie et, pour ainsi dire, de son exil même, que ce n'était pas du port, mais sous la voile déchirée, au pied du mât brisé qu'il exhortait des compagnons de naufrage, et qu'il leur criait que ce n'étaient pas là des maux, peut être n'écoutera-t-on pas sans un ébahissement respectueux ce paradoxe stoïcien.

Simplicius le généralise singulièrement, car il l'étend aux plantes et aux animaux, toutes choses vivantes, mais d'une vie inconsciente. Il n'est pas facile de dire comment il comprend, comment il distribue ces degrés de vie; mais ne songeons qu'aux hommes. Pourquoi ne sont-ce pas là des maux pour eux? parce que les souffrances du corps peuvent être un obstacle, non un mal pour l'âme; parce qu'il n'y a pour elle d'autre mal que de s'asservir au corps, son instrument. Or, le plaisir l'y entraîne et si les maux se guérissent par leur contraire (Simplicius n'avait pas deviné l'homœopathie), la douleur doit l'en guérir. Pour sevrer l'enfant, le médecin frotte d'une drogue amère le sein de sa nourrice. Ce qui est remède aux malades, est exercice pour les forts. Hippocrate dit qu'on se fortifie par le mouvement, qu'on s'affaiblit par l'inertie : exerçons nous par les douleurs comme les enfants de Sparte s'exerçaient par la flagellation, comme Salluste (le contemporain de Simplicius) s'exerçait en posant sur sa cuisse un charbon allumé. C'est par là qu'Hercule et Thésée *(ces noms sont beaux, mais ils sont dans les fables)*, que Diogène et Socrate sont devenus les hommes qu'ils ont été. Les malheureux sont ceux qu'aveugle une bonne fortune continue. Les souffrances sont la voie qui mène au bien. On peut pourtant avouer qu'elles ne sont pas désirables par elles-mêmes.

Je ne dirai pas comme tout-à-l'heure qu'il n'y a pas ici de déclamation. Simplicius me semble bien un peu crier pour se persuader qu'il n'a pas peur et s'enivrer de sa phrase. Au fond cependant, c'est la doctrine de

l'épreuve, que Dieu prodigue surtout à ceux qu'il aime. Saint Ambroise avait déjà dit : « Pourquoi les impies » ne souffrent-ils pas comme moi ? Parce que ceux-là » ne sont pas tenus au combat qui ne prétendent pas » à la couronne. » Mais Ambroise était animé par cette vue exatique de la palme ; Simplicius, ou du moins la plupart de ses maîtres, n'y songeaient pas ; quelques-uns la niaient. Leur fermeté m'étonne plus que l'enthousiasme d'Ambroise.

Il est presque puéril de dire que ceux qui veulent une vertu si désintéressée chez les hommes n'admettent pas que la miséricorde de Dieu se laisse acheter par des présents et des offrandes. C'est pourtant cette thèse que Simplicius développe pour offrir, comme il le dit, selon l'ancienne loi, la troisième coupe au Dieu sauveur. Ce ne peut être que par un besoin de polémique, bien qu'il ne désigne pas d'adversaire. S'il agissait ainsi, Dieu, dit-il, s'abaisserait au-dessous non seulement du berger, mais du chien qui n'abandonne pas au loup sa proie à condition d'en avoir sa part ; au-dessous du médecin qui, à aucun prix, ne donne au malade rien qui doive lui nuire. Il n'y a pas lieu d'insister, mais il faut bien dire que quand il peint Dieu immuable, mais non pas implacable, toujours exorable au repentir, n'employant la peine, dans cette vie et dans toute autre, que pour ramener l'homme dans la voie droite ; quand il compare l'âme humaine se séparant de Dieu à une branche qui se dessèche séparée de sa tige, mais qu'on peut toujours y rattacher et faire ainsi refleurir ; son style s'empreint de plus de grâce et de poésie qu'on ne s'y serait attendu.

Simplicius n'a pas donné ces doctrines métaphysiques comme son œuvre, il ne les a pas données pour elles-mêmes, mais comme une base assez large pour porter des préceptes de morale. Il a cependant fait preuve sinon d'invention, au moins d'une certaine indépendance dans le choix des pensées. On ne le retrouve pas tout entier dans ces prédécesseurs qui eux

aussi, sans être de grands philosophes, sont des compilateurs d'idées. Il est plus lié et plus profond que Maxime de Tyr, en traitant les mêmes sujets que lui *(Dissertations XXXVIII et XLI)*; il explique mieux, par une notion plus sûre de la liberté, cette grande allégorie des chevaux aîlés et du cocher, mythe sublime de Platon; il rend plus qu'Hérioclès, moraliste très éminent, à mon gré, mais emporté par l'esprit de secte à une sorte de rudesse intolérante, ses doctrines indépendantes du dogme, qu'il ne rejette cependant pas, d'une vie antérieure et d'une vie future. Rechercher la vertu pour les biens éternels, c'est faire le plus noble peut-être, à coup sûr le plus avantageux des calculs, mais c'est faire un calcul, et Simplicius, plus fidèle à Epictète, montre la vertu brillante de sa propre beauté.

On pourrait le comparer aux docteurs chrétiens; j'ai cité en passant Saint-Ambroise, et il serait aisé de multiplier les rapprochements; les livres de Saint-Augustin sur le libre arbitre, en particulier le second, toute sa politique contre les Manichéens, en fourniraient de nombreux; mais, outre que Simplicius n'est point de la taille de tels hommes, du dernier surtout, qui a si peu de rivaux, ce n'est point en passant qu'il faut traiter de telles matières.

Ce n'est pas non plus ici le lieu de déterminer le degré de vérité de ces théories. Elles n'ont certainement pas étouffé à l'avance les objections; mais les objections ne les ont pas non plus beaucoup ébranlées. Ce progrès indéfini où Simplicius cherchait la raison des choses semble plutôt une doctrine dans l'enfance qu'une doctrine prête à périr de vieillesse. Dans un opuscule écrit dans sa jeunesse, mais publié longtemps après sa mort *(de Rerum originatione radicali, 1697)*, et qui a certainement inspiré cette fiction que dans la Théodicée il place dans la bouche d'un astronome de ses amis, Leibnitz, aussi érudit que penseur, semble s'être inspiré de Simplicius, et c'est la doctrine du

commentateur Grec aussi bien que celle du philosophe Allemand qu'exprime cette formule récente de l'optimisme : « L'optimisme ne signifie pas, selon l'explica- » tion vulgaire, que tout est bien, mais que tout tend » au bien. »

Mais c'est trop oublier que tout cela n'est pour Simplicius qu'un accessoire, qu'une suite de notes à l'occasion de la morale, et il est temps de lui demander quels préceptes il entend en tirer pour sa vie.

En prenant le manuel d'Epictète tel que l'a composé Arrien, Simplicius y établit, ou du moins y montre un ordre et des divisions qui y sont, mais non pas pour tous les yeux.

Le Manuel fait d'abord voir ce que c'est que la vertu, c'est-à-dire cette force qui peut redresser les mœurs et donner le bonheur. C'est l'objet des chapitres 1 à 28. Il montre ensuite quel usage on doit faire de cette force, ce qui constitue le devoir ; c'est le chapitre 30. Il n'y a pas de commentaire sur le chapitre 29, ce qui l'a fait regarder par Casaubon et Dacier comme étranger non pas à Epictète, mais au manuel tel qu'Arrien l'avait rédigé. Les chapitres 30 à 47 déterminent les devoirs qui résultent des diverses relations de la vie. Les derniers, 48 à 52, sont des conclusions. Cette division n'empêchera pas qu'il ne faille, en analysant le commentaire de Simplicius, réunir assez souvent des choses qu'il a placées dans des chapitres éloignés les uns des autres.

(L'ordre des pensées est le même dans toutes les éditions du manuel que j'ai examinées ; mais leur division en chapitres est différente. Les chiffres ci-dessus sont ceux de l'édition des Moralistes Grecs, de F. Dübner, publiée dans la bibliothèque grecque-latine de MM. Didot. Dans la traduction de Dacier on a les suivants : 1° I à XXVII. — 2° XLI. — 3° XLII à LXXIV. — 4° LXXV à LXXXIII.)

Simplicius, c'est maintenant trop clair, n'est pas

tout à fait l'homme que je cherchais, le premier venu entre les païens honnêtes. Il aime à se montrer méthodique, jusqu'à répéter plusieurs fois les choses de peur qu'on n'en saisisse pas le lien, il n'est pas seulement raisonnable, il est raisonneur et étale volontiers sa science en grammaire ou en logique : ce n'est pas seulement un homme lettré, c'est déjà un homme de lettres. Toutefois par la direction dominante de son esprit et de son livre, il est homme du monde plus qu'homme de cabinet ; il a surtout pour but de rendre faciles à pratiquer les préceptes d'Epictète.

Il parle avec un grand respect des *contemplatifs*, ces gens qui aspirent à se montrer les émules de Dieu ; mais je ne répondrais pas que ce respect fut exempt d'ironie. Du moins Hiéroclès et Marinus l'eussent trouvé bien sec et bien froid et lui donnent une tout autre expression. Il admire ces hommes purs qui, maîtres de toutes leurs passions, n'ont plus rien à craindre de la brute qu'ils portent en eux ; mais il semble bien en parler comme d'un modèle, d'un idéal, plutôt que comme de gens qu'on trouve parfois sur sa route. C'est aux gens qu'on rencontre tous les jours qu'il veut faciliter le chemin.

Je ne pense pas qu'en cela il soit infidèle au stoïcisme : le stoïcisme combat toutes les passions, et le mysticisme en est une. Je sais bien qu'on lui a reproché de manquer de sensibilité, de cœur. Le reproche part de haut ; il a été souvent répété, il a été étendu ; un théologien allemand, Mehliss, n'hésite pas à l'adresser à tous les anciens. Il faut bien s'entendre. Il y a des doctrines qui ont, je le crois, mieux connu l'homme, mieux connu surtout l'art de le dominer, de le conduire, en combattant certaines passions par d'autres. C'est là ce que les stoïciens n'approuveraient pas. Ils regardent toutes les passions comme des faiblesses ; ils ne veulent pas qu'on s'en serve ; ils veulent qu'on les dompte toutes, qu'on les subordonne toutes à la raison. Mais tout ce qu'on peut demander à la passion

légitime la plus ardente, la plus dévouée, ils le demandent, eux, à la raison, à l'élévation morale. Ils demandent, je crois, plus qu'il n'est possible à l'homme, mais je ne puis accorder qu'ils répudient rien de bon, de beau, de grand. J'aurai à revenir sur ce point, et plus d'une fois, dans les détails où je suivrai Simplicius. Ils ne demandent pas qu'on étouffe les sentiments : Marc-Aurèle loue surtout Sextus d'avoir été très-aimant et très-aimable, nous dirions d'avoir eu un excellent cœur. Il faut avouer que ce Marc-Aurèle était un stoïcien auquel on ne peut guère appliquer le reproche qu'on a souvent fait à ses maîtres, d'ignorer les réalités de la vie. Il était en position d'en connaître tous les périls et tous les enivrements ; il nous a laissé un livre qui n'est pas un livre, mais un recueil de notes, de réflexions; on sait quelquefois dans quel lieu, dans quelle situation il a écrit ces lignes; on y suit des traces d'exaltion ou de défaillance ; on y compte quelquefois les battements de son cœur. Eh bien ! Marc-Aurèle diffère très-peu des autres stoïciens ; ce qu'il a été, le monde le sait; les penseurs de toutes les nations s'accordent à dire que les vices de la constitution impériale étaient invincibles, puisque Marc-Aurèle ne les a pas vaincus; mais ce qu'il faut ici remarquer c'est que les torts que l'histoire reproche à ce grand homme ne viennent pas d'endurcissement ou de raideur, mais d'indulgence et de faiblesse. — Mais il ne s'agit pas ici d'un empereur, il ne s'agit que d'un bourgeois pauvre et persécuté.

Simplicius ne s'éloigne pas de ses maîtres ; il ne fait que réprimer les exagérations de disciples indiscrets. Il le fait d'abord par des explications sur les mots dans lesquelles il est impossible de le suivre sans pénétrer toutes les finesses de la langue grecque. Les expressions que nous traduisons par désirs, inclinations, aversions, impliquent toutes, selon lui, un acte, un mouvement par lequel nous nous portons, quelquefois nous nous jetons sur les choses qui en sont l'objet. Ce sont ces

mouvements dont il veut que nous nous rendions maîtres, et nous le pourrons par une plus exacte connaissance des choses. — On sait quel étroit rapport Descartes établit entre l'intelligence et la volonté. — Telle chose qui nous paraissait terrible, nous paraîtra tout autre si nous en considérons la fin. Avoir ses membres coupés, brûlés, quelle chose affreuse ! On le demande, en vue de la santé. Les enfants de Sparte recherchaient la douleur pour obtenir l'estime ; Cratès le thébain accepte la pauvreté pour être libre. Trouve-t-on ici Simplicius trop stoïque, qu'on lise saint Ambroise (*De offic. min.* II, 20) ; on le verra faire prendre du bon côté par Jacob des pensées qui nous paraitraient bien autrement amères.

Ainsi armés, nous disposerons de nos opinions, qui sont en nous, et des choses comme si elles dépendaient de nous. Mais pour cela il faut être très-philosophe, dit Descartes ; il faut du temps, dit Simplicius qui prétend statuer pour tous, pour que l'enfant qui est en nous ait été formé par le pédagogue qui est en nous aussi, pour que, moitié autorité, moitié persuasion, la raison se soit assujetti les instincts de la brute. A demi instruit, l'homme n'accusera que lui-même ; instruit tout à fait, il n'accusera plus ni lui ni personne, car il ne souffrira plus. Disposer de la direction de sa pensée, ce n'est pas encore être bon, et c'est une force dont le méchant lui-même peut user. La frugalité et la patience ne sont pas des biens par eux-mêmes ; ce sont des exercices qui nous habituent à obéir à la raison. Un mendiant est plus patient et plus frugal qu'un philosophe. C'est la fin seule pour laquelle on l'emploie, qui fait qu'une chose est bonne ou mauvaise. Mais ce serait folie au malade qui a trouvé un remède à sa maladie de l'indiquer aux autres et de ne pas s'en servir ; ce serait honte à celui qui sait de ne pas agir. Ce n'est pas la parole, c'est l'action qui est le but du philosophe. Qu'il agisse donc celui, non pas qui est un philosophe accompli, il n'y en a pas de tel, mais qui a fait le moin-

dre progrès en philosophie ; qu'il s'empresse d'agir ; car à attendre on devient de plus en plus faible et lent, et qui s'arrête recule.

Reculer serait insensé; ce serait se faire une position moins dégradée mais plus pénible que la position de ceux qui se livrent tout entiers aux choses extérieures. Cette pensée donnera le courage de consulter sans cesse la raison, de lutter sans cesse contre les mauvaises tendances de son caractère, de juger ses propres fautes comme on juge celles de ses ennemis. Ici Simplicius rencontre cette hyberbole d'Epictète, qu'il vaut mieux mourir de faim sans crainte, que de vivre dans l'abondance troublé par la peur. Pythagore avait dit avec une modération plus sage qu'il vaut mieux coucher sur la dure avec le calme du cœur, qu'avec le trouble du cœur dans un lit doré. Simplicius ne blâme jamais directement son auteur. Il l'excuse en disant ici au fond, sous diverses images, qu'il demande beaucoup pour avoir un peu ; c'est ce qu'auparavant Sénèque avait dit expressément de lui-même, et c'est ce que probablement beaucoup de prédicateurs ont répété plus ou moins haut depuis. Mais cette déférence de Simplicius ne l'empêche pas d'appuyer d'un côté très-différent, en biaisant comme un nageur qui remonte une rivière. Il nous recommande d'éviter soigneusement un élan trop impétueux, qui épuiserait nos forces du premier coup. — C'est le précepte de saint Ambroise, tenir compte non seulement de ce qui est honnête, mais aussi de ce qui est possible. — Une rare perfection n'est faite que pour les hommes rares, et Cratès ne peut avoir que peu d'émules. Les autres feraient bien de songer au conseil des vers dorés : *Fuir la discorde en cédant ;* au conseil d'Hippocrate qui veut que celui qui a été malade se purge avant de prendre de la nourriture, de peur que l'humeur puante ne gâte les aliments sains ; de ne pas embrasser avec trop de zèle les idées nouvelles dont l'éclat vient de les éblouir. Ces préceptes seraient encore bons à méditer pour les

nouveaux convertis de tous les partis et de toutes les sectes.

Qu'il commence donc par les petites, par les très-petites choses, qu'il fasse son apprentissage sur des matériaux de vil prix, celui voudra apprendre à dominer les trois sortes d'obstacles qui nous clouent à ce qui ne dépend pas de nous, les plaisirs, les intérêts et les affections. S'il pense sans cesse à la nature des choses et des hommes, après avoir appris à voir briser sans trouble un pot de terre qu'il aimait, par des progrès lents, acquérant à chaque pas une nouvelle force, il en viendra, avec grand peine sans doute, mais il en viendra, Simplicius le croit, à se dire, en embrassant son fils, qu'il embrasse un homme, une chose périssa- et fragile, et, fortifié par cette pensée habituelle, s'il lui est ravi, il le perdra sans en être troublé. Ah ! bien d'autres diront avec moi que c'est là méconnaître la nature humaine. Et pourtant Simplicius savait, il avait appris d'Epictète que dès qu'un enfant nous est né il n'est plus en notre puissance de ne pas le chérir, et il ne voulait pas que la crainte d'un lien si fort nous détournât d'avoir des enfants; mais il pensait, avec raison, que si l'homme parvenait à s'élever hors de portée d'un tel chagrin, il arriverait facilement à dédaigner toute autre cause de trouble, et il faisait tous ses efforts pour le guinder jusque-là. Hélas! ce n'est pas sans un triste sourire que je retrouve devant ce paragraphe ces mots écrits il y a plus de seize ans : « Epictète demande » trop à l'homme, cette chose périssable et fragile. » Alors pourtant je ne mesurais que d'en haut et par l'imagination cet abîme de douleur dont nul n'a connu la profondeur sans y être tombé.

L. DELAYANT.

(*La suite à la quinzaine.*)

POINT DE LOISIRS, POINT DE VERS.

Depuis que les zéphirs et la dernière rose
Ont fait place aux frimas, inquiète et morose,
Ma muse, au coin du feu, muette Cendrillon,
Songe tout éveillée, écoute le grillon
Murmurant son *cricri* dans un angle de l'âtre,
Ou le pétillement de la flamme folâtre,
Parfois, foule en esprit le gazon des prés verts,
Rêve de poésie, — et ne fait plus de vers.

Ce n'est pas que, fantasque ou vivant de régime,
Toujours au fond des bois elle cherche la rime,
Et ne sache en tableaux assembler ses couleurs
Si la brise n'est tiède et l'aubépine en fleurs.
De la coquetterie elle hait le manège,
Et cent fois son pied nu s'imprima sur la neige.
Mais il faut des loisirs !... L'hiver ou le printemps,
C'est un, soit ; mais la rime exige un peu de temps,
Surtout quand on la veut harmonieuse et riche !

Si, d'un repos forcé marquant chaque hémistiche,
Quelque fâcheux survient au milieu de mon vers,
Coupe ma période et se met en travers,
Quand d'une fière ardeur mon âme possédée
Allait en un couplet faire jaillir l'idée ;
Si, lorsque le métal hors des creusets brûlants
S'élance dans le moule à flots étincelants,
Il faut, sans l'achever, laisser là ma statue,
Vain labeur ; — passe encor : notre esprit s'habitue
A reprendre l'essor un moment suspendu ;
On arme de nouveau l'arc qu'on a détendu ;
Le foyer amorti d'un souffle se rallume,
Et le vers ébauché se remet sur l'enclume.

Fort bien. — Mais voyons-nous la reine du jardin
Aux premiers feux de Mai s'épanouir soudain ?
Non, non : élaborant sa corolle vermeille,
Et si paisiblement qu'on dit qu'elle sommeille,
La nature en travail, pendant un mois encor,
Nuance chaque teinte, en ménage l'accord,
Afin que, dans l'ensemble où rien ne s'embarrasse,
Le plus simple détail s'encadrant avec grâce,
Tout soit fini, parfait. Œuvre de tant de jours,
Qu'effeuille en se jouant la bande des amours,
Vous ne coûtez pas tant d'efforts à la nature,
Qu'à nous des sentiments la vivante peinture !

Laissez donc doucement les strophes s'achever ;
Feuille à feuille, laissez le poète rêver ;
Ses rêves sont féconds : cependant qu'il sommeille,
Les stances germeront sur la grappe vermeille.
Laissez, laissez monter la sève à petit bruit,
Attendez, au soleil laissez murir le fruit,
Encore un peu, laissez s'élaguer de soi-même
De son pampre touffu l'exubérance extrême...
Mais, ils n'écoutent rien !... Croit-on qu'à la vapeur
On fabrique des vers ? Non, les muses ont peur,
Et, je pense, fuiraient jusqu'au bout de la Chine,
S'ils n'y faisaient siffler leur affreuse machine...
Fous cruels, peu soigneux des plus nobles plaisirs,
Ils osent au poète envier ses loisirs !...

Voilà pourquoi, depuis que la dernière rose
A fait place aux frimas, inquiète et morose,
Ma muse au coin du feu songe les yeux ouverts,
Rêve de poésie, — et ne fait plus de vers.

S. BUSQUET

CAUSERIE.

Si l'on me demandait pourquoi Julius a, depuis un mois, gardé le silence, je serais, en vérité, bien empêché de le dire. Ce n'est certes pas qu'il n'y eut de quoi parler. Le théâtre et la ville offraient des sujets en foule. C'étaient les *Charmeurs* et l'opérette de M. Léon Méneau, le premier de l'an et les livres d'étrennes; c'étaient les albums de musique, les keepsakes, les bijoux précieux, les coffrets sculptés, les mille et un objets plus ou moins artistiques; c'était Malherbe et M. Gaultier de Claubry. Il faut, semble-t-il, de bien gros motifs pour rester muet devant tant et de si belles matières à causerie. Des motifs? En avais-je vraiment? Des prétextes? En puis-je donner? Mon Dieu, non. Qu'allèguer? Tout simplement le froid, la pluie, le brouillard, que sais-je enfin? l'hiver;

> Car, l'hiver, il est doux, auprès d'un clair foyer,
> Etre assis, ne rien faire, à demi-sommeiller;
> Et moi, sitôt qu'un rêve entre dans ma cervelle,
> Tout est fini; bonsoir! Je souffle ma chandelle,
> Et laisse mes regards, mon cœur et ma raison
> Danser avec la flamme au haut du noir tison.

Quoi qu'il en soit, me voici de nouveau, prêt à reprendre la causerie au point où nous l'avions laissée le 1er décembre. Que disions-nous? Vous en souvient-il? Que notre génération est atteinte d'un amour effréné du bouquin, que tout se vend et trouve acheteur, que, dans cent ans d'ici, ce qu'on n'aura pas brûlé de nos minces œuvres sera acquis à prix d'or, dans les ventes publiques. Hé bien, voici justement qu'aux derniers jours du mois passé la librairie Bachelin-Deflorenne, chargée de la vente des livres d'un savant bibliophile, M. Arthur Dinaux, m'envoyait un de ses catalogues, où je vois figurer entre autres raretés :

Sous le numéro 1,336. — « *Réflexions sur le comique larmoyant*, par M. M. D. C. (Martin de Chassiron), trésorier de France et conseiller au présidial, de l'académie de la Rochelle, adressées à MM. Arsère (sic) et Thylorier, de la même académie. Paris, 1749, in-8° n. rogn. »

Sous le numéro 209. — « Recueil de pièces, en prose et en vers, lues dans les assemblées politiques (?) de l'académie royale des Belles-Lettres de la Rochelle... Paris, 1747, in-8°, mar. vert, dent., tr. dor. (Anc. Rel.) »

« Ce volume curieux et peu commun, ajoute le catalogue, est » terminé par de petits drames composés par l'abbé Bonvallet-Des- » brosses, pour les demoiselles de l'Enfant Jésus.... Les emblêmes » qui composent la dentelle de la reliure paraissent indiquer que cet » exemplaire fut celui du prince de Conti, auquel le volume est » dédié. »

Étant d'une ignorance extrême en tout ce qui regarde l'histoire locale, je ne puis dire ni ce qu'étaient ces assemblées *politiques* de notre académie, ni si l'abbé Bonvallet-Desbrosses tient en aucune sorte à la Rochelle, ni à quelle occasion le volume fut dédié au prince de Conti. C'est affaire à nos érudits Rochelais de nous l'apprendre, et je leur laisse, s'il leur plaît, ces trois points à éclaircir. Je crois cependant pouvoir, sans trop me risquer, préjuger que les petits drames du bon abbé endormiraient..... même des demoiselles de l'Enfant Jésus, et il est bien à supposer que l'heureux acquéreur du livre en a considéré surtout la reliure. Il existe ainsi toute une race d'amateurs auxquels importe peu le fond même d'un volume, et pour qui l'extérieur, la provenance, la date sont choses principales. Que je les plains ceux-là ! Ils ignorent le plaisir exquis d'aller à la découverte au travers d'une œuvre mal connue, d'y rencontrer, à mesure qu'on avance, des lueurs nouvelles, des beautés inattendues et d'asseoir, pièces en mains, un jugement autre que celui de la foule.

Combien il en est, en effet, de ces écrivains — et non pas toujours des plus obscurs, — sur lesquels le public se contente d'une opinion toute faite, acceptée sans contrôle ! Comme dit Gœthe, il y a dans ce monde si peu de voix et tant d'échos ! Ne suffit-il pas que Boileau ait écrit l'hémistiche trop fameux : « Enfin Malherbe vint,... » pour que Malherbe passe, aux yeux de la masse, pour le premier en date de nos poètes et le créateur en quelque sorte de la poésie française ? Ne suffit-il pas que ce même Boileau ait commis, sur Ronsard, ces deux vers aussi incorrects de forme qu'inexacts au fond :

> Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut,

pour que le nom de Desportes, un vrai poète, soit définitivement attaché — comme à un pilori — au nom du pâle et fade rimeur,

Bertaut ? Ne suffit-il pas qu'un mauvais plaisant — Tissot peut-être — ait dit une fois : Parny et Bertin , pour que les deux renommées demeurent enchaînées l'une à l'autre et que celle-ci tombant entraîne celle-là dans l'oubli.

Les hommes qui nous ont précédé ont tous connu et aimé Parny. C'était leur élégiaque préféré, leur grand poète *érotique*, — un vilain mot désignant une vilaine chose. La poésie érotique consistait à prendre les lecteurs pour confidents de ses bonnes fortunes dans leurs plus scrupuleux détails. Parny était le maître, le dieu de ce genre équivoque. On l'appelait le *Tibulle français* , comme s'il y avait jamais eu le moindre rapport entre ses rimes de confiseur et les mélodies du mélancolique Romain. Avec Parny , un peu au-dessous , nos pères estimaient Bertin. C'était leur *Properce ;* car on avait alors une grande fureur de comparaisons. Pauvres poètes qu'aujourd'hui on ne lit plus guère ! Sur la foi d'une complainte de Béranger et des Cours de littérature, Dictionnaires biographiques ou autres gros livres , on regarde consciencieusement Parny comme le chantre classique de l'amour , Bertin comme le disciple de son compatriote et ami , tout en les confondant d'ailleurs dans une égale indifférence. Laissez-moi vous dire , lecteur , l'étonnement où je fus, il y a quelques années , lorsque je lus pour la première fois l'un et l'autre. Qu'étaient devenues ces opinions *de vade-mecum* , ces jugements selon la formule ? Disparus , effondrés ! mes propres idées avaient surgi à la place. Je vous les livre résumées d'un mot : Parny, c'est presque encore Dorat ; Bertin, presque déjà Chénier.

Loin de moi la pensée d'établir un subtil et paradoxal parallèle entre un écrivain de génie et un poète , estimable à son heure , mais aujourd'hui bien pâle , bien effacé. Il me serait aisé de les montrer tous deux nés hors de France, dans des contrées lointaines, au milieu d'une nature inspiratrice, tous deux soldats, tous deux morts à trente ans. Mais qu'ajouteraient au tableau ces vaines ressemblances ? C'en est une plus sérieuse que je trouve en eux : Tous deux sont artistes.

Chacun sait combien peu le XVIIIe siècle se souciait de l'art en poésie, combien peu, pour mieux dire, il se souciait de la poésie. Le grand mérite de Bertin est précisément d'avoir rompu avec ces habitudes de négligence et de prosaïsme qui triomphaient autour de lui. Il a — un des premiers — la curiosité de la forme ; c'est un laborieux. Non content de revenir aux anciens, de les imiter , de les traduire, comme André le fera quelques années plus tard, il a pris d'eux

l'amour du bien-dire, il cisèle, il cherche à peindre, il y réussit parfois.

Et peut-être, par intervalle,
Un vers pur et facile étincelle en mes jeux.

Qui parle ainsi? Chénier, pensez-vous? — C'est Bertin, justifiant la louange par la manière dont il se la donne. Oui, il se loue justement le poète, et même il est modeste encore. Ce n'est point seulement des vers purs et faciles qui étincellent en ses jeux; c'est quelfois — rarement, il est vrai, — de mélodieuses et sobres peintures, tout d'un seul trait, comme en ont Horace, Catulle, Lafontaine, Musset, les génies. Ainsi, pour montrer Eucharis jouant de la harpe et son beau visage souriant au travers des cordes vibrantes :

Tel brille un astre pur dans le mobile ombrage.

Ainsi, dans la jolie pièce l'*Absence*, après avoir supplié sa maîtresse de lui écrire, de penser à lui, de lui garder son cœur :

Un jour peut-être, un jour, ô ma tant douce amie,
Quand la fidèle Œnone ouvrira tes volets,
Et qu'un songe amoureux, te présentant mes traits,
Fera couler l'espoir dans ton âme attendrie,
J'entrerai tout d'un coup sans me faire annoncer :
Je paraîtrai tomber du céleste empyrée.
Du lit alors, pieds nus, légère à t'élancer,
Si, les cheveux épars, incertaine, égarée,
Tu cours, les bras tendus, à mon cou t'enlacer,
Mes vers du monde entier t'assurent les hommages;
Vénus aura perdu ses honneurs immortels,
Et les amants en foule, embrassant tes autels,
De lilas et de fleurs orneront tes images.

Qu'on me permette de citer encore cette fin d'élégie, à Eucharis infidèle :

Peux-tu me préférer ce rival orgueilleux,
Vil suivant de Plutus, que l'intérêt dévore,
Et dont l'instinct grossier préfère à tes beaux yeux
Ces trésors criminels qu'aux bornes de l'Aurore
A cachés vainement la prudence des Dieux!
. . . . . .
Penses-tu qu'amoureux de son doux esclavage,
Désormais il renonce à quitter le rivage?
On dit que l'inhumain, méprisant tes appas,
Déjà prêt à partir, sur la foi d'une étoile,
Redemande des vents, fait déployer la voile,
Et de ton lit oiseux veut courir au trépas.

Que je plains ta douleur, amante infortunée !
Combien tu pleureras ton fol égarement !
Malgré ton crime, hélas ! de plaisirs couronnée,
Puisse-tu ne jamais connaître le tourment
D'aimer comme je t'aime, et d'être abandonnée !

Jamais avec Bertin, non plus qu'avec Chénier, on est bien sûr de n'avoir pas lu déjà, en latin ou en grec, ce qu'il nous fait lire en notre langue. « Je ne serais pas étonné, écrit le jaloux Tissot, qu'Eucharis ou Catilie n'eussent dit quelquefois à leur favori : mon ami, nous sommes de Paris et non de Rome; faites nous l'amour en Français. » Mais laissons Tissot rire de ce penchant du poète à remonter aux sources pures, et nous, juges impartiaux, reportons-nous au temps où Bertin écrivait; ouvrons l'*Almanach des Muses* et étudions l'allure qu'avait alors la poésie amoureuse: Partout le bel-esprit, le jargon, la platitude. Dorat fait école; Parny lui-même n'est qu'un disciple plus fort que le maître; nullement artiste, c'est simplement l'*homme sensible*, comme on l'entendait au XVIIIe siècle, — sensibilité qui nous paraît de glace à nous postérité. — Tel n'est point Bertin. Ce n'est pas une femme qu'il aime, ce n'est ni Eucharis ni Catilie qui sont ses maîtresses; sa vraie maîtresse, c'est la poésie. c'est la langue française. Il y a telle de ces petites pièces, véritable épigramme d'anthologie, qui témoigne, à bien voir, un fort travail de style, une lutte opiniâtre avec ses antiques modèles. Ce vers charmant de l'*Absence*, si rapide, si délié, si svelte pour ainsi dire,

Du lit alors, pieds nus, légère à t'élancer,

c'est du Tibulle, je ne vous l'apprends pas, et je ne sais trop, pour le bonheur d'expression, qui l'emporte du Romain ou de son imitateur. Mais ce qui n'est pas dans Tibulle, c'est la préparation, le songe amoureux qui attendrit l'âme et la dispose aux émotions douces; c'est la tournure conditionnelle « Si, les cheveux épars,..... » —Tibulle emploie la forme impérative; — ce sont enfin les quatre derniers vers, épanouis, triomphants, à la fois musique et peinture. Ainsi procède Chénier, imitant, traduisant, ici un seul vers, là toute une strophe ou même la pièce entière, et rendant ces emprunts siens par la manière dont il les enchasse dans ses propres poèmes. Comme Chénier, Bertin pouvait montrer à ses critiques

La couture invisible et qui va serpentant
Pour joindre à son étoffe une pourpre étrangère.

Tibulle, Catulle, Ovide, Properce, Horace surtout, l'Horace des odes, sont mis par lui à contribution ; nous l'avons vu, à leur contact, retrouver quelquefois cette belle et large facture du XVIe et du XVIIe siècle, oubliée de son temps (*) ; il apprend avec eux le grand travail des mots, et ne laisse pas, comme le chevalier Parny ou ses amis les petits-maîtres, négligemment tomber des rimes nonchalantes. Poète, artiste avant tout, il ne comprend pas l'amour sans la gloire. Ah ! dit-il à son Eucharis

Ah ! puissent nos deux noms, tracés
Sur l'agate blanche et polie,
Par Vénus être un jour placés
Sous les ombrages d'Idalie,
Parmi les chiffres enlacés
Et de Tibulle et de Délie !

Venu plus tard ou plus tôt, Bertin aurait vu sans doute ses vœux exaucés et son nom brillant d'une aimable gloire non loin de ceux de ses modèles. Mais l'époque où il vécut, les hommes qui l'entouraient eurent sur lui encore trop d'influence. Il lui eût fallu pour s'en affranchir la force du génie, celle qu'eut Chénier. — Elle lui manqua et ce ne fut que par intervalles qu'un vers pur et facile étincela en ses jeux. Toute imparfaite que soit son œuvre, on doit pourtant lui savoir gré de ses tendances, estimer ce qu'il voulut faire plutôt que ce qu'il fit et l'aimer après tout pour cette lueur poétique, tant faible soit-elle, qu'il fait briller dans les ténèbres d'un siècle où toute poésie est éteinte.

JULIUS.

(*) J'ajoute aux exemples déjà donnés les suivants :

Elle marchait traînant tous les cœurs après elle
Et laissait sur ses pas l'air au loin embaumé....
. . . . . .
Des essaims bourdonnants dans le creux des vieux chênes....
. . . . . .
L'éternel souvenir d'un bonheur qui n'est plus ...
. . . . . .
Non l'amant, quel qu'il soit n'a rien a redouter ;
Nul mortel à ses jours n'oserait attenter.
C'est un Dieu qu'à genoux le monde entier révère ...

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DE LA MORALE DES PAIENS

AUX DERNIERS TEMPS DU PAGANISME.

Simplicius : Commentaire sur le Manuel d'Épictète. — Moralistes grecs, publiés par M. Dubner. — Les Entretiens d'Epictète recueillis par Arrien, trad. par V. Courdaveaux.

(FIN.)

Si Simplicius veut qu'on domine ainsi les émotions les plus fortes et même les plus légitimes de la vie, il ne s'est cependant pas trompé sur les difficultés d'une telle victoire ; il n'a pas voulu qu'on bravât une telle lutte sans nécessité : il rappelle que Caton se reprochait d'avoir fait par mer un voyage qu'il pouvait faire par terre. Mais puisqu'il est impossible à l'homme d'éviter toujours la tempête, comment espère-t-il n'en pas être effrayé, s'il ne l'a prévue et ne s'y est préparé longtemps à l'avance ? Cette méditation, selon Simplicius, ne portera pas l'homme à fuir le danger, ne l'attristera pas. Animé par la vue, par l'amour du bien, il bravera avec calme le péril et la mort, comme l'ont fait Ménécée et tous ceux qui ont méprisé la mort pour le bien de leur patrie. Quelque stoïcien que soit Simplicius, on sent je ne sais quelle animation dans son style ; on sent battre ce cœur d'un homme obscur, mais plein d'amour pour une patrie qu'il voit déjà enveloppée de son linceul de mort.

La nécessité qui a commandé la lutte, doit aussi régler l'usage de la victoire. C'est sans jamais l'amoindrir, que Simplicius veut alléger le devoir ; c'est sans renoncer à l'usage de ce qui est agréable, qu'il veut exclure la passion. La passion se soumet aux circonstances ; si nous sommes soumis aux passions, nous avons deux maîtres, nous sommes les esclaves d'esclaves. Il faut user et jouir des choses ; il n'en faut pas dépendre : il faut tout subordonner à la volonté de Dieu et être à tout instant prêt à sortir de ce monde. Simplicius propose pour exemple Epictète, qu'il loue de n'avoir pas compté parmi les maux la claudication et la pauvreté, lui pauvre et boiteux, et Diogène, qu'il surfait assurément, oubliant ou méconnaissant l'épigramme que lui adressait son auteur par ces mots: « Si tu veux t'exercer à la patience, n'embrasse pas pour cela les statues. »

Mais cette complaisance pour le cynique n'est qu'un lieu-commun de son temps ; il est fort éloigné de ses vices, ce n'est pas lui qui choisira, pour entrer, le moment où sortent les flots de la foule, ni qui étalera les trous de son manteau. Il ne veut pas qu'on brave l'opinion, il ne veut pas qu'on la redoute, qu'on se montre fou de peur d'être taxé de folie par les fous. Si l'on y songe, que ce soit pour se souvenir que la multitude, prompte à railler le philosophe qui se lasse de ses efforts pour se séparer d'elle, admire celui qui persévère; pour chercher des encouragements dans l'approbation des plus sages et des plus gens de bien. Ce besoin d'estime, cette émulation dans la vertu tient bien encore de la passion ; c'est une tunique dont il faudra aussi se dépouiller, mais qu'il faudra laisser la dernière.

Il y en a pourtant une autre encore qu'apparemment Simplicius conserva jusqu'au bout, ou, pour parler sans figure, il y a un autre auxiliaire de la morale, un autre instrument de bonheur auquel il n'entend pas renoncer. C'est l'art de choisir le point de vue des choses, et il remarque, avec autant de finesse que

de vérité, que le choix des mots pour les nommer y aide beaucoup. Ne dites pas: les biens extérieurs; mais: les biens qui ne sont pas à moi ; ne dites pas: on me l'a pris; dites : je l'ai rendu. Dans cette généralité, le précepte paraît puéril ; mais le détail en montre la sagesse, et mieux encore la pratique. Cet art s'applique aux pensées elles-mêmes. Chaque chose à deux anses, dit Epictète ; Simplicius ne manque pas de grâce en montrant combien diffèrent, selon l'anse par laquelle on les prend, le mariage et le célibat, la richesse et la pauvreté ; de force et d'élévation, en faisant voir les aspects tolérables de la douleur et des affronts ; de pathétique enfin, en peignant l'homme qui se réjouit de voir chez les autres les biens dont il est privé, qui puise dans cette rectitude même de la volonté un bonheur supérieur à tous les autres et qui s'approche par là de Dieu autant qu'il est donné à l'homme.

« Il faut savoir regarder les choses *du biais* qui les » fait paraître à notre avantage, pourvu que ce soit sans » nous tromper, » disait aussi Descartes, dans ces lettres aussi fines que fortes, aussi charmantes qu'élevées, que nous devrions tous savoir par cœur, et que nous lisons à peine. Il faut voir les choses du bon côté, dit de même le vulgaire. Mais que font autre chose les philosophes que de coordonner et de lier entre elles les pensées justes du vulgaire? « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée », dit encore le maître. Mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit. Revenons aux païens et à Simplicius.

S'il donne quelque aide à la faiblesse humaine, il faut avouer que ce n'est pas la vanité. A son gré, l'honnête homme, s'il ne doit pas fuir les honneurs, doit encore moins les chercher ; l'obscurité lui vaut mieux que l'éclat : publier le bien qu'on a fait, c'est en perdre le mérite ; — l'homme qui a fait le bien, ne le crie pas, disait Marc-Aurèle ; — s'applaudir des progrès que l'on fait en philosophie même et en vigueur morale, c'est y déroger ; se proclamer philosophe par le

manteau que l'on porte et par sa manière de froncer le sourcil, c'est oublier le précepte divin: connais-toi toi-même, et mériter les railleries que cette présomption inspire à une foule qui obéit en cela à une idée plus juste et plus haute de la philosophie. Epictète va plus loin : aux accusations vraies ou fausses il veut qu'on ne réponde que par une confession de toutes ses fautes. Que d'humilité ! On est tenté de croire qu'il se moque. Simplicius ne le permet pas. Il ne voit là rien d'ironique, rien d'excessif. Le juste doit se contenter du jugement de la conscience et de celui de Dieu. Avoir les applaudissements en vue, c'est une contradiction ; c'est à la fois vouloir se placer au-dessus de l'opinion et s'en rendre dépendant ; c'est faire le bien, sans en être meilleur ; c'est pis, c'est un danger. Celui qui agit en vue de plaire aux hommes, court le risque de pécher sans trouble lors qu'il est sûr de cacher son péché. Utile peut-être à ceux qui entrent dans la route, ce désir de l'estime est mortel à ceux qui approchent du but. Or, rien n'est plus propre à extirper cette passion que la facilité à souffrir les injures, et l'aveu de ses fautes. Encore faut-il prendre garde de viser par cet aveu même à se faire un renom d'humilité. Ne diriez-vous pas que Simplicius a d'avance entendu ce bon M. Tartuffe s'écrier :

Oui, mon frère, je suis un méchant, un coupable.

Simplicius, lui, n'est pas un hypocrite : mais je ne l'absoudrais pas ici de toute contradiction ; il me semble qu'il se roidit quelque peu, qu'il y a lutte entre sa nature et son système, et je suis tenté de lui demander :

Est-ce vous qui parlez, ou si c'est votre rôle ?

Dacier est moins sévère envers lui ; il voit là ce que la philosophie a écrit de plus vigoureux contre un vain amour de la gloire. Cela n'empêche pas pourtant qu'on

n'ait répété et bien souvent ce grave reproche : « L'orgueil était le fond du stoïcisme. » Peut-être, ici encore, ne faut-il que s'entendre sur les mots. Simplicius fait une rude guerre à la vanité ; il veut qu'on soit, sans se soucier de paraître. Il commande même l'humilité à l'individu, mais c'est par la haute idée qu'il se fait de la dignité humaine. A l'homme pris génériquement il permet, il commande l'orgueil. Le chrétien ne songe qu'à plaire à Dieu ; le stoïcien veut plaire à Dieu en se plaisant à lui-même, et n'admettrait peut-être pas que ces deux jugements puissent être séparés. Mais, ces concessions faites à ceux qui inculpent l'orgueil du stoïcisme, il faudra qu'à leur tour, Pascal à leur tête, ils avouent que, si le stoïcien demande son bonheur et sa vertu à ses propres forces, sa règle à la nature, il rapporte ces forces et cette nature à Dieu ; qu'excessif ou non dans sa confiance, cet orgueil est singulièrement religieux.

Il faudra de même avouer, je crois, du moins si l'on prend Simplicius pour type des stoïciens pratiques de son temps, qu'ils avaient plus de mesure, et par conséquent de vérité, qu'on ne le dit généralement. C'est ce que nous verrons en le suivant dans les applications de détail.

Etre maître de soi, regarder comme étranger à soi tout ce qui est hors de son pouvoir, c'est la vertu, c'est une force. Les diverses applications de cette force constituent les devoirs.

On sait que les anciens comptaient quatre vertus, Justice, Tempérance, Force et Prudence. Simplicius avait adopté cette division dans son commentaire sur la physique d'Aristote. La science de la nature, disait-il, nous enseigne la justice, en nous montrant que les éléments et les diverses parties du monde gardent, sans s'écarter d'une régularité géométrique, sans empiètement et avec amour, l'ordre qui leur est prescrit : la tempérance en nous faisant voir qu'il est de la

nature du plaisir de n'être point un principe ni une cause, mais un effet et une conséquence ; la force, en nous faisant connaître l'élévation de l'esprit séparé de la matière, en lui comparant les fatigues et les peines que nous souffrons à cause du corps, et en nous laissant par là si peu de crainte de la mort, qu'elle nous en inspire presque l'amour ; la prudence, en nous révélant la parenté qui existe entre la pensée qui guide la nature et la lumière qui éclaire notre propre pensée. Il ajoutait qu'elle nous rend contents de peu et libéraux, en nous persuadant du peu de valeur des choses humaines.

En abordant plus directement la morale, Simplicius n'abandonne pas cette division ; mais il s'en occupe peu. Il se contente d'avertir que la tempérance et la force sont le propre des hommes déjà formés ; que, pour ceux qui se forment, c'est par la modération et la patience que, sous la direction de la prudence, ils s'habitueront à obéir à la raison. Celui qui a vaincu n'a plus besoin de courage. Mais il n'y a pas de victoire sans combat, et c'est dans le combat que le courage s'exerce. Du reste, il faut bien se dire que les mots d'une langue n'ont guère dans une autre de correspondants qui les reproduisent dans toutes leurs nuances, surtout dans les matières morales, et que ces divisions et ces distinctions techniques, quand elles sont traduites, perdent presque toute valeur.

Pour Simplicius tous les devoirs dérivent de la justice, qui, comme il le remarque et comme Platon l'avait remarqué avant lui, se prend dans un sens plus ou moins large. La justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû.

D'après ce que j'ai déjà dit, il est aisé de pressentir ce que Simplicius regarde comme dû à Dieu. La profondeur de sa piété peut se mesurer à la grandeur de sa conception. Dans le commentaire sur la physique d'Aristote : « Cette science, disait-il, allume merveil-» leusement notre piété envers Dieu ; en nous donnant

» une pleine et complète intelligence de ses œuvres, » elle nous ravit en admiration pour l'ouvrier, et cette » admiration entraîne après elle l'amour, la foi et » l'espérance ; c'est pour cela qu'il se faut appliquer à » la philosophie. » Il ne se dément pas dans son commentaire sur Epictète ; c'est de la connaissance qu'il fait sortir la piété ; persuadé que la parole même de Dieu pourrait donner une foi ferme, mais non pas la science, il soutient qu'il faut appuyer sur la démonstration tout ce que la raison peut atteindre. De même Descartes : « Nonobstant que nous veuillons croire et » même que nous pensions croire très fermement tout » ce qui nous est enseigné par la religion, nous » n'avons pas néanmoins coutume d'être si touchés » des choses que la seule foi nous enseigne, et où » notre raison ne peut atteindre, que de celles qui » nous sont avec cela persuadées par des raisons natu- » relles fort évidentes. » Et ailleurs : « Il n'y a rien au » monde qui puisse être moins falsifié qu'une démons- » tration, à cause que c'est immédiatement la raison » qui en juge : au lieu que, s'il est permis de le dire, » les miracles mêmes sont falsifiés par le diable. »

C'est sur cette haute idée qu'il a de Dieu que Simplicius règle ses devoirs de piété. Ses préceptes sur le serment sont d'une rigueur que les quakers seuls ont dépassée. Attester Dieu pour de vils intérêts, c'est lui faire affront, et ni amende ni peine ne doivent en pareil cas nous arracher un serment : il faudra pour nous y décider un intérêt grave de nos amis, de notre famille ou de notre patrie ; mais rien, absolument rien ne pourra nous entraîner à violer le serment que nous aurons fait. En comparant ce passage à celui où Cicéron, tout en voulant être sévère contre le parjure, admet pourtant des cas où la langue a parlé mais où le cœur s'est tû, on ne peut refuser au moraliste grec une grande supériorité.

La pureté du cœur est certainement le meilleur des cultes ; Simplicius ne veut pas cependant qu'on s'y

borne : il compte pour beaucoup le culte extérieur, il y veut une magnificence proportionnée aux ressources de ceux qui le célèbrent ; que chacun du reste suive les rites de sa patrie, car Dieu est partout, accessible à tous. Ainsi Proclus disait que le philosophe est l'hiérophante commun du genre humain. On comprend moins comment Simplicius ajoute un grand prix à l'observation minutieuse des cérémonies, des jeûnes, des jours consacrés; comment il pense que certains temps, certains lieux, certaines offrandes auront une vertu particulière pour nous aider à nous rapprocher de Dieu. On ne peut plus s'étonner après cela qu'il permette de consulter les oracles, et, s'il ne s'effraie pas du cri du corbeau, ce n'est pas qu'il n'y voit qu'un bruit désagréable, c'est que les menaces qui en ressortent ne s'adressent pas à nos vrais biens. Après tout, le moine hésychaste ne rejette la voix du corbeau que pour y substituer les songes.

En tout cela Simplicius cède, ce me semble, à l'esprit de son temps plus qu'au sien propre, à l'influence des mystiques d'Alexandrie plus qu'à celle d'Epictète. Mais il se rapproche de ce maître, lorsqu'en permettant d'interroger l'oracle sur des événements importants, il recommande de se méfier plus que jamais des passions qui nous y poussent, qu'il défend de l'interroger sur nos devoirs, de chercher dans ses paroles un prétexte à nous en départir en quelque chose. Dieu nous dicte nos devoirs par la voix de la conscience, et Apollon a chassé comme infâme celui qui lui demandait s'il devait livrer un suppliant. Ce n'est pas l'événement, c'est l'intention qui constitue la bonté d'une action. Simplicius peut être crédule, il n'est pas superstitieux.

En passant à nos devoirs envers nos semblables, Simplicius remarque avec raison qu'ils varient selon nos relations, et classe celles-ci, non pas sans subtilité; elles sont naturelles ou volontaires, elles lient où séparent; les devoirs réciproques qu'elles imposent sont

les mêmes ou diffèrent. Les mêmes, comme entre frères, entre égaux, entre citoyens, entre étrangers : différents, comme du père au fils et du fils au père. Il y a des relations volontaires, entre amis, entre ennemis, du maître au disciple, du fugitif à celui qui le poursuit. Il y a des relations mixtes, comme de l'époux à l'épouse. De ces distinctions subtiles, Simplicius fait pourtant ressortir ce précepte important, que nous ne sommes pas dispensés des devoirs qui ressortent des relations naturelles par la faute de celui qui les méconnaît envers nous. Les fautes d'un père n'ôtent rien aux devoirs d'un fils. Les pères sont les images de Dieu; les oncles en participent ; leur nom, en grec, veut dire divin ; d'eux nous devons tout souffrir, nous devons leur obéir en tout ce que n'interdit pas la conscience, la loi suprême. En développant les mêmes maximes, Hiéroclès avait paru surtout préoccupé de la crainte qu'on n'obéît à ses parents jusqu'au crime ; Simplicius insiste de préférence sur les devoirs de la piété filiale. Un frère aussi, fût-il injuste, n'en reste pas moins un frère. En quoi d'ailleurs pourra-t-il léser celui qui ne voit le bien qu'où il est ? Ceux qui nous enseignent la vertu et la science ont sur nous les droits d'un père.

Simplicius, qui a cité les relations entre époux, n'en trace pas les devoirs. Les anciens, en général, ne paraissent pas avoir compris cet accord des âmes, cette sainte amitié qui constitue pour nous le mariage.

Peut-être n'en étaient-ils que plus fervents pour l'amitié, la seule affection de leur choix. Simplicius la dépeint de couleurs fort vives. On y sent un accent personnel, l'accent du cœur. Pas d'amitié sans convenance dans les caractères, sans aménité dans les mœurs; l'amitié n'est solide qu'entre les gens de biens, car pour eux seuls les biens s'accroissent en se partageant. Il faut pour conserver nos amis ne leur demander que ce que nous voudrions faire pour eux, priser peu les services que nous leur rendons, beaucoup ceux qu'ils nous rendent ; étendre sur ceux qui

leur sont chers notre bienveillance pour eux ; ne pas les perdre de vue pendant leur absence. Il faut enfin ne pas être rigoureux pour des fautes légères, fussent-elles contre l'amitié, et se souvenir du précepte de Pythagore. Hiéroclès aussi avait appuyé sur ce précepte, ici encore moins tendre, moins aimant que Simplicius. L'amitié nous apporte de grands avantages, mais le plus grand c'est qu'elle est une excellente maîtresse pour la vie. Il n'y a personne dont nous écoutions plus volontiers les avis, personne devant qui il nous fût plus pénible de rougir, que notre ami. L'amitié ajoute aux relations naturelles une vivacité, une joie, sans laquelle la sagesse elle-même ne donnerait pas le bonheur. Enfin, une amitié vive et profonde est la meilleure préparation de l'union avec Dieu. Les pythagoriciens ont eu raison de faire de l'amitié la première des vertus, le lien de toutes les vertus entre elles. On sait que pour les derniers païens le nom de Pythagore avait quelque chose de mystique et de sacré.

Il y a des devoirs en dehors de l'amitié. Fils de la même patrie, comme de la même mère, nous sommes frères. Les Grecs disaient indifféremment patrie ou *matrie*, mot touchant, qui nous manque. Nous devons donc à nos concitoyens toute l'aide que nous pouvons leur donner, soit en formant leur pensée et leurs mœurs, soit en leur fournissant, dans les temps difficiles, ce qui leur est nécessaire et qui leur fait défaut. Les veuves et les orphelins ont un droit tout spécial à notre secours. Et que personne ne dise qu'il ne peut rien pour ses concitoyens. N'eût-on ni argent, ni crédit par soi et ses amis, ni aide de ses bras, ni bon conseil à donner, toujours du moins peut-on donner sympathie et pitié. Le voisinage établit un lien particulier qui entraîne des devoirs ; ce serait une honte pour nous que nos voisins reçussent d'ailleurs l'assistance que nous pouvons leur donner. Nous devons aussi quelque chose à l'étranger, à tout le moins, le défendre de l'injustice. Dieu nous le recommande, et notre humanité, notre

philantrophie doit s'étendre au genre humain tout entier. Vouloir du bien à tous, avoir la volonté bien arrêtée de faire à tous le bien qu'on pourra, c'est la plus grande ressemblance que l'homme puisse avoir avec Dieu.

Somme toute, on pouvait vivre avec ces gens-là. Car s'il y a ici quelques détails spéciaux à Simplicius, par exemple nos devoirs envers nos voisins, que je ne me rappelle pas avoir vus ailleurs aussi explicitement énoncés, il ne fait pourtant que développer les maximes d'Epictète, de Marc-Aurèle, d'Hiéroclès.

Il y a cependant une maxime qu'on a si cruellement reprochée à Epictète, qu'il faut bien à cet égard consulter son commentateur. C'est celle-ci : « Si tu vois » quelqu'un dans la douleur, pleurant la mort ou le » départ de son fils, ou la perte de sa fortune, prends » garde d'être la dupe de ton imagination, et ne va pas » croire que cet homme soit malheureux par la priva- » tion de ces biens extérieurs : mais rentre aussitôt en » toi même, et fais cette distinction : ce n'est point cet » accident qui afflige cet homme, puisqu'un autre » n'en est pas ému; c'est l'opinion qu'il en a. Ne crains » pas cependant de compâtir dans tes discours à ses » chagrins, et s'il le faut, de gémir avec lui ; aie soin » seulement de ne pas gémir en dedans. » On a parlé à ce propos d'inhumanité et de mensonge. Simplicius n'y voit, n'y veut ni l'un ni l'autre. Le déguisement, selon lui, est indigne d'un honnête homme, et un honnête homme ne saurait être sans compassion pour les affligés. Il les plaindra, et sincèrement, car leur peine n'en est pas moins réelle pour être mal placée. Mais, en laissant voir sa sympathie, il aura soin de ne pas se laisser troubler au point de tomber dans la dépendance des choses extérieures. Cet empire sur soi-même est aussi juste que salutaire aux autres, on ne saurait les soulager ni sans prendre part à leur émotion, ni en s'y abandonnant ; pour sauver un homme qu'entraîne le courant d'une rivière, il ne faut ni se laisser aller à ce courant,

ni rester tranquille sur le bord. Ici, comme partout, le stoïcien veut qu'on dompte la passion, mais pour faire par raison tout ce qu'il y a de bon dans ce que la passion commanderait.

Simplicius ne réprime pas seulement la colère; il pressent la vertu moderne, la tolérance, et il l'assied sur ses véritables fondements. Le bien et le mal ne sont que dans le but qu'on se propose, — ce qui, ni dans sa pensée, ni en soi, ne correspond à la fameuse maxime que la fin justifie les moyens, au moins avec la dangereuse extension qu'on lui a trop souvent donnée; — un homme ne peut obéir qu'à sa propre opinion, et, s'il arrive qu'il se trompe en jugeant de ce qui est bon, il n'en doit pas moins tendre à ce qui lui paraît tel; vous qui jugez autrement que lui, vous tendez aussi à ce qui vous paraît bon : pourquoi donc vous irriter de ce qu'un autre fait ce que vous faites, ce quefont tous les hommes? Il y a folie à s'indigner de ce qui est inhérent à la nature humaine. C'est certainement de ce principe que découle non seulement l'indulgence pour les actions, les opinions, les erreurs d'autrui, mais tout respect de la liberté et de la dignité humaine.

Simplicius en déduit encore ces préceptes : qu'il ne faut pas plus s'enorgueillir de la sagesse ou de l'éloquence que de la richesse; qu'il faut, dans ce que permet une sévère honnêteté, concéder quelque chose aux opinions vulgaires. Epictète avait dit qu'il n'est pas nécessaire d'aller souvent aux spectacles; il est même nécessaire, ajoute Simplicius, de n'y pas aller souvent, ce qu'on concevra de reste en songeant au délire qu'inspiraient aux contemporains de Justinien les jeux et les factions du cirque. Il permet cependant qu'on y entre quelquefois par complaisance pour les goûts populaires, pour la mode. Il pense qu'on doit habituellement garder le silence et s'abstenir de rire, qu'on doit être sobre de blâme comme de louange, car juger les autres c'est agir comme si on leur était supérieur; mais

il veut bien, pourvu qu'on évite l'excès, se relâcher de tant d'austérité. Il n'aime guère plus les festins que les spectacles, mais il ne les proscrit pas davantage; il convient que le silence y aurait quelque chose de farouche, que sans la conversation la table ne différerait guère d'une étable; le rire aussi peut trouver sa place, mais qu'il reste voisin du sourire, qu'il ne bouleverse pas les traits du visage : — précepte qu'auraient donné les artistes de la Grèce, aussi bien que ses philosophes. — Assistez-vous à une lecture? Ne gardez pas le silence au-delà de toute mesure, ne refusez pas à l'orateur habile, à l'homme digne d'éloges, une juste part de félicitations. Le sage est-il obligé de se rencontrer avec les grands? Qu'il ne trahisse jamais la vérité, mais qu'il évite la roideur autant que la bassesse, qu'il loue avec modération ce qui est louable, qu'il avertisse sans aigreur, qu'il fasse sentir que la facilité de faire le bien est le plus grand avantage de la puissance. Il faut bien l'avouer, le stoïcien, tel que le veut Simplicius, n'est pas seulement bon, il est aimable.

On demanderait volontiers à cet écrivain si doux, et qui commente les maximes d'un homme qui avait été esclave, ce qu'il pense de l'esclavage. Mais il n'est pas aisé de le savoir. Les hautes et fortes pensées d'Epictète à ce sujet que nous a conservées Stobée n'ont d'analogue ni dans les *Dissertations* ni dans le *Manuel;* rien dans Simplicius n'y supplée; il n'a rien d'équivalent à la belle lettre de Sénèque. Il sent l'état dégradé des esclaves; mais il ne s'en indigne pas. Il recommande au maître de ne pas s'irriter contre eux; mais bien moins à cause d'eux, qu'à cause de lui. En commentant cette phrase : « il vaut mieux laisser ton esclave vicieux que de te rendre misérable », il ne prescrit pas au maître de les instruire, il déclare seulement que s'il est assez avancé dans la sagesse pour pouvoir former les autres, sans risquer pour lui-même, et qu'il forme ses esclaves, il fera la meilleure action qu'on puisse faire. — Quant à ceux qui ont voulu appliquer ces mots, non

à l'esclave, mais au fils du stoïcien, il faut bien leur dire que Simplicius n'a pas soupçonné leur inteprétation et que Dacier y voit « une faute très-ridicule. »

Simplicius s'occupe aussi des devoirs de la vie publique. Le soldat a des devoirs envers ses chefs; dans tout temps et dans tout pays, ils se résument en ces mots : courage et discipline. Les particuliers ont des devoirs envers les princes : si ceux-ci méritent ce nom, s'ils oublient leurs intérêts propres, s'ils affrontent tous les soucis, toutes les fatigues pour assurer le salut commun, ils sont, après Dieu, ce qui a droit à notre plus profonde vénération; mais s'ils ne sont pas tels, il faut encore leur accorder le respect qui convient au magistrat et leur obéir en tout ce qui ne blesse pas la conscience. Le philosophe a sa mission propre dans l'état, former l'esprit et les mœurs des citoyens, faire à tous tout le bien qu'il peut; il ne refusera cependant pas des fonctions plus spéciales, et dans toutes celles où il aura l'habileté requise, il se montrera supérieur aux autres, restant plus courageux et plus prudent. C'est ainsi qu'il faut entendre cette maxime des stoïciens, que le sage seul sera bon général ou bon juge.

Mais Simplicius se demande aussi quel sera le rôle de l'honnête homme dans un état où règnent le désordre et la corruption, et rien qu'à l'accent l'on s'aperçoit qu'il parle de lui et de son temps. Le sage alors, pense-t-il, devra s'éloigner des affaires publiques qui ne permettent plus ni probité ni pudeur. Qu'il s'exile, s'il peut; s'il ne le peut pas, qu'il évite la poussière, c'est-à-dire qu'il fuie toute charge, sans négliger toutefois son amélioration et celle des autres, sans y renoncer par la crainte d'aucun péril, sans cesser d'être prêt à apporter, en toute circonstance, sa part d'efforts. Qu'il se fasse en tout une loi de la modération, bien que l'envie, qui d'ordinaire épargne ceux qui sont tout en haut ou tout en bas, s'attaque alors à tout le monde. Qu'il évite toute offense envers les puissants, qu'il s'in-

terdise toute liberté trop rude de langage, pour ne pas irriter des bêtes féroces au repos; qu'il n'achète pas toutefois l'oubli de ces bêtes féroces par quelque bassesse, par quelque flatterie en paroles et en actions, par le sacrifice de sa liberté. Du reste ce fléau, le pire de tous, le mauvais gouvernement de l'Etat sera lui aussi une occasion d'exercice et, s'il en triomphe, de merveilleux progrès pour le philosophe.

La fortune de ce fragment du commentaire a été singulière. Il est omis dans plusieurs manuscrits, et cette lacune produisait un non sens qu'on corrigeait par un changement dans le texte. Schweighœuser le retrouva et le publia dans un temps qui prêtait aux allusions, en 1796. Les mécontents ne manquaient pas: les conseils de Simplicius déplurent à leur impatience; ils ne les trouvèrent propres qu'à inspirer un *courage passif*, ils n'y voient qu'*une philosophie égoïste et apathique faite pour éterniser le despotisme*. Elle n'est favorable au despotisme, je le crois, qu'à cause du petit nombre des adeptes qu'elle peut réunir, et la tyrannie durerait peu avec une majorité de citoyens incorruptible à l'intérêt et à la crainte. Peut-être cependant ces gens avaient-ils quelque raison de croire qu'il faut combattre la tyrannie avec ses propres armes, dont, pour la plupart, ils connaissaient fort bien le maniement; mais ils avaient tort de dire que ce fût là une tâche de philosophe, tort de comparer la révolution française à la décomposition de l'empire romain, une fièvre chaude à une paralysie, une crise à une lente agonie.

Il faut descendre de ces hauteurs, et suivre Simplicius dans de moindres détails.

Il ne borne pas au genre humain la bienveillance qu'il recommande au philosophe; il veut qu'il l'étende aux animaux sans raison, aux plantes et même à la nature inanimée.

Il ne dédaigne pas les biens du corps; il veut qu'on en ait soin, comme le bûcheron a soin de sa cognée; mais comme tout ouvrier a soin de ses outils, pour les

employer à son art, non pour le leur sacrifier. Il n'y a rien là qui lui soit spécial; Hiéroclès fait les mêmes recommandations; Marinus compte la finesse des sens et la force physique parmi les avantages que Proclus avait reçus de la faveur des dieux. Sans faire, comme Volney, de la propreté une vertu, Epictète la regarde comme une des choses qui nous séparent le plus des brutes, et Sénèque ne veut pas que la sévérité de la vie en bannisse l'élégance. Nul moraliste ne se refuse un peu de satire à l'occasion; en fixant les limites de ce qu'on doit au corps, Simplicius attaque le luxe de table, de vêtements, de mobilier, de tout genre enfin, des hommes de son temps, avec des traits qui sont un peu des lieux-communs, mais qui n'en sont pas moins une peinture de mœurs et qui peuvent servir à excuser le nôtre, au moins par comparaison.

Le nom seul du stoïcisme réveille chez nous l'idée du suicide. Trop frappés de quelques exemples éclatants, nous sommes portés à croire qu'ils faisaient de cette faute un acte de vertu, tandis qu'ils la permettaient alors comme une ressource extrême, et dans ces cas rares où Dieu, nous mettant dans une position où il est impossible de vivre conformément à la nature, sonne lui-même pour nous la retraite. Ce n'est pas à leur école, c'est à l'école de Cyrène, la devancière de l'épicuréisme, qu'appartenait cet Hégésias dont les leçons inspiraient, dit-on, un tel amour de la mort que Ptolémée fut obligé de les interdire. Ni le *Manuel* ni le *Commentaire* n'en disent un mot. Les stoïciens d'ailleurs attaquaient cette maladie dans sa source, en combattant les passions; le suicide est un acte passionné, et il devait être un acte de folie pour Simplicius qui voit dans cette vie non pas un tout, mais un seul épisode d'un drame qui en a un nombre infini.

Reste un point difficile à traiter, impossible à éviter. Abstiens-toi, dit Epictète, autant que tu le pourras, des plaisirs de l'amour avant le mariage. S'il faut que tu les goûtes, ne goûte que des plaisir légitimes. C'est

commander le respect de la nature et la modération, non la chasteté; c'est se désister beaucoup, à coup sûr, de cette sévérité qui ne transige à aucun prix avec aucun devoir. Cette indulgence est, il est vrai, conforme aux idées habituelles des anciens; non seulement les poètes, moralistes toujours suspects, non seulement Platon qui va si loin en cette matière, mais Epicure, Marinus, Cléanthe disent en mille manières ce que Rousseau résumait par ces paroles: « Le remords nous » reproche faiblement ce que nous permet la nature » bien ordonnée, à plus forte raison ce qu'elle nous » prescrit, » et ils croyaient par là prévenir de plus grands désordres. Simplicius avait pourtant des modèles d'une sévérité plus grande. Les pythagoriciens s'expriment sur ce point avec une rigueur qui ne saurait être surpassée. Ocellus Lucanus chassait la volupté même du lit conjugal, et n'y permettait rien au-delà de ce qu'exige la génération; Charondas faisait passer dans la loi cette extrême austérité. On a contesté, je le sais, l'authenticité des morceaux que leur attribue Stobée; mais de quelque main qu'ils vinssent ils étaient répandus au IVe siècle. Hiéroclès ne s'exprime ici que brièvement et d'une manière générale; mais Sextius, ou quelque soit le païen qui a pris son nom, donne des règles qui justifieraient la précaution excessive d'Origène. Bien plus, le maître même d'Epictète, Musonius Rufus, avait résumé tous ces préceptes: il interdit la volupté, parce que, même quand elle respecte la nature, quand elle ne viole aucun des droits d'autrui, elle est contraire à la tempérance. A ceux qui allèguent qu'ils en prennent pour instrument une esclave à eux, une esclave qu'ils n'ont pas mariée, une chose qu'on ne saurait outrager, il demande ce qu'ils penseraient de la femme, même sans mari, qui userait ainsi de son esclave; aussi il avait réduit les plaisirs du mariage aux nécessités de la génération; il avait exigé du jeune homme avant le mariage tout ce que lui-même exige de sa femme.

Simplicius semble se souvenir de leurs leçons. Après avoir montré que la continence est possible par l'exemple des athlètes qui, dans toute la force de l'âge et de la santé, la gardent pourtant pour obtenir la couronne d'olivier dans les jeux ; par le calme facile où laisse la beauté d'une sœur ; il la recommande comme l'exercice le plus difficile, mais aussi le plus propre à vaincre la brute en nous ; comme non-seulement utile, mais juste, puisque nous devons à l'épouse l'exemple de la chasteté que nous lui demandons. Il la recommande comme l'ornement du mariage ; il invite les femmes à ne pas se laisser corrompre par les empressements ardents d'un jeune époux, à songer dès le premier jour que ce n'est pas par leur beauté, mais par la gravité de leurs mœurs, par le soin du ménage et des enfants, qu'elles s'assureront un respect durable. Simplicius montre bien par là qu'il comprend toute la valeur de la chasteté ; mais il n'ose pas aller plus loin ; il la recommande, il ne la commande pas ; il craint évidemment que, comme le dit Euripide, un trop grand soin d'échapper à Vénus ne trouble l'homme autant que trop de soin à la suivre. C'est là, je le crois, le point sur lequel s'est accompli le plus grand progrès sinon dans nos mœurs, du moins dans nos idées morales ; et il a visiblement pour source un sentiment plus juste de la dignité de la femme.

Sa course achevée, Simplicius entrevoit et montre le prix. Après avoir appuyé autant que qui que ce soit, sur la vénération que méritent, sur les charmes qu'ont par eux-mêmes le devoir et la vertu, il déclare qu'en observant leurs lois nous avons obtenu les biens d'une vie future. Ce n'est pas une récompense qui nous est promise ; nous n'avons pas seulement acquis des droits à la béatitude ; nous nous la sommes faite ; entrés dans la bonne voie, nous n'avons plus qu'à y marcher ; elle nous conduit à une perfection de plus en plus facile : ce n'est pas une vie nouvelle ; c'est une vie qui continue.

Après avoir montré sur quelles larges bases Simplicius appuyait ses préceptes, j'en ai épuisé la série. Nous savons maintenant par quelles règles se guidait un païen honnête et éclairé au VIe siècle de notre ère. Ne devaient-elles rien au christianisme triomphant? Je ne suis pas de ceux qui croient que les discussions sont stériles; je crois au contraire que les discuteurs se retirent le plus souvent emportant chacun ses convictions premières, mais que presque toujours ils les remportent modifiées, appuyées sur d'autres raisons qu'au commencement du combat. Je ne saurais admettre qu'après cinq siècles de lutte la philosophie païenne et la philosophie chrétienne ne se fussent pas fait beaucoup d'emprunts réciproques et comme pénétrées l'une l'autre. Les rapprochements naturels, les allusions probables se sont présentés bien des fois dans le cours de cette étude. Je les ai écartés, parce qu'elle n'avait pour but qu'une exposition et qu'il faudrait pour ce parallèle tout un livre, que je ne voulais pas faire. Je crois qu'il y a dans Simplicius peu de préceptes dont on ne trouvât le germe dans des philosophes antérieurs à Jésus-Christ; je crois que le christianisme a apporté à la morale peu de commandements entièrement nouveaux; mais n'en eût-il pas apporté un seul, il est incontestable qu'il leur a donné, avec une base nouvelle, une tout autre autorité; et n'eût-il fait d'ailleurs que mettre par le catéchisme à la portée du plus simple paysan les leçons qu'auparavant les plus purs et les plus habiles puisaient seuls chez Platon et chez Chrysippe, il serait encore le plus grand fait de l'histoire.

D'un autre côté, quelques leçons que les païens et Simplicius aient reçues des chrétiens, ils les ont prises assurément non pas comme des dogmes révélés, mais comme des conceptions dont la vérité les a frappés par elle-même; leur morale est restée toute humaine; elle constitue un progrès de l'ordre philosophique; elle prouverait, s'il en était besoin, que dans cet ordre aussi le progrès est lent, difficile, mais réel et incessant.

Car la morale telle que la présente Simplicius n'est sans doute ni complète, ni irréprochable, mais à coup sûr elle est fortement liée, très pratique et très élevée.

J'ai eu plus d'une fois occasion d'avouer que Simplicius n'est pas exempt de prétentions littéraires; il faut donc essayer de le juger aussi sous ce rapport. Je dirais volontiers que le beau est une partie du bien, si le mot n'était pas trop ambitieux pour Simplicius. J'ai cherché en lui un compilateur, un commentateur, non un créateur, et en effet ce n'est pas un esprit original, c'est un esprit étendu, instruit; ce n'est qu'un disciple, mais un disciple indépendant, un éclectique qui ne repousse jamais la vérité, mais qui ne la répète que quand il la voit. Ce n'est pas un philosophe de génie, c'est un de ces hommes de talent dont Cicéron est le type et le maître.

Il a de l'ordre dans les idées et dans leur exposition; mais il n'a pas cette rigueur, cette habileté de méthode qui évite les répétitions et fait valoir chaque chose par la place qu'elle occupe, telle que l'aiment les modernes et surtout les Français. Il a moins encore ce talent merveilleux de mise en scène qui fait compter à la Grèce autant d'artistes parmi ses philosophes que parmi ses poètes.

Comme écrivain, il est grave et pur; il manie bien cette langue grecque qu'aucune autre n'égale, surtout pour les matières philosophiques; s'il manque quelquefois de nerf, d'autres fois aussi il s'élève, s'assouplit ou s'attendrit. Il parle noblement des devoirs du citoyen; il serait digne d'avoir une patrie libre. Il relie habilement à la morale l'amitié, cette maîtresse de la vie, et il en parle avec une émotion sincère et qui se communique. L'expression est animée, vivante; il est touché et il touche; il se tient au rang des premiers sur un sujet qu'ont traité Cicéron et notre Montaigne.

Si on le compare aux autres moralistes anciens, inférieur à quelques-uns sur plusieurs points, il se main-

tient au niveau des meilleurs par l'ensemble des qualités. Cicéron a certainement mieux la mesure du possible, le sentiment de la vie politique ; on le consultera avec avantage sur des questions controversées encore à notre époque, sur lesquelles Simplicius ne profite même pas de tout ce qu'enseigne Epictète ; saint Ambroise, en refaisant chapitre par chapitre le beau traité de Cicéron, ne se défend pas toujours de l'exagération, de la déclamation même ; mais il l'emporte sur le commentateur du *Manuel* par la nouveauté et la fécondité des vues comme par la chaleur du style ; Marc-Aurèle a cet incomparable intérêt de laisser voir le fond d'un des plus nobles cœurs qui furent jamais ; Sénèque a plus de trait, plus de concision, plus d'éclat ; Hiéroclès tire plus de son propre fonds, il a plus d'abondance, il frappe plus. Mais Simplicius a moins de parti pris qu'Hiéroclès, plus d'indépendance, plus de netteté ; il se contredit moins que Sénèque ; il n'est pas, comme Marc-Aurèle, mis par sa position en dehors de la vie commune, et convient plus à tous ; il n'a pas les excès d'ardeur de saint Ambroise et ne consulte que la raison ; enfin, il l'emporte et sur Cicéron et sur tous les autres, en cela qu'il pénètre plus profondément dans les questions, qu'il en lie les solutions plus fortement, parce qu'il fonde et fait voir qu'il faut fonder la morale sur une notion juste de Dieu ; nul n'a aussi bien déterminé et aussi bien concilié le rôle de la spéculation et celui de la pratique.

Et, puisque j'ai été amené à parler de nouveau de sa piété, puisque je l'ai jusqu'ici trop abrégé pour le citer jamais, j'essaierai du moins de traduire, en terminant cette étude, les religieuses paroles par lesquelles il termine son commentaire :

« Je t'en prie, maître, père et guide de la raison qui » est en nous, fais que nous nous souvenions de la » dignité que tu as daigné nous donner ; seconde le » mouvement dont nous sommes le principe pour nous » affranchir du corps et des passions irraisonnables,

» pour les dominer, les soumettre et en faire, comme
» il convient, des instruments ; aide aussi au redresse-
» ment complet de la raison qui est en nous, pour que,
» à la lumière de la vérité, elle se fonde dans ce qui
» est réellement ; enfin, et pour notre salut, je t'en prie,
» écarte complètement les ténèbres de nos yeux de
» l'âme, afin que nous connaissions bien, comme le
» dit Homère, et Dieu et l'homme. »

L. DELAYANT.

LA FONTAINE D'OMAR.

LÉGENDE ARABE.

Omar était un homme en son cœur craignant Dieu
Et tenant en mépris les faux biens de ce monde;
Les pauvres l'adoraient ; on vantait , en tout lieu ,
Sa vertu , sa bonté, sa charité profonde ;
Dieu répandait sur lui sa constante faveur.
Satan en fut jaloux , et vint dire au Seigneur :
— Cet Omar, dont chacun exalte le mérite,
N'est au fond , croyez-le , qu'un insigne hypocrite ;
Il singe la vertu ; mais je le connais , moi.
Dans son dédain de l'or l'orgueil seul est sa loi;
Si le sort en naissant l'eût comblé de richesses ,
Comme un autre il eût eu des chevaux , des maîtresses ,
Des habits somptueux et des armes de prix ;
Les humbles subiraient ses orgueilleux mépris.

— Méchant , dit le seigneur , d'un serviteur fidèle
Pourquoi calomnier la vertu , le saint zèle ?
Sa pureté de cœur t'irrite contre lui.
— Laissez-moi le tenter , dit Satan ; aujourd'hui ,
C'est un sage ; demain , vous pourrez voir , en somme ,
Si ce prétendu saint est meilleur qu'un autre homme.
— Eh bien ! soit ! je le livre à tes tentations ;
Mais rappelle-toi bien quelles conditions
Et quel terme je mets à tes noirs maléfices.
Depuis l'aube , demain , tends lui tes artifices ;
Mais à l'instant précis où , touchant l'horizon ,
Le soleil paraîtra , si de ta trahison
Omar , ferme en sa foi , n'est pas tombé victime ,
Tu t'avoueras vaincu ; puis , pour prix de ton crime ,

En esclave, abaissant devant lui ta hauteur,
Tu lècheras les pieds de mon saint serviteur.

Le marché fut conclu. Dès l'aube blanchissante,
Pour se purifier, Omar au puits banal
Venait puiser. Le seau, qu'emplit l'esprit du mal,
Remonte plein d'argent. — Qui donc ainsi me tente ?
Dit Omar, ô Seigneur, pourtant, tu le sais bien,
Pour mes ablutions je ne demande rien
Qu'un peu d'eau ; sois-moi donc en cela secourable.
Et, jetant sans tarder cet argent sur le sable,
Il puise de nouveau ; le seau remonte encor
Plus lourd, et, cette fois, rempli de pièces d'or.
— « Quel péché du Seigneur m'a valu la colère ?
» O mon Dieu, c'est de l'eau qu'il faut pour ma prière, »
Répète le saint homme, et, non moins diligent,
Il rejette cet or sur le monceau d'argent.
A la troisième épreuve, empli de pierreries
Le seau monte. Omar dit : — Loin des vertes prairies,
Lorsque le voyageur, perdu dans le désert,
Veut se purifier, si l'eau manque, il se sert
De sable ; ainsi soit fait. — Et de ses mains fièvreuses
Il verse près de l'or les pierres précieuses...
O miracle ! à l'instant, l'or, l'argent, les joyaux
Se changent en fontaine aux jaillissantes eaux !
Omar, pour s'assurer que ce n'est pas un songe,
Dans les eaux du courant avidement se plonge,
Fait ses ablutions. Ce ruisseau coulera
Jusqu'à nos jours, et c'est Aïn-el-Foukara,
La fontaine du pauvre, où l'arabe qui puise
Songe que la vertu, seule, au ciel est promise.

Comme Omar, abîmé dans sa sainte oraison,
A pas lents, front pensif, regagnait sa maison,
Voilà qu'il aperçoit, près de sa porte assises,
Deux filles du Soudan, jeunes, richement mises,
Puis un nègre inconnu qui conduisait en main
Un cheval agitant sa housse de satin.
— Quel sultan, se dit-il, de l'humble anachorète,

A cette heure, a daigné visiter la retraite ?
Et vers sa demeurance Omar hâte le pas.

Le nègre cependant s'approche, et, le front bas,
Lui dit : — Que votre cœur, saint homme, soit en joie !
C'est le sultan de Fâss qui près de vous m'envoie.
Votre nom, jusqu'à lui par le pauvre porté,
Est saint entre les saints. Au nom de sa hautesse
Qui voulut mettre un terme à votre pauvreté,
Je vous apporte en don femme, chevaux, richesse ;
Et moi pour vous servir suis à votre merci.

— Retourne vers ton maître, et dis lui bien ceci :
Qu'Omar n'a point besoin d'esclave, de richesse ;
Et que si le Seigneur, de qui vient la sagesse,
Daigne à son serviteur la donner pour tout bien,
De nul homme vivant il ne demande rien.
Va donc ; et laisse moi de mon humble prière
Saluer le Seigneur, père de la lumière.

Comme il disait ces mots, de l'horizon lointain
Accourt un rayon d'or, premier feu du matin.
Satan, à son vainqueur furieux de se rendre,
Jette un grand cri qu'au loin le désert dut entendre.
Tout alors disparut : filles, nègre, cheval.....
Omar avait, deux fois, vaincu l'esprit du mal !

Et son nom, depuis lors, grandi par ce miracle,
Dans tout le Sahara règne comme un oracle.

GASTON ROMIEUX.

CHARENTE Archives MARITIME

CAUSERIE.

Il y a un théâtre à la Rochelle; je vous le dis en vérité, la Rochelle possède un théâtre. On y cultive tous les genres, depuis le plus triste, la comédie, jusqu'au plus bouffon, qui est le drame, comme chacun sait. L'opérette y fleurit auprès du vaudeville ; même, on a tenté, en ces derniers soirs, d'y acclimater deux genres nouveaux, dont le besoin se faisait vivement sentir, la romance et la chansonnette, genre soporifique et genre obscène. On y a fait à *Maître Guérin*, — le grand succès du jour, assurait l'affiche, — l'honneur insigne d'une représentation ou d'une parodie, pour mieux dire. Voici qu'on annonce comme très-prochaine, l'apparition de *Tartuffe*. Il y a un théâtre à la Rochelle; je vous le dis en vérité, la Rochelle possède un théâtre.

Tartuffe ! C'est l'éternel rêve : « Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs. » Dès les premiers temps de la liberté des théâtres, la pièce de Molière a tout envahi. De la Bastille à la porte Saint-Martin les moindres scènes ont eu leur Tartuffe et leur Elmire. Cela pouvait encore être drôle à Paris. Mais en province, dans une ville de troisième ordre, par un personnel tel que le nôtre, ce ne sera pas drôle, oh ! que non, ce sera navrant. Sans parler ici de l'intelligence et de la composition des rôles — car ce serait supposer l'impossible, — je vous demande ce que vont devenir, entre les dents de ces messieurs et de ces dames, les vers de Molière. Une ou deux fois, j'ai eu, pour mon malheur, affaire, à propos de vers, à des comédiens de petite ville. Je ne voudrais pas répondre que le plus lettré d'entre eux se rendît bien exactement compte de ce que c'est qu'une syllabe. Ajoutez à cette ignorance générale la paresse commune à tous, et vous pourrez d'avance imaginer quels vers libres nous allons entendre à la place des alexandrins du poète. Si j'avais à donner un conseil au directeur *permissionné*, ce serait d'annoncer ainsi la pièce sur son affiche : *Tartuffe* déparé et travesti. Cela

paraîtrait au moins de circonstance, tombant en plein carnaval, et il n'y aurait plus de malentendu possible, chaque spectateur étant bien averti qu'on ne visera qu'à la mascarade.

Le voilà revenu ce tempsde mascarades et de joyeusetés où mon ami Z.... arbore un faux-nez pour s'intriguer dans sa glace. La tranquille Rochelle s'est émue; les bals et les soirées surgissent de toutes parts ; c'était hier à l'Hôtel-de-Ville , — et l'on prétend qu'il y aura récidive , — ce sera demain à la recette générale ; tout le monde saute, tout le monde danse, excepté pourtant Julius. Je n'ai jamais compris , pour ma part , quel plaisir on peut trouver....

Qu'allais-je dire , bon Dieu! Songez combien de secrets mépris, de haines sourdes je m'attirais d'un mot! Il est prudent, je crois, de prendre une autre thèse , et comme de la danse à la musique il n'y a qu'un pas , causons , s'il vous plaît , du dernier concert. Il a déjà huit jours de date et, dans ce pays-ci , huit jours seulement

Font *d'un concert récent* une vieille nouvelle ;

j'en veux dire quelques mots cependant, ne fût ce que pour constater les sympathies que le béneficiaire, M. Schelling , a su conquérir parmi nous. Toutes les formules d'éloges ont été employées pour M. Schelling. On a dit cent fois l'énergique et brillante netteté de son jeu , sa fougue qui trouve moyen d'être tout ensemble capricieuse et sévère ; son talent , il en a conscience , il sait qu'il y a eu lui un admirable artiste. Ce que le concert de lundi a pu lui apprendre c'est la haute estime où le tiennent ces concitoyens adoptifs, la part qu'ils prennent aux douleurs de sa maladie.

Entrerai-je après cela dans les détails ? Dirai-je que des voix charmantes se sont fait entendre, que l'orchestre, médiocre accompagnateur , a , par compensation , fort bien exécuté des fragments de la symphonie en *re* , de Beethoven ? A quoi bon ? C'est déjà si vieux ! J'aurais l'air de rabâcher. Mieux vaut annoncer le deuxième concert populaire que la Société Philharmonique prépare pour le 4 mars prochain , dans la salle du Théâtre. Homeur à nos Pasdeloup ! L'esprit du siècle est en eux , cet esprit si essentiellement vulgarisateur. Sentir le beau c'est bien , en propager le goût c'est mieux.

Nous serions heureux de voir un entreprenant — s'il en est entre nous — tenter pour les choses littéraires ce que les quelques tête de la Société Philharmonique ont commencé pour les choses musicales. Vulgariser l'amour des lettres par des lectures ou des entretiens

publics nous semble un but avouable et qu'on pourrait se proposer. Nous sommes au grand temps des conférences. Pourquoi ne ferions nous pas ce que tout le monde fait autour de nous? A côté du cours — un peu restreint, un peu étroit — que subventionne la ville, pourquoi n'aurions nous pas des cours libres, non rétribués, où les plus instruits et les mieux-disants viendraient développer devant nous leurs idées sur tel ou tel point de littérature, d'histoire, d'art ou de sciences? Me répondra-t-on que ce n'est là qu'une rêverie impraticable? Je répliquerai par ce passage de l'histoire de Dupont: « L'Académie de la Rochelle s'acquit dans ce temps (en 1827) des droits incontestables à la reconnaissance des citoyens. Elle fonda des cours industriels gratuits, en mettant à contribution le zèle désintéressé et les talents bien connus de plusieurs de ses membres. » Et ces membres n'étaient pas les premiers venus, des gens sans place, sans titre, comme je suis, comme vous pourriez être : c'étaient MM. Emy, colonel du génie en retraite, Plessis, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, Duclos, capitaine du génie, et Delayant.

Bien des personnes pouvaient naguère ne pas se douter seulement qu'il existât encore une Académie de la Rochelle. Depuis trois ou quatre ans muette et fuyant la lumière, elle vient enfin de s'affirmer au grand jour en annonçant une séance publique vers les derniers mois de l'année courante. La section littéraire — une des quatre dont se compose l'institut Rochelais — doit, pour la première fois, en cette fête académique, décerner une médaille d'or de cent francs au poëte qui lui aura envoyé la meilleure pièce de vers. Le choix du sujet est laissé à la fantaisie des concurrents. C'est dire que la section littéraire se prépare une dure besogne. L'un aura fait une ode « ou pis peut-être », celui-ci une innocente fable, celui là un sonnet, l'autre un poème humanitaire; gare à l'épopée! Dans la mêlée, qui l'emportera? Le fond ou la forme? Et l'on verra reparaître les discussions éternelles du beau absolu, de la sincérité du poète, de la sensibilité sans l'art et de l'art sans l'émotion, et chacun enfourchera son idéal et rompra une lance en l'honneur du système cher à son cœur. Oh! la rude tâche qu'auront là les juges!

JULIUS.

A Monsieur Julius.

Monsieur,

Vous demandez aux érudits d'éclaircir trois points relatifs à un Recueil de pièces de l'Académie de la Rochelle, publié en 1747, à l'égard desquels vous confessez votre ignorance. Ceci est bien, Monsieur : la modestie sied à un jeune homme. Or, vous êtes jeune, je le suppose, car on doit toujours supposer jeunes les gens qu'on ne connaît pas; cela est plus poli. Mais écoutez cette histoire.

On lit dans je ne sais plus quel écrivain que le roi d'une province, je ne sais laquelle, envoya à Alexandre, roi des Macédoniens, un chien de je ne sais quelle race, mais d'une fameuse race. Alexandre convaincu qu'il n'y a que deux vertus : 1° être fort; 2° être toujours prêt à abuser de sa force, — ces vertus qui font les conquérants, — fit lâcher devant ce chien un ours, un cerf, un daim, un chevreuil, un lièvre; le chien ne bougea pas. Indigné, Alexandre le fit tuer. Le roi de cette province que je ne sais pas apprit cela; alors il envoya à Alexandre un autre chien de la même race, en lui faisant demander s'il avait bien regardé si le premier chien n'avait pas levé les épaules à la vue des chétives proies qu'on lui offrait, et en lui recommandant de ne lâcher devant celui-ci que des lions, des tigres, ou tout au moins des éléphants. Ce qui était dit fut fait. On lâche un lion; crac, le chien le terrasse. On lâche un tigre; cric, le chien l'étrangle. On lâche un éléphant; d'un bond le chien est dessus; mais cette fois il s'en amuse, comme le chat de la souris; puis enfin, de sa puissante gueule, il l'apporte aux pieds d'Alexandre, témoignant ainsi qu'il ne se dérangera plus pour si peu. A cette vue, la cour éclata en applaudissements; Alexandre lui-même vit qu'il s'était trompé sur le premier chien, et avoua qu'il avait fait une sottise. Les historiens ébahis de cet aveu si rare chez les rois en ont soigneusement conservé le souvenir.

Voilà pourquoi, Monsieur, les grands chiens de l'érudition Rochelaise ne se jetteront pas sur le maigre lièvre que vous faites lever

devant eux. Mais moi, qui n'ai pas les mêmes motifs, je vais répondre à vos trois questions.

1° L'Académie de la Rochelle n'avait pas d'assemblées politiques. Cette vilaine chose n'était pas alors inventée. Elle avait des assemblées PUBLIQUES, et ainsi porte le titre du volume. Ce changement prouve seulement que Mme Bachelin-Deflorenne ne lit pas mieux les épreuves de ses catalogues, que.....

Remplissez les blancs, Monsieur. De tout temps et partout les typographes ont prêté beaucoup de sottises aux écrivains, probablement d'après ce principe qu'on prête volontiers aux riches.

2° Le volume est dédié au Prince de Conti, parce que le Prince était le protecteur de l'Académie, à telle enseigne que lorsque l'Académie voulut fonder des prix, elle lui demanda d'en faire les fonds; il refusa de la manière la plus polie; ensuite de quoi elle daigna accepter les sommes que lui offraient pour cet objet des bourgeois de la ville, les uns membres, les autres non membres de l'Académie. Une Académie alors, Monsieur, se composait essentiellement de trois parties : 1° Un protecteur. Pour l'Académie française ce fut le cardinal de Richelieu, puis le chancelier Séguier, puis le Roi. Plus de protecteur, plus d'Académie. Le protecteur était tenu de se laisser louer dans tous les discours de réception ; mais il n'était pas tenu de les lire. — 2° Des membres honoraires, la fleur des pois de l'aristocratie du pays. Les membres honoraires étaient tenus de ne rien faire. — 3° Des membres titulaires. Ceux-ci pouvaient faire la même chose que les membres honoraires; ils pouvaient aussi faire de la prose, avec ou sans rimes, et la lire aux assemblées *publiques [sic.]* Il pouvait s'y glisser des apprentis-hommes de lettres. Rien ne leur interdisait d'avoir de la science, de l'esprit, du talent, quoique rien de cela ne fût exigé.

3° Si votre nom en *us*, ne m'avertissait que vous n'êtes pas originaire du pays, je m'étonnerais que vous ne connaissiez pas les Bonvallet-Desbrosses. Au XVIIIe siècle ils sont partout à la Rochelle, dans la magistrature, dans la marine, comme dans l'Eglise. Jacques Bonvallet, sieur des Brosses, trésorier des fortifications et de la marine avait fait baptiser plusieurs enfants à la paroisse Saint-Barthélemy de la Rochelle : Jean-Baptiste-Athanase, le 31 décembre 1706; Paul-François, le 6 avril 1710; Jean-Jacques, le 18 juillet 1711; Pierre-Alexis-Joseph, le 2 octobre 1712. Lequel a eu l'honneur de composer des drames pour les demoiselles de l'Enfant Jésus? *Grammatici*

certant. La France littéraire de 1769 l'appelle Paul-François ; mais il était l'aîné, et il conste des actes conservés au greffe du tribunal de la Rochelle que l'abbé Jean-Baptiste-Athanase, chanoine, décéda à la Rochelle, le 12 août 1782, âgé de 76 ans, et ce décès fut mentionné le 14 à l'Académie. J'oserais donc croire que la *France littéraire* a été induite en erreur.

L'abbé Bonvallet Desbrosses l'aîné avait été élu à l'Académie de la Rochelle le 4 janvier 1736 ; il y lut, avril 1736, *Discours contre les écrivains licentieux* ; avril 1738, *Divers caractères dans le goût de Labruyère ;* décembre 1740, *Discours sur ceux qui s'érigent en critiques de sociétés littéraires.* Aucune de ces pièces n'a été publiée. En 1748, il reçut des lettres d'associé de l'Académie, ce qui indique qu'il avait quitté la ville. Il n'avait pas attendu ces lettres pour prendre ce titre d'associé, qu'il porte dès 1744.

Il avait, selon toute probabilité, été appelé à Paris comme aumônier de la maison royale des demoiselles de l'Enfant Jésus. Il ne prend pas cette qualité sur les deux petits drames dont vous parlez, mais il dit, dans la note qui précède le premier, qu'il est témoin tous les jours de la piété de ces jeunes filles. C'est pour elle qu'il composa ces vers, bien qu'il fût, dit-il, peu exercé dans l'art de faire les vers. Mais ils étaient destinés à être chantés, donc pouvaient être impunément mauvais. Ce sont: *Jésus naissant adoré par les Bergers,* pastorale en musique. Paris. Thiboust, 1744, 19 pages, in-4°. *Les Fêtes de la France*, drame lyrique. Paris, Thiboust, 1745, 23 pages in-4°, belle impression sur très-beau papier, ne vous en déplaise. Ces deux poèmes furent réimprimés, en 1747, dans ce premier recueil de l'Académie. La pastorale y est divisée en trois entrées au lieu de l'être en deux, ce qui n'entraîne aucune autre différence. Ainsi, Monsieur, vous avez raillé des poèmes ayant eu deux éditions. Imprudence de jeunesse ! j'y persiste.

En 1763, l'abbé Bonvallet Desbrosses publia une édition du *Traité de l'amour de Dieu*, de saint François-de-Sales, revue et légèrement retouchée. Il déclarait n'y avoir changé que les mots et les expressions capables d'alarmer la délicatesse ou d'exciter la malignité du siècle. — 2 volumes in-12.

Il revint, comme j'ai dit, mourir à la Rochelle.

Je crois bien que c'est à la même famille et à la Rochelle qu'il faut attribeur un écrivain que la *France littéraire* de M. Quérard mentionne ainsi :

« Bonvallet-Desbrosses, ancien trésorier de la marine et des » colonies :

» *Discours sur le commerce*, 1787, in-8°.

» *Richesse et ressources de la France pour servir de suite aux* » *moyens de simplifier la perception des deniers royaux*, 1791, » in-4°.

» *Situation actuelle de la France*, 1791, in-4°. »

Voilà, Monsieur, une compendieuse réponse à vos trois demandes. Si vous publiez ma lettre, eh bien! vrai, ça me fera plaisir. On aime assez, voyez-vous, à s'entendre louer, voire même blâmer par les gens du café, pendant qu'on les écoute en *catimini*, enfin à occuper le monde de soi. Si vous ne la publiez pas, je n'en aurai pas moins fait un des actes de charité, instruire les ignorants, et n'en serai pas moins votre tout dévoué serviteur.

UN ROCHELAIS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 FÉVRIER 1865.

NOUVELLE VIE DE JÉSUS

Par le docteur F. STRAUSS. (*)

Monsieur,

Je viens recommander à vos lecteurs, si vous le permettez, le livre très considérable dont le titre est écrit ci-dessus. Signé d'un nom célèbre et redouté, ce livre, après trente années de réflexions, complète la pensée d'un chef d'école. L'œuvre première et toute analytique de Strauss, *Vie de Jésus*, attendait son œuvre synthétique, *Nouvelle vie de Jésus*. L'auteur a assisté presque impassible, au-delà d'un quart de siècle, aux grandes luttes qui se sont donné carrière, en Allemagne, puis en France, autour de son drapeau. Peu sensible, paraît-il, à l'injure et au sarcasme, très désintéressé d'amour-propre et de préjugés, aimant la vérité sincèrement, sévèrement, il a prêté une oreille attentive aux discussions, et recueilli toute raison réellement digne d'être examinée. — Si son livre n'en témoignait, ses amis comme ses ennemis, j'entends ceux qui sont loyaux parmi ses adversaires, nous en seraient garants. — Or, après avoir fait, selon les forces humaines, un examen nouveau, entier, impartial, pense-t-il, de sa conscience et de la matière, le voilà qui se prononce enfin sur

(*) **Paris : Hetzel et Lacroix, 2 vol., trad. de MM. Neffizer et Dollfus.**

lui-même, sur son for-intérieur, et sur la question historique par excellence ! — Je n'ai pas la prétention de vous offrir le compte-rendu du travail de Strauss ; un livre de l'ordre et de la trempe du sien n'est réellement connu qu'à la ligne et au mot : encore faut-il y regarder de très près. Mon but est d'y introduire et d'y intéresser. Dans les circonstances religieuses singulières que nous traversons, il vous semblera peut-être, comme à moi, non-seulement opportun, mais utile, d'appeler l'attention d'un grand nombre d'esprits anxieux et indécis, sur l'œuvre capitale du théologien allemand.

I

La critique, vous le savez, Monsieur, est vieille comme le monde, mais elle n'est majeure que d'hier ; encore n'use-t-elle point de ses facultés nouvelles sans défaillances, ni retours aux illusions du passé. Lors qu'Aristote composa *la logique*, il dota l'entendement humain d'un instrument admirable, il ne l'assouplit pas réellement au joug et à la rigueur d'une méthode. Cela signifie, qu'il ne parvint pas à le renouveler dans son fond, par la vue claire et nette de ses limites et de ses ressources, de ses faiblesses et de ses forces. Je ne sais pas si l'institution de la logique a débarrassé l'esprit humain d'un seul de ses préjugés. — Qui dit Aristote, lorsqu'il s'agit de méthode scientifique digne de ce nom, dit toute l'antiquité et la scholastique. Je n'insiste pas. — Mais enfin, bien près de nous, s'inaugure l'âge de raison, par le *discours sur la méthode.* Alors même, toutes les sciences, excepté les mathématiques, n'avancent pas sans hésitations, sans chûtes, reculs, ni détours : tant il y a de broussailles, c'est-à-dire de préjugés sur le chemin. C'est que la table rase

n'a guère été faite que dans quelques pages illustres et pour quelques têtes d'élite. Les règles tracées, si excellentes qu'elles soient, sont abstraites; l'homme, loin d'être renouvelé dans son fond, est à peine touché à la surface. Pour qu'il se rende un compte scrupuleux, final, de son actif et de son passif, ou pour qu'il sache non seulement ce qu'on doit craindre ou oser, mais comment on avance et se protège, il lui faudra du temps, un siècle ou deux de réflexion. — Aussi bien, si, dans le domaine même des sciences exactes, son pied n'a pas encore acquis toute fermeté, s'il trébuche à chaque moment dans celui des sciences conjecturales, où ne va-t-il pas, dès qu'il s'essaie sur le terrain de l'histoire? Là, on doit l'avouer, il subit presque en permanence le caprice tyrannique de toutes les idoles de son premier âge. Que si, sur ce champ des traditions de toute sorte, la critique audacieuse tente une pointe de guerre, elle sème des ruines sous ses pas, mais ne fonde rien de durable; le dix-huitième siècle en est pour ses frais d'esprit et d'ironie, le vieux préjugé le recouvre, dès le lendemain, il est plus fort que Voltaire. La critique n'en a pas moins affirmé son droit, et si l'homme du dix-huitième siècle n'est pas, foncièrement et pour le contrôle d'un certain ordre de faits et d'idées, beaucoup au-dessus de l'homme des premiers jours, il a reçu certains avertissements, certaines armes contre l'erreur, l'usage redoutable enfin de la libre pensée et de la libre expression.

Qui aura ce privilége de faire que la méthode mûre et entière, complète et implacable, devienne un besoin, une habitude, la vie de l'esprit? C'est Kant. — Kant a forcé le dernier refuge des illusions, et il n'est pas jusqu'aux exagérations de son génie, qui n'aient servi, dans la pratique, la cause de la vérité. Sans doute il n'a pas eu la gloire d'être le père de la méthode et de la philosophie modernes, mais il a eu celle de continuer, de développer rigoureusement Descartes, dans l'ordre analytique, et de fonder, par un groupe de disciples

et de savants, non sans excès, ce qu'on est convenu d'appeler le *criticisme*. — Théoriquement le criticisme bien pressé ne donne que l'incertitude universelle; c'est peut-être pour cela que dans l'action, qui corrige si bien les écarts des théories, il prête à l'entendement, en le dotant d'une dose inconnue jusqu'à ce jour de désintéressement et d'impartialité, les moyens les plus féconds de découvertes scientifiques dans toutes les directions. — Qui prend l'illustre penseur au mot et à la lettre et va droit à l'*Oméga* de sa philosophie, est condamné à tourner éternellement sur lui-même, d'affirmation en doute, de doute en affirmation. Heureusement il n'en peut être ainsi, car force est de vivre, d'agir, de conclure; d'où il suit qu'après Kant, l'esprit assujetti, dompté, est encore vivant pour la pratique et y bénéficie de la plus puissante des disciplines. Ce maître n'a pas décrété la table rase; mais, par voie d'arrachement lent et savant, il a produit un vide tel qu'il nous persuaderait à jamais de l'illégitimité de nos moyens de connaître, n'étaient ses réserves de fait et contradictoires en faveur de la critique, et celles aussi, qu'il avoue, du sens pratique et du sens commun.

Je puis dire, je crois, que le criticisme aux prises avec les choses, redevient en quelque sorte cartésien, sous ce rapport que l'idée claire et distincte est sa lumière et son recours; mais autant qu'il m'est permis de le personnifier, j'ajouterai qu'il est devenu dès-lors un cartésien renouvelé, complété, armé cette fois d'un cœur d'airain et d'un regard aiguisé, contre la tenace et invisible légion des idées préconçues. Telle est la situation toute nouvelle que Kant nous a léguée. Une école généralement négative, mais sincère, s'en inspire et agit; l'opinion s'en inspire et écoute, sans trop de passion d'aucune sorte; les pouvoirs publics s'en inspirent, et, sans crainte, laissent la critique s'exercer avec calme et convenance. Heureux signe de notre temps!

II

Bien que le caractère idéal de la critique soit l'absolue impartialité, et son but unique la vérité pour elle-même, sa tendance innée et légitime n'en est pas moins la négation du surnaturel. — J'en donnerai tout à l'heure la raison. — D'un autre côté, les documents religieux que la critique a pour mission de soumettre à l'analyse, ont pour caractère essentiel, comme pour intention expresse, l'affirmation du surnaturel. Donc, dès l'abord, entre le criticisme et la tradition religieuse, il y a un antagonisme de droit, ou essentiel. — Qu'est-ce, en effet, que le surnaturel ? D'un mot et sans biaiser, c'est *le miracle*. Qu'est-ce que le miracle ? Un évènement contraire aux lois, qui ne peut être l'effet d'une cause naturelle. Dieu se proposerait ainsi de donner au monde des preuves palpables de ce qu'il est, de ce qu'il veut. Toute critique, j'ai hâte de l'écrire, qui niera *a priori* la possibilité du miracle, ne sera pas la critique, mais un système qui s'est débarrassé de vive force de la tradition et des raisons de l'orthodoxie. Lorsque celle-ci affirme qu'il y a des faits palpables, évidents, de l'ordre surnaturel, et que la philosophie lui répond : *il n'y en a pas, parce qu'il ne peut pas y en avoir ;* tout est dit, si la philosophie a réellement le droit d'user de ce langage ! Que ne s'y tient-elle alors ? S'il est légitime, il n'y a plus d'exégèse ayant un but sérieux ; les témoins du surnaturel sont d'avance frappés d'interdit. Le scepticisme soutient qu'on ne peut démontrer le miracle ; le matérialisme, que le miracle est un non sens ; le panthéisme, qu'il implique contradiction. Soit : tous ces systèmes sont dans la logique de leur rôle ; mais l'orthodoxie les avertit à bon droit (j'entends les deux derniers, car le scepticisme n'est pas un système), que pour s'y maintenir légalement il faut

soulever des poids énormes. Il s'agit, en effet, pour chacun, d'établir qu'il n'est pas un système, une construction, mais la vérité; puis, pour ne pas introduire de contradiction dans l'entendement humain, de nier l'autorité des sens et du témoignage, d'une manière générale, abstraite, ce qui est se créer une bien difficile et bien dangereuse situation.

Le théisme seul, nous dit le docteur Strauss, avec son Dieu personnel et distinct du monde, semblerait, à première vue, pouvoir supporter le miracle; on l'a vu en effet revêtir certaines formes populaires qui n'y répugnent pas; mais toutes les fois qu'il s'élève à la hauteur d'une vraie philosophie, il sent l'impossibilité du miracle, il ne peut s'empêcher de reconnaître qu'un Dieu qui ferait un miracle de temps en temps, serait un être asservi au temps, et par conséquent ne serait pas l'ABSOLU. — Mais le savant écrivain n'aurait-il pas dû lui-même sentir tout ce qu'il y a de pressant dans ce dilemme : si vous avez une connaissance telle de l'absolu que vous puissiez parler de la sorte, initiez le monde au secret de votre philosophie et épargnez-lui, ainsi qu'à vous, le travail immense et superflu de l'exégèse; si vous ne l'avez pas, veuillez compter avec le théisme populaire et lui rendre son rang dans l'ordre des hypothèses, afin que votre analyse historique retrouve sa raison d'être, ne soit point un objet de curiosité vaine. — Donc, il est de l'essence du criticisme appliqué aux choses de la tradition, de laisser se poser, en face de lui, la possibilité du miracle; il n'en conservera pas moins sa tendance innée et légitime à la négation du surnaturel. — Pourquoi ? — C'est ce que je vais expliquer.

Notre croyance indéfectible à la stabilité des lois de l'univers est elle-même une loi de la raison. L'ordre régulier, constant, l'harmonie, la beauté des choses, et ce que nous pouvons apercevoir de leur finalité, suscitent, éveillent en nous la notion d'ordre, d'unité du tout, qui se résout en celle d'une volonté parfaite,

éclairée, sage, ordinatrice. Or, cette notion suprême devient, à son tour, la garantie de la continuité, de la durée légale de ce qui est, sans en effacer le caractère contingent. — L'école qui enseigne que toutes nos idées viennent des sens, refuse de souscrire à ces vues; mais le sensualisme, en croyant à la stabilité des lois physiques et en s'y fiant, absolument parlant, commet une très heureuse, mais très complète inconséquence; ce n'est pas, en tout cas, la doctrine religieuse à qui le criticisme se présente comme un contrôle, qui suivra le sensualisme et refusera d'accepter, pour notre croyance ferme à l'ordre réglé, la haute garantie de la sagesse divine. — Quelque philosophie que l'on professe, il faut remarquer que, par le développement des sciences physiques, le fait de la stabilité des séries phénoménales a pris des proportions telles qu'il plonge, à nos regards, de tous côtés dans l'infini. En sorte que notre croyance à la stabilité, d'où qu'elle vienne, y plonge en quelque sorte avec lui. Ce n'est pas, en effet, depuis six ou sept mille ans, que la terre tourne autour du soleil, et que la formule de Newton est celle du mouvement des astres, c'est depuis des temps inassignables. Et c'est même au-delà de tous les espaces mensurables qu'il en est ainsi. Ce n'est pas d'hier, c'est-à-dire du jour de l'apparition de l'homme, que les combinaisons chimiques, toujours identiques à elles-mêmes, ont lieu au-dessous de nos pieds, comme au-dessus de nos têtes, dans les entrailles de notre globe, comme dans notre ciel, c'est depuis des époques qui n'ont aucune formule possible. Sur ce s'appuie toute induction de la vie pratique ou de la science, tout acte de l'homme naïf, comme tout calcul de l'astronome. — Laplace a écrit que *la plupart des évènements de l'histoire les mieux constatés ont moins de probabilité que la stabilité d'un phénomène physique.* — Cette remarque est aussi juste que grave; elle pèse d'un très grand poids dans la balance de la critique. Mais, bien que l'ordre fixe établi soit contingent aux yeux de la

raison, en ce sens que sa non-existence n'implique nullement contradiction, toujours est-il que, quant au point de sa continuité, cet ordre est la probabilité par excellence, contiguë à la certitude: à telle enseigne que la raison pratique est tentée de prendre sa contingence pour nécessité. — Aussi toutes les fois qu'un événement paraît s'éloigner de l'ordre régulier, nous doutons, nous le nommons improbable; et plus il s'en éloigne, plus nous doutons, plus il est improbable, plus il descend de degrés de l'échelle de la probabilité. D'où il résulte que, si la loi stable est au sommet de cette échelle, le contraire de la loi, sa suspension, *le miracle*, en occupe le plus bas degré. Le miracle assurément n'est pas l'impossible, l'absurde; mais pour que notre conviction soit acquise à un événement de cette sorte, pour que, d'un coup, l'improbabilité ultime, dernière, remonte tous les degrés de l'échelle, se place au-dessus de la probabilité par excellence, la loi, et devienne le certain : que ne faut-il pas? — Ce qu'il faut s'écrit d'un mot, il faut l'*évidence!* Les hommes, en général, savent-ils ce que c'est que l'évidence? Il semblerait qu'ils dussent tous le savoir. Eh bien; ils ne s'en doutent pas. La plupart tiennent pour évidentes les choses les plus confuses, les plus douteuses, même les plus manifestement fausses, comme la mission divine expresse, par exemple, attribuée à Mahomet. Or, c'est précisément le rôle de la critique, de lutter contre cette situation, qui n'est pas seulement celle du vulgaire, mais celle d'un grand nombre de savants et d'esprits distingués, et de s'informer surtout, dès qu'il s'agit d'évidence, si en matière d'analyse aussi complexe que celle des documents historiques religieux, il est possible de l'obtenir?

Une prétention bien vieille, mais qui étonne toujours par l'assurance vraiment étrange avec laquelle elle se reproduit, a essayé dernièrement encore, devant un auditoire d'élite, de faire échec à la critique, en ces termes. — C'est vous, critique, qui avez à démontrer contre nous, que le miracle n'a jamais eu lieu; nous

avons prise de possession, depuis dix-huit siècles, nous sommes : prouvez contre notre droit. — Mais la critique : je n'ai point tant à faire ; j'ai de tout temps protesté contre vous, et il me suffit de prouver une seule chose, c'est que vous n'avez pas prouvé. Ne me dites pas que la maison est à vous; vous êtes nés d'hier. Que sont, je vous prie, vos dix-huit siècles d'usurpation d'un pied dans le domicile ? Moins que rien, en droit ; trop en fait. Le domaine unique c'est le mien, l'antique maison universelle, qui se nomme loi, stabilité, règle, tandis que ce que vous possédez se nomme illégalité, instabilité, exception, illusion ! Mon titre est à tel point antérieur et supérieur au vôtre, qu'il a été écrit, si je ne m'abuse, quelques milliards de siècles avant que l'homme fût. Vous le niez ; soit : mais vous avez fort à faire. — Certes, je ne refuse point d'entendre vos réclamations, mais il faut bien que vous sachiez que faute d'une preuve digne de ce nom, faite, parfaite, claire, entière, indéniable, s'il en fut, vous êtes débouté de toute prétention, tandis que je reste, *de facto*, en pleine possession de mon privilége. — J'attends ; prouvez. — C'est là qu'est la force, j'ose dire l'invicibilité de la critique.

III

La critique religieuse a évidemment précédé Kant, mais, je le répète, ce n'est que depuis Kant, qu'elle a pris ce caractère de précision sévère et d'impartialité qui la distingue profondément de tous les anciens écrits des apologistes chrétiens et de leurs contradicteurs. L'Allemagne a commencé, la France a suivi tardivement ; indifférente trop longtemps, elle n'écoutait pas sans quelque pitié ceux qui croyaient et soutenaient qu'il était impossible de vivre en dehors

des préoccupations religieuses; sa pitié doit lui paraître aujourd'hui mal placée, car, en dix ans, l'exégèse a grandi si vite qu'elle rompt de toute part le cercle des adeptes. Dans un monde intelligent et de moins en moins rare, on la recherche et on la discute, non sans ferveur; elle s'étale en paix aux vitrines de nos libraires, et il n'est pas un ouvrage d'apologétique de quelque valeur qui n'ait quadruplé ses éditions. — De quoi se plaindrait l'Eglise ? Lorsqu'on est si sûr d'avoir raison, la discussion n'est-elle pas le premier des bénéfices ? — Toujours est-il que l'esprit français mûri par l'âge, formé par l'exemple grave d'outre-Rhin, ne laisse pas de donner à la critique historique ce tour vif, cet ordre de marche, cette précision claire, cette pointe aiguë, qui doivent le conduire au but. Pendant ce temps l'Allemagne continue son œuvre; elle lui imprime même une allure nouvelle depuis qu'elle a connu nos écrits; témoin le dernier livre du docteur Strauss. L'Allemagne, à qui nous devons tant dans cet ordre de recherches, tend à perdre, au contact de notre génie, quelques-uns de ses défauts, la maladresse de sa composition, la minutie puérile de sa science, tandis qu'elle acquiert un peu de ce qui lui manque, la clarté et l'action.

Je dois clore ici cette première lettre; je n'ai fait qu'indiquer un livre et une question, et y préparer l'esprit; si vous me faites accueil, et que votre lecteur prenne goût à ce genre d'étude, je continuerai; je ferai alors un pas décisif, et peut-être finirons-nous par pouvoir prendre ensemble quelques conclusions d'une certaine solidité ?

ÉMILIUS.

LES DONS FUNESTES.

LA PÉNÉTRATION.

Sultan Arsace régnait à Ormuz. Vous savez bien où est Ormuz, vous qui n'ignorez ni la fable, ni la géographie, ni l'histoire, vraie ou fausse. Y a-t-il une histoire vraie? Hé, sans doute. S'il n'y en avait pas de vraie comment y aurait-il une fausse; or, il y en a une fausse beaucoup de fausses; donc...

Sultan Arsace régnait à Ormuz. Vous savez bien qu'Arsace était le fils de cet Orcan, dont a parlé le Tasse, celui qui tomba sous la main d'une femme; — ce grand coup qui a fait tant de bruit, dans le temps où Bouillon délivrait le grand sépulcre du Christ.

Sultan Arsace..... Avez-vous remarqué combien il arrive que les fils ressemblent peu à leurs pères? D'où vient cela, mesdames? Ah! pas d'éventails. Je ne parle pas pour les matrones sévères, pour les vierges rébarbatives, pour les austères bigotes; je ne parle qu'à celles dont la vertu ne craint pas le mot pour rire. Si cela charge votre conscience, conservez-la sans tache, et ne me lisez pas. Il n'y aura pas grand mal. Mais s'il vous plaît de me lire ou de m'entendre, pas de museau rechigné. Marché conclu, n'est-ce pas? Nous sommes en carnaval.

Arsace donc, ce fils du guerrier, était le plus pacifique des hommes; ami du luxe, des fêtes, des plaisirs,

bon enfant à tout prendre, s'il n'eût eu une faiblesse. Sa manie c'était de vouloir découvrir, sous la parole des gens, leur pensée la plus cachée. Comme il n'était pas un grand sorcier, il ne le pouvait point ; et comme il n'était pas un sot, il voyait bien qu'il ne le pouvait pas, et il s'en dépitait.

Arsace venait d'épouser la plus belle fille de son empire, l'incomparable Irène. Nul doute qu'elle ne l'aimât fort : il était si beau ! Quel prince n'est pas beau ? Pour lui, il en était fou. Dans cette cour magnifique ce fut un redoublement de fêtes. Un soir qu'une des plus somptueuses avait ébloui tous les assistants, un beau vieillard, à longue barbe blanche, salua gravement le Roi, et lui dit avec solennité : Prince il faut mettre le comble à vos désirs. — En même temps, il lui présentait un bonnet, un bonnet fort simple. Le sultan le prit, resta ébahi, et n'avait pas encore dit un mot que le vieillard fendant la foule avait disparu. Mais, dans la foule, on murmurait que c'était le sage Abumelek, et en Orient qui dit sage dit mage.

La fête tirait à sa fin, et le sultan s'en alla se coucher, comme un simple bourgeois ; non pas tout à fait pourtant, ce n'est pas là un privilége de sultan. Il lui fallut essuyer encore les compliments de son petit coucher. En faisant semblant de les écouter, Arsace tournait dans ses mains le bonnet qu'Abumelek lui avait donné, et machinalement il le posa sur sa tête. O merveille ! Il continuait bien d'entendre les banalités qu'on lui débitait, mais en même temps la même voix, plus faible mais encore fort distincte, parvenait à son oreille, et elle lui disait de tout autres choses. Comme ces autres choses étaient beaucoup moins louangeuses, beaucoup moins humbles, beaucoup moins désintéressées que celles qui se disaient tout haut, Arsace comprit qu'Abumelek avait réellement répondu à ses désirs, que le bonnet magique lui faisait entendre cette pensée cachée, ces secrets de la conscience de ses interlocuteurs.

Il n'y avait, dans ce qu'il découvrait chez ceux-ci, rien qui l'étonnât beaucoup, et il les congédia en riant fort et sans qu'ils comprissent rien à cette auguste gaîté. Le bonnet était si léger qu'Arsace ne songea même pas à l'ôter.

La cour partie, entra la sultane. Elle avait laissé sa belle toilette; elle n'était pas sans ornement toutefois. Elle avait revêtu, ne fût-ce que pour un instant, un costume moins somptueux, qui ne faisait pas précisément songer au respect dû à toute majesté, ce que, selon mon auteur, on appelle partout, même à Ormuz, d'un mot français, un *déshabillé*.

J'ai décidément eu tort de vous dire qu'Arsace était rentré dans sa chambre comme un simple bourgeois. Reprenons le mot, voulez-vous? et effaçons-le. Pour deux bourgeois c'eût été certes le moment de rester tous deux seuls. Arsace, je ne sais pourquoi, eut alors besoin d'appeler son page. Ce page (il s'appelait Marzouck), passait la nuit dans son antichambre. C'était un beau jeune homme, dont les yeux avaient conservé la hardiesse limpide de l'enfance; mais une moustache naissante donnait déjà un air mâle à une charmante figure; il était très-bien fait et le costume qu'il avait revêtu pour la nuit, dessinant toutes ses formes, les faisait plus remarquer qu'il ne les cachait. Arsace avait pris au service de son antichambre ce jeune icoglan dès l'âge de douze ans, mais il y avait six ans de cela; seulement ces six années n'avaient été, comme l'avait dit un grand poète d'Ormus, (je vous ai dit qu'il ne manquait aucun objet de luxe à la cour d'Arsace),

Qu'un jour après un jour, une heure après une heure.

en sorte que le sultan ne s'était pas aperçu que douze et six font dix-huit.

Le page, dès qu'il fut entré, prêta une oreille en apparence fort attentive aux paroles du sultan; mais il regardait du côté d'Irène. Et Irène? Si Irène regarda

du côté de Marzouck, oh ! ce ne fut qu'un peu, bien peu, mais pourquoi donc tenait-elle si opiniâtrement ses regards baissés ?

Ce que Marzouck répondit tout haut aux ordres du sultan, à peine le sultan eût-il pu le dire, tant il était frappé de ce que disait la petite voix, celle qu'il n'entendait que depuis qu'il avait son bonnet. — Oh ! disait-elle, belle Irène, ce n'est pas moi qui appellerais quelqu'un si j'étais seul avec vous. Un vieux singe comme cela être le mari d'une si jolie femme ! — Malgré lui, Arsace jeta les yeux sur un grand miroir : il avait quarante ans et ne se croyait pas vieux; il ne se trouvait rien de commun avec un singe. Il ne sut guère ce qu'il dit à Marzouck, et tout ce qu'il entendit, lorsque celui-ci lui répondit du ton le plus respectueux, ce furent ces paroles de la voix faible : — Vieil imbécile, pussent toutes les péris t'enlever au vingtième ciel, et me laisser à ta place. — Arsace renvoya assez brusquement Marzouck à son antichambre, et ferma soigneusement la porte qui les séparait.

Il revint, non sans distraction, adresser une phrase tendre à Irène. Elle aussi commençait une tendre réponse ; mais, pour l'oreille du sultan, la petite voix couvrit la forte et il n'entendit que ces mots : quel joli homme que ce Marzouck ! quels yeux ! et quels regards !... mais il faut être fidèle à son mari. — La réflexion était morale, n'est-ce pas, mesdames ? Arsace n'en fut pourtant pas content.

Le lendemain, Arsace n'entendit guère ni la voix intérieure ni la voix extérieure de personne, tant il était préccccupé. Qu'a donc le sultan ? c'était déjà le bruit de la cour. Le soir venu, il n'appela personne quand il fut avec Irène, et ne lui adressa une question que pour entendre précisément ce qu'elle ne croirait pas lui répondre. Il fit une effrayante grimace aux doux compliments qu'elle lui fit tout haut, parce qu'il entendait l'accompagnateur qui disait tout bas : « Certainement » il n'est ni bon ni juste, mon seigneur et maître.

» Chasser ce pauvre Marzouck du palais et de la cour, » sans vouloir dire pourquoi. Je m'en doute bien, moi, » pourquoi. C'est parce qu'il est joli garçon, oh! oui : » bien joli garçon, mais est-ce sa faute? je suis bien » fâchée d'être la cause de sa perte... » Arsace se trouva peu en humeur de prolonger la conversation.

Le lendemain, le sultan ne fut visible pour personne. Seulement il fit venir quelques instants son ministre de la guerre, et tout Ormuz apprit avec étonnement que Marzouck, le page favori du sultan, était envoyé dans les montagnes de Khourmoudji. Bien que l'empire fût en paix, il y avait là un petit groupe d'Arabes maraudeurs qu'il fallait surveiller. C'était le poste le plus ennuyeux du pays d'Ormuz : une chaleur intolérable, une effroyable humidité en faisaient aussi le plus mal sain ; en revanche, il était impossible de s'y rien procurer, et l'on avait coutume de dire que c'était un poste qui dispensait parfaitement le sultan de l'emploi du cordon. Qu'avait donc fait Marzouck? Le bruit se répandit dans le jour qu'Irène avait reçu en secret pour lui faire ses adieux le charmant icoglan, et bien des gens commencèrent à se douter de ce qu'avait fait Marzouck.

Le sultan qui jadis désirait l'arrivée du soir, le redoutait ce jour-là, et pourtant, le soir venu, il n'osa pas ou ne voulut pas rester seul. Dieu sait pourquoi, se disait Irène. Il parla peu et brusquement. Car il craignait que son bonnet, qui ne le quittait plus, n'agît pour lui comme pour les autres et ne lui fît dire ce qu'il ne voulait pas dire. La sultane ne parlait pas brusquement; tant s'en fallait; on eût plutôt dit qu'elle tremblait ; mais elle parlait aussi peu que le sultan. — Parlez-donc, lui dit-il avec impatience. Comme dit un fameux poète Persan :

La faiblesse humaine est d'avoir
Des curiosités d'apprendre
Ce qu'on ne voudrait pas savoir.

Parlez-donc. Et elle parla, sans trop savoir ce qu'elle disait, et lui non plus. Mais il pâlissait, il rougissait, il frémissait, il bondissait, en entendant la voix secrète : « Ah ! mon Dieu ! que le sultan est de mauvaise » humeur ! Oh ! s'il se doutait... mais il va à la mort, » ce pauvre, ce beau garçon. Et c'est pour moi. Pouvais- » je refuser d'entendre ses adieux ? — Oh ! comme son » regard était de feu ! Jamais Arsace ne m'a regardée » ainsi, bien sûr. Pourtant j'ai eu grand tort. Ah ! bast ! » Le sultan n'en saura jamais rien. »

— Il le sait ! hurla le sultan hors de lui ; et il appelait, et il brisait tout ; et quand on fut venu, il ne demandait que les muets : il voulait qu'on courût, qu'on étranglât... Et ce nom ne pouvait sortir de sa bouche ; et quand on lui demandait d'où venait cette colère, et qui il fallait punir, il entendait les voix intérieures qui disaient qu'on savait bien qui, qu'on savait bien pourquoi ; et il entendait que ces voix ricanaient, et que quelques-unes disaient, en se frottant les mains...

Messieurs et mesdames, des voix se frottent-elles les mains ? Eh non. Des voix n'ont pas de mains. Mais la métaphore, monsieur ! Mais la métonymie, madame ! Si nous convoquions à cet égard un congrès de grammairiens ? Il y a beaucoup à parier qu'ils s'entendraient là-dessus aussi bien que s'entendent les membres du congrès de Francfort, ou du congrès de Paris, ou du congrès... , beaucoup à parier aussi que leurs décisions ne seraient pas moins respectées.

Bref, ces voix qui se frottaient ou ne se frottaient pas les mains répétaient : — Les sultans aussi ! Ma foi ce n'est pas dommage. — Mais une petite voix troublait Arsace plus que toutes les autres. C'était la sienne ; elle était bien faible, mais il avait beau crier, il ne pouvait l'étouffer. — Tout cela est ta faute, disait-elle ; pourquoi t'apercevoir d'une innocente admiration, d'une innocente coquetterie, qui eussent été vites oubliées ? Pourquoi, par ta sotte colère, changer cette admiration en intérêt, cet intérêt en pitié ? Si cette pitié s'est changée

en amour ou en faiblesse, c'est ta faute, ta faute, ta faute...

Arsace était furieux et, pour ne pas s'en prendre à lui-même, il s'en prenait à tout le monde. Il tempêtait ; il foudroyait l'un du regard, il repoussait l'autre ; il secouait celui-ci ; il prenait celui-là au collet. — Messieurs, les Persans avaient-ils des collets ? — Bref, il en fit tant qu'on le crut fou, que les muets eux-mêmes, les seuls pourtant qui ne fussent pas compromis, craignirent pour eux et passèrent leurs cordons au cou du vénéré sultan. Arsace avait beau se débattre : plus sa fureur croissait, plus on serrait. C'en était fait de S. M. quand il sentit sur son bras une petite main bien douce, quand il entendit une voix bien tendre, quoiqu'effrayée, lui dire : mon ami, qu'avez-vous ? Cette fois le bonnet ne démentit rien, et il n'entendit qu'une voix ; car Irène avait réellement peur.

Arsace ouvrit les yeux le plus grands qu'il put et ne fut pas fâché de n'apercevoir ni muets, ni courtisans, ni suppliants ; rien qu'Irène enfin, le regard attendri. D'amour ou de peur ? Il secoua la tête, lui mit un doigt sur la bouche ; puis il sauta en place, comme un simple mortel, cette fois, comme le plus simple et le plus vif des mortels. Il ouvrit la fenêtre de sa chambre à coucher. Elle donnait sur le golfe. Il saisit son bonnet à deux mains, et l'y lança ; à la lueur des torches qui entouraient son palais, il le vit tomber dans l'eau, puis s'en imbiber, puis tournoyer et s'enfoncer. — Adieu, dit-il, un sage t'a fait, qu'un fou t'aille chercher là.

Il revint près d'Irène ; elle allait le questionner ; il lui ferma la bouche, mais cette fois avec ses lèvres. Le sultan ne parla jamais d'Abumelek ni de son bonnet. Le lendemain pourtant Marzouck quitta la cour, non pas pour l'exil ou pour les montagnes de Khourmoudji ; il rejoignit un régiment qui était en garnison dans une ville charmante, mais éloignée de la capitale. Personne n'a jamais su pourquoi le sultan ne le laissa pas y revenir de plusieurs années, et n'aimait pas qu'on lui en parlât.

Du reste, il ne cherchait plus la pensée de personne. Il croyait ou faisait semblant de croire qu'on n'en avait jamais d'autre que celle qu'exprimaient les paroles. Il croyait au désintéressement de ses généraux, à l'exactitude de ses agents-comptables, au pur amour de la gloire de ses officiers, à l'humilité de ses bonzes. Il croyait surtout à la fidélité immaculée de toutes les épouses.

Il mourut à quatre-vingts ans, emportant le surnom de bon et de sage. Sage, en effet, d'avoir jeté à temps aux eaux du golfe le dangereux bonnet !

Imité de CASTI (IL BERRETTO MAGICO).

LA CHASSE AUX PAPILLONS.

ÉLÉGIE.

Cet âge est sans pitié.
LAFONTAINE.

Courez, enfants, en bandes vagabondes;
Cueillez les fleurs, chassez les papillons;
Joyeux lutins, à travers les vallons
Livrez aux vents l'or de vos tresses blondes.

Ah! l'âge du bonheur ne dure pas toujours!
Sous ce ciel qui, si pur, sourit à votre enfance,
Pour en garder lointaine souvenance,
Comme des perles d'innocence,
Insoucieux, semez vos premiers jours.
D'autres viendront, triste hiver de la vie,
Où le vieillard que glacent les autans,
Vers l'astre qui le vivifie
Se tourne avec amour, et sent, l'âme ravie,
Se réchauffer son cœur au ciel de son printemps.
Don du ciel, ô mémoire, entre tous sois bénie;
C'est par le souvenir, ce bienfaisant génie,
Que l'homme, sans vieillir, peut doubler ses instants.

. . . . . .

Courez, enfants, en bandes vagabondes,
Foulez les prés, chassez les papillons;

Joyeux lutins, à travers les vallons
Aux zéphirs caressants livrez vos têtes blondes ;
Trop tôt, pour les blanchir, viendront les aquilons !

De mes livres poudreux voulant classer l'armée,
Au fond d'obscurs rayons je furetais un jour,
Quand un carton d'apparence enfumée
Sous ma main qui cherchait vint tomber à son tour.
Je l'ouvris : à l'instant un splendide mirage
En me serrant le cœur vint fasciner mes yeux ;
Par un retour délicieux,
Des côteaux vendéens, paternel paysage,
Je voyais, rajeuni, tourbillonner l'image ;
J'étais pris de vertige, et le temps radieux
M'emportait, palpitant, vers ce fictif bocage.
Tel le navigateur sur le sol descendu,
Sent la terre s'enfuir sous son pied éperdu ;
Il chancelle, et les flots qu'ainsi l'erreur colore
Sur l'immobilité le balancent encore.

Tout était né d'un souvenir.
Au fond du vieux carton, avec ordre rangées,
Des aiguilles semblaient encore y maintenir
De pauvres papillons dont les ailes rongées
Mêlaient leurs noirs débris, autrefois éclatants,
Aux parcelles d'azur, depuis trente ans tombées
De squelettes honteux, jadis bleus scarabées,
Restes des mites et du temps.

C'étaient là les pauvrets, comme nous palpitants,
Quand dans le grand jardin courant à perdre haleine,
Mes compagnons de jeux, François
Et sa blonde sœur Madeleine,
Préférés entre tous, des petits villageois

Qui, pieds nus, se glissaient à ma cour suzeraine,
Le réseau vert en main, nous chassions tous les trois.

Tout ce qui brille est donc sujet d'envie !
Ces étoiles dont Dieu constelle le gazon,
Les fleurs, pour nos regards, empourprant leur moisson,
Ne la voient-elles pas à leurs tiges ravie
Par l'enfance, partout levant une rançon ?
Est-elle papillon, gare à la fleur qui vole !
Aussi, comme aux rosiers, aux blancs jasmins, aux lis
Notre troupe enviait, dans leur course frivole,
Tous ces beaux papillons, hélas ! enorgueillis
De la dangereuse auréole
Dont leur aile tentait nos filets ennemis !
Malheur à la beauté ; c'est la pourpre royale,
De périlleux honneurs source toujours fatale.

Il l'expiait bien chèrement
Cet éclat tentateur d'un trop beau vêtement,
Chaque amant diapré des mains de la nature
Que la reine des fleurs, la rose fraîche et pure
Sentait, sylphe léger, complétant sa parure,
Se poser sur son front, diadême charmant.

Et nous fiers conquérants, sur un carton complice
Nous rangions les vaincus, et félons chevaliers,
A la captivité nous joignions le supplice
En transperçant d'un dard nos pauvres prisonniers.
Comme un remords lointain je les voyais encore
S'agiter, convulsifs, sous le perfide acier,
Et contre un jeu cruel que la pitié déplore
Leurs corselets troués semblaient encor crier !

Froide raison, en vain ta voix pérore ;
Redevenons enfant au soleil printanier.

Courez, courez, en bandes vagabondes,
Cueillez, enfants, et fleurs et papillons ;
Joyeux lutins, à travers les vallons
Aux zéphirs caressants livrez vos têtes blondes,
Trot tôt, pour les blanchir, viendront les aquilons !

Quel bonheur, échappés, de se donner carrière !
Braconniers enfantins, avec la même ardeur
Nous nous aimions, égaux du moins par la candeur,
Moi l'enfant du manoir, eux fils de la chaumière ;
C'était l'égalité devant la loi du cœur.

Et quelles belles demoiselles
Nous poursuivions tout le long du ruisseau !
Elles fuyaient ; l'enfance aux pieds porte des ailes ;
Plus rapides que des gazelles,
Pour les suivre en leur vol nous nous faisions oiseaux.

Et nous étions bientôt à l'anse accoutumée
Où la marjolaine embaumée
Craquait sous nos pas familiers ;
Frais méandre, où des cieux la coupole splendide
Se faisait un miroir limpide
Dans un cadre de peupliers.
Là nous voyions d'un œil avide,
Sur l'onde bravant nos regards,
Papillons étoilés et vertes demoiselles
Étaler à l'envi le velours de leurs ailes
Sur la nacre des nénuphars.

Alors à pas furtifs, plein d'une joie intime,
On tentait, haletant, d'atteindre le roseau

Qui devait nous livrer quelque frêle victime
Se débattant, captive, au fond du vert réseau.

Pauvres petits qui, penchés sur l'abîme,
Pouvions voir l'un de nous y glisser.... Puis, en pleurs,
Pour prix de quelque insecte et de champêtres fleurs
Laissant au gouffre avare un ami de notre âge,
Par des sanglots terminer un voyage
D'un gai matin funèbre soir,
Et des bluets au front, en rentrant au village
Y rapporter le désespoir !

Eh ! que faites-vous autre chose,
Enfants à barbe grise, ambitieux chasseurs
A l'affût de la gloire et de vaines grandeurs,
Pour vous faire une apothéose
De tant de rayons imposteurs ?

O célébrité, gloire hélas ! souvent sans cause,
Beaux papillons fallacieux
Qui sur votre aile, en fascinant la terre,
Semblez porter quelque reflet des cieux ;
La main qui vous saisit, d'un poison délétère
Ne rapporte souvent que le germe odieux.

Pour prendre un papillon nous risquions notre vie ;
Circé perfide, ange fatal,
La gloire, au souffle de l'envie,
N'expose point à moindre mal.
Pénètre-t-elle au foyer du génie ?
La haine entre avec elle, introduisant le deuil,
Les pleurs, la faim, la calomnie,
Tout.... hormis le bonheur qui reste sur le seuil !

Courez, enfants, en bandes vagabondes,
Cueillez les fleurs, chassez les papillons ;
Joyeux lutins, à travers les vallons
Livrez aux vents l'or de vos tresses blondes.

Qu'êtes-vous devenus, beaux jours si radieux !
Doux soleil printanier, qui sur l'onde te mires ;
Ruisseau qui répondais à nos cris si joyeux ;
Avez-vous bien toujours, hymen délicieux,
L'un des baisers ardents, l'autre de frais sourires ?

Oh ! brillant coteau d'Arcanson,
Je ne sais à travers quelle teinte voilée,
Comme un pâle regard de l'arrière saison
Je vois le souvenir planer sur ta vallée
Et descendre, ombre désolée,
Entre mon cœur et l'horizon !

Qui donc attriste la nature ?
Serait-ce ? — La nature a toujours ses splendeurs,
Le lac bleu sa verte ceinture,
L'insecte ailé qui lui sert de parure
Les feux du diamant ou la pourpre des fleurs.

Rien n'est changé, pauvre poète,
Si ce n'est toi ! — Tout plein d'un charme douloureux,
Dans tes sens attendris ton printemps se reflète ;
Et du présent triste interprète,
C'est le trouble du cœur qui passe dans tes yeux.
Fixé sur ce carton, seul témoin qui te reste,
Ton regard n'y voit plus, de tant d'heureux transports,
Qu'illusions en fuite, et, symbole funeste,
Ta jeunesse envolée..... et des papillons morts !

N'importe, oh ! souvenirs des premières années,
Papillons veloutés, fraîches fleurs du matin,
Que la vieillesse hélas ! d'un regard qui s'éteint,
Comme un reflet des heures fortunées
Voit encor voltiger à l'horizon lointain ;
Le temps peut bien, d'une aile inexorable,
Emporter, dans son vol, l'éclat de vos couleurs,
Vous voiler au regard où vont perler des pleurs ;
Mais Dieu, de sa main adorable,
Sait tout compenser ici-bas ;
O premiers souvenirs, fleurs de l'âme immortelle,
Le cœur qui vous conserve est un herbier fidèle
D'où vos parfums, du moins, ne s'euvoleront pas !

EM. LABRETONNIÈRE.

SONNET.

« Toujours contentement a dépassé richesse. »
Le proverbe dit vrai. Talent, esprit, beauté,
Brillent en vous. Pourtant, madame la duchesse,
Le bal vous voit, ce soir, de visage attristé.

Et qui donc peut troubler votre sérénité,
Bannir de si beaux yeux la grâce enchanteresse
Et soulever ainsi votre sein agité ?
Dites ; à vos chagrins un ami s'intéresse.

Vous le cachez en vain ; votre heureux calme a fui,
Et son rival jaloux vous possède, — l'ennui.
Mais, duchesse, entre nous, j'en soupçonne la cause :

N'est-ce pas qu'au miroir votre regard tremblant,
Lorsque sur votre front vous posiez une rose,
A, dans vos cheveux noirs, vu poindre un cheveu blanc ?

H. V.

UNE NOTE

A propos de la dernière Causerie.

La mention que notre collaborateur Julius a faite en passant des cours industriels essayés à la Rochelle en 1827 me donne le désir de dire à la génération présente ce que fut cette tentative.

Si elle se produisait aujourd'hui, elle paraîtrait tout à fait à fait à l'ordre du jour ; on ne parle en effet que d'éducation professionnelle, d'instruction des ouvriers, de bibliothèques populaires. Or donner aux ouvriers les connaissances, mettre entre leurs mains les livres qui leur sont le plus utiles, tel était le double but qu'on se proposait, qu'on atteignit alors en partie, mais d'une manière peu durable. Ce n'est pas la seule chose où la Rochelle a été l'une des premières à entrer dans la voie, mais sans pouvoir aller jusqu'au bout. Le succès lui a plus souvent manqué que le courage.

Cette pensée fut conçue à l'académie. Ce corps avait alors une constitution qui n'était pas bonne apparemment, puisqu'elle ne l'a pas laissé vivre ; mais qui avait l'avantage d'en faire un point de réunion pour des hommes d'aptitudes très-diverses. Si les fondateurs des cours industriels, MM. Duclos, Plessis, Emy, Dupont, vivaient encore (trois d'entre eux sont morts), ils seraient dispersés dans les sections à spécialités étroites de notre pseudo-institut, si toutefois les trois premiers y trouvaient place ; ils n'auraient pas de point de contact. Ils l'avaient alors et leurs causeries amenèrent ces cours. Elles naquirent d'un mémoire de M. Duclos sur l'origine, les progrès, l'état en France des arts industriels. On s'avoua avec regret que la France était à cet égard fort en arrière de l'Angleterre ; on compta parmi les causes de cette infériorité le défaut d'instruction de la plupart des ouvriers, et l'on résolut de leur offrir les moyens d'acquérir des connaissances théoriques dont ils trouveraient sans peine des applications quoti-

diennes. Ce moyen, c'était d'ouvrir des cours, le soir, à l'heure où la journée des ouvriers est finie, pour leur enseigner l'arithmétique, la géométrie, dans laquelle on ferait entrer l'étude des courbes usuelles, le dessin linéaire et, par suite, tout ce qu'on pourrait de géométrie descriptive. M. Plessis, M. Duclos, M. Emy, se partagèrent ces cours. Ils pensèrent que ces connaissances spéciales avaient besoin de s'appuyer sur quelque connaissance de la langue nationale, de l'histoire du pays, de la géographie. Ces études furent assignées à un cours de grammaire, dont M. Dupont devait se charger. On voulait y ajouter encore des notions de tenue des livres: on se prit même à penser qu'il pourrait y avoir des ouvriers désireux de s'instruire, mais ayant besoin pour y parvenir de refaire leur écriture, ou même de s'habituer à mieux lire. 1827 était antérieur à 1833, qu'on veuille bien y songer. Un cinquième cours dut embrasser ces diverses études, successivement bien entendu. Les quatre académiciens s'adjoignirent le directeur de l'école mutuelle, M. Larvet.

De ces professeurs, deux seulement ont laissé des traces dans les lettres ou dans les sciences. J'ai essayé ailleurs de faire connaître ce que fut M. Dupont ; un mot seulement sur M. Emy.

Il était difficile de trouver, pour quelque école que ce fût un professeur de géométrie descriptive appliquée mieux préparé et plus éminent.

Né à Paris le 29 août 1771, Amand-Rose Emy fit de fortes études mathématiques, sous le professeur Mauduit ; il entra à l'école des ponts-et-chaussées le 30 août 1792, mais, en vertu d'un décret de mars 1793, il fut incorporé dans le génie et, le 19 novembre 1793, il fut envoyé comme lieutenant de première classe à l'armée du nord. Nommé capitaine le 21 mars 1795, il demanda et obtint la permission de suivre les cours de l'école polytechnique. Il retourna à Douai, mais il fut, en 1797, appelé comme adjudant-major à l'école du génie qui venait d'être transférée de Mézière à Metz. Il y prit part à l'enseignement, en fut nommé commandant d'abord en troisième, puis en second. Lorsque l'école d'artillerie fut transportée de Châlons à Metz, pour être réunie à celle du génie, c'est M. Emy qui, comme directeur des études l'organisa et en rédigea les programmes. En 1808, il reprit un rôle militaire plus actif et servit successivement à Mayence, en Espagne, en Russie, en Allemagne, en France. Chef de bataillon en 1809, major le 28

avril 1813, officier de la légion-d'honneur en 1814, il vint après la paix, le 9 juin de cette année, à la Rochelle. Il y remplit jusqu'en 1822 les fonctions de sous-directeur, puis de directeur des fortifications. Il fut nommé colonel et fut envoyé à Bayonne au moment où la guerre d'Espagne donnait, dit la lettre de nomination, une grande importance à cette place. Il y fut mis à la retraite et revint à la Rochelle en 1826. Il était depuis le 11 juin 1819 membre de l'académie de cette ville. En 1832, le maréchal Soult l'appela comme professeur de fortification à l'école de Saint-Cyr. Il y professa dix-huit ans et ne la quitta que bien peu de temps avant sa mort. Il conserva jusqu'au dernier jour sa force intellectuelle et une facilité de travail que ne gênait ni le bruit, ni le mouvement autour de lui, et mourut à Paris le 1er février 1851, dans sa quatre-vingtième année. Il était membre de la société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, et de l'institut historique.

Dans le cours de ses fonctions, il avait rédigé un grand nombre de rapports, de mémoires, de projets, restés inédits ou anonymes. Pendant qu'il était à Metz, il inventa un nouveau niveau à lunette, sur lequel il publia une notice, et une planchette de nouvelle construction, pour les levers de terrains, qui est encore d'usage à l'école.

De sa retraite à sa mort, il a publié :

1° *Description d'un nouveau système d'arcs pour les grandes charpentes.* Paris, Carilian-Gœury; in-folio de 18 pages et 7 planches, 1828.

2° *Du mouvement des ondes et des travaux hydrauliques.* Paris, Anselin; 1831, 1 vol. in-4° de 190 pages avec 10 planches, in-folio.

Ce travail a un intérêt spécial pour notre département parce que plusieurs des observations qu'il relate et des applications du système de M. Emy y ont été faites.

3° *Traité de l'art de la Charpenterie.* Paris, Carilian-Gœury, 1837 et 1841, 2 vol. in-4°, ensemble de 1,306 pages et 158 pl.

4° *Cours élémentaire de fortification fait à l'école spéciale militaire.* Paris, Dumaine, 733 pages in-8° et atlas de 22 planches in-4°, 1re édition 1843 — 2e édition, revue par B. Bartet, 1857.

Presque toutes les planches de ces ouvrages ont été dessinées par M. Emy, et il joignait à ses connaissances un véritable talent de dessinateur, qu'il mit souvent à la Rochelle au service de ses

collègues de l'académie, notamment de M. Fleuriau de Bellevue.

Quelques-unes des vues et des leçons énoncées dans ces ouvrages ont été combattues, et il n'était pas possible qu'il en fût autrement ; mais la plupart ont été mises en pratique avec succès et l'expérience a même montré qu'il n'était pas facile de les modifier avantageusement. Le traité de la charpenterie reste classique sur la matière.

C'était à coup-sûr une belle chance que d'avoir réuni de pareils professeurs. C'était pourtant le plus facile : il fallait disposer les ouvriers eux-mêmes à profiter de l'instruction qu'on leur offrait, s'assurer du bon vouloir des chefs d'atelier, faire face à quelques dépenses inévitables. Rien n'était fait sans cela, et rien ne se fût fait sans l'activité de M. Plessis. Je n'ai pas rencontré dans ma vie d'homme plus véritablement libéral. Esprit pratique, intelligent, désintéressé, il était dévoué au bien, parce que c'était le bien. Il en espérait beaucoup de ces cours et il fit tout pour qu'ils réussissent. Il fallait d'abord obtenir l'assentiment de l'autorité universitaire, et il semblait qu'on n'eût point de difficultés à craindre de ce côté. C'est pourtant là seulement qu'on trouva, sinon de l'opposition, au moins du mauvais vouloir. La première objection fut personnelle à M. Dupont. Le recteur craignait ou feignait de croire, car c'était un homme d'esprit, qu'un professeur de rhétorique ne portât atteinte à sa considération en se chargeant d'un cours de grammaire si élémentaire, si humble. Pourquoi M. le Recteur n'ajoutait-il pas qu'on se dégrade en acceptant des fonctions gratuites ? Mais il était plus facile de rire de l'objection que de l'écarter, et, bon gré mal gré, Dupont dut chercher pour le suppléer quelqu'un que sa grandeur n'attachât pas au rivage. La tâche à accomplir réclamait moins de talent que de bonne volonté, et c'est ce qui me valut l'honneur de me trouver en si bonne compagnie. Le recteur fit observer ensuite qu'il faudrait sans doute qu'un des professeurs prît le titre d'instituteur primaire, pour répondre de la direction des cours. Un pareil examen, alors surtout, pouvait paraître ridicule à subir à un colonel, voire même à un capitaine du génie ; mais le plus jeune des professeurs déclara qu'il était prêt à le passer, et se mit à prendre lui-même des leçons d'écriture. Malheureusent on l'arrêta dans cette voie, en renonçant à cette exigence.

On se demande quel sentiment pouvait inspirer de pareilles

chicanes. On assurait alors que l'amour de quelques fonctionnaires pour la famille royale leur faisait voir un danger pour elle dans toute expansion des connaissances, dans toute idée libérale. Que le Dieu qui protège les rois les défende de leurs amis !

Tout marchait cependant. Des cours de ce genre étaient déjà établis à Paris, à Avignon et à Metz. M. Emy, qui avait laissé des souvenirs à Metz, avait écrit pour demander des conseils et l'on espérait profiter de l'expérience acquise. La municipalité rochelaise secondait le projet de l'académie, fournissait un local (l'école mutuelle), accordait une subvention. Il était évident qu'une bibliothèque spéciale serait nécessaire pour appuyer l'enseignement des cours ; une souscription fut ouverte à cet effet. Le duc d'Angoulême et le duc d'Orléans y furent les premiers inscrits ; elle fut ensuite adressée à la chambre de commerce, et donna vite une somme suffisante. Quatre-vingts volumes provenant de cette bibliothèque, sont aujourd'hui à celle de la ville. Enfin, M. Plessis s'était assuré du concours des chefs d'atelier. Plus de 200 élèves étaient inscrits, et la police des cours était remise à ceux d'entre eux qu'ils avaient élus et qui prenaient le nom de censeurs. Ces censeurs étaient aussi chargés de la perception et de l'emploi des fonds provenant de la rétribution des élèves. M. Plessis pensait, et je suis encore aujourd'hui de cet avis, qu'on fait plus de cas de ce qu'on achète que de ce qu'on reçoit, que les élèves en payant une rétribution légère seraient moins disposés à regarder le cours comme devant durer indéfiniment, comme étant un pis-aller dans l'emploi de leur temps; qu'enfin ils seraient plus disposés à faire effort pour en tirer un bon parti. Mais les censeurs pouvaient dispenser de cette rétribution et ils avaient reçu des instructions pour n'être pas avares de cette faveur.

Les cours commencèrent le 21 juillet 1828, avec plus de 220 auditeurs, répartis dans les différentes sections : ce nombre diminua bientôt ; cependant les cours avaient encore assez d'importance en novembre 1829, pour qu'on les rouvrît avec solennité, et je retrouve un discours prononcé à cette occasion, où l'on cherche à stimuler le zèle des ouvriers au nom de leur intérêt et au nom de leur patriotisme. On y montre que l'introduction des machines dans l'industrie, bien qu'elle puisse causer un mal momentané à plusieurs ouvriers, tourne cependant à leur avantage et comme consommateurs et comme travailleurs ; qu'elle est d'ail-

leurs un fait inévitable ; une arme qu'on ne peut laisser sans périr aux mains seules de ses rivaux. Ce soin est un signe du temps.

Cependant cette année même vit se réduire de plus en plus le nombre des élèves. Soit qu'ils perdissent l'espérance, en effet mal fondée, de profiter de ces cours par la seule audition et sans travail personnel, soit toute autre cause, ils se montrèrent d'abord moins assidus, puis se retirèrent. M. Plessis retint le dernier quelques auditeurs d'élite. Mais les cours disparurent entièrement après la révolution de juillet 1830. On n'employa guère plus de temps à les faire qu'à les préparer.

Peut-être ont-ils été utiles à plusieurs de ceux qui les ont suivis, dont quelques-uns sont devenus des chefs d'atelier très-distingués ; eux-seuls pourraient le dire. Peut-être ont ils été l'antécédent et la cause des cours du soir si utilement consacrés aux apprentis. Toutefois dans l'ensemble cette tentative a échoué. Peut-être était-elle prématurée ; les idées actuelles y ramènent. Si elle est reprise, nul ne souhaite plus que moi que ce soit avec un succès plus durable et plus grand. Mais, même alors, je crois qu'il faudra attribuer cette différence de résultats aux circonstances ; car, quant aux hommes, je suis convaincu, et l'honneur que j'ai eu de me trouver accidentellement à leurs côtés ne m'empêchera pas de le dire, qu'on n'en trouvera ni de plus éclairés ni de plus dévoués.

L. DELAYANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

NOUVELLE VIE DE JÉSUS

Par le docteur F. STRAUSS.

SUITE. (*)

IV

Monsieur,

Je vous demande d'abord grâce pour une courte digression. — N'avez-vous pas souri cent fois de la candeur de certaines croyances ? Et n'avez-vous pas vu les plus candides des croyants se mettre à part des illusionnés, et sourire de pitié de la naïveté de quiconque? Ce spectacle seul, dont Voltaire a plaisanté avec un sens et une verve inimitables, me convertirait à la critique. On ne comprend pas assez toute la légitimité de l'ébahissement de ce Turc qu'un chrétien orthodoxise ; on n'en tire pas toute la leçon. — Cela me rappelle que je pénétrais dernièrement dans un giron qui compte bien quelques centaines d'adeptes. La vérité est avec eux, avec eux seuls ; le secours de Dieu avec eux seuls ; le Sauveur avec eux seuls et le salut pour eux seuls ; les miracles se sont faits et se font encore pour eux seuls ; chaque jour Dieu les leur prodigue ; c'est par sa volonté expresse qu'une Bible tombe d'une table, s'ouvre précisément au bon endroit, et d'un mot convertit un juif. Ce petit groupe a seul l'intelligence de

(*) Voir la REVUE du 15 février.

l'Écriture, les clefs de la tradition ; seul prédestiné, il excommunie et damne de bonne foi le genre humain ; le monde se compose, à ses yeux, de réprouvés et de misérables à qui la grâce est refusée, ce que, pour comble, il leur impute à crime, sans laisser de convenir que l'esprit saint souffle où il veut, et que la volonté de l'homme, absolument corrompue et esclave, ne peut rien pour sa justification et sa sanctification. — Ne m'arrêtez pas, je suis sérieux, je suis vrai ; je ne vous présente point un tableau de fantaisie, l'idéal du ridicule dans une fiction ; cela se voit, en plein dix-neuvième siècle, tandis que l'imprimerie et le télégraphe électrique fonctionnent et que les locomotives sillonnent le territoire ; ce que j'ai rencontré est un type, le type du genre, mais n'est point une exception. Regardez autour de vous, c'est de l'histoire ordinaire ; j'en atteste vos souvenirs et votre expérience pratique. — Que la critique soit donc la bien venue et qu'elle fasse son œuvre d'utilité absolue et de circonstance, dans le travail d'un siècle de raison qui émerge et se débarrasse avec tant de peine de tous les abus et de tous les mysticismes !

V

La *Nouvelle vie de Jésus* se distingue profondément du premier livre de Strauss, écrit il y a trente ans, sur le même sujet, et de tous autres travaux similaires, Allemands et Français. La critique religieuse moderne date réellement, en Allemagne, de l'illustre Herder (1796) ; Paulus le suit ; puis vient Schleiermacher, le grand théologien, et à ce dernier succède Hase. Or, la première *Vie de Jésus*, rompant avec ces essais ou visées, plante un jalon nouveau, fortement étayé de critique et de science : l'explication mythique. Strauss

avait reconnu, chez ses prédécesseurs, une cause commune d'insuccès dans leur manière d'envisager l'histoire évangélique. La contradiction, nous dit-il, entre *le surnaturel* dont parlent les évangiles, et *le naturel* que réclame la méthode historique, était insoluble tant que les évangiles, ou même un seul d'entre-eux était pris comme une source historique dans toute la force du terme. Mais jusqu'alors (et c'est là le reproche juste et sommaire que Strauss adresse à ses devanciers), on n'avait visé précisément qu'à éliminer le surnaturel des récits évangéliques, et tout au moins à lui rendre, dans une certaine mesure, l'*apparence du naturel.* — Cette situation n'est pas tenable; toute tentative faite pour éliminer le surnaturel des récits, par voie d'explication et de raisonnement, échoue; l'explication naturelle de certains événements, tels que l'étoile des mages, la multiplication des pains, etc., est forcée et donne beau jeu aux apologistes. Mais Strauss ne procède-t-il point lui-même à l'encontre des lois fondamentales de la critique, c'est-à-dire de parti pris? Il part de ce principe : que le surnaturel d'un récit est le signe de sa non-historicité. Qu'en sait-il? Si, selon sa philosophie hégélienne, le miracle est de sa nature contradictoire et impossible, il a raison. Mais l'est-il? Contentons-nous d'affimer qu'il est l'improbabilité même. Cela une fois admis, et je défie qu'on refuse à l'admettre, la critique fait son œuvre sans scrupules comme sans préjugés, et alors elle déduit : elle peut être accusée d'avoir mal fait son travail, mais non d'aveuglement et de pensée préconçue. — En résumé : la non-historicité ne doit pas être un principe, mais une conclusion.

Par quelle explication nouvelle Strauss remplace-t-il, dans sa première *Vie de Jésus*, l'interprétation orthodoxe, et les nouvelles tentatives naturelles, semi-naturelles, symboliques et autres, dont il vient d'être question? Par l'interprétation mythique. Quelle était, il y a trente ans, sa notion du mythe? — On perd son temps, écrivait-il, et sa peine à vouloir réduire à des

événements naturels des histoires comme celle de la marche sur les eaux, ou de la transfiguration. Et comme il n'est pas moins *impossible* d'admettre la réalité de faits si contraires aux lois de la nature, il convient de prendre ces récits pour des fictions. — Comment ces fictions poétiques, philosophiques et autres, avaient-elles pu prendre naissance à l'époque de la composition des évangiles? — Strauss l'explique avant tout par l'attente messianique. Dès qu'un nombre restreint, puis toujours croissant de fidèles en étaient venus à voir dans Jésus le Messie, ils se persuadèrent que toutes les prédictions et toutes les figures de l'Ancien Testament, avec le sens et les accessoires qu'y rattachait l'interprétation rabbinique, devaient avoir trouvé leur accomplissement en Jésus. Le pays tout entier, par exemple, avait beau savoir que Jésus était de Nazareth: comme Messie, fils de David, il fallait, à tout prix, qu'il fût né à Béthléhem, conformément à la prophétie de Michée. — Telle est la notion du mythe: dès qu'il s'agit du surnaturel, selon l'illustre critique, il est toujours plus facile de concevoir une fiction spontanée ou réfléchie, que d'admettre la réalité des faits allégués. Rien n'est plus vrai, à la condition qu'on interprétera ainsi le sens de cette dernière phase: dès qu'il s'agit du surnaturel, une erreur quelconque est plus probable que la réalité des faits allégués.

L'explication mythique, en effet, comme toute explication catégorique et circonstanciée des récits religieux primitifs, est sujette à de nombreuses objections. On lui a fait, entre autres, ce reproche, qu'au lieu de faits historiques, elle ne nous offre plus que les paroles confuses d'un écho de la pensée, du sentiment, de l'émotion d'un temps. Si bien qu'il n'est pas jusqu'au Christ réel qui ne s'efface. — Ce dernier trait est exagéré. — Quoiqu'il en soit, s'il est certain que Strauss a définitivement prouvé, en dépit de Bruno Bauer, que l'idée messianique, préexistante au Christ, est comme un réservoir commun qui s'alimente à plusieurs sources

fort différentes, il ne l'est pas moins que, lorsqu'il subtilise dans l'analyse, dans l'extraction des récits, pour séparer leurs eaux mêlées, lorsqu'il prétend faire la part si ténue, si délicate, pour leur provenance et leur formation et leur distinction d'avec l'élément historique, à chaque mythe, à l'historique, au philosophique, au poétique, au religieux, il imprime sur sa conception le cachet de l'hypothèse. — D'ailleurs, pour absoudre les auteurs des mythes, force est d'admettre que ces derniers sont des inventions essentiellement naïves et spontanées; or, de l'aveu récent de Strauss, il n'en peut être ainsi! Il nous fait cette confession, dans son dernier livre: que la plupart des récits du quatrième Evangile, par exemple, offrent dans les moindres détails une suite et un plan si rigoureux, qu'à moins d'être franchement historiques, ils ne peuvent guère passer que pour des morceaux combinés en pleine connaissance de cause. — Le mot serait dur pour le caractère de Jean, si le quatrième Evangile était de lui; mais, après une analyse de fond poussée à ses dernières limites, Strauss adopte définitivement le sentiment de l'Ecole de Tubingue, à savoir, que si saint Jean est l'auteur de l'Apocalypse, il ne peut pas être, il n'est pas l'auteur de l'Evangile, et qu'il est, selon toute probabilité, l'auteur de l'Apocalypse. La conclusion de la critique moderne, écrit-il, est de ne voir que de vaines apparences dans les notables additions dont le quatrième Evangile enrichit l'histoire évangélique: tout ce qu'il a d'historique serait puisé dans les anciens Evangiles; tout ce qu'il donne en plus serait fictif ou arbitrairement transformé. *Ce jugement*, selon lui, *a toute chance de demeurer sans appel.* — La part de la fiction voulue, réfléchie, du quatrième Evangile, ne peut pas nous surprendre, si Strauss a prouvé, et il l'a fait, pensè-je, sans réplique, que ce récit philosophico-historique ne commence à être connu qu'après le milieu du deuxième siècle, et que tout indique qu'il a pris naissance sur la terre étrangère et

sous l'influence d'une philosophie inconnue à la première société chrétienne.

D'où il résulte que Strauss, serré de près par Bauer et par des orthodoxes tels que Néander, faisant aujourd'hui une part plus large à la fiction réfléchie, est obligé de modifier sa notion du mythe. Il appelle maintenant mythe tout récit dénué d'autorité historique, quelle que soit son origine, dans lequel une communion religieuse reconnaît un élément fondamental de sa foi, parce qu'il contient l'expression exacte de ses principaux sentiments et de ses plus chères idées. Cette addition à la conception première du théologien allemand était de nécessité, et je la crois conforme à la vérité aussi bien qu'à la conception du mythe en général; mais elle ne fait qu'augmenter la difficulté des distinctions précises auxquelles Strauss aspire. Il n'y a plus seulement à se demander où finit l'historique, où commence le mythique; il faut encore savoir où finit le spontané, où commence le réfléchi? Puis surgit la question de la sincérité de l'écrivain sacré! N'est-il pas préférable, sinon pour la curiosité, toujours un peu vaine, des érudits, du moins pour la vie pratique sérieuse de l'esprit, de ne demander à la critique exégétique que ce qu'elle peut donner : la négation de l'historicité des récits. Il suffit même, je crois, de pouvoir présenter la conclusion de la critique sous cette forme réservée : l'orthodoxie n'a pas fait la preuve irréfragable de la réalité du surnaturel dans l'histoire; donc le surnaturel est écarté de droit. J'en appelle ici aux principes de ma première lettre. Le miracle, en effet, est évident, ou il n'est rien; un fait de cette sorte ne peut pas être hypothétique, si peu que ce soit; si l'effort de la critique lui inflige, à quelque degré, le caractère de l'hypothèse, il s'évanouit : toute hypothèse, naturelle, symbolique, mythique, pour peu qu'elle soit viable, a le pas sur le surnaturel, dans l'ordre de la possibilité, puisqu'elle est de son essence ou *a priori* infiniment moins improbable.

L'esprit français, sauf découvertes ou lumières nouvelles, devra s'en tenir à ce résultat : il est bien acquis. Si M. Renan l'avait compris, il nous aurait peut-être fait lire tout autre chose que son gracieux roman. M. Peyrat, dans sa *Vie élémentaire de Jésus,* n'a pas commis la même faute, car il s'est borné à la critique intrinsèque des Évangiles ; mais outre qu'il tente, lui aussi, des explications naturelles, plus ou moins arbitraires, il se borne à relever les contradictions des écrivains avec eux-mêmes, entre eux et avec l'histoire, les altérations probables des textes, les interpolations etc., et passe sous silence la question capitale, celle des origines des livres, leur rédaction, leur date, leur réunion, leur autorité, tout ce qui constitue ce qu'on nomme l'extrinsèque. En sorte que l'on peut justement dire, sans faire tort au talent de M. Peyrat, qu'il ne s'est pas placé beaucoup au-dessus de la vieille critique négative anglaise, celle qui a préparé et suscité la nôtre au dix-huitième siècle. Heureusement nous avons mieux, en France, pour atteindre le vrai but pratique, qui est l'oubli définitif de la thèse orthodoxe, nous avons, à côté des excellentes publications du professeur Reus, de Strasbourg, celles de MM. Michel Nicolas, Edmond Schérer, d'Eichthal, Colani, Albert Réville, et de quelques autres, la *Revue théologique*, trop peu répandue, la *Revue germanique*, des thèses précieuses, mais peu connues, de nos facultés protestantes. Un groupe surgit enfin, chez nous, et y forme le fond d'une école qui pourra faire le pendant de celle de Tubingue, avec de nouvelles qualités. — Marchons donc droit au but pratique que je viens de signaler, car seul il ouvrira une voie spirituelle à la religion de l'avenir, à la synthèse supérieure que médite silencieusement, si je ne m'abuse, la conscience religieuse de notre pays.

VI

C'est ici que le compte-rendu de la *Nouvelle vie de Jésus* devrait prendre place ; mais je me suis interdit d'aborder une analyse qui exigerait de trop longs développements. Il s'agit d'ailleurs d'une discussion dont la maille serrée se refuse à toute condensation, ou, si elle la subit, y perd sa solidité. Nous devons cependant jeter un regard sur la matière et la composition générale de l'œuvre ; j'essaierai même, en passant, à titre d'exemple et pour en faire argument, de toucher à un point de critique, ou mieux d'en extraire un, relatif à la question des origines : c'est là, en effet, à mon gré, qu'est la meilleure base d'opération de l'attaque, et elle y demeure invincible, si elle s'en tient à son droit strict tel que je l'ai défini.

L'œuvre nouvelle de Strauss se compose d'une introduction très remarquable et de deux livres. — L'introduction comprend : 1° Une idée générale de la vie de Jésus et des principaux essais qu'on a publiés sur son histoire ; 2° L'examen des Évangiles envisagés comme sources de cette histoire ; 3° Les principes, ou l'éclaircissement nouveau des notions du miracle et du mythe. — Quant aux deux livres, le premier renferme l'esquisse historique de la vie de Jésus ; le second celle de la formation des mythes. — Je veux du moins rappeler que l'introduction est d'une richesse et d'une portée considérables. Cette critique de maître, portant sur les travaux de ses prédécesseurs et de ses contemporains, y compris les adversaires, est une préparation indispensable à quiconque se propose de sonder le problême.

Un seul trait, pour tenir ma promesse, de la critique des sources ; j'ai le regret de ne pouvoir présenter, de ce premier émondage, qu'une très-courte mais fidèle analyse : tel quel, cet extrait me suffira, sur le ferme terrain où je me suis placé de la négation du surna-

turel. — Sans prétendre clore, nous dit le docteur Strauss, d'interminables controverses, il est bien aisé d'établir que ni les Évangiles pris dans leur ensemble, ni aucun d'eux en particulier, ne possèdent cette autorité historique obligatoire qui seule pourrait subjuguer notre raison au point de lui imposer le miracle. — Il remarque d'ailleurs : que le plus frappant exemple de la facilité avec laquelle on acceptait, en ce temps-là, toutes les inventions édifiantes, c'est la correspondance du Christ avec Abgar, roi d'Edesse. Euzèbe, qui prétend l'avoir trouvée dans les archives d'Edesse, nous donne la traduction qu'il en a faite sur l'original Syriaque. Cela se passe de commentaire. — Mais, pour arriver au fait, quelles sont les plus anciennes attestations de l'existence et de l'authenticité des Évangiles?

Vers la fin du deuxième siècle, les quatre Évangiles sont reconnus et cités par trois grandes autorités, Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, comme les propres écrits des Apôtres, et des auteurs dont ils portent les noms. Il circule en même temps un nombre assez considérable d'autres Évangiles. Donc pourquoi quatre ? — Irénée répond : « Le monde a quatre régions; » il faut quatre Évangiles. » Ou bien : « Il y a quatre » points cardinaux; d'où la nécessité de quatre Évan- » giles. » Ou encore : « Les chérubins ont quatre » formes; d'où il découle etc..... » — Strauss se contente de remarquer que des témoignages postérieurs de tout un siècle au temps auquel pouvaient encore vivre les auteurs présumés des Évangiles ne sont guère de nature à nous satisfaire sur le point d'authenticité. — Mais voici un renseignement qui se rapproche un peu plus des sources, c'est celui de Papias, évêque en Phrygie, dans la première moitié du second siècle. « Mathieu, dit-il, rédigea en hébreu les sentences » du Seigneur, *et chacun les interpréta de son mieux.* » Euzèbe et Jérôme nous sont garants que l'on s'accordait à prendre l'ouvrage mentionné par Papias pour l'original de notre Mathieu, *et à considérer la version*

grecque comme l'œuvre d'un traducteur inconnu. — Ce qui importe, c'est que Papias n'atteste que le simple fait de la composition d'un recueil de sentences en hébreu, par Mathieu ; c'est qu'il ne dit point que notre Mathieu grec en soit la traduction ; c'est qu'enfin, lorsqu'il ajoute *que chacun le traduisait de son mieux*, il nous donne tout droit de supposer que ces versions étaient plutôt des paraphrases, des imitations que des traductions fidèles. Jérôme, reprend Strauss, aurait dû avouer franchement qu'on ignorait si notre Mathieu était bien une traduction de l'hébreu en grec, hypothèse que dément le caractère philologique et grammatical.

Aucune conclusion de Strauss, sur Marc, sur Luc, sur Jean, sur le témoignage des pères apostoliques, qui se trouve dans un groupe d'ouvrages attribués à des disciples des Apôtres, mais dont l'authenticité lui paraît aussi douteuse que leur date est incertaine, aucune conclusion, dis-je, n'est inférieure, en droit négatif, à celle que le théologien allemand vient de prendre. Il se résume ainsi : « Il résulte de l'examen des témoignages » extérieurs relatifs aux premiers Évangiles, qu'on » trouve, peu après le commencement du deuxième » siècle, des traces certaines, sinon de leur existence » sous leur forme actuelle, au moins de l'existence des » matériaux qui sont entrés dans leur composition ; » que de plus, les plus anciens récits sont nés dans le » pays même qui a servi de théâtre aux événements » qu'ils racontent. — Pour le quatrième Évangile, les » résultats sont bien moins favorables. Il ne commence » à être connu qu'après le milieu du deuxième siècle, » et tout indique qu'il a pris naissance sur une terre » étrangère et sous l'influence d'une philosophie in- » connue à la première société chrétienne. — Pour les » trois premiers, vu l'intervalle de plusieurs généra- » tions compris entre les évènements qu'ils rapportent » et leur rédaction définitive, la possibilité de l'addition » de traits légendaires et fabuleux doit être admise ;

» pour le quatrième, l'alliage de la spéculation philo-
» sophique et de la fiction réfléchie est plus que pos-
» sible, il est vraisemblable. » — Je me résume à mon tour : il y a preuve faite d'un point décisif, savoir, que la thèse orthodoxe n'a pas ce sans quoi elle n'est rien qu'une prétention aussi haute que vaine : l'*évidence*. Dès lors son improbabilité essentielle, dont je vous ai donné la mesure, la met infiniment au-dessous de toute autre hypothèse.

Lorsqu'on s'est attaché à chaque page du livre puissant de Strauss et qu'on arrive au bout, on se sent maître d'une vérité négative inébranlable. Or, comment ne pas éprouver alors une certaine gêne, un regret mêlé de tristesse, au contact des préjugés de la foi naïve ou savante ? Ceux de la foi naïve, si généralement dignes de respect, ont quelquefois un degré d'audace et d'arrogance qui confond. Ce phénomène se remarque surtout lorsque la foi naïve s'illusionne et se croit savante ; son orgueil étroit tourne alors très aisément au fanatisme. Qui de nous n'a pas été damné par des théologiens en jupons, qui se sont fait leur formulaire et leur intolérance avec quelques passages de saint Paul ? Savent-ils un mot de la provenance, de la place et du droit dans le canon, de l'authenticité des épitres ; un mot de la vraie visée religieuse, de la philosophie de l'apôtre et de sa langue ? Non, rien. Ces esprits-là (trop nombreux et de dangereuse influence), sont aux antipodes du criticisme : que ne faudra-t-il pas de temps pour les réveiller de leur rêve ? — Mais la foi savante, me direz-vous, très savante, très éclairée, très scrupuleuse, très haut placée, comment cède-t-elle au préjugé ? Veuillez relire ma première lettre, méditez un moment une ou deux pages de Montaigne sur les croyances des hommes, et vous comprendrez. Encore un coup, la critique est vieille comme le monde, mais elle n'est majeure que d'hier. — Au reste, je vous ai promis de prendre un exemple, de soumettre la foi savante, devant vous, à une épreuve décisive : ce sera

l'objet d'une troisième et dernière lettre, si vous le permettez. Je mettrai la foi savante en présence de ce que l'on peut nommer *le pain de sa vie*, pour parler sa langue, en présence du *témoignage humain*, et après lui avoir montré ce qu'elle en fait, je lui demanderai ce qu'il en reste !

ÉMILIUS.

JEAN LE CANONNIER.

NOUVELLE SAINTONGEOISE.

C'est un site délicieux par une matinée de printemps que la vallée des arènes à Saintes ; à droite et à gauche la colline s'élève en amphithéâtre, toute blanche de buissons d'aubépine, à travers lesquels serpentent de petits sentiers qui descendent des maisons groupées sous le clocher de Saint-Eutrope, jusqu'au pied de l'amphithéâtre. Là sont encore debout ces arceaux dressés par les mains du peuple-roi, ces voûtes à moitié renversées plutôt par l'effort de l'homme que par celui des siècles ; le cirque est là tout tracé par d'éternels vestiges sur lesquels végètent ça et là quelques bouillées d'ormeaux, suspendues comme un panache au front décrépit du géant romain.

La Font Sainte-Eustelle est souvent le lieu des promenades des écoliers ; quoique externe, je ne manquais guère de me joindre aux pensionnaires du collége quand je savais qu'ils devaient y aller quelque soir. Puis nous faisions retentir nos pas et nos voix glapissantes sous les mêmes voûtes qui portaient jadis les dominateurs de la Gaule, assistant aux jeux sanglants du cirque.

A gauche de l'arène aboutit un sentier qui longe les jardins du faubourg Saint-Eutrope ; c'est par là que le soir descendent quelques-uns des habitants pour venir puiser à la fontaine dont le bassin est creusé sous un massif de verdure. Chaque soir, pendant la belle saison,

un homme descendait lentement le sentier, donnant la main à une petite fille de neuf ou dix ans ; il arrivait ainsi à l'entrée du sentier, s'asseyait sur un bloc garni de mousse, et puis il attendait la petite fille ; c'était la sienne, c'était Thérèse.

Jean était un ancien militaire ; il avait servi dans l'artillerie, et je ne sais plus à quelle bataille, l'explosion de sa pièce lui avait crevé les yeux. Le pauvre soldat aveugle était retourné à Saintes, sa patrie ; il avait retrouvé le toit paternel à l'ombre de ce clocher de Saint-Eutrope dont le souvenir l'avait poursuivi dans toutes ses campagnes ; il y vivait dans la misère avec sa femme et son enfant, et dans le faubourg on ne le nommait que Jean, le canonnier.

A cette époque la gloire militaire donnait le vertigo à toute la nation ; les enfants étaient bercés aux accents des musiques et des fanfares des régiments qui traversaient continuellement la ville de Saintes pour porter en Espagne, leurs aigles victorieuses de l'Allemagne entière. Aussi, l'aspect d'un uniforme nous frappait-il d'une sorte de respect religieux, nous tous bambins qui venions de voir Napoléon passer, au milieu de sa garde, à travers les rues tortueuses de Saintes.

Or, Jean portait, dans son costume délabré, des marques de ses anciens services militaires ; notre œil exercé, en l'examinant assis sur sa pierre, avait démêlé sur son gilet des boutons de cuivre où brillaient, sur l'un, le faisceau de la république, sur l'autre, deux canons en croix ; sur celui-ci, un numéro, sur celui-là, l'aigle impériale ; belliqueux pêle-mêle qui retraçait les divers gouvernements qu'avait servis Jean le canonnier, pour revenir, pauvre et aveugle, mourir au toit de ses pères, quand tant d'autres s'étaient enrichis de son sang.

Jean avait donc beaucoup vu ; nous, enfants de la révolution, voulions beaucoup apprendre ; aussi toutes les fois que nous venions nous promener à la Font Sainte-Eustelle, nous abordions le vieux soldat, nous

lui faisions raconter la guerre de géants qu'il avait faite contre l'Europe coalisée, nous l'écoutions avec avidité nous redire tout l'héroïsme de la France républicaine. Puis, quand le pauvre aveugle avait terminé son récit, nous lui donnions quelques petits secours qu'il remettait à Thérèse; alors il étendait les bras au-devant de lui, saisissait la main de l'un de nous; et la pressant avec force en levant au ciel un douloureux visage: — Ah! mes chers petits messieurs, s'écriait-il, que le bon Dieu vous préserve de faire jamais la guerre!

Et nous, nous ne voyions dans cette exclamation, qui terminait toujours la séance, qu'un souvenir de son malheur, qu'un écho de ce fatal coup de canon qui lui avait ravi la lumière.

Il y avait au collége un élève de troisième, nommé Armand, que j'affectionnais beaucoup; il était, comme moi, enfant de la Vendée; c'était, disait-on, le fils d'un chef de *brigands*, tué dans une défaite de l'armée vendéenne; il avait été recueilli par l'armée révolutionnaire, puis adopté par une famille riche du pays. Bref, l'origine d'Armand était assez obscure, et nous l'avions surnommé le *Chouan*, par allusion à tout ce que l'on en disait.

Un soir, Armand et moi nous avions laissé nos camarades jouer dans l'amphithéâtre; nous n'avions point trouvé, assis à sa place ordinaire, Jean le canonnier, et nous remontions le sentier menant au faubourg. Nous y atteignîmes Thérèse qui revenait de la fontaine et portait péniblement sa cruche pleine. Nous lui demandâmes où était son père; pour toute réponse, la petite se prit à pleurer. Puis nous voilà nous-mêmes tout tristes, suivant Thérèse qui s'essuyait les yeux du coin de son mouchoir, sans avoir l'esprit de lui demander pourquoi elle pleurait; mais nous ne tardâmes point à connaître la cause de son chagrin.

Nous arrivâmes à la porte d'une petite maison assise sur le haut de la colline et regardant la Font Sainte-Eustelle. Thérèse y entra, et d'un geste douloureux nous montra le fond de l'appartement. Nous entrâmes

doucement nous-mêmes ; nous étions chez Jean le canonnier. Le pauvre soldat était couché sur un lit de douleur ; une fièvre ardente animait son visage ; au chevet était assis un jeune prêtre, un vicaire de Saint-Eutrope ; au pied du lit, une femme assise sur un escabeau, les mains jointes sur ses genoux, regardait en silence ; et deux ruisseaux de larmes couraient sur ses joues flétries ; c'était la femme de Jean. Voilà qu'à cet aspect, nous, généreux et sensibles enfants, nous nous mettons aussi à pleurer.

— Eh ! bien, mon pauvre Jean, vous êtes donc malade ? dit Armand en s'approchant du grabat du soldat aveugle.

Jean reconnut sa voix ; puis s'adressant au jeune prêtre avec une visihle émotion :

— J'ai encore, monsieur l'abbé, quelque chose à vous dire.... Ah ! quel souvenir ! — Monsieur Armand, dit-il alors affectueusement à mon camarade, voulez-vous me donner une poignée de main ?

Et Armand, interdit, prenait la main que lui tendait l'aveugle.

— N'est-ce pas vous que vos camarades appellent le Chouan ? Est-il vrai que vous soyez le fils d'un chef vendéen ?

— Et quand cela serait ! répondit Armand avec fierté.

— Ah ! pauvre petit ! je ne vous le reproche pas, s'écria Jean d'une voix étouffée ; mais moi, soldat de la république, j'ai à demander pardon à Dieu d'une lâcheté de ma jeunesse envers le parti royaliste !..... Écoutez, monsieur l'abbé ; je puis vous confier enfin ce secret qui me pèse sur le cœur depuis si longtemps. J'ai peur d'avoir commis une mauvaise action ; c'est la seule que je me reproche.

L'aveugle se redressa, passa lentement sa main sur son front ; et nous, nous gardâmes tous un religieux silence.

— Je suis parti dans les premiers volontaires de la Charente-Inférieure ; après quelques mois de service

dans notre bataillon, je fus choisi pour entrer dans les nouveaux canonniers qu'on formait pour les armées du Nord. J'étais à Mayence quand nous fûmes contraints de capituler ; nous ne pouvions plus porter les armes contre la coalition ; on résolut donc d'utiliser notre valeur en nous faisant combattre d'autres ennemis : la garnison de Mayence fut envoyée dans la Vendée, avec ordre d'y terminer la guerre civile n'importe à quel prix.

Oh ! mon Dieu ! quand je me rappelle toutes les horreurs de cette guerre ! Eh ! que nous étions nous donc fait les uns aux autres pour nous acharner ainsi ! Nous étions seize mille hommes en arrivant ; ils étaient quatre-vingt mille ; mais nous avions à venger la défaite et la mort d'une première armée de volontaires, anéantie par les royalistes, par les brigands qui ouvraient les portes de la patrie aux sbires de Pitt et de Cobourg. Oh ! nom d'un.....

— Doucement, doucement, mon ami, dit le vicaire, vous nous aviez annoncé que vous avez à vous faire pardonner.

— C'est vrai, pardon, monsieur l'abbé ; mais si vous aviez vu tout cela comme moi ! Notre arrivée fut terrible ; nous chassâmes par le fer et par le feu l'armée vendéenne de ses cantonnements, et la refoulâmes vers l'Anjou. Les royalistes ayant à faire à d'autres hommes que les bataillons de Paris, redoublèrent d'ardeur et de fanatisme ; ils nous abordaient en chantant des psaumes et des cantiques ; nous les enfonçions aux refrains de la *Marseillaise* et du *Chant du départ !*

N'importe, ils combattaient toujours. Enfin ils se ruèrent un jour quarante mille hommes sur nous, à Torfou ; Kléber nous commandait, il tomba, percé d'une balle, au milieu des masses vendéennes. Nous nous élançâmes au secours de notre général ; nous l'arrachâmes à l'ennemi ; et quoique étendu sur un brancard, ce fut lui qui garda le commandement et nous sauva par sa belle retraite.

Nous marchâmes vers le bourg de Saint-Fulgent ; tout le long de la route nous trouvions des cadavres mutilés ; des soldats républicains auxquels on avait coupé les mains, le nez et les oreilles ; nous ramassions même des chapeaux de paysans, auxquels ces oreilles étaient cousues en guise de cocarde blanche ! Et puis, à notre tour, quand nous prenions un village, pour venger nos camarades, nous faisions assaut de barbarie avec leurs meurtriers ; tout y passait, femmes, vieillards ; les petits enfants étaient jetés par les fenêtres, et d'autres les recevaient sur leurs baïonnettes ! Oh ! le bon Dieu pourra-t-il jamais pardonner à tant d'horreurs !

Quelques jours après, nous fûmes attaqués par Lescure et Charrette à Saint-Fulgent ; nous en fûmes chassés après un combat de nuit qui coûta bien du sang de part et d'autre. Enfin nous prîmes une épouvantable revanche à Châtillon. La division de Westermann, la mienne ! s'écrie Jean avec orgueil, attaqua l'armée royaliste au milieu de la nuit. Pauvres malheureux paysans ! quel courage ! quelle fureur ! Nous mîmes le feu à la ville ; ah ! si vous aviez vu s'élancer des maisons en flammes toutes ces femmes à moitié nues, emportant leurs enfants dans leurs bras ; ces officiers vendéens sautant à cheval pour rallier les fuyards sur la route de Mortagne, et s'arrachant aux supplications de leurs épouses désolées qu'ils ne pouvaient plus emmener dans cette horrible confusion ! La garnison de Mayence avait à venger deux affronts faits à la république, elle fut terrible en ses représailles.

Nous poursuivions les restes de l'armée royale qui se concentrait à Mortagne ; la route était couverte de débris, de blessés et de traînards. Ces malheureux étaient tellement fanatisés, que beaucoup d'entre eux, encore armés, aimaient mieux périr le fusil ou le sabre à la main et au cri de *Vive le Roi !* que de se rendre à l'armée républicaine.

Nous avions ainsi fait trois ou quatre lieues ; nous

ne ramassions plus personne et croyions la retraite de l'ennemi entièrement effectuée, quant tout-à-coup nous aperçumes au loin sur la route un groupe qui, à notre aspect, se mit à fuir à toutes jambes. Nous étions un peloton de douze ou quinze hommes à l'avant-garde ; nous courûmes sur les fuyards et nous les atteignîmes bientôt :

Oh ! quelle pitié ! Une jeune femme de vingt-deux ou vingt-trois ans, les cheveux épars, couverte de vêtements en lambeaux mais attestant qu'ils avaient été riches ; les pieds délicats, sanglants et déchirés par une marche forcée, se laissa tomber sur le bord du chemin, en levant au ciel des bras désespérés. Puis nous la vîmes serrer convulsivement quelque chose sur son sein ; c'était un petit enfant qu'elle couvrait de baisers en cherchant à nous le dérober sous un châle. Nous approchions toujours ; nous entendions pleurer l'enfant et la jeune mère qui lui disait d'une voix caressante : — Non, non, cher ange, n'aie donc pas peur ; ils ne te tueront pas !

— Nous étions à deux pas et immobiles. La jeune femme lève les yeux et nous aperçoit ; elle écarte son châle, nous montre son fils couché sur ses genoux, et d'une voix suppliante que je n'oublierai de ma vie : — N'est-ce pas, messieurs, que vous ne le tuerez pas ! — Et elle attachait sur nous un regard où avait passé toute son âme, où se réflétait tout un cœur maternel !.....

— Thérèse ! où es-tu, ma fille ? dit Jean, en étendant le bras.

Thérèse saisit la main de son père qui l'attira sur son sein pour l'embrasser ; pendant quelques instants ce fut dans la chambre un grand silence interrompu seulement par le bruit sourd que faisait chacun de nous en retenant ses larmes.

Après ce moment de tendresse, Jean reprit son récit. — Nous rassurâmes la pauvre mère et lui demandâmes qui elle était ; elle secouait tristement la tête sans vouloir nous répondre. Nous la relevâmes ; impossible de

la faire marcher; ses pieds étaient dans un état affreux. Nous apercevions de loin sur la droite de la route un bouquet de bois devant lequel était une maison; nous résolûmes de transporter là notre prisonnière et de l'y laisser. Nous fîmes donc un brancard et portâmes la jeune femme. J'étais un des porteurs et nous n'étions plus qu'à vingt pas de la maison, quand tout-à-coup une explosion s'y fit entendre; nous venions d'essuyer une fusillade qui abattit deux hommes par nous.

Nous nous arrêtâmes tout court et nous vîmes une masse d'insurgés embusqués derrière la maison. Notre officier, craignant une surprise, commanda demi tour jusqu'à ce que nous fussions rejoints par une soixantaine de dragons que nous vîmes de loin arriver au grand trot. Mon camarade de brancard était tombé mort, le détachement battait en retraite; j'étais seul sur ce lieu de douleur, jetant un regard de pitié sur mon ami étendu sanglant près de la femme que nous voulions sauver. En entendant de loin le trot des chevaux, elle se souleva avec effort, prit son fils dans ses bras, et me le présentant en levant sur moi des yeux éteints : — Tenez, tenez, jeune homme, me dit-elle d'une voix entrecoupée, prenez-le, c'est le fils d'un brave comme vous, d'un officier du roi.... Ah ! au nom du ciel ! au nom de votre mère ! sauvez, sauvez mon fils ! jurez de ne point l'abandonner aux méchants.... le bon Dieu vous récompensera. Adieu.... cher ange.... vis pour embrasser ton père pour moi, pour la pauvre Amélie !

Les dragons arrivaient au galop; je n'eus que le temps d'enlever de terre le malheureux petit enfant, je traînais sa mère de l'autre main vers le bord du fossé : — Non.... non.... me dit-elle, pas moi.... lui ! lui ! — Elle tombe à la renverse en jetant un dernier regard à l'enfant que j'avais dans les bras; la même balle qui avait abattu mon camarade avait frappé mortellement l'infortunée..... je vis le sang couler de sa poitrine sur sa robe qui en était inondée.

J'étais cloué de stupeur à ma place ; je jetais des yeux pleins de larmes sur le jeune enfant qui m'était confié dans un moment si solennel ; la pauvre petite créature me souriait, jouait avec le pompon rouge de mon chapeau ; de moi, canonnier de la république, qui avais peut-être fait feu sur son père à Châtillon ! — Non ! m'écriai-je, je ne t'abandonnerai pas ! — Puis je regardai sa mère..... il n'en avait plus. — Pendant ce temps-là, des cris et des coups de carabine se faisaient entendre derrière la maison ; c'étaient les dragons qui poursuivaient les chouans à travers le petit bois.

Bientôt le reste de la division arriva. Je présentai mon petit prisonnier à mes camarades en leur déclarant ma résolution ; les cruels n'eurent pour moi que des sarcasmes. Hélas ! nous faisions une guerre impitoyable ; n'importe ; je me rappelai la voix expirante d'une mère ; j'aperçus au doigt de la morte une alliance ; je l'en arrachai ; je disposai mon sac de manière à pouvoir y asseoir son fils ; puis je suivis la colonne, entendant là dans le fond de mon cœur une voix qui me disait : — C'est bien, Jean, je suis content de toi !

— Ah ! et moi aussi ! s'écria alors naïvement Armand qui, pendant tout ce récit, était haletant d'inquiétude. Et quel âge avait cet enfant ? la bague qu'en avez-vous fait ?

— La bague ! répondit Jean d'un ton de souvenir subit, je dois l'avoir encore ! Elle est dans le rouleau de mes états de services.... L'enfant, ajouta-t-il, en poussant un soupir et en baissant la voix, l'enfant devait avoir de vingt à vingt-cinq mois.

Armand pâlit.

La guerre continuait toujours avec le même acharnement dans la Vendée. Nous étions toujours vainqueurs, mais nos succès coûtaient bien cher ! A la la bataille de la Tremblaye, la garnison de Mayence eut à supporter le choc de l'élite de l'armée royaliste, commandée par ses plus illustres chefs : d'Elbée, Lescure, Laroche-Jacquelein, Bonchamps et autres braves.

Avant l'affaire, j'avais déposé mon petit orphelin dans un fourgon d'ambulance en le recommandant à une vivandière qui souvent m'avait aidé dans ma pieuse mission. Après la victoire j'allai le reprendre ; une foule de blessés étaient étendus sans secours. L'armée de Westermann avait horriblement souffert ; quand on me vit caresser le petit Châtillon (je lui avais donné ce nom en mémoire de la bataille que nous y avions gagnée), des murmures s'élevèrent ; le malheureux enfant était le fils d'un royaliste, et c'était son parti qui venait d'entasser là tant de deuil et de douleur ! je me dérobai en silence aux imprécations des blessés ; je me cachai pour répondre aux caresses du pauvre petit qui me souriait au milieu du carnage.

J'eus ainsi pendant plus d'un mois à subir les murmures des soldats exaspérés par des souffrances de tout genre ; ils me semblaient vouloir rendre responsable de chaque homme que nous perdions dans les embûscades, ce malheureux enfant. Enfin ils en vinrent jusqu'à des menaces contre moi si je continuais à faire manger le pain de la Nation à un Chouan. Ma position était des plus pénibles ; Châtillon devenait pour moi une source de peines et d'embarras ; je finis par chercher lâchement à me persuader à moi-même qu'il ne m'était plus possible de le garder. Mais à qui le confier ? Et ma promesse de ne point l'abandonner à ses ennemis !

Arriva enfin la sanglante journée de Chollet ; l'artillerie mayençaise était en réserve dans la cour d'une ferme incendiée. L'enfant était sur mon sac comme à l'ordinaire ; tout-à-coup voilà qu'arrive au grand galop un aide-de-camp le bras en écharpe, il nous crie que les premières lignes sont enfoncées par l'intrepide Stofflet ; en même temps entrent dans la cour une centaine de blessés encore tout sanglants. Un cri de rage et de vengeance s'échappait de tous les rangs ; un froid mortel se glisse en mon cœur ; je frémis de me voir arracher mon précieux fardeau par quelque bras

furieux capable de l'immoler dans ce terrible moment. Le tambour battait ; je fais semblant d'avoir oublié quelque chose ; je cours vers un verger situé derrière les bâtiments ; au bout était une prairie que longeait un sentier menant à quelques fermes voisines. Je prends l'enfant, je l'assieds sur l'herbe au bord du sentier ; je tombe à genoux auprès de l'innocente créature ; je veux lui dire adieu, les sanglots m'étouffent. Le pauvre petit se prend à pleurer ; je l'embrasse (ainsi que sa mère l'embrassait un mois auparavant !) Je me lève, il me tend ses petits bras.... et moi, me cachant le front dans mes deux mains, je m'éloigne, désolé, et ne pouvant articuler que ce seul mot d'une voix entrecoupée..... adieu ! adieu !

— Thérèse ! dit encore Jean ; ma femme ! où êtes-vous !

Et la main du pauvre aveugle cherchait une main amie. Il saisit la main de sa fille et d'un air égaré la pressa contre sa poitrine comme si quelqu'un eût voulu la lui enlever.

Jean reprit son récit. Je rejoignis, en courant, la réserve qui s'élançait aux cris de *Vive la République !* Notre artillerie rétablit le combat ; elle foudroya les masses royalistes et porta le coup de grâce aux insurgés qui ne purent se relever de la défaite de Chollet.

Après l'affaire, plusieurs camarades me dirent : — Qu'as-tu fait de Châtillon ? — Je crus démêler dans leur question un reste de leur haine pour les Vendéens. M'efforçant donc de prendre un air d'insouciance : — Ma foi, leur dis-je, ce petit chouan m'embêtait à porter, je l'ai planté là au bord d'un chemin. — Je m'attendais à des éclats de rire ; la sueur me perça le front, le remords me serra le cœur, quand, au contraire, mes camarades se montrèrent indignés. Je voulus, pour m'excuser, rappeler les murmures et les menaces que j'avais souvent entendus. — Imbécille ! C'était dans des moments de colère, nous savions que cet enfant t'avait été confié ; qui aurait osé le toucher ? Tu as fais un

acte indigne d'un soldat de la Nation, tu as manqué à ta parole !

J'étais muet de douleur. — Jacques, m'écriai-je tout-à-coup, si l'on fait l'appel, dis que je reviendrai bientôt ! Puis me voilà courant à la ferme, cherchant, appelant mon pauvre petit Châtillon. Partout le silence, partout l'aspect de la désolation ; je courus au bout du verger ; l'herbe y était encore foulée.... mais plus rien à la place où je l'avais mis !!..... plus rien que l'image du jeune enfant, levant ses petits bras tendus vers moi ; elle m'a poursuivi quinze ans.... et je la crois voir encore... Ah ! mes bons petits messieurs ! vous qui m'avez si souvent secouru quand je vous racontais mes campagnes, je vous le redis encore : que Dieu vous préserve de faire jamais la guerre !

Jean, le canonnier, retomba, épuisé, sur son chevet ; la sueur lui inondait le visage ; le jeune prêtre nous fit signe de nous éloigner ; nous sortîmes doucement de cette chambre de douleur et de misère.

Nous descendions lentement vers la Font Sainte-Eustelle pour rejoindre nos camarades ; Armand était pâle et pensif.

— Si c'était toi, pourtant ! lui dis-je.

— Je voudrais bien voir cette bague ! répondit-il un instant après.

Le jeudi suivant nous revînmes à la Font ; nous n'eûmes rien de plus pressé, Armand et moi, que de remonter au faubourg Saint-Eutrope. La porte de Jean était fermée ; le pauvre soldat avait été rejoindre là haut ses vieux compagnons de gloire ; sa veuve et sa fille avaient, par faveur, eu le bonheur d'être admises à l'hôpital.

E. Labretonnière.

SONNETS.

Ses petits avaient faim : l'aigle quitta la nue,
Descendit vers la plaine et saisit un agneau.
Mais le berger veillait, épiant sa venue,
Et sa fronde brisa les ailes de l'oiseau.

Et l'aigle sur le sol palpitait étendue,
Lorsqu'un hibou, blotti sous un épais rameau,
Lui cria : — « C'est bien fait, la chose t'était due.
» Que ne te caches-tu, comme moi, dans l'ormeau ?

» C'est le soir arrivé, sans que l'homme nous voie,
» Qu'il convient de saisir et d'emporter la proie,
» A l'abri du péril, quand la chair a pué. »

— « Oui, dit l'aigle, je sais que toujours tu te caches ;
» Mais un aigle n'est pas de la race des lâches,
» C'est au plein jour qu'il tue ou bien qu'il est tué. »

Deux hommes, ce matin, emportaient une bière,
Et c'était grand'pitié de voir l'isolement
De ce corps, s'en allant sans suite ni prière
A travers la cité, si misérablement.

Ce trop juste abandon ce fût ton châtiment,
Cœur d'or et bras d'acier, qui te nommas Jean-Pierre,
Et désertas un jour, ô fol aveuglement !
Pour l'atelier maudit le saint labeur de l'aire.

Du chaume paternel tu t'étais exilé,
Et ta force et ta foi, maître batteur de blé,
Se perdirent bientôt dans la fange des rues ;

Et tu tombas ainsi, par un courant fatal,
Du lit de l'ouvrier au lit de l'hôpital....
— O fils des laboureurs, restez à vos charrues !

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(7e SÉRIE.)

52. — *Lettre M. l'abbé P***, de l'académie de la Rochelle, à M. *** de la même académie, sur le Magnétisme animal.* — Sans lieu ni date, 7 pages in-8o.

53. — *Autres rêveries sur le Magnétisme animal, à un académicien de province.* — Bruxelles, 1784, 48 pages in-8o

J'attribue, sans hésiter, à l'abbé Pétiot ces deux brochures que ne mentionnent ni Barbier, ni M. Quérard. Je reconnais son écriture, très-mauvaise, mais très-caractérisée, dans la première, à ces mots : *le privilége,* mis comme correction ; dans la seconde, à ceux-ci sur le titre : *A l'académie de la Rochelle, de la part d'un homme qui a espéré la servir tant qu'il a espéré le repos et la vie qu'il n'espère plus.* L'adresse de la première, à M. de Lavillemarais, est d'une autre main. Ces mots de la seconde : *à M. Seignette, secrétaire, etc.,* me semblent de M. de Lavillemarais. J'ajoute que Pétiot est, en 1783 et 1784, le seul abbé académicien de la Rochelle auquel convienne l'initiale P. Dans une lettre du 12 février 1783, sans adresse, sans signature, mais que je crois, d'après l'écriture et les circonstances, être adressée par M. de Lavillemarais à M. Seignette, je vois l'auteur à la recherche des associés de l'académie qui habitent la capitale, MM. Goulin, Pétiot, d'Açarq. Cette lettre, vive et spirituelle du reste, fait entrevoir tout un côté de la vie de l'académie, dont ses registres n'ont

pas conservé trace, les relations assez étroites des académiciens entre eux.

C'est à M. de Lavillemarais, je crois, que furent adressées ces deux brochures sur le magnétisme. L'auteur, qui n'est connu, dit-il, à l'école de Mesmer, que par le long sommeil qui constitue son existence, y attaque le rapport de Bailly, qu'il accuse d'être écrit sous la dictée de la prévention et sans un examen impartial et suffisant. Lui-même n'affirme rien. Le second de ces écrits n'est que le développement du premier. A la fin, l'auteur a placé en notes quelques pensées sur l'inégalité des conditions et surtout sur le préjugé qui n'attribue la noblesse qu'à l'épée. Ces vues étaient déjà indiquées dans son livre sur l'opinion. Le style y manque de mordant et même de clarté, et semble bien quelquefois en effet d'un homme assoupi.

L'abbé Pétiot, de l'Oratoire, est un des membres de l'académie de la Rochelle sur lesquels je trouve le moins de détails.

Il y fut reçu le 1er décembre 1773, comme titulaire, sans autre désignation que celle-ci: Prêtre de l'oratoire. Je trouve sa signature à la séance suivante, celle du 9 décembre; mais, à partir de ce jour, je ne retrouve ni signature, ni mention de lui. Je ne vois de lecture mentionnée ni aux séances particulières, ni aux séances publiques; je retrouve pourtant, dans les papiers de l'académie, une ode de lui, datée de 1775, intitulée: *Ode à une femme vertueuse et persécutée; à l'abbaye d....* La pensée en est élevée, mais les vers en sont durs et sans qualités poétiques.

Les mêmes archives contiennent une lettre de l'abbé Pétiot, sans adresse, datée du 17 juin, sans année, par laquelle il prie quelqu'un de faire agréer à l'académie « un ouvrage qui ne le rendra pas célèbre, mais qui » pourra faire plaisir aux honnêtes gens avec qui il » s'est fait une si bonne idée de l'espèce humaine. Il y » peint ses amis; il compte sur l'amitié due à l'amitié, » sur l'estime due à l'estime. » Ces mots semblent bien

désigner le livre que lui donne Barbier : *De l'opinion et des mœurs, ou de l'influence des lettres sur les mœurs.* 1777, in-12. La lettre dédicatoire est signée P. D. L. A. D. L. R. qu'on interprète : Pétiot, de l'académie de la Rochelle. L'académie possédait en effet ce livre, mais la remise n'en est pas notée sur ses registres.

Barbier donne encore à l'abbé Pétiot, avec doute : *La liberté de la presse.* — Mars 1789, in-8°, d'environ 20 pages ; sans cette réserve : *Réflexions sur la liberté individuelle et celle de la presse.* — Paris, 1789, in-8°, 26 pages. Il renvoie aux *Éphémérides de l'humanité*, 1789, 2 vol.

L. DELAYANT.

CAUSERIE.

Le carnaval a vécu.

Au moment où je trace ces lignes, les orchestres sont muets, les flons flons envolés. Sur le front des jeunes filles la cendre a remplacé les roses et non sans regret pourrais-je ajouter,

Car le plaisir est douce chose,
Alors qu'on possède vingt ans.

Certes, le défunt, en rejoignant ses aînés, pourra se vanter d'avoir fourni une belle carrière. De bals, de soirées, je ne saurais dire le nombre. Les fiacres le savent mieux que moi et les chevaux mieux encore que les maîtres. Que de veilles et partant que de coups de fouet !

Mais, si l'on a beaucoup dansé, on a certainement moins dîné. Momus (vieux style) a cédé le pas à Terpsichore. Ce qui le prouve c'est le mot que l'on prête, — on ne prête qu'aux gens riches, — à l'une de nos meilleures fourchettes. Ce Brillat-Savarin assistait à l'une des fêtes et regardait piteusement les quadrilles. Interrogé sur sa tristesse : ah ! dit-il, quel dommage de faire tant jouer leurs jambes et si peu nos machoires !

J'allais écrire que notre société philharmonique pourrait désormais reprendre les répétitions du concert annoncé pour les premiers jours de ce mois, lorsqu'un bruit, vague il est vrai, m'apprend que cette surprise ne nous sera pas donnée. D'où vient l'obstacle, on ne le dit point, mais avec tous je le regrette. Le but de l'œuvre était si louable qu'un succès lui était assuré.

Samedi, 16 février, la salle de la Bourse était plus favorisée que ne le sera le théâtre. La société y donnait une de ses séances privées toujours sûres d'être applaudies. Les abonnés y ont entendu deux ouvertures, une symphonie, où l'orchestre a développé toute sa puissance, un quatuor d'instruments à cordes témoignant, de la part des

exécutants, d'une grande habitude des doigts unie à la sûreté de l'attaque, et une belle étude pour le piano, qui leur a révélé un talent sérieux, que l'on désire écouter souvent. — Pour la partie vocale, le grand air de *Charles VI*, un duo des *Diamants de la couronne*, une délicieuse sérénade de Mozart par deux soprani et une voix de basse sont venues, tour à tour, compléter ce programme aussi séduisant que bien rempli. Me faut-il ajouter que ces voix, les premières surtout, ont reçu l'accueil que mérite leur énergie, leur suavité, leur parfait sentiment des nuances et l'excellence de leur méthode. Ce serait me répéter sans rien apprendre à personne.

Nous aurons, du reste, le plaisir de les entendre encore dans la séance publique que donnera certainement la société au profit des pauvres à cette même salle de la Bourse. Nos amateurs — et, grâce à Dieu, les musiciens sont nombreux à la Rochelle — suivront les traditions si favorables à l'art et au malheur que leur ont léguées leurs devanciers. Chaque année le talent se met au service de la charité et le public vient prouver toutes ses sympathies pour cette pensée toujours riche de résultats. Il n'y faillira pas cette année encore.

C'est à Poitiers que se tiendront, au mois de juin, les grandes assises musicales de l'Ouest. La commission a fait choix, pour la partie religieuse, de la messe en *ut* de Beethoven. Le Titan symphonique, si fécond de pensées mélodiques, si large et si magnifique de style avait droit à cette place d'honneur. Cependant, au dire des maîtres, lors que Beethoven a écrit pour les voix, il ne s'est peut-être pas assez préoccupé de leurs divers registres. De là des difficultés sensibles, spécialement dans *Fidelio*, son unique opéra, et dans sa dernière symphonie avec chœurs. L'entreprise sera donc hardie. Mais *audaces fortuna juvat*. Je souhaite que le proverbe soit ici une vérité. Si mon avis valait quelque chose j'émettrais celui d'ajouter au programme le nom de Meyerbeer. L'élève de l'abbé Vogler, tout en suivant un autre culte que le nôtre, a écrit un grand nombre de morceaux pour l'église. Ne serait-ce pas un bel et juste hommage à lui rendre que d'en choisir quelques-uns ?

Décidément dans le courant de mars aura lieu la première représentation de l'*Africaine*, à l'Opéra. Au lever du rideau, la mise en scène aura coûté plus de deux cent cinquante mille francs. C'est que, pour arriver au but, on a surmonté bien des obstacles. Meyerbeer avait voulu, pour interpréter son œuvre, des artistes qui se

trouvaient engagés sur d'autres théâtres. Il a fallu d'abord racheter leurs engagements. Puis les artistes ne chantent pas seulement pour le roi de Prusse — pardon, je voulais dire pour la gloire, — il a fallu des appointements dignes de leur mérite. Alors sont venus les frais de décors, de copies, de répétitions. Que sais-je encore ? On s'est dit que l'auteur de *Robert*, des *Huguenots*, du *Prophète*, qui, durant trente années, avait tenu le sceptre de l'harmonie, valait bien l'auteur de *Roland à Roncevaux*, et que les recettes feraient bientôt oublier les dépenses, et voilà comment la représentation sera splendide. Il en sera de même du triomphe, n'en déplaise à quelques roquets qui s'en vont aboyant contre ce qu'ils appellent un engouement. Chétifs critiques qui se tenaient rampants aux pieds du maître quand il était debout.

Venez voir les *Vieux garçons*, c'est le succès du jour. Ainsi parlait l'affiche ajoutant : « L'unanimité de la presse a constaté le succès de cet important ouvrage qui deviendra deux fois centenaire — c'est beaucoup — et qui a obtenu, à sa dixième représentation, cinquante mille francs de location d'avance. » Avec une telle amorce, il était difficile de ne pas être pris. Donc j'ai vu les *Vieux garçons,* comédie en cinq actes, de Monsieur Victorien Sardou, le privilégié des théâtres. On veut aujourd'hui du Sardou, comme autrefois on voulait du Scribe. Drames, comédies, vaudevilles, libretti d'opéra, depuis l'Académie impériale jusqu'aux Bouffes, doivent être écrits par ce jeune auteur, dont je n'entends pas contester les heureuses qualités, mais que l'on exalte un peu trop sur l'affiche. Scribe Sardou, successeurs.

La pièce des *Vieux garçons* ne me paraît pas sortir de ce milieu où se tient notre littérature actuelle. Comme idée elle n'est pas neuve, comme style elle a des libertés de langage qui ne sont pas de bon goût, comme allure elle est longue et traînante, et sa conclusion me paraît contestable. Monsieur Sardou plaide en faveur du mariage. Il se rit des célibataires dont il nous offre différents spécimens très-bien trouvés. Les personnages de Mortemer, de Clavières, de Vaucourtois sont taillés dans le vif. Chaque jour on heurte ces *old-beaux*, coureurs d'aventures, et qu'il est bon de ridiculiser, mais il ne faudrait pas qu'on pût, à la chûte du rideau, soutenir le contraire de ce que pense Monsieur Sardou.

Comme détails, cette pièce en fournit de charmants. La scène où Antoinette se met au piano et cherche à se rappeler les chants de Verdi

tout en répondant naïvement à Mortemer, celle où, se trouvant chez ce libertin, elle sort de l'épreuve belle d'innocence et de candeur, la scène de la provocation, où Mortemer reçoit le prix de sa honte, témoignent de l'habileté de l'écrivain et de ses études profondes du cœur. M. Sardou a beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup retenu, et je l'en félicite.

Le jeudi gras était un jour mal choisi, ce me semble, pour cette représentation. Le public, ce soir-là, préfère les *merveilles* de la table à celles du théâtre, toutes friandes que soient ces dernières. Quelques jours de retard auraient permis aux acteurs de mieux analyser et savoir leurs rôles.

De grâce, messieurs et mesdames, quand le souffleur pourra-t-il profiter d'un soir de congé ?

J'ai fini cette tâche et je demande à Julius de ne plus me l'imposer. Si flatté que je sois de ce témoignage de confiance, il en a trop coûté à ma paresse de tenir sa place pour ne pas jeter là ma plume avec le ferme désir de ne plus la reprendre.

Le lecteur ne s'en plaindra pas.

WOLFF.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

NOUVELLE VIE DE JÉSUS

Par le docteur F. STRAUSS.

SUITE. (*)

VII

Monsieur,

Il y a, vous le savez, une expression double du témoignage humain, l'écrite et l'orale, savoir la tradition. Sur ce, n'oublions pas, je vous prie, qu'un évêque tout à fait voisin des *origines,* Papias, déjà nommé, n'accorde à l'écriture qu'une confiance assez médiocre, qu'il fait de la tradition la pierre angulaire de sa croyance. Mais c'est aussi saint Augustin, si je ne me trompe, qui nous déclare explicitement que sans l'Église il ne croirait pas à l'Évangile. Plus d'un apologiste catholique a fait arme de cette parole contre le protestantisme. Mais si ce dernier, qui ne vit que de passages scripturaires, se retourne, montre comment, sur des événements ordinaires et de date toute récente, la tradition trébuche, chassée chaque jour de positions qu'elle tenait pour acquises; et comment enfin, il est bien permis de se moquer un peu de la vanité du *ouï dire*, lorsqu'il prétend tester, après dix-huit siècles, même sur le surnaturel, y compris le détail : que reste-t-il ? Une écriture qui n'est rien sans la tradition ; une tradition qui n'est

(1) Voir la Revue des 15 février et 1er mars.

rien sans l'écriture. Très modeste aliment pour la foi ! Dès à présent, ce me semble, la critique aurait presque le droit d'éconduire les plaideurs dos à dos, les mains vides. Mais je ne dois ni ne veux agir ainsi.

Quoi qu'il en soit, monsieur, si quelque chose égale la complaisance avec laquelle les orthodoxes acceptent le surnaturel, lorsqu'il fait leurs affaires, c'est la facilité avec laquelle ils le méprisent, lorsqu'il fait celles d'autrui. Bergier, à cet égard, dans son dictionnaire théologique, est un modèle ! Il faut voir comme il traite ces pauvres magiciens de Pharaon, qui changeaient des verges en serpents. Il est trop clair, selon lui, qu'ils substituaient des serpents à des verges. Je ne dis pas non. — Mais Tacite rapporte que Vespasien, pendant son séjour à Alexandrie, guérissait instantanément, devant tout le peuple rassemblé, un aveugle avec de la salive, un paralytique en le touchant du pied. Qu'est-ce que le témoignage d'un Tacite, du moment que le miracle n'est pas fait pour la bonne cause ? Absolument rien. Et celui de tout le peuple rassemblé ? Moins que rien. Il est cependant trop choquant, convenez-en, qu'à l'endroit du témoignage, on ait si aisément deux poids et deux mesures ; j'abandonnerais, je l'avoue, d'un meilleur cœur Tacite et les Alexandrins, si l'on avait moins de déférence pour le dire d'un berger ignare des Alpes, ou d'une idiote des Pyrénées. — Aussi bien, puisque Bergier me présente lui-même une occasion excellente de juger au fond le double *faire* des orthodoxes, je n'aurai pas la maladresse de la laisser prescrire. « Quelques-uns, écrit-il, ont objecté les raisons » par lesquelles on a prétendu étayer les miracles du » diacre Pâris : *nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire* » *d'en démontrer la fausseté !* » Voilà qui est bientôt dit ! Quant à moi, je le déclare très-haut, si je n'avais mes principes, qui sont ceux de Laplace et que vous connaissez, si je n'admettais de plein droit que toute supposition d'une erreur quelconque, même la plus improbable, est moins improbable encore que l'hypo-

thèse d'un miracle, je serais on ne peut plus confus et embarrassé des miracles des Jansénistes. J'ajoute que, certainement, si je professais, sur le témoignage humain, les principes de Bergier, je passerais d'emblée, après avoir lu et relu un certain gros livre dont nous parlerons, au Jansénisme, si je ne préférais le scepticisme, à moins que Dieu ne me fit la grâce suprême du mépris de toute logique! — Suspendez votre étonnement, monsieur, je n'écris en vérité rien d'excessif. Tenez, pour me justifier à blanc, comme on dit, de mes propos et soupçons, je vais prendre une très grande licence; nous feindrons, si vous le permettez, que l'ombre éplorée d'un converti, d'un persécuté célèbre du cimetière Saint-Médard, communique, d'une façon quelconque, aux hommes de notre temps, ses doléances et ses raisons. — Qui que nous soyons, prêtons l'oreille, ne méprisons pas d'avance et de parti pris, les conseils, les reproches, la dialectique de cette ombre : notre orgueil y pourrait trouver quelque humiliation.

VIII

O vivants, dirait-elle, ô mes frères, écoutez-moi! Je suis un mort de 1754, je me nomme Carré de Montgeron, ancien conseiller au parlement de Paris : vous avez mainte fois entendu parler de mes malheurs, mais avec une malignité et une légèreté dont j'ai honte pour la dignité de notre espèce. — Eh quoi! parce que j'ai vu, de mes yeux vu les miracles pour notre saint diacre Pâris, sur sa tombe, en plein dix-huitième siècle, à deux pas de la Sorbonne, en compagnie des meilleurs savants, des plus fins incrédules, et que foudroyé du coup, j'ai renoncé, comme saint Augustin, à mes détestables coutumes, délaissé mes plaisirs avec mes amours, pour embrasser le Jansénisme et le défendre en un gros

livre offert au roi ; parce que j'ai préféré la Bastille à une rétractation, et que je suis mort exilé pour ma foi nouvelle : pour cela même, ou malgré cela, vous me tenez pour un niais, un drôle, ou un halluciné ! — Regardez-y de plus près, je vous en conjure ; la chose est grave, très grave : c'est question de salut. — Ah ! il est parmi vous des philosophes qui ne demanderaient, pour croire au miracle, que quelque chose de pareil au contrôle de l'Institut : je veux le leur octroyer. Cela fait, les vrais miracles, ceux de mes persécuteurs, de ces demi-chrétiens qui osent nier le Jansénisme, de ces mauvais logiciens que notre surnaturel le mieux attesté ne touche pas plus que notre martyre, les miracles anciens, dis-je, sur le témoignage des nouveaux, des nôtres, émergeront à tous les yeux, de leur brouillard légendaire, avec une merveilleuse limpidité !

Oui, sur le témoignage des nouveaux ! Ceux-là seuls sont clairs, indéniables, saisissants, et je serais certes demeuré le Montgeron que vous savez, le grand coureur de ruelles, si je n'avais débuté, pour devenir chrétien, par le symbole de Port-Royal, au cimetière Saint-Médard. — Ne vous ébahissez pas ; tous vous ferez de même et sous peu ; vous croirez à moi, à ma conversion, à ce que j'ai souffert pour elle, aux faits surtout, AUX GRANDS FAITS qui en furent la cause : cela pour la gloire de vos âmes et la confusion de mes ennemis. — Certes, je sais un cas, un seul, dans lequel on devrait, comme l'a fait un des vôtres, mais cette fois en désespoir de raison, déclarer le miracle impossible, contradictoire, absurde ; ce serait celui où la logique aurait encore des ressources pour contester les signes éclatants que j'ai vus sur la tombe de Pâris. Dès-lors, auxquels croire ? Si ceux-là sont faux, que l'on m'apprenne les caractères des vrais ? Si je me suis trompé, que l'on me montre, quelque part, un seul homme qui ait jamais eu autant que moi le droit de se fier au témoignage des autres et de ses propres sens ? Mais je poursuis.

J'étais contemporain de Voltaire, citoyen d'un siècle de doute et d'analyse ; classé, je me permets de le dire, dans la bonne moyenne des intelligents de mon temps; habitué par état à dépouiller des dossiers difficiles, à flairer la fraude ; très incrédule, très riche, très libertin. Or, voici ce qui m'arriva : « Le Seigneur, ai-je » écrit au Roi, dans l'épitre dédicatoire de mon livre, » me conduisit en un lieu où il faisait éclater sa puis- » sance, le remplissant de prodiges ; frappé moi-même » enfin de mille traits de lumières, je suis tombé à » ses pieds, terrassé, vaincu, devenu sa proie et sa » conquête, moi qui n'étais qu'un impie et qu'un » monstre. » Il en fut ainsi ! — Je n'abuserai pas de votre patience ; sur cent miracles faits en notre faveur, je ne prétends vous prier de suivre avec intérêt que le détail d'un seul. Un seul bon miracle, après tout, en vaut mille ! « Les prodiges, écrivais-je encore, dont j'ai » l'honneur de présenter les preuves à Votre Majesté, » ne sont pas de ceux qu'on puisse traiter de faits » obscurs, douteux, incertains, qui laissent des raisons » de les contester; ce sont au contraire des miracles » éclatants et que l'on peut appeler *de premier ordre*, savoir, *de création, de régénération,* dont je rapporte la démonstration invincible. » — Vous allez voir, si j'avais le droit de parler ainsi et de prétendre que monseigneur de Sens, en niant le soleil en plein midi, remettait de terribles armes aux mains de l'incrédulité !

Il s'agit de Mademoiselle Coirin, fille d'un officier du Roi, ayant ses deux frères au service de Sa Majesté. En 1716, elle fut affligée d'un cancer au sein gauche, lequel, en 1719, fit tomber le bout du sein tout d'une pièce, et forma, à sa place, un trou profond, d'où sortait sans cesse un sang corrompu qui exhalait une odeur insupportable. — En 1718, notre malheureuse malade fut, en outre, entreprise par une paralysie, portant sur tout le côté gauche, laquelle fut suivie d'un desséchement complet de la cuisse et de la jambe, dont tous les muscles se retirèrent. Cette demoiselle était en

cet état, lorsqu'elle se trouva guérie subitement de tous ses maux incurables et reconnus tels, par suite d'une neuvaine commencée au tombeau de Pâris, et par l'application sur elle-même de la terre dudit tombeau. — Voilà ce dont vous me demandez, n'est-ce pas, la claire démonstration ? Vous l'aurez, et rien n'y fera défaut.

Pour établir l'authenticité de ce miracle, mon propre témoignage, celui de la personne guérie, de sa mère, de ses deux frères, sont déjà d'un certain poids ; mais s'il vous faut la compétence, jointe à l'absence de tout préjugé, ouvrez mon livre, lisez d'abord les certificats de deux vénérables religieux, l'un procureur, l'autre chirurgien de la maison de Nanterre. Celui du chirurgien est remarquable et décisif ; le signataire y prononce sur l'incurabilité complète de la demoiselle Coirin, qu'il a traitée douze ans ; il atteste avoir vu naître un nouveau mamelon complet, d'une structure irréprochable, à la place du trou profond et infect qu'il a pansé tant de fois. J'insiste, car ce saint homme était soumis à la bulle et très opposé au Jansénisme. Mais qui peut arrêter un cœur que la grâce anime. Au risque d'attirer la colère de ses supérieurs, il certifie tout sans hésiter et signe.

M. Desbrières, médecin de Mme la duchesse de Berry, dépose dans le même sens ; il a vu, lui aussi, la jambe paralytique desséchée, retirée, puis tout à coup guérie ; le sein rongé par un cancer qui l'avait entièrement détruit, reconstitué, RECRÉÉ en sa grandeur normale, en sa réorganisation parfaite. — Voilà ce qui est au-dessus des ressources de la nature et de l'art, et ce que nous avons le droit d'appeler théologiquement un miracle de premier ordre, *in substantia !*

La consultation du fameux docteur Hecquet confirme ces témoignages : à son tour il démontre sans réplique que la maladie de la demoiselle Coirin était de celles que l'art et la nature ne guérissent jamais.

Dans une dissertation *ad hoc*, Gaulard, médecin du Roi, prouve qu'il faut une véritable CRÉATION pour ré-

parer un mamelon totalement détruit, comme l'était celui de notre miraculée.

Mais voici qu'un grave docteur en théologie, très connu, très respecté, et qui nous était bien peu sympathique à nous autres *appelants* de l'*Unigenitus*, me vient en aide. Depuis quatorze ans, le père Lespine consolait l'affligée ; le 10 août 1731, il l'avait vue en sa triste situation, condamnée irrévocablement par le docteur Souchay, professeur célèbre, comme par tous ses confrères ; même à chaque moment il attendait la nouvelle de sa mort, lorsque, le 12 août, il reçoit soudain l'information qu'après une neuvaine commencée le 11, au tombeau du diacre, la mourante avait recouvré l'usage entier de ses membres, et vu tout-à-coup les chairs de son sein refleurir. — Le lendemain elle vient à l'église recevoir la communion de la main du père Lespine, et ce saint prêtre, après avoir constaté sa guérison entière, est si attendri, que dès ce moment il forme la résolution de s'exposer à tout pour proclamer la réalité d'un tel miracle. La crainte d'être traité comme ses amis les curés de Saint-Médard et de Saint-Étienne, frappés au spirituel sur les instances des amis de la bulle, ne l'arrête pas : un des premiers, il donne le témoignage écrit à la demoiselle Coirin, de la très grande faveur miraculeuse dont elle a été l'objet. Quelle force n'a pas ce témoignage !

Mais pourquoi vous ai-je promis de m'en tenir à un seul miracle ? J'aimerais à vous redire la guérison de don Alphonse de Palacios. L'oculiste renommé Gendron écrit lui-même à l'évêque de Montpellier, que « le réta» blissement subit, parfait, de ce jeune seigneur *crie* » la réalité d'un miracle. » Laissez-moi seulement vous rappeler que don Alphonse comparut chez Raymond, notaire, en présence de douze témoins éclairés, parmi lesquels sir Aston, pair d'Écosse, Demanteville et Souchay, chirurgiens jurés, Linguet, principal au collége de Navarre. Le procès-verbal fut dressé, signé. — Vous faut-il plus ? La relation de la maladie incurable et de

la guérison de Palacios, a été présentée à leur archevêque, par vingt-deux curés de Paris, dont plusieurs acclamèrent le Jansénisme.

Les guérisons de Marguerite Thibaut, de Marie-Anne Couronneau, de Sergent, de Gauthier, de cent autres, tous incurables et déclarés tels par experts, tous guéris en quelques moments, sont des faits que j'ai vus et que j'atteste, que mes amis édifiés, terrifiés, ont vus et qu'ils attestent, que des témoins aussi nombreux que clairvoyants et intéressés à ne pas croire, des libertins et des amis de la bulle, terrassés, foudroyés, attestent avec ferveur, avec tremblement. — C'est assez ! Vous lirez tous ma *Vérité sur les miracles de Paris ;* vous lirez sans en omettre une page ce livre où j'ai mis mon cœur et ma fortune et qui m'a coûté ma liberté : et le premier miracle nouveau opéré par les vertus de notre saint diacre, sera votre commune conversion au Jansénisme ; le second, la convocation, par vous tous, au soleil du XIXe siècle, d'un concile œcuménique, d'où le symbole de Jansénius sortira triomphant.

Qui hésitera ? — N'avons-nous pas procédé dans nos recherches comme à l'Institut ? Tout vérifié, constaté, avec poids et mesure, sans faire un seul faux pas ? Sommes-nous suspects, par la plus petite odeur de légende, nous qui avons multiplié la compétence, choisi, pour ainsi dire, les témoins et les faits, eu continuellement recours au procès-verbal authentique, et forcé enfin de loyaux adversaires à nous donner acte de notre gloire par devant notaire juré ? Si l'évidence n'est pas là, où est-elle ? Le nombre des témoins, leur qualité, leur variété, leurs lumières spéciales, le milieu où ils testent, l'aveu même des amis de la bulle, le martyre des convertis, rien ne faiblit. C'est ainsi, sachez-le, que le Jansénisme fut divinement appelé à sauver le Christianisme du naufrage, au milieu d'un siècle de doute. Il le sauvera, car seul il proclame la vraie foi, comme seul il défie la critique. Eh quoi ! N'ordonnez-vous pas, avec saint Paul, *d'ajouter foi au témoignage*

de deux ou trois personnes qui certifient avoir vu ? Mais nous ne sommes pas deux, ni trois, ni cent, nous sommes mille, qui avons vu, revu, touché, testé, persévéré, bénéficié, souffert. Qu'attendez-vous ? Ne sentez-vous pas que votre négation, ô orthodoxes, tourne à une contradiction honteuse, et, ce qui pis est, à un triomphe pour le sens commun !

IX

Je suis, quant à moi, Monsieur, de l'avis de l'ombre : c'en est assez ! D'aucuns, je le crois, seraient moins embarrassés de dire cette ombre impertinente, que de faire échec à ses motifs et à sa situation. Pour mon compte, après y avoir regardé de très près, je ne laisse pas d'être singulièrement anxieux, malgré mes principes que vous connaissez. Que sera-ce donc d'un chrétien honnête et de sens droit ? S'il croit aux prodiges de Saint-Médard, comment évitera-t-il le Jansénisme, autour duquel ils font corps ? S'il n'y croit pas, comment sauvera-t-il le témoignage, seul base de sa propre foi, d'un désastre radical ? — Donc, Monsieur, je le prétends, et je me fais fort de le soutenir, lorsque l'on est chrétien, il faut en passer par un de ces termes : le Jansénisme ou l'incrédulité. Cela signifie, pour aller droit au but, que les miracles du diacre Pâris sont cent et cent fois mieux attestés que ceux des Évangiles, et que lorsque l'on construit tout son édifice religieux sur l'unique base d'un fait extérieur, sensible, que l'on a vu ou cru à dire d'experts, force est de se rendre aux preuves de Montgeron, pour peu qu'il y ait une certitude et une logique, ou si on ne s'y rend pas, de convenir avec désespoir et sincérité qu'il n'y en a pas d'autres ! — Suivons un peu les moyens de la réplique, je vous prie.

Son meilleur est de se taire ; je me trompe, c'est de condamner d'un air superbe, comme le fait Bergier, et

de passer outre. — Pour rompre le dilemme, j'ai bien entendu dire par certains, que Dieu fait des miracles pour toutes les grandes causes ! Mon embarras ne fait que redoubler; car, en vérité, si les causes les plus contradictoires, qui se damnent réciproquement, peuvent exciper également du témoignage de Dieu, où irai-je ? Tout près de nous, les protestants persécutés des Cévennes présentent des traditions de prodiges qui ne le cèdent guère en notoriété à celles du Jansénisme. Soit : mais si Dieu parle ainsi pour tous, c'est absolument comme s'il ne parlait pour personne ; or, ne serait-ce point ce sage, simple et dernier parti, qu'il a pris ?

On reprend, que Dieu concède parfois de hautes grâces particulières à des individualités saintes et bénies, non à la cause, mauvaise au fond, à laquelle elles paraissent attachées. — Vous lui faites-là, ce me semble, jouer un jeu bien dangereux pour la vérité, car comment, sans faire violence à toute raison, séparer un certain groupe de prodiges de leur objectif direct ? Les miracles de Pâris, entre autres, du Jansénisme ? D'ailleurs j'appliquerai dûment le principe, s'il est bon, partout et toujours, en Palestine, il y a dix-huit siècles, comme à Paris, au siècle dernier. Pourquoi pas ?

De plus avisés enfin, ou se croyant tels, attribuent simplement les prodiges de Saint-Médard, AU DIABLE ! — Mais d'abord, tous les théologiens n'accordent point à Satan la permission de faire des miracles ; unanimement ils lui refusent *net* la faculté d'opérer un miracle de premier ordre, de *recréation*, comme celui de la demoiselle Coirin. A part cela, ne vous paraît-il pas assez curieux, de voir le diable en personne, chargé de répondre à des cœurs purs, à des prières ferventes élevées vers Dieu, par de magnifiques œuvres de charité, sur une tombe, par des largesses de miséricorde ? C'est lui aussi, sans doute, qui a poussé au témoignage, par les épaules, vingt curés de Paris ; entretenu les fières et rigides vertus de Port-Royal, et cette grande

morale, ennemie de cette *petite* (pour ne pas écrire de vilains mots), qu'on nomme *le probabilisme*? Puisse ce dernier trait satisfaire ceux qui prétendent, avec Pascal, qu'il fait besoin de prouver les miracles par la doctrine, après qu'on a prouvé la doctrine par les miracles. — Si l'argument du diable thaumaturge était sérieux, je ne serais guère embarrassé de le retourner contre qui de droit. Incontinent même, si n'était le respect humain, j'essaierais de vous montrer comment, ailleurs qu'à Saint-Médard, laissant à Dieu et à l'humanité le bénéfice de la plus sublime des morales, Satan a pu se rattraper sur autre chose, et prêter certes à de très gros intérêts!

Mais il faut conclure. — Qu'ont fait nos orthodoxes, du Jansénisme? Ils l'ont persécuté et condamné. — Et du témoignage humain, qu'en font-ils? Ils le tiennent pour excellent, si suspect qu'il puisse être, lorsqu'il sert leurs intérêts, pour détestable et faux, si clair et solide qu'il soit relativement, dès qu'il va contre. — Il ne reste donc rien, reprendrez-vous, que des préjugés; rien pour le bilan de la certitude historique? — Je n'ai point dit cela, car j'ai mis d'abord hors de cause ce qui est évident. Tout ce que j'ai dit, au fond, c'est que le témoignage humain est quelque chose de si fragile qu'un temps viendra, je l'espère, où une tête saine ne pourra plus ne pas reconnaître la souveraineté de l'aphorisme de notre Laplace; ne pourra plus ne pas contrôler les données des sens par les principes rationnels, au lieu de faire précisément le contraire! — Je regretterais assurément d'avoir placé mon orthodoxe entre le Jansénisme et le scepticisme, si j'avais fait autre chose que le procès de sa mauvaise méthode critique et de ses préjugés. Donc je recommande, en terminant, plus encore que l'excellent livre de Strauss, le véritable esprit critique.

EMILIUS.

J.-J. WEISS.

Essais sur l'Histoire de la Littérature Française.

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer combien de jeunes professeurs qui ont passé au lycée de la Rochelle se sont fait un nom dans les lettres. C'est un fait dont les preuves sont de nature à se reproduire souvent par la raison toute simple que ces écrivains sont dans la force de l'âge et du talent. Je ne prétends pas, assurément, que cette cohabitation fasse pour eux de la Rochelle, comme on dit quelquefois, une seconde patrie, — à ce compte, beaucoup de ces fonctionnaires en auraient une demi-douzaine, — ni fasse rejaillir sur nous le moindre reflet de leur gloire ; mais je crois qu'elle motive de notre part une plus grande attention sur leurs travaux, qu'elle légitime un plus grand intérêt, une plus vive sympathie. Or, il n'en est aucun parmi eux qui y ait plus de droits que l'ingénieux critique dont je veux aujourd'hui m'occuper. M. J.-J. Weiss n'a pas seulement passé quatre années parmi nous ; de 1851 à 1855, il a pris part à toutes nos études ; il fut l'un des fondateurs, l'un des membres les plus assidus et les plus actifs de notre société littéraire ; il nous y confiait ses premiers écrits et ses vives pensées ; son essai sur *Herman et Dorothée* avait recueilli nos éloges, et aussi nos objections, avant ceux, autrement imposants, il est vrai, de la Sorbonne ; et lorsque, dans son

livre actuel, il lui échappe de dire : « Si j'avais à écrire » l'histoire de notre littérature, la *Henriade* n'obtien- » drait peut-être guère plus de six lignes, mais *Candide* » aurait certainement six pages », nous seuls connaissons ces six pages qui n'ont jamais été écrites ; nous les avons entendu improviser, et, pour ma part, douze années ne m'en ont pas fait oublier la netteté et la finesse. C'est dans nos recueils qu'ont été imprimées les premières pages publiées par M. Weiss, dont plusieurs se retrouvent dans le présent volume ; c'est dans nos journaux qu'il a fait l'essai de sa louange railleuse même dans sa bienveillance, de sa critique acérée même dans sa réserve.

M. Weiss a beaucoup écrit depuis ce temps ; mais il s'est peu empressé de donner ce qu'on appelle un livre : l'*Essai sur Herman et Dorothée,* sa savante dissertation sur l'*Instruction judiciaire chez les Romains*, sa *Leçon d'ouverture du cours de littérature française à Aix*, quelle que soit leur valeur, sont plutôt encore l'accomplissement de devoirs professionnels que des œuvres produites spontanément. Le volume même qu'il nous donne aujourd'hui n'est que la réunion de dix morceaux publiés dans divers journaux ; mais, choisis dans un beaucoup plus grand nombre, avec une réserve qui dénote autant de goût que d'habileté, ils ne sont pas disséminés comme des mélanges, ils ont leur unité, non-seulement par la pensée qui les a dictés, mais par leur sujet. Ils offrent une vue générale de la littérature française, et quelques explications détaillées de cette vue d'ensemble. Ceux de la deuxième partie, embrassant précisément le même temps que ceux de la première, lui servent comme de notes et de pièces justificatives. Ces réunions de morceaux d'abord détachés sont d'un usage aujourd'hui trop général pour avoir besoin d'être défendu ; il a ses avantages ; il conserve des pages excellentes, qu'on n'irait pas rechercher dans des revues, encore moins dans les longues pages des journaux quotidiens ; il excite l'écrivain à joindre à la verve que donne l'ani-

mation du moment un plus grand soin de la forme, à fuir les contradictions trop fortes, à tenir plus de compte de sa dignité dans des morceaux qu'il sait devoir être conservés; mais il a quelques inconvénients, celui surtout de rompre les proportions.

Je crois bien que ce défaut se laisse un peu sentir dans ces considérations générales, le morceau le plus lié que nous donne M. Weiss, composé pourtant de quatre morceaux écrits dans des journaux et dans des temps différents. Il s'y agit du caractère original de l'esprit français, manifesté par toute notre littérature, au XVIIIe comme au XVIIe siècle, de 1814 à 1848 comme dans l'année 1857, et la littérature de cette seule année y occupe autant de pages que les autres réunies. La disproportion ne choque pas toutefois, non-seulement parce que notre époque nous intéresse plus que toute autre, mais surtout parce que, comme il s'agit bien moins de faits que de pensées, assez peu importe l'occasion à laquelle ces pensées se produisent. Ce qui est pire peut-être, c'est que dans un livre qui veut marquer à grands traits les principaux *moments* de la littérature française, ses origines sont complétement laissées dans l'ombre, que pas un nom antérieur à celui de Malherbe n'y est prononcé. Les ouvrages qui ont été l'objet de ces articles n'en ont pas fourni l'occasion, je le veux bien; mais comment M. Weiss n'a-t-il pas saisi, cherché ailleurs cette occasion de combler une si grande lacune? Je m'en étonne, et j'ose ajouter qu'il *faut* qu'elle soit comblée.

Je ne puis, on le sent, marcher dans la voie qui s'ouvre là devant moi; je ne saurais reprendre un à un les articles de M. Weiss, pour en signaler les lacunes ou les mérites; ses opinions, pour les confirmer ou les combattre. Je pourrais m'en séparer bien souvent tout en admirant la manière dont elles sont présentées ou soutenues; mais cette révision serait aussi prétentieuse qu'inutile, difficile aussi, car si la finesse est, comme je le crois, le caractère le plus saillant de ce volume,

jamais peut-être la finesse n'a fait valoir plus de concision et plus de pensées. Le premier article, celui qui est consacré à l'histoire de la littérature française par M. E. Gérusez, n'a rempli qu'à peine peut-être le feuilleton de je ne sais quel journal, et il faudrait tout un volume pour le discuter à fond. Chaque ligne, chaque mot y porte.

C'est dans cet article, il est vrai, que M. Weiss a résumé, a renfermé dans sa quintessence l'idée qui fait l'originalité de son livre. Pour la faire connaître, il ne faudrait qu'en extraire, qu'en copier une page, celle qui commence par ces mots : « Quand je cherche à me re-» présenter en quoi consiste spécialement le génie fran-» çais, etc... » (p. 16 à 18) ; mais le courage me manque, ou plutôt la modestie, et je ne puis me résoudre à offrir au milieu de ma prose le contraste de ces lignes si sensées et si vives, si légères et si pleines. Je me bornerai donc à dire en ma langue que ce qui constitue spécialement le génie français, selon M. Weiss, ce n'est pas l'éloquence, comme le croit M. Taine, et peut-être M. Nisard ; ce n'est pas l'esprit, comme l'admet le préjugé commun et comme on avait accusé M. Weiss de l'admettre ; c'est le don de l'analyse, mais d'une analyse qui colore, qui a des ailes, qui franchit d'un bond des espaces infinis et qui, en les franchissant, les illumine. Mais voilà que ma mémoire me trahit et qu'elle transcrit quand je ne voulais pas transcrire. Ce n'est pas pourtant que, frappé de la vérité lumineuse de ces pages, j'y adhère en tout. Quand pour me donner une idée du génie français, M. Weiss compose un groupe, dont Racine est la figure principale, avec La Rochefoucaud à sa droite, Labruyère à sa gauche, et, un peu en arrière, Marivaux ; j'avoue que son groupe me laisse désirer bien des gens, qui en feraient peut-être un peu pâlir même le coryphée. Quand il me dit à propos des vers de Gresset : « Ce n'est qu'un filet d'eau, mais » qu'il est limpide ! C'est une source qui tiendrait dans » le creux de votre main, mais qu'elle a de fraîcheur. » Je

trouve cela aussi juste que bien dit et charmant ; mais il me semble néanmoins que si le génie français n'avait que *Vert-Vert*, que n'eût fait ni Homère, ni Virgile, ni Dante, à opposer à l'*Iliade*, à l'*Enéide* et à la *Divine comédie*, le génie français ferait une piteuse figure. Et voilà ce qui m'arrive à tout instant avec M. Weiss. Je trouve que ses aperçus sont aussi justes que fins, mais qu'il exagère les conclusions qu'il en tire ; que les notions nouvelles qu'il énonce lui font trop oublier les notions communes qu'il partage avec tout le monde. Est-il lui-même bien persuadé que Beaumarchais et Marivaux n'aient ni moins d'originalité, ni moins de puissance que Molière ; que Regnard, soutienne, quant au style, la comparaison et mieux que la comparaison, avec Molière ?

Et pourtant, en prenant la plume, j'étais bien décidé à signaler chez M. Weiss la réserve et la modération, une modération poussée jusqu'à l'excès, qui semble se tenir par système toujours en deça de l'enthousiasme et de l'indignation. En y réfléchissant, je crois apercevoir la raison de cette contradiction apparente. M. Weiss a mieux aimé caractériser le génie français par le don de l'analyse, par la science délicate de la vie et du jeu des passions dans l'état de société, que par l'esprit, mais il est visible que ce qui le séduit le plus dans les résultats de cette analyse, c'est *la simplicité dans les termes*, *la clarté*, *la finesse ou la rapidité du tour* ; qu'il ne prise rien plus que *le pur esprit*, *l'esprit tempéré et fin*, *esprit qui se contient et qui se gouverne* ; que *l'élégance*, *l'harmonie*, *la douceur*, *le poli sont ses besoins constants* ; enfin qu'il a un faible pour ce qui a *grand air*. Or, on peut être très-absolu sous une forme très-polie ; le grand air commande plus la modération dans la forme que dans le fond. Le grand roi ne frappe pas un gentilhomme, mais il jette sa canne par la fenêtre. M. Weis jette quelquefois sa canne.

De la même source découle le dédain, je ne dirai pas qu'il laisse voir, mais qu'il affiche pour le vulgaire.

Dès sa première ligne ce n'est pas au lecteur qu'il veut plaire, c'est aux gens de goût : et à ses dernières : « nul n'est artiste qui n'a pas le dédain des suffrages vulgaires. » Eh bien ! dédain pour dédain ! Nous refuserons justement nos suffrages à qui n'y veut pas penser, ou plutôt votre dédain n'est qu'une coquetterie. Vous le savez mieux que nous, l'aristocratie ne vaut, elle n'a de raison d'être que par les services qu'elle rend à la foule, qu'elle soit l'aristocratie de naissance, c'est-à-dire d'épée, ou de richesse, ou d'esprit. Ce n'est pas un mérite qu'un don qu'on ne possède que pour soi seul ou pour quelques-uns des siens. Mais je ne sais si, même au point de vue du goût, ce goût si difficile n'est pas un écueil. Il a conduit, je le crois, M. Weiss dans ce que je trouve son plus grand défaut. M. Weiss a beaucoup d'esprit ; je ne dirai pourtant pas qu'il en ait trop ; je crois qu'on n'en a jamais trop ; je ne dirai pas qu'il cherche trop à le montrer, car il ne s'en sert que pour rendre plus piquante une idée juste. Mais je crois qu'il en demande trop à son lecteur, qu'il a trop de sous-entendus. Un exemple entre cent. M. Weiss dit que chez M. Nisard l'esprit de Voltaire est *loué comme il doit l'être ;* demandez-lui s'il accepte donc le jugement de ce critique ; il vous montrera trente lignes plus bas que M. Nisard est *disposé* à se montrer juste envers Voltaire. Insistez. Demandez-lui si enfin il admet que Voltaire *n'ait pas de style personnel* (même en vers), qu'il *n'ait aimé que son esprit ;* je me trompe fort (ce qui est très-possible), ou M. Weiss dissimulera son sourire, car il est poli, et vous engagera à relire son livre. M. Weiss a l'invincible dégoût de la banalité, et, sans savoir s'en garder comme lui, on ne peut que l'en louer : il déteste le déclamatoire, et il a encore raison, moins raison pourtant ; l'art doit le fuir sans doute, mais la nature déclame ; elle déclame dans presque toutes les émotions vives, dans l'admiration, dans la colère, dans la douleur même, et à vouloir trop fuir la déclamation, on court risque de tomber dans une

affectation égale, quoique différente. Pour éviter le banal et la déclamation, il arrive que M. Weiss ne va pas jusqu'au bout de sa pensée. Il craint d'avoir l'air d'en être dupe, et sinon l'expression de cette pensée, au moins l'impression qu'elle laisse en est moins franche. Louer ou blâmer dans le même homme, dans le même livre, c'est le fait de quiconque raisonne son appréciation ; mais nul n'aime autant que M. Weis à rapprocher le blâme de l'éloge ; son ironie pique, et quelquefois sa bienveillance même égratigne. On ne sait pas toujours qui il préfère de ceux qu'il attaque ou de ceux qu'il vante. Est-ce un éloge, est-ce une satire que le morceau sur Saint-Simon, ou même que chaque paragraphe de ce morceau ? Ici les impulsions contraires sont tellement multipliées qu'elles apportent de la fatigue. Le lecteur est comme un cheval auquel on fait sentir par saccades rapprochées le mors et l'éperon ; il ne sait s'il doit s'arrêter, s'il doit aller, ni où il doit aller. Il est vrai que Saint-Simon, personnage pétri d'antithèses, soldat de cabinet, honnête homme qui conseille la banqueroute, diplomate qui importune un roi d'Espagne sur le cérémonial, écrivain admirable, mais le plus détestable modèle qu'on pût prendre, Saint-Simon invitait lui-même à ces contrastes. Mais la même allure à peine amoindrie se retrouve dans la plupart des articles de ce livre, depuis celui sur Saint-Simon, le plus ancien, jusqu'au plus récent, celui sur M. Nisard. M. Weiss s'excuse presque des éloges qu'il a donnés à ce critique, il se trouve dur envers M. Dumas fils. Eh bien ! j'apprendrais sans surprise que M. Dumas a moins regimbé sous ces critiques que M. Nisard sous ces éloges.

Rien n'est plus opposé au grand air que le pédantisme ; je ne le hais pas, pour ma part, et je trouve qu'il ne s'agit que de ne pas trop le laisser sortir de sa place; mais la crainte de laisser voir dans sa morale la morgue d'un pédant jette M. Weiss dans un excès opposé. Je ne veux pas parler de son article sur Regnard. Il serait ridicule de venir prêcher dans ce monde de

fantaisie, et le poète lui-même, un peu trop épicurien peut-être, ne scandalisera personne; on peut ici jouir tout à son aise de cette indulgence un peu relâchée, dont on ne craint pas qu'on abuse dans la vie réelle. Mais c'était assez d'une fois, et il ne fallait peut-être pas dire d'une femme avec tant d'insouciance : « Elle ne s'est jamais donné la peine de suivre un devoir contre son penchant. » Mon Dieu ! je sais bien que, sans avoir l'esprit de M. Weiss, on pourrait justifier cela. Il y a des personnes dont les penchants sont si heureux, qu'ils les mènent mieux que le respect du devoir ne mène les autres; en une autre langue : le coup de la grâce a plus d'efficace que les efforts de la vertu; ou encore : le salut est gratuit. Mais, outre que, si c'est là la pensée de l'auteur, il n'a pas pris la peine de l'indiquer, et a beaucoup compté sur notre sagacité, il semble que Mme Dudeffand n'avait pas la grâce, bien qu'elle ait durant six semaines tâché de son mieux à être une Pénélope. Je crois qu'il y a là, et dans plus d'un point de cet article, des choses qu'il ne fallait pas laisser protéger par tout l'esprit du monde.

J'ai dit que la bienveillance de M. Weiss égratigne quelquefois, et voilà que je me laisse aller bien plus loin que lui dans la voie que je blâme, et que sous prétexte de recommander son livre, je m'en fais à peu près l'adversaire. Pour expier cette sévérité, il faut que je le confesse; je ne puis l'écouter qu'en fermant le livre : quand je l'ai devant moi, il me séduit et me charme. Il y a de l'esprit, et beaucoup, dans chacun de ces morceaux, mais les quatre premiers l'emportent bien pour l'étendue et la portée. Où trouver un tour plus ingénieux que celui par lequel M. Weiss nous transporte d'abord à l'étranger, pour nous faire mieux goûter dans l'esprit français ce dont l'habitude nous empêche de remarquer l'excellence? Quelle finesse et quelle justesse à la fois dans la controverse avec M. Nisard sur la connaissance de l'homme au XVIIe et au XVIIIe siècle? M. Sainte-Beuve en a relevé justement

une expression, que M. Weiss n'a peut-être pas changée avec autant de bonheur qu'il le croit, tant il est difficile de résumer par un mot une pensée chargée de nuances. Mais comme pourtant cette pensée est justifiée et, en dehors de ce mot, éclaircie ! M. Sainte-Beuve est un critique éminent, qu'il ne faudrait pas juger sur une note écrite un jour qu'il n'avait rien de mieux à dire ; mais enfin qu'on compare les deux articles : ils disent presque les mêmes choses ; mais toutes les assertions de M. Weiss, nourries de citations justes et précises, semblent des preuves ; les observations de M. Sainte-Beuve qui, critiquant, devait être plus précis, semblent de vagues assertions. Les pages sur la littérature actuelle sont pleines d'intérêt ; mais je leur trouve supérieures encore la réponse à M. Poitou. Ce n'est pas ici que l'indulgence coute rien à la vérité morale, elle ne fait que la rendre plus pratique, et le trait est si juste que je ne crois pas, en vérité, qu'il y ait là une ligne à effacer ou à changer.

Que serait-ce après cela que louer quelques-unes de ces expressions trouvées que l'on n'oublie plus, mais auxquelles on pourrait en opposer quelques-autres où la vigueur sent peut-être l'effort, et où l'auteur paraît s'être trop souvenu de Saint-Simon. En bien ou en mal, cela est peu, et se peut négliger. Mais je voudrais, en finissant, citer à M. Weiss quelques pages qui lui fissent voir comment on peut avoir ses meilleurs qualités sans avoir aucun de ses défauts, comment l'austérité et la sympathie, la finesse et l'élévation, l'amour de la vie simple et en même temps l'amour du grand ton peuvent se concilier ; comment une suprême habileté peut se cacher pour donner une impulsion unique, vive, relevée par une vive et sincère émotion. Ces pages, je les trouve entre son article sur Mme Dudeffand et celui sur M. Dumas fils ; pur arôme, qui se sépare fortement de ces deux atmosphères si mélangées. Si je prends ainsi dans son livre comme un modèle cet article sur Mme d'Orléans, ce n'est pas pour compenser

ce qu'il y a pu avoir de dur dans ma critique, c'est parce qu'il me faudrait fouiller avec bien du temps et de la peine dans notre littérature pour y trouver des pages plus pures, plus émues, plus touchantes, tranchons le mot, plus belles.

L. DELAYANT.

L'HUITRE ET LE CRABE.

CONTE.

Amants, heureux amants, voulez-vous voyager ?
Que ce soit aux rives prochaines.
(LAFONTAINE.)

Une huître à l'aspect délectable,
Blanche et grassette.... En vérité,
Madame, j'ai là, sur ma table,
Le récit le moins vraisemblable
Que jamais homme ait raconté ;
Histoire étrange et ridicule,
Cependant vraie en plus d'un point.
Vous serez sans doute incrédule,
Mais croyez-y, n'y croyez point,
Toujours est-il que pour une huître
Un crabe se mourait d'amour,
Et méritait à plus d'un titre
D'en être payé de retour.
Il était jeune ; elle était belle ;
Dès l'enfance ils s'étaient connus ;
Même il s'était battu pour elle.
Que peut-on demander de plus ?

Mais le Sort est un vieil arabe,
Des amoureux toujours jaloux,
Et tout n'est, chez le peuple crabe,
Qu'heur et malheur, — comme chez nous.

Pour une affaire d'importance,
Notre pauvret dut s'absenter.
Faut-il, madame, vous conter
Ses sanglots, ses cris, sa souffrance ?

Rien n'est plus triste que l'absence !
Peut-on jamais être bien sûr
De retrouver celle qu'on aime
Toujours belle, toujours la même,
Le front sans tache et le cœur pur ?

Hélas ! « Perfide comme l'onde ! »
Il est advenu bien souvent
Qu'un malheureux, en arrivant
De voyager de par le monde,
Ait trouvé morte, à son retour,
Morte sa belle, — ou son amour !
Vous le savez, charmante blonde.

Après trois ans être resté
Loin de sa reine de beauté,
Le crabe revint sur la plage
Qu'elle habitait, qu'il regrettait,
Et d'aise le cœur lui battait.
Il faisait soleil ; le rivage
Était couvert d'huîtres baillant....
Enfin, voilà, sous une roche,
Sa blanche adorée ! Il approche,
Moitié pleurant, moitié riant....
— Malheur ! à son huître qui baille
Il ne reste plus que l'écaille :
Un fin grugeur a passé là.

Vous demandiez, vaille que vaille,
Madame, un conte. Le voilà.
Et, puisqu'il faut toujours conclure,
Suis-je pas, sans vous faire injure,
Pareil au crabe voyageur ?
Vous m'estimiez un peu, je pense ;
J'ai dû partir. — En mon absence,
Qu'avez-vous fait de votre cœur ?

LE CRABE ET LE HOMARD.

CONTE.

Vivez, amis, vivez en paix !
(A. CHÉNIER)

L'hiver passé, chère madame,
Un jour de spleen et de souci,
Je vous contais le triste drame
De ce crabe, qu'une huître infâme
En son absence avait trahi.
J'ai su depuis qu'en son ennui
Le crabe ayant perdu la tête,
Fou de douleur, fut recueilli
Par un homard de mine honnête,
Qui se disait son grand ami.

Amitié, la plus triste chose
Qui soit sur terre après l'amour !
Fleur au matin à peine éclose,
Et morte avant la fin du jour !

Vraiment, madame, je radote.
Suis-je assez noir ? trouvez-vous pas
Ma pauvre cervelle un peu sotte
A pousser ainsi des hélas
Sur les misères d'ici-bas ?
Que voulez-vous ? c'est ma marotte.
Je suis pessimiste enragé !
Vous en rirez ; j'en ris moi-même ;
Mais d'estimer les gens qu'il aime
Nul, sous le ciel, n'est obligé.
Un jour, le homard se hasarde
— C'était dans la belle saison —
A s'en aller voir sa homarde.
Le crabe reste à la maison.
Chemin faisant, sur le rivage,
Notre homard entend parler.

Il faut ici vous rappeler
Que les homards d'un certain âge
Entendent notre humain langage ;
Et d'ailleurs vous permettrez bien
Un petit brin d'esprit au mien.

C'étaient deux hommes en guenilles,
Pêcheurs de fretin et d'anguilles
Et de crabes. « Allons pêcher,
Disait l'un deux, sous ce rocher
» Qu'a là-bas creusé l'onde amère. »
— « Oui, dit l'autre, c'est un bon nid. »
Sur ces mots, voilà l'ennemi
Marchant vers le roc solitaire
Où notre homard étourdi
Avait laissé bien endormi
Celui qu'il appelait : « mon frère, »
Et qui le croyait son ami.

Pauvre insensé, qui crois encore
A l'amitié ! voici ton jour.
Où donc est l'huître qui t'adore ?
Va ! L'amitié vaut bien l'amour !
Pardonnez-moi, chère madame,
Mon ton maussade et pleurnicheur ;
Mais ce crabe me tient au cœur,
Et je trouve un peu bien infâme
Le méchant traître de homard,
Qui, sur des menaces pareilles,
S'en va se bouchant les oreilles,
Et répétant qu'il est trop tard
Pour avertir son camarade ;
Si bien, hélas ! que j'ai l'espoir,
Un de ces jours, sans le savoir,
De manger mon crabe en salade.

PAUL GAUDIN.

CAUSERIE.

C'en est fait ! Julius décline ; Julius n'est plus que l'ombre de lui-même ! Assoupi au coin de son feu durant ces longues journées d'hiver, il croyait, l'insensé ! pouvoir « s'éveiller avec la nature » au premier souffle du printemps. « O popoi ! » comme disent les tragédies grecques, « mortelles douleurs ! » comme disent nos tragédies, Julius n'est plus que l'ombre de lui-même !

En vain aujourd'hui le grand soleil reluit à mes carreaux : ma cervelle reste creuse, rien n'y fleurit, rien n'y sourit. Aux vieillards même un rayon heureux apporte la joie ; je vois, sous ma fenêtre, toute une foule bigarrée qui trotte, comme les mouches, vers la lumière ; Gros-Jean comme devant, moi, je baille, en disant : « Il fait beau ; il fait bien beau ; Dieu ! qu'il fait beau ! » Et voilà tout ce que m'inspire cette admirable journée !

Hélas ! mon bien aimé, vous n'êtes plus poète !

ce que je traduirais volontiers par « vous n'êtes plus jeune ; » car ils sont rares ceux qui conservent le grain de poésie au-delà de la vingtième année et que mettent, toute leur vie, en belle humeur, comme Horace,

gelidum nemus
Nympharumque leves cum satyris chori

Combien j'en ai connu, de ces jeunes enthousiastes de la poésie et des poètes, qui ont maintenant boutique sur rue, et ne connaissent de livres que ceux qu'ils tiennent en partie double ! Lequel de nous, aux premières lueurs de sa jeunesse, n'a pas ouvert son âme à l'ambition démesurée ? Qui ne s'est cru des ailes pour monter jusqu'aux astres ? Qui n'a raillé un jour la foule muette des résignés ? Tout

collégien a sa tragédie en poche ; c'est d'ordinaire par là qu'on commence. Les uns — les plus nombreux — s'arrêtent dès la première ; les autres persistent et ce sont les moins sages ; tandis qu'ils riment péniblement et sans fruit, dédaignés en secret de leurs anciens camarades, ceux-ci s'enrichissent sans trop de peine dans les grasses opérations d'un bon commerce. Que voulez-vous ? le monde est ainsi : une moitié compose des romans et des vers dont l'autre moitié couvre sa chandelle et son fromage.

On lui avait bien fait comprendre cela, à ce pauvre jeune homme dont les journaux racontaient naguère le procès et le suicide, à cet excellent Ferdinand Tendou, coupable, il y a quelques dix années, d'un petit volume de vers, les *Miettes d'Amour*, et qui, s'étant rangé, avait fini par devenir un gros bourgeois, tranquille successeur du fameux Dezobry, l'éditeur de tant de livres latins et grecs *ad usum scholarum*. Oh ! oui, tranquille, mais à la surface seulement. Un jour — j'ignore le motif — sa femme plaide en séparation contre lui, et, la séparation prononcée, on le trouve pendu au lustre de son salon, devant le portrait de cette femme qu'il aimait.

Ne croyez pas que je veuille imiter la *Revue de Paris*, qui, sous prétexte de faire l'éloge de l'ex-poète, publiait, le mois dernier, une longue apologie du suicide. Nul n'a droit d'éluder sa part de souffrances, et, malgré ce qu'en dit la *Revue de Paris*, je ne pense pas que le suicide soit « une ode, » ni qu'il ait rien de poétique. Mais qu'il me soit permis de donner un regret et une larme à ce mort que j'ai connu jadis et qui me rendait, je crois, l'amitié que j'avais pour lui.

Ce fut au bureau de la *Tribune des Poètes* que je rencontrai pour la première fois Tendou. On l'y nommait communément Belligéra, pseudonyme sous lequel il publia son livre. O souvenirs de mes vingt ans, comme vous voilà déjà loin ! comme j'ai plaisir à vous retrouver, pâlissants, dans le ciel brumeux du passé !

La *Tribune des Poètes* était un recueil de vers, d'une périodicité légèrement capricieuse, que dirigeait une société d'aspirants grands hommes venus à Paris, la plupart, pour faire tout autre chose que des vers. Je fus introduit là par un de mes amis, romantique à tous crins, plein de verve et d'aplomb, tutoyant tout le monde en bon périgourdin qu'il était, collaborateur inévitable de tous les journaux qui se succédèrent en ce temps là au quartier des Ecoles. On l'appelait..... Mais chut ! C'est aujourd'hui peut-être un homme grave.

Le dieu du temple avait nom Barillot, ancien ouvrier imprimeur, alors bohème, auteur de deux ou trois volumes de poésie à la livre, qui réussit depuis à faire jouer, sur la scène de l'Odéon, une petite comédie en vers, intitulée, je crois: *Un portrait de maitre*. Nous étions arrivés peu à peu à le considérer comme un génie, et lui, s'admirant de confiance, parlait sans rire de la postérité. Deux cents vers dans une nuit lui semblaient mince besogne; ce fut ainsi qu'il empila, presque sous nos yeux, un gros volume intitulé les *Vierges*. Il y avait de tout dans ce livre; les onze mille vierges y passaient. C'était la Vierge aux fleurs, la Vierge aux épis, la Vierge aux fuseaux, la Vierge aux chèvres, la Vierge aux larmes, la Vierge au souvenir, et combien d'autres: une idée heurense noyée dans une mare de rimes. Le poète nous débitait chaque jour sa grande théorie du repoussoir: le mauvais est nécessaire, car, auprès de lui, le bon paraît meilleur. Théorie commode, à laquelle j'eus d'abord quelque peine à me convertir. Mais ce diable d'homme était notre oracle, et, docilement, nous mettions au net chacune de ses pièces qu'on portait ensuite à l'imprimerie. Enfin l'ouvrage parut. Quelle ne fut pas notre joie! Illusions du jeune âge! Le livre des *Vierges* est, je pense, resté vierge chez l'éditeur du poète. Le public fut moins tendre que nous pour la théorie du repoussoir.

Nous avions pour bureaux la chambre du secrétaire de notre rédaction, Jean Du Boys, dont le théâtre Français jouait, il y a quelques mois, une comédie en cinq actes et en vers, *la Volonté*. C'était chez Du Boys que se tenaient, tous les jeudis, nos séances. On s'asseyait où l'on pouvait, c'est-à-dire sur les meubles, le secrétariat n'ayant que trois chaises dont s'emparaient toujours les premiers arrivants. Ainsi, fumant, les jambes pendantes, on écoutait de mauvais vers, et, après chaque morceau, on opinait le plus longuement possible: c'était l'entr'acte, on changeait de meuble; puis la lecture recommençait et les pipes reprenaient leur train et les jambes s'engourdissaient de nouveau.

Un jour, à mon entrée, on me fit signe de ne pas faire de bruit, me disant tout bas: — « nous avons avec nous le prophète! » — Je les crus fous; car quelle apparence que Moïse ou Elie, ou même simplement Baruch fut descendu dans les bureaux de la *Tribune*? J'allai, rêveur, poser mon chapeau sur le lit, et j'y trouvai un cylindre à poils ras, graisseux, que je n'avais pas l'habitude d'y voir. J'eus la curiosité d'examiner ce couvre chef inconnu; dans le fond de la

coiffe était écrit à la main un nom : Jean Journet. C'était le prophète ! Lui , sur la chaise d'honneur — une chaise neuve — serrait fraternellement la main à tous ces rimeurs, qui l'entouraient. Je m'approchai et fraternisai comme les autres. C'était un gros homme robuste , à barbe grise mal peignée , vêtu à la diable , ses souliers ferrés noués de cordons de cuir; en bas du pantalon la jambe nue paraissait. Il se leva tout-à-coup , et, frappant du pied , avec de grands mouvements des bras , il récita , dans une vraie fureur , des vers de sa façon; nous les trouvâmes fort beaux, comme vous pouvez croire , ce qui nous valut d'être appelés par lui espoir de la France , intelligences supérieures, et mille autres qualificatifs dont je vous fais grâce. Puis il nous raconta sa vie , ses rêves , ses plans pour le bonheur de l'humanité.

C'était sous le gouvernement de Juillet. Etant parvenu à faire imprimer son programme de reconstitution sociale , il voulut faire connaître aux hommes ce moyen aussi simple qu'infaillible d'être heureux. Un soir que Louis-Philippe était à l'Opéra , Jean Journet entra au théâtre et, en sa qualité de prophète, grimpa au paradis. Il entendit patiemment trois actes. Au quatrième , comme tous les cuivres se préparaient à rugir , le prophète , étendant les mains vers le peuple assemblé , cria d'une voix ferme qu'il apportait à ses frères le pain de vie. Et , sur ce mot , il se mit à lancer les petits carrés de papier où était imprimé son programme , et les mille feuilles, tourbillonnant, s'abattaient sur les têtes. La foule stupéfaite s'était levée , les acteurs et l'orchestre regardaient en l'air , la pièce restait interrompue. Grâce au trouble , le prophète put descendre sans être inquiété. Mais au bas de l'escalier , voulant tirer son mouchoir , il sentit dans sa poche toute une liasse de ses programmes. Quel oubli ! Et vite il remonte, et il dispense à ses frères une nouvelle pluie de petits papiers , et il s'en va , fier de lui-même , et il trouve , dans le corridor , un agent de police qui l'emmène au poste. Un commissaire l'interroge, puis des médecins, qui l'envoient à Charenton. Alors il nous contait sa rage , son impuissance , et les douches , et la chemise de force , et toutes les tortures d'une maison de fous.

Ayant terminé son histoire , il tira de son vêtement un paquet de brochures pour le bonheur des hommes , cinquante centimes , prises au bureau. Pas si fou , le prophète ! Nous prîmes chacun notre brochure , et Jean Journet partit en nous bénissant : il était sûr de dîner ce soir-là.

CHARENTE Archives

Les prophètes n'étaient point les seuls que nous recevions dans notre sanctuaire. Parfois aussi de simples mortels s'aventuraient au secrétariat. Je vois encore notre unique abonné entr'ouvrant la porte d'une main timide . et reculant effaré de nous voir perchés sur nos sièges , tandis que , les genoux couverts d'un mouchoir en guise de nappe , monsieur le secrétaire déjeûnait gravement d'un pot de rillettes et d'un pain de seigle. Tantôt c'était quelque lycéen qui nous apportait ses premiers essais poétiques , et nous jetait , le malheureux ! de longs regards d'envie ; tantôt quelque illustre de la bohême venait complaisamment s'offrir à notre admiration.

Que vous dirais-je ? C'était le bon temps. Nous entrions , pleins d'enthousiasme , en ce monde de déceptions amères. Nous n'avions pas besoin de programmes , ni de prophètes pour être heureux. Où sont-ils maintenant tous ces gais compagnons de rêves et d'espérances ? L'un s'en va d'une triste mort , l'autre est notaire en quelque village , celui-ci plaide , celui-là dissèque , et Julius , l'un des moins à plaindre sans doute , se met chaque mois la cervelle à la gêne pour trouver çà et là quelque nouvelle à vous apprendre.

Faute de nouvelles , laissez-moi vous rendre compte aujourd'hui d'une petite paysannerie que M. Alfred Delvau publia, l'an passé, dans le *Monde illustré* , et qui vient de paraître en volume , sous ce titre éminemment propre à faire causer la *Revue de l'Aunis :* « Françoise, chapitre inédit de l'histoire des quatre sergents de la Rochelle. »

M. Alfred Delvau, dans ses promenades à travers les rues de la rive gauche , rencontrait toujours , sur le trottoir de la rue du Cherche-Midi , « une vieille bonne femme cassée en deux par la main brutale du temps. » — « Ce qui m'intéressait en elle , dit-il , c'était un bouquet, souvent renouvelé, que je lui voyais au côté gauche du corsage , et qui paraissait être la seule coquetterie qu'elle voulût ou pût se permettre , pauvre et vieille qu'elle était ; et cela , en quelque saison que je la rencontrasse , alors que les fleurs sont rares ou qu'elles coûtent cher. » — Vivement intrigué , et soupçonnant une histoire , il interroge d'abord les habitants du quartier , qui ne lui apprennent rien sinon que son héroïne est connue d'eux depuis longtemps, sous le nom de *la vieille aux fleurs*. Il prend le parti de la suivre , elle le conduit au cimetière Montparnasse , devant la tombe des quatre sergents de la Rochelle. Le lendemain, il la rencontre encore, la suit de nouveau , la voit s'arrêter à la même tombe. Il l'aborde enfin , réussit à la faire causer , et , comme la pauvre femme devine

en lui un cœur sympathique, elle accepte volontiers une collation sous la tonnelle d'un cabaret de la barrière. C'est là que nous l'entendons raconter son histoire.

Elle se nomme Françoise. « Fille d'un petit rapetayeur de chausses de la ville de Marans, *à deux lieues de la Rochelle*, » elle gagna d'abord sa vie à servir dans quelque ferme. Mais un jour, cinq soldats du 45e de ligne — trois sergents-majors et deux sergents, — passèrent devant sa porte et son sort fut fixé. L'un d'eux était Marius Raoulx Quel fut le deuil de la pauvre fille lorsqu'elle apprit le triste procès ! Elle quitta Marans aussitôt, et s'en vint, à pied, sans ressources, dans cette grande ville de Paris où elle pensa mourir lorsqu'elle vit tomber la tête de son cher Marius. Depuis ce temps, elle garde comme une relique un bouquet qu'il lui jeta de la fatale charrette, et elle va pieusement, chaque jour, lui rendre ses fleurs sur sa tombe.

L'histoire est simple, comme vous voyez, et l'intérêt n'est pas ce qu'il y faut chercher. Pour lui donner quelque saveur, M. Alfred Delvau a jugé bon de l'écrire dans le patois de nos campagnes « qu'il ne connaît pas du tout, dit-il, étant parisien de naissance et ne parlant le saintongeais que par accident. » L'aveu n'était pas nécessaire. Je doute fort qu'aucun paysan de nos contrées comprît des phrases dans le genre des deux suivantes :

« Ne vous étonnez pas que mes souvenirs soient si peu *fallaces*, comme il arrive d'être à ceux des vieilles gens qui ont eu trop d'aventures à retenir pour en avoir retenu une seule bien *nitidement*. »

« Dévallant vitement de mon châlit *dumeté* de fougère, j'endossais ma *marlotte de panne*, et *trutt avant !* »

M. Alfred Delvau a soin d'ailleurs de prouver autrement encore que par l'aveu de son ignorance combien notre pays lui est inconnu. — « Marans, quoique petite ville, dit sa Françoise, est notée de bonne réputation, non pas tant seulement parce qu'elle est l'entrepôt des grains du département, que parce qu'on y mange d'excellentes fritures de pibales, qui sont de petites anguilles blanches pêchées là, *dans la vase de l'embouchure de la Charente, et pas ailleurs.* »

Placer Marans sur la Charente est une erreur un peu forte, excusable toutefois chez un Parisien. — Ce qui est moins excusable, c'est d'être allé prendre un style qui n'est d'aucune langue et d'aucun temps ; c'est surtout, la prétendue paysannerie une fois admise,

d'avoir, par endroits, détonné au point de faire parler cette villageoise comme un livre :

« J'essuyais du revers de la main, dit-elle, l'eau qui me coulait des yeux le long des joues, *et que je buvais parfois comme la lie de mon calice.* »

« Un bruit sourd courut comme un vent *sur cette mer de têtes humaines pâlies par l'émotion.* »

« Chacun frissonnait et se taisait, non par respect pour *la loi*, *que représentait une armée de gendarmes*, mais par compatissance au sort des victimes vouées *au couteau du boucher social.* »

Il me serait facile de multiplier les exemples. Mais à quoi bon ? Mieux vaut conclure. Françoise n'est qu'une paysanne d'opéra-comique. Renvoyons-là à Marans apprendre le patois qu'on y parle et quelque peu la géographie du pays.

JULIUS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

ANDRÉ DELAVIGNE.

Né à la Rochelle (? 1456 — ? 1526.)

C'est par le fait seul de la naissance qu'André Delavigne appartient à la Rochelle. Il n'est point mêlé à l'histoire de cette ville; il paraît l'avoir quittée de bonne heure et n'y pas être revenu. Mais nous ne faisons que suivre un usage très général en le comprenant à ce titre seul parmi nos concitoyens.

Ce fait nous est affirmé par lui-même. Dans un procès-verbal, signé de lui, où il rend compte de la représentation de son Mystère sur la vie et la mort de monseigneur Saint-Martin, il se désigne ainsi lui-même, non sans une sorte de solennité : Maistre Andrieu Delavigne, natif de la Rochelle, facteur du roy. Dans la Rochelle, ainsi nommée sans restriction, il est difficile de voir une autre ville que le chef-lieu de l'Aunis, le seul lieu de ce nom qui ait jamais eu quelque célébrité.

Grillet a compté Delavigne, qu'il nomme Charles, parmi les écrivains nés en Savoie, se fondant sur ce qu'on trouve dans ses écrits des locutions particulières à cette province. Mais le fait connu que Delavigne a résidé longtemps à Chambéry explique assez ces locutions, sans qu'on en puisse rien conclure sur le lieu de sa naissance. Toutefois il est juste de faire remarquer qu'il y a en Franche-Comté un petit village du nom de

la Rochelle, et en Savoie même un bourg appelé la Rochette. L'erreur ne serait pas impossible.

Dans le très-petit nombre de détails sur la vie de Delavigne qu'on peut puiser dans ses écrits, je n'en vois point qu'on puisse rapporter au lieu de sa naissance, à moins que, dans cette disette, on ne puisse tenir compte de cette imperceptible particularité.

Dans le journal du voyage de Charles VIII à Naples, dont je parlerai tout à l'heure, Delavigne énumère les vaisseaux du roi, et s'exprime ainsi :

. . . . . La grand nef Loyse
Qui a la voille d'aller savoit la guise
Quant une fois elle avoit vent en poupe
La franche nau / la figue / la denise
Le grant navire / au signe de la couppe
La Marguerite / légière de la courpe
Le chien de mer / le jacquet / la volente
De la Rochelle / aussi la gouvernante
Bien accoutrée d'équipaige et de velles
Et de leur suyte tant fustes que carvelles, etc.

La Rochelle est, comme on le voit, le seul port d'armement désigné ; est-ce là un souvenir de la patrie ? Il serait bien léger ; encore faut-il dire que le savant Foncemagne veut qu'on entende par-là le *Jacquet*, la *Volante*, la *Gouvernante de la Rochelle*, croyant ce dernier navire ainsi nommé en l'honneur de Prégent de Coétivi, amiral et gouverneur de la Rochelle sous Charles VIII, et faut-il avouer que les barres, seul signe de ponctuation employé dans le vergier d'honneur, sont trop bizarrement placées pour qu'on puisse en argumenter.

Sous le bénéfice et sous la réserve de ces observations, acceptons Andry, Andrieu ou André Delavigne comme Rochelais. M. Onésime Leroy (*Études sur les Mystères*, p. 285) le fait mourir en 1527 ; M. Weiss (*Biographie universelle*, t. XLVIII, p. 472) vers 1527, à l'âge d'environ soixante-dix ans ; c'est placer sa nais-

sance vers 1456. Mais à vrai dire rien ne garantit la précision de ces dates. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il était mort en 1527, puisque Jean Bouchet (*Épitre familière* 57e) le compte parmi ceux qui reçoivent aux Champs-Élysées Jean d'Auton, abbé d'Angle, mort cette année même; et que sa mort n'avait pas précédé de beaucoup, puisque Guillaume Crétin l'invite à déplorer avec lui la mort de Guillaume de Bissipot, vicomte de Falaise, tué, en 1511, à la prise de Boulogne, et qu'on a de lui des Rondeaux sur la mort d'Anne de Bretagne, reine de France, qui eut lieu en 1514; enfin Lamonnaie ne doute pas qu'il ne soit le Delavigne auquel est adressée une réponse faite, vers 1526, par Melin de Saint-Gelais, au nom des filles d'honneur de Louise de Savoie, mère de François Ier. De ces dates établies avec beaucoup de vraisemblance et des événements de sa vie, Lamonnaie a tiré l'époque approximative de sa naissance, et ses conjectures sont devenues des assertions positives sous la plume de ses copistes. C'est une marche ordinaire en pareille matière.

On sait, par les écrits mêmes de Delavigne, qu'il fut secrétaire de la reine Anne de Bretagne, et Foncemagne cite une lettre de cette reine, signée de lui; on lui donne aussi le titre de secrétaire du duc de Savoie, auprès duquel il résida assez longtemps à Chambéry; enfin il se qualifie encore de facteur, c'est-à-dire sans doute secrétaire, et d'orateur du roi. Malgré ces titres, il avait connu la mauvaise fortune et même la misère, si l'on s'en rapportait à ses plaintes poétiques, où il se dépeint comme dénué de tout et n'ayant en perspective que l'hôpital. Mais, outre qu'on a attribué à Delavigne plusieurs pièces qui ne sont pas de lui, on sait qu'il faut, en pareille matière plus qu'en toute autre, se méfier des hyperboles poétiques. Courtisan et poète, Delavigne peut à bon droit être tenu pour suspect quand il quémande.

Tels sont les faits peu nombreux qu'on trouve répétés dans tous les biographes de Delavigne. Ce qu'il y a

d'assez bizarre, c'est qu'ils ne sont plus d'accord sur ce qui semble pourtant bien plus facile à vérifier, sur la nature et le nombre de ses ouvrages.

Duverdier, dans sa bibliothèque publiée en 1584, ne lui attribue que quatre héroïdes, à l'imitation de celles d'Ovide, et le Libelle des cinq villes d'Italie contre Venise.

Lacroix Dumaine, dans la sienne, publiée la même année, cite comme composant son œuvre *le Vergier d'honneur, la Louange des rois de France,* des rondeaux, ballades et chants royaux à l'honneur de la Vierge.

J'en suis fâché pour notre compatriote, mais ces divergences semblent indiquer que sa gloire n'avait pas conservé un grand éclat. Du reste il faut que, de son vivant même, sa popularité ne fût pas très-grande, puisqu'en publiant un recueil où il avait de beaucoup la plus grande part, les libraires, fort bons juges en fait de notoriété sinon de mérite, firent précéder son nom de celui de son ami, Octavien de Saint-Gelais, qui jusqu'à nos jours l'a en effet emporté sur lui auprès des historiens de notre poésie. Voici ce qu'on lit au frontispice du *Vergier d'honneur :*

« *Le Vergier d'honneur*, nouvellement imprimé à » Paris. De l'entreprise et voyage de Naples ; auquel est » comprins comment le roy Charles, VIIIe de ce nom, » à bannière desployée, passa et repassa de journée en » journée, depuis Lyon jusques à Naples, et de Naples » jusques à Lyon. Ensemble plusieurs aultres choses » faictes et composées par révérend père en Dieu, » Monsieur Octavien Saint-Gelais, évêque d'Angou- » lême, et par maître Andry de La Vigne, secrétaire de » la Reyne et de Monsieur le duc de Savoye, avec » aultres. »

Cette place qu'occupe le nom d'Octavien de Saint-Gelais, sa réputation plus grande ont porté beaucoup d'auteurs à lui attribuer le livre en ne considérant Delavigne que comme un collaborateur. C'est certainement tout le contraire qu'il faut admettre. La rareté du

Vergier d'honneur, qui eut pourtant cinq éditions de 1495 à 1521, peut seule expliquer cette erreur. qu'a dissipée Foncemagne dans un excellent mémoire, publié seulement en 1751, mais lu à l'Académie des Inscriptions, dix ans auparavant. (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, in-4°, t. XVII, p. 542, 579.)

Le Vergier d'honneur est un volume d'environ 200 feuillets, in-folio, à deux colonnes, divisé en deux parties bien distinctes. La première, la moins longue des deux, est un document important pour la connaissance des faits contemporains et justifie le titre d'historien que se donnait Delavigne. C'est une relation écrite jour par jour de l'expédition de Charles VIII, en Italie, rédigée par l'ordre exprès du roi et qui lui fut présentée dès son retour. En mettant ce journal sous les yeux du souverain, Delavigne y joignit des pièces de vers consacrées à sa gloire, dont il augmenta sans doute le nombre lorsqu'il publia le livre. Cette relation, aussi scrupuleusement historique que peut l'être une relation faite par un courtisan sous les yeux de son maître, s'ouvre pourtant par une fiction poétique. Mais cette espèce de prologue fut d'abord un ouvrage tout à fait indépendant. Foncemagne avait vu deux manuscrits, où elle est seule, dont l'un fut sans doute présenté au roi. Ils portent pour titre : *Ressource de la Chrestienté*. C'est une allégorie tout à fait analogue à celles qui avaient alors la vogue.

Delavigne y feint qu'il a vu en rêve Chrestienté tout éplorée, qui a passé les Alpes et qui ne sait à qui demander du secours contre les barbares qui oppriment les lieux où fut son berceau. Dans un beau verger, au pied de ces montagnes, elle rencontre dame Noblesse, qui la reconforte et la conduit au pied de Majesté royale. Là se projette une expédition contre les Turcs. Je-ne-sais-qui, (c'est le nom dédaigneusement allégorique des opposants) la combat au nom du doux loisir et des plaisirs sensuels, mais Bon-Conseil réfute ces lâches propos et fait parler plus haut la gloire, la vertu

et la religion. Foncemagne croit que cette fiction fut un de ces écrits destinés à répandre l'opinion que Charles VIII était divinement prédestiné à chasser les Ottomans, à délivrer Jérusalem et à reprendre la couronne impériale d'Orient, que lui avait secrètement cédée André Paléologue. Delavigne trouve cette prédiction dans ce verset des psaumes : *In stillicidiis ejus lætabitur germinans : benedices coronæ.* En en réunissant les lettres qui ont une valeur comme chiffres romains, il y trouve l'année de la naissance de Charles VIII, 1470. Foncemagne fait remarquer que ce calcul donne 2470 ; mais peut-être Delavigne n'a-t-il pas compté les D, qui ne figurent pas toujours dans ce genre de notation.

Cette fiction est écrite en vers mêlés de prose. Après une transition de cinq vers, commence le journal ; le voyage jusqu'à Naples est écrit en rimes, comme dit très-justement l'auteur ; mais ce qui suit la prise de Naples est raconté en prose, et il s'y mêle seulement quelques vers ; encore l'auteur, après quelques passages de chronique rimée, reprend-il toujours ce qu'il vient de raconter pour le redire en prose avec plus de détails.

On ne saurait se méfier de l'imagination poétique de Delavigne ; son récit est bien un journal exactement et minutieusement rédigé. L'intérêt d'un pareil document est manifeste. Sans doute son autorité serait à peu près nulle sur les points controversés ; il n'a vu et n'a dit que ce que la cour de Charles VIII voulait qu'on vît et qu'on dît, mais tout cela il l'a su et consigné. Les cérémonies et les fêtes tiennent dans son livre autant ou plus de place que les négociations ou les combats, mais ainsi en fut-il dans cette expédition, où la victoire fut si rapide et où il n'y eut de difficile que la retraite.

Outre l'intérêt qui s'attache de lui-même au récit d'un témoin oculaire bien placé, Foncemagne relève tout ce que ce livre peut apprendre sur l'armement, l'équipement, l'habillement des combattants de cette

époque, sur tout ce qui se rattache au cérémonial, enfin sur plusieurs singularités des villes d'Italie, que Delavigne signale avec la curiosité attentive d'un voyageur qui les voyait pour la première fois. Le savant académicien ne dit rien de l'utilité que peuvent avoir à cet égard les nombreuses figures gravées sur bois, dont est orné le *Vergier d'honneur*, et qui viennent à l'appui de ses descriptions. Je ne puis juger de leur fidélité, mais toujours est-il que c'est un véritable livre *illustré*, comme les aime notre époque, et que ces illustrations sont véritablement un éclaircissement du texte, soin que notre époque néglige quelquefois.

Après m'être mis sur tant de points à la suite de Foncemagne, je me permettrai de m'en séparer sur un seul et de montrer moins de confiance dans son goût que dans son érudition. Selon lui, Delavigne était un poète très-médiocre, plus supportable néanmoins dans ses vers que dans sa prose. Je trouve au contraire que cette prose, vraiment détestable quand elle s'allonge et s'embrouille pour atteindre à la rime, ne se lit pas sans intérêt lorsqu'elle s'en dégage. La description de la bataille de Fornoue et des dangers qu'y courut Charles VIII ne manque certainement pas de mouvement et de feu, et les pages consacrées à la mort du comte de Vendosme ne sont pas dépourvues de sentiment.

J'ai dit comment la seconde partie de ce livre est liée à la première. Aux vers qu'il avait faits à la louange du roi, Delavigne en joignit d'autres, composés sur le même sujet par Octavien de Saint-Gelais et d'autres poètes de ses amis ; puis il y ajouta ses autres œuvres poétiques, puis des vers de ses amis à sa propre louange, beaucoup de pièces, par exemple, qui jouent sur son nom et qui vantent à la fois le jus et les vers de la vigne ; puis enfin les portefeuilles se vidèrent ; il en résulte un amas de plus de 700 pièces dans tous les genres alors à la mode, chants royaux, oraisons, ballades, lais, virelais, triolets, complaintes, fatras, rondeaux, etc. Les sujets

ne sont pas moins mêlés que les genres ; à l'éloge du roi et à celui de la vigne, s'unissent des ballades en l'honneur de la sainte Vierge et des pièces beaucoup plus nombreuses dédiées à des dames qui ne comptaient pas la virginité parmi leurs mérites. L'ardeur et même la licence amoureuse marchent fort bien à côté de la dévotion chez les poètes du XVe et du XVIe siècle. Parmi ces vers, il y en a de jolis, beaucoup de mauvais ; en général toutefois, ils sont très-supérieurs aux rimes du Journal. Un assez grand nombre de ces pièces sont signées par Delavigne ; une ou deux par Saint-Gelais ; mais il est difficile, peut-être impossible de reporter chacune des autres à son auteur. Goujet, qui a parlé avec quelque détail de ce recueil, me paraît lui-même s'y être trompé. Il me semble du moins difficile d'attribuer à Delavigne la pièce qu'il cite, et où l'auteur, jouant sur ce nom, en fait un éloge ingénieux, mais un peu fort pour que le héros de ces vers en soit aussi l'auteur.

Toutes ces pièces, si différentes des premières, sont pourtant rattachées par l'éditeur au titre de *Vergier d'honneur*. Ce genre de désignation était alors à la mode. On avait le palais d'honneur de Lemaire, le séjour d'honneur de Saint-Gelais, etc. Le titre du *Vergier d'honneur* vient sans doute du verger où, dans le premier de ces morceaux, Chrestienté rencontre Noblesse, mais il est plusieurs fois rappelé, et il l'est encore au dernier feuillet de l'ouvrage, qui est rempli par une gravure, déjà donnée avec la description du Campo-Doglio, de Pise, qui représente la Trinité et les quatre évangélistes, et au bas de laquelle on lit ces quatre lignes :

Dieu éternel, de tous haulx biens donneur,
Louenge et grace à toi seul soit rendue,
Puisque permys tu nous as heure deue
Pour faire fin à ce jardin d'honneur.

Explicit.

Telle était, il y a vingt-cinq ans l'histoire de Delavigne, et ce qui lui restait de réputation tenait tout au mémoire de Foncemagne. Il était tout à fait inconnu comme poète dramatique. Cependant il existait à la bibliothèque impériale, fonds Lavallière, nº 51, un beau volume in-folio, contenant trois drames de genres différents, et, dont l'attribution n'était pas douteuse, puis que tout entiers écrits de la main de Delavigne, ils sont suivis d'un procès-verbal de leur représentation, écrit de la même main et signé de lui.

En 1831, M. Fr. Michel publia avec une erreur, bientôt rectifiée, sur le prénom et par suite sur l'identité de l'auteur, *La Farce du Meûnier de qui le diable emporte l'âme en enfer*, puis la *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*. Il annonçait que celle-ci paraît faire suite au *Mystère de Saint-Martin*.

En 1836, M. Jubinal, dans la préface de ses mystères inédits du xvᵉ siècle, publia le procès-verbal de la représentation des drames de Delavigne.

Enfin, en 1837, dans ses Études sur les mystères, M. Onésime Leroy donna l'analyse des trois drames, mais dans des chapitres séparés. (*Et. sur les Mystères*, p. 284, 399.)

Cette publication incomplète et mutilée est regrettable, non-seulement pour la réputation de Delavigne, mais aussi au point de vue de l'histoire littéraire, car le manuscrit nº 51, du fonds Lavallière, est un curieux spécimen de l'art du xvᵉ siècle. Mais il faut convenir que la longueur du *Mystère de la vie Monseigneur Saint-Martin* en rend difficile la publication intégrale. Il n'occupe pas moins, en effet, de 233 feuillets petit in-folio, et doit compter de 8 à 9,000 vers. *La moralité de l'Aveugle et du Boiteux*, qui n'en a que 260, occupe les feuillets 234 à 240. *La Farce du Meûnier*, qui remplit les feuillets 241 à 254, a 490 vers. Enfin les feuillets suivants, jusqu'au 264ᵉ, qui terminent le volume, contiennent le nom des acteurs qui jouèrent ces pièces, à Seurre, en Bourgogne, au mois d'octobre 1496, et le

procès-verbal des différentes circonstances, qui d'abord en contrarièrent et ensuite en ornèrent la représentation.

On y voit que le 9 mai 1496, les notables de la ville de Seurre, s'étant assemblés et avec eux Andrieu Delavigne, natif de la Rochelle, pour faire honneur au patron de leur église et pour en même temps instruire et édifier le peuple, ils voulurent que la vie de Monseigneur Saint-Martin fût couchée en un registre, et que le registre fut composé cinq semaines après la demande. Quelque aisés à faire que dussent être des vers qui sont habituellement de huit, mais quelquefois de dix syllabes, où les rimes sont croisées sans être assujetties à la nécessité d'être alternativement masculines et féminines, où les élisions sont facultatives et les suppressions des syllabes muettes permises, où tous les tons sont mêlés, où les chevilles ne sont pas épargnées, où enfin il n'y a d'autre loi que la rime, une telle rapidité fait honneur à la fécondité de Delavigne.

Quoique la représentation du *Mystère* fut œuvre pie, la pluie la contraria d'abord et il fallut tromper l'impatience du public par le débit beaucoup plus court de la *Farce du Meunier*. Puis quand le *Mystère* fut enfin représenté, avec défense du maire de vaquer pendant ce temps à aucun travail, le feu faillit rôtir pour tout de bon l'acteur chargé du rôle de Satan, qui ouvre la pièce. Enfin, grâce à la protection de Saint-Martin, tout alla merveilleusement. Ce long drame fut représenté à la satisfaction de tous, selon sa division en trois journées, où le matin et le soir sont distincts et séparés. M. Leroy fait remarquer que parmi les acteurs de cette ville de Bourgogne figurent deux personnes du nom de Bossuet, et que l'un, chargé d'un rôle de prêtre, y émet des pensées analogues à celles qu'un autre Bossuet prononça dans une circonstance encore plus solennelle et restée tout autrement gravée dans la mémoire des hommes : « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent, etc. »

Le *Mystère* remplit son titre, la vie de Monseigneur Saint-Martin, et il n'est guère possible d'en donner une analyse ; il s'ouvre par une sorte de prologue merveilleux, par une ballade de la puissance infernale, récitée par Lucifer. La vie tout entière de Saint-Martin n'est-elle pas une victoire remportée sur l'enfer, un dur châtiment pour la méchanceté et l'orgueil des démons ? Puis, comme il s'agit vraiment ici d'une œuvre de religion, viennent des chants pieux dont le début révèle la pensée mère de la pièce. Ils s'ouvrent ainsi, en effet :

In nomine patris et filii et spiritus sancti.
Non qualis pater, talis filius, etc.

L'auteur suit ensuite pas à pas le récit de Sulpice Sévère et la légende. Quand la vérité ou l'imagination populaire a été grande et forte, de fortes et grandes beautés se font jour dans le drame; si elle a été puérile, il est puéril. Les caractères eux-mêmes sont donnés par la tradition. La mère de Saint-Martin est telle qu'elle puisse être convertie. Le père, au contraire, est un vrai païen, un franc soudard, qui se réjouit de la guerre, parce que la fréquentation des camps et l'usage des plaisirs les plus grossiers de l'amour donneront à son fils ce qui lui manque et le rendront cault et fin. M. Leroy se donne la peine de démontrer qu'en prêtant ce langage au père de Saint-Martin, Delavigne ne calomniait pas les mœurs corrompues du paganisme. J'ai bien peur que ce tableau ne fût pas une calomnie, l'appliquât-on même au XIXe siècle, et je ne sais si la coupable indulgence de plus d'un père n'envisagerait pas encore de même les moyens de déniaiser un jeune homme. Je crois même que, pour peindre les mœurs soldatesques du père et des compagnons de Saint-Martin, pour trouver ces railleries sur sa charité, sa dévotion, sa pureté surtout, Delavigne a plutôt consulté ses souvenirs sur l'expédition de Naples que la connaissance de l'antiquité.

Du reste en citant quelques vers de ce rôle du père, M. Leroy en exagère beaucoup la rudesse et l'absurdité. En voici pris à peu près au hasard et qui ne me semblent pas manquer de verve. Ce vieux militaire vient d'entendre publier l'appel fait par l'Empereur à tous ceux qui doivent le service militaire, et il s'écrie, en invoquant Jupiter et Mahomet, ce que, par exemple, le poète n'a emprunté ni à l'antiquité, ni même à Sulpice Sévère :

Mahon et Jupiter en somme
Soit loué de ce qu'on nous somme.
Bouf ! Jamais ne fus plus joyeux.
La raison viellesse m'assomme,
Et mon pauvre corps se consomme
Pour ce que je suis jà fort vieulx :
Le chef me tramble ; puis les yeulx
Sont ung peu suspects de la veue ;
Mais je mercye les haulx Dieux
Qui ont ma faiblesse préveue
Et à icelle bien pourveue
Par le cry que j'ai entendu.
De la nouvelle survenue,
Mahon, mercy te soit rendu !
Il ne me chault du résidu,
Si guerre est de moi consommée ;
Car mon fils, qui est jeune et dru,
Pour moy fréquentera l'armée.
Qu'en dites-vous, ma bien aymée ?
N'êtes-vous pas d'oppinyon
Que Martin ait la teste armée
Pour de maux faire ung million.
Plus cruel sera qu'un lyon, etc.

J'ai suivi l'orthographe de l'original ; mais, on le sait, il n'y a chez lui, comme chez ses contemporains, aucun signe de ponctuation.

La moralité de l'*Aveugle* et du *Boiteux* que M. Leroy place, indûment, je crois, parmi les *Farces*, se rat-

tache au *Mystère de Saint-Martin ;* c'est un miracle posthume du saint évêque, et je ne doute pas qu'il ne justifiât suffisamment par là son titre de moralité. Cette petite pièce est un spécimen curieux de l'esprit français de cette époque. Il a pour fond cette touchante histoire du paralytique porté par l'aveugle et dirigeant ses pas,

« Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi. »

Mais en s'emparant de cette légende importée de l'Orient, le poète y trouve encore un aliment à son humeur satyrique. Les deux mendiants se réjouissent de leurs infirmités qui, en leur gagnant la charité publique, les fait vivre sensuellement et sans travail. C'est pour cela qu'ils redoutent de se trouver sur le chemin du saint, dont on transporte les restes. Mais en vain ils l'évitent, Saint-Martin les guérit à distance. Le boiteux l'envoie de bon cœur à tous les diables, tout en se promettant bien de corriger par une feinte habile son malheureux bonheur. L'aveugle, au contraire, rend grâce, *en français, non pas en latin*, de ce bienfait au noble Saint-Martin.

Je ne voudrais pas, à propos de Delavigne, parler d'Eschyle et d'Euripide ; il faut avouer cependant que ce drame en trois journées suivi d'une petite pièce qui s'y rattache, rappelle, en dépit qu'on en ait, les trilogies des anciens et les satyres, qui en faisaient la quatrième partie. Peut-être même faudrait-il ajouter que, si les plaisanteries de l'*Aveugle et le Boiteux* ne sont pas exemptes de grossièreté, elles sont pourtant loin de la dégoutante licence du Cyclope.

La Farce du Meunyer de qui le diable emporte l'âme en enffer, bien que, pour faire patienter le public, elle ait été jouée avant le *Mystère de la vie de Saint-Martin*, n'a rien de commun avec ce grand drame. C'est la mise en scène d'un fabliau, dans lequel un diable, un peu novice, attendant l'âme d'un meûnier malade et croyant qu'une âme si sale ne peut sortir par

la bouche, recueille par une autre extrêmité le résultat d'une violente colique, et emporte en enfer un butin qui fait dire aux démons que l'âme d'un meûnier n'est que bran et ordure. On devine facilement ce qu'amène de grossiers lazzis un pareil canevas. Il semble, du reste, que ce genre de plaisanterie, qui peut-être n'a pas perdu le privilége de faire rire, fût alors obligatoire devant un public fort grossier lui-même. Lorsque l'aveugle a pris le boiteux sur ses épaules, il trouve son poids énorme et l'envoie faire ce qu'il n'a pas fait depuis une semaine. Dans le *Mystère de Saint-Martin*, lui-même, il y a des traits de ce genre et les mots n'y sont pas plus ménagés que dans la *Moralité* et dans la *Farce*.

M. Leroy crie à l'impiété pour un mot *benedicite*, un peu légèrement placé; peut-être parce qu'il ne voulait pas insister sur le rôle que joue dans cette farce le curé. Il se fait en effet passer pour le cousin du meûnier, pour manger son bien plus à son aise; il est spectateur sinon complice des coups que le malade reçoit de sa femme; enfin, au dire du meûnier, il est cause qu'il a à se plaindre d'un autre malheur conjugal, que nous ne nommons plus, apparemment parce que la chose a disparu de nos mœurs. A quoi je dirais *amen*, si je n'avais peur que M. Leroy ne criât encore à la parodie.

Il faut le dire, ce rôle est souvent celui que donnent aux prêtres les poètes dramatiques de ce siècle. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier les mœurs du clergé avant la réforme ou celles que lui attribuait l'opinion. Toujours est-il que la licence que se donne à son égard l'auteur et qu'encourageaient, sans nul doute, les spectateurs du pieux drame de Saint-Martin, est une preuve, entre mille autres, qu'on ne regardait point alors comme solidaires le clergé et la religion. Mais ce sont là des considérations trop graves pour trouver place dans une biographie d'André Delavigne.

Nous l'avions vu orateur, historien, poète lyrique;

nous venons de le voir poète dramatique. Oserais-je après cela demander combien de vous, messieurs, le connaissaient. J'aime mieux récapituler, en y joignant quelques autres détails, ce qui se rapporte à la bibliographie de ses œuvres.

On a de Delavigne, imprimé :

1° Le *Vergier d'honneur*. Brunet (manuel du libraire, IV, p. 167), en cite cinq éditions : 1° in-folio, goth., 2 col. de 49 à 51 lignes ; 2° in-4°, goth., 236 f. à 2 col. de 42 lig. Toutes deux sans date et sans nom d'imprimeur; 3° grand in-4°, goth., 2 col. de 45 lig. Jehan Trepperel, rue Neuve-Notre-Dame, à l'Ecu de France; 4° in-folio, goth., 127 f. à 2 col. Paris, rue Saint-Jacques, à la Rose blanche couronnée; 5° in-folio, goth., 2 col., Jean Petit. Ces cinq éditions ont des figures gravées sur bois.

Godefroy, dans son recueil de l'*Histoire du roi Charles VIII*, a donné le journal de Delavigne depuis le 9 septembre 1494, jour où le roi partit de Quiers pour Villeneuve, mais d'après un manuscrit où toute la partie rimée avait été remise en prose, 76 pages in-folio. — M. Cimber, dans les archives curieuses de l'*Histoire de France*, a publié ce même journal ; vers et prose, depuis le départ de Rome pour Naples, 28 janvier 1495 ; mais en retranchant tout ce qui était sans intérêt pour l'histoire des faits. (in-8°, tome Ier, p. 315, 435.)

2° *Les louanges des rois de France*, in-8°, Paris, 1508. Chez Eustache de Brie. Extrait du *Vergier d'honneur*. (Goujet, bibl. fr. X p. 299.)

3° *Quatre épîtres suivant celles d'Ovide*. — Imprimées dans le *Vergier d'honneur,* puis seules, Paris, Denys Janot, 1541, in-16. (Duverdier, I, 78.) Puis à la suite des *Épitres* traduites d'Ovide, par Oct. de Saint-Gelais, Paris, 1546, in-16. (Goujet, bibl. fr., V, 417.)

4° *Ballade de Bruyt commun sur les alliances des roys, des princes et provinces avec le tremblement de*

Venise, in-4°, goth. de 4 feuillets, sans lieu ni date. (Goujet, bibl. fr., x, p. 299, 442.)

5° *Le libelle des cinq villes d'Italie contre Venise*, Lyon, N. Abraham, in-4°. (Duverdier, 1, 78.) Ce pourrait bien être, sous un autre titre, le même ouvrage que le précédent.

6° L'*Attollite portas de Gènes*, Goth.

7° *Épitaphes en rondeaux de la reine Anne de Bretagne*, in-8°, 1513. (Vieux style.) (Lamonnaie, notes sur Lacroix-Dumaine, 1, 22. — Biogr. univ., XLVIII, p. 473.)

8° *La Farce du Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer.* — Paris, Silvestre, imprimerie Crapelet, 1831, in-8°.

9° *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux.* — Imprimerie Crapelet. Silvestre, 1831, in-8°. (1)

On a en manuscrit :

1° *La vie de Saint-Martin par personnages, Mystère.* — Bibl. imp., fonds Lavallière, n° 51, in-folio. M. Silvestre a bien publié un *Mystère de Saint-Martin*, mais ce n'est pas celui de Delavigne.

2° *Louanges à Mme de Savoye, par les sept planètes.* — (Bibl. roy., 2e p., n° 1,130, d'après Labbe Nova, bibl. mss. librorum, p. 326.)

Enfin sur la considération, un peu hasardée, d'une ressemblance avec son style figuré, Fontette (Bibl. hist. de la France, n° 31,429) lui attribue.

3° *Déploration du trépas de Loys de Luxembourg.* (Bibl. roy., n° 7,765.)

4° *Le trépas du bon prince de Bourbonnais et son exaltation au temple d'honneur.*

L. DELAYANT.

(1) Ces deux dernières pièces ont été réimprimées par M. P. Lacroix (P.-L. Jacob, bibliophile), dans son Recueil de farces, soties et moralités du XVe siècle, in-18, 1859. Il y trouve la preuve que Delavigne avait figuré dans la confrérie des Enfants-sans-Souci. — Je n'ai fait usage ni de cette édition ni de ses préfaces dans cette notice déjà fort ancienne.

LE PROGRÈS.

Je suis vieux et, quand, me recueillant, je relis, dans ma mémoire, l'histoire de ma vie si rapidement écoulée, je la compare involontairement à ces voyages où la vapeur nous emporte; et, par une transition naturelle, je me rappelle mes premières excursions en diligence, si lentes, il est vrai, mais si peu fatigantes, si pleines de charmes pour les curieux, les flaneurs et les philosophes: ces promenades d'une ville à l'autre, offraient de doux loisirs, d'heureuses rencontres, et, lorsqu'arrivé à Paris, l'on se rappelait les cinq journées pendant lesquelles on avait roulé sur des routes assez mal entretenues, ce n'était pas sans plaisir! Oui, ces quelques jours miroitaient dans le souvenir, parés de charmantes couleurs, surtout si l'on s'était trouvé avec d'aimables compagnons, sans oublier les compagnes, ce qui n'était pas rare grâce aux prix élevés des meilleurs compartiments de la lourde machine dont Désaugier a si bien décrit le départ.

« Adieu, mon père,
» Adieu, mon frère,
» Adieu, ma mère,
» Adieu, mes petits!
» Les chevaux hénissent,
» Les fouets retentissent,
» Les vitres frémissent,
» *Nous* voilà partis!..... »

Le premier jour conduisait jusqu'à Niort ; froid d'abord, il se déridait peu à peu, et, lorsqu'attablés à l'hôtel des *Trois Pigeons*, qu'a remplacé le passage de la rue Royale ou Impériale, nous avions échangé quelques joyeux propos, quelques compliments et quelques œillades, selon le sexe, on se retrouvait avec plaisir le lendemain, quoiqu'il fallut se réveiller de très bonne heure, la course étant forte, pour aller coucher à Poitiers et y arriver avant l'heure du souper; dix-neuf lieues ! — On disait alors des *lieues* et non des *kilomètres*, ce qui était plus doux et plus français:

« Excusez-moi, messieurs, je n'entends pas le Grec! »

Malgré sa longueur, cette promenade semblait plus courte que celle de la veille; la connaissance était faite, et, après notre couchée aux *Trois Piliers*, nous étions tous les meilleurs amis du monde; aussi les stations de Tours, d'Orléans, de Paris paraissaient elles de moins en moins longues, et, lorsque, parvenus au but, nous nous séparions, l'on échangeait des adieux fort tendres parfois, toujours selon le sexe, et l'on ne se quittait qu'avec un doux : *au revoir !*

Que fait-on aujourd'hui ? L'on se précipite sur les premières places sans égard pour les dames; on ne pense qu'à soi ; l'on s'étend, l'on fume, charmant passe-temps peu connu aux premières années de ce siècle de lumières et de fumée; on dort ou on lit, suivant l'espèce qui agit; on ne dit rien à personne; on s'ennuie à mourir; on baille à se démettre la mâchoire; on gémit tout bas de la lenteur d'une locomotive qui nous fait parcourir vingt-huit kilomètres, lisez sept lieues, à l'heure, comme on murmurera bientôt également contre celle qui nous en fournira quarante-huit; arrivé à Niort, on aspire à Poitiers; dès Tours on soupire pour Orléans et Paris; l'on n'a qu'un désir, sortir, ne fût-ce qu'un moment, de cette ennuyeuse prison; puis on refume, on rebaille !..... Arrivé enfin dans la dernière gare, on s'empresse de courir à ses effets

sur le sort desquels on éprouve quelqu'inquiétude, attendu l'affluence de ces voyageurs inconnus, de toutes races, de tous poils, et l'on se quitte sans regret, sans souvenir, sans adieux !....

Ah ! si nos pères revenaient habiter ce globe sublunaire, quels ébahissements n'éprouveraient-ils pas, et quelle terreur leur inspireraient ces dragons dont la longue queue suit, en ondoyant, l'énorme tête à gueule enflammée, à sifflements aigus, à respiration haletante, gigantesques asthmatiques, ennemis de toutes distractions extérieures, et qui, semblables à ces météores, objets d'effroi, ne s'arrêtent qu'au point où ils tendent! Vainement nos aïeux chercheraient ce conducteur complaisant, toujours en rapport avec les voyageurs dont il se croyait responsable, véritable providence des êtres faibles et maladifs; vainement voudraient-ils se pencher aux portières pour respirer un air plus pur, ou gravir à pied la montée qui les reposait et leur offrait de délicieux paysages; tout manque; et, malades, volés, insultés, assassinés, véritables ballots à destination accélérée, il leur faudrait attendre ce cri de délivrance, de salut peut être: « dix minutes d'arrêt!... »

Ces réflexions, que tout individu, s'il n'est courrier ou commis voyageur, doit faire quand il est condamné aux wagons à temps, me reportent à une note rencontrée au milieu de papiers inutiles et qui m'a paru assez curieuse à cette époque de locomotions échevelées: elle est relative à un voyage de Paris à la Rochelle, fait il y a cent dix ans. Notre excursioniste était un homme exact qui tenait compte détaillé de ses dépenses journalières, et qui a mis près de dix jours pour arriver. Le fragment que j'ai sous les yeux s'arrête malheureusement à Saint-Maixent, et ne nous dit rien du prix de la voiture marchant à la vitesse moyenne d'une lieue et demie à l'heure. — « Quand on fait ses » deux lieues, me disait mon père, courant la poste » en 1808, il n'y a pas à se plaindre ! » — Voici cette note :

» Je suis parti à midi, 22 juillet 1754; la première » couchée à Arpajon, pour le souper vingt-six sols, » pour la servante, 4 sols; dîné à Monnerville, 8 sols » 3 liards, 2 sols pour la fille; couché à Toury, 46 » sols; dîné à Orléans, 4 livres (il s'était permis quel- » qu'excès sans doute); couché à Saint-Laurent-des- » Eaux, 50 sols; dîné à Blois, 18 sols 6 deniers; » couché à Ecure 13 sols; dîné à Amboise, 24 sols; » couché à Bléré, 19 sols; dîné à Loches pour 24 sols » —il ne dit pas où il a couché; — dîné à La Haye, » en Touraine, 20 sols; pour des couteaux de table, » 20 livres; une douzaine, 7 livres 10 sols et celui de » nacre, 3 livres; couché à Châtellerault pour 40 » sols; dîné à Poitiers pour 24 sols; souper à Lusignan » pour 29 sols; dîné à Saint-Maixent pour 36 sols..... » Ici s'arrête la note que je complète en plaçant le coucher à Niort, le dîner à Mauzé et, enfin, l'arrivée le dixième jour au soir.

Si l'on compare ce voyage de 1754 à celui qui exigeait cinq jours seulement, on conviendra que nous étions grandement dans le progrès; et, si, comme on n'en peut douter au train dont vont les choses, l'on parvient à dévorer vingt-cinq lieues à l'heure, combien ne paraîtrons-nous pas arriérés à des gens qui, après leur déjeuner à la Rochelle, se rendront dîner à Paris, assisteront au bal masqué ou à l'Opéra, pourront se reposer quelque temps et être de retour pour le premier repas du lendemain! — Je termine cette boutade en engageant ces voyageurs progressifs à se faire assurer contre toute espèce d'avaries, bien persuadé qu'il se formera des compagnies d'assurances *ad hoc*, toujours à cause du progrès!

C. A.

CONTENT DE PEU.

ÉPITRE A MA BIBLIOTHÈQUE.

Vivitur parvo bene....
Nunc veterum libris...
HORACE.

Il fut un temps, temps de rude mémoire,
Où tout mon bien tenait dans une armoire
Que ne gardait verrou ni cadenas ;
Où, pour mieux dire, émule de Bias,
La barbe en moins, accompli philosophe,
Léger d'argent plus encor que d'étoffe,
Je n'aurais pu payer l'impôt d'un chien ;
Bref, avec moi je portais tout mon bien.

En ce temps là, — quand, au mois de décembre,
Le vent du nord, se glissant dans ma chambre,
Comme un voleur descendait par les toits, —
Battant du pied et soufflant dans mes doigts,
Toujours sans feu, quelquefois sans chandelle,
Faisant appel à la muse fidèle,
J'allais rêver dans mon pauvre hamac,
Le cœur, hélas, plus chaud que l'estomac.

Tout juste ayant le couvert et le vivre,
En ce temps-là, s'il paraissait un livre,
Jamais des mains de l'avide imprimeur
Je ne reçus le fruit de sa primeur ;
A tant de luxe on n'eût osé prétendre !
Pour y goûter il me fallait attendre
Qu'après six mois le noble in-octavo
Se fît in-douze et ne fût plus nouveau.

Depuis ce temps, de trop vieille mémoire,
Dame fortune a garni mon armoire ;
Même à la porte elle mit une clé....
Je l'ai perdue..... Un manteau bien doublé,
Un bon pourpoint, une robe de chambre
En leurs grands plis m'abritent de décembre,
Et près du feu, dans un fauteuil, le soir,
En digérant ma muse vient s'asseoir.

La brise humide au dehors siffle, aboie ?...
A mon foyer le chêne sec flamboie. —
La lune est pâle et le ciel s'obscurcit ?
Le sol glacé sous le givre durcit ?....
Ma lampe est là, douce et brillante étoile ;
Et, dans mes draps de blanche et fine toile,
Quand je voudrai, sous mes beaux rideaux bleus,
J'irai dormir sur des coussins moelleux.

Et cependant, là, joignant le pupitre
Où je crayonne en courant cette épître,
Lorsque la rime arrête mon crayon,
Mon œil peut voir sur le même rayon
Le vieux bouquin, la brochure nouvelle,
Tous les produits que l'humaine cervelle
A fabriqués dans ses meilleurs fourneaux.
Je les ai là, j'ai tout, jusqu'aux journaux.

Si ne les ai, par prêt ou par échange
Il n'en est point que bientôt je ne range
Dans mon casier : quoique faiseur de vers,
J'ai chez *Barbin* compte et crédit ouverts !
Même parfois, m'adressant son ouvrage
Quitte de frais, l'auteur m'en fait hommage ;
De ces trésors mes coffres sont remplis,
J'ai plus à lire, enfin, que je ne lis.

Que de bonheur j'ai là mis en réserve !
Il n'est gourmand, amateur de conserve

Qui, je le pense, en ses plus fins *encas*,
Ait condensé plaisirs plus délicats
Que je n'ai fait, entassant couche à couche
Livres aimés.... L'eau m'en vient à la bouche.
Et pour répondre à tous mes appétits,
J'en ai de gros et j'en ai de petits.

Tandis qu'au bal, en bruyant équipage,
D'autres s'en vont, je savoure une page ;
Et quand d'un crû soit ancien, soit nouveau,
J'ai, ligne à ligne, échauffé mon cerveau,
J'entends frémir l'orchestre dans ma chambre,
Je sens parfum de violette et d'ambre,
Et cent beautés, en bourdonnant essaim,
Dansent chez moi leur bouquet sur le sein !

Hélène avec Nausicaa la blonde,
Avec Agnès, y vient faire la ronde ;
Et Célimène au sourire moqueur ;
Lisette aussi, folle tête, bon cœur ;
Et Malibran sur une lyre antique
De Desdémone évoquant le cantique ;
Chœurs animés, qui mêlent en chantant
Fleur printanière avec neiges d'*antan !*

J'ai quatre œillets, l'été, sur ma terrasse ;
Je les contemple en récitant Horace :
De son Tibur ormeaux et peupliers
M'offrent soudain leur toits hospitaliers ;
Je fais mon somme à leur ombre incertaine,
Ou vais puiser à la claire fontaine
Dont les flots purs, murmurants et glacés,
Sont doux aux fronts que la veille a lassés.

Quand il me plaît, j'aspire avec Homère
Des noirs sapins l'odeur sauvage, amère ;
Il me conduit, soit aux creux des vallons,
Soit aux sommets où planent les aiglons ;

Puis nous suivons la côte sinueuse
Où retentit la mer tumultueuse ;
Et ses vaisseaux, sans bouger de céans,
M'ont fait dix fois passer les Océans....

Menus propos, suaves rêveries,
Récits piquants, aimables causeries....
Livres chéris, je n'ai rien qu'à choisir,
De tout cela vous charmez mon loisir !
Et quand chez vous, soit en vers soit en prose,
Je cueille un fruit ou moissonne une rose,
Comme au salon, je n'ai pas sur les bras
Un bel esprit faisant ses embarras.

Amis constants, dans les jours de souffrance,
Vous posséder était mon espérance !....
Dans mes tiroirs le ciel vous réunit
Et brin à brin j'ai pu faire mon nid.
Pour être heureux que faut-il davantage ?
Content du lot qui m'échoit en partage,
Je ne souhaite, en fait de superflu,
Qu'avoir toujours quelque feuillet non lu.

Bons conseillers ! dans maint et maint passage
J'appris de vous ce précepte du sage :
« Heureux celui qui n'a ni plus ni moins
Que ce qu'il faut. » — Je vous prends à témoins
Qu'à ce désir, seul rêve de ma vie,
J'ai constamment su borner mon envie.....
Le mieux souvent est l'ennemi du bien ;
Est riche assez qui ne manque de rien.

S. BUSQUET.

LE PACHA ET LA CIGOGNE.

ORIENTALE.

I

Avez-vous vu parfois, en Orient,
Monter à l'horizon ces sveltes colonnettes
Qui sur l'azur d'un ciel toujours riant
Découpent aux regards leurs longues silhouettes ?

Des Musulmans c'est le clocher,
L'élégant minaret élancé dans la nue
D'où le pauvre Muezzin qu'on envoie y percher
Jette snr la cité la voix lente et connue
Avertissant la foule émue
Qu'il lui faut, en priant, du ciel se rapprocher.

Là, bien souvent, au crieur solitaire
La providence offre un ami :
Les amis vrais sont bien rares sur terre,
Mais ceux qu'on a là haut n'aiment point à demi.
Il est vrai qu'à l'espèce humaine
Ces amis n'appartiennent pas ;
Ils tiennent de l'oiseau dont le bon Lafontaine
Avec malice un beau jour prit la peine
De peindre le long bec et les long échalas.
Il riait du héron. D'une pauvre cigogne
Moi je ferai l'éloge ; à chacun sa besogne.
Ces oiseaux, j'en conviens, sont fort laids par malheur,
Mais, pour moi, la beauté réside au fond du cœur.

D'abord, pour purger des reptiles
Les pays chauds qu'aiment fort ces messieurs,

Ce sont des chasseurs très utiles
Armés d'un bec tranchant que servent deux bons yeux.

Puis à l'instar du chien, ces pauvres volatiles
Cherchent dans l'homme un maître, accourent à sa voix,
Et des hauts minarets, en serviteurs dociles,
Viennent sans défiance au devant de ses lois.

La cigogne, de plus, possédait dans la Grèce
Un grand renom de piété ;
Chérissant ses parents, honorant la vieillesse,
Pratiquant la fraternité ;
Pour sa maternelle tendresse
Ce bipède est, surtout, par Pétrone cité.
La cigogne, on le voit, a mainte qualité :

Absolument comme en nos cimetières
On ne voit que bons citoyens,
Excellents fils, excellents pères,
Bonnes épouses, bonnes mères,
Et, surtout, excellents chrétiens.
Le tout, dressé selon la formule authentique,
Par l'artiste en tombeaux, funéraire graveur
Qui pour les morts ouvrant boutique,
A stéréotypé chaque éloge du cœur.....
Et tient à juste prix la vertu domestique.

Vous allez vous moquer de moi,
Mesdames, et pourtant, je le dis sans vergogne,
Si j'étais à Paris et vieux garçon.... ma foi....
J'épouserais une cigogne.
Vous riez ? sans savoir pourquoi
J'ai cette préférence un peu phénoménale.

C'est que Pétrone, en un malin couplet,
Au beau sexe de Rome enseignant la morale,
De fidélité conjugale
Lui fait de la cicogne un modèle complet.
Et naturellement, je puis bien, sans scandale,
Croire au naturaliste en un pareil sujet.

Pour exercer sa verve trop hardie,
Bien entendu qu'en Normandie,
Sol privilégié, s'armant d'un dard malin
Et bourdonnant sur mainte belle,
Frelon dépaysé dans ce chaste jardin,
Sans pouvoir rencontrer l'ombre d'une infidèle
Pétrone eût perdu son latin (1).

Mais voyez où déjà ma muse se promène!
A propos de cigogne elle va d'un romain,
Poète satirique, explorer le domaine,
Et, mon titre le dit, par un autre chemin
Chez un vieux Pacha turc il faut qu'elle nous mène.

Suivez-moi donc, nous y voilà.
C'était aux environs du Caire
Que résidait notre Pacha;
Maître tout-à-fait débonnaire,
Ne faisant empaler qu'à ses moments perdus,
Quiconque avait su lui déplaire;
Bref, d'un Pacha dévot, vieux et millionnaire
Possédant toutes les vertus.

Brave homme au fond, surtout excellent père;
Car à son fils unique, Altesse de huit ans,
Il ne refusait rien de ce que l'on peut faire
Avec de l'or, du pouvoir et du temps.

Notre Turc possédait un jardin magnifique,
De limpides bassins où se miraient les cieux,
Des ombrages délicieux,
Mais peuplés de serpents, ce fléau de l'Afrique.

Sur le sommet d'un minaret voisin
Une cigogne avait pris domicile;
De là, chaque matin,
Elle venait, en compagne docile,

(1) On ne s'attendait guère
A voir Normands en cette affaire.

L'auteur de ce conte oriental ne fait, effectivement une excursion en Normandie, que dans le but d'aiguillonner un peu l'attention de ses juges, MM. les membres de l'académie du Havre, à qui cette pièce fut adressée pour un concours.

Voir le petit Pacha dans son riant jardin.
C'était toujours entre eux même tendresse ;
L'un n'arrivait jamais sans de petits cadeaux ;
L'autre, de rendre alors caresse pour caresse
A son ami, surtout à ses gâteaux.
Et puis à cache-cache, en foulant la verdure
On jouait avec de grands cris ;
Se montrant, se cachant sous la feuillée obscure,
Tantôt surprenant ou surpris.

Parfois, si dans leur promenade
Quelque vilain serpent se tordait devant eux,
Pour préserver son jeune camarade
La cigogne courait sur cet hôte hideux
Et d'un grand coup de bec, crac ! elle en faisait deux.

. . . . . .

De tout on se lasse en ce monde,
Et chaque chose ici bas a son tour.
Le bambin eût joué volontiers tout le jour ;
Mais c'est en vain qu'il ordonne, qu'il gronde ;
Sans qu'il la vît, bientôt la liberté
De l'oiseau comprise à merveille,
Venait tout doucement lui parler à l'oreille ;
Puis soudain la Cicogne avec agilité
Plantait là le Pacha qui, d'un œil attristé,
Dans les airs suivait la méchante
Qui ne voulait plus s'amuser.

Sans même daigner s'excuser,
Elle se souvenait, voyez l'impertinente !
Qu'elle avait près de là des petits à nourrir,
Et que pour mieux y parvenir,
Elle avait, après tout, volontaire servante,
L'espace pour domaine et des ailes pour fuir.

II

Qui peut du cœur sonder tous les mystères ?
Qui descendra dans cet abîme humain

Où les vertus et les vices contraires
Paisiblement se tiennent par la main ?
Cherchez la clé de ce contraste étrange
Qui d'un Pacha par exemple, souvent
Fait, le matin, l'esclave d'un enfant,
Et qui, le soir, en vrai tyran le change.
— A propos de tyran, au jardin retournons;
Pour divaguer encor la langue me démange,
Revenons donc à nos moutons.

Un jour l'enfant pleurait; bientôt survient le père.
Qu'as-tu, cher fils? dit-il avec bonté
Au bambin toujours dépité.
Veux-tu que je te donne un petit dromadaire?
— Non! non! — Ce vilain noir qui te fait les gros yeux,
Ici veux-tu qu'on te l'amène?
Tu pourras lui donner toi-même, pour sa peine,
De bons coups de bâton. Là! ce sera bien mieux!
— Non, non! je veux Zizim! — Zizim, on le devine,
De la Cicogne était le nom,
Nom d'amitié qu'en sa langue enfantine
Avait trouvé son jeune compagnon.
— Par Mahomet! comment, cette coquine
Ne veut donc jamais t'obéir!
Va, va, mon pauvre Ali; que l'ingrate s'obstine,
Je sais bien les moyens de l'empêcher de fuir!

Est-ce qu'à cette pauvre bête
Le Pacha, dites-vous, digne fils du Prophète,
Voudrait envoyer le cordon?
— Pas tout-à-fait, cher lecteur, mon Dieu non,
Sa mort n'était point décidée.
Mais on peut bien enchaîner des oiseaux
Comme en certain pays on entrave une idée,
Et comme ailleurs, au Caire, on trouve des ciseaux.

Le lendemain, sans nulle défiance
Notre pauvre Cigogne arrive; près d'Ali
Se tenait un valet, épiant en silence,
Et d'un plaisir farouche allant, le cœur rempli,

Mutiler sans pitié sous sa perfide entrave
Un pauvre oiseau timide et des Turcs respecté,
Mais coupable aux yeux d'un esclave
De posséder la liberté !

La Cigogne s'approche, elle est soudain surprise,
Et les ciseaux jaloux ont rempli leur devoir.
Riez, Messieurs de cour, admirez la sottise,
On s'en mordra les doigts, vous l'allez bientôt voir.

L'oiseau devenu solitaire
Se cachait triste et tout confus,
Des plus sombres bosquets recherchant le mystère ;
Et son ami ne le revoyait plus.

Enfin un jour qu'Ali près de son père
Sur les gazons courait d'un pied joyeux,
Voilà soudain d'une vipère
Qu'à deux pas de l'enfant étincellent les yeux.
La frayeur l'a cloué sur place ;
Un cri part, le vieillard accourt,
Soutient son fils, avec effroi l'embrasse...
Puis voit l'affreux serpent fuir, en laissant la trace
Où son dard mortel s'est fait jour.

En rôdant alors à l'entour,
Que faisait donc Zizim ? — L'active sentinelle
N'entend donc plus quand son ami l'appelle ?
— N'accusez point le pauvre mutilé ;
Hélas ! en sautillant, l'oiseau, toujours fidèle,
A la voix de l'enfant accourait, essoufflé ;
Oui, mais trop tard, du coup.... il n'avait plus qu'une aile !

Peuple libre à ses chefs peut donner de l'humeur,
Mais, aussi, peuple esclave est mauvais défenseur !

E. LABRETONNIÈRE.

CAUSERIE.

Ceci est le compte-rendu d'un concert spirituel par un chroniqueur qui voudrait l'être. Mais la grippe compliquée d'un *coryza* des plus intenses.... Que vais-je dire? Ce sont détails intimes où il n'est pas besoin d'entrer. Contentez-vous de savoir que c'est encore du bonheur pour vous de me lire ; car, si au lieu de me lire vous m'entendiez, hélas ! si je vous débitais ma critique *ore rotundo*, vous auriez probablement beaucoup de peine à bien comprendre ce que c'est que la Besse de Bocieu Bédeau.

Cette messe se compose de cinq morceaux : *Kyrie, Gloria, Credo, O Salutaris, Agnus Dei.* Pendant l'Offertoire, le jeune maëstro avait cédé la place à Beethoven dont on a joué l'*Andante* de la symphonie en *ut.* Disons d'abord que l'exécution a été ce qu'elle devait être, c'est-à-dire fort satisfaisante, et qu'il était aisé de voir que les membres de l'orchestre traitaient l'auteur en ami. — Que de que ! Style d'enrhumé.

L'introduction du *Kyrie* est faite par les instruments à vent ; puis le chœur reprend le même motif. Une phrase, dite par les ténors et reprise par les soprani, nous a paru la meilleure de ce *Kyrie* qui — maudit rhume ! — de ce *Kyrie* qui serait excellent de tout point si l'accompagnement variait un peu plus suivant le timbre des voix.

Le *Gloria* est sans aucun doute le morceau le mieux traité de toute la messe ; c'est celui où les soli et les chœurs nous ont semblé se succéder le plus heureusement. Un solo de soprano et un contre-chant de clarinette y ont produit un très bel effet..

Si le *Gloria* nous a séduit, nous regrettons qu'il n'en soit pas de même du *Credo.* Nous avons souvent entendu les compositeurs déclamer contre les librettistes ; La partition est manquée ? c'est la faute de ce maudit livret. Or, qu'est-ce qu'une messe, sinon un livret? mais celui là, nul ne peut l'accuser. Voici les épisodes ; traduisez les de votre mieux. Si vous échouez, à vous seul la faute. Je ne prétends

point nier l'inspiration ni la science musicale que M. Léon Méneau a mises dans son *Credo*. Mais a-t-il bien suivi toujours le sens du thème ? Est-il bien sûr qu'un mouvement lent et large n'eût pas été préférable à l'allegro du début ? Est-il bien certain d'avoir assez accentué le côté dramatique exprimant les divers épisodes de la vie du Christ ? Hommes du monde, qui écrivez des messes comme vous pondriez une opérette, vous êtes vous trempé sept fois le cœur dans l'immensité divine ? vos désespoirs vous ont-ils tordus sur vos couches ? avez-vous pleuré des larmes ruisselantes ? O grands artistes, ombres aujourd'hui sereines, ô Beethoven, Mozart, dites leur donc un peu que vous n'écriviez pas *avec facilité*, dites leur donc que vous n'enfantiez pas sans douleur et que c'est la souffrance qui vous a faits grands,

> Dites leur donc un peu ce qu'avec leurs genoux
> Il leur faudrait user de pierres sépulcrales
> Avant de soupçonner qu'on aime comme vous !

Voilà de ces tours que joue un rhume : on enfle la voix pour se faire entendre. — Nous en sommes, je crois, à parler de l'*O Salutaris*. Sauf une belle phrase de violoncelle servant d'introduction, le morceau est écrit tout entier pour soprano. J'ajoute que Madame D... l'a chanté avec une ampleur de style dont l'effet a été saisissant.

C'est par un solo de baryton que commence l'*Agnus Dei*. Le chœur reprend ensuite. Mais pourquoi, vers le milieu, ce *forte* des cuivres et des timbales qui rappelle vaguement l'évocation des nonnes de Robert ?

Pour nous résumer la messe de M. Léon Méneau nous a paru renfermer des motifs d'une inspiration très heureuse, une science profonde du contre-point. Peut-être faudrait-il y signaler la reproduction trop fréquente des mêmes effets harmoniques, la tournure négligée de certains accompagnements, un peu de monotonie et une facilité trop grandes. Mais, en somme, les qualités du jeune compositeur nous semblent assez nombreuses, assez grandes, pour racheter bien des défauts, et ce ne sont pas quelques taches légères qui peuvent faire que sa messe ne soit une œuvre fort remarquable.

GIUSEPPE TROMBONINI.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 AVRIL 1865.

RATUIT, COMTE DE SOUCHES,

NÉ A LA ROCHELLE.

I

(1608-1628.)

La Rochelle a vu naître un grand nombre d'hommes célèbres. Écrivains, poètes, jurisconsultes, savants, artistes ont illustré notre vieille cité par leurs travaux et leurs études. Mais, parmi tant de talents de divers genres, nous ne voyons qu'un homme de guerre dont la réputation ait eu de l'éclat, éclat assez fugitif, du reste, puisque son nom est à peu près oublié aujourd'hui, et que les historiens seuls sont appelés à connaître le Rochelais Ratuit, un des meilleurs généraux de son temps, et qui eut l'honneur de se mesurer, sans trop de désavantage, avec le plus grand guerrier du XVIIe siècle, le prince de Condé.

Doit-on attribuer le silence qui s'est fait autour du nom de Ratuit à l'éloignement du pays où il a combattu, au rôle qu'il jouait de général français de naissance se battant contre des Français ? Peu importe ! Mais que ceux qui reprocheraient à Ratuit d'avoir servi contre sa patrie n'oublient pas que la France d'alors n'était souvent qu'une mère injuste, exilant ou dragonnant ses fils sous prétexte de religion, et que Condé, lui-même, prêta aux Espagnols l'aide de son épée !

Louis Ratuit naquit à la Rochelle, le 16 août 1608, dans la maison de la rue Chef-de-Ville qui porte le nº 37. (1)

Il était fils de Jean Ratuit, écuyer, sieur des Barres, et de Marguerite de Bourdigale, fille de Louis Bourdigale, écuyer et procureur du Roi au présidial de la Rochelle.

La noblesse de l'origine de Ratuit fut longtemps contestée, et ses fils durent multiplier les preuves et les attestations, pour bien établir qu'ils descendaient des premières familles de l'Aunis. A cette époque, en Autriche comme en France, des quartiers de noblesse étaient nécessaires pour être bon général, et si Catinat était dédaigné à cause de sa roture, quel cas pouvait-on faire, à l'orgueilleuse cour de Vienne, d'un pauvre soldat de fortune, étranger, et qui ne devait ses grades et ses honneurs qu'à ses éclatants services ?

Si Ratuit, à la tête de ses troupes, dut peu s'inquiéter des doutes formulés sur sa noblesse, il n'en fut pas de même de ses enfants, qui, alliés aux plus grands noms de la monarchie autrichienne, tinrent à prouver qu'ils étaient de bonne race. En conséquence, ils firent venir de la Rochelle deux précieux témoignages que Bayle nous a conservés tout au long, dans son Dictionnaire critique, en nous disant qu'il faut se défier des calomnies répandues sur la naissance d'un homme dont les ancêtres sont sans célébrité. (2)

(1) Voy. la biographie de L. Ratuit, par M. Delayant, publiée dans le journal la CHARENTE-INFÉRIEURE, le 4 février 1836, 1er article. — Suivant M. J.-B. J., qui a bien voulu à ce sujet me communiquer les résultats de ses savantes recherches, la maison dans laquelle serait né Ratuit, et dont il fit don, par testament, à l'hôpital de la ville, porterait aujourd'hui le nº 17, auprès du théâtre. La maison nº 37 appartenait aussi à la famille Ratuit. C'était une grande maison qui fut vendue, lors du partage de la famille, par le comte de Souches, de concert avec sa sœur Marguerite, en 1654, à Richard Creagh. (V. Arcère, v. II, p. 390.)

(2) Le premier témoignage cité par Bayle est ainsi conçu :

« Le 6 d'août 1686, par devant Gabriel Béraudin, écuyer, seigneur de Granjai, conseiller » du Roi et son lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de la ville et gouver- » ment de la Rochelle, sur les réquisitions de messire Amathée Huet, chevalier, seigneur du » Riveau, capitaine entretenu pour le service du Roi en la marine, comparurent quatorze » personnes des plus qualifiées du pays d'Aunis, desquelles les noms et les charges sont » spécifiés dans l'acte dont l'original est à Vienne. Le lieutenant-général en la sénéchaussée » de la Rochelle, ci-dessus nommé, déclare que ces quatorze personnes, demeurant et domi- » ciliées toutes en Aunis, ont certifié à tous qu'il appartiendra, que messire Louis Ratuit, comte

Nous trouvons encore dans Bayle la copie d'un fragment de lettre adressée, le 29 mars 1699, par M. le bailli de la Vieuville à M. le comte de la Tour, gendre de Ratuit. Dans cette lettre, M. de la Vieuville marque « qu'il a été ravi d'apprendre, étant à la Rochelle, que » les ancêtres du comte de Souches, sans s'être fort » élevés dans les dignités de la guerre, ont toujours joui » des priviléges de la noblesse, et n'ont jamais rien fait » qui les en dût déroger. »

Enfin, et s'il nous fallait un nouveau témoignage du rang qu'occupait à la Rochelle la famille de Ratuit, nous lisons dans le père Arcère les lignes suivantes, tirées d'un manuscrit du ministre Merlin : « Le 22 mai » de l'an 1614, a été inhumé J. Ratuit, l'un des pairs » de la maison de ville. »

Les armes de Ratuit se trouvent dans l'Armorial rochelais de notre bibliothèque. Ils portaient d'or au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs de même, posés deux et un, et d'un croissant d'argent en pointe.

Louis Ratuit était seigneur des Ouches, dont on fit

» de Souches, est né gentilhomme, fils de Jean Ratuit, écuyer, sieur de Barres, et de dame » Marguerite de Bourdigale, et qu'ils ont bonne et certaine connaissance, que ledit feu Jean » Ratuit, père dudit feu seigneur, comte de Souches, était issu de famille noble, et des » principales de la ville de la Rochelle, où lui et ses prédécesseurs ont fait leur demeure et » tenu rang parmi les autres gentilshommes, conformément à leur extraction noble, en » témoin de quoi ils ont signé cette présente déclaration, et apposé le sceau de leurs armes, » laquelle déclaration nous avons reçue, et donné acte d'icelle audit seigneur requérant, » pour valoir et servir ce que de raison, laquelle nous avons aussi signée, et pour plus grande » approbation, nous y avons fait apposer le sceau de Sa Majesté, dans cette chancellerie pré- » sidiale de la ville de la Rochelle. »

Au nombre des personnages qui signèrent, nous remarquons les noms de MM. Millet, maréchal-de-camp et lieutenant-général au gouvernement du pays d'Aunis ; Arnou, intendant de la province ; de Châtellaillon, commandant pour le Roi à la Rochelle, etc., etc.

Voici la secondé attestation dont l'original est également à Vienne :

« Nous, soussignés, attestons et certifions avoir très certaine connaissance que les quartiers » de l'autre part de Monsieur Louis Ratuit de Souches, sont issus aussi bien du côté du père » que du côté de la mère, d'extraction de gentilshommes, et des plus anciennes familles nobles » de ce pays-ci, et qu'ils ont joui des droits d'honneur, priviléges et exemptions concédés » par nos rois, aux nobles et gentilshommes de ce royaume ; ayant aussi toujours tenu le » rang parmi les autres gentilshommes. En témoins de quoi nous avons signé la présente » attestation, pour lui valoir et servir ce que de raison. Fait à la Rochelle, le 12me jour de » mars 1687. »

Dix-huit personnes signèrent cette déclaration ; en tête se trouve le seing de Henri de Laval, évêque de la Rochelle ; et plus bas, ceux de MM. de Châtellaillon, commandant pour le Roi en Aunis ; de Béraudin, lieutenant-général de la Rochelle ; Villette, chef d'escadre ; chevalier de Blenac ; chevalier d'Arbouville, capitaine de vaisseau ; d'Osmont, chevalier de Malte, etc., etc. (Bayle, DICTIONNAIRE CRITIQUE, tome III, page 2,623.)

plus tard de Souches. C'était sans doute un apanage de famille, dont le nom servait à le distinguer de son frère. (1)

Quand Ratuit parvint à sa vingtième année, le siège de la Rochelle était en pleine vigueur.

Après le siège, ayant peut-être déjà en tête quelques idées ambitieuses, et ne se trouvant pas en bonne situation de parvenir, de Souches voulut voyager, et partit, seul, suivant les uns, et selon les autres, sous la conduite d'un vieil écuyer que lui donna son père.

C'est ainsi qu'à vingt ans, poussé par un génie aventureux, il quitta la France où il ne devait plus revenir.

II

(1628-1638.)

Après avoir traversé la France et le nord de l'Allemagne, de Souches arriva en Suède, et s'y présenta en calviniste fuyant la colère du cardinal de Richelieu et désireux de servir une nouvelle patrie. Ses qualités extérieures prévinrent en sa faveur, et dès ses premiers pas à la cour de Suède, il fut distingué et protégé par un Français, le comte de la Gardie, sorti du village de Gardie, près Carcassonne. Ce comte, qui avait fait une haute fortune à l'étranger, était sénateur du royaume de Suède, et grand-maréchal des armées du roi Gustave-Adolphe.

(1) A ce sujet, Ménage (OBSERVATIONS SUR LA LANGUE FRANÇOISE, tome I, page 367, édition de 1675.) nous a transmis la note suivante :

« On dit toujours de Souches au lieu de des Ouches, en parlant du gouverneur de la Mora-» vie qui commande à présent, dans la Flandre, les troupes de l'Empereur. C'est ainsi que ce » général s'appelle en sa Seigneurie. Ousche est un vieux mot français, qui signifie un jar-» din enclos de haies, et planté d'arbres. »

Dans un acte de 1644, le notaire Teuleron parle d'un domaine des Ouches, situé dans la paroisse d'Ars (île de Ré). C'est de ce domaine probablement que Ratuit a pris son titre.

C'est à l'île de Ré, aussi, et dans la paroisse de la Flotte que se trouvait la propriété des Baires, dont le frère aîné de Louis était seigneur.

A l'aide de cette puissante protection, Ratuit obtint le commandement d'un régiment de dragons, puis d'infanterie. Un événement imprévu vint arrêter sa carrière, dès le début. Pour un motif resté ignoré, Ratuit se prit de querelle avec un de ses supérieurs, le général Stalhans. Ne pouvant, à cause de la différence des grades se battre en duel, de Souches n'hésite pas à donner sa démission, se bat avec Stalhans, et quitte sur le champ la Suède, avec l'intention de revenir en France, après avoir visité une partie de l'Allemagne (1638).

III

(1638-1663.)

Dans cette même année de 1638, Ratuit arriva à Vienne et fut présenté à l'archiduc Guillaume, frère de l'empereur Ferdinand III. Il fut parfaitement accueilli, et le prince, frappé de sa bonne mine et de son air intelligent, lui offrit du service dans les armées impériales, et, sur son acceptation, lui confia un régiment de dragons.

La fortune souriait de nouveau au jeune rochelais. Il ne manquait plus que des évènements pour mettre en relief ses talents militaires; ils ne tardèrent pas à se présenter.

En 1645, une ligue formidable du parti protestant menaçait l'empire catholique d'Autriche. L'armée de Gustave-Adolphe avait déjà conquis une partie de la Moravie, et le général suédois Torstenson, enivré par de faciles succès, voulait marcher sur Vienne. Dans ce but, il vint mettre le siège devant Brinn, la seule place forte de la Moravie qui tint encore pour l'Empereur.

Ratuit, tout dévoué à son nouveau maître, et ayant, sans doute, gardé rancune aux Suédois, se chargea de

la mission de les arrêter, et parvint à se jeter dans Brinn, où sa présence releva le moral des troupes assiégées. C'est alors qu'il répondit à l'envoyé de Torstenson qui le sommait de se rendre ces paroles énergiques : « Allez dire à votre chef que je ne lui demande jamais de quartier, mais que jamais je ne lui en accorderai. » Pendant quatre mois, il arrêta les Suédois au pied des murs de Brinn, jusqu'au moment où l'Empereur put lui envoyer des troupes fraîches. A la tête de celles-ci, il fit une vigoureuse sortie, battit les Suédois, et leur tua quatre mille hommes. « Ce fut à Brinn, dit l'historien Paraval, que la fortune des Suédois fit pause, et donna loisir aux impérialistes de reprendre haleine et de se mettre dans une meilleure posture. Torstenson, après avoir donné plusieurs assauts, miné, sapé, et jeté quantité de grenades dans la place, fut contraint de se retirer (1). »

La défaite des Suédois à Brinn sauva l'empire d'Autriche, et Ratuit y gagna un de ses plus beaux titres de gloire. En récompense de sa belle conduite, l'Empereur le nomma baron, seigneur de Jayspitz, membre du conseil de guerre, et commandant du marquisat de Moravie, dont Brinn devint le chef-lieu à la place d'Olmutz.

Après un pareil succès, Ferdinand III reprit courage, remit l'ordre dans ses affaires, s'allia avec Ragotzki, prince de Transylvanie, et confia le soin de poursuivre les Suédois démoralisés, au baron de Souches.

Celui-ci s'empressa de réunir ses troupes à celles de l'archiduc Léopold et du comte de Bouchain, contraignit les Suédois à évacuer la Moravie, l'Autriche, les battit une seconde fois devant Prague, et les jeta hors de la Bohême. (1646)

Ici commence une série de victoires et de prises de villes, dont le résultat fut de faire rendre gorge à

(1) Paraval, ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE CE SIÈCLE DE FER, tom. 1, page 401.

Gustave-Adolphe de toutes ces conquêtes, et qui donnèrent au nom de Ratuit le lustre le plus brillant, auprès de la cour d'Autriche. Une seconde victoire, près de Cracovie, suit la bataille de Prague; les Suédois battus quittent Cracovie, et Ratuit, qui les serre de près, s'empare successsivement des villes et forteresses de Wieldenbourg, Dahn, Greiffenhagen, Wollin avec toutes les dépendances, Altensbert et Schevannenstadt.

Un traité intervint, et mit fin aux succès de Ratuit, qui rentra à la cour de Vienne, avec une réputation militaire parfaitement établie.

En 1659, les Polonais, en guerre avec la Suède, assiégeaient Thorn, en Prusse; mais, le siège traînant en longueur, ils demandèrent des secours à l'Empereur d'Autriche, qui leur envoya un corps de troupes sous le commandement de Ratuit. L'arrivée du général autrichien découragea les Suédois, qui n'opposèrent plus qu'une faible résistance. Thorn fut emporté d'assaut, et Ratuit termina sa mission en s'emparant de la ville de Lowentz, que les Suédois occupaient.

IV

(1661-1674.)

En 1661, François Ragotzki, fils du Vaivode de Transylvanie, se défendait péniblement contre les Turcs, ses voisins, qui menaçaient la Haute-Hongrie. Il implora la protection de l'empereur Léopold, successeur de Ferdinand III et acheta sa bienveillance par la cession des fiefs de Zathmar et de Zambolick.

De Souches fut chargé d'aller, à la tête de 10,000 hommes, prendre possession de ce territoire, et mit des garnisons dans les principales forteresses de la Haute-Hongrie. Les Hongrois s'effrayèrent, et, à Tockai, refusèrent de recevoir les Autrichiens. Ratuit leur fit dire

qu'il entrerait dans la ville de gré ou de force, et la garnison hongroise sortit sans coup férir, le laissant seul maître de la place.

Cette prise de possession mécontenta vivement les Hongrois, et de Souches ne put s'avancer dans le pays qu'avec les plus grandes précautions. Le succès couronna ses efforts ; il s'occupa de réparer les fortifications des villes frontières, releva les défenses de Kalo, s'assura d'Erschet, et mit une garnison à Ornod. Léopold nomma Ratuit, en récompense de ses services, chambellan général de l'artillerie.

La paix avec la Hongrie ne fût pas de longue durée.

En 1663, deux compétiteurs se disputaient la Transylvanie ; l'un, Jamin-Jamos, s'était mis sous la protection de l'Autriche, et l'autre, Burczai, était soutenu par le Sultan, qui l'avait nommé Vaivode.

Léopold envoya en Hongrie 36,000 hommes divisés en trois corps d'armée, dont l'un fut placé sous le commandement de Ratuit. A peine cette armée entrait-elle en campagne, que les deux Vaivodes moururent presque en même temps. Le Sultan nomma aussitôt Michel Abassi prince de Transylvanie, et lui envoya un secours de 15,000 Turcs.

Ratuit prend alors le commandement de 30,000 hommes, et marchant au-devant d'Abassi, il lui enlève le château de Hamschebegue, ruine tout le pays d'alentour, s'empare de Newtrie, et, de victoire en victoire, chasse les Turcs jusque sur les bords du Gran.

Là, un renfort permit à ces derniers de faire volte-face, et d'attendre de pied ferme les troupes impériales.

Quoique malade et épuisé par une longue marche, Ratuit n'hésite pas à accepter la bataille, et malgré l'infériorité numérique de son armée, trois fois moins nombreuse que celle des Turcs, il remporte une victoire complète après quinze heures de lutte, force l'ennemi à passer le Gran, lui tue six mille hommes, et lui enlève ses bagages, son camp et son artillerie, cent drapeaux et onze canons, suivant Moréri. Pendant toute

cette mémorable journée, Ratuit resta à cheval, et puisa dans son courage les forces que la maladie lui avait enlevées. A la suite des Turcs, il franchit le Gran, s'empare du château de Lewens et de la ville de Neytracht, bat le pacha de Bude, lui enlève Barkan, et fait reposer à Comore ses troupes lassées de vaincre.

Cette brillante campagne mit de nouveau en relief les talents militaires de Ratuit ; l'Empereur le fit venir à Vienne et lui conféra le titre et les dignités de comte du Saint-Empire Romain, avec transmission à ses descendants (1).

Après avoir remercié son souverain, le nouveau comte de Souches revint à son poste, surveiller les frontières orientales de l'Empire, et y gouverna sans événements remarquables, jusqu'en l'année 1674, où de nouvelles guerres le forcèrent de reprendre son épée de général. (2)

(1) Nous trouvons, dans le père Arcère (HISTOIRE DE LA ROCHELLE), le diplôme, traduit de l'Allemand, qui confère à Ratuit le titre de comte. Il est ainsi conçu :

« Nous, Léopold, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, etc... Faisons savoir » qu'ayant pris en considération le zèle et le dévouement qu'a témoigné envers nous, notre » empire et notre auguste maison d'Autriche, Louis Ratuit de Souches, baron et seigneur » de Jayspitz, conseiller actuel du conseil de guerre, chambellan-général d'artillerie, colonel » d'infanterie et commandant de notre marquisat de Moravie, ainsi que les services impor- » tants qu'il a rendus à notre très honoré Seigneur et Père, le feu empereur Ferdinand III, » du nom, à nous-même, au Saint-Empire Romain, à nos autres royaumes et états, contre » nos ennemis et sujets rebelles, soit en différentes batailles et combats, dévouant à nos » intérêts ses biens et sa vie même, soit en diverses attaques et défenses de ville, ayant » signalé son courage à la défense de Brinn, à la reprise de plusieurs villes que l'ennemi » nous avait enlevées, ayant mis hors d'insulte divers postes de la plus grande importance, » fait lever aux Suédois le siége de Prague, puis les ayant chassés de Cracovie, dont ils » s'étaient emparés, s'étant rendu maître de Thorn, en Prusse, ainsi que des villes et forte- » resses de Wieldenberg, Dahn, Greiffenhagen, des ville et île de Wollin, avec toutes ses » dépendances, ayant commandé, conservé et conduit nos armées avec autant de prudence que » de capacité, jusqu'à la conclusion de la paix ; de plus, s'étant opposé, en qualité de général » de nos troupes, aux progrès des infidèles qui menaçaient la Haute-Hongrie, fortifié et muni » les places de ce pays, et fait des conquêtes sur les ennemis du nom chrétien ; enfin s'étant » distingué en toutes les occasions par sa valeur et par une expérience consommée.

» A ces causes, pour reconnaître de si grands services, et les payer par une sorte d'équiva- » lent, après une mûre délibération et de notre certaine science, nous élevons Louis Ratuit, » baron de Souches, lui et ses héritiers légitimes, en ligne descendante mâle et femelle, à la » qualité et rang de nos comtes et comtesses du St-Empire Romain, comme s'ils étaient nés » tels d'origine et de quatre aïeux; ordonnons que ledit Louis Ratuit et ses héritiers légitimes » jouissent du rang, honneurs et prérogatives de comtes et comtesses de l'empire. De plus, » nous ordonnons qu'ils puissent en cette qualité observer aux congrès, assemblées et » tournois, avec pouvoir de recevoir l'investiture des fiefs, charges civiles, ecclésiastiques et » bénéfices dans les hauts et bas chapitres.

» En foi de quoi, nous avons fait apposer à ces patentes, notre bulle d'or impériale.

» Donné en notre ville de Vienne, le 5 mars 1663. »

(2) C'est pendant son gouvernement sur les frontières, qu'eut lieu (1665), la célèbre ambassade de l'empereur Léopold Ier au Sultan, pour rétablir les relations entre les deux pays.

V

(1674-1677.)

Inquiet des succès et de la puissance de Louis XIV, Léopold Ier entra dans la ligue formée contre la France, et envoya des troupes au secours des Provinces-Unies. Il mit à leur tête le comte de Souches, et lui ordonna de manœuvrer de manière à empêcher l'ennemi d'avancer.

Pendant deux mois, Ratuit fit des marches et des contremarches entre la Meuse et la Moselle, prit Drian, et passa la Meuse à Namur, pour s'unir au prince d'Orange, qui commandait l'armée hollandaise, et au comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, général en chef des troupes espagnoles.

L'armée alliée présenta à Sénef la bataille au prince de Condé. Malgré les conseils de ses deux auxiliaires, le prince d'Orange, têtu autant qu'imprudent, persista à exécuter, pendant le jour, un changement de position, qu'il eût été habile de cacher à l'ennemi. Condé s'en aperçut, chargea en flanc les soldats hollandais, et en tua près de deux mille.

Gaultier de Leslie, comte du Saint-Empire, choisi pour représenter l'Empereur, alla à la rencontre de l'ambassadeur Turc, et traversa le territoire où commandait le comte de Souches. Une relation du temps (HISTOIRE DE L'ÉTAT PRÉSENT DE L'EMPIRE OTTOMAN, traduit de l'anglais M. Briot), nous a conservé les détails de la réception brillante que fit le comte à l'ambassade autrichienne :

« L'ambassade arriva sur les cinq heures du 29 mai 1665, au son des trompettes, à » Comore, la dernière forteresse de la chrétienté du côté de l'Orient. Le comte de Souches, » général de ces quartiers, s'approcha en diligence, et donna à l'ambassadeur toutes les » marques d'une civilité exquise. Il le conduisit au château, par des chemins bordés d'un » grand nombre de soldats, et lui en ayant fait voir toutes les défenses, le régala magnifique- » ment, et le divertit autant qu'on le pouvait souhaiter, par la rareté des services, des feux » de joie, la mousqueterie, et surtout des feux d'artifices, qui parurent pendant la nuit, » avec une industrie merveilleuse, peignant souvent les noms de Léopold et de Marguerite, » infante d'Espagne, avec une gentillesse qui tirait l'admiration des spectateurs.

» Le 30 mai était le terme fixé pour l'entrevue des deux ambassadeurs. C'était une belle et » vaste campagne... L'ambassadeur parut en ce lieu, et le comte Leslie se mit en marche » pour le rencontrer. Les députés pour les conduire, étaient du côté de Sa Majesté, le comte » de Souches et M. Feichtinguer, commissaire impérial, et de la part du Grand-Seigneur, le » bacha d'Albaregalis et le bey de la ville de Graan. On voyait 500 hommes d'un côté, et 500 » hommes de l'autre, armés de toutes pièces, etc. »

Une savante manœuvre pouvait seule empêcher l'armée hollandaise d'être écrasée. Il s'agissait de faire craindre au prince de Condé d'être pris en flanc. De Souches, à la tête des troupes impériales, exécuta cette manœuvre, et à force d'habileté et de courage sauva ses alliés. Ses fils, qui commandaient le régiment de Souches, se distinguèrent par leur bravoure, et contribuèrent au succès de leur père. A ce sujet, nous lisons dans le *Mercure Hollandais*, cité par le père Arcère, « que le comte de Souches, qui avait pris les devants » avec les Impériaux, ayant appris ce qui se passait, » se tourna en diligence; que ce fût alors que la ba- » taille recommença; que le comte de Souches se jeta » partout au plus épais des ennemis, et donna des » preuves d'une valeur extraordinaire, ainsi qu'il l'avait » déjà fait en plusieurs occasions; que ses enfants com- » battirent si vaillamment à la tête de leurs escadrons, » que les Suisses ne purent gagner un seul pouce de » terrain sur eux. »

La conséquence de l'habileté de Ratuit fut que la victoire resta indécise, et que chaque armée revendiquant l'avantage, un *Te Deum* fut chanté dans les deux camps. (1)

Pour prouver qu'il était seul vainqueur, le prince d'Orange marcha sur Oudenarde; mais Condé n'eut pas de peine à le forcer à la retraite, et là encore, de Souches sauva les Hollandais d'une défaite complète.

« Le prince de Condé, dit la Hode, dans son histoire » du règne de Louis XIV, aurait bien voulu suivre l'armée » des alliés, qui se retirait dans un très-grand désordre;

(1) Voici une remarque de Bayle, sur la bataille de Sénef.

Cette bataille ne fut, à proprement parler, ni gagnée, ni perdue par aucun des deux partis. Les alliés aussi bien que les Français s'attribuèrent l'honneur du triomphe et firent chanter le TE DEUM, et allumer des feux de joie. Les uns et les autres firent cela par politique, très-bien convaincus en leur âme qu'il n'y avait pas là de quoi se féliciter. (C'est l'opinion de Chavagnac dans ses mémoires.) M. le prince de Condé fut fort mécontent, disent certaines gens, de lui-même, à l'occasion de cette bataille, et il n'aimait pas qu'on lui en parlât. M. le comte de Souches n'eut aucune part au malheur des alliés. Toute la perte, toute la défaite tomba sur les troupes de Hollande et sur celles des Espagnols. Les troupes impériales qu'il commandait n'entrèrent en jeu qu'après le désordre des autres, et depuis qu'elles furent jointes à leurs alliés, l'ennemi cessa de vaincre, et eut à son tour un grand échec.

» mais le comte de Souches l'en empêcha avec beau-
» coup de capacité. Ce général fit une contremarche,
» et, se servant de la situation du terrain, fit faire le
» crochet à sa cavalerie, et se mit en bataille sur une
» hauteur qui se trouvait derrière l'armée française,
» dont elle n'était séparée que par un petit ruisseau,
» qui coulait entre les deux hauteurs. Ce ne fut que ce
» mouvement savant et judicieux, qui épargna aux
» alliés la honte d'une défaite. »

Le prince d'Orange, qui voyait tous ses projets frappés de non-réussite, conçut contre Ratuit une jalousie violente. Depuis le commencement de la guerre, la mésintelligence régnait entre eux; après le siège d'Oudenarde, elle devint plus vive, et le prince, dans une note secrète adressée à l'Empereur, accusa Ratuit de favoriser les Français, ou, en termes moins parlementaires, de trahir la cause de l'Autriche. On prétendait qu'il avait eu des relations avec un moine français, venu au camp autrichien sans motif apparent. L'invraisemblance de ces soupçons dispense de toute réfutation, et tous les historiens qui ont parlé du comte de Souches, ont lavé sa mémoire de ces injurieuses suppositions.

Cependant, quoique l'Empereur ne parût pas donner créance à l'odieuse et suspecte dénonciation du prince d'Orange, il rappela de Souches, peu de temps après, et le renvoya dans son gouvernement de Moravie.

VI

(1677-1682.)

Cette apparente disgrâce ne fut pas de longue durée. Deux ans s'étaient à peine écoulés, qu'il fût chargé d'aller en Hongrie réprimer un soulèvement populaire. Après avoir pacifié le pays, il revint à la cour, et, en

même temps que les félicitations de son souverain, reçut la Grand-Croix de l'Empire. Il était alors conseiller d'Etat et de guerre de S. M. I., maréchal de camp général, et commandant général des frontières d'Esclavonie.

Il retourna à Brinn, où aucun fait important ne vint marquer ses dernières années. Il mourut à 74 ans, en 1682, laissant à ses enfants, dit Arcère, de grands biens, des titres, des dignités, un nom et des exemples.

Dans la haute position qu'il avait acquise, il n'oublia pas son lieu de naissance, et il fit abandon de la maison qu'il possédait, à la Rochelle, à l'hôpital de cette ville (aujourd'hui l'hôpital Aufrédy). (1)

Ses enfants lui firent élever, à Vienne, un tombeau magnifique sur lequel furent gravés les hauts faits de leur père. Arcère nous a conservé l'épitaphe faite en vers allemands.

En voici la traduction :

« Sous ce marbre, gît un héros. Son nom était Louis » Ratuit, comte de Souches et du Saint-Empire. Il fut » la terreur des Suédois, il défendit contre eux la ville » de Brinn et son château, et les força par la plus » belle défense d'en lever le siège et d'évacuer la » Moravie, l'Autriche et la Bohême. Ensuite il les battit » devant Prague et les obligea de se retirer. Il leur fit » essuyer le même affront devant Cracovie, en Pologne, » s'empara de Thorn, en Prusse, et prit d'assaut la ville » de Lowentz. Les forteresses de Wieldenbourg, de » Greiffenhagen, de Altensbert et de Schevannenstadt, » ainsi que l'île de Wolin font encore retentir le nom » de leur vainqueur. Il fit respecter à l'Ottoman, les

(1) Dans l'acte par lequel Ratuit fit don à l'hôpital Saint-Barthélémy, de sa maison de la rue de la Moqueterie (Chef-de-Ville), il est ainsi désigné :

« Haut et puissant seigneur messire Louis Ratuyt, comte de Souches, seigneur des » Gressins, Osten et Platz, membre du conseil privé, gentilhomme de la chambre de Sa » Majesté impériale, son mareschal-général des armées, colonel et gouverneur des gardes de » la ville de Vienne. »

L'acte de donation fût reçu le 24 février 1669, par B. Wymann, notaire à Vienne.

(Archives de l'hôpital Saint-Barthelemy.)

» frontières de la Transylvanie. A la tête de 30,000
» hommes, il osa attaquer les superbes Infidèles, dont
» l'armée était trois fois plus nombreuse que la sienne,
» il les défit entièrement, prit leurs bagages, leur ar-
» tillerie, leur camp; on le vit, dans cette mémorable
» journée, passer quinze heures à cheval, quoique ma-
» lade. Sa vie ne fut qu'une belle chaîne d'exploits. Il
» moissonna des lauriers dans les Pays-Bas. Ce héros,
» conseiller privé, a terminé sa carrière à Brinn, en
» 1682, âgé de 74 ans. Ce monument a été consacré
» à sa gloire par Charles-Joseph Ratuit, son petit-fils,
» comte de Souches et du Saint-Empire, seigneur
» héréditaire de la Seigneurie de Jayspitz et de Plotsch,
» chambellan actuel de Leurs Majestés Impériales et
» Royales, capitaine du cercle de Zneyimb, dans le
» marquisat de Moravie; — par Marie-Louise, sa petite-
» fille, comtesse douairière de Horn, née comtesse de
» Souches; — et par Claudine, sa petite fille, comtesse
» douairière de Harrach, née comtesse de Souches. »

Le comte de Souches fût marié deux fois: la première fois avec Anne-Elisabeth, comtesse de Haffkirk, et la seconde avec Anne-Salomé, comtesse d'Aspermont et de Reckeim.

En 1691, s'éteignit la branche mâle directe du comte de Souches.

E. H.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE.

Le style c'est l'homme.
BUFFON.

Le cœur humain est un abîme qu'a sondé le regard pénétrant de bien des observateurs ; bien des plumes célèbres ont dévoilé les secrets qu'y dépose la nature ; notre siècle tout matérialiste s'est même ingénié à promener le scalpel dans le domaine de l'âme, à poursuivre, de fibre en fibre, les traces de chaque passion, et à classer, sous des signes apparents, ce que le créateur avait environné d'ombre et de mystère.

On a vu des hommes qui, pour ne laisser, disaient-ils, aucun repli du cœur impénétrable à un œil étranger, ont offert le leur en expérience, nous annonçant qu'ils allaient ouvrir aux rayons de la publicité leurs pensées les plus intimes, et qui, sous divers titres, nous ont présenté, sans voile, l'histoire de leur vie entière. Mais avait-on bien ainsi la vérité ? N'était-il point à craindre que certains écrivains, par cela seul qu'ils avouaient quelques vices ou quelques faiblesses, ne se crussent autorisés à flatter le reste du tableau ; ou bien que d'autres, se dégradant eux-mêmes à plaisir, ne voulussent, à défaut d'autre mérite, se faire du moins une gloire de leur cynisme ?

Ce serait souvent s'exposer à l'erreur que de juger de prime abord du cœur de l'homme par ses actes.

Qui nous a dit ses premiers instincts au moment d'agir, les luttes que s'y étaient livrées le bien et le mal, ces deux génies arbitres de nos destinées ? Non, l'histoire de l'âme n'est point encore parfaitement connue; la foi douteuse que l'on garde aux déclarations de quiconque se drape pour parler de lui et sait qu'on l'écoute, cette foi chancelante laisse encore la question à l'état de problème.

Il n'est point de femmes qui, se prenant pour sujet d'un livre, aient affiché le projet de se dévoiler dans toute leur nudité morale. Craignaient-elles qu'il ne convînt point à leur pudeur de monter ainsi sur les tréteaux de la publicité ? ou plutôt n'est-il point dans le cœur des femmes quelques cordes secrètes, vibrant à des causes qu'elles seules veulent entre elles connaître d'avance ? N'est-il point, dans ce temple, quelque mystérieux sanctuaire dont elles se gardent de livrer la clé à un sexe qui pourrait en abuser contre le leur ? A d'autres que moi de prononcer.

Mais s'il était une femme qui, pendant quarante ans de sa vie, eût, pour ainsi dire, tenu le journal de ses divers sentiments, et, en historien fidèle, eût confié au papier tout ce que la nature venait lui murmurer au cœur ; qui, encore sous l'impression de l'événement ou de la passion, eût à l'instant même livré passage aux premiers élans de la vérité, et, plaçant sous le sceau du mystère et de l'intimité tous ces épanchements de l'âme, eût été convaincue quelle n'appelait en rien sur eux les regards de la postérité ; oh ! disons le sans crainte, nous aurions alors la physiologie complète d'un cœur féminin.

Eh bien ! qui n'a pas déjà nommé cette femme ? Qui n'a point reconnu madame de Sévigné ? Et qui n'est point prêt à recueillir, comme l'expression de la candeur, tout ce qu'elle laissa tomber de sa plume, elle qui, louant sa fille de sa sincérité, lui disait ensuite : « Ah ! qu'il y a peu de personnes vraies ! Rêvez un » peu sur ce mot, vous l'aimerez. J'y trouve, comme

» je l'entends, une force au-delà de sa signification » ordinaire. »

Si donc, suivant pas à pas madame de Sévigné dans sa longue route, on s'inspirait aux traits épars qu'elle y sema d'une main si féconde; qu'en rattachant ce travail d'analyse à un nœud commun, on vît se reproduire sa vive et gracieuse image; qu'on lui dressât un piédestal; et qu'on l'y fît poser, simple, sans parure étrangère, telle enfin qu'elle s'est peinte elle-même; ne serait-ce point ainsi le moyen de faire l'histoire de l'âme et du cœur chez les femmes; et le meilleur historien ne sera-t-il point celui qui se sera montré le copiste le plus fidèle ?

Le style c'est l'homme, a dit Buffon; madame de Sévigné, dis-je à mon tour, c'est la femme; la femme, éternel orgueil de son sexe, type de la perfection, autant du moins, qu'en peut approcher sa fragile nature. Il est en effet certains petits défauts qui semblent de préférence s'attacher aux femmes spirituelles, mais qui, loin de les déparer, ne font au contraire, ainsi qu'une mouche coquette posée à dessein sur un joli visage, que leur donner plus de charme et de piquant. Ce ne sera donc point nuire au gracieux ensemble de Sévigné, que de reproduire, sans rien dissimuler, cette riante figure historique.

Qu'importe, dans une femme aimable, dira l'austère moraliste, la beauté du corps et du visage ? C'est la beauté de l'âme qu'il faut louer, et non de futiles agréments dus au seul hasard, et qu'un jour peut nous enlever à la fois, avant que le temps ne les efface un à un sur son passage ! Il importe beaucoup, au contraire, à la destinée et au mérite des femmes qu'elles soient plus ou moins jolies. La beauté est un don du ciel non moins que le génie; le regard est le chemin du cœur. C'est donc un grand avantage de plus d'être belle; madame de Sévigné l'était.

Mais, ainsi que la gloire, la beauté a ses dangers

comme ses charmes ; elle peut même quelquefois donner plus de relief à la vertu. Certes, elle sera doublement digne d'hommages, celle qui, demeurée veuve à l'âge des plaisirs et au sein des richesses, aura pris la résolution de ne vivre que pour ses enfants ; qui, à vingt-cinq ans, aura formé et accompli le projet de résister à toute tentative de nouvelle alliance ; qui, sûre de son cœur, n'aura même point voulu, en renonçant au monde, avoir l'air de fuir le péril pour n'y point succomber. Telle fut Marie de Rabutin-Chantal, lorsqu'un duel fatal lui enleva son époux, le marquis de Sévigné.

La plume méthodique d'un biographe eût, sans doute, commencé par retracer et la naissance et la jeunesse de madame de Sévigné ; nous l'eût montrée docile aux leçons du bon abbé de Coulanges, son oncle et son tuteur, après la perte de ses parents, et lui vouant, en échange de ses soins, une tendresse filiale qui ne devait finir qu'avec la vie de cet homme de bien. La vie de cette femme célèbre est peu fertile en incidents, elle est connue de tous. Qui ne sait qu'elle l'employa paisiblement à s'occuper de ses amis et de ses enfants, à voyager alternativement de chez l'un, chez l'autre ? que ce fût la tendresse qui jeta sur son existence cette douce monotonie, depuis la mort d'un époux auquel elle dut ses premiers chagrins, jusqu'au jour où une longue maladie de sa fille la frappa d'une anxiété qui la fit elle-même mourir d'amour maternel ?

Négligeant tous les détails historiques, j'avais hâte d'arriver à l'époque où Sévigné commence cette correspondance où elle se réfléchit comme dans une onde transparente. Et comme, de prime abord, elle se révèle sous un noble aspect !

Oui, il est admirable de voir cette jeune femme marquer ses premiers pas dans le grand monde par une sûreté de jugement et une maturité de raison qui ne sont, d'ordinaire, que les fruits tardifs de l'expérience ; de l'y voir, mère tendre et assidue, écrivain

pur et modeste, au milieu de toutes les débauches du cœur et de l'esprit. Ne craignez rien pour sa gloire littéraire, ô vous qui, chez madame de Montansier, la voyez souvent assise au milieu des Trissotins et des Philamintes, elle, vierge et naïve imagination. En vain le bel esprit va faire miroiter à ses yeux toutes ses factices pierreries : elle saura les apprécier à leur juste valeur, et traversera l'hôtel Rambouillet sans daigner en attacher une seule à sa couronne. Soyez sans crainte pour sa vertu, ô vous qui la voyez, jeune, jolie et douée d'une âme aimante, fréquenter les salons tout peuplés des roués de la cour. Dans ces jours de discordes civiles où tous les liens semblent se briser sous la main de la licence, dans ces boudoirs parfumés, l'immoralité peut bien se pavaner sous le manteau de la mode ; la galanterie, reine de l'époque, peut bien cacher ses intrigues amoureuses sous le masque des partis, et l'adultère se réfugier sous la bannière de la Fronde ou de Mazarin ; la réputation des femmes peut bien se jouer dans un petit souper, comme le gage de vingt créanciers dans un seul brelan..... Impuissante contagion ! Madame de Sévigné traversera la régence, toujours pûre et digne d'elle-même, sans avoir vu seulement se ternir sa blanche renommée.

Et cependant, contre le cœur de cette faible femme s'étaient liguées toutes les séductions qui pouvaient le mieux le faire chanceler : la gloire, l'esprit, le faste et la naissance. Le prix de la conquête avait excité l'ambition d'une foule de conquérants : le frère du grand Condé poursuivait contre elle une victoire qu'il eût regardée comme un honneur, même pour son nom royal ; et Fouquet, le héros de tant d'aventures galantes, Fouquet, tout couvert de faciles lauriers, vint lui-même au flambeau brûler ses ailes dorées ! Mais, plus heureux de sa défaite que d'un triomphe qui n'eût été qu'éphémère, au lieu de l'amour qu'il osait réclamer, Fouquet rencontra dans sa chute la pure et sainte amitié,

l'amitié qui pardonna à la présomptueuse opulence, pour demeurer toujours fidèle au malheur.

Dans une vie dont si peu d'orages troublèrent l'uniformité, ce sont autant d'événements que les moindres circonstances venant développer chez madame de Sévigné de nouvelles sensations et donner lieu à sa belle âme de se manifester tout entière. Ce que n'avait point osé la calomnie dans les salons de la Régence, elle le vit tenter par un parent, par Bussy Rabutin. Ce fut pour madame de Sévigné une douleur bien vive et bien imméritée, quand elle apprit qu'au milieu des *Amours des Gaules*, cette scandaleuse chronique des turpitudes du jour, Bussy l'avait clouée au pilori, elle, confiante et inoffensive, sans qu'il eût daigné même jeter sur les traits de sa victime un voile assez épais pour la soustraire aux regards des méchants.

Ah ! gardons-nous de croire, ainsi qu'on l'assure, que la pureté de la conscience est une égide à l'abri de laquelle on se rit en paix du soupçon !

Plus la conscience est pure, plus l'honneur est intact, moins il est facile de dédaigner l'attaque qui peut vous le ravir ; le chagrin se mesure alors à la valeur du trésor menacé. S'être heurtée ainsi, dès ses premiers pas dans le monde, à une aussi désolante injustice, pouvait jeter dans le caractère de madame de Sévigné une teinte de ressentiment ou de tristesse ; l'injure de son cousin n'en altéra pas plus l'admirable égalité que les tentatives audacieuses de Fouquet. Elle accorda également son pardon au libelliste, mais en le grondant d'une voix si douce et si mélancolique, que ce fut lui qui resta blessé.

— « N'en parlons plus, dit-elle en terminant ; vous » réparez trop bien le passé, et d'une manière si noble » et naturelle, que je veux bien présentement vous en » devoir le reste. »

Et partout, dans sa correspondance avec Bussy, on rencontre les témoignages d'une amitié sincère, d'une âme généreuse qui oublie l'outrage pour ne plus

apercevoir que le repentir. Telle est la première vertu qui brille dès le seuil du monument élevé par elle ; tel est le premier démenti donné par sa plume à la voix qui accuse le cœur de la femme de garder si peu de place au pardon des injures.

La nature a doué les femmes d'une organisation plus irritable et plus sensible que la nôtre; leur âme, moins vivement préoccupée par de précoces et absorbantes études, est, de meilleure heure, sous l'empire des penchants naturels ; ces penchants vont bientôt s'emparer du sol, y développer leur germe, et y éclore enfin avec toute la vigueur de la passion. Que ce soit vers le ciel que s'élance sa pensée, que son regard demeure attaché à la terre, la femme, par un instinctif avertissement de sa faiblesse, éprouve le besoin de ne pas vivre seule ; il faut qu'elle aime et qu'elle soit aimée. L'amour lui donnera ici-bas un appui contre les caprices du sort ; l'amitié en partagera avec elle le fardeau ; et elle trouvera, dans la religion, un divin époux. Amour, amitié, religion : trois passions qui se partagèrent la même âme ; trois rayons célestes qui, suffisant d'ordinaire à remplir chacun un cœur, se confondirent dans celui de Sévigné, pour n'y former qu'une seule flamme.

Cet amour, dont on chercherait en vain chez elle une seule trace, soit dans un souvenir de son époux, soit dans quelque intrigue galante ; cette soif d'aimer, partage inévitable d'une femme aussi tendre, se porteront tout entiers sur sa fille. Et ce n'est point ici de l'amour maternel que j'entends parler ; non, c'est bien de la passion qui se nomme amour ; de ce sentiment qu'on voit, quel qu'en soit l'objet, se manifester par des signes certains et n'appartenant qu'à lui.

Ce n'est point le langage d'une mère qui se fait entendre dans sa correspondance avec Madame de Grignan ; chez elle, la tendresse maternelle prend toute l'exaltation de l'amour. Elle en a les caprices ainsi que les faiblesses pour l'objet aimé ; elle se complaît dans

une extatique et louangeuse contemplation des moindres mérites et des charmes de sa fille ; la séparation et l'absence la plongent dans tout le délire de la passion ; et, plus d'une fois, le lecteur a besoin de se rappeler que c'est le plus saint des amours qui, sous la plume de Sévigné, emprunte les accents d'Héloïse.

Voulez-vous voir les déchirements d'un cœur veuf de tout ce qu'il chérissait ? Ecoutez l'impression que lui fait la vue des lieux abandonnés par sa fille. — « Toute votre chambre me tue ; la fenêtre de ce degré » par où je vous vis monter dans le carrosse de d'Hac- » queville, et par où je vous rappelai, me fait peur, » quand je pense combien alors j'étais capable de m'y » jeter ; car je suis folle quelquefois ! »

A chaque nouvelle séparation ce sont mêmes désespoirs et mêmes symptômes d'amour. « Il me semble » toujours, ma fille, que je ne saurais vivre sans vous. » Je suis tous les matins dans ce jardin que vous con- » naissez ; je vous cherche partout, et tous les endroits » où je vous ai vue me font mal ! » Peut-être, je dois en convenir, la tendresse maternelle commence-t-elle ici à perdre un peu de sa similitude avec l'amour ; c'est au bout de dix ans de séparation que s'exprime ainsi madame de Sévigné ; et l'amour finit, hélas ! assez ordinairement avant dix années, par se faire de l'absence un état qui n'a plus rien d'anormal. Cela se nomme de la résignation.

Il n'est point, dit-on, de véritable passion sans jalousie. Ce symptôme ne manque pas plus que les autres ; madame de Sévigné est jalouse de son gendre. — « Je ne vois pas un moment où vous soyez à vous ; je » vois un mari qui vous adore, qui ne peut se lasser » d'être auprès de vous, et qui peut à peine comprendre » tout son bonheur. » — N'apercevez-vous pas là tout l'égoïsme de la jalousie ?

Et comment nommerez-vous ces transports, à la réception de la première lettre de madame de Grignan ; cette crainte et ces reproches de n'être point assez

aimée ; cette enfantine recommandation de regarder la lune à une heure déterminée, afin qu'à deux cents lieues l'une de l'autre on puisse admirer ensemble la même chose ? Non , on ne pourrait soutenir que l'amour n'a pas rempli, dans la vie de madame de Sévigné, toute la place que lui destine la nature dans la vie des femmes: jeune et séduisante., elle le repoussa sous une forme , pour s'y abandonner tout entière sous une autre ; elle l'éprouva avec toute sa véhémence , tous ses chagrins , tous ses plaisirs. Mais elle sut le sanctifier en le dépouillant de tout ce qu'il a de sensuel et de mondain , en le purifiant au foyer d'un cœur maternel.

Serait-il vrai que l'amitié n'eût point dans les cœurs féminins le même empire que chez les hommes ? L'amitié n'est point une de ces passions fugitives qui , ainsi que l'amour , par une secrète prescience de leur éphémère durée , dépensent en quelques mois toute l'ardeur nécessaire à une longue vie ; qui , en la traversant , appuient fortement leur pied rapide sur notre existence , afin qu'il y laisse du moins une profonde empreinte de leur passage. L'amitié est de tous les jours, elle est de tous les âges ; ne serait-ce point un reste de la vieille ironie attachée au renom des femmes , en fait de constance , qui , fort peu galamment , les aurait déclarées incapables d'un sentiment fondé sur la fidélité ? A madame de Sévigné de venger encore son sexe d'une telle imputation ; à Sévigné qui écrivait au comte de Grignan : « Je suis fort délicate en amitié , et ne m'y » connais pas trop mal. »

Voyez-vous ce groupe de dames , dont l'une a gardé son masque de velours , se presser avec anxiété aux barreaux d'une petite fenêtre donnant sur la cour de l'arsenal, en novembre 1664 ? Elles attendent en silence, les yeux fixés sur une porte basse ; enfin un homme paraît et s'avance dans la cour , escorté de cinquante mousquetaires. Il marche lent et rêveur ; la femme masquée l'aperçoit , et *voilà*, a-t-elle dit , *les jambes qui lui tremblent, et son cœur qui bat si fort qu'elle n'en peut*

plus. La dame au masque, c'est madame de Sévigné ; le prisonnier qu'elle a trouvé le moyen de voir passer, c'est *son pauvre ami*, c'est Fouquet, qui revient du Parlement, où, depuis dix jours, il défend son honneur et sa tête avec tant d'esprit et de dignité.

Non, jamais l'amitié ne se montra plus tendre, plus fidèle, plus tremblante devant le danger couru, plus heureuse d'y voir échapper un autre, que ne se montre madame de Sévigné dans la relation par elle écrite, jour par jour, de ce mémorable procès du surintendant Fouquet.

Dira-t-on encore qu'entre femmes également jeunes, jolies et spirituelles, la crainte de rencontrer une rivale fait taire le désir de chercher une amie? Quelle est donc alors la nature de l'attachement de madame de Sévigné pour la duchesse de Saint-Simon? Et madame de Lafayette, dont un esprit mesquin pouvait être jaloux, eût-elle jamais une amie plus sincère, elle qui pouvait, sous tant de rapports, disputer à madame de Sévigné une part des hommages de la cour? Bien loin de là : c'est avec une véritable joie que la bonne mère raconte à sa fille tous ceux dont le roi a honoré madame de Lafayette. Un jour de fête, à Versailles, S. M. est allée jusqu'à la faire monter dans son carrosse ; et elle est heureuse du bonheur de son amie ; on dirait que le triomphe de l'une prête à l'autre un fraternel rayon de gloire.

E. LABRETONNIÈRE.

(*La suite à la quinzaine.*)

LE VIEILLARD ET SES FILS.

APOLOGUE.

Vers le soir attablés sous l'épaisse charmille,
Un laboureur et ses enfants,
Après les longs travaux, célébraient en famille
La fin de la moisson aux épis abondants.
Heureux d'avoir empli son grenier jusqu'au faite,
Le vieillard, verre en main, pour couronner la fête,
Achevait sa chanson, quand, d'un ton doucereux,
L'aîné des fils lui dit : Père, j'ai dans la tête
Un projet qui, je crois, nous ferait tous heureux.
— Tous heureux ? Je crains fort que ce ne soit pas sage.
J'écoute. — Le repos est séant au vieil âge ;
Trop longtemps les soucis ont blanchi vos cheveux :
Entre nous de vos biens faites donc le partage.
Mes frères avec moi sont en cela d'accord
Que nous ne prétendons vous porter aucun tort.
A nous les dûrs labeurs, et fixez-nous vous même
Le tribut que chacun devra vous assurer.
Ici, tout d'une voix, les enfants de jurer
Qu'il est doux de servir les vieux parents qu'on aime.
Mais le front du vieillard se faisait soucieux ;
Quelque temps il resta sombre, silencieux ;
Puis, d'un cœur attristé que trahit sa parole,
Il répondit enfin par cette parabole :

— Lorsque j'étais enfant, j'avais pris dans leur nid
Des moineaux au naissant plumage,
Et jusqu'au jour où leur aile grandit,
Je les tins enfermés dans une étroite cage.
Grande fut la douleur des parents passereaux !
J'entends encor leurs cris ! A l'entour du grillage

Ils rôdèrent longtemps. Puis s'armant de courage,
Les pauvrets, à la fin, à travers les barreaux,
Sans souci du danger, à leur chère famille
Apportèrent du bec le grain et la chenille.
Tout un mois j'admirai le zèle des parents.

Cependant, les petits étaient devenus grands;
Et voletant plus haut de leur aile plus forte,
De la cage un matin je leur ouvrais la porte.
Mais, à l'heure où, joyeux, les enfants dans le ciel
S'enfuyaient d'un essor rapide,
Poussé par un instinct cruel,
Je tendais aux parents le trébuchet perfide,
Et, dès ce même jour,
Je les fis prisonniers tous les deux à leur tour.

Chers oiseaux envolés depuis une heure à peine,
Qui près de là chantez aux branches du grand chêne,
Accourez! C'est l'instant de rendre à vos parents
Leurs soins et leur amour! Oh! vous allez paraître!
Je le crus: je laissai la cage à la fenêtre,
Et portai loin de là mes pas indifférents.

Plus vieux, j'aurais été plus sage.
Mais, naïveté de cet âge!
Dans la prison je ne mis pas de grain;
Et je trouvai, le lendemain,
Les deux oiseaux morts de faim dans la cage.

Et vous qui me lirez, quand vous aurez compris
La leçon qu'à ses fils voulut donner ce père,
Vous n'oublirez jamais, bons vieillards, je l'espère,
Qu'au trébuchet trompeur bien fous ceux qui sont pris.

ENVOI.

A MON FRÈRE JULES ROMIEUX.

A toi, frère, je dois l'idée;
Bien simple en est le vêtement.

Ma muse en rimant fut guidée
Par cet unique sentiment :
Donner quelques conseils utiles ;
C'était aussi ton seul désir.
Dans ce dessein, j'ai du choisir
Non pas des ornements futiles,
Mais la grave simplicité.
Puisse donc la publicité
De notre fraternelle fable
A plus d'un.... être profitable.
Je l'ai raconté de mon mieux
Ce sujet qui plaira peut-être ;
A toi j'ai dû de le connaître,
Et le signe...

JULES ROMIEUX.

LE PILOTE.

Le vent souffle avec force et la voix du tonnerre
Semble la voix de Dieu qui menace la terre ;
La mer, comme un serpent, se tord, siffle, et ses flots
D'épouvante et d'horreur glacent les matelots.

Que veut donc cette foule au bout de la jetée ?
Sous le ciel noir, devant cette mer irritée,
Quel spectacle les fait sortir de leur maison ?

— Un vaisseau démâté qu'on voit à l'horizon.

Le pilote avec eux est venu sur la côte,
Et, terrible, a soudain crié d'une voix haute :
— Qu'on mette à flot ma barque ! Allons, mes chers amis ;
A l'appel du danger le repos n'est permis
Qu'au lâche. — En vain sa femme, implorant sa tendresse,
Lui montre avec effroi la vague qui se dresse ;
En vain sa fille pleure et lui dit : « reste-là. »
— Ma barque est-elle prête ? — Oui, maître, la voilà. —
Embrassez-moi ! Va, femme, à l'autel de la Vierge
M'attendre avec ta fille et fais brûler un cierge.
Priez : j'en reviendrai. Si non, tu dois savoir
Que l'on gagne le ciel en faisant son devoir. —

Le pilote, à ces mots, va détacher sa chaîne,
Ceint autour de ses reins sa chemise de laine,
Et, léger, demi-nu, prêt à l'événement,
Vers le navire en vue il cingle bravement.

Sur un tronçon de mât, debout, le capitaine
L'aperçoit le premier ; il crie à perdre haleine :

— Un pilote ! — Chacun partage son transport :
C'est si dur de mourir quand on arrive au port !
Le pilote s'approche ; il atteint le navire ;
Mais la mer l'enveloppe et son côtre chavire.
Martyr du dévoûment, va-t-il ici périr ?
Non, sa tâche est à faire : il ne doit pas mourir.
Contre les chocs du monstre, il lutte, il flotte, il nage ;
Il crie aux matelots : « Amis, prenez courage ! »
On lui lance une corde ; il la saisit ; d'un bond,
Par un suprême effort, le voilà sur le pont.

C'est trop peu que d'avoir ainsi risqué sa vie.
Communiquant à tous ce qu'il a d'énergie,
Il se met à la barre et prend le porte-voix ;
L'équipage empressé se ranime à sa voix ;
A l'instant tout s'ébranle ; en ce péril extrême,
Cet homme pense à tout, n'oubliant que lui-même ;
Il est blessé : qu'importe ? il n'y veut point songer
Que le vaisseau ne soit à l'abri du danger.
On dirait, à le voir portant si haut la tête,
Quelque être surhumain qui dompte la tempête ;
Dieu l'illumine ; Dieu semble être à son côté.
Tel, vainqueur, sur le pont du vaisseau démâté,
Lentement, fièrement dans le port il arrive,
Et le peuple en héros l'acclame de la rive.

Le capitaine alors dit, lui prenant la main :
— Pour vous récompenser n'attendons pas demain.
Qu'exigez-vous, ami ? Fixez votre salaire.
Parlez : demander peu ce serait me déplaire ;
Je ne puis trop payer un pareil dévoûment. —
Mais lui, baissant les yeux, répondit simplement :
— Vous ne me devez rien ; mais j'ai perdu mon côtre ;
C'était mon gagne pain ; faites m'en faire un autre.

ALEXANDRE GOURRAUD.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(8e SÉRIE.)

54. — Premier discours brief et véritable de ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de la Rochelle, depuis l'an 1567 jusques en l'année 1568. — Imprimé nouvellement, 1575.

55. — Second discours brief et véritable de ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de la Rochelle, depuis l'an 1568 jusques en l'année 1570. — Imprimé nouvellement, 1575.

Ces deux discours, omis dans Barbier, sont de J. Lahaize. J'ai donné une notice sur Lahaize, dans mes *Études sur les historiens de la Rochelle.*

56. — *Supplément au mémoire sur la nature de la chirurgie, etc., ou projet de réglement pour une école de chirurgie à la Rochelle, présenté au Gouvernement en 1785*, par M. Gabaude. — Rochelle, 1790, in-4°, 20 pages. (Omis par Quérard.)

57. — *Topographie médicale de la cité de la Rochelle et des lieux environnants.....*, par M. Gabaude. — 1795, Rochelle, Chauvet, 55 pages in-4°. (Omis par Quérard.)

M. Jean Gabaude était chirurgien en chef des hospices civils de la Rochelle. Il fut plus tard membre du conseil général de la commune, puis de l'institut

littéraire ou académie. Je ne sache pas que le mémoire dont j'annonce ici le supplément ait été publié. M. Gabaude reçut de vifs remerciements du conseil de la commune, quand il lui présenta sa *topographie* médicale. Ce mémoire, plein de documents et de faits, traite successivement de la place de la Rochelle et de ses dépendances, des lieux environnants, des météores (On y trouve les observations de M. Seignette, de 1783 à 1791), de la constitution des citoyens et de leurs maladies.

M. Gabaude était né à Saint-Denis, diocèse de Carcassonne, il mourut à la Rochelle, le 3 fructidor, an IX (21 août 1801), âgé de 70 ans.

58. — Romieux, Edme. *Essai historique et médical sur la topographie de la ville de la Rochelle*, thèse pour le doctorat en médecine. — Mai 1819, in-4°, (Omis dans Quérard.)

Trois médecins qui avaient longtemps exercé leur art à la Rochelle avaient fourni des notes au jeune auteur.

59. — Camus : *Notice des principaux décrets rendus par l'assemblée nationale constituante sur les matières les plus importantes, n° 1.* — Imprimerie nationale. (Omis dans Quérard.)

Les autres portent seulement pour titre: *Notice des principaux décrets.* La pagination recommence à chaque numéro. Le prospectus porte ce titre : *Histoire abrégée des travaux de l'assemblée nationale constituante; Recueil des décrets de l'assemblée nationale constituante, selon l'ordre des matières; Institution au droit public et privé de la France*, par M. Camus, garde des archives nationales.

J'ai sous les yeux vingt numéros de cette collection : je ne sais si elle est ainsi ou n'est pas complète.

60. — *Précis du plan d'un établissement* qui serait,

une source intarissable de prospérités pour la France, intitulé : *Moyen simple, sûr et facile de libérer l'Etat, soulager le peuple et rendre la nation plus riche, plus puissante et plus heureuse qu'elle n'a jamais été*, dédié (en 1789) à la nation et au roi, par M. Dandibert-Caille, ancien consul de paix près l'Empereur du Maroc, membre de la Société des amis de la constitution de Paris ; avec cette épigraphe : *Soyons d'accord, nous serons heureux.* — Paris, imp. du *patriote français*, 1791, 38 p., in-8°. (Omis dans Quérard.)

Je n'ai pas abrégé ce long titre, parce que je ne trouve nulle part d'autre renseignement sur cet écrivain. Il y a dans Quérard un article : *Audibert-Caille, médecin.*

61. — *Oraison funèbre de Mgr Charles-Magdeleine Frézeau de la Frézelière, évêque de la Rochelle*, prononcéé le 10 janvier 1703, dans l'église de Marans, par messire François Ragot, prêtre, curé de la paroisse, syndic du clergé de la Rochelle. — Rochelle, Mesnier, 1703, in-4°, 28 p. (Omis dans Quérard.)

Je n'ai pas de détail sur l'auteur.

L. DELAYANT.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LE XXIV MAI MCCCCLXXII.

L'entrée de Louis XI à la Rochelle, le 24 mai 1472, n'est pas l'objet d'un problème historique: les historiens s'accordent sur les faits, ou plutôt ils ont tous puisé à la même source, le récit officiel du livre de la Paterne; mais ils ne s'accordent pas sur le jugement qu'ils en portent, et c'est cette question de morale que je me propose d'examiner.

On ne peut essayer cette appréciation sans exposer quelques faits antérieurs.

En 1469, Louis XI, contraint par les idées de son temps, appuyées des réclamations armées des Seigneurs, de donner un apanage à son frère, persuadé que ce frère, fort peu redoutable par lui-même, était au contraire l'instrument le plus redoutable aux mains de ses ennemis, ne voulant lui laisser ni la Champagne ni la Normandie, trop voisines des grands fiefs dont il redoutait les maîtres, la Bourgogne et la Bretagne, fut heureux de lui faire accepter la Guyenne. Telles étaient les circonstances qu'il ne pouvait se passer d'une prompte et complète adhésion de son frère, qu'il ne pouvait l'obtenir qu'en l'éblouissant, non en le violentant. Il n'épargna rien pour l'éblouir. La Rochelle était alors le lien, le trait d'union entre la Guyenne et la Bretagne; il n'y avait pas cent ans qu'elle était revenue à la France, et les Anglais ne l'avaient pas oubliée; c'étaient là de fortes raisons pour qu'elle ne sortît pas des mains du Roi; le Roi la donna au duc; c'était une

violation directe des priviléges précis de la Rochelle ; les Rochelais protestaient ; ils avaient autrefois fait attendre des mois le tout-puissant Edouard III d'Angleterre, et maintenant il ne fallait pas de retard. Louis XI manda les Rochelais ; il avait affaire à des hommes singulièrement intelligents de la politique pratique. Il leur fit comprendre qu'il s'agissait ici de ne pas remettre en question ce que la guerre de cent ans avait décidé en faveur de la France, et que pour cela il fallait se hâter. La Rochelle se soumit. Trois lettres de jussion, dans la forme la plus impérieuse, furent données coup sur coup, et la Rochelle reçut d'abord les représentants du duc, puis le duc lui-même, et celui-ci avec de grandes fêtes.

Les actes officiels ne pouvaient porter trace des considérations qui avaient décidé les Rochelais à une prompte obéissance ; mais je ne les appuie pas seulement sur la vraisemblance ; comment ne pas y voir une allusion dans ces termes de la lettre de Louis XI au corps de ville : « Notre vouloir et intention qui est tel » que sans aucune dissimulation vous obéissiez à notre » amé et féal conseiller et chambellan le sénéchal » de Poitou, en entretenant les promesses et conve- » nances qu'avons faites à notre beau frère de Guyenne, » dont si grand bien en est advenu que le *bien de paix* » *s'en est ensuivi*, et si autrement le faisiez il nous vien- » drait à trop grand préjudice et déplaisir, ainsi *que* » *bien au long leur avons fait dire* (à vos députés) et » néanmoins leur avons commandé *de bouche*, sur tant » qu'ils craignent de nous désobéir et de méprendre » envers nous, ainsi le faire faire et le vous référer, à » leur retour devers vous, etc. » Ce mélange de commandement et de prière peut-il laisser douter que Louis XI eût dit clairement aux députés rochelais qu'il leur demandait de se sacrifier au bien public ? Les autres lettres, plus conformes au ton officiel ordinaire, délient les Rochelais de leur serment envers le Roi et garantissent le respect de leurs priviléges.

Moins de quatre mois après eut lieu l'entrevue du Braud, qui fut préparée à la Rochelle. On sait que, commencée avec toutes les précautions de la méfiance, elle se termina dans une expansion vraiment fraternelle. On a vu là une double dissimulation. Je ne puis partager cette opinion. On ne peut se résoudre à croire à un acte de franchise chez Louis XI. J'avoue que c'était un détestable prince, en faveur duquel on ne peut faire valoir d'autre circonstance atténuante que celle-ci : que ses ennemis valaient encore moins que lui, et que c'eût été un grand malheur qu'il n'en eût pas triomphé ; mais il y a un trait de son caractère auquel on ne fait pas assez attention, c'est l'ardeur, l'impétuosité de ses désirs. Ses biographes lui font honneur, car c'en est bien un à leurs yeux, d'une perfidie constante, et il y avait en effet une grande constance dans les vues de sa politique générale ; mais ils ne voient pas que, par un singulier contraste, il y joignait, dans les détails, un emportement, une fougue qui ne le laissait plus songer ni à la veille, ni au lendemain. Colère, attendrissement, gaîté, tout chez lui leur paraît calcul ; je crois au contraire que tout cela était naturel ; mais qu'il le soumettait à une politique voulue, calculée. Ces grands vassaux qui avaient fait de lui dans sa jeunesse un instrument contre son père, qui faisaient de son frère un instrument contre lui, lui inspiraient trop justement une méfiance sans borne qui, dans les trois dernières années d'une vie assez courte (Louis XI mourut à 60 ans), sous l'influence d'une maladie terrible, prit un caractère atrabilaire et maniaque ; il n'en conserva pas moins, beaucoup plus tard que la plupart des hommes, les élans irréfléchis de la jeunesse. Lorsqu'il vit son frère au Braud, ils n'avaient pas, l'un et l'autre, de plus grand intérêt qu'une mutuelle amitié, et je crois que leurs promesses furent sincères.

Mais l'amitié de Louis était fort exigeante, et Charles était incapable de volonté, complètement incapable de dominer les intrigues qui l'entouraient. Il manqua cer-

tainement le premier aux promesses du Braud. Il prit part, ou du moins il laissa mêler son nom à tous les complots ourdis contre le Roi de France. Celui-ci essaya d'abord de dissoudre cette ligue, puis voulut gagner du temps, espérant, il faut bien employer ce mot terrible, que la mort le débarrasserait de son frère. En mai 1472, il y avait sept mois que Charles luttait contre les suites d'un empoisonnement qu'on a, sans aucune preuve et même sans beaucoup de vraisemblance, imputé au Roi. Mais alors celui-ci s'aperçut qu'il était entouré et comme enlacé de toutes parts, que plusieurs de ses officiers mêmes étaient vendus à ses ennemis, que l'Angleterre se tenait prête, qu'enfin il perdait tout le temps qu'il croyait gagner. Il se mit donc à agir, non-seulement avec promptitude, mais avec hâte, et tenta de porter le coup le plus terrible à ses ennemis en dépouillant le duc de Guyenne. Il entra subitement en Saintonge, s'empara, sans coup férir, de Saint-Jean d'Angély, de Saintes et, s'arrêtant un instant à Surgères, fit dire aux Rochelais qu'il voulait entrer de suite dans leur ville.

Vivement troublés par cette prétention, ils envoyèrent vers lui trois députés, Pierre Pierre, Foulque Roulin, Guillaume Faytis, pour lui représenter qu'ils ne pouvaient lui ouvrir leurs portes sans en référer auparavant au duc, qu'ils n'avaient accepté pour seigneur que sur son exprès commandement. Ceux-ci revinrent le 22 mai, rapportant à leurs concitoyens que le Roi ne voulait entendre à aucune représentation, qu'il voulait entrer immédiatement dans la ville, qu'autrement il menaçait de s'en emparer de vive force, de la saccager et de la détruire ; qu'il exigeait qu'ils lui portassent leur soumission le surlendemain à Bourgneuf, où il ne les attendrait que quelques heures.

Que s'était-il passé dans cette entrevue? Il est impossible de le dire, mais il est visible que Louis XI devait singulièrement redouter d'en venir à ces extrémités violentes dont il menaçait et, quand on le connaît, il

est difficile de supposer qu'il ne se fût adressé qu'aux intérêts publics. Je ne trouve pourtant aucune marque de sa faveur particulière pour aucun des trois députés; mais de pareilles traces ont bien pu disparaître; mais le maire Cadiot devint dans l'année maître de l'artillerie royale, et Mérichon, le membre le plus influent peut-être du corps de ville, chambellan du roi; ce qui ne dément pas du tout ce que dit Comines, qu'en s'approchant de la Rochelle, Louis avait des intelligences dans la ville. Je ne prétends donc ni dire ni nier que quelques-uns des échevins aient songé à leur intérêt personnel. Mais ce motif peu relevé peut ôter à la noblesse, il n'ôte rien à la justice où à l'injustice de leur décision; fût-elle conforme à leur devoir, à l'intérêt de la ville, à l'intérêt de la France? C'est la triple question qui se pose.

La journée du 23 mai restait aux Rochelais pour décider s'ils se soumettraient au Roi, au risque de tout le mécontentement du duc, leur seigneur immédiat, ou s'ils mettraient en grand danger leur fortune, leur vie, leur liberté, pour donner le signal d'une nouvelle guerre civile en France.

Il est hors de doute que, dans ces graves circonstances, avant de réunir le corps de ville, le maire eut un entretien avec les échevins, son conseil particulier, et que dans cette assemblée de douze ou quinze personnes, les opinions s'échangèrent sur un ton moins officiel, mais plus vif et plus sincère. Si les murs de ce cabinet avaient pu garder quelques-unes de ces paroles, de ces indiscrétions peut-être, si on pouvait les y retrouver, comme on retrouve parfois des peintures antiques sous le badigeon contemporain, la question se résoudrait probablement d'elle-même. Mais, puisque ce serait là une espérance tout à fait chimérique, essayons donc de les entendre par l'imagination.

Là se trouvait Jean Langlois, sieur d'Angliers, procureur général du duc de Guyenne et que nous

savons avoir été le plus fidèle de ses partisans. Quand Foulque Roulin, au nom des députés, eut exposé le résultat de leur mission et la nécessité de prendre une décision aussi prompte qu'énergique, il fut le premier à se récrier; il rappela vivement aux Rochelais que c'était sur l'ordre du Roi lui-même qu'ils avaient prêté serment au duc; qu'ils l'avaient fait après de grandes difficultés, mais d'autant plus sincèrement; qu'un marché oblige d'autant plus qu'il a été plus complètement débattu. Je sais, ajouta-t-il, qu'il y a un siècle nos pères, livrés malgré eux au Roi Edouard III, se délivrèrent par une bonne astuce de la garnison qui occupait le château, et se redonnèrent à la France; mais le roi Edouard était anglais, et le prince Charles est du plus pur sang de France; mais le château lui-même était un signe de méfiance et un affront, et nous n'avons aujourd'hui ni garnison à chasser, ni château à démolir; mais Edouard voulait enlever nos pères de chez eux et leur préparait des grésillons; Charles nous a été bon seigneur, il vous a défendus contre ses propres officiers, et il n'y a encore que peu de jours que vous avez reçu de lui une nouvelle ratification de nos priviléges. Que le roi Louis s'entende avec son frère, et nous sommes prêts à lui ouvrir nos portes et nos cœurs; mais qu'il n'exige pas de nous de manquer à notre loyal serment. — C'est assez d'obéir au roi, il ne faut pas lui ressembler, ajouta-t-il un peu moins haut.

Les assistants ne réprimèrent qu'à demi un sourire; mais ils se regardaient avec quelque embarras. Pierre Pierre reprit: Ce que maître Langlois demande, nous le voudrions tous; mais il ne sert de rien de se flatter. Ce qu'il y a entre le roi et son frère, Dieu le sait; mais nous savons, nous, que le roi veut être obéi, qu'il veut entrer dans la Rochelle demain, de gré ou de force. Il faut ouvrir nos portes, ou allumer les mêches de nos canons.

Et nos canons sont prêts, dit le maire, et nous

avons de la poudre et des boulets. Grâce à Dieu, nos murs ne sont pas si près de terre qu'on les franchisse en un jour. Mais songez-y, maître Langlois; c'est là une terrible guerre que nous allumons; c'est pour l'éviter que nous nous sommes laissé donner au duc au mépris de nos priviléges. Est-ce bien le duc Charles que nous servons en résistant au roi? Le duc est mourant, et que Dieu punisse les auteurs de sa mort! Je ne sais pour moi ce qui peut empêcher le roi d'attendre, quelques jours peut-être. Mais le premier coup de canon tiré, que le duc meure ou non, serons-nous maîtres des événements? A quels auxiliaires aurons-nous recours? au Bourguignon, au Breton? Lequel vous déplait le plus? à l'Anglais? oui, l'Anglais sera prompt à entrer à la Rochelle. Mais quand en sortira-t-il? Je ne suis pas fâché de voir nos bonnes murailles entre nous et les Anglais, entre nous et les grands seigneurs. Le roi seul est l'ami des bourgeois.

Oui, dit Langlois, tant qu'il a pour ennemis les seigneurs; mais, les seigneurs abattus, que fera le Roi pour les bourgeois, que ce soit le roi Louis ou un autre?

A ces paroles on vit comme de la peur sur ces intrépides visages, et elles furent suivies d'un assez long silence. Enfin Mérichon le rompit.

Oui, mes amis, dit-il; ce que vous pensez, je le pense, ce qui vous effraie, m'effraie. Mais est-il temps de songer à des périls éloignés et qu'il est peut-être au-dessus des forces humaines d'écarter? C'est demain qu'il faut obéir ou combattre. Songeons à demain. J'ai reçu des bienfaits du roi Louis, j'ai reçu des honneurs du duc Charles; je voudrais les servir tous les deux, mais à tous deux je préfère la France, je préfère la Rochelle. La France, que lui veulent les seigneurs? Plusieurs de vous ont voyagé en Flandre, vous avez tous vu, dans notre port, des Flamands. Qui de vous ne sait ce que dit le duc de Bourgogne? Il lui voudrait six rois; il veut la démembrer! Bourgeois de la Rochelle, vous trouverez dans vos registres un pieux souvenir

accordé à Jeanne la pucelle, qui est morte pour empêcher le démembrement de la France. Voulez-vous défaire son œuvre? Voulez-vous pour cela mettre aux plus grands dangers vos priviléges et votre ville? Et pourtant il me semble que nous pouvons, sans courir aucun péril, retirer d'importants avantages des circonstances présentes. Vous ne pouvez douter que le roi Louis ne désire vivement que notre soumission soit ou paraisse volontaire. Il n'acceptera pas de conditions; il comprendra à merveille les demandes d'une ville prête à ouvrir ses portes, mais dont les portes sont encore fermées; il comprendra qu'il est de l'intérêt du royaume que le port de la Rochelle reste, sous sa surveillance, ouvert aux Anglais, aux Allemands, aux Bretons, aux Espagnols, même pendant qu'il est, lui, en guerre avec leurs souverains.

Pourtant, s'il faut pour obtenir ces avantages se jouer du droit et des serments, je n'en suis pas d'avis. Le respect du droit est la meilleure garantie du faible. Il serait bien étrange pourtant que le devoir nous imposât la ruine de la patrie. Mais ces lois mêmes, qu'ont faites les seigneurs, nous ouvrent une voie légale pour échapper à cette extrémité. Le Roi, en réclamant la Rochelle, allègue qu'il ne l'a donnée à son frère que sous cette réserve qu'il pourrait toujours la reprendre en lui donnant en échange le comté de Comminge; qu'il ne la lui a donnée qu'à des conditions que son frère n'a pas remplies. Ce serait là un procès entre eux, s'il y avait des juges pour les Rois, si les seigneurs en reconnaissaient quand ils se croient forts. Et faute de juges, c'est entre eux un sujet de guerre. Mais nous n'avons, nous, prêté serment au duc de Guyenne qu'avec l'exception du service et obéissance première que nous devons au Roi notre souverain seigneur. A la vérité, nous eussions mieux aimé et nous avons demandé que notre duc fût dabord consulté sur l'entrée du Roi dans la Rochelle; mais, puisqu'il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût ainsi, puisque ce n'est plus

aux remontrances, mais au canon qu'il nous faut avoir recours, n'est-ce pas à nous de décider si le service et l'obéissance que nous devons au Roi nous permettent une résistance d'une telle sorte ? Pour moi, je ne le crois pas, et pour tout dire, je crois que choisir entre la guerre et l'obéissance, c'est choisir entre les ennemis de la France et son Roi, et je choisis le parti du Roi de France.

Le conseil se rangea à l'avis de Mérichon. Le jour même, en effet, on exposa au corps de ville qu'il avait à décider si son serment l'obligeait de faire la guerre au Roi, et le corps de ville déclara que non, en s'appuyant sur cette clause, que son serment au duc de Guyenne réservait le service et l'obéissance première dus au Roi. Quant aux raisons plus profondes alléguées par Mérichon, elles fournirent le préambule de la confirmation des priviléges, en date du 24 mai, qui précéda l'entrée de Louis XI à la Rochelle. Ce ne fut que le 26, avant de quitter la ville, après avoir concentré toute sa pensée dans ces mots écrits sur les vitraux de la galerie des tours de la Chaîne: « ô la grande folie! » que Louis accorda le privilége demandé par la ville de pouvoir, sous certaines réserves, commercer avec les peuples dont les souverains feraient la guerre à la France. Favorable à la ville, il montra un bon vouloir efficace à plusieurs de ses bourgeois. Un seul pouvait craindre sa colère, celui qui s'était le plus énergiquement prononcé en faveur du duc.

Pendant que Louis, après avoir prêté le serment de respecter les priviléges de la ville, s'arrêtait encore en dévotes prières à l'autel de Notre-Dame, un homme vint se mettre à genoux devant lui, et le prier au nom de la Vierge même, de le recevoir en grâces. Qui es-tu? dit le Roi d'une voix brève. Sire, je suis Jean Langlois, sieur d'Angliers. — Un éclair de colère brilla dans les yeux de Louis; mais bientôt, rassérénant son regard, radoucissant sa voix : tu m'as gravement offensé, dit-il; tu as failli nuire à des desseins bien chers et bien utiles

à notre beau pays de France ; mais puis que tu m'as supplié par ma bonne dame et maîtresse , certes , je te pardonne. Va et ne crains rien. Et comme cette parole fut tenue , bien qu'il n'y eût pas eu ici de serment prêté sur des reliques vengeresses , il faut bien dire que ce jour-là le rude roi Louis fut clément à force d'intelligence.

Et maintenant, si de ces discours, qui ne nous ont été conservés que par les échos des murailles , nous rapprochons les jugements des historiens , quel compte trouverons-nous qu'ils en ont tenu ?

Il ne faut rien demander de cette sorte aux historiens généraux : ils ne daignent même pas savoir si la Rochelle n'a pas pu ou n'a pas voulu se défendre , si elle s'est rendue avant ou après la mort du duc de Guyenne. Un seul , le plus bref d'entre eux , récapitulant , en 1628 , tous les méfaits des Rochelais , leur reproche de s'être révoltés sous Louis XI , pendant les menées du duc de Guyenne. Arcère , au lieu de dire au président Hénault que ce paragraphe fait honneur à sa concision , car jamais homme instruit n'a accumulé tant d'erreurs dans si peu de lignes , a la bonhomie de les discuter une à une et de prouver que les Rochelais n'abusèrent pas des embarras et de la longanimité de Louis XI ; ce qui en vérité ne peut s'expliquer que par la constante préoccupation d'Arcère à justifier les Rochelais du reproche de facile rébellion. Dans une note , il les défend contre l'accusation plus redoutable d'avoir abandonné trop promptement le parti de Charles de Guyenne , en avançant que les usages féodaux donnaient au roi le pouvoir de les relever de leur serment. — Galland excuse les concessions de Louis XI à la ville , sur ce qu'il a gauchi dans la nécessité publique ; Galland juge le XVe siècle sur les idées du XVIIIe. — Massiou trouve aussi qu'en mettant le commerce et la propriété privée en dehors des rigueurs de la guerre, c'est-à-dire en devançant la politique de plu-

sieurs siècles, Louis fit une « concession impolitique, » dont il ne calcula pas les conséquences et qui tendait » à former une puissance neutre, une république » indépendante au sein de la monarchie; » concession toutefois que les Rochelais avaient obtenue par « quelques heures d'une tumultueuse hésitation » apparemment comme ce général de l'antiquité qui prenait, disait-on, les villes en dormant, ce qui lui faisait demander ce qu'il eût fait de mieux, éveillé. — Dupont prend un peu en pitié ces pauvres « Rochelais fort » inquiets et ne sachant pas lequel finirait par être le » plus redoutable de Louis ou du duc de Guyenne. » C'est singulier, l'intrépide confiance que donne le fer, quand on le manie sous forme de plume.

Pour moi, je ne prendrai pas parti entre ces historiens, et je croirai avoir assez fait pour les Rochelais, si j'ai été fidèle interprète de leurs pensées.

L. Delayant.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

(SUITE.)

Madame de Sévigné traversa deux époques où le monde avait, en matière de religion, adopté deux masques fort différents; son esprit éclairé et sa haute raison la préservèrent d'un contagieux exemple. Ce qu'elle était au milieu des railleries des choses saintes, des esprits forts, des abbés tapageurs de la minorité de Louis XIV, elle le fut encore au sein de la réaction hypocrite qui indigna les pinceaux de Molière et valut au monde un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Sans partager les allures mystiques d'une cour devenue dévote par imitation, sans se jeter dans un écart contraire, elle fut toujours animée de la piété la plus vraie; elle s'imposa comme première loi et pour premier symbole religieux une confiante résignation aux volontés de la Providence. La droiture et la foi de son cœur lui semblaient de rassurantes garanties pour ne jamais désespérer de la justice de ses arrêts.

Aussi dédaigna-t-elle toutes les vaines subtilités, tous les tournois d'orthodoxie où rompaient tant de lances les casuistes de son temps, ne s'attachant qu'à la vérité évangélique, simple et sans travestissement. — « Tout cela, mon ami, écrit-elle à Bussy, ne m'avance » en rien dans la dévotion, et serait plus capable de » me reculer. Les distinctions d'oraisons vocales, men- » tales, de contemplation, d'union et de quiétude, ne » servent qu'à embrouiller l'esprit. Mais ce n'est point » la science qui inspire la dévotion, c'est uniquement » la grâce de Dieu. »

Avec une pareille rectitude de jugement, madame de Sévigné ne pouvait manquer de partager les doctrines de Port-Royal, de ces illustres philosophes chrétiens, auxquels la persécution donnait encore de nouveaux droits à son affectueuse sympathie. Elle se nourrissait, pour ainsi dire, de leur lecture ; elle les emportait à la campagne, elle les rapportait à la ville. Partout, sous sa plume, vient se placer le plus vif enthousiasme pour Arnaud, pour Nicole, pour Pascal ; Pascal *qu'elle met de moitié dans tout ce qu'il y a de beau !* Admirable et ingénieux éloge qui, dans un seul mot, suffirait presque à donner la mesure de ce génie.

Il est un autre culte, celui de la patrie, auquel elle garde la même ferveur. Chaque victoire de la France, chaque chant de triomphe trouve dans les lettres de madame de Sévigné un écho rapide qui les redit avec fierté. Voyez, dans ses fréquents retours sur la mort de Turenne, comme elle se rend digne interprète des douleurs nationales ; ce n'est point seulement l'homme qu'elle pleure, ce Turenne qu'elle connaissait si bon, si pur ; c'est le héros, l'orgueil et l'appui de la France. Elle voudrait faire passer son émotion patriotique dans l'âme de sa fille ; puis après lui avoir appris le mot sublime du père à son fils, elle s'écrie avec une âme toute romaine : vous m'avez fait grand plaisir d'avoir frissonné de ce qu'a dit Saint-Hilaire !

C'est maintenant aux Rochers que je pourrais, dans un délicieux contraste, chercher d'inépuisables sujets d'éloge. Là, la marquise, habituée à l'atmosphère corruptrice des grandeurs, va se révéler sous un nouvel aspect et se montrer femme, dans toute sa perfection. Bonne mère, elle va, pour conserver la fortune de ses enfants, et surtout celle de son fils, trop disposé à la dissiper en folies, elle va descendre sans efforts, des hauteurs de ses études habituelles, jusqu'aux vulgarités du ménage et des économies. N'est-ce pas plaisir de voir cette brillante dame de Sévigné, au milieu de ses ouvriers qu'elle dirige elle-même, causer familièrement

avec Pilois, son jardinier favori ; donner audience à ses fermiers qui lui apportent de *grandes requêtes avec de petits à comptes dans plusieurs petits sacs où il y a bien trente francs?* N'est-il pas charmant de la voir, d'une main qu'avait pressée Louis XIV, tracer cet éloge de ses talents culinaires? — « Vous croyez mon fils » habile en sauces, et qu'il sait se faire servir? il n'y » entend rien du tout; Larmechin encore moins, le » cuisinier encore moins; et moi que vous méprisez » tant, je suis l'aigle. » En vain la société des Rochers lui fait la guerre sur ce chapitre, elle veut être femme et mère, dans toute la force du terme. — « Quand les » affaires me séparent d'eux, ils sont au désespoir, et » me trouvent ridicule de préférer un compte de fermier » à un conte de La Fontaine. »

Voilà toute l'ambition à laquelle son cœur fut accessible. Au milieu des intrigues de la Régence comme des pompes royales de Versailles, elle pouvait se frayer par la séduction un facile chemin jusqu'aux marches du trône ; elle n'est préoccupée que d'un désir, celui de ne jamais confier à d'autres l'avenir et le bonheur de ses enfants. Elle les établit, et trouva ainsi avoir fait assez pour elle.

Modeste en ses vœux, madame de Sévigné était encore modeste au sein du monde; non par sentiment de cette modestie particulière aux femmes, et qui, mieux qualifiée par le mot décence, sert à exprimer le voile de timidité et de pudeur dont elles entourent leur maintien ; non pas davantage par cette fausse modestie de l'esprit qui n'est souvent que de l'orgueil réfugié sous le manteau d'une feinte humilité. Il est rare que ce genre d'orgueil ne se dédommage point, dans l'intimité, de la contrainte qu'il se sera publiquement imposée. Eh bien, cette femme, objet continuel de tant de louanges, qui devait connaître ce qu'elle valait par l'esprit, conserve dans ses lettres une candeur, une méfiance de ses forces, où il est impossible de méconnaître la modestie dans tout ce qu'elle a de plus sincère. Loin de

prendre un ton tranchant dans les hautes questions philosophiques qui partageaient alors les salons, elle avoue même en souriant qu'il est beaucoup de maximes de La Rochefoucault qu'elle ne peut comprendre.

Après avoir développé tant de solides qualités du cœur, donné tant de preuves de haute raison, après nous avoir ouvert les trésors d'une imagination aussi brillante qu'enjouée, que pourrait craindre madame de Sévigné d'une juste critique? Quelques légères taches, remarquées à la longue sur son portrait, altéreront-elles jamais cet harmonieux ensemble?

Voyez, ont dit quelques austères censeurs, comme elle poursuit de ses méchancetés tous ceux qui n'ont point le bonheur de lui plaire; comme sa médisance s'exerce contre le prochain! — Lourds Aristarques qui traduisent l'esprit à leur barre, comme au tribunal de la pénitence; qui vont s'armer du rigorisme d'un directeur, et frapper de charmants badinages de leur inexorable discipline! — Eh! oui, sans doute, madame de Sévigné est souvent maligne; elle se plaît à raconter une foule de petits ridicules sur bien des personnages de sa société; mais elle ne fait que céder à sa gaieté naturelle, et la malice n'est-elle pas fille de la gaieté? Ecrivant à la hâte, pétillante d'esprit, elle ne prend point soin d'en émonder les saillies; et c'est certainement sans songer à mal qu'elle les laisse, en courant, glisser leurs innocentes épines à travers ses pages fleuries.

Va-t-elle être également par vous convaincue d'orgueil et de vanité, parce qu'avec son cousin Bussy, elle se plaît à remonter l'arbre généalogique de leur maison et s'extasie sur son ancienneté; parce qu'à la cour elle était fière de fixer les regards; qu'elle raconte que le roi est venu lui parler à la représentation d'*Esther*; et qu'un jour où elle avait eu l'honneur de danser avec lui, elle s'écria: *Il faut convenir que nous avons un grand Roy?*

Eh! oui, sans doute, naïve Sévigné, vous aviez,

il faut encore en convenir, un grand roi pour idole ! Un roi qui se nommait Louis XIV. Ah ! si plus tard, le grand Racine, mourant de chagrin, percé au cœur par un coup-d'œil du roi, devait si peu se montrer homme ; vous, Sévigné, vous n'eussiez pas été femme, en ne sentant point en votre cœur s'éveiller, sous un doux regard de Louis, toute la fierté du triomphe !

Cependant, j'ai dit que je serai sincère. Ici se présente une tache que le panégyrique ne peut entièrement effacer ; l'orgueil de la naissance aveugle madame de Sévigné et lui prête un langage d'une inconcevable dureté en présence de désolantes et publiques infortunes. Cette femme, si fidèle à ses amis malheureux, qui avait des larmes à offrir en consolation à tous les affligés de son rang, n'a plus que des phrases d'une sécheresse désolante, quand il s'agit de calamités populaires.

Si le duc de Chaulnes, insulté par la ville de Rennes écrasée de taxes, revient à la tête de troupes nombreuses laver son injure dans le sang du peuple, s'il charge le bourreau de clouer aux gibets les arrêts de sa justice, écrits avec des membres écartelés, madame de Sévigné va raconter à sa fille toutes ces horreurs, du même ton qu'elle lui annonce qu'on émonde ses charmilles des Rochers ! Que quelques années plus tard, Louis XIV, subjugué par l'esprit astucieux d'une femme, ternisse sa gloire par un acte à jamais déplorable, elle va hardiment applaudir à la révocation de l'édit de Nantes, et comme pour les *penderies* de Rennes, elle trouvera d'odieuses plaisanteries pour les dragonnades !

Ne soyons point injustes, cependant ! Que notre réprobation aille s'imprimer tout entière, non sur la gloire de madame de Sévigné, mais sur le front d'un siècle assez infecté de préjugés nobiliaires pour pouvoir les dresser entre elle et l'humanité, et parvenir ainsi à détourner le cours de sa bonté naturelle. Gardons-nous de juger les hommes d'une époque d'après les mœurs et les lumières d'une autre.

Aujourd'hui que toute distinction de droits, de caste

et de naissance a disparu de nos esprits devant le flambeau de la philosophie, nous voyons un frère dans chaque malheureux ; l'unité de la loi nous ramène sans cesse à l'unité de notre origine. Mais du temps de Louis XIV, façonnée à l'orgueil par de longs siècles de priviléges et de suprématie, la noblesse pouvait, sans trop d'efforts, se croire d'une autre espèce que ses vassaux. La hache révolutionnaire, en promenant son sanglant niveau, du front du prolétaire jusqu'aux têtes royales, ne lui avait point encore donné de terribles leçons d'égalité. Les malheureux que faisait pendre et rouer le gouverneur de Rennes n'étaient que des manants, et madame de Sévigné était marquise ! De là son indifférence pour ce qui, dans l'échelle sociale d'alors, était si fort au-dessous de la pitié des grands.

Mais quand la révocation de l'édit de Nantes frappait indistinctement noblesse et roture, madame de Sévigné louait pourtant le roi de cette odieuse injustice. Sans prétendre également ici à une complète justification, elle peut encore trouver des excuses dans une plus exacte appréciation des circonstances. Certes, l'amie sincère des illustres docteurs de Port-Royal, l'esprit supérieur qu'avaient éclairé ces flambeaux de la philosophie chrétienne était loin de partager le fanatisme bigot de Maintenon et de Letellier ; certes, elle ne devait être animée contre les protestants d'aucune haine religieuse celle qui avait dit des juifs, alors bien plus détestés encore : *Je sens de la pitié pour eux ; je prie, comme l'église, que Dieu leur ôte le voile qui les empêche de voir que Jésus-Christ est venu. Cette haine qu'on a pour eux est une chose extraordinaire.* Ce n'est donc point dans le cercle étroit de l'intolérance dogmatique qu'il faut chercher la source des étranges éloges donnés par elle à la révocation : des motifs d'une plus haute portée l'avaient seuls entraînée à y voir une victoire.

Quand les esprits ordinaires n'avaient aperçu qu'une question religieuse dans l'ébranlement imprimé à la France par le schisme de Luther et de Calvin, il en

était qui, meilleurs juges, prévoyaient que les oscillations se communiqueraient bientôt de l'autel au trône; ils tremblaient de voir déjà, dans la Réforme, ce point d'appui que cherchait le levier d'Archimède pour pouvoir soulever le monde. Après avoir discuté la légitimité du Pape, les réformateurs devaient arriver à discuter celle des rois. Or, madame de Sévigné était idolâtre de la royauté, elle devait donc naturellement voir des ennemis politiques dans tout ce qui pouvait ébranler l'objet de son culte.

Aujourd'hui que la foi, exilée des âmes par un autre Dieu, par l'égoïsme, n'y a laissé que la plus profonde indifférence, nous avons peine à comprendre l'intolérance religieuse; la persécution, sous un manteau sacré, verrait s'élever contre elle un anathème universel. Mais changeons de culte et d'autel; qu'à la place du catholicisme vienne s'asseoir la politique, seule religion dont les dogmes aient conservé le triste privilége d'allumer dans les cœurs toute la haineuse ferveur du sectaire. Puis, la main sur la conscience, que chacun déclare si, dans son parti, il n'est pas des hommes de mœurs douces et aimables qui, gardant publiquement le silence, pourraient cependant, comme madame de Sévigné dans l'intimité d'une correspondance, se féliciter d'un coup d'Etat devant, par l'exil, les délivrer de leurs ennemis politiques? Peu sûrs de nous mêmes, usons donc à son égard d'une indulgence qui, pour notre époque si féconde en représailles, tiendra plus de la prudence que de la vertu.

La voilà, telle qu'elle s'est dévoilée aux regards de la postérité, cette femme, heureux assemblage de tant de qualités, partage précieux de son sexe; son cœur ne cessa d'aimer qu'en cessant de battre, consumé par l'amour maternel qui l'avait toujours rempli. Ce fut au château de sa fille que s'éteignit madame de Sévigné, en lui prodiguant ses soins pendant une longue et grave maladie. Sa vie, attachée à l'existence de madame de Grignan, s'enfuyait en même temps que

celle de sa fille ; marchant du même pas vers la tombe, c'était, hélas ! la pauvre mère qui devait la première y descendre !

Telle est la part du cœur chez madame de Sévigné ; celle de l'esprit n'est pas moins brillante. Ce n'est pas assez que le livre de madame de Sévigné soit admiré comme recueil de lettres, devenues un des modèles de la langue : sous quelque aspect que vous envisagiez l'œuvre, vous êtes certain de voir chacune de ses faces réfléchir un nouvel enseignement sous une forme toujours attachante. Elle n'est pas seulement une charmante diseuse de riens, une conteuse presque l'égale de La Fontaine ; elle est encore historien.

Que ce mot n'effraie point la gravité magistrale de l'école philosophique ; qu'elle ne se scandalise point de me voir mettre au rang des historiens une femme qui, avec la légèreté de son sexe, n'a fait que glisser sur la surface des événements, sans prétendre en déduire de logiques et utiles leçons. C'est qu'il est bien difficile aujourd'hui de s'entendre sur les mots, et à plus forte raison sur les choses ! Croit-on, par exemple, que ce soit écrire l'histoire, que d'endosser la livrée d'une idée ou d'un parti ; que de teindre ses pages de haine ou de faveur au souffle des passions du moment ; que de choisir d'avance un masque à appliquer sur la vie de chaque personnage historique, un prisme sous les regards de chaque lecteur ? C'est là l'historiographe aux gages d'un maître, quel qu'il soit ; ce n'est point l'historien.

Ce n'est pas que je veuille, dans toute sa rigueur, donner ce titre à madame de Sévigné. Non ; mais c'est par cela seul qu'elle était bien loin de songer à écrire de l'histoire qu'elle ne s'est point crue obligée de colorer les faits, d'arborer une bannière systématique. Elle voyait se dérouler sous ses regards le siècle de Louis XIV, avec ses splendeurs et ses misères. Puis, sans commentaires, sans passion, elle se faisait, dans ses épanchements avec sa fille et ses amis, le miroir

prompt et fidèle de tous les événements, grands ou petits, qui l'avaient frappée.

Il est pour le peintre de genre un art tout particulier de donner à ses tableaux une portée supérieure ; le choix des sujets, l'esprit d'observation, la finesse des détails peut souvent donner d'une époque une idée plus nette et plus vraie que beaucoup de vastes toiles où l'histoire se farde et marche d'une allure toute théâtrale. Combien, au contraire, d'auréoles ternies sur des fronts illustres par quelque épisode intime de la vie du héros traduit sur la toile par un malicieux pinceau ! Que de beaux caractères, travestis ou calomniés par un historiographe, recouvrant leurs droits à l'estime de la postérité, quand elle vient à retrouver quelque esquisse contemporaine où l'homme de bien efface l'homme public !

Voilà de ces contrastes que l'on rencontre avec tant de charme chez Madame de Sévigné. Son recueil est une galerie pleine de vie et de variété, où une multitude de petits tableaux, pétillants d'esprit et de coloris, tantôt nous initient aux secrets du foyer domestique des grands du jour, tantôt nous les montrent reprenant le talon rouge dans les salons de la cour. Puis, parfois la toile s'agrandit, le coloris prend plus de vigueur ; nous assistons à de mémorables journées, glorieuses ou fatales pour la France. L'amour de la patrie, a, du fond de son cœur, passé sur la palette du peintre, et ses pinceaux s'y sont imprégnés de fierté ou de douleur, selon que la France avait une couronne de plus au front ou quelque héros de moins dans ses rangs.

En parcourant d'un œil avide tant de rapides esquisses, on ne retrouve point, je le répète, l'histoire complète et suivie du règne de Louis ; mais chacune d'elles, comme un souvenir plein de couleur locale, porte encore toute l'empreinte du siècle. N'est-il pas possible alors que pour éclairer quelque point historique, un esprit supérieur coordonne entre elles toutes ces traces éparses ; supplée par déduction aux lacunes

signalées; reconstruise un ensemble rationnel, et sur un fragment authentique rétablisse enfin l'histoire dans toute sa vérité? Ainsi, dans l'ingénieux esprit d'un savant, les simples traces des crampons qui avaient attaché les lettres servirent à recomposer l'inscription posée par l'antiquité sur le front de la maison carrée. Ainsi notre immortel Cuvier, au simple aspect de quelques vertèbres, de quelques ossements antédiluviens, restituait l'image de races perdues.

Veut-on, par exemple, remonter jusqu'à la source de cette longue machination qui devait envelopper Louis XIV lui-même dans le réseau d'un bigotisme qui le mena, presque à son insu, à la révocation de l'édit de Nantes? Madame de Sévigné nous montre par quelles voies secrètes la coterie moliniste infiltrait peu à peu son venin dans tous les entourages du trône. Il fallait se servir de l'esprit galant et chevaleresque du Roi contre lui-même; le choix des dames d'honneur de la Reine ne se portait plus seulement sur de jolies femmes qu'il pût remarquer; les meneurs avaient soin de les prendre parmi les plus exaltées, afin qu'il n'entendît jamais exprimer que les mêmes vœux. Lisez la lettre où elle raconte la disgrâce de Madame de Vibraie; il fallut, pour cette belle œuvre, circonvenir jusqu'à Bourdaloue, détourner un des foudres de la chaire sur une sommité d'antichambre! Bourdaloue fut sollicité de réclamer de Louis XIV la nomination de Madame de Bury à la place de Madame de Vibraie, comme dame d'honneur de la Reine. Il le fit, et pourquoi? c'est que celle-ci était janséniste, et l'autre affiliée à la secte ennemie.

Mais Louis XIV était loin de se douter que le coup d'état monarchique que de fanatiques courtisans lui faisaient préparer de si loin, dût avoir un fatal retentissement jusque sur les marches d'un trône, et contribuer à renverser à la fois et la légitimité et le catholicisme. Nous trouvons dans Sévigné qu'il retira son commandement à un maréchal parce qu'il était protestant. Ce dernier se réfugie chez l'électeur de Bran-

debourg, se lie d'amitié avec les Nassau, appuie chaudement le projet de détrôner Jacques II d'Angleterre, se voit confier le commandement de l'expédition qui donna la couronne au Prince d'Orange, et peu après, nous retrouvons dans Sévigné : *Nous craignons le bonheur et la capacité de M. de Schomberg !* C'était lui ; c'était le Schomberg destitué par Louis XIV !

Que si maintenant, sous le vernis flatteur dont quelques publicistes modernes s'efforcent de couvrir les vieilles institutions françaises, le présent voulait jeter un œil scrutateur sur les traditions du passé, combien de traits de lumière lui fournirait encore Madame de Sévigné pour éclairer son jugement ! A quoi se réduiraient cette prospérité, ces antiques immunités et libertés nationales, si bien garanties par les Etats provinciaux ! Ecoutons la nous raconter la tenue des Etats de Bretagne.

« Je vous ai mandé la fin de nos Etats, et comme » ils ont racheté les Edits par 2,600,000 livres et autant » pour le don gratuit, c'est 5,200,000 livres. Et nous » avons percé la nue du cri de *Vive le Roi !* nous » avons fait des feux de joie et chanté le *Te Deum* » de ce que S. M. a bien voulu prendre cette somme.

» Les Etats ne doivent pas être longs ; il n'y a qu'à » demander ce que veut le Roi ; on ne dit pas un mot, » voilà qui est fait. Pour le gouverneur, il trouve, je ne » sais pas comment, plus de 40,000 écus qui lui re- » viennent.

» Une infinité de présents, de pensions, de répara- » tions de chemins et des villes ; quinze ou vingt » grandes tables ; un jeu continuel, des bals éternels, » des comédies trois fois la semaine, une grande » braverie ; voilà les Etats ! »

E. LABRETONNIÈRE.

(*La fin à la quinzaine.*)

L'APOTHICAIRE DE NEWCASTLE.

CONTE TRADUIT DE COLMAN.

Nous connaissons tous un homme dont l'état est de lutter avec la mort, et qui n'entre en champ-clos qu'avec un air refrogné et armé d'un pilon et d'un mortier.

Quelques-uns (et ce sont ses amis) le comparent à ces gladiateurs, en foire, qui se donnent la main avant de se boxer, et qui se distribuent d'horribles coups, avec une bonté et un amour tout fraternels. Car (disait un patient malade) de même l'apothicaire lutte avec la mort, quoiqu'on assure, qu'ils sont amis l'un et l'autre.

Un membre de cette race d'Esculape demeurait à Newcastle sur la Tyne; aucun ne savait comme lui dorer la pilule, dicter une ordonnance, mêler un gargarisme, saigner, appliquer un vésicatoire, ou arracher une dent, ou cancaner mielleusement près du lit, ou donner un lavement.

Il était célèbre à six milles à la ronde. Bref, sa réputation était sans tache. Toutes les vieilles femmes l'appelaient un bel homme. Il se nommait Bolus.

Benjamin Bolus, quoique étant dans le commerce, dont le génie le domina souvent, lisait, dit-on, les ouvrages d'imagination et cultivait les belles-lettres.

Et pourquoi cela paraîtrait-il si bizarre ? Les hommes qui guérissent la phthisie ne sauraient-ils avoir du goût ? Apollon, quoique dieu de la poésie, est aussi le patron des médecins.

Bolus aimait les vers, et il y prit tant de goût, qu'il résolut d'écrire ses ordonnances en vers.

Il ne laissa passer aucune occasion d'écrire sur ses

étiquettes des inscriptions en petits couplets pétillants, comme les fables de Gay, ou plutôt comme les vers d'Hudibras.

Des vers d'apothicaire? Et où est le mal? C'est tout purement un honnête divertissement, — et non un crime; — qu'importent que les malades avalent une médecine sans raison, si cela peut fournir une petite rime?

Bolus avait un malade, — bien près de la mort — qui demeurait à quelques trois milles de la ville, — peut-être quatre. Il lui envoya, un soir, une médecine appelée en langage pharmaceutique « *cathartical* » (purgative).

Sur l'étiquette il écrivit ces vers, qu'il trouva gentils et suffisamment clairs;

« When taken,
» To be well shaken. »

« Quand cela sera pris, le malade sera bien secoué » ou bien « au moment de le prendre, secouez bien. »

Le lendemain matin, Bolus se lève de bonne heure, monte sur son bidet, qui a la mauvaise habitude de broncher, et se rend à la maison de son malade. Si le cheval bronche, cela est tout naturel; que peut-on attendre, en effet, d'un cheval avec un apothicaire sur le dos?

Bolus arrive et frappe un coup douteux; on ne sait s'il a frappé deux fois ou une seulement. Un domestique l'introduit, d'un air effaré, et la mine allongée comme celle d'un courtisan en disgrâce. John semblait porteur d'une mauvaise nouvelle, et son visage était triste et refrogné, comme si c'était lui et non son maître que l'apothicaire eût médicamenté.

« Comment va le malade? » dit Bolus. John hocha la tête: « Hum! En vérité! Ha! cela est bien singulier! » — « A-t-il pris la médecine? » — John fit un signe affirmatif. — « Bien! Et qu'en résulte-t-il? Parle donc,

» bélître ! » — « Alors, dit John, nous l'avons secoué
» une fois. » — « Vous l'avez secoué une fois ? Com-
» ment ? balbutia Bolus. » — « Nous l'avons secoué
» tour-à-tour. »

» Diable ! secouer un malade ! Chien d'homme ! Votre
» secousse ne fera rien de bon ! » — « Nous l'avons
» secoué deux fois, Monsieur, et non une seule ! » —
« Deux secousses ! Soyez maudit ! cela ne fera que le
» rendre plus malade. » — « C'est pourtant ainsi,
» Monsieur, nous avons essayé même une troisième
» fois. » — « Bien ! et alors ? — Alors, Monsieur, mon
» maître mourut. »

E. H.

IMITATIONS D'HORACE.

I

A PLANCUS.

Laudabunt alii claram Rhodon aut Mytilenen.

Les uns s'en vont chantant Mytilène au ciel bleu,
Ephèse à Diane soumise,
Delphe et son temple saint, Thèbe où naquit un dieu,
Sur ses deux mers Corynthe assise.
Aux murs chers à Pallas un érudit fervent
Voue une œuvre de longue haleine,
Et de l'olive attique orne son front savant ;
En l'honneur de Junon, Mycène
Et les coursiers d'Argos ont leurs poètes ; moi,
Ce qui me charme plus encore
Qu'Argos, Thèbes, ni Sparte où Ménélas fut roi,
C'est l'Albunée au flot sonore,
C'est l'Anio rapide, et le bois de Tibur,
Et ses vergers aux frais ombrages.

Bien souvent le Notus nous ramène un ciel pur,
Las d'enfanter les noirs orages.
Imite le, Plancus, sous l'étendard guerrier,
A Tibur, sous tes bois pleins d'ombre,
Et, sage, dans le vin souviens toi d'égayer
Les durs travaux et l'ennui sombre.

Quand, penché sous le poids du paternel affront,
Teucer cherchait une patrie,
A ses tristes amis, une couronne au front,
Et le front barbouillé de lie,
Il disait : « Nous irons où nous traîne après lui
Un destin moins dur que mon père ;
Rien n'est désespéré, quand Teucer vous conduit.
Phébus m'a promis une terre
Où des remparts nouveaux par nous seront assis.
Cœurs éprouvés, ô fortes âmes,
Aujourd'hui dans le vin noyez donc les soucis ;
Demain nous reprendrons nos rames. »

II

A GLYCÈRE.

Mater sæva cupidinum.

La mère des brûlants désirs,
Le dieu Thébain que tout buveur adore
Et la déesse des plaisirs
Vers les amours me ramènent encore.
Celle dont j'aime la beauté
Passe en éclat le marbre de Carrare.
C'est Glycère, avec sa gaîté
Et ses grands yeux où ma raison s'égare.
Chypre et ses temples sont déserts :
Toute après moi Vénus est acharnée.
Adieu la muse ! adieu les vers !
Aux pieds d'Amour ma lyre est enchaînée.
Dressez un autel verdoyant ;
Donnez, enfants, la verveine et la mousse,
Les parfums et le vin brillant :
Le sang versé rendra Vénus plus douce.

III

A CHLOE.

Vitas hinnuleo me similis, Chloë.

Tu fuis devant mes pas, belle Chloë, pareille
Au jeune faon perdu, seul, par les bois déserts,
Tout inquiet, courant, dressant l'oreille
Au plus léger bruit dans les airs;

La brise qui frémit sur les feuilles mouvantes,
La chûte d'un fruit mûr dans les buissons de houx
Frappent son cœur d'horribles épouvantes,
Et lui font trembler les genoux.

Crois-tu donc que je sois un tigre sanguinaire,
Un lion affamé de tes membres brisés?
Va, plus de peur; marche enfin sans ta mère,
Vierge mûre pour les baisers.

IV

AUX FAUNES.

Faune, Nympharum fugientum amator.

A mes brebis épargnez vos malices;
Dans mon enclos passez inoffensifs,
De la Dryade aux vagabonds caprices,
Faunes, amants lascifs!

Sur votre autel, chaque année, en offrande,
Un chevreau tombe, et l'on y voit fumer
L'encens, les vins chers à Vénus la grande,
Les vins qui font aimer.

L'étable court dans la plaine féconde,
Lorsque Décembre a ramené vos jeux,
Et par les prés le fermier vagabonde,
Oisif, avec ses bœufs.

Mes bois pour vous effeuillent leur couronne ;
L'agneau sans peur voit les loups approcher ;
Le colon danse et sous ses pieds résonne
Le sol dur à bêcher.

V

A SEPTIME.

Ille terrarum mibi præter omnes
Angulus ridet.

Ami, qui me suivrais, si je partais encore,
Jusque chez le Cantabre inhabile à plier,
Jusqu'au golfe terrible où gronde le flot maure
Sur un bord inhospitalier,

Puisse de mes vieux jours Tibur être l'asile!
Puissent, loin des combats, sous leurs bosquets déserts,
Les murs du colon grec garder un port tranquille
Au voyageur lassé des mers!

Mais, si le sort me ferme un séjour que j'envie,
De leur double toison tes béliers revêtus
Au bord du Galeso verront finir ma vie,
Où jadis règna Phalantus.

Ce coin vert me sourit plus qu'aucun lieu du monde :
Son miel a des parfums sur l'Hymette inconnus,
Et du noir Venafro la terre est moins féconde
En oliviers aux fruits charnus ;

Le ciel d'un long printemps y fait suivre l'automne ;
Bacchus est amoureux de ce climat si doux,
Et les sommets d'Aulon portent une couronne
Dont Falerne serait jaloux.

C'est là qu'auprès de toi tout m'invite à descendre
La route de mes jours parcourue à demi ;
C'est là que de tes pleurs tu baigneras la cendre
Du poète, ton vieil ami!

PAUL GAUDIN.

CAUSERIE.

Nous y voilà enfin ! C'est lui , le désiré , c'est lui , le Renouveau , qu'ont chanté les poètes de tous les pays et de tous les temps ! Le ciel a beau faire ; la lune rousse peut rouler ses gros yeux ; qu'il vente ou qu'il pleuve ; nous n'en avons pas moins la douce chaleur printanière. L'heure a sonné : l'hiver s'en va ; permis au vieux cacochyme de pousser quelques soupirs , de verser quelques larmes à l'instant suprême des adieux.

Il y aurait toute une étude à faire, qui, je crois , ne serait pas des moins intéressantes , sur les transformations successives , aux divers âges du monde , de cet éternel thème poétique : le Printemps. On citerait d'abord l'admirable printemps du cantique de Salomon , qui semble contenir en germe tous ceux qui l'ont suivi , même les modernes avec leurs enivrements panthéïstes.

On montrerait ensuite les premiers poètes grecs peu portés à la contemplation , et donnant peu de place dans leurs œuvres à ce que nous appelons proprement la Nature. (*) Il faut une civilisation déjà raffinée pour que l'homme en vienne à peindre ce qu'il voit autour de lui, sans autre but que de peindre. Chanter les exploits des héros, faire des récits de Gestes, rhythmer des Théogonies et des cantiques, — épopée , lyrisme , — tels sont et tels doivent être les débuts de toute poésie. Plus tard, l'oisiveté s'en mêlant, l'activité des premiers jours ralentie, on regarde en soi et autour de soi : de là, les poèmes intimes comme ceux d'Anacréon ou d'Horace ; de là , les pastorales et les paysages. Théocrite, Bion, Moschus vivent sous les Ptolémées ; la campagne latine reste ignorée jusqu'à Virgile ; Jean-Jacques peut

(*) Je ne prétends pas dire qu'Homère , par exemple , ne soit un admirable peintre des choses champêtres ; mais la nature n'est chez lui qu'un cadre ; le vrai tableau, c'est l'homme. Hésiode , dans Les Travaux et les Jours , a , il est vrai , deux ou trois descriptions rustiques ; mais elles y sont , en quelque sorte , inconscientes , involontaires , forcément liées aux préceptes de l'agriculteur-poète.

passer pour l'introducteur de la nature dans notre littérature française.

Réunissez dans le plus riche appartement un certain nombre d'hommes parlant la même langue. Dès la première heure ils se diront leurs origines, leur habitation, leur genre de vie, leurs actions passées ou présentes. Quand chacun aura suffisamment parlé de soi-même et des autres, alors seulement, l'entretien venant à languir, leurs regards se porteront vers les richesses qui les entourent, et ils songeront à les admirer en détail.

C'est en un siècle essentiellement raffiné qu'a été écrit le célèbre Printemps grec que je demande la permission de vous traduire, — à quoi je me bornerai, du reste, n'ayant pas la prétention d'entreprendre l'étude difficile dont je parlais tout à l'heure. C'est assez pour moi de l'avoir indiquée à de plus hardis.

« Le venteux hiver ayant fui du ciel, — la saison empourprée du » printemps fleuri est venue. — La terre sombre s'est couronnée » d'herbe verte, — et les plantes rajeunies ont étalé leurs chevelures » de feuillage. — Buvant la tendre pluie de l'Aurore féconde, — » les prés sourient, car la rose s'entr'ouvre. — Et aussi le bouvier » s'égaie, jouant de la flûte sur les montagnes, — et le chevrier se » réjouit des nombreux chevreaux de ses chèvres. — Déjà les » matelots naviguent sur les vagues profondes, — gonflant leur » voile au souffle heureux de Zéphyr ; — déjà les buveurs célèbrent » Dyonise, père des raisins, — la tête ceinte de grappes de lierre » en fleurs. — Voici qu'aux abeilles, filles des taureaux, la belle » besogne industrieuse — rend l'activité; posées le long de la ruche, » elles façonnent — les blancs rayons fraîchement distillés de la cire » aux mille trous. — Partout chante la race des oiseaux harmo- » nieux : — les alcyons sur la vague, les hirondelles à l'entour des » toits, — le cygne aux bords du fleuve, et sous le bois le rossignol. » — Puisque les plantes chevelues s'égayent et que la terre rajeunit, » — puisque le bouvier joue de la flûte et que les troupeaux aux » belles toisons sont charmés, — puisque les matelots naviguent et » que Dyonise forme le chœur de sa danse, — et que la troupe ailée » gazouille, et que les abeilles sont près d'enfanter, — comment le » poète ne dirait-il pas un mélodieux poème au printemps ? »

Ainsi chantait, il y a près de deux siècles, un gracieux poète, Méléagre, l'un des meilleurs entre les moindres de la Grèce. J'ai

voulu traduire ici sa pièce pour célébrer à ma manière le retour de la saison fleurie ; et maintenant que j'ai payé mon tribut d'hommages au dieu Printemps, occupons-nous, si vous le voulez bien, des hôtes plus ou moins séduisants que ce dieu nous amène. Un mot des artistes de la troupe lyrique.

Tous nos journaux Rochelais se sont évertués à formuler leur appréciation sur chaque sujet en particulier. Pour être plus bref et non moins vrai, bornons-nous à dire que, M. Guillot et sa femme mis hors de cause, la troupe entière est d'une faiblesse indiscutable. Le public, amorcé par le souvenir des trois ou quatre dernières saisons, a couru, dès le début de cette campagne, s'inscrire en masse sur la liste d'abonnement. Mais vienne le second mois : la direction saura ce que c'est qu'un désert. Grâce à des sifflets courageux, grâce à un assez bon nombre de signatures au bas d'une pétition à l'autorité municipale, M. Viard, premier ténor, et Mme Alrit, première chanteuse légère, ont du s'entendre remercier par le directeur. Ce résultat, heureux par lui-même, semble pourtant insuffisant de tout point. Si j'avais le triste honneur d'être en possession du privilège — lisez permission — de la scène rochelaise, je prierais d'abord Mme Pons-Jolly, dugazon, de vouloir bien *céder à la même force majeure* que M. Viard et Mme Alrit. Tout en louant la belle voix de mon baryton, M. Wilhelm, je lui conseillerais, de chanter juste et en mesure, de respecter la musique des maîtres et de n'y plus substituer la sienne. J'engagerais mon deuxième ténor à ne plus jouer la *Fille du régiment* et je lui retrancherais, au tableau de ma troupe, le titre de *premier ténor au besoin*. Je dirais à Madame Viard, forte première chanteuse, qu'elle est charmante, ce qu'elle sait bien sans doute, et mes compliments au point de vue plastique feraient passer mes critiques au point de vue musical. J'exhorterais enfin mes dames des chœurs à rafraîchir leur garde-robe, et j'adjoindrais au moins un caporal à mes quatre hommes. Vit-on jamais pareille misère ? Oui ! quatre écossais pour chanter : « *Sonnez, cors et musettes !* » Quatre castillans pour chanter : « *qu'il reste seul* (une, deusse, troisse) *avec son déshonneur !* » Rendons leur justice : ils s'égosillent, les pauvres diables, et hurlent en conscience. César, l'un des quatre, les mène bravement. Mais que peut César avec trois hommes? Son aïeul avait une armée quand il vint chez nos ancêtres, les Gaulois.

Voilà comment j'agirais si j'étais directeur du Théâtre de la Rochelle ; car de quoi j'aurais peur surtout, ce serait de voir un beau

jour mes loges vides. Aussi me défierais-je des conseils de partisans trop chauds qui, confondant avec quelques exaltés la majorité calme mais ferme du public, parlent à tout propos d'opposition de parti pris, et de gens qui jugent sans entendre. Qui jugent sans entendre ! En est-il ? Je l'ignore ; mais s'il en est, vraiment je les trouve trop heureux de n'entendre pas.

Pour ce qui est des manifestations, *manibus et gulâ*, dont une partie de la salle a cru devoir régaler l'autre, vous comprendrez, je suppose, que je n'en veuille rien dire ici. — Ce n'est nullement question d'art et ces ridicules violences ne sont pas du ressort de la critique : la police seule aurait quelque chose à y voir.

JULIUS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 MAI 1865.

DESCARTES MORALISTE.

Bibliothèque universelle des familles, publiée par Napoléon-Chaix.
Œuvres de Descartes, 2 vol. in-8°. Prix 5 fr.

CHARENTE
Archives
MARITIME

Parmi les reproches qu'on a adressés à notre siècle, — et Dieu sait que s'il n'est pas meilleur ce n'est pas faute d'avoir été morigéné, — on compte celui du mauvais choix de ses lectures. On ne lit plus, dit-on, les grands écrivains du XVIIe siècle. Je ne sais si on les lit, mais il faut bien croire qu'on les achète, à moins que les libraires ne les fassent réimprimer pour leur plaisir particulier. Ils nous ont donné bien des collections, collection Lefèvre, collection Didot, collection Charpentier, collection Hachette, etc. Voici la collection Napoléon-Chaix, ou Bibliothèque universelle des familles, qui doit contenir cinq cents volumes in-8°, et dans cette collection voici une édition des œuvres de Descartes, qui est au moins la sixième publiée depuis quarante ans. Or, si Descartes est un des plus grands, il n'est certainement pas un des plus amusants de nos classiques.

Comptons. En 1824, édition complète des œuvres de Descartes, en onze volumes in-8°, donnée par M. Cousin. Ce fut, à cause du nom célèbre de l'éditeur, un grand service rendu au cartésianisme, et M. Cousin lui en a rendu bien d'autres. Mais, pour cela même, on a trop

vanté cette édition, où il n'y a pas une pièce inédite, quoiqu'on sût dès-lors qu'il y en a dans la bibliothèque de l'Institut et ailleurs; où manquent même deux ou trois lettres déjà données, en 1811, par l'abbé Emmery, dans ses Pensées de Descartes sur la religion et la morale; où il n'y a ni introduction, ni notes, ni tables.

En 1835, œuvres philosophiques de Descartes, en 4 vol. in-8°, données par M. Ad. Garnier, avec des notes, cette fois, des sommaires, et surtout une excellente introduction, où les renvois au texte forment une table et une très-bonne table raisonnée.

En 1838, dans le Panthéon littéraire, œuvres philosophiques de Descartes, 1 vol. grand in-8°, avec un morceau de M. Amédée Prévost sur *René Descartes. Sa vie et ses ouvrages.* M. A. Prévost que nous avons connu ici, en 1836, professeur de philosophie à notre collége, était un homme de beaucoup de mérite, mais bien imbu de la philosophie qui régnait alors en Allemagne pour être un juge impartial de Descartes.

En 1841, œuvres morales et philosophiques de Descartes, 1 vol. in-8°, ou in-12 ou in-18. C'est un choix fait dans l'édition précédente, avec la notice de M. Prévost.

En 1842, œuvres de Descartes, avec une introduction de M. Jules Simon, 1 vol. in-18. Collection Charpentier. Plusieurs fois réimprimées.

Ajoutez, si vous voulez, deux éditions particulières des Méditations, dont une contient une notice de M. Michelot; une vingtaine d'éditions du discours sur la méthode, à l'usage des colléges; deux volumes d'œuvres inédites, publiés en 1859 et en 1860, par M. Foucher de Careil. Ajoutez encore ce que j'oublie et ce que je ne connais pas.

La nouvelle édition, celle de M. Napoléon-Chaix, forme deux volumes in-8°, ensemble de 940 pages, bien pleins, pas trop compacts. Elle s'ouvre aussi par une notice sur Descartes, dont l'auteur ne se nomme pas, écrite avec une facilité élégante, mais qui n'a sans

doute pas la prétention d'être un travail bien original. Elle contient moins de matières que les trois premières, plus que les deux dernières que j'ai nommées. Elle se distingue de toutes par le choix et l'agencement de ces matériaux.

Le premier volume contient le Discours de la méthode, les Méditations, des notes et éclaircissements sur les méditations.

En publiant ses méditations, Descartes avait fait imprimer et on conserve habituellement à la suite les objections qu'il avait recueillies de toutes parts et les réponses qu'il y avait faites. Il était imposible de présenter plus loyalement la discussion à ses juges. Mais plusieurs de ces objections sont abandonnées aujourd'hui, beaucoup d'autres en ont pris la place, et celles qui sont encore debout ont presque toutes été renouvelées, au moins par la forme. En outre, il paraît singulier, quand on ne donne qu'un choix de Descartes, de réserver à ses adversaires une part notable d'un terrain si réduit. D'un autre côté, en négligeant les réponses aux objections, on néglige beaucoup de pages où la pensée de Descartes est déterminée mieux que partout ailleurs. Ce sont ces pages que le nouvel éditeur a soigneusement recherchées et recueillies, et qu'il a données non plus comme réponses aux objections qu'il supprime, mais comme éclaircissement au texte des deux ouvrages qu'il conserve. Comme dès-lors il n'y a plus de raisons pour garder cet ordre : premières objections, secondes objections, etc., il a rapproché les passages relatifs au même sujet, et classé les éclaircissements dans l'ordre même des méditations, en laissant pour la fin ceux qui sont communes à toutes. Puis, trouvant dans les lettres des passages analogues à ceux-là, il les en a tirés et les a placés à la suite, dans 40 pages parmi lesquelles on trouve une réponse à un anonyme qui avait pris le nom d'*Hyperaspistès*, et dont la lettre eût bien mérité celui de huitièmes objections. Ainsi on a réuni tout ou à bien peu près tout ce que Descartes a

écrit lui-même sur le sujet de ses méditations, sans qu'il s'y glisse une ligne qui ne lui appartienne pas. Il y avait sans doute quelque risque à cette nouvelle distribution ; il y en a toujours à ôter une page de la place où l'a mise un grand écrivain, un philosophe surtout; mais, indépendamment du terrain gagné, elle a peut-être quelques avantages. Ainsi rapprochées, ces pages s'éclairent mutuellement. Je n'en prendrai qu'un exemple.

Il n'y a pas de reproche qu'on ait plus prodigué à Descartes que celui d'avoir voulu et de n'avoir pas pu déduire toutes nos connaissances de cette seule proposition évidente : *Je pense, donc je suis*, et *je suis une chose qui pense*. Or, il semble que Descartes n'a jamais eu cette prétention. Dès la Méthode, il disait : « Ayant » remarqué qu'il n'y a rien du tout en ceci : *Je pense*, » *donc je suis*, qui m'assure que je dis la vérité, sinon » que je vois très clairement que pour penser il faut » être, je jugeai que je pouvais prendre pour règle gé- » nérale que les choses que nous concevons fort clai- » rement et fort distinctement sont toutes vraies, mais » qu'il y a seulement quelque difficulté à bien remarquer » quelles sont celles que nous concevons directement. » N'est-il pas clair qu'il se flatte d'avoir trouvé dans son célèbre axiôme non pas la seule vérité évidente, mais le critérium des vérités évidentes ? Et il y revient dans la troisième méditation : « Je suis assuré que je suis une » chose qui pense ; mais ne sais-je donc pas aussi ce » qui est requis pour me rendre certain de quelque » chose ?..... » De bons juges ont pourtant encore demandé ce que Descartes entend donc pas la lumière naturelle : peut-être n'avaient-ils pas remarqué ce passage des lettres, qu'ils trouveront comme dernière note de ce volume : « Il examine ce que c'est que la vérité : » et pour moi je n'en ai jamais douté, me semblant que » c'est une notion si transcendentalement claire qu'il » est impossible de l'ignorer. En effet, on a bien des » moyens pour examiner une balance avant que de s'en » servir ; on n'en aurait point pour apprendre ce que

» c'est que la vérité, si l'on ne la connaissait de nature: » car quelle raison aurions-nous de consentir à ce qui » nous l'apprendrait si nous ne savions qu'il fût vrai, » c'est-à-dire si nous ne connaissions la vérité..... L'au- » teur prend pour règle de ses vérités le consentement » universel. Pour moi, je n'ai pour règle des miennes » que la *lumière naturelle*, ce qui convient bien en » quelque chose; car tous les hommes ayant une même » lumière naturelle, ils semblent devoir tous avoir les » mêmes notions. Mais il est très différent, en ce qu'il » n'y a presque personne qui se serve bien de cette » lumière. D'où vient que plusieurs peuvent consentir » à une même erreur, et il y a quantité de choses qui » peuvent être connues par la lumière naturelle aux- » quelles jamais personne n'a encore fait de réflexion. »

C'est là pour moi, je l'avoue, la justesse et la clarté même; mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici, je ne voulais que donner un exemple du parti qu'on peut tirer de ce genre de notes. C'est une autre vue qui m'a fait prendre la plume.

Le second volume contient les chapitres des *Principes de la Philosophie* qui concernent la logique et la métaphysique, à l'exclusion de ceux qui exposent la conception cartérienne du système du monde; le Traité des passions; XXXVI Lettres et des fragments de lettres sur la conduite de la vie, et deux parties de la lettre à M. Gisbert Voet. Les autres lettres s'adressent à des amis, celle-ci à un ennemi. Voet et Schookius, son prête-nom, avaient accusé Descartes d'enseigner sournoisement l'athéisme; ils le comparaient à Vanini et demandaient très-clairement qu'on lui fît subir le même sort; or, il n'y avait alors que vingt-quatre ans que Vanini avait été brûlé. Beaumarchais n'avait pas d'aussi bonnes raisons de promettre aux Basiles des volées de bois vert. On a cependant accusé Descartes de n'avoir pas exprimé assez poliment son mépris pour messieurs ses assassins. Il l'a fait du moins avec beaucoup d'esprit et de verve. Pascal et Beaumarchais n'ont pas mieux

connu l'art d'attaquer en se défendant. Toutefois, ce pamphlet écrit au fur et à mesure que paraissait celui de Voet, sur la lecture des épreuves, traîne parfois, se répète, s'allonge. En outre il n'a pu être écrit qu'en latin, langue amie, au XVIIe siècle, des rudesses d'expression et des superlatifs de tout genre : évidemment il paraîtrait bien long à des lecteurs désintéressés de ces querelles. Il importait pourtant de montrer le polémiste sur la défensive. On pouvait réduire ce pamphlet aux quatre premières et à la neuvième partie. On a fait plus ici, on n'a donné que la 4me et la 9me. Il avait été traduit pour l'édition de M. Cousin, et n'avait pas besoin de l'être de nouveau ; mais cette traduction est une propriété particulière ; il fallait la refaire, au risque de faire plus mal, ou renoncer à faire entrer dans une édition à bon marché ces pages qui montrent Descartes sous un point de vue particulier. C'est là l'excuse du nouveau traducteur.

Ce sont ces lettres, les 200 dernières pages du livre, qui feront le sujet de cet article. Éparses dans la correspondance qui forme la moitié des œuvres de Descartes, (cinq volumes de l'édition de M. Cousin), elles ont été réunies ici non pas comme les meilleures, mais pour l'unité du sujet qu'elles traitent. Toutes, qu'elles renferment des théories ou des conseils, qu'elles encouragent ou qu'elles cherchent à consoler, ont pour but la pratique, la conduite de la vie. Or, la conduite de la vie qu'est-ce autre chose que la morale?

On n'a guère coutume de placer parmi les moralistes ni Descartes, ni même ses grands disciples. Il serait étrange pourtant qu'une doctrine qui a tellement pénétré la société de son temps n'eût pas modifié sa vie et n'eût été pour rien dans la marche de la civilisation. Il faudrait pour cela que la philosophie fût un objet de luxe, une arme de tournoi et non pas l'équipement, l'armure de tous les jours. Je suis très persuadé, pour moi, qu'il n'en est pas ainsi, que la direction habituelle des pensées de l'homme entraîne celle de ses actions et que

modifier l'idéal c'est modifier le but à atteindre; je pense même que cette action des doctrines dominantes d'une époque ne se fait pas sentir seulement de ceux qui s'y abandonnent, mais même de ceux qui y résistent et les combattent, à peu près comme un navire à voiles en marchant contre le vent n'avance pourtant qu'à son aide. Aussi ai-je déjà osé présenter aux lecteurs rochelais Descartes comme un excellent guide dans la vie. Dans une fiction bien timide, mais une fiction pourtant, je l'ai montré consulté sur les difficultés de la pratique et les résolvant par de sages conseils. Reprenant aujourd'hui ces lettres qui m'avaient fourni ses réponses, en les rapprochant des parties de ses livres qui traitent de la morale, la troisième partie du discours de la méthode, la préface des Principes et quelques chapitres du traité des Passions, je veux essayer de montrer plus directement qu'elles fournissent des solutions à presque toutes les questions qui composent un traité de morale. (1)

On définit ordinairement la morale la science des devoirs. Cette définition contient une pétition de principe, puisque l'existence de quelque chose d'obligatoire pour l'homme est précisément un des points que doit établir la science. Il n'en est pas moins vrai que ces deux idées sont intimement associées et que quiconque ouvre un livre de morale est d'avance parfaitement convaincu qu'on va lui parler de ses devoirs. Cette observation banale, que chacun peut répéter sur les autres hommes comme sur lui-même, est pourtant l'indice d'une vérité importante; c'est que la morale n'est pas fille d'un système philosophique, quelque ancien et quelque grand qu'il soit; qu'elle leur est antérieure et supérieure à tous; que, quant à son existence, elle en est indépendante. Pour le contester, il faudrait ne s'attribuer aucun droit, ne se plaindre d'aucune injustice.

(1) Cet article n'a d'autre but que d'engager à lire ces livres et n'en sera qu'un centon; mais pour indiquer la source de chaque ligne, il eût fallu deux cents renvois; j'en fais grâce aux lecteurs et me borne à mettre entre guillemets ou en italique quelques citations textuelles.

Puisque les doctrines ne fondent pas la morale, reste qu'elles l'expliquent ; en fait, nulle philosophie ne nie que la notion obligatoire se trouve chez l'homme tel qu'elle le rencontre ; mais, comme les questions d'origine échappent au critérium de l'expérience, c'est sur l'origine de la notion de devoir que se divisent profondément les écoles. Ce n'est pas ici le moment de les passer en revue ; il suffit d'énumérer les principes divers que l'on a voulu successivement donner pour base à la morale et pour mobile unique à nos actions : l'intérêt bien entendu, l'empire du sentiment, la conception du bien en soi par la raison.

De cet accord sur l'existence, de ce désaccord sur l'explication du principe obligatoire, il résulte que, là où il n'y a pas d'étude approfondie de ses fondements et de sa nature, il n'y pas de système de philosophie morale. Mais la solution donnée à cet égard suffit-elle pour déterminer la direction d'une école et, par conséquent, pour mesurer son influence et son efficacité quant à la pratique ? L'expérience semble indiquer que ces conséquences sont au moins singulièrement modifiées par les circonstances et les habitudes d'esprit au milieu desquelles elles se développent. Il n'y a pas de doctrine qui n'ait couvert des vices ou des excès, il n'y en a pas qui n'ait inspiré des vertus.

Cet apparent démenti donné par les faits à la supériorité pratique des systèmes rationalistes n'est pas inexplicable. Lorsqu'on argumente contre les doctrines qui fondent la morale sur l'intérêt et sur le sentiment, on les limite, on les enferme dans la rigoureuse définition du mobile qu'elles mettent en avant. Mais dans la réalité, dans la vie du système, les mots ne sont pas pris dans une acception aussi étroite. L'intérêt n'est pas si égoïste qu'il n'embrasse les instincts, les sentiments, les affections ; le sentiment pas si aveugle qu'il exclue tout calcul et tout prévision, pas si variable qu'il ne repose sur quelque chose de fixe et de constant. Ces systèmes trouvent aussi, non pas sans faire violence à leur portée

naturelle et sans dépasser leurs prémisses, non pas sans subtilité logique et même sans paralogisme, mais le plus souvent avec une entière bonne foi, moyen de ressaisir indirectement ce principe de l'obligation que contemple d'une vue si nette la doctrine plus élevée du bien en soi. Soit au nom du sentiment moral, soit au nom du repos de l'âme, ils réintègrent dans ses droits la conscience.

Il ne suit pas de là, sans doute, que ces solutions, si opposées au point de vue de la vérité absolue, deviennent indifférentes à celui de l'application; la logique ne perd ainsi jamais ses droits. On combat mal l'intérêt et la passion par eux-mêmes, et dans ces crises violentes qui mettent la moralité humaine en danger de périr, qui ne laissent plus à l'agent le temps et le sangfroid nécessaires pour discuter ses actions, il importe plus qu'on ne peut dire de retrouver l'empire d'un motif pris entièrement hors de nous, qui ne peut varier avec nos dispositions et qu'une persuasion habituelle, d'accord avec la raison, nous fait regarder comme d'une nature supérieure. Mais il n'en reste pas moins vrai que le problême que nous venons de poser n'est ni seul ni décisif.

La notion de loi obligatoire plus ou moins bien expliquée, mais enfin admise et expliquée, il reste à en diriger l'application, à en déduire des préceptes pratiques. Elle n'est qu'un principe bien susceptible d'être fécondé sans doute, mais pourtant stérile à lui seul. Pour qu'une philosophie imprime un mouvement à l'homme, il faut qu'elle ait découvert, analysé ses tendances. Or ces tendances se résument dans un fait qui n'est pas moins indépendant d'elle que la notion obligatoire, et qui ne s'impose pas à elle d'une manière moins inévitable, le désir du bonheur. Ici le rôle des doctrines est le même que pour la morale : ici encore elles ne fondent rien, elles expliquent. Aussi trouverons nous même unanimité à le reconnaître, même uniformité dans la manière d'en saisir le caractère essentiel,

même divergence dans les efforts pour en déterminer non plus le principe, mais la fin.

J'écarte ici, comme je l'ai fait pour la notion du devoir, la revue des différents systêmes ; je crois seulement devoir faire remarquer que les doctrines chrétiennes ne font pas moindre que les autres la part de l'idée de bonheur. Deux témoignages imposants suffiront pour l'indiquer. Après avoir fait remarquer que le désir reproché par un mime à tous ses auditeurs de vouloir acheter à bon marché et vendre cher (vieux reproche, comme l'on voit) ne se trouve pas nécessairement dans tous les hommes, « si, dit Saint-Augustin ; s'il eût dit : vous voulez tous être heureux, aucun de vous ne veut être misérable, il eût dit une chose que personne ne pourrait méconnaître au fond de sa volonté. » Saint-Thomas de son côté rappelle et approuve cette opinion de Saint-Augustin ; il la confirme en vingt endroits : « Tout agent tend vers ce qui » lui est bon. — L'homme veut et ne peut pas ne pas » vouloir son bonheur. — Les actes de vertu sont » louables en cela même qu'ils tendent au bonheur. »

Ainsi il y a deux questions qu'il est impossible de confondre, qu'il importe également de ne pas négliger, et que toute philosophie morale est tenue de résoudre : quelle est la vraie notion du devoir et le principe de la morale ? quelle est la vraie notion du bonheur et le but raisonnable de nos aspirations ? Comment Descartes y répond-il ?

« La béatitude n'est pas le souverain bien, mais elle » le suppose, et elle est le contentement ou la satis- » faction d'esprit qui vient de ce qu'on le possède : » ..... car le souverain bien est sans doute la chose » que nous devons nous proposer pour but en toutes » nos actions ; et le contentement d'esprit qui en » revient, étant l'attrait qui fait que nous le recher- » chons, est aussi à bon droit nommé notre fin..... » Encore que la connaissance de notre devoir nous » pourrait obliger à faire de bonnes actions, cela ne

» nous ferait toutefois jouir d'aucune béatitude, s'il ne » nous en revenait aucun plaisir..... Comme lorsqu'il y » a quelque part un prix pour tirer au blanc, on fait » avoir envie d'y tirer à ceux à qui on montre ce prix, » et qu'ils ne le peuvent gagner pour cela s'ils ne » voient le blanc, et que ceux qui voient le blanc ne » sont pas pour cela induits à tirer s'ils ne savent qu'il » y ait un prix à gagner ; ainsi la vertu, qui est le » blanc, ne se fait pas désirer lorsqu'on la voit toute » seule, et le contentement, qui est le prix, ne peut- » être acquis, si ce n'est qu'on la suive. C'est pourquoi » je crois pouvoir ici conclure que la béatitude ne » consiste qu'au contentement de l'esprit..... mais que » pour avoir un contentement qui soit solide, il est » besoin de suivre la vertu, c'est-à-dire d'avoir une » volonté ferme et constante d'exécuter tout ce que » nous jugerons être le meilleur, et d'employer toute » la force de notre entendement à en bien juger.

» Pratiquez ces maximes qui enseignent que la féli- » cité d'un chacun dépend de lui-même, et qu'il faut » tellement se tenir hors de l'empire de la fortune que, » bien qu'on ne perde pas les occasions de retenir les » avantages qu'elle peut donner, on ne pense pas » toutefois être malheureux lorsqu'elle les refuse ; et » pour ce qu'en toutes les affaires du monde il y a » quantités de raisons pour et contre, qu'on s'arrête » principalement à considérer celles qui servent à faire » qu'on approuve les choses qu'on voit arriver. »

Descartes ne montre-t-il pas là d'une manière précise et nette et la profonde différence et l'intime connexion du devoir et du bonheur ? Ne montre-t-il pas la voie par laquelle à son avis on peut arriver à être heureux? Et n'est-ce pas là tout le programme d'un moraliste?

Descartes n'a jamais écrit de traité spécial sur la morale, et dans les ouvrages qu'il a publiés à peine trouve-t-on sur cette matière quelques aperçus ou, comme on disait alors, quelques ouvertures. Il a fallu que deux circonstances fortuites vinssent l'engager

à développer ses vues dans des lettres qu'il croyait destinées à peu de lecteurs et qui n'ont été publiées qu'après sa mort par la pieuse et patiente admiration de Clerselier. C'est à deux femmes, à deux princesses que furent adressés ces admirables écrits. Descartes avait indiqué comme sujet de lecture à la princesse palatine Elisabeth, qui, dit-on, aima assez la philosophie pour sacrifier au plaisir de la cultiver les splendeurs d'un hyménée royal, le traité de Sénèque *de vita beata*. Les observations de l'intelligente élève appelèrent celles du philosophe; ses objections en amenèrent le développement. Plus tard une reine, qui devait elle aussi renoncer à un trône, Christine de Suède, après une discussion sur le souverain bien qui ne lui parut pas suffisamment féconde, en appela à l'opinion de Descartes, et quelques lettres adressées à cette souveraine ou à Chanut reproduisirent et appuyèrent les opinions émises pour la princesse Elisabeth. Enfin d'autres lettres servent encore à éclaircir et à compléter sa pensée.

Comme la recherche de la vérité fut non seulement l'étude, mais la préoccupation constante de Descartes, comme il lui demandait bien moins des connaissances spéciales que cette sagesse universelle qui fait le bon esprit et qui pénètre toute la vie, comme il ne s'attache qu'à des correspondants dignes de lui, on le retrouve tout entier dans ses moindres pages; d'un autre côté, quelque divers que soient ses titres, nul esprit ne fut jamais doué d'une plus forte unité: on aurait donc tort de craindre que les circonstances particulières qui ont fait naître ses écrits moraux aient modifié en eux autre chose que la forme.

On a émis, il est vrai, des doutes sur sa sincérité. — Je n'ai pas à défendre son caractère, que je crois, dans les limites de la faillibilité humaine, au niveau de son génie; mais, à ne considérer que ses écrits, je ne vois rien qui motive ces doutes.

Descartes craignait par-dessus tout d'offenser l'église

et désirait même vivement éviter toute polémique avec les grands corps qui lui appartenaient. Nous avons de lui à cet égard les aveux les plus explicites : son langage est le même, dans ses lettres intimes à ses amis, laïques ou ecclésiastiques, et dans ses écrits publics. En terminant ses Principes, il les soumet à la raison des lecteurs et à l'autorité de l'église. Rien absolument n'autorise à douter que ces protestations fussent sincères, et il est juste d'ajouter que l'homme qui respectait jusqu'aux inquisiteurs de Rome écrivait en Hollande, tout à fait à l'abri de leur redoutable juridiction.

Ce n'était pas la seule puissance que ménageât Descartes ; plus porté à l'étude qu'à l'action, il était plus préoccupé de l'ordre que de la liberté politique, et inclinait à être trop indulgent pour le pouvoir qui assure le repos. Selon lui « le trop de retenue de ceux » qui ont un juste pouvoir et le trop d'audace de ceux » qui le veulent usurper est toujours ce qui trouble et » ce qui ruine les républiques. »

Mais cette soumission n'allait pas jusqu'à l'abnégation hypocrite ou sincère de sa raison ; il ne s'interdit pas toujours les réticences, il s'interdit toujours le mensonge. Il le déclare insupportable ; il en repousse avec indignation le soupçon. Peut-être n'avons-nous pas toutes ses opinions, mais nous n'avons que ses opinions. Sans doute même il ne les supprime avec tant de facilité sur certains points que pour leur rendre plus facile la conquête des intelligences sur les points essentiels ; pourvu que sa réforme philosophique s'établisse, tout lui semble gagné, et ainsi se concilient avec la réserve de Descartes, cette ardeur et cette ténacité avec lesquelles il défend ses opinions une fois émises, quels que soient le crédit ou la robe de ses adversaires. Tout justifie donc la confiance dans la parole du grand philosophe, tout atteste que, chez lui, la prudence ne couvre pas de lâcheté.

Mais aussi ne faut-il pas demander à Descartes de répondre à tous les besoins de notre siècle. S'il a écrit

la préface de la *Déclaration des droits de l'homme,* c'est à coup sûr sans le vouloir et sans le savoir ; on ne pourrait, du moins, le soupçonner d'avoir prévu la portée de son rôle dans les questions politiques qu'au soin avec lequel il semble s'en défendre. Après tout, si Solon avait ordonné par une loi que tout citoyen prendrait parti dans les dissensions civiles, il n'avait imposé à personne l'obligation d'en faire naître.

Mais décidé à rester toujours chrétien orthodoxe, autant que sujet fidèle, Descartes l'est par la direction de sa volonté, plus que par celle de son génie. Moins touché de la preuve de fait que d'une démonstration, car « s'il est permis de le dire, les miracles mêmes sont » falsifiés par le diable, » aimant par-dessus tout à être persuadé par des raisons naturelles fort évidentes, et sentant bien que c'est là la condition de tout mouvement, puisque, par sa nature même, la conviction religieuse repousse toute innovation, il a peut-être envers l'Eglise plus de soumission que de foi, et il semble que ce fût là ce que voulait dire Bossuet lorsqu'il trouvait quelque excès dans sa réserve.

Aussi, dès qu'il aborde la question du souverain bien, forme sous laquelle il considère le problème moral, Descartes déclare qu'il va expliquer cette matière comme il lui semble qu'elle « eût du être traitée par un philo- » sophe tel que Sénèque, qui, n'étant point éclairé de » la foi, n'avait que la raison naturelle pour guide. »

Un grand respect, mais une grande indépendance, telles seront, en morale comme dans toute la philosophie, les bases de ses rapports avec le dogme révélé, et il devra faire sortir sa foi philosophique de ce petit nombre de notions claires, auxquelles, après avoir rejeté tous ses préjugés, il a limité les sources de la certitude.

Il importe toutefois de faire remarquer que Descartes a toujours distingué la certitude métaphysique nécessaire et propre à la philosophie première de la conviction qui suffit à la conduite de la vie. Dès les premiers pas, dans le discours de la méthode, il appuie sur cette

séparation ; tout en réservant ses jugements qui peuvent changer, il s'impose une adhésion ferme aux opinions modérées, accréditées parmi les plus sages et une conduite conforme à ces principes, aussi résolue et aussi constante que s'ils étaient immuables. Dans chacun de ses autres ouvrages, dans les *Méditations*, dans les *Principes*, il reproduit cette distinction ; il y insiste dans ses réponses aux objections contre les *Méditations,* et ne souffre jamais qu'on l'oublie.

Ce n'est pas qu'il admette deux vérités différentes et inégales : mais il soutient que la nécessité d'agir ne nous permet pas habituellement d'attendre que nous ayons une connaissance complète, une irréfragable certitude de la vérité ; il ne demande pas *qu'on doute et qu'on agisse, qu'on ne croie pas en même temps qu'on croit ;* mais il fait observer qu'on croit souvent lorsqu'il y a encore sujet de douter, et il pourrait aller plus loin encore, et soutenir qu'on est souvent obligé de prendre un parti sans avoir eu le temps d'acquérir une conviction, je ne dis pas bien motivée, mais même bien arrêtée. On dit, et on a raison de dire, que la pratique doit toujours dériver de la théorie ; mais la théorie, relativement aux choses de la vie, peut-elle être soumise aux conditions rigoureuses de la science, telles que les exige Descartes, une opinion approuvée ne l'est-elle qu'en vertu de sa certitude ? Voilà toute la question. Descartes répète sans cesse, et il me paraît difficile de n'être pas de son avis, qu'il faut bien en pratique s'exposer à l'erreur, puisqu'on ne peut pas ajourner indéfiniment l'action, tandis que la science, qui n'est jamais compromise par l'attente, permet, exige même l'emploi du doute suspensif. C'est précisément l'inverse du prétendu axiôme : bon en théorie, mauvais en pratique.

Cette nécessité, du reste, n'est pas spéciale à un système : qu'on abaisse tant qu'on voudra les conditions de la certitude, encore faudra-t-il à tout instant accepter les suggestions de son propre esprit, la constance des

lois physiques, le témoignage de ses semblables, sur des garanties que la philosophie la moins sévère déclarera insuffisantes pour la science. L'assimilation des conditions de l'action à celles de la science, ne peut nous conduire qu'à l'inertie ou au scepticisme.

L. DELAYANT.

(La suite à la quinzaine.)

MADAME DE SÉVIGNÉ.

(FIN.)

J'ai, d'après Sévigné elle-même, retracé les qualités de son cœur. Mais de quelle célébrité l'eût entourée son amour maternel, bien admirable cependant, si l'écrivain n'eût effacé la mère; si, lapidaire inhabile, elle eût, comme un plomb grossier, enchâssé cette perle dans un style vulgaire? L'histoire ne lui eût pas plus accordé de place qu'à tant d'autres femmes adorant leurs enfants. Si donc madame de Sévigné marche encore une des premières en tête de son sexe énorgueilli, elle le doit à son style; sa plume est réellement le sceptre de cette sorte de royauté, et pourtant elle n'a écrit que des lettres!

Ici se présente cette question si souvent posée à propos de ce célèbre recueil. — Le genre épistolaire a-t-il des règles particulières et un style qui lui soit propre? — Il n'est pas un des panégyristes de Sévigné qui n'ait résolu la question par l'affirmative, et qui ne l'admire précisément pour avoir si bien rempli les conditions du genre. De sorte que la voilà parée d'un mérite auquel, certes, elle ne songeait guère; la voilà célébrée pour avoir parcouru d'un pas léger le cadre épistolaire, et surtout pour n'avoir pas franchi d'un pied indiscret le cercle tracé par le compas du rhéteur. Puis ici arrive le parallèle de rigueur entre les lettres de Sévigné et celles de Voiture et de Balzac, qui faisaient les délices de son temps.

Pourquoi donc la critique moderne persévérerait-

elle à n'opposer des lettres qu'à d'autres lettres ? Faut-il donc que le langage du cœur et de la nature ne trouve à entrer en parallèle qu'avec la contrainte, l'affectation et les phrases musquées ? Malgré des pensées fines et ingénieuses, malgré des beautés de style que parfois on voit briller chez les compétiteurs que vous lui choisissez, élevez plutôt Sévigné au rang qui lui convient, vous qui voulez, pour sa gloire, procéder par comparaison, et opposez la sans crainte à d'autres gloires contemporaines, plus dignes d'elle que Voiture et Balzac !

Non, le genre épistolaire n'a point d'autre poétique que la loi commune, les lois du goût ; le style n'y a point de limites infranchissables. Une lettre, dit-on, est une conversation écrite : eh bien, si on doit écrire comme on cause, pourquoi ne ferait-on pas suivre à son langage les diverses périodes que parcourt l'entretien ? Ne sera-t-il plus permis à l'écrivain de hausser le ton jusques à la majesté académique, quand, en abordant un sujet élevé, le dialogue pourra, lui, empreindre sa parole de la gravité oratoire ? Dans une conversation, on passe rapidement d'un sujet à un autre ; dans un recueil de lettres, même variété de sujets doit entraîner même variété de tons. Dans l'art de les écrire, il est une seule règle à observer, c'est de savoir mettre en harmonie le ton et le sujet, c'est d'éviter avec goût le *non erat hic locus*, et de ne point s'appliquer à peindre le cyprès d'Horace quand il fallait représenter un naufrage.

C'est là le grand talent de madame de Sévigné ; c'est ce qu'on pourrait appeler chez elle cette admirable entente de la scène qui la rend maîtresse de son sujet, qui lui fait si bien nuancer chacun de ses petits drames. Ce serait donc lui tresser sa couronne d'une main avare que de la louer seulement comme modèle du genre épistolaire ; elle eût choisi tout autre cadre littéraire, que la nature l'eût encore faite un délicieux écrivain.

Instruire ou plaire, tel est le but de quiconque prend

la plume. J'ai dit quels enseignements se cachent, modestes, dans les lettres de Sévigné ; pourrai-je dignement louer maintenant un style qui, dans l'art de plaire, ne lui laisse craindre que des émules et non des maîtres? En est-il un plus franc, plus rapide, plus souple à se plier à toutes les formes, plus plein de spirituelle originalité sans recherche ?

Oh ! sans doute, il y a loin de cette aimable simplicité au style de nos jours, qui, bien que fortement décrié et souvent reprochable, n'en éclate pourtant pas moins par plus d'un mérite réel et tout opposé. Chez nous, l'imagination, vivement ébranlée par des secousses continuelles, a dû perdre de sa sensibilité native ; l'incessante polémique engagée entre les partis, exigeant sans relâche de nouveaux efforts d'éloquence persuasive, devait peu à peu infiltrer dans la langue toute la véhémence et la poésie de la passion. Aussi, une sorte de surexcitation fébrile a-t-elle tendu tout ce qu'il y a de fibres puissantes dans l'âme de l'écrivain ; une richesse d'images exubérante enveloppe sa période.

La poésie du style, aujourd'hui, est un fleuve capricieux, tantôt coulant calme et limpide, tantôt se précipitant sans frein au-dessus de ses digues ; mais au courant duquel on trouve je ne sais quel charme à se laisser emporter. Ce sont à chaque pas d'inattendues et nouvelles perspectives ; partout, sur la rive émaillée par une vigoureuse sève, s'étale une végétation puissante ; partout, la pensée s'épanouit en gracieuses ou bizarres fleurs, la métaphore sème ses riches et chaudes images, l'épithète, sur sa tige nerveuse, dresse sa corolle ambitieuse. Peut-être est-ce là de la décadence ; mais, du moins, c'est de la nouveauté.

Ne semblerait-il pas maintenant que, pour le style de madame de Sévigné, il ne dût y avoir que dédains de la part d'une époque blasée par le fracas de sa littérature ? Il coule, lui, comme l'onde à travers la prairie : serpentant, avec un doux murmure, parmi les simples fleurs des champs, ici ne réfléchissant que l'azur des

cieux, là, au détour de sa course nonchalante, vous dévoilant tout à coup un site riant et pittoresque.

Oui, ce doit être pour tous chose toujours nouvelle que la lecture de Sévigné. Sa plume, véritable baguette de fée, sait, pour attacher le lecteur, habiller chaque idée de cent parures. Une fois qu'elle nous tient, voilà notre esprit captif et sous le charme; il n'y a que les heures et l'ennui que la fée laisse s'envoler.

Comment analyser ce style, passant tour à tour de la tristesse à la gaîté, des petites aux grandes choses, trouvant des mots pour tout peindre, les mystérieux combats du cœur comme les jeux de l'esprit? Vit-on jamais abeille voltiger avec plus de grâce, butiner mieux qu'elle, de ça, de là, sur toutes les fleurs d'un sujet, les quitter quand vous les croyez épuisées, puis y retourner encore puiser un nouveau miel? Tantôt ce sont de charmants enfantillages, dits avec un sérieux qui les rend encore plus comiques; tantôt ce sont des pensées pleines de force, de justesse et de raison, que vous croiriez empruntées à son illustre ami Larochefoucault; maximes jaillissant soudain au milieu d'une causerie badine; éclairs de génie qui vous éblouissent, semblables à ceux que parfois vous voyez venir, inattendus, sillonner un ciel serein.

Avec quelle charmante philosophie elle nous fait assister à tous les petits commérages des grands! soit que, sous les habits dorés et les dentelles de la cour, se cachent les mesquines passions qu'elle retrouve à Vitré; soit que, du fond de leurs manoirs, les hobereaux bretons veuillent se guinder jusqu'aux petitesses de la cour. Est-il rien de plus rapide que sa narration, alors qu'elle se laisse aller à sa manière favorite, à ces longues phrases qui semblent cependant toujours trop courtes, tant elles sont habilement coupées en une infinité de périodes brèves et pressées, dont chacune forme un tableau complet! Qui ne sait par cœur la description de la noce de Mlle de Louvois? Les brasiers de feu et de fleurs, les embarras de carrosses, les cris

dans la rue, les pieds entortillés dans les queues, sont désormais modèles historiques.

Se laisse-t-elle parfois aller jusqu'au jeu de mots ? ce n'est point elle qui va péniblement les chercher de détours en détours, qui dresse de loin le but vers lequel va se décocher le trait plaisant. Non ; sa gaîté a quelque chose du charme fascinateur émané de certains regards ; la malice qu'elle veut dire a beau hésiter, elle ne peut échapper à la place qui l'attend ; ce n'est point Sévigné qui court après le mot, c'est le mot qui vient de lui-même se placer sous sa plume. — « Vous ai-je dit » qu'il y avait deux demoiselles à Vitré, dont l'une » s'appelle Mlle de Croqueoison et l'autre Mlle de Ker- » borgne ? J'appelle Mlle Duplessis Mlle de Kerlouche. » Ces noms là me réjouissent. — La Troche vous rend » mille grâces de votre souvenir ; son fils a encore assez » de nez pour en perdre la moitié au premier siège, » sans qu'il y paraisse. »

Il arrive pourtant quelquefois que, dans ses petites malices, la vivacité de l'esprit n'a pas plutôt détaché le trait caustique, que sa bonté s'en alarme, et que le cœur s'empresse d'appliquer le baume sur la piqûre. Son gendre, M. de Grignan n'était pas beau. Elle vient de lui apprendre qu'il est père d'une fille déjà baptisée sous le nom de Marie-Blanche. Or, par arrêt de ce tribunal féminin qui pronostique l'avenir des jeunes épouses, qui, à des signes visibles pour lui seul, connaît le sexe de l'enfant porté, il avait été décidé que l'enfant serait un garçon. Hélène, une des femmes de madame de Sévigné, avait même jeté le cri de triomphe. — « Hélas ! quand nous le regardâmes de plus près, » ajoute la grand'mère, nous vîmes que c'était une » petite fille ! »

Adieu tous les projets fondés sur la certitude de la continuation du nom de Grignan, tous les préparatifs faits en conséquence. Il va y avoir là deux petits échecs à venger pour la vanité féminine : le singulier orgueil attaché à la naissance d'un fils pour premier né, puis

le prestige d'infaillibilité de la Lucine domestique qui venait de s'évanouir.

A qui donc s'en prendre de cette double cause de mauvaise humeur ? Eh ! mon Dieu, au pauvre comte de Grignan, au poupon lui-même qui a le tort d'être fille. — « Les médecins disent que Blanche ne sera pas » d'une beauté surprenante, et les mêmes gens ajoutent » qu'elle vous ressemble. » Le coup de patte est lancé ; mais à l'instant elle rentre la griffe, et ajoute : « Si cela » est, vous ne doutez point que je l'aime fort. »

Au milieu de son inépuisable verve de tours originaux et naïfs, il se rencontre de ces mots tout naturels, mais que ne consacrait point la langue ; madame de Sévigné les crée ; ils lui échappent pleins de grâce et d'actualité. Que si on allait s'offenser de quelques expressions dépassant le familier pour tomber parfois dans le trivial, ne pourrait-on pas, à ces lecteurs si susceptibles, rappeler que ce n'était point pour eux qu'écrivait Sévigné ? Que dans l'épanchement de l'intimité, elle ne pouvait sans cesse se renfermer dans une pruderie de style, exigée seulement dans une œuvre destinée à la publicité ? Puis, si quelque expression lui échappe par trop familière, soyez sûrs qu'elle rappelle par allusion quelque circonstance de la vie privée où le mot avait gaiement reçu ses lettres de naturalisation au sein de la famille. Cherchez bien, et toujours sous l'écorce triviale vous verrez percer un trait d'esprit ou de sentiment.

Ce mot rappelle un reproche adressé fort souvent à madame de Sévigné ; c'est que ces lettres, si pleines d'esprit, manquent en général de sensibilité. Il faut convenir que, suivant l'acception de ce mot, son style, pour dépeindre les agitations de l'âme, n'est pas toujours empreint de cette naïve chaleur, de cette teinte mélancolique, de ces élans de pitié qui révèlent une âme sensible et aimante. Chez elle, l'esprit et le cœur sont souvent en lutte ; l'un empiète parfois sur le domaine de l'autre, et trop souvent un éclair de gaieté

déplacée brille au milieu d'une page que le sujet devait attrister. Cette sensibilité, que l'on a voulu dénier à madame de Sévigné, est surtout le propre de certaines organisations ; c'est le langage de ceux qui vivent en eux-mêmes, qui, timides et se défiant de leur parole, sentent refluer à l'intérieur toutes les sensations qu'ils n'osent exprimer. Donnez une plume à ces taciturnes natures ; leur cœur, longtemps gonflé, va déborder sans efforts ; le sentiment va s'épancher, plein de chaleur et d'onction, dans un style où l'esprit ne sera point admis au partage. Voilà le secret de l'admirable plume de Rousseau.

Telle n'était point Sévigné. Elevée au sein du grand monde, habituée au dialogue des salons titrés, où c'était un art que de jeter un brillant vernis sur les futilités de l'entretien, elle avait assoupli son esprit à toutes les façons de cour; elle s'était fait une habitude de cette indifférence qui, dans les hautes réunions, passait avec nonchalance d'un sujet à un autre. Laissant tomber des mots piquants ou distraits sur les douleurs comme sur les joies d'autrui, elle causait en un mot, dans ses lettres, comme elle le faisait à Paris ou à Versailles ; est-il donc étonnant que son langage cache souvent sous une écorce indifférente un cœur plein, au contraire, de chaleur et de bonté ?

Rappelons-nous la lettre si simple et si touchante où elle raconte les fêtes données à Vitré pour la tenue des Etats de Bretagne. Elle assistait à un bal ; l'assemblée entière admirait un couple charmant dansant le passe-pied ; hélas ! et deux ruisseaux de larmes coulaient en silence sur les joues de la pauvre mère : cet air de danse était l'air favori de madame de Grignan alors à deux cents lieues d'elle, *et c'est ce même passe-pied que sa fille dansait si bien !* Et combien de lettres, dictées par la même âme ! Refuser la sensibilité à madame de Sévigné, ce serait nier la fleur, parce qu'on n'en sentirait pas le parfum !

Vous connaissez cet ingénieux instrument d'optique,

étonnante découverte de nos jours, où la lumière, docile tributaire de l'artiste, accourt à sa voix animer de ses rayons l'appareil qu'il lui présente, et y laisse, gravée par une invisible main, l'image de tout ce qui est venu se refléter sur le miroir magique.

Ne vous semble-t-il pas, en parcourant les lettres de Sévigné, que quelque bon génie lui ait jadis dévoilé le mystère et lui ait fait présent de l'ingénieux appareil ? Ou plutôt, n'est-ce point la nature qui, se réfléchissant sur l'album du délicieux écrivain, y laissa, pour sa gloire et nos plaisirs, son impérissable empreinte ?

Que de cadres charmants où rien ne trahit les efforts de l'art, où, sans avoir vieilli d'un jour, palpite encore à nos yeux tout un monde dont plus d'un siècle nous sépare !

Ce sont les salons de Paris qui viennent ici nous ouvrir leurs panneaux dorés ; nous assistons avec délices à ces réunions où se presse l'élite du siècle, tout ce qui porte une couronne de gloire, dans les arts, les sciences et la guerre. Et le cœur nous bat, alors qu'instruits par l'histoire à révérer les grands noms de Condé, de Molière, de Lafontaine ou de Racine, nous nous rencontrons soudain face à face avec ces nobles et grandes figures, pleines de vie et rayonnant encore de toute leur pureté native.

Là, nous sommes admis aux pompes royales de Versailles et de Saint-Germain ; ce n'est point une illusion faisant passer sous nos yeux la cour de Louis-le-Grand ; elle est là qui nous éblouit, toute diaprée de rubans et de dentelles, étincelante d'or et de pierreries, avec ses mœurs, ses usages, ses costumes, et exhalant encore ce parfum de bon ton et de galanterie qui n'est plus pour notre prosaïque époque qu'une tradition historique.

Puis la scène change. C'est le petit château des Rochers qui apparaît sur un champêtre horizon ; c'est Pilois s'avançant, le râteau sur l'épaule, vers ses vertes pelouses et ses chères plates-bandes tout émaillées de fleurs. Plus loin, une blanche et gracieuse figure se

dessine à travers l'ombre et le mystère des hautes charmilles qui se balancent sur sa tête et lui prêtent leur fraîcheur. Elle semble errer avec mélancolie, une lettre ouverte à la main ; elle s'arrête devant un arbre, y reconnaît un chiffre tracé jadis sur l'écorce par une main chérie ; son cœur se gonfle.... puis une larme tombe sur la page. C'est le lecteur qui pleure, quand il croyait voir pleurer !

Puis le cadre s'agrandit; tantôt c'est le Rhin qui bouillonne sous le poids de nos intrépides escadrons ; tantôt c'est Philisbourg dont les créneaux se taisent, foudroyés par Vauban.

Voici qu'un tableau vient nous frapper de douleur, en son austère simplicité. Tandis que dans le lointain tourbillonne un reste de fumée, un homme, dont le bras n'est plus qu'un sanglant tronçon, montre du bras qui lui reste à son fils désolé ce qu'il lui faut plutôt pleurer avec la patrie : un cadavre est à leurs pieds, la poitrine déchirée par un boulet. Hélas ! c'est l'espoir, c'est la grandeur de la France qui vient d'expirer, c'est le cadavre de Turenne !

Mais parmi toutes les figures historiques qui, traversant la mémoire de cette femme admirable, y laissaient leur image pour passer ensuite à son gré sur la toile, il en est une que le même rayon de génie faisait, auprès des autres, éclore dans chaque tableau; qui, au milieu de tant de portraits si pleins de vie et de vérité, nous apparaît toujours jeune, toujours plus exquise : c'est elle-même, c'est Sévigné !

E. LABRETONNIÈRE.

A MADAME ***.

Ne pleurez plus ainsi le doux ange envolé ;
Songez au jeune époux, songez à votre mère,
Songez au vieil ami toujours inconsolé :
Vos pleurs doublent encor notre douleur amère.

Mais croyez bien plutôt que Dieu, dont les secrets
Restent fermés pour nous, et qui de tout dispose,
En rappelant à lui l'objet de vos regrets,
Allait à quelque fin dont seul il voit la cause.

Qui sait — cette pensée a bien quelque douceur —
S'il n'aura pas voulu, dans sa bonté parfaite,
D'être si loin de vous consoler Juliette,
En mettant en ses bras cet enfant d'une sœur ?

G. R.

QUELQUES PAGES

DE CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Quand on parle poésie à certaines gens connus pour rendre aux Muses un culte discret (comme on disait autrefois), ils secouent leur tête chauve, et poussent vers le ciel un soupir mélancolique : « La poésie est » morte, s'écrient-ils ; on ne lit plus de vers ; ce n'est » plus la mode. Il n'y a de lecteurs que pour les » romans réalistes fortement épicés, et les journaux à » cinq centimes. Voilà ce qui attire le public! Pour » des vers, il n'en veut plus. Les pures rêveries de » l'imagination obsèdent des cerveaux remplis d'idées » positives, et nous barbotons tristement dans un » siècle de prose ! »

Qui n'a entendu mille fois répéter ces plaintes stériles sur le positivisme de notre époque ? Certes, pourrait-on répondre, si la poésie est morte, ce sont les mauvais poètes qui l'ont tuée. Mais non! elle est vivante encore; seulement elle dort d'un lourd sommeil.

Il s'est écoulé bien des années depuis la renaissance des lettres en 1830. Que de voix, éclatantes alors, sont muettes aujourd'hui ! Alfred de Musset, dont le génie s'affirme de jour en jour davantage, et de Vigny, dorment dans le tombeau. Victor Hugo, du haut de son rocher de Jersey, plane toujours dans le ciel de l'art, mais il délaisse la poésie pour écrire de longs romans qui n'ajoutent rien à sa gloire. Lamartine compile pour vivre, et achève austèrement une vie dont

les commencements eurent un si vif éclat. Auguste Barbier, après un long silence, publie des « odelettes »; mais, chétives, elles meurent en naissant, et nous n'espérons plus rien du chantre ardent de la liberté.

Si, descendant quelques degrés, nous nous arrêtons pour écouter les « *poetae minores* » de 1830, nous ne recueillons aucun chant nouveau. Sainte-Beuve continue ses causeries littéraires, qui le placent au premier rang de la critique moderne; mais il ne fait plus de vers, et se contente de rééditer les œuvres de son Joseph Delorme. Théophile Gautier, le robuste athlète de *Hernani*, glisse au bas du *Moniteur* des feuilletons anodins; — les autres sont ensevelis dans la tombe ou dans l'oubli. Que sont donc devenus les derniers survivants de cette nombreuse phalange du romantisme, dont quelques soldats heureux vivent encore dans notre mémoire?

Nous disons soldats, car, à cette époque, écrire était combattre, et la poésie était une lutte. N'est-ce pas le choc de la bataille qui a fait sourdre de terre cette vaillante armée d'écrivains? Et qui nous dira si ce n'est pas à la plate tranquillité dans laquelle vivent aujourd'hui nos hommes de lettres, qu'il faut attribuer l'honnête médiocrité des œuvres que nous voyons éclore?

Sommes-nous trop sévère en jugeant ainsi l'énorme fatras de volumes multicolores étalés aux vitrines de nos libraires? Nous ne le croyons pas, et si quelques exceptions plus ou moins brillantes nous sont opposées, combien de littérateurs sans littérature et de poètes sans poésie viennent confirmer notre dire!

Mais est-ce seulement à la cessation d'hostilités entre les différents procédés littéraires, qu'il faut imputer cette faiblesse générale? Il y a bien d'autres causes, visibles pour tous, et que nous n'avons nullement la prétention d'exposer le premier. Mais il est des choses qu'il est bon de répéter, et quand les critiques autorisés ont dit la vérité avec le charme du talent, un écho, quelque faible qu'il soit, peut avoir son utilité.

Quelques rares esprits de notre temps étant mis à part, il est une chose dont s'occupent assez peu ceux qui écrivent en vers, c'est la pensée inspiratrice, c'est l'idée.

Les poètes sont aujourd'hui des ciseleurs, et rien ne leur est plus facile que de rimer brillamment un lieu commun. Le mécanisme du vers n'a rien de caché pour eux. Ils ont un luxe d'épithètes, une exubérance de détails, une richesse de rimes et une recherche du rhythme, qui, de prime abord, séduisent le lecteur et le jettent dans l'admiration ; car évidemment, il y a du talent dans ce style chatoyant et polychrôme, et cette forme heureuse ne s'obtient pas sans étude ; mais quand, après avoir été bercé par une stance pleine de nombre et d'harmonie, on recherche la pensée cachée sous la phrase, on ne trouve rien, et, comme Hamlet interrogé sur ce qu'il lisait, on s'écrie : « des mots ! des mots ! des mots ! »

Qu'on ouvre un volume de poésies, production de cette école dont Théodore de Banville est le maître. On y lira des vers élégants, d'une belle venue, et d'une réelle harmonie. Mais qu'y a-t-il sous ces riches draperies, derrière ces ornements jetés à profusion? Rien, ou une de ces idées rebattues, traînées dans le ruisseau de la vulgarité. Ce sont des mots brillants enchâssés dans des phrases à effet, et la pauvre idée, terne et vieillotte, est noyée dans un déluge de vers. Peut-être la pensée aurait-elle eu sa valeur, si l'auteur l'avait brièvement exprimée, en quelques vers, par exemple, comme une épigramme de l'Anthologie ou un sonnet ; mais elle est tellement délayée qu'on ne la trouve qu'avec peine, et que l'esprit, déconcerté et ébloui par les mille facettes d'une poésie prolixe, trouve péniblement son chemin à travers les luxuriances du style.

Une autre cause de faiblesse et de décadence, celle qui éloigne peut-être le plus les hommes sérieux de la lecture des vers, c'est le manque d'originalité. On comprendra qu'en ces matières il est impossible d'être

absolu, et nous nous plaisons à reconnaître qu'il existe des pièces de vers publiées de nos jours et écrites d'une manière originale et sous l'évidente influence d'un sentiment très-personnel. Mais, en général, l'imitation est de mode, et quand on n'imite pas les modernes, nous voulons dire Hugo et de Musset, on en revient aux anciens, les Latins et les Grecs.

Et pourtant, que de réactions violentes contre cette tendance malheureuse de l'esprit humain, qui trouve plus commode de suivre le sillon tracé que de s'ouvrir sa propre voie !

Maxime du Camp, dans la préface de ses *Chants modernes*, s'est élevé, avec un grand sens, selon nous, bien qu'avec une certaine exagération d'expression, contre les affadissantes imitations de l'antiquité.

« Tout marche, dit-il, tout grandit, tout s'aug-
» mente autour de nous. La science fait des prodiges,
» l'industrie accomplit des miracles, et nous restons
» impassibles, insensibles, grattant les cordes fausses
» de nos lyres et fermant les yeux pour ne pas voir.....
» On découvre la vapeur, et nous chantons Vénus,
» fille de l'onde amère ; on découvre l'électricité, nous
» chantons Bacchus, ami de la grappe vermeille ; c'est
» absurde ! »

Sans aller aussi loin et tout en reconnaissant que les découvertes scientifiques ne sont pas souvent une source bien abondante d'inspirations, ne trouvez-vous pas, de bonne foi, que la poésie s'est assez attaquée aux dieux de l'olympe ? S'est-elle assez traînée à la remorque d'André Chénier, à travers les champs grecs et les vagues Ionniennes ? A-t-on assez chanté Léda et son cygne ? Horace a-t-il été assez déchiqueté par les rimeurs naïfs qui croient encore qu'on peut traduire un poète étranger en vers français ? (*) L'antiquité, en un mot, a-t-elle assez servi ?

(*) **Je déclare qu'une traduction en vers de n'importe quoi par n'importe qui me semble chose absurde, impossible et chimérique, et j'en sais quelque chose, moi qui sais tout ce qui se perd d'un hexamètre qu'on transvase dans un alexandrin.**
V. Hugo (Mélanges littéraires) à un traducteur d'Homère.

Le célèbre vers :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques !

n'a pas été entendu, et le retour vers le paganisme est plus sensible que jamais. On pourrait citer des hommes d'un grand talent qui persistent dans cette voie fausse, et lassent à la longue les lecteurs les plus bienveillants. Il n'y a pas longtemps que M. Leconte de Lisle, faisant plusieurs pas en arrière, publiait ses poèmes antiques et nous ramenait à Jupiter, à Galathée, et à cette Léda, qui (soit dit entre parenthèses) traîne partout, et que nous venons de rencontrer encore, avec son cygne, dans le dernier recueil de M. André Lefèvre, *la Flûte de Pan.*

L'art est-il seulement dans la Mythologie, et n'en pourra-t-il sortir ? Voilà la question. Comment voulez-vous, ô poètes, que les bénévoles acheteurs de vos livres s'intéressent encore aux aventures rimées des Dieux Olympiens et des héros tragiques qui vivent d'une vie autrement puissante dans Homère, Euripide, Eschyle, que dans vos poèmes, pâles imitations des chefs-d'œuvre antiques ? N'y a-t-il pas d'autres sources d'inspiration ? Nos joies, nos douleurs, les grands gestes de notre histoire, l'étude de l'âme humaine sous ses différents aspects, ne sont-ils pas dignes d'inspirer votre verve et de vous souffler de beaux vers ?

Mais il serait bon de savoir si l'on aime encore les longues et belles poésies ; il nous semble qu'on leur préfère les jolis petits vers quintessenciés, maniérés, pimpants, fantaisistes, et nous trouvons des poètes qui riment au goût du jour, se rapetissent très volontiers, et descendent facilement de l'Empyrée pour écrire des odes funambulesques. Ce n'est pas l'esprit qui manque à ces productions d'un badinage outré ; mais que de talent inutilement dépensé, et quel regret n'éprouve-t-on pas en voyant le mauvais emploi d'intelligences si bien douées !

Cet amour du petit, du mesquin, du raffiné est un

vrai signe de décadence littéraire. Fantaisie, tel est le mot d'ordre de nos jeunes poètes. Cela répond à tout, comme tarte à la crême. Qu'est-ce donc que la fantaisie ? C'est, nous dit-on, les jeux d'une imagination poétique ; tout ce qui est élevé sur la pointe d'une aiguille, harmonieux cliquetis de mots, enroulements de phrases gracieuses et sentimentales, voilà de la fantaisie. N'est-ce pas là encore qu'on retrouve cet amour de la forme et ce dédain de l'idée que les poètes de notre génération tendent à ériger en système?

En résumé, si l'on examine attentivement ce qu'a produit, dans ces dernières années, cette branche de l'art dont nous nous occupons, la poésie, on trouvera beaucoup de beaux vers et très-peu de belles œuvres, peut-être pas une œuvre complète ; beaucoup d'esprit dépensé, et peu de grandes idées ; beaucoup d'imitations et peu de livres originaux et portant la marque de leur temps.

Comme nous le disions tout à l'heure, on sait faire le vers, on est artiste et l'on en tire vanité ; mais de faire œuvre durable, longue d'haleine, laborieusement échaffaudée, longuement mûrie et renfermant, sous une forme pure, des idées neuves, saines et élevées, qui s'en soucie ? Où sont ceux qui, de nos jours, après un travail opiniâtre, peuvent contempler leur ouvrage en s'écriant : *Exegi monumentum ?*

Dans notre siècle ami de l'électricité, on travaille vite pour être lu vite, et l'on ne pense guère aux gens de goût et d'étude qui vous suivront sur cette terre, et qui diront entre eux, en feuilletant nos poésies modernes : « Beaucoup de mots pour rien ! Relisons » Molière ! »

E. H.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DESCARTES MORALISTE.

(SUITE.)

Ce qui est particulier à Descartes, c'est d'avoir prévu et signalé un danger spécial aux philosophes. Trop de systèmes, que le sentiment de la réalité pratique n'a point gênés dans la rigueur de leurs déductions, qui ont été construits, pour ainsi dire, tout d'une pièce, en deviennent moins aptes à pénétrer la vie et perdent sur elle toute influence. De là, je ne sais quelle méfiance envers la logique, qui a gagné même de bons esprits. Il serait étrange pourtant que la logique, c'est-à-dire l'art de raisonner juste, eût le privilége de conduire à l'erreur. Le vrai, c'est qu'elle ne suffit pas pour en garantir, que les esprits méditatifs sont spécialement exposés à prendre pour toute la vérité une part de la vérité, comme avec une lunette on n'étend la portée de la vue qu'aux dépens du champ de la vision. Descartes veut qu'on se garde de rétrécir ainsi son horizon : il veut qu'on comprenne bien une fois dans sa vie les principes de la métaphysique, mais non pas qu'on lui livre son esprit, et déclare que, pour lui, et en vérité l'on a besoin de tout le sérieux de son affirmation pour y croire, il s'est fait une règle « de n'employer jamais » que fort peu d'heures par an à celles qui occupent » l'entendement seul, et de donner tout le reste de son » temps au relâche des sens et au repos de l'esprit. » On a parlé de la prudence de conduite de Descartes ,

c'est sa prudence d'esprit qu'il fallait vanter : elle égale sa hardiesse. Si quelques semences de sa philosophie, exclusivement cultivées, ont amené de grandes erreurs, il n'y en a guère dont on ne se fût garanti en la méditant dans son ensemble, et il n'est pas moins admirable pour son bon sens que pour son génie.

On le voit donc : ses doutes métaphysiques ne lui sauraient devenir un obstacle pour établir ses préceptes de morale et pour asseoir « la résolution entre les deux vices qui lui sont contraires, l'indétermination et l'obstination. » Peut-être seulement pourrait-on lui reprocher qu'en indiquant bien les caractères de cette sorte de certitude inférieure dont il se contente pour la pratique, il n'en trace pas les conditions. C'est un soin qu'il a laissé à Delaforge, qui a rédigé d'une manière plus fixe et plus précise les règles que son maître avait suivies.

Le passage par lequel j'ai établi, au début de cet article, que Descartes est réellement un moraliste. fait suffisamment voir que, pour lui, les lois de la morale sont des vérités que l'entendement contemple avant que la volonté s'y conforme. C'est donc en Dieu qu'elles reposent, comme toute vérité, comme toute science. En morale, comme dans toute sa philosophie, Descartes est profondément religieux.

On l'a accusé, il est vrai, d'avoir compromis les vérités morales, en les remettant, ainsi que les vérités géométriques, à l'arbitraire de la divinité elle-même. Sans entrer dans une discussion toute métaphysique, que Descartes prétend inaccessible à l'esprit humain et où, pour engager le combat, il ne manque qu'une chose, un terrain où les combattants puissent poser le pied, je puis du moins assurer que cette thèse n'entraîne pas comme conséquence le scepticisme.

La doctrine qui soutient que les vérités premières *ont été établies de Dieu et en dépendent* peut être l'antécédent de celle qui déclare la raison humaine purement subjective, mais elle ne saurait être confondue

avec elle. Elle proclame, en effet, que la raison et les vérités qui en sont l'objet sont l'œuvre d'un même créateur, et par conséquent elle en proclame l'accord : elle soutient, il est vrai, que nous ne savons pas ce qui aurait pu être, mais elle assure que nous savons ce qui est ; ce n'est donc pas la vérité, c'est l'erreur, qui est alors difficile à expliquer, et c'est en effet l'erreur qui a embarrassé Descartes et encore plus ses disciples.

Quant à porter le doute sur Dieu même, ce qui laisserait la science cartésienne sans fondement, c'est, ce me semble, ce qu'on ne peut craindre, si l'on remarque que, chez Descartes, cette notion n'en suppose aucune autre. Après avoir, au premier pas, constaté sa propre existence par la pensée, dès le second il reconnaît également Dieu dans la pensée à l'idée de l'infini, profonde empreinte de lui-même qu'il y a laissée et que seul il y a pu mettre. Or, Dieu est éternel et immuable, et l'établissement de la morale, contemporain (si l'on pouvait assigner des dates aux pensées divines) de ses premières résolutions, sans être éternel, se perd pourtant dans les profondeurs de l'éternité, et partage désormais l'immutabilité de son fondateur. Il importe donc peu, au point de vue pratique, qu'on l'attribue *à la volonté de Dieu* ou *à l'existence des choses*.

C'est de Dieu que tout dépend, c'est de Dieu que tout vient ; c'est lui qui est le souverain bien ; persuadés de cela, nous saurons recevoir en bonne part tout ce qui nous arrive, et nous mettrons notre sagesse à acquiescer à l'ordre des choses et à faire ce pour quoi nous croyons être nés, c'est-à-dire à nous soumettre à la volonté de Dieu et à la suivre en toutes nos actions. Cette sagesse, ce sera la morale, la science de la vertu et du bonheur. Car ces deux choses peuvent être distinguées, non séparées. Nous l'avons vu : l'une c'est le blanc qu'il faut atteindre, l'autre c'est le prix qui nous excite à viser à ce blanc. Ou, si vous voulez un langage plus solennel, non plus juste ni plus frappant, la justice ce n'est que la vérité dans les mœurs, et l'homme,

au milieu du sacrifice même, ne saurait s'empêcher de songer à son bien propre :

« Justum nempe quid est, nisi verum in moribus ?...
. . . . . .
» . . . hominis natura bonum sibi semper et ultro
» Prosequitur, quoque instinctu desiderat esse,
» Hoc etiam esse bene. »

Ce vrai, ce bien, nous pouvons toujours le chercher, sinon l'atteindre, y tendre, sinon y arriver. Cette tendance à posséder la vérité et à y conformer nos actions, c'est la moralité, et, lorsqu'elle est accompagnée d'efforts, la vertu. « Les biens de l'âme se rap-
» portent tous à deux chefs, qui sont l'un de connaître,
» et l'autre de vouloir ce qui est bon. Mais la connais-
» sance est souvent au-delà de nos forces ; c'est pour-
» quoi il ne reste que notre volonté dont nous puis-
» sions absolument disposer. Et je ne vois point qu'il
» soit possible d'en disposer mieux que si l'on a tou-
» jours une ferme et constante résolution de faire exac-
» tement toutes les choses que l'on jugera être les
» meilleures, et d'employer toutes les forces de son
» esprit à les bien connaître ; c'est en cela seul que
» consistent toutes les vertus ; c'est cela seul qui, à
» proprement parler, mérite de la louange et de la
» gloire ; enfin c'est de cela seul que résulte toujours
» le plus grand et le plus solide contentement de la
» vie. » C'est à une reine que s'adresse ce beau et ferme langage, et jamais la chaire chrétienne elle-même, fût-ce par la bouche de Bossuet, n'a fait entendre aux souverains de plus nobles paroles ; j'ajoute qu'elle les a rarement dites avec une telle simplicité.

Si nous ne pouvons disposer que de notre volonté, si la connaissance est souvent au-dessus de nos forces, il est clair que l'évènement le sera bien plus souvent encore ; que par conséquent la moralité en est complètement indépendante et est constituée tout entière par l'intention. Cette conséquence est forcée ; mais Descartes

n'a même pas laissé à ses lecteurs la peine de la tirer ; il la montre et y insiste. « Si nous faisons toujours ce » que nous dicte notre raison, nous n'aurons jamais » aucun sujet de nous repentir, encore que les évène- » ments nous fissent voir, par après, que nous nous » sommes trompés ; pour ce que ce n'est point par » notre faute. » « On n'a point sujet de se repentir, » lorsqu'on a fait ce qu'on a jugé être le meilleur, au » temps qu'on a dû se résoudre à l'exécution, encore » que, par après, y repensant avec plus de loisir, on » juge avoir failli ; mais on devrait plutôt se repentir » si on avait fait quelque chose contre sa conscience, » encore qu'on reconnût, par après, avoir mieux fait » qu'on n'avait pensé : car nous n'avons à répondre que » de nos pensées, et la nature de l'homme n'est pas de » tout savoir. » Avais-je donc tort de dire qu'en reconnaissant que la pratique n'attend pas la certitude, Descartes ne compromet en rien la certitude de la moralité ?

Mais l'homme, remarquons-le, est responsable de toute sa vie, et non pas seulement d'un de ses actes : l'ignorance ne couvre donc la faute qu'autant que ce qui a manqué, c'est la lumière, et non la volonté de voir ; qu'autant que, comme le veut Descartes, « on a » employé toutes les forces de son esprit à connaître » quelles choses sont les meilleures. » L'intention qui constitue la moralité de l'action, c'est une intention réelle, sincère, non un prétexte hypocrite, par lequel on cherche à tromper les autres et quelquefois à s'abuser soi-même. On pourra sans doute consulter les plus habiles, « ceux-là mêmes qui ne sont pas capables de » trouver le droit chemin le pouvant assez reconnaître, » lorsqu'il leur est clairement remontré par quelque » autre ; » mais en définitive chacun devra agir d'après sa propre conviction, comme sous sa propre responsabilité.

Ainsi se trouve évité ce double écueil, d'une conscience relâchée qui s'affranchit de tout scrupule en

gagnant une fois sur soi de ne plus penser du tout à Dieu, et d'une conscience pusillanime qui, ne trouvant plus un garant suffisant de son innocence dans un noble effort pour faire taire ses passions et pour entendre, dans leur silence, la voix de la raison, ne sait plus que se mettre à l'abri des décisions des savants en morale, des casuistes, et s'entoure de ces médecins de l'âme, comme on multiplie autour soi les médecins du corps, sans en trouver jamais assez pour guérir cette incurable maladie, la crainte de la mort,

La vertu et le bonheur étant ainsi rapportés à Dieu comme à leur source, la possibilité d'y atteindre nous étant assurée, il reste à montrer jusqu'à quel point ils sont d'accord avec notre propre nature; après avoir conclu de considérations sur Dieu, leur distinction et en même temps leur union indissoluble, il faut les faire ressortir de la psychologie. Descartes le comprend parfaitement, et ne les y appuie pas moins.

« Le moyen le plus assuré pour savoir comment nous » devons vivre est de connaître auparavant *quels nous* » *sommes*, quel est le monde dans lequel nous vivons, » et qui est le créateur de ce monde, ou le maître de » la maison que nous habitons. » « Notre bien et notre » mal dépend principalement des émotions intérieures » qui ne sont excitées en l'âme que par l'âme même. » Ces émotions intérieures étant ce qui nous touche de plus près, « il est certain que, pourvu que notre âme » ait toujours de quoi se contenter en son intérieur, » tous les troubles qui viennent d'ailleurs n'ont aucun » pouvoir de lui nuire.... et afin que notre âme ait ainsi » de quoi être contente, elle n'a besoin que de suivre » exactement la vertu. » Ainsi, le bonheur, comme la moralité, repose sur la direction d'intention, et, comme elle, il a pour condition la lumière. Il n'est pas nécessaire, pour l'atteindre, que notre raison ne se trompe point, il suffit que notre conscience témoigne de notre résolution vertueuse; néanmoins, comme « la volonté » de bien faire nous peut porter à des choses mau-

» vaises quand nous les croyons bonnes, le contente-
» ment qui en revient n'est pas solide... ; au lieu que le
» droit usage de la raison donnant une vraie connais-
» sance du bien empêche que la vertu ne soit fausse
» *(erronée, comme il l'a expliqué plus haut)*, et même,
» l'accordant avec les plaisirs licites, il en rend
» l'usage si aisé, et, nous faisant connaître la condition
» de notre nature, il borne tellement nos désirs, qu'il
» faut avouer que la plus grande félicité de l'homme
» dépend de ce droit usage de la raison. » Cette philo-
sophie est fort éloignée d'un rigorisme impraticable ;
mais sa douceur ne lui ôte rien de son élévation. Même
au simple point de vue psychologique, Descartes place
l'accomplissement d'un devoir pénible bien au-dessus
des satisfactions d'une noble sensibilité.

L'empire que nous avons sur nos volontés lui paraît seul nous donner le droit de nous estimer, et en nous faisant maîtres de nous-mêmes nous rendre en quelques façons semblables à Dieu. Enfin il n'hésite pas à se poser ce problème caractéristique : Est-ce un bien que d'être gai et content en s'imaginant plus grands qu'ils ne sont les biens dont on jouit, en s'atténuant ou se dissimulant ceux dont on manque ? Est-ce un mal que de devenir triste en connaissant la juste valeur des uns et des autres ? Et il ne veut pas qu'on se repaisse de fausses imaginations ; il rejette ces plaisirs qui ne peuvent *toucher, pour ainsi dire, que la superficie de l'âme*, en lui laissant, par le sentiment secret de leur fausseté, une tristesse intérieure ; et « voyant que c'est
» une plus grande perfection de connaître la vérité,
» encore qu'elle soit à notre désavantage, que de l'igno-
» rer, il avoue qu'il vaut mieux être moins gai et avoir
» plus de connaissance. » Cette réponse n'est par seulement remarquable par sa vérité et sa noblesse ; elle l'est aussi par la fermeté avec laquelle Descartes s'arrête à temps et, étayant son système moral du côté vers lequel il penche, empêche que la direction de la volonté ne devienne la recherche d'une agréable illusion.

Il devient facile de comprendre comment, avec un tel mélange d'énergie et de tolérance, d'indulgence pour les plaisirs licites et d'amour pour la vérité, Descartes a pu concilier, en les entendant chacun dans leur meilleur sens et en les limitant l'un par l'autre, trois des grands moralistes de l'antiquité, Aristote, Zénon et Épicure, et donner à leur égard un bel exemple d'un intelligent et large éclectisme.

Sans contester la valeur du système que j'expose, on pourrait, je le crois, lui adresser cette objection, que, formé d'assertion plus ou moins vraies, il les pose sans en apporter de preuves. L'observation serait fondée; serait-elle un grand reproche ?

Un système de morale ne se prouve pas autrement que par sa bonne coordination. Démontrer, c'est rapporter une vérité contestée à une vérité plus visible; or, il n'y a rien de plus clair que la notion du juste. Je doute que, s'il y avait un homme qui ne l'eût pas en lui, il pût, je ne dis pas craindre, mais comprendre les menaces de Dieu. Comment lui prêterait-il la justice, c'est-à-dire, pour lui, un non sens? Tout ce que le moraliste peut faire, c'est de raconter l'homme à lui-même, de lui présenter le miroir, comme Ubalde à Renaud. Quand l'homme s'est reconnu, avec ses vertus oubliées, aves ses faiblesses triomphantes, le moraliste a tout fait, tout prouvé. Il ne lui reste plus qu'à montrer que tout dans l'homme s'accorde avec cette conviction qu'il vient de réveiller. Et l'accord de nos facultés, n'est-ce pas pour nous le seul signe de la certitude, celui pour lequel Descartes a invoqué la garantie de la véracité divine?

L. DELAYANT.

(La suite à la quinzaine.)

LES DEUX SYLVIE.

I

LA FILLE DE L'HERCULE.

Si vous allez jamais de Saint-Valéry en Caux à Dieppe, vous trouverez à moitié chemin quelques maisons portant le nom du Bourgdun. Ceux de ces toits de chaume qui bordent le chemin sont assez mal alignés et font aux deux côtés de la route un liseré ondulant. A l'entrée et à la sortie du village il y a un cabaret, *un dépotayer,* comme disent les Normands dans leur patois traînant et si peu musical, bien qu'ils essayent de le chanter en parlant.

Au-dessus de la porte de chaque *dépotayer,* pend une enseigne en tôle peinte et rouillée, qui grince au vent. En avant de chaque porte sont cinq marches que les buveurs, dont la mémoire est restée au fond des pots, oublient en sortant. Les chutes sont nombreuses, et pour chacune d'elles il y a, venant de l'intérieur du cabaret, des voix criant en chœur: — « un homme à la mer!... » Mais personne ne lui tend une main secourable. On rit de sa mésaventure. Quand le malheureux *naufragé* peut se relever il s'en va contusionné, saignant. Nul n'y prend garde. Si l'ivresse complète le tient couché au bas des cinq marches où il est tombé, on passe dessus et chacun lui décoche une insulte à l'intention de sa maladresse.

Les deux rangées de maisons qui forment la grande rue du Bourgdun sont là comme autant de personnages officiels chargés de recevoir les étrangers. D'autres,

plus indépendantes, s'éparpillent à leur guise, par derrière, à travers champs. La seule fantaisie les retient où on les trouve. A les voir de haut, vous les prendriez pour autant d'élèves en récréation après la classe; courant les unes après les autres pour la plupart. Il en est qui semblent jouer au cheval fondu avec leurs voisines; d'autres s'isolent coquettement assises dans un herbage, et, pour plus d'a parte, elles relèvent les quatre côtés du tapis vert au beau milieu duquel elles trônent, comme dans une forteresse défendue de remparts. Avec le temps, les arbres ont grandi tout autour et les pommiers en septembre plient sous la charge des fruits mûrs. D'autres enfin, moins cérémonieuses et plus causeuses, se groupent en rond, si bien que les poules communes vont à la picorée sur le fumier commun, les porcs se vautrent dans les purins, les moutons bêlent à toutes les portes et les enfants pêle mêle se salissent avec le sol défoncé et boueux dans les temps de pluie. Par derrière, sur la droite, il y a, sous les grands hêtres, des sentiers pleins d'ombre qui conduisent à Luneray. C'est là, dans ces chemins creux, sous l'influence des harmonies sans nombre qui montent de la terre aux cieux, que commencent ces idylles qui se dénouent à l'autel de l'hyménée; tandis que, sur la gauche, à quelques centaines de pas, la route nue aboutit à la mer.

En cet endroit la côte est abrupte, d'une élévation vertigineuse, étayée de hautes falaises, de ces falaises rocheuses que les lames pourtant finissent par user de leurs caresses. Elles y creusent des cavernes sonores où la grande voix des tempêtes trouve de formidables échos. C'est la chanson qui berce les enfants de ce rivage. Sur cette grève naissent ces hommes qui font de la mer leur terrible fiancée; race aux mains rudes, au cœur fortement trempé, dont la vie passe pour heureuse quand elle n'a été en butte qu'aux privations, aux peines, aux périls. On les appelle des *terreneuviers*. Ils partent confiants, s'ils reviennent, ils ont vieilli

vite, et leur longue barbe rappelle les Neptune de la sculpture antique. Beaucoup ne reviennent pas. Mais ces hécatombes semblent raviver les charmes du danger, et malgré les étreintes fatales de la mer, on l'aime. Ses amants, qui tiendraient mal sur un parquet ciré, ont le pied ferme sur la tempête. Et quand elle leur jette son écume au front, quand elle les couvre d'embrun, elle les grise apparemment avec ses parfums amers, car pour elle ils quittent femme et enfants. S'ils touchent le sol, c'est comme Antée, seulement pour y puiser une force nouvelle.

Que sont donc ces pélerins des mers, voués aux continuelles souffrances, aux angoisses, à la mort? — Y a-t-il jamais assez de sympathie pour de tels jouteurs? — Avez-vous songé, quand le printemps vous convie aux fêtes de la nature, lorsque l'été vous donne ses fruits, dans les soirées d'automne, à l'heure où le brouillard gris et rose enveloppe les campagnes boisées d'un charme pénétrant, avez-vous songé qu'il y a des hommes qui se sont sevrés de toutes ces joies du bien-vivre? — avez-vous pensé aux enfants qui grandissent loin de l'œil paternel, aux nouveaux venus au monde sans que le père soit là, ni le jour de la naissance, ni le jour du baptême, aux épouses qui vieillissent solitaires, aux femmes qui ont trouvé l'absence trop longue, aux amis oublieux, aux mères qui sont mortes? — Quels sont donc les compensations à tous ces sacrifices?

L'heure bien lente si le vent contraire force à changer de route; l'heure bien inquiète quand gronde l'orage, si la mâture craque, se brise, si les voiles ou le gouvernail sont emportés, si la pompe est engagée, si dans l'étroite prison un germe de contagion se développe, si le biscuit et l'eau font défaut, si l'opération commerciale est manquée.

Vous les voyez à terre, vous, les heureux de ce monde, vous les voyez parfois dans le désordre de l'ivresse et vous les jugez sévèrement. Le temps leur manque pour user comme vous, à leurs heures, des jouissances per-

mises. Ils ont hâte de vivre. Il leur faut tout à la fois. Il leur faut les plaisirs rapides avant ou après les longues abstinences. Les mots sortent crûment de leur bouche. C'est le besoin de se sentir parler. Et puis il y a comme un peu de fièvre dans ces rapatriements avec les gens de la terre. Les jours de silence seront si longs! Accordez-moi cela, et ne vous étonnez pas de trouver au Bourgdun, la veille d'un départ pour Terreneuve, des voix émues par les rasades des adieux. Souvenez-vous que ce petit village fournit un notable contingent aux lugubres épousailles de la mer et vous serez indulgents pour la scène dont voici le récit:

Tandis que sur toute la côte, à Dieppe, à Saint-Valery en Caux, à Fécamp, les armements pour la pêche étaient faits, les équipages complétés et que les capitaines n'attendaient plus qu'un bon vent pour partir, les matelots vidaient leurs derniers pots de cidre dans les tavernes. Or, comme c'était la foire au Bourgdun, les environs y étaient venus avec empressement chercher une distraction aux jours de travail et particulièrement conviés par le retour du soleil de mars. Les neiges étaient fondues et les marguerites déployaient leurs collerettes blanches. La terre n'est-elle pas pleine de promesses à cette heure où la nature secoue les engourdissements de l'hiver? Les oiseaux s'accouplent, les fleurs se cherchent, la brise se parfume tiède et douce : il y a de l'espérance partout sur terre et dans le ciel... On aime!

Cette saison et les rendez-vous de plaisirs et d'affaires eussent suffi pour amener un public nombreux à la foire du Bourgdun, mais de plus une tribu de saltimbanques aiguillonnait la curiosité publique.

Il y avait dans l'air, aux approches du champ de foire, des odeurs d'huile qui affectaient désagréablement l'odorat. On faisait la cuisine dans les loges. On se lestait avant la parade. C'était un pêle mêle d'hommes et d'animaux. La physionnomie des uns et des autres était également fatiguée. On rencontrait deux

phtisiques sur trois individus. Les chiens et les enfants étaient nombreux, les enfants surtout. Les rancunes se retrouvaient à chaque pas. Les coups ne cessaient que par l'intervention des gendarmes, ou par l'épuisement des combattants. Cependant quelques-uns dormaient encore dans les voitures. Ceux-là étaient roulés dans des draperies, qui devaient servir l'instant d'après à la représentation. Les femmes travaillaient aux cuisines, aux vêtements déchirés, soignaient les enfants.

Cette mêlée avait sa hiérarchie pourtant : il y avait des voitures, maisons mobiles, dont bien des ménages auraient envié le confortable, à côté de charrettes en débine ; et ces deux pôles opposés du crampage comptaient des échelons intermédiaires. Les bateleurs campaient dans une prairie attenant au bourg. A l'opposé se tenaient les bestiaux pour la vente. Les moutons niais, les grands bœufs pacifiques, les porcs récalcitrants de tous les chemins environnants convergeaient vers cet endroit. Les maquignons rusaient, rajeunissant les vieux chevaux, dissimulant les parties défectueuses de leur marchandise, louvoyant au plus près avec la loi et les vices rédhibitoires. De leur côté les huissiers dépistaient les débiteurs verreux, contre lesquels ils avaient à instrumenter. Les buveurs se cherchaient, engageaient des défits de rasades infinies, terribles jouteurs pantagruéliques.

La population ordinairement insignifiante du Bourgdun se trouvait ainsi centuplée. Alors des temples de la boisson montaient des hymnes bachiques ou graveleux bien en situation. Le sentiment y était moins à sa place ; on le prostituait pourtant dans ce pandemonium, tandis que des gosiers plus matérialistes et non moins éraillés crachaient des jurons et vociféraient toutes sortes d'obscènités aux oreilles blasées des servantes. Les deux Téniers et tous les Flamands auraient été ravis de voir semblables modèles poser ainsi devant eux.

Aux approches de la nuit, acheteurs et vendeurs avaient disparu. De rares animaux, oubliés par leurs

propriétaires pour l'attrait du cidre, beuglaient d'inquiétude attachés solitaires à des arbres. Mais en revanche, les *dépotayers* étaient plus animés que jamais; les instruments de musique et les parades des saltimbanques faisaient rage. Les affaires sérieuses étaient finies, le plaisir régnait souverainement.

Dans l'intérieur de l'un des *dépotayers* l'animation et l'abrutissement étaient au comble. La porte ouverte laissait sortir des nuages de fumée et des refrains de chansons criés à tue tête. Il y avait des buveurs tout autour des tables, quelques-uns dessus, d'autres dessous. Les chemises de laine des marins se mêlaient aux rustiques habits des campagnards, qui avec les costumes historiés des saltimbanques formaient un ensemble d'une étrange bigarrure. Tout à coup, un cri horrible sortit de cet enfer; un silence relatif s'ensuivit. A l'exception de quelques ivrognes rendus indifférents par l'hébêtement, l'attention se porta sur le groupe d'où était parti ce signal de détresse. Malgré le peu d'espace une lutte s'était engagée entre un matelot et un hercule saltimbanque. Les évolutions de leur pugilat avaient tracé autour d'eux un espace vide jugé impossible avant l'épreuve. Les coups tombaient lourdement, le sang coulait.

A côté de ces deux hommes une petite fille d'environ trois ans pleurait. Les talents du père étaient trop modestes pour qu'il se permît une voiture; ce qu'il appelait son *biblot* était roulé dans une toile trouée qu'il portait sur le dos, et la petite suivait. Quand on donnait une représentation, l'homme déroulait la toile, se couchait dessus et, avec ses pieds, lançait en l'air tantôt sa fille, tantôt des poids en fer. Pour réveiller l'émotion du public, de temps en temps il cassait des cailloux avec son poing, en poussant des rugissements de bête fauve. La petite alors faisait la quête. De semblables exercices exciteraient les plus dociles gosiers. Celui du jongleur se révoltait constamment contre la sécheresse, de sorte que, le soir venu, la brutalité prenait tout le dessus sur l'humaine machine.

Ce jour-là, l'hercule avait, à chaque représentation, trouvé obstinément devant lui un même homme remarquablement charpenté de la tête aux pieds. Ses muscles, ses épaules, sa grosse tête formaient un bloc formidable, un assemblage de force peu commune. Son air était stupide et envieux. Ces silex cassés à coup de poing l'agaçaient. Il cherchait une occasion de querelle, ce genre de supériorité l'irritait.

— Tes cailloux sont mal collés, avait grommelé le matelot, à chaque pierre qui volait en éclats.

— Et ton cou, riposta le saltimbanque ?

— Plus solide que le tien.

— Nous verrons, quand tu voudras.

On s'était compris, on avait pris rendez-vous au *dépotayer*.

Le soir venu, après boire, le marin avait mis son poing sur un coin de table, en disant à l'hercule :

— Tu frapperas dix coups sur ce caillou-là, et moi un seul après où je voudrai, et tu te défendras, si tu peux.

— L'hercule avait mis poing contre poing, en refusant toute générosité de la part de son adversaire. Les poings se crispaient, ils eussent fait feu tant le frottement devenait terrible, et l'avantage ne se dessinait d'aucun côté. Les dents grinçaient et les lèvres avaient des convulsions. L'enfant suivait avec anxiété la lutte. L'homme oubliait sa fille ; son front bas, velu, se creusait de rides profondes mouillées de sueur ; l'instant suprême approchait. La colère emportait en rugissant ces deux natures farouches. Les poings se disjoignirent pour tomber comme des massues sur les têtes, et quelques minutes plus tard l'hercule s'affaissait assommé. Alors le matelot se pencha sur le vaincu, pliant un lourd genou sur sa poitrine. Les côtes craquèrent horriblement. Quand l'homme de mer se releva, deux gendarmes le saisirent sans qu'il opposât aucune résistance. Il regarda satisfait autour de lui, et, comme il allait partir, cherchant son ennemi une fois encore, il vit l'enfant.

— Tonnerre à la voile ! et la petite !... Jean, cria-t-il à un camarade, conduis-la chez ma mère de ma part.

La mauvaise nouvelle se transmit rapidement de proche en proche. La foule s'amassa devant la porte du *dépotayer*. Les campagnards gardaient une méfiante réserve, tandis que les marins prenaient par esprit de corps une attitude de défi vis-à-vis des saltimbanques. Ces derniers, gueusaille tapageuse, hargneuse, mais intimidable, car plus d'un avait un dossier à la *correctionnelle* et ailleurs, poussaient des grognements. De sourdes menaces échangées entre les dents pouvant amener une collision, les gendarmes se tenaient prêts à intervenir. Les hommes s'excitaient entre eux ; les femmes criaient contre l'ivresse ; quelques-unes pensaient à la mignonne petite créature qui se trouvait maintenant sans appui.

— C'est bien sûrement une enfant volée, voisine.

— Les sauteurs ont des charmes pour ensorceler les petits qui traînent le long des chemins, ma fille.

— J'aimerais mieux le mien mort que vivant parmi ces gars là.

— Va donc voir s'il dort, le tien. Peut-être court-il déjà à travers champs du côté de la Bohême.

Un frisson de terreur saisit la jeune mère. Elle donna un coup d'œil de compassion à la fille de l'hercule et retourna hâtivement chez elle.

A cet instant, une circonstance fit taire le bourdonnement qui s'élevait de tous ces groupes d'individus. On annonçait l'arrivée du médecin.

En effet, un homme de moyenne taille, déjà chauve, moins âgé peut-être qu'il ne le paraissait, cherchait à entrer dans cet attroupement, qui s'ouvrait à peine devant lui et se refermait aussitôt après son passage, plus curieux et plus compact.

— Place donc, criait l'aubergiste, précédant le docteur. Laissez M. Riquier voir si cet homme est bien mort..... Il est certain qu'il a eu affaire à un rude gaillard..... Mais enfin, en arrivant à temps, tout n'est peut-être

pas désespéré..... Place donc ! Et le bonhomme faisait de son mieux pour frayer la route, malmenant celui-ci, priant celui-là, selon qu'il était de son intérêt de ménager les uns ou les autres, jurant à part lui contre tout le monde et particulièrement contre le défunt. Il est de fait qu'il eût préféré ce mort malencontreux chez son confrère de l'autre *dépotayer*.

On arriva enfin auprès du malheureux assommé ; mais ce fut inutile. Le coup avait trop bien porté, le *crampage* devait compter un hercule de moins. C'est alors que la sollicitude des gendarmes redoubla. Leurs efforts pour dissiper ce groupe d'hommes hostiles entre eux furent considérables. On en vint à bout cependant et sans avoir à déplorer un nouvel accident.

Le *dépotayer* avait, du côté de la campagne, une sortie, que le docteur allait prendre, quand la femme de l'aubergiste lui dit avec inquiétude :

— Et l'enfant, M. Riquier, qu'en ferons-nous ?

— Quelle enfant, mère Grégoire ?

— La petite de l'hercule. Et parlant ainsi, elle désignait la pauvre mauviette qui se tenait blottie à côté du mort, son père.

Son père, l'était-il ? Toute la soirée il y eut des sauteuses, des pauvresses de profession, des mères factices faisant commerce d'enfants malades pour appitoyer et exploiter la sensibilité publique, qui vinrent demander l'enfant, car c'est encore ainsi de nos jours; mais la petite fille avait disparu.

— Allez la réclamer à M. le Maire, répondit-on à chacune.

Ce même jour, à la mairie du Bourgdun le docteur faisait la déposition suivante :

« Moi, Joseph-Anselme Riquier, soussigné, faisant » à bord des navires du commerce profession de » médecin, domicilié au Bourgdun, arrondissement de » Dieppe, département de la Seine-Inférieure, déclare, » devant l'officier d'état-civil dûment requis à cet effet, » avoir trouvé dans la maison du sieur Grégoire

» Antor, aubergiste audit village du Bourgdun, une » enfant, abandonnée à la suite de la mort, par acci- » dent, d'un homme exerçant le métier de saltimban- » que et qui était son père ou qui lui en tenait lieu, » ce qui reste à constater, les papiers dudit n'ayant » pas encore été trouvés, de sorte que son nom et son » domicile sont inconnus, aussi bien que la naissance » et le nom dé l'enfant qu'il avait avec lui, enfant » que j'ai reconnue pour être du sexe féminin, à qui » j'ai supposé l'âge de trois ans révolus, et que je » nomme Marie-Angèle Sylvie, le tout conformément » à la loi. — *Signé*, J.-A. RIQUIER. »

Suivait l'inventaire des effets d'habillement de la petite fille et son signalement:

« Cheveux blonds — front découvert — yeux bleus — » nez bien fait — bouche petite — visage ovale — teint clair. »

Celui qui aurait cherché dans le village aurait pu rencontrer une autre enfant à qui ce signalement convenait parfaitement, qui, chose étrange, paraissait être du même âge et s'appelait Marie-Angèle-Sylvie Riquier: c'était la fille du docteur.

II

LA FILLE DU DOCTEUR.

En France nous aimons les surnoms. On ne les épargne pas plus aux rois qu'aux particuliers. Le monde des écoles aussi bien que celui des halles saisit vite et généralement bien la physionomie d'un individu et le qualifie. Or, ce second baptême reste plus ineffaçable que le premier.

Dans le pays on appelait Riquier le *docteur silence*. En fait, c'était un simple officier de santé au service de la marine marchande, s'embarquant au Hâvre en

qualité de médecin à bord des baleiniers. Il était né au Bourgdun. On le disait marié. Après chaque campagne et tandis que les apprêts d'un nouvel armement le laissaient en disponibilité, il retournait au pays. Longtemps il y était revenu pour embrasser ses vieux parents, des cultivateurs enrichis. Un jour, la grande moissonneuse les coucha dans le sillon derrière l'église. Il vint alors pour Sylvie, petite fille frêle, malingre, peu avancée pour son âge, amenée on ne savait d'où et qu'il avait confiée à une éleveuse.

Dans sa jeunesse le docteur ne s'était pas fait d'amis. Recherchant la solitude et les endroits les plus sauvages de la côte, devant la mer immense, il oubliait l'heure. Que de fois la nuit l'avait ainsi surpris. Cette habitude de l'isolement, qui baigne l'âme de silence, faisait qu'il parlait le moins possible. Les méchantes gens prétendaient que ce mutisme habile et calculé, qui avait caché la paresse chez l'enfant, tenait lieu de science à l'homme fait. Ceci lui importait fort peu. Nature douce et contemplative, il se suffisait. Ainsi, un oiseau qui traversait l'espace, un insecte qui se traînait péniblement sur la terre inégale, une fleur, un fossile ouvraient pour lui tout un monde idéal, poétique, infini. La mer surtout était sa grande bien aimée, comme il l'appelait. Cette âme impressionnable s'était passionnée pour le danger. La grande mer et la petite Sylvie emplissaient tout son cœur d'homme.

En cherchant bien pourtant, on aurait pu trouver une place vide entre elles deux.

Quand l'amour avait pris son cœur, il y était entré violemment. Puis un jour, à la place de cet amour, il avait trouvé un affreux déchirement, une plaie vive qui ne se ferma jamais.

L'homme qui vit dans la retraite s'ignore ; il lui faut le commerce avec les autres hommes pour s'étudier ; il lui faut surtout une responsabilité. C'est alors qu'aux prises avec le sphinx, avec l'inconnu, avec la vie, il mesure son énergie, sa vitalité, ses ressources, sa force.

Qu'avait été Anselme pendant quarante-cinq ans ? Un homme doux, patient, sans doute, mais indépendant ; et c'était peut-être cette chère indépendance qui lui faisait ainsi prendre si doucement la vie. Le mariage alors se dressait devant lui comme un épouvantement, il le défiait, le raillait, se croyant très sérieusement fort contre ses séductions.

Mais un jour, à Marseille, il avait rencontré sur sa route une jeune orpheline qui s'appelait Ernestine Morin. Elle avait à peine dix-huit ans et tous les enchantements d'une méridionale. De plus elle était sans fortune, ce qui semblait créer pour Anselme un droit à sa reconnaissance. Il ne songea même pas que leurs deux âges rapprochés pouvaient produire une dissonnance conjugale. Il sentit un tressaillement inconnu, ne raisonna pas ce sentiment nouveau, craignit même de s'y arrêter. Le vertige l'entraînait. Il ferma les yeux pour ne pas voir la profondeur du gouffre. Son cœur qui avait vieilli dans l'isolement était à son insu gros d'affection. Les trésors entassés qu'il découvrit en lui l'éblouirent. Il oublia ses rides, ne crut qu'à son amour et, sans regarder dans le passé ni dans l'avenir, sans demander à cette enfant si elle ne lui faisait pas le sacrifice d'un amour plus jeune, si sa main ne tremblait pas de regret, il courut la conduire à l'autel pour en faire sa femme. Ensuite il plaça l'idole sur un piédestal l'encensa follement et s'agenouilla devant pour l'adorer. Ernestine ayant désiré ne pas quitter Marseille il s'y fixa. Quand il sut qu'il allait être père, le vieil homme se transforma encore une fois. Avec les affections nouvelles la force grandissait en lui. Etait-ce lui qui se prodiguait tout entier, ou bien recevait-il caresse pour caresse ? Il ne cherchait même pas à s'en rendre compte : c'était comme une suite de ravissements depuis le jour des épousailles.

Voilà dans quelles circonstances Sylvie était venue au monde.

Durant sa grossesse, madame Riquier avait de ces

fantaisies qu'on pardonne aux jeunes femmes, qu'on prévient même de peur d'accidents fâcheux. Toutes les bizarreries leur sont permises. Anselme le savait, approuvait tout. Ernestine avait-elle envie de vin pur, elle buvait. — Oh ! si le petit-être bien aimé allait avoir une hideuse tache au visage !..... Elle buvait, et quand les fumées bachiques troublaient son cerveau, Anselme lui prenait le bras afin d'assurer sa démarche chancelante. Ernestine s'indignait de cette tutelle, appelait son mari « le bonhomme Riquier », et tendant son verre vide, lui demandait impérieusement à boire, à boire juqu'à l'hébétement. Riquier, ainsi qu'il eût fait d'une enfant malade, la portait alors sur sa couche, s'impatientant après cette grossesse sur le compte de laquelle il mettait tout ce désordre, et comme l'ivresse colorait les joues pâles et maigries de la jeune femme, il lui pardonnait tout, tant il la trouvait jolie.

Ernestine aimait les fleurs. Pour les lui offrir plus belles, Anselme s'ingéniait à découvrir les plus rares. Elle les recevait dédaigneusement, quelquefois avec colère. Si elle ne trépignait pas dessus, elle les jetait dans un coin où elles se fanaient solitaires et oubliées. En revanche, la capricieuse jeune femme achetait à la fleuriste des rues un simple bouquet qu'elle choyait, dont elle changeait l'eau dix fois le jour. Celui-là du moins ne venait pas de son mari. Mais chacun sait combien souvent, dans certaines conditions nerveuses, les plus tendres affections se changent en aversions passionnées, quitte à rétablir l'équilibre après la délivrance, quitte à faire oublier par une caresse plus vive un moment de trouble involontaire.

En attendant, Ernestine ne pouvait plus supporter ce Riquier, si doux, si patient, si peu buveur. La réserve de l'époux n'était-elle pas un reproche pour l'épouse? Alors, pour le lui faire expier, elle entrait, sous forme d'ongles roses, ses griffes aigues dans le cœur du pauvre homme.

— Vous n'êtes pas coquet, mon ami, disait-elle le

plus mielleusement du monde; vous laissez les quelques cheveux qui vous restent blanchir impunément. Mon Dieu aurai-je jamais ce courage, cette vertu pourrais-je dire? Mais c'est si loin de moi!..... Et quel âge aurez-vous alors père Riquier?

Puis sans attendre la réponse :

— Oh! que c'est laid de vieillir. Je ne veux pas vieillir, moi. A la première ride je me tuerai. J'aime mieux cela. Mourir jeune, c'est intéressant au moins. La mort n'a rien d'effrayant, mais la décrépitude!

Cette amertume avait encore du charme pour le docteur. L'amour est si fort!.... Mais quand, après la naissance de Sylvie, madame Riquier continua toutes ses bizarreries, il fut bien forcé de reconnaître que c'étaient des vices honteux, inavouables. Sa femme s'enivrait de vin, et dans l'ivresse elle maudissait la fragile petite créature qui enchantait Anselme. Elle lui reprochait ses souffrances de mère, sa taille déformée. Elle lui reprochait les exigences et les faiblesses de l'enfant nouveau né, et ces premiers soins dont les vraies mères sont si fières. Elle lui reprochait d'être sa fille et surtout la fille d'Anselme. Elle avait de ces colères frémissantes qui terrifiaient autant le père que le docteur. Le cœur du malheureux se brisa de douleur et l'idole avec lui, l'idole qu'alors il trouva trop jeune et trop belle pour lui, trop dégradée pour son enfant.

Un matin, en s'éveillant, au lendemain d'une affreuse scène de colère, Ernestine trouva vide le coquet petit berceau de sa fille. A la place de l'enfant il y avait ces quelques lignes de l'écriture d'Anselme.

« Dans l'intérêt de votre santé, Ernestine, j'ai con-
» duit à la campagne, et confié aux soins d'une nour-
» rice Sylvie, qui vous fatiguait. Afin de voir quelles
» garanties me donne cette femme, je demeurerai près
» d'elle plusieurs jours. »

— Ce bonhomme est idiot, avait dit la jeune femme en froissant le billet. Elle eut, néanmoins, comme un peu de rougeur au front, mais ce ne fut qu'un léger

nuage de honte, puis se rejetant sur le moëlleux duvet des oreillers de son lit, elle se rendormit profondément et les jours se succédèrent pour elle sans impatience de revoir son mari.

Riquier, lui, avait mis le temps à profit. La campagne choisie était à peut-être deux cent cinquante lieues de Marseille; la prétendue nourrice n'était pas jeune, mais on pouvait compter sur elle. Quand il eut convenablement installé l'enfant et qu'il revint auprès de sa femme, il fut accueilli froidement, et ce fut tout sur ce sujet. Il craignait les représailles, il se sentit soulagé. Toutefois les tracasseries, les dénigrements, les colères, les rages recommencèrent sur de nouveaux frais, de sorte que la position n'étant plus tenable Anselme pensa à céder toute la place. Cette résolution extrême lui traversa l'esprit en lui serrant tellement le cœur que le courage lui manqua. Il lui sembla que la chaîne entrait un peu plus dans les chairs, mais qu'il devait, qu'il pouvait la porter encore.

A quelque temps de là, un soir, à l'heure discrète où les domestiques ont fini d'intervenir pour le service, quand les portes sont closes, qu'on s'appartient absolument, et que le *chez soi* a tout le charme de l'intimité ou toute l'aigreur de la mésintelligence, Anselme avait un livre sous les yeux,— lisait-il?— Ernestine, renversée sur un fauteuil, regardait les moulures d'une corniche au plafond, avec de longs baillements qui disaient tout son ennui. Sa figure maussade et boudeuse conservait une moue de mauvais augure qui présageait un grain. Le docteur flairait l'orage prochain.

— Avez-vous des nouvelles de Sylvie, dit Ernestine avec indifférence?

C'était la première fois qu'elle en parlait, depuis plusieurs semaines que l'enfant n'était plus dans la maison.

— Je me trompe, pensa Riquier, le grain s'éloigne.

— Sylvie est bien, j'en suis très-exactement informé. Et sa pauvre figure chagrine prit un air de douceur

reconnaissante. Il savait gré à la mère d'une marque d'intérêt pour l'enfant. L'espérance est longue à nous quitter, et comme il y eut un silence à la suite de la réponse du docteur, son cœur en profita pour s'accuser d'injustice à l'endroit de sa femme. — Elle était si jeune, si belle, l'entourage d'Anselme si triste en raison de ses goûts de solitude! Décidément il allait changer tout cela, se faire des amis, recevoir chez lui un cercle intelligent, choisi ; il y avait de sa faute dans les colères d'Ernestine, il n'avait pas su étudier ses aptitudes ; mais rien n'était désespéré, à force d'amour tout était réparable. Hélas! l'amour d'un seul côté suffit-il dans l'équilibre conjugal? Il crée les abnégations sublimes qui conduisent à la tombe.

— Où est Sylvie et quand la reverrai-je reprit Ernestine ?

— Mais rien ne presse, répondit le docteur en réservant la première des deux questions.

— Je suis pressée pourtant.

— Ma chère amie, la nourrice ne peut ainsi laisser sa maison.

— Eh ! bien j'irai la trouver. Quand partons-nous ?

— Quand!... quand!... plus tard. Je vous trouve trop faible pour entreprendre un voyage de....

— Est-ce donc si loin ?

— Non, certes, s'empressa de répondre Anselme pour détourner les soupçons que son trouble venait de faire naître.

— Alors, partons. D'ailleurs je veux voir cette enfant.....

Le docteur tressaillit et ne sut pas dissimuler son angoisse. Un sourire plein de fiel plissa les lèvres d'Ernestine, elle devina une torture, elle reprit avec obstination :

— Je veux voir cette enfant, lui attacher au cou un scapulaire, la mettre sous la protection de Notre-Dame de Grâce..., ce que vous ne sauriez faire.

— Et moi, je ne veux pas, interrompit le Docteur d'un ton résolu mais où perçait un immense regret.

— Vous êtes un misérable, un impie, un voleur d'enfant, et le Dieu juste et bon fera terrible votre heure dernière, — c'était Ernestine qui parlait ! — j'ai consulté un homme de loi, ma fille m'appartient, je la veux.

— La loi, s'il faut en venir là, — et la sueur mouillait le front d'Anselme, — la loi écoutera le père et le docteur, et elle ne vous rendra pas votre fille.

— Je vous hais, Monsieur, vous êtes vieux et maniaque. — Elle fixa sur lui un regard terrible. — Vous avez pris ma jeunesse pour vous seul : qu'en a fait votre égoïsme ? Je marche dans la vie, attachée à vos côtés par un lien fatal que je maudis. Le frisson de votre amour me glace jusque dans la moëlle des os..... je veux m'en aller !.... avec ma fille !...

— Voyons, Ernestine, voulez-vous...

— Je veux Sylvie.

— Voulez-vous, à la place de cet amour qui vous répugne, mon amitié loyale et sincère, discrète et résignée ?

— Je veux Sylvie pour m'en aller.

— Voulez-vous, que j'égaie votre maison, votre vie, votre.....

— Je veux Sylvie.

Le docteur se tut, atterré.

Alors, Ernestine, trépignant des pieds, serrant les poings et s'animant par degrés après avoir commencé d'un ton dolent :

— Il y avait, par le monde, un lourd paysan trempé d'encre et de goudron, qui vieillissait plein de son importance, se tenant pour savant. Oubliant la charrue de son père, oubliant les rides de sa laide figure, il acheta à un tuteur, pressé de s'en débarrasser, une orpheline à vendre, une fille qui n'avait pas vingt ans !..... Personne ne consulta la pauvre enfant, et pourtant, elle avait un bel amour au cœur, moins

savant, mais plus jeune, moins riche, mais mieux ajusté !....

— Ernestine, dit le Docteur, perdant enfin patience, je vous ai donné mon honneur à garder en vous donnant mon nom sans tache, malheur à la femme coupable !....

— Vous êtes ivre, bonhomme, lui cria-t-elle.

Puis, s'accoudant en face de lui et le regardant avec une ironie cruelle : — Tenez, j'ai tort de vous dire cela ce soir ; vous ne me comprendrez pas, mais je vous le répéterai tous les jours, jusqu'à ce que mes paroles vous rencontrent de sangfroid. Hélas ! la mer vous excuse : à terre on ne se défait pas facilement des habitudes désordonnées et de l'écorce grossière du marin ; la caque sent toujours le hareng. Et elle eut un rire nerveux qui se noya dans un flot de larmes.

Anselme était sorti de la maison cette fois pour n'y plus rentrer. Il avait assuré à sa femme une pension qui la laissait indépendante, il s'était rembarqué et nous verrons comment il arrangeait sa vie.

Madame Riquier que fit-elle de sa liberté ?..... Il y a de ces hontes qu'il est toujours mauvais de retracer. Disons seulement qu'heureuse d'être débarrassée du même coup de son mari et de sa fille, se gardant bien de plaider, elle demeura à Marseille, prenant où elle pouvait cette vie du cœur pleine de trouble pour les consciences indignes, pleine de force, pleine de consolation pour les consciences droites.

(La suite à la quinzaine.)

TESTAMENT D'UN PRINCE INDIEN.

CONTE.

Quiquid delirant Reges plectuntur Achivi.
HORACE.

Un monarque de l'Inde, et qui passait pour sage,
Ne laissait en mourant qu'un seul fils en bas âge.
Il avait ordonné, de par son testament,
Qu'auprès du jeune prince on gardât constamment
Un enfant de vilain taillable et corvéable
A merci, qui, l'eût-il ou non pour agréable,
Des péchés du Dauphin accepterait l'endos,
Et de tous ses délits répondrait sur son dos...
Dans cet heureux pays personne ne révise
Les testaments des gens; nul surtout ne s'avise
De les casser : ainsi qu'il est dit, il est fait;
Le *bon plaisir* des rois a toujours son effet.
Donc, un pauvre vilain fut mis en permanence,
Qui des péchés royaux subît la pénitence
Et payât sur son dos les augustes délits,
Ainsi que l'ordonnaient les souverains édits.
Même, (car chacun sait qu'ordres de cette sorte
Ne sont pas d'ordinaire accomplis de main morte)
On peut conjecturer qu'aux dépens du vilain
D'aucuns firent du zèle... Un chroniqueur malin,
Qu'on n'a pas contredit, en dix ans enregistre
Trois Présidents de cour, deux Doyens, un Ministre,
Qui, d'un saut enjambant les plus hauts échelons,
Dans cet honnête emploi dorèrent leurs galons.
Enfin, quand l'héritier eut atteint l'âge d'homme,
Il fut Rajah. — Rajah ? — Oui, c'est ainsi qu'on nomme
Les Pharaons du lieu. Notre nouveau Rajah

Manda ses conseillers, il les interrogea ;
Mais n'en pouvant tirer une réponse bonne ,
Il écrivit lui-même à toute sa *Sorbonne* ,
Curieux de savoir dans quel dessein secret
Son bonhomme de père avait rendu l'arrêt
Qui condamnait au fouet , pour les fautes du maître ,
Le valet innocent. On lui devait remettre
Les rapports dans un mois , sous forme de discours ;
Seul , lui-même , il serait le juge du concours ,
Promettant sa faveur et récompense honnête
A quiconque ferait une réponse nette
Et plausible : le mort , en ses dispositifs ,
Étant homme d'esprit avait eu ses motifs.
Je vous laisse à juger si l'on fit des mémoires !...
Le prince avec grand soin déchiffra ces grimoires.
Or , pas un seulement n'abordait le sujet :
Leur thème revenait à dire qu'un sujet
Est par trop honoré de souffrir pour son prince ,
Qu'un vilain éreinté c'est dommage fort mince ,
Et le reste... Le prince avait le sens commun ;
Il eût cru faire injure à son père défunt ,
S'il eût de sa pensée expliqué le mystère
Par les banalités de ce vain commentaire.
L'on vint au jour fixé ; mais, réservant le prix ,
Le prince aux concurrents exprima son mépris
Pour la fausse éloquence ; il dit que de grands crimes
S'étaient autorisés de leurs fades maximes ,
Qu'il tenait , quant à lui , que la peau du sujet ,
Comme celle du prince , était sensible au fouet ,
Et qu'il leur souhaitait , pour unique vengeance ,
Un monarque toqué de leur extravagance ,
Qu'enfin , dans leurs factums , par lui trois fois relus ,
Les problèmes posés n'étaient pas résolus.
Il allait , sans respect pour toute bienséance ,
Laisser-là nos savants et brusquer la séance ,
Indigné de trouver , dans un corps si nombreux ,
Si peu de gens sensés et tant de cerveaux creux ;
Quand notre *patiras* , présent , comme l'on pense ,
S'avance et dit : « Seigneur , gardez la récompense ,

» N'ayant pas de la plume emprunté le secours ,
» Et pour cause , je dois être mis hors concours ;
» Mais , sur la question , je crois avoir en tête
» Une solution... Je ne suis qu'une bête ;
» Néamoins , s'il vous plaît m'ouïr quelques instants ,
» Comme j'ai là-dessus songé près de dix ans ,
» Peut-être de ma bouche , en cette grave affaire ,
» Un Dieu fera sortir de quoi vous satisfaire. »
Les docteurs de sourire et chuchoter entr'eux...
« Parle , » dit le Rajah ! — « Prince , soyez heureux ,
Reprit notre vilain , « et que le ciel m'éclaire ,
» Je vous parlerai franc , au risque de déplaire.
» Or , voici mon idée : en me faisant crosser ,
» Plumer , essoriller , et , d'un seul mot , rosser
» Pour le compte-d'autrui , votre père à toute heure ,
» Quoique absent , vous disait : dans ce manant qui pleure
» Et que pour tes méfaits on étrille si fort ,
» Mon fils , de tes sujets tu vois le triste sort ;
» Il en est la vivante et fidèle copie :
» *Les sottises des rois leur peuple les expie !...*
» Et de fait , n'est-ce pas ce qu'on vit de tout temps ?
» Si le prince... » — « Il suffit , dit le prince , j'entends ,
» Du développement , ami , je te fais grâce. »
Puis , lui tendant les bras : « Viens ça que je t'embrasse !
» Tu seras le premier dans mon conseil privé ,
» Et si par les flatteurs ton maître dépravé
» Oubliait quelque jour la leçon de son père ,
» Tu lui rappelleras que la maison prospère
» Quand son chef est prudent , mais qu'aussi le troupeau ,
» Quand fol est le berger , le paie et sur sa peau ;
» Tu me rappelleras , enfin , si je l'oublie ,
» Que les fautes du roi son peuple les expie !... »
Entendant ce discours , plus d'un cuistre enragea...
Pour moi , jaurais voulu naître sous ce Rajah.

X. Z.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(9e SÉRIE.)

62. Denfert. Quérard ne cite à ce nom qu'un discours, celui *sur la vie de collége*, prononcé en 1821. M. Denfert en a fait imprimer cinq autres, prononcés: 1° à l'ouverture de l'école normale primaire de Toulouse, 1er juin 1833; — 2° à la distribution des prix de l'école normale d'Albi, 7 septembre 1831; — 3° et 4° à la distribution des prix de l'école de Sorrèze, 10 septembre 1835 et 7 septembre 1837; — 5° aux obsèques de M. Bonnard, professeur de théologie (protestante), à Montauban, le 8 octobre 1838. On y trouve les qualités que comporte le genre, un style élégant qui pare des idées saines, et dans le dernier discours prononcé à Sorrèze, des idées plus fortes, un accent plus oratoire.

Aristide Denfert Rochereau, né à Saint-Maixent, le 5 janvier 1795, après avoir professé quelque temps à Guéret, vint à la Rochelle, comme professeur de rhétorique, et y resta de 1815 à 1821. Il y a laissé, comme professeur et comme littérateur, les souvenirs les meilleurs et les plus honorables. Soit qu'il lût, soit qu'il parlât, son élocution charmait les auditeurs.

Admis à l'académie de la Rochelle, le 1er juillet 1820, il y lut des imitations, en vers, des Psaumes, d'Homère, des Poètes Scandinaves, de Vida, de Gessner; un discours sur l'amour du devoir, un autre sur le choix des lectures.

Il quitta la Rochelle pour n'y plus revenir qu'en passant, notamment en 1825, pour y épouser une

demoiselle rochelaise, appartenant comme lui à la communion calviniste. Dans cet intervalle, il s'était fait recevoir docteur en droit, et il était alors secrétaire au conseil royal de l'instruction publique, où l'avait appelé Georges Cuvier. Il fut ensuite inspecteur de l'académie de Douai, puis de celle de Toulouse, et remplissait encore ces fonctions, lorsqu'il mourut dans le courant de 1839, à Saint-Maixent.

63. De Sales. *Discours qui a obtenu l'accessit à l'académie de la Rochelle sur les questions suivantes : Quel est le genre d'éducation le plus propre à former un administrateur? A quel degré les lettres et les sciences lui sont-elles nécessaires? Quels secours l'administrateur et l'homme de lettres peuvent-ils et doivent-ils réciproquement se prêter?* par M. De Sales, avocat à Paris. Paris, 1811, in-8° de VIII et 59 pages. — (Omis dans Quérard.)

L'académie de la Rochelle avait mis cette question au concours dès le mois de juillet 1809. Le prix devait être décerné en 1810. La question avait été choisie de préférence à treize autres ; elle avait été fournie par M. Gaudin. Elle inspira un vif intérêt, qu'on ne peut comprendre qu'en se reportant à cette époque où le pays cherchait sa voie propre entre celle ou l'avaient jeté des innovations trop brusques et un retour rétrograde au passé. Un des associés de l'académie, le comte Français de Nantes, lui écrivit à cette occasion une lettre qu'elle considéra comme un développement ingénieux et profond de son programme, et qu'elle fit lire comme tel à une séance publique. L'académie de Turin demanda des explications sur les questions posées, et envoya un mémoire, tout en se mettant hors de concours par le soin qu'elle prit de nommer les auteurs. De sept autres discours que reçut l'académie, elle en désigna quatre, où elle trouvait de hautes qualités, mais aussi des défauts assez graves, et elle remit le prix à l'année 1811.

L'auteur d'un des discours ainsi désignés, M. Bajot, employé au ministère de la marine, division des vivres et des hôpitaux, le publia aussitôt ; mais il l'envoya à l'académie, avec une lettre pleine de déférence où il déclarait que des raisons particulières ne lui avaient pas permis d'attendre le résultat du second concours.

Deux autres lui furent renvoyés, corrigés, en 1811, avec trois discours entièrement nouveaux. Les deux discours ainsi amendés eurent, l'un le prix, l'autre l'accessit. Le premier était de M. Linzant (F. M. A. J.); il fut imprimé en 1812; M. Quérard, en le citant, lui donne le format in-8° ; je ne l'ai vu qu'in-quarto, 64 pages. Le second est l'objet de cet article.

Ainsi, trois des morceaux inspirés par ce concours ont été publiés. Ils offrent des vues assez différentes et témoignent de la bonne foi des recherches, mais aussi de l'incertitude des idées des concurrents et des juges.

Un troisième discours fut mentionné au concours ; mais l'auteur garda l'anonyme. Ces onze discours sont restés manuscrits aux archives de l'académie.

L. D.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 JUIN 1865.

DESCARTES MORALISTE.

(SUITE.)

En vain nous croirions à l'existence de la vérité morale et à la promesse du bonheur, si nous n'avions les moyens de l'atteindre et de nous y conformer. Or, pour cela il faut deux choses, la puissance d'agir et celle de savoir, la liberté et l'intelligence. L'œuvre périt si leur réalité n'est pas admise, si leurs rapports ne sont pas établis.

Aux yeux de Descartes, l'homme peut; il est libre; nul fait ne lui paraît plus certain. « Il est si évident que » nous avons une volonté libre, qui peut donner son » consentement ou ne le pas donner, quand bon lui » semble, que cela peut être compté pour une de nos » plus communes notions... cela est aussi certain qu'au- » cune autre chose que nous puissions jamais con- » naître. » Cette liberté consiste dans « une puissance » réelle et positive de se déterminer. » Elle est le plus noble et le plus caractéristique des titres de l'homme; « le bien qui est le plus proprement nôtre et qui nous » importe le plus; » le seul qui puisse nous procurer un contentement solide et nous donner de véritables droits à la louange; elle trouve, à la vérité, des obstacles et des limites dans *les émotions du sang et des esprits*, dans ces passions que subit l'âme pendant sa mystérieuse union avec le corps, mais elle peut lutter contre ces obstacles, et, sinon franchir, du moins re-

culer ces limites, par la fermeté de sa résolution, par la direction de l'esprit; maîtresse des mouvements dont elle est cause, l'âme peut le devenir indirectement de ceux dont elle ne l'est pas, en arrêtant son attention sur les faits ou les souvenirs qu'elle choisit, et en influant par là sur les causes physiologiques des passions; (il est inutile d'insister ici sur les hypothèses physiologiques adoptées par Descartes, qui ne servent qu'à faciliter le langage, sans agir en rien sur les faits ou même sur leur explication), enfin le libre arbitre est de soi une chose tellement noble, que « il nous rend en » quelque façon pareils à Dieu et semble nous exempter » de lui être sujets. »

Il n'y a certes pas d'idée plus nette et plus énergique de la liberté, et j'ai à dessein répété, comme Descartes l'a fait lui-même, cette fière expression de toute la grandeur et aussi de tout l'orgueil de l'homme. Les termes semblent choisis exprès pour soulever l'objection tirée de la prescience et de la toute-puissance de Dieu. Il était impossible que Descartes ne la vît pas, et il ne la dissimule ni ne l'atténue. « Nous ferions un » crime de penser que nous eussions jamais été capa- » bles de faire aucune chose que Dieu ne l'eût aupara- » vant ordonnée.... il a non-seulement connu de toute » éternité ce qui est ou ce qui peut être, mais il l'a » aussi voulu... il ne serait pas souverainement parfait » s'il pouvait arriver quelque chose dans le monde qui » ne vînt pas entièrement de lui... nous ne pouvons ne » pas croire que toutes choses dépendent de lui, et par » conséquent que notre libre arbitre n'en est pas » exempt. » Il va même au-devant de la réponse qui semble la plus naturelle et la plus forte. A ses yeux, « il implique contradiction de dire que Dieu ait créé » les hommes de telle nature que les actions de leur » volonté ne dépendent point de la sienne, pour ce que » c'est le même que si on disait que sa puissance est » tout ensemble finie et infinie: finie, puisqu'il y a » quelque chose qui n'en dépend point, et infinie, puis-

» qu'il a pu créer cette chose indépendante. » L'objection est là aussi forte que possible ; néanmoins, elle ne diminue pas la foi de Descartes en notre libre arbitre « pour ce que nous l'expérimentons et le sentons en » nous-mêmes » et « qu'il n'y a rien que nous connais- » sions plus clairement. » Il n'abandonne pas non plus pour cela ses convictions sur la perfection qui est en Dieu : car c'est là encore une vue claire et distincte. Mais il se résigne à ignorer, convaincu qu'il ne nous convient pas « d'embrasser et comme limiter avec notre » entendement toute l'étendue de notre libre arbitre et » l'ordre de la Providence éternelle », mais que nous aurions tort de douter de ce que nous voyons intérieurement, « parce que nous ne comprenons pas une au- » tre chose que nous savons être incompréhensible de » sa nature. »

Ce n'a point été là, je le sais, le dernier mot de Descartes ; il était aussi ingénieux que profond ; il s'adressait à des disciples curieux et sagaces : il tente d'expliquer, au moins par une comparaison, *la dépendance et la liberté du libre arbitre.* Il compare Dieu à un roi qui, ayant défendu les duels, dirige néanmoins par ses ordres deux gentilshommes irrités l'un contre l'autre vers un même lieu, où il sait bien assurément qu'ils ne manqueront pas de se rencontrer et de se battre. Il oublie un peu, en présentant cette comparaison, qu'elle pêche précisément par l'endroit que lui-même avait signalé peu de jours auparavant : c'est qu'il y a dans ce duel « quelques autres causes particulières » qui ne sont point subordonnées à ce roi ; tandis que » Dieu est tellement la cause universelle de tout, qu'il » en est en même façon la cause totale. » Mais quelle que soit la valeur de cette explication, elle ne dément pas la foi ferme et l'ignorance résignée dont j'ai plus haut donné l'expression.

Leibnitz, il est vrai, les trouve étranges; il s'indigne même, ce semble, que Descartes, en avouant qu'il ne voit pas le moyen de concilier les deux dogmes, mette

tout le genre humain dans le même cas. Il se flattait d'avoir, lui, reculé à cet égard les bornes de l'esprit; et cependant, les solutions qu'il a données de cette difficulté ne l'ont pas résolue; l'humanité en est encore sur ce point où Descartes l'avait trouvée et laissée, et il reste au philosophe français l'avantage d'avoir su avouer aux autres et à lui-même qu'il ne savait pas. Cette réserve du bon sens, cette puissance de résister à l'enivrement du génie métaphysique est un trait saillant et trop peu remarqué du génie de Descartes.

Après avoir fait remarquer que, chez Descartes, la moralité et le bonheur ont pour condition les lumières, il est superflu de dire qu'il ne méconnaît pas plus chez l'homme l'intelligence que la liberté : il importe seulement de rechercher quelle influence il accorde à chacune d'elles.

La vertu n'est solide que si elle est éclairée par l'entendement; des circonstances favorables ou même des défauts heureux peuvent conduire à de véritables actes de vertu; une volonté ferme de bien faire suffit à donner le mérite; mais le nom de sage n'est dû qu'à celui qui, à cette constante résolution, a joint un soin très particulier de s'instruire et un excellent esprit, et qui a acquis, par là, la connaissance de tout ce qui est bien. D'autant plus indifférent qu'il connaît moins, l'esprit ne peut sortir de l'incertitude et atteindre à la plénitude de la volonté que par des jugements fermes et déterminés touchant le bien et le mal; par là seulement, il peut arriver au repos, à la satisfaction intérieure, et éviter les regrets, suite de l'illusion passionnée qui nous a fait croire certaines choses meilleures et plus désirables qu'elles ne sont, et qui s'évanouit quand la jouissance nous en fait connaître le défaut. Seule, la connaissance peut nous élever jusqu'au véritable objet de l'amour, jusqu'à la perfection, dont la vue nous charme naturellement à tel point, qu'épris de Dieu nous tirons de la joie de nos afflictions mêmes, quand nous les regardons comme l'exécution de sa volonté.

Ainsi, Descartes s'arrête bien près de cet enthousiasme mystique dans lequel il a introduit Malebranche, et c'est une nouvelle preuve de la puissante modération de son esprit, qu'ayant si bien compris les charmes de la vie contemplative, il n'ait pourtant nullement laissé affaiblir en lui le sens pratique.

Ce qui peut donner la connaissance ainsi conçue, ce n'est pas la culture des sciences particulières : elle ne peut être qu'un exercice ou un jeu, et l'on sait que Descartes a souvent répété qu'il ne voyait que cela dans ses beaux travaux mathématiques ; c'est un effort constant pour augmenter en soi la lumière de la raison naturelle, qui nous apprend, non à résoudre telle ou telle question de l'école, mais à déterminer sagement notre choix dans les diverses circonstances de la vie.

Ce n'est pas qu'il faille ou qu'on puisse toujours attendre les décisions d'une raison suffisamment éclairée. L'homme est soumis à des influences d'un tout autre genre ; l'esprit est uni à un corps, et les suggestions de sa sensibilité appellent sans cesse une répression prompte et décidée de la volonté. L'imagination présente et exagère sans cesse des plaisirs dont on ne se fait pas une idée distincte ; les passions, reçues dans l'âme comme les objets des sens extérieurs, l'agitent et l'ébranlent ; elles y fortifient des pensées auxquelles ils ne faudrait pas s'arrêter ou du moins pas s'arrêter à ce point ; elles la tirent tour à tour à des partis contraires, y jettent le désordre et la mettent au plus déplorable état qu'elle puisse être. Souvent le désir de bien faire vient lui-même accroître cette irrésolution ; à lui seul et sans passions, s'il se trouve uni à une volonté trop faible, il peut amener une lenteur et une indécision fatales ; c'est alors que se connaît la force ou la faiblesse de l'âme. Elle doit combattre par ses propres armes ; ne pouvant atteindre à la vérité certaine, elle doit adhérer de toute son énergie aux opinions les plus probables. Mais cette énergie, elle ne peut l'avoir qu'à

l'aide des habitudes acquises ; elle ne peut les acquérir que par une direction constante de la pensée.

L'homme n'agit pas sans motifs : loin d'être le plus haut degré, ce serait là la négation de la liberté ; il ne crée pas les motifs, il choisit entre eux, et, en s'attachant à quelques-uns, il leur donne une force irrésistible. C'est par là qu'il agit indirectement, mais efficacement sur ses passions. Pour bannir la peur et exciter en soi la hardiesse, il faut considérer les limites du péril, les ressources de la lutte, la gloire du triomphe, la honte de la fuite ; pour ôter à nos désirs tout mauvais caractère, il faut les régler par une vraie connaissance. Une grande lumière dans l'intelligence détermine une grande inclination dans la volonté, et nous ne saurions guère nous éloigner du bien qui nous est propre, tant que nous le voyons clairement. Toute faute, au contraire, suppose ignorance ; mais cette ignorance est imputable à la volonté, lorsque, par complaisance pour nos faiblesses ou par défaut d'énergie, elle néglige de tourner l'attention du côté d'où vient la lumière. C'est ainsi que l'ont compris les disciples et les contemporains de Descartes, Delaforge, Malebranche, Pascal lui-même ; c'est par là que se rattache à Descartes le siècle suivant, qui attribue tout vice à l'erreur, et cherche, jusqu'à l'excès, toute réforme des mœurs dans l'instruction générale ; c'est là enfin le germe, et le germe déjà développé, de tout ce qu'ont dit sur la puissance morale de l'association des idées Locke et Ch. Bonnet.

Ainsi, Descartes reconnaît à la volonté, outre la puissance de nous garantir de l'erreur en suspendant l'adhésion lorsqu'il n'y a pas d'évidence, celle de déterminer nos actions par la direction de la pensée, et ce double pouvoir suffit pour la distinguer pleinement de l'intelligence et lui assurer le premier rôle.

Ce n'est donc qu'en isolant quelques phrases, en pressant outre mesure le sens de quelques expressions, du mot *penser*, par exemple, et en négligeant les explica-

tions par lesquelles Descartes les détermine, qu'on a pu lui imputer soit de faire participer l'entendement à la liberté de la volonté, soit au contraire d'identifier la volonté avec le jugement, soit de faire de la volonté un phénomène passif en la confondant avec le désir, et d'anéantir ainsi la liberté. En vérité, un pareil reproche aurait dû être épargné au philosophe qui a caractérisé le libre arbitre avec tant d'énergie, qu'il semble *nous exempter d'être sujets à Dieu même.* Si quelques disciples de Descartes ont, plus ou moins complètement, absorbé l'homme en Dieu, non, ce n'est pas parce qu'ils ont suivi, mais parce qu'ils ont quitté leur maître.

Les lois qui dirigent la pratique ne sont plus que des corollaires de la théorie que je viens d'exposer. Les impressions de la sensibilité sont fatales, mais elles naissent de la connaissance; les connaissances ne peuvent être produites, mais elles peuvent être choisies par la volonté. C'est donc, en définitive, de la volonté que dépendent notre vertu et notre contentement, ces deux faces d'une même chose. Notre bien étant une partie de l'ordre et du bien général, c'est sur lui que Descartes insiste pour nous guider dans l'action; et si la justesse de sa philosophie morale est garantie par le lien indissoluble dont il a uni le devoir et le bonheur, c'est dans l'idée qu'il donne de celui-ci qu'elle puise toute son originalité et toute sa force d'impulsion.

Nous pouvons beaucoup, nous pouvons tout, selon Descartes, pour notre propre bonheur; mais à cette condition que nous mesurions notre portée et que nous ne nous égarions pas à la recherche de l'impossible. La béatitude n'est pas le souverain bien : elle est l'attrait qui nous incite à y tendre; le souverain bien, c'est Dieu; mais la béatitude, c'est la satisfaction d'esprit; elle est à bon droit, elle aussi, appelée notre fin, et nos efforts peuvent l'atteindre. Considéré par rapport à nous, le bien est limité; il n'est qu'en ce qui nous appartient en quelque façon et qui est tel que c'est perfection pour nous de l'avoir. Il n'est point dépendant,

par conséquent, des choses, avantageuses ou non, qui sont hors de nous. Elles peuvent accroître notre bien-être, et, à égalité de sagesse et de vertu, celui-là sans doute a plus de contentement, qui doit à la fortune les honneurs, les richesses et la santé, que celui qui est pauvre, malsain et contrefait. Mais ce sont là des avantages secondaires : le repos d'esprit qui suit des efforts bien dirigés pour connaître et pour acquérir le bien est un plaisir, sans comparaison, plus doux et plus durable. En réglant ses désirs, le plus pauvre et le plus disgrâcié de la fortune peut arriver à être satisfait aussi bien que les autres, encore qu'il ne jouisse pas de tant de biens, comme un petit vaisseau peut-être aussi plein qu'un plus grand, encore qu'il contienne moins de liqueur.

C'est donc à écarter ces désirs impuissants que nous devrons mettre tous nos efforts; ainsi nous éviterons et l'amertume intérieure qui accompagne les faux biens, et l'abattement qui suit les espérances trompées, et les luttes sans résultat; ainsi nous pourrons porter notre affections aux choses dont l'acquisition dépend de nous. Car on n'a point de courage si l'on n'a l'espérance, bien plus, la confiance d'atteindre la fin qu'on se propose ; et la seule considération qu'une chose est possible ou ne l'est pas suffit pour y diriger ou pour en détourner nos tendances et notre ardeur. Par là, si nous arrivons à un degré éminent de philosophie, degré, il est vrai, fort difficile à atteindre, nous pourrons empêcher que les malheurs, qui ne viennent d'ailleurs que du mauvais emploi de nos forces, entrent plus avant dans notre âme que la tristesse qu'y excitent les comédiens, quand ils représentent devant nous quelques actions fort funestes. Alors, nous trouverons beaucoup plus de biens que de maux dans cette vie ; alors, nous abandonnerons avec une confiance résignée tout ce qui échappe à notre libre arbitre aux déterminations de la Providence, et, par suite de cette direction de pensée, envisageant tout ce qui nous arrive de fâcheux comme nécessaire et

comme juste, nous en viendrons à l'accepter non-seulement sans plaintes, mais avec amour. Or, si nous ne refusons point les afflictions, pour ce qu'elles nous viennent de la Providence divine, si nous apprenons à les supporter avec dignité et presque sans peine, avec quelle joie recevrons-nous les biens et les plaisirs licites qui en viennent aussi, et combien s'accroîtra-t-elle de notre reconnaissance !

Il ne faut pas espérer toutefois que, pour arriver à ce degré d'énergie, il nous suffise de considérer une fois les excellentes raisons qui nous y conduisent, ou croire que, si elles restent ordinairement éloignées de notre esprit, elles s'y présentent au besoin. La lutte doit être de tous les instants. Nos appétits et nos passions nous suggèrent sans cesse que notre empire peut s'étendre ailleurs que sur nos pensées, qu'au lieu de subordonner nos désirs à l'ordre du monde, nous pouvons en leur faveur faire dévier les choses de leur marche ; les habitudes contractées viennent encore les aider et comme, dans notre enfance, nos cris et nos importunités se sont fait obéir de nos nourrices, nous nous persuadons volontiers que le monde n'est fait que pour nous et que tout nous est dû. Pour dissiper ces fantômes, ce n'est pas trop d'un long exercice et d'une méditation réitérée, qui créent aussi des habitudes, et résistent, pour ainsi dire, par leur poids à tous ces petits chocs, et ne cèdent qu'à de nouvelles et solides raisons. Même ainsi préparés, nous n'échapperons pas aux émotions des passions, et les fausses apparences des biens de ce monde pourront encore nous séduire ; mais nous serons assez forts pour suspendre notre jugement ; nous appellerons l'expérience des cas particuliers au secours des principes généraux; nous verrons combien de fois la jouissance a fait connaître le défaut des choses que nous avions crues les plus désirables et dont la poursuite nous avait fait perdre l'occasion de posséder des liens plus réels, et nous nous trouverons forts contre l'ambition et la colère.

Encore plus aurons-nous besoin d'être prémunis d'avance par une fermeté de décision inébranlable, pour résister à ces attaques combinées de diverses passions qui nous privent momentanément du libre exercice de nos facultés. Ainsi, combien l'homme n'est-il pas sujet à se laisser emporter par la colère, s'il s'en présente quelque juste motif, lorsqu'il est déjà exaspéré par une grande affliction! L'âme alors a bien peine à n'être pas troublée et à maintenir son jugement libre. En vain, pour y arriver, chercherait-elle à acquérir la connaissance exacte de chaque chose, à prévoir en particulier tous les accidents qui peuvent survenir : c'est chose impossible, mais ce n'est pas chose nécessaire; et l'âme se sera fortifiée autant qu'elle peut l'être, si elle a d'avance imaginé des extrêmités plus fâcheuses que celles qui arrivent en général et qu'elle se soit préparée à les souffrir.

Et, comme nous ne devons regarder le succès comme impossible qu'après avoir fait de notre mieux, il nous est permis de chercher, jusque dans les choses qui nous sont extérieures, des secours pour maintenir la satisfaction de notre esprit. Or, comme il arrive souvent que, de diverses considérations également vraies, les unes nous portent à être contents, et les autres, au contraire, nous en empêchent, comme il n'y a même que bien peu de choses au monde qui n'offrent un aspect différent selon le côté où on les envisage, c'est certainement un usage licite et prudent de notre adresse que de les *regarder du biais qui les fait paraître à notre avantage, pourvu que ce soit sans nous tromper*. Descartes revient souvent sur ce *biais ;* il y insiste et dans ses préceptes généraux et dans les conseils qu'il donne pour les cas particuliers ; il est habile à rechercher ce que les événements les plus malheureux peuvent offrir de favorable par leurs conséquences les plus indirectes. C'est par des considérations de ce genre qu'il trouve à s'applaudir de la médiocrité de sa condition ; à féliciter la princesse Elisabeth du peu d'importance que lui donne la sienne, quelqu'élevée

qu'elle soit ; à adoucir la perte d'un frère. Quand les circonstances deviennent plus difficiles, il devient aussi plus sagace, peut-être plus subtil. Il est des maux d'une nature telle qu'il n'est pas même permis d'en détourner les yeux; ce sont des ennemis domestiques avec lesquels on est contraint de converser ; il faut alors être assez fort pour ne les considérer que par l'entendement, sans leur livrer son imagination et ses sens. L'homme le plus heureux, qui aurait sans cesse devant soi le spectacle de tragédies, même imaginaires, dont tous les actes seraient funestes, ne pourrait s'empêcher d'en ressentir une tristesse qui, modifiant son tempérament physique, tendrait bientôt à devenir habituelle: de même celui auquel la fortune ne présente que des déplaisirs, peut, lorsque la prudence ne l'oblige pas de penser à ses affaires, diriger sa pensée sur des objets propres à lui donner du contentement et de la joie. En même temps qu'il travaille ainsi à son bonheur, il se ménage un esprit plus propre à juger sainement des choses qui lui importent.

Quelque prix que Descartes attache à ces diversions, à ces choix faits par la pensée, il ne veut pas pourtant qu'elles aillent jusqu'à l'illusion ; je l'ai déjà dit et j'ai dit pourquoi : il n'oublie jamais le soin de la dignité humaine. Il se fait un reproche d'avoir, par complaisance pour son défaut, placé au nombre des passions excusables je ne sais quelle langueur qui, en éloignant de l'action, laisse du temps pour choisir, et il proclame la supériorité de l'activité et de l'ardeur. Dans cette délicate épreuve d'une correspondance, d'une sorte de direction philosophique de conscience, n'a-t-il jamais manqué à sa loi? Il veut consoler la princesse Elisabeth de ce que les événements ont trompé sa prudence ; il y trouve une preuve de sa supériorité d'esprit. Est-ce là finesse de philosophe ou finesse de courtisan? Courtisan d'une jeune fille malheureuse et sans influence ! Descartes a failli peut-être, mais, en vérité, ses fautes sont bien aimables.

Du reste, ce soin même à multiplier les remèdes indique qu'il ne se fait pas illusion sur leur efficacité. Il cherche ce qu'il y a de mieux à faire, et sachant qu'on ne vainc pas les passions en les attaquant de face, et qu'en ce point, comme dans les autres, il y va de la moralité en même temps que du bonheur, il cherche à les détourner; mais s'il ne s'occupe pas de surmonter les circonstances qui ne sont aucunement en notre pouvoir, il n'oublie pas quelle est leur part dans la vie, il ne méconnaît pas la condition des choses humaines, il sait ce qu'elle nous impose inévitablement de souffrances. Il redoute en particulier les maux du corps, non pas à cause de la douleur qu'ils apportent, mais parce qu'ils peuvent ôter jusqu'au pouvoir de raisonner. Toutefois, sauf ces cas extrêmes, pires que la mort, où l'on perd totalement l'usage de la raison, il ne croit pas que la santé même échappe tout à fait à l'empire de la philosophie; contre la fièvre il appelle la force d'âme et la bonne humeur; il croit que leur influence s'étendra même sur les songes, et il se citait lui-même en exemple de ces résultats. Enfin, en souriant, et en parlant bien bas pour n'être pas entendu des esprits faibles, il confesse que sa superstition va jusqu'à croire que le calme d'esprit et la gaîté sont respectés de la fortune jusque dans les hasards du jeu.

Quelquefois aussi, Descartes demande cette puissance de l'esprit sur lui-même dans des circonstances où elle s'élève jusqu'à l'héroïsme, et où tout son pouvoir se réduit encore, non à guérir, mais à adoucir les douleurs. Ainsi, à M. de Zuitlichem qui vient de perdre sa femme, il permet les pleurs, il interdit, pour ainsi dire, l'abattement; il veut que le regret perde de sa force par cela même que toute espérance est ôtée, il veut que l'amitié; dévouée pendant la vie, n'en soit que plus ferme et résignée après la mort. La force qu'on déploie contre le malheur lui paraît une consolation du malheur; pour défendre la princesse Palatine contre l'excès du chagrin

que lui doit causer la funeste *conclusion des tragédies d'Angleterre*, il descend dans l'âme de Charles Ier ; il guérit la douleur par l'admiration ; il lui montre le peu de souffrance physique d'une telle mort ; il lui montre l'indignation, la seule passion triste qu'on dit avoir remarquée dans ce roi, plus que compensée par le développement des vertus, la gloire qui les suit et la satisfaction de sa conscience. Enfin, il arrive à trouver cette mort si violente plus glorieuse, plus heureuse et plus douce que la mort qu'on attend dans son lit. Et il y a dans sa fermeté un tel mélange d'attendrissement et d'élévation, qu'il se fait croire, et que ses lettres devaient réellement consoler. Comparez à ceci Montesquieu regrettant presque que la religion de Charles Ier ne lui ait pas permis d'échapper, par un coup de poignard, *à une telle mort ;* et jugez de la portée de Descartes.

L. DELAYANT.

(La suite à la quinzaine.)

LES DEUX SYLVIE.

III

Le docteur possédait, à environ deux kilomètres du Bourgdun, une coquette petite maison que son père lui avait laissée en mourant. Le père de Riquier avait bâti cela avec ses économies, au milieu d'un carré de pelouse verte, planté de pommiers, encadré de hêtres. Tout autour étaient des champs, que le bonhomme avait bien des fois labourés, et qu'Anselme affermait.

A la mort des Riquier, la maison était restée fermée. Une vieille servante, qui avait élevé Anselme, seule en avait pris soin. Elle y avait entretenu tout à sa même place, avec une religieuse immobilité; de sorte que, si les vieux époux étaient revenus, ils n'auraient rien trouvé de changé à leurs habitudes. Anselme, lui aussi, n'aurait eu qu'à s'asseoir, soit dans son cabinet d'études au milieu de ses collections, soit dans la salle à manger à la table de famille, vide aujourd'hui, où le repas autrefois se prolongeait indéfiniment en écoutant les récits du voyageur, où si souvent la bonne domestique avait d'un regard quasi maternel caressé son fillot, comme elle appelait le docteur quand il était enfant. Plus tard, elle lui avait dit Anselme; aujourd'hui elle l'appelait Monsieur. A la suite de son mariage, Riquier, nous l'avons vu, s'était fixé à Marseille. Il ne semblait plus qu'il y eût un Bourgdun en France pour l'heureux homme; il avait oublié tout ce passé doux et paisible. Mais il s'en était ressouvenu quand l'affreuse

vérité l'avait accablé : il avait couru y cacher les débris de son éphémère bonheur, et la vieille Suzanne le vit un jour entrer mystérieusement avec une toute petite fille maladive, qu'il confiait à son affection, l'affection du vieux serviteur, un peu grondeuse, mais dévouée jusqu'à l'exaltation, jusqu'au martyre.

La fille d'Anselme, la fille de son fillot relevait tellement Suzanne à ses propres yeux, qu'elle en pensa mourir de joie d'abord, de tristesse ensuite, quand elle sut tous les chagrins du docteur.

Suzanne avait cru sa mission finie depuis la mort de ses vieux maîtres, et voilà que la vie l'avait reprise, plus importante que jamais, lui confiant un rôle de mère.

Nous l'avons dit : après chaque voyage, Anselme revenait embrasser l'enfant, et ce fut pendant une de ses stations au Bourgdun qu'il se trouva mêlé à l'affaire de l'hercule. C'est alors que, la ressemblance de la petite sauteuse le frappant vivement, une idée, impraticable d'abord, obstinée ensuite, s'empara de lui. Il pensa confondre complètement, grâce à leur très-jeune âge, les deux enfants, afin qu'il fut impossible à madame Riquier de retrouver sa fille enlevée si jeune, s'il lui venait jamais la volonté, profitant d'un voyage du père, de réclamer Sylvie à l'éleveuse. Aussi, jeux, trousseaux tout fut bientôt en commun pour les deux fillettes. Un signe de reconnaissance, seulement connu du docteur et de Suzanne, pouvait faire retrouver chacune d'elles : la fille du docteur fut vaccinée au bras droit, la fille de l'hercule au bras gauche. Et quand Anselme partit, il fit prendre à Suzanne l'engagement solennel de ne jamais révéler la vérité.

— Tu m'aimes bien, bonne Suzanne ? — Le regard qui lui avait répondu était plein de larmes. — Et tu veux m'en donner la plus grande preuve possible. Jure moi donc, je sais bien que tu tiendras ton serment, jure moi donc de ne jamais dire à personne, quoi qu'il arrive, laquelle de ces deux enfants est ma fille. Tâche même de l'oublier, si tu peux.

La bonne vieille pleurait toujours d'émotion. Elle prit les mains de Riquier, les baisa avec respect, les tint quelque temps dans les siennes, puis enfin retrouvant son sang-froid et hochant la tête d'une façon très-affirmative :

— Je le jure, dit-elle.

— Voyons, Suzanne, désires-tu quelque chose que je puisse te donner, afin que service pour service...

— Me payer !... oh ! n'achève pas, s'écria-t-elle, en mettant ses doigts sur la bouche du docteur. Pardon ! n'achevez pas.... Tu m'avais rendue bien heureuse, et voilà que tu me fais bien du mal... Vous le voyez, je ne sais plus ce que je dis, je vous tutoie, comme autrefois, quand je vous tenais tout de même que cette chère blondine que le ciel envoie à mes vieux jours...

— Brave cœur, dit le docteur, et tu n'es pas sa mère, toi !... Un serrement de mains acheva sa pensée.

Les deux fillettes grandirent ensemble, blanches et roses, blondes et gracieuses, mêlant leur vie de chaque jour comme deux sources pures mêleraient leurs eaux limpides dans un même courant. On les voyait ainsi passer par les chemins du Bourgdun, sous la garde de Suzanne, la main dans la main, et s'appelant « ma sœur. » On souriait à leur bonne mine, et, comme pour mieux les confondre en une seule et même personnalité, dans le pays on les appelait les Sylvie.

En les accompagnant, Suzanne redressait la cassure de sa taille, assurait son pied, rajeunissait toute sa démarche. Mais bien habile eût été celui qui, dans les rapports de la vieille servante avec ces enfants, aurait découvert la plus petite marque de préférence. Il en était de même de Riquier ; si bien qu'elles se croyaient parfaitement sœurs jumelles, filles d'une même mère, morte en leur donnant le jour. C'était la version que Riquier avait accréditée auprès d'elles, et que Suzanne avait la mission de soigneusement préserver des atteintes du doute en les défendant contre tout contact étranger.

Aussitôt que possible on les avait conduites à Rouen,

dans une communauté religieuse, aux Dames d'Ernemont, rue de la Pie aux Anglais. Alors, Riquier avait repris la mer, plus confiant, laissant ses filles sous la garde du cloître. Quand la campagne était finie, il venait les chercher, les ramenait au Bourgdun, à l'air libre, et, travaillant avec elles, il remplaçait à lui seul tous les professeurs du couvent. Pauvre homme! c'était pour lui encore du bonheur. Il se prenait à remercier la science de cette joie intime qu'elle lui procurait. Oh! que le maître était heureux à l'épanouissement des jeunes intelligences qu'il dirigeait ainsi! Oh! que les élèves comprenaient bien la leçon d'histoire naturelle faite à travers champs! Et le soir, lorsque les marguerites de la terre avaient soigneusement replié leurs pétales, on en cherchait au ciel, on faisait de l'astronomie, et, l'esprit s'élevant peu à peu, l'idée de Dieu intervenait, le Dieu bon, plein d'amour et de miséricorde, le Dieu juste et grand. Anselme ne voulait pas que la pensée religieuse entrât dans ces jeunes cœurs avec les terreurs ou les mièvreries de la superstition; le Dieu mesquin ou jaloux ne lui convenait pas; le pharisaïsme surtout l'irritait. Les jours de congé, on allait au Hâvre. Quand on poussait jusqu'à Paris, l'excursion prenait les proportions d'une vacance mais comme on savait l'employer! Qu'elles charmantes études ici et là, partout et à propos de tout, en route ou arrivés, à l'Opéra ou au Louvre, à Fontainebleau ou à Versailles! et les connaissances variées du docteur, mûries dans la retraite, mises ainsi au service des deux fillettes, enchantaient ce groupe si indifférent aux affaires superficielles, frivoles, médisantes et chagrines de ce qu'on appelle le monde. Chétif commérage, le plus souvent insignifiant, quand il n'est pas mauvais, méchant, coupable.

L'histoire de ces deux enfants avait transpiré malgré tout; elle était assez étrange pour que la curiosté publique en fût émue, attendant impatiemment un dénouement impossible à prévoir, tant il pouvait prendre

de formes diverses. On s'en préoccupait jusqu'au Hâvre. On donna le nom des *Deux Sylvie* au baleinier sur lequel naviguait Anselme. — Prévenance d'armateurs. — En fait on le recherchait. Sa bonhomie le faisait aimer des équipages. Il passait pour porter bonheur aux armements.

C'était bien le moins qu'il donnât aux autres ce qu'il avait si peu pour lui. Car les baisers mêmes de ses filles lui faisaient la vie plus amère. Il aimait, malgré tout, l'ancienne idole, cette femme qu'on ne nommait pas, qu'on disait morte, et il avait comme un remords de prendre pour lui seul les joies délicieuses du foyer. Ame candide, il avait besoin d'expier cette fête du cœur par l'absence longue, périlleuse. Mais cette lutte intérieure, déteignant sur son front, le rendait pensif toujours, triste souvent, parfois sévère, et ses chères enfants sentaient comme une gène respectueuse à côté de lui, au lieu de l'abandon qu'il leur demandait.

Une préoccupation d'un ordre plus important l'obsédait encore.

Sous l'impression pénible des désordres de sa femme, Riquier, fou, éperdu, craignant d'abord pour la vie de sa fille, ensuite redoutant de se la voir enlever, n'avait pas réfléchi aux côtés scabreux de sa combinaison; mais plus tard, les difficultés se dessinant plus nettement, il remit de jour en jour à en trouver la solution, comme font les natures indécises en présence du danger. En attendant, il laissait ces enfants s'aimer comme deux sœurs, invoquer dans leurs prières une même mère qu'elles croyaient morte jeune, belle, sainte et pure. La conscience du docteur, à cette pensée, se révoltait. Il devait à tout prix sortir de cette impasse. D'ailleurs, une indiscrétion était toujours possible; une révélation, un jour, en présence d'intérêts matériels, deviendrait indispensable au nom de la loi. Tout retard aggravait donc la faute commise. Anselme sacrifiait ainsi, avec préméditation, pour la sécurité de sa fille, une victime innocente. En échange du service rendu, il lui préparait un

affreux déchirement du cœur, la folie peut-être, ou même la mort. A cette pauvre enfant du hasard, recueillie sur un chemin, il avait fait un nom et un nom considéré, il lui avait donné une famille, des affections, du bien-être, puis un jour il faudrait lui dire : tout cela appartient à ma fille, qui n'est pas ta sœur, et toi, l'enfant des rues, tu n'as droit qu'à ma charité. Mais ce pouvait être un meurtre cela. — Et voilà bien ce que le docteur s'avouait souvent, mais la solution n'était pas venue et le temps avait marché; les fillettes allaient prendre leur quinzième année; Riquier avait passé la soixantaine, et la vieille Suzanne atteignait ses soixante-seize ans. Qu'attendait-il ? Il s'en remettait du dénouement aux soins de l'inconnu; l'avenir avec ses mystères pouvait si bien lui venir en aide ! Qui savait ?... Cet affreux égoïsme se purifiait, selon lui, dans son amour pour sa fille. Il arrivait peu à peu à se payer de fausse monnaie ; somme toute, ne rendait-il pas service à cette petite sauteuse en lui donnant du pain, de l'instruction ? N'était-il pas ce qu'on appelle un honnête homme? Or, s'il agissait de cette façon, c'est qu'il avait une excuse, une justification possible.

Comme il n'y avait pas eu séparation judiciaire, Ernestine était en droit, un jour ou l'autre, de frapper à la porte du docteur et de lui dire : « reprenez-moi. » De même encore la volonté exprimée de revoir Sylvie, qui une première fois n'avait été qu'un moyen, pouvait devenir une réalité. Voilà ce que Riquier craignait surtout, voilà en prévision de quel évènement il avait imaginé cette confusion d'enfants. Un jugement en bonne forme eût été plus régulier ; mais cet homme, ami du silence, répugnait à livrer son nom à la publicité, à la curiosité désœuvrée, malveillante et railleuse. Il avait d'abord souffert sans songer à prendre un parti, puis, un biais s'étant présenté, il l'avait mis à profit, et, depuis quinze ans, les choses allaient de la sorte.

L'indépendance avait singulièrement souri à Ernes-

tine. Son caractère inégal, n'ayant plus affaire qu'à des gens de service qu'elle changeait à l'occasion, ou à des amis intéressés ou complaisants, s'était accommodé on ne peut mieux de cette liberté. Elle voulut surtout se persuader qu'elle était une victime. Elle avait été incomprise, sacrifiée. Son mari, par sa retraite, ne lui donnait-il pas cent fois raison? Et quant à sa fille, quelle douleur, en être séparée, ignorer même si elle vivait, où elle vivait, avec qui elle vivait. Quel sacrifice pour elle!... Elle contait cela à tout venant et bien d'autres choses encore, qu'on écoutait plus ou moins et qui motivaient en échange ces consolations, ces cajoleries qu'elle cherchait et pour lesquelles elle déployait tout cet amas de faussetés. On se disait les contes bleus de madame Riquier, on en souriait, mais on les lui faisait répéter, car elle était si jolie. Et il est si bon de consoler une jeune femme abandonnée, qu'il y eût de la part d'un certain monde empressement autour d'elle, tandis que les amis d'autrefois devinrent d'une réserve qui se changea rapidement en désertion absolue. Il y avait, pour certaines gens, gêne à lui serrer la main, à s'avouer de sa connaissance, et vive effusion de la part de beaucoup d'autres. Mais elle n'avait pas gagné au change. Elle se plaignit naïvement des premiers. Son nouvel entourage expliqua cela de façon à ne la satisfaire qu'imparfaitement. Ce n'était pas trop payer, lui disait-on, cette précieuse délivrance,et jusqu'à ce que son indépendance lui devint un embarras, tout en se sentant baisser dans sa propre estime, elle chercha à s'aveugler sur la transformation qui se faisait autour d'elle. Force fut de comprendre pourtant. Il y eut alors un moment de découragement, un regret de la route perdue. Elle envia le bonheur facile et régulier des femmes honnêtes, pensa un instant à reprendre la voie; mais la séduction du mal fut plus forte, et, acceptant résolument sa nouvelle condition, elle entra dans l'ornière profonde du vice. Sa santé s'en altéra, sa beauté se fana vite, une horrible solitude se fit autour

d'elle, celle du châtiment. Elle allait mourir jeune, comme elle l'avait désiré quand la mort et sa laideur étaient loin d'elle, elle allait mourir jeune mais décrépite et sans l'intérêt qu'elle souhaitait alors. Et elle avait de terribles révoltes qui précipitaient sa maladie vers un dénouement rapide. Il fallut bientôt en venir à ces soins qui sont comme un retranchement anticipé de ce monde, ne sortir qu'à certaines heures, se garer du chaud et du froid, se priver un peu de tout pour disputer quelques jours à la tombe, écouter les donneurs de conseils à contre temps, accepter les *panacées*, ou encore s'entendre dire quelle avait bonne mine, quelle revenait à la santé, elle qui se sentait perdue à tout jamais ! Alors, elle s'irritait contre les gens heureux, contre les gens pleins de santé, contre la paix et l'espérance de la vie. A la vue de ceux qui se fient à l'avenir, elle avait des amertunes fièvreuses; contre ceux qui ont la tranquillité du cœur, elle avait de véritables rages; et pourtant, d'un autre côté, la solitude lui pesait. En partant, les amis sincères lui avaient laissé leur pitié et comme un peu de leur cœur: elle en avait été blessée. Les compagnons de ses plaisirs ne lui laissèrent rien que l'oubli: c'était bien pis. A cette heure solennelle du détachement de la terre, un esprit convaincu trouve la force et la consolation ; mais Ernestine Morin ne s'était jamais élevée jusqu'à la méditation ; elle avait accepté, pour plus de facilité, ces petites choses de forme qui suffisent aux intelligences vulgaires et qui rapetissent les splendeurs morales du christianisme aux proportions étroites d'une bigoterie haineuse et revêche; de sorte qu'elle avait des frémissements de colère quand elle pensait à ce Riquier qu'elle croyait hostile, qu'elle accusait de toutes ses fautes, qui la verrait mourir, qui viendrait insulter à sa fin prochaine. Elle se sentait prise alors d'une jalousie si âpre, qu'elle eût donné son âme à l'enfer pour vingt ans de plus, pour les rides de la véritable vieillesse. Un jour, elle se prit d'un désir ardent de savoir si sa

fille était de ce monde, et où elle pouvait être. — Dans quel but? Rien n'était arrêté à ce sujet dans sa tête malade. Ce fut un impérieux besoin. Puis elle eut peur du mépris de son enfant. Elle hésita, mais, reprenant le dessus, elle s'écria en elle même: « Tant pis je suis sa mère. » Il était facile de retrouver le docteur, elle s'informa au Hâvre, ne tarda pas à connaître sa retraite au Bourgdun. Elle y courut, le temps pressait réellement pour elle, cette fois.

(La suite à la quinzaine.)

UNE PAGE DE TACITE.

L'air était pur, le ciel étincelant d'étoiles ;
Une brise légère à peine enflait les voiles
De la nef qui portait la mère de Néron.
Autour d'un vétéran, étendus sur le pont,
Les matelots oisifs écoutaient des histoires
Du vieux temps : les combats, les revers, les victoires ;
Comment Varus trahi, sous le fer des Germains,
Vit périr égorgés trente mille Romains ;
Comment, pour réparer ces désastres funestes,
Germanicus César fit recueillir leurs restes ;
Mais des Dieux, au retour, la jalouse rigueur
Avait sur l'Océan poursuivi le vainqueur,
Déchaîné l'Aquilon, soulevé jusqu'aux nues
La vague mugissante, aux rives inconnues
Jeté tout mutilés, sans vivres, sans abris,
De quatre légions les malheureux débris,
Et réduit à ce point la superbe Romaine,
Qu'une juste pitié succédant à la haine,
Les peuples mal soumis que Rome avait vaincus
Rendirent ses soldats au grand Germanicus.....

Cependant Agrippine, aux noirs soucis en proie,
S'est couchée à demi sur des coussins de soie ;
Rêveuse, elle laissait vers l'horizon lointain
S'égarer sur la mer son regard incertain.
Acéronie, assise aux pieds de sa maîtresse,
Lui sourit doucement, sur sa main qu'elle presse
Pose un baiser timide, et par mille discours,
Par mille gais propos, cherche à rompre le cours
Des pensers dévorants dont son âme obsédée
Poursuit fatalement et ramène l'idée :
Son crédit effacé, son ascendant détruit,

L'exil, Néron ingrat, et ses crimes sans fruit !.....
Acéronie en vain lui peint la vive image
De la fête où Néron vient de lui rendre hommage,
N'a-t-elle point trôné dans la place d'honneur ?
Hé quoi ! peut-elle encore douter de son bonheur
Quand Néron repentant à son pardon aspire ?
Ne lui disait-il pas les secrets de l'empire,
Quand parfois, faisant trève à de tendres ébats,
Penché vers son oreille, il lui parlait tout bas ?.....

— « Pourquoi bercer mon cœur d'une folle chimère ?
» Tu connais mal Néron, du moins crois-en sa mère.
» Aux yeux des imprudents je semble triompher,
» On me couvre de fleurs. Ah ! c'est pour m'étouffer !
» Il faut qu'à mon destin mon âme s'habitue.....
» On me l'avait prédit..... Qu'il règne et qu'il me tue
» Fut ma réponse !..... Il règne, il me tuera..... Ce sein,
» Ce sein qui l'a porté, de son glaive assassin
» Tôt ou tard sentira la perfide blessure :
» Il n'attend pour frapper qu'une place assez sûre !.....
» Quand mon fils au départ, m'étreignant dans ses bras,
» Me pressait sur son cœur, son cœur ne battait pas,
» Et, lorsque sur mon front sa lèvre s'est placée,
» Sa lèvre était tremblante, indécise, glacée ;
» Cependant, un instant il parut attendri,
» Mais en nous séparant il ne m'a pas souri !
» J'ai surpris dans ses yeux comme un éclair sinistre !.....
» En ce même moment, son trop digne ministre,
» L'infâme Anicétus, épiant son regard,
» Dans l'ombre a soulevé son visage blafard,
» Où j'ai vu se montrer cette féroce joie
» Du tigre frémissant qui déjà tient sa proie !
» Va ! ne me berce point d'inutiles discours.
» On ne s'arrête pas sur la pente ou je cours.
» Je ne m'abuse pas ; comme une faible femme,
» A l'espoir séducteur je n'ouvre point mon âme ;
» Non !..... Le trône sublime où j'ai voulu m'asseoir
» Pour deux est trop étroit : Néron m'en a fait choir.
» Qui du pouvoir suprême escalade le faîte

» Et tombe, ne doit pas survivre à sa défaite !
» Pour éviter le coup lorsqu'il m'allait frapper,
» Retenir ce pouvoir tout prêt à m'échapper,
» Je n'ai rien négligé ; même, pour le reprendre,
» Aux dernières bontés j'aurais osé descendre ;
» Le manteau des Césars aurait seul pu couvrir
» Ma honte..... Il m'est ôté..... je n'ai plus qu'à mourir ! »
Elle ajouta plus bas : « Écartez ce présage,
» Dieux puissants !... » Ses deux mains couvrirent son visage
Et sa voix s'éteignit au milieu des sanglots.....

Alors, plus d'autre bruit que la plainte des flots
Soulevant de la nef l'élégante carène,
Ou venant mollement échouer sur l'arène
Qui forme de Baïa le rivage enchanté,
Bord charmant, d'oliviers et de vignes planté ;
Et dans l'azur du ciel la nuit silencieuse
Poursuivait lentement sa course radieuse.....
Tout à coup, l'on entend un gémissement sourd,
Comme d'un ais qui plie et sous un poids trop lourd
Cède et craque;.... le pont du navire s'entrouvre.
Protégée un moment par le dais qui la couvre,
Agrippine s'élance, et, sans pousser un cri,
Sur la rive en nageant va chercher un abri,
Tandis que, sur sa tête appelant la ruine,
Sa suivante invoquait, sous le nom d'Agrippine,
Les meurtriers cruels par Néron soudoyés.

Cependant trois d'entr'eux, vers leur maître envoyés,
Lui viennent annoncer qu'échappée au naufrage
Agrippine est vivante après un tel outrage.
Comme elle a tout à craindre et rien à ménager,
Néron ne doute plus qu'ardente à se venger
Soudain elle n'accoure..... En son âme alarmée,
Il croit déjà la voir faire appel à l'armée,
Nommer le parricide, implorer contre lui
Les décrets du Sénat, forte de son appui
Et du peuple ameuté soulevant la colère,
Lui-même l'engloutir sous le flot populaire !

Si Sénèque ou Burrhus, en ce pressant besoin,
De veiller sur ses jours ne prend en main le soin,
C'en est fait, il faudra que tout l'univers pleure
L'artiste impérial !.... On les mande sur l'heure.
Se regardant l'un l'autre, interdits, consternés,
Sous l'œil fauve du monstre ensemble fascinés,
Tous les deux quelque temps ils gardent le silence...
Savaient-ils le complot ? leur esprit en balance
Voulait-il épargner un crime à l'empereur ?
Voulait-il prévenir l'implacable fureur
De la veuve de Claude ?... Accusant leur faiblesse,
Néron en ce péril se plaint qu'on le délaisse....
Sénèque, se couvrant de la raison d'état,
Interpelle Burrhus : « Envoyez un soldat. »
Mais Burrhus : « Des Césars ils aiment la famille,
» Et de Germanicus Agrippine est la fille !
» A vos gladiateurs confiez ce dessein :
» J'ai des soldats sous moi, je n'ai pas d'assassin. »
Le brave Anicétus écoutait.... Il se lève :
« Ce que j'ai conseillé, dit-il, mon bras l'achève ! »
D'épieux et de bâtons il arme des valets ;
Il se ceint d'une épée et quitte le palais ;
Il se rend à Baïa, brise les portes, entre....
Agrippine à sa vue a compris. « Frappe au ventre :
» Il a nourri Néron ; qu'il ait les premiers coups,
» Et l'on dit que par là le trépas est plus doux !... »
A ces mots, sous le fer, en Romaine elle expire,
Et son fils sans rival est maître de l'empire....

Son fils !... Toute la nuit, la peur et les remords
A son chevet maudit évoquèrent les morts :
De Claude empoisonné le spectre épouvantable
Avec un rire affreux l'invitait à sa table ;
Agrippine y siégeait, un couteau dans le flanc ;
Silanus y siégeait, et, de son doigt sanglant,
Lui montrait, l'œil ouvert, immobile, sans vie,
Debout à ses côtés, le frère d'Octavie !...
S'éveillant en sursaut, pâle, l'esprit troublé,
Il courait, il criait, puis tombait accablé.

Des sons entrecoupés expiraient dans sa bouche,
Puis un sommeil de plomb le clouait sur sa couche
La poitrine oppressée ; en son brûlant cerveau
D'étranges visions s'agitaient de nouveau :
Il chantait au théâtre, on le siffle, on le hue ;
Le tumulte s'accroît ; une immonde cohue
Veut qu'on passe à son col une fourche de bois,
Que, les membres rompus, on le cloue à la croix ;
Et lui, pour se soustraire à ce supplice atroce,
Lui-même, de sa main, il se creusait sa fosse,
Essayait un poignard, et, n'osant l'enfoncer,
Par le bras d'un esclave il le faisait pousser !...

Il assistait encore à cette horrible scène,
Quand l'aube de ses feux dora le cap Misène.

On avait publié par messagers nombreux
Qu'Agrippine ourdissait des projets ténébreux,
Que, voyant de ses plans dévoiler le mystère,
Plongeant un fer vengeur dans son cœur adultère,
Elle avait à son fils, en se donnant la mort,
Envié le plaisir de pardonner encor !
Du palais, cependant, on vient d'ouvrir les portes.
Les courtisans alors, divisés en cohortes,
Sur deux files rangés et par Burrhus conduits,
Dans une vaste salle avec ordre introduits,
Autour de l'empereur tracent un cercle immense.
L'un vante de César l'incroyable clémence ;
L'autre affirme en pleurant qu'il faut le prémunir
Contre tant de bonté ; qu'il est temps de punir ;
Que ce soin le regarde, et que, dût-il déplaire,
Il saura, par l'effroi d'une peine exemplaire
Prévenant le retour d'un semblable attentat,
Sauver, malgré Néron, l'Empereur et l'État !
La foule d'applaudir. — Reprenant la parole :
« Allons sans plus tarder, dit-il, au capitole
» Remercier les Dieux et montrer aux Romains
» Leur Empereur sauvé ! Partout, sur les chemins,
» Nous les rencontrerons le front ceint de couronnes ! »

Il disait vrai : déjà Vestales et Matrones,
Pontifes et tribuns, consuls et sénateurs,
Pour offrir à Néron leurs compliments flatteurs,
Du triomphe étalant la pompe solennelle,
Sortaient avant le jour de la ville éternelle.
Jamais Rome ne vit un cortège plus beau !...
Le soir, lorsque sa mère était mise au tombeau,
L'Empereur triomphait des libertés publiques ;
La province empressée envoyait ses suppliques....
Sur son pupitre d'or, avec son style aigu,
Sénèque composait un pamphlet ambigu
Où du fils d'Agrippine on lut l'Apologie ;
La cour jusqu'au matin prolongea son orgie ;
On rendit en tous lieux grâces aux Immortels,
Et l'encens plusieurs jours fuma sur les autels !!...

J. Busquet.

CAUSERIE.

Notre théâtre est enfin fermé. La troupe lyrique s'en est allée brusquement, sans même nous faire la politesse d'une représentation d'adieu ; mais personne, croyons-nous, ne songe à s'en plaindre. Trois ténors, MM. Viard, Achard et de Quercy, deux premières chanteuses, Mmes Alrit et Ismaël, ont successivement paru devant un public indifférent et froid jusqu'à l'injustice. Dès la seconde série d'abonnement, stalles et parterre, loges et galerie avaient perdu le plus grand nombre de leurs habitués. *Rigoletto* seul a eu le privilège de repeupler un instant la salle.

Nous trompons-nous ? Cette combinaison théâtrale, qui nous condamne à deux mois d'opéra forcé, semble avoir fait son temps à la Rochelle. On ne se soucie plus guère de s'aller enfermer, juste au lendemain de Pâques, au temps des tièdes brises et du naissant feuillage, dans une boîte étroite et sans air, devant des arbres de carton, pour entendre des pièces connues, rabâchées, toujours les mêmes, chantées par de médiocres artistes. Ce qu'il faudra maintenant pour secouer notre torpeur et réveiller notre passion musicale que la direction présente a si profondément endormie, ce sera, ou une troupe d'*étoiles*, ou un répertoire nouveau. A ce prix seulement reviendra le succès. Avis au directeur pour la saison prochaine.

Voici, en attendant, les bains du Mail ouverts, et les bains Jaguenaud tranformés en bains Richelieu. L'administration du premier de ces établissements annonce, comme toujours, les plus charmantes soirées : bals, concerts, fêtes nautiques, illuminations plus ou moins vénitiennes, — plaisirs des yeux, des oreilles et des jambes. — Ne pourrait-on varier le programme et y introduire quelques-unes de ces fêtes de l'intelligence, de ces conférences littéraires qui sont devenues une mode partout ailleurs qu'à la Rochelle? Notre

bonne vieille ville a, de temps en temps, l'honneur de posséder quelques-uns des plus aimables causeurs de la rue de la Paix, et il ne serait peut-être pas difficile d'obtenir d'eux, au passage, un petit entretien par charité.

C'est ici le lieu de rappeler la conférence dont l'œuvre de la statue de Bernard Palissy a été le prétexte, ces jours passés, dans la grande salle de la Bourse; de dire avec quel esprit, avec quel charme, le secretaire de la commission, M. Audiat, professeur à Saintes, a raconté la vie et les malheurs de son héros; d'applaudir aux gracieux vers que deux de nos honorables collaborateurs ont bien voulu lire pour varier la séance.

J'ai sous les yeux, en ce moment même, une brochure de M. Audiat. C'est une étude sur un poète du XVIe siècle, parfaitement inconnu aujourd'hui, André-Mage de Fiefmelin, né à l'île d'Oleron. J'y trouve, à forte dose, les deux qualités que l'auteur nous avait déjà fait apprécier dans sa dissertation sur Bernard Palissy : érudition, esprit. Le dirai-je? trop d'esprit. Cette brochure est le premier volume d'une série dont le deuxième est la biographie de l'illustre potier saintongeais. La série a pour titre: *les Oubliés*. Qui aurait pensé qu'on pût ranger Palissy dans la catégorie des oubliés? Beaucoup ignorent, il est vrai, les détails de sa vie; mais tout le monde, j'imagine, sait son génie et sa gloire. Il n'est nul besoin de le réhabiliter, et il me semble souverainement injuste d'accoler à ce nom célèbre le nom obscur d'un poète que nulle brochure au monde ne saurait tirer de l'oubli dont il est digne.

Je n'ai point lu, je l'avoue, les œuvres de Fiefmelin. Mais M. Audiat, qui en donne de nombreuses citations, doit évidemment reproduire les meilleurs passages de son poéte. Or, de tous ces vers, le plus grand nombre n'a de remarquable qu'une certaine sagesse de style — prononcez platitude — telle que Ronsard la reprochait à Bertaut.

M. Audiat croira peut-être que je suis de ceux qui font naître la poésie française avec Malherbe, et qui trouvent mauvais qu'un auteur du XVIe siècle ne parle pas la même langue que ceux du XVIIe. Non : ce n'est point en moderne, en ennemi du vieux langage, que je juge si sévèrement Fiefmelin. Je me place, par la pensée, aux premières années du règne de Henri IV : la pléïade a disparu, Desportes vieillit tranquille en son abbaye de Bonport, Régnier suit glorieusement « le grand chemin que son oncle lui apprit. » C'est alors qu'au fond de

notre province Fiefmelin, échauffé par la lecture de ces illustres modèles, devient leur pâle imitateur. Imitateur et rien de plus, quand il n'est pas un effronté plagiaire. Exemple :

« Il adresse à Desportes, dit M. Audiat, les vers suivants d'un » style et d'une mélancolie charmante. *Son maître n'en a pas de* » *meilleurs*, et ils seraient bons en tout temps : »

De mes ans la fleur passe, et ma vigueur se fond :
Ja mon sang sans chaleur ne bout plus dans mes veines.
Mes beaux jours m'ont laissé faible entre tant de peines,
L'œil cave, le teint pâle, et tout flétri le front.
. . . . . .
Adieu donc, faux amours, joies et beautés vaines !
. . . . . .

Je regrette de n'être pas du même avis que M. Audiat. Malgré la bonté de la strophe de Fiefmelin, « son maître, » c'est-à-dire Desportes, me paraît « en avoir de meilleures ; » les voici :

De mes ans la fleur se déteint :
J'ai l'œil cave et pâle le teint ;
Ma prunelle est toute éblouie ;
De gris blanc ma tête se peint,
Et n'ai plus si bonne l'ouïe ;

Ma vigueur peu à peu se fond ;
Maint sillon replisse mon front ;
Le sang ne bout plus dans mes veines ;
Comme un trait mes beaux jours s'en vont,
Me laissant faible entre les peines.

Adieu, chansons ! adieu, discours !
Adieu, nuits que j'appelais jours,
En tant de liesses passées !
. . . . . .

Le style et la mélancolie de Fiefmelin ressemblent un peu trop, convenez en, au style et à la mélancolie de Desportes. Voilà ce qui s'appelle voler son maître. Il me serait trop facile de multiplier les citations, de montrer le peu d'originalité du poète qu'a choisi M. Audiat pour héros, de l'écraser en le comparant à Ronsard ou à

Dubellay. Mais il faut se borner ; je me contenterai donc, pour montrer ce que j'entends par bons et mauvais vers au XVIe siècle, de faire faire au lecteur la comparaison entre ces deux strophes sur l'amour ; la première, de Fiefmelin :

Amour darde ses traits jusqu'au sein de Thétis ,
Et son feu brûle en l'eau les bourgeois d'Amphitrite.
Il fond, dans l'air volant, sur les oiseaux craintifs,
Et se fait craindre en l'Orque, au Lethe, et au Cocyte.

la seconde, de Desportes :

En la grandeur des cieux, en l'air et en la terre,
Et en toutes les eaux que l'Océan enserre,
Il ne se trouve rien qui n'en soit agité :
Le poisson, au printemps, le sent dessous les ondes,
Les ours et les lions, aux cavernes profondes,
Et l'oiseau mieux volant n'a son trait évité.

JULIUS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

DESCARTES MORALISTE.

(FIN.)

Une autre considération enfin vient seconder ces grands efforts ; c'est celle de la petitesse de ce monde, de la brièveté de cette vie, de la grandeur d'une âme immortelle. Descartes veut qu'on pense souvent à la vaste étendue de l'univers, à la multitude indéfinie des œuvres de Dieu, de peur qu'en s'imaginant que les cieux n'ont été faits que pour la terre et la terre que pour l'homme, on n'incline à penser qu'elle est notre principale demeure et cette vie notre meilleure. Il n'en saurait être ainsi. La nature de notre âme est telle que nous pouvons, par la seule philosophie naturelle et indépendamment des enseignements de la foi, être assurés qu'elle est destinée à un état plus heureux après la mort que pendant le temps où elle est attachée à un corps qui lui ôte entièrement sa liberté, et qu'elle est née pour des plaisirs et des félicités beaucoup plus grandes que celles dont nous jouissons en ce monde. Ainsi, nous devons aimer la vie sans craindre la mort, et, c'est là un des points de morale sur lesquels Descartes revient souvent, sans la craindre ni pour nous ni pour les nôtres, car nous les rejoindrons dans une vie plus douce et plus tranquille, et cette mémoire intellectuelle, indépendante du corps, que nous trou-

vons en nous, nous doit donner la confiance que ce sera avec la souvenance du passé.

M. Foucher de Careil reproche à Descartes *cet aphorisme de la vie heureuse.* Par là, selon lui, il se sépare de tous les grands spiritualistes, pour qui *la mort est une délivrance.* Quoi! la vie est donc un mal! ah! ce cri m'est souvent échappé dans la cruelle étreinte de la douleur; mais toujours j'ai essayé d'étouffer ce gémissement de ma sensibilité, comme une accusation contre la Providence; toujours j'ai admiré et envié la pensée que Descartes oppose, si heureusement, au terrible mot de Sénèque, *odium vitæ timor mortis,* comme la plus heureuse expression du calme dans la force. La morale cartésienne, en effet, repose sur la notion de l'ordre général et la confiance en l'auteur de la nature; elle demande de l'homme beaucoup d'empire sur lui-même, beaucoup de résignation à l'égard de ce qui ne dépend pas de lui. Ce sont les bases élargies du *Manuel d'Epictète.* On est tout d'abord porté à se demander si Descartes, dont la vie assez calme ne fut jamais mise à de bien rudes épreuves, ne s'est pas exagéré la portée de cette direction de la pensée et de cette mesure de ce qui est possible, sur lesquels il compte tant. Il faut observer d'abord qu'il n'aspire pas à un bonheur absolu et idéal; que la science de la vie consiste après tout à tirer le meilleur parti des circonstances données; que, si toute philosophie est impuissante contre la terrible objection de Saint-Augustin: « L'homme est-il heureux parce qu'il souffre sa misère avec patience? », cette patience le rend pourtant moins misérable; que peut-être Descartes aurait-il à faire le même aveu que Sénèque et que bien d'autres moralistes, qu'il demande plus qu'il ne peut obtenir pour obtenir quelque chose. Mais si, en outre, on considère toute l'influence qu'ont sur nous les pensées habituelles, même dans les circonstances les plus graves, celles, par exemple, qui menacent notre vie; si l'on examine l'insouciance du soldat devant le canon,

du médecin devant la contagion, insouciance qui n'est pas seulement le courage, puisqu'elle cesse si vous renversez les positions; si l'on fait attention à ce calme qu'on a souvent vu chez les hommes les plus ardents et les plus énergiques succéder à l'acharnement de la lutte, lorsqu'ils ont reconnu l'inutilité de la résistance; si on remarque combien de fois la tranquillité d'esprit, l'amour de la vie, la sérénité renaissent chez des hommes frappés de maladies affreuses et incurables, qu'à leurs premières atteintes ils avaient jugées cent fois pires que la mort; peut-être alors pensera-t-on que Descartes s'est à peine exagéré la puissance de la nécessité reconnue et du parti-pris.

On peut craindre aussi que la résignation qu'il demande n'aille jusqu'à l'excès et n'abandonne l'homme aux attaques de la fortune. Mais, et c'est une différence essentielle avec le stoïcisme, Descartes ne veut pas étouffer, il veut régler la sensibilité. Il déclare même les passions bonnes de leur nature, essentielles à la vie. A ceux qui souffrent il déclare qu'il a lui aussi souffert et pleuré. Il ne méprise ni les avantages du corps, ni les plaisirs des sens. Il jouit avec délices des bois et des jardins, de la chaleur d'un grand feu, des commodités de la ville; il s'applaudit de voir tant d'ouvriers dont le travail sert à embellir le lieu de sa demeure, tant de vaisseaux qui placent à sa portée tout ce que produisent les Indes et tout ce qu'il y a de rare en l'Europe; il veut que le philosophe jouisse de tout, sans être esclave de rien. Il semble enfin que, dans sa pratique comme dans ses jugements, il aime à unir à la fermeté stoïque un épicuréisme plein d'élégance et de bon goût.

Une telle doctrine appelait nécessairement une étude des passions, et Descartes y a consacré un ouvrage spécial. Il donne trop à la physiologie, et surtout cette physiologie est trop hypothétique; mais il a raison d'unir ces deux ordres de considérations; il n'y a pas, sans cette union, d'étude morale complète et, malgré

ses erreurs, le traité des passions reste un grand exemple.

De cela même que ce n'est pas dans des traités exprès, mais dans des lettres confidentielles qu'il faut chercher la morale de Descartes, il résulte que la plupart des applications du principe moral n'y sont pas énoncées, et que les détails s'y rencontrent non pas méthodiquement exposés, mais épars, nés des circonstances. On peut cependant en grouper quelques-uns.

Profondément religieux, Descartes est cependant peu explicite sur les rapports de l'homme avec Dieu. C'est sur la confiance en Dieu que s'appuie toute vertu ; cette confiance peut s'animer jusqu'à devenir de l'amour par la considération de la ressemblance imparfaite que la pensée nous donne avec Dieu ; nous pouvons le prier, mais sans espérer modifier ses décrets, ni obtenir de lui autre chose que ce qu'il a voulu de toute éternité qu'obtinssent nos prières. Pour les formes du culte, Descartes retient la religion en laquelle Dieu lui a fait la grâce d'être instruit dans son enfance.

Quant à ce qu'on appelle d'un nom assez bizarre : *devoirs envers nous-mêmes*, et qu'un Cartésien, Velthuysen, appelle d'un nom plus heureux : *devoirs envers la dignité humaine*, Descartes les résume à peu près ainsi : En nous le principe de toute moralité, c'est cette liberté qu'il ne veut pas aliéner par d'imprudentes promesses et qu'il estime de telle sorte, qu'il n'y a point de monarque qui fût assez riche pour l'acheter de lui ; c'est cette satisfaction de soi qui est le plus grand des biens, lorsqu'elle vient de l'empire sur nous-mêmes et qu'elle est fondée sur une juste appréciation. Car sans cela elle est ridicule, elle n'est qu'orgueil et arrogance impertinente ; elle peut même être dangereuse jusqu'à troubler la voix de la conscience ; c'est ainsi que ceux qui puisent dans la bigoterie et la superstition leur contentement d'eux-mêmes arrivent quelquefois jusqu'aux plus grands crimes. Mais de même qu'il repousse cette confiance aveugle, de même Descartes repousse une

fausse humilité. Il approuve dans Balzac la candeur et l'ingénuité qui le portent à ne dissimuler ni ses propres infirmités, ni les prérogatives de son âme et les avantages de son esprit. Lui-même sent et sait, à l'occasion, faire sentir aux autres sa propre valeur, soit qu'il repousse l'injuste partialité des curateurs de l'académie de Leyde ou les violentes injures de Voët. Cette légitime fierté le rend plein de confiance lorsqu'il court le risque de tenir même à une reine un langage qui ne lui plaise pas.

Elle n'exclut cependant pas la modestie, cette humilité vertueuse, née du sentiment de notre faillibilité et qui empêche que nous ne nous préférions aux autres. Chez un écrivain, ce sentiment se doit surtout marquer par la facilité à souffrir la contradiction. Aussi Descartes professe-t-il partout qu'il faut accorder aux autres la liberté que l'on demande pour soi, qu'il ne faut pas croire que tout ce qu'on écrit soit vrai, qu'il faut toujours obéir à la raison. Plus d'une fois, sans doute, il a repoussé avec trop de vivacité des objections persistantes ; mais le précepte n'en reste pas moins bon pour avoir été négligé. Souvent d'ailleurs son impatience était motivée, et il s'est montré assez disposé à la discussion pour mériter à bien des égards le témoignage qu'il se rend : « On sait que je ne m'offense point » quand on contredit mes opinions, et qu'on est d'au- » tant plus assuré de me plaire qu'on propose contre » moi des objections plus solides. » C'est aussi un conseil de la modestie que de ne pas trop juger des affaires du monde quand on en est uniquement adonné aux études du cabinet ; il paraîtrait vulgaire, s'il n'était si souvent oublié ; Descartes s'en souvient et le prend pour lui. En même temps, cependant, avec cette mesure qui ne l'abandonne guère, il rehausse la valeur de ces études supérieures à tout salaire ; il leur assigne pour but non pas une vaine érudition dont on puisse faire étalage, mais une plus grande justesse d'esprit en toute chose, une plus grande aptitude à toute fonction et au

CHARENTE Archives

maniement même des affaires publiques. Rien de plus sensé et de plus piquant que les leçons sur le choix des lectures qu'il donne dans sa lettre à Voët.

C'est aussi un sujet d'éloge, mais cette fois au-dessous de lui, que de n'avoir pas tiré vanité des titres, et, forcé de parler de son blason, de l'avoir fait sans morgue, comme sans faux dédain.

L'empire sur soi-même amène comme conséquences immédiates cette promptitude et cette fermeté de décision et aussi cette résignation chères à Descartes. Peut-être seulement en abuse-t-il lorsqu'il conseille à l'électeur, frère de la princesse Elisabeth, de se hâter d'accepter la partie de ses états qu'on lui laisse, en remerciant ceux qui ne lui ôtent pas tout. D'un côté, il y a là, ce me semble, une infraction à ce respect de la vérité qu'il recommande sans cesse; d'un autre, c'est manquer à un devoir que de ne pas appuyer les murmures, déjà si faibles, de la conscience des spoliateurs par les plaintes de ceux qu'ils oppriment.

Mais tout ce développement de nos forces, tout ce perfectionnement de nous-mêmes n'est, à vrai dire, qu'un moyen, et le but réel de la morale ce sont les devoirs envers les autres hommes. Si Descartes n'en eût pas indiqué au moins le principe, on lui contesterait peut-être avec raison le titre de moraliste. On peut considérer nos rapports ou avec les hommes pris ensemble et comme constituant l'humanité, ou avec les hommes séparément. Pour les deux cas, Descartes donne des enseignements importants, moins par eux-mêmes que par les motifs sur lesquels il les appuie.

L'homme est une personne séparée des autres, il est vrai, et qui a par conséquent ses intérêts distincts: « On doit toutefois penser qu'on ne saurait subsister » seul, et qu'on est en effet l'une des parties de » l'univers, et plus particulièrement encore l'une des » parties de cette terre, l'une des parties de cet état, » de cette société, de cette famille à laquelle on est » joint par sa demeure, par son serment, par sa nais-

» sance ; et il faut toujours préférer les intérêts du » tout dont on est partie à ceux de sa personne en » particulier. » Qu'a-t-on réellement ajouté à ce peu de lignes sur la solidarité humaine ? Et Descartes ne la borne pas à une génération, puisqu'il pense qu'on peut frustrer le présent en vue d'un avantage plus grand pour l'avenir ? A-t-on plus énergiquement caractérisé le dévouement qu'il ne l'est par ces mots : « En se » considérant comme une partie du public, on prend » plaisir à faire du bien à tout le monde, et même on » ne craint pas d'exposer sa vie pour le service » d'autrui lorsque l'occasion s'en présente ; jusque-là » qu'on voudrait aussi perdre son âme, s'il se pouvait, » pour sauver les autres. » La sagesse chez Descartes n'éteint pas l'enthousiasme, pas plus que l'enthousiasme ne fait taire le bon sens, comme le montre la restriction *s'il se pouvait*. Il apprécie parfaitement les effets et la grandeur, mais aussi la mesure et les motifs des grands sacrifices. Toujours attentif à unir le bonheur à la vertu, il montre quelle source de plaisirs nous ouvre cette participation aux biens de l'humanité, tandis qu'elle n'ajoute point à nos maux. Tout en flétrissant l'égoïsme, il fait voir que cet égoïsme lui-même conseille encore de s'employer pour les autres hommes, et que, si les âmes faibles et basses, *semblables aux petits vaisseaux que trois gouttes d'eau peuvent remplir,* n'éprouvent pas ce besoin des grandes âmes, de faire du bien aux autres, elles le doivent faire encore par calcul, et pour maintenir dans la société un échange de bienveillance où chacun a plus à gagner qu'à perdre.

C'est sur cette théorie qu'il base sa pratique. S'il veut relever sa philosophie, il déclare qu'elle recherche des vérités qui peuvent être utiles au genre humain : pour se cacher la rudesse des rochers et des glaces de la Suède, il se dit qu'elle est habitée par des hommes. Eloigné de sa patrie pour trouver le repos, il a « des » passions aussi violentes pour souhaiter la dissipation

» des orages de France qu'en saurait avoir aucun de » ceux qui y sont le plus engagés, » et « l'aise qu'il a » de savoir que la France a évité ce naufrage en une » très grande tempête emporte tellement son esprit » qu'il ne peut rien dire sérieusement. » Toujours prêt à éclairer ceux qui l'entouraient par ses conseils, comme le monde par ses écrits, il tenta de faire un bien non moins grand en engageant M. d'Alibert à consacrer les sommes qu'il lui offrait à l'établissement de cours gratuits et populaires qui auraient lieu les dimanches et fêtes : « Ainsi, dit M. Garnier, Descartes eut la pre- » mière idée des écoles d'adultes et des cours d'appli- » cation dont notre siècle s'est récemment honoré. »

Cet amour de la patrie et l'amour du repos dictaient également à Descartes cette obéissance aux lois qui est l'un des points de sa morale. Non seulement il les respecte, mais il les aime comme un moyen de bonheur ; il en invoque même la sévérité, sans toutefois en bannir l'indulgence ; car, quand des hommes, bons d'ailleurs, sous l'empire des passions, ont commis de très grandes fautes, « l'usage des grâces est plus utile » que celui des lois, à cause qu'il vaut mieux qu'un » homme de bien soit sauvé, que non pas que mille » méchants soient punis. »

Du reste Descartes n'a pas de politique. La lettre à laquelle on a voulu donner ce nom n'est qu'une leçon de morale spécialement adressée aux princes. Invité par la princesse Elisabeth à exprimer son opinion sur le *Prince* de Machiavel, Descartes remarque avec raison l'impossibilité de faire un bon livre en s'adressant à des hommes qui, commençant par le crime, sont forcément condamnés au crime. Quant aux souverains auxquels une origine plus légitime de leur pouvoir laisse leur liberté d'action, il leur permet la ruse envers leurs ennemis, en leur interdisant la perfidie qui se cache sous une fausse amitié; il leur recommande la circonspection, la fidélité à leur parole, la fermeté et la constance. Il veut qu'ils soient les maîtres

de leurs sujets, mais qu'ils gouvernent avec justice et ménagent les intérêts opposés, jusqu'à ce qu'ils aient pu les rapprocher en répandant la lumière, convaincu que les peuples ne s'offensent que de ce qu'ils imaginent être injuste et souffrent avec patience les maux mêmes qu'ils croient justes et nécessaires. La haute intelligence de Descartes ne paraît guère fléchir qu'en ce qu'il admet que « la justice entre les souverains a d'autres limites qu'entre les particuliers ; » le fait lui cache le droit.

Le même esprit qui anime Descartes envers l'humanité l'anime envers ses membres pris séparément. Le premier devoir qu'il impose aux autres et à lui-même, comme un intérêt aussi bien que comme une obligation, c'est une grande loyauté. « La principale finesse » est de ne vouloir point du tout user de finesse. » « Je tiens pour maxime que les voies justes et honnêtes » sont les plus utiles et les plus sûres. » Le second c'est une sympathie générale fondée sur la connaissance même de la condition humaine. Philosophant sur tout ce qui se présente, il recherche la cause de nos chûtes, et la trouvant commune à tous, il veut que tous y compatissent, faibles ou forts, car tous ont connu les douleurs, tous ont eu leurs faiblesses. Le seul privilége des esprits généreux c'est que leur pitié, moins troublée par des craintes personnelles, est plus loin de l'abattement et conserve plus d'activité ; c'est que leurs réprimandes toujours dictées par la charité sont toujours discrètes. Si les liens deviennent plus étroits, les devoirs aussi s'augmentent. Descartes sent vivement l'amitié et en a une haute idée. Son vrai fondement, c'est la vertu ; son premier devoir c'est de travailler à un perfectionnement mutuel ; celui-là est le plus obligé dont on accepte les services et la reconnaissance ne pèse qu'aux âmes peu élevées. La douceur des relations ne bannit pas une fine raillerie, quoiqu'on doive en user avec modération. Enfin, on doit placer son âme assez haut pour que l'injure ne puisse pas

l'atteindre et se trouver toujours prêt à la réconciliation. Ici, Descartes fait mieux que donner le précepte; il le met en action. En offrant de se réconcilier avec Schockius : « Il n'y a rien, dit-il, de plus doux dans la » vie que la paix, et il faut se souvenir que la haine » du plus petit animal, ne fût-il qu'une fourmi, est » capable de nuire quelquefois, mais qu'elle ne saurait » être utile à rien. Je ne refuserais pas même l'amitié » de Voëtius, si je croyais qu'il me l'offrît de bonne » foi. »

Mais ce qui est plus caractéristique dans la morale de Descartes et qui découle directement de l'ensemble de sa philosophie, c'est un esprit général de tolérance. Il l'a nettement manifesté dans les matières religieuses. Non seulement il excuse auprès de la princesse Elisabeth le changement de religion de son frère Edouard, mais il demande hautement « s'il est conforme à la » piété, à l'humanité même, de haïr un de nos sembla- » bles parce qu'il est d'une religion différente de la » nôtre »; mais il flétrit de tout son dédain un prince « superstitieux dont la conscience ne peut être en repos » s'il ne change la religion de son peuple », de toute son indignation ce fanatisme qui « dicte quelquefois les » plus grands crimes qui puissent être commis par des » hommes, comme de trahir des villes, de tuer des » princes, d'exterminer des peuples entiers, pour cela « seul qu'ils ne suivent pas une opinion. » Il attaque quelquefois l'intolérance avec des armes plus légères. Après avoir peint dans Voët un prédicateur hargneux et violent, il ajoute : « Tout mouvement de l'âme qui » la porte à la colère, à la haine, aux disputes, quel- » que juste qu'en puisse être la cause, est toujours » singulièrement nuisible à celui qui en est ému : car » telle est notre nature que, pour peu que nous cédions » aux mauvaises passions nous y devenons bientôt » fortement enclins, et celui qui une seule fois s'est » laissé entraîner à la colère pour une juste cause est » par cela même beaucoup plus disposé à s'irriter une

» autre fois même pour une cause injuste. De pauvres » femmes entendent dans une église un homme qu'elles » croient sage et saint disputer, déclamer, s'emporter » contre d'autres hommes; le plus souvent elles ne » comprennent rien au sujet dont il traite, elles ne » trouvent rien de mieux que d'imiter pieusement toutes » ses émotions, et d'en exciter en elles de semblables; » d'où il résulte que, rentrées chez elles, elles querellent » sur les moindres prétextes. » Est-il possible d'expliquer avec plus de finesse et de justesse à la fois l'humeur grondeuse si souvent reprochée aux vieilles dévotes ?

Mais ne se fût-il pas ainsi prononcé pour la tolérance, Descartes ne l'eût pas moins amenée. Il en avait posé les infaillibles prémisses, en proclamant que *le bon sens est la chose du monde la mieux partagée* et que *notre volonté est la seule chose dont nous puissions disposer*. De cette dernière maxime résulte que l'intention seule fait le crime et que nulle intention droite ne peut être coupable; de la première ressort le respect pour l'opinion d'autrui; or, la tolérance qu'est-elle autre chose ? Aussi ces prémisses ont-elles porté leurs justes conséquences. Au XVIIe siècle, ces mots tolérantisme, tolérant, étaient tous deux pris en mauvaise part; au XVIIIe siècle, Mirabeau s'écriait : « Le mot *tolérance* » me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, » puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de » tolérer attente à la liberté de penser, par cela même » qu'elle tolère et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer. » Nous entendions hier une voix émue proclamer, du haut de la chaire chrétienne, que c'est par sa propre force que la vérité doit pénétrer dans les cœurs, mais que c'est un devoir religieux pour les souverains de respecter toute conviction, la foi du catholique, la foi du protestant, la foi du rationaliste, la foi de l'incrédule !

Telle est la morale de Descartes. Tout-à-fait indépendante et purement scientifique, reposant sur la connais-

sance de Dieu et de l'âme, fondée sur la distinction et sur l'union nécessaire de la vertu et du bonheur, elle est parfaitement claire et parfaitement pratique ; sans exclure jamais la sensibilité, elle reste toujours ferme et stoïque ; elle demande beaucoup, mais elle promet beaucoup à l'homme. Le génie de Descartes brille plus ailleurs ; nulle part il n'a donné plus de preuves de son grand bon sens, nulle part il n'a mieux montré l'union de la modération et de la force. La forme sous laquelle elle est présentée ajoute encore à cette immense valeur. Si ces lettres n'ont pas la marche méthodique d'un traité, elles ont en revanche bien plus d'animation et de vie. Chaque ligne semble y réfuter ces étranges reproches qu'on a faits à Descartes, de manquer d'étendue et de souplesse, de ne se montrer que sous les traits secs et froids d'un pur esprit. Descartes, dans ses lettres à Élisabeth, dont il relève toutes les qualités et même la beauté, est affectueux jusqu'à la tendresse. Placé entre deux femmes, deux princesses, dont toutes les affections ont quelque chose d'une jalousie exclusive, il soutient ce rôle difficile de les louer l'une à l'autre ; mais ses préférences restent visiblement du côté de celle que la fortune favorise le moins.

Le mérite du style n'est pas non plus indifférent dans des lettres sur la morale. Descartes s'adressant à des disciples ou à des amis, dégagé de la crainte de voir torturer ses expressions, leur laisse, sans leur ôter de leur précision, plus d'aisance et de mouvement. Le calme de son esprit, d'ailleurs très impressionnable, se traduit quelquefois par la gaîté et s'empreint d'autres fois de mélancolie ; son style, singulièrement varié, se teint de toutes ces nuances. Aucun écrit ne justifie mieux que les Lettres l'opinion, si juste mais encore trop peu popularisée, que M. Cousin a émise sur le mérite littéraire de Descartes.

Rien n'en saurait moins donner l'idée que cette étude où les citations morcelées, les expressions si souvent empruntées au maître sont constamment gâtées par le

voisinage d'une toute autre langue. Mais j'avais le vif désir de signaler ces *Lettres* à l'attention ; je croirais avoir rendu service au lecteur si je l'avais déterminé à les lire, et je pense qu'il se trouverait alors récompensé de la patience qu'il aurait eue de me suivre jusqu'au bout.

L. DELAYANT.

LES DEUX SYLVIE.

IV

MADAME RIQUIER.

Depuis que, pour la première fois, nous sommes entrés ensemble, vous et moi, cher lecteur, au petit village du Bourgdun, aucun changement matériel n'y était survenu. La municipalité seule avait eu à enregistrer des naissances et des décès, celui du père Grégoire Antor, par exemple, le propriétaire du *dépotayer* que nous avons laissé après le meurtre de l'hercule. La veuve Grégoire avait vendu l'établissement de sorte que l'auberge, bien que la même, avait un personnel nouveau. C'est là que le conducteur d'Ernestine arrêta la voiture dans laquelle elle était venue de Dieppe.

En entrant dans la maison, Madame Riquier, tant son émotion était violente, ne prêta aucune attention au petit modeste mobilier de la chambrette qu'on lui offrit. Elle se sentait d'une extrême faiblesse, elle avait hâte de se reposer ; aussi, se traînant au plus vite jusqu'à une sorte de vieux meuble rustique ayant la prétention d'être ou d'avoir été un fauteuil, elle s'y laissa tomber et fut prise aussitôt d'une défaillance qui effraya beaucoup Madame Noret, la nouvelle hôtesse du dépotayer.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, Madame se trouve mal, et justement notre docteur, M. Riquier, vient de mourir !....

A cette nouvelle, Ernestine bondit comme un ressort vigoureux dont on lâche la détente.

— Que dites-vous? ai-je bien entendu? M. Riquier...

— Eh ! oui, chère dame, trouvé mort dans son lit, ce matin.... Sûrement une attaque l'a emporté le brave homme. Et personne n'était là pour recevoir son dernier soupir, sa dernière caresse, pourrais-je dire; car vous parlez d'un bon cœur : celui-là en eût remontré à bien d'autres. De jour ou de nuit n'était-il pas au service de tout le monde? Ah ! d'aucuns le jalousaient pour cette bonté inépuisable. Toujours la main pleine, d'abord, et celle du cœur, celle qui donne sans bruit et qui donne beaucoup..... Malgré cela triste comme un cyprès. On dit que c'était de naissance, je ne l'ai jamais cru moi; Prosper non plus, et bien souvent nous nous sommes dit: il y a quelque chose là-dessous... qu'on aurait su, mais une attaque, c'est brutal, et c'est fini. Enfin! Dieu qui est juste lui rendra le bien qu'il a fait.

Et, tandis que l'hôtesse débitait l'oraison funèbre du docteur, Ernestine, retombée dans le fauteuil, avait pris une attitude méditative qui faisait croire qu'elle écoutait, tandis que sa pensée, emportée par les courants les plus contraires, flottait incertaine.

— Ainsi, dit-elle en se parlant tout haut et sans songer à la présence de Madame Noret, ainsi, il est parti avant moi !...

— Il était sans doute un peu plus âgé que Madame?

— Un peu, fit-elle, mécontente. Et regardant dans le miroir qui servait de glace à la chambre, elle s'y vit une figure flétrie et d'une pâleur jaune, terreuse, qui l'accabla. — J'irai quand même, dit-elle — Et comme Madame Noret allait parler, elle reprit sèchement. — Peut-on le voir encore ?

L'hôtesse avait compris qu'il s'agissait du docteur.

— La nuit est avancée, le temps dûr, le chemin mauvais, mais Prosper a le bras sûr, il conduira malgré tout Madame, qui a l'air si affligé.

Madame Noret prenait pour de l'affliction la lutte intérieure qui se livrait dans le cœur troublé d'Ernestine. Les sentiments les plus divers s'y pressaient en foule. Avant tout, elle éprouvait un grand soulagement à être délivrée de la présence accusatrice de cet homme. Quant au reste, elle comptait l'arranger à sa façon, appelant à son aide le mensonge, ce compagnon obligé de toutes les mauvaises actions.

Prosper était moins disposé à conduire Ernestine que sa femme ne l'avait cru. Elle avait beau lui dire : « Ah ! si tu voyais le chagrin de la dame, c'est à fendre l'âme ! » Le vent de novembre hurlait, la pluie tombait par rafales glacées, la route, dans les terres labourées qu'il fallait traverser, était fortement défoncée : Prosper se trouvait mieux au logis. Deux longs kilomètres distançaient de l'auberge la maison du défunt; d'ailleurs il serait temps au jour : un mort, ça n'a pas d'impatience....

— Mais c'est de la vivante que je te parle, bête !..... Et ne vois-tu pas qu'elle en a une terrible envie? Ça se paie ça.... Et quand ton échine, M. Noret, aura été mouillée, ne sais-tu pas que la tourbe flambera dru à ton retour au foyer? Va donc atteler la grise au *boc*, moi, je cours prévenir la dame que tu l'attends.

Madame Noret rejoignit Ernestine; elle la trouva agitée, fiévreuse, arpentant la petite chambre à pas précipités.

— Madame persiste-t-elle malgré la tourmente? demanda l'hôtesse.

— Certainement.

— C'est que....

— Prosper n'a-t-il plus le bras sûr ?

— Vraiment oui. Mais, Madame ne peut aller jusque-là à pied par le temps qu'il fait, et se procurer un *boc* à cette heure n'est pas chose facile....

— Même avec de l'argent ?

— Hum!... avec de l'argent..... les gens de ce pays sont si intéressés....

— Oh ! je vous en prie, dit Ernestine que l'obstacle irritait, à n'importe quel prix ! — Et elle lui mit de l'or dans la main.

Quelques instants après, l'hôtesse venait annoncer que tout était fait. Au moment de prendre place dans la petite voiture que dans le pays de Caux on appelle un *boc*, c'est-à-dire une caisse sans capote, plus ou moins suspendue sur deux roues et attelée d'un cheval, un rude coup de vent passa, emportant dans l'air, en en éteignant le son, l'heure qui tintait au clocher de l'église. Ce fut comme une plainte, tandis qu'au bas des falaises la mer se roulait mugissante, dominée par la voix majestueuse et lointaine du tonnerre. La grise était intimidée et dans l'atmosphère froide le souffle de ses naseaux faisait un brouillard que perçait la lumière d'une lanterne fixée au *boc*.

— Sûrement nous ne serons pas aux noces tout à l'heure, grommela Prosper, qui regrettait toujours de quitter son toit à pareil moment et par une nuit si terrible.

— Partons donc !... dit Ernestine.

Noret fouetta la grise, qui feignit de ne pas comprendre.

— Pauvre bête ! tiens, tu es plus sage que nous. — Il frappa de nouveau et l'animal recula. — Je te comprends, va, mais que veux-tu ? c'est dit, il faut marcher. — Il frappa plus fort et la grise avança avec un regret visible. L'esprit superstitieux d'Ernestine y vit un mauvais présage. Prosper prit la traverse qui conduisait chez le docteur, puis, quittant la route frayée, s'engagea nécessairement dans les champs pour arriver à la maison. La grise faisait de son mieux, mais le terrain effondré par la pluie et disposé en amphithéâtre était difficile, presque impraticable, et la tempête se déchaînait plus violente, la nue était déchirée d'éclairs qui venaient écraser sur la petite voiture leur lumière blafarde.

— Au diable les morts et les vivants ! vociféra Pros-

per, ma bête ne peut plus aller, nous voilà mouillés jusqu'aux os, et vous, qui toussez à rendre l'âme, sûrement vous irez rejoindre le docteur tout à fait, si vous voyagez souvent de la sorte. Les femmes, c'est toujours la même chose, ça se met une idée en tête et il faut....

Un éclair lui coupa la parole, la Grise se retourna brusquement du côté du Bourgdun, refusant d'aller plus avant. Ernestine seule ne prenait pas souci du temps. A la lueur de l'éclair elle avait entrevu une maison assez proche, elle laissa Prosper retourner comme il voulut, et se dirigea à pied dans les terres, marchant sous la tempête vers cet endroit où la douleur veillait.

Elle trouva les portes ouvertes. L'affection et le respect les gardaient. Tout le jour on était venu dire un dernier adieu à l'ami qu'on pleurait. La nuit avait à peine fait cesser ce pélerinage. Ernestine arriva donc sans difficulté jusqu'à la chambre mortuaire. Anselme était étendu sur un lit qui occupait le milieu de l'appartement. La mort avait rendu à cette tête tourmentée toute sa douce sérénité des jours heureux. De chaque côté, une des jeunes filles tenait une des mains glacées du docteur, et, le front baissé, y collait des lèvres filiales, qui auraient voulu rendre la vie au bien aimé. Au pied, Suzanne roulait entre ses doigts les grains d'un chapelet. Un cierge jetait sur tout ce deuil un demi-jour douteux.

Avant d'entrer, Ernestine s'arrêta pour contenir son cœur qui bondissait à tout briser. Elle crut qu'elle allait étouffer. Une toux sèche la prit, elle porta son mouchoir à sa bouche et le tacha de sang. Un suprême effort de volonté la poussa en avant.

La douleur vraie, et c'était celle des trois femmes qu'elle trouva là, la douleur vraie s'occupe peu de ce qui l'entoure, absorbée qu'elle est en elle-même. Madame Riquier vint donc inaperçue jusqu'auprès du défunt. Elle regarda cette figure calme, qui sembla lui dire « j'ai le repos. » Elle lui jeta peut-être une dernière

insulte : il y a des haines qui franchissent le seuil des tombeaux.

Toutefois Suzanne, entendant approcher quelqu'un, présenta, sans regarder, un rameau de buis trempé d'eau bénite. Comme on ne répondait pas à cette pieuse avance, la vieille servante tourna son regard du côté de la personne qui venait d'entrer. C'était pour elle une étrangère, une inconnue.

— Bonne femme, dit Ernestine, d'une voix nerveuse qui lui serrait la gorge, puis-je voir Mlle Riquier ?

Les deux enfants relevèrent ensemble la tête.

— Laquelle ? demanda Suzanne.

— Laquelle, dites-vous ?..... Mais je ne sache pas qu'il y en ait plus d'une.

— Pardonnez-moi, madame, vous avez devant vous les deux enfants de M. Riquier. Et Suzanne devint attentive.

Ernestine demeura interdite. Sa narine se gonfla, sa lèvre se tordit pleine de fiel. Une affreuse pensée lui soulagea un instant la conscience, une pensée d'adultère. Elle regarda Anselme pour lui dire : « enfin, je te trouve coupable aussi toi !... »

— Et laquelle de ces demoiselles est l'aînée ?

— Ni l'une, ni l'autre. Elles sont jumelles.

— Allons donc, à qui le dites-vous ? si cet homme pouvait parler, il protesterait contre cette imposture.

Les enfants se levèrent, prises d'une commune inquiétude. Leurs beaux yeux tout en larmes, leurs cheveux que le chagrin avait désordonnés, leur prêtaient un charme particulier qui navrait.

— Madame, dit l'une d'elles, nous ignorons quel intérêt vous amène ici, et pourquoi vous cherchez à troubler le silence douloureux de cette veillée, mais, au nom de tout ce que vous avez de plus sacré, laissez-nous prier en paix celui que la terre va nous ravir, et celle que le ciel nous garde depuis quinze ans, la sainte, notre mère bien aimée, morte en nous donnant le jour.

Ernestine eut envie de rire. Toutefois elle se sentit mystifiée, la colère lui plissa le front.

— Laquelle de vous s'appelle Sylvie ?

— Toutes les deux.

— Mais qui êtes-vous donc ? cria-t-elle, en avançant vers elles pour les voir de plus près.

Les enfants se rapprochèrent de Suzanne. Les vêtements trempés d'eau et désajustés de madame Riquier, ses bottines souillées de terre, sa robe frangée de boue, résultat de sa course à pied, toutes choses inaperçues d'abord et que les enfants remarquaient maintenant avec effroi, ajoutaient à l'impression pénible de ses paroles.

— Suzanne, ma bonne Suzanne, cette femme me fait peur, fit une des Sylvie. Certainement elle n'a pas sa raison.

— Et vous, qui êtes-vous ? dit la vieille servante, couvrant les deux jeunes personnes de son corps. Que cherchez-vous ici ?

— Ma fille !...

— Pauvre femme ! ah ! c'est bien cela, elle n'a plus sa raison. Retirez-vous, mes mignonnes, dans la crainte que votre vue ne l'irrite, s'empressa de dire Suzanne.

— Mais toi ?... firent-elles, anxieuses.

— Oh! moi... Et Suzanne haussa les épaules, comme si elle avait répondu « qu'est-ce que cela me fait ? »

Tandis qu'elles s'en allaient, madame Riquier fit mine de vouloir les retenir, Suzanne, d'un geste résolu, l'arrêta.

Quand elles furent parties, la bonne vieille chercha le regard du docteur, ce regard, muet aujourd'hui, dont elle faisait ordinairement le guide de sa conduite. Son désespoir, distrait un instant par l'entrée de madame Riquier, se raviva plus aigu. Elle s'approcha du cher mort, comme pour lui parler. Ce qu'elle lui demanda, nul ne le saura jamais, mais ayant trouvé une force nouvelle, elle se retourna du côté d'Ernestine, et lui dit :

— Maintenant je suis à vous, Ernestine Morin.

— Et qui vous fait croire ?...

— Votre audace. Vous seule, au milieu des bénédictions qui accompagnent mon maître, vous seule pouviez éveiller le scandale en ces lieux.... Rien qu'à l'odeur du soufre on devine Satan !...

— Pas d'impertinences, je vous prie. Sachez qu'ici je suis la maîtresse. Je suis chez moi apparemment, puisque vous me reconnaissez pour Madame Riquier.

Suzanne, ignorant les lois qui engagent les époux, secoua la tête avec un doute très marqué.

— Au nom de mon droit, reprit Ernestine, je viens chercher ma fille.

— Eh bien ! prenez-la.

— Faites-la moi connaître..., désignez-moi quelle elle est..., je le veux.

Suzanne regarda fièrement Madame Riquier et lui répondit avec un air de défi :

— Et moi je ne le veux pas !... ni lui non plus, ajouta-t-elle, en désignant Riquier.

— Je vous y contraindrai bien.

— Vraiment ?

— Il y a des tribunaux, des peines, des prisons...

— Et qui vous a dit que je sais laquelle des deux est votre enfant ?

Ernestine comprit que la force n'obtiendrait rien de cette nature fidèle et dévouée ; elle essaya de la gagner par la prière.

— Eh bien ! soit, je vous le demande à mains jointes, dites-moi quelle est ma fille !..... Tenez, je suis une grande pécheresse, je suis une réprouvée, et c'est pour cela que j'ai besoin de son pardon, afin de m'en aller aussi moi. Ne voyez-vous pas que je vais mourir?

— Ce n'est pas ce pardon là qui vous manque, l'enfant vous croit sainte, mais lui....

— Lui? Je venais m'agenouiller à ses pieds, comme je le fais en ce moment. Lui, que vous appelez le *juste,* je venais lui demander grâce pour moi, qu'il a aimée.

Oh ! je le sais, je le sens bien, s'il était vivant, il ne résisterait pas à ma prière. Si vous saviez toute la bonté de ce cœur candide! Il n'eût jamais voulu me faire paraître infâme aux yeux de l'enfant, ni pour elle, ni pour moi-même et il faudrait en venir là. Autrement, il est si facile de constater par les registres de l'état-civil de Marseille que ce jour-là il n'y avait qu'une enfant..... Si vous ne voulez pas parler, il m'en faudra prendre une au hasard, et ce sera votre faute si je me trompe. Croyez-vous bien qu'il aurait entendu les choses ainsi, votre maître ?..... Enfin, que voulez-vous que je fasse ?..... Qu'exigez-vous ? je suis prête. Quelle humiliation vous faut-il ? Toutes.... je vous les offre toutes, excepté l'entière confession de ma honte à mon enfant, car si elle allait ne pas vouloir m'absoudre ! Et maintenant que je la sais là, près de moi, grande, belle et bonne... Ah ! je l'aime et je me déteste... Dites... voyons... comprenez-vous ? Mais répondez-moi quelque chose !...

Ernestine se traînait à genoux devant Suzanne qui, inflexible comme le châtiment, ne cédait pas. L'épouse coupable se tordait, suppliante, humble, et Suzanne offrait cette expiation à celui qui avait souffert. Quand elle sentait faiblir sa volonté, elle se rappelait les tortures du pauvre Anselme, et le courage de la résistance lui revenait. Cependant, elle aimait mieux les emportements de cette femme que ses humiliations, que ses prières, que ses raisonnements surtout. Car, si elle disait vrai, si elle devait choisir et se tromper ! Le doute l'assiégeait ; mais Anselme avait dû prévoir ce cas et, puisqu'il avait exigé quand même son serment de ne rien avouer quoiqu'il pût arriver, elle n'avait qu'à se taire. Ernestine, à bout de patience devant l'obstination de Suzanne, se redressa plus furieuse que jamais, laissant le ton de la prière pour celui de la menace.

— Ainsi, tu ne veux pas, vieille maudite ! Hé bien ! je te tuerai.

Et elle cherchait par la chambre, comme pour accomplir son forfait, une arme quelconque. A cet instant, les enfants rentraient inquiètes. Elles se trouvèrent face à face avec cette femme menaçante.

— Au secours !... crièrent-elles effrayées.

— Silence! dit Suzanne, ce n'est rien, mes mignonnes.

Ernestine recula, sentant sa colère muselée par la présence de son enfant. Elle se cacha la figure avec les deux mains, pour éclater en sanglots.

— La crise est passée, continua Suzanne, la pauvre mère a bien souffert. Elle ne pouvait pas pleurer. Son cœur était plein pourtant, et maintenant il déborde. Elle m'a tout conté. — Elle avait une belle petite fille blonde et rose comme vous, qu'elle a perdue tout enfant, et depuis ce jour elle cherche, l'infortunée, elle cherche..... Jusqu'à ce que la vie s'en aille, elle cherchera son enfant qu'elle croit trouver parmi ceux des autres. Il paraît qu'elle aurait votre âge, mes chérubins. Oh ! ce serait si bon de s'appuyer sur son bras pour marcher, le cœur droit et pur, en l'appelant ma fille...

— Assez ! dit Ernestine.

— Pleurez, chère dame, pleurez. Les larmes sont bonnes, elles lavent les peines et nettoient la route du paradis.

— Assez ! Tu ne vois donc pas que je n'en puis plus... je meurs.

Les enfants se rapprochèrent d'elle avec cet élan compatissant des bons cœurs qui oublient devant la souffrance. Alors, Ernestine prit avec amour leurs deux têtes blondes. Elle les baisait passionnément, cherchant avec une anxiété fiévreuse à les deviner, touchant leur chevelure si douce, s'enivrant de ce parfum d'honnêteté qui émanait de tout leur être chaste et gracieux. Puis tout à coup, elle jeta un cri de joie inexprimable. En soulevant une boucle de cheveux, elle avait trouvé à l'une d'elles un signe que personne peut-être ne soupçonnait, mais qu'elle reconnut.

— Ah ! je me sens pardonnée, je me sens pardonnée!

répétait-elle, je puis mourir. Suzanne, elles sont bien mes deux filles, mais celle-ci est la plus jeune !..... Elle désignait l'enfant trouvée.

— Vous voyez qu'elle est bien folle, murmura Suzanne toute tremblante, et comprenant la femme adultère.

— Oh ! ne l'afflige pas, bonne Suzanne, reprirent ensemble, d'un ton suppliant, les deux jeunes filles, et elles redoublaient leurs caresses à celle qu'elles ne soupçonnaient guères être leur mère.

Le lendemain, on conduisait deux cercueils au cimetière, et les gens du Bourgdun suivaient, sans s'en douter, M. et Mme Riquier, réunis à tout jamais dans la mort.

Plus tard je vous conterai peut-être ce que sont devenues Suzanne et les deux Sylvie.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU

SONNETS.

La femme de Paillasse est morte. Ce matin,
On l'emportait. Ce soir, le drôle, sur les planches,
La trogne enfarinée et les poings sur les hanches,
Amorce le public d'un lazzi libertin.

Son deuil n'est déjà plus qu'un souvenir lointain ;
Il a changé de masque et retourné ses manches.
C'est le moment ! Tombez, gros sous et pièces blanches.
O dérision ! L'homme a fait place au pantin !

Misérables badauds, vous qui, troupe glacée,
Fuiriez au moindre cri de cette âme blessée,
Il vous sied d'accuser le pauvre Turlupin !

Ce qu'il souffre, lui seul le sait et peut le dire.
Si, pour vous égayer, il grimace le rire,
C'est qu'il a six enfants sans chemise et sans pain.

Anglais, l'hermine dit : Mieux la mort que la tache !
— Bretons, le léopard bientôt la souillera.
— Il ment, le léopard, et, vrai Dieu ! par la hache !
S'il n'a peur d'y toucher, sa griffe y restera !

En avant ! — Et chaque homme à chaque homme s'attache,
Corps à corps. C'est à qui plus dru besoignera.
— J'ai soif ! clame un mourant. — Hé qu'importe ? à la tâche !
Bois ton sang, Beaumanoir : ta soif se passera.

Et l'illustre duel, que la haine rallume,
A ce cri de Du Bois s'acharne, — sur l'enclume
C'est le marteau plus lourd encor des forgerons, —

Jusqu'à l'heure où l'Anglais à merci s'abandonne.
Bretagne garde au front toujours cette couronne
Dont trente de tes fils tressèrent les fleurons !

H. V.

CAUSERIE.

LE MUSÉE DE PEINTURE.

Nous laisserons de côté, si vous voulez bien, les tombes à inscriptions hiéroglyphiques, les tuiles romaines, les vases romains sous forme de cruches, et autres monuments de l'archéologie locale, et nous monterons, sans plus attendre, le large escalier de pierre que nous trouvons devant nous. J'oubliais de vous dire que nous sommes à la Bibliothèque et que nous allons visiter le Musée de peinture. Car La Rochelle possède, depuis environ deux mois, un musée de peinture, un vrai musée, où les tableaux sont admirablement éclairés. Autrefois, vous le savez, ils étaient enfouis, pêle mêle avec les livres, dans les salles du premier étage. On les voyait comme on pouvait, c'est-à-dire fort mal, grâce aux mauvaises expositions et aux faux-jours. Mais voici qu'on a, pour eux, exhaussé l'édifice d'un étage, et aujourd'hui ils ont une salle à eux, bâtie et aménagée tout exprès pour les recevoir, disons le tout de suite, fort bien aménagée. Nous sommes au premier. Une inscription d'un goût douteux, sur un panneau de bois gris, nous indique que le musée est au-dessus. Nous montons encore et entrons enfin dans une longue galerie où la lumière vient d'en haut par un vitrage. Les toiles y sont habilement disposées sur fond sombre. Une balustrade, tout autour, les protège et permet de s'appuyer pour regarder de près les plus basses.

Le regard est attiré, dès l'entrée, par un grand tableau aux couleurs éclatantes (nº 16) : « *Tout passe* », de M. Omer Charlet. Cette œuvre, une des plus *réussies* que nous connaissions du peintre, a le défaut de toutes les compositions allégoriques, la froideur ; mais, le genre admis, elle se distingue par de sérieuses qualités. Le groupe du premier plan, qui offre un assemblage au moins étrange de costumes, présente, gracieusement couché au bord de l'eau, un jeune homme des plus antiques entre deux femmes vêtues, s'il m'en sou-

vient, à la moderne. Les deux têtes de femmes sont assez belles, il est vrai; je leur préfère pourtant la bacchante qui est à gauche du groupe. Rien de plus douloureux que ce regard terne et fixe qu'on peut indifféremment attribuer à l'hébêtement où au regret. Le festin a cessé, le plaisir s'en est allé, et voilà tout ce qui reste. Cette bacchante est assurément le morceau le mieux traité de l'œuvre. Le vieillard qui lit, auprès d'elle, me semble de beaucoup supérieur au Saint-Barthélémy du même auteur. Voilà du moins un vrai vieillard; je vois des rides aux mains et au visage; la peau se tanne, le crâne reluit avec des reflets d'ivoire; ce n'est plus ce solide gaillard frais et rose qu'on nous dit être Saint-Barthelémy et que je ne regarde jamais sans avoir envie de chanter, comme dans la *Dame-Blanche*:

Un beau jeune ho-omme.....
Un beau jeune ho-omme.....

Mais le vieillard du tableau profane n'est qu'un savant, et Saint-Barthelémy est un grand saint. Peut-être est-ce là le secret de leur différence physique. M. Omer Charlet aura voulu montrer l'excellence de la sainteté pour vous conserver un homme : *mens sancta in corpore sano*.

Le musée possède une autre grande toile du même artiste. Celle-là couvre le panneau de droite tout entier. Elle représente, dit le livret (nº 15), *Un épisode du siège de la Rochelle en 1628*. L'auteur, qui, nous l'avons vu, semble avoir un faible pour l'anachronisme, a hardiment choisi comme lieu de la scène l'escalier actuel de l'Hôtel-de-Ville. C'est là qu'il a groupé des personnages bleus et jaunes, presque tous plus gros et plus laids que nature, autour du maire, Jean Guiton, la seule figure qui ait une vraie valeur dans le tableau. Comme on aimait le jaune et le bleu, en ce temps là, à la Rochelle, et, sans trop nous flatter, comme nous sommes plus jolis que nos pères! On m'objectera que tous les personnages du peintre sont mourants, à quoi je répondrai avec l'inexorable organe du bon sens :

Il n'est pas de *mourant*, ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux

C'est dans un coin, à côté de cette œuvre trop en vue, qu'on a placé l'excellent tableau, autrefois à la Bourse, *Saint Louis recevant la couronne d'épines* (nº 12) par Carême. Le saint roi à genoux tient

un coussin de velours rouge sur lequel est posée la couronne que vient de lui remettre un guerrier grec. Les costumes sont du temps de Louis XIII plutôt que de Louis IX ; mais les figures sont belles, les personnages bien posés, bien éclairés et d'une bonne couleur.

Il est une autre toile que nous voudrions voir transporter, de l'établissement où elle git inutile et obscure, dans notre Musée, sa vraie place. C'est, est-il besoin de le dire ? l'*Adoration des Bergers* de Lesueur. Une bonne copie de M. Abel de Pujol fils ne peut, malgré son mérite, nous faire oublier qu'à deux pas de nous est le chef-d'œuvre.

En face du Guiton de M. Omer Charlet, sur le panneau de gauche, est le dernier envoi du gouvernement: (nº 1) *Germanicus sur le champ de bataille de Varus*, par M. Abel de Pujol. La *Revue* a publié, l'année dernière, un article spécialement consacré au tableau du célèbre peintre. Je me borne à y renvoyer le lecteur, et je m'arrête de préférence à la toile, de proportions plus modestes, qui est à côté : *Virgile lisant l'Enéide à Auguste chez Mécène* (nº 19). Le peintre a bien compris que ce qui doit nous intéresser le plus ce n'est pas celui qui lit, ce n'est pas le poëte, ce sont ceux qui l'écoutent. Aussi, tous les personnages, Virgile lui-même, sont-ils sacrifiés aux trois principaux auditeurs : Auguste, Livie, une esclave. Tout le reste est dans l'ombre, indiqué seulement, d'une teinte presque uniforme et pâle ; Virgile semble une statue, avec ses tons pierreux, grisâtres ; mais regardez ce groupe, devant le poëte. Voici la lumière, la couleur, l'expression, la vie ! C'est Auguste, vu de face, magnifique tête où les soucis de l'empire ont gravé leur sévère empreinte ; c'est Livie, à demi couchée sur un lit antique, noble profil, beauté patricienne, que relève encore, par un heureux contraste, le voisinage du piquant minois de l'esclave préférée. Il est une autre physionomie que le peintre, à mon gré, a trop laissée dans l'ombre : c'est celle du maître de la maison, de Mécène. Quand on évoque ce grand souvenir de Virgile et de l'Éneïde, Mécène a droit, il me semble, aux honneurs du premier plan. M. Dœrr a craint, sans doute, en accusant un peu plus les traits du ministre d'Auguste, de nuire à l'unité d'action, de trop diviser l'intérêt ; n'aurait-il donc pas pu grossir son principal groupe d'un quatrième personnage, dont l'attention, non moins grande que celle du prince, mais avec une nuance de satisfaction plus intime, eût fait, au contraste des deux figures féminines, un pendant, auquel, je pense, l'œuvre n'aurait rien perdu ?

Non loin du Virgile de M. Dœrr, est un paysage de M. Baudit (nº 6), *La dent du Midi. Vallée du Rhône à Vouvry (Bas Valais).* Des montagnes dont la chaîne se perd sous la brume ; à leur pied une prairie ; dans la prairie, deux ou trois vaches ; c'est tout. Mais la prairie vit et tressaille ; mais les montagnes sont baignées de vapeurs et de lumière ; mais le ciel est à lui seul tout un paysage. Voilà ce qui fait de cette œuvre un des meilleurs tableaux du musée. Je cite à la suite, comme remarquables dans le même genre : une belle étude de M. Grenet (nº 30), *Vue prise dans la forêt de Fontainebleau,* et une jolie toile de M. Lefort, donnée par M. Ch. Fournier, *Le chemin creux* (nº 39).

Saluons, au passage, la *Prise du Kent par la Confiance dans le golfe du Bengale* (nº 26), marine très-verte, assez médiocre, mais signée d'un nom connu, Louis Garneray, et un excellent portrait, le meilleur du musée, notre compatriote *Valin* (nº 49), œuvre d'Hyacinthe Rigaud, si l'on s'en rapporte au livret, qui n'en est pas bien sûr, je crois.

Une chicane au livret.

Je m'arrête devant le nº 44, qui représente une dame, pour le moins duchesse ou marquise, couchée en robe d'or, un perroquet au poing, au milieu des rocs les plus sauvages. Une croûte, diraient les gens qui

. . . . . savent mal farder la vérité.

Je cherche, au catalogue, le nom du boulanger, et savez-vous ce que j'y trouve? — Nº 44. *La dame au perroquet.* Attribué à Mignard ! ! ! — O Pierre Mignard, toi dont Molière n'a pas dédaigné de chanter la gloire, peintre charmant de la *Vierge à la grappe*, qui poussas la grâce jusqu'à la *mignardise*, à quoi sert donc que tu aies été, malgré tes défauts, un grand artiste, si l'on peut t'attribuer sans plus d'égards cette affreuse poupée et son affreux oiseau ?

Une fois lancé dans la voie des conjectures, le livret ne s'en tient pas là. Ce mauvais tour joué à Mignard est, il est vrai, sa plus grande hardiesse : ce n'est pas la seule. Voici le nº 50, *Une tête de vieillard*, attribuée à Rembrandt. Voici le nº 58, l'*Alchimiste,* attribué à Vélasquez. Les deux tableaux sont bons, il faut le reconnaître. Mais qui voudrait affirmer que Rembrandt et Velasquez en soient les auteurs ? Ont-ils signé ? A-t-on des preuves ? Connaît-on l'historique de ces deux toiles? La tête du vieillard a, je l'avoue, des

tons lumineux comme Rembrandt les aime ; mais les imitateurs manquent-ils donc ? L'alchimiste est bien aussi dans la manière espagnole, mais d'une touche plus heurtée que celle de Velasquez. Les noms de Ribeira, de Zurbarau viendraient au bout de ma plume, si je ne craignais pas d'offenser ces grandes ombres. De même, dans *Le marchand de gâteaux*, nº 35, attribué à Jordaens, la tête de l'homme assis qui tend la main au vieux marchand rappelle beaucoup moins les types bouffis de Jordaens que les types nerveux du Titien. Maigre peinture ! aurait sans doute pensé le flamand devant cette toile, qu'on lui attribue. Jordaens, en effet, c'est le peintre gras par excellence. Nulle part plus que dans ses œuvres on ne rencontre ces *cascades de chair* qui plaisent tant à ses compatriotes; Rubens lui-même a moins d'exubérance. Ces réserves faites, avec tout le respect qu'on doit à un catalogue officiel, il faut avouer que le *marchand de gâteaux*, qu'il soit ou non de Jordaens, est un des bons tableaux du musée. Le vieux marchand, vu de profil, est fort bien traité, et l'homme assis dont j'ai parlé déjà vaut à lui seul tout le reste ; la couleur est d'un ton chaud et ferme qui fait songer à l'Italie plutôt qu'à la Flandre. Si ce n'est pas une œuvre de maître, comme le livret voudrait le faire croire, c'est au moins de la vraie et forte peinture.

En face de ce trop hypothétique Jordaens est une *Vénus* (nº 63) pour laquelle, à tort ou à raison, je me sens une prédilection singulière. Le peintre l'a-t-il mal posée ? L'a-t-on simplement encadrée de travers ? Toujours est-il qu'il lui serait impossible, telle que la voilà, de garder l'équilibre, de ne pas donner du nez sur son cadre. Malgré cela, pourtant, j'aime lá gracieuse déesse, prête à lancer la flèche quelle vient de dérober à son fils ; et lui, l'Amour, joli enfant, debout contre elle, réclame son bien et veut percer lui-même la victime désignée. L'auteur inconnu de ce groupe charmant semble s'être inspiré à la fois du Primatice et d'André del Sarte. Au premier il emprunte la sveltesse des formes, l'élégance raffinée ; au second, le type même de Vénus.

Un coup d'œil, en passant, au *Portrait de la Duchesse d'Angoulême* (nº 38), par Robert Lefevre. Pose naturelle, tous de chair bien vivants, bons accessoires, tableau remarquable, quoique inférieur au Valin.

Nous voici en face d'une des plus belles œuvres de la collection rochelaise, les *Vaches dans un paturage hollandais* (nº 37), par

Jan Kobell. Au premier plan, un groupe de trois vaches : l'une, noire et blanche, couchée, vue de croupe ; l'autre, blanche et rousse, debout, presque de face, et la troisième enfin, toute noire, à moitié cachée par les deux autres. A deux pas d'elles, dans un coin du tableau, la maison ; des arbres l'entourent. En arrière, le reste du troupeau paît le long d'un ruisseau tranquille et clair ; une des vaches est penchée, en train de boire. Deux paysans, l'un assis contre un poteau, causent en gardant leur bêtes. D'autres, un peu plus loin, conduisent un charrette chargée de foin. Et partout les mulons sont entassés, et l'œil s'égare à perte de vue dans cette prairie d'un vert tendre baignée d'une transparente lumière. Pourquoi faut-il que le regard, charmé par cette paix du labeur champêtre si bien rendue, soit troublé dans sa joie par le gros pigeon blanc que le peintre a si lourdement suspendu au premier plan de son ciel ?

Autre prairie : autre verdure. Celle-là, d'un ton cru et lourd sous un ciel morne. Le paysage ici est évidemment sacrifié. Le vrai tableau, ce que le peintre veut que nous regardions, c'est ce groupe d'enfants délibérant autour d'une brebis malade. *La consultation* (nº 42), tel est le nom de cette délicieuse scène dont l'auteur est M. Luminais. Ils sont six ; la brebis couchée à leurs pieds. L'aînée de la troupe, une petite fille en bonnet rouge, à genoux, tient à la main un paquet d'herbe qu'il s'agit d'employer comme remède. En face d'elle, un jeune gars accroupi semble présider la séance ; c'est l'homme habile, le *docteur*. Les autres gamins, diversement posés, contemplent la malade, et il n'est pas un de ces graves personnages qui n'ait sa physionomie bien distincte. L'enfant au panier, surtout, vu de face, légèrement incliné en arrière, est magnifique d'attitude et d'expression.

A côté du Luminais, est un de ces tableaux à fortes oppositions de tons qui attirent l'œil invinciblement. Ce sont les *Bohémiens* (nº 59), de M. Achille Zo. La nuit arrive ; les hauteurs sont encore couronnées d'une blanche lumière. Derrière un rocher, dans une nuit bleuâtre, la bande vagabonde entoure la marmite où bout le souper. Visages tannés, regards farouches, costumes bizarres, tout est d'une âpre réalité. Le site lui-même est comme ses hôtes, sauvage.

Nous voici arrivés au terme de notre artistique promenade, et nous n'avons pas encore parlé des toiles à signatures rochelaises. C'est qu'en effet elles sont en petit nombre, et la plupart de peu de

valeur. Quand j'aurai signalé un gracieux paysage de M. Jules Chandelier, *Le gué* (n° 14), — les *Cavaliers arabes* (n° 23) de M. Fromentin, esquisse de maître, — et, moins pour le mérite de l'œuvre qu'à cause du nom de l'auteur, l'*Ulysse reconnu par sa nourrice* (n° 5) de M. Bouguereau, j'aurai tout dit. Il est regrettable qu'absorbés par des pensées plus hautes, nos compatriotes n'aient pas songé un peu plus souvent au musée de leur ville natale. Artistes avant tout, pleins de tendresse pour leurs ouvrages, ils craignaient sans doute de se voir mal exposés, estropiés par une lumière perfide, dans ces salles du premier étage où l'on enfermait jadis leurs modestes envois. Nous comprenons trop bien de telles craintes. Mais désormais elles n'ont plus de motif, et nos Rochelais, il faut l'espérer, voudront se montrer à nous dans toute leur gloire.

JULIUS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

15 JUILLET 1865.

PAUL YVON,

SIEUR DE LALEU, DU PLOMB ET DE LHOUMEAU.

Quoi donc ! à votre avis fut-ce un fou qu'Alexandre ?

Malgré l'affirmation passionnée de Boileau, beaucoup de gens conservent des doutes à cet égard. Mais les avis seraient, je le crois, moins partagés s'il s'agissait de Paul Yvon, dont j'ai dessin de parler. Et pourtant qu'est-ce qu'un fou ? C'est là une question embarrassante, qu'on l'adresse au légiste, au médecin ou au philosophe. Incapable de la résoudre, je ne veux même pas la discuter, mais seulement fournir quelques matériaux à la discussion, en réunissant les anecdotes que je rencontre sur ce singulier personnage. Je n'ai pas en effet les éléments d'une notice complète ; mais les détails fournis par les contemporains me paraissent suffisants pour faire saisir cette physionomie, pour faire voir une même qualité devenir par degrés vertu, bizarrerie, puis folie.

Paul Yvon, maire de la Rochelle en 1616, y était-il né ? La chose est au moins douteuse d'après ces phrases de Tallemant des Réaux : « Il était d'une honnête fa-» mille de Bléré en Touraine.... il s'appliqua au com-» merce et *s'étant habitué à la Rochelle*, car il était » huguenot... » Il paraît donc probable qu'il y vint seulement assez jeune. Il y épousa, le 9 janvier 1594, la fille de François Tallemant, qui, comme lui, n'en était

pas originaire, mais qui était allié à des familles influentes du corps de ville et lui-même en était membre; c'est par là qu'il eut pour neveu Tallemant des Réaux, qui lui a consacré une de ses historiettes, et qui, cela va sans dire, n'a pas plus épargné son oncle que son père et ses frères, persuadé qu'il était de l'égalité des hommes devant la médisance.

Paul Yvon entra au corps de ville en 1599, ayant eu la place de pair de Baptiste Nicolas, par résignation, c'est-à-dire par achat, selon la coutume vicieuse du temps. Par là il pouvait y arriver jeune; il est bien peu probable cependant qu'il eût moins de vingt-cinq ans, et il semble que sa naissance doive se placer entre 1565 et 1575. C'est encore par achat qu'il eut, en 1603, le titre d'échevin de Jean Gendraut. Cet empressement d'arriver déplaisait à quelques-uns de ses contemporains, et l'un d'eux le lui témoigna, aux élections d'avril 1604 pour la mairie, en lui donnant sa part dans ce bulletin trois fois épigrammatique: Jean Salbert, l'avaricieux, Jean Sarragan l'ignorant, Paul Yvon l'ambitieux. Ce bulletin fit grand scandale, et le pasteur Merlin en prononçant la prière d'action de grâce, le flétrit par ces mots: « O Seigneur, ne veuillez point » imputer à toute la compagnie la faute de celui qui, » en une action tant sainte et si grave, a si malheu- » reusement abusé de son serment. »

Je ne trouve pas de mission particulière donnée à Paul Yvon avant 1607. Au mois de janvier de cette année là il fut député, avec Fiefmignon, auprès de Henri IV, à l'occasion du refus que les Rochelais avaient fait de recevoir chez eux, comme prédicateur, le jésuite Séguiran. Il s'exprima avec assez d'énergie pour que le roi l'appelât *séditieux;* mais comme nous savons qu'en cette occasion Henri reconnaissait le droit des Rochelais, et que sa colère n'était qu'affectée et à l'usage des témoins, il est permis de croire qu'Yvon n'avait pas dépassé les bornes d'une honnête fermeté.

On sait par Tallemant des Réaux qu'une association

commerciale qu'il avait faite avec ses beaux-frères avait prospéré ; la mort de son beau-père, arrivée en janvier 1609, dut encore accroître sa fortune, et c'est probablement vers ce temps qu'il acheta le domaine seigneurial de Laleu, comprenant les fiefs de L'houmeau, du Plomb, de Saint-Maurice et de Lauzière. Des Réaux dit, à la vérité, qu'il fit cet acquisition après avoir été maire, c'est-à-dire après 1616 ; mais il s'est trompé sur cette date ; nous avons des actes de 1613, où il plaide comme propriétaire de ces domaines. Mais ce fut probablement après sa mairie, qui l'anoblissait, que M. de Laleu *voulut faire le gentilhomme*, et laissa à ses associés tout le soin des affaires, se bornant à *les assister de son conseil.* Il mit un lion dans ses armoiries, qui sont peut-être celles qu'on aperçoit encore sans les distinguer sur la façade de l'église de Laleu.

Ce loisir dut lui être funeste en l'abandonnant aux singulières idées qui l'obsédaient depuis l'année 1614. Lui-même donne cette date précise au commencement de ses rêveries. Il serait plus commode peut-être pour le lecteur et certainement pour le biographe de tracer séparément dans la vie d'Yvon, ce par quoi il ressemble aux autres hommes, ce par quoi il en diffère, mais il me semble plus convenable au dessein de cette étude phycologique de voir comment ces deux choses s'entremêlaient et se croisaient.

« Il était naturellement vain, dit Des Réaux, et » s'estimait infiniment au-dessus de tous ceux de sa » volée. » Cette estime désordonnée de soi-même paraît en effet une des plus actives parmi les causes génératrices de la folie. Elle se porta chez Yvon sur trois points. Avec peu de services rendus, il crut pouvoir dominer le peuple rochelais ; sans études théologiques, il voulut, au nom d'une inspiration toute particulière, faire prévaloir son interprétation des livres saints; sans connaissances mathémathiques, il crut avoir résolu d'insolubles problèmes.

Les troubles qui agitèrent la Rochelle en 1613 et

1614 avaient deux motifs principaux, les griefs des bourgeois contre le corps de ville, dont le plus grave et le plus fondé était peut-être la vente des offices de pair et d'échevin ; — Yvon avait successivement et à peu de distance acheté ces deux offices; — le désir de tenir la Rochelle attachée à ceux des protestants qui se méfiaient le plus de l'autorité royale, et qui était le plus disposés à faire respecter leurs droits par les armes. — Yvon ne voyait de salut que dans l'obéissance. Aussi voyant un jour le peuple mutiné, « ce peuple rochelais, » dit-il, que j'aime uniquement... je l'exhortai publique- » ment de se représenter que, comme il n'y avait qu'un » seul point au ciel sur notre horizon qui fût fixe, » marqué par la fleur de lys française posée au cadran » marin sur l'aiguille aimantée, guide de ceux qui ont » circuit le monde, le parsus *(le reste)* toujours subsis- » tant en perpétuel mouvement ; il ne se pouvait attein- » dre repos ni contentement pour aucun sujet du roi, » s'il se départait tant soit peu de son service et de » l'obéissance due à ses commandements. » Le seul résultat de cette éloquence fut de faire regarder Yvon comme un traître, pensionné du roi et de la reine-mère.

Cela ne l'empêcha pas, à la Quasimodo de 1615, aux élections, qui se faisaient par le corps de ville seul, d'être un des trois proposés pour la mairie, avec de Mirande, encore bien plus suspect que lui, et Jacques David, qui ne voulait pas de cette dignité, mais que la préférence des syndics des bourgeois imposa en quelque sorte au choix du sénéchal Loudrière. Là ne s'arrêta pas le mécontentement populaire. Sully étant venu à la Rochelle au mois de juin, peu de temps après son départ, un bourgeois nommé Malivernè, dit avoir appris d'un des gentilshommes du duc, que le sieur de Laleu et du Couday, qu'autrefois le peuple avait forcé de sortir de la ville, avaient eu à Paris de grands entretiens avec le duc d'Epernon. Le peuple éclata en murmures et en menaces : mais alors l'ardent Yvon envoya vers le duc de Sully, qui était à Saint-Maixent,

pour le prier de faire retourner à la Rochelle le gentilhomme dont on alléguait les paroles. Celui-ci y revint en effet et démentit, en présence du maire et des syndics des bourgeois, les propos que Maliverné lui prêtait. Tout cela se fit aux *coûts et dépens* d'Yvon, ce dont on tenait alors beaucoup plus compte encore qu'aujourd'hui.

Yvon ne s'indignait pas de ces calomnies et de cette haine. Il plaignait ces *pauvres gens innocents, cuidant bien croire;* et persuadé que le mal ne peut procéder que *du faux reçu pour bon*, il se mit à examiner les croyances religieuses qui lui étaient communes avec ce peuple. Il trouva qu'elles n'étaient pas toutes faciles à concilier entre elles, ce que beaucoup de gens ne regarderont peut-être pas comme une marque certaine de folie, et fit part de ces difficultés à *messieurs les ministres*. Les ministres voulurent l'instruire, et s'aperçurent bien vîte qu'il fallait le combattre. Ne réussissant pas à le persuader, ils le menacèrent des censures ecclésiastiques, et ne dissimulèrent ni à lui ni aux autres que, s'il persistait dans ses opinions, il faudrait le retrancher de la communion comme atteint d'hérésie.

Juste retour, Messieurs, des choses d'ici-bas,

diront peut-être quelques catholiques. Mais les protestants rochelais de cette époque n'avaient pas lu Molière.

Malgré ces incartades, Paul Yvon fut encore élu à la Quasimodo de 1616, avec Piguenit et Prou, et, à la grande surprise de quelques-uns, accepté par le Sénéchal. Bien que celui-ci eût été quelquefois accusé de vénalité, bien qu'Yvon fût riche, il ne paraît pas qu'aucun bruit de ce genre ait alors couru. Le voilà donc Maire de la ville où cette dignité était la plus importante et dans les temps les plus difficiles; singulière épreuve pour un homme suspect de folie.

Les passions étaient alors tellement échauffées que

tout leur devenait aliment. Le principal du collége, Hart, étant mort, les bourgeois voulaient que ces fonctions fussent confiées à un de leurs chefs, le médecin Gohier, qui déplaisait au corps de ville. Le recteur du collége, Simon Thévenin (la femme d'Yvon, Marie Tallemant avait pour mère une Thévenin), voulait éluder la lutte en faisant désigner par le consistoire un des pasteurs : mais le consistoire trouvait que les pasteurs ne suffisaient qu'à peine à leur propre mission et refusait de choisir entre les autres candidats, donnant bien franchement pour raison qu'il ne voulait pas s'attirer des haines. Enfin un membre énergique du corps de ville, David, repoussa Gohier par une opposition formelle appuyée sur ces trois motifs : Il est trop jeune ; sa charge de médecin n'est pas compatible avec celle de principal ; il a parlé avec peu de respect du Maire, et cela dans sa propre maison. — Comme pour montrer combien David avait raison, soixante ou quatre-vingts des partisans de Gohier osèrent se rendre chez le Maire pour lui imposer, par des menaces, leur candidat. Depuis quatre ans, trop de violences avaient réussi à rendre probable le succès d'une démarche de ce genre. Mais Yvon répondit à ces étranges solliciteurs qu'il ferait ce que le conseil ordonnerait et que s'il le fallait il l'exécuterait contre eux. Cette fermeté rappela les assistants à leur devoir. Plusieurs citoyens, entre autres les sergents des compagnies, firent rougir de leur conduite ces importuns pétitionnaires et les contraignirent de se retirer. L'opposition de David prévalut dans le conseil, et Gohier ne fut pas nommé.

Ceci se passait au mois de mai. Au mois de juin, autre lutte. Rochelle, sieur du Coudray, était venu voir sa femme qui était gravement malade. Quelques-uns de ses anciens ennemis s'ameutent et demandent à grands cris qu'on ne le souffre pas dans la ville ; les XLVIII déclarent qu'il faut obéir à ces exigences, ou redouter une effusion de sang. Yvon, qui était ami de du Coudray, mais qui n'avait sans doute pas besoin de cette

liaison pour sentir qu'il y avait là un devoir, fait sonner le conseil, y fait décider que du Coudray sera libre de rester et mis à l'abri de toute violence, et déclare que pour lui il fera respecter cette résolution à tout prix. Mais du Coudray, se souvenant de 1611, était parti. Cette fois, la fermeté du Maire fut en pure perte.

Moins de quinze jours après, il se trouve de nouveau en opposition avec les XLVIII. Le roi avait fait demander que, puisqu'on était en paix, les Rochelais évacuassent le château de Rochefort dont ils s'étaient emparé : il n'y avait pas d'objection possible, aussi les XLVIII n'en faisaient-ils pas ; mais ils voulaient qu'on différât, qu'on éludât. Le Maire mande le conseil, fait décider devant eux qu'on obéira purement et simplement, les force de convenir que c'est là le seul parti juste et sage ; il leur refuse même de soumettre au peuple réuni une mesure qui n'a nul besoin d'être ratifiée par lui. Les mécontents essaient en vain un soulèvement ; ils n'obtiennent que des murmures sans portée.

Le port de la Rochelle restait encore ouvert aux corsaires, dont la paix avait fait des pirates, au détriment des négociants honnêtes qu'ils exposaient à des représailles, au grand contentement de gens sans aveu qui en profitaient. Yvon fait décider par le corps de ville que ces navires et leurs prises ne seront plus reçus ; il porte son ordonnance aux XLVIII, qui se bornent à en reconnaître la légalité et la justice : il prie les pasteurs de l'appuyer par leurs prédications ; ils promettent, mais ils ajournent. Tout le monde craignait de froisser trop ouvertement des hommes peu respectables, mais prompts à la violence. Sans attendre, le Maire va lui-même, bien escorté, lire sa proclamation au coin des rues. Accueilli par des cris, il fait informer contre les interrupteurs ; ils vont chez lui lui demander avec menaces les pièces de cette information ; il les leur refuse : ils crient aux armes ; ils veulent s'emparer des cantons et y faire des barricades ; mais se voyant peu

suivis, ils s'enfuient. Ils eurent alors recours à la soumission. Les XLVIII intervinrent et sollicitèrent l'indulgence du Maire, en promettant d'être désormais les plus fermes adversaires de ceux qui lui manqueraient de respect.

Devant ces triomphes d'une volonté ferme, on se demande ce qui serait arrivé si Yvon eût été chargé, en 1613, d'arrêter Bernard de Marsan. Mais il est plus facile d'étouffer une révolution à sa naissance que de la modérer dans son cours, et l'énergie de Laleu ne pouvait pas lui rendre la confiance du peuple.

Lorsque la guerre éclata entre la Rochelle et d'Epernon, en septembre, le Maire ne manqua à aucun de ses devoirs; il voulut même former un régiment sous le nom de son fils; mais lorsque l'intervention du Roi eut prévenu les batailles, lorsque les menaces guerrières du duc ne furent plus que de vaniteuses bravades, lorsqu'il vint jusqu'à Aytré étaler ses forces, pour se borner à faire prendre deux perdrix par ses faucons, Yvon contint en même temps l'impatience des Rochelais qui voulaient faire une sortie pour aller l'en punir. Il fit fermer les portes, promit, puis refusa les clés. Cependant on s'indignait contre lui, on disait que déjà quelques jours auparavant, il n'avait pas voulu, malgré de bons avis, faire visiter une patache qui était à l'entrée du port, et qu'ensuite il s'était trouvé dans cette patache des pétards dont, à la vérité, on n'avait rien fait, mais avec lesquels on eût pu faire beaucoup de mal; on disait que pour le coup il n'y avait plus à douter qu'il ne fut vendu à M. d'Epernon, ou tout au moins son complice. Yvon n'en parcourait pas moins les rangs armés pour prêcher la patience. Les femmes l'injuriaient; les piques se baissaient parfois devant lui; un coup de pistolet lui fut tiré sans l'atteindre, comme il arrivait habituellement dans ces émeutes. Il persista. Cependant M. de Boissise, après lequel il avait fait courir jusqu'à Surgères, revint en toute hâte, demanda au duc s'il voulait oui ou non

obéir et le força à rengaîner sa grande épée, le laissant du reste tout à son aise maudire les Rochelais, et piaffer, comme dit d'Aubigné, pourvu qu'il décampât immédiatement. Ce qu'il fit. Ainsi le Maire fit mieux que vaincre, il prévint un engagement dont il eût probablement été bien difficile d'arrêter les suites. Qu'eût fait le magistrat le plus sage et le plus prudent ?

Jamais depuis six ans le peuple Rochelais n'avait rencontré de la part du Maire une résistance si constante; le consistoire le savait mieux que qui que ce fût, et il eût pu sans doute trouver là une explication suffisante des piques baissées et des coups de pistolets tirés. Mais depuis 1614 Yvon avançait des propositions mal sonnantes; les soins de la mairie n'avaient pas suffi pour l'empêcher de les soutenir; le reproche d'hérésie s'était joint à ceux qu'on lui prodiguait, et ce n'était pas un de ceux qu'on pût démentir par un simple témoignage. Le consistoire s'imagina que les opinions dogmatiques du Maire devaient être pour quelque chose dans les troubles politiques de la ville, et envoya deux des pasteurs pour le prier de renoncer à *ces erreurs monstrueuses*, ou du moins de ne les pas publier. Il reçut les pasteurs dans son jardin, les remercia de leur zèle pour son salut et de *leur procédure fraternelle;* mais leur refusa la promesse qu'ils lui demandaient. Il fit plus, il voulut nous persuader, dit Merlin, « que tous les réprouvés seraient sauvés; » que la parole de Dieu ne servait rien au salut si on » n'en avait l'intelligence selon que l'esprit de révéla- » tion le lui dictait; qu'il n'y avait point d'enfer; que » l'histoire touchant l'édification de la tour de Babel » était un conte fait à plaisir et que cela se devait » entendre mystiquement; que le fils n'était pas égal » au père, » et il refusait de se taire sur tout cela. Je ne voudrais pas, et pour cause, répondre que toutes ces opinions fussent d'un fou; mais encore moins soutenir qu'elles fussent toutes d'un homme sensé, sans

compter la prétention de les faire accepter par des théologiens. Ceux-ci se retirèrent convaincus qu'il était *malade d'esprit*.

Peu content du rapport de ses délégués, le consistoire renouvela jusqu'à trois fois ses tentatives auprès d'Yvon, mais sans mieux réussir; enfin il le cita devant lui, le menaçant de lui interdire la Sainte-Cène. Yvon résista respectueusement, puis opposa prédication à prédication, soutint *qu'il y avait des contradictions en la parole de Dieu*, et qu'on ne les pouvait lever qu'à l'aide d'une lumière qui lui avait été donnée à lui seul. Du reste, comme on insistait sur le mauvais effet que ses opinions produisaient dans le peuple, sur ce qu'elles ôtaient à son autorité, il répondit que c'était une singulière manière de la relever que de lui appliquer des censures publiques; que pour lui il aimait mieux résigner sa charge que d'attirer sur elle cet affront. *Ce malade d'esprit* ne manquait pas de logique. De guerre lasse cependant et par transaction il promit de se taire. On s'en contenta d'abord; mais le lendemain on revint à la charge et on lui demanda de donner au moins cette promesse par écrit. Cette fois il se fâcha, il répondit que si sa parole ne valait rien, ses écrits ne vaudraient guère; que tout ce qu'il pouvait faire c'était de renoncer à toutes les erreurs contraires à la parole de Dieu, qu'elles vinssent des hommes, des anges où des diables. Il fallut se contenter de cette déclaration équivoque; le consistoire s'en contenta, et fit écrire le récit des débats qui l'avaient amenée. Cette paix, conclue le 8 décembre 1616, devait durer un an.

Cette paix, mais non la paix. Le repos aurait probablement été mal à la nature de Paul Yvon. Juste un mois après, le 7 janvier, il avait été en personne annoncer au baron de Vignolle, envoyé du roi, que conformément aux désirs de Sa Majesté l'assemblée de cercle réunie à la Rochelle venait de décider qu'elle se séparerait le lendemain. Mais on avait fait courir parmi le peuple toujours inquiet le bruit que c'était le corps

de ville qui forçait l'assemblée de se dissoudre et qui refusait de soutenir les églises. L'occasion était belle pour appeler le Maire hérétique et traître, et l'on ne s'en faisait pas faute. Lui, avec cette tenacité patiente qui paraît avoir été jointe en lui à l'activité et à l'ardeur, donnait et redonnait à chaque pas à une foule toujours nouvelle les explications nécessaires. Survint Tharay le plus violent, le plus hostile au corps de ville des syndics des bourgeois. Yvon qui avait déjà eu avec lui de graves altercations lui ordonna de se retirer. Tharay réplique qu'il ne suivra pas les ordres d'un hérétique, d'un méchant, d'un traître. Le Maire ordonne à ses gagés de l'arrêter, et, voyant qu'ils ne l'osaient pas, il le saisit de sa main par son manteau. Les oscillations de la foule dégagent Tharay qui s'enfuit, traverse la maison du Poids-le-Roi qui avait deux issues, et se cache dans sa propre maison. Le Maire voulait l'y aller prendre. Le corps de ville convoqué craint de voir renaître les longs troubles des années précédentes et le supplie de n'en rien faire. Il cède, mais en déclarant que si le corps de ville ne veut pas faire respecter la dignité de son maire, lui, ne la laissera pas flétrir en lui et qu'il ne mangera ni ne boira avant que Tharay ne soit mis en prison.

Il tenait ce serment depuis trois jours; parents, amis, pasteurs, avaient beau lui représenter que c'était là une parole vaine, que le présidial instruisait l'affaire et qu'il fallait du temps; il répondait qu'il avait juré. De leur côté les amis de Tharay lui faisaient voir que l'affaire déjà grave le deviendrait bien plus si leur commune obstination entraînait la mort du maire. Il consentait bien à entrer en prison, mais à condition qu'il saurait d'avance comment il en sortirait; Yvon rejetait ce compromis; qu'il se constitue prisonnier, disait-il, je verrai ensuite. Enfin Tharay se rendit à la prison de l'échevinage. Le maire dès qu'il le sut vint se promener dans la cour. Tharay amené par ses propres amis lui fit publiquement des excuses et lui demanda

un pardon qu'il accorda. Alors seulement Yvon rentra chez lui, et prit un verre de vin. Ce serment presque insensé est d'autant plus remarquable qu'on en trouve d'analogues dans la vie d'Yvon. Sur des motifs assez futiles, d'après Des Réaux, il jura une fois de manger tout seul pendant plusieurs années; une autre de ne se peigner, pendant un certain temps, ni les cheveux ni la barbe qu'il portait fort longue; et il observa fort exactement ces deux beaux vœux.

Le 11 du mois suivant, il y eut bien encore des injures proférées contre le Maire par un pâtissier nommé Vilain; mais celui-ci fut condamné à mort, s'évada, et fut exécuté en effigie. De grands troubles s'en suivirent, mais ils concernèrent moins le Maire, dont la fermeté ne se démentit pas, que le présidial, auteur de la sentence, qui ne voulut pas qu'on usât de trop de rigueur et se contenta d'une apparence de satisfaction.

La mairie d'Yvon finit le 2 avril 1617. Il semblait rentré dans le repos; dans le mois de novembre, la venue à la Rochelle du prince de Sedan le mit en rapport avec le pasteur de celui-ci, Reboul. La tentation était trop forte. De Laleu n'y tint pas, il exposa ses opinions à Reboul, qui en parla à ses confrères. De là nouvelles plaintes du consistoire, nouvelles démarches auprès de Laleu, nouvelle citation. On demande à Laleu de donner ses opinions par écrit, et il déclare par écrit qu'il a mission de *saper le fondement de toute science artificielle ;* ce qu'on entendait de la théologie et qu'il entendait lui, nous le verrons plus tard, de toute science humaine; *que Jésus par sa venue n'avait pas enseigné toute vérité ; que toute créature, sans nulle exception, serait heureuse à jamais, par cela seul que Dieu lui a donné l'être.* Ces propositions furent solennellement déclarées méchantes et impies; Yvon fut déclaré indigne de la Sainte-Cène s'il n'y renonçait et, s'il s'obstinait dans ces erreurs, menacé de censures ecclésiastiques plus rigoureuses.

Thévenin, au nom de Madame, ou, comme on disait alors, de Mlle Laleu, demanda du temps pour amener son mari à la soumission. On lui donna jusqu'au 5 mars. Il ne s'amendait pas, et le 7 mars 1618, le colloque d'Aunis réuni à la Flotte, île de Ré, le déclara convaincu d'hérésie s'il ne signait une amende honorable. Vaincu par les prières des siens, il témoigna le désir d'être reçu à la communion et offrit de signer un écrit dans lequel il se rétractait, *SI par ses erreurs il avait offensé Dieu.* Le consistoire ne voyait pas là un aveu et voulait qu'il se rétractât, *ayant* par ses erreurs *offensé* Dieu. Il tint bon, et le consistoire fit comme avaient fait les foules mutinées, il céda ; *on prit de lui, comme d'un mauvais payeur, ce qu'on put*, dit Merlin, et on accepta sa formule.

L. Delayant.

(La suite à la quinzaine.)

LES PREMIERS TEMPS DE L'OPÉRA

EN FRANCE.

Vers la fin du XVIe siècle, Florence avait réuni dans ses murs quelques-uns des hommes les plus distingués de cette époque, des poètes, des savants, des artistes.

C'étaient Jean Bardi, comte de Vernio, Jacques Corsi, Octave Rinuccini, Jacques Peri, Jules Caccini et Vincent Galilée, le père de l'immortel savant.

Le but qu'ils se proposaient dans ce congrès était de travailler au perfectionnement des arts. La renaissance de l'art dramatique venait d'avoir lieu; ils se demandèrent si l'on ne pouvait pas adjoindre à la tragédie la musique. Quel rôle, en effet, cet art avait-il joué dans les tragédies grecques? Voilà la question qu'ils se posèrent, et pour en donner une idée, Vincent Galilée adapta de la musique à quelques vers d'Alighieri. Il choisit précisément l'épisode d'Ugolin, puis, s'accompagnant d'une mandoline, il chanta devant ses illustres collègues l'œuvre du Dante.

Cette idée trouva un artiste d'un génie créateur pour être fécondée. C'était Emilio del Cavaliere, qui fit exécuter, en 1590, deux espèces de drames lyriques: *il Satyro* et la *Disperazione di Fileno*.

L'opéra, dès-lors, était créé.

Ce ne fut que plus d'un demi-siècle après, qu'il s'introduisit dans cette France, qui, héritant du génie de la Grèce et de l'Italie, devait, un jour, devenir la patrie d'adoption de tous les grands artistes.

L'opéra ne fit sa première apparition parmi nous qu'au commencement du règne de Louis XIV.

Où en était la musique, à cette époque, dans notre pays? — Elle existait sous une forme unique: *la chanson.*

Au moyen-âge, les trouvères avaient introduit leurs gais refrains dans les campagnes comme dans les villes, et les seigneurs, aussi bien que le menu peuple, apprenaient d'eux les airs sous lesquels ils mettaient souvent des paroles de leur invention.

C'est encore la chanson qui faisait danser; les recueils de Menuets, de Gavotes et de Sarabandes pour le violon français, la vielle ou la musette ne contenaient rien autre chose que les airs connus, sans paroles. Il en était de même pour les sonneries de chasse.

Enfin, la chanson s'était introduite jusque dans le temple de Dieu et c'est là qu'elle s'était le mieux établie.

On chantait le service divin sur les airs à la mode de ce temps, et les couplets les plus obscènes étaient ceux que l'on choisissait de préférence, car c'étaient ceux que le peuple savait le mieux et qu'il répétait le plus volontiers. Un des chantres entonnait la liturgie latine, pendant qu'un autre, tourné vers la foule, chantait les paroles françaises. Or, les fidèles trouvaient commode de chanter les paroles françaises et non le latin; de façon que le *Sanctus* avait pour accompagnement: *En espoir d'amour merci,* ou *Baise-moi, ma mie.*

Le Pape Grégoire XIII mit fin à ce curieux abus.

Sous Charles IX, Henri III et Henri IV, la musique dut souffrir des troubles qui agitaient le pays et ce ne fut qu'à la majorité de Louis XIV que naquit l'opéra français.

En 1647, le cardinal Mazarin avait fait venir des chanteurs italiens qui représentèrent sur le théâtre du Petit-Bourbon, près du Louvre, deux espèces d'opéras dont le titre était: *Orfeo e Eurydice* et la *Finta Pazza.*

Bien que cet essai n'eut pas complètement réussi, deux musiciens français, l'abbé Perrin et l'organiste Cambert eurent l'idée de s'associer pour faire représenter une pièce dans ce même genre, dont le titre était :

La Pastorale, première comédie française en musique.

Cet ouvrage eut un très-grand succès, et les auteurs s'empressèrent d'en écrire un autre, qui fut répété, mais dont la mort de Mazarin empêcha l'exécution.

L'abbé Perrin, à qui on devait l'idée de ce nouveau genre de spectacle, reçut du roi le titre de directeur de l'académie royale de musique ; ce fut le 28 juin 1669 qu'il en reçut les lettres patentes. Telle est donc la date précise de la création du théâtre de l'opéra.

Perrin, qui n'était point séparé de Cambert, donna un opéra français régulier dont le titre était : *Pomone*, et dont les représentations leur rapportèrent à chacun 30,000 livres, ce qui était une somme considérable à cette époque.

Mais les deux associés devaient être bientôt éclipsés par un nom plus célèbre, un nom italien, Lulli. Ce fut ce musicien qui mit l'opéra français au niveau des scènes lyriques des autres nations.

L'influence des étrangers devait être immense sur l'art musical dans notre patrie. Après Lulli brillèrent ses compatriotes, Piccini, Sacchini, Spontini, Rossini et les allemands Gluck et Meyerbeer. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas eu de grands compositeurs d'opéras parmi nos compatriotes, puisque nous pouvons opposer aux noms que je viens de citer ceux de Campra, Rameau, Berton, Méhul, Lesueur et nos contemporains Auber et Halévy ; mais, quoiqu'il en soit, pour être franc, on est forcé de convenir que l'impulsion, le progrès nous sont venus le plus souvent de l'Italie et de l'Allemagne. Aujourd'hui, le rôle musical de l'opéra français est plus grand que jamais : Rossini, que je me permettrai d'appeler le dernier compositeur italien,

n'écrit plus, et Meyerbeer écrivit ses quatre chefs-d'œuvre pour la scène française, convaincu que l'opéra de Paris est le temple où toutes les grandes partitions doivent venir recevoir le baptême de la célébrité.

CHAPITRE Ier.

LULLY.

J.-B. de Lulli était né à Florence en 1633. Il était fils d'un gentilhomme selon les uns, d'un meûnier selon les autres; ce qui avait inspiré à un de ses ennemis une espèce de pamphlet qui se terminait par ces mots : « Un vent meilleur que celui de son moulin le poussa en France à l'âge de treize ans. »

Ce fut en effet en 1646 qu'il fit son entrée dans notre pays, pour n'en plus sortir. Il fut même naturalisé français au mois de décembre 1661. L'orthographe de son nom subit alors une légère altération : sa terminaison italienne devint française par le changement de l'i en y.

Ce fut le chevalier de Guise qui, dans un voyage qu'il fit en Italie, rencontra cet homme de talent. Il apprenait d'un cordelier à lire, à écrire et à pincer de la guitare. Guise l'attacha à son service. L'enfant se faisait remarquer par une vivacité et une intelligence très précoce. De retour à Paris, le chevalier le céda à Mlle de Montpensier, chez laquelle il entra en qualité de marmiton.

Lorsque la broche ne tournait pas et qu'il n'avait point de sauce à surveiller, notre petit cuisinier s'amusait à jouer d'un mauvais violon, auquel il parvenait à faire rendre des sons surprenants. Il jouait ainsi toutes les mélodies qui lui passaient par la tête. Ses improvisations, dans lesquelles se révélait déjà son génie, furent entendues par le comte de Nogent, un

jour qu'il passait par hasard devant la cuisine de Mademoiselle ; il en fut justement frappé et obtint qu'on donnât un maître au gâte-sauce.

Bientôt on lui confia des chansons à mettre en musique ; dans le nombre il s'en trouva qui plaisantaient sa patronne. Bien loin de les repousser, Lully, qui fut toujours enclin à la malice, leur apprêta ses accents les plus fins.

Comme on le pense bien, pour prix de ce haut fait, sa bienfaitrice le mit à la porte.

Mais il ne se trouva pas pour cela dans l'embarras. Ses compositions et son talent de violoniste, bien rare à cette époque, lui valurent la faveur d'être écouté par Louis XIV, qui le reçut au nombre de ses petits violons dont il devint bientôt le chef. Ses contemporains disaient que « personne jusqu'alors n'avait » tiré du violon les sons qu'il en tirait. »

Louis XIV lui confia dans la suite la surintendance de sa musique de chambre, et c'est en cette qualité qu'il écrivit la musique des ballets où dansait le monarque lui-même. Du reste, Lully était un excellent danseur.

Son esprit varié se prêtait à tout. C'est ainsi qu'après avoir fait la musique des intermèdes des comédies de Molière, il acceptait d'en jouer quelque rôle. Dans M. de Pourceaugnac il était, à ce qu'il paraît, sans pareil. Ce fut même grâce à son talent de comédien qu'il reconquit sa place qu'une aventure scandaleuse lui avait fait perdre. Voici comment :

Poursuivi, dans Pourceaugnac, par les apothicaires, il sauta dans l'orchestre sur un clavecin qu'il mit en pièces ; cette farce ayant fait sourire le grand roi, Sully eut le bonheur de rentrer en grâce.

Ce fut dès-lors pour lui une succession de triomphes et d'honneurs. Profitant d'une dissension entre Cambert et l'abbé Perrin, il se fit nommer directeur de l'Académie royale de musique, par la protection de madame de Montespan.

Cambert, outré de l'injustice que le roi faisait à un de ses sujets en faveur d'un étranger, s'expatria en Angleterre, où il devint maître de musique de Charles II.

Le premier soin de Lully, une fois qu'il eût obtenu son privilège, fut de rechercher des chanteurs capables de faire valoir ses ouvrages. La chose n'était point aussi facile à cette époque qu'aujourd'hui : il n'y avait point alors d'agents dramatiques avec qui on pût correspondre, point de conservatoire ni de théâtres de province où l'ont pût dépister les talents naissants. Il n'y avait point non plus de journaux de musique, qui rendissent en un instant européenne la renommée d'une grande cantatrice dès son début, dans quelque ville que ce soit. Il parvint cependant à trouver, dès sa création, deux femmes de grand mérite, qui illustrèrent l'opéra. Ce fut Marthe Le Rochois et Mlle Desmatins.

Elles n'avaient entre elles aucune analogie : la première était une artiste d'une conduite exemplaire, ou mieux sans exemple alors dans sa profession. Non-seulement elle chantait avec un art infini, mais encore elle était tragédienne dans l'âme, et bien qu'elle ne fût point à beaucoup près aussi jolie que sa rivale, Mlle Desmatins, dès qu'elle entrait en scène, le jeu de sa physionomie exerçait un tel empire sur les spectateurs que tous les regards se fixaient sur elle.

Elle n'avait point son égale dans le cinquième acte d'*Armide*, au moment où elle s'avançait pour poignarder Renaud : « On a vu cent fois, dit un auteur con-
» temporain, tout le monde saisi de terreur, ne souf-
» flant pas, demeurer immobile, l'âme tout entière
» dans les oreilles et dans les yeux, jusqu'à ce que l'air
» de violon qui finit la scène donnât permission de
» respirer ; puis les spectateurs, reprenant haleine avec
» un bourdonnement de joie et d'admiration, se sen-
» taient transportés par ce mouvement unanime qui
» marquait assez la beauté de la scène et leur ravisse-
» ment. »

Le Rochois, peu jalouse du succès de ses collègues,

encourageait de ses conseils les jeunes débutantes, et sa voix était écoutée comme un oracle. Lully même la consultait souvent sur les œuvres qu'il devait présenter au public.

Elle mourut en chrétienne, le 9 octobre 1728, à soixante-dix ans; on l'inhuma à Saint-Eustache. En tous points supérieure à Mlle Moreau et à Mlle Maupin (cette dernière plus habile à manier l'épée qu'à chanter), elle n'avait eu d'émule que Mlle Desmatins, joyeuse fille, dont la beauté était célèbre dans tout le royaume. Contrairement à Mlle Le Rochois, Mlle Desmatins mettait les plaisirs au-dessus du culte de son art; aussi voyait-elle avec terreur son embonpoint augmenter d'une façon colossale; après avoir mis à contribution le vinaigre, qui altérait sa voix sans diminuer sa taille à son gré, elle eut recours à un moyen extrême : elle se fit extraire du corps une grande quantité de graisse, à ce que racontent les historiens du temps. Mais à peine convalescente, elle commit une imprudence qui la conduisit au tombeau.

C'était à ces deux femmes que Lully avait confié la création de ses principaux rôles.

Bien qu'il n'eût commencé à travailler pour la scène qu'à quarante ans, il n'écrivit pas moins de dix-neuf opéras en quatorze années, indépendamment de tous les ballets, les chants d'église et les morceaux d'instruments qu'il composa. — Ces dix-neuf opéras eurent plus d'un siècle entier de vogue.

Son librettiste était le poète Quinault, auquel il donnait 4,000 livres par an, à condition de lui présenter un opéra chaque année.

Voltaire mettait les poésies lyriques de Quinault au-dessus de la musique de Lulli, disant que les œuvres du poète seront toujours lues, tandis que celles du musicien commençaient déjà de son temps à pâlir. Boileau, au contraire, se moque bien souvent du librettiste. On raconte que le poète satyrique, étant à la salle de l'opéra de Versailles, dit à l'officier chargé de

distribuer les places : « Monsieur, mettez-moi dans » un endroit où je n'entende point les paroles. J'estime » fort la musique de Lulli, mais il n'en est pas de » même de la poésie de Quinault. »

Les plans de divers opéras étaient présentés au roi qui choisissait celui qui lui convenait. Lully en écrivait ensuite l'ouverture et les airs de ballet. Les ouvertures étaient alors des symphonies destinées seulement à préparer le spectateur au genre de musique qu'il allait entendre, et non pas, comme aujourd'hui, une sorte de pot-pourri contenant quelques parties saillantes de l'opéra. Puis, il écrivait le chant et la basse, laissant la confection de l'orchestre à son élève Lalouette. Il est vrai que ce que nous appelons l'orchestration n'existait qu'à l'état de simple accompagnement de violons et de hautbois, auxquels on adjoignait, dans les grandes circonstances, des flûtes et des bassons, quelquefois aussi des trompettes que l'on prenait dans les gardes du corps. Lalouette écrivait même quelquefois des morceaux tout entiers, chant et accompagnement. S'en étant vanté publiquement, son maître se priva de ses services, et donna ses fonctions à un autre de ses élèves nommé Colasse

Les fêtes de l'Amour et de Bacchus, tel fut le titre de son premier ouvrage qui parut en 1672 ; *Cadmus* vint ensuite, 1673 ; puis *Alceste* qui fut donné quelque temps après la mort de Molière ; le roi mit hors du théâtre du Palais-Royal les compagnons du grand comique pour y introduire la troupe de Lully, qui donna dans ce théâtre : *Thésée*, 1675 ; *Le Carnaval* et *Atys*, en 1676 ; *Iris*, en 1677 ; *Psyché*, en 1678 ; *Bellérophon*, en 1679 ; *Proserpine*, en 1680. L'année suivante doit faire époque dans l'histoire de la danse. Ce fut dans cette année, 1681, que Lully donna le ballet intitulé le *Triomphe de l'Amour*, dans lequel, pour la première fois, parurent des danseuses. En 1682 eut lieu la première représentation de *Persée ;* en 1683, *Phaéton ;* en 1684, *Amatis*, et en 1685, *Roland.* Dans

cette année parurent aussi l'*Idylle de la paix*. l'*Epilogue de Versailles* et le ballet intitulé le *Temple de la Paix*. En 1686 fut jouée pour la première fois *Armide*, le plus beau titre de gloire de Lully, et en 1687, *Acis et Galathée*, sa dernière œuvre.

Ce n'était point un homme ordinaire, celui qui, créant en quelque sorte un genre, y avait du premier coup atteint la perfection. Que l'on se figure la dernière représentation de *Thésée*, en 1778, c'est-à-dire cent trois ans après la première représentation et quatre-vingt-onze ans après la mort de l'auteur. Cet exemple devenu si rare prouve jusqu'à quel point sa musique était estimée, et surtout à quel point elle méritait de l'être. En vain les beaux esprits du temps écrivirent-ils des ouvrages entiers dénigrant l'œuvre de Lully au profit de la musique italienne; en, vain quelque temps après, J.-J. Rousseau, qui se croyait bon musicien et qui eut le talent de le faire croire, reprocha-t-il à Lully des défauts, pardonnables à l'époque où vivait celui-ci, mais que Rousseau eût bien fait d'écarter lui-même du *Devin du village;* en vain une troupe italienne vint-elle faire connaître les ouvrages des maîtres de leur pays, Leo, Pergolèse et Marcello; malgré les efforts de certains musiciens qui pouvaient bien avoir raison en mettant la musique de ces maîtres au-dessus de celle de l'auteur d'*Armide,* ce dernier sortit triomphant de ces épreuves.

Les nombreux ennemis qu'il avait, il se les était attirés par son caractère malicieux; il se brouilla avec Molière, il blessa Boileau qui s'en vengea comme il était capable de le faire, dans son épitre à Seignelay; le bon Lafontaine, poussé à bout, écrivit aussi contre lui quelques rimes; il mécontenta si fortement Sénecé, valet de chambre de Marie Thérèse, que celui-ci écrivit une lettre qui fut fort répandue à cette époque, et dont le titre était: « Lettre de Clément Marot à M. de ***, tou-» chant ce qui s'est passé à l'arrivée de M. de Lully aux « Champs-Elysées. » Il se joua de Louvois lui-même, et ce qu'il y a de plus étonnant c'est que Louis XIV lui

donna raison contre son ministre. Jaloux jusqu'à l'excès, il écartait tout ceux à qui il reconnaissait du talent. Sa colère n'avait point de mesure ; plus d'une fois il arracha des mains des musiciens de son orchestre leurs violons, pour les leur casser sur la tête.

Il fut lui-même cruellement victime de sa vivacité.

Conduisant un *Te Deum* de sa composition, après une maladie du roi, il se frappa le pied de sa canne avec tant de force, qu'il lui vint un abcès ; il se confia aux mains d'un empirique qui ne fit qu'aggraver son mal, si bien qu'il en mourut, le 22 mars 1687, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Il avait eu de Madeleine Lambert, fille de ce Lambert dont parle Boileau dans sa troisième satire, trois fils ; tous les trois, écrivirent un très petit nombre d'opéras, qui n'eurent qu'une existence éphémère.

LÉON MÉNEAU.

(La suite à la quinzaine.)

IMITATIONS D'HORACE.

A LALAGÉ.

Livre I, Ode XXII.

L'homme qui va front haut, la conscience forte,
Est ainsi mieux gardé que ceux qui sont armés
Ou du javelot maure, ou du carquois qui porte
Les traits envenimés.

Tranquille, il peut braver les longs déserts de sable,
Le Caucase sauvage et ce pays lointain
Où l'Hydaspe indien — ce fleuve de la fable —
Roule un flot incertain.

Un exemple : j'errais dans la forêt Sabine,
Rêvant à Lalagé ; voici qu'un loup, sans bruit,
Paraît ; j'étais sans arme, et faisais triste mine,
Et pourtant il me fuit.

Et quel monstre, ce loup ! Nul, aux forêts de chênes
Du pays Daunien, n'eut ces proportions,
Et son pareil n'est pas aux plages africaines
Où vivent les lions.

Oui ! que j'habite aux lieux maudits où nulle brise
A travers les rameaux ne souffle aux jours d'été,
Dans les neiges du pôle où le monde se brise
Que je sois transporté,

Ou bien que l'on m'entraîne en cet aride empire
Où le soleil fatal ne luit que pour brûler,
J'aimerai, Lalagé, toujours ton doux sourire,
Toujours ton doux parler.

A LYDIE.

Livre I, Ode XXV.

Les jeunes débauchés à tes fenêtres closes
Frappent plus rarement de leurs coups redoublés ;
Ta porte adhère au seuil, et tes rêves moroses
Ne sont guère troublés :

Ta porte qui tournait sur des gonds si faciles !
Hélas ! de moins en moins on entend au dehors
Chanter : « Ton fol amour m'a pris mes nuits tranquilles,
O Lydie ! et tu dors ! »

Bientôt tu pleureras ta jeunesse, ma belle,
Et tes âpres mépris, dédaignée à ton tour,
Quand le vent du Nord hurle, à la lune nouvelle,
Au coin d'un carrefour.

Et cet amour brutal, cet élan de luxure
Qui fait dans le désert les cavales hennir
De ton cœur ulcéré fouillera la blessure ;
On t'entendra gémir :

Car les beaux jeunes gens aux faveurs recherchées
Se couronnent plutôt de myrthe toujours vert
Et de lierre grimpant, que des fleurs desséchées
Qu'on jette au vent d'hiver.

A QUINCTIUS HIRPINUS.

Livre II, Ode XI.

Laissons, ô mon ami, le Cantabre et le Scythe :
L'Adriatique est là qui nous sépare d'eux.
Pourquoi tant s'agiter, quand on passe si vite ?
Essayons d'être heureux.

Derrière nous s'enfuit la légère jeunesse,
Et la beauté riante au visage vermeil,
Et les tendres amours que chasse la vieillesse
Avec le doux sommeil.

Adieu des fleurs de mai la parure fragile,
La lune aux blancs contours effacés dans les cieux ;
A quoi bon fatiguer, nous, notre esprit débile
De projets hasardeux ?

Sous ces platanes verts, loin des regrets moroses,
A l'ombre étendons nous, mêlant aux cheveux blancs
Les parfums de Syrie et les senteurs des roses.
Nargue des cœurs tremblants,

Et buvons ! Evius chasse notre tristesse.
Qu'on trempe dans l'eau fraîche où la source a jailli
La coupe où doit couler le père de l'ivresse,
Le Falerne vieilli,

Et pour chercher Lydé qu'un des esclaves parte !
Qu'elle vienne Lydé chère au peuple romain,
Nouant sa chevelure à la mode de Sparte,
Et la lyre à la main.

F. POUYADOU.

TRADUCTIONS DE L'ANGLAIS.

LE CHEVALIER CAPTIF AU TEMPS DE CHARLES Ier.

Quand, les coupes remplies, nous voguons rapidement sur la Tamise, — nos têtes insouciantes couronnées de roses ; — quand nous noyons dans le vin nos douleurs altérées ; quand nous touchons à notre salut et au but de tous nos efforts, — les poissons qui boivent dans la mer, ne connaissent pas une telle liberté !

Quand, semblable à l'oiseau prisonnier, je chanterai d'une voix émue la grandeur d'âme, la douceur, la majesté et les exploits de mon roi quand j'aurai dit hautement ; comme il est grand et bon, — les vents déchaînés qui soulèvent les flots ne connaîtront pas une telle liberté !

Des murailles de pierre ne font pas une prison ; des barreaux de fer ne font pas une cage. Tout cela n'est qu'un ermitage pour l'homme innocent et calme. Si mes amours sont libres, si mon âme est libre, — les anges seulement, qui planent au-dessus de nous, pourront jouir d'une telle liberté !

(Richar Lovelace.)

JEUNESSE ET VIELLESSE.

Jours de ma jeunesse, vous vous êtes doucement écoulés ! Cheveux de ma jeunesse, l'âge vous a blanchis ! Yeux de ma jeunesse, votre vue perçante s'est affaiblie ! Joues de ma jeunesse, vous êtes sillonnées par les rides ! Force de ma jeunesse, toute votre vigueur est éteinte ! Pensées de ma jeunesse, vos joyeuses visions se sont évanouies !

Jours de ma jeunesse, je ne désire pas votre retour ! Cheveux de ma jeunesse, je suis content de vous voir tomber ! Yeux de ma jeunesse, vos regards m'ont souvent bien trompé ! Joues de ma jeunesse, vous avez été baignées par mes larmes ! Pensées de ma jeunesse, vous m'avez égaré ! Forces de ma jeunesse, pourquoi regretterai-je votre dépérissement ?

Jours de ma vieillesse, vous coulerez rapidement ! Peines de ma vieillesse, vous passerez bien vite ! Joies de ma vieillesse, que la vraie sagesse vous fasse naître ! Yeux de ma vieillesse, que la religion soit votre lumière ! Pensées de ma vieillesse, ne redoutez pas un froid tombeau ! Espérance de ma vieillesse, tournez-vous vers Dieu !

(Tucker)

E. H.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(10e SÉRIE.)

64. *Oraison funèbre de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine*, 1712, in-4o (Omis dans Quérard) par M. Dehillerin.

Dans la liste des fondateurs de l'académie de la Rochelle, nommés par le roi en 1732, se trouvent deux ecclésiastiques du nom de Dehillerin, l'un alors doyen du chapitre, l'autre trésorier de l'église cathédrale de la Rochelle. En 1734, un réglement nouveau plaça le doyen du chapitre au nombre des honoraires de l'académie. M. Dehillerin y figurait donc à deux titres. Mais, très vieux dès lors, il ne prit presque aucune part à ses travaux, et en avril 1744, il déclarait que sa vieillesse ne lui permettait plus de remplir ses devoirs d'académicien et priait qu'on élût quelqu'un à sa place de membre titulaire. Deux ans auparavant cependant, il avait été chargé par le cardinal Fleury d'une mission importante.

Une lettre qu'il avait écrite à un prêtre d'Angers et dont on pouvait tirer parti contre Arnaud le janséniste lui a valu de la part du rédacteur des *Conférences d'Angers* une mention honorable. On y voit que ce grand homme de bien prit en 1690 le bonnet de docteur de Sorbonne ; il était alors théologal de la Rochelle; il avait fait ses études au séminaire de Saint-Magloire. Il fut pourvu de la dignité de trésorier en

1699, et, trois ans après, choisi par son chapitre pour doyen. Il fut grand-vicaire du diocèse sous MM. de la Frézelière, de Brancas et de Menou, de 1697 à 1748. Il mourut cette année au mois d'octobre, à 89 ans.

Plus jeune, le trésorier fut un membre plus actif de l'Académie. A la séance particulière du 2 mars 1733, il lut une étude sur le caractère, le génie et les mœurs des Rochelais. — Il ouvrit, comme directeur, les séances publiques du 1er. mai 1737 et du 16 avril 1738, par des discours à la louange du Roi. Dans le premier il le louait surtout de son amour pour la paix, dans le second de la protection qu'il accordait aux lettres et aux arts. En 1739, il rendit un plus grand service à l'académie. Dans un voyage qu'il fit à Paris il fut présenté à Réaumur, lui parla de ce corps littéraire, et cette visite fut l'occasion de l'honneur que Réaumur fit à l'académie, d'en devenir membre associé. Dans le billet que M. le doyen écrit en 1744 à l'académie pour donner sa démission, il ajoute que M. le Trésorier par les dispositions qu'il a prises ne pourra pas non plus assister désormais aux séances et qu'il trouvera juste qu'on dispose de sa place. En effet la *Gallia christiana* place au mois de juin 1743 la nomination de M. Dehillerin comme abbé de Belval, au diocèse de Reims. Il y est désigné comme visiteur général des carmélites de France. Ce n'est cependant qu'en 1749 qu'il reçut ses lettres d'associé à l'académie de la Rochelle. Porté avec ce titre sur sa liste de 1763, il a disparu de celle de 1769. C'est donc entre ces deux années qu'il faut placer sa mort.

Nous n'avons aucun de ses discours académiques ; mais il nous reste son *Oraison funèbre de très-haut et très-excellent prince Monseigneur Louis Dauphin et de son épouse, prononcée dans l'église de la Rochelle, le 10 juin 1712.* — Rochelle, Salvin, 1712, in-4°.

Ce discours est d'un homme assez habile, mais non pas d'un grand orateur, et quel orateur ne faudrait-il pas être pour déplorer dignement ces malheurs de

famille qui attristèrent à un si haut point la fin du règne de Louis XIV, pour y montrer tout le néant des prospérités et des grandeurs humaines, après celui qui l'a fait voir dans la mort de la duchesse d'Orléans ? Il semble que Bossuet ait épuisé l'oraison funèbre

L'exemplaire du discours de M. Dehillerin qui est à la bibliothèque, est chargé de remarques critiques, justes, mais fort sévères, que termine ce mot : « *Scilicet exilium nobis hæc otia fecit*, » œuvre sans doute de quelque prêtre suspect de jansénisme, que je n'ai pu deviner.

Il semble que M. Dehillerin eût été remplacé par un des siens comme trésorier du chapitre ; car sur les registres spéciaux de la cathédrale on trouve au 28 mars 1762 l'enterrement de Pierre Dehillerin trésorier du chapitre, âgé de 75 ans.

Le 26 mars 1789, un Rochelais, du même nom et probablement de la même famille que les précédents, adressa à l'académie un mémoire manuscrit sur *les moyens d'obtenir plus de chaleur d'une quantité donnée de bois de chauffage*, qui avait concouru pour le prix proposé par la Société d'agriculture de Lyon en 1786, suivi du *Projet et du plan d'une cheminée et d'un fourneau économique, inventé par M. Berthelot, ingénieur-mécanicien du Roi*. — et un exemplaire de *la Mécanique appliquée aux arts, aux manufactures et à la guerre*, de ce même Berthelot, 1782, 2 vol. in-4°.

En s'annonçant comme rédacteur du second volume de cet ouvrage, il datait de Versailles et s'intitulait : écuyer, avocat en parlement, commis du département de la guerre, associé correspondant du Musée de Paris.

Cet envoi eut dû attirer l'attention de l'académie, d'autant plus que le mémoire n'était pas sans analogie avec la question qu'elle avait proposée en cette même année 1786, sur la substitution d'un autre combustible au bois pour la confection des eaux-de-vie ; cependant il n'est pas même mentionné sur ses registres et n'établit aucun rapport entre elle et notre concitoyen.

Ce même Dehillerin a publié une traduction des *Considérations sur la procédure criminelle de l'italien Pagano*, 1789, in-8°.

Dans sa préface, dont le ton emphatique ne peut qu'en partie être mis sur le compte de l'époque où il écrivait, M. Dehillerin adresse une belle apostrophe : « *O ma patrie ! cité où j'ai pris naissance*, » à la Rochelle (p. 17). Il nous y apprend encore que vingt ans auparavant il s'était promis de consacrer sa vie au barreau, où il débutait (p. 39). On en peut conclure qu'il avait alors plus de quarante ans. Vers l'époque correspondante on trouve sur les registres de la paroisse de Saint-Barthélémy, de la Rochelle, le baptême de plusieurs enfants mâles de ce nom: Emeric-Guy, le 11 juin 1746 — Pierre, en 1752 — Louis, en 1757 — Jean, en 1758. La première date paraît celle qui cadre le mieux avec l'assertion de l'écrivain, dont le nom n'est précédé nulle part d'aucun prénom ou d'aucune initiale.

La traduction du livre de Pagano n'a pas les défauts que pourrait faire craindre la préface ; elle est souple et élégante.

M. Dehillerin annonçait l'intention de traduire les ouvrages sur la même matière, de Pagano, et ceux de Francesco-Vigilio de Barbacovi, conseiller au conseil aulique de Trente. — Je ne crois pas que ce dessein ait été exécuté, et n'ai pas de note ultérieure sur ce Rochelais.

Dans son article Dehillerin, de la *Biographie Saintongeaise*, de ces trois personnes M. Rainguet en a fait une seule.

Je ne crois pas que cette famille subsiste encore à la Rochelle ; mais elle n'est pas éteinte, et il y a à Luçon (Vendée) un monsieur Dehillerin.

L. D.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

PAUL YVON,

SIEUR DE LALEU, DU PLOMB ET DE LHOUMEAU.

(FIN.)

On peut jusqu'ici ne regarder Yvon de Laleu que comme un homme d'un esprit bizarre, obstiné dans toutes ses idées, par conséquent ferme quand elles sont justes, entêté quand elles sont fausses; mais on peut bien douter qu'il fût fou, et peut-être alors n'était-il pas arrivé à la folie, il y marchait.

De la théologie, il se tourna vers les mathématiques; il y porta le même esprit. Sans avoir appris le latin ni le grec, il avait abordé l'hébreu; sans avoir fait d'études préliminaires, il avait interprété la Bible; sans connaître les principes de la géométrie, il chercha, ce qu'il n'eût probablement pas fait s'il les eût connus, la quadrature du cercle et la duplication du cube; c'était toujours Yvon l'ambitieux; qui pis est, il les trouva, et il fit imprimer sa solution, à la Rochelle, en 1619. Il y joignait une autre découverte de la même valeur, faite par un autre habitant de la Rochelle, Martin Vander-Bist (le jeune Vander-Bist, dit Colin, fut tué au fort de Tasdon, le 11 février 1628), la *parfaite proportion du diamètre à la circonférence.*

Cela ne l'empêchait pas d'accomplir sa tâche de citoyen. Pendant la déplorable guerre de 1622, il se

montra brave au combat ; actif dans les députations. Cette guerre lui coûta plus que des dangers personnels. Son fils aîné, le sieur du Plomb, fut tué dans la bataille navale du 27 octobre. Le navire sur lequel il combattait fut coulé ; son cadavre ne fut retrouvé que longtemps après sur la côte du Plomb dont il portait le nom, et saigna à l'approche de son frère — circonstance que je transcris sans la certifier. Ce malheur dut porter Paul Yvon à chercher des consolations dans ses opinions religieuses, d'autant plus qu'il avait dans la miséricorde divine une confiance qu'on trouvait excessive, qu'il professait que Dieu *n'a jamais rien fait, fait faire ou permis être fait inutilement ; voire qui ne soit essentiellement saint, juste et bon ; d'où il résulte que tout ce qui paraît au contraire à nos sens n'est et ne peut être que fausse apparence.* C'est probablement à cette époque qu'il faut placer des faits que Des Réaux raconte sans en donner la date, et qui témoignent d'une folie non-seulement avérée, mais dangereuse. Il se crut l'Abraham de la nouvelle loi, *et, pour mieux ressembler à l'autre, un beau matin il s'imagina avoir reçu commandement de Dieu de sacrifier sa femme qu'il aimait fort, et il fallut que ses beaux-frères y missent ordre.* Plus tard cette vision prit un caractère plus orgueilleux encore, mais moins dangereux ; il se crut le Messie, et, se cherchant un précurseur, il crut l'avoir trouvé dans M. de Marca, qui devint plus tard archevêque de Paris. Qu'est-ce auprès de cela que la croyance à son esprit familier, que la manie de se mettre ventre à terre et de se frapper le front de manière à y faire des bosses pour adorer Dieu, que l'idée que Dieu lui commandait d'aller mendier par la ville ?

Soit par suite de son agitation naturelle, soit tourmenté par le blâme réitéré des ministres, soit, comme il le dit, touché des prédications et des entretiens particuliers du capucin Anastase, il abandonna le culte réformé, et embrassa le catholicisme, ou *du moins il fit profession de la religion du prince.* Il semble que

cette formule épigrammatique de Tallemant des Réaux doive être attribuée à Yvon lui-même, à moins, ce qui est possible, qu'elle n'eût été généralement adoptée par les protestants. Voici, en effet, dans quels termes Colin annonce ce changement : « Le mercredi, 3 mars (1627), » Paul Yvon, sieur de Laleu, écrivit au consistoire, » s'en étant allé le jour précédent de cette ville, qu'il » ne voulait plus être de la religion réformée, mais de » celle de son roi. » Ce passage, confirmé par Réveau, constate que des Réaux s'est du moins trompé en plaçant cette conversion *après la prise de la Rochelle ;* elle devança le siége. Yvon fut chargé d'une mission qui eût pu prévenir cette catastrophe. Le 26 août 1627, le duc d'Angoulême l'envoya porter au roi la proposition que faisaient les Anglais, et qu'il croyait pour lui qu'on devait accepter, de se retirer de l'île de Ré pourvu que Sa Majesté fît raser le fort Louis. Mais Louis XIII jugea aussi peu sûr que peu honorable de donner à la crainte ce qu'il avait refusé à des réclamations désarmées. Le siége de la Rochelle s'en suivit bientôt. Pendant cette crise, Yvon y resta, faisant toujours partie du corps de ville, mais sans prendre aucune part aux affaires. Il ne la quitta qu'au milieu du mois de mai 1628, lorsqu'il sentit que dans la pénurie de vivres où l'on était, toute bouche inutile était nuisible. Une négociation dont Godefroy voulait le charger pour le roi ayant échoué, il sortit alors de la ville à l'aide d'un sauf-conduit, que son beau-frère Pierre Tallemant lui avait obtenu. Cependant nommé l'année suivante un des commissaires qui, remplaçant le corps-de-ville aboli, devaient aviser aux affaires de la ville, il n'accepta pas ces fonctions.

En décembre 1633 il quitta la Rochelle pour habiter Paris, où l'avaient devancé les Tallemant. Il y demeurait dans la rue des Vieux-Augustins, qu'il quitta sept ou huit ans avant sa mort pour habiter à Saint-Denis, auprès d'un couvent de carmélites dont il connaissait la supérieure, et auquel il fit pendant presque tout ce ce temps une rente annuelle de six mille livres. Il y

partageait son temps entre ses inspirations dévotes et ses travaux mathématiques. Il n'avait jamais renoncé à la prétention de faire accepter ses découvertes. En les appuyant dans un discours mathématique, imprimé à Bordeaux, en 1623, il avait attaqué les bases mêmes et la certitude des mathématiques; il revint sur ce sujet en 1630 : les mathématiciens lui répondirent tout simplement qu'il était aussi fou qu'ignorant, et d'une folie que ne guérirait aucun ellébore. Il chercha alors un mathématicien qui pût dessiner ses figures et démontrer sous sa direction les conséquences qu'il en voulait tirer : il crut l'avoir trouvé dans Jacques Pujos, fils d'un de ses commis. Pujos dessinait, démontrait tant qu'il voulait, mais arrivait toujours à conclure que « des démonstrations de M. de Laleu une partie seule-» ment est vraie, et l'autre partie ne paraît vraie en » aucune manière », c'est-à-dire qu'elles ne démontraient rien. Yvon n'en fit pas moins imprimer, en 1638, le travail où se trouvent ces aveux souvent répétés, avec ce titre : « *Propositions mathématiques de Monsieur de* » *Laleu, démontrées par J. Pujos.* » Il mit à la suite ses propres réflexions, où par des figures tantôt géométriques, tantôt mystiques, avec des mots hébreux et des passages de la Bible tiraillés en tout sens, il croit démontrer tout ce qui lui plaît, l'inanité des mathématiques, la vérité de ses propres doctrines, et surtout sa haute valeur personnelle. Il semble en effet s'identifier avec Jésus-Christ lui-même, par cette déclaration apocalyptique :

« Sous le double anagramme de mon nom, PAUL » YVON, j'ai déclaré que *un loup y a, uny au Pol,* » démon de la machine ronde, prouvent que l'esprit » de l'agneau et le sien sont comme un au monde. » Et il s'applique un passage d'Isaïe.

Il faut avouer que Descartes n'était que poli lorsqu'il écrivait au père Mersenne à propos de ce livre : « Vous » m'avez obligé de m'excuser envers M. de Laleu ; car » enfin je ne saurais, en bonne conscience, lui man-

» der aucune chose de son livre qui ne le désobligeât » davantage que mon silence. » D'autres cependant le prirent plus au sérieux, et on publia, en 1643, une *Réfutation du libelle de J. Pujos touchant la quadrature du cercle.* En fait, ce livre rend vraisemblables toutes les historiettes de Des Réaux, et prouve mieux qu'elles la folie d'Yvon de Laleu. Cette folie, qui veut expliquer la Bible par les mathématiques ou les mathématiques par la Bible et les féconder l'une par l'autre, doit occuper une case particulière dans les cadres des aliénistes : elle n'est pas rare, et, sans sortir de la Rochelle, il ne faudrait pas remonter bien haut dans le temps pour trouver, dans un homme très-véritablement savant, un pendant à M. de Laleu.

Mais cette manie, fort éloignée de l'imbécillité, n'exclut pas la vérité et même la profondeur. On en trouverait peut-être des traces derrière les nuages qui couvrent les pensées d'Yvon. Et d'abord il apprécie fort bien son propre dessein. *Il ne veut point dire que le cercle puisse être véritablement reuiu carré, mais que de tous les hommes qui ont été et sont sur cette terre, nul n'a de si près approché de la vraie quadrature du cercle et du double du cube que lui ;* ce qui peut être faux, mais qui n'est pas fou. Il trouve dans l'homme, en commentant saint Paul, *un composé d'esprit moteur, âme agente rationnelle et corps patient sensuel ;* ce dont on pourrait bien tirer le vitalisme. Il se moque de la science de ceux qui *croient qu'il n'est pas plus vrai que Dieu est qu'ils sont ;* et assure que la mort amènera pour l'homme une lumière qui lui fera voir que sa prétendue vérité n'était qu'erreur. *Pour moi*, ajoute-t-il, *j'adore et me tais ;* ce que Kant n'eût peut-être pas désavoué. Mais que peut-on être sûr de saisir derrière son effroyable jargon ?

Il paraît que sur la fin ses visions influèrent même sur sa vie d'affaires. Il conserva pourtant sa santé physique dans toute sa force. « C'était, dit l'auteur » des historiettes, un si beau vieillard et si vigoureux,

» qu'on lui demandait si c'était pour quelque maladie
» que les cheveux lui étaient blanchis. Il se fit peindre
» dans une chaise, avec une robe de chambre de
» velours noir; un rayon tiré par le signe du sagit-
» taire, comme un flèche, lui passait par la tête et lui
» sortait par la bouche. Il avait à la gauche une espèce
» de temple ouvert et un tombeau au milieu couvert
» d'un drap noir : peut-être était-ce celui de sa femme.
» qui était morte assez jeune. »

Le 20 janvier 1646, son fils, Pierre Yvon, sieur de Lozière, intendant à Grenoble, donne procuration pour prendre l'administration des biens de son père, défunt messire Paul Yvon, seigneur de Laleu, dans le pays d'Aunis et ville de la Rochelle; ce n'est que le 18 décembre 1649 qu'il rend aveu de ses terres de Laleu au baron de Châtelaillon. C'est donc en janvier 1646 ou en décembre 1645 qu'il faut placer la mort de Paul Yvon. Bien qu'il eût longtemps survécu à un veuvage prématuré et qu'il fût d'inclination amoureuse, il se vantait d'avoir respecté ce veuvage et d'avoir avant son mariage respecté son célibat, vanterie qui ressort singulièrement au milieu des vanteries fort différentes dont abondent les Historiettes. D'après Des Réaux, qu'on ne saurait accuser d'indulgence à son égard, ni, je pense, à l'égard de personne, *il avait beaucoup donné dans sa vie ;* il était homme de bien et fort charitable. Ainsi ce fou qui s'était montré brave dans la guerre, et dans la paix habile à gérer ses affaires, habile à gérer les affaires publiques, ce fou était en outre loyal, bienfaisant et chaste ! De combien de sages en pourrait-on dire autant ?

A cette notice, j'ajoute deux notes sur deux points assez confus; l'une sur les livres d'Yvon, l'autre sur sa famille.

Malgré l'assertion de l'éditeur des Historiettes, ce

n'est pas la publication de ce livre qui a fait connaître ceux de Paul Yvon ; Arcère tout au moins en avait cité deux auparavant, mais sa liste n'est pas complète. J'ajoute ce que je puis :

1° *Quadrature du cercle, ou moyen de trouver un quarré égal au cercle donné et au contraire un cercle égal au quarré proposé, ensemble le double du cube,* inventée et trouvée par Paul Yvon, sieur de Laleu, l'un des échevins de la Rochelle, avec les éclaircissements par opérations numérales, et la parfaite proportion du diamètre à la circonférence donnée et adjoutée par Martin Vander-Bist, marchand habitant de la Rochelle. A la Rochelle, de l'imprimerie de Hiérosme Haultin, par Corneille Hertmann, 1619, in-8° de 52 pages.

Arcère avait incontestablement ce livre sous les yeux, mais il n'est pas parvenu à la Bibliothèque de la ville. Yvon *(Propositions,* p. 130) l'appelle sa première feuille.

On trouve dans le catalogue de la bibliothèque du maréchal d'Estrée, numéro 7998 :

2° *Pauli Yvonis de la Leu, circulum quadrandi et cubum duplicandi modus.* Rupellæ, 1619, in-4°. fig.

Nous savons, par Des Réaux, qu'Yvon ne savait pas le latin. Il avait donc fait traduire son livre.

Yvon cite *(Propositions,* p. 111) :

3° *Discours mathématicq,* imprimé à Bordeaux dès 1623.

Il parle, dans sa lettre au père Anastase, d'une figure publiée dès l'année 1630, et le catalogue de Galloys, numéro 2542 des in-4°, donne :

4° *Examen de la duplication du cube et de la quadrature du cercle,* par le sieur de la Leu. Paris, 1630.

C'est probablement ce livre qu'il dédia au Roi par une épitre où il disait qu'il était l'homme dans le soleil et défiait le Roi de le tuer avec tout le régiment des gardes. — Peu de temps après il regretta son épitre, en apprenant que le Roi venait de faire fondre une assiette d'or qu'il lui avait offerte pendant le siège de

la Rochelle, et sur laquelle il avait fait graver son opération pour la quadrature du cercle.

Enfin, Arcère cite et j'ai sous les yeux :

5° *Propositions mathématiques de M. de la Leu*, démontrées par J. Pujos. Paris, Louis Sevestre, 1638, fig. in-f° de 136 pages, plus deux lettres (8 pages), l'une à M. de Lozière, son fils ; l'autre au père Anastase, capucin. — Cette dernière est fort importante pour l'histoire des idées d'Yvon.

L'expression de Des Réaux : *Il mettait toujours pour titre : Propositions etc.*, semble indiquer qu'il y avait plusieurs ouvrages sous ce titre. Celui que je viens de citer ne ressemble pas du tout en effet à celui que l'auteur avait donné au couvent des Blancs-Manteaux de Paris, qui se retrouve à la Bibliothèque de l'arsenal à Paris et que les notes de la troisième édition des Historiettes décrivent ainsi :

6° *Propositions mathématiques de Monsieur de Laleu*, démontrées par J. Pujos. Paris, Louis Sevestre, 1638. L'ouvrage est précédé d'un tableau contenant la dédicace, par Paul Yvon, sieur de Laleu, au révérend père Anastase, capucin. A la fin du livre, dans un autre tableau, on voit une lettre écrite par « un écolier d'un mois initié aux sciences » et signée Jacques Pujos, la Rochelle, 1er mars 1633. Le volume est farci de figures mathématiques et cabalistiques.

La Biographie Saintongeaise cite de ces *Propositions* une édition in-12 ; je ne sais sur quelle autorité.

Je n'ai pas de recherches personnelles sur la famille d'Yvon ; je me borne à mettre en ordre, autant que je le peux, les notes de M. Jourdan :

Paul Yvon, écuyer, plus tard chevalier, sieur de Laleu, Lhoumeau, le Plomb, Cougnes, la Pelouzière, Saint-Maurice et Lauzière. — On trouve dans un volume de la Bibliothèque de la Rochelle, *Droits et Domaines du Roi*, à la fin, un dénombrement du domaine considérable de Paul Yvon, à Laleu.

Il épousa Marie Tallemant, fille de François Tallemant et de Louise Thévenin, veuve de Pierre Dujau, qui avait une autre fille et trois fils.

Nous savons par Des Réaux que Marie mourut assez jeune; par Réveau qu'elle était morte en 1628, mais sans qu'il dise combien de temps auparavant.

Ils eurent pour enfants :

Paul, sieur du Plomb, tué au combat naval du 27 octobre 1622.

Jeanne, née au mois de novembre 1601, mariée à René de Béchillon, chevalier, sieur de la Girardière, dont elle eut un fils, René, mort avant 1650 et une fille, Françoise, mariée à François de Bessay, comte de Traversay.

Marie, mariée au mois de juillet 1623 à Jacques-Henri, sieur de Chéusse, Coudun, la Maison-Neuve, conseiller du Roi au présidial, décédé en 1656. — Tallemant des Réaux en parle.

Gédéon, né le 22 août 1605, qui eut pour parrain le maire Louis Berne.

Jean, né le 9 janvier 1611 ; — Pierre, né le 9 janvier 1611, baptisé le 14. — Sont-ce deux gémeaux ? Est-ce une erreur ?

Pierre, sieur de Lauzière, baptisé le 20 août 1612, désigné en février 1650 comme le principal héritier de son père, et peut-être le seul de ses enfants mâles qui lui ait survécu. Il est le héros d'une des historiettes de son cousin Des Réaux. Mort avant 1657.

M. Jourdan rencontre encore :

Une Marie Yvon, mariée à Gilles Leboiteulx, morte avant 1631, où sa fille épouse Luc de Baussay, marchand à Cognac. Sont au contrat (Cousseau) Paul Yvon, Pierre Tallemant, Jacques-Henry. — Ce doit être une sœur de M. de Laleu.

En 1566, un Jean Yvon figure comme parrain sur les registres protestants.

Un Léonard Yvon épouse Anne Favre ; ils ont pour

enfants : Jeanne, en 1607, — Jacques, en 1609, — Gabriel, 5 décembre 1615, — Esther, octobre 1617.

Un Gabriel Yvon, abjure le catholicisme le 17 novembre 1616, et épouse le 25 décembre Esther Begnon, dont il a Esther, septembre 1617, — Anne, novembre 1618, — Pierre, avril 1620, — Gabriel, 20 juin 1621.

Un de ces deux Gabriel Yvon épouse Marguerite Baraud, dont il a en 1650 un fils nommé aussi Gabriel.

Un Ezéchiel Yvon est, en 1628, parrain de Anne, fille de Jacques Bibaut.

Auxquelles de ces familles rapporter :

Jean Yvon, écuyer, nommé dans un acte de la cathédrale, le 17 février 1653, comme ayant charge de Paul Yvon, sieur de Laleu. (*Bibliog. Roch.*, nº 147.) Ces mots *ayant charge*, mal compris, ont fait croire qu'il était chargé de pouvoir de Paul, et que, par conséquent, celui-ci existait encore en 1653.

Jacques Yvon, écuyer, sieur de la Roulière, demeurant, en 1650, en sa maison noble des Roches, paroisse de Château-Guibert, en Poitou (acte Cherbonnier).

Pierre Yvon, receveur des deniers du Roi (reg. de la paroisse Notre-Dame, 1671), peut être le même que

Pierre Yvon, sieur de la Rivière, conseiller, receveur des deniers d'octroi (reg. par. Saint-Barthelémy, 1674, 1675), qui laisse pour veuve Marie-Anne Tharay, et pour fille Marie-Anne Yvon, née vers 1702 et morte le 26 mars 1738 (même paroisse).

L. DELAYANT.

LES PREMIERS TEMPS DE L'OPÉRA

EN FRANCE.

CHAPITRE II.

LES SUCCESSEURS DE LULLY.

Depuis la mort de Lully, jusqu'à l'*avènement* de Rameau, l'opéra ne vécut en quelque sorte que sur son vieux répertoire. Cependant plusieurs musiciens s'étaient essayés sur cette scène, mais ils n'avaient fait que copier la manière de leur prédécesseur, ils avaient peut-être bien épuré le style de ce maître, mais leurs œuvres manquaient de ce je ne sais quoi qui émotionne la foule et excite l'admiration.

Quoi qu'il en soit, pour ne pas interrompre la série des hommes qui ont illustré le grand opéra, je ne dois pas passer sous silence les trois compositeurs de mérite, sinon de génie, qui continuèrent l'œuvre de Lully: ce sont Colasse, Destouches et Campra.

Le premier avait été nommé, dès 1683, maître de la chapelle royale. Lully, qui l'aimait beaucoup, lui avait laissé par testament une pension et un logement, mais s'étant mal comporté envers les fils de son ancien maître, ceux-ci obtinrent contre Colasse un jugement qui le dépossséda de son héritage.

Pour s'en consoler, il s'adonna à l'alchimie où il dépensa le peu qui lui restait.

Il avait eu quelquefois des accès de démence; l'un

de ses opéras, *Polyxène et Pyrrhus,* représenté en 1700, étant tombé à plat, cet échec acheva de lui troubler la raison, de façon qu'il devint tout à fait idiot et mourut en 1709, à soixante-dix ans. Il avait écrit huit opéras et un ballet.

On prétend qu'il possédait un grand nombre d'airs de son maître qu'il utilisait dans ses propres compositions. M. Fétis raconte à ce sujet une anecdote assez plaisante : « Un jour, écrit ce savant biographe, Colasse » se prit de querelle avec un acteur de l'Opéra, et la » dispute se termina par un combat à coups de poing » dans lequel le compositeur eut ses habits déchirés. » Un de ses amis, le voyant en cet état, lui dit : comme » te voilà fait ! — Comme quelqu'un qui revient du » pillage, répondit La Rochois, qui se trouvait pré- » sente. »

Ses œuvres n'eurent jamais un grand succès, à part son opéra de *Thétis et Pélée,* qui plut quelque temps au public. Sa musique était, du reste, plus estimée à la cour qu'à la ville ; on lui préférait généralement Destouches.

Ce dernier était né à Paris, en 1672 ; il écrivit de bonne heure pour la scène, et son premier opéra, *Issé,* fit un tel plaisir à Louis XIV, qu'il s'écria que Destouches était le seul homme qui pût le consoler de la perte de Lully. Cependant tout le monde ne partageait point la manière de voir du grand roi à l'égard de cet artiste, car les beaux esprits du temps, à propos de son opéra de *Callirhoé,* qui fut représenté en 1712, sous les paroles d'un poète nommé Roy, firent la satire suivante :

Roy sifflé,
Pour l'être encore,
Fait éclore
Sa Callirhoé ;
Et Destouche
Met sur ses vers
Une couche
D'insipides airs.

Sa musique,
Quoiqu'étique,
Flatte et pique
Le goût des badauds.
Heureux travaux !
L'ignorance
Récompense
Deux nigauds.

Destouches mourut à Paris, en 1749, après avoir fait représenter dix opéras.

Campra était de beaucoup supérieur aux deux auteurs précédents : il ne s'était point contenté comme eux de copier servilement la manière de Lully. Élevé loin de la capitale, il n'avait point été influencé par l'audition des œuvres de ce maître.

Il avait étudié la musique à Aix, en Provence, où il était né le 4 décembre 1660. Son professeur avait été le maître de chapelle de la cathédrale de cette ville, un prêtre nommé Guillaume Poitevin. Ayant fait de rapides progrès sous la direction de cet ecclésiastique, il fut appelé à Toulon en qualité de maître de chapelle de la principale église de cette ville. Puis il remplit ces fonctions successivement à Arles et à Toulouse. Ce fut dans cette dernière ville que la renommée vint le chercher pour le conduire à Paris, en 1694, où il obtint la place de maître de chapelle de Notre-Dame.

Bien que cette place répondît amplement à ses besoins matériels, les succès modestes de la maîtrise ne suffisaient pas à son ambition ; il souhaitait la gloire bruyante du théâtre, il voulait entendre son nom retentir à l'Opéra, il désirait que ses œuvres fussent chantées non plus par des chantres à la voix nazillarde, mais par des chanteurs formés dans les écoles d'Italie.

Il s'essaya dans ce genre en écrivant une partition en collaboration avec Destouches, mais il signa cette œuvre, dont le titre était l'*Europe galante*, du nom de

son frère Joseph, basse de violon, comme on disait alors, à l'orchestre.

Ce premier essai ayant réussi, il abandonna complètement la musique religieuse et s'adonna tout entier au genre dramatique.

Il fit représenter plus d'une vingtaine d'opéras, écrits soit par lui seul, soit en collaboration, qui lui valurent le titre de maître de chapelle du roi (1) et une pension de quinze cents livres, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1744.

Bien que son éducation eût été fort imparfaite, son style avait de la couleur, de la vivacité et une certaine originalité qui assura le succès de ses œuvres jusqu'à l'arrivée de Rameau.

CHAPITRE III.

RAMEAU.

J.-B. Rameau fut incontestablement le plus grand musicien français du XVIIIe siècle et l'un des plus grands musiciens français qui ait jamais existé. Ses prédécesseurs n'avaient fait que copier plus ou moins le genre italien en le modifiant légèrement : il laissa complètement les habitudes de ses devanciers ; il comprit le premier que le genre de musique qui convenait à la langue du Dante pouvait bien n'être pas celui dont la langue de Molière s'accommoderait le mieux ; il ne réforma pas seulement le système de l'Opéra français, il fit plus pour l'art musical : il donna des bases rationelles au système de l'harmonie.

Avant lui, il n'existait aucun traité sérieux de l'art d'écrire la musique ; c'était de routine que les maîtres

(1) Il est bon de remarquer que le titre de maître de chapelle ne s'appliquait pas alors seulement au chef de la musique religieuse, mais à toute espèce de chef d'orchestre ou même de compositeur. Ce mot avait la signification qu'a encore aujourd'hui en allemand kapelmeister.

Italiens montraient à leurs élèves les accords dont ils devaient se servir et ceux qu'ils devaient éviter, ceux qu'on peut employer dans tous les cas et ceux qui exigent des préparations. On connaissait le contrepoint, c'est-à-dire l'étude des consonnances et des dissonnances, mais l'harmonie proprement dite, c'est-à-dire la science des accords, n'existait pas. Le premier il trouva leur génération et leurs renversements. Sa théorie n'était pas rigoureusement irréprochable, et les savants Allemands et Français qui vinrent après lui modifièrent ses principes, mais il ne lui reste pas moins le mérite d'avoir ouvert cette voie nouvelle à la science musicale, qui était en quelque sorte dans les langes avant lui.

Ce grand homme était né à Dijon, le 25 octobre 1683. De bonne heure, il montra les plus grandes dispositions pour la musique, puisqu'à sept ans il exécutait déjà sur le clavecin tous les morceaux qu'on lui présentait. Néanmoins, ses parents le destinèrent à la magistrature et pour cela on le plaça dans un collége de jésuites dont il se fit chasser par son peu d'aptitude pour les lettres, joint à un caractère violent et emporté.

Il se livra alors en liberté à l'étude de son art chéri ; mais ses progrès devaient bientôt être arrêtés : à l'âge de dix-sept ans, il s'éprit d'un violent amour pour une jeune veuve à laquelle il consacra tout son temps et toutes ses facultés. Comme il était fort ardent, il n'eut pas plus tôt fait connaissance de cette femme, qu'il laissa de côté la musique pour ne plus s'adonner qu'à sa nouvelle passion. Lorsqu'il ne pouvait point la voir, il lui écrivait, ne laissant pas s'écouler un instant sans qu'il pensât à elle.

Cet amour ne lui fut pas complètement inutile, car sa bien-aimée s'étant moquée de son orthographe et des fautes de français qu'il faisait dans la conversation, il résolut d'apprendre au moins sa langue.

Ses parents, effrayés de l'état de débauche dans lequel il vivait, l'envoyèrent à Milan perfectionner son éduca-

tion musicale qui n'avait pu être que fort incomplète à Dijon.

Il arriva à Milan au moment où florissaient au théâtre Scarlatti et Caldara. Son génie se fortifia dans la fréquentation de ces grands hommes.

Cependant il ne resta pas assez longtemps en Italie pour compléter entièrement ses études. Il rentra en France avec une troupe de chanteurs ambulants, en qualité de premier violon de leur orchestre. Il parcourut ainsi Alby, Nîmes, Marseille et Lyon, villes où il se fit connaître comme organiste. Ses improvisations fixèrent sur lui l'attention de la foule. Encouragé par ces premiers succès, il résolut de se faire entendre à Paris, ce point de mire de tous les artistes de l'Europe.

Il s'y rendit en 1717, mais il ne put pas y rester longtemps; à cette époque brillait un organiste nommé Marchand, qui avait le privilège de faire courir tout Paris, lorsqu'il touchait les orgues du couvent des Grands-Cordeliers. Rameau se lia avec lui et obtint d'être son aide, mais Marchand devinant son génie eut peur d'être éclipsé par lui et le renvoya. Un concours s'ouvrit alors pour une place d'organiste à l'église de Saint-Paul. Notre héros se présenta; il n'avait pour concurrent qu'un enfant, nommé Daquin, qui acquit par la suite une certaine célébrité. Soit que la jeunesse de Daquin prévint en sa faveur, soit que Marchand, qui jugeait le concours, y mit de la partialité, Rameau fut évincé et réduit à se fixer à Clermont-Ferrand en qualité d'organiste de la cathédrale.

Quel désespoir dut s'emparer de ce grand artiste, quand il se vit de nouveau relégué en province, parvenu à l'âge de trente-quatre ans sans avoir pu faire connaître son talent de compositeur! Il dut parfois douter de son génie; mais il y a quelque chose dans le cœur de l'artiste qui lui donne la confiance et le soutient au milieu des épreuves. C'est ainsi que Beethoven n'abandonna pas une fois la voie que lui traçait son génie, bien qu'il ne fût pas compris par ses contempo-

rains ; le grand Sébastien Bach, qui vivait au XVIIe siècle, n'est estimé à sa juste valeur que depuis quelques années ; Meyerbeer commença sa carrière musicale par deux opéras allemands qui tombèrent lourdement. Rien n'arrêta ces grands hommes dans leur marche, ni les déboires, ni les moqueries de la routine. Lorsque Mozart fit représenter son *Don Juan*, il fut réduit à répondre aux connaisseurs qui lui conseillaient de corriger son œuvre : « J'écris seulement pour moi et quelques-uns de mes amis. »

Notre Rameau lui aussi écrivait, à l'époque de sa vie où nous sommes arrivés, pour lui seul, car il n'avait à son service ni public, ni exécutant.

Ce fut dans le silence de la province, dans une ville isolée au milieu des montagnes, qu'il forma la résolution de s'instruire. Quelques livres de physique traitant des résonnances des corps sonores le mirent sur la voie de son système de la basse fondamentale. Il écrivit alors son traité et résolut de le faire imprimer à Paris. Il rentra dans cette capitale, après s'être libéré à grand peine et par ruse de ses fonctions d'organiste et fit éditer son ouvrage. Dès son apparition, le traité de la basse fondamentale fut violemment attaqué par les musiciens de cette époque : ce fut pour lui une bonne fortune, car les discussions que suscitèrent ses théories nouvelles le firent connaître.

Les élèves de clavecin abondèrent alors chez lui. Il trouva un éditeur pour ses compositions, une place d'organiste lui fut accordée et il s'illustra dans ce genre.

Mais là n'était point le but où tendaient ses désirs : l'opéra lui semblait la terre promise, et nouveau Moïse, il craignait de mourir sans pouvoir l'atteindre.

Il y parvint cependant.

Il donnait des leçons de clavecin à la femme du fermier général la Popelinière, qui le prit en affection. M. de la Popelinière, qui recevait chez lui beaucoup d'artistes et d'hommes de lettres, obtint de Voltaire

qu'il fît pour le protégé de sa femme un libretto d'opéra. Voltaire écrivit pour lui le drame lyrique de *Samson*, et cette œuvre fut représentée chez la Popelinière, qui avait à son service un théâtre avec un orchestre complet.

Rameau n'avait pas alors moins de cinquante ans. Que d'artistes ont fini leur carrière à l'âge où celui-ci commença la sienne ! Mais il n'était pas encore à la fin de ses malheurs.

Le directeur de l'Opéra lui refusa la représentation de son œuvre, alléguant qu'il ne pouvait faire exécuter sur un théâtre un sujet biblique. La Popelinière lui acheta alors de l'abbé Pellegrin un libretto, *Hippolyte et Aricie*, que Rameau mit en musique et qui fut représenté en 1732.

La nouveauté de la forme surprit le public habitué aux procédés de Lully et de Campra, et comme cela arrive pour les premières productions de tous les novateurs, on condamna ce qu'on ne pouvait comprendre de prime-abord. L'œuvre de Rameau tomba donc à la première audition.

Cette fois-ci, il sentit son courage l'abandonner, il crut avoir fait fausse route et faillit renoncer à son art. Mais ses amis veillaient pour lui, ils montèrent une cabale pour culbuter les partisans exclusifs de la musique italienne, et imposèrent de force la partition d'*Hippolyte et Aricie ;* ils firent entendre aux Parisiens que la musique qu'ils trouvaient trop savante ne leur semblait ainsi que parce qu'ils étaient trop ignorants. Peu à peu on admira ce qu'on avait sifflé, et par suite d'une brusque révolution, qui n'est point rare dans la critique, on adora ce qu'on voulait brûler et l'engouement fut tel bientôt, qu'on ne voulait plus entendre que la musique du musicien de Dijon.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 12 septembre 1764, c'est-à-dire trente-et-un ans après la première représentation d'*Hippolyte et Aricie,* Rameau écrivit vingt-cinq opéras et opéras-ballets, dont voici

les noms : les *Indes galantes*, en 1733; *Castor et Pollux*, en 1735; les *Talents lyriques* et *Dardanus*, en 1739; les *Fêtes de Polymnie* et le *Temple de la gloire*, en 1745; les *Fêtes de l'hymen et de l'amour*, en 1747; *Zaïs* et *Pygmalion*, en 1748; *Naïs*, *Platée* et *Zoroastre*, en 1749, pièce dans laquelle étaient intercallés à peu près tous les morceaux de Samson; la *Guirlande*, en 1751; *Daphée et Églée* et *Lysis et Délie*, en 1753; la *Naissance d'Osiris* et *Anacréon*, en 1754; *Zéphire*, en 1755; *Nélie* et *Mirthis*, en 1756; *Jo*, en 1750; les *Surprises de l'amour* et les *Sybarites*, en 1759, et les *Paladins*, en 1760. Deux opéras, *Abaris* et *Linus*, ne furent pas représentés.

De tous ces ouvrages, le plus célèbre fut sans contredit *Castor et Pollux*. L'air *Tristes apprêts, pâles flambeaux*, est un des plus beaux morceaux qui existent, on le chante encore de nos jours dans les concerts. Le poëme était de Gentil Bernard, ce fut même le seul ouvrage que cet auteur laissa imprimer de son vivant. Grimm, bien que partisan exclusif de la musique italienne, ne put s'empêcher de reconnaître le mérite de la partition. « Cet opéra tomba d'abord, dit l'auteur du » *Petit Prophète*, comme tous les ouvrages de Rameau, » mais c'est aujourd'hui le seul pivot sur lequel repose » la gloire de la musique française. Quand cette gloire » est aux abois, et cela lui arrive à tout moment, on » descend à l'opéra la chasse des frères d'Hélène, » comme à Sainte-Géneviève celle de la paysanne de » Nanterre. » Ces quelques mots, de la part d'un homme qui n'aimait point la musique française, est le plus bel éloge de l'opéra dont il est question.

Rameau écrivit plusieurs ouvrages théoriques qui augmentèrent sa réputation en France et surtout à l'étranger. (1) Le roi lui donna le titre de compositeur du cabinet créé pour lui. Il fut attaqué cependant avec beaucoup d'apreté, surtout par Grimm et Diderot, qui traitaient sa musique de barbare et de baroque. Mais les

(1) Ils furent traduits en Allemand et en Italien, presqu'aussitôt leur apparition.

critiques lui plaisaient presqu'autant que les louanges. Il recherchait tous les moyens pour défendre ses opinions et il entamait des polémiques même sur des sujets qu'il ne connaissait qu'imparfaitement.

Le succès retentissant de ses œuvres fixa l'attention des étrangers sur notre scène lyrique, et bientôt l'Allemagne et l'Italie musicales firent invasion sur notre territoire. Le chef de la faction allemande se nommait Gluck, le représentant du parti italien était Piccini. A l'arrivée de Rameau, le public s'était divisé en deux camps, les Lullistes et les Ramistes ; bientôt la dispute s'envenima singulièrement et les deux armées, en changeant de drapeaux, changèrent de noms. Les premiers s'appelèrent Piccinistes et les seconds Gluckistes. C'est là l'époque la plus curieuse de l'histoire de l'opéra français, mais avant d'entamer cette grande question, fidèle à mon programme, je donnerai quelques détails biographiques sur les deux champions qui se partagèrent d'une façon si animée l'opinion publique dans notre pays.

LÉON MÉNEAU.

(La suite à la quinzaine.)

PAUVRE PIERRE.

ÉLÉGIE.

Et l'esprit et le cœur ensemble se parlaient.

Un soir que, fraiche guirlande,
Sur la lande
Dansaient filles et garçons
Aux chansons,
Devant ce bonheur folâtre,
Du vieux pâtre
Le cœur triste a soupiré
Et pleuré.

— « Mon cœur pourquoi cette larme
Qui vous charme
Et ce langoureux souci ? »
— « Le voici :
C'est que je pense à ta Rose,
Frêle rose,
Qu'ont brisée en son printemps
Les autans.

» Dans l'essaim de ces bergères
Qui, légères,
Passent jetant à tes pleurs
Jeux et fleurs,
Je la vois, svelte, rieuse
Et joyeuse,
Fouler de ses pas les prés
Diaprés.

» La voilà, toute charmante,
A sa mante
Portant bouquet d'églantin
Et de thym ;
Et je la suis pour entendre
Sa voix tendre
Qui jette à mon noir chagrin
Ce refrain :

« Le zéphir dit à la rose
» Fraîche éclose :
» Viens avec moi voyager.
» — Dieu léger,
» Au gazon serai fidèle,
» Car ton aile
» Ici cache amour trompeur,
» Et j'ai peur. »

— « Oui c'est le chant que ma mère,
Joie amère !
Faisait à Rose essayer
Au foyer,
Lorsqu'auprès de Jacqueline,
Orpheline,
Ma Rose venait s'asseoir,
Chaque soir ! » —

Et de molle erreur bercée,
La pensée
Du pâtre, écoutant la voix
D'autrefois,
Murmure : redis encore,
Voix sonore
Qui me charmes et me plais,
Tes couplets.

Et le rêveur, moins morose,
Parle à Rose :
« Fleur de franchise est vertu ;
M'aimes tu ? »
Elle répond vive et fière :
« Tais toi, Pierre, »
Mais son œil épanoui
A dit oui.

C'est l'aveu de sa tendresse !
Fol d'ivresse,
Il s'élance : « sur ta croix,
Je te crois ! »
Et quand cesse de la danse
La cadence,
Il veut à son front poser
Un baiser.

Las ! alors la chère image,
Pur nuage,
Fuit comme un charme moqueur.....
— O mon cœur,
Taisez-vous ! la fiancée
S'est lassée
De vivre, ange gracieux,
Loin des cieux.

Paix mon cœur ! la courte trêve
D'un doux rêve
Ne saurait de mon penser
Effacer
Et son heure d'agonie
Infinie
Et son cri navré d'émoi :
« Songe à moi !

Cette croix, ces chants, ces cierges,
Et ces vierges
Qui la portent lentement,
Et l'amant
Qui, pâle, marche au cortège
Et protège
De sa main et de son œil
Ce cercueil,

Et la dolente prière,
La dernière,
Que récita le recteur :
« Sans frayeur
» Au milieu des morts repose,
» Blanche Rose,
» Et mêle au sol des défunts
» Tes parfums ! »

Ah ! jetez, rieuses filles,
Si gentilles,
A l'entour des verts buissons
Vos chansons !
Que le bonheur, comme l'onde
Fraiche et blonde,
Tombe en l'urne de vos jours,
Et toujours !

Moi, je retourne, à cette heure
Où l'on pleure,
Sur la tombe où mon trésor,
Rose, dort,
Prosterné dans la poussière,
A sa pierre
Demander las de souffrir
A mourir !

ENVOI

A MADAME ***.

Un jour, m'avez dit, Madame,
— « Sur mon âme,
» Oncques ne lus joli rien
» Aussi bien
» Que le conte de Gironne
» Qui fleuronne
» A l'égal du blanc jasmin
» De ma main. »
Tant fut douce la louange,
Qu'en échange
Je vous offre cet écrit.
Il sourit
Et vous veut pour sa marraine.
Fée ou Reine,
Ayez regard enchanteur
Pour l'auteur.

H. V.

LES VIEUX AIRS.

SONNET.

Un souvenir heureux est peut être, sur terre,
Plus vrai que le bonheur !
(Alfred de Musset.)

Ce jour-là, j'étais seul et le ciel était sombre ;
Dans la rue isolée un orgue s'arrêta.
Au branle des vieux airs je sentis grandir l'ombre
Du passé dans mon cœur, et mon cœur palpita.

C'était l'horizon pur, le chemin sans encombre,
Tout ce que ma jeunesse amoureuse chanta,
Et chaque souvenir en passant m'apporta
Des rayons, des parfums et des gaîtés sans nombre.

Oh ! s'il est doux d'aimer, s'il est doux d'espérer,
Si la vie à vingt ans est douce à respirer,
Plus tard, quand l'âme s'ouvre à la mélancolie,
N'est-ce pas le bonheur suprême et sans pareil
De voir, dans le lointain d'un rêve, au grand soleil,
Du printemps de nos jours la fleur épanouie.

Paul Gaudin.

BIBLIOGRAPHIE.

La Rochelle Protestante, par M. P.-S. Callot.

Cher Monsieur,

M. P.-S. Callot a publié, en décembre 1863, des recherches politiques et religieuses sur la Rochelle protestante, et vous avez bien voulu me charger d'entretenir les lecteurs de la *Revue de l'Aunis* de cet ouvrage, un des plus importants qui ait été publié sur l'histoire locale dans ces dernières années. J'ai pris ma tâche au sérieux et mon travail, résultat de recherches considérables, a pris des proportions qui sortiraient peut-être du cadre de la *Revue*. Aujourd'hui, l'ouvrage de M. Callot n'a pas besoin de notre faible recommandation, et il serait superflu de rendre hommage à la valeur littéraire et historique d'un livre que tous les abonnés de la *Revue* ont entre les mains, tout en faisant quelques réserves au point de vue religieux.

Après avoir résumé en onze pages l'origine de la commune et de ses priviléges (1126-1515), M. Callot retrace la naissance et les progrès du protestantisme (1515-1562), il rappelle brièvement les guerres religieuses (1562-1573), passe vite sur l'histoire des deux sièges et sur les trente années qui suivirent la prise de la ville en 1627, et réserve les détails pour les deux derniers chapitres les plus longs et les plus pleins du livre : chûte de la Commune, persécution des protes-

tants, révocation de l'Edit de Nantes (1628-1685); les protestants depuis la Révocation jusqu'à la Révolution (1628-1792), trente-trois pages. Quarante-neuf pages consacrées aux pièces justificatives terminent le volume et présentent plusieurs pièces inédites, entre autres les listes générales des pasteurs de l'église de la Rochelle et de ceux qui ont passagèrement exercé à la Rochelle.

Nous nous bornerons à donner sur l'existence des protestants, après la révocation de l'Edit de Nantes, quelques détails peu connus, et dont une partie complétement inédite est empruntée aux archives de l'Intendance. En complétant ainsi les précieuses recherches de M. Callot, nous serons heureux d'attirer l'attention sur une face peu connue de nos annales.

« Avec la Rochelle, tombe le dernier rempart de la Réforme en France. Pendant soixante ans, le calvinisme y a été un parti armé; il a eu d'un parti toutes les passions, tous les entraînements, mais après la reddition de la Rochelle, il n'est plus qu'une minorité désarmée, fidèle, jusqu'à la duperie, à des rois qui l'oppressent. » (Rosseeuw-Saint-Hilaire). Richelieu, en supprimant le protestantisme comme parti, l'avait laissé subsister comme religion, mais après avoir triomphé du jansénisme, l'heure de la Réforme est venue, et Louis XIV s'attaque à ce dernier adversaire. Les *hérétiques* servent au roi *très-chrétien* à expier les scandales de sa vie privée. La révocation de l'irrévocable et perpétuel Edit de Nantes, préparée dès 1660, est consommée le 18 octobre 1685, et malheur aux obstinés qui ne se soumettent pas à l'abjuration comme à la taille ou à la corvée. Tous les temples qui subsistaient encore furent démolis, tout exercice de la religion Réformée prohibé dans le royaume, tous les ministres bannis sous peine des galères, toutes les écoles fermées et les enfants devaient être baptisés et élevés dans l'église romaine. La fuite est le seul refuge qui reste aux proscrits, et, cependant, s'ils essaient de fuir, c'est un crime dont les complices mêmes sont punis des galères

ou de la mort. Quiconque demeure en France est censé converti. L'intendant Begon constate que la généralité de la Rochelle perdit un tiers de ses habitants, et la Rochelle 4,000 protestants en deux années. La correspondance de Fénelon avec le marquis de Seignelay, en 1686, s'accorde avec l'intendant pour condamner les mesures vexatoires « comme si la persuasion pouvait jamais être un effet de la contrainte », mais les efforts de Fénelon furent vains, et la persécution continua.

La Rochelle, dragonnée et dépeuplée, conserva cependant un noyau de protestants restés fidèles à leurs principes religieux, malgré la vigueur des ordonnances, qui célébraient dans le secret leur culte proscrit. Chaque famille forma une petite église dont le chef était le pasteur. Les navires hollandais apportaient des livres religieux et les lettres pastorales de l'infatigable ministre Jurieu qui, du fond de l'exil, encourageait ses coreligionnaires. Bientôt les Réformés allèrent *au désert* faire baptiser leurs enfants et bénir leurs mariages par les *prédicants* qui, dès 1728, tinrent des assemblées en Saintonge (1) au péril de leur vie et délivraient des certificats.

(1) Le 1er août 1746, Elie Vivien, âgé de 78 ans, fut pendu sur la place publique de la Rochelle, par sentence de l'intendant Barentin, pour le fait d'avoir tenu des réunions religieuses, et Louis André fut condamné aux galères perpétuelles pour avoir lu l'Evangile dans ces assemblées. Mais c'est heureusement le seul exemple d'une semblable exécution à la Rochelle pendant le XVIIIe siècle. Les pasteurs Jean-Louis Gibert, Jean Guérin, convaincus d'avoir preché, fait la cène, des baptêmes et des mariages en Saintonge, condamnés par contumace, en 1755, avec leurs lecteurs par l'intendant, ne purent être exécutés qu'en effigie. Quelques mois après Gibert fut tué, en Saintonge, au milieu d'un preche, surpris par la maréchaussée, mais les autres réussirent à s'échapper.

Voici la formule de ces actes, qui est empruntée à neuf certificats, de 1750 à 1754, que nous avons sous les yeux et qui, confisqués par la maréchaussée, avaient été adressés comme pièces de conviction à l'intendant (cc 136 et 137). Ces pièces sont aujourd'hui excessivement rares.

I

« CERTIFICAT DE LA BÉNÉDICTION DU MARIAGE DE ISAAC BOUHIER AVEC ANNE GARNIER. »

(Papier au timbre de la Généralité de la Rochelle). » Du 6 décembre 1750.

Dix deniers.

« Je soussigné déclare à tous qu'il appartiendra, que le sixième décembre mil sept cent cinquante, j'ai béni le mariage de Isaac Bouhier, fils légitime d'Isaac et de Marie Garnier, avec Anne Garnier, fille aussi légitime de feu Charles et d'Anne Videau, toutes les parties de la paroisse de Jarnac-Charante, diocèse de Saintes. Acte reçu par Me Lhedet, notaire royal, le jour de sa datte; en foi de quoi, me suis signé et ai donné le présent certificat, extrait fidellement du registre, pour servir où besoin sera. Au désert, en présence de témoins.

» (Signé) PELLISSIER, ministre D. S. Ev. »

II

(Même timbre.)

« Nous, soussigné, certifions que le dix-huit juillet mil sept cens cinquante-deux, avons

Plusieurs fois les protestants rochelais profitèrent de la présence sur la rade de navires étrangers et principalement hollandais pour faire baptiser leurs enfants et bénir leurs mariages par le chapelain du bord. D'autres se rendaient à Paris dans la chapelle de l'ambassade d'une puissance protestante, et l'aumônier, en présence du personnel de la noble légation, bénissait les mariages et baptisait les enfants. Quelques ecclésiastiques catholiques, surtout dans les campagnes, délivrèrent des certificats de mariage aux religionnaires qui espéraient éviter ainsi les poursuites, quitte à faire régulariser leurs mariages par leurs pasteurs, mais en 1746, l'intendant Barentin condamna aux galères Pierre-Louis Monfort, curé d'Annezay, pour avoir conjoint des religionnaires. Toutefois, les tribunaux civils reconnurent la légitimité des mariages protestants dont il était justifié par un contrat notarié, et cette législation prévalut et fut consacrée par les Parlements. L'esprit public et les mœurs condamnaient les rigueurs d'une législation surannée. En 1752, l'intendant de la Rochelle, en avouant au ministre l'insuccès de ses efforts pour empêcher les réunions religieuses des Réformés et arrêter les *prédicants*, n'hésite pas à attribuer son impuissance, non seulement « au secret exact qui s'observe parmi les protestants, mais encore à l'intelligence des catholiques à cet égard avec ceux de cette religion auxquels ils tiennent tous. »

En 1755, les protestants rochelais organisèrent leurs assemblées religieuses sous la direction du pasteur

béni le mariage de Jean Boujut, fils légitime de Jean Boujut et de feue Jeanne Durassier de la ville de Jarnac-Charante avec Jeanne Gentil, fille légitime de feu Jacques Gentil et de Jeanne Masson, du lieu de La Mirolle paroisse de Segonzat, le tout diocèze de Xainte, selon la forme ordinaire de nos églises, sans qu'il nous y ait apparut aucun empechement civil ni canonique, en présence d'un nombre suffisant de témoins, comme plus appert par notre registre.

» (Signé) GIBERT, pas'eur. »

III

CERTIFICAT DE BAPTÊME.

(Même timbre.)

« Nous, soussigné, certifions que le six aoust mil sept cents cinquante-quatre, avons baptisé Elie, fils légitime de Pierre Bobin et de Marie-Anne Lortie, du village du Maine-Auriau, paroisse de Chailvette en Xaintouge, né le trois dudit. Ceux qui l'ont présenté au saint baptesme de même que les témoins sont énoncés et signés dans notre registre. »

» (Signé) GIBERT, pasteur. »

Jean Pajon, secondé par un consistoire ou *comité*. En 1767, ils publièrent un recueil de prières spécial pour les protestants d'Aunis, dans lequel on remarque une invocation fervente pour M. le maréchal de Senecterre, gouverneur de la Rochelle, qui, par l'esprit de tolérance dont il était animé, justifiait si bien la confiance du Roi. Une lettre particulière, du 22 décembre 1767, est très explicite sur les progrès de la tolérance, à la Rochelle, à cette époque. « Nous jouissons, grâces à Dieu, de la plus grande tranquillité, et depuis sept à huit mois, nous avons en ville une vingtaine de maisons où l'on s'assemble tous les dimanches, matin et soir, pour la lecture de la parole de Dieu, sermon et chant de Pseaume, aussi publiquement qu'à Amsterdam. Le pasteur va, à tour de rôle, dans chaque société composée de cinquante, soixante à quatre-vingts personnes, et tout s'y passe le mieux du monde. Le clergé et le public paraissent s'y accoutumer, et c'est vraisemblablement ce que la cour demande. On ne nous inquiète plus pour le baptême de nos enfants, et à cet égard nous pouvons dire que nous ne l'avons pas été dans les commencements, comme il y avait lieu de le craindre.... Les protestants des provinces voisines, Saintonge et Poitou, sont aussi tranquilles que nous. Ceux de la première ont toujours leurs temples en plein exercice et les pasteurs sont reconnus pour tels par les prêtres de la religion dominante et jouissent de la plus grande liberté. En Poitou, ils s'assemblent dans les campagnes au nombre de trois à quatre mille âmes pour prier Dieu. »

En 1776, le marquis de Reverseaux, intendant de la généralité, rendait à M. de Malesherbes le meilleur témoignage de l'attitude des protestants rochelais, en informant ce ministre « qu'ils s'assemblaient pour faire leurs prières en commun, avec la permission du commandant, et attendaient la stabilité de leur état d'une forme de mariage que les lois civiles et canoniques pussent reconnaître. » Cependant, même année 1780,

l'intolérance se manifesta encore en obtenant un arrêt du conseil d'État cassant la nomination d'un juge consul pour le seul fait de la religion du nouvel élu. En 1782, les Réformés se cotisèrent pour avoir un second pasteur; ils s'assemblèrent en 1784 dans un magasin appartenant à M. Bouguereau et situé devant le bassin, puis ils achetèrent un magasin donnant sur la rue de l'impasse de la Verdière, et l'approprièrent à sa nouvelle destination. L'édit de Louis XVI, en 1787, leur accorda le droit de faire constater leurs naissances, leurs mariages et leurs décès par le juge du lieu, « afin de jouir, comme tous les autres sujets, des effets civils qui en résultent. » Cet édit, critiqué par l'évêque de la Rochelle, de Crussol d'Uzès, issu d'une famille protestante, dans un mandement déféré par le procureur du Roi aux tribunaux, fut accueilli favorablement par le digne supérieur de l'Oratoire, Tabaraud. L'entière liberté de conscience et de culte fut promulguée le 3 novembre 1789. Les registres des délibérations du corps de ville constatent que, le 4 germinal an VI (13 mars 1798), l'autorisation fut accordée à plusieurs familles protestantes de se réunir pour célébrer leur culte dans un magasin appartenant au sieur Bouguereau, et le 28 floréal de la même année (6 mai 1798), la municipalité autorisa les Réformés à tenir leurs assemblées religieuses dans l'église des ci-devant Récollets, qu'ils avaient acquise du sieur Chamois, en 1793.

L. DE R.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LA ROCHELLE SOUS LOUIS XIII.

Un nouveau chapitre de l'histoire politique des Réformés de France (1621-1626), par L. ANQUEZ, professeur d'histoire au Lycée Saint-Louis.

Je ne trouve pas loyal de cacher un adversaire sous la robe d'un juge, quel que soit d'ailleurs le peu d'importance du juge, de l'adversaire, du procès même. Je déclare donc tout d'abord que c'est en adversaire que j'aborde l'examen du nouveau livre de M. Anquez.

Je sais bien qu'à très-peu d'exceptions près, les habitants actuels de la Rochelle ne sont ni les descendants ni les représentants des Rochelais du XVIe siècle : la famine de 1628 et les proscriptions de 1685 y ont mis bon ordre ; et dans les milliers de fois que j'ai parlé de ces Rochelais, je ne crois pas les avoir jamais appelés nos ancêtres, nos aïeux. Mais j'avoue que cette sorte de cohabitation avec eux, que m'a faite une longue étude, m'a donné quelque chose comme du respect filial, que je baisse les yeux lorsqu'on dit d'eux un mal mérité, que je me sens froissé des injures qu'on leur adresse. Or, quand j'ai ouvert le livre de M. Anquez, une malice du hasard m'a fait tout d'abord rencontrer ces lignes d'une note, p. 215 : « La cour se proposait moins de ter-» miner les différents des habitants de la Rochelle » entre eux, que de recouvrer l'influence qu'elle avait

» naguère exercée sur une oligarchie sans valeur mo-
» rale et sans énergie. »

Je me propose de faire voir que cette appréciation du corps de ville de la Rochelle sous le• règne de Louis XIII est une sentence tout à fait injuste, une injure tout à fait gratuite.

On peut définir ces mots, *valeur morale*, de telle sorte que presque personne n'y puisse prétendre. Si on ne les accorde qu'aux gens qui ont autant de respect pour le droit d'autrui que pour le leur propre, qui ne veulent atteindre un but louable que par des moyens louables, je crois bien qu'on ne peut les réclamer pour aucun des personnages dont M. Anquez a parlé dans son livre, et je ne dis pas que les Rochelais fissent exception. Mais il est bien visible que M. Anquez ne les a pas employés avec cette précision rigoureuse, qu'il ne leur a donné qu'une portée relative. Or, on n'a pas coutume de refuser toute valeur morale aux gens qui sacrifient leurs intérêts personnels aux intérêts de leur patrie, à leurs idées, à leurs croyances. Si ces sacrifices sont souvent répétés, faits avec constance, dans des circonstances graves, on ne leur conteste pas l'énergie : quand ce sacrifice est celui de la vie, on appelle cette énergie, de l'héroïsme. Or, l'oligarchie rochelaise a fait tout cela, ou plutôt le mot *héroïsme* est bien faible pour elle, car elle a fait bien plus que cela. Elle n'a pas seulement donné sa vie sur les champs de bataille ; elle l'a laissé consumer par la maladie, par la famine. Ce n'est pas seulement sa vie qu'elle a ainsi livrée, c'est celle des femmes, des enfants. Et cela quand elle avait pu vingt fois se racheter par un acte de soumission. Pour caractériser l'obstination héroïque d'une population, on a coutume de dire qu'elle s'est laissé décimer. Ici ce mot est ridicule, tant il est faible. Quand Richelieu entra dans la Rochelle, il n'y trouva qu'un sixième des habitants qu'on y avait constatés un an auparavant : un très-petit nombre étaient sortis. Les autres étaient morts ; cinq sur six environ.... M. Anquez leur refuse

toute énergie ! Evidemment s'il eût été parmi eux, il eût pris à la lettre le mot de Guiton: « Il suffit qu'il en » reste un pour fermer les portes. »

Un poète ennemi des Rochelais, qui avait été un des assiégeants, dit d'eux :

La Rochelle est en poudre, et ses champs désertés
N'ont face que de cimetière,
Où gisent les Titans qui les ont habités.

M. Anquez cite ces vers, sans les blâmer. Comment comprend-il des Titans sans énergie ? L'expression serait burlesque.

La réfutation me paraît si complète que j'ai peur qu'elle ne le paraisse trop. Car enfin la prise de la Rochelle n'est pas un évènement que M. Anquez ait pu oublier, traitant un pareil sujet, et elle n'a pas retenu sa terrible férule. Il faut bien qu'il ait eu quelque motif pour en frapper un si grand coup. Je n'en disconviens pas ; mais il me dit pas ce motif et je ne le devine pas.

Serait-ce un changement dans les personnes ? Le corps de ville si durement qualifié par M. Anquez est celui de 1626 ; le siège commença en 1627.

M. Anquez a-t-il pensé que les défenseurs de la Rochelle n'appartenaient pas à cette oligarchie ? En fait, ce serait une erreur ; mais cette erreur est même impossible, avec l'idée un peu singulière qu'il s'est faite de l'histoire de la Rochelle. Selon lui, cette lutte qui dura de 1610 à 1626 eut lieu entre *le bas peuple* (p. 215, p. XIV) et la haute bourgeoisie de la Rochelle. Or, *le bas peuple* est certainement très-apte à un coup de collier vigoureux : mais qui s'imaginera jamais qu'il eût organisé une résistance si longue et si constante, pendant laquelle il y eut plus de négociations que de combats, où il fallut plus de résignation que d'ardeur.

Est-ce donc que M. Anquez n'a considéré le martyre de 1628 que comme l'expiation d'une faiblesse, dont il a surpris de nombreuses preuves dans la conduite de

la bourgeoisie rochelaise, pendant le demi-siècle qui sépare les deux sièges, de 1573 à 1628. Je ne sais; mais ce que je sais bien, c'est qu'il n'a pas donné une seule de ces preuves, c'est que ce n'est pas du tout là l'idée que son propre livre donne des Rochelais. Il n'en parle qu'accessoirement, mais il faut bien qu'il en parle, en racontant l'histoire d'une époque où ils occupent sans cesse le premier plan, où (c'est lui qui le rapporte) les courtisans de Louis XIII lui répétaient sans cesse « qu'une fois la Rochelle tombée c'en serait » fait de l'hérésie », « que l'autorité royale ne serait » solidement affermie qu'après que la Rochelle serait » tombée (p. 209) », et où ce sentiment paraît être celui des protestants. Or, que leur reproche-t-il ? Trop de confiance dans la bonne fortune, trop d'anxiété dans la mauvaise, de la jactance, de l'orgueil, de l'obstination. On peut discuter tous ces reproches, admettons-les. Ils n'excluent pas l'énergie, ils la supposeraient plutôt. Ils ne laissent surtout pas voir la moindre trace de cette complaisance excessive envers la royauté qui semble motiver le jugement si dur que j'ai cité.

Quand on rencontre une grande injustice chez un historien, on a coutume de l'expliquer par l'esprit de parti. L'éloignement du temps n'y fait rien. Un Français du XIXe siècle peut obéir à l'esprit de parti en jugeant César et Pompée, Rome et Carthage, Léonidas et Xercès. Mais ici cette explication échappe. Ce ne sont ni les protestants ni les Rochelais que M. Anquez a voulu flétrir, c'est la haute bourgeoisie rochelaise; or, M. Anquez incline plutôt pour que contre cette bourgeoisie, et s'il eût connu les faits auxquels il fait allusion, s'il eût lu Bruneau et Merlin comme il a lu Rulman, nous changerions ici de rôle : c'est lui qui défendrait la bourgeoisie contre moi. Je suis plus bourgeois que lui en face du roi et des gentilshommes; il est plus bourgeois que moi en face du peuple.

Ce n'est pas là une conjecture; c'est un fait constaté. M. Anquez connaît peu, il est vrai, les démêlés des

Rochelais entre eux, mais il les rencontre et les juge sous d'autres noms. Dans bien des pages de son livre, otez les noms propres, supprimez ces mots Nismes, Montpellier, et vous croirez lire un récit habile, animé de ces démêlés (p. 67, 140, 313, 319). Lorsqu'avant de lire ce livre je le feuilletais, il m'est arrivé plus d'une fois de tourner brusquement le feuillet pour m'assurer que ce n'était pas un chapitre d'une histoire de la Rochelle que je parcourais. Seulement alors il me semblait que l'auteur ne se rendait pas un compte suffisant des justes motifs qui poussaient le peuple, des lumières de la classe moyenne qui était bien forcée de prendre pour alliés et qui lançait, sans pouvoir toujours les retenir à temps, ces *gens de sac et de corde.* (p. xv.) Il faudrait toutefois ajouter ici que les gens de cet acabit n'avaient pas à la Rochelle cet entraînement, cette sorte de furie qui ont trop souvent ensanglanté le midi de la France.

Il ne me reste donc qu'une explication vraisemblable de la phrase injurieuse que je poursuis : M. Anquez n'y a point attaché l'importance que j'y attache. N'ayant des faits qu'une connaissance sommaire, et le sujet qu'il traitait n'en exigeait pas une plus complète, il a laissé tomber ces mots négligemment et sans plus de réflexion. C'est une faute grave en elle-même, mais sans conséquence pour le reste du livre. Je regrette davantage l'ignorance relative qui l'a causée.

Le nouveau chapitre de M. Anquez n'apprendra absolument rien sur la Rochelle à ceux qui se sont tant soit peu occupés de son histoire ; je crois cependant qu'il les éclairera beaucoup ; qu'il leur fera mieux comprendre, en les leur montrant ailleurs, des faits dont ils n'ont peut-être pas saisi les vraies causes ni les justes proportions, en les voyant de trop près. Ce service que M. Anquez nous rend, une étude moins superficielle de l'histoire de la Rochelle le lui eût rendu.

L'auteur, on dit que c'est d'Aubigné, mais la chose est douteuse, l'auteur d'un livre que je trouve très-re-

marquable, *Le libre discours sur l'état présent des églises Réformées de France*, 1619, n'hésite pas à soutenir que les guerres civiles du XVIe siècle n'ont pas été des guerres de religion, mais des guerres politiques, et il regarde comme leur principale cause l'ambition du triumvirat. Cette vue ne saurait, je crois, s'admettre, mais encore moins se rejeter tout entière. Les intérêts des peuples et des villes eurent aussi dans ces troubles une part qui paraît mieux lorsque ceux des grands seigneurs y occupent moins de place, comme il arriva sous le règne de Louis XIII. L'édit de Nantes, en calmant un peu les craintes communes à tous les réformés, servit aussi à faire ressortir ce qui les divisait. M. Anquez écrit que « la bourgeoisie des villes réformées » avait accepté cet édit sans répugnance comme sans » enthousiasme (p. x.). » Il se trompe en cela, du moins en ce qui concerne la Rochelle. J'ai publié ailleurs le récit de Merlin, et j'ai fait voir que ce n'est pas seulement avec répugnance, mais après une résistance difficile à vaincre, que les Rochelais exécutèrent cet édit. Il n'en est pas moins vrai qu'il apaisa les pensées, qu'il les laissa se reporter sur d'autres intérêts que les intérêts religieux.

Lorsque M. de Rohan, soit par ambition, soit par un zèle inquiet pour son culte (M. Anquez laisse la question douteuse), eut de nouveau appelé aux armes la bourgeoisie des villes, il la trouva partout divisée en deux partis, l'un conservateur, l'autre novateur ; et partout il trouva le parti conservateur moins disposé que l'autre à seconder ses projets, par cette raison simple et banale, qu'on craint d'autant plus le changement qu'on a plus à perdre. M. Anquez a parfaitement compris cette situation : « Dans aucune classe de la nation, » l'éloignement pour la guerre n'avait été si grand que » dans la bourgeoisie. C'est que la bourgeoisie protes- » tante avait fort bien compris que la collision qui se » préparait serait funeste à ses intérêts. Sans doute » elle eût fait une fois de plus le sacrifice de sa for-

» tune et du bien-être, si deux choses, qui lui tenaient » plus à cœur que la richesse et la sécurité, n'eussent » été du même coup mises en péril, je veux dire la » religion et les vieilles libertés municipales (p. 314). » Il est difficile de mieux résumer les motifs, j'ajoute de mieux faire l'apologie de l'oligarchie rochelaise.

Mais il y a une chose qui a trompé M. Anquez, certainement sur la Rochelle et bien probablement dans son propre sujet : il a cru que cette sage bourgeoisie n'avait trouvé pour adversaires dans les villes que « la faction déshéritée de la population ; » que « les sentiments de jalousie et même de haine que sa » supériorité avait développés parmi les artisans ou les » pauvres » (p. 319). Cette fraction déshéritée peut faire des émeutes, causer des troubles : jamais, à elle seule, elle ne soutient une longue lutte. C'est parce qu'il y avait entre elle et les familles qui avaient su se faire des charges municipales un héritage ou, ce qui était pire, une propriété vénale, toute une classe exclue en fait de ces dignités, mais égale en lumières à celle qui les possédait, que la lutte, à la Rochelle, dura seize ans, et que la victoire resta aux novateurs. Le chef des tribuns, le principal des *quarante-huit*, Tharay, était un avocat.

Les franchises municipales étaient garanties par de véritables traités avec le roi ; il était donc naturel que la partie de l'immuabilité y cherchât et y trouvât son appui ; naturel aussi que les hommes qui inclinaient à remettre tout en question par la guerre fussent les alliés du parti opposé. C'est ce qui a fait croire que M. de Rohan était un fauteur de ces troubles dont il profitait. Mais il était bien obligé souvent de faire tous ses efforts pour les limiter et les diriger, et alors il trouvait peu de respet chez ses prétendus partisans. « Ils con- » testèrent avec ledit sieur, dit Merlin (p. 278), avec » telle audace et si peu de révérence que s'ils eussent » parlé à leur inférieur. » Le bon ministre ne peut se faire à si peu de déférence envers un homme qui avait

« tant fait pour les églises, » mais les XLVIII obéissaient à d'autres vues.

Somme toute, ces divisions affaiblissaient singulièrement la Rochelle et inquiétaient la *cause :* aussi ses principaux représentants faisaient tous leurs efforts pour y mettre un terme. Nous avons à cet égard des lettres significatives. (1)

Ce n'est pas ici le lieu de raconter ces luttes et j'en ai dit assez pour montrer quel jour leur histoire pourrait jeter sur celle qu'écrit M. Anquez. Je ne voudrais pas lui rendre injure pour injure et porter un jugement téméraire. Mais il me semble bien qu'il ne possède pas assez son sujet, qu'il apprend lui-même son histoire comme il l'écrit, chapitre par chapitre. Cette fois il a rencontré le récit de Rulman ; il l'a commenté par les autres documents qu'il a pu réunir ; mais quand ceux-ci manquent, il suit uniquement son guide, bien qu'avec hésitation. Il en est alors réduit à mettre son lecteur en garde par ces formules de défiance, *d'après le récit de Rulman, au moins à ce que dit Rulman*, et autres semblables. Il semble qu'alors une connaisplus approfondie des hommes et des intérêts de ce temps lui permettrait d'interpréter son texte avec plus de sûreté, qu'il pourrait en sentir, sinon en vérifier le degré de vérité.

Il n'est pas probable que M. Anquez lise jamais ces lignes : j'avoue que je le regrette. Je ne le connais pas : mais le progrès que je crois remarquer dans ce livre, comparé à son Histoire des assemblées politiques des réformés de France, me persuade qu'il est encore jeune ; peut-être un jour nous donnera-t-il en entier cette histoire politique des réformés de France, et je crois que dans ce but il ferait bien d'étudier l'histoire de la Rochelle. Il ne la connaît que par le livre d'Ar-

(1) M. Anquez (p. 215), a cité sur ces démêlés un seul pamphlet : LA GUERRE DES SINGES ET DES MARMOUSETS, écrit au nom des protestants, amis de la paix, peut-être par un catholique : il ne sait pas qu'il en existe vingt autres. J'aime mieux rapporter les lettres dont j'ai parlé. Mais elles formeraient une note trop longue ; et je les donnerai comme appendice à cet article.

cère qu'il a parcouru bien légèrement, il faut qu'il le lise; mais cette lecture ne suffira pas: malgré sa bonne foi et son mérite, Arcère est un homme du dix-huitième siècle, un prêtre catholique; il écrit dans un but spécial; il a tout vu, je crois; mais il néglige bien des choses qui nous intéressent; témoin cette lutte entre le corps de ville et les bourgeois, qu'il mentionne en passant et dont il rejette les détails fastidieux comme des *minuties peu faites pour l'histoire* (t. II, p. 150). Je crois, pour moi, qu'elles sont l'histoire même.

Etudiée dans ses sources, l'histoire de la Rochelle familiariserait M. Anquez avec bien des choses qui l'étonnent par leur nouveauté. Il ne prendrait plus autant au sérieux des formules d'humilité qui coûtaient peu aux hommes de cette époque, et qu'ils conciliaient avec un très grand soin de leurs droits et une indépendance souvent fort raide dans leurs actions. Ces gens qui sollicitaient la paix, *les genoux à terre* (p. 6), retrouvaient fort bien leurs épées en se relevant.

Galland lui ferait mieux comprendre Rulman, bien qu'il professât moins naïvement la devise de celui-ci: *non tutum est scribere in eos qui possunt proscribere.* Ces publicistes protestants, attachés à leur culte, mais détachés de toute patrie locale, tout soumis au roi, mettant de bonne foi à son service une science très réelle, et la tournant contre les prétentions particulières des villes sont très bons à étudier, à rapprocher des ministres bien plus inquiets des intérêts de leur culte, mais très prêts aussi à leur sacrifier les intérêts municipaux, ou plutôt ne comprenant pas qu'on les fasse entrer en ligne de compte quand il s'agit de ceux de la *cause.* On ne peut rien comprendre aux guerres civiles du XVIe et du XVIIe siècle, si on ne distingue bien l'intérêt religieux, l'intérêt féodal, l'intérêt municipal, toujours entremêlés, toujours distincts.

C'est ainsi, par exemple, que M. Anquez a peu compris l'importance que les Rochelais mettaient à la destruction du fort Louis, et a écrit à cette occasion

CHARENTE Archives

plusieurs passages contradictoires. Il cite avec approbation (p. 204) le reproche que leur adressa Rohan de s'être montrés peu judicieux en cela. Mais il oublie ce qu'il a dit lui-même que Rohan *aimait toujours mieux plier que rompre ;* mais il ne songe pas qu'on se résigne difficilement à sentir toujours le pouce d'un ennemi sur sa gorge, même quand il veut bien ne pas serrer ; mais surtout il ignore que le fort Louis, menace permanente pour les Rochelais, était une gêne incessante pour leur commerce, qu'il les ruinait en attendant qu'il les étouffât. Ce qu'il fallait à Rohan, c'est que la Rochelle périt en temps utile pour la *cause*, et surtout pour lui : ce qu'il fallait aux Rochelais c'est qu'elle ne périt pas. Pendant trois quarts de siècle, ils ont défendu leur indépendance contre les grands seigneurs protestants autant que contre le roi. Ils ont combattu pour la réforme, ils sont morts pour leur liberté.

Mais si j'entrais dans cette voie, je ferais un livre plus gros que celui de M. Anquez. Le sien donnera aux érudits rochelais cette intelligence des choses que lui donnerait, je crois, l'étude de notre histoire. Je ne saurais donc trop le leur recommander. Mais il n'est pas si spécial. Ce n'est pas comme l'ouvrage qui l'a précédé, un mémoire d'érudition, c'est un chapitre d'histoire. Bien qu'il ne soit consacré qu'au Languedoc, il offre une lecture intéressante pour tous et, autant que le comporte la gravité du genre, amusante.

L. DELAYANT.

LES PREMIERS TEMPS DE L'OPÉRA

EN FRANCE.

IV

GLUCK AVANT SON ÉTABLISSEMENT EN FRANCE.

La date et le lieu de naissance de Christophe-Willibald Gluck, sont restés longtemps inconnus : certains biographes le faisaient naître en 1712, d'autres en 1717. Un savant allemand, M. Antoine Schmid ; qui a, pendant plus de vingt ans, recueilli tous les documents relatifs à ce géant des compositeurs dramatiques, assure que ce fut le 2 juillet 1714 qu'il vit le jour, dans la petite ville de Weidenwang, près Neumarkt, dans le haut Palatinat.

Son père, Alexandre Gluck, était le garde-chasse du prince de Lobkowitz (dont la famille s'illustra par la haute protection qu'elle accorda toujours aux artistes). Christophe et son frère Antoine allaient pieds nus à travers les forêts, portant les fusils de leur père. Dans cette partie de l'Allemagne tout le monde est musicien, depuis le seigneur jusqu'au plus pauvre artisan ; aussi notre Christophe fut-il, dès son plus bas âge, à même de montrer son aptitude pour la musique. Il sut très-promptement jouer du violon et de la basse. Il apprit en même temps à lire avec une telle rapidité, que son père s'efforça de lui faire donner un peu d'éducation. Il parvint à le placer dans un collége de Jésuites, où il

resta six ans (de 1726 à 1732). Ce fut là qu'il apprit le clavecin et l'orgue. Pendant les vacances, il voyageait de village en village, jouant dans les églises et donnant des leçons dans les châteaux. Il recevait souvent, pour tout salaire, des œufs, qu'il vendait quand il en avait une certaine quantité.

Le prince de Lobkowitz, fier de voir le fils d'un de ses gardes-chasse montrer ainsi des dispositions surprenantes pour la musique, résolut de lui faire donner des leçons plus sérieuses et le fit conduire à Vienne, en l'adressant à des seigneurs, ses amis, qui le mirent en relation avec Antonio Caldara et Joseph Fux, grands hommes qui illustraient la cour de Charles VI. Ce fut sous de tels maîtres qu'il apprit le contrepoint.

Le prince Melzi, qui se trouvait à la cour de Vienne, le prit pour maître de chapelle et l'emmena à Milan, en 1736, où il reçut des conseils de Sammartini. En 1741, il écrivit pour le théâtre de la cour son opéra d'*Artaserse*, sur des paroles de Métastase.

Bien qu'il n'eût pas encore d'idées bien arrêtées sur son œuvre de réformation, (car tout artiste au commencement de sa carrière copie les maîtres qui l'ont précédé, avant de voler de ses propres ailes), il avait modifié dans sa partition les habitudes italiennes, à l'exception, cependant, d'un air où il sacrifia son sentiment personnel au goût italien. A la répétition générale, on trouva la musique baroque, moins l'air en question ; mais chacun dit à l'oreille de son voisin que ce morceau devait être de Sammartini et cette supposition fut bientôt considérée comme une réalité.

Gluck laissa dire les ennemis de son système, il ne se récria point quand on l'eut accusé de pillage, mais au jour de l'exécution, le public accueillit *Artaserse* avec enthousiasme : un seul morceau parut déparer la partition..... c'était l'air attribué à Sammartini. Gluck marcha dès lors hardiment dans la voie que lui traçait son génie.

Il fit jouer l'année suivante, à Venise, *Ipermnestre* et

Demetrio, et *Demofoonte* à Milan ; en 1743, *Artamène* à Crémone, *Siface* à Milan et *Parro* à Turin ; en 1744, cette même ville eut la première représentation de l'*Alessandro nell'Indie* et Milan celle de *Fedra*.

Il fut appelé alors à Londres, où il écrivit un opéra intitulé la *Caduta dei Giganti*. Le nom porta sans doute malheur à la pièce, car cette œuvre, représentée le 7 janvier 1746, tomba lourdement. Il est vrai que Haendel l'avait déclarée mauvaise et que les Anglais d'alors, comme les Anglais d'aujourd'hui, se rapportaient au goût des étrangers pour juger en matière de beaux-arts.

Gluck fit ensuite un pastiche, intitulé *Pyrame et Thisbé*, où il avait mis un choix de tous les meilleurs morceaux de ses opéras Italiens. Cette nouvelle composition tomba comme la première et cette fois l'auteur avoua que le public ne lui avait fait que justice ; c'est qu'il avait reconnu que les morceaux, qui faisaient un grand effet avec les paroles pour lesquelles il les avaient composés, n'en faisaient aucun transplantés dans son nouveau drame. Ce fut pour lui un trait de lumière, qui le raffermit dans la résolution de ne plus jamais cesser de rechercher l'expression littérale des sentiments exprimés dans le poème.

Telle est la grande différence qui existe entre l'école dramatique que créa Gluck, et qui eut pour adeptes dans la suite Mozart, le plus grand d'entre les plus grands, Weber, et de nos jours Meyerbeer, que l'on nomme l'école allemande, et l'école italienne à laquelle appartenait Piccini, qui avait eu pour prédécesseurs les Léo, les Palestrina, les Scarlatti, les Porpora, les Durante, et qui eut pour successeurs Cimarosa, Paisiello et Rossini.

Gluck pensait que la musique doit ajouter à la poésie ce qu'ajoute à un dessin correct et bien composé la vivacité des couleurs et l'accord heureux des lumières et des ombres, qui servent à animer les figures sans en altérer les contours. Telles sont ses propres paroles

dans la préface d'Alceste. La mission du compositeur est donc selon lui de traduire exactement la pensée du poète, en la dramatisant et la rendant ainsi plus susceptible d'impressionner les auditeurs.

A l'époque où parût l'*Artaserse*, les compositeurs italiens en étaient venus à n'écrire presque plus que le canevas de leurs opéras : en effet, quand ils écrivaient tout ce qu'ils eussent voulu entendre chanter, les castrats, qui étaient en possesion de l'entière faveur du public, leur faisaient tout changer pour l'accommoder à leur voix. Aucunement préoccupés de l'action dramatique, ces artistes chantaient un opéra, comme de nos jours un instrumentiste exécute une variation. Dans les situations les plus tristes, comme dans les plus gaies, le premier chanteur et la prima donna faisaient assaut de roulades et de gorgheggi.

La scène française avait seule résisté à ce singulier abus ; aussi les acteurs de notre opéra étaient-ils la risée des nations, le *Urlo francese* était devenu proverbial. J.-J. Rousseau, qui se croyait très-bon musicien et qui eut le talent de le faire croire à un demi-siècle, comme je le raconterai prochainement, dit, par la bouche de l'amant de Julie, que les chants d'expression des artistes français ressemblent aux cris de la colique. Cette assertion est devenue si populaire en France même, qu'il y a encore de nos jours une bonne partie de la nation, persuadée qu'on chante mieux au théâtre des Italiens que sur la scène de la rue Lepelletier, lorsque chacun peut se convaincre, en comparant les affiches des deux théâtres pendant plusieurs années, que ce sont à peu près les mêmes personnes qui chantent alternativement à l'académie impériale de musique et au théâtre Ventadour.

Lorsque Gluck, fuyant Londres pour retourner dans sa patrie, passa à Paris, il trouva le *Urlo francese* de son goût. Il résolut dès lors d'y revenir un jour. En attendant, il se fixa quelque temps à Vienne (1746), il y étudia le Français et la littérature de son pays, qu'il

connaissait médiocrement, son éducation ayant été très élémentaire. Ce fut alors qu'il essaya d'écrire des symphonies, mais il échoua dans ce genre, le plus difficile de tous: il lui fallait absolument pour échauffer sa muse des passions à dramatiser, des situations tragiques à colorer de son pinceau. C'est pourquoi il ne réussit que très médiocrement dans le genre léger; il a fait quelques opéras-comiques qui n'ont point eu de succès.

Il écrivit à Vienne *Sémiramide riconosciuta*, sur des paroles de Métastase. Dans cet opéra, il introduisit des effets d'instruments à vent, complètement indépendants de l'accompagnement du quatuor, ce qui ne s'était pas encore fait. Les instruments à vent, ce que l'on appelle dans les traités d'orchestration l'harmonie, n'avaient pour mission que de renforcer de temps en temps les instruments à cordes: Gluck leur assigne une mission bien plus importante et son exemple devait être désormais toujours suivi; de nos jours, dans les orchestres d'opéras, l'harmonie joue un rôle aussi sérieux que le quatuor.

Pendant ce séjour, il fit connaissance de la fille d'un négociant fort riche, Marie-Anne Pergin; les deux jeunes gens s'aimèrent, mais le père, comme on le pense bien, ne voulut point donner sa fille à un artiste. Cette profession était à cette époque moins considérée des bourgeois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Gluck, vivement affecté de ce refus, partit pour Rome déguisé en capucin, parce qu'il avait des engagements qui le retenaient à la cour d'Autriche. Il écrivit dans la ville éternelle quelques opéras italiens qui obtinrent le succès auquel il était habitué. Mais sur ces entrefaites, le bonhomme Pergin étant mort, Gluck revint à Vienne en toute hâte et épousa sa bien-aimée, le 15 septembre 1750. Dès lors il fut souvent sur la route de Vienne à Rome. En effet, il écrivit dans cette dernière ville, après son mariage, la *Clemenza di Tito*, où se trouvait l'air devenu célèbre: *Se mori senti spirarte sul volto.*

Certains critiques prétendirent que ce morceau n'était point écrit dans les règles ; le vieux Durante consulté à ce sujet répondit : je ne sais pas si ce passage est ou non dans les règles, mais tous les musiciens, à commencer par moi, seraient fiers de l'avoir conçu et écrit. Il revint à Vienne en 1751 et il fit jouer son opéra des *Chinois*. Rappelé à Rome, après de nouveaux triomphes, le Saint-Père lui conféra le titre de chevalier et la décoration de l'ordre de l'éperon d'or. C'est ce titre de chevalier dont il fit depuis précéder son nom sur le frontispice de toutes ses œuvres. Il retourne à Vienne et écrit pour le théâtre de Laxenburg l'*Innocenza giustificata* et le *Roi pasteur* (1756). Mais ces pièces, tout au moins par la manière dont elles étaient coupées, se ressentaient toujours un peu du genre italien; il songea a secouer complètement le joug de la tradition, et pour cela, laissant de côté les œuvres de Métastase, parce qu'il lui fallait un dramaturge plutôt qu'un poète, il s'adressa à Raniero di Calzabigi, qui s'entendait parfaitement à construire la charpente d'un opéra ; il fit pour lui le libretto d'*Orfeo ed Eurydice*. Le succès de cette nouvelle partition fut si grand que ses ennemis, n'osant plus attaquer son œuvre, prétendirent que tout n'était point de lui et que l'air *Che faro senza Eurydice !* était du sopraniste Guadagni.

Soit pour se délivrer complètement de la tyrannie de ce Guadagni et des autres chanteurs de son espèce, soit par amour de la vérité, Gluck résolut de ne plus confier les rôles d'hommes qu'à de vrais hommes.

Ce fut dans l'opéra d'*Alceste*, représenté pour la première fois à Vienne, le 16 décembre 1767, qu'il fit cette révolution. Calzabigi avait traduit à peu près textuellement *Euripide*. Cette représentation fit sensation ; aussi un contemporain, Sonnenfelds écrivait : « Je suis dans le pays des miracles : un opéra sérieux » sans castrats, une musique sans gargouillades, un » poème italien sans bouffissures, tel est le triple pro- » dige par lequel le théâtre de la cour vient d'ouvrir. »

Gluck avait alors soixante ans et il se considérait comme au commencement de sa carrière, parce qu'il n'avait point encore reçu la consécration parisienne. Il résolut donc d'aller recevoir ce baptême de l'artiste.

CHAPITRE V.

RÉFORMATION DE L'OPÉRA FRANÇAIS.

Gluck avait connu à Vienne le bailli du Rollet, alors attaché à l'ambassade de France près la cour d'Autriche. Le bailli était un homme d'esprit, qui s'était beaucoup occupé de théâtre. Gluck lui confia que, depuis longtemps, il avait le plus grand désir de se faire jouer sur une scène française; les libretistes français lui paraissaient convenir mieux à son esprit réaliste que les poètes italiens. Du Rollet lui tailla, dans l'*Iphigénie* de Racine, un libretto d'opéra qu'il s'empressa de mettre en musique. Une représentation d'essai, qui eut lieu à Vienne, en 1772, ayant donné de grandes espérances de succès, du Rollet écrivit à Dauvergne (1), qui était alors directeur de l'opéra, pour lui demander l'admission de cette œuvre. Dans cette lettre, le système de Gluck était exposé avec beaucoup de précision, elle parut plus tard, en octobre 1774, dans le *Mercure de France*, et ce fut le point de départ de la querelle des Gluckistes et des Piccinistes.

Dauvergne répondit que, si le chevalier Gluck voulait s'engager a donner à l'académie de musique six opéras de suite, on jouerait l'*Iphigénie*, qu'autrement il fallait y renoncer, car un tel ouvrage devait rendre impossible tout le répertoire alors en vogue.

L'opposition que manifesta le directeur de l'opéra dans cette lettre n'était que trop fondée. La partition

(1) Ce Dauvergne est l'auteur des TROQUEURS, le premier opéra-comique.

d'*Iphigénie* était si différente de toutes celles de Rameau et des compositeurs de cette époque qu'il était à craindre que le public, après avoir connu ce mets de haut goût, trouvat trop fade sa nourriture habituelle.

Du reste, depuis la représentation de *Castor et Pollux,* un seul opéra avait eu du succès, et cet opéra était le *Devin du Village*, joué pour la première fois en 1752. Cet ouvrage dut probablement la faveur marquée qu'il obtint dès la première représentation, et qui dura soixante ans, à la célébrité de son auteur. On s'explique difficilement aujourd'hui comment cette plate bergerie put faire les délices de la cour de Louis XV. M. Berlioz lui refuse le titre de partition, M. Fétis, tout en y reconnaissant quelques gracieuses mélodies, avoue que la phrase y est souvent mal faite, que l'harmonie laisse beaucoup à désirer et que la basse porte à faux dans plusieurs passages. Il est vrai que J.-J. Rousseau traitait l'harmonie d'invention des barbares, et il ne se trompait point trop, sans s'en douter, puisque ce sont les Scythes qui inventèrent l'accord parfait mineur, base de cet art.

Si l'on en croit Ad. Adam, le *Devin du Village* ne vit le jour qu'après de nombreuses restaurations faites par le chef d'orchestre et le maître de ballet du temps. L'auteur avait jugé à propos, en guise d'accompagnement, de faire doubler le chant éternellement à l'unisson par les violons et les violes, il fallut restaurer le tout pour le rendre exécutable.

Cet opéra vécut jusqu'en 1812; à cette époque, une perruque, lancée sur la scène par une main impitoyable, le fit disparaître pour toujours du théâtre. On a essayé récemment de le reprendre au théâtre du Vaudeville, mais sans aucun succès.

Laissant en paix sa cendre que les biographes s'avisent seuls de remuer encore, nous retournerons à l'histoire de la première représentatien d'*Iphigénie,* cette œuvre dont l'importance fut immense dans l'histoire de l'art.

Pour lever toute difficulté on eut recours à la Dau-

phine Marie-Antoinette, à qui Gluck avait donné des leçons ; elle soutint avec empressement les prétentions de son maître et grâce à cette puissante intervention, on put entreprendre les répétitions.

Mais de nouvelles difficultés se présentèrent, difficultés presqu'insurmontables : les musiciens de cette époque n'étaient point capables d'exécuter une musique aussi forte. Enfin, grâce à de nombreuses études, la première représentation eut lieu le 19 avril 1774. C'était Sophie Arnould qui jouait le rôle d'Iphigénie, le ténor Legros, celui d'Achille, et Larrivée, celui d'Agamemnon. Le premier jour l'ouvrage fut accueilli froidement : l'artiste blessé dans ses plus chères espérances voulut retirer la partition ; on lui fit comprendre cependant qu'il n'y avait rien d'étonnant à ce que le public, qui n'avait jamais rien entendu de pareil, fût plutôt surpris que charmé et que, puisqu'il n'avait donné aucune marque d'improbation, on devait espérer que l'œuvre serait applaudie plus tard. N'avait-on pas l'exemple de Rameau, dont les opéras ne furent pas adoptés du premier coup et passèrent ensuite à la postérité.

Ces prévisions se réalisèrent : le vingtième jour, le succès fut tel que pendant une demi-heure on rappela Gluck sur la scène, mais celui-ci ne voulut point paraître.

Dès-lors, il ne travailla plus que pour la scène française. Le baron du Rollet traduisit son *Orfeo ed Eurydice* et son *Alceste*. Cette dernière œuvre fit plus d'effet que la première, à laquelle on avait été obligé de faire subir de très-nombreuses modifications, ce à quoi la partition ne gagna point. Le rôle d'Orphée, par exemple, était un contralto, et ce genre de voix n'ayant jamais existé sur une scène française, l'auteur fut obligé de le modifier pour l'adapter à la voix de haute contre de Legros.

Ce fut pour cette pièce que l'on permit pour la première fois au public d'assister aux dernières répétitions

générales. L'affluence y fut immense et l'on accourait non-seulement pour entendre la musique de Gluck, mais pour le voir lui-même (1); on s'amusait beaucoup de ses colères, de ses boutades et des mauvais compliments qu'il adressait à tout le monde, chanteurs, musiciens et danseurs. Il ne voulait à aucun prix se soumettre à la tyrannie des artistes, et plus de vingt fois enlevait la partie à un acteur, quand celui-ci n'entrait pas complètement dans ses vues. Il menaçait Sophie Arnould de Rosalie Levasseur. Il allait jusqu'à forcer Vestris, le grand Vestris, à danser comme il l'entendait, et contrairement à toutes les règles de la chorégraphie du temps. Aussi Vestris s'en vengeait-il en publiant partout que la musique de ce diable d'Allemand était si lourde et si étrange qu'elle coupait les bras et les jambes aux danseurs. C'est que Gluck traitait les ballets comme de véritables symphonies, et voilà pourquoi ces ballets sont au nombre des morceaux d'orchestre que l'on joue de nos jours dans les concerts du conservatoire, c'est-à-dire dans l'endroit du monde où l'on est le plus difficile sur le choix de la musique à exécuter.

Parvenu au faîte de la gloire, Gluck commença à être vivement attaqué par la critique: les amateurs exclusifs de la vieille musique française, les dévoués partisans de la routine, qui sont de tous les siècles et qui parlent avec aplomb de ce qu'ils ne savent pas, reprochaient à la partition d'*Alceste* d'être trop italienne. Ce reproche absurde était celui de la majorité. Quant à ceux qui connaissaient bien l'école italienne, ils reprochaient au contraire à l'auteur d'*Iphigénie* d'avoir complètement rompu avec la tradition; son œuvre n'avait aucun rapport avec la manière des Scarlatti, des Jomelli, des Porpora, des Durante. Pas un ne lui fit dans le temps le principal reproche qu'on eût pu lui adresser, c'est que ses récitatifs sont accompagnés en

(1) Il avait l'habitude, avant chaque repétition, de laisser sa perruque et son habit et de se coiffer d'un bonnet de coton.

sons soutenus, ce qui leur donne l'apparence de véritables airs, de façon que l'oreille ne peut se reposer d'un morceau à un autre, comme lorsque le récitatif n'est accompagné que par quelques accords secs, dont le but est de donner le ton au récitant. Il n'est en effet aucune force humaine pour demeurer l'âme attentive, l'esprit tendu pendant cinq actes de grand opéra, si le récitatif ne vient de temps en temps reposer l'auditeur.

Il ne restait plus à Gluck d'admirateurs que parmi un petit nombre d'hommes intelligents qui se laissaient aller aux impressions émouvantes que leur donnait cette musique nerveuse et élevée. Cependant, comme l'avait prévu Dauvergne, *Iphigénie*, *Alceste* et *Orphée* rendirent presqu'impossible l'exécution de l'ancien répertoire.

Les Italianistes eurent alors l'idée de faire venir un des successeurs les plus célèbres de Leo et de Jomelli, le napolitain Piccini.

LÉON MÉNEAU.

(*La suite à la quinzaine.*)

UNE LETTRE INÉDITE

DE CARON DE BEAUMARCHAIS A UN ROCHELAIS.

On sait que Pierre-Augustin Caron, qui a illustré le nom de Beaumarchais qui n'était pas celui de son père, ne fut pas uniquement homme de lettres, mais surtout homme d'action. Jeté dans le tourbillon des affaires, il se montra tour à tour commerçant, diplomate et fournisseur. C'est en cette dernière qualité qu'il entra en correspondance avec un armateur rochelais, que nous appelerons M. de L... Nous avons sous les yeux trois lettres autographes des 7 juin, 13 novembre et 10 décembre 1781, dont le principal intérêt réside sans doute dans le nom de leur signataire. Cependant, nous avons essayé d'en détacher quelques phrases. Après être entré dans les questions d'intérêt et rappelé qu'en ce moment sa caisse sonne comme un violon, Beaumarchais continue ainsi :

Paris, ce 13 novembre 1781.

. . . . . .

Je ne sais comment vous peindre les choses, mais je vous apprens que nous fesons l'amour Mme de L... et moi. J'ai couru après elle à la Rochelle ; pour me payer de ma course, elle m'écrit que je suis un très-joli jeune homme ; et moi qui vous prie de lui répéter combien j'ai été enchanté de sa conversation, sans compter l'orgueil que me donne sa lettre ; vous voyés bien que tout cela sent l'intrigue amoureuse d'une lieue.

Je vous en fais part comme à mon correspondant fidèle, mais si vous en disiés un mot à son mari, vous me forceriés de donner sur le champ ma confiance de cœur à un autre.

J'ai reçu des lettres de la Martinique et je puis juger que la *Ménagère* sera ici dans le mois de janvier.

Je vous instruirai dans son temps de la destination de ces deux vaisseaux, mais ma foi je suis le nez au vent, j'attens des nouvelles sûres pour me déterminer.

Faites mes excuses, je vous prie, sur l'ignorance où j'étais du mérite d'un musicien, appelé M. Davaux, attaché à M. le grand Écuyer. Faites, dis-je, mes excuses à un Monsieur qui dîna chez vous le jour de mon passage.

La vie laborieuse que je mène ne me permet depuis longtemps de jouir qu'en courant de la plus belle musique.

Depuis mon retour je me suis informé de ce musicien et j'ai vu que la plus part des simphonies qui m'avaient enchanté sont de M. Davaux. Je le connois maintenant et j'avoue mon tort avec plaisir.

. . . . . .

Recevés les assurances de l'attachement avec lequel
j'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
(Signé) : CARON DE BEAUMARCHAIS.

La lettre était scellée d'un cachet armorié portant de gueules au lion rampant d'argent, l'écu timbré d'un casque de chevalier.

L'UTOPISTE ET L'ÉCUREUIL.

APOLOGUE.

L'homme s'agite, Dieu le mène.

Il était une fois.... Monsieur, serait-ce un conte
Que vous commencez ?... Moi ? ma foi, je n'en sais rien ;
Je confesse même à ma honte
Que, par le temps qui court, je ne sais pas très-bien
Distinguer quelquefois un conte d'une histoire,
Depuis que, des partis pour mieux se faire croire,
Plus d'un conteur suspect se dit historien.

Très bien ; alors c'est une fable.
Nous écoutons. — Que ce soit fable ou non,
Peu m'inquiète ; en homme raisonnable,
Je tiens fort à la chose et beaucoup moins au nom.
Or la chose, pour moi, c'est de mettre en lumière
Quelque féconde vérité.
Où trouver, dites-vous, sur terre
Ce phénix de l'utilité ?
— Sur terre, soit ; mais dessous ? — La proscrite
En quelque endroit doit bien avoir un gîte ;
Donc, avec Florian, chez elle je la suis,
Et pour lui demander des leçons de sagesse,
Je vais, humble sujet de l'occulte déesse,
Au risque d'y tomber la chercher dans son puits.

Il était une fois (pardon, je recommence)
Un savant philosophe en *us*,
Qui, la plume à la main, devançait l'*Angelus*,
Et vivait de pain sec, d'eau claire et de science.

L'étude, hélas ! a des sentiers ardus
Qui rarement mènent à l'opulence.

De problèmes humains notre homme s'occupait.
De soigner ses enfants peut-être eût-il mieux fait ?
Quoi qu'il en soit, le hardi philosophe,
De système en système errant avec effort,
Du monde social pesait chaque ressort,
Et pour le réformer taillait en pleine étoffe.
Pratique et théorie ont souvent, par malheur,
Fait ensemble mauvais ménage ;
Mais jamais, dussiez-vous mourir suivant l'usage,
La formule n'a tort, au dire d'un docteur.

Tandis que travaillait l'ardent économiste,
Un gentil petit écureuil,
Bien mieux que son patron ayant bon pied, bon œil,
Comme lui poursuivait une idée à la piste ;
Et, voltigeant avec rapidité
Dans le tour dont son poids fait fuir le cercle agile,
Croyait, pauvre captif, sur la branche mobile
Courir après la liberté.

Quittant parfois sa paperasserie,
Avec Coco le maître allait causer.
Ma foi, la belle causerie,
Direz-vous, quand un seu a le don de jaser !
— Qu'importe ? en pareil tête-à-tête
Pour alimenter l'entretien,
Cher lecteur, croyez bien
Que des deux le plus bête
N'est pas toujours celui qui ne dit rien.

Allons, Coco, courage ! encore un tour de roue
Pour Saint-Simon, pour Fourier, pour Cabet ;
Tu sais si jamais je te joue :
Vois-tu cette noisette ? — Et l'écureuil grimpait,
Grimpait toujours, fixant un œil avide
Sur le prix de la course, et, gourmand qu'il était,

En sa course intrépide
Sautait pour ces grands noms... mais sautait dans le vide.

Le gymnaste, pourtant, bien qu'ardent travailleur,
Se lassait quelquefois, conduit à la baguette,
De son métier de rémouleur,
Et dédaignant noix et noisette,
Dans son appartement monsieur faisait retraite.
Puis de là, le vilain têtu
Retiré comme sous sa tente,
Narguait d'une mine insolente
L'orateur qui, de grec vainement revêtu,
Pour mieux désarmer la colère
De l'Achille au museau pointu,
Du geste était réduit à lui traduire Homère.
Parfois même, en grondant l'Achille atrabilaire,
Jusques au sang Nestor était mordu.

Qu'arrivait-il alors ? — Au-dessus de la cage,
Au moyen d'un fil de laiton
Un ingénieux engrenage
Animait d'ordinaire un tableau de village
Où travaillait, suivant l'usage,
Un phalanstère de carton.
Plus de moteur, plus d'harmonie ;
Du gai tableau la vie était bannie
Et le néant frappait à la maison.

Voilà qu'un beau matin, le savant se réveille
En promenant un regard étonné.
Dieu soit loué ! dit-il, voici l'aube vermeille,
Je rêvais ; mon supplice est par là terminé.
Femme, imagine toi, que (sanglante ironie !)
Pour punir, cette nuit, mon orgueil, disait-il,
Je ne sais quel jaloux génie
Dans le tour de Coco, d'un coup de main subtil,
M'avait emprisonné pour y tourner à vie.
J'en demande pardon à la philosophie,
Pour aller au moulin ne m'ont point fait les dieux.
Un âne, passe encor.... mais un économiste !

Des bêtes, âne ou non, bref, j'augmentais la liste,
Et j'étais écureuil quand j'ai rouvert les yeux.

— J'étais ?... dis donc je suis encore,
Lui répondit sa femme alors.
Ce monde social, qu'avec si grands efforts
De ton cerveau fêlé tu prétends faire éclore,
Ne serait, et sans risque on peut le parier,
A la triste époque où nous sommes,
Qu'une autre édition de ces petits bonshommes
Que Coco fait mouvoir, indocile ouvrier.

Va, va, mon pauvre ami, retourne dans ta roue ;
C'est la place de tout auteur
Croyant, sans redouter que son chef-d'œuvre échoue,
Mieux faire que le créateur.

Je conviendrai pourtant d'un point ; dans ton système
Tu peux compter sur l'homme, oui pour croquer les noix ;
Mais adieu l'harmonie et vos soi-disant lois
S'il faut que la droiture en soit le pivôt même.
Par convoitise ou par orgueil,
Ton monde est une cage où, rebelle nature,
L'homme, pour se soustraire au devoir qu'il endure,
Serait, comme Coco, plus ou moins écureuil.

. . . . . .

La dame disait vrai. — Marchez, tournez sans cesse,
Vous qui livrez aux vents la pauvre humaine espèce ;
Ici-bas à chacun sa part :
Eussiez-vous cru vingt ans que votre nef progresse,
Comme les écureuils, Dieu veut, dans sa sagesse,
Que vous arriviez tous..... juste au point de départ.

E. LABRETONNIÈRE.

EDGAR QUINET HISTORIEN.

Œuvres complètes. — Pagnerre, 1865. — Études d'Alexandre Vinet et de M. Saint-René Taillandier sur M. Quinet.

« Personne, aujourd'hui, ne fait abstraction de ce qui, dans une » œuvre d'art, tient aux questions les plus graves. Chacun juge les » écrits dans le sens de sa philosophie religieuse. » M. Quinet a appliqué à l'histoire ce principe de Vinet ; le philosophe et le chrétien se sont rencontrés sur ce point.

Successivement poète, historien et publiciste, M. Edgar Quinet a dans la philosophie de l'histoire une individualité bien marquée. Dans ce domaine, la réunion de ses ouvrages différents de formes, mais semblables par le but, réalise une histoire universelle des révolutions religieuses et sociales de l'humanité. L'éminent écrivain s'est rencontré sur ce terrain avec M. Michelet, qu'il appelle si justement « son ami et son frère de cœur et de pensée », mais il semble l'avoir surpassé, au moins par la perfection de la forme.

Nous n'avons pas à retracer ici, dans ses détails, la biographie de M. Quinet : il suffit de la rappeler. Né à Bourg (Ain), le 17 février 1803, il passa ses premières années à l'armée du Rhin, où son père, commissaire des guerres sous la République et l'Empire, se trouvait avec le quartier-général. L'enfant fut profondément impressionné par les désastres de 1814 et 1815. Ce ne fut qu'après 1815 que ses études, fréquemment interrompues par les évènements, prirent un tour sérieux. Il passa ses examens de l'École Polytechnique qu'il abandonna bientôt pour le droit (1818). Puis il aborda la philosophie de l'histoire par la traduction des *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, de Herder, dans laquelle

M. Saint-René Taillandier se plaît à reconnaître une œuvre longue et laborieuse, précédée d'une remarquable préface où éclatent surtout le sentiment de la communauté humaine et celui de la liberté de l'individu. Il rapporta d'un voyage en Grèce, fait avec la commission savante qui accompagna nos soldats de Morée (1829), un nouveau livre : *La Grèce moderne et ses rapports avec l'antiquité.* Peu après son retour, il vit éclater la révolution de 1830 qu'il salua par une nouvelle publication *(l'Allemagne et la Révolution)* et donna à la même époque, au ministre de l'instruction publique, un rapport sur les vieilles épopées françaises. Il alla en Allemagne, d'où la mort de son père le rappela bientôt. Puis il partit pour l'Italie. Le poème d'*Ahasverus* fut le résultat de son voyage. Il fut bientôt suivi de *Napoléon* et de *Prométhée.*

Dans ses belles études sur l'épopée, M. Quinet défendit la personnalité d'Homère contre Wolf.

En 1838, il rentra dans le domaine de la philosophie de l'histoire par sa belle réfutation de la *Vie de Jésus*, du docteur Strauss, réfutation qui a conservé toute son actualité. « Ce que j'admire le plus dans cette savante étude, dit M. Saint-René Taillandier, ce n'est pas l'érudition de l'auteur, ce n'est pas la vive lumière qu'il a jetée sur les controverses théologiques de l'Allemagne, c'est son sentiment si vif, si profond, de la personnalité du Christ. Déconcertés par une attaque inattendue, les théologiens gardaient d'abord le silence ; un philosophe prit la parole, et au nom de la raison, au nom de l'histoire, au nom de la liberté morale de l'homme, il défendit contre le mythologue allemand l'existence et le rôle personnel de Jésus. » Citons au moins la conclusion de cette étude remarquable : « Si parmi mes lecteurs, dit M. E. Quinet, il en est qui, dans ce spectacle des agitations religieuses de leur temps, ne voient qu'une image de ruine, surtout s'il en est auxquels les pages précédentes aient causé, malgré moi, une de ces douleurs qui sont sacrées pour tous, je leur rappellerai qu'un jour aussi les disciples, ayant vu leur Maître descendu dans le sépulcre, se prirent à douter et à désespérer de l'avenir. Ils ne savaient que pleurer en secret. Ce qu'ils avaient attendu n'étant pas arrivé, ils étaient tout prêts de ne plus croire à aucune chose. Ils se disaient les uns aux autres : « Celui que nous avons connu n'était pas le fils de Dieu, car il est mort sur la croix. » Ils disaient encore : « Qui soulèvera pour nous la pierre de son sépulcre ? nous ne

sommes pas assez forts pour l'entreprendre. » Mais quelques-uns d'entre eux, s'étant approchés du Calvaire, aperçurent leur Maître dans toute la splendeur des cieux, et ils se réjouirent en commun jusqu'à la fin des temps.

» De même aujourd'hui le monde entier est le grand sépulcre où toutes les croyances, comme toutes les espérances, semblent pour jamais ensevelies ; le sceau du doute y a été apposé par une main invisible, et nous nous demandons les uns aux autres, saisis de crainte : Qui soulèvera les pierres de ce tombeau. Il en est un grand nombre d'entre nous qui pleurent, en secret, et qui n'ont plus de confiance dans ce qu'ils ont le plus aimé. Mais cette pierre qui nous opprime tous sera, à la fin, brisée, fût-elle plus pesante mille fois que tous les mondes ensemble. Du sein de nos ténèbres, le Dieu éternellement ancien, éternellement nouveau, renaîtra vêtu d'une lumière plus vive que celle du Thabor. C'est là au moins la foi de celui qui a écrit ces lignes. » (QUINET.)

Appelé en 1839 à une chaire de littérature étrangère à Lyon, à la suite de la publication de l'*Allemagne et l'Italie*, M. Quinet établit que la pensée religieuse est l'âme de toute littérature, et son brillant cours devint un bon livre : le *Génie des religions* (1842). La religion est, à ses yeux, l'intuition spontanée, par conséquent divine de l'âme collective de l'humanité. Mais l'éloquent professeur se préoccupe moins de l'origine que du génie des religions. Le dogme une fois produit règle tout, état, science, philosophie, art ; « les grandes révolutions, qui agitent le monde politique, » attestent qu'une révolution analogue est accomplie dans la cons- » cience des hommes. » Regrettons toutefois, avec un critique éminent, que tant de graves questions soient laissées indécises dans ce splendide tableau, et qu'après avoir parlé de l'Évangile dans un magnifique langage, l'écrivain ne dessine pas plus nettement le caractère unique de la religion chrétienne, et qu'ainsi ses conclusions manquent de précision. Tout en acceptant son explication des religions païennes et en y voyant une manifestation spontanée de la conscience humaine, il faut donner une autre explication du caractère surhumain du Christianisme. Les travaux précédents de M. Quinet l'autorisaient à distinguer nettement, des religions du vieil Orient, cette religion à l'origine de laquelle il avait vu un personnage vraiment unique, d'un rôle individuel incontesté et vraiment divin. Ces réserves faites, un grand principe ressort

du livre, l'importance accordée à la religion, sa place dans la philosophie de l'histoire et le sentiment du progrès moral.

Le succès du cours de Lyon fit appeler M. Quinet au collége de de France, par M. Villemain. Là il fut entraîné dans une polémique ardente, et, bien qu'il n'opposât aux attaques de ses adversaires que la philosophie et l'histoire, « il se laissa entraîner hors de ses voies. » *(Les Jésuites, l'Ultramontanisme, Christianisme et Révolution française, Vacances en Espagne.)* Toutefois en faisant la part des pages dues à l'agitation de la lutte, il y a d'admirables parties dans ce cours. Écoutons d'ailleurs dans quel esprit il a écrit ces leçons: « Sans nulle haine contre les personnes, je pense même que l'opposition qui m'a été faite m'a été utile, lorsqu'elle n'a pas dégénéré en violence. Pour vaincre ces contradictions systématiques, j'ai dû veiller plus attentivement sur moi-même, ne rien avancer qui ne fût de ma part, une conviction profonde, m'entourer de preuves, d'évidence, me passionner pour la vérité seule, certain que tout le reste, artifices de langage, ornements de style, futiles parures, me serait disputé sur le champ. »

M. Quinet défendit avec éloquence le spiritualisme contre d'imprudents disciples et de dangereux amis. « Homme, genre humain, s'écriait-il, grand roi, nouveau parvenu qui as déjà le vertige, tu ne te délivreras pas du berceau, ni de la mort, ni de la soif de l'invisible, du beau éternel, du vrai, du pur sans tache et sans déclin. » Nous n'avons pas à étudier ici son rôle politique de 1848 à 1851. Il nous reste à citer un beau livre: les *Révolutions d'Italie*, et les sérieux travaux produits dans son exil. *La fondation de la République des Provinces-Unies*, *les Roumains* et *la Philosophie de l'histoire de France*, dont la justesse a été généralement reconnue. « Dans la philosophie de l'histoire, M. Quinet montre le règne de la conscience, de l'âme, de la liberté morale. » Et la vérité, la réalité spiritualiste de cette voie devient palpable. Les convictions spiritualistes et pures de la plus belle époque des travaux de M. Quinet revivent avec énergie dans son étude pleine d'accents religieux sur *Marnix de sainte Aldegonde*, à la fois homme d'Etat, homme d'Eglise, philosophe et poète, dont les ouvrages étaient publiés à la Rochelle aussitôt qu'à Leyde. Ce beau travail doit faire oublier que le réfutateur du docteur Strauss eut un jour *un délire* (le mot est de M. Saint-René Taillandier), et suivit l'auteur des *Mystères de Paris* dans une lutte aveugle contre

Christianisme. Mais son œuvre entière proteste contre cet égarement momentané, et en remontant à ces régions supérieures de poésie et d'histoire, M. Quinet résistera à la tentation et terminera sa noble carrière par des études religieuses dignes de son passé, s'écriant avec Milton : *hail, holy light!* Il n'en faut pour preuve que le témoignage de M. Edgar Quinet lui-même, quand, dans l'histoire de la fondation des Provinces-Unis, l'historien se demande pourquoi les Hollandais ont réussi. « Pourquoi ? C'est qu'ils avaient une étoile, une boussole : ils voyaient toute chose à la lumière des questions religieuses. » Qui donna à Marnix ce calme admirable qui lui permit, après avoir commandé pendant vingt années, d'achever sa vie sans murmurer, sur une grève déserte ? « Son élévation morale, sans doute, mais surtout sa religion ! » Séparer le Christianisme de l'étude de l'histoire, de la littérature, de la science, c'est prétendre interdire « les institutions au jurisconsulte, les monuments à l'architecte, la nature au naturaliste, la terre au géologue, le ciel à l'astronome ! » Il faut remercier M. Quinet d'avoir proclamé bien haut cette profonde vérité et d'avoir osé dire que tout s'enchaîne et se tient dans la science comme dans les constitutions et les sociétés, et que le fil conducteur, le lien qui les unit « c'est la religion ! »

L. DE RICHEMOND.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

JEAN BUREAU,

MAITRE DE L'ARTILLERIE DE FRANCE,

MAIRE DE LA ROCHELLE EN 1448.

Parmi les maires de la Rochelle, dont Arcère nous a fait connaître la longue nomenclature, de 1199 à 1757, il n'en est qu'un petit nombre qui aient acquis quelque célébrité pour des faits se rattachant, soit particulièrement à l'histoire locale (1), soit généralement à celle de la France (2). Dans cette dernière catégorie, nous devons placer en première ligne Jean Bureau, nommé maire de la Rochelle en 1448, lorsqu'il était déjà depuis neuf ans maître de l'artillerie. Nous ne pouvons point le revendiquer comme notre compatriote, car, fils de Jean Bureau, originaire de Champagne et bourgeois de Paris, il naquit dans cette dernière ville, vers la fin du XIVe siècle. Jean Bureau passerait même inaperçu comme maire, si le rôle important qu'il joua auprès de Charles VII, qui le tenait à bon droit en très haute estime, ne le tirait glorieusement de l'oubli. Eloigné, pour le service du roi, du siége de sa mairie, pendant presque tout le temps de sa durée, il fut

(1) Jean Chaudrier, maire en 1359-1362-1366 et 1370 ; Charles Chabot, seigneur de Jarnac, nommé maire perpétuel, par François Ier, de 1535 à 1548 ; Jacques Henri, maire en 1572 ; Jean Morisson, maire en 1573 ; Paul Yvon, maire en 1616 ; Jean Guiton, maire en 1628.

(2) Jean Bureau, maire en 1448, maître de l'artillerie de France sous Charles VII ; Pierre Doriole, maire en 1451 et 1456, chancelier de France sous Louis XI ; Jean Mérichon, maire en 1453-1457-1460-1463 et 1468, chambellan de Louis XI ; Robert Cadiot, maire en 1462 et 1472, maître de l'artillerie de France, sous Louis XI.

obligé de confier le soin d'exercer son office à Jean d'Arçon, l'un de ses co-élus ; mais, si nous envisageons Jean Bureau comme maître de l'artillerie de France, nous le voyons apparaître sous un nouveau et brillant aspect : nous découvrons alors en lui un homme d'un génie actif, hardi et entreprenant ; plein d'une juste confiance en lui-même, il savait inspirer aux autres ce même sentiment à son égard ; tous les chroniqueurs de son époque sont d'accord à ce sujet. Aussi, apprécié comme il devait l'être par le roi Charles VII, il fut nommé maître de l'artillerie, emploi d'une grande importance et au-dessous duquel il ne se montra certainement pas. Du moment qu'il en fut pourvu, on le vit prendre à l'armée, dans le conseil privé du roi, une incontestable supériorité, tant pour la rapidité et la justesse de son coup d'œil militaire, inné en quelque sorte en lui, que pour l'opportunité et l'efficacité des mesures offensives qu'il sut prendre et qui eurent tant d'influence sur le succès des siéges qu'il dirigea.

Nous allons suivre Jean Bureau dans les diverses opérations où le commandement en chef de l'artillerie lui fut confié et où son dévouement et ses talents furent d'un grand secours au roi : avec Jeanne d'Arc, Dunois, Richemont, Jacques Cœur (je ne cite que les plus célèbres), il fut assurément l'un de ceux qui contribuèrent le plus à justifier la désignation de *bien servi* que donnèrent à Charles VII ses contemporains, et que les historiens postérieurs crurent devoir remplacer par celle plus élogieuse de *victorieux*

Ce fut en 1439, au siège de Meaux, ville très forte, occupée par les Anglais, et qui gênait les approvisionnements de Paris, que Jean Bureau fit ses premières preuves comme maître de l'artillerie : il y dirigea les travaux de l'attaque avec une remarquable habileté. Grâce aux ingénieuses dispositions qu'il s'empressa d'ordonner, la ville de Meaux, située sur la rive droite de la Marne, et séparée par cette rivière du fameux château-fort du Marché, fut vigoureusement attaquée

en même temps sur plusieurs points. Au bout de trente jours de tranchée ouverte, une large brèche pratiquée dans le revêtemement extérieur permit de livrer l'assaut, et en définitive de prendre la ville. Les Anglais se retirèrent en toute hâte dans le fort du Marché, au moyen du pont qu'ils firent sauter ensuite; mais les Français, sur l'ordre de Jean Bureau, effectuèrent promptement le passage de la rivière, à l'aide de bateaux qu'ils s'étaient procurés à l'avance. Ils purent, par ce moyen, entreprendre immédiatement le siége du fort du Marché, et cette seconde opération, conduite avec autant d'énergie et d'intelligence que la première, obligea les Anglais à capituler, sous la condition d'évacuer le fort sans délai et d'aller où bon leur semblerait. Ainsi, cette redoutable place forte qui avait résisté pendant neuf mois (en 1421), au roi d'Angleterre Henri V, tomba au pouvoir des Français dans l'espace d'une vingtaine de jours.

Nous allons maintenant voir Jean Bureau déployer au mémorable siége de Pontoise, sous les yeux du roi, ce courage intrépide et ces talents militaires qui lui valurent l'éloge suivant, que fait de lui, dans son style naïf, le chroniqueur Jean Chartier :

» Jean Bureau, dit-il, fit au siége de Pontoise » grande diligence et bien son devoir, et tellement s'y » comporta qu'il en est digne de recommandation » perpétuelle. »

Charles VII, après avoir fait terrible justice des aventuriers qui, sous l'affreux nom d'*écorcheurs*, ravageaient la Champagne, marcha par la Picardie contre les Anglais, et résolut de délivrer les environs de Paris de leur présence. Il se proposa d'abord à cet effet de se rendre maître de Pontoise, dont les Anglais s'étaient emparés en 1436, par escalade et par surprise, à la faveur des neiges; cette ville avait une grande importance, parce qu'elle ouvrait le chemin de Rouen. Le roi arriva le 4 juin 1441 devant Pontoise, accompagné du Dauphin, du connétable de Richemont, des

comtes du Maine, d'Eu et de la Marche, de Saintrailles, de La Hire, de Coëtivi, de presque tous les vaillants capitaines de France, et enfin de Jean Bureau, maître de l'artillerie; l'élite des milices féodales et communales accourut de toutes parts joindre le Roi; on vit arriver jusqu'aux arbalétriers de Tournai et la noblesse Picarde vint sous la conduite du comte de Saint-Pol; on n'avait pas vu depuis longtemps une si belle assemblée de gens de guerre.

D'après les conseils de Jean Bureau, on commença par débusquer les Anglais de la position qu'ils occupaient dans un redan, établi sur la rive gauche de l'Oise, et qui servait de tête de pont; on les contraignit ainsi à rentrer dans la ville et à s'y renfermer. Le Roi établit son quartier général dans l'abbaye de Maubuisson, située sur la rive gauche, près du pont; en avant de cette position, le maître de l'artillerie fit immédiatement placer un nombre considérable de canons, garantis par des épaulements en terre, construits à la hâte.

Cette formidable batterie avait pour but de s'opposer aux sorties que l'ennemi aurait dirigées de ce côté. De plus, un peu en aval de la ville, on jeta un pont de bateaux, défendu à chacune de ses extrêmités par des canons, afin de se ménager un passage facile sur la rive droite; les Français ne tardèrent pas en effet à y parvenir; ils s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Martin, que l'on fortifia, et on construisit en outre un fort d'une grande importance entre cette abbaye et la ville. Les deux camps du Roi pouvaient ainsi communiquer entre eux, protégés qu'ils étaient, celui de la rive gauche par l'abbaye de Maubuisson mise en état de défense, et celui de la rive droite par l'abbaye de Saint-Martin fortifiée et le fort dont nous venons de parler.

Les approvisionnements en vivres venaient facilement de Paris, soit en bateau, par la Seine d'abord et remontant ensuite l'Oise, soit par des charrettes, par

la route de Saint-Denis. Toutes ces dispositions étaient parfaitement bien entendues, et favorables aux assiégeants ; mais la garnison de Pontoise, quoique composée seulement d'environ 1,200 anglais, était résolue à se défendre vaillamment. Le duc d'Yorck, régent de France pour le roi Henri VI, était alors à Rouen ; il envoya à la ville assiégée un renfort de 4,000 hommes qui parvinrent à pénétrer dans le corps de place par un point hors de l'attaque des Français. Jean Bureau sentit alors l'urgente nécessité qu'il y avait à achever d'envelopper la ville par ses lignes d'attaque ; il fit construire à cet effet un nouveau fort entre la Viorne et l'Oise. Malgré cela, le siége n'avançait pas, le Roi s'en chagrinait, les dépenses étaient considérables, les parisiens murmuraient, et l'armée royale commençait à se décourager. C'est à cette période du siége, un peu stagnante, que les Anglais et les Français échangèrent entre eux des ballades, sortes de bravades d'un assez mauvais goût, nous ne dirons pas en vers, mais rimées tant bien que mal.

Ces ballades se trouvent tout au long dans Jean Chartier, et nous avons pensé qu'il ne serait pas hors de propos de les reproduire en partie ici, ne fût-ce que pour donner une idée de l'esprit railleur, si non très délicat, de cette époque, et de l'antagonisme, au surplus bien justifié par les circonstances, qui existait alors entre les deux nations.

Ce furent les Anglais qui prirent l'initiative par la ballade ainsi conçue, où nous conservons l'orthographe de Jean Chartier :

« A vous galans, qui de nouvel
» Avez mis le siége à Pontoise,
» Vous faites rage de revel,
» Et de crier bien à vostre aise ;
» Mais la fin en sera mauvaise,
» Ains que vostre œuvre soit usée :
» Commencement n'est pas fusée.

» Cuidez-vous bien si tost conquerre
» Le droict pays appartenant
» Au roy de France et d'Angleterre
» Dont chacun de vous est tenant ;
» Vuidez-le tout incontinent ,
» Car pour vous n'y a pas bon estre :
» Péché rompt le col à son maistre.
» Bien contrefaites les vaillans ,
» Et semble qu'ayez tout conquis.
» Disans qu'êtes bons bataillans ,
» Dès l'heure que fûtes nacquis.
» Qui aurait bien partout enquis
» Entour vous, plusieurs y sont faux ;
» Toujours le mortier sent les aux.
» Ceux qui ont esté par deux fois
» Des deux partys , leurs faicts sont beaux !
» Avec vous en a plus de trois
» Qui bien contrefont les loyaux :
» Pendues au vent soient leurs peaux !
» Pour montrer au monde exemplaire :
» Trahison à Dieu ne peut plaire.
» Bien appert qu'estes fort paoureux ;
» Oncques ne fûtes si heureux
» De nous venir aux champs combattre.
» Grand orgueil est bon à rabattre.
» Si vous voulez oüyr bon conseil ,
» Allez-vous en de cette marche ;
» Et prenez seur chemin à l'œil ,
» Pour doubte qu'on ne vous desmarche ;
» Car on mettra vos peaux en parche
» Si longuement cy demeurez :
» Fuyez tost et vous en courez. »

Les Français ne voulurent pas demeurer en reste dans ce combat de railleries, et ils s'empressèrent de riposter à la garnison de Pontoise par la ballade suivante :

« Entre vous , Anglais et Normans ,
» Estans léans dedans Pontoise ,

» Fuyez-vous en, prenez les champs.
» Oubliez la rivière d'Oise,
» Et retournez à la cervoise,
» De quoy vous estes tous nourris.
» Tous les natifs de Normandie
» Qui ont vostre party tenu
» Sont traistres, je n'en doute mie :
» Autant le grand que le menu ;
» Le roy est cy-devant venu
» Pour remettre tout à raison :
» Car à Dieu ne plaist trahison
» Vostre grand orgueil abattrons,
» Soyez-en seurs comme de mort :
» Et bien les peaux vous fourbirons
» A la venue du duc d'York.
» Or, retournez au vent du Nord,
» Et ne parlez plus de combattre :
» Male fiebvre vous puisse abattre !
» Je cuide bien que le cœur faut,
» A vous tous ensemble à butin,
» Quand vous pensez que d'un assaut
» Serez pris ou soir ou matin.
» Que ferez-vous quand vos voisins
» Serreront sur ces pélerins ?
» Le fuir est de partir à l'heure,
» Quand bien vous est de le cognoistre.
» Or, ne faites plus de demeure,
» Et vous signez de la main dextre.
» Au gibet par la main du maistre
» Passerez, comme je vous compte :
» Il est temps que vous rendiez compte.

Après cette citation que nous nous garderons bien d'appeler poétique, nous allons reprendre la suite des opérations du siége de Pontoise, qui présenta plus d'une péripétie en dehors de la place, car les Français et les Anglais eurent tour à tour l'avantage, en laissant prendre et reprenant le fort Maubuisson, qui commandait la rive gauche de l'Oise ; mais les Français, qui

s'étaient toujours maintenus dans le fort Saint-Martin, sur la rive droite, finirent par prendre d'assaut, le 16 septembre, l'église Notre-Dame, située hors de la ville et où les Anglais s'étaient fortifiés comme dans un poste avancé ; de cette position avantageuse, les assiégeants purent aisément battre Pontoise et ruiner toutes ses défenses. L'artillerie tira nuit et jour, sans désemparer, jusqu'au 19, et le roi résolut alors de tenter l'assaut ; il fut décidé qu'on le donnerait sur trois points à la fois : le roi lui-même commandait l'attaque du côté de l'abbaye de Saint-Martin, ayant auprès de lui Jean Bureau, qui ne l'avait abandonné, de temps à autre, que pour veiller à l'exécution de ses ordres généraux : du côté de la route de Normandie était le Dauphin (depuis Louis XI), et enfin sur la rive gauche, en face du pont, l'attaque était confiée au maréchal de Lohéac. L'attaque commença aux cris de *Montjoye et Saint-Denis, ville gagnée*. L'assaut fut rude et dura longtemps; plus d'une bannière y fut renversée de la muraille, après y avoir été résolument plantée ; il s'y passa de hardis faits d'armes. Enfin, la brèche attaquée par le roi fut emportée la première, et il entra immédiatement dans la ville, suivi du maître de l'artillerie. Le Dauphin et le connétable de Richemont ne tardèrent pas à y pénétrer aussi de leur côté. Le lendemain, le roi s'informa de ceux qui avaient franchi les premiers la brèche, leur fit de riches présents, les anoblit, leur donna des armoiries et leur assigna une rente sur les entrées de Paris.

Comme nous n'avons l'intention de rappeler que les opérations militaires dans lesquelles figura, comme maître de l'artillerie, notre ancien maire, nous allons nous transporter en Normandie au mois de décembre 1449 ; car c'est à cette époque que Charles VII, qui s'était rendu auparavant maître de Rouen, résolut de s'emparer de Harfleur, que tenaient encore les Anglais. La saison était très défavorable pour une semblable entreprise, car, dans les environs de cette ville, il n'y

avait ni maisons pouvant servir d'abri, ni bois pour se chauffer, et il faisait un froid excessif. Jean Bureau, qui commandait l'artillerie de l'armée assiégeante, et qui, selon Chartier, *était fort subtil en pareilles matières, et en plusieurs autres choses*, comprit l'importance qu'il y avait à mener ce siége le plus activement possible. Il fit, sans perdre de temps, creuser autour de la place de profondes tranchées, au moyen desquelles on pouvait s'approcher presque sans danger de ses murs; il fit établir, dans des positions bien choisies, des batteries de canons de fort calibre, et fit lancer sur Harfleur, sans paix ni trève, une grêle de projectiles; aussi, peu de jours après le commencement d'une si vigoureuse attaque, le général anglais, jugeant que toute résistance serait inutile, demanda à parlementer, et rendit la ville au roi, sous la condition que la garnison pourrait se retirer en toute liberté, avec armes et bagages; ce qui lui fut accordé.

C'est à ce siége de Harfleur que nous voyons apparaître pour la première fois Gaspard Bureau, émule de son frère, dont il n'atteignit toutefois jamais la hauteur de mérite, mais dont il partagea secondairement presque tous les importants travaux, à partir de cette époque. C'est à eux que remonte cette renommée de l'artillerie française, qui depuis ne s'est jamais démentie.

Après la bataille de Formigni, près de Bayeux, où les Anglais avaient été mis en déroute, et la capitulation de Caen, où le roi avait fait son entrée solennelle le 6 juillet 1450, le siége fut mis devant la ville de Falaise. Nous n'avons pu recueillir de documents circonstanciés sur cette opération militaire, au sujet de laquelle Jean Chartier se borne à dire que Jean Bureau *y acquit un très grand honneur.*

Dans cette même année 1450, nous retrouvons ce maître de l'artillerie devant Cherbourg, qui avait été mis en état de siége. Il y fit preuve d'une habileté toute nouvelle, car cette ville ayant été principalement atta-

quée du côté de la mer, il fit hardiment établir sur la grève même, au grand étonnement des Anglais, des batteries de canons, que le flux couvrait entièrement deux fois par vingt-quatre heures ; mais les canonniers avaient soin de garantir autant que possible leurs pièces des dangereuses conséquences de cette submersion par d'ingénieux moyens conservateurs, imaginés par le maître de l'artillerie. Cherbourg, attaqué ainsi simultanément du côté de la mer et de celui de la terre, ne put résister longtemps et finit par se rendre au roi, le 2 août 1450.

La prise de cette ville importante acheva la conquête de la Normandie, à laquelle les deux frères Bureau eurent une grande part.

Transportons-nous maintenant dans la Guyenne. Pendant les années 1452 et 1453, nous y verrons Jean Bureau diriger d'abord, avec son intelligence et son infatigable activité accoutumées, les sièges de Castillon, de Saint-Émilion, de Fronsac, de Libourne et de Bayonne ; mais il ne se borna pas, dans cette province, à rendre au Roi d'éminents services au point de vue militaire, il sut de plus, par l'habileté de ses négociations, déterminer définitivement à capituler la ville de Bordeaux, laquelle s'était montrée tour à tour favorable aux Anglais et aux Français. Sachant que pour pouvoir parler haut en pareille circonstance, il fallait commencer par paraître fort, Jean Bureau eut prudemment soin, avant d'entrer en pourparler avec les Bordelais, de faire le plus ostensiblement possible une reconnaissance militaire de la place, après laquelle il dit au Roi les paroles suivantes, destinées à être répétées : « Sire, je viens d'autour de la ville de Bor-
» deaux ; j'ai regardé et bien visité les positions les
» plus convenables pour asseoir votre artillerie, et si
» votre bon plaisir est, je vous promets, et sur ma vie,
» qu'en peu de temps je vous rendrai la ville toute
» détruite, de manière que ceux qui seront dedans ne
» sauront où se tenir et que vous les aurez ainsi tout

» à votre bon plaisir et volonté. » Le Roi lui répondit qu'il eût à faire bonne diligence, et que son intention bien arrêtée était de ne point partir de là sans avoir soumis la ville. Les Bordelais comprirent qu'en face d'une telle résolution, appuyée de l'énergie bien connue et des talents militaires d'un homme tel que Jean Bureau, ce qu'ils avaient de mieux à faire était de se soumettre le plus tôt possible, et, le 19 juin 1453, ils firent serment *de ne jamais se rebeller en l'encontre du Roi de France leur souverain seigneur.*

Jean Bureau fut, cette même année, nommé maire perpétuel de la ville de Bordeaux, et son frère Gaspard le remplaça comme maître de l'artillerie de France.

Après la mort de Charles VII, qui eut lieu le 22 juillet 1461, le roi Louis XI donna à Jean Bureau les témoignages de la plus grande estime; il le nomma chevalier, lui continua la charge de chambellan, et le privilége de demeurer toujours du conseil privé du Prince, comme il l'avait été sous le règne précédent.

Jean Bureau mourut à Paris, le 5 juillet 1463, entouré de la plus haute considération; il fut enterré dans une des chapelles de l'église Saint-Jacques la Boucherie, où l'épitaphe suivante, gravée sur une plaque de cuivre, fut incrustée dans la muraille, au-dessus de son tombeau :

« Ci-gît noble homme de bonne mémoire feu mes-
» sire Jean Bureau, chevalier, seigneur de Monglat,
» jadis conseiller et chambellan du Roi, notre Sire,
» maître en sa chambre des comptes, trésorier de
» France et maire de Bordeaux, qui trépassa en sa
» maison de Paris, l'an de grâce 1463, le samedi
» cinquième jour de juillet. Dieu lui fasse merci à
» l'âme. — *Amen.* »

Les armoiries de la famille Bureau étaient reproduites sur cette même plaque de cuivre, au-dessus de l'épitaphe. Elles étaient ainsi composées :

Champ d'azur au chevron vide d'or, rempli de sable, potencé et contre-potencé de treize pièces aussi

d'or, accompagné de trois phioles ou buires de même.

Tels sont les détails que nous avons puisés dans les œuvres des chroniqueurs Jean Chartier, Monstrelet, Godefroy, etc., et des historiens Daniel, Arcère, etc., relativement à la carrière si honorablement remplie de notre maire de 1448. Bien que la dignité de maire fût alors conférée par l'élection, Jean Bureau n'y fut probablement appelé que pour rendre hommage à son rare mérite et aux services remarquables qu'il avait déjà rendus au Roi à cette époque.

TH. V.

LA ROCHELLE SOUS LOUIS XIII.

APPENDICE.

J'ai dit (p. 616) que nous avions des lettres qui témoignent de l'inquiétude que les divisions intestines des Rochelais causaient aux chefs du parti protestant ; nos chroniqueurs nous en ont conservé trois qui me semblent importantes par elles-mêmes. Je crois les deux dernières inédites ; la première est imprimée dans la correspondance de Duplessis-Mornay, t. XII, p. 321 : je la donne néanmoins, trouvant qu'elles s'éclairent par leur rapprochement. Je transcris la copie de Merlin, qui n'offre du reste avec l'imprimé que des variantes insignifiantes :

L. DELAYANT.

I

Lettre de Duplessis. — *(Ms. de Merlin, p. 194.)*

A M. Merlin, ministre du Saint-Evangile, à la Rochelle.

Monsieur, j'oy dire que votre division croît de jour à autre, en danger d'aboutir en quelque esclandre, et sais les mauvais contes qui s'en font entre les adversaires de notre profession ; cela m'afflige, comme une plaie au cœur de notre cœur, et vous dirais volontiers ce que dit l'apôtre : n'y a-t-il donc point de sages entre vous ? Et à quand attendez-vous de recourir au remède ? Certes, ce n'est pas peu que leur soyons en

fable, mais que sera-ce si nous leur étions enfin en spectacle de tragédie? Et vaudrait-il pas mieux que chacun relâchât quelque chose de ses prétentions, pour tomber en quelque milieu qui terminât la contention et rendît la paix à votre ville, l'amitié et l'union entre ceux qui ne peuvent vivre ni subsister l'un sans l'autre? Vous êtes le vrai baume de cette plaie, et si cestui-là perd sa vertu, je ne sais plus où il se puisse prendre. Et je ne doute pas que vous n'y fassiez tous tout ce qui est en vous; mais trouvez bon que je vous die qu'il n'y a plus de temps à y perdre, que j'entends que plusieurs fois ce cancer a menacé de s'entamer, ce qu'advenant il serait incurable. A quelqu'un semblera peut-être que je m'ingère trop avant, pour me dire: *Tantum ne tibi abs re tua est otii,* etc.; mais je lui réponds qu'il n'y a bon chrétien qui ne pense avoir sa part à la Rochelle, et m'assure que tous les gens de bien trouveront bon que je m'y intéresse, et je prie Dieu qu'il y bénisse vos mains et les leurs, et sur ce, monsieur, je salue humblement vos bonnes grâces, priant Dieu vous avoir en sa sainte garde.

De Saumur, ce 28 de juillet 1613.

Votre très-affectionné ami à votre service.

DUPLESSIS.

II

Lettre de Sully. — *(Ms. de Merlin, p. 193.)*

A Messieurs, Messieurs les Maire, eschevins, conseillers, pairs, bourgeois, manans et habitants de la ville de la Rochelle, à la Rochelle.

Messieurs, c'est avec regret et déplaisir infini que je vous écris sur un si fâcheux sujet; mais l'affection que je vous porte à tous en général et à chacun en particulier ne peut plus tolérer le silence dont par respect j'ai usé sur semblables occasions de divisions et animosités qui ont paru dans notre corps, et qui

s'épandent avec trop de passion parmi les membres particuliers et notamment dans notre ville, où j'ai appris que les contestations augmentent de telle façon que, s'il n'y est remédié, cela pourra apporter du mal. Je vous conjure donc par le saint nom de Dieu, qui est un Dieu de paix, et par votre propre bien et intérêt et par l'amitié que vous me portez et que vous désirez que je vous porte, de vouloir modération, affection et céder en quelque chose les uns aux autres, cerchant quelques personnes de qualité, continens, prudens et expérimentés, vos amis communs, sur l'arbitrage desquels vous puissiez remettre vos différends. Car toujours, si ils continuent, faudra-t-il que les hommes en décident, et vous pourriez tomber en telles mains qui sont bien aises d'allumer la discorde et l'animosité au lieu de l'éteindre et assoupir. Excusez la liberté dont j'use en vos affaires et l'imputez à mon zèle qui ne peut tolérer sans larmes de vous voir plus longtemps en cette désunion; pour laquelle faire cesser et vous servir en toute autre occasion, j'emploierai ma vie et ce qui en dépend lorsque me ferez paroistre l'avoir agréable; ce qu'attendant je prierai le créateur qu'il vous tienne en sa sainte garde. De Orval, ce dernier de juillet 1613. C'est votre plus humble et fidèle ami à vous faire service. LE DUC DE SULLY.

III

Lettre de Lamiltière, l'un des députés généraux des églises et de Dumoulin, pasteur de l'église de Paris, au Consistoire de la Rochelle.

(Ms. Bruneau, p. 706, ann. 1613.)

A Messieurs, Messieurs les Pasteurs et anciens de la Rochelle.

Messieurs et très honorés frères, l'importance de votre ville et église, et la qualité de vos personnes est telle que vous ne devez trouver étrange si les troubles

qui vous travaillent nous affligent, et si nous estimons vos maux être les nôtres; car votre ville étant un des principaux appuis de nos églises, et vos personnes l'ornement de votre église, vous devez croire que chacun jette l'œil sur vous, se promettant que vous, qui avez vaqué jusqu'ici à vos charges avec tant de soin, serez promoteurs de la paix et emploierez votre autorité et industrie à éteindre cette dissension qui afflige les gens de bien, qui nous fait craindre chose pire, qui réjouit les ennemis, et nous rend non-seulement odieux mais aussi contemptibles, et ce qui accroit notre crainte est que nous ne doutons point que ce mal ne soit fomenté de dehors et qu'on ne tâche à verser du vinaigre sur cette plaie. Ce qui nous console est que nous entendons que vous êtes entre vous de bon accord et tâchez conjointement d'éteindre ce feu et que déjà avez beaucoup avancé. Aussi ce que nous vous écrivons n'est pas tant pour vous exhorter que pour vous témoigner combien tous les gens de bien se sentent vous être obligés, et quelle bonne odeur vous acquérez parmi nos églises par votre travail, lequel nous nous promettons que Dieu bénira et qu'il aura pitié de nous et de vous. Votre charge qui vous acquiert de l'autorité entre les deux parties et vous retire de la mêlée, et votre vertu qui vous rend agréables au peuple, vous facilite ce labeur et nous persuade qu'avec l'assistance de Dieu vous serez instruments de paix et que Dieu sera glorifié en vous, ce qui servira au service et contentement de Leurs Majestés et au bien de l'église de Dieu. Pour vous encourager davantage, vous devez tenir pour chose assurée que les remèdes de votre mal ne peuvent être pris que d'entre vous-mêmes, et que les cercher ailleurs c'est s'abuser, et que cette division durant plus longtemps réveillera les espérances de ceux qui regardent votre ville de mauvais œil. La dignité de votre corps de ville est ce qui a maintenu jusques ici votre ville et autorité, laquelle abattue, ceux mêmes qui l'auront ravalée s'en trouveront mal. D'ailleurs la force et

l'autorité du magistrat consiste en l'amour du peuple. L'une de ces deux choses ôtée de quelque société civile que ce soit, il est nécessaire qu'elle dégénère ou en tyrannie ou en licence et confusion : lesquels deux maux étant si grands, si est-ce que le dernier est pire, lorsqu'il n'y a point de maître parce que chacun l'est. Or, nous sommes persuadés que le sujet des plaintes d'une part et d'autre ne sont pas si grandes qu'on les fait, et qu'en chacun des partis il y a grand nombre de gens vertueux qui ne demandent qu'être ramenés et qui soupirent sous cette confusion, desquels vous vous servirez dextrement pour amener les autres, et faire faire à chacune des parties la moitié du chemin, en sorte que l'autorité du magistrat soit conservée et le sujet de mécontentement ôté au peuple avec tempérament. Otez la rigueur, et outre la licence, de peur que le mal continuant n'attire sur nous le courroux de Dieu et ne nous ôte le repos et l'abondance dont nous avons usé et que ce feu gagnant ne s'épande par tout le corps, dont l'église soit affaiblie et noircie de scandale. Cette crainte nous fait passer les bornes de la bienséance et nous porte à vous bien représenter par lettres notre appréhension et le désir de toutes nos églises, la louange que vous acquerrez et les prières que chacun fait avec nous à ce que Dieu bénisse notre saint labeur et conserve longuement vos personnes pour le bien de son église. C'est la prière que font, messieurs, vos très humbles et très affectionnés serviteurs, les députés par le synode national pour la réconciliation, Miltière et Dumoulin.

LES PREMIERS TEMPS DE L'OPÉRA

EN FRANCE.

CHAPITRE VI.

PICCINI.

Nicolas Piccini était né en 1728, à Bari, dans le royaume de Naples. Son père le destinait à l'état ecclésiastique, malgré les dispositions précoces qu'il montrait pour la musique. Introduit chez l'évêque de Bari, l'enfant aperçoit un clavecin et, profitant d'un moment où on le laissait seul, il s'en approche pour en jouer; il fait d'abord entendre quelques accords timides, puis, s'abandonnant peu à peu à son inspiration, il oublie tout ce qui l'entoure. Au plus fort de sa verve, il s'arrêta court : son regard avait rencontré celui de l'évêque, qui, debout en face de lui, l'écoutait attentivement depuis quelques instants. Ravi de ce qu'il venait d'entendre et devinant ce que Nicolas pouvait devenir, le prélat conseilla à son père de le placer, non point dans un séminaire, mais au conservatoire de Saint-Onuphre que dirigeait le célèbre Léo.

Piccini avait alors quatorze ans; il eut pour professeur un pédant dont les leçons arides et sèches le dégoutèrent de l'étude : il se mit alors à écrire des psaumes, des airs, des motets et enfin une messe que Léo découvrit et fit exécuter sous la direction de l'auteur. Après l'audition de cette œuvre, il le réprimanda vertement à cause des fautes qui fourmillaient dans la par-

tition et lui dit que lorsque l'on possédait des dispositions comme celles qu'il avait montrées dans cette composition, on était coupable de ne pas cultiver les dons de la nature par le travail et l'étude. L'enfant se plaignit alors de son professeur et de la sécheresse de son enseignement ; mais Léo lui déclara qu'il consentait à devenir lui-même son maître.

Quelque temps après, Léo mourut, et Durante, qui avait déjà dirigé le conservatoire de Saint-Onuphre reprit son ancien gouvernement. Il avait été le maître de Pergolèse et de Jomelli ; il reconnut bien vite les grandes dispositions de Piccini et se prit pour lui d'une telle affection qu'il disait en parlant de ses élèves : « Les autres sont mes disciples, mais Nicolas est mon fils. »

En 1754, Piccini sort du conservatoire et écrit, trois mois après sa sortie, un opéra : *le Donne dispettose.* Le plus difficile n'était pas de trouver un libretto, mais de pouvoir se faire jouer. Le théâtre des Florentins était alors occupé par un nommé Logroscino, qui s'était tellement emparé de l'esprit public que l'on ne voulait pas entendre de musique d'un autre compositeur. Cependant, grâce à l'intervention du prince Vintimille, qui protégeait Piccini et qui déposa 8000 francs en gage chez l'*impressario*, comme indemnité dans le cas où *le Donne dispettose* n'auraient pas eu de succès, la première représentation put avoir lieu ; mais c'était dans les plus mauvaises conditions. Le public y alla avec l'intention de siffler l'audacieux qui osait se mesurer à côté de Logroscino ; pourtant, dès que le rideau fut levé, toute l'animosité des auditeurs fut vaincue par les mélodies du napolitain, qui obtinrent un succès inespéré.

Ce fut à cette époque qu'il épousa une de ses élèves de chant, nommée Vincenza Sibylla.

Appelé à Rome, en 1750, il y fit jouer d'abord son *Alessandro nelle Indie*, qui eut un succès d'estime, et, en 1760, *la Cecchina*, opéra bouffe, qui fit fureur : on ne parlait plus à cette époque, dans toute l'Italie, que de

cette œuvre. Les enseignes des boutiques, les modes, tout était à *la Cecchina* ; les gamins des rues ne chantaient pas autre chose. On a même prétendu que quelques jésuites italiens emportèrent cette partition à Pékin, où ils la firent représenter à la grande satisfaction de l'Empereur de Chine.

Une des raisons du succès de cette œuvre fut l'introduction des finales avec chœur, genre de morceaux dont un compositeur dramatique ne saurait se passer aujourd'hui, et qui avait été employé pour la première fois et d'une manière fort incomplète par Logroscino. Jomelli, l'une des plus grandes célébrités musicales du temps, importuné par le succès de *la Cecchina*, disait à ceux qui l'engageaient à aller l'entendre : « C'est sans doute un péché de jeunesse de quelque enfant prodige ». Mais cédant à l'importunité de ses amis qui l'entraînèrent de force au théâtre, il en sortit émerveillé, et quand on lui demandait son avis sur le compositeur, il répondait : celui-ci est un inventeur !

La partition de *la Cecchina* n'avait coûté que dix jours à son auteur. Dès lors sa réputation ne connut plus de bornes et on le joua sur toutes les scènes de l'Italie.

Cependant il était écrit que Piccini, que la nature avait doué du caractère le plus doux et le plus timide du monde et qui mettait au-dessus des enivrements du succès les joies du foyer, devait avoir à lutter toute sa vie contre de terribles rivaux.

Les Romains, jaloux de la gloire du Napolitain, lui opposèrent un compositeur, leur compatriote, nommé Anfossi ; ils montèrent une cabale pour faire tomber un nouvel opéra de l'auteur de *la Cecchina*, pendant qu'ils portaient aux nues une œuvre d'Anfossi. Piccini en tomba malade de chagrin et jura de ne plus rien écrire pour Rome. Il se retira en effet à Naples et y composa plusieurs pièces qui eurent un grand succès.

Ce fut dans cette dernière ville que les propositions du marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples à Paris, vinrent le trouver, d'après le désir de Marie-

Antoinette. On lui offrait, de la part du roi, un traitement de 6000 livres, les frais de déplacement et un logement chez l'ambassadeur de Naples. Piccini, séduit par ces propositions, abandonna le beau ciel de son pays et arriva au milieu de l'hiver très-rigoureux de 1776. Le changement de température fut son premier désapointement en arrivant dans notre pays; le second fut le logement : au lieu d'un appartement dans le palais de l'ambassade, on lui choisit un domicile étroit et mal commode dans une maison de la rue Saint-Honoré, en face de la maison de Marmontel, qui devait devenir son plus chaud partisan; l'auteur de *Bélisaire* commença par lui apprendre les règles de la prosodie française, et arrangea pour lui les tragédies que Quinault avait faites pour la musique de Lully.

La première qu'il prépara fut *Roland*, qu'il réduisit de cinq actes en trois; malheureusement Gluck composait dans le même moment un opéra de ce nom. Apprenant qu'un compositeur italien allait sur ses brisées, il accourut furieux à Paris. Ses partisans, l'abbé Arnaud en tête, le consolaient en disant partout en public : « nous aurons bientôt un *Orlando* et un *Orlandino* », faisant allusion à un petit poëme italien surnommé de la sorte et bien inférieur à celui de l'*Arioste*.

La répétition générale fut tellement orageuse que Piccini crut son opéra perdu à tout jamais. Lorsqu'il se rendit le lendemain à la représentation, il était plus mort que vif; sa famille l'accompagnait en fondant en larmes, comme si elle l'eût conduit à l'échafaud; lui consolait sa femme et ses enfants avec la résignation calme d'un condamné qui se sait innocent.

Le matin même, Vestris était venu lui demander un nouvel air de ballet : Gluck eût renvoyé brutalement le danseur, Piccini écrivit immédiatement, devant lui et sur le coin de sa cheminée, cette gavotte qui est devenue célèbre.

La représentation de *Roland* eut un plein succès,

auquel l'auteur ne s'attendait pas et la pièce fut chaleureusement applaudie ; peut-être était-ce bien le résultat d'une cabale anti-gluckiste, car le *Roland* est loin d'être une des bonnes œuvres de Piccini ?

Le maître napolitain avait plusieurs plumes habiles à son service, entre autres Marmontel, Laharpe et d'Alembert ; Gluck comptait dans son parti l'abbé Arnaud et l'académicien Suard, qui, sous le pseudonyme de l'Anonyme de Vaugirard, fit paraître plusieurs articles spirituels et méchants contre Piccini.

Il n'était point un salon, à cette époque, dans lequel on ne s'occupât des deux compositeurs : on accusait Gluck de manquer de mélodie. Ce reproche, que j'entends faire souvent aujourd'hui aux descendants de Gluck, me paraît absurde ; car je ne comprends pas plus la musique sans mélodie que la peinture sans dessin. L'école de Gluck a presque toujours traité des sujets d'un genre grave ou mélancolique, et son désir d'assimiler ses compositions au sujet l'a porté à faire un choix de mélodies grandioses et d'un style élevé qui ne peuvent aller aux imaginations paresseuses, celles qui ne cherchent dans la musique dramatique qu'un bruit frappant agréablement l'oreille sans occuper l'attention.

Les beaux esprits de la fin du dernier siècle s'égayaient de toutes façons sur les deux champions de la musique ; il n'est sorte de plaisanteries que l'on ne fit alors.

On disait par exemple que Gluck demeurait rue du *Grand hurleur* (1), Piccini, rue des *Petits-Champs* et Marmontel, son second, rue des *Mauvaises paroles.*

Un jour que Mlle Levasseur chantait, dans l'*Alceste* de Gluck, ce vers :

Il me déchire et m'arrache le cœur !

Marmontel s'écria tout haut : « et vous, mademoiselle, vous nous arrachez les oreilles. »

(1) Cette rue existait alors à Paris.

— « Ne vous en plaignez point, repartit aussitôt l'abbé Arnaud, si c'est pour vous en donner d'autres. »

Au milieu de tout le bruit qui se faisait autour de lui, Piccini vivait en bon bourgeois, et si le compositeur allemand le jalousait constamment et cherchait à lui nuire, l'Italien au contraire ne s'occupait en aucune façon de son rival.

Le compositeur Berton, dont je parlerai plus tard, étant devenu directeur de l'Opéra, chercha à réconcilier les deux chefs de camp; la réconciliation eut lieu en effet et le verre en mains; mais elle ne put être de longue durée, parce que les deux partis s'empressèrent de brouiller ensemble leurs deux généraux.

LÉON MÉNEAU.

LES PINSONS ÉCHAPPÉS.

APOLOGUE.

Un beau jour de printemps, contractant mariage,
Deux pinsons frétillants, en amour bien lotis,
Déjà, pour y couver, cherchaient un sûr ombrage.
Qu'on soit homme ou pinson, en entrant en ménage
Dieu veut qu'on songe à ses petits.

Mais pour l'impitoyable enfance
La saison des amours est la saison des nids ;
Malheur aux oiseaux sans défense !
Rien n'échappe à ces fureteurs ;
Du lynx, pour les trouver, le coup-d'œil les devance,
Puis, après, comme lui grimpent les maraudeurs.

Bientôt à nos pinsons la preuve en est acquise.
Sous les fenêtres d'un château,
Au milieu d'un bosquet, ils firent la sottise
De contier leur nid aux branches d'un cytise.
Hélas ! à Ludovic c'était faire un cadeau,
Ludovic, l'Attila de la gent volatile
Qui, sans se méfier de l'imberbe seigneur,
Sur les terres de l'oiseleur
Venait imprudemment demander droit d'asile.
Avant d'être pondus les œufs étaient cherchés ;
Aussi, pour se cacher ce fut peine inutile :
Nos pinsons furent tous bel et bien dénichés.

Au château, les voilà dans une belle cage,
Piaillant, dormant comme des bien-heureux ;
Gorgés de mil à devenir goîtreux
Par cette même main qui naguère, au bocage,

Les prenant un par un et malgré sa douleur,
Arrachait à leur mère autant de fois le cœur.

Nos gaillards grandissaient, et vers chaque fenêtre
Jetaient des regards curieux.
Là-bas, s'offre un tableau qu'ils voudraient bien connaître ;
L'aile à chacun démange à cet aspect joyeux ;
Même en cage dorée il n'est point de bien-être ;
Pour l'oiseau, la patrie est le dôme des cieux.

Partageant avec eux et sucre et confiture,
L'enfant à ses pinsons venait-il, le matin,
Offrir plus friande pâture ?
En empruntant la voix de la nature
La liberté leur montrait le jardin.

Advint un jour où, par mégarde,
La cage fut laissée ouverte. Les captifs
De s'avancer alors, étonnés, tout craintifs ;
De la porte chacun regarde
S'il n'est point quelque issue ; en lui déjà l'instinct
Prenait la clé des champs brillant dans le lointain.

La chambre recevait le jour par deux croisées ;
L'une sur les jardins, tout fleuris, enivrants,
Ouvrait de riantes visées
Par deux panneaux vitrés, limpides transparents.
L'autre, en face, donnant sur la ferme voisine,
N'avait pour tout tableau qu'instruments de travail,
Paille et foins entassés : l'étable ici rumine,
Là, des fumiers ; plus loin grogne la gent porcine ;
Des champs enfin tout l'attirail.

Cette fenêtre alors était la seule ouverte ;
Bien que ce fût moins près, deux de nos trois captifs,
Jugeant les instants décisifs,
Y passent, profitant de telle découverte,
Et sous de libres cieux les voilà fugitifs.

Que faisait donc alors leur frère ?
Séduit par l'apparence, hélas ! le pauvre oiseau
Etait venu heurter la glace mensongère ;
Obstinément revenant à l'assaut,
Et le bec émoussé, l'aile presque brisée,
Il gisait, haletant, au pied de la croisée.

Les maîtres et leur fils entraient à ce moment.
L'enfant court à la cage, il voit... et fond en larmes.
Oh ! ne souriez point des pleurs du pauvre enfant :
C'est notre histoire à tous, souvenirs pleins de charmes !
L'enfance a les chagrins de la paternité
Avant même qu'un jour de ses fils Dieu dispose ;
Nos premiers deuils de cœur n'eurent-ils pas pour cause
Notre premier moineau par un chat emporté ?

Ludovic cependant voit son pinson à terre,
Il y court, le saisit. — N'étais-tu pas heureux,
Vilain ingrat ? dit-il d'un ton affectueux,
Avec moi qui toujours faisais tout pour te plaire ?
Le voilà tout en sang ! Pour te sauver, pourquoi
N'as-tu pas fait comme tes frères ?
Ils ont été plus fins que toi.
Puisque tu voulais fuir et gagner ces parterres
Où je t'avais surpris au nid,
Tu ne voyais donc pas pour te tuer sur place,
Qu'en trompant tes regards t'attendait une glace ?
Pauvre niais, le bon Dieu t'a puni.

Mon fils, lui dit alors le père,
Tu pourrais bien un jour être ce niais là.
Ecoute l'avis que voilà ;
Supposons à ma place un moraliste austère ;
Au lieu de tes pinsons des hommes il s'agit.

Leur début est pour tous ou fatal ou prospère
Selon la porte qu'on choisit.
En entrant dans le monde ici l'on réussit :
C'est celle du travail. Tes captifs, qui l'ont prise,

Ont vu la liberté payer leur entreprise.
Sur le seuil point de fleurs, point de vains ornements.

Non loin tout rit aux yeux ; c'est la terre promise
Avec tous ses enchantements,
L'horizon resplendit sous mille aspects charmants.
Au prisme du plaisir malheur à qui s'élance,
Et, dans son vol ambitieux,
Craignant des jours obscurs, veut les changer d'avance
Pour les rayons d'un ciel souvent fallacieux.
Vers ce mirage il vole, l'œil avide ;
Mais pour briser le front de l'imprudent,
Invisible, un cristal perfide
Par malheur est là qui l'attend.
Inévitable écueil à qui marche sans guide,
Ce cristal, au dehors dardant un vif rayon,
Et derrière lequel la nuit sombre réside,
Mon enfant, c'est l'illusion.

Puis, comme ton oiseau, brisé, l'aile meurtrie,
De son père irrité redoutant les rigueurs,
Rapportant, tout honteux, sa jeunesse flétrie,
Plus d'un fils échappé revient les yeux en pleurs.

— Oui, dit en l'embrassant, déjà tout attendrie,
La mère du petit garçon ;
Il est bien puni ; mais dans sa douleur amère,
Moins à plaindre que ce pinson,
D'un pauvre cœur qui saigne à si rude leçon
Pour guérir la blessure, il lui reste sa mère !

E. LABRETONNIÈRE.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(11e SÉRIE.)

65. — *Nouveau tarif nécessaire aux négociants et fabricants d'eaux-de-vie.* Rochelle, 1714, in-12. (Omis dans Barbier et dans Quérard), (par l'imprimeur Louis Bourdin, d'après la préface et la permission.)

66. — Giraudeau : *L'Aixiade ou l'île d'Aix conquise par les Anglais*, 1757, poème non achevé. (Article de M. Quérard.)

Ici je n'ai rien à ajouter à M. Quérard, au contraire. Je crois qu'il s'est laissé tromper par la France littéraire de 1769, qu'il cite. Ce prétendu poème en vingt chants est en effet une boutade sur l'attaque de l'île d'Aix conquise par les Anglais en 1757, en 24 lignes rimées, dont voici la dernière :

« La montagne en travail a fait une souris. »

je doute fort qu'elle ait jamais été imprimée.

Le père Bonaventure Giraudeau, jésuite, né à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée) le 1er mai 1697, longtemps professeur au séminaire de la Rochelle, où il mourut le 14 septembre 1774, est célèbre par des ouvrages de grammaire hébraïque et de grammaire grecque, imprimés d'abord à la Rochelle, et par des livres de dévotion dont un, *Les paraboles du père Bonaventure*, est resté populaire. — Il y a, je crois, encore des membres de sa famille à l'île de Ré, et l'on a soutenu que cet écrivain était né dans cette île.

67. — *Mélanges de différentes pièces de littérature en vers et en prose, avec l'histoire de Mademoiselle de Cerni*, traduite de l'Allemand, par M. L. P. L. C. R. Chambéry et Lyon, 1761, in-12 de 188 pages. (Omis dans Barbier), par le président Lefebvre, censeur royal. — Philippe Lefebvre, des comtes de Manle, barons de Pannemure, président honoraire et censeur royal ; ainsi se désigne l'auteur, dans un envoi à M. le Secrétaire de l'académie de Rennes.

68. — *Eloge du cardinal d'Ambroise*, discours prononcé en 1786 dans une séance publique de l'académie d'Angers, 1786, in-8°. (Omis par Barbier et par Quérard), par l'abbé Burgevin, d'après une note de M. Seignette, qui m'inspire toute confiance.

69. — *Eucharis*, ballet en un acte représenté par l'académie royale de musique, le 12 juillet 1754. Rochelle, 1754, 16 pages in-8° (par M. Mariocheau de Bonnemort). (Omis par Barbier et par Quérard).

On a encore de M. de Bonnemort : Vers à l'occasion d'un ordre du roi pour faire enlever deux inscriptions (1757), 1 feuille in-folio. — Il y a aussi une pièce de vers d'Arcère sur ce petit évènement.

70. — *Réflexions physiques sur la transsubstantiation*, 1675, in-12, (par Elie Richard). (Omis par Barbier et par Quérard).

71. — *Eloge de M. Richard*, docteur en médecine, Rochelle, 1706, in-8° (par son fils, Elie Richard. C'est le père, nommé aussi Elie, qui est auteur de l'article précédent.

72. — Moussaud, *Encomium almæ civitatis Rupellæ*, latin-français. Rochelle, Légier, 1771, in-8°. (Omis dans Quérard, qui donne la liste assez longue des autres ouvrages de l'auteur).

73. — De Coucy, évêque de la Rochelle, en émigration: *Lettre pastorale sur la mort de Louis XVI.* Louvain, 1793, in-12. (Omis dans Quérard.)

74. — Brevet : *l'Unique moyen de récolter de beau froment.* Rochelle, 1783, in-8o. (Omis dans Quérard.)

Cet écrivain, né à la Rochelle, capitaine des canonniers garde-côtes de Marans, était frère de celui dont M. Quérard a cité deux opuscules sur l'agriculture des Antilles.

75. — Bernon de Salins: *Recueil des mémoires*, 1768, in-4o. (Omis dans Quérard.)

Recueil formé de mémoires judiciaires imprimés en différents temps, réunis par une table imprimée.

76. — Bernon de Salins : *Eloge historique de MM. Valin, de Chassiron et Dupaty.* Rochelle, Légier, 1769. (Omis dans Quérard.)

77. — Dupaty de Clam : *Mémoire sur l'art de la sellerie.* Rochelle, 1779, in-8o. (Omis dans Quérard.)

78. — Paret : *Oraison synodale prêchée à Saintes.* 1709, in-4o. (Omis dans Quérard.)

79. — Chambert : *Essai sur l'amélioration des animaux domestiques, etc.* St-Jean-d'Angély, 1815, 2 vol. in-8o. (Omis dans Quérard.)

M. Chambert avait été longtemps médecin-vétérinaire à la Rochelle.

L. D.

MARIAGE D'ALPHONSE VI, ROI DE PORTUGAL,

A LA ROCHELLE.

M. B. Bernard, chef du bureau de l'état-civil à la mairie de la Rochelle, a bien voulu nous communiquer la pièce suivante qu'il a remarquée dans les archives confiées à ses soins.

C'est une note sur le mariage d'Alphonse VI, roi de Portugal, qui eut lieu par procureurs à la Rochelle. Les actes authentiques ont dû rester dans les maisons princières qu'elles concernent.

Pourquoi cette cérémonie eut-elle lieu à la Rochelle ? Probablement à cause des relations quotidiennes, que cette ville avait alors avec les ports du Portugal ; peut-être parce que les ports de France plus au midi étaient trop voisins de l'Espagne ; peut-être uniquement par des raisons plus spéciales aux contractants.

Nous ne saurions, pour nous, rattacher cette pièce à aucun intérêt rochelais. Mais nous la croyons inconnue ; elle se rapporte à un évènement d'un assez grand intérêt, la catastrophe du Portugal de 1668 : nous la donnons isolée.

Un seul mot est d'une lecture douteuse, le mot *Langres ;* on serait tenté de lire *Laval ;* mais nous ne pensons pas qu'il y eût alors d'évêque de Laval. L'évêque de Langres, en 1566, était Louis Barbier de la Rivière, duc et pair de France ; ceux de la Rochelle, de Saintes et de Luçon, étaient Henri de Laval de Boisdauphin, Louis de Bassompierre et Nicolas Colbert. — La maison dite de Henri IV, dans la rue Gargoulleau, doit être l'ancien logis de Mlle Legoux, la Bibliothèque actuelle.

Paroisse Saint-Barthélemy. — Registre des mariages de 1665 à février 1668.

JUIN 1666.

Dom François de Merle Desforest, marquis de Sande de Portugal,
et
Dame Marie-Françoise-Élisabeth de Savoie, duchesse d'Aumale et de Nemours.

Le vingt et septième jour de juin 1666, très sérénissime et très puissant prince Alphonse sixième, roi de Portugal, comparant par son procureur très excellent seigneur Dom François de Merle Deforest, marquis de Sande, et très sérénissime princesse Marie-Françoyse-Élisabeth de Savoye, duchesse d'Aumale et de Nemours, comparant par son procureur très sérénissime prince Louis de Vendosme, pair de France et de Mercœur *(sic)*, ont été épousés à sept heures du soir ou environ, en la maison nommée maison de Henri quatre, dans une chapelle ou plutôt une chambre préparée et ornée pour la célébration du mariage, rue Gargouillaud, paroisse de Saint-Barthélemy, où ont assisté nos seigneurs ill. et rév. év. de Xaintes en de Lusson, M. Brunet, official et g^d.-vicaire du diocèse de la Rochelle; Chopin, prêtre de l'Oratoire et curé de ladite paroisse, en présence de plusieurs personnes illustres et de condition, et a été faite la cérémonie et célébration du mariage par Mg. l'ill. en rév. év. de Langres (?), duc et pair de France, avec permission de Mg. l'ill. év. de la Rochelle. Ensuite les compliments de nosd. seig. lesdits év. accompagnés de M. le g^d.-vicaire et le curé de la paroisse et plusieurs autres ecclésiastiques, ont été faits à ladite sérén. princesse comme reyne de Portugal, et les harangues du marquis de Sende *(sic)*, de MM. du présidial et du corps-de-ville, les advocats du roy et du corps de la milice, et ont signé au registre les personnes nécessaires.

J. CHOPIN, *curé de S.-Barth.*

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

VOLTAIRE ET JOHNSON.

Si je veillais, si je rêvais, je vous en ferai juge. Toujours est-il que je croyais être seul à lire, lorsque j'entendis prononcer d'une voix sonore et non pas sans emphase cette dernière phrase de mon livre :

« Des vœux qu'ils avaient formés, ils virent bien » qu'aucun ne pouvait être accompli. Ils délibérèrent » quelque temps sur ce qu'il y avait à faire et résolu- » rent, quand l'inondation aurait cessé, de retourner » en Abyssinie. »

Eh bien ! j'aime mieux ma conclusion, interrompit une autre voix, sèche et railleuse.

— Et quelle est cette conclusion ?

— « Cela est bien dit ; mais il faut cultiver notre jardin. »

— Et vous, vous êtes ?

— M. Ralph.

Les deux interlocuteurs arrêtèrent alors leurs regards l'un sur l'autre, et je pus aussi les voir.

Le premier était un homme grand et fort, dont le visage défiguré, par les cicatrices d'une maladie héréditaire et par un tic convulsif, annonçait néanmoins l'habitude d'une méditation grave et mélancolique ; l'autre, l'autre est aussi difficile à décrire qu'à oublier. Un front large et des yeux pleins de feu portaient des traces d'inspiration qui contrastaient avec une bouche grande et presque grimaçante. Etait-ce un poète enthousiaste ou un implacable railleur? un philosophe ou

un bouffon ? Evidemment l'esprit dominait la matière ; dans ce visage, il y avait quelque chose qui ne venait pas de la terre ; mais ce quelque chose venait-il de Dieu ou du diable ?

Le lecteur se lassa le premier de cette muette contemplation, et poussant de sa large poitrine un oh ! parfaitement britannique :

Oh ! fit-il, M. Arouet de Voltaire !

— Oui, docteur Johnson ; M. de Voltaire, qui, il y a près de cent ans, se rencontrait avec vous, en écrivant sa naïve historiette de l'aimable *Candide* et de la belle *Cunégonde,* peut être la même semaine que vous écriviez votre petit conte de *Rasselas.*

JOHNSON. — Et qu'y a-t-il de commun entre *Candide* et *Rasselas ?*

VOLTAIRE. — Mais tout, ce me semble. N'avons-nous pas tous les deux prouvé qu'il n'est pas facile de trouver le bonheur sur la terre et qu'en réfléchissant trop on ne fait qu'accroître cette difficulté.

JOHNSON. — Et pour cette analogie, vous osez rapprocher votre immonde roman d'un ouvrage aussi moral que le mien !

VOLTAIRE. — Ah ! docteur : voyez comme il est mal aisé de se corriger de ses défauts. Voici tantôt trois quarts de siècle que nous sommes morts l'un et l'autre, et vous voilà aussi impatient de la contradiction, aussi prompt à vous emporter et à damner tout le monde qu'aux jours de votre jeunesse. Votre ouvrage moral, dites-vous. Pas si moral ! Ce n'est pas un si bon conseil que de laisser les gens se croiser les bras par une conclusion où l'on ne conclut rien, et il vaut mieux, en vérité, les envoyer labourer leur jardin.

JOHNSON. — Prétendriez-vous donc par hasard que c'est vous qui futes un moraliste.

VOLTAIRE. — N'exagérons rien, docteur. Je ne dis pas qu'il faille faire peindre fidèlement les aventures de Mademoiselle *Cunégonde* et de la vieille, et faire de *Candide* un beau livre illustré pour les étrennes des

jeunes filles. Mais que voulez-vous? Ma société était moins sainte que la vôtre apparemment, et je n'eusse pas osé affronter les railleries de la bonne compagnie de Paris ou des convives de mon ami le roi des Borusses, si je leur eusse dit qu'un chef de bandits, après avoir enlevé une jolie fille, passait pour se désennuyer les nuits avec elle à étudier l'astronomie, et que, après un tête à tête de six mois dans son château.....

JOHNSON. — Monsieur, monsieur, point d'impudique langage. Ne dites rien qui puisse exciter mes instincts amoureux ou je me retire.

VOLTAIRE. — Peste, docteur,

Vous êtes donc bien tendre à la tentation;

après tout, si vous voulez je l'avouerai, le cynisme que j'ai affecté là et ailleurs n'était ni de bon goût ni d'une habile tactique. Que voulez-vous? C'est peut-être la plus grande tache que m'ait laissée mon siècle. La pudeur était si peu respectée autour de moi; tout le monde, y compris les rois et les évêques, jouait si bien avec la chasteté des femmes; on y croyait si peu! Je n'ai jamais, pendant ma vie, compris combien cette domination des sens, cette victoire contre la plus séduisante des passions, cette force pour fuir le précipice le plus paré de fleurs était un puissant exercice à l'empire sur soi, combien il donnait d'élévation et de ressort à l'âme.

JOHNSON. — Dites donc tout, puisque vous êtes en train de vous confesser, et avouez que vous cherchiez dans ces coupables concessions aux goûts de votre pays un moyen de gagner les lecteurs.

VOLTAIRE. — Non, certes, je n'avouerai pas cela. Car je savais et j'avais dit vingt fois que les hommes les plus corrompus ne suivent volontiers que les réformateurs les plus austères.

JOHNSON. — Des réformes! vous parlez de réformes, et à propos d'un livre qui, ne fût-il pas le plus immonde, serait encore le plus impie et le plus impitoyablement

inhumain qu'ait pu produire un scepticisme ennemi de Dieu et des hommes !

VOLTAIRE. — Que de grands mots, docteur ! Mais c'est précisément par la puissance de la foi et par l'amour de l'humanité que je prétends que *Candide* l'emporte, et de beaucoup, sur *Rasselas*.

JOHNSON. — *Candide*, qui semble écrit par un singe malin qui se rirait des malheurs du genre humain !

VOLTAIRE. — Oui, oui, je connais l'épigramme et ce ne sera pas la dernière fois qu'un homme ou qu'une femme d'esprit aura sacrifié la vérité à un bon mot ; c'est un péché que j'ai moi-même trop souvent commis pour le juger sévèrement ; mais *Candide* n'en reste pas moins l'œuvre de l'homme le plus vivement impressionné par les misères de ses semblables.

JOHNSON. — On ne guérit point la misère des hommes en calomniant Dieu.

VOLTAIRE. — Calomnier Dieu, ennemi de Dieu ! On peut nier Dieu, docteur. On n'est point ennemi de ce qu'on reconnaît comme souverainement bon. Et pour calomnier Dieu, c'est ce qu'on ne saurait mieux faire qu'en lui imputant les sottises et les crimes des hommes, et c'est justement contre cette imputation que *Candide* a été écrit.

JOHNSON. — Quoi ! n'avez-vous pas voulu attaquer la Providence même qui, à votre gré, a si mal arrangé les choses de ce monde où nous étions alors.

VOLTAIRE. — A vous parler franchement, j'ai toujours trouvé qu'il y avait beaucoup de mal dans cette œuvre d'un être bienfaisant, et si je n'ai point accusé l'auteur de toutes choses de méchanceté, j'ai craint plus d'une fois qu'il n'eût un peu négligé ce chétif globe et qu'il se fût peu embarrassé que les souris du vaisseau fussent à leur aise ou non. Ceux que je combattais ne m'éclairaient guères à cet égard. Leibnitz lui-même bégaie un peu dans ses affirmations. Il veut quelque part que tout le mal de cet immense univers se soit concentré sur la terre. Qu'en sait-il ? Et d'ailleurs ne

voilà-t-il pas un beau sujet de consolation pour les habitants du globe terraqué. Je lui en parlais l'autre jour. Ce n'est pas assez, m'a-t-il dit, de considérer l'infini dans l'espace ; il faut aussi le considérer dans le temps, et l'on verra alors que dans le meilleur des mondes possibles il n'y a pas de mal, parce que ce qui paraît tel n'est que transitoire et n'est qu'une inévitable condition du progrès et du mérite. Et où avez vous dit cela? lui demandai-je. Dans un petit écrit que je n'ai pas publié, mais qui verra le jour quelques cent ans après ma mort. J'ai trouvé que notre ami Leibnitz était bien discret pour un philosophe, et plus prudent que sincère.

JOHNSON. — Mais puisque vous doutiez, pourquoi peindre le mal avec tant d'amertune ? N'est-il pas plutôt vrai que vous étiez impatient de toute réputation, et jaloux par dessus tout de faire du bruit ?

VOLTAIRE. — Je ne nierai point que j'aie aimé la gloire et, si vous voulez, le bruit. Mais songez à quel âge je me suis livré avec le plus d'ardeur à cette lutte que vous me reprochez, songez quelle réputation j'avais alors, quels ennemis je bravais, en les connaissant bien, quels avantages qui m'étaient chers je m'exposais à perdre, et vous verrez que ma conduite serait inexplicable, si je n'avais obéi à une conviction profonde, ardente. J'ai toujours haï le mensonge, quoique la passion m'ait bien souvent fait mentir ; je ne pouvais me résoudre, quand tout me paraissait aller de travers, à laisser crier autour de moi: *Tout est bien.* D'ailleurs, si l'origine du mal m'embarrassait fort, je savais de reste qu'avant de perdre notre temps à en chercher la cause, nous pouvions l'employer mieux en tâchant de le corriger un peu. Or, pour se guérir, il faut connaître son mal, et les voyages de mon gentil Westphalien n'y nuisaient pas, ce me semble.

JOHNSON. — Sans doute, c'était une bonne œuvre que de montrer à l'humanité les maux dont elle souffre; mais ne le pouviez-vous faire avec plus de modération.

VOLTAIRE. — Comme l'auteur de *Rasselas*, par

exemple. Mais, ô docteur, croyez-vous que vos deux ennuyés en courant le monde en aient vu les maux. Supposez que quelque ange Ithuriel consulte leurs aventures pour corriger l'humanité. Les jeunes gens trop heureux ne s'ennuient plus ; les philosophes qui ont dit qu'on devait braver la douleur enterrent d'un œil sec leur fils mort avant eux ; le génie connaît ses bornes et la méditation solitaire n'approche plus de la folie ; il n'y a plus de querelles de ménage. Soit. Il ne reste plus à déplorer que quelques légers accidents, la guerre qui traîne après elle le massacre, le viol, l'incendie ; l'ambition des ministres qui tue pour rassassier un peu la haine antropophage des peuples ; l'intolérance religieuse qui fouette et qui brûle.

JOHNSON. — Assez, assez : homme ou démon, osez-vous bien parler de pareils fléaux ?

VOLTAIRE. — Osez-vous bien parler des maux de l'humanité et les omettre ? En vérité, vous ressemblez à un chirurgien à qui le pus et les plaies béantes inspireraient tant de pitié que, plutôt que de les voir et de les sentir, il laisserait mourir le malade, et qu'il pourrait tout au plus soigner des engelures.

JOHNSON. — Mais fallait-il au moins en parler avec votre infernale gaîté ?

VOLTAIRE. — Connaissez-vous beaucoup de colères où il y ait plus d'indignation que dans cette gaîté ? Je n'ai jamais fait une phrase, docteur, et je m'en vante. Je n'ai pas caché les maux des hommes sous la déclamation ; j'ai voulu les faire frémir en les leur montrant dans toute leur nudité. J'en ai ri, dites-vous. Eh bien ! dites quel vice j'ai rendu aimable. La débauche et l'adultère ne m'irritaient guère, je l'ai confessé. Je les ai montrés dans ma petite drôlerie presque aussi cyniquement qu'ils s'étalaient dans la bonne compagnie de mon temps et de mon pays ; mais leur effronterie ne les parait pas ; et jamais femme trop tendre ne pourra dire que l'auteur de *Candide* ait joué auprès d'elle le rôle de Galeotto.

JOHNSON. — Mais quoi ! N'était-ce pas cruauté que d'ôter à ces hommes si malheureux les consolations que leur réserve l'avenir. A des souffrances que j'avais montrées bien moins vives, j'oppose du moins dans Rasselas la considération d'une âme immortelle.

VOLTAIRE. — Oui, pour en tirer la seule conséquence mauvaise qu'elle puisse porter ; pour la faire servir à rendre vos personnages plus indifférents sur le choix de leur vie. Si cependant cette vie n'est qu'un noviciat, une préparation à une vie nouvelle, il n'en est que plus important d'y bien choisir la tâche qu'on se propose. Pour moi, j'ai toujours cru que l'activité humaine ne cessait pas à la mort, j'ai toujours professé un Dieu rémunérateur-vengeur, et de prétendus disciples que je ne pouvais maintenir m'en ont assez raillé ; mais en écrivant *Candide* je ne m'étais proposé que de combattre la confiance apathique qui suit cet inerte *Tout est bien* ; je n'avais pas besoin de sortir de la terre pour prêcher l'activité et c'était assez de montrer les ronces du jardin de la vie pour faire voir aux hommes qu'il faut le labourer.

JOHNSON. — Et y avait-il besoin pour cela d'un scepticisme railleur et destructeur ?

VOLTAIRE. — Scepticisme ! Il ne serait pourtant pas mal, même pour des philosophes, de savoir ce qu'ils veulent dire. Ils appellent sceptiques ceux qui ne se fient point à la raison, et ils m'appellent sceptique pour n'en avoir voulu croire que la raison. Que si cette raison me montrait, à moi, moins qu'ils ne croient voir, est-ce ma faute ? Le scepticisme n'agit guère, et qui a plus agi, plus combattu que moi ? Destructeur ! Vous êtes bien bon : on ne détruit que ce qui est debout ; et qu'y avait-il debout de mon temps ? Qui donc attaquait la monarchie ? Celui qui mettait cinq rois déchus à table à Venise ou ceux qui les y envoyaient ? Vous m'appelez destructeur pour avoir déblayé un terrain encombré de ruines ?

JOHNSON. — Et le culte ?

VOLTAIRE. — Je ne reniais pas tous les cultes, et celui que j'ai placé dans *Eldorado* en vaut bien un autre. Que si vous prétendez qu'il était peu nécessaire de faire voler *Candide* par un cordelier et entretenir *Paquette* par un théatin, et de substituer l'ignoble face du libertin le plus vulgaire à la terrible figure d'un grand inquisiteur, j'en conviendrai sans peine et j'ajouterai que ces plaisanteries, plus faciles encore que grossières, ne font que déparer aux yeux du goût le mérite d'une petite drôlerie à laquelle je n'attachais pas toute l'importance qu'on lui a donnée, mais que je trouvais pourtant assez vive.

JOHNSON. — Allez donc plus loin pendant que vous avez un accès de franchise, et ne feignez pas de ne pas m'entendre.

VOLTAIRE. — Je vous entends fort bien, et je n'aurais nulle peine à avouer qu'en matière de religion j'ai attaqué souvent toute autre chose que l'abus, que je me suis assez peu préoccupé de distinguer le vrai du faux, que j'ai été peu délicat sur le choix des moyens. Je pourrais bien dire que je rendais guerre pour guerre. Mais, quelque terrible qu'on ait fait l'histoire de *Candide*, ce n'est point contre le Christianisme qu'elle est dirigée, et je ne puis défendre ou juger ma vie et mes œuvres dans cette petite causerie; qu'il me suffise de vous avoir prouvé que mon conte l'emporte sur le vôtre en amour de l'humanité, en foi dans le progrès et par conséquent dans la providence dont il émane. Nul n'a jeté plus haut que moi le vrai cri de l'humanité militante: En avant! C'est pour cela que le genre humain ne devra jamais abandonner à d'implacables ennemis le nom de Voltaire, et que, s'il l'abandonne, ce sera tant pis pour lui.

JOHNSON. — Oh! oh! M. de Voltaire, vous êtes devenu bien prudent, et vous avez apparemment laissé votre esprit d'agression avec ce style d'une vivacité incomparable, d'un pittoresque à faire envie au pinceau le plus habile, dont à vous parler franchement, votre conversation ne porte plus de trace.

VOLTAIRE. — Allons, allons, docteur. Vous me donnez gain de cause, puisque vous essayez de recourir à l'épigramme. Je pourrais vous demander aussi ce que vous avez fait de cette pompeuse élégance qu'on vantait en vous. Mais vous savez trop bien qu'on nous ôte ici ce dont nous avons abusé dans notre vie, et j'ai beaucoup abusé de mon esprit.

JOHNSON. — Mais...

Ils poursuivaient sans doute, mais il se fit comme un grand bruit; je me frottai les yeux et je ne vis plus personne; seulement je trouvai autour de moi un tas de brochures, *Candide*, *Rasselas*, des notices sur Johnson, des pamphlets pour et contre Voltaire; Lucien, Fénelon, Fontenelle. Ce n'était pas l'heure de mettre tout cela en ordre et je me décidai à aller dans mon lit chercher ce que je vous souhaite, mes amis, bonne nuit.

L. DELAYANT.

LES PREMIERS TEMPS DE L'OPÉRA

EN FRANCE.

CHAPITRE VII.

LA GUERRE DES COINS.

Les champions qui tenaient pour la musique française avaient l'habitude de se ranger du côté de la loge du roi, et les défenseurs de la musique italienne se mettaient du côté de celle de la reine. Ils avaient leurs places à droite et à gauche, comme aujourd'hui les députés au Corps législatif. De la position topographique qu'ils occupaient dans la salle, et surtout au parterre, étaient venus les noms de coin du roi et coin de la reine; noms qu'ils avaient vingt-cinq ans avant l'arrivée de Piccini à Paris.

La discussion qui s'établit, à propos de la représentation de *Roland*, avait plus de raison d'être avec des héros comme Gluck et Piccini. Gluck, tout allemand qu'il était, pouvait bien être considéré comme le successeur de Lulli et de Rameau, car son style avait beaucoup d'analogie avec celui des deux musiciens que je viens de citer. Du reste, pour s'assurer plus que jamais la sympathie des Lullistes, il imagina de remettre en musique l'*Armide* de Quinault et de Lully, et, lorque la pièce fut représentée (1777), on fut fort étonné de trouver le genre de Gluck modifié. On s'attendait, comme toujours, à une musique large et sévère jusqu'à la rudesse, et on entendit une partition dans laquelle se

trouvaient par-ci par-là des ariettes à la Lully. Le premier accueil fait à l'œuvre du maître fut assez froid, mais peu à peu le succès et la vogue lui vinrent. Il était cependant important pour le coin du roi que l'*Armide* réussit, car c'était précisément l'opéra qui devait lutter avec le *Roland* de Piccini.

Roland, du reste, était loin de valoir les bons opéras que le maître italien avait écrits dans sa langue : *Alessandro nelle Indie* et *Olimpia.* Cependant le succès fut très grand et Piccini ramené chez lui en triomphe.

Mlle Levasseur, qui était chargée du rôle d'Angélique, avait cependant singulièrement nui à l'effet : elle avait chanté presque tout son rôle au-dessus du ton. Aussi, regrettait-on vivement dans le camp Picciniste que Mlle Laguerre, alors absente de la scène, n'eût pas créé ce personnage (comme nous disons aujourd'hui). Le rôle de basse était chanté par Larrivée, auquel on préférait de beaucoup un autre artiste nommé Chassé qui chantait habituellement les opéras de Gluck ; les beaux esprits du temps disaient, après avoir remarqué l'absence de *chœur* dans la partition : « *Roland* est un guerrier sans *cœur*, il sera bon quand nous aurons *Laguerre*, il serait excellent si *Larrivée* était *Chassé.* »

Les partisans comptaient les recettes pour démontrer la supériorité de chacun de leurs favoris On remarqua une fois que les recettes des douze premières représentations d'*Iphigénie en Aulide*, avaient été dépassées par celles des douze premières de *Roland* de 87 livres 18 sols ; mais les Gluckistes répliquèrent en faisant observer que, si on faisait le total des sommes encaissées pour les quatorze premières représentations, au lieu des douze, l'avantage restait à *Iphigénie.*

Il est de fait que les pièces de Piccini. plus séduisantes au premier aspect pour le vulgaire que celles de Gluck, supportaient moins de temps la faveur du public, parce qu'elles offraient moins d'aliment à l'étude pour les musiciens.

Les écrivains qui bataillaient pour l'un ou l'autre

camp, Grimm, Diderot, Marmontel, Suard, Laharpe, Arnaud, etc., n'entendaient pas grand'chose à la musique, ou plutôt n'y entendaient rien du tout: les attaques faites contre leurs adversaires portent presque toujours à faux; il est impossible à un musicien de nos jours de ne pas rire des coq-à-l'âne que ces Messieurs commettent à chaque pas. Du reste, si Laharpe était Glückiste et Marmontel Picciniste, il n'y avait là aucune raison musicale, mais des raisons amoureuses: ils avaient pris parti, et pour cause, pour deux actrices qui chantaient, l'une la musique de Gluck et l'autre celle de Piccini. Voilà tout.

Il se mêla là-dedans beaucoup d'affaires de personnes. Du reste, si les Piccinistes attaquaient Gluck lui-même, parce que celui-ci savait assez le français pour écrire des diatribes contre ses ennemis de sa propre main, les Gluckistes n'attaquaient que les partisans de Piccini. Ils eussent été fort embarrassés pour attaquer sérieusement la partition d'*Atys* ou celle de *Didon*, toutes les deux purement écrites. Gluck n'était pas aussi savant musicien que Piccini; théoriquement, il était même assez pauvre harmoniste, mais il suppléait à son manque d'éducation première par une sorte de disposition naturelle à combiner ces effets puissants de successions d'accords qui séduisent dans l'accompagnement de ses récitatifs. Ses ennemis ne lui firent jamais le plus grand reproche qu'on eût pu lui adresser, celui d'accompagner les récitatifs par des accords en sons soutenus du quatuor qui alourdissent le chant et fatiguent l'auditeur.

Turgot disait aussi à cette occasion: Je conçois bien que l'on aime la musique du chevalier Gluck, mais je ne m'explique pas que l'on aime les Gluckistes. De son côté l'abbé Arnaud avait fait l'épigramme suivante:

Ce Marmontel si long, si lent, si lourd,
Qui ne parle pas, mais qui beugle,
Juge la peinture en aveugle,

Et la musique, comme un sourd.
Ce pédant à si triste mine,
Et de ridicules bordé,
Dit qu'il a le secret des beaux vers de Racine.
Jamais secret ne fut si bien gardé.

Ce fut dans Armide que débuta une cantatrice qui devait éclipser toutes celles qui avaient paru jusqu'alors sur la scène de l'opéra, Madame Saint-Huberti. Quoiqu'elle chantat fort bien, elle ne put pas pallier, aux yeux de Mozart, les torts de l'opéra et de la musique française; Mozart, qui résume, dans son essence divine, toutes les qualités des écoles allemandes et italiennes, était cependant plus Italien, en tant qu'auteur dramatique, qu'Allemand; la musique de Piccini ne put pas le séduire plus que celle de Gluck, parce qu'il la trouvait mal chantée. Gluck, cependant, était un géant de sa taille, mais il est vrai que, de son temps, ses contemporains le méconnurent. Il ne fut prisé à sa juste valeur qu'en France.

« Si l'on me fait écrire un opéra, dit le chantre de » Salzbourg, dans une de ses lettres adressées de » Paris à son père, pendant le séjour de huit mois » qu'il y fit en 1778 (de mars à octobre), j'aurai beau- » coup de désagréments; mais cela m'inquiète peu: j'y » suis habitué déjà. Mais c'est que cette maudite langue » française est si chienne *(hunds fottisch)* pour la » musique! (1) C'est vraiment une pitié! L'allemand » serait divin en comparaison. Et les chanteurs, bon » Dieu, les chanteurs! ils ne méritent pas ce nom, car » ils ne chantent point, ils crient, ils hurlent à pleine » gorge, du nez et du gosier. »

Dans une autre lettre où Mozart prétend que les

(1) Mozart, en cela, est de l'avis de Voltaire; qui devait cependant être plus familier que l'auteur de DON JUAN avec notre langue. Rousseau pensait de même et un écrivain musical de notre temps, M. Castil Blaze, est allé jusqu'à prédire, il y a quelques années, que l'opéra français devait mourir à cause de l'impossibilité ou étaient les musiciens français de mettre en musique les E muets. Heureusement que ce ne fut pas l'avis de Gluck, Sacchini, Spontini, Rossini, Donizetti, Meyerbeer, etc...! L'opéra français se porte bien, Dieu merci! et les médecins, vu sa robuste constitution, lui prédisent qu'il enterrera ses aînés d'Allemagne et d'Italie

parisiens sont une réunion d'animaux et de brutes, musicalement parlant, il continue en disant :

« Le baron de Grimm et moi, nous exhalons sou-
» vent notre colère contre la musique d'ici, mais entre
» nous, car en public il faut crier bravo ! bravissimo !
» en applaudissant à outrance. Ce qui me fâche le plus
» en tout cela, c'est que Messieurs les Français n'ont
» amélioré leur goût qu'en autant qu'ils peuvent sup-
» porter aujourd'hui la bonne musique; mais de recon-
» naître que la leur fût mauvaise !..... et le chant !
» *oime !* Je pardonnerais encore aux chanteurs de ce
» pays leurs brailleries françaises, si elles ne chantaient
» pas des airs Italiens ; gâter la bonne musique, voilà
» qui vraiment est intolérable ! »

A cela Mozart le père répondit sagement :

« Il est fâcheux, sans doute, que les Français
» n'aient pas entiérement changé de goût ; crois-moi,
» cela viendra peu à peu ; refondre tout un peuple
» n'est pas une bagatelle. C'est assez qu'à présent les
» Français soient en état d'écouter le bon ; insensible-
» ment ils apprendront à connaître la différence. »

Gluck recevait 12.000 livres pour chacun de ses opéras, Piccini touchait 400 livres par représentation. Nos contemporains ont à l'Opéra 250 fr. dans les mêmes conditions, et, cependant, si le salaire doit être la récompense du travail, ils devraient être plus payés que les anciens, car il doit bien y avoir deux fois plus de travail dans les *Huguenots* que dans *Alceste*. Si les compositeurs de musique sont moins payés de nos jours que ne l'étaient Gluck et Piccini, par contre les actrices le sont infiniment plus ; car, à cette époque, il eût été de très-mauvais goût à une cantatrice de toucher ses appointements. Que faisaient à Sophie Arnould ses huit ou dix mille livres, à elle qui recevaient des princes et des financiers d'alors des millions? Elle abandonnait à sa première camériste son traitement de l'académie royale de musique.

Cette Sophie Arnould, qui avait été l'actrice la plus

fêtée du XVIIIe siècle, avait eu plus d'amoureux que Clairon, Guimard et les célébrités galantes du temps; on la recherchait plus pour son esprit que pour son talent et sa beauté.

Lorsqu'elle vit apparaître Madame Saint-Huberti, bien autrement cantatrice et musicienne qu'elle, elle ne lui ménagea pas les épigrammes, selon son habitude. Comme la nouvelle arrivée était très-peu payée, elle était obligée de s'habiller très-simplement et tirait parti merveilleusement de sa toilette; aussi Sophie l'appela-t-elle madame la Ressource. Ce nom fit très-vite fortune, et Gluck, l'ayant entendu, dit: « Vous la nommez » bien Madame la Ressource, car elle sera prochai- » nement la ressource de l'opéra. »

A cette époque, Sophie Arnould était usée, et l'abbé Galiani disait d'elle: « C'est le plus bel asthme qu'il » soit possible d'entendre. » Un jour, elle chantait dans son salon, et la fenêtre ouverte, l'air d'*Iphigénie*:

Adieu, conservez dans votre âme...

lorsqu'elle eût terminé ou peut-être pendant un repos, une voix de basse puissante lui chanta de la rue l'air d'*Alceste*:

Caron t'appelle, entends sa voix!

Mademoiselle Laguerre était en toute beauté. Un jour, elle avait, selon sa trop fréquente habitude, pris plus de vin de Champagne qu'il ne fallait, elle jouait le rôle d'*Iphigénie* en titubant; à la fin on fut obligé de l'emporter. Mademoiselle Sophie Arnould ne perdit pas une si belle occasion de faire un mot et elle dit: « Cette » représentation n'est pas celle d'*Iphigénie en Tauride*, » mais d'*Iphigénie* en Champagne. »

On conduisit Mademoiselle Laguerre au For-l'Evêque. Lorsqu'on la fit sortir ensuite pour la troisième représentation de cette pièce, elle dit avec tant d'âme:

O jour fatal que je voudrais en vain
Ne pas compter parmi ceux de ma vie !

qu'elle souleva des tonnerres d'applaudissements, et toute la foule ayant demandé sa grâce, on la remit en liberté après treize jours d'écrou.

Gluck ayant rendu le livret de *Roland*, de Visme, persistant toujours dans son premier projet de faire jouter les deux champions avec un même sujet, choisit *Iphigénie en Tauride*.

Le libretto de Gluck était très-favorable à sa musique ; il n'en était pas de même de celui de Piccini qui ne signifiait rien ou à peu près. L'*Iphigénie* de Gluck, représentée pour la première fois le 18 mai 1779, eut un immense succès : cette pièce resta au répertoire.

Méhul, qui était tout jeune à cette époque-là, ayant pu assister à la répétition générale, se blottit sous une banquette quand elle fut finie, bien déterminé à passer le reste de la nuit et toute la journée suivante dans sa cachette, afin d'assister à la représentation. Heureusement pour lui il fut découvert et conduit à Gluck, qui s'empressa de lui donner un billet pour le soir. Gluck devint l'ami, le conseiller et pour ainsi dire le père spirituel de Méhul. Ce fut par lui que l'art allemand s'introduisit dans l'art français, pour y apporter les modifications qui préparèrent le genre si dramatique d'Hérold et d'Halévy. Car la musique française se ressentait presqu'uniquement jusqu'à lui de son origine italienne.

Quelque temps après, Gluck donna *Echo et Narcisse*, opéra qui tomba à plat ; on lui avait promis pour cela 12,000 livres, mais par suite de cet échec on ne lui en compta que quatre. Aussi Sophie Arnould appela-t-elle cette pièce : les *Narcisses* ou l'*écot* mal payé. Après la mort de Gluck, *Echo et Narcisse* furent remis à la scène avec des corrections et n'eurent pas plus de succès que la première fois.

Piccini fit exécuter son *Iphigénie* quatre ans après

celle de Gluck. Le grand succès qu'avait obtenu celle-ci eût dû l'en détourner, mais ses imprudents amis firent auprès de lui ce qu'ils purent pour le déterminer, au contraire, à lui faire voir les feux de la rampe. La pièce réussit médiocrement. Cependant, le succès d'*Atys* avait prédisposé les esprits en faveur du maître napolitain; aussi, les Gluckistes ne firent pas trop de bruit. Du reste, la guerre des coins était à peu près finie, et les deux partis ne se lançaient plus à la tête que de légères et rares épigrammes. *Atys* avait paru le 22 février 1780 et *Iphigénie* le 23 janvier 1781.

Le libretto donné à Gluck était de Guillard, qui avait, comme je l'ai dit plus haut, compris le moyen de faire ressortir les qualités de son collaborateur. Gluck en profita admirablement. Un seul mot pourra démontrer au lecteur le soin avec lequel Gluck méditait les poèmes qu'il avait à mettre en musique. Lors qu'Oreste dit :

Le calme renaît dans mon cœur...

l'orchestre continue à être fort agité. Un des musiciens le fit observer à l'auteur, en lui demandant s'il n'y avait pas une faute et si on devait continuer à jouer fort. « Oui, répondit Gluck. — Mais, cependant, Oreste » dit que le calme renaît dans son cœur, reprit l'exé- » cutant. — Allez toujours, vous voyez bien qu'il » ment; il ne peut être calme, il a tué sa mère! » répondit le maître. »

« Au sortir de la représentation, un amateur dit qu'il » y trouvait de très-beaux morceaux. — Il n'y en a » qu'un, reprit l'abbé Arnaud. — Lequel? — L'opéra » tout entier. (1) »

L'auteur du libretto donné à Piccini était Dubreuil; on y voyait des vers dans ce genre :

Eloignez ces tristes victimes,
Grands Dieux! ou leur sang va couler.

(1) Castil-Blaze. — L'académie impériale de musique.

Pouvez-vous trouver légitimes
Ces fureurs de tout immoler.

Il y avait néanmoins, dans l'opéra de Piccini, de belles choses telles que l'air : *Cruel! et tu dis que tu m'aimes....*

Gluck était retourné à Vienne, il y mourut à soixante-quinze ans, le 25 novembre 1779.

Comme il était depuis longtemps menacé d'apoplexie, les médecins lui interdisaient l'eau-de-vie qu'il aimait beaucoup.

Un jour qu'il recevait un de ses amis à déjeûner dans son jardin, on avait mis un carafon d'eau-de-vie avec le café sur la table. Sa femme, qui le surveillait toujours lorsqu'il était près d'un flacon d'eau-de-vie, ayant quitté la table pour donner un ordre dans la maison, Gluck saisit la bouteille d'eau-de-vie et la vida d'un trait.

Quelques instants après il tombait foudroyé.

Après la mort de Gluck, Piccini eut un grand succès avec *Didon*. Louis XVI voulut l'entendre trois fois de suite. Cette pièce avait été jouée en 1783, époque à laquelle Piccini vit reprendre avec succès *Atys* et eut plusieurs pièces jouées très heureusement à la comédie italienne (opéra comique).

Les Gluckistes, n'ayant plus d'auteurs allemands ou français à lui opposer (Méhul n'écrivait pas encore), eurent pour chef de leur parti l'italien Sacchini, dont la gloire vint troubler les derniers moments de l'auteur d'*Atys*. On se ligua contre lui pour empêcher la représentation de *Clytemnestre* qui avait pleinement réussi à la répétition générale.

« Tant d'injustice (1), la chûte des *Fourberies de* » *Marine*, opéra-comique en trois actes, arrangé par » Durosoy sur sa musique, la perte de onze ou douze » mille francs de traitement et de pensions, le déter- » minèrent à quitter la France, où il avait écrit quinze

(1) Fétis. Biographie universelle des musiciens.

» opéras. » Après un séjour de sept ans en Italie, il revint en décembre 1798. Le gouvernement lui accorda 5000 fr. pour ses besoins et un traitement de 2,400 fr. Comme son compatriote, notre contemporain Rossini, au lieu d'écrire pour le théâtre, il composait de petits morceaux de piano ou de chant (1). Il donnait aussi chez lui, comme aujourd'hui Rossini, des concerts. Le général Bonaparte le nomma, en 1800, inspecteur du Conservatoire. Il demeurait à Passy, où il mourut le 7 mai 1800.

CONCLUSION.

Maintenant que nous considérons sans passion l'œuvre de Gluck et celle de Piccini, il est impossible de ne pas être Gluckiste. Cela tient à deux causes :

1° L'école gluckiste est la SEULE aujourd'hui en faveur auprès de tous les publics : Meyerbeer, Halévy, Gounod, Verdi, Wagner, sont tous Gluckistes, car dans leurs écrits ils se sont évidemment inspirés des principes dont l'auteur d'*Alceste* a tracé les bases dans les préfaces de ses œuvres :

« Lorsque j'entrepris, dit-il, (2) de mettre en musi-
» que l'opéra d'Alceste, je me proposai d'éviter tous les
» abus que la vanité malentendue des chanteurs, et
» l'excessive complaisance des compositeurs avaient
» introduits dans l'opéra italien, (3) et qui, du plus
» beau des spectacles, avaient fait le plus ennuyeux
» et le plus ridicule. Je cherchai à réduire la musique
» à sa véritable fonction, celle de seconder la poésie
» pour fortifier l'expression des sentiments et l'intérêt
» des situations, sans interrompre l'action et la refroi-
» dir par des ornements superflus. »

2° Le public vient au spectacle pour entendre les

(1) Il est à remarquer que Rossini, après être retourné en Italie, est revenu à Paris, comme Piccini, et qu'il demeure aussi à Passy.

(2) Epitre dédicatoire d'Alceste.

(3) A cette époque les compositeurs indiquaient à grands traits le motif principal de leurs airs, et les chanteurs y ajoutaient tout ce qu'ils voulaient pour faire briller leurs talents.

œuvres plutôt que les chanteurs et dans de telles conditions l'auteur ne peut plus négliger, comme cela avait lieu dans le beau temps des chanteurs *sopranistes*, la vérité de l'expression au profit des avantages du chant.

En dernier lieu, la postérité, en applaudissant avec admiration et respect l'œuvre de Gluck alors que les opéras de Piccini ne sont plus représentables, a donné à réfléchir aux compositeurs qui tiennent à ne pas plaire seulement à leurs contemporains.

Je crois que dans cinquante ans *der Freyschütz*, le *Prophète* et la *Juive* vivront encore et que *Norma*, *Sémiramide* et *Lucie*, dormiront d'un profond sommeil sur les rayons des bibliothéques des historiographes de la musique.

Nous avons vu l'opéra français bégayer avec Lully, s'essayer à parler avec Rameau et enfin s'exprimer librement avec Gluck dans une langue épurée. C'était là le but de cet essai sur les commencements de l'opéra en France.

LÉON MÉNEAU.

UNE DÉLIBÉRATION DU CORPS DE VILLE

EN 1676

SUR L'ASSAINISSEMENT DU FRONT OUEST DE LA ROCHELLE.

Dans un moment où le conseil municipal, la presse, les ingénieurs et bien d'autres se préoccupent de l'assainissement du front ouest de la Rochelle, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt la délibération suivante, prise sur ce même sujet, il y a près de deux siècles. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Callot aîné. Rappelons, avant tout, au lecteur que, depuis 1628, le corps municipal avait été remplacé par une Direction générale composée de deux membres du présidial, deux officiers de l'élection, deux avocats, deux procureurs, quatre marchands, et que les syndics des paroisses assistaient aux séances, qui se tenaient au Palais de justice :

« Aujourd'huy, vendredy, dix neufième jour de juin mil-six-cent-soixante-seize, après midy, la Direction générale des affaires communes des habitans de la ville de la Rochelle estant convoquée et assemblée, à la manière accoutumée, pour délibérer sur lesdites affaires, monsieur le Lieutenant-général, comme le chef d'icelle, a représenté que, le jour d'hier, monsieur de Demuin,

intendant-général de la province, ayant fait convoquer ladite Direction pour se trouver à son hostel de ladite ville, il auroit proposé audit sieur Lieutenant et à quelques autres directeurs quy s'y seroient rendus, en présence de messieurs les deux juges de police, qu'il estoit nécessaire, pour le bien et advantage desdits habitans, de remédier au mauvais air quy estoit causé par la corruption des eaux croupissantes aux fossés des prairies tant des religieuses hospitalières que des personnes particulières, situées entre le village de Lafond et le fossé de la Porte-Neuve de ladite ville, quy doit recevoir lesdites eaux pour s'escouler ensuite dans le hâvre au-dessoubs du pont de la Courbeille (1) et servir au nettoyement dudit hâvre; de faire creuzer un canal en droite ligne dans lesdites prairies, quy auroit le commencement de son ouverture vis-à-vis de la maison de Plaizance et se communiqueroit aux fossés de ladite ville au-dessoubs d'un moulin à vent situé sur le bord dudit fossé près la Porte-Neuve, lequel canal seroit de la longueur de deux cent soixante toises ou environ, et de la largeur de trente pieds à son ouverture, et auroit trois toises à son sol ou bair et huit pieds de profondeur, suivant la figure et le devis quy en avoient été dressés et représentés par monsieur Lambert, géographe et ingénieur du Roy, demeurant à Rochefort sur Charente, en exécution des ordres dudit sieur intendant, après avoir fait une visite exacte de l'estat et situation desdits lieux; et lequel sieur Lambert auroit aussy représenté qu'il estoit nécessaire de faire nétoyer ledit fossé de la Porte-Neuve et creuzer de deux ou trois pieds en profondeur soubs ledit pont de la Courbeille et aux environs d'iceluy pour faciliter l'écoulement des eaux, et de faire faire pareillement quelques portes de bois pour retenir les eaux de la marée et empescher que le meslange des eaux salées aveq les eaux douces des canaux du village de Lafond corrompist

(1) Ce pont était placé près du port à l'embouchure du canal de la Verdière.

et gastast lesdites eaux douces ; ce quy avoit esté approuvé tant par ledit seigneur intendant que par lesdits sieurs juges de police et directeurs quy estoient présents auxdites propositions, auxquelles il auroit esté adjousté celle d'acquérir, par achapt ou arrentement, la prairie quy appartient auxdites religieuses hospitalières, pour l'utilité et le besoing desdits habitans ; et d'autant qu'il estoit nécessaire d'avoir un pouvoir valable desdits habitans pour faire faire le bail au rabais pour ledit canal et l'exécution dudit devis et desdites propositions, pour laquelle exécution les deniers communs desdits habitans devoient estre employés, et que ladite Direction quy est composée des directeurs et syndics, conjointement directeurs des affaires communes, lesdits habitans luy ont donné le pouvoir et puissance, par leur procuration et leur nomination, de diriger lesdites affaires communes et publiques et de consentir, faire et approuver ce qu'ils jugeront estre utile, nécessaire et advantageux auxdits habitans, ledit sieur Lieutenant-général criminel ayant mis en délibération lesdites propositions, et le devis et figure dudit canal quy ont esté représentés veus et examinés de ladite Direction ;

» A esté arresté unanimement que lesdites propositions sont reçues et approuvées aveq ledit devis et figure dudit canal, et qu'à cette fin, bail au rabais en sera fait au moings disant et à la meilleure condition qu'il sera possible, attendu la nécessité et l'utilité de l'exécution desdites propositions pour le général desdits habitans et empêcher la corruption de l'air, et que ledit bail sera poursuivy incessamment soubs le nom des syndics de cette dite ville par-devant ledit sieur Intendant et, en son absence, par-devant tel juge qu'il appartiendra, et qu'il sera passé contract aveq lesdites religieuses hospitalières pour achepter ou arrenter, à un prix convenable, la prairie à elles appartenant joignant le fossé de la ville quy est au bout de la place

du Chasteau, et qu'à cette fin, monsieur Griffon, second chef de ladite direction, et monsieur Jean Cadoret, l'un desdits directeurs, se transporteront par-devant lesdites religieuses pour convenir aveq elles du prix ou arrantement de ladite prairie et en faire leur rapport à la Direction.

» *Signé :* VOYNEAU ; GRIFFON ; COTTIBY ; BRUNET ; A. BOUTIN ; CHAUVET, syndic, GALLON et PAIN. »

ODELETTES.

Et dans ce grand concert qui chantait jour et nuit
Chaque onde avait sa voix et chaque homme son bruit.
(HUGO.)

I

SCHERZO.

Les poètes entre eux font une symphonie ;
Tout chante sous leurs doigts, cuivre, corde, ou roseau.
Chacun suivant l'instinct de son libre génie,
Ceux-ci disent l'andante et ceux-là le scherzo.

Dans un coin de l'orchestre exécutant sans gloire,
Au céleste concert je mêle un son léger.
A de plus grands la lyre, et les harpes d'ivoire,
Et l'orgue immense. A moi la flûte du berger.

Je ne vous dirai pas les héros, les armures,
L'horreur des camps, le bruit des canons embrasés ;
Non, je chante les prés, les bois, les treilles mûres,
Et les langueurs d'amour et le bruit des baisers.

Inclinez à mes vers une indulgente oreille ;
Oubliez un moment des soins plus sérieux ;
Que la grâce du rhythme en votre âme réveille
Des souvenirs aimés le chœur mystérieux.

II

CÉLIE ET L'AMOUR.

TIRÉ D'ANGÉRIANUS.

Quodcumque illa facit, facit hic...

Célie ouvre la bouche :
C'est l'Amour qu'on entend.
Célie entre en sa couche :
Amour en fait autant.
Célie est endormie :
Amour dort à côté.
La gaîté de Célie
Met l'Amour en gaîté.
Partout où va Célie,
Amour dit : me voici.
Tout ce que fait ma mie,
Amour le fait aussi.
Il se sépare d'elle
Seulement en un point :
Ma Célie est cruelle,
Et l'Amour ne l'est point.

III

DANS LES BOIS.

SONNET.

Gelidum nemus.

Sous la feuillée obscure, où veille
Un dieu de silence et d'oubli ;
Aller s'étendre, en plein midi,
Au milieu du bois qui sommeille ;

Suivre au loin, dormant à demi,
Le long murmure de l'abeille
Qui vient mourir à votre oreille
Comme un soupir d'homme endormi ;

Avoir dans l'âme, image heureuse,
Le clair regard d'une amoureuse,
Doux et profond comme l'azur ;

S'enivrer d'air, de calme et d'ombre,
Et se perdre dans le ciel sombre
A travers le feuillage obscur !

IV

LE GRAIN DE BEAUTÉ.

RONDEAU.

Tout près du nez un grain noir sur la peau
Aux connaisseurs a toujours semblé beau.
Vous que, dit-on, la louange effarouche,
Dirai-je en vous, Jeanne, ce qui me touche ?
De vos beautés ferai-je le tableau ?
Tout près du nez un grain noir sur la peau
Aux connaisseurs a toujours semblé beau.

Teint velouté, fraîcheur du fruit nouveau,
Regard brillant comme une goutte d'eau,
Creux au menton, blonds cheveux, et la bouche
Tout près du nez.

De trop d'attraits le ciel vous fit cadeau
Pour les pouvoir tous dire en un rondeau ;
Mais fussiez-vous borgne, camuse ou louche,
J'aurais encor trottant dans mon cerveau
Ce joli grain, posé comme une mouche
Tout près du nez.

V

VIEUX MOTIF

TIRÉ DE JEAN SECOND.

Heu ! non et stimulis compungite molle labellum !
Ex oculis stimulos vibrat et illa pares.

Pourquoy, mielleuses avettes,
De fleurettes en fleurettes
Aller voïageant encor ?
Emmy rozes, ne verveine,
Ne menuë marjoleine,
Ne questez vostre thrézor.
Venez prendre ung plus doulx basme
Sur les lèvres de ma dame.
Ses fresches lèvres desclozes
Haleinent odeur de rozes,
Voire et odeur de verveine,
Et odeur de marjoleine.
Ains, mouscherons gratieux,
Ne m'eslongnez d'elle, ô dieux !
Beuvans si souëf nectar ;
Mais gardez-moy une part
De ce miel dellitieux.
Or', beuvez avec adresse,
Que vostre esguillon ne blesse
Ses lèvres tant vermeillettes ;
Car de ses yeulx les sagettes
Font blesseure pour blesseure.
Las ! las ! mielleuses avettes,
Dieu vous gard' de leur poincteure !

PAUL GAUDIN.

BROUTILLES BIBLIOGRAPHIQUES.

(12e SÉRIE.)

80. — *Hypsipyle*, épisode extrait de la Thébaïde de Stace, suivi de l'*Epithalame de Stella et de Violantille,* du même poète, traduits par M. Louis Charpentier de Lonchamps. Rochelle, Lhomandie, 1807, in-8o de IV et 146 p. (Omis dans Quérard.)

M. Louis Charpentier de Longchamps était né à Saint-André de Ruffec, en 1736, de Pierre Charpentier de Longchamps et de Marie-Anne Say. Il avait pour frère aîné l'abbé Pierre de Longchamps, qui a laissé un assez grand nombre d'ouvrages. Quant à lui, il portait le titre de chevalier.

Le 5 février 1772, il fut nommé membre associé de l'académie de la Rochelle, à laquelle, un mois auparavant, l'abbé Gervaud avait présenté, de sa part, un exemplaire de sa traduction de *Properce.* Le 12 mai 1773, ce titre fut changé en celui d'académicien titulaire. Ce nouveau titre annonçait que M. de Longchamps avait élu domicile à la Rochelle, et il ne paraît pas en effet l'avoir quittée depuis.

Lorsqu'en 1800, le sous-préfet de l'arrondissement reconstitua, sous le nom de Lycée Rochelais, l'académie brisée par la révolution, M. de Longchamps y fut tout d'abord compris, et choisi par ses collègues pour la présider.

En 1810, il fut désigné par eux et choisi par le maire pour remplacer M. Gaudin dans les fonctions de bibliothécaire. Il avait alors soixante-quatorze ans, et quoique la liste des livres qu'il dressa, ne gardant aucune

classification, puisse à peine être appelée un catalogue, elle témoigne pourtant d'une laborieuse patience, admirable à cet âge.

M. de Longchamps fut toute sa vie un des membres les plus assidus de l'académie, qu'il présida souvent. Il ne laissa guère passer de séance publique sans y contribuer par quelque lecture. Toutefois le choix et la variété même des sujets qu'il traita annoncent plutôt un amateur qui cherche dans la culture des lettres un élégant délassement qu'un écrivain qui obéit à une vocation. Voici la liste de ces morceaux :

Mai 1772. — Traduction libre du Banquet de Plutarque.

Mai 1773. — Essai sur nos mœurs comparées à celles de nos pères.

Avril 1774. — Réflexions sur l'héroïde, suivies d'une Epître en vers libres de Mme de Climail à son mari.

Mai 1775. — Eloge d'Aristide. — Le Repentir ; Le chemin neuf et le vieux chemin, fables.

Avril 1776. — Epithalame de Stella et de Violantille, traduit de Stace.

Avril 1777. — Description du massacre de Lemnos, épisode traduit du cinquième livre de la Thébaïde de Stace.

Mai 1778. — De la ville et de la province, dissertation.

Avril 1780. — Observations sur l'abus des jeux de commerce, suivies d'une pièce de vers sur l'origine des cartes.

Avril 1782. — Eloge du père Arcère.

Mai 1783. — Mes loisirs, en vers.

Mai 1784. — Epître en vers sur l'usage du monde.

Mai 1787. — Eloge de Gresset.

Mai 1790. — Traduction en vers du *Pervigilium Veneris*.

Germinal an XI. — Discours sur la vanité.

Frimaire an XIV. — Réflexions, suivies de Une soirée d'été de mon jardin, en vers.

Avril 1806. — Qu'est-ce qu'un paradoxe ? discours.

Décembre 1806. — Considérations sur la vieillesse.

Mai 1807. — Notice nécrologique sur Louis Ancelin de Chambon. — Réflexions sur les inconvénients de la beauté.

Avril 1808. — Des dangers de la confiance.

Mai 1809. — De l'agriculture proprement dite.

Décembre 1809. — De l'influence des lettres sur la gloire des nations.

Juillet 1810. — Des prix académiques. — Notice sur la translation du siége de la préfecture à la Rochelle.

Mars 1812. — Essai sur l'état actuel de nos théâtres.

Avril 1816. — Considérations sur l'Académie et sur la Bibliothèque publique.

Outre ces morceaux, on trouve mentionné dans les registres de l'académie un parallèle de l'opulence et de la pauvreté, et transcrits divers compliments en prose ou en vers que M. de Longchamps adressa au nom de l'académie à de grands personnages.

Ces pièces sont presque toutes perdues: nous regrettons notamment celles qui se rapportent à notre histoire locale, l'éloge de M. de Chambon et surtout celui du P. Arcère. Le privilége de l'académie avait été demandé pour l'impression de celui-ci. Peut-être même eut-elle lieu; mais cet opuscule ne m'est jamais tombé entre les mains. Je ne sais quel hasard nous a au contraire conservé le manuscrit de l'Eloge d'Aristide, qui ne nous en dédommage pas, et un extrait des Considérations sur l'abus des jeux de commerce. On y trouve adressés déjà aux jeux de cartes les reproches qu'on leur adresse aujourd'hui, de détruire tout esprit de conversation, d'allanguir toutes les relations sociales, etc. Les reproches peuvent être justes; on voit du moins qu'ils ne sont pas neufs. Les vers sur l'origine des cartes sont médiocres, mais faciles.

M. de Longchamps avait, avant de venir à la Rochelle, publié une traduction des Elégies de Properce. On l'attribue généralement à son frère: mais celui-ci, dans les remarques du discours préliminaire de la deuxième édition (1802, 2 vol. in-8°), déclare que la première leur appartient à tous deux, et qu'ayant d'abord chacun traduit Properce, ils avaient ensuite confondu leur travail. Cette traduction était la première

qu'on publiait de l'élégiaque latin. C'est dire assez combien il y avait eu de difficultés à vaincre et beaucoup avaient été heureusement vaincues

Le 10 févier 1779, M. de Longchamps sollicita de l'académie de la Rochelle l'application de son privilége pour la publication d'une traduction de Stace, et une commission fut nommée pour l'examen de cet ouvrage. L'impression tarda quelque temps, et la traduction de l'abbé Cormiliolle ayant paru en 1783, M. de Longchamps renonça à son projet. Toutefois en 1807, il publia au moins un extrait de ce long travail, la traduction de l'Episode d'Hypsipile, qui remplit le cinquième chant de la Thébaïde, et celle d'un des meilleurs morceaux des Sylves, *l'Epithalame de Stella et de Violantille.* Ces fragments, dédiés à l'abbé Moussaud, sont précédés d'observations où il défend Stace contre un dédain moins justifié que général, et où il préconise, probablement en vain, les traductions fragmentaires. Cette traduction, imprimée à la Rochelle, est restée complètement inconnue et je ne l'ai vue citée nulle part. Je crois pourtant qu'elle fournirait d'heureuses indications aux traducteurs de Stace, qu'elle serait bonne à suivre en plus d'un point où il se sépare de l'abbé Cormiliolle, et qu'elle devrait assurer à M. de Longchamps, sinon la réputation d'un écrivain élégant, au moins celle d'un bon humaniste.

Louis Charpentier de Longchamps s'était marié deux fois, d'abord avec Marie Chauvet, puis avec Julie Boutet, qui lui survécut. Il mourut le 2 octobre 1818, âgé de quatre-vingt-deux ans.

L. D.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

APERÇUS D'UN ANGLAIS

SUR QUELQUES PIÈCES DE MOLIÈRE.

Molière is, in our opinion, too little appreciated, particulary in his own country, for his purely comic vein. ED. REV.

Je ne vous apporte ni une étude originale, ni une étude nouvelle. C'est une humble traduction de fragments d'un article publié dans la *Revue* d'Édimbourg de juillet 1845, à propos de l'inauguration de la Fontaine Molière. Il est anonyme, selon l'usage des Revues anglaises, et je n'en connais pas l'auteur. Voici l'occasion qui m'a fait le relire et le traduire.

Je voyais il y a quelque temps, dans un article sur Aristophane, ces phrases que je rapproche : « On ne conteste guère à Aristophane » sa royauté de poète comique. Molière, qui le dépasse en un » point, est bien loin d'avoir son étendue et sa variété, et Shakes- » peare est peut-être le seul qui, dans l'autre plateau de la balance » dramatique, puisse lui faire équilibre..... Shakespeare, en tant » que poète comique, est tout entier dans la fantaisie : Molière ne » sort pas de la réalité bourgeoise et médiocre ; Aristophane est le » seul qui réunisse le double don, qui possède la faculté complète... » Tous nos comiques réunis, Gringore, Rabelais, les auteurs de la » satire Ménippée, Molière, Regnard ; tous nos satiriques, Régnier, » Boileau, Voltaire, parviendront à peine à égaler Aristophane. »

Et quelques jours après, je trouvais dans un autre article notre Molière immolé, sous le même rapport, non plus à Aristophane et à Shakespeare, mais à Ben-Jonson, qui a été assez poète pour « écrire avec succès des allégories et des féeries dans le genre » d'Aristophane, genre où notre Molière a totalement échoué. »

Il y aurait beaucoup à dire sur tout cela, mais, en définitive, il faudrait avouer que ce jugement dans son ensemble est généralement accepté en France. Les critiques, de Laharpe à M. Nisard, sacrifient ou passent volontiers sous silence les farces de Molière, et surtout ses pastorales, ses féeries, ses pièces à spectacle. Peut-être M. Demogeot seul, dans un petit livre qui, à la vérité, est, à mon gré, singulièrement digne d'être médité, a-t-il osé dire que la cérémonie qui termine le *Malade imaginaire* atteint à la verve, au lyrisme comique d'Aristophane.

En réfléchissant à cette sentence, je me demandais si cette infériorité de Molière tient à son génie propre ou au génie français ; si ce n'est pas le spectateur plus que le poète qui n'est pas apte à saisir le côté lyrique ou profond de la bouffonnerie. Ces réflexions me remirent naturellement en mémoire l'article de la *Revue* d'Edimbourg qui se résume dans la phrase que j'ai prise pour épigraphe. J'y revins et n'y retrouvai pas une réponse aussi directe que je le croyais aux questions qui m'occupaient. La mémoire a de ces caprices ; elle altère souvent en retranchant, quelquefois aussi en ajoutant, ou plutôt en confondant. Toute fois les pages du critique anglais m'ont paru avoir pour nous une certaine nouveauté ; après en avoir fait l'objet de ces réflexions, je viens les soumettre aux vôtres. Je me borne à des extraits, mais je les fais larges et fidèles; je calque l'auteur autant que je puis, et je me serais borné à vous l'apporter lui-même, si je n'eusse eu la certitude que l'anglais vous serait inintelligible dans ma bouche. Puisse le français lui-même échapper tout à fait à ce danger.

Les pièces de Molière peuvent se diviser en quatre classes ou groupes : 1° ses pastorales, petits poèmes dramatiques, entremêlés de musique et de danse, qu'il écrivait par ordre de Louis XIV, pour les fêtes champêtres et autres cérémonies de cour, et dont le Roi lui-même lui suggérait souvent le sujet ; 2° ses farces, ses pasquinades écrites dans le goût populaire, pour un public moins raffiné, qui, malgré leur absurdité, plaisent encore par la manière spirituelle dont elles mettent en saillie quelques caractères ridicules, et non-seulement les seigneurs et les grandes dames de Versailles, mais

la royauté elle-même ; 3° ses comédies dont le principal — nous ne disons pas le seul — objet semble avoir été de châtier *un* vice particulier, ou *une* folie spéciale et isolée, vice ou folie dont le développement et les conséquences forment tout le sujet de la pièce, et règlent la conduite de chaque scène, et 4° ces grandes créations pour lesquelles la satire de quelque faiblesse ou de quelque défaut semble n'être qu'un prétexte, et dont le but réel est de peindre l'espèce humaine sous ses aspects les plus larges et de plonger dans les replis les plus profonds du cœur.

Parmi les signes les plus évidents d'un génie vrai et fortement caractérisé, il faut, si nous ne nous trompons, placer la fécondité et cette facilité à produire qui découle d'une habitude constante de vivre dans un monde intérieur qu'on évoque à volonté et qui est tout peuplé des créations de l'imagination. Il n'y a guère d'hommes doués d'un esprit intelligent et observateur qui ne puissent trouver dans leur propre histoire ou dans leurs souvenirs le sujet d'un roman intéressant. Il en est à peu près de même pour le théâtre. Un homme peut écrire une bonne comédie ou un bon drame dans sa vie, comme ont fait Gresset, Piron et notre Shéridan ; mais il n'en écrira guère plus d'un ou d'eux, s'il n'a pas la vocation réelle, le feu sacré, grâce auquel au lieu de se borner à copier et à combiner on peut créer. Plusieurs poètes, Lope de Véga, par exemple, ont montré cette fécondité dont nous parlons à un degré presque fabuleux ; mais aucun peut-être n'en a donné de preuve plus saillante que l'auteur de *Tartuffe*. Sa rapidité d'exécution était vraiment merveilleuse ; il n'attendait jamais le mot ou la phrase, jamais il ne cherchait la rime, il ne préparait son second vers aujourd'hui, pour que le premier trouvât demain la place prête et la voie ouverte. Il ne connaissait rien à tous ces artifices, tous ces expédients ingénieux, mais il marchait dans sa force, avec la conscience que les fruits de son inspiration l'emporteraient sur les produits du travail le plus

assidu. Les vers étaient pour Molière un langage si naturel qu'on trouve dans sa prose une foule de vers blancs, et l'on a même dit qu'il traçait en vers l'esquisse de plusieurs pièces qu'il écrivit ensuite en prose. Au moins est-il certain que ni Racine ni Boileau ne peuvent lui être comparés pour la facilité et l'élégance de la versification.

Peut-être n'y a-t-il pas de pièce de Molière où l'on trouve cette perfection exquise de la versification, ce naturel aisé et élégant à un plus haut degré que dans ces *divertissements* écrits par ordre du Roi, et destinés à servir dans une certaine mesure de cadre à toutes sortes de *ballets* et de *mascarades* de cour. Nous plaçons dans cette classe *Psyché*, les *Amants magnifiques*, la *Princesse d'Elide*, les *Fâcheux*, *Mélicerte* et *Amphytrion*. Les trois premières se recommandent à notre attention plus par certaines circonstances qui s'y rattachent que par un mérite extraordinaire. *Psyché* est surtout curieuse pour avoir été écrite en société avec Pierre Corneille. Le prologue, le premier acte en entier, les scènes qui ouvrent le second et le troisième acte sont tout ce que Molière a fait dans cette tragédie-ballet, dont le Roi pressait l'achèvement, parce que, comme le dit la préface, « il se voulait donner ce magnifique di» vertissement plusieurs fois avant le carême. » Nous ne saurions trouver une meilleure occasion pour comparer la grace du style de Molière à celle d'un de ses plus illustres contemporains. Bien que Corneille ait écrit en quinze jours les trois derniers actes de ce poème, il ne négligea sans doute pas de donner tous ses soins à son œuvre ; et, en effet, une scène, le dialogue entre l'Amour et Psyché au troisième acte, est devenue si fameuse que plusieurs amateurs de la littérature classique française la savent par cœur ; toutefois, lorsque nous passons tout-à-coup d'une page de Molière à une de Corneille, cela produit sur nous à peu près le même effet que lorsqu'après avoir roulé sur une route unie et bien sablée nous sommes brusquement

secoués par les cahots d'un chemin pierreux. Ceci soit dit sans ravaler en rien le grand auteur du *Cid*. Nous ne pensons pas que Molière eût pu atteindre aux traits les plus grands ou les plus frappants de cet illustre poète tragique, comme, par exemple, le *nous nous levâmes* (nous nous levons) (1) *alors* de Rodrigue; le *qu'il mourût* d'Horace, ou le *je crois* de Pauline. La pente de son esprit ne le portait pas à l'héroïque, et nous ne comparons pas ici les deux poètes en général; notre but est simplement d'établir qu'*aucun* des frères de Molière en littérature ne peut lutter avec lui pour la simplicité élégante du style et le naturel aisé de la versification. Des rudesses passagères, des inégalités fréquentes ne font que plus ressortir l'énergie de la fierté des vers de Corneille et s'adaptent aux sujets qu'il a choisis aussi admirablement que le langage coulant et sans apprêt de Molière s'approprie aux situations qu'il a dépeintes.

La pièce des *Amants magnifiques* fut suggérée par le Roi lui-même, *qui ne veut que des choses extraordinaires dans tout ce qu'il entreprend*, dit une vieille édition de Molière. Elle avait pour but principal de réunir les différentes sortes de spectacle que pouvait donner le théâtre de ce temps. Un autre objet désirable, c'était que la cour de Saint-Germain eût le bonheur de voir son glorieux monarque danser un pas sous le déguisement de Neptune. A la première entrée du ballet, sa gracieuse majesté daigna jouer le rôle du dieu de l'Océan; et à la dernière, il se présentait sous son emblême favori, le soleil, avec la devise *Nec pluribus impar!*

Une occasion à peu près semblable donna naissance à la *Princesse d'Elide*, et si nous avions de la place nous nous plairions à donner à nos lecteurs une description de ce qui constituait une fête à Versailles en

(1) Je n'ai rien voulu changer aux citations faites en français par la Revue anglaise; mais ici et dans trois autres endroits j'ai corrigé entre parenthèses des fautes probablement imputables à l'imprimeur seul.

l'année 1664. Nous aimerions à leur dire comment Louis-le-Grand, alors amoureux de Mlle de La Vallière, pour qui on assure que la fête était donnée, transforma le palais et les jardins de Versailles en une scène du pays de féerie, réjouit, du 5 au 14 mai, toute la cour avec *les plaisirs de l'île enchantée*, et reçut l'armée de ses adorateurs dans le palais magique d'Alcine. Nous voudrions pouvoir leur décrire la royale splendeur qui entourait les deux reines, Marie-Thérèse d'Espagne, *sans reproche devant Dieu et devant les hommes*, et Anne d'Autriche, dont Molière fait remarquer que

Cette mère heureusement féconde
Ne donnant qu'une fois a donné tout au monde.

Nous aimerions aussi à peindre *le Grand Roi* sous le costume de Roger, avec sa *cuirasse couverte d'or et de diamants*, son heaume et ses *plumes couleur de feu*, et cette grâce sans pareille, qui forçait un des poètes du jour à s'écrier : *Jamais un air plus libre ni plus guerrier n'a mis un mortel au-dessus des autres hommes.* Rien ne nous serait plus agréable que de décrire ces fêtes qui, pour emprunter les termes de Mme de Motteville : *avaient lieu la nuit à toutes les heures, d'une manière qui avait un air plus que galant ;* mais le manque d'espace nous force à prier le Roi des Rois de faire place aux gloires plus humbles de Molière. Nous ne prendrons cependant pas congé de la *Princesse d'Elide* sans faire remarquer qu'au moment même où Butler écrivait *Hudibras,* Molière, dans le caractère de Moron, le bouffon de cour de la pièce, présentait sous certains rapports à peu près la contre-partie de son prototype anglais.

Nous n'avons rien à dire des *Fâcheux*, sinon que c'est une des satires les plus parfaites qu'il y ait, et qu'on y trouve quelques-unes des plus belles *tirades* de Molière. Comme pièce, ils ont comparativement peu de mérite, puisqu'ils n'offrent qu'une succession de scènes

dont chacune tourne en ridicule quelque absurde importunité. A la première représentation, la scène du chasseur ne s'y trouvait pas. Quand elle fut achevée, Louis XIV s'adressant à Molière et lui montrant du doigt M. de Soyecourt, le grand veneur, dit : Voilà un original que vous n'avez pas encore copié. Le lendemain l'incomparable scène entre Eraste et Dorante était ajoutée à la pièce, et ce qui est assez amusant, c'est que M. de Soyecourt lui-même avait fourni à Molière tous les termes techniques si habilement mis en œuvre dans ce dialogue. Cette anecdote nous confirme dans cette opinion que nous avons toujours eue sur Louis XIV, que ce qui portait le Roi à accorder à Molière une faveur si constante, c'était moins une sincère appréciation du talent du poète, que la conscience que Molière le servait dans ses jalousies et ses aversions. Louis XIV détestait secrètement la noblesse et chérissait ceux qui, en jetant le ridicule sur les *grands seigneurs*, pouvaient l'aider à blesser leur orgueil. Un Rohan, un Gramont étaient trop près de lui. Ce périlleux honneur conduisit l'un à l'exil, l'autre sur le billot du bourreau. Foucaut (Fouquet) expiait dans la forteresse de Pignerolles la trop splendide hospitalité qu'il avait offerte à son maître avec un peu d'ostentation, pendant que Lauzun y était puni par un emprisonnement de dix ans de son aspiration présomptueuse à la main de Mademoiselle. Louis, dans l'assistance passagère qu'il tirait de Molière, ne voyait pas au-delà de son but du moment, ou peut-être s'occupait peu de ce qui pourrait arriver à ses successeurs; s'il n'eût pas eu la vue si courte, il se serait aperçu que Molière, à son insu, était tout au moins un dangereux ami des rois et de leur droit divin. *Tartuffe* et *Don Juan* ne sont que les premiers points de cette longue ligne qu'on fait communément commencer à Voltaire et finir à la Révolution de 1793.

Louis ne cessa jamais d'être le meilleur ami et le meilleur soutien de Molière, et le poète ne manqua jamais de témoigner de sa gratitude pour cette puis-

sante protection, en louant de toutes les manières possibles le Roi et le cercle royal et en rendant doublement ridicules les sottises de la *noblesse*. Nous exposerons plus tard nos raisons de croire que Molière savait à quelles conditions il gardait la faveur du Roi. Pour le moment nous rentrons dans notre voie et nous complétons notre revue de la première classe des pièces de notre auteur.

Malheureusement pour la postérité, Molière n'a pas achevé sa pastorale de *Mélicerte*. Elle devait d'abord avoir cinq actes, mais le Roi manqua de patience, et il n'y en eut que deux de représentés. Les trois autres n'ont jamais été faits. Ce fragment est une des plus précieuses perles en ce genre que nous connaissions. Ce n'est pas sans raison que le poète a placé la scène dans la vallée de Tempé, car on y aperçoit partout une couleur classique qui rappelle en quelque chose celle de Théocrite. On y peut trouver aussi quelque ressemblance avec l'*Aminta* du Tasse et avec le *Pastor fido* du Guarini. Mélicerte appartient à cette race dont les ancêtres sont nés en Grèce et dont les derniers descendants sont morts en Toscane. La scène de Myrtil et du moineau, et le monologue de Mélicerte, commançant par

Vous le voyez, mon cœur, ce que c'est que d'aimer,

sont des preuves suffisantes des tendances classiques de la pièce.

En général son génie ne le conduisait pas du côté de la mer Egée, et il y a bien plus d'affinité entre les dramatiques satiriques de la République Romaine et l'auteur des *Fâcheux*, qu'entre celui-ci et quelque poète grec que ce soit. Térence et Plaute sont évidemment ses compagnons favoris, et c'est du dernier qu'il a pris le sujet d'une de ses pièces les plus parfaites, l'*Amphytrion*. Toutefois la manière dont il traite ce sujet diffère tellement de celle de l'auteur latin que les critiques les plus disposés à voir partout des plagiats, auraient bien

de la peine à trouver ici matière à chicane. Cléanthis d'abord appartient tout entière à Molière, et le caractère d'Amphytrion est remarquable par une gravité, une dignité qui manque tout à fait au héros de la comédie de Plaute. Le mari d'Alcmène, dans la scène avec Bromia, lorsque, étendu par terre, il s'écrie :

Totus timeo, ita me increpuit Jupiter !

nous inspire tout autre chose que l'admiration, et nous entendons sa réponse : *Di me servant*, lorsqu'il vient d'apprendre la naissance des deux jumeaux, avec un sentiment voisin du dégoût. Combien différente est l'impression produite par l'*Amphytrion* de Molière, quand à cette insinuation de Posidès :

Si cette ressemblance est telle qu'on le dit,
Alcmène, sans être coupable....

il réplique :

Ah ! sur le fait dont il s'agit
L'erreur simple devient un crime véritable,
Et sans consentement l'innocence y périt.
De semblables erreurs, quelque jour qu'on leur donne,
Touchent des endroits délicats,
Et la raison bien souvent les pardonne
Que l'honneur et l'amour ne les pardonnent pas !

Quant au Sosie de cette pièce, c'est une des plus heureuses créations de Molière. Sosie est de véritable extraction Rabelaisienne et nous conduit directement à ces fameux *valets* de la comédie française, bien qu'il tienne peut-être plus de la physionomie de Sancho Panza que les Mascarille et les Sbrigani.

C'est surtout dans les pièces dont nous avons formé la seconde classe des siennes que Molière a eu l'occasion d'employer ces alertes amants de l'intrigue. Presque toutes ses farces sont tirées, plus ou moins, des drames

italiens ou espagnols du XVIe siècle, dont on sait que les *valets* forment le caractère dominant. Celles des productions de notre auteur qui entrent, à proprement parler, dans le domaine de la farce, et qui se reconnaissent par leur élément originel, le pur ridicule ou le burlesque, sont les suivantes : les *Fourberies de Scapin*, le *Bourgeois gentilhomme*, la *Comtesse d'Escarbagnas*, *M. de Pourceaugnac*, le *Médecin malgré lui*, *Georges Dandin*, le *Sicilien*, l'*Amour médecin*, le *Mariage forcé*, *Sganarelle*, les *Précieuses ridicules*. Molière suit entièrement le principe de la comédie italienne, qui représente presque invariablement en même temps Arlequin et Pantalon, en autres termes impudence et adresse opposés à faiblesse et stupidité. Tous deux sont destinés à donner un corps à la plaisanterie, à exciter l'hilarité du spectateur, l'un par la facilité avec laquelle il invente les trames les plus absurdes, l'autre par la *niaiserie* avec laquelle il tombe dans les pièges qu'on lui tend. Les représentants de ces deux principes sont, chez Molière, Mascarille et Sganarelle. Le premier puise les incidents avec lesquels il divertit le public dans le fond ordinaire des vices propres à son espèce, le mensonge, la gourmandise, l'impudeur et l'imposture. L'autre tire habituellement les effets comiques de son caractère, de la constance avec laquelle il échoue dans tous ses plans pour s'assurer les séduisants objets de sa poursuite. Ou il est amoureux de quelque jeune fille que Mascarille-Arlequin lui enlève jusque sous son nez ; ou il ne songe qu'à ses sacs d'argent que son infatigable persécuteur lui enlève. Il est la personnification de ce qu'il y a d'essentiellement laid dans la nature humaine, de tout ce qui est morose, brutal, intéressé, bas; tandis que son rival, tout vicieux qu'il est, a de l'esprit, du talent, et de la jeunesse, qui le soutiennent et en font du moins un plaisant drôle. La couardise est un défaut qui est le plus souvent commun à tous deux. Scapin est, peut-être, le seul des *valets* de Molière qu'on en puisse dire entièrement exempt. Il est prompt à risquer

ses épaules dans une aventure, et pour cette raison il peut être considéré comme la tige originale d'une race qui n'a pris possession du théâtre que bien des années après la mort de Molière, nous voulons dire la race des *intrigants*, des francs aventuriers, des chevaliers d'industrie. A coup sûr, dans l'homme qui dit : *Un bonheur tout uni nous devient ennuyeux ;* IL FAUT DU HAUT ET DU BAS DANS LA VIE, *et les difficultés qui se mêlent aux choses* RÉVEILLENT LES ARDEURS, AUGMENTENT LES PLAISIRS, il y a à son plus haut degré de développement l'amour de l'intrigue pour elle-même, la soif de ce qui est inconnu et caché, le désir des émotions, des aventures, du changement à tout hasard et à tout prix. Quand nous réfléchissons à cette réponse de Scapin à Sylvestre, qui lui objecte qu'il va mettre son dos en danger : *Ces sortes de périls ne m'ont jamais arrêté, et je hais ces cœurs* PUSILLANIMES QUI, POUR TROP PRÉVOIR LA SUITE DES CHOSES, N'OSENT RIEN ENTREPRENDRE, il faut bien avouer que nous avons peu de chemin à faire pour arriver à *Figaro*, et même au *Robert-Macaire* de notre temps.

Sganarelle est une création plus propre à Molière que Mascarille ou aucun autre de ses *valets*. Qu'il soit le mari dans la pièce qui porte son nom, ou l'amoureux de Dorimène, dans le *Mariage forcé,* ou le père de Lucinde, dans l'*Amour médecin*, ou le charlatan, dans le *Médecin malgré lui,* ou le fagotier dans la pièce de ce nom, Sganarelle appartient aussi exclusivement à Molière que Panurge à Rabelais, Falstaff à Shakspeare ou Sancho à Cervantes. Quelques autres personnages des farces du poète ne sont à vrai dire que des branches qui sortent plus ou moins directement de ce maître tronc du grotesque. Don Pèdre dans le *Sicilien* (et c'est, soit dit en passant, l'original de Bartholo, et l'on trouverait le *Barbier de Séville* presque scène pour scène dans cette charmante petite pièce), et Gorgibus dans les *Précieuses ridicules*, sont tous deux proches parents, cousins tout au moins de Sganarelle.

Molière est, à notre sens, trop peu apprécié, surtout dans son propre pays, pour sa veine purement comique. Il a été si longtemps et si constamment loué pour sa connaissance du cœur humain, son style exquis et son incomparable talent d'observation, que ses autres mérites, certainement moindres, ont échappé à l'attention. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'auteur de *Tartuffe* ait été jusqu'au dernier jour s'enrichissant dans le champ de l'observation et de la critique, ou qu'il ait à chaque heure de sa vie développé de plus en plus ces hautes qualités qui le font aussi grand comme moraliste que comme écrivain dramatique ; personne ne doute de cela, personne ne le conteste ; — mais que Molière ait jusqu'au jour de sa mort fait des progrès de plus en plus grands dans ce que nous appellerons la poétique du burlesque, c'est ce qui a échappé à bien des personnes, et ce qui n'en est pas moins vrai. Dans ses premières productions, il y a une teinte légère de grossièreté, empruntée à Scarron ; une inévitable réminiscence de Jodelet et de Don Japhet d'Arménie, les seules pièces de ce genre populaires en France avant lui, qui plus tard font place à une luxuriante abondance de l'esprit comique le plus franc, riche, varié, inépuisable et d'une fantaisie presque aussi délicieuse (dans le *Bourgeois gentilhomme* et dans *M. de Pourceaugnac,* par exemple) que nos vieux amis Botton le tisserand et Snug le menuisier, dans le *Songe d'une nuit d'été.*

Un autre personnage qui appartient à Molière, c'est la soubrette. Cela est si vrai qu'en France *Les servantes de Molière* est le nom de ce genre de rôle au théâtre. Qu'elle ait nom Nicole ou Marotte, Martine ou Andrée, l'Abigail de Molière personnifie invariablement le sens commun clair, riche, peu élevé dans sa justesse, ce que nos voisins appellent *le bon sens populaire.* Son office c'est de faire ressortir, de mettre en saillie les affectations et les ridicules des autres personnages et surtout de ceux qu'on appelle ordinairement ses supérieurs. Ces rôles sont aussi divisés par Molière en deux classes,

la servante au langage vulgaire, sensée et fidèle, comme Nicole dans le *Bourgeois gentilhomme ;* et l'*intrigante,* Mascarille en jupons, Claudine de *Georges Dandin* et Nérine de *M. de Pourceaugnac.* Il serait difficile de trouver des ancêtres aux vraies servantes de Molière, nous voûlons dire celles qui forment la meilleure moitié, mais nous reconnaissons leurs descendants légitimes dans plusieurs créations de notre époque, et sans chercher plus loin qu'un poète français, très populaire de notre temps, il est à peine besoin de signaler au lecteur l'affinité qui existe entre Marotte, Nicole ou Martine, et les Margots, les Lisettes, les Babets ou les Jeannes de Béranger.

L'exquise habileté de Molière à saisir le ridicule dans les moindres choses n'est nulle part plus visible que dans ses farces. Qu'y a-t-il, par exemple, au-dessus de cet admirable trait de naturel, lorsque, dans le *Bourgeois gentilhomme,* le maître de musique et le maître à danser tombent sur les mérites de M. Jourdain. Un observateur moins profond aurait mis l'amour de la gloire du côté de la profession la plus noble, et il a fallu *tout* son génie pour montrer la soif des applaudissements l'emportant même sur l'intérêt dans l'esprit d'un maître à danser, tandis qu'au contraire l'homme aux blanches et aux croches avoue que, dans son opinion, l'argent de M. Jourdain compense bien son manque de goût.

Le suprême bon sens est une qualité que personne n'a jamais refusée à Molière ; mais ses admirateurs les plus chauds n'ont peut-être pas suffisamment remarqué à quel degré il porte cette qualité dans des pièces qu'on n'a jusqu'ici considérées que comme de pures farces. Il y a des passages, spécialement dans *Georges Dandin,* qu'il n'a lui-même guère dépassés, et peu de moralistes ont écrit sur les *Mariages de convenance* plus sagement qu'il l'a fait dans cette pièce.

Il peut être agréable à quelques personnes de savoir que les docteurs que Molière a introduits dans l'*Amour médecin,* étaient des disciples alors vivants d'Esculape,

CHARENTE Archives MARITIME

et rien moins que les quatre docteurs de la cour les plus célèbres à cette époque, MM. de Fougerais, Esprit, Guénant (Guénaut) et d'Aquin. Molière désirant déguiser leurs noms et en même temps désigner leurs personnes, eut recours à Boileau, et celui-ci, à l'aide de quelques mots grecs forgés pour la circonstance, caractérisa les individus de manière à ce qu'on ne s'y trompât pas. On ne connaît pas l'original de M. Fillerin, et nous supposons qu'on eût trouvé peu de médecins assez francs pour dire : *qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il grêle, ceux qui sont morts sont morts, et j'ai de quoi me passer des vivants..... Le plus grand faible des hommes c'est l'amour qu'ils ont pour la vie, et nous en profitons et un* (etc.). Il ne serait peut-être pas tout-à-fait juste, pour les docteurs de notre époque, de dire que ce portrait leur ressemble ; mais une des plus grandes preuves de l'universalité du génie de Molière, c'est que nous pouvons en dire ce que dit Cicéron des lois de la nature : *Non alia Romæ, alia Athenis, alia nunc, alia posthac, sed et omnium temporum et locorum.* Il est certain qu'on aurait peine à trouver dans les œuvres de Molière un caractère qui ne soit pas aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était au temps de Louis XIV. Sans nous arrêter au *fâcheux* de la *Comtesse d'Escarbagnas*, qui sait *les secrets du cabinet mieux que ceux qui les font*, où trouver un coup qui porte plus plaisamment sur les philosophes modernes que dans les deux scènes du *Mariage forcé*, entre Sganarelle et les docteurs Pancrace et Marphurius ? — *Notre philosophie*, dit le dernier, *ordonne de ne point énoncer de proposition décisive, de parler de tout avec incertitude..... et par cette raison vous ne devez pas dire je suis venu, mais il me semble que je suis venu.* — Quoi ! s'écrie Sganarelle, il n'est pas vrai que je suis ici. — Cela est incertain, dit Marphurius, et nous devons douter de tout. Ne pouvons-nous pas nous imaginer que nous entendons la conversation de quelque digne citoyen bien positif avec un professeur de l'école de Kant ?

On a plus d'une fois reproché à Molière d'avoir chargé son portrait des *Précieuses ridicules,* d'avoir donné trop de saillie à la caricature, et imputé à celles qu'il appelle les Précieuses des expressions ridicules qu'elles n'employaient jamais. Nous pensons que le document suivant réfutera pleinement cette assertion, et montrera qu'au contraire Molière, dans sa copie, est resté loin de l'absurdité de l'original. C'est un fragment d'une lettre de la marquise de Rambouillet à l'évêque de Vence, à qui elle dit : « Je vous souhaite à tout moment » dans la loge de Zyrphée » (salon de l'hôtel Rambouillet, appelé la chambre bleue, ou la loge de Zyrphée). « Elle est soutenue par des colonnes de marbre trans- » parent, et a *été bâtie au-dessus de la moyenne région* » *de l'air* par la reine Zyrphée (la marquise elle-même). » Le ciel y est toujours serein ; les nuages n'y offusquent » ni la vue ni l'entendement ; *et de là tout à mon aise* » *j'ai considéré le trébuchement de l'ange terrestre !!!* » Il me semble que cela fait plus que dépasser le *chapeau désarmé de plumes ;* la tête *irrégulière en cheveux*, et l'*habit qui souffre une indigence de rubans.* Pour la *carte du Tendre, billet doux, petits soins, billets galants et jolis vers,* que Cathos déclare indispensable dans une affaire d'amour, nous avons l'autorité des vers de Mademoiselle de Scudéry à Pélisson, avec lequel ses *amours discrètes* sont célèbres :

Enfin, Acanthe, il faut se rendre ;
Votre esprit a charmé le mien ;
Je vous fais *citoyen du tendre*,
Mais de grâce n'en dites rien ! (1)

(1) Voici un exemple de plus de ce qu'il y a de vérité ou, comme nous dirions, de réalisme dans ce qu'on appelle quelquefois les charges ou les parodies de Molière. Je le cite, parce que peu de gens iront le chercher où je l'ai trouvé.

Tout le monde connaît le compliment que Thomas Diafoirus adresse à Angélique : « Ne plus ne moins que la statue de Memnon etc..... et comme les naturalistes remarquent que la fleur nommée héliotrope tourne sans cesse vers cet astre du jour, aussi mon cœur dores-en-avant tournera-t-il toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables... »

Ne dirait-on pas que cette phrase a eu pour modèle celle-ci : « Ne plus ne moins que cette herbe que nous appelons fleur du soleil, le petit souci, le titimale que les Grecs vulgairement nomment helioscopius, et cette autre herbe qu'ils appellent heliotropium, regardent et contemplent toujours le soleil, se tournent vers icelluy et le suivent en tous ses mouvements autant qu'il leur est naturellement possible : sembiablement je vous contemple toujours des yeux de l'âme.... » Seulement Molière n'avait pas chargé, mais abrégé et adouci.

L'auteur de Clélie et d'Urfé dans l'*Astrée,* avaient déjà, au commencement du XVIIe siècle, introduit dans la langue française *ces longs verbiages d'amour*, comme on les a qualifiés depuis, qui, bien qu'ennuyeux, étaient peut-être à un certain point nécessaires pour réagir contre la grossièreté de la poésie et du roman au XVIe siècle. Quant aux beaux noms que Cathos et Madelon jugent convenable d'adopter, c'était encore une autre affectation du temps, et dans la première partie du règne de Louis XIV, il y eut positivement une rage pour les appellations classiques : ainsi on sait que Mme d'Aragonnais se faisait appeler la princesse Philoxène, et Mme d'Aligre Thélamyre. Les lieux mêmes changeaient de noms. Le faubourg Saint-Germain n'en portait pas d'autre que celui de la Petite-Athènes ; la Place Royale se nommait la Place Dorique, et l'île Notre-Dame la Place de Délos. Les *Précieuses ridicules* ont l'avantage de nous mettre sous les yeux un nouveau personnage, entièrement de l'invention de Molière ; nous voulons dire Mascarille-marquis, et nous regrettons de n'avoir pas d'autre occasion de juger ce fameux valet sous sa nouvelle métamorphose.

Quelques-uns des caractères employés par Molière dans ses farces se représentent dans ses autres pièces. Sganarelle, nous l'avons déjà fait observer, nous mène directement à Gorgibus, et celui-ci nous conduit à Chrysale. Mais Sganarelle lui-même figure dans une autre des pièces de l'auteur, dans l'*École des Maris* qui, avec l'*Étourdi*, l'*École des Femmes*, l'*Avare*, *Don Garcie de Navarre*, le *Dépit amoureux* et le *Malade*

Or, cette phrase est adressée par un homme grave, Jehan Baulot, rochelais, lieutenant des escoliers estudiants en chirurgie à Paris, à un homme très-grave, Monsieur de Béziers, docteur en médecine à la Rochelle, en lui dédiant une œuvre grave s'il en est, une these de médecine, sur cette question : L'intestin grelé gangrené peut-il etre sûrement retranché ? La thèse est écrite d'un style sévère ; la dédicace était sérieuse aussi, mais elle admettait les fleurs de rhétorique. Il s'en fallait pourtant que ce fût un homme ridicule que Baulot, si l'on s'en rapporte à son parfait ami, Rémond Formentin, abbé antique (qu'est-ce qu'un abbé antique ?), auteur de six belles stances, mises au bas de cette thèse et dans l'une desquelles il dit à la Rochelle :

Non, les superbes murs qui te font imprenable,
Ni tes vaisseaux flottants sur l'Océan chenu,
Ne te font parmi nous rendre tant admirable
Que fait ton cher Baulot par sa seule vertu.

Jean Baulot était le grand-père d'Isaac Baulot auquel Arcère a consacré un article.

imaginaire, peut être regardé comme formant la troisième série des comédies de Molière.

J'interromps ici cette traduction : ce n'est pas que la suite du morceau ne présente de l'intérêt, mais elle s'éloigne beaucoup moins que ce qui précède des idées communément adoptées en France. Après une courte analyse des comédies qu'il vient de nommer, le critique cite, comme ne rentrant dans aucune des classes qu'il a formées, l'*Impromptu de Versailles* et la *critique de l'École des Femmes*, qu'il donne comme la preuve que Molière *était un des plus grands critiques de son temps et de tous les temps*. Il réclame pour lui le titre de Père de la Comédie française que Schlegel n'a pu, selon l'auteur anglais, lui refuser que par ignorance de la langue française. Puis il en vient à ces quatre grandes œuvres dont une seule, dit-il, eût suffi pour assurer à Molière les honneurs de l'immortalité, *Don Juan*, les *Femmes savantes*, *Tartuffe* et le *Misanthrope*. C'est ce dernier qu'il regarde comme la plus grande des créations de Molière. J'abandonne, non sans quelques regrets, l'examen très sagace de ces chefs-d'œuvre. Je n'en extrais qu'un passage qui tire beaucoup de prix de la nationalité de l'auteur.

Après un examen plus attentif du caractère du Misanthrope, nous sommes frappés de la ressemblance qu'il offre en bien des points avec Hamlet. Alceste, c'est l'Hamlet du siècle de Louis XIV, dépouillé de la poésie qui n'appartient qu'au Nord, l'Hamlet qui eût été possible à Versailles, l'Hamlet de la vie quotidienne, qui, s'il n'eût pas pu, comme le prince de Danemark, s'arroger le droit qui n'appartient qu'à la Providence, de condamner et de punir, auroit pu dans bien des cas répéter tout naturellement les paroles de celui qui dit : L'homme ne me plaît pas et la femme non plus. Le : Jetez-vous dans un couvent, d'Hamlet à Ophélia, viendrait à coup sûr naturellement des lèvres d'Alceste à Célimène.

Après avoir induit de quelques passages de Molière que la gloire qu'il tirait de ses écrits ne compensait pas à ses yeux la privation

de la considération générale que son métier d'acteur éloignait de lui, et l'avoir à cet égard rapproché du Barde de l'Avon, qui exprime la même pensée dans un de ses sonnets, le critique anglais clot son article par une appréciation de notre théâtre en général qui peut paraître sévère. Mais j'ai toujours aimé, je l'avoue, à connaître sur notre littérature l'avis des étrangers compétents. D'ailleurs il y a toujours avantage à se regarder, tout en faisant ses réserves, dans un miroir qui n'est pas flatteur. Je traduis donc cette conclusion.

Bien que Molière soit incontestablement le père de la Comédie française, ses successeurs ont comparativement peu profité de leur modèle. Ceux qui le suivirent immédiatement ou qui étaient ses contemporains, tombèrent tous, plus ou moins, dans les défauts qu'il avait évités d'instinct. Tous ont ou tracé des portraits d'individus, ou exagéré la peinture de quelque vice ou de quelque travers particulier; mais aucun n'a peint la nature humaine. Regnard, qui mourut à peu près quarante ans après Molière, passe pour un des meilleurs écrivains dramatiques français; mais il a tous les défauts dont nous venons de parler. De Regnard nous allons à Piron, Lesage, Gresset et Marivaux. Le mérite de la Métromanie, de Turcaret et du Méchant est évidemment supérieur à celui de quelque comédie que ce soit de Marivaux; cependant celui-ci a eu sur la comédie bien plus d'influence que tout autre depuis Molière. Il est l'inventeur de ce qu'on peut appeler le langage précieux du XVIIIe siècle, et qu'on a, depuis, appelé Marivaudage. Destouches, Sedaine et quelques autres ouvrent la voie à Diderot et à Beaumarchais. Mais on remarque à cette époque un changement total dans la littérature dramatique de la France. Les contours si purs du *grand siècle* font place à des ornements découpés et tailladés. Aux Climènes, aux Dorantes et aux Aristes succèdent le baron de Vieuxbois et Mme de Clainville. Les individus prennent la place des classes, et quand nous voyons Frontin et Champagne remplacer Mascarille et Scapin,

et Lisette usurper les fonctions de Dorine, nous sentons en même temps qu'un siècle s'est écoulé, que Louis XV a succédé à Louis XIV, et Mme de Pompadour à la marquise de Montespan. Les aspects espagnols et italiens du *grand siècle* se sont évanouis, et toute chose est plus décidément française. Saint-Germain et Versailles ne sont plus témoins des fêtes solennelles du *plus grand roi du monde*, et les Médianoches ont changé leur nom pour celui de *Petits soupers*.

De Beaumarchais, combiné avec Marivaux, découle cette armée d'écrivains comiques qui ont fourni aux besoins du théâtre en France pendant l'Empire et pendant la Restauration, et qui aboutissent aux productions de Scribe. Il est certainement déplorable qu'on ne trouve rien en France de supérieur à *Bertrand et Raton* et au *Verre d'eau,* pour perpétuer le *Misanthrope* et le *Tartuffe*. Mais c'est moins la faute de M. Scribe que celle de son siècle. En charmant le public de la Chaussée-d'Antin avec une représentation de *La Chaîne,* il a avec Molière, produisant les *Femmes savantes* devant la cour de Versailles, le même rapport que la France du Roi actuel, — un monarque qui met sagement sa principale gloire à être le premier magistrat d'un peuple libre, et qui avait coutume, il y a peu d'années, de se promener sur les boulevards, un parapluie sous le bras — avec la France de Louis XIV, lorsque, toutes voiles dehors, il s'avançait orgueilleusement dans le parlement pour y lancer cette exclamation seigneuriale : *L'État, c'est moi !*

S'il y a, comme je le crois bien, une intention épigrammatique dans cette dernière période, l'auteur en est assez puni par la lourdeur avec laquelle il laisse tomber ce trait sans pointe, *telum imbelle sine ictu.* Heureusement pour lui ; car il se blesserait avec son arme. Les dramaturges anglais, s'il y en a encore, sont plus loin de Shakespeare que Scribe ne l'était de Molière.

Littérairement aussi, cet article laisse plus d'une fois sentir qu'il est écrit par un étranger pour des étrangers. C'est ce qui explique

comment il admet tant d'anecdotes et de réflexions aujourd'hui usées chez nous. Il n'en est pas moins vrai qu'il part d'un homme compétent, qu'il est écrit franchement, pour le sujet même, sans arrière pensée de dénigrement contre personne, et qu'il exprime des vues originales. Cela ne veut pas dire qu'il ne pût pas donner lieu à bien des réserves, à bien des discussions de détail. Mais ce serait un commentaire d'un commentaire, et je ne le veux pas faire. Je me bornerai à consigner ici, comme un fait, une impression. Après avoir lu ce morceau, j'ai relu les pièces dont il a fait une première classe ; j'ai trouvé justes la plupart des vues du critique ; j'ai compris, je n'ai pas senti comme lui. La *Princesse d'Élide*, les *Amants magnifiques*, la *Pastorale comique*, *Mélicerte*, m'ont médiocrement charmé. Pourquoi ? Peut-être par suite de ce prosaïsme d'esprit qu'on nous reproche et dont il faut bien confesser que j'ai une part plus que française. Je le crois d'autant plus qu'il m'arrive bien quelque chose d'analogue quand je lis le *Songe d'une nuit d'été*. Mais peut-être aussi parce que bien des défauts échappent à l'étranger le plus instruit et choquent le national qui l'est le moins. Ici, par exemple, je trouve bien cette facilité, cette fluidité de style dont parle le critique anglais. Mais je la trouve par fois achetée par beaucoup de prose rimée, par des infractions à la grammaire, par des tournures que la langue n'a pas acceptées.

Ce n'est donc pas parce que je lui donne une entière adhésion que j'ai traduit ce morceau ; mais c'est, je le répète, parce que j'y trouve un témoignage bon à enregistrer et propre à suggérer d'utiles réflexions.

L. DELAYANT.

ASSAINISSEMENT DU FRONT OUEST DE LA ROCHELLE.

(APPENDICE.)

La *Revue de l'Aunis* a, dans son numéro du 1er octobre, publié une délibération de la Direction générale des affaires communes, 19 juin 1676, relative à l'assainissement de nos fossés ; voici deux extraits puisés à la même source et qui complètent les anciens documents touchant cette importante question :

Du 19 Juin 1690.

« A aussy esté remontré que les religieuses hospitalières de cette ville ont présenté requeste à Monseigneur l'Intendant, tendant à estre payées des arrérages et continuation de la rente de cent livres *sur une prée située au bout de la place du Chasteau*, quy servoit à recevoir les bourriers et immondices de la ville, et quy est, à présent, occupée, majeure partie, par les travaux et ouvrages royaux ; au bas de laquelle est l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant, du 15 de ce mois, portant qu'elle seroit communiquée à la Direction ; laquelle requeste et ordonnance ayant esté veüe et leüe, la compagnie a esté d'advis, soubs le bon plaisir de Monseigneur l'Intendant, qu'attendu que le Roy s'est emparé de la dite prée et qu'il en a osté l'usage au publiq, il sera signifié, par une déclaration aux dites religieuses, que les habitants de la dite ville ne seront plus tenus du payement de la dite rente à l'advenir ; et, quant aux arrérages escheus jusqu'au jour de la dépossession, que

la Direction les fera payer sur les deniers d'octrois ; et, cependant, que le présent résultat sera mis au pied de la dite ordonnance et présenté à Monseigneur l'Intendant pour avoir son approbation. »

Du 30 Octobre 1690.

« *Billon*, syndic de Saint-Barthélémy, a rapporté à l'assemblée la signification quy luy a esté faite par *Bourgeon*, huissier, le 17 aoust dernier, d'un arrest du Conseil obtenu par les religieuses hospitalières de cette ville, le 12 juillet antécédent, qui ordonne qu'il leur sera payé à l'advenir, par chacun an, sur les nouveaux octrois de cette dite ville, la somme de six cents livres, de quartier en quartier, à commencer du premier du dit mois, *pour les dédommager de ce quy a esté, sur elles, pris pour les fortifications de la Rochelle ;* quoy faisant, les officiers de la Direction seront déchargés de la rente par eux deue aux dites religieuses, en payant seulement, par eux, les arrérages escheus jusqu'au dit jour, premier de juillet dernier, à la charge, par les dites religieuses, d'avoir un lit d'augmentation et de continuer à entretenir ceux qu'elles ont eus jusqu'à présent, sans qu'elles puissent le retrancher soubs quelque prétexte que ce soit; duquel arrest, commission et, au bas, signification, ayant fait lecture à la compagnie et remarqué que le dit arrest a esté rendu sur l'advis de Mons. l'Intendant de cette province, la compagnie a déclaré n'avoir moyen d'empescher que la dite somme de six cents livres, à l'advenir, soit payée aux dites religieuses, depuis le dit jour, premier juillet dernier, et de quartier en quartier, sur les dits nouveaux octrois de cette ville, conformément au dit arrest; ensemble les six mois, escheus au mesme jour, de la rente de cent livres qui restent deus aux dites religieuses et de laquelle les dits habitants sont déchargés par le mesme arrest; et, pour ce quy est des arrérages de la dite rente précédemment escheus, qu'ils seront payés

par M. *Roy*, cy devant receveur des anciens octrois de la ville ; quoy faisant, les dits sieurs receveurs en seront valablement déchargés et sera, à l'advenir, la dite somme de six cents livres, portée et employée dans l'estat des charges ordinaires de la dite ville. »

De ces diverses délibérations que conclure? C'est que la Rochelle a, de ses deniers, cherché à « remédier » au mauvais air quy estoit causé par la corruption » des eaux croupissantes » dans les fossés situés entre Lafond et le canal de la Verdière; que, pour y parvenir, elle a arrenté la prairie des Hospitalières, « joignant » le fossé de la ville qui est au bout de la place du » Chasteau, » et fait divers travaux fort coûteux ; que le Roi, « s'étant emparé de la dite prée, en a osté l'usage » au publiq » qui, dès-lors, n'était plus tenu des cent livres de rente qu'il payait depuis 1676; que, cependant et « pour dédommager les religieuses de ce quy avoit » esté, sur elles, pris pour les fortifications, » les Rochelais furent condamnés à porter cette rente à six cents livres ! — Et voilà comment notre ville, après avoir perdu la propriété du fossé qui conduisait dans le havre les eaux de Lafond, dut, en outre, indemniser les religieuses du tort que leur avait fait le Roi en s'emparant de leurs domaines !

Que dites-vous, honnêtes lecteurs, de cette justice à la Louis XIV ? — Il est vrai que, pour tant de sacrifices, Sa Majesté nous fit donner « un lit d'augmentation » à l'infirmerie des hospitalières !

C. a.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

Etude sur le droit municipal au XIIIe siècle et au XIVe siècle, en Franche-Comté et en particulier à Montbéliard, par A. Tuetey, archiviste aux Archives de l'Empire. (1865. — In-8° de 522 pages.) — Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

La renaissance des études historiques en France, l'une des gloires littéraires les plus incontestées du XIXe siècle, a donné une impulsion puissante à l'examen approfondi des grandes institutions, des faits primordiaux qui ont jeté de profondes racines dans la société moderne; et cette restauration intelligente d'un passé jusqu'alors méconnu a produit des œuvres magistrales.

Cependant, cette vaillante phalange de travailleurs a défriché le terrain, tracé la route; mais elle n'a pas tout fait, les questions ne sont pas épuisées, les documents originaux n'ont point dit leur dernier mot. Pour nous borner à un exemple, l'origine et l'organisation des communes, la lutte de la bourgeoisie et de la féodalité si magnifiquement élucidées par Augustin Thierry, de Sismondi, M. Guizot et tant d'autres éminents écrivains, sont une mine féconde encore pour les érudits. Des monographies détaillées et appuyées sur des textes inédits présentent un très haut intérêt. C'est à ce point de vue que nous sommes heureux de recommander la savante étude dont nous avons inscrits le titre en tête de cet article. La comparaison de l'organisation des diverses communes peut et doit éclairer l'histoire particulière de chacune d'elles, et à ce titre, les érudits rochelais liront avec fruit le beau

travail de M. Tuetey. Ces recherches, d'après des documents conservés aux Archives de l'empire, à la Bibliothèque impériale et aux Archives communales de la Franche-Comté, ont mérité à leur auteur les témoignages les plus flatteurs. L'Académie de Besançon a couronné ce travail, la société d'émulation de Montbéliard l'a publié dans ses mémoires, enfin il a obtenu le prix de la section d'histoire au concours des Sociétés savantes, en 1864, et une mention honorable au concours des Antiquités de France. Nous laissons l'auteur exposer lui-même le plan de son ouvrage.

« Après avoir envisagé les chartes de la Franche-Comté dans leur ensemble, nous avons pris pour terme de comparaison une charte très importante offrant un caractère particulier et s'écartant même, sur plusieurs points, de la plupart des actes de même nature octroyés en Franche-Comté.

» Voici quel est, en résumé, le contenu de notre première partie.

» Après avoir retracé sommairement la marche et le progrès du régime municipal en Franche-Comté, nous nous sommes demandé quelle était la condition des habitants des villes, au moment où ils reçurent de leurs seigneurs des chartes de franchise. La comparaison et la discussion des textes portent à croire que, sans être mainmortables, ils avaient néanmoins leur part de certaines charges qui pesaient sur les serfs, telles que les corvées, les aides extraordinaires. A la suite de l'affranchissement, ces redevances arbitraires furent abolies ou plutôt transformées en prestations régulières convenues entre le seigneur et ses bourgeois.

» Les habitants qui avaient ce titre jouissaient seuls de certaines immunités, de certains priviléges qui se trouvent détaillés dans la plupart des chartes communales. Mais tout en faisant ces concessions, les seigneurs se réservèrent avec soin plusieurs droits très importants, comme le droit de lods et ventes, de justice et autres droits analogues.

» En dernier lieu nous nous sommes occupés d'un fait très curieux, la filiation des chartes communales dans toute la province, qui nous a servi en quelque sorte de trait d'union entre la première et la seconde partie.

» Cette seconde partie est consacrée à l'étude spéciale de la charte de Montbéliard, ainsi que de l'administration municipale de cette ville prise dans ses détails, et se termine par le récit de la lutte engagée, au XIVe siècle, entre les bourgeois et leur seigneur. »

Ces deux parties occupent 151 pages; les pièces justificatives remplissent les 168 dernières pages du volume. Ces pièces, au nombre de vingt, présentent le plus grand intérêt: elles embrassent la vaste période qui s'étend de 1249 à 1534, et se recommandent par cette scrupuleuse fidélité de transcription et d'interprétation qui signalent les études des archivistes paléographes de notre savante école des chartes.

Un fac-simile, fait avec le plus grand soin, reproduit la charte d'accord faite entre Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, d'une part, et la commune de cette ville, de l'autre, au sujet de certains griefs à elle imputés par le comte, 10 avril 1301.

L'exécution typographique de l'ouvrage est très-satisfaisante.

Rappelons que la *Bibliothèque de l'école des chartes* vient de reproduire l'*Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, reine de France* (1483), publié pour la première fois d'après le manuscrit original déposé à la Bibliothèque impériale, par M. A. Tuetey, et dont il a été fait des tirés à part.

Le même recueil d'érudition a annoncé, dans son dernier catalogue des livres archéologiques, les *Etudes historiques, géographiques, archéologiques sur l'ancien diocèse de Saintes,* et *Les ruines de Chatel-Aillon et du prieuré de Saint-Romuald*, par M. l'abbé Cholet, chanoine théologal du chapitre de la Rochelle. La *Revue de l'Aunis* croit qu'il suffit d'enregistrer le titre de ces

publications pour les recommander à ses lecteurs. Les réformes intelligentes d'un certain nombre de noms de communes (1) réclamées par le savant archéologue, au nom de l'étymologie et de l'histoire, ont été acceptées et accomplies, en même temps que les ruines du prieuré de Saint-Romuald ont été sauvegardées.

Ne voulant pas terminer ce bulletin avec cette analyse un peu aride, nous préférons emprunter à M. Casati, (2) archiviste paléographe, un fragment de la plus ancienne traduction française du Dante, manuscrit du XVe siècle de la bibliothèque de l'Université de Turin. On remarquera que le traducteur français reproduit non seulement les tercets du Dante, mais qu'il suit le même ordre de rimes et souvent donne la rime elle-même. Voici le début du IIIe chant: *Per me si va nella città dolente....*

Par moy se va dedans la cité douloureuse,
Par moy se va au fons de l'éternel supplice,
Entre la gent perdue à jamais maleureuse.

Mon hault facteur fut mœu me creer par justice;
Du Pere le pooir, du Filz la sapience,
Du Sainct-Esprit l'amour m'ont faict pour pugnir vice.

Devant moy ne fut onc chose aucune en essence,
Horsmis l'Eternité, et je pour jamais dure:
Vous qui entrez céans, laissez toute espérance.

Ces motz je veiz escripts de couleur moult obscure
Au haut d'une moult fort espaventable porte;
Dont au maistre dy lors: « Leur sentence m'est dure. »

(1) Saint-Agnan, Asnais, Grandgent, Alas-Champagne, Alas-Bocage, Sainte-Eugène, Saint-Ramé, Sainte-Même, Saint-Césaire, L'Houmeau, Saint-Brice des Bois, Saint-Bonet. — D'autres variantes sont aussi demandées par les anciens documents, mais elles seraient difficilement acceptées aujourd'hui, par exemple Pont au lieu de Pons, Aleu, Agort, Agerne, au lieu de Laleu, Lagord, Lajarne. L'auteur reconnait que c'est là une de ces réformes radicales dont le résultat serait meilleur, mais dont le succès est impossible.

(2) Bibliothèque de l'école des Chartes, 25e année, p. 309.

Et luy comme discret me va dire en tel sorte :
« Icy convyent laisser toute suspicion,
» Et toute cohardisse icy doit estre morte.

» Venuz sommes au lieu, dont t'ay faict mencion
» Que tu verroys la gent de douleur tant surprise,
» Qui a perdu le bien de la discrétion. »

Et puys que de sa main il eut la myenne prise,
Monstrant joyeux visaige en quoy me confortay,
Dens les secrets d'enfer a ma personne mise.

Là souspirs, plaintz, pleurs, cris et regretz j'escoutay
Hault en l'aer résonner où n'y a clere estelle,
Par quoy au commancer larmez des yeulx geetay.

Diverses langues là, maincte horrible querelle,
Parolles de douleur, voix et accents pleins d'ire,
Criz haultz et enrohez et grans coups de mains, telle

Rumeur faisoient céans, que le tumulte en vire,
Et tourne la nuée à jamais de noir tainte,
Si comme au tourbillon l'harenne au ciel s'espire....

L. DE R.

CAUSERIE.

Adonc, vers ce tems, vint à la Rochelle le sieur Fillion, pour faire la montre d'un grand homme, lequel, convalescent, monta sur les tréteaux du théâtre, et déroula, devant le peuple assemblé, nombre d'histoires moult plaisantes et authenticques, vous m'entendez. Et le grand homme avoit promis la part des pauvres et souffreteux, comme de droict; ains dévalla ledict Fillion, sans bourse délier. Ce que voyans, les premiers de la ville escrivirent au grand homme, qui escrivit à son amy, qui escrivit aux premiers de la ville, leur promettant de nouveau belle et grosse somme; et l'apporta bientost luy-mesme, estant revenu à la Rochelle solliciter la direction du théâtre. Mais il advint que de ce partement trop hastif un grand bruict avoit été faict parmy le public, et les journaulx avoient mené la ronde. Etait-ce péché? De quoy s'offensa grandement ledict sieur, et brusquement se départit, rompant les pourparlers commencés.

— Que nous conte là ce Julius? C'est de l'histoire ancienne; autant vaudrait nous dire l'assassinat d'Henri IV.

— J'arrive à la moderne. Les pourparlers avec M. Fillion rompus, l'administration municipale choisit, entre une vingtaine de concurrents, dit-on, M. Blot-Dermilly, dont la troupe a débuté la semaine dernière. Voulez-vous en savoir mon avis? Mon ami Z..... me conseille d'attendre encore pour bien juger. Attendre quoi? que je n'aille plus au théâtre? Car c'est assez d'un soir, et l'on ne m'y prendra plus. O trois et quatre fois heureux les habitants d'Esnandes, qui dès neuf heures sont dans leur couche rustique, et n'ont pas besoin, pour passer leur soirée, d'aller voir de pauvres diables mal vêtus se démener en beuglant sur quelques planches mal jointes, à la lueur d'un gaz avare! Nous, vaniteuses gens d'une petite ville de province, nous serions déshonorés vraiment si nous nous couchions comme les poules. Il faut veiller jusqu'à minuit! Et l'on s'en va bâiller au cercle,

dormir au théâtre, lorsqu'il serait si bon de demeurer au coin de son feu, enfoncé dans un grand fauteuil, la lampe allumée, avec un livre ami sur les genoux !

J'étais, un de ces derniers soirs, dans cette position que je vous conseille, lisant des vers, des vers charmants, qu'on m'avait envoyés le matin du pays des truffes. Oh ! oh ! Vous souriez à ce mot, vous songez que voici l'hiver, la saison des diners ; un vague parfum périgourdin monte jusqu'à vous. Quelle odeur ! Humez-vous ? Bon ! votre cœur s'émeut, votre esprit tourne à l'indulgence ; demeurez : vous voilà au point qu'il me faut ; car c'est encore de vers que je veux vous parler.

Le volume a pour titre *Le temps jadis*, le poète est M. Ferdinand Pouyadou, de Périgueux, dont la *Revue* insérait naguère des traductions d'Horace. Ce petit livre, dit M. Pouyadou dans sa pièce-préface.

Ce petit livre n'est pas fait
Pour s'en aller chez un libraire.
L'auteur craindrait qu'il ne sût plaire
Pour l'argent que l'on y mettrait.
. . . . . .
Il est fort mince de science,
N'ayant pas besoin d'avenir ;
Il n'attend rien de l'espérance,
Mais seulement du souvenir.

Et c'est le Souvenir qui répond à l'appel du poète ; car Julius a vu éclore, au *temps jadis*, le plus grand nombre des pièces qui composent le recueil de M. Ferdinand Pouyadou. Ces poésies ne sont point d'hier ; elles sont nées presque toutes aux belles heures de jeunesse que nous gaspillions si largement sur le pavé de Paris, et la plupart, nous apprend l'auteur, « ont paru autrefois dans divers organes de la petite presse parisienne : *la Tribune des Poètes*, *le Rabelais*, *la Voix des Écoles*, *le Diogène*, *le Gaulois*... » Je soupçonne même l'une d'elles, *la Muse de Molière*, d'avoir été lue à l'Odéon un certain jour anniversaire de la naissance du grand comique. Ce n'est pas la meilleure, à vrai dire : l'officiel porte malheur aux poètes ; la tâche imposée les inspire rarement ; c'est de leur propre fonds qu'ils tirent leurs inspirations les plus heureuses. Aussi, disons-le bien vite, M. Pouyadou, mal à son aise dans les sujets officiels, se retrouve avec toute sa force dans quelques-uns qui sont loin de l'être. Je cite comme exemple la pièce intitulée *Virgo* :

Elle a, depuis Brutus, depuis Philopœmen,
Sans jamais se souiller d'aucun impur hymen,
Vu passer devant elle une cohorte immense
De trônes et de rois pesés dans sa balance,
Et chacun des tyrans, la nuit, quand il rêvait,
Trembla de la trouver veillant à son chevet.
Elle va lentement, et la main étendue
Comme pour retrouver une route perdue,
Qui doit, de maux en maux, de soupir en soupir,
La conduire à son but, l'immuable avenir!
Sa taille est élevée et son allure étrange,
Sa tunique de lin pure de toute fange;
Son œil est plein d'amour, son front de majesté;
Pour trône elle a les cœurs, pour nom : la liberté!

« Il faut, dit M. Pouyadou dans les quelques pages de prose qui précèdent ses poèmes, il faut, pour arriver au rayonnement du succès, porter l'*aes triplex circa pectus* dont parle Horace, et avoir le *quelque chose là* d'André Chénier. Dans ce monde (le jeune monde littéraire), l'orgueil de soi-même est une vertu, mais la médiocrité est un vice. Trop souvent on y voit accouplés la médiocrité et l'orgueil, parce qu'il en est bien peu qui veuillent s'avouer trop faibles et qui se retirent. Ce que j'ai fait. » Certes, la pièce qu'on vient de lire est pour faire regretter cette retraite du poète. Il a bien *quelque chose là,* celui qui trouve de pareils accents et son abstention présente ne prouve qu'une chose : c'est qu'il joint à son énergique talent la modestie qui sied à la force. Citons encore les deux beaux sonnets que le poète intitule : *Les larmes.*

I

Chaque fois qu'ici bas, jetant à l'espérance
Un long dernier adieu dans un dernier soupir,
Un mortel s'en revient, et que de son absence
La cloche dans les airs se met à retentir,

Il se fait entre tous un douloureux silence;
Chacun fouille en son cœur quelque vieux souvenir,
Ses plus et mieux aimés aux jours de l'existence
Voudraient fuir avec lui vers le sombre avenir.

Hé bien! gardons nos pleurs pour quand de la jeunesse
Meurt une illusion, et que l'enchanteresse
Qui rayonnait au cœur prend son vol et s'en va;

Car tous les jours le nid se vide, et puis vient l'heure
Où nous restons ainsi, solitaire demeure,
L'âme n'ayant plus rien de ce qu'elle rêva.

II

Mais où donc fuyez-vous ? quel souffle vous enlève,
Anges inspirateurs des printemps amoureux ?
Vous retrouve-t-on pas au doux pays du rêve,
Par delà l'horizon et les nuages bleus ?

Quand vous l'avez bercé, l'homme vous suit sans trève ;
Quel souffle a dispersé vos tourbillons joyeux ?
Combien restent encor, plein de vie et de sève,
Et que vous saluez des éternels adieux !

Hélas ! l'illusion qui nous effleure et passe,
L'homme dont l'agonie a sonné dans l'espace,
Peut-être se sont joints aux pays inconnus ;

Mais de celui qui tombe, ou de celui qui reste
Vivant, déshérité de tout espoir céleste,
Ce n'est pas le premier qu'il faut pleurer le plus.

Je borne là les citations, que je me suis plu à prolonger, non pas pour donner au lecteur l'envie de connaître le reste et d'acheter le volume, car le recueil de M. Pouyadou *ne se trouve pas en librairie,* mais pour faire partager à tous le regret que j'éprouve de savoir muette désormais une voix qui chantait de telles mélodies. O poète, puissent ces lignes d'un ami te rendre un peu de courage et de confiance en toi-même, ou si tu veux décidément garder le silence, qu'elles te portent du moins ce que tu aimes : un souvenir du temps jadis.

JULIUS.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

1er DÉCEMBRE 1865.

DE L'ODE POLITIQUE DANS MALHERBE.

I

Malherbe se mit à écrire assez tard, vers trente-cinq ou quarante ans. A cet âge, Virgile a déjà fait les *Bucoliques ;* Horace s'est essayé dans l'*Ode;* Corneille a écrit le *Cid* et *Horace ;* Racine a donné *Andromaque* à un public ravi ; d'autres ont été encore plus précoces. Pourquoi Malherbe s'est-il fait attendre si longtemps? Un coup d'œil jeté sur la première partie de sa vie, celle qui est comprise entre son adolescence et ses débuts poétiques, expliquera ce retard. La jeunesse de Malherbe et une partie de son âge viril s'écoulèrent dans des exercices infiniment moins paisibles que le culte des Muses. Il accompagne d'abord en Provence le Grand-Prieur Henri d'Angoulême; celui-ci meurt vers 1585. Malherbe, se trouvant sans emploi, suit alors pendant quelque temps, non sans distinction, la carrière des armes. C'était l'époque des mémorables et sanglantes fureurs de la Ligue ; le Béarnais guerroyait encore à la poursuite de sa couronne. Le futur poète, dans les rangs des Ligueurs, paraît s'être assez vaillamment comporté : « il poussa violemment un jour, nous dit-il, Monsieur de Sully l'espace de trois ou quatre lieues. » A côté du fait d'armes dont il se fait ainsi le narrateur complaisant, on cite le siège de Martigues, que Malherbe eut l'honneur de conduire et de mener à bonne fin. Enfin l'heure du repos a sonné, non-seulement pour Malherbe, mais pour la France

entière. L'avénement de Henri IV va calmer les fureurs de la guerre civile, apaiser les haines politiques et religieuses, rendre à la nation épuisée le calme dont elle a été si longtemps et si cruellement privée; et Malherbe, déposant la cuirasse, va profiter de la paix pour aller tout doucement s'établir en Provence, jouir de la vie de famille, goûter les douceurs de la paternité, et consacrer désormais tous ses loisirs au culte des Muses.

Ici commence la carrière poétique de Malherbe. Il ne débuta pas tout d'abord par l'ode. Son premier ouvrage, poème lyrique imité du Tansille, a pour titre *Les larmes de Saint-Pierre.* Qui le croirait? Cette pièce ampoulée, où Malherbe a l'air de se parer de ses défauts, eut un grand succès. Les beaux esprits y reconnaissaient sans doute, avec plaisir, l'exagération, l'obscurité, et l'affectation ambitieuse, qui étaient alors les ridicules littéraires à la mode. Les bons esprits pouvaient cependant y signaler un soin extrême de la forme et une versification déjà très-supérieure à celle des poètes du temps. Malherbe fit des progrès rapides. Il se débarrassa du fatras obscur qui encombrait son premier essai; il visa à la justesse, à la précision, à l'élégance, et, dès l'ode qu'il adressa à Marie de Médicis abordant en France, pour lui souhaiter la bienvenue de la part de la nation, on reconnut en lui un poète lyrique d'un grand mérite. Malherbe faisait de la princesse un éloge qu'on pourrait souhaiter plus simple, mais qui a, du moins, de l'éclat et de la chaleur. D'ailleurs les vers en sont admirablement facturés. Cette pièce fut présentée à Aix, en l'année 1600. Henri IV entendit parler du nouveau poète avec éloge et même avec admiration. On lui vantait cette poésie, si différente de celle de Ronsard (n'était-ce pas déjà un mérite?); on lui citait de ces vers frappés, pleins et sonores, qui, une fois entendus, ne sortent plus de la mémoire. On lui faisait admirer ce style mâle et fier. C'était lui conseiller en termes assez pressants, d'attirer

Malherbe à la cour. Mais le trésor n'était pas fort riche, et Henri IV n'était pas un Louis XIV, magnifique et dépensier. Il pensait qu'un poète « n'est pas plus utile à l'Etat qu'un joueur de quilles. » Monsieur de Sully, de son côté, ne se souciait peut-être pas de renouveler connaissance avec le terrible ligueur qui l'avait poussé « l'espace de trois ou quatre lieues. » Cependant la renommée toujours croissante de Malherbe finit par décider le roi. Environ quatre ans après l'ode à Marie de Médicis, il fit appeler le poète et lui demanda des vers sur un voyage qu'il allait faire en Limosin. La pièce fut composée, présentée, agréée; et le duc de Bellegarde dut pourvoir à l'entretien du nouveau pensionnaire de Sa Majesté. C'était une charge dont il devait être trop heureux de débarrasser son maître. Nous avons déjà fait entendre que Henri IV n'était homme, ni à pensionner cinq poètes, comme Richelieu, ni à faire asseoir Molière à sa table, comme Louis XIV.

Voilà Malherbe poète de cour! Il le restera jusqu'à la fin de sa vie. Attaché à la personne des rois, il célébrera la grandeur du règne de Henri IV, et déplorera un jour la triste réussite de Ravaillac. Il chantera avec un enthousiasme vrai « l'heureux succès de la régence, » félicitera Marie de Médicis sur son administration à la fois sage et prospère. Enfin, dans sa verte vieillesse, il trouvera des accents sincères et énergiques pour louer le *grand cardinal;* et, quand Louis XIII se disposera à aller châtier les hérétiques Rochellois, il lui adressera de sympathiques encouragements.

II

Malherbe s'est essayé en des genres aussi divers que multiples. Dans le recueil de ses œuvres, il y a des chansons, des épigrammes, des sonnets, des odes. Il

a chanté tour-à-tour, en véritable français, l'amour et la guerre, Philis et Henri IV ; il faut ajouter, cependant, que Henri IV semble l'avoir mieux inspiré que Philis. Poète d'un talent peu flexible, il a été médiocre (pourquoi le dissimuler ?) dans l'amour et le badinage. C'est, sans doute, pour plaire au duc de Bellegarde, ou pour obéir à la mode, qu'il a célébré les appas de Caliste et d'Oranthe ; on sent qu'il est mal à son aise dans ce genre, en l'y voyant si maladroit. Le vieux ligueur n'était ni tendre ni fade, et sa nature austère se pliait mal à la galanterie. Les quelques strophes qu'il met dans la bouche d'Alcandre, vers commandés par le roi et faits pour le roi, qui savait bien exprimer sa flamme en simple prose, mais qui avait besoin d'un rimeur pour « l'aider à tourner la chose galamment, » ces quelques strophes sont froides ; elles manquent de sentiment et de grâce. Elles rappellent les grandes statues inanimées et solitaires du parc de Versailles. Malherbe ne pouvait s'en tenir à ces exercices frivoles, qui lui coûtaient beaucoup d'efforts en pure perte. Il fallait à sa muse un genre plus mâle et plus noble. Ce genre est tout trouvé, c'est l'*Ode politique.*

L'ode est pour Malherbe un éloge de tout ce qui se fait de grand sur le trône. Il célébre en vers ce qu'un historiographe raconterait en prose. Guerres, batailles, sièges, négociations, mariages, naissances, morts enfin ; succès du prince, joies de la reine, deuils de la cour, voilà les sujets dont il doit s'inspirer, dont il doit être en quelque sorte tout plein. Mais il ne faut pas se représenter Malherbe comme un poète à gages, logé et nourri, à la condition de louer son auguste maître toutes les fois que l'occasion s'en présente. Malherbe admire et aime cordialement son roi ; il n'y a ni basse flatterie, ni louange forcée et comme extorquée, dans ses vers ; ce sont les compliments, naïfs parfois, mais toujours sincères, d'un homme trop franc pour déguiser, même en poésie. Si son enthousiasme est un peu froid et même un peu factice, on sent qu'il a, pour son

prince, de l'estime et de la reconnaissance. De tous ses contemporains, c'est lui qui a donné à Henri IV les plus chauds éloges ; il semble souvent faire des efforts pour s'élever à la hauteur de son sujet ; il voudrait entasser hyperbole sur hyperbole, exagérer ses exagérations même, pour exprimer à ce roi son zèle et son amour.

La dévotion de Malherbe envers le roi, cette vertu que les Anglais nomment *loyalty*, et qui est quelque chose de plus que le dévouement, fut, on le voit, sincère. Malherbe eut-il ce sentiment, bien plus vaste que la simple dévotion pour la personne royale, qu'on appelle *patriotisme ?* Est-ce avec un accent ému qu'il prononce les mots de *France* et de *patrie* ? Joint-il le culte de l'honneur national au culte de Henri IV ? Cela est dur à dire ; mais il nous semble que le patriotisme de Malherbe ne va guère plus loin que les personnes mêmes du roi et de la reine. Si l'on a vaincu les ennemis ; réduit une ville rebelle, Malherbe célébrera la gloire du roi et « le triomphe des fleurs de lys ; » mais la France pacifiée, l'industrie et le commerce renaissants, les arts fleurissants, la bourgeoisie et le peuple arrachés aux horreurs de la famine, cela semble le toucher beaucoup moins. Dans l'œuvre réparatrice de Henri IV, il n'a l'air de voir que le réparateur. Toute la France est pour lui dans la personne du prince. Et quand il mourra, ce roi si glorieux et si bon, sous le poignard d'un fanatique, Malherbe pleurera, moins la perte douloureuse du peuple français, orphelin et désolé, que la douleur de la reine et sa propre douleur. Tel est, chez lui, le caractère un peu étroit de l'*Ode politique.*

Ici et là, cependant, le patriotisme se réveille dans l'âme de Malherbe : il parle avec vigueur et amertume, de

> « Ces Français qui n'ont de la France
> Que la langue et l'habillement. »

Il dit à la reine Marie de Médicis, arrivant à Aix :

« Ce sera vous, qui de nos villes
Ferez la beauté refleurir ;
Vous, qui de nos haines civiles
Ferez la racine mourir. »

Ce sentiment est délicat et juste. C'est à une femme, en effet, plus qu'à tout autre qu'il appartient de ramener la paix et de calmer les divisions. Les sourires doivent naître, les pleurs se tarir, sur son passage. Adresser de telles paroles à une jeune princesse qui allait devenir française, c'était lui donner par avance une noble idée de l'œuvre qu'elle était appelée à accomplir. Dix ans plus tard, Malherbe trouvera de nouveau sous sa plume de ces paroles tout empreintes du sentiment national. « La France, disait-il, a les destinées

Pour elles tellement tournées
Contre les vents séditieux
Qu'au lieu de craindre la tempête
Il semble que jamais sa tête
Ne fut plus voisine des cieux. »

C'est dans une ode adressée à Marie de Médicis sur l'heureux succès de sa régence, que Malherbe s'exprimait de la sorte. Ne s'est-il point souvenu, à dix ans de distance, des vers qu'il adressait à la même princesse pour lui souhaiter la bienvenue en France ? Et n'y a-t-il point ici une félicitation indirecte à celle qui a si bien profité de ses exhortations ?

Si Malherbe a pour le trône une vénération particulière, il hait, en revanche, de toutes les forces de son âme, les ennemis de la paix publique. Il termine la plupart de ses odes par un refrain de malédictions et de menaces contre les étrangers. Cet homme d'ordre déteste les perturbateurs de l'ordre. En 1600, il promettait à la reine un dauphin guerrier et conquérant. Le sang devait « rougir les fleuves qui lavent les pieds du Liban. » Les mères de Memphis devaient célébrer, en pleurant, sa vaillance,

« Aux funérailles de leurs fils ; »

le Bosphore, voir ses sultanes emmenées en esclavage. En 1606, il annonce que le dauphin « rasera l'Escurial. » Dans l'ode sur le voyage de Sedan, le jeune prince,

« Quelque jour apparaissant
A la Grèce qui soupire,
Fera décroître l'empire
De l'infidèle croissant. »

Le Tésin cherche à se cacher; le Pô baisse la tête; Milan même n'en réchappera pas. Déjà, dans la Prière à Dieu, il prédit de cette future merveille, qui fut depuis Louis XIII, « qu'il vengera nos pertes !

L'Espagne pleurera ses provinces désertes,
Ses châteaux abattus, et ses camps déconfits;
Et, si de nos discords l'infâme vitupère
A pu la dérober aux victoires du père,
Nous la verrons captive aux triomphes du fils. »

En un mot, Malherbe rêve une France toute puissante, toute pacifique, crainte au dehors, unie au-dedans, sans guerres civiles, sans luttes intestines, sans ligues, sans révolutions. Voilà des sentiments qu'on peut partager, louer même, sons se compromettre. Il n'y a rien que d'honorable à demander à Dieu la paix du royaume et l'extermination de l'étranger ; mais ce n'est pas un *Te deum,* c'est un *Te Henricum laudamus,* que chante Malherbe !

S'il est permis de féliciter Malherbe, en tant que citoyen français, de ses vœux patriotiques, la critique doit et peut lui reprocher, en tant que poète, la monotonie de ses redites, la sécheresse de son imagination, l'aridité lamentable de presque tout ce qu'il écrit. Il ne développe guère que deux ou trois idées, dans des sujets qui en fournissaient à foison. André Chénier fait remarquer avec beaucoup de justesse, à

propos de l'ode à Marie de Médicis, que le seul nom de cette princesse devait fournir à Malherbe les développements les plus riches. Il pouvait, selon le procédé de Pindare, s'étendre sur les gloires de sa famille, rappeler les noms fameux de ses ancêtres, vanter pour la France l'honneur et la joie d'une telle alliance; et ce seul thême pouvait lui suggérer plus de vingt strophes. Malherbe n'en a rien fait. Deux ou trois idées, si banales et si naturelles qu'il était impossible de ne pas s'en saisir, comme le bonheur de la nation, la beauté de la reine, l'amour de son époux, la gloire future réservée à son fils, voilà le fond de la pièce. Et avec quelle pauvreté Malherbe brode sur ce fond peu original! Il compare la princesse à Vénus, quand

« Elle sort, pompeuse et parée,
A la conquête d'un amant. »

Il force le soleil à confesser

« Que du ciel, depuis qu'il y monte,
Ne vint jamais rien de pareil. »

Neptune porte avec ravissement ce doux fardeau, et ne le laisse aller qu'à regret. Que dis-je? il plaint sa flamme; il voudrait « de son empire faire hommage à cette beauté. « Neptune enflammé! C'est trop de mythologie! L'hyperbole, quand on en abuse ainsi, dégénère en un froid lieu-commun et trahit une stérilité évidente. Même au temps où vivait Malherbe (et la mythologie était alors, plus qu'aujourd'hui, à la mode) ces comparaisons avec Vénus et l'Aurore n'avaient plus rien de piquant ni de nouveau. Malherbe dévoile ici son principal défaut. Il a l'haleine courte. Si l'inspiration l'enlève un instant, il retombe aussitôt après. C'est quand il veut être poétique qu'il est le plus lourd. La simplicité est pour lui une condition de l'énergie,

Les contemporains de Malherbe l'ont jugé avec plus de faveur que n'a fait notre siècle. Ménage dit, dans sa

préface aux poésies de Malherbe, que « ni le temps, ni le fer, ni les eaux n'ont point de pouvoir sur les vers des Homères, des Virgiles, des Pétrarques et des Malherbes. » Sans aller aussi loin que l'enthousiaste Ménage, et sans essayer de faire un parallèle entre Homère et Malherbe (chose pour le moins délicate), il faut reconnaître que ce dernier, malgré ses défauts, ses ridicules mêmes, trouve quelquefois, comme des bonnes fortunes poétiques, certains vers frappés qu'on peut dire excellents. Tout le monde admirera cette apostrophe à Henri IV :

« O roi, qui du rang des hommes
T'exceptes par ta bonté,
Roi, qui de l'âge où nous sommes
Tout le mal as surmonté !
Si tes labeurs, d'où la France
A tiré sa délivrance
Sont écrits avecque foi,
Qui sera si ridicule
Qui ne confesse qu'Hercule
Fut moins Hercule que toi ? »

Les stances suivantes rappellent Corneille vieillissant, parlant de son Nicomède avec une affection toute paternelle ; Malherbe jette un regard plein d'espérance sur les dernières années de sa carrière, l'âge de la caducité et du déclin. « Ce sera là, dit-il, que ma lyre,

Faisant son dernier effort,
Entreprendra de mieux dire
Qu'un cygne près de sa mort ;
Et se rendant favorable
Ton oreille incomparable,
Te forcera d'avouer
Qu'en l'aise de la victoire
Rien n'est plus doux que la gloire
De se voir si bien louer. »

J'aime dans Malherbe la franchise, un peu gasconne,

il est vrai, avec laquelle il parle en maint endroit de ses œuvres et de lui-même. Il croit à sa gloire ; il la prédit ; il voit déjà les couronnes que lui tresse la postérité. Il promet l'immortalité aux personnages qu'il aura chantés. Il osera dire une fois :

« Les ouvrages communs vivent quelques années ;
Ce que Malherbe écrit dure éternellement ! »

L'éloge est sans doute un peu fastueux, et le dernier vers étonne par sa brusque et franche naïveté. Mais Malherbe sait qu'il a bâti sur fondements solides, plus solides que l'éphémère édifice élevé par Ronsard. Dans les strophes à Henri IV sur le voyage de Sedan, on retrouve la même prédiction et la même assurance :

« Je défendrai ta mémoire
Du trépas injurieux. »

Il semble que l'on voie ce vieux soldat, le poing sur la hanche, retroussant sa moustache et criant bien haut que « ses vers sont fort bons ! » La confiance de Malherbe a quelque chose de martial. On ose à peine contredire un personnage qui affirme les choses si carrément. Qu'on lise encore la dernière strophe de l'Ode à la régente ; cette fois Malherbe est presque délicat :

« Apollon à portes ouvertes
Laisse indifféremment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir.
Mais l'art d'en faire des couronnes
N'est pas su de toutes personnes ;
Et trois ou quatre seulement,
Au nombre desquels on me range,
Peuvent donner une louange
Qui demeure éternellement. »

Ce même vieux soldat, ce bourru dont on raconte des

anecdotes si plaisantes, saura, une fois en sa vie, et sans sortir des limites de l'ode, être touchant, pathétique même. Son maître est descendu au tombeau ; la reine, la cour, le peuple, tout est au désespoir. Comment peindre cette grande douleur? Comment va-t-il déplorer dignement cette perte irréparable? Malherbe va-t-il être, comme à l'ordinaire, sec et dur ?

« Henri, ce grand Henri, que les soins de nature
Avaient fait un miracle aux yeux de l'univers,
Comme un homme vulgaire est dans la sépulture
A la merci des vers. »

Cette strophe est une des plus belles qu'il y ait dans les *Odes politiques :* sentiment, noblesse, harmonie, tout s'y rencontre et s'y mêle. Il faut passer des vers boursoufflés et ridicules pour lire ensuite deux strophes admirables, pleines de grandeur et vraiment dramatiques. Le poète conjure l'ombre du prince défunt de revenir consoler son épouse ; l'apparition qu'il évoque est d'une majesté sans égale :

« Quelque soir dans sa chambre apparais devant elle ;
Non le sang à la bouche et le visage blanc,
Comme tu demeuras sous l'atteinte mortelle
Qui te perça le flanc :
Viens-y tel que tu fus, quand aux monts de Savoie
Hymen en robe d'or te la vint amener ;
Ou tel qu'à Saint-Denis, entre nos cris de joie,
Tu la fis couronner. »

On dirait que le mouvement de cette dernière strophe a inspiré à Bossuet sa magnifique apostrophe au prince de Condé : « Vous y serez, tel que vous étiez dans ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa gloire commença de vous apparaître. C'est là que je vous verrai, plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroy. »
Un critique éminent soutient que, si Malherbe n'avait pas fait la complainte à Duperrier, on aurait le droit

de lui refuser absolument le mérite de la grâce touchante. Non, Malherbe n'a parlé de la mort ni comme Bossuet, ni comme Dante, ni comme Shakespeare, ni comme Virgile ! Ses meilleures strophes ne font naître en nous ni pitié, ni terreur ; on le trouve trop calme, trop résigné, et, si je puis dire, trop stoïque. Les stances que nous avons citées n'ont pas l'exquise délicatesse de celles à Duperrier. Mais les funérailles d'un roi n'inspirent pas les mêmes pensées que la vue du cercueil d'une jeune fille. Là, il faut rester dans le ton de l'ode : le sujet doit être traité avec une simplicité grave et une certaine noblesse ; ici, nous rentrons dans l'élégie « aux longs habits de deuil. » On peut y verser des larmes sans manquer à la dignité du sujet.

III

Lorsqu'on veut parler de Malherbe, il faut, bon gré mal gré, faire dans ses œuvres la part du feu, quitte à prendre ensuite sa revanche en louant ses fortes qualités. Poète correct et sévère, il a moins de défauts que de défaillances. Nous ne lui reprocherons pas, comme à tant d'autres, le mauvais goût ou la diffusion, branches parasites, qu'on peut émonder ; nous regretterons qu'il lui manque tant de dons brillants, qui ne se peuvent ni donner ni remplacer : la variété, l'abondance, la chaleur. C'est un arbre bien enraciné dans le sol ; mais son feuillage est terne et rare ; ses branches, courtes et sèches. Cependant son fruit tombe en terre, germe, pousse, et donne naissance à mille rejetons, plus verts, plus forts, plus luxuriants que le vieil arbre.

La poésie de Malherbe ressemble à son caractère. Courtisan peu aimable, critique impitoyable, misanthrope franc et rude, causeur laconique, tel il parut à ses contemporains, tel nous le retrouvons dans ses odes. Il a au moins autant de raison que Boileau, et il

n'a guère plus de chaleur. Toutes les forces de son intelligence sont concentrées sur la coupe du vers, la place de la césure, la propriété de la rime ; il se reprocherait vivement la moindre infraction à la prosodie. Suivons Malherbe dans son cabinet de travail ; tenons-nous derrière sa chaise ; assistons à la naissance de ses vers, surveillons sa plume courant sur le papier ; comptons, pour ainsi dire, ses ratures. Il écrit lentement, vers par vers, hémistiche par hémistiche ; ajoutant quelquefois, effaçant souvent, corrigeant toujours. Il gâte une demi-rame de papier pour faire une strophe. A peine a-t-il terminé une stance, qu'il aperçoit une faute, une misère, une vétille, que Ronsard n'eût pas vue..... et le tout est à refaire. Avec une méthode pareille on devine qu'il n'avance pas vite. Telle ode lui coûtera six ans à limer. Veut-il consoler un ami sur la mort de sa femme ? son compliment de condoléance arrivera trois ans trop tard : le veuf est remarié ! Virgile, dit la légende, faisait une trentaine de vers par jour : que dira-t-on de Malherbe ? Suivant un calcul digne de foi, il a fait en moyenne, dans sa carrière de poète, trente-trois vers par an ! Malherbe a l'air d'un maître travaillant à une composition qu'il compte proposer en modèle à ses élèves : il se sent comme obligé à la perfection ; il relit vingt fois de suite, craignant toujours d'avoir laissé quelque tache dont rira l'écolier malin. Mais il arrive souvent qu'un disciple bien inspiré surpasse d'un seul coup l'œuvre péniblement élaborée du magister : ainsi Malherbe a-t-il pu envier plus d'une fois à Racan son heureuse facilité !

C'est de cet enfantement laborieux que sont sorties les *Odes politiques*. Ce que nous avons dit sur la manière dont composait Malherbe, explique l'absence de verve et d'inspiration qu'on y regrette. Malherbe est trop versificateur pour être poète. Tout son talent, toute son ardeur, toutes les forces de son intelligence ont été consacrés à cette réforme du Parnasse qu'il méditait et qu'il a accomplie. C'est un réformateur de

la poétique, non de la poésie. Ses vers sont purement des applications, des préceptes qu'il donne en prose : c'est la haine de Ronsard qui l'a fait écrire. Là se borne son œuvre ; et l'injustice la plus grande qu'on pût lui faire, ce serait de lui demander ces grâces légères, cette tristesse plaintive, cette délicatesse de touche, par lesquelles plus d'un poète nous charme et nous attendrit.

A tout prendre, et pour en revenir à l'ode, Malherbe a eu des sympathies, il n'a jamais eu de passions politiques. Sa politique à lui, c'est celle de beaucoup d'honnêtes gens, bons pères de famille et citoyen paisibles ; l'amour de l'ordre. Il aime Henri IV, parce que Henri IV a rétabli la paix dans le royaume ; il félicite la régente, parce que son administration est pacifique ; il chante un hymne à Louis XIII, parce qu'il voit, grâce à lui, « l'hydre de l'hérésie » étouffée ; il hait les Espagnols, parce qu'ils menacent la quiétude de l'Etat. Mais l'amour de l'ordre est un sentiment trop placide pour inspirer des œuvres sublimes. Malherbe n'est pas un de ces poètes dont on dit qu'ils ont le feu sacré, qu'ils transportent le lecteur dans un monde tout rempli de leurs fantaisies et de leurs passions, et le laissent ému, troublé, ne sachant que croire, la tête en feu !.... non ; on dira de lui : il a du style.

HENRI SCHERER.

FABLES DE YRIARTE.

Usus vetusto genere, sed rebus novis.
PHARD. liv. v. prol.

Florian, dans le discours préliminaire de ses fables, a fait de Yriarte une mention qui ne le fait pas assez connaître. Ces Fables de Florian sont un des livres qu'on donne le plus volontiers en étrennes. Cette circonstance nous a paru excuser l'insertion de la note suivante dans la *Revue*.

L'auteur des *Fables littéraires*, don Thomas de Yriarte, était né au port d'Oratava, dans l'île de Ténérife, le 18 septembre 1750. Il mourut le 17 septembre 1791. Cette vie courte fut remplie par les affaires et par les lettres.

Appelé à Madrid par son oncle, le savant don Juan de Yriarte, il lui succéda dans l'emploi d'interprète à la première secrétairerie d'état, travailla avec le marquis de los Llanos, aux affaires de l'Aragon et du Pérou, et était, à vingt-six ans, archiviste du conseil supérieur de la guerre.

Il a cultivé plusieurs genres de littérature et de poésie.

Elevé par son oncle, qui lui-même avait acquis son instruction à Paris, il en reçut des connaissances variées et étendues. Il sut de bonne heure le latin, le français, l'anglais, l'italien. Dès l'âge de 18 ans, il composa une comédie, *Hacer que hacemos, Etre à ce qu'on fait.* — Depuis il traduisit plusieurs pièces du théâtre français et donna au théâtre espagnol quatre comédies, dont deux l'*Enfant gâté* et *La fille mal élevée*, eurent beaucoup de succès.

A vingt-et-un ans, il fut chargé de la rédaction du *Mercure politique*, dont il fit le premier journal de l'Espagne.

Il publia une traduction, en vers, de l'*Art poétique*, d'Horace, et un dialogue ingénieux pour la défense de son travail.

En 1780 il donna un poème en cinq chants, sur la musique, qui passe pour un des meilleurs poèmes didactiques qu'il y ait dans sa langue.

C'est après avoir ainsi établi sa réputation qu'il donna, en 1782, ses *Fabulas literarias*, *Fables littéraires*. Leur moralité s'adresse toujours aux hommes de lettres, soit qu'elle leur dicte des préceptes de conduite ou leur rappelle les lois du goût, et c'est là ce que veut dire leur titre, assez énigmatique, au moins pour nous. Il s'y était préparé par l'étude de Phèdre, dont il a traduit quatorze fables, qui, toutefois, n'ont pas trouvé place dans son recueil, où il n'a fait entrer que des fables de son invention.

Elles lui ont valu dans sa patrie et à l'étranger le renom du premier des fabulistes espagnols. Elles ont eu un grand nombre d'éditions, puisque, en France seulement, il y en a eu quatre du texte espagnol. Elles ont été traduites dans la plupart des langues de l'Europe. Il y en a en français au moins deux traductions en prose, l'une de M. P.-F.-M. Lhomandie; Paris, Bailleul, 1804, in-12; l'autre anonyme, Paris, 1805, in-12, et deux traductions en vers, l'une de J.-B. Lanos, 1801; l'autre de Ch. Brunet, 1838. — *La biographie universelle* en annonçait dès 1828 une de M. Joly, traducteur de Phèdre, et de Gay, qui n'a point encore paru, que je sache. Ces traductions, la dernière, peut-être, exceptée, ne contiennent que 67 fables, quoiqu'Yriarte en ait fait 76. C'est qu'il y en a 9 qui n'ont paru que dans la 5e édition, posthume, je crois, des fables espagnoles. L'édition dont je me suis servi, imprimée en France en 1834, n'en donne elle-même que le moindre nombre.

Les historiens de la littérature espagnole que j'ai lus mentionnent tous avec éloge les Fables d'Yriarte; mais tous assez brièvement. Celui qui l'a le mieux loué, c'est encore Florian, par cette phrase du discours préliminaires de son recueil : « Yriarte, poète dont je » fais grand cas, m'a fourni mes apologues les plus » heureux. » Si à cet hommage Florian eût joint la mention du nom d'Yriarte à chacun des dix apologues qu'il lui a empruntés, il eût fait ce que n'ont pu faire ses traducteurs, il lui eût donné une certaine popularité en France, et il eût suffisamment payé sa dette par l'excellence même de ses imitations. Ces dix apologues sont ceux-ci : 1° *L'ours, le singe et le cochon* (Y. 3. — Flor. IV, 9. *La fauvette et le rossignol*). 2° *Le singe et le joueur de marionnettes* (Y. 6. — Flor. II, 7. *Le singe qui montre la lanterne magique*). 3° *L'âne joueur de flûte* (Y. 8. — Flor. V, 5). 4° *La pariétaire et le thym* (Y. 10. — Flor. I, 15. *Le lierre et le thym*). 5° *L'auteur et les souris* (Y. 30. — Flor. V, 20). 6° *La chenille et le renard* (Y. 35. — Flor. V, 12. *La chenille*). 7° *Le poulet et les deux coqs* (Y. 46. — Flor. IV, 22.) *Le coq fanfaron*. 8° *La taupe et d'autres animaux* (Y. 59. — Flor. I, 18. *La taupe et les lapins*). 9° *Le danseur de corde et son maître* (Y. 60. — Flor. II, 16. *Le danseur de corde et le balancier*). 10° *La vipère et la sangsue* (Y. 67. — Flor. IV, 6).

Plusieurs critiques se bornent à appeler Yriarte le Lafontaine espagnol, assimilation aussi fausse que vague; il serait plus difficile encore de ressembler à Lafontaine que de le surpasser. Les autres assignent comme mérite spécial à ses fables la difficulté vaincue dans la mise en action de conseils aux écrivains; l'invention des sujets; une grâce naïve atteinte par l'emploi des vieux mètres castillans. L'examen détaillé de chacune de ces assertions nous fera peut-être entrer assez avant dans la connaissance de la nature et du degré du talent d'Yriarte.

Ce n'est point en adressant son livre à une seule

classe de personnes qu'Yriarte faisait une tentative nouvelle. Les fables pour la jeunesse abondent en tout pays, et vingt ans auparavant Edouard Moore avait publié ses fables pour les dames. Mais tandis que ces destinations spéciales ne modifient guère que le ton des fables, celle que leur donnait le poète espagnol en restreignait singulièrement les sujets. S'il y avait innovation toutefois, il faut avouer qu'elle était, comme tant d'autres, renouvelée si non des Grecs, au moins des Indous. On sait en effet que l'*Hitopadésa* n'est rien moins qu'un cours de politique, bien et dûment divisé en quatre traités : *L'acquisition des amis, la désunion des ennemis, la guerre, la paix.* On sait que dans ce livre les vérités s'enchainent méthodiquement, comme les apologues eux-mêmes, en sorte qu'il constitue le récit unique, mais surchargé d'épisodes, d'une guerre entre deux monarchies d'oiseaux.

Yriarte ne s'est point imposé d'aussi rudes entraves : ses fables sont des fables comme toutes les autres, où les plantes et les objets de l'industrie humaine jouent leur rôle tout comme les animaux, qui n'ont d'autre unité, d'autre lien que d'adresser toutes leurs leçons au public des gens de lettres. A l'exemple de presque tous les autres fabulistes, Yriarte joint à ses fables de petits contes moraux dont les hommes sont les seuls personnages ; toutofois comme ces petites scènes ne sont jamais empruntées à la vie littéraire, les morceaux conservent le caractère de leçon indirecte, sans lequel il semble que la fable n'existe pas. Le surcroît de difficulté est réel cependant, car enfin on ne saurait nier la justesse de cette remarque de l'avis de l'éditeur, avis qu'on croit volontiers d'ordinaire inspiré par l'auteur lui-même : « comme les animaux ne lisent ni » n'écrivent, il était difficile de trouver dans les parti- » cularités de leurs mœurs des rapports avec les vices » propres aux gens de lettres ou avec les préceptes qui » doivent servir de règles aux écrivains. » L'entreprise offrait en outre plusieurs écueils : on pouvait aisément

glisser sur la pente de la satire, trouver des affabulations trop peu intéressantes ou trop forcées, tomber dans la monotonie.

Yriarte me semble n'avoir touché que sur un de ces écueils. Plusieurs de ses fables sont restreintes dans leur application pour ne s'adresser qu'aux gens de lettres. Ainsi Florian, en lui empruntant sa fable du *Coq fanfaron* (IV, 22), en généralise ainsi la moralité :

« Il fait bon battre un glorieux ;
» Des revers qu'il éprouve il est toujours joyeux ;
» Toujours sa vanité trouve dans sa défaite
» Un moyen d'être satisfaite. »

Yriarte la resserre ainsi : « que ceux qui cherchent » la lutte, en matière littéraire par exemple, ne » s'occupent pas de l'âge mais du talent de leur adver- » saire. » Ce qui paraît à la fois plus étroit et moins naturel.

Dans la fable où il montre deux lapins oubliant le danger qui les presse pour discuter sur la nature des chiens qui les poursuivent, il est obligé d'écarter toutes les allusions qui se présentent d'elles-mêmes pour ne faire que recommander aux écrivains la sobriété en fait de digressions. J'ai sous les yeux deux imitateurs français dont aucun ne l'égale dans le récit, mais tous deux concluent plus largement et plus heureusement :

Sitôt qu'un danger nous menace
Que tout dissentiment s'efface ;
Agissons, ne disputons pas,
Quand Brennus était à ses portes.
Rome armait toutes ses cohortes,
Et faisait trève aux vains débats.

Bourguin, VI, 5.

et Stassart, V, 5 :

« Par cet exemple-ci puis-je vous corriger,
» Orateurs de tribune ou conseillers des princes ?

» Disputer sur des riens dans un pressant danger
» Aux canons ennemis c'est livrer nos provinces. »

Mais s'il ne tire pas toujours de ses fables tout ce qu'elles peuvent donner, il ne tombe jamais dans le défaut opposé, et ses affabulations ressortent toujours de ses apologues.

Ce qui fait honneur à la fois au goût et à l'honnêteté du poète c'est qu'il n'a jamais recours à la personnalité. Je ne doute pas que ses contemporains ne missent, que ses compatriotes ne mettent encore plus d'un nom au-dessous des portraits qu'il trace; mais lui, non-seulement n'en prononce jamais aucun, mais ne semble jamais inviter à en prononcer. Ses reproches sont généraux. Il en avait fait une loi. Sa première fable se conclut ainsi: « Que ceux qui lisent mes fables sachent » aussi qu'elles s'adressent non-seulement à l'Espagne, » mais à mille nations; non-seulement à cette époque, » mais à tous les temps; car elles attaquent des défauts » que le monde a toujours eus, comme il les a mainte- » nant. Elles ne blâment pas telle ou telle personne; » que celui qui s'en fera l'application, les mange avec » son pain. »

Et dans sa fable du *Corbeau et du Paon* (34), que Bourguin a tant affaiblie en l'imitant (VI, 8) il peint vivement ces gens que les triomphes d'un concurrent rendent si clairvoyants sur ses défauts et qui lui trouvent d'autant plus de vices qu'il a plus de succès. Mais c'est une de ces matières où il est aussi commun de donner des préceptes que rare de les suivre.

On ne saurait non plus faire à Yriarte le reproche de monotonie. Il n'est guère possible d'être dans un aussi petit nombre de fables, plus varié, non-seulement dans la forme mais dans le fond. Le poète qui fait des fables suit nécessairement l'une de ces deux marches: ou il voit par l'imagination une scène qu'il raconte, et dont il tire après, comme il peut, une moralité; ou il conçoit une vérité et cherche une scène qui l'exprime;

en un mot il va du récit à la morale, ou de la morale au récit. Peut-être lui-même ne dirait-il pas toujours comment il a procédé; tant les opérations de l'esprit paraissent simultanées; on n'a guère par conséquent le droit de le dire pour lui. Toutefois il est évident qu'à l'analyse il en sera ainsi et que dans l'ensemble le critique peut deviner la méthode du poète. Je ne croirais pas trop me hasarder, par exemple, en disant que Lafontaine suit toujours la première, Yriarte la seconde. Pour celui-ci ce n'est pas seulement une sorte d'intuition qui me le montre; deux choses me paraissent le démontrer, le but spécial qu'il se propose et ce fait qu'il a inventé tous ses sujets. L'avis de l'éditeur en effet, et ici il est impossible qu'il ne soit pas l'écho du poète, déclare que cette collection est entièrement originale. On pourrait bien indiqner trois ou quatre apologues pour lesquels des fables antérieures semblent démentir cette prétention; mais il y avait plus de dix mille fables publiées avant celles d'Yriarte, comment s'étonner que dans sa libre marche il ait mis quelquefois le pied sur les traces de ses prédécesseurs.

Le degré de force inventive qu'il montre varie beaucoup. Quiconque a lu Lafontaine (et qui ne l'a pas lu ?) sait que la fable est : « une ample comédie à cent actes divers. » Mais quiconque a lu beaucoup d'autres fabulistes sait aussi que c'est une comédie où l'on parle beaucoup plus qu'on n'agit. Yriarte n'échappe qu'en partie à ce reproche. Tantôt son allégorie est si transparente que ce n'en est plus une : sa fable n'est plus un trait emprunté aux mœurs des animaux, ou plutôt ses personnages ne sont plus des animaux, mais des hommes mal travestis. Il ne reste plus guère à la fable d'autre mérite que la justesse de la pensée directement émise, ou la vivacité avec laquelle le poète l'expose. Telles me paraissent l'*Abeille et les frélons* (f. 4.), *Les deux perroquets et la perruche* (f. 5.), *Le débat des moucherons* (f. 63.). Il est vrai qu'il était bien difficile de mettre en apologue la querelle entre les partisans

exclusif des anciens et ceux des modernes, ou l'introduction abusive de mots français dans la langue espagnole.

Tantôt le fabuliste se borne à faire dialoguer des animaux, à mettre dans leur bouche ce qu'il y juge plus piquant que dans la sienne, et quelquefois la fable gagnerait à n'être plus qu'une métaphore et à se condenser dans un vers ou deux. Alors même toutefois Yriarte est généralement heureux dans le choix de ses personnages. Ainsi quand il veut caractériser la censure juste et la censure malveillante, il semble que sa fable soit faite par le titre seul: *La vipère et la sangsue* (f. 67). *Le ver à soie et l'araignée* (f. 2), *La fourmi et la puce* (f. 9), *La pariétaire et le thym* (f. 10), *Le manchon, l'éventail et le parapluie* (f. 14), *Le bœuf et la cigale* (f. 37), *L'ara et la marmotte* (f. 38), *Le briquet et la pierre à feu* (f. 54), beaucoup d'autres appartiennent à ce genre.

Mais aussi beaucoup de ses fables sont de véritables actions, des tableaux fort animés. La difficulté vaincue n'est pas un attrait, sans doute, ni peut-être un mérite, quand elle est le seul; mais, surtout quand elle ne se fait pas sentir, elle ajoute sans doute aux mérites auxquels elle se joint. Il faut avouer que c'est une singulière mine de fables que les *Institutions oratoires* de Quintilien ou les *Traités* de Cicéron, ou l'*Art poétique* de Boileau. Or presque toutes les fables d'Yriarte y trouveraient aisément leurs affabulations. Plus d'un fabuliste intrépide hésiterait peut-être à traiter des sujets comme ceux-ci: Il ne faut pas acheter des livres pour la reliure; si l'emploi des mots nouveaux est vicieux, celui des mots surannés ne l'est pas moins; ou à prendre pour texte ces préceptes de Boileau:

> On a vu le vin et le hasard
> Inspirer quelquefois une muse grossière
> Et fournir sans génie un couplet à Linière.

Ou :

Que le début soit simple et n'ait rien d'affecté.

Ou :

Consultez longtemps votre esprit et vos forces.

C'est pourtant là ce dont Yriarte a fait ces jolies fables : *L'achat de l'âne* (f. 36), *Le portrait à la fraise* (f. 39), *L'âne joueur de flûte* (f. 8), *Le voyageur et la mule de louage* (f. 18), *Le petit chien et la mule de manège* (f. 29). On connaît la piquante épigramme de Racine contre Leclerc et Coras, à propos de leur *Iphigénie :*

« Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre. »

Yriarte la généralise et en fait sa fable fort amusante du *Concert des animaux* (f. 43).

Enfin qu'on donne pour texte cette leçon de Boileau :

« Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre
» Mon esprit aussitôt commence à se détendre,
» Et de vos vains écrits prompt à se détacher
» Ne suit point un auteur qu'il faut toujours chercher. »

je demande s'il est possible de lui donner un tour plus piquant que celui qu'elle reçoit dans le *Singe qui montre la lanterne magique* (f. 6). Yriarte termine ainsi son apologue : « Pardonnez-moi, muses subtiles et profondes, qui vous faites gloire d'être obscures. Comment pourrais-je mieux vous dire que, si vous n'avez la clarté, tout vous manque ? » Il a raison, on ne pouvait mieux le dire.

Je ne crois pas qu'il y ait dans Yriarte un plus joli apologue que celui-là : mais on pourrait en citer près d'un tiers des siens qui n'ont guère moins d'action.

Il n'y a pas de genre où l'invention soit moins comptée que dans l'apologue, et il y a tel fabuliste

français qui n'a jamais inventé une seule fable. Nous abusons à cet égard de l'exemple de Lafontaine, qui ne doit servir à personne, par cette raison toute simple que Lafontaine est hors ligne, que ce n'est pas seulement, peut-être même que ce n'est pas un excellent fabuliste, mais un grand poète qui a écrit en fables. Il en résulte néanmoins que c'est celui de tous les genres où l'exécution importe le plus.

Yriarte, lui, n'est pas un grand poète, bien que je le croie très bon écrivain et très habile versificateur. Je n'ai guère droit de me prononcer en pareille matière sur une langue que je connais aussi peu que l'Espagnol. Mais enfin il me semble qu'il n'a pas le charme de Florian, et je ne crois pas qu'on trouvât dans son recueil un trait de sentiment. Mais il me paraît naturel, élégant, très-vif et très-varié; très-varié surtout, sans même parler encore de la diversité des mètres qu'il emploie, et par la seule souplesse qu'il montre à présenter son sujet d'une manière souvent inattendue. Je ne lui trouve d'affectation d'aucun genre, bien que ses couleurs soient parfois plus tranchées et que sa raillerie approche plus de la parodie que ne le voudrait notre goût, le plus méticuleux qu'on puisse rencontrer; mais le goût espagnol laisse les coudées plus franches; témoin sa littérature piccaresque.

On l'a loué de sa naïveté, et on en a fait honneur à l'usage qu'il fait des vieux mètres castillans. Je trouve Yriarte très fin, je ne le trouve pas naïf. Cette préoccupation de la naïveté ne m'étonne pas chez des français qui ne peuvent guère songer à la fable sans songer à Lafontaine; mais je me l'explique moins chez un allemand comme Bouterweck. Dans notre fablier, la naïveté est une qualité sans égale parce qu'elle résulte de cette puissante imagination par laquelle il voit et fait voir comme réellement vivants tous ses personnages, lors-même qu'il ne leur donne que des mœurs conventionnelles; mais séparée de cette faculté, la naïveté perd beaucoup de son prix. Yriarte emprunte

bien, après vingt autres, à Lafontaine quelques-unes de ces formes qui semblent annoncer la crédulité à ce qu'on raconte ; s'il fait causer le parasol avec l'éventail et le manchon, il se demande en quelle langue ils s'entretenaient, et répond que c'était sans doute celle dans laquelle le pot de terre parlait au pot de fer ; s'il raconte la dispute des moucherons il s'étonne que le bon Villaviciosa ait omis d'en parler dans sa *Mosquea ;* s'il fait aller sa guenon d'Espagne à Tétuan, il remarque qu'il n'a pas pu savoir si elle s'embarqua ou fit le tour par l'isthme de Suez ; l'histoire du singe qui montre la lanterne magique est couverte de l'autorité du savant Valdecebra, livre VIII ou IX, il ne sait plus bien lequel. Mais ces petits artifices, dont au reste il n'abuse pas, ne sauraient constituer de la naïveté, et ne valent guère d'être remarqués ni en bien ni en mal. Je le répète, c'est la finesse et l'élégance qui me paraissent dominer dans Yriarte. Quant au choix des mètres, il est d'un effet incontestable, mais il me paraît donner aux fables littéraires bien moins de la naïveté que de l'originalité, de la vivacité, de la variété.

Cette variété, on en peut juger par ce fait, que dans ses soixante-sept fables Yriarte a employé quarante mètres différents. Vers rimés et vers blancs, marche libre ou coupée par stances, rimes plates ou rimes mêlées, vers de quatre ou vers de quatorze syllabes, tout cela s'y trouve, et tout cela amène des différences prononcées. Il y a telle fable qui perdrait tout à changer de mètres. La fable 42e par exemple, *Le chat. le lézard et le grillon*, a pour but de se moquer de l'emphase et de ceux qui l'admirent. Elle est en vers endécasyllabes à rimes plates *sdrucciolí*, c'est-à-dire terminés par des mots dont l'accent est sur l'antépénultième. Ces longs mots produisent une impatience qui retombe sur le genre ainsi parodié. Mais ce sont là des effets qu'il est impossible de rendre dans une traduction. Il ne m'est même pas possible de les faire concevoir, car je ne

connais rien d'analogue en français. Lafontaine emploie bien des mesures différentes, mais sa variété consiste bien plus dans le ton et ne donne pas d'idée de cette diversité matérielle. Je ne puis que la signaler, je renonce à la faire sentir.

Peut-être, sans réussir à bien faire apprécier Yriarte, en ai-je assez dit pourtant pour faire demander comment quatre traductions ne l'ont pas fait plus connaître en France. D'abord on ne tient pas aux fabulistes assez compte de la seule invention pour qu'une traduction en prose occupe personne, si ce n'est quelques imitateurs discrets. Quant aux traductions en vers, elles peuvent faire connaître le talent du traducteur, non celui de l'auteur traduit; cela est plus vrai encore pour les fabulistes que pour les autres poètes. J'en trouve la raison dans Yriarte lui-même. Dans une fable, *Le scarabée* (f. 65), dont il feint d'indiquer le sujet à des rivaux, n'étant pas en veine pour le traiter lui-même, « c'est que, dit-il, pour écrire des fables il faut que le travail des vers se cache tout à fait, ce qui n'arrive pas toutes les fois qu'on le veut, » et cela arrive aux poètes traducteurs bien moins qu'à tous les autres. Si donc on voulait prendre une idée d'Yriarte sans l'étudier dans sa langue, je ne verrais rien de mieux que de lire les dix fables que Florian a imitées.

Ce n'est cependant pas à Florian qu'il ressemble. Je sais combien il faut se méfier de tous ces rapprochements, mais en me bornant à signaler des analogies, je crois pouvoir comparer Yriarte à un de nos fabulistes, qui pourtant lui est inférieur, car il n'a pas toutes ses qualités et il a beaucoup de défauts dont le poète espagnol est exempt; je veux dire Lamotte-Houdart. Pour établir ce parallèle, il faut d'abord débarrasser les fables de Lamotte de ces longs et pédantesques prologues, dont il n'y a rien à faire qu'à les retrancher; il faut dire que Lamotte a le goût moins sûr et est surtout un bien moins habile versificateur qu'Yriarte; mais tous deux ont montré beaucoup

d'esprit et de fécondité dans l'invention de leurs sujets, beaucoup de sagacité et de justesse dans le choix des moralités ; enfin, l'épithète qu'ont rencontrée tous les critiques en parlant de Lamotte, est aussi celle qui caractérise le mieux Yriarte : il est, pardessus tout, ingénieux.

L. DELAYANT.

LA LUTTE.

LE TENTATEUR.

Tu parles d'avenir, enfant ? — Sottise amère !
Vois ce vieillard qui râle : il en parlait aussi.
Le temps fuyait. Voilà soixante ans qu'il espère,
Soixante ans qu'il poursuit l'éternelle chimère,
Cet avenir marcheur toujours loin devant lui.
Oh ! pourquoi l'avenir ? Oh ! pourquoi, jeunes hommes,
Rêver si pleins d'ardeur ce chemin dangereux,
Rude, sans horizon pour reposer les yeux,
Où nul n'a jamais dit : « demeurons où nous sommes, »
Où pas un ne dira : « là nous sommes heureux ? »
Demain ! toujours demain ! et toujours l'homme avide
Se rit des biens présents. Demain, toujours demain !
Puis, lorsque vient la mort nous barrer le chemin,
Nous pleurons de sentir le passé presque vide.

LE POÈTE.

Allez, beaux rêves d'or, si brillants et si doux,
Vous qui m'avez bercé, menteurs, envolez-vous !

LE TENTATEUR.

« Jouissons du présent, dit le vieil Épicure,
» Les dieux sommeillent ; l'homme est roi de la nature. »
Moi, je suis devenu son disciple zélé.
Des sectes d'autrefois sa secte est la plus belle ;
J'aime son égoïsme, et je ris avec elle
Et du temps avenir et du temps envolé.
Avenir, temps passé, trop fatigant bagage
Qu'il faut jeter bientôt sur les bords du chemin !
Espérances d'amour, souvenirs du jeune âge,

Tristes hochets d'enfant qu'on brise dans la main !
Hier est mort. Qui sait si je vivrai demain ?
Qu'importe ? Aujourd'hui seul m'appartient ; j'en suis maître ;
C'est ma couronne d'or et mon sceptre de roi ,
C'est un soleil fécond qui réchauffe mon être ,
Un dieu qui me sourit et joue auprès de moi.

LE POÈTE.

Homme , qui donc es-tu ? — Ta parole est amère.
Pourrais-je renier l'ombre de mes beaux jours ,
Mon enfance rieuse et mes jeunes amours ,
Et la splendeur du ciel où j'ai rêvé ma mère ?
Malheur à toi , maudit ! Malheur à l'insensé
Qui flétrit dans son cœur l'image du passé !
L'autel du souvenir est comme une arche sainte :
D'une mortelle main pourrais-je l'ébranler ?
Tu parles du présent : mais il va s'envoler.
Tu prétends que pour moi l'espérance est éteinte :
Vois , ma jeunesse est là qui va me consoler.
Qui donc n'a pas senti , quand tombait pierre à pierre
L'édifice ébranlé des songes d'avenir ,
Tressaillir sa mémoire et , comme une lumière ,
Briller de loin en loin quelque heureux souvenir ?
Va-t'en , blasphémateur ! je garderai mon culte ;
O Dieu de l'avenir , pardon si j'ai faibli !
Espoir , soleil du cœur , es-tu donc si pâli
Que ton éclat n'aveugle un hibou qui t'insulte ?
Venez , beaux rêves d'or , si brillants et si doux .
Vous qui m'avez bercé , me consolerez-vous ?

PIERRE P.

SONNET.

Que tu portes le sceptre et le manteau d'hermine ;
Qu'esclaves abrutis les peuples, devant toi,
Qui leur jettes en don la guerre et la famine,
Se courbent, criant : Los à l'empereur et roi ;

Ou que, gueux en haillons, dévoré de vermine,
Tu ne sois qu'un objet de dégoût et d'effroi ;
Qu'à tes côtés toujours la misère chemine,
T'imposant et l'opprobre et la faim comme loi ;

Que l'éclair de ton nom éblouisse la terre,
Ou qu'ignorés tes jours passent dans le mystère ;
Que tu sois jeune où vieux, que tu sois laid ou beau,

Ecoute ce que dit l'implacable nature :
Ici-bas toute chair est promise en pâture
Au ver, ce travailleur affamé du tombeau.

AUX LECTEURS

DE LA

REVUE DE L'AUNIS.

Une circulaire a appris à nos lecteurs les changements qui ont eu lieu dans l'administration de la *Revue de l'Aunis*. A partir d'aujourd'hui, la section littéraire de l'Académie de la Rochelle devient propriétaire et directrice de la *Revue*. Il nous appartient moins qu'à personne de féliciter la section littéraire de son courage; tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous lui souhaitons beaucoup de succès. Ayons, avant tout, foi dans l'avenir, mais qu'il nous soit permis de jeter un regard vers le passé.

« Nous ne prétendons pas donner des chefs-d'œuvre, écrivions-nous en tête de notre premier numéro, et l'on devra nous savoir gré si parfois nous mettons en lumière une œuvre utile. »

Certes — ceci soit dit sans offenser personne — nous avons largement rempli la première partie de notre programme : point de chefs-d'œuvre dans nos deux volumes. Mais nul aussi ne peut dire que nous n'ayons pas tenu nos promesses sur le second point ? Il nous suffirait, pour nos preuves, de citer, entre quelques autres, les titres suivants :

Cahier des Plaintes, Doléances et Remontrances du Tiers-Etat de la Rochelle en 1789, par M. E. J.

*Des Finances de la France à la fin du XVI*e *siècle*, par M. Paul Romieux.

La maison de Henri II, par M. E. J.

Descartes Moraliste, par M. Delayant.

De la Morale des Païens au dernier temps du Paganisme, par le même.

Nouvelle Vie de Jésus du docteur F. Strauss, par Émilius, etc..., sans parler des pièces inédites, délibérations du Corps de ville, lettres de princes, actes authentiques, que nous avons par intervalle publiées.

Nous pouvons donc, ce nous semble, regarder avec quelque satisfaction ces deux volumes, qui représentent nos deux années d'existence. Hommage en soit rendu aux collaborateurs dévoués dont le zèle ne s'est pas un moment ralenti ; hommage surtout à ce savant modeste, philosophe, historien, critique et poète, qui seul ignore le prix de son infatigable labeur.

Il est un autre ami, permettez-nous ce nom, que nous devons aussi remercier. Est-il besoin de le nommer ?

C'est vous, lecteur.

PAUL GAUDIN.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

PAGES.

Assainissement du front Ouest de la Rochelle (Délibérations du Corps de ville à ce sujet, 1676, 1690). — C. a. 693 725

Bureau, Jean, maître de l'artillerie de France, maire de la Rochelle en 1448. — Th. V. 641

Delavigne, André, né à la Rochelle, 1456 ? 1526? — L. Delayant. . 321

La Faction du cœur navré. — L. Delayant. 97 129

Lettre à M. Julius (sur l'abbé Bonvallet-Desbrosses). — Un Rochelais. 221

Une Lettre inédite de Beaumarchais à un Rochelais 630

Mariage d'Alphonse VI, roi de Portugal, à la Rochelle. 671

Note à propos de la dernière causerie (Les cours industriels à la Rochelle). L. Delayant 251

Pièces inédites (XVIIIe siècle). 65

Lettre écrite à S. A. R. M.gr le duc d'Orléans, régent du royaume, par MM. les maire, échevins et officiers du Corps de ville, le 31 mai 1718. — Mémoire sur le Canada adressé, le 14 novembre 1761, à M.gr le duc de Choiseul, ministre d'Etat aux départements de la guerre et de la marine. — Délibération du corps de ville du 3 mars 1762.

Les Premiers temps de l'opéra en France. Lully, Rameau, Gluck, Piccini. — Léon Méneau. 558, 587, 619, 658 682

Ratuit, comte de Souches, né à la Rochelle, 1608, mort à Brinn (Autriche) 1682. — E. H. 353

Le Vingt-quatre mai 1472. — L. Delayant. 385

Yvon, Paul, sieur de Laleu, maire de la Rochelle en 1616. — L. Delayant. 545 577

PHILOSOPHIE. — MORALE.

	PAGES.
Descartes Moraliste. — L. DELAYANT. 417, 449, 481	513
De la Morale des Païens au dernier temps du Paganisme. — L. DELAYANT. 161	193
Nouvelle vie de Jésus, par le docteur F. Strauss. — EMILIUS. 225, 257	289
Opinion de deux tisons sur une question très-controversée. — L. DELAYANT	82
Voltaire et Johnson. — L. DELAYANT.	673

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

*A Madame ****. Stances. — GASTON ROMIEUX.	142
La Chasse aux Papillons. Elégie. — E. LABRETONNIÈRE.	243
Content de peu, Lettre à ma bibliothèque. — BUSQUET.	341
Contes en vers. — PAUL GAUDIN.	310
Épigrammes, d'après Moschus. — X et Y. 23	24
Les Etrennes du poète. — BUSQUET.	148
La Grenouille et le Manant. Fable. — GASTON ROMIEUX.	151
Imitations d'Horace. — PAUL GAUDIN.	409
Imitations d'Horace. — F. POUYADOU	568
La Lutte. — PIERRE P.	764
La Matière et l'Esprit. Fable. — GASTON ROMIEUX.	125
Odelettes. — PAUL GAUDIN.	697
Omar. Légende arabe. — GASTON ROMIEUX.	215
Pauvre Pierre. Elégie. — H. V.	597
Le Pacha et la Cigogne. Orientale. — E. LABRETONNIÈRE.	345
Une Page de Tacite. — BUSQUET	503
Les Petits collèges. — BUSQUET.	20
Le Pilote. — A. GOURRAUD	380
Les Pinsons échappés. Apologue. — E. LABRETONNIÈRE.	664
Poésies antiques. — PAUL GAUDIN	49
Point de loisirs, point de vers. — BUSQUET	185
Le Rêve. Idylle. — K.	89
Sonnets. — H. V. 250, 281, 535	766
Stances. — X.	92
Testament d'un prince indien. — X. Z.	475
Traductions de l'Anglais. — E. H.	571
Le Vieillard et ses fils. Apologue. — GASTON ROMIEUX.	377
Les Vieux airs. Sonnet — PAUL GAUDIN.	602
L'Utopiste et l'Ecureuil. — E. LABRETONNIÈRE	632

PROSE.

PAGES.

L'Apothicaire de Newcastle. Trad. de l'Anglais. — E. H. 407
Carabosse. Nouvelle poitevine. — E. LABRETONNIÈRE. 107
Les Deux Sylvie. — GUSTAVE MÉNEAU. 457, 494 526
Les Habitants de la lune. — LÉON MÉNEAU. 135
Jean le canonnier. Nouvelle saintongeoise. — E. LABRETONNIÈRE. . . . 269
Mon oncle Elias. — GUSTAVE MÉNEAU 1 33
La Pénétration. Conte imité de Casti 235
Le Progrès. — C. a 337

CRITIQUE. — BIBLIOGRAPHIE.

Aperçus d'un Anglais sur quelques pièces de Molière. — L. DELAYANT, 705
Bibliographie historique. — L. de R. 728
Broutilles Bibliographiques. L. D. 126, 153, 282, 382, 478, 573, 668 701
Edgard Quinet historien. — L. de RICHEMOND. 636
Fables littéraires de Ch. Yriarte. — L. DELAYANT 751
J.-J. Weiss, Essais sur l'histoire de la littérature française. — L. DELAYANT 300
La Rochelle protestante par P.-S. Callot. — L. DE R. 603
La Rochelle sous Louis XIII. Un nouveau chapitre de l'histoire des réformés de France, par L. Anquez. — L. DELAYANT . . . 609, 653
Madame de Sévigné. — E. LABRETONNIÈRE 367, 396, 433
De l'Ode politique dans Malherbe. — HENRI SCHERER 737
Pierre Caillet. Epis et Bluets. — PAUL GAUDIN. 25
Quelques pages de critique littéraire. — E. H. 443
Causeries. — I. Un exorde par insinuation. La comédie et les comédiens en province. — JULIUS 30
II. Maître Guérin. Des affaires au théâtre. Une opinion de Diderot. A propos d'un sonnet. Joséphin Soulary. — JULIUS. 56
III. Un cours de littérature. Qu'est-ce qu'un classique ? L'édition illustrée des œuvres d'Alfred de Musset. — JULIUS. 93
IV. Des excuses qui n'en sont pas. Des livres qu'on ne lit guère. Bertin précurseur de Chénier. — JULIUS. 187
V. Il y a un théâtre à la Rochelle. Les plaisirs de la danse. La vulgarisation des arts et de la littérature en province. Concours poétique de l'académie de la Rochelle. — JULIUS. 218
VI. La fin du carnaval. Concerts et congrès. L'Africaine. Les vieux garçons. — WOLFF. 285
VII. De la littérature dans ses rapports avec l'épicerie fine. Ferdinand Tendou. La Tribune des poètes. Un prophète en l'an de grâce mil-huit-cent-cinquante-sept. Un chapitre inédit de l'histoire des quatre-sergents de la Rochelle. — JULIUS. 314

PAGES.

VIII. Messe en musique par M. Léon Méneau. — GIUSEPPE TROMBONINI. 351
IX. Le printemps et les poètes. Les hirondelles et la troupe lyrique — JULIUS. 413
X Clôture de la saison d'opéra. Ouverture des Bains du Mail. Conférence sur Bernard Palissy. Les oubliés de M. Audiat. — JULIUS. 509
XI. Le musée de peinture. — JULIUS. 538
XII. Débuts de la troupe dramatique. Le Temps jadis, poésies de Ferdinand Pouyadou. — JULIUS. 733

Aux lecteurs de la Revue de l'Aunis. 767

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

La *Revue de l'Aunis* commence sa troisième année sous de nouveaux auspices et sous un nouveau titre. Ce double changement exige quelques explications.

En prenant la direction de la *Revue*, la Société littéraire de la Rochelle n'a voulu qu'assurer la continuation d'un recueil qu'elle croit utile : elle n'a pas voulu se donner un organe ; bien moins encore interdire à qui que ce soit ce moyen de publicité. La *Revue* continue d'être ouverte à quiconque y veut exprimer sa pensée. Dans les seules limites que posent les lois et surtout la première de toutes, la morale, chacun y peut exposer en toute liberté sa propre opinion sous sa propre responsabilité. Le comité de rédaction n'a d'autre tâche que de choisir entre les morceaux qui lui seront présentés ceux qui par le fond ou par la forme lui paraîtront le plus propres à gagner l'attention des lecteurs.

En présentant un stimulant à l'activité intellectuelle du pays, la *Revue* a aussi pour but de réunir, sous un format qui les rend faciles à conserver et à retrouver, des documents et des travaux sur l'histoire locale qui sans elle resteraient inédits ou épars. Elle laissera paraître peu de ses numéros sans quelques pages de ce genre. Là aussi, elle ouvre la porte bien large à toute opinion, mais elle tiendra sévèrement à ce que l'authenticité des pièces insérées soit bien établie, ou tout au moins à ce que la provenance en soit clairement indiquée.

Sous ce rapport, plus encore que sous tout autre, c'était le vœu de la direction de la *Revue* d'étendre sa sphère à l'archéologie, à l'histoire, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux intérêts de tout genre de tous les points du département. Le titre même que nous prenons aujourd'hui, *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, annonce que nous avons la confiance que cet appel a été entendu : nous croyons pouvoir compter sur l'active collaboration de plusieurs habitants des deux provinces qui ont formé le département de la Charente-Inférieure.

Qu'il résulte de là une certaine différence dans la nature des documents produits ; que des tendances opposées se fassent sentir ; nous n'en doutons, ni ne le redoutons. L'unité d'impulsion peut paraître nécessaire à un journal politique qui a l'action pour but ; elle ne l'est point à un recueil qui n'en a d'autre que la science et la vérité. C'est à nos yeux une triste tolérance que celle qui n'a pour garant qu'un silence réciproque : nous ne croyons pas que la contradiction soit une insulte et nous pensons au contraire que l'habitude d'une opposition décente, où se réunissent la franchise et la convenance, est une des meilleures que des hommes puissent prendre.

Si cette alliance peut se consolider, si des appréciations opposées du passé peuvent produire dans la *Revue*, en face les unes des autres, avec modération et avec fermeté, leurs titres et leurs arguments, nous croyons que la fondation de la *Revue* aura été un service sérieux rendu au pays. Si nous échouons, nous croyons que nous n'aurons échoué qu'en essayant d'accomplir un devoir.

UNE QUESTION DE PRESSE EN 1611.

Il existe à la bibliothèque de la Rochelle un volume manuscrit de 332 pages petit in-f°, sans titre, relié avec un certain luxe, doré avec plus de soin sur les plats que sur le dos, selon un usage qui durait encore. Il contient des lettres relatives aux affaires de la ville, d'avril 1611 à avril 1612. Comme on sait par ailleurs que M. de Berrendy, maire cette année là, copia ou fit copier les lettres écrites ou reçues pendant sa mairie, *touchant l'assemblée de Saumur*, et qu'à l'expiration de ses fonctions, il remit ce recueil au conseil de la ville, il est difficile de ne pas croire que c'est cette correspondance qui nous est parvenue, bien qu'on ne puisse dire comment elle a échappé au sort des archives communales, enlevées en 1629 par les ordres de Richelieu et brulées en 1737, dans l'incendie de la Cour des comptes.

Tout au moins, ce volume porte dans son état matériel, dans son papier, dans son écriture, des preuves de sa date contemporaine des faits. Il contient des lettres des ducs de Sully, de Rohan, de Soubise. Ecrites à une époque où le récent changement de règne inspirait tant d'inquiétudes aux réformés, et aux Rochelais en particulier, ces lettres sont d'un grand intérêt. Nous leur ferons sans doute plus d'un emprunt. Mais nous ne voulons en extraire aujourd'hui qu'un épisode qui ne nous paraît pas dépourvu de couleur locale.

Il s'agit des débats relatifs à l'impression d'un livre

de controverse sorti des principales presses de la Rochelle, celle de Haultin.

En voici le titre tout entier :

LA CHASSE DE LA BÊTE ROMAINE, *où est réfuté le XXIII*e *chapitre du catéchisme et abrégé des controverses de notre temps touchant la religion catholique*, imprimé à Fontenay-le-Comte en l'an MDCVII *et est recherché et évidemment prouvé* QUE LE PAPE EST L'ANTICHRIST, par *Georges Thomson*, pasteur de l'église réformée de la Chastegneraye.

A la miene volonté que vous me supportissiés un petit en mon imprudence : mais encore supportez-moi, car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu. 2 Cor. II. v. 1. 2.

Vien, je te montrerai la condamnation de la grande paillarde. Apoc. 17. I.

A LA ROCHELLE, par les héritiers de H. Haultin, MDCXI.

Ce titre est encadré dans une vignette emblématique, qui a servi à la deuxième édition du *Tableau de Marnix*. Au dernier feuillet se trouve une marque souvent employée par les Haultin et d'autres éditeurs protestants, la religion foulant aux pieds la mort.

Le catalogue de M. Millot (1861), nº 90, indique un exemplaire portant : La Rochelle, par Phil. Albert, 1611, in-8º.

Les deux lettres qui suivent pourraient donner lieu à beaucoup de réflexions : nous aimons mieux les abandonner à celles du lecteur. Le fait même de la publication du livre prouve que l'humilité de ton des Rochelais ne les empêcha pas de maintenir leur droit.

Elles ne sont qu'en partie relative au sujet que nous avons en vue ; mais tout extrait fait naître des doutes, et nous avons mieux aimé laissé des hors d'œuvre que de faire des retranchements suspects. Nous transcrivons intégralement le manuscrit :

Lettre de Monsieur le Chancelier.

Messieurs, la roine a esté avertie qu'un certain escossois, ministre du bourg de la Chasteigneraye, fait imprimer ung livre à la Rochelle intitulé *La chasse de la beste romaine.* J'ay esté informé qu'il y a environ deux ans qu'aiant voulu faire imprimer le mesme livre à Fontenay-le-Compte, sur les remontrances faites par le procureur général du parlement, il fut donné arrest portant deffences expresses de n'imprimer ledit livre, tant pour l'impertinence du tiltre que pour plusieurs choses qui sont traictées dans icelluy de très pernitieuse conséquence hors le faict de la religion, qui vont à l'intérest et au préjudice de l'Estat. C'est pourquoy j'ay pensé de vous en escrire affin de vous prier d'empescher l'impression et la vante dudit livre, qui porterait plus de scandale que d'œdification entre les vostres mesmes. Vous considérerez selon votre prudence qu'il n'apartient à ung estranger estant en France de traitter de telle matière. Je désire pour le public et pour vous mesmes que vous faciez cognoistre à ung chacun que vous réprouvez toutes ces procédures et que vous désirez sur toutes choses affermir et avancer ce qui va au bien et repos de l'Estat. La roine a aussi reçu plaintes de la part des catholiques qui sont à la Rochelle, comme s'ils ne jouissoient pas de la liberté ordonnée par les édits du Roy pour l'exercice de leur religion. J'en ai escript plus particulièrement à M. le Procureur du Roy pour en communiquer avecq vous, pour, suivant le deub de sa charge procurer et requérir ce qui est de l'observation des édits en toutte æquité et qu'aucun ne soit chastié ny expulsé hors de la ville sinon par la voie et ordre de justice, avec cognoissance de cause. Je vous promets bien aussy d'aporter tout le soing et vigilance qui me sera possible affin qu'en tous lieux de l'obéissance du roy il soit rendu bonne justice esgallement aux uns et aux autres, que les édits soient entretenus et sincèrement observés et exécutés selon les bonnes et saintes intentions de leurs majestés, de la justice et bienveillance desquelles vous pouvez assurer d'estre protégés et maintenus en tous vos droits et privilèges pour vivre bien heureux soubs leur obéissance, et si vous avez à désirer quelques choses de leurs majestés soit par justice ou par grace, je m'y emploierai très volontiers, en sorte que vous en aurez con-

tentement, et sur ce je prie Dieu le créateur vous tenir toujours, Messieurs, en sa sainte et digne garde.

A Paris, ce 17 septembre 1611.

Lettre escripte à M. le Chancelier par Messieurs du Corps de ville du 3 octobre 1611.

Monseigneur,

Nous avons receu vos lettres par l'adasse (?) de M. Boules et veu quelque mémoire de plaintes faictes contre nous soubs le nom des catholiques de cette ville avec la copie du requeste présenté par eux qui ne se nomment point et qui disent avoir esté mis hors de ceste ville, lesquelles plaintes et requeste il vous avoit pleu envoier à M. le procureur du roy en cette ville. Ce nous est, Monseigneur, un honneur et une faveur que nous n'avions pas mérité de vous, de ce qu'il vous plaist si favorablement nous rendre capables et de vostre bienveillance envers nous et des plaintes qui sont, sauf votre correction, malicieusement inventées et calomnieusement impropérées contre nous, et ce qui ne nous donne pas moins de recognaissance est le témoignage que nous en recevons qu'il vous a pleu réserver (?) notre défence entière pour nous ouir en nos véritables justifications. Mais d'autant que vostre lettre contient ung fait particulier du livre intitulé *La chasse de la beste romaine*, et que les aultres choses sont contenues en des articles séparés et hors ladite lettre, nous vous suplions humblement trouver bon et nous permettre que nous puissions respondre auxdites plaintes hors la présente et sur chacung d'iceulx articles séparément. Doncques en ce qui concerne et touche ledit livre la vérité est, et nous ne le pouvons céler, qu'aiant ci-devant heu congnoissance qu'il n'estoit point mis en lumière sans l'aprobation d'ung synode provincial composé d'ung grand nombre de pasteurs et ministres qui avoit jugé ainsy qu'il est à présent n'y avoir rien en iceluy que ce qui regarde la doctrine de laquelle nous faisons librement profession soubs les édits de nos roys, et non aucune chose de l'Etat, nous avons estimé que nous eussions faict contre notre profession si nous en eussions empêché l'impression, nous resouvenant aussy que par les édits et mesmement par le dernier il est permis de faire imprimer des

livres qui ne contiennent que la doctrine et l'esclaircissement d'icelle au dedans des villes où l'exercice de nostre religion est librement permis, et si cette liberté nous estoit retranchée nostre condition seroit estrangement restrainte et racourcie, et la licence estendue à plusieurs nos adversaires en la doctrine, lesquels font tous les jours imprimer des livres qui portent des titres infiniment scandaleux et au dedans des invectives contre nous et mesmement contre cette ville, que nous sommes contraints de suporter avec patience et douceur sans nous en plaindre et toutlefois nous avons apris que, par votre commandement, ledit sieur procureur du roy, sans nous en avoir avertis, déjà fait procéder par saisie de quelques exemplaires dudit livre entre les mains de l'imprimeur; c'est ce qui nous porte, Monseigneur, avec la force de notre conscience et la considération de la conséquence, à oser vous faire une très humble prière et suplication que tout ainsy que ladite saisie et arrest desdits exemplaires avoit esté fait par votre commandement y faire aporter la délivrance et main levée, laquelle suplication nous entreprenons d'aultant plus hardiment de vous faire que vos lettres estant des faveurs receues de vostre bienveillance nous obligent de vous ouvrir plus librement nos cœurs qu'à aucun autre en nos humbles prières et suplications. De quoy nous ne cesserons jamais de vous remercier très humblement, et encore vous suplier de la mesme humillité de recevoir d'ung mesme œil favorable nos justifications contre les articles des plaintes qui ont esté présentées soubs le nom des catholiques de cette ville, et de croire que tant plus nos ennemis aguiseront leurs médisances contre nostre fidélité, nous demeurerons d'aultant plus fermes en icelle, et toujours, Monseigneur, etc.

Suit un long mémoire sur les plaintes des catholiques, tout à fait détaché de ce qui précède.

LIBRE DISCOURS

SUR

L'ESTAT PRÉSENT DES ÉGLISES RÉFORMÉES EN FRANCE

Auquel est premièrement traicté en général des remèdes propres à composer les différens en la Religion à leur naissance, puis en suitte de ceux qui sont propres pour esteindre le schisme qui est aujourd'huy entre les François, tant en ce qui concerne la Religion que la Police. — 1619.

Tous les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur l'histoire de France sont consultés avec soin, des livres peu importants par eux-mêmes ont obtenu de savants commentaires. En présence de cet attrait si vif pour l'étude du passé, il peut sembler étrange que l'ouvrage placé sous nos yeux ait échappé à l'attention et qu'il soit à peine mentionné par quelques érudits. Peut-être sa rareté est-elle la seule cause de cette négligence, peut-être aussi a-t-il moins excité la curiosité que des pamphlets où l'on retrouve vivantes toutes les passions du temps qui les vit naître. Il n'est pas de nature à éclairer d'un nouveau jour les événements ni les caractères; mais nous croyons qu'il mérite un examen sérieux, si l'on veut étudier l'histoire des idées. Publié en 1619, ce livre est bien plus éloigné par son esprit que par sa date des débuts de la Réforme et des premières guerres religieuses. Il est empreint à la plupart de ses pages d'un désir de conciliation; l'expérience de tant de luttes sanglantes a porté ses fruits. Et si nous lais-

sons de côté les discussions théologiques, si nous écartons la justification du parti protestant, il reste encore un plaidoyer, bien remarquable pour l'époque, en faveur de la conscience et de la liberté. Ses arguments n'ont pas vieilli ; à peine auraient-ils besoin, pour avoir cours aujourd'hui, de revêtir une forme plus moderne.

Le *Libre Discours* présente un intérêt d'un autre genre. Il ne porte aucun nom d'imprimeur ni de ville ; l'auteur est anonyme. Il y a donc là un problème à résoudre. Le catalogue de la Bibliothèque Impériale et le dictionnaire de Barbier attribuent cet écrit à l'un des plus célèbres défenseurs du parti réformé, à Th. Agrippa d'Aubigné. Nous ignorons sur quels fondements repose cette assertion et nous aurons quelques doutes à présenter à cet égard. Avant d'entamer cette discussion, il est utile de donner une analyse un peu complète du livre.

Il est divisé en trois parties.

Nous nous arrêterons peu sur la première. Après avoir montré *les effets merveilleux de la Providence en l'accord des parties du monde*, l'auteur considérant le désir général de la paix et l'amélioration des mœurs, prédit la tranquillité de la France succédant aux maux qui l'ont désolée. Il établit par l'exemple d'Etats voisins qu'il n'est pas nécessaire *d'être réunis spirituellement pour se réunir politiquement* et il arrive à examiner les remèdes employés par les anciens pour guérir les maladies de l'Église et tout d'abord les conciles. Il insiste longuement sur les divergences d'opinions qui se sont produites dans différents conciles et aboutit à cette conclusion que lorsqu'il y a des sectes déjà formées et que l'animosité est grande, on ne peut rien attendre de pareilles assemblées pour la paix de l'Église.

La force et l'autorité des grands doit-elle être employée pour apaiser les schismes religieux; tel est l'argument de la seconde partie.

La violence produit nécessairement l'hypocrisie et l'Écriture-Sainte montre que la force est un moyen

pernicieux pour *avancer l'Église de Dieu.* Comparons la prospérité des princes qui ont traité les hérétiques avec douceur et les malheurs qui ont frappé les princes persécuteurs !

On présente pourtant cette objection : La Bible et surtout l'ancien Testament prononcent des châtiments terribles contre les blasphémateurs et les idolâtres.

Peut-on leur identifier les hérétiques qui sont accusés seulement de servir Dieu d'une manière différente ?

C'est en vain qu'on alléguerait en faveur de la violence la tranquillité dans laquelle ont vécu plusieurs princes persécuteurs et le succès qu'a obtenu l'inquisition en fermant aux nouvelles doctrines l'Espagne et l'Italie. Pour les princes persécuteurs, l'histoire attribue d'autres causes à leur fortune. Quant à l'inquisition, la France la repousse avec énergie. Si Dieu a permis qu'elle dominât en Italie et en Espagne, c'est que les cœurs n'étaient pas préparés à recevoir sa parole.

Les adversaires produisent un autre argument. Si l'on ne réprime par la violence les sectateurs de nouveaux dogmes, les hommes faibles seront séduits et les magistrats, qui ont le glaive en main pour châtier ceux qui mènent une vie pernicieuse au public, se rendront coupables du mal qu'ils n'auront pas empêché.

Lors même que l'impunité donnerait des adhérents à un séducteur, l'Église n'en retirerait-elle pas plus d'avantage que de préjudice ? elle connaîtrait ses enfants supposés et les chasserait de son sein. Le Saint-Esprit nous assure que les élus ne peuvent être séduits même par les miracles de l'Antéchrist. Pourtant si l'on force les hérésiarques à semer leurs erreurs en cachette, il y a grande apparence que beaucoup de gens pourront être surpris, car l'erreur n'étant pas divulguée, ils n'auront pas le jugement de l'Eglise pour les prémunir. La rigueur est contraire à l'esprit de l'Évangile. Jésus-Christ n'a ordonné à ses apôtres d'exercer aucune autre vengeance contre ceux qui refusaient de les recevoir, que de secouer contre eux la poussière de leurs pieds.

On allègue à tort que le but ordinaire des innovateurs est de troubler l'État sous prétexte de le réformer ou de réformer la religion et qu'ils ne révèlent leurs desseins pernicieux que lorsqu'il est trop tard pour s'y opposer. Alors le devoir des princes n'est-il pas d'imposer silence aux hommes suspects d'inventions séditieuses ?

S'il ne fallait jamais écouter ceux qui parlent de réformer la république ou la religion, il serait nécessaire de leur *donner un si bon ordre* que toute réforme fût inutile. Mais l'expérience montre que toutes les assemblées d'hommes qui s'unissent pour vivre sous les mêmes lois spirituelles ou temporelles ne tardent pas à se dissoudre, si l'on ne pourvoit de jour en jour à leur affermissement. Comment donc fermer la bouche à ceux qui voudraient parler de réformation, quand il n'y a pas d'autre moyen humain d'éviter la ruine ? Quelques novateurs peuvent, il est vrai, avoir de mauvais desseins. Mais le fait des gens prudents *c'est de poursuivre à tous risques la jouissance des choses utiles, honnêtes et nécessaires, étant bien préparés à supporter courageusement les accidents qui font le plus souvent tourner les desseins des hommes au rebours de leurs espérances.* Souvent les novateurs n'ont été portés à mal faire que par les violences de leurs adversaires.

S'il était licite à tous de noter les défauts qu'ils auraient reconnus au gouvernement public ou ecclésiastique et de proposer les remèdes qu'ils jugeraient propres à prévenir le mal que ces défauts peuvent produire avec le temps, jamais on ne les verrait arriver à tel point que l'on ne pût les réformer sans guerre civile. Au contraire, dans un État mal réglé, les plus timides sont enhardis par le désespoir et n'osant parler ils courent aux armes.

D'autres personnes admettent bien que l'on puisse proposer des réformes, mais ils demandent qu'on punisse ceux qui, en formant des ligues et des associations, donnent sujet de croire qu'ils voudraient les faire

par la violence. Ils n'approuvent une réformation que si elle est introduite par l'autorité qui gouverne.

Au fond, cette opinion revient à interdire toute proposition de changement. Ceux qui gouvernent sont-ils coupables d'abus, il n'est pas probable qu'ils approuvent des réformes dont ils auraient à souffrir. Si l'on doit s'en rapporter à leur jugement, il vaudrait mieux se taire, de peur de les aigrir inutilement contre leurs sujets.

Cependant, en politique, le pour et le contre de la question peuvent être également soutenus avec des raisons plausibles, car *les gens d'Estat visans presque toujours à l'utile sans considérer que rarement ce qui est juste ou injuste, il est malaisé* d'arrêter son jugement sur le parti le plus convenable à prendre. Les réformateurs diront, qu'ayant donné leur avis en bons citoyens, sans que les supérieurs aient voulu *leur rendre aucun contentement*, ils sont bien fondés de pourvoir à leur conservation. Les autres répondent qu'il n'y a désordre pareil à celuy que veulent introduire *tels remueurs de mesnage.*

Le seul remède c'est que *tous butent au bien commun du corps entier.* Les princes étant persuadés que *toutes choses empirent si elles n'amèndent*, auront soin d'apporter quelque amélioration aux lois et inviteront les particuliers à y contribuer en donnant leur avis, sans en rejeter aucun de quelque part qu'il vienne ; *les personnes en cela n'étant guères considérables, mais l'utilité de leurs propositions.*

Les princes doivent être patients pour leurs sujets ; les sujets ne doivent pas crier au tyran dès qu'on leur refuse quelque chose de raisonnable. Ils doivent souffrir toutes sortes d'*incommodités* avant d'en venir à une révolte. Si les Rois abusent de leur autorité, Dieu les punit, mais les châtiments dont les menace l'Écriture n'autorisent pas la rebellion.

En politique, on peut contester l'utilité de parler de Réformes. Dans les matières ecclésiastiques, il ne sau-

rait en être de même. La pratique de l'ancienne Église nous apprend qu'il a été permis aux Églises de rejeter la communion de leurs pasteurs pour cause d'hérésie ou de vie scandaleuse. S'il est licite de repousser les pasteurs, il est nécessaire que les chrétiens puissent s'assembler à part et le prince n'est pas fondé à les dissiper, à moins que des paroles ou des actions séditieuses ne fassent soupçonner quelque mauvais dessein de leur part. Si l'on doit châtier comme rebelles ceux qui font secte à part, alors les païens et les juifs avaient raison de persécuter les premiers chrétiens; on devrait abolir les moines et chevaliers, les confréries de métiers, les mairies et échevinages des villes, *pour ce que tout cela cause souvent des mutineries du peuple.*

On prétend que deux religions ne peuvent subsister en un même État. Mais n'a-t-on pas vu dans l'antiquité, en certains pays, autant de religions et de dieux que de villes? A Constantinople, depuis Valens jusqu'à Justinien, n'y a-t-il pas eu deux évêques, l'un orthodoxe, l'autre arien? De notre temps, les Royaumes et Républiques qui tolèrent deux ou plusieurs sectes, ne jouissent-ils pas d'une paix aussi profonde que les autres? Aussi *les zélateurs du repos public* repoussent aujourd'hui l'emploi de la violence pour apaiser les différends religieux et la considèrent comme également pernicieuse à l'Église et à l'État.

Après avoir montré que la paix est possible, l'auteur examine dans la troisième partie quels sont les moyens propres à l'établir.

D'abord il est indispensable que tous pratiquent la douceur et la tolérance. Il faut prier le ciel qu'il inspire au roi d'interdire toutes invectives et voies de fait et de permettre à ses sujets de prêcher librement la parole de Dieu. Chaque parti doit chercher à attirer à soi les adversaires par la pureté de sa vie et de sa doctrine.

On dira que le Roi ne peut réduire *ceux de sa religion* à se servir seulement des armes spirituelles quand on emploie contre eux des armes temporelles. Que les

protestants rendent les places de guerre qu'ils occupent et on verra alors si les expédients proposés sont acceptables ! Tant qu'ils feront corps à part, le Roi doit tout mettre en œuvre pour les dissiper.

Avant d'examiner ces objections, il est bon de savoir comment les choses sont venues à ce point. En premier lieu, ce ne sont pas les Réformés qui ont commencé la guerre civile ; ils ont été réduits à se défendre ; tout au plus peut-on les accuser d'avoir provoqué leurs adversaires en les traitant d'idolâtres et d'hérétiques. Si les *innovations en religion* avaient occasionné les malheurs du royaume, comment n'auraient-elles pas produit les mêmes effets chez nos voisins ? Pourtant les Anglais, les Écossais, les Suisses, les Allemands, les Polonais et les Danois n'ont jamais été plus heureux que depuis qu'ils ont reçu la Réformation. Ces malheurs ne viennent-ils pas au contraire des obstacles qu'on a opposés à la Réforme ? Si le règne de Henri IV a été si prospère c'est qu'il a laissé libre la prédication de l'Évangile.

Ce sont les cruautés de François de Guise, d'Anne de Montmorency, du maréchal de Saint-André, qui ont amené la première prise d'armes ; ce sont les violences de ces triumvirs et de leurs successeurs qui ont provoqué les autres guerres, c'est aussi le manque de foi aux traités que les Rois sont tenus à observer plus religieusement encore envers leurs sujets qu'envers leurs voisins.

Si enfin il y a des cas où les sujets peuvent légitimement prendre les armes contre leurs princes, nos armes ont été légitimes.

Les Rois s'obligent par serment à maintenir la religion et l'église catholique. Mais doivent-ils courir le risque de ruiner leur État qu'ils sont obligés de conserver ? L'évènement des entreprises dépend de Dieu seul ; sont-ils fondés à susciter une guerre civile, qui est le plus grand des maux, pour en faire sortir un bien incertain ?

Nous arrivons à cette question : les Églises Réformées

ont-elles pu justement s'unir en corps pour leur conservation ?

Les politiques tiennent pour règle infaillible que toute nouvelle secte ou confrérie est pernicieuse à l'Etat ; tellement que si on avait pu, dès le commencement, empêcher même la distinction en trois ordres, on aurait fermé la porte à beaucoup de *partialités* qui proviennent de leur jalousie mutuelle. Mais il ne nous est pas libre d'abolir cette différence, les nobles consentiraient plutôt à la dissipation de l'Etat qu'à l'abandon des priviléges, qu'ils croient leur avoir été acquis par les services de leurs ancêtres, de même les villes se révolteraient plutôt que de laisser détruire leurs mairies et échevinages ; *tellement qu'il ne faut plus considérer ce qui serait utile lors du premier établissement d'une république, mais ce qui est nécessaire à l'Etat au point où on voit les affaires réduites.*

Ceci posé, l'union des églises n'est pas de nature à inquiéter l'Etat plus que les autres corps dont on vient de parler et les formes pacifiques de ses assemblées témoignent de leur bon esprit.

Les églises sont-elles en droit de retenir les places que les rois précédents leur ont données pour leur sûreté ? Si nous avons eu la justice pour nous, ne pouvons-nous garder les places que nous avons justement occupées? Après tant de sang versé, n'est-on pas en droit de craindre non des attaques de la part du roi, mais les violences de ses sujets catholiques ? Si le grand Henri nous a confirmé la possession de ces places, c'est qu'il connaissait l'ardeur des ecclésiastiques, et pour décourager les agresseurs il a voulu qu'on ne pût nous attaquer sans danger.

Les réformés sont prêts à travailler à la diminution de ce rempart *lorsqu'ils ne verront plus de canons pour le renverser.* En attendant, n'est-il pas possible de vivre en paix dans l'état où nous sommes ?

Pour cela il faut que les ministres du roi renoncent à toute idée de dissiper notre corps par la force et qu'ils

persuadent à Sa Majesté de maintenir les édits et de traiter également tous ses sujets dans la distribution des offices de la couronne.

Le titre du chapitre qui suit contraste avec ces vœux et semble renfermer une menace : *S'il est licite d'avoir recours aux armes pour avancer et maintenir l'église de Dieu.* L'Evangile enseigne la douceur et les pasteurs doivent être perpétuellement occupés à prêcher et à admonester en toute humilité ; mais il n'est pas interdit aux chrétiens de défendre leur vie et leurs biens contre la violence des ravisseurs et des meurtriers. Ce serait le renversement de tout ordre politique.

Le langage du livre si mesuré jusqu'alors devient singulièrement acerbe quand il traite cette question : *pourquoi les églises réformées n'observent à la rigueur la patience de l'église primitive.* Le pape ne tient qu'à nous exterminer. L'exemple des Vaudois et des Albigeois doit nous tenir en garde. Les prophéties de l'Apocalypse qui prédisent notre triomphe, ne parlent que de batailles et de sang. Dans les plaies que Dieu doit envoyer sur les adorateurs de la bête, il est dit qu'on leur baillera du sang à boire parce qu'ils ont répandu le sang des saints. Saint-Jean fait mention *de trois esprits infernaux en forme de grenouilles tracassans çà et là pour assembler les roys et les peuples de la terre en bataille.* Ces paroles désignent *trois espèces de prescheurs séditieux, comme les Dominicains, les Franciscains et les Jésuites, lesquels depuis leur naissance au monde n'ont cessé comme grenouilles de barboter importunément une même chanson, savoir le meurtre et le carnage de ceux qui ne veulent comme eux rendre au pape une obédience aveugle.*

Pourtant à ces pages haineuses succèdent des conseils de patience et de modération. L'auteur s'efforce d'arrêter les folles espérances des zélés en considérant les malheurs qui peuvent résulter de leur imprudence et il déclare que les prophéties de l'Apocalypse n'obligent

pas les réformés *à courir sus au pape et aux siens les armes à la main.*

Viennent ensuite les exhortations au parti réformé de vivre dans la concorde et les prières au roi pour qu'il veuille bien protéger ses sujets protestants, et ne pas entraver leurs assemblées. Les synodes assemblés en toute liberté ne produisent rien que de pacifique.

« Je souhaiteroye donc qu'il pleust à Sa Majesté nous accorder de grâce pareille liberté de nous assembler pour les affaires politiques comme pour les ecclésiastiques, de quoy, il ne luy peut arriver que de l'avantage au gouvernement de son Estat, pourvu que par même moyen elle oblige lesdites assemblées à ne prendre aucune cognoissance, leur interdissant de députer vers elle, pour aucun article qui ne concerne directement l'établissement ou conservation des églises de son royaume, ne recevoir lettres ny ambassades d'aucun prince étranger sans les lui envoyer, ny même d'aucun de ses subjects s'il n'estoyt de la religion. »

Si les édits sont maintenus, si la justice nous est rendue exactement, la défiance cessera, les inimitiés s'éteindront et la réunion universelle des esprits *en ce qui est du civil*, préparera le chemin à une réunion spirituelle sous une même foi. « A laquelle je supplie l'Eternel vouloir si bien disposer nos cœurs qu'en nos jours nous voyons fleurir notre France en toutes bénédictions spirituelles et temporelles autant abondantes sous la domination heureuse de nostre Roy, comme ses malédictions ont été amères sous le misérable règne de ses prédécesseurs. Ainsi soit-il. »

Les événements ont donné un cruel démenti à ces espérances. La prise de la Rochelle allait enlever toutes garanties aux Réformés et préparer la révocation de l'Edit de Nantes. Notre livre n'a pas apaisé les différends religieux ; on peut trouver que les moyens qu'il propose étaient peu efficaces pour atteindre ce but ; on peut lui reprocher de prêcher par moments la modération avec un accent de colère. Il ne témoigne pas moins

CHARENTE Archives MARITIME

d'un noble effort pour établir la paix ; on doit reconnaître que l'auteur fait preuve d'une érudition variée ; on doit lui tenir compte de la bonne foi avec laquelle il présente et examine les arguments de ses adversaires.

Nous voudrions percer l'obscurité qui l'entoure; nous n'avons trouvé dans l'ouvrage aucune particularité qui pût éclaircir la question. Cependant différentes circonstances rendent très-douteux pour nous que d'Aubigné en soit l'auteur. Nous ne reconnaissons pas son style énergique, orné de métaphores souvent étranges, parsemé de termes grecs.

Le ton généralement modéré du discours contraste avec la phrase mordante qui est habituelle à d'Aubigné quand il parle de ses adversaires.

Aucun passage ne révèle la qualité de l'auteur. Partout il se dissimule, il s'efface. Quand il parle de lui, c'est en termes pleins de modestie. Il dira par exemple qu'on doit considérer ses raisons plutôt que sa personne *à laquelle pour plusieurs et diverses raisons on ne doit avoir égard.* Un peu plus loin on lit : *nonobstant mon incapacité et le peu de cognoissance que j'ai des affaires du monde.* Ailleurs : *estant si mal garny des dons de Dieu, propres à acquérir quelque réputation au monde, que je ne puis me glorifier qu'en mes infirmités.*

On ne peut nier que d'Aubigné n'ait pas habitué ses lecteurs à un pareil langage et que l'assurance, la jactance même avec laquelle il s'exprime sur son compte, surtout dans ses mémoires, ne soit bien éloignée de cette humilité un peu affectée peut-être.

Ce sont là seulement des preuves négatives; nous ne pouvons en apporter d'autres et nous n'essaierons pas de chercher quel est l'auteur véritable du *Libre discours.*

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage mérite d'être tiré de l'oubli. Ce qui nous frappe surtout, c'est la manière dont l'écrivain comprend et veut la liberté. Un publiciste moderne ne penserait pas autrement. Il ne renierait pas les doctrines suivantes :

Toutes les institutions humaines sont exposées à périr si l'on ne pourvoit sans cesse à leur affermissement. L'intérêt de l'église comme celui de l'Etat veut que tous puissent proposer les changements qui leur semblent nécessaires. En imposant le silence, on peut provoquer un appel à la force.

Si en politique, on veut apporter quelques restrictions à cette liberté de parole, car on consulte plus souvent l'utilité que la justice, tout au moins doit-on laisser la liberté complète dans le domaine religieux qui ne relève que de la conscience.

Toute violence pour imposer des idées est condamnable et elle est dangereuse pour ceux qui l'emploient.

Si après avoir écouté ces maximes de liberté, on songe aux théories d'absolutisme sous lesquelles allait se courber le règne de Louis XIV, si à cet appel à la tolérance on oppose les persécutions religieuses qui en ont marqué la fin, on se prend à penser que le grand siècle, tout brillant qu'il soit, est un retour vers le moyen-âge, et que dans ce parti huguenot qui allait être écrasé aux applaudissements de la cour, se trouvaient les germes des principes qui gouvernent les sociétés modernes. N'est-il pas permis de supposer que de cruelles épreuves, de grands mécomptes auraient été épargnés à la France, si les tendances que manifeste le *Libre discours* avaient pu se développer en liberté, au lieu d'être arrêtées par les dragonnades.

L.-E. Meyer.

Mgr LÉON DE BEAUMONT,

ÉVÊQUE DE SAINTES.

Son mémoire sur la maison de Courbon en Saintonge.

I

L'un des prélats qui ont le plus honoré le siége épicopal de Saintes, par leur science et par leurs vertus, Léon de Beaumont ne pouvait être oublié dans la galerie historique de M. Rainguet; on pourra donc consulter pour plus de détails sur ce personnage éminent, la *Biographie saintongeaise*.

Nommé sous-précepteur de Monseigneur le duc de Bourgogne, sans doute sur la proposition de l'illustre archevêque de Cambrai, son oncle, il fut compris dans sa disgrâce à la suite de l'affaire du quiétisme. M. Rainguet donne pour date à cet évènement, le 2 juin 1698; cependant, il résulte de la correspondance inédite de la princesse Palatine (Charlotte-Elisabeth de Bavière, mère du régent), correspondance publiée dernièrement par M. A. Rolland, que cette date doit être quelque peu rectifiée.

« Avant-hier (29 décembre 1698), écrit la princesse, » on a renvoyé cinq des gens du duc de Bourgogne: » un exempt des gardes qui est frère de M. de Cam- » bray, l'abbé de Langeron, deux gentilshommes de la » manche, Dupuis et L'Eschelle (ce dernier avait été » page du roi) et encore *un certain abbé de Beaumont.* » Tous ces dévots sont maintenant accusés d'être quié-

» tistes ; le bruit court qu'on en chassera encore plus » de la cour que de chez le duc de Bourgogne. » (Lettre écrite de Versailles, le 31 décembre 1698.)

On retrouve ici la franchise tudesque de la duchesse d'Orléans, qui semble professer aussi peu d'estime pour les quiétistes en général que de considération pour l'abbé de Beaumont en particulier. Et cependant, Saint-Simon, lui-même, se montre moins dédaigneux lorsqu'il parle de la promotion du nouvel évêque de Saintes, sous l'année 1716. « Quatre jours après, M. le duc d'Orléans donna » ce grand nombre de bénéfices dont le P. Tellier » n'avait jamais pu venir à bout de persuader au Roi » de disposer..... Pour cette fois, ils furent assez bien » donnés. L'abbé d'Estrées eut Cambrai..... Je proposai » aussi l'abbé de Beaumont pour Saintes. Je ne le con- » naissais point du tout ; mais il était fils d'une sœur » de Fénelon, archevêque de Cambrai, et homme de » bonnes mœurs, qui avait été lecteur des princes, et » chassé d'auprès d'eux avec son oncle. La mémoire » toujours vivante en moi, du duc de Beauvilliers, » agit seule en moi en cette occasion. »

A ce certificat de *bonnes vie et mœurs*, Saint-Simon aurait pu ajouter une attestation du savoir de notre prélat qui aurait facilement joûté avec lui sur le terrain des connaissances historiques et généalogiques. Personne n'ignore quelle était la prétention du duc en ces matières, mais aussi combien de passion il y apportait dès qu'il s'agissait de dénigrer ses ennemis, et il s'en était créé bon nombre ! Tel n'était pas le but que poursuivait l'abbé de Beaumont dans ses recherches.

L'éducation si soignée du duc de Bourgogne s'étendait à toutes les branches de l'administration de la France : les finances, l'agriculture, le commerce, la guerre, la justice, l'église, etc., etc. C'est alors qu'une certaine impulsion fut donnée à une science nouvelle que venait de créer Colbert, la *statistique*, et que les intendants furent chargés de dresser des mémoires ou rapports sur leurs généralités respectives. Ces rapports

volumineux et circonstanciés servirent plus tard à l'ouvrage du comte de Boulainvilliers, intitulé l'*Etat de la France*, ouvrage qui n'était, à vrai dire, qu'un résumé des statistiques des différentes provinces. De semblables recherches n'auraient pas été complètes, si elles n'eussent compris la situation et l'historique de l'ordre de la Noblesse, qui occupait alors une place importante dans l'Etat. Léon de Beaumont fut donc chargé de préparer pour son royal élève une étude spéciale sur la noblesse de Saintonge, et il apporta dans ce travail la conscience, la sagacité et la sûreté de jugement qui le distinguaient et en firent dans la suite un savant particulièrement compétent et souvent consulté.

Le lecteur pourra juger de l'impartialité et de la franchise qu'il mettait dans ces sortes de travaux, en parcourant le *Mémoire* que nous offrons aujourd'hui à la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge* (1).

II

Il s'agit d'une question d'origine, question toujours délicate à traiter sérieusement avec les intéressés. L'évêque de Saintes l'aborde avec une franche indépendance, et il est difficile de montrer dans une discussion de cette nature plus de véritable science et de saine critique. Cette *manière* laisse bien loin derrière elle les procédés complaisants de nos héraldistes modernes.

La maison de Courbon dont il s'agit, était sans contre-dit l'une des plus distinguées de la province de Saintonge, et, comme le fait observer Mgr de Beaumont, elle pouvait se passer d'une tradition plus qu'incertaine. Après avoir occupé des charges éminentes et

(1) Ce mémoire en forme de lettre, est adressé à M. de Courbon de Saint-Léger, vers 1780.

contracté les alliances les plus flatteuses, les Courbon se sont éteints naguère en la personne d'Hippolyte de Courbon, marquis de Blénac, maréchal de camp, décédé, célibataire, à Paris, le 16 octobre 1859.

III

Quelques mots maintenant sur la famille de l'évêque de Saintes :

La tradition, confirmée d'ailleurs par la conformité dans les armoiries, en faisait une branche cadette de la maison de Beaumont-sur-Oise, qui remonte par filiation suivie aux premières années du XIe siècle.

Quoi qu'il en soit, Léon de Beaumont descendait, au XIIIe degré, de Renaud de Beaumont, chevalier, seigneur de Rioux, Cravans, Chastenet et la Maltesière en Saintonge, vivant en 1302, premier auteur certain de la maison. Les châtellenies de Rioux et de Cravans lui auraient été données par le roi Philippe-le-Bel, en vertu d'une confiscation faite sur les anciens seigneurs de Didonne, dont les biens furent certainement confisqués, et c'est par suite de cet avantage que ce Renaud se serait établi en Saintonge.

Son petit-fils, Geoffroy de Beaumont, seigneur de Rioux et de Cravans, épousa Marguerite de Didonne, issue de la maison des anciens seigneurs de Didonne, Royan, Tonnay-Charente, Montendre, etc, lesquels sont qualifiés *princes* dans des titres de 1100 et 1176, et mis au rang des barons avant tous les seigneurs châtelains, dans un rôle fait sous le règne de Philippe-Auguste. Cette Marguerite était fille de Guibert de Didonne, seigneur de Rioux et de Philippe d'Ambleville.

Guillaume de Beaumont, fils des précédents, chevalier, seigneur de Rioux, Cravans, rendit hommage au roi pour sa terre de Rioux, en 1405, parce que la baronnie de Didonne, dont cette châtellenie était un

fief et apparemment un partage, était alors possédée par le roi, en vertu des anciennes confiscations. Ce Guillaume de Beaumont eut pour petit-fils :

Jean de Beaumont, seigneur de Rioux, Romefort, Thézac, Lauron, etc., qu'un arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1454, déclare homme de noble et bonne maison, fidèle serviteur du Roi, ajoutant qu'il fut cause de la réduction de Cosnac, dont la garnison *anglesche* levait de grandes contributions ou *appatils* sur le pays. Il reçut plusieurs hommages des gentilshommes ses vassaux, de 1445 à 1482, et se maria trois fois. Sa première femme fut Jeanne Héraude (Héraud), dame de la seigneurie et maison forte de Romefort. On croit qu'elle était issue d'une famille noble portant le nom de Héraud, que l'on dit avoir possédé les terres de Rocheraud et de Monteraud en Saintonge, et qu'on fait descendre d'un Hugues Héraud, lequel est mis au rang des barons de Mahaud de Toulouse, dans la donation qu'elle fit, l'an 1102, au prieuré de Sainte-Gemme, en Saintonge, *laudantibus baronibus suis.... Hugone Airaudi,* dit l'acte. (1)

De ce premier mariage avec Jeanne Héraud, Jean de Beaumont eut plusieurs enfants dont le troisième, Verdun, fut l'auteur de la branche des Seigneurs d'Ussaud et de Gibaud.

IV

C'est à celle-ci qu'appartenait l'évêque de Saintes. Décédé, le 10 du mois d'octobre 1744, à l'âge de 80

(1) Ce nom de Héraud nous rappelle une erreur historique et géographique répétée par plusieurs écrivains, entre autres par M. Feuilleret, dans son travail sur *Taillebourg et Saint-Louis*. Cassini, on ne sait pourquoi, désigne sous le nom de bois des *Héros* (sic), un bois situé en la commune de Saint-Saturnin-de-Séchaud, juste en face du pont de Taillebourg. Il n'en fallait pas plus à certains interprétateurs pour placer dans ce bois la sépulture des *héros* français, tombés aux côtés de Louis IX ! Mais avec un peu de réflexion et aussi de sentiment archaïque, on aurait dû se dire que les mots *héros* et *héroïsme*, dérivés du grec, n'avaient guère cours en France avant la Renaissance du XVe siècle, et qu'il serait difficile de les rencontrer chez les auteurs du XIIIe siècle. La san-

ans, il était né en 1664, le second des fils d'Henri de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibaud, Ussaud, Saint-Germain de Juignac, Montmalan, la Bristière et Eschillais en partie, maréchal de camp, et de Marie de Salagnac de la Mothe-Fénelon, sœur de l'archevêque de Cambrai, et fille de Pons de Salagnac, baron de la Mothe-Fénelon, comte de Saint-Julien, et d'Isabeau d'Esparbès d'Aubeterre, cette dernière, fille de François d'Esparbès, marquis d'Aubeterre, maréchal de France, et d'Hippolyte Bouchard d'Aubeterre.

Le mariage d'Henri de Beaumont avait été fécond; il en était résulté quatorze enfants, six garçons et huit filles. L'aîné, *François*, seigneur de Gibaud, Ussaud, Allas-Champagne et du Vernoux, épousa Henriette de Mendose, fille unique de François de Mendose, seigneur du Vernoux, près Blaye, et d'Anne Poussard du Vigeau, et continua la postérité qui s'est éteinte de nos jours.

Le second était, comme nous l'avons déjà dit, l'évêque de Saintes, qui fut inhumé en l'*église des Pères de la mission, le 12 octobre 1744, après l'office fait en la cathédrale.* (Registres de Saint-Pierre.)

Le troisième, Henri-Joseph de Beaumont, seigneur du Fort, de Verrière et d'Ancelpont, en Gévaudan, épousa Gabrielle-Félicie de Chastel de Pontaut, d'une maison très distinguée du Languedoc, de laquelle il eut trois enfants décédés en bas-âge, et il se remaria à Charlotte-Louise de Nesmont, fille de François de Nesmont et d'Arthémise de Caumont, et ne paraît pas en avoir eu de postérité.

Le quatrième, Joseph-Henri de Beaumont, seigneur d'Eschillais, capitaine des vaisseaux du Roi, épousa Victoire de Gabaret, nièce du lieutenant-général des

sibilité légendaire peut y perdre, mais la vérité est que le bois en question tirait son nom de celui de ses anciens possesseurs (la famille Hairaud ou Airaud), et que la faute d'orthographe de Cassini a été funeste à plus d'un archéologue. — C'est encore la famille Héraud qui a donné son nom à la ville de Châtellerault, Castellum Ayraldi.

armées navales, dont il eut deux filles et un fils qui ne laissa pas de postérité masculine.

Le cinquième, Louis de Beaumont, fut tué dans un combat naval, à l'âge de 15 ans.

Le sixième, Jean-Hippolyte de Beaumont, mestre de camp de cavalerie, épousa Antoinette-Louise-Thérèse de Béon-Luxembourg, fille de Jean-Louis de Béon-Luxembourg, marquis de Bouteville, et de Marie de Cugnac de Dampierre, et arrière petite-fille de Bernard de Béon du Massez, marquis de Boutteville, gouverneur de Limousin et de la Rochelle, lieutenant-général au gouvernement de Saintonge, Angoumois et pays d'Aunis, et de Louise de Luxembourg, fille elle-même de Jean de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, de l'illustre maison de Luxembourg qui a produit plusieurs Empereurs, Rois de Bohême, etc. Ce Beaumont ne paraît pas avoir eu de postérité.

De ses huit sœurs, *Catherine* qui est indiquée comme l'aînée, épousa Louis de Rochon de Puycheny; *Louise*, la cadette, se maria à Charles Poussard du Vigean; marquis de Lignières, en Angoumois; *Marie-Anne*, la troisième, dite mademoiselle de Gibaud, est restée fille. C'est évidemment la même que celle appelée *La Gibaude*; par Boisrond, dans ses mémoires, où il lui prête un mot que la plus simple honnêteté ne saurait permettre de reproduire, et qui serait par trop gaillard dans la bouche d'une fille de condition, sœur d'un vertueux prélat; la quatrième, *Antoinette*, fut prieure des Bénédictines de Cognac; la cinquième, *Hippolyte-Angèle*, se maria deux fois: 1° à François-Achard Joumard de la Brangelie, seigneur de Balanzac, en Saintonge; 2° à N. d'Arlot de Frugie; la sixième, *Anne-Marguerite*, épousa Pierre de Liniers d'Hervaut (du Poitou); la septième, *Madeleine-Géneviève*, épousa en premières noces Henri-Benjamin de Valois, marquis de Marsay, colonel des dragons de la Reine, fils du marquis de Villette, lieutenant-général des armées navales, cousin-germain de Françoise d'Aubigné, mar-

quise de Maintenon; en secondes noces, Pierre de Chevry, veuf d'une demoiselle de Catinat; enfin, elle épousa en troisième lieu René de Cordoüan, marquis de La Noüe, brigadier des armées du Roi, fils de Diane de Montaut-Navailles, sœur du maréchal de ce nom; la huitième et dernière sœur fut *Isabelle-Thérèse*, mariée à Pierre Viaud, seigneur d'Aigne, en Angoumois.

Tel était l'entourage de Léon de Beaumont. Il avait pour grand'père paternel, François de Beaumont, seigneur de Gibaud, d'Ussaut, etc., marié, en 1614, à Catherine de Belcier, fils de Louis Belcier, baron de Cozes, seigneur d'Eschillais et de la Ferrière, en Saintonge, et de Charlotte Goumard-d'Eschillais; et pour bisaïeul, François de Beaumont, seigneur de Gibaud, d'Ussaud, etc., qui épousa, en 1583, Jeanne Vigier, dame de Saint-Germain, de la maison des seigneurs de Rouffiac, en Angoumois, l'une des plus anciennes et des plus considérables de cette province.

Après avoir fait connaissance avec la famille de notre évêque, le lecteur va juger de sa science historique par la pièce suivante que nous reproduirons avec la plus scrupuleuse exactitude.

TH. DE B. A.

(La suite au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE

AUNISIENNE ET SAINTONGEAISE.

Il y a deux ans qu'il est question d'élever, dans la ville de Saintes, une statue à Bernard Palissy. Ce bon mouvement, qui a pris tout-à-coup les habitants de la capitale de la Saintonge, a ramené l'attention sur le personnage qu'ils veulent glorifier. De là plusieurs publications d'importance et de formes diverses, mais qui toutes ont pour but de faire mieux connaître, et partant apprécier l'inventeur de l'émail.

La plus grande est assurément la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy, suivie d'un choix des ouvrages de ses continuateurs et imitateurs.* L'ouvrage, tiré à trois cents exemplaires seulement, format in-folio, sur papier vergé, se vend 400 francs pour les souscripteurs. C'est un recueil de planches coloriées et rehaussées de retouches au pinceau, qui représentent très exactement les vases, coupes, fontaines et autres pièces sorties des ateliers de l'éminent artiste. L'éditeur, M. Carle Delange, — quai Voltaire, 5, à Paris, — vient d'achever cette importante publication en faisant paraître la douzième livraison. Cette livraison contient dix planches représentant : *le Déluge,* d'après un plat appartenant au R. Allen Downham, de Norfolk, en Angleterre ; *la Charité,* de la collection Sauvageot, au Musée du Louvre ; *Jésus et la Samaritaine,* écritoire de la collection de M. le comte Basilewski ; un épi de faîtage fort beau, à Rouen ; un mortier à cire, de la collection

de M. Roux, à Tours ; un bassin rocaille, de la collection de M. J. Bohn, en Angleterre ; *Diane*, statuette de la collection de M. le comte Basilewski ; *Samson*, bas-relief placé dans la façade de la maison numéro 24 de la rue du Dragon, à Paris ; un grand bassin à reptiles du Musée industriel de la ville de Lyon, et un autre bassin à reptiles de la collection de M. Michel, à Marseille. Nous regrettons de ne pas voir figurer dans la collection quelques pièces saintongeaises qui ont leur mérite, tel que le magnifique plat rustique de M. Charrier, juge-de-paix à Saintes, ou celui de M. le comte de Clervaux. Ensuite, le texte annonce *un choix des ouvrages des continuateurs ou imitateurs de Bernard Palissy*. Or, rien jusqu'ici n'indique ce qui appartient à l'inventeur des rustiques figulines ou à son école. Il faut qu'une table explicative nous renseigne à ce sujet, afin que notre admiration ou nos critiques ne s'égare pas. Enfin, je voudrais, au lieu du portrait apocryphe de Palissy, que nous donne M. Delange, voir le portrait authentique qui existe au Musée de Cluny, et dont, paraît-il, s'inspire M. Taluet, pour la statue du grand artiste.

Cette dernière livraison est accompagnée de deux feuilles de texte contenant la vie de Bernard Palissy, par M. Sauzay, conservateur-adjoint au Louvre, et M. Henri Delange. Il est fâcheux que cette biographie ne soit pas complète. Peut-être l'apprécierons-nous quand elle le sera. Disons en attendant que les biographes feront bien de consulter les écrivains locaux : M. de la Morinerie, *Saintes au XVIe siècle*, et M. Louis Audiat, *Bernard Palissy*, un volume chez Aubry. Cette lecture leur évitera d'abord des erreurs assez nombreuses, et ensuite l'ennui de transformer un maire de Saintes, Cyvadier en *Cynadier*, Bastien de Launay en *Bastide*, le marquis de Canillac en marquis de *Camillac*, M. Dangibeaud en M. *Angibeaud*, et la place Blair en place *Beloir*. Je ne parle pas du reste.

Une seconde publication toute récente, consacrée

aussi à Bernard Palissy, c'est celle de M. Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut. On se rappelle que, le 26 mars dernier, eut lieu à Paris une grande solennité musicale et littéraire, organisée en faveur de l'œuvre de la statue de Bernard Palissy, par M. le comte Anatole Lemercier. M. Ferdinand de Lasteyrie y fit une conférence intéressante sur la vie et les œuvres de Bernard Palissy. C'est cette lecture que l'orateur a publiée dans les livraisons du 15 juillet et du 1er août 1865 de la *Revue des Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne*, et qu'il vient de tirer à part. On doit des remerciements à M. de Lasteyrie pour avoir bien voulu livrer au public ce que seuls les auditeurs du 26 mars avaient pu entendre, et c'est un nouvel hommage que reçoit le pauvre potier saintongeais.

Nos lecteurs connaissent ou croient du moins connaître tout ce qui concerne Palissy. Nous n'analyserons donc pas pour eux la brochure de M. Ferdinand de Lasteyrie, d'autant que M. de Lasteyrie, s'adressant à un public peu au fait de la question Palissy, devait forcément se borner à répéter ce qu'avaient écrit les précédents biographes. Ne lui demandons donc pas une vie *étudiée*; c'est une esquisse, et une esquisse incomplète, puisqu'il s'arrête comme un autre écrivain, M. Louis Audiat, lorsque Palissy, quittant la Saintonge, s'installe à Paris, où l'appelait Catherine de Médicis. Il serait à désirer que M. de Lasteyrie eût fouillé ces vingt-cinq dernières années de la vie de Palissy, qui ne sont pas les moins remplies ni les moins émouvantes. Il eût été digne de son talent de révéler au public tout ce que contient d'inédit et d'intéressant cette partie de l'existence du potier devenu illustre. Quoi! pas un mot du voyage dans les provinces rhénanes, pas une ligne sur les cours publics qu'inaugura Palissy et que notre époque croit inventer!

En revanche, l'éloquent membre de l'Institut nous raconte tout au long la conversation de Palissy et de Henri III, conversation apocryphe, mensonge historique

du menteur d'Aubigné. M. de Lasteyrie sait très-bien que tous ceux qui se sont occupés *sérieusement* de Palissy rejettent parmi les faits controuvés cette incroyable légende. M. Louis Audiat a lu dernièrement à la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, un travail où ce problème historique est étudié à fond et résolu dans ce sens.

Ce ne sont pas les seules fautes que j'aurais à signaler dans la brochure de M. de Lasteyrie. Après avoir cité le mot de Palissy : « Je sais mourir », il ajoute « Sénèque l'avait dit avant lui : *qui mori scit, cogi nescit.* » Le savant membre de l'Institut aurait bien dû indiquer la page de Sénèque où se trouve ce mot. L'an dernier, au Conseil général du département de la Charente-Inférieure, un orateur attribuait cette phrase à Tacite. Est-elle de Tacite ou de Sénèque ? J'affirme que la pensée, du moins sous cette forme, ne se rencontre ni dans Tacite, ni dans Sénèque. Un de mes amis a lu pour moi tout Sénèque sans l'y voir.

C'est encore sans doute pour produire de l'effet que M. de Lasteyrie fait mourir Palissy un an plus tôt. Supposez que, fidèle et exact historien, il dise simplement : « Palissy mourut en 1590 », il n'y a pas là le moindre rapprochement. Mais dites : « Il s'éteignit en 1589, dans les cachots de la Bastille », vite la prise de la Bastille en 1789 arrive à l'esprit, et l'on écrit cette phrase : « Deux cents ans plus tard, date pour date, cette même Bastille s'écroulait sous la main victorieuse du peuple de Paris, et l'ère de l'intolérance religieuse était fermée à jamais. » Ah ! gardons-nous de fausser l'histoire pour le plaisir de répéter la banalité stéréotypée sur l'intolérance, et attirer peut-être les applaudissements de quelques ignorants !

Boileau qui était aussi de l'Académie l'a dit :

Rien n'est beau que le vrai.

M. de Lasteyrie semble croire que Palissy alla jeune

en Allemagne. Si cela était, il faudrait admettre avec les Allemands que Palissy apprit chez eux l'art d'émailler la terre. M. Audiat, que M. de Lasteyrie paraît avoir suivi, n'est pas bien clair à ce sujet. En racontant de suite les divers voyages de son héros, il a pu induire en erreur ceux qui ne l'ont pas lu attentivement. Les excursions du potier en Allemagne n'eurent lieu qu'après 1572.

C'est aussi avec le livre de M. Audiat que je rectifierai la brochure de M. de Lasteyrie. M. de Lasteyrie nomme, comme ami de Palissy, Dominique Du Bourg, maire de Saintes. D'après M. Audiat, le maire de Saintes, ami de Palissy, fut Pierre Lamouroux. Et il a raison : car Dominique Du Bourg ne fut maire qu'en 1598, huit ans après la mort du potier saintongeais. Faut-il répéter en outre que : *pauvreté empesche les bons esprits de parvenir*, n'est pas la devise de Palissy, mais seulement une marque d'imprimeur, celle entre autres du typographe Rochelais, Barthélemy Berton ?

La seconde partie du travail de M. de Lasteyrie étudie les *œuvres* de Palissy, c'est-à-dire ses émaux. Or, c'est là le plus faible titre de gloire de Palissy, très-pauvre artiste en somme. Mais ses *œuvres*, ce sont ses livres où se trouvent ses magnifiques découvertes dans toutes les branches des sciences. C'est ce que M. de Lasteyrie semble n'avoir pas soupçonné. Mais s'il n'a voulu étudier que l'artiste, avouons qu'il l'a fait avec talent et qu'il était ici surtout compétent. J'aurais peut-être désiré une appréciation qui assignât à Palissy sa véritable place comme artiste. Quoi qu'il en soit, nous devons des remerciements à M. de Lasteyrie pour avoir ainsi contribué à mettre en lumière cette grande figure de Palissy.

* * *

Pendant que M. de Lasteyrie faisait à Paris une lecture sur Bernard Palissy, M. le docteur Gyoux, continuait et

continue encore ses conférences sur *l'hygiène élémentaire* à Saint-Jean-d'Angély.

Le goût des conférences publiques s'est rapidement développé en France. Il n'est pas jusqu'aux plus modestes villes qui n'aient des lectures. *La société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, fondée en 1863 par quelques hommes intrépides, et ne doutant de rien, pas même du goût des choses de l'esprit chez les habitants de Saint-Jean-d'Angély, a voulu avoir ses entretiens. C'était le complément de ses divers et recommandables travaux dans les différentes branches des connaissances humaines. M. le docteur Gyoux, secrétaire-général de cette société, s'est dévoué. Avec cette hardiesse et cette initiative qu'on ne rencontre que chez les esprits généreux, il a inauguré un cours public. C'est vers l'utile qu'il s'est tourné, moyen assurément excellent pour attirer les esprits un peu penchés vers le côté positif de la vie. L'hygiène, tel est le sujet de ses leçons. Nous ne savons si les auditeurs sont nombreux; mais nous affirmons qu'ils doivent l'être, et que ceux qui négligent d'aller entendre l'orateur perdent beaucoup. C'est sans doute pour ne point frustrer tout-à-fait les absents, ceux qui ne peuvent assister à ses leçons, que M. le docteur Gyoux publie ses cours. Huit livraisons ont déjà paru et paraîtront tous les quinze jours par feuilles de 16 pages. Ces feuillets épars formeront réunis un volume fort utile. Le prix en est fixé à 2 fr. 50 c., qui seront payés en un mandat sur la poste ou en timbres-postes, après la réception de la quinzième livraison. Chaque livraison se vend séparément 15 cent. On souscrit en s'adressant au bureau du *Journal de Saint-Jean-d'Angély*.

Dans la première livraison, M. le docteur Gyoux se livre à des considérations générales. Qu'est-ce que l'hygiène? Il en fait rapidement l'histoire chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, puis en France. Il raconte ce que l'on a tenté chez nous au moyen des conseils et des commissions d'hygiène; et,

distinguant entre l'hygiène publique et l'hygiène privée il déclare qu'il s'occupera exclusivement de cette dernière. Le moyen, en effet, de conserver et d'améliorer l'espèce, n'est-il pas de conserver d'abord et d'améliorer l'individu ?

Il faut même en hygiène du bon sens et de l'art. L'orateur ne manque ni de l'un ni de l'autre. Il se trace un plan nettement circonscrit. C'est l'homme qu'il a en vue. Il le prend donc au berceau et le conduira jusqu'à la tombe. Enfance, jeunesse, adolescence, âge mûr, vieillesse, autant d'états différents, autant de précautions à prendre et de régimes à suivre ! La deuxième livraison s'occupe de la naissance de l'enfant. La troisième de l'allaitement. Que de questions intéressantes ! Elles regardent tout le monde. Les pères et les mères ont besoin qu'on leur rappelle les sages prescriptions de l'art et de l'expérience. La vie de l'être chétif qui vient de voir le jour dépend souvent de peu de chose. Quelle responsabilité, si par négligence, par ignorance, l'enfant venait à périr !

La cinquième livraison contient la VIe et la VIIe conférences. C'est encore de l'enfance qu'il s'agit ; mais de l'enfance dans la seconde période, c'est-à-dire à partir du sévrage. M. Gyoux y traite du langage ; et à ce propos il ne veut pas que les parents fassent apprendre à l'enfant plusieurs langues simultanées, comme certaines familles qui lui donnent en même temps une bonne allemande et une bonne anglaise. Selon nous, la méthode n'est pas mauvaise. A ce moment où tout est neuf, tendre et docile chez l'enfant, il faut l'habituer à toutes les difficultés des prononciations étrangères. M. Gyoux craint la fatigue. Et il a raison : il y a de la prudence à garder. Mais la fatigue sera bien plus grande plus tard. On se défie trop de l'enfant. Il apprend avec une facilité étonnante. C'est aux maîtres, aux parents à faire qu'il étudie en jouant. J.-J. Rousseau, qui faisait de si belles théories sur l'éducation des enfants et jetait les siens à la boite, ne veut pas qu'on fasse dire à l'en-

fant de ces mots puérils qui forment presque une première langue à oublier plus tard. Rousseau a raison; il vaut mieux apprendre à l'enfant à dire *papa* et *maman* de suite. Mais faites lui donc prononcer *oncle*. Jamais il n'en viendra à bout. Voilà pourquoi les oncles sont ou deviennent *tontons*.

Je crois que M. Gyoux aurait quelque tendance à en croire J.-J. Rousseau. Ainsi il cite pour la marche l'auteur d'*Emile*; qui veut qu'on laisse l'enfant abandonné à lui-même sur le gazon ou un tapis, sur lequel il marchera de lui-même, pour saisir un objet convoité. Rien n'est plus faux. Le gamin se traînera à quatre pattes. Empêchez-le de se rouler à terre; il marchera bien plus tôt.

Dans la VIIe conférence, l'auteur s'occupe de la gymnastique et des exercices corporels : saut, course, danse, bague, corde, paume, volant, etc. La VIIIe traite de l'œil et de ses maladies, des ménagements qu'il exige et des remèdes qu'il réclame. La VIIe livraison est consacrée à l'ouïe et au toucher.

Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur ces *conférences*. Elles sont excellentes, et tout le monde peut y trouver quelque profit.

B. C...

JÉSUS-CHRIST, SON TEMPS, SA VIE, SON ŒUVRE,

PAR E. DE PRESSENSÉ.

1866. — In-8e 700 pages. — Paris, Ch. Meyrueis et Germer-Baillère. — 7 fr. 50 c.

La Société littéraire enregistre, chaque année, avec un bienveillant intérêt les publications faites hors de la

Rochelle par des écrivains qui appartiennent à cette ville par leur naissance. Nous voudrions aujourd'hui élargir un peu ce cadre pour analyser le dernier ouvrage d'un auteur distingué, M. Edmond de Pressensé, qui se rattache à notre cité par sa famille. Dans cette analyse, pour reproduire plus fidèlement la pensée de l'écrivain, nous emprunterons autant que possible ses propres expressions.

M. Edmond de Pressensé a complété par la publication de ce nouveau livre, *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre*, ses beaux travaux sur le christianisme primitif, couronnés par l'Académie française.

Ce n'est donc ni un écrit de circonstance, ni une réponse à tel ou tel ouvrage contemporain dont le retentissement dure encore, c'est l'achèvement d'un vaste monument historique.

« Le plan de mon livre est simple, dit M. de Pressensé. J'ai d'abord traité les questions préliminaires qui dominent le sujet. Est-il vrai que la cause du surnaturel soit perdue comme on le prétend ? Faut-il se résigner à mutiler d'emblée une histoire qui perd son caractère propre en renonçant à la notion du Dieu libre capable d'intervenir dans nos destinées par des actes non prévus ? J'ai essayé d'opposer quelques raisons aux affirmations péremptoires dont se contentent aujourd'hui les adversaires du surnaturel. MM. Renan et Strauss, et tous ceux qui ont subi l'influence de l'école de Tubingue, refusent au Christianisme tout caractère original ; à les entendre, il est le produit du génie grec marié au génie oriental.

» J'ai écarté cette théorie par un rapide coup-d'œil sur les religions qui ont précédé l'évangile. J'ai tracé un tableau aussi complet qu'il m'a été possible du judaïsme de la décadence en Palestine et en Egypte, et j'espère avoir établi que, bien loin que Jésus ait puisé sa doctrine à Jérusalem ou dans les influences venues d'Alexandrie, il a été la vivante contradiction de tout ce qui l'entourait. On comprend suffisamment l'impor-

tance d'un tel résultat s'il est acquis. Enfin le livre des questions préliminaires se termine par le chapitre intitulé les *Evangiles*. Il faut bien justifier devant la critique contemporaine la crédibilité des documents dans lesquels nous puisons l'histoire de Jésus. C'est le seul moyen de donner un fondement solide à l'édifice. Légende ou histoire, voilà le dilemme qui se pose.

» Dans les livres suivants, je me suis attaché à dérouler la vie de Jésus, sans surcharger la trame même du récit, mais en renvoyant les discussions à des notes peu étendues; du reste je n'ai pas cessé un instant de tenir compte dans ma narration des débats de l'école. Après avoir traité ce qui se rapporte à la période qui précède l'entrée de Jésus dans son ministère public, et qui comprend son enfance, sa tentation au désert, ses rapports avec Jean-Baptiste, je m'attache à caractériser son plan, son enseignement et ses miracles, puis j'aborde l'histoire même de son ministère public. L'intitulé seul des trois livres qui lui sont consacrés en donnera une idée suffisante :

1° Le temps de la faveur publique;

2° La période de lutte;

3° La grande semaine. Mort et Victoire.

» Mon but principal est, non pas de démontrer, mais de montrer Jésus tel que je le vois, tel qu'il m'apparaît dans les Evangiles, tel que je l'adore, et de dire à mes contemporains : Cette image du Christ vous paraît-elle répondre mieux à la réalité des faits que celles qui nous ont été récemment présentées au point de vue du naturalisme ? Répond-elle mieux aux lois de la psychologie qui impliquent l'unité de la personne morale ? Avons-nous observé fidèlement les principes de la philosophie de l'histoire qui répugne à admettre des effets sans cause et à placer au point de départ d'une révolution aussi vaste et aussi profonde que celle qui s'est opérée au commencement de notre ère un mythe sans consistance, une religion sans doctrine arrêtée, un culte sans Dieu !

» Ce n'est pas à moi à répondre. Je n'ai rien épargné en fait de recherches pour me rendre moins indigne de ce grand sujet. Si j'ai parcouru la Judée et la Galilée, ce n'est pas pour prodiguer les paysages et noyer dans cette éclatante lumière de l'Orient la calme et suave beauté de l'Evangile qui appartient, avant tout, au monde invisible ; c'est pour ressaisir, autant que possible, ce cachet de réalité sans lequel il n'y a point d'histoire véritable. On trouvera dans mon livre une entière sincérité ; je n'ai dissimulé aucune des difficultés que j'ai rencontrées ; j'ai donné loyalement ma pensée, toute ma pensée, sans me plier à aucun enseignement d'école. Mon vœu le plus ardent est de contribuer, pour ma faible part, à dissiper quelques-uns des malentendus qui voilent l'Homme Dieu aux yeux de mes contemporains. »

Nous aurions aimé, en terminant, à mettre un chapitre du livre sous les yeux du lecteur, mais l'ouvrage n'est pas de ceux qui se prêtent à une lecture fragmentaire, il faudrait citer trop ou se résoudre à ne citer qu'incomplètement. Recommandons au moins dans le premier livre la revendication du surnaturel, le coup d'œil sur les religions du passé et les preuves qui établissent la crédibilité de l'histoire évangélique ; dans le livre second, la tentation de Jésus au désert, et les chapitres consacrés à l'enseignement et aux miracles du Christ ; dans le livre troisième, le ministère de Jésus en Galilée ; dans le livre quatrième, la résurrection de Lazare ; enfin, dans le dernier livre, la résurrection de Jésus-Christ.

Est-il utile d'ajouter que cette apologie de l'Evangile se recommande au point de vue scientifique par les plus sérieuses qualités et qu'elle ne craint pas un examen impartial ? Nous sommes de ceux aux yeux desquels la liberté, la justice sociale, le noble souci des faibles et des déshérités, toutes les grandes causes sont unies à celle du Christ, nous croyons que la question religieuse engage « tout ce pourquoi il vaut la peine de vivre. »

» et « pour l'honneur de l'humanité, la vie passagère » d'ici-bas ne reçoit sa dignité et sa grandeur que du » monde supérieur dont nous sommes issus ! » C'est à ce titre que nous sommes heureux de recommander cette nouvelle histoire du Christ, tout en demandant avec l'apôtre : « qui est suffisant pour une pareille œuvre ? »

M. R.

BULLETIN.

Hélas ! hélas ! voyez comme cela se trouve mal, cher lecteur. Car enfin c'est moi qui devrais au bout de cette *Revue*, après la lecture de ces articles, excellents sans doute, mais un peu sérieux, n'est-ce pas ? attirer un sourire sur vos lèvres, en vous contant toutes les anecdotes qui défraient la gaîté de la ville, voire même du département. C'est ici que devraient s'étaler ces mille faits, petits ou grands, qui constituent la vie industrielle, scientifique, littéraire, artistique du pays, émanant de mains diverses, réunis par une seule, pour s'offrir à vous dans un ensemble anonyme. *Nomen illis legio*, et cette légion se couvrira d'un masque uniforme pour vous parler plus à l'aise.

Mais voyez comme cela se trouve mal : mes correspondants n'ont pas encore taillé leur plume ; j'attendais d'eux les éléments d'une légère causerie, je suis seul et lourd (ceci entre nous) ; d'une charmante chronique, je n'ai jamais été plus maussade. Aussi n'ai-je pas osé arborer ces drapeaux gracieux, et suis-je retourné à ce titre banal : *Bulletin*. Non que je veuille mentir ; mais c'est que je vais être d'une gravité officielle : quitte à vous, s'il vous convient, de rire de cette futilité sérieuse.

Nous n'avons rien à dire, causons donc de tout. Et d'abord je voudrais bien vous dire ce que j'entends par ce mouvement intellectuel que ce bulletin voudrait suivre dans toutes ses phases. Comment se manifeste-t-il ? Par des livres, sans doute. Je ne dis pas non et je ne veux pas médire ici de la lettre imprimée. Mais

par bien d'autres symptômes encore. D'abord par vos plaisirs. Avez-vous quelquefois réfléchi à tout ce qu'il y a de l'histoire d'un peuple dans le tableau de ses plaisirs ? Etes-vous jeune ? non, n'est-ce pas ? qui est-ce qui est jeune aujourd'hui ? Eh bien ! comparez la physionomie de vos bals tels que vous les avez vus, tels que vous les voyez ; comptez seulement les assistants ; ne sentez-vous pas là toute une révolution ? Vous souvient-il du temps où lorsqu'on voyait un homme fumer, on disait : c'est un marin. Je me rappelle pour moi avoir entendu mille exclamations dans un salon, parce qu'un chef d'escadron avait confessé qu'il fumait sa pipe dans son lit. Et comment ferez-vous quand vous serez marié ? lui demanda une dame, une vieille. Ne croyez-vous pas que la popularité du cigare et de la pipe a toute l'importante d'un changement de dynastie ?

Et à ce propos, remarquez-vous tout ce qu'il y a de menteur dans de prétendus axiômes ? qui n'a pas entendu dire, qui n'a pas répété que les femmes peuvent tout en France ? qu'une femme ruine son amant ou son mari, la belle merveille ! mais où trouverez-vous une femme ou une maîtresse assez belle, assez forte, assez fine pour amener son mari ou son amant, je vous laisse le choix, à renoncer au tabac ? Et par contre, dites à don Juan de faire oublier à une jolie femme le soin de sa réputation, ses devoirs d'épouse, sa tendresse de mère : don Juan sourit d'avance d'un air vainqueur : mais proposez lui de la faire renoncer à sa crinoline : don Juan se rejette nonchalamment sur son divan, sans vouloir même essayer cette œuvre impossible.

Me direz-vous pourquoi le théâtre qui tenait tant de place dans nos journaux, je parle de nos journaux de la Rochelle, en tient si peu aujourd'hui. Encore ne voudrais-je pas jurer qu'ils ne s'en occupent bien plus que le public. Parce que la troupe n'est pas bonne, direz-vous. Ne prenez-vous pas l'effet pour la cause ? La musique, au contraire, non pas seulement le drame

en musique, mais la musique de concert, la musique sous toutes ses formes n'accroît-elle pas tous les jours son influence? Ne pénètre-t-elle pas de plus en plus dans toutes les classes de la société?

La ville a déplacé, transformé, ouvert régulièrement son musée de peinture. Vous n'en êtes peut-être pas plus fier : soit. Mais avez-vous recherché ce que cette ouverture a ajouté aux plaisirs du public? Avez-vous compté les blouses qui s'arrêtent devant les tableaux? Avez-vous calculé la part que l'art prend ainsi dans l'éducation générale?

— La conclusion, s'il vous plaît. — La conclusion, c'est qu'il y a là une foule de petits faits qu'il faut observer, enregistrer, rapprocher pour en chercher plus tard la loi ; c'est que ce bulletin qui y sera consacré sera une bien belle chose.... demain! Vous savez bien que c'est toujours demain que se fait ce qu'il y a de mieux.

Vous plaît-il que nous portions notre vue sur des sujets plus spécialement littéraires? Vous êtes-vous quelquefois donné la peine de vous retourner seulement pour contempler les idées qui s'agitent autour de vous.

Notre histoire n'est pas à faire ; l'œuvre d'Arcère n'est pas à recommencer. Mais n'a-t-elle pas depuis peu d'années été révisée, complétée, rectifiée, surtout autrement interprétée sur bien des points. Les institutions, les lieux, les hommes ont été étudiés, des documents ont été mis au jour et commentés. Il y a plus, un cartulaire tout entier est sous presse.

Dans le domaine de la pensée, il y a des efforts plus importants à constater, et dont nous ne prenons pas une note suffisante. Un volume d'Essais de critique a paru chez nous. Il est composé de morceaux publiés dans un de nos journaux, et dont on avait remarqué à leur passage la force et la hardiesse. Mais ces morceaux s'éclairent par leur rapprochement. Un penseur est rarement isolé: celui qui écrit ne fait guère d'ordinaire que condenser les idées qui s'agitent autour de lui. Or;

il y a dans ce livre deux caractères contradictoires en apparence et dont l'union est de nature à frapper. L'auteur ne se range, à vrai dire, dans aucune école; il n'en repousse aucune; mais enfin il semble pencher vers celle qui ne voit de science possible qu'avec les données de l'expérience sensible, vers le positivisme, pour appeler le monstre par son nom. Mais en même temps il laisse voir un vif amour pour tout ce que l'on accuse le positivisme de méconnaître. Sa doctrine n'admet, ni ne peut admettre, ce semble, la liberté; et il est impatient du moindre joug. Rien n'est moins positif que le beau, et rien ne l'attire plus que le beau, dans l'action et dans l'art: on dirait parfois qu'il ne voit rien hors de la matière, et ce qui lui inspire le plus profond enthousiasme, c'est un art qu'il appelle le plus spiritualiste de tous les arts. Il semble n'être pas bien sûr de l'existence de Dieu, mais il est ivre du divin. En vérité nous avons tort de laisser passer sans l'étudier ce type singulier, ou plutôt ce type remarquable sans être exceptionnel.

Mon Dieu! lecteurs, qu'il est difficile de causer comme cela tout haut! Je ne voudrais pas faire un rapprochement qui ne plairait à personne, qui déplairait à beaucoup. Bien que j'aime mieux chercher les surfaces par lesquelles on se touche que les angles par lesquels on se repousse, bien que je m'imagine que les contraires sont sinon identiques, comme il plaît à quelques-uns de le dire, pourtant, humainement parlant, moins inconciliables qu'il ne semble, je n'ignore pas quel immense fossé sépare le doute de la foi. Ne comparons donc rien, et, si vous le voulez, traçons ici le fossé.

. . . . . .

J'ignorerai, si vous le voulez bien, les auteurs; je ne verrai que des livres. Or il ne se peut que vous n'ayez remarqué quelques livres de piété éclos à la Rochelle, dans ces deux années qu'a duré la *Revue* et dont la *Revue* n'a pas parlé. Je ne lui en fais pas un reproche; je sais les difficultés; mais toujours est-il qu'il y a là

une série de productions indigènes dont nous n'avons pas tenu note. Pour moi, je ne juge pas, j'expose. Prenez de ces livres ceux que vous voudrez, les Conférences sur l'humilité et sur le choix des lectures, ou le mandement sur la prière, véritable traité, ou la savante leçon sur saint Thomas, ou bien encore le plus élevé de tous, le Christ de la tradition ; dans tous, je le crois, vous trouverez ces deux caractères : un grand soin à rapprocher la vie religieuse de la vie quotidienne, la vie contemplative de la vie pratique ; un soin au moins aussi grand à montrer le christianisme toujours ouvert aux progrès de la science et de la civilisation. J'oserais dire, si j'étais sûr qu'on n'abusât pas de l'expression, qu'il y a là des avances faites à la science. Je ne dis pas que cela soit nouveau ; l'auteur prend trop de soin de se couvrir de l'antiquité chrétienne ; je dis pourtant qu'il y a là quelque chose que vous ne seriez pas tenté de chercher au XVIIe siècle, dans Bossuet ou dans Malebranche ; je dis que nulle part l'orthodoxie chrétienne n'a paru admettre si volontiers la liberté philosophique ; je dis que l'élève des pères est entré parfois avec eux dans les écoles d'Alexandrie.

Mais, lecteur, j'oublie que nous causons. Que Dieu me pardonne ! j'allais disserter. Je ne veux, vous le comprenez bien, pas louer, encore moins voudrais-je blâmer en passant de telles œuvres. Je voulais seulement vous faire observer ceci, que les mouvements qui se produisent ailleurs se produisent aussi parmi nous, que si dans une autre cathédrale on se garde bien d'identifier la cause du christianisme avec celle du moyen-âge, dans la nôtre aussi on proclame bien haut que la fixité du catholicisme n'est pas de l'immobilité. Je voulais vous dire qu'il ne suffit pas de résumer de loin en loin de pareils symptômes, féconds en conséquences cachées, qu'il faut les suivre de près, fixer chacun d'eux au passage, que ce bulletin, œuvre multiple, y est destiné, et que vous ferez fort bien de le lire, car ce sera une fort belle œuvre..... demain.

Ce n'est pas dans les livres seulement, c'est des lèvres des orateurs qu'un auditoire empressé recueille la parole : la chaire chrétienne n'est pas la seule que la foule entoure ; elle a écouté aussi, moins respectueuse peut-être, mais encore attentive, les leçons de littérature qu'on lui offrait à la Bourse. Par une transformation qui pourra devenir un stimulant pour la curiosité, ce cours unique doit, assure-t-on, être remplacé par des conférences, où plusieurs professeurs se feraient successivement entendre. La variété des sujets et celle des orateurs donneront sans doute un nouvel attrait à ce plaisir éminemment intellectuel — aliment pour le bulletin.

Ce n'est pas là une nouvelle que nous ayons charge d'annoncer ; mais tout chroniqueur est indiscret ; et si nous parlons sans mission nous ne croyons pas parler sans connaissance de cause.

Enfin, puisqu'il s'agit des plaisirs de l'esprit, on nous permettra bien, quoique nous venions un peu tard, de parler de la séance de nos sociétés académiques réunies. Elle est de l'an dernier, cela est vrai ; nous avons été devancés par nos confrères aux longues jambes, non, aux longues colonnes. Mais ils n'ont pas tout pris, et peut-être nous ont-ils laissé ce qu'il y a eu de plus caractéristique dans les lectures faites.

Les concours ne sont pas chose nouvelle pour l'Académie de la Rochelle. Dès longtemps elle avait décerné des prix, dont les fonds, jusqu'à la Révolution, furent faits par la munificence des particuliers. Il y a bientôt un siècle, en 1768, elle couronnait l'Éloge de Henri IV, de Gaillard. Laharpe, un des concurrents, ne trouva pas qu'elle eût parfaitement jugé ; il ne protesta pas, mais comme il régnait alors au *Mercure*, la grande revue de son temps, il s'avisa d'y faire imprimer en regard quelques morceaux de son discours et les morceaux analogues de son vainqueur ; assez mauvaise guerre, puis qu'on juge un discours sur son ensemble et non sur des fragments, et que l'Académie avait pré-

cisément signalé l'éclat de quelques morceaux dans le discours auquel elle ne donnait que l'accessit. Six des vingt-cinq discours qui avaient été envoyés à ce concours furent imprimés, mais non celui de M. Prugnon, qui avait été mentionné.

En 1780, l'Académie voulut mettre au concours l'éloge de J.-J. Rousseau : le ministre ne le permit pas. Alors, par un retour assez brusque, on choisit pour sujet l'Éloge d'Anne de Montmorency. Le prix fut partagé entre deux Rochelais, Despéroux et Detchégaray. L'auteur qui eut l'accessit était une femme; elle se crut lésée; elle publia son ouvrage, et dans une petite préface assez chagrine, elle usa ou abusa de quelques phrases de politesse de ses juges pour montrer que les discours qui l'avaient emporté sur le sien devaient tout au moins être des chefs-d'œuvre. Ce ne fut pas la seule épreuve qu'eut à subir l'Académie. Elle avait dû lire dix discours qui lui avaient été envoyés; or, l'un était en détestable vers; ce n'était pas moins qu'un immense acrostiche sur ces mots : « Anne de Montmorency, pair, maréchal et connétable de France, premier ministre sous les rois François premier, Henri second et Charles neuf. »

Sa fonction est d'être énorme.

L'Académie se tourna vers la science. Elle demanda en 1784 un mémoire sur la meilleure voiture de transport. Elle reçut neuf mémoires. Dans l'un, on lui indiquait sérieusement les ballons, en appuyant sur ce qu'ils n'endommageraient pas les routes. Elle accorda le prix à M. Boulard, bien qu'il n'épargnât pas autant les chemins, et décerna en outre trois mentions.

Quatre ans plus tard, elle donna à chercher les meilleurs procédés pour la distillation des vins. Le prix fut remporté par M. Willermoz, qui avait eu huit concurrents. Le rapporteur, M. Fleuriau de Bellevue, avait répété lui-même toutes les expériences indiquées.

La *Revue* a parlé en diverses occasion du prix pro-

posé en 1789 et non donné pour un Éloge de Dupaty et de celui décerné en 1811, sur l'éducation propre à former un administrateur. Des recherches sur les idiômes mises au concours en 1813, ne firent naître qu'un mémoire et le prix ne fut pas donné.

Mais à ces concours étaient mêlés des concours de poésie. Ils furent ouverts en 1786, en 1788 et en 1789. L'Académie reçut la première fois soixante pièces; elle couronna une ode de M. Duvignau, sur la mort de J.-J. Rousseau. C'était une revanche de l'interdiction dont elle avait souffert en 1780. Les scènes grandes et terribles de la Convention n'avaient pas fait oublier à Boissy-d'Anglas qu'il avait eu un accessit à ce concours. La seconde fois elle eut à lire quarante-quatre morceaux. Elle couronna une ode sur l'électricité, sujet traité et couronné alors peut-être dans vingt académies. Il n'y eut que huit morceaux envoyés et pas de prix donné en 1789.

L'histoire littéraire fait comme l'histoire politique, elle ne tient compte que des chefs et oublie les soldats. Ce serait pourtant une assez curieuse étude que celle de ce peuple de prosateurs et de poètes, de ces physionomies pâles, de ces œuvres à teintes grises, inspirées par la mode du jour; de ces feuillets soutenus par le vent du moment, mais qui tombent avec lui et ne se relèvent pas. Malheureusement, ou heureusement, la tâche est au-dessus de la patience humaine. Ce serait pourtant une curieuse chose qu'une histoire de la mode en littérature!

La mode était en 1786 et en 1788 tout autre qu'en 1865. On pourrait croire que les rimeurs de cette époque avaient pris au sérieux cet éloge épigrammatique :

> Mes vers sont durs, d'accord; mais forts de choses.

Qu'ils moralisent ou qu'ils décrivent, ils veulent surtout être forts de choses; ce qui leur importe c'est surtout le fond. Le vers est tout au plus une empreinte desti-

née à assurer la circulation du métal, et ils s'inquiètent peu quand l'empreinte est un peu effacée. Je crois que c'est peu se hasarder que dire que les qualités du vers proprement dit, que la langue poétique tiennent un tout autre rang aujourd'hui. Aussi nos poètes ne s'adressent-ils volontiers qu'à un public choisi, un comité d'amateurs, d'initiés, un cénacle. Ceux du XVIIIe siècle étaient moins aristocratiques. La prose régnait et gouvernait alors.

A l'appui de cette pensée, il nous a paru qu'il y aurait quelque intérêt à publier l'ode couronnée en 1788. Nous ne croyons pas qu'elle ait été imprimée, ni que son auteur, M. Guéniot, soit connu par ailleurs. Il avait apporté un grand soin à son travail, dont il n'avait pas envoyé à l'Académie moins de cinq copies, avec variantes. Il y avait joint des notes et de véritables dissertations pour établir l'exactitude scientifique de ses strophes; il y a là tout un système sur l'électricité. Nous n'imprimons que la dernière leçon de ses vers.

Nous plaçons à côté la pièce de M. Lestourgie, couronnée en 1865.

Nous les faisons précéder du discours par lequel le président de l'Académie, M. Callot, a ouvert la séance.

Nous n'avons pas à prévenir à cet égard l'appréciation du lecteur. Nous n'avons pas non plus à parler du rapport sur le concours relatif à la culture de la vigne, ni des autres morceaux scientifiques ou poétiques lus dans cette soirée; pour la plupart, ils ont déjà été insérés dans les journaux, bien qu'ils ne se trouvent nulle part réunis. Nous le répétons seulement, nous croyons que les pièces que nous donnons, bien que tard venus, ne sont pas celles qui donnent le moins la physionomie de la séance.

LEGIO.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE LA SÉANCE ACADÉMIQUE DE LA ROCHELLE.

Par M. CALLOT, Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un écrivain éminent, mais trop poète pour être historien, trop systématique pour être impartial, trop ardent pour avoir une critique sévère; un écrivain de qui l'on a pu dire, « qu'avec lui, il est impossible d'apprendre l'histoire de France » (1), *Michelet,* à propos de notre siége de 1628, s'écriait naguères: « plus de » Rochelle! cette ville, aujourd'hui, est une espèce » d'Herculanum ou de Pompéïa! » — Cette image, toute poétique, me sourit; je m'en empare et veux lui donner un corps, en appréciant, avec cet amour de la patrie qui doit animer nos cœurs, les deux Rochelle, dont l'une, semblable aux villes célèbres de l'antiquité, ne nous apparaît qu'entourée de son auréole de gloire, et dont l'autre a échangé cette célébrité sanglante contre une paix douce, un repos fructueux, un bonheur que n'ont point connu nos pères! — Plus de Rome, plus d'Athènes! elles aussi sont des espèces d'Herculanum ou de Pompéïa; pour les retrouver il faut fouiller d'épaisses couches de ruines, de débris humains, et, guidés par ses souvenirs, le cœur palpitant, la tête exaltée, s'écrier au moindre vestige, voici Rome! voici Athènes! — Cherchons également cette Rochelle qui n'est plus; sondons ces restes que les termites des ans,

(1) *Revue des sociétés savantes*, V. 2, f° 123.

bien autrement cruels que ceux dont parle *Michelet*, n'ont pas respectés ; et, là où les nouvelles idées ont semé un monument moderne, fouillons hardiment et interrogeons ces hommes qui ont payé si cher leur immortalité ; puis, faisant sur nous mêmes un retour instructif, demandons-nous si l'on doit réellement regretter de vivre à une époque où l'on a pu dire : la Rochelle n'est plus !

Les Alains, unis aux Visigoths (ne vous effrayez pas, mesdames, de cette érudition académique, elle sera de courte durée), les Alains, unis aux Visigoths, furent, en 465, vaincus, sur les bords de la Loire, par *Hildérik*, roi des Francks, et par *Egidius*, chef de la milice romaine ; poursuivis avec acharnement, beaucoup d'entre eux ne sauvèrent leur vie qu'en s'enfonçant, du côté de la mer, dans des marécages impraticables à tous autres qu'à de malheureux proscrits ; ils s'y fixèrent et rendirent fertiles ces terres auxquelles ils laissèrent leur nom, pays des Alains *(Pagus alniensis)*, d'où est venu celui de notre ancienne province, *Aulnis*. — Un rocher, formant promontoire, sur lequel s'était établi une femme appelée *Elle*, servait souvent d'abri aux pêcheurs de Châtel-Aillon qui, par galanterie et par reconnaissance, disaient : « allons à la roche-*Elle!* » delà, assure-t-on, l'origine du nom de notre cité. — Cette double étymologie que je puise dans les mémoires de *Masse* (qui se serait attendu à de semblables jeux d'esprit venant d'un grave ingénieur ?), cette double étymologie, dis-je, doit nous plaire ; il est doux, en effet, de tenir le nom de sa province de l'asile offert aux infortunés et celui de sa patrie d'une femme, jeune et jolie sans doute !

Notre ville, continuant la tradition que lui avait léguée le pays dont elle est devenue la capitale, accueillit les malheureux de toutes les parties du royaume ; les Colliberts, les Juifs, les habitants de Châtel-Aillon, dont la mer dévorait les murs, y cherchèrent successivement un refuge, se livrèrent au commerce, à la navigation, et devinrent si puissants, qu'en 930, dit-on,

ils purent repousser ces terribles Normands qui faisaient trembler nos rois. — Cet acte de courage et de force arracha à leurs seigneurs quelques prérogatives, notamment le droit de construire un château pour se protéger, ce qui attira grand nombre de Poitevins et de Saintongeais, heureux de pouvoir se mettre à couvert des pillards qui infestaient nos provinces : la Rochelle arriva ainsi à un degré de puissance et de richesse tel, qu'elle tenta Guillaume X, comte de Poitou, duc d'Aquitaine qui, s'en étant emparé vers 1130, la transmit à *Aliénor*, sa fille, épouse de Louis-le-Jeune, roi des Français ; et, par suite de son impolitique répudiation, cette princesse la porta, avec ses vastes domaines, aux mains de son second mari, *Henry Plantagenet*, comte d'Anjou, depuis roi d'Angleterre.

Louis VIII, après plus de vingt jours d'un siége meurtrier, reçut sa soumission, 1224, et la rendit à la France dont elle fit partie jusqu'au désastreux traité de *Brétigny*, qui livra de nouveau notre ville aux Anglais, comme partie essentielle de la rançon du roi *Jean*, leur prisonnier. — Les Rochelais, désolés de ce qu'on les voulût « mettre es mains des estrangiers », déclarèrent, au roi lui-même, qu'ils seraient aux Anglais des lèvres puisqu'il l'exigeait, « mais que leurs cœurs ne s'en mouvroient » ! et ils le prouvèrent bien, car douze ans après, grâce à leur courage et à l'adresse de *Jean Chauldrier*, échevin, quatre fois maire, ils chassèrent la garnison, démolirent la forteresse qui commandait la ville et se livrèrent à *Duguesclin*, sous la condition expresse qu'ils ne seraient plus jamais détachés de la Couronne ! — Fidèles au malheureux *Charles VI*, ils reçurent dans leurs murs le Dauphin fugitif et contribuèrent, par tous les moyens, à son rétablissement sur le trône de ses pères : aussi, plein de reconnaissance, ne se borna-t-il point à confirmer leurs privilèges ; il leur en accorda de nouveaux et consacra des libertés, des franchises « écrites ou non écrites », dont le Corps-de-Ville prétendait avoir

perdu les titres et qui n'avaient, très-probablement, existé que dans ses désirs ambitieux; cette charte, si libérale, subsista jusqu'en 1535.

C'est pendant la période que nous venons de parcourir, qu'une flotte rochelaise, mise en mer sur la demande du roi, obtint de grands succès contre *Pierre* d'Aragon, à qui *Philippe-le-Hardi* avait déclaré la guerre: ce service signalé, ainsi que ceux rendus à grands frais d'hommes, de vaisseaux et d'argent, à *Philippe* de Valois, *Charles VI, Louis XI, Charles VIII, etc., etc.*, attestent assez que les privilèges dont ces princes dotèrent nos aïeux, (1) ne furent que la récompense bien légitime de leurs sacrifices, de leur dévouement, de leur fidélité!

Vers le milieu du règne de *François Ier*, quelques discordes intestines eurent les suites les plus funestes: la Cour, qui cherchait à détruire des franchises gênantes pour elle, trouva d'assez nombreux auxiliaires parmi certains bourgeois dont la jalousie contre la Commune, fut mise à profit par *Jarnac*, gouverneur, et les doctrines de *Calvin*, qui commençaient à poindre dans notre province vinrent ajouter de nouveaux éléments de trouble qui, adroitement exploités, portèrent le roi à supprimer le Corps de ville et à nommer maire perpétuel ce *Jarnac*, neveu de la belle duchesse d'*Etampes!* — A cette mesure violente se joignirent l'établissement de la gabelle, l'introduction d'une garnison et de grands sacrifices d'argent! — Quel effet durent produire, sur ces hommes si fiers de leurs libertés, si forts de leur richesse publique et commerciale, des changements qui venaient ainsi brutalement anéantir leurs prérogatives, bouleverser toutes les positions! Quelle haine dut s'infiltrer dans ces cœurs quasi républicains! — Leur exaspération fut extrême et, dans un temps où il n'y avait pas d'autre moyen d'opposition, un grand nombre d'entre eux embrassa les nou-

(1) Amos Barbot.

velles doctrines religieuses dont le roi était l'ennemi mortel ! — Il était trop tard lorsque, treize ans après, *Henry II* rétablit leurs privilèges !

C'est ici que commencent ces jours de malheur et de gloire qui donnent à notre cité une place si importante dans l'histoire de nos guerres civiles.

Le culte réformé, malgré les supplices infligés par le Présidial, fit de rapides progrès parmi ces libres penseurs politiques ; les Ministres, envoyés secrètement par *Calvin*, tinrent d'abord des assemblées de nuit ; puis prêchèrent en public, sur la Prée de *Maubec*, à *Saint-Yon*, chez *Gargoulleau* et jusque dans les Eglises !... De là grandes émotions, émeutes armées, bris d'images, pillage des couvents, des autels ! De là ces guerres acharnées, et ces deux siéges, titres sanglants de notre célébrité, dont le souvenir a seul pu arracher à *Michelet* cette exclamation : « plus de Rochelle ! »

Pendant le siége de 1573, Bourgeois, Pairs, Ministres, femmes, enfants déployèrent tout ce que l'enthousiasme religieux peut inspirer de force, d'abnégation, de témérité, pour repousser l'armée royale commandée par le frère et successeur de *Charles IX*, qui ne put triompher de cette résistance désespérée ; et, lors de celui de 1628, suprême effort de patriotisme, la famine, bien plus que les armes de *Louis XIII*, brisa enfin ce boulevard du libre examen et des franchises communales !

Qui oserait entreprendre de faire passer sous vos yeux tous les actes d'héroïsme de nos pères ? Ces hommes demanderaient, pour être dignement célébrés, le génie épique d'un poète au cœur chaud, à la voix puissante ! Mais, si nous manquons de force pour chanter leurs exploits, nous pouvons du moins admirer leurs sacrifices, pleurer leur martyre !

La célébrité coûte souvent bien cher ! Malheur aux peuples dont la postérité doit vanter les hauts faits, dont l'histoire enregistrera les combats ! — Qu'est devenu ce bastion de l'*Évangile* que les royalistes avaient sur-

nommé la *Fosse aux lions*? Nouvel *Encelade*, il a successivement gémi sous un couvent et sous un séminaire! — Que de prodiges de valeur a vus s'accomplir cette redoute qui protégea notre ville contre des forces si supérieures! — Ecoutez les exhortations enthousiastes des *Laplace*, des de *Nord*, prêchant, combattant en même temps, et les paroles si pleines d'énergie avec lesquelles *Guiton* réconfortait le courage de malheureux manquant de tout! — N'entends-je pas les cris de ces femmes courageuses qui versent, sur les assaillants, leur terrible encensoir, les couvrant d'huile bouillante, de poix, de plomb fondus; et les clameurs de celles qui, les armes à la main, poursuivent les soldats de *Bajourdan* bien au-delà des *Deux-Moulins*? — Voilà le bruit du soufflet dont un ministre insensé ose frapper la face historique de *Lanoue*, cet homme intrépide qui aida si puissamment à notre défense! — Dans cette salle, où ma voix craint de s'élever, n'avez-vous pas ouï comme des gémissements? c'est le dernier soupir de ces squelettes ambulants qui, n'ayant plus rien, absolument rien à manger, tombent en murmurant des vœux pour le salut de la cité, de ses priviléges, de leur religion!.....

Détournons; ah! détournons nos pensées de ces cruels souvenirs! Non, non, cette Rochelle n'existe plus! elle a fait place à une ville de paix et d'union; la tolérance, vertu inconnue en ces temps héroïques, est venue, enfin, s'asseoir à nos foyers; les fils de Rome et de Genève s'y donnent la main et concourent à la prospérité de leur commune patrie; la voix terrible du canon n'ébranle plus le bastion de l'*Évangile* d'où s'élèvent des cantiques pieux vers un Dieu de miséricorde et de charité! — Rochelaises, vous pouvez, sans crainte d'embûches, courir vers les établissements salubres que domine ce fort *Louis*, de funeste mémoire; vers ces Bains où la joie et la santé convient la jeunesse des deux communions; et, tous, satisfaits de nous rencontrer aujourd'hui dans ce vieil Hôtel-de-Ville, témoin de tant de misères, nous allons assister aux luttes litté-

raires que notre académie a provoquées, à des triomphes sans larmes ; nous allons entendre avec intérêt, avec plaisir, j'espère, la parole pacifique d'hommes qui, de cultes différents, sont unis dans celui des lettres, des sciences, des arts ; et nous pourrons, en sortant de ce lieu célèbre, nous écrier aussi, la Rochelle des *Guiton*, n'est plus, mais il reste une Rochelle heureuse par la tolérance et l'union ; nous n'avons rien à regretter !

L'ÉLECTRICITÉ,

ODE, PAR M. GUÉNIOT,

Couronnée par l'Académie de la Rochelle, en 1788.

Ignis ubique latet naturam amplectitur omnem ;
cuncta parit, renovat, dividit, unit, alit.

O toi, qui, d'une aile assurée
Des cieux franchissant les chemins,
Dérobas la flamme éthérée,
Ce souffle immortel des humains,
J'invoque ton puissant génie,
Prométhée ; à mon Uranie
Prête ton vol audacieux.
Oui, dût-il m'être aussi funeste,
J'irai ravir le feu céleste
Jusques sur le trône des Dieux.

D'un pied hardi frappant la terre,
Je m'élance à l'astre du jour.
J'y saisis le feu du tonnerre
Et celui qu'allume l'amour.
C'est le même principe ignée.
De ce feu la terre imprégnée
Tour à tour enfante et détruit.
Père du monde, ce fluide,
Comme Saturne parricide,
Dévore l'enfant qu'il produit.

Ce feu, si longtemps invisible,
Cesse aujourd'hui d'être ignoré.

Gilbert paroît, le rend sensible,
Le voile est par lui déchiré.
La matière en vain le recèle,
Il jaillit et son étincelle
S'échappe du verre agité.
C'est lui, c'est sa flamme légère,
Qui donne à ce double hémisphère
La vie et la fécondité.

Sous les cieux tout ce qui respire
S'anime à ce feu créateur.
Le métal, près du sombre empire,
Croît et durcit à sa chaleur.
Agent caché de la nature,
Il donne au printemps la verdure,
A l'été l'or de ses moissons.
L'automne en reçoit l'ambroisie
Et l'amant fougueux d'Orithie
L'enchaîne en vain dans ses glaçons.

Dépouillés de fruits, de feuillage,
Déjà nos coteaux, nos guérets
De Flore n'offrent plus l'image,
Ni les richesses de Cérès.
De ce fluide pénétrée
La nue, à l'aspect de Borée,
Tombe en duvet, forme un tapis,
Et le feu secret, qu'il renferme,
Va bientôt féconder le germe,
Qui doit orner nos champs d'épis.

Feu bienfaisant, à ta présence
Tous les cœurs s'ouvrent au désir.
L'amour tient de toi sa puissance,
Tu fais éclore le plaisir.
Si ce vieillard impitoyable,
Le Temps, sous sa faulx redoutable

Fait tomber les êtres divers,
De la vie arbitre et seul maître,
De leur cendre tu les fais naître
Et tu rajeunis l'univers.

Dans l'air, sur la terre et dans l'onde,
Feu puissant, tu fais tout mouvoir.
Mais quand ton fluide m'inonde,
Je le soumets à mon pouvoir.
Je veux : dans mes brûlantes veines
Tes sources vives et soudaines
Coulent à flot précipité,
Et déjà mes membres dociles
Sont mus par cent leviers agiles,
Aussi prompts que ma volonté.

L'insensible paralysie
Dans ma course arrête mes pas ;
Je tombe, frappé d'inertie,
Et cherche un appui dans mon bras.
Mais il n'est qu'une lourde masse,
Qu'un froid mortel saisit et glace,
Qui se dérobe à mon effort.
Du trépas image indolente,
De la douleur victime lente,
J'ai dans moi la vie et la mort.

Au supplice affreux de Mézence
Pour toujours suis-je condamné ?
Un cadavre à mon existence
Nuit et jour semble être enchaîné.
Pénètre-moi, flamme immortelle,
Viens, fais jaillir ton étincelle
Dans mes immobiles ressorts.
Je la sens, mon bras se déploie,
Le Cocyte lâche sa proie,
Je marche et fuis les sombres bords.

Quelle force dans ton fluide,
Foudroyante électricité !
Quel œil de ton éclair rapide
Peut suivre la vélocité ?
Le moment qui le voit éclore
Le voit du couchant à l'aurore
Embrasser la voûte des airs.
Ce n'est plus cette douce flamme,
Des corps la nourriture et l'âme,
C'est le fléau de l'Univers.

Des champs, que le nuage arrose,
La foudre en vapeurs monte aux cieux
Et la vengeance la dépose
Dans la main du maître des Dieux.
Le trait part, sillonne la nue,
Des airs ébranle l'étendue,
L'écho redouble ses éclats.
Criminels enfants de la terre,
Tremblez, c'est le feu du tonnerre,
C'est le ministre du trépas.

A la voix du Dieu, qui s'irrite,
Les élémens sont confondus.
L'onde en torrens se précipite ;
Le feu sort des flots suspendus.
Soudain ces montagnes liquides
Enfantent mille corps solides,
Qu'a durcis ce feu destructeur.
La terreur vole et les devance,
Un moment détruit l'espérance
Et le travail du laboureur.

A cet élément indomptable,
Franklin, tu sais donner des fers.
Tu parles, l'éclair formidable
S'élance du trône des airs.

Un fil l'attend et le captive.
Il le suit; la flamme craintive
S'éloigne, soumise à tes loix.
Calme au milieu de la tempête,
A la foudre tu dis: arrête!
La foudre s'arrête à ta voix.

Plus terrible encor que la foudre,
Je l'entends mugir sous mes pas,
Et l'Etna, prêt à se dissoudre,
Eclate et lance le trépas.
Sommes-nous voisins du Ténare,
Et le feu, qu'au crime il prépare
Sort-il de ses flancs redoutés?
Mêlés d'éclairs et de fumée,
Des torrens de lave enflammée
Couvrent les champs épouvantés.

Où te chercher, triste Héraclée?
Ton front s'élevoit jusqu'aux cieux.
Au Dieu des enfers immolée,
Quel gouffre te cache à nos yeux?
Vésuve, ta bouche brulante
Vomit la lave étincelante
Qui l'ensevelit pour toujours,
Et sur cette ville superbe
Tu vois le pâtre fouler l'herbe
Et l'épi germer sur ses tours.

Captif sous une ardente voûte,
L'air embrasé tend son ressort,
Se dilate, cherche une voûte,
Les monts cèdent à son effort.
L'Appennin sur sa base immense
Frémit, s'agite, se balance,
Etonné de ses mouvemens.
Les rochers entr'ouvent leur masse

Et le globe entier, qu'il menace,
S'ébranle dans ses fondemens.

Quels cris ! Où court ce peuple en foule ?
Quel Dieu destructeur le poursuit ?
Sous ses pas tremblans tout s'écroule ;
Du cahos c'est l'horrible nuit.
La mort des portes opulentes
Et des cabanes indigentes
Au même instant frappe le seuil.
Le fils tombe à côté du père,
La fille expire sur sa mère,
Messine est un vaste cercueil.

Ce feu, qu'un Dieu vengeur nous lance,
Ce feu, la terreur des humains,
Descend dans l'ombre et le silence
Et s'accumule dans mes mains.
Un corps transparent et fragile
Reçoit ce tonnerre tranquille,
C'est la foudre dans le sommeil.
Le trépas d'un voile perfide
Couvre sa fureur homicide ;
N'approche pas, crains son réveil.

Flamme dévorante et féconde,
Etre funeste et précieux,
Tour à tour le fléau du monde
Et le plus doux présent des cieux,
Qui pourroit d'un ton pindarique.
Chanter de ton flux électrique
Et les bienfaits et la fureur ?
Vous, qui devez à sa présence
Le mouvement et l'existence,
Mortels, adorez son auteur.

LE TISSERAND,

PAR M. LESTOURGIE,

Pièce couronnée par l'Académie de la Rochelle, en 1805.

.... Car il était honnête...

C'était un tisserand qui demeurait ici ;
Il faisait bravement travailler sa navette,
Et tout le temps chantait, car il était honnête
Et n'avait jamais su ce qu'était un souci.

On lui portait le lin, et le chanvre, et la laine,
Il tissait tout joyeux le drap fin et lustré,
La bure au laboureur et la nappe au curé,
Sans qu'un jour du bon Dieu manquât dans la semaine !

Le dimanche, il allait au bourg, et l'on m'a dit
Qu'il aimait fort avoir du clairet dans son verre,
Mais sur un tel sujet faut-il être sévère,
Quand plus d'un, on le sait, fête encore le lundi ?

D'ailleurs, il marchait droit, ne manquait pas au prône,
Parfois, moins aviné, chantait même au lutrin,
Et, disons-le surtout, quoiqu'il veillât au grain,
Ne volait pas un sou, ne trompait pas d'une aune !

Jérôme n'avait pas ces désirs insensés
D'agrandir son lopin et de faire clôture
Qui font broncher chez nous mainte franche nature ;
Le premier au client il disait : c'est assez !

Mais, écu sur écu, d'une somme assez ronde
Par trente ans de labeur il avait fait le tas,
Et les galants venaient, car l'on prêtait tout bas
Une dot raisonnable à Thérèse la blonde !

Voir sa fillette heureuse et se poser un peu,
Le rêve de Jérôme était des plus modestes;
Puis il voulait avoir deux bambins frais et lestes,
Sautant sur ses genoux, le soir, au coin du feu.

Thérèse qui filait le lin des guimpes fines,
Thérèse, belle enfant, vive comme un oiseau,
Faisait aussi son rêve en tournant son fuseau,
Sur le perron fleuri, parmi les églantines.

Certe, elle aimait Jérôme et voulait obéir :
Mais Amour vint au temps des fleurettes écloses,
Et contre Amour que font les conseils et les gloses
Quand le moment arrive où le cœur doit s'ouvrir?

Ce fut un beau chasseur à la mine intrépide
Qui sut lui plaire. — Au bois, près d'elle il vint s'asseoir ;
Des arômes confus flottaient dans l'air du soir,
Et l'heure du berger passa douce et rapide.

Ils burent, goutte à goutte, et sans songer au fond
Cette coupe d'ivresse : ils s'aimaient. — Pour Jérôme
Il avait fait son choix : c'était un bon jeune homme,
Assez riche, un peu sot, — comme les pères font.

Le reste de l'histoire, hélas ! n'a rien d'étrange,
Pour l'innocent vieillard le réveil fut affreux ;
Il pardonna pourtant, mais ne fut plus heureux ;
Thérèse n'était plus sa Thérèse, son ange !

La trame fut laissée au métier; le clairet
Ne rit plus au festin dans son écume rose,

Le gai chanteur était silencieux, morose,
Jamais il ne revint s'asseoir au cabaret.

Les voisins attristés qui voyaient le pauvre homme
Lui criaient : Tisserand, ton beau fil se moisit,
Il répondait : qu'importe ! un linceul me suffit ;
Allez votre chemin, je ne suis plus Jérôme !

Il avait trop souffert, il avait trop perdu ! —
En passant ce matin devant la maisonnette,
J'ai vu Thérèse en pleurs qui détournait la tête ;
J'ai demandé Jérôme, on n'a pas répondu !

Le logis est désert maintenant. — L'églantine
A beau fleurir le seuil ; au-dedans tout est mort !
Thérèse a fui, Jérôme est au ciel... — Seule encor ;
Quelque araignée en paix tisse sa toile fine !

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Mgr LÉON DE BEAUMONT,

ÉVÊQUE DE SAINTES.

Son mémoire sur la maison de Courbon en Saintonge.

(Deuxième Article)

Puisque vous exigez de moi, Monsieur, par des instances réitérées, que je vous dise naïvement les connoissances que je puis avoir sur votre généalogie, tant par les actes que j'ai vus, que par les discours vrais ou faux que j'ai ouï tenir, afin que vous puissiez réfuter ceux qui seraient faux, je vais parcourir de suite les divers articles de votre dernière lettre (1).

Premièrement, on assure que ce ne fut point à l'occasion des preuves de Malte, que le bruit de la donation faite à Guillaume, s'éleva; vous n'aviez point besoin, dit-on, de remonter si haut, à beaucoup près, pour faire un chevalier de Malte. On prétend qu'à l'occasion de quelques discours tenus contre vostre noblesse, vous (c'est-à-dire vos auteurs) produisites une généalogie ou des mémoires généalogiques où vous vous faisiez descendre des deux Guillaumes. — Mais

(1) Ce mémoire devait s'adresser à Charles-Marc-Antoine de Courbon, chevalier, seigneur de Saint-Léger, près Pons, né en 1695, *enseigne des* vaisseaux du roi, marié, 1719, à Mademoiselle du Clerc. Son père, Jean-Léonard (*alias* Jacques) de Courbon, seigneur de Berneuil, capitaine des vaisseaux du Roi, connu sous le nom de M. de Saint-Léger, avait épousé, 1690, Cécile (*alias* Madeleine) Guinot de Monconseil, d'une famille alliée à celle de Beaumont, puisque Henri de *Beaumont*, neveu de l'évêque, avait épousé, 1707, Marie-Angélique Guinot de Moragne.

que lorsque l'on eut prouvé par des titres quelle était la naissance de ces deux Guillaumes, vous les renonçâtes et vous dites qu'ils étaient nommés de Courban ou Courbean dans les titres. Il y a quelque chose de vrai dans ce qu'on dit de cette variation, quoiqu'il ne convienne pas d'en tirer les conséquences qu'on veut en tirer; car j'ai vu un mémoire qui est certainement de quelqu'un de vostre maison et qui commence ainsi : « *Pour vous faire voir la nécessité que j'ai de l'inven-* » *taire fait à Orlac*, je me suis souvenu que le notaire » m'avoit dit que les deux Guillaumes que vous voyez » à la teste de cet inventaire, ne s'appellent pas Cour- » bon, mais bien Courban ou Courbean, et que *M. de* » *Saint-Léger, lorsqu'il en fit faire la copie, y avoit* » *fait mettre Courbon.* » Il serait trop long de copier ici tout ce mémoire; on peut le copier à part. Il fait connaître que vos messieurs avoient fait chercher à Orlac, comme comptant qu'ils y trouveroient des titres de vôtre nom, ce qu'ils n'auroient pas fait sans sçavoir que cette terre d'Orlac avoit appartenu à leurs auteurs; qu'il s'y étoit trouvé effectivement ou qu'on y avoit fait un inventaire des titres, à la teste desquels étoient les donations faites aux deux Guillaumes; que c'estoit *Monsieur de Saint-Léger* qui, dans la copie faite par le notaire, lui avoit *fait mettre le nom de Courbon*, et que dans cet inventaire, l'on trouve Aimard de Courbon après les deux Guillaumes. D'où l'on conclura que cet Aimard de Courbon a donc possédé la terre d'Orlac, comme ces deux Guillaumes et immédiatement après eux. Le mémoire semble même faire entendre qu'il a rendu hommage de cette terre. Quoi qu'il en soit, on a trouvé un hommage rendu pour cette terre d'Orlac, l'an 1471, par Henry de Courbon, fils de ce même Aimard. Dire que le notaire a rapporté que les deux Guillaumes ne s'appeloient pas Courbon, mais bien Courban, et que M. de Saint-Léger, lorsqu'il en fit faire la copie, y avoit fait mettre Courbon, c'est un discours fort peu propre à persuader, car si ce notaire a eu la

complaisance de changer ce nom dans la copie, on n'ajoutera guère de foy à ses discours postérieurs.

Mais enfin, dans la donation faite à l'un de ces Guillaumes, en 1407, par Guillaume Goumard, laquelle est dans les archives du chapitre de Saintes, il y a certainement Courbon et non Courban ni Courbean. Les gens malins diront même que de Courbon il est fort aisé de faire Courban, et que si le notaire complaisant qui a varié, a pu mettre après coup la main sur l'inventaire original, il y auroit bien pu faire ce changement.

L'on pourroit encore ajouter à cela que le testament de Claude d'Angliers commence la généalogie de Courbon, par un Guillaume de Courbon qu'il dit père de Jean de Courbon, ajoutant que ce Jean de Courbon fut père d'Arnaud de Courbon, seigneur de Beauregard. Or, cet Arnaud étoit, selon lui, neveu d'Henry de Courbon, abbé de Bassac. Ainsi, cet abbé avoit esté frère de Jean, père de cet Arnaud, et fils comme lui de ce Guillaume. Or, le même abbé étoit pareillement oncle d'Henry de Courbon, seigneur de Saint-Léger, fils d'Aimard de Courbon et de Letisse Cressiet, car cet Henry, dans son testament, qualifie *son oncle* ce même Henry de Courbon, abbé de Bassac; par conséquent Aimard, père de cet Henry, avoit été frère de cet abbé, et fils de Guillaume, comme lui et comme Jean, père d'Arnaud. L'on conclura donc qu'Aimard estoist effectivement fils d'un Guillaume.

Ce Claude d'Angliers qualifie ce Guillaume de Courbon seigneur de Saint-Léger, ce qui paroitroit ne pas quadrer avec ce qu'on sait qu'Aimard, son fils, ne devint seigneur de St-Léger que par son mariage avec Létisse de Cressiet. Mais l'on dit qu'avant ce mariage, les Courbons avoient déjà quelque fief dans Saint-Léger, qu'on appeloit le fief d'Orlac, parce qu'il appartenoit à ces Courbons, seigneurs d'Orlac, et effectivement le mémoire cité et dont j'envoie copie, semble le faire entendre, car pour prouver par l'inventaire que la

donation que Madame d'Ars (1) avoit entre les mains, était un acte faux ou qu'il devait contenir le nom de Courban et non celui de Courbon, on s'attachoit dans ce mémoire, à prouver que la terre de Saint-Léger n'estoit venue aux Courbons que par le mariage de Letisse de Cressiet, ce qui fait bien voir que ceux dont il étoit parlé dans cet acte de Madame d'Ars, y paroissoient seigneurs de quelque partie de Saint-Léger.

Quant à ce que Claude d'Angliers, dans son testament, qualifie maître d'hôtel du Roi le Guillaume de Courbon, père de Jean et grand-père d'Arnaud, on ne doit point faire fonds sur son témoignage, car il a donné de même à ceux dont il étoit parent des qualités et des origines qu'ils n'avoient point. On en pourroit citer un grand nombre d'exemples et entre autres, il fait l'abbé de Bassac abbé aussi de Sablanceaux, ce qui n'a pu estre, car cet Henry de Courbon, abbé de Bassac, étoit religieux de l'ordre de Saint-Benoist, et l'abbaye de Sablanceaux estoit de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Or, dans le tems de cet abbé, tous les abbés étoient religieux et électifs et ne pouvoient estre élus que dans l'ordre où ils avoient fait profession.

J'ai vu une enquête originale en parchemin, — je sais bien qui l'a, mais je ne sais s'il ne l'a point montrée à d'autre qu'à moi. — Suivant les dispositions contenues dans cette enqueste, il s'en falloit de beaucoup que le père ou le grand-père d'Arnaud de Courbon, seigneur de Beauregard, fussent à portée de devenir maîtres d'hôtel du Roy, ce qui étoit une charge qu'on ne donnoit alors qu'à gens de beaucoup de distinction.

(1) Madame d'Ars dont il s'agit ici, devait être Marie de Verdelin, mariée, le 31 décembre 1630, à Jean-Louis de B...d, baron d'Ars, *maréchal de camp*, mort des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Cognac en 1651. Elle était fille de Jacques de Verdelin, enseigne de la compagnie des gendarmes du duc d'Epernon, qui, avec sa femme, Jeanne Vinsonneau, avait acheté pour 30,000 liv., le 3 juillet 1612 (*acte reçu Brisson, notaire à Saintes*), la terre d'Orlac, de Jacques Le Comte, baron de la Tresne, président aux enquêtes du parlement de Bordeaux. Orlac était une paroisse et plus tard une commune qui a été annexée à celle de Dompierre-sur-Charente, il y a une quarantaine d'années. (*Voir Biograph. Saint. art. Ars.*)

J'ai une copie du testament de Claude d'Angliers, dont il s'agit ; elle m'est venue par l'abbé de Benque à qui monsieur vostre frère, qui en faisoit trop de cas, l'avoit donnée.

Le feu père de Sainte-Marthe, qui avoit été général de la congrégation de Saint-Maur, a dit dans sa nouvelle Gallia-Christiana, que vostre Henry de Courbon, abbé de Bassac, dont il fait l'éloge, estoit *ex illustri apud santones gente, quæ D. Marchionem de S. Salvatore, comitem de Blenac, senescallum pagi santonensis et D. de la Rochecourbon procreavit.* Mais le témoignage de cet auteur n'est pas de grand poids à l'égard des gens instruits qui sçavent bien qu'il étoit fort mauvais généalogiste et qu'il ne jugeoit des maisons que sur l'état présent où elles étoient.

Quant au titre de 1375, qui accorde la Royale Estoile à un Arnaud de Courbon et que vous dites non suspect, il n'y en a point dont vous puissiez faire moins d'usage, car il est très évidemment faux, puisqu'il associe à cet Arnaud, en fait de *noble génération*, des familles qui n'ont été nobles que plus de cent cinquante ans après, comme il est prouvé par leurs anoblissements. D'ailleurs, il est dit dans cet acte, que cette grâce est accordée aux dénommés, pour avoir assiégé et conquis Mortagne à leurs cousts. Or, cette place de Mortagne étoit encore entre les mains des Anglois en 1377 et 1378, comme on le voit par l'histoire de Froissard, auteur fort célèbre et à peu près contemporain, qui raconte un siége que les François mirent en 1377 devant cette place de Mortagne, qui dura, dit-il, plus d'un an et demi, et qui fut enfin levé. Je sçais l'origine de cet acte et il est bon que vous en soyez instruit, afin que vous ne vous y amusiez pas. Il fut fait et produit par un nommé Amelote, fabricateur de fausses généalogies, qui voulut s'attirer la protection des familles dont il employa les noms dans cet acte supposé. (1)

(1) Voir pour les Amelote la *Biographie Saintongeaise* de M. Rainguet.

D'ailleurs, il voulut aussi donner du lustre à une famille du nom de Lousme., dont il se disoit héritier et dont il avoit mis le nom dans ce même acte ; et afin d'autoriser cette pièce, il présenta une requeste à l'Election de Saintes pour l'y faire vidimer, *pour les copies d'icelui titre lui servir ainsi que pourroit faire l'original,* ce qu'il obtint facilement par la protection de M. de Pontac, premier président du Parlement de Bourdeaux, qui s'y intéressa parce qu'il trouvoit le nom de sa famille dans ce titre, lequel nom y avoit été mis exprès. (1) C'est pourquoi cet Amelote en remit le prétendu original à ce premier président, après qu'il eut obtenu les vidimus qu'il avoit requis. Ces Amelotes, que l'on dit ici être venus domestiques (2) d'un évêque de Saintes et y avoir depuis esté notaires et procureurs, se sont fait une généalogie dans laquelle ils se font descendre des anciens ducs de Normandie, et par l'appui d'un Père de l'Oratoire de leur famille, nommé le Père Amelotte, qui avoit été employé aux études de feu M. le cardinal de Noailles, dans sa jeunesse, ils ont obtenu des lettres de réhabilitation de noblesse, dans lesquelles ils ont fait insérer un précis de leur belle généalogie, ayant soin néanmoins de faire ajouter dans ces lettres : *et en tant que besoin seroit les anoblissons*, précaution fort nécessaire à gens qui avoient tant sujet de se défier d'une simple réhabilitation.

Je vous avoue, Monsieur, que je ne puis avoir meil-

(1) Le président de Pontac, dont il est ici question, devait être Geoffroy de Pontac, seigneur de Salles, Podensac, Haut-Brion, etc., etc., marié à Anne du Duc. Il était fils de Raymond de Pontac, conseiller au Parlement de Bordeaux, et d'Isabeau de Chassaignes ; et il eut un fils également premier président du Parlement : Arnaud de Pontac, *conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé*, seigneur de Salles, Haut-Brion, etc., nommé lieutenant-général de l'amirauté de Bordeaux en 1653. Il avait épousé Louise-Gabrielle de Thou, fille du président.

(2) Le mot domestique ne doit pas être entendu dans l'acception qu'il a de nos jours. L'auteur du mémoire aura voulu exprimer par là que la famille Amelote était attachée à l'évêché de Saintes par quelque charge de judicature ou de fiscalité de ces temps-là. On voit par le *mémoire* qu'a suivi M. Rainguet, que Méry Amelote, le premier établi en Saintonge, s'est dit parent de l'évêque Lecornu de la Courbe. La vérité est du reste assez difficile à débrouiller au milieu de ces allégations contradictoires.

leure opinion du tableau qui se trouve dans la sacristie de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, dans lequel un Jacques de Courbon, tué à la bataille de Poitiers, est qualifié capitaine de cent hommes d'armes et gentilhomme de Touraine; car il est très certain que cette qualité de capitaine de cent hommes d'armes n'a point d'exemple que plus de cent ans après cette bataille et depuis que les compagnies des ordonnances furent établies. Si vous avez lu dans quelque auteur que le père d'Olivier de Clisson eut la teste tranchée pour avoir offert aux Anglois de se donner à eux avec sa compagnie de cent hommes d'armes, vous verrez, en relisant, que vous n'avez point trouvé ces termes dans aucun auteur contemporain, ni dans aucun auteur instruit des anciens usages, encore moins dans aucun titre. Il est vrai que l'on trouve le terme de compagnie dans ces temps-là pour signifier une bande de gens de guerre, mais le nombre des hommes qui composoient ces bandes n'estoit point réglé et le même chef en avoit tantôt plus, tantôt moins, selon qu'il pouvoit en attirer. Ces chefs estoient ou des seigneurs fort distingués ou des hommes fort accrédités par leur réputation parmi les gens de guerre. Ils faisoient leurs conventions avec le Roy qui s'engageoit de les payer à proportion du nombre de chevaliers ou écuyers qu'ils amèneroient à son service; quelquefois néanmoins ils s'engageoient de leur costé d'en amener un nombre fixé pour servir pendant un tems et une expédition. Mais cela ne s'appeloit point encore des compagnies d'un nombre fixe d'hommes d'armes, et leurs chefs n'estoient point qualifiés capitaines d'un tel nombre d'hommes d'armes. Celui même qui dans une expédition avoit esté chef d'une pareille bande, servoit quelquefois lui-même comme particulier dans une autre bande, à une autre expédition. Ainsi, je ne puis hésiter à dire que la qualité de capitaine de cent hommes d'armes donnée à un Jacques de Courbon de ce tems-là dans une inscription, est une preuve manifeste que cette inscription a esté

faite fort longtemps après par quelqu'un qui ne savoit pas les anciens usages. Or, de deviner quel a été l'auteur de cette inscription et comment elle a esté mise dans cette sacristie, c'est ce que je n'entreprendrai point.

Une autre observation peut encore faire présumer que cette inscription a esté faite longtems après coup; c'est la qualité qu'elle donne de gentilhomme de Touraine à ce Jacques de Courbon, car l'on aurait dit alors un écuyer ou un chevalier de Touraine, et c'estoit *communément la manière de s'exprimer dans ce tems-là.*

J'ai déjà eu l'honneur de vous mander (1) qu'une liste de ceux qui furent tués à cette bataille de Poitiers, imprimée dans un livre qui la raconte, donne deux noms à ce Jacques et que celui de Courbon n'y est qu'après l'autre.

Je ne sçais pas quelle autre preuve vous avez qu'il y avoit en Touraine des gentilshommes du nom de Courbon, et que la fille du dernier Courbon de Touraine et de Jeanne de Beaupreau, se maria à M. de Sainte-Maure. Je n'ai rien vu de tout cela dans ce qui m'est connu de la Touraine. Peut-être que celui que vous nommez le dernier Courbon de Touraine, estoit Jean, seigneur des Roches, qui avoit effectivement épousé Jeanne de Beaupreau et Jeanne des Roches, leur fille et leur héritière, dame de Beaupreau et de la Haye-Joulain en Anjou, épousa Jean de Sainte-Maure, seigneur de Montgaugier et de Nesle, comte de Benaon, etc., lequel rendit aveu de la terre de la Haye-Joulain en 1408, comme estant son mari. Mais je n'ai point trouvé que ce Jean, seigneur des Roches, eût jamais eu le nom de Courbon, et il portoit certainement des armes fort différentes des vostres, puisque les siennes

(1) Comme on a déjà pu le voir plus haut et comme on le voit plus particulièrement encore par ce passage, ce *mémoire* de Monseig. de Beaumont n'est qu'une partie de sa correspondance avec M. de Saint-Léger, et c'est ce qui explique la difficulté pour le lecteur de saisir certains passages qui se rapportent à des lettres ou documens dont il n'a pas la clef.

estoient une bande fuselée avec une bordure chargée de bezans.

Je ne sais pas non plus quelle raison vous avez pour dire qu'il est seur que le seul Guillaume de Courbon qu'il y ait eu, estoit fils d'Eymard de Courbon, lequel Eymard vous dites avoir épousé Létisse de Cressiet, et estre devenu, par ce mariage, seigneur en partie de Saint-Légier en 1439, pour et au nom de laquelle Létisse, il en fit hommage qui ne fut receu qu'en 1445. Je n'ay pas vu quand cet hommage fut receu, mais il est certain qu'il fut rendu en 1439, car j'en ai vu l'acte. Vous ajoutez que ce Guillaume de Courbon, fils d'Eymard, estoit frère d'Henry de Courbon, abbé de Bassac; que le père de ces Eymard, Guillaume et Henry de Courbon, estoit Arnault de Courbon, et que cet Arnault fut celui dont il s'agit dans le titre de l'an 1375. Je ne sçais pas comment vous prouverez tout cela, ni si vous trouvez cet Arnault ailleurs que dans ce titre de 1375 dont la fausseté a esté démontrée cy-devant; mais enfin cette généalogie ne cadre point du tout avec celle qui est dans le testament de Claude d'Angliers, suivant lequel Aymard auroit esté fils de Guillaume, bien loin d'être son père. Ce Claude d'Angliers (1) n'est souvent pas exact dans ce qu'il avance dans ce testament; mais il estoit voisin des temps puisque sa mère étoit fille d'Arnaud de Courbon, seigneur de Beauregard, qu'il dit avoir esté neveu d'Henry de Courbon, abbé de Bassac, et ce qu'il dit comme un fait dont il pouvoit estre si bien instruit, ne peut estre rejeté sans preuves du contraire.

(1) Il devait appartenir à la famille d'Angliers, de la Rochelle, dont parlent le père Arcère et M. Massiou. Elle posséda en la paroisse de Saint-Xandre le château de la Sausaye, qui fut le quartier général de l'armée royale pendant le siége de 1628. On trouve justement, vers la même époque, Claude d'Angliers de Joubert, chevalier, seigneur de la Sausaye, dont la fille, Claude d'Angliers, épouse, 1621, Jacob de Saint-Légier, chevalier, seigneur du fief. Ce Claude d'Angliers était alors décédé. On trouve encore : Pierre d'Angliers, sieur dudit lieu et de la Sausaye, maire de la Rochelle en 1526, et Claude d'Angliers, sieur de la Sausaye, lieutenant-général au présidial en 1552, et président en 1562.

Vous dites que le dernier Guillaume, seigneur d'Orlac, que vous appelez de Courban et qui estoit nommé de Courbon dans la copie que M. de Saint-Léger fit faire, n'eut d'héritiers qu'une fille, nommé Laurence Guillaume, qui porta tous les biens de ses père et ayeul dans la maison de Gombaud, et que de fait Guillaume de Gombaud en fit hommage du chef de sa dite femme en 1430. Il suivroit donc de là que ces Courban ou Courbon, seigneurs d'Orlac, avoient eu quelque part dans Saint-Léger, comme on le dit, car il est certain que ce fut à l'abbé de Saint-Cyprien que ce Guillaume Gombaud rendit cet hommage en 1430, à cause de Laurence Guillaume, sa femme, laquelle est dite dans l'acte de cet hommage, fille de Perronnelle de Tarnac, ce qui ne cadre pas néanmoins avec la supposition que le fief dont l'hommage estoit rendu, avoit passé des Courbans ou Courbons d'Orlac à cette Laurence Guillaume, car en 1394 Ponce de Tarnac avoit rendu aveu du même fief à cause d'Isabeau de Saint-Légier, sa femme. Quelle preuve avez-vous donc que cette Laurence Guillaume avoit esté héritière de ces seigneurs d'Orlac?

Vous dites qu'il n'y a aucune apparence que le lieu d'Orlac ait jamais relevé de Saint-Léger ; que la preuve en est même complète puisque dans les dénombremens rendus à Saint-Cyprien, il n'y a point de seigneurie ni de fief d'Orlac, nommé de près ni de loin comme fief ni comme arrière-fief. Permettez-moi, monsieur, de vous répondre que cette preuve n'est rien moins que complète sur le fait dont il s'agit. On ne dit pas qu'Orlac ait jamais relevé de cette seigneurie de Saint-Léger qui relevait de Saint-Cyprien, mais qu'il a relevé de vos auteurs qui possédoient cette seigneurie et qui ayant, dit-on, possédé aussi celle d'Orlac et l'ayant aliénée, s'en estoient réservé l'hommage. Cela supposé, non-seulement vos auteurs ne devoient pas comprendre Orlac dans leurs dénombremens rendus à Saint-Cyprien, mais même ils ne le pouvoient pas et le suzerain dont vous

auriez tenu Orlac s'y seroit opposé. Suivant la coutume du pays, il est bien permis à un vassal de se réserver l'hommage de son fief en l'aliénant à un autre, et alors ce fief n'est plus qu'un arrière-fief par rapport au suserain dont il le tenoit; mais il ne peut transférer la mouvance de cet arrière-fief à un autre suserain dont il tiendrait une autre terre, ni comprendre cet arrière-fief dans l'aveu qu'il rendroit à cet autre suserain.

Il se trouve divers aveux rendus à vos auteurs pour Orlac, des années 1429, 1446, 1474, 1500, 1517, 1523, 1555. Je n'en ai vu que les extraits venus d'un endroit qui me paroit seur. Mais vous ou messieurs vos aînés devez les avoir si vous cherchez bien. Le premier est conceu en ces termes: *Deux hommages du 9 de may 1429, signés Guillaume Régnier, clerc, rendus par Jean d'Izave, fils de Seguin d'Izave, à Aimard de Courbon, fils de Guillaume de Courbon, sans réception desdits hommages par ledit Aimard.* Le second de ces extraits est ainsi: *hommage rendu par Jean d'Izave à Henry de Courbon, fils d'Aimard de Courbon, de la seigneurie d'Orlac, le 20 juin 1446, avec l'acte de réception d'icelui du 22 juin audit an, signé Henry de Courbon.* Les autres sont pareillement pour la terre d'Orlac rendus par ces d'Izave à ceux du nom de Courbon, et dans celui de 1505, il est spécifié que c'est pour *la terre d'Orlac, située sur la rivière de Charente.*

L'on peut remarquer que dans le premier de ces extraits, *Aimard de Courbon* est qualifié *fils de Guillaume de Courbon*, ce qui est conforme à ce qui en est dit dans le testament de Claude d'Angliers, joint à celui d'Henry de Courbon, comme on l'a vu cy-devant.

Je ne scais où l'on trouve que l'*évêque de Langres, qui mourut à Damiette sous Saint-Louis, s'appelait tantôt Corbonius de Rupe, et de Rupe Corbonio*, comme aussi, dites-vous, *Jean Petit, neveu dudit évêque de Langres, mari de Jeanne de Beaupreau.* Les Pères Ange et Simplicien, dans leur gros ouvrage, tome 2, § 3, où ils traitent des évêques de Langres, disent,

page 154, touchant l'évêque de Langres, qui mourut à Damiette, à la suite du roi Saint-Louis, en 1250, et qu'ils nomment *Hugues*, qu'il *avoit été abbé de Marmoutier en 1210 et de Cluny en 1236*, et ils ajoutent: « Messieurs de Sainte-Marthe, qui n'ont point dit de quelle maison il estoit, ni dans le catalogue des évêques de Langres, ni dans celui des abbés de Cluny, le surnomment de la Rochecorbon dans la liste des abbés de Marmoutier, et disent qu'il étoit du pays chartrain et frère de Guillaume de la Rochecorbon. » J'ai vérifié cela dans la *Gallia-Christiana* des sieurs de Sainte-Marthe, tome 4, page 592, où ils parlent de ce prélat en ces termes: « *Hugo de la Rochecorbon, frater Guillelmi de Rupibus Corbonis natione erat Carnotensis, ex monacho majoris monasterii 1210,* (c'est-à-dire éleu abbé de ce monastère, en 1210.) *De illo meminit scheda fontanellensis Abbatiæ in Pictonibus 1225, mense junio et Cartularium episcopatus carnotensis.* » Mais aucun des auteurs que je puis connoître ne nomme cet évêque *Corbonius de Rupe*, ni *de Rupe Corbonio*. S'il étoit de la maison des Roches et si Jean des Roches, qui épousa Jeanne de Beaupreau, estoit son petit neveu, comme vous le dites, je ne vois pas comment il pourroit se trouver nommé *Corbonius de Rupe*, car cette maison des Roches ne portoit ni le nom, ni les armes de Courbon.

Depuis que je fais cette longue discussion, qui a esté très-souvent interrompue, j'ai vu un hommage rendu le 15 de juin 1523, par Guy de Courbon, fils de feu noble homme Nicolas de Courbon, escuyer, seigneur de Saint-Légier, à très-noble et puissant messire Charles d'Espinay, chevalier, seigneur de Montcontour, de Préguillac et de Berneuil, à cause de sa dite seigneurie de Berneuil, pour ce que ledit de Courbon tenoit de lui dans les *paroisses de Saint-Légier et de Berneuil*. Ce Charles d'Espinay avoit épousé Lucrèce de Pons, laquelle avoit eu en partage ces terres de Préguillac et de Berneuil, membres de Pons. L'on prétend

que cet acte infirme d'autant les raisons par lesquelles on vouloit, dans le mémoire que je vous envoie, détruire la validité du titre que Madame d'Ars avoit entre les mains, comme il est dit dans ce mémoire. L'on alléguoit dans ce mémoire que la terre de Saint-Légier n'est venue à vous que par Letisse de Cressiet, et que vous ne la teniez pas de la maison de Pons, ce qui fait assez comprendre que le titre de Madame d'Ars contenoit que les Courbons avoient du moins une partie dans la terre de Saint-Légier, et que cette partie leur avoit esté donnée par la maison de Pons, avant le mariage de Letisse de Cressiet. Or, dit-on, cet hommage prouve qu'il y avoit, et peut-être y a-t-il encore, une partie de Saint-Léger qui relève de Pons et qui auroit esté donnée par la maison de Pons à ces Courbons, seigneurs d'Orlac, avant le mariage de Letisse de Cressiet. Ainsi, ajoute-t-on, l'argument que l'on tire de la date du mariage de cette Letisse de Cressiet, ne prouve rien contre ce qu'on infère d'ailleurs que les Courbons, issus de ce mariage, estoient héritiers et issus des Courbons, seigneurs d'Orlac et de cette partie de Saint-Légier qui relevoit de Pons. C'est ainsi que l'on tâche de détruire tout ce que vostre maison employe pour prouver qu'elle n'est point issue de ces seigneurs d'Orlac que vous prétendez s'estre appelés de Courban et non de Courbon, quoique M. de Saint-Léger lui-même eût produit une copie de l'inventaire de leurs titres, dans lequel ils étoient toujours nommés de Courbon.

Je vous avoue, monsieur, que ce qu'on vous objecte là-dessus me paroît fort, et qu'il me semble qu'il faudroit des titres bien exprès pour le détruire. Je suis fâché de ne pouvoir pas vous fournir moi-même de bonnes réponses à ces objections, mais je ne saurois contribuer à faire qu'une personne que j'honore si parfaitement, se payât de fausse monnoye sur ces matières.

Quoi qu'il en soit, vous aurez toujours raison de dire que tout ce qu'on allègue contre votre origine, ne sauroit vous empêcher d'estre bien gentilhomme, puisqu'à

ne compter que depuis Aimard de Courbon, vous prouvez très-bien trois cens ans de noblesse. Pour ce qui est de vous envoyer ce que j'ai par extraits de ces preuves, il me faudroit beaucoup de temps pour l'arranger, parce que ces extraits sont écrits confusément et sans suite sur diverses feuilles de papier, en sorte que les filiations postérieures y sont meslées avec les antérieures. Il faudrait donc faire copier chaque article séparément pour mettre le tout en ordre; et vous voyez qu'il faut beaucoup de tems pour cela. J'y ferai travailler, si vous voulez, mais je vous avertis par avance que je crois n'avoir rien dans ces extraits que vous n'ayez dans vos titres. Je suis très parfaitement, monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur. (1)

(1) (Note de la Direction de la *Revue.)* A propos de ce mémoire, M. Paul Marchegay veut bien nous dire qu'il tient à la disposition de son éditeur une lettre olographe intéressante par l'orthographe et le style, adressée le 4 octobre (vers 1485) par un sieur *de Courbon* à Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, qui se trouve dans le chartrier de Thouars

Ce personnage y réclame une *chienne d'oyzeau* qui lui a été dérobée par les gens du comte de Taillebourg et contient de plus le passage suivant qui peut déterminer sa date :

« *Yvon de Pont vient arsoir de court, qui dit que l'ambassade de Bretagne* n'a rien fait parce que le Roy, à leur requeste, ne veult relâcher Mgr d'Orléans, et aussi qui croit que les Anglès s'en vont si leur donc le Roy seyssante mille frans. »

Plusieurs fautes s'étant glissées dans le précédent article dont l'auteur n'avait pu voir les épreuves, nous les relevons ici :

Page 20, ligne 25, au lieu de ABBÉ DE BEAUMONT, lisez, ABBÉ BEAUMOND.
Page 21, ligne 35, au lieu de CERTAINE IMPRESSION, lire ACTIVE IMPRESSION.
Page 22, ligne 20, au lieu de SÉRIEUSEMENT, lire DIRECTEMENT.
Même page, ligne 21, au lieu de FRANCHE INDÉPENDANCE, lire GRANDE INDÉPENDANCE.
Page 23, ligne 15, au lieu de LA MAISON, lire SA MAISON.
Page 24, ligne 9, au lieu de LEVAIT, lire TIRAIT.
Même page, ligne 7, de la note, au lieu de LOUIS XI, lire LOUIS IX.
Même page, ligne 10, au lieu de DU XIIIe SIÈCLE, lire simplement DU XIIIe.
Page 25, ligne 17, au lieu de VIGEAU, lire VIGRAN
Même page, lignes 28 et 29, écrire NESMOND, au lieu de NESMONT.
Même page, à la ligne 2, de la note, au lieu d'HAIRAUD, écrire HÉRAUD.
Page 26, ligne 36, au lieu de MARSAY, écrire MURSAY.
Page 27, ligne 12, au lieu de FILS, lire FILLE.
Page 23, lignes 13 et 14, au lieu de la MALTESIÈRE, lire MALTRIÈRE.
Page 26, ligne 35, au lieu de FRANÇOIS-ACHARD JOUMARD, lire FRANÇOIS ACHARD-JOUMARD.
Page, 27, ligne 12, au lieu de LOUIS BELCIER, lire LOUIS DE BELCIER

DU PRÉCIEUX ET DU BEL ESPRIT

DANS MADAME DE SÉVIGNÉ.

Madame de Sévigné a beaucoup et constamment écrit. « Personne, dit l'abbé de Vauxcelles, n'a plus profité qu'elle de l'invention des postes. » En effet, pendant toute la seconde moitié du siècle, de 1660 à 1696, sa correspondance ne languit pas un instant. Ses premières lettres sont adressées, soit à Ménage, son professeur d'italien, soit à Bussy, son cousin, qui fut tantôt le plus zélé de ses adorateurs et tantôt le plus perfide de ses ennemis. Plus tard, Madame de Sévigné est mère; un jour vient où il faut dire adieu à sa fille, où un mari la lui enlève : la séparation s'accomplit au milieu des gémissements et des larmes; mais nous devons à cette séparation douloureuse la plus belle partie de la correspondance de Madame de Sévigné. Chaque jour, assise à son bureau, elle cause avec sa fille pendant de longues heures. Les moindres nouvelles et les plus grandes, les mille détails de l'existence, les visites qu'elle a rendues ou reçues, les lectures qu'elle a faites, les propos qu'elle a entendus, les historiettes qu'elle a recueillies, quelquefois les larmes qu'elle a versées, font les frais de ces entretiens. Madame de Sévigné a coutume de raconter tout ce qui l'a intéressée elle-même; elle écrit à sa fille : « Je ne vous épargnerai aucune bagatelle, grande ou petite, qui vous puisse divertir. » En même temps elle envoie de sages et affectueux conseils à son fils, qui, par parenthèse, n'en use

guère ; elle écrit à MM. de Coulanges, de Grignan, de Pomponne, au président Moulceau ; et souvent, sans attendre la réponse, elle leur adresse deux lettres pour une qu'elle reçoit. Ecrire, pour elle, n'est pas un plus grand effort que de causer ; elle se plaît à l'un et à l'autre, et elle excelle dans tous les deux.

Bornons-nous, ici, à développer un mot dont on s'est servi quelquefois pour caractériser Madame de Sévigné, et qui implique à la fois un éloge et une restriction. On a dit de Madame de Sévigné que c'était une *précieuse ; c'est elle, je crois, qui l'a dit la première.* On a voulu la rattacher à ces hommes spirituels et instruits, à ces femmes polies et lettrées, qu'on appelait beaux-esprits, et qui, par leur élégance et leurs lumières, firent l'ornement du grand siècle : et l'on a essayé en même temps de réduire à leur juste valeur les éloges donnés parfois, si mal-à-propos, au *naturel* de Madame de Sévigné. Oui, il n'en faut pas douter, la mère de Madame de Grignan est une précieuse. Elle appartient à la brillante catégorie des beaux-esprits dont l'hôtel de Rambouillet fut comme la pépinière, et dont Monsieur de Voiture fut longtemps la plus belle fleur.

Deux choses firent de Madame de Sévigné une précieuse : son éducation, d'abord : (nous verrons comment Voiture fut son maître sans lui donner de leçons); puis, le tour de son esprit, qui était délicat, assez difficile, et amateur « des jolies choses. »

I

MADAME DE SÉVIGNÉ PRÉCIEUSE PAR SON ÉDUCATION.

Pendant l'enfance et la jeunesse de Madame de Sévigné florissait une assemblée dont le nom est resté célèbre, l'Hôtel de Rambouillet. Là se réunissaient les plus brillants cavaliers et les femmes les plus distinguées de Paris ; là venaient aussi des savants, des poètes, des

personnages célèbres en tout genre. On était reçu par une femme âgée, d'un extérieur doux et noble, de manières graves, qu'on appelait Arthénice, et par une jeune personne aussi aimable que belle, sa fille, Julie d'Anjennes. Le premier venu n'était pas reçu dans cette coterie; il fallait se faire initier aux mystères de la maison, et pour être initié, il fallait avoir quelque esprit: grande cause d'exclusion pour beaucoup! Les habitués de l'hôtel de Rambouillet était Mlle Paulet, Mlle de Bourbon, Mlle de Scudéry; et parmi les hommes Benserade, Saint-Pavin, Ménage, Montausier, Larochefoucauld, le prince de Condé. Pierre Corneille y lut ses plus belles tragédies; Bossuet y « prêchotta », dit-on, une fois. Parmi ces hôtes illustres, on voyait parfois une jeune fille blonde et rieuse, d'une figure animée et ouverte; c'était Marie de Rabutin-Chantal, qui épousa dans la suite le marquis de Sévigné.

Mademoiselle de Rabutin-Chantal assista aux ingénieuses discussions sur la carte de Tendre, sur le fleuve d'Estime, sur le village de Petits-Soins; elle entendit définir le véritable amour; elle écouta ou n'écouta pas les madrigaux de Benserade. Un personnage surtout dut attirer son attention: un petit homme sec, maigre, vif, empressé autour des dames, espèce de maître des cérémonies important et affairé. Ce personnage était *M. de Voiture*. Voiture était l'oracle des précieuses. Par son habileté à faire valoir les choses futiles, il s'était mis à la mode dans ce monde frivole et grave. C'était le poète des ruelles. Ses vers, sa prose, avaient à peine le temps d'éclore: on se jetait dessus, on se les disputait, on les dévorait. Amené un jour à l'hôtel de Rambouillet, Voiture en prit les airs à merveille; il sembla qu'ils eussent été créés l'un pour l'autre. Personne ne s'entendait mieux que lui à tourner un compliment, à écrire un poulet, à improviser une chanson; et l'on s'explique à merveille que la vivacité de son esprit l'ait rendu populaire parmi les habitués du fameux hôtel.

Il est d'autant plus besoin de remettre sous les yeux cette grande vogue de Voiture, qu'aujourd'hui ses galantes productions sont tombées dans l'oubli ; et ses lettres amoureuses, et ses couplets, et ses sonnets n'ayant eu guère d'autre mérite que celui de l'actualité, ne peuvent intéresser que les amateurs d'antiquités. A la vérité, Voiture fait parfois de belles lettres ; il a des traits ingénieux, une imagination amusante ; il brode à merveille sur de petits sujets ; mais il a consumé son talent, en pure perte, à des compositions artificielles. Il a pu faire les délices d'une société lettrée qu'il n'était pas indigne d'amuser ; mais cette société s'est éclipsée ; on a oublié les beaux-esprits qui n'avaient jamais su être que beaux-esprits ; et la gloire de Voiture a crevé comme une bulle de savon ! Telle fut la société, tel fut l'homme. Quand il n'y eut plus d'hôtel de Rambouillet, on ne pensa plus à celui qui en avait été le coryphée.

Mademoiselle de Rabutin-Chantal dut souvent assister, dans les beaux temps de l'hôtel de Rambouillet, à ces séances où l'on priait M. de Voiture de vouloir bien lire à la compagnie quelqu'une de ses lettres ou de ses chansons. Elle entendit peut-être la lettre *de la Berne* ou le plaidoyer en faveur de l'adverbe *car*, ou encore l'épître à *une maîtresse inconnue*. Elle fut témoin des succès de notre bel-esprit, et sans doute que, faisant tout bas ses réflexions, elle admirait en elle-même la verve intarissable de celui qu'elle appelle « un esprit libre, badin et charmant. » Elle prit à cette école le goût des traits, des épigrammes, des joyeux propos ; elle y apprit à bien narrer, à tourner joliment de petites choses, à divertir à peu de frais ; les exemples de Voiture ne furent point perdus pour elle. Cette première éducation laissa en Madame de Sévigné des traces ineffaçables ; et elle ne démentit pas son éducation. Elle resta précieuse ; non dans le sens violent et exagéré du mot ; elle ne prit du précieux que la fine fleur ; mais avec du bon sens et un esprit ouvert, Madame de Sévigné est une vraie précieuse.

Qui doute que ce fut à l'hôtel de Rambouillet qu'elle prit l'amour des « longs romans et des grands coups d'épée? » Elle s'amusait de ces bizarres fictions, comme on peut s'amuser des aventures de la belle Angélique et du preux Renaud. Elle avoue son penchant vers les romans du jour, avec un peu de vergogne, comme une grande personne qui s'amuserait en cachette de contes de fées. « Je n'ose vous dire, écrit-elle à sa fille, lettre 158, que je suis revenue à Cléopâtre, à ce La Calprenède; et que par le bonheur que j'ai de n'avoir point de mémoire, cette lecture me divertit encore. Cela est épouvantable; mais vous savez que je ne m'accommode guère de toutes les pruderies qui ne me sont pas naturelles; et comme celle de ne plus aimer ces livres-là ne m'est pas encore arrivée, je me laisse divertir sous prétexte de mon fils qui m'a mise en train. » Il nous semble voir Madame de Sévigné dans son salon des Rochers, assise dans son grand fauteuil, dévorant un énorme in-folio, et se *laissant divertir* comme un écolier par ces récits incroyables.

C'est aussi son éducation première et l'influence du salon Bleu, qui lui ont inspiré la vénération profonde qu'elle témoigne pour Mademoiselle de Scudéry, le subtil auteur de tant de pesants volumes! Comment n'eût-elle pas ressenti cette vénération? Mademoiselle de Scudéry avait fait l'admiration de son siècle (à l'exception de Boileau); sa gloire, disons mieux, sa vogue, avait été prodigieuse. Des esprits impressionnables comme celui de Madame de Sévigné se laissent facilement aller au courant. Elle a peut-être étouffé un baillement involontaire en lisant les dix tomes du grand Cyrus; peu importe! elle n'en admire pas moins l'auteur de bonne foi. Elle lui écrit sincèrement, lettre 841 : « en cent mille paroles, je ne pourrais vous dire qu'une vérité, qui se réduit à vous assurer, Mademoiselle, que je vous aimerai et vous adorerai toute ma vie; il n'y a que ce mot qui puisse remplir l'idée que j'ai de votre extraordinaire mérite. J'en fais souvent le

sujet de mon admiration, et du bonheur que j'ai d'avoir quelque part à l'amitié et à l'estime d'une telle personne. Comme la constance est une perfection, je me réponds à moi-même que vous ne changerez point pour moi; et j'ose me vanter que je ne serai jamais assez abandonnée de Dieu, pour n'être pas toujours tout à vous. »

Ainsi nous gardons une sorte d'admiration superstitieuse pour les noms et les personnes qu'on admirait dans notre enfance. Le jugement de Madame de Sévigné a un peu souffert de cette influence; il en eût souffert davantage, si la franchise et la liberté de son esprit n'avaient combattu les premières leçons qu'elle avait reçues. Quand elle admire Pascal, quand elle s'enthousiasme pour sa prose nerveuse et simple, quand elle déclare « le mettre de moitié à tout ce qui est beau », on trouve qu'elle est bien peu élève de Voiture. Cependant elle n'a point dépouillé la précieuse, mais elle est restée femme d'esprit et femme de goût. Jamais sa qualité de bel esprit ne l'a rendue ni exclusive ni injuste; elle aime tout ce qui est beau. Elle lit les solitaires de Port-Royal aussi bien que les contes de La Fontaine, Saint-Augustin aussi bien que Voiture, Rabelais aussi bien que les Maximes de Larochefoucauld.

Au reste, Madame de Sévigné ne se cache pas d'être précieuse. Elle l'est, elle l'avoue, elle s'en vante. Mais quelle précieuse! Sans faux goût, sans enflure, sans prétention, sans purisme, sans excès d'aucune sorte! Elle était de ces rares précieuses, qui se contentaient de parler leur langue avec distinction, et de cultiver avec discernement les choses de l'esprit. Ces excellents modèles ne manquèrent pas de maladroits imitateurs; c'est la règle, mais Madame de Sévigné représente le précieux dans sa véritable et plus pure acception. Les vraies précieuses n'eurent d'autre ambition que de penser et parler noblement. Elles surent exercer, sans pédantisme, une influence salutaire sur les destinées

de la langue française : et sans prétendre, comme Philaminte, régénérer les lettres et la science, elles donnèrent, par leur brillante conversation et leurs excellents écrits, des modèles de beau style qui furent suivis.

II

MADAME DE SÉVIGNÉ BEL-ESPRIT ET NATURELLE.

L'éducation a fait de Madame de Sévigné une précieuse, la nature en avait fait déjà un bel esprit.

C'est un des caractères du bel esprit, de ne s'exprimer pas comme tout le monde. Le bel-esprit craint les locutions communes, et fait peu de cas d'un langage familier et simple. Il recherche ce qui éclate et ce qui brille. Le naturel n'est pas son fait. Son ambition est de se distinguer de ce qu'il appelle le *vulgaire*. Il est coquet dans ses expressions, il aime les jolis traits, et en général tout ce qui est difficile à trouver. De là toutes les qualités et tous les défauts du bel-esprit. Il est élégant, mais d'une élégance raffinée ; il est difficile sur le choix des mots, mais il tombe dans la recherche ; il s'étudie à bien parler, mais son style est guindé et sent l'effort.

Est-ce donc là le bel esprit de Madame de Sévigné ; et faut-il accuser ce charmant écrivain de raffinement, d'effort ou de recherche ? Non ; il faut adoucir pour elle la sévère définition que nous venons de donner. Madame de Sévigné est un bel-esprit mitigé. Elle a eu les qualités du bel-esprit sans en avoir les graves défauts. Elle s'exprime avec élégance sans viser à l'élégance ; elle trouve des mots heureux, mais sans les chercher ; elle est spirituelle, mais sans effort, et enjouée sans prétention. Un dernier mot résumera notre pensée : elle écrit naturellement, sans toutefois écrire comme tout le monde. Serait-il impossible d'être à la fois bel-esprit et

naturel ? J'ose dire que Madame de Sévigné a trouvé le secret de réconcilier ces deux ennemis.

Le bel-esprit de Madame de Sévigné éclate à toutes les lignes de sa correspondance. C'est une source qui déborde sans cesse, et qu'elle ne songe pas à contenir. Il lui suffit de laisser courir sa plume ; les bons mots, les traits heureux, les pensées fines, les boutades dignes de Molière, les jugements profonds, les descriptions brillantes, les récits animés, les anecdotes piquantes, les contes inimitables, jaillissent de verve ! Madame de Sévigné essaye tous les tons, touche toutes les cordes, et, tantôt folle, tantôt sérieuse, elle fait rire ou attendrit, sans qu'on puisse dire en quel genre elle excelle. Tendre mère, son affection et sa douleur ont trouvé un langage inimitable; jamais on ne peignit plus ingénieusement un sentiment plus vrai. On sent que Madame de Sévigné se complaît à cette peinture. Elle est de ces personnes qui se consolent en racontant leurs souffrances ; et si elle mouille le papier de ses larmes, c'est afin de les sécher plus vite. On pourrait lui appliquer, sans y changer un mot, ce qu'elle écrit à sa fille, lettre 103 : « Vos lettres sont si tendres et si naturelles, qu'il est impossible de ne les pas croire. La défiance même en serait convaincue ; elles ont ce caractère de vérité qui se maintient toujours, qui se fait voir avec autorité, pendant que la fausseté et la menterie demeurent accablées par les paroles sans pouvoir persuader ; plus leurs sentiments s'efforcent de paraître, plus ils sont enveloppés. Les vôtres sont vrais et le paraissent. » Ainsi le bel-esprit se mêle chez Madame de Sévigné à la douleur la plus sincère qu'un cœur de femme puisse ressentir, celle d'être séparée d'une fille « dont elle avait fait son idole », et elle trouve, pour peindre sa douleur, les expressions les plus fortes, les plus vives, les plus poignantes que le cœur puisse suggérer à l'intelligence.

Dieu merci ! elle ne pleure pas toujours ! Le sourire, le rire, l'éclat de rire même, lui sont plus habituels

que les larmes. Madame de Sévigné entend mieux que personne le badinage : c'est pour ainsi dire son élément naturel. Elle aime à pousser la plaisanterie jusqu'au bout, à la retourner en tous sens ; elle adore les jeux d'esprit et s'en amuse extrêmement. Lui dit-on un bon mot ? elle l'amplifie, elle l'exagère, elle l'analyse, elle brode dessus à satiété.

Une des traces les plus sensibles du bel-esprit chez Madame de Sévigné, ce sont les images dont elle remplit son style. Elle abonde en comparaisons inattendues ; ses hardiesses de langage sont, du reste, singulièrement heureuses. Quelquefois elle semble viser à la maxime ; c'est, sans doute, quand elle sort d'une lecture de Larochefoucauld. Elle ne craint pas d'être familière et même triviale. Elle dira : « le Père Bourdaloue prêche divinement bien aux Tuileries ; nous nous trompions dans la pensée qu'il ne jouerait bien que dans son tripot. » Elle écrit joliment à Bussy : « je n'eus pas la docilité de démonter mon esprit pour vous écrire ; je trempai ma plume dans mon fiel, et cela composa une sotte lettre amère dont je vous fais mille excuses. » Elle s'écrie, à propos de la mort de Madame de Cœuvres : « Hélas ! comme cette mort va courant partout et attrapant de tous côtés ! » Elle dit un peu sentencieusement : « il n'y a rien d'aussi aimable que d'être belle ; c'est un présent de Dieu qu'il faut conserver. » Elle taquine Madame de Grignan sur son indolence, lettre 113 : « que fait votre paresse pendant tout ce fracas ? Elle se retire dans quelque cabinet, elle meurt de peur de ne plus retrouver sa place ; elle vous attend dans quelque moment perdu pour vous faire au moins souvenir d'elle, et vous dire un mot en passant. Hélas ! dit-elle, m'avez-vous oubliée ? Songez que je suis votre plus ancienne amie, celle qui ne vous a jamais abandonnée, la fidèle compagne de vos plus beaux jours ; que c'est moi qui vous consolais de tous les plaisirs, et qui même quelquefois vous les faisais haïr, qui vous ai empêchée de mourir d'ennui en Bretagne ; quelquefois

votre mère troublait nos plaisirs, mais je savais bien où vous reprendre ; présentement je ne sais plus où j'en suis. » — Certes, il ne suffit pas d'avoir hanté l'hôtel de Rambouillet pour improviser de pareils morceaux !

Partout nous retrouvons le bel-esprit. Madame de Sévigné aime à conter, parce qu'elle conte admirablement. Elle sent qu'elle y excelle ; aussi elle multiplie à dessein les descriptions et les récits, sûre de toujours amuser. Qui ne sait presque par cœur la lettre sur *les foins*, que Madame de Sévigné appelle elle-même « le modèle des narrations agréables ? » Qui ne pourrait citer le simple et vivant récit de la mort de Turenne ? Qui n'a ri aux larmes en lisant l'anecdote du cavalier que culbute l'archevêque de Reims ? Qui n'a ouvert de grands yeux en apprenant que Lauzun épousait *la grande Mademoiselle* ? Qui n'a cru lire du Molière, en assistant à cette petite scène de comédie, si fine et si malicieuse, qu'on pourrait appeler le *sonnet du roi* ? Qui n'a gémi avec Monsieur le Prince sur la mort de Vatel ? Qui n'a frissonné avec la duchesse de Longueville, en apprenant qu'« *il y avait eu un combat* ? — Tant de narrations pleines de sel ou pleines d'éloquence ont fait de Madame de Sévigné un écrivain unique ; mais elle fut écrivain sans le savoir ; elle ne se doutait pas que ces pages, destinées à l'amusement de sa fille et de quelques amis, feraient l'admiration de la postérité.

Le monde est porté à soutenir que les choses excellentes ont coûté beaucoup de peine. On croit difficilement à l'improvisation, à l'inspiration, aux choses écrites *de génie*. Etrange incrédulité ! Qu'un poëte fasse difficilement des vers faciles, rien de mieux ; mais des lettres ! Celles de Madame de Sévigné n'ont pas de plus grand mérite que de couler de source. On répète la mesquine définition de Buffon, que le *génie est une longue patience*. Madame de Sévigné eut cependant bien du génie ; et je doute qu'elle ait eu la patience d'élaborer des chefs-d'œuvre. Prenons mieux les choses. Au

lieu de crier à l'impossible, admettons qu'elle trouve sous sa plume le mot heureux, le ton juste, du premier coup, sans se mettre l'esprit à la gêne. Cette explication est plus vraisemblable que l'autre, et plus digne de ce libre écrivain. Rien ne répugne davantage à l'imagination que l'idée de Madame de Sévigné corrigeant, revoyant, raturant ses lettres, avant de les confier au courrier, comme Monsieur de Voiture corrigeait et raturait les siennes !

Croyons-en Madame de Sévigné elle-même, et les sages conseils qu'elle donne à sa fille. « Ne quittez jamais le naturel, lui dit-elle, lettre 108; cela compose un style parfait. » Et ailleurs : lettre 261 ; « Vous me dites plaisamment que vous croiriez m'ôter quelque chose en polissant vos lettres ; gardez-vous bien d'y toucher : vous en feriez des pièces d'éloquence. Cette pure nature dont vous parlez est précisément ce qui est bon, et ce qui plaît uniquement. Gardez bien votre aimable esprit. »

Ainsi Madame de Sévigné n'a rien perdu à être bel-esprit et précieuse. Elle a « gardé son aimable esprit. » Elle a su rester elle-même. Elle a été élève de Voiture, comme Raphaël du Pérugin. De pareils élèves font honneur à leurs maîtres : plus souvent encore ils les font oublier.... en attendant qu'ils deviennent, eux-mêmes, maîtres et modèles.

III

S'il est un souvenir aimé, un nom sympathique dans l'histoire des lettres françaises, c'est celui de Madame de Sévigné. Sa gloire est de celles qui n'offusquent personne, et qui se font accepter de tous. Longtemps elle fit les délices de la société d'élite où elle trouvait naturellement sa place ; elle parut spirituelle entre tous,

dans un siècle fertile en beaux-esprits. Présente, son entrain inépuisable animait toutes les réunions; absente, les charmes de sa correspondance la faisaient vivre encore au milieu de ses amis, et ses lettres, colportées de main en main, rappelaient son souvenir sans la remplacer.

Elle mourut le 18 avril 1696. — Un mois auparavant, Monsieur de Coulanges lui écrivait en ces termes, lettre 1269 : « Voilà le chapitre des mariages fini; c'est maintenant celui des morts qui commence. » Quelle triste confirmation allaient recevoir ces paroles! Le chapitre des morts s'ouvrit, en effet, par celle de la personne même à qui s'adressaient ces lignes.

On remarque un ton plus rassis dans les dernières lettres de Madame de Sévigné; elle écrit avec moins de verve qu'autrefois, mais avec le même charme. Son esprit n'a point baissé; ses facultés ne se sont point émoussées; son cœur, surtout, n'a point vieilli. Seulement elle se sent avancer en âge, et de graves pensées l'occupent. Le 19 janvier elle écrit au président Moulceau, lettre 1269: « C'est à vous, Monsieur, qu'il faut souhaiter une longue vie; .... pour moi, je ne suis plus bonne à rien; j'ai fait mon rôle, et pour mon goût je ne souhaiterais jamais une si longue vie; il est rare que la fin et la lie n'en soit humiliante; mais nous sommes heureux que ce soit la volonté de Dieu qui la règle, comme toutes les choses de ce monde; tout est mieux entre ses mains qu'entre les nôtres. » Dans une lettre précédente, elle disait, à propos d'une maladie de sa fille, lettre 1253: « Il me semble que les mères ne devraient pas vivre assez longtemps pour voir leurs filles dans de pareils embarras; je m'en plains respectueusement à la Providence. »

Sa dernière lettre, adressée à M. de Coulanges, est une de ses plus belles. Elle raconte la mort du jeune Blanchefort, et une dernière fois, devant cette fin prématurée, elle s'élève à la simplicité de Bossuet: « Cet aimable garçon disparaît en un moment, comme

une fleur que le vent emporte, sans guerre, sans occasion, sans mauvais air ! » Madame de Sévigné suivit à peu de distance l'objet de ces regrets. Elle mourut, ayant à peine fait l'expérience de la vieillesse : la Providence avait écouté ses « plaintes respectueuses ; » et elle l'enleva dans un âge où il est beau de mourir, au moment où l'on sent que la course terrestre est achevée, et qu'il faut se préparer pour une autre carrière, infinie et mystérieuse !

HENRI SCHERER.

LA FRONDE EN SAINTONGE.

ÉPISODE.

Un livre, qui en est à sa 3e édition, vient de paraître à la librairie académique de Didier, quai des Augustins, 35. C'est une épisode de l'histoire de France à un point de vue fort nouveau. L'auteur, M. Alphonse Feillet, membre de la Société de l'histoire de France, lui a donné, comme sous-titre, ces mots qui définissent très-exactement l'ouvrage : *Un chapitre de l'histoire du paupérisme en France.* L'Académie des sciences morales et politiques lui a accordé une mention très-honorable. Elle lui aurait décerné le prix Morogues. Mais, dit le rapporteur de la Commission dans la séance du 13 avril 1863, l'auteur, « décrivant bien la misère d'autrefois, n'offre pas les moyens de remédier au paupérisme présent, et ne remplit dès lors pas une des conditions essentielles du concours. » Il ajoutait : « C'est cependant une œuvre considérable (plus de 500 pages), offrant un grand mérite par la vivacité des couleurs dont l'auteur a animé ses tableaux et ses récits. » Deux mois plus tard, dans la séance publique annuelle, M. Ch. Giraud confirmait d'une manière plus expressive le jugement de la Commission, et formulait ainsi l'opinion de l'Académie. « Réunissant à des recherches neuves, exactes et piquantes, l'intérêt du récit et de l'exposition, il a trouvé dans le monde un accueil très-favorable ; c'est un succès légitime. » Le volume ainsi apprécié, c'est *la Misère au temps de la Fronde et Saint-Vincent de Paul.*

Ouvrage consciencieux et savant, l'Académie l'a proclamé, ce livre est impossible à analyser. Les faits s'y

pressent, les documents s'y entassent, sans confusion cependant. Au contraire, l'ordre y règne, et la clarté et l'intérêt. M. Alphonse Feillet laisse souvent la parole aux contemporains. Ces récits de témoins oculaires sont effrayants. Aucun tableau n'en pourrait représenter la vérité et l'horreur. Que de recherches il y a là ! Que de savoir ! Ah ! si chaque page de notre histoire était ainsi fouillée, que d'erreurs disparaîtraient ! Combien il est nécessaire que d'intelligents pionniers, comme M. Feillet, comme tant d'autres en province, se mettent ainsi à l'œuvre ! C'est par la réunion de leurs travaux que l'histoire vraie sera possible.

Nous avons lu ce livre avec le plus vif intérêt et le plus grand fruit. Il faut soulever le voile de l'histoire pour voir ce qu'il y a au fond de ces pompeux récits, beaux sujets de déclamations pour les écrivains. La misère, la hideuse misère, apparaît dans toute son horreur. Et franchement, on commence à un peu moins glorifier ces tueurs d'hommes qu'on appelle des conquérants ou des guerriers.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser l'ouvrage de M. Feillet ; il faut le lire. Nous voudrions plutôt, s'il était possible, confirmer son récit par l'exposition de ce qui s'est passé en Saintonge et en Aunis, à l'époque de la Fronde. Aussi bien, dans son volume qui embrasse la France entière, il ne pouvait accorder qu'une mention sommaire à notre petite province. Il l'a fait. Qu'il nous soit permis de compléter les quelques pages qu'il lui a consacrées en puisant aux diverses *Relations* de l'époque, *à la Gazette de France*, aux historiens locaux Massiou, Briant, en dernier lieu et surtout M. Paul de Lacroix qui s'est beaucoup et fort consciencieusement occupé de ce point. De plus nous avons découvert, aux archives de Saintes, un document qui n'est pas sans utilité pour la thèse que soutient M. Feillet, et qui, s'il ne raconte pas aussi compendieusement que d'autres les souffrances de nos pères, les fait assez deviner dans son énergique concision.

On connaît les débuts de la Fronde ; on les retrouvera dans le volume de M. Feillet ou dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, dont il vient de donner, chez Hachette, une édition abrégée à l'usage des établissements d'instruction secondaire. Nous prenons le récit au moment où la Saintonge devient le théâtre de la guerre.

I

Le prince de Condé réunissait une armée à Bordeaux, en octobre 1651. Un partisan lui était bien nécessaire en Saintonge. Il réussit à le gagner. Henri-Charles de La Trémouille, prince de Tarente, comte de Lavalet de Taillebourg, était cousin issu de germain de Condé : car le grand Condé était petit-fils de cette Charlotte de La Trémouille qui s'était, malgré son père, Louis III de La Trémouille, mariée à Henri de Condé qu'elle fut accusée d'avoir empoisonné à Saint-Jean-d'Angély, le 5 mars 1588 ; et son frère Claude était le grand père de Henri-Charles. Le prince de Tarente dominait, par son château historique de Taillebourg, le cours de la Charente. Il était voisin de Saintes et de Cognac, et puissant en Saintonge. Condé lui envoya de l'argent pour lever trente compagnies d'infanterie à raison de mille livres, et huit de cavalerie à raison de six mille. D'une autre part, François VI de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, l'auteur des *Maximes* et l'amant de la duchesse de Longueville, que deux cents gentilshommes de la contrée avaient tout récemment reconnu pour leur chef aux funérailles du vieux duc de La Rochefoucauld, avait mission de s'emparer, avec le prince de Tarente, de la Saintonge et de l'Angoumois. Les Espagnols, débarqués à Talmont-sur-Gironde, s'emparèrent de Pons au nom de Condé. Les hostilités avaient commencé, et la malheureuse Saintonge allait être foulée par les gens de guerre.

Tarente, dès qu'il eut formé un petit corps d'armée, voulut faire l'essai de ses forces. Il partit en guerre à la fin d'octobre. Saintes était à trois lieues. La ville n'avait pas de troupes ; il le savait. Que pouvait la pauvre cité ? Elle ferma bien ses portes. Ce fut tout. Les bourgeois furent sommés de se rendre. Ils étaient braves, et l'avaient prouvé en maintes circonstances. Mais la force était là. Ils demandèrent douze heures. Au bout de ce temps, ne voyant aucun espoir d'obtenir du secours, ils laissèrent entrer le comte de Taillebourg. L'évêque, c'était Louis de Bassompierre, fils du maréchal de Bassompierre et de Marie de Balzac d'Entragues, *dignam quam conjugem duceret*, dit par euphémisme le *Gallia christiana*, l'évêque protesta. Il voulait rester fidèle au Roi ; et c'était malgré lui qu'il rendait sa ville épiscopale à la révolte armée. Charles de La Trémouille mit pour gouverneur Chambon, maréchal de camp. Anne d'Autriche, qui était à Poitiers avec Louis XIV, alors âgé de treize ans, y apprit, le 1er novembre, la reddition de Saintes.

Le prince de Tarente, fier de ce premier succès, se dirige vers Cognac. Cognac avait eu le temps de se disposer à le recevoir. Elle avait trop longtemps souffert des guerres religieuses : elle ne voulait pas de guerres politiques. Tarente trouva les portes fermées. La noblesse des environs s'y était enfermée, et faisait cause commune avec les habitants : d'une part, entre autres, le lieutenant du Roi, Arnaud Gay, écuyer, seigneur des Fontenelles ; le maire et capitaine de la ville, Louis Cyvadier, avocat, qui fut anobli pour ses bons services ; Jean Allenet, bourgeois et échevin ; de Romas, procureur au siège royal de Cognac ; de l'autre, Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, gouverneur des ville et château de Cognac, qui penchait bien pour Monsieur le Prince, mais que les habitants retenaient et surveillaient ; Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de camp, que le Roi avait envoyé, le 5 novembre, pour commander la place ;

puis Charles de Courbon, comte de Blénac, sénéchal de Saintonge en 1649; Josias Chesnel, écuyer, seigneur de Château-Chesnel, en la paroisse de Cherves, dont la valeur mérita que les habitants gravassent ses armes sur la tour de Lusignan; François d'Ocoy, seigneur de Saint-Trojan et de Saint-Brice, près Cognac; François-Galiot de Brémond, seigneur de Vernoux, que le Roi, après le siège, nomma l'un des gentilshommes de sa chambre; son cousin-germain Jean-Louis de Brémond, baron d'Ars, qui mourut des blessures reçues au siège; l'épouse de ce dernier, Marie de Verdelin, femme héroïque qui, par son énergie, maintint dans l'obéissance au Roi son château d'Ars, et s'aventura plus d'une fois pour porter des approvisionnements aux défenseurs de la cité; leur fils aîné, Josias de Brémond, marquis d'Ars et de Migré, qui, l'année suivante, 15 juin 1652, à l'attaque du bourg de Montanceys, en Périgord, mourut dans sa dix-neuvième année, percé de dix-sept coups, en défendant contre les Frondeurs le drapeau qui lui servit de linceul.

En vain La Rochefoucauld unit ses troupes à celles de Tarente. Cognac résista. Condé, qui n'avait osé attaquer Angoulême défendue par Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, s'approchait pour aider à ses lieutenants. Mais le Roi envoya secourir la vaillante cité.

Le comte d'Harcourt, Henri de Lorraine, apparut sous les murs de la ville avec l'armée royale. Condé, Tarente et La Rochefoucauld décampèrent en toute hâte. Condé alla passer la nuit à Archiac; le lendemain, il entrait à Saintes. D'Harcourt se dirigea sur la Rochelle.

II

La capitale de l'Aunis était commandée par Louis-Foucault, comte du Dognon, vice-amiral de France, qui s'était

jeté dans le parti de Condé, parce qu'il en espérait tirer plus de profit. Toutefois, voulant se ménager sa propre indépendance, il avait refusé de recevoir dans la Rochelle les troupes du prince. Les tours de la Lanterne, de la Chaîne et de Saint-Nicolas étaient fortifiées. Brouage lui gardait plusieurs vaisseaux prêts à accourir en cas qu'il fût attaqué. Les bourgeois, qui voulaient rester fidèles au Roi, et qui se sentaient menacés par les préparatifs et le ton impérieux de du Dognon, n'étaient pas sans inquiétude. Aussi, dans une assemblée générale convoquée par le lieutenant-criminel Voyneau, ils prirent l'énergique résolution de lutter à outrance. A l'instant on établit un conseil de guerre ; trois gentilshommes, quatre officiers du présidial, deux de l'élection, et six de la milice et des bourgeois le composaient. Il arrêta diverses mesures de défense. Des barricardes furent dressées contre une attaque imprévue, et les ponts garnis de soldats. En même temps on députait vers le Roi, à Poitiers, pour lui demander du secours, Gaspard Pandin des Marthes, conseiller au siège présidial et premier capitaine des habitants de la ville ; Jean Corné, sieur de la Vallée, conseiller au présidial ; Béraudin, sieur de Beaurepaire, marchand ; Groyer, assesseur à l'élection.

Anne d'Autriche leur dépêcha un oncle du ligueur François de La Rochefoucauld ; c'était Benjamin d'Estissac de la Rochefoucauld. Il arriva avec quatre compagnies du régiment des gardes et trois cents gentilshommes du Poitou. Le comte du Dognon, à son approche, s'alla enfermer à Brouage, d'où il demanda des secours à Cromwel.

Les trois tours résistaient sous le commandement du sieur de Besse. Le marquis d'Estissac dressa trois batteries, le 13 novembre. La Lanterne se rendit à la première attaque avec les treize soldats qui l'occupaient. Le 19, la tour de la Chaîne sauta. Les soldats qui s'y trouvaient s'étaient secrètement retirés dans celle de Saint-Nicolas, la plus forte des trois. C'est contre elle que d'Estissac tourna tous ses efforts.

Le comte d'Harcourt, parti le matin de Surgères, arriva, le soir du 24 novembre, à la Rochelle. Le 25, la citadelle fut assiégée en règle. Le 28, la garnison, de plus en plus pressée, tua son commandant, le sieur de Besse, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de la tour, et ouvrit ses portes aux assiégeants.

Les Rochelais, débarrassés de leur incommode voisin, envoyèrent une seconde fois à Poitiers. « Sire, dirent-ils, » les guerres civiles ont appris de tout temps que les » thrônes des souverains et les plus fermes colonnes des » États sont toujours mieux appuyés aux cœurs des peuples » qu'aux bastions des citadelles..... Cette vérité, Sire, a » commencé d'éclater dans l'orient de Votre Majesté, où » Votre Majesté, en son dernier voyage de Guyenne, ainsi » qu'un beau soleil en sa course, accompagnée des vœux » et acclamations de ses sujets, a déjà dissipé la plus part » des nuages opposez aux rayons de son authorité. » Finalement, ils demandaient qu'on leur permit de raser les malencontreuses tours, afin qu'elles ne pussent jamais plus servir de place d'armes aux rebelles. La cour, émerveillée de cette rhétorique, les remercia de leurs bons sentiments. Puis elle prit les tours et y mit garnison. Ce n'était pas l'affaire des Rochelais qui auraient autant aimé voir un peu plus loin les troupes royales. Aussi, pour les adoucir, le Roi qui se voyait déjà comparer au soleil, versa des torrents de faveur sur les orateurs et quelques-uns de leurs parents. Huit citoyens furent anoblis par lettres datées de Poitiers, du mois de décembre 1651. Or, les Rochelais réclamaient à grands cris leur corps de ville, supprimé depuis 1628. Qu'on juge du désappointement. Il y eut un haro formidable contre les huit anoblis. C'était le temps des couplets malins et des petits vers méchants. Le quatrain suivant parut alors :

Puis-je dire, ô grand Roi, sans faire l'incivile,

c'est la Rochelle qui s'exprime ainsi,

Qu'en vain pour m'agrandir vous faites vos efforts ?
On ne saurait me voir, ni me dire une ville
Si je n'ai point de corps.

Une longue satire fut en outre publiée contre Benjamin Véronneau et Jean Corné. On les habilla de toutes pièces ; l'un est séparé de sa femme ; l'autre, un poltron ; tous deux avaient demandé pour les offrir à la cour

Deux pleins caissons de confitures.
Comme ce présent fut reçu
Et que ces Messieurs l'eurent vû
On dit qu'ils s'en rassasièrent.

Ce n'est pas fort ; mais c'est ainsi que la roture se vengeait de ses bourgeois vaniteux.

Un factum violent fut imprimé contre eux, où les pauvres anoblis sont traînés dans la boue. Il y eut plus. Le conseil de ville assemblée, le 6 février 1652, arrêta qu'il s'opposerait par tous les moyens possibles à l'entérinement des lettres de noblesse, comme injurieuses pour la ville entière. Ce grand émoi s'apaisa.

III

Le comte d'Harcourt, vainqueur à la Rochelle, repartit pour Surgères, où l'attendait le gros de l'armée royale.

Condé avait ordonné à Aimar, marquis de Chouppes, de se rendre avec deux régiments de cavalerie et quatre d'infanterie à Tonnay-Charente, et d'y établir un pont de bateaux. Il voulait secourir le sieur de Besse. Le 29 novembre, son avant-garde s'avança jusqu'à Muron, aux portes de la Rochelle. C'était un peu tard. Il apprit la reddition de la tour Saint-Nicolas, et craignant d'Harcourt qui était à Surgères, il se replia promptement sur Tonnay-Charente. Le vainqueur l'y suivit de près. Combat. L'affaire fut chaude.

Condé fut contraint de donner le signal de la retraite. Peu s'en fallut que son armée tout entière ne périt. Chouppes devait faire rompre le pont de bateaux. Il le fit, mais le fit mal. Les troupes royales l'eurent promptement rétabli, et tombèrent sur les derrières du prince. Le régiment du comte du Dognon fut presque détruit. D'Harcourt, qui attendait le renfort de vieilles bandes que lui amenait le marquis de Castelnau, se trouva trop faible pour poursuivre ces avantages.

Condé, avec Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, avec Tarente et La Rochefoucauld, s'était installé confortablement au château de la Bergerie, sur la rive gauche de la Charente. Cependant, à l'approche du comte d'Harcourt, il quitta cette résidence, le 18 décembre 1651. Le soir même, il était à Saint-Porchaire. Après quelques jours, il conduisit à Saint-Savinien ses troupes par Taillebourg, où elles passèrent la Charente. Il y demeura une quinzaine. Puis, comprenant que la contrée lui échappait et que d'Harcourt ne lui laisserait plus un moment de répit, il songea à se rendre en Guyenne, où Bordeaux lui assurait des communications faciles avec l'Espagne. Sur l'avis de ses lieutenants, qui lui représentaient le mauvais état des chemins, il se décida à envoyer son infanterie vers Royan et Talmont, où des vaisseaux la prirent et la conduisirent à Libourne. Pons, Saintes et Taillebourg conservaient cependant leurs garnisons. Pour lui, il s'achemina avec sa cavalerie par Brizambourg et Écoyeux, vers Saintes, où il arriva le 8 janvier, et de là se rendit à Bordeaux par Pons, Jonzac et Saint-André. Mais le comte d'Harcourt, qui avait reçu à Saint-Jean-d'Angély les renforts désirés, et se trouvait à Cognac alors, ne lui laissa pas tranquillement opérer sa retraite. Le 11 janvier 1652, il envoya M. de Bougy, maréchal-de-camp, commandant la cavalerie légère, qui tomba avec cinq cents chevaux sur son arrière-garde composée de quatre régiments de cavalerie. Elle était campée à Brives-sur-Charente et à Rouffiac. Les régiments de

Duras et d'Enghien furent anéantis ; tous les officiers furent tués ou fait prisonniers. La nouvelle de ce succès fut portée à Poitiers par le baron de l'Aubespin, mestre-de-camp, qui y avait fort contribué. Condé, ainsi défait, eut encore la douleur de se voir écraser quatre régiments de cavalerie, près Saint-André, par le comte d'Harcourt. La Guyenne réclamait tous ses soins; il ne reparut plus en Saintonge. La province se trouvait ainsi un peu délivrée. Hélas ! ce n'était pas pour longtemps.

IV

Henri-Charles de La Trémouille avait établi son quartier-général à Taillebourg. Dès que le prince eut quitté le pays, il pourvut de grains et de fourrages les garnisons de Saintes et de Taillebourg, prévoyant bien qu'elles ne tarderaient pas à être assiégées par les Royaux. Pons commença. Le sire de Pons était François Amanieu d'Albret. Irrité que Condé eût mis garnison chez lui, et que plus de deux cents Espagnols occupassent son château, il réunit quelques amis ; et, assisté des habitants de la ville qui voulaient montrer leur fidélité, il fit prisonnière dans la place la garnison espagnole avec son colonel, ses quatre capitaines et ses lieutenants. La tour, défendue par vingt-cinq hommes, capitula. Le prince de Tarente, un mois après, vint avec dix-sept cents hommes, attaquer la ville par quatre points ; la prit après une vive résistance et la mit au pillage. Les habitants purent avec la garnison s'échapper par le pont qu'ils rompirent, pour éviter la poursuite des Frondeurs. Tarente eut soin de placer des sentinelles aux portes des églises et des couvents afin d'offrir, contre la fureur des soldats, un asile aux habitants qui n'avaient pu s'enfuir. Le château se rendit, le soir. Tarente envoya ses prisonniers à Taillebourg.

Ce n'était pas fini, et Pons n'était pas au bout de ses

peines. Le comte d'Harcourt s'entêta à la possession de Pons. Il envoya M. de Folleville qui se mit en marche. Le 13, il est à Mérignac-du-Pin. Le 14, à Allas-Bocage. Son rendez-vous général est à Saint-Simon-de-Clermont. Là il apprend que Tarente arrive à Pons avec des troupes. Il se hâte. Dans ses troupes il a cinquante hommes du marquis d'Ars, vingt du comte de Jonzac, trente de Château-Chesnel et soixante bourgeois de la ville de Cognac. Tarente décampe. Il se dirige vers Saintes avec toutes ses forces. Le comte d'Harcourt l'attend à Préguillac et à la Jard. La déroute des frondeurs fut complète. Ils furent poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Saintes. Des cinq ou six cents chevaux qu'avait le comte de Taillebourg, il ne s'en sauva pas soixante. Le reste fut tué ou pris.

V

Folleville ne pouvait faire le siège de Saintes. D'Harcourt lui envoya le marquis de Montausier, qui commandait à Angoulême, et Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, qui était depuis deux mois à Marennes, surveillant le comte du Dognon, enfermé dans Brouage, et quelques régiments tirés du Périgord. Folleville fut chargé de faire évacuer Taillebourg. Du Plessis-Bellière et Montausier investirent Saintes, le 6 mars 1652. Le 7, les généraux reconnurent la place. Le prince de Condé avait donné l'ordre de brûler les faubourgs, si l'on ne pouvait les défendre. Saint-Pallais, Saint-Vivien, Saint-Eutrope, furent donc incendiés. Les frondeurs cependant résistèrent encore un peu dans les maisons mi-consumées de Saint-Vivien. On conserva le clocher de Saint-Eutrope comme moyen défensif. Mais Bellière envoya cent hommes. Ils y trouvèrent trente soldats, un capitaine et deux lieutenants qui, pour ne pas être pris, avaient brisé l'escalier du clocher. Une botte de foin les enfuma. Ils se rendirent à discrétion.

A Saint-Pallais, il y avait deux monastères : celui des Sainte-Claire, aujourd'hui prison départementale, et celui des Bénédictines de Sainte-Marie, devenu caserne. Par l'entremise de Louise de La Rochefoucauld-Tourville, dont le parent, François de La Rochefoucauld, était un des chefs du parti, elles avaient obtenu de Louis de Bourbon une sauvegarde datée du camp de Saint-Porchaire en décembre 1651. Aussi le gouverneur de Saintes, Chambon, avant de mettre le feu au faubourg, fit abattre les maisons adjacentes. De cette sorte les deux couvents furent préservés. Ils restèrent seuls debout au milieu de l'embrasement général, et servirent de refuge à toute la population.

Du Plessis-Bellière s'était établi près de la citadelle, et Montausier sur les bords de la Charente. Une première tranchée fut ouverte entre le couvent des Lazaristes et la rivière, une autre au-dessus de celui des Cordeliers, pour attaquer la citadelle. Le 8, on dressa les batteries. Chambon avait mille quatre cents hommes. Il fit plusieurs sorties, et résista énergiquement. Mais le 10, pressé par les Royaux, et craignant un assaut pour le lendemain, il demanda à capituler ; et on le laissa partir. Le prince de Tarente lui reprocha durement cette action comme une lâcheté ; le prince de Condé l'accueillit fort mal, et le peuple de Bordeaux le faillit mettre en pièces. Le siège avait duré quatre jours. Ce succès causa grande joie à la cour. Le Roi le manda à François de l'Hospital, maréchal de France, gouverneur de Paris.

La prise de Saintes devait amener celle de Taillebourg. En effet, du Plessis-Bellière alla assiéger Annibal de La Trémouille, qui y commandait pour son neveu, le prince de Tarente. Huit jours, le château fut sous le feu des batteries royales. Il fallut se rendre. Le 23 mars, on signa les articles de la capitulation. Les frondeurs se dirigèrent vers Bourg-sur-Gironde, puis, de là, vers Bordeaux. Montausier retourna à Angoulême reprendre son commandement de l'Angoumois ; Bellière fit route pour Cozes et Marennes,

dont il s'empara facilement. D'Estissac soumit les îles de Ré et d'Oleron. Restait Brouage. Le comte du Dognon, par suite des négociations de l'intermédiaire royal, Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, céda la place au Roi, moyennant 530,000 livres et le bâton de maréchal, « bâton qu'on aurait dû lui donner sur les oreilles, » disait Anne d'Autriche.

VI

Voilà les faits dont la postérité s'occupe ; voilà les actions dont se compose l'histoire. Un prince qui met des provinces à feu et à sang; des seigneurs qui bataillent; des prises de villes, des sièges de places, des luttes, des combats, des morts et des blessures, tels sont les événements dignes d'être notés, d'être appris par cœur à nos enfants, et admirés par les écrivains. Mais tout ce que suppose de souffrances, de misères et d'horreurs la guerre, et la guerre civile, qui s'en soucie? Que deviennent les champs foulés par les pieds des chevaux dans ces marches et contre-marches? Que deviennent les habitants des campagnes exposés aux pilleries des gens de guerre, aux dévastations alternatives de l'un et de l'autre parti? Que deviennent les citadins dont les maisons brûlent, et qui sont exposés aux brutalités de la soldatesque? La Saintonge, théâtre de la guerre, fut cruellement éprouvée. La Fronde ne nous apparaît à distance que comme une guerre de couplets. La belle chose, en effet, de combattre en chantant! de chansonner Mazarin, et de célébrer les beaux yeux de la duchesse de Longueville! Les refrains de ce franc Bourbonnais, que ses contemporains surnommèrent Blot l'*Esprit*, nous font illusion, et l'amour rétrospectif de M. Cousin pour la sœur du grand Condé, nous aveugle un peu. Allons au fond. Que de misères! Les grands chantent; les petits paient. C'est toujours ainsi. Horace le reconnaissait déjà :

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

Et La Fontaine qui l'avait vu, le confirmait :

Les petits ont pâti des sottises des grands.

Vérité qui, pour être vieille et dater des Grecs ou même de plus loin, n'en est pas moins cruelle. Notre province l'éprouva bien et même trop. C'est le récit de ces douleurs que nous allons maintenant essayer.

VII

Pendant que la Fronde troublait ainsi la Saintonge et l'Aunis, un mal terrible sévissait à Saintes. La capitale de la province semblait être plus qu'une autre exposée à ces maladies épidémiques. Est-ce la Charente qui, en lui donnant la vie par le commerce et la facilité des transports, lui apportait la mort par ses miasmes? Les marais qui l'environnent encore, malgré les énormes espaces qu'on a desséchés, expliqueraient très-bien ces visites presque périodiques du fléau. Toujours est-il qu'en 1605 la pauvre cité avait été cruellement éprouvée. Le détail de ses souffrances est tout au long dans les procès-verbaux du corps de ville. On dirait qu'ils ont servi à Boccace pour peindre la peste de Florence, au début du Décaméron. Tous les incidents qu'ont décrits Thucydide dans la peste d'Athènes, Ovide dans celle d'Égine, sont là, chaque jour relatés par le secrétaire des magistrats municipaux. La fiction n'a que faire ici; l'art du poète est absent; c'est la vérité toute nue, mais qu'elle est horrible!

Je n'ai pu retrouver quelle était la nature du fléau. Le mot de *contagion* et de *pestiférés* revient à chaque page; ce qui n'a rien d'étonnant. Dans un moment d'épidémie, une maladie quelconque, est facilement attribuée au mal régnant, et aussi sous une influence pernicieuse, toute

affection morbide prend promptement le caractère de l'épidémie. A la date du 16 septembre, je lis ce qui suit :

« *A esté raporté par les nommés Sauary et Le Cormier que les enffans du libraire qui est leur voysin estaient griefvement mallades d'une fièvre ardente accompagnée d'un dévoyement d'estomac, et que le dit libraire estait si faible qu'il ne se pouvait soustenir. Après lequel raport a été arresté que nous nous transporterions sur les lieux ayans avecques nous ung des médecins et chirurgiens de la présente ville pour véritablement scavoir l'estat et qualité de la dite malladie aux fins d'y pourvoir promptement. Laquelle après avoir este recongnue vénéneuse par le sieur de Costrouse médecin et de Vallée chirurgien et nous-mêmes, qu'un des dits enfants aurait ung charbon en sa joue et une grosse tumeur sous l'oreille près ledit charbon, etc.* »

Le mal commence en juillet et fait des victimes jusqu'en octobre. La période d'intensité est août et septembre. Alors le Conseil de la maison commune siège pour ainsi en permanence. Le maire Badiffe, les échevins Aymar, de la Vacherie, Soulet, Queu et les autres, rivalisent de zèle. La ville est divisée par quartiers. Deux citoyens notables sont désignés par chaque paroisse pour faire la visite des malades, informer tous les jours la municipalité des progrès de la contagion, et indiquer les mesures à prendre. Le 18 septembre, le corps de ville condamne, à chacun cinq livres d'amende, deux d'entre eux, Nicolas Lescuyer et Thibaud, parce qu'une pauvre servante était morte dans la paroisse Saint-Michel, sans qu'ils eussent fait leur rapport sur son état. Le maire paie de sa personne ; il est partout, et c'est lui qui le plus souvent instruit ses collègues de ce qui se passe.

Le 12 août, on prend cet arrêté :

« *Attendu que le mal de la contagion augmente de jour en jour au faux bourg Saint-Eutrope, ont arresté que la porte-évesque sera fermée pour quelque temps et qu'il n'y*

aura que la porte de la ville ouverte pour aller puiser de l'eau à la fontaine. »

La porte Évêque, aujourd'hui porte Saint-Louis, étant fermée, on isolait ainsi le faubourg du reste de la ville.

On fait aussi « nettoyer et purger les faux bourgs. » Puis le fléau croissant toujours, on décide « qu'il sera basty et fait nombre de loges et cabanes pour y mettre les malades de contagion en lieu plus commode et propre que faire se pourra. » On se met donc à construire des loges. Tous les habitants s'empressent d'apporter du bois, des fagots, qui servent aux cabanes, ou qui, entassés sur divers points, sont allumés pour éloigner les miasmes mauvais et purifier l'air vicié.

L'hôpital regorge. Il n'y a plus de place. Les loges élevées dans la campagne lui deviennent une utile succursale. La mort les peuple, et les vide tour à tour et promptement.

On s'aperçoit que les médicaments vont manquer. Vite on envoie à la Rochelle l'apothicaire Testé, « pour recouvrer des drogues convenables pour la composition des remèdes dont il convient user contre le mal contagieux; » et il lui est alloué une somme de cinquante livres pour le voyage.

Des distributions régulières de pain et de remèdes sont faites. Le clergé répand d'abondantes aumônes. « Madame de Xaintes » l'abbesse de Sainte-Marie, et le prieur de Saint-Eutrope, sont plusieurs fois nommés. Des quêtes sont organisées à domicile; et les collecteurs de la charité apportent à l'hôtel-de-ville les sommes ramassées. Et c'est grand besoin. La caisse est un gouffre; tout ce qu'on y met est bientôt absorbé. Un jour même on n'y trouve plus un sou. « Et n'y ayant pour le présent aucun fonds en la maison de céans, » on passe un traité avec un boulanger accommodant. Il consent à « fournir sept vingt pains de deux liards pièce par chaque jour et par quatre jours en attendant payement. » Tout le monde fait preuve de dévouement.

En même temps, comme il arrive dans ces circonstances terribles, le péril rend égoïste. *Salus populi suprema lex.* Sa propre conservation passe avant celle des autres. Dès qu'un malheureux est atteint, vite on s'en écarte ; on le dénonce ; il doit être transporté aux loges ou à l'hôpital. On ne veut pas qu'il reste en sa maison. Il pourrait infecter les demeures voisines. L'abnégation et le dévouement vont jusqu'au danger personnel exclusivement. Ils s'arrêtent dès qu'il y a peur. Le 13 septembre, voici une pièce que je copie :

« Se sont présentés aulcuns des habitants du fauxbourg » de la Bertonnière, lesquels auroient remonstré que les » pauvres des fauxbourgs Saint-Eutrope et Saint-Vivien » étaient ordinairement vaganz par le dit fauxbourg de la » Bertonnière, ce qui pouvoit causer le mal contagieux au » dit fauxbourg, requéroient à ces fins leur estre permis se » barricader contre ceuls des dits fauxbourgs pour obvier » à ce que les infectés des dits fauxbourgs de Saint-Eutrope » et de Saint-Vivien ne vagassent parmy ceuls de la Ber- » tonnière. »

La requête fut rejetée.

Au mois d'octobre, l'épidémie est dans sa période décroissante. En novembre, il n'en est plus question.

Ces ravages ne furent pas sans doute les seuls qu'eut à souffrir la ville de Saintes. On signale vers 1573, à l'époque des guerres de religion, non pas peut-être une peste, mais la famine qui se fait sentir en Poitou, et qui dut certainement s'étendre en Saintonge.

L'actif éditeur de Niort, M. Clouzot, a publié, en 1865, le *Journal historique* de Denis Généroux, notaire à Parthenay, trouvé et annoté par un antiquaire distingué, M. Bélisaire Ledain. Voici ce qu'on y lit à la page 103 :

« Environ la fin de may et commencement de juin 1573, » la cherté et défaillance des blés fut telle que le septier » de seigle valait à Parthenay XXIIII l. qui est LX s. le » boiceau et la charge XXXI l. Xs, parce qu'il en faut X

» boiceaux et demy à la charge. Et le froment XXXVI l. » la charge ; dont les pauvres furent en tel nombre, qu'il » s'en trouvait es aumônes générales de cette ville V mille » si exténués qu'ils mouraient devant nos yeux, chose pi- » teuse et épouvantable à voir, parce que l'on n'avait » jamais vu le blé si cher de la moitié qu'il était à l'heure. » La plupart des bonnes maisons mangeaient du pain » d'orge presque vert. Ce sont en partie les beaux fruits » que nous ont apportés les huguenots rebelles. »

Cette cherté générale en Poitou à cette époque est encore constatée par la *Chronique du Langon*. A cette date de juin 1573, le boisseau de froment se vendait, à Fontenay-le-Comte, 100 sous et 4 livres 10 sous. A Saint-Maixent, Michel-le-Riche, dans son *Journal*, nous apprend que le boisseau de blé valait alors 60 sous, et un mois plus tard 4 livres.

Je n'ai rien sur cette famine de 1573 en Saintonge. Hélas ! c'est bien assez de l'épidémie en 1652.

VIII

Saintes, avant la Révolution, comptait sept paroisses en y comprenant les faubourgs : Saint-Maur, Saint-Pierre, Saint-Michel, Sainte-Colombe, Saint-Eutrope, Saint-Vivien et Saint-Pallais. C'est trois de plus que maintenant. Les seuls actes de cette époque, qui ont échappé aux dévastations et aux ravages, sont ceux de Saint-Michel. En 1649, la paroisse compte quinze décès ; en 1650, il y en a dix-sept. Les pages, pour l'année 1651, manquent. En 1653, le total descend à sept. C'est une année exceptionnelle. On en verra la raison. La moyenne des trépas, pour la paroisse de Saint-Michel, peut donc être évaluée annuellement à seize environ. Or, quel est le chiffre des morts en 1652 ? Le mois de janvier donne vingt-deux décès, c'est plus à lui seul qu'une année entière. Celui de février, plus

court de trois jours, en donne encore treize. En mars, trente-neuf personnes succombent ; soixante-quatre en avril. En mai, le fléau décroît ; il n'y a plus que vingt-sept inhumations. Juin en compte quatre ; juillet, onze ; août, même nombre qu'en juin. Octobre en a trois ; septembre, cinq. Les deux derniers mois retombent dans la normale et voient seulement deux et cinq enterrements. En somme, l'année 1652 offre le chiffre effrayant de cent quatre-vingt-dix-neuf décès. Les cinq premiers mois y figurent pour cent soixante-cinq. Aussi l'année suivante n'a plus que sept cas. La mort avait tellement pris quelle ne trouvait plus rien.

Ce résumé d'une paroisse peut donner une idée des pertes que fit la ville dans les six autres.

Au plus fort de l'épidémie, le sol de l'église de Saint-Michel est plein. Les cadavres y sont pressés et entassés. Le cimetière lui-même est insuffisant. On a recours à celui de Sainte-Colombe qui, nouvellement créé, n'avait pas encore eu le temps de se trop garnir.

Lisons la pièce suivante qui est inédite :

Louis de Bassompierre, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évesque de Saintes, aux fabriqueurs de l'église de Sainte-Colombe, salut et bénédiction.

Sur la requeste verbale qui nous a esté faite par nos vénérables confrères les chanoines et chapitre de notre église cathédrale, de permettre que le curé de Saint-Michel de cette ville, inhume des corps de ses paroissiens dans le cimetière nouvellement accordé à la paroisse de Sainte-Colombe, parce que celui de Saint-Michel et l'église sont remplis depuis quelques jours à cause de la présente mortalité dont cette ville est affligée, nous vous mandons et ordonnons de laisser faire au dit curé les dites inhumations dans le dit nouveau cimetière, prenant toutefois le droict qui appartient à la dite fabrique pour l'ouverture et la terre selon notre réglement, povr nous en rendre compte à la fin de temps sans que la présente permission, accor-

dée par nous aux dits sieurs du chapitre et au dit curé, puisse tirer en conséquence d'aucun droict qu'il y ayent ny durer plus que six mois à compter de la datte des présentes.

Donné à Saintes, en notre palais épiscopal, le quatrième jour de may 1652.

LOUIS, *évesque de Saintes.*

Par Monscigneur,

MERCIER.

La maladie qui causait de tels ravages était le pourpre. Le 5 juin, on fait le service funèbre de messire Joachin du Gaignon, doyen du chapitre de Saint-Pierre, « enterré le visage couvert à cause de la maladie dangereuse, ayant sur son coffre son aulmusse et son bonnet. » Le 6, c'est Michel Damoiseau, qui a succédé à Jean Cassan, chanoine décédé, et n'a joui que un mois et six jours de son bénéfice. Il est aussi enterré « le visage couvert, et est mort du pourpre. »

La mort frappe indistinctement. Le 21 mars 1652, succombe Jacques Blanchet, curé de Sainte-Colombe depuis 1638, et à qui on donne pour remplaçant Marc Duffet (1652-1663); le 25, c'est Antoine Carrier, « de Pampelune en Languedoc, capitaine au régiment de Poitou. » Le 10 avril, un pauvre soldat du régiment de Chambon. Le 16, est inhumé « noble homme Jean Moyne, sieur de Rouffiac, receveur des consignations de Saintonge. » Le 28 juillet, un soldat de la compagnie du sieur Chapelat, capitaine au régiment de M. de Montausier. Ainsi sont frappés également les adversaires qu'a épargnés le canon. Le 26 novembre, c'est le tour d'une jeune fille, Anne Dexmier, âgée de dix-huit ans, fille de Louis Dexmier, procureur au siége présidial de Saintes, qu'on ensevelit dans le chœur de l'église. Puis des valets, des gens de métier, des soldats. Le 23 janvier, c'est Alexandre Bazin, de Lyon, du régiment de Chambon. A la suite de la mention de son décès, le curé, M. Mareschal, ajoute cette note : « Dix-huit morts,

tant habitans des faux-bourgs que soldats, ont été enterrés dans le cimettière, *desquels on ne scait les noms.* » La presse est si forte qu'on ne prend plus la peine d'indiquer les noms et prénoms. On se hâte : car l'épidémie va vite en besogne, et fournira bien d'autres trépas à enregistrer. Enfin je cite, parce qu'elle porte le nom de Michel Montaigne, dont elle était petite-nièce, Anne de Montaigne, veuve de noble homme, Jean Goy, procureur du Roi au siége présidial de Saintes, qui meurt le 26 janvier 1653.

IX

Ici je ne puis, comme pour l'épidémie de 1605, raconter les détails. Les documents où on les pourrait trouver, c'est-à-dire les délibérations de l'échevinage de Saintes, manquent complétement. Nous sommes forcé de nous contenter des registres paroissiaux, ou plutôt d'un registre paroissial. Mais la statistique qu'il livre peut donner une idée suffisante de la mortalité.

Il est un autre document qui a pour nous une importance réelle au point de vue de la Fronde en Saintonge. C'est le *journal* et la *correspondance* de Samuel Robert, lieutenant particulier de l'élection de Saintes en 1650. M. de la Morinerie, dans son curieux *Rapport sur les archives de la Mairie et du Palais-de-Justice de Saintes, en 1862,* parle ainsi de cet historien inédit :

« Pendant son séjour dans la capitale, Samuel Robert » entretient ses amis de Saintonge de toutes ses démarches ; » il note les bruits de la cour et de la ville, et ses remarques » nous initient à de curieuses révélations sur ces temps de » troubles.

» Revenu au pays, il continue de tenir au courant le » brouillon de sa correspondance qui devient de plus en » plus abondante en détails. Il écrit tout ce qu'il voit, tout » ce qu'il entend ; il suit à la piste les marches et contre-

» marches des armées du Roi et de la Fronde. Il a l'œil » ouvert sur les préparatifs du comte du Dognon, et tout » ce qu'il rapporte peint à merveille le caractère à double » face de ce personnage. Il nous montre en scène le prince » de Condé, le comte d'Harcourt, le duc de Tarente, La » Rochefoucauld, Saint-Simon, Richelieu, Bellière, du » Vigean, Matha, Jonzac et Balthazar. Les évènements se » pressent sous sa plume ; il nous fait assister aux deux » capitulations de Saintes, à l'arrivée des Espagnols en » cette ville, à l'horrible saccagement de Pons, à la des- » truction de Moëze, aux sièges de Cognac, de Saint-Jean- » d'Angély, de Tonnay-Charente, de Brouage, et d'autres » lieux de la province, au combat de Montanceys, en » Périgord. »

Y a-t-il dans ces Mémoires quelques passages relatifs aux malheurs de notre province pendant la Fronde ? Nous l'ignorons. Il est à croire que Samuel Robert n'a pu voir de ses yeux les misères de ses concitoyens, sans en dire un mot.

Du reste, les années de la Fronde sont désastreuses pour toutes nos provinces. Il semble que tous les fléaux se soient entendus pour fondre ensemble sur notre malheureuse patrie. « La France entière, dit M. Feillet, était » aussi désolée que les provinces envahies ; presque par- » tout, à la suite des mauvaises récoltes, de la misère et » du passage des armées, la peste, alors en quelque sorte » endémique et permanente en France, s'était déclarée » avec une violence excessive. La Normandie, exempte » des maux de la guerre, fut réduite aux abois par ce » fléau. »

En 1651, les inondations furent générales, tellement qu'on appela cette année : *l'année du déluge*. La Charente déborda comme elle le fait tous les ans, mais dans des proportions plus vastes et pendant plus longtemps. C'est ce qui amena la mortalité constatée à Saintes. La maladie qui enleva tant de personnes est le pourpre ou fièvres

pourprées, produites précisément par de mauvaises conditions hygiéniques et climatériques. Dans la Champagne, ce fut le même fléau. Un manuscrit que cite M. Feillet le dit assez : « Nos médecins étaient à bout, et ils ne pouvaient » découvrir le vrai principe de cette malignité fatale. Frère » Jean Roch, jésuite, qui se mêlait de pharmacie et de re- » mèdes, vint fort à propos dans cette extrémité. Il suivait » une méthode toute différente de la leur et réussissait. » La plupart de ceux qu'il traitait échappaient. Il jugea que » la nature de ces fièvres était *pourprée*, et il employait » l'émétique avec succès. »

Il serait bien intéressant d'avoir, ville par ville, la nomenclature des malheurs qu'on souffrit alors et la statistique des décès. On suivrait aisément la marche du fléau. Les registres paroissiaux sont pour cela d'un puissant secours. Mais existent-ils partout? Il y a là une mine de précieux renseignements pour l'histoire des classes pauvres. M. Alphonse Feillet a bien fait d'ouvrir ce précieux filon ; il peut encore ajouter à la richesse de ses découvertes. Que chacun fouille les archives de sa ville et de sa commune. On trouvera de précieux documents, nous en sommes persuadé.

X

D'après ce qui précède, on peut voir combien M. Alphonse Feillet a eu raison d'appeler son livre : *La Misère au temps de la Fronde*. C'est en effet le tableau pathétique, émouvant, sincère, des malheurs de tous genres qui affligèrent cette courte période de notre histoire. Inondations, famine, guerre, épidémie s'étaient conjurées contre les populations, comme Condé et les grands contre le Roi. Il ne serait pourtant pas juste d'attribuer tous ces fléaux à la révolte des princes. L'historien, tout plein de son sujet, semble les tous attribuer à cette cause unique.

Illusion d'optique ! Saintes est ravagée par le pourpre. Est-ce la prise d'armes de Louis de Bourbon qui l'engendra ? Ses troupes ne l'apportèrent pas en Saintonge : car il n'est pas contagieux. En tous cas, elles l'auraient aussi bien pu communiquer, si elles étaient paisiblement venues prendre garnison au Capitole. En 1865, nous avons eu le choléra ; est-ce la faute de la guerre ? Passe pour la famine. La guerre qui causa la famine de 1573 eut une grande part à celle de 1651. Car la guerre empêche les laboureurs qu'elle arrache aux sillons, tue ou fait prisonniers, de cultiver les champs. Mais ce n'est pas tout. Les inondations noient aussi les récoltes ou pourrissent la semence dans le sol. De la disette et d'une mauvaise alimentation naissent ordinairement les maladies. La guerre seule commet assez d'épouvantables atrocités pour que nous ne lui attribuions pas celles dont elle n'est pas coupable. Et la Fronde en particulier en a assez à se reprocher, pour que, tout en lui jetant avec l'éloquent historien le plus violent anathême, nous ne lui imputions pas les maux qu'elle n'a pas causés.

Il me semble ensuite que M. Feillet n'a pas suffisamment mis en lumière le rôle magnifique de saint Vincent de Paul. L'apôtre de la charité me paraît, — est-ce une erreur ? — un peu effacé, un peu amoindri au profit de quelques autres hommes, surtout de Port-Royal. Je veux bien qu'avant lui il y ait eu des personnes charitables. Mais lui est resté le type de la charité française, d'abord par ses continuels efforts pour soulager la misère, puis par l'importance, le nombre et le succès de ses différentes créations.

L'auteur a ensuite cherché, pour être juste envers tout le monde, ce dont je le félicite sincèrement, si après saint Vincent de Paul et Port-Royal, le protestantisme n'aurait pas eu sa part dans le dévouement, dans le soulagement de la misère, dans la charité. Il cite, d'après le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme fran-*

çais, une association religieuse de femmes protestantes sous le nom de *Dames de la Rochelle*, qui auraient, dit M. Charles Read, précédé de soixante ans environ, les *sœurs de la charité* de saint Vincent de Paul. C'est tout ce que l'appel pressant du *Bulletin* a pu obtenir pour prouver que, dans l'organisation de la charité en France, le protestantisme avait rivalisé avec le catholicisme. Malgré sa bonne volonté, M. Alphonse Feillet est forcé de reconnaître, page 237, que quelque pièce à l'appui de la thèse de M. Charles Read serait nécessaire. Il l'attend pour mettre ces institutions à *l'avoir* du protestantisme. Qu'étaient-ce que ces *Dames de la Rochelle?* Espérons que quelque intelligent chercheur nous le dira.

Il est bien encore d'autres points où nous différons d'appréciation, M. Alphonse Feillet et moi. Toutefois je n'entrerai pas dans une discussion qui m'entraînerait trop loin. Ce serait faire une part excessive aux critiques, quand l'ouvrage l'emporte de beaucoup par les mérites. M. Alphonse Feillet a d'éminentes qualités d'historien ; il s'appuie sur des documents originaux et de première main ; il est consciencieux et érudit, et son récit court avec rapidité. C'est un roman pour l'intérêt, mais un roman de larmes et de sang. Le cœur est serré par tant d'effroyables misères ; et si, au milieu de ces horreurs, n'apparaissait la compatissante figure de saint Vincent de Paul, on se prendrait à douter de l'humanité qui commet tant de forfaits, et de la justice divine qui les tolère. Heureusement la charité d'un seul homme, son inaltérable dévouement, les ressources qu'il trouve dans son cœur, rassérènent un peu l'âme, la consolent du spectacle affreux de tant de misères, et aussi lui inspirent une plus profonde admiration pour lui.

LOUIS AUDIAT.

A PROPOS DE BERNARD PALISSY.

Vers lus à la soirée littéraire du 25 février 1866. à Saintes.

Vous, pour qui tout est joie et plaisir et folies,
Vous qui comptez vos pas par les roses cueillies,
Vous qui ne connaissez ni chagrins ni douleurs;
Enfants gâtés du sort, insouciants viveurs,
Vous avez le doux lot... Gardez votre délire
Et la franche gaîté que votre âme respire.

Vous êtes les heureux... Ah! qu'importe demain?
Le présent vous sourit, le présent est certain.
Pour vous pas de jour sombre et d'insomnie amère,
De doutes anxieux, de morose chimère.
Quand l'ouragan sanglotte et mugit au-dehors,
Bien plus harmonieux vous semblent les accords
De l'orchestre entraînant qui guide vos quadrilles,
Plus charmantes aussi les blanches jeunes filles
Glissant, les yeux rêveurs, aux bras du cavalier,
Meilleur votre sommeil, plus chaud votre foyer.

Suivez votre destin, troupe aimable et frivole,
Sans chercher à savoir, et du temps qui s'envole
Sans vous préoccuper. Chantez soir et matin
Ainsi que les oiseaux posés sur le chemin,
Dont les accents joyeux peuplent les solitudes.
Le voyageur lassé, dès vos premiers préludes,
S'arrête et prend courage; à vos refrains amis
Il sent répondre en lui des échos endormis.

Chacun a son destin que Dieu fixa d'avance.
Assez d'autres s'en vont courbés sous la souffrance...

CHARENTE-MARITIME Archives

Mais tandis que jetant avec sérénité,
Femmes votre parfum, hommes votre gaîté,
Vers tous les horizons, vous faites de la vie
Une fête toujours d'une fête suivie,
Dans vos sentiers fleuris, oh ! si vous rencontrez
Quelques sombres passants parmi vous égarés,
Se tenant à l'écart, dont l'austère attitude
Révèle de souffrir une longue habitude,
Dont le regard, absent des choses d'ici-bas,
Dédaigneux de la foule et de ses vains ébats,
Aux mondes infinis incessamment gravite
Et rapproché de Dieu s'y recueille et médite,
De là sonde la terre, interroge les cieux,
Cherchant de l'avenir le mot mystérieux,
Silence à vos chansons et trêve à vos folies !

Laissez le penseur triste à ses mélancolies,
A l'étude, au travail. De l'esprit ou du cœur
Sainte est la rêverie et sainte la douleur.
Le sot peut s'en railler, le méchant en médire :
Ame aimante et génie à ce double martyre
En ce monde souvent, hélas ! sont condamnés.
Mais vous, pieux et meilleurs, devant eux inclinés,
Faites-leur en tous lieux un imposant cortège ;
De leur route écartez l'obstacle sacrilège ;
Près d'eux serrez vos rangs pour qu'ils n'entendent pas
Le blasphème stupide et l'envie au front bas
Dans l'ombre murmurant. Gardez-les de l'outrage,
Plus encor que la fleur du souffle de l'orage.
Vous auriez le remords de voir avant leur jour
Ces sublimes lutteurs, dont la vie est amour,
Dont la pensée active, ardente et créatrice
A notre humanité se donne en sacrifice,
Tomber... peut-être au cœur mortellement atteints !

Car Dieu les fit ainsi dans ses secrets desseins ;
Mélanges de finesse et de bontés naïves,
Energiques esprits, âmes de sensitives....



Déjà combien d'entre eux, dont l'histoire en pleurant
Nous dit le triste sort, poème déchirant,
Ont ainsi succombé, par notre indifférence
Exposés aux méchants, en butte à l'ignorance;
Philosophes profonds, éloquents orateurs,
Apôtres bienfaisants, utiles novateurs!
Ils vécurent proscrits. Rendons à leur mémoire,
Aux maux qu'ils ont soufferts hommage expiatoire.
Ils dorment oubliés. De l'aveugle destin
Réparons l'injustice; et qu'éveillés soudain
Ces êtres immortels de leurs tombes obscures
Surgissent à nos voix. Que leurs grandes figures
Sur tous nos monuments, au faîte des palais,
Dans le marbre et l'airain revivent à jamais!

Et toi, noble artisan, toi que l'erreur humaine
N'épargna point non plus; dont le doute et la haine
Accusaient la raison quand, génie inquiet,
Tu demandait à l'art le précieux secret
Que tu nous as légué; que le temps sans mémoire
Laissa jusqu'à nos jours ignoré dans la gloire;
Illustre Palissy, pardonne à la cité
Qui méconnut jadis de l'hospitalité
Les droits et le devoir. Elle s'est souvenue....
De ton apothéose enfin l'heure est venue!

E. Fournat.

SOLEIL COUCHANT.

SONNET.

Le soleil, roi du jour, penche aux bornes du monde ;
Dans le serein espace, à l'horizon de feu,
Son char las et poudreux déjà baigne dans l'onde,
Et, sous le flot qui fume, il éteint son essieu.

Sur la terre, après lui, monte une paix profonde ;
La cité seule au loin bruit encore un peu ;
La fleur livre l'encens dont son calice abonde,
L'étoile, en s'allumant, blanchit sous le ciel bleu.

Ainsi tombe un grand homme au bout de sa journée ;
Ainsi son pied trébuche en sa course bornée ;
Son puissant souffle à Dieu vole se réunir :

Mais au froid monument quand son corps va descendre,
Un parfum immortel s'exhale de sa cendre,
Son nom jette un éclat que rien ne peut ternir.

VIEILLESSE N'EST PAS SAGESSE.

SONNET.

Ah ! la terrestre destinée,
Qu'est-ce donc ?... Moins qu'un songe, hélas !
C'est l'eau que l'on n'arrête pas,
La fleur qui tombe à peine née !

Bientôt, des langes au trépas,
S'en vont l'heure, le jour, l'année ;
Et la vie, ainsi moissonnée,
Pour nous s'achève en quelques pas.

Du moins, à l'homme la vieillesse
Enseigne-t-elle la sagesse,
Et la honte de longs écarts ?

Non ; du temps qui glace ses veines
Toutes les leçons restent vaines :
L'âge ne fait que des vieillards.

E. DE BLOSSAC.

BULLETIN.

Nous demandons pour aujourd'hui la permission de ne pas user notre papier en transitions stériles et de juxtaposer tout simplement les renseignements assez divers que nous avons à présenter au lecteur :

I

La Société philharmonique de la Rochelle a fait au mois de janvier une tentative de Concert de musique d'ensemble qui n'a point réussi complètement, au point de vue de la recette des petites places tout au moins.

La Société a retrouvé dans les loges son public habituel de la salle de la Bourse ; mais quant au public étranger aux soirées ordinaires de la Société, il y est peu venu. Est-ce à dire que la Commission doive en conclure que ces concerts sont radicalement condamnés ? — Nous ne le pensons pas.

Plusieurs circonstances ont porté préjudice à la recette, et nous citerons en première ligne le bal par souscription, qui eut lieu au théâtre trois jours avant le concert et qui satisfit pour quelque temps le besoin de distraction des personnes qui viennent, au spectacle, aux secondes et au parterre. Mais même en admettant qu'une tentative du même genre, placée dans des circonstances tout à fait favorables ne réussît pas mieux, il nous semble que ce ne serait pas une raison pour abandonner à tout jamais cette œuvre éminemment louable de propagande musicale.

La musique est un art qui ne parvient à être complètement et généralement apprécié qu'après un très long exercice. Il n'est donné à personne d'arriver, sans une éducation longue et pénible et sans des études de comparaison souvent répétées, à trouver beau ce qui est vraiment beau. On dit souvent que le public est le souverain juge dans les questions d'art ; s'il en est ainsi, qu'il soit permis d'appeler de ses jugements et de prendre pour tribunal d'appel ce même public, moyennant que la cause se représente devant lui après un intervalle suffisamment long.

Il fut un temps où les *Mystères d'Isis* (pastiche de la *Flûte enchantée)* rencontraient à l'Opéra un public froid et indifférent, qui accordait à l'œuvre du chantre de Saltzbourg ce qu'on appelle un succès d'estime. Des années s'écoulent et, à un quart de siècle de distance, un directeur de théâtre présente au public de la même bonne ville de Paris un autre pastiche de la *Flûte enchantée*, et l'œuvre généralement admirée obtient un succès d'argent colossal. Les connaisseurs en musique, ceux qui jugent après avoir comparé entre elles beaucoup d'œuvres différentes, ce qui est le seul moyen d'apprendre à juger, avaient du premier coup compris qu'*il flauto magico* était une œuvre prodigieuse ; les premiers auditeurs infirmèrent leur jugement, et la postérité le confirma vingt-cinq ans plus tard.

Alors que les connaisseurs en musique du siècle dernier applaudissaient *Armide*, *Iphigénie* et *Alceste*, de Gluck, le bon public, en masse, donnait la palme aux opéras de Piccini. Aujourd'hui les œuvres du compositeur Saxon sont encore debout, encore vertes ; l'art n'a certes point progressé depuis l'*Iphigénie en Tauride ;* l'orchestre, le chant, le sentiment dramatique d'*Alceste* sont aussi brillants, aussi colorés, que le sentiment dramatique et l'instrumentation de l'*Africaine* et pendant que l'opéra songe à remonter *Armide* et le théâtre lyrique *Iphigénie,* qui pense aujourd'hui à *Roland,* à *Athys,* à *Didon?* Ce qu'il y a de plus remar-

quable, c'est que l'éternelle plaisanterie qui consiste à dire que les italiens seuls sont capables d'écrire de belle mélodie trouve dans l'histoire de l'opéra en France un démenti complet.

Voici deux pièces de Gluck, *Alceste* et *Orphée*, qui se sont jouées à peu près en même temps que *Roland* et que *Didon ;* la majorité des auditeurs qui se rendaient à l'académie royale de musique sans trop se soucier du coin *du roi* ou du *coin de la reine* et qui indifféremment se mettaient du côté *cour* ou du côté *jardin* remarquaient que les airs de Piccini se retenaient plus facilement que ceux de Gluck et qu'au moins au sortir du théâtre on pouvait fredonner les morceaux du compositeur de *Bari.* Le temps avec son implacable sévérité est venu faire la part (je ne dirai point du beau et du laid, mais) du fort et du faible et aujourd'hui alors que tous les musiciens *un peu* instruits chantent de mémoire : *Divinités du Styx* ou *J'ai perdu mon Eurydice*, un petit nombre d'érudits seulement se souviennent encore des principaux morceaux de *Roland* et de *Didon.*

Lorsqu'Habeneck fit entendre, avec une incroyable hardiesse, la symphonie héroïque de Beethoven au public parisien, on lui rit au nez en lui disant : qu'est-ce que c'est que cela ? — des notes, et puis des notes et encore des notes ! Mais une idée, une pauvre petite idée saisissable, où en voyez-vous? — Comment croyez-vous que jamais les Français, qui veulent comprendre ce qu'on leur dit, trouvent cela de leur goût? — Habeneck persévéra et aujourd'hui la société fondée par lui a été obligée de plus que doubler le nombre de ses soirées, bien qu'à Paris plusieurs sociétés rivales se soient formées depuis et soient en voie de prospérité.

Moi qui ne crois pas le public de province plus difficile à instruire que le public de Paris, je me permets de dire ici, en ce présent mois de février 1866 : un jour viendra où les amateurs de musique dans toute la France, préféreront la musique d'ensemble aux exer-

cices des plus habiles équilibristes du piano, du violon, de la flûte et même du chant.

II

On travaille encore en Saintonge. Comme ce philosophe qui se contenta de marcher pour prouver le mouvement à son contradicteur qui le niait, nous n'avons qu'à citer les titres de quelques ouvrages récents. Ils attesteront que notre province n'est pas tout à fait morte aux occupations intellectuelles. Toutefois ce n'est pas un examen que nous prétendons faire; c'est une simple table bibliographique. D'autres viendront pour plus longuement apprécier ces ouvrages. Nous ne voulons que les indiquer à ceux qu'ils pourraient intéresser.

Voici d'abord le *Calendrier perpétuel des négociants et des voyageurs.* C'est la deuxième édition. L'ouvrage, de 152 pages, petit in-8°, sort des presses de Mme Amaudry, à Saintes. L'auteur est un homme qui s'est déjà fait connaître par plusieurs publications utiles, M. Henri Guilbault, ancien juge au tribunal de Saintes. M. Guilbault a concentré là, en une seule planche qui sert à la façon des calendriers ordinaires, toutes les époques des fêtes de Pâques ainsi que celles mobiles passées depuis 1851 et à venir, jusqu'à l'an 2200. Il y a joint les documents ordinaires des almanachs. Le tout est suivi d'une table des mesures et des monnaies du système métrique, comparées aux mesures anciennes et étrangères.

Voici ensuite un ouvrage bien plus important, des *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac,* publiées à Jonzac, par M. P.-D. Rainguet, de Saint-Fort-sur-Gironde, chez Gabriel Arlot, libraire; 464 pages in-8° avec plusieurs planches fort bien lithographiées. L'ouvrage abonde en renseignements statistiques, ecclésiastiques, généalogiques, historiques : légendes locales, faits merveilleux,

dictons populaires, tout y est. C'est le résumé de tout ce qui se trouve épars en cent volumes sur l'arrondissement, et de ce qu'ont pu apprendre à l'auteur des voyages multipliés dans ce coin de terre. On voit donc quelle mine précieuse de renseignements peut être ce livre à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale ou même aux simples curieux.

A côté de M. P.-D. Rainguet, mentionnons un autre homme dont la vie entière, elle aussi, a été consacrée DEO ET PATRIÆ, selon l'épigraphe des *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*. M. l'abbé Lacurie, inspecteur des monuments historiques, et président de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, vient de publier, à Saintes, chez Mlle Rose Scheffler, une brochure, in-12, de 80 pages. Ce sont des *Conseils pour l'entretien, la décoration et l'ameublement des églises*. La brochure est extraite des *Principes d'archéologie pratique*, de M. Raymond-Bordeaux. Petit par le format, cet opuscule est destiné à rendre d'immenses services à l'archéologie, à l'histoire, à la conservation des monuments et à la dignité du culte. L'auteur a reçu déjà de hautes approbations. Il aura rendu un service de plus à l'art auquel il a consacré sa vie. Le prix, 75 centimes, le mettra, nous l'espérons, dans toutes les mains.

III

La Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély ouvre un concours, dont nous croyons devoir reproduire le programme :

I. Sera admis au concours :

Tout travail historique ou archéologique ; toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts, ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population ; toute recherche bibliographique ou littéraire ; toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus ; à la

condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

II. Les prix à décerner consisteront en une médaille d'argent et une médaille de bronze frappées au nom des lauréats.

Il pourra être décerné des mentions honorables.

III. Les manuscrits envoyés au Concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1866 inclusivement. Ils devront être déposés ou adressés *franco* au Secrétariat-Général de la Société, qui pourra les publier avec le consentement des auteurs.

Les mémoires envoyés au Concours appartiennent à la Société, mais les auteurs pourront en faire prendre copie à leurs frais.

IV. Chaque ouvrage devra, sous peine d'exclusion, porter une devise reproduite sur un pli cacheté dans lequel sera renfermé le nom de l'auteur.

V. L'examen des manuscrits sera confié à une Commission de cinq membres nommée par la Société et à laquelle se réuniront le Président et le Secrétaire-Général.

Les Membres de cette Commission et du Bureau ne pourront être admis à concourir.

VI. Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 27 juin 1866, après la lecture du rapport de la Commission.

Signé : PH. GYOUX, *Secrétaire-Général.*

IV

La Rochelle n'a vu, elle, que nous sachions, naître pendant ce mois qu'une brochure ; mais on y rencontre une heureuse découverte, celle d'un pays peuplé de propriétaires ruraux, de fermiers, de laboureurs, de vignerons, de journaliers, qui vivent péniblement de la très-faible rénumération du travail des champs, mais qui n'en sont pas moins bons et satisfaits. Aussi dans cette contrée favorisée du ciel, pas

de ces auberges, pas de ces cabarets, soutenus par les débauches du dimanche et du lundi. Ce n'est pas là que des femmes pourraient craindre de se voir une étroite venelle barrée par quelques hommes avinés. Fi donc ! cet heureux pays se rencontre par 46 degrés 10 minutes de latitude nord, et 3 degrés 28 minutes de longitude ouest. Il semble qu'on n'y doive entendre qu'un hosannah perpétuel ; mais, hélas! l'idylle tourne bien vite à l'élégie et devient un commentaire éploré du

Nimium vicina Cremonæ.

C'est à dégoûter de la vertu sur la terre. Ceci soit dit sans rien préjuger au fond sur la justesse ou la justice des réclamations contenues dans la brochure sur les *Inconvénients de l'extension de l'octroi sur la banlieue de la Rochelle.* La question n'est pas de notre compétence.

V

En attendant, les habitants de la ville, et peut-être ceux de la banlieue, se consolent en allant voir et entendre, sans être assourdis par l'orchestre, Mlle Déjazet. Qui disait donc que le réalisme triomphe au théâtre ? Ne voyez-vous pas bien qu'au contraire les spectateurs ne voient plus par leurs yeux, n'entendent plus par leurs oreilles ; que l'imagination supplée à tout ; n'est-ce pas ici le triomphe de l'illusion ? Triomphe trop glorieux pour l'art pour que nous ne le notions pas en passant.

VI

L'art et l'industrie se ménagent encore d'autres fêtes. On ne peut plus plus passer devant la Place-d'Armes sans y remarquer les préparatifs de l'exposition. Il n'est pas douteux qu'elle sera fort belle : mais on ne voit encore s'élever que ce qui doit en faire ressortir la beauté par le contraste.

VII

Nous venons tard pour payer nous aussi notre dette d'hommages à M. Auguste Beaussant, mort à Poitiers, président de chambre, au commencement de ce mois. M. Beaussant, croyons-nous, n'était pas né à la Rochelle; mais il y avait certainement passé la première partie de sa vie et s'y était fait remarquer comme avocat, avant d'entrer dans la magistrature. Il avait alors fourni quelques articles littéraires à nos journaux, entre autres des notes de voyage et une histoire de l'académie de la Rochelle. Nous devons à notre spécialité de donner plus exactement qu'on ne l'a fait le titre des livres qu'il a fait imprimer : ce sont, croyons-nous :

Code maritime, ou lois de la marine marchande, administratives, de commerce, civiles et pénales réunies, coordonnées et expliquées. 2 vol., in 8°, 1839 et 1840.

Notice sur Valin; suivie du procès-verbal d'exhumation et de nouvelle inhumation de R.-J. Valin. Ensemble 52 pages, in-8°, 1841.

Nous aurions encore bien d'autres notes à soumettre au public; et nous n'interrompons ce bulletin que faute de place : nous nous empressons de le constater. Mais que le lecteur le sache bien; il ne perdra, ou (s'il est moins poli que nous ne voudrions) il ne gagnera rien pour attendre.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

L'AMIRAL COLIGNY A SAINTES

EN 1569.

La lettre suivante est tirée du cabinet de M le marquis d'Argenson. Elle se trouve dans les *Vies des Hommes illustres*, de l'abbé Pérau, t. XV, p. 261. Mais ne la voyant figurer dans aucun de nos auteurs saintongeais, nous avons lieu de supposer qu'elle n'a pas été connue des historiens de notre province :

« Encore que je ne doute point que la mort de mon » frère D'Andelot ne vous ayt apporté beaucoup d'affliction, » j'ai pensé toutes fois de vous advertir que vous estes » heureux d'estre fils ou nepveu d'un si grand personnage, » que j'ose asseurer avoir esté très-fidèle serviteur de Dieu, » et très excellent et renommé capitaine, qui sont vertus, » dont la mémoire et l'exemple vous doivent estre toujours » devant les yeux, pour les imiter autant qu'il vous sera » possible. Et puis dire avec vérité que personne ne l'a » surpassé en la profession des armes; ne doutant point » que les estrangers ne lui rendent le même tesmoignage, » surtout ceux qui ont autrefois éprouvé sa valeur. Or, il » ne s'estoit pas acquis une telle réputation par fainéantise » ou par oisiveté; mais par de très-grands travaux qu'il » avoit soufferts pour sa patrie.

» Et certes, je n'ai point connu d'homme ny plus équi- » table, ny plus amateur de piété envers Dieu. Je n'ignore » pas aussi qu'il ne sera pas bien séant de publier ses » louanges aux estrangers; mais je vous les présente plus

» librement pour vous exciter, et aiguillonner à l'imitation » de si grandes vertus, que je me propose moy-mesme » pour exemple, suppliant très-humblement Dieu et notre » Seigneur, que je puisse partir de cette vie aussi pieuse- » ment et heureusement que je l'ai vu mourir.

» Et d'autant que je le regrette dans un extrême res- » sentiment. Je vous demande pour tempéramment à ma » douleur, que je puisse voir reluire et revivre en vous » ses vertus, et pour cet effet de vous addonner de tout » votre cœur à la piété et à la religion, et d'employer » pendant que vous estes en âge, votre temps en l'étude » des bonnes lettres qui vous mettent dans le chemin de » la vertu. Et combien que je ne sois pas contraire aux » heures que votre précepteur vous donne pour vous » esbattre et vous absenter de vos livres, prenez garde » toute fois de ne rien faire ou dire dans vos esbattements » qui puisse offenser Dieu.

» Sur toutes choses honorez vostre maistre, et lui obeissez » comme à moy-mesme, m'asseurant qu'il ne vous ensei- » gnera, ny conseillera rien que pour votre honneur et » profit. Au reste, si vous m'aymez où plustôt vous mesme, » prenez peine que je reçoive toujours d'agréables nouvelles » de vous et de croistre autant en piété et vertu, que d'âge » et de corps. Dieu vous bénisse et vous tienne en sa garde » et par son esprit vous conserve éternellement. »

A Xaintes, etc., 1569.

Cette lettre de l'amiral Coligny, fut écrite peu de jours après la mort de son frère d'Andelot. Elle est adressée à ses neveux, qui se trouvaient alors à la Rochelle, avec ses propres enfants, sous la conduite d'un même précepteur. Elle nous paraît trop intéressante, et fait trop bien connaître les sentiments religieux de Coligny, et son affection pour son frère, pour ne point trouver place dans la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge.*

Elle fut écrite de Saintes, en 1569, peu de temps après la bataille de Jarnac.

Le testament de Coligny, daté d'Archiac, du 5 juin 1569, qui fait partie de la collection Dupuy, vol. 81 (reproduit par le *Bulletin du protestantisme français*), nous fait connaître le nom de ce précepteur, *La Gresle*. Les instructions qu'il

donne à ce dernier sont fort remarquables et méritent d'être rapportées. Voici comment il s'exprime, après avoir repoussé le reproche d'ambition, en affirmant que le zèle seul de la religion l'a porté à prendre les armes, et qu'il a toujours fait tout ce qu'il dépendait de lui pour procurer la paix, ne redoutant rien plus que la guerre civile ; « il » ordonne que ses enfants continuent a être élevés dans » l'amour et la crainte de Dieu, en remerciant leur pré- » cepteur *La Gresle* des soins qu'il leur a prodigués jus- » que-là ; il lui recommande de les éloigner de toutes » mauvaises compagnies et témoigne le désir que ses » neveux (Coligny était leur subrogé tuteur) soient élevés » avec eux. Il conseille ensuite à sa fille aînée d'épouser » *Téligny*, à cause des rares qualités qu'il a trouvées en » lui et qui assureront son bonheur. Il conjure Madame » *d'Andelot* de se charger de ses deux filles cadettes, et il » exprime la volonté d'être enterré sans pompe à Châtil- » lon, auprès de sa femme. Il nomme pour ses exécuteurs » testamentaires son frère *Odet*, son neveu *La Rochefou-* » *cauld*, et ses deux amis *La Noue* et *Sarragosse*, en les » priant d'être les tuteurs de ses enfants. »

D'Andelot était, après son frère l'amiral, l'homme le plus considérable du parti protestant. Il s'était rendu cher à ses coréligionnaires par sa valeur, ses talents militaires et son dévouement inébranlable à leurs intérêts. Sa mort jeta le trouble parmi les réformés. Ils furent attérés. On porta sur cette mort le même jugement que sur celle du prince de Condé. Il semblait que le parti fût absolument perdu, ruiné. Mais Coligny vivait encore et prouva bientôt à ses ennemis qu'il était capable, seul, d'opposer une vive résistance à ceux qui voudraient l'attaquer.

Gaspard de Coligny, IIe du nom, comte de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et son frère, *François de Coligny, seigneur d'Andelot*, qui fut colonel de l'infanterie française, tous deux chefs des armées de la Réforme en France, étaient issus de *Gaspard de Coligny*, 1er du nom, maréchal de France, qui s'illustra sous les règnes de Charles VIII et François Ier. Leur mère, qui avait été dame d'honneur des reines Anne de Bretagne et Éléonore d'Autriche, était *Louise de Montmorency*, sœur aînée du

connétable de ce nom, veuve de Ferri de Mailly, baron de Renty.

L'origine de la maison de Coligny était illustre. Elle descendait des anciens ducs de Bourgogne.

Gaspard et D'Andelot avaient deux frères. *Pierre de Coligny*, seigneur de Châtillon, qui fut enfant d'honneur du roi François Ier, mort en 1534, et *Odet de Coligny*, dit le cardinal de Châtillon, qui fut archevêque de Toulouse.

Gaspard de Coligny fut marié deux fois : 1° avec *Charlotte de Laval*, morte le 3 mars 1568 ; 2° avec *Jacqueline de Montbel*, comtesse d'Entremont, veuve de Bastarnai, comte du Bouchage.

Selon La Chenaye-des-Bois, il n'eut que deux enfants du premier lit, *François* et *Charles*. Suivant le père Anselme, il en eut huit. — Les deux aînés moururent jeunes. Le troisième, *Gaspard de Coligny*, qui faillit épouser Catherine de Parthenay, dame de Soubise, mourut à Orléans en 1563. Le quatrième, *François*, fut amiral de Guyenne. Le cinquième, *Odet de Coligny*, qui échappa au massacre de la Saint-Barthelémy, mourut sans alliance. Le sixième fut *Charles de Coligny*, marquis d'Andelot et de Saint-Bris, qui devint maréchal-de-camp et lieutenant-général.

L'aînée des filles, *Louise de Coligny*, née en 1555, épousa, par contrat passé à la Rochelle, le 26 mai 1571, Charles, seigneur de Téligny, seigneur du Chastellier et de Montreuil-Bonnin, massacré le jour de la St-Barthélemy, à Paris.

La plus jeune, *Renée*, mourut à la Rochelle sans alliance.

De son second mariage, l'amiral de Coligny ne laissa qu'une fille, *Béatrix*, qui fut comtesse d'Entremont, et épousa, en 1600, Claude-Antoine Bon, baron de Mouillon et de Montauban.

François de Coligny, plus connu sous le nom de d'Andelot, fut aussi marié deux fois : 1° avec *Claude de Rieux*, comtesse de Laval ; 2° avec *Anne de Salm*, veuve de Balthasar d'Haussonville.

De son premier mariage il eut :

1° *Guy de Coligny*, comte de Laval, qui naquit le 13 août 1555, dans un bateau entre Chivas et Turin. Il resta

après la mort de son père sous la tutelle de son oncle l'amiral, et mourut au château de Taillebourg, le 15 avril 1586.

2° *François,* sire de Rieux, qui se distingua au siége de Taillebourg, où il fut blessé mortellement d'un coup de pique, à la défaite du régiment de Tiercelin, près Saintes.

3° Et une fille, *Marguerite,* qui épousa Julien de Tournemine.

De son second mariage, d'Andelot laissa encore deux garçons et deux filles.

Le premier, *François de Coligny,* seigneur de Tanlay, resté sous la tutelle de sa mère, mourut de maladie à Saint-Jean-d'Angély.

Le second, *Benjamin de Coligny,* fut tué à la défaite du régiment de Tiercelin, près Saintes, en un lieu nommé *Montbraguet,* le 7 avril 1586, il est enterré avec ses frères dans le temple du château de Taillebourg.

Anne, dame de Tanlay, l'aînée des filles, épousa Jacques Chabot, marquis de Mirebeau.

Suzanne, la plus jeune, fut femme de Guillaume de Poitiers, baron d'Outre.

Comme on le voit, le séjour de la Saintonge ne fut point heureux pour cette famille. Le corps de d'Andelot fut porté à la Rochelle, et de là à la Roche-Bernard, où il fut enterré en 1569. (Voir du Bouchet.)

L'éducation de Gaspard de Coligny et celle de d'Andelot, fut confiée à *Nicolas Bérauld,* l'un des plus savants hommes de son temps. L'un et l'autre profitèrent des leçons de leur maître ; mais les deux frères étaient d'un caractère bien différent. Le premier était sérieux et grave. L'autre ayant peut-être moins d'application, excellait dans tous les exercices du corps. Tous deux manifestèrent dès leur enfance un goût également prononcé pour la carrière des armes, où ils devaient l'un et l'autre s'illustrer.

Gaspard de Châtillon, *comte de Coligny,* fut présenté de bonne heure à la cour sous les auspices de son oncle, le connétable *Anne de Montmorency.* Quoique fort jeune, les passions de la cour n'eurent aucune prise sur lui, il sut résister à l'extrême licence qui y régnait et s'y distingua toujours par la sévérité de ses mœurs. Fuyant toute inti-

mité avec les gentilshommes de son âge, il ne se lia d'une sincère amitié qu'avec un seul, *François de Lorraine*, depuis *duc de Guise*. Qui eut pu prévoir alors, en les voyant unis d'une manière si étroite, se prodiguer les marques de la plus vive affection, qu'un jour viendrait où une haine implacable leur mettrait les armes à la main !

Cette rupture eut plus de part qu'on ne pense généralement aux guerres religieuses du XVIe siècle et à la terrible catastrophe du 24 août 1572.

Cette liaison intime commença à se refroidir en 1547, à l'occasion du mariage de Claude de Lorraine, frère de François, avec la fille aînée de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. La cause de cette rupture fut honorable pour Coligny. Jusque-là, celui-ci était le compagnon inséparable du duc de Guise. Ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre, « portant les mêmes couleurs, et s'habillant de la » même façon. »

Le duc ayant consulté son ami, sur ce mariage, Châtillon chercha à le détourner d'une alliance peu glorieuse pour leur maison. Il s'exprima avec toute la franchise de » son caractère : « *Mieux vaut, disait-il, un pouce d'au-* » *torité avec honneur qu'une brassée sans honneur.* »

Cette fière réponse déplut à François, qui l'accueillit fort mal. Elle lui semblait dictée plutôt par une secrète envie que par une sincère amitié.

Plus tard, après le combat de Reuty, qui eut lieu le 12 août 1554, il se présenta un autre sujet de discorde. Des paroles de défi ayant été échangées entre eux, ils allaient mettre l'épée à la main, sans égard pour le lieu où ils se trouvaient, si les assistants ne les eussent contenus, et le roi lui-même n'eût forcé les adversaires à s'embrasser, les engageant à vivre à l'avenir, comme ils avaient vécu au temps de leur intime amitié. Dès ce moment un germe de haine pénétra dans leur cœur et fit place aux sentiments d'une profonde rancune, qui eut, plus tard, des conséquences si désastreuses pour la France. (Voir à ce sujet la *France protestante*, de MM. Haag, article Coligny, et les documents publiés par M. Louis Paris, dans le cabinet historique, livraisons de novembre et décembre, année 1856, pages 282 et suivantes.)

Voici ce que disent Messieurs Haag du caractère de Coligny, qui se distingua toujours par son héroïsme et sa franchise militaire :

« Austère dans ses mœurs, grave jusqu'à la roideur, » sévère jusqu'à la dureté, ennemi du luxe et du faste, » animé d'une piété sincère, pénétré d'une foi vive et » inébranlable, opiniâtre, intrépide, Coligny personnifiait » en quelque sorte le génie de la Réforme calviniste ; aussi » obtint-il sur les huguenots une influence que ne lui au- » raient assurée aussi promptement ni son illustre nais- » sance, ni le rang éminent qu'il occupait dans l'Etat, ni » ses talents politiques et militaires, quelque supérieurs » qu'ils fussent ; les plus orgueilleux seigneurs subissaient » son ascendant sans murmure. *Condé* lui-même s'y sou- » mit presque toujours, et s'il essaya quelquefois de se » soustraire à une supériorité dont il était un peu jaloux, » ce fut seulement quand l'absence de l'amiral le livra à la » légèreté naturelle de son caractère ou aux pernicieux » conseils de faux amis. Coligny est sans contredit la » figure la plus imposante du protestantisme français. Les » calomnies de ses ennemis n'ont pu ternir sa gloire et » le zèle religieux, aveuglé par le fanatisme, oserait seul » aujourd'hui lui dénier le titre d'un des plus grands » hommes et des plus vertueux patriotes du XVIe siècle. »

Cet éloge est trop complet pour que nous puissions avoir encore quelque chose à ajouter.

D'Andelot se distinguait de son frère par la résolution et l'audace, par son génie actif, entreprenant. Il joignait à cela une valeur extraordinaire, était remarquable par sa haute prudence, sa droiture et son habileté dans l'art de la guerre.

D'Andelot se signala à la bataille de Jarnac par des prodiges de valeur. La bataille perdue, il suivit Coligny à St-Jean d'Angély, puis à Saintes. C'est de là qu'il fut envoyé dans le Poitou pour y rassembler quelques soldats dispersés et lever de nouvelles troupes. Il parcourut pendant quelque temps ce pays, mais se trouvant incommodé il retourna promptement à Saintes, où son frère l'attendait. Ce fut là qu'ils se virent pour la dernière fois. La maladie de D'Andelot se déclara d'une manière plus violente. Il fut

attaqué d'une fièvre *maligne* ou *contagieuse* qui l'enleva en peu de jours. D'Aubigné et de Thou laissent entendre qu'il mourut empoisonné. La mort le frappa le 27 mai 1569. « Son corps fut porté à la Rochelle. Jeanne d'Albret voulut accompagner les cendres de ce brave et pieux général jusqu'à la tour de la Chaîne, où elles furent déposées et d'où elles furent tirées en 1579, par Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, son fils aîné, qui les fit transporter à la Roche-Bernard. » (Chronique de M. Crottet, p. 303. — *V. Ephémérides* de M. Jourdan.)

La lettre que nous avons donnée en commençant justifie assez ce que dit l'abbé Pérau :

« Coligny fut extrêmement sensible à cette perte ; car outre que ces deux illustres seigneurs avaient toujours » vécu ensemble dans la plus tendre union, d'Andelot avait » un talent particulier pour la guerre, un esprit plein de » ressources dans les circonstances même les plus désespé- » rées, et une bravoure peu commune qui l'avait toujours » fait regarder comme un des plus fermes soutiens de la » religion protestante, que personne n'a professée jamais » avec plus de sincérité et de constance. » (L'abbé Pérau.)

L'intrépidité de d'Andelot lui avait mérité le surnom de *Chevalier sans peur et sans reproche.*

DE CLERVAUX

DANCOURT

OU LES MOEURS BOURGEOISES SOUS LOUIS XIV.

Dancourt naquit à Fontainebleau le 1er novembre 1661, le même jour que le grand Dauphin, fils de Louis XIV. Il fut élevé par les Jésuites et se fit recevoir avocat; mais son aversion pour toute profession sérieuse, jointe à sa passion pour la fille du comédien la Thorillière, le poussa vers le théâtre, où il débuta avec succès en 1685. D'acteur, il devint bientôt auteur, et le *Chevalier à la Mode*, son chef-d'œuvre, fut représenté en 1687.

Ses pièces, qui furent presque toutes jouées dans les trente dernières années de Louis XIV, nous ouvrent sur un coin du grand siècle des perspectives qui méritent d'être signalées. Le théâtre est un tableau toujours exact de l'esprit d'une époque. L'auteur dramatique, sous peine de n'être pas compris, est tenu de rester dans le même courant d'idées que son public; il ne peut amuser ni émouvoir, sans s'inspirer des sentiments que chaque spectateur sent vibrer en lui-même. Que son œuvre soit inspirée ou médiocre, ses portraits sont toujours ressemblants, et Molière n'est pas un témoin plus fidèle que Dancourt.

L'idée que celui-ci nous donne de son temps n'est pas séduisante, il faut en convenir, et les mœurs qu'il a peintes sont de vilaines mœurs. Les demoiselles, à peine échappées du couvent, sont aussi expérimentées que de vieilles coquettes; les galants chevaliers acceptent les cadeaux des baronnes sur le retour; au milieu de ce monde d'intrigants et d'aventurières, on cherche en vain un personnage sympathique; les côtés bas de la nature humaine s'étalent avec

complaisance, et l'on aurait peine à supporter cette lecture si la franche gaîté du dialogue ne venait faire oublier ce qu'il y a de répugnant dans les caractères et les situations.

Quelque part que l'on fasse à l'exagération de la satire, il faut bien qu'il y ait quelque chose de vrai dans ces peintures brutales, et si le public a pendant trente ans applaudi les comédies de Dancourt, c'est qu'il s'y reconnaissait. Les mœurs qui, sous la Régence, se sont étalées au grand jour existaient déjà sous Louis XIV. Il a fallu la publication tardive des *Mémoires de Saint-Simon* pour dévoiler ce qu'était au vrai la cour du grand Roi sous le vernis superficiel de dignité qui a longtemps trompé les historiens. Mais pour la moyenne bourgeoisie, l'acte d'accusation était tout dressé dans les comédies de Dancourt avec une verve et une gaîté incomparables, et une naïveté d'autant plus accablante qu'il ne voulait que faire rire sans songer à accuser ni à condamner personne.

Pendant le long règne de Louis XIV, qui de loin nous semble empreint d'une si majestueuse monotonie, une grande révolution s'était accomplie dans les mœurs et dans les idées. Un amour immodéré du luxe et des jouissances, une fièvre de nouveauté s'étaient emparés de toutes les classes. N'est-ce pas une sorte de pressentiment de la Régence que Madame la Greffière, une des *Bourgeoises de qualité* de Dancourt, exprime plaisamment quand elle s'écrie :

LA GREFFIÈRE.

Nous y voilà parvenues, ma pauvre Lisette; nous y touchons du bout du doigt, ma chère enfant.

LISETTE.

Hé ! à quoi, madame ?

LA GREFFIÈRE.

A la fin du siècle, que la Duverger m'a promise, et à mon bonheur.

LISETTE.

Hé ! qu'a de commun la fin du siècle avec votre bonheur, madame ?

LA GREFFIÈRE.

Je n'ai pas eu de grands plaisirs pendant le cours de

celui-ci, mais je vais passer l'autre agréablement, sur ma parole.

LISETTE.

Voilà de beaux projets !

LA GREFFIÈRE.

Je suis déjà veuve, premièrement.

LISETTE.

Cela promet, vous avez raison.

LA GREFFIÈRE.

Et je ne le serai pas longtemps, encore.

LISETTE.

Comment donc, Madame ?

LA GREFFIÈRE.

C'est la saison des révolutions, que la fin des siècles, et tu vas voir d'assez jolis changements dans ma destinée.

Pourtant, en attendant la fin du siècle, la bourgeoisie mène déjà joyeuse vie. M. Simon, le notaire, trouve bien un peu à redire à la conduite de sa femme, mais Lisette déclare qu'il est bien difficile ; car enfin qu'y a-t-il donc d'extraordinaire dans cette conduite.

LISETTE.

Une femme qui ne fait pas le moindre embarras dans votre maison.

M. SIMON.

Elle n'y vient que pour dormir.

LISETTE.

L'entendez-vous jamais quereller ?

M. SIMON.

Comment l'entendrais-je ? Je suis quelquefois quinze jours sans la voir.

LISETTE.

La grande merveille ! vous dormez quand elle revient, vous voulez la voir quand elle dort, ou vous êtes sorti quand elle s'éveille. Le moyen de vous rencontrer ?

M. SIMON.

Et c'est cela dont je me plains : au lieu de prendre le soin de son ménage...

LISETTE.

De son ménage, monsieur ! est-ce que vous voudriez

qu'elle s'abaissât à ces sortes de bagatelles ? et est-ce pour cela qu'on prend aujourd'hui des femmes ?

M. SIMON.

Assurément.

LISETTE.

Eh ! fi ! monsieur, vous êtes notaire et vous ne savez pas la coutume de Paris ?...

L'imitation maladroite et exagérée des travers de la noblesse par une bourgeoisie qui prend la licence pour l'élégance des mœurs, voilà la source de presque tout le comique de Dancourt; et c'est par là qu'il nous fait toucher du doigt un des faits capitaux de l'histoire de son temps.

Vers 1700, en effet, les classes commencent à se mêler, et, sur la frontière indécise qui les sépare, chacune n'apporte que ses vices. La gloriole et l'avidité sont en présence. Tous ces gens-là sont des déclassés ou des gens qui aspirent à sortir de leur classe. C'est qu'un grand changement venait de s'opérer dans la société : à la suite de l'établissement de la monarchie absolue, les mœurs de cour s'étaient substituées aux mœurs aristocratiques.

Au commencement du XVIIe siècle, les institutions aristocratiques déjà entamées avaient laissé leur empreinte sur la société tout entière. La bourgeoisie ne cherchait point à copier la noblesse, mais elle tenait à côté d'elle sa place dans le monde. Les bonnes familles parlementaires ou bourgeoises, d'où sortaient les Arnauld, les Lemaître, les Pascal, les Boileau avaient, par la gravité de leurs mœurs, placé très-haut dans l'estime publique le titre de bourgeois de Paris.

Le gouvernement absolu rapprocha les deux classes, mais en les corrompant toutes deux. Louis XIV n'aimait rien de ce qui résiste ; son gouvernement fut le gouvernement de la bourgeoisie, comme Saint-Simon s'en plaint avec amertume ; il prenait pour ministres des hommes obscurs pour montrer que toute puissance devait venir du trône, et il aimait à voir railler les grands seigneurs, tout en les accablant de faveurs. Ce que devint l'aristocratie française transformée en noblesse de cour, tout le monde le sait, et Molière est revenu assez souvent sur la satire des marquis pour épuiser le sujet. Louis XIV lui sut toujours bon gré

d'avoir si bien servi sa politique; et pourtant Molière, sans le vouloir peut-être, avait protesté contre cet abaissement de la noblesse le jour où il peignit, dans *Alceste*, un gentilhomme de l'âge précédent dépaysé sous la monarchie absolue, inhabile à se plier aux petites intrigues des cours, et lançant d'immortelles vérités à la face des Acaste et des Philinte.

La bourgeoisie, si protégée, admise plus que jamais aux fonctions politiques, n'en subit pas moins un réel abaissement. Le jansénisme où elle puisait sa force morale était poursuivi avec violence. Le Parlement, dont on se défiait depuis la fronde, était réduit à l'inaction. Quelques boudeurs conservaient intacte la tradition des vieilles idées et des vieilles mœurs; mais ce n'était pas eux qui tenaient le haut du pavé. Les hommes en évidence sont les hommes de bureaux, les créatures du pouvoir, ceux dont on disait :

« Je l'ai connu laquais avant qu'il fût commis »

les fermiers et les sous-fermiers. Cette bourgeoisie nouvelle cherche à se donner le lustre qui lui manque et croit s'élever en s'alliant avec une noblesse frelatée. L'argent n'est pas tout encore, il ne suffit pas; mais on se figure déjà qu'avec l'argent on peut tout acheter. D'ailleurs la richesse acquise si vite éveille des besoins de luxe, et, pour le roturier, il n'est pas bien commode de jouir de sa fortune. Ecoutez les plaintes de Madame Patin :

Mme PATIN.

Quelle violence ! en pleine rue, on vient de me manquer de respect.

LISETTE.

Comment donc, madame, manquer de respect à une dame comme vous ! madame Patin, la veuve d'un honnête partisan qui a gagné deux millions de bien au service du Roi ! et qui sont ces insolents-là, s'il vous plaît ?

Mme PATIN.

Une marquise de je ne sais comment, qui a eu l'audace de faire prendre le haut du pavé à son carrosse, et qui a fait reculer le mien de plus de vingt pas.

LISETTE.

Voilà une marquise bien impertinente. Quoi ! votre personne qui est toute de clinquant, votre grand carrosse doré

qui roule pour la première fois, deux gros chevaux gris-pommelés à longue queue, un cocher à barbe retroussée, six grands laquais, plus chamarrés de galons que les estafiers d'un carrousel, tout cela n'a point imprimé de respect à votre marquise ?

Mme PATIN.

Point du tout ; c'est du fond d'un vieux carrosse, traîné par deux chevaux étiques, que cette gueuse de marquise m'a fait insulter par des laquais tout déguenillés.

LISETTE.

Ah ! mort de ma vie ! où était Lisette ? que je lui aurais bien dit son fait !

Mme PATIN.

Je l'ai pris sur un ton proportionné à mon équipage ; mais elle, avec un « taisez-vous bourgeoise, » m'a pensé faire tomber de mon haut.

LISETTE.

Bourgeoise ! bourgeoise ! dans un carrosse de velours *cramoisi à six poils, entouré d'une crépine d'or ! etc...*

Ainsi tout n'est pas roses pour les bourgeoises qui veulent prendre un ton *proportionné à leur équipage*, suivant l'ingénieuse expression de Madame Patin. A cela quel remède, sinon de devenir marquise soi-même.

Mme PATIN.

Oui, j'aimerais mieux être la marquise la plus endettée de toute la cour, que de demeurer veuve du plus riche financier de France. La résolution est prise, il faut que je devienne marquise, quoi qu'il en coûte, et, pour cet effet, je vais absolument rompre avec toutes ces petites gens dont je me suis encanaillée. Commençons par M. Serrefort.

LISETTE.

M. Serrefort ! madame ! votre beau-frère !

Mme PATIN.

Mon beau-frère ! mon beau-frère ! Parlez mieux, s'il vous plaît !

LISETTE.

Pardonnez-moi, madame, j'ai cru qu'il était votre beau-frère, parce qu'il était frère de feu monsieur votre mari.

Mme PATIN.

— Frère de mon mari, soit ; mais mon mari étant mort, Dieu merci ! M. Serrefort ne m'est plus rien.

Mais pour devenir marquise, il faudrait trouver un marquis, et en le cherchant on court risque de tomber sur de singuliers gentilshommes, tels que ce chevalier de Villefontaine qui a su toucher le cœur de madame Patin. Ecoutons son portrait :

« C'est un caractère d'homme fort particulier ; il a ordinairement cinq ou six commerces avec autant de belles. Il leur promet tour à tour de les épouser, suivant qu'il a plus ou moins affaire d'argent. L'une a soin de son équipage, l'autre lui fournit de quoi jouer ; celle-ci arrête les parties de son tailleur ; celle-là paie ses meubles et son appartement, et toutes ces maîtresses sont comme autant de fermes qui lui font un gros revenu. »

Il leur adresse des vers :

CRISPIN.

Ce sont les vers que vous fîtes faire l'autre jour pour la baronne par ce misérable poète à qui vous donnâtes ce vieux justaucorps qui vous avait tant servi à la chasse.

LE CHEVALIER.

Donne, ils serviront pour madame Patin.

CRISPIN.

Mais, monsieur, vous allez les rendre bien circulaires ; vous les avez déjà fait servir à plus de huit personnes différentes.

LE CHEVALIER.

Bon ! qu'est-ce que cela fait ? S'il fallait de nouveaux vers pour toutes celles à qui l'on écrit...

CRISPIN.

Diable ! votre garde-robe serait bientôt dégarnie de justaucorps.

Arrêtons là nos citations. Si nous voulions continuer à passer en revue les personnages de Dancourt, nous retrouverions sans cesse les mêmes types. C'est toujours la même impudence chez les hommes, la même coquetterie ou le même cynisme chez les femmes. Tous sont dupes ou fripons, et la plupart du temps dupes et fripons à la fois. Tous, pourtant, ont une physionomie distincte qui empêche de

les oublier ; on sent que ces gens-là ont vécu. C'est par ce dernier trait que Dancourt se rapproche de Molière et qu'il l'emporte sur Regnard. Les héros de Regnard ne sont pas plus scrupuleux que ceux de Dancourt ; les gentillesses dont ils se font gloire les mèneraient tout droit à la potence, s'il y avait des potences autrement qu'en peinture dans l'heureux pays qu'ils habitent. Ce pays est une province du monde de la fantaisie, monde merveilleux,

Et qui, pour valoir mieux que le seul véritable,
N'a pas même un instant eu besoin d'exister.

mais c'est le pays de la prose. La fantaisie de Regnard n'est pas si poétique que celle de Shakespeare, il faut en convenir, et le *Légataire universel* n'a aucun rapport avec le *Songe d'une nuit d'été*. C'est la fantaisie mesurée, raisonnable et logique d'un français, et, qui pis est, d'un Parisien, c'est-à-dire d'un enfant de la race la plus antipoétique qu'il y ait sur terre. Aussi, quoique M. Sainte-Beuve et M. Weiss soient disposés à voir en lui un vrai poète, je me contenterai de le définir le plus fantaisiste des bourgeois de Paris.

La comédie du XVIIIe siècle ne se rattache ni à Regnard ni à Dancourt ; au milieu de l'ardente mêlée où triomphaient les idées nouvelles, ce siècle, quoique ceci semble un paradoxe, avait trop de sérieux pour se plaire à de pures fantaisies dénuées de tout but pratique. Plein de foi en lui-même, il ne permettait de dire un peu de mal de ses mœurs qu'à ceux qui en pensaient beaucoup de bien. Pour trouver les véritables émules de Dancourt, il faut descendre jusqu'à notre temps, où le même affaissement des mœurs et des caractères a fait surgir un genre de comique presqu'identique. M. Sardou, M. Dumas fils, M. Barrière en sont les représentants principaux. Bien qu'aucun d'eux ne puisse être mis en parallèle avec Dancourt, ils sont de sa famille. Aucun d'eux, il est vrai, ne lui a dérobé son style ; aucun d'eux n'a, comme lui, la faculté de créer des types vivants ; leurs personnages ne sont que des automates. ou, comme les a très-bien définis l'un d'entre eux, des *bonshommes*. Mais ils ont puisé à la même source ; comme lui, ils ont

peint une société affolée de luxe et de jouissances, pour qui l'amour du gain a remplacé les mobiles élevés de l'activité humaine.... Il serait facile de pousser plus loin ce parallèle, de montrer quelle transformation sociale a dû, à deux reprises, produire passagèrement la même décomposition morale. Mais il faudrait élargir de beaucoup le cadre de cette esquisse. Qu'il nous suffise d'avoir trouvé dans le théâtre de Dancourt une peinture peu flattée, mais fidèle, des mœurs de la bonrgeoisie vers 1700. Tel était son niveau moral au sortir du règne de Louis XIV. Si, en poursuivant ces études sur le théâtre du XVIIIe siècle, nous voyions ce niveau s'élever sans cesse, jusqu'au moment où la bourgeoisie fournit à Sedaine les aimables figures de *Victorine* et du *Philosophe sans le savoir*, ne faudrait-il pas reconnaître que ce siècle si calomnié a fait faire un grand pas à la moralité humaine ?

Charles Vincens. X. K.

LA ROCHELLE D'AUTREFOIS.

LES VIEILLES ENSEIGNES.

L'enseigne *se meurt !* l'enseigne *est morte !* pourrait-on dire en parodiant l'un des plus beaux mouvements oratoires de Bossuet. J'entends parler de l'enseigne de nos aïeux, figurée, parlante, peinte le plus ordinairement sur plaque de métal, ou sculptée sur la pierre et le bois, tantôt pieuse, tantôt guerrière, parfois bouffonne, ironique ou grotesque, et allant le plus souvent au devant des passants, portée par un long bras de fer, où l'art du serrurier se plaisait à prodiguer ses légers enroulements et ses élégantes arabesques presque toujours rehaussées d'or. Ce n'est guère plus maintenant qu'au village ou à des auberges de bas étage que l'on rencontre encore quelques enseignes à sujets peints, suspendues à une simple potence. Ces grandes enseignes-tableaux, qui arrêtaient naguère les regards et auxquelles des peintres de mérite ne dédaignèrent pas de prêter parfois la vogue de leurs pinceaux (1), sont devenues de plus en plus rares : un simple nom, sans même d'indication de la profession de celui qui le porte, tel est actuellement le suprême perfectionnement de l'enseigne. Combien de professions aussi, qui jadis s'annonçaient par des enseignes, croiraient de nos jours faire acte de dérogeance en s'affichant ainsi. L'enseigne chez nos pères n'était pas en tel discrédit : elle ne s'étalait pas seulement aux maisons des hôteliers, taverniers, industriels de toutes sortes et des

(1) Watteau, notamment, fit pour une marchande de modes du pont Notre-Dame, à Paris, une enseigne qui a eu les honneurs de la gravure. (De la Querrière. *Recherches historiques sur les enseignes.*)

négociants les plus riches (qui alors s'appelaient simplement *marchands*), elle avait envahi presque toutes les demeures, si bien que M. Berty, auteur d'un curieux mémoire sur les enseignes de Paris (1), dit que « dans les censiers, on remarque que les maisons des quartiers populeux sont généralement toutes désignées comme ayant une enseigne. » Je me suis imaginé quelquefois l'étrange effet pittoresque que devait produire cette multitude de naïfs tableaux, aux couleurs éclatantes, suspendus au milieu des rues, et de chaque côté, sur l'huis des maisons ou surmontant les arcades de nos *porches*, ces nombreux bas-reliefs relevés en bosse, artistement fouillés par ces mêmes ciseaux dont le charmant pavillon d'Henri II, de la rue des Augustins (2), notre vieil échevinage, la jolie maison de la rue du Minage et plusieurs autres attestent encore l'incontestable mérite. Curieux musée populaire en plein vent, qui, encadré entre deux rangées de maisons, aux façades et aux pignons les plus variés, devait faire la joie des flâneurs d'autrefois. Disons tout de suite qu'à la Rochelle cependant la profusion des enseignes était loin d'égaler celle que M. Berty a constatée à Paris ; dans beaucoup de rues je n'en ai pu découvrir aucune, et malgré les innombrables censiers, registres d'insinuation, minutes de notaires et documents de toutes sortes qui me sont passés sous les yeux, c'est à peine si j'en ai relevé trois cents, encore de dates différentes et quand bon nombre d'entr'elles avaient disparu pour faire place à de nouvelles.

Nul doute, comme le déclare M. Berty, que ces enseignes ne servissent à désigner les maisons dans les titres et ne suppléassent en partie à l'absence des numéros modernes, dont l'établissement si utile et si simple ne remonte, on a peine à le croire, qu'à la fin du dernier siècle. C'est en effet en 1768 seulement que fut ordonné, à Paris, le numérotage des maisons, et l'exécution de cette sage disposition y rencontra même des difficultés si grandes que vingt ans après, le numérotage n'y était encore que partiel et

(1) Ce mémoire a été publié dans la *Revue archéologique*, année 1855.

(2) Voyez *La maison d'Henri II*, dans la *Revue de l'Aunis*, numéro du 1er décembre 1864.

très-irrégulier (1). Si l'ordonnance de l'intendant Sénac de Meilhan, qui prescrivit à la Rochelle la même mesure, n'y trouva pas une telle opposition, il résulte cependant d'une délibération du corps-de-ville de 1776 qu'à cette époque un grand nombre de numéros avaient été effacés par les propriétaires et qu'on fut obligé de les leur faire rétablir à leurs frais, avec défense expresse de les faire disparaître à l'avenir (2). Mais quelqu'inconvénient que présentât ce défaut de numéro pour l'indication des adresses et la détermination dans les actes des immeubles urbains, je ne crois cependant pas, comme MM. Berty et de la Querrière (3), que telle ait été primitivement la principale destination des enseignes, et j'estime que jadis comme de nos jours, quoique sous une forme différente, elles avaient surtout pour but de fixer l'attention sur la boutique ou l'établissement de certains industriels. Aussi est-ce dans les rues les plus commerçantes et les plus fréquentées qu'on les trouve en plus grand nombre, et sous ce rapport elles peuvent servir à fournir d'utiles indications. J'en ai compté près de quarante, la plupart appartenant à des hôteliers, dans la seule *rue du Minage*, où se faisait un important commerce de blé ; vingt et quelques dans la *rue de Saint-Jean*, prolongée dans beaucoup de titres jusqu'à la Grosse-horloge, une vingtaine aussi dans les *rues du Palais*, *de la Chaudellerie* et des *Puits-doux*, souvent réunies sous le même nom ; puis viennent au même rang : la *rue chef-de-ville* ou *canton des Flamands*, ancien lieu de rendez-vous des commerçants avant la dernière construction de la Bourse (4), et celles de *Saint-Nicolas* et de *Notre-Dame*,

(1) Voir dans les *Ephémérides historiques de la Rochelle*, p. 99, les curieux motifs donnés par le spirituel auteur du *Tableau de Paris* à l'opposition que souleva cette mesure.

(2) On avait eu le tort d'adopter une seule série de numéros pour toute la ville, de sorte que j'ai remarqué, sur les petites *Affiches de la Rochelle*, une maison de la rue Notre-Dame portant le numéro 2,114, qui ne pouvait être le dernier puisqu'à cette époque la ville comptait plus de 3,000 maisons. Le numéro 1er était dans la rue Saint-Claude. En 1791, frappé des inconvénients de ce mode de numérotage, le corps-de-ville décida que les maisons seraient numérotées par rue. (Délibération du 15 janvier).

(3) Auteur d'une intéressante brochure intitulée : *Recherches historiques sur les enseignes.*

(4) Jusqu'en 1764, époque de l'achèvement de l'hôtel de la Bourse actuelle,

dont faisait partie la *rue du Brave-Rondeau;* ensuite le *canton de la chaîne* et la *rue de la Vache*, où logeaient les marins; la *rue des Dames* avec le *canton des trois-fuseaux*, la *rue des merciers* ou *grande rue*, à laquelle on peut s'étonner de ne pas trouver un rang plus élevé quand on sait qu'elle a toujours été consacrée au commerce de détail et des comestibles; la *rue des cordouans*, où s'étaient concentrés le commerce du cuir et l'industrie de ceux qui le travaillaient; celles de *la Verdière*, de la *sardinerie*, de *Saint-Yon*, avec le prolongement de l'étroite rue *Pas-du-minage;* celles *du Temple*, *des prêtres* et *des cloutiers;* quelques autres n'en comptent plus qu'une ou deux.

J'admets volontiers que bon nombre d'enseignes aient échappé à mes recherches, mais il faudra bien reconnaître que si le système de MM. Berty et de la Querrière était fondé, l'usage des enseignes se fût généralisé bien davantage, les maisons des gentilhommes et notables de la ville, que ne signalaient ni boutique ouverte ni étalage de produits industriels, eussent dû avoir alors plus qu'aucune autre besoin d'une enseigne pour tenir lieu de numéros. Or dans les quartiers au contraire qu'ils semblaient rechercher de préférence, on en rencontre peu ou point: aucune dans les rues *de Pierre* ou de *l'Hôtel-de-ville*, *des Gentilshommes* et *des Augustins*, dans lesquelles habitaient la plupart des membres du corps de ville, ni dans celles de *St-Léonard*, *des Lusseaux* (de l'Escale) et de *la Juiverie* (de l'Evêché), une ou deux seulement dans les rues *des maîtresses*, *de Dompierre* (Fleuriau) et de *Gargouillaud*, bien qu'elles fussent au centre de la ville. Je sais bien que l'écusson armorié pouvait remplacer l'enseigne sur les demeures des nobles; mais quoique le privilége par lequel Charles V avait octroyé le droit de noblesse héréditaire au maire et aux vingt-quatre échevins de la Rochelle y eut singulièrement multiplié le nombre des gentilshommes, et quelque portés que pussent être les nouveaux anoblis à étaler sur la façade, et parfois sur les panneaux de la

l'ancienne Bourse ou Maison consulaire, comme on l'appelait généralement, et qui avait été deux fois consumée par les flammes, n'avait servi qu'à l'exercice de la juridiction des consuls ou juges de commerce.

porte de leur maison, les insignes d'une distinction qui n'était pas seulement une satisfaction d'amour-propre, mais comportait d'importantes prérogatives, cela ne peut suffire évidemment à expliquer le fait que je viens de signaler.

Quel dommage que le marteau égalitaire des niveleurs de 93, bien plus encore que les ravages du temps, ait fait disparaître ces signes héraldiques, qui nous serviraient à reconnaître la domeure et les armes de ces antiques et puissantes familles municipales, dont les membres ont joué un rôle important dans notre histoire et quelques-uns ont été la souche des plus grands noms! On en retrouve encore cependant quelques traces plus ou moins mutilées et entièrement méconnaissables sur diverses maisons. Qui n'a remarqué, vis-à-vis la place d'armes, les jolies arcades ogivales que décoraient divers écussons, sur l'un desquels on distingue encore des restes de fleurs de lis? Ce devait être l'hôtel des seigneurs de Lhoumée, dont il portait jadis le nom (1). Des armoiries qui surmontaient la porte nº 13, de la rue Bazoges, il ne reste plus que les supports, qui ne peuvent nous apprendre si, comme je le suppose, c'était l'*hôtel de Cramahé*, demeure des Chasteigners, seigneurs de Cramahé, dont plusieurs furent maires de la Rochelle (2). Dans la même rue, mais sur une porte intérieure de la maison numéro 19, circonstance à laquelle elles doivent leur parfaite conservation, sont sculptées les armes non pas du célèbre maire et gouverneur Mérichon (3), dont la

(1) Claude Geoffroy, écuyer, sieur de Dompierre, qui était propriétaire en 1541 *de la grande maison de Lhommée, assise devant la place du Chasteau*, l'avait acquise de Yves de Combes, seigneur de Lhommée, maire de 1500 et fils de Guillaume de Combes, aussi seigneur de Lhommée, maire de 1460. *(Acte du notaire Macaing et compte du receveur de l'hôpital St-Barthélemy).*

(2) En 1620, Rachel Chasteigner, héritière de Benjamin Chasteigner, son frère, vendait à Roch Chastaigner de Conan, écuyer, sieur de Cramahé, la cinquième partie d'une *grande maison vulgairement appelée maison de Cramahé, située dans la rue de Basauges* et confrontée par derrière à celle de François Chastaigner, sieur de la Limandière *(acte du notaire Chesneau)*. Le 14 avril 1518, Pierre Chastaigner, écuyer, sieur du Treuil-Bonnet, maire de 1504, avait obtenu de Jeanne, duchesse de Longueville, comme vicomtesse de Châtelaillon, l'érection en fief, avec droit de moyenne et basse justice, du logis de Cramahé et de ses dépendances, en la paroisse de Salles, qu'il venait de faire construire *(acte du notaire Hémon)*. Les Chataigners de Cramahé portent : de sinople aux rochers d'argent sans nombre, au chef de gueule plein.

(3) Ses armes, qui étaient sculptées sur la tour de la Lanterne, à la construction de laquelle il avait grandement contribué, étaient : d'argent, à la pan-

demeure, qui servit pendant si longtemps d'hôtellerie aux princes et aux rois qui vinrent à la Rochelle (1), s'élevait sur cet emplacement, ni des de Montbron, seigneur d'Esnandes (2), qui en avaient hérité par suite de leur alliance avec la famille Mérichon ; ni des Bretinauld (3), sieurs de Faye, qui l'achetèrent en 1555, mais bien des Durand de la Vauxmartin, dont trois générations occupèrent pendant plus d'un siècle (1663-178...) le siège de président du Présidial (4).

A l'encognure de l'humble et très-vieille maison qui forme l'angle nord-est des rues Pauléon et des Cordouans, subsiste encore l'un des deux anges qui supportaient un écusson actuellement entièrement martelé. Serait-ce celui des religieux de Saint-Antoine de Pauléon, dont la rue où ils avaient un établissement a tiré son nom (5) ? L'écusson gratté, qui décore la petite porte, aujourd'hui murée, de la maison à tourelle de la rue de l'Évêché, pourrait bien être celui des puissants seigneurs d'Angliers, dont la demeure s'étendait de cette partie de la rue à la rue des Lusseaux ou de Lescalle (6). On ne peut guère douter que les

thère passant accolée de gueules, accompagnée de trois couronnes d'olivier de sinople.

(1) Voir *Ephémérides historiques de la Rochelle*, passim.

(2) Ils portaient : écartelé, au 1er et au 4e, burelé d'argent et d'azur de dix pièces ; au 2e et au 3e, de gueules plein. (*Armor. de la génér.*) Louis de Montbron, chevalier, sieur de Fontaine-Chalendray, avait épousé, le 22 avril 1466, Guyonne Mérichon, fille de Jean Mérichon, sieur d'Huré.

(3) Ils portaient : de sable à trois hures de sanglier d'argent, 2 et 1 (*Armor. de la génér.*).

(4) Leurs armes étaient : de gueules, à trois étoiles d'or en devise, et un soleil d'or en abîme (*Armor. de la génér.*). Trompé par certains rapprochements de titres, j'avais supposé à tort que ces armoiries pouvaient être celles de Jean de Conan, maire de 1516, qui avait fait reconstruire les *grandes écoles, contiguës à l'hôtel d'Huré.* (Voir les *Ephémérides historiques de la Rochelle*, page 29). C'est aussi par une erreur du lithographe que, sur le plan de la Rochelle de 1685, qui est joint aux *Ephémérides historiques*, la lettre V, correspondant sur la légende à l'*hôtel du Président*, a été placée sur l'hôtel d'Henri II, en la rue des Augustins, au lieu de l'être sur cette ancienne demeure du président Durand de la Vauxmartin.

(5) Sur un registre terrier de l'hôpital Saint-Barthelémy, de 1419, une maison de la rue des Cordouans est confrontée d'un côté à l'*oustel de Pauléon*, appartenant aux religieux de Saint-Antoine de Pauléon et par derrière au jardin des Cordeliers, dont l'ancien couvent est devenu le Lycée.

(6) Claude d'Angliers, chevalier, seigneur d'Angliers, de la Saulsaye, de Saint-Xandre, de Beauregard et de la salle d'Aytré, lieutenant-général, en

armes des Rougiers ne couronnassent l'élégante porte cochère de la maison n° 8 de la même rue, qu'habita pendant plus d'un siècle et demi cette vieille famille de robe (1). Le double écusson, sans vestige d'armoiries, qui surmonte la porte à plein ceintre de la maison voisine, devait reproduire les armes accolées des White (2) et des Creagh (3), car vers le milieu du siècle dernier, époque à laquelle paraît remonter sa construction, elle était possédée par Jacques White, gentilhomme irlandais, dont le père avait été longtemps armateur et banquier à la Rochelle, et par sa femme, *Catherine-Julie de Creagh, qui descendait du vieux roi* d'Irlande, Hugon, surnommé le Grand *(nobil. de la génér.)*. Dans la cour de la maison, n° 10, de la rue de la Cloche, au-dessus d'une porte intérieure ouvrant sur la cour, et devant laquelle je soupçonne que devait anciennement passer une rue, qui communiquait avec celle qui forme aujourd'hui l'impasse du Verseau, on remarque un large écusson dont les armes ont été grattées, mais dont la légende nous révèle qu'elles étaient celles de Guillaume Texier, sieur de Poulias et des Fragnées, le maire de 1574. On lit, en effet, sur l'inscription qui entoure l'écusson : GVILLAVME TEXIER, ESCVIER, S^r DE POLIAS, et dans la seconde ligne, qui surmonte la première : DIEV MA EXAVCÉ EN MON HVMILITÉ ET CONSERVE MON INNOCENCE (4). D'élégantes

1547, et le premier président du présidial, « le plus relevé de tous les habitants, dit Amos Barbot, et en naissance, en biens et en qualité », demeurait, nous apprend le père Jaillot, dans une maison située dans la rue des Lusseaux *(de Lescalle)* et qui traversait dans la rue de la Juiverie ou de l'Evêché.

(1) Elle porte d'argent à trois roses de gueules. Jehan Rougier, écuyer, fils de Charles Rougier, sieur de Prelensque, conseiller au présidial de Poitiers, fut nommé au présidial de la Rochelle en 1629. La fille d'Alexandre Rougier, chevalier, seigneur du Marais-Guyot, la Salle d'Aytré, Bongraine et autres lieux, procureur du roi au présidial et maire de la Rochelle de 1778 à 1783, épousa en 1769, Louis-Mathieu Brunet de Sairigné, dont le petit-fils possède aujourd'hui cette même maison de la rue de l'Evêché.

(2) Ils portaient : écartelé, au 1er et 4e d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même, deux en chef et une en pointe ; au 2e et 3e d'argent, à la croix de gueules. *(Armor. de la génér.)*

(3) Leurs armoiries étaient : d'argent à la croix de sable, au chef d'azur, chargé de trois poires d'argent. *(Ibid.)*

(4) Pierre Texier de Bellefond, greffier de la police en 1698, était peut-être de ses descendants ; il portait : d'azur au chevron d'or, accompagné à senestre d'un soleil de même, à dextre, d'un croissant d'argent et en pointe, d'un coq, aussi d'argent, crêté de gueules. *(Armor. de la génér.)*

arabesques, qui étaient peut-être les lambrequins d'un écusson détruit, décorent encore la porte d'une très-modeste maison du canton de la chaîne, jadis appelé *Gâtebourse*, du nom sans doute de la seigneurie de ce nom, aux propriétaires de laquelle pouvait appartenir cette maison (1). On a cru retrouver l'antique enseigne de la Sirène sur la pierre sculptée, récemment déposée à la bibliothèque de la ville pour le futur musée archéologique, parce qu'elle provient, dit-on, d'une maison voisine de la rue qui portait le nom de rue des Sirènes. Je suis bien plus porté à croire que c'était l'écusson blasonné qui décorait la façade de la maison de quelque gentilhomme : d'abord parce que l'enseigne de la *Serène* était pendante et non sculptée sur la pierre, qu'ensuite les deux figures qui forment les tenants de l'écusson sont plutôt un triton et une néréïde que des sirènes, et qu'enfin les deux étoiles placées en chef et le vase de fleurs en pointe me semblent évidemment des pièces de blason.

Que de nobles demeures ont été détruites, qui devaient porter au front leur écusson blasonné : dans la rue des Augustins, le vieil *hôtel des sires de Baillac*, successivement possédé par la célèbre famille Chaudrier et celle de Pontard, à laquelle nous devons le charmant pavillon de Henri II. Il servit pendant plus d'un demi-siècle de mairie, et sa porte chaque année était décorée des armoiries peintes du nouveau maire ; puis il devint, en 1749, la propriété de la famille Griffon de Romagné, qui la conserva jusqu'à la Révolution (2). *La grande maison de Bazoges* (3), appartenant à l'antique famille municipale des Girard, seigneur de Bazoges, dont la rue Bazoges a tiré son nom ; dans la même rue, *la maison du Roullet*, titre d'une

(1) Sur un registre du présidial de 1589, il est fait mention d'un sieur Pierre Porte, seigneur de Gastebourse ; et Mervault, dans son journal du siège, parle du sieur *Gastebourse*, cadet de Coudun, qui fut chargé par le cardinal Richelieu de faire des ouvertures aux Rochelais. Un hameau de la commune de Dompierre porte encore ce nom.

(2) Voir la *maison de Henri II* dans le numéro de la *Revue de l'Aunis* du 1er décembre 1863.

(3) De l'hérédité de Jehan Morisson, maire de 1573, dépendait « une maison sise en la rue de Bazoges, tenant d'une part aux maison, dépendances et appartenances de la grand'maison de Bazoges » 1595 (acte du notaire Biou).

très-ancienne seigneurie de la commune de Salles, dont le château appartient depuis plus de deux siècles et demi à la famille Green de Saint-Marsault (1) ; l'hôtel des seigneurs de Dompierre, dans la rue qui en portait le nom avant qu'on l'eût baptisée de celui de l'un de nos plus honorables concitoyens (2) ; à côté, l'*Hôtel de Voultron*, propriété sans doute des Nicolas, seigneurs de Voutron, descendants de Guillaume Nicolas, maire de 1418 (3), et qui fut, en 1675, transformé en séminaire avec l'hôtel contigu des Pascaud, seigneur de Villars et de Pauléon (4), dans lequel avait siégé la cour des Salins pendant sa courte existence ; presque vis-à-vis, l'hôtel de *Cheusses*, bâti sur l'emplacement de l'antique maison de *Hiéruzalem*, qu'avait achetée l'ancien maire Paul Yvon, et dont hérita Jacques-Henry, *sieur de Cheusses*, son petit-fils (5). A

(1) « Maison scituée dans la rue du Four-Bernier (ou de Bazoges), tenant d'un costé à la maison du Roullet. » 1490 *(Ibid.)* Guillaume Bataille, maire de 1238, était seigneur du Roullet, que posséda plus tard Jehan Desnorps, maire de 1481, puis en 1530 « noble et puissant François Jarryes, écuyer, » son petit-fils.

(2) « Maison size en la rue de la Rocherie (ou de Dompierre), tenant d'un costé aus maisons de Dompierre » 1563. Elles appartenaient en 1547 à Claude Geoffroy, écuyer, seigneur de Dompierre, descendant de Georges Geoffroy, écuyer, seigneur de Dompierre, valet de chambre de Louis XI, pannetier du roi Charles VIII et maire de 1495 *(Arch. de l'Hôp. St-Barth.)* La famille Geoffroy portait : d'azur, au croissant d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or *(de la Morinerie)*.

(3) Vincent Nicolas, écuyer, sieur des Chamodes, était devenu seigneur de Voutron par son mariage avec Marguerite de Mazières, fille de Nathaniel de M..., écuyer, sieur de Voutron. Sa petite fille Marguerite épousa Abraham Duquesne, chevalier, marquis de Belebat, lieutenant-général des armées navales. La famille Nicolas de Voutron a fourni elle-même à la marine plusieurs officiers supérieurs. En 1789, Abraham-Gédéon-Henri Nicolas, sieur de Voutron, major des vaisseaux du roi, était au nombre des électeurs de la noblesse d'Aunis. Les Nicolas de Voutron portaient, d'après l'armorial de la généralité : d'azur à trois bandes d'argent. Cependant, M. de la Morinerie, dans la *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, dit qu'ils portaient : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe. Je crois que ces dernières sont plutôt les armoiries de la branche des Nicolas de Listeferme.

(4) Il devait appartenir alors à Jean Pascaud, sieur de Villars, baron de Pauléon, conseiller du roi en ses conseils, fils du président du présidial, Jean Pascaud, écuyer, sieur de Villars. Les Pascaud portent : d'argent, au mouton paissant de sable, surmonté de trois branches d'épines de sinople *(de la Morinerie)*. On sait que le séminaire était sur l'emplacement où a été construit depuis l'hôtel de MM. de Verdon et Allenet.

(5) Il portait : d'azur à trois épis de blé d'or. *(Dugast-Matifeux.)* Dans la rue du Temple existait une autre *maison de Cheusses*, que Jehan Gendrault, écuyer, membre du corps de ville, vendit en 1598 à Paul Yvon,

côté de celle-ci, l'hôtel des Bigotteau, seigneurs du Plomb, présidents de l'élection (1); et qui fut acheté, en 1778, par Aimé-Benjamin Fleuriau, seigneur de Touchelonge, officier commensal de la maison du roi, père de M. Fleuriau de Bellevue (2); dans la rue Gargouillaud, l'hôtel Legoux (3) appelé *le grand logis, maison royale* ou *maison de Henri IV,* soit parce que le buste de ce prince décora longtemps sa façade, soit, comme le prétend Arcère, qu'il l'ait habité pendant l'un des nombreux séjours qu'il fit dans notre ville, ce dont nos chroniqueurs ne font cependant pas mention, mais où descendirent certainement Louis XIII, après le siège de 1628, et Anne d'Autriche, en 1632, quand elle vint visiter le théâtre des exploits de son auguste époux, et où fut célébré, en 1666, le mariage d'Alphonse VI, roi de Portugal, avec Marie-François-Elisabeth de Savoie, duchesse d'Aumale et de Némours (4); en face de l'hôtel Legoux, la *maison de Buzay* appartenant à Jean Barbot, seigneur de Buzay, maire de 1610, frère d'Amos Barbot et chez lequel fut signé, le 20 mai 1617, en présence de Catherine de la Trimoille, veuve du prince de Condé, de Henri de la Tri-

dont M. Delayant a donné, dans la *Revue* du 15 juillet et 1er août, la curieuse biographie, mais qui ne devint lui-même que bien plus tard seigneur de Cheusses, très-ancienne et très-importante seigneurie de la paroisse de Sainte-Soulle, jadis possédée par Etienne Leclerc, chevalier, maire de 1491. Jacques Henry, chevalier, seigneur de la Maisonneuve, petit fils du célèbre maire de 1573, devint seigneur de Cheusses, par son mariage avec Marie Yvon, fille de Paul Yvon.

(1) Jacques Bigotteau et Michel B., son fils, seigneurs du Plomb, successivement présidents du siège de l'élection, portaient : de *sable à la croix d'or.* (*Armor. de la génér*)

(2) C'est lui probablement qui fit construire l'hôtel possédé aujourd'hui par son arrière petit fils.

(3) Paul Legoux, écuyer, « conseiller du roi et trésorier général de ses maisons de Navarre et ancien domaine » (comme porte la suscription de la lettre que lui écrivait Henri IV, conservée à la bibliothèque de la ville), avait, en 1600, acheté cette *grande maison, la plus belle, plus convenable et la mieux airée des maisons qui sont en ville*; de sa belle-mère Françoise Gorribon, veuve de Pierre Cougnard, pair de la commune. Elle fut transformée, en 1673, en palais épiscopal. En 1773, l'évêque Emmanuel de Crussol fit bâtir sur son emplacement le nouvel hôtel qui continua de servir d'évêché jusqu'à la révolution et devint plus tard la bibliothèque publique de la ville.

(4) La *Revue de l'Aunis*, du 1er septembre 1865, a publié l'acte de mariage ou plutôt le procès-verbal qui fut inscrit à cette occasion sur le registre de l'état-civil de la paroisse du Saint-Barthélemy.

moille, duc de Thouars, de Françoise de Coligny et d'une foule des plus hauts personnages du parti protestant, le contrat de mariage de Madeleine de Pons, dame de Mirambeau, et de Armand Descodeca de Boisse, baron de Pardaillan (1). La *maison des trois médalles*, dans la même rue, traduction populaire sans doute des *besans* héraldiques d'un écusson (2) ; le *logis des Grolles*, dans la rue des Maîtresses, où descendirent, en 1558, le roi et la reine de Navarre, qui, au milieu d'un bal qu'elle donnait aux dames rochelaises, *tomba en pamoison*, premier symptôme de la grossesse de la princesse Catherine, sœur d'Henri IV *(A. Barbot)* (3) ; la *maison de la Fretté*, située au carrefour de Navarre et dont la rue de la Ferté a gardé le nom (4) ; *la maison et court des Sigougnes*, dans la petite rue du même nom, qui communiquait à la rue des prêtres (5) ; *la maison des Trois-cailloux*, qui a servi à baptiser la rue dans laquelle elle était située (6), et bien d'autres encore, sans oublier le manoir du comté de Rasse, qui avait longtemps servi de fonderie de canons à

(1) « Maison appelée *Buzay*, située en la rue de la Blotterie *(nommée plus tard rue Gargouillaud)*, tenant d'une part à la maison et jeu de paume des héritiers Manigault et d'un bout par le derrière à une grande place appelée *Jherusalem.* » (Acte du notaire Chesneau de 1616.) Ce qui correspond à l'emplacement sur lequel est actuellement la maison de M. Dubois, ancien notaire.

(2) « Maison à append. (*arcade ?*) avec ses appartenances de cours et autres, appelée *les trois medalles*, assise en la rue St-Marsault *(de Gargouillaud)* » 1571 *(acte du notaire Tharazon)*. Elle appartenait alors à Jehan Blandin, écuyer, sieur du Fief-Mignon, maire de la Rochelle

(3) Le seigneur des Grolles, maison noble de la paroisse de Périgny, possédait aussi près du collége un jeu de paume appelé des *Grolles*, dont la *Cour des Grolles* a pris sa dénomination.

(4) « Maison appelée *la Fretté*, faisant le coing du karrefour de la rue de la Fretté et de la rue par où l'on va à la poulaillerie *(rue Saint-Michel)* » lit-on sur un terrier de l'hôpital de Saint-Barthelémy de 1456. La Fretté ou la Ferté est une très ancienne seigneurie, dont un hameau de la commune de la Rochelle a conservé le nom.

(5) « Maison en la seigneurye, cours de Cicougnes, tenant par derrière aux remparts de la ville. » 1557 *(reg. de rentes.)* Il y avait plusieurs seigneuries du nom de Cigognes ou Sigougne, une dans la paroisse de Marans, une autre dans la paroisse de Saint-Jean-de-Liversay et une troisième dans la paroisse du Thou.

(6) Elle appartenait, en 1696, à la veuve de Louis Guibourg, écuyer, sieur du Petit-Val, conseiller au présidial. Sur l'armorial de la généralité de la Rochelle, déposé à la bibliothèque impériale, figure un sieur David Caillaud, qui portait : d'argent à *trois cailloux de sable.*

la commune rochelaise (d'où la dénomination de rue des Fonderies donnée à la rue où elle se trouvait), et qui devait faire triste figure, affublé de ce nom pompeux, malgré le noble blason des ducs de Saint-Simon (1).

Il existe dans un petit carton conservé à la bibliothèque de cette ville et sur lequel est écrit de la main du père Arcère le mot *armorial*, une quarantaine d'écussons blasonnés, dessinés à la plume sur des feuilles détachées et sans ordre, qui paraissent avoir été copiés sur des édifices et, le plus grand nombre sans doute, sur des maisons particulières ; mais rien n'indique à quelle date et par qui ont été faits ces dessins et, ce qui est plus regrettable, à quels monuments (à l'exception de trois ou quatre) ou à quelles demeures ils appartenaient, de sorte qu'il est à peu près impossible de le deviner aujourd'hui qu'ils n'existent plus. (2)

A défaut d'enseigne ou de titre seigneurial, les maisons étaient encore désignées par quelques particularités de leur construction ou de leur décoration, ou par leur destination même, comme : la *maison des figures*, que l'on remarque encore dans la rue des Merciers, (près de la rue de la grille), décorée de plusieurs têtes sculptées d'un bon dessin et d'un grand relief ; la *maison des maîtresses femmes* (à laquelle, dit-on, la rue Dupaty devait son ancien nom de rue des Maîtresses), ainsi appelée parce que sa façade était ornée de cariatides aux riches appas ; la *maison des quatre vents*, à l'angle de la rue du palais et du carrefour des petits bancs ; les deux *maisons des trois échallons*, l'une à l'angle des rues des merciers et de la grille, l'autre dans la rue Gargouillaud, qu'on appelait ainsi peut-être parce que leur porte d'entrée était précédée de trois marches ; la *maison de l'échelle de pierre*, dans la rue

(1) On sait que Louis XIII, après le siège de 1627-28, avait ordonné le rasement des fortifications de la Rochelle et donné à son favori, le duc de Saint-Simon, le terrain sur lequel elles étaient construites, ainsi que la partie moderne de la ville appelée la *ville neuve*, en érigeant le tout en fief avec la dénomination de *fief Saint-Louis*. En 1724, Louis, duc de St-Simon, son fils, auteur des célèbres mémoires, obtint son érection en comté sous le titre de *comté de Ruze* ou *de Rasse*.

(2) Je ne parle pas des armoiries peintes qui se trouvent dans le même carton et qui ont dû être extraits de quelques manuscrits ou communiqués par les familles elles-mêmes.

Juiverie (ou de l'Évêché); les maisons contigues du *grand* et du *petit paradis,* dans la rue du Palais, et celle nommée l'*esbat,* qui s'étendait du carrefour des Forges (à l'extrémité de la rue du Minage), à la place du château, lieux de plaisir vraisemblablement, où nos pères allaient prendre leurs joyeux *ébats;* dans la rue Notre-Dame, le *logis du fornyou,* vieux mot resté dans nos campagnes comme synonyme de fournil; dans la rue Rambeau, la *maison de la tabarure,* dénomination dont je n'ai pu découvrir la signification ni l'origine; le *magasin rouge,* dans la rue de la Sardinerie; la *mansarde,* dans la rue des Syrènes; la *maison de la tourette,* dont la tourelle forme encore l'angle nord du quai Valin, etc. Nul doute enfin que la maison aux jolies sculptures qui, située au coin des rues du Temple et de la grosse-horloge, porte la date de 1554 et dont on a si maladroitement détruit, il y a quelques années, l'élégante tourelle qui en formait l'encoignure; la maison de la rue de l'Escale, que je crois du même temps, dont les bustes en demi-bosse des plus célèbres médecins de l'antiquité et les inscriptions latines ont fait attribuer la construction au médecin Venette, qui paraît l'avoir possédée en effet, mais bien postérieurement; celle plus remarquable encore de la rue du Minage, qu'a reproduite l'habile burin de M. de Rochebrune, et dont le plafond du porche renferme, dans chacun de ses nombreux cartouches, des sentences tirées des livres saints, ou des pensées morales, et beaucoup d'autres maisons encore ne fussent désignées par quelques dénominations caractéristiques qui ont échappé à mes investigations.

Quelquefois aussi les maisons, après avoir pris le nom de leur propriétaire ou de celui qui les avait fait construire, le conservait longtemps après avoir changé de maître. Ainsi la *cour du Buffet* ou des Buffets, dans la rue Gargouillaud, qui avait appartenu à Pierre Buffet, maire de 1356, était encore connue sous la même dénomination près de quatre siècles après (1); les *maison et cour des Jourdains,* famille

(1) « Maison située en cette ville, rue de Saint-Marsault (*Gargouillaud*), appelée *la cour du Buffet*, confrontant du midi à *la cour du Buffet*, du septentrion à la maison où pend pour enseigne le chesne vert » 1703. *(Acte d'Hirvoix.)*

municipale dont l'un des membres avait été maire en 1485, et qui étaient situées dans la rue des Merciers, continuaient à être désignées sous ce titre au milieu du XVIIe siècle (1) ; la maison d'un sieur Pillebouc, dans la rue Saint-Nicolas, conserva pendant plus d'un siècle le nom de *maison de Pillebouc* (1500-16..). Il en fut de même de celle de Parpignan, dans l'impasse du Verseau (1540-1648) (2). La maison que Bernard de Marsan avait, en 1616, léguée à l'hôpital St-Barthelémy, sous la condition « qu'elle porteroit à jamais le nom d'hostel de Marsan » et qu'au-dessus *de la grande porte cochère serait placé un carreau avec une inscription* qui consacrerait l'acte de générosité du bienfaiteur, n'a perdu ce titre qu'après que M. Charles Carré de Candé, trésorier de France, qui l'avait achetée en 1770, l'eût fait démolir pour reconstruire sur son emplacement l'hôtel qui appartient actuellement à M. Roux. (3)

A tous ces signes de reconnaissance, joignez la pieuse coutume de nos aïeux d'exposer à la vénération des passans, le plus souvent au coin des rues, la statuette d'une madone ou d'un saint préféré (4), de placer sa maison sous la protection de son patron, en accompagnant parfois son image d'une maxime sacrée (5), de consacrer sur la pierre

(1) Dans un acte du notaire Chesneau, de 1642, il est parlé d'une maison de la *grand'rue* ayant droit de communauté dans la *cours des Jourdins*.

(2) « Maisons et chambres de *Parpignan*, où y a quatre chambres près le moulin à vent de la Verdière, ès quelles chambres ont accoustumé se tenir les filles de joie » 157.. *(Compte du recev. de l'hôp. St-Barth.)* « Mazures cy-devant en jeu de billes qui aboutissent à la doulie de la Gourbeille (*canal de la Verdière*), anciennement appelées *Parpignan* » 1648. (*Terrier de l'hôpital Saint-Barth.)*

(3) Après avoir constaté que cet hôtel avait, pendant le siège de 1627-28, servi de logement à la duchesse de Rohan et à sa fille, l'auteur des *Ephémérides historiques*, trompé par certaines confrontations insérées dans des actes et surtout par le nom de Bazoges que l'on donnait souvent à la rue Dompierre, dit qu'il était situé dans cette dernière rue et qu'il fut démoli pour construire l'ancien séminaire. C'est une double erreur : l'hôtel de Marsan était dans la rue Bazoges et contigu au séminaire, et il portait encore son nom dans l'acte de vente passé par Delavergne, notaire, le 19 janvier 1770, au profit de M. Carré de Candé.

(4) D'après l'opinion du savant M. Magnin, les dénominations de *rue des Mariettes* et de *rue des Marionnettes*, diminutifs du nom de *Marie*, seraient dues à la présence de plusieurs de ces statuettes.

(5) J'ai cité plus haut la maison Saout, de la rue du Minage. Jaillot, dans ses notes, parle de la maison d'une veuve Baudry, sur la porte de laquelle on

de sa demeure, ou par un tableau extérieur, le souvenir d'un lointain pélerinage à Jérusalem ou à Saint-Jacques de Compostelle (1), les très-anciennes marques distinctives de certaines professions, comme le bassin à godets des chirurgiens-barbiers (2), les brandons des débitants de vin en détail (3), les *lanternes vives*, aux figures fantastiques des pâtissiers (4) ; énumérez les vastes et nombreux couvents d'hommes et de femmes, les maisons hospitalières, les maisons où vivaient en commun les nombreux ecclésiastiques attachés à chaque paroisse (5), les lieux de réunion des corporations et confréries, les établissements publics de toutes sortes, les jeux de paume, que le goût passionné de nos ancêtres pour cet exercice salutaire avait multipliés dans chaque quartier, les maisons conventuelles que les religieux, dont le principal établissement était dans les localités voisines, possédaient à la ville (6), etc., etc., et

lisait cette pieuse maxime : « On a beau sa maison bastir si le Seigneur n'y met la main. » Quelquefois, nous apprend Sauval, dans ses *recherches des antiquités de Paris*, les marchands mettaient à leurs fenêtres ou sur leurs portes des bannières en forme d'enseigne, avec le portrait et le nom du saint ou de la sainte qu'ils avaient choisi pour patron.

(1) Il existait à Rouen une maison appelée *la cité de Jérusalem*, sur la façade de laquelle était sculpté un bas-relief représentant une ville vers laquelle se dirigeaient deux voyageurs ou pèlerins (*de la Querrière*). De même il y avait à la Rochelle, dans la rue Fleuriau, une *grande maison ou pendoit pour enseigne Jherusalem*, qui, en 1535, appartenait à Seguin Gentilz, chevalier, sieur de l'Enfernault, et maire de 1493 (*acte de Doulcet*). Nous avons vu que c'était sur son emplacement qu'avait été bâti l'hôtel de Chousses

(2) D'un réglement du corps de ville de 1601, il résulte que les chirurgiens, *par don du roi*, c'est-à-dire qui n'avaient pas été reçus dans les formes ordinaires, ne pouvaient *attacher aucune potence à leur maison pour à icelle pendre bassins ou enseignes*, droit réservé aux seuls *chirurgiens jurés et passés par chef-d'œuvre* et qu'ils pouvaient seulement avoir *leurs bassins pendus contre les chassis de leur boutique.*

(3) Les capitulaires de Charlemagne portent que ceux qui vendront vin n'auront pas à leur porte moins de trois ou quatre *couronnes de rameaux*. Un très ancien jugement de la cour de la mairie de la Rochelle ordonna l'enlèvement des *brandons et signe de taverne* qui étaient placés à l'entrée de la maison d'un particulier, qui n'avait pas droit de vendre du vin en détail parce qu'il n'était pas bourgeois de la commune.

(4) Voir les *Ephémérides de la Rochelle*, p. 360.

(5) Ils se qualifiaient de *compagnons* ou *chapelains Dieu-servans*. Un acte de 1542 nous apprend qu'ils étaient plus de dix attachés à l'église Saint-Barthelémy ; en 1548, neuf chapelains assistaient à une assemblée du *chapitre* de Notre-Dame. Les autres paroisses en comptaient à peu près autant.

(6) Comme les religieux de Saint-Gilles de Surgères, dont la rue des Nonnes-Femmes portaient jadis le nom ; ceux de Saint-Léonard-des-Chaumes,

vous comprendrez que c'était là, autant que les enseignes, des moyens d'indication qui peuvent expliquer comment nos pères ont senti si tard le besoin recourir au numérotage des maisons.

Je m'explique moins comment ils ont tant tardé à fixer d'une manière certaine et officielle la dénomination de chaque rue, abandonnée à la mémoire des habitants, au caprice et à l'arbitraire du public, source de continuelles variations; de sorte qu'il n'était pas rare de voir la même rue désignée en même temps par quatre ou cinq noms différents (1), ou le même titre donné à plusieurs rues, ou d'autres enfin qui manquaient complètement de nom. Je n'ai pu découvrir à quelle époque précise avait été prise à la Rochelle la mesure de graver au coin des rues le nom qu'elles portaient, mais il y a lieu de penser que notre ville suivit de près l'exemple donné par Paris en 1728 seulement. Nous verrons, par la liste d'enseignes qui doit accompagner cette étude, que c'était l'enseigne la plus remarquable ou la plus en vogue qui servait d'ordinaire à baptiser la rue où elle se trouvait.

En faisant, comme M. de la Querrière, remonter aux Romains l'origine des enseignes, M. Berty suppose que l'usage s'en était continué dans les villes gallo-romaines et s'était successivement perpétué jusqu'à nos jours. Il reconnaît cependant que les premières qu'il ait rencontrées dans les titres ne remontent pas plus haut que le XIIIe siècle, qu'à cette époque même elles sont fort rares,

dans la paroisse de Dompierre, auxquels la rue Saint-Léonard doit sa dénomination; ceux de la Grâce-Dieu, près de Benon, qui avaient donné leur nom à la rue des Cloutiers; ceux de Sermaise, en la paroisse de Nieul, dont l'établissement avait fait jadis appeler rue de Sermaise la rue des Trois-Cailloux; ceux de Saint Antoine-de-Paulléon, dont il a été déjà parlé, etc.

(1) La rue des Augustins s'appelait en même temps rue de Baillac, de l'Enfernant et des Herbiers; celle du Palais, rue des Chaudriers, de Monconseil, du carrefour et de la place du Château; celle de Chef-de-Ville, rue de la Moqueterie, des Trois-Marchands et canton des Flamands; celle des Cloutiers, de la Saunerie, de la Grâce-Dieu, des Chapelliers, des Chaudronniers; la petite rue du Port, rue de la Poissonerie, du Four et du Petit-Saint-Jean, etc. J'ai dit dans une note précédente que la rue Dompierre était aussi appelée parfois rue Bazoges, comme la rue voisine; la rue Porte-Neuve a continué à s'appeler rue de l'Escalle longtemps après que ce nom eût été transporté à la rue qui l'a conservé; on nommait indifféremment rue de la Pelleterie la rue des Maîtresses et la petite rue de la Grille, etc.

qu'elles ne commencent à se multiplier que dans le siècle suivant et qu'elles ne deviennent très communes qu'aux XVe et XVIe siècle. Pour concilier ce silence des plus anciens actes avec son système, il l'attribue à un certain laconisme de rédaction qui faisait primitivement négliger cette sorte de désignation des propriétés urbaines, ne s'apercevant pas qu'il se met ainsi en contradiction avec la proposition qu'il avait précédemment émise qu'à la différence des enseignes des Romains, dont le but était d'indiquer la nature du commerce des possesseurs, celles du moyen-âge avaient pour destination principale de suppléer aux numéros modernes, qui servent à distinguer les maisons entr'elles. Il est bien évident que s'il en eût été ainsi, les notaires ou autres officiers publics n'eussent pas manqué d'en faire mention dans leurs actes et que l'usage des enseignes se fut généralisé bien davantage. Pour moi, je n'ai rencontré dans nos titres rochelais aucune mention d'enseigne avant le XVe siècle ; car je ne crois pas qu'une maison de la rue Saint-Jean, appelée *la garnison*, sur un terrier de l'hôpital St-Barthélemy, de 1394, dût ce titre à une enseigne. Je n'en ai même relevé que deux dans le cours du XVe siècle : la *truie qui file*, qu'on retrouve dans un grand nombre de villes (1), et les *Trois Rois* dans la rue du Minage. La première, mentionnée dans un titre du même hôpital de 1418, avait servi à baptiser le carrefour formé par la réunion des rues Saint-Yon, Pas-du-minage, Gargouilleau et du Château-Gaillard. Il est aussi parlé dans le même acte de *la maison appelée Château-Gaillard*, dont cette dernière rue avait emprunté le nom ; mais je suis porté à croire que c'était plutôt au titre seigneurial de son propriétaire qu'à une enseigne qu'elle devait cette dénomination. Je sais bien que les titres qui nous restent de ces temps reculés deviennent de moins en moins nombreux à mesure qu'ils s'éloignent davantage, mais, je l'ai dit, c'était la plupart du temps de la principale enseigne que les rues tiraient leur nom et les plus anciennes dénominations de celles-ci révèlent une toute autre origine.

(1) A Paris, Rouen, Amiens, Caen, Dieppe, Evreux, Saint-Quentin, au Mans, au Mont-Saint-Michel, etc., etc.

Le carrefour de la *Truie qui file* me paraît être aussi le plus vieux titre emprunté à une enseigne, à moins que le nom de *rue de Saint-Père* (de Saint-Pierre), que portait déjà en 1352 la rue actuelle *des Saints Pères*, ne lui vint d'une enseigne plutôt que d'une statuette de ce saint placée sur une maison ou à l'un des angles de la rue, comme j'inclinerais à le penser.

Je ne saurais, je l'avoue, trouver grande différence de caractère entre les enseignes d'autrefois et celles d'aujourd'hui : elle consiste, selon moi, beaucoup plus dans la forme que dans le but. Chez les anciens, comme chez les modernes, c'était un moyen pour les marchands et les industriels de fixer l'attention sur leur établissement ou leur boutique et de les distinguer des autres. A peine quelques-unes semblent-elles indiquer la nature de l'industrie de leurs propriétaires : je ne vois guères que celles *des cizières* (1), *du marteau, des gants, du plat d'étain, du rabot, de l'étrille, de la serpe de fer, de la serpe de bois,* et le bas-relief dont il sera bientôt parlé de la rue Bonpland, qui pourraient être rangées dans cette catégorie. Cela tenait sans doute à ce que la plupart des métiers avaient des rues qui leur étaient spécialement consacrées et dans lesquelles étaient réunis les marchands ou artisans qui les exerçaient (2). Les enseignes de beaucoup les plus nombreuses étaient celles des hôteliers et taverniers, les seuls que je sache qui y fussent légalement astreints. L'ordonnance de Mou-

(1) Je crois que c'était l'ancien nom des grands ciseaux avec lesquels on coupe le métal et que nous appelons aujourd'hui *cisailles.*

(2) Il y avait à la Rochelle les rues des *brouettiers* [Gargouilleau], des *drappiers* [des Merciers], des *cloutiers*, des *chaudronniers* et des *chuppeliers* [la rue des Cloutiers portait ces trois noms], des *poëliers*, des *teinturiers* [rue de l'Evescaut], des *bouchers*, des *cordouans* [des marchands de cuirs et cordonniers], de la *charreterie* [du Minage], de la *Sardinerie*, de la *poissonnerie* [rue du Port], de la *saunerie* [des marchands de sel, rue des Cloutiers], de la *bourserie* [fabricants de bourse], de la *trippierie*, de la *regratterie*, de la *douderie* [des orfèvres, rue des Gentilshommes], de la *bufferie* [des buffetiers ou taverniers], de la *poterie* [rue qui était en face de l'église St-Sauveur et qui n'existe plus], de la *blatterie* [des marchands de blé], de la *mercerie*, de la *pelleterie* [rues de la Grille et des Maîtresses], de la *poulaillerie* [de Saint-Michel], du *beurre* ou de la *laiterie*, des *étuves* [des étuvistes ou baigneurs], enfin les cantons *des changes* [des changeurs, canton de la Caille] et *des forges* [au point de jonction des rues du Minage, de Rambaud et des Puits-Doux], etc.

lins, de 1567, en faisait aux premiers une obligation formelle, et un édit de Henri III, de 1577, leur ordonna de placer leur enseigne *aux lieux les plus apparents de leur maison, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, même les illettrés.* Dans un réglement de police de la cour des salins de la Rochelle, daté de 1642, à côté de la défense faite à toutes personnes de tenir hôtellerie ou cabaret sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation, on trouve l'injonction à ceux auxquelles elle aurait été accordée *d'appendre enseigne sous telles devises qu'elles adviseront* (1). On ne doit guère s'étonner de cette multiplicité d'auberges à la Rochelle, quand on songe à l'étendue et à l'importance qu'avait autrefois son commerce qui attirait nécessairement dans ses murs un grand nombre d'étrangers; que pendant très longtemps elle servit de refuge aux protestants qui trouvaient sécurité et protection non moins dans ses privilèges que derrière ses fortes murailles et que parmi eux figuraient les chefs du parti et les plus grands seigneurs, qui ne voyageaient qu'avec une suite nombreuse d'hommes et de chevaux (2).

E. J.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Dès les temps les plus reculés, les hôteliers étaient tenus à chaque installation annuelle du nouveau maire de la Rochelle, de prêter serment entre ses mains, de lui faire connaître les noms des étrangers qu'ils logeraient chez eux et de ne recevoir que des *gens de bien* (anc. réglem. municipaux). Mais comme il est fort difficile de reconnaître les *gens de bien* à la mine, le prévôt de Paris avait, au XIVe siècle, rendu une ordonnance qui enjoignait à tous les hôteliers et logeurs *de tenir leurs huys fermez* depuis l'heure du couvre-feu jusqu'au matin, et de ne les ouvrir qu'après s'être enquis auprès de leurs hôtes s'il ne leur manquait rien, et s'ils avaient manqué à cette précaution ils étaient responsables des objets qui avaient été pris à leurs hôtes qui étaient crus sur leur déclaration faite sous serment.

(2) On trouve dans les minutes du notaire Bion, de 1589, la carte à payer présentée par « Jehan Bonenfant, maittre du logis où pend pour enseigne *le sauvage* (dans la rue du Minage), à Daniel De Pas, sieur du Rozier, pour despence et nourriture faicte par led. de Pas *avecq ses hommes et chevaulx* en la maison dud. Bonenfant; *puis un an en ça,* » laquelle montait à 89 écus sols. Il est fâcheux que la note ne nous dise pas combien d'hommes et de chevaux l'hôtelier Bonenfant avait nourris et hébergés pendant un an pour un prix si modique.

SUR LA DISSÉMINATION DES VÉGÉTAUX.

Lorsque les arbres se dépouillent de leur parure et que les autres plantes se flétrissent, les germes, qui doivent au printemps suivant former un tapis émaillé des couleurs les plus belles et les plus variées, commencent à se disperser de toute part pour fonder des colonies nouvelles. C'est ce qu'on appelle la dissémination.

La nature nous offre un spectacle diversifié à l'infini. Au printemps la verdure, plus tard les fleurs, puis les fruits; en un mot toutes les phases de la végétation se succédant sans transition brusque, scènes toujours admirables et sublimes.

Mais comment la nature peut elle faire ces mélanges de différentes fleurs? Ici la paquerette coudoie la renoncule ou bouton d'or qui lui-même est entouré de véroniques et de mouron rouge; plus loin au milieu des épis le brillant coquelicot semble caresser le bleuet que serre adroitement la tige d'un liseron; dans ce fossé, le myosotis, la salicaire, quelques véroniques, la mauve et la consoude forment un bouquet du plus gracieux effet.

Les graines d'une plante devraient tomber au pied de la plante-mère et former un amas des mêmes fleurs; mais nous allons voir le contraire, en passant en revue les principaux moyens de dissémination dont la nature fait usage.

Les animaux, et surtout ceux dont le régime est essentiellement végétal, sont de puissants moyens de dissémination. Les uns se nourrissent de fruits pulpeux, et l'amande, protégée par une enveloppe coriace, résiste à la digestion, de sorte que l'animal la dépose, soit sur le

tronc des arbres comme les graines du guy *(viscum album)*; soit sur les toits, les murailles, soit dans les champs. Les autres enfouissent dans la terre différentes graines dont ils font provision, et celles-ci, oubliées ou perdues, germent au retour du printemps.

Mais la nature possède bien d'autres moyens; elle a construit la plupart des fruits de manière qu'ils soient transportés loin de la plante qui les a nourris.

Les uns portent de petits crochets qui se cramponnent à la robe des animaux lanigères. Tels sont: le grateron *(galium aparine)* si commun dans nos haies, la grande bardane ou bouillon noir *(lappa major)* qui croît sur le bord des chemins ou dans les lieux incultes, l'aigremoine *(agrimonia eupatoria)* dont les fleurs jaunes ornent nos fossés et nos buissons vers la fin de l'été.

D'autres comme ceux de l'orme, du frêne, de l'érable, etc., sont pourvus de membranes en forme d'ailes qui les rendent plus légers et plus faciles à être transportés par les vents.

La balsamine *(impatiens noli tangere)* possède un fruit dont les cinq valves, à la maturité, s'ouvrent avec élasticité, et projettent les graines au loin; le péricarpe de plusieurs euphorbes offre les mêmes propriétés.

Au commencement de l'automne et même vers la fin de l'été, on voit, suspendues dans les airs, de petites aigrettes fines et soyeuses, d'une blancheur éclatante, figurant assez bien les volants dont se servent les enfants dans leurs jeux; elles se soutiennent avec grâce, puis tombent comme de légers parachûtes, sont enlevées de nouveau et retombent un peu plus loin. Encore un moyen de dissémination; la nature est inépuisable. Ces petites aigrettes, ces sortes de parachûtes, sont particuliers à la grande famille des composées: le pissenlit *(taraxacum dens leonis)* sur lequel les enfants s'amusent à souffler, le seneçon, les chardons, etc., nous en offrent des exemples.

Les dipsacées ou scabieuses, les valérianées, les asclépiadiées, les nériacées ou lauriers roses, les pervenches, les épilobes, les clématites, les saules, etc., ont aussi des fruits aigrettés.

Enfin certains fruits sont portés sur les eaux comme de

petites gondoles, et voguent jusqu'à ce qu'ils rencontrent un promontoire sur lequel ils se fixent.

Ainsi les animaux, l'air, les eaux sont autant de ressources dont sait user la nature pour la dissémination des plantes. Elle n'oublie rien dans sa prévoyance, et les plus pauvres et les moindres de ses soins sont autant de merveilles à nos yeux. Nous avons entrevu quelques-uns de ses secrets, mais même sur ce point à la fois si découvert et si restreint les connaissons-nous tous? Avons-nous seulement épelé un feuillet de ce grand livre? Hélas, non! Que de voiles, que de mystères! tâchons donc de scruter et d'observer; surprenons la dans l'accomplissement de son œuvre afin de juger par nous-mêmes de cette harmonie sublime qui fait la base de tous les phénomènes naturels de notre planète.

A. Baudoin.

RÉCEPTION DE M. PRÉVOST-PARADOL

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Les réceptions académiques ont le privilége d'attirer vers elles non-seulement l'élite du monde savant, mais encore tous ceux qui aiment les lettres et les cultivent, tous ceux enfin qui estiment qu'il n'est pas de plus pure jouissance que celle des choses de l'esprit. Ces fêtes toutes littéraires ont le suprême mérite d'élever l'âme vers des hauteurs infinies et de lui faire oublier, pour quelques instants, les vicissitudes de ce monde et les réalités de la vie. Un attrait tout particulier s'attachait à la réception de M. Prévost-Paradol, cet éminent publiciste, dont le nom, déjà célèbre et sympathique à tous, s'était enrichi d'un nouvel éclat, depuis le jour où l'Académie l'avait choisi pour succéder au savant M. Ampère. A côté du jeune et brillant écrivain qui venait recueillir les palmes dues à son talent, se dressait, comme un Titan invulnérable que rien ne peut plier, ce robuste athlète de la pensée, dont l'existence entière a été consacrée aux lettres et à la politique, et qui conserve, malgré ses malheurs, cette auréole de gloire que la France n'a jamais refusée aux hommes qui ont grandi son nom, en illustrant le leur. M. Guizot, au milieu de son infortune, reste entouré du respect et de l'admiration des gens de bien; il a pu se tromper dans sa vie publique, il a commis des fautes peut-être irréparables, mais on oublie ses faiblesses, pour ne plus voir en lui qu'un glorieux vaincu et qu'un illustre représentant de la littérature française. Quel plus beau spectacle que celui qui s'offrait à nos regards, le jour de cette réception académique ! D'un côté, ce jeune

homme, à qui l'avenir sourit et auquel il réserve peut-être de grandes destinées; de l'autre, ce noble vieillard sur le déclin de la vie, dictant au nouvel élu, en qui la France espère, de puissantes leçons puisées dans sa haute expérience des hommes et des choses. « Vous êtes, Monsieur, » lui a-t-il dit dans un magnifique langage, de ceux à qui » il appartient d'aider au succès de notre époque dans sa » difficile tâche : la pratique efficace du gouvernement libre. » Vous aurez autant, vous n'aurez pas plus de respect et » de dévouement que vos devanciers pour la vérité, le droit, » la liberté, l'ordre légal, le bien public. *Je vous souhaite* » *de moins rudes combats et plus de bonheur.* » Cette dernière phrase, prononcée au milieu du silence et avec un accent mêlé de tristesse, a soulevé les applaudissements et l'enthousiasme de l'assemblée tout entière. Jamais, pour ma part, je n'ai été ému plus profondément qu'en ce jour vraiment solennel, où j'entendais, pour la dernière fois peut-être, la voix de M. Guizot. J'assisterai sans doute dans ma vie à de semblables spectacles, mais jamais, je crois, je n'éprouverai un sentiment d'émotion aussi vif que celui qui remplissait mon âme pendant que j'écoutais, attentif au moindre geste, la parole émue, vibrante et claire du célèbre orateur. Le souvenir de cette journée restera dans ma mémoire comme un des plus beaux de ma jeunesse.

Le discours de M. Paradol, si on ne le considère qu'au point de vue du style, est tellement parfait dans toutes ses parties qu'il suffit de le lire pour comprendre le motif qui a guidé, il y a un an, le choix de l'Académie. Le nouvel élu n'est pas seulement un brillant et vaillant journaliste, il est avant tout et par-dessus tout le disciple des maîtres du dix-septième siècle, auxquels il a emprunté les grandes manières et le grand style; c'est un fils de Racine ou de Bossuet égaré dans notre siècle d'airain. Mais en face de l'écrivain supérieur, il faut placer le moraliste, et ce n'est pas là le moins beau côté du talent et du caractère de M. Paradol. M. Guizot a fait ressortir les qualités précieuses qui avaient attiré sur lui les regards de l'illustre Compagnie et qui l'avaient rendu digne de recevoir sur son jeune front, après les couronnes encore vertes de l'Académie des sciences morales et politiques, celles non moins glorieuses de l'Aca-

démie française. « Vous avez loué Bernardin de St-Pierre » dans un langage digne de lui et qui est devenu votre langue » habituelle, élégante sans recherche et facile avec sévé- » rité. Vous vous êtes montré aussi judicieux et aussi pur » comme moraliste que comme écrivain : vous aviez passé » toutes vos jeunes années dans les écoles publiques de » l'Etat ; mais, éclairé par les souvenirs charmants et puis- » sants de la tendresse maternelle, vous avez compris et » décrit, avec autant de sentiment que de sagacité, la part » et le rôle de la famille dans l'éducation..... Vos titres, » Monsieur, étaient de ceux qui sont faits pour plaire par- » ticulièrement à l'Académie. Vous ne vous êtes pas con- » tenté de cultiver brillamment les lettres, vous les avez » habilement enseignées. Et vous avez appris à vos audi- » teurs non-seulement à les cultiver, mais à les aimer.... » Quel beau langage et quel bel éloge ! Combien M. Prévost-Paradol a dû se sentir heureux et fier, lui, obscur il y a quelques années à peine, de se voir accueillir ainsi, au milieu de cette docte assemblée, par un homme qui a occupé un si haut rang dans le monde, et dont les paroles, lorsqu'elles retentissent, sont encore écoutées par la France entière ! Ce n'est pas un mince honneur que de recevoir de publiques louanges d'un homme comme M. Guizot, et il est permis à celui qui a eu cette bonne fortune d'en ressentir toute sa vie un légitime orgueil.

Je n'ai ni l'envie, ni le temps, ni l'espace nécessaire pour analyser ici les deux discours qui ont été prononcés, le jeudi 8 mars, sous la coupole du vieux palais Mazarin. Qu'il me soit permis cependant de signaler, en butinant dans l'un et dans l'autre, les passages les plus marquants et les plus applaudis.

L'éloge de M. Ampère n'était pas précisément facile à faire, et il fallait tout le talent de M. Paradol pour tirer parti d'un sujet que j'ose appeler ingrat. En effet, son existence, quelque honorable qu'elle ait été, n'offre aucune de ces particularités remarquables propres aux hommes qui ont joué un rôle politique et qui se sont trouvés mêlés aux événements de leur temps. M. Ampère n'a jamais voulu s'exposer au grand jour de la vie publique ; quoiqu'il portât dans son cœur un profond amour pour sa patrie, la science

a toujours été sa seule ambition et la constante préoccupation de son esprit. Absorbé par les études les plus diverses et confiné loin du monde, il ne sortait guère de sa retraite que pour s'envoler vers des régions lointaines, et quand il revenait de ses voyages, c'était pour se réfugier au sein d'une maison amie, d'où il repartait bientôt pour visiter de nouvelles contrées. Coureur infatigable, il allait du nord au midi, de l'est à l'ouest, s'arrêtant le moins possible et prenant à peine le temps d'écrire entre deux voyages les impressions qu'il avait recueillies dans ses courses vagabondes. Il parcourait l'Italie, l'Allemagne, la Laponie, la Grèce, l'Egypte même, où il faillit mourir « au milieu de ces tom- » beaux dont il voulait à tout prix dévoiler le mystère. » Sa vie n'a été qu'un long pélérinage dont le récit ne se prêtait guère aux développement d'un discours académique.

M. Ampère n'a pas, à proprement parler, laissé d'œuvre éminente : quelques poésies, quelques souvenirs de voyages composent tout l'héritage de cet homme de bien. Le seul ouvrage considérable qu'il ait écrit, et « qui doit garder son nom contre l'oubli, » est son *Histoire romaine à Rome*, à laquelle il a consacré de longues années et qu'il a entourée de tous ses soins pour en faire un monument durable ; là, il a mis « toutes ses pensées, tous ses rêves, » toute son âme. » Ce livre est « M. Ampère lui-même, » comme l'a dit fort justement le nouvel immortel, et « c'est » l'œuvre d'un honnête homme, avec lequel on traverse » avec sécurité tous les événements de l'histoire, parce » qu'il les contemple tous à la saine lumière de la raison, » et parce qu'il suit pour les juger le sûr instinct de la » conscience. » Toute la partie du discours de M. Paradol, consacrée à l'éloge de cette histoire de Rome écrite par M. Ampère, est un chef-d'œuvre d'élégance et une majestueuse revendication de la notion trop oubliée du devoir, mise en opposition avec cette tendance, que possèdent certains historiens de nos jours, à rabaisser l'humanité au profit de quelques hommes choisis, disent-ils, par l'immuable destin pour servir d'instruments à sa volonté souveraine. M. Paradol s'insurge contre ce fatalisme qu'on veut introduire dans la marche des événements de ce monde, et il se demande si ce n'est pas lui, plutôt que tel ou tel de

ses semblables, qui a été désigné par le sort pour exécuter ses terribles arrêts. « Quoi ! lorsque, après tant de siècles » écoulés, les plus savants et les plus sages discutent en- » core pour savoir si tel événement était inévitable et né- » cessaire, on voudrait me contraindre à discerner, au » milieu du tumulte dans lequel le sort nous fait naître, de » quel côté va l'irrésistible courant de la fortune, lequel » de mes semblables elle a choisi pour instrument et ce » que l'immuable destin a résolu, afin que je lui obéisse » et que je lui sacrifie sans hésiter les plus nobles instincts » de mon cœur ? » Repoussons avec lui de toutes nos forces ces théories mensongères que le despotisme a in- ventées pour excuser ses crimes, et qui ne tendent à rien moins qu'à annihiler la conscience des peuples et à étouffer les plus nobles facultés de l'âme.

Je citerai encore, dans le discours de M. Paradol, un passage charmant qui a soulevé les applaudissements una- nimes de l'auditoire : c'est celui où il définit la poésie et les dons qui font le vrai poète. Qu'on me permette d'en extraire quelques lignes qui m'ont vivement frappé, tant le style en est pur et plein de grâce : « Poètes, nous le serions » tous s'il suffisait, pour porter ce nom, d'être remués » jusqu'au fond de l'âme par les grands ou touchants spec- » tacles de la nature ou de la vie ; oui, cette émotion pro- » fonde qui s'éveille alors en nous, qui envahit tout notre » être, qui monte jusqu'à nos lèvres tremblantes et jusqu'à » nos yeux humides, n'est autre chose que le flot sacré de » la poésie qui se soulève par intervalles et à divers degrés » dans presque toute âme humaine. Mais, tandis que nous » laissons passer cette émotion divine, craignant de ne » pouvoir l'exprimer que par des mots indignes d'elle, le » poète, plus hardi parce qu'il sent sa force, recueille » comme son bien ce souffle d'en haut, le concentre, le » modère, le mesure, l'épanche enfin à son gré en des » flots d'harmonie, et, aussitôt que sa voix inspirée a » frappé notre oreille, nous courons l'entourer de notre » admiration reconnaissante, car ce que nous avons senti » comme lui, lui seul pouvait le chanter. » Cette dernière pensée me fait venir à la mémoire quatre vers d'Alfred de Musset, disant aussi à propos de la poésie :

. . . . . Elle a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont su faire cas,
Qu'elle nous vient de Dieu, qu'elle est limpide et belle,
Que le monde l'entend et ne la parle pas.

Le discours de M. Guizot, comme celui de M. Prévost-Parodol, a été fréquemment interrompu par les applaudissements et les bravos de la foule enthousiaste qui se pressait dans les tribunes trop étroites de l'Institut. Je n'ai pas besoin d'apprécier ici la réponse de l'illustre orateur; chacun a pu la lire et l'admirer, *mais tout le monde n'a pas eu comme* moi la haute faveur de l'entendre. A ceux qui n'ont pu jouir de ce spectacle, mais qui, en la lisant, ont applaudi tout bas dans leur cœur, je puis répéter ce qu'Eschine disait un jour à ses disciples, après leur avoir lu le *Pro Corona* de Démosthène, qui avait soulevé leur admiration : « Qu'auriez-vous dit, si vous aviez entendu le lion lui-» même ? » Cependant, si j'osais risquer une critique, je relèverais une certaine phrase par trop dogmatique, échappée malheureusement à M. Guizot et qui n'a produit qu'un médiocre effet; mais je n'ai pas le courage de blâmer, après avoir si chaudement applaudi, et je préfère garder de cette séance mémorable un souvenir heureux et pur de tout mélange.

E. Callot.

AU MOULIN.

Le pré n'a qu'un arpent, le moulin qu'une chambre ;
L'eau clapote à deux pas du lit et du berceau,
Et les saules discrets d'Avril jusqu'à Novembre
A l'alcôve, au courtil font le même rideau.

C'est un nid, rien de plus, mais un nid plein de joie,
D'oiseaux chanteurs et doux qui savent se cacher,
A qui suffit que Dieu les entende et les voie
Et que le moindre bruit pourrait effaroucher.

La meule de granit est toute la fortune,
Le domaine à la fois, la cave et le grenier,
De cette humble chaumière où Jeannette la brune
Fait pourtant le bonheur de Jacque le meunier.

Le Lambin, là couché, l'aura pour héritage,
Quand le couple vieilli vers le ciel s'en ira :
Et s'il garde leur foi, leur gaîté, leur courage,
Pour lui comme pour eux la meule tournera.

Certes, c'est songer loin ! meunière, à votre mine,
A vos grands yeux baissés dont j'ai vu le velours,
Pour longtemps dans vos mains doit couler la farine,
Dans vos cœurs bien longtemps fleuriront vos amours !

Il faut que je le dise, — et souriez ! qu'importe !
C'est le sort du bonheur de faire des jaloux ! —
Rêveur et bien souvent si je passe ta porte
C'est que je voudrais, Jacque, être heureux comme vous !

A ton pauvre foyer je m'assieds et m'enivre,
J'y trouve le rayon, le chant et le parfum.
Et comme ton moulin où j'aurais voulu vivre
Dans le pays du rêve alors j'en bâtis un.

Quoi ! vous doutez encor ? Crois-tu que je m'effraie,
Ami, de ton pain noir durement acheté ?
Ignorant nos plaisirs sais-tu ce qu'on les paie,
Ce que de pleurs amers cache notre gaîté ?

Toi, meunière, crois-tu que bijoux et dentelle
Sur ton front enlacés, et satins et velours
A ses yeux éblouis pussent rendre plus belle
Celle que Jacque prit bergère et sans atours ?...

Voyez ! ce cœur blessé, qui déserte la ville
Et que le monde impur n'illusionne plus,
Vient chercher près de vous une image tranquille
De rêves faits en vain ou dès longtemps perdus !

De son joyeux *tic-tac* le moulin vous salue :
J'entends chanter pour vous rossignols et pinsons,
Ils disent à l'enfant la douce bienvenue ;
De l'opulent pour vous Dieu mûrit les moissons !

N'enviez rien, ami : la tristesse chemine
Aux sentiers où tes pas ne furent point guidés !
Moi, j'ai vu des puissants, des riches ; — la farine
Me plairait mieux que l'or de leurs habits brodés !

O sainte pauvreté, paix que rien ne surpasse,
Amour, restez ici ! sous ce toit familier :
Restez pour eux, pour moi, quand j'y prendrai ma place
En regrettant tout bas de n'être pas meunier !

Le bonheur est ici, dans l'oubli, sous les saules,
Dans ce tout petit coin où l'on peut s'enfermer,
Devant Dieu seul, bien loin des ivresses frivoles,
A deux, — Jeannette, Jacque, — et pour toujour s'aimer !

AUGUSTE LESTOURGIE.

A JOSÉPHIN SOULARY.

Le vent tourne au sonnet. Hé bien ! suivons la mode,
Et de quatorze vers composons un bouquet
Pour cet heureux esprit, qui, profond ou coquet,
Sut élever le genre à la hauteur de l'ode.

Hola ! dit la raison, rabaissant mon caquet,
Toi qui de Soulary prétends prendre le mode,
Crois-tu que l'imiter soit chose si commode ?
Le chant du rossignol sied mal au perroquet.

— Moi, rimeur ignoré j'oserais cette faute
De tenter en mes vers une gloire si haute ?
Non. Ce que j'offre ici n'est rien qu'une humble fleur.

Qu'elle aille donc à lui par le cœur adressée ?
La date de l'hommage en dira la pensée.
Et je signe : L'élève au maître ciseleur.

H. Viault.

19 Mars, jour de Saint-Joseph.

L'ORGANISTE.

Je suis la résurrection et la vie.
(JEAN, XI, v. 25.)

Je n'ai pas toujours été triste,
J'ai connu des jours plus heureux !
Au vieux temple de Montenvreux
Autrefois j'étais organiste.

Près de la ville, au bord d'un bois,
S'élevait ma blanche demeure,
Et de son jardin, à toute heure,
Partaient des rires et des voix.

Tout était paix, joie et lumière ;
Dieu cheminait dans mon sentier,
Et comme aux brises l'églantier,
Mon cœur s'ouvrait à la prière.

Quand je rentrais de mes leçons,
Le soir, au bout de l'avenue,
Je voyais, guettant ma venue,
Ma fille et mes quatre garçons ;

Leur mère apaisait leur tapage,
Je les pressais tous sur mon sein,
Puis m'asseyais au clavecin....
— Un des enfants tournait la page.

Les autres babillaient tout bas
Dans un coin de la salle sombre
Et leur mère assise dans l'ombre
Surveillait de loin leurs ébats.

Je me levais, — la voix d'un pâtre
Montait dans l'air sonore, au loin,
Les cailles chantaient dans le foin,
Et sous la lumière bleuâtre.

Les bois dormaient silencieux ;
Et je pensais : « O Dieu fidèle !
» Puisque la nature est si belle
» Que doivent donc être les cieux ? »

Puis on apportait le saint livre,
On l'ouvrait devant l'un de nous,
Et nous nous mettions à genoux....
— Ah ! qu'alors je me sentais vivre !

Maintenant je suis seul, — la mort
M'a pris ceux qui faisaient ma joie,
Sous le malheur mon âme ploie....
— Moi qui pensais être si fort !....

Partout, toujours, je crois entendre
Leur rire éclatant et joyeux,
Dans l'ombre je crois voir leurs yeux
Chercher les miens d'un regard tendre,

Et quand je sommeille épuisé
Je vois mes chers morts m'apparaître....
Quels réveils !... ô mon Dieu ! mon maître !
Pourquoi m'avoir ainsi brisé ?

Et dans ses mains il prit sa tête
Et demeura longtemps ainsi.
— L'air du soir s'était adouci
Et la nature était en fête.

Mais absorbé par sa douleur
Il ne voyait rien de la terre,
Lorsqu'il entendit, doux mystère !
Une voix parler à son cœur.

La voix disait : « Je suis la vie !
» La mort n'est qu'un passage obscur ;
» Au bout et dans le libre azur
» J'attends tous ceux que Dieu convie.

» Quand viendra l'heure de mourir
» Tu verras tous ceux que tu pleures,
» Laissant leurs célestes demeures,
» Des palmes aux mains accourir !

» Ouvre ton âme à l'espérance !
» Songe à ce brillant lendemain.
» Apre et sévère est ton chemin
» Et bien cruelle ta souffrance ;

» Mais je serai là, chaque jour,
» Je viendrai retremper tes armes,
» Te relever, sécher tes larmes,
» Car je me nomme aussi : l'amour ! »

La voix se tut. — Dans la vallée
Les arbres frémissaient au vent,
Et l'organiste se levant,
S'éloigna l'âme consolée !

Ernest Chatonet.

BULLETIN.

On ne vous prend pas en traître, cher et honorable lecteur, vous êtes bien et dûment averti. Ce bulletin est la suite du précédent, une série de notes. Vous fronCez le sourcil ; mais enfin

Alceste, franchement, que voulez-vous qu'on fasse ?

n'est-ce pas notre devoir de vous tenir au courant de tout ce qui a le moindre rapport à l'histoire, à la vie littéraire de notre département ? Si nous abrégeons trop, ne crierez-vous pas à l'obscurité ? Si nous omettons un détail, ne sera-ce pas précisément celui-là que vous auriez voulu ? Et puis s'il faut, comme on dit, souffrir pour être beau, ne saurait-on s'ennuyer un peu pour être savant. Tenez, résignez-vous. Et de mon ou de notre côté (comme il vous plaira, *nomen illis Légio*) je tâcherai que ce bulletin n'absorbe pas la *Revue*, comme il semble un peu y tendre.

Et d'abord, vous êtes peut-être propriétaire de marais salants ; vous avez tout au moins un cousin, peut-être un cousin germain qui en possède. Laissez-moi donc vous recommander une brochure de M. de la Rochette, sur les sels et marais salants de l'Ouest, Nantes, 1866, in-8°. Il ne m'est permis ni de l'analyser, ni de la discuter ; mais envoyez-la à votre cousin avec une fable de Lafontaine qui finit par ce vers :

Aide-toi ; le ciel t'aidera.

Il y a tel livre où le nom de la Rochelle n'est pas prononcé, qui n'est même pas un livre d'histoire et qui pour-

tant est très-propre à éclairer l'histoire de la Rochelle. Tel est le *Traictée de la première invention des monnaies, de Nicole Oresme*, dont M. Wolowski vient de réimprimer (Guillaumin, 1864), le texte latin, avec une traduction française contemporaine et des notes.

On a établi plusieurs fois et, si je ne m'abuse, ici même, dans une notice sur Chaudrier que, sous les rois Jean et Charles V, l'amour des Rochelais pour la France avait été constant, bien que le joug d'Edouard n'eût pas d'abord été lourd et ne se fût appesanti qu'au moment de la lutte, et que c'était par leurs propres efforts, secondés seulement par Duguesclin, qu'ils étaient revenus, en 1372, sous la domination française. Qu'était donc cette domination? C'est là une question qui naît ici d'elle-même et sur laquelle le livre d'Oresme, écrit en 1373, jette beaucoup de jour. Cet évêque fut un des conseillers les plus écoutés de Charles V. Or, à ses conseils spéciaux sur les monnaies il en joignait d'autres d'une politique plus générale, qu'un recueil très-accrédité apprécie ainsi : « Le digne évêque n'était pas » seulement un profond économiste ; c'était aussi ce que » nous appellerions aujourd'hui un Whig en politique ; » il fait ressortir avec une grande clarté ces principes de » monarchie limitée et de gouvernement constitutionnel » qui semblent avoir été mieux compris en France sous » Charles V, qu'ils ne l'ont été cinq cents ans plus tard. » C'est par des citations que la *Revue d'Edimbourg* appuie cette assertion, et il faut voir, en effet, dans le livre lui-même avec quelle sagesse pleine de verve l'évêque commentant Aristote (on trouvait tout dans Aristote au XIVe siècle), enseigne au roi à limiter lui-même son pouvoir pour le mieux assurer. Il y a là, en particulier, (ch. XXII du traité d'Oresme), sur ce mot de Théopompe à sa femme, qui lui reprochait de transmettre à son fils l'autorité moindre qu'il ne l'avait reçue de son père. Je la lui livre plus durable, *Trado diuturnius*, une page en vérité aussi amusante que profonde. Mais ce n'est pas là notre affaire : il nous suffit d'avoir signalé l'intérêt de ce livre pour l'histoire de la Rochelle.

Ajoutons pourtant qu'au point de vue de l'économie politique ce vieux livre est regardé comme au niveau de la

science moderne. « C'est, dit la *Revue* déjà citée, une ex-» position de la théorie de la monnaie, si nette qu'elle » pourrait être sortie de la plume d'Adam Smith ; si exacte » qu'elle ne serait désavouée par aucun membre du club » d'Economie politique. » Bel éloge en soi-même ; mais quel éloge sous la plume d'un Anglais !

Nous empruntons, un peu au hasard, à la même *Revue*, la mention d'un autre livre auquel nous supposons un intérêt spécial pour notre pays ; c'est le *recueil annuel de papiers d'Etat*, publié par M. Brewer. *(Brewer's Calendar of state Papers. London, 1862-64.)* Il contient des pièces nombreuses et de nombreux détails relatifs à Marie, fille de Henri VII, sœur de Henri VIII, mariée à Louis XII de France, et après son veuvage au duc de Suffolk.

On sait que les revenus du grand fief d'Aunis et du gouvernement de la Rochelle faisaient partie du domaine de cette princesse, et qu'il y eut un débat entre ses commissaires et le maire, qui finit pourtant par leur arracher cette déclaration, que cette cession ne pouvait en rien déroger aux droits et privilèges reconnus aux Rochelais par les rois de France. La correspondance de Marie peut contenir des traces de ces transactions. La *Revue d'Edimbourg* n'en parle pas, il est vrai, mais elles n'auraient pas un intérêt assez général pour qu'elle en parlât. J'ai mieux aimé signaler à tout risque cette possibilité que je ne puis vérifier que de passer sous silence un document peut-être intéressant pour nous.

Je ne laisserai pas non plus échapper cette occasion d'adresser des remerciements au Conseil général de la Charente-Inférieure. Probablement il ne songeait guère aux pauvres pionniers de l'histoire locale lorsqu'il a décidé l'acquisition de quatre des beaux volumes publiés en Angleterre par Duffus-Hardy. Il ne leur en a pas moins rendu un véritable service. Ces volumes contiennent les *chartes*, les *lettres patentes*, les *lettres clauses*, conservées à la tour de Londres, relatives au premier quart du XIIIe siècle. Or, pendant ce laps de temps la Saintonge et l'Aunis sont du domaine des ducs d'Anjou devenus rois d'Angleterre,

ils leur échappent, et eux cherchent à les ressaisir. Qu'on juge de l'intérêt. Voulez-vous de la politique ? Les Rochelais doivent présenter au choix du Roi trois de leurs citoyens élus pour être maires : cette condition même leur pèse : ils l'éludent, et il faut que le Roi la leur rappelle. (Rotuli, litterarum clausarum, I, p. 535.) Des détails sur le commerce ? Voyez le Roi seconder le commerce des Rochelais, les recommander, les appuyer en Normandie, en Flandre, tant qu'ils lui obéissent ; leur nuire en toutes manières, et, tranchons le mot, les voler, dès qu'ils ne sont plus ses hommes. (Rotuli, litt. pat., p. 14, 91, 112. — Rot., chart. 148. — Rot., litt. claus., I, p. 41, 604. — II, p. 20.) Des noms propres ? Ils sont partout. Ajoutés au recueil de Rymer, au volume de M. Delpit, les volumes de Duffus-Hardy nous ouvrent en quelque sorte les principales archives d'Angleterre. Mais il faudrait un article à l'appui de ces assertions, et je n'ai voulu déposer ici qu'une expression de reconnaissance.

Ce n'est pas en Angleterre seulement qu'il y a des documents pour notre histoire : en voici qui nous viennent de Russie. La *Revue des Sociétés savantes* (1865, p. 341, 342) signale, dans les bibliothèques de ce pays, des lettres de M. de Loménie relatives aux négociations qui précédèrent et accompagnèrent le siège de la Rochelle. J'y remarque des détails nouveaux sur des faits bien connus, et ce fait nouveau, au moins pour moi, qu'on craignait que les Rochelais ne recherchassent les corsaires de Barbarie. Nous avons beau tout faire pour nous exagérer l'importance qu'avait prise la Rochelle au XVIe et au XVIIe siècle : nous restons toujours au-dessous des contemporains.

Par une suite toute naturelle, il est difficile de puiser dans les archives des pays voisins sans y trouver des renseignements qui intéressent le nôtre. Nous avons le devoir à ce titre, et nous y avons double plaisir à cause du nom de l'auteur, de mentionner les *recherches historiques sur le département de la Vendée (ancien bas-Poitou)*, que vient de publier (Napoléon-Vendée 1865, in-8°) M. Paul Marchegay. Cette seconde série est formée de pièces toutes

tirées des archives du duc de la Trimoille. Nous ne pouvons qu'indiquer en passant, à notre point de vue spécial, celles qui portent les numéros 21, 22, 24 et 26.

C'est à une famille illustre de la Saintonge, au pays lui-même par conséquent, qu'est consacrée une brochure qui vient de paraître à Nantes. (Forest, 1866, in-8°.) Elle est intitulée : *Charles de Brémont d'Ars, marquis d'Ars.* L'auteur, bien connu chez nous, M. Anatole de Barthelémy s'est placé assez haut dans l'érudition pour rendre nos éloges superflus. Son travail qui a pour épigraphe ce mot de Nicolas Alain, écrivain saintongeais du XVIe siècle : *Bermondi sua et avorum virtute clari*, justifie parfaitement cette devise. La première partie donne rapidement la généalogie de son personnage, ou plutôt énumère brièvement ceux de ses ancêtres qui se sont le plus distingués. On y trouve des détails fort intéressants ; la seconde est consacrée au héros lui-même.

Charles de Brémond, quatrième du nom, marquis d'Ars, était né à Cognac le 9 janvier 1737. Il était fils de Charles de Brémond d'Ars, chevalier, comte d'Ars, seigneur de Vimeux ; et de Scholastique-Marie-Antoinette-Suzanne-Adélaïde de Brémond, de Dampierre sur Charente. Son grand-père Jean-Louis de Brémond, marquis d'Ars, capitaine des vaisseaux du Roi, s'était distingué dans les guerres maritimes de son temps. C'est vers la marine qu'il dirigea l'éducation de son petit-fils. Charles de Brémond entra à la compagnie de Brest, le 23 mai 1755. Il fit sa première campagne à bord de l'*Illustre* commandé par le marquis de Choiseul-Praslin, qui se rendait à Québec. A 19 ans, le 17 mai 1756, il est chargé de commander l'*Heureuse-Marie* ; le 23 juillet il passait sur le *Cerf*. Nous ne raconterons pas les divers faits d'armes du jeune marin. M. Anatole de Barthelémy s'est acquitté de cette tâche avec conscience. Il cite les rapports officiels publiés alors ou tirés des archives de la marine. Un surtout de ces documents est importants. C'est le journal de la frégate l'*Opale* et le rapport du commandant qui, à la mort du marquis d'Ars, prit le commandement du vaisseau. Marc-Auguste Pineau, garde-marine vers 1752, dit Arcère, tome I, p. 626.

était fils de Marc-Auguste Pineau, écuyer et arrière petit-fils de Marc-Henri Pineau, officier de marine en 1652, d'une ancienne et honorable famille de la Rochelle qui compte trois maires de cette ville depuis 1530. On verra par ces pièces que le *marquis* d'Ars et non *vicomte*, périt le 10 janvier *1761* et non *1771*, sur son vaisseau, emporté par un boulet, et non quelques jours après des suites de ses blessures.

M. Anatole de Barthelémy termine son intéressant travail par ces lignes : « Dans la maison de Brémond on s'est toujours souvenu, on se souvient encore aujourd'hui que les noms de familles historiques conservent leur éclat et leur prestige à ces seules conditions d'ajouter à chaque génération des services nouveaux aux services rendus à la France dans les siècles passés. » Nous nous associons de grand cœur à ces généreuses paroles, et la Bretagne aussi vient d'avoir la preuve que la race ne dégénère pas et se perpétue par des alliances dignes d'elle.

D'Aubigné nous appartient à bien des titres. C'est un Saintongeais ; c'est un historien de nos guerres ; il est mêlé partout à notre histoire. Ce qui est d'un intérêt plus général, c'est un grand poète, et dans le nombre si grand de nos satiriques, le seul véritable émule de Juvénal. Nous ne pouvons donc passer sous silence la mention que vient de faire le Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, d'un morceau inédit de 342 vers, divisés en strophes de six vers, et portant pour titre : *Discours par stances avec l'esprit du feu Roi Henry IV.*

Cette pièce vient d'être retrouvée à Londres. Le bulletin ne doute pas de son authenticité : elle contient une strophe déjà citée dans la préface des *Tragiques*, mais qui pourtant y est autrement encadrée. Il y a donc là quelque révision exigée. Le Bulletin lui-même, du reste, ne publie que des extraits de ce morceau et en ajourne la publication intégrale. Il en prend occasion de louer beaucoup d'Aubigné. « La conscience est sa muse », dit-il. D'Aubigné nous paraît louable en bien des points ; il y aurait pourtant bien des restrictions à opposer : au nom de sa conscience, il juge souvent les autres ; il y aurait peut-être beaucoup à

dire sur cette abjuration de Henri IV, *profanation de deux cultes à la fois*, et il pourrait se mêler beaucoup d'intérêt personnel dans l'austérité du poète huguenot. Je n'en veux d'autre indice que cette stance du discours :

Où est le sein amy qui chauffa ta froidure,
La main qui t'arracha de ta prison obscure,
Et l'amy qui te fist goûter la liberté ?
Tout cela est errant, exposé aux orages.
D'opprobres tu payas ces fidèles courages
Et tes libérateurs de la captivité !

cet *amy* c'est le poète..., et il me semble qu'il eût été d'un plus grand goût de ne pas placer l'injustice faite à d'Aubigné si près de l'injure faite à Dieu.

C'est, on nous l'assure du moins, par son auteur qu'appartient à notre département la brochure suivante, qui regarde une autre contrée. *Documents historiques concernant le château et la seigneurie de Clervaux, en Poitou, et l'abbaye de Clervaux, en Champagne*, par le comte de C***, Paris, au bureau du Cabinet historique, 1865, in-8°, 76 pages.

L'auteur de ce mémoire établit, d'après les textes contemporains, que contrairement à l'opinion reçue, l'abbaye de Clervaux fut fondée par les comtes de Champagne, seigneurs de Troyes, de Mathefélon et de Clervaux, et qu'ainsi la maison et l'abbaye de Clervaux ont une même origine. Cet ouvrage, fait d'après les sources, se recommande par les pièces justificatives qui l'accompagnent. Comme nous n'avons pas reçu de confidence plus précise, nous ne voyons pas qu'il y ait d'indiscrétion à inviter le lecteur, s'il cherche le nom de l'auteur, à le chercher dans le titre même.

C'est aussi un de nos compatriotes que M. le vicomte Oscar de Poli, de Rochefort, qui vient de publier un ouvrage de pure imagination : *Jean Poigne d'acier*. (Paris, M. Lévy, 1866, in-12.) Ce sont les récits d'un vieux chouan, précédés d'une étude historique sur les Vendéens et les

Chouans, par Attale de Cournon. Le volume n'est pas considérable, il est amusant. Il ne faut que recommander de l'ouvrir, on le lira. Bien que l'auteur soit fort jeune, ce livre n'est pas son début. Il a déjà donné : *Souvenirs du bataillon des zouaves pontificaux ; Voyage à Palerme ; de Naples à Palerme ; l'Enfant de la maison noire ; Vaudouan, chronique du Bas-Berry.* Il annonce : *Histoires à faire peur ; la Vendée napolitaine ; de Paris à Castelfidardo ; le Spectre de la maison de Bourbon.* M. de Poli a combattu dans l'armée pontificale à Castelfidardo, et il a conservé, comme on voit, l'habitude d'une grande activité.

Après les écrivains de chez nous, les imprimeurs de chez nous. On a mis récemment aux enchères à Paris un livre qui appelle nos observations : *Le Nouveau Panurge avec sa navigation en l'île imaginaire..., etc.* La Rochelle, Michel Gaillard, s. d., in-12.

On a ajouté comme recommandation à ce titre : Livre rabelaisien assez rare.

Ce livre rabelaisien est attribué à Reboul, et donné pour imprimé à la Rochelle ; or, je ne le trouve guère rabelaisien : je doute un peu qu'il soit de Reboul, et beaucoup qu'il ait été imprimé à la Rochelle.

C'est une attaque contre la Réforme, à laquelle on reproche principalement la doctrine du salut gratuit et ses conséquences. Mais c'est bien plus une diatribe contre les ministres protestants du Dauphiné et surtout contre Chamier, objet premier de l'acharnement de l'auteur. Cette satire est virulente, souvent grossière ; ce n'est pas en cela qu'elle s'éloigne de Rabelais. Mais elle manque à la fois de finesse et de portée ; le cadre, une descente en enfer, était déjà alors bien usé. Le style est moins ancien, mais aussi obscur que celui de Rabelais, dont il n'a ni la verve ni les éclairs. Le *Nouveau Panurge* est donc tout au plus un bâtard du grand railleur.

On l'attribue à Reboul, ministre protestant du Dauphiné, qui s'était fait catholique. Ce n'est pas sans motifs. La discussion théologique de cette époque est habituellement hautaine et acerbe. Néanmoins elle prend un caractère tout particulier d'âpreté sous la plume d'un prêtre qui a quitté

l'autel qu'il a longtemps desservi, dans quelque sens qu'ait eu lieu son changement, et sous une gaîté affectée, sous une licence ordurière, on sent bien ici partout cette colère haineuse d'un apostat

dont l'impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Reboul est nommé deux fois dans ce livre, et on a peine à croire que quelqu'autre que lui-même eût pu attacher tant d'importance à ce triste personnage : ajoutez qu'il est le seul que le livre nomme pour autre chose que pour en dire du mal. Voilà bien des raisons qui le désignent : mais voici l'objection. On sait par le *Mercure français* que Reboul fut décapité à Rome, le 25 septembre 1611. Or, le *Nouveau Panurge* parle du désir éprouvé par les protestants de rompre le mariage projeté entre Louis XIII et une princesse d'Espagne, et ce projet ne fut publiquement annoncé que le 26 janvier 1612. Il est vrai qu'il avait été agité bien auparavant et du vivant même de Henri IV. Il s'agit donc de savoir quel degré de précision dans ce dessein suppose cette phrase du *Nouveau Panurge:* « Voilà » le grand *Mercure* général pour tous les Consistoires tant » de France que des provinces et royaumes circonvoisins » qui, tout pantelant d'effroy et encore mal assuré, porte » nouvelles asseurées que la France et l'Espagne s'estoyent » étroitement alliées, que le Roy de France avoit espousé » la fille d'Espagne, et la fille de France et le fils du Roy » d'Espagne. » Si cette phrase ne peut être antérieure à janvier 1612, le livre ne peut être de Reboul.

Ce n'est pas une conjecture, c'est une assertion positive qui attribue l'impression de ce livre à la Rochelle, par Michel Gaillard. Avec privilège. Suit en effet le privilège, mais il émane du grand roy de l'autre monde. Le livre s'attaque principalement à Chamier, et s'adresse surtout aux ministres du Dauphiné ; ses allusions ne sont intelligibles que dans les lieux où les personnes sont connues. Comment serait-il venu se faire imprimer à la Rochelle ? Les réimpressions de 1615 et de 1616, et je suis porté à les croire très-voisines de la première, sont de Lyon.

Enfin je ne connais sous le nom de Michel Gaillard que deux livres : ce *Nouveau Panurge*, et la *suite du Nouveau Panurge, livre second*, que M. Brunet indique comme petit in-12 de douze feuillets et 305 p., *sans date*; que Barbier date de 1623, en ajoutant *livre très-rare et presque inconnu*. Je n'ai pas vu cette suite : mais il me semble que ce Gaillard là pourrait bien être supposé : que l'indication *à la Rochelle* pourrait bien être fausse, et être elle-même une raillerie. Il aura paru piquant au pamphlétaire d'attribuer un libelle contre les réformés aux presses de la place de guerre de la Réforme. De 1610 à 1628, la Rochelle paraît à bien des gens une seconde Genève, ce qu'elle ne fut jamais. Je crois que cette plaisanterie a été plusieurs fois répétée ; Jean Lefort, Guillaume Du Coin, prétendus imprimeurs ou libraires rochelais, me paraissent de la même famille que Gaillard.

Voilà pour quelle raison je trouve le *Nouveau Panurge* médiocrement rabelaisien ; je doute qu'il ait pour auteur Robbul, et pour imprimeur un imprimeur rochelais.

Dans un article récent de la *Revue contemporaine*, M. Leroux de Lincy compte les livres provenant de la bibliothèque de Grolier, que l'on connaît encore. Signalons-lui celui-ci, de la bibliothèque communale de la Rochelle : *Le Pistole vulgari di M. Nicolo Franco ; Venise, 1539, in-folio.* Veau brun ; dos relativement orné ; plats très-élégants, avec le nom et la devise de Grolier.

Nous ne sommes pas tellement confinés dans notre département que nous ne puissions vous signaler la naissance à Tulle d'un journal littéraire, l'*Abeille de la Corrèze*, avec la collaboration de l'aimable poète dont aujourd'hui même nous vous donnons pour la seconde fois des vers. C'est une recommandation suffisante.

Puisque nous sommes dans cette voie, disons aussi que M. Hetzel demande des abonnés pour son *Magasin d'éducation et de récréation*, dont la troisième année commence. L'insuffisance d'abonnés ! Il paraît que c'est une maladie épidémique pour les directeurs de *Magasins* ou de

Revues, à Paris comme en province. Mais ce n'est pas à l'éditeur, c'est à nos lecteurs qui ont des enfants de six à seize ans, que nous voulons rendre service en parlant de cette excellente publication, où les pères eux-mêmes, nous croyons pouvoir le certifier, trouveront beaucoup à apprendre en s'amusant.

Que de choses, bon Dieu ! dont nous devrions encore vous parler ! Les conférences données à Saintes en l'honneur de Bernard Palissy et au profit de sa statue ; les conférences données à Rochefort, dont nous n'avons qu'une notion assez vague ; les conférences qui seront données à la Rochelle au mois d'avril et qui auront pour sujet : les amants de la nature et les chantres de la campagne, les progrès présents et prochains de la philosophie naturelle, le caractère du Misanthrope de Molière, les marées. La variété n'y manquera pas, ni le talent, nous le savons. Puis les ouvrages le plus récemment éclos à la Rochelle : le *Symbolisme*, de Mgr Landriot, l'*Essai sur les armes portatives*, de M. Cador. On doute presque du mouvement intellectuel dans notre pays, et voilà que nous en sommes accablés, nous qui ne faisons qu'en enregistrer les manifestations. Mais tout cela durera et nous aurons le temps comme le devoir d'y revenir. Il y a une manifestation artistique dont nous ne pouvons ajourner le compte-rendu.

La Société Philharmonique vient de faire une nouvelle tentative qui a suffisamment réussi, quelque difficile que fût l'entreprise. Elle a formé la première partie du concert, qu'elle donne annuellement à la Bourse au profit des indigents, des *Ruines d'Athènes de Beethoven*, exécutées dans leur entier.

Cette œuvre est au grand compositeur, ce que la comédie d'*As you like it* est au grand tragique anglais. Il est difficile de reconnaître, à moins que ce ne soit à la hardiesse de l'instrumentation, le faire habituel de l'auteur de la *symphonie héroïque*. Beethoven, rompant avec ces habitudes d'unité de pensée qui président à la formation des *scénario* de ses symphonies, de ses quatuors, de ses sonates et même de son opéra, s'est plu à semer la variété dans ce mélodrame des *Ruines d'Athènes*, de telle façon

que les neuf morceaux qui le composent sont tous différents de forme. Dans les uns, original et gai, comme le sont les génies de sa force, c'est-à-dire sans jamais se départir d'une élévation de style inhérente à leur esprit, il se souvient dans les autres qu'il est l'auteur du *Christ au mont des Oliviers*, et alors sa mélodie large et puissante s'élève à des hauteurs surhumaines.

Le poème de Kotzebue passe généralement et à juste titre pour ne signifier rien du tout, mais néanmoins il est incontestable que le musicien a pu y trouver plus d'une occasion de produire de grands effets, et c'est là sinon tout ce que l'on demande à la musique, au moins ce qui importe le plus.

L'ouverture a peu de caractère ; elle a de plus le tort d'être d'une exécution quasi impossible pour la plupart de nos instrumentistes à vent de la province. Néanmoins l'orchestre de la Société l'a jouée d'un bout à l'autre sans rester en plan, c'est déjà quelque chose.

Dès le premier morceau, les auditeurs ont été rassurés sur le résultat de la partie chorale ; les chœurs étaient sus. Du reste, cet orphéon philharmonique, depuis ses débuts dans l'*Africaine* et le *Comte Ory*, a fait des progrès ; il sera d'une grande utilité pour le Congrès. Les intonations sont sûres, et lorsqu'on leur aura appris à nuancer, ce qu'ils ont complétement omis de faire dans les *Ruines d'Athènes*, tout sera pour le mieux.

Le charme principal de la musique dépend des oppositions des *forte* et des *piano ;* ce que l'on est convenu d'appeler les nuances. Que penserait-on d'un tableau qui serait peint tout gris, et c'est malheureusement ce que dans nos villes de second ordre on se laisse aller à faire en musique. Si l'orchestre de la Rochelle, avec ses bonnes qualités, était plus attentionné à observer les intentions des auteurs, à reproduire les effets d'opposition du blanc au noir, il deviendrait tout de suite deux fois plus fort et le public l'écouterait avec le plus grand plaisir. Nul doute que sous la direction d'un chef aussi habile que M. Lemanissier, ce progrès ne soit atteint d'ici à quelques années.

La place nous manque un peu pour adresser des éloges à tous ceux qui en méritent.

Nous nous contenterons de citer Mme ***, pour son air du *Stabat* de Rossini ; Mlle ***, pour un duo dans les *Ruines*, elle a été vaillamment secondée par M. D...., qui a chanté par complaisance une partie solo qui n'était point dans sa voix et où il a néanmoins très-bien réussi.

Enfin, Mlle D'Orbigny qui a dit avec goût et distinction un morceau de Chopin et un autre de Litz, les deux compositeurs de piano à la mode, et M. Rideau qui a eu les honneurs de la soirée dans un air varié de Bériot.

N'oublions pas non plus l'hymne impériale d'Haydn, remarquablement rendue et avec toutes les nuances voulues, par exemple, par les instruments à corde.

Tel est le bilan de ce concert où l'art et la bienfaisance ont trouvé leur compte.

P. S. — Mentionnons en courant des livres qui nous arrivent trop tard et sur lesquels nous reviendrons.

La Fronde en Saintonge, par L. Audiat, extrait de notre dernier numéro, mis en vente à Saintes et à Niort. — *L'Apis romana*, revue en latin qui se publie mensuellement au petit séminaire de Montlieu. — Les conférences sur l'hygiène élémentaire faites à Saint-Jean d'Angély, par M. le docteur Gyoux, qui s'y impriment.

L. Delayant. LEGIO.

Nous prions Messieurs les abonnés de vouloir bien adresser le prix de leur abonnement en un mandat sur la poste à M. Siret, place de la Mairie, 3.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LA ROCHELLE D'AUTREFOIS.

LES VIEILLES ENSEIGNES.

SUITE ET FIN.

A en juger d'après la teneur des titres qui reproduisent presque toujours cette formule : *maison où pend pour enseigne.....*, les plus nombreuses étaient les enseignes suspendues, peintes sur plaques de métal ou de bois, et parfois découpées. Si celles-ci ont disparu, quelques-unes de celles qui étaient sculptées sur la pierre existent encore. Ainsi au-dessus des claveaux des arcades de la maison qui forme l'angle sud-est des rues chef-de-ville et de l'évêché, on distingue très bien encore un bas-relief, qui devait être l'enseigne d'un orfèvre : deux bras tenant l'un un burin et l'autre un de ces grands ciseaux à couper les métaux appelés cisailles (et peut-être autrefois *cisières*, ce qui pourrait être l'origine du nom de *rue des cisières*, que portait jadis la rue de l'évêché) (1) ; le tout surmonté d'une balance à plateaux égaux, emblème de la probité du marchand. Sur la façade de la maison neuve qui est à l'angle de la rue Gascogne et de la petite rue Saint-Louis, on a rétabli la pierre sculptée qui décorait l'ancienne maison : elle représente un homme à mi-corps, qui tient une

(1) Dans un acte du notaire Tharazon, de 1588, il est fait mention de la maison appelée *de Cizières*, appartenant à René Blandin, et située dans la rue des *lusseaux*, ancien nom parfois donné à la rue de l'évêché et que portait plus ordinairement la rue de Lescalle.

oie, et semble disposé à lui couper le cou; d'où je serais porté à croire que c'était la maison appelée *la cuysine* dans de vieux titres. Au-dessus de l'arcade de la maison nº 22 de la rue du minage, on voit un cerf grimpant sur le flanc d'une montagne, qui a remplacé peut-être l'enseigne plus ancienne, mais pendante, du *cerf volant;* on lit au-dessous : *le serf montan 1754.* Dans la même rue., de l'un et l'autre côtés de la façade de la maison qui fait le coin des rues du minage et de Chaudrier, se détachent en grand relief deux selles à la française, qui paraissent avoir servi d'enseigne à un sellier et ne doivent pas être confondues avec la vieille enseigne de l'hôtellerie de la *selle d'armes,* située dans la même rue, en face de la petite rue de la grue. Au milieu d'un encadrement formé d'arabesques, qui surmonte la porte d'entrée de la maison nº 14 de la rue de la Ferté, est représentée une vaste maison, percée de nombreuses ouvertures, avec ces mots gravés au-dessous : *la m.*(aison) *blanche.* C'est la maison qui vers le milieu du XVIIe siècle, s'appelait *la maison jaulne,* et qui changea peu de temps après ce nom pour celui de *la maison blanche* (1). On serait tenté de reconnaître dans le mouton sculpté, au milieu d'un écusson, sur la porte de la maison nº 38 de la rue des merciers, l'enseigne du *mouton,* qui avait jadis donné son nom à la petite *rue de la Rochelle;* mais ce qui contredirait cette supposition, c'est d'abord que cette enseigne était pendante, et ensuite que le mouton sculpté est surmonté de trois petits ronds en saillie; qui doivent être des *tourteaux* ou *besans* héraldiques. Il se peut faire que l'*agnelet* des armoiries du propriétaire ait inspiré le sujet de l'enseigne voisine. Je n'ai rencontré dans les titres aucune enseigne de la rue Saint-Claude qui puisse s'appliquer à l'espèce de lion tenant sous une de ses pattes une boule, et qui est figuré en bosse sur la maison nº 19 de cette rue. Il est difficile cependant de reconnaître dans sa forme un écusson blasonné. On remarque encore sur la porte d'une maison de la petite rue Réaumur deux clés en croix, insignes sans doute d'un serrurier, et au faîte de la maison nº 11 de la

(1) Était-ce la maison de Samuel Girand, écuyer, sieur de *la maison blanche,* dont il est fait mention dans des titres de la moitié du XVIIe siècle?

rue *de la cloche*, une cloche, enseigne peut-être d'un ancien fondeur, mais de trop petite dimension pour admettre que ce soit elle qui ait motivé le nom de la rue. La plus importante et la mieux conservée de ces vieilles enseignes sculptées qui nous restent se voit dans la rue à laquelle on a récemment donné, je ne saurais dire pourquoi, le nom de notre célèbre voyageur Bonpland, qui est né et a demeuré à l'autre extrémité de la ville. Sur une pierre de forme oblongue et de très grande dimension est artistement sculptée une scène de maréchal-ferrant. Le cheval surtout est d'un très bon dessin et les deux hommes dont l'un tient le pied du cheval, pendant que l'autre pose le fer, quoiqu'un peu endommagés, ont un bon mouvement; les maisons qui forment le fond du tableau et l'arbre au tronc noueux, couvert de son feuillage, près duquel est le cheval, sont dans d'assez justes proportions. Il est fâcheux que, pour parler plus clairement aux yeux, l'artiste ait cru devoir semer sans ordre sur cette scène, habilement rendue, les outils ou les produits d'un forgeron maréchal-ferrant: un marteau, une pelle, un grand fer à cheval, d'énormes tenailles, etc., dont les dimensions exagérées et la position insolite détruisent l'harmonie de l'ensemble.

Ces enseignes sculptées, de même que les enseignes pendantes, étaient le plus généralement placées au-dessus de la porte de la maison ou, lorsque celle-ci était précédée d'arcades, au sommet de l'un des arceaux; parfois quand elle formait l'angle de deux rues, à son encoignure, très-rarement enfin au haut de son pignon. Je n'ai trouvé nulle trace à la Rochelle de cette rivalité d'enseignes gigantesques, qui, nous apprennent Mercier et quelques auteurs, menaçaient jadis à Paris la sécurité des passans, et avaient l'inconvénient, le soir, d'intercepter la faible lueur des rares lanternes qui éclairaient les rues: comme d'*épées de six pieds de haut, de bottes grosses comme un muid, d'éperons larges comme une roue de carosse, de gants qui auraient logé un enfant de six ans dans chacun de leurs doigts, de perles grosses comme des tonneaux, de plumes qui allaient jusqu'au troisième étage, etc.*; si bien que la police se vit obligée de faire réduire ces

colossales enseignes à des proportions raisonnables, et qu'une ordonnance, de 1761, du lieutenant de police de Sartines, enjoignit d'enlever toutes les enseignes suspendues qui avançaient dans les rues, et de les appliquer contre la muraille en forme de tableaux, sans qu'elles pussent dépasser quatre pouces de saillie. *(Dictionn. histor. de la ville de Paris, par Heurtaut et Magny.)*

J'ai dit d'ailleurs que ces sortes d'enseigne, qui caractérisaient l'industrie de leur propriétaire par la représentation du principal de ses produits ou de l'un des outils de sa profession, étaient peu répandues à la Rochelle et j'en ai donné la raison qui m'a paru la plus plausible. Mais on est étonné de retrouver dans un grand nombre de villes les mêmes enseignes et souvent les plus bizarres, comme *la truie qui file, le chat qui pêche, etc.* M. de la Querrière suppose que c'étaient *de véritables animaux en cage, dont l'adresse émerveillait les passans et dont l'éducation prouvait la patience de nos ancêtres, fins matois qui réussissaient à amener ainsi les chalands dans leurs maisons.* Je n'admets pas plus cette supposition que M. Berty: il me paraît plus vraisemblable de croire à *l'adresse* et à *la patience* de quelques bateleurs, qui étaient parvenus à dresser une truie à simuler l'action de filer, ou un chat à prendre l'attitude d'un pêcheur à la ligne, et qu'en promenant par les foires leurs animaux savants, ils avaient vivement impressionné l'esprit des badauds, qui avaient ensuite fixé ce souvenir sur leurs enseignes. Ne savons-nous pas qu'au moyen-âge, après les trouvères ou troubadours, qui charmaient les châtelains et les châtelaines par leurs guerrières *chansons de gestes*, leurs amoureux *tensons*, leurs satiriques *sirventes* leurs gracieuses *pastourelles*, vinrent les *jongleurs ou ménestriers*, qui au merveilleux de leurs tours de force ou d'adresse joignaient le talent d'enseigner à des ours, des singes (1), des chiens et autres animaux, mille exercices aussi surprenants que variés? Nous n'aurions pas

(1) Les montreurs de singes étaient apparemment les plus nombreux, puisque dans les règlements du prévôt des marchands de Paris, Etienne Boileau, ils sont spécialement exemptés de toute taxe en passant sur le petit-pont de la Seine, à la condition de donner au péager une représentation du savoir faire de leur intelligent animal; d'où est venue la locution de *payer en monnaie de singe.*

les vieux fabliaux pour nous l'apprendre que nous en trouverions le témoignage dans les miniatures des anciens manuscrits et dans les bas-reliefs qui décorent jusqu'aux vieilles églises elles-mêmes (1). De même les enseignes du *sauvage*, de l'*autruche*, du *pélican*, de *la grue*, *etc.*, pouvaient bien être la représentation des êtres qui avaient excité le plus d'admiration dans les barraques ou dans les ménageries ambulantes de la foire (2).

D'autres types : le *porc-épic*, la *salamandre*, le *croissant*, le *soleil* durent naturellement se répandre sous les règnes de Louis XII, de François Ier, de Henri II et de Louis XIV, qui les avaient choisis pour emblèmes. Le titre de vieux fabliaux ou la tradition de quelque légende avait multiplié les enseignes des *quatre fils Aymond*, des *trois marchands*, de la *syrenne*, *etc.* Le nombre fatidique de *trois* se reproduit aussi très-souvent : ainsi parmi les enseignes rochelaises, on remarque, outre celles *des trois marchands* dont nous avons parlé, celles des *trois croissants*, des *trois empereurs*, des *trois rois*, des *trois mores*, des *trois ormeaux*, des *trois pourcaux*, des *trois pigeons*, des *trois couronnes*, des *trois médailles*, des *trois canons*, des *trois trompettes*, des *trois échellons*, des *trois chandeliers*, des *trois fuseaux*, des *trois marteaux*, des *trois poulies*, des *trois médalles*, des *trois pommes de pin*, des *trois bouteilles*, des *trois cailloux*.

(1) Le sujet de *la truie qui file* notamment se fait remarquer parmi les sculptures extérieures de la cathédrale de Chartres, sur une console placée au-dessus de *l'âne qui vielle*. (de la Querrière.)

(2) Les foires avaient dans les temps anciens une importance que leur ont peu à peu fait perdre la facilité et la promptitude des communications et l'abolition des entraves commerciales ; mais à l'époque où ces communications étaient difficiles, les voyages longs et coûteux et souvent pleins de périls, la plupart des villes, hormis celles qui formaient les principaux centres de population, n'offraient guère à leurs habitants que les choses nécessaires à la vie habituelle, les marchands n'ayant que peu de moyens de renouveler leurs approvisionnements. Les foires étaient le rendez-vous des marchands de tous pays et de cette classe si nombreuse de marchands ambulants, qui allaient de ville en ville transporter les produits de chaque contrée ; c'est là que riches et pauvres s'approvisonnaient de tous les objets qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Elles offraient en même temps aux oisifs et aux curieux l'attrait des jeux, des spectacles, des plaisirs et curiosités de toutes sortes. La Rochelle était le centre d'un commerce trop considérable pour que ses foires n'eussent pas une grande importance, et l'on a lieu de s'étonner que nos chroniqueurs n'en aient pas parlé. Nous savons seulement qu'elles furent abolies avec tous les autres privilèges de la commune après le siège de 1627-28.

Au caractère de l'enseigne, on peut généralement en déterminer approximativement l'époque ; les types les plus anciens sont d'une nature plus simple, plus naïve : un nom de saint, d'animal, de fleur, de fruit, d'arme, d'outil, etc. Plus tard, l'enseigne révèle des idées plus abstraites, une certaine recherche, comme le *point du jour*, la *paix*, l'*espérance*, la *promenade*, le *bon conseil*, les *vieux amis*, le *temps perdu*, *etc.* Aux noms de pays ou de provinces, succèdent les noms de villes ; les saints eux-mêmes subissent les effets de cette transformation : les plus grands semblent faire place à ceux de second ordre. On pourrait classer ainsi les diverses sources auxquelles étaient empruntés les sujets d'enseignes rochelaises :

Emblèmes pieux et images de saints : C'est la catégorie la plus nombreuse : *croix* de toutes couleurs, *d'or*, *blanche*, *noire*, *rouge et verte* ; *saints*, parmi lesquels *Saint-Jean* et *Saint-Michel*, et plus tard *Saint-Louis*, furent le plus en faveur ; trois saintes seulemennt : la *Magdelaine*, *Sainte-Catherine* et *Sainte-Marguerite* ; *le nom de Jésus*, assez singulèrement placé, il faut l'avouer, sur une enseigne ; mais pas une seule effigie de la Vierge ; puis les *trois rois*, *Jérusalem*, la *coquille* du pélerin, etc.

Emblèmes de la royauté et blason : La *couronne*, le *roi de France*, la *reine de France*, la *fleur de lys*, le *lys couronné*, les *écus de France* et de *Bretagne*, les *trois empereurs*, le *duc de Bourgogne*, le *duc d'Anjou*, le *comte d'Artois*, le *palais royal*, le *petit louvre*, la *table royale*, le *cordon bleu*, la *salamandre*, la *licorne*, l'*écu*, les *armes de Lubec*, de *Flessingue*, *etc.*

Astres : l'*étoile*, le *croissant*, le *soleil*, signes de blason ou emblêmes de rois.

Types humains : *têtes blanches* et *noires*, les *trois mores* et le *petit more*, le *sauvage* et le *petit sauvage* (sujets qui s'étaient fort répandus depuis les voyages de découverte du XVIe siècle), le *poing* et la *main d'or* ou *d'argent* ; quelquefois les portraits, je le suppose du moins, des industriels eux-mêmes, ou peut-être de celui qui avait fait construire la maison : *Jean Gorribon*, les *quatre Jollets*, quatre

frères sans doute de ce nom, que j'ai remarqué dans plusieurs vieux titres rochelais.

ANIMAUX : la seconde classe par le nombre, au premier rang de laquelle se place le *cheval, blanc, noir* ou *rouge*, puis le roi des animaux, parfois employé comme figure de blason : le *lion d'or, rouge, vert* ou *couronné ;* les animaux utiles : l'*âne*, la *vache*, le *veau*, le *mouton*, les *pourceaux*, le *coq*, les *pigeons ;* ou les plus remarquables : l'*aigle*, la *baleine*, le *cerf*, le *cygne*, le *porc-épic*, *etc.*

RÈGNE VÉGÉTAL : le *chêne vert*, les *oliviers*, le *cormier*, la *souche*, la *gerbe*, la *treille*, le *raisin*, la *pomme d'or*, la *pomme de pin*, la *rose*, le *panier fleuri*, *etc.*

EMBLÈMES GUERRIERS : le *heaume*, l'*arbalète*, l'*artillerie*, le *canon*, les *trompettes*, la *selle d'armes*.

VÊTEMENTS, USTENSILES ET OUTILS : le *chapeau rouge*, les *gants*, le *plat d'étain*, la *coupe*, la *traine*, le *charriot d'or*, le *marteau*, le *rabot*, la *serpe*, l'*étrille*, les *cisières*, les *trois échelles*, le *mortier d'or*, le *baril vert*, *etc.*

INSTRUMENTS DE MUSIQUE : je n'ai trouvé que la *flageolle*, la *harpe* et la *trompette*. En faut-il conclure que nos aïeux étaient peu musiciens ?

COMMERCE ET MARINE : la *galère*, le *gallion*, l'*ancre*, la *tempête*, l'*amiral*, le *nouveau-monde*, les *quatre-vents*, la *fortune*, (1) etc. Les pays et villes avec lesquels la Rochelle était principalement en relations commerciales : le *Canada*, la *côte de Saint-Domingue*, la *Flandre*, les *villes d'Anvers*, de *Paris*, de *Bayonne*, le *Port du salut*, la *ville de Brislocq ?* nom défiguré sans doute par un copiste, etc.

SUJETS GROTESQUES ET JEUX DE MOTS : la *truie qui file*, le *chat qui pêche*, les *bonnes femmes*, — trois femmes sans tête, variante d'une enseigne de Paris citée par Sauval : une femme privée de sa tête, avec cette inscription : *tout est bon ;* et moins méchante que le *trio de malice :* une

(1) Cette enseigne, qui était aussi sculptée sur une maison de Nantes, y était représentée par une femme à mi-corps, dont la nuque était entièrement dépourvue de cheveux, avec cette inscription : *Quærenda est (de la Querière).*

femme entre un chat et un singe — la *corne de cerf*, — qui n'est pas d'aujourd'hui l'emblême des infortunes conjugales, et que ne paraît pas avoir accompagnée l'insolente devise d'un marchand de Vaise : *sunt similia tuis — tout y faut*, le *cerf-volant*, etc.

Il ne me reste plus qu'à donner la liste, par ordre alphabétique, des enseignes que j'ai relevées dans les vieux titres, avec la date la plus ancienne et la plus nouvelle, en y joignant l'indication des rues où elles se trouvaient et en signalant celles de ces rues qui leur avaient emprunté leur nom.

* (1) L'aigle d'or, 1573-96 — dans la grande rue du Perrot, (de Saint-Jean) du côté sud. Elle n'existait plus en 1666.

* Ambassadeurs (l'hôtel des), 1725 — rue du raisin, vis-à-vis la fontaine du pilori.

L'amiral, 1668 — sans indication de situation.

* L'ancre, 1703 — à l'extrêmité de la rue Verdière, près l'église de Saint-Jean ; avait disparu en 1739.

L'âne, 1553 — dans la rue du minage; peut-être la même que la suivante.

L'âne vert, 1585 — « maison appelée l'*asne vert*, » même rue.

* L'arbalète, 1624-93 — grande rue du Perrot. La maison était bâtie sur l'emplacement de l'ancien couvent des carmes.

* Les armes de Lubecq, 1696 — au canton de la chaîne.

* Les armes de la ville de Flessingue, 1686 — même canton.

* L'artillerie, 1565 — rue des puits doux.

* L'autruche (l'autrusse), 1558, et l'ostruche, 1610 — rue du raisin.

* La baleine, 1589, 16....., (hôtellerie de la) — rue du minage ; la même probablement que celle désignée sur un registre des délibérations du corps de ville

(1) Ce signe * indique les enseignes pendantes.

de 1622 sous le nom de *logis de la Malayné*, et vraisemblablement aussi que celle de *la coste de la ballayne.*

* Le baril vert. — Il en est fait mention sur un registre du présidial de 1633, sans indication de situation.

Le bas-Poitou, 1662-94 — rue de la Ferté.

La batterie royale, 16... — rue de Saint-Yon. Elle fut remplacée par celle du *duc d'Anjou.*

Bien nourri (hôtel du) 178... — rue de la bourserie (Aff. de la Roch.)

Le bon ange. — Une rue dont je n'ai pu découvrir la situation portait ce nom, dû sans doute à une enseigne.

* Le bon conseil, 1646-55 — rue de la bourserie, au coin de la rue des carmes.

La bonne aventure, 1573 — rue de la bourserie.

Les bonnes femmes. — Dans la rue qui en a pris le nom.

* Le Canada ou la ville du Canada, 1653-1745 — rue de la sardinerie, près de la rue de la fourche.

Le canon, 1684 — elle fut remplacée vraisemblablement par l'enseigne des *trois-canons*, qui a donné son nom à la petite rue qui est près du lycée.

* La cassote (1), 1622-89 — au carrefour des petits-bancs. La maison était contiguë à celle des *trois mores.*

Le cerf montant, 1754 — rue du minage.

* Le cerf-volant, 16... — rue du minage; n'existait plus en 1654.

* — 1506, dans le quartier Saint-Jean.

* Le charriot d'or, 1654 — dans la rue à laquelle cette enseigne a donné son nom.

* La chasse, 1691 — contiguë à la porte de Cougnes près l'église Notre-Dame; semblerait avoir succédé à l'enseigne du *Cygne.*

* Le chapeau rouge, 1572-1622 — au canton de la chaîne.

* — 1632, auberge de la rue du minage.

* — 1656-91, maison qui traversait de la rue notre Dame dans la rue Gascogne, à laquelle elle avait fait donner le nom de *rue du chapeau rouge.*

(1) On appelle encore *cassote*, à la campagne, une sorte de vase de bois terminé par un gros tuyau en forme de manche, et qui sert à laver les mains.

* Le chat qui pêche, 1664-88 — rue du minage. Elle était contiguë à celle des *trois rois*.

* — La même enseigne existait à Saint-Eloy en 1668.

Le château-Gaillard, 1418-1534. — La maison appelée *château Gaillard* a donné son nom à la rue qui le porte encore.

* Le château de Meaux, 1632-45 — dans la rue des carmes.

* Le château d'Oleron, 1693-1712 — même rue. La maison appartenait aux carmes.

* Le chêne vert (chasgne vert), 1591-1764 — vieille auberge en renom, de la rue du minage, car en 1591 et 1592, y descendit Gilbert de la Trémoille, baron de Royan, grand sénéchal du Poitou. En 1639, elle appartenait à Louis de Polignac, seigneur de Dompierre, d'Ecoyeux et de Fourras, du chef de sa femme, Suzanne Geoffroy, qui la vendit à cette époque.

Le cheval blanc, 1547-1685 — en la rue des Merciers.

* — 1573-84, rue de Saint-Nicolas. Un acte du notaire Verdelet, de 1584, nous apprend que c'était l'enseigne d'une auberge représentant le *pourtraict* d'un cheval blanc, au-dessous duquel était écrit: *au cheval blanc a bon logis* (1).

— 1636-1750 — hôtellerie près la fontaine du pilori, au coin de la rue du minage, dans laquelle descendirent, en 1646, dom Georges Barny, chef général de l'ordre de Grandmont et aumônier du roi, et en 1561, le duc d'Estissac, gouverneur de la Rochelle. Cette enseigne avait remplacé celle du *heaume*.

Le cheval noir, 1589-1617. — En 1589 un pâtissier obtint du maire l'autorisation de mettre à sa maison l'enseigne du *cheval noir*, sous l'engagement de se conformer aux statuts relatifs aux hôteliers (2).

(1) Cette enseigne donna lieu, en 1584, à un procès. La propriétaire reprochait au locataire d'avoir emporté l'enseigne en abandonnant sa maison; ce qui lui causait, disait-elle, un notable préjudice. L'affaire alla jusqu'en Parlement; elle perdit son procès et par transaction s'engagea à changer la couleur de l'enseigne de sa maison, et à prendre un cheval rouge, noir, ou de toute autre couleur qui ne se rapprocherait pas de la couleur blanche. (*Acte de Verdelet.*)

(2) Ils devaient notamment prêter serment chaque année entre les mains du nouveau maire. (V. *Ephém. hist. de la Roch.*, p. 8.)

* Le cheval noir, 1617 — rue de l'évescot.

* — 1738-1800 — auberge de la rue Saint-Nicolas.

Le cheval rouge, 1659-81 — rue notre dame, près la porte de Cougnes.

* — 1635 — sur le pont Saint-Sauveur (1). Elle avait succédé à *la croix verte*. *V. la croix verte.*

* Le cygne, 1557-93.— La maison qui portait cette enseigne, située dans la rue notre dame, touchait à la porte de Cougnes.

La cloche, 17.... — Enseigne qui a donné son nom à la rue qui le porte encore.

* La cloche percée, 168..-1700 — rue Notre-Dame.

* Le cœur couronné, 1553-57 — rue du collége ; n'existait plus en 1589.

Le comte d'Artois, 1783 — hôtellerie près ou dans la rue du raisin.

* Le coq, 1596-1662. — Cette maison formait l'angle nord-ouest de la rue chef-de-ville et de celle de la Verdière, qui a longtemps porté le nom de rue du coq. A. Barbot nous apprend que, d'après la tradition, ce serait dans cette maison qu'aurait eu lieu l'accident qui faillit coûter la vie à Charles VII, encore Dauphin, quelques jours avant que la mort de son père ne l'eût fait roi de France (2). Je croirais plutôt que ce fût dans la maison contiguë, portant pour enseigne *la galère*, qui s'étendait jusqu'à l'ancienne muraille de la ville et débouchait dans la rue Verdière, en passant derrière la maison du coq (3) ; car on sait que le Dauphin dut son salut à

(1) Ce pont jeté sur le canal de Maubec vis-à-vis des rues de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas était déjà bordé de maisons en 1202. *(Ibid.* p. 20.)

(2) Voir les *Ephémérides hist. de la Roch.*, p. 377. M. Vallet de Viriville, dans son histoire de Charles VII, dit en se fondant sur la chronique de Cagny, que l'assemblée que présidait le Dauphin eut lieu dans l'*hôtel de l'évêque*, où il était logé, et suppose que cet hôtel était situé à l'endroit indiqué par A. Barbot ; mais l'*Evesquault* était dès cette époque dans la rue qui en a gardé le nom. Cependant la tradition et la chronique de Cagny peuvent se concilier en admettant que, tout en logeant à l'évesquault, le Dauphin avait pu tenir son conseil dans une hôtellerie, dont la salle plus vaste offrait plus de commodité pour une assemblée nombreuse.

(3) «Le logis de *la galère*, situé en la rue de la mocquerie *(chef-de-ville)*, proche le lieu où s'assemblent les marchands, avec son porche en la rue et

cette circonstance que le siège sur lequel il était assis avait été placé dans une espèce de niche pratiquée dans le mur d'enceinte de la ville.*

Le coq, 1598. — La petite rue Bujeau qui s'appelait *vanelle du cocq* à la fin du XVIe siècle devait sans doute cette dénomination à une enseigne (1).

Le coq hardi, 1720 — rue de Saint-Nicolas.

* La coquille, 1588-91 — rue de Gargouillaud.

Le cordan, 1622. — Il est parlé sur un registre du corps de ville, à cette date, de l'*hostel* ou *logis de Cordan*, sans indication de la rue. Peut-être s'agissait-il de la maison de la rue du minage qui avait pour enseigne la *tour de Cordouan*.

* Le cordon bleu, 1694-1720, en la rue Notre-Dame. Elle avait remplacé celle de *la croix rouge* et fut supprimée en 1720, quand la maison fut louée pour servir de logement à la maréchaussée.

* Le cordon d'or, 1691 — rue de la fabrique.

La corne de cerf, 1573-1691 — rue de la bourserie.

* La côte de la baleine (la coste de la Ballayne), 1598-168. — rue du minage et contigüe à celle de la *licorne*. *V. la baleine et la tour de la baleine.*

* La côte de Saint-Domingue, 1724-98 — rue de la sardinerie.

* La coupe, 1602-89 — rue du minage, près de la rue de la grue.

— 1735, rue de Sainte-Claire.

La coupe d'or, 1720-65 — auberge de la rue des puits-doux, vis-à-vis l'ancien oratoire.

La couronne, 1547-72 — rue chef de ville.

l'enseigne *ou est portraict une galère*, confrontant d'un costé à la maison qui fait le coing *ou y a pour enseigne le coq* et du mesme costé, sur le derrière, *en la ruhe de la Verdière*.. et du bout, derrière, à la douhe de la Gourbeille, *(canal de la Verdière) sur laquelle douhe ledit logis a une porte et sortie*, etc. » *(Acte de Cherbonnier.)*

(1) On l'appelait *rue du Jau* vers 1550. On sait que nos campagnards appellent le coq un *jau*, de sorte que rue du coq et rue du jau ont la même signification. Toutefois il existait à la Rochelle, dès le XVe siècle, un famille de riches commerçants du nom de *du Jau*, qui eut constamment quelque représentant dans le corps de ville et dont l'un des membres fut Maire en 1593, et on pourrait bien supposer que c'était de son nom que la rue avait tiré le sien, que par un jeu de mots on transforma ensuite en rue du coq.

— 1663-1703 — rues Saint-Nicolas et Saint-Claude.

La cour royale, 1695-1725 — auberge du canton des flamands (rue chef de ville).

Le croissant, 1585-1731 — auberge dans la rue du minage. Elle fut achetée, en 1731, par les demoiselles de l'hôpital de Saint-Etienne, pour l'agrandissement sans doute de leur établissement.

— 1620, auberge de la rue Saint-Nicolas, contigüe à celle des trois pilliers.

La croix blanche, 1547-73 — rue pas du minage.

— 1573-1784 — rues Saint-Nicolas et de la sardinerie ; contigüe aux maisons de la *salamandre* et du *dauphin*.

— 1700-97, canton des trois fuseaux. Cette enseigne avait donné son nom à ce canton et à la rue des dames.

La croix d'or, 164.. — rue de Saint-Jean, près de l'ancien jeu de paume ; elle n'existait plus en 1642.

— 1697-1783, canton des trois fuseaux ; auberge à laquelle a succédé l'*hôtel des étrangers*.

La croix noire, 1566-1622 — en la rue Saint-Jean.

La croix rouge, 1660-91 — auberge dans les rues notre-dame et de Gascogne. Elle fut remplacée par celle du *cordon bleu*.

La croix verte, 1635-91 — sur le pont Saint-Sauveur, près la rue de la sardinerie. Cette enseigne fit place pendant quelque temps à celle du *cheval rouge*, et fut ensuite rétablie sans doute, car on la trouve indiquée sur des actes de 1662-65 et 91.

— 1570, près la fontaine du pilori. Elle avait donné à cette époque son nom à une rue que je crois être la rue des bonnes femmes.

— 16..., — en la rue des Saints-Pères. Elle avait disparu en 1689.

La cuisine, 1541. — La maison appelée *la cuysine* dans un acte de 1541, et qui est indiquée comme étant près de l'échelle Chauvin, pourrait bien avoir eu pour enseigne l'homme à l'oie, sculpté sur la maison qui fait le coin de la petite rue Saint-Louis.

Le dauphin, 1557-1783 — hôtellerie de la rue pas-du-minage.

— 1627-1812 — auberge de la rue Saint-Nicolas, traversant dans la rue du duc et contiguë aux maisons de l'*étoile* et de la *croix blanche*.

* Le dauphin couronné, 1782 — auberge de la rue du minage.

Les deux chênes verts, 1702 — en la rue Saint-Jean.

Les deux vieux amis, 177.. — rue du petit Saint-Louis.

* Le duc d'Anjou, 1698-1709 — rue de Saint-Yon; avait remplacé la *batterie royale*.

Le duc de Bourgogne, 1764-79 — hôtellerie de la rue du minage.

L'échelle de la couronne, 1738 — enseigne qui a donné son titre à la rue du même nom.

L'échelle de pierre, 1632-36 — « maison vulgairement appelée l'*échelle de pierre*, en la rue juifverie » (de l'évêché).

* L'écu, 1586-1636 — rue du minage; elle était contiguë à celle du *mouton* et avait disparu en 1637.

* L'écu d'Angleterre, 16.. — rue de Saint-Jean; n'existait plus en 1656.

* L'écu d'argent, 1646 — hôtellerie en la rue Fleuriau et contiguë à la maison de Jérusalem; avait été supprimée en 1661.

* L'écu de Bretagne, 1649 — rue Notre-Dame; contiguë, à celle de l'*écu de France*.

* L'écu de France, 1526 — rue des Merciers.

* — 1565-1677 — hôtellerie de la rue Notre-Dame, près la porte de Cougnes.

* L'écureuil *(l'escureulx)*, 1571 — dans le quartier de Saint-Jean, près du port.

* L'empereur, 1623 — rue chef de ville et joignant la maison des *trois pourceaux*.

Les empereurs, 1715 — hôtellerie dans laquelle descendit, en 1715, Frédéric-Auguste, fils du roi de Pologne; peut-être la même que celle des *trois empereurs*.

L'esbât (maison appelée) 1573-1642 — faisant le coin de la place du château, du côté de la rue Chaudrier.

L'espérance, 1717 — rue de Saint-Jean; avait remplacé l'enseigne de la *ville de Bayonne*.

* L'étang, 1658-64 — petite rue du palais. *(V. dans la Revue du 1er décembre*; la maison de Henri II.)

* L'étoile, 1588-168.. — auberge de la rue Saint-Nicolas.
L'étrille, 1654 — auberge.
* La flageolle, 15.. — rue du minage ; n'existait plus en 1566.
* La fleur de lys, 1637-98 — auberge de la rue des cordouans.
* La fontaine, 1569-1779 — auberge entre celles des *trois rois* et du *gros bouchon* dans la rue du minage.
* La fontaine du minage, 1572 — probablement la même que la précédente.
* La fontaine royale, 1658-80.. — rue du minage ; contiguë à celle du *chat qui pêche*.
Le Fornyou (maison appelée) 1572 — rue Notre-Dame.
* La Fortune, 1573-1616 — dans la paroisse Saint-Barthelémy.
* — 1611-66 — rue de Bourserie (1).
* La galère, 1622-1717 — rue chef de ville ; auberge sur l'enseigne de laquelle était *pourtraict une galère. V. le coq*.
* Le gallion ou le grand gallion, 1666-1712 — même rue ; avait succédé au *pélican*. C'est sur son emplacement qu'a été construite la salle de spectacle.
Le gant ou les gants, 1624 — rue Saint-Jean ; fut remplacée par l'enseigne des *quatre roues*.
La garnison, 1394-1598 — rue de la bourserie.
La gerbe — enseigne qui a probablement servi à baptiser la rue de ce nom.
* La grâce de Dieu, 1651-80 — en la rue buffeterie, près la rue du charriot d'or.
* Le grand amiral, 16.. — rue chef de ville.
Le grand monarque, 1775-80.. — hôtellerie de la rue du minage.
Le grand sauvage, 1627-94 — même rue ; elle était contiguë à celle du *petit sauvage*.
* Le gros bouchon, 1664-84.. — même rue ; n'existait plus

(1) En 1610, Jehan Seignette, marchand chaussetier, avait pour enseigne *la Fortune* (acte de Cousseau). La même enseigne sculptée se voyait à Rouen sous la forme d'une femme presque nue, debout sur une conque, traînée par des chevaux marins, et à demi-enveloppée dans une voile gonflée par le vent. Emblême qui convenait parfaitement à la fortune des commerçants rochelais, dont les expéditions maritimes faisaient la principale richesse.

en 1691. Elle avait donné son nom à la rue de la grue.

— La même enseigne se voyait dans le quartier Saint-Jean, près du port.

La grue, 1539-1620 — hôtellerie de la rue du minage, traversant dans la petite rue qui porte encore son nom. L'enseigne avait disparu en 1670.

La harpe, 1695 — citée sur un registre du corps de ville, mais sans indication de situation. En 1592 y *descendirent Charles de Gontault, duc de Biron*, qui venait d'être nommé amiral; le duc de la Force, son beau-frère et Jeanne de Gontault, baronne de Brisambourg, leur tante.

L'hôtel national, 1793 — où logèrent les représentants du peuple Lequiniot et Laignelot quand ils arrivèrent à la Rochelle.

Le heaume, 1586-1622 — auberge de la rue du minage dont l'enseigne fut remplacée par celle du cheval blanc.

L'île de Ré, 1665 — L'acte du notaire Cherbonnier dans lequel cette enseigne est mentionnée n'indique pas sa situation.

Jean Gorichon — 1775, quai maubec.

Jésus (« maison où il y a pour enseigne le nom de »), 1663-68 — rue des puits doux; faisait le coin de la rue Rambaud.

Jérusalem *(Jherusalem* et *Hierusalem)*, 1535 — en la rue Fleuriau, sur l'emplacement où a été construit depuis l'hôtel de M. Potel (1).

La licorne, 1539-168. — enseigne d'une auberge de la rue du minage, contiguë d'un côté à l'auberge des *trois pilliers*, et de l'autre à celle de la *côte de la baleine*.

Le lion couronné, 1668-1701 — sur la grande rive.

Le lion d'or, 1573-1609 — rue du temple.

— 1621-66 — rue du palais. En 1698 elle avait été rem-

(1) Au commencement du XVIe siècle, la maison de Jérusalem appartenait à Seguin Gentils, le maire de 1493, qui avait été fait chevalier par François Ier, vers lequel il avait été député lors de son avènement à la couronne; Paul Yvon, seigneur de Laleu, le maire de 1616, en fit l'acquisition en 1610. Elle passa ensuite aux mains de Jacques Henry, sieur de Cheusses, qui avait épousé une des filles de Paul Yvon, et prit alors le nom d'hôtel de Cheusses.

placée par l'enseigne de la *table royale*. V. table royale.

Le lion rouge, 1573 — mentionnée dans un titre à cette date sans indication de situation.

Le lion vert, 1619-23, — rue chef de ville.

* Le lys couronné, 1691-1782 — rue des dames ; auberge.

La magdelaine, 1525-1665 — au coin des rues Auffrédy et du palais.

La maison blanche (fin du XVIIe siècle) — rue de la Ferté, n° 4.

La maison jaune, 1650-66 — enseigne à laquelle a succédé la précédente.

* Marans, 1619-66 — rue des saints-pères.

Le marteau, 1617-20 — au canton des trois fuseaux.

* Les médailles (médalles), 1592 — le nom de rue des *médalles* que portait alors la rue Dupaty était vraisemblablement dû à une enseigne.

La mer ou mère, 1751 — sans indication de situation.

La montagne (auberge de), 1794.

* Le mortier d'or, 1636-50 — rue du raisin ; n'existait plus en 1663.

* Le mouton, 1678-1800 — en la rue de la Rochelle, qui en porta quelque temps le nom.

* Le mouton blanc, 1767 — « auberge de la rue des merciers où pend pour enseigne... » *(Reg. du présidial.)*

— 1585-94 — rue du collége ; auberge contiguë à la maison du *petit cerf*.

Le mûrier, 1757 — Peut-être est-ce à une enseigne que la rue des trois canons devait le titre de *rue du mûrier* qu'elle portait à cette époque.

* Le nouveau monde, 1556 — rue Saint-Nicolas.

* Les oliviers, 1653-80 — cabaret de la rue Auffrédy, près l'ancienne porte-neuve.

La paix (hôtel de), fin du XVIIIe siècle.

Le paon, 1541 — Sur les minutes du notaire Macaing à cette date, il est parlé d'une maison appelée le *paon*, sans que la situation en soit indiquée.

* Le palais royal, 1703-10 — rue du palais, avec sortie dans la rue de l'évêché.

* Le panier fleuri, 1721 — canton de la chaîne.

* Le pélican, 1622-97 — rue chef de ville ; hôtellerie qui fut remplacée par celle du *gallion*. Postérieurement à cette dernière enseigne, on trouve cependant dans des actes la *maison du pélican*.
* Le petit cerf, 1623-98 — rues du minage et du collége.
* Le petit chêne vert, 1759 — rue de la cloche.
Le petit cormier, 1656 — rue des merciers.
* Le petit louvre, 1625-36 — rue des prêtres, sur l'emplacement de la maison des petites sœurs des pauvres. En 1632 cette maison appartenait à Armand d'Escodeca, de Boesse, chevalier, seigneur baron des Pardaillan, marquis de Mirambeau.
— 1642, rue du palais. *La maison du petit louvre* appartenait alors à Maximilien de Beringhen, chevalier, seigneur d'Armanvilliers et à Charles de Rechignevoisin, chevalier, seigneur des Loges (1), gendre de Sébastien Bruneau, *le meilleur amy* de Merlin.
* Le petit More, 1666-1717 — à l'extrémité de la rue Saint-Nicolas, près de la place.
Le petit sauvage, 1692-1752 — rue du minage, contiguë à celle du grand sauvage.
Le petit Saint-Georges, 1783 — auberge de la rue des charbonniers, aujourd'hui des cloutiers.
Le petit Saint-Jean, 1606 — en la petite rue du port, qui en avait pris le nom de *rue du petit Saint-Jean*.
— 1679-99, en la rue du petit Saint-Louis qui s'appela aussi pendant quelque temps *rue du petit Saint-Jean*.
Le petit Saint-Louis, 1770 — auberge située très probablement dans la rue qui portait ce nom.
* La petite tour du Cordan, 1646 — mentionnée sur un registre du présidial, sans indication de situation.
Le pied, 1669 — rue Notre-Dame.
* Le plat d'étain, 1553-1632 — rue Saint-Jean ; n'existait

(1) Mme des Loges (Marie Bruneau) fut selon Bayle l'une des femmes les plus illustres du XVIIe siècle et « la première de son sexe, dit Tallemant des Réaux, qui ait écrit des lettres raisonnables. » Etait-elle sœur du conseiller Bruneau, qui a laissé un manuscrit très intéressant sur l'histoire de la Rochelle ?

plus en 1642. En 1812 une impasse de la rue Saint-Jean portait encore le titre d'*impasse du plat d'étain*.

Le poing ou main d'or et d'argent, 1556 — rue de la bourserie.

* Le point du jour, 1642-1712 — rue Saint-Dominique.

La pomme de pin, 1657 — rue Saint-Nicolas.

* La pomme d'or, 1641-85 — rue Saint-Nicolas.

* Le pont aux changes, 1658-61 — rue de l'évêché ; avait disparu en 1693.

* Le pont vert, 16... — La rue verdière dans laquelle se voyait cette enseigne a longtemps porté le nom de *rue du pont vert*. L'enseigne n'existait plus en 1693.

* Le porc-épic, 1556-72 — rue des merciers.

* Le port-du-salut, 1695-98, rue verdière.

* Le port-Mahon, 1759 — rue Saint-Jean.

* La porte d'argent, 1667 — rue de la monnaie, proche la porte des deux moulins.

Le pot à fleurs ou aux fleurs, 1710-75 — rue Saint-Jean.

* La promenade, 1758 — canton de la chaine.

* Les quatre fils Aymon, 1621-1720. — La rue verdière où se trouvait cette enseigne lui avait pendant quelque temps emprunté son titre.

* Les quatre Jolets ou Jollets 1720-53 — rue des cordouans, près de la maison de la *fleur de lys*.

Les quatre piés ou prés, 1691. — Je n'ai pu découvrir quelle rue, citée par le notaire Hirvoix, s'appelait, rue des *quatre prés ou piés* (ce mot surchargé est à peu près illisible), nom évidemment tiré d'une enseigne.

Les quatre roues, 1633 — rue Saint-Jean ; enseigne qui remplaça celle des gants.

Les quatre vents, 1599-1728. — Cette maison formait l'angle de la rue du palais et du carrefour des petits bancs. Elle était habitée en 1632 par l'apotiquaire Jean Seignette.

* Le rabot, 1631 — en la petite rue du port.

Le raisin, 1592-1625 — dans la rue qui lui doit sa dénomination.

* La reine de France, 1734 — auberge de la rue St-Jean.

Le roi de France, 1779 — rue Saint-Côme.

191

La rose, 1565-1622 — rue du minage.
— 1531, rue du temple.
— 1577, rue de la vache, vis-à-vis l'enseigne de *la vache*.
* Les rosières, 1657-1705 — canton de la chaîne.
* Saint-André, 17... — dans la rue notre dame ; n'existait plus en 1752.
* Sainte-Catherine, 1573-1703 — auberge de la rue des cordouans.
Saint-Cosme, 177..-93 — maison où se réunissaient les médecins et chirurgiens, qui y faisaient des cours publics. C'est d'elle que la rue Saint-Cosme a pris son nom.
Saint-Christophe, 1547 — rue Saint-Jean.
* Saint-François, 1691 — rue Saint-Nicolas.
* Saint-Georges, 1705 — rue des dames.
* Saint-Gilles, 167... — rue des bouchers.
Saint-Honoré, 1703 — rue Saint-Nicolas.
* Saint-Jacques, 1723 — rue des maîtresses ou Dupaty, avec sortie dans la petite rue du temple, à laquelle elle avait donné son nom.
* Saint-Jean, 1553 — rue du minage.
* Saint-Joseph, 168... — rue du palais, près le canton des petits bancs.
* Saint-Louis, 16... — rue des cloutiers; n'existait plus en 1724.
* — 1700, rue Saint-Louis.
* Sainte-Marguerite, 1658-91 — rue du minage, contiguë à l'enseigne de la grue.
* Saint-Martin, 1573 — même rue ; elle avait disparu en 1596.
* — 1678, auberge qui semblerait située dans la rue Rambaud.
* Saint-Michel, 1680-1746 — auberge de la rue des prêtres, que l'on désignait parfois sous son nom (1).
* Saint-Nicolas, 168... — rue de la sardinerie.
Saint-Pierre. — Peut-être comme je l'ai dit, le nom de

(1) « Rue des prestres, appelée du champ de Cougnes autrement de *Saint-Michel* 1654 (Titre de l'hôp. St-Barthélemy). »

Saint-Pierre (Saint-Père) que portait originairement la rue des saints pères était-il dû à une enseigne.

* Saint-Sébastien, 1545. — En 1445, *l'hôtelier de l'image de Saint-Sébastien* ayant outragé le sous-maire fut condamné au bannissement et à voir son enseigne abattue, raconte Am. Barbot, qui n'indique pas dans quelle rue cette hôtellerie était située.

La salle ou selle d'armes (fin du XVIIe siècle), rue Saint-Nicolas ou de la sardinerie.

* La salamandre, 155..-1784 — hôtellerie située à l'angle des rues de la sardinerie et du paradis; elle avait donné son nom à la *venelle de la salamandre*.

* Le saumon, 1637-1740 — rues de notre dame et des jacobins.

Le sauvage ou le grand sauvage, 1525-1694 — hôtellerie de la rue du minage, où descendirent en 1525 les commissaires chargés par Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, de prendre possession de son douaire.

* La selle d'armes, 1573-1694. — Cette maison située rue du minage, en face de la rue de la grue, après avoir servi d'auberge, était en 1654 occupée par un sellier.

— La même enseigne sculptée se voit encore sur la maison qui forme l'angle des rues du minage et de Chaudrier.

* La serpe de bois, 1573 — rue Notre-Dame.

* La serpe de fer, 1585 — même rue.

Les sizières, 1547 — rue chef de ville.

La sirène (la serenne) — 1544, rue chef de ville.

* — 1589-1602, maison de la rue des merciers, ayant un côté de sa façade dans la rue qui en a pris le nom de rue *des sirènes*.

* Le soleil, 157... — rue des puits doux, devant l'oratoire; n'existait plus en 1650.

— 168..-1701, en la rue de la Soumesse (sur la petite place du bassin), qui porta pendant quelque temps le titre de *rue du soleil*.

* La souche, 1646 — auberge de la rue Notre-Dame; n'existait plus en 1728.

— 1667, rue Saint-Nicolas.

* — 1697, canton de la chaîne.
* La table nationale, 1793.
* La table royale, 168..-1711 — rue du palais, sur l'emplacement où est aujourd'hui l'évêché. A la fin du XVIIe siècle ; elle appartenait à un pâtissier, elle avait succédé à celle du *lion d'or*.
* La tempête, 16... — La maison qui avait cette enseigne appartenait primitivement à un pâtissier, nommé *Tempeste;* elle était contiguë à l'hôtel de la juridiction consulaire, à laquelle elle confrontait du côté nord et avait sa sortie dans la rue de l'évêché.
Le temps perdu, 1757 — auberge du quartier notre dame *(Reg. du présidial)*.
* La tête blanche, 1573-1697 — dans la rue des merciers, avec sortie dans la rue des dames.
* — 177..., rue du petit Saint-Louis. En 1775, cette maison servait de logement aux cavaliers de la maréchaussée.
* La tête noire, 16.. — rue du temple; n'existait plus en 1650.
* — 1650-55, rue Saint-Nicolas.
* — 1745-83, rue de la porte royale.
* La traîne *(tresne)* 16.. — au coin des rues du collége et des puits doux.
La treille *(troille)*, 1609 — à l'extrémité de la rue verdière, près l'église Saint-Jean.
* La tour de la baleine, 1641 — rue du minage, la même probablement que celle de la *côte de la baleine*.
* La tour de Cordouan, 1623-80 — rue de la vache. La taverne de la *tour de Cordan* fut l'une des deux dernières où fut vendu du vin à la fin du siége de 1628.
— 1705, rue Saint-Jean. La maison qui portait cette enseigne traversait dans la rue verdière.
La tourette (maison appelée), 1758 — sur la petite rive, près du pont Saint-Sauveur.
Tout-lui-fault, (touttifault, 1541, tout liflault, 1571, tout luy fault, 1566, tout li fault, 1656) — dans l'impasse à laquelle cette enseigne a donné son nom, vis-à-vis le marché, rue pas-du-minage.

242

Les trois bouteilles, 1665-1765, auberge, quai Maubec. La maison avait sa sortie dans la rue de la poterie.

Les trois cailloux, 1696 — dans la rue de ce nom.

Les trois canons, 163... — a donné son nom à la petite rue qui passe devant le collége. V. *le canon*.

Les trois chandeliers, 1623-18... — dans la rue du raisin, qui s'est appelée aussi rue *des trois chandeliers*. Elle confrontait du sud à l'auberge des trois empereurs. *(Reg. du présidial.)*

Les trois couronnes d'Angleterre, 1678 — rue de Saint-Jean.

Les trois croissans, 1588 — rue du minage.

— 1630-98, canton de la chaîne. En 1698 l'hôtesse des trois croissans avait des armoiries d'azur, au chevron d'or, accompagné de *trois croissans d'argent*. *(Armorial de la Rochelle.)*

Les trois échelles, 1637. — La maison des trois *eschelles* formait l'un des coins des rues des merciers et des gentilshommes.

Les trois échelons (eschallons), 1593-1620 — maison voisine de la précédente et peut-être la même.

— 1642, rue gargouilleau; elle joignait la maison de Buzay.

Les trois empereurs, 1699-1757 — hôtellerie située au canton du pilori, avec issue dans la rue des bonnes femmes; elle était contiguë à celle des trois chandeliers, et fut achetée en 1772, par Blanc Croizet, alors qu'elle n'était plus en hôtellerie. *(Reg. du présidial.)*

Les trois fuseaux, 17... — Le canton désigné dès le commencement du XVIIIe siècle sous le nom qu'il porte encore le devait évidemment à une enseigne.

Les trois marchands, 1573-1693 — Cette hôtellerie, dont la rue chef de ville, dans laquelle elle était située, a longtemps porté le nom, devait être une des plus importantes de la Rochelle, puisqu'en 1553, le roi de Portugal, chassé de son royaume par le roi d'Espagne, y séjourna plus d'un mois avec toute sa suite; qu'en 1592 Arthus de la Roque, sénéchal de la Rochelle, dont l'arrivée dans notre ville provoqua les scènes

260

les plus tumultueuses (V. *Arcère*, t. 2, p. 57); y descendit, de même qu'en 1631 M. Bailly, le maître des comptes chargé de faire l'inventaire des titres déposés dans le trésor de la ville, et peu après, M. de Villemontée, quand il fut nommé intendant de la généralité de la Rochelle (1).

Les trois médalles, 1751 — rue de gargouilleau.

— 15... La rue des *murailles* s'appelait au XVIe siècle rue des *trois médalles* ou simplement des *médalles*, titre emprunté sans doute à une enseigne.

Les trois mores, 1571-1641. — Cette maison faisait le coin de la rue chef de ville et du canton des petits bancs.

Les trois ormeaux, 1753-76 — la rue des ormeaux, auparavant nommée des *trois ormeaux*, devait vraisemblablement à une enseigne cette dénomination.

Les trois pigeons, 1585-1634, la maison appelée des trois pigeons était à l'angle des rues des cordouans et du collége, et contiguë à celle qui avait pour enseigne l'*autruche*.

— 1669-1740, au canton de la chaîne.

Les trois pilliers, 1609-45 — rue de Saint-Nicolas. Cette maison joignait celle du *croissant*.

— 1607-1755, hôtellerie de la rue du minage.

Les trois pommes de pin, 1657 — rue des cloutiers.

Les trois poulies — 1714, dans une petite rue qui se trouvait en face de l'église des carmes.

Les trois pourceaux, 1602-58 — auberge de la rue chef de ville, vis-à-vis la rue juiverie (de l'évêché).

Les trois rois, 15... — rue des merciers. Cette enseigne fut remplacée par celle de la *sirène*.

— 1537, rue Saint-Yon.

— 1481-1627, 1812, hôtellerie de la rue du minage, traversant dans celle du collége.

Les trois trompettes, 1656 — rue des puits doux. « Mai-

(1) Probablement deux maisons de cette rue portèrent la même enseigne, car sur un titre de 1607, il est parlé du logis *des vieux trois marchands*. L'une qui a appartenu successivement à l'ancienne famille rochelaise des Ratuit, de laquelle est issu le célèbre général comte de Souches, et à la famille du savant physicien rochelais Désaguliers, était située entre les rues de l'évêché et de Lescalle; l'autre devait se trouver de l'autre côté de la rue.

son ayant porche et *pour enseigne contre le mur les trois trompettes*, sise en la rue des puidoux, » lit-on dans un acte, à cette date, du notaire Demontreau.

La truie qui file, 1418-1641. — La maison de ce nom avait sa principale façade dans la rue pas du minage, qui lui emprunta pendant quelque temps sa dénomination; elle formait l'angle de la rue gargouilleau. Un acte du notaire Bion ferait croire qu'une maison de la rue du minage portait la même enseigne (1593), mais je serais plutôt porté à croire que c'était la même maison qui, ayant cour et jardin, s'étendait jusqu'à cette dernière rue.

La vache, 1594-1710 — dans la rue qui porte encore son nom.

La vache noire, 1598-1628 — elle devait être voisine de la précédente, si non la même.

Veau d'or (maison du), 1710-70 — paroisse de Saint-Jean.

La vieille souche, 1588, rue gargouilleau.

Les vieux amis, 1704-17 — rue chef de ville et de Réaumur, sur l'emplacement de la maison de Lisle-ferme.

La ville d'Anvers, 1593-1597, rue du charriot d'or et joignant l'ancienne officialité appelée l'*évescault*. En 1592, Messire Jacques de Pons, chevalier, baron de Mirambeau, loua une partie de la maison de la ville d'Anvers qu'il habita pendant son séjour à la Rochelle. Au milieu du XVIIe siècle, elle servit de monnaie pour la fabrication des liards; elle appartenait alors à Messire Henry de Béringhen, chevalier, sieur d'Armanvilliers, conseiller du roi en ses conseils et son premier écuyer. Vers 1670, elle fut transformée en une raffinerie de sucre, qui portait encore le même nom vers 1800.

La ville de Bayonne, 1662-1700 — rue de Saint-Jean, vis-à-vis de l'église des carmes. Cette enseigne fut remplacée, au commencement du XVIIIe siècle, par celle de l'*espérance*.

La ville de Brislocq? 1644.

La ville de Canada, 1746 — rue de la fourche.

La ville de Marans, 1686 — auberge de la rue des Voiliers.
La ville-neuve, 1728-83 — rue porte royale.
La ville de Niort, 1776 — rue des dames.
La ville de Paris, 1691-1752 — rue du minage, près du minage, avec sortie dans la rue du collége.

E. J.

Fautes à corriger dans la première partie de cet article.

Page 153, ligne 24 — La phrase : IL SERVIT, etc., jusqu'à LA GRANDE MAISON, doit être entre deux traits ou parenthèses, et le membre de phrase qui suit commencer par une petite L.

Page 156, ligne 11. — Au lieu de : LA GROSSESSE DE LA PRINCESSE CATHERINE, lisez : LA GROSSESSE DONT NAQUIT LA PRINCESSE CATHERINE

DU RONDEAU.

ESQUISSE LITTÉRAIRE.

Je me propose d'étudier, en quelques pages, un des moindres genres de notre poésie française, le rondeau; d'en faire l'historique, en citant les modèles; et de le montrer, aussi bien sous sa première forme que sous la seconde, ingénieux, subtil, raffiné, n'en déplaise à Boileau et au vers fameux : « Le rondeau, né gaulois, a la naïveté. »

Tout d'abord; qu'est-ce que le rondeau? — J'entends le rondeau primitif ou rondeau simple. — Huit vers sur deux rimes, le premier se répétant après le troisième, et formant refrain avec le second pour terminer la pièce. C'est ce qu'aujourd'hui on nomme triolet. Je cite un triolet comme exemple :

Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Je vous vis et je vous aimai
Le premier jour du mois de Mai.
Le beau dessein que je formai !
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie. (*)

(*) Cette petite pièce est de Ranchin, conseiller au parlement de Paris. Elle était célèbre dans les colléges, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du nôtre.

Tel le rondeau parut, au XIIIe siècle, contemporain de la ballade, du virelai, de la pastourelle, modes nouveaux qui ne furent que des perfectionnements de la chanson. C'était l'art qui naissait. La naïve et rude école du moyen-âge prenait un air moins barbare. On faisait toilette. A ceux qui n'avaient vu encore qu'un des côtés de la poésie, l'autre côté apparaissait : la forme. Tous les sujets étant épuisés, les mêmes choses ayant été dites cent fois de la même manière, il fallait bien, pour réveiller l'attention, trouver quelque autre façon de les dire. Les rhythmes se compliquèrent; on eut, pour ranimer un auditoire blasé, le charme de la difficulté vaincue. C'est ainsi que toute cette pousse de petits genres aux cadences savamment combinées fleurit désormais en regard des lourdes et imposantes créations des temps antérieurs, poèmes historiques, chansons de gestes, légendes, allégories, chroniques rimées. A mesure que les poètes devinrent plus habiles, leur public se fit plus délicat; l'effet musical d'une mesure plus précise les séduisit tous, clercs et châtelains, et nous voyons enfin, au XIVe siècle, la chanson presque absolument abandonnée, au profit de la coquette famille qu'elle avait fait naître.

C'est à ce siècle qu'appartiennent deux *rondeleurs*, célèbres à divers titres dans notre histoire littéraire, Guillaume de Machault, champenois, né vers 1300, et le chroniqueur Jean Froissart. Chacun d'eux a rimé une centaine de rondeaux ou *rondels,* comme on écrivait alors. En voici un de Machault, « le grand rhétoricque de novelle forme, disent les contemporains, quy commença toutes tailles novelles et les parfaicts lays d'amour. »

Blanche com lys, plus que roze vermeille,
Resplendissant com rubiz d'Oriant,
En remirant (*) vô biauté non pareille,
Blanche com lys, plus que roze vermeille,

(*) Contemplant, admirant.

— Suy si ravis que mon cuer toudiz (*) veille,
Afin que serve à loy de fin amant, (**)
Blanche com lys, plus que roze vermeille,
Resplendissant com rubiz d'Oriant.

Les rondeaux de Froissart tiennent une place assez large dans les anthologies et les cours de littérature. J'en citerai un cependant, de ses moins connus, si je ne me trompe, et de ses meilleurs. La forme est la même, avec un vers de plus. C'est une femme qui parle :

Mon doulx amy, adieu jusqu'au revoir ;
Amour bientost devers moy vous rameine !
Pour vous feray loyaument mon devoir.
Mon doulx amy, adieu jusqu'au revoir !
Si souhaiter pouvoit estre veoir,
Vous me verriez trente foys la sepmaine ;
Mais puisqu'ainsi il n'est en mon pouvoir,
Mon doulx amy, adieu jusqu'au revoir ;
Amour bientost devers moi vous rameine !

Ces deux pièces représentent exactement le type primitif du rondeau. Qu'est-ce autre chose que de la musique? Un doux motif, une jolie phrase au début ; l'auteur développe sa pensée, varie le thème, puis tout à coup, par une modulation facile, ramène cette phrase qui nous a charmés. Et ici, remarquez le bien, tout est assorti. Ce retour de la même phrase, si ingénieux, si bien trouvé, n'en est pas moins un petit moyen, ce qui s'appelle dans les ateliers — qu'on me passe le mot — une ficelle. Mais le genre lui-même n'est rien que bluette : à petit genre, petit moyen ; c'est dans l'ordre.

Le plus fin, le plus délicat, sans contredit, de ces arrangeurs de gentillesses fut Charles d'Orléans, neveu du roi Charles VI et père du roi Louis XII. Preuve nouvelle que le rondeau n'est pas si naïf que Boileau veut bien le

(*) Toujours. Di, de *dies*, comme dans lun*di*, mar*di*, etc...
(**) Afin que je vous serve suivant les lois des meilleurs amants.

dire ! Villon, poète populaire, le néglige ; c'est sous une forme plus libre, la ballade, qu'il exprime sa pensée, en une langue rude encore (*). Au même temps vit un prince poète, un homme de cour, élégant, cultivé, qui entend malice aux jongleries du rhythme : ses meilleures pièces sont des rondeaux. Le fait par lui-même est caractéristique et porte en lui son enseignement. La ballade, en effet, se compose de couplets de huit vers, comme celles des *Dames du temps jadis*, de l'*Appel*, de *Fortune*, souvent même de dix, comme la *Requeste* ou les *Contredits de Franc-Gontier ;* le dernier vers du premier couplet sert de refrain. Or, on comprend qu'il n'est pas besoin d'un art bien raffiné pour faire revenir le même motif de huit vers en huit vers, ou de dix en dix. Le moule est encore assez large : la matière y doit entrer sans grand peine ; la répétition peut être préparée de longue main. Dans le rondeau, au contraire, les contours étant plus resserrés, il doit y avoir condensation de l'idée. La matière est la même, le moule plus étroit : il faut user de patience et s'ingénier de bien des finesses. Je parle, bien entendu, au point de vue de la pure forme et du mécanisme : question de métier. Il demeure établi que la poésie moins entravée, d'un cours plus abondant, est toujours plus belle, et que ces petits genres à effets factices doivent être relégués au dernier plan.

Il reste peu à dire sur Charles d'Orléans. Ignoré jusqu'au XVIIIe siècle, il a été étudié depuis par la plupart de nos critiques, y compris M. Jean Larocque, qui, dans la *Revue de Paris* du 22 janvier 1865, cite et admire les rondeaux du prince, croyant de la meilleure foi du monde citer et admirer Octavien de Saint-Gelais. Blaise d'Auriol, premier éditeur, en 1509, des œuvres d'Octavien de Saint-Gelais, y joignit, sans dire gare, un grand nombre de pièces du

(*) Je n'entends pas dire que Villon n'a fait que des ballades et Charles d'Orléans que des rondeaux, mais seulement que ce sont là les deux genres grâce auxquels ils sont le plus connus, où ils ont le mieux réussi.

royal poète, et aussi, hélas ! quelques-uns de ses propres vers. M. Jean Larocque aura vu sans doute cette première édition, et, n'étant pas averti, n'ayant jamais entendu beaucoup vanter Saint-Gelais, il s'est imaginé avoir découvert une étoile.

Le rondeau de Charles d'Orléans n'a déjà plus la forme primitive. Il compte douze vers au moins, treize le plus souvent. Le premier ne se répète plus après le troisième, mais seulement à la fin de la pièce ; il forme toujours refrain avec le second, soit après le cinquième, soit après le sixième vers (*). Le cadre est agrandi, le dessin est devenu moins maigre, le coloris plus vif, la scène plus animée ; on y sent plus qu'un rimeur : l'œuvre est d'un poète. C'est l'apogée du genre. Nature, patrie, amour, tels sont les thèmes, variés avec une note mélancolique toute moderne. On sait les délicieuses descriptions du printemps : *Les fourriers d'été sont venus*,... *Le temps a laissé son manteau*, les élégies charmantes : *Laissez-moi penser à mon aise !.... D'où viens-tu maintenant, soupir ?*... Il faudrait tout citer ; mais tout a été lu ; je ne puis offrir au lecteur que ce qu'il connaît déjà :

Gardez (**) le traict de la fenestre,
Amants quy par rues passez ;
Car plus tost en serez blessés
Que de traict d'arc ou d'arbalestre.

N'allez à dextre n'à senestre
Regardans, mais les yeulx baissés.
Gardez le traict de la fenestre,
Amants quy par rues passez.

Si n'avez medecin bon maistre,
Sitost que vous serez navrés
A Dieu soyez recommandés ;

(*) C'est du moins la forme la plus ordinaire. Quelquefois cependant ce refrain n'a qu'un seul vers.

(**) Fuyez, évitez, gardez-vous du trait...

Mort vous tiens ; demandez le prestre.
Gardez le traict de la fenestre !

Le tableau est à souhait. Gustave Doré dessinerait ce rondeau. Voilà la rue sombre entre deux rangs de hautes maisons à pignons ; le passant, galamment vêtu, souliers à la poulaine, coiffure à la Louis XI ; à une fenêtre étroite, une tête de jeune fille, avec ces longs yeux que leur donne le peintre.

Vers cette même époque où le royal rondeleur, étendant les proportions du genre, lui faisait jeter un si pur éclat, une forme nouvelle s'introduisait, qui devait être la forme définitive. Elle ne s'établit pas du premier coup cependant ; la transition fut lente ; les deux manières marchèrent d'abord côte à côte, parfois même se fondirent, et l'on trouve encore, à la fin du siècle, le rhythme de Charles d'Orléans employé, notamment par Octavien de Saint-Gelais dans son rondeau bien connu : « *Pour reverdir je l'ai plantée.* » Voici, au contraire, de Henri Baude, contemporain de Villon, une pièce qui se rapproche singulièrement du rondeau moderne :

Le cueur la suyt et mon œil la regrette,
Mon corps la plainct, mon esperit la guette
Celle qui est des parfaictes la fleur,
Dont à jamais j'ay ordonné ung pleur
Perpétuel, en pensée secrète.

Tous en font dueil et chascun la souhaitte ;
Plusieurs en ont dure complaincte faicte ;
Car elle avoit *gaigné* de maint seigneur
Le cueur.

Fortune l'a de nos veues fortraicte (*)
Non sans regret de sa beaulté parfaicte ;
Mais de deux biens fault prendre le meilleur.
Si ne sera en oubly sa valeur,

(*) Retirée, soustraite.

Car quelle part qu'elle aille ou qu'on la mette,
Le cueur la suyt.

Pour compléter le tableau de la situation du genre à cette époque de transition (*), j'ajoute le rondeau suivant, où Clément Marot lui-même nous offre, en plein XVIe siècle, un exemple de la fusion des deux rhythmes :

Qu'on mène aux champs ce coquardeau,
Lequel gâte, quand il compose,
Raison, mesure, texte et glose,
Soit en ballade ou en rondeau.

Il n'a cervelle ni cerveau ;
C'est pourquoi si haut crier j'ose :
Qu'on mène aux champs ce coquardeau.

S'il veut rien faire de nouveau,
Qu'il œuvre hardiment en prose,
(J'entends s'il en sait quelque chose ;)
Car, en rime, ce n'est qu'un veau
Qu'on mène aux champs.

On a remarqué le premier vers répété tout entier après le sixième, à la manière de Charles d'Orléans. Ici, en outre, comme dans la pièce de Henri Baude, il faut noter une innovation beaucoup plus importante qu'un simple changement de forme : non-seulement le refrain est raccourci, mais l'intention de ce refrain n'est plus la même ; les mots répétés prennent des sens divers. La modulation ramène toujours le motif, mais chaque fois dans un ton différent. C'est une finesse de plus, un charme de plus pour les subtils, et ce raffinement est resté presque une règle du genre tel que nous l'entendons aujourd'hui.

La critique de notre temps a justement relevé l'erreur de Boileau qui loue Clément Marot d'avoir, le premier,

(*) C'est à cette époque de transition qu'il faudrait rapporter, d'après leur forme, les deux rondeaux cités par Labruyère dans son chapitre : De quelques usages. Mais la tournure des vers y est bien moderne. Je croirais volontiers à quelque pastiche.

A des refrains réglés asservi le rondeau.

On le voit par ce qui précède, ce fut bien avant Marot que les refrains du rondeau furent réglés. Bien avant lui la forme moderne fut en usage. Octavien de Saint-Gelais l'employa; Marot le père s'y astreignit non sans grâce; Roger de Collerye de vingt-cinq ans plus âgé que maître Clément, Jean Bouchet, Pierre Gringore (*) de vingt ans ses aînés, n'écrivirent guère que dans le mode nouveau. Marot n'a rien inventé, rien réglé; tout ce qu'il fit, ce fut d'employer — avec quel bonheur, on le sait — les formes qu'il trouva déjà créées autour de lui.

Si l'on excepte la pièce célèbre « *Au bon vieux temps un train d'amour règnait* », à laquelle Victor Brodeau répondit sur le même refrain, la plupart des rondeaux de Marot méritent peu leur réputation et ne s'élèvent guère au-dessus du médiocre. Celui qui suit est à peu près le seul qu'on puisse dire charmant de tout point:

Là me tiendrai où à présent me tien;
Car ma maîtresse au plaisant entretien
M'aime d'un cœur tant bon et désirable,
Qu'on me devrait appeler misérable
Si mon vouloir était autre que sien.

Et fût-ce Hélène au gracieux maintien
Qui me vint dire: Ami, fais mon cœur tien,
Je répondrais: Point ne serai muable,
Là me tiendrai.

Qu'un chacun donc aille chercher son bien;
Quant est à moi, je me trouve très bien:

(*) On attribue généralement à Gringore un curieux recueil de trois cent cinquante-trois rondeaux, imprimé en 1527 par maître Simon Du Bois. Dans ce recueil se trouve « la fleur et triumphe de cent et cinq rondeaulx contenans plusieurs menus-propos que deux vrais amants ont eu naguères ensemble, depuis le commencement de leur amour jusques à la mort de la Dame. » Je ne connais pas ces cent cinq rondeaux, mais il est probable que ce sont les mêmes que M. Perrin de Lyon a réimprimés en 1863, sous ce titre: « Cent cinq rondeaulx d'amour publiés d'après un manuscrit du commencement du XVIe siècle par Edwin Tross. »

J'ai Dame belle, exquise et honorable.
Par quoi, fussè-je onze mille ans durable,
Au dieu d'amour ne demanderai rien ;
Là me tiendrai.

C'est ici proprement le rondeau moderne : un dizain coupé par un tercet, les premiers mots du premier vers répétés comme chûte après le tercet et à la fin de la pièce.

Le genre, sous cette forme, resta florissant durant la première moitié du XVIe siècle. La plupart des poètes d'alors, Jean Bouchet, Victor Brodeau, Pierre Grognet, Charles de Sainte-Marthe, Eustorge de Beaulieu furent des rondeleurs estimables. Le plus célèbre d'entre eux, Mellin de Saint-Gelais, dernier représentant de la vieille poétique gauloise, la défendit avec vigueur contre l'invasion grèco-romaine de Ronsard, et « sa tenaille pinça » plus d'une fois le réformateur triomphant. Mais les envahisseurs furent sans pitié. Leur premier manifeste, l'*Illustration de la langue française*, publié, en 1550, par Du Bellay, proscrivit d'un seul coup « toutes ces vieilles poésies, comme rondeaulx, ballades, virelais, chants roïaux, et telles autres espiceries qui corrumpent le goust de nostre langue, et ne servent sinon à porter témoignage de nostre ignorance. » Vingt-cinq ans plus tard, Vauquelin de la Fresnaye consacrait, dans son *Art poétique*, l'arrêt sévère rendu par son devancier :

Et des vieux chants roïaux décharge le fardeau,
Ote-moy la ballade, ôte-moy le rondeau.

Ce fut un interrègne de plus d'un demi-siècle, qui se prolongea même après la réaction de Malherbe, et il ne fallut rien moins que Voiture pour le faire cesser. « Voiture, dit quelque part M. Sainte-Beuve, a cela d'original comme poète, qu'il rompt la lignée majestueuse de Malherbe (il serait plus juste de dire Ronsard), et s'en revient au XVIe siècle, au premier XVIe siècle, à celui des Marot, des

Brodeau. Entre l'ode élevée et le genre burlesque alors en vogue, il tient sa route aisée, et il continue en France la poésie véritablement légère. »

On a cru voir dans l'école de Ronsard — Ronsard le premier s'y est trompé — un groupe aristocratique, ne s'adressant qu'à un petit nombre d'initiés. Et dans ce mot : Ecole de Ronsard, je comprends Malherbe lui-même, car, à mon sens, Malherbe n'est qu'un élève qui, une fois instruit, découvre et corrige les fautes du maître. Est-ce bien aristocratique qu'il fallait nommer cette école dont le méticuleux normand se crut l'adversaire et ne fut que le régulateur? Où tendirent Ronsard et Malherbe? A la grande poésie. Or, qui dit grande poésie dit par cela même poésie populaire. Le peuple n'entend rien aux légèretés, au papillotage des petits-genres. Molière lui va mieux que Marivaux; la préciosité n'est pas son affaire. Tous ces petits poèmes que Boileau appelle gaulois, si manièrés, si subtils, dont le charme n'est que demi-mots et sous-entendus, semblent crées, à bien voir, pour la cour d'un François Ier ou la société d'une Rambouillet. Froissart, Charles d'Orléans, Marot, Voiture, princes, courtisans, hommes de cercles et de ruelles, voilà les maîtres du rondeau. Ronsard ne fut autre chose, malgré son dédain pour le vulgaire, qu'un vulgarisateur de la poésie. Les vrais aristocrates furent ceux qui restèrent fidèles aux mièvreries alambiquées proscrites par la pléiade, à ces finesses prétendues naïves qu'il faut trop d'esprit pour comprendre.

Le rondeau, délaissé de 1550 à 1620 environ, fut donc remis en honneur par Voiture. Ce fut lui qui, dans la pièce suivante, restée célèbre, fixa définitivement les règles du genre :

Ma foi, c'est fait de moi ! Car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
Cela me met en une peine extrême.

Quoi ! treize vers, huit en eau, cinq en ème !
Je lui ferais aussitôt un bateau.

En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau,
Et puis mettons, par quelque stratagème,
Ma foi, c'est fait !

Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau.
Mais cependant je suis dedans l'onzième,
Et ci je crois que je fais le douzième ;
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi, c'est fait !

Voiture, dit M. Théodore de Banville, « a été le roi et le maître du rondeau. En ce petit poème si vif, si léger, si rapide et sémillant d'allure, si net en même temps et si incisif, personne ne l'a surpassé ni égalé. Là est son triomphe absolu, il a su amener et rattacher le refrain avec un art indicible. *Un buveur d'eau*, *Ma foi*, *Le Soleil*, *Pour vos beaux yeux*, *Un petit*, *Dans la prison*, *En bon français*, sont des modèles qu'il faut relire et étudier encore si l'on veut ressusciter le rondeau, ce joli poème, né gaulois, qui vaudra peut-être le sonnet, le jour où il aura trouvé son Pétrarque. »

Je ne m'arrête point à discuter les derniers mots de la citation. Il est évident que le rondeau a donné tout ce qu'il pouvait donner. C'est une forme usée, qu'on peut galvaniser un temps, non faire revivre. Un Pétrarque ! A quoi bon ? Il perdrait sa peine. La structure même du poème le condamne à rester petit.

Quoi qu'il en soit des destinées du genre, est-il bien juste de dire que Voiture y est seul roi, seul maître ? N'a-t-il vraiment aucun rival qui puisse venir au partage, qui soit aussi un maître, qui ramène et rattache le refrain avec autant d'art que lui ? N'oublions personne. Ce rival existe, moins connu, il est vrai, mais non moins habile.

Nous le trouvons au temps même de Voiture, à ses côtés, dans la même chambre bleue d'Arthénice. C'est Malleville. Les rondeaux de Malleville égalent au moins ceux de son célèbre contemporain. *Vous l'avez fait*, *Je ne dis pas*, *D'une autre fleur*, *Petit amour*, *On lui fait faire plus de traits*, *Pleurer*, *Au mois de mai*, sont autant de chefs-d'œuvre du genre. Je regrette de ne les pouvoir citer : la plupart sont un peu trop gaulois. En voici un, moins vif, qui peut donner une idée du bonheur de forme et de la malice de l'auteur :

Du nez il n'est rien que n'atteigne
Ce galant au teint de châtaigne.
Il en a seul autant que trois,
Et jamais sous le roi François (*)
Un si beau nez ne fut en règne.

Il ne fait vers, quoiqu'il contraigne
Sa muse rétive et brehaigne,
Que ceux qu'on lui tire parfois
Du nez.

Enfin, pour dernier coup de peigne,
Il ne marche que sous l'enseigne
Des gens ou caduques ou froids ;
Car, s'il est besoin en un mois
Qu'il coure dans la lice, il saigne
Du nez.

C'est encore de Malleville qu'est le fameux rondeau sur l'abbé de Bois-Robert, protégé, comme on sait, du cardinal de Richelieu.

Coiffé d'un froc bien raffiné
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frère René devient messire
Et vit comme un déterminé.

(*) François Ier, qui avait le nez long, dit l'histoire.

Un prélat riche et fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En est, s'il le faut ainsi dire,
Coiffé.

Ce n'est pas que frère René
D'aucun mérite soit orné,
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire ;
Mais seulement c'est qu'il est né
Coiffé.

Ces citations, forcément incomplètes, nous montrent seulement le côté malin, épigrammatique, du talent de Malleville ; une étude spéciale en devrait faire ressortir le côté tendre et galant. Ses sonnets réussirent non moins que ses rondeaux, et lui valurent l'honneur d'être nommé au deuxième chant de l'*Art Poétique*. Celui de la *Belle Matineuse*, en particulier, passa longtemps pour un des meilleurs qu'on eût en français. Dans la *Guirlande de Julie*, ce curieux présent de Montausier à Mademoiselle de Rambouillet, Malleville figurait pour neuf madrigaux.

Tout ce commencement du XVIIe siècle fut bien le vrai temps des petits genres. Pour plaire aux femmes la poésie minaudait ; rondeaux, sonnets, ballades, madrigaux, bouts-rimés, les célébraient sur tous les tons. Chaque salon se réglant sur l'hôtel à la mode, on vit partout fêtés les Trissotins et les Vadius. En dehors de ce cercle envié où Malleville, Benserade, Chapelain, Godeau, Huet, Gombaud, Ménage, Scudéry et sa sœur rivalisaient avec Voiture pour amuser la grande marquise, Adam Billaud, Saint-Pavin, Montreuil, d'autres plus obscurs, Chevalier, Floriot, Frénicle rondelèrent à l'envi. J'ai vu même quelques spécimens du genre signés du grand Corneille. On sait la ridicule entreprise de Benserade, qui publia, en 1676, les *Métamorphoses d'Ovide mises en rondeaux*. L'idée venait du roi, dit-on. Absolvons l'auteur. Il ne fit

qu'obéir, — c'était le grand mérite en ce temps-là, — et il obéit du mieux qu'il put. La pièce suivante me semble une des meilleures de l'étrange recueil.

MÉTAMORPHOSE DE NEPTUNE EN VEAU.

D'un jeune veau qu'on mène au marché vendre
Neptune prit la forme douce et tendre.
Une beauté, non pas sans en rougir,
A le voir paître et l'entendre mugir,
Vint à l'aimer et ne put s'en défendre.

D'âge, ce semble, à ne rien entreprendre,
On le voyait auprès d'elle s'étendre
Avec un air et des façons d'agir
D'un jeune veau.

Elle, emportée et lasse de l'attendre,
A son cou blanc ne cesse de se pendre.
Déjà son dos commence à s'élargir;
Au port d'Europe elle voudrait surgir.
N'en voit-on pas d'autres quelle se prendre
D'un jeune veau ?

Il faut rendre justice aux contemporains du poète : son œuvre n'eut aucun succès. Chapelle nous a laissé, dans le rondeau suivant, un joli témoignage de cette chûte ridicule :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère;
Dans un besoin, si j'en avais affaire,
J'en boirais moins que ne fait un moineau.

Je tirerais pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau,
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;

Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau :
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Je doute que La Fontaine eût voulu s'en charger. Il y avait seize ans déjà que Molière avait ridiculisé le marquis de Mascarille mettant en madrigaux toute l'histoire romaine, et depuis quatre ans on riait au théâtre des petits rondeaux de Vadius. Le grand tort du recueil de Benserade fut de venir après les satires de Boileau, après les *Précieuses ridicules* et les *Femmes savantes* du grand comique. C'était retarder. Un rondeau de Chaulieu nous montre, en effet, vers cette époque, 1676, le genre singulièrement tombé, passant de mode une fois encore. L'abus avait fini par détourner de l'usage.

Pour des rondeaux, chant-royal et ballade,
Le temps n'est plus ; avec la vertugade
On a perdu la veine de Clément.
C'était un maître ; il rimait aisément ;
Point ne donnait à ses vers l'estrapade.

Il ne faut point de brillante tirade,
De jeu de mots, ni d'équivoque fade,
Mais un facile et simple arrangement,
Pour des rondeaux.

Cela posé, notre ami Benserade
N'eût-il pas fait beaucoup plus sagement
De s'en tenir à la pantalonnade,
Que de donner au public hardiment
Maint quolibet, mainte turlupinade,
Pour des rondeaux.

Chaulieu avait raison : le temps n'était plus ; le temps ne pouvait plus être. Les grands poètes du siècle avaient ruiné les petits. Le moyen de penser à Voiture, quand on

a devant soi, Molière, Racine, Corneille ! Ce n'est pas que le rondeau n'eût encore ses fidèles : le père Commire, Regnier-Desmarets, Hamilton, Dufresny, le marquis de Saint-Aulaire le cultivaient discrètement, comme par un reste d'habitude ; la tendre Deshoulières nous en a laissé quelques-uns, d'un style qui, par parenthèse, n'est rien moins que délicat. Mais on peut le dire avec Chaulieu, la vogue était vraiment passée, le genre allait déclinant peu à peu. Dès le début du XVIIIe siecle, il a complètement disparu.

« Benserade et Voiture, dit l'abbé Prévost, ont écrit pour la bonne compagnie de leur temps ; celle d'aujourd'hui ne goûte guère leurs ouvrages. Ecrire pour la bonne compagnie n'est autre chose que suivre le goût à la mode, tel qu'il est, bon ou mauvais. » Voilà qui explique clairement pourquoi Gresset, Bernis, Gentil-Bernard, poètes des salons d'alors, délaissèrent le genre qui nous occupe. Le grand poète léger, Voltaire, né au temps où l'on était las du moribond, n'eut garde de le ressusciter une fois mort ; et Boufflers et Dorat, copistes de Voltaire, négligèrent le rondeau parce que le maître l'avait négligé. Notez qu'il en fut de même de la ballade, du sonnet et des autres poèmes à « rigoureuses lois. » Le siècle précédent avait, pour plus de pompe, laissé flotter les plis du manteau. Ce vague des plis flottants fut de règle après lui. La noblesse avant tout. Soyez ingénieux, si vous pouvez ; mais gardez-vous d'accuser trop le contour. L'amour de l'abstraction, l'horreur du mot propre, tel est le fond de la langue poétique au XVIIIe siècle.

La vieille liberté par Voltaire laissée

est une conséquence de ce dédain si justement professé par les grands poètes du temps de Louis XIV pour les formes minutieuses, si commodes au rimeur vulgaire, mais dont le génie peut et doit s'affranchir. Les génies disparus,

la tradition resta, et la médiocrité, sans le frein salutaire de la précision du style et des rhythmes, n'eut pas même, à défaut de l'étincelle sacrée, l'habileté de main, le savoir faire des médiocrités d'autrefois. Nous l'en jugeons aujourd'hui d'autant plus médiocre. Pour des rondeaux, en particulier, c'est à peine si, dans ce siècle de la poésie fugitive, on en peut rencontrer quelques-uns, çà et là dispersés dans les œuvres de Gacon, de Piron, ou dans l'*Almanach des muses*. Le suivant m'a paru joli. Il est d'Imbert le fabuliste.

A MADAME DE ***

POUR LE JOUR DE SA FÊTE.

Sans qu'on vous donne, adorable Glycère,
Riches bouquets, on peut rendre tout bas
A vos attraits un hommage sincère :
J'offre une fleur ; ne la dédaignez pas.
Si n'est assez, que puis-je pour vous plaire ?

Donner des vers ? Je n'ai que du fatras.
Donner de l'or ? Je n'en possède guère ;
Puis je vous crois assez riche ici bas
Sans qu'on vous donne.

Donner des cœurs, c'est le style ordinaire ;
Un cœur donné nous tire d'embarras.
Mais reste-t-il, où brillent vos appas,
Cœurs à donner ? Non, non ; on a beau faire,
Et vous prenez toujours, en pareil cas,
Sans qu'on vous donne.

De nos jours, où la plupart des vieux rhythmes ont eu leur renaissance, où le sonnet et la ballade ont eu leurs Pétrarques, dirait M. de Banville, le rondeau, moins heureux, n'a été que rarement tiré de l'oubli. On sait ceux de Musset ; ce n'est pas là sa gloire. Nos ciseleurs s'y essaient aujourd'hui. S'ils y réussissent vous l'allez juger.

AU THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.

Séjour fatal à la grammaire,
Mais où fleurit l'art du décor,
Doux pays où l'on pleure encor
Aux seuls mots : la croix de ma mère,
Où (le cœur est un grand mystère !)
On a vu sangloter Mondor,
Où, dépouillant son masque austère,
Clio passe avec Terpsichor
Ses jours !

En toi tout est charmant. D'accord.
Et ton Agar au parler d'or,
Et Dumaine, ton beau corsaire,
Et tes pas de toréador,
Tout, fors la prose de Victor
Séjour.

La pièce est imprimée tout au long dans la *Revue de Paris* du 4 décembre 1864. Qui en est l'auteur ? Je l'ignore ; mais j'ai tout lieu de croire que M. Théodore de Banville la pourrait signer. Voilà ce qu'est le genre maintenant : un rondeau funambulesque. S'il s'en relève, ce sera du bonheur.

PAUL GAUDIN.

DU SYMBOLISME.

LE SYMBOLISME, par Mgr Landriot, évêque de la Rochelle et Saintes.

Celui des termes de la comparaison qui se rapporte au monde intellectuel doit avoir été compris dans sa forme isolée avant de revêtir la forme du langage symbolique. LE SYMBOLISME, p. 170.

La réputation de Mgr Landriot est aujourd'hui trop étendue pour avoir rien à attendre de la critique locale ; il n'en est pas moins naturel que ses livres éveillent un intérêt tout particulier dans son diocèse et qu'ils deviennent pour nous l'objet d'une étude attentive.

L'essai sur le symbolisme, qui a paru dans le courant du mois dernier, ne me paraît pas avoir assez d'importance pour disputer le premier rang à ses devanciers. Il n'a ni l'élévation métaphysique du Christ de la tradition, ni l'étendue d'idées et la richesse de solutions du Traité de la prière, ni l'utilité pratique et la mesure admirable de la Femme forte ; il n'a pas du moins ces qualités au même degré et avec la même saillie. Ce n'est qu'une dissertation littéraire, une sorte de traité de rhétorique, et l'on y trouverait en effet la clé de ce qu'il y a de plus constant et de plus méthodique dans l'éloquence du prélat, on en trouverait la plus récente application dans cette circonstance où la première pierre d'une chapelle qu'il vient bénir lui inspire son texte et lui fournit le plan de son discours. Ce n'est cependant pas seulement par là et par le talent dont il conserve l'empreinte que cet essai tient sa place dans l'ensemble des œuvres. Il va aussi et très directement au même but.

Il est facile de voir que les talents que Mgr Landriot avait

reçus de la nature ont dû en grande partie leur développement et leur fécondité à cet avantage, spécial aux hommes supérieurs et qui les fait peut-être, d'être dirigés de bonne heure vers une fin déterminée avec précision. Cette fin, l'évêque l'a révélée dans sa devise : *Parare viam domini.* Il a pris à tâche de montrer partout non seulement que le christianisme est aimable, comme le voulait Pascal ; mais encore qu'il est plus que toute autre doctrine conforme et favorable aux progrès de la science, aux progrès de tout genre. Que Mgr Landriot écrive ou qu'il parle, il faut que les circonstances l'enchaînent bien étroitement pour que cette vue ne perce pas, et je ne crains pas d'y rattacher cette verve, j'oserai dire railleuse et satirique, avec laquelle bien des gens l'ont entendu poursuivre les petitesses et les travers qui entachent quelquefois la dévotion. Ici encore il se propose de montrer que le symbolisme est un langage que nul n'a parlé comme les auteurs vraiment chrétiens, et que ce langage est le plus naturel, le plus puissant et le plus philosophique des interprètes de la pensée.

C'est là, on le voit, une thèse toute littéraire, qui ne touche point au dogme et où l'on pourrait probablement contredire l'auteur sans encourir le reproche d'hérésie. Mais telle n'est pas mon intention ; bien que je voulusse quelquefois restreindre, quelquefois étendre un peu ses assertions, je les crois généralement justes et je me propose au contraire de commenter, seulement en lui donnant plus de place dans l'ensemble et en en pressant les conséquences, une des propositions de ce livre, celle précisément que j'ai prise pour épigraphe.

Mais je dois auparavant donner une idée générale du traité.

Le symbolisme est le langage le plus naturel et le plus philosophique que puissent employer des intelligences unies à des organes, par ce qu'il est, dans une limite déterminée, la science des rapports qui unissent Dieu et la création, la science des harmonies qui existent entre les différentes parties de l'univers. Ce n'est pas là seulement un fait réel, c'est un fait nécessaire, qui résulte de

cette triple considération : 1° chaque objet de la création est un signe de la pensée divine et correspond à un idéal divin ; Dieu en écrivant ses pensées sur les pages de l'univers, a établi une harmonie secrète entre ses parties ; 2° c'est la condition de l'humanité, que les objets sensibles soient ordinairement pour elle le point de départ de la connaissance et c'est là-dessus qu'est fondée la théorie des idées telle que la présente Saint-Thomas ; 3° l'âme renferme en elle-même les formes idéales de la création, et c'est la vue du monde sensible qui lui sert à reconnaître et à dégager les lois mêmes de son intelligence. — Aussi les philosophes et les docteurs de l'église se sont-ils accordés à reconnaître l'excellence du langage symbolique. L'auteur le prouve, par un grand nombre de citations, choisies avec cette érudition sagace qui équivaut chez lui à une véritable invention, indiquées avec cette minutieuse exactitude qui peut servir de leçon aux érudits les plus scrupuleux. — Le livre III examine deux formes particulières du symbolisme ; les comparaisons qui abondent dans la Bible et qui lui paraissent constituer une véritable démonstration, de toutes la plus facile à saisir ; les fables, pleines de germes de vérités, qui amusent l'enfance, mais qui n'ont tout leur charme que pour cet âge où l'expérience, après avoir déchiré les voiles brillants, nous montre la vraie réalité des choses. — Mais le symbolisme s'étend plus loin ; il préside à la formation des langues ; il s'impose aux mots ; presque tous ont tantôt un sens matériel, tantôt un sens spirituel ; il est impossible de parler sans en prendre un grand nombre au figuré, si bien que ceux qui veulent exclure de leur argumentation les comparaisons et les métaphores, se condamnent le plus souvent eux-mêmes en exposant leur thèse à l'aide de métaphores et de comparaisons. — Un cinquième livre montre que cette loi du symbolisme doit exister dans le monde surnaturel et qu'elle est la base des sacrements. C'est un corollaire des précédents, mais un corollaire qui conduit sur un tout autre terrain.

Ce sommaire du livre omet nécessairement beaucoup de détails et par conséquent le défigure, mais je le crois

fidèle. Pour employer, moi aussi, ma métaphore, c'en est le squelette, mais le squelette fait la solidité du corps.

L'auteur n'y annonce pas d'autre prétention que celle de développer une pensée commune aux Pères, aux théologiens, aux philosophes : cependant on n'écrit guère des choses dont on croit que tout le monde est assez convaincu ; on se suppose toujours quelques adversaires : quels sont donc ceux auxquels s'adresse Mgr Landriot ? Une seule fois, il prend à partie un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*. Je ne sais si le passage cité, remis dans son milieu et destiné seulement à caractériser le génie français, reste aussi coupable de lèse-poésie qu'il le paraît ainsi isolé : mais il ne m'appartient pas de me poser en juge du camp entre Mgr Landriot et M. Montagut ; je vois de plus véritables adversaires dans « les esprits positifs, les hommes » qui ne croient qu'à la matière... (j'omets ici quelques » mots que je regrette fort que l'auteur n'ait pas lui-» même supprimés) dans les disciples de l'idée pure, les » partisans des formules abstractives et froides comme » l'algèbre. » Il est bien certain qu'il y a des gens qui proscrivent autant qu'ils peuvent tout langage figuré, qui regardent toute métaphore comme un danger ; je me propose de rechercher jusqu'à quel point ils ont tort, et, s'ils ont tort, quelles raisons peuvent causer et excuser leur erreur.

Je ne crois pas que nul conteste ce qu'établit Mgr Landriot, qu'on ne peut pas se passer du langage figuré. Sans lui en effet, le philosophe ne saurait parler d'*éclairer* les esprits, ni d'*élever* les âmes ; le géomètre n'y échappe pas davantage, soit qu'il cherche le *produit* de deux *facteurs*, qu'il veuille *résoudre* un problème, *construire* un polygone ou faire *voir* que le *carré* de X a deux *racines*, et je ne sais s'il y a moins de métaphores et de symboles dans une page de M. Cauchy que dans une page de Victor Hugo. La raison en est simple. Quelque opinion qu'on adopte sur la question si controversée de l'origine du langage, toujours faut-il convenir qu'il ne peut se former ou se transmettre que parce que l'homme a reçu de Dieu ou, si l'on veut, de sa nature, un invincible penchant à unir dans la même pensée l'objet qu'on lui montre

et le son qu'il entend proférer. Il suit de là, ou il en devrait suivre que la langue ne peut nommer que des objets visibles. Il ne semble pas pourtant qu'il en soit ainsi. C'est que la pensée la plus naïve est habile à saisir des analogies fort éloignées, à y étendre les mots, à concevoir, vaguement mais clairement, à propos de quelques phrases des phénomènes psychologiques que les philosophes les plus subtils ont grand peine à analyser. Voilà ce qui aurait droit de nous étonner et pour moi j'avoue qu'il me suffit d'écouter pendant un quart d'heure le savant babil d'un enfant de sept ans pour y reconnaître l'empreinte d'une intelligence singulièrement supérieure à celle de l'homme. Il n'en reste pas moins vrai que tous les mots ont dû avoir d'abord, au moins dans leur racine, un sens matériel et que les choses de la pensée pure ne peuvent s'exprimer qu'à l'aide de figures.

Mais il en ressort aussi cette conséquence, étrange en apparence, que le langage, excellent pour nous rappeler ce que nous savons, est impuissant à nous rien enseigner, non pas dans le domaine des faits, mais dans celui des idées. N'apprenons-nous donc rien ? Platon prétend que non, et que nous ne faisons qu'éclaircir nos souvenirs. Mais ce ne serait que reculer la question. Comment donc apprenons-nous ?

Les chimistes disent, je crois, que les corps simples se manifestent dans leurs creusets, mais qu'ils ne se rencontrent guère dans la nature ; on les trouve habituellement composés. Il en est de même de nos pensées; elles naissent complexes. On peut s'en servir ainsi ; mais pour les bien connaître, il faut les désagréger. Rappelez une de nos pensées composantes, l'autre suit bien vite, et de là la puissance des comparaisons, des symboles. Mais pour arriver à leur décomposition, le travail doit être tout autre. Ce qui était aide tout à l'heure, devient maintenant obstacle. Pour saisir dans la pensée sa forme propre, sa force innée, indépendamment des phénomènes extérieurs qui l'ont sollicitée et mise en œuvre, il faut, autant que possible, l'en dégager, et comme on ne peut analyser la pensée sans le secours d'un langage, toute métaphore devient un danger parce qu'elle traîne avec elle quelque

chose de matériel, toute comparaison est un danger parce qu'elle ramène à quelque chose de matériel, tous les mots sont des dangers, et le malheureux analyste se débat en vain contre ces dangereux auxiliaires dont il ne peut ni se défendre ni se passer. Je ne sais si personne a jamais essayé d'exposer des phénomènes purement psychologiques, sans être violemment tenté de s'écrier: je voudrais vous parler sans me servir de mots! Mais comme c'est là une expérience que tout monde n'a pas faite, voyons ce qui arrive aux plus forts: pour cela je choisis mes exemples dans le livre même que j'ai sous les yeux.

L'auteur des *Etudes sur les idées* (j'ignore quel il est, mais Mgr Landriot le cite au moins trois fois) parle de ces expressions figurées, qui *considérées sous toutes les faces ne sont jamais défectueuses;* pourtant elles élèvent l'âme, selon lui, à *ces régions où se tiennent la lumière et la divinité.* Les régions où se tient la lumière, est-ce bien clair? Que dire de celles où se tient Dieu? Pourquoi pas: la chambre qu'il habite? Le même écrivain trouve une preuve de l'identité des idées dans ce que ces expressions sont toujours traduisibles d'une langue dans une autre; qui n'a éprouvé au contraire que beaucoup de métaphores ne le sont pas (P. 214-215). M. Joubert, que Mgr Landriot aime à citer, avec trop de complaisance, à mon gré, car il s'amuse trop souvent à dire de jolies choses sur de grandes choses, M. Joubert dit quelque part que Platon éclaire, mais ne fait rien voir. Cela a-t-il un sens déterminé? On compare les livres de ces froids adversaires du symbolisme à *des plaines interminables où l'on ne trouve guère que les ossements arides et froids d'êtres fantastiques* (p. 27). Que répondrait-on à celui d'entre eux qui demanderait si des êtres fantastiques ont des os? Allons plus haut encore, s'il se peut. Saint-Denis parle de *l'ivresse de Dieu.* Oserait-on risquer une telle expression à moins d'être sûr de son auditoire? Serait-il injuste de taxer de subtilité les morceaux extraits de ce saint? Enfin quand Saint-Augustin lui-même parle d'une *mesure infinie*, n'emploie-t-il pas une expression qu'il ne faut pas trop presser, et qui n'a d'excuse que l'impuissance entière de rendre de pareilles pensées? (P. 235, 199.)

Ai-je cité ces expressions pour les blâmer? Non : je ne les crois pas blâmables, là où elles sont, pour les auditeurs bien disposés auxquels elles s'adressent, qui comprennent à demi mot, et qui sauront les voir du côté où elles veulent être vues. Mais supposez les dans une bouche sans autorité, et le philosophe n'en a jamais ou ne doit jamais s'en prévaloir, supposez-les dans une polémique, et le philosophe combat toujours, qui ne voit combien, prises à la lettre, elles feront naître de fausses interprétations. Un recueil très répandu et du reste excellent, le *Magasin pittoresque*, s'est amusé une fois à traduire par le crayon les métaphores les plus autorisées des poètes; il a fait bien vite un monstre. Les poètes ont raison pourtant d'employer ces images, parce que leurs lecteurs sont de moitié avec eux et que cette expression *un cou de cygne* réveille chez eux une idée de grâce et de souplesse, sans les faire penser le moins du monde à des plumes. Mais les métaphores des poètes iraient mal dans la bouche d'un anatomiste. Or les philosophes font l'anatomie de l'esprit humain: est-il juste de leur reprocher que leurs squelettes sont décharnés? Leur rude tâche, c'est celle que leur trace l'auteur du symbolisme par les mots déjà cités: « Celui des termes de la comparaison qui se rapporte aux » monde intellectuel doit avoir été compris dans sa forme » isolée avant de revêtir la forme du langage symbolique. » N'est-ce pas leur interdire ce langage?

Je ne sais si j'ai réussi à faire comprendre comment les philosophes rationalistes sont condamnés, non par choix, mais par nécessité, à fuir soigneusement les images; comment ne pouvant éluder le style figuré ils sont obligés de prendre du moins les métaphores les plus déterminées par l'usage, c'est-à-dire les plus usées et les plus dénuées de charme, et conduits par là à laisser leurs écrits ressembler quelquefois à *une prairie après une longue sécheresse d'été* (p. 162). Mais en supposant que j'y aie réussi, il faut bien m'attendre qu'on me dira qu'il peut être vrai, qu'après tout on ne sculpte pas les pierres qui font les fondements même des plus beaux palais, mais que cette excuse cesse aussitôt que les fondations sont bien assises. Et il en serait ainsi en effet si l'on pouvait une fois pour

toutes se mettre à l'abri du danger qu'offre une métaphore mal comprise. Mais il est de toutes les heures. Je n'en veux pas chercher de preuves hors du livre que j'étudie ici.

Mgr Landriot a exposé la théorie des idées telle que la conçoit Saint-Thomas, et il l'a soigneusement séparée de celle de Locke. Cette dernière, à savoir, que toutes les idées viennent des sens, est une de celles qui ont le plus complètement régné sur des esprits d'élite et aussi une de celles que les adversaires peuvent le moins comprendre. Pourtant lorsqu'on la rencontre chez ses disciples qui se piquent le moins de rigueur philosophique, elle ne paraît pas inacceptable : « Je ne sais pas comment je pense, dit Voltaire, mais je sais que je ne pense qu'à l'occasion de mes sens. » Un écrivain peu connu, Neveu, en 1795, dit d'une manière encore plus explicite : « on ne peut nier que des » sensations ne précèdent toujours les pensées et ne » soient les conditions nécessaires à leur manifestation sen- » sible. Mais de ce que nos sens sont les organes de nos » pensées, il ne s'en suit pas qu'ils en soient le principe... » Les sens activent l'intelligence, mais ils ne la produisent » point ; ils en développent le germe, mais ils ne lui » donnent pas l'existence. » Cela est bien voisin des explications de Saint-Thomas et du bon sens, très conciliable avec les doctrines spiritualistes. Mais une infranchissable barrière en sépare le maître ; c'est sa fameuse métaphore *la table rase*. De même qu'une autre comparaison non moins fameuse, et qu'on oppose à l'affirmation de la liberté humaine, *la balance*, elle suppose précisément ce qui est en question, l'inertie de l'âme. Qu'elle se présente nue, la pétition de principe n'échappera à personne : mais elle se cache sous l'expression figurée, et réfutée un million de fois elle est toujours reproduite. Rien ne prouve mieux la puissance d'un symbole, mais rien n'en prouve mieux le danger.

Peut-être maintenant sommes-nous en mesure d'apprécier cette assertion de Mgr Landriot : *La comparaison juste est une démonstration*, et d'y apporter de légitimes restrictions. Celle-ci d'abord qu'il faut que la justesse en soit démontrée auparavant et indépendamment de toute com-

paraison, c'est-à-dire qu'elle ait été préparée et justifiée par cet examen froid et compassé reproché aux rationalistes (p. 162), cette autre encore qu'elle n'éclaire que partiellement les objets, et que par cela même elle en obscurcit les autres faces, elle en change les proportions. Sans doute il est vrai de tout langage, et de l'argumentation la plus sèche elle-même, qu'il ne vaut qu'autant que vaut celui qui l'emploie; mais cela est bien plus vrai du langage symbolique. L'argumentation appelle la discussion, la comparaison l'élude : elle éclaire souvent moins qu'elle n'éblouit.

Mgr Landriot a consacré un chapitre à la fable, chapitre charmant, où descendant un instant du siège épiscopal il laisse un libre cours à toute la grâce de son esprit. Il tire de Lafontaine des leçons aussi aimables que sensées. Mais qu'arriverait-il s'il était obligé *(quod di omen avertant)* de parcourir la longue série de nos fabulistes. Dieu sait, et lui seul le sait, combien il y en a. Un libraire en annonçait récemment une collection très incomplète en 330 volumes. Qui comptera les idées fausses, les applications forcées qu'on y trouverait? Et si toute créature est un miroir, que de miroirs infidèles!

La comparaison, le symbole n'échappent pas à cet inconvénient. C'est la logique de Dieu, dit l'auteur (p. 251); je n'y contredis pas, mais nous sommes les interprètes de cette logique et quelquefois de singuliers interprètes. Cette harmonie entre le sens matériel et le sens spirituel qui est ici une empreinte de la divinité paraît à M. Broussais *(L'irritation et la folie)* la preuve complète qu'il n'y a de réel que la matière. Erreur sans doute, mais non par erreur évidente. Ces mots : *vrai, juste*, me semblent échapper complètement à cette source matérielle, pourtant Mgr Landriot trouve un sens matériel au mot juste. N'y a-t-il pas aussi des choses qui résistent à tous les mots. « Dieu, dit Mme Swetchine (*Le Symbolisme*, p. 114), n'est fait que pour lui-même. » Qu'est-ce qu'être fait pour soi-même? Et Dieu est-il fait? Quelle aridité philosophique eût été plus malheureuse? Est-il plus vrai de dire (p. 114) qu'il faut donner à Dieu la nature pour interprète, que c'est là un panthéisme chré-

tien? La nature a-t-elle donc une existence propre, comprend-elle Dieu pour nous l'interpréter? Je crois bien plutôt qu'elle en est l'expression, et que nous l'interprétons. A nos risques et périls, hélas! et Dieu l'a voulu ainsi parce que la liberté est bonne. J'aime bien mieux cette autre métaphore, quelque hardie qu'elle soit: « Le monde sensible est l'escalier de l'âme. » (P. 49.) Je serais bien tenté, je l'avoue, de reprocher à Mgr Landriot son faible pour Mme Swetchine comme pour Joubert. Il semble trouver (p. 157) celui-ci plus poète que Malebranche: j'en doute fort, et quant à Mme Swetchine, je confesse que je trouve son mysticisme bien raffiné et bien voulu.

Mais des écrivains plus sûrs n'échappent pas au péril de prêter par l'expression figurée à une double interprétation. Le lion est tantôt le symbole de Dieu, tantôt celui du diable (p. 176). Le vent figure tour à tour le diable et le Saint-Esprit (p. 183). Le marbre dit par une seule image: froid, poli, dur (p. 164); il dit aussi: pur, solide, brillant. Une révolution retourne le sol dans tous les sens (p. 218); elle est aussi le retour vers le passé; d'Aubigné ne l'emploie jamais autrement, *se révolter de sa religion*. Les mouvements de la mer expliquent les mouvements du cœur humain (p. 25). Combien d'autres choses n'ont-ils pas expliquées? Il y a pis encore que d'offrir un double sens, c'est de n'en offrir aucun, et j'avoue que ce pire se rencontre pour moi dans le symbole cité (p. 82), les voyelles et les consonnes de l'alphabet de la nature. Aussi ne puis-je m'étonner si les réalistes et les nominalistes étaient d'accord sur les symboles (p. 80) sans que cela les empêchât de se disputer sur presque tous les points, ce que je leur passe fort, ni même de se haïr et de se persécuter, ce que je ne leur passe pas.

On peut maintenant, ce me semble, sans rien contester de ce qu'a soutenu Mgr Landriot, en déterminer l'application. Et d'abord on voit qu'en disant que le symbolisme est la science des rapports qui unissent Dieu et la création il n'a pas donné une définition, mais posé une thèse. Il serait du reste facile de citer des symboles gracieux et justes qui n'ont pas ce caractère religieux, et il ne le serait que trop d'en rencontrer dans la littérature et dans

l'histoire qui ont un tout autre caractère. On voit ensuite que la voie ouverte par le symbolisme consiste bien moins à chercher dans la matière l'inspiration de sa pensée, qu'à y transporter et à y faire reconnaître l'idéal; en sorte que la nature matérielle emprunte en quelque sorte sa valeur du penseur qui la contemple. Mais là on rencontre un nouveau péril, celui de substituer la pensée humaine à la pensée divine, de refaire le monde à l'image de l'homme, d'ériger l'homme en créateur. Et c'est un écueil où quelques écoles allemandes ont touché. Toutefois la raison offre, aussi bien que la foi, des moyens de l'éviter. M. de Humboldt voulait que la poésie se renouvelât aux sources de la science moderne, qui fait voir d'une manière bien plus grandiose qu'on ne l'avait fait jusqu'à elle la grandeur divine empreinte dans l'immensité du monde. Cette contemplation, à quelque degré qu'elle soit éclairée, a toujours fourni à l'imagination poétique à la fois un aliment et un frein. Aussi l'auteur du *Symbolisme* cite-t-il fréquemment les poètes, les poètes hébreux, souvent mal compris des juifs trop charnels, Isaïe entre autres, cher à l'un de nos amis qui penchait vers le mysticisme, notre regretté M. Savary, puis Dante, savamment interprété en ce sens par M. Ozanam. Ce qui ressort en effet des passage cités de ce commentateur (p. 108), c'est que Dante trouve dans l'expression métaphorique un moyen non pas de mieux pénétrer la pensée, mais de vivifier une pensée bien comprise. Dans les exemples choisis par ce livre, il y en a un plus concluant encore peut-être : c'est celui de Fénelon. Qu'on rapproche en effet la première partie du *Traité de l'existence de Dieu* de la seconde, et en particulier du quatrième chapitre de cette seconde partie, qu'aucun métaphysicien allemand ne désavouerait sans doute, s'il pouvait y atteindre, et aussi du Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, de Bossuet, un traité élémentaire pourtant, on verra que ces grands maîtres si puissants à manier le symbolisme, savaient lui faire sa part. Il en est du symbolisme comme d'une langue bien faite, si vantée par une école presque opposée; l'un et l'autre supposent la science faite.

Mais quand, la raison étant éclairée, il s'agit de parler

à l'imagination, le symbolysme brille en effet d'un éclat incomparable ; aussi pouvons-nous adhérer, sans réserve cette fois, à ce que dit Mgr Landriot : « Si l'auteur a eu la » bonne pensée de terminer la discussion par une belle et » juste comparaison, l'horizon semble s'illuminer. » *Belle et juste*, *terminer*, voilà les mots vrais, et l'orateur, tous nos lecteurs le savent, en a souvent donné l'exemple avant d'en tracer le précepte. Après avoir convaincu la raison, éblouir l'imagination et par elle donner au disciple une impulsion passionnée, c'est l'art des maitres, des maitres seuls. Et, comme l'auteur le déclare souvent, les grands philosophes ne l'ont pas ignoré. Les deux coursiers et le cocher, les hommes enchaînés dans la caverne, l'anneau de Gygès dans les mains de l'homme vertueux, le juste poursuivi, fouetté, mis en croix, au milieu des mépris et des outrages de tous, sont des symboles que depuis plus de vingt siècles les hommes n'ont ni oubliés ni surpassés. Il n'y a pas d'âge où les philosophes n'en fournissent, de moins célèbres, mais de beaux encore ; et nos contemporains n'ont pas dégénéré. Plus de gens contesteront la justesse des idées de M. Jean Reynaud, que la grandeur de ses symboles, et je ne pense pas que Platon dédaignât la magnifique comparaison de la fusée avec la mémoire à travers les siècles. (*Platon. Phèdre. — République,* VII-II. J. Reynaud, *Terre et ciel,* IV, à la fin.)

Oui, ce sont là de grandes et belles choses, des splendeurs pour lesquelles, au jugement même de l'imagination, les grands philosophes peuvent aller de pair avec les plus grands poètes. Mais c'est là une voie périlleuse, une voie où ne doivent pas tenter de les suivre ceux que leurs goûts, leur tournure d'esprit, ou des devoirs ont entraîné de bien loin sur leurs traces. Ceux là, je crois, feront bien de méditer surtout, avec une humble résignation, la leçon de Mgr Landriot. « Il faut avant tout que celui des termes de la comparaison qui se rapporte au monde intellectuel soit compris dans sa forme isolée. »

L. DELAYANT.

DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV.

Geoffroy de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon en Saintonge, joua un certain rôle dans les guerres civiles de la Réforme. On le trouve parmi les gentilshommes de notre province réunis au château de Pons, au mois d'août 1593, pour élire et envoyer un député (René de Lestang) près du roi Henri IV, qui venait alors d'abjurer, avec pouvoir de faire des remontrances et défendre les intérêts de la *religion*. La *Biographie saintongeaise* lui a consacré, sous le nom de Roussillon, un article dont nous signalerons, en passant, quelques erreurs de détail. C'est ainsi que M. Rainguet donne pour bisaïeul à *Geoffroy*, Jean de Blois marié à Isabeau de Mortagne, dame de Saint-Germain du Seudre, tandis que celui-ci n'était que son aïeul; et le biographe ajoute qu'Arnaud de Blois, trisaïeul de *Geoffroy*, et qualifié *écuyer d'Anne de Bretagne*, fut le premier qui vint s'établir en Saintonge.

Or, *Geoffroy* de Blois s'étant marié, le 15 janvier 1581, — ce qui reporte la date probable de sa naissance vers 1555 — il serait assez difficile de placer trois générations entre cette année 1555 et l'époque où la duchesse Anne de Bretagne, née en 1476, aurait pu avoir à sa suite un *écuyer*. D'ailleurs, des documents authentiques viennent renverser ce système chronologique.

Arnaud de Blois, écuyer, vivait et s'était marié en Saintonge dès avant le 23 octobre 1459, époque à laquelle il vend certaines rentes d'accord avec sa femme, Jehanne Faitis *(inventaire* de Rioux). On sait, du reste, que cette famille Faitis ou Fétis, éteinte depuis longtemps, était d'origine saintongeaise.

Quelques années plus tard, 1467, on retrouve encore

cet Arnaud de Blois parmi les *brigandiniers du pays de Xainctonge*, qui servent sous les ordres de M. de la Rochefoucauld. Ce n'est donc pas comme *écuyer* de la duchesse Anne, qu'il serait venu dans notre pays, ainsi que semble l'établir un vieux *mémoire* domestique très-inexact auquel M. Rainguet aura sans doute emprunté cette indication erronée.

D'après ce *mémoire* qui fait arriver Arnaud (aliàs Régnaud) de Blois en Saintonge et s'y fixer en 1400, — ce qui serait plus vraisemblable au point de vue de la chronologie, et en substituant un autre nom à celui d'Anne de Bretagne, — Jehanne Fétis aurait donné le jour à Guichard de Blois, marié à *Dianne* (sans autre indication patronymique), et de cette union, seraient issus un fils, *Pierre* qui suit, et trois filles mariées, l'une au seigneur de la Broussardière, l'autre au seigneur des Touches d'Orignac, et la dernière : 1° au seigneur de la Matassière ; 2° au seigneur du Rail.

Pierre (aliàs Jean) de Blois, dont nous avons déjà parlé plus haut, se serait marié deux fois : 1° à Julienne de Toulbodou, d'une ancienne famille de Bretagne bien connue, et en aurait eu une fille unique, Françoise de Blois, mariée à Guyot Gaillard, seigneur de Saint-Dizant (1) ; 2° à Isabeau de Mortagne (2), qui lui apporta certainement la terre de Saint-Germain du Seudre et lui donna plusieurs enfants, entre autres, *Pierre* qui suit.

Pierre de Blois, écuyer, seigneur de Roussillon, marié avec Hardouine de la Jarrie, fille du seigneur du Roullet en Aunis, eut pour fils aîné *Geoffroy*, qui épousa Gabrielle de Coustin de Bourzolles, d'une noble et ancienne maison encore représentée de nos jours dans le département de la Creuse. C'est à ce Geoffroy de Blois que s'adressaient les lettres publiées par M. Rainguet, et celles restées inédites jusqu'à ce moment. Les originaux ne sont point en notre

(1) Cette circonstance viendrait à l'appui de l'origine bretonne attribuée aux Blois de Roussillon. On trouve un *Julien* de Toulbodou vivant en 1448, lequel pouvait être frère ou père de cette *Julienne* de Toulbodou, mariée à Jean de Blois. Quant, à l'existence de Françoise de Blois et à son union avec Guyot Gaillard, elles sont positivement établies par la *maintenue* d'Aguesseau. (Article Gaillard de Saint-Dizant et de Laleu.)

(2) Cette alliance est juridiquement prouvée par la *maintenue* d'Aguesseau.

possession, mais nous en avons des copies certifiées conformes et relevées avec la plus scrupuleuse exactitude sur les autographes conservés dans les archives provenant de la famille de Blois.

« Monsr de Roussillon, d'aultant que jay esté adverty » que les ennemys ont passé la rivière de Loyre p^r me » venir voir et que jay besoingt auprez de moy de mes » affectionnez serviteurs, jay bien voulu vous escripre la » p^nte p^r vous prier me venir trouver le plus diligemment » qu'il vous sera possible, avec vos armes et équipage, et » m'asseurant que ne vouldriez perdre une si belle occaon, » mays rendre preuve à ce besoing de vostre affection au » service de Dieu et au mien, je ne vous en diray davan- » tage que p^r prier Dieu quil vous ayt, mons^r de Roussillon, » en sa saincte garde. A Tiffauges, le XVIII septembre 1588.

» V^re byen afectyonné amy.

» HENRY (1). »

« Monsieur de Roussillon, ayant pourveu à la charge de » lieutenant-g^l au gouvernement des provinces de Xainc- » tonges et Angoumois, le s^r d'Ambleville (2), conseiller » de mon conseil d'Etat, et s'en allant maintenant pour » en prendre la possession, jay bien voulu vous faire ceste- » cy pour vous ordonner de le recognoistre en l'auctorité » de lad^e charge et l'assister aux occasions qui se présen- » teront par delà pour mon service, vous asseurant que » ceux que vous me rendrez près de luy et ès dites provinces » me seront tousjours en pareille considération et vous en » scauray aussi bon gré que si cestoit près ma personne, » et nestant ceste-cy à aultre effect, je prie Dieu, monsieur » de Roussillon, vous avoir en sa saincte garde.

» Escrite à Paris, ce VIIIe de may 1603.

» HENRY. »

(1) Inutile de rappeler qu'à cette époque il n'était encore que roi de Navarre.

(1) François de Jussac, chevalier, baron d'Ambleville, seigneur de Saint-Marsault, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur des ville et château de Cognac, chevalier de l'ordre du Roi, mort à Cognac avant 1630, et inhumé en la chapelle Saint-Caprais de l'église de Saint-Léger. Il avait épousé Isabeau de Bourdeille, fille d'*André*, vicomte de Bourdeille, sénéchal de Périgord, et de Jacquette de Montbron, dont il eut six enfants, entre autres, François de Jussac, maréchal de camp, gouverneur d'Arras, célèbre sous le nom de Saint-Preuil et décapité, à Amiens, le 9 novembre 1641.

De son mariage avec Gabrielle de Coustin, Geoffroy de Blois eut au moins sept enfants dont un seul garçon, *Jacques*, seigneur de Roussillon, qui se maria quatre fois : 1° avec Jeanne de Pons ; 2° 29 août 1612, avec Jeanne de Culant, fille d'*Isaac*, seigneur de Ciré, et de Préjante Bastard ; 3° 30 juin 1622, avec Jeanne de Ruchaud ; 4° avec Anne de Polignac, fille de *François*, seigneur de Fontaines, et de Louise de Lanes de la Rochechalais. Cette Anne de Polignac était elle-même doublement veuve d'Abdénago de la Roche-Chandry, seigneur de Clam, vicomte de Bridiers, et de Jean Louis de Lignières, seigneur de Lignières en Auvergne ; elle mourut sans enfants de ses trois mariages. Son mari ne paraît en avoir laissé que de Jeanne de Culant, sa seconde femme.

L'aîné, Henri de Blois, fut aussi seigneur de Roussillon et se maria, 7 août 1635, avec Esther Gréen de Saint-Marsault, fille de *Daniel*, seigneur de Châtelaillon, et de Marie de Blois.

De ce mariage, autre Henri de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon, marié, 1680, à Marthe de Glenets, fille d'*Elie*, écuyer, seigneur des Jards, et de Marthe Fontenaud. Il fut père de :

Geoffroy de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon, marié, 1709, avec Anne-Suzanne Vigier, fille de *Charles*, chevalier, seigneur de Massac, et d'Anne de Sainte-Hermine, dont :

Charles de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon et de Massac, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Mailly-infanterie, marié, 1751, à Marie-Anne Pandin de Beauregard, dont cinq enfants :

1° Gaspard de Blois, officier au régiment de Guienne-infanterie, mort jeune et le dernier mâle de sa famille ;

2° Marie-Anne de Blois de Roussillon, mariée à Pierre de Bigot de Baulon. C'est parmi les papiers de cette dame, qu'ont été conservées les lettres adressées à son cinquième aïeul ;

3° Marie-Anne-Élisabeth de Blois de Massac, mariée avec André-Auguste Gréen de Saint-Marsault de Salignac, et morte, à Saintes, sans postérité, le 17 août 1821 ;

4° Marie-Louise de Blois de Bierge, mariée à Benjamin

de Saint-Pierre, habitait avec lui la ville de la Rochelle où elle sera sans doute décédée. Elle ne laissa pas non plus de postérité ;

5° Suzanne de Blois, morte fille à Pons, avant le 21 pluviose an II (9 février 1794).

Telles sont l'ascendance et la descendance directes de Geoffroy de Blois de Roussillon qui, d'après une lettre à lui adressée par la reine régente, Marie de Médicis, et reproduite dans la *Biographie saintongeaise*, semble être rentré avant sa mort dans le giron de l'église catholique. Nous avons cru devoir donner ici ces détails généalogiques sur les Blois de Saintonge, pour rectifier les erreurs de filiation commises à leur endroit par plusieurs écrivains, et notamment par M. Rainguet dans ses *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*, ouvrage du reste très-consciencieux et au mérite duquel ne peuvent que rendre hommage tous ceux qui s'intéressent à nos annales provinciales.

TH. DE B. A.

BULLETIN.

Je ne puis plus commencer ce bulletin sans songer à cet athlète, dont parle un ancien, boxeur maladroit, qui au lieu d'aller au devant des coups qui lui sont adressés porte tardivement la main à l'endroit frappé. Il faut bien que la *Revue* enregistre pour la postérité le grand fait intellectuel du moment, les conférences. Mais desquelles vous parler? Celles de la Rochelle? il est trop tôt : elles attirent la foule pendant que j'écris. (1) Celles de Saintes, de St-Jean d'Angély, de Rochefort? Il est bien tard. Et puis vous voudriez une appréciation, non une réclame. Or, on a beau être multiple, avoir les yeux bons, les oreilles longues, on ne voit, on n'entend pas tout. Essayons pourtant. Les conférences de Saint-Jean ont pour orateur M. Gyoux, pour objet l'hygiène. Le premier numéro de la *Revue* vous en a donné une analyse détaillée. Il est bon d'attendre que la publication en ait été terminée pour y revenir. Les conférences de Rochefort ont eu pour orateur M. Dutouquet, pour sujet les soins dûs à l'enfance. Il a, n'en doutez pas, développé savamment le vieil adage, *mens sana in corpore sano;* il a joint la sagacité du moraliste au sens pratique du médecin expérimenté. Dans les deux villes, le succès n'a pas plus manqué que l'habileté.

Les conférences de Saintes ont un caractère particulier. Consacrées à l'érection d'une statue à Bernard Palissy, elles sont devenues une œuvre générale. Autour de M. Audiat, qui sait bien et qui sait dire tout ce qui regarde son héros, vient se grouper comme un cortège d'orateurs et de poètes. La muse y parle français, elle y parle patois. On s'enthousiasme et l'on rit. Vous avez pu voir ici même les

(1) Constatons pourtant, outre cette affluence de l'auditoire, la solide instruction des deux leçons de M. Mathé, sur la théorie des marées; l'esprit, la pureté de style dont M. Schérer a fait preuve dans son analyse savante du caractère du Misanthrope.

vers de M. Fournat, dans le *Bulletin religieux du diocèse*, les vers de M. Blossac, en l'honneur de Jeanne d'Arc, qui ne s'attendait guère sans doute à devenir un jour la comparse de Palissy. Les vers patois peuvent moins franchir les limites en dedans desquelles ils sont compris, mais là ils ont causé une vive gaîté. La gaîté d'ailleurs sait aussi y parler français; témoin le sonnet suivant que M. Audiat a lu au milieu d'une de ses causeries. Il perd sans doute à être séparé de son cadre, mais nous ne pouvons le donner qu'en l'en détachant :

LE VIN DE SAINTONGE.

A M. L. de L.

Il est rouge, il est blanc ; il est jeune, il est vieux ;
Il éveille, il endort ; il rend sombre ou joyeux.
Il est, comme l'amour, et peut-être un peu mieux,
Le maître souverain des hommes et des Dieux !

Salut ! trois fois salut, liqueur enchanteresse,
Que le pauvre aime tant, que le riche caresse !
O soleil de l'hiver, force de la vieillesse !
O sève du printemps, vigueur de la jeunesse.

Je voudrais m'abreuver à tes flots... J'y voudrais,
Au moins pour te chanter, mouiller un peu ma lyre.
O vin, si je t'aimais, comme je t'aimerais !

A table je t'ai vu, l'air narquois, me sourire ;
Et lorsque, grâce à toi, s'éclairait plus d'un front,
J'ai cru t'entendre dire : « O buveur d'eau, fi donc !.... »

De tout cela, et c'est peut-être le point le plus important, il se forme une œuvre commune. On achète les opuscules de M. Fournat, de M. Giraudias, de M. Doublet. *On achète ;* mot immense ! On a beau dire du mal de l'argent. Il reste le critérium du vrai zèle, le grand affranchisseur. Oh ! si j'avais de la place, le beau panégyrique que je vous ferais de l'argent, car je suis un grand adorateur du veau d'or, je l'avoue. *Major e longinquo reverentia.*

De tous les appels faits à cet argent, le plus audacieux c'est peut-être l'*Apis romana*, une revue mensuelle écrite en latin ; poésie, morale, histoire, tout parle latin, les

variétés sont en latin : voilà ce qu'on fait dans notre département, à Montlieu, depuis quatre mois. Là on traduit le français en latin pour le rendre plus populaire. En 1816, sous un roi savant, tranchons le mot, un peu pédant, on publia l'*Hermes romanus*, dont il y a six volumes. Un peu plus tard parut, toujours à Paris, une *Apis romana* qui s'arrêta, si je ne me trompe, à la fin de 1822. Il y a onze ans, le petit séminaire de Montlieu osa reprendre, lui pauvre provincial, cette difficile entreprise, sous le même titre, par hasard ou à dessein ; il la suspendit au bout de deux ans, il y revient bravement, comptant sur l'esprit de famille pour le soutenir. Et l'abeille vit et voltige de nouveau. Elle n'est pas tellement antique, qu'elle reste étrangère à l'idée moderne. Si elle parle latin, elle entend le français ; c'est en vertu de ce double talent, qu'elle sert d'interprète à Pégase pour morigéner M. Victor Hugo. Mais si elle pique, elle a son miel aussi. Elle sourit en latin ; elle a ses énigmes érudites. Enfin il faut y aller voir si l'on se souvient d'avoir été écolier, lui envoyer son obole, cinquante centimes par mois.

Il faut surtout bien remarquer qu'il y a là des mouvements *sui generis*, des mouvement indigènes, et non pas importés. Toute vie qui vient du dehors est factice, peu durable. A bon entendeur, salut.

En ai-je fini avec l'arriéré ? Suis-je au courant ? Puis-je vivre du jour présent ? Puis-je enfin vous parler des lilas qui fleurissent, des prairies qui verdissent, des arbres fruitiers qui blanchissent ? Dans tous les cas, la *Revue* a mis des bornes à mon bavardage, en me mesurant le terrain. Ainsi lecteur, adieu.

LEGIO.

Ici finit légitimement le numéro de la *Revue*. La société d'agriculture ayant pensé qu'il y avait un intérêt sérieux à ne pas ajourner la publication dès longtemps résolue de l'étude suivante sur les vins de l'Aunis, nous avons cédé à son désir en l'offrant comme supplément à nos lecteurs.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES VIGNES ET LES VINS D'AUNIS.

La Société d'agriculture de La Rochelle a invité tous les agriculteurs, propriétaires ou fermiers, à apporter leur concours à la grande enquête agricole que prépare le Gouvernement, en lui communiquant tous les renseignements propres à éclairer les nombreuses et importantes questions que soulève l'intérêt de l'agriculture, et les causes du malaise, si non de la souffrance, dont se plaignent ceux qui se sont voués aux travaux des champs. Je n'aurais aucun titre à répondre à cet appel s'il ne m'avait semblé qu'il était du devoir de chacun d'apporter à cette œuvre immense le tribut de ses connaissances ou de ses études particulières, et qu'en interrogeant le passé on pourrait y trouver peut-être d'utiles enseignements pour le présent, ou tout au moins des points de comparaison qui ne seraient pas dénués d'intérêt. C'est ce qui m'a déterminé à réunir et à publier les nombreuses notes que j'ai recueillies dans de vieux titres et dans les manuscrits de nos chroniqueurs sur l'ancienneté et l'importance de la culture de la vigne dans l'Aunis, l'étendue de l'importation de nos vins à l'étranger, la réputation dont ils jouissaient jadis, la perpétuité du même mode de culture des vignes depuis les temps les plus reculés, la nature des cépages anciens, d'un très-faible produit, et leur remplacement par d'autres plus fructifères, mais de qualité inférieure, l'influence qu'eut sur cette transformation, l'introduction dans nos contrées de la fabrication de l'eau-de-vie, le développement qu'y prit bientôt cette nouvelle industrie, l'institution du ban de vendange.

et les causes qui y donnèrent lieu, les anciennes mesures des terres, les prix des vignes, du vin et de la main-d'œuvre à différentes époques, les conditions de fermage des vignes, divers réglements sur les vins, etc.

I

Déterminer l'époque à laquelle la vigne fut introduite dans l'Aunis me paraît un problème à peu près insoluble, que je n'essaierai même pas d'aborder. Ce qui ne me semble pas douteux, c'est qu'elle ait précédé la fondation de La Rochelle (l'an 1000 environ). Il est très-certain que, dès le commencement du XIIIe siècle, le vin formait, avec le sel, le principal objet d'exportation des Rochelais, déjà renommés comme intrépides navigateurs. Il constituait en effet le plus important produit de leur sol ingrat, qui ne leur fournissait pas même le blé nécessaire à leur nourriture. Dans la réponse que faisait, en 1408, le procureur du roi à certaines doléances des bourgeois, on remarque ce passage : « Le païs d'Aulnis, *où il n'y a que vignes...* », et dans une ordonnance de Charles VII, de 1424, celui-ci : « La Rochelle, scituée en païs vignoble et en lieu *où ne croissent aucuns grains,* au moings dont le peuple puisse estre soutenu... » Nos pères comprirent de bonne heure que dans le commerce maritime était tout l'avenir de leur ville, et celui qui entreprendra d'écrire l'histoire commerciale de La Rochelle (sujet bien digne de tenter l'intelligent magistrat consulaire qui nous a donné une intéressante notice sur le tribunal de commerce), pourra dire avec quelle persévérance et quelle habileté ils conquirent et défendirent en même temps et leurs franchises communales et leurs priviléges commerciaux. Dès 1205, nous voyons le roi d'Angleterre, Jean Sans-Terre, leur accorder des lettres de protection et de sauvegarde pour aller vendre leurs vins en Flandre, et une charte du même prince, de 1209, constate l'étendue de leur commerce avec les *six villes de Flandre.* Guillaume-le-Breton, dans son poème en l'honneur de Philippe-Auguste, raconte qu'en 1213, lorsque Savary de Mauléon, commandant de la flotte française, livra au pillage

de ses soldats la ville de Damme, ce grand entrepôt du commerce flamand, ils se gardèrent bien d'oublier les radeaux chargés de vins de Gascogne et de La Rochelle. De nombreuses chartes des comtes et comtesses de Flandre, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, attestent de quelle importance étaient les exportations de vin que les Rochelais faisaient dans les Pays-Bas, les précieux priviléges qu'ils avaient obtenus de ces princes (1) et des bourgmestres de différentes villes où ils avaient de vastes entrepôts. Ces exportations se faisaient aussi, sur une large échelle, par navires flamands, car Pardessus, dans sa *Collection des lois maritimes*, rapporte que, dans la guerre de 1388 entre les Flamands et les Anglais, ceux-ci capturèrent en mer des bâtiments flamands qui portaient 9,000 muids de vin de La Rochelle. Il cite, en outre, les antiques lois maritimes, connues sous le nom de *Jugements de Damme;* celles de Westcopelle et de Wisby, dans lesquelles La Rochelle est plusieurs fois mentionnée. On trouve dans les archives de l'hôtel-de-ville de Gand un mandement de Charles VIII, du 12 octobre 1491, qui permet aux habitants de Gand et de l'Écluse de prendre 2,000 pipes de vin en France, moitié à La Rochelle et moitié à Bordeaux (Rapport de M. Boufaric). Le trouvère Henry d'Andely, qui vivait sous Philippe-Auguste, nous apprend que les vins de La Rochelle étaient recherchés jusqu'en Dannemark et en Norwége. Non seulement pendant que La Rochelle était soumise à la domination anglaise, mais constamment depuis, et même pendant les éternelles hostilités qui divisèrent l'Angleterre et la France, les trois royaumes d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, furent pour les vins rochelais un vaste marché sur lequel ils jouissaient des plus grandes immunités, de même que dans les possessions continentales des souverains anglais. Diverses lettres et documents insérés dans le recueil des *Lettres des rois, reines,* etc., publié par M. Champollion-Figeac, prouvent qu'au commencement du XIIIe siècle, les

(1) L'inventaire des priviléges de la Rochelle mentionne notamment une charte de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, par laquelle elle prend sous sa sauvegarde les marchands rochelais, leurs serviteurs et marchandises, leur permet de trafiquer librement avec ses sujets en tous les lieux soumis à son obéissance, et leur octroie *plusieurs grands et amples franchises sur le commerce et traficq des vins.*

Bayonnais, qui entretenaient avec les Rochelais un commerce très-actif, emportaient sur leurs navires de grandes quantités de vin. Dans son savant ouvrage sur le commerce maritime de Rouen, M. de Fréville cite les vins de La Rochelle au nombre des importations les plus anciennes de la capitale normande. Les *Droitures, coutumes et appartenances de la visconté de l'eau de Rouen*, que l'on croit être de l'an 1200 environ, parlent du *tonnel de La Rochelle*, dont la contenance était de quatre muids, et des lettres de Jean-sans-Terre, du 8 mars 1214, ont pour but de protéger le commerce des Rochelais dans toute la Normandie. Les côtes de Bretagne et de Picardie offraient aussi aux vins de l'Aunis d'importants débouchés. Il s'en faisait même un grand commerce avec Paris : Jehan de Jaudun, l'auteur d'un éloge de Paris, composé en 1323, dit en parlant de la Seine qu'elle y transportait une grande quantité *(copiosè)* de vins de Grèce, de Grenache, de *La Rochelle*, de Gascogne et de Bayonne. On voit que le vin d'Aunis figure en bonne compagnie. Ces citations, que je pourrais multiplier, prouvent suffisamment de quelle faveur jouissaient les vins de notre pays et quelle importante branche de commerce ils constituaient pour La Rochelle.

Ce n'est pas que je veuille prétendre que de si grandes quantités de vins, exportées en tant de lieux divers, provinssent seulement du petit pays d'Aunis. Bien évidemment, dans le port de La Rochelle, le plus important de la contrée, venaient s'embarquer pour être expédiés au loin les vins des régions voisines; mais on ne peut s'empêcher toutefois d'y voir la preuve de ce que je disais plus haut, que la vigne formait presque exclusivement la culture de l'Aunis. Il faut bien reconnaître néanmoins que nos vignes ne produisaient pas anciennement à beaucoup près autant que celles d'aujourd'hui. Aux anciens cépages, qui donnaient moins de fruits, mais un vin d'excellente qualité, d'une facile conservation et propre aux transports lointains, on en substitua de plus fertiles, mais dont le produit était bien inférieur en qualité, se conservait difficilement et ne pouvait convenir aux longues expéditions. Cette transformation me paraît avoir été la conséquence de l'introduction dans l'Aunis de la fabrication de l'eau-de-vie, qui ne tarda pas à y

prendre une grande extension. On a peine à comprendre aujourd'hui que nos vins, tombés si bas dans l'estime des gourmets, aient joui jadis d'une réputation si grande et si répandue. Serait-ce s'avancer trop que de dire qu'ils figuraient avec honneur sur la table des anciens rois d'Angleterre, quand on lit dans l'ouvrage de M. Champollion-Figeac, que je citais tout à l'heure, des lettres (de 1280 environ), par lesquelles Philippe III, roi de France, renouvelle ses instances auprès d'Edouard d'Angleterre pour qu'il ait à faire payer à Enard de Breuil, bourgeois de La Rochelle, 32 tonneaux de vin que feu Thomas de Breuil, père de ce dernier, avait autrefois fournis à Henri III, père du monarque anglais? On a vu qu'au XIVe siècle, de J. Jaudun en parlait immédiatement après les vins de Grèce et de Grenache, et avant ceux de Gascogne et de Bourgogne. Un siècle auparavant, de vieux fabliaux le vantaient en termes plus explicites et non moins louangeurs: ainsi, l'auteur du fabliau de *Cocaigne*, pour peindre ce lieu de délice des gourmands, fait couler une rivière qui se divise en deux bras, dont l'un roule le meilleur vin rouge qu'on puisse trouver à Beaune, et l'autre un vin blanc qui rivalise avec ceux d'Auxerre, de Tonnerre et de *La Rochelle*. Quand, dans *la bataille des vins* d'Henri d'Andely, le roi manda à ses messagers d'aller quérir par toute la terre les meilleurs vins, ceux-ci lui rapportèrent vins de Chypre, d'Auxerre, de la Moselle, *vin d'Aunis et de La Rochelle;* et comme en vantant leur mérite et leur renommée, les vins d'Auxerre et de la Moselle se prévalaient d'abreuver les Allemands, le vin de La Rochelle leur imposa silence, et prenant la parole : « Je repais, dit-il, toute l'Angleterre, les Bretons, Flamands, Normands, Ecossais, Irlandais, Norwégiens et Danois, et de tous ces pays, je rapporte de beaux esterlins. » Dans le *Credo du Ribaud*, il est aussi avantageusement parlé du vin de La Rochelle. Une commission, donnée en 1575, à Landreau, par le comte du Lude, fait mention des *vins nobles de l'Aunis*. Dans un ouvrage de médecine que publia, en 1603, Etienne Thevet, chirurgien du prince de Conti, après avoir donné la supériorité au vin blanc sur le rouge et cité le vin de Malvoisie, le muscat d'Andalousie et les vins de Grèce et d'Italie, ajoute : « de même, en

France, les vins d'*Onis* et d'Anjou, et autres endroits, qui sont blancs, *surpassent toutes sortes de vin en bonté.* » Enfin, Olivier de Serres, dans son *Théâtre de l'agriculture* (1629), place les vins de l'Aunis au nombre des *excellents vins blancs.*

On pourrait être tenté de croire par ces citations que l'Aunis ne produisait que du vin blanc : ce serait une erreur. Son vin blanc pouvait être en plus grande estime que son vin rouge, composer même la presque totalité de ses exportations ; mais les plus anciens titres que j'aie compulsés parlent presque aussi souvent de vignes *vermeilles* ou de vignes *chauchées,* ou mi-partie blanches et vermeilles (1), que de vignes entièrement blanches. On lit, à ce sujet, dans le *Commentaire de la Coutume de La Rochelle,* par Huet, qui écrivait à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe : « Les vins *(rouges)* de La Rochelle sont de moindre estime *(que ceux du haut pays de Gascogne et de la Bourgogne),* aussi sont-ils de moindre prix, non qu'il ne s'en recueille de bons, voire d'excellents, tel qu'est le vin appellé *chauché* ou *pineaux ;* mais pource qu'il ne sort point de la province, il ne luy acquiert aucune réputation en pays estrange. » Notre savant magistrat semble donc croire que si le *vin chauché* de l'Aunis eut été plus connu, il eut pu rivaliser avec ceux de Bordeaux et de Bourgogne. Sans partager entièrement cet avis peut-être, personne n'ignore que le raisin qu'on nomme toujours *chauché,* mais qui a presque entièrement disparu du pays, sans doute parce qu'il était peu productif, donne un très-bon vin aux rares propriétaires qui le cultivent encore. Je n'ai pas rencontré d'autres cépages de vin rouge mentionnés, dans les titres qui me sont passés sous les yeux, avant le XVIIIe siècle, où l'on voit apparaître le raisin très-médiocre, mais abondant en fruits, qu'on appelle *balsac ;* et je n'y ai relevé qu'un seul cépage de raisin blanc, nommé tantôt *chenière,* tantôt *chenère* ou *chemère* (2), dans des actes des XIVe et

(1) « ..... deux pièces de vignes, la première *vermeille.....,* la seconde *blanche et vermeille.....* » 1268 (Chart. de l'abb. de Fontevrault).

(2) Une baillette de 1371 impose au preneur l'obligation « *d'entreplanter bout à bout une pièce de vigne de bonne vifz blanche chenère...* » Une autre, de 1406, « *de bonne vifz chemère ou de chauchée.* » (Arch. de l'hôp. Saint-Barthélemy.)

XVe siècles. J'ignore si sous cette dénomination, aujourd'hui inconnue, je le crois, dans ce pays, se cache quelque espèce cultivée sous un autre nom.

Si nous manquons de données bien précises sur la nature des cépages employés dans les vignobles de l'Aunis, les renseignements abondent au contraire sur le mode de culture de la vigne, et l'on n'apprendra pas sans étonnement que, depuis Saint-Louis, la nature, le nombre et jusqu'au nom des *façons* n'ont pas changé, si du moins mon inexpérience en cette matière ne m'abuse pas. Disons d'abord que les mesures de contenance étaient les mêmes : *le quarters* (quartier) — 1248 — *la journée d'homme* — 1394 — dont nous avons fait le *journal* ou demi-quartier, et le *casseron* — 1394 — ou quart de quartier. Il y avait aussi, comme de nos jours, deux sortes de quartiers : celui de Rochefort, que nous nommons encore de *petit baillage,* en souvenir probablement de la seigneurie, voisine de la Rochelle, appelée *le petit baillage de Rochefort* et qui contenait quatre mille ceps, et l'autre plus grand, que nous désignons par la dénomination de *grand baillage*, par allusion sans doute à l'ancien *grand baillage* ou fief d'Aunis, qui contenait cinq à six mille ceps. Les terres qui devaient être plantées en vignes, ou qui l'étaient déjà, s'arrentaient à *complant* ou *à cens*, c'est-à-dire moyennant une part de fruits, qui était le plus ordinairement le sixième, ou une redevance en argent appelée cens (1). Or, dans un grand nombre de contrats, dont les plus anciens remontent au milieu du XIIIe siècle, le preneur s'obligeait à cultiver la vigne « de *dreites façons*, *c'est assavoir deschausser, tailler, foir* (fouir), *probaigner* (provigner), *biner et rebiner.* » (Titre de l'abbaye de Fontevrault de 1268). Toutefois, cette dernière façon

(1) Vers le milieu du XIIIe siècle, une sorte de révolution s'opéra dans l'assiette des droits des seigneurs de l'Aunis, dont un grand nombre substituèrent à leur droit de complant un cens fixe en argent. Ainsi, en 1246, Alphonse, comte de Poitou, transforma le sixte des fruits, ou *le sixième muid de pure goutte*, qu'il percevait sur les vignes du grand fief d'Aunis, en un cens de quarante sous par quartier. En 1252, Bernard de la Roche, seigneur des fiefs de Lagord, du Plomb, de Festilly, de Nieul, Lozières, Grimaud, la Bastardière et fief Renaud, en 1261, Guillaume et Geoffroy de la Roche, seigneurs du grand fief de Rochefort, du fief du sixte centre Puilboreau et le Payau) et du fief de Champfler, et plusieurs autres seigneurs renoncèrent au droit de complant qu'ils levaient sur les vignes de leurs seigneuries moyennant une rente en argent payable chaque année. *(Invent. des privilèges).*

n'était obligatoire que de deux années l'une (*entre dous ans une fiée rebiner*). Plus tard, on ne l'exigea qu'une fois en cinq ans. Ce sont bien, si je ne me trompe, les façons ordinaires de la vigne, avec les noms encore usités parmi nos vignerons. Quant aux époques où elles devaient avoir lieu, j'ai trouvé dans un acte de bail à moitié fruits du notaire Lecourt, du milieu du XVIe siècle, que le fermier devait, « après vendanges, deschausser les ceps et places de la vigne auparavant la feste de Saint-Martin (11 novembre), la tailler depuis la mi-carême jusqu'à la mi-mars, la fouyr auparavant la fin du moys de mars, la byner en may et la rebyner auparavant la Saint-Jean-Baptiste, » mais seulement une seule fois durant les cinq années de son bail. Les époques varient cependant dans un autre acte du même notaire : la vigne devait être déchaussée vers Noël, taillée en février, fouissée en mars, binée en mai et rebinée à la mi-juillet. Le fermier s'engageait, en outre, à consacrer deux journées d'hommes par année à *entreplanter la vigne*, sans préjudice du droit du propriétaire d'entreplanter à ses dépens ; s'il le jugeait à propos. On remarque plusieurs fois dans ces actes les termes de *broches* et d'*advallis*, qui sont toujours en usage dans nos campagnes pour désigner des vignes nouvellement plantées. Ce qui a bien changé, c'est qu'alors chacune des façons de vigne coûtait 32 sous 6 deniers par quartier, ou 6 livres 10 sous la totalité. Je n'ai pu deviner de quelle opération entendait parler le gouverneur de l'hôpital de Saint-Barthélemy dans son compte de 1525, où se trouvent ces articles : « Payé à N... pour avoir fait *tourner* les vins du celier de ladite aumônerie. — Payé à N..., pour *faire tourner par deux fois* les vins de Nyoil, » (où l'hôpital de Saint-Barthélemy possédait le domaine du Patrimoine.) — « Payé pour avoir *enroché* quatre tonneaux de vin... ». Il résulterait de plusieurs articles de ce compte et autres documents qu'on ne chargeait pas, comme aujourd'hui, un seul homme des différentes façons à donner à une vigne, mais que pour chacune d'elles, comme pour les vendanges, on louait un grand nombre d'ouvriers ; ainsi, on y lit : « Pour tailler la vigne Bastarde et la Banchette, fut mis 23 hommes, qui gaignoient chascun 20 deniers. — Pour tailler la vigne de la Benestelle, 21 hommes, à 23 deniers

chacun : 41 sols 11 deniers. — Pour rebiner les vignes appelées la Banchelle, fut mis 18 hommes, valant 37 sols 6 deniers. — Payé à 26 hommes pour biner trois quartiers de vignes, à 2 sols pour hommes : 52 sols — à 48 hommes qui ont taillé les vignes, à 3 sols 9 deniers par homme, etc. »

Il n'était pas rare, dans ces temps trop fréquents de guerre et d'affreuse misère, que les terres restassent en friche (1), et je m'explique les nombreuses sentences qui, dans ce cas, envoyaient en possession de ces terrains abandonnés sans culture ceux auxquels étaient dûs des droits de cens et de complants (2) ; mais je comprends moins la rigueur de l'article 62 de la coutume de la Rochelle, qui est ainsi conçu : « Tout homme ayant droit de complant se peut emparer, de son authorité privée, sans offense, des vignes subjectes aud. complant, *par deffaut de les faire tailler devant la Saint-Georges* (23 avril) ; » et j'ai vu plus d'un jugement du présidial qui attribuait au seigneur des vignes qu'il n'avait même pas vendues et qui avaient passé par les mains de plusieurs acquéreurs, par le fait seul que la taille n'en avait pas été opérée avant la fête de Saint-Georges. J'avoue que je suis médiocrement touché des motifs que donne Huet à cette disposition spoliatrice, que : « la Coutume a craint que, par un dédain, les habitants n'abandonnâssent la culture des vignes, et a voulu obliger les propriétaires à une sérieuse culture, estant certain que le terroir est encore meilleur à cela qu'à autre sorte de fruits... notamment ce qui avoisine la ville et qui est enclos dans le baillage d'Aunis et de Chatelaillon, estant led. pays composé

(1) On lit dans un titre de l'hôpital de Saint-Barthélemy de 1420 : « Come depuis grant et long temps en ça, les vignes et héritages d'environ ladite ville de la Rochelle, que l'on appelle *le pais d'Aulnis*, estoient tournées à telle non valeur que ceux qui les tenoient n'en povoient que à très grant paine tyrer ce qu'elles leur coustoient à labourer, dont par ce une grande partie desdites vignes et héritages estoit jà cheute et de jour en jour cheoit en friche et désert, tant pour cause de la grant et dure guerre des Angloys d'ancienneté regnant en ce royaulme de France, et pour la doloreuse division meue et suscitée ondit royaulme depuis dix ans en çà ou environ, come aussi pour cause des pestilences et mortalitez souventes foiz advenues en lad ville et païs d'environ, dont par ce le peuple d'iceulz ville et païs estoit tellement diminué que lesd. vignes et terres dud. païs ne povoient estre labourées et soustenues en estat... »

(2) Ainsi, la charte d'Alphonse, comte de Poitou, dont il a été parlé dans une note précédente, porte que si les vignes soumises au droit de cens restent sans culture pendant trois années consécutives, le seigneur ou ses ayants-droit pourront s'en emparer à titre de propriétaires.

de terres et collines peu élevées et dont les pentes sont étendues de telle façon qu'il est aucunement montueux... que le soin de la taille et du labourage ne fait pas seulement pour l'abondance, mais aussi pour la bonté du vin... et, entre toutes les façons, la taille de la vigne est la plus nécessaire à l'une et à l'autre ; c'est pourquoi ceux qui ont décrit le ménagement des champs, singulièrement de la vigne, se sont efforcez à en donner des règles et préceptes. Virgile veut qu'aussitôt la vigne dépouillée de ses feuilles par la froideur de l'hiver, on commence à la tailler... » D'où il conclut que « c'est donc à bon droit que nostre coutume réprouve la taille des vignes qui se fait après la St-Georges, qui est toujours passé la mi-avril, auquel temps il est notoire que la vigne a déjà poussé et mis hors ses bourgeons... et l'expérience rend témoignage que la première taille se trouve ordinairement en cette province la meilleure, singulièrement pour les vignes qui sont vers la coste de la mer, comme en Ré et au baillage d'Aunis. »

Il ne parait pas que le système des échalas ait jamais été en usage dans l'Aunis, à moins qu'on ne veuille le reconnaitre dans l'expression de *treilles*, que l'on rencontre dans un certain nombre de vieux titres. Ainsi on lit dans un acte de 1265 : « une pièce de *treille,* qui se tient d'une part à la treille à N..., d'autre à la vigne de Ste-Katherine, et d'autre part à la treille de N..... » *(Arch. de Fontev.)* On trouve aussi ce passage dans le commentaire de Huet, pour prouver que la taille et les labours de la vigne non-seulement augmentent la quantité, mais encore la qualité du vin : « les *lambruches* et *treillages* des champs sont d'un goût tout différent aux raisins des vignes bien entretenues. » Mais les lambruches sont des treilles abandonnées à elles-mêmes sans culture et non des vignes à échalas, et comme d'un autre côté plusieurs documents établissent qu'anciennement les vignes, particulièrement celles situées aux environs de la ville, étaient closes de murs, et qu'il était d'usage d'entourer les champs et les vignes d'une rangée d'arbres, je suis porté à croire que les treilles dont il s'agit étaient celles dont on tapissait ces murailles, et les lambruches des ceps de vigne qu'on laissait grimper et s'étendre d'un arbre à l'autre, à l'instar des anciens Romains ; usage

qui s'est perpétué dans plusieurs de nos départements du Midi (1).

L'augmentation considérable du prix de la main-d'œuvre dans ces derniers temps a contribué à introduire dans nos contrées l'usage de la charrue pour le labourage des vignes. Est-ce un bien, est-ce un mal? je me déclare incompétent pour juger la question; mais j'ai dû me demander si ce mode culture n'était pas bien ancien dans l'Aunis, en voyant si souvent répétée, sur des terriers du XIVe siècle, cette mention : « Laquelle vigne est *à la main* et bien labourée. » Quel sens auraient ces expressions, si ce n'était une manière de distinguer les vignes cultivées à bras de celles qui l'étaient autrement et apparemment à la charrue? Quelques logique que paraisse la conséquence, je n'oserais cependant la donner comme certaine en l'absence d'indications plus précises que je n'ai pas rencontrées.

Je n'ai pu trouver non plus rien de bien positif sur la quantité de vin que les vignes produisaient autrefois et quelle était sa proportion avec le produit, bien plus abondant, comme je l'ai dit, de nos vignes actuelles. Le *Commentaire* de Huet nous fournit seulement ce bref renseignement : « Il est d'ailleurs très-vray que les vignes ne sont pas de fort grand rapport en ce païs, bien loing de la fertilité de ce cep du portique de Livia, dont parle Pline, qui rendoit par chacune année douze amphores de vin (l'amphore étant du poids de 74 livres), et à toute peine un quartier de vigne en rapporte-t-il autant. » N'y aurait-il pas là quelque exagération, car un litre de vin pesant un peu moins d'un kilogramme, 888 litres ne représenteraient même pas le poids de deux barriques. Mais il ne faut pas oublier qu'on ne fumait jamais les vignes, du moins n'en

(1) Je n'ai pu découvrir le sens du mot *beriomos*, que l'on trouve répété dans un acte de donation de Pierre Bataille (le père probablement du Maire de 1238), à la maison hospitalière de Roncevaux (*Roscidæ-vallis*), en la paroisse de Salles, sous la date de 1219. Il lui donne *novem beriomos vine*, qui sunt inter *vineas* L. Ribotel et LXXIII alios *beriomos*, qui sunt adherentes *vineis* monachorum Sti Scandidi (St-Xandre), et LXXII *vizeias* vinearum, qui sunt adherentes vineis eorumdem monachorum... » On ne trouve pas ces deux expressions de *beriomos* et de *vizeas* dans le dictionnaire de Ducange; mais elles ne doivent ni l'une ni l'autre signifier des vignes à échalas : je crois que la seconde indique des sillons de vigne, que nos paysans appellent encore *virées*; peut-être la première a-t-elle la même signification.

ai-je trouvé nulle trace, et je pourrais citer telles vignes, vieilles et non fumées, qui, de nos jours, ne produisent pas davantage (1).

Le moment est enfin venu pour le vigneron de recueillir le fruit de ses longs et pénibles travaux. Il doit s'occuper de préparer à l'avance tout ce qui est nécessaire pour la joyeuse récolte des vendanges, sur laquelle le prêtre, le jour de saint Xyste (6 août), a appelé la bénédiction du ciel en exprimant, à l'*Offertoire*, le suc de quelques graines de raisin dans le calice et en le mêlant au vin du saint sacrifice *(Bréviaire de Saintes du XIIIe siècle)*. Il visitera ses futailles : *tonneaux d'enchères, tonnes, pipes, barriques, quarts*, puis les *moyeaux, bassiots, basses, barils, bidaux coultraits*, pour s'assurer qu'ils sont bien étanchés. Il achètera de bon *bois mérain* pour remplacer les vieilles *douelles*, des *torches de loisy* et des *faix de feuillards* pour changer les cercles défectueux, examinera si les futailles ont bien leurs *bondes* et *vertocs* et sont bien établies sur leurs *tins*. S'il craint de ne pas avoir assez de vaisseaux vinaires, et trouve les pipes neuves trop chères à 50 sous la pièce (XVIe siècle), il peut les faire confectionner chez lui par un compagnon tonnelier, qui ne lui prendra que 4 sous de façon par pipe (1472) ; mais il aura bien soin de veiller à ce qu'elles aient la *jauge* réglementaire, conforme à la *garaude* déposée à l'échevinage, et d'y faire apposer sa marque au fer rouge, car il s'exposerait sans cela à l'amende et à la confiscation des futailles et de leur contenu. Il n'oubliera pas que la pipe doit contenir dix coutrets, la barrique, cinq, le quart, deux et demi, et la basse, 47 pintes au moins, un peu plus que le coutret, qui était de 43 pintes *(Réglem. de 1592)*. Il visitera surtout avec grand soin son *troil torquey* ou *turques* (1418), pour s'assurer que son énorme *fust*, gros *comme une barrique*, et de 27 à 28 pieds de long, est convenablement posé sur ses *fourches;* que ses *gemelles* sont à leur place, ainsi que les *banchaux*, les *gorons* et les *aguilles;* que la *dolouare à couper troillée* est bien aiguisée; que la *maiz* ou *met* à

(1) Un Mémoire, rédigé en 1780 par M. Croizetière, avocat, dit que le produit d'un quartier de vigne, année commune, est de six barriques ou d'un tonneau et demi.

fouler la vendange ne laisse pas filtrer le liquide, et que les *hottes* des porteurs sont en bon état. Il fera choix ensuite d'un bon *troilleur*, d'un *fouleur*, d'un *porte-cousteret* (1472), d'un ou plusieurs *jocqueteurs;* les *coupperus* et *coupperuses* seront faciles à trouver.

Ses préparatifs terminés, il lui faudra cependant, pour commencer ses vendanges, le *cry, congié et licence de son seigneur* (titre de 1351); c'est ce qu'on a appelé, plus tard, le *ban de vendange,* institution essentiellement féodale, qui, par une étrange anomalie, a survécu à l'état de choses qui l'avait fait établir, et, dernier reste de la féodalité, résiste encore aux nombreuses attaques dont elle est chaque jour l'objet. Nous devons nous y arrêter précisément parce que c'est une question pour ainsi dire à l'ordre du jour. Tout le monde connaît ce grand principe féodal : *nulle terre sans seigneur,* auquel faisaient cependant exception les terres de *franc alleu,* données par des seigneurs avec dispense de tout devoir, de foi et hommage, de cens ou autres redevances seigneuriales. Bien peu de vignes étaient *franches;* la plupart étaient sujettes au droit de complant, c'est-à-dire à une redevance envers le seigneur d'une quotité de fruits, inégale comme la fertilité du sol, et qui variait le plus habituellement du sixième au dixième; quelques autres avaient été aliénées moyennant un cens ou redevance annuelle et fixe en argent; un petit nombre enfin étaient soumis à un double droit de cens et de complant. Pour que le seigneur ne fut pas trompé par ses tenanciers, et qu'il pût contrôler la quantité de vendange recueillie par eux, et sur laquelle devait être prélevé son droit de complant, il était nécessaire qu'ils ne pussent vendanger sans son autorisation, et c'était lui qui, d'après l'avis de quelques notables de la paroisse, déterminait le moment où devait commencer et finir la récolte dans chaque *ténement* ou fief de sa seigneurie (1). Chacun de ces fiefs, désigné

(1) La durée du ban variait selon le plus ou le moins d'importance des fiefs de vigne : pour quelques-uns, il n'était que de trois jours. Les seigneurs, qui payaient les *clercs complanteurs*, avaient intérêt à ce que les vendanges se prolongeassent le moins possible. Il y avait même dans quelques seigneuries une sorte d'amende, ordinairement de 10 sous, infligée au tenancier qui finissait le dernier; c'est ce qu'on appelait lui faire payer les *poulets*.

par un nom particulier, qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours, était le plus ordinairement enfermé par un large fossé, sur lequel on établissait, au moment des vendanges, un ou plusieurs passages, qu'on appelait *pas du fief*. C'est là que se tenaient les *clercs complanteurs* du seigneur, qui étaient chargés de tenir note, sur le *papier cueilleret*, de toutes les *sommes* (1) recueillies par chacun des tenanciers, de les marquer au passage et de délivrer un billet au joqueteur pour celles qui devaient être portées au treuil seigneurial. A la différence, en effet, de la dîme ecclésiastique (2), qui était *quérable*, c'est-à-dire que le curé devait envoyer chercher sur les lieux, le droit de complant était *portable* par le tenancier. L'établissement du ban de vendange était tellement étranger aux considérations qu'invoquent aujourd'hui ses partisans en faveur de son maintien, que ceux dont les vignes n'étaient pas sujettes au droit de complant pouvaient vendanger quand ils voulaient, et sans avoir besoin de l'autorisation de personne; et que, d'un autre côté, le seigneur (ou son fermier) pouvait vendanger avant le ban de vendange, et même accorder à qui bon lui semblait la même faculté. Aujourd'hui que toutes les vignes sont *franches*, on a peine à s'expliquer comment un propriétaire a besoin de l'autorisation du Maire de la commune pour en recueillir les fruits.

Ceux qui ont feuilleté les vieux registres des délibérations du corps de ville de La Rochelle pourront me demander comment il m'est possible de concilier les principes que je viens d'émettre avec cette mention, ou autre analogue, qu'ils ont pu y remarquer plusieurs fois : « Le procureur de la ville a remontré que, suivant les anciennes coustumes, il est temps de faire sonner la cloche *pour les vendanges*. Le Conseil ordonne, en conséquence, que le concierge de la Maison de ville la fera sonner ce jourd'huy (22 septembre), de midy à une heure, selon la coustume. » *(Reg. de 1618.)* N'était-ce pas l'ouverture du ban de vendange qu'annonçait

(1) Comme aujourd'hui, il fallait 12 sommes de raisins blancs pour un tonneau de vin, et 13 ou 14 sommes pour un tonneau de vin rouge. (Titre de l'hôp. Saint-Barthélemy, de 1411.)

(2) Après des débats, qui durèrent près d'un siècle, Charles V avait réduit au centième des fruits la dîme ecclésiastique dans l'Aunis. (V. *Ephémérides historiques*, p. 198 et 278.)

ainsi le beffroi de la commune? et s'il appartenait aux magistrats municipaux de la fixer, ce droit était donc communal plutôt que seigneurial, car aucun document ne nous apprend que la commune fût seigneur de vignobles. Je répondrai à l'objection par un vieux réglement municipal de 1292, qui porte que « le *gros seing* (la grosse cloche du beffroi) de la commune sera sonné en vendange chascun an, le jour qu'il serait délibéré par le Conseil en l'eschevinage, *paravant que nul vin nouvel ou vendange entre dans la ville;* paravant ledit seing sonné, ledit vin sera desfoncé et la vendange donnée pour Dieu. »

Une antique coutume en effet interdisait l'entrée à la Rochelle de tout autre vin que celui qui avait été récolté dans le rayon que l'on appela depuis *la banlieue.* Il avait été dérogé à cette règle en 1229, par un traité passé entre les magistrats de la commune et la comtesse d'Angoulême et dans lequel il avait été stipulé que le vin étranger pourrait à l'avenir entrer à la Rochelle, mais seulement pendant deux mois environ, depuis les vendanges jusqu'à la fête de St-André (30 novembre). C'était donc pour annoncer le jour où commençait cette faculté d'introduction que l'on faisait sonner la cloche du beffroi et non pour proclamer l'ouverture du ban de vendange (1). Toutefois pour que les vins récoltés par les bourgeois n'eûssent pas trop à souffrir de cette concurrence des vins étrangers, des réglement, souvent renouvelés, interdisaient aux hôteliers, taverniers, pâtissiers et autres débitants de vin, de vendre en détail dans la ville d'autre vin que celui provenant du crû des bourgeois. En 1583, le corps de ville abrogea même ce délai de faveur accordé aux vins étrangers et en prononça l'interdiction absolue Cette mesure fut tour à tour modifiée, révoquée et rétablie selon les circonstances. Elle subsista même longtemps après la chûte de la commune,

(1) On pourrait le croire cependant aux termes dont s'est servi le rédacteur du procès-verbal d'une délibération du corps de ville du 10 sept. 1624 : « Audit conseil a esté ordonné que, suivant la coustume antienne et de tout temps praticquée, la cloche de céans sonnera le jeudy, dixneufviesme du présent moys, pour rendre notoire à ung chacun *qu'il est permis de vendanger.* » Quelque paraisse être le sens de ces expressions, je ne crois pas qu'elles expriment autre chose que la faculté dont j'ai parlé et probablement aussi la permission de faire entrer dans la ville des sommes de vendange pour y faire du vin.

car en 1665, après une assemblée générale de tous les barons et châtelains de la banlieue, qui avaient été convoqués pour donner leur avis, le présidial rendit une ordonnance (qui fut renouvelée en 1673), par laquelle il était expressément défendu d'accorder, sous quelque prétexte que ce fût, et quelles que fussent la qualité et la condition des personnes, aucune permission pour faire entrer des vins étrangers dans la ville et banlieue, soit comme provision, soit pour vendre en gros ou en détail, sous peine de 500 fr. d'amende et de confiscation des vins. — C'était le système protecteur poussé jusqu'à la dernière limite. — Comme on comprit toutefois que les propriétaires de vignes pourraient abuser du monopole établi en leur faveur, la commission administrative de la ville décida en 1673 que, chaque année, le prix du vin « seroit déterminé justement et raisonnablement, selon la bonté et qualité, par Messieurs les juges de la police, sur le rapport des courtiers ou autres gens cognoissans, dignes de foy, dont ils feront choix et nomination » *(reg. de l'Hôtel-de-Ville)*. Il serait beaucoup trop long d'énumérer les nombreux réglements municipaux, chartes royales, arrêts de parlement, etc., qui eurent pour but de protéger la culture de la vigne dans l'Aunis, qui créèrent les plus grandes immunités en faveur des bourgeois rochelais pour l'exportation en franchise de leurs vins, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du royaume, ou soumirent les vins récoltés dans la banlieue à divers impôts, qui formaient le principal revenu de la commune. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'en parler dans un prochain article sur l'ancienne banlieue de la Rochelle, et il est temps d'arriver à l'époque à laquelle fut introduite dans l'Aunis la fabrication de l'eau-de-vie, qui ne tarda pas à y prendre un immense développement.

II

L'ingénieur Masse, qui a laissé de précieux manuscrits et une riche collection de cartes et de dessins sur la Rochelle, l'Aunis et la Saintonge, écrivait en 1712 : « Il n'y a pas encore *quatre-vingt-dix ans*, à ce que m'ont assuré les anciens du pays, que l'on a commencé à y con-

vertir le vin en eau-de-vie. Un chirurgien du pays fut le premier qui dressa des chaudières, et cela s'est rendu si commun que le moindre paysan un peu aisé fait brûler son vin, dont les marchands font un très grand débit; c'est ce qui a déterminé tout le monde à planter des vignes, et ce qui fait que présentement il y a très peu de terres incultes dans cette petite province. D'ailleurs le vin que l'on recueille est plus propre en général pour l'eau-de-vie que pour boire. » On lit d'un autre côté dans un rapport officiel sur l'élection de la Rochelle, postérieur d'une douzaine d'années au mémoire de Masse (1725) : « Une grande partie des terres de ladite élection est en vignes, que l'on multiplie tous les jours, à cause du gros commerce des eaux-de-vie qui se fait et dont on a les débouchés assurés pour le dedans du royaume et pour l'étranger. Les vins qu'on y recueille sont presque tous blancs, dont la plupart ne sont propres qu'à être convertis en eau-de-vie, à cause d'un *goust de terroir* qu'ils ont communément. » Et plus loin : « Le commerce le plus ordinaire aux habitants est celui d'eau-de-vie, par les raisons qui ont été déduites ci-devant et qui les portent à faire brûler leurs vins par les avantages qu'ils en retirent et la commodité qu'ils ont d'en faire de l'argent au canton (la bourse) de la Rochelle, où elle se paie presque toujours comptant. »

La distillation du vin est donc devenu l'objet de la préoccupation générale. On ne s'occupe plus de sa qualité : le meilleur cépage est celui qui produit davantage. Le pineau ou chauché est abandonné comme trop peu productif; on ne plante plus que des cépages blancs, non pas de ceux qui, avaient fait jadis la réputation du vin d'Aunis et qui ne donnaient que deux barriques de vin par quartier, mais de ceux *uniquement fertiles*, comme les qualifie Arcère, qui produisent des vins bons seulement à être distillés. Écoutons, à ce sujet notre historien, qui était membre de la société d'agriculture : « Le vin du pays d'Aulnis était autrefois estimé; si le temps lui a fait perdre de son ancienne réputation, il faut attribuer cet accident au mauvais choix des plants dont on s'est servi : ces plants ont détérioré le fruit en augmentant la vendange. Dans les quartiers où les ceps sont de bonne nature, les vins ont de la qualité; ceux des

vignobles des pères Minimes, des paroisses de St-Rogatien, de la Jarne, de Laleu, de Périgny, s'ils sont faits avec soin, renferment une sève pleine de force et d'agrément; c'est une liqueur qui fait l'honneur des tables et qui peut entrer en concurrence avec les vins de Bordeaux, si l'on excepte toutefois ces vins de premier ordre que l'opulence anglaise enlève au Bourdelois en l'enrichissant. » Il s'agit évidemment là de vins rouges, produits par le chauché sans doute, car Arcère passant ensuite aux vins blancs dit: « Les vins blancs d'un canton de la Gravelle, paroisse de Ballon, ont la couleur ambrée et une ressemblance de goût avec les vins d'Espagne. Ceux de Lozières, le long de la côte, ceux des côteaux de la paroisse de St-Vivien sont d'une vigueur qui persévère plusieurs années sans la moindre altération : à les voir mousser dans le verre, on croirait presque qu'ils ont coulé des pressoirs de Champagne. » Si les contrées citées par Arcère ont été préservées plus longtemps que les autres de la contagion des mauvais cépages, je doute fort que ces lignes, écrites il y a un siècle, soient encore une vérité.

Il est regrettable que la tradition ne nous ait point conservé le nom de ce fils d'Esculape qui aurait introduit dans l'Aunis l'art de distiller le vin; mais les *anciens du pays* étaient-ils dans le vrai quand ils ne faisaient remonter que vers 1625 l'introduction de cette innovation, source si précieuse de prospérité pour ce pays? Ce qui m'en ferait douter, c'est que dans les minutes du notaire Lecourt, j'ai trouvé un acte de 1549 constatant l'achat par un marchand de la Rochelle « de quatre barriques playnes d'eau-de-vie, bonne et marchande » au prix de 60 liv. tournois les quatre. Le vendeur, il est vrai, était un marchand de Brouage; mais trois actes du notaire Tharazon, de 1571, établissent que la veuve de Jehan Serazin, *marchand et faiseur d'eau-de-vie* (de la Rochelle ou des environs apparemment, sans quoi l'acte eût indiqué son domicile), vendit à un bourgeois rochelais, au mois de février, six barriques d'eau-de-vie, *enfustées en barriques neufves et de jaulge*, moyennant 16 liv. tournois chacune, au mois de juillet six autres barriques, au prix de 15 livres, et au mois de septembre, huit barriques à 14 livres. — Le vin coûtait cette année là

de 20 à 22 livres le tonneau. — Des actes de Bion de 1595 constatent deux ventes plus importantes faites par un marchand flamand, nommé Tuelichon, *demeurant à la Rochelle*, l'une de 20, et l'autre de 22 barriques d'eau-de-vie, au prix de 27 écus chaque barrique. — Le vin était à 22 écus le tonneau. — En 1617, le notaire Coussau passait acte de deux ventes d'eau-de-vie, qui même aujourd'hui seraient regardées comme trés-considérables, faites par le sieur François Bertrand, marchand à la Rochelle, l'une de 110 barriques, à 37 liv. 10 sols; et l'autre, un mois après, de 100 barriques à 38 livres, *l'eau-de-vie tenant preuve dessus et dessoubz de la jaulge et garende de Cougnac* (1). Enfin en 1624, le corps de ville, dans une délibération du 3 juillet, considérant « que *le grand nombre d'eau-de-vie,* vins gastez, vinaigres et cidres qui entrent ordinairement en cette ville, venant du dehors de la banlieue, sont grandement préjudiciables aux habitants et empeschent que les vins du pays ne puissent se vendre et débiter », fait défense à toutes personnes d'en faire venir à l'avenir, sous peine d'amende et de confiscation.

Ces citations qu'il m'eût été facile de multiplier semblent de nature à infirmer la valeur de la tradition recueillie par Masse et à démontrer l'importance qu'avait déjà le commerce d'eau-de-vie à la Rochelle dans la dernière moitié du XVIe et les premières années du XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où après avoir été longtemps regardée comme un remède précieux, et d'abord vendue exclusivement par les apothicaires, l'eau-de-vie devint d'un usage plus général et bientôt très-étendu, soit en nature, soit comme base de diverses liqueurs (2).

(1) Voici quelques prix de l'eau-de-vie à la Rochelle à diverses époques : En 1648 la barrique valait 54 livres. En 1705 « année où jamais de mémoire d'hommes la misère ne s'est vu si grande » dit Maudet, la barrique d'eau-de-vie tomba à 37 liv. En 1743 elle valait 60 liv.; en 1745, 48 liv.; en 1748, 54 liv.; en 1756, 82 livres *(actes de notaires)*; en 1775, de 133 à 146 liv.; en 1776, de 128 à 140 liv.; en 1778, de 101 à 102 liv.; en 1779, de 63 à 104 liv.; en 1780, de 68 à 72 liv.; en 1783, de 81 à 108 liv.; en 1784, de 81 à 104 liv. en 1789, 240 liv. aff. de la Roch. *Livret d'un propriétaire.)* « Par la supputation des divers prix de l'eau-de-vie de 1734 à 1749, dit Arcère, il paroit que le prix de la barrique d'eau-de-vie se monte année commune à 80 liv. 10 sols. »

(2) On fabriquait notamment à l'île de Ré une liqueur nommé *fenouillette*, qui était très renommée et s'expédiait en grande abondance. Il en est parlé

On croit généralement que l'invention de la fabrication de l'eau-de-vie doit être attribuée aux Arabes et que le mot *alcool* est emprunté à leur langue. Introduite en France au XIIIe siècle, on la désignait sous les noms d'*eau-de-vin* et d'*eau-de-vie*. Voici comment en parle Arnauld de Villeneuve : « Du vin on fait de l'eau-de-vin *(aquam vini)*, très-différente du vin par la couleur, la nature, les effets et le mode de fabrication. Quelques-uns appellent l'eau-de-vin *eau-de-vie*, et certes ceux qui en ont éprouvé l'efficacité trouvent que ce nom est bien mérité, puisque certains modernes disent que c'est une eau éternelle, une eau d'or, à cause de la sublimité de son action. Cette eau-de-vie ou eau-de-vin est une grande chose, dont les effets sont inestimables et les vertus notoires pour beaucoup de gens. Elle guérit sur le champ les affections qui viennent d'une cause froide et humide, reconforte le cœur, consume les superfluités qui parcourent le corps, préserve de beaucoup de maux et entretient la jeunesse de ceux qui ont dépassé leur maturité. Seule ou avec quelques drogues, elle est efficace contre la paralysie, la fièvre quarte, l'épilepsie, l'amaurose, le cancer, le calcul, l'hydropisie, les tranchées ; elle mérite à bon droit le titre d'eau-de-vie, puisqu'elle raffermit les membres et qu'elle prolonge l'existence. » Elle était bien près, on le voit, d'être regardée comme la panacée universelle. Plus tard la fabrication passa des mains des apothicaires à celles des vinaigriers-sauciers qui, réunis en corporation par Louis XII, en 1514, obtinrent de ce prince le monopole de la distillation de l'eau-de-vie et de l'esprit de vin. On les appelait aussi *buffetiers*, et c'est peut-être dans la vieille rue Buffeterie qu'il faut chercher nos premiers établissements de distillerie. Beaucoup de titres prouvent en effet qu'il y avait dans l'enceinte de la ville plusieurs *faiseurs d'eau-de-vie ou brusleur*. J'y trouve : en 1663, Jean Coudret ; en 1680, Pierre Adam ; en 1692, J. Dicart, qui avait *ses chaudières* en la rue Chef-de-ville ; en 1699, J. Gillebert, etc., et le rapport de 1725 que j'ai

dans un rapport sur l'élection de la Rochelle, daté de 1725, en ces termes : la quantité de liqueurs en petits barils, qui sort de ladite isle pour être transportée dans le royaume, fait un tort considérable aux droits de détail sur cette partie dans la ville de la Rochelle. »

cité plus haut nous apprend qu'il s'y fabriquait à cette époque 1,200 muids (mesure de Paris ; le muid était d'une contenance supérieure d'un quart à celle de la barrique), quantité, ajoute-t-il, qui dépassait la consommation de la ville.

D'un état du commerce de la Rochelle, en 1736, il résulte qu'elle expédiait ses eaux-de-vie dans les trois royaumes d'Angleterre, Ecosse et Irlande, en Canada, en Suède, en Dannemarck, en Moscovie, dans les villes hanséatiques, en Hollande, dans la Flandre impériale, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc., sans compter les diverses provinces de la France. Arcère dit que de son temps la quantité moyenne qui sortait annuellement du port de la Rochelle était de 35 à 40,000 barriques de 27 veltes. Cette proportion avait un peu diminuée en 1780, et M. Croizetière, dans un mémoire imprimé à cette époque, estime à 30,000 barriques seulement le chiffre d'exportation d'eau-de-vie de la province d'Aunis.

Nos producteurs se plaignent aujourd'hui avec raison de la fâcheuse concurrence que font à nos eaux-de-vie les alcools de betterave et de grains ; au commencement du XVIIIe siècle, c'était les tafias et guildives qui effrayaient les fabricants d'eau-de-vie, et ils obtinrent, en 1713, une déclaration royale qui en proscrivait l'introduction en France et défendait d'y distiller les sirops de guildives, qui eussent donné de très-beaux bénéfices, car ils ne coûtaient que 6 livres 10 sols le quintal et une barrique de sirop, mêlée à quatre barriques d'eau, rendait à la chaudière à peu près une barrique d'eau-de-vie. *(Mémoire de la chambre de commerce.)* Un arrêt du conseil d'Etat du 28 mars 1753 réglementa la fabrication de l'eau-de-vie à la Rochelle et dans l'Aunis, et ordonna « qu'elle seroit tirée au quart, garniture comprise, c'est-à-dire que sur 16 pots d'eau-de-vie forte, il n'y aura que 4 pots de seconde pour en former 20, et sur 30 pots d'eau-de-vie forte, 7 pots et demi de seconde pour en former 37 et demi, en suivant toujours la même proportion, à peine de confiscation des eaux-de-vie et 100 livres d'amende. » Il fut en même temps créé à la Rochelle, quatre agréeurs à l'acceptation et trois agréeurs à l'embarquement, et en outre dix courtiers d'eau-de-vie au moins, réunis en jurande.

La grande consommation de bois occasionnée par la distillation si considérable des vins en ayant beaucoup augmenté le prix, on songea, vers le milieu du XVIIIe siècle, à employer le charbon de terre. Arcère s'est efforcé de combattre l'opinion qui repoussait ce dernier combustible comme détériorant vite les alambics et donnant de l'âcreté à l'eau-de-vie, et il va même jusqu'à lui donner la préférence sur le bois. Sur la question d'économie, nul ne songera à le contredire, mais je doute que l'expérience ait confirmé son avis que le feu du charbon de terre étant plus constant et plus uniforme que celui du bois, l'eau-de-vie y gagne en qualité, et que beaucoup de gens partagent cette appréciation du docte oratorien que « les eaux-de-vie de l'île de Ré auraient toute la douceur de celles de Cognac, si dans cette île on pouvait avoir des eaux aussi vives et aussi abondamment que dans le pays que la Charente arrose. » Il constate que la quantité de vin nécessaire pour faire une barrique d'eau-de-vie varie naturellement selon les années et selon le degré de force du vin. Il fixe la moyenne à six barriques, en déclarant que si quelquefois quatre suffisent, il faut aller parfois jusqu'à sept. C'est à peu de chose près encore, je le crois, les mêmes proportions. Les chaudières étaient généralement très petites et ne contenaient qu'une barrique de vin ; de sorte qu'il fallait six *chauffes*, c'est-à-dire charger six fois la chaudière, pour obtenir une barrique d'eau-de-vie. La dépense était de 11 liv. 14 sous, si l'on employait le bois, et ne dépassait pas 6 liv. 18 sous, si l'on avait recours au charbon de terre.

III

Je regrette de ne pas m'être attaché davantage, en compulsant d'anciens titres et surtout les minutes des notaires, à relever les prix de vente des vignes et de n'en avoir noté qu'un trop petit nombre pour en pouvoir tirer des conséquences utiles. Je les citerai néanmoins comme simples notes. Un titre de l'hôpital Saint-Barthélemy, de 1248, constate la vente de deux quartiers de vigne au prix

de 110 sous poitevins, et en outre moyennant 10 sous de cens et la quatrième somme de vendange pour droit de complant. En 1637, le gouverneur du même hôpital vendait cinq quartiers de vigne moyennant le droit de complant du tiers des fruits. Trois actes du notaire Lecourt, de 1545-47 et 52, présentent des prix bien différents : par le premier, un demi quartier de vigne est arrenté au prix de 40 sous de rente annuelle ; par le second un *casseron* situé à Aytré est vendu 23 livres tournois, quand par le troisième un quartier est laissé pour 20 liv. Un acte de Bion, de 1600, porte vente d'un quartier pour le huitième des fruits seulement et un chapon de cens ; et un autre de Cousseau, de 1611, constate la vente d'un quartier moyennant le septième des fruits et 15 sous de rente annuelle.

Il existe aussi une assez grande diversité dans les conditions des baux au XVIe siècle. Le plus grand nombre des vignes cependant sont données à moitié fruit, après prélèvement de la quinzième somme par le propriétaire, les frais de récolte restant à la charge du fermier. D'autres accordent la huitième somme au propriétaire et un tiers de la récolte seulement, à la charge de contribuer pour un tiers aux frais de vendange.

J'ai déjà cité quelques prix de main-d'œuvre ; en voici quelques autres : dans des faais de vendange de 1531 ; les coupeurs sont payés 10 et 16 deniers, le *porte-hotte* 12 et 18 deniers. En 1544, trois journées d'homme, avec un cheval pour charroyer la vendange, sont payées 9 sous 6 deniers le premier jour, 8 sous le second et 7 sous 6 deniers le troisième ; chaque homme employé à biner la vigne reçoit 2 sous 9 deniers, et 2 sous 6 deniers pour la rebiner. En 1606, Guillaudeau constate sur son diaire qu'il a payé 110 sous de façon par quartier, a donné 2 sous 6 deniers par cent à ceux qui ont fait les sarmens, et payé 6 sous la journée de vigneron. Un acte de Cousseau de 1630, porte à 5 livres 5 sous la façon de *la déchaussaille* d'un quartier de vigne. Dans un autre compte de vendange de 1716, *l'homme de treuil* et les vendangeurs sont portés à 7 sous la journée, les femmes à 5 sous ; la viande est cotée 3 sous la livre ; en 1769, le joqueteur et son cheval se

payaient 40 sous par jour, les hommes 15 sous et les femmes 10 sous ; en 1776, les hommes 12 sous et les femmes 8 sous ; en 1780, les hommes 22, 20 et 18 sous, les femmes 13 et 12 sous ; en 1790, les hommes 18 sous, les femmes 8 sous ; en 1794, les hommes 35 sous, les femmes 25 sous. *(Livret d'un propriétaire.)* Arcère dit que de son temps (1756) le prix des façons réunies d'un quartier de vigne montait à 36 liv. et M. Croizetière constate, dans un mémoire de 1780, que chaque façon se payait 8 liv., ou 40 liv. les cinq façons, en y comprenant la taille, dont les frais étaient compensés par les sarmens.

Je terminerai cette étude par le relevé d'un assez grand nombre de prix du vin à différentes époques ; mais la valeur ou le pouvoir de l'argent a eu de telles variations, qu'il est difficile d'apprécier le rapport de ces chiffres avec notre monnaie actuelle. A défaut d'ouvrages spéciaux, qui m'eussent fourni des évaluations approximatives de ce rapport, j'ai pensé que le prix du blé pourrait être un point utile de comparaison. J'y ai joint la valeur du marc d'argent aux dates de ses principales variations, et quelques estimations fondées sur les tables du savant M. Leber. L'énormité de quelques-uns de ces prix excitera l'étonnement, et prouve que le vin, loin de suivre la progression ascendante de presque toutes choses, aurait au contraire sensiblement diminué de valeur. L'enquête qui se prépare en pourra révéler les causes ; je crois qu'elles sont assez multiples. Si la quantité des vignes n'a pas augmenté peut-être dans l'Aunis, il n'en a pas été de même dans d'autres contrées, et l'on ne peut guère mettre en doute d'un autre côté que, par les causes que j'ai signalées, le produit de nos vignes ne se soit accru dans une proportion considérable. J'estime toutefois qu'il ne faut pas chercher ailleurs le principal motif de cette diminution du prix de nos vins que dans ce fait, que les nombreux marchés qui leur étaient autrefois ouverts se sont fermés depuis devant eux. Rechercher les moyens qui pourraient les leur rendre est une des questions qui mériteraient le plus d'occuper l'attention de ceux qui seront chargés de diriger l'enquête agricole.

VINS.	BLÉS.
1424 — 12 livres d'or *alias* 12 écus d'or le tonneau ou 6 liv. d'or la pipe (*Compte du domaine*). (1)	1424 — Le boisseau de froment est évalué dans un acte à cette date à 3 sous tourn.
1505, 6 et 7 — 4 liv. 15 sous et 5 liv. le tonneau (2).	1505 — Le boisseau de from. à 4 sous, et le tonneau à 10. (*Acte d'Hémon.*)
—23 — 10 et 12 liv. le ton. (*Actes d'Hémon.*) (3)	—23 — 100 boisseaux (à 104 au cent) vendus 26 liv. tour. (*Idem.*)
—25 — 4 écus. (*Compte du gouvern. de l'hôp. Saint-Barthélémy.*)	
—26 — 8 écus. (*Ibid.*)	
—31 — 23 liv. tournois (*Acte de David*) 26 liv. en nov. (*Ibid.*) (4)	—31 — 100 bois. 32 liv. 10 s. et 42 liv. 10 s. — 12 s. le bois. (*Compte du receveur de l'hôp. St-Barthélemy*).
—34 — 7 liv. 10 s. et 13 liv. 10 s. — 10 ton. de vin, tant blanc que rouge, vendus 80 liv. (*Acte de Gaschet.*)	—34 — Le bois. 4 sols.
—38 — 26 liv. tourn. (*Pelloquin.*)	
—39 — 12 liv. 15 s. — Vente de 3 ton. et 1 pipe de la future récolte pour 35 l. — 20 ton. vendus 140 écus sols (*Id.*)	—39 — Le bois. de from. vendu 10 et 11 s., l'avoine 3 s. (*Reg. de la cour du gouvernement.*)
—40 — 20 et 21 liv. avec le fût (*Id.*) 9, 10, 12, 13 et 14 liv. 10 s. (*Actes divers.*)	
—41 — 17 liv. 10 s.	
—42 — 11, 12, 15, 21 et 26 liv. (*Macaing*); 3 pipes de vin rouge vendues 28 liv. 10 s. (*Acte Roy.*) (5)	—42 — 7 s. 6 den. et 8 s. le bois. (*Acte de Roy.*)

(1) Le marc d'argent valait alors 7 liv. 10 sous (*Leber*). Le journal de Paris, sous Charles VII, dit que ce fut une année d'abondance pour le vin, et qu'il ne se vendit qu'un denier la pinte; ce qui me ferait croire à une erreur du document cité.

(2) Le marc d'argent valait 11 liv. 9 s. (*Leber.*)

(3) Le marc valait 13 liv. (*Id.*)

(4) 26 liv. équivaudraient, d'après les calculs de Leber, à plus de 400 f. de notre monnaie actuelle.

(5) Le marc valait 15 liv. (*Leber.*)

VINS.	BLÉS.
	1543 — 5 s. 3 den. le bois. de from. (*Compte du recev. de l'hôp. St-Barthél.*); 9 s. 6 d. le bois. de farine. (*Roy.*)
1544 — 9 et 10 liv. le vin blanc, 14 liv. le vin rouge.	
	—45 — *Famine.* — « Le boiss. de farine fut vendu au mois de mars 35 s. et plus. » (*Livre de la Paterne.*)
—47 — 8 et 10 liv.	
—50 — 15 liv.	
—51 — 11 liv. 10 s. et 14 liv. 10 s. (*Compte du recev. de l'hôp. St-Barthélemy.*)	
—53 — 12, 16 et 17 liv. le vin blanc; 20 liv. le rouge. (*Actes divers.*)	
—55 — 10 l. (*Acte de Barault.*)	
—56 — 15 l. le vin blanc (*Guérineau*) — vin rouge vendu 10 l. (*acte de Couldret.*)	
—58 — 11 liv. (*a. de Garrault.*)	—58 — 12 s. le bois de from. et 12 den. le bois. d'avoine. (*M. S. de la Bibl. n° 1,947.*)
—59 — 13 liv. 10 s. (*Idem.*)	
	—63 — D'après la chronique de Langon, le bois. de from. valait 60 s. au commencement de mars et était tombé à 45 s. à la fin du même mois.
—64 — 18 liv. (*a. Boutet.*) (1).	
—65 — 12 liv. 10 s. le vin rouge (*a. Tharazon.*)	
—70 — 17, 18, 24 et 25 l. le vin blanc. (*Id. et diaire de Bergier.*) (2)	—70 — 18 s. le bois. (*Bergier.*)
—71 — 22 l. 10 s. (*a. de Salleau.*)	—71 — Le Maire fixa le prix du bois. de blé à 16 s. (*Reg. la mairie.*)
—72 — 20, 25 et 26 liv. avec le fût et rendu en ville. (*a.*	—72 — *Cherté.* — 24 et 27 s. le bois.; 25 liv. 10 s. la pipe.

(1) Le marc valait 16 liv. 10 s. (Leber.)

(2) Le marc valait 17 liv. Les 25 liv., prix du tonneau, correspondraient selon Leber à environ 250 fr. d'aujourd'hui.

VINS.	BLÉS.
Pavy et diaire de Bergier.)	(*Ibid.*).
1573 — 23 liv. (*acte du temps*). Le diaire de Bergier le porte à 40 liv.	1573 — Pendant le siége, le prix maximum du boiss. de from. fut fixé à 30 s. (*A. Barbot*). D'après un registre du présidial, il se serait élevé jusqu'à près de 100 s. Après l'édit de pacification, il descendit à 25 et 24 s.
—74 — 48 liv. (*Acte du temps.*) Bergier le cote 60 liv. — Vin de chauché, vendu 66 liv. (1)	—74 — 30 s. le bois. (*Bergier.*)
—76 — (Les vignes avaient gelé.) 35, 40 et 50 liv. (*Bergier.*)	—76 — 24 s. (*Id.*)
—77 — 18 liv. le vin de Gascogne (*Bornyer*). Baudoin dit qu'en novembre le vin monta à 90 et 100 liv.	
—78 — 30 à 35 liv.	
—82 — 18 et 20 liv. — 8, 10 et 12 deniers la pinte.	—82 — 25 et 26 s. le bois. (*Notes d'Arcère.*)
—83 — 15 liv.	—83 — *Année de disette.* — 40 et 42 s. le bois. (*Id.*)
—84 — 6 den. la pinte.	
—85 — 7 écus au commencement de l'année ; 13 écus sols 2/3 après la récolte.	
—86 — 13 écus sols 1/3 et 1/2 — 18 et 20 écus au mois de septembre. (*Bion.*)	—86 — 35 s. le bois. de from. 29 s. le bois. de seigle. (*Actes de Bion.*)
—87 — 15 écus au mois d'août ; 24 écus après une mauvaise récolte.	—87 — Grande cherté. — (*Notes d'Arcère.*)
—88 — 16 écus sols 2/3 (*Id.*)	—88 — 13 s. (*Reg. de la mairie.*) Il avait été à 30 et 31 s. 6 den. au mois de mars. (*Actes de Bion.*)
—89 — 18 écus sols. (*Id.*)	
—90 — 12, 17, 28 et 36 écus. (*a. Bion.*)	—90 — On revint aux prix de 1583. (*Notes d'Arcère.*)
—92 — 18, 19, 22, 25, 29 écus — vin de Cognac, 26 écus. Après les vendan-	—92 — 23 et 27 s. le boisseau. (*Bergier.*)

(1) Le marc valait 20 liv. A 60 liv. le tonneau de vin serait revenu, d'après le même auteur, au chiffre énorme de près de 600 fr.

	VINS.	BLÉS.
	ges, qui n'avaient donné qu'une demi-vinée, le vin valût 24 liv. (*Bergier*)	
1593	— 28 écus au mois de janvier (*Bion*), 33 et 35 liv. (*Bergier*). L'abondance de la récolte le fit tomber à 15 liv. (*Id.*)	—93 — 27 écus sous le tonneau (*acte de Bigeard*) — 20 et 28 s. le bois. (*Bergier.*)
—94	— 14 et 20 liv. (*Id.*) 14 et 18 écus. (*Bigeard et Bion.*)	—94 — *Grande cherté* — 45 et 46 s. le bois. (*Merlin.*)
—95	— 16 écus le vin de Cognac; 22 écus le vin des *grands terroirs* d'Aunis; 16 écus le vin ordinaire après la récolte.	—95 — Le boisseau fut vendu jusqu'à 50 s., d'après Merlin; Bergier dit au contraire qu'il tomba à 20 s. — Vente de blé à 25 et 27 écus le tonn. (*Actes Bion*) — 63 bois. au tonneau.
—96	— 17 et 18 liv. (*Bion.*)	—96 — *Cherté* — 50 liv. le sac de minot. (*Merlin.*)
—97	— *Disette.* — 32 et 33 écus.	—97 — 29 et 30 s. (*Merlin*), 50 s. (*Arcère dans ses notes.*) 38 s. le bois. et 22 écus et demi le ton. (*Acte Bion.*)
—98	— 16 écus; 24 écus le vin blanc de l'Ile de Ré (*Bion*) 30 écus le vin rouge; 32 écus le vin de Bergerac et de Ste-Foix, moitié blanc et rouge; 22, 26 et 30 écus le vin blanc à livrer après la récolte.	—98 — 30 écus sous le tonn. de from. et un écu le bois. de farine. (*Merlin.*)
—99	— 9 et 10 écus (*Merlin*); 13 écus (*Bion*); vin de la future récolte 14 écus (*Bigeard*).	—99 — « Le bois. s'est vendu jusqu'à un escu et plus. » (*Merlin*) — 40 écus le ton. de from. et 25 écus le ton. de baillarge. (*Acte de Bion.*)
1600	— 9 écus au plus (*Merlin*) vin rouge et clairet vendu 8 écus 43 sols (*Bion*). (1)	1600 — 18 et 19 s. le boiss. (*Merlin*) 19 et 22 écus le ton. (*Bion.*)
—02	— 21 écus 1/2 (*Bion*).	
—03	— 24 et 27 liv. (*Cousseau.*) 24 liv. à livrer après la récolte. (*Id.*)	
—04	— 24 liv. au plus. (*Merlin.*)	—04 — 94 liv. tour. le ton., me-

(1) Le marc d'argent valait 20 liv. 12 s. (*Leber.*)

VINS.	BLÉS.
	sure de Marennes, à 43 bois. au ton. (*Acte de Cousseau.*)
	1606 — 20 liv. tourn. la pipe, mesure de Cognac, 21 bois. à la pipe. (*Id.*)
1607 — 20, 21, 36, 41, 45 et 58 liv. (*Actes notariés.*)	—07 — *Année d'abondance* — 33 et 34 s. le bois. de Marans (*notes d'Arcère*); 66 et 87 liv. le ton. (*Cousseau.*)
—08 — 43 liv. 10 s. (*Cousseau.*) « Le vin a valu jusqu'à 27 et 28 écus », constate avec regret Guillaudeau qui n'avait vendu le sien que 24 écus.	—08 — 81 liv. le ton. (*Id.*)
—09 — 45, 50 et 57 liv. (*Cousseau.*) — 50 liv. tourn. le vin rouge de l'île d'Oleron. (*Id.*)	—09 — 95 et 96 liv. le ton. aux mois de janvier et février, 60 au mois de juillet, à livrer après la moisson. (*Id.*)
—10 — 45 liv. (*Id.*)	—10 — 68 liv. 10 s. le ton. (*Id.*)
—11 — 25 liv. (*Id.*)	—11 — 65 l. 10 s. et 69 l. (*Id.*)
—12 — 32 liv. (*Id.*)	—12 — 69 liv. le ton. (*Id.*)
—13 — 55 liv. 10 s. (*Id.*)	
—14 — 42 liv. 15 s. le vin rouge de l'île de Ré. — Huet parle d'un marché de vin fait avant la récolte à 15 liv. le ton., qui monta à 25 écus après les vendanges.	
—15 — 42 liv. tourn. (*Cousseau*) 20 écus (*Guillaudeau*).	—15 — 75 liv. le ton. (*Cousseau.*)
—16 — 24 et 27 liv. (*Combauld et Chesneau.*)	
—18 — 36 liv. (*Combauld.*)	
—20 — 36 l. à livrer à la récolte (*Cousseau*).	
—21 — 39 liv. le vin chauché de l'île de Ré (*Conay*).	—21 — 60 liv. le ton. (*Cousseau.*)
—22 — 30 l. le vin blanc. — 26 liv. 10 s. le vin rouge de l'île de Ré (*Chesneau*).	—22 — Pendant les troubles de cette année, le corps de ville acheta 27 écus le ton. de from. (*Reg. des délib.*)
—23 — 30 l. vin blanc de l'île de Ré. — 54 liv. « tant	

VINS.	BLÉS.
blanc que rouge.—(*Chesneau.*)	
	1624 — Le ton. de blé est estimé 60 liv. sur le même reg.
1626 — 42 liv. (*Guillaudeau.*)	—26 — 67 liv. 10 s. le ton. (*acte de Cousseau.*)
—27 — 210 liv. le ton. de vin de *Cheres* (Xérès?) rendu à la Rochelle. Au mois de septembre le corps de ville, sur les plaintes formées contre le prix excessif du vin, fixa le prix du blanc à 3 sols la pinte et celui du rouge à 4 sols.	—27 — Au mois de mars, Guillaudeau paie 28 s. le bois. de from. Au mois de septembre le from. appartenant à la ville fut vendu 30 s. le bois. et le seigle 20 s.
	—28 — Jusqu'à la mi-avril, dit Bruneau, le bois. de fro^m. ne valut que 30 ou 40 s.; mais sur la fin du siège, il monta à 100 s. et 6 liv.
—29 — 36 liv. le vin blanc et le clairet. (*Cousseau.*)	—29 — 50 s. le bois. de from. (*Cousseau.*)
—30 — 36 liv. le vin blanc; 33 liv. le vin clairet (*Id.*); 48 liv. *le vin doux* de l'île de Ré. (*Chesneau.*)	—30 — 4 liv. le bois. de from. 45 s. la baillarge et 40 s. l'orge. (*Id.*)
	—31 — 270 l. le ton. (*Cousseau*) Il n'était plus qu'à 144 liv. à la fin de l'année. (*Id.*)
—32 — 33 liv.; 40 liv. le vin d'Aigrefeuille, à livrer à la récolte. (*Id.*)	
—33 — 45 liv. (*Id.*)	—33 — 75 liv. le ton. (*Id.*)
—34 — 24 liv. vin à livrer à la récolte. (*Cousseau.*)	—34 — 69 liv. le ton. de from. et 42 liv. 10 s. le ton. de baillarge. (*Chesneau.*)
—35 — 52 liv. (*Chesneau.*)	—35 — 68 liv. le ton. (*Id.*)
—36 — 40 liv. le ton.	—36 — 79, 80 et 93 liv. le ton. (*Actes de Cousseau et Chesneau.*)
	—37 — 82 liv. 10 s. et 86 liv. (*Actes Cousseau.*)
—40 — 75 liv. (*Cherbovnier.*)	
	—50 — 110 l. (*Acte Cherbonnier*)
—53 — 50 liv. 10 s. le vin de l'île Ré. (*Demontreau.*) (1)	

(1) Le marc d'argent valait 28 liv. 14 s. (*Leber.*)

VINS.	BLÉS.
	1686 — 40 sous le bois. de from. 25 s. le bois. d'orge. (*Id.*)
	—87 — 63 liv. tourn. le ton. de from. (*Demontreau.*)
1663 — 50 liv. (*Id.*)	—63 — 112 liv. le ton. de 63 bois., mesure de rive (*Id*)
	—64 — 120 liv. le ton. (*Id.*)
—89 — 30 liv. avec la futaille. (*Acte de Poix.*)	
—94 — 34 liv. (*Hirvoix.*)	
—97 — La ville paya 95 liv. un ton. de vin qu'elle fit distribuer aux soldats de la garnison pour fêter la prise de Barcelone. (*Reg. des délib.*)	
—98 — Les vignes ayant entièrement gelé, le vin monta à 55 et 60 écus le ton. et même à 400 l. (*Maudet*). (1)	—98 — L'extrême sécheresse fit monter le from. à 50 écus le ton. et le seigle à 90, l'orge et la baillarge à 72.
—99 — L'abondance fut telle qu'on manqua de futailles, néanmoins le vin se vendit 60 liv., et 40 écus le rouge. (*Maudet.*)	—99 — 46 écus le ton. de from. et 95 liv. le ton. de baillarge et d'orge; après la récolte le from. remonta à 50 écus.
	1703 — Le temps ayant été très mauvais, le from. monta de 75 liv. à 120 liv. le ton. (*Maudet.*)
1705 — Année d'extrême misère, dit Maudet; le vin tomba à 23 et 24 liv. (2).	
	—09 — Pendant le grand hiver, le from. valut jusqu'à 10 liv. le bois. (*Id.*)
—19 à 1728 — 66 liv. prix moyen du vin de l'île de Ré (*Mém.*) (3)	
—41 — 87 liv. le vin blanc; 183 liv. le vin de Chaucké; 115 liv. le vin de Balzac.	

(1) Le marc valait 33 liv. (*Leber.*)

(2) Le marc valait 40 liv. (*Id.*)

(3) Par suite du système de Law, au mois de mai 1718 le prix du marc s'éleva tout à coup de 43 liv. à 65, et depuis cette époque jusqu'au mois de mars 1724, il varia de 61 liv. à 130. (*Id.*)

VINS.	BLÉS.
(*Acte de Crassous.*) (4).	
1769 — « Le vin s'est vendu couramment 100 liv. le ton. (*Livret d'un propr.*)	1769 — 30 s. le bois. d'avoine. (*Livret d'un propr.*)
—70 — 140 à 20 liv. le ton. (*Id.*)	—70 — 200 livres le ton. de froment. (*Id.*)
—71 — 200 liv. le ton. (*Id.*)	—71 — 286 liv. (*Id.*)
—72 — 105 liv. le ton. (*Id.*)	—72 — 210 liv. (*Id.*)
—73 — Vin blanc de l'île de Ré 60 et 65 liv. en janvier, 80 à 90 liv. en août. (*Aff. de la Roch.*) 110 et 120 liv. (*Livret d'un propr.*)	—73-74 — 220 liv. (*Id.*)
—75 — 210 liv. (*Id.*)	
—76 — 55 à 70 liv. le vin de l'île de Ré (*Aff. de la Roch.*); 120 et 140. (*Liv. d'un propr.*)	—76 — 4 liv. 18 s. le bois. (*Id.*)
—77 — 160 liv. (*Id.*)	—77 — 200 liv. le ton. (*Id.*)
—78 — 50 à 60 liv. le vin de l'île de Ré (*Aff. de la R.*) 80 l. (*liv. d'un prop.*)	—78 — 4 liv. et 4 livres 10 s. le bois. (*Id.*)
—79 — 50 à 80 liv. (*Id.*)	—79 — 160 liv. le ton. (*Id.*)
—80 — 18, 30, 55, 60 et 80 liv. (*Ibid.*)	—81-82 — 5 liv. 10 s. le bois. (*Id.*)
—83 — 40, 50 et 84 liv. (*Id.*)	
—84 — de 60 à 80 liv. (*Id.*)	—84 — 5 liv. 10 s. et 6 liv. (*Id.*)
—85 — *Abondance* — 60 liv. (*Liv. d'un propr.*)	—85 — 6 liv. (*Id.*)
—87 — *Mauvaise année* — de 50 à 100 liv. (*Id.*)	—86-87 — 5 liv. et 5 l. 10 s. (*Id.*)
—88 — *Abondance* — 63 liv. (*Id.*)	—88 — 6 et 7 liv. (*Id.*)
—89-90 *Année du grand hiver* — 260 liv. (*Id.*)	—89 — 280 liv. le ton. (*Id.*)
	—90 — 7 liv. le bois. (*Id.*)
—91 — 280 liv. (*Id.*)	—91 — 360 liv. le ton. (*Id.*)
—92 — 300 liv. (*Id.*)	
—93 — 224 liv., prix du maximum, (*Id.*)	—92-93 — 9 liv. le bois. (*Id.*)

(1) De 1726 à 1789 le marc valut 54 liv. 10 s. (*Leber.*)

E. J.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

Les pages qui suivent ont été écrites et lues à la Société littéraire de la Rochelle en 1852 et 1853. Le sujet était alors plus neuf qu'il ne l'est aujourd'hui, après les récents travaux de la critique historique sur le règne de Henri IV, parmi lesquels ce n'est que justice de citer en première ligne le bel ouvrage de M. Poirson. Nous reproduisons cependant ce travail tel qu'il a été écrit, laissant au lecteur de le compléter et de le rectifier, s'il y a lieu, et dans l'espoir que réduit au cadre d'une étude biographique, il pourra offrir encore quelque intérêt.

CHAPITRE I.er

(DE 1560 A 1589).

Si l'histoire de la France est trop souvent attristée par des catastrophes et souillée par des crimes, si à plus d'une époque nos annales ne présentent que la guerre civile ou étrangère promenant ses fureurs sur notre sol, il ne nous est pas permis d'oublier, quand nous regardons les luttes des anciens âges, que notre pays, si rudement et si fréquemment ébranlé, ne s'est jamais abîmé, et qu'après les jours de trouble et de confusion, la Providence des nations lui a rendu la paix, l'ordre et la confiance en son avenir.

Les règnes réparateurs abondent dans notre histoire : Charlemagne, après le chaos de l'invasion ; Saint-Louis, pendant l'anarchie féodale ; Charles V et Charles VII, pendant cette longue guerre qui faillit faire la France anglaise ; Henri IV, à la fin des guerres civiles de religion. Tous ces princes, si différents par leur caractère, la portée de leur génie et le milieu où ils ont vécu, ont tous un trait commun : venus après une ère de désordre et d'anarchie, ils l'ont fermée dans une certaine mesure, toujours appropriée aux plus urgents besoins du moment. Leur gouvernement a été comme une halte, un repos nécessaire dans la série d'épreuves qu'a traversées notre patrie ; après quoi elle s'est remise en marche dans la voie de son glorieux avenir.

Ces grands rois n'ont pas fait leur œuvre dans l'isolement. Malgré des résistances partielles, variables suivant les temps, la nation, ou du moins la partie pensante et agissante de la nation, n'est pas restée hostile ou indifférente aux réformes qu'ils tentaient ; elle a répondu à leurs efforts par la confiance. Cette action mutuelle des princes et des peuples apparaît dans l'histoire sous une forme concrète, dans les ministres et les conseillers que chaque ordre, tour à tour, clergé, noblesse, tiers-état, a donnés aux rois dont nous parlons : nous voyons près d'eux, avec des caractères aussi distincts et aussi tranchés que leurs maîtres, un Alcuin, un Bureau de la Rivière, un Jacques Cœur, un Sully.

C'est surtout par la vie de ce dernier que l'on apprend ce que peuvent une application patiente, l'amour du bon ordre, l'esprit d'économie ; ce sont là ses qualités propres. D'autres ont eu des vues plus larges, un génie plus élevé, plus d'héroïsme dans les combats, d'habileté dans les négociations, de générosité dans les relations ; personne n'a eu plus d'opiniâtreté dans son labeur quotidien, de persévérance à son but, plus d'art de se servir des instruments dont il disposait. Personne aussi, dans cette ancienne France où le sentiment patriotique se cachait sous la formule monarchique, n'a apporté plus de dévouement et de fidélité consciencieuse à ses devoirs de sujet et de Français. C'est là le trait vraiment humain et sympathique du caractère de Sully ; c'est ce qui donne quelque chose de touchant à cette

figure morose et rechignée que l'historien estime, admire, mais qu'il se fait presque violence pour aimer.

Sully et Henri IV sont donc deux noms inséparables dans l'histoire, comme ils l'ont été dans leur vie. Unis dans leurs vues générales, ils ne se séparent sur quelques points que pour se compléter l'un par l'autre. Sully a dans l'action administrative une fermeté de décision, Henri une supériorité de jugement qui font de ces deux personnages, à des titres divers, d'admirables hommes d'Etat. Ce mutuel besoin qu'ils ont l'un de l'autre pour la réalisation de leur commune entreprise, double leurs forces et rend leur action plus efficace ; enfin il est glorieux pour tous deux d'avoir, malgré les cabales des courtisans, conservé intactes leur amitié et leur union jusqu'au jour fatal où une mort violente et imprévue vient séparer ces deux existences jusque-là si intimement unies et rejeter Sully, alors dans la force de l'âge, des hautes spéculations de la politique active dans les misérables agitations des intrigues de partis, le désœuvrement morose et l'amère mortification des grandes espérances évanouies.

Cette association de deux hommes, dont l'un semble être le sentiment, l'autre la volonté patiente de la France, eût été sans doute précieuse en tout temps : mais elle reçut un nouveau prix des circonstances mêmes où elle se forma.

Personne n'ignore quelles conséquences politiques découlèrent de l'établissement de la réforme en Europe. La constitution intérieure des Etats qui la reçurent fut modifiée, comme le furent les relations internationales. Tantôt agissant seule, tantôt se combinant avec les intérêts temporels, la réforme, en Allemagne, opposa une digue à l'omnipotence de Charles-Quint ; en Angleterre, prépara les voies à cet esprit d'opposition d'où sortit la révolution du XVIIe siècle ; indéterminée dans son cours et dans son objet, capricieuse dans le choix de ses instruments, elle s'appuya, dans le Danemark, sur l'aristocratie laïque et épiscopale ; en Suède, sur l'ordre des paysans et la petite noblesse ; elle soumit, en Angleterre, l'autorité religieuse à la puissance civile ; à Genève, la société laïque à la société religieuse, ou, comme on disait, le magistrat à l'église. Elle fut surtout la religion

de ceux qui s'insurgeaient contre l'autorité établie, des presbytériens d'Ecosse, des gueux de Hollande, des puritains d'Angleterre, des huguenots de Genève.

La réformation, ayant ainsi remué profondément les Etats, déplaça les bases sur lesquelles reposaient leurs rapports. La conformité de croyance, plus forte que les liens nationaux, arma les citoyens d'un même pays les uns contre les autres. De la guerre civile naquit la guerre étrangère : chaque parti chercha des alliés parmi ses co-religionnaires des pays voisins ; les Etats du nord intervinrent pour la première fois dans les affaires des peuples méridionaux, et l'ancienne lutte de la race germanique contre les peuples d'origine romaine reprit son cours.

Le champ de bataille de ces intérêts nouveaux fut d'abord l'Allemagne, puis la Hollande et la France : la Hollande y gagna son indépendance ; la France faillit y perdre la sienne et subir le joug d'une dynastie espagnole. Elle échappa cependant à ce malheur et sut garder fidèlement le dépôt de sa foi et sa nationalité.

Tous ces résultats lointains n'étaient encore qu'en germe quand naquit Maximilien de Béthune, au château de Rosny, à une lieue de Mantes, le 13 décembre 1559 (1), quelques mois seulement avant cette première prise d'armes des huguenots, qui trouva à Amboise une si sanglante répression : — Son père était François de Béthune, baron de Rosny, gentilhomme normand à demi-ruiné par la prodigalité de son père, et qui avait épousé Charlotte Dauvet, fille d'un président de la chambre des comptes de Paris : les progrès que faisaient chaque jour les gens de robe, en influence et en considération, avaient rendu assez sortable pour François de Béthune un mariage que, deux siècles

(1) Les *Œconomies royales*, p. 310, t. I, disent le 12 déc. 1560 : C'est une erreur au moins singulière, dans des mémoires rédigés sous les yeux de Sully. Son parrain, qui lui donna son nom, fut Maximilien de Béthune, vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, cousin germain de son père. Les mémoires de Sully, que nous aurons souvent à citer, et où l'auteur, par une bizarrerie sans exemple, se fait raconter sa vie par ses secrétaires, portent le titre ampoulé et obscur de : Mémoires des sages et royalles œconomies d'estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des roys, le prince des vertus, des armes et des loix, et le père, en effet, de ses peuples françois, — et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des François.

plus tôt, ses ancêtres auraient repoussé comme une mésalliance (1).

La maison de Béthune (2) prétendait, en effet, à une illustre origine. Elle se disait issue, par la branche cadette de Coucy, de la première maison des ducs d'Autriche (éteinte en 1248). Elle se faisait honneur de lire sur son arbre généalogique les noms de Robert de Béthune, avoué d'Arras, de Coesne, régent de l'empire latin de Constantinople, après la mort de Pierre de Courtenay, enfin de plusieurs évêques et abbés, dont quelques-uns étaient vénérés par l'Eglise comme des saints. — Elle avait mêlé son sang à celui de plusieurs maisons royales ou souveraines en Espagne, en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne et en France; elle s'était notamment alliée par des mariages avec les ducs d'Autriche et les princes de Bourbon. Mais la branche cadette de Béthune, d'où sortait Maximilien, avait perdu tout son éclat; aussi le chef de la famille, jaloux de la relever, veillait-il avec soin sur l'éducation de ses enfants. Ses espérances ne pouvaient reposer sur son fils aîné, enfant délicat et maladif, qui mourut, en effet, à l'âge de vingt ans. Maximilien fut donc élevé comme le chef et le soutien futur de la maison. Destiné par sa naissance à la carrière des armes, la plus noble profession que connût l'esprit aristocratique du temps, il eut cette forte et virile enfance que notre siècle amolli ne connaît plus guère et que nos pères, se conformant aux leçons de l'antiquité, savaient encore estimer son prix. Les exercices auxquels on l'habitua de bonne heure assouplirent ses membres, formèrent son tempérament et lui donnèrent un corps robuste, fortement trempé et capable de servir une âme énergique.

Le baron de Rosny et sa femme avaient embrassé le culte réformé; ils en firent de bonne heure partager les doctrines

(1) Ces progrès, que faisaient les gens de justice dans l'opinion publique, sont attestés par une demande du cahier de la noblesse aux Etats-généraux de 1588. Cet ordre requiert que le chancelier, les secrétaires-d'Etat et le tiers des officiers du Parlement seraient choisis dans son sein.

(2) La généalogie de la maison de Béthune est assez obscure. L'abbé de l'Ecluse, dans son édition des Mémoires de Sully, ne parvient pas à l'éclaircir complétement. Marbault, secrétaire de Du Plessis-Mornay, tranche la question en affirmant que les barons de Rosny descendaient d'un écossais nommé Bétun. Mais Marbault ne vise qu'à dénigrer Sully, et ses mémoires sont remplis d'assertions fausses dont il faut se défier.

à leurs fils, mais, plus tard, les deux derniers revinrent à la religion catholique et servirent Henri III. Maximilien n'avait que onze ans quand il fut présenté au prince de Navarre, plus âgé que lui de six ans seulement, à Vendôme, où le jeune prince tenait alors sa cour avec sa mère. — Henri de Navarre avait déjà donné des marques de son intelligence précoce, et les protestants commençaient à tourner les yeux vers lui comme vers leur chef désigné. Peut-être fut-ce là la raison pour laquelle François de Béthune recommanda à son fils de s'attacher au prince et de « courir toutes ses fortunes »; peut-être aussi les prédictions du précepteur de Maximilien, La Brosse qui se piquait d'astrologie, eurent quelque part à la décision du baron de Rosny: quoi qu'il en soit cette décision fixa le destin de l'enfant, car depuis lors il ne quitta guère plus le prince de Navarre (1).

Il le suivit en 1572, quand Henri se rendit à la cour de France pour y épouser Marguerite de Valois. Son père, en se séparant de lui et en le lançant dans un milieu si différent de celui où il avait vécu jusque là, avait en vue de le faire participer aux études qui faisaient la gloire de ce temps. La noblesse n'avait plus, en matière d'instruction, les préjugés barbares et arriérés du xve siècle, et la nécessité d'une éducation complète frappait les yeux de tout le monde, depuis le grand mouvement scientifique et littéraire que nous avons appelé la Renaissance. Pendant que le jeune Rosny étudiait au collége de Bourgogne, il ne voyait pas les dangers qui menaçaient ses protecteurs. Les principaux chefs protestants, qui avaient tant de motifs de se défier de Catherine de Médicis, s'étaient presque tous laissé prendre à ses fausses caresses et à sa bienveillance étudiée. Ils ne furent tirés de leur sécurité ni par la mort de la reine de Navarre, ni par la blessure de l'amiral de Coligny, ni par les bruits sourds qui annonçaient une catastrophe. L'orage éclata sur ces malheureux dans la nuit du 24 août. La Saint-Barthélemy fut la suite et le

(1) Legrain, d'après je ne sais quelle autorité, affirme que le jeune Rosny fut recommandé par Jeanne d'Albret à son fils, dans le testament de cette princesse. Le testament de Jeanne se trouve dans les mémoires de l'Estat de France, imprimé en 1577 (t. 1er, p. 314); il ne fait aucune mention de Rosny.

couronnement de la politique de Catherine. En cette nuit fatale, où l'on ne fit pas plus grâce à l'enfance qu'à la vieillesse, Maximilien de Béthune n'échappa que par sa présence d'esprit à la rage des massacreurs. Un livre d'Heures, qu'il prit sous son bras, lui servit de passe-port à travers les corps-de-garde des catholiques jusqu'au collége de Bourgogne, dont le principal le cacha. Quand les massacres eurent cessé, il retourna auprès du roi de Navarre, qui, placé entre la mort et la messe, avait abjuré. Maximilien fit comme lui; son père même, plus rempli de la prudence du siècle que de l'ardeur des martyrs, lui conseilla de dissimuler et d'attendre. Pendant les moments de loisir que lui laissait le service du jeune prince, Rosny continuait ses études; il s'adonnait surtout aux mathématiques, où le portait le plus son esprit positif, et à l'histoire, dont la sévère ordonnance et les enseignements plaisaient à son imagination déjà réglée.

Il fallait à un enfant de quatorze ans une vraie force d'âme pour se livrer à l'étude au milieu des dissipations du Louvre. Le milieu impur où vivaient Henri et ses compagnons, les malsaines influences auxquelles ils étaient soumis, semblaient ne devoir faire de cette vive et ardente jeunesse qu'une génération usée d'excès, flétrie de vices, sans force, sans sève et sans grandeur. Quelle école pour l'esprit et le cœur que les misérables intrigues d'une politique sans foi, que des débauches sans nom, dignes de Rome en décadence; que les exemples d'immoralité, de tout genre donnés par la cour des Valois! La vivacité des impressions premières, la facilité de l'âge devaient corrompre sans retour ces jeunes cœurs. S'ils ne furent pas énervés par cette éducation funeste, ils le durent sans doute à leur rôle d'opprimés, contre lequel protestait secrètement la fierté de leur âme, car la persécution a cela de bon qu'elle réveille l'ardeur et retrempe les ressorts de l'homme. L'histoire doit tenir compte à Rosny de ne pas s'être abandonné aux événements et d'avoir su réagir contre les mauvais exemples. Qu'il ait perdu quelque chose de l'extrême simplicité de la conscience, de la pudeur exquise du sentiment, rien d'étonnant : son siècle d'ailleurs, n'était pas raffiné en cela comme le nôtre, et ignorait

peut-être ces délicatesses dont nous aurons parfois à reprocher l'oubli à Rosny.

Le séjour forcé de Maximilien à la cour de France fut de près de quatre ans. C'est de cette époque que date le commencement de la longue et glorieuse amitié qu'il noua avec le roi de Navarre. Le jeune prince avait bien plus besoin que ses amis de la dissimulation. Sa souplesse d'esprit, son habileté à jouer tous les personnages lui permit de préparer en silence un plan d'évasion. Quand il eut bien endormi, par sa facilité de mœurs et l'enjouement de son caractère, les défiances de ses gardiens, il partit un jour comme pour une partie de chasse, et ne s'arrêta qu'à Alençon. Rosny fut le compagnon de sa fuite, comme il l'avait été de sa captivité (1). A l'exemple de son maître, il abjura le catholicisme et retourna au prêche.

Peu après, il fit ses premières premières armes (2). C'était à l'époque où la paix de Beaulieu (1576) était violée à la fois par les catholiques, qui venaient de constituer la sainte ligue, et par les protestants, qui voulaient prendre de force ce que la cour leur refusait. Il faut lire, dans les *Mémoires de Sully,* le vif récit de cette guerre, qui promenait au hasard ses coups, guerre d'escarmouches, de surprises, de *camisades,* comme on disait, où la passion religieuse se mêlait aux haines privées, où les expéditions militaires n'arrêtaient pas le cours des entreprises amoureuses, et où l'on faisait aussi bien le coup de pistolet pour le service de Dieu que pour l'amour de sa maîtresse (3). L'apprentissage militaire de Rosny fut ce qu'on devait attendre d'un gentilhomme de bonne maison; il ne s'épargnait pas à l'heure du danger, et obtint les encouragements du roi et

(1) L'Etoile ne nomme pas Rosny parmi les gentilshommes qui accompagnèrent Henri. Sans doute, il était alors trop jeune pour que les regards se portassent sur lui.

(2) Les Œcon. roy. parlent d'hostilités en Touraine avant la paix de 1576. Marbault les nie absolument. Le théâtre de la guerre n'était pas alors en Touraine; mais cette province, comme toutes les autres, était parcourue par des bandes de gens de guerre, et Rosny put y assister à quelques rencontres de partisans.

(3) Œconomies royales, ch. VIII-XIII. — Parmi bien des traits pris sur le vif, je ne puis résister à citer cette apostrophe d'un capitaine catholique poursuivant une troupe de Huguenots : « Ça, ça, cavaliers, un coup de pistolet pour l'amour de la maîtresse, car votre cour est trop remplie de belles dames pour en manquer ! »

l'enseigne colonelle de la compagnie de M. de Lavardin, son parent. Au siége de La Réole, il monta un des premiers à l'assaut. A celui de Villefranche, il fut renversé de l'escarpe dans le fossé et courut risque de la vie. Il y avait dans l'armée huguenotte comme une émulation de courage parmi cette jeune noblesse qui entourait Henri de Navarre; il était lui-même le plus avide d'aventures périlleuses, et faillit, ainsi que Rosny et ses familiers, trouver à Eause, dans une surprise imprudente, le terme de sa carrière et de sa gloire.

Après la paix de Bergerac (17 septembre 1577), on posa un moment les armes, et deux ans se passèrent en réclamations réciproques et en réconciliations éphémères. Cependant, la noblesse protestante devenait turbulente et batailleuse; celle du parti catholique se faisait un jeu de la désobéissance, un besoin de l'indépendance. Des deux côtés, on cherchait avec une même ardeur, quand la guerre se taisait, les fêtes et les plaisirs. L'humeur était aussi facile, les mœurs aussi relâchées à la petite cour de Nérac qu'au Louvre. Les plus sévères se laissaient même parfois entraîner dans ce tourbillon de voluptés. Rosny, moins par entraînement, ce semble, que par désœuvrement, sacrifia comme les autres aux mœurs du temps, s'attacha à une des dames de la cour, et prit sa part, « autant qu'il put, » des passe-temps et des réjouissances que chaque jour amenait. C'était pourtant, malgré son âge, un esprit déjà posé et sérieux, se laissant peu aller aux folles ardeurs de la jeunesse, et ne connaissant guère de passion que celle d'acquérir. La délicatesse de notre temps s'accommoderait difficilement de certains gains qu'il avoue fort naïvement avoir faits sans scrupule. A Villefranche, un vieillard, poursuivi par des soldats, s'était réfugié dans ses bras; lui tendant une bourse et le priant de lui sauver la vie; Rosny sauva le vieillard, mais garda la bourse (1). Grâce aux profits de la guerre, il put tenir convenablement « son estat; » et l'on vit, avec quelque surprise, un gentilhomme de dix-huit ans épargner ses revenus, quand la

(1) « Butins (dit Marbault) dont un homme de condition auroit honte, et n'en auroit jamais parlé, *quand mesme ils auroyent été vrays.* » — Nous sommes un peu de l'avis de Marbault.

guerre en ruinait de moins prévoyants. Le roi de Navarre loua ce « bon mesnage, » et prit dès lors bonne opinion de l'avenir de Maximilien.

Rosny allait trouver de nouveau l'occasion d'appliquer ses maximes d'ordre et d'économie, car la guerre civile recommença vers la fin de 1579, presque sans autre motif, sinon que la paix pesait aux deux partis et que la guerre civile leur était devenue indispensable. Le principal fait d'armes de la « guerre des amoureux » fut la prise de Cahors par le roi de Navarre. Henri et ses braves compagnons, parmi lesquels Rosny se distinguait encore, ne se rendirent maîtres de la ville qu'après des prodiges de valeur. Le roi avait répondu avec un visage riant, à toute proposition de retraite, « que sa retraitte hors de cette ville seroit la retraitte de sa vie hors de son corps. » Animés par les paroles et l'exemple de leur capitaine, les Huguenots se battirent de rue en rue pendant quatre jours et quatre nuits, sans prendre de nourriture qu'à la dérobée, ni de repos qu'en appuyant leurs cuirasses le long des étaux des boutiques. Leurs armures, faussées par les coups de hallebardes et d'arquebuses; leurs pieds, meurtris et saignants par la fatigue, attestèrent l'opiniâtreté de l'attaque comme celle de la défense. Rosny ne « s'épargna pas plus au pillage » qu'au combat, et rapporta une boîte contenant 4,000 écus d'or. Une récompense plus glorieuse, fut la place que lui donna Henri, de chambellan et de conseiller d'État de Navarre (1). La prise de Cahors n'empêcha pas les affaires des protestants d'aller assez mal dans le Midi, et une nouvelle paix fut encore signée au château de Fleix en Périgord, par suite de la médiation du duc d'Anjou (26 novembre 1580).

C'était l'époque où les confédérés d'Utrecht, sérieusement menacés par le prince de Parme, après la séparation des provinces bataves et des pays belgiques, venaient de choisir François de Valois pour leur « souverain chef » (*overhooft*), et de proclamer l'acte de déchéance de Philippe II (1581). Catherine de Médicis se flattait de voir tous ses fils rois, ainsi que le lui avait prédit un astrologue italien; Henri III haïssait mortellement son frère d'Anjou, et prêta les mains

(1) A. Duchesne.

à un projet qui débarrassait le royaume d'un personnage brouillon et turbulent. — Le nouveau gouverneur des provinces unies commença donc ses armements et appela à lui les aventuriers et les gens de guerre que la paix laissait libres. Les alternatives de combats sans résultats, sinon sans gloire, et de pacifications auxquelles personne n'avait confiance, laissaient les jeunes ambitions dans un état d'incertitude dont les tirèrent les proclamations du duc. Beaucoup de gentilshommes accoururent pour prendre part à cette expédition, les uns pour refaire leur fortune, compromise par la guerre civile; d'autres par la soif de gloire ou par le besoin de mouvement. Devenu récemment chef de sa maison par la mort de son père, et ne voyant pas dans nos tristes luttes ce brillant avenir qu'il rêvait, Rosny embrassa avec ardeur les espérances que l'entreprise du duc lui ouvrait. Il avait aussi à cette guerre un intérêt tout présent, car il élevait des prétentions sur la succession du vicomte de Gand, son oncle et son parrain. Le désir de s'assurer ce riche héritage le décida d'autant plus facilement à tenter la fortune aux Pays-Bas, qu'une querelle qu'il avait eue avec le roi de Navarre avait momentanément refroidi son zèle; enfin, Monsieur n'était pas chiche de promesses envers lui, et lui fit même don de quelques mille livres pour son entrée en campagne. Avec ce secours, Rosny équipa une troupe d'environ quatre-vingts de ses amis ou vassaux, avec lesquels il rejoignit son nouveau chef, à la Fère, où était le rendez-vous général des troupes de Monsieur (1). Sa compagnie reçut l'ordre de se porter en tête de l'armée et de battre l'estrade, pour reconnaître la route de Cambray, car le duc d'Anjou voulait d'abord dégager cette ville, également bloquée par le prince de Parme. — Farnèse évita une lutte inégale en faisant sa retraite sur Valenciennes. Cateau Cambresis, laissé par lui à découvert, fut pris par les Français. Rosny assista à cette affaire; mais les hostilités

(1) A la faveur de la guerre civile, la noblesse revenait à quelque chose approchant de la vassalité du moyen-âge ou du patronage militaire germain. C'est encore un des traits marquants de cette curieuse époque. Le vicomte de Turenne rejoignit aussi le duc d'Anjou « avec cinquante gentilshommes de très-bonne qualité, qui, dit-il, ne dédaignaient pas de porter mes casaques orangées de velours avec force passements d'argent, et les armes dorées par bande. » (Mémoires du duc de Bouillon.)

se ralentissant, il accompagna Monsieur en Angleterre. Celui-ci allait y presser la conclusion de son mariage avec la reine Elisabeth; mais les choses allèrent tout autrement qu'il ne l'espérait. Ce fut précisément dans ce voyage que tout fut rompu. A son retour, il fit sur Anvers cette honteuse et déloyale entreprise, qui ruina son crédit et fit tomber ses desseins (16 janvier 1583). Rosny, quoiqu'il ne fût pas pas complice de la perfidie de Monsieur, courut fortune ce jour-là; le peuple, ameuté contre les Français, ne voulait faire quartier à personne. Le prince d'Orange le sauva, non sans peine, en lui offrant asile dans sa maison. — La « folie d'Anvers » dégoûta tout à fait Maximilien du service du duc; il avait déjà vu la vicomté de Gand donnée à un autre, quoiqu'elle lui eût été promise, et la guerre n'offrant plus ni butin ni renom, il regrettait d'avoir quitté le roi de Navarre. Il se retira donc brusquement de l'armée de Flandre, et regagna ses domaines en passant par Béthune, ville d'où sa maison tirait son nom, et où les magistrats le reçurent avec honneur.

Pendant son absence, les affaires de France avaient marché leur train. La démoralisation et l'anarchie avaient encore fait des progrès, ce que l'on n'eût pas cru possible. La maladie du duc d'Anjou et les intrigues des Guise présentaient déjà à Philippe II le partage de la France comme un but à la portée de son ambition. Réunir à lui les ennemis, même hérétiques, de Henri III, était un coup habile, et Bernardin de Mendoza (1) reçut ordre de faire des ouvertures au roi de Navarre. L'Espagnol était le dernier des princes, ses ennemis, avec lequel Henri eût consenti à traiter. Il préféra dévoiler toutes ces trames au roi de France. Rosny, qu'il avait accueilli avec sa bonté habituelle, fut chargé de cette mission de confiance auprès du roi. Il devait, en outre, rester à la cour, sous couleur de visiter ses frères, surveiller les événements et informer son maître de tout ce qui se passerait d'important. Ce fut son début en fait de diplomatie. C'est pendant ce séjour à Paris que Rosny connut et épousa Madmoiselle Anne de Courtenay (2).

(1) Voir les Œcon. roy., I, 30.

(2) Il faut lire, dans les Œconomies royales, la très-curieuse relation de son mariage. C'est un mariage « de raison. » Rosny rompt avec Mlle de Saint-

Elle était issue du sang royal; mais depuis longtemps sa maison, qui descendait de Louis-le-Gros, avait, par sa négligence, perdu le titre, les armes et les prérogatives des princes du sang. En dépit de cette noble origine, le nouveau ménage n'eut rien que de très-bourgeois. Rosny, disent les Œconomies royales, fit preuve, en la conduite de sa maison, « d'une économie, un ordre merveilleux, prenant » la peine de voir et sçavoir tout ce qui concernoit la » recepte et despence de son bien, escripvant par tout le » menu, sans s'en remettre ni fyer à ses gens. Chacun » s'étonnait comment, sans bienfaicts de son maistre et » sans s'endéter, il pouvoit avoir tant de gentilshommes à » sa suitte et faire une si honorable despence; mais on ne » sçavoit pas de quelle industrie il usoit, ny les grands » profits qu'il faisoit sur quantité de beaux courteaux qu'il » acheptoit à bon marché, envoyant jusqu'en Allemagne » pour cet effet; puis il les revendoit si cher en Gascogne, » qu'ils lui payaient grande partie de sa despence. » Les nobles aïeux du baron de Rosny eussent frémi peut-être d'indignation s'ils eussent vu leur descendant se ravaler à faire le commerce des chevaux et vanter son économie, son ordre, sa prévoyance, bonnes tout au plus pour un marchand. Qualités bourgeoises, sans doute, mais qui ont préparé à la France un de ses plus sages administrateurs, car Sully gouvernera nos finances comme il avait gouverné sa maison !

Le repos que Rosny prit dans ses terres ne se prolongea pas au-delà des premiers mois de 1585, et les événements le rappelèrent sur un autre théâtre. Le royaume s'agitait encore comme dans l'ivresse, les partis se mesuraient d'un œil menaçant. La mort du duc d'Anjou ayant laissé le titre de premier prince du sang à Henri de Navarre, l'alliance intime qui s'établit par suite entre la sainte ligue et le cabinet de Lescurial, et l'excommunication des princes de Bourbon, apprirent aux Huguenots qu'il ne fallait plus combattre pour la domination, mais pour la vie. Leurs chefs, réunis à Guitres, près Coutras, décidèrent la guerre

Mesmin, pour laquelle il se sentait de l'inclination, et suivant le conseil de son valet de chambre, il « tourne son cœur à droict, où il trouve des biens et une extraction royale. »

pour ne pas « laissser fouler aux pieds les cendres de leurs martyrs (1). » (D'Aubigné.)

Les préparatifs commencèrent aussitôt des deux parts pour cette lutte décisive. Pendant que les gentilshommes huguenots des provinces les plus voisines s'acheminaient lentement vers le camp du roi de Navarre, Rosny, dont les domaines se trouvaient presque tous en pays ennemis, alla faire à la hâte ses dispositions. Cent mille livres de bois, qu'il vendit, lui permirent d'avancer quelques fonds à son maître, presque réduit au dénuement à l'ouverture de la guerre. Rosny prêta de bonne grâce, mais, ce semble, autant par calcul que par un élan de générosité : « Vous m'en donnerés un jour davantage, lorsque vous serés bien riche, » disait-il au roi de Navarre. Il était encore occupé, à Rosny, à préparer son équipage de guerre, que le canon grondait déjà sur les rives de la Loire; le prince de Condé était repoussé d'Angers, et tout le pays au nord de la rivière restait sans contestation aux catholiques. Rosny avait, pour rejoindre à Bergerac le roi de Navarre, faire plus de 120 lieues, dont plus de la moitié dans les provinces occupées par l'ennemi. Dans ce voyage, plein d'aventures, il faillit plus d'une fois, malgré un déguisement de valet qu'il avait pris, être tué ou fait prisonnier (2). Il arriva enfin à Bergerac sain et sauf, avec ses gens, ses bagages, et « ce qui lui tenait le plus au cœur », 12,000 écus en or, qu'il avait dérobés, par miracle, à la rapacité des gens de guerre, ennemis ou amis.

Il fut, comme d'habitude, reçu cordialement et embrassé « plus de six fois » par le roi de Navarre. Celui-ci avait alors grand besoin de tous ses amis. Après la déroute de l'armée de Condé, le duc de Mayenne ayant opéré sa jonction avec le maréchal de Matignon, envahit la Guyenne. — Sans argent, presque sans soldats, le Béarnais entendait ses gentilshommes parler de retraite vers le Languedoc ou même en Angleterre. Du Plessis-Mornay, Rosny et les plus décidés l'aidèrent à relever les courages et à prolonger la résistance contre les ligueurs. Il fut aidé en cela par la

(1) Ce fut La Force qui entraîna l'assemblée à cette résolution, malgré l'avis contraire du vicomte de Turenne. (Mém. de La Force, I, 43-49.)

(2) Œcon. roy. I, 43-45. D'Aubigné, l. V, ch. XIII.

mésintelligence des deux chefs ennemis, mésintelligence fomentée par Henri III lui-même. La sainte Union menaçait autant l'autorité royale que le parti huguenot, et le roi de France, esprit sans ressort, mais non sans intelligence, voyait parfois avec netteté les périls qui l'environnaient sans avoir jamais le courage de s'arrêter énergiquement à un parti. Dans un de ces moments de retour sur lui-même, le roi eut l'idée de s'allier à son cousin de Navarre, de mander 20,000 Suisses et d'écraser la faction guisarde. Il sembla embrasser ce projet avec assez d'ardeur pour que Henri de Bourbon lui envoyât un de ses serviteurs pour conférer avec lui. Ce fut Rosny qui fut chargé de cette mission délicate. Mais quand il arriva, l'accès de résolution du roi était déjà passé. Celui-ci le reçut dans son cabinet, « une cape sur les épaules, l'épée au côté, son petit toquet en teste, et un panier pendu en escharpe au col, comme ces vendeurs de fromage, et dans lequel il y avait deux ou trois petits chiens pas plus gros que le poing; il répondit à Rosny sans mouvoir ni pieds, ni mains, ni teste, et semblait comme immobile. » Le jeune diplomate comprit aussitôt qu'il ne fallait pas faire fonds sur les paroles de ce prince, à demi abruti par la débauche et tournant à tout vent de conseil.

Rosny ne rapporta donc à son maître que des nouvelles sans intérêt; il reprit aussitôt la cuirasse, se lança de nouveau dans tous les hasards de cette guerre aventureuse. Prenant occasion d'appliquer ses connaissances mathématiques, il se fit fréquemment charger de dresser des batteries de siége ou de diriger les travaux de défense. A Saint-Bazile sur la Garonne, aux sièges de Talmont sur Jard, dans le bas Poitou, de Saint-Maixent, de Fontenay, il remplit, quoique simple volontaire, l'office de maître de l'artillerie, veillant au logement et au jeu des pièces; parfois même on le voyait, pour encourager ses gens, mettre la main à la pioche. Là encore le maître donnait l'exemple à ses serviteurs: plus d'une fois Henri qui ne commandait rien qu'il ne pût faire lui-même à l'occasion, travailla dans la tranchée, comme un manœuvre, tout en réconfortant et en égayant les siens par quelque joyeux propos. — Cependant la guerre languissant vers la fin de

l'année 1586, Rosny obtint un sauf-conduit pour aller voir sa femme au château de Rosny où elle faisait sa résidence en vertu des prolongations qu'il avait obtenues du roi. La peste avait exercé de si grands ravages dans le Mantois, que, comme il arrive en pareil cas, la crainte avait rompu tout lien d'amitié ou de parenté. Mme de Béthune fuyant son château avait été obligée de passer deux jours et deux nuits dans son carosse, faute de trouver une porte qui s'ouvrît devant elle. Rosny passa quelques mois dans le repos, entremêlant les travaux utiles aux délassements agréables, et s'occupant tantôt de faire des extraits de ses livres, de lever des cartes du pays, tantôt de chasser, de greffer ses arbres et de cultiver son jardin.

L'entrée de l'armée du duc de Joyeuse dans le Poitou le rappela à la Rochelle où le roi de Navarre avait donné rendez-vous aux huguenots pour engager une lutte décisive. — Joyeuse accueilli froidement par Henri III arrivait dans le midi suivi d'une foule dorée de jeunes courtisans, parmi lesquels se trouvaient les deux frères de Max. de Béthune. Il avait l'intention de livrer bataille et de tout jouer sur un coup de dé. Il manœuvra donc en conséquence et le 19 octobre les armées se trouvèrent en présence auprès du bourg de Coutras au confluent de l'Isle et de la Dronne. Rosny, employé à l'artillerie sous Clermont-d'Amboise, passa toute la nuit qui précéda la bataille à faire passer la rivière à quelques pièces de canons. Mais sur l'avis qu'on eut que Joyeuse se disposait à attaquer dès le matin, il fallut replacer l'artillerie dans son premier poste, de peur d'avoir sur les bras les catholiques avant que toute l'armée n'eut mis la rivière entre elle et l'ennemi. Les pièces furent donc dressées en batterie sur une petite hauteur heureusement choisie, d'où les boulets, plongeant dans les rangs des catholiques, y portèrent le trouble et la mort. Le courage aveugle de Joyeuse et de ses gentilshommes, qui surent du moins se comporter en gens de cœur, ne put rien contre la froide intrépidité des vieux soldats huguenots ; en une heure tout était décidé, ceux des catholiques qui n'étaient pas restés avec Joyeuse sur le champ de bataille, fuyaient à vau de route. Les encouragements et les paroles flatteuses du roi de Navarre n'avaient pas

manqué à Rosny dans cette journée. Il eut encore après le combat l'honneur d'être appelé à donner son avis sur les opérations ultérieures. Il le fit avec un sens net et droit : il fallait, pensait-il, que le roi allât au-devant de son armée étrangère (1), vers les sources de la Loire, ou s'emparât des villes de Saintonge, d'Angoumois, de Poitou et d'Anjou en deça de la rivière, afin d'en faciliter le passage aux reitres ; par là encore il pourrait retenir quelque portion du royaume, si la fatale irrésolution du roi de France et les intrigues de la ligue avec l'Espagne *déchiraient en lambeaux ce pauvre pays.*

Malheureusement toutes les espérances que les capitaines huguenots fondaient sur la première bataille rangée qu'ils eussent gagnée, s'envolèrent en fumée, faute d'union dans le parti. Condé, Turenne, La Trémoille ne visaient qu'à se cantonner dans leurs domaines et à s'y maintenir indépendants, aussi ne voulaient-ils pas s'éloigner. Les pauvres gentilshommes huguenots, après cette campagne fatigante, se débandèrent pour aller chacun à ses affaires, il ne resta plus au roi de Navarre qu'une armée trop faible pour rien entreprendre, et tous les fruits de la victoire de Coutras furent perdus. Ce fut un coup sensible pour Henri que d'apprendre que ses alliés allemands venaient d'être battus en trois rencontres par Henri de Guise et contraints d'évacuer la France en marquant leur route par les cadavres de leurs compagnons.

Cependant les suites de ces victoires pressent la marche des événements. La faction guisarde forte des applaudissements populaires, touche au but de ses ambitieuses espérances ; la journée des barricades (12 mai 1588) ; la fuite du roi à Chartres ne permettent plus même aux moins clairvoyans, de s'abuser sur l'avilissement du pouvoir royal. En vain la paix fourrée connue sous le nom d'Edit d'Union rapproche un instant des ennemis mortels ; un sanglant démenti est donné à cette réconciliation mensongère par le meurtre des Guise, aux seconds états de Blois (23 et 24 décembre). Le roi de Navarre et les huguenots du midi, les yeux tournés vers le théâtre où

(1) Les troupes que lui envoyait l'électeur palatin Jean Casimir.

retentissaient tous ces coups, avaient à peu près suspendu la guerre pendant toute l'année 1588. — Rosny tour-à-tour chargé de combattre et de négocier avait été envoyé par Henri à Mantes quand le comte de Soissons mécontent du Navarrais se retira vers la cour. La mission de Maximilien consistait à tout observer et à rendre compte de tout à son maître. Dans un des voyages qu'il faisait à cet effet, passant un soir à Blois, il fut reconnu par le marquis de Rambouillet et introduit en secret auprès de Henri III. Ce malheureux prince portait à la fois la peine de sa lâcheté première et des violences par où il en était sorti. Méprisé et insulté par les ligueurs, décrié parmi les siens, suspect aux huguenots, excommunié par le pape, le roi de France n'était plus roi que de quelques villes du côté de la Loire; il ne lui restait plus qu'un parti à prendre, c'était de se jeter entre les bras du roi de Navarre qu'il avait trois ans auparavant déclaré inhabile à lui succéder. — Rosny n'eut pas de peine à lui faire entendre que faute d'agir ainsi il était perdu; et il revint en toute hâte retrouver le Béarnais qui entra pleinement dans ses vues. Mais la négociation entamée par le baron de Rosny fut à son grand chagrin confiée à un personnage plus autorisé, Du Plessis Mornay, qui la termina et en recueillit la gloire et le profit : le gouvernement de Saumur, la nouvelle place de sûreté accordée par Henri III aux religionnaires, fut en effet donné à Du Plessis. Ce fut là l'origine de la mésintelligence qui sépara pendant toute leur vie ces deux célèbres personnages (1).

Rosny dans cette affaire s'était montré intéressé et injuste : une fièvre continue qui l'avait retenu huit jours dans son lit avait sans doute forcé son maître à charger un autre de démarches dont le succès ne pouvait être assuré que par une extrême célérité. Son orgueil et son intérêt à

(1) Je n'ai trouvé parmi les monuments contemporains que les œconomies royales qui donnassent à Rosny une part dans cette négociation Ni de Thou, ni Palma Cayet ne font mention de lui. D'Aubigné ne donne aucun détail sur la négociation. — La vie de Mornay (publié en 1647) ne dit qu'un mot de Maximilien. — Il n'est cependant pas croyable que la vanité de Sully l'ait entraîné jusqu'à s'attribuer le succès d'affaires où il n'aurait été pour rien. Tout au plus exagère-t-il la part qu'il y a prise. Il y a d'ailleurs dans le récit des mémoires de Sully tels détails précis qu'on n'invente pas après coup et qui portent le cachet de la vérité.

la fois blessés lui donnèrent encore une fois la fantaisie de quitter le service d'un chef qu'il accusait de le payer si mal. Heureusement pour sa gloire et sa fortune le mécontentement dura peu ; Rosny fit son devoir à l'attaque du faubourg de Saint-Simphorien de Tours, par le duc de Mayenne, après l'entrevue des rois de France et de Navarre, ainsi qu'à un combat sanglant livré près de Chartres à une troupe de ligueurs commandée par le Sieur de Saveuse. La nouvelle d'une maladie grave dont sa femme venait d'être saisie l'appela en toute hâte à Rosny. — Il n'y arriva que pour recevoir le dernier soupir de cette dame qui expira entre ses bras. Il oubliait dans sa douleur le bruit des armes et les succès des deux rois et ne les rejoignit qu'au camp de Saint-Cloud, devant Paris, un peu avant que l'assassinat de Henri III par Jacques Clément vînt donner aux affaires une face nouvelle.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

LE CARTULAIRE
DE NOTRE-DAME DE LA GARDE
EN ARVERT — 1195 — 1343.

Quelque modeste que soit, avec ses soixante-quatorze chartres, le cartulaire dont nous révélons ici l'existence, nous n'hésitons pas néanmoins à l'offrir au public érudit. L'importance du moindre document de ce genre n'échappe à personne. Un cartulaire est en quelque sorte la société d'une époque prise sur le fait de son existence. Le nôtre vient apporter sa part de lumière sur plus d'un point d'histoire locale. L'original aura probablement péri : nous le donnons d'après la copie transcrite pour Mgr Léon de Beaumont et conservée parmi les notes du savant prélat.

Il ne nous a pas été possible jusqu'ici de déterminer le point où était situé l'établissement auquel appartenait ce recueil. En vain sommes-nous allé interroger les lieux où s'élevait encore, en 1743, l'église de Notre-Dame-de-l'Ile en Arvert. Nous n'avons trouvé qu'un côteau dénudé que la charrue sillonne sans rencontrer d'obstacles. Un vieux sarcophage, servant de margelle à un puits, est le seul témoin du passé qui ait frappé nos regards. Les ruines mêmes ont disparu, et avec elles le nom s'est effacé. Ce lieu s'appelle, on ne sait pourquoi, le *Paradis*. Faut-il chercher ailleurs Notre-Dame-de-la-Garde? Notre cartulaire est muet sur cette question; sur d'autres, il est riche en précieux renseignements. Voici ce qu'il nous apprend :

La canonisation de saint Étienne de Muret (1189) venait d'ajouter un nouvel éclat à l'ordre déjà célèbre de Granmont, dont il fut le fondateur. L'évêque de Saintes, Hélie I, avait

été invité à faire l'exhumation solennelle des reliques du nouveau saint en présence de l'archevêque de Bourges. Ces circonstances, jointes à la réputation des vertus austères des ermites de Granmont, inspirèrent à deux nobles époux, Gombaud de Mornac, et Audearde, sa femme, la pensée d'établir dans leur voisinage une communauté de ces pieux cénobites.

Les bois d'Arvert, de Royan et autres, ne formaient alors qu'une seule forêt, appelée la forêt de Salis, couvrant à peu près toute la presqu'île. Cette position convenait parfaitement au genre de vie des moines de Granmont. Ce fut là qu'on les établit, dans un lieu nommé la Garde, et leur oratoire s'y éleva sous le vocable de Notre-Dame. Peu après une rente sur une maison à Ribérou fut affectée à l'entretien d'une torche qui brûlait devant l'image de la Vierge. La communauté naissante était composée de cinq membres, dont les noms figurent dans les premières chartes. Le supérieur prenait le titre de Correcteur, tant que le chef de l'ordre ne porta que celui de Prieur.

Peu après son établissement, le monastère de la Garde fut honoré et encouragé par la visite de Guillaume I, sixième prieur de Granmont. Il y vint accompagné de plusieurs religieux de son ordre. L'évêque de Saintes et le seigneur de Mornac s'y trouvèrent avec lui. Ce seigneur était Geoffroi Martel, de la maison d'Angoulême, fils de Vulgrain dit Guillaume Martel, et de Amable de Lusignan. Vulgrain était à la croisade en 1180, et à son retour, le comte d'Angoulême lui donna les terres de Matha et de Mornac. Il venait de mourir (1195), et son fils Geoffroi, lié d'amitié avec le prieur de Granmont, en témoignage de son affection, confirme toutes les donations faites par son père et les deux fondateurs. Les chartes de cette confirmation furent scellées par l'évêque, le seigneur et le prieur Guillaume.

L'année suivante (1196), Geoffroi Martel obtint de Falcon, abbé de Saint-Ruf de Valence, en faveur des religieux de la Garde, l'abandon d'une saline et d'un marais que possédaient les chanoines de Saint-Nicolas de Mornac, près de l'embouchure de la Seudre, entre l'étier de Putet et la chaussée du moulin de Disail. La charte de concession en fut remise au prieur de Granmont en personne, dans le

chapitre général tenu à Valence cette même année, et l'évêque de Saintes, Henri I, confirma la donation, à la demande de l'abbé de Saint-Ruf et de Geoffroi Martel.

Jusque là, nos cénobites avaient joui paisiblement de tous ces bienfaits, lorsqu'un différend éclata entre eux et les chanoines de Mornac, dépendant de la célèbre abbaye de la Couronne. Ce chapitre, fier de l'appui d'Othon, comte de Poitiers, avait jugé à propos de transférer le moulin de Disail sur un emplacement plus commode; mais cette translation portait au couvent de la Garde un préjudice notable. Othon, sans avoir égard aux plaintes des religieux lésés, avait autorisé les chanoines à achever la construction du nouveau moulin. De là des procédures, qui ne furent assoupies que pour un temps au moyen d'une transaction trop préjudiciable aux pauvres moines, ainsi qu'il fut constaté par Pierre Bertin, ancien sénéchal de Poitou et de Gascogne, et Geoffroi de Celle, son successeur dans cette charge. C'était en l'an 1200, et malgré plusieurs tentatives d'accommodement, l'affaire demeurait pendante.

A cette époque, comme dans tous les siècles, la papauté, bien que souvent victime de la violence, était le défenseur ordinaire des opprimés. Les moines de Salis en appelèrent donc au Saint-Siége, qu'occupait alors l'illustre Innocent III. Peu importait qu'il s'agit d'un moulin ou d'un royaume; la cause de la justice, quel qu'en soit l'objet, sera toujours digne de la sollicitude du Souverain-Pontife. Du reste, il s'agissait, en outre, de rétablir la paix entre deux ordres religieux. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de voir le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, et Velletri, cousin et confident d'Innocent III, son légat en France, chargé des plus importantes missions auprès des rois Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, ne pas dédaigner de s'occuper de l'affaire du moulin de Disail et sanctionner la sentence rendue à Granmont en faveur des moines de la Garde par Jean I de Vérac, évêque de Limoges, en présence de l'archevêque de Bourges et autres dignitaires de l'Église.

Les mêmes motifs déterminèrent Hélie I de Malmort, archevêque de Bordeaux, à se rendre à la Couronne, sur la demande de l'abbé de cette collégiale et du prieur de Granmont, pour confirmer l'accommodement projeté entre

les deux parties. L'Église, en ces circonstances, ne tient pas seulement à arranger les différends; elle ne croit sa mission dignement remplie que quand elle a obtenu la réconciliation des esprits. Les parties devaient alors se donner le baiser de paix. C'est ce qui eut lieu à la Couronne, en plein chapitre, en présence du métropolitain, des abbés de Masdion et de la Tenaille, de l'archiprêtre et du chantre d'Arvert, de l'archidiacre d'Angoulême, du doyen de Limoges et de l'archiprêtre de Brives, le jour de la fête de saint André (1200). Acte en fut dressé sous les sceaux *de l'archevêque, de l'abbé et du chapitre de la Couronne.*

Pour prévenir le retour de ces fâcheuses contestations, le 15 novembre 1207, un nouveau réglement concernant cette affaire fut adopté de part et d'autre, en présence et sous le sceau de Guillaume, nouvel archevêque de Bordeaux, successeur d'Hélie I, assisté d'Henri, évêque de Saintes; de Guillaume, évêque d'Angoulême; de l'abbé de la Tenaille, de l'archiprêtre d'Arvert et de Geoffroi Martel.

En paix de ce côté-là, les Frères de la Garde se voient obligés, quelques années après, d'implorer l'intervention du Pape contre un gentilhomme qui refusait d'acquitter les fondations pieuses de ses pères. Le Souverain-Pontife délègue, pour connaître de cette affaire, l'évêque d'Angoulême, qui nomme pour experts les prieurs de Cozes et de Saujon. Ces derniers ménagèrent entre les parties un accommodement dont l'acte est daté des Ormeaux, près d'Arvert, du 26 septembre 1213. Le prieur de Saujon y apposa son sceau, et le modeste prieur de Cozes, à défaut d'autre cachet, se servit de sa clef. Le tout est confirmé par jugement définitif de l'évêque délégué, assisté de son archidiacre d'Angoulême et du prieur d'Alleville. Enfin, le légat R..., cardinal-prêtre du titre de Saint-Étienne *in Monte-Celio,* sanctionna la sentence épiscopale dans une charte datée d'Angoulême, le 25 août 1214.

D'autres différends sont également terminés à l'amiable, grâce à la sollicitude des évêques de Saintes, grâce aussi au bon esprit des adversaires de nos religieux, tels que furent, en 1219, le prieur de Sainte-Gemme; en 1246, Hilarie, abbesse de Saintes, et Robert de Matha, en 1342. On voit ce dernier tenant, à Arvert, ses assises, reconnaître

et confirmer, avec la plus grande équité, les droits qu'il avait contestés aux ermites de la Garde sur une forêt voisine, et dont ceux-ci lui montrèrent les titres en règle, scellés par ses ancêtres.

L'on était moins sourd, en ce temps-là, à la voix de la justice, que ne le prétendent certains écrivains, et ce n'était pas un des moindres triomphes de l'Église de dompter les âmes de fer de ces grands seigneurs, chez qui la puissance absolue était parfois mise au service des plus fougueuses passions.

A part ces quelques nuages, qui rembrunissent ainsi de loin en loin son horizon, le couvent de Notre-Dame de la Garde jouit paisiblement des pieuses libéralités des seigneurs et des simples fidèles. On voit des particuliers, même des gens de qualité, attirés par la réputation de vertu et les œuvres saintes de cette communauté, désireux d'avoir part à ses mérites, consacrer leurs personnes et leurs biens à Dieu et à Notre-Dame, en les offrant aux religieux de Granmont. Sous le titre de *donnés (donati)*, ils entraient en jouissance de tous les priviléges spirituels et temporels accordés à l'ordre. Les uns prenaient l'habit monastique, d'autres conservaient l'habit séculier. La plupart habitaient les maisons et les fermes du prieuré, dont ils faisaient valoir les domaines avec l'aide de serviteurs à gages *(ministri)*. Les landes sont défrichées ou utilisées, les bois aménagés, les marais desséchés et assainis. Une tuilerie, la Tublerie de la Garde, fonctionne près du moulin du même nom. Des cours d'eau artificiels s'épenchant des marécages, ou des étiers dans lesquels la mer reflue, mettent en mouvement des moulins à blé et des moulins à draps. Le droit de pêche est garanti aux religieux dans toutes ces eaux. Ils y joignaient aussi le droit d'épaves sur toute la côte. Les terres salées qu'on leur concède sont converties, ici en réservoirs pour la pêche des seiches, là en vastes marais salants. Ils contribuent ainsi pour une large part au progrès de la précieuse industrie de nos salines de l'Ouest. Les prairies qu'ils ont acquises dans les marais d'Artouan et ailleurs, et le droit de pacage dans les forêts voisines, permettent encore à nos moines d'élever de nombreux bestiaux, source féconde et indispensable de prospérité agricole. Ils dotaient

ainsi le pays des races les mieux appropriées aux conditions du sol.

Pour des siècles que l'on nous représente comme une époque de prostration et d'inertie, il faut avouer que l'on savait déployer une activité et une industrie qui mériteraient aujourd'hui des éloges et que nous n'avons peut-être jamais surpassées.

Les religieux prouvaient ainsi à tous les âges que l'accomplissement journalier de nombreuses pratiques de religion n'est nullement incompatible avec les exigences de l'agriculture et de la plus sage économie. Ils révélaient en même temps aux populations toutes les ressources que peut leur offrir le pays le moins fertile, moyennant une vie laborieuse jointe à la pureté des mœurs.

Aussi, la société d'alors, qui profitait de tant de services, ne se montra point ingrate. Chaque donation, chaque legs pieux en est un témoignage.

L'affection pour le couvent de la Garde est héréditaire chez les seigneurs de Matha et Mornac, depuis que Geoffroi Martel en a donné le premier exemple à sa postérité. Quand il eut la douleur de perdre son fils aîné, Guillaume Martel, il confia la dépouille mortelle de ce fils bien-aimé à sa chère église de Notre-Dame de la Garde, où il fut inhumé dans le chapitre *(in capitulo dictæ ecclesiæ)*. Ce fut probablement à cette occasion que, du consentement de Philippe, son épouse, et de Robert et Fouques, ses deux fils, et pour le salut de son âme et des âmes de ses ancêtres et de ses descendants, Guillaume donna « en pure et perpétuelle aumône, à Dieu, à Notre-Dame et aux Frères de Granmont, » la Grande-Saline et autres terres désignées dans la charte, qu'il scéla dans l'église de la Garde, « devant l'autel, » le 7 juin 1221.

Toutes les chartes de ce recueil sont empreintes de ces sentiments de religieuse gratitude et de respect pour les défunts qui ont dans tous les temps inspiré les bienfaiteurs de l'Église.

Il est aussi un fait digne de remarque, c'est la protestation que font les donateurs, que leurs libéralités ne leur sont extorquées ni par violence, ni par ruse, ni par aucune sorte d'influence capable de contraindre leur volonté. Cette solen-

nelle et invariable protestation est la meilleure réponse à donner à tant de diatribes banales contre la prétendue cupidité du clergé. Ce reproche, d'ailleurs, ne lui est adressé que par les apologistes de ses plus avides spoliateurs.

Enfin, en attendant que nous revenions sur leur sujet, nous donnons ici la filiation des seigneurs de Matha, Mornac, etc., de 1180 à 1342, telle quelle se trouve établie par notre cartulaire :

Vulgrain dit Geoffroi I Martel, à qui est donnée la terre de Matha, à son retour de la croisade (après 1180), a pour fils et successeur :

Geoffroi II Martel (1195-1221). De son mariage avec Philippe..... Geoffroi II a trois fils : 1° Guillaume Martel, qui meurt avant son père; 2° Robert; 3° Fouques.

Robert I dit de Sablé (1225-1269), fils du précédent, a de Mathe....., son épouse, un fils qui lui succède, qui est

Fouques I de Matha (1270-1276). Celui-ci a pour successeur

Robert II de Matha (1276-1342). Il est fils ou frère du précédent.

Là s'arrêtent nos chartes.

Nous terminerons en en donnant la nomenclature.

I. Charte de Geoffroi Martel, 1195. — II. Du même, Mornac, 1195. — III. Du même, sans date. — IV. De P., archiprêtre d'Arvert, sans date. — V. Geoffroi Martel, sans date. — Hugue *de Letaniaco*, sans date. — VII. Falcon, abbé de St-Ruf de Valence; Valence en chapitre général, 1196. — VIII. Du même, sans date. — IX. Guillaume Martel. — X. P., archiprêtre d'Arvert. — XI. Guillaume Martel, octave de Pâques, sans millésime. — XII. Othon, comte de Poitou. — XIII. Pierre Bertin, ancien sénéchal de Poitou, etc., sans date. — XIV. Geoffroi de Celle, sénéchal de Poitou, etc., sans date. — XV. Jean de Vérac, évêque de Limoges, 22 juin 1200. — XVI. Légat Octavien, sans date. — XVII. Hélie de Malmort, archevêque de Bordeaux; la Couronne, 30 novembre 1200. — XVIII. Transaction entre la Couronne et la Garde, 15 novembre 1207. — XIX. Simon, prieur de Saujon, 18 octobre 1211. — XX. Guillaume Rauba, chevalier, 1211. — XXI. Guillaume-Wells, 1211. — XXII. D....., archiprêtre d'Arvert, 26 juillet 1211. — XXIII.

Henri, évêque de Saintes, 8 août 1212. — XXIV. Guillaume, évêque d'Angoulême, 1213 (reproduisant un acte des prieurs de Saujon et de Cozes, *ad Ulmos in Arverto*; 26 septembre 1213). — XXV. R....., cardinal de Saint-Étienne *in Monte-Celio*; Angoulême, 25 août 1214. — XXVI. Henri, évêque de Saintes; Saintes, août 1216. — XXVII. R..., prieur de Sainte-Gemme; Sablonceaux, 29 décembre 1219. — XXVIII. (1) (manque). — XXIX. Hélie, Thibaud, 1220. — XXX. Geoffroi Martel, devant l'autel de N.-D. de la Garde, 7 juin 1221. — XXXI. Caturcin, prieur de Granmont; Granmont, 24 juin 1221. — XXXII. Robert de Sablé, 1225. — XXXIII. Du même, 1226. — XXXIV. Du même, 1226. — XXXV. Du même, 1226. — XXXVI. Du même; Saintes, 1226. — XXXVII. Boson, scellée par Hugue, archiprêtre d'Oleron, 1226. — XXXVIII. Pierre Desmier, sous-chapelain de Saint-Étienne d'Arvert; 3e dimanche de septembre 1226. — XXXIX. Du même, 1227. — XL. P..., prieur des Mathes; chez le chapelain de Saint-Étienne, 8 janvier 1227 (n. s. 1228). — XLI. Robert de Sablé; Mornac, 1228. — XLIV, XLIII, XLIV, XLV. Du même, 1228. — XLVI. Du même, 22 mars 1228 (n. s. 1229). — XLVII. P..., prieur de Mornac; *in porticu de la Garda*, 1229. — XLVIII. P. Desmier, vicaire d'Arvert, 1229. — XLX. Robert de Sablé; Saint-Étienne d'Arvert, 1233. — L. Guillaume de la Garde, chevalier; Matha, *in aula*, 1233. — LI. Hélie, archiprêtre d'Arvert; Cozes, jeudi avant la Nativité de N.-S. 1234. — LII. Sans nom d'auteur; Saujon, 1236. — LIII. Guillaume, abbé de la Couronne; Disail, 1236. — LIV. Robert de Sablé; la Garde, mai 1236. — LV. Du même, 1238. — LVI. Guillaume Peyros et Gardrad de Brie; Dirée, 26 mars 1245. — LVII. Hilarie, abbesse de Saintes; samedi avant l'Ascension 1246. — LVIII. P..., archiprêtre d'Arvert; samedi après la saint Martin d'hiver 1247. — LIX. Raymond, prieur de Mornac; Mornac, *in curia nostra*, 2 novembre 1250. — LX. Pierre Fabre, prêtre d'Arvert; samedi après la Pentecôte 1259. — LXI. Pierre, archiprêtre d'Arvert; novembre 1269. — LXII. Fouques, seigneur de Matha; avril 1270. — LXIII. Jean de Matha;

(1) Cette charte de 1220, citée par Mgr de Beaumont, n'a pas encore été retrouvée.

clec; 9 septembre 1276. — LXIV. Gombaud, sénéchal de Mornac, et Guillaume Géoffroi, valet, de Marennes; lundi avant l'Osanne 1267. — LXIV. Robert, seigneur de Matha; vendredi après l'Annonciation 1278. — LXVI. Vivien, sr de Barbezieux et en partie de la Tremblade; jeudi après la Quasimodo 1287. — LXVII. Robert de Matha, Saint-Jean-d'Angély, après la saint Vincent 1300. — LXVII. *Vidimus* de la précédente; Limoges, 3 avril 1301. — LXVIIII. Pierre Meloi; Corme-Royal, lundi *post quintanam* 1311. — LXX. Pierre Mainard et Audearde, sa femme; lundi après la fête des SS. Pierre et Paul. — LXXI. Pierre Rossignol, prieur de la Couronne en Arvert; vendredi avant l'Annonciation 1329. — LXXI. Robert de Matha; Matha, vendredi avant la Conception 1330. — LXXIII. Du même; Mornac, mardi après la saint Grégoire 1331. — LXXI. Du même; Arvert, lundi après la Circoncision 1342 (n. s. 1343).

L'abbé P.-Th. Grasilier.

LA BIBLIOGRAPHIE
DE BERNARD PALISSY.

Un très grand nombre d'écrivains se sont occupés de Bernard Palissy, les uns longuement, d'autres en quelques mots. Aussi notre intention n'est pas de donner ici la nomenclature de tous ceux qui ont parlé de lui. La liste serait longue et ennuyeuse. Ouvrez le dictionnaire historique, le premier venu ; vous y trouverez un article sur Palissy. Toutes les encyclopédies, toutes les biographies d'hommes célèbres ou d'artisans illustres, ont classé son nom parmi les plus fameux. Mais il est des volumes spéciaux qui lui ont été plus particulièrement consacrés. Ceux-ci l'ont apprécié sous le rapport artistique ; ceux-là au point de vue scientifique ; l'un a raconté sa vie ; l'autre ses travaux. Ici c'est une compilation ; là c'est un livre original. Nous voudrions énumérer les principaux ouvrages qui ont entretenu ou réchauffé notre admiration pour l'émailleur saintongeais, et mentionner les articles des Revues où l'on pourra puiser d'utiles renseignements sur lui.

I

Ce qui, mieux que tous les auteurs, fait connaître Bernard Palissy, c'est Bernard Palissy lui-même. Les événements de sa vie si agitée sont dans ses deux volumes en grande partie. Et puis, c'est par eux que le souvenir nous est resté de ses luttes, de ses douleurs, de ses efforts pour la découverte de l'émail ; c'est par eux que

CHARENTE Archives MARITIME

nous connaissons ses théories scientifiques si remarquables ; c'est par eux, plus que par ses rustiques figulines, que nous sommes à même d'apprécier son génie. Par lui donc nous commencerons la bibliographie de Bernard Palissy.

M. de Lamartine pense que c'est à la Bastille que Palissy écrivit ses ouvrages. « Hélas ! s'écrie-t-il, c'était dans les murs et dans les fossés d'une prison, séparé de sa femme par le tombeau et de ses enfants par la captivité, des horizons de la Seine par la proscription, des outils et du travail de son art par la vieillesse, de ses frères en religion par le martyre, que Palissy écrivait ces choses et se consolait dans sa pensée de sa ruine, du cachot et de sa mort prochaine. »

N'en déplaise au grand poète, ce n'est pas dans le cachot de la Bastille que maître Bernard Palissy composa, en 1590, les deux volumes qu'il publia en 1563 et en 1580. S'il y a écrit quelque chose, ce qui est fort douteux, nous ne l'avons pas. Contentons-nous donc de ses pages vraiment authentiques.

* * *

Le premier volume de Palissy parut en 1563, chez Barthélemy Berton, imprimeur à la Rochelle. Il est intitulé :

RECEPTE VÉRITABLE *par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs thrésors. Item, ceux qui n'ont jamais eu cognoissance des lettres, pourront apprendre vne philosophie nécessaire à tous les habitants de la terre. Item, en ce livre est contenu le dessein d'vn iardin autant délectable et d'vtile inuention qui en fut oncques veu. Item, le dessein et ordonnance d'vne ville de forteresse la plus imprenable qu'homme ouyt iamais parler ; composé par maistre* BERNARD PALISSY, *ouvrier de terre et inventeur de rustiques figulines du Roy et de Monseigneur le duc de Montmorancy, pair et connestable de France ; demeurant en la ville de Xaintes. La Rochelle de l'imprimerie de Barthélemy Berton. 1563.*

Aucun exemplaire de cette édition n'existe ni à la bibliothèque de la Rochelle, ni à celle de Saintes, ni peut-être dans le département de la Charente-Inférieure. On en trouve un à la Bibliothèque impériale.

L'ouvrage est précédé d'un sixain adressé à Palissy et d'un dixain au lecteur. Puis viennent une dédicace : « à Monseigneur le mareschal de Montmorancy, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante lances, gouverneur de Paris et de l'Isle de France. » C'est le fils du connétable Anne de Montmorency. Une seconde dédicace est adressée : « à ma très-chère et honorée dame, Madame la roine Mère, » Catherine de Médicis. Selon le goût de l'époque elle se termine typographiquement en pyramide renversée :

Et quand il vous plaira me commander vous y faire seruice, ie ne faudray m'y employer. Et s'il vous venoit à gré de ce faire, ie feray des choses que nul autre n'a fait encores iusques ici. Qui sera l'endroit, Madame où je prieray le Seigneur Dieu vous donner en parfaite santé longue et heureuse vie.

Puis vient une lettre « à Monseigneur le duc de Montmorancy, pair et connestable de France. » Enfin l'avis « au lecteur. »

Le livre est terminé par dix-huit stances de quatre vers envoyés « à Maistre Bernard Palissy, » par Pierre Sanxay.

* * *

Le second ouvrage de Bernard Palissy fut publié en 1580, « chez Martin-le-Jeune, à l'enseigne du Serpent, devant le collége de Cambray, à Paris. » C'est un in-octavo aujourd'hui fort rare et partant fort cher. En voici le titre :

DISCOURS ADMIRABLES *de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, du feu et des émaux, avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles. Plus un traité de la marne fort utile et nécessaire à ceux qui se mellent de l'agriculture. Le tout dressé par dialogues esquels sont introduits la Théorique et la Pratique.* Par Me BERNARD PALISSY, inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Royne sa mère.

Le livre est dédié « à très-haut et très-puissant sieur le sire Anthoine de Ponts, chevalier des ordres du Roy, capitaine des cents gentilshommes, et conseiller très-fidèle de Sa Maiesté. » Ensuite est placé un « advertissement aux lecteurs ; » enfin un sommaire « des principaux points traitez en ce livre ; » savoir :

« 1. — Des eaux des fleuues, fontaines, puits, cisternes, estangs, marez et autres eaux douces : de leur origine, bonté, mauuaiseté, et autres qualitez ; auec le moyen de faire des fontaines en tous lieux.

» 2. — de l'Alchimie : des métaux, de leur génération et nature.

» 3. — De l'or potable.

» 4. — Du mitridat.

» 5. — Des glaces.

» 6. — Des diuerses sortes de sels végétatifs ou génératifs, et soustenans les formes, en la génération de ces corps terrestres, de leur nature et merueilleux effects.

» 7. — Du sel commun, la manière de le faire auec la description des marez salans.

» 8. — Des pierres tant communes que précieuses ; des causes de leur génération ; des diuerses formes, couleur, pesanteur, dureté, transparence et autres qualités d'icelles.

» 9. — Des diuerses terres d'argille, natures et effects d'icelles.

» 10. — De l'art de terre, de son vtilité ; des esmaux et du feu.

» 11. — De la marne, de son vtilité, auec le moyen de la connoistre et en trouver en toutes prouinces. »

Martin-le-Jeune se trompait aussi bien que les imprimeurs de nos jours. Dans le traité des *métaux*, il y a deux

passages qui se trouvent répétés, l'un dans le corps du livre et l'autre à la fin. Le premier morceau est une seconde *épreuve*, corrigée, revue, modifiée par l'auteur. Le second n'est que la *copie* sur laquelle le compositeur a travaillé. Dans la mise en pages on aura cru que ce morceau-là n'avait pas été employé, et était la fin du traité.

II

La spéculation s'empara des œuvres de Palissy. En 1636 un libraire les réimprima en deux volumes in-8°. Il leur accola un titre bien fait pour piquer la curiosité et allécher les acheteurs ; et pourtant l'édition ne se vendit pas :

« LE MOYEN DE DEVENIR RICHE, *et la manière véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier leurs thrésors et possessions ; avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles desquels jusques à présent l'on n'a ouï.* Paris, Robert Fouet, libraire, 1636. »

Le second volume est le pendant du premier :

« *La seconde partie du* MOYEN DE DEVENIR RICHE, *contenant les* DISCOURS ADMIRABLES *de la nature des eaux et fontaines, etc.,* par Mᵉ BERNARD PALISSY, inventeur des rustiques figulines du Roy. »

On peut juger du sac sur l'étiquette.

Puisque Robert Fouet changeait, il pouvait bien inventer. Il inventa donc une épître de Palissy au peuple français. Puis il supprima ici, ajouta là. Tous les passages qui sentaient le fagot furent retranchés.

* * *

Il s'écoule cent ans. Palissy est mort. Ses œuvres sont enterrées, ou devenues ridicules grâce à l'éditeur de 1636. Nul n'a l'air de s'apercevoir qu'il a existé un homme de ce nom, et que ses écrits ont une grande importance. Mais, le goût des sciences naturelles s'éveille au XVIIIᵉ siècle. Il provoque des études. Quelques savants se rappellent le

potier Bernard. Voltaire contribue par ses railleries à faire connaître son nom. Les studieux recherchent ses livres. On ne les trouve pas, ou, ce qui pis est, on les trouve travestis et mutilés. Il fallait recourir à l'édition *princeps* devenue rarissime. C'est vraiment le cas de dire ici que le besoin d'une nouvelle édition se faisait généralement sentir.

En 1774, un naturaliste qui se fit un nom plus tard, Faujas de Saint-Fond, que Cuvier, grand amateur de railleries, appelait *Faujas Sans-Fond*, songea à rééditer Palissy. Né en 1750, à Montélimart, Faujas de Saint-Fond y était alors vice-sénéchal et lieutenant-général. Il s'entendit avec un libraire de Paris. Nicolas Ruault, d'Evreux, mort le 31 janvier 1828, à Paris, âgé de 86 ans, sollicita l'autorisation nécessaire. Le célèbre naturaliste Adanson, membre de l'Académie royale des sciences, chargé par le garde des sceaux Hue de Miromenil d'examiner les œuvres de Bernard Palissy donna, le 23 février 1775, son approbation au projet. « Les recherches profondes de ce simple potier » de terre, dit-il, ses découvertes, ses idées sur la » structure de la terre et les notes savantes de leurs » judicieux commentateurs leur (à ses ouvrages) assurent » une place distinguée parmi les meilleurs livres des natu- » ralistes. D'ailleurs les principes qui y sont développés » sont conformes à ceux de la philosophie et de la morale » la plus épurée. »

Sur ce rapport, le roi signa, le 5 avril 1775, la permission d'imprimer, qui fut enregistrée, le 9 mai suivant, sur le registre de la chambre des libraires et imprimeurs de Paris. On put commencer à mettre sous presse.

Faujas de Saint-Fond était loin. Il fallait corriger les épreuves et surveiller l'impression. Nicolas Ruault en chargea un de ses amis, Gobet, secrétaire du conseil du comte d'Artois. Faujas avait écrit les *Sommaires* qui précèdent presque chaque traité, des *observations* sur la Marne, un *essai* sur la terre sigillée et beaucoup de notes, celles qui sont numérotées dans l'ouvrage. Gobet fournit d'assez maigres recherches sur la vie de Palissy, des extraits d'auteurs importants et d'autres notes qui sont suivies de ces mots : *notes communiquées*. De plus, il crut avoir

découvert un ouvrage de Maître Bernard, et glissa dans ses *œuvres : les déclarations des abus et ignorances des médecins.*

Ce fut bien pendant quelques jours. Faujas de Saint-Fond, heureux de la trouvaille et de quelques morceaux de Gobet, lui écrivit : « Je vous fais mes remerciements sur les Notes précieuses dont vous avez bien voulu enrichir l'édition de Palissy... Il vous doit pour le moins autant qu'à moi. Si je l'ai ressuscité, vous l'avez enrichi ; vous lui avez donné une seconde fois la vie en faisant renaître un ouvrage de lui qui n'avait jamais passé sous son nom... »

Gobet avait si bien *enrichi* l'édition d'erreurs et de fautes que Faujas de Saint-Fond se fâcha quand il les vit. Ce qui lui déplut surtout, ce fut, non pas cette vie nouvelle donnée à un ouvrage dont Palissy se serait volontiers passé, mais bien, une phrase ou deux de blâme contre Voltaire qui se moquait de Maître Bernard en l'appelant « charlatan et potier de Louis XIII. » Il réclama vivement auprès de M. Le Camus de Neville, directeur de la librairie, et lui demanda la suppression entière de toutes les notes de Gobet. C'était une assez grosse affaire pour le libraire. Nicolas Ruault proposa d'insérer en tête de l'édition un avertissement qui rendrait à Gobet ce qui appartenait à Gobet.

Gobet devint fou un an ou deux après ; il fut renfermé à Charenton, et mourut presque aussitôt. Faujas de Saint-Fond devint administrateur et professeur au Muséum d'histoire naturelle. Ses découvertes sur les produits volcaniques, ses recherches, ses études sur la géologie l'ont placé parmi les fondateurs de cette science. Il est mort à Paris, le 28 juillet 1819. M. de Freycinet publia l'année suivante, à Valence, un *essai* sur sa vie, ses opinions et ses ouvrages.

Fouet avait mis au commencement de son édition une *Épître de l'Auteur au Peuple François*. Ruault écrivit en tête de la sienne une dédicace « A Monsieur Franklin » datée du 4 février 1777. C'était un hommage à ce grand citoyen, alors âgé de 71 ans, que l'Amérique avait envoyé l'année précédente en France, pour solliciter des secours contre l'Angleterre. Palissy, « ce profond observateur, presque oublié depuis deux siècles, ne pouvait reparaître plus dignement que sous » ses auspices. « Le génie qui le

» caractérise, disait le libraire, se retrouve dans vos ou-» vrages. Comme lui, vous annoncez, Monsieur, les plus » grandes vérités avec ce ton modeste qui sied si bien au » vrai sage, et il y a une si grande analogie entre la mé-» thode de Palissy et celle que vous avez employée pour les » découvertes des phénomènes de la Physique, que je ne » pouvais associer deux noms plus dignes de l'admiration » des Savants. » Mais — il y a un *mais* — Franklin est supérieur à Palissy et *la science du Bonhomme Richard* à la *Récepte véritable*: car Benjamin Franklin s'est beaucoup occupé de politique et ses « travaux n'ont pour but que le » bonheur d'un peuple libre et vertueux. » Le tout finit par une citation de Montesquieu.

Les « *Œuvres de Bernard Palissy*, revues sur les exemplaires de la bibliothèque du roi, avec des notes par MM. Faujas de Saint-Fond et Gobet » parurent à Paris, chez Ruault, rue de la Harpe, en 1777. C'est un volume in-4° de LXXVI et 734 pages. A la première page se trouve l'emblème d'Alciat, marque du libraire Barthélemy Berton, dont on a voulu faire la devise de Maître Bernard.

POVRETE EMPÊCHE LES BONS ESPRITS DE PARVENIR.

On a inscrit au revers ce passage du *de recta ratione studendi* de Thomas Campanella — Chap. II. art. V. —:

« Sed cum in officinis Artistarum, plus philosophiæ realis et veræ habeatur quam in scholis Philosophorum, consulendi sunt diligenter Pistores, Tinctores, Ferrarii, Aurifices, Auriductores, Agricolæ, Milites, Bombardarii, Panifici, Destillatores, et id genus reliqui.

» Puisque dans les ateliers d'artisans se trouve plus de » de philosophie pratique et vraie que dans les écoles des » philosophes, ceux qu'il faut consulter avec soin ce sont » les Pâtissiers, les Teinturiers, les Forgerons, les » Orfèvres, les Monnayeurs, les Laboureurs, les Soldats, » les Boulangers, les Confiseurs et autres de cette » espèce. »

L'épigraphe est bien choisie.

Des notes nombreuses et instructives accompagnent le texte. Tout n'y est pas parfait. Il s'y trouve des erreurs de faits, de dates et d'appréciations. Mais les documents bons

y sont en nombre. Une partie est intéressante surtout ; ce sont les détails sur les contemporains, amis ou connaissances de Bernard Palissy.

Le reproche le plus grave qu'on puisse adresser aux commentateurs c'est d'avoir attribué à Palissy *la déclaration des Abus*, ce bel *enrichissement* dont Faujas félicitait Gobet ; puis la disposition arbitraire des matières. Le volume s'ouvre par *l'art de terre* et par le récit de l'établissement de la Réforme en Saintonge qui termine *le jardin délectable*. Le traité des *pierres* vient avant celui des *sels divers*. Or, dans ce dernier l'auteur annonce qu'il parlera des pierres ; il y écrit aussi : « j'ai parlé des métaux ; » c'est pourquoi l'éditeur place les pages sur les métaux après le traité des *sels*. C'est une confusion. Ruault a aussi supprimé quelques phrases qui étaient un peu trop huguenotes.

L'exemplaire que j'ai en mains avait été acheté en janvier 1781, à la Rochelle, chez Péril, libraire, par Emmanuel-Cajetan Le Berton, baron de Bonnemie, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial de Saintes. Il avait coûté 14 livres. En 1855, M. Morley déclarait qu'il avait eu sans peine un exemplaire semblable pour 12 francs. Ce n'est pas cher. Car cette édition a une véritable valeur. Elle n'a pas peu contribué à mettre en lumières les découvertes du Potier.

III

La Convention, chose singulière ! entendit retentir le nom de Palissy. Ce fut un de ses compatriotes, Joseph Eschassériaux, né à Saintes en 1757, depuis baron de l'Empire, qui le prononça. Au nom du *Comité d'agriculture de Paris*, l'avocat saintongeais présenta, en l'an III, à l'Assemblée un rapport — in-8°, de quarante-sept pages, 1794 — où, après avoir indiqué les moyens de faire fleurir l'agriculture en France, il demandait qu'on élevât un monument à Bernard Palissy et à Olivier de Serres. Le texte de ce projet fut ainsi formulé.

SECTION VI.

Article 1er. — La Convention nationale, voulant récompenser le génie dans quelque siècle qu'il ait vécu,

DÉCRÈTE :

Que Bernard Palissy et Olivier de Serres ont bien mérité de leur siècle et de la nation, et que leurs bustes seront placés dans la salle de la Convention.

La Convention avait des affaires plus pressantes. Le projet ne fut pas même discuté. Cependant puisqu'elle organisait des fêtes à l'Être Suprême et des processions à l'Agriculture, elle aurait bien pu commander un buste de Palissy.

Olivier de Serres a été plus tôt glorifié que le potier saintongeais. Il a sa statue à Villeneuve-de-Berg. Maître Bernard ne tardera pas à avoir la sienne à Saintes, espérons-le.

***

Au commencement de ce siècle *le Mercure* annonça que la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, mettait au concours l'éloge de son présumé compatriote. Le prix ne fut pas décerné : car le travail des concurrents ne répondit qu'imparfaitement aux exigences du sujet.

***

En 1802 dans son *Musée des monuments français inédits*, tome II, Alexandre Lenoir a gravé aux planches 118, 119 et 120 six carreaux émaillés qu'il attribue, mais faussement, à Palissy. Quatre ont été recueillis par lui dans la cour du château de Saint-Germain, bâti par François Ier ; ce sont des médaillons vernissés en blanc sur fond bleu et violet foncé représentant l'*Abondance*, *Mars* et autres sujets mythologiques. Les deux autres pièces, où figurent Mucius Scevola se brûlant la main, puis des cavaliers combattant contre des fantassins, proviennent du château d'Ecouen. Ce qui prouve que ces carreaux ne sont pas de Maître Bernard, c'est le millésime de *1542* et le nom de *Rouen* qui se trouvent sur un drapeau.

En 1806, dans sa *description du Musée des monuments français*, le même Lenoir a donné, p. 49, 50, 51, des vitraux qui décoraient la grande galerie du château d'Ecouen, et qui ne sont pas plus de Palissy que les pavés.

***

Rochefort, qui depuis possèda un établissement classique sous ce nom, *Institution Palissy*, eut en 1833 l'éloge de Maître Bernard. M. Lesson, un homme fort distingué malgré ses étranges erreurs historiques, dans son discours prononcé à l'ouverture des cours de chimie faits à l'école de médecine navale, en entretint ses auditeurs. La XXIIIe lettre des *Lettres historiques, archéologiques et littéraires sur la Saintonge et l'Aunis*, par M. René-Primevère Lesson, membre correspondant de l'Institut pour l'Académie des sciences, — La Rochelle, typographie G. Mareschal, rue de l'Escale, 20. 1842, — reproduit ce qui est relatif à Palissy, à ses émaux et à ses vases. C'est une « notice de ce célèbre artiste très probablement né en Saintonge, » pages 285 et suivantes. On y raconte cette trouvaille réjouissante faite « en 1840 pendant la démolition du pont de Saint-Jean d'Angély : « une figurine en vase de senteur, représentant Catherine de Médicis et lui ayant appartenu ; « car la coiffure de la reine se trouvait prise dans le bouchon. »

***

Je dois citer quelques travaux épars dans divers recueils ou ouvrages. Je me borne à les indiquer, ne les ayant pas lus.

1834. M. Alexandre du Sommerard, dans ses *Notices sur l'hôtel de Cluny*, in-8°, note V, page 226, a parlé de *Bernard Palizzy ;* et dans *les Arts au Moyen-Age* — Paris 1838-1846 — a indiqué, planches 4 et 6 de l'Atlas, 28, 32, etc. de l'Album, les dessins des œuvres du Maître.

1834. M. Schœlcher dans *la Revue de Paris* a donné *Vie et travaux de Palissy*, tome v, page 293.

∴

1835. *Le Semeur*, journal protestant, publia de M. H. Lutteroth « quelques esquisses vivantes » du rôle de Palissy comme évangéliste, « sous la forme de scènes historiques. »

∴

1835. M. Miel lut à la *Société libre des Beaux-Arts* sur le même sujet, un court essai de biographie qui fut inséré dans le *Recueil* de cette société.

∴

1837. M. G. Trébutien, dans ses *Portraits et histoires des hommes utiles*, page 40, publia une notice sur l'émailleur saintongeais, *Bernard* DE *Palissy*.

∴

L'année suivante, ce fut le tour de M. Delécluze qui l'apprécia dans la *Revue française*.

∴

Les *Monuments français inédits*, dessinés par X. Willemin, classés et décrits par M. André Potier, bibliothécaire de Rouen, 2 vol. — Paris 1839 — donnèrent aux planches 290, 291, 292 et 293 du 2e volume une prétendue signature de Palissy, quelques vitraux et quelques pièces. M. Duplessy signale, en outre, à la page 67 « une note longue et pleine de fines et savantes observations, » de M. André Potier.

IV

Voici pourtant un livre que je connais.

L'histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis depuis les premiers temps historiques jusqu'à

nos jours, par M. Daniel Massiou, jugé au tribunal civil de la Rochelle, parut — 4e et 5e volumes — en 1836, imprimée à Marennes, mise en vente à Paris, chez Lance, et à la Rochelle, chez Lacurie. Les 1er, 2e, 3e et 6e volumes, les derniers, furent imprimés à la Rochelle, deux ans après, et mis en vente à Paris, chez Pannier. Une *seconde* édition, qui n'est autre que la précédente rajeunie de la première page, fut éditée à Saintes, chez Charrier, libraire-éditeur, en 1846. Cet ouvrage, que recommandent d'excellentes qualités de style, a des erreurs nombreuses, excusables peut-être dans un livre de cette étendue, puis des préjugés ou des préoccupations qu'on ne peut que blâmer chez un historien. Aux pages 78 et 508 du 4e volume il s'occupe de Palissy. Il le montre fuyant Saintes « dont les préjugés enchaînaient l'essor de son génie, » et allant se fixer à la Rochelle. Ensuite il l'appelle *Bernard* DE *Palissy* : « car, ajoute-t-il, sur la fin de sa vie, il avait été pourvu de lettres d'anoblissement ; » comme si cela était vrai, et comme si le *de* était une marque de noblesse !

***

Par ordre chronologique vient ensuite le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire* qui, dans sa deuxième livraison — mai 1842 — imprima, à la page 42, de M. Eugène Piot un excellent article, dit M. Cap, — écrit dans un « style trop souvent déplorable, » ajoute M. Camille Duplessy.

***

Le 10 février 1843, M. Dangibeaud lut à la *Société archéologique* de Saintes un mémoire *sur la maison et l'atelier de Bernard Palissy*.

***

En août 1844, *le Lecteur*, revue qui paraissait à Bordeaux, parla de Bernard Palissy comme agronome. M. P. Jônain tenait la plume.

***

Le *Magasin pittoresque* de janvier 1833 donna tome 1er

pages 383, 384, une notice insignifiante, le dessin d'un plat de Palissy et un fort mauvais portrait. Il en est encore question au tome XIII, année 1845, pages 2 et 4, où l'on examine et résout par la négative ce problème : « *Si povreté empesché les bons esprits de parvenir ;* » et à la page 28, qui donne le dessin d'un admirable « plat conservé au Musée Charles X, au Louvre. » Enfin la page 60 du tome XXI reproduit de lui un plat représentant les Israélites devant le serpent d'airain.

* * *

M. Alfred Levèque publie au *Bulletin des arts*, tome VI, pages 211-242, BERNARD PALISSY, *ses ouvrages et surtout celui de l'*ART DE TERRE.

V

Un hommage plus sérieux était rendu au géologue potier dans le même temps.

La quatrième édition de Bernard Palissy parut en 1844, à Paris, chez J.-B. Dubochet et Cie, éditeurs, rue de Seine, 33, sous ce titre :

Œuvres complètes de Bernard Palissy, édition conforme aux textes originaux imprimés du vivant de l'auteur avec des notes et une notice historique par Paul-Antoine Cap.

C'est un volume in-12 de XL et 438 pages, au prix de 3 fr. 50. Les matières y sont disposées comme dans les éditions princeps. Les fautes typographiques y sont les mêmes que dans Faujas de Saint-Fond. Vous trouverez par exemple dans les deux : « Les habitans du pays disent avoir passé autrefois de *liesse* d'Alvert en l'isle d'Oleron. » Il faut lire : « *de l'Isle* d'Arvert. » La liste des auditeurs des cours de 1575 est quelque peu défigurée par l'imprimeur de 1777 et celui de 1844. Ainsi : Maistre Bartholome Prieur, homme expérimenté ès-arts, » devient Maistre Bertolome, *prieur*, ce qui n'est plus la même chose. Un peu avant, Gobet fait, page 78, de « Marc Lordin, de Saligny en Bourbonnais, » un marquis : « Messire Lordin, marq. de Saligny » et Cap — page 271 —

écrit : « Messire Lordin, Marc de Saligny, » ce qui n'a aucun sens. Maizières, médecin, est transformé en *Misere*. Beaucoup d'autres personnages sont probablement ainsi écorchés ; et leurs noms défigurés ne peuvent plus être retrouvés. Ces erreurs doivent être mises en bonne partie sur le compte de Martin-le-Jeune et de Barthélemy Berton. Les éditeurs postérieurs les auraient dû corriger. Nous n'insisterons pas. Il y a quelque chose de plus ennuyeux qu'un erratum, c'est deux *errata*.

Cap a dédié son édition : « A Monsieur Alexandre Bron» gniart, membre de l'Institut, directeur de la manu» facture royale de Sèvres, professeur au Muséum d'his» toire naturelle etc. » pour « réunir deux noms chers aux » sciences comme aux beaux-arts, et auxquels la céra» mique moderne doit ses plus larges développements. » Après cela vient une excellente notice « complète même dans sa concision et grande sobriété. » Les découvertes de Palissy dans les sciences y sont signalées et heureusement mises en lumière. Des notes au bas des pages apprécient ou rectifient certaines théories du Potier. Il faut regretter qu'elles soient si rares. Quand on lit ces initiateurs, comme Palissy, le public qui veut s'instruire est bien aise d'être averti de la vérité ou de la fausseté des systèmes qu'on lui expose. Sans cela il court le danger de se bourrer la tête d'erreurs.

***

Au moment où M. Paul-Antoine Cap ressuscitait les œuvres de Palissy, paraissait — 1844 — *le traité des Arts céramiques ou des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie*, par M. Alexandre Brongniart, membre de l'Institut, et directeur de la manufacture impériale de Sèvres. La 2e édition — 2 volumes, à Paris, chez Béchet jeune, rue Monsieur le Prince, 22, — contient, à la page 61 et suivantes, une appréciation excellente du potier Saintongeais, puis des critiques d'une sévérité excessive, « voisines de la jalousie. »

***

Au mois de novembre 1844, se créait à Saintes un journal l'*Union* qui, plus tard, s'appela l'*Union républicaine*. Dans son 20e numéro, à propos de la publication des *Œuvres de Palissy*, par M. Cap, « un abonné de Cozes » commença une série de feuilletons sur Bernard Palissy, agronome, physicien, chimiste, géologue, potier de terre et chrétien réformé.

* * *

Le 15 mai suivant, M. Dangibeaud y insérait son travail présenté deux ans auparavant à la société archéologique.

* * *

On trouvera une analyse de ce mémoire signé J. L. — M. l'abbé J. Lacurie — dans le *Bulletin de la société du protestantisme français*, livraison d'avril et mai 1863.

* * *

Enfin, la même année, il reparut intégralement avec quelques autres mémoires de M. Dangibeaud, sous ce titre : *Saintes au XVIe siècle*. — Evreux, de l'imprimerie d'Auguste Hérissey. — 1863. — M. L. de la Morinerie, éditeur de cet intéressant opuscule, l'a annoté d'une façon qui double le prix de l'ouvrage. M. Dangibeaud prouve que Bernard Palissy eut un atelier sur le quai actuel des Récollets. Il est à regretter que l'auteur ait commis plusieurs inexactitudes dans la transcription de la pièce principale de sa thèse, et surtout ait omis deux passages fort importants. On trouvera le document correct et complet dans *Bernard Palissy*, Paris, chez Aubry, 1864, et aussi fautif que possible dans la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy*, — 1862-1866.

L. Audiat.

(La suite au prochain numéro.)

PROMENADE
A TRAVERS LE SALON.

NOS PEINTRES A L'EXPOSITION DE 1866.

Dans une pensée peut-être libérale, l'administration a décidé depuis déjà trois ans, que le palais de l'Industrie ouvrirait chaque année ses portes aux nombreux peintres, graveurs, sculpteurs et architectes français, qui consacrent leur vie et leur talent à la noble culture des beaux-arts. Je ne sais si je m'abuse sur les conséquences de cette réforme, mais il me semble que loin de favoriser le développement et le progrès de l'art, ces expositions réitérées n'ont eu jusqu'à présent d'autre résultat que d'abaisser son niveau et de permettre aux médiocrités de toutes sortes de s'étaler plus souvent aux yeux du public. Cette facilité accordée aux artistes de se produire à de trop courts intervalles, a eu pour première conséquence d'encourager dans une carrière qui n'est pas faite pour eux, de malheureux jeunes gens dépourvus de tout talent et incapables de produire jamais une œuvre de mérite. Poussés par l'espérance d'être admis au moins une fois au Salon, ces pauvres artistes, dans leur aveuglement funeste, ne se lassent pas de produire chaque année une infinité de *croûtes*, dont le nombre va toujours croissant, malgré les rigueurs amplement justifiées des juges intelligents, chargés de les recevoir ou de les écarter. Quelques-uns de ceux arrêtés à la porte prennent gaiement leur parti de cet insuccès dont ils espèrent

tirer vengeance un jour, et se donnent le malin plaisir d'en appeler, — comme cela s'est vu dernièrement chez un marchand de tableaux du quartier latin, à la vitrine duquel était exposée une méchante toile portant une énorme pancarte, où se lisait le mot *refusé*, — d'en appeler, dis-je, du jury qui les condamne à l'opinion publique qui les absout parfois. D'autres, plus sensibles à l'arrêt qui les frappe et d'une humeur moins joviale que les premiers, n'ayant en eux ni la foi qui sauve, ni le courage qui fait triompher, se tuent comme Chatterton, ou meurent aliénés au fond d'un hôpital, pauvres fous qu'un sot amour-propre a conduits au tombeau. On en cite deux cette année, qui ont été atteints de ce mal dont M. de Vigny a fait le sujet d'un drame : le premier, un peintre, s'est suicidé, le second, un sculpteur, a été enfermé ces temps derniers à Charenton. Je ne veux rendre personne responsable de cette double infortune et je trouve bien impertinents les deux ou trois journaux qui se sont permis d'adresser aux membres du jury certaines invectives absurdes à l'occasion de ces deux malheurs regrettables assurément, mais qui ne sauraient me toucher beaucoup, étant le résultat d'un immense orgueil poussé à sa dernière limite.

La mesure que je critique, a amené une autre conséquence fâcheuse, qui se remarque surtout dans les ouvrages des meilleurs artistes et que je tiens à signaler principalement chez les peintres. Ceux dont le mérite est secondaire ou même tertiaire, et qui pour ce motif ne sont pas écrasés chaque jour sous le poids de commandes exagérées de tableaux, ont tout le temps nécessaire pour composer et exécuter leurs œuvres ; mais il n'en est pas ainsi pour ceux qui, jouissant d'un certain renom, sont obligés de répondre aux nombreuses demandes de leurs admirateurs, et se trouvent quelquefois, en raison du peu de temps qui leur reste pour terminer leurs tableaux d'exposition, placés dans la triste alternative d'exposer une mauvaise toile faite à la hâte, ou de ne pas exposer du tout. C'est ce qui est arrivé cette fois-ci à beaucoup d'artistes célèbres : les uns n'ont rien envoyé ; les autres ont fourni des œuvres incomplètes ou inachevées. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, M. Schreyer qui avait exposé l'an passé un très-beau tableau,

représentant une *Charge d'artillerie à Traktir*, se montre bien inférieur à lui-même dans la *Charge de cuirassiers à la Moscowa*, qu'il a envoyée cette année ; le dessin en est lâché et l'exécution se ressent d'une précipitation trop grande. L'œuvre de M. Protais est également très-faible, si on la compare à celle de 1865 et surtout à celle de 1864. Dans le cours de cette étude sur le salon actuel, j'aurai à relever le même défaut dans un des tableaux de M. Genty. J'ignore si c'est le temps qui a manqué à cet artiste pour parfaire son œuvre, mais je serais tenté de croire que la paresse a joué un certain rôle dans la mauvaise exécution de son *Renaud et Armide*. Oh ! la paresse ; quelle pierre de touche pour les artistes ! qu'il s'en corrige au plus vite, s'il ne veut pas déchoir.

Avant d'aborder le sujet principal qui m'a décidé à prendre la plume, je veux parler de l'appréciation sincère et loyale que je compte faire des œuvres de nos compatriotes, traversons, *currente calamo*, les différentes salles du palais de l'Industrie, en signalant de côté et d'autre les toiles les plus remarquables qui s'y trouvent exposées. Et d'abord, qu'il me soit permis de déclarer hautement, que le salon de 1866 est de beaucoup inférieur à ceux qui l'ont précédé. J'y rencontre bien çà et là quelques tableaux remplis de qualités sérieuses, et faits avec talent, mais la moyenne des œuvres produites cette année me semble d'une faiblesse désolante, qui pourrait inspirer de vives inquiétudes pour l'avenir, si nous n'étions habitués en France à voir surgir de loin en loin des génies, qui relèvent de leur souffle puissant le niveau abaissé de l'art. Je m'efforcerai d'être bref dans mon excursion à vol d'oiseau, et je ne parlerai que des œuvres principales, qui seules méritent d'être examinées.

Je commencerai, suivant en cela l'exemple des princes de la critique, par M. Moreau ; mais je dois déclarer comme avertissement au lecteur, que j'ai conçu depuis longtemps pour cet artiste une sympathie tellement grande, que je sens moi-même, — et je l'avoue dans toute ma sincérité, — que je n'ai peut-être pas, pour apprécier son œuvre et son talent, la dose d'impartialité nécessaire à un critique qui veut juger sainement. Je ne dirai donc sur lui

que peu de mots. M. Moreau a exposé deux tableaux, l'un, *Diomède dévoré par ses chevaux*, l'autre, *Une jeune fille qui recueille pieusement la tête d'Orphée et sa lyre portées par les eaux de l'Hèbre aux rivages de Thrace*, image toute poétique, rendue avec une grâce exquise et une finesse d'exécution parfaite. Ce jeune artiste n'a encore rien fait, à mon avis, qui soit supérieur à cette toile, même son *Sphinx* qui a excité, lorsqu'il a paru, une si profonde et si légitime admiration. J'aime moins son *Diomède;* (s'il venait à me lire, comme il trouverait que je suis un mauvais juge) ; je ne méconnais pas la difficulté vaincue, mais ces chevaux en furie et ce pauvre roi dévoré par eux n'ont pas, à mes yeux, autant de charme que sa jeune fille aux blonds cheveux. Comme dans les années précédentes, M. Moreau est discuté et défendu chaudement dans les deux camps opposés ; M. Chesneau lui élève un piedestal auquel je demande à ajouter quelques assises de plus ; Théophile Gautier l'égratigne avec sa patte de velours, et M. Clément des *Débats* le déchire avec ses griffes. Lequel des trois a raison? Je ne vous le dirai pas, cher lecteur, mais retenez bien ceci : je ne donne pas plus de cinq ans à M. Moreau pour mettre complètement d'accord les trois célèbres critiques que je viens de nommer.

M. Gérôme à exposé une *Cléopâtre avec César;* on s'étouffe pour voir ce tableau et je ne comprends guère l'empressement de la foule. César, assis devant une table, a l'air d'un écrivain public et Cléopâtre d'une femme de chambre, assez court vêtue, il est vrai, qui, ne sachant ni lire ni écrire, vient lui dicter une lettre pour son amoureux. Joli tableau pour l'appartement d'un vieux garçon en retrait d'emploi. Une autre toile du même artiste représente la porte d'une mosquée, sur laquelle on aperçoit une dizaine de têtes coupées du plus merveilleux effet. Délicieuse peinture qui trouverait facilement sa place à l'école pratique.

M. Courbet est le lion de l'Exposition. Sa *remise de chevreuils* est un chef-d'œuvre, et si le peintre d'Ornans voulait s'en tenir au paysage, il aurait certainement plus d'admirateurs qu'il n'en a. En revanche, sa *femme au perroquet* est détestable à tous les points de vue ; mauvais dessin, mauvaise peinture et l'idée qu'il a eue de remplacer

les cheveux par des copeaux d'acajou, n'est pas heureuse à beaucoup près. Ses fanatiques prédisent qu'il aura la médaille d'honneur ; sa *remise de chevreuils* aurait pu la lui donner, sa *femme au perroquet* la lui enlèvera, je l'espère. Et alors, plus de doute, on la décernera à M.....

..... Plus tard, madame, je vous dirai son nom.

Il y a deux Corot, que je ne puis passer sous silence, un surtout, la *Solitude*, qui est charmant ; mais pourquoi cet artiste place-t-il toujours des personnages dans ses tableaux ? Il les fait affreux. Je citerai aussi, en passant, la toile immense de M. Dubufe, *l'Enfant prodigue ;* le cadre est superbe, il a pour le moins six mètres de hauteur. M. Puvis de Chavanne s'encroûte de plus en plus dans la peinture décorative : dans son *Ave Picardia nutrix* de l'année dernière, il y avait un peu de dessin et pas beaucoup de couleur ; dans son camaïeu de cette année, il n'y en a plus trace. Quelle surprise nous ménage-t-il pour l'exposition prochaine ? M. Français ne manque pas de talent, mais il peint si bien les feuilles des arbres, qu'il ne faudrait pas laisser une demi-minute ses tableaux en présence d'une chèvre, elle les mangerait. Je note avec plaisir deux jolies toiles de M. Lévy, *la Mort d'Orphée* et une *Idylle ;* elles renferment l'une et l'autre de très grandes qualités de dessin et de coloris. Ce jeune artiste est dans une bonne voie ; qu'il y persévère et le succès ne se fera pas attendre. M. Robert-Fleury fils a exposé un tableau qui retrace un des plus tristes épisodes des derniers évènements de Pologne, le massacre de quatre mille personnes sur la place du Château à Varsovie. Cette toile est d'un grand effet et justifie par son mérite la place d'honneur qu'on lui a décernée, et l'empressement du public à contempler cette scène de carnage, si désolante par les souvenirs qu'elle évoque, mais si belle par la façon magistrale dont elle est rendue.

J'ai remarqué au Salon beaucoup de portraits, deux de M. Jalabert entre autres, qui sont dignes des plus grands éloges. Ce que j'ai remarqué avec non moins de plaisir, c'est une diminution considérable dans le nombre des tableaux de batailles. Dieu merci ! nous en voici débarrassés

pour quelque temps, de tous ces chefs-d'œuvre, à moins qu'il ne plaise à notre gouvernement de faire la guerre en compagnie de M. de Bismark, ce dont je n'ai point à m'occuper ici. Je n'ai jamais beaucoup aimé ce genre de peinture, surtout depuis que mûri par l'âge, j'ai renoncé à jouer au soldat, et j'avoue franchement qu'Horace Vernet m'ennuie. Je suis fort de l'avis d'un spirituel rédacteur du *Courrier du Dimanche,* qui écrivait dernièrement à propos du Salon :

« De tous les petits fléaux que la guerre traîne après elle, sans parler des grandes misères qui lui font cortège, la peinture des batailles n'est pas le moindre. » Je n'ai pas prêté non plus une grande attention aux tableaux religieux. Il y en a peut-être d'excellents dans la quantité, mais comme ils sont nombreux et que je n'avais pas le temps de les voir tous, j'ai préféré n'en regarder aucun, me réservant de les examiner l'année prochaine s'ils y sont encore.

Je n'ai pas l'intention de m'éterniser dans l'énumération des toiles plus ou moins remarquables qui figurent au Salon ; je tenais à citer les principales, mon but est rempli, et j'arrive maintenant au sujet qui intéresse le plus mes lecteurs et moi, à l'examen détaillé des œuvres de nos compatriotes. Je ne m'arrête même pas à la sculpture, pour deux motifs, d'abord parce que je ne me sens pas assez compétent en cette matière pour la traiter, et en second lieu, parce que le peu que j'en ai vu ne m'a pas encouragé à visiter le reste. Nos sculpteurs, cette année, sont de beaucoup inférieurs à nos peintres.

Je débuterai, cher lecteur, par la perle de notre écrin, par ce jeune maître parvenu si vite et si glorieusement au rang élevé qu'il occupe dans les arts, par le peintre-poète qui nous a révélé l'Algérie, tantôt dans ses tableaux, tantôt dans ses écrits, employant tour à tour avec une égale égale facilité la plume ou le pinceau, soit pour nous dépeindre la riche nature de ce pays, soit pour nous dévoiler les mœurs étranges de ses habitants. Chacun devine de qui je veux parler ; le nom de M. Fromentin est dans nos cœurs comme sur nos lèvres, car celui qui le

porte est aimé de nous tous, non-seulement pour son talent qui est immense, mais encore par dessus tout, pour les qualités de son esprit, le charme de sa personne et la noblesse de son caractère. Au risque de passer pour un flatteur, ce dont je me défends, j'avoue que je ne connais pas d'artiste parmi les plus illustres de notre temps, qui joigne à un mérite aussi supérieur une modestie plus grande. Mais cette vertu que je lui reconnais, il est de mon devoir de ne pas la blesser, et puisque il faut mettre un terme à mes éloges, je ne puis mieux faire, en finissant, que de répéter à propos de M. Fromentin, ce que Napoléon-le-Grand a dit avec beaucoup de justesse de Gœthe: « Celui-ci est un homme », ne pouvant trouver aucun autre mot qui exprimât plus fortement le sentiment d'admiration qu'il ressentait pour le poète.

Le premier tableau de M. Fromentin est celui qui représente la *Tribu nomade en marche vers les pâturages du Tell.* La tribu tout entière vient de traverser un étroit ruisseau qui roule son eau limpide sur une prairie émaillée de fleurs; quelques trainards se tiennent en arrière et font traverser le gué aux enfants, tandis que les arabes en foule gravissent la colline qui borde la rivière, en poussant devant eux leurs troupeaux nombreux. Les chefs seuls, formant un groupe à droite, montés sur leurs chevaux à la longue crinière, semblent attendre que le reste de la tribu soit passé pour poursuivre leur chemin. Tous ces personnages, tous ces chevaux, tous ces Arabes, qu'on croirait sortis du pinceau de Meissonnier, sont groupés avec un art infini, et ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans ce tableau, c'est cette finesse et cette perfection des détails, auxquels M. Fromentin ne nous avait pas habitués jusqu'à présent, et qui dénotent des qualités nouvelles dans son talent déjà si brillant. Je ne crois pas me tromper en affirmant que M. Fromentin n'a jamais produit d'œuvre aussi complète au double point de vue de la composition et de l'exécution, et je défie qu'on me montre au Salon un tableau dans n'importe quel genre, qui puisse lui être comparé. Si la médaille d'honneur — j'en arrive, madame, à ma confidence, — est donnée, cette année, à qui la mérite le plus, c'est certainement à

notre illustre compatriote qu'elle sera accordée : ce sera la digne et glorieuse récompense d'une vie consacrée au culte des beaux-arts.

Le tableau de M. Fromentin dont je viens de parler, écrase tellement de sa supériorité l'autre toile exposée par lui, que je demande la permission de la passer sous silence, non qu'elle soit sans valeur, mais je craindrais, en l'étudiant, d'avoir à lui adresser quelques critiques qui auraient fort mauvaise grâce, venant après les éloges mérités, que je m'estime heureux d'avoir pu décerner dans cette Revue à son admirable talent.

ERNEST CALLOT.

(La suite au prochain numéro.)

LE VENDREDI SAINT.

ODE.

In illo vivimus, movemur et sumus.
SAINT PAUL.

La cité des Césars étalait, souveraine,
Ses vices et ses dieux. Néron régnait; sa haine
S'irritait aux chants du chrétien
Qui, dans les longs tourments d'un glorieux martyre,
Osait, bravant l'édit du maître de l'empire,
Confesser le Nazaréen

Jésus, Verbe fait chair pour le salut du monde!
Ce n'était plus assez pour le despote immonde
De ces spectacles émouvants
Où le glaive lassé se refusait aux têtes;
Le masque de Néron ne souriait qu'aux fêtes
Où des chrétiens brûlaient vivants.

Loin du feu des bûchers et loin des hécatombes
La croyance abritait son culte aux catacombes.
Dépositaire de la loi,
Dans les secrètes nuits un disciple de Pierre
Venait porter au peuple, avide de prière,
Le pain mystique de la foi.

Du lévite zélé la sainte vigilance
Prescrivit à ses fils la ferveur du silence,
Un proscrit était là, près d'eux,
Vieillard dont les accents et l'âme désolée
Allaient du grand trépas à la triste assemblée
Redire l'hymne douloureux.

Et le proscrit parut, détacha ses sandales
Mit la cendre à son front; puis sur les froides dalles
Il traîna ses pas chancelants;
Car, athlète épuisé par l'âge et les blessures,
Sur son corps il portait, divines flétrissures,
Des stigmates étincelants.

Un long frémissement accueillit sa venue.
Et lui, près de l'autel, sur cette foule émue
Etendant le signe sacré,
Jeta, tel qu'un semeur, aux cœurs de l'auditoire,
Le grain de la parole et la sublime histoire
Que Jean écrivit inspiré.

Et comme il achevait la complainte bénie,
Lamentable récit de la longue agonie
De l'Homme-Dieu dans l'abandon,
Qui, cloué tout sanglant à l'arbre salutaire,
De son dernier regard promettait à la terre
La délivrance et le pardon;

« Voici du Golgotha la lumineuse étoile,
» Dit-il, et de l'erreur perçant enfin le voile,
» Elle ira de ce sombre lieu
» Rayonner au sommet païen du Capitole,
» Et le bandeau des rois aura pour auréole
» Cette croix, le trône d'un Dieu.

» Notre Dieu qui m'inspire et des cieux nous contemple,
» Qui nous léguant sa vie et sa mort en exemple,
» Vécut pauvre et persécuté,
» A souffert dans son corps l'insulte du suaire,
» Jusqu'à l'heure où fuyant la sépulcrale pierre,
» Il apparut ressuscité.

» Que votre esprit s'allume à l'éclair du miracle;
» Contre ceux que soutient cet infaillible oracle:
» — Je serai toujours avec vous;
» J'ai fondé sur le roc mon Eglise immortelle

» Et les enfers jamais ne prévaudront contre elle, —
» Que peut un terrestre courroux !

» Affermissez vos cœurs ; gardez que votre bouche
» Ne prodigue l'outrage à ce César farouche ;
» Bénissez sa cruelle main,
» Et du maître acceptez sans crainte l'héritage.
» Qui prendra, comme lui, le calvaire en partage,
» Aura le ciel pour lendemain.

» De même que le fer sort plus brillant des flammes,
» C'est au feu des douleurs que s'épurent les âmes ;
» Alors qu'il nous fit acquérir
» De son père irrité les largesses divines,
» Jésus portait au front la couronne d'épines ;
» Pour triompher il faut souffrir !

» Rome nous hait ; et Rome est la ville éternelle
» De la naissante foi future sentinelle.
» Vainement un souffle pervers
» Des élus du Seigneur a menacé la tête,
» Le calme doit sortir, vainqueur, de la tempête,
» Et la gloire de nos revers.

» L'empire, qui nous jette aux licteurs en démence,
» Bientôt sous une loi d'amour et de clémence
» Courbera son orgueil dompté ;
» Et les fils du César qui nous frappe et nous juge
» En serviteurs tremblants chercheront pour refuge
» Son inaltérable bonté.

» Car mes yeux ont des temps traversé le nuage ;
» Et dans leurs profondeurs j'aperçois ton image
» Descendre du céleste lieu,
» Fraternité du Christ, toi dont la main rassemble
» Tous les peuples épars et les unit ensemble
» Au banquet où s'immole un Dieu.

» Déjà de l'esclavage et de la tyrannie
» Est tombée à jamais la double ignominie ;
» Déjà le cèdre vénéré
» Que sacra de son sang le Rédempteur du monde
» Etend les longs rameaux de sa tige féconde
» Sur l'univers régénéré.

» Tes idoles, Néron, ne sont rien qu'impostures
» Et nos fronts restent hauts en face des tortures.
» Un flot monte.... vois-le venir ;
» Il efface tes dieux sous l'écume des âges,
» Quand la nef d'un pêcheur triomphant des orages,
» Aborde au port de l'avenir. »

Et le vieillard ravi prophétisait encore,
Lorsqu'une voix cria : Pierre !... Voici l'aurore.
D'un geste calme il fit sortir
Ses enfants bien aimés des flancs de l'ossuaire
Et lui resta debout, seul, dans le sanctuaire,
Attendant la mort du martyr.

Or on était au jour de la Sainte Semaine
Où, par le sang du Christ, de la famille humaine
Les crimes furent expiés ;
Et j'ai daté ces vers de l'heure du Calvaire ;
Père, Pontife et Roi que mon âme révère
Un chrétien les met à vos pieds.

3 Avril 1863.

H..V.

PERRUQUES ET TOUPETS.

Chez un coiffeur, certains toupets
Avisèrent une perruque.
On peut juger quels quolibets
Excita sa mine caduque !
— Que venez-vous faire avec nous ?
Quel air morose, et quelle lourde forme !
De loin vous sentez la réforme ;
Chez quelque fripier cachez-vous.
— Messieurs, répondit la perruque,
Vous avez moins de fond, je crois, que de caquet,
Et ne m'iriez pas à la nuque.
Retenez ceci, s'il vous plaît :
D'une perruque on peut faire un toupet,
Mais d'un toupet jamais une perruque.

Z.

Juillet 1865.

BULLETIN.

Alas! poor Yorick! — Mais si je le prends sur le ton de l'élégie, ce sera bien pis encore, et vous vous moquerez bien mieux de moi. Et pourtant, voyez-vous, ce n'est pas chose bien douce que d'avoir à parler sans choisir son temps et que de méditer une fois par mois les vers d'un poète, qu'il est plus facile de déprécier que d'oublier :

> Pour enfermer son sens dans la borne prescrite,
> La mesure est toujours trop longue ou trop petite.

Enfin, faisons-nous au collier, puisque nous ne pouvons faire le collier à nous.

Il est bien tard pour parler des Conférences de MM. Scherer et Gaultier de Claubry. Nous nous bornerons, quant au premier, à constater son légitime succès. La thèse qu'il avait choisie, *du caractère du Misanthrope dans Molière,* n'était pas facile à traiter. Le jeune professeur s'est contenté de dire, en bon français, la vérité, sans se soucier que d'autres l'aient pu dire avant lui. Son but était de plaire. Il l'a atteint.

Cherchant avant tout les choses neuves, M. Gaultier de Claubry a parfois rencontré le paradoxe. Nous aurions fort à faire si nous voulions discuter chacune des opinions qu'il a émises; son plan lui-même serait sujet à chicane, car, lorsqu'on prend un cadre aussi vaste, *les amants de la nature et les apologistes de la campagne,* ce n'est pas le remplir bien exactement que de glaner quelques citations çà et là dans Homère, Hésiode, Horace, Virgile et Georges Sand, de nommer en courant Théocrite, Bernardin de

Saint-Pierre, Hugo, et d'oublier, volontairement ou non, Lucrèce, Tibulle, La Fontaine, Chénier, combien d'autres encore! Mais nous ne voulons pas entrer dans le fond de la thèse, et, négligeant les inexactitudes de détail comme les défectuosités de l'ensemble, nous rappellerons seulement la forme heureuse dont l'orateur a su revêtir ses pensées, vraies ou fausses, les comparaisons charmantes qu'il a semées au passage, pour orner, disons mieux, pour éclairer son discours. La Grèce, Trianon, les *Mille et une Nuits,* lui ont fourni tour à tour de délicieuses images que le public applaudissait avec chaleur, et qu'il nous est doux de louer sans réserve.

Il n'est pas moins tard pour parler des Conférences scientifiques de MM. Mathé et Rouxel, et la tâche n'est certes pas plus facile. Comment résumer, sans les réduire à des lieux communs, les leçons sur la *Théorie des marais,* qui ont surtout valu, par la richesse, l'exactitude et la précision des détails? Comment abréger, sans la rendre confuse, l'exposition des progrès récents, de l'avenir prochain des sciences physiques, considérées dans leur méthode et dans leur esprit? Comment rappeler en quelques phrases cette plénitude d'idées, cette abondance de faits indiqués brièvement ou même par allusions, et telle que, pour tout dire, quelques auditeurs se sont plaints que le savant professeur les crût aussi savants que lui et voulût faire renaître dans leur mémoire ce qui n'y avait jamais été? Nous avions poutant eu l'espoir, auquel nous n'avons pas complètement renoncé, de présenter à leurs méditations les principales de ces idées dont ils ont été éblouis, fixées sous leurs yeux par une plume très-autorisée. Mais, pour le moment, nous ne pouvons que nous borner aussi à constater leur légitime succès.

En fait, la foule a suivi jusqu'au bout les Conférences annoncées, assez même pour qu'il y ait eu lieu d'en ajouter une nouvelle, et les petites divergences d'opinion qu'elles ont fait naître sont une preuve de plus du succès, car elles montrent qu'elles ont pénétré et remué les esprits.

Légio est en train de se confesser. Avouons donc tout de suite qu'il nous est également impossible de suivre les

différents épisodes du théâtre et de le passer sous silence, et que nous devons à nos lecteurs et à l'art de présenter au moins une appréciation générale de cette campagne.

Les artistes lyriques qui composent notre troupe d'opéra forment un excellent ensemble. D'abord, ils sont très-nombreux, ce qui permet d'aborder les ouvrages les plus importants du répertoire français, sans que l'on soit obligé d'avoir recours aux coupures, qui dénaturent habituellement les plus belles partitions.

La prima *donna assoluta,* pour me servir de l'expression italienne, qui rend d'une façon plus exacte la qualité de ces cantatrices, nommées, dans la province française, fortes chanteuses, est une très-jeune femme, Madame *Cavaillès.* Elle remplit son emploi, si important, avec beaucoup de conscience. Elle a dramatisé avec talent, et de façon à impressionner les spectateurs, ces intéressantes créations des principaux compositeurs contemporains : *Rachel* et *Odette* d'Halévy, les deux *Éléonore,* celle de Donizetti et celle de Verdi. La nature de sa voix, peu sonore dans le bas, se prête difficilement à chanter certains passages qui descendent jusqu'au *sol;* mais elle rachète cela par la sonorité du médium et par une exécution magistrale.

A côté d'elle, se place Mademoiselle *Zélia Erambert,* chanteuse à roulades, ou comme disent encore les Italiens, dont la langue se prête mieux que la nôtre aux expressions de la grammaire vocale, *soprano sfogato.* Mademoiselle Erambert est une vocalisatrice de premier mérite ; elle étonne par sa hardiesse; elle a fait preuve d'un grand talent en se jouant avec les plus grandes difficultés de l'art du chant, principalement dans les *Noces de Jeannette,* dans les *Dragons de Villars* et dans les rôles secondaires qu'elle remplit dans le grand opéra. Pourquoi faut-il que le timbre de sa voix perde en douceur, ce qu'elle gagne en éclat, toutes les fois qu'elle chante fort? Par contre, dans les passages *mezzo voce,* elle séduit irrésistiblement.

La troisième de nos cantatrices, Mademoiselle Viette, est une dugazon qui se souvient d'avoir été première chanteuse, et qui le rappelle au public. Bonne comédienne, elle s'est montrée très-dramatique dans l'*Azucena* du Trouvère, qu'elle a bien voulu jouer, quoique ce fût en dehors de

ses attributions. Son plus grand succès a été *Gertrude* du *Maître de chapelle.*

Le fort-ténor, M. *Gourier,* est doué d'une étonnante voix de ténor, qui lui permet de donner de poitrine les *si,* les *ut,* et même, à l'occasion, l'*ut dièze.* Cet artiste, dont le talent est précisément l'opposé de celui de Mademoiselle Erambert, ne réussit qu'imparfaitement, et même quelquefois pas du tout, dans les scènes de demi-caractère, et toutes les fois qu'il faut de la douceur pour plaire. Mais quand la situation dramatique lui permet de chanter à pleine voix, il obtient des applaudissements très-chaleureux.

Le ténor d'opéra comique est M. *Menjaud,* le directeur, et c'est probablement cette qualité de directeur qui est le principal grief que le public ait contre lui; certaines personnes ne peuvent pas admettre qu'un directeur puisse être artiste dramatique sur son propre théâtre. On lui a justement reproché sa froideur; mais on ne lui a pas assez tenu compte de sa diction correcte et de l'imperturbable justesse de ses intonations.

Les seconds ténors sont MM. Lhomet et Degarron; ce dernier surtout rend de bons services dans son emploi.

Le baryton Augé est doué d'une jolie voix, bien timbrée; il chante avec art, aussi a-t-il pleinement réussi. La salle entière l'a chaleureusement applaudi dans *Guillaume Tell* et *Charles VI.*

Pour n'oublier personne, il faut citer, outre la duègne Madame Ygonnet, M. Collinet, basse comique ou Laruette, qui joue sagement la comédie, et M. Moreau, ténor comique ou trial, qui charge ses rôles de façon à se rendre insupportable aux gens de goût.

M. Dubosc, basse-taille, complète un ensemble musical comme peut-être nous n'en avons jamais eu à La Rochelle; aussi les auditeurs affluent à la salle de la rue Chef-de-Ville, et le directeur, comme le Mydas de Galathée emportera de La Rochelle

De larges coffreforts
Plus ventrus que Silène..... (1)

(1) On s'apercevra aisément que cet article était écrit pour paraître avant la fin des représentations de la troupe. Le concert du 9 juin nous sera une occasion pour rendre justice au talent éminent de Mme Ecarlat.

Si maintenant nous redescendons (j'aurais dit autrefois nous remontons; mais les points de vue changent en ce bas-monde) à notre sujet propre, aux livres, ils ne nous manquent pas non plus, et tels, qu'ils auraient droit à une sérieuse attention :

On nous écrit de Saintes :

« Parmi les nouvelles publications saintongeaises du mois, nous devons mentionner deux volumes de poésies, intitulés : *Contes, fables et sonnets,* par M.. Edouard de Blossac; Paris, chez Lecoffre, libraire-éditeur. — Ces deux *volumes in-12, imprimés à Saintes avec un grand luxe* typographique, montrent, malgré quelques coquilles, dont ne sont pas exemps les protes parisiens, qu'on peut exécuter matériellement aussi bien en province que dans la capitale.

Quant au mérite de l'ouvrage, nous pouvons dire déjà qu'il contient de remarquables pages. Il y a des contes pleins de malice; les sujets des fables sont nouveaux et tout à fait modernes. Trente sonnets complètent l'œuvre. La *Revue d'Aunis et Saintonge* a eu la primeur de deux de ces derniers. M. de Blossac, qui avait, il y a déjà longtemps, publié *Heures de poésie,* un volume, et *Nouvelles Heures de poésie,* deux volumes, a choisi parmi ses manuscrits ces deux nouveaux volumes. Les amis de la poésie, les amateurs de beaux vers, lui en seront reconnaissants.

Il faut nommer encore une brochure de M. le baron de La Porte-aux-Loups, KARNAC, *Nouvelle interprétation de ses monuments;* Quimperlé, chez Clairet, 1866. — L'auteur appartient à notre pays, quoique le sujet soit breton. On lira ces pages. M. de La Porte-aux-Loups voit dans les allées gigantesques de Karnac une *via sacra.* Les raisons qu'il donne nous semblent tout à fait plausibles. Convaincront-elles ceux qui regardent ces monuments curieux comme un cimetière, comme un marché, comme un Panthéon, comme un camp; car toutes ces hypothèses, et bien d'autres, ont été émises et soutenues. On comprend qu'à distance nous ne puissions prendre parti dans ce débat. Nous avons signalé la nouvelle interprétation que notre compatriote appuie d'excellentes raisons. A d'autres plus intéressés d'examiner plus soigneusement la question. »

La Rochelle a eu aussi ses livres.

Le plus important, au point de vue de notre histoire locale, c'est le dernier publié, *La Rochelle et ses environs*, par M. L. R. L'auteur de ce *Guide* y a mis plus d'érudition qu'on n'en met d'ordinaire dans les livres de ce genre. Non-seulement il a fait usage des travaux les plus récents, qu'ainsi il répand et popularise, mais il y a ajouté des documents qui lui sont propres. On y trouve, par exemple, une Epigraphie rochelaise presque complète. Autant qu'un examen rapide nous a permis d'en juger, ces détails ont été relevés avec une scrupuleuse exactitude. Nous parlons toutefois ainsi du livre imprimé, non de la planche qui y est jointe, où l'on a substitué à des armoiries martelées des écussons de fantaisie, propres à induire en erreur ceux qui s'y fieraient. Peu de gens sans doute prendront ces documents au sérieux. Ceux, en bien plus grand nombre, qui se serviront du livre pour se diriger dans la ville et y voir ce qu'elle offre de curieux, y trouveront, en passant, plus, peut-être beaucoup plus de connaissances historiques qu'ils n'en cherchent. Le plan même qui accompagne le livre semble avoir tenu compte de l'histoire : il a réduit l'espace occupé par la ville, pour embrasser les environs, de l'Hospice des aliénés à la Digue de Richelieu.

Nous ne saurions attacher la même importance à un livret, l'*Indicateur de l'étranger à La Rochelle,* par M. Séb. Bareau, où ne manquent ni les connaissances ni l'esprit, mais qui, écrit avec précipitation, a, malgré sa grande brièveté, donné place à beaucoup d'erreurs, vieilles et nouvelles.

Au même point de vue de l'histoire locale, nous ne pouvons être indifférents à une belle et savante publication, faite à Niort : *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, avec les airs originaux, recueillis et annotés par Jérôme Bujeaud.* C'est là un grand travail, important pour la connaissance des idées et des mœurs, comme pour la linguistique ; toutefois, toujours à notre point de vue restreint, nous regrettons fort que le collecteur se soit fait une loi de ne publier que des chansons inédites, et qu'il nous renvoie, pour former une collection complète, à des livres nombreux,

dont quelques-uns sont très-rares. Une collection spéciale de *tous* les chants populaires, à *toutes* les époques, de l'Aunis et de la Saintonge, reste à faire, et nous craignons fort qu'elle ne se fasse pas. Nous n'en rendons pas moins justice aux soins littéraires et typographiques donnés à cette belle publication.

Il faut étendre ce double éloge à un charmant petit volume, dont la *Revue de l'Aunis*, dans sa première année, avait eu les prémices : les *Chants populaires de la Grèce moderne*, que M. Antonin Proust vient de publier à Niort, savant et frais souvenir de voyages, dans lequel l'auteur a cherché une pacifique distraction à sa vie militante.

Indiquons en passant, puisque nous y sommes, aux gens studieux de notre histoire, le *troisième volume* des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Il va de 1530 à 1574. Le nom de La Rochelle y revient par conséquent bien souvent. Il date de 1865; mais *nous ne l'avons vu que récemment.*

Aux travaux de notre histoire, joignons ceux qui nous intéressent par leurs auteurs, en nous bornant toujours, pour le moment du moins, à une simple mention :

M. Landriot a tiré de ses riches cartons deux nouveaux volumes : l'*Eucharistie, avec une introduction sur les mystères*; c'est une suite du *Christ de la tradition.* C'est assez en faire présager le ton et la valeur à ceux qui ont lu ce premier livre; c'est faire une promesse non pas inégale, mais différente que de dire que l'autre, *les Béatitudes évangéliques*, est la suite de ces *Conférences aux Dames du monde*, qui ont déjà produit cinq volumes. Celui-ci est une première partie et en assure un autre par conséquent.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

LA BIBLIOGRAPHIE
DE BERNARD PALISSY.

(SUITE).

VI

En même temps qu'elle intéressait ses lecteurs à la vie, au mérite et au domicile de Bernard Palissy, l'*Union* crut devoir annoncer qu'une liste de souscriptions, déjà couverte de 50 signatures, par l'initiative d'un libraire de la ville, M. Charrier, était déposée au bureau du journal et chez M. Bourbaud, libraire. Cette annonce mit fin à ce commencement d'action. Dès lors il ne fut plus question de la statue du potier de Saintes. La souscription cependant était toujours ouverte. Je crois qu'elle l'est même encore.

Pourtant, en juillet 1846, il y eut un mot de rappel. Mais quelqu'un écrivit « que Bernard Palissy n'avait fait pour les Saintongeais que des plats cassés depuis longtemps. » La rédaction protesta d'un mot, et tout fut dit.

Palissy put dormir tranquille dans sa tombe séculaire. Les clameurs d'enthousiasme et les cris d'admiration ne troublaient point son paisible repos, si chèrement acheté par quatre-vingts ans d'une vie agitée. Si son souvenir, pareil au feu de l'antique Vesta, était fidèlement entretenu par quelques hommes studieux, c'était si discrètement qu'il semblait bien éteint.

Il ne l'était pas cependant. Au contraire il allait se se ranimer plus ardent.

* *

Un article de M. de Châtillon dans le *Journal du Lot-et-Garonne*, mai 1851, réveilla l'attention dans sa présumée contrée natale.

* *

Sous ce titre : LÉGENDES FRANÇAISES, *Bernard Palissy, le potier de Terre*, M. Alfred Dumesnil a écrit — Paris, Librairie nouvelle, 1851 — un petit in-18 de 142 pages.

C'est une étude *légendaire* sur Maître Bernard. La plus grande partie est la traduction en langage vulgaire du français du XVIe siècle de la *Recepte* et des *Discours admirables*. Il y a là des chapitres complètement étrangers au sujet. Quelques-uns sont intéressants. M. de Lamartine, appelle M. Alfred Dumesnil, « un jeune homme dont l'âme et l'imagination se passionnent, par ressemblance de nature, pour l'art, la poésie, et le martyre de Palissy. »

L'Union républicaine, de Saintes, a reproduit dans ses feuilletons de janvier 1851 ; les chapitres de cet opuscule relatifs au potier.

* *

L'année suivante, au mois de juillet 1852, M. Alphonse de Lamartine consacra une livraison de son *Civilisateur* à l'artisan célèbre.

Cette esquisse reparut en un volume avec *Guillaume Tell*, chez Michel Lévy — Paris 1863.

Bernard DE *Palissy* est une fantaisie comme en est capable l'illustre poète. Ces 124 pages sont vives, animées, colorées. L'émailleur y est mis au rang, sinon au-dessus de Bossuet, Rousseau, Montesquieu et la Fontaine. Les idées en sont généreuses et brillantes. Mais on sait avec quel sans-façon l'historien des Girondins et de la Turquie traite l'histoire. Les passages cités par le biographe sont enjolivés. La poésie n'embellit-elle pas tout ce qu'elle touche ? Palissy se compare à un homme qui taste en ténèbres... M. de Lamartine veut qu'il « tâte en touchant. » Il

intitule les ouvrages de l'émailleur : *Mon jardin.* Robert Fouet les appelait : *Moyen de devenir riche.* Du reste, M. de Lamartine sait que les livres de Palissy furent écrits à la Bastille, et que « ces feuilles éparses, longtemps oubliées, enfin recueillies, forment deux volumes, véritables trésors de sagesse humaine, de piété divine, de génie éminent, de naïveté, de force et de couleur de style. » Il nous raconte aussi la fable de Goujon, tué sur son échafaudage du Louvre, et la légende de la conversation qu'eut Henri III avec Palissy. Chaque page est ainsi émaillée d'une erreur. Décidément, comme le dit M. Haag, la Muse de la poésie n'est pas la Muse de l'histoire.

* * *

Il y a aussi de la fantaisie dans l'article qu'a inséré sur le Potier, M. Pierre-Damien Rainguet, à la page 435 de la *Biographie Saintongeaise ou dictionnaire historique de tous les personnages qui se sont illustrés, par leurs écrits, ou leurs actions dans les anciennes provinces de la Saintonge et de l'Aunis.* — Saintes, Eutrope Niox et Maurice Moreau, libraires — 1852 — un volume in-8 de 642 pages. — On y voit qu'outre ses ouvrages *Discours admirables* et *Recepte véritable,* Palissy publia encore « à La Rochelle en 1557, sa *Déclaration des abus et ignorances des médecins,* » qui n'est pas de lui, et que « nous lui devons encore des *Notes géologiques et topographiques sur le sol de la Saintonge et de l'Aunis,* » dont personne n'a jamais entendu parler.

* * *

Le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, dans son premier numéro, en juin 1852, — Paris, chez J. Cherbuliez, — prit d'abord pour épigraphe et pour devise ces passages de Palissy : « Ie trouverois bon qu'en chascune ville, il y eust personnes députées pour escrire fidèlement les actes qui ont esté fait durant ces troubles... » Ensuite, à la page 23, M. Charles Read fit précéder de quelques réflexions son « récit de la fondation de l'église réformée de Saintes, d'après l'édition originale et

avec les notes manuscrites de la Bibliothèque nationale Z 2, 122 E, » récit qui fut continué à la page 83 du numéro d'août suivant.

VII

En 1854, M. Calvet, conseiller à la Cour impériale d'Agen, proposa à la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, d'ouvrir une souscription pour l'acquisition des bustes des grands hommes du département du Lot-et-Garonne. En citant parmi ces indigènes célèbres Bernard Palissy, il donna lieu à la nomination d'une Commission chargée de préparer le programme d'un prix littéraire à décerner en 1855. Au nom de cette Commission, un des hommes les plus actifs et les plus intelligents de la Société, M. Adolphe Magen, pharmacien à Agen, et membre de l'Académie des sciences de Bordeaux, proposa pour sujet la vie et les travaux de l'illustre potier; une médaille d'or de 500 fr. était offerte en prix.

Les concurrents furent nombreux. Dix mémoires avaient été adressés. Un remarquable rapport du vice-président de la Société, M. Cazenove de Pradines, les a appréciés avec un tact, une habileté, une science et un esprit au-dessus de tout éloge. « Il n'en est aucun, a-t-il dit, qui « ne se distingue par quelque mérite spécial. Ici le talent « du style, là des aperçus ingénieux et brillants; dans la « plupart, une appréciation judicieuse de certaines parties « des ouvrages de Palissy. N'ayant qu'un prix à décerner, « la Société constate du moins avec satisfaction que « l'ensemble du concours a rempli toutes ses espérances. »

Il y eut même un panégyrique de Maître Bernard en vers patois. Montaigne a raison; « que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller... »

Le français y était venu cependant. Car, si la pièce romano-provençale de M. J.-J. Laclau, de Nérac, eût les honneurs d'une lecture publique, l'appréciation si vive, si nette, si française du concours, a été goûtée et applaudie même de ceux qui n'ont pu que la lire.

Dans sa séance publique du 1er septembre 1855, la

Société, sur la proposition de sa Commission, distingua par une deuxième mention honorable un travail sur *Bernard Palissy et ses œuvres*, par M. Georges Bèsse, pharmacien à Caussade (Tarn-et-Garonne). La première fut accordée à un ancien professeur du collége de Saintes, M. Henri Feuilleret, professeur d'histoire du collège d'Aurillac, pour son *Etude sur la vie et les travaux de Bernard Palissy*.

***

Un des concurrents, M. Amédé Matagrin, docteur en droit, rédacteur en chef du *Périgord*, publia à Périgueux, en 1856 son mémoire intitulé : *Bernard Palissy, sa vie et ses ouvrages*. Le rapporteur de la Commission y signale, et nous n'y contredirons pas, agrément et fermeté de style, citations heureuses, détails de biographie intéressants, mais aussi absence d'appréciations artistiques et scientifiques. C'est le seul travail que nous connaissions. Peut-être les autres études n'ont-elles pas été imprimées.

***

Le prix, médaille d'or de 500 fr., fut décerné à M. Camille Duplessy, de Versailles. C'est un bon travail, le meilleur qui eût été jusqu'alors publié. L'auteur a raconté la vie de son héros, puis l'a jugé comme écrivain, comme émailleur et comme savant. Cette étude importante a été insérée dans le *Recueil* de la Société, de la page 433 à la page 566 — tome VII, Agen, chez Paul Noubel, 1855, — et ensuite tirée à part. Rien de nouveau dans la partie biographique. C'est toujours la sempiternelle tuilerie de Palissy à la Capelle-Biron, et l'agaçante conversation de Henri III avec le Huguenot entêté. Le reste nous paraît supérieur. Il y a de l'ordre, de la clarté, une analyse exacte et une sage appréciation, louangeuse sans exagération, du génie multiple de Maître Bernard. A part quelques phrases à effet et une comparaison singulière entre Alexandre, le vainqueur de Darius, le conquérant de l'Asie, et Palissy triomphant de la pauvreté, gagnant la gloire à force de courage, le style est en général excellent. M. Camille Duplessy était certainement digne de la distinction qu'il a obtenue.

∴

Au moment où s'achevait cette fête glorificative de Maître Bernard, un sculpteur renommé, M. Rochet, l'auteur de la statue de Guillaume-le-Conquérant à Falaise, de celle de Drouot à Nancy, de Richard Lenoir à Villiers-Bocage (Calvados), offrit à la Société, à la ville d'Agen, au département du Lot-et-Garonne, de couler gratuitement en bronze la statue colossale de Palissy, pour en décorer une des places publiques de la cité. Le prix du métal seulement devait être à la charge des Agenois. L'artiste trouvait sa rémunération dans l'honneur d'avoir élevé un monument au grand homme, qui fut sculpteur comme lui. L'offre fut jugée fort avantageuse, et le statuaire fut vivement remercié. M. Cazenove de Pradines essaya de réchauffer le zèle du Conseil municipal d'Agen ou du Conseil général du département, en leur montrant, comme moyen d'honorer les arts, les lettres et les sciences, l'érection d'une statue à un artisan « grand par la vertu, grand par le travail, grand par le génie. » Ces nobles paroles restèrent sans écho. Ce fut à qui ne prendrait pas l'initiative de la souscription. On se contenta d'attendre patiemment que la matière et les sommes nécessaires pour le monument tombassent du ciel. Elles ne tombèrent pas.

∴

Si elles tombèrent, ce fut uniquement dans l'imagination de M. H. Fisquet, rédacteur de la *Biographie générale*, sous la direction du docteur Hoefer — Paris, chez Firmin Didot, 1862, tome XXXIXe, — qui a vu à Agen une statue en bronze de Bernard Palissy. On prend souvent ses désirs pour des réalités. Cela arrive même aux faiseurs de biographies.

VIII

A mesure que nous approchons de nos jours, les travaux sur Palissy se multiplient. Il est difficile de les compter tous.

M. J. Salles, en 1857, à Nîmes, publie BERNARD PALISSY. *Etude sur sa vie et ses travaux.*

La *Revue Archéologique* du 15 janvier 1856, insère sur le même sujet un travail sans intérêt de M. Doublet de Boisthibault.

Les Archives de l'art français, au cinquième volume, page 14, donnèrent des extraits du livre des dépenses de Catherine de Médicis, relatives à sa grotte des Tuileries, et un travail de M. Anatole de Montaiglon.

A Clermont-Ferrand, en 1858, paraît l'*Art céramique et Bernard Palissy*, de M. Enjubault.

Bernard Palissy, drame en trois actes, par MM. Auguste Lestourgie et Eusèbe Bombal. — Tulle, imprimerie de Madame veuve Drappeau 185.....

Cette pièce en prose, représentée pour la première fois à Saintes, le 30 juillet 1864, est un début de deux jeunes écrivains. L'ouvrage est très-beau et fort bien écrit; il pêche par l'agencement scénique. Cette pièce est comme certaines tragédies de Racine, qui veulent être lues, non représentées.

Le journal de la Librairie annonce en 1861 : *Bernard Palissy*, mélodrame en trois actes, en vers, par Em. Labretonnière. — Michel Lévy, frères et Cie.

Nous ne savons pas si cette pièce a été représentée.

L'ouvrier, journal illustré, publie un article dans son numéro du 29 juin 1861. M. l'abbé Le Dreuille sait comment Palissy vint en Saintonge. C'est un arpenteur qui, passant à Biron en Agénois, voit le petit Bernard, est charmé de sa mine éveillée, de son intelligence précoce, et l'emmène avec lui. Agréable roman déjà mis en circulation par la *Petite biographie des hommes illustres de la Charente-Inférieure*. — La Rochelle, 1853.

* * *

M. F. Rossignol, publie, 1861, LES PROTESTANTS ILLUSTRES, *Bernard Palissy*.

* * *

Les étrangers aussi s'occupaient de notre artisan. En 1852, M. Henri Morley, publia à Londres en deux volumes in-8 : *The life of Bernard Palissy, his labours and discoveries in art and science.*

Trois ans après parut la 2e édition :

The life of Bernard Palissy of Saintes, by Henri Morley. — 2e édition — London, Chapman and hali, 193 Piccadilly 1865.

C'est un volume grand in-12 de 494 pages compactes. L'auteur a voulu faire un cours d'histoire de France au XVIe siècle, à propos de Palissy. Il manque de méthode, se répète, s'interrompt tout à coup et maltraite fort les huguenots, quoique anglican, puis les mignons de Henri III et les Saintongeais. Ses compatriotes doivent trouver du plaisir à lire ce volume. Nous ne pouvons y apprendre que ce que tout le monde sait. Sur Palissy, il ne fait que résumer les biographes antérieurs, surtout Faujas de Saint-Fond. Il y a pourtant quelques points de vue scientifiques éclaircis à la lumière des découvertes les plus récentes.

* * *

Le *Bazar*, journal illustré de Berlin, dans son numéro du 8 juillet 1863, a réussi, mieux encore que M. de

Lamartine, à travestir les faits. Palissy est « un ouvrier de Florence appelé à Beauvais par son protecteur le comte de Marsillac, pour y orner la cathédrale de vitraux de couleur... » Le reste est à l'avenant.

* * *

On trouve encore quelques indications dans *A History of pottery and porcelain*, de Marryat. —London 1857;

* * *

Dans *A Handbook to the museum of ornamental art in the art Treasures exhibition*, de J.-B. Varring, esquire — London 1857;

* * *

Et dans *Catalogue of the art treasures collected at Manchester, 1857.*

* * *

En 1861, M. Benjamin Fillon, l'infatigable et heureux chercheur, publia à Paris, chez Tross au Palais-Royal, ses *lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon*. La troisième est intitulée : *Bernard Palissy et les Parthenay-l'Archevêque*. C'est là que se trouvent le projet inédit de grotte pour Catherine de Médicis, et quelques pièces où il est question de l'émailleur. La quatrième est relative à une fabrique de poteries fines établie à Fontenay en 1558, sous les auspices de Bernard Palissy.

* * *

Trois ans plus tard, M. Benjamin Fillon reproduisait quelques-uns de ces documents dans l'*Art de terre chez les Poitevins*, un volume grand in-4° de XIV et 216 pages avec gravures. Les chapitres X et XI sont tout entiers consacrés à Maître Bernard. Puisque M. B. Fillon empruntait un titre, *l'art de terre*, au potier, il lui devait

en retour de le mieux faire connaître. Il n'y a pas manqué. Quelques points de biographie et d'art sont touchés d'une manière nouvelle.

* *

Dans les *Poésies posthumes* d'Edmond Roche, un poète musicien, mort en 1861, âgé de 36 ans, publiées en 1863 à Paris, chez Michel Lévy, en un volume in-12 de 248 pages avec une notice par M. Victorien Sardou, et des eaux-fortes par MM. Corot, de Bar, Herst, Michelin, Grenaud, on trouve l'épilogue en vers d'un drame encore inédit en prose, destiné à la glorification du travail, avec ce titre: PALISSY AU LOUVRE. C'est la scène de l'érection de la statue du Potier sous la deuxième arcade du pavillon Lesdiguières aux Tuileries. En voici les cinq derniers vers.

Sois heureux, ô vieux maître, ô Bernard Palissy !
Le peuple a consacré ta gloire légitime :
Ton triomphe est complet. — Sur ce faîte sublime
Que Rome ou que la Grèce à la France envirait,
Monte, grand travailleur : ton piédestal est prêt !

* *

M. Victorien Sardou, dont la *Notice sur Edmond Roche* qu'il a publiée en tête de ces *Poésies posthumes*, nous apprend que lui aussi a composé sa pièce en l'honneur de Bernard Palissy. « Le jour, dit-il à la page XIII, où je vis « Roche pour la première fois, il était triste, rêveur, « préoccupé. Évidemment son âme n'était pas toute « présente à ce qui se disait autour de lui; son œil regardait « plus loin, là où regardent ceux qui ne veulent plus voir « la réalité lugubre. Au nom de Palissy que je prononçai « par hasard, je le vis soudain s'animer; son œil brillait; « sa joue se couvrait d'une rougeur subite. Un amant « devant qui on prononce tout-à-coup le nom de sa « maîtresse, n'eût pas tressailli d'une émotion plus « soudaine. Or, nous aimions tous deux en même lieu.

« Moi aussi, je m'étais passionné pour le Bonhomme dans « mes jours de lutte ; moi aussi j'avais ma pièce en vers « sur Palissy, reçue à l'Odéon, puis refusée, puis reçue et « jamais jouée. Et nous voilà tous deux à causer poterie, « et faïence, et vernis, et fondants, et émail blanc, avec le « bonheur, avec la passion de gens qui auraient soufflé « le fourneau du grand homme, et se seraient avec lui « coupé les doigts aux débris de ses fournées..... Toute « l'ambition du pauvre poète, ce jour-là, le rêve de ses « rêves, c'était de devenir assez riche pour acheter à « quelque vente un de ces beaux plats à anguilles que « Palissy a dû faire pour les poètes, et qui n'ont jamais été « que pour les riches. »

* * *

Une très importante publication, la plus importante peut-être pour la gloire artistique de Maître Bernard, est la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy, suivie d'un choix des ouvrages de ses continuateurs et imitateurs.* C'est un recueil de 100 planches coloriées et relaussées de retouches au pinceau, qui représentent, très-exacts dans leurs dimensions, les vases, coupes et autres pièces sorties des ateliers de Palissy. Tiré à 300 exemplaires seulement, au prix de 400 fr. l'un, l'ouvrage commencé en 1862, ne s'achève qu'en 1866. L'éditeur, M. Carl Delange quai Voltaire, 5 à Paris, n'a reculé devant aucun soin pour donner à son œuvre la perfection désirable. Le texte, racontant Palissy au seul point de vue artistique, est de M. Henri Delange et de M. Sauzay, conservateur-adjoint au Louvre. Il y a de nombreuses inexactitudes dues à une étude trop superficielle du sujet.

* * *

Les terres émaillées de Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines. — Étude sur les travaux du Maître et ses continuateurs, suivie du catalogue de leurs œuvres, par A. Tainturier. — Paris, 1863, chez Didron et veuve Jules Renouard. — C'est un in-8 de 136 pages, enrichi de

3 planches et de quelques gravures dans le texte. La partie biographique n'occupe que 13 pages ; il y a des erreurs. Suit une dissertation sur les émaux de l'artiste, puis un catalogue de ses divers ouvrages avec dimensions, description, prix, etc. Tout ce que l'auteur attribue à Palissy n'est pas de lui.

* * *

Le Moniteur illustré des inventions, dans sa livraison de novembre 1863, publie à Paris une notice sans importance.

L. AUDIAT.

(La fin au prochain numéro.)

PROMENADE

A TRAVERS LE SALON.

NOS PEINTRES A L'EXPOSITION DE 1866.

(SUITE ET FIN).

M. Bouguereau a envoyé cette année deux toiles d'une grandeur égale, représentant, l'une et l'autre, une mère tenant son enfant dans ses bras. Ne lui en déplaise, tout en admirant son talent plus que personne, je trouve, — et je ne suis pas seul de mon avis, malheureusement, — qu'il abuse singulièrement d'un sujet qui, pour être charmant quelquefois, n'en devient pas moins à la longue fastidieux et banal. L'amour maternel est, en peinture comme en littérature, un lieu commun trop facile à exploiter pour qu'un artiste du mérite de M. Bouguereau se complaise indéfiniment à l'exprimer sous toutes ses formes, depuis Adam et Eve jusqu'à nos jours. Il serait temps qu'il changeât de sujet, car on pourrait croire, en voyant chaque année reparaître le même tableau, ne différant guère de ses aînés que par la pose ou le costume des personnages, que notre cher compatriote n'a qu'une corde à son arc, dont il se sert perpétuellement, et on trouverait peut-être qu'il a trop de ressemblance avec le peintre dont parle Horace, qui ne savait faire que des cyprès. Cet arbre, pour ceux qui l'aiment, est assurément fort joli; mais que dirait-on d'un artiste qui tous les ans enverrait au Salon une toile, sur laquelle serait représenté ce spécimen de la famille des conifères ombrageant de ses rameaux touffus, tantôt une tombe, tantôt un

mausolée? M. Bouguereau produit un peu le même effet que cet artiste imaginaire. Personne ne songe à lui contester le talent avec lequel il peint les femmes et les enfants; mais ce qu'on lui reproche, — et j'avoue que, malgré toute ma sympathie pour lui, il m'est impossible de ne pas partager cette opinion, — ce qu'on lui reproche, dis-je, c'est de manquer d'inspiration et de se traîner continuellement dans le même sentier, battu et rebattu par lui et ses devanciers. Qu'il y songe, il y va de sa gloire, et s'il veut laisser en mourant un nom durable, il est de toute nécessité qu'il prouve au public, son souverain juge en cette matière, qu'il a quelque chose de plus dans son sac qu'un crayon et une palette, je veux dire une imagination puissante, capable de créer, à un moment donné, des œuvres immortellement belles. Déjà M. Bouguereau a tenu compte des conseils de la critique, lorsqu'abandonnant le système de peinture qu'il avait adopté, à ses débuts, il s'est efforcé de devenir coloriste, en dépit de son goût prononcé pour le gris. Dirai-je qu'il a complètement réussi? Pas encore; mais quelle différence entre les tableaux exposés cette année et ceux des années précédentes! S'il n'est pas encore un coloriste parfait, il le deviendra un jour, parce que le progrès, pour être lent, n'en est pas moins sensible, et qu'on aperçoit sous son coloris, devenu plus brillant, un sérieux désir d'arriver à la perfection. Que M. Bouguereau montre la même sagesse au point de vue de la composition de ses tableaux; qu'il écoute les avis sincères des admirateurs de son talent, et qu'il se décide enfin à abandonner, pour quelques années au moins, cet éternel sujet d'une mère et son enfant, dont il nous a fait apprécier suffisamment le côté gracieux et poétique.

J'arrive aux deux tableaux qui figurent au Salon, et je commence par déclarer, — le sujet étant admis, — que je les trouve très-supérieurs à tous ceux qu'il a faits précédemment; qu'il y a dans le talent de M. Bouguereau une progression constante, et qu'il lui suffira de l'appliquer à des compositions différentes de celles qu'il a adoptées pour parvenir au degré de renommée dû à son mérite et aux qualités sérieuses qui le distinguent des artistes de notre temps. Dans le premier de ces tableaux, une Italienne, un

peu trop blanche peut-être pour une femme qui a vu le jour *dans le pays où les citronniers fleurissent*, porte un enfant nu entre ses bras. L'enfant regarde sa mère et semble lui dire : « Je t'aime, » tandis que ses jolies mains roses se promènent délicieusement sur ses joues et appellent un baiser : ce sont les *Premières caresses*, les plus douces qu'une femme puisse rêver. M. Bouguereau ne me contredirait pas, j'en suis sûr, si je lui disais que toutes ses femmes se ressemblent et qu'il a adopté un type particulier que l'on retrouve dans la plupart de ses tableaux. Ce type, je crois le reconnaître, et je comprends qu'il lui soit cher ; mais il ne devrait pas le produire si souvent, pour n'avoir pas l'air de se copier lui-même, et il devrait surtout éviter de s'en servir lorsqu'il représente une Italienne, le type en question étant complètement opposé à celui des femmes de ce pays. Au lieu de chercher dans son cœur l'image qu'il doit peindre sur sa toile, il devrait la demander à ses souvenirs de voyage au *pays de la lumière*. C'est ce qu'il a fait, du reste, dans son second tableau, intitulé *Convoitise*, où il nous montre une véritable Italienne, de pure race, telle qu'on en rencontre sans doute dans la campagne de Rome ou dans les environs de Naples,

> ..... Un peu brûlée à ces soleils de plomb
> Qui font dormir le pâtre à l'ombre du sillon ;
> Une lèvre à la turque, et, sous un col de cygne,
> Un sein vierge et doré comme la jeune vigne.

Sur son bras droit elle porte un enfant, nu comme le premier, et de sa main gauche, appuyée sur sa hanche, elle tient un tambour de basque. Auprès d'elle est une chèvre, qui lève sa tête vers l'enfant et cherche à atteindre un raisin noir placé dans sa main. Le mouvement de ce joli *bambino* pour sauver ce doux fruit de la dent avide de l'animal, le sentiment instinctif de frayeur qu'il éprouve en voyant la chèvre tendre sa tête vers lui : tout cela est rendu avec une exactitude si parfaite et une grâce si exquise, qu'on ne peut se lasser d'admirer l'heureuse conception de ce tableau et l'idée charmante qui l'a inspiré. Cette œuvre est certainement une des plus remarquables qu'ait produites M. Bouguereau ; mais, comme je l'ai dit déjà, — et mes éloges

n'atténuent en rien mes critiques, — le sujet est épuisé, et le moment est venu pour le jeune artiste, dont notre ville est fière, de chercher dans son cœur une source d'inspirations nouvelles. M. Bouguereau a d'immenses qualités : il possède à fond l'art du dessin, si négligé de nos jours, et il a étudié mieux que personne la grande peinture en Italie ; il dépend de lui de produire maintenant une œuvre d'imagination, une œuvre de maître, qui le placera au premier rang de nos peintres français. L'occasion est belle pour lui de nous montrer, l'an prochain, ce dont il est capable ; qu'il sache profiter de nos critiques, si elles arrivent jusqu'à lui, et qu'il soit bien persuadé qu'elles nous sont dictées seulement par notre admiration pour son talent et par le désir où nous sommes de voir grandir sa renommée.

M. Brillouin, de Saint-Jean-d'Angély, a exposé deux tableaux, l'un et l'autre d'une petitesse extrême, que je n'ai pu découvrir qu'après une longue et patiente recherche. Je n'ai pas eu à regretter mon temps perdu, car M. Brillouin est un artiste de valeur, dont le plus grand tort est de venir après Meissonnier, le maître par excellence dans l'art de peindre une infinité de petites choses dans un cadre étroit. Malheureusement, pour bien juger la valeur de pareilles œuvres, il faut de toute nécessité avoir recours à un verre grossissant, et comme je n'avais pu prévoir que le secours d'une loupe me serait indispensable pour apprécier le mérite des tableaux de M. Brillouin, je n'ai pu, privé que j'étais de cet instrument, étudier que fort superficiellement les toiles microscopiques de ce nouvel émule de Meissonnier. *Une scène dans un tripot* représente un gentilhomme quelconque du bon vieux temps, étendu par terre dans une salle basse d'une maison borgne. Une épée gît à ses côtés, et le sang sort à flots de sa poitrine. Ce tableau, très-moral assurément, puisqu'il nous montre le danger de courir les tripots, peut servir de leçon aux viveurs de tous les temps ; mais, à part le côté philosophique de cette œuvre, je ne lui trouve pas de mérite bien grand, et je lui préfère de beaucoup l'autre toile, du même artiste, qui représente un amateur de curiosités, lisant un livre, un catalogue sans doute, au milieu de son cabinet, rempli de tous ses trésors,

Je ferai un reproche à M. Brillouin, qui n'atténuera, en aucune façon, les éloges que je m'empresse de lui adresser à l'occasion de son tableau, parfaitement conçu, du reste, et d'une finesse d'exécution très-remarquable. Dans ce cabinet d'amateur, qui réunit des merveilles sans nombre, j'ai cru apercevoir, suspendu à la muraille, le *fac-simile* du tableau dont je parlais tout à l'heure. Un auteur ou un artiste a le droit d'admirer, dans son for intérieur, les ouvrages sortis de sa plume ou de son pinceau; mais il est de son devoir, s'il veut rester modeste, — et la modestie est la première qualité de tout homme qui s'expose au jugement du public, — de ne pas proclamer à haute voix qu'il a fait un chef-d'œuvre. M. Brillouin, en plaçant dans ce musée, qui renferme tant d'objets précieux, un tableau fait par lui, me semble avoir manqué de cette vertu qui ne dépare personne. Que son œuvre soit digne d'entrer dans un pareil sanctuaire, je ne prétends pas le nier; mais il aurait dû laisser aux amateurs le soin de le lui prouver, et ne pas assigner lui-même à cette toile, assez faible, selon moi, tant de valeur et d'importance.

M. Brossard est toujours l'excellent peintre de portraits que nous connaissons de longue date. Celui qu'il a exposé cette année n'est ni supérieur, ni inférieur à ceux qu'il a faits précédemment : c'est une œuvre pleine de mérite et de qualités sérieuses. Quant à la ressemblance, il me serait difficile d'en juger, n'ayant pas l'honneur de connaître le personnage dont il a reproduit les traits; du reste, il m'importe peu d'être fixé sur un point qui n'intéresse véritablement que la famille de M. G... Si j'avais une observation à faire, je l'adresserais, non au portrait, mais au cadre, qui m'a paru tout à fait disproportionné au tableau. Fort heureusement, je ne suis pas chargé de donner des leçons de bon goût à l'encadreur, qui, d'ailleurs, est peut-être moins coupable que son client; et, comme je ne veux causer de chagrin ni à l'un, ni à l'autre, je préfère m'arrêter sur cette légère critique, non sans adresser mes plus sincères compliments à notre vieil ami et cher compatriote Brossard.

M. Gallard-Lepinay, né à Aulnay, m'était complètement inconnu, et mon attention ne se serait pas portée sur le tableau de marine, qu'il a envoyé au Salon, si le catalogue

ne m'avait révélé son origine et le lieu de sa naissance. M. Gallard, qui doit être très-jeune et un nouveau venu dans la carrière artistique, a besoin de travailler beaucoup pour devenir un grand peintre. Par l'étude et la pratique de son art, il développera en lui certaines qualités essentielles qui lui font défaut; je le crois doué d'excellentes dispositions, qui ne pourront que grandir au contact des maîtres. Son tableau, *Une plage à marée basse au soleil levant,* manque d'originalité et pèche par le coloris. Avec un peu plus d'imagination et un peu moins de prédilection pour le gris, M. Gallard-Lepinay arrivera, j'en suis persuadé, à se faire un nom honorable parmi les peintres de marine.

Renaud et Armide dans la forêt enchantée, tel est le sujet d'un des tableaux exposés par M. Genty. Je me sens fort embarrassé en présence de cette œuvre, que je ne voudrais pas juger trop sévèrement et que, malgré mon désir d'être agréable à cet artiste, je ne puis cependant pas louer sans manquer au respect que tout critique sincère doit à la vérité. Je ne crois pas me tromper en affirmant que ce tableau, conçu à la hâte, a été exécuté par son auteur avec une rapidité trop grande, qui l'a mis dans la triste obligation de négliger à la fois la composition, le dessin et le coloris. Si je ne connaissais pas M. Genty depuis longtemps, et si je n'avais pas conservé le souvenir de certaines toiles exposées par lui précédemment, je me verrais dans la cruelle nécessité de déclarer ici qu'il ne sait ni composer, ni dessiner, ni peindre un tableau. Pourquoi cet artiste ne donne-t-il pas plus de temps à la conception et à l'exécution de ses ouvrages? Un tableau n'est pas un pensum qu'on fait en une heure, avant la classe, et qui est toujours assez bon, s'il renferme le nombre de lignes voulues; un tableau est une œuvre d'art, qui ne doit paraître, au grand jour de la publicité, qu'après avoir été longuement médité, et exécuté avec tout le soin et toute la lenteur qu'il exige. Hâtez-vous lentement, M. Genty, et ne nous faites plus d'Armide avec une tête démesurément petite sur un corps démesurément long; donnez de la vie à vos personnages, et ne peignez plus à l'avenir de Renaud en carton, comme celui que vous nous montrez cette année. Et puis, dites-moi, que signifie cette écharpe, rouge ou bleue, dont vous faites l'unique

vêtement de votre héroïne, et qui s'enlève en partie vers le ciel, comme une plante grimpante, en contours disgracieux? Laissez aux fabricants d'images à un sou le loisir de remplacer la feuille de vigne traditionnelle par cet ornement frivole; mais, de grâce, modifiez-en l'usage dans vos tableaux, ils ne pourront qu'y gagner (1). Changez également certaines couleurs de votre palette, qu'un ami, m'assure-t-on, vous a engagé à adopter, et qui sont d'un effet déplorable; jetez-les bien vite au panier, qu'on ne les revoie plus, et méfiez-vous dorénavant des conseils parfois intéressés de vos confrères.

Je serais désolé de quitter M. Genty sous l'impression pénible que m'a causée son *Renaud,* et j'aurais hésité à lui adresser une mercuriale aussi vive, si je n'avais pas eu la perspective, bien douce pour un critique, de terminer le paragraphe qui le concerne par quelques lignes élogieuses à propos du portrait de M. W..., qu'il a exposé. Ici, je retrouve les qualités que j'avais cherchées en vain dans le tableau d'*Armide;* ici, je vois une œuvre d'un mérite réel, et je reconnais sans peine le coup de crayon et le pinceau habile du jeune élève de M. Gleyre. Pourquoi M. Genty ne s'adonnerait-il pas complètement au genre de peinture qui paraît le mieux convenir à son talent? Il réussit parfaitement dans le portrait; tous ceux qu'il a faits à la Rochelle, — et j'en connais d'excellents, — sont fort remarquables au double point de vue de la ressemblance et de l'exécution. Je ne lui apprendrai pas que bien des peintres n'ont dû qu'aux magnifiques portraits qu'ils ont laissés une célébrité, que ne leur auraient point value leurs plus grandes toiles.

Abandonnant pour un instant le domaine des sujets religieux, où il se complaît habituellement, M. Omer Charlet, oppressé par un souvenir de collége, dont on ne saurait le blâmer, s'est emparé de quelques vers d'Horace, qui traversaient sa mémoire, et en a fait le sujet d'un de ses tableaux :

Me fabulosæ, Vulture in Apulo,
Altricis extra limen Apuliæ,

(1) Le même sujet, me dit-on, envoyé par lui à l'Exposition de La Rochelle, ne paraît pas l'avoir mieux inspiré.

Ludo fatigatumque somno,
Fronde nova palumbes
Texere.....

« Chose merveilleuse ! sur le Vultur apulien, par de-là « les limites de l'Apulie, mon berceau, j'avais succombé, « un jour, dans mon enfance, au jeu et au sommeil, lorsque « de feuilles vertes des colombes m'enveloppèrent (1). » Il est regrettable que M. Charlet n'ait pas cru devoir conserver au jeune Horace le type traditionnel du poète latin; cet enfant pourrait être de tous les pays, et je ne serais pas étonné qu'il fût né sur les bords de la Seine, loin du rivage fleuri qu'arrose le Tibre. Je n'aime pas beaucoup la tunique rouge sur laquelle Horace est étendu : elle est d'un ton criard, qui s'harmonise médiocrement avec les couleurs sombres répandues à profusion sur cette toile. Un grand reproche que je ferai à M. Charlet, c'est de manquer de perspective. Parce qu'il peint un sujet antique, ce n'est pas un motif suffisant pour imiter la manière des anciens, dont le premier principe, en peinture, était de placer tous les objets sur le même plan. Il n'y a pas d'air dans son paysage : les colombes qu'on voit sur le devant du tableau, et les montagnes qu'on devrait apercevoir dans le lointain, planent ensemble au-dessus de la tête du poète endormi.

M. Omer Charlet ne s'en est pas tenu à cette œuvre légère et, voulant nous montrer les nombreuses ressources de son talent, il est revenu bien vite à ses moutons, je veux dire à ses sujets religieux qu'il affectionne tout particulièrement. Son *Supplice de Ponce-Pilate* a le grand tort de prêter à rire, et de donner libre carrière à l'imagination railleuse des caricaturistes. L'affreux Ponce-Pilate, d'exécrable mémoire, marche à grand pas sur la terre comme le Juif-Errant, son ancêtre. Un ange voltige à ses côtés et lui présente une croix : Ponce pâlit de terreur. Sur l'épaule du messager céleste est placée une urne qui verse une eau abondante. — Que peut signifier cette urne, me suis-je écrié, tout en regardant le tableau de M. Charlet? — Un grand Monsieur qui contemplait en même temps que moi la cruche inépuisable, s'approcha de

(1) *Horace*, III, 4. — Trad. de M. Casse-Robine.

mon oreille et, d'un ton mystérieux, m'y glissa ces mots : « Ne voyez-vous pas, m'a-t-il dit, que pour prix de ses forfaits, Ponce-Pilate a été condamné à un supplice d'un nouveau genre, celui d'avoir éternellement les mains sales, sans pouvoir se les laver jamais à la fontaine improvisée qui coule devant lui. Il est fâcheux que l'artiste n'ait pas songé à remplacer la croix que tient l'ange par une brosse à ongles : le châtiment eût été complet. » — Je me retournai pour voir d'où me venait cette révélation subite, et j'aperçus près de moi l'homme le plus spirituel de Paris, X....., le fils de Noé, le charmant caricaturiste du *Charivari*. A part le défaut que j'ai signalé dans cet ouvrage, le tableau de M. Charlet renferme des qualités réelles, faites pour plaire aux gens convaincus de l'iniquité de Ponce-Pilate. Quand à moi, qui n'ai pas une opinion bien arrêtée sur le degré de culpabilité de ce complice d'Hérode-Agrippa, j'ai bien envie de m'en rapporter pour l'appréciation de cette œuvre à la bienveillance habituelle du curé de ma paroisse.

J'en ai fini avec nos peintres, et ma promenade à travers le Salon serait terminée, si je n'avais encore à parler d'un artiste rochelais, M. Huas, qui a exposé deux pastels. Le premier est intitulé : *Une espièglerie*, et représente un jeune seigneur s'amusant à réveiller une charmante comtesse, — quand je dis comtesse, c'est peut-être une marquise, à moins que cette belle endormie, qui repose si tranquillement dans son large fauteuil, ne soit une soubrette, de bonne maison, déguisée en grande dame. Le dessin m'a paru négligé et le coloris d'une faiblesse extrême, mais je dois dire, à la décharge de cet artiste, que son tableau est placé dans un jour tellement mauvais, qu'il est difficile de le juger en parfaite connaissance de cause. J'aime mieux son portrait du marquis de L....., dont la noble et respectable figure attire le regard et charme les yeux, bien que j'y relève encore de nombreuses négligences de dessin, qui me laissent supposer que M. Huas a peu suivi les leçons de l'école ou qu'il en a mal profité. Qu'il se dépêche de réparer le temps perdu, s'il a le désir de progresser dans son art, et qu'il ne s'attarde pas plus longtemps dans les rangs de cette médiocrité non dorée, *non aurea*

mediocritas, qui inonde de ses œuvres malsaines les salons du Palais de l'Industrie.

On s'étonnera peut-être de mon silence à l'égard de plusieurs artistes de notre département, dont je n'ai pas parlé. Qu'on ne croie pas à un oubli de ma part, je les connais ; et comme une preuve, je m'empresse de citer leurs noms pour les signaler à la vindicte publique. Ce sont : MM. Chandellier, Pinel, Auguin, Augé, Arnaud et Gigaux de Grandpré : aucun d'eux n'a jugé à propos d'exposer cette année pour des motifs que j'ignore, mais qui sont excellents sans doute. Je sais seulement que M. Pinel, occupé au Louvre à faire une copie du tableau de Joseph Vernet, représentant le port de la Rochelle, n'a pas eu le temps de rien terminer pour le Salon actuel et qu'il s'est réservé pour la grande Exposition de 1867. Je suppose qu'il en est de même pour les cinq autres artistes dont j'ai constaté l'abstention. A l'année prochaine, Messieurs ; mais venez avec des chefs-d'œuvrs, car nous serons doublement sévère pour vous qui aurez eu le temps de vous armer de pied en cape pour la grande lutte qui se prépare.

En somme, et pour me résumer, au milieu de la faiblesse générale, notre colonie rochelaise occupe un rang très-élevé au Salon de 1866, et c'est avec un légitime orgueil et une satisfaction pleine de reconnaissance pour nos artistes, que je me plais à constater dans cette Revue, la supériorité de leur talent. Deux d'entr'eux, MM. Fromentin et Bouguereau, peuvent être placés au niveau des premiers peintres de notre époque ; et ce n'est pas un mince honneur pour notre département et pour la vieille cité de Guiton, qui les a vus naître ; d'être aussi dignement représentés dans le cénacle artistique de la France.

ERNEST CALLOT.

Paris, 18 mai 1866.

LE THÉATRE ET LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS

DE LA ROCHELLE

Sous la première République.

CAUSERIE MUSICALE A PROPOS DE TOUT ET DE RIEN.

I

La Société philharmonique a terminé sa cinquante et unième session par une soirée fort intéressante, dans laquelle la musique d'ensemble et de solo, les instruments et la voix concouraient d'une façon très-variée à la composition du programme.

La sympathie que la Société inspire aux dilettantes rochelais, nous fait espérer qu'elle vivra son siècle.

Du reste, on pourrait la dire plus que centenaire, car il existait au siècle dernier, dans notre ville, une société, appelée *Société des Concerts*, tout comme la célèbre association fondée par Habeneck au conservatoire impérial de musique. Et ne croyez pas que la Société des concerts de notre ville fût une de ces Sociétés, comme il y en a tant en province, même de nos jours ! surtout de nos jours ! ! (1) qui donnent des concerts où la musique d'ensemble n'est que tolérée ; il s'en faut de beaucoup. J'ai là sous les yeux un programme d'un concert, auquel n'a assisté probablement aucun lecteur de la *Revue ;* c'est un artiste,

(1) J'écris en 1866 ; puisse mon assertion être mensongère en 1876 ! et l'esprit d'imitation des provinces les pousser à copier à Paris une bonne chose : la fondation des concerts populaires de musique d'ensemble !

instrumentiste, ou chanteur, vous déciderez la question vous-même, qui est de passage à la Rochelle et qui donne un concert *à la Bourse* avec le concours de l'orchestre de la Société. Ces choses se passaient le *jeudy*, 24 prairial de l'an XIII.

C'est, comme vous voyez, dix ans avant la fondation de notre *jeune* Société philharmonique.

Cet artiste se nommait Meyer, il était de Manheim, il s'intitule musicien et chanteur de feu l'électeur Palatin. Dans son affiche il promet d'imiter *avec la bouche* SEULE, le *basson ! !* (honny soit qui mal y pense !) Il imitait aussi, toujours avec la bouche, le cor-de-chassse, la trompette ; la *cymbale*, etc... avec accompagnement *du* grand orchestre.

Et ne croyez pas que ce grand orchestre ne fût là que pour accompagner ; le détail du programme vous démontrera que nos prédécesseurs, d'il y a 61 ans, ne ménageaient point leur peine. Le voici :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Une symphonie à grand orchestre, de Mozart ;
2° M. Meyer chantera une Ariette avec beaucoup de variations, de l'opéra de *Molinarella*, avec accompagnement d'orchestre ;
3° Une Ariette de l'opéra de la *Flûte magique*, traduite en Italien, avec accompagnement d'orchestre ;
4° L'orchestre exécutera une valse, composée par le sieur Muller, d'Amsterdam, dans laquelle je ferai entendre le chant des oiseaux, sans autre secours que la bouche ;
5° Une grand Ariette de bravoure, avec le texte français, de Monsieur Kreutzer, de Paris, chantée par Mlle Nico, de Cologne ;
6° Une Ariette de haute-taille, de l'opéra *Lilla ;*
7° J'exécuterai un solo de basson, toujours de la bouche, avec une adresse qui enchantera les connaisseurs.

SECONDE PARTIE.

1° Duo de deux serins de Canarie, première et seconde voix, avec la bouche, ce qui n'a point encore été entendu en cette ville ;

2° Mlle Nico chantera une romance qu'elle accompagnera avec la guittare;

3° Une symphonie du maître de musique Frentzel, de Manheim, dans laquelle j'imiterai, avec la bouche, le chant du rossignol, avec beaucoup de variations, la caille, le merle, le canarie, l'allouette, le chopart, la linotte, le chardonneret, le pinson, le tarin, le corbeau, l'aigle, le perroquet, etc...

4° J'exécuterai aussi un solo de serpent, toujours de la bouche, composé par M. Mardini;

5° Un air italien de Cimarosa, chanté par Mlle Nico;

6° Je chanterai l'air d'*Une folie* (je suis encore dans mon printems), avec beaucoup de variations.

C'est dans une des salles de la Bourse;

On commencera à six heures et demie;

On prendra aux premières places, 40 sous; aux secondes, 24 sous.

Il va sans dire que M. Meyer termine par un compliment aux Rochelais. « Ayant *emporté*, dit-il, dans toutes les cours et grandes villes, où j'ai eu l'honneur de me faire entendre, une approbation unanime, j'ose me flatter de mériter celle du public *connaisseur* de cette ville. »

II

Les donneurs de concert et les directeurs de théâtres, comme on le voit, ont, de tout temps, joué le même air; les variations seules ont changé. Le désir de plaire au public est leur unique préoccupation. Voyez plutôt cette affiche que j'ai sous les yeux; il s'agit du théâtre de la Rochelle :

SPECTACLE.

Les citoyens (c'est vous dire que nous sommes toujours sous la République) *Philippe et Paulin*, les citoyennes *Schreuser et Philippe*, jaloux de donner *au public* une preuve de leur gratitude, s'empressent de remplir son vœu, en donnant aujourd'hui, pour

la clôture définitive et au bénéfice de la citoyenne Schreuser, *Euphrosine ou le tyran corrigé*; opéra en trois actes du citoyen *Offman*, musique de Méhul; suivi de l'ÉPREUVE VILLAGEOISE, opéra en deux actes.

L'affiche ne nous dit point le nom des auteurs; je puis combler cette lacune pour le musicien tout au moins, il se nommait *Grétry*; quant au parolier, je ne sais plus quel était son nom; ce que je sais c'est qu'il avait taillé le libretto en plein drap, dans les *Jeux de l'amour et du hasard*, de Marivaux.

Le spectacle commençait à 5 heures 1/2, c'est de meilleure heure qu'aujourd'hui; mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les places coûtaient plus cher. En voici les prix: « On prendra aux premières 3 livres, aux secondes 30 sous, au parterre 20 sous et aux troisièmes 12 sous. » Or, 3 livres, en l'an VII de la République, faisaient plus d'argent que 3 francs en l'année 1866.

A la suite de l'affiche d'une représentation d'opéra dans laquelle on donnait *Jean-Baptiste*, opéra de *Lebrun*, l'auteur du *Rossignol* et *Renaud d'Ast*, de *Dalayrac*, voici une petite réclame du citoyen St-Romain, le 27 nivôse de l'an VII, qui n'est pas maladroite.

« Au premier jour, lit-on, le *Philinte de Molière*, ou la suite du *Misantrope*, comédie en cinq actes de Fabre-Déglantine. Cet ouvrage qui est mis par les hommes de lettres à côté du *Misanthrope*, du *Tartuffe* et de la *Métromanie*, est sans contredit l'ouvrage dramatique le plus parfait du siècle. »

Cette fois-ci la réclame disait peut-être la vérité, car le *Philinte de Molière* est probablement la meilleure comédie qu'ait jouée le théâtre français depuis Beaumarchais.

Comme on le voit par cette dernière affiche, l'opéra et la comédie alternaient sur notre scène, au lieu de se succéder, comme de nos jours. Notre théâtre avait du reste une certaine importance, car il avait fourni bien des sujets aux scènes parisiennes.

Pour me renfermer dans ma spécialité musicale, je citerai deux noms: le premier, *Caillau*, qui fut longtemps le seul ténor de la comédie italienne, avait débuté sur notre

théâtre de la façon suivante : il était second violon, à l'orchestre. On donnait, si je ne me trompe, le *Maréchal ferrant*, de Philidor ; je parle, comme on le voit, des temps *Mérovingiens* de l'opéra-comique. Au moment de lever le rideau, on apprit que l'acteur chargé du principal rôle venait de se trouver indisposé et qu'il ne pouvait prendre part à la représentation ; le directeur se désolait ; il jouait au naturel et par anticipation l'*impressario in Angustie* que Mozart allait composer un demi-siècle après, environ. Caillau, dont la mémoire était bonne et qui avait accompagné le *Maréchal ferrant*, à l'orchestre, à peu près aussi souvent que nous avons accompagné les *Mousquetaires*, aujourd'hui, s'offrit pour chanter à la place du pensionnaire malade. Il fut agréé avec empressement ; eut un beau succès et quelques années après, il charmait les loisirs de la cour de Louis XV, comme le *marquis de Torcy* nous le racontait il y a quelques soirs dans le *Postillon de Lonjumeau*, de MM. Brunswick et Leuven.

Un autre ténor plus célèbre a débuté aussi à la Rochelle, il était de Rennes et s'était échappé de l'étude où il était clerc, en compagnie de son ami *Alexandre Duval*. Celui-ci resta à Paris ; quant au jeune ténor dont je parle, qui n'était autre qu'*Elleviou*, poursuivi par ordre de sa famille, il s'esquiva et vint à la Rochelle où il débuta dans *Richard cœur de Lion ;* il n'avait pas fini le second acte, que définitivement arrêté par ordre paternel et sur la scène, il était incarcéré dans la prison du Château qui était sur la place d'Armes (1). Là, il chantait à travers les barreaux de sa prison :

Dans une tour obscure.... *(De Richard.)*

et les dames Rochelaises qui compâtissaient aux chagrins du jeune ténor dont la figure et la tournure étaient aussi enchanteresses que la voix ne se lassaient point de passer et repasser sous ses fenêtres.

Le père d'Elleviou finit par s'attendrir et laissa son fils

(1) Les antiquaires de la *Revue* soutiennent qu'il n'y avait alors ni château, ni prison du château sur la place d'Armes. Mais qui ne sait que les antiquaires, si on voulait les en croire, seraient le fléau de l'art dramatique.

sortir de la prison de la Rochelle pour devenir une des illustrations du théâtre Feydeau.

On sait combien sa carrière fut brillante. Il gagna plus d'argent dans son métier d'artiste que s'il fût devenu procureur à Rennes. Un jour, il était encore en plein talent, il exigea du directeur de Feydeau, un traitement de 80,000 francs. On voit que les gros appointements pour les ténors datent d'avant Duprez. Le directeur voulut marchander, Elleviou le menaça d'aller s'engager à Favart; il fallut en passer par où voulait le beau chanteur. Mais un *Deus ex Machina* se présenta qui changea immédiatement les affaires; l'empereur Napoléon Ier défendit qu'un acteur eût des appointements plus forts qu'un maréchal de France. Que fit Elleviou? Il suivit l'exemple d'un grand tragédien romain, nommé Cincinnatus, il se déroba aux ovations du public, au milieu de ses triomphes, et alla planter ses choux sans plus s'occuper de la scène. Exemple on ne peut plus rare au théâtre.

De nos jours plusieurs artistes ont été engagés à Paris au sortir de leur succès à la Rochelle; les deux ténors de Quercy et Mathieu, au théâtre lyrique; et Mesdames Pascal, à l'opéra et Gennetier à l'opéra-comique. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette liste ne fût pas close: il y a actuellement sur notre scène des talents qui nous paraissent pouvoir prétendre au même honneur. Mais il ne faut pas espérer pour les jugements du présent le même calme que pour les souvenirs du passé. Nous renvoyons au bulletin le tableau de ce qui est encore objet de lutte. Que Legio s'en tire comme il pourra.

Nous rapprocherons seulement du passé de la société des concerts l'état actuel et les actes d'un avenir très-prochain des sociétés musicales de notre pays. Il faut avouer que la *bouche seule* n'y joue pas un aussi grand rôle.

III

Le théâtre en effet n'est pas la seule distraction qu'auront cette année, à la Rochelle, les musiciens. L'Association

musicale de l'Ouest donnera son 32e festival, dans nos murs, les 23 et 24 août de cette année.

La commission tient à composer un orchestre au moins égal, et même probablement supérieur à ce qu'il y a eu jusqu'à ce jour dans nos congrès. On peut en donner un aperçu par la composition du quintette à vent, formé de ce que Paris, et par conséquent l'Europe musicale, possède de talents les plus distingués : MM. Dorus, Triébert, Leroy, Baneux, Jancourt, ce dernier avec M. Bourdeau, comme second. M. Bourdeau est un jeune artiste originaire de notre pays ; il est aujourd'hui premier basson à l'opéra-comique. Il faut en effet un orchestre imposant et des chœurs nombreux pour exécuter le programme de nos fêtes, sur lequel figurent les noms les plus célèbres de la musique.

Beethoven y est représenté par son oratorio du *Christ au mont des Olives*, par son *septuor* et par la symphonie *pastorale*.

Mozart, par l'ouverture de la *Flûte enchantée*.

Rossini, par l'introduction de *Guillaume Tell*.

Meyerbeer, par l'ouverture de l'*Etoile du nord*, exécutée telle que l'auteur l'a écrite, c'est-à-dire avec un double orchestre et des harpes.

Mendelssohn, par sa cantate dont les paroles sont tirées de la *Walpurgiss-Nacht* du second Faust.

Enfin Richard Wagner, lui-même, n'a pas été oublié, car le concert du second jour se terminera par la marche et chœurs du *Tannhœuser*.

On voit qu'il y a dans le choix des morceaux d'ensemble de quoi contenter toutes les opinions musicales.

Lorsque Beaulieu créa, à Niort, l'association de l'Ouest, il fit une belle et grande chose, il a provoqué dans les villes des départements associés le goût de la grande musique. On sait combien d'œuvres imposantes ont été entendues dans nos congrès pour la première fois en France. Il en fut ainsi de *Paulus* et d'*Élie*, de Mendelssohn, à la Rochelle ; des *Saisons*, d'Haydn, de la *Passion*, de Sébastien Bach, de la *Fête d'Alexandre*, de Hœndel, à Niort ; de *Samson*, de Hændel, à Poitiers, etc., etc....

Lorsque Beaulieu fut nommé membre de l'Institut, il fit un rapport sur l'association dont il était le fondateur, ce que sa modestie ne lui permit pas de dire ; et l'Académie des Beaux-Arts fut singulièrement étonnée d'apprendre ce qui s'était fait en province.

Une œuvre aussi intéressante, aussi honorable pour notre pays ne doit jamais être abandonnée ; espérons que la mort de son fondateur n'entraînera pas sa chûte. Ce n'est pas au moment où la *Société des concerts du Conservatoire* est obligée de doubler le nombre de ses concerts ; où la foule se précipite au cirque Napoléon pour entendre l'orchestre *Pasdeloup* et au cirque de l'Impératrice pour assister aux concerts de la *Société Philharmonique* de Paris que nos compatriotes renonceraient à une fondation qui leur permet d'entendre dans nos villes des cinq départements associés de la musique analogue à celle qui se fait au Conservatoire, avec une exécution sinon aussi parfaite, tout au moins excellente.

Léon Méneau.

COUP-D'ŒIL

SUR LE CONCOURS RÉGIONAL ET LES EXPOSITIONS DE LA ROCHELLE.

La Rochelle ayant été désignée pour être cette année le siége du Concours Régional et du Concours Hippique de notre circonscription, la municipalité qui avait accepté cet honneur, peut-être un peu lourd pour ses finances, a ouvert, à l'exemple de beaucoup d'autres villes, une exposition de beaux-arts, d'horticulture et d'industrie qui a attiré un grand concours de visiteurs.

Nous n'avons pas qualité pour parler du concours hippique. Il paraît qu'il était moins brillant que celui de Niort, qui placé au centre des pays de production et ayant des foires renommées pour les chevaux, se trouvait dans des conditions particulièrement favorables.

Quant au Concours régional, il était fort remarquable. La race bovine offrait de magnifiques représentants. Nous regrettons de n'être pas un juge compétent en cette matière, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire un aveu. Les profanes étaient attristés de voir nombre de taureaux et de vaches qui avaient obtenu des médailles, affublés de couvertures. Pour des chevaux, bêtes de luxe et de parade, la chose n'a rien qui nous étonne, mais il nous paraît étrange de voir un taureau, le symbole de la force, l'animal robuste et rustique par excellence, porter un paletot comme une levrette de salon. Si le but poursuivi par les Concours est de créer de ces types artificiels qui ne peuvent prospérer qu'à force de soins, ne serons-nous pas tentés de nous écrier, comme le ferait M. le marquis de Boissy : perfide Albion, garde tes Durham. Je préfère

les bœufs et les vaches de mon pays. J'aime mieux la race maraichine, race douce et forte, propre au travail qui donne de bon lait et d'excellents beefsteaks et qui ne demanderait qu'un meilleur choix des reproducteurs pour montrer toutes ses qualités.

L'animal qui nous procure la trichine a bien sujet de se plaindre de ses amis. Les éleveurs se proposent pour idéal de créer les masses de chair les plus informes et les plus extraordinaires qu'on puisse rêver. Ils ont pris pour devise : le beau c'est le laid, et le sanglier d'Erymanthe aurait bien de la peine à reconnaître dans les monstres grotesques qu'ils exposent les descendants de sa noble famille.

L'exposition des animaux de basse-cour n'était pas très-nombreuse, mais elle renfermait de beaux échantillons. Leur vue nous inspirait cependant un regret. Il faut donc pleurer irrévocablement le coq gaulois qui va disparaître. On prédit déjà que, dans un avenir prochain, l'armée devra renoncer aux plumets des chasseurs, car les nouvelles races n'ont plus cette queue en panache qui faisait jadis l'ornement et l'orgueil de la basse-cour.

Sans entrer dans l'examen des instruments d'agriculture exposés, disons que beaucoup obtenaient les suffrages des cultivateurs et que presque tous témoignaient d'un louable désir de perfectionnement. Ainsi qu'on devait s'y attendre dans un pays de vignobles, les pressoirs et les fouleuses, les appareils à distiller tenaient dans le Concours une place importante.

Bien que des massifs d'arbustes et des fleurs soient restés au fond de la place d'Armes, entre les bâtiments consacrés aux Beaux-Arts et à l'Industrie, l'exposition d'horticulture s'est terminée en même temps que le Concours Régional. Cette exposition était charmante et témoignait des progrès que fait le goût du jardinage et que contribue à développer chez nous la Société d'horticulture récemment fondée. L'amour des fleurs mérite d'être encouragé : ce sont bien des objets de luxe, mais d'un luxe qui est, dans une certaine mesure, accessible à tous. Pour beaucoup de gens que leurs occupations tiennent éloignés de la campagne, les fleurs sont encore un moyen de rester en communication avec la nature. Le jardin de Jenny

l'ouvrière est aussi précieux pour elle que bien des parcs pour leurs possesseurs opulents Un pot de giroflée sur une fenêtre rappelle au pauvre citadin un pays lointain, inabordable pour lui, il lui révèle un monde plein de couleurs et de parfums.

On sait que l'horticulture est soumise aux caprices de la mode comme beaucoup de choses humaines. Existe-t-il encore des collections d'oreilles d'ours? Sans être aussi délaissées, les tulipes n'ont-elles pas perdu bien des adhérents? Les pétunia sont déjà dédaignés des amateurs et les charmants pelargonium pourront bien éprouver aussi les rigueurs de la fortune. Les calcéolaires sont en faveur, mais pour combien de temps? La grande vogue est aujourd'hui aux plantes à feuillage coloré, aux coleus, aux achirantes, etc.; cette préférence est un peu motivée par la plus grande durée du feuillage; les fleurs vivent quelques jours, les feuilles subsistent au moins une bonne partie de l'année et puis on obtient par la culture des variétés si nombreuses, si diversement nuancées; enfin c'est la mode et c'est là la meilleure, la plus péremptoire de toutes les raisons.

Nous avions donc à l'exposition toute sorte de plantes au feuillage veiné, marbré, tacheté de brun, de rouge, de jaune; nous avions bon nombre de begonia très-remarquables devant lesquels une partie du public s'arrêtait un peu surprise. Mais tous les visiteurs se promenaient avec ravissement autour des corbeilles d'azalées et de pelargonium, tous admiraient une collection de gloxinia aux nuances aussi délicates que variées. Les orchidées et les plantes tropicales excitaient la curiosité. En résumé le succès a été complet, il eût été plus grand encore si les difficultés de transport n'avaient pas empêché beaucoup de concurrents de prendre part à l'exposition; la plus grande partie des fleurs appartenait à des Rochelais; il y avait pourtant de beaux envois faits par des jardiniers de Niort, de Ruffec, de Saintes, des îles de Ré et d'Oleron.

Dans ces derniers jours seulement on avait placé au milieu des fleurs un aquarium sous le patronage de la société des sciences naturelles. Malgré des circonstances

peu favorables, cet aquarium commençait à se peupler et attirait les curieux.

Si l'exposition d'horticulture n'a duré que ce que durent les roses, l'espace d'un matin, autrement dit une semaine, celles des Beaux-Arts et de l'Industrie sont restées ouvertes pendant un mois et nous avons pu y faire des visites assez fréquentes pour entrer dans quelques détails à leur sujet.

L'exposition des Beaux-Arts renfermait des tableaux modernes, des tableaux anciens, quelques dessins et sculptures, des meubles curieux, enfin de riches collections de céramique, émaux, etc. Il paraît qu'il n'avait pas été possible à la commission de maintenir rigoureusemeut la séparation entre les peintres anciens et modernes. Cette circonstance était fâcheuse ; indépendamment de la disparate de ton qui fait crier les toiles récentes placées à côté des vieux tableaux dont l'âge a fondu et assombri les couleurs, le voisinage des maîtres est dangereux pour les œuvres d'artistes dont le talent n'est pas complètement mûr.

On connaît des critiques qui passent leur vie à répéter que la peinture est morte et à se draper pour en mener le deuil. Il serait trop ridicule à nous d'imiter leur exemple et de nous écrier que l'art s'en va parce que l'exposition d'une petite villle n'est pas composée exclusivement de chefs d'œuvre. L'exposition de la Rochelle est aussi brillante qu'on pouvait raisonnablement l'espérer. Sans entreprendre de classer les tableaux, nous voulons essayer de signaler, en suivant l'ordre du livret, ceux qui ont paru attirer davantage l'attention.

La fille du bouquiniste, de M. Antigna, est plongée dans un grand fauteuil ; elle a ramassé un des livres qui l'entourent de leurs piles en désordre et le hasard l'a fait tomber sur un roman intéressant, car elle est absorbée dans sa lecture et ne fait guère attention à son père dont la tête soucieuse apparaît derrière elle. Ce tableau estimable a été acheté par le Musée de la ville.

M. Auguin a exposé différents paysages dont l'un représentant une vue de la Charente a obtenu la grande médaille d'or. Cet artiste ne s'éloigne pas de son pays natal ; il aime à reproduire les prés verts, les beaux arbres et les hori-

zons un peu brumeux de la Saintonge ; aussi son œuvre n'est-il pas exempt de quelque monotonie.

Nous avons revu avec plaisir des toiles de Mme Babut que nous connaissions déjà. L'intérieur Mauresque et l'Algérienne à la toilette font penser à Delacroix son maître. Quant aux grands tableaux le Christ et la Charité, nous voudrions les voir au fond d'une chapelle, à une hauteur convenable au-dessus du sol ; à la place qu'ils occupent, il est difficile de les apprécier. Nous ne pouvons passer sous silence le beau portrait exposé sous le nº 19.

On reconnaît de suite dans l'Horace, Auguste et Mécène de M. Barrias le pinceau d'un élève de l'école de Rome avec son dessin correct et son coloris un peu froid.

Nous retrouvons la même correction mais avec un talent bien supérieur dans le tableau de M. Bouguereau : l'Amour fraternel. Les enfants qui s'embrassent et leur mère forment un groupe charmant ; seulement la couleur est sciemment sacrifiée à la ligne ; le soleil n'a pas réchauffé ce ciel pâle ni éclairé ces draperies.

Un autre petit tableau indique chez M. Bouguereau un changement de manière très remarquable. Il est beaucoup plus lumineux. Il représente une femme à genoux avec un enfant sur ses bras. La mère a une expression navrante de tristesse et d'anxiété, le bambin est admirable de vérité et de grâce.

M. Baudit a deux paysages dont l'un, une matinée d'hiver, a mérité une médaille d'or ; malgré tout le mérite de cette toile, malgré la beauté de ces arbres dépouillés et la transparence de l'air, nous serions disposés à lui préférer un autre tableau du même peintre, la Dent du Midi, qui se trouve à notre musée.

Si le paysage suisse, nº 83, n'était pas signé Corot, je dirais franchement qu'il est affreux. Quant à l'autre paysage qui n'est pas sur le catalogue, il est digne de porter son nom, on y retrouve ces beaux horizons et ces arbres percés par la lumière dont l'illustre artiste a le secret. Il y a aussi de lui une vue du port de la Rochelle remarquable par l'exactitude des détails.

Nous avons deux toiles de M. Fromentin, dont la réputation grandit tous les jours. Le fauconnier arabe est

superbe d'énergie sauvage ; on sent qu'il règne une harmonie parfaite entre l'homme, le cheval et les faucons, ils sont de même race, ils ont les mêmes instincts. On est entraîné par leur mouvement, leur fougue, et l'on oublie facilement quelques incorrections dans le dessin du cheval.

Les prisonniers arabes, du même peintre, sont groupés dans un désordre pittoresque à l'entrée d'un ravin ; au loin passent quelques cavaliers, le paysage est lumineux et charmant.

M. Genty expose de très bons portraits, mais il vaut mieux ne pas parler de son tableau d'Armide et Renaud.

Deux paysages de M. Guillaume : les environs du lac de Gaube et le chemin de la Raillère, soulèvent bien des critiques ; quelques parties sont confuses, les bonshommes sont affreux, mais, ces réserves faites, il faut louer le bon aspect des rochers et savoir gré au peintre des efforts qu'il fait pour sortir de la route banale.

M. Pinel nous envoie une vue des côtes de Bretagne et d'autres bonnes marines auxquelles on peut seulement reprocher des eaux un peu lourdes.

Une mare, près Saintes, de M. Pradelles a été très remarquée.

Il est fâcheux que les chevaux à l'abreuvoir, de M. Veyrassat, ne soient pas placés dans un paysage plus fini, leur pose est naturelle et le coloris est bon.

Nous arrivons, pour terminer, à une toile qui est une des plus belles de l'exposition, le sentier des roches, de M. Appian, qui a reçu une médaille d'or. C'est une vue prise dans une gorge, deux petits lacs entre des pentes nues ou couvertes de bruyères : au loin un homme qui gravit péniblement le sentier. Le premier aspect est un peu terne ; à mesure que vous regardez, l'âpre sentiment de la réalité s'empare de vous, vous êtes transporté dans ce ravin où règne le silence, vous vous sentez seul en face de la nature.

Nous aurions bien à citer encore quelques tableaux, mais nous craignons de fatiguer le lecteur par une trop longue énumération et nous avons encore un mot à dire des pastels, aquarelles, dessins, miniatures et gravures.

M. Berry a exposé diverses miniatures très réussies ;

l'une d'elles nous donne une fois de plus la preuve de son merveilleux talent à peindre de souvenir des portraits d'une ressemblance frappante.

Nous préférons de beaucoup aux pastels de M. Huas le portrait qu'il a fait de M. C...

Les fusains de M. Dubouché et particulièrement les bords de la Charente, près de Jarnac, sont dignes de tous éloges.

M. de Rochebrune a obtenu une médaille d'or pour ses eaux-fortes d'un bel aspect et d'une grande exactitude archéologique.

L'exposition de sculpture n'était pas bien riche: elle contenait pourtant des bustes remarquables de MM. Guétrat, Hébert, Vetelet et de belles sculptures sur bois, par M. Lagnier.

Nous avons à présent à passer en revue les peintures appartenant aux collections particulières et dont beaucoup sont attribuées à des noms illustres dans l'histoire de l'art.

Il convient tout d'abord de remercier hautement les amateurs tels que M. le baron Lepic, M. Gaston Romieux, M. Brisson, M. Lhoumeau Cador, M. Méneau, M. Lamblin, M. Viault, etc., qui ont bien voulu se désaisir pour un mois, en faveur du public, des richesses qu'ils possèdent. Comme il est impossible d'en donner ici une appréciation détaillée, nous nous bornerons à citer quelques unes des toiles qui ont été le plus admirées.

Nous trouvons, par exemple, au n° 346 le Maître de chapelle, que le livret attribue à l'école bolonaise, mais qui paraît plutôt être d'un peintre allemand.

Bien des visiteurs s'arrêtent devant un beau paysage de Romboust et un portrait peint par de Troy qui appartiennent à M. Brisson.

L'enfant Jésus sur les genoux de la Vierge par Cornelius de Voss, est digne de ce maître.

Dans les tableaux de M. le baron Lepic, les connaisseurs admiraient particulièrement deux toiles de Chardin et un portrait de Largillière qui, sans être irréprochable, offre de charmants détails. Il faut aussi citer le portrait du maréchal de Villars, par Mignard, et la Sainte famille attribuée à André del Sarte.

La collection de M. Méneau renferme un excellent choix de tableaux presque tous modernes. Le Milon de Crotone, de Meynier a une valeur incontestable.

Le meilleur des tableaux exposés sous le nom de Van der Meulen est certainement l'attaque d'un convoi, qui appartient à M. Perrier.

Nous ne pouvons oublier de noter le Crucifiement, peinture sur bois de l'Ecole Vénitienne.

Indépendamment de magnifiques tapisseries des Gobelins, M. G. Romieux possède deux portraits très remarquables, de Philippe de Champagne.

Dans diverses collections nous avons rencontré de beaux portraits de M. A. Brossard et des paysages de M. Chandelier, tous deux nos compatriotes et qui jouissent d'une réputation méritée.

On nous pardonnera sans doute bien des oublis, mais il nous reste encore à parcourir la dernière partie de l'exposition qui est comprise sous la dénomination de manuscrits, livres anciens, médailles, émaux, céramique, laques, jades, chinoiseries, antiquités, meubles anciens et curieux.

La Bibliothèque de la Rochelle présente des manuscrits et des livres édités en partie à la Rochelle et dont le choix intelligent peut donner une idée de l'histoire de la typographie.

Quant aux médailles et monnaies qui méritent les éloges des numismates, nous sommes obligés de nous retrancher derrière notre complète ignorance à leur égard.

Les antiquités proprement dites sont maigrement représentées, mais, en revanche, nous avons de véritables trésors en céramique et en émaux.

On sait combien le goût des collections a fait de progrès depuis quelques années; on a souvent raillé les amateurs, mais en définitive, s'ils ont commis quelques erreurs, ne faut-il pas leur savoir beaucoup de gré d'avoir sauvé de la destruction tant de débris précieux du passé qui allaient disparaître? Grâce à eux, on peut suivre pas à pas les progrès de l'industrie, on peut refaire l'histoire de l'art, et nous trouvons mieux que des souvenirs dans ces émaux, dans ces faïences vénérables, nous y voyons des modèles que les fabricants modernes devraient plus souvent con-

sulter, car les maîtres anciens étaient pour la plupart de grands artistes et le temps qui a fait justice des tentatives avortées, n'a guère laissé surnager que les plus accomplies de leurs œuvres.

Le plus magnifique des émaux est sans contredit le plat appartenant à M. de Saint-Marsault. Il représente des scènes de la Bible d'un beau style et l'on ne peut assez louer la délicatesse des rinceaux qui les entourent. Il est signé PR. 1566.

Nous rencontrons de bien beaux émaux dans la vitrine de M. C. Gon. Il faut renoncer à décrire tant de richesses et pourtant il n'a exposé qu'une partie de sa collection; nous ne pouvons nous empêcher de signaler un vase à quatre panses, faïence italienne très curieuse.

M. G. Romieux a également d'admirables choses en émaux, en faïences et en porcelaines, et il est loin de nous avoir apporté tout ce qu'il possède. N'y a-t-il pas lieu de regretter par exemple qu'il n'ait pas exposé quelques-uns de ces beaux meubles anciens que nous avons été admis à voir chez lui?

M. le baron Lepic a une très-curieuse collection de faïences du Midi et particulièrement des Moustiers délicieux.

Nous avons vu dans plusieurs vitrines des faïences de la Rochelle, du XVIIIe siècle, et d'une assez bonne facture. Elles se reconnaissent à leur rouge violacé et à leur vert un peu criard. Il est assez facile de les confondre avec les faïences de Strasbourg. Nous ne sachons pas qu'il y ait à l'exposition aucune de ces faïences du Poitou et de la Vendée auxquelles les collectionneurs attachent un si haut prix.

N'est-il pas fâcheux que les désignations portées au catalogue ou inscrites dans les vitrines soient si sommaires. Avec des indications plus complètes, il eût été facile de faire à l'exposition une étude très intéressante de céramique pour la grande édification des ignorants tels que nous.

Nous passons à regret beaucoup de collections très-dignes d'éloges. Nous dirons cependant que M. Souville a des chinoiseries magnifiques quoiqu'en partie modernes,

surtout des émaux cloisonnés et de riches costumes qui proviennent du palais d'été.

M. Paronneau nous offre une collection très-curieuse d'Antiquités Mexicaines.

De tous les meubles qui figurent à l'exposition et que nous ne pouvons décrire, aucun ne nous paraît aussi remarquable que le meuble du XVIIe siècle avec ornements d'écaille sur fond d'étain, qui appartient à M. J. Jourdan; les incrustations représentant des supplices chinois sont d'un dessin très correct et d'un bel effet.

En résumé, l'exposition laissera de bons souvenirs dans la mémoire de tous les visiteurs. En province on doit saisir avec empressement les occasions de voir des œuvres d'art, car ces occasions ne sont pas fréquentes. Les musiciens en renom viennent bien nous donner des concerts, mais les peintres ne voyagent pas avec leurs tableaux sous le bras, et pour qu'ils nous les envoient, il faut des circonstances solennelles. Il est désirable que le sentiment du beau trouve à se développer et à se satisfaire, il est bon de sortir parfois des préoccupations de tous les jours pour vivre quelques instants au milieu des régions sereines de l'art. Les Rochelais doivent se féliciter d'avoir eu cette chance favorable.

Les expositions d'industrie ont aussi leur utilité. Elles mettent les fabricants en communication plus directe avec les consommateurs qui ont toutes facilités pour apprécier et comparer leurs mérites. Les simples curieux y trouvent encore leur compte, ils se familiarisent avec une foule de découvertes ingénieuses, ils s'instruisent des procédés de fabrication, ils suivent les progrès des arts industriels.

A présent, le but d'une telle exposition, dans la pensée de ses promoteurs, est d'ouvrir un concours entre les représentants de toutes les industries afin de juger leurs produits et de les récompenser suivant leur valeur. Ce programme n'a jamais été qu'imparfaitement réalisé, même dans les expositions internationales. Il y a d'abord les gens qui ne veulent pas concourir et par suite de leur abstention, les récompenses peuvent échoir à de moins dignes. Ensuite il y a des articles, fabriqués en vue spéciale de l'exposition, mais qui ne ressemblent nullement aux objets

bien inférieurs de même nature qu'on peut trouver dans les magasins des exposants. De là pour les jurys bien des chances d'erreur. Dans les expositions de beaux-arts, la récompense est donnée à l'œuvre; un peintre, un sculpteur qui produit une œuvre remarquable, fût-elle unique, fût-elle la seule qu'il eût faite ou qu'il dût faire, a droit à la récompense. Dans les expositions d'industrie, il n'est pas juste de récompenser l'œuvre unique; l'œuvre doit pouvoir être indéfiniment répétée, c'est donc à l'homme que la récompense doit être attribuée pour l'ensemble de ses œuvres et non pas aux œuvres qu'il a exposées et qui ne sont que des échantillons. Si un fabricant apporte un produit très-beau, mais qui ne soit qu'une exception, il faudrait le louer comme artiste, et non pas lui donner une médaille comme industriel, car autrement le public court le danger d'acheter comme excellents, sur la foi du diplôme, des objets qui peuvent n'être que médiocres.

Le jury a donc une tâche bien épineuse; il ne juge que d'après ce qu'il voit, il est donc exposé à se tromper; en outre, quelle que soit sa décision, il est sûr de créer bien des mécontents.

Il n'est pourtant pas trop embarrassé quand il s'agit de récompenser des industries dont l'importance domine toutes les autres qui figurent à l'exposition. Nous pensons, par exemple, que nos commissaires n'ont pas eu à délibérer bien longtemps pour accorder la grande médaille à M. Millouain dont l'usine de briquettes, récemment établie, a pris un développement si rapide.

Les autres médailles d'or ont été décernées: 1° à M. Rodanet, horloger du plus haut mérite; 2° à M. Robinet qui dirige avec succès la belle filature de lin et de chanvre de la Rochelle; 3° à M. Lotz fils aîné dont les ingénieurs admirent les locomobiles et les pompes.

Enfin M. Novi a également obtenu une médaille d'or pour une belle découverte, un procédé à l'aide duquel la farine peut se conserver plusieurs années sans altération.

Il ne peut être question de faire une revue même incomplète des objets qui figuraient à l'exposition. L'ensemble était agréable à l'œil, mais rappelait un peu l'aspect d'un bazar. Les regards étaient attirés par de

beaux meubles, des tentures, des vases et des statues de fonte. Les machines à coudre sollicitaient l'attention des dames; les enfants admiraient un aigle en angélique et autres merveilles *ejusdem farinæ*.

Nous avons vu avec intérêt des échantillons d'industries nouvellement créées chez nous, des engrais de poisson, des préparations d'huile de squale, etc.

Cependant cette exposition qui était censée représenter l'industrie de toute une région, renfermait bien des lacunes, les départements voisins n'avaient que peu d'exposants. Nous n'avions par exemple ni papiers d'Angoulême, ni porcelaines de Limoges. Les fabriques de sardines de la Rochelle n'avaient rien envoyé. Quelles sont les raisons de ces abstentions? Est-ce insouciance? Pourtant les industriels ont un intérêt bien évident à se mettre en rapport avec de nouveaux consommateurs. Est-ce confiance dans leur réputation qu'ils ne voudraient pas soumettre aux risques d'une appréciation nouvelle? Y a-t-il d'autres motifs? Nous ne les comprenons pas bien. Toujours est-il qu'un étranger se serait formé une idée peu favorable et très incomplète de notre industrie s'il avait cru en trouver le résumé sur la place d'Armes.

Maintenant le mouvement créé par le Concours régional et ses fêtes a cessé, nous rentrons dans le calme qui nous est habituel, mais nous avons lieu d'espérer que les relations nouvelles établies avec nos voisins porteront leur fruit et que la Rochelle retirera quelque avantage dans l'avenir des sacrifices qu'elle a faits et de la peine que se sont donnée quelques-uns de nos concitoyens.

L.-E. M.

LES ARTISTES DE LA RÉGION

A L'EXPOSITION DE LA ROCHELLE.

Si, il y a vingt ans, on nous eût dit : « Vous aurez à la Rochelle une Exposition d'œuvres d'art presque exclusivement fournie par la province », nous eussions ri de l'impossibilité, nous eussions crié au miracle.

Aujourd'hui, ce miracle est accompli : cette utopie, comme tant d'autres, est une réalité ; saluons ce progrès dont tout l'honneur revient aux artistes.

Depuis longtemps nous avions prévu, par cette vaste association musicale de l'Ouest, l'élévation constante du niveau artistique ; mais nous disions : — « Ces magnifiques concerts dont la perfection nous captive, ne sont après tout que la répétition des œuvres d'autrui, nous ne sommes pas, hélas ! de la race de Rossini, de Meyerbeer, de Beethoven et de Mozart ; ceux-là sont les génies, nous sommes les instruments ; et, quelle que soit notre émulation pour bien faire, ils sont l'âme, nous sommes l'archet. » Sans doute, nous étions fiers de la vulgarisation parmi nous de cet art enchanteur que, souvent, nos amis nous faisaient payer cher ; mais, aujourd'hui, les enfants voués au piano, comme on voue au blanc les natures frêles et prédestinées, ne sont plus à craindre : nous osons fuir les charmantes petites fêtes assaisonnées de l'inévitable — *il Bacio* — le supplice du piano, comme le supplice de l'album, est aboli ; dans nos salons, la grande musique des maîtres a droit de cité. A côté de sa sœur aînée a pris rang la saine et bonne peinture, on applaudit enfin à l'artiste qui demande au soleil ses rayons, aux ombres ses

mystères, à la nature ses harmonies, aux attitudes toutes les grâces, au cœur et à l'âme tous les sentiments, toutes les passions.

Voici donc la province presque en possession de son rayonnement, Dieu soit loué ! son rôle commence, et, cette fois, plus qu'à aucun concours, ses progrès s'affirment par les envois des peintres de la Rochelle, de Niort, de Saintes et de Bordeaux. L'étude approfondie de ce groupe indiscipliné, mais plein d'ardeur et de foi, nous donne une juste fierté ; — oui, ces artistes manquent peut-être de science et d'adresse, mais, dans leur talent, éclatent une liberté, un terroir, une originalité qui nous attirent.

Arrêtons-nous donc devant les toiles robustes et importantes de Mme Louise Babut. J'avoue mon grand plaisir à proclamer qu'une dame est ici le maître. Je ne dis pas là une banale parole de courtoisie, mais l'expression sincère de la vérité : — son portrait de jeune homme est une peinture élégante ; la charité, une toile humaine et harmonieuse ; l'intérieur mauresque, un chef-d'œuvre de force, de grâce et de couleur.

Mlle Béltremieux ne pouvait mieux faire que de prendre un pareil modèle, et sa copie de la femme de Constantine rayonne de tous les charmes de la beauté, de toute la science du dessin et de la couleur.

Si Mme Babut peint comme un homme, M. Auguin a toutes les coquetteries d'une femme. Ses paysages sont suaves, frais et séduisants ; ils sont aimables, et possèdent la note attendrie du maître, Corot ; je voudrais dans les fonds plus de fermeté, le vague n'est pas la poésie. M. Pradelles le sait bien, sa mare près de Saintes est un tableau vigoureux, juste de ton, plein de saveur. Mais pourquoi peindre au couteau ? Que cet artiste change cette arme dangereuse pour la brosse classique, ses œuvres gagneront en souplesse (la seule qualité qui lui manque). Cette souplesse est l'apanage de M. Genty ; ses portraits respirent franchement ; la couleur en est juste, solide et distinguée ; les attitudes sont simples, les figures ont de la noblesse, mais la tête intelligente de Mme X... réclame, à bon droit, l'achèvement des épaules et des mains. J'en dis

autant à M. Hüas qui a donné, sans partage, tout son amour aux seules et mignonnes figures de ses pastels, et à la belle tête de son fusain. La théorie du sacrifice peut être mal interprétée : dans la nature tout est bien peint.

Heureuse la ville qui possède de pareils artistes, et ma liste commence à peine ! M. Pinel, un amant de la mer, peint avec succès le calme et la grandeur de sa perfide maîtresse. M. Chandelier, amant cosmopolite de la nature, sait partout en faire ressortir le charme ; M. Brossard fait des portraits comme un maître ; M. Berry nous montre des miniatures faites avec conscience et talent ; MM. Bourquin, Phillipsen, Sanier, Garnier, Haberlin et Gautier, font d'intelligents efforts ; Mlle Chain se présente avec un charmant pastel ; les médaillons de M. Guétrot lui font honneur, et, enfin, et surtout, des bustes sévèrement dessinés, fortement voulus, nous font prédire au sculpteur Vetelet un prochain et glorieux avenir.

Un spectacle qui nous agrée, d'autant plus qu'il est rare partout ailleurs qu'à la Rochelle, c'est de voir les gens du monde échapper à la folle du jour, et préférer au triomphe du turf, aux erreurs du lansquenet, les joies pures et cachées de l'atelier. — MM. Duthiers, Germain et de Rochebrune tiennent la tête de ce petit groupe du travail et de la foi.

Le premier, artiste plein de vaillance, d'un talent franc, tout d'une pièce, cherche et a trouvé des études sincères et robustes auxquelles il ne manque qu'un peu de science, complément obligé de forces trop vives. — M. Germain, lui, a le tort de faire ses paysages dans l'atelier, de là une couleur de convention dont les tons très-montés, s'annihilent par un voisinage mal calculé. — C'est une faute dont se corrigera M. Germain, par ce qu'il a, de la nature, de très-saines aspirations ; nous en prenons pour preuve un fusain, une ébauche dont le fond lumineux a le malheur de n'être qu'une impression, et non pas un tableau. Enfin, M. de Rochebrune, dans ses merveilleuses eaux fortes, joint aux poétiques parfums des vieilles pierres, la science et la patience d'un bénédictin.

Heureux et privilégiés artistes qui, aux heures de recueillement et de solitude, recevez les ardents baisers de

la muse, de cette maîtresse toujours jeune, toujours belle, la seule qui ne trompe jamais !

A cette exposition, s'étale, avec succès, la gloire du vieux Limoges. Les coupes et les plaques, les coffrets, les reliquaires, les grands plats émaillés, tout cet ensemble des chefs-d'œuvre de nos pères nous a profondément ému. Quelle admirable étude nous offrent MM. Gon, Babut, de Saint-Marsault ! Tout est curiosité : les porcelaines de Saxe, de Sèvres, celles du Japon et de la Chine, de la famille verte et de la grande dynastie des Ming, tout, jusqu'aux splendides faïences de Marseille, de Nevers, de Rouen et de Moustiers, la passion, la fureur du jour.

Après Dieu, la faïence, nous écrivait un savant, un enragé collectionneur. — Cette devise est aussi celle de MM. Cador, Forqueray, Romieux et Gon deux fois nommé. Ces heureux passionnés nous montrent des trésors à faire pâmer d'aise, un musée céramique des mieux intentionnés.

Pour nous, avec ces trésors de l'antiquité, les efforts de nos compatriotes sont tout l'intérêt, toute la moralité de cette charmante exposition. Sans doute, il faut saluer les forts, nos amis Fromentin, Bouguereau, Corot, Baudit, Appian et quelques autres, ceux-là nous ont habitué depuis longtemps à l'admiration de leurs œuvres ; mais faut-il parler de ces toiles fastidieuses, industrie créée en vue des exhibitions de province, petit commerce avec lequel il est temps d'en finir ?

Cette fabrique de toiles anodines, sans sève, sans vertu, polies, jolies, léchées, article de Paris débité au mètre ou vendu à la grosse, s'applique à faire rayonner la médiocrité et fleurir l'ineptie, à l'usage des demoiselles Benoiton et des princesses du demi-monde.

Cette peinture banale et vulgaire s'étalait à Niort en 1865 ; aujourd'hui, elle envahit Bordeaux et la Rochelle, demain, elle opérera à Angoulême, après-demain à Limoges ! — Qui nous délivrera de ces parasites de tous les concours ? qui osera chasser les marchands du temple ? Il faut vivre ! disent-ils — mais non, il faut mourir, — ou mieux — changer de profession — A la tribune, Mirabeau s'écriait : — Périssent les colonies plutôt qu'un prin-

cipe, nous sommes tenté de dire : — périssent les faux artistes plutôt que l'art qu'ils compromettent et qu'ils tuent.

Nos sociétés ont charge d'âme — elles peuvent à leur gré abaisser ou élever le niveau de l'art ; l'abaisser, en achetant cette myriade de tableaux faits sans conscience, acceptés dans un jour d'engouement, rejetés dans un jour de raison ; l'élever, en n'accordant l'argent qui leur est confié qu'à des œuvres sérieuses, étudiées, réunissant les qualités du vrai peintre, la composition ingénieuse, l'harmonie des couleurs, le dessin irréprochable, l'élévation de la pensée.

Tâchons donc, en séparant l'ivraie du bon grain, de rendre, avec zèle et conscience, de véritables services ; combattons le faux goût, ouvrons les portes d'or de l'enthousiasme à ces écoles provinciales qui veulent respirer et vivre. L'accueil qu'elles reçoivent à la Rochelle nous donne l'éclatante preuve de leurs bonnes aspirations.

En somme, cette exposition est belle, très-belle, et nous devons applaudir les organisateurs intelligents et énergiques qui l'ont préparée, poursuivie et conduite à bonne fin. Cette splendide manifestation prouve que la Rochelle possède des hommes instruits, éclairés et persévérants qui placent, chose rare, le dévouement plus haut que l'intérêt. — Nous devons aussi remercier le président et les membres de la Commission de l'aimable accueil qu'ils réservent à ceux qui vont étudier leurs succès. — Une telle bienveillance est la preuve surabondante d'une tâche consciencieusement remplie, — cette solennité est une bonne page dans l'histoire de la Rochelle et l'histoire contient des enseignements pour ceux qui savent y lire.

A. Dubouché.

FOUAGE DES GUETS DU PONT DE SAINTES.

(SECONDE MOITIÉ DU XVe SIÈCLE.)

La pièce que nous publions ici, est tirée du Chartrier de Thouars. L'original sur double feuillet de papier, d'une écriture de la fin du XVe siècle, a été transcrit par M. Paul Marchegay, dont le nom est une garantie suffisante d'exactitude.

Malheureusement il nous l'a transmise sans aucun commentaire, sans aucun de ces rapprochements dont son érudition étendue et sûre eût pû l'éclairer. Nous aurions voulu, nous n'avons pas pu y suppléer.

Telle qu'elle est, elle verse pourtant du jour sur la position des paysans de la Saintonge envers leurs seigneurs de la noblesse et du clergé; elle les montre se rachetant d'une servitude personnelle à l'aide d'un impôt payé en masse par la paroisse, nous dirions aujourd'hui par la commune.

Elle montre combien était complexe cette question des ponts, sujet de plaintes fréquentes au moyen-âge. Vers ce temps, en effet, en 1484, les Etats généraux se plaignent que : « Il y a plusieurs ponts, passages et chaussées pour l'entretènement desquels se cueillent et sont payés coutumes, acquits, travers et péages, et néanmoins cesdits ponts et chaussées sont en ruine. » Les rois essayèrent de porter remède à cet état de chose par des ordonnances fréquentes, en 1508, en 1560, en 1562, en 1567, en 1605, en 1609, en 1663, en 1665. Mais les ponts offraient aux seigneurs bien des points de vue. Voies de communication nécessaires au commerce, c'étaient aussi des passages inévitables indiqués aux détrousseurs et qu'il fallait surveiller, des moyens d'entrer dans des lieux fermés, des ouvertures sur le pays qu'il fallait garder. Delà ces services qui pesaient sur bien d'autres que les riverains et dont on cherchait à s'affranchir par des abonnements pécuniaires.

Quant au pont de Saintes en particulier, si l'on en croit un dessin

emprunté par Lasauvagère au chanoine Adam, il était alors en charpente, s'étendant seulement de l'arc de Germanicus à la tour de Montrible, tour carrée, aussi de construction romaine et qui pouvait servir à la fois de fortification et de bureau de péage.

LEGIO.

C'est le papier des guez appartenans à la ville et pont de Xaintes, ainssy quil sont par le papier et qui ont esté levez du temps de mademme Marguerite de Cullant demme de Belleville, durant quelle a tenu ladite ville et pont de Xaintes.

Et premierement les habitans de la parroisse de Sainct-Georges-des-Couteaulx paient par quarterons x s. par an, et ont tousjours esté affermés par chascun quarteron IIIj l. x s., qui est pour tout l'an XVIIj l.

Item les habitans des parroisses de Nyeuyl, Soulignaines et la Clisse aussy paient x s. par an, et ont estez affermés chascun quarteron x l., qui est par an XL l.

Item les habitans de la parroisse des Essars doyvent x s. par an, ont estez affermez par quarteron IIIj l., qui est pour tout l'an xvj l.

Item la parroisse de Plassay doibt x s. par an, ont estez affermez par quarteron IIIj l., qui est par an xvj l.

Item la parroisse de Saint-Sornin-de-Seschaulx doibt x s. par an, et ont estez affermez par quarteron VIj l. x s. par an, qui est pour tout l'an et pour ce XXX l.

Item les hommes subgez à paier guet à Xainctes des parroisses de Romegou, de Jay et de Saint-Porchayre doyvent x s. par an, et ont estez affermez par chascun quarteron IIIj, qui est pour tout l'an xvj l.

Item les habitans de la parroisse des Gons doyvent aussy x s. par an, et ont estez affermez XXXV s. par quarteron, qui est pour tout l'an VIj l.

Item les habitans de la parroisse de Crazannes n'ont acoustumé de poier que v s. par an pour chascun feu, et poient par quarterons IIj blans, dont ils ont apporté par chascun quarteron à Xainctes xx s., qui est pour tout l'an IIIj l.

Item les habitans de la parroisse d'Escurac sont les

hommes de chapitre de Xainctes, et ne poient pareillement que v s. pour feu pour tout l'an et poient par demiez années, savoir est à la feste de Nouel et à la feste Sainct-Jehan, et ont estez affermez chascune demie année IIIJ l., qui est pour tout l'an VIIJ l.

Item les habitans de la parroisse de Charmignac sont hommes de chapitre et ne poient aussy que v s. pour feu pour tout l'an, les quels il poient par demye année, savoir à Pasques et à la Sainct-Michel, et ont esté affermez la demye année XLV s., qui est pour tout l'an pour ce IIIJ l. X s.

Item la parroisse de Rouffignac sont du ressort du pont de Xainctes et aussy ne poient que v s. pour feu pour tout l'an, et ont estez affermés LX s. pour la demye année et poient comme dessus a Pasquez et a la Sainct-Michel, qui est tout pour l'an VJ l.

Item les hommes et habitans des bailliages de Champaigne et de Nancraz, avecques les parroisses de Sainct-Fort et de la Chaume doivent v s. pour feu pour tout l'an, et sont du ressort de la ville de Xainctes, et les habitans de la parroisse de Corme-Real, qui sont soubz l'abasse de Xainctes sont du ressort du pont et poient pareillement pour demiez années a Pasques et à la Sainct-Jehan. Et les tous ensamble ont esté affermés chascune demie année la somme de XV l. qui est pour tout l'an XXX l.

Item le bourge de Saint-Eutrope a esté tousjours amassé et levé par le menu, et sont les habitans dudit bourge du ressort du pont et doyvent x s. par an, et valu par chascun carteron IX l. ou environ, qui est pour tout l'an XXXVJ l.

Item le bourge Saint-Palaye est aussi du ressort du pont et doyvent les habitans du bourg x s. par an, et a esté levé le guet dud. bourge auxi par le menu et a valu chascun carteron VIJ l., qui est pour tout l'an la somme de XXVIIJ l.

Item la parroysse de Saint-Siphorien près Brosse, avesquez le village de la Griperie, sont du ressort du pont et sont homes du prieur de Sainte-Geme et payent pour tout l'an IIIJ s. a deux termes, savoir est a Pasques et a la Sainct-Michel, et valent chascune demye année LX s., qui est pour tout l'an VJ l.

LA POÉSIE EN 1866.

LES CHIMÈRES, par M. Albert Mérat.

Le volume que nous présentons aux lecteurs de la *Revue de l'Aunis* se recommande par des qualités sérieuses; l'auteur est vraiment poète et les défauts réels qu'on peut lui reprocher doivent être imputés moins aux défaillances de son talent, qu'aux fâcheuses influences qui pèsent aujourd'hui sur la poésie.

Ce n'est pas que la poésie soit morte, quoiqu'on en ait dit. Il y a encore aujourd'hui beaucoup de gens qui font des vers, disait je ne sais quel critique, mais je ne connais personne qui en lise. Cette boutade a tort comme toutes les boutades. On lit encore des vers, et si leur public est plus restreint qu'autrefois, ce n'est pas un grand malheur. Au siècle dernier la littérature était mêlée à tous les plaisirs de la classe cultivée; c'était l'âge d'or, non de la poésie mais des petits vers. Si aujourd'hui nous sommes devenus trop affairés pour goûter des distractions qui supposent une vie de loisir, si le divorce entre la vie littéraire et la vie de salon s'est accompli, l'élégance des mœurs et le charme des relations sociales y ont peut-être perdu, mais la poésie y a certainement gagné. Elle s'est élevée et raffinée à mesure que son public se rétrécissait, et les poètes du commencement de notre siècle n'ont rien à envier à ceux des siècles précédents.

Mais c'est là justement ce qui fait le malheur de leurs successeurs. L'apparition d'une nouvelle école poétique est

comme la découverte d'une mine d'or. Les premiers arrivés épuisent le filon principal et en tirent de merveilleux lingots, laissant les mineurs moins heureux qui leur succèdent exploiter à grand'peine les veines secondaires. Il y a quarante ans, on sortait des secousses de la Révolution et des grandes guerres de l'Empire. L'ébranlement qu'avait reçu l'âme humaine communiquait des vibrations inconnues à des sentiments vieux comme le monde. Il semblait qu'on vînt de découvrir la nature ; on croyait que la mélancolie, que la rêverie étaient nées de la veille. C'est ce champ nouveau qu'on exploite depuis ce temps et qui commence à s'appauvrir.

Ce n'est pas le talent qui manque aujourd'hui ; jamais le *métier* des vers si l'on peut s'exprimer ainsi, n'a été poussé plus loin, jamais on n'a vu d'ouvriers à la main plus habile. L'instrument poétique, le vers a acquis une merveilleuse souplesse ; la langue s'est enrichie ; à ses qualités natives, la vivacité et la simplicité, elle en a joint de nouvelles qui, jusqu'à présent, lui avaient un peu manqué, l'ampleur de la forme et l'éclat des couleurs. Enfin ce public restreint dont nous avons parlé est un public d'artistes et de dilettantes, à la fois délicat et hardi, qui, sensible aux moindres nuances, sait entendre à demi-mot et que pourtant n'effraie aucune audace.

Mais tout cela n'est que le corps ou le vêtement de la poésie ; son âme que devient-elle ? En d'autres termes, qu'est-ce que les poètes ont à nous dire ? A moins de tomber dans des redites, comment exécuter des variations nouvelles sur les thèmes qu'ont développés nos grands poètes ?

M. Mérat l'a bien senti lorsque, voulant chanter les grands artistes de la Renaissance, il s'écriait :

Quel temps ! le monde ancien réveillé du tombeau,
Avide, et comme au seuil d'une aurore première,
Semblait de l'idéal aspirer la lumière,
Et l'appeler des mains, des yeux et de la voix.
Poète, sculpteur, peintre et poète à la fois,
Michel-Ange sentait le monde en sa poitrine,
Raphaël copiait sa belle Fornarine.

Dans les cloîtres le sang contenu s'exaltait,
Le talent arrivait à l'extase, et c'était
Fra Bartolomeo, traduisant l'Évangile.
Le Corrège, aussi doux, continuait Virgile.
Magnifique ouvrier chez un patricien,
Giorgione à Venise aidait le Titien.
Ces hommes d'une soif que rien ne rassasie
Faillirent épuiser toute la poésie,
Leur trépas éteignit tous les siècles suivants.

Les sensations des hommes sont plus diverses que leurs sentiments; il n'y a qu'un petit nombre de manières d'aimer, mais il y en a mille de goûter la beauté d'un paysage, le charme d'un reflet de soleil. Je ne sens pas ces choses-là comme mon voisin; demain je ne les sentirai plus comme aujourd'hui.

Cela dépend du jour, de l'heure et du moment.

Aussi la poésie est-elle devenue plus personnelle et moins humaine, et fait-elle une part plus large à l'élément descriptif. Je ne veux pas parler de la description prise pour but, comme l'entend Théophile Gautier, mais de la description qui n'est qu'un moyen de noter une impression. Au milieu de la rêverie la plus abstraite, une image, une épithète formant tableau rappellent le changeant et mobile paysage qui forme la décoration du drame humain. Le type le plus complet de cette poésie personnelle et nerveuse, qui appartient bien à notre temps, c'est le dernier grand poète de l'Allemagne, Henri Heine. Il y a beaucoup de Heine chez M. Mérat, comme chez tous les poètes de notre temps. Il a même mis en tête de ses vers d'amour, comme un prélude, une élégante imitation d'une belle pièce de l'Intermezzo.

C'est l'antique forêt aux mille enchantements.

Le tilleul aux fleurs d'or embaume à pleins calices
Et la lune pensive, astre cher aux amants,
Fait germer dans mon cœur d'ineffables délices.

J'allais et j'entendis, poète las du jour,
Sous le fiévreux éclat des étoiles complices ;
Le rossignol qui chante et qui languit d'amour.

L'oiseau chante l'amour, ce rire plein d'alarmes,
D'un ton si lamentable et si gai tour à tour
Que mes vieux rêves morts renaissent dans les larmes.

Cette transformation n'est pas particulière à la poésie ; la peinture a subi la même influence. Depuis que le paysage a décidément pris le pas sur la représentation du corps humain, ce n'est plus l'expression du beau plastique qu'on recherche ; il s'agit de rendre une impression personnelle, plutôt que de reproduire l'éternelle beauté. La peinture, autrefois le plus précis de tous les arts, demeure vague et indécise comme tout ce qui appartient à notre siècle. Aussi la poésie peut-elle lutter avec elle et essayer de rendre à sa manière ce qu'a senti le peintre. Je n'en veux pour preuve que ce sonnet adressé au plus poète de tous nos peintres, à celui peut-être qui comprend le mieux la beauté souveraine et accomplie des anciennes écoles, mais qui est trop de son temps pour chercher à ressusciter des choses mortes :

LE MATIN.

A M. EUGÈNE FROMENTIN.

Dans le matin qui naît les feux mourants s'éteignent.
Le jour incertain flotte et tremble dans la nuit.
On ne voit presque plus les étoiles. L'air luit,
Et les rayons de l'astre inaperçu l'imprègnent.

Deux fiers chevaux, au vent plus frais qui passe, baignent
Leurs naseaux ; hennissant à l'aurore. — Sans bruit
Une esclave les panse, et l'œil dessine et suit
Ses reins sveltes, moulés aux plis qui les étreignent.

Près des tentes, berçant des rêves indolents,
Les maîtres sont couchés dans leurs grands burnous blancs.
C'est le désert muet dans sa grave harmonie.

O fort poète, épris de l'austère beauté,
Quel secret a servi ta pensée infinie,
Pour qu'en ce cadre étroit tienne l'immensité.

J'en appelle à tous ceux qui ont admiré ce beau tableau ; est-il possible d'en mieux rendre l'impression? Sauf le dernier tercet qui est inutile, il n'y a pas un trait qui ne soit juste, et l'auteur seul connaît assez bien son tableau pour trouver que sa pensée est incomplètement rendue.

Quand on traduit si bien la pensée des peintres, on court risque d'imiter trop bien la manière des poètes. M. Mérat n'a pas toujours évité cet écueil ; il a vu près de Côme les chemises rouges de Garibaldi, et il a cru voir passer le *régiment du baron Madruce :*

Ils sont très bruns ; ils sont très forts ; ils sont très braves ;
Parfois au froncement qui tord leurs sourcils graves,
On dirait des lions flairant un ennemi :
Et leur regard est comme un éclair endormi.
. . . . . .
Dans la rue ils s'en vont comme on marche en avant.

Le pastiche de Victor Hugo est si évident qu'il me semble volontaire. Ailleurs nous trouvons :

Un éblouissement d'éclairs et de rosées,
Le bois farouche avait des feuilles irisées.

Mais c'est assez insister sur ces négligences. Pour venger M. Mérat des vétilles de notre critique, terminons en citant de lui une belle pièce, — *Les Glaciers*.

Je suis monté, l'esprit sombre, hanté de rêves,
De la haute vallée au dos du glacier sourd ;
J'ai franchi la moraine âpre comme les grèves,
Et j'ai longtemps marché d'un pas tremblant et lourd.

L'astre, honneur du matin et de l'heure première,
Comme un regard d'amour sur la terre avait lui.
Les cieux avaient leur grand sourire de lumière ;
Mais l'abîme gardait son incurable ennui.

Nul éclat de couleur ne trouble l'harmonie
De tous ces blocs polis et bleus comme l'acier
Que la nature a fait, dans sa force infinie,
Pêle-mêle jaillir des sources du glacier.

Pas de rumeur, hormis parfois la voix profonde
Que pareille aux captifs, exhale vers l'azur,
De la crevasse sourde où son angoisse gronde,
Une eau qui dans la nuit, égare son flot pur.

Tout dort ; mais ce repos sinistre se lamente ;
Il fait froid sous le ciel allumé de midi,
Et l'on sent comme un mal inconnu qui tourmente.
La montagne, cadavre encore mal raidi.

C'est le désert. Tout vous repousse et vous menace :
En gouffre sous vos pas le chemin s'est ouvert ;
Rien qui vous guide et rien qui vous laisse sa trace,
Le regard troublé cherche un bout d'horizon vert.

Vers la discrétion sombre du précipice,
Bien que tout vous conduise et ramène vos pas,
Et bien qu'un tel endroit soit funèbre et propice,
Même blessé d'amour, l'homme n'y mourrait pas.

Je n'y puis demeurer et j'ai l'âme lassée :
Mon œil, ivre de jour, voit mal loin des couleurs ;
Mon souffle aime l'odeur des blés mûrs ; ma pensée
Cause plus aisément et mieux avec les fleurs.

Qui me ramènera parmi les choses douces,
Dans les bois remplis d'ombre où j'ai senti germer,
Heureux et m'allongeant sur le lit chaud des mousses,
Les vagues floraisons qui tendent à s'aimer.

Ou bien aux champs joyeux, alors que l'été brille,
Dans la grande beauté de ce cadre banal
Où passe, gaule en main, quelque robuste fille,
Lente sous le baiser du soleil matinal.

X. K.

BULLETIN.

L'exposition, qui a occupé la Rochelle pendant tout ce mois, était consacrée à l'industrie et aux arts plastiques : mais elle laissait aussi place à un autre art, la musique.

La Société Philharmonique, toujours empressée à être agréable au Conseil municipal, qui, de son côté, lui donne tous les cinq ans des preuves non équivoques de sa sympathie, a désiré donner sa part aux fêtes du Congrès régional. Le 9 juin, un beau concert a eu lieu à la Bourse. L'orchestre, au grand complet, a exécuté les ouvertures de la *Muette* et de *Guillaume-Tell*, un ballet du siége de Corinthe, et les instruments à cordes, l'hymne impérial d'Haydn.

La partie vocale, fort intéressante, avait été confiée à Mme *Écarlat-Geismar*, cantatrice des grands théâtres de France, Marseille, Bordeaux, Rouen, etc., qui est presque notre compatriote, et à M. *Pascal*, qui l'est tout-à-fait, de façon que la commission avait résolu le problème de faire venir des artistes étrangers et cependant d'avoir un concert rochelais.

Les solistes instrumentistes étaient MM. *Rideau*, violoniste, *Schelling*, pianiste, et *Lecomte*, violoncelliste, qui ont fait le plus grand plaisir.

Une innovation fort heureuse, a été l'accompagnement par l'orchestre et non par le piano de la plupart des morceaux de chant. En effet, l'air : *Ah ! quel plaisir d'être soldat*, de la *Dame Blanche*, par M. Pascal ; l'air du premier acte du *Trovatore*, par Mme Écarlat, et le duo du deuxième acte des *Dragons de Villars*, par Mme Écarlat et M. Pascal, ont été rendus tels que les auteurs ont voulu qu'ils le soient.

Un seul morceau a été accompagné au piano : l'air du troisième acte de l'*Africaine*, que Mme Écarlat a dit en grande cantatrice.

Cette fête musicale, qui a tenu plus qu'elle n'avait promis (puisque la cantatrice, aimée du public Rochelais, se rendant aux vœux de la salle entière, dont le président de la Société s'était fait l'interprète, a chanté une romance qui n'était point sur le programme), cette fête, dis-je, n'a point produit un résultat financier satisfaisant ; ce fâcheux résultat est dû, il faut bien l'avouer, à ce fait, peu consolant, que les habitués des petites places qui font les grosses recettes au théâtre, n'aiment point la musique pour elle-même, mais seulement quand elle ajoute au drame un surcroit d'attrait.

Puissent nos fils, dans une cinquantaine d'années, lire ces lignes et être fort étonnés que cette partie des auditeurs qui n'appartient pas à la classe lettrée de la société n'aimât point la musique en 1866 ! Espérons qu'en 1916 le peuple de province sera, sous ce rapport, aussi avancé que le peuple de Paris.

Peu de jours avant ce concert, la session théâtrale d'opéra s'était terminée d'une manière fort intéressante pour les musiciens.

Je ne veux point parler de la première représentation de *Roland à Roncevaux*. Cette partition estimable, de *Mermet*, n'est point de nature à plaire sur les scènes départementales ; ses principaux effets étant dûs aux chœurs qui sont traités de main de maître ; or, dans nos provinces, les chœurs sont la partie essentiellement faible au théâtre. Cependant, ils avaient été considérablement renforcés et certaines choses ont parfaitement marché. Néanmoins la pièce a été accueillie très-froidement.

L'événement dont je veux parler et qui est certainement de nature à figurer dans l'histoire des beaux-arts à la Rochelle, est la première représentation des *Huguenots* dans notre ville. Cet opéra, que plusieurs musiciens considèrent à juste titre comme le chef-d'œuvre musico-dramatique du siècle, est, de plus, pour les Rochelais, à domi national ; il devait réussir devant notre public, et il a réussi au-delà de toute espérance, puisque la recette a dépassé

de beaucoup le maximum des recettes qui ait jamais été atteint.

L'exécution a emprunté un grand charme à la présence de Mme *Écarlat-Geismar*, qui a chanté de sa voix puissante et douce et surtout joué avec un talent hors ligne le rôle de *Valentine*, des *Huguenots*. Elle n'a du reste rien ajouté à ce que nous avons donné d'éloges aux autres artistes du théâtres. C'est une raison pour nous en taire.

Il est bon de noter, dans un journal, qui, comme la *Revue*, est de nature à être conservé dans les bibliothèques, que cette première représentation a eu lieu le 31 mai 1866.

Nous avons, dans notre Bulletin du mois de mai dernier, parlé d'une brochure sur Karnac, par M. le baron Charles de la Porte-aux-Loups. L'auteur vient de publier un nouvel opuscule à Angoulême. C'est une *Charte relative à la reddition d'Aubeterre, sous le roi Jean, publiée pour la première fois et commentée d'après les notes de M. le comte Brémond d'Ars*. On sait qu'Aubeterre, avant d'être un chef-lieu de canton du département de la Charente, était une ville importante du Périgord. Elle a joué un grand rôle et dans la guerre de cent ans et pendant les guerres de religion. Les seigneurs sont illustres, les Bouchard d'Aubeterre, puis les Esparbez de Lussan. L'histoire d'Aubeterre et de ses comtes serait curieuse. En attendant qu'un archéologue songe à la composer, M. Ch. de la Porte vient d'en écrire une page. L'éditeur de la Charte latine relative à la reddition de la ville aurait bien dû la traduire. Mais il l'a accompagnée de notes précieuses et d'un commentaire historique qui l'expliquent. Malheureusement bien des doutes subsistent encore. Quel est le sens à donner au mot *proditio* ? M. de la Porte-aux-Loups a cherché à le savoir. Il a été plus heureux dans les détails qu'il consacre à deux personnages mentionnés dans la Charte, Guillaume de Brémond et Arnauld de Nabinauld. Les érudits y trouveront leur profit.

Voici qui plaira davantage aux lettrés. On vient de publier à Saintes, chez Hus, le récit d'une visite pastorale de

Mgr Landriot au collége! Il y avait quarante ans au moins que la chapelle du collége n'avait reçu le premier pasteur du diocèse. La solennité de cette année méritait bien qu'on en conservât la mémoire, surtout si la prochaine ne doit revenir qu'après un aussi long espace de temps. Il y a dans la brochure saintongeaise un discours français fort enthousiaste adressé au prélat, une analyse de l'homélie de Monseigneur — nous eussions mieux aimé l'homélie elle-même — des vers latins fort bien tournés, un résumé de l'allocution de l'aumônier, enfin des vers français improvisés et lus au dessert par M. Louis Audiat, vers où, dit le livret, « l'originalité le dispute à l'élégance et à la légèreté de la forme, où abondent les idées ingénieuses et les fines allusions. »

La Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély vient de publier un nouveau volume. C'est un recueil de 230 pages. Il contient des travaux scientifiques et des travaux littéraires. La Société justifie ainsi son double titre. Les premiers comprennent un mémoire de M. le docteur Devers sur la *Pustule maligne*, lu à la séance du 31 mars 1864; une étude d'un travail de M. Fusée-Aublet, médecin en chef de l'hôpital militaire de Saint-Jean d'Angély, en 1786, sur le *Traitement des maladies vénériennes par l'opium*, par M. le docteur Alfred Devers; *Une notice sur la morve du cheval suivie de quelques réflexions sur sa communication à l'homme*, par M. L. Saint-Cyr, vétérinaire en premier au dépôt de remonte de Saint-Jean d'Angély; *Une causerie sur les vins*, par M. Evariste Augier de la Jallet, et du même quelques mots sur *Les raies spectrales et la chimie céleste*. On voit que la partie scientifique est bien représentée dans le *Bulletin des travaux de la Société*.

M. Jacob a fait au nom d'une Commission, un rapport sur le concours ouvert en 1865 pour la meilleure carte d'une des communes de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Le rapporteur constate que cinq cartes accompagnées de notices ont été adressées à la Commission et que la Société a décerné la première médaille à M. Baril, instituteur, pour son travail sur Migré; la deuxième à

M. Micheau, instituteur, pour son mémoire sur la commune de la Benâte. L'idée de ces concours est heureuse. Peu à peu, on possédera sur l'arrondissement de St-Jean, un ensemble complet de monographies.

M. Alphonse Trémeau de Rochebrune a fort spirituellement et savamment raconté une excursion scientifique de la Société. On fait agréablement cette exploration à la suite du narrateur et on y trouve ample profit.

Les comptes-rendus très bien faits de M. le docteur Gyoux sur les actes de la Société pour chaque semestre de 1865, nous initient à sa vie intérieure; M. Gyoux nous fait assister à ses développements et à ses progrès auxquels il contribue pour sa bonne part. Il serait à désirer que ces comptes-rendus fussent imprimés à la fin ou au commencement du volume. D'autre part, les différents travaux gagneraient à n'être pas séparés; il faudrait qu'on les distribuât selon leur genre : scientifiques, puis littéraires.

M. Th. Phelippot, l'infatigable explorateur de l'île de Ré, nous donne un précis historique sur un fief de son île natale, *la Benattière*. De consciencieuses recherches signalent ces pages aux savants.

M. Brillouin aîné, un de ces savants comme la province en possède, aussi savants que modestes, a publié deux notices, l'une sur *les tombeaux trouvés à Saint-Jean*, et l'autre sur Jouneau, député à l'assemblée législative. M. Brillouin a bien fait de tirer de l'oubli Jouneau; c'est un noble caractère; et la notice qu'il lui consacre est fort intéressante.

Enfin nous citerons un travail sur Taillebourg, par M. S. Lacour, juge suppléant. C'est une rapide esquisse, un précis car Taillebourg demanderait un volume. M. Lacour a placé quelques jalons, et les historiographes suivants l'en remercieront. Je voudrais pourtant citer une omission. Parmi les seigneurs de Taillebourg il cite Henri de la Trémouille mort en 1674; puis son frère Charles-Frédéric; puis Charles-Armand-René, mort en 1741, et enfin le dernier Armand-Philippe, le prince de Talmont, décapité en Vendée, à Laval, le 2 février 1794 et non 1774. Mais ce n'est pas tout. Et Frédéric-Guillaume de Trémouille, prince de Talmont, comte de Taillebourg, qui fut lieute-

nant-général du roi et époux d'Anne de Boullon, en 1732, où le place-t-on ? Il fut comte de Taillebourg ; une inscription l'atteste. La liste d'ailleurs des possesseurs de Taillebourg est bien incomplète. Autre question : M. Lacour parle du bois des *Héros*. Est-ce ainsi que s'écrit le mot ? M. Théophile de Brémond prétend que cela s'écrit des *Ayrault* ou *Hérault*, nom d'un fameux voisin bien connu. — Voir *Revue d'Aunis et Saintonge*, du 25 avril 1866.

Faut-il signaler quelques erreurs typographiques ? Elles sont fâcheuses, mais presque inévitables. Nous recommandons ce soin à l'actif et intelligent imprimeur.

On voit que la Société de Saint-Jean-d'Angély travaille. Qu'elle en reçoive nos félicitations.

Si les Rochelais avaient la moindre envie de répandre des larmes d'archéologue, ils en auraient une belle occasion. La porte de leur ancien collége d'écoliers, cette porte où s'étalait en toutes lettres la date *mille cinq cent 66* (le respect des dames françaises nous empêche seul de la citer en latin), cette porte sous laquelle on pouvait, avec un peu d'imagination, retrouver la trace des pas de Jeanne d'Albret, de Condé et de Coligny, cette porte sous laquelle *Henri IV, encore gamin, avait passé avec la joie de savoir* qu'elle ne se refermerait pas sur lui, cette porte assez vieille et assez laide pour être respectée, ne l'a point été ; elle est tombée pour faire place à un mur neuf. *Proh pudor !* L'indignation fera excuser mon latin. Nous aurions certes le droit de la décrire, d'en relever la colonne, et d'en recréer le blason. Il y a assez longtemps que Legio a étendu sur elle une de ses tentacules, pour que nous ayons un droit de priorité. Mais puisqu'elle est décrite dans *La Rochelle et ses environs*, de M. L. de R., nous aimons mieux y renvoyer, ainsi qu'au dessin dont l'auteur s'est un peu trop souvenu que l'invention est un des mérites des artistes. Une image plus fidèle du dernier état des lieux est conservée par une très belle photographie que nous avons vue chez M. le proviseur du lycée.

Nous admirions dans notre dernier bulletin l'audace de nos voisins de Montlieu, qui publient une revue mensuelle

écrite en latin, *Hermes romanus*, et qui célébreront peut-être le mois prochain notre exposition de l'industrie en hexamètres et en phérécratiens. Cette audace paraîtrait bien timide à des voisins plus éloignés, nos voisins d'Outre-Manche, qui traduisent leurs poètes en latin et en grec, pour les rendre plus populaires apparemment. Une de leurs principales Revues, non pas une revue spéciale, mais une revue qui s'adresse à tous les lecteurs, consacre un grand article à ces travaux, et charge ses pages de plus de cent vers latins, de près de cent vers grecs, empruntés aux *Musæ Britannicæ*. Je serais curieux, je l'avoue, de voir la mine que feraient les lectrices de la *Revue des Deux-Mondes* en ouvrant des pages salies de ce grimoire. Il est vrai que nous avons, nous, les hautes préoccupations de l'industrie, du commerce et de la vie politique, choses peu connues, comme on sait, en Angleterre.

Le livre de M. L. de R., dont nous parlions tout à l'heure, a été l'objet je ne veux pas dire d'une polémique, mais d'une exposition d'opinions contradictoires dans laquelle nous n'avons pas à prendre parti, — à défaut de vingt autres raisons, notre périodicité éloignée nous l'interdirait — encore moins à nous poser en juge du camp; mais dont l'intérêt de la *Revue* nous oblige à mentionner un point. Je veux dire la question soulevée à propos des personnages que doit comprendre une biographie locale. C'est là une affaire de définition, mais non pas une affaire facile. Ne doit-on attribuer à la biographie d'un pays que les hommes qui y sont nés? Un exemple fera mieux que tous les raisonnements comprendre l'inconvénient de cette réglementation. M. de Noé, évêque de Lescar, est né près de la Rochelle, à la Grémenaudière, parce que sa mère dans le cours d'un voyage y fut prise des douleurs encore inattendues de l'enfantement; il n'a jamais revu cette ville. — Réaumur est né à la Rochelle, il l'a quittée jeune, l'a rarement habitée, mais y a conservé des relations. — Arcère est né à Marseille, il a habité la Rochelle plus de quarante ans, il en a écrit l'histoire. — A suivre la mesure donnée, M. de Noé et

Réaumur appartiendraient à une biographie rochelaise, Arcère en serait exclu. Nous croyons que c'en est assez pour faire voir, tout au moins, qu'il y a là une question. Le temps et l'espace nous manquent pour la traiter à fond. Mais quant à nous, nous pensons qu'une biographie de ce genre a droit et devoir de mentionner tous les hommes qui se sont mêlés d'une manière importante et durable à l'histoire, à la vie politique et littéraire du pays, sous cette réserve de ne donner que des développements fort inégaux aux différentes périodes de leur vie.

On a, et nous avons comme les autres, amplement parlé de nos expositions. Personne cependant que je sache n'a signalé une preuve d'un genre particulier des progrès de notre industrie. Je veux parler du livret même des expositions, œuvre dont nous avons pâti, car il a été la principale cause du retard qu'a subi le dernier numéro de notre revue. Je ne pense pas qu'il doive un jour prendre place à côté des Vérard et des Estienne qu'on exposera encore le siècle prochain ; mais il a été fait dans des conditions qui l'eussent rendu tout à fait impossible à ces grands imprimeurs. Le manuscrit en a été remis tard pour complaire le plus possible aux exposants et il a été imprimé à 3,000 exemplaires dans la moitié d'une semaine. Nous doutons que ce labeur eût pu être accompli en moins de quinze jours, il y a vingt ans, et probablement, il y a un siècle, le personnel et le matériel des deux imprimeries de la Rochelle réunis n'eussent pas suffi à le livrer en un mois. Il faut envisager ces différents points de vue quand on compare. Ajoutons, pour rassurer les économistes, qu'il n'en faut pas conclure que les machines se substituent aux bras d'hommes à leur détriment. Le travail eût été impossible, et n'eût pas même été essayé. Voilà tout.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.



CHAPITRE II.

(DE 1589 A 1594.)

Le roi à qui devait définitivement rester la couronne de France, commençait son règne au milieu des plus étranges embarras. Pendant que deux moines, à la lueur des cierges, priaient pour le repos de l'âme du feu roi auprès de son corps à peine refroidi, une confusion inexprimable régnait autour du roi de Navarre. Les huguenots étaient consternés, la plupart des catholiques, « parmi les hurle-» mens, enfonçans leurs chapeaux, ou les jettans par » terre, complottans, se touchans à la main faisayent des » vœux et promesses, desquelles on oyoit pour conclusion, » plustôt mourir de mille morts..... que de souffrir un roi » huguenot. » (D'Aubigné, t. III, l. II, ch. XXIII.) Henri lui-même irrésolu n'avait plus cette force d'âme dont il avait donné tant de preuves au milieu de tous les dangers, et songeait à se retirer au midi de la Loire. Il redevint bientôt lui-même : Givry fut dépêché vers la noblesse royaliste, Guitry au quartier des Suisses, Rosny au maré-

chal d'Aumont; Henri pressé par d'O, au nom des seigneurs catholiques, de se convertir sur le champ refusa de se laisser « prendre à la gorge sur le premier pas de son avénement, » et Henri IV, roi de France et de Navarre fut reconnu par le camp de Saint-Cloud, après avoir par une déclaration solennelle promis de maintenir la religion catholique et de se faire instruire par un concile général ou national.

Néanmoins la défection du duc d'Epernon, de la Trémoille et des protestants gascons, et la neutralité du duc de Nevers affaiblirent assez l'armée royale pour que le siége de Paris ne pût plus être poursuivi sans imprudence; on leva le camp, et la retraite se fit vers la Normandie, où le Pont de l'Arche et Dieppe ouvrirent de bon gré leurs portes au roi. A Dieppe il apprit que Mayenne avançait avec une armée de 25,000 hommes et qu'il se faisait fort de mener le Béarnais à la Bastille (1).

Au combat qui se donna près d'Arques, Rosny, comme d'habitude, se battit bravement, et eut un cheval tué sous lui. Après la retraite de Mayenne, la guerre continua, mais sans régularité, telle que la faisaient depuis près de trente ans les deux partis. Une attaque (1er novembre) fut dirigée contre les faubourgs de Paris. Rosny était dans le corps qui donna contre le faubourg Saint-Germain (2). Malgré l'arrivée d'un secours de 4,000 anglais, le roi ne pouvait guère se flatter d'entrer dans Paris, où sa petite armée eût été comme perdue; le butin fait sur les parisiens satisfit pour un temps les plus avides ou les plus pauvres de ses compagnons; ce fut le seul fruit qu'il retira de l'attaque de Paris. De là il s'en alla prendre Etampes, puis Tours, laissant Maximilien de Béthune pour veiller à la conservation des environs de Mantes et de Rosny, avec un petit corps de troupes qu'il lui confia. Des escar-

(1) Mayenne portait toujours le titre de lieutenant-général de l'Estat et couronne de France; il n'avait pas osé, malgré son secret désir, se faire proclamer roi. C'eût été se faire un ennemi de Philippe II dont il avait besoin; d'accord avec le roi d'Espagne, la ligue ajourna la question en proclamant le vieux cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV et alors prisonnier des royaux.

(2) Suivant son habitude, il n'oublia pas de faire sa main, et il gagna là « par hasard quelque deux ou trois mille escus qui lui furent baillez pour sa part. »

mouches sans intérêt l'occupèrent pendant deux mois (novembre-janvier). Une affaire plus importante pour le parti royal était le ravitaillement de Meulan, alors pressé par l'armée ligueuse qui venait de prendre Pontoise ; la conquête de ces deux places aurait nettoyé la basse Seine aux environs de Paris et mis la capitale plus à l'aise. Rosny appela à son secours Henri IV qui accourut du fond de la Normandie ; la belle défense de ceux de Meulan donna au roi le temps d'arriver et les ligueurs durent lever le siège. Ce ne fut pas toutefois sans que le roi courût quelque danger, il n'était venu d'abord qu'avec sa cavalerie et fut obligé de reculer devant l'ennemi. Avec sa vivacité ordinaire il s'en plaignit à celui qui l'avait fait venir et alla même jusqu'à l'accuser de ne s'être point soucié de hasarder la vie de son maître pour sauver ses terres menacées par le duc d'Aumale (1).

Pendant qu'Henri IV s'acheminait vers Dreux, dont il voulait faire le siège, Rosny laissé dans Passy, fortifiait à la hâte cette position assez faible d'assiette. Il fut distrait de ses travaux par une lettre du roi qui lui mandait que l'armée de Mayenne, grossie de bandes espagnoles, lui tombait sur les bras, et qu'une bataille était inévitable. Rosny réunit tout ce qu'il avait de troupes disponibles, et, faisant diligence, rejoignait le 14 mars au matin l'armée royale campée entre Nonancourt et Ivry. Des deux côtés on faisait les derniers préparatifs, et deux heures après la bataille s'engagea. L'escadron du roi, où Rosny avait été placé, soutint dès le commencement de l'action une furieuse charge des Wallons du comte d'Egmont, qui rompirent la gauche des royaux. Comme le roi et ses gentilshommes s'efforçaient de réparer le désordre, Rosny fut blessé d'un coup de lance à la jambe, d'un coup d'épée à la main et d'une balle de pistolet à la hanche. Son cheval grièvement blessé était hors de service ; il en reprit un autre que lui donna son écuyer et se jeta de nouveau dans la mêlée. Mais à la seconde charge deux nouvelles blessures qu'il reçut à la cuisse et à la tête le renversèrent sur le terrain, à côté de son cheval mort. Quand Rosny

(1) Mathieu (II, 25) et de Thou (liv. 98), rendent cependant bon témoignage de la valeur du baron à ce siége.

parvint à se dégager, il se trouva seul au milieu des morts et des mourants. Après avoir erré quelque temps au hasard, il allait se rendre à des gentilshommes du parti ennemi qu'il vit venir à lui, quand ceux-ci, à sa grande surprise, se remirent entre ses mains, lui donnèrent la cornette générale du duc de Mayenne, et lui apprirent que le duc était en fuite, le comte d'Egmont tué et qu'Henri IV vainqueur poursuivait les ligueurs en déroute au-delà de la rivière de l'Eure (1). Le blessé alla coucher et se faire panser à Anet (2); mais comme ses sept blessures n'étaient pas dangereuses, il put dès le lendemain se faire porter à son château de Rosny, qui était à peu de distance. Comme il y arrivait, les cris des chiens et le son du cor lui apprirent que le roi chassait dans le voisinage. Henri avait couché à Rosny le soir de la bataille d'Ivry; apercevant de loin le baron qui arrivait suivi de ses gens et de ses prisonniers, il accourut, et, toujours prodigue d'encouragements flatteurs, « l'embrassa des deux bras » et le combla d'éloges et de caresses.

Après des protestations si honorables pour Rosny, celui-ci se croyait assuré d'obtenir le gouvernement de Mantes (3) auquel il prétendait, et qui, en raison de la proximité de ses terres, était fort à sa convenance. Malheureusement le roi était rarement le maître de dispenser à son gré ses faveurs, et il lui fallait sans cesse user de ménagements pour conserver uni son parti, composé d'éléments si divers. Les huguenots sévères observaient toutes ses démarches, et craignant sans cesse qu'il n'exécutât sa promesse de se faire instruire par un concile, ils ne lui épargnaient ni les conseils hors de saison, ni même les menaces. Quant aux catholiques, qui formaient la plus grosse partie des forces royales, quelques-uns parmi eux, sincèrement attachés à la foi de leurs pères,

(1) Davila et Palma Cayet citent Rosny parmi les gentilshommes du parti royal qui furent blessés à cette journée. D'Aubigné, t. II (liv. III, ch. V), et P. Mathieu (t. II, p. 35), confirment la plupart des détails donnés par Sully sur sa conduite et ses aventures. Il est à remarquer que l'édition première de d'Aubigné est de l'année 1616-20; celle de Mathieu de 1631; la première édition des Œcon. roy. (dite aux trois V verts) est de 1634. Les remarques malignes de Marbault n'ont donc aucun poids contre de si graves autorités.

(2) A une lieue et demie au-dessus d'Ivry.

(3) Cette ville s'était rendue dès le lendemain de la bataille d'Ivry.

mais élevés dans les maximes exclusives du temps n'acceptaient l'alliance avec ceux de la religion « prétendue réformée », que comme un mal nécessaire, et, pour ainsi dire, sous bénéfice d'inventaire. Beaucoup d'autres, et, parmi eux, tous les vieux courtisans de la cour des Valois, « athéistes et libertins, » s'inquiétaient des places plus que de la religion, et criaient bien haut à la moindre marque d'attachement que le roi donnait aux anciens compagnons de ses fatigues et de ses périls. Les seigneurs huguenots avaient appris de d'O lui-même qu'il n'y avait ni secours ni bienfaits pour eux (1), et Rosny se vit frustré, par les menées de cette cabale, de la récompense qu'il croyait lui être due; ce fut un catholique, son propre frère Salomon de Béthune, qui obtint le gouvernement de Mantes. Blessé à la fois dans sa vanité et dans son intérêt, Rosny s'emporta, eut de « grosses paroles » avec le roi, ce qui ne l'empêcha pas, quand sa mauvaise humeur fut passée, de rejoindre son maître au siége de Paris. Il fut reçu à bras ouverts, et payé, à défaut de faveurs plus solides, en compliments et en louanges.

Portant encore le bras en écharpe, soutenu par des béquilles et hors d'état de revêtir la cuirasse, Maximilien n'assista qu'en spectateur à ce siége de Paris (8 mars — 30 août), aussi fameux par la clémence de Henri IV que par la constance des assiégés. Malgré leur héroïsme, la famine eût sans doute fini par les contraindre à ouvrir au roi leurs portes, quand, le matin du 30 août, on vit du haut des murs de Paris les postes des royaux déserts et les faubourgs évacués. — Philippe II, averti de l'extrémité où étaient réduits ceux de « sa bonne ville de Paris » avait donné l'ordre à son meilleur général Alex. Farnèse, prince de Parme, de les secourir avec son armée. Farnèse se contenta d'avoir par ses savantes manœuvres fait lever le

(1) D'Aubigné. En une autre circonstance il raconte que le brave Lesdiguières ayant fait demander au roi le gouvernement de Grenoble dont il venait de s'emparer (1591), d'O se leva en fureur de quoy un reformé osoit demander un gouvernement de telle estofe. » Le roi restant pensif et triste là-dessus, l'envoyé de Lesdiguières après être sorti un moment rentra tout à coup pour dire : « Messieurs, puisque vos prudences ont refusé Grenoble à » mon maistre, avisez aussi aux moyens de lui oster. » Le roi se mit à rire et accorda les lettres demandées. — L'anecdote est assez caractéristique. (D'Aubigné, t. III, liv. III, ch. XX)

siége, il refusa la bataille qui lui était offerte, et regagna les Pays-Bas. La dispersion des gentilshommes de son parti ne permit pas au roi de tenter d'entreprise importante, il reprit seulement Lagny et Corbeil afin de brider Paris et de maintenir la guerre autour de la capitale. Gisors fut pris au moyen d'une intelligence qu'y pratiqua Rosny. Malgré les bonnes intentions de son maître, le baron se vit encore refuser le gouvernement de cette place par suite des intrigues de la cabale catholique. Son mécontentement, comme d'habitude, le détacha pour un temps du parti royal, et il ne rejoignit Henri IV que quand celui-ci vint mettre le siége devant Chartres. Il n'y avait que quelques jours que Rosny prenait part aux opérations du siége, quand, dans une reconnaissance autour de la ville, il fut grièvement blessé à la tête. Pendant qu'il prenait à Mantes le repos et les soins nécessaires à sa guérison, la capitale de la Beauce, le « grenier de Paris » ouvrait ses portes au Roi. Noyon, Louviers devinrent aussi royales : dans la Normandie comme dans l'île de France la fortune se déclarait ouvertement en faveur de Henri IV.

Ces succès le décidèrent à ouvrir une entreprise plus considérable et dont la réussite eût agi décisivement sur ses affaires. Le 3 décembre 1591, il parut tout-à-coup sous Rouen et entama les approches de la place. On voyait dans cette armée, d'un aspect assez singulier, les gentilshommes français et les matelots des Provinces-Unis, des reîtres et des landsknechts venus d'outre-Rhin, des Anglais et des Suisses ; il semblait qu'une coalition de tous les huguenots de l'Europe occidentale voulût terminer en une campagne cette guerre dont on ne voyait pas la fin.

Rosny ne fut pas des derniers à accourir auprès du roi. On le mit au nombre des trois cents gentilshommes qui prenaient sous le commandement du roi leur tour de garde aux tranchées. Henri était partout, faisant tour à tour le métier de roi ou de manœuvre, de général ou de « carabin, » il aimait à risquer sa vie avec une héroïque témérité dans des affaires d'avant-poste et dans des escarmouches. Biron, Rosny avaient beau lui représenter que ce n'était pas là la place d'un général d'armée, sa bravoure naturelle, et

peut-être les nécessités de sa position (1), l'emportaient toujours dans des hasards indignes de son rang.

Cependant, malgré les travaux et les combats, le siége n'avançait guère. L'amiral de Villars, gouverneur de la ville, était admirablement secondé par les habitants; d'ailleurs il venait d'apprendre qu'un puissant secours se préparait pour le dégager. Philippe II ne pouvait laisser succomber la seconde ville de France, et porter un coup si funeste aux affaires des catholiques unis sans ruiner presque sans retour ses propres prétentions. Pour la seconde fois, le duc de Parme laissa reposer un instant les « rebelles » des Pays-Bas pour descendre en France (janvier 1592). Henri IV ne voulant pas se laisser resserrer entre la ville assiégée et l'armée de secours, laissa Biron pour continuer le siége et se porta en avant avec la meilleure partie de sa cavalerie, pour faire une reconnaissance générale. Rosny l'accompagna et fut du nombre des trente gentilshommes qu'il chargea de l'accompagner et de veiller sur lui. Périlleux honneur, car le roi ne s'épargnait pas; sous sa conduite, sa petite troupe fit des exploits presque fabuleux; à Aumale, on vit un millier d'hommes déterminés faire ferme devant vingt-quatre mille ennemis. Peu s'en fallut que la carrière du roi ne se terminât ce jour-là; heureusement il en fut quitte pour une légère blessure. Malgré les dissentiments des généraux catholiques, leurs forces se trouvaient trop supérieures aux royalistes pour que ceux-ci pussent désormais espérer de prendre Rouen. En vain Henri offrit la bataille à Mayenne et à Parme, il resta à se morfondre dans son camp de bataille, pendant que les bataillons ennemis, filant en silence par des chemins détournés et couverts, allaient se loger dans Rouen. Pour la seconde fois, les savantes manœuvres du premier tacticien de l'époque avaient déconcerté les desseins de Henri IV et rendu sa bravoure inutile. Plus d'une fois encore, dans

(1) Dans une harangue de Henri IV au parlement, à la vérité un peu postérieure (1er octobre 1595), il dit : « Vous m'avés dict que je me hasarde trop, » je ne le fais volontiers, mais j'y suis contrainct, parce que si je n'y vais, » les aultres n'y iront poinct. Ce sont tous volontaires que je ne puis forcer. » Si j'avois de quoy payer les gens de guerre, j'aurois des personnes asseurées » que j'enverrois aux hazards, et je n'irois poinct, mais je n'ay personne. » (Lettres missives, IV, 415.)

cette campagne de Normandie, Farnèse se montra digne de sa renommée et sauva les troupes catholiques compromises par Mayenne ; mais blessé à Caudebec, et déjà souffrant du mal qui l'emporta quelques mois après, il regagna les Pays-Bas catholiques. De son côté, Henri ne pouvant rien entreprendre de considérable, donna congé à son armée étrangère, et envoya ses gentilshommes dans leurs domaines et sa cavalerie dans les villes de garnisons pour se refaire des fatigues du siège de Rouen (1).

Rosny profita de ces moments de repos pour aller visiter ses terres et veiller à ses intérêts. Ce fut à la même époque qu'il épousa en secondes noces la veuve de M. de Châteaupers, parent du chancelier (2). Son séjour à Rosny fut plus long qu'il ne les faisait d'habitude. Il avait eu, après le siège d'Épernay, où mourut le maréchal de Biron (27 juillet), une nouvelle et plus sérieuse altercation avec Henri IV, qui lui avait refusé une lieutenance du Roi avec le gouvernement d'une place. Ses prétentions, il faut l'avouer, n'étaient pas déraisonnables : depuis vingt ans qu'il servait Henri à ses dépens, après avoir si souvent hasardé sa vie et versé son sang, il lui était dur de voir les faveurs et les récompenses aller aux nouveaux serviteurs du Roi, qui n'avaient pas pour lui l'affection que fait naître la communauté de périls longtemps partagés, et qui, pour la plupart, ne suivaient qu'à contre cœur un maître hérétique. Rosny d'ailleurs, quoique fortement attaché à Henri, ne manquait pas d'ambition ; en le servant il entendait s'ouvrir le chemin à la fortune que des astrologues lui avaient promise ; son intérêt personnel, jusque-là d'accord avec l'admiration et l'amitié qu'il professait pour le Roi, s'irritait des délais et éclatait parfois en murmures et en reproches. S'il n'avait pas assiégé le roi de Navarre de sollicitations indiscrètes, il croyait que le temps était venu où le roi de France devait payer la dette du Béarnais.

(1) Les Œconomies royales contiennent sur le siège de Rouen et les opérations qui le suivent, des détails fort intéressants, sur lesquels nous ne pouvons insister, quoi qu'à regret. (Voir t. 1er, p. 84-97.) — Le caractère du roi, mêlé d'héroïsme et de faiblesse, est représenté au naturel dans ces mémoires et sous ces traits vifs et sensibles qui l'ont rendu si populaire.

(2) Rachel de Cochefilet, fille de Jacques de Vaucelas et de Marie de l'Arbaleste, veuve de François Hurault, sire de Châteaupers et de Marais. Elle ne mourut qu'après Sully, en 1659, âgée de 93 ans.

Rosny se trompait pourtant: ce temps n'était pas encore arrivé. Henri de Bourbon, roi de droit en vertu de l'hérédité monarchique, n'était encore que le chef d'un parti. Ses succès ne l'aveuglaient pas. Si par le meurtre du président Brisson et de deux conseillers (15 novembre 1591), les fureurs des Seize avaient ôté tout crédit à la ligue auprès des honnêtes gens, si les intrigues et les avances du cabinet de Lescurial alarmaient ceux qui, dans le parti de l'union, avaient gardé quelque sentiment français, il s'en fallait de beaucoup que le parti royal offrit cette forte unité qui pouvait assurer sa victoire. Rosny n'était pas seul à accuser le roi d'ingratitude. Les protestants avaient été comme étourdis d'abord de la brusque élévation de leur chef; les dangers des fatigantes campagnes de 1589 et 1590, où leur salut même était en jeu, n'avaient pas laissé à leurs réclamations le temps de se produire. Mais depuis que l'horizon semblait devenir moins menaçant, ils élevaient la voix et réclamaient pour leur religion des garanties plus sérieuses que l'édit de trêve avec Henri III, sous le bénéfice duquel ils vivaient (1). Entre les deux partis, catholique et protestant, le choix était, à cette époque, délicat pour le roi: il préféra tenir entre eux la balance égale. Il accorda aux réformés (4 juillet 1591 à Mantes) le rétablissement de l'édit de pacification de 1577; en même temps il promettait de nouveau aux catholiques de se faire instruire par un libre et saint concile ou par

(1) La trêve faite le 26 avril 1589, entre le roi de Navarre et Henri III, accordait aux réformés : 1° l'exercice de leur culte à l'armée et à la cour; 2° des places de retraite dans chaque baillage et sénéchaussée; 3° un salaire pour les ministres de l'Evangile; 4° la promesse de rétablir en leur faveur les anciens édits de tolérance. — Ces promesses ne recevaient qu'une exécution incomplète : des querelles éclataient parfois au sujet des prêches huguenots, et malgré les ordres du roi. Les ministres de l'Evangile étaient toujours mal payés, malgré les plaintes de Du Plessis-Mornay. Aussi à un colloque tenu à Saint-Jean-d'Angély (fin de 1589), le mécontentement des protestants s'était exhalé en menaces alarmantes, et ils avaient osé parler d'élire un protecteur autre que le roi. Celui-ci para le coup par une lettre « mêlée de plaintes, » d'excuses, de protestations et de tendresses. » — Le rétablissement des édits de 1577 et 1580, ainsi qu'un édit révocatoire de ceux publiés à l'instance de la ligue, parurent, dit l'un d'eux, « trop maigres pour contenter ceux de la religion. » Ils étaient encore sous le coup d'anciens édits qui leur étaient contraires et qui les déclaraient incapables, eux et leurs enfants, d'arriver aux charges et dignités du royaume. — Voir l'histoire de l'édit de Nantes, par E. Benoist, ministre réformé; Delft, 1693; — et Vie de Du Plessis-Mornay, p. 147 et sq.

quelque assemblée notable et suffisante, et, en attendant, de maintenir la religion catholique en son entier (1).

Ces concessions et l'envoi d'un ambassadeur au pape n'eurent pas assez d'effet pour étouffer à son origine une dangereuse cabale qui s'était élevée vers l'époque du siège de Chartres. Le cardinal de Vendôme, devenu cardinal de Bourbon, à la mort du roi de la ligue, voulut faire tourner à son profit la répugnance invincible de la plupart des catholiques pour un roi hérétique. Ses affidés, J. Touchard, abbé de Bellozane, et Davy du Perron, exploitèrent les mécontentements du comte de Soissons et de quelques seigneurs ; ils crurent bientôt leurs affaires en assez bon point pour prendre le nom et aspirer au rôle de tiers-parti entre les catholiques unis et les royaux. Quoique ce parti, sous un chef aussi nul que le cardinal de Bourbon, ne pût pas pousser de fortes racines dans le pays, ses négociations avec Mayenne, Mercœur et même avec le roi catholique pouvaient lui donner assez d'importance pour rendre inutile tout ce qu'avait fait Henri IV jusque-là.

Ces symptômes menaçants n'échappaient pas à l'esprit clairvoyant et réfléchi de Rosny. Un hasard qui fit tomber en ses mains des dépêches du tiers-parti adressées au duc de Mercœur et les articles du traité fait entre Mayenne et Philippe II, par l'entremise du président Jeannin (2), ouvrit les yeux à Rosny et lui firent regretter de s'être éloigné de Henri. Tous ses dépits contre lui se changeant « en pitié et en amour, » il alla le trouver à Compiègne et lui révéla ces nouveaux périls que la fortune semait comme à plaisir sous ses pas. Il trouva son maître soucieux et agité d'inquiétudes. Henri voyait le terme de ses travaux reculer incessamment devant lui et sa patience semblait presque à bout. Il avait pourtant un moyen de sortir d'affaires, et chaque jour cette issue se présentait à lui sous une forme

(1) Mém. de la ligue, IV, 365.

(2) Jeannin, un des meilleurs négociateurs du temps, catholique sincère mais opposé à la domination espagnole se tira avec habileté de la mission que lui avait confiée Mayenne auprès du roi catholique (juin 1591). La morgue du cabinet de Lescurial et ses insolentes prétentions sur la France, indignèrent Jeannin ; il revint tout disposé à se soumettre au Béarnais, pour peu qu'il se fît catholique. L'honnête et sincère Jeannin est un des hommes auxquels les Œconomies royales sont loin de rendre justice.

plus précise. Qu'il se fît catholique et la ligue n'avait plus de motif raisonnable de lui fermer le chemin du trône, ni les catholiques royaux de soutenir le tiers-parti. Restait l'Espagne, mais la France unie sous son roi ne la craignait pas. Dans le trouble de son esprit, il manda Rosny, lui ouvrit son cœur et lui demanda conseil.

Un soir, après que la cour fut retirée, et que le roi fut couché, le baron, à genoux près de lui sur un coussin, lui exposa quels étaient, à ses yeux, les plus grands dangers du royaume. A l'extérieur, il voyait plusieurs États voisins acharnés contre la France et cherchant à la démembrer; à l'intérieur, les princes ligués, leurs gouverneurs de villes, une partie du haut clergé formant un « parti de destruction » et depuis longtemps à l'œuvre pour faire brèche à la royauté. Dans un avenir plus éloigné un autre péril s'apprêtait encore, et celui là venait des soutiens actuels du roi, des réformés, qui pouvaient s'unir en une confédération organisée et former « une royauté dans celle du roi. » Rosny concluait donc avec un grand sens que la plus impérieuse de toutes les nécessités consistait à ne jamais donner aux partis « de communs intérêts à poursuivre » conjointement, et encore moins de leur donner un corps, » une tête, des bras pour les faire agir et aller d'un même » branle. » Mais pour en finir avec la ligue, d'où venaient les plus imminents périls, de quels moyens le roi pouvait-il user? il devait se résigner à vivre encore des années la cuirasse au dos et l'épée à la main et verser des flots de sang français, à moins qu'il ne se résolût à embrasser la religion du plus grand nombre de ses sujets. Ce conseil, une fois parti de sa bouche, Rosny ne manqua pas de solides raisons pour l'appuyer. L'intérêt du pays exigeait que le roi mît fin dans un bref délai à son rôle de prétendant et d'aventurier pour commencer un règne de paix et de réparation; aucun autre que lui, parmi les princes de sa famille, n'était de taille à poursuivre une telle œuvre; s'il laissait la France s'épuiser d'hommes et d'argent, la domination étrangère — et quelle domination! — allait s'étendre sur elle : au regard de la politique la conversion du roi était donc inattaquable. Mais là n'était pas toute la question : si l'intérêt politique avait ses droits, la conscience

ne perdait pas les siens, et le salut éternel du roi était en jeu. — Pour le rassurer, Rosny trouva des arguments tout nouveaux dans la bouche d'un huguenot : « je tiens pour » infaillible qu'en quelque sorte de religion dont les hommes » fassent profession extérieure, s'ils meurent en l'observa- » tion du décalogue, créance au symbole, ayment Dieu de » tout leur cœur, ont charité envers leur prochain, espèrent » en la miséricorde de Dieu et d'obtenir salut par la mort, le » mérite et la justice de J.-C., ils ne peuvent faillir d'être » sauvés, pour ce que dès-lors ils ne sont plus d'aucune » religion erronée, mais de celle qui est le plus agréable » à Dieu. »

On voit, par cette profession de foi de Rosny, que la faculté laissée à chacun par le protestantisme d'interpréter les Écritures et de fixer sa croyance, commençait à porter ses fruits. Ce n'était pas seulement pour agir sur le roi que le baron mettait en avant ces arguments, il paraît par toute sa vie que le fond de sa croyance était un christianisme assez vague et fort élastique. Déja en 1585, lors de l'ambassade du cardinal de Lenoncourt et de Brulart au roi de Navarre, les rédacteurs des Œconomies royales mettent à la bouche de leur héros ces paroles : « Jésus, » Monsieur...., plust à Dieu que vous eussiez des messes » tant que vous en voudrez, et que vous ne nous fussiez » poinct plus chiches de presches ; que vous fussiez si » prudent de laisser gaigner paradis à chacun comme il » l'entend et que vous ne songeassiez pas tant au ciel » pour autrui, que vous en vinssiez à faire perdre la terre » au roi et à tous les bons français. (1) » Ces maximes de Rosny déplaisaient fort aux huguenots zélés ; pour eux il était bien près d'être un « hérétique, » et ils ne lui pardonnèrent jamais la part qu'il avait prise à la conversion du roi (2).

(1) *Œcon. roy*, 1, 46.

(2) Voir les récriminations de Marbault et les remarques d'Elie Benoist, histoire de l'édit de Nantes, 1, 72. — Ce dernier qui devrait être sans préventions, puisqu'il écrivait un siècle après les événements, ne fait sans doute qu'exprimer les rancunes de ses coréligionnaires quand il dit : « Rôni n'était » pas difficile sur la religion.... il croyait que pendant la guerre sa fortune » seroit retardée, et qu'il y auroit plus à faire pour lui après la paix à quelque » prix que le roy l'eut obtenue » (ouvr. cité, 1, 72). Et ailleurs : « Rôni étoit » de ces esprits forts qui se mettent au-dessus de tout..... de sorte que sa

Les conseils de Rosny (1) étaient trop d'accord avec les sentiments secrets du roi pour ne pas faire impression sur lui. L'esprit de Henri, vif, léger, railleur et facile, s'accommodait, ce semble, assez mal du sévère fatalisme de Calvin. S'il s'inclinait sincèrement devant Dieu un jour de bataille, il se laissait volontiers distraire des idées religieuses par le tracas des affaires ou le tourbillon des plaisirs; l'intérêt de l'État, les spéculations de la politique saisissaient plus vivement son esprit et absorbaient son activité. Nul doute que les raisonnements de Rosny n'aient eu quelque action sur la résolution que prit le roi, plusieurs mois avant son abjuration. En attendant le moment favorable pour se déclarer, il dirigea contre le tiers-parti une guerre sourde, lui débauchant ses plus habiles soutiens. Rosny chargé de pratiquer l'abbé de Bellozane et du Perron, s'acquitta de cette délicate mission en homme entendu : il fit briller à leurs yeux de séduisantes espérances et les gagna à la cause royale. Bellozane n'était qu'un ambitieux vulgaire et ne vit pas les effets suivre les promesses. Il n'en était pas de même de Du Perron. Henri sut s'attacher ce personnage auquel ses ennemis mêmes reconnaissaient une haute intelligence. Rosny resta toujours très-lié avec lui et contribua l'année suivante à lui faire donner l'évêché d'Évreux. (2)

Toute l'année 1592 et le commencement de 1593 furent occupés par ces négociations. Pendant ce temps, se réunissaient à Paris les États généraux de la ligue, auxquels avait été remise la décision d'une des plus importantes questions que l'on eût agitées jusque-là. Chargés en effet d'élire un roi, les États devaient discuter les lois fondamentales de la monarchie française, et, en conservant ou en abrogeant la loi salique, maintenir la France dans la voie de ses destinées, ou l'en faire sortir à jamais (3).

» religion n'avoit que des apparences : encore étaient-elles fort superficielles. » (Ibid. p. 121.)

(1) Voir dans les Œcon. royales les deux discours de Rosny (ch. XXXVII et XXXVIII), aussi remarquables par l'élévation des pensées que pédantesques et fatigants par la forme.

(2) Voir les lettres de Du Perron, p. 3 et 15.

(3) Dans sa belle introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne, M. Mignet met parfaitement en lumière comment la loi de succes-

Malgré les protestations du roi, qui ne voulut pas reconnaître les États, et quoique la représentation nationale fût loin d'être complète, la réponse des États aux questions proposées allait être décisive ; la situation était solennelle ; en hésitant encore, Henri IV allait peut-être perdre le fruit de quatre ans de travaux. Il le sentit avec sa sagacité habituelle, et les conférences de Suresnes s'ouvrirent entre les députés des ligueurs et les seigneurs catholiques du parti royal. Les conférences suivaient leur cours depuis quelque temps, quand les royalistes annoncèrent enfin une grande nouvelle : le roi était décidé à abjurer le protestantisme ; et, en effet, le dimanche 25 juillet, l'héritier de Saint-Louis avait entendu la messe à Saint-Denis, et reçu l'absolution et la communion des mains de l'archevêque de Bourges. (1)

Cet incident précipita les évènements : la ligue fut étourdie, le parti des politiques parla plus haut, le peuple de Paris perdit son farouche enthousiasme et commença à se plaindre de sa misère, le Parlement, depuis son sévère arrêt sur le maintien de la loi salique, appuya le parti royal de toute son influence, enfin tous les gens d'esprit applaudirent aux traits plaisants de la Ménippée, redoutable machine de guerre que le vieil esprit gaulois apporta sur la brèche. Dans les provinces, l'effet de la conversion du roi fut aussi sensible, et l'on vit nombre de gouverneurs de places catholiques faire leur soumission, surtout après que le sacre de Henri IV, à Chartres, lui eût donné cette sanction religieuse qui était, pour la France d'alors, la consécration réelle de la royauté (27 février 1594).

Au milieu de ces grands évènements Rosny s'était effacé ;

sion féminine en Espagne a amené la réunion des diverses royaumes de sa Péninsule, *tandis que cette même loi, pratiquée en France*, eût ruiné la nationalité. La condition particulière de chaque Etat exige en effet que les principes qui le régissent s'accommodent à ses besoins et à ses intérêts. (Mignet, succ. d'Espagne.)

(1) Je ne puis m'empêcher de relever en passant une odieuse accusation de De Liques, auteur de la vie de Du Plessis-Mornay, accusation répétée par l'auteur de l'histoire de l'Edit de Nantes. Il affirme que la profession de foi envoyée au pape ne fut pas signée du roi, mais de M. de Loménie, qui était fort habile à contrefaire la signature royale. Ce fait, dont je n'ai retrouvé la trace dans aucun des écrivains contemporains, me paraît répugner autant à la droiture qu'à la prudence de Henri IV ; une ruse si grossière n'eût pas manqué d'être bientôt découverte et n'eût tourné qu'à la confusion de ses auteurs.

il avait contribué à prendre Dreux, dont la perte coupait aux Parisiens les arrivages de la Beauce ; puis il s'était retiré dans son domaine de Bontin, où il avait trouvé moyen encore de vendre à très bon compte ses récoltes de blé. Il n'eut pas le loisir d'être longtemps marchand de blé, comme il le dit lui-même ; il fut rappelé à Fontainebleau, par une lettre pressante et affectueuse de Henri IV, qui lui réservait une importante mission, la première affaire de conséquence dont il eût encore été chargé officiellement. (1) Le titre de conseiller d'État, qui lui avait été donné peu auparavant, permettait au roi d'employer ainsi son fidèle serviteur sans que les courtisans y trouvassent à redire : d'ailleurs, la matière était délicate : il s'agissait de négocier l'accommodement de Villars avec Henri IV ; plusieurs tentatives avaient déjà échoué, et peut-être les collègues de Rosny conçurent la maligne espérance de le voir lui aussi échouer à son tour. Les intermédiaires étaient tout trouvés : c'était Lafont, ancien maître d'hôtel de Rosny, et qui remplissait alors le même office auprès de M. de Villars, puis l'abbé de Tiron, Philippe Desportes, et Mme de Simier, sœur de Vitry, qui

(1) Rosny était alors, et depuis quelque temps, conseiller d'État, mais il ne paraît pas que son crédit éclatât au grand jour. Par prudence, sans doute, et de peur d'irriter les envieux, le roi n'avouait pas l'influence secrète que son ami avait dans toutes ses résolutions. C'est ce qui fait que la plupart des historiens du temps, Mathieu, de Thou, Cayet, d'Aubigné, ont à peine l'occasion de citer le nom du baron, avant son entrée aux finances. Cette influence de Rosny n'en était pas moins réelle et présente, et pour qu'on ne l'accuse pas de s'être donné par pure vanité, dans ses mémoires, le rôle de personnage indispensable, nous citerons quelques documents qui confirment, en ce point, les Œconomies royales. — Un des premiers ouvrages historiques de P. Mathieu *(Histoire des troubles sous Henri II et Henri IV., 1605*, sans nom d'imprimeur), dit de lui : « Il fust employé aux plus contidens, du temps de Henri III, » pour entendre les commandemens duquel et les porter à son maître, il de» meuroit comme incogneu à Paris, ne lui parloit que de nuit et en des lieux » esloignés de soupçon. » (p. 193.) — L'abbé de Lécluse, dans son édition des Mémoires de Sully, cite une lettre écrite par le roi à Rosny en 1591, et tirée des manuscrits de la bibliothèque royale. Cette lettre commence par ces mots : « Toutes les nouvelles que j'ai de Mante sont que vous êtes harassé et » amaigri à force de travailler, » elle prouve sinon le crédit de Rosny, du moins l'attachement du roi pour lui (ouv. cité, I, 189); à propos de la négociation avec Villars, un autre témoignage vient corroborer le récit des Œconomies royales, il est tiré du curieux journal de P. de l'Estoile. On y trouve ces mots : « Et fut l'accommodement de M. de Villars traitté par M. de Rosny, tous ceulx qui s'en estoyent meslés avant luy n'y aiant réussy. » (T. I, 226, Éd. Champollion.) — Enfin, l'authenticité de beaucoup de lettres citées par les Œconomies royales ne peut pas être sérieusement contestée.

venait de rendre Meaux au roi. Villars, dégoûté de la Ligue, ayant bien reçu les premières ouvertures qui lui furent faites, convint de s'aboucher avec Rosny. Celui-ci se rendit donc en grand mystère au fort de Ste-Catherine, situé sur la hauteur qui domine Rouen à l'est. Dans de fréquentes conférences qui durèrent cinq jours, on s'accorda sur les bases du traité, et Rosny repartit pour recevoir du roi un pouvoir en forme. Au moment de quitter Chartres, où la cour se tenait depuis le sacre, il reçut la visite de l'abbé de Tiron, envoyé par Médavy, comte de Grancey, gouverneur de Verneuil, qui voulait aussi faire sa paix. *L'affaire fut conclue à Anet, et le baron se dirigea* de là vers Rouen. Cette fois il y entra en plein jour, escorté par une troupe de gens de guerre que l'amiral lui envoya pour lui faire honneur. Le peuple de Rouen, las de la guerre, couvrit d'applaudissements l'envoyé du roi, dont l'arrivée allait ramener la paix, le travail et la prospérité.

Jusque-là la négociation avait marché comme d'elle-même; aucun obstacle sérieux ne s'était rencontré. Mais la patience et l'habileté de Rosny allaient être mises à l'épreuve. Au premier bruit qu'ils eurent des nouvelles dispositions de l'amiral, les ligueurs s'émurent : D. Simon Antonio vint le trouver de la part de Philippe II, La Chapelle Marteau, de celle du duc de Mayenne, et tous deux par les offres les plus brillantes essayèrent de le retenir dans le parti de l'union; on lui offrait carte blanche s'il voulait prendre ouvertement l'écharpe rouge d'Espagne. Ces propositions élevant ses prétentions, il posa à Rosny des conditions nouvelles : l'abandon du gouvernement de Normandie par le duc de Montpensier, de la charge d'amiral par Biron, du gouvernement de Fécamp par l'officier qui y commandait pour le roi (1), l'interdiction du culte réformé dans Rouen et sa banlieue, la conservation de tous ses officiers, cinq abbayes, douze cent mille livres en pur don, et soixante mille livres de pension. Rosny se récria contre ces demandes qu'il trouvait exorbitantes, et en référa à son maître. Mais Henri était pressé de voir le traité signé.

(1) C'était ce Boisrosé qui, d'abord partisan de la ligue, s'était brouillé avec Villars, avait surpris Fécamp en escaladant la falaise de cent toises, voisine du port, et avait rendu la ville au roi.

« Mon amy, écrivait-il au baron, vous estes une beste » d'user de tant de remises et apporter tant de difficultés » et de ménage en une affaire de laquelle la conclusion » m'est de si grande importance. » L'affaire semblait donc terminée et Rosny se rendit chez Villars le traité à la main et une écharpe blanche dans la poche. Mais celui-ci le reçut les yeux étincelants, la menace à la bouche, et sans lui laisser le temps de parler, il lui arracha le traité, le déchira et le jeta au feu. L'amiral venait en effet de découvrir un complot formé pour l'assassiner, et les ligueurs avaient su lui persuader que Rosny en était l'âme. Celui-ci aussi fier et aussi emporté que Villars, sut pourtant se contenir, et n'eût pas de peine à prouver son innocence. Après tant d'incidents le traité fut donc enfin signé ; et quelques jours après, au bruit des cloches et des salves d'artillerie, Villars reçut l'écharpe blanche en présence des Rouennais ; puis se tournant vers le peuple : « Allons, morbleu, dit-il, la ligue est morte : que chacun crie *Vive le Roi !* » et l'air retentit d'acclamations.

Le traité de Rouen était conclu, mais le plus difficile restait à faire. Il n'était pas probable que Montpensier se laissât dépouiller du gouvernement de la Normandie, ni Biron de l'amirauté. Le roi, toujours contraint par la nécessité à forcer son naturel et à marcher par des voies détournées, usa d'une singulière supercherie pour leur dérober leur consentement. Il venait de recevoir le traité signé, mais dissimulant que l'affaire fût faite, il prétendit au contraire qu'il avait rejeté les prétentions de Villars, et ajouta « qu'il aimait mieux perdre Villars et Rouen que » non pas eux. » Il sut ainsi si bien les piquer d'honneur que tous deux abandonnèrent leurs charges, perte, du reste, dont ils surent fort bien se faire indemniser.

Dans cette longue et difficile négociation, Rosny avait montré son savoir faire ; il avait habilement tourné les obstacles, fait jouer ses ressorts, usé des hommes et des choses en diplomate consommé. Il y a plus, il avait fait taire son intérêt et généreusement abandonné à Villars l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux, présent de Henri III et dont il percevait les revenus. Depuis qu'il exerçait son génie sur un plus vaste théâtre, il se dépouillait de cette

avidité de bas étage dont il n'avait que trop souvent donné des marques ; il prenait des allures plus dignes d'un gentilhomme, ne marchandait plus ses services et ne mettait plus sa fidélité à la merci de son intérêt (1).

Mais comme l'homme tout entier n'est qu'un foyer de contradictions, au même moment où le caractère de Rosny s'élevait par le maniement des grandes affaires, il se laissait entraîner, dans une négociation d'un genre tout différent, à user d'artifices indignes d'un homme honnête et sincère. — Depuis longtemps les amours du comte de Soissons avec Catherine de Navarre, sœur du roi, inquiétaient Henri. Il n'éprouvait aucune sympathie pour « Monsieur le comte, » et comme sa sœur était son héritière pour la Navarre, il ne voulait pas lui donner pour mari un prince ambitieux, vain, turbulent, dont il se défiait (2). Il chargea Rosny, dans un de ces entretiens où il lui ouvrait son cœur, d'obtenir de Madame et de son amant une renonciation aux promesses de mariage qu'ils s'étaient faites. C'était peu de temps après le sacre du roi et à l'époque où l'accommodement de Villars se traitait. Rosny affirma aux deux amants qu'il tenait de la bouche même de son maître qu'une soumission volontaire désarmerait sa colère, et qu'avant trois mois leur mariage serait conclu. Sur la foi de cette espérance, ils remirent au baron les promesses de mariage qu'ils avaient naguère échangées, et y ajoutèrent une déclaration signée d'eux et scellée de leurs armes par laquelle ils les annulaient et les désavouaient. Rosny, dans cette occasion, s'était conduit en intrigant vulgaire et non en galant homme. En vain voudrait-on

(1) Il fut récompensé par un don de 3,000 écus d'or que lui fit remettre son maître et par le présent d'un buffet de vaisselle de vermeil que lui envoya le corps de ville de Rouen, et qu'il n'accepta qu'après en avoir obtenu la permission du roi.

(2) Henri IV n'avait pas d'enfants légitimes, et son divorce avec Marguerite était encore fort problématique. Les discussions du roi avec sa sœur, au sujet du comte, prirent un peu plus tard un tour fâcheux et en vinrent presque à une rupture. « Je vous dirai, écrivait le roi au duc de la Force (13 septembre » 1595), que j'ai reçu ces jours passés une lettre de ma sœur qui m'offense » fort, où après une quantité d'injures fort humbles, elle fait connaître son » mauvais naturel, car elle se plaint de moi le plus cruellement qu'il lui est » possible avec douces paroles en apparence. (Mém de La Force, I, 265) Au témoignage de Sully, le roi en vint jusqu'à menacer sa sœur de la déshériter des domaines de Navarre.

l'excuser par des considérations d'intérêt public ; outre qu'ici cet intérêt n'était pas sérieusement en jeu, il n'est permis à personne d'oublier que rien ne légitime le mensonge et la fraude, et que les droits de la conscience sont supérieurs aux nécessités de la politique. Ni Rosny, ni son maître ne connaissaient sans doute ces scrupules ; nous l'avons dit déjà, élevés sous les yeux de Catherine de Médicis, dans les maximes de la politique italienne, ils conservèrent toujours quelque chose du pli que donne une éducation sans moralité. Ils regardèrent trop souvent la finesse comme habileté, la dissimulation comme le masque obligé de la diplomatie, et le but comme autorisant l'emploi de moyens équivoques. Au reste, les artifices du malencontreux négociateur ne lui procurèrent ni honneur, ni profit ; sa conduite double porta les fruits qu'il en aurait dû attendre : Catherine conserva contre lui un ressentiment dont elle eut peine à revenir ; quant à Soissons, il devint l'ennemi mortel de l'homme qui avait trompé sa bonne foi.

L'habile et heureuse négociation de Rouen et l'intrigue de Chartres avaient marché de front. Rosny était encore auprès de l'amiral de Villars, quand il fut mandé par Henri IV, « pour venir aider à crier vive le Roi dans Paris. » Le dénouement dès longtemps prévu était enfin arrivé, Henri, maître de sa capitale, pouvait désormais se dire roi de France, et Rosny aspirer à un rôle digne de lui et auquel semblait le désigner depuis longtemps son attachement pour son maître.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

LA BIBLIOGRAPHIE

DE BERNARD PALISSY.

(SUITE ET FIN).

IX

L'heure approchait où Palissy allait recevoir enfin un hommage public et solennel, digne de la cité qui s'honore de l'avoir parmi ses enfants. La statue, que tant d'autres personnages moins méritants que lui avaient obtenue, allait enfin lui être érigée; le vœu, émis tant de fois et par tant d'hommes, allait être réalisé.

En janvier 1864, deux hommes étrangers à la contrée par leur naissance, se proposèrent de tenter encore l'œuvre vainement essayée. Le 10, parut dans le *Courrier des deux Charentes*, journal assez récemment fondé, un article de son jeune rédacteur en chef, M. Pierre Conil. Après avoir établi que la feuille qu'il dirigeait, s'était suffisamment jusqu'à ce jour occupée des intérêts matériels de la province, il pensait que le moment était venu de porter plus haut ses regards. Il fallait élever un monument à Bernard Palissy. L'article avait pour épigraphe ces mots extraits d'un discours prononcé en août 1861 :

... « Souvenons-nous que Louis XIV attend sa statue à Rochefort, Louis IX la sienne à Taillebourg et Palissy à Saintes. » ... « Louis AUDIAT. »

***

Le numéro suivant du journal, 14 janvier, contenait une lettre de l'écrivain, ainsi mis en cause. Il appelait l'atten-

tion sur ce héros du travail et de l'art, et montrait que jamais homme n'avait mieux mérité des hommages publics. C'était à la ville où il avait passé une grande partie de sa longue existence à en prendre hardiment l'initiative, à elle aussi de réparer, par une glorification éclatante, les avanies qu'il avait eu jadis à y subir. D'autres articles postérieurs appuyèrent cette thèse.

Les feuilles du département, de Paris et de la province, les journaux étrangers eux-mêmes voulurent bien s'occuper de cette statue qu'on essayait encore une fois d'asseoir sur son piédestal. Ils répétèrent les articles écrits à ce propos. L'écho sympathique que le cri poussé par le *Courrier des Deux-Charentes* trouva dans tous les cœurs — je dis tous pour ne point faire même une exception — prouva que le moment était venu de se mettre à l'œuvre. On avait assez parlé, et depuis assez longtemps ; il fallait agir.

* * *

Un artiste, dont on s'était préalablement assuré le concours, M. Ferdinand Taluet, élève de David d'Angers, donna corps au rêve en envoyant, le 2 février, un projet de statue. Il disait..... « J'ai vu en lui, avant tout, le promoteur des sciences expérimentales à son époque. Aussi la pose que je lui ai donnée est aussi bien active que méditative. Les attributs expriment ses différents mérites ; je l'ai montré à la fois écrivain, dessinateur et chimiste. »

* * *

Le 9 février, le Conseil municipal est assemblé. Le maire, M. Vacherie, s'exprime ainsi :

« Messieurs, la ville de Saintes doit tenir à honneur d'élever une statue à Bernard Palissy, une des plus grandes illustrations de la Saintonge. Ce désir est au cœur de nous tous, et je n'ai pas à exposer devant vous les puissantes considérations qui justifient l'hommage que nous devons rendre à cet homme de génie. J'ai donc l'honneur de vous demander d'émettre un vœu pour l'érection à Saintes d'une statue à Bernard Palissy, et de

solliciter du gouvernement, conformément à l'ordonnance du 10 juillet 1816, l'autorisation nécessaire à cet effet. De plus, eu égard à l'importance de cette œuvre, je propose au Conseil de nommer une commission qui aura pour but de l'organiser et de la conduire à une heureuse solution. »

Le Conseil, à l'unanimité adopta la proposition et nomma la Commission qui se composa ainsi :

MM. le comte de Chasseloup-Laubat, de Marennes, ministre de la marine et des Colonies ;
Vacherie, maire de Saintes ;
Le comte Régnault de Saint-Jean d'Angély, maréchal de France, commandant en chef de la garde impériale ;
L'amiral Rigault de Genouilly, de Rochefort ;
Le baron de Chassiron, de la Rochelle, sénateur ;
Doret, de Saint-Jean d'Angély, sénateur ;
Le comte Louis Lemercier, de Saintes, sénateur ;
Boffinton, préfet de la Charente-Inférieure ;
Mgr Landriot, évêque de la Rochelle et de Saintes ;
Le baron Eschassériaux, député de la Char.-Inf. ;
Roy, député de la Charente-Inférieure ;
Roy-Bry, député de la Charente-Inférieure ;
Le baron de Vast-Vimeux, député de la Char.-Inf. ;
G. de Champagnac, sous-préfet de Saintes ;
Savary, président du tribunal civil ;
Tercinier, président du tribunal de commerce ;
Bargignac, juge de paix, à Cozes, membre du Conseil général ;
Butaud, docteur en médecine, à Saujon, membre du Conseil général ;
Delauzon, ancien conseiller à la cour impériale de Poitiers, membre du Conseil général ;
Huon de l'Etang, juge de paix, à Gemozac, membre du Conseil général ;
Le baron Oudet, juge de paix à Saint-Porchaire, membre du Conseil général ;
Rigaud, docteur en médecine, à Pons, membre du Conseil général ;
Le comte Tanneguy Duchâtel, ancien ministre ;

MM. Dufaure, ancien ministre, membre de l'Académie française ;
Le vicomte Anatole Lemercier, ancien député ;
Le général de Brémond d'Ars, membre du Conseil municipal ;
Des Mesnards, membre du Conseil municipal ;
Giraudias, avocat, membre du Conseil municipal ;
Mestreau, banquier, membre du Conseil municipal ;
L'abbé Lacurie, président de la *Commission des Arts et monuments* de la Charente-Inférieure ;
Louis Audiat ;
Moreau, bibliothécaire ;
Du Sommerard, directeur du Musée de Cluny, à Paris ;
V. Vallein, rédacteur de l'*Indépendant*, de Saintes ;
P. Conil, rédacteur du *Courrier*, de Saintes ;
Fontorbe, architecte de la ville ;
Delange, éditeur de la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy*, à Paris.

Deux membres seuls, vu l'état de leur santé, M. Bargignac et M. le comte Louis Lemercier, ne purent accepter cette mission. Depuis, M. Roy-Bry et M. Doret sont morts. M. Boffinton a quitté le département. On a nommé M. Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut, à Paris.

* * *

Un décret impérial, daté du palais des Tuileries, où maître Bernard avait eu son logis, autorisa, le 12 mar 1864, la ville de Saintes à ériger la statue projetée.

* * *

Le 10 avril, la Commission, convoquée pour sa première réunion, nomme pour son président d'honneur M. le comte Prosper de Chasseloup-Laubat, de Marennes, ministre de la marine et des colonies ; pour président, M. Vacherie, maire de Saintes, avocat et membre du Conseil général ; pour secrétaire M. Louis Audiat, professeur au collége de Saintes, membre de la Commission des

arts et monuments de la Charente-Inférieure, pour trésorier, M. Mestreau, banquier, membre du Conseil municipal, et pour rapporteur, M. Pierre Conil, rédacteur en chef du *Courrier des Deux Charentes*.

* * *

Il n'entre pas dans mon plan de faire l'historique du monument avant qu'il soit élevé. C'est un sujet qui pourra être traité plus tard. Il ne laisse pas d'être intéressant. Bornons-nous à la bibliographie.

X

La nouvelle qu'on allait ériger une statue à Bernard Palissy mit en émoi les écrivains et appela encore l'attention sur lui.

M. Moreau, bibliothécaire de Saintes, publia dans le *Courrier des Deux Charentes* du 28 janvier 1864 ce qu'il avait jadis écrit sur Palissy, agronome, physicien, vitrier, écrivain. C'était le fruit de ses études et de ses recherches.

* * *

En même temps, M. Barthe, pasteur à Cozes, reproduisait dans l'*Indépendant de la Charente Inférieure*, numéros des 7, 28, 31 mai et suivants, les articles revus et augmentés qu'avait imprimés dans l'*Union* « un abonné de Cozes. » On y trouve entre autres choses que c'est la Réforme embrassée en 1544 par Palissy, qui lui fit chercher l'émail en 1539 — numéro du 31 juillet.

* * *

En 1864, M. P. Jonain publia, à Paris, chez Chamerot, éditeur, une *Notice populaire sur Bernard Palissy suivie d'un aperçu de ses écrits et de ses santonismes ou locutions saintongeaises, item d'une complainte sur sa vie.* Le

titre est presque aussi long que le livre qui a 48 pages. Il est daté de ce signe cabalistisque : « Royan $\frac{22}{3}$—64. » Il commence ainsi :

« La mère. — Mon fils, depuis quelques années, j'entends répéter un nom duquel je n'avais quasi aucune » connaissance : Bernard Palissy ou de Palissy, un potier » de terre, digne, à ce que l'on prétend, d'une statue. » Toi qui *passes* tant de livres et de journaux, tu devrais » bien, aujourd'hui qu'il est dimanche, ici à l'ombre de » notre charmille, me donner une petite signifiance de » cette nouveauté.

» Le fils. — Oui, mère, avec un double plaisir..... » Bernard Palissy était paysan comme nous.... Avant lui à » peine si les artistes de Limoges savaient produire du » blanc et du noir.

» La mère. — Ce n'était pas gai. J'aime mieux le simple » pot à eau que tu m'as donné, avec ses fleurs rouges et » ses oiseaux bleus.

» Le fils. — Ces fleurs, ces oiseaux et leurs couleurs » sont justement de l'invention de Palissy ; à quel prix !... » Tu vas frémir des travaux, des peines, des sacrifices » qu'il en a coûté au pauvre Bernard....

» La mère. — N'aurais-je point peur ? Mais cela vient au dessert.... »

Ainsi du reste. Dans la complainte maître Bernard raconte sa vie.

Qu'il fait bon aller à l'école
Apprendre à lire la parole,
Et l'écrire, à calculer bien !
Gagne-pain de mon tout jeune âge,
Travail et plaisir, arpentage,
Qu'avec bonheur tu me revien !

Mon tour fini, je vins à Saintes,
Où besoin d'aimer me fixa.
Femme, enfants, émotions saintes !...
Mieux encore Dieu m'exauça.

Quatorzième et dernier couplet.

Sous les verrous de la Bastille
Ainsi parle.... et meurt Palissy,
Tandis que sa vaisselle brille
Au Louvre et chez Montmorency...

La partie originale de cette brochure, après la complainte, c'est un vocabulaire de 95 mots dont quelques-uns sont saintongeais, et un résumé des découvertes et inventions de Bernard Palissy que l'auteur élève au chiffre respectable de XLVI.

* * *

Maître Brenard Palici, dialogue entre deux habitants de la Chapelle-des-Pots, à l'occasion de l'érection par la ville de Saintes d'une statue à Bernard Palissy, par M. E. Giraudias, avocat, membre de la Commission pour l'érection de la statue. — Saintes, chez Alexandre Hus, imprimeur-libraire, 1864, vendu au profit de l'œuvre, 50 c.

C'est un opuscule de 14 pages, en vers mi-patois, mi-français, rempli d'allusions locales. Tout Saintes a, le 30 juillet 1864, applaudi ces rimes spirituelles; et, tous frais payés, elles ont rapporté 155 francs à la caisse de la statue.

Voici le début comme échantillon :

A ça, maître Lucas, toi qui lis le *Cougnat*,
Dis-nous donc ce que chante in mossieur Audiat
Qui voudrait, au mitan de la plus belle rue,
Qu'à n'in certain Brenard on mît une estatue?
C'était assurément in fameux général,
Pour le planter ainsi dret sur un piédestal?

LUCAS.

Non, voisin. Ce Bernard, venu de la Gascogne,
O n'était qu'in potier, mais grand par sa besogne.
Quand je dis la Gascogne, o vaudrait mieux, je crés,
En faire in Limousin ou ben in Agenés.
Ou piutôt, tarminant une veille querelle,
Le baptiser Saintés, naissut à La Chapelle.

MATHURIN.

La Chapelle, en inffet, puisqu'il fasait des pots,
Me paraît in endret choisi bien à propos.

LUCAS.

Enfin, s'il n'était pas enfant de la Saintonge,
On peut dire du moins, à parler sans mensonge,
Qu'il demeura longtemps à Saintes; et voici
Justement d'où lui vient le nom de *Parici*.

***

Voici l'ode. M. Emile Labretonnière, un bon et généreux poète, a publié en 1864 à la Rochelle, chez A. Siret : *Bernard Palissy, ode en l'honneur de la statue à lui élevée par la ville de Saintes*. J'y lis cette belle strophe adressée à la Commission du Monument de Palissy :

A vous donc qui dressez l'image auguste à Saintes,
Honneur! Oui, votre hommage est œuvre deux fois sainte.
L'histoire enseigne l'âme; aux yeux l'airain dit plus.
Le génie est du ciel une fleur descendue,
Et notre encens, s'il fume aux pieds de la statue,
Ainsi remonte à Dieu qui marqua ses élus.

Cette pièce a été publiée dans le *Courrier des Deux Charentes* du 21 août 1864.

***

Je mets à sa date un volume vendu 3 fr. au profit de l'œuvre de la statue : Les Oubliés ii *Bernard Palissy*, in-12 de xxii-358 pages, par M. Louis Audiat, secrétaire de la Commission de l'œuvre de la statue de Bernard Palissy. Saintes, chez Fontanier, éditeur, 1864; Paris, chez Auguste Aubry, rue Dauphine, 16. — Voir pour l'appréciation : Le *Journal de Saint-Jean-d'Angély* du 9 octobre 1864; la *France politique* du 7 janvier 1865; la *Revue des Provinces* du 15 janvier; l'*Echo des Provinces* du 4 février; le *Petit Journal* du 25 mars; la *Revue du Monde catholique* du 10 avril et le *Cognac* du 11 juin; la *Gironde* du

11 avril ; le *Journal du Lot-et-Garonne* du 1er mai ; l'*Union* du 10 août et le *Mémorial de l'Allier* du 12 septembre ; le *Courrier des Deux Charentes* du 27 septembre ; le *Progrès* de Lyon, du 4 octobre ; l'*Echo de France* du 22 octobre ; le *Correspondant* du 25 octobre et le *Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle et de Saintes* du 18 novembre, la *Revue bibliographique et littéraire*, du 2 février 1866 ; l'*Echo du Midi*, du 1er avril, la *Revue indépendante*, du 15 avril 1866 ; etc.

XI

On ne peut s'empêcher de signaler aussi une intéressante discussion soulevée au Conseil général du département de la Charente-Inférieure dans sa séance du 25 août 1864. On en trouvera le résumé dans les *délibérations du Conseil général* (session de 1864) page 28 et suivantes, un volume à la Rochelle, chez G. Mareschal, 1864. Le Conseil qui avait, deux ans auparavant, alloué 1500 francs pour la statue de M. Régnault, à Saint-Jean d'Angély, vota une somme égale pour Palissy à Saintes.

Un avocat d'Agen, M. Jules Serret, membre de plusieurs sociétés savantes, a publié en mars 1865, chez P. Noubel à Agen, une petite brochure contenant quatre biographies dont l'une est celle de notre céramiste. M. Jules Serret fait naître Palissy à la Capelle-Biron, dans le diocèse d'Agen, et ce qui est plus nouveau, de parents « fabricants de tuiles », lui qui à trente ans n'avait jamais vu four, ni argile. On y lit aussi que Saintes vient d'ériger une statue à Palissy.

***

M. le baron Ernouf, dans le *Moniteur du soir*, du 4 mai 1865, a publié un article biographique sans importance sur Bernard Palissy.

***

Bernard Palissy ou le potier de Saintes, pièce historique en 5 actes, précédée d'un prologue en douze parties par Louis Allard. — Paris, 1865, chez Vanier, libraire-éditeur, rue Lamartine, et chez l'auteur, rue des Vinaigriers, 11, Paris, un vol. in-12, 168 pages.

C'est la chronique de Palissy mise en vers. Et quels vers ! Des vers qui pourraient, comme dit le rimeur,

Du courageux Robin faire évaporer l'âme.

***

Une biographie de *Bernard Palissy* (1510-1590), par Louis Enault, — 1re et 2e livraison du *Livre d'or des peuples — Plutarque universel*. Paris: 2, rue des Enfants-Rouges — Octobre 1865 — aucun fait nouveau, rapide esquisse à peu près exacte. — Gravures assez mauvaises.

***

Bernard Palissy, étude sur sa vie et sur ses œuvres par Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut — in-8o de 20 pages — Paris, imprimerie de Pillet, rue des Grands-Augustins, 5, 1865.

C'est la conférence faite à Paris le 26 mars 1865, par M. Ferdinand de Lasteyrie, au profit de la statue de Bernard Palissy et publiée d'abord dans *les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne*, livraisons des 15 juillet et 1er août 1865. La biographie du personnage est esquissée d'après les ouvrages antérieurs. L'auteur dans Palissy n'a vu que l'artiste, laissant de côté la partie la plus durable de sa gloire, ses découvertes scientifiques. L'artiste y est sommairement mais justement apprécié.

***

Après tant d'éloges il fallait bien la critique. M. Oscar Honoré s'en est chargé. *La Revue contemporaine* du 30 avril 1865 contient de lui une très-rigoureuse appréciation de l'artisan, si sévère qu'elle va jusqu'à l'injustice.

***

La Revue des cours littéraires du 28 octobre et du 18 novembre publie la conférence faite le 3 juin 1865 à la Rochelle, au profit de l'œuvre de la statue, par M. Louis Audiat, secrétaire de la Commission. Voir pour l'appréciation de cette conférence le *Courrier de la Rochelle*, du 7 juin; l'*Echo Rochelais et Saintongeais;* la *Charente-Inférieure;* le *Courrier des Deux Charentes*, du 11 juin; le *Bulletin religieux de la Rochelle*, du 10; la *Revue des provinces*, du 15; la *Revue de l'Aunis*, du 15.

* * *

Le 25 février 1866 la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge* publie sous ce titre : *A propos de Bernard Palissy*, des vers que M. E. Fournat, avoué à Saintes, lit à la conférence du 25 février et qu'il vend ensuite en brochure avec une romance, 50 cent. au profit de l'œuvre de la statue, sous ce nouveau nom : *Vers lus en soirée littéraire à Saintes le 25 février 1866.* — Saintes, chez Madame Amaudry, rue de la comédie, 5. — La plus grande partie de cette poésie fort belle déplore le malheur des génies incompris. A la fin l'auteur s'adresse à Palisssy :

Et toi, noble artisan.....
Illustre Palissy, pardonne à la cité
Qui méconnut jadis de l'hospitalité
Les droits et le devoir. Elle s'est souvenue....
De ton apothéose enfin l'heure est venue.

* * *

A la même réunion, M. E. Giraudias, avocat, membre de la Commission, l'auteur de *Brenard Parici*, lisait, puis vendait 50 cent. au profit de l'œuvre, une pièce de vers : *Bernard Palissy à ses concitoyens sur la place où l'on doit ériger sa statue.* — Saintes, chez Alexandre Hus, imprimeur-libraire. — L'auteur examine les trois ou quatre emplacements où pourrait se dresser le futur monument, et n'en trouve qu'un, la place Blair. Si le bon sens, la verve et l'esprit suffisaient, l'avocat de Maître Bernard aurait gagné sa cause. Les applaudissements et les rires approbatifs de l'assemblée lui ont prouvé qu'il avait raison.

*
* *

Bernard Palissy phrénologue, vers lus à la soirée littéraire du 18 mars 1866 à Saintes, par M. E. Giraudias, avocat. — Prix : 30 centimes, au profit de la statue. Ces 150 vers, où l'auteur a mis son esprit ordinaire, sont inspirés par un passage de la *Recepte véritable*, page 93, édition de 1864. Voir aussi *Bernard Palissy*, Saintes, chez Fontanier 1864, chapitres LXXIX et LXXX ; pages 282 et suivantes.

*
* *

A la même soirée fut lue par M. l'abbé Xavier Doublet, curé de Restaud, une poésie en patois saintongeais qui a été imprimée à Saintes chez Mme Amaudry, éditée chez M. O. Guiard libraire, sous ce titre : *Nouvias achets tout frès pounuts à prepous de tchieu l'houme de piarre Brenard Paritchi qui l'avant piacé chez Laveugne peur encourager les gens à venit mangé dau café et à se fère coper les piaux*. Prix : 50 centimes. — C'est-à-dire : *Nouveaux vers tout frais pondus à propos de cet homme de pierre qu'ils ont placé chez Lavigne pour encourager les gens à venir prendre du café et à se faire couper les cheveux ;* allusion à une parodie d'inauguration, qu'en mars 1866 le propriétaire d'un nouveau café situé au faubourg de la Bretonnière à Saintes, perruquier de son état, exécuta avec pompe pour achalander son établissement décoré du nom de *café Palissy*, ce qui fit croire aux journaux de Paris, toujours un peu badauds, que la statue de Palissy, œuvre de M. Taluet, venait d'être enfin élevée par la Commission sur une place publique de Saintes. Dans ces vers, M. X. Doublet, reprenant un peu l'idée de M. E. Giraudias, *Bernard Palissy à ses concitoyens sur la place où l'on doit ériger sa statue*, et *Maître Brenard Parici*, promène le potier réveillé de son somme séculaire de place en place à la recherche d'une nouvelle habitation. Ecoutons ; c'est Palissy qui parle :

J'arrive enfin à Saintes. O cheyvait d'au grous give.
Et ben ! quand je voyis de nouvias tchielle rive,

Quand je mettis le pied dans la ru d'au faubourg,
Je sentis mon tic-tac battre keume in tambour;
M'acotit in moument contre ine grousse piarre
Avant d'aller cougner chez monsieu Bassompiarre.
J'arrivit à la porte et je frappis : Pon ! pon !
— « Tchié tou là tchi racace aveque son baton ?
» Tchié tou tchié lés mâtins ? L'avant ben de l'audace ! »
S'ekeuryit ine veille, en fasant la grimace.
— « Fait'excuse ; pardon, si vins vous dérangé ;
» Que dessit, vout'bourgeois peurait-i me logé ?
» Je ne seus pas ben grous ; tout pré de nous, en face,
» Je me contentris bien d'une petite piace. »
Le bourgeois la seguait, me demandit mon nom,
De vour que je venit, avec ma profession.
Quand il soyit tout çà, grand Dieu, qu'elle surprise !
« Je ne zou peu pas, sti ; toute la piace é prise.
» Si sement n'avis pas tchieu l'ancien mounument,
» Tout frechement bâtit sur tchiu l'empiacement,
» Je peuris vous logé ; mais si venait à chère
» I vous ébouillerait, malheureut ; et que faire
» Après ? J'oris tréjours ças tchi rong'rait mon tchieur. »

Il y a de l'esprit dans ces vers. C'est un paysan qui est en scène et fait parler Palissy ; il conserve jusqu'au bout son caractère, son langage. Ces vers sont curieux à étudier comme traits de mœurs, expressions locales, et aussi comme dialecte. Le succès de fou-rire qu'ils ont obtenu à l'audition, ils l'obtiendront partout où une bouche saintongeaise les lira avec l'accent du pays. Il est à regretter que l'orthographe soit des plus capricieuses. *Bien* et *rien* sont écrits tantôt *ben* et *ren*, tantôt *bin* et *rin* à la même ligne. L'infinitif de la première conjugaison a un R, *encourager*, et un E fermé, *mangé ;* le même vers met à la première personne un *s* et un *t* :

Je ne répouniT point. Je gagniS l'avenue,
La preniT, sans rien dire, et la seguiS tout dret.

Ami prend un *t* ou n'en prend pas ; *ditchi* doit prendre certainement l'apostrophe *d'itchi*, comme *d'ici ;* en revanche

qu'elle surprise ! n'en doit point avoir. Enfin pour ne pas multiplier ces corrections typographiques, il est clair que

Diabe se cape en deux !

est une coquille pour

Diabe me cope en deux !

Ces fautes sont regrettables ; elles contribuent à laisser indécise l'orthographe de cet idiome plutôt parlé qu'écrit, qu'on appelle le patois saintongeais.

* * *

C'est ici le lieu de mentionner la *Monographie de Bernard Palissy suivie d'un choix des ouvrages de ses continuateurs ou imitateurs*. Les dessins et lithographies sont de MM. Carle Delange et C. Borneman; le texte de M. Sauzay, conservateur-adjoint au Louvre, et de M. Henri Delange. — Paris, chez l'éditeur, quai Voltaire, 5. — Cette importante publication, commencée en 1862, a été achevée en mars 1866. Elle comprend cent planches in-folio demi-Jésus sur papier vergé de fil, imprimées en couleur et rehaussées de retouches au pinceau. L'ouvrage n'est tiré qu'à trois cents exemplaires et coûte 400 francs pour les souscripteurs, 450 francs pour ceux qui ont attendu que l'ouvrage fût terminé. Chaque exemplaire est numéroté à la presse. Les pièces sont exécutées souvent de grandeur naturelle. Une même planche contient plusieurs objets lorsqu'ils se trouvent être en trop petite dimension. L'ouvrage qui fait suite à la *Monographie des faïences de Henri II* est dédié par les auteurs MM. Carle et Henri Delange, père et fils, « à M. le comte de Nieuwerkerke, directeur-général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, membre de l'Institut. » Il est précédé d'un *avant-propos*, d'une vie de *Bernard Palissy* et de quelques mots sur les *travaux de Bernard Palissy et de ses continuateurs*. Puis viennent le catalogue des planches et la liste des souscripteurs au nombre de 114.

Ce travail est certainement un beau monument élevé à la gloire de l'émailleur saintongeais. Le choix heureux des

sujets, l'habile exécution des planches font le plus grand honneur à l'éditeur. Quand on l'a étudié, on comprend bien mieux le talent de maître Bernard. Les auteurs ont droit aux félicitations et à la reconnaissance des admirateurs de Palissy.

Le texte nous trouvera plus exigeant. Dans une œuvre semblable, je le sais, les images cachent l'écriture, comme la musique d'un opéra fait oublier le libretto. Pourtant dans un travail de luxe, il ne serait pas mal que tout fût artistique au même degré. Les trente pages de notice ou d'appréciation me paraissent manquées. Le début s'annonce bien; il promet des développements considérables, une vie étudiée; tout à coup Palissy meurt.

Parturiunt montes.

Ainsi on promet « une bibliographie aussi complète que possible des principaux écrits sur Palissy, » et le plus avide bibliomane n'en a pas une ligne à se mettre sous la dent; des recherches « sur la demeure de Palissy à Paris, » et elles sont à faire; une dissertation sur la trouvaille d'un four de l'artiste aux Tuileries; elle est dans l'écritoire; « un document intéressant » sur un personnage de la biographie; il est allé rejoindre la bibliographie. Les fautes typographiques abondent: *inscalpée* pour *insculpée*, *idelniquement* pour *identiquement*. Et les noms propres! Comme ils sont estropiés! Le marquis de *Canillac* devient *Camillac* et le *duc* de Montpensier est fait *prince*. *Cyvadier* maire de Saintes, se change en *Cynadie; Bastien* de Launay en *Bastide;* M. Dangibeaud, mort juge à Saintes, s'est vu métamorphosé en *Angibaud;* Faujas de Saint-Fond en *Faujard* et la place Blair en place *Beloir*.

Une étude incomplète du texte de Palissy et des faits qui se rapportent à lui, a fait tomber le biographe dans quelques erreurs qu'il importe de relever, parce que l'importance de l'ouvrage où elles se sont glissées pourrait les accréditer. Ainsi, on fixe à l'année 1550 l'époque où Palissy conçut le projet de trouver l'émail, parce que dans son livre publié en 1580 il parle de 25 ans passés. Ce traité, *l'art de terre*, fut bien *imprimé* en 1580, mais il était *composé* bien longtemps avant. En effet, il raconte que de

puis plusieurs années déjà Palissy cherchait son secret, lorsqu'en 1543-1544 il fut chargé de lever le plan des marais salants de la Saintonge. On doit donc adopter le millésime de 1539 ou 1540 pour date de ses premiers essais en céramique.

Ensuite on croit à des dissentiments assez vifs entre le connétable de Montmorency, zélé catholique, et Bernard Palissy, non moins fervent huguenot : car la *Recepte véritable* (1563) est dédiée à Anne de Montmorency avec cette mention : « par M. Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du Roy et de *Monseigneur le Connestable,* » tandis que les *Discours admirables* (1580) portent simplement : « inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Reyne mère. »

Mais on ne remarque pas que le duc de Montmorency était mort en 1567 à la bataille de Saint-Denis, et que treize ans après son trépas l'artiste ne pouvait plus se dire inventeur de ses rustiques figulines. D'ailleurs si la *Recepte véritable* est dédiée à Montmorency papiste, les *Discours admirables* sont dédiés à Antoine de Pons, calviniste converti. Voilà de quoi prouver que Palissy n'était pas un trop farouche protestant.

Un autre reproche que j'adresserai à ce texte, c'est de n'avoir pas nettement indiqué quelles sont parmi ces cent planches celles qui appartiennent au Maître et celles qui sont à ses élèves. Il y a confusion. L'admiration peuts'égarer ainsi.

En finissant, je féliciterai l'éditeur. Il avait dans les premières livraisons donné comme portrait de Palissy la figure idiote et busonne du plat de terre cuite émaillée de M. Anthony de Rotschild. Mieux inspiré, il a depuis lithographié les traits authentiques du penseur saintongeais d'après le velin qui est au Musée de Cluny et que j'avais désigné à l'artiste chargé de sculpter la statue pour la ville de Saintes, figure noble, énergique et sympathique en même temps.

* * *

Il est encore, à propos du XVIe siècle, question de Palissy dans l'*histoire des poteries, faïences et porcelaines,*

par J. Marryat, traduit de l'Anglais et accompagné de notes et additions par MM. le comte d'Armaillé et Salvetat, avec une préface de M. Riocreux. — Paris, 2 vol. in-8° avec figures.

***

Je termine ce long *index* bibliographique en mentionnant l'*année scientifique et industrielle*, de M. Louis Figuier. — Paris, chez Hachette, 1866, un volume in-12. — A la page 441, il y a un court paragraphe intitulé : *Le four de Bernard Palissy*. C'est la reproduction d'un article du *Journal des Débats* d'août 1865, racontant la découverte, en juillet 1865, d'un four de l'artiste dans le sous-sol du Carrousel.

***

J'ai cité beaucoup d'ouvrages, et pourtant que j'en ai oubliés ! Il en est un grand nombre que je ne pouvais nommer. Quand ils auront paru, il sera temps de compléter cette bibliographie Palisséenne. Un travail de ce genre est toujours inachevé. Heureux quand il n'a pas de trop sensibles lacunes !

Louis Audiat.

LE PRINCE DE CONDÉ A LA ROCHELLE, EN 1568.

Les historiens de l'Aunis et de la Saintonge n'ont pas, que je sache, fait usage des deux pièces suivantes qu'on trouve aux pages 155 et 156 des *Mémoires de la troisième guerre civile et derniers troubles de la France sous Charles IX*, publiés en 1570, sans nom d'auteur, mais que le P. Lelong attribue formellement à Jean de Serres. Je pense pourtant qu'elles s'y rattachent.

Voici d'abord les pièces :

Déclaration au sujet de la prise d'armes des princes de Condé.

« Nous Louys de Bourbon, prince de Condé, duc d'Anguien, » pair de France, marquis de Conty, comte d'Anisi, de Soissons » et de Valeri, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy » mon Seigneur en ses pays de Picardie, Boulongnois, Artois, » Calais, Guynes, et pays nouvellement conquis, protestons de- » vant Dieu et ses anges et en présence de ceste saincte assemblée, » que suyvant les remontrances par nous envoyées par devers le » Roy mon Seigneur, nous n'entendons prendre les armes, pour » faire ni attenter chôse qui soit préjudiciable à Sa Majesté, ni à » son estat: ains le reconnaissons pour nostre Roy ordonné de » Dieu, et souverain seigneur, déclarons que ce que nous faisons » n'est que pour la conservation de la liberté de nos consciences » et exercice de la religion Réformée, et pour garantir nos vies, » honneurs et biens de la tyrannie et oppression que le cardinal » de Lorraine et autres ennemis et perturbateurs du bien et repos » public de ce royaume, ont exercée et continuent journelle- » ment sur ceux de la religion, contre le vouloir et intention de

» Sa Majesté, déclaré tant par ses édicts que par plusieurs ex-
» presses déclarations et despêches a nous faites : et à ceste fin et
» pour conserver les vies, biens, honneurs et liberté de conscience,
» tant nostre que de tous les seigneurs, gentilshommes et autres
» subjects de ce royaume, faisans profession de ladite religion
» Réformée, nous déclarons vouloir employer nos personnes,
» vies, biens, et tous autres moyens qu'il plaira à Dieu nous
» donner. »

Forme du serment solennel à prêter par tous les seigneurs et gentilshommes protestants, capitaines et autres de la religion réformée, dressé par le prince de Condé.

« Vous jurez au Dieu vivant, que pour la déclaration faite par
» Monseigneur le prince de Condé, vous exposerez vos personnes,
» vies, biens, et tous autres moyens que Dieu vous a donnez, sous
» la charge et obéissance dudit seigneur prince, lequel vous re-
» cognaissez pour chef et conducteur de ceste armée : jurez et
» promettez obéir à tout ce que par luy ou ceux qui auront
» charge sous luy, vous sera commandé, garder de poinct en
» poinct les ordonnances militaires qui par luy seront faites pour
» le réglement de ceste armée ; le tout, jusques à ce que par une
» juste et exemplaire punition des meurdres, massacres, assassi-
» nats, oppressions et violences entreprises et exécutées contre le
» vouloir et intention du Roy, sur ceux qui font profession de la
» religion Réformée en ce royaume, par les ennemis et perturba-
» teurs du repos public, nous puissions paisiblement jouir de la
» liberté de nos consciences, sûreté de nos vies, honneurs et biens
» à nous octroyez par Sa Majesté. »

Ce serment venait à l'appui d'un réglement fait pour l'armée, donné à Bergerac le 16 septembre 1568. La reine de Navarre, qui se trouvait alors dans cette ville, adressa plusieurs lettres au roi, à la reine mère et au duc de Lorraine, afin d'éviter la lutte qui allait commencer. Je pense que ces deux écrits furent rédigés à la Rochelle au mois de septembre 1568.

On lit, il est vrai, dans l'histoire ecclésiastique de Fleury, liv. 170, § 127, que Condé n'arriva à la Rochelle que le

18 octobre, et il cite à l'appui De Thou. Mais il faut qu'il se soit laissé tromper par la traduction de Duryer, qui a en effet commis cette faute, car il n'est pas possible que Fleury ait lui-même mal compris la date donnée par De Thou, le XIVe des calendes d'octobre, le 18 septembre. Le Rochelais Lahaize dit en effet dans son *second discours brief et véritable* qu'il adressa le 19 septembre sa harangue au prince de Condé, arrivé de la veille.

Condé venant au milieu de grands dangers, accompagné de sa femme et de ses enfants, dont trois étaient encore au berceau, chercher un refuge à la Rochelle, produisit sur tout le pays une vive impression (1). On lui envoya des députés de tous côtés, « les villes de Xaintes, Tifauges, » Montaigu, s'offrirent à lui et lors fut dressée par écrit la » protestation et déclaration des causes qui l'avaient con- » traint de prendre les armes. »

Pour la placer complètement dans son cadre, pour bien faire saisir les motifs divers qui se mêlèrent aux motifs de croyances dans les guerres de religion, il faudrait retracer un tableau historique de cette époque. Mais c'est un travail qui a été présenté trop souvent aux lecteurs habituels de cette *Revue*, pour que je le recommence. Je tiens seulement à bien faire ressortir la pensée principale de cette *déclaration*, c'est que l'armée de la réforme ne combattait pas alors contre le roi, mais seulement contre ceux qui employaient leur influence pour l'entraîner à une persécution, à l'aide de laquelle ils voulaient surtout atteindre des familles rivales. Ceux que nomment Condé ne sont probablement pas les seuls auxquels il songeât.

Cette pensée de l'influence dominante des rivalités de famille princières sur ces guerres a été souvent émise, et

(1) Voici ce qu'écrit sur cette fuite trente ans après, un catholique, un Italien : « En lisant ces paroles de Tacite : *Incedebat muliebre et miserabile » agmen, profuga ducis uxor, parvulum sinu filium gerens.* » Il me semble voir l'épouse du prince de Condé, quand les embûches tendues au prince son mari pour le priver de la vie la contraignirent de s'enfuir au milieu de la nuit, accompagnée de beaucoup de dames et de ses femmes, avec un grand nombre de fils au berceau, de Noyers, sa terre dans le duché de Bourgogne, et d'aller à la Rochelle, qui en est éloignée de plus de trois cents milles. A ceux qui virent ce cortège lamentable, comme je l'ai vu, il semblait voir non pas la femme d'un grand prince, mais plutôt celle d'un particulier, d'un pauvre bourgeois qui serait envoyé en exil. (Cauriana, disc. sur Tacite, p. 174.)

elle l'a été récemment ici-même, elle a été souvent combattue, du moins en France. Mais elle ne paraît pas avoir fait l'objet d'un doute pour les étrangers spectateurs de ces tristes débats. Elle est énoncée souvent par les rapports des ambassadeurs vénitiens à la cour de France. On la retrouve dans ceux des ambassadeurs florentins, plus récemment publiés, tous gens peu suspects de faveur pour le protestantisme.

Nicolo Tornabuoni écrit à Cosme Ier, duc de Toscane, dès 1561 : « Les guerres ne naissent pas du zèle religieux, » *mais des divisions entre les Guises et les Bourbons: c'est* » un bouclier sous lequel ils cherchent à s'abaisser l'un » l'autre », et au mois d'août de cette année 1568, Petrucci mande à François de Médicis que Condé et l'amiral protestent à tous les princes « qu'ils n'ont repris les armes » que pour se défendre contre les persécutions que leur » font les ministres de Sa Majesté. » (Négoc. av. la Toscane, III, p. 464, 576.)

DE C.

..... BU QUI S'AVANCE.

Le décret sur la liberté des théâtres, s'il n'a point sensiblement modifié la position des grandes scènes de France, a du moins singulièrement amélioré la condition des spectacles dans les villes de second ordre, telles que la Rochelle.

Nous avons eu, cette année, pendant trois mois, deux théâtres.

Après l'opéra, est venue une troupe d'artistes qui nous ont donné une féerie et quelques-unes des principales opérettes de M. Offembach. Par suite, après les *Huguenots*, nous avons eu *Orphée*, mais *Orphée aux enfers*. C'était tomber de haut. Après le chef-d'œuvre musical du siècle, après l'admirable musique qu'il a été donné à nos frères aînés d'applaudir les premiers, la pièce qui fait les délices de nos plus jeunes contemporains.

Si lorsque nous avons entendu, il y a deux mois, à la Rochelle, les *Huguenots*, la partition n'avait guères de secrets pour nous, tant nous l'avions étudiée avec religion, nous ne connaissions *Orphée* que de réputation et par ses refrains nauséabonds que les orgues, si justement nommés de Barbarie et les gamins de Paris nous avaient appris.

Lorsque nous avons vu de près ces choses que nous n'osons pas appeler de la musique, nous avons fait une triste réflexion.

Nous songions à ces dix années si fécondes, 1827 à 1837, qui furent le plus beau temps de l'art musical en France.

Nous songions à la *Muette de Portici*, tentative hardie de Scribe et Auber, qui, les premiers, firent paraître sur la scène de l'opéra des personnages qui n'étaient ni

Dieux, ni Déesses, ni Grecs, ni Romains. Le pourpoint et le haut de chausses remplaçaient la chlamyde et le péplum. Cette tentative pleinement couronnée de succès fit éclore coup sur coup : *Guillaume Tell*, *Robert*, la *Juive* et les *Huguenots*. Que de nouveautés en peu de temps, et quelles nouveautés ! Rien que des chefs-d'œuvre. A côté de ces gigantesques créations que pouvons-nous offrir, nous autres ? — Orphée jouant du violon et l'amante de Pâris reprochant à Vénus de faire *cascader sa vertu !* Les héros de Lully, de Rameau, de Gluck nous sont rendus, mais sous quelle forme !

Le XVIIe siècle avait créé l'opéra, le XVIIIe créa l'opéra-comique, le XIXe aura la honte d'avoir créé l'opérette, si cela peut s'appeler une création.

I

Ce genre bâtard qui tient le milieu entre le vaudeville et l'opéra-comique vit le jour sur un petit théâtre du boulevard qui se nommait le théâtre des Folies-Nouvelles.

Son créateur est un comédien de talent, musicien d'esprit, dont nous tairons le nom pour ne pas soulever ici par un pénible contraste des souvenirs d'une triste nature.

L'inventeur de l'opérette omit de prendre un brevet S. G. D. G. aussi il s'est trouvé bien des industriels qui ont exploité son idée. Le plus heureux, le plus fécond a été M. Offembach.

Il est vrai que sa fécondité est facile à expliquer. Il prend son bien partout où il le trouve ; parfois il le fait avec intention, mais le plus souvent à son insu. Il prend souvent aux plus grands maîtres de l'art leurs chants les plus connus, pour les parodier, d'une façon plus ou moins plaisante et dont le succès est certain. Souvent aussi il croit inventer et ne fait que se rappeler.

Un de nos compatriotes, pour qui a été fait précisément le personnage d'Orphée, nous a raconté qu'alors qu'il était

régisseur des Bouffes-Parisiens, l'impressario compositeur le faisait appeler à son cabinet de travail et avec son accent tudesque très prononcé lui disait :

— « Tiens, réquarte ! comment trouves-tu célà ?

— » Mais, Monsieur Offembach, répondait infailliblement l'Orphée du passage Choiseul, je ne le trouve pas mal, seulement ce n'est pas de vous, c'est de M. Auber, ou de M. Rossini....

— » Ché té dis, reprenait le maestro, que c'est té moi.

— » Vous changerez cela.

— » Chamais, ché craintrais té faire plus mal. Ché ne chanchérai rien. »

Une heure après, Offembach faisait revenir Tayau et lui montrait une nouvelle musique. Lorsque la composition était presqu'originale, ou du moins n'était pas copiée mot à mot, elle était destinée à passer à la postérité..... des rues. Depuis que Tayau n'est plus là, Offembach est plus libre de copier ses devanciers et il ne s'en fait pas faute.

Il paraît que M. Scribe a dit quelque part que les plaisanteries les moins neuves étaient celles qui avaient le plus de chance de plaire au public. Si cela est vrai pour la comédie, Offembach a démontré que c'était encore bien plus vrai pour la musique.

Des refrains d'une trivialité à toute épreuve, coupés d'une façon tellement carrée qu'elle en est choquante, font la réussite de ces partitions. Les chansons sont rithmées de façon que le titi des boulevards et le mousse des ports de mer puissent les chanter en se dandinant d'un pied sur l'autre avec la régularité d'un pendule.

Il y a encore beaucoup de personnes qui disent qu'un des principaux mérites de la musique est de pouvoir se retenir facilement. Ce vieux *poncif* (pour me servir d'une expression à l'usage des *rapins* d'ateliers) n'est pas encore tombé en désuétude, à une époque où la symphonie héroïque de Beethoven occupe le premier rang entre toutes les symphonies ; en un temps où trois théâtres à Paris exécutent *Don Juan*. C'est bien là la cause du succès de l'opérette, ce qui fait que *Bu qui s'avance* est apprécié par une plus grande quantité de personnes que la cantilène de Vasco de Gama dans l'*Africaine* :

Oh ! ma Sélika !...

la mélodie la plus abondante, la plus suave, la plus distinguée, la plus saine, la plus *nourrissante* pour l'esprit, qu'il y ait au monde.

Le procédé qu'Offembach emploie pour faire réussir ses chants est bien simple. Il ne donne que des mélodies déjà connues et applaudies partout. S'il en hasarde une de son propre crû, ce qui est rare, et qu'elle réussisse, il la sert partout. Après avoir pillé les autres, il se pille lui-même. Il fait plus que le Pélican, il se nourrit lui-même de son propre sang.

Procédé économique s'il en fût.

II

Offembach a composé deux opérettes dans sa vie : *Les deux aveugles...* et le *Savetier et le Financier*. Depuis il a toujours redit les mêmes chansons, a reproduit les mêmes rithmes et les mêmes effets.

Il n'a rien inventé, du reste, pas même ces morceaux d'ensemble burlesques dans lesquels chaque artiste imite avec la voix et les gestes un instrument de l'orchestre, Ad. Adam avait fait bien mieux dans le *Toréador;* c'est cela qu'il a voulu copier, mais il l'a copié comme un collégien, après un an de dessin, copie une lithographie reproduisant un tableau de maître.

Il n'a rien inventé, pas même ces ensembles comiques qui parodiaient ceux de Rossini, de Donizetti ou de Verdi; Ambroise Thomas s'en était amusé avec bien autrement d'esprit et de *musicalité* dans le *Caïd*.

Sa mélodie consiste le plus souvent en traits, commençant par la sensible et redescendant sur la tonique inférieure. Ce procédé que Mozart affectionne pour peindre certaines situations très délicates et qui produit un effet inattendu dans ce cas-là, employé à tout propos et dans les situations les moins convenables, pour faire danser le *cancan* à Jupiter, par exemple, agace et donne un carac-

tère gauche et de mauvais ton à toute cette musique ; vraie mélopée de taverne.

Il voulut, un jour, le maestro des *cocodès*, abandonner le champ de bataille de ses succès, le trouvant trop étroit, pour une plus vaste scène, et donna à l'opéra-comique *Barkouff*, pièce en trois actes, dont le principal acteur était un *chien*. Cela devait éclipser la *chèvre* de Ploermel. Barkouff fit un *four* complet. L'orchestre, les chanteurs et le public lui firent un enterrement de première classe. Dans un entr'acte, à la seconde représentation, on prit une boîte à violon (la chose est historique, nous la tenons d'un des acteurs), on la recouvrit d'un manteau noir, en guise de drap mortuaire et la partition de Barkouff fut disposée dessus avec deux archets en croix. Puis les bassons et les clarinettes portant leurs instruments comme des cierges, se mirent aux quatre coins et conduisirent la bière. Tous les artistes suivaient en chantant *de profundis, Barkouff* est mort !

La chose se sut aussitôt dans le public et quand la toile se releva, une bruyante salve d'éclats de rire vint donner le coup de grâce au pauvre chien. *Barkouff* disparut à tout jamais de l'affiche.

Nous avons dit que les rithmes de l'auteur d'*Orphée* sont très cadencés ; mais s'ils sont tout prêts pour faire des quadrilles, ils n'ont point ce qu'il faut pour faire de la musique de danse théâtrale.

Un jour Offembach écrivit, pour l'opéra, un ballet : le *Papillon* était son nom, si nous ne nous trompons ; la musique en était si gauche que le pauvre papillon ne put s'envoler et que force lui fut de replier ses ailes.

Le succès des pièces des Bouffes tient surtout aux libretti qui ne sont peut être point aussi mal imaginés qu'on le pense.

La farce d'*Orphée*, représentant les Dieux de l'Olympe se moquant de leur divinité, était une idée neuve à la scène et qui devait amuser. La plaisanterie de *la Belle Hélène* nous montrant les héros de l'Iliade avec les passions et les habitudes de nos Messieurs du boulevard Italien n'était pas mal imaginée et, disons le, était suffisamment réussie.

Le fils d'Agamemnon entrant en scène, entre deux petites dames, avec un *stick* et un pince-nez; Agamemnon et Calchas prenant des bains de mer à Nauplie et cherchant des aventures grivoises dans le *casino* de l'endroit; Calchas recevant une lettre de Vénus, qu'une colombe lui apporte dans son bec, la prenant et en découpant *le timbre-poste* qu'il garde dans sa tabatière pour l'album de la petite Hermione, le même Calchas après une partie d'oie, miroir des parties de *lansq*..... ou de *bacc*..... du demi-monde, se plaignant qu'on lui a faufilé une pièce suisse; Agamemnon, dans un concours olympique de jeux d'esprit proposant comme mot d'une énigme: locomotive: sont des plaisanteries qui pouvaient passer sur un théâtre où on est prévenu qu'on ne veut point être raisonnable et que le sens commun est sévèrement interdit; mais elles sont gâtées par la musique qui *encanaille* le dialogue et le rend insupportable.

III

Quand on ne sait qu'accommoder la musique des autres, on ne doit pas s'intituler compositeur, mais bien arrangeur.

La troupe de comédiens, demi-chanteurs, que nous avions il y a quelques jours sur le théâtre de la rue Chef-de-Ville, nous a donné une féerie intitulée la *Fille de l'air*. Cette pièce à trucs est ornée d'une foule de morceaux de musique. Qui est-ce qui a arrangé tous ces morceaux? Nul ne le sait, ni le public, ni même les artistes qui les chantent. L'auteur, direz-vous, n'a pas eu grand mérite puisque la plupart des 50 morceaux qui s'exécutent dans cette pièce ne sont pas de lui. Mais il a toujours bien le mérite de la franchise. Il a copié tout, orchestre et chants, sans y rien changer et vous reconnaissez parfaitement l'*Ambassadrice*, les *Huguenots* ou tel air de pont-neuf au moment où il frappe vos oreilles.

Lorsqu'Offembach prend, comme dans la *Belle Hélène*, un lambeau du final du *Barbier de Séville* ou l'air des

Bohémiennes des *Huguenots*, il affuble ces morceaux d'un orchestre à sa façon et quel orchestre est-ce que l'orchestre d'Offembach !

Plus difficile à exécuter que celui de Meyerbeer ou d'Halévy, prétentieux dans le désir de paraître savant, il a tous les défauts de notre époque musicale, sans avoir les mérites de naïveté et de bonhommie de l'orchestre de Grétry ou de Dalayrac.

Ad. Adam écrivit un jour pour le théâtre des Bouffes une opérette : *Les Pantins de Violette*... Mais, en homme très savant et très expert qu'il était, il congédia les trombonnes, la grosse caisse et les cymbales de l'orchestre d'Offembach et ne conserva que le petit nombre d'instruments en rapport avec la salle, les chanteurs et le genre de musique de l'endroit. L'orchestre courait rapide et léger enlevant le chant sur ses ailes. Voilà un modèle que les faiseurs d'opérette auraient dû suivre. Il s'agissait de trouver le milieu entre le vaudeville et l'opéra-comique ; Adam avait rencontré juste.

Mais Offembach aimait bien mieux s'en tenir au genre qui avait fait sa fortune et qui plaisait tant au monde blasé de ses abonnés. D'ailleurs s'il s'y tenait, c'est qu'il n'en pouvait avoir d'autre.

Lorsque, dans le *Savetier et le Financier*, l'auteur de tant de vilaines choses écrivait ce couplet dont le refrain était, si nous nous souvenons bien :

Il faut qu'un bon savetier
Save save save save son métier....

il obtenait un genre de succès qui devait *faire école*, en coupant ainsi les mots par moitié : mais dans l'exemple que nous venons de citer, il y avait une espèce de jeu de mots ; plus tard il coupa les mots sans intention d'équivoque et pour le plaisir de les mutiler et d'en rendre le sens inintelligible.

C'est ainsi que nous avons dans *Bataclan*, la romance du crocodile :

Le cro cro cro cro cro codile est mort... et enfin dans la *Belle Hélène*, le chef-d'œuvre du genre, l'arrivée des

rois de la Grèce, devenue célèbre s'effectue sur le mode *Bayonnais* de la ronde de *Bataclan*.

L'infortuné Ménélas se présente en disant :

Moi je suis mari de la reine
Ri de la reine, ri de la reine...

Enfin la procession est close par Agamemnon,

Le roi barbu qui s'avance
Bu qui s'avance
Bu qui s'avance.

Tel est le grand, l'immense succès de la partition ; succès bien plus considérable que celui qu'obtenait un compositeur modeste, élève d'Ad. Adam, M. Poise qui dans un opéra-comique en un acte : *Bonsoir voisin.....* écrivait de très-jolie musique, gaie, pimpante et de bonne société (c'est cette dernière qualité qui ne lui a pas permis d'avoir le succès de *Bu qui s'avance*) sur une ronde dont les mots étaient coupés, comme dans les opérettes d'Offembach, mais de façon à présenter un double sens plaisant. Cette ronde commençait ainsi :

Un né, deux né, trois négociants
Tous les trois bons vivants
Aimant la rasade
Sans sou sans sou sans souci vraiment
S'en vont à Lorient
Pêcher du hareng.
Leur cor, leur cor, leur correspondant
Leur dit : camarades... etc...

Voilà qui atteignait les dernières limites de la plaisanterie et ne les dépassait pas jusqu'à faire la culbute dans le fossé qui se cache derrière et qu'on appelle la *charge*.

Mais tout le monde ne pense pas comme nous.

Il faut aujourd'hui à notre société blasée, de grosses plaisanteries faciles à comprendre et qui forcent le rire par leur excentricité.

Il faut qu'après les courses de chevaux, la promenade aux-bois, le dîner dans quelque cabaret à la mode, la digestion laborieuse puisse se faire avec calme. A cet instant où les yeux de l'esprit ne sont pas complètement ouverts, il faut des choses qui frappent les sens, sans que l'âme ait besoin de s'en mêler.

N'en déplaise à ceux qui ne pensent point comme le marquis de Boissy, nous devenons un peu trop anglais; nous, les compatriotes de Rabelais, de Ronsard, de Regnier, de Molière, de Beaumarchais!...

Il se brûle aujourd'hui en France tant de charbon de terre que nos cerveaux en sont allourdis. Car pour rentrer dans notre spécialité musicale, nous pourrons remarquer que les trois grandes personnalités de nos jours: Wagner, Verdi et Offembach ont tous les trois un point de ressemblance: leur système d'exciter la sensibilité nerveuse des auditeurs par tous les moyens violents au pouvoir de la musique.

N'est-ce point là, hélas! de la décadence?

LÉON MÉNEAU.

LE TARTUFFE A LA FOIRE.

La foire est terminée. Le boa est parti. L'ours, le lynx et le loup-cervier font en ce moment les délices de la population de Rochefort. La géante et la naine ont plié bagage. Plus de musée anatomique. Plus de cirque. Plus de machine à vapeur qui étourdisse les passants de ses sifflements aigus. On annonce le départ des deux enfants confits dans l'esprit-de-vin. Il n'est pas jusqu'aux chevaux de bois qui ne nous aient quittés. Tandis qu'ils faisaient leurs paquets, on démolissait, à l'autre extrémité de la place, le théâtre Willim, les *Folies-Parisiennes*. Eh quoi ! nous nous étions fait une si douce habitude de venir, chaque soir, nous promener entre deux rangées de baraques, d'être assourdis par les cris des marchands à quatre sous, asphyxiés par la fumée, coudoyés par une population compacte et bruyante, au son du tambour, de la trompette, du gong, du tam-tam et des cymbales. Nous commencions déjà à prendre goût à ces innocentes récréations, et voilà qu'on nous les enlève. Le carrousel, les serpents, les monstres, grands et petits, les charlatans, les baladins, les clowns, les écuyères, les arracheurs de dents, les chiens savants, les automates, toutes ces féeries, toutes ces merveilles, tout cela a disparu. Qui n'envierait le bonheur des Rochefortins ?

Le théâtre des Folies-Parisiennes, en particulier, n'avait rien épargné pour bien mériter du public. Des affiches étaient collées à tous les murs, des prospectus déposés dans tous les cafés. Chaque jour, une bande de musiciens parcourait les rues et une proclamation solennelle conviait les habitants de la Rochelle à venir assister, le soir, au spectacle magique qui allait leur être offert. Ce spectacle était accessible à toutes les bourses, à toutes les intelligences, à tous les âges et à tous les sexes. La moralité la

plus scrupuleuse ne pouvait s'en effaroucher. Les mères pouvaient y conduire leurs filles, même mineures. Enfin, il était permis de considérer le théâtre des Folies-Parisiennes, malgré son nom, comme une école de goût et de vertu. Quel père de famille eût pu résister au désir de faire jouir son épouse et ses enfants d'un divertissement à la fois aussi utile et aussi agréable?

N'étant point père de famille, j'ai dû goûter ce plaisir en égoïste, c'est-à-dire tout seul. Je vous avouerai que l'annonce du spectacle avait puissamment ému ma curiosité. *Napoléon à Sainte-Hélène* et le *Tartuffe!* Nous allions donc assister à une fête moitié littéraire, moitié patriotique. Les plus chaudes sympathies et aussi les antipathies les plus prononcées du Français, allaient être excitées: l'horreur de la cagoterie et le culte de l'Empereur! Et puis, c'est un exercice de critique littéraire que de voir mal jouer le *Tartuffe*. Sous ce rapport, je puis dire que j'ai été servi à souhait. Il est impossible de travestir une pièce avec plus de naïveté et en même temps avec plus d'aplomb que ne l'a fait la troupe de M. Willim pour le chef-d'œuvre de Molière.

L'exécution de *Tartuffe*, tout comédien sérieux en conviendra, est très-délicate. Le rôle du faux dévot, à ne prendre que celui-là, exige de la part de son interprète une finesse, un tact, une mesure exquise. Chaque détail veut être, non seulement soigné, mais approfondi. L'acteur marche, pour ainsi dire, entre deux haies bordées d'épines. S'il s'écarte tant soit peu à droite ou à gauche, il se pique; ici, il peut craindre de blesser les convenances, la pudeur sociale; là, les susceptibilités religieuses. Il faut qu'il soit toujours vrai: terrible nécessité! Tartuffe est un homme qui, à une aptitude naturelle pour l'hypocrisie, joint des passions brutales. Ajoutez qu'il n'a pour vivre d'autre ressource que le métier de chevalier d'industrie. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que la dévotion ne lui pèse pas du tout. C'est un masque dont il se couvre avec une certaine satisfaction. Il aime à jouer la piété, non-seulement parce que le jeu lui profite, mais parce que la grimace est le trait saillant de son caractère. Jamais hypocrite ne s'identifia plus complètement avec son rôle. Et ce rôle est

très-varié. Il est plein de surprises. Quelle distance entre le pudique personnage qui prie Dorine de cacher son sein, et l'amant indiscret, enflammé, entreprenant du troisième acte. Quelle humilité, dans l'admirable scène où il se voit surpris et dénoncé par Damis ! Quelle majestueuse insolence, quelle impassibilité hautaine et orgueilleuse quand, face à face avec son bienfaiteur qu'il dépouille, il l'entend sans trouble lui rappeler ses bontés!

On pourrait également faire remarquer que le rôle d'Elmire est hérissé, pour ainsi dire, de difficultés à chaque pas; que ce caractère à la fois indulgent, ferme et sage, exige une étude approfondie et une intelligence exercée. Et les boutades de Dorine ! et l'obstination rageuse d'Orgon ! et les coups de langue de Madame Pernelle ! Qu'en dirions-nous, si nous n'avions pris la résolution de ne pas tout dire ?

Voilà l'œuvre que les comédiens ordinaires de M. Willim n'ont pas craint d'aborder. Pour être fidèle à mon rôle de narrateur impartial, je dois avouer que leur courage n'a pas été récompensé. Je ne parle pas, bien entendu, de la recette ; mais du mérite littéraire de la représentation. Figurez-vous une salle peu éclairée, ressemblant à l'intérieur d'une ménagerie, sauf la scène, dont le plafond était tellement bas qu'on pouvait craindre à chaque instant de voir les acteurs s'y cogner la tête. Tartuffe avait un mérite. Il portait rigoureusement le costume traditionnel ; en outre, il savait son rôle, à deux ou trois lapsus près. Mais Orgon ! Quelle pluie de vers faux ! j'en ai noté un de quatre pieds, et un de huit. Il est fort possible, après tout, que ceux des spectateurs qui n'avaient jamais vu jouer ni lu le *Tartuffe*, ne s'en soient pas aperçus ; peut-être avaient-ils raison d'attacher plus d'importance au fond qu'à la forme ; mais vous conviendrez qu'il est désagréable d'entendre estropier des vers qu'on sait par cœur et massacrer des tirades auxquelles on ne devrait pas se permettre de changer un mot. Dorine avait évidemment l'intention d'avoir de l'entrain ; mais, soit que sa mémoire la servît mal, soit qu'elle ne fût pas en verve ce soir-là, elle se borna à débiter son rôle, l'un des plus brillants de Molière, d'une façon un peu somnolente, comme une personne qui attend avec quelque impatience l'heure d'aller se coucher. Quant à Valère et à

Damis, avec cette confiance qui distingue la jeunesse, ils s'étaient reposés sur leur imagination du soin de combler les lacunes de leur mémoire, et sur le souffleur du soin de seconder leur imagination : le souffleur s'est, de son côté, prêté de la meilleure grâce du monde à la circonstance et nous avons eu le plaisir de l'entendre, à plusieurs reprises, récitant aussi haut et plus haut que l'acteur.

La grande scène du cinquième acte a été un peu écourtée. L'exempt avait assez heureusement franchi les premiers écueils de sa tirade ; mais, au moment de commencer l'éloge de Louis XIV, il s'est arrêté et a brusquement emmené Tartuffe. Nous avons supposé, avec tout le monde, que les convictions politiques du comédien qui jouait l'exempt étaient blessées par les flatteries un peu outrées que Molière prodigue au grand roi ; et que les mots lui étaient, comme on dit, restés dans la gorge.

Eh bien ! cette piteuse interprétation d'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain ne m'en a pas moins fait une certaine impression. De même que l'on peut prendre plaisir à entendre une des plus belles mélodies de Rossini ou de Gounod jouée sur l'orgue de barbarie, parce que la belle musique est toujours belle, et qu'il est plus difficile qu'on ne pense de gâter un beau motif ; ainsi l'on peut s'intéresser à une représentation de *Tartuffe*, même sur d'ignobles tréteaux, malgré les vers faux, les contresens et les coq-à-l'âne, parce que Molière est toujours Molière, c'est-à-dire qu'il est constamment vrai. La vérité agit sur toute espèce de public. Une belle pensée, une observation juste et profonde, fait autant d'effet en vers qu'en prose. Tout le monde est capable de comprendre *Tartuffe*, parce que tout le monde sait discerner la vraie dévotion de la fausse. Les mots les plus saisissants de la pièce ont beau être mal dits ; ils sont aussitôt appréciés ; ils font sourire. Il n'est donc pas impossible que la partie la plus illettrée du peuple prenne autant de plaisir à une représentation de *Tartuffe* que le public délicat et cultivé qui se presse au Théâtre-Français pour applaudir Leroux et Madeleine Brohan.

HENRI SCHERER.

L'ANE ET LE MULET.

FABLE.

Fier de servir un grand d'Espagne,
Un Mulet tout empanaché,
Au chemin creux d'une montagne
Par l'Ane se trouve empêché :
— « Holà ! manant ! Et qu'on se range,
» Place aux grelots de sa grandeur ! »
— « Ce ton me semble bien étrange,
Lui répond l'Ane avec humeur.
» Prenons chacun sur notre droite,
» Mon beau Monsieur, et point d'affront,
» La route n'est point tant étroite,
» Qu'on ne puisse y passer de front.
» Enfin faut-il que je le dise ?
» Rien n'est si sot que l'orgueilleux
» Dont rien n'explique la sottise ;
» De vous à moi, c'est encor mieux :
» Enfant de folle courtisane,
» Retenez cela, s'il vous plaît :
» Le Mulet ne peut faire un Ane,
» Quand l'Ane peut faire un Mulet. » (1)

G. R.

(1) L'analogie qu'on trouvera entre ce trait final et celui d'une épigramme récemment publiée dans la *Revue* nous fait un devoir de dire que cette fable a été lue à la séance de la Société Littéraire du 8 juillet 1865.

PLEURS ET REGRETS.

O jours de mon printemps, jours couronnés de rose,
A vote fuite, en vain, un long regret s'oppose !
ANDRÉ CHÉNIER.

Hélas ! qu'avez-vous fait de ma belle jeunesse ?
Aux buissons du chemin, je la laisse en lambeaux ;
J'arrive enfin au but, et devant moi se dresse
La blanche pierre des tombeaux.

Où donc est ce bonheur ? Où sont ces brillants songes ?
Ces plaisirs qui semblaient ne devoir pas finir?
Fallait-il me montrer, entouré de mensonges,
Le sombre champ de l'avenir !

Puisque ces prés, ces fleurs, ces odorants ombrages,
Je devais les laisser sans jamais les revoir !
Puisque, pauvre et souffrant, sur d'arides rivages
Je devais marcher jusqu'au soir !

Il fallait me cacher la coupe que j'effleure ;
Me dire qu'ici-bas il n'est rien de réel,
Que souvent dans la vie on voit l'homme qui pleure
Les yeux élevés vers le ciel.

Maintenant que j'ai vu les sanglots de la foule,
Les souffrances des uns, le rire du méchant,
Le vieillard regarder le passé qui s'écroule
Et lui dire un adieu touchant ;

Je puis me consoler, car une autre patrie
Laisse croître des fleurs qui ne périront pas
Et je pourrai du moins sur sa rive fleurie
Cueillir la palme des combats.

A. BAUDOIN.

BULLETIN.

Quelque peu de place que la science et les arts occupent dans notre vie, ils nous apportent pourtant chaque mois leur contingent.

Les conférences publiques, d'origine toute récente, se sont vite acclimatées en France. Qu'elles s'adressent aux ouvriers ou aux gens du monde ; qu'elles soient pour quelques-uns le complément théorique d'une éducation professionnelle, pour d'autres un délassement élégant après des travaux arides ou monotones, ou une simple distraction d'un ordre relevé pour les dames et les gens de loisir, l'idée louable qui les a fait naître a fait son chemin et le public s'y est associé : c'est bon signe. Ce qui vaut mieux, c'est que cet empressement a duré. Il pouvait s'expliquer, aux premiers jours, par la nouveauté de la chose et l'engouement de la mode. Aujourd'hui il faut chercher une autre explication, et où la trouverait-on sinon dans la curiosité naturelle à l'esprit humain, dans ce désir insatiable de voir et de savoir, qu'aiguisent sans cesse les conquêtes merveilleuses de la science? Quel ignorant n'aspire à savoir comment une locomotive court sur les rails, comment l'électricité transmet une dépêche? Et c'est ainsi que l'annonce seule d'une conférence attire les auditeurs, et que le niveau des connaissances s'élève. — De Paris le goût de ces intelligentes réunions a passé en province ; nous avons eu les nôtres où le talent de nos professeurs a soutenu dignement la réputation de notre Lycée. Voici aujourd'hui, qu'à la grande joie des amateurs de la décentralisation, Paris nous a envoyé un de ses meilleurs conférenciers, M. Félix Hément, qui a donné, le dimanche 8 juillet, à la Bourse, une séance pleine d'intérêt, où il a traité des *infiniment grands et des infiniment petits*.

Sujet vaste et complexe, dans lequel, grâce aux lumières

de la science moderne, il n'y a plus seulement une mine à antithèses, ou, si l'on veut, une occasion de développements oratoires d'un ordre tout moral, mais qui constitue une source inépuisable d'études savantes, fondées sur des observations précises et vivifiées par cette large induction philosophique, qui nous révèle des lois, là où notre œil ne voyait que des faits ! Nous avons entendu le professeur exprimer quelque défiance sur le choix de son sujet ; nous n'avons eu, nous, qu'un regret, c'est qu'il n'eût consacré qu'une séance à l'exposition d'une aussi ample matière. Son double sujet comportait des proportions plus larges et les auditeurs eussent gagné le plaisir de se retrouver en face d'un professeur qui, d'un seul coup, avait conquis leurs sympathies.

M. F. Hément, en effet, a tout ce qui caractérise un conférencier de mérite, la solidité du fonds et l'agrément de la forme. Il a surtout le tact, la mesure qui convient à un enseignement exceptionnel et à un public spécial. L'auditoire des conférences ne se compose ni de savants de profession, ni d'esprits illettrés ou obtus ; il faut donc que la leçon garde un juste milieu — et ce n'est pas aisé, — entre l'aridité de la science abstraite et les lieux communs des connaissances vulgaires et courantes. Il faut vulgariser les résultats généraux de la science en les dégageant de leur armure de preuves et de calculs ; il faut, pour nous servir de l'agréable comparaison de M. Hément, faire comme le guide qui conduit un voyageur sur une montagne pour lui donner la connaissance d'un pays et de là lui en montre tout l'ensemble, les grandes masses des forêts, les lignes des rivières et des coteaux, sans aborder aucun détail du paysage. En un mot il faut n'être ni superficiel, ni profond, ce qui n'est pas seulement une preuve d'esprit et de convenance, mais la marque d'une science qui se possède et d'une méthode qui ne s'égare pas.

Après avoir exposé le but et la portée de l'enseignement conférenciel, le professeur a montré, après Pascal, l'homme limité dans ses sens, dans son esprit et comme suspendu entre les deux extrêmes, le néant et le tout. Il connait directement peu de choses, mais il se crée des instruments qui élargissent le cercle de son activité. Un jour il

invente le microscope et le monde perceptible à ses sens est doublé ; un autre jour le télescope et ce monde est triplé ; le premier de ces instruments nous a révélé ce qu'on appelle, d'une expression plus familière que philosophique, les infiniment petits, l'autre les infiniment grands. Rien de plus humble, de plus insignifiant au premier coup d'œil que ces petits animalcules que M. F. Hément nous a décrits, monades, vibrions, rotifères, kolpodes, dont les destinées sont circonscrites dans quelques millimètres de liquide, mais rien de plus curieux que leurs métamorphoses, leur manière de vivre, de se reproduire, rien de plus inattendu que la nécessité, pour certaines espèces parasites, de certains milieux animaux pour qu'elles se propagent, que cette espèce de sommeil propre à quelques autres, et en vertu duquel l'expérimentateur peut à son gré suspendre chez ces animalcules ou leur restituer leur existence rudimentaire. Leur mode de reproduction a partagé le monde savant ; personne n'ignore la querelle naguère brûlante, aujourd'hui assoupie, des générations spontanées. Le rôle de ces petits êtres dans l'économie du globe est cependant moins modeste qu'il ne le paraît, et le jeune professeur a raconté avec vivacité et chaleur les travaux gigantesques de ces espèces que leur petitesse semblait condamner à une éternelle inutilité. Ils détruisent des forêts, ils comblent des détroits, ils fondent des continents ; le fond de la mer est pavé sur une grande profondeur de débris d'animalcules dont plusieurs centaines de mille tiendraient dans un millimètre cube ! Et les sels calcaires et autres, et les cristaux, dont les molécules dociles à une loi et se groupant sous des plans et des arêtes déterminées forment des gisements considérables, et constituent une notable partie de la charpente de notre globe ! N'est-on pas fondé en quelque sorte à croire que l'infiniment petit gouverne le monde !

Abordant ensuite le monde des infiniment grands, M. F. Hément a décrit à grands traits cette voûte céleste dont les profondeurs indéfinies reculent à mesure que les instruments d'optique se perfectionnent. Il a montré comment la science, après avoir surpris les secrets de la génération des animaux microscopiques, a découvert le

mode de formation des globes célestes, passant de l'état de nébuleuses à celui de soleils, de planètes, puis perdant peu à peu leur chaleur première et par suite n'étant plus aptes, comme la lune, à entretenir la vie des espèces organiques et amicales. Il en sera de même de notre terre : infailliblement elle se refroidira, ainsi que son soleil qui finira par s'éteindre ; mais qu'on se rassure, a dit le professeur, il faut des milliers et des milliers d'années pour abaisser la température d'une manière appréciable à nos instruments les plus perfectionnés.

Tel a été, dans son ensemble, le cadre de cette intéressante leçon. Un moment surpris par l'accueil un peu froid d'un public qui ne se livre pas aisément, M. Hément s'est vite aperçu qu'il était écouté, compris et apprécié, et que son talent, comme sa personne, était sympathique à ses auditeurs. Sa parole d'abord un peu lente, comme celle d'un orateur qui, comme on dit, tâte le terrain, s'est animée et colorée, il a été, en traitant de matières parfois un peu ardues, abondant sans être diffus, élevé sans emphase, précis sans sécheresse. Tout en aimant à lui rendre la justice qu'il mérite, nous avons pourtant bien envie de lui chercher une petite querelle. A deux reprises différentes il nous a paru qu'il mêlait des questions d'une nature toute différente. Pourquoi venir nous parler des infiniment petits en morale pour nous faire comprendre le rôle des infiniment petits de l'ordre physiologique ou géologique ? Quelle comparaison établir entre le ciel de la théologie chrétienne et le ciel de l'astronomie ? Ils n'ont de commun que le nom et M. Hément le sait bien. A-t-il craint que cette similitude de noms n'éveillât quelque défiance ou quelque susceptibilité chez ses auditeurs? C'est probable, mais il n'aurait pas dû avoir cette crainte ni surtout y céder. Les phénomènes de la conscience ont leurs lois qui ne sont pas celles de la physique et l'on ne saurait trop, dans l'intérêt de la précision scientifique et pour l'amour de la logique, maintenir la barrière qui sépare les uns des autres. Sans cela nous en reviendrions vite aux cosmogonies fondées sur les livres saints, aux qualités occultes des corps, ou aux démonstrations en physique par les preuves morales ou religieuses qui n'ont

pas, là, la parole, parcequ'elles ne sont pas dans leur domaine. Nous n'insisterons pas d'ailleurs sur cette critique, il nous suffit de signaler l'écueil et nous ne voulons pas être plus sévère que de raison pour ce qui n'était sans doute qu'un simple mouvement oratoire.

Il eût aussi été désirable, dans l'intérêt de la séance, que M. Hément eût pu accompagner et étayer son exposition de quelques expériences. Les noms des animalcules dont il a entretenu son auditoire ne sont pas familiers à tout le monde et ont d'ailleurs cet air barbare trop commun, hélas! aux nomenclatures scientifiques: on eût mieux fait connaissance avec eux si on les eût vus, ou tout au moins leur image suffisamment agrandie.

On nous assure que l'administration des Bains du Mail aurait adressée au professeur l'invitation de venir y donner une ou plusieurs conférences auxquelles quelques-unes de ces élégantes expériences de laboratoire donneraient un attrait de plus. C'est une heureuse pensée, nous aimons à croire qu'elle sera réalisée et nous présidons à M. Hément un succès complet.

Notre société littéraire a publié cette année un cahier des pièces lues à ses séances. Il contient, outre un rapport sur ses travaux annuels, des morceaux de poésie: une idylle, de M. Labretonnière; trois sonnets de M. G. Romieux; deux de M. Viault et des stances de E. Châtonnet, intitulées *Pardon*, expression d'une résignation religieuse, ou, si l'on veut, d'une espérance reposant tout entière sur

Deux anges radieux, l'Amour et le Devoir;

puis une étude biographique animée par la mise en scène et par la forme du dialogue: *Une visite au tombeau de Valin*, par M. Charles Fournier; et deux mémoires d'érudition: *Des privilèges de la Rochelle*, extrait des manuscrits de Brienne, par M. Jourdan: une *note sur un livre de recettes et dépenses de l'aumônerie de Saint-Berthommé* (hôpital Aufrédi), en 1471, par M. Delayant.

Dans une revue publiée sous le patronage de la Société littéraire, nous n'avons pas à apprécier ce volume, nous

ne pouvons qu'émettre un vœu, c'est qu'un plus grand nombre des jeunes membres de la société figurent dans le prochain cahier. Nous ne voulons pas être indiscret, mais il nous semble que parmi les écrivains dont nous venons d'écrire le nom, il y en a beaucoup qui sont du mauvais côté de la cinquantaine.

Notre musée s'est enrichi, pendant ce mois, de quatre tableaux et d'un buste. Trois des tableaux figuraient à l'exposition sous les nos 5, 11 et 228; ce sont: *La fille d'un bouquiniste,* de M. Antigna. — *La Charente au port Berteau,* de M. Auguin. — *Les bords de la Seine,* de M. Jules Rosier. Après les articles auxquels cette exposition a donné lieu, nous n'avons pas à y revenir: nous nous félicitons que l'administration du Musée ait saisi cette occasion d'acquérir un paysage dont le sujet est pris dans notre département et qui est un très bon échantillon du talent d'un peintre né dans ce même département, à Rochefort. Nous y verrions avec plaisir tous les artistes nos compatriotes aussi bien représentés, mais la haute valeur vénale acquise par les toiles de quelques-uns d'entreux est un grand obstacle à l'accomplissement de ce vœu.

Le quatrième tableau appartient aussi doublement à notre pays. C'est une copie faite par M. Pinel de la vue du port de la Rochelle, de Joseph Vernet. Celui-ci s'était rattaché à nous par un petit lien; il était membre de l'Académie de la Rochelle: mais on sait que M. Pinel est Rochelais.

Le tableau original fut peint en 1762; depuis cette époque la ville et le port ont éprouvé quelques changements, de sorte que, rapprochée du tableau attribué à Callot et de celui d'Edelink, l'œuvre de Vernet forme comme une série de vues historiques de la ville. Le grand peintre s'éloigna fortement du plan qui lui était tracé, qui était ainsi conçu: « Il parait que c'est le port à choisir » pour former le tableau de bâtiments échoués de mer » basse. Ce tableau sera susceptible de toutes les opéra- » tions de radoub, calfatage et carenne de vaisseaux. Son » caractère distinctif, indépendamment du local du port, » sera formé par les deux parties qui subsistent encore de

» la digue du cardinal de Richelieu. » Or, le tableau est tout autre. Vernet dut au contraire céder à une autre injonction. Il avait placé dans un coin deux matelots qui se battaient. Un administrateur que lui-même appelle *M. l'Important* trouva cela *scandaleux* et le lui fit ôter. M. Henri Delaporte trouve que ce tableau se distingue entre tous les ports de J. Vernet par l'habile emploi de la lumière, par la délicatesse avec laquelle chaque objet est colorié. C'était un long et difficile travail que cette copie d'un tableau si considérable et si fini dans toutes ses parties ; et nous croyons qu'il fera autant d'honneur au talent qu'à la persévérance de celui qui l'a exécuté.

Le buste est un exemplaire en plâtre du buste de M. Victor Texier, sculpté par M. Hébert pour M. le ministre d'Etat. Bien que le talent de M. Hébert soit hors de conteste, nous croyons que c'est parce que M. Texier était Rochelais que cette statue figure au Musée. Le fait même que l'œuvre originale a été acquise, probablement commandée par M. le ministre d'Etat, prouve la considération que M. Texier avait obtenue, et sans en faire un grand homme ou un grand artiste parce qu'il était notre compatriote, nous voudrions pouvoir rappeler explicitement ses titres à l'estime. Malheureusement nous n'avons pas et nous n'avons pas trouvé de collaborateur qui eût les connaissances spéciales nécessaires. Nous nous bornerons donc à quelques notes très sommaires.

Victor Texier est né à la Rochelle en 1779 (1). Son père était orfèvre. Elevé dans ce métier qui touche de si près à l'art, il se sentit une vocation de graveur asssez prononcée pour aller la cultiver à Paris. Il se fit d'assez bonne heure une réputation, et lorsque Robillard et Laurent publièrent le Musée français (1803-1811), recueil dont

(1) Cette assertion est empruntée à la description du Louvre de M. de Clarac, publiée par Victor Texier lui-même. Elle semble donc indubitable. Toutefois je dois dire que je n'ai retrouvé son acte de baptême ni dans les registres de la paroisse Saint-Barthélémy où demeurait son père (vis-à-vis la fontaine des Petits-Bancs), ni dans ceux d'aucune autre paroisse. Je trouve, au contraire, au 15 janvier 1780, Jean-Antoine Texier, fils de André-Nicolas-François Texier, orfèvre, demeurant au canton des Flamands. Faut-il donc supposer que M. Texier portait un autre prénom que celui qu'il avait reçu au baptême et se trompait sur la date de sa naissance ?

on a pu dire : « Les meilleurs graveurs de notre époque » y ont développé tout leur talent, et c'est un titre d'y » avoir travaillé », Texier fut un de ceux qui se firent *ce titre*. Il travailla aussi au Musée Napoléon, ensuite Musée royal, qui fut la suite du Musée français. On trouve de lui dans ce recueil la gravure d'un tableau de Thomas Wick, l'*Alchimiste en méditation* : l'alchimiste y est entouré de livres, de papiers, de recettes manuscrites, de meubles de toutes les formes et de toutes les dimensions. Ces accessoires l'emportent sur le personnage, ou plutôt la demi-figure de l'alchimiste n'est elle-même qu'un accessoire. — Il semble qu'en effet M. Texier se plût à graver l'architecture, l'ornementation, les objets inanimés plus que les figures humaines. Ce même choix se prononce dans l'autre gravure de lui qu'on voyait à la première exposition de la Rochelle, en 1846, la Salle des deux sœurs à Grenade. Il a gravé pour le Musée de sculpture antique et moderne de M. de Clarac plus de 50 planches ; toutes ont pour sujet des bas-reliefs, des autels, des cippes, des tombeaux, des objets inanimés, ou des inscriptions.

Ce grand ouvrage du Musée de sculpture est l'œuvre capitale de M. Texier. M. le comte de Clarac qui fut nommé en avril 1818 conservateur des antiques du musée du Louvre, charge dans laquelle il succédait à Visconti, voulait faire connaître par des descriptions savantes et par le dessin le palais du Louvre, les statues, les bustes, les bas-reliefs, les inscriptions de la galerie du Louvre et la plupart des statues antiques de l'Europe. Il fallait pour le seconder dans une pareille tâche un ami dévoué, un graveur habile assez accrédité pour qu'un grand nombre d'artistes de mérite acceptassent sa direction. Il choisit pour la lui confier M. Texier, dont il avait déjà reconnu les talents, le goût sûr et l'activité, dont il n'a jamais parlé comme d'un protégé ou d'un agent, mais qu'il appelle toujours son ami. Une pareille amitié dans des positions fort différentes est certainement un titre d'honneur pour le graveur. M. Texier accepta cette mission, qui se trouva plus difficile encore qu'il n'avait pu le prévoir. M. de Clarac avait cru terminer en trois années cette œuvre dont la

publication fut commencée en 1826 ; elle n'était pas finie lorsqu'il mourut subitement le 20 janvier 1847, dans sa 70e année. M. Texier devint propriétaire de l'ouvrage et des manuscrits de l'auteur, à l'aide desquels il le fit continuer par M. Alfred Maury. Il poussa ainsi jusqu'au bout ces six gros volumes de texte, ces six volumes de planches, sans que l'œuvre eût faibli.

M. de Clarac avait en outre préparé et fait imprimer en grande partie un *Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens.* M. Texier le publia et le fit finir à l'aide des manuscrits de l'auteur.

Il donna encore une description historique et graphique du Louvre et des Tuileries extraite du musée de M. de Clarac, auquel il joignit toutefois deux plans nouveaux et une notice sur M. de Clarac lui-même par M. Alfred Maury. Ce volume est de 1853.

M. Texier était depuis bien longtemps absent de la Rochelle ; mais il n'avait pas oublié sa ville natale. Il en donna une preuve en lui faisant don de ces diverses publications dont la valeur vénale dépassait 350 francs et dont, en outre, il avait fait relier sept volumes.

Petit et grêle, M. Texier n'offrait en rien les apparences de la force ; il conserva pourtant jusqu'à un âge avancé toute son activité. Je l'ai vu à près de quatre-vingts ans manier encore le burin. Un accident avança le terme de ses jours : au mois de décembre 1864, il fut renversé par une voiture dans une rue de Paris et mourut des suites de sa chute le 22 de ce mois.

Je ne me dissimule pas que si cette note fait comprendre les services rendus à l'art et à l'archéologie par M. Texier et explique la sorte d'hommage que sa mémoire a obtenue du ministre d'Etat, elle ne donne qu'une idée bien insuffisante de son talent d'artiste ; mais je n'ai pu dire que ce que je savais. La *Revue* accueillerait sans contredit bien volontiers les détails plus précis qu'on voudrait bien lui adresser.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

CHAPITRE III.

(MARS 1594. — MILIEU DE 1596.)

La date du 22 mars 1594 est décisive dans l'histoire de Henri IV : la possession de Paris donne un centre à son autorité, une impulsion nouvelle à ses succès ; la réduction de la ville ligueuse par excellence devient l'arrêt de mort de la ligue, et la réunion du reste du royaume dans les mains du Béarnais est moins une question de guerre que de temps, d'argent et de négociations. Il fallait pourtant frapper encore quelques coups ; et l'armée royale mit le siége devant Laon. Rosny commandait à ce siége une batterie de trois canons ; mais il avait à se montrer sur d'autres théâtres où l'appelaient les intérêts de son maître. Son dévouement bien assuré, sa connaissance des intérêts et des prétentions de tous les malcontents le rendaient plus apte que personne à surveiller tous les brouillons et tous les intrigants du parti royal. Aussi ne parut-il qu'un moment au siége de Laon, et fut-il continuellement en voyage, à Paris, où le comte d'Auvergne et sa famille s'agitaient en de ténébreuses menées, et où se débattait le procès de

l'université contre les jésuites; à Rouen qu'il fallait rattacher plus étroitement à la cause royale, en calmant les derniers mouvements des orages civils; et surtout à Sedan où l'ambitieux par excellence, le duc de Bouillon, donnait de graves inquiétudes à Henri IV. — C'était à son instigation que l'assemblée des réformés réunie à Sainte-Foy venait de voter les inqualifiables résolutions que nous révèle d'Aubigné sans un mot de réprobation (1) : élection d'un conseil supérieur et de conseils particuliers pour organiser la coalition huguenote ; établissement d'un fonds de finances pour les besoins de la cause ; état militaire mis sur un pied redoutable ; alliance projetée avec l'Angleterre et les provinces unies, en un mot presque toutes les attributions d'un pouvoir souverain, avec tous les moyens de résistance ou d'opposition pour les appuyer. Il y avait pis encore: revenant aux défiances exagérées du synode de Saint-Jean d'Angély et se laissant aller aux conseils téméraires des plus ardents, l'assemblée avait de nouveau remis sur le tapis une question redoutable, grosse de complications pour le présent et de menaces pour l'avenir, celle du choix d'un protecteur autre que le roi, et pris parmi les souverains étrangers faisant profession de la religion protestante. Avec l'organisation politique militaire du parti réformé, ce n'était pas moins qu'appeler l'étranger à intervenir dans les querelles religieuses de la France ; et quand on pense que cette formidable batterie était dirigée contre Henri IV, on ne saurait guère épargner aux huguenots le reproche d'ingratitude. Cette attitude des huguenots avait accru la morgue de Bouillon : il s'était dispensé d'envoyer ses troupes au siége de Laon, et d'y paraître lui-même ; prétextant la mort de sa femme pour colorer sa désobéissance, il venait de s'adjuger et s'occupait de s'assurer l'héritage de la duchesse, la principauté de Sedan, en vertu d'un testament réel ou supposé. Rosny, pendant son séjour à Sedan put s'assurer que les dispositions inquiétantes de cet esprit turbulent n'étaient point modifiées, et que sa fidélité était à la remorque de son ambition. La mission de Rosny échoua sur plusieurs points, car le duc trouva encore des prétextes pour garder le repos, et refusa

(1) T. III, liv. IV, ch. II.

même de communiquer le testament de sa femme à l'envoyé du roi, mais on put recueillir sur ses projets et sur ses forces de précieux renseignements.

Le baron trouva à son retour Laon aux mains du roi ; presque toute la Picardie rentra bientôt dans le devoir, et le jeune duc de Guise lui-même parut disposé à traiter pour la Champagne dont il était gouverneur au nom de la ligue. Le bonheur avec lequel Rosny avait mené les diverses négociations dont il avait été chargé lui fit confier encore celle-ci, sur la demande même de la duchesse douairière de Guise : (1) il y avait lieu pour lui de déployer toutes les ressources de son esprit, car l'affaire était délicate ; il fallait amener le duc à se démettre des charges dont il était depuis longtemps titulaire ; c'étaient celles de grand maître de la maison du roi, que Henri IV avait données au comte de Soissons, et de gouverneur de la Champagne, titre donné au duc de Nevers ; il fallait de plus qu'il renonçât aux bénéfices qu'avait possédés son oncle, le cardinal de Guise. Rosny proposa en échange à Guise le gouvernement de la Provence, qui appartenait à d'Epernon. — Il y avait contre cette cession de graves raisons. La maison de Lorraine se prétendait héritière de celle d'Anjou, qui au xve siècle avait possédé souverainement la Provence, et il était à craindre que le fils du grand Guise ne s'efforçât, comme Mercœur en Bretagne, de se rendre indépendant sous la protection des arquebuses espagnoles. Rosny, avec la vue supérieure d'un homme habitué aux compromis politiques, vit dans l'abandon du gouvernement de la Provence au jeune duc, des avantages assez certains pour balancer ces craintes. Par là, en effet, on rattachait à la fortune du roi la branche aînée des Guise ; on réveillait les rivalités mal éteintes parmi les membres de cette famille ; on isolait des Mayenne, des Mercœur le chef de leur maison, enfin on trouvait jour à déposséder

(1) Les Œc. Roy., t. 1er, p. 177, contiennent le pouvoir donné à Rosny le 15 juillet 1594. Il est qualifié de « conseiller aux conseils d'Etat et privé, cham» bellan ordinaire et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. »

Suivant de Thou, il fut seulement adjoint aux commissaires qui négociaient le traité. En tout cas sa participation à la négociation est un fait historiquement prouvé, et les considérations qu'il fait valoir attestent sa sagacité politique.

d'Epernon de sa quasi royauté du Midi, où il faisait peser sur les Provençaux une intolérable tyrannie. — Malgré ces raisons capitales, le chancelier ne scella le traité du duc de Guise qu'après avoir fait des remontrances; le roi lui-même reprocha un moment à Rosny d'être allé trop loin, et pourtant l'événement fit voir que l'habile négociateur avait bien jugé : jamais la Provence ne fut aussi attachée à la couronne que sous le gouvernement du fils du héros de la ligue.

Quelle qu'ait été l'habileté de Rosny dans les diverses négociations où il fut employé, ce n'était pas en qualité de diplomate qu'il devait trouver place dans les fastes de notre histoire. La diplomatie fondée sur des rapports nettement tranchés, marchant avec des allures franches, sincère dans son langage et droite dans l'action, la seule digne enfin d'un grand peuple, n'est point celle du XVIe siècle; la politique italienne, celle de Machiavel et de Catherine de Médicis a tout envahi, aussi bien les consciences que les faits, et malgré la raideur que la tradition populaire a donnée à la figure de Sully, j'ai déjà eu l'occasion de constater qu'il ne fut pas supérieur à son temps en ce qui concerne la moralité politique et le respect des éternels principes. Son titre de gloire est ailleurs; c'est par la réorganisation des finances qu'il a été vraiment grand, et nous touchons à l'époque de sa vie où il va prendre possession de son véritable domaine et entrer dans les voies de ses destinées.

Quel était l'état des finances à cette époque critique? — On peut poser en fait que grâce aux troubles du royaume il n'y avait pas un seul des abus que nous avons dévoilés déjà (1), qui ne fût pratiqué par la majorité des officiers de finance. Pénétrons plus avant et cherchons l'origine des embarras financiers de Henri IV pendant les premières années de son règne. Il succédait à une époque de désorganisation et de confusion générales, où les finances, comme tout le corps politique, avaient été en proie à des maux qui pouvaient sembler incurables. Le nouveau roi, suivant les propres paroles d'un édit, trouvait le domaine

(1) Voir *Revue de l'Aunis*, année 1864, l'étude sur les *Finances de la France* à la fin du XVIe siècle, qui fait l'introduction à la vie de Sully.

presque tout vendu ou engagé, les tailles, aides, gabelles, fermes, chargées de rentes, de dettes, de gages d'officiers, les offices si nombreux qu'il était difficile d'en ajouter; on avait si souvent mis la main sur le temporel des ecclésiastiques, qu'il n'était guère possible d'y toucher davantage; c'était d'ailleurs là une ressource bien faible pour un roi qui n'était reconnu que d'une très-petite partie du clergé. Quant au peuple, il était si appauvri, qu'il était plus juste de lui offrir de l'aide que de lui en demander (1).

Pour un prince montant pacifiquement sur un trône bien affermi, cette situation eût été critique. Qu'était-ce donc en présence d'une guerre civile, d'une profonde division des esprits et des croyances, d'un pays ruiné par trente ans de dissensions intestines! Henri ne pouvait, même parmi les provinces qui le reconnaissaient pour roi, faire fonctionner une administration financière quelconque; il n'avait pour ressources ordinaires que les revenus de son royaume de Navarre, les produits des domaines royaux situés dans le voisinage des cantonnements de ses troupes, et ce qu'on pouvait tirer des villes ou du pays plat qui le reconnaissaient. Aussi dès les premiers jours est-il aux abois; on trouve moyen d'encombrer encore l'administration de quelques offices inutiles; Henri fait appel à la bourse de ses amis: en 1590, la reine d'Angleterre lui prête « 15,000 » livres sterling revenant à la somme de 50,000 escus sol » ou environ (2) »; les princes et les villes libres d'Allemagne, les provinces unies, le duc de Toscane lui avancent aussi quelques sommes (3); ses plus fidèles serviteurs, Rosny, Du Plessis-Mornay lui prêtent à diverses fois de l'argent; avances souvent placées à fonds perdu, ou dont le remboursement était fort hypothétique. C'est ainsi que Du Plessis avait reçu du surintendant, en paiement, une rente sur les tailles de la Rochelle, qui fut peu après, comme toutes les autres, réduite de 50 p. % (4). D'autres

(1) Ce tableau est tiré presque littéralement d'un édit de septembre 1591. Ap. Fontanon II, 384

(2) Cet emprunt fut fait par l'entremise de MM. de Beauvoir et de Fresnes-Canaye. — Voir la ratification de cet emprunt dans un recueil de diverses pièces par Duhamel, 1623, p. 233. — (Bibliothèque de la Rochelle.)

(3) Voir dans Forbonnais 1, 28, l'état des dettes de la France en 1595.

(4) Vie de Du Plessis-Mornay, p. 257.

fois encore on leva quelques impositions sur les bonnes villes. « Au mois de janvier 1592 fut fait don au Roy pour » subvention de son armée au siége de Rouen, de la » somme de 20,000 escus égallée sur tous les habitans de » la Rochelle, de toutes qualités (1). » On fit des emprunts forcés aux officiers royaux, en leur donnant en échange, malgré leurs protestations, des augmentations de gages (2). Enfin dès 1590 on essaya de vendre diverses possessions du domaine royal, ou de réadjuger celles qui avaient été cédées à trop bas prix (3). L'année suivante il fallut encore revenir à cet expédient; l'édit d'aliénation de septembre 1591 est remarquable par le ton que prend le roi, bien nouveau chez un successeur de François Ier; il s'excuse sur ses pressantes nécessités, il discute avant d'ordonner.... « C'est pourquoy, dit-il, pour ne voir périr en nos mains » ce beau et florissant royaume, et avec ce reproche de la » postérité que ç'ait esté pour nous estre défailly à nous- » même... ayant ferme opinion que nos bons et fidèles » subjets... approuveront avec nous ceste proposition, et » que les rois nos successeurs et leurs subjects nous tien- » draient pour inexcusables, si nous agissions autre- » ment... etc... » Après ces paroles solennelles faites pour détourner l'opposition des cours souveraines, l'édit faisait, pour attirer des acheteurs, des promesses séduisantes. La vente du domaine serait faite à perpétuité, sans condition de rachat jusqu'à concurrence de la valeur de cent vingt écus de rente; on permettrait aux acquéreurs de donner en paiement, pour un tiers de l'adjudication, le capital de vieilles rentes périmées; enfin comme certaines portions du domaine, déjà engagées à faculté de rachat, devaient être réadjugées, l'édit stipula le remboursement intégral des détenteurs actuels. Malgré ces facilités, il se présenta peu d'acquéreurs (4). Le Parlement et la Chambre des

(1) *Annales manuscrites de la Rochelle*, par Baudoin, p. 246. En 1593 et 1594 on leva plusieurs sommes de deniers par forme de subvention sur les villes et gros bourgs. Fontanon (T. IV p. 1165) transcrit des lettres patentes de septembre 1594 à cet effet. Elles se fondent sur la profonde misère du pays plat. Ces subventions furent levées par l'entremise des maires et des échevins et garanties par eux.

(2) C. f. Fontanon, t. II.

(3) Edit d'oct., 1590, cité dans le préambule de celui d'oct. 1594.

(4) La déclaration de novembre 1592 s'en plaint.

comptes, qui suivaient Henri, avaient fait d'ailleurs des réserves menaçantes pour les futurs engagistes, et les commissaires du Roi eurent grand peine à vendre quelques baronnes et châtellenies avec leurs droits et offices ordinaires.

Ces détails donnent une idée de la prodigieuse difficulté qu'éprouvait Henri IV à se procurer de l'argent. Si encore tout ce qui se levait sur les contribuables eût passé dans ses mains, il n'aurait pas été enfermé comme dans un cercle fatal, par des embarras journaliers et des nécessités sans cesses renaissantes. On peut estimer ce que la guerre civile avait produit de désordres. Les gouverneurs des provinces éloignées du camp royal avaient pris l'habitude de disposer à leur gré des finances. Tantôt ils vidaient les caisses des receveurs, annulant de fait le paiement des rentes et des dépenses habituelles, et désorganisant le service sous prétexte des besoins plus impérieux de la guerre (1); tantôt, par une usurpation plus hardie du pouvoir souverain, ils établissaient de leur propre autorité de nouvelles taxes et les faisaient percevoir avec une rigueur tyrannique, malgré les défenses impuissantes du Roi (2).

Les officiers de finances, qui auraient dû être les gardiens naturels des bonnes traditions administratives, pillaient à l'envi les caisses publiques, en déguisant leurs larcins par des faux grossiers, qu'un contrôle devenu insuffisant ne pouvait plus réprimer. L'exemple des dilapidations était donné par le surintendant d'O. « Il se mettait de moitié » dans toutes les entreprises, avait sa part dans toutes les » fermes, cautionnait des particuliers, qui, de son consen- » tement, faisaient banqueroute au Roi. Il faisait donner » les fermes pour la moitié de leur valeur, et partageait » l'autre avec les adjudicataires. Il changeait fréquemment » les baux et se faisait donner des pots-de-vin considéra-

(1) Voir introduction, ch. I, *Revue de l'Aunis*, 1864. Aux citations que j'y ai faites, joignons-en encore une. — Un des considérants des lettres patentes du 1er avril 1594 (ap. Fontanon) se plaint que les finances aient été « ordonnées » et employées à autres effects que les deniers n'avoient esté levez et » destinez, et ce, par la force et violence des gens de guerre et nécessité des » affaires. »

(2) Voir la déclaration du 22 novembre 1589, dans Fontanon.

» bles. Il avait offert aux spéculateurs des billets qu'il » appelait « *comptants* », mais quand les détenteurs vou- » lurent réaliser, d'O feignit de n'avoir pas d'argent et se » fit céder la moitié du remboursement (1). » Sous un pareil chef, on doit juger ce qu'étaient les subalternes.

Ce que les malheureux habitants des campagnes eurent à souffrir d'une telle administration et des troubles du royaume peut à peine se concevoir. Ecrasés d'impôts, de corvées, de réquisitions par un parti, ils étaient exposés à être punis comme rebelles, si les hasards de la guerre amenaient le parti contraire dans leurs villages dévastés (2). Au reste le désordre était le même dans les provinces occupées par les ligueurs que dans celles qui reconnaissaient Henri IV. Une lettre des trois Etats au duc de Mayenne, du 17 mars 1593, s'exprime ainsi : « Nous avons » entendu les plaintes des provinces sur les impositions » qui se lèvent ès passages des villes, ponts des rivières » et autres lieux par aucuns particuliers qui disposent à » volonté des deniers sans lettres patentes ou autre pou- » voir... plusieurs se plaignent des ransonnemens, dépo- » pulations et extorsions qui se commettent par les gens de » guerre tant de la suitte des armées que des garnisons, » estans les catholiques aussi mal traités que les ennemis. » Mayenne publia par lettres patentes du même jour une défense aux gens de guerre de rien exiger sans son ordre, défense, on peut le croire, qui n'eut pas plus d'effet que celles de Henri IV (3). La misère des campagnes était telle qu'on vit encore une fois, en 1594, les paysans courir aux armes contre ceux qui « croquaient » le pauvre peuple. La révolte des croquans fut apaisée à grand peine, en partie par quelques concessions, en partie par la force (4). Il

(1) Vie de d'O, par d'Auvigny II, p. 443.

(2) Edit du 8 mars 1591 défendant aux gens de guerre d'exiger des laboureurs de l'argent, des corvées ou des denrées, de saisir les animaux de labour, de rançonner ou d'emprisonner les paysans qui avaient payé les tailles au parti ennemi.

(3) Procès-verbaux des états de la Ligue publiés par Aug. Bernard, p. 91 et 94. — Collection des documents inédits sur l'histoire de France.

(4) Voir sur les croquans les pages que Palma-Cayet leur consacre, Col. Michaud, p. 574-77. — Ils firent pitié, malgré leurs excès, même à ceux qui les combattaient et surtout au roi « Je ne doubte poinct, écrit Henri à » M. de Bourdeilles, gouverneur du Périgord, qu'ils n'ayent quelque subject

faudra longtemps pour guérir ces plaies douloureuses de la France !

Si la fiscalité et la violence promenaient leurs fureurs dans le pays plat, il s'en fallait que l'abondance fût au camp royal. Les troupes toujours mal payées étaient toujours sur le point de se débander, et les opérations militaires étaient paralysées par le manque d'argent. Sully affirme que ce fut la détresse des finances, causée par d'O, qui retint le roi immobile à Mantes pendant quinze jours après la bataille d'Ivry, et l'empêcha de détruire les restes de l'armée des catholiques unis. Henri supportait héroïquement son dénument et savait même en plaisanter à l'occasion avec sa verve gasconne. — « En ce temps, dit Lestoile » (février 1594), on ramena au roi ses grands chevaux » (chevaux de bataille) pour ce qu'il n'y avait pas de » quoy les nourrir. Le Roy s'adressant M. d'O luy demanda » d'où cela venoit. — Sire, dit-il, il n'y a pas d'argent.— » Ma condition, dit le Roi, est bien misérable, on me fera » tantost aller tout nud et à pieds. Puis se retournant vers » un sien valet de chambre, lui demanda combien il avoit » de chemises? — Une douzaine, Sire, dit-il, encore y en » a-t-il de deschirées. — Et de mouchoirs, dit le roi, est- » ce pas huit que j'ay? — Il n'y en a pour ceste heure » que cinq, dit-il. — Alors M. d'O lui dist qu'il avoit com- » mandé pour 6000 escus de toile en Flandre pour luy en » faire. — Cela va bien, dist le Roy, on me veult faire » ressembler aux escholiers qui ont leurs robes fourrées en » leur pays, et cependant meurent de faim (1) »

La misère du Roi faisait contraste avec le luxe scandaleux des gens de finance et des traitans. C'étaient ceux-ci seuls qui avaient profité des sueurs du peuple et de la désorganisation du régime financier. Aussi menaient-ils grand train et faisaient-ils bonne chère pendant que l'armée royale mourait de faim (2). Le faste du surintendant sur-

» de se plaindre; j'ay résolu de dépescher par delà le Sire de Boissise, » conseiller en mon conseil d'Estat, avec charge d'ouïr les plaintes et y » pourveoir, et leur offrir de ma part toute douceur et grâce. » — Lettres missives IV, 155.

(1) Supplément de Lestoile, collection Michaud, p. 263.

(2) Lestoile, Ibid., p 242.

tout s'étalait avec une scandaleuse impudence (1). On citait ses maisons, ses soupers, ses débauches, dans cette ville de Paris où les bourgeois venaient d'apprendre à leur grand regret que d'O redevenait leur gouverneur (2). — Malgré ses immenses et illicites profits, cet homme vivait de crédit; rançonné, volé par ses serviteurs (3), par ses fournisseurs, par tous ceux qui l'approchaient, il n'avait pas encore rendu le dernier soupir que les sergents envahissaient son domicile; ses serviteurs, ses parents même pillaient sa maison, enlevaient ses meubles et détendaient la tapisserie de la chambre où il agonisait (4) : — Sévère, mais juste châtiment d'un homme qui avait érigé en système la dilapidation et la fraude.

Un des derniers mots du surintendant à ses familiers fut pourtant : « Recommandez-moi bien au Roy, il saura » mieux après ma mort de quoy je lui servois qu'il n'a » sceu pendant ma vie. » Faut-il voir dans ces paroles la dernière forfanterie d'une conscience dépravée qui veut en imposer à la postérité? Je ne le crois pas; et (5) malgré ses concussions sans nombre, malgré la joie populaire qui accueillit la nouvelle de sa mort, d'O rendit sans doute de véritables services à ses maîtres. — Avec la constitution financière de ce temps, et le système des anticipations, des baux, des constitutions de rentes telles que nous l'avons décrit, il fallait souvent que l'administration trouvât des capitalistes pour des sommes énormes. Or, on n'avait pas encore expérimenté la puissance de l'association et du crédit, et les financiers étaient seuls à même de faire les fonds des emprunts ou des adjudications nécessités par les circonstances. Nul doute que d'O et ses amis n'aient

(1) « Il surpassa en excès et prodigalités les rois et les princes, car jus- » qu'à ses soûpers il se faisait servir des tourtes composées de musc et » d'ambre, qui revenaient à vingt-cinq escus. » — Ibid.

(2) Il avait été, sous Henri III, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et après l'entrée d'Henri IV dans sa capitale, il eut assez de crédit pour se faire rendre ces titres.

(3) Voir dans l'Estoile l'anecdote du marqueur du jeu de paume qui lui volait ses balles pendant qu'il jouait avec le roi.

(4) Econ. Roy. t. 1er, p. 172.

(5) « Les trésoriers le regrettèrent merveilleusement et l'appeloient leur père. Les gens des campagnes s'en réjouirent, au contraire, et disoient : Dieu soit loué, ce meschant d'O est mort; nous ne payerons plus de tailles. » — Lestoile, p. 249.

plus d'une fois fait des avances de cette espèce dans des occasions où toute autre ressource manquait. A la vérité l'histoire ne saurait leur en témoigner de reconnaissance ; ils y faisaient trop bien leurs affaires ; mais les traitans ne pouvaient être ni remplacés, ni supprimés : cela est si vrai que Sully même vécut en assez bonne intelligence avec les Zamet, les Gondi, les Cenami, les Sardini, tous ces partisans qui, à coup sûr, n'avaient pas les mains plus nettes que le surintendant d'O ; et le judicieux Lestoile, rapportant la mort de l'un d'eux, a raison de dire : « Le » Roy eust deu vouloir (s'il l'eust peu), avoir racheté l'es- » prit de ce petit larron de Videville de 50 mille escuz ; au » lieu qu'en un autre temps il en eust fallu despendre » cent mille pour le faire pendre. » (1)

La mort du surintendant des finances arrivait dans un mauvais moment. Chaque jour des gouverneurs des places ligueuses venaient faire leur soumission à Henri IV ; mais il ne faut pas prendre pour les adhésions loyales d'esprits convertis par les évènements ces traités, quelquefois honteux, toujours intéressés, qui rendirent à Henri son royaume. Aussi la réduction des villes ligueuses ne lui donna pas, de prime abord, des revenus plus certains, et ne fit pas disparaître la gêne de ses finances. Il eut d'abord à payer aux chefs de la Sainte-Union, gouverneurs, maréchaux et autres, le prix de leur défection, et Sully estime qu'il en coûta au Trésor plus de 32 millions de livres. Puis, il restait encore dans les villes certains ferments populaires, et comme les derniers bruits d'un orage qui s'éloigne. Les tendances de la ligue n'avaient pas été assez monarchiques pour que la soumission du gouverneur d'une ville entraînât les volontés et apaisât les rancunes des habitants. Chaque traité dût donner au commun peuple les satisfactions que réclamait l'esprit public. Ainsi, à côté de garanties religieuses, il y a dans tous ces actes des articles fort importants sur les finances. Tous ont un air de famille, et semblent, comme dit d'Aubigné, taillés « sur le même patron. » (1) Voici, par exemple, ce que dit le traité d'Orléans :

(1) Supp. de Lestoile ; Ibid. p. 250.

(2) Voir le traité de Meaux, liv. III, ch. 29, et le recueil des édicts et

ART. III. — Avons dict et déclaré, voulons et nous plaist que les dicts habitans (de la ville et faux bourgs) demeurent quittes et deschargez des arrérages escheus depuis les présents troubles, du droit de cinq lances jusqu'à la fin de l'année dernière et encore pour trois ans à l'advenir.

ART. IV. — Les habitans de ladicte ville et faux bourgs seront affranchis pour trois ans de tous emprunts et subventions pour quelque occasion et cause que ce soit, fors et excepté les droits anciens et domaniaux.

ART. V. — Nous avons esgallement remis et quitté aux habitans des villes, bourgs et pays plat de l'eslection d'Orléans ce qu'ils doyvent à cause des tailles et creuës des années passées jusqu'à la fin de décembre. Le même article accorde surséance jusqu'au dernier juin des obligations faites par les habitants sur les deniers qu'ils ont à payer pour l'impôt.

ART. VI. — Promesse de ne pas détourner les octrois de leur destination.

ART. VII. — Abolition des impôts et subsides créés pour la seule nécessité des troubles.

ART. XVIII et XXI. — Acceptation par la Chambre des comptes de tous les comptes rendus par les officiers de finance, « sauf ce qui a esté faict par forme de volerie. »

Ainsi l'accroissement de dépenses, provoqué par les traités de la ligue, ne fut pas immédiatement compensé par une augmentation très-sensible des revenus, et les finances restaient toujours dans un état de transition et d'instabilité, que la mort du surintendant rendait encore plus précaire et plus effrayant. La surintendance était fort ambitionnée; mais le Roi ne voulait la donner qu'à bon escient, et il était difficile de trouver un homme à la fois probe et entendu, sévère et habile. S'il faut en croire la vie de Mornay, Henri aurait songé à lui confier ce poste important, mais Du Plessis aurait refusé (1). Sancy parais-

articles accordez par le roy Henry IIII pour la ré-union de ses subjects, par P. Matthieu (MDC). Je me suis assuré que tous ces traités, sans exception, contiennent des clauses relatives aux finances.

(1) Vie de Mornay, p. 220. Il aurait allégué pour raison « que les finances » ne se pouvoient remettre que par retranchement de la despence, ou par » augmentation de la recepte; le premier lui acquerroit la hayne des particu- » liers, le second, celuy du public. »

sait avoir plus de chance d'être choisi ; ses anciens et loyaux services, sa familiarité avec le roi, ses connaissances réelles en matière de finances semblaient devoir le faire préférer à ses rivaux ; mais quoiqu'il ait eu pendant quelque temps une grande autorité dans le conseil, il ne fut point surintendant en titre (1). Le Roi craignant sans doute de voir les malversations de la précédente administration se renouveler, espérait en arrêter le cours en remplaçant la surintendance par un conseil. Cette innovation n'était qu'un essai fait en désespoir de cause ; mais cet essai devait forcément rester sans résultats : il eût fallu rencontrer dans une réunion d'esprits divers un ensemble de volonté, une unité de direction, une rectitude de conscience qu'il était chimérique de chercher : le conseil des finances ne devait point faire sortir l'administration de l'ornière où elle était empêtrée depuis longtemps.

Quoi qu'il en soit, on le mit à l'œuvre. Le duc de Nevers en fut président ; les autres membres furent le chancelier de Cheverny, le maréchal de Retz, Schomberg, de Bellièvre, Sancy, de Fresne, de Maisse et de La Grange-le-Roi. — C'était donc à des magistrats, à des gens d'épée, à un diplomate, à des hommes déjà employés dans les finances, mais n'ayant pas une réputation sans tache, qu'était confiée la mission de remettre l'ordre dans nos finances. — Le Roi avait eu l'intention d'adjoindre Rosny à ces nouveaux conseillers : il s'arrêta devant leur opposition énergique. Tous, en effet, ou étaient brouillés avec le baron, ou redoutaient son activité, sa sévérité, sa légitime ambition de parvenir. De Fresne et de La Grange-le-Roi furent chargés de préparer un projet de réforme et de dresser des règlements sur l'assiette de l'impôt et le ménagement des revenus.

Pendant qu'ils faisaient grand bruit de ce travail sans autre pensée, suivant Sully, que de « repaistre l'esprit du

(1) De Thou le cite comme surintendant, mais le témoignage de Sully me paraît avoir ici plus de poids. Je trouve d'ailleurs en fait de témoignages contemporains ce passage d'une lettre de Du Plessis-Mornay, du 8 novembre 1594 : M. de Sancy fera plus qu'aucun aux finances, quoy que S. M. n'en ait point encore estably de surintendant en tiltre. (Mém. de Mornay, t. II, 302.) Or, la création du Conseil des finances est de la fin de cette même année 1594; il est donc impossible que Sancy ait été surintendant. D'ailleurs les Œconomies Royales (t. II, p. 420) s'expliquent clairement sur ce point.

Roy d'une belle apparence » (1) ; les évènements politiques allaient embrouiller encore une fois la question financière. La guerre avec l'Espagne avait été dénoncée par Henri IV, le 17 janvier 1595. Avant de partir pour la Franche-Comté, il remania le conseil des finances, lui donna pour président le prince de Conti à la place de Nevers, qui avait un commandement à l'armée de Picardie, et y fit entrer trois intendants du contrôle, Hudicourt, Marcel et Guibert, avec Meillant pour secrétaire. Cheverny et Sancy suivirent le Roi ; le conseil devait rester à Paris pour centraliser les opérations, et reçut des instructions très-détaillées. Trois jours après, Rosny fut ajouté à ces membres, mais, à ce qu'il paraît, sans une commission en forme. Malgré l'infériorité de sa position, sa nomination ne faisait pas le compte de ses collègues, qui avec la claire vue de la jalousie, sentaient qu'un tel homme les supplanterait bien vite ; aussi n'y eut-il sorte de déboires dont on ne l'abreuvât. On affectait de le regarder comme un espion, capable de travestir les intentions de chacun et de les calomnier auprès du Roi ; ouvrait-il la bouche, tous contrecarraient ses avis ; on en vint jusqu'à tenir sans lui des conseils secrets, et à ne plus traiter en sa présence que des intérêts sans importance. Ces manœuvres eurent l'effet que leurs auteurs en attendaient, Rosny rebuté se retira à Moret dans une de ses propriétés.

Il y apprit bientôt, par une lettre de Lafont, son maître d'hôtel, les désastres de la campagne de Picardie, la perte du Catelet, de la Capelle, d'Ardres, la défaite de Doulens et la mort de Villars, mal compensés par la victoire de Fontaine-Française en Franche-Comté. Henri IV revenu rapidement de Bourgogne en Picardie, ne put empêcher les Espagnols de prendre Calais et Cambrai. La guerre débutait bien mal, le but fuyait sans cesse devant le Roi, comme les fantastiques oasis produites par le mirage et que poursuivent en vain les voyageurs du désert.

Rosny avait failli sur ces entrefaites être envoyé en Angleterre, d'abord comme compagnon du duc de Bouillon, puis, sur son refus opiniâtre, comme ambassadeur. Rien ne put le décider à quitter la France. Il était persuadé que

(1) *Œcon Roy., t. I, 191.*

ces propositions qui l'éloignaient du Roi cachaient un piège de la part de ses anciens collègues du conseil des affaires et finances; d'ailleurs des entretiens plus fréquents et plus familiers avec son maître, des demi-ouvertures qui lui avaient été faites, des promesses de « l'avancer », comme il dit, et peut-être aussi la rencontre qu'il avait faite vers ce temps, d'un soi-disant devin (1), et les hautes destinées qu'on lui avait prédites : tout cela joint à la conscience de ses droites intentions et de sa propre valeur lui faisait entrevoir une élévation prochaine et la récompense longtemps attendue de ses services.

Il fut encore employé quelques mois à des affaires de médiocre importance, à une négociation de mariage entre Catherine de Navarre et le duc de Montpensier (2), à un voyage à Rouen, dans le but de surveiller les menées de la cabale des seigneurs toujours prêts à s'agiter, enfin il remplit pendant le siège de La Fère, que venait d'entreprendre le roi, l'office de commissaire des vivres et munitions, concurremment avec le connétable de Montmorency et les membres du conseil des finances. Dans son impatience de réparer les désastres de la campagne précédente, le roi s'adressait à tous ses serviteurs pour assurer la subsistance de son armée, et éviter une de ces débandades dont on n'avait que trop vu d'exemples parmi ces troupes mal payées et mal nourries. Malgré la satisfaction avec laquelle Sully dans ses mémoires prétend que l'armée ne manqua de rien pendant les six mois que dura le siège de La Fère, il résulte des dépêches pressantes adressées au connétable

(1) Le siècle auquel on fait honneur d'avoir émancipé la raison, était crédule à l'excès. Je ne trouve guère de personnage de marque qui n'ait eu foi aux sciences occultes. Rosny fut comme les autres, et il paraît avoir gardé une vive impression de la prédiction qui lui fut faite à Paris vers cette époque. Le portrait qu'il fait de son devin ressemble à un personnage de Callot : « Un » certain homme de haute taille, assez maigre en visage, la barbe longue, » mais fort claire et fourchue, un grand chapeau qui luy cachoit quasy tout » le visage, un long manteau noir boutonné au collet, une espée assez mal » agencée au costé, des bottes fort larges, et en la main gauche une grande » gibecière à deux revers... » Œc. Roy., t. I, p 310. — L'Edition aux trois V verts, de la Biblioth. de la Rochelle contient une erreur de pagination, elle passe de la p. 194 à la p. 295.

(2) Une lettre de Henri IV à sa sœur, en date du 22 juin, atteste la part que Rosny prit à cette négociation de mariage ; toutefois il n'eut pas lieu ; en avril 1597, Montpensier épousa Catherine de Joyeuse, dont il eut Mlle de Montpensier, mariée plus tard à Gaston d'Orléans.

que les choses n'allèrent pas de la sorte, et que le métier de munitionnaire ne réussit pas à Rosny aussi bien qu'il le dit. — « Le sieur d'Incarville, écrit le roi, vous repré-» sentera ce que je lui mande de l'estat des vivres de mon » armée, à quoy il est aussi besoin de pourveoir prompte-» ment. J'en escris à ceulx de mon conseil auxquels je vous » prie faire entendre l'estat et les nécessitez de mon armée, » et tous ensemble y apporter un prompt remède... » (Du 18 mars 1596) (1).

C'était en vain qu'il s'adressait au conseil des finances, l'impuissance ou la cupidité des membres qui le composaient avait paralysé la réforme si fièrement annoncée par de Fresne et La Grange-le-Roi ; on s'était péniblement traîné dans la vieille routine de la fiscalité ; des emprunts forcés sur les officiers, le retranchement des rentes de l'hôtel-de-ville (2), la menace d'une chambre pour la recherche des malversations (3), quelques créations d'offices nouveaux (4) avaient donné des ressources momentanées en 1595.

En vertu de l'axiôme de Henri IV, que la nécessité n'a point de loi (lett. missives IV, 510), on abusa d'un édit du mois d'octobre précédent qui avait autorisé les ventes du domaine pour 254,000 écus ; on poussa la vente jusqu'à concurrence de 754,000 écus malgré les réclamations du prévôt des marchands et des échevins de Paris, et les arrêts du Parlement (5). — Le Parlement ne tenait pas assez compte des besoins de la guerre, ni le conseil des avantages de la régularité ou du respect des principes. Mais comme il ne fallait pas songer à accroître la taille que le peuple n'eût pu payer, le roi se montrait ferme et inébranlable sur l'enregistrement des édits bursaux, seule

(1) Lett. missives, t. IV, p. 535 — Voir aussi ibid. p. 543, une autre lettre du 25 mars. — Une lettre du 4 mars nous apprend qu'à cette époque les états de finance de l'année n'étaient pas encore dressés, et que le roi avait chargé le connétable de les faire avec d'Incarville. Singulière besogne pour un connétable !

(2) Déclaration du 16 avril 1595, ap. Fontanon.

(3) Déclaration du 30 novembre, ibid. IV, 1168

(4) Par exemple, des greffiers des insinuations ecclésiastiques en chaque diocèse (juin) ; un nouvel élu, un huissier audiencier en chaque élection (novembre) ; vingt-quatre contrôleurs extraordinaires provinciaux ; — des trésoriers provinciaux des parties casuelles. (Lett. missives IV, 415.)

(5) Fontanon, t. II. — Il fallut quatre lettres de jussion pour vaincre l'obstination du Parlement.

ressource extraordinaire qui lui fût encore possible. Tantôt il essayait de faire passer ses ordres par quelqu'une de ces harangues familières, où il mêlait les raisonnements et les excuses, les ordres et les prières. Tantôt il parlait plus haut et reprochait en face aux magistrats, dans un langage coloré et plein d'ironie, leur obstination et leur attachement à leurs gages. — « Je sçay bien, leur dit-il une fois, » que tous édits nouveaux sont tousjours odieux... mais il » faut que j'aye recours aux moyens qui me restent. J'ay » depuis quelques années faict vivre ma gendarmerie pres- » que miraculeusement sans argent. Si vous me faisiés offre » de deux ou trois mille escuz chascun, ou me donniés » advis de prendre vos gages ou ceulz des trésoriers de » France, ce seroit un moyen pour ne poinct faire des » édicts; mais vous voulés estre bien payez, et pensés » avoir beaucoup faict quand vous m'avés faict des remon- » trances pleines de beaux discours, et puis vous allés » chauffer et faire tout à votre commodité, car si seulement » il y a vacation, vous ne la voulés perdre, quelque affaire » pressée que ce soit... » (1)

Une autre fois que le président Séguier lui portait des remontrances, le roi « gossant à sa manière accoustumée, » lui dit : Traictés-moi au moins comme les moines : *victum* » *et vestitum*. Je ne mange pas toujours mon saoul, et » quant à mes habillements, regardés, Monsieur le Prési- » dent, regardés comme je suis accoustré ! » (2)

L'année 1595 se passa ainsi entre les édits et les remontrances, les expédients désespérés et la constatation de leur impuissance.

L'année 1596, qui avait à faire face à tant de dépenses nécessitées par les malheurs de la guerre, commença par un désarroi plus fâcheux encore. Aussi vit-on pleuvoir pendant les six premiers mois de cette année, les créations d'offices, deux nouveaux tribunaux présidiaux à la Flèche et à Soissons, un bailliage provincial dans cette dernière ville, des lieutenants particuliers et assesseurs criminels à chaque justice royale, des officiers de la gabelle, jusqu'à des visiteurs marqueurs de cuirs et des jaugeurs mesureurs

(1) Lettres missives IV, p. 413-415, passim
(2) L'estoile.

de vin, offices plus tard abolis « comme chose très-inutile » et ne tournant qu'à la foule et oppression du peuple. » (1) Il est impossible de se condamner plus formellement et de meilleure grâce. — On fit aussi aux officiers royaux un nouvel emprunt forcé « si modéré, disait le roi au Parlement, qu'aucun n'aura occasion de s'en trouver grevé. » (2)

Si ces mesures fiscales semblent avec raison contraires à l'économie d'une sage administration, nous n'en devons pas accuser trop sévèrement le conseil des finances; il suivait par ces expédients une route devenue banale depuis un siècle; d'ailleurs ce n'étaient que des mesures transitoires et dont l'effet devait cesser avec la nécessité qui les avait fait naître. Ce qu'il y eut de vraiment détestable dans la courte existence du conseil, ce fut la persistance des plus criants abus, au profit de ceux mêmes qui devaient les poursuivre. — En achetant des blés pour l'armée de La Fère, Rosny s'était assuré que plusieurs des membres du conseil étaient intéressés dans les marchés de fournitures. Henri, toujours trompé, s'irritait contre ces insatiables financiers qui, disait-il, « mangeaient le cochon ensemble » (3), et venaient de consommer 1,500,000 écus en paiement de vieilles dettes, intérêts et capital, par eux achetées au rabais des détenteurs de titres. J'aurais eu assez de cette somme, s'écriait-il avec dépit, pour chasser l'espagnol de la France! — Les fermes dans les mains des conseillers diminuaient chaque jour et venaient à rien; on afferma à vil prix pour 30,000 écus d'aides de Normandie, on donna les cinq grosses fermes, la gabelle du sel et les parties casuelles pour le quart de leur valeur aux traitans Zamet, Gondi et autres, qui étaient d'intelligence avec les membres du conseil; enfin sous prétexte que la perte de Calais et de Cambrai rendait le crédit du roi plus lourd et resserrait les capitaux, on passa des baux avec des rabais plus scandaleux encore. — Les caisses provinciales étaient aussi au pillage, et la chambre des comptes ayant appris que les receveurs payaient intégralement les titres de rente de leurs amis et refusaient de rien donner aux petits

(1) Edit d'abolition du lieutenant de robe longue à chaque grenier à sel (1600).
(2) Lettres missives, IV, 597.
(3) Lettre à Rosny, Œcon. roy., I, 300.

rentiers, venait de rendre en vain un arrêt pour ordonner à ces comptables de payer des à-comptes à chaque rentier, au sou la livre, à peine d'être contraints en leur propre et privé nom de payer à tous ce qu'ils avaient payé à quelques-uns (1). — Ces odieuses malversations s'étalaient aux yeux de tous avec tant d'impudence que l'on comparait le conseil des finances à cet homme dont parle l'Évangile, du corps duquel un diable était sorti pour faire place à sept autres démons plus méchants (2).

Sous une telle administration, la détresse du roi fut aussi complète que sous la surintendance de d'O. Il eut bien de la peine à garder son armée devant La Fère jusqu'à la prise de cette ville, et il lui fallut se résigner pour cela à subir la loi des gens de finance. Pour donner une ombre de satisfaction à la conscience publique, on cassa bien quelques trésoriers généraux, mais les nécessités de la guerre pendant le siége de La Fère imposèrent silence à la justice. Plutôt que de recevoir une honte, comme dit énergiquement le roi, il leur fit acheter leur rétablissement, et l'exemple fut perdu pour les autres (3). Voici sa lettre au connétable du 6 mars 1596 : « Faictes tant que l'on re» couvre et l'on m'envoye promptement les 38,900 et tant » d'escuz que je vous ay demandés, et si vous ne les pouvés » trouver qu'en accordant aux trésoriers généraux ce qu'ils » ont demandé pour estre maintenus en leur charge, j'ayme » mieulx les contenter que de recevoir icy une honte, » comme il adviendra si je n'ay d'argent. Toutefois je vous » prie de faire un effort sans eux, pour m'en passer, si » c'est possible ; sinon servés-vous de leur bourse aux » conditions qui ont esté proposées. — Du camp de Rouy, » près La Fère. » (Lett. missives, IV, 514.) — Et Lestoile nous apprend (février 1596) : En ce mois, le roi fut con» traint, pour avoir de l'argent, de restablir les intendants » de ses finances qu'il avoit cassés le mois de devant, ayant » dit à l'un d'entre eux, nommé Desbarreaux, que luy ny

(1) Arrêt du 30 juin, ap. Fontanon.

(2) Vie de Du Plessis-Mornay, p. 227. — Une lettre de Villeroy accuse aussi le conseil : « Le roi est résolu d'aller incontinent à Lyon, je veulx dire aussitôt » que Messieurs des finances auront graissé ses botes. » (Mém. de Mornay, II, 310.)

(3) Lestoile, I, 271.

» ses compagnons n'avoient dent dans la bouche qui ne » luy coustast 10,000 écus. » Tout cela ne suffisait pas ; il fallut emprunter du duc de Toscane, sous le nom du traitant Gondi, 300,000 écus (1). Le maréchal de Biron, assiégeant Beaune, vit ses Suisses près de se débander, faute de 12,000 écus pour les payer (2). Enfin une entreprise importante, dressée contre Arras, manqua par l'incurie de ce même conseil qui, malgré les demandes réitérées du roi, ne fournit pas les 800,000 écus qu'il fallait pour les munitions (3). Les conseillers se contentèrent de répondre simplement aux lettres pressantes de Henri qu'il s'en fallait qu'ils pussent fournir une si notable somme, puisqu'ils se trouvaient bien empêchés à recouvrer de quoi « faire rouler » sa maison. Ils étalaient pourtant leurs profusions en face du dénûment de leur maître avec un cynisme qui inspira au roi cette lettre si connue adressée à Rosny : « Je vous veux bien dire l'estat où je me trouve réduit, » qui est tel que je suis fort proche des ennemis, et n'ay » quasy pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni » un harnais complet que je puisse endosser ; mes che- » mises sont toutes deschirées, mes pourpoincts trouëz au » coude, ma marmite est souvent renversée, et depuis » deux jours je disne et souppe chez les uns et les autres, » mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien » fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six » mois qu'ils n'ont reçeu d'argent. Partant jugés si je mé- » ritte d'estre ainsi traicté et si je doibs plus long temps » souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir » de faim et qu'eux tiennent des tables friandes et bien » servies ; que ma maison soit pleine de nécessitez, et les » leurs de richesses et d'opulence... » (15 avril 1596.) (4)

(1) Lettres missives, IV, 546.

(2) Lettre de Biron, 15 mars 1595 (ap. mém. de La Force, I, 253).

(3) Œcon. roy., I, 308.

(4) Œcon roy. Lettre citée. — Legrain dit aussi : « Je lui ai vu un pour- » poinct de toile blanche unie estant tout sale de la cuirasse et deschiré par » la manche, et des chausses fort usées et rompues du côté du port d'épée. » (Liv. VIII.) — Cette héroïque misère, qui s'étale pourtant avec un peu de complaisance, n'empêcha pas le bon roi de faire cette même année 1596, des dépenses assez inconvenantes, eu égard à la détresse du trésor, témoin cette lettre à Schomberg : « M. de Schomberg, j'ay sceu que vous vouliés vendre » vostre maison de Paris, et pour ce qu'estant proche du Louvre comme elle

Quoique habitué de longue main à supporter gaillardement la mauvaise fortune, Henri IV était las d'avoir les bras liés par la cupidité effrontée des gens de finances. La conscience de ses devoirs de roi, sa fierté de soldat blessée par ses récents revers, sa pitié sincère pour les souffrances populaires, tout lui faisait désirer une réforme sérieuse ; et depuis longtemps il savait par quelles mains il devait la faire. Il suivait Rosny des yeux depuis son enfance, et en voyant un gentilhomme si soigneux de conserver et d'accroître son bien, si méthodique et si prudent dans la conduite de son « ménage, » et en même temps si véritablement affectionné à sa personne, il nourrissait l'idée de lui confier ses finances et de lui donner toute l'autorité dont il le jugeait digne. Il savait pourtant qu'avec une personnalité aussi jalouse que celle de Rosny, il ne fallait point le mettre dans un conseil, sinon pour y dominer ; aussi l'éprouvait-il par diverses missions, en stimulant son zèle par de brillantes promesses. Cependant l'élévation de Rosny eût sans doute été encore ajournée, sans des influences souveraines à cette singulière époque et surtout sous ce règne.

La belle Gabrielle d'Estrées, alors maîtresse en titre, avait conçu pour Sancy une haine violente, justifiée par les propos plus que libres qu'il se permettait contre elle. Rosny plus prudent savait à propos ménager la susceptibilité de cette femme. Que son arrière pensée fut de se réserver une protection utile, peut-être même indispensable à la réalisation de ses plans, le fait est certain et il l'avoue. Ce n'était pas une âme rigoriste, comme Du Plessis-Mornay, un esprit caustique comme d'Aubigné, et la facilité de mœurs de son siècle rendait ces calculs d'ambition moins répugnants qu'ils ne le seraient aujourd'hui pour une conscience délicate. On ne sait trop jusqu'où allèrent ses complaisances, et l'on peut presque croire qu'elles dépassèrent la stricte mesure des convenances de cour, quand on le

» est, elle seroit fort propre à ma maîtresse qui en cherche une à achepter, » j'ay pensé que vous seriez aussy ayse de la luy vendre qu'à un aultre. C'est » pourquoy je vous prie de me mander si vous estes en ceste volonté, et » combien vous la voulés vendre au dernier mot. C'est là le subject de la » mienne. » (Ap. lettres missives.) — On pense bien que si Gabrielle acheta a maison, elle ne la paya point de sa bourse.

voit avouer ingénument et sans le moindre embarras qu'il fit plus d'une fois près de Gabrielle « le bon valet ». Il devait plus tard prendre sa revanche en tenant tête ouvertement à celle à qui il devait une partie de sa fortune, mais alors il n'avait plus rien ni à espérer, ni à craindre d'elle. Il n'est pourtant pas peu singulier que ce soient les influences de ruelle, plus fortes que les haines de cour, qui aient fait entrer aux finances le grand ennemi des parasites, des favoris et des maîtresses du roi ; car ce fut bien la marquise de Monceaux qui eut le mérite de vaincre les dernières irrésolutions de son royal amant et de faire délivrer à Rosny des provisions de conseiller au conseil des affaires et finances (1).

Cette fois le pas difficile était enfin franchi ; les collègues du baron, qui avaient su si longtemps l'empêcher d'arriver aux finances, durent comprendre que leur règne allait finir.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Voir dans les Œconomies royales les petites manœuvres par lesquelles on essaya de reculer encore l'effet de la faveur dont jouissait Rosny.

PHÈDRE ET SES FABLES.

L'imitation grecque a de tout temps enrichi la poésie latine; et les génies les plus originaux de Rome ne se sont pas fait faute de chercher des modèles ou de puiser des inspirations dans les poètes de Thèbes, de Lesbos, d'Athènes. Au temps des guerres puniques, Térence et Plaute imitaient ouvertement Ménandre, Diphile, Epicharme. Plus tard, pendant la dictature de J. César, un poète élégiaque, Catulle, s'inspirait de Sapho, d'Alcée, de Callimaque; et souvent il se contentait de les traduire. Virgile et Horace profitèrent aussi de l'imitation grecque; le premier suit Théocrite; le second, tantôt se montre disciple d'Anacréon, tantôt émule de Pindare. Dans la prose, l'imitation n'est guère moins sensible; et Cicéron pourrait nous en apprendre quelque chose. Bientôt, de tous les genres qu'avait cultivés la Grèce, il n'en resta qu'un seul auquel les muses romaines n'eussent point touché; peut-être avait-il échappé grâce à sa petitesse; ce genre, c'est *la fable*.

Jusqu'au règne d'Auguste, personne ne s'était essayé dans la fable. Un poète natif de Macédoine, Phèdre, devait le premier jeter un regard sur ce genre délaissé, et s'en emparer. Il s'explique ainsi sur sa vocation de fabuliste: « Ésope m'a prévenu; ne pouvant être le premier, j'ai voulu du moins qu'il ne fût pas seul dans ce genre. » Phèdre est donc en quelque degré émule d'Ésope. Il y avait deux manières de rivaliser avec le fabuliste grec; l'une, de modifier la fable telle qu'il avait conçue, d'en faire un genre tout nouveau; l'autre, et c'est à celle-ci que Phèdre s'est tenu, de marcher sur les traces d'Ésope en l'imitant, en le traduisant même. Phèdre a imité et traduit. Il rappelle souvent ce qu'il doit à Ésope. Il dit franche-

ment : « *Invenit ille, nostra perfecit manus.* » Il se pose si bien en imitateur d'Ésope, qu'il demande grâce au lecteur pour les occasions où il lui arrivera d'*inventer*. Ainsi Phèdre procède directement d'Ésope. Si ses fables ne sont pas toutes des traductions, ou de pures traductions, du moins restent-elles très-près du modèle. Phèdre a bien fait comprendre ce qu'étaient ses fables, et combien il devait à l'imitation, quand il a dit : « *Fabulas, quas Aesopeas, non Aesopi nomine.* »

Ainsi la littérature latine doit à l'imitation grecque à la fois un genre nouveau et un nouveau poète. Cette fable, qui va s'ajouter aux autres genres déjà acquis aux lettres latines, quel est son caractère, son esprit ? Elle se propose un objet, utile ou agréable : quel est cet objet ? En quoi laisse-t-elle à désirer, que peut-elle gagner encore ? Autant de questions qu'il est naturel de se poser. Le petit recueil des fables de Phèdre n'est pas sans doute dénué de mérite, et sans doute aussi il a ses défauts ; quelle œuvre n'a pas les siens ? Essayons de découvrir à la fois ce mérite et ces défauts.

I

PHÈDRE MORALISTE.

« S'il y a quelque chose d'ingénieux dans la république des lettres, dit Lafontaine, on peut dire que c'est la manière dont Ésope a débité sa morale. » Lafontaine caractérise habilement et justement la fable, telle que les anciens faiseurs d'apologues l'ont comprise. Phèdre est un débitant de morale, et sa fable est un artifice à l'aide duquel il fait passer sa denrée.

Qu'on se représente le fabuliste, au moment de composer un apologue. Il a dans la tête une maxime, un précepte, un lieu commun qu'il veut démontrer : soit, par exemple, que nous sacrifions trop souvent de vrais biens à de fausses espérances. — Voilà le but. Le poète y arrivera par un détour ; il va prendre un petit exemple. Il représentera un chien laissant tomber sa proie, pour en saisir l'image qu'il

voit réfléchie dans l'eau. La thèse est prouvée. Il ne reste plus qu'à s'appliquer l'anecdote. L'auteur a appuyé son dire d'un exemple ; il n'en veut pas davantage : son but est rempli. Démonstration d'une vérité morale, tel est l'esprit et telle est aussi la substance de la fable, telle que Phèdre l'a comprise. La fable, chez lui, a le caractère d'un enseignement ; c'est un genre tout didactique, presque exclusivement didactique.

Ce qu'on appelle *moralité*, voilà pour Phèdre la partie importante de la fable. — Le récit, c'est la partie secondaire.

Une foule de petites vérités, quelquefois finement aperçues, de sages préceptes, des conseils tels qu'un père en pourrait donner à ses enfants, des exhortations pleines de prudence, des mots ingénieux, des observations justes, voilà la meilleure part des fables de Phèdre. C'est, si j'ose dire, son bagage de moraliste. Les mille détours de l'avarice, les petits calculs de l'hypocrisie, les déceptions de l'amour-propre, les pauvretés de l'orgueil, les mille ridicules de la vanité, le néant de l'ambition, les contradictions du caractère humain, son petit livre contient tout cela. Phèdre a bien pénétré l'homme ; les plis de l'âme lui sont connus ; il est familier avec nos vanités et nos inconséquences. Peut-être, dans un autre temps que celui où il vivait, eût-il fait un recueil de sentences. Ce genre eût peut-être mieux convenu à son talent que l'apologue. Qu'on se figure les maximes de Larochefoucauld illustrées par des anecdotes ; qu'on y mette un peu de la naïveté du fabuliste ; voilà, à peu près, les fables de Phèdre.

C'est donc un moraliste. Ajoutons qu'une morale très-pure respire dans ses fables. Il n'écrit rien que de sensé et d'honnête. Son but est (il le répète souvent) d'être utile. En est-il un meilleur ? Il dit dans la préface de son recueil : « Ce petit livre a deux fins, de faire rire, et de donner de sages conseils pour la vie. » Soit donc qu'il nous serve la morale d'Ésope, soit qu'il tire ce qu'il dit de son propre fonds, Phèdre est un sincère et aimable philosophe. En outre, ce philosophe qui recommande la vertu, ne craint pas de s'attaquer au vice. Il devient satirique et amer en peignant l'ambition ou la tyrannie ; et, s'il faut

en croire la tradition, Phèdre aurait souffert plus d'une persécution pour avoir dénoncé trop hardiment le favori de Tibère. Où trouver un écrivain plus honnête, une plus saine lecture ?

Tel est Phèdre le moraliste. Jusqu'ici nous l'avons vu dans son beau jour. Phèdre le fabuliste ou, pour mieux dire, Phèdre le poète, ne méritera peut-être pas autant d'éloges. En séparant le moraliste du poète, nous avons fait la part belle à Phèdre ; il lui est avantageux d'être étudié ainsi. Mais autant le moraliste gagne à être séparé du poète, autant le poète perd à être séparé du moraliste et à être examiné en lui-même.

II

PHÈDRE POÈTE.

Si la fable doit instruire, il ne lui est pas défendu de plaire. Au contraire, l'art doit y intervenir, pour relever par des traits piquants un enseignement souvent monotone, pour embellir la vérité, pour égayer l'esprit du lecteur. Phèdre ne s'en est point assez souvenu ; et, à force de vouloir être utile, il a oublié de charmer. Il s'est si souvent répété qu'il fallait corriger les erreurs des hommes,

« *Nec aliud quidquam per fabellas quaeritur*
» *Quam corrigatur error ut mortalium*, »

qu'il a souvent sacrifié la variété et le sel de ses récits à la solidité de ses leçons. Peut-être ne faut-il pas trop le blâmer d'avoir penché de ce côté. Chacun fait ce qu'il peut, et n'est pas poète qui veut. A coup sûr, Phèdre ne l'est pas ; du moins, il ne l'est pas assez.

Il y aurait d'abord à redire à la brièveté de ses fables. Ce vers que Phèdre adresse naïvement à Particulon, pourrait servir d'épigraphe à tout son recueil :

« *Si non ingenium, certe brevitatem approba.* »

Non, nous n'approuverons jamais cette brièveté dont l'auteur

veut se faire un mérite, et qui exclut toute poésie, cette concision qui vient uniquement de ce que l'auteur a manqué d'haleine et s'est arrêté pour souffler. Ce serait donc un mérite d'être sec? Phèdre, malheureusement, l'est presque toujours. On ne peut manquer davantage à la fois d'abondance et d'abandon. Il dit juste ce qu'il faut dire; dans une fable ce n'est pas suffisant; les vérités rebattues, les maximes à demi-usées, les lieux-communs qu'il nous adresse pour notre instruction, ne valent guère par eux-mêmes; vous me dites que le faible périt, quand il veut imiter le puissant. Je m'en doutais; vous ne m'apprenez rien de neuf. Développez votre idée; vous m'intéresserez peut-être. Phèdre semble avoir pris à tâche de se priver de tout agrément, de s'interdire la variété; il faut avouer que s'il avait eu cette bizarre intention, il n'aurait pu mieux réussir qu'il ne l'a fait.

Et cependant nul genre n'offre une plus ample carrière au développement de l'imagination. Quelle occasion de montrer la délicatesse et les richesses de son esprit! Quelle matière à tableaux, si vous êtes bon peintre! Un homme, un paysage, un lion, un singe, un moucheron, un serpent, jusqu'à un brin d'herbe, que de choses à décrire!

« *Labori ut faber desit, non fabro labor,* »

comme l'a très-bien dit Phèdre lui-même. Vous voulez faire agir ou parler un chat. Vous bornerez-vous à écrire: il dit telle chose, il en fit telle autre. Non; vous chercherez à donner une idée de ce grave et fourbe personnage: vous le montrerez roulé en boule devant le foyer et ouvrant paresseusement deux yeux qui voient fort bien ce qui se passe. S'agit-il de mettre en scène l'âne? Vous vous efforcerez de peindre cette lourde naïveté, cette bonhomie patiente, cette plaisante gaucherie. Vous saisirez chaque trait de sa physionomie, et vous essaierez d'y retrouver comme des types de l'esprit et du caractère de l'individu; les longues oreilles, le profil un peu niais. Vous voudrez voir les choses vous-même et les faire voir aux autres. Il ne vous suffira pas de raconter, vous voudrez décrire.

Vous peindrez un arbre même, une fleur, en homme qui les a observés et étudiés. Celui-ci, le chêne puissant, sera l'emblème de la vigueur et de la royauté; l'humble roseau représentera la faiblesse. C'est ainsi que l'imagination anime et varie la fable; c'est par là que la poésie intervient dans l'apologue. C'est par là aussi que le fabuliste évite la sécheresse, la prose.

Phèdre n'a pas eu la science de faire ainsi vivre les choses. L'art des descriptions lui est étranger. Ce n'est pas un amant de la nature; rien ne le touche, rien ne le séduit en elle. Il ne la comprend pas : il ne l'a pas connue. Devant ses merveilleux attraits, il reste froid. Comme homme, mais surtout comme fabuliste, il faut l'en plaindre sincèrement.

C'est surtout dans la peinture des animaux que Phèdre est resté au-dessous de sa tâche : peut-être ne les a-t-il si imparfaitement décrits, que parce qu'il ne les avait jamais regardés. Les animaux de Phèdre ressemblent à des hommes vêtus de peaux de bêtes : il est impossible de retrouver, dans ces êtres équivoques, les traits du cheval, du bœuf, du chien. L'auteur n'a aucun soin de leur conserver leurs habitudes, leurs mœurs, leur manière d'être, leur physionomie distincte et propre : et pourtant, sans ces nuances, aucune peinture n'est possible; tout se mêle et se confond. Les fables de Phèdre ne sont pas des tableaux; ce sont des esquisses incolores, de pâles copies.

Phèdre a mieux peint les hommes que les animaux. Il y a de lui une fort jolie fable, bien racontée, et qu'il a le mérite de n'avoir pas empruntée à Ésope, où il met en scène Tibère-Auguste, et un de ces *empressés* qui se trouvent toujours mêlés au cortège des grands. Il s'y moque de la servilité de certains hommes, qui se plaisent à ramper devant leurs maîtres, quêtent à genoux leurs faveurs, s'abaissent aux plus infimes services, dans l'espoir de gagner leur bonnes grâces; et qui ne sont récompensés de leurs soins que par le ridicule et le mépris. Phèdre n'a pas voulu tirer de conclusion de son conte; aussi faut-il plutôt considérer son récit comme une jolie anecdote que comme un apologue. Il a fait ici un heureux effort pour décrire. Les manœuvres de son *empressé*, qui va précé-

dant le prince de chambre en chambre avec son arrosoir et abattant la poussière, sont bien représentées; c'est un petit drame plein d'animation. Pour une fois, Phèdre a montré qu'il savait peindre. Que ne l'a-t-il montré plus souvent! et pourquoi s'est-il contenté d'avoir bien fait une ou deux fois, comme par hasard?

Veut-on un exemple de la manière ordinaire de Phèdre? Qu'on lise la fable du *Milan et des Colombes*, et l'on en aura une juste idée :

« Quiconque se met sous la protection d'un méchant, au lieu du secours qu'il attendait, rencontre sa perte. Les Colombes avaient souvent évité le Milan et, grâce à leurs ailes rapides, elles avaient échappé à la mort; quand le ravisseur recourut à la ruse, et voici comment il trompa cette race timide. — Pourquoi, leur dit-il, vivre dans l'inquiétude? Concluons un traité; nommez-moi votre roi; et je vous défendrai contre toute attaque. — Les Colombes le crurent, se livrèrent à lui. A peine roi, il se mit à les dévorer l'une après l'autre, et leur fit sentir qu'il était le maître, par ses serres cruelles. Alors une de celles qui survivaient : nous souffrons, dit-elle, par notre faute. »

Voilà le modèle. On peut juger du reste des fables par celle-ci. Un récit simple, sans détails, sans descriptions, avec deux lignes de morale en guise de préface, un dialogue trop souvent froid et court, une brièveté plus voisine de la sécheresse que de la concision, de temps en temps un trait heureux, mais surtout une élégance continue et un goût sûr, voilà ce qu'on trouve dans les fables de Phèdre. Une ou deux fois le poète allonge son récit; on lui a reproché, dit-il naïvement, d'être trop court; aussi s'est-il un peu plus étendu que de coutume. Eh bien! il fallait se le tenir pour dit! Mais l'esprit de Phèdre n'était pas de force à se donner souvent de pareilles licences; il est vite épuisé, et il revient à sa brièveté ordinaire. Lafontaine, dans la préface de ses fables, a écrit un mot qui pourrait être regardé comme une piquante satire du fabuliste latin. « On ne trouvera ici, dit-il, ni l'élégance, ni l'extrême brièveté qui rendent Phèdre recommandable. Ce sont qualités qui sont au-dessus de ma portée! (on serait tenté de dire : le pauvre homme!) — « Comme il

m'était impossible de l'imiter en cela, j'ai cru qu'il fallait en récompense égayer l'ouvrage plus qu'il n'a fait. » Remercions et surtout félicitons Lafontaine de n'avoir pas voulu rivaliser de brièveté avec Phèdre.

III

Les reproches que nous avons adressés à Phèdre, ou du moins les regrets que nous avons exprimés, nous aideront à déterminer ce que la fable pouvait gagner après lui.

Phèdre voulut corriger la naïveté d'Esope et en la corrigeant il la gâta. Il y avait deux choses à faire : revenir à la naïveté du fabuliste grec, à ces récits courts et simples, au refrain obligé : « *O mûthos dêloi oti* »; ou il fallait inventer un genre plus savant, où l'art et la poésie eussent leur place. Phèdre s'en tint à un genre mixte, qui n'est ni tout à fait naïf ni tout à fait savant; mais où l'on sent des efforts pour être l'un et l'autre. La fable entre ses mains ne pouvait devenir un genre littéraire; le génie du poète s'y trouvait trop à l'étroit, l'imagination y était trop restreinte, l'inspiration y était étouffée. Pour prendre place dans la littérature à côté de la comédie, de la satire, de l'ode, il fallait qu'elle se donnât une allure plus libre, qu'elle apprît à varier sa forme, en un mot qu'elle brisât le moule dans lequel on l'avait jetée. C'était difficile, mais nécessaire.

Quand Lafontaine publia pour la première fois ses fables, les critiques purent juger, en parcourant son recueil, que la fable avait singulièrement gagné depuis Phèdre. Tout y avait changé. Ce n'étaient plus des compositions sèches, écourtées, accolées à une moralité banale; c'étaient des contes pleins d'une naïveté exquise qui n'excluait pas la finesse; c'étaient de petits drames qui valaient des scènes de comédie; c'étaient des traits acérés décochés aux ridicules du siècle, des descriptions inimitables, et sur le tout, une bonhomie douce qui souriait agréablement. La *morale* était amenée sans effort; les maximes du poète n'avaient rien de sec ni de pédantesque; c'étaient des traits échappés

à une malice charmante et à une observation profonde. C'était enfin, une galerie de personnages variés et divers : Jean Lapin, Bertrand et Raton, maître Aliboron, dame Belette, Brifaut, maître Renard, Rominagrobis. Quel contraste avec les animaux que Phèdre décrivait si froidement ! Quels progrès la fable avait faits tout d'un coup ! Variété, couleur, finesse, elle avait tout conquis à la fois.

Évidemment Phèdre n'était point poète. C'est le fabuliste de l'enfance : ses petits préceptes sont excellents à faire apprendre aux écoliers : cet âge n'est point blasé, et se contente de peu ; les contes de Phèdre l'intéresseront toujours, parce que ce sont des contes. Mais avec le temps on devient plus critique et l'on trouve Phèdre bien naïf. On s'étonne qu'il se soit donné si peu de peine pour composer ses drames, pour arranger ses scènes, pour dépeindre ses personnages. On finit par s'ennuyer de voir ses fables se ressembler toutes entre elles ; et l'on regrette que l'apologue latin soit tombé entre les mains d'un moraliste estimable sans doute, mais qui ne méritait pas l'honneur de représenter Esope dans la littérature latine. Car Esope est supérieur à Phèdre ; il a de plus que lui l'honneur d'avoir inventé les fables dont Phèdre et Lafontaine se sont ensuite emparés. Il a créé la fable. Phèdre, venu après lui, n'a guère fait que le copier ou le traduire ; il lui a pris ses fictions et les a transportées dans le latin ; un autre homme aurait senti que le genre n'était point parfait, et qu'il fallait *l'égayer*, comme dit Lafontaine. Vraiment, le mérite de Phèdre ne justifie pas ses prétentions :

« *In litterarum ire plausum desidero.* »

c'est prétendre à l'immortalité. Combien d'ouvrages éminents ne sont point parvenus jusqu'à nous, qui valaient mieux que le recueil des fables !

HENRI SCHERER.

PALÉONTOLOGIE.

Terrains Coralliens et Kimméridgiens des bassins jurassiques de la France.

En traçant ici l'âge de nos formations géologiques, nous avons principalement en vue de faire remarquer les différences de délimitations qui existent entre les étages oolitiques de l'Aunis et les étages correspondants des autres régions de la France.

La divergence d'opinions entre les géologues de contrées diverses, provient du passage des mêmes espèces d'un étage dans un autre.

Quelques auteurs pensent qu'à chaque époque, la faune et la flore ont été entièrement renouvelées; cette hypothèse ne paraît pas probable, quand, au contraire, il semble qu'entre tous les individus, depuis les premières couches fossilifères jusqu'à nos jours, il y a apparence de liaison, apparence d'un même plan d'organisation qui indiquerait de la parenté entre chacun, et montrerait un enchaînement progressif dont plusieurs chaînons ne s'étant pas trouvés dans des conditions favorables pour laisser des traces de leur existence, ont causé de nombreuses interruptions que souvent viennent combler les résultats des découvertes modernes.

Il n'est cependant pas douteux qu'à chaque époque géologique des espèces ont dû disparaître par des causes diverses, pendant que d'autres reparaissaient à des niveaux supérieurs. Ce passage d'un étage dans un autre fait com-

prendre les difficultés que rencontrent les auteurs dans la division des terrains.

Trois bassins jurassiques partagent la France : le bassin du sud-ouest ou pyrénéen, dont le type est la Charente-Inférieure ; le bassin du sud-est ou méditerranéen, dont le type est le Doubs ; et le bassin du nord ou anglo-parisien, dont le type est la Meuse.

L'Aunis, ou nord de la Charente-Inférieure, comprend un pays peu étendu, complètement formé de dépôts sédimentaires. Il ne présente aucun terrain de cristallisation ; les terrains primaires manquent, les secondaires n'étalent que le jurassique (de l'oxfordien au kimméridgien) et quelques points de craie ; le tertiaire apparaît en plusieurs endroits peu importants ; le quaternaire étend ses alluvions marines ou fluviatiles sur une surface assez considérable.

Nous sommes entraînés par cette succession de zônes, dont les êtres, jadis vivants, forment aujourd'hui une faune fossile, à l'examen rapide de la composition de ces terrains, de leurs habitants et de leur ordre de formation. Chacun d'eux se divise en étages et en groupes, et leur délimitation est établie plus sur la connaissance détaillée des individus qu'ils renferment, que sur leur faciès pétrographique.

Le faciès pétrographique peut offrir des ressemblances complètes dans des étages différents et l'on serait exposé à faire de nombreuses erreurs en négligeant le caractère paléontologique. Au contraire, l'étude des fossiles amène infailliblement à reconnaître le terrain dont on veut savoir l'âge relatif. Si quelques fossiles naissant dans un étage, reparaissent dans les suivants, beaucoup ne traversent pas les révolutions et sont caractéristiques des époques qui les ont vus naître et s'éteindre.

Le corallien occupe la plus grande partie de notre sol, ayant à sa base les argiles bleues que nous trouvons dans le souterrain de Bellecroix. Marsilly ; Nieul, Dompierre, Périgny, la Rochelle et une partie de l'île de Ré contiennent des calcaires blancs avec alternance de Marnes. En descendant vers le sud-ouest, à la pointe du Ché et à Angoulins, les fossiles deviennent nombreux et variés ; les bancs de

même composition que dans les communes précédentes sont remplis de *diceras arietina* et de polypiers caractéristiques du corallien, puis de *nautilus giganteus*, *natica grandis*, *ostrea solitaria*, *pinna saussurii*, etc.

Le kimméridgien embrasse Ars, Châtelaillon et se dirige par le sud-est, sur Saint-Jean-d'Angély; les *ammonites lallierianus*, *pterocera oceani*, *ostrea virgula*, *pholadomya acuticosta* sont tous fossiles caractéristiques de cette époque, puis viennent les *ostrea solitaria*, etc.

Quatre groupes composent le kimméridgien des géologues de l'est de la France :

1° ASTARTIEN OU SÉQUANIEN. — *Nautilus giganteus*, *ammonites achilles*, *natica grandis*, *ostrea solitaria*, *ostrea sandalina*, *pinna saussurii*, *ceromia excentrica*, *apiocrinus roissyanus*.

2° PTÉROCÉRIEN. — *Nautilus giganteus*, *ammonites achilles*, *natica hemisphœrica*, *pterocera ponti*, *ostrea solitaria*, *pinna saussurii*, *ceromica excentrica*.

3° VIRGULIEN. — *Ammonites lallierianus*, *natica hemisphærica*, *pterocera oceani*, *pholadomya acuticosta ceromica excentrica*, *ostrea virgula*.

4° NÉRINÉEN. — *Ammonites gigas*, *nerinea orbignyana*, *natica eudora*, *pterocera oceani*, *phaladomya acuticosta*, *ostrea virgula*.

Le premier groupe et le second font le point divergent, coralliens pour les uns, coralliens dans l'ouest, ils sont kimméridgiens pour l'est, dans le Doubs. Le troisième et le quatrième groupes sont kimméridgiens partout et sans aucun désaccord.

Dans l'est de la France, les géologues font partir le kimméridgien de l'étage qui, dans l'ouest, forme le sommet du corallien. Le *nautilus giganteus*, d'Orb., l'*Ammonites achilles*, d'Orb., le *natica grandis*, Münst., l'*Ostrea solitaria*, Sow., le *pinna obliquata*, etc., s'y trouvent associés à des fossiles propres au kimméridgien : le *pholadomya acuticosta*, Sow. Tandis que sur nos bords de l'Océan nous les trouvons associés à des fossiles coralliens, tels que le *diceras arietina*.

De là résultent les opinions opposées sur les limites de l'étage corallien et de l'étage kimméridgien. Rœmer,

D'Orbigny, Dufrénoy, D'Archiac placent l'astartien ou séquanien et le ptérocérien dans le corallien, en admettant que plusieurs fossiles peuvent également faire partie de la faune kimméridgienne. Thurmann au contraire fait de ces deux groupes la base de son kimméridgien.

En résumé, les auteurs, qui se sont occupés du bassin du sud-est ou méditerranéen, divisent leur étage kimméridgien en quatre groupes. Ceux qui ont étudié le bassin du sud-ouest ou pyrénéen, sont d'accord pour appliquer au sommet du corallien les deux premiers de ces groupes et les deux autres au kimméridgien.

BASSIN MÉDITERRANÉEN. *(Doubs.)*		BASSIN PYRÉNÉEN. *(Charente-Inférieure.)*
Astartien (kimméridgien).		Corallien.
Ptérocérien	—	Corallien.
Virgulien	—	Kimméridgien.
Nerinéen	—	Kimméridgien et Portlandien.

Quant au bassin du nord ou anglo-parisien, ce qui constitue l'astartien et le ptérocérien du méditerranéen est nul, ou correspond à des calcaires coralliens. Les deux autres groupes correspondent, comme dans l'Aunis, au kimméridgien et au portlandien.

Si en France, dans les trois bassins jurassiques, nous trouvons cette divergence d'opinions parmi les auteurs; en Allemagne nous voyons se produire les mêmes faits.

Léopold de Buch divise ainsi cette partie du terrain oolitique du Vurtemberg en deux étages :

1° Le coralrag ou corallien.

2° Le Portlandstone (kimméridgien) représenté par le *diceras arietina* acéphale propre seulement au corallien de la Rochelle, le *mytilus pectinatus* et le *ceromia excentrica* que nous avons en même temps dans le kimméridgien et le corallien, puis le *pterocéra ponti*, le *pholadomya acuticosta* caractérisant le kimméridgien de Châtelaillon et de Saint-Jean d'Angély.

Les calcaires blancs des environs de Kelheim remplis de polypies contiennent aux mêmes niveaux le *diceras arietina* et le *mytilus amplus*.

Le premier corallien, répandu à Aytré et à la pointe du

Ché ; le second kimméridgien, à Châtelaillon, à la pointe du Rocher et à Saint-Jean d'Angély.

Les conclusions sont donc : limites des étages marquées par la présence d'espèces caractéristiques. Quelques individus, cependant, passant d'un groupe à un autre et se trouvant dans plusieurs zônes, ont donné lieu à ces différences de délimitation de Rœmer, D'Orbigny, Dufrénoy, Thurmann et de Buch, différences qui doivent disparaître si nous établissons le paralèlle des faunes d'une même époque.

Ed. Beltremieux.

LETTRE D'AMOS BARBOT AU DUC DE LA TRÉMOILLE,

30 JUIN 1620.



Nous devons la lettre suivante à la bienveillance de M. P. Marchegay, qui l'a copiée pour nous dans le riche chartrier de Thouars, sur l'original, signé par Barbot.

Elle nous paraît intéressante à plus d'un titre. D'abord par le nom des correspondants. Tous ceux qui se sont occupés de notre histoire savent ce qu'elle doit à Amos Barbot; il en est réellement le père, et l'on peut douter que, sans son inventaire, Jaillot et Arcère eussent fait leur livre. — Henri, seigneur de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond, comte de Laval, était à cette date un jeune homme de 21 ans; il avait déjà pris une part fort active aux affaires des Rochelais. En 1616, lorsque, bravés et comme assiégés par d'Espernon, sentant bien que, si leurs murs étaient plus que suffisants pour l'arrêter, leur armée ne pouvait pas tenir la campagne contre la sienne, plus nombreuse et plus disposée à vivre de guerre et de pillage, ils avaient eu recours à leurs alliés, pendant que Rohan lui-même ne leur prodiguait que des promesses et des conseils, le jeune la Trémoille était arrivé à leur aide avec plus de trois cents chevaux. Après avoir été ainsi le plus zélé de leurs alliés, il leur avait rendu un nouveau service en étant aussi prompt à partir, dès que l'intervention du roi avait arrêté la lutte qui se préparait, pendant que d'autres entravaient la paix dans leur intérêt particulier. Aussi avait-il été accueilli par tous avec un grand empressement et de grands honneurs lorsqu'il était revenu à la Rochelle en 1617. Depuis il prit part au siège et se fit catholique; mais rien ne faisait alors pressentir ce changement. — Chalmot, pair de la commune, dont il est fait mention dans cette lettre, tenait cet office de son

père, Charles Chalmot; il fut remplacé par Jean Torterue, après sa mort arrivée cette année même. Il était allié à un autre de nos chroniqueurs, le pasteur Jacques Merlin.

Cette lettre est aussi une expression des mœurs du temps. Le ton de déférence et de respect avec lequel elle est écrite n'a rien qui puisse étonner de la part d'un bailli d'Aunis parlant à un duc et pair. Mais il est remarquable qu'en signalant au duc le capitaine Chalmot comme un de ses grands serviteurs il mette pourtant comme condition à ses services *quelque remerciement*, en d'autres termes, qu'il indique clairement au grand seigneur que, s'il veut ménager sa bourse, il doit flatter quelque peu le bourgeois; non moins remarquable, qu'il lui prescrive certains ménagements envers les bourgeois et habitants, sans lesquels la délivrance de ces armes deviendrait impossible. Rien ne fait supposer que ces transports d'armes se fissent dans l'intérêt particulier des Rochelais; mais rien ne permet de croire qu'ils pussent leur être suspects, et le duc avait des droits à leur confiance comme à leur amitié; c'est donc, il faut le dire, l'orgueil des bourgeois qu'il s'agissait de ne pas blesser. Cet orgueil et les débats municipaux des Rochelais sont deux points qu'il ne faut jamais perdre de vue, même au milieu des guerres de religion les plus animées, et qu'il faut faire entrer en compte jusqu'au dernier jour de notre histoire.

L'affaire à laquelle se rapporte la dernière partie de la lettre est celle du lieutenant-criminel Voyon. Je voudrais bien me contenter de renvoyer à Arcère (II. 150); mais il a parlé de ces faits avec une grande brièveté, et quelques détails sont nécessaires pour faire comprendre comment la disposition du corps de ville à l'obéissance ne suffisait pas pour assurer l'exécution des ordres du Roi.

Cette affaire durait depuis dix-huit mois au moment où Barbot écrivait; elle se rattachait à la fois à l'assemblée des protestants en 1619, qui avait irrité le roi contre la Rochelle, et aux dissensions intérieures qui avaient fait passer le pouvoir réel des mains du corps de ville à celles du conseil des XLVIII, dominé lui-même par le peuple, dont il s'était servi pour cette révolution.

Le 7 janvier 1619, le Roi avait témoigné son mécontentement de ce que l'assemblée protestante après avoir quitté Orthez se fût

réunie de nouveau à la Rochelle. Le corps de ville s'était avisé de répondre que les députés étaient venus dans cette ville non pas comme assemblée, mais individuellement et pour y chercher leur sûreté personnelle. Sans s'arrêter à ce faux-fuyant, le Roi déclara qu'il verrait dans la continuation de l'assemblée un acte de rébellion et un crime de lèse-majesté, et enjoignit aux officiers de son présidial d'en exiger la dissolution immédiate. Ces officiers eux-mêmes hésitèrent et se divisèrent: les uns voulaient surseoir et gagner du temps, les autres obéir et exécuter de suite et dans toute leur rigueur les ordres qu'ils avaient reçus. Parmi ceux-ci on remarquait le lieutenant-criminel Voyon, qui dressa procès-verbal contre ceux de son corps qui lui faisaient opposition. Laissé à lui-même, le corps de ville eût obéi avec peine, car il avait bien accueilli les députés; il se fût probablement ingénié à trouver des délais légaux; mais le conseil des XLVIII ne pouvait accepter ces lenteurs, et imiter une timidité dont il s'était fait une arme contre les familles municipales. Il lui fallait, comme il l'a fallu en tout temps à bien d'autres, obéir aux passions du peuple pour avoir l'air de lui commander. Ils déclarèrent donc à Voyon qu'il fallait qu'il quittât la ville dans les vingt-quatre heures; cédant à cette violence, il monta à cheval en leur présence et partit.

Mais c'était là une insulte directe au Roi, qu'il ne pouvait tolérer; aussi quoique la cour eût ses dissensions aussi bien que la Rochelle, le 23 mars 1619 les Rochelais reçurent un ordre précis de rétablir Voyon dans sa charge et à son poste. Le corps de ville hésitait entre la crainte du Roi et celle des XLVIII; les XLVIII entre la crainte du Roi et celle du peuple; on ne refusait pas d'obéir, on négociait. Le Roi écrivit trois fois; le 3 août on délibérait encore; enfin après ces cinq mois de tergiversations, Voyon put rentrer dans la ville. Les prédicateurs avaient fortement rappelé au peuple que son obstination était aussi contraire à la loi de Dieu qu'à la loi humaine; néanmoins le maire crut devoir conduire lui-même des patrouilles pour veiller à la sûreté de ce magistrat. Mais le feu couvait toujours sous les cendres. Le 7 mai 1620, les XLVIII prévinrent de nouveau le lieutenant-criminel que le peuple murmurait de sa présence, et que s'il ne partait sous huit jours avec sa famille il courrait risque de la vie. Il partit et de nouvelles lettres de jussion du Roi parvinrent aux Rochelais le 24 juin, six jours

avant la date de la lettre de Barbot. On comprendra maintenant tout ce qu'il y a d'amer dans la phrase où il déplore la situation du corps de ville, seul responsable et impuissant.

On voit aussi comment l'importance des faits qu'elle confirme fait l'importance de cette lettre.

A Monseigneur de la Tremoille duc et pair de France.

Monseigneur,

N'ayant peu trouver de rencontre pour vous escripre que cette sy sur le subjet de vos armes, je n'ay voullu faillir d'en prendre l'occasion, affin de vous en donner une cognoissance entierre. Pour cest effect j'ay retiré ung mesmoire du nombre des quesses et des tounnes ou le tout est contenu, avecq le jour de l'arrivée des armes sellon l'ordre que les marchans y gardent quand ils se chargent de quelque chose. Et par icelluy vous pouvez voir, Monseigneur, qu'il y a jusques au nombre de trente-deux quesses d'armes, dans lesquelles il y a deux mille mousquets et leurs fourchettes. Et y a semblablement cincq grande thonnes et ung grand panier, dans lesquelles sont les bandollieres desdictz mousquetz, se que je vous représente pour juger la commodité qu'il y aura a charoyer lesdictes armes, croyant sellon la grandeur desdictes quesses et pesentur d'icelles qu'il faudra pour le moings huict ou dix charois pour mener le tout. La voiture et l'incommodité desquelles me fait représenter, Monseigneur, qu'il sera plus à propos et commodement de les faire mener en vostre ville et chasteau de Taillebourc, où vous désirés les rendre, par mer que non pas par terre. L'estat et le mesmoire susdit font voir qu'il s'est fait de la despance et des fraitz pour lesdictes armes, que Monseigneur le mareschal duc de Bouillon a fait payer jusques a la concurance de la somme de quatre centz livres, outre laquelle il se voit par ledit mesmoire que l'on demande pour la garde d'icelle cincq sols par chasque mois des quesses et thonnes, qui sont au nombre de trente huict. A quoy il faudra pourvoir lorsque on voudra retirer lesdites armes, dont le plustost sera le meilleur pour obvier a cette despance. J'estime touttefois que l'on en aura meilleure conposition que se qui est de-

mandé pour ce que ceux qui ont lesdits armes sont les proches et les alliéz du capitaine Chalmot, l'ung des pairs de cette ville, qui a tousjours esté serviteur de feu Monseigneur et qui demeure le vostre. C'est luy a qui madame vostre mère en a fait faire l'adresse. Et s'il en a quelque remersiement de vostre part qu'il le tiendra a honneur, et l'obligerez de vous servir. Je suyveray sur ce que dessus et sur se qui sera de vos commandemans, Monseigneur, tel ordre qu'il vous plaira m'y prescripre. J'ay treuvé a mon arrivée en se lieu les espris de nos peuples fort aygris et esmus pour l'affaire du lieutenant criminel dont je vous ay parlé, a cause que par arrest de la cour, qu'il semble qu'on veille approfondir se subjet y ayant des decretz d'ajournement personnel contre aulcun d'eux. Et quoy que l'arrest porte injonction de le restablir, le souffrir en l'exercice de sa charge, le protéger et conserver, nos habitans se roidissent en leurs pations et non obstant les lettres et commandemans exprès que l'on en a du Roy ilz résouldent de ne le resevoir point. Et quoy que nostre corps de ville, qui n'a point agy en telle actions, se porte a l'obeysence, nous demeurons sans pouvoir et faut que, pour vivre en paix les ungs et les autres nous nous portions avecq eux pour essayer par remontrances et supplications de faire cesser les poursuites et faire pourvoir ledit lieutenant d'autre charge ailleurs, dont on se promet responce favorable par le nuage du temps ; n'y ayant autre chose parmy nous que je puisse escripre. Il vous resouviendra, Monseigneur, que quand vous envoyrez de par de sa, vous escriviez pour la délivrance des dictes armes aux maire, eschevins, bourgeois et habitans, pour ce que autremant il est impossible de les tirer, le peuple voulant estre recognu au pouvoir qu'il s'est usurpé. Priant Dieu pour la prospérité de Vostre Grandeur, et qu'il comble vostre famille et les vostres de toutte ses benedictions, je suis et demeureray pour jamais, Monseigneur, vostre très-humble et très-affectionné et obéissant serviteur,

AMOS BARBOT, baillif d'Aulnis.

De la Rochelle, ce 30e de juin 1620.

(Orig. signé.)

CONFÉRENCE DE M. VILLE A LA SORBONNE

SUR LA CRISE AGRICOLE.

On sait quelle sollicitude attentive a éveillée ce qu'on appelle en ce moment la crise agricole. La science ne pouvait rester muette dans cette question : elle avait quelques révélations à publier, quelques bons avis à donner, quelques bons et nouveaux agents de production à offrir. M. Georges Ville a accompli cette mission de la science, dans une éloquente conférence à la Sorbonne. Le professeur du Muséum a recueilli les approbations les plus enthousiastes, de son nombreux et brillant auditoire.

L'orateur avait pris pour texte : *La crise agricole devant la science.*

La réputation de M. Ville est assez solidement établie pour lui permettre de prendre ce texte. Je me garderai bien de le critiquer au point de vue de la science ; on s'éclaire avec M. Ville ; on ne le combat pas ; je ne critique que la conséquence exagérée, absolue, exclusive que l'orateur a tirée de son argumentation, qui d'ailleurs m'a paru incomplète sur quelques points.

Je ne ferme pas les yeux à la lumière ; je ne méconnais pas les bienfaits de la science, ses merveilles, lorsqu'elle a vaincu le temps et l'espace par ses puissances motrices ; lorsqu'à peine échappée des langes de son enfance, elle a vaincu l'obscurité de la nuit par l'hydrogène et l'électricité ; qui peut dire où elle s'arrêtera à mesure qu'elle grandira?... chaque jour, elle nous fait faire un pas de plus dans la connaissance des lois que la providence a établies dans l'ordre de la création. Aujourd'hui un savant professeur vient nous faire connaître, par l'analyse, les besoins maté-

riels des plantes ; il nous révèle, par la même opération, les éléments que le sol peut leur offrir, ceux qui lui manquent et qu'il ne peut donner. C'est incontestablement une grande gloire pour la science et une grande preuve de sa nécessité. Mais, mon Dieu ! toutes les gloires ont leur enivrement et cet enivrement a égaré plus d'un grand génie !

M. Ville place la solution de la crise dans l'abaissement du prix de revient. « La science, dit-il, offre des moyens certains d'arriver à ce résultat. En donnant au sol une plus grande puissance de fertilité, on peut arriver à lui faire produire une moyenne de trente-cinq hectolitres par hectare, au lieu de quatorze qu'on obtient aujourd'hui. Devant l'insuffisance des engrais d'étable, la science vous offre les siens : ils sont chimiques, matériels ; il faut les payer. C'est une affaire de 100 millions à demander à une caisse de crédit agricole, fondée à cet effet. » Telle est l'argumentation du professeur du Muséum.

La science dans ses promesses, le crédit agricole dans ses résultats, ont été accueillis avec le plus grand enthousiasme, et si l'on eût ouvert, séance tenante, une souscription pour fonder la caisse, cheville ouvrière de l'œuvre pratique, il n'est pas douteux qu'elle eût eu un succès complet.

Examinons cependant les enseignements si chaleureusement accueillis et les espérances si consciencieusement données et acceptées.

Le grand écueil des savants est souvent dans l'exclusivisme de leur doctrine. M. Ville n'a rien dit des influences atmosphériques. Il n'a eu de pensées, de paroles que pour les éléments chimiques. Il a poussé les conséquences jusqu'à leur dernière limite et d'une manière absolue. Là est l'erreur, selon moi.

Quoi qu'il en soit, ses enseignements sont trop intéressants, trop importants pour ne pas les rappeler et les suivre dans leur développement.

« Analysez tel végétal que vous voudrez, dit M. Ville, un arbre, une plante, une mousse, vous y trouverez invariablement quatorze éléments, qui se divisent en deux classes distinctes ; ceux qu'on est convenu d'appeler organiques,

savoir : le carbone, l'hydrogène, l'oxigène et l'azote ; ceux appelés minéraux : le phosphore, le soufre, le chlore, le silicium, le fer, le manganèse, le calcium, le potassium et le sodium. Quel que soit le végétal que vous analysiez, vous ramènerez toujours sa composition à ces quatorze termes invariables, qui sont la matière première, toute la matière première des produits végétaux. »

Le savant professeur se livre ensuite à des expériences diverses et successives sur les proportions de chacun de ces éléments dans la végétation des céréales, en commençant ses expériences sur du sable calciné dans un four à porcelaine, c'est-à-dire une matière inerte, ne possédant, par elle-même, aucun élément de fertilité. Après des essais successifs, M. Ville arrive à constituer une superbe végétation dans ce sol artificiel (1). Ses jalons sont posés, la route est tracée, le but atteint. Une moyenne de trente-cinq hectolitres de froment par hectare et 520 francs d'engrais chimiques.

Cependant, l'érudit chimiste ne peut se défendre d'une surprise : « Nous avons constaté, dit-il, dans nos expériences, que le carbone, ou un composé contenant du carbone, de l'oxigène et de l'hydrogène, ajouté au sol, était sans influence sur la végétation. Comment cela est-il possible, puisque les végétaux contiennent une si grande quantité de carbone, et que les végétaux venus dans le sable calciné, qui en est dépourvu, en contiennent eux-mêmes ? » Cela s'explique en deux mots : le charbon des végétaux ne vient pas du sol, mais de l'air. C'est une vérité reconnue, qui ne trouve qu'une bien petite place, une trop petite place dans l'enseignement de M. Ville, qui s'est laissé dominer par l'intérêt de sa thèse, la chimie terrestre. La conclusion de l'expérimentateur a été celle-ci : l'azote est l'élément déterminant le plus puissant de la végétation. Mais l'azote appartient avant tout à la chimie atmosphérique.

Une réflexion se présente ici : le carbone est la partie constitutive la plus abondante du végétal, 45 à 50 %, l'oxigène vient ensuite, 40 à 45 %, l'hydrogène, 5 à

(1) Ces expériences se font dans des pots en porcelaine et dans un laboratoire.

6 % (1) ; l'acide carbonique est la partie constitutive de l'air la moins abondante : 1 ou 2 % tout au plus. Comment se fait-il que le moins dans l'air se trouve le plus dans le végétal ? ceci peut être accepté, chacun cherche et prend ce qui lui convient ; mais comment se fait-il que tout ce que le chimiste peut offrir artificiellement à la plante, de cet élément si précieux, si indispensable à sa vie, à son accroissement, n'ait aucun résultat sur la végétation (p. 14) ? L'explication de l'éloquent argumentateur est donc insuffisante ; ses savantes expériences n'ont pas déchiré le voile mystérieux, qui enveloppe la vie, même la plus simple.

La science admet un mot heureux, vrai dans sa qualification, mais bien mystérieux encore dans les faits pratiques. Dix éléments minéraux, quatre éléments organiques. Voici l'alphabet chimique. Les premiers sont les consonnes, dans la vie végétale ou animale, les autres sont les voyelles. Carbone, hydrogène, oxigène, azote, sont les voyelles que vous trouvez dans tous les corps organisés. Mais cet alphabet est-il bien complet? la science tient-elle le dernier mot, l'oméga du divin alphabet ? les Thénard, les Orfila, les Gay Lussac ne le croyaient pas ; ils disaient : Nous vous enseignons la vérité d'aujourd'hui ; mais sera-t-elle la vérité de demain, la vérité de l'avenir ?... il est permis d'en douter. La chimie organique, surtout, a beaucoup à faire encore. Un des premiers éléments chimiques, organiques, qui exerce une importante action sur tous les corps de la nature, l'oxigène n'est-il pas menacé dans la simplicité de son titre ? Son homogénéité n'est-elle pas compromise par l'ozône ? toutes nos vérités actuelles ne peuvent-elles pas être profondément modifiées par des vérités nouvelles ? et les surprises d'aujourd'hui ne pourront-elles pas être expliquées demain ? malgré les immenses progrès contemporains, les savants n'ont-ils plus qu'à contempler leur ouvrage et à se reposer ? oh ! non ! il y a bien encore à faire par leurs successeurs !

La chimie organique ne peut être séparée des études physiologiques, c'est-à-dire de l'étude des actions organiques. Que de merveilles se déroulent alors devant les yeux de l'observateur, même dans les organisations les plus simples !

(1) Page 8 de la Conférence publiée.

que de phénomènes produits par les actions organiques avec les quatorze lettres de l'alphabet chimique ! depuis le cryptogame jusqu'au chêne, que de variétés dans la matière ! dans sa dureté, dans son volume, dans ses émanations odorantes, dans sa sapidité, dans ses actions thérapeutiques ! que de productions innombrables naissent des actions organiques avec quatre éléments organiques et dix éléments minéraux.

Les résultats matériels des actions organiques, si nombreux, ne sont pas toujours égaux chez tous les individus de la même espèce, parce que ces actions ne s'exercent pas toujours dans les mêmes conditions individuelles, ou bien parce que le sol (car il s'agit toujours des végétaux) ou l'air atmosphérique ne leur offre pas les conditions élémentaires qui leur sont nécessaires, dans leur état normal.

Que dire après M. Ville, digne continuateur des Thénard, des Berzelius, des Saussure, etc., sur les constitutions élémentaires du sol ? Il l'a fouillé dans tous les sens, il l'a passé scrupuleusement au creuset de l'analyse, et il vient de nous faire connaître des vérités matérielles, attestées par des expériences qui ne permettent aucun doute. Mais il reste la question atmosphérique, qu'il a passée, pour ainsi dire, sous silence. Je ne dirai pas que je viens la défendre, ce serait trop prétentieux ; mais je crois devoir la recommander aux savants et aux observateurs.

J'ai dit en commençant que le grand écueil des savants était dans l'exclusivisme de leur doctrine. Cela se comprend : on découvre une vérité, on aime à croire qu'il n'y en a pas d'autres et on le croit. M. Ville n'a vu que la vérité du sol. D'autres sont tombés dans l'écueil opposé et n'ont voulu voir que la vérité des influences atmosphériques. Le sol, disaient-ils, ne sert à rien dans la vie végétale ; il a seulement pour mission de soutenir les plantes. Comme tous les doctrinaires absolus, ils invoquaient l'expérience, ils offraient la leur. Ils faisaient venir de beaux épis sur une légère couche de paille placée sur des vitrages. On arrosait suffisamment, le soleil, la pluie faisaient le reste et les épis murissaient sans avoir puisé dans le sol aucun élément nutritif ; l'air atmosphérique avait suffi. On invoquait

ces arbres que nous voyons fixés dans des fissures de rocher, où ils ne peuvent puiser aucune nourriture ; l'air atmosphérique doit donc leur suffire puisqu'ils n'ont pas d'autre ressource. On appelait aussi en témoignage les fôrets vierges des deux mondes, qui ne peuvent trouver que dans l'atmosphère les éléments de leur superbe végétation, puisque depuis l'origine du monde elles existent, sans avoir jamais reçu aucun engrais. Enfin ne voyons-nous pas, chaque année, nos prairies, qui ne reçoivent jamais aucun amendement, produire des récoltes très-irrégulières, quelquefois presque disetteuses, d'autres fois très-abondantes. Cette diversité ne peut être attribuée véritablement qu'à la diversité des influences atmosphériques. L'on peut appliquer ces observations à tous les produits agricoles.

Sans nous arrêter à l'exclusivisme des doctrines nous ne pouvons vraiment méconnaître qu'il y a deux chimies : la chimie du sol et la chimie de l'atmosphère. Et c'est là ce ce qui constitue les différentes productions des diverses latitudes de notre globe.

Les deux chimies ne sont pas aussi étrangères l'une de l'autre qu'on le pourrait croire. La chimie de la terre est peut-être plus positive, plus fixe dans ses conditions ; mais elle n'en reçoit pas moins l'influence de la chimie atmosphérique : la chimie atmosphérique de son côté ne reçoit pas moins l'influence terrestre. Les soixante-dix-huit parties d'azote, les vingt parties d'oxigène et les une ou deux parties d'acide carbonique, qui la constituent, ne sont pas les seuls éléments contenus dans l'atmosphère ; il y a toutes les émanations du sol, qui viennent en altérer la pureté ; il y a aussi de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, que sais-je ? bien d'autres choses sans doute, qui viennent modifier profondément, accidentellement, les conditions de l'atmosphère et déterminer les influences diverses, heureuses ou funestes, que subissent tous les êtres organisés, végétaux ou animaux, qui couvrent notre globe. Entrevoit-on sur cette vaste perspective un horizon qui ne soit pas un inconnu !

Dans cet inventaire inextricable des sublimes inconnus, il en est un dont nous sommes témoins chaque année, avec

une grande joie, c'est l'influence printanière. A laquelle des deux chimies l'attribuerons-nous? Pas à la chimie de la terre sans doute; l'analyse serait impuissante. A la chimie atmosphérique? Elle subit l'influence; mais ne peut en déterminer la cause. Nous sommes obligés d'admettre une troisième chimie, dont le Créateur s'est réservé le secret; elle est donc divine comme les deux premières; mais elle est encore bien plus mystérieuse! C'est l'influence du printemps qui revivifie la nature, la réveille de sa léthargie, excite toutes les actions organiques des plantes; recommence pour ainsi dire, une nouvelle vie, qui a des fleurs pour langes! et à peine le calice est-il entr'ouvert qu'aussitôt commence la mystérieuse fête nuptiale d'où doit sortir un nouvel être!

Devant de si grands mystères, le chimiste, le physicien, le physiologiste ne doivent pas se décourager; il reste encore une belle route à parcourir. Ils n'ont point à craindre la désobéissance d'Eve, la témérité de Prométhée; ils ne sortent pas de la voie permise: intelligence oblige!..... l'étude, la persévérance, le génie sont les moyens légitimes que Dieu leur permet. Ils ont trop acquis, pour ne pas espérer encore. S'ils ne peuvent pas toujours grandir en science, ils grandiront bien certainement en admiration pour le divin auteur de toutes ces merveilles!

Assez de sciences, assez d'inconnus; revenons à la terre, à nos champs, à la chimie du sol, aux influences atmosphériques et surtout aux faits pratiques et à l'expérience.

La puissance des engrais, est une vérité que personne ne conteste. La chimie démontre, par l'analyse, les conditions que ces engrais doivent avoir, selon la nature du sol et les exigences des diverses plantes. C'est un précieux enseignement; c'est une gloire pour la science, un grand témoignage de sa nécessité. Reste la question du prix de revient des engrais. La question n'est plus dans l'engrais, à ce point de vue, elle est jugée depuis longtemps; mais dans son prix. L'argumentation traduite en chiffres, par M. Ville, est satisfaisante; mais il faut que toutes les promesses soient tenues. 520 fr. d'engrais par hectare, pour quatre années, qui forment la période d'assolement

de M. Ville, une moyenne de 35 hectares revenant à 10 fr. l'un, c'est un bon résultat que nous n'obtenons que très-exceptionnellement. — Il est regrettable que le bilan établi par l'auteur ne mentionne pas le résultat des trois autres années de son assolement; c'est dans son ensemble qu'un système doit être jugé. En général, dans notre pays, c'est la récolte du froment, qui est vénalement la plus productive, les autres sont secondaires; quelquefois d'un bien maigre profit. L'exposé de M. Ville n'est donc pas complet.

En agriculture, je me méfie un peu des tarifs des dépenses et des produits, présentés d'une manière absolue. Il y a eu si souvent des déceptions! enfin il y a des généralités qui peuvent être présentées; mais ces généralités peuvent être très-profondément modifiées par la nature des différents sols et leur aptitude particulière. Il y a même des ingratitudes qui ne peuvent être vaincues; on s'y ruinerait plutôt!

M. Ville ne parle que d'une moyenne, et les moyennes constatent les irrégularités. En chiffres nous les avons traduites par 49 fr. en 1812, et par 12 fr. en 1822 (1).

En ce qui concerne la science, M. Ville nous signale les causes qui se rattachent au sol; mais nous restons impuissants sur celles qui se rattachent à l'atmosphère. En dehors des froids excessifs, des étés dévorants, des orages, des grêles, des avalanches, nous aurons toujours l'influence latente de l'atmosphère que nous avons signalée sur tous les produits agricoles.

M. Ville a constaté l'influence de l'azote sur la végétation par les engrais; *mais cette influence est soumise à une telle solidarité, que la suppression d'un seul terme suffit pour amoindrir, dans une proportion plus ou moins forte, et même pour rendre tout à fait nul l'effet de tous les autres* (page 13). Ne pouvons-nous pas rattacher cette observation à la chimie atmosphérique? Et ne pouvons-nous pas admettre une pareille solidarité entre les nombreux éléments, appréciables ou non, qui la constituent et ne suffit-il pas de la suppression ou de la modification d'un seul terme

(1) Mémoire sur l'enquête présenté par l'auteur à la société d'agriculture de la Rochelle, le 15 avril.

de leur groupe pour produire l'abondance ou la disette, ou les résultats intermédiaires ?

Nous avons soumis le sol, soit. Mais nous ne pouvons soumettre l'atmosphère ! nous n'aurons donc pas la certitude du *quantum* de nos récoltes. Nous sèmerons moins, nous récolterons relativement beaucoup plus ; mais nous ne dépasserons pas les besoins ordinaires de la consommation et par suite nous serons toujours sous le coup de l'incertain.

Une dernière considération doit trouver ici sa place. M. Ville a fixé le prix des engrais à 520 fr., il en a fait le compte détaillé (page 19). Si les avantages offerts se réalisent, est-il présumable que les engrais ne subiront pas la hausse devant l'abondance de la demande ? Que cette hausse soit de 25 ou 50 %, que deviendront les avantages ? Et votre prix de revient, par hectolitre, ne s'élèvera-t-il pas assez pour que vous ne puissiez soutenir la concurrence de ceux qui produiront à moindres frais.

Il n'y aura donc rien de changé dans la question, et les engrais présentés comme solution de la crise, ne la résoudront pas. *Nous ferons comme par le passé, de la chimie* terrestre avec les fumiers d'étable, ou avec des engrais chimiques, tant qu'ils ne seront pas trop chers. Et nous ferons de la chimie atmosphérique par les assolements, les labours et même par le repos ou la jachère, lorsque nous ne pourrons faire mieux.

Assolement, labour, repos sont les moyens chimiques de restauration du sol, parce qu'ils l'ouvrent aux influences atmosphériques.

Devant ces observations, pourquoi constituer une caisse de crédit agricole de cent millions ? Le sol est cher, la main d'œuvre est bien chère ; sera-t-on plus à l'aise avec cent millions d'emprunt ?

En agriculture, la science possède de grandes vérités ; mais ces vérités ne sont pas toujours assez complètes, assez absolues pour être des vérités pratiques. Les espérances les plus brillantes ne sont quelquefois que d'onéreuses déceptions.

La population agricole, que nous appelons routinière, est assez réservée sur ce qu'elle ne comprend pas ; elle est méfiante, intolérante même, parce qu'elle est ignorante.

Elle s'empare avec empressement d'un essai malheureux pour les rejeter tous.

Il n'y a donc rien de plus funeste pour le progrès qu'une théorie exagérée, qui ne réalise pas ses promesses, qui ruine ceux qui l'avaient acceptée.

Lorsqu'une théorie ne peut être scientifiquement comprise, il faut qu'elle se présente avec un accroissement de bien-être, avec une fortune faite. Tout le monde comprend ce langage, on en fera bientôt la routine nouvelle. Faisons donc fortune, et que la fortune, ou au moins l'accroissement de notre bien-être, soit le critérium de la vérité de nos théories !

J.-J. B.

Membre de la Société d'Agriculture.

PIÈCES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SAINTONGE ET D'AUNIS.

États généraux de 1789. — Sénéchaussée de Saintes.
Nouveaux documents.

A Monsieur le Directeur de la *Revue d'Aunis et de Saintonge.*

Monsieur,

Dans votre numéro du 15 décembre 1863, vous aviez bien voulu consacrer quelques lignes aux observations de M. le baron de La Morinerie sur la brochure intitulée : *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis*, et particulièrement sur le procès-verbal de la délibération du 1er août 1789 pour la révocation des mandats des députés de la noblesse (sénéchaussée de Saintes), procès-verbal que M. de La Morinerie serait disposé à infirmer, tout au moins dans certains détails.

Permettez-moi, Monsieur, du moment où il s'agit d'élucider une question historique, quelque locale et restreinte qu'elle soit, de vous présenter de nouvelles considérations à l'appui de mon opinion et d'établir, preuves en mains, que le procès-verbal qui m'est opposé par M. de La Morinerie, est loin de ruiner celui que j'ai reproduit dans ma brochure et qui avait été collationné, dès le 2 août 1789, par les *députés suppléants* de l'ordre de la noblesse.

Je m'étonne tout d'abord qu'un observateur aussi habile et aussi exercé que M. de La Morinerie, n'ait pas cherché

à s'expliquer les guillemets qui font cortège, pendant douze lignes d'impression, au procès-verbal du 3 août mentionné dans sa plaquette, à partir de ces mots « *constamment occupés.....*, jusqu'à ceux-ci : *regarder comme frères.* » N'est-ce pas là un premier indice d'une citation? Puis, en collationnant les deux procès-verbaux — celui du 1er et celui du 3 août — ne voit-on pas que ce passage ainsi guillemeté est textuellement extrait du procès-verbal du 1er août?

Ainsi le procès-verbal du 3, au lieu d'infirmer celui du 1er, ne fait que le confirmer en reproduisant une partie de son contexte.

Avec un peu plus d'attention, M. de La Morinerie aurait été frappé du petit nombre des signataires de la délibération du 3 août. Ce nombre est de 60, tandis que l'on en compte 153 au procès-verbal du 16 mars et que, dans sa liste imprimée, Toussaints fournit 156 comparants en personne. C'est donc un groupe de 96 électeurs qui fait défaut, le 3 août; et le procès-verbal de ce jour n'est que celui d'une minorité. On ne saurait au surplus en douter après avoir lu la pièce suivante :

« Nous soussignés, gentilshommes de la province de » Saintonge, faisant partie de l'assemblée provinciale de » Saintes convoquée à l'effet de changer les pouvoirs de » nos députés aux Etats généraux, déclarons que notre » vœu particulier étant de contribuer autant qu'il peut être » en nous au bien général de la nation, nous avons consi- » déré qu'il était indispensable de donner une confiance » pleine et entière à nos députés et de nous en rapporter » sans aucune restriction à leur lumière et conscience; » nous en avons en conséquence fait la motion qui, n'ayant » pas été admise à la majorité des voix, nous a forcés à » protester contre toute opinion contraire à la nôtre, à » signifier dans les formes usitées notre protestation à la » majorité, et à requérir qu'elle soit inscrite sur les regis- » tres, ce qui a été exécuté sur le champ; et pour donner » à Sa Majesté une preuve non équivoque de notre patrio- » tisme et de notre amour pour le bien public, nous avons » résolu d'adresser à son ministre la présente protestation

» que nous avons tous signée, et à laquelle nous avons » joint la liste générale des gentilshommes composant » l'assemblée.

» Liste des gentilshommes composant l'assemblée de » Saintonge, convoquée le 1er d'aoust 1789 :

» MM. — Majorité.
» MM. — Minorité. »

Ce document manuscrit qui n'est malheureusement pas signé, n'en est pas moins authentique, à nos yeux. Il aurait certainement apporté un intérêt de plus à cette discussion, s'il eût été accompagné des deux listes des membres de la majorité et de la minorité. Tout porte à croire cependant que la liste de la minorité n'est autre que celle des signataires du procès-verbal reproduit par M. de La Morinerie.

Il résulte de cette protestation : 1° Qu'elle est une nouvelle preuve de la délibération du 1er août ; 2° Que la majorité de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes se refusa à la révocation des mandats ; 3° que les nouveaux pouvoirs accordés aux députés, soit le 1er août, soit le 3 du même mois, ne l'ont été que par une minorité de 60 membres, dont M. de La Morinerie n'a fait que citer l'un des procès-verbaux.

Reste toujours la question des députés suppléants. Sur ce point, il m'est encore impossible de donner gain de cause à mon savant et courtois contradicteur. Sans doute, il a dû croire toute réplique impossible en face du procès-verbal si formel du 3 août; mais il paraît qu'à cette époque, on n'était pas avare de procès-verbaux ; car en voici un autre que j'ai été assez heureux pour découvrir et qui est revêtu de signatures et de formalités que ne récusera pas, je pense, M. de La Morinerie. Ce document me sera aussi « une preuve de l'exactitude que, à défaut de toute autre qualité, je me fais scrupule d'apporter dans mes travaux. »

« *Extrait du registre des délibérations de la noblesse de Saintonge.* »

» Aujourd'hui, premier aoust mil sept cent quatre-» vingt-neuf, à trois heures après-midi, l'assemblée tenue » et présidée comme ce matin, M. le Président a proposé » de procéder à l'élection de deux députés pour suppléer » les députés actuels de la Noblesse de Saintonge aux États » généraux, en cas de mort, maladie ou autre cause, con-» formément au règlement fait par Sa Majesté; ce que » l'Assemblée ayant adopté, a nommé préalablement trois » scutateurs par la voye du scrutin dont l'ouverture faite » par les trois gentilhommes présents plus anciens d'âge, » a fait connaître que les suffrages s'étaient réunis en » faveur de MM. le c^te^ de Livenne, le c^te^ de Roussillon et » le v^te^ de Turpin; après quoi, procédant toujours par la » voye du scrutin à l'élection des deux députés suppléants, » le premier scrutin a fait connaître que les suffrages s'é-» taient réunis en faveur de M. le c^te^ de Brémond, et le » second tour de scrutin a désigné, également à la pluralité » des suffrages, pour député M. le v^te^ de Turpin de Jouhé; » lesquels ont accepté la députation avec reconnaissance. » Cette élection faite, M. le Président a levé la séance » et a prorogé l'assemblée à demain, deux aoust, à neuf » heures et demie du matin.

» Fait et arrêté à Saintes, dans la salle du collége, les » jour et an que dessus.

» Ainsi signé au regitre, le marquis d'Aiguières, pré-» sident; le v^te^ de St Légier, secrétaire.

» Nous, soussignés, certifions que l'extrait ci-dessus a » été copié mot pour mot sur le registre des délibérations » de la Noblesse de Saintonge.

» A Saintes, ce 15 juillet 1790.

» Marquis d'Aiguières, *président.*

» Le chevalier de Luchet, *en l'absence du secrétaire.*

» Vu :

» Guillotin, *commissaire de l'Ass. nationale.* »

(Pièce faisant partie des archives de la famille de Turpin.)

Maintenant, Mr de la Morinerie persistera-t-il à soutenir

que les députés suppléants ne furent pas élus *avant* le 3 août 1789, date de son procès-verbal?

Et s'ils furent élus dès le 1er août, comme il serait difficile de le contester aujourd'hui, d'où vient qu'il y eut une réélection le 3 du même mois? d'où vient aussi que la révocation des mandats prononcée le 1er août, fut renouvelée le surlendemain? Telle est la double question qu'il est permis de se poser, en attendant que M. de la Morinerie se présente avec de nouvelles pièces pour faciliter la solution de ce petit problème historique.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

TH. DE B. A.

P. S. — Quant à l'invitation de la *Revue*, pour ce qui concerne la publication des *cahiers* et *mandats* de nos diverses sénéchaussées, je compte y répondre pour ma part, en lui communiquant prochainement ceux des documents de cette nature qui font partie de ma collection.

L'HIRONDELLE ET LE MULOT.

Sur ces longs fils de fer tendus par des poteaux,
Dont l'industrie a fait des messagers nouveaux,
A la file s'étant placées
Par un instinct plus sûr que la science ou l'art,
Des hirondelles entassées
Attendaient l'heure du départ.
Une des plus jeunes d'entr'elles
Se prit à dire : En vérité
Par son amour des hirondelles
La Providence a mérité
Toute notre reconnaissance.
Qu'elle a bien placé là, pour qu'avant de partir
Nous pussions nous y réunir,
Ces fils où mollement un oiseau se balance.
Dieu fait bien ce qu'il fait. D'un soin toujours nouveau
Sur nous sa prévoyance veille.
Elle en eût dit plus long, si du pied du poteau
Un mulot n'eût crié : Bien, commère, à merveille !
Pourtant, j'ai vu planter ces gros morceaux de bois
Par des rustres qui, je crois,
Aux oiseaux ne songeaient guère.
Mais n'en donnez pas moins un libre cours, ma chère,
A vos discours ingénieux.
Car votre vanité, pour être un peu plaisante,
N'en est pas moins fort éloquente.
Croire tout fait pour soi ! L'homme n'eût pas dit mieux.

BULLETIN.

En vérité, c'est chose naturelle et légitime que, toutes les fois qu'on remue quelque vieil édifice jusque dans ses fondations, les antiquaires braquent leur lunette et se crient l'un à l'autre : Anne, mon frère Anne, ne vois-tu rien venir? Les murs de notre vieux collége avaient trois cents ans, un assez bel âge après tout, et si les antiquaires y ont vu surtout de la poussière qui poudroyait, ils n'y ont pourtant pas vu absolument que cela.

Et d'abord à l'alignement de l'église à peu près on a rencontré un caveau mortuaire, des ossements, un crâne : un crâne de moine sans doute, de sage peut-être : la courbe du front ne démentait pas cette hypothèse. Un des assistants voulait y voir des reliques de Jean de la Rochelle, qui a dû en effet être enterré par là. Mais envain ses yeux interrogateurs lui sortaient-ils de la tête ; le vieux crâne restait muet ; rien à l'entour qui parlât pour lui : la tombe gardait son secret. Le pauvre antiquaire était réduit à dire à son tour : *This might be the pate of one that would circumvent God!* Mon Dieu! que d'esprit je pourrais montrer ici à l'aide de l'esprit de Shaskespeare. Mais qui ne l'a pas lu aujourd'hui? Donc la tombe se borna à donner un démenti au poète qui prétend que les maisons que fait le fossoyeur durent jusqu'au jour du jugement et à montrer qu'un *clown* se trompe aussi bien qu'un philosophe. Bonne leçon, après tout.

Au bout de ce même mur, au coin sud-ouest du lycée on a rencontré une plaque en cuivre, que M. le Proviseur a déposée à la Bibliothèque de la ville et dont voici le texte :

En tête, des armoiries : pallé d'argent (chargé de trèfles de gueules) et de sable, de six pièces, timbrées d'une couronne de comte souverain, — des lions pour supports.

D. D. Joannes Honoratus Sauvestre de Clisson magnus alnetensis provinciæ senescallus pro sua erga Deiparam pietate et benevolo erga Mariæ cultores animo hunc primum lapidem posuit sacelli Beatæ Virginis de sodalitio civium Rupellensium nuncupati. Die 10 julii 1681. I H S.

MARIE CUVILLIER FESIT. (sic.)

Traduisons, par égard pour les dames, qui ont trop bon goût sans doute pour ne pas lire ce bulletin :

Mon sieur et seigneur Jean-Honoré Sauvestre de Clisson, grand sénéchal de la province d'Aunis, en témoignage de sa piété envers la mère de Dieu et de sa bienveillance pour ceux qui rendent un culte à Marie, a posé la première pierre de cette chapelle de la bien heureuse Vierge dite de la congrégation des citoyens rochelais.

Le 10 juillet 1681.

Que les moralistes ont raison de dire que l'amour des dames nous fait faire de grandes sottises ! qui leur traduira ma traduction ? Car enfin ces mots *les citoyens rochelais* ne sont pas de la langue du temps, c'est incontestable. Etait-ce donc là la chapelle de la congrégation des messieurs? ou de celle de l'*Annonciation de Notre-Dame*, qui comptait plusieurs artisans ? Ils s'étaient engagés personnellement pour une somme de 1000 livres, et se trouvèrent fort embarrasés lorsque, la chapelle étant confisquée avec tous les biens de jésuites, en 1762, il fallut solder cette somme ? Etait-ce une autre ? car on sait qu'il y en avait plusieurs, faisant partie des bâtiments du collége donné aux jésuites, les unes sur les classes, les autres sous l'ancien pensionnat : mais où et combien, au juste ? Du moins est-il probable que celle-là s'ouvrait sur la rue et était au rez-de-chaussée. Il y avait dans le mur une poutre qui témoignait d'une ancienne porte. J'ai consulté sur tout cela un brave homme qui a écrit un volume sur l'histoire du collége de la Rochelle. Le malheureux ! Je ne voudrais pas jurer qu'il sût seulement bien que ces chapelles de congrégation eussent existé. Et ses émules, à vrai dire, ne m'ont paru guère moins ignorants. Il y a pourtant des gens qui savent très-bien l'histoire universelle. *Gaudeant bene nati !*

Le passé a de l'intérêt. Le présent et l'avenir en ont plus encore.

La *Revue de l'instruction publique* signale ce fait heureux, qu'il n'y a pas eu pour ce trimestre de session de la cour d'assises dans le département du Doubs, parce qu'aucune affaire criminelle ne figurait au rôle, et elle remarque que ce département occupe la première place dans le tableau représentant l'instruction relative des départements français. Ce fait établit à ses yeux une corrélation évidente entre l'instruction et la diminution de la criminalité : nous ne sommes pas moins que cette *Revue* partisans de la diffusion de l'instruction : mais l'exacte vérité importe ici autant qu'où que ce soit. Nous devons donc faire remarquer que ces deux résultats qui coïncident si heureusement ici, se montrent quelquefois isolément. Ainsi, depuis deux ans, croyons-nous, il est arrivé deux fois que la cour d'assises des Deux-Sèvres fût dispensée de siéger par l'absence d'accusations. Nos heureux voisins n'occupent pourtant sur ce tableau de l'instruction relative qu'une place inférieure à la nôtre. Il y ont le n° 50 et nous le n° 37. Et nos sessions d'assises ne restent que trop chargées !

Nous sommes du reste bien loin de prétendre par là contester l'activité intellectuelle du département des Deux-Sèvres. Niort est au contraire une des villes où elle se manifeste le plus. Nous en rencontrons une preuve qui nous concerne particulièrement.

Nous avons loué en son temps le concours pour lequel la société de statistique de Niort avait provoqué des travaux relatifs au Poitou, à la Saintonge et à l'Aunis ; nous avons sous les yeux un des morceaux distingués à ce concours, qui a depuis pris place parmi les riches mémoires de cette société. Ce sont les *Poissons des départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne*, par Eug. Lemarié, de la société scientifique de Saint-Jean d'Angély. C'est un simple catalogue, mais un catalogue formé sur les observations directes de l'auteur, incomplet par suite, mais où rien ne peut s'être glissé induement. M. Lemarié y a ajouté une analyse dichotomique pour aider à la distinction des espèces. Reconnaissant des secours qu'il a reçus, il a nommé dans

une introduction tous ceux auxquels il les doit et nous y retrouvons des noms qui nous sont chers. Oserons-nous exprimer le regret que dans cette courte introduction le ton ne soit pas toujours assez simple et assez précis. Par exemple l'auteur parle à propos des poissons des « ma- » gnifiques travaux d'Aristote, de Pline, d'Aldrovande, » de Linné, de Bloch, de Lacépède, de Rondelet, de » Cuvier, de Bonaparte, de Valenciennes, etc. » Cette vague nomenclature n'éclairerait guère, tromperait peut-être celui qui s'y fierait.

C'est aussi plus de simplicité que nous demanderions volontiers à un livre bien plus important au point de vue littéraire, *F. Schubert, sa vie, ses œuvres et son temps*, par M. H. Barbedette. Celui-ci ne nous appartient que parceque l'habitation et les liens de familles ont fait de l'auteur un Rochelais. Ecrit pour un journal de Paris, il a été publié à part par ce journal. Nous nous bornons ici du du reste à une simple mention, sans prétendre émettre un jugement. Ce n'est pas en effet une tâche aisée que de juger ce livre. Il y faudrait une double compétence pour répondre à la double aptitude de l'auteur ; la connaissance approfondie de la musique et la tournure philosophique de l'esprit. Tous les philosophes ne conviendraient peut-être pas que l'hellénisme et la liberté soient une même chose, que le catholicisme soit opposé au mouvement dans la statuaire ou à l'emploi de la perspective en peinture ; tous les musiciens ne comprendraient peut-être pas le rapport qu'il y a entre la Révolution française et les progrès de la musique, entre le naturalisme et les mélodies de Schubert : tous les esprits ne trouveront pas naturel le contraste entre l'émotion causée par la bataille de la Moskowa et le quatuor exécuté par la famille d'un instituteur viennois. Il semble même que ces brillantes passementeries aient été superposées à une étoffe déjà tissue, et ceux qui commenceraient le livre à ces mots : « Schubert, dont nous allons raconter » la vie, est né.... etc. » ne s'apercevraient peut-être pas qu'ils ont omis quatre chapitres. Du reste, nous le répétons, nous signalons le livre, nous ne le jugeons pas. Disons seulement que la hauteur des vues n'a pas exclu la richesse et la précision des détails.

L'année aura été heureuse pour notre Musée ; nous comptions récemment les quatre toiles dont il vient de s'enrichir. Un don de l'Empereur en ajoute une cinquième, *un faune chasseur,* exposé cette année même à Paris, par M. X. Hellouin. La même munificence a donné à Rochefort une vue prise à Saint-Dié, par M. Jules André. On accorde à cette toile des éloges que faisaient pressentir le talent du peintre et la beauté du site. Quant au Faune chasseur, c'est moins un tableau qu'une étude d'académie; un jeune faune assis sur une pierre dans une forêt, contemple à ses pieds une biche qu'il vient de percer de sa flèche. Il n'y faut chercher ni pensée forte, ni composition; cependant les terrains sont fermes; le bois ne manque pas de profondeur. La tête et le torse du faune, l'animal gisant à ses pieds sont habilement rendus, d'un bon dessin et d'une bonne couleur, agréables à voir. Nous hésitons plus à louer les membres du chasseur, peut-être à tort : c'est une étude où évidemment l'auteur s'est donné des difficultés à vaincre, où les raccourcis sont voulus et cherchés ; il faudrait pour les juger plus de connaissances spéciales que nous n'en avons. Toujours est-il que la cuisse et le bras gauche, le pied droit et même l'effort que semble supporter la main droite, nous semblent, soit pour les proportions, soit pour le jeu de la lumière, satisfaire l'œil moins que les autres parties.

Somme toute, les divers goûts artistiques reçoivent donc satisfaction chez nous. A l'heure où nous écrivons se prépare un grand concert dont nous ne pourrons rendre compte que bien tard, auquel nous ne pouvons, quant à présent, que souhaiter plein succès. D'autres arts ont eu leur éclat. Jeu de mots à part, la pyrotechnie a eu son rôle depuis quelques mois dans notre département. Mais peinture, musique, pyrotechnie ont rencontré un rival, un vainqueur. Un combat de taureaux a été annoncé et rien n'avait encore autant ému la foule. A la vérité le désir public n'a pas trouvé satisfaction ; taureaux et toreadores ont été pacifiques ; mais le désir public ne s'en est pas moins manifesté. On sait où se dirige le progrès intellectuel. Qui nous donnera enfin une vraie tuerie de gladiateurs ?

Quand feu Cicéron avait à peu près terminé une lettre et qu'il lui survenait quelque chose à dire à son correspondant, il ne recommençait pas pour cela sa lettre, il la reprenait bravement par cette formule, souvent reproduite : *Scripta jam epistola*.... Cependant Cicéron écrivait mieux et plus lestement que Legio, soit dit sans blesser celui-ci, si fin que soit un épiderme d'écrivain. Nous dirons donc aussi nous, sans reprendre ce bulletin et sans chercher de transition : *Scripta jam epistola*, il nous est venu sous les yeux deux nouvelles productions des presses rochelaises, dont nous ne pouvons parler avec étendue, mais que nous voulons pourtant signaler à nos lecteurs.

Les annales de la section des sciences naturelles de l'académie de la Rochelle contiennent un compte-rendu des travaux de l'année par son secrétaire, un premier supplément au catalogue des plantes marines de la Charente-Inférieure, et surtout une Faune fossile de la Charente-Inférieure, par notre ami et collaborateur, M. Ed. Beltremieux. Ce travail ne s'applique qu'aux terrains secondaires et contient par conséquent l'énumération des animaux rayonnés, molluscoïdes et mollusques qui ont vécu aux époques jurassiques et crétacées. Ceux qui s'occupent en détail de ces matières savent quelles sont la difficulté et l'intérêt de ces nomenclatures spéciales, mais ils savent aussi combien elles se refusent à toute analyse. Il suffit donc de leur indiquer celle-ci.

D'autres raisons nous forcent d'être très-brefs sur un autre livre : *Organisation et services de l'administration financière de la France*, par M. Fasquel, ancien employé supérieur des Douanes, ancien inspecteur des finances, ancien payeur du Trésor, Chevalier de la Légion d'honneur. Ce titre dit à lui seul quelle est l'importance du sujet et avec quelle compétence l'auteur l'a abordé. Mais c'est là une de ces matières sur lesquelles toute appréciation nous est interdite, et dont l'exposition seule dépasserait probablement les droits qui nous sont concédés. Il nous est permis sans doute de féliciter l'auteur de l'étendue de connaissances, de la fraîcheur de mémoire, de l'aptitude au travail dont il fait preuve à plus de quatre-vingts ans,

c'est-à-dire à un âge qui pour tout autre serait tout au moins la vieillesse.

La *Bibliographie de Palissy*, que M. Louis Audiat terminait dans notre dernière livraison, au mois de juillet, n'est pourtant pas achevée. Tous les jours quelque nouvelle publication s'ajoute aux précédentes. Nous signalons aux amateurs, et aussi aux admirateurs de Palissy, un mémoire que vient de publier la *Revue des questions historiques*, dans son numéro de juillet. — Paris, chez Palmé. — L'auteur prend le récit d'Agrippa d'Aubigné, sur les derniers moments de Maître Bernard à la Bastille, la conversation qu'il rapporte entre le roi Henri III et le potier huguenot; il apprécie tout cela, et par les erreurs du récit lui-même, erreurs de faits, de date, de personnes, par un *alibi*, par des témoignages contradictoires, démontre que jamais Henri III n'eut avec Palissy, à la Bastille, la conversation que cite d'Aubigné et qui est devenue légendaire. M. Louis Audiat, en publiant ce travail qu'il avait lu il y a deux ans à la *Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, a voulu dégager la grande figure du penseur saintongeais des nuages et des fables qui l'enveloppent et la dénaturent et la replacer sous son vrai jour.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

CHAPITRE IV.

1596-1598.

A l'époque où Rosny entra au conseil des affaires et finances, il avait trente-six ans et était à cet âge de la vie qui retient encore la vivacité et l'activité de la jeunesse en les tempérant par la maturité et l'expérience. Plus il avait attendu cette haute position qu'il semblait regarder comme son bien, plus il devait être impatient d'en user, et de marcher à l'exécution de ses vues. Ses défauts aussi bien que ses qualités le rendaient merveilleusement propre au rôle qu'il allait jouer : la haute opinion qu'il avait de lui-même devait le faire marcher hardiment dans une réforme où il ne fallait ni lenteur, ni tâtonnement, ni incertitude. Sa morgue aristocratique lui donnait la parole libre et ferme quand il parlerait à la roture des financiers ; ce caractère irascible et intraitable qui lui avait valu tant d'ennemis à la cour présageait des rebuffades aux solliciteurs de pensions et de faveurs. S'il n'avait pas le généreux désintéressement des âmes héroïques, et l'amour du sacrifice sans compensation, on était certain de l'en-

chaîner en faisant sa fortune plus grande qu'il ne l'espérait, et son intérêt était un nouveau gage de sa fidélité, quand même il n'eût pas eu un fonds réel de probité. D'ailleurs il aimait vraiment le prince qu'il servait depuis trente ans; ses mécontentements les plus légitimes n'avaient jamais tenu contre une de ces paroles affectueuses par lesquelles Henri savait s'attacher ou se ramener les cœurs; et il avait fini par vouer à son maître une affection ardente, mais exclusive, jalouse, et portée à dénigrer les services rendus par les autres. Sa jeunesse passée dans les camps lui avait donné l'activité de l'esprit et la liberté du langage. Les malheurs de sa maison, causés par la prodigalité de son père, lui avaient enseigné le prix de l'ordre et du « bon mesnage; » une vie rangée — au moins eu égard au temps et à sa condition, — la difficulté qu'il avait éprouvée à réparer les brèches de sa fortune domestique, avaient rendu plus sérieuse encore une humeur naturellement réfléchie. Il avait d'ailleurs, chose essentielle pour un financier, le goût des affaires et l'art de les conduire. Employé fréquemment dans des négociations délicates, il avait appris à connaître les hommes, à les pratiquer adroitement, à user d'eux comme d'instruments, mais aussi, quand leur résistance l'importunait, à les briser de haute lutte. Lié par nécessité de position plutôt que par amitié, avec tous ceux qui avaient été chargés d'ambassades et de missions auprès des cours étrangères, il connaissait parfaitement l'état des peuples et les ressources des gouvernements voisins, et plus d'une fois il profita de l'expérience acquise par d'autres à leurs dépens. Sa religion enfin ne pouvait être un obstacle bien insurmontable à sa grandeur. S'il n'avait pas la foi rigide des huguenots sévères, s'il se séparait d'eux sur bien des points, rien ne porte à croire qu'il ne fût pas sincèrement convaincu; car il refusa toujours d'abjurer au profit de ces intérêts temporels qui pourtant lui tenaient bien au cœur; seulement il avait pris à l'école des événements et en passant par les violences de son temps, sinon une légère dose de scepticisme, du moins un certain laisser aller dans ses croyances religieuses, et une tendance à n'admettre du protestantisme que les points principaux, sans s'inquiéter des

détails. En cela il était en opposition avec les fougueux disciples de Calvin, qui n'admettaient pas plus la légitimité de la tolérance que les Ligueurs; il avait des ménagements qui blessaient fort son parti, et ses coreligionnaires avaient peine à lui pardonner d'écrire au Pape « très-saint père » et de ne pas être persuadé que le pontife de Rome fût l'Antechrist.

Depuis que dans le cours de conversations familières Henri IV s'était ouvert à Rosny de ses intentions sur lui, celui-ci s'était mis à étudier avec soin la science des finances et du gouvernement, en apportant à cette étude l'ardeur et l'opiniâtreté qui faisaient le fond de son caractère. Nous n'avons pas encore à nous expliquer sur la portée de son œuvre, sur ce qui manqua en étendue à cet esprit plus pratique qu'innovateur; mais nous trouvons son point de départ dans un mémoire qu'il avait adressé au Roi dès 1593, sur les moyens propres à assurer le rétablissement, la conservation et la grandeur du royaume (1). Les remèdes qu'il proposait étaient au nombre de huit, et ne devaient être appliqués que successivement, avec prudence, et selon que le temps et l'opportunité le permettraient.

Il fallait :

1° Apaiser toutes les révoltes et réduire les rebelles à une due et volontaire obéissance. Rosny n'indique pas ses moyens d'exécution; mais il les laisse deviner : l'obéissance n'est volontaire que quand le maître se fait aimer.

2° Eteindre et amortir toutes les haines nées de la diversité des partis et des religions; c'est-à-dire effacer jusqu'aux derniers vestiges des guerres civiles, et sur le sol français, et surtout dans les esprits si longtemps divisés. L'idée d'unir tous les efforts de la France et de les diriger avec un ensemble imposant sur le but, l'unité morale de notre patrie, fait honneur à Sully.

3° Faire une recherche bien exacte de toutes les facultés et revenus du royaume, déterminer l'origine des impôts, leur mode de perception, les droits tombés en désuétude par l'effet du temps ou de la négligence; enfin découvrir les « aménagements et améliorations » dont ces sources de

(1) Œc. Roy., I, 173.

revenus sont capables. — C'est une étude complète des ressources, de la richesse de la France, étude nécessaire, indispensable à tout vrai financier.

4° Faire un état des dettes de la France, tant à cause des aliénations du domaine, que des constitutions de rente, gages d'officiers de toute espèce, chercher l'origine de ces dettes et regarder aux moyens de les réduire ou de les éteindre. La rédaction de ce tableau empêcherait seule le retour de ces paiements de dettes fictives dont on voyait des exemples journaliers. C'était aussi un moyen d'arriver à connaître le revenu brut du royaume.

5° Faire un registre complet des officiers royaux de toutes les branches de l'administration, guerre, justice, police, finance, spécifier les offices qui sont indispensables, et ceux dont on peut se passer, afin de les abolir peu à peu. Le désordre du temps devait être bien complet, si le gouvernement ne connaissait même pas le nombre des fonctionnaires publics et les gages et droits qui leur étaient attribués !

6° Dresser un état de toutes les villes, châteaux et forteresses royales et seigneuriales, désigner celles qui sont nécessaires à la défense du royaume, « et celles qu'il » faudra essayer de démolir peu à peu lorsque les gouver- » nemens vacqueront ou que les qualités des personnes » qu'il n'est pas à propos d'offenser, le permettront. » La guerre civile avait montré quelle ressource les fauteurs de troubles trouvaient dans ces mille bourgs et châteaux fortifiés, véritables nids de vautours, dont la féodalité avait hérissé le sol de la France. Ce vœu patriotique de Rosny ne devait être rempli que par Richelieu.

7° Visiter toutes les frontières et les assurer ; dresser des cartes marines de toutes les côtes, reconnaître les points où l'on peut établir des ports pour abriter les plus grands vaisseaux de guerre afin d'essayer de rendre la France aussi « puissante et forte par la mer qu'elle l'est par la terre. »

8° Payer les dettes contractées par la France au jour de ses nécessités envers les états étrangers qui l'avaient secourue ; et former une confédération générale de tous ceux qui haïssent ou craignent la domination de l'Espagne et de l'Autriche.

Tel était le programme du grand ministre de Henri IV, avant même son entrée aux affaires ; programme auquel, à bien peu d'infractions près, il se montra toujours fidèle. On peut juger quelle hauteur de jugement et quelle indépendance de pensée, quelle connaissance des véritables intérêts de la France Rosny avait apportées dans cet exposé de ses principes.

Faire la France une et forte dans son gouvernement intérieur, préparer la réorganisation des finances par un bilan exact de ses ressources et de ses besoins, lui donner une marine imposante, former par ses alliances un faisceau redoutable contre l'Autriche, sa vieille ennemie, telles étaient les intentions de Rosny. Tout, dans ce plan, était sage, réglé, conforme aux destinées de notre pays. Son auteur se montrait, sur la question extérieure égal aux plus profonds politiques du XVIe siècle ; il se montrait supérieur à son temps par « l'intelligence qu'il avait de la » vraie nature de la France, en tant que puissance mari» time et continentale à titre égal. C'est là (comme l'a » remarqué un historien), ce qu'on peut appeler chez » nous la pierre de touche des hommes d'état (1). Enfin les ménagements qu'il reconnaissait nécessaires, pour ne marcher qu'avec lenteur et prudence, pour ne point froisser trop brusquement des intérêts consacrés par le temps, donnent la mesure de son esprit à la fois pratique et circonspect.

L'historien est heureux d'avoir à enregistrer des plans d'une portée aussi large, d'une raison aussi supérieure. Si l'exécution en devait demeurer incomplète par suite de la mort trop prompte de Henri IV, du moins ces principes faisaient dès-lors partie des traditions et pour ainsi dire du patrimoine de la France, et tous nos grands ministres jusqu'à la révolution devaient développer les vues auxquelles Sully avait imprimé le cachet de sa puissante individualité.

Il n'est pas douteux que ce programme de Rosny n'eût vivement frappé le roi. S'il contient la pensée intime du ministre, il ne me paraît pas non plus contestable qu'il ne reflète celle de son maître. Dans ces longs entretiens que

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XII, p. 7.

nous racontent les Œconomies royales, quand Henri, encore dans son lit, faisait mettre son ami auprès de lui sur un coussin pour l'entretenir des questions les plus épineuses de la politique ou de la guerre, ces deux grands hommes avaient dû bien souvent échanger mutuellement leurs conseils, leurs regrets, leurs espérances. Rosny ne se forma pas tout seul, et s'il a marché, sur presque tous les points, dans le même courant d'idées que Henri, c'est qu'ils se comprenaient depuis longtemps, et s'étaient mutuellement pénétrés des mêmes doctrines et des mêmes principes.

Cependant le roi, nous l'avons vu, avait hésité longtemps à rendre dépositaire d'une partie de son autorité celui qu'il avait de longue date pris pour confident; il craignait une clameur terrible de la part de ceux qu'allait attaquer son rude compagnon (1); aussi Rosny crut-il devoir avant tout faire ses preuves, et démontrer par des faits qu'il était nécessaire. Il se fit donc charger concurremment avec quelques autres membres du conseil d'une inspection dans quatre généralités les plus voisines de Paris. Son but était de s'instruire de la valeur réelle des revenus dans ces circonscriptions financières, de l'ordre qui était suivi dans la perception et la dépense, et des améliorations qu'on y pouvait introduire. Il s'attendait à une résistance opiniâtre de la part des officiers de finance, aussi avait-il eu soin de se faire revêtir de pouvoirs presque discrétionnaires. Rosny avait bien jugé, car ayant voulu procéder d'abord avec douceur, il se vit entravé par le mauvais vouloir des fonctionnaires. Les uns s'absentaient quand ils avaient avis de sa visite, d'autres refusaient de lui donner les renseignements dont il avait besoin, et de lui communiquer les états de finances; les membres du conseil encourageaient même par leurs lettres cette oppo-

(1) Le désir de ménager toutes les susceptibilités, était bien naturel chez un prince qui avait dû pour retenir ses serviteurs et gagner ses ennemis, déployer une patience, un esprit, une adresse de chaque instant. En 1597, quand le crédit de Rosny était bien patent, il lui écrivait encore : « ... Je ne » veux point vous céler que j'ay plus de confiance en vous qu'en tout ce que » j'ay laissé par delà. Je le dis comme je le crois, *mais ne montrés ceste* » *lettre*, car je ne veux offenser personne. » (Du 8 juillet 1597.) Il n'est pas hors de propos de dire que cette lettre n'est point tirée des Œcon. Roy. mais de l'histoire de la maison de Béthune, de Duchesne.

sition. Rosny irrité, fit alors usage de ses pouvoirs, suspendit tous les officiers de finance et donna leurs charges à deux trésoriers dans les bureaux et à deux élus dans les élections. Maître alors de la position, il vérifia les Etats de l'année courante et de la précédente, reconnut qu'on avait indûment payé des dettes périmées, des arrérages de rente, ou des pensions à des gens sans mérite, des rescriptions en blanc ou sous des noms supposés, tous paiements qu'il annula et répéta sur les comptables et ordonnateurs; bref, comme il le dit, « il grapilla » si bien pour le roi qu'il rassembla cinq cent mille écus. Avec cette vanité un peu théâtrale qui était un des traits de son caractère, il se ménagea un retour solennel et rentra dans Paris à la tête de soixante-dix charrettes chargées d'argent, et suivi par les huit receveurs généraux, accompagnés d'un prévôt et de trente archers. Les prisonniers, les licteurs, les dépouilles conquises sur l'ennemi, rien ne manquait à son triomphe. Les huit commissaires envoyés dans les autres généralités revinrent, bien entendu, les mains vides, sauf l'un d'eux, M. de Caumartin, qui, plus honnête sans doute que ses collègues, rapporta au Roi 200,000 livres. (1)

Rosny avait passé le Rubicon, et déclaré la guerre à la gent de finance. Dès-lors il ne dut plus en attendre ni trêve, ni ménagements, dès-lors ses ennemis attaquèrent son crédit par tous moyens. Ils avaient déjà profité de son absence pour circonvenir le Roi, lui alléguant que les sommes annoncées par Rosny étaient de véritables extorsions, qu'il faudrait les rendre aux officiers dépouillés; ils avaient apitoyé toute la cour sur l'injuste détention de cinquante receveurs que, disaient-ils, le sévère commissaire trainait après lui; enfin ils avaient enrôlé dans leur cabale le Connétable, Soissons, Conti, Montpensier, en leur affirmant que leurs assignations avaient été confisquées par Rosny. Ils espéraient le renverser par ces calomnies avant qu'il eût pu se justifier; il n'en fut rien et le baron sortit triomphant de cette première lutte (2).

(1) La date de cette mission de Rosny est fixée par une lettre du roi, du 17 octobre. C'est donc dans le courant de ce mois que le baron fit son inspection. Marbault prétend, sans apporter de preuve, que cette inspection n'eut lieu qu'en 1597, à l'époque du siège d'Amiens.

(2) Il demeura tout-à-fait brouillé avec la plupart des membres du Conseil,

La mission de Rosny venait de se terminer, quand s'ouvrit l'assemblée des notables. Convoqués d'abord à Compiègne, par lettres circulaires du 25 juillet (1), elle avait été retardée par les circonstances et réunie enfin à Rouen le 4 novembre. Après les désastres de 1596, le roi voulait associer la nation à l'effort qu'il se proposait de faire contre l'ennemi; on était encore trop près du grand mouvement ligueur, où l'esprit municipal avait joué un des principaux rôles, pour que Henri IV remuât par une réunion des états généraux des cendres mal éteintes (2). Tout inoffensive que dût être une assemblée dont les membres étaient choisis et appelés par le monarque, Rosny n'en avait pas été partisan. Son idéal de gouvernement était une royauté absolue appuyée sur une noblesse fidèle. Il ne reculait pas devant le pur droit divin et proclamait volontiers les rois « la vraye, vive et resplandissante image de Dieu, non » pas à l'égard d'une plénitude de puissance sans bornes,

particulièrement avec Sancy et d'Incarville, alors contrôleur général. Le premier qui visait encore à la surintendance devait être son ennemi capital. Pour d'Incarville, Rosny l'accusa d'un vol effronté. Suivant les Œcon. Roy., il avait caché les bordereaux des espèces qu'il rapportait de son voyage et prétendait les avoir perdus; on fit disparaître 80,000 écus, et quand Rosny prouva le vol, on rejeta la faute sur l'erreur d'un commis, « dressé au badinage. » — Je ne puis croire que d'Incarville ait été coupable d'un tel méfait. Les deux citations suivantes suffisent pour en laver sa mémoire. — « Je vous prie, écrit Henri au Connétable (8 mars 1596) me renvoyer le plus tost que vous pourrés le sieur d'Incarville, avec le sieur de Hudicourt et le Trésorier de l'Espargne, car il me semble que tout me déffault, ne les ayant plus près de moy. » — Et Du Plessis Mornay : « Icy, . nous avons nouvelle face en la justice et en partie aux finances par la mort de M. de Cheverny et de M. d'Incarville. Cestuy-là dont je change s'est aysément trouvé en or, Cestuy-cy certes, dont il ne se peut recouvrer qu'en plusieurs, c'est-à-dire en petite monnoye. » (Mém. de Mornay II, 634). — Ceci du reste en déchargeant d'Incarville ne contredit pas la réalité de ce vol.

(1) Le ton de ces circulaires est vraiment touchant. L'histoire pardonnera beaucoup à un prince qui écrit : « Je ne puis qu'avec un sanglant et incroyable » regret ouïr les justes plaintes de mon pauvre peuple.... Je désire la réforma- » tion au fait de mes finances.... en tout ce qui écherra et sera conseillé, je » commencerai volontiers la réformation par moi-même, jugeant que l'ordre » et bon mesnage dont il sera usé.... me donnera moyen de soulager mes » pauvres subjets contribuables à la taille d'une partie des levées qui se font » sur eux, ce que je désire de tout mon cœur. » (Mém. de La Force I, 270).

(2) .... « Le Roy convoqua à Rouen une assemblée de celles qu'on appelle petits Estats.... les roys usent de telles sortes d'assemblées quand celle des Estats généraux leur est longue, difficile ou suspecte. Les troubles qui n'estoient pas encore esteints par la France, ne permettaient pas une plus grande convocation, et puis les cœurs des peuples n'esteient pas encore assez ployez à l'obéissance. (D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. XIV.)

» sans obligation à aucune loys et devoirs; mais en ce » qu'ils sont sages, prudents et loyaux observateurs des » volontez et mouvemens de celui sans la faveur duquel » ils seroient réduits au rang des plus infirmes et chétifs » de la terre (1). » — Sa formule était donc que la royauté devait agir dans l'intérêt du peuple, et le peuple ne pas se mêler du métier de roi. Les états-généraux, disait-il encore, sont inutiles sous un prince puissant, redoutables à un pouvoir faible ou méprisé. Avouons-le : c'était faire bon marché des principes au profit de la facilité de la pratique; ici Rosny était inférieur aux Bodin, aux Hotman, à tous les publicistes éminents de son temps.

La répugnance de Maximilien pour tout ce qui sentait le gouvernement de la nation le mit en opposition avec les notables, et ce fut avec une véritable malice qu'il chercha à leur faire faire fausse route, et quoique Henri, en ouvrant l'assemblée, lui eût déclaré dans son langage familier qu'il venait se mettre en tutelle entre ses mains, « envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux,» le bon prince semble avoir lui aussi prêté parfois les mains à faire échouer les réformes proposées par l'assemblée.

Les actes des notables de Rouen sont malheureusement mal connus. On sait seulement que ce fut sur la question financière que roulèrent leurs plus intéressantes délibérations. — Le chaos de nos finances devait soulever des plaintes et des récriminations aussi vives que justes; mais la difficulté était d'y trouver et d'y appliquer des remèdes efficaces. Les notables n'avaient pas une connaissance assez profonde de l'état de la France et des modifications qu'il fallait faire subir à l'impôt. Frappés seulement des abus qui se commettaient, des profusions et des détournements de chaque jour, et de la détresse de la plupart des services publics, ils crurent y échapper en partie en faisant administrer par leurs délégués une moitié des revenus de l'état. Ils proposèrent donc d'instituer un conseil dont les membres actuels seraient nommés par les

(1) Voir son grand discours à Madame sur les devoirs des Rois (Œcon. Roy. I, 319). — Tout le monde n'était pas de l'opinion de Rosny sur l'assemblée de 1596. On lit dans une lettre de La Force, du 2 janvier 1597 : « L'assemblée » sera bientost achevée... Il a été réformé beaucoup de choses et pris de » belles résolutions, *pourvu qu'elles s'observent.* » (Mém. de la Force.)

notables, et, après leur séparation, par les cours souveraines, au fur et à mesure des extinctions. Ce conseil n'aurait à subir le contrôle ni du Roi, ni du Parlement, ni de la Chambre des comptes, pour la levée des impôts qui lui seraient départis et pour les dépenses qu'il ordonnerait. Les revenus qu'il administrerait seraient affectés au paiement des gages d'officiers, des rentes et autres dettes de l'état, aux travaux publics, à l'entretien des ponts et chaussées, etc..... L'autre moitié du revenu, administrée par le Roi et son conseil devait servir aux dépenses du Roi et de sa *maison*, aux *dons et récompenses*, ainsi qu'aux besoins des départements de la guerre et des affaires étrangères. — On évaluait le revenu net de la France à environ 25 millions de livres, dont 16 millions produits par la taille, et comme on avait calculé que cette somme était insuffisante, on proposa l'établissement d'un droit de un sou pour livre ou du vingtième sur la vente au détail de toutes les denrées et marchandises.

L'assemblée des notables, pleine de confiance dans le résultat de ces mesures, proclamait déjà le conseil qu'elle proposait « conseil de raison, d'autant qu'il la rendrait à un chacun. » — Cette intervention dans l'administration des finances, résolue par une assemblée dont les membres avaient été choisis par le roi, montre combien l'esprit public était las du régime de désordres où l'on vivait, et le retour aux traditions de 1355 et de 1413 est assurément à l'honneur de l'assemblée de 1596. Cette tentative de réforme était pourtant sans avenir. Elle n'avait pas la sanction d'une libre assemblée des élus de la nation, et l'on devait s'attendre ou bien à la voir repousser par un roi jaloux de sa prérogative, ou, si elle était acceptée, à la voir s'user dans des luttes continuelles contre un pouvoir décidé à la faire avorter. Les plans des notables, avaient, en dehors de la question politique, un grave inconvénient, c'était de détruire la centralisation financière, œuvre de François Ier, et qui, sous des chefs honnêtes et fermes, pouvait assurer une marche régulière de cette vaste machine. Enfin avec des intentions assurément excellentes, les notables manquaient des connaissances spéciales et de l'esprit de suite, qui faisaient la force de leur ennemi

Rosny. Ce fut lui, en effet, qui, malgré les clameurs du conseil, fit consentir Henri IV à essayer de la « tutelle » du conseil de raison ; sur son avis, le roi forma son revenu de 15 millions de livres avec les finances d'un recouvrement facile, exemptes de non valeurs, susceptibles d'amélioration et dont le peuple avait le moins à souffrir, en abandonnant au conseil les parties les plus difficiles à régir, les plus odieuses aux populations, celles dont le recouvrement était hypothétique, et, dans ce nombre, le nouvel impôt de la Pancarte ou du sou pour livre (1). Ce partage étant fait sur le pied de l'évaluation des revenus, dressée par les notables mêmes, Henri se donnait à peu de frais le mérite d'une concession libérale.

Ce que Rosny avait prévu ne tarda pas à arriver. Le conseil de raison à peine installé sous la présidence du cardinal de Gondy vit surgir embarras sur embarras. Quand il en vint à une estimation plus exacte des revenus qu'il avait à gérer, il lui fallut tellement rabattre de ses espérances, qu'il se trouva en déficit de cinq millions de livres. Les membres qui le composaient perdirent en discussions un temps précieux, et enfin se reconnaissant inférieurs à leur tâche, ils furent obligés de prier Rosny et d'Incarville de venir les aider de leurs conseils. Rosny refusa d'abord, puis, contraint par l'ordre du roi de se rendre à ce désir, il ne leur donna que des renseignements inexacts ou inutiles, se plut à les égarer dans le labyrinthe de la finance, et fit si bien que le conseil, après mille mécomptes, remit sa démission entre les mains de Henri IV. Celui-ci l'accepta, dit Sully, après quelques difficultés, « pour mieux faire valoir sa marchandise. » — Et c'est ainsi, conclut-il avec un malicieuse satisfaction, que « le conseil d'imaginaire raison fut mis à la raison. (2)»

(1) Marbault accuse Rosny d'avoir été l'inventeur de la Pancarte. Cette allégation, dénuée, comme toujours, de preuves, ne me semble pas conforme à la vérité. Si cet impôt ne s'établit qu'avec difficulté, ne produisit presque rien et fut extrêmement odieux au peuple, Forbonnais a pensé qu'en principe on pouvait le défendre et qu'il ne tomba que par la faute du temps. Rosny, entêté comme il l'était, ne se fût sans doute pas contenté d'un démenti donné par les faits, et eût défendu la Pancarte, au moins dans ses mémoires, s'il en eût été l'auteur. L'Espagne avait un impôt du même genre, qui se percevait sans trop de difficultés.

(2) Parmi les démentis donnés par Marbault aux Œcon. Roy., il n'oublie pas

Pendant que les délégués des notables tentaient, avec plus de bonne volonté que de succès, de remettre l'ordre dans nos finances, Rosny se mettait à l'œuvre, et commençait cette laborieuse et utile carrière qu'il devait poursuivre sans relâche, sans faiblesse, « ne prenant quasy ni repos ni repas, » jusqu'à la mort de son maître. Grâce à la prévoyance intéressée de tous ceux qui gouvernaient les revenus publics, le bilan de la France ne pouvait être exactement dressé ; les trésoriers des bureaux de finances ne fournissaient que des documents inexacts, les receveurs exagéraient à plaisir les charges locales, et il y avait entre la somme des impôts payés par le peuple et les deniers revenant bon au roi une différence énorme qu'il était presque impossible de calculer même approximativement. Il était pourtant de la dernière importance de déterminer le revenu brut de l'impôt ; sans cela comment le répartir équitablement? Comment réduire les charges trop lourdes, comment proportionner les nouvelles impositions aux facultés de ceux qui devaient les payer? Le premier soin de Rosny fut donc d'éclaircir cette matière, et il se mit à travailler avec ardeur à la rédaction des états de recette et de dépense pour l'exercice 1597. — Il avait rapporté de sa tournée d'inspection dans les généralités des notes importantes sur les dépenses locales des caisses publiques, il avait donc pour ce grand travail d'excellents matériaux. Par les recueils d'ordonnances, les arrêts du conseil d'Etat et les registres des cours souveraines il sut à peu de chose près ce qui se levait sur le peuple ; les archives du Trésor et les dossiers des trésoriers généraux lui four-

d'en donner au chapitre où il est question du Conseil de raison, qui, prétend-il, n'exista que dans l'imagination de l'auteur. — Il avoue pourtant que les notables supplièrent Henri IV de se contenter de 15 millions de livres pour sa maison et pour la guerre, et d'affecter le reste des revenus aux besoins de l'Etat, en y prenant tel ordre qu'on n'en pût abuser. (P. 33). Or, cette scission de l'administration est attestée par une lettre de Henri à M. de Rambouillet, lettre dont l'original a été conservé. La voici : « M. de Rambouillet, suivant la délibération qui fust prinse en l'assemblée de Rouen, qu'il y auroit un maniement séparé pour le payement des rentes et gages qui sont assignez sur la récepte générale et autres revenus, pour ne demeurer point confus avec les aultres deniers réservez pour les despences de la conservation de l'Estat et de ma maison ; et affin que cela se feist encores avec meilleur ordre, j'ay advisé d'establir un conseil particulier à cest effect.... etc.. . 23 mai 1597. — Cette même lettre nomme comme président de ce conseil le cardinal de Gondy. — (*Lettres missives*, IV, 766.)

nirent sur les produits du domaine des notions plus claires, bref il assigna aux différentes branches du revenu public une valeur bien plus exacte qu'on ne l'avait fait jusque-là. Tout cela ne se fit pas sans une opposition sourde et malveillante de ses collègues et des autres financiers dont les rapports contribuaient à la confection de l'état général. Ils agirent si adroitement qu'ils parvinrent encore à dissimuler ou à affaiblir certaines parties de la recette, en sorte qu'il s'en fallut de deux millions de livres que le budget des recettes fit équilibre à celui des dépenses.

Dès-lors tout le fruit du travail de Rosny devait être perdu ; et en effet une partie des dépenses demeurant sans assignation, ou étant assignée sur des fonds épuisés, les comptables retrouvaient la facilité de composer à prix réduits avec les porteurs des mandements du trésorier de l'Epargne. Rosny vit le danger, et pour y obvier, il affecta à combler ce déficit une augmentation sur la ferme des gabelles, des cinq grosses fermes et des parties casuelles, que régissait alors le duc de Florence sous le nom des Gondi, des Zamet, des Cenami et autres traitans. — Ce fut dès-lors pour lui une maxime constante de ne jamais laisser imputer sur un fonds plus que sa valeur ; maxime assurément élémentaire, que les financiers, en la violant, ne pouvaient pas prétendre ignorer, et qui donne une fois de plus la mesure de l'incohérence et de l'arbitraire où on laissait flotter l'administration.

Cette première opération qui rectifia le compte des recettes, jointe à la plus value qu'éprouvèrent les revenus dont la disposition appartenait au Roi, lui permit de faire les préparatifs d'une campagne décisive dans le nord de la France. On résolut en conseil le siége d'Arras, et l'on fit des dispositions pour en assurer le succès. — Des munitions, des armes, tout le matériel d'un grand siége fut dirigé sur la Picardie. Rosny passa des marchés avec divers munitionnaires parmi lesquels se trouvait le chevalier du guet d'Orléans, pour la fourniture de 50,000 pains par jour, livrables dans une ou plusieurs villes au choix du Roi, dans un rayon convenu. L'ennemi ne semblait pas avoir l'éveil, et la cour pleine de confiance passa joyeusement l'hiver au milieu des fêtes, des divertissements, dès

ballets où notre baron se mêla, ce semble, avec moins de retenue qu'il ne seyait à son âge et à sa gravité.

Tous ces plaisirs furent dissipés par un coup de foudre: Amiens avait été pris par surprise le 11 mars. Pour se rendre compte de l'impression produite par cette sinistre nouvelle il faut se représenter, qu'après les désastres de la campagne précédente, Amiens était la seule place qui couvrît Paris, que l'armée royale n'était pas encore prête à se mettre aux champs, et qu'en six jours l'Espagnol pouvait camper à Montmartre. Tout le vieux levain de la ligue s'agita à cette nouvelle (1), Mercœur qui songeait à faire sa soumission rompit toute négociation et se cantonna en Bretagne, prêt à faire une diversion sur les derrières de l'armée; enfin les vieux serviteurs de Henri IV, les protestants, élevèrent la voix dans leur assemblée de Saumur et marchandèrent de nouveau leur obéissance. Ce coup était bien rude sans doute, puisqu'Henri, si habitué aux retours de fortune, en fut étourdi un moment. Mais il se releva vite; c'est assez faire le roi de France, dit-il, il est temps de faire le roi de Navarre (2), et l'on se mit à l'œuvre pour réparer le désastre. La prise d'Amiens avait une malheureuse mais inévitable conséquence, c'était d'ajourner toute réforme dans les finances, l'impérieuse nécessité commandant d'assembler à tout prix les sommes indispensables aux besoins de la guerre. Rosny fit taire les scrupules de son esprit, et fut le premier à proposer des mesures qu'il savait contraires aux bonnes règles, mais qui étaient les seules dont on pût attendre un secours immédiat. « Il faut avoir de l'argent, dit-il au Roi, n'en fust-» il poinct, estant raisonnable de n'espargner personne, » puisque tous les bons François ont intérest à ne pas laisser » ainsi une telle tanière d'ennemis irréconciliables si pro-» ches de la capitale, et vault mieux, comme on dit, pays » ruyné que pays perdu (3). » Les expédients auxquels on s'arrêta furent donc: 1° de demander au clergé un décime ou deux en sus de ce qu'il payait déjà; 2° de créer quelques

(1) Suivant la Chronologie novennaire, de Palma Cayet, il y eut une tentative de conspiration à Paris, p. 760.

(2) Supp. de Lestoile.

(3) Œconomies royales, I, 350.

offices nouveaux de justice et de finance, (quatre conseillers dans les cours souveraines (1), deux trésoriers en chaque bureau, deux élus en chaque élection, etc.); 3° de faire emprunt sur les aisés, intérêt et capital garantis sur une augmentation du bail des gabelles et des cinq grosses fermes (2); 4° de surseoir de six mois au paiement des sommes dues aux partisans du temps de Henri III; 5° de demander trois régiments aux provinces les plus rapprochées de Paris; 6° d'augmenter la gabelle de 15 sous par minot jusqu'à l'extinction des offices qu'on était obligé de créer; 7° enfin d'ériger une chambre de justice pour rechercher les malversations commises en matière de finance.

On le voit, à l'exception de l'augmentation de l'impôt du clergé, toutes ces mesures avaient un caractère de fiscalité bien contraire au programme de Rosny. Cependant les intérêts les plus précieux étaient du moins sauvegardés : la classe moyenne étant spécialement atteinte, l'agriculture et le commerce ne devaient pas payer, comme toujours les frais de la campagne (3). Enfin on préparait l'amortissement de l'emprunt et on prenait des mesures pour que les nouveaux offices fussent supprimés dans un délai certain par le remboursement fait aux détenteurs des sommes par eux payées. — Il faut reconnaître à l'honneur de la France de Henri IV, que son appel fut généralement entendu; le clergé ne se fit pas trop prier (4); les bonnes villes s'exécutèrent aussi de bonne grâce; le corps de ville de Paris prit même l'avance et offrit au Roi un secours, qu'il accompagna, à la vérité, de remontrances sur le désordre des finances (5). Le parlement de Paris fut moins empressé et fit quelque temps la sourde oreille; il

(1) La chambre des comptes composa pour obtenir le maintien des charges à l'ancien nombre. (*Lett. miss.*, IV, 782, et *Œc. Roy.*, I, 358.)

(2) Je ne sais si cette promesse fut complètement tenue; il est probable qu'on fit droit aux réclamations des corps municipaux; quant aux emprunts faits aux officiers de finance, on les regarda sans doute comme de bonne prise, ou, comme disent les Œc. royales, « prest à jamais rendre, » car un édit de 1608 (Ap. Fontanon, II, 98) parle de l'emprunt fait en 97 aux trésoriers comme n'étant pas encore payé.

(3) Sully déclare bien que son intention était de ne pas « surcharger le peuple des campagnes, pour estre trop pauvre. » (Œc. Roy., I, 351.)

(4) Voir lett. missives, IV, 842, la lettre au chapitre de Langres.

(5) Lettre du 28 avril 1597 au prévôt des marchands et aux échevins de Paris.

fallut le taxer d'office à 20,000 écus, et comme les magistrats n'acquittaient point la taxe, on dépêcha M. de Caumartin pour procéder par voie de contrainte contre les retardataires (1).

Les nouveaux offices se placèrent assez bien grâce à l'activité de Sully qui voulut présider à leur vente, faisant ainsi l'office de trésorier des parties casuelles (2). Quant à la chambre de justice, elle fut, comme toujours, un épouvantail dont on se servit pour tirer une bonne contribution des financiers; de donner par la punition exemplaire des grands coupables, une satisfaction à la conscience publique, il n'en fut pas question. « Le trésorier Molan, » le plus grand larron de la bande, dit l'Estoile, eut son » abolition du chancelier pour de l'argent; ce que La» grange Courtin, maistre des requestes, qui estoit des » juges de laditte chambre, homme de bien et non cor» rompu, remonstra fort vertueusement au chancelier, » luy disant que ce n'estoit pas rendre la justice que de » sauver pour de l'argent les plus gros et les plus cou» pables et punir les petits. » (3) La chambre de justice avait été créée le 8 mai 1597 (4); quand les financiers se furent saignés, on l'abolit, dès le mois de juin, et l'édit d'abolition donna pour unique raison que « le désordre » universel qui a esté aux affaires de cest estat n'a permis » que les finances aient esté réglées et administrées selon » les loix et ordonnances, et que le nombre de ceulx qui » pouvaient estre en appréhension à cause desdites recher» ches était trop grand » (5).

Toutes ces mesures fiscales, exécutées avec promptitude et décision, permirent à Henri IV de mener rapidement son armée devant Amiens. Il chargea, comme lors du siège de la Fère, son conseil, ses amis, ses serviteurs les plus

(1) Lettres missives, IV, 772 et 780.

(2) Les Œc. Roy. affirment que Rosny et sa femme refusèrent, d'un nommé Robin, de Tours, deux diamants d'une valeurs de 8000 écus que ce traitant fit accepter à Mme de Sourdis pour avoir sa protection auprès du chancelier.

(3) Supplément de *Lestoile*, p. 285.

(4) Voir dans Fontanon (II, 690) l'édit de création de la Chambre de justice pour la recherche des financiers « ou plustôt, dit *Lestoile*, de l'argent qui est en leurs bourses. »

(5) Fontanon, II, 692.

fidèles ; Montmorency, Villeroy, Rosny, de veiller à rassembler et à lui expédier l'argent, les munitions, le matériel de siége nécessaires à l'armée (1). Pendant les six mois que dura le siége d'Amiens, Rosny fit preuve d'une remarquable activité, courant sans cesse de Paris au camp, quittant le conseil pour monter à cheval et escorter les sommes recouvrées. Si sa vanité exagère un peu ses services, quand il affirme que toutes choses abondèrent toujours en l'armée, « voire même les deslicieuses et voluptueuses » (ce qui est contredit par les lettres de Henri IV qu'il cite lui-même), il est certain que les troupes furent payées plus régulièrement, mieux nourries, mieux entretenues qu'on ne l'avait vu depuis longtemps (2).

Encore y eût-il eu moins de gêne sans les réclamations quotidiennes de capitaines, d'ingénieurs, qui obsédaient le Roi pour se faire payer. Ces paiements partiels devaient singulièrement nuire à une répartition générale des fonds disponibles ; c'était encore de l'administration au jour le jour. Mais Henri, avec sa facilité d'humeur, ne savait pas refuser, et se voyait souvent contraint de dissimuler ses rentrées de peur que « tous les affamés n'y missent les doigts. » (3)

Du reste, il avait l'œil à tout, et mêlant aux soins de la guerre ceux de l'administration, il se faisait envoyer par Rosny des rapports hebdomadaires, il entretenait une immense correspondance ; si souvent trompé il voulait

(1) La participation de Rosny à toutes ces affaires ne paraît avec quelque détail que dans les Œconomies Roy. Le IVe volume des lettres missives contient plus de 50 lettres au connétables relatives aux finances, à l'approvisionnement de l'armée, etc., et il semble, à voir les nombreuses et diverses commissions dont Montmorency est chargé, que tout ait roulé sur lui et non sur Rosny. D'un autre côté les lettres de Rosny imprimées dans ses mémoires ont aussi un cachet d'authencitité qu'on ne peut méconnaître. Comment s'imaginer d'ailleurs qu'un prince aussi fin et aussi perspicace que Henri IV, ait, moins d'un an plus tard donné la surintendance à notre baron, s'il n'eût déjà éprouvé de longue main ses talents et sa probité ? — Sully a pu, tout au plus, exagérer la part qu'il a prise aux affaires de finance de cette époque, et revendiquer pour lui seul ce qui a été fait par plusieurs.

(2) « Avec 20 escuz encores nous sortirons nettement du payement du cinquième mois de l'armée, l'artillerie payée. » (Lettres de Henri IV). Si donc il criait toujours misère c'était un peu pour tenir en haleine son conseil.

(3) Lettre à Rosny, du 18 août. Voir aussi la plupart des lettres au connétable.

tout surveiller ; son âme énergique, son tempérament de fer suffisaient à tout. (1)

Tant d'activité devait porter ses fruits : Amiens capitula enfin le 25 septembre. Plus la perte de cette ville avait eu de retentissement, plus le succès du Roi lui fit honneur. — Rosny eut aussi la récompense de ses services ; son frère Salomon ayant trouvé une mort glorieuse devant Amiens, il obtint ce gouvernement de Mantes et de Meulan pour la possession duquel il s'était jadis brouillé avec son maître. Il obtint même sur la succession de son frère décharge des droits de relief dus par les héritages nobles. (2) En même temps il se fit donner la charge de grand-voyer de France avec tous les droits attribués à cette charge importante ; enfin non content de ces bienfaits, il sollicita encore une abbaye en échange de celle de Saint-Taurin d'Evreux qu'il avait jadis cédée à Villars. Rosny n'était plus ce petit gentilhomme besogneux faisant vivre d'expédients sa maison et sa suite ; la faveur du maître attirait sur lui les regards ; M. de Fervacques brigua et obtint pour sa fille, Mlle de Laval, la main de l'héritier de la maison de Béthune ; enfin l'élévation de Maximilien, quoique encore récente, commença à profiter à sa famille. Son dernier frère Philippe, déjà conseiller d'Etat, devait peu après commencer par l'ambassade d'Ecosse (1599) sa longue et honorable carrière diplomatique. Quant à ses ennemis, ils avouaient leur défaite, les plus raides abandonnaient le conseil, les autres se faisaient les flatteurs de celui qu'ils n'avaient pu renverser.

Dès la fin de 1597 Rosny était presque absolu dans le conseil des finances. Il profita de son autorité pour rectifier à son aise les états des recettes et des dépenses de l'année suivante, en donnant une valeur plus exacte à chaque partie. Livré tout l'hiver à ces travaux un peu ingrats, il n'eut point de part aux importantes négociations qui ou-

(1) Cela n'empêche pas que les trésoriers ne trouvent moyen de le voler encore. — « J'ay trouvé, écrit-il, le 6 avril au connétable, que l'argent du premier mois de la solde (de deux compagnies) a esté perdu dans Amiens, selon le dire des trésoriers, dont toutefois ils ne parlaient point auparavant. Les Œcon. Roy. parlent aussi du détournement d'un canon fait de connivence avec les officiers de l'arsenal !

(2) Œc. Roy., I, 371.)

vrirent l'année 1598, et qui devaient aboutir à la paix intérieure et extérieure par le traité de Mercœur (mars), l'édit de Nantes (avril) et la paix de Vervins. Pendant que la diplomatie déployait toutes ses ressources, Rosny présidait la tenue des États de Bretagne. Là grande affaire pour le commissaire du Roi était toujours le don gratuit offert par la province, et souvent cette question d'argent soulevait de gros orages dans l'assemblée. Les évènements vinrent encore en aide à Rosny. Les députés, heureux de voir enfin la paix se rétablir, accordèrent, sans se faire prier, huit cent mille livres, et offrirent même au commissaire royal un présent de dix mille écus.

Henri IV lui sut bon gré de ce petit succès remporté pour ainsi dire sans combat. Evidemment Rosny avait la main heureuse. La paix était rendue au royaume, il était temps de fermer les plaies et de relever les ruines de la France ; et rien n'empêchait plus Henri IV d'associer ouvertement son vieil ami à ce travail de réparation.

Vers le mois d'avril, Rosny, surintendant de fait depuis un an, reçut la commission qui le nommait à cette charge importante. Henri lui fit de nouveau jurer solennellement de ne rien accepter de personne, sans l'avertir, lui promettant qu'il ne perdrait rien à sa franchise ; puis il fut installé dans son nouvel office. — Sa nomination, qui coïncide avec les grands traités du commencement de 1598, est, dans son genre, un évènement aussi important. Si Rosny y trouve la récompense de vingt ans de fidèles services, Henri y trouve un appui pour sa politique, une lumière pour ses conseils, et la France une ère de prospérité, de calme et de force qui doit durer douze ans.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

LES TOURS DE LA ROCHELLE.

Quand un étranger, quelque peu instruit, arrive pour la première fois à la Rochelle par le chemin de fer, le soir, à marée basse, par un clair de lune à demi voilé, l'imagination pleine des grands et sombres souvenirs du long siége de 1627-28, du maire héroïque qui le personnifie, du cardinal-roi qui y fit parader Louis XIII pendant qu'il agissait, dirigeait tout, commandait à tous, de ces bourgeois intrépides qui, pour la défense de leur foi et de leurs libertés, souffrirent pendant dix-huit mois, plutôt que de se rendre, tout ce que l'imagination peut inventer de plus horrible et n'ouvrirent leurs portes qu'après qu'ils n'eurent plus rien à mettre sous la dent, ni leurs bras assez de force pour soutenir leurs armes, il semble à ce voyageur qu'il est le jouet de quelque fantastique mirage en apercevant, dans cette pénombre lunaire qui dessine vaguement les contours des objets, au loin la silhouette de la digue de Richelieu, se détachant en noir sur le lit abandonné de la mer, plus près la belle flèche de la tour de la lanterne, qui, par son feu la nuit et par la fumée le jour, servait de guide aux navires, ou de signal à ceux dont les Rochelais assiégés attendaient aide et secours ; en face les deux grosses tours de la chaîne et de Saint-Nicolas, rédoutables gardiennes de l'entrée du port, non loin d'elles le bastion du Gabut, illustré par de si rudes combats, enfin dans le lointain ces hauts clochers quadrangulaires, qui ont survécu à la destruction de leurs églises parce que leur plateforme servait à placer du canon et aussi d'échauguettes pour observer l'ennemi. Il hésite d'autant plus à en croire ses yeux que l'histoire lui a appris que Louis XIII, ou plutôt son ministre, avait voulu qu'il ne restât pas pierre

sur pierre de ces hautes et solides murailles qui avaient tenu plus d'une fois la royauté en échec, et avait dit dans un des articles de sa déclaration du mois de novembre 1628 : « Voulons et ordonnons que les murs, remparts, bastions et autres fortifications de la ville... soient rasés rez-pied rez-terre et les fondemens arrachés, les fossés comblés, en sorte que de tous côtés l'accès et l'entrée de la ville soient libres et faciles et que la charrue y puisse passer comme sur les terres de labour. » Oui, mais il avait ajouté : « fors les tours de Saint-Nicolas, de la chaine et de la lanterne et les murs vers la mer, depuis St-Nicolas jusqu'à ladite tour de la lanterne. » Il avait compris en effet la nécessité d'opposer cette barrière aux envahissements de la mer, dont les flots venaient battre alors le pied des murailles, l'utilité pour la marine de conserver cet antique phare municipal, et l'avantage, pour la perception des droits de douane et de navigation, de maintenir ces tours, dont la grosse chaine de fer, tendue le soir et chaque dimanche et jour de fête, empêchait les navires d'entrer et de sortir sans autorisation. Derniers fleurons de cette couronne de Cybèle dont parle Pontanus, qui inspirent encore un pieux respect pour cette reine déchue, dont ils rappellent l'ancienne prospérité et la fière indépendance. Peut-être même est-ce ce flanc de la place qui a sauvé la Rochelle de la destruction, quand, en 1689, le conseil du roi, effrayé de la coalition de l'Europe presqu'entière contre la France, avait résolu de raser la ville et de combler son port, et s'il ne fût resté debout, le maréchal de Lorges et l'ingénieur général Ferry n'eussent peut-être pas osé protester contre cette impitoyable résolution, en prenant l'engagement de mettre la pauvre place démantelée en état de défense dans un bref délai et sans grandes dépenses ?

Quelque dégradées qu'elles soient, moins encore par les ravages du temps que par la main des hommes, ces tours, de formes très diverses et qui donnent à ce côté de la ville une si frappante originalité (1), offrent

(1) On lit dans le *voyage du roy François Ier en sa ville de la Rochelle l'an 1542* : « ..... icelluy pan de muraille qu'on estime le plus beau qu'il est possible de voir, car outre le nombre de plusieurs tours, y en a trois de merveilleuse structure etc. »

un curieux sujet d'étude pour l'antiquaire et pour l'archéologue. Nos historiens, et après eux tous les faiseurs de guides de l'étranger à la Rochelle, en ont plus ou moins parlé, mais avec tant d'inexactitude, que, si pauvre écolier que je sois en archéologie, je voudrais essayer d'éclairer leur obscure origine, à l'aide des trop laconiques renseignements épars dans nos chroniques et dans de vieux documents, et de réfuter quelques-unes des nombreuses erreurs dont elles ont été l'objet.

I

De ce qu'il est plusieurs fois question des tours de la Rochelle, dans le poème de Nicolas de Braïa en l'honneur de Louis VIII, qui arracha cette ville, en 1224, à la domination anglaise, Arcère dit qu'il ne peut s'agir que des tours de Saint-Nicolas et de la chaîne, non qu'il fasse remonter jusque-là l'âge de celles qui existent actuellement, mais il suppose que ces premières tours, *construites d'abord avec peu de solidité*, durent être rebâties *deux cents ans tout au plus après leur première construction.* Comme, en 1224, l'enceinte murée de la Rochelle était flanquée de tours très-nombreuses, je ne vois pas pourquoi les passages de Nic. de Braïa cités par notre historien et qui ne contiennent aucune indication spéciale s'appliqueraient plutôt à ces deux tours qu'à toutes autres. On peut dire seulement qu'il est très vraisemblable qu'en fortifiant leur ville, menacée surtout du côté de la mer, les Rochelais durent songer de bonne heure à protéger l'entrée de leur port, et qu'en construisant, en 1199, la muraille qui devait relier le faubourg St-Jean-du-Perrot à la ville, ils la terminèrent sans doute du côté est par une tour. Néanmoins il n'est parlé pour la première fois, à ma connaissance, de la tour de la chaîne que dans un passage du livre des statuts du corps-de-ville, qui nous apprend qu'en 1345, pendant la mairie de Jehan Sudre, le conseil de la commune élut trois candidats parmi lesquels le Maire eut à choisir le *garde* ou

capitaine de la *tour neufve de la chaisne*, aux appointements de 100 livres par année. D'un autre côté on lit dans la matricule des maires de Chenu, qu'en 1353, le maire Jehan de la Gravelle fit *commencer à bastir la tour de la chaisne;* et Am. Barbot dit que, par contrat passé en 1359, les maire, échevins et pairs avaient la garde de la *tour de la chaisne.* Il est bien difficile d'admettre, quelque peu de solidité que pût avoir le terrain d'alluvion sur lequel était bâtie cette tour, qu'en moins de dix ans on eût été obligé de la reconstruire deux fois. Y aurait-il erreur de date? mais les deux maires en exercice sont indiqués par leur nom. Sous la même dénomination de *tour de la chaine*, n'aurait-on pas confondu les deux tours de la chaîne et de Saint-Nicolas, qui sont souvent appelées indistinctement l'une et l'autre, par les annalistes et les vieux documents, *grosse tour de la chaine*, ou simplement tour de la chaîne? Je serais porté à croire qu'il s'agit plutôt dans le second passage de la petite tour de la chaîne dont nous parlerons bientôt et qui, placée entre la grosse tour et celle de St-Nicolas, a été démolie au commencement de ce siècle pour élargir l'entrée du port (1). Quoi qu'il en soit, il semble qu'on ne peut guère douter que la tour appelée encore de la chaîne ait été bâtie en 1382, quand dans le manuscrit de Conain on lit sous cette date : « Comme la grosse tour de la chaisne *vers le Perrot* estoit tout en ruine, on la fit recoper dès les fondemens, et elle fut commencée à bastir de pierres de taille (2), ce qui fut continué les années suivantes. » Trompé probablement par cette expression de *grosse tour*, Arcère a appliqué ce passage à la tour de Saint-Nicolas, la plus grosse des deux, et a reculé la reconstruction de la tour de la chaîne jusqu'en 1476, année précisément de l'achèvement de la tour de la lanterne. Il a, je le crois, commis une double erreur. D'abord l'architecture de la tour de la chaîne démontre que sa construction date du XIVe et non

(1) Faut-il conclure de là que la tour qu'elle était destinée à remplacer n'était pas en pierres de taille et était de briques et de moellons?

(2) Un passage du manuscrit intitulé : *Hôtel de ville de la Rochelle*, parle aussi de la grosse tour de la Chaîne comme déjà construite en 1353. On y lit en effet à cette date : « furent faitz les murs du Perrot, de la *tour de la Chesne* jusques à la maison de Me Guil.^me^ du Pois. »

du xve siècle, et quant au point de savoir si c'est à elle ou à la tour de Saint-Nicolas que s'applique le passage de Conain, il ne pourrait y avoir doute que si notre annaliste avait dit simplement la *grosse tour de la chaisne*, mais il a ajouté *vers le Perrot;* or la tour de la chaîne actuelle est en effet construite dans l'ancien faubourg appelé du *Perrot* ou Saint-Jean-du-Perrot, tandis que celle de Saint-Nicolas a pris son nom du vieux faubourg dans lequel elle est située. La confusion d'Arcère me semble donc manifeste. Le livre de la *paterne*, écrit en 1468, ne parle que de son achèvement : « fut accompli la *tour neufve de la chesne* en icelluy an (1390). » Ce qui s'applique bien à la tour dont nous nous occupons, car l'annaliste Baudouin dit de son côté : « le corps de ville ayant continué la construction de la *grosse tour de la chaisne*, la fit rendre du tout en sa perfection, et *avoit icelle commencé à faire receper dès l'an 1382*, » confirmant ainsi ce que nous a appris Conain.

D'où vient donc que l'auteur du manuscrit intitulé : *Abrégé de l'histoire militaire de la Rochelle*, prétende que ce fut dès 1380 et sur la fin du règne du roi Charles V (qui mourut en effet au mois de septembre de la même année) qu'on *acheva de bâtir la tour de la chaîne ?* Il n'indique pas la source où il a puisé cette indication. Ne serait-ce pas dans les notes laissées par Mervault, où il est dit qu'on remarquait sur cette tour les deux statues de Charles V et de sa femme ? Mais celle-ci, Jeanne de Bourbon, était décédée dès 1377 ; ce qui reporterait la construction vers l'époque à laquelle, après s'être affranchis du joug des Anglais, les Rochelais remirent leur ville aux mains de ce prince (1372). C'est la date qu'une vieille tradition, dont nous aurons bientôt à examiner la valeur, fixe à la fondation de la tour Saint-Nicolas. Elle trouverait ainsi sa confirmation dans le renseignement de Mervault, si l'on pouvait supposer que lui aussi a pu faire confusion entre les deux tours et attribuer à la tour de la chaîne les statues qui appartenaient à l'autre tour. Mais cette hypothèse n'est pas admissible parce que l'ingénieur Masse, du temps duquel elles existaient encore, nous en a laissé le dessin, qu'il a copié réellement sur la tour de la

chaîne. Seulement ce dessin est si incorrect qu'il est bien difficile non pas seulement de reconnaître les personnages, mais même de discerner leur sexe, vêtus qu'ils sont tous deux d'une longue robe. Leurs têtes, que le temps avait déjà fortement égratignées, ne portent plus trace de couronne; on peut seulement reconnaître un sceptre dans la baguette ou le bâton fleurdelysé que l'un et l'autre tiennent à la main; d'ailleurs leur place au-dessus des armoiries de la ville et du maire doivent compléter la preuve que ce sont bien des statues royales. Mais comme elles n'étaient reconnaissables par aucune inscription, ni signe caractéristique, Mervault a bien pu prendre pour celles de Charles le Sage et de Jeanne de Bourbon les statues de Charles VI, le fou, et d'Isabeau de Bavière, de si triste mémoire. Si encore il était possible de distinguer à quel maire appartient l'écusson armorié qui se trouvait immédiatement au-dessous : un griffon accroupi, tenant sous sa griffe gauche une sorte de tête de monstre? Malheureusement nous ne connaissons les armes que d'un bien petit nombre de maires et j'ignore complètement auquel se rapportent celles-ci, sur l'exactitude desquelles l'inhabileté du dessinateur ne permet guère d'ailleurs de compter. Je crois donc qu'il y a lieu de s'en tenir aux dates de 1382 et 1390, données par nos annalistes à la fondation et à l'achèvement de la tour de la chaîne et en faveur desquelles on peut encore invoquer une délibération du corps de ville de 1394, qui alloua la somme de 25 à 30 livres « pour meubler chascune des tours des chaisnes de tables, bancs, *escherneaux*, chaires *(chaises)*, arches *(coffres)* et autres choses nécessaires. »

Cette tour, la plus maltraitée des trois et qui ne présente plus qu'un cylindre tronqué et vide, sans couverture, haut d'une vingtaine de mètres, avait primitivement trente-quatre mètres d'élévation, du fond de l'avant-port, à mer basse, au sommet de son parapet. Elle était ronde dans toute sa hauteur, quoique l'auteur de l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, induit en erreur par une ancienne médaille et peut-être aussi par de vieilles gravures, ait prétendu qu'elle était surmontée d'une pyramide octogone, semblable à celle de la tour de la lanterne. Elle se terminait simplement

par un parapet en saillie, coupé en créneaux et percé de meurtrières cruciformes et qui reposait sur des consoles formant machicoulis. Son diamètre hors d'œuvre est d'environ seize mètres — quatre mètres de moins que celui de la tour de la Lanterne, — et ses murs dépassent dix pieds d'épaisseur. De ses quatre étages, le premier seul paraît avoir été voûté comme le rez-de-chaussée, dont la voûte à peu près intacte a résisté à l'explosion des poudres et artifices auxquels, en 1651, les soldats du comte du Daugnon (qui avait embrassé le parti de Condé), avaient mis le feu quand, assiégés dans les tours par les milices bourgeoises et par les troupes royales et sur le point d'être forcés dans la tour de la chaîne, ils s'étaient réfugiés dans la tour de Saint-Nicolas, en traversant le canal qui les sépare. « Tellement, dit le Mercure rochelois, qu'en une matinée la fureur de ces rebelles détruisit un pompeux et superbe édifice, pour qui l'insolence des temps avait eu du respect. » Les murs noircis portent encore témoignage de cette terrible explosion. On n'aperçoit plus à l'intérieur que les consoles, terminées en demi cul-de-lampe, qui supportaient le plafond du second étage. La voûte de la salle du rez-de-chaussée est ogivale et à huit pans, dont les nervures reposaient sur des colonnettes basses, en partie détruites et tellement endommagées qu'on ne peut distinguer la forme des chapiteaux. A chaque étage sont des réduits voûtés, dont plusieurs assez grands, percés de canonnières. Les escaliers, remarquablement établis, avaient été ménagés dans l'épaisseur des murs, mais pour consolider l'édifice on en a muré plusieurs parties. Au palier du deuxième étage, les quatre nervures de la voûte s'appuyaient sur quatre têtes humaines, dont une seule est assez bien conservée ; elle représente une tête de vieillard à longue barbe ; une autre paraît imberbe ; la troisième, qui a été refaite, est celle d'une femme, sans qu'on puisse dire si elle a été copiée sur celle qu'elle a remplacée, ou si elle est due au caprice du sculpteur. Le chemin de ronde qui terminait la tour, pris sur la moitié de la largeur du mur augmentée du parapet en saillie, tournait autour du dernier étage de la tour, que couronnait un comble de charpente couvert d'ardoises. C'est ce faîtage,

appelé *chapuce* par les chroniqueurs, refait plusieurs fois et d'une déclivité plus ou moins grande, que Massiou a pris pour une flèche pyramidale (1). L'assertion de cet historien qu'une chaîne tendue de cette tour à celle de Saint-Nicolas servait à barrer l'entrée du port n'est pas tout à fait exacte. Attachée par un anneau à la tour Saint-Nicolas, cette chaîne entrait par son autre extrémité dans une large ouverture voûtée, pratiquée au niveau de l'eau dans le mur de la petite tour de la chaîne aujourd'hui détruite, et on la tendait à l'aide d'un treuil, placé dans un long bâtiment étroit servant de corps-de-garde, qui séparait cette petite tour de la grande (2).

La tour de la chaîne, destinée principalement à protéger l'entrée du port contre l'ennemi, était sous la garde d'un capitaine, nommé chaque année par le Maire sur une liste de trois candidats élus parmi les pairs par les échevins. Avant d'entrer en exercice, il jurait entr'autres choses, entre les mains du Maire, d'y résider lui, sa femme et *son ménage*, sans découcher la nuit. Comme ces capitaines avaient abusivement introduit l'usage de se faire donner de l'argent ou autre chose par les capitaines des navires qui entraient dans le port ou qui en sortaient, il fut fait plusieurs fois par le corps-de-ville des réglements pour prévenir ces exactions et leur interdire d'exiger quoique ce soit, les autorisant seulement à accepter ce qui leur serait volontairement offert. C'est à tort que l'auteur de l'ouvrage intitulé : *La Rochelle et ses environs*, a écrit que le capitaine de la tour de la chaîne portait le titre de *dé-*

(1) « En l'année 1477, fut faite tout à neuf la chapuce de la grosse tour de la Chaisne du costé du Perrot et couverte d'ardoise ainsi qu'elle est. » (Baudoin.) Conain, dit sous l'année 1588 : « fut recouverte tout à but la tour de la Chaisne. »

(2) En 1570, trois poissonniers furent condamnés à faire amende honorable, tête et pieds nus, et à genoux, tant à l'échevinage qu'à la maison de la traite « et demander pardon à Dieu, au Roi et à la ville de ce qu'ils ont malicieusement brisé les franchises, privilèges et asseurtés de la ville en passant de nuit par dessous la chaisne levée entre les deux tours, sans autorication du maire et capitaine de la tour », et en outre à cent sols d'amende chascun, avec défense de *récidiver à peine de la vie*. [Registre de la jurid. du Maire.] En 1793, sur la demande de la société populaire, le corps municipal décida que pour éviter que tous bateaux, barques ou bâtiments quelconques pussent entrer dans le port pendant la nuit, on rétablirait le plus tôt possible la chaîne qui reliait les deux tours du port. *(Reg. des délib.)*

sarmeur des nefs. Il est vrai que par une mesure de précaution, dont on constate l'exécution dès 1209 et qui s'est perpétuée jusqu'à l'abolition de la commune, tous les navires, avant d'entrer dans le port, devaient être visités, et les armes et munitions qui s'y trouvaient portées à l'échevinage, où elles restaient déposées jusqu'à leur départ. Originairement cette charge de *désarmeur des nefs* fut donnée, par élection du corps de ville, à deux ou trois bourgeois, *bons et suffisans*. En 1397, il fut arrêté que pour cet office, comme pour les autres offices communaux, *le corps-de-ville élirait trois de ses membres*, *parmi lesquels* le Maire choisirait celui qu'il préférerait. Ce ou ces désarmeurs, quand dans leur visite ils avaient trouvé des armes ou des munitions, devaient adresser leur rapport au capitaine de la tour de la chaîne, qui pouvait prescrire de nouvelles recherches, et s'il était découvert quelques armes cachées, les navires étaient confisqués au profit de la ville et les désarmeurs passibles d'amende. En 1468, pour ne pas multiplier outre mesure les offices municipaux, le maire Mérichon fit décider que celui qui serait choisi pour désarmeur serait en même temps capitaine de la tour du *garrot* ou de la lanterne nouvellement édifiée et dans laquelle il serait tenu de résider. Ce nom même de garrot donné longtemps à cette tour viendrait, dit-on, de la machine à l'aide de laquelle on procédait au *désarmage* des navires (1). Comme la Rochelle, chose remarquable, n'avait autrefois ni arsenal ni poudrière, la tour de la chaîne servit souvent de dépôt de poudre, d'armes et même de canons (2). Elle fut aussi dans quelques cas extraordinaires employée comme prison politique. Enfin ce fut dans la tour de la chaîne, où ils restèrent pendant dix ans, que par les soins de la princesse de Salm, femme de d'Andelot, furent déposés les restes de ce digne frère de l'amiral Coligny, mort à Saintes au mois de mai 1569.

(1) *V. infrà*, la tour de la Lanterne.

(2) Pendant le siège de 1628, on y confectionna des fusées et autres feux d'artifice; mais le feu ayant failli s'y communiquer, le corps de ville statua, le 29 mars, que la tour ne servirait plus à cet usage. En 1793 la municipalité y fit fondre des boulets. (*Reg. des délib.*)

II

Un de nos chroniqueurs dit que la tour de Saint-Nicolas, nommée dans plusieurs titres *grosse tour de la chaîne*, s'appelait encore *tour de Mélusine*, en souvenir sans doute des romans de Mélusine, qui attribuent en effet à cette fée, au corps de femme et de serpent, non-seulement la construction des *tours de la garde de la mer*, mais encore celle de l'ancien château et même la fondation de la Rochelle; à des époques bien différentes apparemment? mais qu'importe le temps à une fée. Une tradition plus naturelle prétend que cette tour aurait été bâtie avec les matériaux du château Vauclerc, détruit en 1372 par les Rochelais, quand après avoir chassé les Anglais, ils voulurent s'affranchir de la présence dans leur ville d'un gouverneur qui, de cette forteresse, pouvait leur dicter des lois, et des vexations et exactions trop fréquentes de la part des gens d'armes de sa garnison. Mais les chroniques et les chartes de Charles V, loin de confirmer cette tradition, semblent plutôt la contredire : « Des démolitions du chasteau, dit Baudouin, fut construit le pan de mur de Saint-Nicolas, vers la grosse tour, tellement que par dessus le pont Moutclerc, qui traversait le canal Maubec, a passé le chasteau Vauclerc. » D'un autre côté, le roi, après avoir amnistié les bourgeois de la destruction du château, sanctionna l'emploï qu'ils avaient fait des matériaux, en déclarant, dans des lettres patentes du 17 juin 1373, que ceux-ci continueraient d'être employés à *l'édification et œuvre du mur neuf commencé en lad. ville*. De la tour, pas un mot. Etait-elle élevée déjà, ou ne fut-elle bâtie que plus tard? J'inclinerais pour la première hypothèse : d'abord par le besoin naturel de défendre l'entrée du port du côté est comme du côté ouest, ensuite parce qu'il était plus rationnel de construire la tour avant le mur, qui devait la relier à la muraille d'enceinte du faubourg Saint-Nicolas, que le mur avant la tour, et qu'enfin, comme nous avons vu qu'avant 1345 il existait une chaîne pour barrer l'entrée du port, cette

chaîne devait avoir une seconde tour pour point d'attache. On est conduit par suite à se demander si ce n'est pas elle dont il est question dans le passage, que j'ai cité, des statuts relatifs à l'élection du capitaine de la *tour neufve de la chaisne;* ce qui ferait disparaître ce qu'il y a d'invraisemblable à ce que la tour de la chaîne eût été rebâtie deux fois en moins de cinquante ans, et l'invraisemblance non moins grande que nos chroniques ne feraient aucune mention d'une construction aussi importante. Ces difficultés ne paraissent pas avoir embarrassé l'auteur de *la Rochelle et ses environs,* qui n'hésite pas à affirmer, sans indiquer la source de ce renseignement si précis, que la tour de Saint-Nicolas a été terminée en 1384 et que les armoiries *lozangées d'argent et de gueules,* qui figuraient à côté de la *nef* rochelaise au-dessous de l'écusson royal, dans une niche délicatement sculptée dont on voit encore les reste mutilés au bas du flanc de la tour, du côté du port, étaient celles de Jehan Girard, le maire de 1384. Il n'admet cependant pas, je le suppose, que cette énorme tour ait été bâtie dans le court espace d'une année qu'a duré sa mairie? On ne mit pas moins de trente-un ans à construire la tour de la lanterne, et si la tour de la chaîne fut terminée en huit ans, il est à remarquer que ce n'était qu'une reconstruction et qu'elle était bien moins importante que celle de Saint-Nicolas. On peut dire, il est vrai, que Jehan Girard (ou son père peut-être), avait précédemment occupé la mairie en 1379 et même en 1375; nous voilà bien près de l'époque de la démolition du château et les armoiries des Girard pourraient être ainsi invoquées à l'appui de la tradition. Mais à cette époque reculée, les couleurs, pas plus que les émaux des armoiries, n'étaient encore indiquées par les signes caractéristiques qui ont été adoptés depuis pour les distinguer. L'écusson qui nous occupe est *losangé* dans le dessin que nous en avons; l'était-il d'*argent et de gueules,* comme les armoiries des Girard? c'est ce que l'on ne saurait affirmer. Il existe à l'intérieur, dans la salle du deuxième étage, un autre écusson avec trois lions posés deux et un: de qui sont ces armes? et à qui attribuer le lion rampant, avec bordure chargée de besans, sculpté dans un écusson de l'escalier? Faut-il reconnaître dans les

trois léopards lionnés, posés en pal, qui décorent une autre partie des escaliers, l'écu de la couronne d'Angleterre? Ce serait une date certaine, celle de la domination anglaise sur la Rochelle, qui dura de 1360 à 1372; car les Rochelais avait trop montré leur aversion contre les Anglais pour être soupçonnés d'avoir pu sculpter les armes d'Angleterre sur un de leurs monuments après s'être délivrés avec tant de joie de son joug tyrannique. Ce qui paraît certain, c'est qu'en 1384 la tour de Saint-Nicolas avait son capitaine, comme celle de la chaîne, puisqu'à cette date le corps-de-ville décidait que chaque année, lors de l'élection du Maire, les échevins éliraient trois candidats parmi les pairs, dont le Maire choisirait l'un *pour la garde et gouvernement de chascune des tours de la chaisne.* Mais il semble résulter du *livre des statuts* que ce n'était là qu'un mode d'élection à deux degrés substitué à celui de l'élection directe par le corps-de-ville pratiqué antérieurement, « afin d'eschever *(éviter)* envies et desbatz qui en peuvent ensuivre. » De tout cela on peut conclure, il me semble, que la construction de la tour Saint-Nicolas est antérieure à celle de la chaîne, et qu'il est vraisemblable qu'elle remonte au temps où les Anglais étaient maîtres de la Rochelle.

La forme de cette tour est si irrégulière qu'il n'est guère plus facile, quoiqu'en dise Massiou, de la reproduire exactement avec le crayon que de la décrire avec la plume. Il l'appelle « un môle polygonal, auquel sont accolées *circulairement* quatre tours semi-cylindriques, excepté du côté qui regarde la mer, où l'édifice présente un angle droit et forme une tour carrée beaucoup plus élevée que le reste du bâtiment. » La figure géométrique dont elle se rapprocherait le plus serait un pentagone, dont quatre des angles sont coupés par des tours ou plutôt des contreforts pleins semi-sphériques, et dont l'un des côtés, celui qui est tourné vers le port, est arrondi. Deux des côtés de la tour du donjon sont engagés dans l'édifice jusqu'à la plate-forme ou large chemin de ronde qui règne au dessus du second étage du corps principal, dont elle se dégage alors sous une forme carrée jusqu'à une hauteur de près de dix mètres. Cette bizarre irrégularité de la tour de St-Nicolas démontre

de suite l'inexactitude de l'assertion d'Arcère qui, comme si elle était ronde, dit qu'elle avait neuf toises et demie de diamètre. Évidemment sa largeur varie selon les points où on la mesure, et elle n'a pas moins de vingt-trois mètres de l'angle sud-ouest du donjon à l'extrémité opposée. Son élévation depuis le fond de la mer, où elle plonge le pied, jusqu'au sommet du parapet, qui borde la plate-forme du donjon, est de vingt-huit mètres. Ce parapet en saillie et à créneaux est soutenu par des consoles à trois renflements, dont les intervalles forment des machicoulis découpés en trèfles à leur face extérieure. Du parapet semblable qui entourait la plate-forme du corps principal, il ne reste plus que les consoles. Il a été détruit en 1651 par le canon des rochelais et des royaux, lors du siège des tours. Les murailles, d'épaisseur inégale, n'ont pas moins de 10 à 18 pieds de largeur, si bien qu'on avait pu pratiquer dans ce vaste espace un très remarquable escalier double, dont il reste un fragment, que l'on pouvait monter et descendre sans se rencontrer, et une quantité de corridors, de réduits, de loges de toutes sortes, qui formaient un véritable labyrinthe. Plusieurs d'entr'eux sont aujourd'hui obstrués par des constructions nécessitées par la consolidation de la tour. Le donjon ne paraît pas avoir jamais été surmonté d'aucun faîte et s'est toujours, je le crois, terminé comme aujourd'hui par une plate-forme. La partie principale de l'édifice au contraire, s'élevant d'un étage au-dessus de la plate-forme, ainsi que la tour de la chaîne au-dessus de son chemin de ronde, était comme celle-ci coiffée d'un faîtage cylindrique en charpente et couvert d'ardoises (1). Il est parlé de cette *calotte* dans le récit fait par le *Mercure rochelais* du siège des tours en 1651 : « Les canons que les Rochelois et les troupes royales avoient braqués contre la *tour de Nicolas*... percèrent *son chapeau* à jour en divers endroits, coupèrent les poutres et soliveaux, abattirent une bonne partie de la charpente et par ce moyen rendirent inutile le haut de cette tour, qui se laissa oster sa calotte, malgré dix pièces de gros canon qui la gardoient. Quelques-uns, voulant railler, disoient que cette

(1) En 1896 la foudre tomba sur cette couverture et en brûla le sommet, dans la longueur d'une brasse. *(Collin.)*

forteresse estant sans chapeau, le courage de ceux qu'elle logeait se morfondroit bientôt et que les hostes et l'hostesse couroient grand risque de périr, parce que les uns et les autres estoient bien fort blessés à la teste. Les débris de sa couverture et de *ses galeries* tuoient ou blessoient ceux qui estoient dans le réduit (1). » Quand on a refait cette toiture, en 1683, (Masse) on l'a abaissée d'un étage, de sorte que le corps principal de la tour n'a plus que deux étages au-dessus du rez-de-chaussée.

On entre dans la tour par un escalier à ciel ouvert et par une rampe qui conduisent à une des portes du premier étage, d'où l'on descend par un escalier intérieur dans la salle basse du rez-de-chaussée, qui est à peu près au niveau du sol. Cette salle est de forme octogonale, à pans inégaux, un grand côté alternant avec un petit, et terminés par un cintre ogival, dont les nervures réunies à celles de la voûte, reposent sur une console formée par une tête d'ange ailée d'un dessin assez grossier. Le milieu de la voûte est percé d'une grande ouverture circulaire, à large rebord en boudin, qui établit une communication avec la salle supérieure. L'une des embrasures ouvertes du côté de l'entrée du port est traversée par une grosse barre de fer qui servait de point d'attache à la chaîne que l'on tendait le soir. La salle du premier étage est octogonale comme la précédente, mais avec des pans égaux, et les nervures de la voûte et des travées s'appuient sur des pilastres prismatiques à moulures, avec des chapiteaux de feuilles profondément fouillées, mais peu distinctes. Même ouverture au milieu de la voûte. La salle du deuxième

(1) En 1657, l'intendant Colbert du Terron passa avec un plombier un marché « pour revêtir le plus tôt possible et élargir de trois pieds de large tout au tour la plate-forme de plomb qui est sur la tour de Saint-Nicolas, pour garentir et empêcher que la pluye n'endommage les voultes de lad. tour de mesme forme et parure que celle qui y est desjà... » et aussi pour faire des crampons de fer de grosseur convenable pour retenir l'appuy de lad. tour qui sert de garde-corps, lequel penche du costé du réduit. » *(Acte de Demontreau.)* En 1661, il traitait avec un charpentier « pour refaire et raccommoder à neuf toutes les balustres de bois qui etoient tout autour de la plate-forme, qui ont été emportées et brisées par les canons depuis peu, et les remettre comme elles estoient auparavant. » *(Ibid.)* Après la prise des tours, le conseil de guerre avait demandé au roi qu'on rasât *ces deux tanières de brigands*; le roi le promit, en en renvoyant l'exécution après la cessation complette des troubles, et en attendant il y mit une garnison de Suisses. *(Le Mercure rochelais.)*

étage, régulièrement octogonale comme cette dernière, ne paraît pas avoir été jamais voûtée; elle se termine par une large corniche circulaire formée par deux gros boudins séparés par une moulure et sur laquelle devait reposer un plafond de charpente qui n'existe plus. Les angles de chaque pan sont remplis, au sommet, par des sculptures ou bas-reliefs à sujets variés : le buste d'un homme entourant de ses bras deux animaux (des moutons, semble-t-il) qui se regardent, trois groupes d'animaux affrontés, *deux sortes d'antilopes à cornes, dont les longs cols* sont entrelacés, deux larges faces humaines entièrement rondes, aux paupières abaissées, avec des oreilles d'âne; des coins de la bouche de l'une d'elles sortent deux larges appendices, en forme de flammes, dont les extrémités vont rejoindre le bout des oreilles (1); le huitième sujet a été entièrement détruit. Une haute arcade, surmontée de l'écusson à trois lions posés 2 et 1, dont j'ai parlé, donne accès dans une petite pièce longue, pratiquée dans l'épaisseur du mur et bordée de chaque côté par un large banc de pierre. La voûte en est coupée au centre par une nervure qui repose de chaque côté sur deux têtes d'ange ailées et adossées; les deux clefs de voûte, de forme plate et circulaire, contenaient en creux des armoiries actuellement effacées. Presque vis-à-vis est une petite porte par laquelle on entre dans une chapelle, placée dans l'intérieur du donjon et dont le large autel existe encore, surmonté de son rétable à cinq arcatures ogivales trilobées très délicatement sculptées, reposant sur un faisceau de colonnettes et couronnées d'une bordure à petites arcades ogivales. La voûte a cinq travées inégales, avec une clé circulaire, dont les armoiries sculptées en creux sont indéchiffrables. Une niche, pratiquée dans l'épaisseur du mur, a sa base creusée en cuvette avec une rigolle pour faire écouler l'eau en dehors. Sur la clé de voûte des lieux d'aisance, placés dans l'étage supérieur de la tour du donjon, est sculptée une fleur de lys, dans cette forme maigre affectée anciennement à cet antique emblème de la royauté; les nervures retombent sur de grosses têtes

(1) Je ne puis croire comme l'auteur de la *Rochelle et de ses environs* que ce soit là *quatre ailes*.

humaines d'un dessin très informe. Une inscription, vieille de deux siècles, y paraît avoir été gravée par un prisonnier.

C'est qu'en effet, à différentes époques, la tour de Saint-Nicolas a servi de prison. Tessereau nous apprend qu'en 1682, pendant les persécutions anti-protestantes qui précédèrent la révocation de l'Édit de Nantes, plusieurs ministres et gentilshommes y furent enfermés. Nous savons aussi par Lapopelinière que la tour de Saint-Nicolas, de même que celle de la chaîne, était utilisée en 1578 « comme arsenal des armes, poudre et artillerie et autres provisions de guerre. » En 1702, elle servait encore de magasin de dépôt pour l'artillerie, et en 1792 le corps municipal se plaignait du danger qu'il y avait pour la sécurité publique à y conserver une aussi grande quantité de poudre. *(Reg. des délib.)*

Bien qu'il n'en reste rien, je ne puis passer sous silence les travaux considérables qu'avait fait exécuter, en 1651, le comte du Daugnon, au pied de cette tour, pour la fortifier. Ils sont assez exactement décrits dans le *Mercure rochelois* de cette époque. « J'appercevois, dit-il, que la tour de Saint-Nicolas avoit esté nouvellement fortifiée, que le flux de la mer la batoit au pied du costé du midy, de l'occident et du septentrion, que par une petite porte qu'elle a par le bas, vers le midy, on pouvoit facilement entrer et sortir, s'embarquer à la marée en des chaloupes pour aller à la digue et de là partout ailleurs. Autrefois cette tour tenoit immédiatement à la place et à la muraille qui lui sont opposées à l'orient; mais je remarquay quelle avoit esté séparée par un fossé de 40 pieds de largeur et 20 pieds de profondeur, entre lequel et la tour, de ce mesme costé, le comte du Daugnon avoit fait un ouvrage à cornes de deux demy-bastions, desquels la tour eut esté le centre s'ils eussent esté mis en leur entier. Cet ouvrage, capable de tenir cinquante ou soixante hommes, estant joint comme il estoit à la tour, l'un et l'autre, par le moyen du fossé, se trouvoient environnez d'eau de tous costez dès que la marée entroit dans le havre.... » C'est de ce réduit que de Besse, auquel le comte du Daugnon avait laissé la défense des tours, blessé d'un coup d'épée par un de ses soldats et craignant d'être massacré, se jeta au bas du

fossé en implorant grâce et merci des troupes royales, qui néanmoins le *percèrent comme une crible à coups d'espées et de pistolets*. En 1815, les bastions furent rasés, les fossés comblés et sur leur emplacement on a formé une sorte de gare où les navires peuvent rester amarrés, sans gêner ceux qui entrent dans le port ou sont conduits dans le bassin à flot.

E. J.

(La fin au prochain numéro.)

A TRAVERS L'HISTOIRE.

Les Réhabilités. — Les Oubliés. — Palissy. — Le duc d'Epernon. — Sa correspondance. — Les seigneurs d'Arsay, de Saint-Marsault et autres gentilshommes de l'Aunis, etc. — Commandement de Jean-Louis de Lavalette.

Nous vivons à une époque de réhabilitation, qui fournit chaque jour aux renommées les plus compromises des défenseurs officieux et soi-disant désintéressés. Malgré ce courant indulgent dont on ne saurait méconnaître la générosité, pourvu qu'elle n'aille pas jusqu'à la complicité morale, il reste cependant encore dans l'ombre de l'histoire plusieurs figures dont nul pinceau dévoué n'a tenté d'adoucir l'expression et de retoucher les traits. Peut-être parmi ces déshérités de notre siècle, en est-il qui attendront longtemps le bénéfice de circonstances atténuantes qui pourront se faire accepter plus tard, mais qui n'ont pas encore trouvé leur formule dans les idées reçues, et leur raison d'être dans les événements accomplis. Chaque chose vient à son heure, et quoiqu'il y en ait pour tous les goûts, ce serait sans doute trop présumer des dispositions de notre génération, que de lui présenter simultanément des apologies par trop contradictoires et l'éloge de Brutus, par exemple, en face de celui de César. L'Histoire doit avoir aussi ses condamnés à perpétuité; mais certainement elle a son purgatoire où s'expient bien des fautes et où n'a pas été déposée toute espérance.

C'est ainsi que le jour de la délivrance est arrivé déjà pour plusieurs; pour ceux d'abord en faveur desquels aura pu être démontrée l'erreur judiciaire; pour ceux ensuite qui devaient tout obtenir d'une persistante et salutaire

intercession. Encore, fallait-il avoir laissé parmi les vivants un groupe d'amis en communion d'idées et de sentiments. Il est donc certains personnages historiques qui gagneront à la distance des siècles, comme ces visages aux traits trop accentués, qui gagnent à l'éloignement du miroir. Leurs portraits, retouchés par nos peintres modernes ont quelque chose du *procédé :* ce sont des photographies d'*après gravures.* Malgré tout, le genre a du succès et la collection prend de l'extension; écrivains et guerriers, femmes fortes et femmes galantes, artistes et philosophes, poètes et réalistes, tous ont leur place dans cette galerie rétrospective. Il n'y a pas jusqu'aux *oubliés* qui n'y soient reproduits et vengés du mépris de leurs contemporains. Il en est même que l'on fait passer pour des *oubliés,* afin d'avoir un prétexte sinon de les faire connaître, du moins de refaire leur portrait. *Oublié* est devenu presque un titre de gloire, par opposition à l'ancienne méthode qui procédait du connu à la célébrité. Mais, de nos jours, on a changé tout cela; et pour avoir quelque droit à la notoriété, la première condition c'est d'être resté pendant des siècles aussi complètement oublié que les momies d'Egypte.

Mais tout bien considéré, est-il donc si pénible d'être oublié? C'est une réflexion qui nous a été suggérée par la lecture de *Fiefmelin* et de *Bernard Palissy.* Il nous semble qu'à être remis en lumière par un peintre du talent de M. Audiat, on peut se consoler d'un oubli séculaire. Et d'ailleurs les personnages les plus éminents, ceux qui, dans leur temps, ont produit autour d'eux beaucoup de bruit et d'agitation, ont-ils toujours à gagner à ce qu'on rappelle leur mémoire? Voici *Maître Bernard,* soi-disant méconnu — bien que nommé potier de la reine et protégé par les puissants de son époque — qui retrouve après trois cents ans toute sa popularité..... sans compter une statue à laquelle il ne s'attendait guère. Comparez-le à un haut dignitaire qui fut son contemporain et presque son compatriote, qui fut tout puissant dans ces mêmes provinces où l'artiste fut si pauvre et si méconnu, et voyez si Palissy changerait aujourd'hui sa situation historique pour celle du duc d'Epernon, pair et colonel général de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en

Guienne, ville et citadelle de Metz et pays Messin, Angoumois, Saintonge, pays d'Aunis, ville et citadelle de la Rochelle, chevalier des ordres du roi, etc., etc... Certes, s'il y a un nom frappé d'impopularité par l'Histoire, c'est celui de Jean-Louis de la Valette, qui semble n'être pas encore relevé de cette terrible sentence, malgré les héroïques efforts du fidèle Girard, son secrétaire et son panégyriste.

Favori de Henri III, recherché par Henri IV, tout puissant près de Marie de Médicis, Nogaret eut le sort de tous ceux que la fortune élève trop haut pour qu'elle puisse les protéger contre l'envie. D'ailleurs, il ne fut ni ligueur, ni huguenot et cette situation parmi les *politiques* n'était pas faite pour lui attirer des amis. C'est le sort des hommes de transition et de transaction de ne contenter personne et de s'aliéner tout le monde; si bien que de la vie de d'Epernon, qui après tout ne fut pas sans gloire, il n'est resté à la postérité que le souvenir de ses querelles avec le Parlement et l'archevêque de Bordeaux.

Qu'il fût d'un caractère égal et facile, c'est ce que Girard lui-même n'a pas entrepris de démontrer; mais on ne saurait méconnaître ce qu'il y eut de noblesse et de dignité dans la dernière partie de sa carrière, quand ce vieux favori déchu se redressa fièrement contre le tout puissant cardinal, à une époque où une pareille témérité ne devait pas trouver beaucoup d'admirateurs.

A ne considérer Jean-Louis de la Valette que dans les rapports avec notre province, il fut l'un de ses gouverneurs qui se mêlèrent le plus activement aux faits généraux et particuliers qui intéressent les annales de la Saintonge et de l'Aunis aux XVIe et XVIIe siècles. On nous saura peut-être quelque gré de publier dans la *Revue* une correspondance assez suivie du duc d'Epernon avec un de ses lieutenants, gentilhomme d'origine gasconne comme son chef, mais naturalisé saintongeois par son mariage et par sa résidence.

En attendant, nous donnerons aujourd'hui même une pièce inédite, signée de Jean-Louis de la Valette, et qui, à défaut d'autre mérite, aura celui de se rapporter à un point tout particulier de notre histoire locale. On sait

qu'après le siège et la prise de Saint-Jean d'Angély, en 1621, le roi Louis XIII poursuivit sa marche vers Montauban, laissant à d'Epernon le soin de *resserrer* la Rochelle dont l'*Assemblée*, sous la pression de Favas, venait de lever l'étendart de la révolte, aux grands regrets des partisans les plus éclairés de la Réforme. Le duc établit d'abord son quartier général à Surgères, et c'est de là qu'il expédie ses ordres soit aux troupes qui dépendaient de son armée, soit aux gentilshommes qui se trouvaient sous sa main en sa qualité de gouverneur de la province. Voici un spécimen de ces convocations auxquelles étaient tenus d'obéir ceux qui devaient le service personnel comme possesseurs de fiefs. Ce document mentionne d'ailleurs plusieurs noms qui se rattachent aux souvenirs du pays rochelais, et dont quelques-uns se sont avec honneur perpétués jusqu'à nos jours.

« *Commendement de Monseigneur de Pernon faict au Séigneur d'Arsay, en l'année 1621.*

» Le duc d'Espernon, pair et colonel g/nal de France, » gouverneur et lieuten^t g/ral p^or le Roy en ses pays » d'Angoumoys, X/onge, Aulnis, ville et gouvernem^t de » la Rochelle, haut et bas Lymousin, lieutenant g/nal de » l'armée de sa ma/té en ses d. pays de X/onge et » Aulnys.

» Ayant jugé nécessaire et important au service du Roy » de pourvoir à la garde et seureté des passages de la » Meuoire (1), de la Grève et autres de ce pays, p^or » empescher que les rebelles ennemys de sa ma/té ne s'en » saisissent et facent couler et passer des gens de guerre » et au/es choses servants de secours et ayde à ceux de la » ville de la Rochelle, à ces causes et au/es bonnes con- » sidéa/ons à ce nous mouvants, sur la confiance que nous » avons en la fidélité et affection au service de sa d. ma/té

(1) La *Névoire* et la *Grève* étaient pour ainsi dire les deux têtes de pont qui défendaient le passage du *Mignon* entre Saint-Hilaire-de-la-Palu et Courson, passage qui était alors considéré comme très-important; puisqu'on voit le duc de Rohan s'assurer de ce même port de la Grève au moment où il poussait les Rochelais à ouvrir les hostilités, en 1615. (Arcère.)

» des Srs d'Arsay (1), de la Rochetaulay (2), de Rome-

(1) Arsay ou Arçois, paroisse de St-Hilaire-de-la-Palu. Le seigneur d'Arsay était alors René Goulard, en vertu d'un partage, de l'an 1616, qui lui attribuait le *chastel et maison noble d'Arsay et ses appartenances*. Il était fils cadet de Tristan Goulard, chevalier, seigneur de la Geffardière, Arsay, Puissec, la Renaudière en Mougon, etc., et de Marguerite de Parthenay, et épousa (1602) Renée de Liniers de Saint-Pompain, d'où est issue la branche des Goulard d'Arsay qui ont continué de posséder cette terre jusqu'à nos jours. — La maison de Goulard est sans contredit l'une des plus anciennes de nos provinces de l'Ouest, puisqu'elle remonte par filiation suivie jusqu'à Jean Goulard, chevalier, vivant en 1190, et marié avec Aënor de Périgord (Beauchet-Filleau). — L'importance du château d'Arsay, comme poste féodal, résulte de plusieurs documents possédés par la famille de Goulard. Jean Rataud, alors seigneur d'Arsay, obtint en 1389, de Jean, *fils de roy de France*, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, une concession pour fortifier et *remparer* son hôtel dudit Arsay, distant de quatre lieues environ du chastel de Niort *dont il relève*, pour y *demourer plus suerement luy, sa femme, enffens, ses biens et tout son ménage*. (Donné à Niort, au mois d'octobre 1389.) Plus tard, en 1556, Tristan Goulard précité rend aveu et dénombrement au roi, à cause du château de Niort, à foi et hommage lige, au devoir de 20 l., de son hébergement d'Arsay avec droit de *fortification*, etc., en la manière qui s'en suit : « S'il advient qu'un malfaiteur soit pris et arrêté en ladite terre pour cause de crime, des gens du Seigneur d'Arsay le mèneront au maire de Niort qui lui appliquera la peine, après quoi le malfaiteur sera ramené, par des gens dudit seigneur d'Arsay en la terre de Saint-Hilaire où il subira l'exécution de sa peine dans les formes du jugement du maire de Niort, et si ce dernier n'a pas le temps de juger immédiatement, il devra fournir une prison convenable pour garder ledit malfaiteur. . Item avoue un hommage plein pour le tennement de la meschinière à 5 sols de devoir et une *ouïgle* (ouaille) *noire*... Item sur les 24 serzeux de pied qui seront pris des paroisses de Saint-Hilaire et Arsay sur certains pour raison des biens qu'ils tiennent, à ce obligés toutefois qu'il advient que la commune de Niort va à l'aide de monseigneur (le roi), doit le seigneur d'Arsay et peut prendre, choisir et élire les 4 qu'à lui plaira pour *garder son chastel*, à leurs dépens, et il doit bailler pour lui un homme d'armes à cheval qui ira à la commune de Niort quand elle ira à l'aide du roi et non autrement, aux dépens dudit seigneur d'Arsay. » — Toutefois, ce droit de suzeraineté du Roi sur Arsay n'était pas incontesté. Le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers le revendiquait également à cause de Saint-Hilaire de la Palu et en vue d'une prétendue donation à lui faite de la seigneurie d'Arsay avec tous ses droits, par un comte du Poitou, du nom de Guillaume, vivant au XIe siècle ; il en résulta pendant une longue période d'années, une situation très difficile pour les seigneurs d'Arsay ballotés entre les prétentions contraires du chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers et du procureur du roi et clerc des fiefs en Poitou, qui alléguait, en ce qui concernait ladite donation du XIe siècle, qu'il y avait eu *extorsion par menaces du feu de l'enfer*. En 1222, Guillaume d'Arçais était seigneur dudit lieu ; il y eut, à cet époque, sentence entre lui et le chapitre de Saint-Hilaire, rendue par des juges nommés par le Pape, sentence considérée plus tard par le procureur du roi comme entachée de nullité *et d'abus, le pape n'ayant pas le droit de délèguer des juges temporels*. — En 1226, le même *Guillaume* vend au chapitre de Saint-Hilaire tous ses droits en la seigneurie d'Arsay (*Quidquid juris habebat*) ; cette vente fut plus tard arguée de faux par le procureur du Roi, comme étant faite *en langage latin nullement entendu par ledit Guillaume d'Arçais, homme non lettré*. — En 1298, Hugues d'Arsay rend aveu et dénombrement de la seigneurie d'Arçais au chapitre de Saint-Hilaire, à foi et hommage lige au devoir de cent sous et une médaille d'or. — En 1309, Pierre Raiole, valet,

» fort, du Breuil, de Russay, Saint-Marsault (1), la

est qualifié seigneur d'Arsay. — En 1337, Guillaume Barrabin rend aveu de cette seigneurie à Saint-Hilaire de Poitiers. — En 1339, Alix Raiole, fille de Pierre, est qualifiée dame d'Arçais et rend hommage au chapitre de Saint-Hilaire. Elle avait épousé Hugues Rataut dont vint Marguerite Rataut, mariée à Jean de Charay. De ce mariage, Hugues de Charay qui obtient (1436) main-levée de défaut de l'hommage qu'il doit, à cause de sa femme (Marguerite Raiole), de la seigneurie d'Arsay et de Saint-Hilaire de Ligné. Il fut père d'Aymery de Charay, écuyer, seigneur d'Arsay, marié à Jeanne Béchillon, fille de Pierre Béchillon, seigneur d'Epannes. — Il rend hommage d'Arsay au Roi, en 1439, et sa veuve, Jeanne Béchillon, rend le même hommage, comme mère tutrice, le dernier mai 1443. — Elle obtient du roi Charles, décharge d'une somme de 20 livres tournois due pour hommage de la seigneurie d'Arsay, en considération des service de son défunt mari (4 juillet 1443) et se dit alors mère de 3 enfants en bas-âge et *naguère grosse d'enfant*. Jeanne Béchillon se remaria à Pierre Goulard, chevalier, veuf lui-même de Brunissande de la Court-de-Fonteniore, et *ils marièrent ensemble leurs enfans*, c'est-à-dire François Goulard, chevalier, seigneur de la Geffardière, à Antoinette de Charay, dame d'Arsay, qui lui porta cette terre restée dans la famille jusqu'à nos jours, et Jean Goulard, écuyer, seigneur du Puy-de-Brassac, à Jeanne de Charay, dame de Portant. — Goulard : d'*azur*, *au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueule* (Alias, *le lion couronné de gueules*).

(2) La seigneurie de la Rochetollay devait encore appartenir, à cette époque, à la famille Réorteau qui portait : *de gueules, au lion d'argent couronné, lampassé et armé d'or*. Elle passa peu de temps après à Jean Horric, écuyer, marié à Louise Réorteau, dame de la Rochetollay, qui était probablement sœur de Bénigne Réorteau, seigneur de la Rochetollay, en 1667. C'est peut-être de ce même Bénigne Réorteau qu'il s'agit ici.

(1) Est-ce Daniel Gréen de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, seigneur de la Garde-Merpins, Saligiac, Saint-Laurent des Combes, Salles, le Roullet et Rudepierre, qualifié aussi mestre de camp et commandant des troupes de la Rochelle, en 1622 ? Nous serions porté à en douter, attendu que *Daniel* était huguenot et ne devait pas, à ce titre, avoir la *confiance* du commandant en chef de l'armée catholique. Mais il est possible que comme seigneur d'un des fiefs ci-dessus indiqués, il fût tenu à la défense d'un poste de cette contrée et qu'*il ait été invité à s'y rendre, en vertu d'une convocation générale*, d'autant que l'on n'ignore pas que les mesures adoptées par l'*Assemblée* de la Rochelle, furent loin d'obtenir alors l'assentiment unanime de ceux de la R. P. R. — Ce Daniel de Saint-Marsault était fils de François Gréen de Saint-Marsault, dit le Jeune, seigneur de la Garde-Merpins et de la Charpenterie, et de Marie Chesnel. Il épousa (1598) Marie de Blois, fille de Louis de Blois, seigneur du Roullet et de Rudepierre, et d'Anne d'Asnières, et nièce de Geoffroy de Blois, seigneur de Roussillon, à qui le roi Henri IV adressa les lettres qui ont été publiées dans cette *Revue*. De ce mariage, cinq enfants : 1° *Osée* Gréen, baron de Châtelaillon, seigneur de la Garde-Merpins, marié (1641) à Madeleine de Polignac ; il vendit la Garde-Merpins au baron d'Ars, le 27 août 1651 ; 2° *Benjamin*, chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré, marié (1650) à Suzanne d'Ocoy, fille de Jehan-Casimir d'Ocoy, seigneur de Couvrelles, et de Jeanne de Larochefoucauld, du parc d'Archiac ; 3° *Esther*, mariée (1635) à Henri de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon ; 4° *Marguerite* qui épousa (1641) André Gréen de Saint-Marsault, baron de Parcoul, son parent ; 5° *Léa*, femme de Jacques de Montalembert, chevalier, seigneur d'Estrades-Gréen : *de gueules, à 3 demi-vols d'or*.

» Geneste, Fonguion, Rochelinière, Puysec (1), Lesteuil » et Lestang, nous leur mandons et ordonnons par ces » présentes de se servir desd. passages et y establir telle » garde qu'ils jugeront nécessaire po^r^ en oster la commo- » dité auxd. ennemys rebelles, leur courre sus, les tailler » en pièces et mesmes s'opposer aux assemblées qui se » pourroient faire aux environs au préjudice du bien de » son service. Mandons pareillement à toutes personnes » de quelle qualité et cond/ion qu'ils soient de se prester » ayde et main forte po^r^ cet effet en ce qu'ils en seront » requis ; en tesmoing de quoy nous avons signé ces » p/ntes de n^re^ main, fait contresigné par l'un de nos » secrétaires et mettre le cachet de nos armes, donné à » Surgères, le premier jo^r^ d'aost 1621.

» J. LOUIS DE LA VALETTE.

» Par mond. Seigneur :

FAYE. »

(1) Louis Goulard, chevalier, seigneur *de Puissec*, la Geffardière, la Brus-lerie et en partie d'Arsay. Il était frère aîné de *René*, seigneur d'Arsay, dont il vient d'être parlé plus haut, il épousa Anne Pot de Rhodes. Il avait assisté (1597) au siège d'Amiens, dirigé par le roi Henri IV en personne, et fut père de Henri Goulard, seigneur de la Geffardière en Poitou, baron de Seignelay en Bourgogne, qui paraît avoir été le dernier de la branche aînée de la maison de Goulard, contrairement à ce qu'avance M. Beauchet-Filleau, que Jean Goulard, seigneur d'Invilliers (en Champagne), vivant en 1500, pouvait être fils de cet *Henri*, vivant en 1630.

MALTOUCHE.

LA POÉSIE EN SAINTONGE.

Contes, Fables et Sonnets, par M. Edouard de BLOSSAC. — 2 vol. in-12. — Paris chez J. Lecoffre, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 90. — 1860.

Il est bien heureux pour moi, et pour les lecteurs aussi, que les deux nouveaux volumes de M. Edouard de Blossac, dont je viens de transcrire exactement le titre, s'appellent *Contes, Fables et Sonnets*. Si l'auteur les eût simplement intitulé, *Fables*, m'eut-il été possible d'en dire quelques mots sans parler de Lafontaine? Et si j'eusse manqué à ce devoir, le lecteur, n'y eut-il pas suppléé par la pensée? Car telle est la condition des fabulistes qu'ils ne peuvent plus rimer un apologue sans que le critique, j'entends un critique qui leur veut du bien, leur lance à la tête, comme le pavé de l'ours, le nom du bonhomme, et que le lecteur, si lecteur il y a, ne ferme le livre à peine ouvert en murmurant : « Cela ne vaut pas Lafontaine ! » La comparaison à laquelle ils s'attendent ne les décourage pas. Et ils ont raison. S'il fallait ne plus rimer de fables parce qu'il y a eu jadis un écrivain de génie qui a fait le *Chêne et le Roseau*, les *Deux Pigeons* ou les *Animaux malades de la Peste*, il faudrait cesser de peindre après Raphaël. Après le Parthénon, on eût renoncé à l'architecture ; on n'eût pas élevé les cathédrales ogiviques ou le Saint-Pierre de Rome. Florian aurait laissé dans l'écritoire le *Singe et sa Lanterne magique*. Bien d'autres n'auraient pas composé de délicieux apologues. Tout le monde y eût perdu ; les lecteurs d'abord ; les critiques qui n'auraient pas eu à faire un parallèle ingénieux et désagréable ; les auteurs eux-mêmes, qui se fussent privés du plus délicat plaisir de l'esprit.

Et pourtant ce souvenir importun assiège tout poète qui veut marcher sur les traces de celui que madame de la Sablière appelait son *fablier*. Un généreux poète, M. Gaston Romieux, dans son volume de *Fables et Poésies diverses* publié en 1858, et dont je parlerais plus longuement s'il n'était connu des lecteurs de cette *Revue*, M. Gaston Romieux l'a éprouvé. La pièce qui ouvre son recueil, après la dédicace à ses collègues de la Société littéraire de la Rochelle, est une prière réclamant l'indulgence et avouant une certaine audace :

Mon cher lecteur, sais-tu quel fier courage
Il faut au cœur pour venir, à son tour,
Dans ce sillon se remettre à l'ouvrage,
Lorsque le maître y fauche tout le jour ?

Un autre fabuliste, M. Villefranche, dans un volume de *Fables* publié chez Dentu, quatre ans avant le recueil rochelais, et qui est bien un vrai petit chef-d'œuvre de cœur et d'esprit, le disait aussi :

Modèle des conteurs, ingénu Lafontaine,
Éternel désespoir de tes imitateurs !
. . . . . .
Glanons donc. Sous sa main qui faisait tout éclore,
Les Grâces entassaient d'abondantes moissons ;
Mais lui seul, après lui, moissonnerait encore,
Glanons, glanons du moins d'instructives leçons.

Pourquoi donc, s'ils se sentent d'une telle infériorité, osent-ils affronter la lutte ? M. Villefranche, et Lafontaine lui-même, l'a dit :

Ce beau champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

M. de Blossac ajoute avec raison dans son *Prologue* que, si le paysage est toujours le même, on peut le considérer sous divers aspects. Une vue prise en hiver ne ressemble pas à celle qu'on aura prise en été. Est-ce que depuis cent ans rien n'a changé ? Les mœurs, les costumes, les vices, ne sont plus les mêmes que ceux d'autrefois.

Lisez les fables de M. Gaston Romieux. Avec de l'esprit, du cœur, que de théories sociales que Lafontaine n'a pas soupçonnées ? Si la fable se croit vraiment quelque pouvoir de nous rendre meilleurs, elle doit nous prêcher les vertus qui sont de tous les temps et la fuite des vices ou des travers qui sont particulièrement des nôtres. J'ai, dit M. de Blossac,

J'ai, que bien, que mal, esquissé
Quelques tableaux de genre où mon siècle a posé.
Qu'on daigne y regarder : on verra que j'éclaire
Quelques-uns des écueils où l'on peut naufrager.
Je n'ai pas fait de l'art seulement pour en faire.
Je me suis efforcé de plaire
Avec l'espoir de corriger,
Et, parfois, peut-être, d'instruire,
Bien que l'enseignement soit caché sous le rire.

Le poète a raison, et ne le pouvait dire en meilleurs termes. On ne pourra donc proscrire les fables, parceque Lafontaine en a écrit. Leur utilité est démontrée. Instruire, corriger s'il se peut, enseigner en riant, quel plus noble but !

L'apologue, comme du reste tout travail d'esprit, a un autre avantage. Un volume n'est-il pas un être où l'auteur met sa pensée, le meilleur de soi, qu'il orne, embellit, attife ? Quelle plus douce occupation !

J'ai pris grand plaisir à l'écrire.
— Ce qui n'est pas une raison
Pour que l'on en trouve à le lire. —
Je ne veux donc attendre aucun bruit pour mon nom
De ce vain labeur de poète.
Mais je lui dois de doux instants ;
Et des *hontes* de notre temps
Il a consolé ma retraite.

J'ai souligné un mot dans ces beaux vers. Il indique que l'auteur ne croit pas à notre perfection. Il pense que nous avons encore plus d'une étape à franchir avant d'arriver à cet Eden, ce petit paradis terrestre qu'on nous promet.

Je crois même — Dieu me pardonne ! — qu'à son avis nous allons de mal en pis. Aussi que de coups de fouet nous recevons de temps en temps !

On se frotte le dos ; on s'y fait par degrés.

Oui ; mais la douleur est sensible. Souvent ce n'est qu'une chiquenaude. Alors on rit et de bon cœur. Faut-il blâmer cette tendance ? Faut-il crier au *laudator temporis acti ?* L'auteur de ces *Contes, Fables et Sonnets* fait ce qu'ont fait, ce que font, et sans doute ce que feront tous les satiriques, tous les moralistes, tous les prédicateurs. Monte-t-on en chaire ordinairement pour célébrer les vertus des pécheurs qui vous écoutent ? Prend-on les étrivières en main pour jeter de l'eau bénite ? Quand le cœur indigné éclate, sont-ce des paroles mielleuses qu'on entend ? Lafontaine a-t-il chanté l'hymne du XVIIe siècle ? Il vante bien le grand roi. Mais comme il se rattrape sur les autres, courtisans ou peuple, cour ou ville, marchands ou seigneurs ! Il ne me déplaît donc pas qu'on fasse parfois la leçon à son siècle, sans exagération pourtant. Ceux qui louent à outrance leurs contemporains rappellent toujours un peu certain renard flairant le fromage de ce niais corbeau que vous savez. Lafontaine prévoyait déjà les flagorneurs du peuple.

L'*Eloquence du Brochet* nous donnera un spécimen de ce genre. Un plaideur, à bout de voies, encourage son avocat qui, à bout d'arguments, lui conseille de confier sa défense à un brochet.

Un brochet !... Bah ! moi qui croyais
Que les poissons, de père en fils étaient muets !

Le brochet est acheté, offert, refusé un peu, puis accepté, enfin mangé.

Du plaideur la cause arriva.
A l'audience qui plaida ?
Je ne sais ; mais chose certaine
Ce fut le brochet qui gagna.

Le fabuliste ajoute :

Mon conte est de l'histoire ancienne.

Tout n'est pas dans ce ton. Et ce qui distingue ces deux volumes, c'est précisément la variété. Tantôt un récit, tantôt un conte. Ici un tableau, là un portrait. Voulez-vous celui de Louis XI ?

C'était un monarque bizarre,
Dur pour les grands, avec les petits familier,
Camarade de son barbier,
Prodigue hier, demain avare,
Voisin mal endurant, de fort railleuse humeur,
A ses heures dévot, humilié pécheur,
Superstitieux d'habitude,
Habile politique et non moins grand tricheur,
Peut-être sans beaucoup de cœur,
Justicier cauteleux et rude,
Enfin ami suspect et de douteuse foi.

Ce qui pourtant ne varie point dans ces deux volumes, c'est le cœur, c'est l'esprit, c'est le bon sens. Il y a des vers faibles, il y a des endroits où l'on voudrait plus de précision ; un puriste blâmerait des césures hardies, ce qui veut dire des vers où la césure manque à peu près. J'aime mieux ces défauts avec les qualités que je signale que des règles mieux observées, une rime irréprochable et avec cela nulle verve, nul esprit, une désespérante et élégante uniformité. Il y a vingt pièces que je pourrais citer et qui sont de petits chefs-d'œuvre de bon goût, d'une douce gaieté, d'une moralité touchante. Un trait à noter c'est que presque tous les sujets, l'auteur les a inventés et tirés de son fonds.

Trente et un sonnets s'ajoutent aux fables et aux contes. La *Revue de l'Aunis et de la Saintonge* en a publié deux. Les tercets suivants nous diront très bien ce que sont les autres.

J'y jette un cri soudain, où s'exhale mon âme !
C'est tour à tour un mot heureux, un petit drame,
Quelque folle boutade, un sourire moqueur,
Une image saisie au vol, une pensée.
Quoi donc encor de plus ? une larme versée,
Une indignation qui s'échappe du cœur !...

Il en est un que j'ai particulièrement remarqué. Non pas que la plupart des autres lui soient inférieurs, mais parce qu'il est un des plus travaillés et sous un petit volume il contient beaucoup. Il est ce qu'un sonnet doit être, une essence.

C'est l'*Incréé*, le *Saint des Saints*, la *Providence*.
David l'appelle *Amour ;* Baruch, *Immensité.*
Au divin livre ailleurs il est la *Vérité.*
Toute création le révèle *Puissance.*

Paul aux Ephésiens le nomme *Liberté.*
En sa triple personne il est *unique essence.*
Au ciel l'ange, dont l'œil se voile en sa présence,
Le proclame *Justice* et l'adore *Bonté.*

Les rois disent *Seigneur ;* les hommes *notre Père.*
Jean ; le disciple aimé, dit que c'est la *Lumière*
Dans le monde venue et s'incarnant pour nous.

Enfin j'ajoute avec l'auteur de la Sagesse :
Il est MISERICORDE ; et devant ma faiblesse
Des noms de Dieu pour moi c'est le plus beau de tous

C'est de 1838 que datent les premières publications de M. de Blossac. Alors il imprima ses *Heures de poésie.* En 1842, parurent à la Rochelle, chez G. Mareschal, en deux volumes, ses *Nouvelles heures de poésie.* L'auteur est donc un vétéran des lettres. Eh bien ! que l'on compare son récent livre *Contes, Fables et Sonnets*, on verra que la plume est restée solide, la main ferme, le cœur enthousiaste, épris toujours des nobles et saintes choses avec l'ardeur de la jeunesse. S'il y a une différence, elle est en faveur du dernier recueil. Heureux qui garde ainsi sa verve première ! Qu'il en est dont les dernières œuvres sont une décadence, et qui attristent leurs anciens admirateurs par le spectacle navrant de leur chûte !

L. AUDIAT.

PROMETTRE ET TENIR SONT DEUX. (1)

J'ai promis aujourd'hui d'exposer à vos yeux
Et comment et pourquoi l'on aime la campagne,
Ce qu'on y perd, ce qu'on y gagne,
En bonheur, en vertu. Pour le comprendre mieux
Consultons les auteurs, et d'abord les plus vieux.

Homère donc, qui tour à tour expose
Tout ce que connaissaient les hommes de son temps,
Sait embellir aussi la culture des champs,
Comme il embellit toute chose.
Mais peut-on n'aimer pas ce qu'ainsi l'on décrit?
Et peut-on séparer son cœur de son esprit?
Non pas; mais pour les champs il a montré, je pense,
Un grand amour, et point de préférence.
Hésiode après lui, plus triste, moins heureux,
Dans un poème entier exhorte au labourage;
Il gourmande le paresseux,
Pousse, plutôt qu'il n'encourage;
Interprète fâcheux de la nécessité,
Dans tous ses vers il fait paraître
Aux yeux de l'homme épouvanté,
Beaucoup moins l'attrait du bien-être,
Que la peur de la pauvreté.

Pour ses concitoyens blasés d'Alexandrie
Théocrite cherchait mille tableaux divers

(1) Lecture faite à la Société littéraire en juillet 1865. Elle contient, comme on le voit, la première idée du sujet que j'ai traité cette année dans mes deux conférences à la Mairie.

Servant de prétexte à ses vers.
Pour enrichir la galerie,
Il inventa la bergerie :
Après ses siècles fortunés
En lui la muse grecque eut un enfant posthume,
Qui, recueillant les biens de ses aînés,
Les fit passer sous un nouveau costume ;
Mais c'est une œuvre de savoir,
Où la campagne vraie a peu de chose à voir.

Mais voici les Romains, Horace avec Virgile ;
Tous deux aimant les champs, tous deux fuyant la ville,
Mais, dans leurs goûts, plus égaux que pareils :
L'un, voluptueux, égoïste,
L'habite en citadin et la peint en artiste,
Y cherche le repos, les tranquilles sommeils,
Les tableaux séduisants d'une douce nature,
L'air frais et l'onde pure,
Le loisir et la liberté,
Mais par-dessus tout la santé.

L'autre, né dans les champs, aime en eux sa patrie ;
C'est là qu'il veut retrouver la vertu
Qui, de Rome exilée, a fui tout meurtrie ;
C'est là que son cœur abattu,
Fatigué vainement d'une pitié stérile,
Par le crime indigné, veut trouver un asile.
Ce qu'il cherche, c'est moins un avenir plus doux,
Que des jours innocents remplis de soins honnêtes ;
De dépit, il aime les bêtes
A rendre les hommes jaloux.

Voilà ce qu'en détail il me reste à déduire,
Louant le plus souvent, parfois osant médire.
Cela fait, je repars et poursuis mon chemin
Pas à pas, jusqu'à vous, Jean-Jacques, Bernardin.
O vous, amants de la nature,
On vous verra tous deux dans ma vive peinture,

Rapprochés par des goûts pourtant bien opposés.
Par tous deux les humains sont faiblement prisés ;
Mais l'un les a maudits, et l'autre les regrette.
L'un, de celle qu'il aime attentif interprète,
A sa suite vers Dieu s'élève par moment ;
L'autre a beaucoup d'instincts, fort peu de sentiments,
Cherche en elle un prétexte à vivre pour ses sens,
Et voudrait s'abaisser jusqu'au rang de la bête.
L'un peut rester obscur, mais veut être estimé ;
L'autre en se salissant poursuit encor la gloire.
L'un est parfois trop doux, l'autre trop animé ;
L'un...

Tenez : laissez-moi vous conter une histoire.
Mon cousin Paul était un grand chasseur :
On ne l'avait jamais vu manquer une pièce ;
Lièvres, perdrix, canards, gibier de toute espèce,
D'être tués par lui se disputaient l'honneur.
Il n'était chasseur en liesse,
Garde-champêtre en belle humeur,
Qui ne vantât un coup de son adresse,
Où qui n'enviât son bonheur.
Mais tandis que ce grand vainqueur
Croyait n'avoir d'amour que pour la chasse,
Une voisine en ses filets enlace
Notre Nemrod, et lui ravit son cœur.
Il est reçu : les parents de la belle
A déjeûner l'invitent un beau jour.
L'occasion était trop naturelle
De témoigner l'ardeur de son amour.
Quelques perdreaux font bien sur une table ;
Un beau canard est d'un fort bel effet ;
Quand un lièvre étale un beau rable
Dans un grand plat, c'est joli tout-à-fait.
Mais qu'on ait tous les trois, alors c'est admirable,
Paul ne crut pas pouvoir à moins se contenter.
Et, de fait, dans ses jours de chance,
On l'avait vu souvent le double rapporter.

Mais il eut le grand tort de promettre d'avance :
Cela suffit pour tout gâter.
Car, enchaîné par ses promesses
Il ne fut plus le même qu'autrefois,
Et l'auteur glorieux de tant de beaux exploits
Ne fit plus que des maladresses.
Jusque-là, sans prétention,
Sa loi, sa seule loi, c'était l'occasion :
Un bon temps, la saison propice
L'avertissait de sortir de chez lui...
Et puis encor je ne sais quel caprice,
Qui lui disait : c'est aujourd'hui.
Ne devant de compte à personne,
N'ayant de but autre que son plaisir,
Pour peu qu'une place fût bonne,
Il la trouvait, la cherchant à loisir.
Dès qu'une pauvre créature
A ses regards se montrait follement,
Il l'ajustait tranquillement,
Et la tuait... tout bêtement.
Maintenant, le voici, deux jours avant la fête
Qui fait un plan, qui rumine en sa tête
Un chemin touchant à la fois
Et les marais, et la plaine, et les bois.
C'était, je vous l'assure, un bel itinéraire,
Fort long surtout, mais pouvait-il moins faire
Pour soutenir sa réputation ?
Donc, ayant pris le temps de la réflexion,
Il part enfin, plus tard qu'à l'ordinaire,
Marche vite et longtemps, pour atteindre les lieux
Qu'on disait les plus giboyeux.
Il ne savait pas bien la route ;
Car il n'avait guère besoin,
D'ordinaire, d'aller si loin.
Égaré, retrouvé, reperdu, somme toute,
Il arrive à midi, carnier vide, et fort las.
Son chien tire la langue aussi long que le bras ;
Le soleil est ardent, la chaleur les assomme ;

Paul s'arrête un instant, fait un petit repas
A l'ombre, au pied d'un arbre,... et voici que le somme
Dans ses sens alourdis glisse insensiblement,
De sorte qu'au bout d'un moment
On eût pu voir la bête et l'homme
Côte à côte étendus dormir profondément.

« Mon Adèle ! ô ciel ! je t'oublie !... »
S'écriait-il, éveillé tout-à-coup.
Mais il était fort tard ; la plaine était remplie
De chasseurs qui tiraient beaucoup !
Le gibier effrayé partait hors de portée.
De perdreaux cependant une pauvre nitée
Vint à passer à sa hauteur.
Mais il était de si mauvaise humeur
Qu'il la manqua. Tout alla de la sorte.
Il ne fait plus rien qu'au hasard,
Il tire trop tôt ou trop tard.
Plein de dépit, il maugrée, il s'emporte
Contre tant de chasseurs qui ne font que du bruit,
Contre le gibier qui s'enfuit,
Contre son chien, contre lui-même.
Contre... Il n'est pas bien sûr qu'il eût été flatté,
Si par quelque zéphir jusqu'à celle qu'il aime
Tout ce qu'il dit alors eût été rapporté.
Bref, il ne fait plus rien qui vaille.
Faudra-t-il donc que honteux il s'en aille ?
Il va d'abord, à tout hasard,
Dans les marais pour guetter son canard :
Mais il faisait trop chaud encore
Dans la région des frimas ;
Et Paul passa la nuit, Paul vit lever l'aurore,
Et son canard ne parut pas.

Pour revenir, dans le bois il s'engage,
Sans y réussir davantage :
Découragé, harrassé, trébuchant,
Il dormait en marchant.

En traversant une garenne,
Il vit bien un faisan : « bah ! ce n'est pas la peine,
Se dit-il, de me déranger :
Car il faudrait, pour qu'on pût le manger,
Que le repas fût remis à huitaine.

Donc, après avoir tant couru, tant travaillé,
Avoir bien trempé sa chemise,
S'être sali, meurtri, mouillé,
Il rapportait pour fruit de sa vaste entreprise
Son carnier vide et son fusil rouillé,
Son chien rendu (la pauvre bête
De fatigue pensa mourir),
Un très-grand appétit, un très-grand mal de tête,
Un très-grand besoin de dormir.
Ce n'était pas de quoi faire hommage à sa belle,
Ni de quoi relever la splendeur du festin.
Comment va-t-il paraître devant elle ?...
Tandis qu'amant fidèle,
Il maudit son destin,
Parmi l'herbe nouvelle
La rosée étincelle
Aux rayons du matin.
Mille fleurs printanières,
Gracieuses et fières
Montrent leur front coquet :
O ressource suprême !
Oui, pour celle qu'il aime
Il va faire un bouquet.
Seulement il était plus connaisseur en chasse
Qu'en bouquets et qu'en fleurs.
Le sien ne brillait pas par le choix des couleurs :
Le jaune pisse-en-lit y tenait trop de place ;
L'ail sauvage y mêla de perfides odeurs.
Par un tel choix, le pauvre sire.
Compromit quelque peu la valeur de ses dons.
Même par les jaloux je me suis laissé dire
Qu'il s'y trouva mêlés quelques chardons.

Eût-il mieux fait d'avouer son mécompte
Tout simplement et d'en subir la honte,
Sans l'augmenter par ce présent piteux ?
C'est à vous de juger ce cas au moins douteux :
Car le chasseur c'est moi, sauf que j'ai moins d'adresse ;
Et le bouquet tardif, ce sont ces vers boiteux,
Pauvre et faible rançon d'une grande promesse.
Le sujet, pourtant, était beau,
Vaste, riche, et même nouveau.
Mais le sujet a beau me plaire,
Sitôt que j'ai promis, rien n'est plus assez grand,
De moment en moment j'élargis la carrière,
Et vais le monde parcourant :
Je veux être parfait, et je me désespère :
Car le mieux, comme on dit, est l'ennemi du bien.
Je me sens possédé de la peur de mal faire,
Et je ne fais plus rien.

Que mon exemple vous instruise.
Non, messieurs, croyez-moi : ne promettez jamais ;
Ne vous enchaînez pas : une œuvre est entreprise ?
Pour en parler, attendez désormais
Que le succès ait comblé vos souhaits ;
Et vos amis en auront la surprise.
Je laisse la parole aux anciens ; écoutez :
« Sitôt qu'à l'homme vous ôtez
La liberté, qui sait tout faire,
Il perd du même coup, a dit le grand Homère,
La moitié de ses facultés.

X. GAULTIER DE CLAUBRY.

CONGRÈS MUSICAL.

Lorsque Beaulieu fonda à Niort, en 1834, la grande association musicale de l'ouest, il entendit réunir les musiciens des cinq départements : les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente-Inférieure, la Charente et la Vendée, pour qu'avec toutes les forces des sociétés philharmoniques de cette partie de la France, on pût exécuter les grandes compositions des maîtres.

Le résultat obtenu aux premiers Congrès fut admirable ; mais comme il est dans la nature de l'homme de tendre à la perfection, il se fit bientôt un changement dans la composition des orchestres de l'association ; on y introduisit peu à peu un élément étranger, qui devait améliorer l'effet musical des concerts, mais qui faisait perdre aux festivals leur caractère essentiellement local. Je veux parler des artistes de Paris à qui les comités confient aujourd'hui les parties les plus importantes.

C'est ainsi que cette année la commission de la Rochelle donnait la première flûte, le premier hautbois, la première clarinette, le premier cor et le premier basson, à MM. Dorus, Triébert, Leroy, Baneux et Jancourt (1), tous membres de la société des concerts du Conservatoire, c'est-à-dire aux exécutants les plus remarquables de France sur chacun de ces instruments.

Si l'association y a perdu un peu de son autonomie (2), le concert y a gagné une exécution admirable.

De l'avis général, aucun Congrès n'a été meilleur que celui de 1866.

Le choix des morceaux, surtout pour la première journée, n'a pas peu contribué à ce succès.

(1) Le *second* basson même était tenu par un artiste de la société des concerts, M. Bourdeau, premier à l'Opéra-Comique.

(2) A Poitiers, dans les trois derniers Congrès, le chef d'orchestre venait de Paris ; le comité supérieur de l'association a pris le 23 août 1866, à la Rochelle, une décision par laquelle aucune ville ne pourra avoir pour directeur de musique un artiste étranger à l'association.

Le concert spirituel commençait par l'oratorio de Beethoven : *Le Christ au mont des Olives*.

Ce début a disposé l'auditoire favorablement, car il a permis de faire entendre en premier la meilleure acquisition qu'ait faite la commission parmi les solistes chanteurs : M. Warot, de l'Opéra. La belle voix de ce ténor, la manière magistrale dont il pose les sons et le beau style avec lequel il dit le récitatif, ont charmé et même ému l'assemblée plus d'une fois.

La partie de soprano solo a été l'occasion d'un succès légitime pour Mme Baneux-Pannetrat, dont la voix pure et la diction correcte ont été justement remarquées.

Le succès de cette cantatrice a grandi dans l'air de la *Prise de Jéricho*, oratorio arrangé sur de la musique prise dans les œuvres de Haydn, Mozart, Piccini ; on a pensé que le morceau si bien interprété par Mme Baneux, était de Mozart ; j'eusse été, pour ma part, disposé à l'attribuer à Haydn. Notons en passant la ritournelle de cet air, phrase de clarinette, que M. Ad. Leroy a dite avec une si belle qualité de son et un *phrasé* si séduisant, que la salle entière l'a chaleureusement applaudi.

Beethoven avait une large part dans le programme, car après son oratorio du Christ, certainement la plus belle page qu'il ait écrite pour les voix, on a pu entendre deux fragments du septuor : l'andante avec variations et le scherzo.

L'andante a été bissé, ce qui a dû être pour M. Rideau une récompense des soins minutieux avec lesquels il avait fait travailler les instruments à cordes pour ce morceau. La variation des violons a enlevé la salle. Les parties de clarinette, cor et basson étaient tenues par MM. Leroy, Baneux et Jancourt ; est-il besoin d'ajouter que ces trois artistes nous ont donné l'idée de ce qu'est la perfection en musique ?

Le septuor, quoique moins fort, comme hardiesse d'idée, que l'oratorio, n'en est pas moins, à mes yeux, une des plus heureuses inspirations du maître, aussi donné-je ma complète adhésion aux dilettantes Rochelais qui ont regretté de ne pas entendre le final.

Je passerai rapidement sur l'ouverture de la *Flûte*

enchantée, ce bijou instrumental, dû au ciseleur Mozart; et sur le *Noël* de Gounod : *Dans cette étable*, pièce dans laquelle le maître français a fait valoir son habileté dans l'art de l'orchestration, mais qui n'a pas une grande valeur musicale, pour arriver à la nuit de Walpurgiss qui formait avec le Christ l'intérêt le plus considérable de la première journée.

La Rochelle semble avoir une prédilection toute particulière pour Mendelssohn. Il y a vingt-cinq ans, ce fut à un de nos festivals que fut chanté *Paulus*. Cet oratorio n'avait jamais été traduit en français. Trois de nos compatriotes collaborèrent à cette œuvre. L'un le traduisit de l'allemand, le second mit la traduction en vers et le troisième ajusta les vers à la musique. Ce sera pour notre cité un très grand honneur d'avoir, la première, fait connaître la composition d'un grand musicien dont on savait à peine le nom à Paris en 1841.

Il y a dix ans, ce fut le tour d'*Élie*, oratorio du même maître, de figurer sur notre programme. *Élie* n'avait été encore essayé en France qu'une fois, à Strasbourg.

Au Congrès de 1861, nos compatriotes applaudissaient la symphonie-cantate intitulée *Lobgesang*, chant de gloire, et cette année une ballade de Gœthe : *Walpurgiss nacht* (la nuit de Sainte-Walpurdge).

Les compositions de Mendelssolin sont toutes belles, mais on peut leur reprocher de manquer de ce feu divin que Voltaire appelait le Diable au corps. On les admire toujours, mais elles ne causent pas ces élans passionnés qui électrisent les auditeurs et dont Haendel, le plus grand génie qui ait écrit pour les voix en chœurs, semble avoir gardé le secret.

Haydn et Beethoven, les deux auteurs qui en ont le plus approché, n'ont jamais produit ces effets profonds que l'auteur d'*Israël en Égypte* a semés à profusion dans ses partitions.

Mozart, dont les mélodies sont si touchantes, n'a jamais enfanté ces grands ensembles qui enthousiasment les Anglais dans les festivals que Londres organise chaque année en l'honneur de son compositeur d'adoption.

Il y a entre la musique de Mozart et celle de Haendel,

la différence qui existe entre les tableaux de Raphaël et ceux de Michel-Ange.

Je ne crois pas me tromper en avançant que Haydn et Beethoven, le premier dans la *Création* et les *Saisons*, le second dans les *Ruines d'Athènes* et le *Christ au Mont des Oliviers*, se sont montrés des disciples inspirés du maître qui écrivit *Israël*, *Samson*, *le Messie*, *Judas Macchabée* et une vingtaine d'autres oratorios. Plus dans nos idées modernes que le vieux Palestrina, plus simple et, par suite, plus clair que son presque contemporain Sébastien Bach, il surpasse ces deux maîtres par la grandeur de la pensée.

Après les génies dont je viens de citer les noms, Mendelssohn tient le premier rang. Disposant de moyens plus puissants que ses aînés, grâce au progrès de l'industrie, il n'a pu faire oublier ni l'art d'arranger les sons de Palestrina, ni la profondeur de Seb. Bach, ni la puissance chorale de Haëndel, ni le charme plein de noblesse de Haydn, ni la grâce mélodieuse de Mozart, ni la tragique expression de Beethoven. Ce qu'il fait est très-grand, mais il n'a rien inventé, et il reste inférieur à l'auteur du *Christ au Mont des Olives*, dont il procède directement.

Je dois excepter de ce jugement sévère son mélodrame: *Le Songe d'une nuit d'été*, son œuvre la plus originale et la plus remarquable, que Poitiers nous fit connaître il y a onze ans, et qui obtint une de ces réussites qui font époque dans l'histoire de l'association.

Mendelssohn, dans toutes ses œuvres, même dans sa musique de chambre, se souvient du *Songe d'une nuit d'été*. C'est en quelque sorte son œuvre type, celle qui donne l'expression la plus juste et la plus complète de sa personnalité. Il a eu là des inspirations de génie dans la manière dont il a traité son instrumentation, car il y a souvent autant d'inspiration à orchestrer un morceau qu'à en composer la mélodie. Je n'en donnerai pour exemple que la phrase à l'unisson de l'*Africaine*, au cinquième acte, dont la mélodie ne brille pas par la nouveauté et qui surprend par la manière habile avec laquelle Meyerbeer a employé les sonorités de six espèces d'instruments.

Mendelssohn possédait à un haut degré l'art de se servir

des timbres de l'orchestre, et dans la *Nuit de Walpurgiss*, il y a des combinaisons très heureuses.

Si la voix doit être considérée comme un instrument à vent, je dirai que dans cette ballade les voix de femmes et les chœurs d'hommes seuls se succédant causent à l'oreille des surprises pleines de charme. Toute la partie chantée est disposée ainsi avec méthode. Les soli par Mlle V*** et M. Warot ont été parfaitement rendus.

Nous devons une mention toute spéciale à M. Augé, l'ex-baryton de notre saison d'opéra, pour le sentiment avec lequel il a chanté l'air du *Druide barbu*, pour employer l'expression même dont le compositeur se servait dans une lettre, datée de Milan (1831), dans laquelle il écrit à Devrient qu'il vient de composer ce morceau spécialement pour lui.

L'exécution de la *Nuit de Walpurgiss*, quoiqu'inférieure à celle du *Christ*, fait le plus grand honneur au chef d'orchestre de la partie chorale, M. Ch. Lemanissier.

Telles ont été les œuvres exécutées dans ce premier concert qui comptera dans l'histoire de l'Association musicale de l'Ouest.

Le programme du second jour, à part la symphonie pastorale, le chœur d'introduction de *Guillaume-Tell* et le quintette de Reicha, était loin de s'élever à la hauteur de celui du premier.

Il est arrivé pour cette soirée, ce qui arrive presque toujours à nos Congrès : le public se rend avec appréhension au concert spirituel ; l'idée de n'entendre que de la musique classique lui cause un peu de terreur, dissipée par les premiers accords de l'orchestre. Il en sort ravi, enthousiasmé, et se basant sur son admiration même, il se fait du second concert un idéal supérieur à la réalité. De là une demi déception.

Ce concert du soir débutait par la Symphonie Pastorale.

Lorsque dans les derniers temps de sa vie, alors qu'il était complètement sourd, Beethoven se livrait aux spéculations de l'art pur ; quant, écrivant ses derniers quatuors, il faisait pénétrer ses contemporains dans les contrées hyperboréennes de la musique ; il entrait dans un ordre

d'idées tout-à-fait nouveau. Il créait bien, celui-là, par le fait, la *musique de l'avenir*. Il n'était pas fou, *lui*, il était inspiré.

J'ai parlé, dans le cours de cet article, des Palestrina, des Haendel, des Bach ; j'aurais pu y joindre quelques-uns de ces vieux maîtres de l'Italie, qui empruntaient au ciel de Naples la limpidité de leur style, et au soleil du midi la passion qu'ils semaient à profusion dans leurs opéras. Lorsque je lis les partitions de ces pères de la musique, et qu'ensuite je me rabats sur nos compositions contemporaines, je suis pris de découragement.

Dans la science, les siècles modernes ont profité des découvertes des siècles précédents, et les travaux des derniers savants sont venus s'ajouter à ceux des premiers. Mais dans les œuvres de l'esprit, il n'en peut être de même. L'Iliade, le Parthénon, la Vénus de Milo, n'ont point été dépassés par les ouvrages des poètes, des architectes et des sculpteurs des temps postérieurs au siècle de Périclès.

Quant à la musique actuelle, celle qui procède par tons et demi-tons et qui admet la combinaison des sons simultanés, à peine créée, elle a eu deux représentants qui ont fait leur Iliade et leur Parthénon ; je veux parler du *Messie* de Haendel, de la *Passion* de Sébastien Bach. Que l'on trouve un emploi plus divin de l'instrument par excellence : la voix humaine !... Et je renonce à chanter, dans mon for intérieur, ce que je fredonne en entendant les ouvertures à deux orchestres, dont l'un d'instruments de M. Sax :

J'aime mieux ma mie, ô gué !
J'aime mieux ma mie !

Je veux croire ce que disent les biographes de Beethoven, que lorsqu'il écrivait ses derniers quatuors, il avait en grande pitié les œuvres de sa première ou de sa seconde manière ; mais je crois aussi que Beethoven se trompait lui-même et que si sa grande âme revient visiter le temple qu'Habeneck lui a élevé dans la rue Bergère, il doit écouter avec la plus parfaite béatitude l'hymne pastoral que lui chante chaque année la société des concerts.

Certes, je ne trouve point que sa sixième symphonie vaille la troisième (que nous jouerons l'année prochaine à Limoges), mais il n'est guères possible cependant de ren-

contrer une mélodie plus inspirée, plus vraie que celle que l'auteur a trouvée pour peindre les *sensations douces qu'inspire l'aspect d'un riant paysage.* Ce premier morceau de la symphonie pastorale est celui que j'ai la naïveté de préférer. Il y a dans tout cet allegro une telle limpidité de conception mélodique que je l'entends toujours avec une nouvelle surprise.

Dans les morceaux suivants : *la scène au bord du ruisseau, la réunion joyeuse des paysans, l'orage*, Beethoven s'est un peu trop occupé de faire de l'onomatopée. Certes, nous devons lui savoir gré de nous avoir fourni l'occasion d'entendre le rossignol Dorus, la caille Triébert et le coucou Leroy, et plus loin le chant naïf du hautbois dans la *ronde villageoise*, accompagné par l'imperturbable *fa do fa* de Jancourt, mais tout ceci est cherché et, quelque bien *trouvé* que ce soit, ne vaut pas, à mon point de vue, l'inspiration pure du premier morceau et la douce mélodie qui repose si bien l'esprit, de l'*action de grâces des paysans après le retour du beau temps.*

Si le *Christ au Mont des Olives*, parfaitement conduit par M. Lemanissier, était l'œuvre capitale du Congrès, la Symphonie était la pièce fondamentale du second jour. L'exécution qui nous a permis d'entendre nos cinq solistes du Conservatoire en a été bonne, malgré les difficultés de l'adagio, difficultés qui n'ont pas été complètement surmontées, mais on n'est pas parfait. Quoi qu'il en soit, M. Rideau qui a conduit ce morceau en a dû être satisfait, et les auditeurs lui ont prouvé leur contentement par des applaudissements chaleureux.

J'ai fait jusqu'à présent l'école buissonnière autour du programme du festival, que les lecteurs de la *Revue* me le pardonnent ! Il est temps de terminer ce compte-rendu, beaucoup trop long. Me contentant de nommer rapidement les différents numéros du programme, je dirai que M. Augé a chanté convenablement l'air de *Charles VI*, qui est mieux à sa place au théâtre qu'au concert ; que M. Lévêque, violoniste de Poitiers et élève d'Alard, a dit avec beaucoup de sentiment et de dextérité le 6e concerto de Bériot ; que Madame Baneux a fait preuve d'un grand talent de *vocaliste* dans l'air italien de *Sémiramide ;* que le chœur d'intro-

duction de *Guillaume-Tell* a permis d'applaudir deux artistes *di primo cartello*, comme disent les Italiens : M. Warot dans la barcarolle : *Accours dans ma nacelle*, qu'il a chantée à ravir, accompagné par la harpe de M. Prumier, et M. Baneux, qui a fait un tour de force, lequel n'a étonné personne de la part d'un exécutant supérieur comme lui, en jouant les quatre cors en différents tons à lui seul, avec un cor sans pistons, et de façon à ne point laisser de différence entre la qualité de son des notes bouchées et celle des notes ouvertes, ce qui est le comble de l'art sur le cor d'harmonie.

Notons au passage le beau chant des violoncelles, de la flûte, du cor et du hautbois, avec la harpe, et la jolie phrase de M. Triébert, au commencement de l'*Étoile du Nord*, dite avec ce fini qui est une des plus grandes qualités de cet artiste. Je consignerai le *bis* unanime qu'a valu à M. Warot l'air du *Sommeil* de la *Muette*.

Le trio des *Monténégrins*, chanté par Mme Baneux et MM. Warot et Augé n'a point produit l'effet auquel on s'attendait, parce qu'on n'a pu s'en procurer l'orchestre et qu'il a été accompagné par le piano.

Je constaterai la rare perfection d'exécution de MM. Dorus et Leroy dans la tarentelle de Camille Saint-Saens et de ces mêmes artistes joints à leurs dignes partenaires, MM. Triébert, Jancourt et Baneux dans deux fragments du quintette, op. 6 de Reicha.

Faire entendre ces cinq exécutants hors ligne dans un quintette, est devenu aujourd'hui une habitude à laquelle aucune ville de l'association ne pourra plus se soustraire; c'est le public qui l'exige, il ne peut plus s'en passer.

Le concert a fini par la *Marche du Tannhausen*, une page que Wagner a mise par hasard à la portée de tout le monde et qui eût été bissée, n'eût été l'heure avancée de la nuit.

Telle a été cette belle fête musicale qui ajoute un chevron glorieux à tous ceux qu'a déjà mérités l'association créée par BEAULIEU.

LÉON MÉNEAU.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

CHAPITRE V.

La charge de surintendant des finances ne jouissait pas, dans l'opinion publique du XVIe siècle, de la considération qu'elle mérite, en raison de son importance dans le corps politique. Des membres du clergé, de la noblesse, et quelquefois des plus qualifiés, avaient bien pu, à différentes époques, présider au maniement des finances, mais la facilité qu'on y avait à faire fortune aux dépens de la probité, et les catastrophes sanglantes de l'histoire des surintendants rendaient ce haut poste suspect, et celui qui l'occupait toujours impopulaire. Et je ne parle pas ici des pauvres gens pour qui le chef de la finance était la personnification vivante de la rapacité, de l'injustice, des rigueurs déployées contre eux; je parle des lettrés, de la noblesse de robe, qui joignait à ses prétentions de fraîche date, des préjugés d'école, des rancunes classiques contre les publicains (1).

(1) Un des premiers historiens de Henri IV, Legrain dit en propres termes que la charge de surintendant est « plus servile qu'honorable. » — Je cite encore une autorité plus décisive. Quand J.-A. de Thou fut nommé au Conseil des finances (1611), il déplora dans une lettre très vive qui nous a été conservée, la nécessité où on le mettait de « passer sa vie à compter de l'argent, de mourir dans *ce vil exercice*, et de passer des nobles fonctions de la magistrature à un honteux maniement de deniers. »

Rosny n'ignorait pas qu'il aurait désormais à compter avec l'opinion ; en renonçant à l'indépendance de la profession d'homme d'épée, pour courir une carrière à tort ou à raison décriée, il savait qu'il allait s'exposer, la poitrine découverte, aux dédains de ses égaux, à la haine du peuple, aux colères des privilégiés qu'il allait froisser, et même aux soupçons que l'on pouvait faire naître dans le cœur facilement impressionnable de Henri IV ; nous pouvons juger par là de la fermeté d'esprit, de la hardiesse de volonté, de la droiture d'intentions et de la noble confiance en soi que ce grand ministre apportait aux affaires.

Jusque-là le bel ordre qu'il rêvait pour les finances n'avait pu apparaître, pas même sous forme de projets ; la guerre civile et la guerre étrangère ne permettaient pas de tenter sans péril une réforme ; à peine osait-on en parler de peur d'effrayer les faibles, d'ameuter les abus et de perdre en paroles, comme avait fait le conseil de raison, ce que l'on avait d'énergie et de bonne volonté. Tout au plus avait-on essayé de quelques palliatifs, remèdes impuissants contre un mal séculaire ; mais les événements avaient toujours empêché qu'on apportât dans la réforme projetée cet ensemble d'efforts et cet esprit de suite sans lesquels toute tentative, si glorieuse qu'elle soit, reste fatalement stérile.

Les traités de Vervins et de Nantes, en rendant au royaume une tranquillité intérieure et extérieure sinon complète, au moins plus réelle qu'on ne l'avait vu depuis bien des années, permirent à Henri et à Rosny de développer leurs plans d'une manière plus large et suivant un ordre plus logique. L'année 1598 marque donc une période nouvelle dans l'administration : à des mesures isolées, décousues, dictées par les circonstances et souvent d'un mérite contestable, succède un ensemble d'améliorations qui forment vraiment corps, et qui, s'étayant les unes par les autres, vont présenter, chose nouvelle, une doctrine économique. Si l'on y découvre encore des faiblesses et des erreurs, on y rencontre aussi un sens profond, une portée vraiment large, et, dans l'application, une sévère ordonnance, une méthode qui annoncent déjà le grand siècle.

Nous avons analysé, au chapitre précédent, le mémoire de Rosny sur l'ensemble des mesures à prendre pour rendre la France considérée dans ses relations extérieures, unie et forte dans sa vie intérieure. Ce mémoire est déjà une sorte de manifeste de l'administration nouvelle, et renferme comme l'âme qui l'anime et la règle. Une autre pièce, relative spécialement aux finances, porte le même caractère de synthèse théorique ; c'est le mémoire intitulé dans les Œconomies royales : *Estat de tous les deniers qui sortent de la bourse du roy de toutes conditions, et pour toutes sortes de dépenses, soit nécessaires, soit volontaires, réservé la vie, le vestement et le logement.* On ne doit pas s'attendre à trouver dans ce document des chiffres exacts et en quelque sorte officiels. La science de la statistique ne date guère que du XVIIIe siècle, et, sous Henri IV, on n'avait pas les éléments d'un semblable travail et à peu près aucun moyen de les obtenir. Nous ne citons donc cet état très-approximatif que pour constater encore une fois que Sully ne s'égare pas dans le labyrinthe des détails de chaque jour et des mesures pratiques, mais pose, autant qu'il le peut, les principes généraux d'où doivent découler ses réformes. L'évaluation des dépenses des sujets du roi présentait à Rosny un double avantage, d'abord la connaissance approximative, par les dépenses, des revenus du royaume et de l'état de la richesse nationale ; en second lieu, les bases nécessaires pour alléger certains impôts trop lourds ou arrêter des dépenses jugées inutiles. L'idée de déterminer les revenus par les dépenses peut être à bon droit critiquée, mais il faut se rappeler encore une fois qu'il était impossible au XVIe siècle de connaître les richesses de la France par les produits, soit du sol, soit de l'industrie.

Ce qui ressortait le plus clairement de cet état approximatif, c'était l'exagération des frais de toute espèce qui pesaient sur les contribuables, et particulièrement sur ceux qui, par les difficultés de leur position, se trouvaient hors d'état de capitaliser les fruits de leurs travaux, je veux parler des gens de la campagne. J'ai déjà cité quelques documents officiels constatant l'extrême misère du pays plat pendant toute la durée de la guerre civile, et il ne

serait pas difficile, en réunissant des traits épars, d'en faire un tableau pathétique. Je me contente de résumer les causes de cette misère. C'est 1° la lourdeur des impôts, tailles, aides, gabelles, augmentée par la rapacité des percepteurs et la sévérité des tribunaux financiers ; 2° le désordre produit par le passage des gens de guerre de tout parti et leur insolence sans frein ; 3° l'habitude prise par les gouverneurs militaires et les grands de disposer des revenus et de lever des contributions à leur gré.

Ces abus exigeaient une prompte et radicale répression. Henri IV et Rosny comprenaient parfaitement le rôle de la production agricole dans la richesse publique, et l'intéressante classe des laboureurs devait être pour eux l'objet d'une constante sollicitude. « Si nous ne prenons aucune » compassion du peuple, disait le premier, il faudra qu'il » succombe, et que nous périssions tous avec luy (1). » Mot touchant et profond. Le surintendant disait la même chose avec moins de sentiment et sous une forme plus dogmatique, en répétant cette phrase souvent citée : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée, et les vrayes mines et trésors du Pérou. » C'est, si je ne me trompe, la première fois que l'on exprimait d'une manière aussi précise, avec l'autorité de la science et l'accent de la certitude, les bases réelles de la fortune territoriale de la France, et que l'on assignait à l'agriculture sa véritable place. De ce principe ressortait, comme une conséquence forcée, la nécessité d'accorder aux producteurs agricoles une protection efficace. Il eût fallu, pour assurer cette protection d'une manière inébranlable, changer l'impôt foncier et ne le prélever, comme on fait aujourd'hui, que sur le revenu net ; mais malgré ses vues sagaces, Rosny ne se rendait pas un compte exact de la matière imposable ; supérieur à son siècle en fait de science économique, il ne pouvait pas d'un seul bond s'élever à des théories que le progrès de la science et l'expérience des siècles ont rendues de nos jours élémentaires. Ce qu'il pouvait faire, c'était d'améliorer la condition actuelle de la campagne, et il le fit par un ensemble de mesures qui portèrent aussitôt leurs fruits.

(1) Lettres missives, IV, 946.

Ce fut tout d'abord le licenciement des gens de guerre devenus inutiles par suite de la signature de la paix de Vervins. On ne garda des auxiliaires suisses que trois compagnies de cent hommes, et l'on réduisit l'effectif des quatre régiments français. Cette mesure réalisait d'importantes économies. Ainsi, pour prendre un exemple dans la seule province de Bretagne, les dépenses des garnisons qui s'élevaient à six cent mille écus furent réduites à cinquante ou soixante mille (1). Comme il était à craindre que les soldats congédiés, habitués à la licence des camps et méprisant les professions utiles, ne fussent tentés de séjourner encore dans les campagnes et d'y vivre aux dépens des paysans, on se décida à agir énergiquement contre les récalcitrants, et des lettres du roi furent envoyées aux gouverneurs des provinces pour leur enjoindre de faire *tailler en pièces* les rassemblements de gens de guerre qui ne se sépareraient pas (2). Enfin, pour prévenir les violences isolées et réprimer les dernières habitudes de la guerre civile, le port des armes à feu fut interdit à toute personne qui, par son rang ou sa profession, n'avait pas le droit de les porter (3).

Ces réglements, en allégeant les charges du trésor, rendirent aux cultivateurs la sécurité dont ils ne jouissaient plus depuis longtemps. Ils eurent la certitude de pouvoir ensemencer leurs champs et rentrer leurs récoltes sans avoir à redouter des violences soudaines, des incursions à main armée et tous les maux réservés aux vaincus dont la guerre civile frappait des populations inoffensives. C'était déjà dans la condition des campagnes une précieuse amélioration ; ce n'était pas tout cependant ; car si la paix permettait aux paysans de disposer de l'avenir, c'était à la condition que le passé fut entièrement liquidé, et qu'ils pussent recommencer à nouveau l'édifice si souvent détruit de leur chétive fortune. Or, telle avait été la misère des

(1) Lettres missives, IV, 976.

(2) Lettre au maréchal de la Châtre ; — au parlement de Normandie, ap. Let. Mis., IV, 896 et 908.

(3) Suppl. de l'Etoile, 13 août 1598. — Cette ordonnance est du 4 août, et fut enregistrée au Parlement le 13 août. On se fait une idée de l'impuissance des réglements, en voyant dans le recueil de Fontanon 17 ordonnances, lettres royales, etc., sur la défense du port d'armes depuis 1532 jusqu'à 1598.

temps, que les contribuables s'étaient trouvés dans l'impossibilité de payer l'arriéré de la taille restant dû sur les années 1594, 1595 et 1596. En vain les poursuites les plus rigoureuses étaient exercées contre eux; ils laissaient saisir leurs bœufs, leurs charrues, sans pouvoir s'acquitter envers le fisc, et tombant bientôt dans l'abrutissement qu'amène l'extrême misère, ils ne s'inquiétaient plus de cultiver leurs champs, et se joignaient parfois aux gens de guerre pour piller leurs voisins moins malheureux. L'accroissement des terres en friche devenait inquiétant, et il fallait rappeler à l'agriculture tous les bras qui l'avaient abandonnée. Rosny proposa au roi un remède efficace, ce fut de remettre aux redevables tous les arrérages de la taille jusqu'à la fin de 1596. La mesure était à la fois généreuse et habile. Il restait dû sur les rôles des tailles environ vingt millions de livres, mais il était inutile de tenter de les faire rentrer, le peuple se trouvant hors d'état de payer. Au point de vue de la régularité des comptes, il y avait aussi un grand inconvénient à conserver sur les états des parties en souffrance, sans cesse reportées d'une année sur l'autre. Ces reliquats de comptes jetaient dans les écritures une confusion dont profitaient tous ceux qui avaient l'habitude de pêcher, comme on dit, en eau trouble. Ces raisons exposées par le surintendant, furent goûtées par le roi, et un arrêt du conseil déchargea les débiteurs du trésor de tout l'arriéré des tailles antérieur à 1597, moyennant le paiement intégral de l'exercice 1597 (1). Cette mesure fut complétée par une semblable remise des arrérages dûs sur les gabelles, crues et autres impositions. Des commissaires pris dans les bureaux des finances durent aller dans les élections pour « informer de la pauvreté et surcharge du peuple, » et répartir les dégrèvements (2).

Un autre édit concernant les tailles vint corriger un autre mal. A la faveur de la guerre civile, bien des gens qui se trouvaient soumis à la taille avaient trouvé le moyen de s'en faire exempter, soit par argent, soit par violence, soit par la protection des grands; d'autres s'é-

(1) Œcon. Roy, I.

(2) Fontanon cite un arrêt du conseil d'Etat, concernant la généralité de Tours, II, 1094.

taient arrangés de manière à se faire taxer à une somme bien inférieure à leurs facultés. Des bourgs et des villes avaient aussi obtenu à vil prix des abonnements ou des affranchissements. La taille étant, ainsi que nous l'avons expliqué, un impôt de répartition, les exemptions retombaient sur le commun peuple, et l'accroissement des privilégiés rendait plus lourde la charge des non-privilégiés, c'est-à-dire de la masse populaire, des classes agricoles. L'édit de janvier 1598 attaque tous ces abus (1): tous les anoblissements accordés depuis vingt ans sont annulés et toutes les exemptions retirées aux officiers de judicature, de finance ou de milice, sauf à ceux qui y ont des droits réels, et dont un état doit être arrêté au conseil du roi. Les affranchissements accordés sans motifs aux bourgs et villages sont abolis; les taillables qui, pour s'exempter, avaient transporté leur domicile dans les villes franches sont remis sur les rôles de la taille, sauf ceux qui pourront justifier de dix ans de séjour non interrompu dans ces villes; tous les officiers alternatifs ou triennaux occupant des places qui comportent le privilège, n'en jouiront plus que pendant l'année de leur exercice. Enfin, défense est faite aux gouverneurs de provinces et de villes et aux gentilshommes de toucher aux impôts pour quelque motif que ce soit, et de lever sur le peuple aucune taxe, sous peine de punition exemplaire et de répétition sur eux et leurs descendants jusqu'à la quatrième génération.

Il y a dans le ton, comme dans certaines dispositions de cet édit, une rigueur, une sévérité un peu voisines de l'injustice; ces anoblissements, ces exemptions que l'on annule, c'est le roi qui les a octroyés; doit-il revenir sur sa parole et rayer d'un trait de plume les concessions qu'il a faites et qu'il s'est fait payer? Nous n'avons pas à vider ce point de droit. Ce qu'il importe de constater, c'est que si l'édit put froisser des intérêts respectables, il coupa certainement à la racine une foule d'usurpations sans titre réel et fut, dans son ensemble, favorable à la condition des campagnes et à la reprise de l'agriculture.

(1) Fontanon, II, 876. L'édit en question, du 4 janvier, est antérieur de quelques mois à la nomination de Sully à la surintendance. Mais il fait visiblement partie des mesures proposées pour relever l'agriculture, et d'ailleurs n'est appliqué que dans le courant de cette année.

Une dernière mesure concernant le peuple de la campagne fut la mise en vigueur des anciennes ordonnances si souvent violées, qui défendaient de faire saisie des meubles, bestiaux, instruments de labour des paysans et de les mettre eux-mêmes en prison (1).

Je n'ai trouvé dans aucun document contemporain l'expression de la joie populaire en présence d'un tel début de l'administration nouvelle. Je m'imagine pourtant qu'elle dut éclater en bénédictions vers le roi et le ministre qui réparaient ainsi les ruines du royaume ; je m'imagine voir les pauvres paysans n'ayant plus la misère inévitable assise à leur foyer, courir à la charrue, reprendre leurs travaux et se remettre avec ardeur à défricher les terres que la guerre civile avait rendues incultes. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'arriéré des impôts de 1597 fut payé sans trop de difficultés et rentra presque immédiatement dans les caisses provinciales.

A cet ensemble de mesures prises en faveur des populations agricoles, se joint une guerre active, opiniâtre contre les abus dont la cohorte serrée avait jusqu'alors résisté aux charges vigoureuses lancées contre elle depuis deux ans. Ce fut en travaillant à la rédaction de l'état général des finances pour 1599, que Rosny découvrit la plupart de ces pratiques, qu'on était parvenu à lui cacher les deux années précédentes, quand il avait préparé le budget des exercices de 1596 et 1597. On jugera ce qu'il lui en coûta de recherches en sachant qu'il ne se contenta plus, comme il avait déjà fait, des documents et renseignements que les bureaux des finances lui transmettaient, mais qu'il les vérifia tous par lui-même, en se faisant apporter tous les édits en vertu desquels se levaient les impositions, les commissions des tailles, les baux des fermiers généraux et particuliers ; en un mot, il remonta à la source de tout, et porta pour la première fois la lumière dans ce ténébreux chaos. Ce qu'il y vit devait le rendre plus ardent à son œuvre, aussi se décida-t-il à un acte de vigueur, il cassa et supprima les bureaux de finances de toutes les généralités et enleva à leurs membres leurs droits et priviléges ; il ne garda que deux trésoriers dans

(1) Recueil de Néron et Girard.

chaque généralité, qui durent servir alternativement. Cette mesure avait été proposée déjà par les notables de Rouen, comme réalisant une économie dans la perception de l'impôt; Rosny, en allégeant les charges publiques, trouva donc l'occasion de faire justice de quelques concussionnaires. Le bureaux de finance ne furent rétablis qu'en 1608 (1).

Ce ne fut pas seulement chez les financiers qu'il poursuivit les désordres des administrations précédentes, mais jusque dans la cassette des courtisans les mieux en crédit. Beaucoup de gouverneurs militaires, nous l'avons maintes fois dit, levaient des impôts dans leurs provinces, soit pour la solde de leurs troupes, soit pour les besoins de la guerre, soit même à leur profit personnel, suivant lettres-patentes, leur octroyant à titre de gratification ou les gabelles de telle ville, ou les douanes de telle province. Voici comment se pratiquaient ces déplorables manœuvres. Les dons et pensions faits aux courtisans, à prendre sur telle caisse, se payaient ordinairement contre des assignations. Il était de règle qu'elles ne fussent acquittées qu'après que tous les services alimentés par la caisse auraient été assurés. Je donne à penser si un receveur général eût osé refuser au gouverneur de payer l'assignation qui lui était présentée, sous le léger prétexte que la solde des garnisons devait avoir la priorité! Encore n'était-ce là que la moindre partie du mal, car dans le cas que nous exposons, la quittance restait du moins au receveur, et ses écritures pouvaient faire foi que les réglements n'avaient pas été observés; l'administration supérieure gardait donc des pièces d'après lesquelles elle avait et le droit et la facilité, à défaut de la bonne volonté, de reprendre à son gré la somme payée soit sur le preneur, soit sur le payeur: à cet égard, vingt édits consacraient son droit formel.

Mais voici quelque chose de plus singulier. Pendant la guerre, et dans des besoins impérieux, le roi avait fait expédier à des gouverneurs de villes ou de provinces des commissions extraordinaires (2), à l'effet de recouvrer eux-

(1) Fontanon, II, 98.

(2) Ces commissions extraordinaires avaient cours depuis longtemps. Je trouve une déclaration royale du 20 décembre 1573 qui les abolit « parce qu'elles tendent à la foulle et oppression du peuple. » — Fontanon, II, 365.

CHARENTE Archives

mêmes les impôts de telle élection, ou de telle généralité, soit pour l'année courante, soit même par anticipation sur les années suivantes. On se demandera à quoi bon des commissaires, quand on avait un tel luxe de receveurs, de trésoriers, de commis de toute espèce. Pour deux raisons ce me semble. D'abord on évitait les lenteurs habituelles de l'administration et cette hiérarchie de caisses par lesquelles les fonds avaient à passer pour arriver à l'épargne. Un commissaire homme de guerre, étranger aux détails et aux détours de la finance, avait, pour lever un impôt, cette raideur de manières et cette hauteur de ton que donne l'habitude du commandement militaire. Ce n'est pas tout. Les commissions extraordinaires, affranchies des règles habituelles, n'avaient point à s'occuper, comme un commis de finances, de mettre à part les sommes nécessaires aux charges ordinaires, aux dépenses courantes de la province, ordinairement prélevées sur les rentrées. Le commissaire faisait recette entière et n'avait point de réclamations à recevoir des parties lésées, individus ou communautés. Une province où l'impôt avait été levé par commissions avait son administration désorganisée, ses services en souffrance pour longtemps ; qu'importe ? le gouvernement avait pu, par cet expédient, parer à une dépense urgente ; et c'est tout ce qu'il demandait. Ce qu'il y avait de plus fâcheux dans cette façon d'agir, c'est que souvent les commissaires se servaient d'agents étrangers à l'administration des finances, et avaient leurs traitants en titre, aussi rapaces que ceux auxquels s'adressait le surintendant.

D'autres fois certaines branches de revenus avaient été aliénées pour subvenir au remboursement de dettes criardes contractées par l'État. On en avait ainsi donné à exploiter à des seigneurs français ou même à des créanciers étrangers, aux Provinces-Unies, à des princes allemands ou italiens, aux ligues suisses. J'ignore si les fonctionnaires des finances faisaient état des revenus ainsi aliénés ; et cela importe peu, car assurément leur contrôle était sans pouvoir sur les fermiers des impôts cédés en remboursement. Il y avait donc une partie notable du mouvement financier qui échappait à l'action du corps institué pour le surveiller, ou plutôt il y



avait plusieurs administrations des finances, indépendantes et souveraines dans le cercle où elles avaient carrière.

Exposer ces pratiques, c'est les juger. Nul doute que l'expérience, comme la raison, ne les condamnât absolument; mais on sait combien il est difficile de remédier à des habitudes mauvaises quand elles sont invétérées. Cependant Rosny jugea qu'il fallait attaquer le mal à la racine, et, avec la décision ferme qui formait la base de son caractère, il le trancha par un coup d'éclat qui ne lui permit aucun retour. Un édit fit arrêt sur tous les deniers des tailles levées par commissions extraordinaires, et ordre fut envoyé aux receveurs de les lever et de les voiturer à l'épargne, suivant les formes ordinaires. Un autre édit remit entre les mains du roi tous les revenus aliénés à des particuliers, et en rendit la perception aux officiers de finance.

Rosny devait s'attendre à un véritable débordement de colères de la part des courtisans dont les intérêts se trouvaient lésés par ces mesures sévères. La cabale des mécontents mit en avant Montmorency, dont les paroles devaient avoir plus de poids et qui, trompé sur les intentions du surintendant, se fit l'écho de la clameur générale. Tant de plaintes ébranlèrent l'esprit mobile de Henri IV; il crut même devoir faire à Rosny des reproches; celui-ci s'y attendait, et avait sa justification toute prête. Montmorency avait sur quelques impositions du Languedoc une assignation qu'il avait affermée 9,000 écus. Le surintendant, qui avait preneur de la ferme à 50,000 écus, rassura aisément le connétable sur le paiement de ses 9,000 écus, et fit par conséquent, sur cette seule opération, bénéficier le trésor d'une somme considérable. Si l'on était obligé de garder des mesures avec un personnage aussi élevé en dignité qu'était le connétable de Montmorency, il est à croire qu'on prit moins de ménagement pour enlever la perception d'une partie du revenu public à la nuée de sauterelles qui la dévoraient sous prétexte de pensions ou de récompenses.

Cette mesure, il faut pourtant le dire, n'eut rien de général; ceux qui, comme le connétable, surent faire valoir ou des services réels, ou l'autorité d'un grand nom,

conservèrent la faculté de percevoir à leur profit quelques impositions. J'ai sous les yeux, et j'ai déjà cité, une plainte des maires, échevins et marchands des villes de la Loire, qui supplient le roi de modérer les droits levés sur le vin voyageant par la rivière. Ces droits, d'Amboise à Nantes, étaient de plus de douze écus, sans compter ce que buvaient les soldats des corps-de-garde. Pour bien faire, il eût fallu abolir ces entraves dont souffrait le commerce, mais beaucoup de concessionnaires de ces droits obtinrent d'en conserver une partie ; parmi eux, à la vérité, figurent des gens bien en cour ou qu'on veut ménager : Bois-Dauphin, Rambouillet, du Plessis-Mornay, le duc d'Elbeuf, et même les États de Bretagne. Tout ce qu'obtinrent les plaignants, ce fut une forte réduction ; il est juste de laisser au surintendant une part de mérite dans une mesure à laquelle il ne fut pas étranger.

Le crédit de Rosny étant encore sorti plus solide de l'attaque que l'on avait poussé Montmorency à y diriger, ce fut Gabrielle d'Estrée qui fut chargée de continuer cette petite guerre. Le surintendant lui devait beaucoup ; sans elle, il aurait probablement fait plus longtemps antichambre à la porte du pouvoir. Mais sa reconnaissance n'était pas assez forte et sa personnalité était trop ambitieuse pour accepter de dépendre de qui que ce fût. D'ailleurs l'intérêt de l'État était en jeu. Henri était tellement épris de la duchesse, qu'il avait songé un moment à lui donner le titre de reine, aussitôt que son divorce avec Marguerite de Valois aurait été prononcé. Rosny, consulté par lui, lui avait fait contre ce projet de si fortes objections, que le roi dut s'y rendre et renoncer à cette folle pensée. De là une haine profonde qu'il ne fut pas difficile de raviver chez la marquise de Monceaux. Ni les paroles amères contre Rosny, ni les larmes, ni les sanglots, armes plus redoutables, ne furent épargnés par Gabrielle, mais heureusement en vain. Henri même montra pour sa maîtresse une sévérité à laquelle il ne l'avait pas accoutumée, et lui déclara un jour qu'il se passerait plutôt de dix maîtresses comme elle que d'un serviteur comme Rosny.

La cabale des favoris, après avoir usé de toutes ses ressources, dut dès-lors se tenir pour battue, et le surin-

tendant ne fut plus en butte aux coups de cette coalition de rancunes et de petitesses contre laquelle il avait eu à lutter sans cesse depuis près de trois ans. S'il eut encore des querelles, elles n'eurent pour origine que des mécontentements particuliers, et pour mobile que des haines purement individuelles. Tel fut son démêlé avec le duc d'Épernon. Il y avait longtemps que ces deux personnages se voyaient de mauvais œil, et je crois qu'en faisant faire arrêt sur soixante mille écus que levait le duc dans ses gouvernements, sans lettres-patentes, Rosny ne fut point fâché d'associer une réforme utile à sa vengeance personnelle, et de satisfaire à la fois et l'intérêt de l'État et son propre ressentiment. D'Épernon, qui était alors à Paris, voulut résister en face à Rosny, et apporta dans cette affaire toute l'arrogance de son caractère hautain. Il y eut, au conseil qui se tenait chez le chancelier, une scène fort vive entre ces deux hommes. Le duc relevant très-haut la profession des armes, comme pour l'opposer aux fonctions de la finance, le surintendant l'interrompit par ces paroles : — Vous parlez à moi comme si j'étais un petit financier ; mais je sais aussi me servir de mon épée. — Si, m'avouerez-vous, monsieur, répliqua d'Épernon, qu'il y a quelque différence entre vous et moi ; au reste, ajouta-t-il en frappant sur son épée, je porte de quoi contenter ceux de ma condition et satisfaire les autres, selon qu'ils sont. — Sur ces paroles, tous deux portèrent la main sur la garde de leurs épées, et il fallut que le chancelier et les conseillers les séparassent. Cette querelle, au reste, n'eut pas de suite, car le roi déclara que si l'on offensait son ministre, il lui servirait au besoin de second (1).

Aussi ouvertement soutenu par son maître, Rosny n'avait rien à craindre, et débarrassé d'ennemis plus gênants que dangereux, il continua d'un pas ferme à marcher dans la carrière qu'il s'était tracée. Parmi les abus qui réclamaient une prompte répression (2), il fallait mettre au premier

(1) L'abbé de l'Ecluse raconte cette querelle d'après un manuscrit de la bibliothèque Royale (vol 8055), et d'après Legrain, qui confirme le récit des Ec. Roy.

(2) La plupart des opérations financières que je développe ici sont indiquées par Forbonnais comme relatives à l'année 1599. A moins qu'il n'ait eu en mains des pièces officielles qui l'aient décidé à suivre cette opinion, il y a

rang ceux auxquels donnait lieu le système des fermes. Nous avons vu dans l'introduction de ce travail pour quelles raisons cette partie des finances était de toutes la plus défectueuse. Les inconvénients des fermes étaient tellement inhérents à ce mode de perception qu'on peut dire en vérité qu'il a fallu, pour détruire les abus, renverser le système. Rosny ne songeait pas pourtant à un remède aussi radical, et l'on ne peut trouver mauvais qu'il n'ait pas fait ce qu'on n'obtint deux siècles plus tard qu'au prix d'une révolution sans exemple dans l'histoire. Du moins sut-il trancher dans le vif avec cette autorité de raison et cette fermeté de conduite dont nous avons déjà vu chez lui des exemples. La plaie des fermes était les réadjudications en sous-ordre dont bénéficiaient les traitants ; et pour connaître au juste leurs profits, il n'y avait qu'un moyen, c'était de faire table rase.

Rosny prit donc ce parti, il ferma la main aux fermiers généraux, défendit aux sous-fermiers de leur rien remettre et leur commanda de rapporter leurs sous-baux et de faire conduire à l'épargne tout ce qu'ils avaient reçu ou devaient recevoir. Par ce moyen le surintendant put connaître au juste ce que les fermes coûtaient au peuple et s'assura que le profit des fermiers principaux égalait à peu près ce qui revenait net à l'épargne. Il était donc évident que les adjudications premières avaient été faites à des conditions désastreuses pour le trésor. En vérifiant attentivement les documents, Rosny découvrit les preuves que ces baux avaient été sciemment passés au-dessous de la valeur réelle des fermes par la plupart des membres du conseil ou leurs affidés, et par plusieurs trésoriers de France, qui s'étaient intéressés dans l'affaire et en partageaient les profits avec les adjudicataires. En conséquence, il cassa définitivement les baux des fermiers généraux et réadjugea les fermes aux plus offrants. Cette opération de finance, qui doubla

erreur de sa part. Les Œcon. Roy., dans le chap. LXXXIV (édition aux trois Verts), indiquent clairement que ces opérations furent faites dans le courant de 1598. Ce chap. commence par ces mots : « Or continuons à déduire ce qui a esté cy-devant récité de votre employ ordinaire pour le reste de cette année 1598..... etc ... » — Plus loin, à la page 414, on lit : Or ayant parachevé de faire les recueils que nous avions estimés à propos de tirer des grands Mémoires de votre vie touchant l'année 1598... nous commenceront ceulx pour l'année 1599.... etc.

presque les revenus des fermes, était fondée en droit et en raison. En effet, le gouvernement avait toujours la faculté de changer de fermiers, avant même l'expiration du bail des précédents, à la seule condition de les désintéresser sur le pied de leur marché. Forbonnais, bon juge en pareille matière, approuve cette mesure de Sully en ces termes : « La méthode des enchères soutint son opé» ration, bannit tous les protégés inutiles, et la garantit du » danger qu'il y aurait eu de concentrer les finances entre » les mains d'une compagnie permanente et exclusive. »

Avouons-le cependant, il manqua quelque chose à cette réforme des fermes publiques : ce fut la punition exemplaire des concussionnaires. Je ne vois pas qu'on ait même chassé du conseil ceux de ses membres qui avaient manqué au premier de leurs devoirs et s'étaient rendus complices d'un vol véritable au préjudice de l'État. Nous avons, exposé déjà (1) comment les fermes générales étaient adjugées par le conseil du roi, et l'on peut à bon droit s'étonner que ni l'emprisonnement, ni même la révocation des coupables ne soit venue donner satisfaction à la conscience publique. Sans doute bien des influences puissantes s'agitèrent en faveur de ces sangsues, et Rosny ne crut pas devoir compromettre ses projets, en soulevant contre eux une cabale puissante au début de son administration. Il est du moins à supposer que le souvenir de cette honteuse concussion ne se perdit pas et contribua, quelques années après, à faire créer la chambre de justice dont nous aurons plus tard à parler.

Pour terminer ce qui est relatif à l'amélioration des fermes, il est bon d'exposer, au moyen d'un document officiel, comment se firent les réadjudications de l'année 1598. Certains détails d'ailleurs ont du caractère et nous introduisent mieux dans la vie publique de nos pères que ne le feraient bien des dissertations. Fontanon nous a conservé le bail des gabelles passé le 3 décembre de cette année en conseil du roi. Il est à présumer qu'à part quelques dispositions spécialement relatives aux gabelles, les mesures prises par Rosny, dans l'opération que nous venons de raconter, furent généralement analogues, sinon identiques.

(1) Voir l'introduction.

Voici l'analyse de ce bail.

Les lettres-patentes du roi commencent par se plaindre des abus qui ont cours dans l'administration des gabelles, et de la diminution de la consommation du sel qui, de quinze à seize mille muids par an, est tombée à sept ou huit mille. Ce déficit dans les ventes en a causé un dans l'impôt, et le revenu des gabelles ne suffit plus à acquitter toutes les charges auxquelles il devait autrefois pourvoir. Le roi croit donc plus avantageux pour lui de supprimer les trésoriers, contrôleurs et receveurs des gabelles, chargés de percevoir les droits lui revenant sur la vente des sels et d'adjuger à la fois en un bail unique et la fourniture des greniers et tous les droits de gabelle, à la condition que l'adjudicataire acquittera les charges assignées sur les gabelles. Ces droits sont de 132 écus 32 sous par muid, à savoir :

	ÉCUS	SOUS
Pour imposition et gabelle ordinaire	100	»
Pour arriéré des gages des compagnies souveraines réassignées jusqu'à parfait paiement . . .	6	24
Pour le duc de Guise.	12	»
Pour remboursement des prêts faits au roi pendant le siège d'Amiens	12	»
Pour indemnité aux officiers supprimés	2	8
	132	32

Ces détails nous montrent combien la gabelle était lourde, puisque le muid, contenant 48 quintaux ou minots, et qui coûtait environ 18 livres monnaie du temps, devait payer 397 livres 12 sous, ou 8 livres 5 sous 8 deniers par quintal (environ 45 francs de notre monnaie). Après cet exposé, l'édit contient une sorte de procès-verbal des offres successives faites par les enchérisseurs : heureuse innovation qui appelle tout le public à connaître, et par conséquent à juger les conditions auxquelles le conseil accorde cette ferme importante. L'enchère fermée, Claude Josse et ses associés obtiennent pour cinq ans le « fournissement » des greniers, uni à la ferme des droits de gabelle aux principales conditions que voici :

1° La fourniture du sel aura lieu aux mêmes prix que ceux de l'adjudication de décembre 1597, qui est et demeure annulée.

2° Les droits de gabelle seront de 132 écus 32 sous par muid sur la quantité de 8,000 muids, à quoi est fixée approximativement la vente présumée.

3° Claude Josse paiera annuellement au roi 1,122,666 écus 2/3.

Cette somme sera répartie comme suit :

	Écus	sous
Pour paiement des rentes assignées sur les gabelles	400,000	»
Pour gages des compagnies souveraines.	170,000	»
Pour les charges de Bourgogne	36,000	»
Pour remboursement des charges des officiers des gabelles qui sont supprimés . . .	120,000	»
Pour remboursement de créances sur l'État des précédents adjudicataires	6,666	40
Au trésorier de l'épargne.	390,000	»
Total égal. . . .	1,122,666	40

4° Si la vente passe 8,000 muids, ce que l'on peut espérer à cause de « la paix mère de l'abondance et du restablissement de toutes bonnes choses, » l'adjudicataire aura droit au quart de l'excédent pour ses peines et soins et pourra s'acquitter de 36,000 écus en vieilles créances sur l'État.

5° Les 400,000 écus à payer pour les rentes de l'hôtel-de-ville ne faisant que trois quartiers, le roi, sur la réclamation du prévôt des marchands et des échevins de Paris, consent à ce que l'on prenne sur la somme revenant à son épargne 114,639 écus pour acquitter le quatrième quartier. Cette concession est faite, dit l'édit, « affin qu'il soit notoire » et recognu à un chacun l'affection et amour que nous » portons à nos sujects, encore qu'il semble que pour » s'accommoder au temps et à la nécessité de nos affaires, » ils ayent de quoy se contenter d'être payés annuellement » de trois quartiers. »

Tel est le bail de Josse, dans ce qu'il a d'essentiel ; ses autres dispositions ont trait à des détails de perception

dont nous n'avons point à nous occuper. Il est remarquable à plus d'un titre. Nous y voyons en effet éclater le principe de l'indemnisation des adjudicataires dépossédés : ce n'est que justice ; mais il y avait longtemps que justice et finance étaient deux mots contradictoires. Le paiement intégral des rentes de l'hôtel-de-ville assignées sur les gabelles est un autre pas fait dans la même voie, quoique les paroles citées plus haut semblent donner à cette mesure comme un air de contrainte et de mauvaise volonté.

Enfin le système des gabelles est complétement changé par cet acte, et la perception du droit du roi passe des mains des officiers royaux à celles des adjudicataires. La régie se change en ferme. Était-ce un bien ? En principe, non ; en fait il fallait que le corps des officiers des gabelles fût bien gangrené pour que Rosny se décidât à se passer d'eux. Enfin un inconvénient réel, auquel le surintendant ne prit pas garde, était de constituer un corps de fermiers assez puissant pour qu'on dût compter avec eux, et que leurs services devinssent indispensables. Nous verrons plus tard Rosny persister dans ce système ; sans doute son expérience lui avait appris que les finances étaient d'autant mieux gérées que moins de gens y mettaient la main. Cette considération, tout actuelle, l'emporta dans son esprit sur les dangers futurs de la concentration des finances, si tant est qu'il les ait aperçues.

Les lettres-patentes qui accordaient à Josse le bail que nous venons d'analyser ne furent enregistrées à la chambre des comptes qu'après plusieurs lettres de jussion portées à la chambre, avec grand apparat, par le connétable et Damville, amiral de France. Ainsi la cour souveraine des finances ne s'associait pas aux innovations du surintendant, partie par routine, partie par un zèle sans intelligence, partie par inimitié personnelle contre l'homme d'épée que la faveur royale donnait pour chef aux hommes de finance. Il est bon de constater une fois de plus que ce grand homme agit isolément, sans autre secours que ses propres lumières, sans autre garantie que l'amitié du roi, sans ce cortège d'une cabale de complices qui applaudissent et font payer leurs applaudissements, sans ce concours peu bruyant, mais plus solide d'un corps constitué, dont l'as-

sentiment est un appui, la résistance un embarras ou un danger.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis que Rosny gouvernait en maître les finances du royaume et que son action, débarrassée de tout obstacle, s'exerçait dans toute sa plénitude ; quels résultats apportait-il à son maître, pour prix de son élévation si impatiemment attendue par lui ? Le peuple, et surtout le peuple des campagnes tiré d'une ruine inévitable, l'agriculture renaissante et protégée, les revenus de l'État considérablement augmentés sans que l'impôt fût accru, un budget dépouillé des ténèbres où le retenait depuis des siècles la gent financière. Quel début ! et quelles espérances un tel commencement ne devait-il pas faire naître, à la fois, chez le roi et par toute la France ! Sous un gouvernement absolu, il est juste de faire remonter jusqu'au maître la responsabilité de tout ce qui se fait, en bien ou en mal, sous la direction de ses ministres ; l'histoire, en rappelant cette mémorable année 1598, doit donc à la mémoire de Henri IV un solennel hommage. Quand Rosny, suivant son usage, vint apporter au roi, pour ses étrennes, des médailles destinées à perpétuer le souvenir des faits capitaux de l'année, il choisit pour devise ces mots : « *Salus populi mihi laurus.* » Et sans doute la France d'alors, en applaudissant aux travaux d'un roi qui mettait sa gloire à assurer le salut de son peuple, dut partager sa reconnaissance entre le maître et le ministre dont l'accord effaçait les traces désastreuses du passé, rendait le présent meilleur et préparait l'avenir.

PAUL ROMIEUX.

LES TOURS DE LA ROCHELLE.

(SUITE.)

III

J'ai négligé jusqu'ici de parler d'une particularité racontée à l'envi par tous les historiens ; c'est qu'en 1472, le roi Louis XI, après avoir repris en personne possession de la Rochelle, que trois ans auparavant il avait abandonnée à son frère avec le duché de Guienne, étant monté dans l'une des tours du port, frappé de l'heureuse situation de la ville, de la beauté de ses rades et de la force de ses murailles, avait écrit sur la vitre d'une fenêtre, avec un diamant qu'il portait au doigt, ces mots énigmatiques : *oh ! la grande folie !* faisant ainsi allusion, selon l'explication qu'il en donna à ses courtisans, à l'imprudence qu'il avait commise en livrant au duc de Guienne une place aussi importante.

Arcère dit qu'il se trouvait alors dans la tour de la chaine, Massiou qu'il était monté sur la plate-forme de la tour de Saint-Nicolas. Ni l'un ni l'autre n'avaient suivi la version d'Amos Barbot, qui déclare que le roi était « appuyé contre les fenêtres *de la galerie qui joint les deux tours de la chaisne* et qui ont leur aspect sur le hâvre. » L'auteur *des Ephémérides historiques de la Rochelle* s'était flatté d'être plus exact en disant que Louis avait gravé cet aveu de sa faute sur l'une des vitres du corps de bâtiment qui unissait la grosse tour de la chaîne à la tour plus petite qui se trouvait entr'elle et la tour de Saint-Nicolas, bien que ce point ne fût guère favorable pour embrasser du regard et l'étendue de la rade et l'enceinte murée de la ville. Un architecte distingué de Paris,

M. Lisch, attaché au comité de conservation des monuments historiques de France et qui s'est livré à une étude approfondie de nos vieilles tours, guidé par des signes si caractéristiques, assure-t-il, qu'ils ne peuvent le tromper, a imaginé un système qui concilierait tout et prêterait à l'ancienne entrée du port un aspect des plus remarquables et des plus grandioses. Il n'hésite pas à jeter de l'une à l'autre rive, s'appuyant d'un côté sur la tour de Saint-Nicolas et de l'autre sur l'ancienne petite tour de la chaîne, une vaste arcade ogivale, surmontée d'une galerie qui mettait les tours en communication entre elles, et sous la voûte de laquelle passaient les navires pour entrer dans le port. Immense portique de 73 pieds de largeur, qui devait faire penser au colosse de Rhodes et révélerait une grande hardiesse chez un architecte du XIVe siècle. Le moyen-âge nous a accoutumé à de pareils tours de force ; mais ce qui a lieu d'étonner davantage c'est de ne retrouver dans *le livre de la paterne*, dans les manuscrits de nos annalistes, dans les plus vieilles gravures qui nous ont été conservées et remontent à plus de trois siècles, aucune trace de cette audacieuse construction, aucun souvenir de sa regrettable destruction. Je ne méconnais pas le peu de confiance que l'on doit attacher aux anciennes vues de la Rochelle : deux des trois que je possède sur le siège de 1573 n'indiquent même pas la petite tour de la chaîne ; mais il n'est pas possible d'admettre qu'elles eussent également supprimé un si frappant ouvrage que celui du grand portique. D'un autre côté le capitaine-historien la Popelinière, qui a vécu longtemps à la Rochelle et donne une description des tours du port, de Thou, Cauriana, Amos Barbot, n'eussent certainement pas manqué d'en parler. On peut donc regarder comme certain que dès ce temps l'arcade, si elle a jamais existé, avait été précédemment détruite.

Avant d'exposer les raisons sur lesquelles M. Lisch fonde son opinion, je dois rapporter le peu que nous savons sur la petite tour de la chaîne. J'ai déjà dit qu'on pouvait, d'après un passage que j'ai cité, supposer qu'elle avait été bâtie vers le milieu du XIVe siècle, que là se trouvait l'appareil employé pour soulever et tendre la chaîne de

clôture du port, et que cette petite tour était unie à la grosse tour de la chaîne par un corps de bâtiment qui servait de corps de garde aux milices bourgeoises (1). A en juger d'après le dessin qu'en donne un plan italien, imprimé en janvier 1573, elle semblerait entièrement ronde, d'une hauteur un peu moindre que celle de la plate-forme de la tour Saint-Nicolas, couronnée comme elle d'un chemin de ronde en saillie, avec machicoulis, et surmontée d'une calotte circulaire en forme de dôme. Trois très grosses chaînes *(catene grossissime)*, tendues à des hauteurs différentes, ferment complètement l'entrée du port. Selon le dessin de Masse, du temps duquel elle avait dû subir de grands changements, elle était ronde du côté de la ville et quadrangulaire, comme la tour de Saint-Nicolas, par ses côtés Est et Sud, sa base, d'environ huit mètres de côté, était pleine jusqu'à la hauteur du premier étage de la grosse tour de la chaîne, avec lequel elle communiquait par une galerie de moins de deux mètres de largeur à l'intérieur, mais dont chacun des murs avait deux mètres d'épaisseur. Cette base pleine, qui se terminait en talus assez sensible, offrait assurément un appui plus que suffisant à une arcade, mais, dans le dessin de Masse, le mur, à partir du point indiqué et que n'aurait point atteint l'extrémité inférieure de l'arc de la voûte, n'a pas plus d'un mètre d'épaisseur et n'aurait certainement pu résister à la poussée de l'immense arcade. Il faudrait donc supposer que la tour, après avoir été tronquée, aurait été reconstruite avec des murs plus légers; ce qui est d'autant plus admissible, il est vrai, que de Besse, qui avait fait sauter les voûtes de la grosse tour de la chaîne, avait plus d'intérêt encore à détruire la petite tour beaucoup plus rapprochée de celle de Saint-Nicolas, dans laquelle il s'était réfugié. C'est peut-être pourquoi les deux salles qui restaient de la petite tour n'étaient pas voûtées, les voûtes en ayant été probablement détruites par l'explosion des poudres. On ne peut s'empêcher de reconnaître

(1) On lit dans le procès-verbal de prise de possession du fief Saint-Louis de 1636..... « *Le corps de garde de la chaisne* depuis la grosse tour jusqu'à *la tourelle bâtie dans le hâvre*, dans lequel nous avons trouvé un sergent nommé Balthazard Lambert, qui nous auroit dit que le corps de garde dépendoit de la capitainerie des tours.... ».

d'ailleurs que la galerie si étroite dont il vient d'être parlé, avec les baies de ses fenêtres percées dans des murs si épais, eût été pour Louis XI un lieu bien mal choisi pour contempler la rade et la ville. Donc, conclut M. Lisch, la galerie joignant les deux tours de la chaîne dont parle Am. Barbot ne pouvait être que celle qui surmontait l'arcade. Cette induction n'est certes pas sans valeur, mais elle ne saurait suffire seule à étayer son système, ni contrebalancer les graves objections qu'on lui oppose ; aussi est-ce par des preuves matérielles et par des arguments empruntés à ses connaissances spéciales qu'il prétend le soutenir.

En vous plaçant, à une heure convenable, en face du donjon de la tour Saint-Nicolas, du côté de l'entrée du port, il vous sera facile d'abord d'apercevoir, comme lui, presque aux deux tiers de sa hauteur, l'ombre projetée de la naissance d'un arc, qui serait selon M. Lisch le premier voussoir de l'arcade et suffirait pour déterminer sa courbe et son élévation, correspondant exactement à la distance du second montant ou pied-droit formé par l'ancienne petite tour de la chaîne. Vous remarquerez ensuite, audessous de cette naissance de voûte, trois espèces d'amorces ou pierres saillantes, placées horizontalement à des distances égales et qui marqueraient l'épaisseur de l'arcade. Elles représentent aux yeux de M. Lisch l'assise de corbelets destinés à supporter l'armature de charpente ou les cintres sur lesquels avaient été posés les voussoirs de la voûte pendant sa construction ; corbelets qui ont été sciés ensuite au-dessous des pieds de chaque cintre pour faire glisser ceux-ci verticalement, moyen sinon unique, certainement le plus facile pour les dégager. Voilà du moins ce que j'ai pu retenir de sa démonstration un peu technique, qui eût assurément beaucoup gagné en clarté sous sa plume d'architecte et d'archéologue. Il est une autre considération qui, au point de vue de l'art de fortifier les places, a encore une grande importance. Ce front de la ville était le plus exposé — des marais, en parties couverts d'eau, protégeaient les autres côtés — et l'ennemi le plus redouté et le plus redoutable étaient les Anglais et leurs vaisseaux. Aussi y avait-on

accumulé les plus puissants moyens de défense. Les deux tours de l'entrée du port étaient de véritables forteresses, pouvant contenir un grand nombre de combattants et dont les flancs épais servaient en même temps d'arsenal pour les armes et munitions de guerre. Il était donc très essentiel d'établir une communication entre elles. Leur isolement et l'obligation de faire un très-long trajet en tournant autour du port, pour aller de l'une à l'autre offrait de trop graves inconvénients pour que la pensée ne fût pas venue de les réunir par un pont. On ne pouvait être arrêté que par la difficulté de l'entreprise, mais de nombreux exemples prouvent qu'elle n'était pas insurmontable, même avec les moyens restreints dont on disposait dans ces temps reculés.

Craignant cependant de s'être fait illusion, comme la plupart des auteurs de système, sur la solidité de ses preuves, M. Lisch a soumis ses idées et ses plans à l'homme le plus compétent pour les apprécier, M. Violet-Leduc, et le savant auteur du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, en lui citant l'exemple d'un fait analogue dans le port de l'une de nos villes du midi, n'a pas hésité à accepter comme suffisamment justifiée l'ingénieuse hypothèse de son jeune confrère, qu'il a vivement engagé à faire un dessin de restauration complète de tout le vieux front Sud de la place de la Rochelle, en y joignant les plans détaillés de chacune des tours. Ces dessins, admis à l'exposition de peinture de 1864, ont valu à leur auteur une médaille d'or, qui pourrait être regardée comme une nouvelle consécration de son système. Le dessin d'ensemble surtout est charmant, et les plus incrédules ne pourront lui refuser tout au moins l'application de l'adage italien: *Se non è vero, è bene trovato.* On pourrait bien y faire quelques critiques de détail, dire par exemple que le donjon de la tour de Saint-Nicolas y prend trop d'importance sur le reste de l'édifice, que le second chemin de ronde qu'il a ajouté à la grosse tour de la chaîne ne paraît pas avoir jamais existé, que le mur qui unissait et unit encore cette tour avec celle de la lanterne devait être plus élevé et couvrir davantage la ville et ses monuments, que la section du mur du Gabut, le large fossé qui isolait la tour de Saint-Nicolas de la petite rive, et le

pont jeté sur les deux portions du mur étaient tout modernes et l'œuvre, comme nous l'avons dit, du comte du Daugnon, etc., mais tout cela importe peu à la question qui nous occupe.

De quelque poids que fussent les arguments que j'ai essayé de reproduire, ils étaient trop du métier, oserai-je dire, pour convaincre mon ignorance, et mon incrédulité n'en aurait été peut-être que médiocrement ébranlée si un hasard singulier n'était venu introduire dans le débat un élément nouveau auquel il me semble difficile de résister. En feuilletant récemment un registre de l'hôtel-de-ville intitulé : *Etat général de la régie des aydes et formules de l'élection de la Rochelle*, l'honorable secrétaire de la mairie, chez lequel la modestie cache trop l'érudition, a découvert dans une sorte de rapport non signé, qui paraît adressé à l'intendant et qui porte la date du mois de septembre 1725, cet étrange passage : « L'entrée de ce hâvre *(le port de la Rochelle)* est défendue par deux forts *(les tours de la chaine et de Saint-Nicolas)*, qui commandent aux rades qui sont vis-à-vis... Ces deux forts, qui sont à l'opposite l'un de l'autre, ne sont séparés qu'autant qu'il le faut pour le passage des vaisseaux. *Ce passage est sous un arcade* (1) *qui règne au-dessus pour la communication de l'un à l'autre fort*, fermé par une chesne de fer, que l'on tend tous les soirs, pour empêcher l'entrée des marchandises prohibées et en fraude, qui pourraient échapper à la connaissance des commis des traittes, établis sur une patache qui est sur les vazes, etc. » C'est à n'en pas croire ses yeux ! Quoi, en 1725, dire dans un rapport officiel qu'une arcade sert de communication de l'une à l'autre tour, que les navires, pour entrer dans le port, passent sous ce vaste portique... mais c'est l'allégation la plus fausse, que démentent d'innombrables plans, vues, tableaux, documents de toutes sortes et qui ne mérite pas même une réfutation. Est-ce à dire toutefois que, toute mensongère qu'elle soit, cette inexplicable mention doive être comptée pour rien et rejetée comme sans aucune valeur. Je ne le crois pas :

(1) Il y a *circarde* dans le rapport ; mais c'est une évidente maladresse du copiste, qui a pris pour un *i* le second jambage trop éloigné du premier qui formait l'*a*.

de pareilles choses ne s'inventent pas complètement. Ce qui n'était pas vrai au présent devait l'être au passé, et le rapport n'était sans doute que l'écho d'une vieille tradition, ou peut-être en faut-il chercher l'explication dans quelque document disparu que l'auteur aura eu sous les yeux. Quoi qu'il en soit, fût-il isolé, ce rapport n'en aurait pas moins une véritable importance. Mais quand, en dehors de l'influence qu'il aurait pu exercer sur son esprit, un homme de mérite, fort expérimenté en cette matière, ignorant complètement l'existence de ce document, affirmait avant cette révélation, à des signes certains à ses yeux, qu'il y avait eu là, à une époque plus ou moins reculée, une immense arcade, dont la science lui permet de déterminer et de reconstituer la forme et les contours, on n'ose guère plus traiter de rêve, de vision d'une imagination trop vive le système dont l'étrangeté vous avait d'abord surpris en renversant vos anciennes idées.

Si je me suis autant étendu sur cette question, c'est qu'elle m'a paru avoir trop d'intérêt pour ne pas être sérieusement approfondie et impartialement discutée. Je me suis efforcé d'exposer consciencieusement les raisons sur lesquelles M. Lisch fonde son système et les objections qui peuvent lui être opposées. Le lecteur pourra maintenant, en connaissance de cause, prendre parti pour ou contre. Pour moi, je le déclare, j'ai senti, à mesure que je développais les arguments qui militent en sa faveur, la conviction me gagner : M. Lisch, je suis des vôtres.

L'épaisse muraille qui subsiste encore et qui unit les tours de la chaîne et de la lanterne était jadis battue, à chaque marée, par les flots de la mer, dont ne la séparait pas le terre-plein où a été établi le chantier de construction. Elle se soudait immédiatement à la tour de la chaîne avant qu'on n'y eût pratiqué la brèche qui a servi à faire la porte des Dames. Elle était flanquée de plusieurs petites tours pleines, construites en 1387, par le maire Jehan l'Espagnol, moins pour sa défense que pour sa consolidation sur un terrain d'alluvion et de terres rapportées. Elle était surmontée d'un parapet, qui fut percé de canonnières en 1551, et servait de lieu de promenade et de rendez-vous aux commerçants rochelais. On y montait, comme aujour-

d'hui, par un escalier, qui fut refait à neuf en 1583, par le maire Guillaume Choisy, et sur une pierre, qui existait du temps de Mervault, on pouvait lire encore ces mots : *Guillelmus.... electus iterum major....* (1) Le registre des délibérations du corps-de-ville nous apprend qu'il fut reconstruit en 1695.

IV

La tour de la lanterne, anciennement nommée *du phare, du garrot* (2) et aussi *des prêtres,* après que treize prêtres, qui y avaient été enfermés par les protestants, en 1568, furent égorgés et précipités dans la mer, terminait autrefois l'angle sud-est de la muraille de la ville et était séparée par un large fossé de l'ouvrage à corne appelé *la tenaille*, qui défendait la porte des deux moulins, alors placée à l'extrémité de la rue Saint-Jean, à peu près au carrefour formé par cette rue et celles de la Monnaie et des Fagots. C'est la plus élevée des trois tours, car elle a cent vingt et quelques mètres de sa base au sommet ; c'est aussi la plus moderne, la mieux conservée, du moins extérieurement, et celle sur laquelle nous possédons les renseignements les plus certains. Les travaux en furent commencés en 1445, pendant la mairie de Pierre Bragier, sieur du Magezy, continués sans doute par ses successeurs et, après une assez longue interruption, repris en 1468 par le beau-frère de Bragier (3), le célèbre Jehan Mérichon, seigneur d'Huré, Lagord, le Breuil-Bertin, etc., qui, dit Amos Barbot, « fit telle diligence en son année *(de mairie)* que partie de la pointe et aiguille, selon qu'elle est de présent, et entièrement la lanterne estant sur l'escalier, pour servir de phare et lumière aux vaisseaux, par le *feu* qui s'y

(1) Il avait en effet été maire une première fois en 1570.

(2) Le père Saint-Martin, dans son *histoire de Saint-Martin*, dit qu'on lui donna ce nom en souvenir des *soixante-dix-sept* prêtres qui y furent *garrottés* et massacrés. Etymologie plus que naïve : le nom était bien plus ancien que l'événement, et le nombre des victimes était déjà trop grand sans le sextupler encore par une fâcheuse exagération d'esprit de parti.

(3) Sa femme Marie de Parthenay-Soubise était sœur de la femme de Pierre Bragier.

debvoit mettre la nuit en mauvais temps, furent faites *selon qu'il paraît par l'inscription apposée à ses armes estant au haut de lad. tour.* » Elle ne fut achevée qu'en 1476, date sous laquelle on lit dans le manuscrit du même annaliste : « En ceste année fut achevée la grosse tour du garrot, à laquelle il s'estoit peu travaillé depuis la mairie de Mérichon. » La Popelinière, dans sa *vraye et entière histoire des troubles etc.*, en parle en ces termes : « Une autre tour, presque aussi grosse *(que celle de la chaîne)* et de mesme estoffe, nommée la tour de la lanterne, parce que le Maire y fait mestre, selon les statutz politics de la ville, *un gros cierge,* ou autre massif flambleau, dans une lanterne de pierre, qui est eslevée sur un des costez des haultes galeries de la tour, pour adresse et signal de sécurité à ceux qui voyageant sur mer auroient esgaré leur route, et aussy pour les avertir, ayant relasché à ceste lumière, des bancs escueils, *asnes*, costes, sables et autres lieux dangereux, qui avec un grand hazard se rencontrent en ceste mer ; à l'exemple du far d'Alexandrie fait par Sosastre *(Sostrate).* » Mervault nous apprend que cette lanterne était en pierres de taille, à six pans, « percée à *jour et vitrée, pour empescher que le vent n'esteignit les* flambeaux que l'on mettoit dedans la nuit. » Quelque gros que fût le cierge, le phare assurément ne devait pas être bien lumineux. Comment d'un autre côté dans cette étroite lanterne pouvait-on, sans faire éclater les vitres, allumer pendant le jour les feux dont la fumée devait servir de signal ? Enfin cette belle flèche vide et sans utilité n'aurait-elle donc été élevée à tant de frais et avec de si grandes difficultés que pour le plaisir des yeux et comme simple objet de décoration ? M. Viollet-Leduc, s'entretenant avec M. Lich, lui exprimait ses doutes à cet égard, et lui rappelant que les anciens phares étaient éclairés par de grands feux de bois, lui disait qu'il ne serait pas éloigné d'admettre que l'aiguille de la tour de la lanterne ne fût qu'une immense cheminée, ouverte autrefois à son extrémité supérieure, et qu'à sa base et au-dessus de la voûte de l'étage inférieur on n'allumât un vaste brasier de fagots ou autres matières combustibles ; qu'alors les cinq grandes fenêtres de la flèche et aussi les ouvertures plus petites, dont elle devait

être percée sur chacun de ses pans, s'éclairaient d'une vive lumière qui, pendant la nuit, projetait au loin un brillant éclat tandis que, pendant le jour, l'épaisse fumée qui s'échappait du sommet de la tour pouvait transmettre des signaux à de très grandes distances, soit aux îles voisines, soit aux navires qui étaient en mer. L'idée est certainement ingénieuse et a quelque chose de grandiose qui séduit; mais je suis obligé d'avouer que je n'ai rien rencontré dans mes recherches qui pût venir à l'appui de cette conjecture, plus admissible cependant que l'assertion du père Arcère qui place *le fanal ou la lanterne à l'extrémité de la pointe de la pyramide.*

Puisque nous sommes dans le champ des hypothèses, pourquoi n'en ferai-je pas une à mon tour à propos de cette vaste ouverture ceinturée, actuellement murée, dont on distingue très bien la voûte sur la base cylindrique de la tour, du côté de la rue qui conduit à la porte des deux moulins. Nous savons que le capitaine de la tour portait aussi le titre de *désarmeur des nefs*, parce qu'il était chargé de veiller à ce que les navires n'entrassent pas dans le port avant d'avoir remis entre ses mains les canons, armes et munitions qu'ils pouvaient avoir à bord. Mervault dit même que le nom de *tour du garrot*, que l'on donnait à la tour de la lanterne, venait de ce que « les Anglois, après qu'ils eurent été chassés de la ville, estoient obligés, devant que d'entrer en icelle *(ville)*, de laisser le canon de leurs vaisseaux *au pied de lad. tour, que l'on mettoit dedans avec un garrot*, ou engin ainsi appelé.... » Je ne sais jusqu'à quel point cette étymologie doit être acceptée, mais une bonne raison pour que cette dénomination n'ait pu être donnée à la tour après l'expulsion des Anglais, c'est qu'elle ne fut bâtie qu'un siècle après. D'ailleurs les navires des autres nations n'étaient pas plus exempts que les leurs de la mesure du *désarmage*. Je m'attache seulement à ce point que le désarmement s'effectuait au pied de la tour (1). Or, j'ai dit déjà que

(1) On lit dans un décret de la chambre des comptes de 1519 : « .... *chascun navire d'estrange pays hors du royaume* portant armes, lesquelles ils *(les Rochelais)* font descendre d'iceluy, tant que lesd. navires sont au hâvre, et les armes gardent et pour ce prennent cinq sols. »

celle-ci était séparée de l'ouvrage à corne de la porte des deux moulins par un large fossé (1), dans lequel devaient entrer les navires que l'on amarrait devant cette grande baie, par laquelle à l'aide d'un engin on pouvait ensuite enlever leurs canons sans difficulté, d'autant que la *bonde*, ou le larron, qui avait été établi en 1499, entre la tour et la porte des deux moulins, pour pouvoir à volonté faire entrer l'eau de mer dans les fossés de ceinture de la ville, ou laisser écouler les eaux douces venant de Lafond, contribuait à former en cet endroit une sorte de gare, où les navires ne se ressentaient que peu de l'agitation des flots.

La lanterne de pierre, placée sur la tourelle de l'escalier extérieur qui devait se terminer aussi en aiguille, n'existe plus et a été remplacée par une petite voûte arrondie. De la seconde galerie, près de laquelle elle se trouvait et qui partageait la grande flèche en deux parties à peu près égales, il ne reste plus que les consoles qui la supportaient. On a détruit de même la première galerie, ou parapet en saillie, dont était couronnée la base cylindrique sur laquelle repose l'aiguille principale, et qui était découpée en créneaux et en meurtrières cruciformes, soutenue par de larges et élégantes consoles, que séparaient des machicoulis en trèfles encadrés de moulures. Massiou n'a pas assez tenu compte des mutilations qui ont si malheureusement défiguré cette tour quand il écrivait : « ce monument est d'une construction très simple, comme la plupart des édifices purement militaires du moyen-âge, dans lesquels on cherchait moins l'élégance que la solidité ; » ou plutôt il n'a pas eu sous les yeux les dessins qui nous en ont été conservés. Assurément cette belle flèche, d'environ trente mètres d'élévation, à huit pans, dont les arêtes à nervures sont coupées, de trois mètres en trois mètres, par des crochets sculptés dans ce style gracieusement contourné qu'on appelle flamboyant ; sa seconde galerie, suspendue au milieu de son flanc, la tourelle octogonale de l'escalier,

(1) De tous ceux qui ont remarqué la forme anguleuse de la murhille qui borde le côté sud de la rue des deux moulins, et sur laquelle est établi un chemin de ronde, bien peu savent sans doute que la portion qui va de la tour au *premier angle rentrant n'a été construite qu'en 1689 et que la partie qui* suit est un reste de l'ancien ouvrage à corne de la vieille porte des deux moulins.

avec sa lanterne à jour terminée en aiguille, comme la tourelle carrée qui l'avoisine, enfin les cinq fenêtres en ogives trilobées, rangées autour du premier cordon, surmontées de frontons triangulaires très aigus et flanquées de gracieux pinacles à quatre pans, le tout très artistement sculpté, ne sont pas, il me semble, d'une architecture si simple et si dépourvue d'élégance. Quant à la solidité qu'il vante comme le principal mérite du monument, il faut qu'il ne soit pas entré dans l'intérieur de la flèche: en voyant la lumière passer à travers sa mince écorce de pierre, de six pouces seulement d'épaisseur, il eût sans doute partagé mon étonnement qu'une si frêle construction eût si vaillamment supporté quatre siècles d'existence.

Comme les tours du port, la tour de la lanterne était décorée de nombreuses armoiries Le désir de perpétuer ainsi sa mémoire, commun à tous les maires, avait fini par dégénérer en abus. Le corps-de-ville voulut y mettre un terme en décidant, en 1399, à la fin de la mairie de Jehan du Chillon, que les *maîtres des œuvres*, avant d'entrer en fonctions, jureraient entr'autres choses « de ne faire dès-lors en avant aucunes armes de maire, ni d'aultres, ès murs, tours, forteresses, ne ès portaux d'icelle ville sans délibération du conseil en l'eschevinage. » Mervault dit « qu'à la tour de la lanterne on voyait les armes de France et de Bretagne en deux écussons, au-dessous les armes de la ville et à costé les armes du maire, » qu'il ne nomme pas, sans doute parce qu'il ignorait auquel ces armes appartenaient. A quel titre auraient figuré là les armes de Bretagne, accolées à celles de France? Anne de Bretagne ne devint reine de France qu'en 1491 par son mariage avec Charles VIII, et depuis déjà quinze ans la tour de la lanterne était alors achevée. Les armoiries de cette tour nous ont été conservées sur un ancien dessin assez informe, déposé aux archives de la direction du génie. On y voit, sur la partie inférieure de la tour faisant face à la rue des deux moulins, un grand cadre orné d'arabesques et contenant en effet quatre écussons, qui sont évidemment ceux dont entend parler Mervault : le premier est aux armes de France, le second est coupé de France et de cinq pals, dont les 1, 3 et 5 sont terminés par des trèfles

ou par des fleurs de lys, avec deux fers de moulin (autant que je puis croire) brochant sur le tout; le troisième porte la nef fleurdelisée de la Rochelle, et le quatrième est à quatre fasces, la deuxième chargée de trois fleurs de lys rangées. Ce dernier doit être celui du maire Bragier, qui fit commencer la tour; mais le second n'est certainement pas l'écu de Bretagne, comme l'indique Mervault; ce n'est pas davantage celui de Marie d'Anjou, femme de Charles VII, sous le règne duquel fut entreprise la construction de la tour : ne seraient-ce pas les armoiries de Prégent de Coëtivy, « seigneur de Rais et de Taillebourg, chevalier, conseiller et chambellan du corps du roy, admiral de France, *gouverneur et capitaine de la Rochelle* » à cette époque? Un peu plus haut, sur la gauche, sont représentés trois autres cadres se touchant par l'une de leurs extrémités : le premier au-dessus des deux autres est encore aux armes de France, le second aux armes de la ville mais sans fleurs de lys, le troisième, évidemment celui d'un maire, porte trois couronnes d'épine, posées 2 et 1. En se rappelant la part importante que Mérichon a prise à l'édification de cette tour, et que dans les armoiries que lui prête le père Jaillot figurent précisément trois couronnes, on serait naturellement porté à penser que cet écusson est le sien si diverses raisons ne contredisaient cette opinion. D'abord on ne peut guère admettre que si, au moment où le maire de 1468 fit reprendre les travaux de la tour, ils n'eussent été qu'à la hauteur de ces armoiries, il eût pu dans une seule année les pousser avec assez d'activité pour faire achever la tour presque en son entier. Il est vrai que Mérichon avait déjà été maire en 1457, en 1460 et en 1464, et il n'est pas impossible qu'il eût pu y faire travailler dans l'une ou l'autre de ces mairies. Une autre objection est que le père Jaillot, qui dit avoir puisé ce renseignement dans un document du cabinet de M. Clérambault, déclare que Mérichon portait : d'argent *à la panthère passant*, accolée de gueules et accompagnée de trois couronnes *d'olivier* de sinople. Que le très novice dessinateur qui nous a laissé ce dessin ait fait des couronnes d'épine au lieu de couronnes d'olivier, rien n'est plus admissible; mais qu'il ait supprimé entièrement la pan-

thère, par impuissance apparemment de la dessiner, c'est moins croyable, eût-il dû la faire ressembler à un crocodile comme sur le dessin de la cloche de la grosse horloge. Je sais bien qu'Amos Barbot nous apprend que les armes de Mérichon figuraient sur cet édifice, mais *au haut de la tour* et non à cette place, et accompagnées d'une inscription constatant qu'elle avait été achevée par lui. Or, quelques fragments de cette inscription, en cinq lignes d'écriture gothique, existent encore au pied de la pyramide quadrangulaire qui surmonte la cage de l'escalier intérieur. Guidé par l'espace qu'elle occupe et par les quelques lettres échappées à l'action corrosive de l'air salin, j'ai cru pouvoir la restituer ainsi : « l'an de l'incarnation MCCC sexante huyt, en la mairie de Me Jehan Mérichon, sieur d'Uré, Lagort, le Bruil-Bertin, conseiller du roy et bailly d'Aulnis, fut parachevée cette tour. » — Ce qui doit s'entendre de la tourelle qui porte l'inscription, puisque nous avons vu que la tour principale ne fut terminée que trois ans après. — D'armoiries, aucune trace, pas même un de ces écussons, aux signes héraldiques effacés, qu'on remarque en maints endroits de cette tour. Mais le dessin dont j'ai parlé représente, sur la face opposée de la même tourelle, un écusson armorié, qui se trouve reproduit au pied de la tourelle de l'escalier extérieur, au sommet de laquelle était placée la lanterne, construite aussi pendant la mairie de Mérichon. N'en faut-il pas conclure que ce sont bien les armes du seigneur d'Huré dont voulait parler A. Barbot ? Cependant ces armoiries n'ont aucun rapport avec celles que lui attribue le père Jaillot. Elles se composent simplement d'un chevron, accompagné de trois trèfles, 2 et 1. Le collaborateur d'Arcère n'indiquant pas le document sur lequel est appuyée son assertion, il m'est difficile, malgré son exactitude ordinaire, de ne pas douter de sa fidélité et de ne pas ajouter plus de foi aux témoignages que je viens de citer.

Les pilastres qui forment les montants de chaque fenêtre se terminent à leur partie inférieure par des écussons dont les blasons ont été entièrement grattés à l'exception d'un seul resté intact, on ne devine pas pourquoi, et qui représente trois vaches posées en pal. Armoiries très

certainement de l'un des maires qui ont contribué aux travaux de la tour; mais duquel? Peut-être sont-ce les armes parlantes de Hubles *Pastoureaux*, sieur de Coureilles, maire de 1473. Il semble qu'au dessous de l'ogive de chaque fenêtre existait aussi jadis un écusson armorié, plus large et plus important que les autres, celui du roi sans doute ou des sénéchaux du temps. Mais laissons ce terrain de suppositions incertaines pour pénétrer dans l'intérieur de la tour.

L'esplanade qui enceint actuellement sa base est toute moderne, et jadis on entrait directement dans le rez-de-chaussée par une porte qui ouvrait sur le rempart de la porte des deux moulins. L'entrée actuelle était une porte latérale du premier étage servant de communication avec le parapet du mur d'enceinte. En élevant l'esplanade on a ménagé un corridor voûté qui conduit à l'ancienne porte du rez-de-chaussée, dont la salle sert aujourd'hui de magasin à bois. Cette salle est heptagone et voûtée en ogive. Il ne reste plus que deux des supports sur lesquels retombaient anciennement les nervures; ils sont en forme de demi-cône renversé, sans aucune sculpture; peut-être ont-ils été refaits. Deux larges ouvertures pratiquées dans l'épaisseur du mur semblent, par leur direction et leur peu d'élévation, d'anciennes canonnières destinées à battre le chenal de l'entrée du port. Bien qu'on ne distingue au premier étage aucune trace de voûte, il n'est guère possible d'admettre, surtout en présence de l'épaisseur des murs, qu'à l'exemple des tours de la chaîne et de Saint-Nicolas, il ne fut voûté, ainsi que le second étage, dont le sommet de la voûte devait correspondre au niveau de la plate-forme ou première galerie. C'est, on l'a vu, l'opinion de M. Violet-Leduc. Toutefois un dessin, que je crois du commencement du XVIIIe siècle et qui représente la coupe intérieure de la tour, prouve que dès cette époque tout au moins les deux seuls étages qui existaient alors n'étaient séparés que par de simples planchers, tout l'intérieur de la flèche restant vide. Depuis, les exigences sans doute des diverses destinations de cette tour en ont fait porter les étages jusqu'à six et ont obligé à couper et diviser par des cloisons l'unique pièce circulaire dont était formé jadis chaque étage. Dans

cette transformation complète, bien peu de choses ont survécu qui méritent de fixer l'attention. Les deux escaliers de pierre en colimaçon, l'un intérieur, qui montait du rez-de-chaussée à la première galerie, l'autre extérieur, renfermé dans la tourelle octogonale et qui conduisait de cette galerie au phare et à la seconde galerie, ont été presque totalement détruits : il ne reste plus que quelques degrés de pierre, les autres ont été remplacés par des marches de bois. Au premier étage, devenu le rez-de-chaussée actuel, on remarque une petite pièce quadrangulaire ménagée dans l'épaisseur de la muraille, voutée en ogive et dont les nervures, qui ne reposent sur aucun support, ne retombent pas exactement dans l'angle de chaque pan ; ce qui est d'un effet irrégulier assez étrange. Un écusson rectangulaire, terminé en accolade, forme la clé de voûte, mais sans laisser distinguer aucun signe héraldique. La pièce semblable qui correspond à celle-ci, à l'étage supérieur, ne présente pas la même irrégularité et les nervures de la voûte retombaient anciennement sur des supports aujourd'hui détruits ou tellement endommagés qu'ils n'ont plus aucune forme appréciable. Sur la clé de voûte, de forme circulaire, est sculptée une sorte de chiffre bizarre et compliqué, que je crois être le sigle de l'architecte ou de l'entrepreneur des travaux. A l'angle du mur d'entrée, on remarque plusieurs encadrements à moulures qui sembleraient avoir contenu des inscriptions maintenant effacées. En face est un autre réduit à voûte cintrée, sans aucun ornement et qui paraît avoir servi de lieux d'aisance.

Le troisième étage, naguère transformé en dortoir et encore entouré de lits de camp, a seul été maintenu en son entier, et forme une grande salle circulaire dont la muraille, aux deux tiers de sa hauteur, présente une sorte de bourrelet qui pourrait bien être le reste d'une ancienne voûte ; on y remarque le tuyau d'une grande cheminée qui a été détruite. A l'étage de la plate-forme, deux des jolies fenêtres ogivales ont été entièrement murées, les autres ont été réduites à des lucarnes carrées. Les deux autres étages pratiqués dans la flèche ont dû prendre sa forme octogonale, et leurs murs sa déclivité. Il reste néanmoins un très

grand vide encore entre le plafond du dernier étage et le sommet de l'aiguille qui se termine en forme de boule.

C'était, il y a peu de mois, un effrayant spectacle de voir suspendus dans le vide, à une hauteur où l'homme était réduit à la grosseur d'une fourmi, des ouvriers occupés à rejointer les pierres de cette belle pyramide quatre fois séculaire. Bien que cette tour n'ait plus aucun emploi depuis qu'elle ne sert plus de prison militaire, l'administration du génie veille avec sollicitude à sa conservation; mais les fonds dont elle dispose suffisent à peine à consolider et entretenir ce qui reste. Ne serait-il pas bien désirable que l'on fît davantage et que l'on restaurât complétement ce curieux monument, unique spécimen en France de ces anciens phares municipaux construits par nos villes maritimes? Serait-ce donc une dépense si considérable, quand les murailles, le point principal, sont en très-bon état, de rétablir sa double galerie, sa légère lanterne, ses élégantes fenêtres et même ceux de ses écussons qui nous ont été conservés? Ne serait-il pas possible de trouver à ce vaste local une destination utile? Combien il est regrettable qu'on n'ait pas pu le rendre à sa primitive destination en y plaçant le phare qu'on a établi à si grands frais sur le quai Valin! Les sommes qu'on y a employées eussent plus que suffi à la restauration complète de notre belle tour. Ne la jugerait-on donc pas digne d'être classée comme monument historique? Si le ministère des beaux-arts, l'administration de la guerre et la ville de la Rochelle se réunissaient pour concourir à cette œuvre de restauration, assurément la part de chacun ne serait guère lourde. Je n'ai pas caractère pour résoudre ces questions, mais ce dont je ne doute pas, c'est que non-seulement les archéologues, mais tous les Rochelais applaudiraient à une pareille entreprise et formeront avec nous des vœux pour la voir se réaliser. Il ne faut pas croire que plus d'une fois nos pères n'aient eu à dépenser de très-fortes sommes pour la conservation de cette tour. Le 8 décembre 1625, la foudre tomba sur son sommet et y *fist plusieurs ouvertures*, nous apprend Guillaudeau. En 1670, dit Beauval, « sa pyramide menaçoit d'une entière et prompte ruine, faisant jour partout; depuis sa grande galerie basse jusqu'à l'extrémité de

sa pointe ; tout cela a été parfaitement bien accommodé, non sans grande peine et péril, ayant fallu avoir des machines pour porter et monter les ouvriers et les matériaux en des lieux sy dangereux et si difficiles. » « En 1732, ajoute Arcère, on répara le cône, fort dégradé ; il fallut y remettre plusieurs pierres. La dernière qui termine le cône fut assujettie avec des crampons de fer couverts de plomb. » En 1651, lors de la révolte du comte du Daugnon, elle avait couru un danger plus grand encore. Treize de ses soldats, que l'on croyait plus nombreux sans doute, y étaient cantonnés et avaient résisté aux sommations qui leur avait été faites de se rendre. Le marquis d'Estissac, lieutenant-général du roi dans l'Aunis, fit alors miner la tour ; mais heureusement qu'au moment où on se disposait à faire jouer la mine, les soldats se rendirent à discrétion.

Non-seulement la tour de la lanterne avait par sa situation une grande importance dans le système des fortifications de la ville, rendait par son phare de notables services à la navigation et était avantageusement utilisée pour le désarmement des navires, mais elle servit encore presque toujours de prison dans les cas extraordinaires. En 1615, lors des troubles occasionnés par la lutte des bourgeois contre le corps-de-ville, plusieurs notables citoyens y furent enfermés. En 1681, une centaine de protestants du Poitou, fuyant les persécutions de Marillac, s'étaient secrètement réfugiés à la Rochelle et dans les environs dans l'espoir de s'embarquer pour l'Angleterre ou la Hollande : ils ne purent échapper à la vigilance des *propagateurs* qui les firent arrêter, et la plus grande partie fut emprisonnée en la tour de la lanterne, où ils reçurent de leurs coreligionnaires rochelais les marques les plus empressées d'une vive sympathie. Plusieurs prisonniers anglais y ont gravé leurs noms sur la pierre, vers le milieu du XVIIIe siècle. En 1793, quand on dirigea vers cette ville ceux qu'on appelait les *brigands de la Vendée*, ils furent entassés dans cette tour et dans celles du port. Enfin il n'y a que peu d'années qu'elle a cessé de servir de prison militaire.

E. J.

LETTRES INÉDITES.

La main bienveillante à laquelle nous devions la lettre d'Amos Barbot au seigneur de Latrémoille a bien voulu transcrire pour nous, sur les originaux qui sont dans le riche chartrier de Thouars, les deux pièces suivantes.

Elles n'ont trait qu'aux relations les plus ordinaires de la vie commune ; nous croyons pourtant qu'elles ont leur intérêt.

Tous les noms prononcés dans la première sont mêlés à notre histoire. Olivier de Coitivy était fils de Prégent, qui avait été gouverneur de la Rochelle. On verra par cette lettre même combien près de la Rochelle se faisait sentir l'influence qu'il devait à sa terre de Rochefort — Jean Girart, sieur de Bazoges, dont une de nos rues a conservé le nom, appartenait à une des familles les plus importantes de la Rochelle, à laquelle elle donna au moins cinq maires différents : Jean en 1375, 1379, 1384 et 1394 ; Regnaud, en 1407 et 1413 ; Jean, en 1433 et 1447 ; Joachim en 1453 ; Joachim en 1501. Notre Jean n'arriva pas à ce suprême honneur municipal, et la date même de sa lettre, 1474, le place entre les deux Joachim. Les biens et les titres de la famille Girart passèrent au xvie siècle dans la maison de Poussart, qui occupe non moins de place dans nos annales.

Jean Langloys avait été maire en 1470. — Pierre Langloys le fut en 1492.

Cette lettre fait bien sentir comment l'hommage féodal différait d'une redevance pécuniaire, comment il établissait une dépendance personnelle. Ce n'est pas seulement de la déférence, du respect, c'est une véritable soumission qu'elle exprime. Il résultait de là quelque chose de singulier. Ces Girart, si soumis quand ils rendaient hommage, pour raison du fief de Chaignolet, au très honoré et puissant seigneur de Rochefort, devenaient maires de la Rochelle,

et, comme tels, traitaient d'égal à égal, et quelquefois de plus haut avec ces mêmes seigneurs. Ils leur imposaient des conditions, qu'ils les forçaient de respecter, en invoquant leur droit, quelquefois leurs canons. De tout temps sans doute on a distingué la personne de son rôle officiel; mais ici la distinction était forte à faire, et elle explique bien ces heurts si fréquents entre la commune et les sénéchaux, les gouverneurs, etc. entre la méfiance d'un côté et de l'autre une arrogance mêlée de crainte, une jalousie mêlée de dédain.

La seconde lettre est moins importante. C'est tout simplement l'excuse d'un comptable qui craint qu'on ne soupçonne sa probité. Nous voudrions bien dire quel était, vers 1485, ce seigneur de Saint-Martin. Mais c'est un titre bien commun, pour suffire comme détermination. Peut-être s'agit-il de Jean Vergnault, seigneur de Saint-Martin au diocèse de Poitiers, qui se mariait en 1435, ou plutôt de son fils. Pierre Langloys nous est connu et nous n'avons, pour nous, rien à dire du receveur Raoul Rorteau, de l'argentier Motoys, ni de l'aumônier Sausiquot.

A mon très-honnoré et puissant Seigneur Monseigneur de Coytyvy, de Raiz, de Taillebourg et de Rocheffort, conseillier et chambellan du Roy nostre sire,

Monseigneur, je me recommande à vous tant humblement comme faire le puis. Depuis deux ans en ça j'ay esté presque continuellement mal disposé et suis encores, par quoy ne suis peu aler devers vous faire hommage que vous doiz pour raison du fief de Chaignolet, à cause de vostre seigneurie de Rocheffort. Et pour ce que, obstant madicte maladie, ne pouays aler devers vous, pryé maistre Jehan Langloys, mon espicial amy, qu'il y alast, auquel envoyé ma procuracion expresse pour ce faire, lequel m'a fait sçavoir qu'il y avoit esté et que estoiés en vostre terre de Meschers. Je esperoye qu'il y retournast, mais j'ay sceu qu'il a tourjours depuis esté malade et encores est, et pour ce envoye maistre Pierre Langlois, son filz, devers vous o puissance de faire ledit hommage, pourquoy vous supplye, Monseigneur, veu ma maladie, les dili-

gences que j'ay fait faire et que le fief n'est de grant valeur, et que sçay que ne me vouldriez endommager car moy et les miens avons esté toujours serviteurs de vous et de vostre maison, que vostre plaisir soit me recevoir par procureur a mondit hommage et avoir considéracion ès choses dessus dictes et que toujours ay esté et suis prest de faire ce qu'il vous plaira. Priant Nostre Seigneur qui vous doint bonne vie et longue et acomplissement de voz nobles et loyaux désirs.

Escript à Basoges, le xe jour de décembre.

Le tout vostre serviteur.

JEHAN GIRART.

A cette lettre est attachée la procuration de Jehan Girart, escuier, seigneur de Basoges, de Moric, de Mayré, de Pacy, de Chevenon, donnée a ses chiers et bien amez nobles hommes maistres Jehan Desnoix, seigneur du Rallet, Jehan Langloys, licencié en loix, seigneur d'Anglier, Pierre Langloys, seigneur de Marcou pour faire ou offrir a faire a noble et puissant seigneur monseigneur messire Olivier de Coitivy... chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, ou a ses seneschal, chastellain ou autres ses officiers audit lieu de Rochefort les foy et hommage-lige, baisier et serement de féaulté en tel cas requis appartenens, pour raison de son houstel et appartenances du fief Chausseau et autres fiefz et chouses, dommaines et héritages sis a Chaygnoret et environ, et de bailler son fief, adveu ou dénombrement par escript et faire en ce les seremens et autres solennitez et chouses nécessaires en tels cas appartenans, ou de demander et requérir à mondit seigneur là et ou cas qu'il ne le vouldroit recevoir par procureur a faire lesdits foy et hommage, ung respit tel et de tant de temps qu'il lui plaira. En tesmoign de ce j'ay signé ces présentes de ma main et fait sceller du scel de mes armes, le xve jour du mois de septembre, l'an MCCCCLXXIIII.

JEHAN GIRART.

Chartrier de Thouars. Original en parchemin, scellé sur simple queue d'un grand sceau en cire rouge, presque entièrement brisé.

Au dos on lit :

« Veues ès grans assises de Rochefort, tenues audit lieu, le XVIe jour de décembre l'an MCCCCLXXIIII.

» J. Des Assiz. »

A mon très honnouré seigneur monseigneur de Saint-Martin.

Monseigneur de Saint-Martin, je me recommande à vous tant plus je puis. Monseigneur, l'argentier Motoys est icy venu auquel j'ay monstré voz lettres touchant la baillete par moy faiste. Il a veu les lieux à l'ueil présens tous les officiers, Sausiquot l'aumosnier et plusieurs autres des plus gens de bien de la ville. Je croy qu'il en fera loyal rapport, car ce ne sont pas lieux qui se peussent ostre baillez a autres que au preneur. Et vous promés, par la foy et serment que doy a Dieu et a Monseigneur, que je croy que la baillette est au proffit et honneur de mondit seigneur et de la chose publique ; et quiconques ait fait l'offre que me escripvez l'a fait par envye, ou cuydant donner charge aux officiers, et ne s'est ame trouvée pour soubstenir l'offre, quelque diligence qui souffisamment en a esté faicte ; et de ma part j'ay cuidé bien faire, et le proffit de mondit seigneur, en faisant ladicte baillette et jamais n'en amanday d'ung denier ne n'ay espoir. Ledit Motois enporte le double de la lettre de la baillette, qui jà avoit esté levée avant que jamais m'en fust aucune chose escript, et n'y a esté chose faicte de nouvel ; et au regard du preneur, je croy qu'il s'en soubmet et soubmetra au bon vouloir et plaisir de mondit seigneur et de Madame, en la bonne grace desquelz vous plaise me entretenir et recommander.

Au regard de la matière des botz, maistre Pierre Langlois, a present procureur du Roy et seneschal de Benon, a recouvert certaines lettres anciennes, autrefois octroyées par les Roys touchant la réparation des botz, que autresfois il porta devers mondit seigneur dernierement estant a Tours, auquel j'en escripvoye, qui ne heut loizir d'y entendre pour son hastif partement. Ledit procureur est a

present devers le Roy, et luy venu luy et moy y besoignerons a proffit, a mon advis; et seroit bien que Madame lui en escripvit quelque bon mot, car il pueut servir en ceste matiere et en plusieurs autres tant oudit office de procureur que autrement; et suys certain qu'il s'employera voluntiers a faire service a mondit seigneur.

Commandez moi voz bons plaisirs pour les acomplir, aydant nostre seigneur, qui vous doint ce que desirez.

Escript à Marant, le VIIe jour d'aoust.

Vostre serviteur,

RAOUL RORTEAU.

LES DEUX JUSTICES.

SOUVENIRS DE VOYAGE.

Quand de mes souvenirs je feuillette le livre,
L'heure s'enfuit rapide, et sans l'apercevoir,
Je vais tournant la page où j'aime à me revoir
Trébuchant, incertain et m'essayant à vivre.

I

Je ne voulais pas laisser l'Artois sans voir le champ de bataille d'Azincourt. Je partis donc de bon matin de la petite ville d'Hesdin dans une carriole traînée par un cheval, et conduite par un voiturier. La carriole avait quatre places, j'étais seul à les occuper.

Le vieil-Hesdin a sa légende, le nouvel-Hesdin eut des fortifications. Jamais défense militaire ne fut plus mal avisée. Figurez-vous une très-petite ville sans valeur, groupée au fond d'une vallée, bien entourée de hauteurs couronnées de forêts sous la protection desquelles l'ennemi (si jamais il y eût eu un ennemi) serait venu s'abriter pour pointer ses canons en plongeant tout à son aise dans la ville impuissante. On a rasé les murailles, et on a bien fait, elles ne valaient pas leurs frais d'entretien. Les habitants pensent autrement; c'était un blason qui datait du grand roi; aujourd'hui Hesdin est plus roturier que Nieul-sur-Mer; ses douves sont comblées, ses casernes sont muettes, tambours et clairons n'y résonnent plus. Un jour viendra où ceux à qui on contera, qu'au fond d'un sem-

blable entonnoir, on fortifia ces quelques maisons, n'y croiront pas.'

Hesdin-le-Vieux n'existe plus. Philibert Emmanuel, général de l'empereur Charles-Quint, le fit détruire en 1553. Mais sa merveilleuse légende « *l'Archet du Sabbat* » est impérissable, et chacun y croit. Les idées sont plus solides que les pierres, elles s'usent moins vite. Et tandis qu'à travers la forêt nous montions la côte de Saint-Leu, voilà quelle était la pente de mon esprit. Le voiturier descendu pour alléger sa carriole tenait en bride son cheval, dont le pied glissait sur la route rendue mauvaise par le givre. On était en décembre. La campagne avait sa blanche fourrure de neige tachée de distance en distance par le plumage noir des compagnies de corbeaux affamés. Les arbres pliaient sous le poids des glaçons; et quand parfois une rafale venait à s'engouffrer dans les branches les aiguilles de glace s'entrechoquant, un bruit de cristal éveillait l'écho. — A minuit, par une belle lune, la légende eût été vivante autour de moi. — Mais minuit n'était plus; déjà un pâle soleil cherchait à l'horizon à se dégager du brouillard.

Alors qu'on voyageait en poste, les Anglais, qui se dirigeaient vers Paris, ne manquaient jamais d'aller de Montreuil à Abbeville, par Azincourt. Peu de Français, en revanche, sentent le besoin de ce pélerinage. Crécy, Poitiers, Azincourt sont trois grands deuils historiques qui blessent notre amour-propre national, et dont on cherche la consolation dans le Trébie, Trasimène et Cannes des Romains, quand on est forcé de se les remémorer. Je résolus pourtant de braver volontairement l'humiliation de ce souvenir, et j'allai évoquer l'ombre de Charles VI.

— Hue! Mahomet, tiens bon, mon camarade, disait mon voiturier à son cheval. Puis, soufflant dans ses doigts, il se mit à fredonner la chanson que l'armée d'Afrique, au lendemain d'une alerte nocturne, dédia à son général le *Père Bugeaud*, comme elle l'appelait. Et quand nous fûmes en plaine, mon conducteur rentra dans la carriole, alluma sa pipe, caressa le dos de Mahomet d'un vigoureux coup de fouet, et se tournant vers moi, me dit doucement: « dans deux heures, monsieur, nous serons au moulin. » Mathieu, c'était son nom, avait une taille moyenne. Sa

physionomie franche et intelligente prévenait en sa faveur. On pouvait lui donner trente-cinq ans environ.

— Vous avez servi en Afrique, mon brave, lui demandai-je.

— Oui, Monsieur, répondit-il, dans les hussards. J'étais maréchal-des-logis quand je quittai l'armée.

— Et que pensez-vous de l'Algérie.

— Je pense que les Français qui gardent peu ou qui ne gardent point leurs colonies, paient celle-là assez cher pour ne pas la céder sans façon. Cette terre, là-bas, recouvre bien des braves gens, et bien des écus. Sans compter qu'ils ne sont pas au bout. L'Arabe n'est pas facile à apprivoiser, et avant que les Européens épousent les femmes de ce pays, et que réciproquement les naturels du pays s'unissent à nos Françaises, bien des lunes éclaireront le ciel et la terre. Or, ce difficile mélange sera la vraie conquête; autrement les deux races s'en iront côte à côte, plus ou moins, le vaincu mordant son frein et la main qui lui courbe la tête, quand il croira pouvoir le faire impunément. En attendant, l'Arabe qui ne consomme guère, apporte au marché de la colonie les produits du sol, et les étoffes qu'il tresse, les échange contre de l'argent, dont il est cupide, et qu'il retourne enfouir sous un aloës ou un cactus. Le long du chemin il regarde d'un œil curieux les efforts couteux de l'industrie et de l'agriculture européennes, mais sans émulation.

— Croyez-vous possibles les unions dont vous parlez, lui demandai-je?

Mathieu ne répondit pas. Son visage prit un air fâché qui m'intrigua, et Mahomet, qui faisait de son mieux, fut relancé d'importance. Au reste, comme la question était naturelle, et que je pouvais croire qu'il ne m'avait pas entendu, je la posai de nouveau, et très-nettement. Alors, comme avec effort sur lui-même, il me répondit: « Vous allez en juger », et il commença le récit suivant:

« Nous courions après Abd-el-Kader, nous étions en *campagne*. Terrible mot, Monsieur, pour un soldat!... La guerre c'est le mépris de sa propre vie, c'est le danger irrésistible, plein d'attrait, mais c'est aussi le mépris des autres. On se soucie autant d'un homme, qu'un chasseur

d'un lièvre. La poudre et l'uniforme vous grisent plus solidement que l'eau-de-vie des cantines. J'ai besoin de dire cela pour m'excuser à vos yeux et aux miens de ce qui va suivre. »

« Mon escadron passait près d'un campement de nomades, qui se disaient nos amis. On avait à peu près ordre de respecter bêtes et gens. Mais regarder deux yeux de femme, et leur dire : — Je vous trouve beaux — est-ce bien leur manquer de respect ?.... Le malheur voulut qu'un des harnais de mon cheval se rompit. Je laissai mon détachement prendre les devants, et je me dirigeai vers une tente pour y chercher les moyens de réparer mon avarie. Une femme s'y trouvait, seule, à ce que je pus croire. Elle recula effrayée, croisant ses bras sur son cœur, et me disant en arabe des mots dont je ne devinai pas le sens. Ce que je comprenais c'est qu'elle était belle. Je pris l'air le plus respectueux qu'il me fut possible, pensant ainsi la rassurer. Je lui montrai la courroie de mon étrier rompue. Elle n'y prit pas garde. Moitié impatience, moitié satisfaction peut-être de l'émotion que je lui causais, je devins plus impérieux, je crois même que, lui saisissant la taille, je l'embrassai de force. »

« En ce moment un piétinement de chevaux me fit croire à l'approche de l'ennemi. En un instant je fus en selle, et je partis au galop. Une balle me siffla aux oreilles. Je regardai en arrière pour m'assurer d'où elle venait ; c'était la jeune fille qui avait tiré sur moi. La colère m'aveugla. Je me trouvais alors près d'un groupe de femmes accroupies, au milieu desquelles un vieil arabe tremblant se cachait, dissimulant sa barbe sous un voile. Je l'ajustai avec mon pistolet, qui ne partit pas. Il arrive souvent que le mouvement du cheval fait couler la poudre dans la fonte ; je chargeai de nouveau. La première cartouche s'y trouvait ; le coup avait simplement raté. Cette fois, il partit terrible, la secousse même me fit lâcher l'arme, et l'emporta. — Ramenée toutefois par sa lanière, elle passa sous le ventre du cheval et vint me frapper au pied gauche. Je me rendis compte du feu ; deux femmes se tordaient dans les convulsions de la mort, les autres hurlaient. Le vieux n'avait pas été touché. »

Là dessus, comme étouffé par ce souvenir, Mathieu reprit haleine, siffiota un air de bivouac, rudoyant le pauvre Mahomet un peu surpris.

« Je fus, comme vous voyez, de ceux qui revinrent de l'expédition, reprit-il ensuite. Tandis que nous rentrions dans nos casernements, mon régiment campa pour se reposer dans un endroit dominé par des mouvements de terrain peu élevés, au pied desquels serpentait un cours d'eau sans grande profondeur. Il était bordé de lauriers-roses, et planté de trembles, de trembles qu'on ne trouve qu'au bord des fontaines. Charmé par la fraîcheur du site, j'avais, en me promenant, longé la petite rivière. Derrière un massif je crus voir des burnouss, et je poussai le cri de reconnaissance des Arabes. — Sidi Mahomet, oh !.... — Trois femmes jouaient libres et gaies sur le sable. A cet appel elles se dressèrent tout émues, et s'élançant résolument dans l'eau, deux se sauvèrent sur l'autre rive avant mon arrivée. La plus petite n'en put faire autant, elle perdait pied. Elle revint alors suppliante de mon côté. L'eau ruisselait de ses cheveux dénoués, ses grands yeux pleuraient. Je lui pris les mains, et tout aussitôt ses doigts se crispèrent d'effroi. Elle cherchait vainement à se dégager. Malgré elle je l'amenai sur le rivage. Son désespoir me parut exagéré, car j'avais toutes les peines du monde à l'empêcher de se jeter dans la rivière. Elle se résigna enfin. Dans la lutte elle s'était blessée au pied, et son sang rougissait le sable. Je la portai dans mes bras sous les arbres, où je la posai doucement. Ce fut alors un étonnement si naïf de sa part, que je ne pus réprimer un sourire. Je le dis de suite, cette femme était la même qui avait tiré sur moi. Elle m'avait reconnu la première, et cette aménité de la part du boucher qui avait tué si brutalement deux de ses compagnes quelque temps auparavant, avait lieu de la surprendre. Dès-lors, comme pour racheter sa faute, elle s'agenouilla pour baiser mes pieds. Peu rancuneux du reste, et disposé à l'indulgence par le fait même de mon retour sain et sauf de l'expédition, quand tant de pauvres diables étaient restés le long de la route un peu par le feu, et beaucoup par la fièvre, je témoignai à ma très-belle ennemie toutes sortes de marques d'affec-

tion, auxquelles cette fois elle répondit sans réserve ; puis quand je voulus m'en aller, enlaçant mon cou de ses deux bras, et cachant sa jeune tête sur ma poitrine, dans un long sanglot, elle s'écria « mourir, mourir. » Je ne compris pas. L'heure de rentrer au camp sonnait. Je me dégageai de ses entreintes. »

« Pauvre petite !.... à mesure que je m'éloignai d'elle, des Arabes, cachés dans des broussailles de genevriers, de thym et d'Alfas, et qui nous observaient d'un monticule voisin, descendirent lentement vers la jeune fille et arrivés près d'elle, lui tranchèrent la tête qu'ils envoyèrent rouler après moi. Si j'avais su, elle ne m'aurait pas quitté, mais je vous l'ai dit, je n'avais pas compris son « mourir, mourir » autrement, elle serait aujourd'hui ma femme. Car les alliances entre européens et femmes arabes ne sont pas absolument impossibles, mais l'union de la femme chrétienne avec le musulman africain est moins facile. »

Ce récit me laissa une impression pénible. Mathieu était devenu silencieux et contraint, il se sentait moins honnête dans mon estime. Je comprenais ce sentiment, et je lui en savais gré.

Avant d'arriver à Fruges, on prend sur la droite une route de traverse, qui conduit en quelques tours de roues à Azincourt.

Nous y étions.

La plaine n'a rien de remarquable. Un de ces moulins carrés construits en bois et de forme particulière au Pas-de-Calais, signé sur ses quatre côtés d'un millier de noms d'Anglais, est la seule curiosité qui s'offre aux yeux.

II

Je devais dans la soirée prendre à Hesdin la voiture pour Abbeville. Je pressai Mathieu. De plus, les nuages s'amoncelaient au ciel, le temps menaçait. J'avais hâte de partir, mais quelque diligence que nous y missions, il nous fut im-

possible d'éviter la bourrasque. A peine avions-nous fait quelques pas vers Hesdin, que la neige tombait serrée, sèche, nous fouettant la figure, comme autant d'aiguilles que nous jetait le vent. Rien n'est plus désagréable. Mathieu était réservé; moi, j'avais froid. Nous ne nous disions mot. L'heure et la route fuyaient lentement, aussi monotones l'une que l'autre. A la moitié du chemin, une chétive auberge dresse son pignon de chaume. A travers les petites vitres de la fenêtre, je vis flamber l'âtre, je fis arrêter, et j'entrai pour me réchauffer.

Deux étranges créatures occupaient l'intérieur de la cheminée (je dis l'intérieur, et c'est exact, car la dimension des foyers artésiens est telle, que la copieuse marmite y bout à l'aise, laissant place pour deux personnes assises à sa gauche et à sa droite). Il y avait donc là deux singulières femmes. L'une d'elles rêveuse et inquiète entourait l'autre, sa sœur, des soins minutieux qu'elle eût prodigués à un enfant. Elle avait un accent étranger quelque peu tudesque. Habile et gracieuse dans ses allures, elle ne manquait ni de distinction, ni de charme. On était tout aussitôt fixé sur son compte, car à son bras pendait une guitare. Pauvre instrument que la fortune capricieuse précipita un jour des tourelles armoriées dans la boue du ruisseau. Au temps où l'amour s'idéalisait, des doigts de châtelaine caressaient ses cordes ambrées. Hélas! la Gitana, aujourd'hui, attelle à son chant criard et bachique la reine déchue. En ce moment Charlotte ne prenait guère souci de son luth. Elle était absorbée en son grand enfant.

— As-tu toujours froid, Christierne, criait-elle. Et Christierne la regardait inerte, hébétée, comme eût fait une chose sans ressort intellectuel. On eût dit que la spontanéité manquait à ce corps si pâle.

Il fallait bien, pour ne pas tout d'abord être frappé de son accoutrement excentrique, qu'on fût saisi par l'extrême lividité de la figure de Christierne. Voici du reste sa photographie.

Elle était grande, elle était frêle comme un roseau flexible à la brise la plus molle; sa chevelure blonde, dénouée en queue de cheval, flottait au vent; un cercle de cuivre entourait son front; ses yeux étaient d'une fixité

insoutenable. J'ai dit sa pâleur. Malgré cela elle était régulièrement belle. — N'avait-elle que vingt ans? c'est possible.

Son vêtement était une longue tunique blanche fanée, recouverte d'une Schiavina, large manteau en forme de couverture drapé sur les épaules, rejeté d'un bras sur l'autre. Ses pieds étaient chaussés d'un cothurne éculé. Quatre cents ans plus tôt, la pauvre enfant eût été brûlée vive comme sorcière, car elle ressemblait à s'y méprendre à une fille égarée de ce singulier peuple, appelé bohémien, exploitant dès-lors la crédulité humaine, et qui de nos jours plus pédants et tout aussi débonnaires, eût inventé les esprits frappeurs au lieu de regarder dans les mains des fiancées les lignes du destin.

Je reviens à Christierne dont le nom, comme par dérision, complétait bien la physionomie.

— As-tu toujours aussi grand froid? lui demandait Charlotte. Parle donc... tu me fais peur avec ton silence... mon Dieu... Jésus!...

Cela me parut singulier de l'entendre dire « Jésus », n'était-ce pas Baal qu'elle avait voulu invoquer?

Christierne remua les lèvres, aucun son ne sortit. Mathieu, qui s'était rapproché comme moi du feu, avait laissé éteindre sa pipe. L'aubergiste faisait une grimace dédaigneuse qui disait : « *c'est des pas grand'chose* »; néanmoins elle, comme nous, subissait l'émotion commune.

— Christierne!... reprenait la désolée Charlotte, ma pauvre sœur, courage! Les temps sont mauvais. La peine ne vient pas seule. Tu penses au petit qui dort là bas sous la neige. Et puis cet homme maudit qui a retenu tous nos effets. Oh! messieurs, dit-elle, quelle plus horrible position que la nôtre!..... engagées dans une troupe de comédiens ambulants, nous dûmes chercher du crédit pour la confection de nos costumes. L'entreprise vint à manquer, on nous poursuivit. — Pour le paiement de nos dettes, on saisit tout, moins ce que vous voyez sur nous, et alors chassées de bourg en ville, faisant appel à la charité publique, chantant par les rues, nous avons été comme des naufragés sans boussole. Oh! quand tant d'épines vous déchirent le cœur, chanter devant une foule

niaise, insultante, qu'on remercie souvent de n'être qu'indifférente ; chanter le sourire sur les lèvres, la tête creuse, la fièvre dans le sang, et, la chanson finie, voir rester vide la main qui quête !..... Qui comprendra ces angoisses ? — Enfin, quelquefois les sous tombaient avec l'insulte. Mais Christierne, pour surcroit de malheur, allait être mère. Elle approchait du terme de sa grossesse, et l'enfant arriva au monde il y aura trois nuits, vienne ce soir minuit.... Il est mort de froid. Quelle veille, Seigneur !.... Christierne a bien pleuré son fils. Maintenant elle ne pleure plus, mais j'aimais mieux ses larmes. Elle me fait peur avec son éternel silence. Elle avait bien froid, j'ai vu du feu ici et je suis entrée. Merci, madame, dit-elle à l'aubergiste, vous avez rendu parfois moins grand service.

Je regardai Mathieu, et je le trouvai moins coupable de sa tuerie arabe. J'aimai presque la délivrance brutale de ces musulmans tranchant la tête à la femme souillée, et la justice de l'homme inculte m'apparaissait ici comme une grave leçon donnée au code du civilisé. Car toutes les Madeleines n'ont pas de longs cheveux pour essuyer leurs larmes, une sainte Baume pour expier. Celle-ci avait faim !... Celle-là ne savait pas !... Ensuite, la honte ou l'effronterie.

L'aubergiste offrit un breuvage chaud à la pauvre mourante. Charlotte eut mille peines à lui faire desserrer les dents. Elle y parvint enfin, et bientôt la vie se prit de nouveau à circuler dans ce corps endolori. La réaction fut ce qu'elle devait être, délirante. Les joues pâles s'empourprèrent, les yeux fixes reprenant une mobilité fébrile, s'injectèrent de sang ; tous les ressorts se détendaient, mais semblable à la corde qui possède le son, et le rend faux au toucher toutefois, le cerveau ne percevait plus qu'une harmonie discordante, que les sens troublés lui envoyaient, et qu'il renvoyait plus incohérente encore. Il y eut comme une transfiguration chez Christierne ; elle nous semblait physiquement plus grande que nature ; elle était debout, le regard dominateur, presque prophétique. Les longs plis de son singulier vêtement prêtaient à l'illusion. En fait, elle nous dominait de toute l'horreur de sa misère. Elle prit la guitare de sa sœur, voulut chanter, et n'y parvenant pas, brisa l'instrument en mille pièces.

L'aubergiste se signa, Charlotte sanglottait, Mathieu et moi retenions nos respirations.

Christierne alors s'avança vers lui, du doigt lui toucha le front, et d'une voix qu'on eût crue métallique lui dit pleine de courroux :

— As-tu tué dans ta vie? Le pauvre garçon impressionné déjà par cette scène, à cette question, qu'il était loin d'attendre, faillit tomber à la renverse. Je compris ce qui se passait dans sa conscience. Christierne s'y méprit, et voyant dans l'effroi de Mathieu une protestation, elle sourit avec une grande amertume. Sa voix prit aussitôt une nuance éthérée d'un charme infini, et elle continua ainsi :

— Oh ! la vie des hommes m'intéresse peu, ils ont leur ciel pour récompense ou leur géhenne pour châtiment; mais nous autres pauvres êtres qui vivons sans avenir sous le soleil, de la vie présente, de la vie matérielle, nous que dans votre superbe vous appelez « bêtes ou choses », as-tu tué quelques-unes de celles-là?

Mathieu était loin de comprendre. Elle poursuivit :

— En passant dans les allées de Sensitives, as-tu vu les feuilles flétries à ton toucher? Alors as-tu cru à un lien fort comme Dieu lui-même entre les animaux, les plantes et les rochers? tout cela se tient, vit et souffre !.... Eh bien ! si ta main sacrilége a déchiré une seule feuille d'arbre, si ton pied profane a broyé un caillou, tu as commis une méchante action, car feuille ou caillou a souffert par toi, va-t-en !...

La sueur perlait au front de Mathieu, il se serait voulu partout ailleurs que là sous le toucher de cette pauvre folle.

Toutefois la première frayeur passée, l'aubergiste parla de déguerpir. Charlotte lui baisait les mains, se traînait suppliante à ses genoux. La matrone fit entendre des reproches d'une haute moralité, de sages conseils, et lui offrit la porte. Cette femme vendait l'hospitalité et ne la donnait pas.

Mathieu voyant cela, me demanda la permission de faire monter ces dames dans la carriole. J'y consentis. Elles se placèrent au fond, tandis que Mathieu et moi occupions le

banc de devant. Chemin faisant Christierne se pencha vers sa sœur et de sa même douce voix lui dit, à cause des larmes qu'elle lui voyait répandre sans doute :

— Pourquoi ce deuil au pays des songes? Pourquoi le voile noir sur les nuages blancs, la pluie au lieu de rosée, le silence à la place des mélodies?... Réponds-moi, toi, dont le cœur est fort!... La mouette est triste.... triste elle se balance au-dessus des flots gris... La brise jeune et fraîche semblable à l'aubépine fleurie s'en va rapide, chassée par le vent des tempêtes, ce vieux grognon, amer comme l'écume de l'onde. Que se passe-t-il? Des roses blanches penchent leurs feuilles flétries. On croirait que le matin a égrainé son collier de perles de cristal sur chacune, mais toi et moi qui les connaissons, nous savons que ce sont des larmes...

Christierne était complètement folle. Ces paroles transmondaines, la forêt d'Hesdin au milieu de laquelle nous étions de retour, l'heure avancée dans la nuit, le grésillement des stalactites de givre pendant aux branches, tout cela m'agitait. J'avais besoin de retenir ma raison pour ne pas me croire dans le tourbillon fantastique des êtres surnaturels de la légende.

A Hesdin, Mathieu donna son modeste foyer, et quand je voulus participer par une offrande à cet élan généreux, il dit avec la simplicité d'un enfant. « Je leur dois cela, monsieur, pour celles qui sont mortes là-bas. » Je lui serrai cordialement la main.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

PROCÈS D'ÉLIE MERLAT A SAINTES.

1687.

Pasteur de l'Église Réformée de Saintes depuis vingt années, *Élie Merlat*, disciple distingué d'Amyraut et de Cappel, s'était acquis l'estime et la confiance de ses coréligionnaires par son zèle, sa science et sa piété. Lorsque parut la violente attaque du célèbre janséniste Arnault, qui accusait les calvinistes de renverser la morale de Jésus-Christ, Merlat fut chargé de réfuter cet ouvrage et, fort de l'approbation de ses collègues, publia à Saumur, en 1676, la « Réponse générale au livre de M. Arnauld, intitulé le *Renversement de la morale de Jésus-Christ.* » Cette publication fut déférée au Parlement de Bordeaux, et attira sur son auteur un procès dont M. le baron L. de La Morinerie a retrouvé le texte intégral dans les registres des audiences criminelles du siége présidial de Saintes (1680-1687), feuillets 23 et 24. C'est ce texte que nous publions aujourd'hui pour la première fois, en respectant dans ses inexactitudes même l'orthographe bazochienne de l'époque. Banni à perpétuité par cet arrêt, Merlat se réfugia à Genève et mourut le 18 novembre 1705, professeur de théologie dans l'université de Berne, laissant un assez grand nombre d'ouvrages religieux, la plupart écrits en latin et restés manuscrits jusqu'à ce jour.

Extrait des registres de parlement.

Entre maistre Helie Merlat ministre de ceux de la R. P. R. prisonnier détenu ez prisons de la conciergerie

de la cour appelant d'une sentence du lieutenant criminel de Xaintes du dix neuf aoust 1679, d'une part, et le procureur général du roy, prenant le fait et cauze pour son substitut au sénéchal de Xaintes inthimé et appelant *a minima* de la dᵗᵉ sentence de condemnation et demandeur en exécution d'arrest à ce que faisant droit de son apel *a minima* led. Merlat soit attaint et convaincu des crimes d'hérésies anabaptiste, feanatique, sédition, calomnie, impietté, contravantion aux édits, déclarations de Sa Majesté arrests du Conseil et de la Cour, pour réparations desquels crimes qu'il soit condemné d'estre livré ez mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre par luy traisné sur une clie par les cantons et carrefours acoutumés de la ville de Xaintes, le hart au col, une chemise neuve sur le dos et une torche de sire ardente du poids de trois livres, ensuitte mené et conduit à la porte du pallais et de l'Eglise Cathédralle dud. Xaintes, où estant à genoux, teste nue, fera en chasque lieu amande honorable, demandera pardon à Dieu, au roy, et à la justice de tous les susd. crimes, il déclarera qu'il révoque toutes lesd. propositions comme hérétiques, anabaptistes, feanatiques, judaïques, polliganiques, infidelles, calomnieuses et impies, et qu'il signera en jugement cette déclaration et que laditte révoquation faitte, signée, copie du livre dudit Merlat ayant pour (titre) : « *Response generalle au livre de Monsieur Arnaud » intitullé le renversement de la moralle de Jésus Christ,* » imprimé à Saumur chez le nommé René Péan, imprimeur sera remis entre les mains dud. exécuteur pour estre rompu et dillassé et ensuitte bruslé. A ces fins sera dressé un buscher dans le lieu acoutumé pour les exécutions de justice dans la ville de Xaintes, auquel bruslement de livre led. Merlat assistera au mesme estat. Et ensuitte qu'il sera banny à perpétuité hors du royaume avecq inhibitions et deffances d'y fréquanter à peine de la hart, au suplus condemné en mille livres d'amende envers le Roy, en la somme de mille livres pour les Jacobins et Cordeliers de la ville de Xaintes, deux mille livres qui seront remizes ez mains du sindiq, du clergé de la province de Xaintonge pour estre distribuées aux pauvres ainsy qu'il jugera à propos, trois cens livres pour les

Cordeliers de la présente ville, cent livres pour les Jacobins, et pareille somme pour les religieuses de cette ville et aux despans des procédures envers ceux quy les ont faits, qu'il soit permis aud. procureur général de faire afficher et publier partout où besoin sera la déclaration quy sera faitte par led. Merlat affin que personne n'en prétande cauze d'ignorance. Il soit en outre enjoint à touttes personnes quy auront des exemplaires du susd. livre de les raporter incessamment, et il sera fait deffences à tous libraires et marchands de les débitter à peine de punition corporelle, et que les nommés Priolleau et François ministres de la R. P. R., l'un à Pons, l'autre à Gemosac prétendus aprobateurs du susd. livre seront assignés à comparoir en personne pour respondre aux conclusions qu'il entend prandre contre eux, cependant interdits de leurs fonctions, et que ledit René Péan imprimeur et merchant libraire proche le Puy neuf à Saumur sera prins au corps, mené et conduit dans la conciergerie de la cour soubz bonne et sure garde. Cependant que l'exemplaire dud. livre qui est au procez demeurera au greffe de la cour, et encore led. procureur général du Roy demandeur en requête à ce que le cayer imprimé portant pour tiltre « *Escloircissements donnés par Hellie Merlat sur la censure de son livre faitte à la requête de Monsr le procureur général du Roy au parlement de Guyenne.* » soit conjointement avec son livre lasséré par les mains de l'exécuteur de la haute justice et bruslé, et qu'il soit déffandu à touttes sortes de personnes de vendre ny distribuer led. cayer et ledit Hélie Merlat inthimé et deffandeur d'autre,

Vu le procés, arrest de la cour randu entre ledit procureur général et led. Hellie Merlat, avec les pièces et procédures mentionnées au veu d'icelluy par lequel la cour sur la cassation requise par led. Merlat de la procédure criminelle faite au seneschal de Xaintes, met les parties hors de cour et de procès, et auparavant procéder au jugement des appellations de la sententence du XIX aoust 1679, faisant droit de l'apel dud. Merlat du 29 juillet aud. an, met lad. appellation et ce dont a esté appellé au néant, et sans s'arrester au raport fait en con-

séquence dud. apointement ny à l'insistement dud. Merlat inséré en sa repête du 4 décembre dernier à ce que le livre en question soit examiné par des docteurs catholiques, ladite cour ordonne qu'à la dilligence du procureur général led. livre portant pour tiltre « *Responce généralle au livre de Monsieur Arnauld intitullé : le Renversement de la moralle de no^re seigneur Jésus Christ* » compozé par led. Merlat sera remis ez mains du recteur de l'Université de Bordeaux pour estre veu et examiné par les professeurs en icelle et observé sy dans led. livre, il est advancé par l'autheur d'icelluy aucune proposition et maxime tendante à une nouvelle opinion autres que celles qui sont tollérées par les édits de Sa Majesté, et sy dans led. livre, il est attribué à la religion catholique apostolique et romaine des sentimens contraires à la pureté de sa doctrine pour led. examen fait et raporté estre pourveu sur les autres faits et cas mentionnés au procés et les despans ainsy qu'il apparoistra en datte led. arrest du 27 janvier dernier, procès verbal faict par les docteurs de l'Université de Bordeaux de l'examen dud. livre dud. Merlat en datte du quinze février dernier, ayant au bas la signiffication faitte à Renac procureur dud. Merlat du 22 mars dernier avecq la censure faitte dud. livre par lad. Université quy condenne en premier lieu avoir dans led. livre des propositions et maximes tendantes à une nouvelle opinion autres que celles quy sont tollérées par les Ediz de Sa Majesté et en second lieu qu'il est attribué par icelluy à la R. C. A. et R. des sentimens contraires à la pureté de sa doctrine, lad. censure signé Desaboutin, greffier de lad. Université, conclusions dud. procureur général du Roy signées Depontac, cayer imprimé dud. Merlat intitullé « *Esclaircissements donnés par Hellie Merlat sur la censure de son livre faitte à la dilligence du procureur général du Roy au parlement de Guyenne* » marqué dud. Merlat, signé de Renac son procureur avecq la signiffication au pied faite au procureur général du Roy du vingt cinq mars dernier, led. cayer produit dans le saq dud. Merlat soubz cotte P. Requête du procureur général du Roy contenant ses conclusions aux fins que ledit cayer soit bruslé conjointement avecq le livre dud. Merlat au bas de laquelle requête est

l'ordonnance de la cour portant jonction d'icelle au procés pour y avoir tel esgard que de raison, et sera signiffié et mis au saq avec la signiffication au pied faitte aud. Renac, procureur dudit Merlat, contenant ses réponces à celles du procureur général du Roy du vingt cinq dud. mois de juin dernier, cayer contenant l'audition sur la sellette dud. Merlat et la recognoissance par luy faitte de son livre et cayer d'esclaircissements en datte du XXVIII juin et troisiéme du présent mois et autres pièces, et après que led. Merlat a esté ouy sur la sellette à deux divers jours, comme par les interrogatoires desd. jours insérés au rendu présent arrest.

Dit a esté que la la cour, les grand chambre et Tournelle assemblées, faisant droit des appellations de la sentance du seneschal de Saintes du dix neufme aoust dernier a mis et met lesd. appellations, et ce dont a esté appellé au néant, et proceddant au jugement de l'instance criminelle et conclusions du procureur général à l'encontre d'Hélie Merlat ministre de la R. P. R. à Xaintes pour les cas résultans du procès tant au sujet de la composition et impression du livre quallifié « *Responce generalle au livre* » *de Monsieur Arnauld*, etc., » composé par ledit Merlat, remply de propositions dangereuses, calomnieuses et injurieuses à l'Église C. A. et R. que des discours tenus dans ses presches contraires aux édits, ordonnances et déclarations et préjudiciables à la tranquillité publique, lad. Cour ordonne que ledit Merlat sera conduit par le concierge et deux huissiers de la Cour dans l'audiance et les fers aux pieds et à genoux déclarera que témérairement, inconsidéramant et malicieusemant, il a compozé led. livre et presché en des termes contraires aux édits et déclarations de Sa Majesté, qu'il en est bien marry et en demandera pardon à Dieu, au Roy et à la justice et qu'en sa présence par le greffier d'icelle, l'imprimé par luy produit et acordé portant pour tiltre « *Esclaircissement donné par* » *Hellie Merlat sur la censure de son livre* » sera biffé et et lasséré, et tous autres exemplaires quy s'en trouveront, et en outre l'a bannit et bannist à perpétuité du royaume, lui fait inhibitions et deffances d'y habitter ny frequanter à peine de la vie, le condenne à la somme de mil livres

d'amande envers le Roy et d'aumosner la somme de six cens livres sçavoir : trois cens livres pour estre emploiées en œuvres pies de l'ordre du sieur Evesque de Xainctes, et les autres trois cens livres pour estre aussy emploiées en œuvres pies dans la présante ville suivant la destination quy en sera faitte.

Au surplus ordonne que le susd. livre sera remis ez mains de l'éxécuteur de la haulte justice pour estre bruslé dans la place de Saint-Pierre de cette ville et au-devant de l'église d'icelle, á un buscher quy sera pour cet effet dressé et que tous les exemplaires dud. livre seront remis au greffe dans le mois pour estre supprimés.

Enjoint à tous les détempteurs d'iceux de les représanter à peine de cinq cens livres quy sera encourue ce délay passé contre tous ceux quy retiendront lesd. exemplaires, sans pouvoir estre modérée, fait déffences à tous libraires d'en faire la débite à peine de la vie.

A ces fins qu'à la dilligence des substituts du procureur général du Roy, il sera fait recherche desd. exemplaires, tant à Xaintes que partout ailleurs dans le ressort de la Cour, leur enjoint de certiffier la Cour de leurs dilligences.

Ordonne que Prioleau, ministre de la R. P. R. à Pons, quy a donné son aprobation aud. livre, comparoistra en personne pour respondre sur les interrogatoires qui luy seront faicts à la requeste du procureur général du Roy, et que pareillement René Péan, libraire, qui a imprimé led. livre sans permission sera assigné à comparoir en la Cour.

Condenne ledit Merlat aux despans de la procédure et instance faitte tant au seneschal de Xaintes qu'en la Cour envers ceux quy les ont faittes, autres touttefois que ceux de l'apointement du xxix juillet 1679, et raport fait en conséquance, ensemble le condenne aux frais et mises de sa conduitte légitimement faites et ceux qu'il conviendra faire pour l'exécution du présent arrest, lequel sera envoyé avecq la déclaration quy sera faitte par led. Merlat et verbal d'exécution d'icelluy au substitut du procureur général du Roy au siége de Xaintes pour y estre publié, enregistré et affiché où besoing sera. Dit aux parties à la Réolle en

Parlemant le cinquiesme juillet mil six cens quatre-vingt-sept.

Signé : CADOUIN. — Collationné. — *Pro Rege.*

Messieurs DAULÈDE, pr présidant.
DUVAL, rapporteur.

Espices : cent cinquante escus.

(Registre de l'audience criminelle du siége présidial de Xaintes 1680-1687 — feuillets 23 et 24.)

Suivent les deux actes en date du 9 juillet 1680, signés Cardon, constatant l'exécution de l'arrêt du Parlement précité du 5 du même mois et le certificat de lecture et d'enregistrement desdites pièces en l'audience criminelle de la sénéchaussée de Xaintonge, siége présidial de Xaintes, le 20 juillet 1680, présidée par François Moyne, seigneur de L'Espinouil, lieutenant criminel audit siége, et signée de Beaune et Moyne.

LE PLAISIR ÉCONDUIT.

Le plaisir voyageait ; et trouvant sur sa route
Une riche maison dans laquelle autrefois
On l'avait accueilli : — frappons ; on va, sans doute,
S'empresser de m'ouvrir. — Mais une triste voix
Cria : qui se permet de heurter de la sorte ? —
C'est moi ; c'est un ami bien cher, dépêchez-vous
D'ouvrir à deux battants au plaisir votre porte.
— Le plaisir ! fit la voix redoublant de courroux ;
Passez votre chemin, je n'ouvre pas au vice ;
Autant vaudrait loger chez soi la trahison.

Quel hôte habitait donc, aujourd'hui, la maison ?
La rigide vertu ? — Non, c'était l'avarice.

G. R.

LE CHEVAL ET LE CAVALIER.

Un cavalier passait dans une forêt sombre,
Quand son cheval, flairant les approches d'un loup,
Se cabre, se démène. — As-tu peur de ton ombre ?
Lui dit le cavalier, ce n'est rien ! — C'est beaucoup,
Dit en soi le cheval ; et puis à perdre haleine,
Fou de peur, il s'enfuit ne sentant plus la rêne.
Son maître de nouveau cherche à le retenir :
Lui parle avec douceur, lui parle avec menace.
L'autre, fuyant toujours sans que rien ne le lasse,
Jette son cavalier. — Ce fait doit t'avertir,
S'il t'arrive, lecteur, une chose pareille,
Qu'au lieu de pérorer, mieux vaut se bien tenir.
La peur comme la faim, crois moi, n'a pas d'oreille.

G. R.

LE CORBEAU ET L'AIGLE.

Le corbeau de son nid vit un aigle s'abattre,
Par un soleil ardent, sur un riche troupeau.
Chiens et berger veillaient; il faudra les combattre...
Rien ne fit hésiter le téméraire oiseau.
Bientôt, l'aile brisée, et menaçant encore,
L'aigle tombe; terrible, au sol il se débat,
Quand le berger lassé, désertant le combat,
Chasse au bois ses brebis que le soleil dévore.

Alors notre corbeau vers l'aigle descendit;
Et feignant de le plaindre, à distance, lui dit:
Est bien fou qui combat l'homme en pleine lumière!
Pour enlever ta proie, il te fallait, le soir,
D'un vol silencieux descendre de ton aire.
Ainsi fait le corbeau; moi, je ne viens m'asseoir
Que sur les corps sans vie, et quand l'ombre est épaisse.
— A qui crois-tu parler? lui dit l'aigle à son tour,
Vil rôdeur qui me viens conseiller la bassesse!
Suis-je le digne fils de l'indigne vautour?
Laisse-moi; chacun suit l'instinct de son espèce;
Au lâche il faut la nuit, à l'aigle le grand jour.

G. R.

BULLETIN.

Avoir du talent et un bon cœur n'est pas donné à tout le monde. — Il y en a beaucoup qui n'ont ni l'un ni l'autre, — quelques-uns possèdent le talent, quelques autres le bon cœur. Marie Tayau, nature privilégiée, a, tout à la fois, talent et bon cœur. Alors le dimanche 21e jour du présent mois d'octobre elle a pris son violon, et secondée par son père, par sa mère et l'orchestre du théâtre elle a donné une soirée musicale, dont le profit *tout entier* a été versé à la caisse des pauvres. Et voyez cette délicate surprise. Au milieu de la seconde partie du concert, accompagnée d'un membre du Bureau de Bienfaisance, elle a quêté dans toute la salle, tandis que son père chantait des stances à la charité. Il chantait le vaillant artiste. Que n'a-t-il pas chanté ce dimanche au milieu des applaudissements et des rappels? Il a offert au public le dessus du panier de son inépuisable répertoire et de façon si prodigue qu'on a pu dire : « les Tayau ce soir là recevaient, et ils ont traité » princièrement leurs invités. » Marie quêtait. De ses petites mains de dix à onze ans, si intelligentes et si habiles, elle tenait une aumônière. Nous croyons pouvoir assurer que personne ne lui a refusé une offrande. Les cœurs, qu'elle avait émus avec son merveilleux archet un instant avant, s'ouvraient de nouveau à l'émotion de la charité qu'elle sollicitait si gentiment. Des couronnes de fleurs d'une dimension fabuleuse lui ont été apportées, et ce qui leur survivra c'est le souvenir que nous gardons de son beau talent.

Et maintenant, la salle de la rue Chef-de-Ville va se fermer, ce semble, pour tout l'hiver. Le drame parlé n'a plus assez d'amis pour l'entretenir. Nous nous faisons de moins en moins littéraires. Bah! il y a sur la place un artiste qui montre sur la corde lâche une force, une légèreté, une confiance merveilleuses. Ma foi! la souplesse et l'audace sont de belles choses. LEGIO.

ERRATA.

L'article de notre dernier numéro, intitulé : *A travers l'histoire*, contenait plusieurs fautes d'impression, — l'auteur n'ayant pas pu corriger les épreuves : nous relevons celles de ces erreurs qui ont le plus d'importance.

Page 581, ligne 9, au lieu de : *déshérités de notre siècle*, lire : déshérités de *l'indulgence* de notre siècle.

Page 582, ligne 32, au lieu de *puissants*, lire *grands*.

Page 583, ligne 27, au lieu de *les* rapports, lire *ses* rapports.

Page 584, ligne 8, au lieu de *expédie*, lire *expédia*.

Page 585, ligne 2, au lieu de *Arçois*, lire *Arçais*.

Page 585, ligne 2, lire : Paroisse *près de* Saint-Hilaire.

Page 585, ligne 17, au lieu de *surement*, lire *seurement*.

Page 585, ligne 23, au lieu de *des* gens, lire *les* gens.

Page 585, ligne 24, même faute.

Page 585, ligne 30, au lieu de *serzeux*, lire *sergens*.

Page 585, ligne 39, au lieu de en *vue*, lire en *vertu*.

Page 585, ligne 51, au lieu de *habebat*, lire *habebam*.

Page 585, ligne dernière, au lieu de *médaille*, lire *maille*.

Page 586, ligne 17, au lieu de la *Court de Fonteniore*, lire *la Court-du-Fontenion*.

Page 587, ligne 3, au lieu de *servir*, lire *saisir*.

Page 587, ligne 3 de la note, au lieu de *il épousa*, lire *et épousa*.

Enfin, si l'auteur avait pu surveiller la correction de son article, il aurait pris soin d'ajouter à la note numéro 1, de la page 586, que le sieur de Saint-Marsault dont il y est question, pouvait bien être François de Jussac, baron d'Ambleville, qualifié aussi *Seigneur de Saint-Marsault*, lequel était fort attaché au duc d'Epernon et avait la charge de lieutenant-général du Roi ès-pays de Saintonge et d'Aunis dont le duc avait le gouvernement. D'Ambleville, zélé catholique, fut d'ailleurs employé activement au siége de Saint-Jean d'Angély, en 1621. (Voir l'article biographique qui lui est consacré par M. Paul de la Croix, Almanach de Cognac, 1861.)

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

A TRAVERS L'HISTOIRE.

II

Orlac et ses seigneurs. — Jacques de Verdelin. — Ses alliances en Saintonge. — Sa mort au Port en Gapençais. — Document inédit sur son inhumation. — Origine des Verdelins. — Lettre inédite du commandeur de Toulouse. — Erreur d'un savant généalogiste. — Le régiment de Verdelin. — La belle Laure. — La marquise de Verdelin et Jean-Jacques. — Lettres adressées au seigneur d'Orlac par les rois Henri IV et Louis XIII, et par le duc d'Epernon (1609-1630).

Orlac, sur la rive droite de la Charente, était jadis une petite paroisse située entre celles de Dompierre et de Chaniers, et séparée de celle-ci par le cours d'eau appelé *courant*. Le bourg et le château, bâtis sur une éminence qui forme un éperon entre la colline de Chauvau et le bassin de la Charente, dominaient les vastes prairies qui avoisinent ce fleuve en face des communes de Saint-Sever et de Courcoury, lesquelles, sur la rive opposée, commencent l'immense et riche amphithéâtre qui s'étend jusqu'à la ville de Pons dont on aperçoit, d'Orlac, la vieille tour féodale, à l'horizon. Aujourd'hui, le bourg déshérité par l'annexion à la commune de Dompierre, n'est plus distingué d'un simple hameau que par les vestiges de son église dont il reste encore les murailles à peine abritées par une mauvaise toiture, et la modeste cloche dans le campanile. Quant au château, déjà presque en ruines à l'époque de la Révolution, il allait être entièrement reconstruit par son dernier propriétaire, lorsqu'il lui fut confisqué et vendu au nom de la Nation. Aujourd'hui, il n'en

reste d'autres traces que quelques rares débris du mur de l'ancien parc.

L'église d'Orlac et son étroit presbytère paraissent avoir été, à une époque reculée, le siége ou la propriété d'un monastère. Ermengard, abbé de Cluni, présente sa demande au concile de Clermont (1095), tendant à se faire restituer le *moutier* d'Orlac en Saintonge que les religieux de Saint-Jean d'Angély s'étaient approprié, demande qui ne semble pas avoir été suivie d'un prompt succès, puisque vers 1103 Ermengard écrit à Ramnulfe de Foucaud, évêque de Saintes, pour solliciter son patronage dans la même question. *(Eglise Santone*, t. I, page 414.)

Bien plus tard, de 1407 à 1555, la seigneurie d'Orlac appartint successivement et même simultanément aux familles de Courbon et d'Isave, c'est-à-dire que les Courbon l'ayant aliénée aux Isave, s'en étaient réservé l'hommage, de telle sorte qu'ils recevaient et rendaient en même temps hommage de cette terre. C'est ainsi qu'en 1429, par exemple, Jean d'Isave, fils de Seguin d'Isave, rend hommage d'Orlac à Aimard de Courbon, marié à Létice de Cressiet et fils de Guillaume de Courbon. En 1446, le même Jean d'Isave rend hommage à Henry de Courbon, fils d'Aimard précité.

Henry de Courbon, en 1471, rend à son tour l'hommage de la seigneurie d'Orlac; mais il n'est pas dit à qui.

En 1612 et le 3 du mois de juillet, par acte passé par Brisson, notaire à Saintes, la terre d'Orlac fut vendue pour la somme de 30,000 livres, par Jacques Le Comte, seigneur-baron de la Tresne, président aux enquêtes du parlement de Bordeaux, à Jacques Verdelin, enseigne des gendarmes du duc d'Epernon, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, et à Jeanne Vinsonneau de la Péruse, sa femme, qu'il avait épousée le 1er décembre 1608. Elle était dame de la Rouhauderie (paroisse de Richemont) et fille de Jean Vinsonneau, écuyer, seigneur de la Péruse et de Thillou, gendarme de la compagnie du duc d'Epernon, l'un des amis de Nicolas Pasquier, seigneur de Balatizac, qui lui adresse plusieurs de ses lettres. (Voir *recueil* de 1623.) Jacquette Vinsonneau de la Péruse, sa sœur, s'était mariée deux fois : 1° à Charles de Crugy-

Marcillac, tué au siége de Privas ; 2° à Adam de Châteauneuf-Randon, baron de Tournel, dont vint Marie de Châteauneuf-Randon, femme de Jean d'Apchier, comte de Vabres (1). Quant à Jeanne Vinsonneau, qui avait apporté à son mari une dot de soixante mille livres, somme considérable pour ces temps-là, elle mourut au moins de juin 1618, laissant une fille unique, et Jacques de Verdelin se remaria, 1619, avec Antoinette Gréen de Saint-Marsault, fille de Jean, chevalier, seigneur de Nieuil et de Mazotte, et de Renée Joubert, dont il eut aussi trois enfants.

Par ces deux alliances, il fut pour ainsi dire naturalisé saintongeais, se fixa à Orlac qu'il augmenta par diverses acquisitions et acheta pour quarante mille livres la terre du Fresne, en la paroisse de Julliac-le-Coq en Angoumois. Son père, Jean de Verdelin, seigneur de Montaigut, et sa mère, Isabeau de Montbeton, habitaient le pays de Comminges.

La maison de Verdelin, originaire d'Ecosse ou d'Angleterre, vint s'établir au Comtat-Venaissin vers le commencement du XIIIe siècle, comme le prouvent d'anciennes traditions et des titres authentiques qui devaient encore exister dans la ville de Thor, au commencement du siècle dernier, suivant une lettre du commandeur de Verdelin à sa cousine, la marquise d'Ars. Voici cette lettre de Jean-Jacques de Verdelin, commandeur de Toulouse, en réponse à la demande de Mme d'Ars, qui avait eu besoin de justifier de sa noblesse pour obtenir un jugement de maintenue :

« Toulouse, 28 mai 1668.

» Madame,

» Vous verrez par la lettre ci-incluse, que je n'ai pas » perdu de temps pour voir en notre pays les papiers que » vous me demandez. J'ai prié le notaire qui en a bonne

(1) Mme de Verdelin avait une autre sœur, Marie Vinsonneau de la Péruse, femme de René de La Tour, baron de Saint-Fort-sur-Né, gentilhomme de la chambre du Roi, issu d'une famille qu'on croit être un rameau de la maison de la Tour d'Auvergne dont elle portait d'ailleurs les armes pleines : *d'azur, à la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable, accompagnée de fleurs de lis d'or sans nombre.* Cet armorisme est encore ainsi représenté sur le trumeau d'une cheminée, dans une salle basse du château d'Ars. (*Statistique de la Charente*, par l'abbé Michon, page 231.)

» provision, de me faire expédier les deux partages qu'il » me mande avoir trouvés, dans les formes qui vous » puissent servir en justice. Ledit notaire m'a mandé que » si vous en voulez de plus haut, il vous (en) trouverait » de l'an 1200 qui est le commencement de celui dont nous » sortons, et qui alla habiter à la comté d'Avignon, venant » d'Ecosse ou d'Angleterre où il y en a encore du nom. » Nous avons des preuves de chevaliers de Rhodes et » plusieurs de Malte. Ainsi, madame ma chère cousine, » ne craignez pas de passer pour innoble : mandez-moi » seulement si vous voulez des papiers depuis 1200 ; mais » il faut du temps cependant, et au plus tôt je travaillerai » pour avoir les deux partages et les envoyer par la voie » de Bordeaux, et je désire que vous connaissiez que je » suis, autant que je le dois, madame, votre très-humble » et très-fort obéissant cousin et serviteur.

» Le commandeur de Verdelin. »

La suscription :

A Madame la marquise d'Ars, la douairière, à Coignac (1).

Palliot indique en effet (*Science des armoiries*, page 87) une famille de Verdelin en Angleterre, mais qui portait : *Beffroi d'argent et de sable*, armes différentes de celles des Verdelins d'Avignon, qui étaient : *d'or, à la fasce d'azur surmontée d'un verdelet de sinople, les pattes de gueules sur un écusson aux armes de l'Empire.*

Si nous insistons sur l'origine de la famille de Jacques Verdelin, c'est pour réfuter une erreur commise par le généalogiste Lainé dans son *nobiliaire de la Rochelle* où il fait une singulière méprise en confondant des lettres de naturalité données au père de Jacques Verdelin comme étranger à la France, puiqu'il était du Comtât, avec des lettres de légitimation. Ce généalogiste qui, malgré ses profondes connaissances, se montrent souvent si partial et

(1) Cette dame devait occuper, à Cognac, la maison située tout près de la petite rue *de-Verdelin*, et possédée aujourd'hui par M. Planat de la Faye, député au Corps législatif. Une vieille tour, dans l'intérieur de cette habitation, porte encore les traces de projectiles provenant sans doute du siége de 1651.

prêt à exagérer l'éloge comme l'attaque, ignorait que Guillaume de Verdelin, aïeul de Jacques de Verdelin, avant d'être prêtre et curé de Montaigut, avait eu de son légitime mariage avec Domenge du Pleix, deux fils, *Jean* et *Jacques* de Verdelin. *Jean* épousa, le 23 janvier 1564, Isabeau de Montbeton, d'une très-ancienne maison, et fille de Bertrand de Montbeton, seigneur de Lasseuse en Magnac, et de Léonarde du Botet (contrat reçu Mégeville, notaire à Saint-Laurent de Comminges). Il avait, ainsi que son père et son frère, obtenu, en 1557, des lettres de *naturalité* par lesquelles le Roi de France veut qu'ils jouissent des priviléges des autres gentilshommes, comme étant sortis d'une noble et ancienne maison. (1)

La maintenue rapportée par d'Aubaïs, dit positivement que Guillaume, entré dans les ordres, était natif du comté d'Avignon, et qu'il fut *naturalisé* ainsi que ses deux fils, *Jean* et *Jacques*. La maintenue de H. d'Aguesseau (1666) en faveur de Jean-Louis de Verdelin et de Tristan-Louis, son frère, rapporte les mêmes faits et s'appuie sur des contrats et partages authentiques. Le nom de la femme de Guillaume de Verdelin — Domenge du Pleix — est inscrit dans la généalogie jointe au jugement de maintenue. On ne comprend donc pas une pareille méprise de la part de Lainé.

Guillaume de Verdelin était fils puiné de Gaspard de Verdelin et de Marthe de Camplong, fille de Bertrand-Guilhem de Camplong, l'un des écuyers du cardinal de Foix, légat d'Avignon, et d'Annette de Sade, celle-ci fille de Raimbaud II de Sade à qui le pape Nicolas V donna la seigneurie de Saumane en récompense des services qu'il avait rendus, tant à l'église romaine dans plusieurs négociations, qu'à lui-même, comme attaché à sa personne en qualité d'écuyer. Ce Guillaume de Verdelin avait donc pour cinquième aïeul Hugues II de Sade, frère de la belle Laure de Sade que l'amour et les vers de Pétrarque ont immortalisée. (2)

(1) Voir *Pièces fugitives* du marquis d'Aubaïs, t. III, p. 136.

(2) C'est l'opinion du savant Pithon-Curt que nous adoptons, car d'après les recherches de l'abbé de Sade, il serait également possible que la belle Laure, chantée par Pétrarque, eût été Laure de Noves, première femme de Hugues II de Sade.

La Chenaye des Bois a donné un fragment généalogique aussi erroné qu'incomplet sur la maison de Verdelin qui, subdivisée en plusieurs branches aujourd'hui toutes éteintes, a fourni plus de quinze chevaliers de Rhodes et de Malte, dont huit commandeurs et un grand bailli. Elle a produit également un grand nombre d'officiers distingués.

Nous citerons seulement Pierre-Paul de Verdelin d'Aventignan, de la branche des barons de Montaigut en Comminges, mestre de camp de cavalerie, qui servit en Flandres, en 1668, puis en Roussillon, contre les Espagnols, en 1675, à la tête d'un régiment de son nom (le régiment de Verdelin), et mourut des suites de plusieurs blessures qu'il reçut en attaquant un corps ennemi qu'il tailla en pièces non loin de Castillon ; (1)

Bernard de Verdelin, marquis de Verdelin, maréchal-général des logis, camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, marié (1760) à Marie-Louise-Madeleine de Bremond d'Ars, sa parente, si connue par sa correspondance avec J.-J. Rousseau. (2)

La famille de Verdelin s'est éteinte en 1823 ; elle avait contracté des alliances directes avec les maisons d'Alleman, de la Baume-Suze, de Béon d'Armentieu, de Cardaillac, de Courbon, de Lopès-Montmirail, de la Tour Saint-Fort, de Mauléon, de Mirande (la Rochelle), de Mun, de Noaillan, de Noë, d'Ornano, de Saint-Orens, de Thésan, Le Veneur de Carrouges, etc., etc.

Nous avons déjà dit plus haut que Jacques de Verdelin, seigneur d'Orlac et du Fresne, qualifié aussi gentilhomme de la chambre du Roi, avait eu de son premier mariage avec Jeanne Vinsonneau de la Péruse, une fille unique. Elle s'appelait *Marie-Guillemette* et se maria, le 31 décembre 1630, à Jean-Louis de Bremond, marquis d'Ars, maréchal de camp, tué au siége de Cognac en 1651. La *Biographie saintongeaise* a mentionné les vertus et le courage de la marquise d'Ars ; nous nous bornerons donc à rappeler ici

(1) *Histoire militaire de Louis-le-Grand*, par le marquis de Quincy, t. 1, page 458.

(2) M. Sainte-Beuve, de l'Académie Française, a consacré à la marquise de Verdelin, une étude qui rend aux qualités de son esprit et de son cœur un hommage mérité.

qu'elle apporta à son mari la seigneurie d'Orlac qui depuis cette époque jusqu'à celle de la Révolution, était restée à la postérité de Jean-Louis de Bremond. La Nation, comme on disait alors, se substituant aux droits de M. Pierre-René-Auguste comte de Bremond d'Ars, seigneur d'Orlac, député aux Etats-Généraux, émigré, fit partage avec madame Sophie de Bremond d'Ars, chanoinesse du chapitre de Saint-Louis de Metz, sa sœur, et attribua arbitrairement à cette dernière certains démembrements de cette terre, dont une partie appartient encore de nos jours, à ses neveux.

De cette seigneurie d'Orlac, dépendaient plusieurs petits fiefs ou arrière-fiefs, comme on le voit par différents hommages :

Jacques de Verdelin reçoit hommage de Pierre Trouvé, écuyer, sieur de la Flève, pour le fief de Fondouvant, relevant d'Orlac, le 12 juin 1626 (Saragot, notaire à Saintes) ;

Il rend aveu des fiefs du Treuil, des Barrières, et de Vaulevrier, au chapitre de Saintes dont ils sont tenus à hommage plain, le 21 juillet 1626 (Guilleteau, notaire à Saintes) ;

Et reçoit de Nicolas Thabois, marchand à Cognac, les foi et hommage qu'il lui doit pour le fief de Palpuisson, relevant d'Orlac, le 6 novembre 1617 (signé Tabois, et Lhousme, notaire royal).

Après la mort de sa première femme, Jacques de Verdelin fit procéder à l'inventaire des meubles et titres d'Orlac, le 10 septembre 1619, pour faire cesser toute communauté avec sa fille à laquelle il est nommé un curateur par le conseil de famille, composé de : Pierre Vinsonneau, écuyer sieur de La Leigne, Michel de Béliard, écuyer, sieur de Tournebourre (1), Jacques Bernard,

(1) Tournebourre, petit fief situé paroisse de Merpins, près Cognac. Nous rappellerons à propos du nom de Merpins, que certains auteurs ont voulu lui donner pour étymologie les mots *mare pictum*, étymologie combattue par d'autres historiens qui se sont appuyés pour cela sur le nom *merpisium* consacré par plusieurs monuments, entre autres par *le Pouillé* du diocèse. Cependant, il est constant que dans tout le pays qui avoisine le Né, l'ancien lit de cette rivière est encore désigné par les habitants sous le nom de *vieille mer*. On peut donc conclure sans trop de présomption, que Merpins vient de *maris-podium*, car d'une part personne n'ignore que le mot *pin* dérive du

sieur de Javrezat, etc..... Ledit inventaire fait en présence de Raymond de Montaigne, lieutenant-général au présidial de Saintes, Jehan Goy, procureur du roi (1), et Jean Melon, greffier (2).

Nous extrairons de cet inventaire quelques passages qui nous paraissent offrir de l'intérêt, soit pour la constatation de la valeur des produits ou denrées à cette époque, soit pour donner une idée de la distribution et de l'ameublement d'une habitation noble en Saintonge, au commencement du XVIIe siècle.

« Et premièrement estant en la grand'salle basse dudict » logis, avons treuvé les meubles qui sensuyvent, sçavoir : » une table rallongée fasson croix de Lorrayne avecq ses » deux bancqs couverts de sarge jolne assez uzés (3). Deux » grandes chaizes, six grands tabouretz et six petits, le » tout de boys de noyer ; douze aultres chaizes dont y en » a six grandes et six pettites couvertes de sarge jolne, » garnies de cloux jolnes, et ung buffect aussy de boys » de noyer, appressié le tout par les susd. appressiatteurs » à cinquante trois livres, cy. . . . . LIII liv.

» Item, ung tapys en mocquette fasson de Turquie et la » couverture du buffect de sarge jolne, garnis de frange » de layne noyre et soye jolne, appressiés à neuf livres, » cy. . . . . IX liv.

celtique *Pen*, sert à désigner un lieu élevé (podium), comme la tour du Pin, en Dauphiné, etc., et d'autre part, on sait que Merpins est situé sur une colline au confluent de la Charente et du Né. Merpins peut donc fort bien signifier *élévation sur la mer*, d'autant qu'il est à l'extrême limite de l'influence de la *marée* ou de la mer sur le courant de la Charente, circonstance qui, du reste, a bien pu être l'origine du nom de *mer* par rapport à la partie en amont de ce fleuve.

(1) Le même qui plus tard (1624) fut élu maire de la ville de Saintes, et se qualifiait alors seigneur de la Baisne (en Chaniers). Il devait être fils d'Etienne Goy, seigneur du Treuil et de la Baisne, greffier du siége présidial de Saintes, élu maire en 1603. Jean Goy était réélu maire en 1631 et avait épousé une demoiselle de Montaigne, peut-être fille ou sœur de Raymond de Montaigne dont il est ici question.

(2) Les estimateurs désignés pour cet inventaire étaient : Pierre Panetier, sieur de Germignac, Jean Taboys, et Jehan Chasteau, marchand, tous trois demeurant à Chaniers. Jacques de Verdelin était assisté de maître Josué Pichon, avocat au siége présidial de Saintes.

(3) Par où l'on voit qu'on se servait alors de *bancs*, usage qui s'est perpétué chez les habitants des campagnes et qui tend à disparaître de jour en jour.

» Item, une payre de chesnetz de cuivre et tenailles, » une pettitte palle fasson de Flandres, ung bacquet et » deux seaux aussy de cuyvre, appressiés à soixante livres, » cy. . . . . Lx liv.

» Item, une garnitture de tappisserie de Bauvays de » layne et fil en une piesse, appressiée ladicte tappisserie » à six vingt livres, cy. . . . . VI^{xx} liv.

Voilà pour la *grand'salle*. Si de là on suit les experts dans la chambre située au bout de laditte salle et appelée la chambre de *Madamoyzelle*, on trouve : « une table avec » ses tréteaux fort uzés, ung petit bancq demy neuf, ung » chaslict fort uzé, une pettitte couschette neufve de boys » de noyer ; un petit cosfre fermant à clef, fort uzé, ung » petit buffect demy neuf et quatre chèzes de boys de » noyer, le tout appressié à 20 livres... item, un lict de » plume, etc., etc. sa garniture de sarge verte couverte de » passemant mêlé de soye et layne incarnat et verd brun » avecq la frange semblable audict passemant, ung tappis » de moiquette verd et *tané*, fasson de Flandres, avecq le » pavillon de la couchette aussy verd bruni, avecq mesme » passemant et frange que la garniture du lict, le tout » appressié à 24 livres.... »

Plus loin, en une autre chambre, sans doute celle du seigneur d'Orlac : « ung bassain d'argent, une aiguyère et » six cuillères, le tout d'argent, appressié à 150 livres..... » item a exhibé ledict sieur de Verdelin le nombre de dix » pistolles, vallant sep livres six sols la piesse, revenant à » 73 livres... item s'est treuvé six vingt livres d'estain et cui- » vre de plats, assiettes, vesseaux à mettre vin, etc., ap- » pressiées à soixante livres. (1) »

Vient ensuite la batterie de cuisine dont, malgré son incontestable utilité, nous ferons grâce au lecteur. « Et ce » faict, disent les experts, sommes montés en la *grand'tour* » estant audessus le fournis, et en la chambre haulte d'icelle » où il a esté treuvé, etc.... item, en la chambre *la plus* » *haulte* de la dicte tour... Puis, on parcourt les diverses » chambres et *la salle haulte* du dict logis, dans laquelle » se trouvent encore deux *bancqs* de boys de noyer... trois

(1) Ce qui donne pour prix de la livre d'étain et cuivre, une moyenne de 10 sous.

» *béhuz*, deux grands et deux petits, fasson de Paris, » appressiés à 30 livres » dont les amateurs donneraient sans doute davantage aujourd'hui.

Dans le grenier, les estimateurs trouvent 65 boisseaux de froment et 120 boisseaux de *mesture*, qu'ils apprécient ensemble à 186 livres. (1)

Enfin, dans « l'escurie se treuvent quinze jumants avecq » leur sequance, deux mulletz et ung asne à couvrir les » dictes jumantz, le tout appressié à 900 livres. (2) »

Parmi les titres inventoriés, on signale à la suite de l'acte d'acquisition de la terre d'Orlac, par J. de Verdelin, les quittances des lods et ventes et honneurs signées *Charles de Courbon*, Symonneau, Luchet et *Lhomme*, not^res^ royaux, en date des 14 avril 1613, 9 juin 1614 et 29 janvier 1616; pièces authentiques qui justifient complètement ce que dit Léon de Beaumont, dans son *mémoire sur la maison de Courbon*, que la seigneurie d'Orlac avait appartenu à cette famille qui l'avait aliénée en s'en réservant les *honneurs*. (3)

Item un acte par lequel Jeanne Geoffrion, veuve et seconde femme de Jehan Vinsonneau, écuyer, seigneur de la Péreuse, cède audit sieur de Verdelin trente journaux de pré pour la somme de *4,500 livres*, soit pour chaque journal 150 livres.

Jacques de Verdelin se distingua dans les guerres incessantes de ces temps si agités. On trouve son nom mentionné dans l'*Histoire* du duc d'Epernon, par *Girard*, et

(1) C'est un total de 165 boisseaux, soit 55 pochées estimées 186 livres. En donnant à la méture une valeur égale aux trois quarts de la valeur du froment, on arrive pour celui-ci à une estimation de 4 livres, 2 sous et 6 deniers environ par pochée, c'est-à-dire au cinquième du prix moyen actuel. L'argent, en 1619, valait donc cinq fois autant qu'aujourd'hui.

(2) Si l'on suppose à chaque mulassière sa suite, c'est donc un total de 32 animaux, dont le prix d'ensemble se monte à 900 livres, soit pour chacun environ 27 livres. Cet article de l'*inventaire* prouve aussi qu'alors l'industrie agricole des mules était répandue en Saintonge et s'y pratiquait sur une grande échelle, puisqu'une seule exploitation donnait accès à 15 juments et à deux étalons.

(3) Il s'agit ici de Charles de Courbon, né vers 1580, fils de Jacques de Jacques de Courbon, seigneur de Saint-Léger, près Pons, et de Jeanne de Gombaud de Romegou. Il est qualifié lui-même seigneur de Saint-Léger, chevalier de l'O. du Roi, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, et mourut en 1644, marié depuis 1605, à Jeanne-Gabrielle d'Agès dont postérité.

dans la correspondance de Henri IV (1). Il alla servir en Piémont, y fut blessé mortellement et vint mourir dans la petite ville du Port en Gapençois, le 19 août 1630, comme on le voit par l'attestation signée des juge et consul de ladite ville, document curieux et intéressant par les détails qu'il fournit sur les derniers moments et l'inhumation du seigneur d'Orlac, qui était alors accompagné de ses deux neveux, Jacques de Bluze et Gaspard de Verdelin (2). Nous croyons devoir rapporter en entier cette pièce inédite :

« *Nous juge, consul et officiers du Port en Gappensois* » en Dauphiné, certiffions et attestons à toutz qu'il appar- » tiendra, que du jour d'hier dix-neuf^me^ du présent mois, » seroit arrivé à la porte et barrière du dit lieu, noble » Jaques de Bluze, de Cierre en Gascogne, lequel auroit » requis de luy faire parler au seigneur de Gariscan affin » de le supplier de donner un logis à noble Jacques de » Verdelin, seigneur d'Orlac et du Fresne, natif de Mon- » taigu en Gascogne, gentilhomme ordinaire de la cham- » bre du Roy et lieutenant en la compagnie d'ordonnance » de monseigneur d'Espernon, et lieutenant coronel du » régiment de Navarre, étant grandement malade, qu'on » porte sur un branquar, venant de l'armée de Piedmont, » et estant en diligence pour appeler le dit seigneur de » Gariscan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy » et gouverneur pour la Roy de la ville et citadelle de » Sist^ron^ en Provence, et estant arrivé proche du d. sieur » de Bluze et parlé à iceluy, auroit commandé de pré- » parer led. logis pour loger led. sieur de Verdelin avec » son train et équipage, le dit de Bluze son nepveu, » Gaspard de Verdelin, son autre nepveu, Anthoine, » son vallet de chambre, Jean, son palefremier, le petit » *Poitou*, son laquay, Jean Dausserre, son autre laquay

(1) Lettre du 10 août 1605 où le roi raconte à M. de La Force comment ce gentilhomme accorda, au nom du duc d'Epernon, la querelle de M. de Chamberet avec le baron de Pierre-Buffière.

(2) Nous ne connaissons à Jacques de Verdelin qu'une sœur, Françoise de Verdelin, *mariée à* Etienne de Canteloup, écuyer, le 4 mai 1590. Peut-être ce *Canteloup* était-il seigneur de Bluze? — Quant à *Gaspard* de Verdelin, il devait être fils de *Tristan-Louis* (frère aîné de *Jacques*), marié à Catherine de Béon d'Armentieu, alliance qui établissait une affinité entre les Verdelin et le duc d'Epernon qui, par sa mère, Jeanne de Saint-Lary-Bellegarde, était petit-fils de Jeanne de Béon d'Armantieu.

» et un laquay du défunt sieur de Barillon, ayant cinq » cheveaux et un mulet, un cheval et le dit mulet » chargés de bagage; et allant le d. sieur de Gariscan » avec plusieurs au rencontre du d. sieur de Verdelin, » estant jà proche d'iceluy, lui aurait crié que le dit » Verdelin estoit tombé en cincopte avec une sueur froide » de laquelle auroit rendu l'âme; ny ayant peu le d. sieur » de Gariscan parler. Sur ce, nous juge, consul et officiers » du dit lieu, aurions requis appeler les médecins chirur- » giens plus proches d'iceux pour faire faire la visite du » corps du défunt, ce que m^re Estienne Jay, m^re chirur- » gien du dit lieu, m^re Sébastien Cautois, m^re apotiquaire » de la ville de Sist^n et m^re Anthoyne Ricou, m^re chirur- » gien du pays, auroient vue et visité led. corps, l'ayant » trouvé fort exténué, royde, sans aucune apparence » douleureuse ny autre signe de maladie suspecte ni con- » tagieuse, ensuite de ce en suyvant? la loi? au devant » du dit seigneur de Gariscan et réquisition faite aux dits » officiers de le vouloir faire inhumer en terre sainte, ce » qu'auroit esté fait accompagné et en l'assistance des » pb/^res soussignés, susdits officiers et plusieurs confrères » de la luminaire du corpus? domini? et chacun portant » son flambeau avec la solemnité en tel cas requise, et ce- » jourd'huy les dits sieurs pb^res auroient célébré une » grande messe des morts pour l'âme du défunt et promis » de célébrer une neufvaine, et ce en présence du dit » seigneur de Gariscan, du sieur de Ramfort, son neveu, » du sieur de Bluze, de plusieurs autres.

» En foy d'escrit le présent a été fait sur la réquisition » du d. de Bluze et apposé les armes et scel du dit » seigneur de Gariscan servant d'armes et ceel du dit lieu » de Port, y fait le vingtiesme aout mil-six-cent-trente, » et certifions aussi que le dit sieur de Bluse a fourny » tant pour les frais du dit enterrement, luminaire, » gardes, visites, despances du dit train, durant deux » jours, y compris trente livres aux sieurs prestres pour » l'enterrement et neufvaine, huitante-trois livres en tout.

» Signé Pelissier, pb^re et curé du dit..... etc.....

» Paret de Bardoneige, juge; Protet, consul.....

» etc..... Ricou, chirurgien..... etc..... »

La correspondance que nous publions ci-après prouve que Jacques de Verdelin jouissait de toute la confiance du duc d'Epernon. Les lettres du duc nous semblent avoir été écrites, les deux premières de la main de Girard, et les autres de la main de Faye qui fut aussi son secrétaire. La formule qui précède la signature, est toujours de la main de Jean-Louis de la Valette dont il est facile de reconnaître l'orthographe gasconne et l'écriture allongée. Les *posteriptum* sont également de lui, sauf quelques rares exceptions que nous signalerons par un changement de texte (1).

Ces lettres sont accompagnées de celles qui furent aussi adressées à Jacques de Verdelin par les rois Henri IV et Louis XIII et qui sont également inédites. Bien que peu importantes par elles-mêmes, puisque ce sont généralement des ordres de service, elles peuvent néanmoins fixer certaines dates de notre histoire provinciale. On remarquera que celle du 8 octobre 1622 ne donne à Jacques de Verdelin d'autre qualité que celle de *sieur d'Orlac*, circonstance unique dans le cours de cette longue correspondance.

La lettre du 13 février 1626 n'est pas sans intérêt pour *les détails qu'elle donne sur un combat livré sous les murs* de Montauban.

En général, cette correspondance honore le caractère du seigneur d'Orlac dont elle révèle les longs services, la bravoure et la capacité militaire. (2)

MALTOUCHE.

(1) Tout ce qui est de la main du duc, sera reproduit en lettres italiques.

(2) La postérité de sa fille aînée repose presque tout entière dans les caveaux de l'église d'Orlac.

(La suite au prochain numéro.)

PHILIPPE CAURIANA.

Lorsque la société littéraire fit traduire la relation du siége de la Rochelle en 1573, écrite en latin par Cauriana, on ne savait de lui que bien peu de choses. On en sait un peu plus depuis la publication du troisième volume des *négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, et comme cette connaissance plus ample ajoute à son autorité, je crois devoir réunir ici tout ce que je trouve de notes sur ce personnage.

Je l'ai appelé Cauriana, avec tous les écrivains qui en avaient parlé jusque là ; M. Desjardins le nomme Cavriana, et en effet Brantôme le nommait déjà le seigneur Cabrian. Il prend le prénom de Filippo : M. Roquefort y ajoute celui d'Antoine, je ne sais sur quelle autorité, peut-être sur celle des dictionnaires italiens dont il parle à son occasion. Il se donne le titre de *gentilhomme Mantouan*, ce qui n'établit peut-être pas qu'il fût né à Mantoue même : il est difficile de ne pas remarquer qu'il y a dans l'état de Mantoue un village de Cavriana, qui a failli donner son nom à la bataille de Solferino. Notre historien pourrait bien lui devoir, lui, son nom et la naissance.

Je ne trouve nulle part la date de cette naissance ; mais on peut l'établir à peu près. Brantôme nous apprend que le seigneur Cabrian, médecin de M. de Nevers, avait été à feu Ferdinand de Gonzague, mort en 1557. Cauriana parle en effet assez fréquemment de ce prince ; il le cite comme ayant été *un homme de bonne mine, de belle taille*, de belle prestance ; il rapporte huit fois des détails de sa vie publique, mais des détails anecdotiques. Ces circonstances prouvent qu'il l'avait connu dans un âge où

l'on juge de semblables choses, et ne permettent pas de placer sa naissance beaucoup après 1530; comme il écrivait encore en 1600, on ne peut guère la placer beaucoup avant. Il faut donc en conclure que Cauriana était à la fois dans la maturité et dans toute sa force à l'époque du siége de la Rochelle.

De la maison de Ferdinand de Gonzague, Cauriana passa dans celle de son neveu, Louis de Gonzague, duc de Nevers, d'un patron au service de l'Espagne à un patron au service de la France, toujours italien du reste. Ce que de semblables changements de drapeau peuvent faire sur le cœur, je l'ignore, mais ils ne peuvent que donner de l'impartialité et de l'étendue à l'intelligence, et ils sont plus faciles à justifier chez un médecin que chez un soldat. Cauriana paraît avoir eu pour ce nouveau patron de l'affection et de l'admiration. Tels sont du moins les sentiments avec lesquels il en parle, et très fréquemment, dans ses discours sur Tacite.

M. Desjardins lui assigne un rôle politique en l'appelant *agent secret des Médicis* (p. 437), peut être seulement à cause des lettres de lui qu'il a trouvées dans les archives de Florence et qu'il a publiées, peut être pour d'autres bonnes raisons: mais il n'en donne pas. Cauriana n'avait pas officiellement, je ne crois pas qu'il eût secrètement de mission du duc de Toscane. Mais italien de fait et de cœur, fort répandu dans le monde de la cour, il savait beaucoup, voyait bien et disait volontiers à ceux qu'il aimait ce qu'il savait et ce qu'il voyait. Les six lettres que M. Desjardins lui attribue sont adressées au secrétaire du duc, Barthelémy Concini: l'ambassadeur Petrucci l'appelle l'ami du seigneur Concino, et s'excuse de répéter les détails exacts et abondants qu'il a donnés sur la Saint-Barthélémy. C'est aussi de lui, sans doute, que l'ambassadeur Vincent Alamanni dit au duc, dans une lettre du 25 mai 1573:

« L'ami du seigneur Concino est revenu de la Rochelle, » et m'a dit lui avoir écrit de Paris et lui avoir rendu un » compte minutieux de tout ce qui s'est passé jusqu'à » cette heure, y compris la mauvaise intelligence qui » existe entre les chefs et particulièrement entre Guise et

» Nevers, les soupçons que l'on a sur la personne de » Monseigneur d'Anjou, les intelligences que ceux du » dedans ont dans le camp du Roi et beaucoup d'autres » particularités. (P. 879.)

Dans plusieurs rencontres, les ambassadeurs s'appuient de l'autorité de Cauriana : « Le cavalier Cauriana écrit » qu'à la Rochelle on se dispose à recommencer la guerre, » s'il n'est pas fait justice de ceux qui, à Rouen, ont tué » les quarante huguenots. » Lett. de Petrucci, du 3 avril 1571 (p. 662.). « Le Cauriana en causant avec le chancelier » de France l'a trouvé très disposé à devenir ami de votre » altesse. » Lettre d'Alamanni, 24 mai 1474. (P. 928.)

Enfin lui-même écrit à Concini, à propos du mécontentement du duc de Nemours : « J'en ai écrit longuement » à son altesse, sachant qu'elle ne pouvait apprendre ces faits de personne aussi bien que de moi, qui me trouvais présent à l'entretien. » (12 janvier 1571, p. 644.)

Nul doute donc que Cauriana ne fournit des renseignements à la cour de Toscane ; toutefois il n'y a rien là qui dépasse la complaisance bénévole d'un sujet, rien qui annonce ce qu'on nomme proprement un agent.

On y trouve aussi la preuve que Cauriana voyait haute, si non bonne compagnie, et il parle souvent ailleurs de ce que lui ont dit les ambassadeurs et les princes. Il aurait eu des sources d'informations qui passent pour meilleures encore si l'on en croit Brantôme : « Il a eu, dit celui-ci, » des rencontres d'amour, à ce qu'on disait, que les plus » grands de la cour se fussent donnés au diable, par » manière de parler, pour être ses corrivaux. » Il est juste d'ajouter que ni dans ses lettres ni dans ses livres Cauriana ne fait allusion à des relations de ce genre. On voit aussi, ce qui nous importe davantage, que, même avant le siége, Cauriana avait l'œil sur la Rochelle, dont on parlait souvent chez M. de Nevers, moins à cause des Rochelais qu'à cause des grands seigneurs qui s'y étaient réfugiés et que Pétrucci désigne sans aucun doute quand il écrit : « Jean Galéas est revenu de la Rochelle ; il dit » que la réponse du grand-duc y a été trouvée d'un prince » aussi honnête que prudent, et qu'ils sont satisfaits. » (16 juin 1571, p. 676.)

M. Desjardins publie six lettres comme étant de Cauriana. Je ne puis discuter cette attribution, dont il ne donne pas de raisons. Une seule lettre, 12 janvier 1571, porte en tête : *Cavriana à Bartolomeo Concini ;* quatre autres ont en tête : *anonyme au secrétaire Concini*, et en note : Le chevalier Cavriana ; la sixième (31 août 1572) a seulement pour note : *Le correspondant anonyme de Concini paraît être le chevalier Cavriana.* J'avoue pourtant que pour trois de ces lettres, cette attribution m'est suspecte. Toutes trois sont uniquement consacrées aux relations du grand-duc avec l'Espagne, aux difficultés que fait cette couronne de lui reconnaître ce titre de grand-duc. L'une est précisément celle dont M. Desjardins ne désigne l'auteur qu'avec doute ; la troisième (27 novembre 1572) n'est qu'un avis très court de se méfier de l'amitié apparente de l'Espagne. La première, 12 juillet 1572, est celle qui fait naître mes doutes. L'auteur rend compte d'une conversation qu'il a eue, et il se fait dire par son interlocuteur : « Que vous en semble, Thomas ? » (p. 796) or Cauriana s'appelait Philippe, et un autre correspondant de Concini s'appelait : Tomasso della Paglia (p. 856).

Les trois autres lettres sont relatives aux affaires de la France, elles offrent les tableaux de la France au moment du mariage de Charles IX, de la Saint-Barthélemy, et des premières suites de cette horrible journée. Ce sont des époques et des faits sur lesquels les documents abondent : cependant M. Desjardins a trouvé ces lettres piquantes, vives, curieuses encore. Elles sont écrites non seulement par un témoin oculaire, mais au moment même, sous l'impression des faits, ou plutôt sous les impressions successives qu'ils éveillent ; car elles semblent bien écrites à plusieurs reprises ; on y suit les émotions changeantes qui poussent ou retiennent la plume. Catholique et royaliste, mais plus sagace que fanatique, Cauriana éprouve pour les protestants assassinés de la pitié, de la sympathie peut-être, mais il la dissimule ; on dirait qu'il craint d'être lu par des yeux indiscrets : de là des allusions, des réticences, quelquefois même un effort pour descendre par le langage au niveau des assassins. Leur familiarité même semble prendre quelque chose de terrible par son contraste.

avec les faits qu'elles racontent. Il est probable que la suite de ces négociations en comprendra d'autres ; car Cauriana paraît avoir bien plus vécu à la cour de Henri III qu'à celle de ses frères ; on le voit par la place que la peinture et les anecdotes de ce temps occupent dans ses souvenirs, tels que les expriment ses discours sur Tacite. Ceux qui ont parlé de lui l'appellent médecin de Catherine de Médicis ; il est bien vraisemblable que M. de Nevers le donna, comme on disait alors, à cette reine lorsqu'il se retira dans ses terres, après s'être vainement opposé à la restitution des places que la France avait en Italie (octobre 1574), et il n'est pas défendu de conjecturer que, connaissant l'esprit d'observation et la finesse de Cauriana, il n'était pas fâché de mettre un tel ami dans un lieu où il pût bien voir. Celui-ci sut s'y maintenir. Il ne quitta la cour qu'en 1589 pour remplir une mission de confiance. Lorsque la princesse Christine de Lorraine partit de Blois pour aller en Italie épouser le grand-duc de Toscane, Ferdinand de Médicis, Henri III fit choix de Cauriana pour accompagner sa belle-sœur, en recommandant à ce médecin de revenir après quelque temps. La mort de Henri III empêcha l'exécution de ce dernier ordre. Cauriana resta en Toscane, il choisit pour résidence Pise, comme siége de la religion de Saint-Étienne, dont il portait l'habit depuis longtemps ; on le qualifie en effet de bonne heure chevalier de St-Étienne ; il résolut d'y attendre la fin des troubles de France. Le duc de Toscane le nomma son conseiller et lui donna la première chaire de médecine théorique à Pise ; objet de l'ambition des plus savants médecins de l'Italie. Pour remplir ces fonctions et pour trouver des consolations aux chagrins que lui avait laissés une vie qui avait traversé tant de troubles, Cauriana partagea ses loisirs entre l'étude d'Hippocrate et celle de Tacite, deux grands penseurs. Ses souvenirs lui servaient naturellement à comprendre et à commenter Tacite. Adoptant pour les épancher une forme alors usitée, et qu'ont immortalisée les Discours de Machiavel sur Tite-Live, il publia ses *Discours sur les cinq premiers livres de Tacite*. Il y traitait : *de beaucoup de choses relatives au gouvernement public et à celui des cours, et en même temps de beaucoup d'accidents advenus dans les pré-*

sentes guerres civiles de France; le tout pour l'instruction de la vie humaine. Il dédia cet ouvrage au duc Ferdinand et par reconnaissance et parce qu'il traitait de matières d'État. Cette dédicace est datée de Pise, le 16 janvier 1597. Mais l'impression ne fut terminée à Florence, chez Philippe Giunte, qu'en 1599 ; le frontispice est même daté de 1600.

Bien que les Annales de Tacite aient fourni le sujet et le plan du livre, c'est surtout l'histoire de France, de Henri II à Henri IV, qui en a fourni la matière. Les jugements, les anecdotes, les allusions sur les choses et les hommes de cette époque y abondent, et auraient plus attiré l'attention si ces trente années n'avaient été l'objet de tant de mémoires, de tant de livres plus autorisés et plus importants. Tels qu'ils sont cependant, ces discours sont ce qui a conservé le nom de Cauriana. Vigneul Marville les comprend, non sans malice, dans la longue liste des livres écrits par des médecins sur des sujets étrangers à leur art, et le nom de Tacite les a fait mentionner par un grand nombre de bibliographes. Ils sont écrits sans ordre, pleins de longueur et de répétitions, sans racheter ces défauts par beaucoup de profondeur. La curiosité seule eût pu en soutenir l'intérêt, si elle eût été moins satisfaite par ailleurs. Ils ont pourtant sur la plupart des ouvrages contemporains l'avantage d'une grande impartialité. Cauriana est catholique, il proclame qu'il regarde la France comme une patrie et qu'il a le cœur navré de ses malheurs; il a gardé un souvenir reconnaissant de Catherine et de ses fils ; il n'en parle qu'avec de grands égards ; mais il ne paraît avoir partagé les passions d'aucun parti. Sa personnalité s'efface, et à la manière dont il parle de la vie et en particulier des dames de la cour de France, il serait impossible de soupçonner l'homme à bonnes fortunes qu'envie Brantôme.

Cauriana prétend écrire en politique et non en homme de lettres ; il se déclare peu exercé à écrire en italien et il eût préféré la langue latine, sans l'intérêt d'une classe nombreuse de lecteurs. Il ne comptait sans doute pour rien ses lettres et il songeait à ses récits historiques.

En 1600, lorsque Marie de Médicis quitta l'Italie pour venir épouser Henri IV, Cauriana lui adressa un discours

de compliment et d'adieu, qui a été imprimé en italien et traduit en français par G. Chapuys. On n'y trouve même pas d'allusion à son propre séjour en France. Ce ne sont que des félicitations hyperboliques pour Marie et pour la France, que cet hymen console de quasi quarante ans de guerre civile, des louanges de Catherine de Médicis, du pape Clément VIII, de Ferdinand de Toscane, oncle de la fiancée.

C'est là la dernière mention qu'on trouve de Cauriana, qui devait alors être vieux.

Cependant il avait laissé en France des copies de deux relations historiques, l'une du siège de Chartres en 1568, qu'il appelle lui-même *Commentarius in Carnutum obsidione* (Relation du siége de la Rochelle, p. 132), l'autre du siége de la Rochelle en 1573. Toutes deux sont manuscrites. Je ne sais pas si la première subsiste, si Arcère et Roquefort (biogr. Michaud) l'ont connue autrement que par la mention de Cauriana lui-même. Quant à la seconde, elle était citée dès la première édition de la Bibliothèque historique de la France, du P. Lelong, et il semble que ce soit sur cette indication que Jaillot et Arcère l'ont connue et fait copier. Arcère a montré que de Thou en avait fait usage, et ceux qui ont écrit depuis sur ce siége en ont tenu grand compte, qu'ils l'aient connue directement ou par les emprunts qu'Arcère lui a faits. Les détails que je viens de réunir servent à prouver que l'auteur était en excellente position pour voir et pour comprendre.

Cette relation est certainement la seule cause de l'attention que j'ai donnée à Cauriana; mais cette attention même m'a engagé à aller plus loin, à traduire de l'italien les trois lettres sur la France, publiées par M. Desjardins, et à recueillir comme notes les passages des Discours de Tacite, que leur auteur rapporte directement à notre pays.

Je présente les lettres aux lecteurs de la *Revue;* quant aux notes, qui y rempliraient plus de cent pages, elles n'offrent pas un intérêt proportionné à cette étendue et n'y sauraient prétendre une place. Mais je ne puis renoncer à leur demander ce qu'elles versent de jour sur le caractère et les opinions de Cauriana. Lire un écrit historique sans étudier son auteur, c'est employer des réactifs sans les

éprouver, des verres sans se rendre compte de leur degré de coloration ou de grossissement. Elles nous offrent, il est vrai, l'auteur des lettres et de la relation du siége de la Rochelle tel qu'il était vingt ans plus tard, refroidi par l'âge et par l'expérience ; mais cette action du temps devait n'avoir été que médiocre sur un homme dont l'esprit était bien plus vif que son cœur n'était ardent.

Et d'abord, bien que Cauriana n'ait appartenu à aucune des factions qui divisèrent la France, ses opinions l'auraient certainement rangé dans le parti des politiques. Peu favorable à la réforme, il l'est encore moins à la Ligue. Ses chefs ne sont à ses yeux que des conspirateurs ; souvent il admire, nulle part il n'approuve Messieurs de Guise. Les ligueurs ne sont que des sujets révoltés et il oppose la magnanimité d'un païen, de Camille, punissant la trahison du maître d'école des Falisques, à la conduite de quelques-uns des chefs de la Ligue, qui « l'an de notre salut 1588, » année si funeste au roi Henri III, à cause de la rébellion » qui éclata à Paris, mirent en prison bon nombre de fils » de gentilshommes qui étudiaient dans cette ville, pour » forcer leurs pères et leurs parents de prendre parti » contre le Roi et dans leurs rangs, s'ils ne voulaient » perdre ces gages si précieux ou du moins les racheter » à grand prix. » Les amis de la Ligue parlent peu des anecdotes de ce genre. « Ce qui fait voir, dit Larochefou- » cauld, que les hommes connaissent mieux leurs fautes » qu'on ne pense, c'est qu'ils n'ont jamais tort quand on » les entend parler de leur conduite. » Quelque royaliste qu'il soit, Cauriana place cependant l'unité religieuse au-dessus de l'unité nationale et il excuse les ligueurs eux-mêmes d'avoir amené les Espagnols en France, parce qu'ils l'ont fait « dans l'intérêt de la religion catholique, » pour la défense de laquelle toute sorte d'action devient » permise et honorable. » Il est permis, toutefois, de ne voir dans cette restriction qu'une concession aux idées de l'Italie, où il écrivait. Du moins cette opinion ne trouble pas son jugement envers les personnes. Pour lui, Henri IV, bien après la mort de Henri III, n'est jamais que le roi de Navarre ; néanmoins personne n'a plus loué ce prince, ne l'a loué avec plus de sympathie et d'expansion.

C'est là certainement un des triomphes de l'amabilité de Henri IV : car il était loin, heureusement ! de répondre à l'idéal politique de Cauriana. Cauriana lui reproche la confiance qui l'a livré au couteau de Châtel ; et il fait de la méfiance une loi pour les hommes qui ont pris part aux troubles civils ; il veut qu'ils ne se fient jamais « aux promesses, aux sûretés, aux sauf-conduits, aux serments, aux » cautions, à rien de ce qui inspire aux hommes confiance » les uns envers les autres. » Sa politique est peut-être exempte de fanatisme, elle l'est à coup sûr d'humanité. Je dis *exempte* à dessein ; car l'humanité lui eût, s'il y eut songé, paru une faiblesse. Il n'ose pas absoudre les assassinats politiques, parce qu'il lui paraît que Dieu les punit, comme « on l'a vu, pour l'amiral, le duc de Guise et Henri III, qui sont morts comme ils avaient fait mourir, si ce que le monde en dit est vrai : » il lui semble bien pourtant qu'il est sage à un roi « de prévenir le sujet qui tente une rebellion et de le faire tuer soit par un ban public, soit par une voie secrète, pour maintenir son état et conserver la paix à ses peuples. » Revenant de sang-froid sur la Saint-Barthélemy, il trouve bien que ç'a été une action horrible, mais il semble qu'il lui reproche surtout son inutilité ; « on peut croire que le roi Charles IX, » après la mort de l'amiral Châtillon, eut tort de ne pas » terrifier les rebelles dont il avait tué les chefs en se » faisant voir par tout le royaume avec une armée et de » grandes forces. Charles est excusé par sa mort prématurée..... Tant de labeurs, tant de sang versé dans ce » grand massacre ne purent produire aucun fruit. On croit, » on tient pour constant que si le roi Charles eût vécu, les » huguenots étaient éteints et que la Ligue ne se fût pas » formée..... Les hommes, encore qu'ils soient sages, » avisés et puissants, ne peuvent donner à leurs desseins » la perfection qu'ils veulent. » Or, la connaissance du cœur (s'ils en ont) de ces hommes sages, avisés et puissants, est aux yeux de Cauriana la première des conditions pour écrire l'histoire. Je crois bien qu'il pense à lui en traçant le portrait du bon historien, et cette esquisse de son idéal me paraît si importante que je ne puis m'interdire cette citation, bien qu'elle soit un peu longue :

« Quand je viens à considérer à part moi les conditions » nécessaires à un bon historien, il me semble raisonnable » de dire qu'il y a de nos jours bien peu de gens qui » soient dignes de ce nom. Ce n'est pas assez d'avoir un » style propre aux graves matières dont traite l'histoire, il » y a d'autres qualités non moins nécessaires. La première » et la plus importante c'est la connaissance certaine des » choses dont on écrit, connaissance qui ne peut s'acquérir » que par des conversations habituelles avec les hommes » qui les font, avec les grands. Et pour cela l'historien a » besoin de *fréquenter les cours des princes, de suivre les* » armées, de causer souvent avec les grands capitaines, » d'apprendre d'eux les causes et les desseins de la guerre » et de la paix, et aussi les ruses employées par les belli- » gérants. Il a besoin aussi d'une grande prudence pour » en écrire. Il faut en outre qu'il ait visité les différents » pays du monde par mer comme par terre ; qu'il ait » observé les mœurs des nations, les qualités des pays ; il » faut qu'il sache mettre de l'ordre dans les choses qu'il » écrit, et surtout bien distinguer les temps. Parfois pour » jeter de la clarté et de la lumière sur ce qu'il raconte, » il doit *énoncer son avis, mais sobrement et pour ainsi* » dire par échappées : il donnera ainsi au tissu de son » histoire de l'utilité, du charme et de la durée. Et comme » il est rare que ces conditions se réunissent dans un » historien, il y en a peu à notre époque qui aient mérité » du renom. Mais s'il y en a, nous pouvons dire qu'avant » tout autre il faut placer François Guichardin ; car dans » l'histoire qu'il a écrite on voit les causes, la marche, les » progrès des grands faits du temps qu'il a pris pour sujet, » et ce soin de les ménager qu'il possède au même degré » que Polybe et dans lequel consiste l'art d'écrire. Pour » un homme qui a écrit sans art, il faut louer grandement » un écrivain français, Comines, parce qu'il vivait conti- » nuellement de sa personne auprès du roi, que la vérité » coule de sa plume et que ses écrits sont pleins de pru- » dence et de maturité. »

Rien n'annonce que Cauriana fût supérieur à son temps ; cependant il s'en dégageait par un blâme vigoureux de plusieurs de ses erreurs. « Il y a au moins, dit-il, trois

» grandes vanités où les hommes perdent leur temps et » leur argent, l'alchimie, la magie et l'astrologie judiciaire... » Dieu s'est réservé à lui seule la connaissance de l'ave- » nir. » Et ce n'était pas seulement une superstition théorique qu'il attaquait ainsi, mais une superstition féconde en mauvaises conséquences pratiques. Lui-même raconte que le roi Henri III ne pardonna jamais à plusieurs courtisans de s'être enquis auprès des astrologues du temps auquel adviendrait sa mort, et que le duc de Guise ne donna à la Ligue sa puissante impulsion que sur l'assurance qu'il avait reçue d'un devin, que le roi ne vivrait pas au-delà du 28 août 1585.

Outre ces caractères généraux, les discours sur Tacite nous font connaître avec assez de précision le jugement de Cauriana sur les troubles civils dont il avait été témoin. Ce qui frappe tout d'abord lorsqu'on l'interroge à cet égard, c'est le peu d'importance relative que, dans l'histoire de ces guerres que nous n'appelons jamais que les guerres de religion, il accorde aux dissentiments religieux. Il parle toujours des protestants comme de rebelles, presque jamais comme de sectaires. A ses yeux les opinions réformatrices ont été un prétexte, une occasion, un instrument pour les guerres civiles; elles leur ont donné leur couleur; elles n'en ont pas été la cause. C'est d'abord par les gens grossiers et sans instruction, puis par les gens inquiets et mécontents de leur position, bientôt par les criminels de toute sorte, avides de changements, que des prédicateurs turbulents sont écoutés, que des opinions dont le plus grand mérite est d'être nouvelles, sont embrassées sans être comprises, encore moins jugées. Puis des factieux s'emparent de ces éléments de troubles. Nul doute que Cauriana ne soit ici injuste envers la réforme; mais nul doute aussi que cette impression ne fût celle de beaucoup de ses contemporains. Ce n'est que le reproche adressé aux premiers chrétiens, *les ennemis du genre humain*, à Mahomet, à tous les novateurs : reproche injuste à coup sûr, mais non pas sans apparence et même sans quelque fondement. Les masses après tout jugent mieux des effets que des principes. De même ce n'est pas à une ardeur religieuse, plus ou moins criminelle, plus ou moins excu-

sable à ses yeux, qu'il impute la Saint-Barthélémy, mais au seul désir longtemps nourri, surexcité par une occasion favorable, de se défaire de Coligny et des amis qui pouvaient le défendre ou le venger. Cette appréciation n'est pas unique, elle est dominante dans les pages de ces *Discours*, et je ne puis m'empêcher de remarquer que la *Revue* a déjà signalé des opinions analogues, quoique bien différemment motivées, dans le *Libre discours*, attribué à d'Aubigné.

Cauriana attribue une plus grande part aux causes religieuses dans les fureurs de la Ligue; mais une part presque matérielle; il les voit agir par ce que les anciens appelaient proprement le fanatisme, par une sorte d'ivresse contagieuse.

« La ligue, dit-il, commença par l'introduction de coutumes nouvelles en France. On vit beaucoup de centaines de paysans partir de la Brie et de la Champagne en vêtements blancs et venir à Paris en chantant sur les routes des litanies et des psaumes, prétendant aller en pélerinage tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Les peuples chez lesquels ils passaient se mettaient à faire la même chose, sans savoir quel aiguillon les poussait ou quel esprit les guidait. Leur nombre croissant de jour en jour, et avec leur nombre leur délire et leur crédit, les voisins se mirent en marche et furent cause que d'autres s'y mirent aussi; de sorte que ces gens ne songeaient plus à la bêche et à la charrue, comme ils avaient coutume, mais comme emportés par une fureur divine ils ne cherchaient plus que le bien de l'âme, mots sous lesquels se cachait un artifice inconnu d'eux, connu seulement de ceux qui les mettaient en mouvement. Il semblait que la dévotion les eût tous mis hors de sens, et qui raillait un seul d'entre eux était noté comme un ennemi de la foi chrétienne. Au milieu de cette ferveur, Paris fut la ville qui donna la première le mouvement; les lieux voisins suivirent son exemple. La reine qui voyait bien quels troubles pouvaient amener ces processions d'un genre nouveau ne les approuva jamais et disait à tout propos que chacun pouvait bien adorer notre seigneur Dieu dans l'église de son village,

» comme auparavant, sans s'en aller au loin avec sa » femme et ses enfants en bataillons dévots. Craignant ce » qui arriva en effet depuis, elle fit tout ce qui était possible » pour les empêcher, mais elle ne put jamais arrêter » cette fureur des peuples soulevés, excités par diverses » gens et de divers côtés du monde, auxquels se joignait » je ne sais quelle volonté mystérieuse du ciel, qui paraît » avoir toujours la principale part dans la ruine des em- » pires. » (P. 50-51.)

Voir dans les maux des hommes un châtiment céleste est une pensée de tous les temps ; mais il y a quelque chose de plus caractéristique dans la cause que Cauriana assigne à cette colère du ciel : « Les dents des fils sont » agacées parce que les pères ont mangé des raisins verts. » Beaucoup de gens tiennent que si le royaume de France » se trouve aujourd'hui dans un état si désespéré, c'est » uniquement parce que le roi François Ier et Henri II, » son fils et son successeur, ont fait venir les flottes » Turques dans la Méditerranée, au grand dommage de » plusieurs provinces chrétiennes. » Il en montre aussi des causes secondes moins contestables ; il en trouve partout ; en France et à l'étranger, chez les rois, chez les grands, chez le peuple.

Il signale comme une grande source de malheurs l'âge trop tendre auquel les fils de Henri II arrivèrent au trône, et la succession rapide de trois frères dont aucun n'eut de fils qui pût le remplacer, ce qui était singulièrement propre à surexciter l'ambition des grands ; les rivalités des frères poussées jusqu'à l'inimitié : selon lui, même hors des familles royales, le droit d'aînesse est en France une cause féconde de troubles, parce qu'il produit beaucoup de luttes entre les frères et fait à beaucoup de nobles un besoin de guerres continuelles. Cauriana parle toujours de Henri III d'un ton de respect et d'attachement ; il serait pourtant impossible de puiser chez lui les éléments de la moindre réhabilitation de ce prince. Ses traits retracés par une main bienveillante justifient toutes les sévérités de l'histoire. Il ne trouve dans ses défauts et dans ses vices rien de français. Cauriana est beaucoup plus favorable à Charles IX. Selon lui, bien que plus prompt à agir qu'à

parler, ce prince était d'un naturel vraiment français, affable, gracieux, courtois, très propre à s'attacher son peuple, ce qu'il avait commencé de faire quand survint sa mort prématurée : tandis que Henri ne sut même pas garder l'amitié des favoris par lesquels il se laissa dominer et souleva l'antipathie et la haine des peuples. Jamais belles qualités ne furent plus complètement gâtées et perdues. Il est juste d'ajouter que si Cauriana flétrit ce règne du favoritisme, il ne justifie jamais, pas même par une allusion que j'aie pu saisir, l'imputation de hideuse débauche par laquelle on l'explique. Il est au contraire beaucoup trop favorable à Catherine : il la protège également de ses réticences et de ses éloges : probablement il admirait plus qu'il ne condamnait sa politique italienne ; mais même selon ces maximes elle avait commis beaucoup de fautes qu'il ne relève pas. Il la défend seulement contre le reproche d'un excès de douceur, apologie qui en vérité paraît superflue. Du reste il montre bien les difficultés extrêmes au milieu desquelles elle se mouvait ; il la loue souvent avec empressement, avec sympathie ; il va jusqu'à l'appeler *la mère de la patrie ;* il l'aime.

Il compte avec raison les prodigalités des rois parmi les principales causes qui rendirent les troubles désastreux. Il montre l'importance tous les jours croissante de la richesse dans la guerre et dans la politique ; son importance croissante aussi dans la vie privée ; quelque italien qu'il soit, il ne dissimule pas ce qu'a eu de dangereux à cet égard l'imitation des magnificences italiennes ; il fait voir comment le luxe des rois amène le luxe des grands seigneurs, le besoin de luxe pour tous les gentilshommes ; comment ce besoin amène l'usure, comment l'usure déplace les fortunes, crée de nouvelles influences et opère des révolutions ; il attaque violemment l'usure, se trompant en ceci qu'il prend un effet pour une cause, mais ne se trompant pas sur la portée de cet effet : il ne s'arrête pas en route et allant jusqu'au bout de ses idées, il compte parmi les premières vertus des princes, l'économie, c'est-à-dire le soin de mesurer leurs dépenses sur leurs ressources. Ces pages éparses frappent moins que si elles étaient réunies ; elles me paraissent cependant faire beaucoup d'honneur à

la sagacité de Cauriana. Il ne faut pas en effet se lasser de le répéter, puisqu'on ne se lasse pas de répéter cette banalité déclamatoire que l'amour de l'argent est le vice de notre siècle : ce qui est moderne, ce qui est bourgeois, ce n'est pas l'amour, c'est le respect de l'argent. Or ce respect est une vertu ; l'argent peut être acquis par la violence, par la fraude, par la bassesse, par le jeu : il peut être mal acquis de mille manières ; mais par lui-même, il est aussi respectable qu'utile, car il ne peut être que le produit, la capitalisation du travail humain.

C'est le défaut d'économie, c'est le désir d'acquérir la richesse sans travail, qui a livré à l'Espagne la nation française « dans laquelle, dit Cauriana, il n'y a ni rang, » ni âge, ni état, ni sexe qui n'ait été corrompu et vaincu » en peu d'années par la force de l'or des Indes. »

Aussi n'est-il pas moins sévère envers les grands seigneurs et les courtisans qu'envers les rois. Parmi les plus effectives et les plus criminelles des causes des guerres civiles, il place l'ambition et la jalousie des grandes maisons ; l'avidité et la turbulence de la noblesse d'un moindre rang. Elle n'a pas seulement l'esprit guerier, elle a un besoin absolu de guerre et quand ce besoin ne trouve pas un dérivatif dans des expéditions à l'extérieur, il bouleverse nécessairement le pays. Encore est-ce là le beau côté de la noblesse, car sa vie à la cour est bien pire : usant son temps dans le mensonge et l'intrigue, également obstinée à flatter le prince et à s'en plaindre, elle lui nuit autant par ses joies que par ses mécontentements. A écouter Cauriana résumer l'art du courtisan, on se demande si on lit un historien ou un satirique ; mais rien dans le ton n'indique un satirique qui franchit volontairement la juste mesure au profit de sa verve.

Parmi les mauvais effets de guerres civiles qui servent à les perpétuer, Cauriana place l'indépendance qu'elles donnent aux gouverneurs des provinces et des villes. Tout appel rigoureux à leur obéissance les pousse vite à la révolte.

Si les grands sont les auteurs des guerres civiles, le peuple qui en souffre tant s'y fait vite. Si elles portaient rapidement aux premiers rangs des hommes nobles que

l'ordre régulier des choses n'y eût pas laissés arriver, elles ouvraient à de hardis aventuriers des issues encore bien moins attendues. Cauriana en cite comme un exemple fameux un cordonnier auvergnat, Lemerle, devenu en peu de temps un capitaine habile, un homme puissant et redouté. Quelle émulation devaient exciter des faits alors si étranges! C'est ici le cas de le rappeler. Au dire des Italiens, il n'y avait alors de belliqueux en France que la noblesse; ce sont les guerres de religion qui ont fait la *nation militaire*.

Tous ceux auxquels plaît la licence, se plaisaient à ces guerres, et nul ordre de l'état n'échappait à cette tentation funeste. C'était le cri des peuples que l'esprit de faction avait renversé le plus ferme soutien des états, en corrompant l'antique institution de la justice. Les expédients qu'inspirait la pénurie financière des rois et des chefs de parti tournaient au profit de beaucoup d'hommes plus habiles que délicats. Les monopoles, dit Cauriana, enrichissaient tout à coup quelques hommes, en en ruinant beaucoup d'autres, qui, tombés dans la pauvreté, rejetés loin du travail, devenaient des instruments pour toutes sortes de *machinations*. Mais une action plus délétère sortait encore de l'impunité des crimes. C'est une cause qu'on ne trouve que trop dans toutes les guerres, dans toutes les révolutions. « Dans les guerres civiles, dit Cauriana, » toute sorte de vol est impunie, tout parricide licite, » toute trahison récompensée. Les assassins sont caressés, » les empoisonneurs estimés, les impies recherchés, et » en somme tout ce qui se trouve dans le monde de vicieux » et de détestable est parfaitement bien vu. » Ce qui est pire que cette assertion amère, c'est qu'elle est motivée par une longue série d'anecdotes, qui montrent ces hommes de sac et de corde non seulement dans la lie du peuple, mais dans tous les rangs de la société. Tant de factieux, de banqueroutiers, de vagabonds, de meurtriers, d'assassins, d'empoisonneurs, se mirent à couvert sous le prétexte de la religion.

Un prétexte, une excuse, voilà donc ce qu'aux yeux de Cauriana la religion a fourni à des troubles qu'eussent produits sans elle les autres causes que je viens d'énumérer. Cette

vue est certainement incomplète et par là même erronée ; il faut pourtant en tenir compte. Du reste Cauriana sent lui-même que ce ne sont là après tout que des effets qui ont réagi sur leur cause, non des causes primitives. Il constate, encore en dehors des opinions religieuses, un esprit général, une fermentation populaire qu'il n'explique pas, qu'il s'expliquait sans doute par « cette volonté » mystérieuse du ciel » dont il a parlé. « On peut dire, » affirme-t-il, qu'en France il n'y eut pas une ville, pas » un château, pas un bourg, qui n'ait montré l'esprit de » rébellion, tenté de se révolter, de passer de la soumis- » sion à la couronne royale à l'état populaire, tel que l'ont » aujourd'hui les Suisses. »

Voilà ce que Cauriana pensait des faits qu'il avait vus de près, mais lorsqu'il en était éloigné par le temps et par les lieux, lorsqu'il n'avait plus rien à en espérer ni à en craindre. Ces réflexions ne sont pas ainsi systématiquement réunies, mais éparses dans un long ouvrage, amenées par des rapprochements et par des récits qui leur donnent la vie, mais que j'ai été forcé de supprimer. Après m'être, bien qu'à regret, interposé entre lui et le lecteur, je lui laisse maintenant la parole.

L. DELAYANT.

LETTRES DE CAURIANA A CONCINI.

I

Cavriana à Barthélemy Concini, secrétaire du Grand-Duc.

Paris, 12 janvier 1571.

Cette reine (1) plaît beaucoup à toute la cour et plus encore au Roi, son mari, qui la trouve charmante et l'adore, et quand elle ira par le royaume, elle consolera par son aspect bienveillant ces pauvres peuples si affligés, à moins pourtant que quelqu'esprit malin ne gâte par de mauvais conseils la beauté de cet esprit, que ce précieux vase ne s'infecte de quelque poison par la contagion des corps voisins; car cette cour respire fort la dissolution, l'avarice et le mensonge.

On a commencé à réformer ses cheveux et sa coiffure; ainsi peu à peu elle se défera de ses habitudes germaniques et se vêtira à la française. La reine mère la traite d'une manière honorable et pleine de bonté.

Le Roi veut en tout la paix dans le royaume; il ne se veut plus rompre la tête avec les ministres et la surveillance des huguenots, et comme il le veut ainsi on pense que la paix sera durable et qu'il y aura union entre les uns et les autres comme auparavant. On envoie M. de Montreuil, qui était gouverneur d'Orléans au temps où on le perdit, comme chef de la justice avec 400 arquebusiers à cheval pour parcourir le royaume et le nétoyer des voleurs et des assassins qui abondent partout.

Le cardinal de Lorraine semble vouloir se retirer dans son archevêché, où il a été faire la Noël, et il a fait quelques bonnes œuvres, mais on ne croit pas qu'il tienne beaucoup dans cette solitude. Il a résolu de partir au

(1) Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II.

premier jour pour l'abbaye de Cluni en Bourgogne et d'y rester tout l'été, avec le dessein de venir ensuite en Italie et d'aller à Rome, pour y passer les deux années pendant lesquelles les huguenots doivent garder les places qui leur ont été assignées par le Roi, et cela, dit-il, pour que ses ennemis voient bien qu'il ne se mêle pas des choses qui les regardent et n'aient plus de raisons de lui chercher querelle, et en outre pour détruire quelques soupçons qu'il prétend qu'on a fait entrer dans l'esprit du pape, par de mauvais rapports contre lui. Mais Dieu sait ce qu'il en fera! Il a avec lui un jésuite, appelé Edmond Hugiès, français, qui dans tous ses sermons blâme tellement la paix qu'il semble n'avoir d'autre but que d'exciter le peuple à de nouvelles guerres civiles et qui en parle avec une vivacité qui déplaît à tout le monde.

La Reine a voulu l'avertir doucement à cet égard, mais il en devient plus fier, fait pis, en la blâmant et en disant que l'on doit prêcher librement la vérité.

Il vient de partir avec un sauf-conduit du Roi deux Allemands, de ceux qui étaient venus de la part des princes de la Germanie, le prince palatin et ses confédérés, se réjouir du mariage et de la paix, et l'on regarde comme certain qu'ils vont trouver l'amiral, que tout le monde appelle aujourd'hui le roi de la Rochelle, pour décider les affaires du prince d'Orange, et exciter peut-être de nouveaux troubles et de nouveaux hasards en Flandre. Ce sauf-conduit qu'on leur a donné a déplu à tout le monde et semble confirmer ce que j'ai dit, que le Roi voudra une paix perpétuelle. L'ambassadeur d'Espagne fulmine à ce sujet, craignant que le feu ne s'allume à sa cheminée.

On cherche un moyen de payer les dettes du Roi, qui sont innombrables : et pour bien faire on a proposé que chaque prince donne cent écus (1) et chaque gentilhomme dix. La chose a été portée au conseil et approuvée ; il y a même quelques princes, dont le principal est le duc de Nevers, qui en paieront volontiers deux cents. Cela déplaît fort à la noblesse, qui ne paraît pas vouloir condescendre

(1) Environ 1,000 fr. en poids, 3,000 en pouvoir commercial, rapportés au temps du mémoire de Leber, 1840.

à cette donation ; il y en a un tiers qui est hors d'état de donner un demi-écu, et ils se plaignent fortement de ces princes qui, faute de réflexions suffisantes, sacrifient le véritable honneur de la France, qui est l'exemption et la liberté des nobles du royaume : de sorte que le morceau sera difficile à faire avaler. Et comme il y faut l'intervention du chancelier, qui jusqu'à présent était Morvilliers, celui-ci sentant le coup qui venait par derrrière s'est démis de son office en donnant pour raison sa mauvaise santé, et l'on a donné cette charge du sceau au président Birague, ne trouvant personne qui en voulût, parce qu'on assure qu'avant peu le grand chancelier Michel de Lhospital sera rappelé et réintégré dans toutes ses dignités, de sorte qu'il y aura peu d'honneur pour celui qui sera appelé à cette charge. En outre ce sera à lui de faire payer cette noblesse, chose qui fera naître une haine immense contre le chancelier. On lui donne quatre adjoints qui assisteront à la signature.

Ce M. de Foix qui a été ambassadeur du Roi à Venise est fort agréable à la reine mère; il n'a pas voulu accepter les sceaux, non plus que le chancelier de Monsieur, gendre du premier président de Paris; mais ils pourront bien être des adjoints au chancelier.

Nemours ne peut oublier le refus qu'il a éprouvé et la sentence que le roi a rendue ; il brave et fulmine : j'en ai écrit longuement à son altesse, sachant que personne ne pouvait lui faire connaître ces faits mieux que moi qui me trouvais présent à l'entretien.

Il est bon que son altesse ordonne qu'on veille à Rome sur les siens, pour savoir d'où partent pour venir en France ces bruits sur les choses de sa maison si laids et si honteux. Quelque faux qu'ils soient, comme ils ne sont pas impossibles, ils donnent aux adversaires qu'elle a ici du courage pour parler, tandis qu'ils ôtent à ses amis toute force et toute confiance, et qu'ils pourraient en se continuant faire naître quelqu'opinion dangereuse dans l'esprit des grands. Je sais qu'ils viennent de Rome, mais je ne sais dans quelle boutique ils se fabriquent, puisque celui qui les écrit est payé pour recueillir les nouvelles, qu'il a des rapports avec les ambassadeurs et les cardi-

naux, spécialement avec le duc de Ferrare et avec le cardinal Correggio. On écrit que son altesse se fait secrètement français, et que sa femme ayant voulu aller saluer la princesse en a été rebutée ; et que son altesse indignée a ôté au prince le sceau et toute espèce de charge.

Je sais qu'on tient ici pour certain que la Reine a envoyé beaucoup de milliers d'écus à Florence, par le moyen du comte de Retz, et qu'elle veut se faire là quelque part un fond assuré pour elle et pour Monsieur, son favori ; dans une conversation avec l'ambassadeur d'Espagne, il m'a semblé qu'il voulait faire allusion à quelque chose de ce genre. Je parle de cela bien confusément, mais quelque jour je tirerai cette affaire au clair.

La femme de l'Amiral (1), native de Bourg-en-Bresse, riche de seize mille écus de rente, qui a déjà été mariée, vient à la Charité, où il viendra peut-être aussi à sa rencontre.

La maladie de France s'est étendue aux confins de la Savoie, où il y a des milliers de huguenots ; et, à ce propos, un capitaine entretenu du Roi de Piémont m'a dit qu'il y a là un nombre infini de gens de cette religion, mais qui ne le sont qu'en secret, qui ne voudraient que bruit et nouveauté. Mais c'est surtout Coni qui est leur métropole et leur nourrice.

On soupçonne fort qu'il y a quelque chose entre son Altesse et la Reine, parce que son ambassadeur Pétrucci en est bien vu et qu'il cause souvent avec elle, bien qu'il ne puisse avoir avec elle de relations politiques officielles.

On avait distribué à la cour toutes les charges du duc de Nemours qui était à l'article de la mort. Quant à sa compagnie de gens d'armes, on avait pris le parti de la supprimer, comme on avait déjà supprimé celles dont les chefs sont morts, pour avoir moins à payer. Et le Roi a de nouveau confirmé le don qu'il avait fait à Monsieur, de la paie de tous ceux qui, étant absents sans motifs légitimes au moment de la revue générale, ne peuvent pas la toucher ; il la donne toute à Monsieur, ce qui monte à plusieurs milliers d'écus par an.

(1) Jacqueline d'Entremont.

On prépare l'entrée à Paris pour le 15 du mois de Février. Cette fête somptueuse et magnifique entraînera des plaisirs pour tout le carnaval, parce que la Reine épouse n'aime pas à trotter çà et là comme font les français. Voilà où en sont les choses par ici. L'arrestation du comte Gaiazzo (1) à Rome pour cause de religion fait fulminer Monsieur et le Roi; ils menacent de faire de grandes choses, jugeant que c'est moins à lui qu'à eux-mêmes que s'adresse cet affront. Ils voulaient y envoyer un chevalier de Malte, gouverneur de monseigneur le duc dernier frère du Roi; mais il a refusé de courir la poste, et le nonce a tant prié qu'on ne l'envoyât pas, tant promis de rendre ses bons offices agréables à leurs majestés, qu'on a sursis. Tavannes, l'âme du comte, très en faveur auprès de la Reine et de Monsieur, est attendu à la cour où il agira pour lui, et il paraît que Monsieur a dit qu'il ferait séquestrer tous les biens des prêtres, pour répondre du mal qu'on pourrait faire au comte, parlant des prouesses qu'il a faites dans ces guerres avec de tels éloges qu'on ne peut désirer mieux; chose qui a déplu aux rivaux du comte, qui sont italiens. On voit que cela a troublé l'esprit du Roi, de la Reine et de Monsieur, auprès desquels il y a bon nombre de gens, hommes et femmes, qui s'agitent à toute heure.

Madame de Guise, nouvellement mariée, est grosse.

(1) Antoine Sigismond de Saint-Séverin, comte de Cayasso, commandant des Suisses, mis à l'inquisition à Rome, en 1571, absous en septembre 1571. — (P. Anselme, VIII, 504, C.)

(La suite au prochain numéro.)

FATAL AMOUR

OU LETTRES ÉCRITES D'UN VILLAGE

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS.

Note du Traducteur.

Il y a bien des années de cela, je m'étais lié assez intimement avec un jeune anglais qui habitait alors la Saintonge. Sa mère, veuve du général Déloste, avait été lectrice du duc de Kent, père de la reine Victoria. Cette dame, remariée à un ancien officier de la marine française, possédait une assez belle collection de livres anglais qu'elle avait mise obligeamment à ma disposition.

Le roman dont je donne ici la traduction est sorti de cette bibliothèque. Édouard Déloste laissant la France pour aller servir, *en qualité de cadet, dans un régiment de la compagnie des Indes*, me donna ce livre à son départ. Il n'avait pas de reliure et était en assez mauvais état. Avant d'en avoir achevé la traduction, je perdis quelques pages de la fin.

J'entre dans ces détails pour arriver à faire connaître que le roman : *Fatal amour*, est aujourd'hui un livre absolument introuvable. J'ai fait en vain, à plusieurs reprises, des démarches à Paris et à Londres, pour m'en procurer un autre exemplaire.

A Londres; j'ai reçu moi-même cette réponse *de trois libraires* : « Cet ouvrage n'existe plus dans le commerce ; tous les exemplaires » en ont été rachetés pour être détruits. » Quelle a pu être la cause de cette destruction ? Quelques personnes ont pensé avec moi que ce roman n'était point une œuvre de pure imagination, mais qu'il n'était autre chose que la collection de lettres recueillies. Ce qui me fait partager cette conviction, c'est la simplicité et l'accent de vérité qui règnent dans toutes ces lettres. C'est tout le mérite du livre.

Je dois dire aussi que la rédaction de la *Revue* a cru devoir exiger du traducteur, par des raisons dont elle a été le seul juge, de nombreux retranchements ; et le roman tel que nous l'imprimons aujourd'hui se trouve réduit à peu près de moitié. A-t-il gagné, a-t-il perdu à cette mutilation ? Il me serait bien impossible de le dire. Je tiens à la disposition d'un éditeur ma traduction dans son entier.

LETTRE PREMIÈRE.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Je saisis toutes les occasions de vous écrire, mon cher Ashburton, sachant combien doit vous être sensible le contraste de la vie retirée que vous menez maintenant avec ces jours heureux où tout vous conviait au plaisir.

C'est un contre-temps bien fâcheux, mon ami, que votre départ soit arrivé au moment même où vous aviez la chance de rétablir votre fortune, et de reprendre dans le monde le rang distingué pour lequel vous êtes si bien fait.

Il est inutile de vous rappeler maintenant combien de fois je vous engageai à être moins prodigue. Tout ce que nous pouvons faire, aujourd'hui, c'est de rendre notre situation la meilleure possible ; et je souhaite vivement que vous puissiez bientôt sortir de votre présente obscurité avec tout l'éclat d'une grande position et tous les avantages qui accompagnent un riche mariage.

La famille en question n'est pas encore revenue dans *Portland-place*. Croyez que je ferai pour vous tout ce qui sera nécessaire dans la circonstance, en un mot autant et plus peut-être que vous ne pourriez faire vous-même. Mon cher Théodore, c'est absolument votre seule ressource. Je crois qu'Henriette vous aime, et je ne mets point en doute que vous ne puissiez, bientôt, obtenir sa main. Il faudra plusieurs années avant qu'il vous soit possible de recouvrer une partie de votre fortune, et lors même que ces débris

pourraient vous assurer une honnête médiocrité, je n'ai pas assez de confiance dans la philosophie du cher Théodore pour penser qu'un homme aussi à la mode, aussi amoureux des plaisirs du grand monde, soit assez résigné pour s'en trouver satisfait.

Du reste, vous savez, mon cher ami, que ma bourse n'est pas moins à votre service que ma personne. Ce n'est pas le moment de vous priver des petites fantaisies qui pourraient vous récréer, et je pense que votre solde militaire suffit à peine à vos dépenses.

La contrée que vous habitez est, dit-on, renommée pour ses jolies femmes. Vous pourrez donc, là aussi, passer quelques heures agréables. Si vous êtes prudent, faites un peu l'hypocrite ; n'effrayez pas tout le pays en donnant de vous l'idée que vous êtes un diable en habit rouge, et vous pourrez, là, sans trop d'inquiétudes, filer quelques amoureuses intrigues.

Il est à désirer qu'on n'ait point entendu parler de votre maudite aventure avec Clara. Quel homme imprudent vous êtes, mon cher Ashburton ! pourquoi cet évènement n'est-il pas arrivé deux ou trois mois plus tard !

Je trouve votre absence pénible ; tous les jours je me plains de ne plus jouir de votre bonne intimité. Vous connaissez l'intérêt que je prends à tout ce qui vous concerne, ayez donc soin de me donner régulièrement de vos nouvelles ; ce sera, je pense, pour vous une égale source de plaisir.

Adieu, continuez à placer votre confiance et votre amitié dans votre tout dévoué ami.

ARTHUR LILLINGHAM.

LETTRE DEUXIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

C'est maintenant, mon cher Arthur, dans ces moments de peine et de déplaisirs, que je puis apprécier tout ce que vaut une amitié telle que la vôtre ! J'accepte en tous points les offres généreuses que vous me faites, et crois ne pou-

voir mieux répondre à votre affection qu'en mettant une confiance sans bornes dans le dévouement de mon cher et digne ami.

Vous appréciez trop bien l'amertume que je ressens à me voir ainsi éloigné, presque banni du monde. Le mauvais succès de mes démarches, quand je me croyais déjà si avancé dans le cœur d'Henriette, me fait éprouver des moments de dépit et presque de rage. Je maudis mon mauvais destin, ma propre folie et la romanesque sensibilité de Clara dont les scrupules et le chagrin devenus publics ont porté le dernier coup à ma fortune ébranlée et renversé mes projets de mariage.

Le refus qu'a fait Henriette de me voir me blesse profondément. Vous, au contraire, vous augurez bien de ce que, dans son dépit, elle semble me donner congé. En vérité, il est fort heureux pour moi que je ne sois pas amoureux d'une femme qui me traite de la sorte. Aidez-moi, mon cher, à la bannir entièrement de mon souvenir.

Vous me parlez des beautés campagnardes de ce village, et vous me recommandez de leur consacrer quelques heures de mes loisirs. Il est vrai que les femmes sont très-belles ici; mais je n'ai rien vu qui puisse me captiver un instant. Mon cœur ne me dit rien pour elles, et dans mes peines je trouve une sorte de satisfaction à réfléchir uniquement sur mon malheur.

Le pays que j'habite est agréable et pittoresque. Le village est situé dans une vallée magnifique. De la colline s'échappe un limpide ruisseau qui, dans une partie de son cours, se précipite, à grand bruit, à travers les rocs pour venir former dans la plaine les plus agréables détours. La tristesse de la saison est d'ailleurs en parfaite harmonie avec la situation de mon esprit. Je m'égare souvent dans de solitaires promenades; et parfois, dans mes rêveries, j'oublie jusqu'au sentiment de mon infortune.

Le souvenir de Clara vient souvent occuper ma pensée. Combien alors je maudis cette détestable vanité qui me porta d'abord à flatter son amour naissant, me fit gagner, par degrés, ses plus tendres affections, et l'entraîna à tout sacrifier pour un homme qu'elle croyait animé des mêmes sentiments. Vous savez que je ne l'ai jamais sincèrement

aimée ; mais ne pas l'admirer, est impossible !

Ce pays pourrait me plaire dans toute autre disposition d'humeur. Les habitants en sont affables ; quelques-uns des plus considérables sont déjà venus me rendre visite.

Il y a dans ma compagnie un aimable jeune homme, le lieutenant Heartley. J'ai vraiment été touché de ses attentions pour me distraire. Du reste, chacun dans le régiment connait la cause qui m'a forcé d'entrer au service.

Heartley est fils de bonne maison ; il n'a point encore beaucoup vu le grand monde, mais un cœur droit, des dispositions heureuses, accompagnées d'un naturel délicat, donnent à ses manières une simplicité élégante qu'il est difficile d'acquérir ou de posséder. Nous habitons la même maison, et étant ici les seuls officiers, nous avons contracté l'habitude de prendre nos repas ensemble. C'est le favori de la contrée, toutes les demoiselles raffollent de lui. Je pense qu'il a eu déjà quelques petites bonnes fortunes. Comme il est franc et ouvert, il ne tiendrait qu'à moi de les connaître (seulement il faudrait l'encourager à la confidence, car il semble me regarder comme un maître en l'art de séduire), mais, pour le moment, je suis trop mal disposé pour trouver quelqu'intérêt dans de semblables aventures.

Cette lettre, cher Lillingham, est déjà longue, et je puis à peine lire ce que j'écris. Je finis en vous assurant de toute mon affection.

—

LETTRE TROISIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Je veux continuer à vous donner de mes nouvelles.

Oh ! Arthur, l'aimable personne que j'ai vue ! Mais cherchons à raconter avec ordre :

Heartley et moi, dimanche soir, nous dirigions nos pas vers une promenade publique.

Arrivés là, nous rencontrâmes un groupe de jeunes filles que nous accostâmes.

— Je vous présente le capitaine Ashburton, dit Heartley ;

à peine en ce pays, il déclare n'avoir jamais vu, avant ce jour, tant de belles personnes.

— Je vous remercie, Heartley, de vouloir bien payer, en mon nom, le juste tribut d'admiration que l'on doit aux dames de ce village.

— Si l'on en juge sur l'apparence, répondit une jeune brune très piquante, le capitaine Ashburton ne trouve guère à admirer ici; quelque charmant objet éloigné occupe vraisemblablement son cœur et n'y laisse pas de place à un autre sentiment.

Regardant alors plus particulièrement cette jeune fille, et croyant lire dans ses yeux mille choses encourageantes, je ne pus m'empêcher de donner aux miens toute l'expression dont ils sont susceptibles, et du ton d'une émotion feinte :

— Il faudrait, répondis-je, avoir le cœur étrangement fait, pour demeurer insensible à tant de charmes.

Elle s'appliqua aussitôt le compliment ; mais rien ne trahit dans sa contenance la sensibilité ou la tendresse ; je n'y vis que le triomphe d'une vanité satisfaite. Ce qui plaisait à la coquette de village, ce n'était pas votre ami ou quelque qualité qui lui fût personnelle, mais elle triomphait intérieurement de recevoir, la première, les hommages du capitaine Ashburton, d'un homme répandu dans le monde et précédé d'une réputation fashionnable. La conversation devint animée ; et voulant m'amuser de la demoiselle, j'employai toute mon habileté à lui tourner l'esprit.

Après avoir laissé ces jeunes filles, nous rentrâmes à la maison. Je crus m'apercevoir qu'Heartley était un peu piqué de la préférence qui m'avait été accordée.

— Que pensez-vous, dit-il, de Louisa Johnson ?

— C'est une jolie personne, mais je n'ai vu de ma vie une coquette aussi décidée.

— Je suis bien de votre avis ; depuis deux mois j'avais pour elle mille attentions qu'elle recevait avec plaisir, m'encourageant à espérer ; mais dès que vous paraissez, elle préfère le capitaine au simple lieutenant ; elle trouve qu'un homme à la mode est bien mieux son fait, qu'un pauvre garçon qui a mis tout en usage pour la convaincre de son ardente admiration.

— Eh bien ! vengez-vous, mon cher ; montrez-lui que vous la jugez indigne de votre amour ; traitez-la, huit jours, avec indifférence, et vous la verrez bientôt revenir à vos pieds.

Mais c'est trop vous parler de Louisa Johnson ; sa conversation animée et ses minauderies m'amusent lorsque nous la rencontrons ; elle ne pourrait vraiment m'intéresser un seul instant.

Hier nous traversions le village, une jeune fille marchait devant nous. En ma qualité d'admirateur passionné du beau, je déclare, mon cher Arthur, n'avoir encore rien vu de si exquis. Elle marchait avec lenteur ; j'éprouvais un sentiment de plaisir peu ordinaire, je craignais en m'approchant d'elle de troubler l'aimable tranquillité de sa démarche, et cependant j'éprouvais un vif désir de savoir si la beauté de son visage répondait à la grâce de sa tournure. — Quel délicieux visage, m'écriai-je bientôt !

— Elle est charmante assurément, répondit Heartley ; mais avançons.

Comment, mon cher Arthur, vous décrire tant d'attraits ? Non, rien de si enchanteur ne s'était encore présenté à ma vue ! Quand nous passâmes près d'elle, mes manières, mes regards, toute l'expression de ma personne durent lui dire assez mon ravissement. Nos yeux se rencontrèrent ; quelle chaste confusion ! Bientôt, détournant ses regards, elle les fixa avec simplicité vers la terre, un léger incarnat couvrit ses joues ; et, concevez-vous cela, Arthur, je crois vraiment que je rougis moi-même !

Je voulus me retourner une seconde fois pour m'enivrer encore de sa vue ; mais déjà elle avait disparu, peut-être nous avait-elle fuis à dessein.

— Quel adorable fille, Heartley, quelle est-elle ? La connaissez-vous ?

— Oui, certes, je la connais : dès mon arrivée ici avec le régiment, je fus frappé de sa vue aussi vivement que vous l'êtes aujourd'hui. J'en devins même éperduement amoureux. Je n'épargnai aucune démarche pour faire sa connaissance ; tous les jours je passais devant sa maison ; mes regards, mes soupirs, tout fut inutile. Une fois l'ayant rencontrée seule, je résolus de lui parler ; je commençais

déjà un beau compliment, mais je fus si bien retenu par la dignité de ses manières, qu'il me fut impossible de ne pas lui obéir quand elle me dit d'une voix ferme qu'elle désirait être seule. En dépit de tous mes beaux projets, en dépit de moi-même, je l'abandonnai, la louant intérieurement de m'avoir ainsi congédié.

— Mais enfin quelle est-elle?

— Elle se nomme Dalton. Elle vit avec sa mère dans une jolie propriété, à peu près à un demi mille de ce village.

— De quel côté?

— Je vous le montrerai demain. Elles vivent d'une manière fort retirée; et quoi qu'elles habitent ces contrées depuis plusieurs années, elles y ont peu de relations, et paraissent peu se soucier de voir la société du pays. J'ai entendu dire que sa mère était tout-à-fait infirme, et la jeune fille paraît abandonner rarement la maison.

Bonne nuit, cher Arthur, cette aimable personne occupe toutes mes pensées. — Adieu.

—

LETTRE QUATRIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Cette fille, mon cher Arthur, est vraiment un ange. Les mots me paraissent trop froids pour rendre mon admiration.

Vous concevez, d'après ma précédente lettre, quelle puissance d'attraction eut sur moi ce cottage à un demi mille du village. L'échec de mon jeune lieutenant ne pouvait point décourager un homme de mon expérience. Mon amour-propre n'en fut que plus excité à mettre, encore une fois, ma bonne chance à l'épreuve.

Pendant plusieurs jours, dans l'espérance de revoir cette beauté si fière, je dirigeai mes promenades du côté de sa demeure; mais, comme si elle eût deviné mon intention, jamais elle ne parut dans son jardin ou à sa fenêtre, et plus d'une semaine se passa sans que je pusse seulement l'apercevoir.

Enfin, dimanche, je songeai au temple. Après avoir mis

quelque soin à ma toilette, je m'y rendis le cœur fort agité; non pas, comme vous le pensez bien, pour y marier ma voix aux chants monotones des cantiques, mais dans le dessein de m'enivrer des charmes de la plus belle des créatures, et de rendre à l'idole de mon cœur le culte qu'elle mérite si bien. Je parvins à me placer près d'elle: ce fut alors, mon cher Arthur, que j'éprouvai de ces sensations impossibles à décrire. Je me sentais épuré, comme en la présence d'un ange. Toute mon âme était ouverte aux plus fraîches émotions. Ce n'était pas ces élans d'une passion tyrannique, désordonnée, mais un sentiment tendre et délicat, comme aux premières amours de notre jeunesse.

En vain vous voudriez vous représenter la dignité de sa contenance, la douceur languissante de ses yeux bleus, l'ovale parfait de sa figure. Ses traits sont d'une beauté antique; sa bouche, trésor de fraîcheur, et ses beaux cheveux noirs tombant en boucles soyeuses de chaque côté de son front pur et virginal, font d'elle une beauté accomplie. Figurez-vous une vierge de Raphaël, animée soudain d'un pur rayon du ciel; toute la suavité d'une âme angélique se reflétant sur un divin visage. Mes yeux demeuraient attachés sur elle; j'éprouvais une ineffable ivresse à respirer l'air comme embaumé par sa présence.

Lorsque j'entrai dans le temple, Marie tourna la tête; je crus voir une légère rougeur passer rapidement sur son front; mais la tranquillité de son regard me dit qu'elle me voyait comme on voit la chose la plus indifférente.

Pendant tout le service divin (que cette fois je trouvai fort court), ses yeux ne se tournèrent pas une seule fois de mon côté, elle semblait plongée dans des réflexions qui n'avaient rien de terrestre.

Quand sa voix se joignit aux chants rustiques des villageois, elle me parut descendre du ciel. Tous mes sens furent émus d'une douce langueur, telle que je n'en éprouvai jamais.

L'office terminé, je demeurai dans le temple jusqu'à la sortie de Marie; puis, entraîné comme malgré moi, je suivis ses traces, n'osant l'approcher même dans la foule. Elle fut bientôt accostée par plusieurs jeunes filles de son âge. Elle leur parla avec douceur, d'un air affable, mais

sans trop de familiarité. Combien au milieu de ses compagnes elle me parut plus digne encore de mon admiration, recevant d'elles comme un charme nouveau par la supériorité de ses manières et tout l'éclat de sa beauté.

Étant connu de toutes ces jeunes filles, grâce à l'introduction d'Heartley, j'en profitai pour me joindre à elles. La conversation roula sur des sujets assez indifférents; Marie parla peu, mais avec une délicatesse, un son de voix et une justesse d'expression qui n'appartiennent qu'à elle.

A notre entrée dans le village, elle souhaita le bonsoir à ses amies, et me salua avec cette civilité de bon ton qui nous fait un devoir d'être poli à l'égard même d'un étranger. Il y a dans la personne de cette aimable fille, dans tout ce qu'elle fait, dans ses moindres mouvements, une grâce qui surpasse tout ce que j'ai vu jusqu'à ce jour.

Mais adieu, cher Arthur, il est temps de terminer cette lettre; je suis tout plein de cette délicieuse créature.

—

LETTRE CINQUIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Je ne me rappelle de ma dernière lettre qu'une chose, c'est qu'elle dépassait toutes les bornes du sens commun. Vous devez me trouver bien changé, Lillingham? sur ma vie! Je me trouve réduit à un tel état, que je commence à craindre que vous ne me trouviez indigne de vous. Je veux cependant continuer à ne vous rien cacher de toutes mes faiblesses. Il me faudra sans doute abandonner cette jeune fille; je le dois à ma seule fierté, car elle demeure toujours insensible à l'expression de mon amour. J'ai cru même remarquer, parfois, qu'elle éprouvait plus que de l'indifférence. Peut-être lui aura-t-on parlé de moi dans des termes propres à exciter sa défiance. Si elle a pu connaître, en effet, les principes pervers de l'homme qui recherche ses affections; si c'est dans la révélation de ce caractère qu'elle puise son éloignement et son aversion, n'est-il pas évident que je suis à jamais perdu dans son esprit? Toutes les

CHARENTE Archives

pures pensées de cette âme candide ne doivent-elles pas se détourner de moi? Ne cherchera-t-elle pas à me fuir, comme elle fuirait un reptile venimeux? Ah! laissez-moi plutôt espérer que je découvrirai quelques côtés faibles par où ce cœur inflexible ne saura pas toujours se défendre. L'ange doit tomber un jour aux attaques réitérées de Satan! Un jour, je te presserai dans mes bras, trop fière beauté; oui, j'arracherai de tes lèvres embaumées l'aveu de ta propre faiblesse. Oh! quelles tumultueuses sensations ont agité mon être à cette seule pensée!

Et pourtant, admirez, mon cher, la bizarrerie de notre nature: loin d'elle, son seul souvenir éveille en moi les plus ardents désirs, et si je suis sous le charme de sa chère présence, mes sensations changent aussitôt de nature: je me surprends alors sous l'empire de la seule tendresse. Oui, sous l'influence de sa voix argentine, de son regard doux et pénétrant, je sens mon âme monter, par degré, à une sorte d'extase contemplative! Je suis élevé comme au-dessus de moi-même, tous mes sentiments s'épurent, mes désirs s'évanouissent; il me semble participer à sa divine nature.

Je l'ai vue plusieurs fois ces jours-ci, car mes pas me portent sans cesse vers les lieux où je puis la rencontrer. L'apercevoir un instant me paie d'un jour d'anxiété et de peine. Insensible à la froidure de la saison, j'erre chaque soir près de sa maison. La seule idée qu'elle est instruite de ma présence est une récompense suffisante à mes veilles. Plus le temps est détestable, plus je me réjouis à la pensée que Marie s'apercevra que, pour elle, je brave toutes les rigueurs de l'hiver.

Mais c'est en vain, en vain, mon cher Lillingham, ses manières restent les mêmes à mon égard. Sa réserve, sa froideur sont telles, que dans nos dernières conversations, je n'ai jamais osé lui dire ou lui donner à entendre tout ce que j'éprouve! Si mes yeux ont su quelque fois parler le langage de l'amour, si dans tant d'occasions ils ont été les interprètes de ma passion, combien n'auraient-ils pas dû lui dire toutes mes secrètes émotions! Marie, Marie, que ne puis-je t'oublier, ou que ne puis-je me faire aimer de toi! Mais tout semble conspirer à me rendre

misérable : le souvenir de mes anciens succès, de nos faciles amours, l'ardeur effrénée de ma nature, la solitude, l'air que je respire, chaque chose semble augmenter ma folle passion pour Marie. Arthur, j'implore votre assistance ; que dois-je faire ? Je suis rempli de trouble et d'anxiétés.

—

LETTRE SIXIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Toutes mes craintes sont vérifiées : Mon caractère n'est plus inconnu de Marie. Heartley vient de me laisser à l'instant. Il m'a raillé sur *ma grande passion*. C'est ainsi qu'il s'est exprimé. Et pourtant, en dépit de moi-même, il faut toujours que je lui parle de Marie.

— Toutes vos entreprises seront vaines, croyez-moi, Ashburton, Mlle Dalton est une fille sincèrement vertueuse, élevée dans des sentiments honnêtes et, de plus, je sais qu'elle vous craint.

— Elle me craint ?

— Oui.

— Oh ! par le ciel, dites-moi pourquoi ? Vous ne lui avez sans doute pas raconté....

— Ce n'est pas moi, assurément ; mais votre réputation d'homme de plaisirs, votre existence galante à Londres ne sont pas ignorées ici, et sont même souvent le sujet de la conversation. L'autre jour, Miss Dalton parla de vous en ma présence.

— Oh ! répétez-moi exactement, je vous en conjure, tout ce qu'elle a pu dire !

— Elle vous trouvait joli cavalier, mais elle était plus frappée de vos manières que de votre personne. Elle ajouta : il paraît toujours abattu, comme s'il n'était pas heureux.

— Heureux ! s'écria la petite Johnson, oh ! il a de bonnes raisons pour ne pas l'être.

— Eh ! lesquelles donc ?

— Quoi ! vous ne savez pas qu'il est ruiné, qu'il a dissipé follement sa fortune.

Et alors elle entra dans tous les détails de votre dernière aventure. Elle insista sur le refus que vous avez essuyé, tout nouvellement, dans vos projets de mariage.

Heartley ajouta que Miss Dalton avait changé de couleur, et devenant soudain très rêveuse, n'avait plus pris part à la conversation.

— Mais, Heartley, je pense que vous aurez contredit tout cela?

— Nullement; comment l'aurais-je fait? Je savais que tout était vrai, et je pensais que vous deviez être fier de votre réputation d'homme à bonnes fortunes. La notoriété ne double-t-elle pas le charme des succès! mais à quoi pensez-vous donc, Ashburton, vous voilà d'une pâleur extrême?

— Ce que vous me dites, Heartley, me peine au-delà de toute expression; croyez au contraire que je maudis ces succès dont j'ai pu me glorifier autrefois dans ma détestable vanité....

Mais je ne puis plus, mon cher Lillingham, écrire davantage avec ordre. Aimez toujours votre malheureux ami.

—

LETTRE SEPTIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Votre engagement déraisonnable commence à me donner réellement de l'inquiétude. Il y a dans quelques passages de vos lettres une véhémence qui ne prouve que trop toute la force de votre passion pour cette Marie, et je tremble en songeant à ses conséquences possibles.

Ne vous attendez pas à trouver en moi un lâche flatteur de votre folie, mais un ami ferme, et décidé à vous dire, jusqu'au bout, la vérité; décidé à vous montrer le danger de votre situation. Je voudrais pouvoir vous relever des ruines de votre fortune; je ne saurais donc trop vous répéter que toutes vos espérances doivent être placées dans votre mariage avec Henriette. Si vous continuez, au contraire, à reporter toutes vos pensées vers votre beauté villageoise, alors vous êtes à jamais perdu! Encore une

autre infidélité qui fasse bruit, et vous perdez pour toujours la main d'Henriette.

Pauvre fou que vous êtes ! qu'est devenue cette connaissance, tant vantée, du cœur des femmes ? Quelle raison avez-vous donc de vous laisser ainsi aller au découragement ? Votre belle, dites-vous, vous regarde avec indifférence. Eh bien, moi, je ne le crois pas. Non, vos agréments personnels, le charme de votre esprit, rehaussés encore par l'expression vraie de votre amour, ne peuvent rencontrer une aussi longue indifférence. Heartley ne vous disait-il pas lui-même qu'elle vous trouvait joli cavalier et qu'elle pensait que vous n'étiez pas heureux. Cela ne veut-il rien dire ? Laissez-moi plutôt désirer que vos airs de souffrante langueur joints au charme de l'homme élégant n'aient point déjà touché une corde qui vibrera trop longtemps dans le cœur de votre Marie. Elle doit avoir porté sur vous ses regards plus souvent que vous ne le pensez, mon cher, pour avoir ainsi remarqué votre mélancolie. Croyez-le bien, cette fille n'est pas insensible. En dépit d'elle-même, en dépit de votre mauvaise réputation, je vous prédis qu'elle vous aimera bientôt (si ce n'est déjà fait), et quand vous vous serez emparé de toutes les facultés de son cœur, ce sera bien votre faute si vous ne pouvez pas devenir aussi le possesseur de sa personne.

Où donc est le grand mal qu'elle sache vos nombreux succès auprès de son sexe ? Supposez-vous que ce dragon de vertu frissonnera désormais de peur à la moindre de vos paroles, comme à la voix même de Satan ? Ne trouvera-t-elle pas, au contraire, un piége de plus dans la connaissance de votre passé ? La vanité ne lui dira-t-elle pas à l'oreille : « Voyez cet homme auquel, avant ce jour, tant de femmes ont cédé ; n'est-il pas, à cette heure, votre esclave ! Oui, celui qui avait conquis les plus orgueilleuses, met aujourd'hui son cœur à tes pieds. » L'amour ne lui dira-t-il pas aussi, tout bas, le perfide ! « Puisque son caractère t'est connu, quel danger ta vertu peut-elle courir ? ne peux-tu pas plutôt changer le cœur de ce libertin, et le ramener dans la voix des attachements honnêtes ? » Le désir seul d'essayer son influence, sa naïve curiosité de jeune fille, l'entraîneront certainement bien loin de ses

premières impressions de crainte ; elle est femme avant tout. Ayez seulement les yeux au guet, épiez les diverses phases de ses sentiments, agissez avec l'adresse que je vous ai connue, et alors ou le diable sera contre nous, ou elle succombera à nos pièges combinés.

Mais, avant tout, redevenez vous-même, mon cher Ashburton. Si vous devez connaître encore les fraîches émotions d'un amour véritable, ne vous laissez pas dompter entièrement. — Je ne doute pas que Marie ne soit aussi belle que vous vous plaisez à la dépeindre ; qu'elle soit digne d'être *réellement aimée. Quelle autre, qu'une femme accomplie*, pourrait tenir dans ses lacs un homme qui a triomphé de toute la phalange de nos belles? Quelle soit simple et sans art, je le désire et le crois aussi ; mais je compte précisément sur cette simplicité, si vous n'avez pas perdu tout jugement, pour vous servir d'arme contre elle-même. Votre amour sincère, passionné, vos absurdes et romanesques sentiments s'accorderont avec la délicatesse de sa propre nature et contribueront mieux que tous les artifices à l'accomplissement de vos desseins.

Je désire, mon cher amoureux, que ces raisonnements fructifient dans votre esprit. Ayez recours à cette lettre comme à un talisman contre le pouvoir de l'amour chaque fois que vous vous sentirez faiblir ; puisse-t-elle vous servir de cordial pour relever vos esprits abattus.

Vous savez d'ailleurs que je ne suis point oublieux de vos intérêts ici. J'ai su gagner, par les moyens ordinaires, une adroite et fidèle femme de chambre chargée de plaider votre cause dans Portland-place. Par elle, j'ai le moyen de savoir si vous êtes toujours regretté, toujours présent à la pensée d'Henriette. Je ne manque jamais de vous représenter comme vraiment malheureux. Je dis pour vous tout ce que vous pourriez dire vous-même, et j'ai de fortes raisons de croire qu'après un certain temps donné à la bienséance, vous pourrez écrire de nouveau à Henriette qui, selon moi, se meurt d'amour pour vous.

Courage donc, mon cher Théodore, et vous pourrez bientôt reparaître dans le monde, à la tête d'une grande fortune. Songez-y *sérieusement et comptez*, en toutes circonstances, sur votre fidèle et dévoué ami.

LETTRE HUITIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Votre dernière lettre m'a affecté de diverses manières, mon cher Lillingham. Il faut que vous soyez le plus insensible mauvais sujet pour avoir osé parler, comme vous l'avez fait, de la plus vertueuse, de la plus séduisante des femmes. Vous n'avez point encore aimé, Lillingham, vous ne connaissez pas cette douce intelligence des âmes, comme dit Otway, ce doux commerce de sympathie réciproque. Le paradis de Mahomet vous engagera peut-être un jour à confesser la loi du prophète.

Vous vous exagérez, je vous assure, mes moyens de succès. Marie est plus que jamais sur la défensive, et je crains fort que tous mes artifices et même mon sincère amour ne puissent rien sur elle. J'avais cherché en vain, depuis plusieurs jours, l'occasion de la voir, toute ma persévérance avait été inutile. Dimanche dernier, elle n'était même pas venue au temple. C'est une absence étudiée, me dis-je, elle n'agit ainsi que pour me prouver qu'elle me méprise, cessons donc de songer à elle; mais hélas! l'oublier m'est impossible! enfin je la rencontrai hier avec plusieurs jeunes filles. Je voulus lui parler, elle me répondit à peine; évitant toute attention de ma part, elle marcha constamment entre deux de ses compagnes dont elle affecta de prendre le bras, comme pour leur demander protection. Vous pouvez imaginer combien je me trouvais mal à l'aise, combien je souffrais de cette froideur. Ce fut à ce point, que je me demande si j'ai été assez maître de moi-même pour cacher mon chagrin à ses compagnes. Peut-être, à la réflexion, ce chagrin même me sera-t-il avantageux. Parfois une jeune fille peut être piquée d'une trop grande discrétion dans la manifestation de nos sentiments; sa vanité y perdant quelque chose. Oh! que ne puis-je trouver une semblable faiblesse dans le caractère de Marie! — Adieu.

LETTRE NEUVIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Il vient de m'arriver un événement bien fait pour relever toutes mes espérances.

Je vous ai parlé, dans une de mes premières lettres, d'une petite rivière qui serpente près du village. Le sentier qui conduit du village à la demeure de Marie traverse précisément ce ruisseau qu'il faut passer sur un léger pont de bois.

Le temps était devenu épouvantable depuis quelques jours; la pluie était tombée à torrents. Impossible de voir Marie une seule fois, et je passai ces jours dans la plus mortelle impatience. A la première lueur de beau temps, j'abandonnai la maison et je marchai jusque vers le soir. Toutes mes pensées étaient occupées de Marie et du désir de l'apercevoir. Si je n'ai pas le bonheur de la rencontrer, me disais-je, je pourrai du moins retrouver la trace de ses pas, m'arrêter aux lieux qu'elle préfère.

Vous, Arthur, dans votre froid matérialisme, vous ne pouvez apprécier la délicieuse tristesse qui s'empare de l'âme à la vue des objets chers à la femme aimée. N'avoir pas éprouvé ces émotions délicates, c'est ignorer le plus complet des plaisirs.

Au moment où j'approchais du pont dont je viens de vous parler, je fus soudainement tiré de mes rêveries par des cris de détresse. Un sentiment profond, au-dessus de celui qu'inspire la simple humanité, une secrète sympathie, doublant la vitesse de mes pas, m'entraînent vers la rivière. J'aperçois alors une forme humaine se débattant dans le torrent formé par la crue des eaux, et que le cours impétueux menace d'ensevelir. La branche saisie pour résister au courant vient de se rompre, toute espérance semble perdue; je m'élance, je plonge, et saisissant dans mes bras la personne qui se noyait, après une lutte où j'eus besoin de toutes mes forces, je fus assez heureux pour la déposer enfin sur le rivage. Dieu! qui venais-je d'arracher ainsi à la mort..... Marie, Marie elle-même!

épuisée par ses vains efforts, abattue par la terreur, la charmante fille était évanouie dans mes bras. Quelle situation, quel moment mêlé d'extase et de peine ! Presser cet ange sur mon cœur, couvrir sa bouche de baisers et la sentir froide et presque sans vie. La nature se réveille pourtant ; elle se ranima par degrés, ses yeux languissants s'entrouvrirent ; mais au premier moment où elle les fixa sur moi, elle parut insensible à sa situation. Quelques légères exclamations de surprise m'annoncèrent bientôt qu'elle commençait à en avoir le sentiment. Quelle gratitude alors dans toute l'expression de sa figure !

— Est-ce à vous que je dois la vie ? comment vous exprimer tout ce que j'éprouve !

Elle me prit vivement les mains, me les pressa dans les siennes, puis les portant de son cœur jusqu'à ses lèvres, elle les baisa avec transport.

— Soulevez-moi, me dit-elle avec angoisse, oh ! laissez-moi me rendre à la maison !

Elle tremblait de froid et de faiblesse.

— Mlle Dalton, lui dis-je, ne voudrez-vous pas vous appuyer sur mon bras ? Que ne puis-je vous préserver entièrement du froid !

Elle semblait hésiter. Je pris son bras qu'elle parut m'abandonner ; puis enlaçant les miens autour de sa taille, je la supportai, ou plutôt je la portai jusque chez elle, ravi d'un aussi précieux fardeau.

Marie, disais-je en mon cœur, pourrai-je perdre jamais le souvenir de semblables instants ? Pendant notre marche, je sentais la pauvre fille trembler d'émotion et de froid ; elle ne prononçait aucune parole, des larmes coulaient seulement sur ses joues. Nous arrivâmes au cottage, sans qu'elle eût rompu le silence. Au moment où nous passions la petite porte, sa mère que je n'avais pas encore eu occasion de connaître, nous aperçut.

— Marie, ma fille ! s'écria-t-elle, la voyant pâle et tremblante, presque sans haleine, et ses vêtements dégouttant d'eau, que t'est-il arrivé, ma chère enfant ? Pourquoi t'ai-je laissée sortir de la maison par un temps pareil, Marie, parle à ta mère, oh parle, je t'en supplie !

Le cœur de Marie était oppressé ; elle s'élança dans les

bras de sa mère avec un inexprimable transport, cacha sa tête dans son sein, et des flots de larmes vinrent alors la soulager. Jamais pareille expression de tendresse, jamais aucune autre scène ne m'avait encore aussi vivement ému. La mère était penchée sur sa fille qu'elle pressait contre sa poitrine avec une crainte mêlée de joie.

— Que t'est-il donc arrivé, ma chère enfant? oh! dis, dis-le moi.

Marie tournant alors ses yeux sur moi :

— Ma mère, il m'a sauvée du torrent!

En prononçant ces mots, elle sembla recouvrer une sorte d'énergie, mais elle retomba de nouveau comme anéantie dans les bras de sa mère.

Madame Dalton se retournant vers moi :

— Nos remerciements, s'écria-t-elle!

— Ne parlez pas de remerciements, Madame ; sauver la vie de la plus humble créature est un des premiers devoirs de l'humanité, mais avoir sauvé votre fille... — Je me retire, l'agitation, le froid qu'elle vient d'éprouver demandent sans retard tous vos soins.

Au moment où je prenais congé d'elles, Marie tourna sur moi ses yeux pleins de langueur et me tendit la main sans parler. Mais quelles douces pensées ce silence si éloquent ne fit-il pas entrer dans mon cœur!

A mon retour, quand je passai sur le pont, le bruit du torrent fut pour moi comme une délicieuse musique. Combien ne lui dois-je pas, m'écriai-je, en contemplant son cours avec bonheur! Je repassai alors dans mon imagination tout ce qui m'était arrivé là. Je me retraçais les charmes que j'avais contemplés, je me perdais dans la rêverie des plus enivrantes pensées, et ce ne fut que la vive sensation du froid de mes vêtements mouillés qui put me dire combien j'étais resté là longtemps. Toujours pensif, je regagnai lentement le village.

A mon arrivée, je me sentis très-fatigué et me mis au lit avec la fièvre. Grâce cependant à la force de ma constitution, je me levai le lendemain sans aucune indisposition : ma première pensée a été de vous écrire, et maintenant je vous laisse pour me rendre auprès de Marie.

—

LETTRE DIXIÈME.

(Continuation de la précédente.)

Je sortis du village le cœur rempli d'inquiétude. En passant la rivière, j'éprouvai les mêmes émotions que la veille; et jamais je ne passerai ce pont sans un sentiment particulier de plaisir. Arrivé chez Marie, la porte me fut ouverte par une toute jeune fille.

— Comment va votre maîtresse, est-elle mieux?

La jeune fille me parut un peu surprise de la brusquerie de mes manières.

— Ma jeune maîtresse n'est pas très bien; elle a un peu de fièvre et elle garde le lit.

— Elle est au lit! ne pourrai-je pas la voir?

— Voulez-vous entrer, Monsieur?

Je fus introduit alors dans une salle basse que je veux vous décrire: ce n'est pas un salon d'une froide élégance, ou pauvrement fastueux; c'est un modèle de simplicité, de bon goût. Les fenêtres garnies de treillis qu'ombragent le chevrefeuille mêlé au jasmin et à la clématite, ne laissent pénétrer qu'un demi-jour en harmonie avec les couleurs des lambris et de l'ameublement. Des rideaux d'une étoffe très-simple, à larges plis, le tapis, les sièges, la cheminée tous parfaitement assortis, contribuent à donner à cette salle un aspect agréable.

Cette pièce sert de salle à manger. Un antique buffet avec ses garnitures en cuivre doré, un service de porcelaine placé avec le moins d'ostentation possible, sont avec les sièges les seuls ornements.

Une porte entr'ouverte m'engagea à entrer dans la salle voisine. Je reconnus aussitôt que c'était la pièce réservée à Marie. Une disposition mélancolique semblait avoir présidé à son arrangement. En entrant, je crus respirer un tout autre air. Peut-être l'obscurité du jour, l'état particulier de mon esprit étaient-ils pour beaucoup dans cette impression. Les fenêtres donnent sur le jardin, non pas un jardin vulgaire comme chez quelque simple fermier: au milieu d'un verdoyant gazon qui s'avance assez près de la maison,

de nombreux arbustes fleuris et des arbres verts sont distribués de manière à laisser pénétrer le regard au milieu de leurs groupes ; mais tout cela avec tant d'abandon, que l'art semble disparaître pour ne laisser voir que la nature ; l'ensemble me représentait un bosquet sacré ; la retraite de Marie en était le temple, et je me sentais rempli de la divinité qui y préside. D'un côté, étaient les livres élégamment reliés et rangés avec goût ; ici, le piano et la musique. Sur une jolie table, au milieu de la chambre, était posé ce qu'il faut pour écrire, des papiers dispersés et mêlés avec des livres ; tout ce qu'elle avait laissé précisément la veille : ses pinceaux, des dessins, des fleurs simples et élégantes comme elle. Je regardais tout cela avec les yeux d'un homme amoureux! Je couvris de baisers les livres, les papiers, tout ce qu'elle avait touché. Ah ! dis-je en moi-même, quel bonheur de pouvoir pénétrer ici, d'y contempler cette charmante créature au milieu de ces simples plaisirs, de ces délicates occupations ; d'y respirer le même air, d'y savourer ses languissants regards remplis de tendresse et d'amour !

Ayant entendu un bruit de pas, je laissai aussitôt cette chambre pour m'avancer au-devant de la mère de cet ange. Je m'excusai de la liberté que j'avais prise d'entrer, et m'informai aussitôt de la santé de sa fille. Madame Dalton m'interrompit :

— Permettez-moi, M. Ashburton, de vous remercier de votre noble dévouement. Ma fille se joint à moi, Monsieur, dans cette expression d'une gratitude qui ne sortira jamais de notre cœur.

— Ne me rendez pas confus, Madame ; je suis certainement trop heureux d'avoir été de quelque secours à Mlle Dalton. Je n'ai qu'un désir, c'est qu'elle soit entièrement remise de sa frayeur, et qu'elle n'ait pas trop souffert.

— Grâce au ciel, elle ne va pas trop mal ; elle a eu un peu de fièvre ; c'est ce qui la prive du plaisir d'ajouter, en personne, ses remerciements aux miens ; soyez assuré de sa reconnaissance, de sa sensibilité.

Ses manières avec moi étaient pleines d'abandon ; et lorsque je lui demandai la permission de revenir m'informer de la santé de Mlle Dalton, elle me répondit que si sa

maisonnette pouvait m'être agréable, elles seraient heureuses, elle et sa fille, de m'y accueillir comme leur devoir était de le faire.

Je vous dirai maintenant, en peu de mots, mon cher Lillingham, que Marie dans son empressement à satisfaire un désir de sa mère, avait laissé la maison pour se rendre au village ; qu'en passant sur le pont, effrayée sans doute par la violence peu ordinaire du courant, le pied lui avait glissé, et perdant l'équilibre elle était tombée dans le torrent. Vous savez comment j'arrivai assez à temps pour la sauver.

En laissant le cottage, je ne manquai pas de payer l'obligeance de la petite fille qui m'avait introduit. C'est une très-jolie villageoise, assurément, mais je la considérai sans la plus légère émotion, l'esprit tout rempli de l'objet de mes affections. — Adieu, je n'ai point pour l'instant d'autres détails à vous donner. Votre affectionné.

(La suite au prochain numéro.)

LES TROIS AIGLES.

VISION.

Faites-moi donc de Paris la reine des beaux-arts, du luxe et de la richesse; travaillez, non pour une ville, mais pour le monde!

Napoléon Ier au comte Frochot, préfet de la Seine.

I

Deux aigles, à l'envi, de leur aile intrépide
Ainsi qu'un trait fendaient les airs;
Ils venaient, fascinés par un foyer splendide
Avec leurs yeux ardents échangeant des éclairs.
Qui frappait ainsi leur paupière
De ce terrestre éclat jusque là sans pareil?
L'Eternel aurait-il, pour sa part de lumière,
Au front de quelque ville altière
Jeté, comme un bandeau, quelque nouveau soleil?

L'un des aigles, parti des mers de l'Hellénie,
Cadence un vol majestueux,
Comme on voit sur Pathmos, aux souffles d'Ionie
Onduler tour à tour le flot tumultueux.
— De Pathmos au sombre rivage
Tu viens, aigle superbe? — Oh! n'es-tu point celui
Que Jean, l'aimé du Christ, tenait en doux servage,
Quand, planant sur l'île sauvage,
Tu semblais du regard discourir avec lui!

L'autre aigle, l'œil sanglant et la serre crispée,
Comme poursuivant ses destins,
Avec un cri strident, aigu comme l'épée,
S'élançait à plein vol loin des vieux monts latins.
— Vers la Gaule, toi qui t'inclines
Sur des bords que tes yeux ne reconnaissent plus,
Oui, c'est toi qui fuyant aujourd'hui leurs ruines,
Suspendu sur les sept collines
Les voyais tressaillir au nom de Romulus!

— Les temps sont-ils venus? dit l'aigle d'Ausonie,
Est-ce enfin sur ces nouveaux bords
Qu'apparaît cette Rome à la gloire infinie
Que voyait poindre Enée au noir séjour des morts? (1)
Le monde est-il son tributaire?
Est-ce la main des dieux, celle des vieux Romains,
Qui dressant de Luxor ici l'aiguille austère,
En fait le sceptre de la terre
Assurant à leurs fils d'éternels lendemains?

— Les temps sont-ils venus? dit l'aigle du prophète.
Est-ce toi, céleste cité
Que Jean voyait descendre, avec des chants de fête,
Sur cette terre, émue à tant d'immensité?
Ainsi qu'une épouse parée,
Tu portes pour bandeau des diamants en feu,
Nul besoin du soleil pour te voir éclairée;
Dans tes temples, lampe sacrée,
Toute gloire s'allume à la gloire de Dieu. (2)

— Oui, les temps sont venus, cria d'une voix fière
Du haut du bronze d'Austerlitz,
L'aigle qui rapporta dans sa serre guerrière,
Tous ces canons vaincus, en son vol recueillis.

(1) *Illa inclyta Roma*
Imperium terris, animos æquabit olympo!
ENÉIDE, livre VI.

(2) Apocalypse de saint-Jean, chap. XXI, versets 2, 11 et 23.

C'est bien la cité fatidique
Qui, magique miroir, captait vos yeux surpris ;
Mais déchirant enfin tout voile symbolique,
Sur toute illusion mystique
La vérité s'affirme... et se nomme Paris.

De son lit triomphal c'est Corinthe exhumée ;
Laïs aux yeux étincelants
Enchaînant d'un regard la foule encor charmée
Aux pieds de sa beauté, jeune de deux mille ans.
C'est la Mecque d'un nouvel âge ;
Nul ne voudra mourir avant les temps prédits
Sans avoir, incertain de son dernier partage,
Vu, *du moins*, en pélerinage
Des lieux dont il rêvait comme d'un paradis.

II

Puis les aigles planaient d'une aile souveraine ;
Immobiles, d'un cri hautain
Saluant, dans Paris, cette éternelle reine,
L'avènement prédit des arrêts du destin.
— Mais suffit-il, comme Corinthe,
D'éblouir le regard sans former le cœur ? — Non.
Athènes, non moins belle, était doublement sainte ;
Phidias ornait son enceinte,
Minerve l'inspirait du haut du Parthénon !

Ah ! sans doute il est beau d'être grand par les armes ;
Pour l'œil énorgueilli la gloire a plus de charmes
Quand son flambeau s'allume aux foudres des combats.
Fausse immortalité que la tombe réclame !
Les peuples passeront ; mais les arts en sont l'âme,
Et l'âme seule ne meurt pas.

Qui daignerait encor, sur un obscur rivage,
De l'Egypte déchue oubliant l'esclavage,
Redemander au Nil les exploits de ses fils ;
Si leur bras tout puissant à nos regards avides
N'eût su, pour parler d'eux, léguer les Pyramides
Ou les ossements de Memphis ?

Non, ce n'est pas assez, Paris, splendide arène,
Que chez toi la victoire, en prodigue marraine,
Sème ses noms fameux sur ton belliqueux sol ;
Que sur le fier bandeau de cette Babylone
D'un fraternel éclat ton Rivoli rayonne
Reflété par Sébastopol ;

Il faut, riche cité, par les arts illustrée,
Que tant de monuments garants de ta durée,
D'un plus noble ciment soient par toi revêtus ;
Il te faut, sans céder aux souffles délétères,
D'une civique main tremper des mœurs austères
Au foyer de mâles vertus.

Allons, rapprochez-vous, sachez, aigles superbes
Qui tous trois, planez sur Paris,
Ne faire qu'un foyer des lumineuses gerbes
Que dardent vos yeux aguerris ;
Faites de ce flambeau l'étoile que les Mages
Suivaient d'un œil religieux,
Quand la terre, par eux, apportait ses hommages
A l'enfant nous ouvrant les cieux.

Rayonne sur la Seine, étoile d'espérance,
Pour tous, astre émancipateur
Sur l'autel du progrès éteignant l'ignorance.
Ah ! quand une douce lueur
Sur un humble berceau descendait de la nue ;
Quand le vieux monde, plein d'émoi,
Sentait vibrer son cœur d'une joie inconnue ;
D'un seul éclair, c'est que la foi

En chassant tout mensonge, illuminait la vie
Des reflets de la liberté,
Et qu'un astre céleste où tout se purifie
Se levait pour l'humanité !

III

De la gloire et du Christ, eh bien, pour ton partage,
Paris, ravive ce flambeau ;
Marche par la pensée en tête d'un autre âge.
De te suivre il lui sera beau,
Si, cheminant encor vers la Terre Promise,
Pour guider ses pas, Israël
Croit voir étinceler sur le front de Moïse
Les deux jets lumineux à tous montrant le ciel !

Régénère, chez toi, tout ce qui tombe en poudre ;
France, enfin d'Epicure abats l'autel grossier ;
Redresse un front plus pur, et qui brave la foudre,
Par la guerre et la paix, ceint d'un double laurier.
Le génie est un glaive ; il sape, tue ou fonde ;
N'en fais jaillir l'éclair que pour te voir bénir ;
C'est un gland qu'au présent jette ta main féconde ;
Mais de ses fiers rameaux pour embrasser le monde,
C'est un chêne qui germe aux flancs de l'avenir !

E. Labretonnière.

BULLETIN.

Nous avons sous les yeux, un mémoire de M. le docteur Gyoux, médecin à St-Jean-d'Angély, sur *la suppression des tours au double point de vue de la morale et de la société.*

M. Gyoux n'est pas un inconnu pour nos lecteurs ; nous avons eu déjà l'occasion de mentionner ses travaux, et entre autres les conférences sur l'hygiène qu'il a faites à Saint-Jean d'Angély et publiées. Dans son mémoire sur les tours, il ne parle plus seulement en médecin ; il envisage aussi les conséquences sociales des facilités plus ou moins grandes offertes à l'abandon des enfants. Nous ne dirons pourtant pas que l'examen de la question soit complet. M. Gyoux suppose l'enfant illégitime né et se demande ce que lui doit la société, ce que lui conseillent le devoir et ses intérêts. A notre avis, il y aurait lieu de remonter plus haut, de rechercher s'il n'est pas possible de dimiuuer le nombre de ces naissances illégitimes ou d'alléger du moins le poids dont elles pèsent sur le pays, de se demander pourquoi le fait qui amène la naissance d'un enfant illégitime est la seule mauvaise action dont il soit permis de décliner les conséquences pour les rejeter tout entières sur les autres. Proscrite par notre législation, la recherche de la paternité est autorisée par celle d'autres peuples. Qui a raison au point de vue de la justice et de l'intérêt social ? C'est là un redoutable problème, mais un problème dont la solution domine toute cette question des enfants abandonnés. M. Gyoux ne l'a point cherchée toutefois ; il a admis les devoirs de la société envers ces malheureux petits êtres que renie leur père, que leur mère abandonne, quelquefois par une déplorable nécessité. Il n'a mis en présence que ces deux systèmes, les tours qui autant que possible cachent la faute et rompent tout lien entre l'enfant et les parents, et les secours temporaires qui aident la mère à élever son enfant. Il s'est demandé lequel de ces moyens était le plus propre à encourager ou à décourager l'inconduite ; il n'a point omis de chercher dans les faits et dans les chiffres quelle pouvait être l'influence de la suppression des tours sur le nombre des infanticides ; il a cherché lequel des deux systèmes était le plus favorable à la santé et à la vie de l'enfant ; lequel lui ouvrait les moins

mauvaises chances pour l'avenir ; lequel enfin était le moins onéreux aux finances de l'Etat. M. Gyoux en examinant ainsi la question sous ses différents aspects est arrivé à réclamer la suppression des tours par une série de conclusions que renferme toutes ou que fait pressentir ce seul paragraphe : « Les secours temporaires diminuent le chiffre des » abandons, conservent à la vie un plus grand nombre » d'enfants, leur assurent quelquefois la légitimation, mais » toujours une reconnaissance qui leur procure une fa- » mille, diminuent les dépenses départementales, amènent » quelques mariages de filles mères et influent le plus sou- » vent d'une manière avantageuse sur la conduite ulté- » rieure de la mère. » Ces considérations ne laisseraient guère de réplique ; mais sont-elles toutes bien établies ? Nous n'oserions l'affirmer. Les raisonnements de M. Gyoux reposent sur des faits très-complexes, et pour énumérer, pour peser suffisamment ces faits il eût fallu plus de place qu'il n'en a pris dans une lecture, dans une brochure de 64 pages. Lui-même l'a senti, puisqu'il a terminé son travail par le catalogue des documents qu'il a consultés. Il ne faut pas lui faire un reproche de ce qui n'a pas dépendu de lui ; il faut le louer de ce qu'il a fait.

Nous ne pouvons pas étudier dès à présent, nous devons signaler un livre qui doit intéresser beaucoup de gens. *L'Etude* de M. Pasteur, *sur le vin, ses maladies, les moyens d'y remédier et de lui donner de suite les avantages que lui apporte habituellement la vieillesse.* M. Pasteur est, on le sait, un des premiers chimistes de France ; objet d'une haute approbation, son livre a été imprimé à l'imprimerie impériale, il a obtenu les éloges du *Moniteur viticole.* Nous ne pouvons en dire que ceci maintenant. Nous espérons lui consacrer bientôt un article détaillé, émané d'une plume compétente. A la vérité, M. Pasteur a fait surtout ses observations sur les vins de la Bourgogne et du Bordelais ; mais outre que les caves de nos lecteurs renferment peut-être d'autres vins que les vins du cru, il semble qu'une pareille matière ne doive pas rester indifférente à un pays où la culture de la vigne et la fabrication du vin sont un intérêt de premier ordre. C'est pour cela que nous en parlons de suite et que nous nous proposons d'y revenir.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

A TRAVERS L'HISTOIRE.

SUITE ET FIN.

III

Au cappne Verdelin commandt une compagnye au régimt de Piémont. (1)

Cappitaine Verdelin, je vos prye ne manquez incontinant la pnte reçue, de vous rendre à vre compagnyé, ou pour le moins soiez y sans aucune faulte avant le dernier jour de féburier prochain, et aurez présenz des soldatz dignes destre employez à croistre vre d. compagnie jusques au nombre de cent pour les arroller lorsq. l. vous sera ordonné, sans les tirer ancore de leurs maisons, les mettre ensemble ou leur donner solde ny fre auc. frais que le Roy nordonne lad. creue, dequoy je vous esclairciray dans la fin dti d. mois de féburier; sur tout faictes la d.

(1) Ce régiment devait son origine à Thimoléon de Cossé, comte de Brissac, qui pourvu, à l'âge de 17 ans, de la charge de colonel-général de l'infanterie française au-delà des monts, dès 1561, le forma en 1567, des vieilles bandes qui servaient en Piémont, au régiment de son nom, qui prit, en 1585, celui de *Piémont*. C'est pourquoi il fut désigné indifféremment sous les noms de *Brissac*, de *vieilles bandes* et de *bandes noires du Piémont*, à cause de la couleur de ses enseignes, *fond noir avec la croix blanche*.

Son premier colonel fut donc Thimoléon de Cossé, en	1562
Puis, Charles de Cossé, depuis maréchal de France	1566
Astouard de Mus	1567 etc etc.
Comte de Vaucelas	1604
Marquis de Shomberg (depuis maréchal)	1610
Son dernier et 40e colonel fut le comte Louis de Narbonne.	1786

Sous les règnes de Henri III et de Henri IV, les compagnies étaient de 200 hommes. En 1611, elles furent réduites à 100 hommes. Par ordonnance du 12 juillet 1784, *Piémont* est fixé à deux bataillons, le premier d'une compagnie de grenadiers, quatre de fusiliers; le second de 4 compagnies de fusiliers, une de chasseurs.

recreue ? le plus sérellemt ? que vous pourrez affin quelle me soit arrivée devant ce temps, et me mandez au plustost quel ordre vous aurez donné pour l'exécucion de la présente, vous asseurant pour fin de la continuacion de mon amitié et q. j. suis,

Cappne Verdelin,

Vostre plus affné coumpaignoun et fidel amy,

J. Louis de Lavalette.

Metz, ce xxvie décembre 1609.

—

Au cappne Verdelin commandant une compaie au régimt de Piedmont.

Cappne Verdelin, vous recepvrez les l/res pattantes et de cachet que le Roy vo/s a faict expédier pour fe la recreue de v/re compaignie jusques au nombre de deux cens hommes, ez pays, lieux et temps qui vous sont désignez par icelles, pour en f/e la levée et l'assambler. Surquoy conformémt à ce qui est de l'intan/on de Sa Ma/té, je vous diray que vous ayez avec tout le soing et vigi/lan/e quil vous sera possible de rechercher et arrester des soldatz, jusques au susd. nombre ez lieux qui vo/s sont nommez par lesd. commi/on et l/res de cachet, les meilleurs et plus aguerris q. vo/s pourrez recouvrer. Surtout n'en prandré point q. le moins que pourrez de trop jeunes qui nayent encore porté les armes, affin que Sa Ma/té en soit mieux et plus dignemant servie, et de les f/e vivre et contenir de façon q/l n'en vienne aulcune plainte. A quoy croyant que ne manquerez de satisf/e comme je vo/s en prie, sur tout que desirez donner contantem/t à Sa Ma/té et affectionnez son service, je demeureray,

Cappne Verdelin,

Vostre plus affect/né compagnon et meilleur amy,

J.-Louis de Lavalette.

A Paris, le 3e j/r de mars 1610.

—

Au Capp^ne^ Verdelin, commandant une comp/nie au régiment de Piedmont.

Capp^ne^ Verdelin, je vous ay nagueres faict expédier mes l/res patentes portant pouvoir de faire la recreue de v/re comp/nie jusques à deux cens hommes ès lieux et pays dénommez èsd. l/res pour leffect de quoy je veulx que vous recherchiez et arrestiez des soldatz èsd. pays ainsy quil est porté par lad. commission, mais je nentends que vous les mettiez aux champs ny les faciez partir de leurs *demeures qu'au temps quil leur sera nécessaire pour se pou*voir rendre dans le premier jour d'avril au rendez vous quy vous a esté donné où je feray trouver ung comm/re des guerres et ung payeur quy les enroolleront et payeront de ce que je leur ay ordonné par ch/un jour en attendant quils soient arrivez au rendez-vous général de mon armée auquel vous ne fauldrez de les faire acheminer dans le xxe jour d'avril par le chemin que le d. comm/re vous prescrira suivant lestat q. je luy en ay faict bailler. Escript à Paris, le 4e jour de mars 1610. (1)

HENRY.

BRULART.

Au cap^ne^ Verdelin com/andant une comp^nie^ de gens de guerre à pied françois au rég/mt de Piémont.

Capp^ne^ Verdelin, je vous ay faict dépescher la comm/on nécess/e pour lever cent hommes de creue par dessus le nombre dont v/re comp/nie est ap/nt composée, laquelle levée vous ferez au plus tost quil vous sera possible dans le bas Auvergne, à ceste fin vous irez trouver mon cousin

(1) On prête généralement à Henri IV un projet de remaniement de l'Allemagne, qui consistait à former une confédération ou *République chrétienne*, laquelle aurait divisé l'Europe en quinze parties. Le président Hénault traite de chimérique ce prétendu projet, mais il n'en constate pas moins qu'au moment où il a été frappé à mort, ce grand roi réunissait une armée puissante qui devait se composer de trois corps principaux : 1° 16 mille hommes envoyés au secours du duc de Savoie pour l'aider à s'emparer du Milanais ; 2° 10 mille aux héritiers du duc de Juliers pour les appuyer dans leurs prétentions sur la succession de Jean-Guillaume, dernier duc de Clèves ; 3° 24 mille hommes destinés à surveiller l'Espagne du côté des Pyrénées, en tout 60 mille hommes, armée très considérable pour l'époque.

le prince de Joinville (1) gouverneur dud. pays et en son absence le viconte de Canillac l'un de mes lieutenans aud/t gouvernement qui vous assignera le rendez-vous auquel vous serez le dernier de ce mois pour f/re enrooller voz soldatz par le comm/re que j'y envoye qui fera distribuer ausd. soldatz huict sols et aux sergens dix sols cl/un par jour à compter de celluy de leur enroblem/t en attendant quils soient à Valence en Daufiné où vous les ferez acheminer dans le dernier juillet pour de là marcher où il leur sera commandé. Mais prenez garde que lesd. soldatz ne commettent aucun désordre sur mon peuple et quilz vivent ainsy que led. comm/re leur prescrira sur pe/ne destre chastiez. Escript à Paris le xviiie jour de juin 1615.

LOUIS.

BRULART (2).

Au capp/ne Verdelin commandlt une comp/nie au régim/t de Picardie (3) ou son lieutenant.

Capp^ne Verdelin, l'occasion estant passée pour laquelle je vous avois faict expédier la comm/on nécessaire pour la levée de cent hommes de creue pardessus les cinq/te dont v/re comp/nie est composée, vous ne ferez aucune levée de gens de guerre en vertu d'icelle, car ny ayant lieu de les employer maintenant pour mon service, j'entends en soulager mon peuple et me décharger aussi de la despense que javois résolu de faire sur les occurences qui ont cessé. Escript à Paris le 6e jour de juillet 1615.

LOUIS.

BRULART.

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise et de Joyeuse, pair et grand-maître de France, *prince de Joinville*, amiral des mers du Levant, etc., né en 1571, mort en 1640, avait épousé Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et fille de Henri duc de Joyeuse, pair et maréchal de France, depuis capucin sous le nom de P. Ange de Joyeuse. Le prince de Joinville était fils de Henri de Lorraine, duc de Guise, tué à Blois, et de Catherine de Clèves.

(2) Pierre Brulart, 4e du nom, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, etc., secrétaire d'Etat et des commandements et finances depuis 1607, marié à Charlotte d'Estampes-Valençay dont postérité. Il était fils du chancelier.

(3) Le *régiment de Picardie* aura sans doute été mis ici pour *régiment de Piémont*, par une erreur du secrétaire ou expéditionnaire, car la lettre qui précède et celle qui suit indiquent bien que Verdelin n'avait pas cessé de faire partie de ce dernier régiment.

Au capᵖⁿᵉ Verdelin commandᵗ une compᵍⁿie de gens de guerre à Pied franᶜˢ au rgᵗ de Piedmont.

Capᵖⁿᵉ Verdelin, je vous envoye une comm/on pour faire amas en Ang/ois et Xaintonge des cent hommes de creue que je veulx que vous faciez au plustost pour mon service et y depesche à cest effect le comm/re La Badye qui procédera jour par jour à lenrôllement diceulx et fera dellivrer aussi en mesme temps huict solz aux soldatz et dix solz aux sergens par jour, au moyen de quoy vous assemblerez au plustost lesd. cent hommes de creue par-dessus les cinquante qui sont ja soubz vᵒʳᵉ charge et me servirez avec iceulx aud. rendez-vous jusques à ce que vous ayez au/e commandement de moy. Surtout prenez garde quilz vivent de sorte que mon peuple n'en reçoive aucune oppression. Escript à Paris le xvᵉ jour d'aoust 1615.

LOUIS.

BRULART.

Au capᵖⁿᵉ Verdelin ou celluy qui commande sa compᵍⁿie au régiment de Piémont.

Capᵖⁿᵉ Verdelin, ayant ordonné que la compᵍⁿie que vous commandez au régiment de Piémont sera renforcée de quinze hommes pour la rendre complette du nombre de cinquante, qui continueront à me servir en la garᵈ/on où elle est à pᵖⁿt, vous ne fauldrez à la réception de ceste le/re de faire lad. creue de quinze hommes, et je feray pourvoir au payement dicelle, tant et sy longuement qu'elle me rendra service. Escript à Paris, le xxvᵉˡ jour de mars 1619.

LOUIS.

BRULART.

Au capᵖⁿᵉ Verdelin le jeune, (1) *commandant une compᵍⁿie de gens de guerre à pied françois au régiment de Piedmont.*

Capᵖⁿᵉ Verdelin, ayant faict estat d'estre servy en ma

(1) Sans doute pour le distinguer de son frère aîné, Tristan-Louis de Ver-

frontière de Champagne (1) de v/re compagnie de cinquante hommes au lieu du viel corps de xxxv que vous aviez en Angoumois, j'attendois de vous une prompte obéissance au commandement de la joindre au corps du régim/t de Piedmont qui est il y a plus d'un mois arrivé en lad. frontière de Champagne, et toutesfois j'ay sceu que vo/s estes encores en demeure, au moyen de quoy je vous ay sur ce subject voulu redoubler celle cy affin que sans remise vous ayez à satisfaire à mon intention en la forme et selon qu'il vous en a esté prescript par le premier ordre pour ne me donner occa/on par un plus long retardement dy pourvoir comme je serois obligé de faire pour le bien de mon service. Escrit à Paris, le XIIe may 1620.

LOUIS.

BRULART.

delin, chevalier, seigneur-baron de Montaigut, d'Aventignan, etc., *écuyer du roi*, et enseigne de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du comte de Foix-Candale, qui avait épousé (1609), comme on l'a déjà dit plus haut, Catherine de Béon d'Armentieu, parente du duc d'Epernon, et fille de Pierre de Béon, seigneur d'Armentieu, et de Marguerite de Noë, dont il y eut postérité. — A cette maison de Béon, appartenait Bernard de Béon du Massez, baron de Routeville, maréchal de camp, lieutenant-général des gouvernements de Saintonge, Angoumois, Aunis et la Rochelle, conseiller d'Etat et chevalier des ordres du Roi, etc... que l'historien Massiou, dans son ignorance des familles et des noms propres, appelle le *sieur de Masse*, et qu'il prend sans doute pour l'un des auteurs de l'ingénieur Claude Masse. Ce Bernard du Massez, dont on peut lire l'épitaphe en la chapelle Saint-Thomas de Saint-Pierre de Saintes, avait épousé Louise de Luxembourg de Brienne, de l'illustre et puissante maison qui a fourni plusieurs empereurs d'Allemagne. Quant aux Béon, ils paraissent encore représentés de nos jours.

(1) La Reine mère, à la tête des mécontents, faisait alors les préparatifs de cette triste campagne de 1620 qui eut pour dénouement l'affaire des ponts de Cé. Des troupes levées pour elle dans le pays de Liége, menaçaient d'entrer en Champagne d'où le duc de Nevers et le maréchal de Vitri furent chargés de les repousser. Peu de temps après, Bassompierre reçut l'ordre d'amasser les forces disporsées dans cette même province et de les conduire à l'armée que le Roi dirigeait lui-même vers la Normandie (juillet 1620). On observera que le Roi, dans cette lettre, menace en quelque sorte Verdelin de prendre des mesures contre lui s'il ne met pas plus de promptitude à exécuter ses ordres. Or, on sait que d'Epernon et son fils étaient alors dans le parti de Marie de Médicis, circonstance qui explique les hésitations de M. d'Orlac, leur ami tout dévoué. Ces menaces furent même suivies d'effet, d'après Girard qui rapporte que Verdelin avait perdu sa compagnie pour s'être jeté dans Metz avec le marquis de la Valette et qu'il fut réintégré quelque temps après dans sa charge. Deux ans plus tard (en 1622), nous le voyons obtenir une autre compagnie, dans le régiment de Navarre.

A Mons/r

Mons/r de Verdelin, sieur dorlac.

A Orlac.

Mons/r de Verdelin, le Roy s'estant résolu de remettre le Sr de Contamine en la compaignie ql luy avoit ostée, sa ma/té ma par mesme moyen accordé à la très humble supplica/on que je lui en ay faicte, une compaignie pour vous quy a vacqué au régim/t de Navarre, et de plus q. vous aures le rang pardessus trois autres capp/nes dud. régiment quy ont esté nouvellm/t pourveus. Cest pourquoy je vous fays ceste lettre po/r vous prier de vous en venir en dilligense prendre possession de vostre charge, et cependant jauray le soing de vous f/e expédier vostre commission q. vous trouveres toute preste, et moy à vous tesmoigner en toutes occasions que je suys,

Mons/r de Verdelin,

Vostre plus aff/né coumpaignoun fidelle et sinssère amy,

J. Louis de Lavalette.

Au camp devant Montp/r le VII octobre 1622 (1).

—

Au capp/ne Verdelin, ayant charge dune comp/nie de pied au régim/t de Navarre (2), *en son absence à celuy qui commande lad. comp/nie.*

Capp/ne Verdelin, ayant esté adverty que la place d'en-

(1) La ville de Montpellier énergiquement défendue par le chef protestant Calonge, se rendit au Roi, le 19 octobre 1622, non sans obtenir plusieurs conditions favorables à ceux de la R. P. R.

(2) L'époque certaine de la création de ce régiment est 1567. La reine de Navarre le leva dans le Béarn et le forma de *la légion de la Guyenne*. Son fils l'employa à sa garde lorsqu'il fut parvenu à la couronne, et il porta alors le nom de régiment des *gardes du roi de Navarre*, nom qu'il conserva jusqu'au 2 août 1589, que le roi de Navarre étant monté sur le trône de France sous le nom de Henry IV, lui fit prendre celui de Valiros, son mestre de camp. Il a été connu sous ce dernier nom jusqu'au 22 mars 1594 qu'il a eu celui de Navarre. Ayant été fait prisonnier au village de Pleintheime, à la journée de Hochstedt, le 13 août 1704, ce régiment enterra ses *cravates* afin qu'elles ne tombassent pas au pouvoir des ennemis et n'eut plus, à partir de cette époque, que des glands à ses drapeaux. — Incorporation du régiment de Pardaillan, en 1594, et des régiments de Thiérache, en 1710, et de Villemort

seigne de vostre compagnie est maintenant vacquante, je désire que St-Pé (1) qui a esté nourry aux exercices convenables, succède à lad. charge et vous fais la présente affin que vous ayez à la mètre en exercice et pocession d'icelle, me confiant quil sen acquictera fidellem/t et et à mon contentement. Escrit à Montpellier le XXIIe jo/r d'octobre 1622.

LOUIS.

BRULART.

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guidon de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, je ne sçay si vous aurés encores appris le combat qui se passa vers Montauban (2), le VIIe de ce moys q/e mon cousin de Montestruc (3) fit avec les ennemys. Il est assez remarquab. p/r vous en donner advis et je masseure q/e vous vous en resjouyrés p/r ladvantage qu'ont eu en cette occasion les armes du Roy, vous scaurés donc que mond. cousin estant monté à cheval le d. jour avec sa comp/nie et une partie de celle de M. de

en 1715. — Valiros, premier colonel en 1589 ; Pardaillan, en 1594 ; marquis de Thémines, en 1617 ; comte de Palluau de Frontenac, en 1621 ; Villerdi, comte de Burq, en 1622 ; marquis de Tavannes, en 1628 ; marquis de Saint-Simon, en 1630 etc. ; marquis de Montemart, en 1784.

(1) Peut-être Raymond d'Antin, seigneur de Hôn et de *Saint-Pée*, lieutenant de roi au gouvernement de Dax, fils de Dominique d'Antin, lieutenant de roi au gouvernement de Dax et de St-Sever, et de Marguerite de Cardeillac. Il vivait en 1621 et avait épousé (1615) Marthe de Borda, dont : Charles d'Antin, aussi lieutenant pour le Roi des villes et châteaux de Dax et de St-Sever, marié (1651) à Marguerite de Biaudos de Castéjà. Cette branche de l'ancienne maison d'Antin est actuellement représentée par M. Pierre-Henry, comte d'Antin de St-Pée, chevalier de la Légion d'honneur, qui était, il y a quelques années, capitaine au 82e de ligne.

(2) Le duc de Rohan, ouvrant les hostilités contre le Roi, à la fin de 1625, avait muni d'une forte garnison la ville de Montauban dont il confia la défense à Montbrun, gentilhomme d'une grande valeur. D'Epernon reçut l'ordre d'investir cette place alors très-redoutable, et eut à soutenir contre les assiégés de nombreuses attaques qui furent assez sanglantes, comme on peut le voir par le récit de Girard (Histoire du duc d'Epernon), qui cependant ne dit rien de l'engagement dont il est ici question.

(3) Probablement Gabriel de St-Lary-de-Bellegarde, fils de Jean de Saint-Lary, dit *de Montastruc*, capitaine de 300 hommes d'armes, et de Gabrielle de Marrast. — Ce nom de *Montastruc* était aussi porté par une branche de la maison de Durfort, à laquelle appartenait N. de Durfort-Duras, baron de Montastruc, marié, vers cette époque, à Andrée d'Antin.

Faudouas (1) commandée par M. de Barbazan (2) et faysants en tout environ cinq/te m/es, ils recontrèrent près du Claux quatre vints m/es des ennemys et vint carabins, qui ne voyant paroistre que vint des nostres au commancem/t, le reste estant demeuré ung peu en arrière, les chargèrent incontinent, mais ils furent soustenus si rudem/t et tellement pressés par le reste de nostre trouppe qui arriva à propos, quils se mirent incontinent en fuitte, et leur capp/ne nommé Jarrious le prem/r. Mais ils ne peurent f/e si grande diligence q/e trente six m/es ne soyent demeurés sur la place et tout le reste nayt esté blessé hormis trois seulement. Pour nous, nous y avons perdu le vicomte d'Auriville cornette dud. sieur de Faudouas et deux chevaux légers, mais on n'a point fait de prisonniers ; en cela vous verrés q/e graces à Dieu quoy q/e nous soyons foibles et nos trouppes mal payées, elles ne laissent pas de servir le Roy utilem/t et de confirmer l'honneur et ladvantage de ses armes. Je vous prie de me f/e sçavoir ceux q/e vous acquerés sur ses ennemys du costé de la Rochelle où Mons/r le mar/al de Thémines m'a escrit q/e vous destiés allé visiter avec le sieur de Marsillac (3) et où il me mande que vous avés fait ce qu'on doit attendre de gens de bien. Je masseure que vous suivrés tousj/rs ce mesme chemin et que vous me croyrés,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né coumpaignoun et fidelle amy à vous servir, *J. Louis de Lavalette.*

A Bordx ce XIIIe fé/r 1626.

(1) Pierre-Béraud de Rochechouart et de Barbazan, baron de Faudoas, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes depuis 1615, en vertu d'une commission d'Henri de Bourbon, prince de Condé. Il avait épousé (1613) Henriette de Foix, et son père, Henri de Rochechouart et de Barbazan, *baron de Faudoas*, tué en 1588, s'était marié à Suzanne de Montluc, fille du maréchal Blaise de Montluc.

(2) Jean-Louis de Rochechouart, baron de Barbazan, frère du baron de Faudoas. Il avait épousé Marguerite de Roquefort, et fut tué aux guerres de religion près de Pamiers.

(3) Charles de Crugy-Marcillac, seigneur du Tillou, capitaine des gardes du duc d'Epernon, tué au siége de Privas, était venu aussi s'établir en Angoumois par son mariage avec Jacquette Vinsonneau qu'il épousa à Cognac (1616), et qui était sœur consanguine de Jeanne Vinsonneau, femme de Jacques de Verdelin. Leur postérité s'est éteinte en la personne de Louis-Sylvestre, marquis de Crugy-Marcillac, chev. de Saint-Louis, mort à Poitiers en 1837, ne laissant de Mlle de Lévis-Mirepoix, sa femme, que deux filles.

A Monsieur

Mons/r de Verdelin, mon lieutenant au régim/t de Navarre (1).

Monsieur de Verdelin, j'avois despesché estant en Médoc le s/r de Bonteruscle vers le Roy, par le retour duq/l quy fut hyer seulem/t, monsieur le cardinal de la Vallette, mon fils, ma mandé q. Sa Ma/té a eu aggréable la supplication très humble q. je luy avois faicte en v/re faveur po/r ma lieutenanse au régiment de Navarre, de quoy jay esté très-ayse; vous en ayant vouleu incontinent donner advis par ceste lettre, affin q. vous vous disposiés au plus tost de vous en aller prendre possession de v/re charge où vostre présence est nécessaire po/r le service de sa ma/té et po/r vos affaires part/res ainsi q. vous pourrez encores plus part/ent voir par la lettre cy jointe q. vous escrit le mareschal des logis dud. régiment. Mais avant que partir po/r ce voiage, je désire q. vous en faciés un jusque en cette ville po/r vous entretenir de vive voix; quoy attendant vous serés tousjours assuré de laffection q. vous a de longue main promise, monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né coumpaignoun et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Bourdx, ce 29 nov/bre 1626.

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, mon lieuten/t au rég/t de Navarre.

Monsieur de Verdelin, jay appris avec ung extrême desplaisir par le sieur de Marsillac la continuation de vostre maladie à laquelle je ne vous désire pas moins de soulagement q. vous mesmes. Je vous prie davoir soing de vostre guérison et de ne partir point de chés vous q. vous n'ayez recouvert entièrem/t vostre santé. Vous avés desja

(1) D'où il semble résulter qu'à cette époque, le duc d'Epernon était colonel du régiment de Navarre, bien qu'il ne se trouve pas sur la liste chronologique des colonels, que nous avons citée plus haut d'après un document officiel, et qui pourrait bien avoir laissé une lacune de 1622 à 1628.

appris par une lettre q. je vous escrivis, il y a quelques jours, comme le Roy a agréé que je vous donnasse ma lieutenance au rég/t de Navarre; lorsq. vous serés bien guéry, vous pourrés vous disposer à aller prendre possession de vostre charge. Ce ne sera pas sans passer premièrem/t en ce pays, je m'asseure, où je seray très ayse tous/rs de vous voyr et de vous tesmoigner que je vous ayme et affectionne autant q. vous le scauriés désirer,

Monsieur de Verdelin, de

Vostre plus affe/né et fidelle coumpaignoun à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Bord/x, ce XXVII décembre 1626.

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guydon de ma compagnie de gendarmes,

A Orlac.

Monsieur de Verdelin, je croy q. vous aurés pu scavoir comme M. de Rohan est à Millau avec dessein dentrer plus avant dans mon gouvernem/t. Je tasche de me mettre en estat de mopposer à luy autant q. mes forces me pourront permettre. M. de Saint-Léger (1) est arrivé despuis quelques jours en ce pays et est à ma compagnie; je vous prie de vous y rendre le plustost quil vous sera possible car vous jugés bien q. les chefs y sont nécessaires. Si vous pouvés amener avec vous quelques ungs de vos compagnons, jen seray bien ayse, mais sur tout je vous prie de f/e diligence car le temps presse et nous aurons bien tost les occasions de servir; je m'asseure q. vous seriés bien

(1) Charles de Courbon, seigneur de St-Léger près Pons, dont il a été déjà question plus haut. Il était lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Epernon; et c'est à lui que Nicolas Pasquier, seigneur de Balanzac, fils du célèbre *Etienne*, adresse plusieurs lettres qui font partie de son *recueil* imprimé en 1623 : 1° *sur la prison du prince de Condé*; 2° *d'où procèdent tant de maux qui arrivent à ceux de la R. P. R. et qu'il est nécessaire de faire la paix*; 3° *que le Roi doit donner la paix à ceux de la R. P. R.* Courbon est cité par Girard avec Verdelin et *quelques autres de ce mérite*, parmi les capitaines qui furent remis en leurs charges après les avoir perdues pour s'être joints au marquis de Lavalette lorsqu'il se jeta dans la ville de Metz.

marry de les avoir perdues. Je n'en perdray jamais aucune de celles qui me donneront moyen de vous tesmoigner ma bonne volonté par les effets de laquelle vous connoistrés q. je suis véritablem/t,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Cadillac, ce XVIII octobre 1627.

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guidon de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, désirant que le s/r de Graons p/nt port/r soit receu en ma compagnie de gendarmes, je vous fais ces lignes pour vous prier d'y tenir la main. Il n'y a que deux jours que je vous ay escrit (1) par le s/r Fénix, cest ce qui m'empeschera de vous f/e une plus longue lettre, me contantant de vous asseurer par la fin de cellecy que je suis,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né cumpaig/ et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Bordx, le XVII mars 1628.

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin; guidon de ma compaignie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, jay receu les deux lettres q. vous mavés escrittes par la voye du s/r Galtier en datte des 1er et 3e de ce moys, où jay esté bien ayse dapprendre de vos nouvelles, et bien marry de ce q. vous navés eu le temps et loccasion po/r exécuter les advis quy vous avoient esté donnés contre les ennemis du Roy. vous sçaurés du d. s/r Galtier et de Fayes, mon secrétaire, q. jenvoye en Rouergue, le subjet de son voiage et comme monseig/r le

(1) Par où l'on voit que cette correspondance n'est pas complète.

Prince, à la supplica/on q. je luy en ay faicte, a pourveu à lentretenem/t de ma compaignie de gendarmes po/r le moys passé et le courant : et q. par ce moyen vous aurés de quoy subsister à servir le Roy ; et par ce qu'à ce q. japprens, les lieux où vous estes à présent en garnison ne sont pas commodes po/r agir utilem/t contre les rébelles, vous vous pourrés changer aux lieux q. monsieur de Nouailles (1) jugera les plus propres ; dequoy ayant discouru ensemble je me remettray à luy d'y pourvoir en attend/t q. je soys moy mesmes sur les lieus, comme jespère destre bien tost po/r donner ordre à tout. Je vous recommende cependant de f/e la guerre le mieux q. vous pourrés et de prendre garde à v/re conservation. Sil se passe quelq. chose par dellà digne de considéra/on vous me fairés plaisir de men donner advis, co/e je vous en prie et de vous assurer tousjours de lamitié q. vous a de longue main promise ;

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

Moun amy, je vous prie, féles mes recoumendasiouns à M/sr de Favies (2) *et à tous nos coumpaignouns, sur tout je vous pnie tous de vous guarder de surprise et de vous lojer seurement.*

De Grenade, ce XII apuril 1628.

A Monsieur, Mons/r de Verdelin, guidon de ma compaignie de gendarmes,

à Orlac.

Monsieur de Verdelin, il est nécessaire pour le service du Roy que vous rendiés le plus tost quil vous sera possi-

(1) Sans doute François de Noailles, comte d'Ayen, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Rouergue et de la province d'Auvergne, etc., né en 1584, mort en 1645.

(2) Orthographe gasconne, peut-être pour *Favières* ? Le seigneur de Favières en Saintonge devait être, à cette époque, un St-Maurls?

ble en cette province où les ennemys du Roy taschent de f/e du progrès principallem/t du costé de Montauban ; je vous prie donc de vous haster de venir et damener le plus q. vous pourrés de vos compagnons ; je ne doute point q. vous ne fassiés en cette occasion toute la diligence qui se doit désirer de vostre affection au service de Sa M. et de celle que vous mavés promise ; ne doutés point de la continuation de la mienne et croyés que vous en recevrés toutes les véritables marques que vous sçauriés désirer, Monsieur de Verdelin, de

Vostre plus affiné et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

A Bourdx, le 8 d'aoust 1628.

Moun amy, je vous prie, hatés vous de venir au plus tost car je men voués aux énemis, menés le plus de vos coumpaignouns que vous pourrés, mais je vous prie hatés vous, je men voués du couté Dagen, prenés vostre plus court chemin, moun rendés vous est à Mounpesat ou à Molières car la peste est à Mouessac. (1)

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, enseigne de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, il est impossible que je puisse pour encores vous donner congé p/r aller chés vous, vostre présence estant en tout nécessaire à la garnison, j'ay donné ordre p/r la norriture de ma compagnie q. le s/r de Bontrusque (2) a porté avec luy. Despuis, monseigneur le Prince y a encores pourveu ainsy q. vous pourrés voyr par les despesches q. jenvoye à mons/r de Monferrant ; si bien q. vous serés en estat par ce moyen de vous

(1) L'original de cette lettre n'est plus en notre possession. M. B. F. (de F..y) à qui on l'avait communiqué, a trouvé plus commode de le garder malgré nos réclamations répétées. Ce qui est bon à emprunter, paraît bon à garder.

(2) On lit plutôt *Bonterusque*. Ce doit être le même nom que celui écrit plus haut *Bonteruscle* ?

maintenir quelq. temps sans nécessité et sans incommodité. Mon nepveu le baron d'Anton (1) me vint voir, il y a quelques jours, et me remit entre les mains la charge quil avoit en mad. compagnie, je ne pense pas quelle puisse estre plus dignement remplie q. de vous soit p/r les services q. vous avés rendus au Roy en celles q. vous y avés cidevant eues ou aux autres occasions où vous avés esté employé. Lorsq. je pourray f/e plus q. cela p/r vous et vous donner de meilleures marques de ma bonne volonté, assurés vous q. je le feray avec toute sorte daffection, et que vous connoitrés par toutes mes actions q. je suis véritablem/t,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

A Bordx, le VIII décembre 1628.

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, enseigne de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, le s/r Nicaze (Nicaize?) quy est avecq mons/r de Montferrant mayant prié de luy donner une place de ma compaignie de gendarmes, je la luy ay vollontiers accordée po/r lamitié que je luy porte, dequoy je vous ay vouleu donner advis par cestre lettre affin q. vous le faciés employer au roolle et luy faciés f/e le mesme traitement quaux aut., comme je vous en prie, et nestant la pn/te à autre occasion, je la finiray en vous assurant q. je suis,

Monsieur de Verdelin.

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

Bourdx, ce 15 mars 1629.

(1) Il était gouverneur du château d'Angoulême sous l'autorité de son oncle le duc d'Epernon, en 1619, lorsque la reine mère se réfugia dans cette ville, venant de Blois. Hélène de Nogaret, sœur du duc d'Epernon, épousa (1582)

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, enseine de ma comp/nie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, je viens de recevoir la lettre q. vous m'avés escrite du 1er (1) de ce moys avec celle quy y estoit jointe de m/r le comte de Gurson (2) ; surquoy je vous diray que nonobstant toutes les belles parolles dont elle est remplie et les menasses q/l faict, vous vous en allliés loger dans ses terres avec ma compaignie, si ses tenanciers ne satisfont à ce q/ls doibvent po/r le payem/t ordonné par monseig/r le Prince et confirmé par le Roy po/r la subsistanse de mad. compaignie, et dites hardiment q. vous avés ordre exprès de moy po/r cella et q. je vous garantiray bien de toutes ces rodomontades : ses d. terres ne sont pas plus considérables q. les miennes puis q. je tiens autre rang dans la prov/ce et ailleurs q. luy et néantmoins jay consenti quelles payent comme celles des part/rs, puis q. cest ung ordre général : Je vous prie doncq sans au/e considération daller prendre lesd. logements et si vous nestes assés fort, vous pourrés demander au sieur de Barlus (Barlios ?) des soldats de la garnison de Bergerac quy ne vous les refusera pas. Je suis bien ayse q. vous vous sentiés mieux de v/re maladie. Je vous prie, uzés de dilligense affin q. ma d. compaignie sen retourne au plus tost à Montpezat où elle est nécess/e po/r le service du Roy, et assurés vous tousjours de l'amitié q. vous a promise,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

Boundx, ce x avril 1629.

Jacques de Goth, baron de Rouillac, dont elle eut : Jean-Jacques de Goth, dit de Batarnay, *marquis d'Anthon*, seigneur de Neuvy, *mort à Paris en 1666*, marié (1611) à Louise d'Espiémont, fille d'Arnaud d'Espiémont, lieutenant du duc d'Epernon au gouvernement d'Angoumois, et de Lucrèce Vigier, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité.

(1) Ce chiffre est mal fait, on lit indistinctement 1er ou 7e.

(2) Frédéric de Foix, comte de Gurson et de Fleix, baron d'Aymet, etc. - capitaine de 100 hommes d'armes, maréchal de camp, grand sénéchal de Guienne en 1616, prit Aymet et Mornac sur les huguenots en 1622, et mourut en 1655. Il était fils de Louis de Foix, comte de Gurson, et de Charlotte Diane de Foix-Candale, et épousa (1611) Charlotte de Caumont-Lauzun.

Joublioys de vous dire q. j'ay faict une despesche au Roy par laq/le je luy assuré de ce q. v/re indisposition vous a empesché daller servir en Piedmond et ay suplié Sa M/té de vouloir recepvoir vostre excuse légitime dont jay mandé au s/r Cartier de f/e touts offres nécessaires en mon nom. Il faut f/e payer les terres de m/r de Biron; puis que les miennes payent, il est bien juste q. les siennes ne soient pas exemptes.

(Poscriptum, de la main du secrétaire.)

—

A Monsieur,

Monsieur de Verdelin, enseigne de ma comp/nie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, men allant aujourdhuy coucher à S/t-Nicolas, jay voulu vous en donner advis par ces lignes et vous prier de my venir treuver. Jattendray donc le contantem/t de vous y voyr et demeureray cependant,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de la Valette.

A Stafort, le xx aost 1629. (1)

—

A Monsieur,

Monsieur d'Orlac, mon lieuten/t au rég/t de Navarre.

Mons/r, jay appris ung différent quy est survenu entre m/r le marquis de Tavannes, vostre m/e de camp et vous sur ce q. led. s/r de Tavannes vous a voulu obliger de porter le drappeau en son logis sans vous y donner logement; vous avés très bien fait de nen rien faire car cest contre lordre et sil eust en cela pris ladvis des plus anciens capp/nes de larmée, il neust, je masseure, pas désiré de vous une chose quy est contre toutes les formes.

(1) Astaffort aujourd'hui chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne) sur la rive droite du Gers, ancienne seigneurie appartenant au comte d'Armagnac, confisquée sur lui par Louis XI qui en donna le quart à Robert de Balzac, seigneur d'Antraigues.

Usés en donc de la mesme sorte en pareilles occasions, et asseurés vous q. je vous appuyray tousjours p/r maintenir les droits et lintérest de vostre charge en ce quy sera de la rayson et de la justice ; mandés moy de vos nouvelles à toutes occasions et asseurés vous quil ne sen offrira point de vous tesmoigner ma bonne volonté q. je ne m'y employe daussy bon cœur q. je suis,

Mons/r,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

J'ay appris vostre différent par d'autres q. par vous dequoy je demeure estonné, la chose méritant bien que vous men donnassiés advis vous mesmes ; je vous prie à ladvenir destre plus soigneux de minformer de toutes les nouvelles q. vous apprendrés et part/ent de celles quy se passeront au régiment.

A Paris, le xxv mars 1630.

(Post-criptum de la main du secrétaire.)

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, mon lieutenant au régiment de Navarre.

Monsieur de Verdelin, le s/r de la Faye, capp/ne au régiment de Piedmont, m'a rendu la lettre q. vous mavés escritte et Girard mon secrétaire m'a fait voyr le plan de Pignerol avec une des médailles qu'on a jettées dans les fondements de la place, q. vous luy aviés envoyé pour me présenter, je vous remercie du soing que vous avés eu de me faire part de lung et de lautre et des nouvelles de ce quy se passe au lieu où vous estes, continués, je vous prie, à toutes occasions, car vous me ferés ung singulier plaisir. Après avoir attendu durant deux moys ceq. produyroient les desseins de larmée impériale, je me suis enfin résolu, voyant la sayson déjà fort advancée, de m'en retourner vers Paris attendre le retour du Roy. Ce nest pas q. lad. armée soit pour cela esloignée de nous, mais aussy nestant qu'à Paris je seray tous/rs en estat de venir secourir la

place s'il en est besoing ; en une occasion comme celle-là ; je serois bien ayse de vous avoir près de moy quy vous promets destre tousjours véritablem/t,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affiné et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Metz, le 29 juin 1630.

Moun amy, jay apris la prise que vous avés eue aveques vostre mestre de camp et que vous luy aviés fet counestre quil est un ignorent en sa charje, je vous prie fétes mes recoumendasiouns à tous nos coumpaignouns du régiment.

—

Telle est cette correspondance qui assurément ne se mêle pas à des événements d'une haute importance et qui semble n'apporter aux curieux aucune révélation bien piquante. Mais combien de fois n'est-il pas arrivé qu'une date, un fait en apparence insignifiant, une circonstance méprisée du commun des lecteurs, ont fourni aux discussions des érudits et des historiens, les éléments d'une preuve concluante et d'un rapprochement précieux. La vérité, si simple de sa nature, est souvent complexe dans ses moyens de justification. Rien de ce qui peut lui venir en aide, ne mérite notre indifférence. L'Histoire est une vaste synthèse pour laquelle on ne saurait amasser et préparer trop de matériaux, et c'est surtout dans les pièces inédites et originales qu'il convient de les rechercher.

A un point de vue moins général, il nous a semblé que les annales de notre province ne pouvaient que gagner à la publication d'une correspondance qui ajoutera peut-être du relief à la physionomie déjà si originale de Jean-Louis de Nogaret, tout en donnant quelque notoriété à l'un des plus braves et des plus méritants parmi ces *coumpaignouns* du pays de Gascogne qu'il avait mêlés en si grand nombre aux Saintongeois et Angoumoisins qui composaient sa compagnie de gendarmes.

Enfin, si les lettres du duc d'Epernon ne trouvent pas grâce devant tous les lecteurs, au moins devra-t-on nous savoir quelque gré de la publicité donnée à celles des rois

Henri IV et Louis XIII, restées entièrement inédites jusqu'à ce jour. Précisément parce qu'elles ne sont adressées qu'à un simple chef de compagnie, ces lettres nous initient au mécanisme d'une administration encore si compliquée dans ses rouages, à la veille de la vigoureuse et puissante centralisation qui allait trouver son point de départ dans l'institution des *intendants* pour se développer rapidement au profit sans doute de l'unité de la France, mais au détriment de la Province et peut-être aussi de l'importance et de la dignité individuelles : nous étions devenus des *individus*, bien avant que les chemins de fer n'eussent fait de nous des colis.

MALTOUCHE.

Il s'est glissé dans l'article précédent quelques erreurs (de copiste ou de typographe ?) dont nous signalons celles qui modifient le sens.

Page 676, ligne 29, au lieu de *Nobiliaire de la Rochelle*, lire *Nobiliaire de Montauban*. Ce *lapsus calami* nous est échappé précisément pendant que nous feuilletions le *Nobiliaire de la Rochelle*, du même auteur, ouvrage dont il serait facile de relever les nombreuses bévues. Nous signalerons en passant l'article La Tour de Saint-Fort-sur-Né, famille dont Lainé travestit entièrement les armoiries. Ces Latour portaient, ainsi que nous l'avons dit dans cette notice (page 675) : *d'azur, à la tour d'argent*, etc., et le *Nobiliaire de la Rochelle* leur donne : *de gueules, à 3 chevrons d'argent.* De même pour les Guiton de Maulévrier et de Longchamps qui portaient : *d'argent, à l'aigle de sable*, et auxquels il attribue pour armes un *rébus* du plus mauvais goût : *d'or au gui de chêne de sinople, chargé d'un taon de sable, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.* Ces erreurs sont d'autant plus déplorables qu'elles égarent les écrivains qui, comptant sur la réputation de l'auteur, les acceptent trop facilement. C'est ce qui est arrivé notamment à M. L. de Richemont, dans son excellent ouvrage *La Rochelle et ses environs*, où à l'article de Jean Guiton (p. 305), cet écrivain scrupuleux et éclairé reproduit cependant sans examen l'armorisme peu sérieux, attribué par Lainé aux Guiton de Maulévrier. On ne saurait donc se tenir trop en garde contre les légèretés et les accusations systématiques de ce généalogiste qui semble persister dans l'idée fixe des bâtardises. C'est ainsi qu'après avoir porté cette accusation sans le moindre fondement contre les Verdelin, nous le voyons la reproduire contre une branche de la famille de Saint-Marsault, celle des seigneurs de la Feuilleterie qu'il dit issus d'un fils naturel de Samson de Saint-Marsault, s/gr de Parcoul, vivant sous Henri IV, tandis que dans la généalogie qu'il donne de cette maison, l'une des plus considérées de l'Aunis, il lui rend toute justice. (V. tome II de ses *Archives.*)

Page 677, ligne 7, au lieu de *Lasseuse*, lire *Lasseube.*

Page 682, ligne 1, au lieu de *deux petits*, lire *un petit.*

Même page, à la note numéro 2, au lieu de *deux étalons*, lire *un étalon.*

LETTRES DE CAURIANA A CONCINI.

(SUITE ET FIN.)

II

Anonyme (le chevalier Cavriana) au secrétaire Concini.

Paris, le 27 août 1572.

Vendredi passé, qui était le 22 du présent mois d'août, l'Amiral, en sortant de la porte de Bourbon, lieu qui est devant le Louvre, séjour du Roy, a été frappé d'un coup d'arquebuse au doigt de la main droite et à trois endroits du bras gauche. On ne sait pas positivement qui c'est, mais on se dit à l'oreille que c'est un des gardes de la Reine mère très-chrétienne : placé à une fenêtre qui avait un grillage et devant quelques draperies fines qui empêchaient de le voir, il l'a atteint avec une arquebuse très-longue d'une balle de près d'une once pendant qu'il retournait à pied dans sa maison, accompagné d'un petit nombre de personnes, au moment où il lisait une lettre. Celui qui a fait le coup avait fort habilement pris son point de mire pour le frapper en pleine poitrine ; mais, comme le voulait sa destinée, ayant aux pieds des mules qui l'empêchaient de marcher à son aise, comme il frappait la terre du pied droit pour le faire mieux entrer et qu'il en voulait faire autant du pied gauche, il vint à reculer un peu ; ce mouvement fit qu'il retira tout son corps, en sorte que les bras relevèrent le coup, qui allait droit au milieu du corps s'il n'avait pas pris cette attitude. Frappé qu'il fut, voyez, dit-il, comment sont traités les gens de bien en France, et sans montrer de peur, il cria à haute voix : Le coup

vient de cette fenêtre où paraît la fumée Il fut porté par les siens dans sa maison qui n'était pas éloignée. Là accoururent bien des gens, l'épée nue ; mais ne voyant personne, ils se retirèrent en proférant des bravades et des menaces.

La blessure au doigt de la main droite était telle qu'il fallut de suite le couper net ; celle du bras gauche avait rompu la tête des deux os et passé en outre entre les deux, ce qui fit proposer de lui couper le bras, pour empêcher le mal de s'étendre. Il approuvait ce parti et voulait que la chose se fît de suite. Elle ne s'est pourtant pas faite. On trouva la balle dans le mur ; elle était de bronze et fort grosse, et comme on vit en outre des trous près l'un de l'autre, on a pensé qu'elle était accompagnée de chevrotines. Ceci arriva vers les dix heures, près de onze heures du matin, à peu près une heure avant le dîner. Chacun se mit à abonder dans son sens et à porter divers jugements.

L'un l'attribue à Guise ; l'autre à Lorraine : mais les plus réservés et les plus sages ont cru que Monsieur, frère du Roi, y a mis la main. D'autres pensent que Mme de Nemours a monté le coup., et que Sali, maître de la maison du Roi, qui avait un frère majordome du cardinal Pellevé, à qui était le logement d'où est partie l'arquebusade, y a prêté la main. Mais on n'a pu jusqu'à présent avoir aucune certitude sur rien de cela, parce que le meurtrier s'est enfui par une fausse porte placée derrière la maison, laissant l'arquebuse en place avec une mèche allumée sur un lit ; et il avait bien eu soin d'éloigner quelque temps l'hôtesse de la maison, pour qu'il n'y eût personne qui pût témoigner du fait.

Cet événement a troublé les huguenots à tel point qu'ils n'ont pu s'empêcher de dire que si le Roi ne leur faisait justice ils se la feraient de leurs mains. Ils ont encore tenu d'autres propos plus menaçants, qui ont été la cause de leur ruine et de leur extermination. C'est ainsi qu'il en arrive le plus souvent ; les menaces sont l'arme de ceux qui sont menacés.

Le Roi, averti de tout, alla visiter l'Amiral après dîner, avec la Reine mère, ses frères, sœurs, parents, amis ;

en somme avec toute la cour, hommes et femmes, excepté Guise et sa femme, Mme de Nevers et Mme de Nemours, qui seuls sont restés chez eux. Et pour lui faire plus d'honneur, Sa Majesté commanda à ses médecins et à ses chirurgiens d'assister assiduement aux soins qu'on prit de lui, parce qu'il n'avait voulu laisser agir aucun qui fût catholique. Il causa un instant avec lui, il le consola et le pria de vouloir bien venir au château, pour que Sa Majesté pût plus facilement l'aller voir. Mais il a toujours refusé cette invitation, par d'honnêtes excuses, comme, deux heures avant que Sa Majesté arrivât, il l'avait refusée à M. de La Châtre, que le roi lui avait envoyé. Il lui avait dit : « Je rends humblement grâces au Roi, mon seigneur, » de l'invitation qu'il m'adresse ; mais qu'il se contente de » ce que j'ai, et qu'il n'en demande pas d'avantage. » Il comprit bien que cette invitation avait un autre but que le soin de sa blessure, et ne voulut pas se renfermer dans le Louvre, demeure royale. Il dit au Roi beaucoup d'autres paroles. De retour au château, le Roi commanda au fourier principal de loger les principaux des huguenots auprès de l'Amiral, pour qu'il fût plus en sûreté de sa personne et qu'il trouvât de la joie dans leur compagnie. Il y ajouta encore une garde de vingt-cinq arquebusiers à sa porte, pour empêcher tout tumulte, si de jour ou de nuit le peuple essayait d'en faire. Les dernières paroles de l'Amiral au Roi furent pour lui demander justice de l'assassinement, c'est le terme dont il se servit, qu'on lui avait fait, et il le supplia fortement de croire que ce qu'il lui avait dit récemment ne venait pas de haine contre le roi Philippe, mais de son zèle pour le service du Roi et des conditions du temps. C'était de faire à tout prix la guerre à Philippe, qu'autrement il n'irait pas loin sans l'avoir dans son royaume, civile et intérieure, et plus violente que jamais : parce qu'il ne pourrait plus retenir dans le devoir la noblesse qui ne voulait que combats.

Logés qu'ils furent comme le Roi l'avait commandé, encore qu'il semble que la nouveauté de cette manière de faire leur eût inspiré quelques soupçons, ils commencèrent à discuter la façon dont ils se vengeraient, et ils en parlaient si ouvertement que Téligny pria plusieurs fois un

charmant garçon de nos amis de bien dire à la Reine que lui, qui avait plus que tout autre aimé et cherché la paix, ferait tout ce qu'il pourrait pour la rompre, si l'on ne faisait pas justice de cet assassinat, et dans leurs bravades fulminantes, ils ne parlaient que de tuer et d'exterminer les familles. Ils firent aussi avertir leurs églises de se tenir prêtes; un certain jour, qui devait être le prochain mardi, c'est-à-dire le 26, un certain nombre de chevaux arrivait à Paris; joint à ceux qui y étaient déjà, il portait leur nombre à 4,000, avec lesquels ils devaient s'emparer du Louvre et là baigner leurs mains dans le sang de ceux qui avaient été les conseillers, les complices et les auteurs de cette arquebusade. Piles, un brave, se saisissait de la porte; Monin tuait Guise; Briquemaut tuait Nevers et sa femme et ses fils; et, s'étant ainsi réparti les charges, ils faisaient des vêpres siciliennes. Il est à croire qu'ils n'auraient pas épargné le sang royal, craignant beaucoup de Monsieur et de la Reine. Cette entreprise leur réussissait facilement, parce que dans le château il couchait bien dans plusieurs chambres, sous prétexte du service du Roi de Navarre, du prince de Condé et d'autres seigneurs, quatre-vingts vaillants gentilshommes qui auraient forcé les gardes et tué à l'improviste la meilleure et la plus grande partie de ceux qui étaient marqués pour ce supplice.

De quelque manière que se soit passée la chose, que la conjuration ait été découverte au Roi, comme on dit qu'elle le fut par Bouchavanes, gouverneur du prince de Condé qui y était présent, ou que les menaces de ceux qui se vantaient de tuer Guise jusque dans les bras du Roi aient été telles qu'elles firent tout craindre d'eux, il parut nécessaire de les prévenir et de les faire mourir de la mort qu'ils préparaient aux autres; on résolut dans la nuit de samedi venant au dimanche de les effacer du monde et d'en abolir à jamais la mémoire.

Toute la nuit, on tint conseil au Louvre; les gardes doublées empêchaient que personne ne sortît sans un commandement de Sa Majesté, de peur que l'Amiral ne fût averti. Toutes les dames se retirèrent dans la chambre de la Reine: effrayées de la nouveauté des choses qu'elles voyaient, ne sachant ce que c'était, elles étaient à moitié

mortes. Mais vers la fin, quand à la délibération succéda immédiatement l'exécution, la Reine leur dit comment ces traîtres avaient résolu de tuer elle, le Roi, enfin toute la cour, le mardi suivant, comme elle pouvait le prouver par trois lettres différentes écrites à elle, à Sa Majesté et à son frère. Alors elles restèrent plus étonnées. Le Roi ne se déshabilla pas, mais il demandait en riant l'avis de chacun des seigneurs qui se trouvèrent à la consultation : parmi lesquels furent Guise, Nevers, Montpensier, Tavannes, *Retz, le président Birague et Morvilliers, et plusieurs* autres. Quand Morvilliers arriva dans la salle, sortant du lit, fort intrigué de ce que le Roi le mandait à pareille heure, en apprenant de la bouche de Sa Majesté le motif de ce conseil de nuit inopiné, il lui vint tant de crainte au cœur que sans que le Roi lui dit ce qu'il pensait il se jeta sur un siége, *tout étonné, tout ahuri, et ne pouvant* parler. Alors le Roi lui demanda son opinion. Il répondit : Sire, c'est là une grande chose, et de singulière importance, et qui a besoin d'une délibération mûre et sans précipitation ; car elle peut engendrer la guerre la plus cruelle. Mais le Roi le pressant pourtant de dire son avis, et lui répétant qu'il y avait là une grande trahison, après s'être fait plusieurs fois donner de l'éperon, il conclut que, si ce qu'on disait était vrai, il fallait que la volonté du Roi et de la Reine s'accomplît et qu'on les tuât tous. Ce qu'il dit en pleurant et en soupirant.

Le Roi fit donc demander tout d'un coup le Roi de Navarre et Condé, qui vinrent accompagnés de leurs domestiques, à cette heure extraordinaire, dans la chambre du Roi : ceux qui étaient avec eux, entre autres Monin et de Piles, voulant aussi y entrer, les soldats qui gardaient la porte le leur interdirent. Alors le Roi de Navarre se tourna le visage triste, vers les siens, et leur dit : « adieu, mes amis. Dieu sait si je vous reverrai. »

Au même moment Guise sortit de la cour et alla au capitaine des hommes de la garde bourgeoise pour qu'il en armât deux mille et entourât le faubourg Saint-Germain, placé au-delà du fleuve, habitation et réceptacle de plus de 1,500 huguenots ; afin que le massacre se fît au même instant en deçà et au-delà du fleuve. Nevers s'arma, ainsi

que Montpensier, le duc de Bouillon, bien que huguenot, parce qu'il était capitaine des Suisses du Roi, et tous les seigneurs de la cour; qui, accompagnés de leurs gens, partie à pied, partie à cheval, se mirent en disposition de passer à l'effet.

Le Roi resta avec ses frères dans le Louvre. Cossin, maître de camp des gascons et capitaine de gens de pied, Besme, allemand et page de M. de Guise, Hautefort, maître de camp en Piémont, Pierre-Paul Tosingho et Achille Pétruzzi de Sienne avec une foule d'autres s'en allèrent chez l'Amiral; comme ils étaient chargés de le tuer, ils jetèrent par terre avec des leviers la porte qui était bien fermée, et arrivés au haut de l'escalier ils trouvèrent un autre rempart fait à l'improviste avec des tables et des coffres, parce que, quelque secrètement que se fît la chose, les trépignements de pieds et le bruit des gens avaient annoncé le trouble à l'Amiral qui croyait pouvoir s'en sauver. Mais ils entrèrent de force et tuèrent huit ou dix de ses gens qu'ils trouvèrent; lui, ils le virent debout à la tête de son lit, en robe de chambre, et ne le reconnaissant pas bien, parce que l'aube commençait à venir, ils lui demandèrent: Es-tu l'Amiral? Il répondit qu'oui. Alors l'accablant de vilainies et d'outrages, Besme, l'épée à la main, s'avança pour lui donner une estocade dans la poitrine. Lui alors: Ah! jeune soldat, ayez pitié de la vieillesse. Mais il ne lui servit de rien, car du coup il le jeta à terre, ensuite avec beaucoup d'autres et particulièrement avec deux coups de pistolets dans le visage ils le laissèrent étendu et mort. On saccagea alors toute la maison, et les nôtres se faisant voir par la fenêtre dirent: il est mort. Mais ceux qui étaient en bas, Guise et les autres, ne le crurent pas; aussi commandèrent-ils qu'on le jetât par la fenêtre, ce qui fut fait; aussitôt il fut dépouillé, mis nu et déchiré en mille morceaux. Le capitaine Lago, basque, eut la charge de tuer Larochefoucauld, ce qu'il fit aussitôt, et il prit son fils âgé de 18 ans, né de la sœur du comte de la Mirandole, à qui le Roi a donné la vie avec les biens de son père. Il promettait seize mille écus à ce capitaine, s'il voulait lui sauver la vie; mais cela ne lui réussit pas, le Roi voulait justice et non des richesses.

Guerqui, enseigne de l'Amiral, réveillé par le bruit avec cinq des siens, sortit nu de sa maison pour se rendre à la maison de l'Amiral; mais Lago lui barra le passage; un épieu en main, il l'en traversa de part en part, bien que Guerqui se défendît avec son épée et son poignard. Briquemaut fut tué avec son fils. Téligny s'était sauvé, mais il fut repris et tué. Tous tirés par les rues avec des cordes, comme des bêtes mortes, furent jetés dans le fleuve, puis repêchés et enterrés sur le bord. Piles sortant de la chambre du Roi de Navarre pour aller hors du palais fut tué par un Suisse et d'autres avec lui. On ne criait dans tout le château autre chose que: tue! tue! ce qui rendait grand le bruit, et plus grande la boucherie.

Alors le Roi et la Reine dirent comment, contraints par la nécessité, ils avaient châtié l'Amiral et ceux de sa suite; que Navarre et Condé devaient être hommes de bien et sujets fidèles, puisqu'ils avaient trouvé chez eux de la tendresse; ils parlèrent beaucoup de l'horrible conspiration que ces gens avaient ourdie contre Leurs Majestés et Leurs Altesses; et que, le royaume étant délivré de leur insolence, le Roi commencerait à être Roi et à être obéi de ses sujets. Navarre et Condé restèrent morts sous ce coup inopiné; mais Condé voulut dire quelque peu de chose; de quoi le Roi le reprit aigrement, il le menaça, lui défendit de sortir du château; il leur donna des gardes à tous deux. Il y avait dans le château un silence et une terreur trop grande, il resta fermé tout le jour et le Roi ne sortit pas de sa chambre. Il faisait pourtant bon visage et se moquait du monde.

Au faubourg Saint-Germain logeaient Montgommery et le Vidame de Chartres: ayant entendu le bruit, ils sautèrent à cheval, et s'étant trouvés dans un grand pré, dit le Pré-aux-Clercs, au nombre de cinquante ou soixante, ils se mirent en bataille, sans savoir ce que c'était. Là arriva Vins, provençal, écuyer de Monsieur, pour les reconnaître; ils leur demanda ce qu'ils faisaient et ce qu'ils voulaient. La paix, répondirent-ils et ils se plaignirent d'être trahis sous prétexte de paix et sous l'apparente sécurité de noces. Alors Vins déchargea sur eux une arquebuse, et Guise étant survenu avec une très-grosse bande ils prirent

la fuite. Montgommery, grâce à une jument étonnante, qui avait des ailes, se sauva dans les environs de Monfort avec le Vidame et huit et dix autres; le reste fut tué, manquant qui de selle, qui de bride, qui de souliers, pour avoir été pris à l'improviste par les nôtres.

Nevers et Montpensier allèrent par la ville avec des gens de pied et de cheval, pour qu'il n'y eût d'attaques que contre les huguenots, et cela pendant qu'on était tout à tuer chacun d'eux, à mettre à sac leurs maisons, qui étaient au nombre d'environ quatre cents, sans compter les chambres de louage où plusieurs d'eux étaient logés: en sorte qu'on tua bien 1,500 personnes dans un jour et tout autant les deux jours suivants; et l'on ne voyait par les rues que corps nus frappés en mille endroits, et tout autant qui couraient le long du fleuve.

On n'a épargné ni le sexe, ni l'âge, ni la condition de personne, et le peuple en est resté si bien consolé qu'au lieu qu'il détestait la Reine mère, il la proclame maintenant la mère du royaume et la conservatrice du nom chrétien.

Guise poursuivit en vain Montgommery, qui s'est retiré dans le pays du Mans, à la Ferté-Bernard, où il se fortifie, en attendant des gens de normandie, pays où il a crédit et autorité.

On dit que l'Amiral causant huit jours auparavant avec son gendre Téligny des prédictions d'un astrologue sur sa destinée, riait de ce qu'il lui avait dit qu'il serait pendu, et lui disait: Voyez quelle apparence il y a à cette heure qu'il ait dit vrai, à moins qu'il n'entendît que je serais pendu en effigie, comme je l'ai été ces mois passés. Mais l'astrologue a dit vrai, parce que après sa mort son corps ayant été traîné par toute la ville avec mille outrages et mille infamies, la tête a été séparée du buste (1), puis il a été porté à Montfaucon et pendu par les pieds; on lui a attaché une queue de cheval et il est resté en proie aux corbeaux. Ainsi celui qui, peu de jours auparavant avait été maître de la moitié de la France, a terminé sa vie par une

(1) J'apprends de bonne part que M. de Guise a envoyé, peut-être par un de ses écuyers, au cardinal de Lorraine la tête et les mains de l'amiral; et ce fut peu de jours après l'exécution. — Lettre de l'ambass. Pétrucci, p. 855.

fin misérable. On a trouvé une médaille qu'il portait, sur laquelle étaient ces paroles : ou victoire entière, ou paix assurée, ou mort honnête. Mais il n'a obtenu aucune de ces trois choses, si on considère sa vie.

Le pillage a été considérable, de la valeur de bien un million et demi d'or, en comptant les biens et les personnes qui pour se racheter ont payé en secret de fortes tailles. Il est mort plus de quatre cents gentilshommes, tous braves et qui avaient eu des charges, tous les meilleurs capitaines qu'ils eussent et les plus nobles, parce que les premiers d'entre eux étaient venus bien fournis de chevaux, de deniers et de vêtements, pour faire honneur à ces noces où ils pensaient être comme à des noces. On ne voyait que gens qui fuyaient par le pays et d'autres courant après eux en criant : Tue ! Tue ! Si bien que ça été un vrai massacre, comme on l'appelle ici. Mais ce qu'il faut remarquer c'est l'entêtement de quelques hommes et de quelques femmes, qui, bien qu'ils se vissent le couteau sur la gorge et qu'ils pussent s'en délivrer en changeant d'opinion, ont néanmoins voulu être martyrs du diable, et perdre leur âme et leur corps avec leur ignorance obstinée. Cette tragédie enragée a duré trois jours, et elle va se continuant, bien qu'un peu plus lentement ; les huguenots n'ont plus aucune retraite assurée, ici à Paris ni à vingt lieues à la ronde, si bien que cette secte aura joué son dernier acte dans tout ce pays.

Condé voulait hier braver ; mais le Roi le menaça de telle sorte que, s'il est sage, il ne s'échappera plus en pareils propos. Il est fort bien gardé et Navarre aussi, afin qu'ils ne sortent pas et que le peuple ne puisse pas les suivre comme chefs : car c'est là le point principal. Monin, valeureux capitaine, a été trouvé hier et tué par le peuple. Cavagne, homme d'une éloquence turbulente, leur avocat, a été mis en pièces (1) ; de même Francourt, grand chancelier de la reine de Navarre, la vieille, deux médecins fameux de Paris avec un nombre trop grand de menu peuple, quelques Allemands et beaucoup de Flamands. Là le rire ne se mêle plus aux pleurs, et l'on ne voit plus

(1) C'est une erreur. Cavagne fut arrêté et assassiné judiciairement plus tard.

dans les nôtres cette joie et cette jubilation qu'on voyait chez eux auparavant, parce que, à vrai dire, le spectacle a été horrible et déplorable. On raconte que Piles, quand il se vit assaillir par le Suisse, cria deux fois : ô paix assurée ! ô foi entière !

Le Roi a sauvé la vie à M. de Grammont, basque, et à M. de Bouchavannes, en même temps qu'à quatre gentils hommes du Roi de Navarre : et tous portent la croix blanche au chapeau, comme le jour que se fit la fête on portait une manche de chemise au bras gauche ; et le mot d'ordre était : vive Dieu et le Roi ; il servait aux nôtres pour se distinguer de ceux-ci. Monsieur, lorsqu'il fit jour, alla par la ville et les faubourgs avec plus de huit cents cavaliers, mille fantassins et quatre pièces de campagne pour battre les maisons qui voudraient faire résistance ; mais il n'y en a pas eu besoin, parce que tous les huguenots cherchaient à fuir et à se sauver, ayant été pris à l'improviste et sans apprêt de guerre qui suffît à faire résistance, bien loin de pouvoir attaquer autrui.

La cour est toute stupéfaite et ne peut reprendre sa sérénité. Chacun attend pour se servir de l'occasion et demander qui les charges, qui les biens des morts : mais jusqu'à présent il ne s'est rien fait, sauf que le marquis de Villars, frère du connétable, a été créé amiral. Le Roi est craint fortement et l'on voit qu'il veut être obéi.

A Orléans, on a fait de même qu'à Paris, spectacle trop lamentable et trop funeste ! On envoie les gouverneurs à leur poste, pour aviser à ce qu'on ne dépose pas les armes, à ce qu'on ne mette pas fin aux homicides, au pillage et aux autres désordres qui s'en sont suivis, et, à mon avis, il en coûtera la vie à plus de deux cent mille personnes, avant que cela finisse. La Charité a été occupée par la compagnie du duc de Nevers. La Rochelle est gardée par les huguenots, qui n'ont pas voulu recevoir Strozzi, sinon avec un petit nombre d'hommes ; il va pourtant rôdant tout autour de la ville, pour l'assaillir s'il peut, que telle est la volonté du Roi et la commission de la Reine mère.

On dit qu'il y a déjà bien des mois qu'on pensait à tuer l'Amiral et que la résolution en avait été prise fort secrète-

ment par qui a l'autorité ; mais qu'on ne croyait pas devoir le faire pour ne pas donner occasion aux autres chefs de remuer et de prendre les armes ; qu'à cette heure que, par l'occasion de ces noces, ils se trouvaient tous réunis ici, on s'est proposé de leur faire la barbe comme on l'a faite, et de la faire belle pour s'épargner dépense et regret, et que pour cela il a été nécessaire à qui il appartenait de concéder beaucoup de choses, d'en dissimuler d'autres, pour arriver à exécuter ce dessein et à avoir justice comme on l'a eue : puisqu'on ne pouvait l'avoir par aucun autre moyen, pas même avec l'aide des armes de tous les princes catholiques.

Mardi dernier le Roi alla à la messe au Palais de Justice et ayant réuni tout le parlement (1) déclara innocents ceux qui avaient tué l'Amiral et les autres, parce qu'il disait que le tout avait été fait par son commandement ; qu'en conséquence on n'en parlât plus.

J'ai depuis entendu dire que beaucoup d'entre eux, au moment où ils allaient perdre la vie avaient déclaré qu'ils voulaient sans faute nous faire à nous tous de la cour ce qu'on leur avait fait, et qu'ils confessaient avoir mérité la mort ; et l'on dit qu'au nombre de ceux-ci était la Rochefoucault. Cet accident a fait peur à ceux qui sont restés en vie, qui s'en vont en grand nombre à la messe sans en être priés. Le Roi commence à se faire craindre. La Reine mère, sa fille et la nouvelle Reine demeurent charmées de tout, sentant qu'elles ont secoué le joug d'une dure servitude ; et j'espère qu'avec le temps la pauvre France reviendra à son ancien état de religion et de fidélité à son Roi par la prudence de sa mère, qui a éclairé le monde et qui se fait connaître pour sage et catholique. Tavannes et Nevers avec Montpensier sont les mieux vus et les plus employés par le Roi, qui veut donner à ses affaires un tel ordre qu'il n'obscurcira certes pas la gloire de ses ancêtres.

Ce qui a assuré le gain de la partie ça été la résolution et l'exécution subite, sans que les ennemis pussent en rien savoir : chose rarement advenue en France. Les Es-

(1) Caurianna dit le palais de la Raison et le Sénat, expressions singulières qui feraient croire qu'il a pensé en latin.

pagnols sont dans la jubilation : et Dieu veuille que nous ne fassions pas trop leur grandeur par notre sang ! (1)

III

Anonyme (le chevalier Cavriana) au secrétaire Concini.

Paris, 19 octobre 1572.

Au massacre des huguenots qui s'est fait à Paris a succédé sans interruption un pillage et une poursuite notable de ceux qui, partie par hasard, partie par l'aide de leurs amis, partie par argent s'étaient cachés de côté et d'autre. Orléans, Rouen et Lyon ont vivement suivi l'exemple de cette ville la première et la métropole du royaume. Aussi quoique le Roi touché de pitié pour un peuple ignorant ait défendu à tous de se tacher davantage les mains du sang des huguenots, espérant les ramener dans la bonne voie à l'aide de savants théologiens, et que contenu de la justice qui l'a satisfait par la mort des chefs il désire pardonner au reste, néanmoins la fureur populaire, soutenue du désir de piller, s'est élevée à un tel point que beaucoup ont été tués et sont tués tous les jours malgré l'édit ; et les trois villes que j'ai nommées sont celles qui se vantent le plus de pareils actes, parce que pendant les guerres civiles elles ont été aux mains de l'Amiral et des siens. Aussi n'est-ce pas par zèle pour la piété chrétienne ou pour la

(1) Pour juger Cavriana, il est bon de lui comparer cette autre lettre sur le même sujet, adressée à François de Médicis :

« Paris, 26 août 1572. — Et que peut-on demander maintenant de ce Charles *véritablement grand*, et de sa *glorieuse mère*, avec les *deux autres Césars*, ses frères ? Que peut-on souhaiter de plus de ces princes du sang, MM. de Guise et les autres seigneurs, qui ont exécuté avec tant de valeur et de prudence les très-saints commandements de leur bon Roi ? Qui ne serait ravi de ce grand peuple de Paris qui a mis tant d'entrain à étouffer et à mettre en *pièces tout ce qu'il a pu trouver de rebelles au Christ et à leur Roi ? On disait* les vêpres de Sicile, on peut dire à présent les matines de Paris. Loué soit le Dieu tout puissant qui me donne l'occasion de vous écrire sur des choses si célestes, et béni soit le triomphant Saint-Barthelémy qui, le jour de sa fête a daigné prêter à ses dévots son couteau bien aiguisé pour un sacrifice si salutaire. »

Ce début suffit, sans qu'on s'impose le dégoût de traduire le reste.

religion catholique, ni par désir de soutenir le royaume, mais plutôt par une ardeur de vengeance et par amour de l'or que ces gens se vautrent malgré tout dans le sang de ceux qui ont survécu à un si grand malheur. Et bien qu'on entende dire tous les jours : tels et tels ont été tués cette nuit dans la prison, tels dans le bourg ou dans la contrée de tel nom, néanmoins ceux qui sont retournés et qui ont été réconciliés à l'église romaine raillent par mille sarcasmes les choses sacrées, et portant le rosaire à la ceinture ils disent : nous allons à la contrainte, c'est le nom qu'ils donnent à la messe comme à une chose imposée par la force. Et ainsi il sera imposible d'extirper complètement cette ivraie du royaume, bien que les forces de ceux qui menaçaient le Roi soient entièrement détruites. Et il n'y a rien à craindre sinon que ces jeunes princes, s'amusant comme ils le font la nuit par la ville, ne donnent occasion à quelqu'un de leur faire un mauvais parti ; ou bien qu'en se divertissant à la chasse où souventefois ils restent seuls ils ne fassent venir à l'esprit de quelque désespéré de les ôter de ce monde, puis qu'il ne le peut pas à force ouverte.

La Reine mère, qui sait gouverner, maintient autant qu'elle le peut l'union entre les frères, parce qu'il ne peut plus éclater de tempêtes en France si l'un d'eux ne se remue contre l'autre, et que si une fois ils commençaient à se heurter, ce serait une querelle longue et implacable. Mais jusqu'ici ils sont retenus par le respect pour leur mère, qui se plaignait avant-hier à quelques princes de ce que le massacre continuât contre la volonté et l'édit du Roi, et cela surtout par leur faute, disant qu'ils soulevaient le peuple qui avait déposé les armes, et elle exprima son mécontentement de telle manière qu'elle fit rougir les uns et irrita les autres. Tous cependant répondirent : qu'on punît ceux qui transgressaient les ordres du Roi.

On envoie trente canons de batterie à la Rochelle, et ils sont déjà en route, parce qu'on veut l'assiéger et la battre vigoureusement. Biron avait été choisi pour chef de l'entreprise, mais il a refusé. Tavannes y allait ; lequel y réussira peu, attendu que la noblesse, le nerf de l'armée française, ne voudra pas lui obéir, et par ce motif il y

figurera comme maître de camp de monseigneur d'Anjou ou de monseigneur d'Alençon, à l'un desquels il paraît qu'on a dessein de donner le commandement sur toutes les troupes qui y iront, et elles seront au nombre de quinze mille fantassins et deux mille cavaliers avec soixante canons. Et il se peut bien qu'Alençon l'emporte et qu'on l'envoie par ce début à l'école de guerre.

La Reine pense toujours à marier ses deux fils et à leur colloquer quelque reine ou quelque dame assez grande pour les rendre égaux. Néanmoins nous ne savons où nous tourner, parce que, ôtée l'Angleterre, il n'y a pas de royaume ou de grand Etat à donner en dot, et quant à l'Angleterre, l'alliance et l'amitié qui l'unissaient à la France sont des deux côtés complètement relâchées et détruites au fond des cœurs, bien qu'elles se maintiennent au-dehors par d'honnêtes apparences. Ainsi l'ambassadeur de cette couronne parlant à la Reine mère relativement à ce massacre et la pressant un peu, elle lui dit en réponse : que chacun fasse ce qu'il lui plaît et ce qui vaut le mieux : faisant en même temps allusion à la dénonciation de l'alliance. En sorte qu'on ne peut plus penser à l'Angleterre, qu'une haine naturelle détournait de la France et que cette dernière persécution contre les bons serviteurs de Calvin, coreligionnaires de cette reine, a complètement aliénée. Mais ne pouvant pas accuser le Roi, qui a retranché du monde l'Amiral avec ceux qui lui étaient les plus dévoués, ils blâment seulement la manière dont cela s'est fait ; répétant qu'après son édit, qui permettait à chacun dans le royaume de vivre comme il le voulait, il ne fallait pas massacrer tant de pauvres innocents, et les voler ; que c'était violer la foi royale, et sous la foi d'un sauf conduit égorger un troupeau que l'on pouvait réduire d'une autre manière. J'ai depuis entendu beaucoup d'Allemands et d'Anglais parler de cette nation d'une manière si étrange et si sinistre que je ne sais de quelle barbarie on pourrait dire pis. Je ne saurais donc croire qu'on puisse faire parenté avec ceux qui sont d'une foi et d'une religion différentes de la nôtre pour le présent ni d'ici quelques années.

L'Electeur palatin non plus n'approuve pas cette chose de la manière dont elle s'est faite, bien qu'il ait donné à

entendre qu'il avait dès-longtemps prévu la fin de l'Amiral et de tous ceux qui le suivaient. Néanmoins il a montré par le fait qu'il ne veut pas se remuer pour venir en France, n'en trouvant ni raison ni occasion. Mais la chose ne passe pas si légèrement auprès des autres qui fulminent. L'Empereur même n'a pas pris la nouvelle comme on le pensait, bien qu'il ait écrit à Sa Majesté des lettres de félicitation.

A cette occasion, l'Angleterre vous reproche fortement d'être tombés, et tandis qu'elle paraissait promettre beaucoup, elle commence à vaciller dans son opinion et à vous regarder comme des gens peu fidèles en amitié, parce que, dit-elle, votre ambassadeur s'est réjoui en votre nom, de ce fait avec Les Majestés d'ici. Et l'on ajoute que l'on voit que vous cheminez en ce monde avec une crainte perpétuelle dans toutes vos actions, qui doivent être suspectes à tous, puisque, balançant la puissance de chacun, vous cherchez à tout tenir en équilibre, pour y gagner la conservation de votre Etat; mais qu'en réalité la mort de l'Amiral est pour vous une grande perte et vous fera tenir le plat à barbe (j'emploie leurs propres expressions) à vos adversaires, qui en France et particulièrement à la cour deviennent très-puissants, et qui étant continuellement près du Roi vous battront en brèche et vous ruineront constamment dans votre crédit, chose qui sera facile, vu l'inconstance des choses humaines et de l'humeur des princes. Et certes sans la Reine mère qui n'a pas changé dans ses dispositions envers vous, je crois que vous seriez bientôt hors de faveur. D'où je conclus qu'il n'y a pas au monde de lieu où il soit plus rude de négocier qu'ici, à cause du changement continuel des personnes. Je voudrais qu'on pût trouver un moyen de lier cette dame de sorte qu'elle fût toujours des nôtres, parce que nous pourrions nous moquer des Espagnols et les forcer à faire les bons apôtres, comme il serait très-facile à vous qui avez l'état le plus propre qu'il y ait à faire des choses nouvelles en Italie et à nuire à chacun, tant par la personne qui gouverne que pour la situation, la richesse et la valeur des habitants. Et pensez donc un peu comment, maintenant que par le retour de l'ambassadeur vous pourrez entendre

de vive voix ce que la plume n'ose pas ou ne peut pas écrire.

Et par après croyez que les vôtres mêmes sont peu amis entre eux. Je parle pour avoir ouï et vu, et sans la crainte qu'ils ont de l'Allemand, qui leur semble toujours être sur leur dos avec le châtiment tout prêt, vous en auriez déjà appris de belles. Mais en voilà assez.

On dit d'Angleterre, où l'on vous tient pour sage et pour puissant, et d'où l'on vous aurait aidé en toute entreprise, avant qu'eût lieu le massacre ; car elle paraît un peu aliénée de vous : on dit que Philippe ne fera rien de ce que vous désirez ni pour Portercole ni pour Orbitello, et que vous pourrez en toute sûreté rappeler votre gentilhomme. Et peut-être verrez-vous avant peu l'Angleterre amie de l'Espagne, puis que ceux d'ici n'ont pas voulu conserver son amitié ; comme vous apprendrez un jour quelque regret des choses qui se sont faites dans ce royaume depuis deux mois.

L'Espagne qui corrompt le monde a infesté une partie de l'Angleterre avec ces mines de l'Inde, et cette reine, qu'occupent les amours, ne voudra pas de guerre. De sorte que la pauvre Rochelle se rendra ainsi que Montauban, la vieille mère des amours ne voulant pas s'attirer de bruit sur le dos.

Sancerre veut se rendre, et il y a ici cinq bourgeois envoyés pour l'accord.

Le Roi veut que tout le monde aille à la messe et jure par le corps de Dieu qu'on y ira.

Orange perd son crédit ; il s'est retiré en Gueldre sans rien faire, et le duc d'Albe envoie pour recouvrer les îles de Hollande et de Zélande. Le palatin du Rhin se donne au diable de ce qu'Orange ne se comporte pas en vaillant homme.

Chiappin Vitelli a été malade et tout cet hiver il sera inutile de sa personne pour la guerre, mais il est en telle réputation auprès des ennemis, et il l'était auprès des huguenots d'ici, qu'ils ne craignaient que lui dans toute l'armée du duc, comme je l'ai entendu dire dernièrement par un grand capitaine. Gloire au Seigneur qui l'a mis au monde !

La Reine mère bâtit une demeure magnifique au duc d'Alençon : elle a déplacé pour cela un monastère de religieuses, qu'elle a placé ailleurs, afin de faire du couvent un jardin. Elle voudrait les laisser tous bien accommodés, riches et amis, pour mourir contente.

La vie est ici d'une cherté qui passe toute croyance, et il faut se garder de la peste.

A Toulouse on a tué mille cinq cents huguenots, depuis la publication de l'édit qui ordonne de déposer les armes, ce qui a fortement tourmenté le Roi.

Le Roi va à la chasse, mais avec bonne compagnie de seigneurs et de soldats, et il va maintenant avec grand cortège là où il ne voulait personne avec lui. On va cependant toujours cherchant où sont les deniers que l'Amiral avait amassés, ou pour mieux dire imposés sur ses églises au delà de ce qui était nécessaire pour payer les reitres, mais on n'en peut retrouver trace. La somme était de deux millions et demi de francs.

On a trouvé des mémoires de ses actions quotidiennes, écrits par lui, chose rare et belle ; mais on ne les laisse pas voir.

Le duc de Nevers avait proposé une réforme des biens ecclésiastiques, afin que l'église de Dieu fût mieux gouvernée par nos prêtres, et la Reine l'approuvait ; mais ce dessein n'a pas de suite.

Tavannes grandit : Morvilliers et le comte de Retz gouvernent la cour, privée des princes qui sont allés à leurs charges. Montmorency, avec sa fièvre, *jacet ingens littore truncus*, et se tient hors de la cour. Il a pourtant vu Monsieur à Nointelles, lieu qu'il voulait acheter ; mais il n'a pas été bien vu, parce que ces frères ne veulent pas de compagnons dans le pouvoir, et Guise avec sa famille est supérieur à tous les autres. Ce qui fait bien voir l'inconstance de la fortune, car Montmorency qui avait tant de gens à sa suite est maintenant abandonné de tous, peut on dire, ainsi que ses frères, et les seigneurs sont guidés par l'utile et non par l'honnête. Pour nous, nous avons peu d'influence à cette cour, et s'il venait un besoin de faire pour vos seigneuries des choses comme on en a déjà fait, même sans trouver de résistance, nous échouerions, tant

il y a peu de foi dans les hommes. C'est pourquoi il convient fort de s'attacher par toutes sortes de bons offices cette grande mère du Roi ; comment, votre ambassadeur qui s'en retourne vous en parlera. Moi, je ne peux pas me mettre entièrement à découvert pour vous, comme vous l'entendrez de ce même ambassadeur, si je veux vous servir bien et longtemps ; mais tout ce que peuvent faire des pygmées comme moi pour vous aider à soutenir cette machine, je vous le promets en toute assurance. Je sais bien que je ne le cède pas en fidélité au plus fidèle.

FATAL AMOUR

OU LETTRES ÉCRITES D'UN VILLAGE

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS.

(SUITE ET FIN.)

LETTRE ONZIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Je vais souvent à la chaumière. Rien n'est plus affectueux, plus cordial que la réception de la mère. Marie est remplie pour moi de délicates attentions, mais elle ne m'a point encore donné l'occasion de me trouver seule avec elle.

Concevez-vous cela, Arthur, je n'ai jamais été admis dans la gracieuse chambre dont je vous ai parlé. On m'a reçu jusqu'à ce jour dans la salle à manger.

Quelques raisons particulières engagent, sans doute, Marie à ne pas m'admettre dans son appartement intime. Je cherche les moyens d'y être admis. J'ai fait plusieurs fois tomber la conversation sur les sujets qui peuvent me conduire à ce but. Aimez-vous la musique? dis-je une fois en pensant à son piano. Certainement vous devez l'aimer, Mlle Marie, — quelquefois je l'appelle ainsi par son petit nom, c'est se rapprocher un peu de ce délicieux commerce de familiarité que je désire si ardemment. —

— Oui, Monsieur, j'aime beaucoup la musique, me répondit-elle, mais j'y suis très-ignorante, comme en toute autre chose.

— C'est par modestie que vous le dites; vous ne pouvez ignorer que j'ai eu déjà le plaisir de vous entendre chanter, et vous chantez avec beaucoup de charme.

Ici se rappelant sans doute ma constance à me placer près d'elle dans le temple, elle me répondit en rougissant :

— Vous jugez avec trop d'indulgence ; et vous-même, M. Ashburton, aimez-vous la musique ?

— Vous pourriez mal penser de moi, si je vous disais que je ne l'aime pas ; vous m'accuseriez, peut-être, de manquer de sensibilité, et croyez-le, mon cœur est loin de n'en point avoir. Je ne suis pas très-versé dans cet art. J'entends sans ennui les grandes compositions, les plus sévères accompagnements d'orchestre, mais je n'ai jamais pu partager, de bonne foi, les transports de ces prétendus amateurs qui se pâment d'aise à l'exécution de la musique savante et de la difficulté vaincue. Il y a des moments où la mélodie la plus simple, où les sons d'une douce voix, que le goût embellit, m'affectent jusqu'à la mélancolie et versent dans mon âme le plaisir le plus pur. Si cette manière de sentir peut constituer un amateur de musique, oh ! alors j'en suis un des plus passionnés.

Ses yeux étaient fixés sur les miens tandis que je parlais ainsi avec toute l'effusion du cœur. Ma tendresse fut, je crois, communicative, car elle parut s'efforcer, avec une larme dans les yeux, d'étouffer un charmant soupir. Nous redevinmes silencieux. Je voulais parler du piano, mais je trouvais une si douce jouissance dans l'union qui semblait exister entre nos deux cœurs, que je ne voulus pas courir la chance de la faire cesser. — Adieu.

—

LETTRE DOUZIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Les circonstances les plus simples intéressent ceux qui aiment ; un geste, un regard, vous fait éprouver quelques nouvelles sensations. Mais il faut pour cela cette intelligence des âmes, cette secrète et divine sympathie qu'on ne rencontre que dans les passions exaltées. Chaque jour qui se succède m'affermit dans cette pensée que Marie est susceptible d'un tel amour. Chaque jour je découvre en elle quelques nouvelles preuves de sa délicatesse de sentir,

une plus grande élévation d'esprit. La nature l'a si admirablement formée, l'a douée d'une âme si bien faite pour tous les sentiments exquis, que si jamais elle aime, ce sera avec tous les entraînements d'une passion extrême.

Dernièrement, notre conversation tomba de nouveau sur la musique. Après quelque hésitation, je parlai de son piano, et la priai de m'accorder la faveur de l'entendre.

— Il y a si longtemps, lui dis-je, que je n'ai entendu le son d'un instrument, que la nouveauté seule m'en serait agréable, mais votre douce voix, ô Marie, aurait pour moi un charme indicible !

— Je suis une si pauvre musicienne, que je ne joue jamais devant les étrangers ; à l'exception de ma mère et d'une ou deux de mes amies, je n'ai jamais joué devant personne.

— Eh bien, soyez assez bonne pour ne pas me traiter comme un étranger ; je me croirais bien heureux si vous vouliez me mettre au rang de vos amis intimes.

— Mais vous auriez froid, capitaine Ashburton, il n'y a pas de feu dans la chambre.

— Froid ? Marie, Marie, oh ! ne le croyez pas ! combien de soirs glacés n'ai-je pas passés près de vos fenêtres, insensible à tout, absorbé dans mon désir de vous apercevoir. Serez vous toujours indifférente au tourment que vous avez fait naître ?

Marie ne répondit point, mais se levant en silence, elle s'avança lentement vers la chambre, et en ouvrant la porte, elle se retourna de mon côté, et me fit, par un léger mouvement de tête, la plus douce, la plus agréable invitation de la suivre.

La soirée était sombre : le soleil couché depuis quelque temps laissait à peine pénétrer ses derniers rayons à travers le noir feuillage des arbres, et projetait sur la chambre une clarté douteuse favorable à la mélancolie. Mon esprit y était d'ailleurs disposé par la présence de l'objet aimé, par une sorte de douce crainte à la pensée que je me trouvais seul avec elle dans sa retraite intime. Tandis que je me plaisais dans la contemplation de cette fille ravissante dont le corps à moitié penché sur la fenêtre se détachait dans cette demi obscurité, je sentis mes yeux se couvrir par degrés d'un

voile léger, je cessai de voir distinctement, et l'hallucination aidant, elle m'apparut bientôt comme un être au-dessus de notre terrestre nature.

Je me levai et m'approchant d'elle :

— Marie, lui dis-je d'une voix émue, à quoi pensez-vous? oh! si ce pouvait être au malheureux Théodore, si vous daigniez le juger digne de votre amour!

Je pris sa main et la pressai sur mes lèvres; des pleurs s'échappèrent de mes yeux et tombèrent sur cette main qu'elle ne m'avait pas encore retirée.

— M. Ashburton, dit-elle bientôt d'une voix solennelle, mais émue, ne me faites point, je vous prie, regretter la preuve de confiance que je viens de vous donner; veuillez ne pas me parler d'amour.

Elle s'approcha de son piano.

— Vous jouerai-je quelque chose de gai?

— Oh! non, si vous ne voulez pas m'attrister davantage. J'aimerais mieux renoncer au plaisir de vous entendre que d'écouter une musique si peu en harmonie avec l'état de mon âme.

Elle commença à chanter. A demi renversé sur le dos de ma chaise et sans proférer une seule parole, je l'écoutai pendant une heure entière, et lorsqu'elle cessa, le doux accent de sa voix vibra longtemps en moi. Je trouvais cette sensation si délicieuse, que je n'osais pas me lever, comme si j'eusse craint de me réveiller de l'enivrement où j'étais plongé.

Jamais je ne pourrai définir le frémissement de plaisir que j'ai toujours éprouvé depuis en entrant dans la chambre de Marie. Elle s'en est aperçue, et j'ai pu remarquer que ce n'était pas sans plaisir.

Mais adieu, cher Lillingham.

—

LETTRE TREIZIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Vos lettres me surprennent étrangement, Ashburton, en vérité vous n'êtes plus vous même. J'étais loin de m'at-

tendre à d'aussi extraordinaires confessions. Une seule chose pourtant me rassure, c'est qu'au milieu de vos inconséquences vous soyez heureusement honteux de vous-même.

Vous ne pouvez ignorer que telle est la situation de vos affaires que rien ne saurait les rétablir excepté le mariage projeté. De lui seul dépend votre retour dans un monde que vous avez laissé avec tant de regret. Certainement vous ne pouvez penser à un attachement durable avec votre petite villageoise. Je manquerais de sincérité et croirais mal remplir les devoirs de l'amitié, si je n'employais tous mes efforts pour vous détourner de si puériles chimères. Je suis d'autant plus porté à vous parler sévèrement, et sans délai, qu'il m'a été facile de voir à quelques passages de votre dernière lettre que votre engouement commençait à devenir dangereux.

Comment, vous qui traitiez jadis si cavalièrement toutes les femmes, qui faisiez parade de votre indifférence et de vos conquêtes, ne saurez-vous vous réveiller du sommeil perfide dans lequel vous vous êtes plongé; mettrez-vous en oubli vos anciennes résolutions et vos nombreux succès d'autrefois?

Votre Marie (ainsi que vous l'appelez) paraît posséder cette délicatesse de sentiments et de vertu qui est si rarement le partage des autres femmes. Cela peut être attribué, en quelque façon, à sa bonne éducation et à la position particulière qu'elle a su prendre vis-à-vis de vous. Toutefois, elle ne saurait être éternellement une exception à la règle générale. Déployons dans cette circonstance toute notre adresse, puisque le succès paraît demander toute la science des grands maîtres.

Vous paraissez redouter une attaque ouverte contre votre petite villageoise. Peut-être avez vous raison, car je vous vois trop amoureux pour compter sur une intrépidité dont je me défie. Pauvre conquérant, qui s'était cru jusqu'alors invincible, parce qu'il avait triomphé de quelques vertus faciles! le voilà, à cette heure, sous le joug d'une simple fillette de dix-sept ans! En vérité, c'est à en perdre patience!

Et pourquoi, je vous prie, ce découragement? Non, mon

pauvre Théodore, la fillette ne peut pas être aussi indifférente que vous me la dépeignez. Il faut être bien aveuglé par l'amour, pour ne pas apercevoir l'effet de vos constantes attentions. Non, je vous le dis encore (dussé-je cent fois me répéter), il n'est pas supposable que le charme de votre personne, qui faisait ici l'admiration de nos femmes à la mode, que toutes vos délicates prévenances, et plus encore l'heureux secours que vous lui avez donné dans un si grand danger, il n'est pas supposable, dis-je, que cette réunion de circonstances favorables n'ait pas entamé son cœur par quelque côté ! N'eussiez-vous pas dû voir, au contraire, dans sa réserve affectée une défiance de soi-même et de ses propres sentiments. Les femmes froides et indifférentes rougissent-elles donc si souvent, baissent-elles les yeux vers la terre..... Est-il permis de se méprendre à de tels indices ?

Mais pour vous mieux assurer de sa sensibilité, ayez recours à ces stratagèmes journellement pratiqués par nos aimables séducteurs. Ce n'est sans doute pas à Marie de vous dire comment il vous faut agir. Votre rôle est tout d'abord de feindre une soudaine indifférence et de tourner vos attentions vers la coquette Johnson, ou quelqu'autre jolie fille du pays. Il n'y a pas grand mérite à vous indiquer ce moyen qui est de toute évidence et qui ne demande qu'un peu de fermeté pour être mis à exécution. En guerre, comme en amour, on doit agir d'après les principes généraux, le véritable talent consiste à les appliquer selon la différence du temps, de la situation et des circonstances ; mais je crains que vous ne soyez un triste général.

Cette manière d'agir, en même temps qu'elle servira à rappeler mon pauvre ami à lui-même, ne tardera pas à vous faire découvrir les sentiments vrais de Marie. Bientôt vous pourrez juger combien elle vous aime ; vous vous applaudirez de ce premier stratagème et me remercierez de vous l'avoir recommandé.

Pour ce qui m'est personnel, je ne pense pas qu'ayant l'esprit si occupé, vous puissiez trouver grand intérêt à mon genre de vie, qui est toujours à peu près ce que vous l'avez connu. Je regrette beaucoup votre absence, car quelques bons camarades que soient nos anciens compa-

gnons, Meadow et Domingwood, ils ne peuvent cependant me tenir lieu de mon cher Théodore. Mon espoir est de vous voir avant peu reparaître sur la scène du grand monde avec toute la splendeur possible ; et puisque vous vous trouvez forcé de subir les chaînes du mariage, nous réussirons sans doute à vous les dorer.

Meadow demande si vous êtes réellement de ce monde, et se plaint vivement de votre silence. Il doit vous écrire pour vous en demander la cause. Je lui montre toujours les passages qui peuvent être montrés de vos lettres. Mais soyez bien assuré que je lui cacherai soigneusement la dernière.

Domingwood est très-occupé depuis quelque temps avec la petite de la rue de... que vous honorâtes, je crois, une fois d'un sourire. Il en est entièrement coiffé. C'est très imprudent, sans doute, mais c'est son goût. Je ne chercherai donc pas à l'en dissuader.

Adieu, mon cher Théodore ; soyez raisonnable et ferme à tout évènement. Continuez à aimer toujours votre dévoué. — ARTHUR.

—

QUATORZIÈME LETTRE.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

J'ai lu et relu vos lettres, mon cher camarade ; chaque fois je suis demeuré convaincu des vérités qu'elles contiennent, mais une entrevue avec Marie rend ensuite toutes mes résolutions inutiles, et je sens ma faiblesse augmenter à chaque instant. Vous me parlez encore de Henriette. Je vous remercie mille fois, mon ami, de vos démarches en ma faveur ; elles sont pour moi la preuve d'une amitié qui m'est bien chère. Il est probable, en effet, qu'Henriette m'aime encore ; je crois être le seul qui ait jamais touché son cœur, d'ailleurs assez froid. Elle est jolie, elle est riche, mais quel bonheur puis-je espérer avec elle? L'image de l'attrayante Marie ne vivra-t-elle pas éternellement dans mon âme ? Ne me rappellerai-je point sans cesse tous ses

charmes, et la comparaison n'empoisonnera-t-elle pas mon bonheur!

Je la rencontrai il y a quelques jours dans le village. Le temps était délicieux. Le soleil, d'un éclat peu ordinaire dans cette saison, dorait la campagne de ses brillants rayons. La nature semblait renaître et nous convier à la vie et à la joie. Je me disais en moi-même : c'est sans doute parce que j'aime, que ces beautés de la nature, que j'ai vues tant de fois avec indifférence, touchent aujourd'hui si vivement mon âme ! Je me trouvais attendri, mes yeux s'emplissaient de larmes, et lorsque je la saluai, je ne pus lui cacher l'agitation de mon esprit.

— Qu'avez-vous, me dit-elle, capitaine Ashburton? Êtes-vous malade? Vraiment, il m'est cruel de vous voir souffrir ainsi.

— Oh ! Mlle Dalton, est-il bien vrai que vous me portiez un tel intérêt? Si j'osais le croire, quel baume cette idée n'apporterait-elle pas à mon cœur tourmenté. Mais je crains bien que votre pitié pour moi ne soit celle que vous donneriez à tout être malheureux.

— Malheureux? par le ciel, quelle expression? Que vous est-il donc arrivé, cher Monsieur Ashburton, qui puisse vous faire parler ainsi?

— Hélas ! si vous connaissiez la douleur que j'éprouve vous me plaindriez en effet. Mais quel droit ai-je à votre compassion?

— Mille droits sur ma reconnaissance, M. Ashburton, ne m'avez-vous pas sauvé la vie? Pouvez-vous croire que j'oublie jamais que vous avez pour moi risqué la vôtre?

Je lus dans son angélique regard une expression qui me remplit de la plus délicieuse tendresse. Je saisis sa main et je la portai à mes lèvres, puis à mon cœur qui battait, non d'une passion tumultueuse, mais du plus chaste amour. Je tins ainsi sa main assez longtemps, jusqu'à ce qu'elle la retirât graduellement, mais sans effort.

Oh ! mon ami, il y eut dans cette scène, dans cette muette intelligence de nos âmes, quelque chose que je n'avais jamais connu. Je sentis plus de joie vraie, plus de plaisir dans ce seul instant que je n'en ai jamais éprouvé dans les heures enchantées de mes amoureux triomphes.

Nous continuâmes à marcher en silence. Silence si délicieux que je ne désirais point le voir finir. Nous arrivâmes près du pont où j'eus le bonheur de sauver cette adorable fille. J'aperçus son trouble lorsque nous approchions ; elle fixa ses yeux sur les miens. Un charmant sourire plein de mélancolie se jouait sur sa bouche, et comme elle continuait à me regarder, je fus sur le point de me jeter à ses pieds pour y mourir d'amour.

— Oh ! Monsieur Ashburton, jamais je ne pourrai oublier tout ce que je vous dois ! Et bien que le souvenir de votre noble courage soit toujours présent à ma pensée, c'est ici, c'est à l'approche de ce lieu qu'il m'est encore plus doux d'y songer !

— Marie, aimable Marie, pouvez-vous bien m'accabler de vos remerciements pour un service que la simple humanité m'eût commandé..... mais avoir été l'instrument de votre salut, oh ! cette pensée sera l'éternel bonheur de ma vie.

Je viens souvent, ajoutai-je, contempler ici ce lieu si bien fait pour mon âme. Ici je me retrouve avec tous vos charmes, ici entre quelquefois dans mon cœur une espérance que la froide réflexion vient bientôt dissiper en me faisant entrevoir combien je suis réellement malheureux ?

Nous étions alors arrêtés sur le pont. Marie appuyée sur la balustrade, la figure tournée du côté de l'eau, semblait méditer. Je vis quelques larmes tomber de ses yeux. Elle paraissait ne point s'apercevoir de ma peine.

— Marie, m'écriai-je, pourquoi cette larme ? puis-je croire que vous pensiez à moi au moment où elle est tombée dans ce froid ruisseau ?..... Marie ne voudrez-vous pas voir les peines que j'éprouve, n'aurez-vous point pitié de moi, ne tournerez-vous pas votre visage de mon côté ?

En parlant ainsi, je m'approchais d'elle, je saisis sa main dans l'une des miennes, et de l'autre enlaçant sa taille divine : « Marie ! »

Dieu ! Arthur, quel moment ! lorsque je pressai mes lèvres sur ses joues, que je l'approchai de mon sein et que je sentis son cœur battre sous ma main ! Mais, hélas ! elle sortit trop tôt de cet abandon. Comme sa rougeur disait

bien sa confusion; avec quelle modestie ne se déroba-t-elle point à mes caresses ! Ce n'était pas la passion, mais une tendre confiance qui avait livré cette adorable fille à mes embrassements.

A notre retour, Marie était plongée dans une pensive mélancolie. En vain je l'engageai à s'appuyer sur mon bras. A l'approche de la maison, elle me dit adieu, me priant de ne point la suivre, puis elle rentra chez elle.

Cher Lillingham, adieu.

—

LETTRE QUINZIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Vous êtes sans contredit, Arthur, mon meilleur ami; vos conseils m'ont soutenu dans l'entreprise difficile de gagner le cœur de cette jeune fille. Combien n'aurais-je pas été découragé sans vous. Et pourtant, Lillingham, à vous parler franchement, il y a des moments où ma cons*cience me reproche mes coupables desseins, et me crie de* les abandonner. Bientôt, cependant, mon idée fixe reprend le dessus et je rêve au bonheur ineffable d'être aimé de Marie. Ainsi, passant tour-à-tour des tumultueux désirs du jeune homme aux scrupules de la stricte honnêteté, je suis forcé de reconnaître que c'est avec toute réflexion que je médite cette séduction cruelle; mais éloignez-vous de moi, pensées importunes !

Nous étions, l'autre soir, assis dans la chambre de Marie: le soleil s'abaissant vers l'horizon, répandait à l'occident une brillante lueur qui nous arrivait, adoucie au-travers du feuillage. Marie paraissait plongée dans ses rêveries. Des soupirs fréquents s'échappaient de son sein.

— Marie, lui dis-je, pourquoi êtes-vous si pensive, pourquoi cette langueur, cette mélancolie?

Elle soupira sans me répondre. Approchant ma chaise de la sienne, je passai mon bras sur le dossier où elle s'appuyait, tandis que sa tête, mélancoliquement penchée sur l'une de ses mains, s'inclinait vers moi dans l'attitude

de la méditation. Je pris l'autre main qu'elle abandonnait et la portai de mon cœur à mes lèvres.

— Marie, m'écriai-je, ô la plus aimée de toutes les femmes, serez-vous toujours insensible à l'amour que j'ai pour vous? Les battements de mon cœur (et je retenais sa main sur ma poitrine violemment agitée), l'assurance de mon attachement ne sauraient-ils vous convaincre de ma sincérité?

Je cessai de parler. Ma tête s'approcha instinctivement de la sienne, je pressai doucement sa taille, je l'enlaçai peu à peu dans mes bras..... Oh! quel moment! quels tendres baisers je pris sur ses lèvres, lorsqu'elle pencha son front sur mon épaule, semblant n'avoir plus conscience de ce qu'elle me permettait.

Elle revint bientôt à elle, et se levant en dégageant ses mains des miennes, me dit d'une voix touchante :

— Oh non! M. Ashburton, je ne suis pas insensible à tout ce que vous me dites, j'ai bien peur au contraire d'y prendre trop d'intérêt. Mais dois-je me livrer à mes sentiments, n'ai-je pas à craindre que vous ne me trompiez?

Quels serments n'employai-je pas alors! Je l'assurai que mon seul désir était de pouvoir un jour la nommer mon épouse; ajoutant mille autres parjures pour endormir ses moindres soupçons.

— Théodore, me dit-elle, m'appelant ainsi pour la première fois, voulez-vous que je fasse un peu de musique. Vous êtes ému, et votre air favori nous calmera tous deux.

J'étais tenté de tomber à ses pieds dans un élan d'amour. Je croyais être en la présence d'un ange, car telle est l'influence de la vertu!

Jamais, avant mon arrivée dans ce village, je n'avais rien connu de semblable à ce que je ressens aujourd'hui. Dans le monde, au milieu de la dissipation et des plaisirs, je n'aurais pas été affecté, comme je le suis, des charmes de Marie. Je l'aurais seulement admirée pour sa prééminente beauté; mais dans la recherche de sa personne, rencontrant les obstacles que sa vertu et sa délicatesse m'opposent, je n'aurais certes point apporté toute cette ardeur de sentiments; j'eusse plutôt abandonné ma pour-

suite, ou si je l'avais continuée, la vanité seule m'y eût poussé.

Peut-être aussi ne rencontrant pas ici cette divine Marie pour occuper toutes les facultés de mon âme, et manquant d'objet extérieur pour m'attacher, le souvenir de ma pauvre Clara se serait-il réveillé en moi avec un certain degré de force. L'image éloignée de ses charmes, dont la trop facile possession me rendit si vite indifférent, eût pu se ranimer en moi et me rendre toute ma première ardeur.

Rien n'est plus difficile à expliquer (nous en sommes souvent convenus) que les caprices et les contradictions de l'esprit humain.

Après ces réflexions que j'ai été entraîné à écrire et que je ne sens pas la nécessité d'effacer, je ne vous parlerai pas davantage de Marie. L'ange du ciel devrait couvrir à jamais de ses blanches ailes toutes les impuretés de notre méchante nature.

Donnez-moi promptement de vos nouvelles ; il y a bien longtemps que je n'en ai reçu. Elles me seraient pourtant bien nécessaires. — Adieu.

—

LETTRE SEIZIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Vous désirez que je vous écrive, mais j'ignore, en vérité, si j'oserai adresser mes lettres à un moraliste de votre trempe. Sur ma vie, Théodore, vous avez fait de rapides progrès dans les sentiers de la morale et des sentiments délicats. Votre prochaine lettre sera sans doute accompagnée de quelque traité complet « sur l'esprit humain » que vous me chargerez de publier sous votre nom. La réputation de l'auteur pourra servir à exciter la curiosité sur le mérite de l'œuvre ; mais, croyez-moi, vous ne ferez jamais fortune par de tels écrits. Voyez donc ! Au lieu d'étudier la tactique et les ruses de la guerre, voilà notre soldat qui se prend à professer la philosophie !

Vos lettres ne cessent pourtant pas de m'intéresser beaucoup. J'y vois des traits si frappants de votre caractère que

peut-être je vous connais mieux depuis notre séparation, que lorsque je vous voyais tous les jours.

Soyez assuré, Ashburton, que vous vous trompez si vous vous croyez susceptible d'une véritable passion. L'amour vrai est incompatible avec la nature d'un homme qui s'est fait une habitude de la séduction, et quoique vous soyez romanesque par certains côtés (je suis forcé de le reconnaître), soyez persuadé que vous avez été trop perverti, pour qu'un sentiment, tel que vous aimez à le dépeindre, puisse jamais prendre l'entière possession de votre cœur. Transporté de votre solitude actuelle dans le grand monde avec une brillante fortune, ce ne serait plus qu'à de rares intervalles, dans ces courts moments où l'on s'ennuie, que vous penseriez à votre villageoise.

Vous êtes, Théodore, l'homme le plus dangereux que je connaisse, et ce qui vous rend si dangereux c'est justement votre tendance à vous croire sentimental. Dès qu'une jolie femme se présente à vos yeux, vous voilà aussitôt amoureux, comme vous le dites, et cela s'accorde si bien avec vos manières et votre langage, que je ne suis pas surpris qu'on oublie bientôt près de vous toutes les préventions qu'avait pu faire naître votre réputation de séducteur. Il n'y a qu'un observateur pénétrant qui puisse lire dans la tendresse voilée de votre regard la volupté raffinée de votre nature, et découvrir dans le calme étudié de votre contenance l'orgueilleuse satisfaction de vos succès.

Marie est certainement de beaucoup au-dessus du commun des femmes, et je suis quelquefois disposé à regretter qu'elle soit tombée entre les mains d'un trompeur aussi dangereux, mais si vous cessiez de l'être dans cette circonstance, vous seriez un homme à jamais ruiné, et j'aime mieux, je l'avoue, vous voir inscrire un nom de plus sur la liste de vos victimes, que de vous savoir un jour perdu sans ressource, pour avoir été une fois vertueux.

Il est un point, Théodore, que vous devez exiger sans retard. C'est qu'elle vous donne un *rendez-vous*, et la nuit, s'il se peut, avec tout le mystère et le secret possible. Engagez aussi, sans délai, une correspondance. Ce doit être facile par l'entremise de la servante, que vous n'aurez pas manqué d'attacher à vos intérêts, c'est la règle.

Mille choses peuvent être écrites que l'on n'oserait pas dire dans la conversation. Les lettres de votre belle vous montreront mieux l'état de son âme.

Tout va bien dans *Portland-place*.

Adieu, mon cher Ashburton. A propos, vous ne m'avez jamais dit ce qu'est la famille de Marie. Je suis encore à deviner d'où peut venir tant de délicatesse et de perfection dans une simple villageoise. Elle doit être quelque chose de mieux que cela.

—

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Ces derniers quinze jours ont fait merveille. Félicitez-moi, mon ami, sur le point important que j'ai gagné, en lui persuadant d'accepter un rendez-vous, et avec ce mystère que vous me recommandiez dans votre dernière lettre. Vous ne doutez pas que j'aie choisi les heures du soir. La tranquille paix de la nuit a toujours une grande influence sur l'esprit et prédispose particulièrement à la tendresse et à l'amour.

Le lieu de nos rendez-vous est le jardin de ce charmant cottage. Là, sous de frais et touffus ombrages, nous pouvons défier tous les regards. Je ne crois pas avoir vu jamais asile plus agréable que ce simple jardin.

La maison est située au milieu d'une riante prairie dont les haies, entremêlées d'arbres, ressemblent, à distance, à des bouquets de bois. De cette jolie maisonnette, posée sur la pente de la vallée, l'œil est réjoui par le spectacle le plus varié : d'un côté, des coteaux boisés, des prairies, de nombreuses chaumières ; de l'autre, une perspective qui se prolonge au plus lointain horizon. Ça et là vous pouvez suivre du regard le torrent s'élançant au travers des rochers et le voir à quelque distance se perdre dans la rivière. La chaumière, du côté de la chambre de Marie, est ombragée par un large rideau de hêtres et de chênes, qui font suite au jardin et semblent en doubler l'étendue. Le parc qui

n'est séparé de la prairie que par de simples claies, pour écarter le bétail, est planté d'arbres indigènes et d'arbrisseaux toujours verts, disposés avec goût; les bordures sont enrichies de fleurs diverses. Par intervalles, des touffes de rosiers sortant, comme par hasard, des haies taillées en corbeilles, donnent à l'aspect de ce parc une variété qui achève de l'embellir.

Près de la maison s'entrelacent des touffes de myrthes, de lauriers et de jasmin. Les clématites et les fleurs de la passion, soutenues sur de verts treillis, tapissent les murailles, laissant ça et là paraître leur blancheur au milieu de l'épais feuillage. Leurs guirlandes touffues ombragent les fenêtres et semblent promettre à l'intérieur une retraite tranquille et parfumée.

Pourquoi, dans cette charmante solitude, ne passerais-je pas mes jours auprès de l'adorable enfant qui l'habite. Pourquoi n'accepterais-je pas la pensée d'échapper ainsi à un monde plein de fausse joie. Ne pourrais-je point ici, dans la tranquille indépendance de la médiocrité, avec le contentement de moi-même et la possession du plus noble cœur de femme, prendre en pitié tous ces grands de la terre qui gaspillent leur vie à la recherche de la fortune, des honneurs ou de la célébrité.

Mais dans quelle rêverie me suis-je plongé? Il me semble trouver deux êtres en moi: l'un répondant aux nobles sentiments de Marie, l'autre aux vanités du monde. Hélas! nos anciennes habitudes prennent trop promptement le dessus pour que je sois longtemps capable d'accepter cette vie paisible que je rêvais tout-à-l'heure.

Il y a une sorte de progression dans toutes les affaires de cœur. Nous sommes, à notre insu, graduellement entraînés: une légère circonstance en amène une autre, et nous nous trouvons définitivement engagés. C'est ce qui m'est arrivé avec Marie.

Du moment qu'elle m'a permis de lui parler amour, du jour où elle a écouté mes prières, elle a été perdue. Ah! si elle était tombée entre les mains d'un homme vertueux? Mais je sens dans mon sein une fièvre terrible qui y fermente et empoisonne toutes mes généreuses résolutions. Pourrais-je, maintenant, abandonner Marie; la fuir quand

je sais qu'elle m'aime? Son souvenir ne me poursuivrait-il pas partout? Elle-même, d'ailleurs, consentirait-elle à notre séparation? Non, Lillingham, il ne m'est plus permis de la fuir; en vain le voudrais-je, ma destinée est de l'aimer toujours.

Vous me demandez des détails sur la condition de Marie. Son histoire est simple et peut être dite en quelques mots: son père était officier de marine; un de ces hommes dont toute la fortune est dans leur épée et qui doivent tout à leur mérite. Il se maria fort jeune à une fille sans fortune; Quelques années après, il fut tué dans une action, laissant un seul enfant. Marie m'a dit que sa mère était demeurée inconsolable, c'est la meilleure preuve des qualités de l'époux.

Cette excellente femme, d'une complexion déjà assez faible, reçut de ce triste évènement un coup qui altéra profondément sa santé. Elle plaça alors toutes ses affections sur son enfant, et n'épargna aucun soin pour son éducation; c'est elle qui a fait Marie ce qu'elle est. Après être restée quelque temps auprès de sa famille, elle vint avec sa fille respirer l'air plus doux du Devomshire; ce lieu retiré leur ayant plu, elles y ont depuis plusieurs année fixé leur résidence. Leur revenu, quoique modique, est, autant que j'ai pu en juger, plus que suffisant pour leurs besoins. Les pauvres du voisinage peuvent témoigner des vertus de ces aimables femmes; Marie est adorée de tous.

La santé de la mère est si chancelante qu'il est aisé de voir qu'elle succombera bientôt. Marie ne semble pas connaître tout le danger. La pauvre enfant se flatte d'un espoir que ne partage point sa mère, mais celle-ci hésite à détromper sa fille bien-aimée. Marie lui prodigue les soins les plus attentifs et les plus affectueux. Jamais elle ne paraît plus jolie que dans le saint accomplissement de ce pieux devoir filial.

A vous toujours, mon cher Lillingham.

—

LETTRE DIX-HUITIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

10 heures du soir.

Je ne puis refuser plus longtemps de céder à vos prières; mais pourquoi m'avoir si vivement pressée de faire ce que je ne puis approuver. Hélas ! je trouve au milieu de mes regrets trop de charme à vous écrire. Mais quoi, Théodore, était-ce donc nécessaire ? Ne nous voyons-nous pas assez fréquemment? aviez-vous besoin d'arracher à ma plume un aveu que vous avez si souvent reçu de mes lèvres?

Vous me dites que vous trouvez les intervalles de nos rendez-vous si pénibles, que sans le doux échange de nos lettres vous ne pourriez les supporter. J'étais pourtant déterminée à ne point vous écrire, je n'ai pu résister à vos instances? Ne me considérerez-vous pas comme une fille faible et imprudente !

Vous voyez, Théodore, que je n'ai aucun secret pour vous. Mon pauvre cœur se dévoile à vous tout entier.

Mais pourquoi ce mystère que vous me demandez? J'ai une entière confiance en vous, cependant malgré mon désir de croire à la nécessité de vos raisons, je ne puis m'empêcher de me reprocher ce bonheur clandestin. Ma mère, ma digne mère ne pourrait-elle donc pas entrer dans notre secret? Vous savez combien elle vous aime; vous savez tous vos droits à son affection ! N'avez-vous pas sauvé sa fille chérie, son unique enfant? Ah ! Théodore, quel souvenir ! la vie a pour moi un charme nouveau depuis que je vous la dois aussi.

Mais, adieu, il est déjà tard, il est temps de vous envoyer cette lettre... Ainsi vous avez vaincu la résolution de votre Marie.

—

LETTRE DIX-NEUVIÈME

D'ASHBURTON A MARIE.

1 heure du matin.

Quelles délices je viens d'éprouver, adorable Marie, en recevant cette lettre si désirée que je couvre de baisers !

J'étais sans doute bien convaincu de la sincérité de votre amour, mais en recevant ce nouveau gage de votre tendresse, une joie inconnue jusqu'alors s'est emparée de toutes les puissances de mon âme. Ce papier touché par votre main, chaque mot que votre plume a tracé sont pleins de vous et réveillent en moi de nouvelles émotions. Votre écriture, ma chère, est la plus jolie du monde ; elle vous ressemble, c'est vous-même : je lis dans ces fins caractères le calme, la tendre sensibilité qui sont votre partage.

Pendant tout le temps que j'attendais votre lettre : sûrement, me disais-je, Marie ne voudra pas me refuser cette preuve d'affection, cet acte de complaisance si nécessaire à mon bonheur et qui doit lui coûter si peu ?

Non, chère Marie, je ne doutais pas de vous, et pourtant que mon anxiété était grande ! Enfin, Suzanne parut : avec quelle hâte ne volai-je pas au-devant d'elle ! Je reçus le billet, je le pressai sur mon cœur, sur mes lèvres et courus m'enfermer chez moi pour me livrer à tout mon bonheur.

Je suis le plus fortuné des hommes, ô Marie ! ce doux aveu m'enivre du plus pur ravissement ! Des larmes de joie coulent de mes yeux ; je me crois près de vous. Ah ! cruel destin, quel obstacle viens-tu donc mettre à notre félicité ? Mais ne suis-je pas le plus heureux des hommes, ne suis-je pas aimé de Marie !

Adorable enfant, je te jure un attachement éternel.

Adieu, ma douce Marie, qu'un aimable sommeil ferme vos yeux, que des rêves enchanteurs occupent votre pensée, et qu'à votre réveil se présente le souvenir de celui qui vous aime au-delà de toute expression.

—

LETTRE VINGTIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Ces deux derniers jours passés sans vous voir m'ont paru si longs et si tristes qu'il m'ont fait sentir combien vous êtes devenu nécessaire à mon bonheur. Je pensais

que Théodore m'eût écrit, puisqu'il ne pouvait pas venir lui-même. Mais quel droit avais-je à cette complaisance?

Durant ces deux longs jours d'attente, votre lettre ne m'a jamais abandonnée. Combien mon cœur est délicieusement ému de tout ce que vous me dites. Il n'y a pas un seul mot que je n'aie répété cent fois. Pourquoi votre lettre est-elle si courte? Je suis disposée à vous reprocher de ne m'avoir pas écrit plus longuement. Avec quelle anxiété mes yeux regardaient dans la campagne, à l'heure qui eût dû m'apporter une autre lettre de celui que j'aime.

Je me répète à moi-même tout ce que vous m'avez dit la dernière fois que je vous ai vu. Je me retrace ces heureux instants où je découvrais combien vous me deveniez cher.

Ah! Théodore, avez-vous bien réfléchi avant de vous dévouer à aimer votre Marie? Ne pas vous trouver sincère, ô mon ámi (ne puis-je pas vous donner ce doux nom d'ami), serait pour moi un coup fatal. N'avez-vous pas laissé peut-être, là-bas, une femme plus belle qui vous aime, ou quelqu'autre plus riche, d'un rang plus élevé; réfléchissez, Théodore, et voyez si votre cœur m'appartient réellement tout entier. Ne regretterez-vous jamais les splendeurs du grand monde, ces jours de plaisirs et de fêtes que vous avez connus; le souvenir de votre ancienne vie ne vous poursuivra-t-il pas, et ne serez-vous jamais attristé par le contraste de votre nouvelle existence?

Ma mère (ah! M. Ashburton, jamais fille eût-elle une mère plus parfaite), ma douce, ma tendre mère remarquait, hier soir, que j'étais triste et mélancolique, je rougis de honte en songeant au motif de cette mélancolie. Quel reproche n'ai-je pas à me faire, de ne penser qu'à mon propre bonheur, quand je vois cette pauvre mère souffrir et lutter contre son mal. Le ciel seul peut savoir dans quel temps elle doit m'être ravie! Mais lorsque je me rappelle les effets de l'hiver dernier, avec quelle terreur ne vois-je pas approcher celui-ci. Bien qu'elle veuille me tranquilliser en parlant toujours de sa prochaine guérison, je suis sans cesse dans les plus cruelles inquiétudes. Chaque jour j'offre au ciel mes prières pour elle.

Pardonnez-moi ces tristes pensées. Elles vous affligent

peut-être. Mais, Théodore, vous êtes mon ami, à vous je dois confier toutes mes peines; votre cœur n'est-il pas entièrement à votre pauvre Marie?

—

LETTRE VINGT-UNIÈME.

ASHBURTON A MARIE.

Bien que je sois certain, ma chère Marie, de vous avoir convaincue, dans notre dernier entretien, de l'inutilité de faire connaître, quant à présent, à votre excellente mère les circonstances exactes de notre liaison, vous me permettrez de revenir, dans cette lettre, sur un sujet qui m'intéresse particulièrement, parce que je vois quelle importance il a pour vous.

Vous êtes, je pense, entièrement assurée de la sincérité de mon amour; j'insiste sur ce point, parce qu'il est pour moi le principal. Comment craindre, en effet, avec cette assurance, que je puisse jamais vous conseiller rien de dangereux ou de peu convenable. Vous savez, cher amour, quelle est ma position : vous n'ignorez pas qu'en déclarant ouvertement mes intentions, le bruit en parviendrait bientôt aux oreilles de ma tante, qui voudrait sans doute exiger l'immédiat accomplissement de ses désirs. J'ai trouvé jusqu'ici les moyens de les éluder; mais un refus formel pourrait lui faire prendre quelque résolution extrême qui m'enlèverait sa fortune de laquelle tout mon avenir dépend.

Vous m'objectez la mauvaise santé de votre mère; croyez-moi, Marie, vous êtes trop inquiète sur ce point. Ne vous disait-elle pas hier qu'elle se trouvait beaucoup mieux depuis quelques mois. Votre mère n'a pas manqué de s'apercevoir de mon inclination pour vous, et sans doute il ne lui a pas échappé, non plus, que je ne vous suis pas indifférent. Si elle appréhendait de cet attachement de fâcheuses conséquences, pensez-vous qu'elle ne vous aurait pas fait part de ses craintes ou de son mécontentement. Pourquoi donc lui dire quelque chose qui l'attristerait. Pourquoi venir interrompre cette douce sécurité qui lui plaît. Vous vous reprocheriez de lui avoir inutilement causé

de la peine. Non, mon cher amour, ou je m'abuse étrangement, ou vous trouverez avec moi que votre devoir même vous prescrit le silence. Bannissez de votre esprit toute défiance, toute appréhension. N'humiliez pas, de grâce, votre cher Théodore, par des soupçons qu'il ne saurait mériter.

Je ne vis que pour vous, Marie ! chaque jour me fait découvrir en vous de nouveaux charmes. Ne troublez pas, je vous en conjure, notre heureuse tranquillité par des craintes vaines et chimériques. Croyez-moi, notre destinée est fixée ; en vain voudrions-nous lutter contre elle.

Vous rappelez-vous encore notre délicieuse promenade, quand nos pas s'égaraient ensemble jusqu'au bas de la colline, entraînés par le calme mystérieux du soir. Combien les moindres circonstances de nos entrevues sont à jamais gravées dans ma mémoire. — Vous étiez ce soir-là d'une gaîté que je ne vous avais jamais vue. Un souffle léger se jouait dans les tresses de vos cheveux, vous aviez ôté votre chapeau, et je regardais avec amour onduler ces boucles charmantes. Vous souvient-il que j'avais malicieusement dénoué le ruban qui retenait votre chevelure. Oh ! Marie, vous ressembliez ainsi plutôt à un ange qu'à une créature terrestre. Avec quelle ardeur je contemplais ce joli sourire errant sur vos lèvres, cet éclat plus vif brillant dans vos yeux, et quand vous vous jetâtes sur moi pour m'arracher votre ruban, n'étais-je pas comme transporté d'admiration ! Cette gaîté qui ne vous est point naturelle, vous abandonna cependant par degré, et quand les ombres de la nuit vous firent regagner votre demeure, il me sembla qu'il y avait dans l'expression calme de votre visage quelque chose de plus, en harmonie avec votre beauté.

Ah ! Marie, Marie, de tels instants sont rares ! Votre main s'était appuyée sur mon épaule, mon bras entourait votre taille, nous regagnions ainsi la maison dans un délicieux silence ; quelle ivresse comparable à la mienne, alors que vous serrant contre mon cœur, je pressai délicieusement mes lèvres sur les vôtres ! et que je sentis que j'étais véritablement aimé, aimé de vous, Marie, les plus chères délices de mon âme.

Vous vous imaginerez sans peine tout ce que j'éprouve en traçant ces lignes ; c'est pour moi une jouissance suprême de tromper ainsi l'absence en m'occupant de vous, en vous parlant comme si vous étiez présente.

Adieu, ma tendre Marie.

—

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Pourquoi le cœur de Marie ne s'ouvrirait-il pas à celui qu'elle aime ? Expliquez-moi, Théodore, le changement que l'amour a fait en moi. Comment se fait-il que je ne jouisse plus de cette douce tranquillité d'autrefois ? Chaque matin me trouvait heureuse et paisible ; je me levais bien disposée aux devoirs de la journée, et le soir fermait mes yeux sans regret et sans amertume. J'avais plaisir à contempler la nature. Chaque aspect de cette tranquille vallée semblait être en harmonie avec la paix de mon cœur, et quand le soleil descendait sous l'horizon je ne comptais pas avec inquiétude les heures qui devaient amener son retour.

Ah ! Théodore, quel contraste aujourd'hui ! Ce n'est plus que soucieuse et triste que je me lève après des rêves pleins de trouble et de terreur. Je ne salue plus d'un doux sourire les riantes beautés du matin, et la nuit me trouve trop souvent dans les larmes. Au milieu de toutes mes peines, l'amour est, hélas ! ma seule consolation.

Jamais, Théodore, personne ne vous a aimé autant que je vous aime. Aucune de celles qui vous ont connu dans le monde n'avait à vous offrir un cœur semblable au mien.

Quels sentiments nouveaux pourraient naître désormais. Je voudrais vous répéter sans cesse combien vous êtes beau, combien vous êtes noble et quelle grâce ont toutes vos manières. Je voudrais vous dire l'impression délicieuse de votre voix sur ce cœur devenu votre esclave.

Ah Théodore ! ai-je assez lutté contre cet amour ! Quels efforts n'ai-je pas faits ? Que de fois vous voyant oppressé et les yeux pleins de larmes, ne me suis-je pas senti gagner par une contagieuse émotion ? Quelle violence ne me suis-

pas faite pour défendre à ma bouche, à mes regards de me trahir, pour te cacher le secret de mon âme.

Pourrais-je oublier jamais ces premières soirées, où admis dans mon appartement, vous m'exprimiez avec tant d'éloquence tout le plaisir que vous éprouviez. Quelle délicatesse, quel doux langage ! De tels moments, sans doute, furent dangereux pour moi ! Votre trouble seul put vous empêcher de voir le mien. Si vous m'eussiez moins aimée, vous eussiez plus tôt connu mon amour. Je fus à vous dès que je vous vis. Oui, Théodore, t'aimer est devenu le charme de ma vie.

Dis-moi, mon doux ami, pourquoi tu étais si triste à notre dernière entrevue. Cacherais-tu quelque chose à Marie? Des soupirs fréquents s'échappaient de ton sein, et quand tu me pressais dans tes bras, quelle angoisse faisait couler ces pleurs qui tombaient sur mes joues? En vain, je cherchais à t'égayer, moi si peu gaie d'ordinaire. Quand nous nous séparâmes, vous paraissiez frappé d'une sombre mélancolie. Pourquoi cela? est-ce le présage de quelque infortune ! Ah ! mon cœur semble m'annoncer quelque malheur prochain. Le destin est las peut-être de nous être favorable et nous prépare quelque coup cruel.

A cette idée, mes larmes viennent presqu'effacer ces lignes. O mon consolateur, quand vous verrai-je?

Je vous envoie Suzanne avec cette lettre, quoiqu'il soit déjà tard. Répondez-moi bientôt, Théodore. Que vos bonnes paroles, que vos chères assurances viennent soutenir la faible Marie.

—

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

MARIE A ASBURTON.

Depuis la dernière nuit, depuis cette funeste entrevue, oh ! oui, trop funeste à mon repos ! le langage que vous m'avez tenu a seul occupé toutes mes pensées. Ah ! Théodore, pourquoi ai-je connu trop tard vos desseins; pourquoi le voile qui couvrait ma vue est-il tombé trop tard? Hélas ! est-ce en adressant de semblables prières à celui que j'ai

tant lieu de redouter, que je trouverai la force qui m'est devenue si nécessaire? Pauvre infortunée, simple fille que je suis d'avoir écouté le séduisant langage de ta bouche, et dans l'innocence de mon cœur de m'être ainsi confiée à ta sincérité.

Ah! Théodore, cruel Théodore! dans quel abyme de misère as-tu plongé Marie! Je sens mon âme déchirée, ma tête succombe, et pas une larme pour soulager mon cœur. Quel changement; mon Dieu! Cet amour qui faisait ma gloire, est aujourd'hui le sujet de ma honte!

O cruel Théodore, pourquoi es-tu venu porter le trouble dans cette humble retraite de la paix et de l'innocence? Pourquoi m'as-tu choisie pour victime de ton perfide amour? Ne m'avez-vous donc arrachée à la mort que pour me perdre plus cruellement? Tu sais combien je te redoutais! une voix secrète m'avertissait de me garder de toi, mais la destinée m'a plongée dans un autre torrent et je suis emportée dans son cours.

Malheureuse! je n'ai plus assez d'énergie pour te fuir. Laisse-moi t'implorer, si tu m'aimes; laisse-moi t'implorer, si ton cœur n'est pas fermé à la pitié; renonce à tes cruelles poursuites.

Croyez-moi, Théodore, votre image est gravée dans mon âme, votre souvenir ne peut s'éteindre qu'avec ma vie; ne m'obligez pas à ne plus prononcer votre nom qu'avec horreur. Ne me rendez pas odieuse une vie dont le plus grand charme était naguère de vous être consacrée.

Oui, Théodore, ne nous revoyons plus. Pitié, pitié pour moi, mon ami (oh laissez-moi vous nommer encore ainsi), pitié pour votre infortunée Marie. Je ne prévois que trop la grandeur du sacrifice que je veux faire! Mais c'est dans les larmes seules que je dois désormais trouver ma consolation.

—

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Insensé Ashburton, que devenez-vous donc? Plus de deux mois se sont écoulés sans que j'aie entendu parler

de vous. Mes lettres négligées, et je crains pis encore! Pourquoi cet engouement pour votre Marie? Henriette consent à vous voir, et c'est de ce côté qu'est votre seule espérance. Arrivez au plus tôt ou vous êtes ruiné sans ressource.

—

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

ASHBURTON A LILLINGHAM.

Ou vous êtes mon bon ange, ou vous avez assuré ma ruine. Hélas! j'ai triomphé de Marie; elle est perdue à la paix et à l'innocence, le sacrifice est consommé!

Pauvre Marie, trompée, flétrie, par combien de lâches parjures ne l'ai-je pas entraînée à sa perte. Quel monde de misères va s'ouvrir pour elle quand elle va reconnaître que celui qu'elle a tant aimé n'était qu'un indigne scélérat. Oui, Lillingham, un scélérat! N'ai-je pas banni pour toujours le repos de cette âme vertueuse, de cette âme trop belle pour ce monde cruel et trompeur.

Je vous envoie avec cette lettre celles que j'ai reçues de Marie. Ah! lorsque je les lis, quels reproches ne m'adressè-je pas! Quand je songe à la pureté de Marie; quand je me retrace l'affection si tendre qu'elle avait pour moi, combien mes remords sont déchirants! Mais renoncer à sa possession eût été ma mort. Elle est à moi maintenant, irrévocablement à moi.

Il y a quelques nuits, quand toute la maison se fut retirée pour se livrer au repos, je me trouvai exact au rendez-vous que Marie m'avait donné dans ce jardin si souvent témoin de mon bonheur et de mes vœux. Jamais nuit n'avait été plus propice aux tendres impressions de l'amour. Elle succédait à une journée brûlante qui avait laissé dans l'air une tiède chaleur.

Marie vint à moi avec une joie approchant du transport; mais au milieu même de cet entraînement, sa délicatesse semblait purifier tous ses désirs. Il y avait dans ses manières une sorte de mélancolie qui l'élevait au-dessus de l'humanité. O Lillingham, être aimé d'une telle femme!!

Je l'appelai mon amour, ma bien-aimée ; je la nommai mon épouse à la face du ciel et pour toujours !

Et lorsque cet ange se laissa aller sur mon épaule, en soupirant quelques murmures étouffés, quelle tumultueuse ivresse entra dans mon âme. Ce fut nn délire. Je l'entraînai vers sa chambre. Lillingham, Lillingham, pourrai-je jamais oublier cette nuit? Comment pouvoir la décrire, je suis ivre encore de mille délicieux souvenirs !

Hier, je la revis. Que de reproches, mais que d'amour dans ses beaux yeux noyés de larmes.

— Ashburton, me dit-elle d'une voix émue, ne me méprisez-vous pas?

Elle me regarda d'un air qui eût touché le cœur le plus dur ; et lorsqu'elle cacha sa tête dans mon sein, ses pleurs et ses soupirs me gagnant tout-à-coup, je me trouvai pleurant avec elle.

Inutile de vous dire les tendres discours que je lui tins pour la consoler. Je l'assurai de ma constance ; je jurai que je l'aimais plus passionnément que jamais. Enfin, je n'oubliai rien pour lui rendre un peu de calme, et je ne la laissai que lorsque je la vis passablement remise de sa douleur.

Et maintenant, ô mon ami, vous me pressez de quitter ces lieux, de hâter mon retour, d'aller donner à une autre femme, que je ne pourrai jamais aimer, la place que cette adorable fille tient dans mon cœur ! Oh ! laissez-moi consacrer ces dernières heures à celle que j'ai si indignement trompée. Faudrait-il donc m'enfuir sans la préparer au moins à ce cruel départ? Comment y résisterait-elle? Non, quelques jours encore et j'abandonne votre victime ! Fatal, fatal amour de la richesse ! Oh ! pourquoi suis-je entièrement ruiné !

—

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Votre lettre m'a vivement ému, mon cher Théodore, mais ne vous abandonnez pas, de grâce, au désespoir.

Employez tous les moyens pour consoler votre intéressante Marie, mais n'oubliez pas ce que vous vous devez à vous-même. On vous attend dans *Portland-place* au commencement de la semaine prochaine. Ainsi vous n'avez pas de temps à perdre. Je ne veux d'autre réponse à cette lettre que votre présence. Portez-vous bien, et réfléchissez à ce que je vous dis.

—

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Ah! Théodore, Théodore, comment m'adresser à vous! que puis-je vous dire? Des larmes amères voilent mes yeux, mon cœur est oppressé de sanglots.... Aurai-je la force de vous écrire.

Et vous êtes parti, hélas! parti peut-être pour toujours. O mon Dieu, quelle agonie à cette cruelle pensée! Non, vous n'oublierez pas votre Marie, non, vous n'aurez pas cette ingratitude. Je connais votre cœur, il est tendre, humain, compatissant; jamais vous ne voudrez porter une si cruelle mort à celle que vous avez tant aimée et qui vous aime de tant d'amour.

Quel vide votre départ a fait autour de moi! C'est d'aujourd'hui seulement que je puis apprécier l'etendue de ma passion pour vous. Cruel Théodore, quel si pressant motif a pu vous arracher à celle que vous aimez? Ne m'aviez-vous pas fait mille et mille fois le serment de ne jamais m'abandonner. Et quel moment avez-vous choisi pour vous éloigner de moi! Était-ce donc quand j'avais le plus besoin de vos consolations, quand je suis accablée par le remords, que vous deviez agir ainsi? Quels souvenirs pénibles, quels tourments anticipés ce mot de remords éveille dans mon cœur! O Théodore, ne me méprisez-vous pas? Ne suis-je pas tombée dans votre estime, ne me trouvez-vous pas indigne de vous?

Fille malheureuse, manquer même de la conscience de mon innocence, qui seule aurait pu me donner un peu de courage dans mon malheur. Je ne voudrais pas vous faire

de reproches ; oh ! non, loin de moi de vous en faire, ni d'accuser votre départ. Hélas ! n'est-ce pas moi qui suis seule blâmable ! ma faiblesse et mon amour m'ont perdue. Mais que dis-je ? douter de votre sincérité serait pour moi un coup de mort.

Trois jours à peine se sont écoulés depuis que vous nous avez laissées, et déjà il me semble qu'il y a un siècle ! A peine pouvez-vous être au terme de votre voyage et déjà j'attends de vos nouvelles. Hélas ! de vos nouvelles ! quel intervalle immense nous sépare maintenant ! O mes pleurs, pourquoi à cette idée terrible tombez-vous si douloureusement de mes yeux !

Ma douce, ma tendre mère, connaissant notre amour mutuel, n'a pas été surprise de ma tristesse. Mais quel tourment de chercher à lui cacher l'excès de ma douleur dans la crainte de lui voir partager une peine que je voudrais réserver pour moi seule. Mon chagrin devient plus poignant encore par la nécessité que je m'impose d'affecter quelquefois un visage riant.

Les assurances que vous nous avez données avant de partir ont laissé dans son esprit une sorte de satisfaction. Elle parle de vous comme de mon protecteur, du gardien de mon innocence. Chaque jour elle vous bénit, et lorsqu'elle me presse sur son cœur, en me nommant sa chère fille, sa fille bien-aimée, elle ajoute quelquefois que c'est vous qui me rendrez heureuse lorsqu'elle ne sera plus. Jugez, Théodore, combien de telles paroles me déchirent ; oh ! si elle pouvait connaître l'abîme de misères dans lequel une coupable passion a entraîné son enfant ; si elle pouvait deviner que cette fille qu'elle presse contre son sein, qu'elle caresse comme son ange sans tache.... O ciel, Théodore, me forcerez-vous à plonger le poignard dans le cœur de cette vénérable mère !

Mes pleurs coulent avec mystère aux heures silencieuses de la nuit. Personne pour les essuyer ; aucune douce voix pour ranimer mon âme abattue. Tout est solitaire, tout est sans pitié autour de moi. A la vue de cette chambre, témoin de nos amours, quelle foule de tendres et cruels souvenirs vient assiéger votre Marie.

Chaque chose que je vois est pleine de vous : ici, nous

avions l'habitude de nous rencontrer ; ici, nous nous sommes assis ensemble ; ici, vous m'écoutiez chanter pour vous complaire.

Le matin de votre départ, je contemplai une fois encore le bien-aimé de mon âme ; je vous vis lorsque votre cheval impétueux vous emportait loin de moi.

O mémoire, ne cesseras-tu donc de me tourmenter ? Je vous vois encore tournant vos beaux yeux vers la fenêtre de ma chambre, je vous vois oppressé par la douleur, je vois votre tête languissante, votre contenance triste, abattue, mais toujours adorable. Ah ! tu ne savais pas que Marie, qui n'avait pu dormir, s'était levée dès la pointe du jour pour guetter ton dernier regard.

O bien-aimé, tu es l'âme de ma vie, tu es mon seul espoir et mon seul soutien. Mes plaintes ne t'importuneront pas, n'est-il pas vrai ? N'est-ce pas au cœur généreux de Théodore, que toutes les peines de Marie doivent être confiées.

—

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Je me trouve un peu consolée. Oui, Théodore, je me suis efforcée de vous obéir. Ta pauvre Marie veut t'obéir en toutes choses.

Oh ! mon ami, combien la vue de ton écriture si connue a relevé mon courage.

J'ai pressé ta lettre cent fois contre mes lèvres, je l'ai placée ensuite dans mon sein. J'étais tellement agitée par l'émotion du plaisir, que si Suzanne n'avait pas été présente pour me soutenir, je serais tombée de faiblesse. J'avais attendu *pendant tant de si cruelles heures* cette marque de ton amour, que même après l'avoir reçue j'hésitais encore à croire.

Mon doux Théodore, combien tes chères expressions me rassurent. Combien j'ai été ranimée par tes tendres serments. Je t'ai retrouvé tout entier. J'ai retrouvé ton noble et généreux caractère dans chaque ligne. L'influence de ta

lettre a pénétré tout mon être, et je suis tombée dans une sorte de rêverie bien douce, certainement, pour un cœur tourmenté si longtemps par tant de tristesse et de crainte.

Je me soumets sans murmurer, et comme tu m'as ordonné de le faire. J'ai pour me soutenir la délicieuse certitude de ton retour.

La riante saison a fait place aux teintes pâles et mélancoliques de l'automne ; les scènes de la nature, que nous avons tant de fois admirées ensemble, se revêtent de deuil. On croirait que ton départ leur a ravi tout leur charme. Chaque fleur qui se dépouille de sa riche beauté, chaque plante qui se fane semble me dire que Théodore a fui loin de moi. Je ne prends plus aucun soin de mon parterre..... Hélas ! tu n'es plus ici pour me faire trouver du plaisir à cette occupation.

Oh ! trop chers instants d'un bonheur indéfinissable, moments heureux de sa présence quand me serez-vous rendus !

Autrefois j'aimais sans réserve une mère à la bonté de laquelle je devais tout ce qui pouvait me plaire ; à peine osais-je croire qu'une vie entière de dévouement et de reconnaissance pût jamais payer sa profonde tendresse ; et quand je trouvais l'occasion de lui épargner quelques peines, d'alléger les cruelles souffrances de sa maladie, le ciel peut savoir que je ne désirais pas alors d'autre bonheur.

La lecture, l'étude de la musique, les soins du ménage occupaient ma journée, sans nulle curiosité de l'avenir. J'étais satisfaite du moment présent ; heureuse seulement si je voyais ma mère moins souffrir, inquiète seulement lorsqu'elle me paraissait plus malade.

Quand votre ami entreprit d'attirer mon attention et voulut, comme on dit, me faire la cour, ce fut une de mes amies qui me força de remarquer ce qui était évident pour toute autre que moi. Il m'adressait des compliments et me parlait un langage fort tendre, mais j'étais sans oreilles pour ses discours.

Enfin, Théodore, vous arrivâtes ; la renommée vous avait précédé. Les jeunes filles du village parlaient de vous avant même votre arrivée. Chaque fois que je me trouvais avec elles, vous étiez le sujet de l'entretien ; elles vous vantaient,

elles vous admiraient, et je rougissais alors en entendant ces éloges. Mais combien maintenant ils paraissent froids à mon amour ! J'entendais dire que vous étiez un homme sans principes, un séducteur. Quelque chose m'avertissait de vous redouter.... mais enfin je vous vis ! Ah ! dis-je en soupirant, est-il possible que cet homme soit tel qu'on le dépeint ; est-il possible que l'extérieur vienne ainsi démentir les sentiments véritables ? Mon ami, je ne pouvais pas croire que vous fussiez pervers.

Je m'aperçus bientôt que j'avais fixé votre attention. Théodore, vos yeux pénétraient mon âme. Je sentais, en vous regardant, une émotion jusqu'alors inconnue. Mes résistances furent vaines, je vous aimais. Alors arriva ce jour fatal (ah ! laissez-moi le nommer heureux !) ce jour où vous exposâtes votre propre vie pour sauver la mienne. Ce généreux dévoûment vous gagna mon cœur sans réserve, et ce cœur une fois donné, ce fut pour toujours.

La santé de ma mère (le ciel en soit loué) paraît meilleure qu'à l'ordinaire. Vous savez, cher ami, quelles consolations je retire de la tendresse qu'elle me témoigne. Vous savez que l'amour que je vous porte ne saurait avoir diminué mon affection pour cette excellente mère.

S'il était possible (puisse le ciel empêcher qu'il en soit ainsi) qu'il devint jamais nécessaire de faire un choix entre elle et vous, si je connais mon faible cœur, bien que la mort dût suivre ce sacrifice, c'est vous que je laisserais pour elle ! Ah ! puisse plutôt le ciel faire descendre sur vous deux ses plus grandes félicités.

Je prie chaque jour pour toi ; oui, mon époux, car tu es bien mon époux, tu l'es devenu par tes serments à la face du ciel ; je prie pour toi l'être qui a été témoin de tes vœux ; ils ont dû monter jusqu'à son trône, où ils sont inscrits.

—

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Combien je me trompais moi-même, et qu'est devenu ce

courage tant vanté, qu'est devenue cette énergie que je croyais si bien posséder? Chaque jour m'apporte la preuve d'une nouvelle faiblesse. Trois semaines ne sont pas encore écoulées et déjà mon cœur est déchiré par d'inutiles regrets!

O mon bien-aimé, ne peux-tu donc prendre quelques jours, quelques jours seulement, sur tes préoccupations de fortune, pour les consacrer à celle qui est la moitié de toi-même. Peux-tu donc, sans être ému, contempler ma douleur? Peux-tu hésiter à venir vers moi? Compterais-tu la fatigue d'un voyage qui te porterait encore dans mes bras? Oh! que n'ai-je des ailes, que ne puis-je voler vers celui que j'adore!

Théodore, j'attends à chaque instant de vos nouvelles. Une semaine s'est écoulée déjà depuis votre dernière lettre. Pas de lettres! O mon Dieu, ne m'avais-tu pas promis de m'écrire! Mais peut-être mon bien-aimé (oh! cruelles anxiété de l'attente), peut-être l'idole de mon âme est malade? Ciel! quelle terreur dans cette pensée! Théodore, mon époux malade! et n'être pas auprès de lui! Qui pourrait lui prodiguer des soins aussi tendres que ceux de Marie? Ma voix si connue *adoucirait* ses douleurs, ma main soutiendrait mollement sa tête languissante. O cher bien-aimé, si tu es malade, ne me laisse pas dans l'incertitude. Je saurais supporter avec courage cette cruelle nouvelle; oui, je supplierais ma mère de me laisser partir pour voler vers toi, vers mon époux, et partager ses peines.

Mais si tu n'es pas malade, si tu vis loin de Marie, heureux, insouciant, et pour te livrer à tes plaisirs d'autrefois, quel autre tourment pour mon cœur? Théodore, cesserais-tu de penser à moi? Oui, peut-être d'autres plaisirs le détournent de la pauvre Marie. Oh! qui soutiendra mon courage!

Hélas! dans cet instant, tandis que je t'écris près de ma fenêtre ouverte, que le vent souffle en gémissant à travers les arbres et fait voler vers la terre leurs feuilles desséchées, j'éprouve un soudain frissonnement dans mon sein et l'indéfinissable sensation d'un terrible avenir.

LETTRE TRENTIÈME.

SUZANNE à son honneur sir ASHBURTON.

Honoré Monsieur,

Ma jeune maîtresse désire que je vous écrive pour vous informer qu'elle est retenue au lit avec une forte fièvre, ce qui l'empêche d'écrire elle-même à votre honneur.

Pauvre jeune demoiselle ! elle a été vraiment bien malade. Ma maîtresse a soigné sa fille pendant toute sa maladie, et je crains bien pour elle-même une rechûte. Mademoiselle désire que je vous dise qu'elle pense pouvoir vous écrire dans peu de jours.

Agréez, honoré Monsieur, les offres de services de votre très-humble servante,

SUZANNE.

—

LETTRE TRENTE-UNIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

La lettre de Suzanne vous aura fait connaître, mon ami, la cause de mon silence. Pendant cette cruelle maladie j'ai doublement souffert par la privation de vous écrire. Je ne puis encore que m'asseoir sur mon lit, et le désir de vous donner moi-même de mes nouvelles peut seul me rendre assez de force pour tenir ma plume.

Je venais à peine de terminer ma dernière lettre, quand j'éprouvai un malaise peu ordinaire. Je pensai qu'ayant écrit, exposée à la fraîcheur du soir, le grand air avait été la cause de ce dérangement. Peu de temps après, je fus forcée de me mettre au lit où je suis restée plusieurs jours dans le plus grand danger. J'ai su par Suzanne que j'avais eu plusieurs fois le délire, et elle m'a dit que j'avais constamment rêvé de vous. Veuille le ciel que je n'aie pas fait connaître le secret de mon crime. Oh ! si j'avais fait une telle blessure à ma mère !

Non, laissez-moi me rassurer. Rien n'est changé dans ses manières ; elle m'embrasse encore avec sa tendresse

accoutumée, elle m'appelle toujours sa chère fille. Excellente femme, mère chérie, souffrant elle-même de sa mauvaise santé, elle n'a pas voulu laisser le chevet de son enfant. Et quand sa propre faiblesse l'empêchait de me donner ses soins, elle restait encore près de moi pour diriger ceux dont j'avais besoin. Oh! mon Théodore, je la trouve bien changée, elle est plus pâle, et sa toux est revenue. Je tremble de voir reparaître tous les symptômes de sa maladie, et c'est avec inquiétude que je songe au retour prochain de la froide saison qui la fatigue tant. Cette tendre mère vous aurait écrit elle-même pendant ma maladie, mais par une délicatesse, connue d'elle seule, elle hésitait à le faire jusqu'à ce qu'elle en eût reçu l'autorisation de sa fille.

Lorsque je fus capable de l'entendre, elle m'en parla; mais sans me rendre compte du motif, je ne voulus pas y consentir; et je me suis félicitée depuis, mon ami, en pensant à ce qui s'est passé entre nous. Craignant cependant que vous ne fussiez alarmé de mon silence, je vous fis écrire par la bonne Suzanne, pour vous apprendre que j'étais retenue au lit, mais en vous cachant le danger que je courais encore. J'attendais avec impatience le moment où je pourrais vous dire moi-même, mon chère Théodore, que Marie malade, ou bien portante, est toujours à vous.

Soyez sans alarmes, mon ami, je suis aujourd'hui hors de danger, et je compte pouvoir, dans quelques jours, reprendre mes occupations accoutumées. Mais, hélas! elles n'auront plus pour moi de charmes si votre prompt retour ne vient me ranimer.

J'aurais désiré, mon cher amour, continuer de causer avec vous, mais j'obéis à ma mère qui désire que je m'arrête; elle veut que je vous dise (oh! ciel, c'est elle qui vous dit cela) qu'après moi, elle vous aime plus que tout, parce qu'elle sait que vous aimez son enfant.

Adieu, portez-vous bien, cher ami. En fermant cette lettre, mon cœur se serre comme s'il fallait me séparer de celui que j'aime. Oh! mon ami, encore un peu de temps et vous embrasserez je pense votre Marie.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

SUZANNE A SIR ASHBURTON.

Honoré Monsieur,

J'ai encore à vous adresser un message de douleur. Bon Dieu ! quelle affliction éprouve cette famille malheureuse ! A peine ma chère maîtresse commençait-elle à recouvrer ses forces ; que sa mère fut obligée de se mettre au lit, et je crains bien qu'elle ne puisse jamais s'en relever. C'est un mal sans espoir. Mademoiselle Marie ne veut pas permettre qu'aucune autre qu'elle prenne soin de cette pauvre dame qui est toute patience et résignation. Oh ! Monsieur, un cœur chrétien deviendrait bon en contemplant ces deux vertueuses femmes si calmes, si résignées dans ces heures d'épreuves. Oh ! ma pauvre maîtresse, que deviendra-t-elle quand elle restera seule dans ce monde misérable. Elle ignore que je vous écris.

Je suis plus que jamais, honoré Monsieur, votre très-humble servante,

SUZANNE.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

MARIE A AHSBURTON.

Le cruel coup est frappé ! L'impitoyable mort me rend bien malheureuse ! Elle n'est plus ; j'ai suivi ses tristes restes jusqu'au cimetière. J'ai vu la froide terre couvrir, pour jamais, le cher auteur de ma vie, celle à qui je devais toutes choses. Son âme vit dans les régions célestes de l'éternelle félicité, à l'abri de toutes les misères de la passagère et incertaine humanité.

O mon époux, toi le seul objet aujourd'hui de mes affections sur cette terre, viens me consoler, viens pleurer avec la fille orpheline de la meilleure des mères.

A peine étais-je assez revenue à la santé pour pouvoir marcher sans l'assistance de cette mère chérie, que je commençai à être cruellement alarmée par la subite alté-

ration de ses traits. Un soir, après avoir attendu qu'elle se fût couchée, et comme j'étais sur le point de lui donner le baiser accoutumé :

« Mon enfant, me dit-elle, je me sens plus faible et plus » fatiguée que de coutume, quelque chose me dit que je » ne dois plus me relever. Viens ici, ma chère fille, mets- » toi aux genoux de ta mère et prie pour elle ; prions » ensemble le bon Dieu pour ton bonheur.

» Demain, nous enverrons chercher le docteur. »

Depuis ce moment, je ne la laissai plus. J'obtins la permission de coucher auprès d'elle. Quand le sommeil eut fermé ses yeux languissants, je portai ma vue sur son lit et je la contemplai. Quelle sérénité sur son visage ! les atteintes de la mort y étaient trop cruellement empreintes, mais on n'y voyait pas ses terreurs ; et comme je continuais à contempler cette mère adorée dans une muette et respectueuse douleur, je crus voir quelque chose de divin briller dans toute sa personne. Le lendemain, le médecin arriva ; il me pria de laisser la chambre.

« Non, dit-elle, que ma fille reste près de moi, mon cher » Monsieur ; je lui ai souvent parlé de ce qui doit arriver. » En vérité, je ne vous ai envoyé chercher que pour vous » voir avant de quitter ce monde, car vous avez été tou- » jours pour moi un bon et fidèle ami ; puisse le ciel vous » en récompenser ! Vous m'avez souvent dit qu'à l'appari- » tion de certains symptômes, je serais au terme de ma » carrière. Je sens, maintenant, que cet instant est venu. » Dites-moi franchement ce qui me reste de temps pour » ce monde et ses derniers devoirs. »

Je lus dans la contenance du médecin une triste réponse qui me terrassa, et sans la voix de ma mère, qui sembla se ranimer et m'encourager, je pense que je n'aurais pu supporter ce coup terrible.

« Viens ici, mon enfant, ma chère fille, viens embrasser ta » mère. Tu vois que je n'ai plus que peu d'instants à vivre ; » que mes dernières joies terrestres me viennent de toi, » mon enfant ! Ne t'abandonne pas au désespoir. Je con- » nais ton tendre naturel, je sais que ma mémoire vivra » éternellement dans ton cœur ; cette bonté, mon enfant, » aura sa récompense. Dieu t'ouvrira un jour les portes

» du ciel, et là nous nous retrouverons pour participer » ensemble aux glorieuses béatitudes bien préférables à » tous les plaisirs de cette vie passagère. Ne pleure pas » trop, Marie ; embrasse ta mère, mon enfant, tes baisers » rafraîchiront mon âme. Ce soir, nous parlerons de nos » affaires terrestres. »

Elle me détailla ensuite avec cette fermeté et cette tranquillité d'esprit, qu'une pieuse confiance dans la miséricorde céleste peut seule donner, tout ce qui concerne nos affaires.

« Le petit patrimoine que votre père nous laissa est » encore entier. Cette maison de campagne sera pour toi, » ma chère Marie, une tranquille et agréable retraite. Tu » es ici connue et aimée ; ailleurs, tes excellentes qualités » auraient à prendre de nouvelles racines et tu trouverais » difficilement une contrée plus en harmonie avec ton » caractère. Ici, au-dessus de la gêne de la pauvreté, tu » peux être heureuse. »

Alors, elle me nomma celui qu'elle avait choisi pour tuteur et les exécuteurs de son testament. Entre autres choses, elle me dit :

« J'aurais désiré, mon enfant, vivre assez longtemps » pour te voir mariée. Je serais descendue plus contente » dans la tombe, si j'eusse pu, avant de partir, unir ma » chérie avec l'homme de son choix ! Mais que ta volonté » soit faite, ô Seigneur ! Il plaît au ciel de me retirer de » cette terre, et je ne dois pas murmurer. Oh ! combien » j'aurais voulu voir une fois encore ce bon, cet aimable » jeune homme ! Que ne puis-je de ma voix mourante » léguer mon cher trésor à ses soins protecteurs ! Je lui » aurais dit : « Recevez de mes mains cette fille chérie, » elle a été la meilleure et la plus soumise des filles, vous » aurez en elle la meilleure et la plus soumise des épouses. » » Mon enfant, il te chérira ; lorsque je serai partie, il te » tiendra lieu de tout. »

Alors elle se souleva avec mon aide. Oh ! quel moment terrible que celui-là !

« Soutiens-moi, mon enfant, que je puisse prier pour » toi : O toi, Dieu grand et bon, écoute la prière d'une » mère vertueuse ; si la piété, la soumission à tes ordres

» sont dignes d'être protégées par toi, bénis mon enfant, » bénis ma fille ! »

Elle parut un instant absorbée dans la prière, les bras élevés vers le ciel, dans toute la piété sublime d'une chrétienne et d'une mère. Bientôt, épuisée par cet effort, elle laissa retomber sa tête sur mon épaule ; je l'entourai de mes bras. Ses yeux s'étaient fixés sur les miens, une céleste flamme rayonnait dans son regard. Alors d'une voix faible et douce :

« Embrasse ta mère, me dit-elle. »

Ici elle sembla visiblement s'affaiblir. Je veillai toute la nuit à ses côtés. Un sommeil fiévreux et troublé l'oppressait par intervalle. Lorsqu'elle se réveilla, elle s'efforça de tenir toujours ses yeux languissants sur les miens. Par moment, elle me prenait la main pour la porter de son cœur à ses lèvres.

Le lendemain matin, notre ami le docteur arriva. Il ne me dit que les choses les plus désolantes.

« Marie, murmura ma mère, la mort s'approche, je sens » que voici mes dernières paroles ; reçois ma dernière » bénédiction, ma bien-aimée. »

Ses yeux semblaient fermés dans la mort ; la pâleur était répandue sur son visage ; elle ouvrit un instant ses paupières languissantes, fixa son regard sur moi, son pouls trembla et s'abaissa, elle laissa échapper quelques légers soupirs ; mon nom, le vôtre, oui, le vôtre, Théodore, tremblèrent sur ses lèvres ! Elle parut frissonner un instant, puis elle me regarda encore.... sans un gémissement, le doux souffle de vie s'échappa. J'étais orpheline !

Comment vous dire ma douleur ? Je remplis la maison de mes cris. Il me semblait que mon cœur allait se déchirer par la violence que je m'étais faite en retenant jusque-là mes larmes. Puis l'abattement, la fatigue, suite de mes veilles et de mon désespoir, me firent malgré moi tomber dans le sommeil. Ce fut ce qui me sauva.

Bientôt ils vinrent, les cruels, ces cœurs sans pitié ; ils vinrent arracher tout ce que le trépas avait épargné de ma mère. Oh ! quel horrible moment ! Je ne pus leur résister, ils m'emmenèrent hors de la chambre, et je ne vis plus désormais son visage.

Enfin j'entendis les sons lointains de la cloche. Tout était silencieux excepté le glas de la mort qui frappait mes oreilles de son affreuse régularité. A peine un souffle de l'air. Ce fut la cloche qui me réveilla de la stupeur dans laquelle j'étais plongée. Je mis la tête à la fenêtre, je vis le triste cortège à la porte.

Suzanne m'habilla du froid vêtement de deuil. Je suivis le cercueil jusqu'au bas de l'escalier et l'accompagnai jusqu'à l'église. J'entendis le solennel service ; elle fut déposée dans la terre pour toujours, la tombe glacée devint son lit.

Je ne puis pas écrire davantage. Et maintenant, ô mon ami, pleurez avec Marie. Venez vers elle sans retard ; c'est à genoux, au nom du ciel, que je vous en supplie ; venez ou je succomberai sous le poids de mon chagrin, de ma douleur. Votre désolée Marie.

—

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Théodore, tu n'es pas encore venu pleurer avec moi? tu n'es pas ici pour sécher mes larmes. Hélas ! je me trouve seule près du tombeau de ma mère ; je suis seule pour la pieuse oraison qui ne peut me soulager parce que ta voix n'est pas jointe à la mienne. Que dois-je penser? Vous ne m'écrivez plus ; avez-vous oublié déjà la pauvre désolée Marie? Ah ! Théodore, lorsque ma lettre vous parviendra, au milieu peut-être d'une vie si différente de la mienne, ne sentirez-vous pas les atteintes poignantes du remords, en songeant à vos volages et frivoles occupations, quand j'avais droit d'attendre toutes vos sympathies ! Savoir compâtir à la tristesse et lui porter des consolations est le propre des âmes tendres. La vôtre l'est-elle réellement? Prouvez-le moi, en venant pleurer avec Marie sur la tombe sacrée de celle qui vous a aimé. Croyez-moi, vous y trouverez un charme qui vous consolera et adoucira votre amertume. Je vous attendais chaque jour, je vous attendrai chaque jour encore.

Si les séduisants plaisirs ont pu bannir un instant de

ton cœur l'image de Marie, si l'ambition et l'amour des richesses ont éveillé en ton âme une pensée indigne de toi et de ton épouse, que ma voix te rappelle à toi-même, que la voix sacrée du devoir et de la vertu se fasse entendre à ton cœur et remette en ta mémoire toutes les promesses sacrées que tu as faites à cette sainte mère qui, du haut du ciel, veille sur son enfant! Sache, Théodore, que je porte en mon sein le gage vivant de notre amour! Ah! n'attends pas qu'il devienne celui de ma honte. Que ta femme, toujours aimée, ne soit pas un objet de dérision et de mépris, ne permets pas qu'on la montre au doigt. Hâte-toi, le plus cher des amis, hâte-toi de me nommer ton épouse aux yeux des hommes, comme je la suis à la face du ciel. Renouvelle aux pieds de l'autel ces vœux d'un éternel amour que nous avons tant de fois prononcés, sous le regard des astres, dans le temple le plus auguste et le plus sacré de la divinité.

Si ton cœur bat encore, tu dois savoir combien je t'aime. Vous le savez, vous ne pouvez pas ignorer (et je vous déclare que ce serait ainsi), vous savez trop que votre cruauté, que votre abandon me conduirait au tombeau.... Encore un coup au cœur de Marie, et elle est perdue pour toujours.

Je ne puis vous dire les larmes continuelles qui tombent de mes yeux, je ne puis dire tous les chagrins qui me dévorent. Mes nuits sont sans sommeil, mes jours privés d'espérance; ma seule consolation est de pleurer sur le tombeau de ma mère. Les froides rosées qui descendent sur moi ne peuvent rafraîchir ma fièvre. C'est au nom sacré de ma sainte mère, au nom des droits puissants de nos vœux tant de fois répétés, au nom des droits plus puissants encore de notre amour et de la mère de ton enfant, que je t'adjure de plaindre et d'épargner le cœur déchiré de Marie.

—

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Toutes mes horribles appréhensions sont réalisées! Ciel

favorable ! daigne me soutenir au milieu de mes afflictions. Mais puis-je m'adresser au ciel, n'en suis-je pas indigne par toutes mes faiblesses ?

Hélas ! ma destinée est accomplie ! tout est perdu pour moi ! Que m'est-il maintenant ? Est-il l'époux d'une autre ?

Théodore, oseras-tu jeter les yeux sur cette écriture si connue ? O homme, homme, quelle fourberie dans ta nature !

Oui, vous avez déchiré un cœur dont le dernier soupir sera une prière pour votre bonheur, pour votre bonheur et non plus pour celui de Marie. Sera-ce la main du bien-aimé qui m'arrachera le cœur ; ô cruel, est-ce vous ? est-ce toi, que je nomme cruel ! Que mon amour m'a été fatal ! Ciel ! qui m'aimera désormais ? Qu'est devenu celui que j'aimais, celui que je nommais mon époux !

O ma sainte mère, du séjour de paix et de bonheur que tu habites, jetteras-tu un regard sur ta fille infortunée ? Puisse la vue de son indignité t'être épargnée ! Puisse ton âme, du milieu des gloires qu'elle habite, ne pas voir une pauvre fille abandonnée, coupable, perdue. Pourquoi l'heure qui t'a enlevée de ce monde n'a-t-elle pas été pour moi la dernière.

C'est une faveur du ciel que tu sois partie dans un tel moment. Tu as pu emporter, en mourant, l'idée de ta fille innocente et pure. A ta dernière heure, quel était celui que tu bénissais, quel était le nom que tu joignais à celui de ta fille ? Hélas ! ma paix est à jamais perdue, la mort est mon seul espoir, le tombeau mon seul refuge.

Bientôt je reposerai près de toi. La mort est froide et terrible ! cruelle et sans pitié. Elle n'épargne personne. Mais elle n'est pas seule cruelle, seule sans pitié, elle ne fait aucune promesse, elle ne cherche pas à tromper. !

Parjure, oseras-tu me répondre. Ta main osera-t-elle m'écrire ; ne la sentiras-tu pas frissonner, se dessécher cette main que tu m'as donnée à la face du ciel, et que depuis tu as promise à une autre ?

Comment ce qui forme la trame même de ma vie, comment ce qui s'est emparé de tout mon être peut-il en être arraché ?

Oh ! Théodore (que je puisse prononcer encore une fois

ce nom trop cher), ne me livrez pas au désespoir, par pitié laissez-moi jouir, un moment, du délicieux souvenir du passé. Oui, du passé.... et sans qu'il soit au pouvoir du destin de le ramener jamais !

Qu'est-il maintenant pour moi ? O mon cœur déchiré, dis-moi ce qu'il m'est encore ? N'est-il pas le père de l'enfant que je porte dans mon sein ! O ciel ! dois-je mettre au monde le fils condamné d'un père inconnu, moi son épouse ! oui, son épouse, car il me le répétait, il me le jurait sans cesse ! Mon Dieu, aie pitié d'une misérable créature. Envoie-moi la douce main de la mort, envoie-la moi, car j'ai peur qu'une sinistre pensée ne me pousse à paraître en ta présence sans y avoir été appelée.

—

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

SUZANNE A SIR ASHBURTON.

Comment pourrai-je vous dépeindre, Monsieur, le cruel état de ma chère maîtresse. Je crains bien qu'elle n'ait entièrement perdu la raison. Le docteur vient tous les jours, il paraît concevoir les plus grandes craintes. O Monsieur, je jette des cris lorsque je la vois si malade, si abandonnée, elle si bonne et si douce ! Je tremble que ma pauvre maîtresse ne s'en relève jamais.

—

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

ASHBURTON A LILLINGHAM.

O mon ami, votre cœur sera déchiré comme le mien au récit du cruel état de Marie. Quel noble esprit j'ai pu éteindre ! Quelle fleur admirable j'ai déracinée sans pitié et livrée aux vents cruels.

Je vous envoie la lettre que j'ai reçue de Suzanne. Aussitôt qu'elle me fut parvenue, je me suis fait accompagner par le plus habile médecin, et je suis parti sans en prévenir

personne. Que j'ai souffert depuis que je suis ici ! Jamais rien ne pourra me consoler de la faute que j'ai commise... Une faute ? c'est un crime qu'il faut dire. Infâme que je suis ! Henriette, je t'ai trompée aussi ! Combien un mari indifférent et parjure est digne de ta haine. Mais si j'ai trompé Henriette, quel nom donner à l'injure que j'ai faite à Marie. Oh ! tant que la mémoire ne me sera pas ôtée, le malheur sera le partage du cruel, du parjure Ashburton.

Oui, j'ai vu cet ange ; mais comment puis-je vous en parler ? Le médecin dit que son cœur est oppressé par un chagrin concentré, qu'un sentiment fixe de tristesse s'est emparé peu à peu du siège de sa raison et l'a anéantie, sans doute, pour toujours. Je lui ai tout raconté, il connaît les plus petites circonstances de la fatale histoire, il ne me donne aucune espérance.

Je l'ai vue ; j'ai vu Marie ! O désolants souvenirs ! Oui, du jardin si connu, de ce jardin, jadis séjour de paix, d'innocence et d'amour, je l'ai vue ! elle était assise dans une attitude mélancolique, une partie de son visage tournée de mon côté. Ciel ! quel ravage le chagrin a fait sur cette touchante physionomie, brillante encore de beauté, d'intelligence, de pureté céleste.

Ses cheveux flottaient épars sur ses épaules. Ses mains, négligemment posées sur ses cheveux, cachaient à moitié son visage. Elle paraissait presser ses yeux comme pour en arracher des larmes ; mais hélas ! ses yeux restaient secs. Elle était assise, immobile, tenant une branche de cyprès flétrie qu'elle portait par instant à son visage comme une fleur odorante. Puis je l'ai vue secouer la tête, elle semblait dire : « Cela n'a pas d'odeur. » Elle sourit alors ; ô mon Dieu ! que cet horrible sourire me serra le cœur ! Elle baisa le cyprès ; le plaça dans ses cheveux ; tantôt elle semblait plongée dans une cruelle pensée ; tantôt elle se parlait à elle-même. Enfin elle se leva ; qu'étaient devenues la grâce et l'élégance que j'aimais tant dans sa démarche. Sa maigreur horrible paraissait la grandir encore. De noirs habits de deuil flottaient autour de ce corps adorable. C'était comme un fantôme échappé du tombeau et venu pour porter le remords dans mon cœur.

A chaque pas elle s'arrêtait. Sa main se portait à son

front ; sa tête s'inclinait avec une expression de tristesse et d'horreur. O cruelle, ô désespérante pensée ! cette belle, cette injuriée, mais innocente créature, porte en son sein la preuve vivante de mon exécrable crime. Oui, j'ai vu la mère d'un enfant qui, s'il voit le jour, ne vivra que pour maudire son père ! O monstre que je suis d'avoir commis un aussi horrible meurtre !

Maintenant je la vois croiser ses mains sur sa tête, tandis qu'avec des regards baissés par la honte, elle semble réfléchir à sa situation. Puis sa figure reprend l'expression de sa première horreur. Maintenant elle sort de sa chambre ; elle étend ses bras vers le ciel, comme pour appeler sur moi sa vengeance, ou pour implorer pitié et miséricorde.

Je m'étais jeté la face contre terre, appelant la mort et maudissant le jour où je suis né. Le bon docteur vint à moi, me releva de force et m'obligea de retourner au village.

Je pris le sentier que j'avais tant de fois suivi, quand le cœur rempli de joie je me rendais naguère à la demeure de Marie. Aujourd'hui, quelle différence ! J'arrivai au pont si connu. La lune brillait de toute sa splendeur dans un ciel pur et sans nuages. A peine le plus léger bruit interrompait-il le solennel silence de cette scène. Seulement, par intervalle, quelque souffle de vent à travers les arbres, se mêlant au murmure du ruisseau, venait ajouter à l'imposante tranquillité de la nuit.

Je m'arrêtai, comme retenu par mille souvenirs. Quelle torture ils jetèrent dans mon esprit ! En vain j'implorais le ciel pour qu'il fît descendre en moi la moindre consolation, en vain j'appelais à mon aide toute ma résolution pour retrouver un peu de paix, le contraste frappant de mes tumultueuses pensées aves le calme de la nature, à l'heure tranquille de la nuit, m'apportait de nouveaux tourments. Les yeux attachés sur les profondeurs du ciel, je cherchais à percer les régions sans fin de l'espace, appelant de mes vœux l'anéantissement du temps, de l'espace et de la nature entière. Au milieu de ces mille désespérantes pensées, je songeai à me tuer, puis une espérance trompeuse vint un moment m'arracher au désespoir. Mais, ô Lillingham, je ne le sens que trop, depuis que j'ai pu voir l'état dans

lequel j'ai plongé la malheureuse Marie, toute espérance de consolation est finie pour moi.

Je vous écris du même logement que j'habitais alors que, dans tout l'orgueil de la jeunesse, je me livrais aux ardents transports de l'amour ! Mais comme tout est changé autour de moi ! Je crois lire sur chaque figure le reproche et la haine. C'est à peine si j'ose sortir dans le village. Je voudrais me dérober à tous les regards.

Heartley est venu me rendre visite ; il est pour moi assez attentif, mais je crois voir au fond de ses regards qu'il me considère comme un monstre. — Et ne suis-je pas, en effet, à mes propres yeux, un monstre de la pire espèce.

O mon cher, ô mon secourable ami, pourrez-vous, Lillingham, m'offrir quelques consolations. Je dois vous dire, avant de finir, que le docteur est venu me faire entrevoir quelque espérance, mais je n'ose m'y livrer. — Adieu.

—

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

J'arrache à Dieu quelques courts instants pour vous les consacrer.

A ses derniers moments, quand Marie va dire adieu à toutes les choses de la terre, elle ne songe qu'à vous, à celui dont la mémoire l'accompagnera au-delà du trépas. Mais ce ne seront plus les cris d'une pauvre folle désespérée qui éveilleront vos pleurs ; rendue à la raison par la miséricorde divine, je veux, à cette heure, vous parler d'une voix calme et résignée.

Remerciez avec moi la main bienveillante de la Providence, et admirez cette sagesse qui ordonne tout pour notre avantage. Dieu, mon ami, en me punissant, m'arrache à mes erreurs et m'appelle à prendre place dans les régions de l'éternel bonheur, où je dois retrouver ma mère. Si là haut il est permis encore de voir ce qui se passe dans ce monde inquiet, l'esprit de Marie veillera sur vous ; et s'il y a, dans le ciel, un temple pour la prière, j'y élèverai

pour vous la mienne vers le trône des miséricordes, comme ma voix mortelle le fait encore en ce moment. La justice du Seigneur m'a visitée, mon ami, dans le seul dessein de me sauver de vous et de moi-même. Si j'eusse conservé la santé (ne puis-je pas maintenant vous l'avouer), si vous vous étiez présenté à moi, consumée par l'amour qui me dévorait, j'eusse peut-être manqué de courage pour vous résister, et Marie autrefois innocente, autrefois vertueuse, parce qu'elle croyait uniquement répondre à l'amour de son époux, eût été pour jamais perdue à la paix du cœur, perdue peut-être pour le ciel. Aujourd'hui, au contraire, je puis, à l'heure de ma mort, songer à vous dans tout le calme de l'amour purifié. Sans aucun remords, sans aucune parole de reproche, je prie Dieu pour vous et je vous bénis.

Suzanne, la tendre Suzanne m'a dit votre présence ici; elle m'a dit toutes vos souffrances, toutes vos larmes, votre profond désespoir. Puissiez-vous trouver quelques consolations dans la pensée que je vous accorde un pardon sans réserve. Oui, puissiez-vous être heureux, ami toujours cher! Que ma mémoire vous soit sacrée. Puisse votre femme goûter ce bonheur que je crus un jour devoir être le mien. Engagez-la à chérir le souvenir de Marie, faites que je ne sois pas un objet de haine au cœur d'Henriette.

Je deviens faible, il est temps de terminer cette lettre, dernière preuve de mon affection. Je vous recommande Suzanne. Elle a été véritablement une fidèle amie pour moi dans mes plus cruels moments. Pauvre fille, elle pleure sur sa maîtresse. Théodore, je dois finir; pourrez-vous lire ceci? Je sais quel prix vous mettrez à mes derniers efforts. J'eusse désiré vous voir une dernière fois avant de laisser cette terre. Théodore, sois heureux. Dis à Henriette ce que je lui souhaite. Adieu. O ciel! protège-le! Adieu encore, pour toujours!

BULLETIN.

L'obligation que la *Revue* s'est imposée, de terminer avec l'année tous les articles commencés, nous laisse peu de place pour ce Bulletin et nous ne pouvons qu'énumérer les sujets dont nous aurions aimé à entretenir le lecteur.

Signalons les prédications du père Péraud, de l'Oratoire, pendant l'Avent ; devoir religieux, plaisir intellectuel.

— Indiquons une publication qui vaudrait qu'on s'y étendit davantage, les travaux de la Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, pour l'année 1864-65. Ce recueil se distingue de ceux du même genre, par un caractère très particulier. L'archéologie et l'histoire, qui dominent volontiers ailleurs, n'y ont pas de place. Rochefort a peu de passé. La littérature proprement dite n'y est représentée que par un conte en vers, *Edith*. Ce qui caractérise le livre, ce sont des morceaux d'une utilité pratique, des applications de la science à la vie commune ; un éloge de M. Roy-Bry, ressortant de l'histoire des services qu'il a rendus à la ville ; une note sur la ventilation, travail d'hygiène ; deux essais sur la statistique médicale de Rochefort en 1863 et 1864, recueils de faits qui préparent des préceptes pour l'action ; une étude sur la création d'une société d'assistance mutuelle parmi les femmes : cette union des sciences naturelles aux sciences morales est remarquable. Peu de populations probablement sont plus mobiles que celles de Rochefort, et peu donnent plus de preuves d'une tendance commune, d'un esprit persistant : c'est un phénomène à étudier.

— Tout le monde connaît aujourd'hui la découverte faite au Canada, du tombeau de Champlain. Elle a ramené parmi nous l'attention sur ce saintongeais célèbre : mais elle

n'est pas pour l'Amérique un fait isolé. Déjà en 1854 un envoyé de Québec cherchait en France, avec grand soin, un portrait de ce fondateur de la ville. Il fut alors impossible de lui procurer ni ce portrait, ni aucun renseignement spécial. Et il y a longtemps qu'il en est ainsi. Toutes les notices écrites sur Champlain semblent puisées uniquement dans ses propres récits : mais peut-être est-il possible et essaierons-nous, dans un prochain numéro, d'emprunter à ces récits des détails qui le fassent connaître mieux qu'elles ne le font.

— Il y aurait à extraire des récents Annuaires-Bulletins de la Société de l'Histoire de France et du second volume des Layettes du trésor des chartes des documents intéressants pour notre pays ; mais ceux-là peuvent attendre.

— Nous ne pouvons que nommer, — le temps nous a manqué pour l'étude, quand l'espace ne nous manquerait pas, — deux brochures de M. le docteur Alf. Avard, sur les Injections intra-utérines, et sur la Genèse et la durée de la grossesse dans l'espèce humaine. Ces travaux ont été présentés à leur public spécial dans le Congrès médical de Bordeaux, en octobre 1865.

— Enfin, qu'on nous permette de déposer une modeste feuille de chêne sur la tombe récemment ouverte de M. Charles Brisson. Son volume de Fables, publié en 1856, bien qu'il en contienne beaucoup d'ingénieuses et qu'on en pût facilement extraire un grand nombre de jolis vers, ne lui assurera sans doute pas l'immortalité ; mais il rappellera à ceux qui l'ont connu les qualités de son esprit, un mélange de bonhomie et de finesse ; il sera un témoignage de son amour pour les lettres.

Lorsqu'il publia ce volume, un de ses amis lui adressa un de ces hommages que les anciens auteurs recueillaient avec grand soin, mais qui sont passés de mode. Nous le donnons pour que ce numéro de la *Revue* ne se termine pas sans une apparence de rimes. La VIe fable du XVe livre montrait la Vérité se bannissant de la terre et finissait par ce vers :

Doit-elle y revenir ? Les paris sont ouverts ?

Un ami lui adressa la pièce suivante :

A M. Brisson, sur sa fable : *Les Filles de Jupiter*.

Par tous les épouseurs honnie,
La fille de Jupin, l'austère Vérité,
S'est-elle de la terre à tout jamais bannie ?
Je t'en dirai, Brisson, ce qu'on m'en a conté ;
A toi, son confident, d'apprécier l'histoire ;
Tu sauras mieux que moi ce que l'on en doit croire.

La Vérité jadis promenant son miroir
Invitait en tous lieux les hommes à s'y voir.
On accourut d'abord. Sa voix était si belle !
Son port, ses traits brillaient de tant de majesté !
De respect et d'amour on volait agité.
Mais sur le miroir trop fidèle
A peine un regard s'arrêtait,
Qu'en arrière on se rejetait.
Vous en étonnez-vous ? Cette glace indiscrète
Montrait le fond du cœur et s'en allait chercher
Dans ses derniers replis la faiblesse secrète
Qu'à soi-même on voulait cacher.
Confus à cet aspect, les curieux s'enfuirent
Et d'une seule voix maudirent
De la divinité le charme séducteur
Et son miroir accusateur.
Dans cet isolement qu'inventa l'immortelle ?
Son miroir excepté, tout appelait vers elle.
Jeté sur ce miroir, un voile ingénieux,
Tout en le dérobant, y rappela les yeux.
Sur ce voile, habile ouvrière,
Elle avait brodé de ses mains
Des dieux, des animaux, des plantes, des humains,
Enfin un abrégé de la nature entière.
Tous ces êtres divers semblaient marcher, agir,
Suivre de leur instinct la magique énergie,
Se rechercher ou se haïr :
L'art leur avait donné la vie.

On fuyait tout-à-l'heure, on accourt à présent.
Le vulgaire étourdi ne voit dans cet ouvrage
Qu'un spectacle divertissant.
Mais, en regardant mieux, le sage
Y retrouve sa propre image :
Car ce beau voile est transparent.

M. Brisson a assez vécu pour voir se succéder plusieurs écoles poétiques : il ne prit guère parti dans ces luttes, et resta fidèle aux formes de versification qui florissaient dans sa jeunesse, au temps du Directoire. Je ne crois pas que ce fussent les meilleures. On a publié des fragments d'un poème qu'il avait, je crois, mené à terme, et où le choix seul du sujet paraîtrait de nos jours un crime de lèse-poésie, l'Art de collectionner. Il chantait là une passion qu'il éprouvait, trouvant ainsi deux jouissances à la fois. La poésie donne à bien peu la gloire, mais elle donne à tous ce que M. Brisson lui avait demandé, des enivrements dans la jeunesse, des délassements dans l'âge mûr, des distractions dans la vieillesse. Elle fit le charme de la sienne ; elle nourrit l'activité intellectuelle qu'il conserva fort longtemps. Né à la Rochelle, le 3 mars 1780, Charles Brisson y est mort le 17 décembre 1866.

— Nous voudrions finir un peu moins tristement : fût-ce à nos dépens qu'on dût rire. Vous connaissez ce bon bourgeois du Charlatanisme qui s'écrie avec tant de joie : Ma femme, le journal parle de moi ! Nous dirons avec la même fierté : l'almanach parle de nous, et quel almanach ! l'almanach de la littérature. M. Jules Janin, un juge infaillible, y cite parmi les travaux excellents, qui signalent l'ardeur intelligente de la province, la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, 3e année. Cela se lit en toutes lettres page 37, ligne 40.

Legio peut mourir : son épitaphe est faite.

LEGIO.

TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

PAGES

A travers l'histoire. — Maltouche . deBlémond d'Ars . . . . . 581 , 672 , 673 737
Cartulaire de Nôtre-Dame de la Garde. — Grasilier 308
Coligny à Saintes en 1569. — De Clerveaux 129
Essai historique sur les vignes et les vins d'Aunis. — E. Jourdan 257
Fouage des guets du Pont de Saintes . — P. Marchegay 400
La Fronde en Saintonge. — Louis Audiat 92
La Rochelle d'Autrefois. Les vieilles enseignes. — E . Jourdan 146 193
Mgr Léon de Beaumont, évêque de Saintes. — Th. de B. d'Ars 20
Lettre d'Amos Barbot au duc de la Trémoille . P. Marchegay 517
Lettres de Cauriana à Concini 703 757
Lettres inédites . — P. Marchegay 646
Lettres inédites de Henri IV. — Th. de B. d'Ars 249
Du Libre discours attribué à d'Aubigné. — L.-E. Meyer 8
La maison de Courbon. — L. de Beaumont 65
Philippe Cauriana. — L. Delayant 686,
Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis. — Th. de B. d'Ars . . 532
Le Prince de Condé à la Rochelle en 1568. — De Clerveaux 453
Procès d'Elie Merlat à Saintes . — de La Morinerie 662
Question de presse en 1611. 3
Les Tours de la Rochelle. — E. Jourdan 564 628
Vie de Maximilien de Béthune, duc de Sully. — P. Rombeux . . . . . 289 , 417 , 481 , 545 , 609

SCIENCES.

Conférence de M. Ville, à la Sorbonne, sur la crise agricole. — E.-J. Bourdon 522
Dissémination des végétaux. — A. Baudoin 165
Paléontologie. Terrains coralliens et kimméridgiens des bassins jurassiques de la France. — Ed. Beltremieux 512

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

	PAGES
A Joséphin Soulary. — H. Viault	176
L'Ane et le Mulet, fable. — G. Romieux	470
A propos de Bernard Palissy. — L. Fournat	117
Au moulin. — A. Lestourgie	174
Le Cheval et le Cavalier. — G. R.	669
Le Corbeau et l'Aigle. — G. R.	670
L'électricité, ode. — Guéniot	56
L'Hirondelle et le Mulot	537
L'Organiste. — E. Chatonnet	177
Perruques et toupets. — Z.	345
Le plaisir éconduit. — G. R.	669
Pleurs et regrets. — A Baudoin	471
Promettre et tenir sont deux. — Gaultier de Claubry	594
Soleil couchant, sonnet. — De Blossac	120
Le Tisserand. — A. Lestourgie	62
Les Trois aigles. — E. Labretonnière	730
Le Vendredi saint. — H. Viault	341
Vieillesse n'est pas sagesse, sonnet. — De Blossac	120

PROSE.

Les deux justices ; souvenirs de voyage. — A.-G. Méneau			651
Discours d'ouverture de la séance académique de la Rochelle. — Callot			49
Fatal amour, lettres écrites d'un village . . Romieux	708		175

CRITIQUE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE.

Les Artistes de la région à l'exposition de la Rochelle. — Dubouché	395
Bibliographie aunisienne et saintongeaise. — B. C. L. Audiat	28
Bibliographie de Bernard Palissy. — L. Audiat	317, 353 436
..... Bu qui s'avance. — L. Méneau	457
Congrès musical. — L. Méneau	601
Coup-d'œil sur le Concours Régional et les Expositions de la Rochelle. — L.-E. Meyer	383
Dancourt, ou les mœurs bourgeoises sous Louis XIV. — X. K. de Vinars	137
Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre, par E. de Pressensé. — M. R.	35

PAGES

Phèdre et ses fables. — H. Schérer 466
La Poésie en 1866. Les chimères, par M. Alb. Mérat. — X. K. 403
La Poésie en Saintonge. M. de Blossac. — L. Audiat 588
Du Précieux et du bel esprit dans Mme de Sévigné. — H. Schérer. 70
Promenades à travers le salon. Nos peintres à l'Exposition. — E. Callot 333 365
Réception de M. Prévost-Paradol à l'Académie française. — E. Callot . . . 168
Du Rondeau. — P. Gaudin 210
Le Symbolisme, par Mgr Landriot. — L. Delayant. 237
Le Tartuffe à la foire. — H. Schérer. 466
Le Théâtre et la société des concerts à la Rochelle sous la première République. — L. Méneau. 375

Bulletin. — Legio. . 1, 41, 121, 180, 254, 340, 409, 472, 538, 671, 735 821

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

SAINT-MAIXENT, TYP. CH. REVERSÉ.

REVUE
DE L'AUNIS
DE
LA SAINTONGE
ET
DU POITOU

CINQUIÈME VOLUME

1er Semestre 1867

LA ROCHELLE
CHARTIER, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L. CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

25 JANVIER 1867.



AUX ABONNÉS

DE

LA REVUE DE L'AUNIS.

—

Encore cette fois, la Revue de l'Aunis se présente à ses lecteurs sous un nouveau titre et sous de nouveaux auspices. Cette modification ne nous embarrasse pas, parce que nous avons l'espoir qu'elle est un présage de développement.

L'expérience nous a fait voir qu'en concentrant nos efforts trop spécialement sur l'histoire locale, nous nous heurtions à un double écueil : nous restreignions le nombre de nos lecteurs, nous n'éclaircissions pas assez notre histoire, parce que nous l'isolions trop. De là la nécessité d'étendre notre cadre.

Nos intérêts, notre action dans le passé, et il ne peut s'agir que de ceux-là pour une Revue à laquelle est interdite toute discussion sur la politique et sur l'administration contemporaine, notre histoire, en un mot, n'est pas moins liée à celle du Poitou qu'à celle de la Saintonge. La Rochelle a peut-être trouvé plus d'alliés ou plus d'adversaires au nord qu'au sud de la Charente. Nous avons donc un grand intérêt à suivre les efforts de l'érudition poitevine.

Un éditeur de Niort, M. L. Clouzot, a cherché depuis plusieurs années à en réunir les œuvres, à fonder une bibliothèque poitevine, et il l'a fait avec un tel succès que suivre le

mouvement de sa librairie, c'est acquérir une idée presque complète des travaux de ce genre. Les circonstances nous ont permis d'établir avec lui des rapports étroits et de nous assurer son active coopération. A partir de ce jour, une place sera faite dans la Revue à l'histoire, à la littérature, à l'activité intellectuelle du Poitou. Nous espérons qu'elle y gagnera plus d'intérêt et de variété.

Ce changement en entraîne un autre. Déjà la Revue a déclaré que ses rédacteurs ne sont pas solidaires, que chacun d'eux exprime librement sa propre opinion sous sa propre responsabilité. Cette déclaration va nécessairement recevoir une application de plus en plus large. Une plus grande diversité de points de vue entraînera une plus grande diversité d'appréciations. La Société littéraire de la Rochelle, qui ne cessera de suivre la Revue de sa sympathie et de sa sollicitude, n'y garde pourtant qu'une responsabilité bien amoindrie. Mais la Revue, nous l'espérons, saura se faire elle-même ses titres à la confiance du lecteur.

L. Delayant.

NOTRE BUT.

—

« Ce que je sais le mieux c'est mon commencement. »

Ainsi disait Mre Petit Jean dans un plaidoyer célèbre. Pouvons-nous bien tenir un pareil langage ? Non, car franchement, ce sont ces quelques lignes qui nous coûtent le plus à écrire. Un débutant est toujours embarrassé, quand il se présente pour la première fois dans un salon. Pourtant ce n'est pas un début pour nous que ces articles : si la plume est nouvelle, le recueil ne l'est pas; voilà déjà trois ans que nous existons ; mais alors notre cadre était moins étendu. La *Revue de l'Aunis*, créée en 1864 par M. Gaudin, vit depuis trois ans ; aujourd'hui elle sent le besoin d'étendre son cadre. Pourquoi nous effrayer ? Du reste notre tâche est bien simple aujourd'hui ; exposer le nouveau but que nous nous proposons, faire connaître notre cadre, développer notre plan, essayons.

Et d'abord notre but : c'est instruire et plaire.

Notre cadre, il est vaste comme le territoire que nous nous proposons d'étudier, de la Loire à la Gironde, des montagnes du Limousin aux grèves de l'Océan : le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. Notre plan : chaque mois une chronique écho fidèle du monument littéraire, artistique, historique et archéologique.

Une Revue des travaux des sociétés savantes, extraite de leurs bulletins et de leurs mémoires.

Une Revue bibliographique, appréciation impartiale des ouvrages publiés dans notre circonscription ou qui la concernent.

Un Bulletin bibliographique, liste complète des ouvrages parus dans le mois avec leur prix, leur format, le nom de leurs éditeurs, etc.

A cette Chronique, à ces Revues viendront s'ajouter une suite d'articles principalement sur l'histoire à laquelle nous ferons la plus large part. Documents rares ou inédits, archéologie, numismatique, biographies, patois, science héraldique, céramique, coutumes, usages, superstition, etc.

Les sciences naturelles considérées plus particulièrement au point de vue local.

Les arts et les artistes; tous articles dus aux plumes les plus autorisées de nos contrées, signés de noms que le public savant, travailleur, intelligent est habitué à placer à la tête du mouvement historique et intellectuel dans nos provinces de l'Ouest.

Des comptes-rendus écrits par des hommes spéciaux, donneront la physionomie agricole, artistique et industrielle des expositions départementales, soit de celles qui auront lieu dans notre circonscription, ou de celles qui, faites en dehors, peuvent intéresser les personnes qui l'habitent. Celle de Paris ne sera point oubliée, et l'on trouvera dans nos numéros tout ce qui pourra intéresser ceux auquels nous nous adressons.

La saine, la bonne littérature, recevra aussi de nous un bienveillant accueil, nous n'éloignons personne, nous faisons appel à tous.

Nous n'arborons pas de drapeau, car nous voulons tous les respecter; nous n'excluons aucune spécialité, aucun genre..... sauf le genre ennuyeux.

Nous pensons avoir tout dit, et cependant il nous reste encore bien des choses à dire, car si nous avons exposé notre but, fait connaître notre cadre, développé notre plan, il nous reste encore à expliquer notre pensée.

L'histoire, nous croyons l'avoir déjà bien fait comprendre, l'histoire envisagée sous toutes ses faces, considérée sous toutes ses formes, comprise dans son sens le plus large, le plus étendu, sera le principal objet de nos préoccupations, de nos

études les plus constantes; quel champ plus vaste à parcourir que celui que nous ouvrons aux travailleurs, quelle contrée plus riche à explorer; que d'événements à raconter, combien d'hommes illustres, remarquables dans tous les genres à étudier dans leur vie, et dans l'influence qu'ils ont eue sur le siècle où ils ont vécu; quels beaux monuments à décrire, combien de villes dont l'histoire est à faire, de points obscurs à élucider, de civilisations éteintes à faire revivre, de langages perdus à retrouver, d'usages à expliquer.

Le Poitou n'a-t-il pas été le sanglant théâtre sur lequel trois fois s'est décidé le sort de la France : Voulon, Poitiers, Maupertuis. N'est-ce pas dans la Saintonge que saint Louis, seul sur le pont de Taillebourg, résistant à l'armée Anglaise, préludait déjà à la défaite du pusillanime Henri et des vassaux français qui l'avaient appelé au secours de leur révolte, et qu'il ne sut pas défendre. L'Aunis n'a-t-il pas vu tomber avec les murs de la Rochelle, la dernière résistance de la vieille société féodale, contre l'inflexible omnipotence de l'autorité des rois. Ces provinces n'ont-elles pas été longtemps unies par la communauté de religion. N'est-ce pas dans leur sein que le protestantisme a pris naissance, a jeté de si profondes racines. Chacune de nos villes, chacun de nos villages, de nos hamaux, ne conserve-t-il pas la mémoire, les cruels stygmates de ces luttes, où, Français contre Français, on s'égorgeait en invoquant des deux parts, le Dieu qui jusque dans sa mort, prêchait aux hommes le pardon et la charité : Jarnac, Moncontour, tristes souvenirs d'un bien triste passé.

Faut-il dans un tableau rapide comme la pensée vous dérouler le nom des peuples qui ont habité nos provinces, les villes qu'ils ont fondées, l'histoire de leurs gloires et de leurs revers; faut-il évoquer devant vous ces peuplades innommées qui aux temps anté-historiques vinrent les premiers du fond de l'Orient faire retentir la voix de l'homme dans nos sombres forêts, habiter nos cavernes, ne nous léguant pour affirmer leur existence et leur passage sur la terre que quelques grossiers débris.

Ces Celtes, ces Gals, ces Kimris les aïeux de nos pères, les

Santons et les Pictons que la tactique bien plus que la valeur romaine soumit au joug du peuple roi;

Ces Francks, qui vainqueurs des maîtres du monde surent faire prédominer leur puissance sur les autres peuples, Lombards, Visigoths et Burgondes, qui sortis comme eux des forêts de la Germanie s'étaient étendus sur les Gaules comme sur une proie livrée à leur rapacité sauvage.

Ces Francks enfin qui par leur indomptable énergie méritèrent d'être désignés comme l'instrument des volontés de Dieu : *Gesta Dei per Francos.*

Poitiers et ses comtes, ses évêques, son université, ses écoles et ses couvents;

Niort dont le commerce a été le sujet d'une étude si remarquable (1) et dont l'histoire est encore à faire;

Saintes, avec ses monuments des conquérants du monde, son arc de triomphe, son amphithéâtre, son saint évêque et son beau fleuve;

La Rochelle, le boulevard du protestantisme, le mouvement de son port si important autrefois, son siége et ses franchises;

Saint-Jean-d'Angély, sa légende et son antique abbaye;

Loudun, où se dresse toujours vivant malgré son épouvantable supplice, le spectre d'Urbain Grandier;

Fontenay et sa pléïade de grands hommes;

Rochefort et les souvenirs qui s'y rattachent, bien que ne datant que d'hier;

Cognac qui ne s'enorgueillit pas moins d'avoir vu naître François Ier, que de la réputation dont jouissent dans le monde entier les produits de son industrie;

Thouars, son magnifique château et ses puissants vicomtes;

Melle et son atelier monétaire;

Châtellerault, qui répudiant de bonne heure son origine féodale a cherché dans le négoce une existence plus tranquille, un bien-être plus assuré;

Montmorillon, qui nous rappelle Vignolle de la Hire, le preux compagnon de Jeanne d'Arc;

(1) Par M. Gouget, aujourd'hui archiviste du département de la Gironde.

Bressuire dont l'histoire vient de nous être donnée par une plume amie (1) qui avait tracé déjà avec talent celle de Parthenay et de ses seigneurs, ces grands Larchevêque, possesseurs des vastes terrains de la Gastine.

La Trémoille, berceau d'une famille aux allures princières, et dont les immenses domaines couvraient une grande partie de nos provinces;

Luçon, Maillezais, qui virent au XIVe siècle, leurs abbés coiffer la mitre épiscopale, et se partager l'héritage apostolique du grand Hilaire;

Saint-Maixent, dont l'abbaye encore debout entend chaque jour le bruit des armes et de la guerre faire retentir ses voûtes, élevées pour abriter les disciples d'un Dieu de paix;

Oleron, qui donna aux navigateurs un code dont le commerce du moyen-âge reconnut l'équité, et suivit les lois;

Ré, qui garde encore le souvenir de la belle défense de Toiras;

Aix, qui vit librement s'abriter sous un pavillon dont l'honneur devait le protéger, le plus grand génie des temps modernes;

Angoulême, l'un des centres les plus actifs de la fabrication de ces feuilles légères, de ce papier qui, grâce à l'invention de Gutemberg, est devenu sous la plume des modernes, une arme plus terrible que n'était l'épée dans la main des Taillefer, *Sector-Ferri*, ses comtes belliqueux; Angoulême et sa cathédrale byzantine, son vieux château et son hôtel-de-ville monumental; Angoulême enfin, et ses monastères de Saint-Ausone et de Saint-Cybard; et la grotte où ce dernier vécut de longues années, mort au monde, et du seuil de laquelle on contemple la riante vallée que la Charente sillonne de ses méandres capricieux;

La Rochefoucault, berceau de l'une des plus grandes familles de notre France, à laquelle elle a fourni des guerriers habiles, l'un de ses premiers moralistes, à la bienfaisance moderne

(1) M. Ledain, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de celle de Niort, etc,

l'un de ses plus parfaits modèles et le parrain du roi chevalier;

Confolens, demi Poitevin, demi Angoumoisin, dont le château fièrement assis au confluent de la Vienne et du Goire, est aujourd'hui presque détruit;

Rochechouard, qui donna son nom à l'une de ces familles privilégiées, où la gloire, la puissance, l'esprit et la beauté étaient devenues héréditaires.

Les monastères et les châteaux, les paroisses et les communes, les bourgades et les hameaux, la plaine, le marais, le bocage, la culture des champs et des vignes, le commerce et l'industrie, les tribunaux et les écoles, les hommes et les choses enfin n'ont-ils pas tous leur histoire à écrire, leur souvenir à évoquer, leur légende à raconter. Que de sujets de récits attachants, de narrations touchantes, et de savantes dissertations.

Et parmi ceux qui nous ont précédés sur cette terre, combien d'hommes éminents en tous genres dont nous avons à faire revivre l'existence, à relater les actions et qui sont à proposer pour exemples à fuir ou à imiter. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, l'habitant des campagnes s'offrent à nous. Depuis ces Pictons, qui au dire de Pline introduisirent l'usage de la chaux dans la culture jusqu'à notre Jacques Bujault, de rustique et champêtre mémoire; depuis ces premiers bourgeois auxquels notre Aliénor concéda des chartes communales, jusqu'aux députés du tiers-état qui furent les premiers à proclamer ces immortels principes qui font aujourd'hui la base et la règle de notre droit public; depuis ces comtes de Poitou qui ravirent à l'empire défaillant sous le faible sceptre des successeurs du grand Charles, une hérédité qui fut à cette époque le salut de la France, jusqu'à Richelieu dont la main de fer, maîtrisant la royauté même, sut abattre la féodalité. Les limites que nous devons donner à cette simple note ne nous permettent pas de rappeler, même par une sèche nomenclature tous ceux qui ont vu le jour, qui ont vécu dans nos contrées, qui s'y rattachent par quelques points de leur existence, de leurs gloires, ou de leurs douleurs. Grands dans le monde et saints dans le ciel, illustres prélats, simples prêtres ou pasteurs et nobles chevaliers, guerriers et politiques, poètes,

littérateurs et historiens, humbles moines et riches bourgeois, agriculteurs et artisans, écrivains et artistes, nobles caractères ou hideux instincts, belles actions ou passions honteuses, tout est et sera matière pour notre Revue. Et cependant. . . malgré cette longue, trop longue énonciation de nos richesses, nous ne faisons que soulever un bien petit coin du voile qui cache à nos yeux tout ce que recouvre l'histoire.

L'histoire pour nous, en effet, n'est pas seulement le narré des faits, le donné des dates, le précisé des époques; on la comprenait ainsi naguère, on l'avait enserrée dans ce cercle étroit où elle étouffait en gémissant; grâce au ciel, son heure est enfin venue où rejetant le bâillon dont on avait couvert sa bouche, elle peut à l'aise aujourd'hui embrassant d'un coup d'œil l'immensité du champ qu'il lui est donné de parcourir, faire entendre sa grande voix plus puissante encore que celle de sa fille la Renommée; où elle peut convoquer à son aide tous ceux auxquels Dieu a réparti la vie de l'intelligence et du cœur.

Tout le monde peut participer à cette grande œuvre de la régénération de l'histoire, œuvre multiple comme le nombre infini des sujets qu'on nous convie à étudier, œuvre attachante s'il en fut, œuvre patriotique, car elle doit être l'œuvre de tous, le résumé de toutes nos forces.

Oui, tout le monde peut mettre la main à cette œuvre, car enfin l'histoire, mais elle est partout autour de nous, c'est un livre ouvert à qui veut se donner la peine d'apprendre à en tourner les feuillets. Ce bourg, ce village, ce hameau, ce fleuve, cette rivière, ce ruisseau n'ont-ils pas leurs légendes et leurs souvenirs. Les mœurs, les usages, les croyances, les superstitions qui s'en vont, qui se modifient, qui s'unifient, le langage qui s'épure, les costumes qui changent, les cultures qui s'améliorent, mais tout cela est matière pour l'histoire, tout cela est de l'histoire; et qui donc, qu'on nous le dise, ne serait pas capable de recueillir ces légendes que l'on va oublier, de faire revivre ces mœurs, ces usages que l'on abandonne, de réunir ces vieux mots si expressifs, chassés chaque jour de la bouche du paysan par le désir qui ne se réalisera pas de longtemps encore, de parler *le français du Mosieur*, de décrire ces cos-

tumes que remplacera demain un vêtement taillé par une couturière ou un tailleur *à l'instar de Paris*, de rappeler les améliorations successives que l'intelligente énergie de quelques hommes substitue peu à peu, à la pratique routinière de nos campagnes. Que faut-il pour cela? un peu de bonne volonté, et qui donc en manquerait pour accomplir un pareil devoir?

Et dans un autre ordre d'idées, quel est celui qui hier, aujourd'hui, demain n'a pas eu, n'aura pas l'heureuse occasion d'assister à quelques découvertes? Mais elles sont incessantes; les anciens habitants du sol, ceux qui ont foulé avant nous cette terre qu'à notre tour nous arrosons de nos sueurs, sortent de toutes parts de leurs tombeaux comme pour nous révéler les détails de leur vie la plus intime : Francks, Romains, Celtes, se dressent devant nous environnés de tout ce qui leur fut cher, de tout ce qu'une main amie plaça près d'eux lorsque l'inévitable mort les eut frappés ; à chaque pas nous trouvons des traces de leur passage, chaque coup de pioche donné dans le sol nous apporte de nouveaux enseignements; et combien d'objets perdus, brisés, dispersés par suite de l'ignorance ou de l'incurie des inventeurs; jetons donc partout la connaissance des faits, éveillons l'attention, la cupidité même si elle doit servir à nous conduire au but, adressons-nous à cet amour inné dans le cœur de l'homme pour le sol qui l'a vu naître, qui le nourrit; mettons en jeu son légitime orgueil de voir répéter au loin le nom de son village, de son champ, de sa chose; intéressons tous les sentiments à concourir aux mêmes fins, faisons descendre dans toutes les classes cet amour du beau, ce respect du bon, ce désir de conservation qui nous anime, nous qui comprenons l'intérêt qui s'attache à ces frêles débris des civilisations perdues.

Il serait immense le service rendu à l'histoire, s'il se trouvait dans chaque commune, un homme, un seul homme qui voulut se donner à un si faible labeur, y consacrer quelques instants de ces heures que l'on éparpille souvent avec une si incroyable légéreté sans en comprendre la perte; qui voulut réunir avec soin ces vieilles traditions, qui viennent nous guider pour retrouver les traces aujourd'hui presque totalement effacées de

ces anciennes voies gauloises ou romaines, dont quelques tronçons sillonnent encore notre sol ; relever le nom des différents cantons ou *lieux dits*, le gisement des anciennes habitations aujourd'hui disparues, etc.... De pareils travaux suivis avec persévérance, conduits avec sagacité, auraient un immense résultat, car ils sont, bien qu'enveloppés encore d'épaisses ténèbres, les bases les plus assurées de nos histoires locales. Qu'on le veuille donc, qu'on le veuille une fois, mais qu'on le veuille bien, et chacune de nos communes aura son histoire, et la France alors aussi aura la sienne, sa véritable, qui ne sera ni celle de ses rois, de ses monuments, de son commerce, de son agriculture, de ses arts, de ses sciences, de ses mœurs, de son langage, etc,... mais qui sera tout cela à la fois, qui sera la seule, l'unique, la vraie, car elle aura pour base toutes les vérités, elle sera faite sur le terrain, pour le peuple et par le peuple.

Telle est notre pensée ; qui peut nous refuser son concours pour la réaliser ?

NATHAN.

LES MONTAIGNE EN SAINTONGE.

—

Ce n'est pas seulement le sol du Périgord ou de la Guienne qui peut revendiquer l'honneur d'avoir porté la famille de Montaigne. La Saintonge, elle aussi, a eu la gloire d'avoir quelques parents de l'illustre auteur des *Essais*. Puisque Bordeaux et Périgueux ont élevé une statue au plus célèbre membre de la famille, il nous sera peut-être bien permis de consacrer dans cette *Revue* quelques lignes à ceux de ses descendants qui ont habité notre pays. Nous devons les notes qui nous ont servi pour cette page de biographie locale à M. le comte Anatole de Brémond d'Ars, si versé dans l'histoire de la Saintonge, et qui a bien voulu nous les confier avec un empressement dont nous ne saurions trop le remercier.

I.

Le château féodal qui a donné son nom aux Montaigne est situé sur les confins indécis du Périgord et du Quercy. Il s'élève, solidement construit sur une large butte, un peu en arrière du village de Saint-Michel, dans la paroisse de Saint-Emilion, et domine la splendide vallée de la Dordogne. C'est là que naquit le 2 février 1533 Michel Eyquem, seigneur de Montaigne. Son grand-père Eyquem, sieur de Montaigne, eut quatre fils dont

l'un, seigneur de Bussaguet, fut conseiller au parlement de Bordeaux; l'autre est qualifié de seigneur de Saint-Michel; et le dernier, seigneur de Gaviac, entra dans les ordres. Le second fut Pierre Eyquem qui eut six enfants. De ces six l'un est qualifié de seigneur d'Arsac en Médoc; l'autre, de seigneur de Matecoulon; le quatrième, de seigneur de Beauregard; le cinquième est dit le capitaine de Saint-Martin; le troisième est Michel de Montaigne lui-même. Sa sœur, Éléonore de Montaigne, fut mariée à Richard de Lestonnac, seigneur de Cumain, conseiller du roi au parlement de Bordeaux. De cette union naquit en 1556 Jeanne de Lestonnac, qui à dix-sept ans épousa Gaston, marquis de Montferrand, soudan de Latran, seigneur et baron de Landiras, Lamothe et autres places, dont elle eut sept enfants. Veuve, Jeanne de Lestonnac prit le voile en 1603, dans le couvent des Feuillantines de Toulouse. Sa santé ne lui permettant pas de suivre la règle, elle revint à Bordeaux, et fonda, avec l'approbation de l'archevêque François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, une congrégation de femmes sur le modèle de la compagnie de Jésus. Il fallait l'autorisation du souverain pontife; l'archevêque lui députa Moisset, curé de Sainte-Colombe; et, le 16 avril 1607, le pape Paul V fulminait la Bulle d'érection de l'institut des filles de Notre-Dame. Un an après, le cardinal de Sourdis, agrégeait le nouvel institut à l'ordre de Saint-Benoît, et donnait l'habit religieux à la marquise de Montferrand.

Vers 1620, sous l'épiscopat de Michel Raoul (1618-1630), la congrégation naissante créa une maison à Saintes. Le monastère s'établit sur la paroisse de Saint-Vivien, dans le bâtiment qui fait maintenant l'angle de la rue Saint-Vivien et de celle qui conduit à l'hôpital de la Marine. Plus tard, il s'installa dans la rue qui a pris de lui le nom de *Rue des Notre-Dame*, et non pas, comme on l'a écrit récemment, *Rue Notre-Dame.* Ce couvent servit de prison pendant la Révolution. Le général Muller l'acheta ensuite; c'est un de ses petits-fils M. de Laborde-Lasalle qui l'occupe actuellement.

II.

Un Mòntaigne, seigneur de Porte-Pain, conseiller au parlement de Bordeaux, possédait la terre de la Petite-Faye, en la paroisse de Chermignac près de Saintes.

En 1624, Françoise de Cérizay, sœur de Joachim et de Charles de Cérizay, l'un doyen de la cathédrale de Saintes (1), l'autre archidiacre de Saintonge, et nièce de Michel Raoul, évêque de Saintes, étant devenue en 1616, après quatre ans de mariage, veuve de Charles de Dreux, avait acheté quelques maisons au faubourg Saint-Pallais pour s'y consacrer avec quelques femmes au service de Dieu, sous la règle de sainte Claire. Elle fut supérieure de ce monastère, où elle mourut le 24 juillet 1643. Sa fille qui lui succéda la suivit dans la tombe le 22 août de la même année. Leurs corps avec celui de plusieurs autres religieuses sont encore dans le caveau qui s'étend sous la place de la prison départementale. Le fils de la fondatrice témoigna de la bienveillance au monastère. Il voulut même en 1647 obtenir le titre de fondateur; il ne le put, et ce refus le refroidit beaucoup. Le couvent végétait. En 1680, la supérieure, la mère Pacifique de Thézac, eut recours à Joachin de Dreux, chanoine de Notre-Dame de Paris, et à Thomas de Dreux, conseiller au parlement de Rennes, son frère, tous deux fils de Madame de Cérizay. Thomas de Dreux, en marché alors pour acquérir le marquisat de Brézé, céda aux religieuses, à très-bas prix, la terre de la Pommeraye située à une lieue de Saintes, près des bords de la Charente, leur offrit cinq cents écus et une lampe d'argent, de la valeur de quatre cents livres. Il fit plus, il acheta en 1682 de messire de Montaigne, la terre de la Petite-Faye,

(1) Le 8me jour de septembre 1650 mourut vénérable et discrète personne Joachim de Cerizay, prêtre doyen de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, et a été enterré dans ladite église à côté du chœur proche de ses mère et frères. Il est mort de rétention d'urine et sans douleurs. *(Extrait des registres paroissiaux.)*

qu'il leur laissa. (*Voir l'Histoire de l'église Santone, et Aunisienne*, tome II, page 303 et suivantes.)

III.

Quel est celui des frères de Michel de Montaigne qui s'établit en Saintonge? Il nous a été impossible de le savoir. Il y a là un anneau qui nous manque pour continuer la chaîne. Ce n'est pas Geoffroy de Montaigne, ni Henri de Montaigne, seigneur de Bussaguet, Gaviac et autres lieux, conseiller au parlement de Bordeaux, ni même Nicolas de Montaigne, prieur d'Archingeay en mars 1651, qui peut nous donner l'anneau qui servirait à relier ces Montaigne les uns aux autres.

Le Montaigne, dont nous ignorons le prénom et qui fut un des frères de l'auteur des *Essais*, eut une fille et un fils. Sa fille Anne de Montaigne épouse, en 1617, Jean Goy, seigneur de la Besne, conseiller et procureur du roi au siége présidial de Saintes, maire de Saintes en 1631. Elle meurt veuve, le 26 janvier 1652. De son mariage sortirent :

1° En 1618 Marie Goy, qui eut pour parrain Geoffroy de Montaigne; le 26 janvier 1642, elle épouse en l'église des Récollets, paroisse de Saint-Michel, Pierre de Maledan, seigneur de Meillac et de Salosse, conseiller du roi; puis en secondes noces, le 28 octobre 1656, André d'Andraud, conseiller du roi au parlement de Bordeaux. Elle figure encore comme marraine au baptême de son neveu Jean Goy, le 4 janvier 1658;

2° Marie Goy, née le 6 mars 1621;

3° Esther Goy, qui se maria à Jean Marsaud, seigneur de Lugeon, conseiller du roi, lieutenant-général et président au siége présidial de Saintes (1632-1645), maire de Saintes en 1632 et 1634. Elle en eut : Jean Marsaud, mort enfant, le 6 août 1650; Anne Marsaud, qui, tenue le 21 avril 1635, sur les fonts baptismaux, par Raymond de Montaigne et Anne de Montaigne, épouse, le 25 février 1653, François-Louis-Marie

Acarie du Bourdet, chevalier, seigneur de Boisredon et Sartusat, capitaine au régiment des gardes; et Marie Marsaud, qui eut, le 3 novembre 1637, pour parrain, Henri de Montaigne seigneur de Bussaguet, Gaviac et autres lieux, conseiller au parlement de Bordeaux.

Le fils, frère par conséquent d'Anne de Montaigne épouse de Jean Goy, fut Raymond de Montaigne. Ce Raymond de Montaigne est un personnage intéressant. Il est qualifié écuyer, seigneur de Saint-Genez, de la Vallée, de Courbiac et autres lieux. En 1614, il est député du Tiers-état de la sénéchaussée de Saintonge aux états-généraux, pendant que la Noblesse y envoyait François de Sainte-Maure, seigneur de Mornac, et le Clergé, Nicolas le Cornu de la Courbe de Brée, évêque de Saintes, et Michel Raoul, doyen de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes. Raymond de Montaigne y tint un excellent discours, dont on retrouvera un long fragment dans l'ouvrage de M. Rathery sur les états-généraux, ou bien dans les procès-verbaux manuscrits à la bibliothèque impériale. Raymond de Montaigne était alors conseiller du roi et lieutenant-général au siége présidial de Saintes, (1614-1622). Marié à Saintes, il perdit de bonne heure sa femme, qui ne lui laissa qu'une fille Anne de Montaigne, mariée une première fois à Louis de Beauchamp, chevalier, seigneur de Bussac, et en secondes noces à Blaise de Gascq, seigneur et baron de Portels, conseiller au parlement de Bordeaux. Raymond, dégoûté du monde par la perte de son épouse, songea à prendre l'habit religieux. Les moines de Sablonceaux le demandèrent pour abbé en 1624. Il gouverna le monastère jusqu'en 1629, songeant à y faire de grandes et urgentes réparations qu'il laissa achever à son successeur, le 27e abbé, Henri d'Escoubleau de Sourdis, depuis archevêque de Bordeaux. Appelé à l'évêché de Bayonne, il fut sacré à Saintes, le 14 juillet 1630, par Michel Raoul, évêque de Saintes, assisté de l'évêque de Mirepoix et de Henri de Béthune, évêque de Maillezais. C'est comme évêque de Bayonne qu'il fut envoyé à l'assemblée du clergé en 1635, où il retrouva pour délégués de la province de Bordeaux, Jacques Raoul, évêque de Saintes, neveu de son consécrateur, qui y joua un

rôle fort important, Guy Lasnier, prieur de Courron et abbé de Vaux, et Henri de Sourdis archevêque de Bordeaux, son successeur au siége abbatial de Sablonceaux, avec lequel il avait encore quelques démêlés.

Raymond de Montaigne mourut en mars 1637.

IV.

Michel de Montaigne lui-même, avait un correspondant à Saintes, ou du moins nous savons qu'il y connut quelqu'un; car nous avons une lettre qu'il y adressa. C'est le seul autographe que possède la bibliothèque impériale. On connaît l'histoire de cette lettre. Disparue de la bibliothèque royale en 1820 ou 1821, à l'époque où on la confia pour un fac-simile, elle subit des péripéties diverses, et enfin tomba entre les mains d'un amateur distingué d'autographes, M. Feuillet de Conches. En 1851, la bibliothèque revendiqua son autographe. Il fallut plaider; Me Chaix d'Est-Ange défendit la cause de M. Feuillet de Conches et prouva la bonne foi de son client. Me Marie fut chargé par M. Naudet, conservateur de la bibliothèque, de soutenir la demande. La cour de cassation ordonna que l'autographe réclamé serait réintégré à la bibliothèque, et faute de ce faire, condamna M. Feuillet de Conches à payer 20,000 francs. On peut voir les détails de ce singulier procès dans les journaux du temps, et en particulier dans les *Débats* du 19 août 1851.

La lettre ainsi contestée est adressée à

« Monsieur, Monsieur du Puy, conseiller du roy, en la compagnie du parlement de Paris, demeurant à Saintes. »

Elle est datée de « Castéra, le 23 avril »

Pas de millésime. La voici :

« Monsieur, l'action du sieur de Verres, prisonnier qui m'est très-bien connu, mérite qu'à son jugement vous aportiez votre

CHARENTE MARITIME Archives

douceur naturelle; si sa cause demande, vous la pourrez justement aporter. Il a fait chose non-seulement excusable selon les lois militaires de ce siècle, mais nécessaire et comme nous jugeons louable, et l'a fait sans doute fort pressé. Le reste du cours de sa vie n'a rien de reprochable. Je vous supplie, monsieur, d'y employer votre attention. Vous trouverez l'air de ce fait tel que je vous le représente qui est poursuivi par une voix plus malitieuse que n'est l'acte même. Si cela y peut aussi servir, je vous veux dire que c'est un homme nourri en ma maison, et qui a resté dans plusieurs honestes familles, et surtout qui a toujours vécu honorablement et innocemment, qui m'est fort ami. En le sauvant, vous me chargez d'une extrême obligation. Je vous supplie très-humblement l'avoir pour recommandé, et après vous avoir baisé les mains, prie Dieu de vous donner,

Monsieur, longue et heureuse vie;

votre affectionné serviteur

MONTAIGNE. »

Du reste, il nous est impossible de dire quel est ce sieur du Puy, à qui écrivait Montaigne, ni quel est ce sieur de Verres qu'il recommandait aussi vivement, ni de quoi il était coupable, ni s'il gagna sa cause.

V.

Raymond de Montaigne eut aussi son correspondant; mais un correspondant purement littéraire, à ce qu'il paraît. On trouve dans les *Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Estienne, contenant divers discours des affaires arrivées en France soubs les règnes de Henry-le-Grand et Louys XIII*, — Paris 1623 — plusieurs lettres adressées « à Monsieur de Montagne, seigneur de S.-Genest et la Vallée, conseiller du roy et son lieutenant

général au siége présidial de Saintes. » La première est relative à un procès qu'a à soutenir Raymond de Montaigne. Ce sont des doléances banales sur la prospérité et l'adversité. Dans la seconde, il raconte un voyage qu'il a fait, où il a eu à souffrir de la neige, ce qui lui présage quelque événement fâcheux. La suivante raconte la disgrâce du maréchal d'Ancre, et maltraite fort le favori tombé. A la page 578, on en trouve une assez belle sur la richesse de la langue française, et page 640, sur les soins qu'apportait Estienne Pasquier, à écrire et à corriger ses ouvrages. J'en note une, pages 763 et 785 sur le siége et la prise de Saint-Jean d'Angély en 1622. Les lettres des pages 785, 819, 829 et 990, contiennent de très-sages conseils sur la paix qui doit régner entre les diverses religions, sur les tolérances qu'on doit employer à l'égard des dissidents. La plus curieuse est assurément celle qui raconte l'influence que la lune a sur les animaux. J'imagine que le grave président du tribunal, futur évêque, laissait dire son *benevole, crédule* et parfois ennuyeux correspondant. Comme, après tout, ces lettres étaient imprimées, il eut une ressource, celle de ne les pas lire.

VI.

Tels sont les petits faits qui se rattachent à la famille de Montaigne en Saintonge. Nous ne savons comment elle y vint; nous ignorons aussi comme elle nous quitta. De plus amples recherches mettront peut-être à même quelque érudit de trouver la solution du problème. Nous n'avons voulu que la faciliter.

Louis Audiat.

Le Corps de ville de la Rochelle

a-t-il été réduit à 24 membres, en 1565 ?

—

« Il faut dire en gros : cela se fait par figure et mouvement ; « car cela est vrai. Mais de dire quels, et composer la machine, « cela est ridicule ; car cela est inutile, et incertain et pénible. « Et quand cela serait vrai, nous n'estimons pas que toute la « philosophie vaille une heure de peine. »

« Il faut dire en gros ! » Que ce conseil de Pascal est sage et commode, et à l'usage des historiens ; le seul, à vrai dire, qui leur permette de ne pas trop s'écarter de la vérité. Car les vérités de détail, qui les sait ?

Mais ce conseil sage et commode, pourquoi donc ne l'ai-je rappelé que pour ne pas le suivre ? Qui sait ? Peut-être parce qu'une heure futilement occupée est après tout une heure de moindre peine ; peut-être parce que la vérité a par elle-même d'irrésistibles attraits ; peut-être parce qu'il est difficile de dire Je ne sais pas, sans chercher au moins pourquoi l'on ne sait pas. Toujours est-il que je vais consacrer plus d'une heure à bien moins que toute la philosophie, à un des infiniment petits de l'histoire.

Tous nos historiens conviennent que dans le voyage par lequel il parcourut la France en 1564 et 1565, Charles IX vint coucher aux portes de la Rochelle le jeudi 13 septembre, qu'il

y entra le lendemain, qu'il en partit le mardi 18. Tous conviennent qu'il y fut reçu avec magnificence, qu'il s'y montra fort dédaigneux des priviléges de la ville, qu'il augmenta le pouvoir de son gouverneur aux dépens de celui du maire, qu'il irrita les Rochelais sans les réduire à l'impuissance. C'est beaucoup; c'est assez. Mais pourtant, soit par leurs paroles, soit par leur silence, les historiens diffèrent sur quelques détails. Ces quatre jours offrent six problèmes.

I.

D'abord où le roi passa-t-il la nuit du 13 au 14 septembre ?

Selon Barbot : « Comme le roi fut au devant de la maison noble du Fay, étant au milieu du faubourg Saint-Eloy, Sa Majesté y mit pied à terre et y coucha. » (*A. Barbot,* II, 145.)

Selon Abel Jouan : Coucher à une petite abbaye qui est aux faubourgs de la Rochelle, » c'est-à-dire à l'église et monastère de Saint-Jean-Dehors.

Selon Antoine Bernard, dans la Chronique de Langon : Le roi « vint à la Rochelle ..... et logea à Saint-Jean-de-Dehors, qui était en son entrée. » (*Chronique de Langon, p.* 86.)

La maison noble du Fay ou de Faye était située vis-à-vis le couvent des religieux de Saint-Jean-Dehors. Y a-t-il contradiction entre ces indications ? L'auteur des Ephémérides, pour lequel ces évènements à date fixe étaient une bonne fortune, et qui les a racontés avec de grands détails, a cru qu'oui et s'est prononcé pour Jouan et pour Bernard, témoins oculaires qui sont d'accord. Ces motifs de préférence sont fort bons, si la contradiction est réelle; mais l'est-elle? Jouan et Bernard, dont aucun ne nomme le faubourg Saint-Eloy, ont-ils songé à autre chose qu'à indiquer que le roi n'entra pas en ville et coucha en dehors des portes; leur indication : à une petite abbaye, à Saint-Jean-de-Dehors, suppose-t-elle précisément que Charles IX coucha dans les murs du couvent, exclut-elle le détail si précis

de Barbot, qui connaissait bien mieux les localités et qui avait entendu tant de témoins de cette entrée? Pour moi, je ne le pense pas.

II.

Les auteurs contemporains disent que jamais roi en voyage n'avait mené avec lui une cour plus brillante, n'avait rencontré de réceptions plus splendides, de fêtes plus magnifiques que ne le fit Charles IX pendant ces deux années. La Rochelle voulut soutenir à cet égard sa vieille réputation. Amos Barbot, et d'après lui Arcère et Massiou, ont décrit ses préparatifs. On y remarque avec un grand luxe des prétentions artistiques et littéraires. En décrivant le présent qui fut offert au roi, un bassin d'argent où s'élevait de la mer une roche d'argent, en relief, surmontée d'un cœur d'or pur et massif, parsemé de fleurs de lys, soutenu par deux figures, la justice et la piété, portant la figure du roi, aussi d'argent et en relief, au bas duquel étaient gravés douze vers explicatifs, Barbot dit bien que le maire avait fait faire exprès cette œuvre d'orfévrerie, mais il ne dit pas si elle avait été faite à la Rochelle. Je doute fort qu'on pût l'y faire exécuter de nos jours. Un grand nombre de tableaux et d'inscriptions ornaient en outre les différents lieux où le roi devait passer. Je n'ai nulle raison de substituer une description nouvelle à celle que je viens de rappeler. Je ferai seulement remarquer qu'en donnant la sienne, M. Jourdan y a joint une allégorie dont ne parle pas A. Barbot, mais que lui a fournie la Chronique de Langon. Il y était d'autant plus fondé que Barbot parle de plusieurs peintures qu'il ne décrit pas. Une chose seule m'étonne. C'est que celui-ci ait laissé passer sans détails ce tableau qui était d'une signification toute rochelaise, et dont la brutalité que Montmorency avait montrée en coupant le cordon de soie semblait faire un reproche. Il représentait la ville, et Charles V y introduisant Charles IX. Peut-être cette né-

gligence s'explique-t-elle par ceci que Barbot n'a décrit que les tableaux qui étaient accompagnés d'inscriptions latines ou françaises. Dans tous les cas, son silence ne peut pas infirmer un témoignage si précis.

III.

Après avoir entendu vêpres à Saint-Berthomé, le roi alla prendre son logis près de là, chez M. l'enquêteur, dit la chronique de Langon (p. 86), chez Me Gille Bretinault, conseiller au présidial et échevin, laquelle maison avait été autrefois celle des Mérichons, seigneurs d'Huré, dit Barbot (II, p. 143); M. Jourdan dit (Eph., p. 338) : au logis de l'enquesteur, Gilles Bretinault, etc... avec raison sans doute; mais il a tort de mettre en italique, comme si c'était une citation, ce rapprochement de noms qui lui est dû : il explique ainsi et corrige, mais il fait paraître plus grossière, l'erreur de l'éditeur de la chronique de Langon qui a cru que l'enquêteur était alors Amateur Blandin.

IV.

Arcère et, d'après lui, Massiou, qui, je crois, n'a lu Barbot que par ses yeux, ont fait jouer à cette occasion un rôle fort odieux à l'avocat Lahaize. J'ai, ailleurs, défendu Lahaize en citant le passage même de Barbot d'après lequel on l'a condamné. Je n'y reviendrai pas; je suis convaincu qu'il n'y a pas ici difficulté historique, mais distraction d'un historien qui a lu trop vite et n'a pas compris quelques lignes. Mais, bon Dieu! à quoi tient la réputation d'un homme et que vaut le jugement de la postérité ?

V.

Il me reste à relever entre les historiens deux dissidences un peu plus graves que les précédentes. On sait que Charles IX, tout en prétendant alors maintenir une certaine balance entre les catholiques et les réformés, avait cependant exigé que, pendant son voyage, dans les villes où il serait, on suspendît l'exercice du culte qui n'était pas le sien; aussi Barbot dit-il : « pendant le séjour que firent leurs dites Majestés, ne se fit pour tout aucun prêche, chant de psaume public ni hautement en la maison, ni exercice quelconque de la religion réformée » (p. 134), et plus loin (p. 135) « Le roy s'étant retiré de cette ville, ceux de la religion réformée reprennent leur exercice et liberté, selon l'édit de paix. » D'un autre côté, on lit dans la compilation qu'on désigne par ces trois noms : Ms. de l'oratoire, Ms. Baudoin et Ms. Bruneau : « Le mardi 18 septembre le roy a délogé de la ville, y ayant séjourné depuis le 14. Et est à noter que les susdits mardi, mercredi, et jeudi, l'évangile fut continué d'être prêché, et le vendredi et samedi cessé, et le dimanche fut fait le prêche en trois lieux de ladite ville. » Et dans les Recherches de Vincent : « En l'an 1565... le vendredi 14 septembre, le roi Charles de Valois fit son entrée,.. le mardi, mercredi et jeudi on fit le prêche; le vendredi et samedi on ne prêcha point. Le dimanche, fut prêché en trois lieux..... Le mardi 18, le roy a délogé de la ville, et ses compagnies, y ayant demeuré cinq jours. » Sur la première rédaction, on pourrait croire qu'il s'agit de la semaine qui suivit le départ du roi, bien qu'alors la chose ne fût guère à noter; la seconde d'ailleurs indique bien la semaine précédente, les 11, 12, 13, et 16 septembre, comme jours où on prêcha. Les deux assertions sont précises, conformes entre elles, contradictoires à celle de Barbot. Qui faut-il croire?

J'ai montré ailleurs que la rédaction du Ms. Baudoin est antérieure à celle du livre de Barbot; qu'elle est au plus tard,

de 1589. Le livre de Vincent est postérieur, mais il dit précisément que, les archives du consistoire lui faisant défaut, il copie les remarques courtes, mais notables de son boulanger; or, Parqueteau était contemporain; nul doute donc, que cette particularité n'ait été consignée tout au moins sur une tradition très-récente; cependant elle est très-invraisemblable. Rien dans la conduite de la cour, rien dans celle des protestants ne permet de croire qu'ils aient eu, l'une la bonté de tolérer, les autres l'audace de commettre une pareille infraction aux ordres formels et récents du roi. Je ne puis vaincre la difficulté; peut-être peut-on l'éluder par cette hypothèse: Le roi n'entra à la Rochelle que le vendredi. Il n'y a donc contradiction réelle que pour le dimanche; c'est ce jour-là surtout que la privation de toute cérémonie religieuse dut être pénible pour les réformés. Ils étaient habitués dès longtemps à des réunions secrètes, ne purent-ils y avoir recours pour ce dimanche? Ne put-on pas ensuite se vanter de cette ruse, comme d'un petit triomphe, et en prendre bonne note. Rien ne dit que les prêches de ce jour furent secrets, mais rien ne dit qu'ils furent publics, et je tiens mon explication pour acceptable. J'en voudrais bien une semblable, pour lever la contradiction qui me reste à signaler.

VI.

Le 17 septembre, le conseil du roi, réuni à la Rochelle, rendit deux arrêts fort sévères; par le premier, il impute à plusieurs habitants, et aux ministres du culte réformé, des contraventions aux édits de pacification; à ses propres officiers et à ceux de l'échevinage, une indulgence coupable pour ces violations du droit, il leur recommande à l'avenir un accomplissement plus sévère de leur devoir; il remet au gouverneur et à des hommes de son choix, tout à lui, la garde des tours, celle de l'artillerie et des munitions de guerre; par le second, il exile de la Rochelle, il interne, comme on dit, je crois, de nos jours, plusieurs citoyens. Barbot donne ces deux arrêts;

mais en en rendant compte, les auteurs que j'ai déjà cités, Baudoin et Vincent y ajoutent ou plutôt mettent en tête cette mesure encore plus grave : « Les cent échevins et pairs de la Rochelle et tous leurs officiers furent cassés et supprimés, et réduit ledit collége à 24 échevins... » cet accord sur ce point et sur le précédent peut faire croire qu'ils ont puisé à une même source et réduire à une seule leur double autorité. Mervaut transcrit plus tard cette note : mais cette sorte d'adoption, que n'a précédée aucun examen, ne lui ajoute aucune force. On n'a à leur opposer que le silence et non l'assertion contradictoire de Barbot, et il est de règle que le silence de cent témoins ne prévaut pas contre l'affirmation d'un seul, mais peut-on appliquer ici cette règle avec sécurité ? Je ne le crois pas.

D'abord le silence volontaire de Barbot sur un tel point est inadmissible. L'oubli est à peine moins étrange, d'autant plus qu'il vient de dire que le roi sollicité de permettre l'élection d'un maire en remplacement de Michel Guy, qui en exerçait les fonctions depuis deux ans et demi, avait répondu que l'année était trop avancée.

Les termes de l'arrêt qui recommande au maire et aux échevins une surveillance plus sévère ne permettent guère d'admettre un si grand changement dans l'échevinage; il est aussi difficile à concilier avec ces mots : « Le roi usant pour cette fois de sa clémence et grâce accoutumée ès nouvelles entrées en sa ville; » que lui fût-il donc resté de pis à faire, sinon de faire pendre tout le monde ?

D'après Baudoin, au mois de mars suivant tout ce qui avait été détruit fut rétabli; il y aurait donc eu en septembre d'abord, puis en mars, un grand mouvement de personnel; comment admettre que Barbot ait fait un second oubli, et qu'il ne reste nulle trace d'un tel bouleversement ?

Enfin la mesure supposée semble porter sa réfutation en elle-même, par ce qu'elle a d'incomplet. Elle reproduit celle prise en 1542 par François Ier, moins la substitution d'un maire perpétuel au maire électif. Or c'est précisément et uniquement à cette substitution que la cour eût pu trouver un grand intérêt.

Il me semble qu'aucune autorité ne saurait prévaloir contre

tant d'invraisemblances accumulées; à plus forte raison, une autorité anonyme.

Peut-être cette erreur peut-elle s'expliquer par l'hypothèse que j'ai présentée à l'occasion de la précédente. Pour relever cette petite bravade d'avoir célébré le prêche en trois endroits pendant le séjour de Charles IX, on en aura rapproché la rigueur que ce roi avait montrée; on l'aura exagérée, et l'imagination supprimant la distance de temps on lui aura attribué ce qui avait eu lieu vingt-trois ans auparavant. Ni Baudoin, ni Vincent en effet ne rappellent en parlant de cette suppression celle qu'avait ordonnée François Ier, ce qui était pourtant bien naturel et que n'ont pas manqué de faire les écrivains modernes qui ont adopté leur récit, Dupont et M. Jourdan. Arcère et Massiou ont imité sur ce point le silence de Barbot, et je crois qu'ils ont bien fait.

Sauf une addition que j'ai admise sur le second point, je m'en suis, pour ces six questions, référé en définitive aux récits d'Amos Barbot. Sera-ce là la conclusion de cette dissertation? ou ne serait-il pas plus sage de la finir comme elle a commencé, par ces mots de Pascal : « Il faut dire en gros. »

L. Delayant.

GLOSSAIRE POITEVIN

—

AVANT-PROPOS.

A l'arrivée des Romains dans les Gaules trois langues y étaient parlées : au nord, la langue belge ou kymrique formée par un mélange de celtique et de germain ; au centre, la langue celtique ou gauloise proprement dite ; au midi, la langue des Aquitains originaires d'Espagne.

La langue celtique a survécu assez longtemps à la conquête romaine. Selon Alpien (3e siècle) elle pouvait être employée dans les testaments ; au 4e siècle saint Jérôme reconnaissait chez les Galates d'Asie l'idiôme qu'il avait entendu parler aux environs de Trèves ; au 5e siècle Sulpice-Sévère, au 6e saint Sidoine Apollinaire, saint Grégoire de Tours témoignent de l'usage de la langue celtique.

Les Gaulois n'avaient point d'alphabet ; ils se servaient de caractères grecs (au dire de Jules-César) empruntés vraisemblablement aux Phocéens de Marseille ; ils dûrent les adopter d'autant plus facilement que le grec et le celtique ont entre eux un grand air de famille, car selon l'auteur de la filiation des peuples, les Pélasges ainsi que les Celtes étaient des Scythes de première migration ; la langue grecque est un mélange de

celte, d'égyptien, de phénicien; la base est le celtique, les additions appartiennent aux deux autres.

Quoiqu'il en soit les Bardes n'ont laissé qu'un nom vaguement célèbre, mais point de monuments ; en Bretagne l'idiôme celtique protégé par son isolement s'est maintenu jusqu'à nos jours ; mais aux 7e, 8e, 9e et 10e siècles un grand travail se fit au sein des langues des divers peuples qui avaient successivement traversé la Gaule, et dont plus d'une bande nombreuse s'y était fixée nécessairement. Néanmoins la langue latine demeura constamment la langue officielle, la langue des actes publics, la langue de l'Église, des écoles du Palais, des écoles épiscopales, des écoles presbytérales. Charlemagne savait écrire, connaissait le latin, le grec et l'hébreu ; mais il resta fidèle à la langue et à la littérature germanique ; il écrivit même une grammaire franque.

Au 11e siècle deux langues se dégagent de ce bouillonnement prolongé : la langue d'*oc* d'abord, les provinces du midi ayant été plus tôt civilisées par l'influence des Romains et comptant de bonne heure des poètes, marcha à grands pas vers son perfectionnement. Mais au moment où elle y touchait, les comtes de Barcelonne montèrent sur le trône d'Aragon, les comtes de Provence sur celui de Naples, les comtes de Toulouse disparurent, adieu les protecteurs des troubadours, adieu les centres de l'élégance et du gai savoir. La langue d'*oc* privée d'entretien et de culture tomba au niveau du patois. Au contraire, la langue d'*oil* ou du nord, qui se parlait jusqu'au département actuel de la Charente, et n'était qu'un idiôme grossier de soldat, soutenu par l'influence de la Cour, s'éleva peu à peu et produisit ses historiens et ses poètes, pères vénérables de notre langue actuelle. Les princes eux-mêmes s'y appliquèrent, et elle a rendu immortels, malgré sa rudesse mal déguisée, les noms des comtes de Flandre, de Champagne, de Poitou. C'est à partir de François Ier que l'on voit la langue française devenue officielle, prendre décidément les allures modernes et atteindre sous Richelieu et sous Louis XIV un crédit et une splendeur qui la rendent digne d'être comparée à l langue latine.

Les sources qui ont fourni ces aperçus étant connues, il devient superflu de les indiquer.

Le patois poitevin, l'un des mille dialectes de la langue romane, va nous occuper ici.

La signification, la prononciation, l'orthographe des mots poitevins prennent dans chaque diverse localité, on peut le dire, une physionomie presqu'aussi diverse que sont variés de commune à commune l'habillement des habitants, surtout la coiffure des femmes ; comme de raison, nous suivrons celles qui sont usitées dans le milieu que nous habitons et avons habité, jurant nos grands dieux de ne pas blasonner nos devanciers ni nos compagnons de route et notamment dans le champ clos des étymologies où les chocs sont fréquents, de n'user que d'armes courtoises.

L'abbé ROUSSEAU,
Curé de Verruyes.

A

Abedouné, Abedounaïe, adj., qui a le ventre enflé, gros comme un tambour. Bedon signifie tambour en vieux français.

Abouler, v. a. et n., donner, tirer. — *Aboule ta bourse.*

Abourde, s. f., potence, grande béquille. — *Les douleurs forceront ton père à prendre les abourdes.* Mot formé peut-être de *a* privatif et du verbe poitevin bourder, chopper. Alors abourde signifierait ce qui empêche de chopper, de tomber.

Abrevou, s. m. C'est le mot français abreuvoir dénaturé.

Abric, s. m., refuge, lieu où l'on se met à l'abri. Le *c* se prononce surtout quand le mot termine la phrase ; vient de l'adj. latin *apricus,* exposé au soleil et à l'abri du vent.

Abric (à l'), loc. adv., à l'abri, à couvert.

Abrier, v. a., abriter, couvrir. — *Quand l'enfant sera couché faut l'abrier suffisamment.*

Abrier (s'), v. pr., se mettre à l'abri, se couvrir. — *Mon frère s'était abrié d'in mauvais paletot.*

Abrou, s. m.; c'est le mot abreuvoir encore plus altéré qu'abrevou.

Aburant (en), loc. adv., en pente. — *Ton pré va trop en aburant.*

Aburer, v. a. et n., pencher, verser, même avaler. — *Abure donc ton verre.* C'est peut-être le verbe abreuver corrompu, car les abreuvoirs vont d'ordinaire en pente.

Acabaudé, Acabaudaïe, adj., morne, triste, qui a l'oreille basse. — *Ma belle-mère semble tout acabaudaïe.*

Acacher, v. n., appuyer sur une chose pour y donner moins de volume. — *N'acache pas si fort.*

Acacher (s'), v. pr., s'écacher, s'applatir. — *Ta paille s'acachera promptement.*

Accaser, v. n, s'Accaser, v. pr., se rasseoir, en parlant des liqueurs. — *Avant de boire attends que ton vin accase, s'accase.*

Accauré, Accauraïe, adj., qui a du courage, du cœur à l'ouvrage; se dit des bêtes et des gens.

Accoter, v. a. et n., empêcher de tomber, de rouler; par extension, supporter facilement la peine, le travail, la dépense.

Accoter (s'), v. pr., écouter un autre, en suivre les avis. — *Ne t'accote pas aux mauvais sujets.* — C'est la même chose que s'accoster de quelqu'un, le hanter.

Accouer, v. a.; terme de boulanger; rendre lourd, compact. — *Mes miches sont accouaïes.*

Accouer, v. a., attacher un animal à la queue d'un autre; vient des deux mots latins *ad*, à, *caudam*, la queue.

Accouer, v. n.; terme de maquignon; partir avec des animaux accoués. — *Le garçon accouera de grand matin.*

Accourser, v. a., procurer des chalands, mettre en cours, en vogue.

Accourser (s'), v. pr., se procurer des pratiques. — *Ton*

frère s'accoursera promptement dans la rue où il va demeurer.

Accourserie, s. f., pratique, chaland. — *Le voisin m'a volé mes accourseries.*

Accueillage, s. m., action par laquelle on prend quelqu'un à son service, on se met au service d'un autre. — *La Saint-Jean, la Saint-Michel sont des époques d'accueillage.*

Accueillir, v. a., prendre quelqu'un à son service, mettre quelqu'un au service d'un autre; ainsi, en français, affermer et louer veulent dire donner et prendre à ferme, donner et prendre à loyer.

Accueillir (s'), v. pr., se mettre, être mis au service d'autrui. — *Ma petite Gonde s'est accueillie dès l'âge de huit ans.*

Acertener, v. a., assurer, donner pour certain. — *Ton père t'acertenera la nouvelle.*

Achalant, Achalante, adj. v., qui échauffe. — *Feu achalant, paroles achalantes.* — S'emploie au propre et au figuré.

Achaler, v. a. et n.; au propre, échauffer. — *Ma veste m'achale; dans l'été tout achale.* Au figuré, exciter la colère: *Prends garde de m'achaler.* Mettre en un état de gêne: *Le voisin avec ses neuf enfants est diantrement achalé.* Rançonner: *L'apothicaire achale joliment son monde.*

Achaler, v. n., s'Achaler, v. pr.; au propre, le feu achale, s'achale quand il prend, s'anime; un ouvrier, un piéton s'achalent quand ils cessent d'avoir froid; au figuré, prendre goût à son état, à son ouvrage. — *Allons, enfants, faut s'achaler.* — Du latin *calere*, avoir chaud.

Achuchail, Aguchail, s. m., ce qui reste au fond des verres, des cruches, des casseroles, etc., etc.

Achuchailler, Aguchailler, Agucher, v. a. et n., enlever. — *Avaler les achuchails.*

Acremer, v. a., recommander. — *Acrème à ton frère de songer à nous.*

Acreries, s. f. pl., toutes sortes d'objets de peu de valeur, bucoliques. — *A l'encan on n'a vendu que des âcreries.*

Adoubage, s. m., assaisonnement des mets, le beurre principalement. — *Ta soupe, Madelon, manquait d'adoubage.*

Adouber, v. a. et n., remettre les membres démis ou cassés.

Adouber, v. a., raccommoder, adouber ses hardes, placer. — *Tâche donc d'adouber mon bissac dans ta charrette.* Assaisonner : *Tu n'adoubes jamais la salade à mon goût.*

Adoubou, s. m., empirique qui remet les membres cassés ou démis ; ce mot se trouve dans le journal de Michel le Riche.

Adresse, s. f., sentier par les prés, les champs, toujours plus propre et souvent plus direct que le chemin. — *Arrivé à tel champ, tu prendras les adresses.*

Affaiché, part. p. des deux genres ; du verbe affaisser, affaibli, écaché, lourd. — *Mon cœur est tout affaiché ; pain affaiché.* — On dit affaiche sans accent comme on dit trempe, gonfle, arrive ; on dit affaiche avec *ch* comme on dit vous *laichez* pour laissez.

Affené, Affenaïe, part. p. de affener. — *Domaine affené, métairie affenaïe,* où se récolte assez de foin. — *Fœnum* en latin, pour la nourriture des bestiaux.

Affener, v. a., faire produire sur une ferme, une métairie le foin nécessaire pour en nourrir les bestiaux. — *Je veux affener tout-à-fait ma métairie.* — Ce terme parfois doit se trouver dans le vocabulaire des agriculteurs.

Affier, v. a., planter surtout d'arbres fruitiers. — *Verger tout-à-fait affié ; in bon cultivateur ne manque pas d'affier.* Pouvoir fournir : *Mon frère m'affiera de pitance.*

Affier (s'), v. pr., planter surtout d'arbres fruitiers ; se pourvoir. — *On ne gagne pas à s'affier de bêtes maigres.*

Affilaïe (d'), loc. adv., sans interruption, sans débrider. — *Ma bidette me fit dix lieues d'affilaïe.*

Affligeation, s. f., tristesse, sujet d'affliction. — *Quelle affligeation dans toute la famille !*

Affronter, v. n., faire banqueroute. — *Le marchand a affronté de trente mille francs.*

Affrontou, s. m., qui fait banqueroute. — *Dans les anciens temps l'affrontou était condamné à porter in bounet vert.*

Affrutagé, Affrutageaïe, part. p. d'affrutager, planté d'arbres fruitiers. — *Métairie fort affrutageaïe.*

Affrutager, v. a., planter d'arbres fruitiers.

Agat, s. m. sing., dommage. — *La grêle a fait de l'agât dans mon champ.*

Agauler, v. a. ; au propre, abattre avec une gaule. — *Quand agauleras-tu tes noix?* — Au figuré, acquitter, payer. — *Le père a eu la peine d'agauler les dettes de son garçon.* — Très-bref.

Agauté, s. f., bon accueil, prévenances. — *Quelle agauté on te fera!!!*

Agauter, v. a., faire bon accueil, combler de prévenances.

Age, nom de métairies, de villages fort commun dans l'arrondissement de Montmorillon ; vient du latin barbare *haïa* ou *haga* employé par les auteurs de la basse latinité et dérivé de l'allemand *hag*, clôture, lieu fermé ; notre terme français haie n'a pas une autre origine. Ainsi les familles La Haye, Deshayes, Desages, Delâge voient l'étymologie de leurs noms si diversement écrits et prononcés.

Aggravant, Aggravante, adj. v., ce qui cause du mal, des douleurs aux pieds. — *Route aggravante*, à cause du gravier qui s'y trouve.

Aggraver, v. a. et n., causer des douleurs, du mal aux pieds. — *Le chemin m'a aggravé.*

Aggraver (s') v. pr., éprouver du mal pour avoir marché dans des chemins pleins de graviers.

Aggrouer, v. a., rassembler, réunir ; se dit de la poule qui tient ses poussins sous ses ailes. Du verbe latin *aggregare*, formé de *ad*, auprès, et de *grex*, troupeau ; littéralement réunir en troupeau.

Aggrouer (s'), v. pr., se réunir autour, se rapprocher de. — *Tout le monde s'aggrouait autour de la marchande de fouaces.*

Agissances, s. f. pl., manière d'agir ; se dit en mauvaise part. — *Je n'aime pas tes agissances.*

Agland, s. m., c'est le mot gland précédé de la lettre *a* ; on le prononce à l'italienne.

Aglia, adj. des deux genres, tenace, qui tient aux pieds. — *Terraïn aglia.* On prononce ce mot à l'italienne.

Agliaunus, s. m. pl., étrenne, présents du premier de l'an.

— *As-tu reçu tes agliaunus?* Corruption évidente de ces quatre mots fameux : Au guy l'an neuf!!! prétendu cri des Druides en coupant, le premier jour de l'an, le guy sacré avec la serpette d'or.

Agoicer, v. a. et n., agacer. — *Ta poire m'agoice les dents.*

Agraler, v. a., flatter. — *Pre réussir faut agrâler les gens.*

Agremailler, Agremeiller (s'), v. pr., se réduire en grumeaux, en petites boules. — *Tout ton lait s'agremeillera.*

Agrenailles, s. f. pl., mauvais grains mis à part pour les volailles.

Agrener, v. a. et n., au propre, jeter du grain, des agrenailles aux volailles; au figuré, fournir d'argent. — *Sa mère l'agrenait.*

Agrenoises, s. f. pl., même signification que le mot précédent (Agrenailles), usité dans le canton de Menigoute.

Aguigner, v. a., exciter à se battre. Ce doit être le mot aiguillonner altéré.

Aguionnière (l'), prononcez l'Aguionnère, nom de villages, de métairies, de logis; mot de la langue romane formé de *aqua*, eau, et de *bona*, bonne, avec la terminaison poitevine *ière* ou *ère*, habitation. L'Aguionnère voudra dire la maison de l'eau bonne.

Aigonnay, (prononcez Aigounaï). 1° Commune du canton de Celles-sur-Belle; 2° Métairie de la commune de Saint-Symphorien. Ces localités et les autres du même nom sont ainsi appelées à cause de la bonté de leur eau. Même étymologie que le précédent.

Aiguaillé, Aiguaillaïes, part. p. de aiguailler, couvert d'aiguail, de pluie. — *Le bas de mon pantalon est tout aiguaillé.* — Sardines aiguaillaïes, celles qui ont reçu quelques grains de sel pour être conservées pendant quelques jours.

Aiguailler, v. a., couvrir d'aiguail, de rosée; par extension, éparpiller sur des objets quelques gouttes d'eau, du sel, de la farine, etc., etc.

Aiguailler, v. imp., y avoir de l'aiguail, de la rosée, — *Hier au matin, ho l'était fort aiguaillé dans la praïe.*

Aiguailler (s'), v. pr., recevoir de l'aiguail, de la pluie. — *Si tu passes dans le champ tu t'aiguailleras.*

Aiguailler (s') v. pr., s'éparpiller, combattre à la billibaude. — *Aiguaillez-vous, les gars!!!* sorte de commandement usité dans les armées vendéennes.

Airé, Airaïe, part. p. d'airer. — *Chemin airé, route airaïe,* dont l'aire de gravier présente toutes les conditions de viabilité.

Airer, v. a., donner toutes les conditions de viabilité à une route, à un chemin ; ce doit être un terme des ponts et chaussées.

Aisiner, Aisir, v. a., mouvoir, faire entrer avec aisance. — *Tu ne peux donc pas aisiner ton bras dans tes manches?* Au neutre et par hypallage, prêter, obéir : *nu veste n'aisit pas.*

Aisiner, Aisir (s'), v. pr., se tourner, entrer à son aise. — *Tâche de t'aisiner dans ta manche.* Par hypallage : *Ma veste ne s'aisit pas dans mon bras.*

Aisissant, Aisissante, adj. v., qui se meut à son aise, qui prête, obéit. — *Mon pantalon n'est pas aisissant.* — Les trois derniers mots n'ont pas d'équivalents en français.

Aive, s. f., eau, pluie ; ce mot vient du latin *aqua* dont on a fait d'abord aigue, mot encore languedocien, puis aigve, finalement aive en retranchement le g.

Aiver, v. a., abreuver, aiver les prés, y conduire par des rigoles l'*aive* du ruisseau du chemin.

Aivoux, Aivouse, adj., humide, qui retient l'eau. — *Terrain aivoux.*

Alle, ou simplement A devant une consonne, pr. dém. f., elle. — *Qu'alle est sotte ! A parle sagement !*

Alleud, nom de métairies, nom d'une commune des Deux-Sèvres, les Alleuds. — Allod, terme des coutumes franques, signifie propriété exempte de redevances.

Aloqueter, v. a., faire les lots. — *Quand tout sera aloqueté on tirera-t-au sort.*

Amatonner, v. a., former des duretés, des nœuds, des inégalités dans la laine, les poupées ; du mot français matton, terme de tisserand, de fileuse.

Amatonner (s') v. pr. ; se dit de la laine, des poupées où se forment des nœuds, des duretés.

Ambrevé, Ambrevaïe, part. p. d'abreuver. — *Terrain am-*

brevé, humecté par l'eau ; *veste ambrevaïe,* transpercée par la pluie.

Ambrever, v. a. ; c'est abreuver altéré.

Amendion, s. m., évent, ce que le vendeur donne au-delà de la juste mesure, et qui amende, rend meilleur le marché pour l'acheteur.

Amignonner, v. a., flatter, caresser, appeler *mignon.*

Amoisser, v. a., exciter les chiens en leur criant : à moi ! à moi !

Andain, s. m., rang de foin disposé en figure d'onde à mesure que l'on fauche ; ondain serait plus correct.

Angoisser, v. a. — *Angoisser sa vie de parler,* avoir grande envie de parler ; au neutre, *angoisser de faim,* avoir grand faim.

Anneler, v. a. et n., mettre bas en parlant de la brebis ; agneler est le terme français.

Anouseiller (s'), v. pr., se former en petits paquets comme sont les paquets de *nouseilles* (noisettes).

Apparager, v. a., comparer. — *Ne faut pas apparager Neuville à Paris.*

Apparager (s'), v. pr., se comparer, se croire l'égal, le pair d'un autre.

Apparaissance, s. f., apparence. — *L'apparaissance de la récolte est mauvaise.*

Appaturer, v. a., donner la pâture aux animaux. — *Quand les bêtes seront appâturaïes, ierai te trouver.*

Appelouser, v. a., rendre propre à produire de la pelouse, de l'herbe. — *Ce que tu veux mettre dans ton terrain l'appelousera promptement.*

Appelouser (s'), v. pr., se couvrir de pelouse, d'herbe. — *Mon champ s'est promptement appelousé.*

Appialer, v. a. et n., flatter, engager par paroles doucereuses. Vient de appeau, appelant.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE TESTAMENT

D'UNE FILLE DE GUITON.

ARMOIRIES DU MAIRE DE 1628.

Le consciencieux auteur de *Jean Guiton* (1) n'a guère plus rien laissé à dire sur le dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle et sur sa famille. Grâce à lui, son origine rochelaise ne peut plus être contestée, et nous savons que depuis un siècle ses ancêtres n'avaient cessé de faire partie du corps de ville quand, en 1628, Guiton fut appelé au périlleux honneur d'exercer la mairie. Il s'était marié deux fois (2) : de son second mariage avec Judith David il n'eut pas d'enfants, et de sa première femme, Marguerite Prévost, fille du maire de 1622, il n'avait eu que des filles; ce qui met à néant les prétentions de plusieurs familles, qui se disputent l'honneur de le compter au nombre de leurs aïeux. Deux de ses filles étaient mortes en bas âge; Marguerite, l'aînée des survivantes, avait épousé Samuel-Étienne le Vimur (3), comme son beau-père « capitaine entretenu

(1) M. Callot, ancien maire de la Rochelle.

(2) On pourrait même supposer qu'il aurait contracté une troisième union avec Julie Bizet, veuve de Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, sieur de Mortagne-la-Vieille, en lisant dans un acte de Tongrelou de 1641 : « Damoiselle Julie Bizet, femme et procuratrice de *Jehan Guiton, écuyer.* » Mais il est probable que ce Jehan Guiton était le fils d'Henry Guiton, cousin germain du maire de 1628.

dans les armées navales » ; Élisabeth avait près de quarante ans quand elle se maria, en 1662, avec Jacques Guibert, l'un des pasteurs protestants de la Rochelle (1), et Suzanne, la plus jeune, allait atteindre sa vingt-septième année lorsqu'elle s'unit, le 10 septembre 1647, à Jacob Duquesne, aussi capitaine de la marine royale, frère de l'illustre Abraham Duquesne, l'une des gloires de notre marine, l'heureux rival de Ruyter (2).

Du mariage de Suzanne Guiton et de Jacob Duquesne, dont elle était veuve dès 1665, naquirent deux enfants jumeaux, qui moururent aussitôt leur naissance (1649), et Abraham, qui eut probablement son oncle pour parrain, et se montra digne du grand nom qu'il portait. Il devint chef d'escadre, lieutenant-général des armées navales, et se couvrit de gloire dans plusieurs mémorables combats (3). On l'appelait le chevalier Duquesne-Guiton, marquis de Bellebat ; il épousa Marguerite Nicolas de Voutron, d'une antique famille municipale de la Rochelle, qui eut aussi de nombreux et brillants représentants dans la marine. On compte parmi leurs descendants, plusieurs chefs d'escadre et lieutenants-généraux des armées navales, et deux contre-amiraux : le marquis Duquesne-Guiton, commandant de Saint-Louis en 1821, et Joseph-Marie-Lazare, vicomte du Quesne, nommé contre-amiral en 1851, et décédé en 1853. Leur fille, Henriette, épousa Jean Prévôt Sansac, chevalier, seigneur de Traversay, dont sont issus plusieurs marins distingués.

On connaît maintenant les différents personnages auxquels se rapporte la pièce originale que j'ai retrouvée récemment dans les minutes du notaire Rabusson, dont est dépositaire Me Maubaillarcq ; c'est le testament olographe de Suzanne Guiton, qui

(1) A la révocation de l'édit de Nantes, elle quitta la France avec son mari.

(2) Il assista comme témoin au contrat de mariage d'Élisabeth Guiton, reçu par le notaire Cherbonnier, le 24 juillet 1662.

(3) Voir les *Éphémérides historiques de la Rochelle*, p 177. Ne serait-ce pas de lui qu'il serait question dans un registre du corps de ville, de 1703, qui constate qu'il fut alloué à M. Duquesne, capitaine des vaisseaux du roy, commandant sur les batteries des pointes des Minimes et de chef de Baye, 30 livres par mois, pour son logement à la Rochelle ?

avait perdu son père en 1654 et depuis plusieurs années son mari, Jacob Duquesne. Quelles tristes révélations en ressortent! La fille de Guiton, la belle-sœur du grand Duquesne alors au comble des honneurs et de la fortune (1), réduite à la misère, n'ayant pour vivre que le modique revenu de la métairie de Repose-Pucelle, dont son père avait porté le titre (2), obligée d'emprunter à ses sœurs les meubles les plus nécessaires et jusqu'à sa pauvre couche, profondément aigrie contre le frère de son mari qu'elle accuse de l'avoir dépouillée, *frustrée même de sa légitime* (3), et chose qui a lieu d'étonner, quand son mari était protestant comme elle (4), devenue catholique et voulant être inhumée dans l'église des Oratoriens (5), dont elle charge le supérieur du soin de ses funérailles. A ces titres seuls ce document eût mérité d'être publié; mais il soulève en outre une question intéressante dont j'aurai à parler bientôt, et constate quelques anciens usages rochelais ignorés ou peu connus, par exemple : que c'étaient les frères de la Charité (auxquels Louis XIII avait fait don, après la reddition de la ville, du vieil hôpital de Saint-Barthelémy fondé par Auffredi), qui étaient chargés de transporter les corps au cimetière; que, le jour de l'enterrement, des aumônes étaient faites au domicile du défunt

(1) Louis XIV n'avait pas cru pouvoir élever un calviniste à la dignité d'amiral, mais en récompense de ses glorieux services, il lui avait fait don de la terre du Bouchet, située près d'Étampes, et l'une des plus belles du royaume, en l'érigeant en marquisat sous le titre de du Quesne.

(2) L'acte de son décès est ainsi conçu : « Le 15e de mars 1654, Jean Guiton, escuyer, sr de *Repose-Pucelle*, agé de 69 ans ou environ, a esté enterré. »

(3) Jacob Duquesne ayant laissé un fils, son frère Abraham n'était pas son héritier, et on ne s'explique pas à quel titre et dans quelle sorte de réglement d'intérêts il aurait pu ainsi spolier sa belle-sœur. Peut-être, par suite de l'abjuration de celle-ci, avait-il été nommé tuteur de son neveu, et irrité contre elle par cet abandon de sa foi, avait-il sacrifié les intérêts de la mère en faveur du fils, son pupille.

(4) Son fils paraît être resté protestant; ce qui viendrait à l'appui de la supposition que sa mère avait été privée de sa tutelle qui aurait été déférée à son oncle.

(5) Devenue aujourd'hui la chapelle des frères de l'école chrétienne.

et à la porte de l'église. et renouvelées, le jour de l'octave, à la porte de l'église, etc. L'orthographe de ce testament, que j'ai scrupuleusement conservée, en ajoutant seulement les accents et les signes de ponctuation, qui y font complètement défaut, ne donne pas une haute idée de l'instruction de la testatrice. L'écriture, d'une bâtarde un peu maigre, en est grosse, nette et très-régulière. Faudrait-il voir dans la complète suppression de ces formules stéréotypées en tête de presque tous les testaments sur la brièveté de la vie, la certitude de la mort, l'ignorance de l'heure à laquelle elle doit nous surprendre, et d'invocations à la miséricorde divine, à la protection de la vierge et des saints (1), les hésitations de la conscience troublée d'une

(1) Voici le modèle de testament que j'ai trouvé dans le formulaire du notaire Mainguenneau (1506) :

« En nom du père et du fils et du Saint-Esprit, amen. Je (*les noms, qualités et aussi le plus ordinairement la filiation du testateur*) foys assavoir à tous ceulx qui ce mien escrit ou testament verront et orront que je, estans en mon bon sens, bon mémoyre et parfait entendement, combien que je soye malade de mon corps toutefoys suys-je sain en pensée, mémoire et remembrance, par la grâce de Dieu, mon créateur, pensant et considérant qu'il n'est chose plus certaine que la mort, ne plus doubteuse et incertaine de l'heure d'icelle, et que tous nous convient mourir et ne savons l'eure, quand ni comment; à icelle fin qu'il n'aveigne *(advienne)* que je aille de vie à trespas sans faire téstament et ordonnance des biens et choses que Dieu m'a donnés, je, entendant au salut de mon âme, foys commands, ordonne et divise mon dernier devis, mon dernier testament, ma dernière volunté et ordonnance de mes biens et choses en la manière qui s'ensuit : premièrement, je command mon âme à Dieu, mon père, créateur, rédempteur, à la benoiste glorieuse vierge Marie, sa très doulce chière mère, et à toute la célestiale cour et compaignée du paradis, et mon corps à la sépulture de saincte mère Église; laquelle moye *(mienne)* sépulture je eslys et ordonne estre en tel lieu, etc. »

Celui-ci est contemporain de celui de Suzanne Guiton :

«..... Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure..... Recommandant tout premièrement mon âme à Dieu, le père Tout-Puissant, le priant par les mérites de la mort et passion de son très-cher fils Jésus-Christ, Nostre-Seigneur, la vouloir rendre participente de la gloire de paradis, intercédant à ceste fin la glorieuse vierge Marie et tous les saints et saintes d'intercéder pour moy. Et quant à mon corps, je le délaisse à la terre pour y estre ensépulturée selon l'ordre de la religion catholique, apostolique et romaine, de laquelle je fais profession, etc. »

nouvelle convertie qui n'ose formuler le symbole d'une foi imposée et qui n'a pas pénétré dans son âme?

« J'ay revouoqué le testament que j'avois fait pase par Giard le notere (1) le vein tehutesme mars mil sis sens soisente et dis, et que i'avois ratifié le treieme novembre de la dite ennée, et ma dite révotion a esté faite le veinte sait novembre mille sissens soisente et onse, comme il paroist en marge dudit testament. Maintenant estant, par la grase de Dieu, en bonne senté, je fes cestes é(c)rit de ma propre main et désire qu'il soit escecuté comme estant ma seulle et derniere volonté. Je lese le peu que iay à mon fils, sais à dire la maiterie de Reposepucelle (2), n'ayent rein otre chose en ma posecion, dotant que defun mon mari avoit touché aucune partie du bien que i'aves de cheus mon pere, lequel a demeuré entre les meins de monsieur Duquesne, mon beau frère, en fein mayent despoulé de toute chose, sans l'asistanse de mais seurs, je me serois treuvée en tele paine que ie n'orois pas eu eun lit à me couché. Saist pour quoy je recognois, dotent plustot que je l'avois oblié en mon testament, que le peu de meuble que iay leurs apartient, et désire, comme illest juste, que dès le moment de mon decès, elle s'en mete toute deus en posecion. Je souete estre enterée en l'égleise de l'oratoire et que l'on donne sens livre entre les mains du révérent paire supérieur pour cela; laquelle dite somme servira à toute la depense qu'il fodra pour mon enterement, tant pour la fose, le foseeur, luminère et le reste. Il ny ora de prêtre que suivent la volonté du dit révérende pair et suivent où peuve alé les dite sens livres; lequel equevet (?) osy fera faire le service à la huitenne. J'enten que les frère de la Charité soist payé sur les senst livres pour me porté en tere en la dite etglise, et de même pour la bru-

(1) Les minutes de ce notaire n'existent plus, du moins dans les études des notaires de cet arrondissement.

(2) Son fils vendit cette métairie en 1686, par acte de Bagard du 26 décembre.

nete, que le père supérieur en fera donné eune ; bref qu'il fornira de toute dépense pour mon dit enterement. Je souete que l'on donne dis huict livre au povre, que l'on maitra entre les mains du père supérieur pour qu'il les donne lors de l'asemblée qu'il font avaic ces dame en l'oratoire (1). Lon donnera osy douze livre au povre, savoir : sis livre le iour de mon enterement, tant à seus quy ce treuveront à la porte où ora esté ma demeure, qu'à seus quy ce treuveront à la porte de l'égleise, et les otre sis livre à la huitenne en l'église osy. Voilà mon souet. Sy monsieur Duquesne, mon beau-frère, ne m'avoit pas frustré de tout mon bien en toute fason, même iusque à mon légitime, j'en feres plus grande largese et à mon enterement et maime au esglise et au povre. Dieu sait mon cœur. Je prie monsieur Tarès (2) mon cousin d'avoir la bonté de forni les dite sens livre quy ceront prise sur la ferme de Repose-pucelle et qu'il maitra entre les mains du révérent père supérieur, comme osy il prendra de plus les dis huit livre et les douse livre pour en fère comme il lest dit cy-dessus. C'est ce que je désire par ma dernière volonté et que i'escris de ma propre main. Fait à la Rochelle, ce dousieme dessembre mile sis sens soisente et onse. »

Susanne Guiton, veufve de Monsieur Duquesne.

L'enveloppe dans laquelle était enfermé ce testament, porte cette suscription : « Ceci est mon testament, dont je prie

(1) On lit dans le testament de Marguerite de Soussy, veuve de Pierre Bomier, avocat du roi au présidial de la Rochelle, sous la date de 1680 : « Je lègue aux pauvres honteux des deux paroisses de Saint-Barthelemy et de Nostre-Dame la somme de 300 liv.; laquelle je désire estre mise ès-mains de la Dame qui se treuvera, lors de mon decès, thrésorière nommée *dans l'assemblée qui se fait tous les vendredys de chaque semaine, dans la maison des révérends prestres de l'Oratoire, par les curés et dames des deux paroisses*, pour estre lad. somme distribuée secrètement par l'ordre des curés et Dames à la manière accoustumée. » (*Min. du not^re Masson.*)

(2) Probablement Jean Tharay, greffier de l'amirauté, marié à Marie Prévost.

monsieur Tarès de faire l'ouverture, incontinent après mon désès et de le faire esceurter selon sa forme eteneur. »

SUSANNE GUITON VEUFVE DE MONSIEUR DUQUESNE.

Les trois cachets qui scellaient cette enveloppe sont intacts, et les empreintes de leurs armoiries très-distinctes : l'écu est de forme quadrangulaire, terminé par une accolade et timbré d'un casque de profil, à visière abaissée, orné de lambrequins. Sa petitesse, sans doute, a empêché d'indiquer les émaux et les couleurs ; mais on distingue très-bien un chevron, surmonté d'une étoile accostée de deux larmes, et une larme en pointe. Le procès-verbal dressé par le notaire, constate que les deux sœurs de la testatrice, auxquelles il a représenté le paquet, ont déclaré parfaitement reconnaître le *cachet ordinaire* de Suzanne Guiton.

J'ai dû naturellement me demander quelles étaient les armoiries gravées sur ce cachet. Celles des Duquesne ou des Guiton apparemment : quelle autre alternative possible ? Or l'armorial de la généralité de la Rochelle, déposé à la bibliothèque impériale, nous donne le blason d'Abraham Duquesne-Guiton, fils de Suzanne, il portait : *écartelé au* 1er *et* 4e *d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, au* 2e *et* 3e, *parti au* 1er *d'argent et au* 2e *de gueules, avec bordure de même, chargée de six coquilles,* 3 *en chef,* 1 *à dextre,* 1 *à senestre et* 1 *en pointe.* Rien, on le voit, qui rappelle notre cachet. Son rapport n'est pas plus grand avec les armes parlantes, que l'armorial d'Arcère, conservé à notre bibliothèque, et d'après lui, M. Callot attribuent au maire Guiton : *d'azur, au thon d'argent, nageant sur une mer de même, au chef de gueules, chargé d'un rameau de gui d'or.* Resterait l'hypothèse d'un cachet personnel et de pure fantaisie, mais cette supposition me paraît inadmissible ; d'abord parce que pour un acte aussi important qu'un testament, le cachet de famille offrait plus d'authenticité qu'aucun autre ; ensuite parce qu'une femme n'aurait pas choisi un casque pour cimier,

que généralement les femmes ou filles adoptaient la forme du lozange pour leur cachet particulier; qu'enfin quelque signe symbolique seulement, accompagné le plus souvent d'une devise, caractérisait les cachets de fantaisie. Si des larmes figuraient seules dans celui qui nous occupe, je concevrais qu'on pût y voir la traduction héraldique du sentiment d'amère tristesse que reflète le testament de la pauvre Suzanne; mais l'étoile et le chevron sont des pièces honorables, qui ne peuvent appartenir qu'à un blason de famille.

L'authenticité des armes des Duquesne ne pouvant être contestée, je me suis posé alors la question de savoir s'il en était bien de même de celles qu'Arcère prête à Jean Guiton et à quelle source il les avait puisées. Plus heureux que M. Callot, qui a recherché avec tant de soin et de patience tout ce qui se rapportait au héros de 1628, plus favorisé que moi, qui ai rencontré tant d'actes dans lesquels il figurait comme partie, et qui ne portaient que sa signature, sans aucune trace d'armoiries, aurait-il découvert quelque document revêtu du cachet de Guiton? Certes, dans ce cas, il n'eût pas manqué de le mentionner dans la longue *Note sur le dernier maire de la Rochelle* qu'il a insérée à la fin du second volume de son histoire. Il s'est borné à écrire de sa main, sur le petit carré de papier où est dessiné et peint l'écusson que j'ai décrit: « armes de Guiton, dernier maire de la Rochelle, » sans indication d'origine. Mais dans le même carton, et annexé pour ainsi dire à ce dessin, se trouve l'empreinte d'un cachet à la cire, dont les armoiries sont identiquement les mêmes et ont évidemment servi de modèle au dessinateur. A côté, et sur une lettre écrite par un membre de la famille Guitton de Flandre, se voit l'empreinte d'un autre cachet, qui révèle les recherches auxquelles s'était livré notre historien pour découvrir l'origine et les descendants de Guiton. Induit en erreur par les renseignements inexacts qui lui furent fournis par une famille Guitton de l'Agenois, il déclare dans sa note, que « la famille de Jean Guiton est originaire de Villeneuve en Agenois; » puis, après avoir cité les noms de quelques-uns de ses membres, il ajoute: « faute de titres et renseignements, je ne puis marquer duquel

de ces trois frères descendoit le dernier maire Jean Guiton ; *mais il étoit certainement de cette famille...* » Comment douter après cela que le cachet sur lequel a été copié le dessin d'Arcère, ne lui ait été fourni par la famille dont les renseignements erronés avaient servi à former sa conviction (1) ? Or, je le répète, il a été démontré jusqu'à la dernière évidence par M. Callot, que cette prétendue certitude du docte oratorien, acceptée aussi par M. Cassany de Mazet, dans son *histoire de Villeneuve-sur-Lot*, n'était qu'une erreur manifeste, que notre famille Guiton était fixée à la Rochelle dès le commencement du XVIe siècle, et que le plus ancien des ancêtres connus du maire de 1628 habitait la ville de Chartres. On ne peut donc pas plus accepter pour ses armoiries celles des Guitton de Villeneuve, que les trois *angons* des Guitton de Normandie, auxquels Massiou, dans son *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, et messieurs Haag, dans *la France protestante*, rattachent les Guiton de la Rochelle, que les *trois merlettes* des Guitton de Flandre, que celles enfin des Guitton de Maulévrier : *d'or, au gui de sinople, surmonté d'un taon de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* (2).

Les véritables armes de Jean Guiton restaient donc à découvrir, et je ne crois pas trop m'avancer en disant que le cachet de sa fille nous les a révélées. Puisqu'il est avéré, en effet, que les armoiries qui le décorent ne sont pas celles de son mari, — veuve avait-elle même le droit de les conserver, surtout sans être

(1) Pour plus de certitude, j'avais voulu me mettre en rapport avec M. Cassany de Mazet, afin de savoir de lui quelles étaient les armoiries de la famille Guiton de l'Agenois, mais une lettre de son fils m'a appris que l'auteur de l'histoire de Villeneuve-sur-Lot était décédé depuis plusieurs années, que sa conviction sur l'origine agenoise de Jean Guiton était telle qu'ayant été maire de Villeneuve en 1840, il n'avait pas hésité à donner à l'une des rues de la ville le nom du héros rochelais, et que les quatre derniers représentants de cette famille, aujourd'hui meunier, boulanger, plâtrier et serrurier, n'avaient pu lui fournir aucun renseignement généalogique, encore moins héraldique.

(2) M. Louis Paris dans son *indicateur du grand armorial* ne relève pas moins de 25 familles Guiton ou Guitton disséminées dans presque toutes les provinces de France.

accolées aux siennes? — de qui pourraient-elles être sinon de son père (1) ? Je sais bien que, d'après les anciens principes, à l'aîné de la famille appartenait seul la prérogative d'en porter les armes pleines; que les puînés et chacune des différentes branches devaient briser leur écu de quelque signe distinctif; mais cette règle ne fut pas toujours maintenue dans la pratique, et d'ailleurs elle était entièrement tombée en désuétude à l'époque dont il s'agit. D'un autre côté, les pièces principales et les couleurs héraldiques du blason de la famille n'en étaient pas moins conservées à côté de la brisure. Enfin on ne doit pas oublier que Guiton n'avait eu que des filles, qui avaient les mêmes droits de conserver les armes de leur père.

Je ne sais si ma conviction sera partagée par tous les lecteurs, mais je ne puis douter que ce ne soient les armes des Guiton de l'Agenois qu'Arcère nous a données comme celles des Guiton la Rochelle, et, jusqu'à preuve contraire, je tiendrai l'écusson gravé sur le cachet de Suzanne Guiton pour les véritables armoiries du héros de 1628.

Par une singulière coïncidence, à l'écusson d'Abraham Duquesne-Guiton, fils de Suzanne, enregistré dans l'armorial de la bibliothèque impériale, est accolé un second écusson presque identique à celui de sa mère : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.* J'avais pensé un instant que le petit-fils de Guiton avait voulu joindre les armes de son illustre aïeul aux siennes, comme à son nom il avait uni le sien, et j'avais supposé que Suzanne avait pu substituer à deux des étoiles du blason paternel trois larmes, comme symbole de ses chagrins; mais un examen plus attentif m'a démontré que les armoiries du second écusson étaient celles de sa femme, Marguerite Nicolas de Voutron.

Si je ne me suis pas abusé sur l'intérêt que présente la pièce

(1) Le 15 juillet 1648, Antoinette de Résigade, veuve de Jean de Selves, écuyer sgr dud. lieu, fit son testament, et l'enveloppe qui renfermait l'acte de ses dernières volontés était scellée d'un cachet aux armes de son père, Antoine de Résigade. Le cas est absolument identique et on pourrait citer beaucoup d'exemples semblables.

qu'un heureux hasard a fait tomber aux mains d'un chercheur, si c'est le seul document connu qui nous révèle les armes du dernier maire de l'ancienne commune rochelaise, qu'il me soit permis, en finissant, d'émettre le vœu qu'il ne reste plus enfoui dans les rayons presque inaccessibles de l'étude d'un notaire (1). M. Maubaillarcq, dans les archives duquel il se trouve, n'hésiterait pas, j'en suis persuadé, si la demande lui en était adressée par le premier magistrat de la patrie de Guiton, à s'en dessaisir en faveur de la bibliothèque de la ville, dont elle augmenterait utilement la collection de pièces curieuses et historiques sur la Rochelle.

E. JOURDAN.

---

(1) Je lui sais d'autant plus de gré de la complaisance avec laquelle, à l'exemple de plusieurs de ses confrères, il a mis à ma disposition les vieilles minutes de ses prédécesseurs.

PRISE ET REPRISE

DU

CHATEAU DE LUSIGNAN

EN POITOU,

Le jour du dimanche gras de l'année 1569.

(Extrait des manuscrits de Dom Fonteneau).

Relation de ce qui se passa au chasteau de Luzignant, en 1569, *le lundy gras de la ditte année, coppiée sur un manuscript de ce temps-là trouvé au chasteau de Guron, paroisse de Payré, à vne lieue et demie de Couhé-Verrac.*

Le chasteau de Luzignant, basti sur la croupe d'un rocher, entre deux montagnes, a été d'autres fois renommé, tant à cause de sa belle structure, de la quantité de ses tours, et de sa force, que pour avoir été construit par cette Meluzine, fille noble d'extraction, comme née des comtes de Poitou, et estimée pour une grande fée et magissienne, de laquelle il se racompte tout plain de merveilles.

Ce chasteau a deux villes, l'une haute et l'autre basse ; mais la seule considération estoit au chasteau, principale place dans la province et qui couvroit Poitiers, capitalle ville du Poitou, à cinq lieues l'une de l'autre.

En l'année 1569, reignant en France Charles neuf, les armées conduittes par le duc d'Anjou, son frère, despuis roy Henry trois, lequel gagna cette mémorable bataille de Jarnac où le prince de Condé fut tué; et là toutes les affaires des huguenots demeurèrent sous la conduitte de l'amiral de Châtillon, qui, comme grand capitaine et expérimanté, releva

promptement les desbris, se rendit avec l'armée du duc, peu de jours après, à Jazeneuil, vne lieue près Luzignant, sans avoir su des nouvelles l'un de l'autre, où peu s'en falut que là ne se donnast vne bataille. Ce qui se passa là est plus amplement rapporté dans les discours militaires du sieur de La Noüe. (Voyez l'auteur.)

Les armées séparées sans autre effest que de grandes escarmouches se rencontrèrent vers Loudun, où encore peu s'en fallut qu'ils ne vinssent aux mains. Mais les froits furent si viollants que les chevaux ne se pouvoient soutenir; et, les verglas continuant, les armées se séparèrent et se retirèrent assés éloignées l'une de l'autre, celle du duc d'Anjou vers la Tourayne et celle des huguenots vers Saint-Maixant, La Mothe-Sainte-Héraye et lieux circonvoizins. Le duc d'Anjou, pour ne pas ruiner son armée, la diviza dans les garnizons pour achever de passer cette grande rigueur de l'hiver. Le comte de Brissac, fils du grand capitaine maréchal de Brissac, qui avoit avec tant de gloire commandé les armées en Piémont sous le roy Henry second, fils et grand imitateur de son père, renommé quoy que bien jeune pour un des premiers hommes de son temps, commandant lors les bandes de Piémont, ayant pour lieutenant-collonnel le sieur D'Aunoux, instruit en l'écolle de son père, demanda pour sa garnizon le lieu de Luzignant comme des plus commodes pour y bien faire la guerre, ayant l'armée ennemie à quatres lieues de là, qui sembloit y devoir achever de passer la méchante saizon.

Son arrivée estant de nuit, à l'heure même luy fut propozé par le sieur de Guron, qui commandoit en la place, une entreprize sur quelques-uns des quartiers de l'armée, dont, luy ayant fait voir les logemant et le passage, fut par ce généreux seigneur rézollu qu'il falloit attaquer le quartier du général, qui estoit à la Mothe-Sainte-Héraye. Et sa raizon fondée en l'art de la guerre, que les autres quartiers estoient aussy périlleux et moins glorieux; que cette teste estant desfaite, tous les autres membres foibles et effrayés ne luy sauroient nuire; ou s'attaquant ailleurs, il auroit ce puissant corps sur les bras, qui lui rendroit sa retraite difficille. Il arriva, par grand hazard,

que l'amiral estoit allé à la guerre cette nuit; de sorte que le quartier fut enlevé assé ayzément avec prize de force prizonniers, entr'autres d'un frère du feu comte de Montgomery, fils de celuy qui tua Henry deux, et de deux gentils hommes du pays, frères nommés les Seres, gens de maison et d'estime, voizins et anciens amis du sieur Deguron.

Cette charge, heureuzement faite, fut encore suivie d'une seconde bonne fortune, car, comme on ordonnoit la retraite, l'amiral, revenant de la guerre, trouva ce désordre dans son quartier, fut estonné d'abort : enfin, jugeant quelles forces pouvoient estre dans le pays, se mit à suivre ces braves chefs qui, par leurs ordres, courages, et faveur de la nuit et du pays, se retirèrent, ayant sur la fin qu'asy toute l'armée sur les bras, sans perdre un seul homme. De là à quelques jours, les ennemis s'estant éloignés, le comte de Brissac se retira, laissant son régimant dans la ville et les prizonniers partagés. Le jeune Montgomery et les Seres demeurèrent au sieur Deguron, qui les dezira plutôt avoir pour les traiter comme amis, entre autres les Seres, que pour en tirer proffit de leur rançon, espérant seullemant qu'ils servissent pour retirer quelques amis prizonniers, sy par hazard on luy en prenoit quelques-uns. Ces prizonniers buvant et mangeant à la table du sieur Deguron, estant sur leur foy traités comme frères et bons voizins, au lieu de reconnoitre vne telle courtoizie, se rézolurent à une grande infidellité, qui est de faire perdre la vie, la place et l'honneur, au sieur Deguron, en luy subornant ses gens pour y donner entrée à l'amiral.

Ce qui leur facillita ce dessein fut la rencontre du lieutenant et cornette des chevaux-légers du sieur Deguron, qui étoient deux gentilshommes choizis pour leur valleur, courage, et expériance à la guerre, mais tous deux voizins des Seres et l'un même leur allié, qui donna suget à la confuzion de ces deux traîtres, l'un nommé Tesson et l'autre Vsseaux. Lesquels, rézolus et facillement persuadés par les grandes espérances qu'on leur donna, corrompirent quelques-uns de leurs compagnons, avec lesquels ils machinèrent cette grande infidellité comme s'en suit :

L'on donna avis à l'amiral de cette pratique, qui pensa que

pour la bien conduire il falloit mettre des gens dans la place. Que le moyen le plus aizé étoit d'en faire trouver à la campagne, et que ces traîtres les rencontreroient comme ennemis; qu'ils tueroient quelques chevaux, comme s'il s'estoit donné quelques grands combats, et qu'on les emmeneroit comme prizonniers; et ainsy, à plusieurs foys, on en mit dans le château quatre-vingt, sans qu'on descouvrist cette fraude.

Le tems du carnaval s'approchant, le sieur d'Aunoux voulut faire festin général dans la basse ville où il étoit en garnizon, y conviant ledit sieur Deguron, et les principaux du chasteau avec luy, le sieur Deguron ayant commencé à faire le semblable à tous ses capitaines; et comme ce fut choze publiée quelques jours devant, cela fit prendre rézolution aux traîtres d'exécuter ce jour-là leur entreprize. Et iceluy venû, par une providance de Dieu, le sieur Deguron n'y ala point, s'excuzant avec beaucoup de peyne, pour avoir été grandemant sollicité de ne rompre point la sociétté qu'il avoit luy-même commancée: enfin il n'y fut point, y allant seullemant le sieur *de Chezeaux* (1), son beau-frère et quelques autres gentilshommes du château.

Les deux traîtres Tesson et Vsseaux, étants sortis le jour de devant sous prétexte d'aller à la guerre, ayant encore nombre de gens sous l'apparance de prizonniers, mezurèrent leur retour au tems qu'ils croyoient que tout le monde seroit à table, le dimanche préçédant le carnaval, qui étoit dédié à ce festin dont ils avoient connoissance. Comme ils arrivèrent à la porte du premier donjon du chasteau, leurs corps-de-garde les reconnaissant commancèrent, en abbattant le pont, de se réjouir des fritours (2) qu'ils avoient pris, (ainsy nommaient-ils les prisonniers); et comme ils furent entrés, à coups de poignards

(1) Dont le nom étoit Bonnin.

(2) Les huguenots sont qualifiés fritours au lieu de fribours ou friboux. La même dénomination, qui vient de la ville de Fribourg, en Suisse, où la réforme se développa de très-bonne heure, leur est donnée dans la chanson du siége mis par l'amiral de Coligny devant Poitiers.

O fut in jou d'in loindy,
Lé friboux vinguiront do z'ance

ils tuèrent tout sans qu'il s'en sauvast un seul, ayant appelé tous les soldats dans une tour qui faisoit le corps-de-garde. Ne se douttant de rien, ayants pozé leurs armes, tous furent poignardés sans rumeur, quoiqu'ils fussent quarante, et ils levèrent le pont et fermèrent la porte, sans y laisser personne pour la garder.

De là s'en vont à un autre portal, éloigné de 200 pas, où il y avoit un autre corps-de-garde. Les soldats, voyant leurs capitaines, leur ouvrirent la porte comme les premiers; 40 furent dagués en la même façon, sans qu'il y eut de rumeurs; pont levé et porte fermée sans y laisser de garde.

De là ils s'en vont au dernier donjon du dit château, où étoit la tour de Meluzine, et une autre grande tour nommée la Poitevine, où étoient les prizonniers, qui avoient été choisis des plus vaillants de l'armée de l'amiral, pour étant mis en liberté facilliter l'exécution; ce dernier donjon distant de l'autre de deux cents pas.

Arrivant à ce troisiesme corps-de-garde, ils mirent les mains basses comme aux autres, poignardant tous les pauvres soldats qui étoient là, au nombre de 60 ou 80. Dieu voulut qu'un habitant de Luzignant, nommé Ollivier, étant à 300 pas de là sans être aperçu de ces meurtriers, voyant cet horrible spectacle, courut vers le logis appelé de la Reyne, où le sieur Deguron dinoit avec sa femme et quelques gentilshommes qui étoient avec luy, et entr'autres les deux Seres; et comme cet habitant vint avec effroy, criant: « Monsieur, Monsieur, sauvez-vous, on tue tout au corps-de-garde. » En même tems courant à vne pertuizanne, et ceux qui étoient avec luy à leurs armes, les deux prizonniers dinant à sa table, pour payer cette courtoizie, lui sautèrent au collet, pour, de ses armes mêmes, l'assassiner. Il se démêle d'avec eux et des autres traîtres qui entraient dans cet instant, criant: tuéz, tuéz! et gagna par vne potterne, qui par une vis dérobée le menoit aux hautes galleries du château, et de là dans la tour de Méluzine, où, ayant un petit pont en l'air, le chemin étoit pour y aborder. Cela lui donna tems et loizir de gagner ce lieu, et douze avec luy, ce qui fut la cauze du gain et du sallut de cette place.

Cependant les traîtres vont ouvrir cette tour poitevine, et donnant des armes à tous leurs prizonniers, achèvent de tuer tout dans le château, jusqu'au nombre de 300 hommes. Étant maîtres de la place, fors de cette tour, à laquelle il y avoit un portal, joint comme le portal nommé le portal de léchelle, ils montent sur le haut d'une grande tour, nommée la tour de l'orloge, où ils metoient un drapeau blanc, qui étoit le signal qu'on devoit donner à l'armée de l'amiral. Celui-ci arrivoit à l'heure même vis-à-vis du château, dans un parc où il y a une colline à demie portée du cannon de la place, et avoit fait passer la rivière nommée Vosne, qui borde le chasteau, sur un pont distant de 1000 à 1200 pas du dit chasteau, à des corps d'infanterie, pour entrer par des poternes dans le chasteau, et de là aller combatre et desfaire les troupes qui étoient dans la ville.

Celles-ci, jusque là, ensevelies dans le festin de ce jour, n'avoient aucunes allarmes de ce qui se passoit. Le sieur Deguron, dans ses angoisses, se rézolut de mourir ou de recouvrer sa place; quoy qu'il n'eût que douze hommes avec luy, il se jetta à des fauconneaux qu'il avoit dans cette tour, il fit prendre des mousquests, et fit tirer, dans le chasteau et dehors, à ceux qui s'approchoient, metant au hault de la tour un drappeau pour signal, à ceux de la ville, qu'il tenoit encore.

Ce bruit réveilla ceux qui ne pensoient à rien moins qu'à vne telle trahizon; et, d'abord, l'étonnement fut grand par la diversitté des nouvelles. Enfin, comme c'estoit tous gens du métier, et des plus hardis capitaines du royaume, d'Aunoux, qui n'estoit pas novice en pareille rencontre, et le s^{r} *Ducluzeau* (1), beau-frère dudit s^{r} Deguron, un des plus vaillants hommes du monde, vont avec rézolution droit au chasteau. Là observant les coups qui se tiroient de la tour de Meluzine, oyant la voix du sieur Deguron, et voyant son drappeau, et que dans ce premier portal il n'y paroissoit aucun homme; que le bruit et la rumeur étoient sur l'autre bord; trouvant moyen de dessendre dans les fossés et remonter par le moyen du gros tallus, regagnèrent les deux premiers portaux et ponts avec des échelles et cordes, les traîtres n'y ayant point laissé de gardes,

(1) Dont le nom étoit Bonnin.

comme il est dit cy-dessus, tant à cauze qu'ils étoient peu pour lexécution que, aussy, ils se contentoient d'avoir le dernier donjon, par lequel ils pouvoient faire entrer autant d'hommes qu'ils vouloient, comme ils commençoient de faire lorsqu'on les aborda. La difficulté étoit d'entrer dans ce troisiesme donjon, lequel étoit deffandu de près de cent hommes; et desjà, par les fausses portes, ils montoient à la file avec difficulté toutes fois, parce que la montée était grande et mal ayzée de ce costé là. On poza forces échelles; plusieurs furent renversées dans les fossés, mais, comme la tour de Meluzine voyait dans ce portal, le sieur Deguron faisant tout son effort pour chasser ceux qui étoient à la deffance, et favorizant ceux qui donnoient du costé de la grande cour avec forces échelles, les traîtres commancèrent à s'étonner, et ceux de la ville à entrer en même temps. Le sieur Deguron fit une sortie, ne laissant que deux hommes dans la tour, et chargea sy furieuzement avec ceux qui étoient déjà entrés, que, tuant un bon nombre de ces traîtres, il chassa les autres de cette porte, dont il demeura le maître; et en même temps fut abatu le pont nommé de l'échelle, par où entra le reste des gens de guerre de la ville qui étoient dans la grande cour du chasteau. Ces traîtres se voyant désespérés, pour laisser un marque éternelle de leur perfidie, en fuyant du costé du chasteau de la Reyne, rencontrèrent la femme du sieur Deguron dans une chambre, grosse de deux enfants, à laquelle ils donnèrent mille coups de poignards, et de là gagnèrent la tour Poitevine dans laquelle estoit la porte par où les ennemis entroient peu à peu pendant le conflit qui dura trois heures. L'amiral s'aprocha avec son armée à la portée du mousquet et fit donner 1000 ou 1200 hommes dans les faux bourgs, pour occuper la garnison, et en avancer encore autant pour soutenir ceux qui, par le dehors, donnoient par le bas de cette tour poitevine, qui, par une petite vis du haut jusqu'au bas, avoit une entrée fort étroite et mal aizée. Les ennemis se voyants croizés de toutes parts, de tous les endroits du chasteau, et ayant gagné cette tour espérant d'y rendre un grand combat, et ce pendant donner le temps à leur secours par cette porte, laquelle ils tenoient; mais le sieur Deguron, se voyant maitre de tout son château, fors-

de cette tour, et voyant son secours, joint avec luy ; son beau-frère qui, pour entrer, avoit fait merveille avec le brave d'Aunoux, ils attaquèrent vigoureuzement cette tour et ceux de dedans qui étoient les Seres, les deux traitres, et tous ceux qui avoient été de l'entreprize, gens de valleur et desespérés de leur vie, qui se défandirent courageuzement pour un temps et tuèrent quelques-vns, entr'autres vn capitaine La Serre, garçon qui était homme de grande valleur. Enfin, mettant le feu, ils brûlèrent la porte et se rendirent maitres du bas de la tour, et par même moyen de cette vis par laquelle montoient les ennemis par le dehors, laquelle étant fort étroite on ny montoit qu'avec grande difficulté ; et encore vn accedidant (*sic*) favorable qui fut qu'un gentilhomme nommé Demoizeaux, y montant armé, étouffa dans ses armes, et occupant tout le passage, il fallut le tirer avec peyne. Cela, donnant un grand temps, donna loizir à ceux qui entroient dans la tour de jetter des tonneaux dans le passage, des chevrons embrazés, de telle sorte qu'il n'y pouvoit plus monter personne ; et ainsy on commança, pied à pied, de gagner le hault, où ceux qui y étoient, se trouvant sans espérance, ne songèrent plus qu'à se sauver, et trouvant des linçeuls les coupèrent diligemment, et les attachant les uns aux autres se jettèrent en bas dont pluzieurs se brizèrent et se tuèrent. Les deux Seres et Mongomery se jettèrent par là, et n'eurent pour eux autre mal qu'un des Seres qui se rompit une cuisse. On se mela d'abort avec ceux qui restoient, qui furent tous passés au fil de l'épée, et entr'autres les deux traîtres Tesson et Vssaux pris. Deux morts furent coupés en mille pièces, et leurs corps ainsy trançonnés (1) jettés par dessus les crénaux avec les autres, tant de ceux de l'entreprize que de ceux qui étoient entrés par cette vis de la tour poitevine. L'amiral voyant ce spectacle inespéré, ayant une place prize et perdue en vn instant, s'écria, voyant sauter les corps du hault des crénaux et vifs et morts : Ah ! pauvres gens, vous avés bien tenus votre promesse, mais je vengeray votre mort ! De fait, voyant son espérance perdue, se retira et ala metre le feu dans la maizon du sieur Deguron, qui étoit à deux lieues de là, affin que par le feu et par le sang la mémoire de cette action demeurast éternelle.

(1) Ou peut-être trouçonnés.

La glorieuze reprize de cette place fut célébrée en ce temps par pluzieurs témoignages d'honneur rendus au sieur Deguron, bien que la joye luy en fût fort diminuée, voyant d'abort cette rencontre pitoyable de ce corps percé de tant de coups, avec deux enfants desquels elle étoit sur son terme: dont la douleur luy fut dautant plus grande que les dons de la beauté du corps et de l'âme la rendoient une des plus estimées dames de son temps, d'extraction très nobles et issue de gens qui étoient accoutumés à répandre leur sang pour le roy et pour la patrie, étant venue en droitte ligne d'un brave chevallier nommé de Bonnin, qui est écrit dans le cathalogue, qui se voit encore aujourd'hui aux Cordeliers de Poitiers, de ceux qui furent tués par les Anglais auprès du roi Jean qui perdit la bataille et fut pris près du dit Poitiers. Cette action est sommairemant rapportée par Belleforest, Castelneau et deux autres histoires annonimes catholiques qui ont écrit l'histoire de France; par Popelinière et d'Aubigny, huguenost; mais comme c'estoit des personnes éloignées et sans connoissances, ils se sont contentés d'écrire simplemant la choze avenue sans en dire rien de particullier. Il savoit par d'autres histoires que le nom Deguron n'a pas commencé à s'illustrer par cette seulle action; car il se trouvera que le grand père de celuy-cy fut signalé combattant près du roy François premier, et son père se voit nommé glorieuzem' dans celuy qui a fait le siége de Metz; et encore Rabutin dans ses commantaires en représante un oncle tué combattant en vne charge honorable en la bataille de Saint-Quentin, perdue par le connétable de France, et gagnée par le prince de Piémont, père du duc de Savoye. C'est par de semblables actions que cette race, pour avoir dignemant toujours servi les roys, a eu pour marque d'honneur, il y a plus de deux cents ans, le pouvoir de porter une fleur de lis dans ses armes, et la porte encore aujourd'huy.

(Dom Fonteneau, tome 65, pages 805 à 812 comprise.)

Document communiqué par M. L.-F. Bonsergent.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

M. Th. de B. A. (nous respectons son transparent anonyme) vient de publier (1) *Le Procès-Verbal de l'assemblée du Ban et arrière-Ban de la Sénéchaussée d'Angoumois en* 1635..... suivi de *La Table alphabétique générale des noms des nobles de l'Angoumois maintenus par M. d'Aguesseau en* 1666-1667.

Nous ne voulons pas laisser passer cet ouvrage sans en rendre compte, il le mérite, et par le nom que l'auteur a su se faire parmi les écrivains de nos provinces de l'Ouest et par la nature des matériaux qui lui doivent de voir le jour pour la première fois.

M. Th. de B. A. appartient à cette catégorie de *chercheurs* auxquels l'Histoire doit la publication de nombreux documents qui, sans leur persévérante sagacité, leurs patientes recherches seraient restés longtemps encore enfouis dans la poussière des chartriers; pour être moins brillante, la tâche qu'ils se sont imposée n'en est ni moins méritoire, ni moins digne d'éloges, et M. de B. A. a su parfaitement la remplir.

Une introduction sobre de mots, pleine de faits, initie en quelques lignes le lecteur au plan que l'auteur s'est tracé; nous ne pouvons, on doit le comprendre, entrer dans l'examen de chacun des articles de cet ouvrage; les travaux de ce genre, par leur nature même, échappent à l'analyse et ne peuvent être considérés que dans leur ensemble; les appréciations ne peuvent porter que sur leur exécution.

Nous l'avons déjà dit, M. de B. A. a bien compris le genre de travail qui incombe aux auteurs de semblables publications; le soin avec lequel il a annoté chaque nom, les renseignements qu'il a ajoutés au texte, l'attention qu'il a eue de relater les

(1) Librairie L. Clouzot, rue des Halles, à Niort.

armoiries de chaque famille, permet de retrouver dans son ouvrage, presque toutes les maisons qui à cette époque étaient inscrites sur le livre d'or de la noblesse d'Angoumois. Nous, personnellement, nous y avons reconnu avec bonheur un certain nombre de celles dont nous aussi avons écrit l'histoire et qui, communes à l'Angoumois et au Poitou, ont su dans l'une et l'autre province conquérir *Los et Honneur* et quelques-unes briller d'un vif éclat (1).

Deux choses nous ont paru surtout dignes d'éloges :

La première, c'est l'heureuse idée qu'a eue l'auteur de rattacher à ses notes la *Géographie-féodale* en précisant, autant qu'il l'a pu faire, la position de chaque seigneurie, de chaque fief, en indiquant dans quelle commune il les croit situés. Retrouver le siége de toutes les terres féodales, donner la liste des familles qui les ont successivement possédées, indiquer comment elles ont été transmises, par mariage, vente... etc., serait un travail bien intéressant pour l'histoire de nos contrées. M. de Cornulier-Lucinière l'a entrepris et mené à bonne fin pour une portion de la Bretagne, son exemple serait à suivre, et nous nous permetterons d'engager M. Th. de B. A. à l'imiter. Il a tout ce qu'il faut pour cela, et par la nature de ses études habituelles, il nous paraît parfaitement préparé pour l'entreprendre. Ce serait pour la noblesse de Saintonge, entr'autres, le digne pendant de l'ouvrage si intéressant qu'a publié M. de la Morinerie.

La seconde n'est pas tant la fidélité scrupuleuse avec laquelle il a reproduit, même dans ses fautes, l'orthographe des noms de personnes et de lieux donnés par le manuscrit qui lui servait de guide ; ceci n'est qu'affaire de copiste, mais bien le soin avec lequel il a suppléé presque toujours à l'insuffisance du texte, à ses erreurs grossières par des notes, des rectifications qui font toucher du doigt l'indication fautive, qui permet au lecteur de la corriger.

(1) Chamborant, Barbarin, Couhé-de-Lusignan, de Chergé, de Barbezières Poussard, de Villedon, de la Broue, Goullard, Chasteigner, de Chièvres, de Volvire, Desmier, de Lestang, de Montalembert, de Bremond d'Ars, dont était Josias de Bremond baron d'Ars qui commandait la noblesse à ce ban, etc. etc.

Aussi, donnons-nous notre approbation sans réserve à la première partie du travail de M. de B. A. (*le Procès-verbal de l'assemblée du Ban et arrière-Ban. etc.*) Là, du moins, si le scribe du XVIIe siècle a donné pleine carrière à son orthographe fantaisiste, il est suivi pas à pas, rectifié presqu' aussitôt dans la majeure partie de ses erreurs, par une plume guidée par une connaissance parfaite de la généalogie des familles et qui, redressant les imperfections de la liste, nous fait retrouver parmi nos parents, nos amis, nos connaissances, les descendants de ceux qui, en 1635, répondirent à l'appel du roi Louis XIII.

Pourquoi faut-il que l'auteur n'ait pas eu la bonne pensée de continuer ce travail pour la *Table alphabétique générale des nobles de l'Angoumois maintenus par M. d'Aguesseau*; il eut complété le service rendu à la province d'Angoumois et son œuvre eut été entière et bien plus homogène.

Il n'avait, du reste, que bien peu de chose à faire de plus que ce qu'il avait fait déjà; car, la majeure partie des noms inscrits dans cette seconde partie avaient déjà paru dans la première, un mot de renvoi pour les uns, une ligne rectificative pour les autres, la tâche était facile à un écrivain aussi familiarisé que l'auteur avec les choses héraldiques et nobiliaires de cette province. Il doit comprendre nos regrets et la réflexion les lui fera partager. Par la nature de ses études, par sa propre expérience il doit savoir quelles sont les difficultés qu'éprouvent souvent, non seulement les curieux, les généalogistes et les historiens, mais les familles elles-mêmes pour se reconnaître sous les appellations bizarres, erronnées, fautives, nous dirons même parfois impossibles dont les ont affublées les teneurs de plumes des siècles passés.

Que l'auteur ne voie dans ces *desiderata* qu'un témoignage de l'estime dans lequel nous tenons son ouvrage, car dans notre bibliothèque nous l'avons placé au premier rang.

H. Beauchet-Filleau.

La Veillée du Mardi-gras, entretiens sur l'Agriculture, par Pierre Caillet. *Niort, imp. Th. Mercier,* 1867, in-18.

Je vous présente un de ces petits livres dont, pour ma part, je suis très-friand. C'est un opuscule écrit pour les campagnards de nos pays de l'ouest. Cela n'a pas soixante pages, mais on y sent une saveur franche et rustique, un bon goût de terroir qui fait du bien à l'âme.

A la façon dont sont groupées ces fleurs champêtres, maximes, adages, expressions locales, au parfum qu'elles exhalent vous reconnaîtrez que ce bouquet sort des mains d'un lettré, d'un poète; cela est vrai, l'auteur est M. *Pierre Caillet.*

Jérome Bujeaud.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

—

Appelé au dernier moment à la gérance de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,* il nous a été impossible de recevoir tous les renseignements dont nous avions besoin pour fournir à nos abonnés notre première *Chronique* ainsi que la *Revue des Sociétés savantes* que nous comptons leur donner chaque mois. C'est à peine si nous avons pu commencer une *Revue bibliographique* bien incomplète. A l'avenir ces articles périodiques seront faits avec toute la régularité et le soin possibles.

L. Clouzot.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

AFFAIRE MARTIN REAU. Empoisonnements. Compte-rendu des audiences de la Cour d'assises des Deux-Sèvres, 4e trimestre 1866. in-4°, 26 pages. *Niort, Robin et Favre.* 1 fr.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vienne. Année 1867, in-12, 242 pages. *Poitiers, imp. Dupré.* 1 fr. 50.

AIMÉ (J.), ouvrier typographe. L'exposition universelle en 1867, (vers), in-4°, 4 pages. *Niort, imp. Robin et Favre.*

BOUCHARD (Henri-Edme). Annette Taudet, ou les sorciers du Poitou au XIXe siècle, croquis de mœurs d'après nature. in-12, 186 pages. *Poitiers, imp. Dupré; Paris, lib. Douniol.* 2 fr. 50.

BOUGOUIN (Charles) fils. Les officiers du château de Nantes et de la forteresse de Pirmil. in-8°, 16 pages et planches. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.* 1 fr.

CAILLET (Pierre). La veillée du mardi-gras, entretiens sur l'agriculture. in-18, 62 pages. *Niort, Mercier.* 60 c.
Quelques exemplaires tirés sur papier vergé de Hollande. 1 fr. 50.

CARPENTIER (Mlle). Les jumeaux de Lusignan, ou les petits-fils de Mellusine; par Mlle Emilie Carpentier, illustré par Yan-Dargent. in-18 jésus, 284 pages. *Paris, imp. Raçon et Cie; lib. Vermot.* 2 fr.

CHABOT (le Dr). Résumé des observations météorologiques faites à Saint-Romans-les-Melle (Deux-Sèvres), depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1863. in-8°, 16 pages. *Niort, Clouzot.* 50 c.
Tiré seulement à 100 exemplaires.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste. L'immense trésor des sciences et des arts, ou les secrets de l'industrie dévoilés, contenant 868 recettes et procédés nouveaux inédits, 12e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. in-8°, 448 pages. *Poitiers, imp. Dupré; Saintes, lib. Fontanier.* 5 fr.

CRÉTINEAU-JOLY. Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé, duc d'Enghien, duc de Bourbon. D'après les correspondances originales et inédites de ces princes. 2 vol. in-8°, IV. — 1030 pages, portrait et fac-simile d'autographe. *Paris, Lahure; lib. Amyot.* 15 fr.

DELAGARDE (N.), agriculteur. Les engrais perdus dans les campagnes (2 milliards par an). Comment on les recueille et comment on les emploie. 2e édition, in-12, 180 pages. *Poitiers, Oudin; l'auteur, aux Chevalliers, commune d'Usseau (Vienne).* 1 fr. 50.

DESPREZ aîné. Calendrier d'horticulture florale, dédié à M. de Meschinet, président de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres. *Niort, Desprez.* in-8°, 44 pages. 50 c.

DREUX DU RADIER. Essai sur le langage poitevin, précédé d'une notice sur l'auteur. in-8°, 24 pages. *Niort, Clouzot; Fontenay-Vendée, veuve E. Fillon.* 1 fr. 50.

Tiré à 125 exemplaires numérotés, sur papier vergé à bras.

DUVAL (Louis). Extraits des registres de la commune de Poitiers et de la commune de Niort, relatifs à la seconde guerre des protestants. in-8°, 29 pages. *Paris, imprimerie impériale.* 1 fr.

Tiré seulement à 50 exemplaires.

ESTÈVE (l'abbé). Alséna, ou la prise de Jéricho. Drame héroï-comique en 3 actes et en prose, mêlés de chants. 2e série, in-18, 74 pages. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.* 50 c.

ESTÈVE (l'abbé). Poésies diverses, 2e série. in-18, 84 pages. *Poitiers, Oudin.* 60 c.

GENEVIER (Gaston). Extrait de la florule des environs de Mortagne-sur-Sèvres (Vendée). in-8°, 35 pages. *Angers, Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau.*

Extrait des mémoires de la Société académique d'Angers, tome 20.

GIGON (le Dr Cl.). Les Victimes de la terreur du département de la Charente, récits historiques. in-8°, 388 pages. *Angoulême, Goumard.* 5 fr.

GLANEUR (Le) POITEVIN. Revue littéraire, sciences, beaux-arts, histoire, archéologie, paraissant les 1er et 25 de chaque mois. in-4°, 8 pages et eau forte. 1er et 2e nos, 1er et 15 janvier 1867. *Poitiers, Dupré;* Prix de l'abonnement : 1 an 9 fr., 6 mois 5 fr.

GRIGNON-DUMOULIN (Gustave). Vingt-et-une lettres sur divers intérêts économiques de Nantes. in-8°, 47 pages. *Nantes, imp. Merson; lib. Petitpas.*

LANDRIOT (Mgr), évêque de la Rochelle et Saintes. La femme pieuse pour faire suite à la femme forte. Conférences destinées aux femmes du monde. 4e édition, 2 vol. in-12, VIII, 836 pages. *Poitiers, imp. et lib. Oudin; Paris, lib. Palmé.* 5 fr.

LECTURES instructives sur les merveilles de la nature, les découvertes du génie et les travaux de l'industrie. in-12, 192 pages. *Poitiers, Oudin.*

LETTRES d'un libre penseur à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans au sujet de sa lettre pastorale sur les malheurs et les signes du temps; à M. le baron de Kettéler, évêque de Mayence au sujet de sa brochure : *Un catholique peut-il être franc-maçon;* à M. L. Veuillot, sur son illusion cléricale; à Mgr Plantier, évêque de Nîmes, au sujet de sa lettre pastorale : Pie IX, défenseur et vengeur de la vraie civilisation. in-8°, 60 pages. *Imp. Bernard; lib. Girardin; Paris tous les lib.* 1 fr.

MEILLET (A). Recherches chimiques sur la patine des silex taillés. in-8°, 15 pages. *Montauban, Victor Bertuot.* 2 fr.
Tiré seulement à 100 exemplaires.

NICOLLIÈRE (Stéphane de la). Une paroisse poitevine. Essai historique et archéologique sur la paroisse de Mazerolles, arrondissement de Montmorillon, département de la Vienne. in-8°, 32 pages et planches. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*

SANDEAU (Jules). Madeleine, in-18 jésus, 288 pages. *Paris, Raçon et cie; lib. Charpentier.* 3 fr. 50.

TIMON-DAVID (l'abbé), chanoine honoraire. Traité de la confession des enfants et des jeunes gens. T. 2, in-12, 402 pages. *Poitiers, imp. Dupré; Marseille, l'économe de l'œuvre de la jeunesse; Paris, lib. Sarlit.*

TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE (Alphonse). Recherches sur le Puy du Chalard (Corrèze), et sur les restes qui y ont été découverts. in-8°, 10 pages et planche. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*

VIE du célèbre Collet, mort au bagne de Rochefort. in-18, 108 pages. *Paris, imp. Parent; lib. Le Bailly.* 50 c.

Saint-Maixent, typ. Ch. Reversé.

PRISE ET REPRISE

DU

CHATEAU DE LUSIGNAN

—

2e Article.

—

APPENDICE.

Notice sur la famille de Guron.

Monsieur Deguron, pour suivre sa généalogie, donne le mémoire suivant, qu'on peut justifier.

Le sieur Deguron, dont il est parlé par le mémoire cy-joint, eut pluzieurs enfans, entr'autres :

Jean de Rechignevoizin de Guron, qui après avoir servy à la conqueste de la Savoye, en 1600, rézida dans ses terres pendant la paix et obtint le gouvernement des villes et chasteau de Marans, par provizions du 6 septembre 1616, et l'ordre du roi, la même année.

Il se trouva à l'attaque du pont de Cé, en 1620; aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Clérac et de Montauban en 1621; et fut fait conseiller d'estat par brevet du 22 novembre. Il étoit en 1622 aux siéges de Saint-Antonin et de Montpellier; gentilhomme ordinaire du roy en 1626, et maréchal de camp par brevet du 20 septembre 1627. Il servit au siége de la Rochelle, et leva, par commission du 2 février 1628, un régiment d'infanterie de son nom qu'on y employa, et qu'on licentia après la prize de cette ville.

Il étoit passé dès le commancement de cette année à Turin, où il étoit chargé d'une commission particulière sur les affaires de Mantoue. Il y ménagea l'accomodemant du comte de Soissons avec le roy, et y réussit : il se rendit la même année à Cazal, où il commanda après la mort du marquis de Beuvron, et deffandit cette place avec tant de valleur quil donna le temps à Louis XIII de venir à son secours et de la délivrer au commancemant de mars 1629. Il alla la même année négocier la soumission de Montauban et il y réussit.

En 1631, après pluzieurs voyages quil fit en Lorayne, pour concilier le duc avec le roy, on luy donna, par provizions du 12 septembre la charge d'introducteur des Ambassadeurs. Il fut encore chargé de commissions importantes tant auprès des suédois, qu'auprès du duc de Lorayne, en 1633, et mourut quelques années après. Voyés sa chronologie historique militaire par M. Pinard, commis au B^au^ de la guerre, tome 6e, page 89, édition de 1763.

Et Charles de Rechignevoisin, seigneur des Loges, qui fut en 1603, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy. Il épouza en 1599, Marie Bruneau (1), dame des Loges (2), femme très-savante et très-célèbre par son esprit. Elle étoit de la religion prétendue réformée, mourut en Limouzin, le 4 juin 1641, et fut enterrée dans cette province à deux cents pas de sa maison de la Place, dans un endroit qu'elle avoit elle même choizy. Des chagrins domestiques l'agitèrent en différants temps, et surtout pendant les dernières années de sa vie. Elle leur oppoza la grandeur d'âme la plus philozophique et la constance la plus chrestienne ; se signala dans tous les temps par son attachement à sa religion, et par une piété non fardée, qui ne diminua rien de sa gayté singullière et des autres agréments de son esprit. Elle y joignoit un grand bon sens, et fut d'un excélant conseil. Elle avait une sœur, femme de M. Béringhen, père du marquis de Béringhen, qui mourut au mois de mars

(1) C'est une famille très-ancienne du Bas-Poitou qui étaient autrefois seigneurs de la Rabastelière, d'une des grosses terres du pays.

(2) Cette terre est à deux lieues de Fontenay-le-Comte.

1692, après avoir possédé longtemps la charge de premier écuyer de la petite écurie du roy, charge qui n'a pas cessé depuis d'estre possédée par sa postérité. La dame des Loges fut mère de neuf enfans, dont cinq luy survescurent, 3 fils et 2 filles; vn des fils, sous le nom de Desloges, fut mestre de camp dans les troupes des états-généraux et se maria dans la famille de Vandremile.

C'est madame Desloges que Balzac célèbre dans les poézies latines sous le nom d'Vranie : il parle aussy d'elle en beaucoup de ses ouvrages comme de la personne du monde qu'il estimait la plus et comme de sa plus sincère et plus solide amie. Il avoue dans un de ses ouvrages que s'il est devenu meilleur mesnager de son encens il en a principallemant l'obligation aux bons avis qu'elle luy donna. Voyés cet autheur à la fin du Socrate chrestien où il dit : la bonne dame Desloges me fit de terribles réprimandes, etc.

On ne peut pas douter que ce ne fut à ses tallents de bel esprit qu'elle dut les titres de céleste, de divine, de dixième muze que pluzieurs de nos académiciens luy donnèrent. Voyés le dictionnaire historique portatif des femmes célèbres, tome second, page 334, édition de 1769.

Jean de Rechignevoisin de Guron eut pour fils Gabriel, qui épouza, en 1618, dame Margueritte Chevallier, devint lieutenant au gouvernement des villes et château de Marans, le 27 septembre 1626, et depuis gentilhomme ordinaire de la chambre du roy.

Pierre de Rechignevoizin, qui commandoit la cavallerie au siége de Metz, et y fut tué. Voyés l'histoire du siége de Metz, par Bussy Rabutin.

Jean de Rechignevoizin, chevallier de Malthe du grand prieuré d'Aquittaine, fut tué en commandant un vaisseau aux isles Sainte-Margueritte, en 1640.

Et Louis fut sacré évesque de Tulle en 1653 et devint évesque de Comminge en 1671 : il est le premier qui ait ozé écrire contre le sistème des Jézuittes. Voyés les assertions relatives à cet ordre.

Il est prouvé par les lettres de services qui sont entre les

mains de la famille que, depuis le reigne de Philippe-le-Bel jusqu'à ce jour, il n'en est pas un qui n'aye porté les armes et qui ne serve.

DOM FONTENEAU, tome 65, pages 813 et 814.

Document communiqué par M. L.-F. BONSERGENT.

—

La relation si curieuse et si circonstanciée de la prise et reprise du château de Lusignan, en un même jour, est un document historique fort précieux, et qui, vraisemblablement, a eu pour auteur un témoin oculaire de ces faits. Dom Mazet, successeur de Dom Fonteneau et dépositaire des choses de ce savant Bénédictin, a dû communiquer à Thibaudeau cette notice ; car celui-ci, dans son histoire du Poitou, a relaté d'une manière tout-à-fait identique les faits les plus saillants de ce hardi coup de main des Protestants : seulement, il a abrégé le récit ; et c'est ce qui m'a engagé à publier in extenso *cette relation, qui jette un grand jour sur des faits militaires importants et sur l'une de ces surprises audacieuses si fréquentes à l'époque des guerres de religion, guerres durant lesquelles les passions et les haines de parti se donnaient carrière en se livrant à de cruels emportements; il serait difficile et peut-être même impossible aujourd'hui de soulever le voile qui couvre le nom du véritable historien de ce drame : toutefois, on peut conjecturer, non sans quelque apparence de vraisemblance, que c'est l'intrépide capitaine de Guron, qui, lui-même a retracé les péripéties des événements dont le résultat a fait acquérir tant d'honneur et de réputation à son nom, mais au prix d'une perte qui lui fut bien cruelle et bien douloureuse. Le dernier paragraphe de la relation contient, il est vrai, quelques phrases élogieuses tant pour le gouverneur que pour sa famille : malgré cela, je ne saurais penser autrement ; et, tout au plus, pourrais-je admettre que ce récit aurait été fait depuis par*

quelqu'un de ses parents, d'après des mémoires de famille; au surplus il est indubitable que la note généalogique qui suit la relation de la surprise du château de Lusignan a dû être rédigée par l'un des enfants ou petits enfants de M. de Guron. Je dois ajouter aussi, en terminant, que ces deux pièces, auxquelles dom Fonteneau a donné place dans ses cartons, ne sont point des originaux du temps : ce sont des copies faites au dix-huitième siècle, et chacune d'elles a été écrite par une main différente.

L.-F. B.

HOFFMANN MUSICIEN

—

S'il est, parmi les écrivains de l'Allemagne, un esprit d'élite qui ait embrassé les genres les plus différents et, qualité moins commune, qui ait réussi dans chacune des branches de la littérature, des sciences et des arts, que sa vaste intelligence a embrassées, c'est à coup sûr l'auteur du Chant d'Antonia. La magistrature, le roman, les sciences mathématiques, le dessin, la peinture et la musique occupèrent tour à tour son esprit plus remarquable, il est vrai, par la facilité avec laquelle il concevait les choses les plus opposées que par la persévérance qu'il mettait à les approfondir.

Chacune des créations de cet esprit fantaisiste qui avaient charmé mon enfance, est restée gravée dans ma mémoire. Après avoir fait connaissance avec la plupart de ses œuvres, je voulus savoir ce qu'était l'homme; je retrouvai quelques détails de sa vie dans les préfaces de ses contes et dans quelques articles de journaux allemands; il m'a semblé qu'il s'était peint lui-même dans le personnage de Kreispel et plus tard dans les dialogues des frères Sérapion. Je pensais d'après la lecture de ses œuvres qu'il avait dû aimer la musique et même la cultiver, lorsque feuilletant la biographie universelle des musiciens célèbres du savant M. Fétis, je trouvai une grande quantité d'Hoffmann musiciens, et, parmi eux, Théodor Wilhelm, l'auteur des aventures du Chat Murr.

J'ai fait depuis d'autres recherches, et j'ai pu me convaincre que la composition musicale fut un des côtés les plus brillants de sa vaste imagination. Ce fut le genre qu'il cultiva le premier, celui auquel il s'attacha peut-être davantage et qui, cependant, lui donna le moins d'illustration, puisqu'il n'en est guère resté de traces que dans ses biographies. Ses partitions, en effet, n'ont jamais vu le grand jour de la publicité, quelques légers fragments exceptés ; ses manuscrits sont entre les mains des collectionneurs de son pays, ou des héritiers de ses amis. Car il ne doit plus exister de contemporains qui l'aient connu, puisque ce fut le 24 janvier 1776 qu'il vit le jour à Kœnisberg.

Bien qu'il eût manifesté dès sa plus tendre enfance de grandes dispositions pour les lettres et les arts, sa famille le destina à la magistrature. Mais dès qu'il eût terminé assez imparfaitement du reste ses études de jurisprudence, il se livra tout entier à la vie Bohême pour laquelle il avait toujours eu du penchant. Il accepta franchement les conditions les plus dures de sa nouvelle existence et donna, pour vivre, des leçons de piano, de violon et de harpe, chanta dans les églises, tâcha d'obtenir une place de chef d'orchestre dans les théâtres et dans les concerts, plutôt que d'avoir recours à sa famille pour lui demander de l'argent, bien sûr qu'elle ne fût venue à son aide qu'à la condition qu'il reprît la casquette d'étudiant et achevât complètement ses études de droit.

On a de cette époque de sa vie, des lettres de lui dans lesquelles il parle avec enthousiasme des chefs-d'œuvre de l'école allemande et particulièrement du Don Juan de Mozart, partageant l'opinion universellement répandue dans la critique musicale, qui place cet opéra au-dessus de tous ceux qui l'ont précédé ou suivi.

Il écrivait alors à son ami Julien Hitzig, pour l'engager à venir le trouver, afin qu'il pût lui jouer sur son clavecin la partition de Don Juan, lui promettant qu'il le ferait entrer dans l'esprit de l'auteur, approfondir les beautés les plus délicates de cette œuvre admirable, où il voyait la peinture de la plupart des sentiments qui agitent l'âme humaine.

A 19 ans il avait écrit déjà des compositions de longue

haleine. Il improvisait souvent pendant des heures entières et principalement sur la harpe. Les pensées de sa bouillante imagination se traduisaient sous ses doigts avec un charme indescriptible. Souvent il y mêlait des souvenirs de Mozart, pour lequel, comme nous venons de le voir, il avait un culte tout particulier et qu'il avait pris pour modèle dans ses compositions vocales. Puis avec la mobilité habituelle de son esprit, il laissait là ses instruments de musique, saisissait ses pinceaux, entreprenait un tableau de grande dimension, qu'il terminait rarement. Une autre fois il se mettait à son pupitre et écrivait quelque roman. Mais soit qu'il n'achevât rien, soit qu'il ne trouvât aucun éditeur, il fut bientôt réduit à une telle misère qu'il fut obligé d'avoir recours à sa famille, avec laquelle il s'était brouillé; ses parents reçurent l'enfant prodigue, et l'envoyèrent à Golgau, avec de l'argent, chez un parent sous les yeux duquel il acheva ses études de droit. Il obtint au bout de trois ans sa nomination de référendaire à la cour de Berlin, et passa peu de temps après assesseur au tribunal de Posen.

Malheureusement le sérieux que lui imposait sa charge ne pouvait s'allier avec la tournure sarcastique et badine de son esprit. Oubliant donc les devoirs que lui imposait sa nouvelle position, il se moquait des magistrats ses collègues, et écrivait des satires contre les principaux personnages de la ville. Il alla jusqu'à faire distribuer, dans un bal masqué, des caricatures de ces mêmes personnes. L'auteur de ces dessins fut bientôt découvert, de sorte qu'il fut envoyé en disgrâce à Plozk en 1802.

S'ennuyant dans cette ville il songea à son art favori, à la musique qu'il avait complètement abandonnée. Il étudia avec ardeur le contrepoint et écrivit des messes pour les couvents de Pologne.

Cependant sa prison lui pesait lourdement : en vain cherchait-il devant son piano à oublier tout ce qui le rattachait à ses fonctions officielles. La triste réalité venait éteindre ses inspirations ; il jetait un regard de regret poignant sur son passé, sur sa jeunesse, alors que libre et sans souci il prenait à ses heures son crayon ou sa plume, selon la pente où le

poussait sa vocation du moment. « Hélas ! s'écrie-t-il dans son journal, je me sens devenir de plus en plus conseiller ! Qui s'en serait douté jadis ? » Il ne demandait pas à la musique seule des consolations dans son isolement. Il se livrait parfois avec fureur au culte de la bouteille, et le lendemain d'une orgie il lisait des romans français, de prédilection le Candide de Voltaire, et rachetait ses péchés en écrivant par là-dessus quelques morceaux religieux.

L'année suivante, il obtint d'être nommé à Varsovie où il se maria. Il y créa une école de chant qu'il dirigeait lui-même, et y écrivit plusieurs opéras, entre autres *les joyeux musiciens*, pièce qui eut assez de succès. Mais il fut forcé de quitter Varsovie en 1806, lors de l'entrée de l'armée française en Pologne. Il se rendit à Berlin, emportant la partition d'un opéra qu'il avait écrit sur une pièce de Calderon, intitulée *l'écharpe et la fleur*, pièce qu'il estimait infiniment plus que toutes celles qu'il avait écrites auparavant.

Arrivé sans un sou dans la capitale de la Prusse, car il avait toujours ignoré la science de l'économie, il demanda à la musique, comme dans sa jeunesse, de lui fournir le pain quotidien. Mais il ne put avoir qu'un très-petit nombre de leçons, parce que les victoires de Napoléon occupaient trop les esprits en Prusse, pour qu'on pût penser aux beaux-arts.

En 1808, il trouva un amateur des plus distingués, le comte de Soden, qui, établissant un théâtre à Bamberg, le prit pour chef d'orchestre, et lui fit écrire un opéra, *la soif de l'immortalité*, dont il ne reste absolument aucune trace. Mais dans le temps qu'il mit à aller chercher sa femme à Berlin, le théâtre, abandonné par son fondateur, fit faillite et fut fermé. Il écrivit alors quelques morceaux de musique pour la famille royale de Bavière qui lui fit en échange des libéralités qui l'aidèrent à vivre.

Cependant le théâtre se rouvrit et il en fut le chef d'orchestre et le décorateur. Mais il était dit que cette entreprise n'était pas née viable, car peu de temps après, les représentations durent cesser faute de spectateurs, et Hoffmann resta dans une telle misère qu'il fut obligé de vendre la plus grande partie de ses

vêtements, bien qu'il eût été tour à tour rédacteur de la Gazette musicale de Leipzig et chef d'orchestre du théâtre de Dresde.

C'est pendant qu'il exerçait ces dernières fonctions, qu'eut lieu sous ses yeux la bataille dont il nous a donné une description. Pendant le bombardement, il était à dîner chez un de ses amis, lorsque tomba sur la table un obus qui tua trois des convives : « Qu'est-ce donc que la vie, dit-il, et combien est fragile la machine humaine, qui ne peut résister à un éclat de fer brûlant. » Et il s'empressa de vider la bouteille qu'il avait devant lui, de peur que la mort ne vînt le frapper, son verre étant encore plein.

Retiré à Leipzig, il fut pris d'une maladie nerveuse, fruit de son intempérance, qui le conduisit au tombeau. C'est de Leipzig où il gagnait son pain en dessinant des caricatures de Napoléon et de l'armée française, qu'il écrivit au ministre de la justice en Prusse, qui lui fit avoir la charge de conseiller à Berlin. Il la conserva jusqu'à sa mort, en juillet 1823.

Il n'avait que 47 ans. Il mourut d'une carie de la moëlle épinière, pour laquelle on lui avait fait subir différents traitements extrêmement douloureux. Entre autres, on lui avait appliqué sur l'épine dorsale un fer rouge; aussi, avec cet esprit gai et railleur qui ne l'abandonnait jamais, écrivait-il à son ami Hitzig qui nous a conservé le journal de sa vie, une lettre où il lui annonçait sa fin prochaine et qui commençait par ces mots :

« Ne sentez-vous pas le roussi ? » et il lui racontait ensuite les souffrances occasionnées par sa cruelle brûlure.

Son principal titre de gloire fut l'opéra d'Ondine, joué à Berlin; il paraît que c'était une œuvre réellement de mérite, quoique manquant d'originalité. Cette pièce fut analysée dans un journal par le grand compositeur Karl-Maria Von Weber, qui en fit un éloge des plus grands, éloge qu'on ne peut attribuer à la camaraderie, car Hoffmann n'a jamais dit un mot dans ses écrits sur les musiciens de son temps, de l'auteur du Freyschütz et d'Obéron. Il signait ses critiques : Le maître de chapelle, J. Kreissler ; critiques tellement appréciées que le

grand Beethoven, quelque misanthrope qu'il fût, lui témoigna sa reconnaissance de la manière élogieuse dont il traitait ses œuvres. L'esprit du conteur qui nous a donné le roi Trabacchio et Maître Floh se retrouve tout entier dans ses critiques.

Une de ses œuvres de littérature musicale les plus curieuses est la discussion entre un poète et un compositeur qui fait partie du recueil de dissertations, paru sous le titre de *Les frères Sérapion.*

On demandera peut-être pourquoi cet ouvrage porte le nom du saint évêque d'Antioche, c'est tout simplement parce qu'Hoffmann avait fondé à Dresde avec quelques littérateurs de ses amis, au nombre desquels était Chamisso, une liedertafel, ou réunion pour boire et chanter, à laquelle ils donnèrent le nom du saint que l'on fêtait le jour où ils se réunirent pour la première fois ; de là vint le titre d'*Union Sérapiontique* ou *frères Sérapion.*

Une grenade française vint un jour faire explosion sur leur table, briser leurs verres et couvrir leurs voix, et les frères Sérapion se séparèrent pour toujours, car la mort allait bientôt frapper leur fondateur.

Ils discutaient dans leurs réunions savantes, *inter pocula et cibos,* les plus hautes questions de l'art. Hoffmann rédigeait avec ce laisser-aller de plume qui donne à son style tant de piquant, et Julien Hitzig, après avoir mis en ordre ces feuilles fugitives, les éditait.

C'est ainsi qu'il traita d'une façon si supérieure les rapports qui doivent exister entre le compositeur et le librettiste. Qui, plus que lui, était à même de juger cette question, lui dont l'esprit, en quelque sorte androgyne, si je puis me servir de cette expression, créait à la fois la poésie et la musique de ses opéras.

Il pose en principe qu'un compositeur ne peut rien faire de bon sur un libretto médiocre.

Un véritable opéra, dit-il avec une admirable justesse, est celui dans lequel la musique ressort directement du poème, comme une conséquence nécessaire.

Comme on le pense bien, Hoffmann n'admettait point le genre

adopté par les compositeurs italiens, il était pour cela trop allemand et surtout trop poète. Aussi traitait-il Gluck de génie sublime, et Piccini de talent inférieur appréciation qui nous semble partiale et injuste. Piccini, pensait-il, n'est rien qu'un grand musicien, comme notre contemporain Rossini; tandis que Gluck, comme ses descendants spirituels Weber et Meyerbeer, est un grand génie entendant la mission du compositeur dans un opéra, comme la comprenait l'auteur des Frères Sérapion.

Amant passionné de la simplicité dans les arts, Hoffmann estimait très-peu le poète Métastase. Il a souvent plaisanté finement la boursoufflure de son style. Il prétendait que le tragique italien avait montré par ses opéras comment on doit ne pas écrire un libretto. Le fond, l'action, la situation, dit-il, et non le mot éclatant doivent inspirer le compositeur. A l'exception des images poétiques, toute espèce de réflexion devient une véritable mortification pour le musicien.

Telles étaient ses opinions sur le drame musical. Nous pourrions en conclure que ses opéras étaient (comme ceux de son compatriote Th. Wagner, ce farouche réformateur, qui a baptisé ses œuvres du titre prétentieux de musique de l'avenir), une sorte de déclamation notée, des airs sous forme de récitatifs mesurés, mais bien au contraire, ce sont des compositions où la mélodie abonde, si facile qu'elle est presque vulgaire.

Ceci ne doit point étonner, car il arrive trop souvent qu'un homme de talent court après un idéal qu'il n'atteint jamais et que le genre de ses œuvres n'est point celui vers lequel tendent les aspirations de son génie.

L. Méneau.

GLOSSAIRE POITEVIN

2e PARTIE.

A (*Suite*).

APPIALOUX, APPIALOUSE, s., qui engage par paroles doucereuses. — *Tu n'es qu'in appialoux.*

APPRAYER, APPREYER, v. a., convertir un terrain en pré, en praïe.

APPRAYER, APPREYER (s'), v. pr., produire de l'herbe comme un pré.

AQUOÏA, s. m., rigole, saignée pour aiver les prés; formé de deux mots latins : *aqua, via,* le chemin de l'eau. Ce mot doit être dans le dictionnaire d'agriculture.

ARAMER, ARAMIR, v. a., réduire à l'obéissance, surtout en parlant des enfants. — *On ne peut aramir le petit gars.*

ARANTÈLE, s. f., toile d'araignée; des deux mots latins *aranea tela.*

ARANTELER, v. a. et n., enlever les toiles d'araignée. — *As-tu arantelé l'église?*

ARAUDEMENT, s. m., bruit confus de voix, de cris. — *On n'a jamais entendu semblables araudements.*

ARAUDER, v. n., chanter en labourant, en conduisant la charrette à bœufs. C'est une onomatopée.

Ardillage, s. m., les choses nécessaires à l'équipage d'un cheval, à notre profession, etc. — *Que manque-t-ho à ton ardillage ?*

Ardiller, v. a., munir de tout ce qu'il faut. — *Le ménage de la cousine n'est pas encore ardillé.* C'est le vieux mot français artiller, rendre fort par art.

Ardiller (s'), v. pr., se procurer tout ce qui est nécessaire à notre état, etc. — *Tu auras de la peine à t'ardiller.*

Are, adj. des deux genres, sec, cassant, rude à la main. — *Temps dre, bois dre, étoffe dre.* De l'adjectif latin *asper*, d'où l'adjectif français âpre, d'où l'adjectif patois *dre.*

Areur, s. f., temps sec et chaud. — *Quelle âreur ho faisait hier !*

Arouter, v. n., donner son lait en parlant des vaches, des chèvres, etc. — *Ma vache aroute mal.*

Arouter, v. a., repousser de son chemin, de sa route, éconduire. — *Y vous l'ai arouté joliment.*

Arouter (s') v. pr., s'ôter de la route, s'en aller. — *Y sçarai m'arouter.*

Arracher, v. n., souffrir moralement et physiquement. — *Q'alle en a arraché avec son défunt mari !*

Arrère, adv., au contraire, d'ailleurs. — *Mon frère est vif, arrère obligeant.*

Arrivé, part. p. des deux genres ; du v. arriver, et sans accent à la fin de la phrase. — *Ma mère n'est donc pas encore arrive ?*

Arrive (jusqu'), loc. adv., aller jusqu'arrive, jusqu'au lieu où l'on voulait arriver.

Arroler, v. a., accoutumer, dresser comme à un rôle; très-bref. — *On l'a arrolé sans peine.*

Arroler (s'), v. pr., s'accoutumer. — *Faut s'arroler à la misère.*

Arsouil, s. m., homme méprisable par son ivrognerie, ses mauvais propos.

Assarrer, v. a., mettre à couvert, récolter. — *Mon père a assarré cinquante charretaïes de seigle.*

Assarrer (s'), v. pr., se former en pomme en parlant des

laitues, des choux, etc., se rapprocher. — *Assarons-nous le long de la palis.*

Assavanter, v. a., informer, rendre comme savant. — *Qui l'a assavanté de la nouvelle?*

Assavanter (s'), v. pr., s'informer. — *Faut s'assavanter de l'affaire.* Se répandre, en parlant d'un bruit, etc. : *La nouvelle s'est promptement assavantaïe.*

Assent (d'), loc. adv., d'accord, connivence. — *Reste tranquille, mon père était d'assent.*

Assiage, Assial, s. m., siége, ce qui tient lieu de siége. — *Drôle d'assiage que tu choisis.*

Atarteller (s'), v. pr., faire corps, s'agglutiner en manière de tarte par l'effet de l'humidité, du défaut d'air, etc., etc. — *Si tu n'y prends garde, ton blé s'atartellera.*

Attenir, v. a. et n., attendre. — *Tu devrais m'attenir.*

Attenir (s'), v. pr., s'attendre à. — *Ma mère ne s'attenait pas à nous.*

Attrinquer, v. a., placer, arranger. — *Pourras-tu attrinquer mon paquet dans ta charrette?* Mot employé par plaisanterie : *Alle était joliment attrinquaïe.*

Attrinquer (s'), v. pr., s'habiller, s'ajuster d'une manière ridicule.

Audition, s. f., ordre, avis. — *Y n'ai pas reçu audition de bouger.*

Autain, s. m., le sud-est, le vent d'autain ; du latin *altanus,* qui désigne ce *rumb* de vent.

Auteur, s. m., cause, motif. — *Ta lettre est l'auteur que mon père m'a blâmé.*

Avainger, v. a. et n., avancer. — *As-tu avaingé l'ouvrage? l'ouvrage n'avainge pas.*

Aveinger, v. n., seoir. — *Ta coiffe ne t'aveinge pas.*

Avenage ou Afenage avec la forte ; ration, picotin d'avoine. — *Y ai mis ma bidette à l'avenage.*

Avenaïe, s. f., avoine moulue pour les animaux malades ou qu'on engraisse.

Avenir, v. n., seoir. — *Quiaille veste t'aveint fort.*

Avenu, Avenue, adj., qui est devenu grand, grande. — *Tes enfants sont tout avenus.*

Avère, adj. fém. ; ne se dit que des noix. — *Noix avère*, angleuse.

Aviant, Aviante, adj., saignant, vif. — *Bras aviant, chair aviante, plaie aviante.*

Aviant, 3e pers. pl. de l'imp. de l'ind. du v. avoir ; se trouve dans la fameuse chanson suisse : Le Ranz des vaches, qui, comme on sait, est en langue romane.

Avirer, v. a., écarter, éloigner. — *Avire donc les poules de la cour ; ie ai aviré les mauvais drôles de ma maison.*

SAMUEL CHAMPLAIN

NÉ A BROUAGE, 15 . . — MORT A QUÉBEC, 25 DÉCEMBRE 1635.

—

Je n'ai sur Champlain aucun document inédit, aucun renseignement particulier. Ma curiosité éveillée par l'annonce de la découverte de son tombeau, par l'hommage bien faible, mais pourtant honorable, que lui a rendu un des membres distingués du Conseil général, M. Omer Charlet, en obtenant qu'une inscription indiquât au moins le lieu de sa naissance, m'a fait parcourir les différentes notices dont il a été l'objet. Il m'a paru que toutes avaient puisé, directement ou indirectement, à une source unique, ses voyages. Cette conviction ne m'a pas porté à rechercher celles que je n'avais pas sous la main. L'article que M. de Rossel lui a consacré dans la biographie Michaud, est assez autorisé, assez exact, assez complet pour dispenser d'en écrire un autre. Je l'essaie pourtant. J'ai cru qu'on pouvait, tout en faisant moins bien, extraire des livres de Champlain des détails plus nombreux et plus propres à faire connaître, sinon le personnage historique, au moins l'homme dans notre illustre compatriote.

Il ne faut pas se laisser tromper par ce dernier mot. Certes, un homme né à Brouage et un homme né à la Rochelle sont aujourd'hui des compatriotes, et ils le sentiraient bien plus s'ils se rencontraient au Canada. Mais il s'en fallait de beaucoup qu'au temps de Champlain cette circonstance éveillât une sympathie trop vive. Je ne pense pas qu'on accuse de partialité favorable ce jugement sommaire qu'il porte sur les Rochelais : « Mais quoy ! sont Rochelois, c'est-à-dire « très-mauvais et désobéissans subjects, où il n'y a point de

« justice : prenez-les si pouvez, et les châtiez. » C'est que dans le passé, dans le présent, dans les aspirations, bien des choses séparaient les gens de Brouage et ceux de la Rochelle. Brouage avait toujours été le point d'appui des ennemis de la Rochelle, peuples ou rois, Anglais ou Français ; de leur côté, les Rochelais n'avaient pas été tendres pour Brouage : à plusieurs reprises ils avaient attaqué et tenté de combler son port. Au commencement du XVIIe siècle, c'était comme un point d'où l'on pouvait surveiller et attaquer la Rochelle, que Brouage était l'objet des soins et des projets de Richelieu. Par suite de cette opposition, l'esprit catholique devait être très-prononcé à Brouage, et Champlain est un catholique fervent. La Rochelle était alors plus que jamais la capitale du protestantisme français. Rien pourtant n'a plus contribué à la ruine de Brouage que la chute de la Rochelle. Celle-ci abattue, les puissants du monde n'ont plus eu d'intérêt à maintenir la ville hostile, et l'ont abandonnée aux causes d'amoindrissement qui l'ont réduite où nous la voyons. Enfin les intérêts commerciaux des Rochelais les mettaient en opposition avec la compagnie sur laquelle s'appuyait Champlain. Ce n'est donc pas contre une prévention amicale que j'aurai à lutter en essayant de le juger. J'espère bien n'obéir à aucune.

Bien que Samuel Champlain n'ait raconté que ce qu'il a vu et ce qu'il a fait, il parle fort peu de lui-même en dehors de ces actions, et nous ne savons rien de ses premières années. On sait par lui qu'il était xainctongeois et de Brouage. Aucun de ses biographes antérieurs au XIXe siècle ne donne la date de sa naissance et ne parle de son extraction. M. Rainguet dit qu'il naquit en 1567, d'une famille de pêcheurs. Si cette double assertion est due à un document précis, comme la position de M. Rainguet porterait à le croire, il n'y a qu'à l'accepter ; mais si elle n'est qu'une conjecture, comme pourrait le faire craindre le vague de cette date (1), il ya quelques observations à faire.

(1) Les registres de la paroisse de Brouage ont bien été portés à Marennes, mais ceux antérieurs à 1690 ne s'y retrouvent pas et ont, dit-on, péri dans un incendie. Restent les traditions et les registres de notaire, sources fécondes, mais difficiles à consulter.

Dans l'avis qui précède son Traité de la Marine, publié en 1532, Champlain dit qu'il a *passé trente-huit ans de son âge* à faire plusieurs voyages ; il place ainsi le début de ses voyages de 1592 à 1594, c'est-à-dire à une époque où il aurait eu de 25 à 27 ans ; il n'est pas ordinaire qu'on entre aussi tard dans la carrière maritime. Cela est possible cependant ; il est possible aussi, ce qui concilierait tout, que Champlain n'ait pas compté ses années de noviciat et n'ait daté ses voyages que du moment où il les dirigea lui-même : il n'en reste pas moins quelque chose à éclaircir. Son extraction obscure peut aussi soulever quelques objections. Il s'appelle et on l'appelle le sieur de Champlain, on le désigne d'ordinaire comme un gentilhomme saintongeois ; dans la liste des cent associés il est nommé : *Samuel Camplenius, eques, ex nauticis præfectis* (Je n'ai vu cette liste qu'en latin, dans Ducreux), ce qu'il faut traduire, je crois, par *Samuel Champlain, écuyer, capitaine pour le roi dans la marine* ; mais douze lettres d'anoblissement furent accordées aux membres de cette compagnie, qui désigna Champlain pour commander dans la nouvelle France, et il est très-possible que ce soit là l'origine de sa noblesse. Lescarbot, le seul, je crois, qui en parle avant ce moment, ne l'appelle jamais que M. Champlein, sans particule. Cette orthographe du nom concorde avec la traduction latine de Ducreux, *Camplenius*.

J'avoue du reste que les qualités de Champlain, quoique très-hautes, me paraissent dénuées de tout vernis d'aristocratie, qu'elles ont quelque chose de bourgeois ; c'est ainsi qu'il blâme dans le sieur de Roquemont ce point d'honneur chevaleresque qui lui fit craindre ce qu'on dirait s'il ne voyait l'ennemi ; qu'il met la prudence à se sauver aux rangs des vertus d'un chef, et pourtant son courage est indubitable. D'un autre côté, il devait avoir reçu de l'instruction ; car il lut et écrivit beaucoup. A la vérité, il ne ressemble guère plus aux lettrés du temps qu'aux chevaliers. Très-pieux, il ne s'occupe jamais de dogme ni de controverses, il ne cite jamais les anciens ; la différence est saillante, quand on le compare à Lescarbot, son contemporain, qui a vu comme lui et comme lui décrit le Canada ; il est difficile pourtant d'admettre que, parti d'un bateau de

pêche, il eut fait à la fois son éducation de navigateur, d'homme politique et d'écrivain; or il a été tout cela. Une origine si humble ajouterait singulièrement à son mérite.

M. Rainguet dit que Champlain était, en 1603, armateur à Dieppe. J'ignore encore la source de cette indication.

Nous touchons enfin aux renseignements positifs et nous n'avons plus qu'à suivre Champlain lui-même.

Il avait servi Henri IV dans ses guerres contre les Espagnols, sous le maréchal d'Aumont, Saint-Luc et le maréchal de Brissac. A la paix il fit un voyage aux Indes-Occidentales, c'est-à-dire en Amérique, et y resta deux ans et demi. A son retour, il se rendit à la cour, remercier sans doute Henri IV dont il avait une pension, *pour avoir moyen de s'entretenir près de Sa Majesté.* Il y rencontra le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui préparait alors une expédition pour la nouvelle-France. A sa sollicitation, il demanda au roi la permission de l'accompagner; Henri IV non-seulement lui donna une commission, mais encore le chargea de tout voir pour lui en faire un fidèle rapport : cette mission de confiance prouve à coup sûr des services antérieurs très-appréciés. Champlain partit de Honfleur le 15 mars 1603, sur le navire de Pontgravé, rencontra auprès de Terreneuve des bancs de glace qui lui firent chercher et trouver un passage au sud de celui qu'avait indiqué Cartier : ils découvrirent alors le cap Sainte-Marie et les îles Saint-Pierre. Ils entrèrent dans le fleuve Saint-Laurent, en passant devant l'île d'Anticosti, et le remontèrent jusqu'à Tadoussac où ils arrivèrent le 26 mai. Montant alors dans un bateau léger qui ne portait avec eux que cinq matelots, Champlain et Pontgravé remontèrent le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis, qu'il leur parut impossible de franchir. Ils se bornèrent à faire une lieue par terre pour voir le fleuve au-dessus de la cataracte, puis ils le redescendirent en recueillant tout ce qu'ils purent de renseignements, soit par eux-mêmes, soit par le rapport des sauvages. Ils quittèrent l'Amérique à la fin d'août.

Ce premier voyage ne fut en réalité qu'une reconnaissance des découvertes de Cartier, que Champlain ne dépassa pas : mais il servit à les confirmer et à en rappeler le souvenir :

il inspira à Henri IV la résolution de fonder une colonie au Canada. Champlain publia de son voyage une carte et un récit détaillé. Lescarbot, qui, en 1608, après avoir pris part à l'expédition de Poutrincourt au Canada, et y avoir été le compagnon de Champlain, analyse soigneusement ce livre, tout en reprochant à son auteur une crédulité trop complaisante aux contes que lui avait faits Prévert de Saint-Malo, et aux prétentions de ceux qui voulaient exposer les mystères de la vie chrétienne aux sauvages, dans une langue qui ne peut pas exprimer de pareilles idées, tout en lui reprochant d'avoir méconnu une partie des travaux de Cartier, reconnaît l'exactitude, la richesse et l'utilité des détails dont il est rempli. Champlain dans la grande édition de ses voyages, ne reproduit pas les récits merveilleux de Prévert, qu'il n'avait du reste donné que pour des on-dit, dont il nommait l'auteur ; mais il semble encore bien sévère pour Cartier, qu'il accuse de s'être trop tôt découragé et d'avoir découragé François Ier. « D'autres que Cartier, dit-il, eus- » sent bien pu entreprendre cette affaire, qui ne se fussent si » promptement étonnés et n'eussent pour cela laissé de pour- » suivre l'entreprise, étant si bien commencée. » Les historiens reconnaissent que le reproche n'est pas fondé et le *d'autres que lui* a bien l'air d'un mouvement de vanité. Je ne pense pas qu'on en trouvât un autre aussi accentué dans le gros livre de Champlain. Il n'y a pas là de quoi le condamner.

Les critiques que j'ai citées indiquent aussi qu'il obéissait dès lors à une pensée qu'il paraît avoir nourrie toute sa vie, le désir de convertir les sauvages au catholicisme. Partout il fait de cette conversion le premier devoir des colonisateurs, la source de leur droit; il relève comme une faute, dans les expéditions, le choix de chefs protestants, *ce qui n'était pas le moyen de bien planter la foi parmi des peuples qu'on veut réduire ;* il est vrai que les luttes entre les ministres des différents cultes ont toujours été un grand obstacle aux missions religieuses, et que ces luttes allaient loin dans la voie du scandale, au temps de Champlain. « J'ai vu, dit-il, le ministre et « notre curé s'entrebattre à coups de poings sur le différend « de la religion. Je ne sais qui était le plus vaillant.... les sau-

« vages étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. » Les théologiens de nos jours ne sont guère plus d'accord, mais je crois qu'ils ont renoncé à ce genre d'argument. Par suite Champlain est dans ses écrits et fut dans toute sa conduite très-favorable aux jésuites qui, selon lui, dans leur introduction au Canada, « et en toute autre chose, se sont équitablement « gouvernés selon Dieu et raison. » Les jésuites se sont souvenus de ces éloges ; d'autres en ont su mauvais gré à leur auteur. Il est facile de ne pas aimer les jésuites, difficile de ne pas reconnaître les services qu'ils ont rendus, impossible de ne pas admirer le dévouement héroïque qu'ils ont montré au Canada. Ajoutons que l'antipathie de Champlain pour la réforme ne le rend pas injuste envers ceux qui la suivaient. Il loue franchement les réformés Chauvin et Demons.

C'est celui-ci qu'à son retour en France il trouva héritier des projets et du privilége que la mort avait ravis au commandeur de Chaste : déjà aussi s'élevaient les plaintes des commerçants auxquels ce privilége interdisait le trafic des pelleteries. Demons, gouverneur de Pons, saintongeois comme Champlain, lui proposa de retourner au Canada. Champlain demanda le consentement du roi, qui lui confirma sa première mission, et s'embarqua à Dieppe au mois de mars 1604. Une société de marchands de Rouen et de la Rochelle faisait les frais de l'expédition ; Dorville, Champdoré en étaient, avec Champlain, les personnages notables, ceux qui à Saint-Croix d'abord, à Port-Royal ensuite habitaient auprès de Demons. Ils choisirent dès-lors leurs rôles, Champdoré les voyages par mer, Champlain les explorations par les rivières et par terre. L'expédition souffrit du scorbut, qu'on appelait alors le mal de terre, mais Champlain ne s'en laissa pas intimider ; refusant de revenir avec Demons, il consacra trois années et demie à visiter en détail la côte méridionale de l'Acadie et celles de la baie française entre cette presqu'île, et le continent, jusqu'à quelques lieues au sud du cap Cod, vers les lieux où fut depuis Boston. Ce voyage, dont la description occupe le second livre des siens, n'était encore pour lui qu'une préparation, éloignée du terrain de sa gloire ; mais il lui apprenait à connaître et à employer les

sauvages. Il connaissait tous leurs défauts, leur penchant au vol, leur méfiance, leurs caprices, leurs attaques subites et perfides; il avait été un jour des dix français qui, avertis par un cri soudain d'une attaque de ces gens, s'étaient lancés, avec Poutrincourt, presque nus, à la rencontre de plus de trois cents d'entre eux, et les avaient mis en fuite; son jugement sur eux est même plus sévère que celui que suggèrent ses récits; et pourtant il se livrait souvent à eux avec une confiance audacieuse. C'est presque avec leur aide seule qu'il visite le pays entre la rivière de Pentagouet et celle de Kinikebi. Il revint en France en 1607. Dans ce laps de temps avait eu lieu l'expédition de Poutrincourt et de son fils Biencourt qu'accompagna Lescarbot : au rapport de celui-ci, le soin avec lequel les armateurs rochelais Georges et Maquin avaient approvisionné leur navire et le bon vin de la Rochelle furent le meilleur préservatif du scorbut.

Champlain retrouva en France Demons toujours fidèle à ses projets, mais aux prises avec deux genres de difficultés, les réclamations des commerçants auxquels son privilége interdisait le commerce des pelleteries et les prétentions des jésuites, auxiliaires dans lesquels il craignait de trouver des maîtres. Champlain essaya en vain de les concilier, et d'assurer par là à Demons les secours pécuniaires que Mme de Guercheville donnait à ces religieux. Il réussit mieux à persuader à Demons que c'était sur les bords du Saint-Laurent qu'il devait fonder un établissement. Dès son premier voyage il avait remarqué un endroit situé à cent trente lieues marines de l'embouchure du fleuve, où celui-ci se rétrécissait, et que pour cette raison les indigènes appelaient *Québec* (1); il le jugeait plus favorable à son dessein que Tadoussac situé trente lieues plus bas, et qui était alors le principal point commercial, et il était résolu de bâtir un fort sur la rive septentrionale. L'expérience a montré

(1) Les sauvages donnaient à cet endroit le nom de Québec ou Quélibec, qui dans les langues algonquine et abenaquine signifie rétrécissement, parce que le fleuve s'y rétrécit jusqu'à n'avoir plus qu'un mille de large, au lieu qu'immédiatement au-dessous de l'île d'Orléans c'est-à-dire à dix lieues au-dessous il a encore quatre ou cinq lieues, (*Charlevoix, Fastes chronologiques*, année 1608.)

que Champlain avait bien choisi et Québec est resté la capitale du Canada. Il partit de France le 13 avril 1608, cette fois comme lieutenant de Demons, et le 3 juillet il commença les constructions de son magasin pour les vivres. Le 1er octobre il faisait semer du blé, le 24 planter des vignes. Il voulait assurer à sa colonie le moyen de vivre au moins sans le secours éloigné de la métropole ; mais les compagnies secondaient peu, craignaient peut-être cette sorte d'indépendance.

Elles étaient elles-mêmes fortement attaquées au nom du bien public par tous les commerçants qui n'en faisaient pas partie, et Demons vit sa commission supprimée. Champlain signale fort bien les inconvénients de cette instabilité : de la sorte, dit-il, qui plus y aura mis, plus y aura perdu ; et il pense que ceux-mêmes qui réclament, travaillent moins à leur bien qu'à leur ruine ; cependant nul n'a mieux vu et mieux montré les mauvais effets du privilége, qui, en sacrifiant aux intérêts des compagnies tout à la fois ceux des sauvages et ceux des colons, prépare la double hostilité de ces divers habitants du pays. « L'on empêche, dit-il ailleurs, les autres vaisseaux de « venir traiter avec eux, encore que l'on leur fît le meilleur trai- « tement qu'il fût possible, et ainsi sommes-nous aimés d'eux en « récompense du bien que nous leur faisons..... l'on n'a point « d'ennemis plus grands que ces sauvages..... Ce n'était le « moyen de donner de l'affection d'aller peupler un pays qui « ne peut jouir du bénéfice du pays à sa volonté : au moins « leur devaient-ils faire valoir les castors à un prix raison- « nable. » Mais quand le privilége a-t-il eu cette générosité prudente ? Demons essaya de poursuivre son entreprise sous le régime du droit commun. La commission du roi lui assurait du moins des terres et l'autorité. Ils en avaient besoin, lui et ses lieutenants. Une conspiration se forma contre Champlain, parmi les travailleurs même qu'il employait : il fut obligé d'en faire pendre un, précisément un homme qu'il avait sauvé, tout percé de flèches des sauvages, dans l'attaque dont j'ai parlé contre les gens de Poutrincourt.

L. Delayant.

La suite au prochain numéro.

UN MOT SUR L'ORIGINE

DE

RENÉ DESCARTES

—

Quatre provinces, le Blésois, la Bretagne, la Touraine et le Poitou, ont réclamé la gloire d'être la patrie de Descartes. Il était réservé à M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré, à portée de consulter les documents fournis par les archives locales, de faire sortir cette question des nuages qui l'ont entourée dès son origine (1). Dès 1682 en effet, trente-deux ans après la mort de Descartes, J. Bernier, l'historien du comté de Blois, revendiquait ce philosophe auquel il donnait pour père un nommé Descartes, seigneur du Piégu et du Guérinet, anobli en 1611. En 1691, un critique célèbre, Adrien Baillet, consacra deux volumes in-4° à la vie de Descartes. Ecrit sous les yeux des contemporains et enrichi de nombreuses pièces justificatives, cet ouvrage a fait autorité, et, depuis lors, la généalogie produite par Bernier a été reléguée parmi les fables. Toutefois on est obligé de reconnaître que Baillet lui-même s'est laissé induire en erreur, trompé par les notes intéressées qui lui furent fournies par la famille et par les membres du parlement de Bretagne. En effet, le père de René, Joachim, et Pierre son frère ont siégé comme conseillers à la cour de Rennes, et c'en fut assez pour que ce corps, fier de l'antique noblesse de ses

(1) Notice sur l'origine de la famille Descartes, (Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1867). — Histoire de Châtelleraud. Tome II, page 361 et suiv.

membres, s'attachât à faire descendre la famille Descartes de nobles aïeux. Baillet crut donc à une alliance d'une branche aînée de la famille Descartes avec les Maillé; malheureusement il s'est trouvé qu'on avait pris pour un nom patronymique le fief des Cartes appartenant à dame Anne de Hommes, des Cartes et du Plessis-Bonnay. Les ancêtres de Descartes furent ainsi rattachés par Baillet à une ancienne famille de la Touraine qui, ayant passé jusqu'en Berri et en Anjou, se serait étendue dans le Haut Poitou. Les Descartes furent de plus déclarés appartenir à la noblesse d'épée, et l'aïeul de René, Pierre, médecin à Châtelleraud, fut transformé en un homme d'armes, dont la valeur aurait aidé le comte du Lude à repousser les attaques des protestants contre la ville de Poitiers en 1569. Cette opinion, accréditée par Baillet, a pris place dans les biographies de l'auteur du *Discours de la Méthode:* aussi, dans la notice étendue qui figure en tête des œuvres de Descartes, publiées en 1835, M. Adolphe Garnier s'est-il cru obligé de reproduire fidèlement le thème développé par Baillet. Toutefois, la légende primitive admit certaines variantes: l'auteur de la Métromanie avait appelé Descartes *l'honneur de l'Armorique;* les Bretons se firent l'écho du poète, et, à leur tour, ils revendiquèrent Descartes comme un de leurs concitoyens (1). Cette opinion a été consacrée par la *Biographie Universelle*, et, dès le début de leur article, MM. Biot et Feuillet n'hésitent pas à dire que « Descartes (René) naquit à la Haye en Touraine, le 31 mars 1596, d'une famille noble originaire de la Bretagne. »

En 1846, l'*Encyclopédie catholique* affirmait de nouveau que Descartes était d'originaire bretonne, ajoutant toutefois que sa famille était peu favorisée de la fortune; mais le patriotisme armoricain ne pouvait se contenter de cette demi-victoire, et, lorsqu'en 1852 la ville de Tours, enviant au village de la Haye l'honneur d'avoir élevé une statue au père de la philosophie française, inaugura solennellement une nouvelle statue de Des-

(1) Gaillard de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans son éloge de Descartes imprimé en 1765, favorise cette opinion, affirmant que « sa maison, une des plus anciennes de Touraine, avoit étendu ses branches dans le Berri, le Poitou, l'Anjou et la Bretagne. »

cartes, M. de Kératry crut devoir faire entendre une énergique protestation. Dans son numéro du 25 janvier 1866, l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* a publié une note qui nous montre que l'opinion bretonne sur la patrie de Descartes, en dépit des savantes recherches de M. Lalanne, n'a rien perdu de sa vivacité, et, *le Contemporain, Revue d'Économie Chrétienne* n'a eu garde, dans la notice sur Descartes, publiée au mois de septembre dernier, de s'écarter de cette opinion.

Au milieu de ce débat, les tourangeaux, non contents de produire les actes de naissance de René Descartes et de Pierre son frère aîné, consignés dans les registres de la paroisse de Saint-Georges de la Haye, laquelle, comme on sait, est sur les limites de la Touraine et du Poitou, se sont efforcés de gagner du terrain sur leurs adversaires en employant hardiment les mêmes arguments, c'est-à-dire des hypothèses présentées comme des faits authentiques. Dans son éloge de Descartes, Thomas, amplifiant le thème imaginé par Baillet, place parmi les membres de sa famille « un archevêque de Tours et plusieurs autres gentilshommes qui avaient servi avec distinction. » Une addition plus importante à la généalogie de Descartes restait à faire : Tours compte parmi ses maires un Gilles Descartes mort en 1522 trente-sept jours après son entrée en fonction ; on voulut à tout prix le placer parmi les ancêtres du philosophe. A la vérité l'entreprise était difficile, car on ne peut produire aucun document à l'appui de cette filiation ; toutefois, l'historien de la Touraine, M. Chalmel, ne recula pas devant la difficulté, et, dans une Histoire de la mairie et des maires de Tours, composée en 1828, et conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de la ville, il traça, sans hésiter, un arbre généalogique, d'où il résulte que Gilles Descartes, le maire de Tours, est le bisaïeul de René. Sur la foi de Chalmel, deux membres de la Société Archéologique de Touraine ont accepté pieusement cette glorieuse généalogie et l'ont reproduite, avec quelques embellissements dans l'Armorial des maires de Tours et dans le Compte-rendu de l'inauguration de la statue de Descartes, en 1852 (1). Rejetant avec raison ces vaines hypothèses, M. l'abbé

(1) L'auteur de l'*Armorial* soutient « que la famille Descartes a quitté la

Lalanne, fidèle au principe cartésien, s'est efforcé d'élucider cette question en n'admettant que les faits appuyés sur des documents authentiques et des preuves incontestables ; cette méthode lui a porté bonheur, et, pièces en main il a pu établir que la famille Descartes appartient au Poitou. Il nous montre à Châtelleraud la maison habitée par Pierre Descartes, docteur en médecine, qui ne peut plus être confondu avec le défenseur de Poitiers en 1569 ; il produit les pièces d'un procès intenté en 1543 au chapitre de Notre-Dame de Châtelleraud, au sujet de prétendues blessures faites à un enfant de chœur, et dans lequel ce médecin figure comme rapporteur (1). Pierre Descartes avait épousé une châtelleraudaise, Claude Ferrand, qui figure comme marraine dans l'acte de baptême d'un père consanguin de René, en 1604, et y prend le titre d'aïeule paternelle de l'enfant. Dans des dénombrements de fiefs, dont les plus anciens remontent à 1558, on retrouve le nom de Pierre Descartes, comme possesseur de propriétés rurales aux environs de Châtelleraud, entr'autres de la seigneurie des Cartes relevant de la seigneurie de Mousseau, à foi et hommage simple, et du pré des Descartes. Du reste, toutes les propriétés mentionnées par Baillet comme appartenant à la famille Descartes sont toutes situées auprès de Châtelleraud, ce qui rend plus inexcusables les erreurs qu'il a accréditées.

Pierre Descartes eut pour fils Joachim, qui, en 1586, devint conseiller au parlement de Bretagne. Joachim, comme on sait, avait épousé, en 1589, Jeanne Brochard, également originaire du Châtelleraudais, où l'on retrouve toutes les alliances de la famille Descartes. De ce mariage naquirent : Pierre Descartes, conseiller au parlement de Bretagne, baptisé le 19 octobre 1591 ; René Descartes, sieur du Perron, l'immortel auteur du *Dis-*

Touraine où on la voit figurer dès le XIVe siècle pour s'établir à Blois et en Bretagne » et il invoque à l'appui de cet étrange assertion Bernier qui dit précisément tout le contraire. L'auteur du compte-rendu ajoute que Pierre Descartes, le médecin de Châtelleraud, exerçait sa profession à Tours et il nous donne pour l'acte de naissance du philosophe celui du conseiller son frère. (*Mém. de la Société archéologique de Touraine*, tome V, p. 43 à 45.)

(1) Il nous cite un acte du 15 mai 1562 dans lequel le même Pierre Descartes est qualifié du titre de noble homme.

cours de la Méthode, baptisé le 1er avril 1596, et enfin Jeanne Descartes, née au commencement du mois de mai 1597. Avant M. l'abbé Lalanne, aucun biographe n'avait connu l'existence de cette sœur cadette du philosophe qu'on voit figurer, en 1622, dans des lots et partages avec ses frères et les Brochard. Quelques-uns même, et entr'autres M. Adolphe Garnier, ont été jusqu'à avancer que la mère de René était morte en le mettant au monde. Ces trois enfants naquirent et furent baptisés dans la paroisse de Notre-Dame de la Haye, où leur mère mourut, le 13 mai 1597. Ce n'est donc point, comme le croit le correspondant de l'*Intermédiaire,* pour échapper à une peste exerçant ses ravages en Bretagne, que la mère de René s'est retirée à la Haye au commencement de l'année 1596. On sait maintenant que ce fait n'a rien d'accidentel, et que si elle est venue constamment y faire ses couches, c'est qu'elle devait y trouver les soins maternels de son aïeule Jeanne Proust, femme de Pierre Sain, contrôleur des tailles à Châtelleraud, et marraine de René. Joachim Descartes après la mort de sa femme, Jeanne Brochard, ayant épousé Anne Morin, fille du premier président de la cour des comptes de Nantes, Baillet a prétendu avec quelque vraisemblance que ce mariage avait définitivement rompu tous les liens qui pourraient encore l'attacher au Poitou. Cette assertion est démentie par l'acte de naissance du premier né de ce second mariage, Claude Descartes, lequel fut baptisé dans la paroisse d'Oiré, près Châtelleraud, le 9 novembre 1604.

Ainsi se trouve rétablie, d'une façon évidente, l'origine poitevine de la famille Descartes. Rien donc d'étonnant à ce que René Descartes et Pierre son frère aîné soient venus à Poitiers, résidence de leur grand-père, René Brochard, lieutenant-général de la province, prendre leur licence en droit civil et en droit-canon, et très-probablement, suivre les leçons des professeurs de cette faculté dont la célébrité s'étendait alors jusqu'en Hollande. Quelque mince que soit ce détail, nous croyons qu'on verra ici avec plaisir un extrait des registres de la faculté de Poitiers qui atteste, qu'en 1613 Pierre Descartes, et, en 1616 René Descartes, *du diocèse de Poitiers,* ont obtenu avec distinction le grade de licencié ès-droits. Ce fait a été jusqu'ici ignoré de tous les

biographes du philosophe et c'est un lien nouveau qui rattache pour jamais ce nom illustre à l'histoire littéraire du Poitou.

Nobilis vir, dominus Petrus Descartes, diocesis pictaviensis, *creatus fuit baccalaureus in utroque jure, die septima, et licenciatus in eisdem canonico et civili juribus die octava mensis augusti, anno domini millesimo sexcentesimo decimo tertio.*

Examinatus ad l. II. ext. § de reb. credit et ad cap. Antigonus. De pactis etc, purè, simpliciter de justitia et jure, et laudetur. — J. Gautier.

Nobilis vir, dominus Renatus Descartes, diocesis pictaviensis, *creatus fuit baccalaureus in utroque jure, die nona, et licentiatus in eisdem canonico et civili juribus die decima mensis novembris, anno domini millesimo sexcentesimo decima sexto.*

Examinatus ad 40 theses de testamentis ordinandis ex utroque jure; purè et simpliciter de justitia et jure, et laudetur. — A. Deladugnie.

Louis Duval.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

TRAVAILLEURS DE L'OUEST DE LA FRANCE

C'est aux chercheurs de l'Ouest de la France que nous consacrons, sous le nom d'*Intermédiaire* quelques pages dans les numéros de notre revue. Sur un terrain bien plus vaste, l'Angleterre a créé, en 1849, le *Notes and Queries*; la France, en 1864, *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Le succès de ces recueils nous engage à suivre leur exemple, en nous restreignant toutefois à la région qu'embrasse notre revue.

Notre but est d'aider, dans leurs travaux et leurs recherches, les travailleurs et les gens studieux, en les mettant à même de poser des *questions* sur les sujets qui, pour eux, ont besoin d'éclaircissements, et de lire les *réponses* qu'on leur adressera.

Afin que tout se passe avec ordre et méthode, nous donnons ici quelques instructions qui nous semblent nécessaires.

1° Les questions doivent nous être adressées sur autant de papiers détachés;

2° Elles doivent être relatives à des questions locales et être toutes *signées*.

3° Il importe de leur donner un titre pour faciliter l'insertion des réponses.

4° Les réponses doivent rappeler en tête le numéro d'ordre et le titre de la question.

5° Elles doivent être appuyées sur des preuves certaines et signées par les personnes qui les adressent.

L. Clouzot.

QUESTIONS

1. Lettres d'indulgences. — Connait-on, en original, des lettres d'indulgences accordées à des Poitevins, Saintongeois et Aulnisiens, antérieurement à 1517 ?

*
* *

2. Fabrique de vitraux peints et fonderie de cloches de Champdeniers. — Possède-t-on quelques renseignements ?

1° Sur la fabrique de vitraux peints qui existait à Champdeniers au commencement du XVIe siècle, et qui a fourni à la chapelle du château de Thouars ses verrières (*).

2° Sur la fonderie établie au même lieu, et dont l'existence nous est révélée par l'inscription suivante, qui se lisait sur la cloche de l'ancienne chapelle Saint-Louis du château de Fontenay :

VIVE LE ROY
LOYS
IASPAR : DESFRANS : FONDEVR
A : CHANDENIER.
M . D . X . I

*
* *

3. Fabrique d'armes et armuriers. — Existe-t-il des documents sur les anciennes fabriques d'armes du Poitou, dont la réputation était grande au moyen-âge, comme l'attestent divers dictons populaires vantant la qualité supérieure des heaumes et des fers de lance de cette province ?

A-t-on recueilli des noms et des marques d'armuriers fourbisseurs ayant exercé leur industrie antérieurement au XVIIIe siècle, dans les contrées comprises entre la Loire et la Gironde ?

*
* *

4. Nicolas Péraud, archidiacre d'Aulnis. — Est-il possible de se procurer des détails biographiques sur le personnage que mentionne

(*) V. *Poitou et Vendée*, art. intitulé : *Pierre de l'Apostolle, peintre verrier à Champdeniers.*

cette inscription, placée autrefois devant les marches de l'autel de la chapelle Saint-Pierre, dans l'église Notre-Dame de Fontenay :

Hic . jacet . magister . Nicolaus . Peraldi .
xentonēs . doctor . quondam . Alinīesis .
archidiaconus . sanctæ . Gertrudis .
Ymbekēs . procurator . qui . obiit . ultima .
die . mensis . junii . anno . Dni . M . CCCC .
LXXXXVII . *æt* . LXI . *eius . anima . requi*
escat . in . pace . amen .

Ce Nicolas Péraud était-il de la famille du cardinal Raymond Péraud, qui a été également archidiacre d'Aulnis?

***

5. Monnaies d'or de Charles VI. — Pourquoi tous les écus et demi-écus d'or au heaume, frappés à la fin du règne de Charles VI, et toutes les chaises du même prince, connues jusqu'à ce jour, sont-ils, sans exception, sortis de l'atelier monétaire de la Rochelle ?

***

6. Portrait de Jallet par David. — Sait-on ce qu'est devenu un portrait de Jallet, curé de Chérigné (Deux-Sèvres), et député à l'Assemblée nationale, dessiné en 1790 par le grand peintre Louis David ?

***

7. Biret, magistrat-jurisconsulte. — Où et quand est mort Aimé-Charles-Louis-Modeste Biret, né au Champ-Saint-Père (Vendée), le 3 janvier 1767, ancien juge de paix de la Rochelle, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence ? — A-t-il laissé des descendants ?

***

8. Jacques du Fouilloux. — Appel est fait enfin aux lecteurs de la Revue, pour nous signaler les documents inédits, relatifs à Jacques du Fouilloux et à sa famille, qui peuvent se trouver dans les dépôts d'archives publiques ou privées. Ayant toujours le désir de publier une édition de *la Vénerie*, vraiment digne de ce curieux livre et de son auteur, nous désirons compléter, autant que faire se pourra, les notes que nous rassemblons, dans ce but, depuis une vingtaine d'années.

Fontenay-Vendée, 11 février 1867.

Benjamin Fillon.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Revue bibliographique telle que nous la comprenons, ne peut être qu'une suite d'articles, d'analyses, d'appréciations des ouvrages qui nous auront été déposés. Mais si l'on ne doit chercher ni unité ni liaison entre ces comptes-rendus, qui le plus souvent seront dus à la plume de divers écrivains ; l'on doit être convaincu que, malgré la divergence du style et des idées, il y aura toujours un point capital sur lequel tous nos rédacteurs seront d'accord — *l'impartialité*. — Nous osons espérer et croire que sous bien des points, ce ne sera pas la partie la moins importante de notre recueil, car Dieu, auteurs et éditeurs aidant, elle sera le *miroir* fidèle de notre littérature provinciale et pour nos lecteurs le moyen le *plus assuré* de suivre le mouvement intellectuel de nos contrées, d'apprécier la valeur de nos écrivains.

Entrons donc résolument en matière et passons en revue les quelques ouvrages qui nous ont été adressés dans le cours du mois dernier.

***

L'*Annuaire du département de la Vienne* a paru avec la nouvelle année (1), et bien qu'il soit assez difficile de rendre compte de publications de cette nature qui ne sont remplies que de détails statistiques, nous essaierons ; cet ouvrage nous a paru rédigé sur un plan fort exact où les recherches sont

(1) *Poitiers, chez A. Dupré, imprimeur-éditeur, rue de la Mairie*, 10 Prix : 1 fr. 50 c.

faciles et les matières classées avec méthode. Nous avons remarqué (à la page 29) le court mais intéressant sommaire des richesses que possède le dépôt des archives de ce département confié aux soins de M. Rédet si connu de tous les travailleurs par son obligeance. Nous eussions désiré trouver pour la Bibliothèque publique de la ville de Poitiers et ses musées des détails du même genre. Nous eussions été également heureux d'y voir pour les quatre sociétés savantes, qui fleurissent dans cette ville toujours si renommée par son amour pour la science, quelques détails sur leurs derniers travaux, et pour les sociétés musicales, chorales, etc., que l'on y fît mention de leurs succès dans les concours. Ces additions que nous recommandons à l'éditeur de l'annuaire auraient un double but : faire connaître les richesses bibliographiques, archéologiques et artistiques que possède la cité; faire apprécier les travaux des savants et des hommes d'études qui l'habitent, encourager les jeunes artistes en faisant connaître à tous leurs triomphes. Ces courtes notices bien loin de nuire à la vente, ne pourraient que la faciliter. Somme toute et malgré ces lacunes, que nous sommes peut-être les seuls à regretter, l'*Annuaire Administratif, Statistique et Commercial du département de la Vienne*, pour l'année 1867, est la fidèle expression des promesses de son titre.

*
* *

M. Dugast-Matifeux dont le nom est bien connu de tous les érudits de nos contrées vient de publier (1) une réimpression de l'Essai de Dreux du Radier sur le langage poitevin précédé d'une notice sur cet écrivain, auteur de la Bibliothèque Historique du Poitou et de plusieurs autres ouvrages.

La vie de ce savant était pour ainsi dire inconnue dans une contrée qui lui doit tant de reconnaissance pour avoir consacré cinq années de sa vie, si remplie du reste, à lui rappeler les souvenirs de ses littérateurs.

(1) Brochure in-8° de 24 pages, *Niort, Clouzot, libraire-éditeur; Fontenay, veuve E. Fillon, imprimeur-libraire.*

Nous avons été heureux de lire cette notice biographique, et M. Dugast-Matifeux a droit à nos remerciements, pour avoir fait revivre en Poitou un homme dont la mémoire doit être chère à tous les Poitevins.

Les quelques pages que Dreux du Radier consacre au langage poitevin, ne sont à vrai dire qu'une dissertation écrite pour justifier ce début quelque peu ambitieux.

« Mon objet dans cet essai est de faire voir *que le langage poitevin, est un des précieux restes de notre langue au berceau : que deux des plus belles langues de l'Europe, l'Italien et l'Espagnol lui doivent leur origine, et que le Poitevin ne leur doit rien.* »

L'auteur dans son essai a-t-il bien prouvé ce qu'il veut justifier, nous en doutons quelqu'ignorant que nous soyons en pareille matière. Nos linguistes d'aujourd'hui ne ratifieront pas sa proposition qui nous étonnerait sous la plume d'un écrivain aussi sérieux que Dreux du Radier, s'il ne ressortait de son ouvrage qu'il confond sous le nom générique de *langage poitevin*, les différentes branches de ce que l'on a plus tard désigné sous celui de *langue romane*. Malgré tout cet opuscule est à lire, il témoigne de beaucoup de recherches et l'on trouvera sans nul doute, à y glaner.

Cette brochure est la première d'une série de réimpressions que M. Clouzot se propose de publier sur le même sujet, nous ne pouvons qu'applaudir à ses projets, que nous n'hésiterons pas à qualifier d'heureuse idée. Notre patois poitevin, comme tous les patois du reste, se perd chaque jour. Mais s'il disparait peu à peu de la bouche de ceux pour lesquels il fut longtemps la seule manière de s'exprimer, il trouve presque partout d'intelligents collectionneurs qui ramassent et recueillent pieusement ses débris et les coordonnent. Malheureusement et c'est le plus ordinaire, ces antiquaires d'un nouveau genre ont plus de bonne volonté que de science, et ne sont que bien peu initiés au génie du langage dont ils se font ainsi les conservateurs bénévoles. Ils ne connaissent que peu ou point les ouvrages autrefois publiés dans cet idiôme, qui eut, tout comme un autre, ses poètes et ses prosateurs. Leur rareté ou le haut prix

auquel ils se vendent les arrêtent ou les leur font ignorer. C'est pour combler cette lacune, c'est afin de faciliter cette étude, de venir en aide aux travailleurs que M. Clouzot a entrepris ces publications, nous ne pouvons que lui souhaiter le succès que mérite cette intelligente initiative.

*
* *

M. H. Imbert vient de donner un nouveau tirage de sa *Notice sur les Vicomtes de Thouars, de la famille de ce nom* (1), ouvrage qui obtint une mention très honorable au concours des sociétés savantes le 22 avril 1865 et que la société des Antiquaires de l'Ouest a inséré dans le tome 29 de ses mémoires.

Nous nous préparions à en donner une analyse succincte, lorsque l'on nous a communiqué le procès-verbal officiel, publié par les soins de M. le ministre de l'Instruction publique, du compte-rendu de la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes.

Notre paresse aidant, nous nous sommes facilement persuadé que pour l'ouvrage, pour nos lecteurs et pour nous-même, laisser la parole aux savants commissaires (2) chargés de classer les travaux des concurrents était ce que nous avions de mieux à faire ; que tout le monde y gagnerait : car elle est bien plus autorisée que la nôtre. Nous copions donc :

« La généalogie de la maison de Thouars offre au fond un plus grand intérêt (3) parce que c'est celle d'une famille ancienne et historique, dont les commencements ont laissé jusqu'à ce jour plusieurs difficultés à résoudre. M. Imbert a tenté l'entreprise en se renfermant dans la période comprise entre la fin du IXe siècle et celle du XIVe, époque où la vicomté de Thouars passa, de la famille qui en portait le nom, dans la maison d'Amboise. C'est assurément la partie la plus difficile à

(1) in-8° de 112 pages, prix 3 fr., *chez L. Clouzot, Niort.*

(2) La Commission était composée de MM. A. Thierry sénateur, président de la section d'histoire et de philologie rapporteur, L. Delisle, Huillard-Bréholles, de Mas-Latrie et A. de Barthélemy.

(3) Que le travail dont il est parlé précédemment, une notice historique sur la baronnie de Chateauneuf-en-Thimerais, par M. L. Merlet.

débrouiller, et pour y parvenir, l'auteur a compulsé les nombreux manuscrits de D. Fonteneau et aussi les archives de la maison de Thouars, que M. Marchegay a mises à sa disposition.

« Néanmoins, quelques points laissent prise à la critique. Ainsi la suite des premiers seigneurs de Thouars, telle que la donne M. Imbert diffère de celle qui est publiée dans les *Grands-Officiers de la Couronne* du P. Anselme. Il s'appuie sur un mode particulier de succession usité dans cette famille et déjà signalé par Besly. Le P. Anselme n'a point adopté cet ordre, parce qu'il assure que dans ses travaux ultérieurs Besly s'est contredit. M. Imbert aurait dû étudier davantage cette question de détail et appuyer sur des preuves valables les motifs de sa préférence. On pourrait lui reprocher sans injustice d'admettre trop vite les assertions venues de seconde main. Dans cette branche de travaux historiques, plus encore que dans les autres, c'est aux sources, toujours aux sources qu'il faut recourir. L'auteur du mémoire sur la maison de Thouars est aussi trop porté à attribuer aux sceaux et aux blasons, dont il invoque le témoignage, une date reculée que la science héraldique n'admet pas, tandis que, d'un autre côté, il ne fait point usage de quelques autres sceaux à date certaine, dont il se serait servi utilement. Cependant, et sous le bénéfice de ces réserves, son travail après révision, sera beaucoup plus complet que *l'Art de vérifier les dates* (1) surtout s'il ajoute à ses recherches une mention succincte de la suite des seigneurs qui ont possédé la seigneurie de Thouars jusqu'à la révolution.

« Si l'on veut établir un parallèle entre les deux derniers mémoires dont je viens de parler, on trouve que le travail de M. Merlet est mieux fait et plus achevé, mais qu'il a peut-être coûté moins de peine, et que celui de M. Imbert plus important par le fond et plus chargé de difficultés laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la précision scientifique. Après avoir

(1) Le sujet du concours était « le meilleur travail publié depuis le 1er juillet 1863 ayant pour but soit de rectifier ou de compléter un ou plusieurs des catalogues historiques relatifs à la France, contenus dans l'*Art de vérifier* les dates, soit d'établir la chronologie des grands feudataires français dont il n'est pas question dans cet ouvrage. »

mis ces diverses considérations dans une équitable balance et pesé les mérites respectifs de l'un et de l'autre mémoire, le Comité a pensé qu'il y avait lieu de décerner à chacun des deux concurrents une mention très honorable. »

Nous croyons que la part de la critique faite, il reste encore à l'avoir du travail de M. Imbert une assez grande somme d'éloges, sans parler de la distinction dont il a été l'objet, pour engager ceux de nos lecteurs qui se livrent aux études historiques, à le parcourir.

*
* *

M. Jourdan a publié il y a déjà quelques années les *Ephémérides de la ville de la Rochelle*; nous n'avons point à revenir sur le mérite de cet ouvrage si justement apprécié par tous ceux qui l'ont consulté. Suivant cet heureux exemple un habitant de Niort a commencé dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* la publication des éphémérides de sa ville natale, nous ne pouvons que l'engager à persévérer dans cette voie. Par une étrange et triste anomalie, le pays que l'on habite est, en général, celui l'on connaît le moins, accueillons avec bienveillance le citoyen qui consacre ses loisirs à nous rappeler des souvenirs qui devraient être dans la mémoire de tous, à nous faire remonter dans la vie de nos pères, à nous initier jour par jour à leurs joies et leurs douleurs. Les travaux de ce genre sont arides, mais ils portent avec eux de grands enseignements. Bienvenus soient donc ceux qui veulent bien les entreprendre.

*
* *

— Nous avons reçu les premiers numéros du *Glaneur poitevin* publié sous la direction de M. A. Brouillet. Il est difficile de juger une œuvre de ce genre sur ces seuls spécimens; — nos confrères de Poitiers voudront bien nous permettre de les ajourner à plus tard. Notre appréciation n'en sera que mieux justifiée par le succès qui, nous l'espérons, couronnera leur tentative. Nous nous contenterons donc pour aujourd'hui de souhaiter la bienvenue à notre jeune confrère.

*
* *

— L'ouvrage de M. Gabriel Lévrier, publié d'abord sous le titre de PICTÈS ET POITEVINS, puis sous celui de DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DU PATOIS POITEVIN, est divisé en quatre parties d'après les idiômes auxquels le Poitevin emprunte ses étymologies : les dictionnaires poitevin-breton, poitevin-latin, poitevin-anglais et poitevin-français. Cet ouvrage est tellement en dehors des données acceptées jusqu'à ce jour sur le patois poitevin que l'on ne peut s'en rendre compte qu'après une étude longue et approfondie. Nous avons tenu aujourd'hui à signaler l'apparition de l'ouvrage, pour qu'on ne puisse nous accuser d'avoir passé sous silence un travail qui se rattache par tant de points au cadre de notre revue.

*
* *

Bien qu'une plume plus habituée que la nôtre à traiter les matières nobiliaires ait rendu compte dans notre dernier numéro de l'ouvrage que M. Th. de B. A. a publié sur la noblesse d'Angoumois, nous devons le mentionner ici pour ne rien oublier. Quant aux volumes que Poitiers nous a adressés : *Annette Taudet* ou *les Sorciers du Poitou* par M. Bouchard et les *Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne* de M. de Longuemar ; *La Chaleur* par Cazin, nous les avons remis à ceux de nos rédacteurs spéciaux chargés de les faire connaître à nos lecteurs d'une manière plus complète que nous ne pourrions le faire dans cette revue nécessairement toujours rapide. Et puis, franchement, c'est trop fort pour *Nathan* qui pourra bien se risquer de temps à autre à jeter en passant son avis sur les livres qu'il est chargé de signaler, mais qui ne possède ni la science ni le talent voulu pour se livrer au difficile emploi de critique.

NATHAN.

ÉPIGRAPHIE DU HAUT-POITOU.

M. de Longuemar a publié dans le tome XXVIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* un travail important sur l'histoire du Poitou, c'est un recueil de 300 inscriptions ainsi subdivisées : 28 de l'époque gallo-romaine payennes, 21 chrétiennes, antérieures au Xe siècle, 27 du XIe siècle, 25 du XIIe, 10 du XIIIe et XIVe, 30 du XVe, 66 du XVIe, 62 du XVIIe et enfin 31 du XVIIIe siècle. Toutes n'existent pas actuellement. M. de Longuemar après avoir soigneusement estampé ceux de ces monuments épargnés par le temps, a relevé toutes les inscriptions publiées précédemment dans les livres et recueillies dans les manuscrits. Il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours apporté dans ce travail une critique assez sévère. M. de Longuemar a accepté des indications malencontreuses et soutenu quelquefois des explications regrettables. Tel qu'il est cependant ce travail doit être signalé comme important.

Les inscriptions payennes du Haut-Poitou se composent surtout de bornes milliaires sur lesquelles figurent les noms de tous les empereurs romains depuis Néron; deux inscriptions votives sont à mentionner; l'une à la mémoire du chevalier Sabinus constate l'existence d'un collége de Flamines et d'Aruspices à Limonum ; l'autre la fondation d'un établissement de bains à Vivône par la famille du chef de Flamines : une troisième conservée au musée de Poitiers, à la mémoire de la fille du consul Varenus, femme de Varenille, lieutenant de l'empereur et propréteur de l'Aquitaine, mérite d'être citée pour la beauté de ses caractères et sa conservation. Les inscriptions chrétiennes sont aussi sobres de qualifications que les précédentes sont au contraire conçues dans le style le plus pompeux; elles présentent un nom et tout au plus une pensée pieuse au-dessous, comme dans l'église de Civaux : *Æternalis et servilia, vivatis in Deo !* Mais à mesure que l'on s'éloigne des siècles primitifs, l'orgueil romain l'emporte et les inscriptions chrétiennes n'ont plus rien d'humble, comme on en juge par celle de Salomon, actuellement incrustée dans un des murs de Saint-Hilaire de

Poitiers : « Le seigneur Salomon repose en paix dans ce tombeau, il fut rempli d'amour pour Dieu, d'un extérieur agréable, d'un esprit bienveillant, charitable envers les pauvres, ami de l'équité, prêtre et doyen de cette église, il se rendit souvent utile au chapitre. Il mourut le jour des kalendes d'octobre et il jouit à présent pour l'éternité de la présence de Dieu. »

A cette époque, c'est-à-dire vers le IXe siècle, les dates apparaissent régulièrement dans le style lapidaire, mais ce sont des dates indiquées d'une façon encore assez compliquée, par l'année du règne du souverain. Ce n'est qu'au XIe siècle que l'année est comptée suivant l'ère chrétienne.

M. de Longuemar insiste avec raison sur l'intérêt que présente l'étude des tombes carolingiennes. La concision et la simplicité de leurs inscriptions rappellent encore les premiers siècles de la foi, dont elles sont l'écho ; l'élégance de quelques formules indique en même temps la renaissance de la culture des lettres dans les abbayes au sein desquelles de pieuses et nombreuses colonies vivaient vouées à la prière, à l'étude, à l'agriculture ; elles donnent nettement les traits de cette seconde période du christianisme. Les premiers siècles avaient émancipé les esprits en les arrachant aux erreurs du paganisme; dans ceux qui suivirent cette œuvre civilisatrice fut continuée et complétée.

Au XIe siècle les inscriptions se multiplient. Pour cette période M. de Longuemar a recueilli plusieurs inscriptions votives d'autel, notamment celles de l'abbaye de Saint-Savin et de l'église de Montierneuf, toutes actuellement existantes, l'une de ces dernières constate la présence du pape Urbain II à Poitiers en 1096. Je citerai encore l'inscription commémorative de l'invention du corps de sainte Radégonde, reine de France et fondatrice de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, laquelle fournit de curieux détails; elle constate la bissextilité de l'année 1012, donne le nom de l'évêque, de l'abbesse, du duc d'Aquitaine et du roi, et la résolution prise par les religieuses d'entretenir autour du tombeau des lampes perpétuelles; et l'inscription funéraire de Robert, serf de l'abbaye de Saint-Hilaire dans laquelle sa vie est proposée comme un

modèle. Il ne faut pas oublier celle de l'église de Montierneuf, aujourd'hui perdue, où on lisait qu'un pélerin, nommé Pierre, avait rapporté de Jérusalem et donné à cette église entre autres reliques, un morceau du saint sépulcre.

Au XIIe siècle, les inscriptions s'allongent, le style en est plus soigné, plus fleuri, à en juger par cette inscription de l'église Saint-Hilaire, consacrée à la mémoire de Constantin : « La vie humaine est aussi fugitive que l'onde d'un fleuve, le matin il jouissait d'une santé florissante et le soir il était sur le point d'expirer. Qu'il ne mette pas non plus toute sa confiance dans ses richesses, car il suffit d'un jour pour les enlever, qu'il suive plutôt l'exemple du noble Constantin qui repose dans ce tombeau ; il ne retint pour lui que l'estime et la considération de ses contemporains, et distribua largement ses biens aux indigents et à tous les affligés, et s'appliqua à toujours remplir ses devoirs. » Je ne passerai pas non plus sous silence l'inscription de Guillerochus, prieur de Nouaillé, sur laquelle on lit après l'énumération des dignités ecclésiastiques et des vertus du défunt : « Et maintenant il n'est plus que le gardien de son propre tombeau.»

Au XIIIe siècle, le vieux français fait son apparition dans les inscriptions, en même temps que l'ornementation en devient plus riche ; peu de changements sont à signaler pour le siècle suivant. Je citerai pour cette double période l'inscription hébraïque du château de Montreuil-Bonnin, rappelant la captivité d'un juif (1231) ; celle du clocher de Persac, relative à sa construction :

Pierre Brunet dux de l'église,
Le (clocher) fit bastir en cette guise,
La paroche len fut contraire
Mais cui quo pesat lo fit faire,
Dont il ogait gram maudissum
Qui sunt tornees a benissum. (1315.)

Le XVe siècle fournit un contingent de trente inscriptions, presque également partagées en françaises et latines, celles-ci spécialement employées pour les épitaphes et les fondations pieuses, dans lesquelles les services et les vertus du donateur

sont longuement énumérées. Nous remarquerons la très-longue épitaphe de Simon de Cramaud, cardinal et évêque de Poitiers (1422) en vingt cinq lignes; nous trouvons aussi dans cet obituaire les noms de Brézé, Beauvau, Ph. de Cluys, trésorier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du grand maître d'Aubusson, de la Hire, de Boislève, etc.

Au XVIe siècle, le style lapidaire devient véritablement élégant, la langue française domine presque exclusivement et nous retrouvons dans la liste de ces dalles nombre d'illustres noms de la noblesse française : Bonnivet, Gouffier, Grimoard, Culant, Villiers, Daillon, Mortemart, Archiac, Saulx-Tavannes. Plusieurs rappellent des incidents historiques de nos guerres religieuses, telle celle de Pierre de Lagno, tué au siége de Poitiers par le maréchal de Saint-André; celle de l'église des carmes de Loudun constatant la destruction du couvent par les protestants, le 20 novembre 1568, de Jean d'Aunoux, tué en défendant Saint-Maixent contre Lanoue Bras de fer, et celle de François Daillon, emporté par un coup de canon en même temps. M. de Longuemar a également recueilli quelques inscriptions sentencieuses comme celle d'une maison de la renaissance à Poitiers : *In Deo confido, nos et refugium meum;* et celle de la chapelle Saint-Louis et Saint-Pierre du marché de Loudun : *Le temps ne demeure !*

Le XVIIe apporte un contingent égal et presque identique. Les épitaphes témoignent cependant d'un orgueil de moins en moins en rapport avec la modestie chrétienne. L'épitaphe du marquis de Boissy, de la maison de Gouffier, en vers français, peut passer pour le modèle de ce temps; c'est un petit poème qui se termine ainsi :

Passant, que veux-tu plus? Vis comme j'ai vécu,
Et juge de ma mort par l'éclat de ma vie !

J'aime assez encore la dernière strophe de l'épitaphe de messire François de Fors, celle-là du siècle précédent :

Du roi François chambellan il était,
De Lusignan aussi leur capitaine,
Mais Dieu voyant que trop mieux méritait,
Par sa grâce l'a retiré de peine !

Le poète lapidaire ne craint pas, à propos de M. de Falourdet, maître d'hôtel du duc de Luxembourg, de mêler le sacré au profane pour s'écrier :

La Parque inexorable, extrême en violence,
Au milieu de ton cours fauche ton espérance,
Ne pouvant voir florir un homme si parfait.

Les inscriptions mentionnent toute l'aristocratie du Poitou ; on y voit les noms de Salvert, Chasseigne, Pidoux, d'Alougny, de Sainte-Marthe, de la Messelière, de Blon, de Brilhac, de Montespan, de Vieilbourg, etc. Mais le nombre des familles bourgeoises aussi est considérable; dans cette collection-ci nous remarquerons encore l'épitaphe très-longue d'un laboureur de Champnier, nommé Legier Magnan.

M. de Longuemar n'oublie pas les inscriptions ou sentences qui se multipliaient sur les maisons ; je remarque celle de Civray :

Mieux vault entrer pauvre au ciel que riche en enfer.

Tout change au siècle suivant. Le latin a presque complètement disparu ; les dédicaces, les sentences et les prières ne paraissent plus comme il convient à une époque philosophique. Les épitaphes, généralement remarquables par une grande élégance de style, sont beaucoup plus mesurées quant aux éloges, et très-concises ; on y trouve les noms de Marconnay, Rechignevoisin, Lauzon, Sourdis, Le Poype de Vertrieu, Bailly de la Galissonnière, Boynet de la Tour, Chasteigner, Castellane, Blossac, Le Pelletier de la Houssaye : puis une foule de membres du clergé, du notariat, de diverses juridictions, de bourgeois, d'artisans et de cultivateurs ; le désir de faire passer son nom à la postérité est le même pour tous.

E. DE BARTHÉLEMY.

LES DIVINITÉS ÉGYPTIENNES; LEUR ORIGINE, LEUR CULTE ET SON EXPANSION DANS LE MONDE, à propos de la collection archéologique de feu le docteur Ernest Godard par Ollivier Beauregard. *Paris, librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckoven et Cie,* 1866. — In-8°; 605 pages.

Le docteur Ernest Godard, né à Cognac en 1826 et mort à Jaffa en 1862, dans une mission scientifique, était membre titulaire des sociétés anatomique, d'anthropologie et de biologie, de la société impériale zoologique d'acclimatation de Paris, et membre correspondant de huit académies de médecine ou sociétés savantes de l'étranger et des départements de la France. C'est un de ces hommes de science dont l'Angoumois, son pays natal, doit se glorifier à juste titre. M. le docteur Martin Magron a fait à la société d'anthropologie un éloge de Godard que nous ne saurions trop recommander à nos compatriotes, regrettant, dans le cadre qui nous est réservé de ne pouvoir retracer les travaux de sa vie si courte, et cependant si bien remplie.

Durant le voyage d'excursion qu'il fit dans la Haute-Egypte et dans la Nubie, ce jeune savant recueillit une collection archéologique et ethnologique d'une grande richesse. Quand il sentit la mort le frapper à Jaffa il fit don de cette collection à la ville de Bordeaux qui la possède aujourd'hui.

Cette collection composée de stèles, de papyrus, d'une série nombreuse de figurines, de statuettes funéraires et de canopes, de palettes d'écrivain, de fragments de momie et de pelotes, de bandelettes, de copies réduites de la pyramide de Gizeh, et de la colonne de Pompée, de bijoux, de souvenirs de l'époque Gréco-Romaine, bustes, emblèmes et monnaies; d'objets usuels de l'Egypte et de la Nubie moderne, de vêtements, de talismans et d'un dessin représentant une scène des phalliques fut par lui classée, numérotée, étiquetée et embarquée à Alexandrie, quelques jours avant ce voyage de Jaffa qui devait lui être si fatal. Il mourut ne laissant pour toutes notes que des lettres écrites à ses parents durant son excursion scientifique.

La société d'anthropologie prit aussitôt l'initiative de faire connaître au monde savant les découvertes du jeune docteur, et pour accomplir cette tâche difficile elle élut un compatriote de Godard, un de ses amis, un Charentais, M. Ollivier Beauregard.

Nous ne saurions dire avec quel zèle et quelle science M. Ollivier Beauregard s'est acquitté de sa mission. Là où tout autre n'eut peut-être fait qu'un catalogue sec, aride, sans portée, il a su, par des études comparatives, d'après des autorités indiscutables, reconstituer les coutumes d'un monde éteint et réhabiliter une religion méconnue et calomniée : la religion égyptienne.

A ce titre son livre intéresse non seulement les archéologues, mais les penseurs, tous ceux qui cherchent la vérité, car il disperse ces ténèbres épaisses dans lesquelles disparaissait l'essence de la croyance égyptienne en même temps qu'il dévoile et explique les rites mystérieux d'une religion mère de toutes les religions, *alma mater*.

Ici les divinités de la vieille Égypte reprennent leur place et leurs droits, « la légende d'Osiris, étude de Dieu sur la nature, est l'attestation positive de l'incarnation de la bonté divine. Isis c'est la grâce et la bonté. Anubis, à la tête de chacal, devient le guide des âmes à travers les espaces célestes ; il préside à la garde des tombeaux. Seth, c'est l'excès même du bien, quand cet excès engendre le mal. Bès, c'est la haine contre les peuples envahisseurs. Ptah est l'esprit créateur, etc. » L'idée éclate sous la forme la plus grossière, le ridicule s'efface, l'idolâtrie disparaît, l'esprit religieux plane éclairant tous les mythes.

Les figurines dites *divinités égyptiennes* perdent leur caractère mythologique pour reprendre leur valeur primitive et réelle d'instruments de science et de saine morale. De leur rang de *Dieux* elles tombent à l'état d'images faites pour être répandues dans le peuple et populariser, en les rappelant à chaque heure du jour, de sérieuses idées religieuses et de vifs sentiments de patrie.

Après nous avoir révélé tous les mystères de cette civilisation disparue, après nous en avoir montré la grandeur et l'unité,

M. Ollivier Beauregard, — et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son remarquable travail, — nous prouve qu'elle est loin d'être entièrement évanouie. Elle revit dans le mosaïsme, elle revit dans le christianisme, elle vit dans le mahométisme, et puisque « aujourd'hui c'est le christianisme, le mosaïsme et le mahométisme qui tiennent la conscience du monde, c'est en réalité l'idée égyptienne qui le gouverne. » Ce qu'une telle assertion paraît avoir de paradoxal disparaît à l'étude approfondie du livre.

En somme c'est plus qu'un ouvrage savant, intéressant par le pittoresque de ses détails, c'est l'œuvre d'une conscience droite qui sait chercher la vérité et la répandre à pleines mains.

JÉROME BUJEAUD.

Ouvrages déposés au bureau de la rédaction et dont les comptes-rendus paraîtront dans les numéros suivants :

Delagarde, *Les Engrais perdus dans les campagnes.* — Longuemar, *Recherches géologiques dans le Département de la Vienne.* — Gigon, *Les Victimes de la Terreur.* — Léridon, *Réponse aux récits sur les Victimes de la Terreur.* — Beaussire, *La liberté dans l'Ordre Intellectuel et Moral.* — Desprez, *Almanach de l'Horticulteur pour 1867.* — Docteur Chabot, *Résumé des Observations Météorologiques.* — Meillet, *Recherches sur la Patine des Silex Taillés.* — Bougouin, *La forteresse de Pirmil et les officiers du château de Nantes.* — H.-E. Bouchard, *Annette Taudet ou les sorciers du Poitou.*

CHRONIQUE (1).

—

En commençant la tâche mensuelle qui nous est confiée, nous avons tout d'abord un devoir à remplir : c'est de témoigner, au nom des abonnés, à l'écrivain qui, dans la *Revue*, a si bien tenu jusqu'ici la place que nous allons occuper, toute leur reconnaissance pour le soin, l'exactitude, la parfaite convenance avec lesquels il a su s'acquitter de ce rôle délicat et difficile. L'élargissement du cadre de la *Revue* entraînait nécessairement une *Chronique* embrassant plus de matières, établie sur des bases plus étendues que n'étaient celles du *Bulletin*, et c'est à nous qu'est maintenant confié le soin de tenir les lecteurs au courant du mouvement intellectuel, scientifique et littéraire de nos provinces de l'Ouest.

Viendrons-nous, feignant ici une modestie que nous n'avons peut-être pas et faisant parade de tout ce qui nous manque, réclamer une indulgence dont toutes ces protestations pourraient laisser croire que nous n'avons nul besoin ?..... Promettrons-nous fidélité dans les comptes-rendus, exactitude dans les rapports, impartialité dans la critique ? mais si nous ne nous trompons, ceci est tellement attaché, inhérent à la position qui nous est faite, que vraiment y manquer serait..... Que promettre donc ?... Rien, et c'est pensons-nous le plus prudent.

Laissons donc au temps le soin de nous donner l'expérience

(1) Sans modifier ce que nous avons dit dans le premier numéro en faisant connaître le but que nous nous proposions d'atteindre par la publication de cette *Revue*, nous croyons utile de prévenir nos lecteurs que les deux parties *(Chronique et Revue des Sociétés Savantes)* seront comprises sous le nom générique de *Chronique*, bien que la première partie soit la seule qui, consacrée aux souvenirs des hommes et des choses de notre circonscription, au point de vue de l'histoire, mérite véritablement ce nom.

dont nous avons besoin, à nos lecteurs leur libre arbitre, à nous-mêmes nos franches allures. La seule chose à laquelle nous croyons pouvoir nous engager sans crainte de manquer à notre parole, c'est à faire de notre mieux ; et puis que l'on se rassure, le concours de *Legio* ne nous manquera pas ; il continuera de nous adresser pour la *chronique* tout ce qui pourra intéresser l'Aunis et la Saintonge. Nous osons espérer que, fortifiée de son concours, elle ne faillira pas aux promesses que le *Bulletin* avait si bien tenues, aux espérances que notre programme a pu faire concevoir.

*
* *

Bien que la politique ne rentre pas dans notre cadre et que notre intention formelle soit de nous tenir à l'écart de ce terrain brûlant, nous ne pouvons laisser passer sans les mentionner au moins, les changements qui ont eu lieu parmi les administrateurs de nos départements : Ainsi :

Par décrets parus au moniteur le 31 décembre 1866 ont été nommés : M. Peconnet, maire de Limoges, préfet de la Charente, en remplacement de M. le comte Michel ; M. le Masson, préfet de l'Allier, préfet de la Charente-Inférieure en remplacement de M. le baron Lepic.

*
* *

Par décrets du 2 et 3 janvier 1867 ont été nommés : M. Bezuel, sous-préfet de Melle, sous-préfet d'Argentan ; M. Vitalis, sous-préfet de Bourganeuf, sous-préfet de Melle ; M. de Saint-Exupéri, sous-préfet de Civray, sous-préfet de Bernay ; M. Clogenson, sous-préfet de Saint-Amand, sous-préfet de Civray.

*
* *

Si nous ne pouvons en dire davantage sur ce point, la fin de 1866 a encore amené un autre changement au sujet duquel nous croyons n'être pas tenus de garder la même réserve.

Par décret du 30 décembre 1866, Mgr Landriot, évêque de la Rochelle, a été appelé à recueillir la difficile succession de S. E. Mgr le cardinal Gousset, décédé archevêque de Reims. Nous ne pouvons laisser s'éloigner du milieu de nous l'auteur

dont la plume attachante écrivit avec un égal bonheur : *Le Christ de la Tradition, Le Traité de la Prière, La Femme Forte, La Femme Pieuse,* etc., sans lui témoigner nos regrets, quelqu'égoïstes qu'ils puissent être. Il a été remplacé par M. l'abbé Thomas, vicaire-général d'Autun, nommé évêque de la Rochelle par décret du 22 janvier. Connu depuis longtemps de Mgr Landriot, qui même avait désiré se l'attacher comme vicaire-général, M. l'abbé Thomas avait préféré rester dans diocèse.

Voici, du reste, les détails que nous puisons sur le nouvel évêque dans l'*Echo de Saône-et-Loire :*

« M. l'abbé Thomas est né le 20 mars 1826. Promu au sacerdoce en 1850, il a été nommé vicaire de la cathédrale d'Autun le 28 février 1851. En 1853, il était attaché à la maison des missionnaires diocésains. En 1856, il a été nommé vicaire-général.

« M. l'abbé Thomas s'est toujours fait distinguer par une intelligence vive et pénétrante, que ne fatiguaient ni le travail de l'administrateur, ni l'accomplissement des devoirs nombreux et assidus du prêtre, ni les labeurs de la prédication. Sa parole facile, brillante et pure, la solidité de sa doctrine, sa science étendue lui ont valu, partout où il s'est fait entendre, les plus complets succès.

« Succéder à Mgr Landriot à l'évêché de la Rochelle est une mission particulièrement périlleuse ; mais M. Thomas saura continuer l'œuvre de conciliation de son vénéré prédécesseur. Il aura l'autorité que donne le talent et gagnera la sympathie que font naître si aisément la pratique de la charité, la dignité de la personne et la bienveillance du caractère. »

*
* *

Disons quelques mots de M. de Chasseloup-Laubat, qui, le 29 janvier, a quitté le ministère de la marine et des colonies, et de M. l'amiral Rigault de Genouilly son successeur ; ils sont l'un et l'autre originaires de nos contrées de l'Ouest.

Appelé au ministère de l'Algérie et des colonies, le 24 mars 1859, à la place du prince Napoléon, M. de Chasseloup-Laubat

avait conservé ce portefeuille jusqu'au 24 novembre 1860, jour où le ministère de l'Algérie fut supprimé. Nommé le même jour ministre de la marine et des colonies, M. de Chasseloup-Laubat a beaucoup fait pendant ces quelques années pour alléger les charges de l'Inscription maritime si lourdes aux populations de nos côtes, pour affranchir les industries du littoral des entraves qui gênaient leur développement, et son dernier acte enfin inséré au *Moniteur* du 21, destiné à améliorer très-sensiblement la situation des ouvriers des ports, était une preuve nouvelle de sa sollicitude pour la classe laborieuse.

M. l'amiral Rigault de Genouilly est un enfant de Rochefort, où il est né, le 12 avril 1807, de Jean-Charles Rigault de Genouilly, ingénieur de la marine, et de dame Caroline Mithon de Genouilly.

L'amiral Rigault de Genouilly jouit dans le corps de la marine d'une immense popularité basée sur des services hors ligne et sur un caractère aussi digne que bon.

A sa sortie de l'école polytechnique, en 1827, il fut embarqué sur la frégate *Fleur de Lys*, et, depuis cette époque, il n'a pas quitté la mer ; il prit part aux expéditions d'Alger (1830), du Tage (1831), d'Ancône, et servait, pendant le siége d'Anvers, à l'escadre des Dunes. Choisi lors de la guerre de Crimée par l'amiral Hamelin comme capitaine de pavillon, il fut, en 1854, chargé du commandement du corps des marins détachés au siége de Sébastopol, poste qu'il conserva pendant une année, et, de 1857 à 1859, il commanda la division navale des mers de Chine.

M. Rigault de Genouilly, dont les services avaient été successivement récompensés par le grade de vice-amiral et la dignité de sénateur, a été promu amiral le 27 janvier 1864.

*
* *

Après avoir parlé des vivants il nous faut nous entretenir des morts. La société ne doit-elle pas conserver la mémoire des hommes qui l'ont servie. Ne soyons donc pas ingrats envers ceux qui ne sont plus, si nous voulons que notre mémoire à nous ne soit point oubliée. Nous recueillerons donc ici avec un religieux

respect, les détails que l'on voudra bien nous transmettre sur les hommes qui à quelque titre que ce soit ont bien mérité de leurs concitoyens. Et d'abord M. le contre-amiral Alexis Lugeol, commandeur de la Légion d'honneur, ancien major-général de la marine à Rochefort, qui est décédé à Paris, le 1er janvier 1867.

Né le 8 septembre 1800, M. A. Lugeol, fut aspirant de la marine le 24 août 1815, enseigne de vaisseau le 22 août 1821, lieutenant de vaisseau le 3 août 1828, capitaine de frégate le 30 septembre 1840, capitaine de vaisseau le 8 septembre 1846, contre-amiral le 9 juillet 1860. Depuis 1862, il appartenait au cadre de réserve.

*
* *

— M. Pierre-Henri Savary, président honoraire du tribunal civil de l'arrondissement de Saintes, chevalier de la Légion-d'honneur, ancien conseiller général et ancien conseiller municipal, décédé à Saintes le 4 janvier à l'âge de soixante-dix ans.

*
* *

M. le marquis Henry de la Rochejacquelein, sénateur, décédé au Pecq, près Saint-Germain-en-Laye, dans la nuit du 6 au 7 janvier. Le corps de l'illustre défunt a été transporté dans l'église de Saint-Aubin-de-Baubigné, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres) où reposent les restes de plusieurs personnes de sa famille. Monseigneur l'évêque de Poitiers, répondant aux désirs de ses parents, a présidé à la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 11 janvier.

Auguste-Georges du Vergier, marquis de la Rochejacquelein, naquit le 28 décembre 1805 au château de Citron (Gironde). Il était le neveu de Henry, le héros Vendéen ; aussi, lors du soulèvement de la Vendée en 1832, joua-t-il le rôle que semblaient lui tracer ses souvenirs de famille ; il fut condamné à mort par contumace.

Créé pair de France en 1815 il ne put siéger, car la révolution de juillet le priva de son titre avant qu'il n'eut l'âge requis. En 1842 il fut nommé député par le département du Morbihan.

CHARENTE Archives MARITIME

démissionnaire après le voyage de *Belgrave-Square*, il fut réélu le 24 janvier suivant.

Après avoir siégé successivement à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, M. de la Rochejacquelein fut au rétablissement de l'Empire élevé à la dignité de sénateur.

Il était officier de la Légion d'honneur, grand officier et grand'croix de plusieurs ordres étrangers.

Le département des Deux-Sèvres le comptait depuis longues années parmi les membres de son Conseil général, il avait occupé à plusieurs reprises l'éminente position de président et de vice-président de cette assemblée.

Si nous ne pouvons envisager le personnage politique disons du moins que l'homme privé avait su se concilier par son caractère loyal et son esprit bienveillant les sympathies de tous ceux qui le connaissaient.

S. Eminence Monseigneur le cardinal Villecourt, ancien évêque de la Rochelle est mort à Rome le 17 janvier, et le mardi 22 un service a été célébré à la cathédrale de la Rochelle pour le repos de son âme. M. l'abbé Petit, vicaire général a prononcé l'oraison funèbre.

*
* *

En même temps que Victor Cousin et dans la même ville, où lui aussi était allé chercher un ciel plus doux, est mort M. Jozeau l'un des fondateurs et des collaborateurs les plus assidus de l'*Indépendant des Deux-Sèvres*. Il est mort laissant un bagage littéraire assez considérable, mais disséminé dans les journaux et dans les revues. Le seul ouvrage un peu important qu'il ait publié est un roman, *Elena*, où l'on trouve de charmantes descriptions des marais de la Sèvre.

*
* *

L'art musical vient de faire une perte cruelle à la Rochelle : M. Emile Gatau, vice-président de la Société philharmonique, a été enlevé à ses amis dans la force de l'âge.

De très bonne heure, il avait coopéré par son zèle et ses talents d'organisateur aux fêtes de la musique, non seulement dans sa ville, mais aussi dans les congrès de l'Ouest.

On ne sait pas assez de quelle importance sont dans ces festivals, si difficiles à mener à bien, les hommes de dévouement comme l'était Gatau. Il leur faut d'avance se résigner à accomplir la tâche la plus ingrate : à eux les ennuis, la responsabilité et les préoccupations, sans qu'ils aient les dédommagements flatteurs que les auditeurs prodiguent aux solistes exécutants. Véritables intendants de ces batailles pacifiques, ils sont causes de la victoire et n'en ont jamais les honneurs. Gatau avait au plus haut degré le mérite d'abnégation qu'il faut à ces fonctions toutes de dévouement.

Tous ceux qui l'ont connu appréciaient sa bienveillance et la douceur de son caractère. L'orchestre de la société pour rendre un dernier hommage à sa mémoire, a exécuté pendant la messe de ses funérailles des fragments funèbres des symphonies de Beethoven.

C'est mue par ce même sentiment de reconnaissance que la Société philharmonique de Niort a exécuté le 29 décembre dernier, anniversaire de la mort de M. Beaulieu, fondateur de notre grande association musicale de l'Ouest, la messe de Requiem, composée par cet éminent musicien en l'honneur de Méhul son illustre maître. L'exécution de cette messe dirigée par M. Eugène Delavault a été un digne hommage rendu à la mémoire de celui auquel il s'adressait.

*
* *

Le Musée de peinture de la Rochelle vient d'acquérir une toile qui mérite quelque attention. Ce n'est pas un tableau, mais une simple académie, un guerrier nu, dormant, incliné plutôt que couché sur un lit, dans une position violente, pour faire saillir les muscles et ressortir les connaissances anatomiques du peintre, une étude par conséquent. Seulement elle a pour signature un A et un C, l'A dans le C, avec des branches inégales. Ce sigle est un de ceux qu'on signale sur les gravures d'Annibal Carrache, et l'étude ne paraît pas indigne de ce maître.

*
* *

L'on annonce dans un journal de la Vendée qu'à Saint-

Étienne-de-Brilhouet, l'on a trouvé dans le courant de décembre dernier soixante-sept petites haches en bronze, rappelant par leur forme et par la manière dont elles s'adaptaient au manche, les haches en pierre. — Les savants auteurs de Poitou et Vendée ne laisseront pas passer sans mot dire cette nouvelle trouvaille. Ces haches, nous assure-t-on du reste, sont aujourd'hui entre les mains de M. de Rochebrune qui va les reproduire dans une planche qui sera une des plus curieuses de leur magnifique ouvrage.

— Qui de nous n'a connu, de nom tout au moins, Maître Jacques Bujault, le laboureur de Chaloüe, ses almanachs si pleins de verve et leur forme humoristique sous laquelle se cachaient tant de précieux enseignements pour nos cultivateurs. Qui de nous ne connaît ce passage de son testament par lequel voulant perpétuer le bien qu'il avait la conscience d'avoir fait, les services qu'il sentait avoir rendus par ses publications éphémères, heureusement recueillies et sauvées d'un ingrat oubli, il légue une somme de 600 francs à l'écrivain qui, marchant sur ses traces et perpétuant sa pensée, donnerait chaque année au cultivateur ces conseils si sages, assaisonnés de cette gaieté, de cette verve gauloise dont il avait si bien le secret.

Grâce à l'activité intelligente d'un homme dont on trouve le nom à la tête de toutes les œuvres entreprises dans l'intérêt de tous, non seulement les dernières volontés de Jacques Bujault reçoivent chaque année leur exécution, mais encore ce nom est devenu un drapeau. *Maître Jacques*, le journal populaire de l'agriculture compte autant de lecteurs qu'il y a de cultivateurs intelligents et d'homme désireux de coopérer au progrès agricole. Eh bien ! cette œuvre qui paraissait restreinte dans le cercle circonscrit de nos départements de l'Ouest, va recevoir le baptême de la publicité universelle, elle est admise à faire partie de l'Exposition de 1867 ; digne récompense d'un zèle et d'une persévérance qui ne se sont jamais démenties ; et auprès de la collection du journal, côte à côte comme le digne, l'heureux rejeton de ce vieil arbre de la science agricole, brillera sous sa veste de bure l'habitant du *Village de Tout-y-faut*,

l'almanach qui a conquis le prix cette année, rédigé par M. Jérôme Bujeaud, un poitevin aussi dont nous devons être fier et qui pour n'être agriculteur qu'à ses heures, n'en est pas moins un habile conseiller.

Enregistrons en passant l'honorable distinction dont ont été été l'objet dernièrement de la part de la société centrale d'agriculture de France, MM. Petit (Georges), et Robert de Saintes et M. le comte des Cars (à la Roche de Brand près Poitiers) auxquels elle a décerné une médaille d'or aux premiers pour leur appareil à extraction du mout de raisin au moyen de l'eau, au second pour l'application et la vulgarisation d'une bonne méthode d'élagage.

***

Voici l'ordre dans lequel MM. les professeurs des facultés de Poitiers iront à Angoulême pour y faire des conférences et la matière qui sera exposée dans chacune d'elles :

Lundi 4 février, M. Ducrocq, professeur à la faculté de droit : *Le Conseil d'Etat et son histoire.*

Lundi 11 février, M. Trouëssart, professeur à la faculté des sciences : *Constitution physique du soleil.*

Lundi 18 février, M. Beaussire, professeur à la faculté des lettres : *De la morale indépendante.*

Lundi 25 février, M. Ducrocq, professeur à la faculté de droit : *La Cour des comptes et son histoire.*

Lundi 4 mars, M. Thézard, agrégé près la faculté de droit : *Du Ministère public.*

Lundi 11 mars, M. Contejean, professeur à la faculté des sciences : *Des glaciers et des phénomènes glaciaires.*

Lundi 18 mars, M. Chaignet, professeur à la faculté des lettres : *Corneille. — Le Cid.*

Lundi, 25 mars, M. Saint-Evre, professeur à la faculté des sciences : *De l'encre et du papier.*

Dans une prochaine publication les *Conférences des provinces de l'Ouest*, nos abonnés seront à même de connaître ces études ainsi que toutes celles du même genre qui ont été faites dans notre région depuis le mois de janvier.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, renferme dans son dernier numéro (octobre 1866) divers morceaux qui nous concernent. Un rapport de M. de Maslatrie, membre du Comité (section d'histoire et de philologie), sur les mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres ; dans lequel il rend un juste hommage aux travaux des membres de cette compagnie ; pourquoi faut-il que deux d'entr'eux ne puissent — la mort les a frappés — jouir de cette douce récompense de leurs travaux.

Plus loin se trouve le morceau qui, pour nous habitants de l'ouest, est de beaucoup le plus important. Nous voulons parler du rapport de M. J. Quicherat sur *l'état de la question des Puits-funéraires*, car c'est dans nos contrées pour ainsi dire qu'elle a pris naissance, c'est à l'esprit d'observation de M. l'abbé F. Baudry, curé du Bernard (Vendée), que l'archéologie doit la découverte de cette nouvelle méthode de sépultures, dont quelques auteurs (Mabillon entr'autres) avaient bien dit quelques mots, mais dont on n'avait trouvé aucune trace dans les temps modernes. Marchant sur les traces de notre compatriote, de nombreux explorateurs guidés par les signes que son esprit droit et méthodique lui avait fait découvrir, se sont mis à l'œuvre et des sépultures du même genre ont été reconnues et fouillées à Thoré (Loir-et-Cher), à Triguères (Loiret), à Villeneuve-le-Roi, près Paris, à Paris même, etc., etc.....

A la suite de ce travail et comme pour confirmer les éloges que M. J. Quicherat donne à son exactitude et à sa perspicacité, M. l'abbé Baudry, dans un second rapport plein de faits et d'enseignements, rend compte des fouilles qu'il a exécutées dans un puits funéraire à Troussepoil, au moyen de l'allocation

que M. le Ministre de l'Instruction publique avait mise à sa disposition. L'espérance de Son Excellence n'a point été trompée ; l'explorateur et ses découvertes ont dignement répondu à son attente.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers a tenu le 30 décembre sa trente-deuxième séance publique. L'on y a entendu, outre le rapport du secrétaire dont nous allons dire quelques mots, un discours de M. l'abbé Auber président, dans lequel il a envisagé au point de vue poitevin saint Hilaire, Sulpice-Sévère, Fortunat, Grégoire de Tours, etc., et un autre de M. Bardy, qui dans une brillante improvisation a fait passer sous les yeux de l'assemblée, Aliénor d'Aquitaine, successivement Reine de France et d'Angleterre ; Catherine de Rohan, l'héroïne du parti protestant, lors de ses dernières luttes contre la royauté ; Mlle de Lezardière, le savant publiciste qui mérita de M. Guizot cette belle parole : Avant elle le livre de l'histoire était fermé, c'est elle qui nous l'a ouvert.

M. Ménard secrétaire de la docte compagnie a rendu compte des travaux de ses confrères, après avoir payé un tribut de regret aux membres décédés. L'espace qui nous manque ne nous permet d'en donner que le titre : Mémoire de M. l'abbé Auber, sur l'*Ascia* ; Notes de M. Beaussire, sur : 1° le sens des mots *Legatus Augusti* et *Pro-Pretor* qui se lisent sur l'inscription de Varenilla ; 2° l'erreur presque générale qui fait donner le nom de Habsbourg à la maison de Lorraine qui règne en Autriche ; Notice de M. le comte de Clervaux, sur la fondation de l'abbaye de Clairvaux en Champagne ; celle de M. Ch. de Chergé sur la famille Gaudon de l'Héraudière ; Etude de M. Antoine, sur les registres des anciennes paroisses ; son travail sur Catherine de Pisan ; enfin la Note de M. le capitaine de Fouchier sur la noblesse concédée aux maires de Poitiers.

Malheureusement pour une Société composée (nous ne parlons ni des deux membres d'honneur, ni des vingt-six membres honoraires) de soixante-et-un membres titulaires résidants, cent non résidants et cent deux membres corres-

pondants... nous trouvons que c'est bien peu... Et encore dans ces travaux, si nous sommes bien informés, en est-il deux (les notices de MM. Clervaux et de Chergé) qui ont été rédigés et publiés en dehors de la Compagnie.

A quoi cela tient-il? Il ne nous appartient pas de le rechercher. Espérons que la société se réveillera de l'espèce de torpeur dans laquelle elle a sommeillé durant l'année qui vient de s'écouler. Nous le souhaitons vivement et pour elle et pour les études archéologiques et historiques dont elle est dans nos contrées l'un des plus sûrs, l'un des plus fermes appuis.

*
* *

Le 31 décembre la société a procédé au renouvellement de son bureau et de son conseil d'administration. Ont été nommés M. Beaussire, professeur à la faculté des lettres, président; M. Lecointre-Dupont, lauréat de l'Institut, vice-président; M. Ménard, ancien proviseur du lycée, secrétaire; M. d'Orfeuille, licencié en droit, vice-secrétaire; M. Dubeugnon, avocat, trésorier; M. Charles Barbier de Montault, questeur. Les membres du conseil d'administration sont : MM. Audinet, inspecteur de l'académie ; de Longuemar, ancien capitaine d'état-major; Redet, archiviste de la Vienne; l'abbé Auber, chanoine et historiographe du diocèse.

Le 17 janvier, la Société a tenu sa séance mensuelle, ouverte sous la présidence de M. l'abbé Auber, président sortant qui a installé la nouvelle administration.

En prenant possession du fauteuil, M. Beaussire, le brillant professeur de la faculté des lettres de Poitiers, a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé la large part que l'Université peut réclamer dans l'expansion des études archéologiques aujourd'hui si répandues, par le soin avec lequel elle a propagé l'enseignement de l'histoire; puis félicitant la société de la manière large et libérale dont elle comprenait sa mission en donnant droit d'entrée à toutes les branches des connaissances humaines, ce dont il est lui-même un exemple, il ajoute, et cela est logique, car l'archéologie proprement dite se passe difficilement du concours des autres sciences, « un seul lien est néces-

saire au succès : c'est que tous y apportent un sérieux intérêt. Cet intérêt, même dans une Société d'antiquaires, n'implique point un attachement aveugle pour le passé. Le passé éclaire à la fois le présent et l'avenir : mieux on le connaît, mieux on sait faire la part des progrès accomplis et des progrès à faire, et plein d'une juste reconnaissance pour les premiers, attendre les seconds sans découragement comme sans impatience. » Puis après avoir témoigné l'espérance que cette nouvelle année académique sera digne de ses aînées, le nouveau président a proposé de voter des remerciements aux membres sortants. L'on est ensuite passé aux lectures, après que M. l'abbé Auber eut selon la bonne habitude contractée par la Société depuis quelques années, rendu un compte sommaire des divers ouvrages qui lui avaient été adressés pendant le dernier mois de sa présidence.

MM. de Clisson et Arsène Lecointre-Dupont ont fait le premier un rapport verbal sur le dictionnaire topographique du département de la Nièvre, de M. G. de Soultrait, et le second sur les répertoires archéologiques des départements du Morbihan par M. Rosenzweig, et du Tarn par M. Croze; M. de Longuemar enfin a lu des notes sur des excursions faites par lui dans le département de la Vienne, sur des tentatives faites au XVIIe siècle pour exploiter des mines d'or et d'argent au Vigean, et enfin sur quelques-unes des opinions émises par M. Trémeau de Rochebrune dans le travail archéo-géologique inséré dans le XXXe volume des mémoires de la Société.

Ce volume contient : 1° les Dolmens du Haut-Poitou par M. de Longuemar; 2° le rapport annuel de M. Ménard, secrétaire; 3° Mémoires sur les restes d'industrie appartenant aux temps primordiaux de la race humaine recueillis dans le département de la Charente, par M. Alphonse Trémeau de Rochebrune; 4° Histoire de la ville de Bressuire, par M. B. Ledain; 5° Histoire de l'Eglise et de la province de Poitiers, par M. l'abbé Auber, ce qui n'est que le prélude d'un grand travail auquel le savant chanoine travaille depuis de longues années, le tout accompagné de 25 planches et d'une carte; il en sera rendu compte.

*
* *

Le 29 janvier dernier, l'académie de la Rochelle a tenu une séance publique. Ce corps est composé de quatre sociétés indépendantes l'une de l'autre, et qui ne se réunissent guère que pour ces solennités : l'une est consacrée à l'agriculture, la seconde aux sciences naturelles, la troisième à la médecine, la quatrième aux lettres. La séance avait pour but principal la remise de médailles conquises dans les concours ouverts par l'Académie. La Société d'agriculture avait demandé un mémoire sur *la culture de la vigne*, où l'appréciation exacte des faits connus fournît des vues nouvelles. Ce dernier point, la nouveauté féconde des idées lui a paru manquer aux travaux qui lui ont été adressés : mais le rapporteur, M. Dor, a fait ressortir le mérite de coordination, d'expression des connaissances acquises qui recommande deux mémoires, l'un de M. Alexis Denis, de Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres), l'autre de M. Babiaud-Gibaud de la Couarde (Ile-de-Ré). En conséquence la Société n'a pas décerné le prix, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. ; mais elle a accordé à chacun de ces écrivains une médaille d'argent du même module.

Une médaille semblable seulement a aussi été accordée à un mémoire de M. Roux, pharmacien de la marine impériale, sur la *potabilité des eaux de Rochefort*. Ici les motifs n'étaient pas les mêmes. La section des sciences naturelles avait mis au concours deux questions déterminées, en annonçant que, faute de réponse suffisante, elle couronnerait tout travail d'une utilité générale, sur les points de sa compétence. Son rapporteur, M. Rouxel, a fait remarquer que le mémoire de M. Roux ne rentrait pas dans les conditions posées, puisqu'il n'a certainement pas été fait en vue du concours, et qu'il est d'une utilité incontestable, mais restreinte et toute locale ; mais il a fait ressortir aussi tout le soin, tout le talent avec lequel ces études ont été faites et exposées. Ce n'est donc pas à proprement parler comme récompense, encore moins comme encouragement, mais comme témoignage d'une haute estime, que la Société décernait cette médaille.

La section littéraire dispose, elle, de moindres récompenses, une médaille d'or de la valeur de 100 fr. seulement ; mais elle l'a décernée. Elle y a même ajouté une médaille d'argent, une médaille de bronze, une simple mention. Les morceaux ainsi distingués ont été : 1° une ode *A la nation en deuil*, de Mlle Natalie Blanchet, de St-Gengoux-le-Royal ; 2° une épître *l'Expression poétique*, de M. Busquet, censeur au lycée de Toulouse ; 3° un poème descriptif, la *Légende du noyer*, de M. Ach. Millien, de Beaumont-la-Ferrière ; 4° une seconde épître de M. Busquet, *les Charmes de la Poésie*. Nous sommes ici en matière délicate : nous laisserons donc la parole au rapporteur, M. Paul Gaudin, pour caractériser les pièces couronnées :

« Les deux premières de ces quatre pièces vont vous être « lues tout à l'heure. Je dois vous dire en peu de mots ce que « la section littéraire a couronné en elles. *La nation en deuil*, « c'est, vous l'avez compris, la nation polonaise. Ce nom seul « remue en nous les plus nobles sentiments du cœur humain. « Honneur, foi, liberté, patrie : grandiose sujet, Messieurs, « qui nous a tous entraînés. Le détail a disparu sous l'ensemble. « Nous n'avons pas voulu voir si la forme n'a pas çà et là « quelques défaillances ; ces grands mots qui renferment de « grandes pensées ne nous en ont pas laissé le loisir. Toutes « nos critiques se sont envolées au souffle ardent du poème. « Nous l'avons couronné par acclamation.

« Mieux rimée, plus artistique de forme, plus fine de détail, « l'*Expression poétique* nous a laissés plus froids. A de certains « passages de la *Nation en deuil*, quelques-uns de nous « s'étaient écriés : c'est beau ! Aux bons endroits de l'*Expres-* « *sion poétique* on murmurait : c'est charmant. L'une des « deux pièces saisit, elle force l'accès du cœur, l'autre cha- « touille l'esprit et doucement s'insinue. Nous aurions cou- « ronné l'une malgré nous ; nous aurions été fâchés de ne pas « couronner l'autre. »

Ainsi c'est la passion vivement exprimée qui a emporté les suffrages : nous croyons que cela arriverait devant le public, plus encore que devant un cénacle.

Avant et après ce passage, le rapporteur a, selon l'usage, caractérisé par une analyse et par des citations habilement choisies, les pièces qui avaient le plus attiré l'attention des juges et sérieusement concouru. Le rapporteur de la section littéraire n'est pas tout à fait dans la même position que ceux des autres sections. A eux on ne demande que des appréciations motivées, à lui, on demande de les faire valoir par la forme : en jugeant il se fait juger. Dans cette épreuve le succès n'a pas manqué à M. Gaudin, et nous le croyons mérité. C'est un élève passé maître dans ce talent essentiellement académique de nos jours, d'ajouter aux attraits de la critique en les voilant à demi, d'égratigner en caressant et d'adoucir la blessure par les caresses; d'être, comme il l'a dit d'un autre, à la fois ingénieux et délicat. La date où nous paraissons, l'espace dont nous disposons ne nous permettent pas d'ajouter de nouvelles preuves au fragment que nous avons cité ; mais nous croyons que celle-là suffit.

Tout en laissant le premier plan aux lauréats, les membres mêmes de l'académie avaient un peu contribué à la séance, non pas toutefois de manière à donner une idée complète des travaux des sections. Les érudits de la science et de l'histoire avaient craint, non pas sans raison peut-être, de provoquer l'ennui. Ils avaient laissé la place aux idées générales et aux sentiments poétiques. La science peut prévaloir dans le cabinet ; pour les hommes réunis, les lettres sont toujours le terrain commun, le terrain de choix.

M. le docteur Richard, en caractérisant la *science*, en mesurant sa portée, en distinguant ses efforts impuissants de ses résultats assurés, éprouvait peut-être quelque gêne de s'adresser à un auditoire devant lequel il ne pouvait produire des détails techniques, ceux surtout des études qui lui doivent être le plus familières : « L'aigle n'est pas un oiseau de boudoir. »

La chance était plus belle pour les poètes, et, pour eux-mêmes peut-être, belle en proportion inverse de l'étendue de leurs morceaux. Les strophes pompeuses du poème de M. Labretonnière sur *l'Age de Pierre*, auraient peut-être trouvé plus d'opposants que les plaisanteries moins poétiques de sa fable

sur les *Combats de Coqs*, et ce n'a pas été un médiocre avantage pour M. Viault, de n'avoir besoin que de cinquante-six vers pour présenter quatre perles, quatre joyaux de son écrin. Ces sonnets sont intitulés : *Le Lundi. — A l'Eglise. — Dans les Vignes. — Un Regret.* Les trois derniers expriment des sentiments profonds, gracieux ou délicats. Deux femmes dans une église, l'une riche, l'autre pauvre, se portent pourtant une mutuelle envie qu'exprime ce vers :

Si j'avais ses trésors ! — Si j'avais son enfant !

Deux jeunes gens dans la vigne, échappent aux regards d'une grand'mère grâce à ce vieux dieu enfant,

Qui d'un souffle malin obscurcit les lunettes,
Quand un baiser furtif s'échange entre amoureux.

Le troisième sonnet, moins fort poétiquement, rencontrait toutes les sympathies de l'auditoire en rendant hommage à un vieillard récemment enlevé, et dont la vie

Fut de franchise aimable une longue leçon.

Ce n'est pas le sentiment qui domine dans le sonnet *le Lundi*, c'est une pensée forte qui est une leçon utile. C'est pour cela que, bien que ce ne soit sans doute pas lui qui a recueilli le plus de suffrages, nous le citons tout entier, sans même demander la permission de M. Viault. Nous comptons que ce motif nous vaudra son indulgence, et qu'il ne nous fera pas de procès pour cela :

LE LUNDI.

On fête le lundi, ce saint du cabaret,
Patron de la paresse et du libertinage.
Sur la table le vin, trouble-paix du ménage ;
Aux lèvres ce refrain : A boire ! toujours prêt.

L'hôtesse est agaçante et provoque au clairet.
On trinque à coups pressés ; la raison déménage ;
Puis montent les clameurs et gronde le tapage,
Où le poing fait son jeu, si la garde parait.

Puis l'insulte à la loi, la colère avinée,
Qui brise, vocifère et résiste, obstinée ;
Et puis vient la justice, et s'ouvre la prison.

Et voilà comme, à l'heure où l'artisan oublie
Sa femme, ses enfants, martyrs de sa folie,
La honte et la misère entrent dans la maison.

*
* *

— Ont renouvelé leurs bureaux : le 8 janvier la société d'agriculture de Poitiers qui a nommé :

Président, M. Gaillard ; vice-président, M. Trouëssart ; secrétaire M. Calmeil fils; trésorier, M. Pingault ; archiviste, M. Mauduyt.

Membres du conseil, MM. de Curzon, Cirotteau et Mérine.

— La société de statistique de Niort le 10 janvier :

Ont été élus : président, M. David ; vice-président, M. Ch. Arnaud ; trésorier, M. Soutain ; secrétaire, M. Bardonnet ; secrétaire-adjoint, M. E. Delavault.

*
* *

En terminant qne l'on nous permette un vœu ; nous voudrions voir toutes les sociétés savantes suivre l'exemple de la société des Antiquaires de l'Ouest de Poitiers, et contracter comme elle l'habitude de publier sans retard dans les journaux de leurs villes respectives le compte-rendu de leurs séances ; c'est un moyen d'affirmer hautement son existence ; c'est plus encore, car on répand ainsi le goût des études archéologiques et si cette compagnie compte un aussi grand nombre d'adhérents dans nos départements de l'Ouest, c'est peut-être autant au soin qu'elle prend de les tenir ainsi au courant de ses travaux mensuels, qu'à sa réputation méritée qu'elle le doit. Allons, MM. les secrétaires de nos sociétés savantes, car c'est vous que cela regarde, ne tenez pas renfermé, dans le cercle toujours trop étroit de vos confrères, le secret de vos travaux ; initiez le public à ce qui se passe dans vos réunions, mettez-le à même

de vous juger, il vous appréciera bien vite et ne manquera pas de vous fortifier de ses adhésions.

Nous espérons que notre conseil sera entendu et que dans notre prochaine *Revue des Sociétés savantes* toutes tiendront à honneur d'y figurer. Et si ce mois-ci nous sommes bien en retard avec elles, si c'est le petit nombre qui se trouve mentionné dans ce compte-rendu — on voudra bien nous excuser — nous faisons de notre côté tout ce qui est en nous pour qu'à l'avenir une pareille lacune n'existe pas dans cette partie de notre chronique. Nous désirons être le *Moniteur* des travaux de ces savants modestes qui se sont consacrés à la tâche utile mais souvent bien ingrate de cultiver le champ de l'Histoire et de l'Archéologie. Il ne tiendra qu'aux sociétés savantes qu'il en soit ainsi. Nos colonnes leur sont ouvertes, à elles de nous donner la facilité de les y placer.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

BURGAUD DES MARETS. Le saint évangile selon saint Mathieu, d'après la version française de Lemaistre de Sacy, traduit en Saintongeois de Jarnac. in-16, IV-144. *Londres, imp. Strangerways et Walden.*

Tiré à 250 exemplaires, dont un sur papier fort

BEAUSSIRE (Émile). La liberté dans l'ordre intellectuel et moral, études de droit naturel. *Paris, Durand et Pedone-Lauriel. 1866*, in-8° XIV-500 pages. 7 fr. 50.

GUIDE des baigneurs et des touristes aux Sables d'Olonne. in-18, 196 pages et carte. *Napoléon-Vendée, imp. veuve Ivonnet.* 1 fr. 25

IMBERT (Hugues). Notice sur les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom. *Niort, L. Clouzot, 1867.* in-8° broché, 112 pages. 3 fr. Cet ouvrage, tiré seulement à 50 exemplaires, a été couronné par le Comité impérial des travaux historiques. (Médaille d'argent et mention très-honorable.)

LÉRIDON (Henri). Réponse aux récits sur les victimes de la terreur du département de la Charente publiés par M. le Dr Gigon. in-8°, 26 pages; *Angoulême, Goumard.* 3 fr.

Tiré seulement à 150 exemplaires.

LONGUEMAR (LETOUZÉ DE). Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne, avec deux cartes, des profils, et une liste générale des espèces fossiles. in-8°, 108 pages. *Poitiers, Dupré.* 5 fr.

NOTICE sur René Doreau, élève de l'école libre Saint-Joseph de Poitiers. in-32, 84 pages. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

RENCOGNE (BABINET DE), archiviste de la Charente. Courte notice sur les archives départementales de la Charente. in-8°, 16 pages. *Angoulême, imp. Nadaud et Cie, lib. Goumard.*

Tiré à 50 exemplaires.

ROUSSE (Joseph). Au pays de Retz, poésies. in-12, 170 pages. *Nantes, imp. et lib. Forest et Grimaud.*

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

GLOSSAIRE POITEVIN

—

B

Bac, s. m., évier. — *La maison qui n'a pas de bac n'est pas agréable.*

Bachelerie, s. f., temps qu'on est garçon, célibataire. — *Mon frère a été valet pendant toute sa bachelerie.*

Bachelier, (prononcez bachelae) s. m., célibataire, qui n'est pas marié. — *vieux bachelier.*

Bagou, s. m., loquacité, babil. — *Queu bagou!*

Balinaïe, s. f., plein un balin. — *Apporte donc ta balinaïe de feuilles.*

Ballade, s. f., sorte d'assemblée pour danser, pour l'accueillage des domestiques, querelle. — *Fallait assister à la ballade!!!*

Ballant, ballante, adj. verb., qui pendille. — *Corde ballante.* — *Être ballant dans ses hardes*, y être trop au large; — par hypallage, *les hardes ballantes sur le corps sont trop larges.* — Pour les gens de la campagne, c'est un signe de mort prochaine.

Baller, v. n., surnager, ne pas enfoncer dans l'eau. — *Sa casquette a longtemps ballé sur l'étang.* — Baller dans ses hardes, c'est y être trop au large; — par hypallage, *les hardes qui ballent sur nous sont trop larges.* Du vieux verbe français

baller, danser, qui vient du grec. — *Baller dans ses vêtements c'est comme si on y dansait.*

Ballère, s. f., toile pleine de balles de blé qui sert de paillasse, de matelas.

Balot, s, m., lèvre, plus usité au pluriel. — *Dos grous vilains balots*; du subst. plur. *labia* par métathèse.

Barassou, s. m. celui qui, par métier, transporte la vendange dans des basses portées par un cheval; terme fort connu à Niort.

Basir, v. n., disparaître, s'éclipser. — *Mon frère, arrivé d'hier a déjà basi.* — Par extension : *l'argent basit entre les mains de sa femme, elle n'en peut garder.*

Bassaïe, s. f., vase de pierre, de bois, creux d'arbre où mangent certains animaux.

Basse, s. f., vaisseau de bois, sorte de benne pour transporter la vendange.

Basseur, s. f., profondeur. — *Tu ne toucheras pas au fond de la source à cause de sa basseur.*

Basseur (de), loc. adv., usitée auprès de Bressuire. — *partir de basseur, dire la messe de basseur*, partir tard, dire la messe tard. Au contraire, on dit en français que le carême est bas quand il arrive de bonne heure.

Batailler, v. n., prendre de la peine. — *On gagne sa vie, mais qu'ho faut batailler !*

Batteresse, s. f., nuée de grêle qui bat, détruit les récoltes. Ce mot se trouve dans le journal de Michel le Riche.

Batterie, s. f., l'action de battre le blé ; époque où le blé se bat.

Batti, s. m., l'endroit le plus battu d'un chemin. — *Suis le batti, tu ne t'embourberas pas.*

Béa (à de), loc. adv. — *Une chose nous est à de béa*, nous met dans une position agréable.

Béa (à de), c'est la loc. adverbiale précédente employée substantivement. Sort avantageux, passe favorable. — *L'héritage de ma tante me fait in grand, in bel à de béa.*

Bechè, part. passé masc. de becher, œuf bechè, bischè, celui qui couvé laisse voir de petites fractures en quelques endroits de la coque par où le petit doit sortir.

Becher, v. n., l'œuf beche, commence à becher, quand il laisse voir les petites fractures ci-dessus mentionnées. Par extension, sortir de terre, pousser. — *Mes carottes ne becheront pas de longtemps.*

Beliner, v. n. agiter doucement et fréquemment la tête ; tic particulier à quelques personnes âgées.

Beter, v. n., figer, se coaguler. — *La sauce bete déjà.*

Betin, s. m., beton, gravois.

Beuaille, Beuille, s. f., chaume, glui. — *Faut enlever les beuilles.*

Beuiller, s. m., meule de beuille. — *Le beuiller n'est pas fort.*

Beuiller, v. a. et n., dépouiller un champ de sa beuille ; ramasser la beuille.

Beurrer, v. n., donner du beurre. — *Faut pas se plaindre, ma vache ne beurre pas mal.*

Beute, s. f., petite parcelle de feu. — *Ie n'ai pas trouvé la moindre beute hier matin*, très bref.

Bezaine, s. f., ruche. — *Mes bezaines réussiront.*

Biain, s. m., marché considéré sous le rapport de la vente. — *Les biains d'octobre à Parthenay sont ordinairement bons.*

Biblant, Biblante, adj. verb., ennuyeux, importun. — *O enfants biblants !* — *L* se mouille.

Bibler, v. a., importuner, troubler. — *Va-t-en, tu me bibles.* Très-probablement terme de moquerie des catholiques, contre les protestants qui, au commencement de la réforme, citaient la Bible à tout propos.

Bibler (se), v. pr., se troubler. — *Tu te bibles, parce que tu lis trop vîte.*

Bidette, s. f., la jument qui nous porte d'ordinaire.

Bidrouillet, s. m., vin plat, sans feu, qui fait danser les chèvres, peut-être contraction de : vin troublé.

Bie, Buie, s. f., cruche. — *Va remplir la bie.*

Bigot, nom propre, contraction de Wisigoth. Ce mot n'est devenu synonyme de faux dévot que depuis la réforme.

Biguailler, v. n., troquer, maquignonner. — *Ie vais me mettre à biguailler.* C'est un diminutif du verbe français biguer.

Bimber, v. n., sauter, bondir ; se dit des animaux.

Bioger, Biouger, v. n., et plus souvent impers., être en mouvement, s'agiter, en parlant d'êtres vivants ensemble réunis. — *Ho biogeait fort dans le champ de foire*, du grec *bios*, la vie.

Birot, Birotte, adj., sot, sotte. — *Ie ne serais pas si birot.*

Biroter, v. n., regarder niaisement. — *Birote donc encore !!!*

Biscarié, Biscariaïe, adj., qui a toujours du mal dans quelque endroit du corps.

Bisquer, v. n., être contrarié, ronger son frein. — *Ie ai bisqué fortement.*

Bisquoi, adj. des deux genres, inintelligible. — *Le langage de quiaul étranger est bisquoi.*

Bisquoi, adv., d'une manière inintelligible. — *Tu parles tout bisquoi.*

Bisquotis, s. m., chemin, sentier qui a trop de détours.

Blanchet, s. m., habillement de femme, justin, qui d'abord a dû être blanc.

Blanchisseur, s. m. terme de délicatesse pour éviter celui d'écorcheur.

Blatier, s. m., celui qui fait le commerce du blé.

Bode, s. f., gros ventre.

Bodin, nom propre, signifiant qui a un gros ventre.

Boiffler, v. n., ampouler.

Boiffles, s. f. pl., ampoules.

Boingre, sorte de juron innocent.

Boirie, s. f., l'action de boire, l'excès de vin. — *La boirie l'a tué.*

Boissière, Bussière, Buxière (la), noms de communes, de villages, de métairies, du mot de la basse latinité *Buxeria*, plant de buis, formé de *Buxum*, buis.

Boiter, v. n., chanter en labourant, en menant les animaux boire, etc. — *Sais-tu que mon frère boite fort.*

Boitouserie, s. f., sorte de maladie commune aux brebis.— *Ie ne pourrai vendre mes brelins, la boitouserie les a pris.*

Bonay, nom d'un domaine dans la commune de la Chapelle-

Bâton (Deux-Sèvres), c'est le mot roman Aigonnay, renversé; celui-ci veut dire : eau bonne, *aqua bona*; l'autre au contraire veut dire : bonne eau, *bona aqua*.

Bordager, s. m., celui qui exploite une borderie. — *Mon frère n'est qu'in petit bordager.*

Borde, s. f., arête de poisson.

Borderie, s. f., petit domaine de campagne.

Bordier, Bordière, s., celui, celle qui exploite une borderie; la femme du bordier.

Boube, adj. des deux genres, enflé, enflée, se dit des personnes surtout par rapport au visage. — *Le petit gars est tout boube; sa figure est boube.*

Boubelin, Boubeline, adj., même signification que le mot précédent, figure boubeline. — *Vous semblez tout boubelin.*— Poupelé qu'on disait anciennement dans le sens de gras et plein, et qui était formé de l'adj. latin *pulpa*, partie charnue, qui a une chair ferme et délicate, a été remplacé en français par *potelé*, avec le même sens, et en patois par *boube* et *boubelin*, avec celui ci-dessus marqué.

Boude, s. f., taure qui tète encore. — *Ma boude n'est pas grosse.*

Boudet, s. m., jeune veau qui tète encore. Ce mot et le précédent sont une contraction des mots latins *vitula* et *vitulus*.

Boudreille, s. f., boue. — *Ta cape est cheute dans la boudreille.*

Boudreiller, v. a., couvrir de boudreille, éclabousser. — *Prends donc garde de me boudreiller.* La seconde syllabe fort muette.

Boudreiller (se), se couvrir de boue. — *Ie me sés boudreillé en passant près de ta charrette.*

Bouffrer, v. n., c'est la variante de bâfrer.

Bouillard, s. m., fois. — *A dos bouillards, ton frère paraît tout cocasse.* Réprimande. — *Ie te donnerai in bouillard, si tu n'obéis pas.*

Bouillarder, v. a., réprimander, tancer. — *Crains d'être bouillardé.*

Bouine, adj. f., mouche bouine qui attaque les bœufs. On trouve bovine dans Rabelais.

Boulanger, s. m., sorte d'étoffe fabriquée en Poitou.

Bouler, v. a., troubler. — *Ton vin est encore boulé.*

Boulite, s. f., petite ouverture. — *Regarde donc pre la boulite.*

Bouliteau, s. m., bluteau, blutoir.

Bouliter, v. a. et n., passer la farine par le bouliteau; toujours au neutre, regarder avec mystère par une petite ouverture si quelqu'un arrive, passe, etc.

Boulot, s. m., chose roulée en forme de boule; personne plus grosse que grande.

Bouloter, v. a., rouler en forme de boule. — *As-tu bouloté ton beurre?* Battre, *Ie vous l'ai joliment bouloté.*

Bouloter (se), v. pr., se rouler par terre, se vautrer, se battre. — *Les as-tu vus se bouloter d'importance?*

Bounes gens !!! Interjection de commisération. — *Mon frère a péri dans l'incendie, bounes gens !*

On lit dans la vie de Ste-Elisabeth, par M. de Montalembert: « au moyen âge, les lépreux recevaient du peuple les noms les plus doux, les plus consolants, on les appelait les chers pauvres de Dieu, les malades de Dieu, les bonnes gens. »

Bouquillon, s. m., panier ordinairement rond et à couvercle. La seconde syllabe se prononce très-brève.

Bouquillonaïe, s. f., plein un bouquillon. — *Que veux-tu de ta bouquillonaïe de prunes?*

Bourder, v. a. et n., heurter. — *Bourder sa tête contre le mur;* toujours au neutre, rester court, manquer de mémoire. *Sois tranquille ie ne bourderai jà.*

Bourder (se), v. pr. se heurter. — *Prends garde, tu te bourderas contre la porte.*

Bourdigalle. Ce mot est la réunion de deux mots celtiques, signifiant *ville gauloise* et rendant le substantif latin pluriel *Oppida*, lieux forts où se retiraient les populations rurales à l'approche de l'ennemi. Les châteaux du moyen-âge ont remplacé les bourdigalles.

Portent ce nom : 1° une métairie de la commune d'Aiffres. 2° un hameau près de Champdeniers, où se voient des traces

de campement; 3° une petite métairie de la Roche-Pozay; 4° la Bourdigallière est un domaine dans la commune de Rossay près Loudun.

Bourdon, n. pr., celui qui l'a porté le premier avait probablement promené son bourdon de pélérin à Saint-Martin de Tours, à Rome ou à Compostelle.

Bourgeois, Bourgeoise. Noms donnés à leurs maîtres par leurs ouvriers ou domestiques.

Bourgne, s. f., ouvrage ordinairement de paille, à gros ventre où l'on conserve des fruits, des haricots, etc.; instrument de pêche.

Bourlot, s. m., fin d'un ouvrage, principalement de la moisson, des vendanges, régal à cette occasion; reste de quelque chose. — *Voilà le bourlot de mes poires.*

Bournais, s. m., ruche, bezaine : dans la fameuse chanson poitevine il est dit :

Ho semblait à qualés bournais,
Où gle nous boutons nous abeugles.

Bourolle, s. f., bouterolle, nasse, engin de pêcheur.

Bourret, Bourrette, adj., froid et humide. — *gelaïe bourrette.*

Bourret, adv. — *Ho l'a gelé bourret.*

Bourrier, s. m. Les balayures de la maison.

Boutaïe, s. f., coups de tête. — *La taupe donne de grosses boutaïes.*

Bouter, v. n., soulever avec la tête, le museau. — *La taupe va bouter.*

Brailler, v. n., pleurer.

Brain, Bran, lieu escarpé, stérile. Ces mots qui ne sont pas dans le langage, s'appliquent à des localités : Brain, commune de Vasles; la Roche de Bran à quelques lieues de Poitiers; de *Brannum*, mot de basse latinité.

Bredasse, adj. f., se dit d'une femme bavarde et trop minutieuse.

Bredasser, v. n., faire beaucoup de bruit et peu de besogne.

Bredoquer, v. n., se dit d'un corps qui heurte contre un autre et du bruit qui résulte du choc.

Brelau, s. m., vers qui se rencontre dans les fruits, principalement dans les cerises.

Brélaudé, Brelaudaïe, adj., qui contient des brelauds. — *Fruits brelaudés, cerises brelaudaïes.*

Brelère, s. f., brelière, anse.

Brélinage, s. m., l'espèce ovine. — *Le brelinage ne va pas*; les brebis, les moutons ne se vendent pas.

Brelins, s. m. pl., moutons.

Brenée, s. f., la nourriture que l'on donne aux porcs et qui se compose principalement de bran (*briennium*, son).

Breton., s. m., bluette, étincelle.

Brette, adj. f., se dit surtout de la vache dont le petit est sevré ou vendu.

Briette, s. f., brebiette, petite brebis, s'emploie plus souvent au pluriel.

Bromer, v. n., bramer, jeter de grands cris.

Brousse, s. f., Brousseau s. m., hallier, grosse touffe d'ajoncs, de ronces, etc.

Broutard, s. m., veau dont la chair n'est plus si tendre.

Buchaille, Bucheille, Buchille, s. f., menu brin de bois.

Buchailler, Bucheiller, Buchiller, v. n., ramasser de menus brins de bois.

Buchelier, s. m., bûcher, petit bûcher, lieu où se mettent les bucheilles.

Buffer, v. a., buffer le feu, c'est souffler le feu pour l'allumer; buffer la chandelle, c'est souffler sur la chandelle pour l'éteindre.

Buffer, v. n., haleter, être essoufflé.

Buffou, s. m., soufflet, instrument pour souffler le feu.

Bugeaïe, Bugée, s. f., buée, lessive.

Buie, Bie, s. f., cruche.

Burrain, s. m., veste de bure.

Busse, s. f., barrique, bussard, terme connu à Bressuire.

Buter, v. n., paraître, se montrer. *On ne l'attendait plus, quand tout à coup on l'a vu buter au bout de la route.*

Butte, s. f., éminence, tertre. *La butte de Chamaillard.*

SAMUEL CHAMPLAIN

—

2e Article

—

Le dessein de Champlain paraît avoir été de fonder sa colonie en groupant les sauvages autour d'un petit noyau d'Européens, et en les gagnant par ses bienfaits et par les lumières du christianisme. La misère où l'hiver plonge ces peuples lui fournit une première occasion de se les attacher en les nourrissant. Soit qu'il comptât sur leur reconnaissance, soit qu'il n'en crût que son audace, il reprit dès le retour du printemps ses investigations. Le 18 mai 1609, il visita les bords du fleuve au dessus de Québec. Il rencontra dans ses courses des sauvages Algonquins et Ochateguins, qui, depuis son séjour auprès d'eux, espéraient trouver en lui un appui contre leurs ennemis mortels, les Iroquois. Il le leur promit; sur leur demande, il fit tirer devant eux des mousquets et des arquebuses, qui les étonnèrent et les effrayèrent; double bénéfice. Il les mena à Québec, où il avait prié Pont-Gravé de le rejoindre pour donner une meilleure idée de ses forces, et repartit le 1er juin pour aller assister les sauvages. Il parcourut avec eux les bords des trois rivières, traversa le Saint-Laurent au lac Saint-Pierre et remonta la rivière des Iroquois, appelée depuis rivière Richelieu et rivière Sorel. Les sauts de cette rivière se trouvant infranchissables aux chaloupes, les compagnons européens de Champlain n'osèrent le suivre; deux d'entre eux seulement se déclarèrent prêts à l'accompagner. Avec ces deux hommes, il

n'hésita pas à se faire l'allié des sauvages et à les conduire au combat. Ils rencontrèrent les Iroquois le 29 juin à dix heures du soir, passèrent la nuit en présence et engagèrent le combat le lendemain au lever du soleil. Champlain encouragea ses alliés en leur racontant un songe où ils voyaient, lui un effet de l'imagination, eux un présage assuré; il plaça ses deux compagnons aux ailes, à l'abri des coups; mais lui-même marcha en tête, à découvert, chargea son arquebuse de quatre balles et du premier coup abattit deux des chefs Iroquois. Ce coup jeta l'épouvante parmi les Iroquois surpris et livra la victoire à leurs adversaires. Cette affaire avait eu lieu près d'un lac, auquel Champlain donna son nom qu'il a conservé. Il fut alors témoin des cruautés des sauvages envers leurs prisonniers et leur fit des remontrances impuissantes qui ne troublèrent pourtant pas l'amitié naissante, il reçut même d'eux en présent une tête d'Iroquois avec une paire de leurs armes. Il partit pour la France en septembre 1609 et la quitta de nouveau le 7 mars 1610. Etant tombé malade, il se fit remettre à terre, mais il reprit sa route le 8 avril.

Il retrouva les Algonquins en guerre avec les Iroquois et leur porta de nouveaux secours. Ses alliés indisciplinés lui obéirent mal, le laissèrent même sans guide avec quatre européens, retardés qu'ils étaient par le poids de leurs armures, par un sol marécageux où ils enfonçaient dans l'eau jusqu'aux genoux, par le tourment inaccoutumé des mousquites (*sic*); puis renvoyèrent en toute hâte l'un des leurs le chercher pour arrêter leur défaite commencée. Champlain dès qu'il eut rejoint ses sauvages, les ramena à l'attaque des barricades faites avec de gros arbres entassés qui couvraient leurs ennemis. Il y fut blessé d'une flèche qui lui traversa l'oreille et lui entra dans le cou; la pointe était une pierre bien aiguë : tout autre était l'effet des balles, aussi terrifiait-il les Iroquois; ils résistaient cependant; admirable courage après tout, opposé à de tels engins; mais des français étaient à quelque distance, occupés à la traite des pelleteries. Attirés par le bruit des arquebuses, animés par l'odeur de la poudre, ils prirent parti pour Champlain et achevèrent la défaite de ses ennemis. Du reste, poli-

tesse pour politesse; Champlain arrêta ses sauvages dans leur attaque, pour que les nouveaux venus trouvassent encore quelques flèches à recevoir, quelques balles à placer, et *eussent leur part du plaisir*. Les sauvages se donnèrent, eux, celui *d'écorcher les têtes de leurs ennemis*; on n'avait pas encore appris le mot *scalper*. Touchant enseignement mutuel! Champlain sauva pourtant un prisonnier Iroquois de la mort et des tourments hideux qui devaient l'amener. Les vainqueurs le lui donnèrent. Ce prisonnier s'échappa. Champlain emmena au contraire en France avec lui un jeune Huron, tandis qu'il laissait parmi les Hurons un jeune français déjà acclimaté au Canada et désireux de bien connaître ces peuples.

En 1611, Champlain ramena de France le sauvage qu'il y avait emmené et l'échangea, à vrai dire, contre le français qui était à peu près resté en ôtage. Ce fut cependant un nouveau titre à leur confiance. Les développements de la colonie étaient singulièrement lents, et il compte comme un progrès d'avoir fait planter deux jardins à Québec. Il passa les beaux jours à parcourir le pays avec les Hurons, vivant de leur vie, partageant leurs dangers, bien plus grands pour lui. C'est ainsi qu'il passa avec eux, le premier des Européens, croit-il, après le garçon qu'il leur avait confié, l'un de ces terribles sauts du Canada, où les canots sont souvent renversés, et où les sauvages se fient à leur habileté de nageurs. Or Champlain ne savait pas nager. Il revint encore en France à l'été et débarqua à la Rochelle le 11 août.

Il repartit de Honfleur en mars 1613, et arrivé à Québec le 7 mai, il reprit ses découvertes. Une circonstance nouvelle venait d'en accroître le champ et d'aviver son ardeur. Ce n'était pas encore pour elle-même qu'on étudiait l'Amérique; on lui demandait encore un passage, par le nord, plus prompt et plus facile, vers les Indes et vers la Chine. Ç'avait été une des pensées de Champlain; or un de ses compagnons qu'il avait laissé passer un hiver chez les sauvages, Nicolas de Vignau, venait de lui assurer qu'il avait vu la mer au nord du Canada; qu'un vaisseau anglais s'était perdu sur cette côte et que son équipage avait été massacré par les sauvages; qu'enfin il ne

fallait que dix-sept jours de marche pour aller du saut Saint-Louis à cette mer. Ces assertions coïncidaient avec les bruits répandus, mais mal éclaircis, dans un temps où les relations de peuple à peuple étaient lentes et confuses, des investigations des Anglais au nord du Labrador et des découvertes d'Hudson. A la prière de Champlain, George, marchand de la Rochelle, avait ramené Nicolas en France ; Nicolas confirma ses assertions et en donna même une déclaration par devant deux notaires de la ville. Sur ces affirmations répétées, Champlain partit le lundi 27 mai de l'île Sainte-Hélène, accompagné seulement de quatre français et d'un sauvage, ce qui était accepter de grandes fatigues personnelles dans un voyage où il fallait tout porter, vivres, armes, vêtements et jusqu'à ses canots quand on quittait la rivière. C'est ainsi qu'ils longèrent pendant deux lieues le saut Saint-Louis ; puis ils continuèrent de remonter, rencontrant des lacs de plus en plus nombreux, de plus en plus vastes, passant les sauts si fréquents, tantôt à force de rames et d'habileté, tantôt en les longeant par terre ; alors quelquefois l'épaisseur des bois rendait le passage difficile, impossible le transport des canots, il fallait les tirer par une corde pour leur faire remonter l'eau. Dans une de ces rencontres, Champlain entraîné par le sien, qui traversait un des *bouillons*, faillit périr. Heureusement il tomba entre deux rochers ; mais la corde enroulée autour de sa main la lui coupait, lorsqu'un remous de l'eau lui renvoya le canot et le dégagea. Il rencontra alors quinze canots de sauvages ; il fit amitié avec eux et en reçut un nouveau guide, avec lequel il se dirigea vers le nord, toujours en remontant les rivières. C'est alors qu'il rencontra le saut des Chaudières, le plus beau qu'il eût encore vu et qui forme une arcade sous laquelle on peut passer à pied sec. L'insuffisance de nourriture jointe à ces fatigues épuisait Champlain et les siens ; en outre, il commençait à se méfier de Nicolas, dont les avis sur la marche à suivre n'étaient jamais confirmés par les sauvages, lorsqu'enfin il arriva à un chef sauvage, Nibachis, qui, s'émerveillant de le voir arrivé par des chemins si difficiles, l'admira, le reçut bien et le conduisit à huit lieues plus loin, à un autre chef, Tessouat.

C'était auprès de ce chef que Nicolas de Vignaud avait passé l'hiver pendant lequel il prétendait avoir trouvé un chemin vers la mer du nord. Tessouat combattit le projet de Champlain, le déclara impraticable et convainquit Nicolas de mensonge. Celui-ci avait inventé tous ses récits pour se donner de l'importance et fut contraint de l'avouer. Champlain eut peine à le sauver de la colère des sauvages. Il ne lui restait plus qu'à nouer le plus qu'il pouvait amitié avec eux et à revenir. Pendant son voyage de retour, l'un des sauvages qui l'accompagnaient rêva que les ennemis l'attaquaient; il s'enfuit en jetant des cris de terreur, les siens le suivirent et entraînèrent même quelques français : Champlain éveillé vit ces gens en fuite, sans apercevoir aucun danger. On s'expliqua, et tout se passa en risée et en moquerie : symptôme caractéristique cependant des périls constants de cette vie. Champlain revint encore en France et débarqua à Saint-Malo le 26 août.

Ces fréquentes traversées n'étaient pas motivées seulement par l'impossibilité de poursuivre les découvertes pendant l'hiver. Quelque peu de secours que Champlain reçût des compagnies de commerce, il dépendait d'elles ; or, indifférentes à la colonisation, occupées seulement de la traite des pelleteries, elles étaient à chaque campagne prêtes à se dissoudre. Il espérait trouver plus d'appui dans les princes. Il s'était fait donner successivement le titre de lieutenant par le comte de Soissons et par le prince de Condé, et il s'efforçait de former sous les auspices de ces grands seigneurs des compagnies plus solides et dont les intérêts constants secondassent ses vues. Des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle s'entendaient alors pour en former une; mais les Rochelais se trouvèrent en retard, et on se passa d'eux. De là un grand procès qui ne se termina jamais, mais aussi d'autres inconvénients. Pleins de respect pour les priviléges qui leur étaient avantageux, les Rochelais en avaient beaucoup moins pour ceux qui leur étaient nuisibles, et pendant qu'on plaidait ils allaient chercher des pelleteries sur des navires bien armés. Il y eût eu raison de se saisir des Rochelais, dit Champlain, mais ils se fussent bien battus. Ajoutez que les peuples leur étaient favo-

rables, tout monopole se payant aux dépens des producteurs.

Quoiqu'il en soit, Champlain partit de nouveau de Honfleur le 24 avril 1615, et arriva à Tadoussac le 25 mai. Cette fois il emmenait avec lui quatre religieux récollets. Il remonta de suite jusqu'à Québec et bientôt jusqu'au Saut, lieu de son rendez-vous avec les sauvages, qui l'attendaient avec impatience comme un important auxiliaire contre les Iroquois : ce qui était pour lui le moyen, était pour eux le but. En attendant, laissant le Saint-Laurent pour remonter les affluents qui lui viennent du nord, il parcourut le pays des grands lacs ; il observa le pays et les mœurs des différentes tribus des Algonquins et des Hurons, en découvrit plusieurs qui lui étaient inconnues, les Nipisierini, les Cheveux-relevés, les Entouhonorons, etc. Il arriva le 17 août à Cahiagué, le principal village des sauvages ; leurs préparatifs de guerre n'étaient pas encore achevés, et on ne se mit en marche pour aller chercher les Iroquois que le 1er septembre. En marche on pêchait et on chassait : par maladresse ou par accident, un sauvage fut blessé d'un coup d'arquebuse, ce qui faillit armer les indigènes contre les européens, mais des présents, la *composition*, apaisèrent le blessé et les siens. La guerre commençait par la capture de prisonniers isolés, entre autres des femmes, que les vainqueurs traitaient avec leur cruauté accoutumée, malgré les observations de Champlain, chef impuissant, mal obéi même en matière de guerre. Le 10 octobre une grande rencontre eut lieu ; l'attaque se fit contre ses ordres. Du reste les chefs indigènes n'obtenaient pas plus d'obéissance. La discipline manquait complètement à ces armées sauvages, inférieures en cela aux Iroquois, leurs ennemis. Il en résulta que Champlain fut obligé de payer davantage de sa personne ; aussi fut-il blessé de deux coups de flèche à la jambe et au genou, et ne put-il porter ses guerriers à rien faire de décisif : ils remettaient, attendant cinq cents nouveaux auxiliaires qui ne vinrent point et ils se décidèrent à la retraite le 17 octobre. Ils emportaient les blessés à dos d'hommes, les mettant dans des paniers, liés et comme emmaillotés ; Champlain qui dut subir quelques jours ce mode de transport le regarde comme un véritable supplice. La

retraite se fit du moins en assez bon ordre pour décourager les ennemis de toute poursuite.

Champlain avait besoin pour rejoindre Québec des canots des sauvages; ils les lui avaient promis; mais personne ne voulut donner le sien; enfin on en trouva quatre, mais personne pour les conduire; quatre hommes s'offrirent pourtant, mais alors les propriétaires des canots les réclamèrent. Champlain s'aperçut qu'on voulait le garder comme aide et comme conseil et il se résigna à passer l'hiver avec eux. Un des chefs, Darontal le reçut dans sa cabane. Il vécut de leur vie, il prit part à leurs chasses; mais ils ne chassaient que pour atteindre une proie; Champlain, obéissant à des instincts de voyageur, poursuivait des objets de curiosité. La poursuite d'un gros oiseau inconnu pour lui, au corps jaune, aux ailes bleues, à la tête rouge, l'attira assez loin dans les bois pour lui faire perdre de vue ses compagnons. Il voulut retourner, il ne les trouva pas; la nuit le surprit et il la passa au pied d'un arbre. Le lendemain, il erra encore jusqu'à trois heures du soir, arriva auprès d'un étang, y tua quelques oiseaux qu'il fit cuire et y passa la nuit. Trois jours de suite, il erra ainsi, vivant de sa chasse, ne sachant plus où se diriger, n'espérant qu'en Dieu. Il n'avait plus que huit ou dix charges de poudre. Il prit alors la résolution de suivre un ruisseau qui devait le conduire et le conduisit à une rivière, qu'il reconnut, qu'il remonta et il retrouva ses compagnons, inquiets eux-mêmes, occupés à le chercher, et déjà décidés à ne plus retourner vers les Français, qui sans doute les accuseraient de sa mort.

Le récit de cet épisode dans Champlain a gardé l'accent de cette fermeté résignée qui le soutint dans l'action : il donne une haute idée de sa force et de sa résolution; mais il n'émeut pas comme des scènes moins réelles et moins vraies nous émeuvent dans des romans; rien ne montre mieux que l'imagination a besoin d'être avertie et sollicitée.

Du 4 au 23 décembre, Champlain erra avec les sauvages à travers les neiges et sur les glaces, portant des fardeaux moindres que les leurs, mais en portant aussi. Revenu le 23 janvier au village de Darontal, il le quitta le 14 janvier avec

Yroquet, chef Algonquin. Il employa ainsi l'hiver à étudier la vie intérieure des sauvages, que l'été et la guerre ne lui avaient qu'imparfaitement laissé voir. Il nourrissait le dessein de les gagner à la civilisation et au christianisme ; d'en faire le corps d'une nation, où un petit groupe d'Européens eût apporté une vie nouvelle. Un certain enthousiasme romanesque s'entrevoit derrière les détails si positifs auxquels il se complaît. La beauté poétique paraît en effet étrangère à ses descriptions ; elles ont une exactitude de procès-verbal : il ne peint pas les arbres, mais il en nomme, il en compte les essences : il compte les cours d'eau, les rivières, les ruisseaux, les étangs : il dit où vient l'herbe et où il n'en vient pas ; où l'herbe seule peut venir et où elle peut faire place à la culture. Ce n'est jamais un tableau, la couleur manque ; c'est un modèle de topographie. Ses courses s'étendirent assez loin, car descendant au midi du lac Huron, la mer douce, comme il l'appelle, il y remarqua entre autres tribus, la nation neutre, peuple énergique qui maintenait sa libre neutralité entre les Iroquois et leurs adversaires. Il se trouvait menacé par ces explosions subites des haines violentes qu'amène le moindre incident chez les peuples sauvages. Son intention était toujours de se diriger vers le nord et d'y atteindre la mer, mais la leur était de garder parmi eux le précieux auxiliaire qui avait et savait employer les armes à feu. Il essaya de calmer ces fougueuses passions qui le gênaient, d'être l'arbitre des différends, d'effacer des rivalités séculaires, œuvre surhumaine, à coup sûr, et qu'on peut lui reprocher d'avoir crue possible : mais sans cette tournure d'imagination qui le trompa, Champlain nous serait-il connu aujourd'hui, et ne faut-il pas viser à l'impossible pour faire tout ce qu'on peut ?

Après avoir passé près d'une année chez ces peuplades, après avoir bien observé leur pays, leurs besoins, leurs ressources, leurs mœurs, le 20 mai 1616, Champlain reprit la route des établissements français et revit, après quarante jours de marche, le saut Saint-Louis ; douze jours après, Québec. Il recevait à son tour son hôte Darontal, qu'il aimait moins pour les soins qu'il en avait reçus que pour l'admiration qu'il mon-

trait de la façon de vivre des Français, que pour l'espérance qu'il concevait de faire de lui l'instrument de la civilisation des sauvages.

Avant de partir pour la France, Champlain fit couper du blé qu'il avait fait semer autour de Québec, pour emporter avec lui ce témoin de la fertilité de la terre. Il quitta Québec le 20 juillet et débarqua à Honfleur, le 10 septembre.

Ici comme partout ailleurs, j'ai suivi Champlain pas à pas. Mais a-t-il tout dit ? Selon le père Charlevoix, il s'enfuit secrétement de chez ses dangereux alliés, avec l'aide de quelques amis qu'il s'était faits parmi eux, et revint avec un récollet, le père Joseph, à Québec où tout le monde les croyait morts. Il expiait ainsi une double faute ; une condescendance trop grande, poussée jusqu'à rejoindre les sauvages qui n'avaient pas daigné l'attendre, lui avait ôté le respect de ces peuples enclins à ne reconnaître la dignité qu'à la morgue, la force qu'à ses abus ; un goût trop vif pour les aventures lui avait fait perdre un temps qu'il eût mieux employé en restant à Québec pour consolider son établissement. On lui a reproché aussi d'avoir en prenant parti contre les Iroquois, attiré contre la jeune colonie une haine qui devait lui être funeste. Tous ces reproches sont fondés en fait, mais pour les apprécier il faut songer aux moyens dont disposait Champlain. Les grands seigneurs, vice-rois de la Nouvelle-France, dont il était le lieutenant, ne lui donnaient guère que l'autorisation de faire ce qu'il pourrait ; les négociants qui lui fournissaient de l'argent, lui en fournissaient le moins possible, regardant comme perdu tout ce qui ne produisait pas un bénéfice immédiat, se souciant peu de la colonisation, et même la redoutant dès qu'elle tendait à devenir indépendante d'eux : il ne pouvait donc rien que par les sauvages, et comment eût-il pu les gagner sans servir en quelque chose leurs passions ?

Lui-même pourtant semble s'être fait ce reproche et s'être corrigé de l'excès de sa hardiesse : ici en effet finit avec la première partie de ses voyages la partie la plus originale de sa vie : les vingt années qui suivent vont nous montrer en lui un fonctionnaire bien plus correct.

Champlain, en arrivant en France, trouva en prison le prince de Condé, de qui il tenait ses pouvoirs; il n'avait plus de titre légal à tout risquer pour servir son pays. Le maréchal de Thémines, qui parmi les dépouilles du prince détenu s'était fait donner la vice-royauté de la Nouvelle-France, n'y voyait que l'avantage de vendre le privilége du commerce des pelleteries, et il prétendait le vendre cinquante pour cent plus cher que ne l'avait vendu Condé. Pour lui servir de prétexte, il lui fallait un lieutenant, et autant valait Champlain qu'un autre; il prit Champlain; mais les marchands avaient peur que, s'ils payaient Thémines, la cabale opposée venant à ressaisir le pouvoir ne les fît payer une seconde fois; ils auraient mieux aimé d'ailleurs ne rien payer du tout, et demandaient qu'il n'y eût de commission ni pour le vice-roi, ni pour son lieutenant. Pendant qu'ils plaidaient, Champlain retourna à Québec, et fit, comme il le dit, le voyage de 1617, où il ne se passa rien.

De retour en France en 1618, il trouva les associés encore en procès : en vain leur représentait-il que si on ne prenait possession du Canada, en y envoyant des hommes pour le défricher et le défendre, on mettrait tout en péril; ils lui représentaient, eux, qu'ils mettraient leur argent en grand péril s'ils le donnaient à qui que ce fût au milieu d'une pareille instabilité; et on ajournait et on plaidait. Enfin, en janvier 1619, les associés dressèrent un état des personnes qu'ils devaient envoyer au Canada, et des choses qu'ils leur fourniraient. Il y avait quatre-vingts personnes; on leur promettait quarante mousquets et quatre arquebuses : quant à l'état du lieutenant du vice-roi, qu'on en juge par un seul article : on lui garantit, entre autres objets de luxe pour sa table, trente-six assiettes d'étain et autant d'écuelles. N'y avait-il pas de quoi tenter l'ambition? Ce n'est pas là toutefois ce qui déplaît à Champlain; mais c'est qu'il y eût parmi les associés des gens de la religion prétendue réformée; puis il y avait souvent matière à procès avec les Rochelais; or ce n'était pas chose agréable à suivre qu'un procès à La Rochelle. Qu'on en juge : « Et ne pouvait-on avoir aucune raison ni justice en l'enclos de

« leur ville : car quand on allait pour faire quelque exploit de « justice, le maire disait : je crois ne vous faire pas peu de « faveur et de courtoisie, en vous conseillant de ne faire point « de bruit et de vous retirer au plus tôt. Que si le peuple sçait « que veniez en ce lieu pour exécuter les commandements « de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'être noyés « dans le port de la Chaisne, à quoy je ne pourrais remédier. » Il est vrai que, par compensation, on pouvait avoir affaire avec les Basques, qui puisaient dans leur voisinage de l'Espagne la même confiance que les Rochelais dans leurs murailles et dans les marais qui les environnaient?

Champlain trouvait pourtant des adversaires aussi fâcheux et plus directs dans la compagnie privilégiée, dont le siége était à Rouen. Elle voulait bien le laisser faire ses découvertes, mais elle voulait qu'à l'habitation même tout pouvoir appartînt à son facteur. Et Champlain, les lettres du roi à la main, suivant le Conseil du roi de Paris à Tours, obtenait arrêt confirmatif de ses droits. Cependant la vice-royauté passait de Thémines à Condé, de Condé à Montmorency ; mais Champlain restait le lieutenant inamovible du vice-roi, quel qu'il fût. Tout cela ne faisait qu'accroître son désir de revoir les sauvages et le Canada. Il partit sans attendre même que ses dernières lettres du roi lui fussent expédiées. Elles sont datées du 7 mai 1620, et en mai 1620 il naviguait déjà sur le Saint-Laurent.

Cette fois, il partait avec la pensée d'un long séjour, car il emmenait avec lui sa famille. Il ne nous la fait pas connaître. Nous savons seulement que sa femme était la sœur d'un de ses compagnons au Canada, Boullé. Lescarbot parle d'un Boullet, capitaine du régiment de Pontrincourt; peut-être était-ce le même?

Bien des sujets de contrariété attendaient Champlain au Canada; négligée en son absence, l'habitation était désolée et ruinée; les négociants auxquels était interdit le commerce des pelleteries ne l'en faisaient pas moins, Bretons, Basques, Rochelais, Rochelais surtout, prêts, lorsqu'on les surprenait, à combattre ou à fuir, selon l'état de leurs forces; ce qui menaçait de devenir pire, c'est que dans leur besoin de gagner les

sauvages, ils leur donnaient en paiement de leurs pelleteries, des armes à feu, avec poudre, plomb et mèches : les négociants de la Compagnie, de leur côté, s'occupaient beaucoup plus de réprimer les tentatives de leurs concurrents, et d'assurer leur monopole, que de favoriser la colonisation : ils niaient ou méconnaissaient l'autorité de Champlain ; ils l'approvisionnaient irrégulièrement et mal ; lui refusaient également des munitions et des hommes. Les hommes même qu'ils lui donnaient le secondaient mal : il lui eût fallu des gens prêts, comme lui, à tous les travaux, alternativement soldats et laboureurs ; il cherchait dans la culture du sol son indépendance de la compagnie ; mais ceux auxquels il donnait des terres ne les labouraient pas, et il fut obligé de renvoyer en Europe plusieurs familles qui pendant deux ans n'avaient fait que se donner du bon temps et s'enivrer avec ceux qui leur en donnaient le moyen. Outre les inconvénients de cette paresse, ces fainéants lui créaient des difficultés avec les sauvages. Imprudents et violents quelques-uns périrent dans des rixes. Champlain poursuivait en vain les meurtriers. Les chefs sauvages répondaient amicalement, mais en alléguant leur impuissance vraie ou supposée. Pouvait-on d'ailleurs compter sur cette amitié? Il essayait de la maintenir, tout en montrant de justes exigences ; il essayait de cimenter une paix solide entre ses amis et les Iroquois, et par suite de faire cesser le mauvais vouloir de ceux-ci contre la colonie ; c'était là un rêve auquel il ne pouvait renoncer. Cependant les sauvages alliés de la France eux-mêmes ne vivaient pas toujours bien entre eux : ils formèrent même contre la colonie un complot qui ne fut prévenu que par la révélation d'un des leurs. Enfin un nouveau danger se montrait ; des navires espagnols venaient tenter la traite des pelleteries jusque dans ces pays que la France s'arrogeait, en vertu d'un droit de découverte, que les indigènes auraient en vérité toute raison de rejeter, mais que les Européens reconnaissent entre eux.

Champlain usa plus de quatre années à lutter contre ces difficultés, se maintenant, avançant son fort mieux que ses défrichements, préparant ainsi, s'il ne la fondait pas encore,

la colonie. Les Jésuites le secondaient par leur zèle, s'en allant hardiment un à un vivre avec les sauvages pour apprendre leur langue et les convertir au christianisme. Le 15 août 1624, il repassa en France avec sa famille, pour laquelle il paraît avoir redouté bien moins les dangers que les privations causées par la négligence de la Compagnie. Il laissait à celui qui commandait en son absence l'habitation entourée de 26 toises de murailles de 14 pieds de haut, avec cinquante et une personnes, tant hommes que femmes, garçons et enfants. C'était à peine l'ébauche d'un fort, ce n'était même pas celle d'un village. Les commerçants rivaux continuaient cependant à se fatiguer en procès interminables. Lassé, le duc de Montmorency céda sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France au duc de Ventadour, qui, par lettres du 15 février 1625, confirma à Champlain le titre de son lieutenant, en lui donnant à lui-même pour lieutenant son beau-frère Boullé. Dans son achat de ce titre de vice-roi, le noble duc était mû surtout par sa piété; il n'en recommandait pas moins à son lieutenant de *soigneusement rechercher et reconnaître, faire fouiller, tirer, purger et affiner toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux,* ce qui a fait écrire par une main contemporaine cette note en marge de mon exemplaire : « Point d'or, point de piété » ni de religion, et cependant chacun se couvre de ce man» teau. »

Champlain s'embarqua de nouveau à Dieppe, le 15 avril 1626, sur le vaisseau *la Catherine,* du port de 250 tonneaux. Son équipage était encore composé en partie de matelots du culte réformé auxquels on voulait interdire, lorsqu'ils furent une fois dans le fleuve Saint-Laurent, le chant des psaumes et les prières en commun. Ils cédèrent sur le premier point, tinrent bon pour le second. « D'une mauvaise dette, l'on en tire ce que l'on peut, » dit Champlain. Plus tard, il trouvera plus justement mauvais que le chef anglais victorieux ne veuille permettre que les catholiques prient Dieu publiquement.

Il trouva la colonie souffrant du manque de vivres, le logement peu avancé; il n'y avait que vingt-quatre hommes en état de travailler. Pourtant il en détacha quelques-uns, et fit cons-

truire dans les prairies du cap Tourmente, un petit fort et une étable, pour loger et nourrir des bestiaux. On était dans un tel dénuement qu'une des barques s'étant brisée dans une de ses visites à ce petit établissement, il n'avait pas de quoi la raccommoder.

Cependant il était sur le point d'être entraîné par les sauvages amis dans une guerre avec les Iroquois; il résistait, mais il avait à se plaindre de ses alliés eux-mêmes; des meurtres étaient commis par eux et restaient impunis. Champlain allait bien les trouver, avec son ancienne audace, bien qu'il ne restât plus longtemps parmi eux; il leur parlait avec fermeté; mais il ne pouvait pas rompre avec eux, il ne pouvait que se faire honneur d'une patience forcée. Il se consolait de tant de déboires en voyant les Jésuites opérer quelques conversions, surtout parmi les malades, mais elles duraient rarement jusqu'à la mort du converti : guéri ou mourant, celui-ci revenait à ses erreurs.

DELAYANT.

La suite au prochain numéro.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

TRAVAILLEURS DE L'OUEST DE LA FRANCE.

—

9. CHAMPIGNY-SUR-VEUDE. — Existe-t-il et quelqu'un peut-il nous signaler une gravure ancienne représentant le château de Champigny-sur-Veude bâti au XVIe siècle par les Bourbons-Montpensier, et dont il ne reste plus aujourd'hui que la Sainte-Chapelle si remarquable par ses verrières, les plus belles du monde ?

J. CHARVET.

—

Le prochain numéro de la *Revue* contiendra les réponses aux questions posées dans le mois de février.

LE PARLEMENT

A POITIERS

Les deux documents que nous donnons ici, l'un par extrait, l'autre en entier, rappellent à la ville de Poitiers une des époques les plus brillantes, à la France l'une des phases les plus tristes de leur histoire. Charles VII alors simple Dauphin, mais déclaré par son père lieutenant-général du royaume en 1417, avait été arraché aux massacreurs du duc de Bourgogne par Tanneguy du Châtel lors de la prise de Paris le 28 mai 1418 par le maréchal de l'Isle-Adam. Réfugié en Poitou, il établit à Poitiers par lettres données à Niort le 21 septembre suivant, la Cour et juridiction souveraine du royaume pour tenir lieu du Parlement résidant à Paris, alors au pouvoir de l'Angleterre, nomma les membres qui devaient composer cette Cour et ordonna qu'elle ouvrirait ses séances le 1er décembre 1418.

M. Filleau, dans son essai sur l'ordre judiciaire et administratif du Poitou (1), ne relate pas Guillaume Letur ou Le Tur parmi les présidents et conseillers du Parlement séant à Poitiers, il y occupait cependant une haute position, car, après avoir été revêtu de la charge de conseiller il fut nommé président et prêta serment en cette qualité le 20 août 1427.

Nous ne donnerons aucuns détails sur sa vie, elle se trouve dans l'ouvrage de F. Blanchard sur les Présidents à mortier du Parlement de Paris (2). Mais cet historien ne mentionne point que Guillaume Le Tur eût fait partie du Conseil du duc d'Orléans.

Voici ce que nous trouvons sur les registres du Parlement de Poitiers dans l'édition de la bibliothèque historique du P. Lelong donnée par M. Fevret de Fontette :

(1) Notice extraite des Mémoires de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

(2) Edition in-folio, Paris, chez Cardin-Besongne, 1647, p. 75.

« Les registres du Parlement depuis 1229 sous Saint-Louis, jusqu'à la mort de Louis XIII en 1643, sont en 53 volumes : ..... Le troisième côté C est intitulé : *Liber accordorum;* il contient les *ordonnances du Parlement transféré à Poitiers depuis 1418 jusqu'au 9 avril 1434.* (tome 3, page 255, col. 1).

« N° 33,244. Manuscrit : *Registre du Parlement séant à Poitiers depuis le 20 décembre 1418 jusqu'en 1436,* in-folio. Ce registre est conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de M. le chancelier Séguier, n° 270, et dans celle de M. le chancelier d'Aguesseau (tome 3, page 255, col. 2).

« N° 33,257. Sous ce numéro est indiqué une suite de 250 volumes manuscrits environ qui étaient dans la Bibliothèque de M. de Chauvelin, garde-des-sceaux, renfermant les registres du Parlement. Parmi ces volumes il en est un ainsi désigné : *Registre du Parlement séant à Poitiers de 1418 à 1436* in-folio.

Ces registres du Parlement séant à Poitiers sont mentionnés par divers historiens, par Dutillet entr'autres dans son recueil des Rois de France. Ainsi l'on trouve cité (page 215, édition de 1602, in-4°), « traité de paix d'entre M. le Dauphin et le duc de Bourgogne le 11 juillet 1419. Au parlement, registre appelé livre Croizé, feuillet 50 : *Registre des anciennes ordonnances du Parlement séant à Poitiers,* feuillet 38. »

« Confirmation de ladite paix par ledit roi Charles avec générale abolition, du 19 juillet 1419. Au trésor, registre 8. xx. xi. Lettre 7. xx. x. Parlement, registre appelé livre Croizé, feuillet 51 : *Registre des ordonnances du Parlement séant à Poitiers,* feuillet 39. »

Ce registre des ordonnances, etc., doit être celui désigné par le P. Lelong sous le titre de *Liber accordorum.*

Nous ne pouvons nous expliquer comment Bouchet dans ses annales d'Aquitaine a pu écrire que le Parlement n'avait été transféré à Poitiers qu'en 1422. Il a induit en erreur plusieurs écrivains qui l'ont trop facilement cru sur parole.

I.

10 *Février* 1438.

Ordonnance de payement de la somme de 40 livres tournois,

délivrée par Charles duc d'Orléans et de Valoys, comte de Bloys et de Beaumont et seigneur de Buay au profit de Me Guillaume Letur licencié ès-lois, conseiller en la Court de Parlement à Poitiers pour les gages et pension à lui accordée pour faire partie du Conseil du prince et soutenir ses causes en ladite Cour. Donnée à Blois le 10 février 1438.

Signé : Par Monseigneur le duc, à la relacion de vous, à ce par luy commis :

PERRIER.

II.

13 *Juin* 1438.

Quittance donnée par le secrétaire du duc d'Orléans d'une somme de 20 *livres à lui dus pour avoir fait transporter de Poitiers à Paris, les Procès et Escriptures concernant ce Prince.*

Sachent tous, que je Jehan Baudry, secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans et son procureur en la Court de Parlement, confesse avoir eu et reçu de Jacques Boucher, trésorier général de mondit sieur le duc, la somme de vint livres tournois qui par moy avoit esté paiée pour ledict Seigneur, pour avoir naguères fait retraire de la dicte Court de Parlement à Poictiers, tous les procès et autres escriptures touchant mondit sieur et y ceulx avoir fait amener et conduire dudit lieu de Poictiers en la ville de Paris et remis en icelle Cour de Parlement tenue audit lieu de Paris. De laquelle somme de vint livres tournois, je me tiens pour bien contant et paié et en quicte mondit sieur le duc, son dit trésorier e tous autres. Tesmoing mon seing manuel, cy mis le XIVe jour de juing, l'an mil cccc trente et huit.

Signé : BAUDRY.

Ces deux pièces proviennent des archives de M. de Joursanvault, qui contenaient sur notre Poitou un si grand nombre de documents précieux dont nous devons déplorer la dispersion. Nous ferons plus d'un emprunt à ce riche dépôt dont il nous a été donné de parcourir quelques cartons.

H. BEAUCHET-FILLEAU.

CHRONIQUE MUSICALE

—

Que devient la musique d'ensemble dans les provinces de l'Ouest ?

Il fut un temps où dans la région qui forme la grande association musicale de l'ouest, les sociétés philharmoniques étaient en voie de prospérité régulière ; ces sociétés formaient autant de compagnies qui se réunissaient chaque année dans la ville où se tenait le congrès. Aujourd'hui le nombre des musiciens instrumentistes ou chanteurs diminue, et avec une telle rapidité que bientôt il n'y en aura plus.

On attribue, parfois, au développement des études sérieuses dans les lycées, dans les colléges et dans les écoles du gouvernement, l'impossibilité dans laquelle se trouvent les jeunes gens de cultiver l'étude de la musique, de façon à pouvoir profiter de leurs connaissances dans cet art, et exécuter dans les orchestres. Mais cette raison ne me paraît point bonne, car il y a quarante ans il y avait tout comme aujourd'hui l'école polytechnique et l'école normale, l'école de Saint-Cyr et l'école maritime, l'école de droit et l'école de médecine, et cependant les sociétés philharmoniques se composaient de musiciens amateurs qui jouaient du violon, du cor, de la clarinette ou de la basse ; les écoles du gouvernement avaient même plus de postulants qu'aujourd'hui, car notre époque subissant l'influence des idées anglo-américaines, a compris que la force d'une nation était en rapport direct avec les progrès de son industrie et de son commerce ; de façon que les pères de famille français ne répugnent plus à

diriger leurs enfants vers les carrières industrielles et commerciales, et les gardent avec eux dans les départements.

J'ai ouï attribuer au développement des mathématiques le peu de popularité de l'étude des instruments de musique. Là n'est pas la raison. J'ai souvent remarqué que les savants : physiciens, mathématiciens, naturalistes ou philosophes, à l'encontre des peintres ou des poètes avaient beaucoup de goût pour l'art des sons.

Je pourrais en donner une raison assez plausible par la nature même des affinités d'esprit de ces deux classes d'êtres intelligents, et dans le besoin de variété et de distraction qu'éprouve la pensée après un long travail du cerveau, à peu près comme l'appétit est ravivé par le changement de nourriture.

C'est dans la musique même que nous trouvons le mal qui tue cet art en province. Ce mal, je n'oserais dire à quoi je l'attribue, si cet article n'était signé en toutes lettres de mon nom, et si je n'en assumais, par suite, toute la responsabilité ; il est, je le crains, dans la création des orphéons et des musiques de cuivre.

Après la journée de travail, se rendre dans une salle de la mairie ou de l'école du chef-lieu de canton, voire de la commune, et là, se faire apprendre par un maître de musique, des airs à chanter ou à souffler dans n'importe quel instrument à pistons, airs dont le mérite est d'être d'une carrure de rythme et d'une simplicité méthodique telles que le premier venu peut les retenir au bout de huit jours ; voilà certes qui est très-innocent, je dirai même plus, très moral, mais qui ne fera jamais de musiciens complets.

On pourra, par la méthode Galin-Paris-Chevé, faire de bons choristes, mais non des chanteurs. S'il faut trois mois pour jouer : *Partant pour la Syrie*, sur un saxhorn en *mi* ou en *si* bémol, il faut plusieurs années pour façonner le gosier au point nécessaire pour interpréter dignement les airs de nos opéras ; il faut dix ans pour qu'un élève bien doué puisse jouer convenablement sur le violon sa partie dans une symphonie d'Haydn.

Schwer ist die Kunst ! (l'art est difficile) a dit Schiller, c'est

là ce qui fait que nos jeunes gens, plutôt que de chercher à surmonter les difficultés ardues qui conduisent à l'eldorado de la *musique d'ensemble*, (la plus grande satisfaction que puisse avoir un musicien) se contentent de chanter dans les orphéons et de jouer aux processions de la Fête-Dieu des marches sacrées, avec une mesure chancelante et une justesse douteuse.

Autrefois il y avait de l'opéra, au moins tout l'hiver, et plus anciennement toute l'année dans nos villes de l'ouest : Poitiers, Angoulême, Niort, La Rochelle et Rochefort, et pendant ce temps, des orchestres, composés en grande partie d'amateurs, accompagnaient, d'une façon supportable, les opéras de Boieldieu, d'Auber, d'Ad. Adam, de Rossini, ...

Aujourd'hui nous avons en quelque sorte la desserte des théâtres des villes plus grandes que les nôtres pendant quelques semaines après Pâques. Et pendant ce temps les chanteurs sont accompagnés *par un piano ! !* et quelques instrumentistes dépareillés qui luttent courageusement avec la partition.

Dans notre réseau, Niort et La Rochelle, surtout, où l'orchestre d'opéra est au grand complet, sont les seules villes où ces tristes choses n'aient pas lieu. Mais j'ai vu dans une cité voisine et plus peuplée que La Rochelle et Niort, un grand opéra en cinq actes, accompagné par un piano, flanqué de quatre violons (trois premiers et un second), une contre-basse qui faisait semblant de jouer, une flûte assez habile, un basson qui suivait le même système que la contre-basse et bon nombre d'instrumentistes de cuivre empruntés à la garnison. Il y avait des pistons, des trombonnes et des *saxhorns* représentant les *cors !*

Nos sociétés philharmoniques, du temps où M. Beaulieu fonda l'Association musicale de l'Ouest, composaient les programmes de leurs soirées avec les ressources *de la localité*, comme cela se passe encore aujourd'hui à la Rochelle ; mais dans les autres villes, la dangereuse habitude de faire venir des *étoiles* de Paris, a tué les sociétés philharmoniques qui n'existent plus que pour former un orchestre incomplet qui fait entendre deux ouvertures d'Auber pour servir de cadre aux *dive*, venues à des prix fabuleux, du grand firmament artistique.

Que devient au milieu de tout cela l'élément local ?

— Il est là pour payer et pas autre chose.

Voici le bilan musical de cet hiver :

A Poitiers : un grand concert de bienfaisance au théâtre avec le concours de madame *Vandenheuvel-Duprez*, accompagnée sur le piano par son mari. A côté de la cantatrice de Paris on a applaudi les trois frères *Seghers* (violon, flûte et piano), M. *Dupuy*, l'excellent violoncelliste, et mademoiselle *Lobstein*, jeune artiste d'avenir, encore enfant et qui marche sur les traces de son père, pianiste de talent.

Le chant d'ensemble était représenté par la société chorale dirigée avec un grand mérite par M. *Puisais*. Nous noterons en passant que cette société a obtenu d'éclatants succès dans les nombreux concours auxquels elle a pris part à Bordeaux et même à Paris : à Saint-Hilaire la réception des orgues qui étaient autrefois à la cathédrale de La Rochelle (1), orgues de Cavaillé Coll. A cette cérémonie M. Ch. Dupuy a fait apprécier son beau talent en jouant un solo de violoncelle avec accompagnement d'orgue. Les élèves de l'École Normale ont chanté avec ensemble et nuances plusieurs chœurs pendant la messe.

Citons aussi incidemment les compositions de M. *Emile Lévêque*, professeur à Poitiers et violon solo dans nos congrès, qu'il a fait entendre dans les salons du chef-lieu de la Vienne et aussi à Paris et que les violonistes voudront connaître.

De Niort il ne m'est parvenu que d'assez tristes nouvelles, au point de vue musical. Dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, M. Ch. Bodeau annonce d'une façon très-spirituelle le décès de la société philharmonique :

« J'en suis désolé, dit M. Ch. Bodeau pour notre pauvre so-
« ciété philharmonique autrefois si brillante, et n'oublions pas
« son plus beau titre de gloire, berceau de l'association musi-
« cale de l'Ouest. Une pareille fin ne saurait nous trouver in-
« différent.

. . . . . .

(1) Prochainement nous entretiendrons nos lecteurs de la réception des nouvelles grandes orgues de la cathédrale de la Rochelle, sorties des ateliers de MM. Merklin, Schültz et comp.

« La commission de la société philharmonique demandait au « public deux mille francs pour donner quelques fêtes, elle « n'a pas recueilli plus de quinze cents francs. »

Je m'associe de grand cœur aux regrets de M. Ch. Bodeau, et j'ajouterai que je suis bien étonné d'apprendre que la musique meurt d'inanition dans une ville où il y a de si bons musiciens.

A Rochefort, l'administration municipale fait de louables efforts pour reconstituer la société orphéonique et peut-être aussi la société philharmonique, sous la direction d'un artiste nouvellement établi M. *Henri Scapts*. Nous verrons ce qui en résultera ; peut-être un moindre succès qu'à Niort.

A Saint-Jean-d'Angély, un grand concert vocal et instrumental a été donné par les sociétés orphéonique et philharmonique au théâtre, auquel ont prêté leur concours M. *E. Lévêque* et plusieurs autres artistes tels que madame *Coudurier-d'Harcourt*, pianiste ; M. *Planchot*, corniste ; et MM. *Lesage* de Niort.

A la Rochelle, la société philharmonique poursuit le cours de ses paisibles succès de famille. Devant un auditoire qui devient de jour en jour plus nombreux elle exécute des morceaux d'ensemble très variés. Chœurs d'opéras ou d'oratorios à grand orchestre avec soli ; symphonie d'Haydn, Mozart, Beethoven et Mendelssohn ; elle fait entendre un peu de tout à ses fidèles auditeurs, au nombre de quatre cents environ, qui écoutent dans un silence profond les plus larges adagios et les fugues les plus ardues. L'orchestre compte plus de soixante exécutants parmi lesquels (rareté rarissime !), un harpiste amateur, un élève du célèbre Prumier, musicien de talent et d'avenir. Aussi les compositeurs de la localité écrivent-ils dans tous leurs morceaux des parties pour cet instrument (1) qui fut si fort en vogue au siècle dernier et qui a été singulièrement négligé par suite des progrès du piano.

Or, à La Rochelle depuis bien des années, il n'y a plus

(1) L'auteur de cet article a fait exécuter ces jours-ci un sextuor pour flûte, cor, alto, violoncelle, harpe et contre-basse.

d'orphéon, de façon que les jeunes gens qui ont de la voix et du goût pour la musique chorale se font inscrire dans les chœurs de la société philharmonique et concourent aux exécutions d'œuvres de Weber, Mendelssohn, Haydn.... qui élèvent le goût musical de la population et lui font une éducation plus solide que celle que peut leur donner le répertoire des sociétés chorales.

Je ne voudrais point cependant que l'on se méprît sur l'intention des lignes précédentes et que l'on crût que je condamne de parti pris les sociétés chorales populaires, institutions excellentes à bien des titres ; mais je souhaiterais que les sociétés chorales et les musiques de pompiers fussent un acheminement vers un but plus élevé. Je souhaiterais, dis-je, que l'on ne s'en tînt pas à ces études primaires.

Non, je ne suis point autant l'ennemi des sociétés de chant d'ensemble et des musiques civiles de cuivre que je le parais. Car je crois qu'il vaut mieux encore chanter les chœurs des chasseurs ou autres, qui font le répertoire habituel des orphéons et les pas redoublés militaires des fanfares, que de ne pas s'occuper de musique. La chose est incontestable.

Je rends un hommage tout particulier aux hommes qui sont à la tête de ces sociétés, sachant par une longue expérience combien il est difficile et fatigant d'être l'organisateur de ces cours ; mais je regrette que ces sociétés de musique populaire, c'est-à-dire à la portée de tout le monde, ne soient pas des écoles préparatoires, des pépinières où les sociétés philharmoniques feraient le recrutement de leurs instrumentistes et de leurs chanteurs solos.

Aussi ai-je vu avec plaisir la détermination du Ministre de l'instruction publique, créant un comité de patronage pour développer l'enseignement du chant dans les écoles de l'empire. Espérons, je le répète, que de tous ces choristes, il sortira quelques virtuoses de chant.

Quelle armée que les choristes de France et de Navarre ! On en compte 1,933 dans la Charente (tant choristes chantant régulièrement que membres honoraires chantant dans les grandes circonstances, landwher du second ban) répartis dans

36 sociétés ; dans la Charente-Inférieure 1,662, répartis dans 41 sociétés ; 759 dans les Deux-Sèvres, en 15 sociétés ; dans la Vienne, 460 dans 11 sociétés ; enfin en Vendée, 465 en 4 sociétés.

Aussi, il est probable que notre contrée sera bien représentée au festival international orphéonique de la France chorale, annoncé par M. Vaudin, malgré la supériorité des sociétés de l'est, du nord et même du midi ; le centre de la France nous étant seul inférieur, au point de vue musical. Mais il est à croire, que grâce aux éditions allemandes à bon marché, des quatuors d'Haydn, Mozart et de Beethoven, qui ont plus fait pour la diffusion dans les masses du goût de la musique de chambre que les matinées d'Alard et de Maurin, cette différence de disposition harmonique entre les contrées de l'est et nos pays disparaîtra.

Si Son Excellence, M. Duruy, complétait son programme d'instruction musicale en recommandant aux proviseurs des lycées d'engager leurs élèves musiciens à se former en sociétés de quatuors, outre que la moralité dans les institutions de jeunes gens y gagnerait beaucoup, la musique étant une excellente panacée contre l'ennui (le meilleur conseiller du diable, dit le proverbe), la nation française grâce à ses dispositions rythmiques, meilleures que celles des Allemands et des Italiens, deviendrait bientôt la première nation du monde pour la musique d'ensemble ; le public s'habituerait à entendre la musique des grands maîtres et préférerait les chefs-d'œuvre des classiques aux plus ravissantes romances du *Sapeur*, modulées par les plus séduisantes *Thérésa ;* les sociétés philharmoniques, pour attirer les auditeurs payant, n'auraient plus besoin de donner cinq mille francs à une *Patti* ou trois mille francs à une *Nilsson*, et chaque ville, même celle de cinq à six mille habitants, aurait son petit orchestre, comme cela se passe en Allemagne.

LÉON MÉNEAU.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Le premier fascicule de l'ouvrage de M. Ant. Proust, *Archives de l'Ouest*, 1789-1800, *recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution dans les provinces de l'Ouest*, a paru à la fin du mois dernier. Nous avons entendu dire, on l'a même écrit, qu'il était regrettable que M. Proust ne se soit pas entendu avec M. Dugast-Matifeux qui possède sur cette époque des documents si nombreux et si intéressants ; d'autres ont paru douter qu'il pût donner sur les événements de la Révolution dans la Bretagne et le Maine des détails qui auraient échappé aux écrivains qui l'ont précédé dans l'étude de cette période de notre histoire. Nous ne jugerons pas ainsi de l'œuvre de M. Proust. Nous attendrons pour formuler notre opinion en ajoutant seulement que nous savons un peu, par expérience, qu'un collectionneur, quelqu'habile soit-il, laisse toujours échapper quelque pièce importante et que complète en apparence, une histoire laisse toujours des points obscurs à élucider. Il sera rendu compte dans la Revue de l'œuvre de M. Proust.

*
* *

La petite géographie départementale de la France, accompagnée d'un précis de géographie générale, par M. Loiseau, inspecteur de l'enseignement primaire, ne fera pas oublier, pour le département des Deux-Sèvres du moins, l'ouvrage du même genre publié par M. Girard, ancien instituteur.

Nous ne pouvons même pas lui reconnaître le mérite de l'exactitude ; elle renferme trop d'omissions et trop d'erreurs.

*
* *

Une paroisse poitevine. Sous ce titre, M. Stéphane de la Nicollière, inspecteur de la Société française d'Archéologie, vient de publier à Nantes une Monographie complète au point de vue historique et archéologique de la paroisse de Mazerolles, canton de Lussac, département de la Vienne. Un Breton qui vient chasser sur vos terres ! Ah ! Messieurs les Antiquaires de l'Ouest pendez-vous, ou plutôt suivez l'exemple qu'il vous donne, marchez sur ses traces et.... ne vous laissez plus dépasser.

*
* *

Un petit mot pour un petit livre. Le *Calendrier d'horticulture florale* de M. Desprez aîné, horticulteur à Niort, dont le nom a été maintes fois couronné dans nos concours.

Les amateurs de fleurs y trouveront d'utiles conseils pour les soins à donner à leurs serres. Ceux qui s'attachent à la culture du melon, une méthode simple et facile d'obtenir ce fruit délicieux. Ce calendrier qui paraît sous les auspices de M. de Meschinet, président de la Société d'horticulture de Niort, nous paraît mériter ce patronage.

*
* *

Au nombre des ouvrages que nous avons reçus et qui sont là sur notre table de travail réclamant notre attention, il en est deux auxquels, bien qu'étrangers à nos provinces de l'Ouest, nous devons une mention spéciale. L'un, le *Moniteur de l'archéologie*, publié à Montauban, sous la direction de M. J.-G. Coustou, membre de plusieurs sociétés savantes, ne s'occupe pas seulement du midi de la France; il fait appel à la bonne volonté de tous les savants, et le Poitou dans lequel tant de travailleurs sont à l'œuvre, ne pouvait manquer d'occuper une place dans ce recueil; ainsi nous avons remarqué une fort bonne analyse, signée P.-Z. Cartailhac, des *Recherches archéologiques sur le Haut-Poitou* de M. de Longuemar. Puis de M. Meillet deux articles, l'un sur la *Métalloplastie*, reproduction d'une note que nous nous rappelons avoir lue dans les publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest il y a

quelques années ; l'autre complètement inédit est le résultat de ses recherches sur la patine des silex taillés (1).

Nous allions tenter de donner de ce travail une analyse, afin d'en faire ressortir l'importance au point de vue archéo-géologique et nous proposions d'engager vivement tous ceux qui s'occupent de ces études, tous les curieux qui, sans vouloir se donner la peine d'aller recueillir eux-mêmes les *Celtæ* dont ils désirent orner leurs cabinets, trouvent plus commode de les acheter, à lire et méditer l'ouvrage de M. Meillet qui pourra leur éviter bien des mécomptes, lorsqu'il nous est tombé sous la main une lettre de M. Tournal, le savant bibliothécaire et conservateur du musée de Narbonne dont l'opinion est bien plus autorisée que la nôtre.

« Je viens de lire, écrit-il, la brochure sur les silex taillés, c'est un excellent travail, très exact, très méthodique, tout-à-fait nouveau et d'une grande portée puisqu'il permet de déterminer l'authenticité de certains ustensiles de l'âge de pierre. J'avoue humblement que les réflexions sur les patines lustrées surtout ont été pour moi une véritable révélation. »

Après un pareil suffrage que pourrait être l'approbation de *Nathan* ?

*
* *

Nous recevons la lettre suivante de l'un de nos collaborateurs :

« Cher Monsieur,

« Vous m'avez chargé de lire et de préparer pour la revue un compte-rendu du nouvel ouvrage de M. Emile Beaussire, professeur à la faculté des lettres de Poitiers, intitulé *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral ; études de droit naturel.* Avez-vous bien pensé à la tâche ardue, difficile dont vous me chargiez ; à la nature de cet ouvrage, au caractère de la Revue ? Le titre seul déjà nous amène sur ce terrain de l'économie politique dont l'entrée nous est défendue, et c'est bien pire

(1) Il a été fait de ce travail un tirage à part de cent exemplaires seulement. Prix 2 fr.

encore quand on ouvre le livre et que l'on voit des sommaires de chapitres ainsi conçus : *l'Individu et l'État. — La Famille. — La liberté d'enseignement. — La liberté de conscience. — La liberté de la presse. — La liberté d'association. — La propriété. — La propriété matérielle. — La propriété intellectuelle.* Et les sous-chapitres donc ! — Franchement pour vous et pour moi, je crois que le parti le plus sage que nous ayons à prendre est de nous taire et de garder dans notre fort intérieur notre manière de voir sur les matières débattues par M. Beaussire. Tout ce que je crois pouvoir dire, sans crainte d'entraîner la *Revue* hors de la ligne qu'elle ne peut dépasser, c'est qu'elles sont discutées avec une indépendance de vues qui honore le caractère de l'auteur.

« Je ne parlerai point du style. Tous ceux qui ont été sous le charme de sa parole retrouveront dans l'écrivain les qualités du brillant professeur.

« Je ne crois pas pouvoir aller plus loin dans mes appréciations d'une œuvre qui remue des questions si hautes, si sérieuses, de nature si diverses, si controversées et disons-le si mal connues souvent de ceux qui en parlent le plus.

« Je ne sais, cher Monsieur, ce que vous ferez de ces quelques lignes, je n'en réclamerai point la paternité, elles n'en valent pas la peine ; et si vous leur accordez les honneurs de la publicité veuillez les signer. »

*
* *

Depuis le mois d'octobre dernier nous recevons, et peut-être vous aussi, lecteur, ces petits volumes qui sous le nom de *mois scientifique, mois littéraire, mois artistique*, nous apportent de fidèles comptes-rendus de nouveautés de la littérature, des Sciences et des Arts. Nous ne les distinguerions pas de tant d'autres ouvrages du même genre que Paris répand sur la province, sous le prétexte d'épurer son goût, de lui faire connaître celui du jour, s'ils ne se rattachaient à nos contrées par leur direction confiée à M. Eugène Loudun. Secondé par d'intelligents collaborateurs il sait porter haut et ferme le drapeau de la bonne littérature, des saines traditions artis-

tiques dont il a été maintes fois l'ardent et l'heureux défenseur; nous reviendrons sur ces publications qui dans leurs revues provinciales ne peuvent manquer de rappeler quelques noms à nous connus.

*
* *

Terminons en citant une œuvre toute locale. Nous voulons parler de la traduction en patois Mello-Niortais de la Bulle du S.-P., relative à l'Immaculée-Conception de la Ste-Vierge, et de la reproduction, par la photographie, de ce chef-d'œuvre de dessin, de peinture et de calligraphie. C'est un travail qui ne fait pas moins d'honneur à l'esprit religieux des Niortais qu'à leur habileté à manier le crayon, la plume et le pinceau; nous y reviendrons.

NATHAN.

*
* *

DANGERS D'UNE MÉTHODE UNIFORME DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES par *J. Lapaume*, professeur de littérature étrangère près la Faculté de Grenoble, membre correspondant de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, etc. — *Grenoble, imprimerie de Prudhomme, rue Lafayette,* 14 — 1865.

M. Lapaume est connu en Saintonge par ses nombreuses et intéressantes publications; il y a laissé d'honorables souvenirs, soit par l'enseignement dont il a été autrefois chargé au collége communal de Saint-Jean-d'Angély, soit à l'occasion de l'union qu'il a contractée dans cette dernière ville, et si la position élevée qu'il occupe en ce moment le tient éloigné de notre pays, il y réside toujours par le cœur.

Ces motifs sont suffisants pour que le lecteur comprenne à quel titre les travaux de ce savant sont analysés dans ce recueil et quelle que soit mon incompétence, je me hasarde à présenter aujourd'hui quelques réflexions au sujet de l'une des dernières brochures que ce professeur m'a fait l'honneur de m'adresser.

Il n'est pas un de nous qui n'ait formé des souhaits pour voir abréger la durée et la difficulté des études grammaticales,

et qui, prenant en commisération l'enfance dont la plus belle partie se passe dans les déclinaisons et les conjugaisons, n'ait conservé en mémoire, je ne dis pas en bon souvenir, ce rudiment grec ou latin, assaisonné de racines plus ou moins indigestes, et dont l'assimilation ne se faisait pas sans dégoût, sans pensums et quelquefois sans pleurs. Or, vous savez que ces études grammaticales, très-arides dans les premières classes, plus fructueuses dans les classes élevées, n'en durent pas moins neuf années au bout desquelles on sort du collége saturé de grec et de latin, mais peu versé dans l'intelligence de ces deux langues dont la première est tellement perdue de vue que la plupart des bacheliers ont encore un certain mérite à la lire couramment.

Je ne conteste pas que cet état de choses ne soit fâcheux, car je suis un de ceux qui croient inséparables les sciences et les lettres, mais si les neuf années d'études classiques ne peuvent pas donner de meilleurs résultats, je consentirais volontiers à ce que cette durée fut abrégée.

Des savants ont cherché à enseigner simultanément les trois langues, et de ce nombre est M. Sommer, qui a rédigé sur le même plan une grammaire française, une grammaire grecque et une grammaire latine (1).

C'est contre cette tendance à vouloir uniformiser l'étude des langues que s'élève M. *Lapaume*, et il le fait, il faut l'avouer, avec un talent remarquable et une érudition que je suis forcé d'admirer, mais que je suis incapable d'apprécier.

Voici comment M. *Lapaume* traite le plan de l'ouvrage de M. *Sommer* (2) : « Une façade un peu trop large pour l'*exi-* « *guité du corps de logis*, au plus haut de cette façade, l'ensei- « gnement du lieu, autrement : *Méthode uniforme pour l'ensei-* « *gnement des langues*, puis un vestibule construit moins pour « l'utilité que pour la montre (*l'alphabet*), enfin deux corri- « dors. Dans celui de droite où fait sa résidence la *lexigra-* « *phie*, neuf cellules dressées bout à bout et soigneusement

(1) Quelques tentatives analogues avaient déjà été faites par d'autres grammairiens tels que *Burnouf*, *Cornu*, etc.

(2) Page 38.

« tirées au cordeau. » *Les neuf espèces de mots; c'est bien pour la langue latine, mais pour la langue française et la langue grecque, que fait M. Sommer de l'article ?* « Dans celui de « gauche qui est le séjour de la syntaxe, un appartement de « trois pièces, non moins monotones, qui sont destinées, celle- « ci à l'accord, celle-là au régime, et l'autre à la subordination « des mots. »

Nous ne suivrons pas, si vous le voulez bien, M. *Lapaume* dans les critiques spirituelles qu'il fait des divers chapitres de l'ouvrage de M. *Sommer,* et qu'on lit avec autant de plaisir qu'un morceau de belle littérature, alors qu'il ne s'agit que d'accents, d'adverbes, de conjonctions, etc., mais je ne puis résister au désir de transcrire le paragraphe suivant : (1) « En parcourant le tableau des verbes irréguliers, j'ai arrêté « un instant mon attention sur quelques difficultés qui ne me « semblent pas avoir été surmontées. Frire, par exemple, ce « mot qui est une onomatopée, s'il en fut jamais, lui qui imite « si bien par le son de ses lettres, le bruit de la chose (beurre « ou poisson qui cuit légèrement et rapidement dans la poêle), « ne se prend point avec un sujet de personne. Il ne faut donc « pas écrire : *je fris une sole, je fris des œufs,* mais *je fais « frire une sole, je fais frire des œufs,* à l'exemple de *La Fontaine* qui, s'adressant au petit poisson prêcheur, lui disait, « non pas : *dès ce soir on vous friva,* mais bien : *dès ce soir « on vous fera frire.* »

Voici un autre passage (2) : « Dans le chapitre de l'*adjectif,* « vous pouvez lire : *Nihil,* nominatif, rien ; génitif *nullius « rei* (*Sommer*). C'est comme si on disait nominatif *peu,* génitif « *pas grand chose;* ou bien encore, nominatif, *pas une miette,* « génitif, *pas ce qui ferait mal à l'œil,* etc. »

Plus loin : « *Syntaxe de régime. Refert mea,* il m'importe, « comme s'il y avait *refert mea causa.* » (*Sommer*). *Refert* « étant pour *fert re,* répond M. *Lapaume, causa* ferait ici « double emploi (3). »

(1) Page 19.
(2) Page 54.
(3) Page 59.

Enfin, un peu plus haut, M. *Lapaume* cite ces lignes : « Le nom *Deus*, Dieu, a le vocatif semblable au nominatif, et « se décline irrégulièrement au pluriel (*Sommer*). Comme si « ce n'était pas déjà une irrégularité que *Deus* au lieu de *Dee!* « Pauvres enfants, que je vous plains si vous avez le sens droit! « Mais que je vous félicite si vous le conservez tel jusqu'au « bout d'un pareil rudiment. »

C'est fort bien dit; mais je dois l'avouer, cela ne démontre pas les dangers d'une méthode uniforme pour l'étude des langues. Je vois des incorrections, des fautes même habilement relevées, mais je ne comprends pas que ces fautes constituent la méthode.

Un reproche plus sérieux s'adresse à l'ordre dans lequel sont présentées les trois grammaires. M. *Sommer* commence par la grammaire française qui est suivie de la grammaire latine, et il termine par la grammaire grecque. « Si le triple ouvrage de « M. *Sommer*, dit M. *Lapaume* (1), n'eût pas été conçu et « exécuté à l'envers; si l'ordre des siècles, aussi bien que la « succession des idiomes, eût présidé à l'arrangement et à la « subordination des parties entre elles, nous verrions d'abord « le grec, comme le plus ancien et le plus large des trois, « servir de base à l'édifice; puis, de cette première assise s'éle- « ver sur une moindre échelle, le latin; enfin, dominer, au « sommet, le français, moins ample et plus jeune que les deux « précédents. »

« La langue française ne saurait fournir un cadre où puis- « sent s'ajuster le grec et le latin. Aussi qu'est-il arrivé? A « l'égal de ce barbare qui faisait scier les livres et briser les « statues selon la dimension des caisses destinées à les rece- « voir, M. *Sommer* n'a pas craint de retrancher des langues « anciennes bon nombre de choses essentielles, caractéristi- « ques, des parties vraiment organiques, vitales et capitales, et « cela parce qu'elles s'agençaient peu, parce qu'elles ne coïn- « cidaient point avec les compartiments préétablis de son ri- « gide et immuable casier. Par un expédient contraire il a « gratifié de richesses factices le français qui n'en peut mais;

(1) Page 23.

« il l'a pourvu, par exemple, d'une soi-disant voix réfléchie, « qui correspondrait au verbe moyen des Grecs; c'est ainsi que « parfois, quand un bâtiment est défectueux, on y ménage de « fausses fenêtres dans l'intérêt de la symétrie. »

M. *Lapaume* doit avoir raison en théorie, mais dans la pratique, comment enseigner le grec à des élèves de huitième qui savent à peine lire et écrire le français? Or, la grammaire de M. *Sommer* s'adresse même à cette classe, puisqu'on y décline *Rosa* et *Dominus*.

Un autre reproche plus grave, c'est que s'il est quelques points d'uniformité qui existent entre le latin et le grec, c'est dans le nombre des déclinaisons et des conjugaisons. Nous savons que le grec n'a que trois déclinaisons et une conjugaison. Or M. *Sommer*, au lieu de suivre cette indication, a conservé les *cinq* déclinaisons, et les *quatre* conjugaisons latines, et en cela nous trouvons péremptoires les motifs invoqués par M. *Lapaume* (1).

« Le génitif singulier, dans les noms de la *quatrième* déclinaison se marque ordinairement sur l'*ŭ* d'un accent circonflexe pour indiquer que la voyelle est longue et pour distinguer ce cas du nominatif et du vocatif. » (M. *Sommer*). « Si « jadis un circonflexe a surmonté la voyelle *u* dans la désinence du génitif *fructus*, c'est que cette voyelle fait partie « d'une syllabe contractée ; et l'important ici c'est de déconcracter et de démêler les deux éléments de la phrase. Or, ce « n'est pas l'accent qui livrera ce secret. Car, pour voir clair à « travers l'accent, il faut avoir retenu que la prétendue *quatrième* déclinaison n'est que la *troisième* déclinaison contractée; et que si on dit, d'une part, *soror, sororis, sorori, sororem, sorore, sorores, sororum, sororibus*, on dit également « de l'autre *manus, manis, manui, manuem, manue, manues, manuum, manuibus*. Vient ensuite la contraction qui opère « le changement que vous savez. »

« La cinquième déclinaison a le génitif singulier terminé en « *ei* (*Sommer*). Il est regrettable que M. *Sommer* n'ait pas

« remarqué la frappante conformité de cette déclinaison avec « la première, pour tous les cas moins un. *Dies*, en effet, est « un masculin de la première déclinaison latine, à l'imitation « des masculins en *ès* de la première déclinaison grecque. A « l'égale de *dynastes* et d'*anchises*, *dies* est terminé en *es* au « nominatif et au vocatif; par le génitif et par le datif *diei*, il se « rapporte à *rosa*, qui fait à ces deux cas, *rosaï*, avant que « d'être *rosæ ;* enfin *diem*, *die*, *dierum*, ont pour type *rosam*, « *rosa*, *rosarum*. »

Voici pour les conjugaisons (1): « J'espérais que, à la faveur « des perfectionnements apportés dans ces dernières années à « l'enseignement de la grammaire, en France particulièrement, « M. *Sommer* déjà coupable de n'avoir pas réduit à *trois* les « *cinq* déclinaisons latines calquées évidemment sur les trois « déclinaisons grecques, allait au moins mettre en relief la « conformité, sinon l'identité parfaite de la conjugaison dans « les deux langues; que, frappé de cette unité qui règne de « part et d'autre au sein de la variété, il trouverait le secret « d'adopter en latin un type unique, *legere*, et de ne voir dans « les trois autres que des contractions de celui-là. »

« En fait, de même que *timaô*, *philéô* et les autres s'ajustent « sans peine à l'unique parangon *luô*, ainsi *amare*, *monere*, « *audire*, sont contractés de *amaere*, *moneere*, *audiere ;* et de « la sorte ils se conjuguent plus ou moins uniformément sur « *lego*. Ainsi le peu de bien que l'uniformité, je me trompe, « l'analogie, pouvait présenter à l'endroit de la déclinaison et « de la conjugaison, M. *Sommer* ne l'a point recueillie. »

Ces deux arguments de calquer les déclinaisons et les conjugaisons latines sur les déclinaisons et conjugaisons grecques sont cependant une tendance vers cette uniformité d'enseignement contre laquelle s'élève M. *Lapaume*, et je n'ai pas découvert d'arguments contraires, ce qui me permet au moins un doute prudent à l'endroit du conflit qui s'est élevé entre les deux savants philologues.

Et ne pourrait-il pas se faire qu'ils finissent par s'entendre?

(1) Page 56.

Si les imperfections signalées par M. *Lapaume* disparaissaient du livre de M. *Sommer*, le premier pourrait-il soutenir toujours la même thèse, et le second n'aurait-il pas quelques droits à la considération pour ses louables efforts?

M. *Lapaume* ne comprend pas les besoins d'une méthode uniforme pour l'étude des langues, et comment en serait-il autrement pour un savant auquel toutes les langues sont si connues, qui écrit avec autant de facilité le grec que le latin et le français, et auquel sont aussi familières les langues du nord de l'Europe que celles du midi, ainsi que le constatent les nombreux travaux dont il honore l'enseignement.

En résumé, la brochure dont je viens de présenter l'analyse est écrite avec élégance et érudition; elle serait parfaite à mes yeux si le titre en était un peu modifié et transformé par exemple en celui-ci, ou tout autre analogue : *Inconvénients signalés dans la grammaire de M. Sommer pour l'enseignement uniforme des langues;* ce qui ne m'empêche pas de la signaler avantageusement à tous ceux qui s'occupent de l'étude des langues. Ils y trouveront de bons conseils et de sages avis.

Ph. Gyoux,

D. M. Ch.

*
* *

Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne, par M. *Le Touzé de Longuemar*. — *Poitiers*, 1866, in-8°, 110 pages et deux cartes.

Parmi les sciences dont les données peuvent être utilisées pour les besoins quotidiens de la société, nulle plus que la Géologie, connaissance de la constitution du globe terrestre, n'aide à obtenir des résultats prodigieux. Matériaux de construction de toute sorte, matières premières pour divers arts ou industries, amendements agricoles, combustibles minéraux, métaux vulgaires et métaux précieux, hydrologie et agriculture : pour toutes les recherches qui sont nécessaires dans ces cas variés, la Géologie a rendu et rendra les plus grands services.

Qui se serait douté, il y a quelques années, que l'histoire elle-même appellerait la Géologie à son aide pour élucider les premiers âges de l'existence de l'homme sur la terre? Tels sont les sujets que traite le livre utile et savant dont nous avons à nous occuper aujourd'hui.

Cet ouvrage est une analyse sommaire, un résumé clair et complet des observations sur la constitution géologique du département de la Vienne et sur les applications agronomiques auxquelles conduisent ces mêmes observations.

L'auteur décrit d'abord la physionomie générale du département; il indique les points de contact ou les ressemblances qui existent entre les dépôts sédimentaires de ce pays et ceux des immenses bassins du nord et du sud-ouest de la France. Puis, avec une remarquable lucidité et un rare talent d'exposition, il aborde la description des divers étages des terrains liasiques, jurassiques, crétacés, quaternaires et contemporains, en notant les matériaux utiles et les cultures de ces divers terrains.

Au milieu de ce nombre infini de faits, parmi ces détails minutieux et précis, qu'il nous soit permis de relever une faute de description qui intéresse à la fois l'étude géologique des Deux-Sèvres et de la Vienne, et qui nous permettra en même temps d'exposer un fait d'une haute curiosité scientifique. Pour beaucoup de lecteurs de la *Revue* ce sera une nouveauté singulière que cette recherche de l'état passé de notre pays, longtemps, bien longtemps avant que la terre fut habitable sur le point où nous sommes aujourd'hui.

A l'époque où se déposaient au fond des eaux les différentes couches argileuses ou calcaires qui constituent les étages du lias, le sol de la France était loin d'avoir sa configuration actuelle. Deux mers en couvraient le sud et le nord, séparées par deux continents ou plutôt par deux grandes îles granitiques, qui sont aujourd'hui la Bretagne et le Limousin. Un détroit séparait ces deux continents; large de vingt lieues ou environ, il permettait aux flots des deux mers de se confondre et laissait communiquer librement de l'une à l'autre les animaux qui les peuplaient. C'était là un véritable détroit dont les eaux étaient

moins profondes, comme c'est l'ordinaire, que les mers voisines, mais ayant cependant une profondeur assez grande pour que les couches limoneuses qui se déposaient au sein des deux mers pussent aussi recouvrir son fond. Au nord et au midi du détroit, deux récifs ou îlots granitiques interrompaient seuls la monotonie de la surface des eaux, situés l'un à Ligugé près de Poitiers, l'autre à Piedpousin près de Melle.

Cet état de chose dura jusqu'après la formation du terrain désigné sous le nom d'oolite inférieure, qui est l'étage Bajocien de la classification d'Alcide d'Orbigny. Alors et avant le dépôt de l'étage Bathonien eut lieu le soulèvement du sous-sol du détroit Breton-Limousin, secousse violente qui provoqua l'exhaussement des bas-fonds au-dessus du niveau des eaux, et le *détroit* devint un *isthme*. Les deux mers se trouvèrent ainsi entièrement séparées par un barrage dont la colline de Champagné-Saint-Hilaire forme le centre et dont les extrémités sont à Availles dans la Vienne et à Menigoute dans les Deux-Sèvres.

M. de Longuemar parlant de cet isthme alors qu'il était encore un détroit, le qualifie toujours par le premier nom (pages 1, 2, 5, 13, 16), tandis qu'il le mérita seulement quand le terrain qui formait le fond apparut au-dessus des eaux (pages 24, 27). Le mot détroit appliqué à ce fait géologique arrive une fois sous la plume de M. de Longuemar avec sa signification véritable (page 64), mais le commencement de l'ouvrage a besoin d'être éclairci. Telle est l'erreur de description que nous voulions signaler et nous avons tenu à le faire parce qu'elle est presque la seule qui ait échappé à l'auteur de ce livre remarquable.

Cela dit, nous félicitons sincèrement M. de Longuemar de son travail et nous espérons qu'il nous sera bientôt donné d'apprécier et de louer le grand ouvrage sur la Géologie de la Vienne dont celui-ci n'est que le résumé.

C. Sauzé.

*
* *

ANNETTE TAUDET OU LES SORCIERS DU POITOU AU XIXe SIÈCLE, par M. *Henri-Edme Bouchard.* — *Paris*, *Douniol,* éditeur, rue de Tournon.

Les préjugés ne sont pas détruits chez nous; il en existe de nombreux, toujours vivaces et toujours renaissants. Mais parmi les plus ridicules, la croyance à la sorcellerie tient toujours la première place. C'est dans les campagnes surtout que se trouve enracinée cette vieille superstition. Il est encore bien des ignorants croyant de la meilleure foi du monde que le sabbat a lieu dans les carrefours isolés, à l'heure de minuit; que les sorciers des alentours s'y rendent à cheval sur un bouc ou sur un manche à balai; qu'il leur suffit de se graisser d'une certaine pommade pour être changés en bêtes; que le privilége de courir la *galipote* sous forme de loup-garou se transmet de père en fils, comme parmi les rois de France le don de toucher les écrouelles. Nous pourrions citer plus d'une famille fort honorable dont les descendants, soupçonnés d'avoir la *patte rousse* par droit de naissance, inspirent toujours une certaine terreur aux imbéciles.

Il n'est pas rare même de voir une jeune fille issue d'une telle lignée, être accusée d'avoir jeté un sort sur quelque garçon du voisinage. La preuve en est que celui-ci ne peut plus vivre sans la voir; que loin d'elle il est triste et mélancolique, et que son visage s'éclaire tout à coup d'un rayon de joie, si par hasard elle vient à passer devant lui. C'est de la magie, à n'en pas douter. Les crédules ont raison, et nous tenons pour sorcières en diable celles dont le regard et le sourire exercent une pareille influence.

C'est la sorcellerie qui a fourni le sujet du petit roman que nous avons sous les yeux. Louis Poitevin, la veille du tirage au sort, consulte Taudet, le sorcier, pour que celui-ci lui fasse choisir un bon numéro. Taudet s'exécute, et, moyennant certaines pratiques mystérieuses, plus une modeste somme de cent francs, il assure à son client le numéro 84. Naturellement c'est le numéro 84 qui sort de l'urne.

Cela n'empêche pas Louis de devenir amoureux d'Annette Taudet, qui l'aime aussi, mais que sa famille ne lui permet

pas d'épouser, en raison de l'origine suspecte de cette fille de sorcier.

De dépit, Louis s'engage dans un régiment de zouaves et va faire la guerre en Crimée, ce qui est une consolation comme une autre.

Durant ce temps-là, Taudet vient à mourir, à la suite d'une *râclée* qu'il a reçue en exerçant, la nuit, sa profession de loup-garou. Il avait trouvé plus sorcier que lui. Sa femme ne tarde pas à le suivre, et la pauvre Annette reste seule abandonnée, loin de celui qu'elle a promis d'épouser.

Louis Poitevin écrit à sa fiancée, mais par l'intermédiaire d'un sien cousin qui, jouant assez bien le rôle de traître de mélodrame, garde en poche les lettres des deux amants et finit par leur persuader qu'ils se sont oubliés l'un l'autre. Cela tout bonnement dans le but d'épouser Annette pour son propre compte.

Le projet réussit, la noce est fixée, mais au moment de prononcer le oui sacramentel qui l'engagerait à jamais avec celui qu'elle n'aime pas, Annette dit: non! d'une voix énergique. Bien lui en prend, car sur ces entrefaites, Louis Poitevin arrive fort heureusement, après avoir remporté, à l'aide de deux ou trois amis, la victoire de Sébastopol.

Nous ne partageons point toutes les idées de l'auteur. Lorsqu'il dit, par exemple, que « certains nobles de l'ancien régime regardaient le peuple comme leur enfant, » nous sommes d'avis que le peuple se passe aujourd'hui fort aisément d'une telle paternité. S'il lui plaît de croire que des *milliers* de soldats, y compris les zouaves, se confessent avant d'aller au feu, tout comme feraient les volontaires du Pape, nous ne le chicanerons point là-dessus. Cependant il est de notoriété publique que les soldats français ont affaire à la cantine bien plus souvent qu'au confessionnal.

Quoi qu'il en soit, ce petit roman n'est pas sans intérêt. Ces études de mœurs locales offrent une lecture bien plus attrayante et bien plus profitable que les *Mémoires de Rocambole* et autres élucubrations du même genre.

PIERRE CAILLET.

*
* *

GUIDE DES BAIGNEURS ET DES TOURISTES AUX SABLES-D'OLONNE. *Napoléon-Vendée, imprimerie Ivonnet;* in-12.

Un guide est un ami que tout voyageur trouve, au débotté, dans la ville à laquelle il vient demander le repos, le plaisir, sinon la santé. Officieux sans indiscrétion ni réclame, il désigne, d'un mot, les hôtels, en indique les tarifs, laissant à la bourse le soin de conseiller en dernier ressort. — Enfant du pays, il sait, sur la côte, quels sont les endroits où la mer est sans flot, ceux où la vague se précipite; il connaît les fonds, les courants, les remous et, du doigt, il les désigne aussitôt au malade, au baigneur. Il a caboté avec les pêcheurs, il peut dire quels sont ceux qui vous conduiront le soir à la promenade, la nuit à la pêche, le jour à l'île que, de la plage, on aperçoit confusément au loin; et il note, avec vérité, ce que le pilote exigera de vous. Il a couru la campagne en touriste, en archéologue, en botaniste, en géologue, en historien; il sait où fleurit la *rarissima,* où git la *petra impossibilis,* où vit encore la légende antique, où repose le dolmen, où se dresse la vieille église.... Et il vous le dit sans façon, marquant les distances, les lieux de repos, ayant même soin, dans le cas où vos jambes vaudraient moins que votre bourse, de vous renseigner sur les voituriers du pays dont il est le confident.

Après cela qu'il babille un peu, on le lui pardonne, pourvu que ses récits soient brefs, nets, dégagés d'admiration et de sensiblerie, et ne puissent en rien déflorer cette exquise jouissance, impression intime et spontanée, que le voyageur ressent à la vue d'un grandiose paysage plein des souvenirs et des légendes d'un monde disparu.

Il doit être un guide. Hors de là pas de salut. J'attends donc l'éditeur du *Guide des Sables-d'Olonne* à l'année prochaine. Celui qu'il a publié en 1866 n'est pas discutable; il n'a d'intéressant que la première partie : « *Notice historique sur la ville des Sables-d'Olonne* » fort bien écrite et fort bien conçue. Cette partie indispensable doit demeurer dans les *Guides* à venir. Les chapitres qui suivent : Travaux du port des Sables, Notice

sur le phare des barges, Creosotage du bois pour sa conservation et préservation du taret, demandent à être fortement condensés, ils sont par trop spéciaux et sentent leur ingénieur d'une lieue. Le reste composé d'extraits de la *Mer,* de Michelet, et du *Traité des Bains de mer,* du Dr Lecœur, d'une légende et d'une poésie, est d'une inutilité flagrante. Seul un chapitre est intitulé : Notions utiles.

Devinez de quoi il y est question, je vous le donne en cent, en mille... Ne cherchez pas !..... On y traite des :

Coordonnées géographiques des chefs-lieux des départements et d'arrondissements limitrophes; s'ensuivent; soit : des latitudes et longitudes de ces différents lieux; les hauteurs des principales montagnes du globe au-dessus du niveau de l'Océan. Les passages des Alpes, des Pyrénées, des Cordilières. (Rien que ça !)

Et enfin les hauteurs de quelques lieux habités du globe !

Voilà, je pense, qui est délicat !..... Et dire que je ne mens pas !

Ah ! monsieur l'éditeur, je vous en prie, passons à l'année prochaine.

Jérôme Bujeaud.

Ouvrages déposés au bureau de la rédaction et dont les comptes-rendus paraîtront dans les numéros suivants :

Delagarde, *Les engrais perdus dans les campagnes.* — Gigon, *Les Victimes de la Terreur.* — Docteur Chabot, *Résumé des observations météorologiques.* — Boucherie, *Cinq formules rhythmées du* VIIe *siècle.* — Ducrocq, *Théorie de l'extradition.* — Ant. Proust, *Les Archives de l'Ouest.*

CHRONIQUE.

—

Il y a, nous disait-on ces jours derniers, cent manières de faire une chronique. Cela peut être, mais à notre avis, il n'y en a qu'une de bonne, c'est celle de plaire. Aussi notre embarras est-il grand, car nous voudrions bien pouvoir la distinguer entre les quatre-vingt-dix-neuf autres..... mais comment faire — aiguillonnés, travaillés que nous sommes dans des sens bien divers.

En effet, d'après les uns, la *Revue* traitant le plus souvent de graves questions, la chronique — comme son reflet — doit-être écrite dans le même style. Si nous écoutons les autres, par cela même que la *Revue* est sérieuse, il faudrait — à titre de contraste sans doute — qu'elle fut écrite d'un style vif et léger, qu'elle se rendit l'écho des bruits des villes, la complaisante narratrice des petits faits, des historiettes, afin de dérider le front du lecteur que l'on suppose bénévolement quelque peu fatigué — pourquoi ne pas dire assoupi — par les articles de nos collaborateurs. L'on ne va pas tout-à-fait jusqu'à demander *le petit mot pour rire;* mais si l'on n'ose pas le faire, on laisse à entendre que cela n'en serait que mieux.

Ceux qui parlent ainsi se rendent-ils bien compte de ce qu'est, de ce que doit-être une chronique — ils le disent eux-mêmes; un écho et rien de plus. Mais alors, ne sont-ce pas les événements qui nous commandent et faut-il y trouver quand même matière à ces plaisanteries de bon aloi, à cette fine raillerie qui est le suprême du genre?... L'esprit français, a-t-on dit et répété à satiété, l'esprit français, court les rues,

vous n'avez qu'à vous baisser pour ramasser, ouvrir la main pour prendre, lever les yeux pour voir.... Holà ! arrêtons-nous, car s'il court les rues, il tombe aussi parfois dans le ruisseau — et l'on ne voudrait pas sans doute nous voir aller puiser si bas; en prenant de toutes mains on s'expose à salir la sienne, comme à trop regarder l'on peut voir bien des choses que l'on rougirait de redire. Laissons donc aux événements eux-mêmes, nous le répétons, le soin de nous guider, et selon qu'ils se présenteront tristes ou gais conformons-y notre style et nos récits; peut-être qu'en agissant de la sorte, en donnant ainsi satisfaction alternativement à tous les goûts, pourrons-nous parvenir à contenter tout le monde.... à moins pourtant que nous n'arrivions à ne satisfaire personne.... L'alternative est triste — il nous faut cependant la tenter.

Commençons toujours par remercier nos confrères de la presse politique ou littéraire, du grand ou du petit format, du bienveillant accueil qu'ils ont bien voulu nous faire — du concours de leur publicité qu'ils nous ont si obligeamment prêté — il y a place pour nous tous au soleil et notre ligne est tracée de telle sorte que nous pouvons la suivre sans heurter personne.

***

Si arriver à temps est une qualité, ne pas savoir avouer ses retards est un défaut, qui ne sera jamais le nôtre; aussi nous empressons-nous de réparer l'omission que nous avons commise en ne mentionnant pas dans notre dernier numéro le décès de M. Eus. Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. Tous ceux qui ont eu à s'occuper, tous ceux qui pendant de longues années encore s'occuperont de l'histoire de l'Angoumois, rencontreront sur leur passage le nom de cet estimable écrivain, dont la vie s'est usée à étudier cette province sous toutes ses faces. Aussi la Société archéologique et historique de la Charente rendant un juste hommage à la mémoire de ce savant, son fondateur, a-t-elle décidé dans sa séance du 17 décembre dernier, que le buste en marbre de M. Eus. Castaigne serait placé dans la salle de ses réunions, et qu'une lettre, ex-

pression publique de ses regrets serait adressée à la famille de celui qui fut pendant vingt-et-un ans son exemple et son guide.

*
* *

M. Deschamps (Hilaire) est mort à Poitiers à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 15 janvier dernier. Peintre de portraits estimé, il est bien peu de maisons de cette ville qui ne possède quelque toile dûe à son pinceau, et reproduisant d'une manière exacte et fidèle les traits de ceux qui posèrent devant lui : nous avons connu cet aimable vieillard et nous devions à sa mémoire de déplorer ici sa perte; car il laisse dans sa ville natale le souvenir d'un artiste de talent, et ce qui vaut mieux encore celui d'un homme de bien.

*
* *

Mentionnons en passant deux personnes qui dans le cours du mois dernier ont également été frappées par la mort; elles personnifiaient pour ainsi dire les souvenirs d'un temps déjà loin de nous, bien qu'un demi siècle à peine nous en sépare.

L'une est Mlle de Mondion qui fut pensionnaire à la célèbre maison de Saint-Cyr, où elle connut Mme de la Bastide, l'une des élèves chéries de Mme de Maintenon. Mlle de Mondion s'était vouée depuis longues années à toutes les œuvres de charité, les pauvres prisonniers étaient surtout l'objet de ses soins.

L'autre est M. Landry de Rechignevoisin de Guron, à coup sûr l'un des derniers chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont la réception fut antérieure à la prise de Malte par l'armée d'Egypte.

*
* *

Pendant qu'à Angoulême on jouait la revue locale de *Tout Angoulême y passera*, Poitiers se décentralisait aussi, servons-nous du mot puisqu'il est aujourd'hui reçu, en écoutant l'opérette *les deux Jean-Jacques*, *Papa Poitou*, etc. Allons, Messieurs de la province, à l'œuvre donc et prouvez à Paris, ce gouffre qui a pendant si longtemps englouti toutes les intelligences, qu'en dehors de son influence absorbante il reste encore quelques hommes capables d'honorer leur pays natal par leurs connaissances et leurs talents. Et puis est-ce

que la province n'a pas le droit d'être fière du vif éclat de la renommée que donnent à Paris ces hommes, l'élite de la France, ne peut-elle donc revendiquer l'honneur de les avoir vu naître ? Aussi chaque jour les journaux nous apprennent l'érection de quelque monument qu'une ville consacre à la mémoire de l'un de ces enfants du génie. Et là, près de nous, à Pierre-Buffière (Haute-Vienne), s'élèvera bientôt une statue à Dupuytren. Ah ! si tous ceux auxquels l'éminent chirurgien a sauvé l'existence vivaient encore pour apporter le témoignage de leur reconnaissance, la souscription qui est ouverte serait bien vite remplie.

*
* *

Nous parlons de reconnaissance. La colonie du Sénégal vient d'en donner une touchante preuve, en élevant à Debok sur le Rio-Nouez un monument à la mémoire de René Caillé (de Mauzé, Deux-Sèvres), le premier européen qui soit parvenu à Tombouctou la ville sacrée du Sahara.

Puisque nous voici en Afrique souhaitons une heureuse réussite à M. G. Treille, qui, abandonnant sa position de maître d'étude au collége de Fontenay (Vendée), est parti pour l'Algérie afin de tenter un voyage d'exploration entre Alger et le Sénégal, et rechercher les moyens d'établir par Tombouctou des relations directes entre nos deux colonies africaines.

*
* *

Passons aux nouvelles qui de près ou de loin se rattachent à la littérature ou aux sciences. Félicitons-nous d'abord de voir M. Louis Audiat, si connu de nos lecteurs, nommé, par arrêté du 31 décembre 1866, bibliothécaire de la ville de Saintes en remplacement de M. Moreau, démissionnaire pour cause d'âge (86 ans), et donnons toute notre approbation à cette délibération du Conseil municipal de Tours par laquelle il a voté l'acquisition de tous les manuscrits de M. Chalmel, l'un des historiens de la Touraine. Au moins les notes que cet écrivain avaient réunies pour la rédaction de son ouvrage n'iront pas se perdre chez l'épicier, le marchand de tabac, ou.... dans des lieux moins avouables encore.

*
* *

Nous signalions dans notre dernier numéro les éphémérides niortaises publiées par le *Mémorial des Deux-Sèvres*, relatons au même titre, les lettres sur l'île de Ré, de M. le docteur Kemmerer dans la *Charente-Inférieure* ; les articles hagiographiques de M. l'abbé Grasilier dans le *Bulletin religieux* de la Rochelle ; l'histoire populaire de l'église de Luçon de M. l'abbé du Tressay, dans le *Luçonnais* ; à travers Poitiers, de M. P. Biard, dans le *Glaneur Poitevin*, etc., etc.

*
* *

Puisque nous en sommes à parler des journaux de notre circonscription et de leurs tendances plus ou moins historiques et littéraires ; nous ne devons pas oublier le *Mellois*. On trouve dans ses colonnes un peu de tout : histoire, littérature, poésie, sciences même. A tous ces titres nous ne pouvions oublier la petite feuille qui paraît chaque dimanche sur les bords de la Béronne.

*
* *

Grande nouvelle pour nos poètes. Un concours leur est ouvert à Rennes sous les auspices du *Conteur Breton*. A vos lyres, enfants des muses (style classique), et ne laissez pas échapper cette occasion de faire entendre vos chants d'ordinaire si peu écoutés. De la poésie aux arts il n'y a qu'un pas. On parle déjà avec éloges de la prochaine exposition de peinture que prépare la *Société des Amis des Arts* de Bordeaux et parmi les futurs exposants l'on cite notre habile paysagiste de Rochefort, Auguin, qui doit y envoyer trois nouvelles toiles.

*
* *

Désireux de mettre à la portée de tous la science qui instruit, la morale qui guide, la littérature qui délasse, le Conseil municipal de Cognac a décidé la création d'une bibliothèque populaire, sous les inspirations de la Société des Bibliothèques communales populaires de la Charente, qui vient d'être autorisée et fonctionne sous la présidence de M. Bonniot.

Si de la culture de l'esprit nous passons à celle du sol nous trouvons à mentionner les nombreux concours ouverts dans la

Saintonge et l'Angoumois pour la taille de la vigne, l'établissement par le Conseil général de la Charente de marchés aux vins à Puyréaux (canton de Mansle), la mesure si large prise par le Comice agricole de la ville de Saintes qui prend à sa charge tous les frais de l'exposition viticole de cet arrondissement à l'exposition universelle, et enfin pour en terminer avec tous ces vins, ce qui pourrait bien à la longue nous porter à la tête, l'exposition générale de viticulture qui aura lieu à Paris, dans l'île de Billancourt.... mais que disons-nous ! au moment où nous paraissons, les merveilles du monde entier sont sur le point de resplendir à nos yeux étonnés et nous arrivons bien tard pour annoncer quelque chose de nouveau à nos lecteurs.

*
* *

Et cependant, puisque nous en sommes à l'Exposition universelle, nous ne pouvons laisser passer sous silence, cela nous touche de trop près, ce que nous avons lu dans le *Journal de la Vienne* au sujet de l'installation de la galerie de l'Histoire et du Travail. Ce département, grâce à l'initiative de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à l'activité de M. de Longuemar, sera dignement représenté ; est-ce que dans ceux qui l'environnent il n'y a pas des amateurs possédant de ces œuvres d'arts auxquelles tout le monde est forcé de rendre hommage. Ah ! Messieurs les amateurs, un peu de patriotisme, l'occasion est bien belle pour faire connaître votre nom, apprécier vos collections et si vous y consentez.... en retirer.... un bien bon prix.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Le numéro de novembre-décembre de la *Revue des Sociétés savantes des départements* renferme deux rapports de M. Boutaric, sur deux communications faites à la section d'Histoire et

de Philologie du comité des travaux historiques, par deux de ses correspondants de nos départements de l'ouest; et conformément aux conclusions du savant rapporteur le texte de ces documents a été publié.

Les premiers qui proviennent du Chartrier de Thouars ont été envoyés, on le devine déjà, par M. Marchegay qui exploite avec tant de profit pour les études historiques, ce riche dépôt mis à sa disposition par M. le duc de la Tremoille. Ils sont tous relatifs au mariage de Charles, fils de Philippe-le-Bel, qui depuis régna sous le nom de Charles IV dit *le Bel,* avec Blanche, fille de Mahaut, comtesse d'Artois, et d'Othon, comte de Bourgogne (1).

La seconde communication a été faite par M. Beauchet-Filleau, et consiste en deux pièces tirées des archives du département de la Vienne. La première est une lettre collective des évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux, adressée au roi Philippe-le-Hardi pour se plaindre des entreprises des officiers royaux sur les droits et les priviléges de l'Eglise. La seconde est une requête de Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, également adressée au même roi, au sujet de l'hommage du château de Civrai en Poitou, et pour obtenir la levée de la mainmise par le roi sur le temporel de l'abbaye de Saint-Benoit de Quinçay, à laquelle des garnissaires, placés par le sénéchal, causaient les plus grands préjudices.

Nous voudrions pouvoir analyser les rapports de M. Boutaric, la notice donnée par M. Beauchet-Filleau et les documents eux-mêmes, le second surtout qui concerne plus particulièrement nos contrées et contient les détails les plus curieux sur les exploits des garnissaires — des mangeurs; *comestores,* comme les appelle le texte latin dans toute sa crudité — mais le temps s'écoule, nos pages se remplissent et d'autres érudits attendent leur tour, passons donc.

(1) Cette livraison contient un autre document, dû également à M. Marchegay, et provenant du même trésor. Ce sont les instructions données aux chefs de l'armée française qui assiégeait Pontoise, pour donner le dernier assaut à cette ville qui fut prise le 19 septembre 1441. D'après M. Marchegay, elles émanaient de Prégent de Coëtivy, amiral de France, qui commandait le siége.

*
* *

Le compte-rendu de la séance tenue le 17 décembre dernier, par la Société archéologique et historique de la Charente nous étant parvenu trop tard, nous n'avons pu l'insérer dans notre dernière *Revue*. Après avoir donné à la perte de M. Eus. Castaigne, son fondateur (1), des regrets mérités, la Société a entendu la lecture de la seconde partie du mémoire de M. le docteur Gigon, sur les hôpitaux et anciennes maisons de secours de la ville d'Angoulême, et d'une note de M. Galzain, décrivant et donnant l'explication de divers objets gallo-romains qu'il met en même temps sous les yeux de la Société, objets qu'il a trouvés dans cinq tombes découvertes à Saint-Severin ; puis elle a procédé au renouvellement de son bureau qui a été ainsi composé pour l'année 1867 : Président, M. E. Gellibert des Seguins, député au Corps législatif; vice-président, M. le docteur C. Gigon; Secrétaire, M. G. Babinet de Rencogne, archiviste du département; Secrétaire adjoint, M. Henri Léridon, avocat; trésorier, M. Adhémar Sazerac de Forge; conservateur du musée, M. Joseph Castaigne, négociant à L'Houmeau; conservateur adjoint, M. Frédéric de Chergé.

A sa séance du 27 février, M. Marvaud a commencé la lecture d'un travail sur Cognac et la contrée environnante, comprenant leur histoire depuis les temps ante-historiques.

M. le président a présenté l'original de l'édit du roi Louis XV, par lequel il confirme les avantages et priviléges accordés par ses prédécesseurs aux habitants et corps de ville d'Angoulême. Ce document si important, qui paraît avoir été soustrait à une époque inconnue du Chartrier de la ville, y sera réintégré par les soins de la Compagnie.

M. le président dépose ensuite deux fragments de poterie gauloise, provenant d'Alesia, le dernier boulevard de l'indépendance gauloise, et M. Collandreau a offert également un fragment de même nature provenant des fouilles pratiquées à Angoulême pour le percement de la rue Tison-d'Argence, sur l'emplacement de l'ancien fief de la Monette.

*
* *

Dans le courant du mois de février dernier, M. Jouslain, secrétaire de la section scientifique de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, a donné le compte-rendu des travaux de cette section.

Dans la séance du 5 avril 1866, M. le Dr Gyoux a présenté deux ouvrages importants de Membres correspondants. L'un est la faune ornithologique du département de la Charente-Inférieure, par M. le Dr Sabatier; l'autre, un Mémoire de M. Philibert Lalande, sur les monuments préhistoriques de la Corrèze. L'insertion de ces travaux aura lieu au *Bulletin annuel.*

La séance du 7 juin est signalée par une enquête sur la maladie qui a régné sur les jambons dans quelques communes de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. M. le Dr Gyoux et M. Farne, pharmacien, se sont occupés spécialement de cette question.

Les conclusions des rapporteurs ont démontré cette vérité rassurante que l'on ne devait point attribuer ces accidents à la présence des trichines, comme on avait paru le craindre, mais bien à une décomposition putride de la viande, conséquence de la température exceptionnellement humide de l'hiver 1865-1866.

Avis donc aux ménagères, aux amateurs de jambon, car l'hiver de 1866-67 se conduit comme son frère aîné, et ses conséquences pourraient être les mêmes.

M. de la Jallet, président, a présenté une note dans laquelle il énonce une hypothèse ingénieuse pour expliquer l'état vésiculaire des nuages, hypothèse dans laquelle il combat l'opinion émise par Halley et Saussure.

Le compte-rendu de M. le secrétaire se termine par une liste de plantes pharénogames rares ou non indiquées dans *la Flore de l'Ouest,* qui croissent spontanément dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, recueillies par M. Pinatel. Ce travail, on le comprend, ne permet aucune analyse.

La Société, dans sa séance de janvier, nomme président

de la section historique M. Lacour, avocat, et secrétaire M. F. Bonnet, gradué.

Ont été présentés : Un travail de statistique médicale spéciale à l'arrondissement, par le Dr Gyoux ; une notice historique sur le château de Dampierre-sur-Boutonne, par M. Lacour ; une description de l'abbaye de Cluny, par M. L. Bonneau.

— Nous enregistrons avec un vif plaisir le programme du concours que cette Société ouvre pour l'année 1867. C'est en agissant ainsi que l'on répand l'amour de l'étude, que l'on excite l'émulation parmi les travailleurs, que l'on vulgarise la science ; nous serions heureux de voir toutes nos sociétés savantes entrer dans cette voie si féconde en bons résultats. Voici ce programme :

I. Sera admis au concours : *Tout travail historique ou archéologique ; toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population ; toute recherche biographique ou littéraire, toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus :* à la condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

II. Les prix à décerner consisteront en deux médailles d'argent et une médaille de bronze frappées au nom des lauréats.

Il pourra être décerné des mentions honorables.

III. Les manuscrits envoyés au Concours ne seront reçus que jusqu'au 10 mai 1867 inclusivement. Ils devront être déposés ou adressés *franco* au secrétariat-général de la Société, qui pourra les publier avec le consentement des auteurs.

Les mémoires envoyés au Concours appartiennent à la Société, mais les auteurs pourront en prendre copie à leurs frais.

IV. Chaque ouvrage devra sous peine d'exclusion, porter une devise reproduite sur un pli cacheté dans lequel sera renfermé le nom de l'auteur.

V. L'examen des manuscrits sera confié à une commission de cinq membres, nommée par la Société et à laquelle se réuniront le président et le secrétaire-général.

Les membres de cette commission et du bureau ne pourront être admis à concourir.

VI. Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 27 juin 1867, après la lecture du rapport de la commission.

VII. Les journaux et les sociétés savantes sont priés de donner à ce concours toute la publicité possible.

Saint-Jean-d'Angély, le premier décembre 1866.

Le Secrétaire-Général,
Er. Farne,
pharmacien.

*
* *

Dans la séance mensuelle de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tenue le 14 février, M. Ch. Arnauld, vice-président, a déposé sur le bureau un Mémoire de M. Beauchet-Filleau, *sur les différentes mesures usitées en Poitou avant la révolution,* dont un fragment a été lu dans une des précédentes séances. M. L. Duval a présenté ensuite un Compte-rendu d'un des derniers volumes des *Mémoires lus à la Sorbonne.* Dans l'impossibilité de donner une analyse de tous les travaux contenus dans ce recueil important, M. Duval s'est borné à signaler à ses confrères la remarquable *Notice sur l'abolition du servage en Touraine,* par M. Ch. Grandmaison, membre de la Société, et l'étude curieuse de M. J. Travers, intitulée : *des Patois.*

Un intérêt d'actualité s'attache en effet à cette dernière question. En même temps qu'on imprime deux nouveaux glossaires du patois poitevin, nous voyons reparaître des travaux anciens, devenus introuvables, sur la grammaire de ce vieil idiôme populaire. L'esprit de Ch. Nodier, plus connu peut-être de nos lecteurs, comme écrivain charmant que comme philologue, n'a pas nui à la cause des patois, contre lesquels l'abbé Grégoire fulmina jadis l'anathème du haut de la tribune de la Convention, et les paradoxes ingénieuses que la fantaisie de l'auteur de l'*Histoire du Roi de Bohême et de ses sept Châteaux,* dressa jadis contre l'Académie et son dictionnaire, nous tiennent encore sous leur charme. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans

la discussion des théories émises sur ce sujet : nous nous promettons bien d'ailleurs d'y revenir un jour.

*
* *

Le 21 février, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance mensuelle. Commençons par remercier cette Compagnie et de la promesse qu'elle nous a faite de nous communiquer ses procès-verbaux et de l'encouragement qu'elle a bien voulu nous donner en s'abonnant à la *Revue;* nous sommes fiers de son suffrage.

Outre les nombreuses communications qu'elle a reçues et le compte-rendu analytique des trente ouvrages et brochures qui lui ont été adressés depuis sa dernière réunion, ce qui a rempli la majeure partie de la séance, la Société a pris plusieurs résolutions parmi lesquelles nous citerons, comme la plus importante, celle par laquelle elle proteste énergiquement contre l'enlèvement des statues des Plantagenets qui se trouvent à Fontevrault et leur cession à l'Angleterre.

« La Société des Antiquaires de l'Ouest, dit le procès-verbal, peut d'autant moins rester indifférente au projet dont il s'agit, que les statues dont l'Angleterre demande à la France de se dépouiller à son profit, ne représentent pas seulement des rois et reines d'Angleterre, mais des ducs et duchesses d'Aquitaine, Henri II Plantagenet, notre Eléonore, Richard Cœur-de-Lion, enfin Isabelle d'Angoulême, qui mourut comtesse d'Angoulême et femme d'un Lusignan. »

Nous nous associons de tout cœur à cette patriotique manifestation, nous demandons à toutes les Sociétés savantes de nos contrées de s'élever contre cet acte, qui ne tend à rien moins qu'à nous dépouiller en faveur des Anglais des plus beaux souvenirs de notre histoire, de tout ce qui nous rappelle que c'est nous qui leur avons donné des rois. Est-ce qu'avant d'aller gouverner l'Angleterre ces personnages illustres ne nous appartenaient pas par leurs naissances, leurs familles, leurs possessions; ils sont les enfants de notre sol, c'est parmi nous qu'ils ont le plus vécu, c'est parmi nous qu'ils sont morts. A quel titre vient-on donc nous les disputer?

*
* *

Si nous avons été un peu bien sévère — on nous l'a reproché, — vis-à-vis de la Société des Antiquaires de l'Ouest, c'est parce qu'à notre avis cette Compagnie est la plus importante, la plus sérieuse de toutes celles de notre circonscription, celle qui comprend le mieux son rôle historique et archéologique — noblesse oblige, nous sommes-nous dit, de là l'expression de nos regrets — sur le ralentissement de son activité — nous avons été induit en erreur paraît-il, c'est avec bonheur que nous rectifierons notre jugement.

Mais il en est d'autres pour lesquelles nous nous montrerons bien moins exigeants, auxquelles nous demanderions seulement de temps à autre la publication du moindre petit procès-verbal pour affirmer leur existence. Ainsi, par exemple, à ****, il y a une *Société archéologique* et une *Commission des Arts et Monuments,* du moins l'*Almanach de* **** le dit et l'*Annuaire des Sociétés savantes* le répète.... Combien y a-t-il qu'elles n'ont donné le moindre signe de vie? et cependant elles sont au milieu d'un pays riche en monuments de toute sorte — la moisson est prête, mais où donc sont les moissonneurs?

*
* *

En terminant, nous rappellerons à tous les membres de nos Sociétés savantes, l'invitation que leur fait M. le Ministre de l'instruction publique pour les 23, 24, 25, 26 et 27 avril prochain, par sa circulaire du 5 février dernier — nous espérons que nos contrées de l'Ouest seront dignement représentées à ces grandes assises scientifiques, et que quelques-uns de nos érudits compatriotes, verront, comme les années précédentes, leurs efforts couronnés par d'honorables distinctions auxquelles nous nous associerons du fond du cœur.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

ANNUAIRE du département des Deux-Sèvres pour l'année 1867. *Niort, Robin et Favre*, 1 vol. in-12. 3 fr.

AUCAPITAINE. Ethnographie. Nouvelles observations sur l'origine des Berbers-Tamou, à propos des lettres sur le Sahara, adressées par M. le professeur E. Desor, à M. E. Liebig. *Paris, Challamel*, in-8°. 70 c.

BELLOT, journal d'un voyage aux mers Polaires, à la recherche de de sir John Francklin, par J.-R. Bellot. Avec une Introduction, par M. Paul Boiteau, et accompagné d'une carte des régions arctiques et d'un portrait sur acier. 2e édit., in-18 jésus, XLIV-363 p. *Saint-Denis, imp. Moulin; Paris. lib. Perrotin.*

BONNAL (de). A M. Emile de Girardin, sur la lettre de l'Empereur, in-8°, 31 pages. *Poitiers, imp. Bernard.*

BONNET-BELAIR. Les enfants de Melle, cantate demandée par l'orphéon Mellois. *Melle, Ch. Moreau*, 8 pages in-8°.

BOUCHERIE (A.). Cinq formules rhythmées et assonancées du VIIe siècle. *Montpellier, 1867*, br. in-8°.

BOUGOUIN (Ch.) La forteresse de Pirmil en Bretagne, in-8°, 30 p. *Nantes, veuve Mellinet.* 1 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1866. *Poitiers, Dupré*, 56 p. in-8°. 75 c.

CASTAIGNE (J.-F. Eusèbe), archiviste. Notice sur J. Boiceau de La Borderie, jurisconsulte du XVIe siècle. In-8°, 19 pages. *Angoulême, imp. Nadaud, et Cie; lib. Goumard.*
Tiré à 50 exemp.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

DAMAY, procureur général. De la parole. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Poitiers, le 3 novembre 1866. In-8°, 28 p. *Poitiers, imp. Dupré.*

DUCROCQ (Th.). Théorie de l'extradition. Affaire Lamirande. *Paris, Cotillon, 1867.* In-8°, 76 pages.

GENEVRIER. Extrait de la florule des environs de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée). In-8°, 35 p. *Angers, Lachèze.*

LAENNEC. Considérations sur la physiologie générale. Discours prononcé le 3 novembre 1866 à la séance de rentrée de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nantes. *Nantes, Forest et Grimaud.* In-8°, 24 pages.

LASTIC-SAINT-JAL (Vicomte de). Chroniques et légendes mérovingiennes. — Maires du palais. — Missionnaires apostoliques. In-8°, 239 p. et grav. *Tours, imp. et lib. de Mame et fils.*

LE DAIN (Alfred). La femme. In-16, 27 p. *Saint-Maixent, imp. Reversé.*

MÉNARD. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1866. *Poitiers. Dupré.* s. d., br. in-12.

PROUST (Antonin). Archives de l'Ouest, 1789, Poitou (Loudunois, Châtelleraudais, Marches-Communes). N° 1, gr. in-8°, 254 p. *Saint-Maixent, imp. Reversé; Niort, L. Clouzot.*

Les Archives de l'Ouest paraîtront par fascicules de 200 à 250 pages. Chaque fascicule. 5 fr.

Tirage à part de 20 exemplaires à bras. Chaque exempl. 10 fr.

L'ouvrage complet, divisé en 5 séries, contiendra les documents relatifs à l'histoire révolutionnaire de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Berry, de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou et de la Guienne.

PROUST (Antonin). Les beaux-arts en province. In-16, VIII-32 pages. *Se trouve chez L. Clouzot, marchand libraire, en sa boutique, 22, rue des Halles.* 3 fr.

Tiré à 100 exemplaires numérotés, sur papier à bras, de Rives. Plus, dix exemplaires sur papier à bras sortant des fabriques de Niort. Tirage rouge et noir. Achevé d'imprimer l'an MDCCCLXVII, le XIXe jour de février, par *Th. Mercier, imprimeur à Niort.*

SPAL. Notes historiques sur la commune de Couëron, canton de Saint-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure). In-8°, 132 p. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*

Tiré à 15 exemplaires.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

Lorsque, au delà de quarante années, un jeune homme aux études sagaces, je dirais même aux prévisions inspirées, évoquait en France l'amour de notre art monumental, et ramenait avec cette noble affection celle de notre archéologie nationale (1), on vit surgir en même temps le goût des recherches historiques, et, pour la première fois dans ce siècle, nos oreilles entendirent proclamer les noms bientôt appréciés du moyen-âge, de ses chartes, de ses chroniques et de ses laborieux génies, presque tous ignorés des savants eux-mêmes. On s'est persuadé quelquefois qu'il fallait donner aux formes constitutionnelles de la Restauration le mérite de ce retour aux études historiques, oubliées depuis ce XVIIe siècle où s'étaient faites tant d'éditions de nos anciens chroniqueurs. Les chaudes discussions réveillées dans les parlements; la nécessité de recourir aux sources du droit public pour soutenir des thèses politiques; le conflit des systèmes et des opinions contradictoires qu'il fallait éclairer de textes décisifs et victorieux : tels étaient, disait-on, les mobiles divers qui, tour à tour ou à la fois, avaient poussé les intelligences vers la lecture attentive de nos vieux auteurs. Pour ceux qui soutiennent cette origine, il est dommage que le résultat de telles études se manifeste moins à cette période qu'à toute

(1) M. de Caumont.

autre, et que ce genre d'érudition brille moins dans les discussions législatives que dans certains écrits dignes encore de la réputation qu'ils ont laissée. Certes, si nous remontons à une époque de très-peu antérieure ou postérieure aux commotions de 1830, ce n'est pas à l'éloquence parlementaire que nous attribuerons ces livres si connus de *la Gaule poétique* ou de *Tristan le voyageur*, ni l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, ni les *Récits mérovingiens*, ni l'*Histoire des Croisades*, ni celle de *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, ni enfin ces grandes et pittoresques pages où Walter Scott peignait avec une si frappante ressemblance les plus saillantes physionomies des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Ces doctes veilles avaient été fournies par l'amour exclusif de ces temps oubliés, dont on aimait à ranimer les usages, la législation, le caractère; et ainsi se formaient, sous l'arbre antique où s'étaient abrités nos châteaux et nos monastères, cette pléiade d'abord imperceptible, mais bientôt si compacte, de doctes investigateurs. C'est alors qu'on vit ces hommes nouveaux se jeter ardemment dans le dédale encore si embarrassé de l'histoire européenne, et créer, à force de découvertes et de soins, la science archéologique, devenue aussi inséparable des fastes de l'humanité que la géographie l'est elle-même des annales si variées qu'elle avive d'une lumière de plus.

Telles sont aussi les deux fortes branches qui s'élancent en multiples rameaux du tronc vivace que la France cultive depuis quarante ans. Les Sociétés archéologiques naquirent à cette époque où tout commençait en ce genre. Elles produisirent bientôt, dans une activité incessante, des milliers de volumes où les documents se pressent dans l'intérêt des souvenirs locaux, soit qu'ils se rattachent aux monuments ou aux arts divers d'une province, soit qu'ils s'occupent d'antiques familles si souvent représentées encore par des contemporains honorés de tous; et si ces travaux ont obtenu en général l'assentiment du monde scientifique dont l'examen les signale chaque jour à l'attention des esprits éclairés, ils le doivent à ce double caractère qui y fait marcher à côté des faits les progrès, mieux connus enfin, de civilisation universelle, et y apprécient tant de

curieux objets multipliés par l'homme de tous les siècles pour ses jouissances et ses besoins : gages précieux laissés par nos pères, comme autant d'irrévocables témoins, sur le même sol que nous foulons; pièces justificatives de leurs annales; médailles aux sûres empreintes de toutes les phases de leur existence publique ou privée.

Ainsi, c'est toujours de l'histoire qui, de la sorte, se fait partout. C'est pour elle, et afin de procurer au moins des matériaux irrécusables à qui se sentira la force d'en tirer une œuvre complète, que tant d'hommes d'élite consacrent à la recherche des vérités historiques les loisirs d'une vie diversement occupée, et par cela même toujours pleine de soins multiples qui reviennent tous au bien public : semblables en cela à ces obscurs mais persévérants écrivains d'autrefois, qui, dans le silence de leur solitude chérie, sans plus d'orgueil que les inimitables architectes de nos plus beaux monuments, sans autre amour que celui de la vérité, consignèrent sur leurs immortels parchemins l'histoire de la patrie qu'ils aimaient, ou celle, non moins attachante aujourd'hui, de leur solitude monastique : hommes de digne mémoire à qui nous devons tant, puisque sans eux nous ignorerions encore les éléments même de notre histoire nationale, toute réduite dès lors à ces vagues et insolubles conjectures dont s'entourent, faute de quelques pages écrites, les périodes à jamais perdues des temps primitifs!

C'est vers de tels travailleurs que je voudrais remonter aujourd'hui pour étudier leurs écrits, comprendre leur caractère, et faire connaissance avec leurs méthodes diverses, avec leur mérite personnel. Aussi bien, avant de nous introduire dans l'histoire de notre province, il n'importe pas moins de connaître ses sources que l'esprit qui en inspirait les récits variés dans nos lectures préférées.

Mais le cadre que j'aurais à remplir ici est tellement vaste, la biographie et la critique littéraire y deviennent applicables à un si grand nombre d'écrivains, que je ne puis songer à le remplir dans toute l'étendue qu'il comporterait. Si donc j'oublie quelques réputations de second ordre; si je me borne à un certain nombre d'historiens principaux qui se sont occupés

de notre pays depuis nos origines connues jusqu'au siècle même où nous écrivons; ce sera une assez vaste galerie de personnages dont beaucoup méritent une mention qui leur manque, et qui presque tous par le haut intérêt dont ils sont dignes se sont fait un titre à notre gratitude et à notre attention.

Nous chercherions en vain, antérieurement au IVe siècle, un écrivain de notre pays qui en ait signalé plus ou moins directement les vicissitudes civiles ou militaires. César, qui ne fut point nôtre et ne parle que de ses conquêtes, ne s'arrête à chacun des peuples gaulois qu'il dépouille en passant que pour constater leur servitude et leur immixtion plus ou moins subites à la grande famille romaine. Il semble, d'ailleurs, n'avoir confié qu'à des lieutenants le soin de ses victoires, dans la seconde Aquitaine. Et encore le rôle de ces officiers se borne-t-il souvent à maintenir dans l'obéissance ces populations déjà assujetties, à y prélever des impôts, à y faire des revues de troupes de terre et de mer. Il arriva souvent à l'écrivain militaire de mentionner, sans parler de nous, nos voisins les Andes, les Santons, les Tourangeaux et les Bituriges. C'est à peine si dans les chapitres III et IV du septième livre, il cite les Pictons parmi les peuples attirés, après le massacre des romains d'Orléans par les Carnutes, dans la ligue formée par l'héroïque et malheureux Vercingétorix. Mais en dépit de cette briéveté d'un historien moins avare de détails quand il s'agit de lui que lorsqu'il parle des provinces subjuguées, nous ne voyons pas moins une réaction, très-importante à saisir, de cet esprit national qui n'attendait qu'une occasion favorable pour revenir à ses aspirations de liberté. Car bien antérieurement il avait envoyé Crassus dans l'Aquitaine qui ne lui avait pas résisté longtemps malgré le secours des Cantabres, et c'est après cette défaite que Brutus, un autre de ses délégués, était venu sur le littoral poitevin prendre le commandement de la flotte rassemblée aux ordres du maître contre la liberté des Armoricains (1). Au septième livre la guerre se rapproche de nous, conduite par César en personne à travers les montagnes de

(1) *De bello Gall.* lib. III, c. XXIII.

l'Auvergne. Sous ses efforts habiles, Alesia succombe avec le vaillant héros autour duquel s'étaient groupés ses immortels défenseurs, et si nous pouvons à 2000 ans de distance nous consoler de cette grande et mémorable catastrophe, qu'on ne peut lire sans émotion, c'est en tirant du récit même du vainqueur, plus cruel que ceux qu'il traite de barbares, la preuve morale des injustices partiales de l'ambitieux historien. A cela près, il est donc inutile de l'interroger sur les premiers mouvements de notre histoire poitevine. Les vraies notions de notre berceau ne nous viennent réellement que de nos compatriotes, de ceux qu'un véritable patriotisme poussait, à quelques siècles de là, à rassembler en un corps la tradition de leurs devanciers utilement secondés de leurs propres souvenirs.

Si je devais me borner, dans cette étude, à indiquer nos historiens proprement dits, c'est-à-dire les écrivains qui se sont occupés d'histoires spéciales de toute l'Aquitaine ou de quelque portion de son territoire, je passerais sous silence, mais au détriment de cette étude qui resterait incomplète, un certain nombre d'auteurs dont les œuvres, sans être écrites à ce point de vue, renferment toutefois une foule de documents que revendique l'histoire, et qu'il faut par conséquent fréquenter pour les leur emprunter au besoin. Qui pourrait, en effet, se faire une juste idée de l'arianisme dans notre province, sans avoir parcouru les livres de saint Hilaire de Poitiers et même de saint Phebade d'Agen? Çà et là, dans ces pages pour la plupart dogmatiques, on voit apparaître les efforts de la vérité et ceux de l'erreur luttant, sous la figure de ces deux grands hommes, à qui emportera ce vaste champ de bataille de l'Eglise, où le génie et la foi triomphent enfin du mensonge et de l'impiété. Notre Hilaire, surtout, y devient un homme historique dont la célébrité se fait au contact de ses astucieux adversaires. Ses *Livres contre Constance* attestent l'énergie de sa résistance et donnent la mesure de celle que lui opposaient les ennemis de l'orthodoxie. Ceux *De la Trinité* sont pleins de détails qui relatent aussi bien sa conduite que ses sentiments; et si l'on ajoute à cette lecture l'analyse intelligente et fidèle qu'en donne dom Coustant dans la belle *Préface* des œuvres de ce Père et

dans la biographie qui les précède, on se fera une juste et complète idée de l'épiscopat du grand docteur ; épiscopat qui, si peu prolongé qu'il ait été (de 355 à 368), n'en caractérise pas moins, par ses préliminaires et ses conséquences, la plus grande partie de ce IVe siècle, où tout semble encore se taire au bruit imposant de cette éloquente voix.

On sait, d'ailleurs, quelle part saint Hilaire avait prise, avant son épiscopat, au développement des lettres dans sa ville même de Poitiers. Il y tenait une école florissante, et de nombreux auditeurs y entouraient chaque jour une chaire qui fut le premier écho de sa mâle et rapide éloquence. Il ne peut donc passer inaperçu, ni comme auteur obligé de parler souvent de lui-même, ni comme acteur du plus haut mérite dans les scènes grandioses où l'encadre le drame si agité de son héroïque existence.

Il touchait au terme de sa laborieuse carrière, quand l'Aquitaine vit naître, vers 363, d'une famille distinguée de la Novempopulanie, Sulpice Sévère, dont le beau génie, l'esprit vif et fécond, l'érudition éloquente ont donné au monde littéraire des livres encore admirés pour l'élégance et la pureté de la diction. Ces belles qualités, qui lui vinrent de la lecture assidue de Salluste, devenu son auteur favori dès qu'il s'appliqua à l'étude de l'histoire, lui ont valu le surnom de Salluste chrétien ; et en effet on trouve en lui ce talent d'abréviation, cette concision de style et cette fermeté de pensée qui répandent autant de charme que d'intérêt sur les pages où Jugurtha et Catilina survivent à leur ambition et à leurs malheurs. Aussi les littérateurs liront toujours les deux livres que Sulpice Sévère composa sous le titre d'*Histoire sacrée*, narration aussi nette que vive des événements arrivés depuis la création du monde jusqu'au consulat de Stilicon qui répond à l'an 410 de notre ère. Mais d'autres œuvres lui méritent surtout l'attention des Poitevins. Sulpice, éprouvé, peu de temps après son riche mariage, par la perte d'une épouse digne de lui, se prit de dégoût pour les promesses du monde, se retira, à peine âgé de trente ans, dans une terre patrimoniale non loin de Béziers, et y vécut solitaire dans la pratique de la piété et des vertus

chrétiennes. Ce fut là qu'entendant raconter les miracles et la vie exemplaire de saint Martin, qui, tout en gouvernant son diocèse de Tours, pratiquait la vie régulière dans son célèbre monastère de Marmoutier, il résolut de l'aller trouver, ce qu'il exécuta sans retard; et ayant été accueilli comme il l'espérait, une étroite amitié se forma bientôt entre ces deux grands hommes si bien faits l'un pour l'autre. Sulpice écouta Martin comme un disciple son maître chéri; Martin goûta cette douce intimité jusqu'à ne pouvoir plus s'éloigner de cette âme dévouée, et ne s'en sépara même pas dans les courses fréquentes commandées par ses travaux apostoliques. Le saint s'était fait ainsi, sans le soupçonner, un biographe qui ne le quittait plus, devenait le témoin de toutes ses actions, et pouvait constater comme les ayant vus et les pieuses habitudes de son maître, et les miracles dont son époque retentissait, et qu'il lui vit souvent opérer. Ce sont ces faits merveilleux qui ont fait taxer Sulpice Sévère, par quelques-uns, de peu de critique et de trop de crédulité. Mais, outre que tous les historiens ecclésiastiques en sont là, et ont eu à se défendre à leur tour de telles accusations toujours si faciles à formuler, comment arguer raisonnablement contre un homme dont le caractère connu est incompatible avec le mensonge; dont la véracité ne fut du reste, jamais mise en doute, et qui vous dit : « J'étais là, telle chose m'advint, » avec l'accent de la conviction la plus simple à la fois et la plus éloquente? Quiconque abordera *la Vie de saint Martin* (1), fruit de ses entretiens avec l'illustre évêque et de ses propres observations pendant huit ans (2), saura gré à l'auteur d'avoir retracé, d'une plume fidèle autant que digne et élégante, les nuances variées d'un des plus grands caractères dont l'Eglise s'honore. Là, du reste, tout nous parle de notre pays et de ses plus gracieux souvenirs. C'est, ici, l'amitié du grand Hilaire, qui reçoit le guerrier jaloux de ses

(1) *De vita Beati Martini liber unus*, apud Migne, tom. xx, Patrolog. col. 159.

(2) C'est vers 392 que Sulpice Sévère se réunit à saint Martin, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée le 11 novembre 400.

leçons et se l'attache par le charme de sa parole et les douces impressions de ses glorieuses vertus. Là, ce sont les bois de Ligugé, changés en une solitude monastique pour l'austère chrétien qui préfère la retraite aux honneurs qu'on lui offre dans le clergé de Poitiers; plus loin, vous assistez, près du confluent de la Vienne et de la Loire, au dernier soupir de l'évêque de Tours; vous écoutez les plaintes et les sanglots des deux populations qui l'ont aimé, vous entendez cette cause plaidée contradictoirement entre Poitevins et Tourangeaux, se disputant la dépouille vénérée de celui que les uns appellent leur père, les autres leur abbé; et vous ne savez qu'admirer davantage, ou de cette foi populaire dont les conflits ne s'apaisent qu'au moyen d'une fraude aussi innocente que décisive, ou de cette belle latinité dont la touchante expression laisse voir à chaque ligne le chrétien pénétré, l'historien fidèle et le cœur ami.

Outre les XXVII chapitres de cette *Vie*, Sulpice écrivit encore à la gloire de son maître trois *Lettres* dans lesquelles il revient pour s'y étendre sur les vertus qu'il lui avait vu pratiquer, sur les circonstances de sa mort, et aussi, avec une ravissante émotion de style, sur un songe où le saint lui apparut lorsqu'à peine il venait de mourir, et quand le pieux écrivain n'en avait pu avoir encore aucune nouvelle. Puis viennent trois *Dialogues* dans lesquels il ajoute encore aux souvenirs qu'il a publiés de saint Martin. Tant c'était alors, dans toute la Gaule et bien au delà, une insatiable avidité d'entendre parler du prélat dont la mort semblait un malheur public; si bien que, Sulpice ayant exprimé la crainte de lasser un auditoire que déjà il avait entretenu de lui longtemps et à plusieurs reprises, on l'encouragea à poursuivre, promettant qu'il ne lasserait personne tant qu'il parlerait de Martin : *Modo loquaris Martinum.*

A la suite de tels devanciers, notre histoire locale devait avoir une intéressante succession d'autres chroniqueurs s'échelonnant à des époques diverses, et continuant jusqu'à nous de constater les événements accomplis sous leurs yeux ou dont ils avaient pu, pour la plupart, interroger les contemporains.

Merveilleuse constellation dont chaque étoile semble relever celles dont les feux vont s'éteindre, et qui, de siècle en siècle, projette sa lumière sur les obscurités des temps ! A ceux-là nous ne devons pas seulement quelques pages intéressantes dans lesquelles se trouvent clair-semées certaines particularités que revendique le pays. Ce sont de grands corps d'histoire que nous allons ouvrir et feuilleter; car, à mesure que les faits s'accumulent dans la société nouvelle, il semble qu'une ardeur plus soutenue s'évertue à en élargir le domaine et à recueillir les matériaux qu'élaborera la postérité.

Le premier en date, celui qui, par son assiduité studieuse à nous conserver les plus anciens rudiments de nos annales, a mérité d'être appelé le Père de l'histoire de France, est Grégoire, cet autre évêque de Tours qui, non moins dévoué aux augustes fonctions de son pieux ministère, fut honoré comme un saint pendant sa vie, et supplié comme tel après sa mort. Né en Auvergne, en 539, de famille sénatoriale, son père gouvernait cette province, et ses aïeux avaient été des premiers à y embrasser le christianisme. Parmi eux on comptait des martyrs et des évêques. A 34 ans, Grégoire, que recommandaient à ses concitoyens la douceur et la fermeté de ses vertus, fut appelé à son tour au siége épiscopal où rayonnait encore la gloire si pure de saint Martin, nommé dès lors le grand thaumaturge des Gaules. Tours dépendait de l'Austrasie, où régnait Sigebert. Quand Chilpéric, roi de Soissons, et Frédégonde, sa femme, parvinrent à usurper ce pays sur le jeune Sigebert II, ce roi de deux ans n'en avait pas moins été couronné après la mort de son père par les soins fidèles de son oncle Gontran; et quoique Tours fût tombé aux mains des usurpateurs, celui-ci n'hésita pas à y chercher un asile près de saint Grégoire, qui préféra la ruine de ses domaines ravagés au déshonneur de livrer son hôte. Il défendit avec la même énergie Prétextat, évêque de Rouen, quand Chilpéric et Frédégonde voulurent le faire condamner comme opposé à leur usurpation. Bientôt accusé lui-même de complot, il se justifia par un serment que nul n'eût osé infirmer, et regagna ainsi la confiance de Chilpéric. Celui-ci ayant été assassiné à Chelles, les négociations

du saint évêque ménagèrent des traités qui rendirent la paix à la France. « Sa vie, dit M. de Barante, offre le plus bel et le plus grand exemple de cette influence salutaire exercée par les évêques au milieu d'un temps de barbarie où il n'y aurait pas eu un seul élément d'ordre, de police et d'administration sans l'épiscopat » (1). Mort en 593, à 54 ans, il était épuisé par les fatigues incessantes d'une vie laborieuse et pénible que ne pouvait plus soutenir une santé faible et chancelante. C'est en dépit de cet obstacle, devant lequel ne s'arrêtent que les intelligences communes, que l'illustre prélat sut allier le soin de ses graves devoirs avec ses goûts littéraires. Nous lui devons la connaissance des premiers siècles de notre histoire. Il a renfermé dans son *Historia Francorum* tout ce qui importe le plus à nos origines. Cet ouvrage a dix livres et comprend un espace de 174 ans, depuis l'établissement des Francs dans les Gaules: véridique jusqu'à l'impartialité, plus éclairé que beaucoup d'autres, racontant avec intérêt tout ce qui regarde l'Eglise de France jusqu'aux jours agités où il écrit. Mais ici nous devons nous roidir contre un point de la chronologie fort essentiel, et devenu trop célèbre, en repoussant la date de 250 qu'il assigne à l'introduction en France de la prédication évangélique. A l'entendre, ce serait seulement au milieu du IIIe siècle qu'auraient été fondées, par sept évêques envoyés du Saint-Siége, les églises de Tours, d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, de Paris, de Clermont et de Limoges (2). Mais M. l'abbé Arbellot, qui s'est mis à analyser avec autant de sagacité que de logique le texte de notre historien et la tradition dont il s'appuie, a prouvé du reste le peu d'autorité de ce passage, et restitué nettement à saint Martial, comme apôtre du Poitou et du Limousin, la place chronologique du Ier siècle de l'ère chrétienne. On ne pouvait mieux réfuter les prétentions contraires qu'en montrant l'inexactitude de la citation de Grégoire, son désaccord formel avec des écrivains antérieurs, dont le témoignage est en cela préférable au sien; la fausseté des faits

(1) *Biographie universelle*, t. XVIII, 419.
(2) Gregor. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, c. XXVIII.

particuliers allégués dans ce passage, l'auteur lui-même saisi en contradiction avec sa propre parole, et enfin jusqu'aux partisants de ce texte avouant son évidente défectuosité (1). C'est à cette *dissertation* du docte ecclésiastique limousin qu'est dû l'abandon fait de toutes parts aujourd'hui de cette fausse date de 250, non moins qu'aux travaux de M. Faillon, de Saint-Sulpice, sur sainte Madeleine et saint Lazare, et de beaucoup d'autres qui les ont suivis dans cette carrière lumineuse. Une thèse tout à fait contradictoire, soutenue récemment dans une publication justement estimée (2) par M. le docteur Taillar, n'a pour elle, dans la question, que l'étonnante hardiesse avec laquelle l'honorable antagoniste de tant de plumes si compétentes renouvelle, on ne sait pourquoi, une question parfaitement vidée, surtout depuis que parmi les membres de notre Académie des inscriptions et belles-lettres on a vu s'élever contre Grégoire de Tours ceux qui ne supportaient pas qu'on pût infirmer cette autorité toujours si justement respectée. On sait sur ce point la remarquable conversion de M. Paulin Paris. C'est donc avec pleine conviction, et après avoir penché moi-même, en quelques écrits, pour la moins ancienne de nos dates, que j'ai cru devoir me rendre à l'opinion que j'exprime dans un mémoire publié il y a un an parmi ceux de la Société des antiquaires de l'Ouest (3).

A part cette erreur, qui a causé tant d'émoi dans le champ de l'érudition moderne, on trouve dans les ouvrages historiques de saint Grégoire l'unique source, aussi limpide qu'abondante, où se développent les origines de notre nationalité chrétienne et politique. Son Histoire des Francs, insérée par dom Ruinart au tome II du Recueil de dom Bouquet, et traduite maintes fois par les plumes acceptées de Claude Bonnet, de l'abbé de Marolles, de Savigny, et, plus récemment, par MM. Guadet et

(1) *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France*, par M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire de Limoges, in-8°, 1855, p. 9 et suiv.

(2) *Bulletin monumental*, tom. XXXII.

(3) *Mém. des antiq. de l'Ouest*, XXX, p. 433 et suiv.

Taranne (1), fut poursuivie par Frédégaire qui, après avoir donné, dans le 4e livre de son *Chronicon*, l'abrégé de l'histoire des Francs, consacra le cinquième à sa continuation jusqu'en 641. — Le P. Lecointe, dans son beau livre *Annales Ecclesiastici Francorum*, a fait une critique solide des six premiers livres de Grégoire de Tours (2). Il s'y pose en homme qui a sérieusement étudié la question et en adversaire décidé du système promulgué par notre historien.

Je dis *notre*, parce que, tout en demeurant étranger au Poitou par sa naissance, par l'ensemble de sa vie et par l'action qu'elle exerça sur son époque, Grégoire a cependant un double titre à figurer parmi nos auteurs. Il eut de fréquentes relations avec sainte Radégonde, la soutint de ses conseils, et la consola de son amitié, quand l'illustre épouse de Clotaire eut à lutter pour le succès de son œuvre contre des adversaires puissants et acharnés. Il raconte d'elle, comme témoin oculaire, beaucoup de faits des plus saillants de sa vie. Puis il parle de nos autres saints, s'étend sur les événements accomplis dans notre contrée, sur la fondation de nos premiers monastères ou basiliques, sur les tristes revers qui frappent Poitiers quand lui viennent les invasions avec tant d'incendies et de pillages ; il raconte la vie de nos premiers évêques avec leurs vicissitudes et leurs périls. Et si son style, trop empreint des inégalités de la littérature d'alors, manque souvent d'une certaine élégance, parfois de couleur, et même de régularité grammaticale ; s'il est un de ceux qui nous font assister à la décadence de la belle langue romaine, dont les grands écrivains ne lui restent cependant pas inconnus, ces reproches n'ont été généralisés néanmoins que par des critiques peu attentifs à ce besoin des sociétés nouvelles, chez lesquelles des changements radicaux obligent de créer de ces expressions de circonstance qui finissent par modifier le style de tous les écrivains, et amènent forcément une nouvelle manière d'écrire.

(1) Parmi les publications de la société de l'histoire de France, 2 vol. in-8°, texte et traduction en regard avec des notes et éclaircissements, par MM. Guadet et Taranne.

(2) Au tome II°.

Ce défaut, qui a pu frapper des hommes plus accoutumés aux belles phrases de Cicéron et de Virgile qu'à la forme littéraire de nos écoles franques, n'ôte rien d'ailleurs au mérite du fond dans Grégoire de Tours. Sa plume n'en rend pas moins toujours la physionomie exacte des faits qu'il a vus, des personnages qu'il a connus et fréquentés; ses récits, qui sont ceux de tant de guerres cruelles et de malheurs inouïs, ont une teinte de simplicité qui persuade et attache; on le voit même, dans les grandes scènes, s'élever à une description vive et colorée, comme lorsqu'il raconte l'assassinat de Prétextat dans son église de Rouen (1). Surtout il est courageux, car sa noble et vertueuse indépendance n'épargne la sévérité de ses jugements à aucun de ceux que, dans cette périlleuse transition de la barbarie à la civilisation chrétienne, leurs vices ou leurs cruautés ont faits les justiciables de l'histoire.

Outre les dix livres de ses grandes annales, qui sont l'ouvrage le plus considérable de Grégoire de Tours, on lui doit encore d'autres écrits où sa plume, tout en s'attachant à des biographies particulières et à des faits relatifs aux premières années du christianisme dans les Gaules, ne laisse pas cependant de tracer un cadre où figurent des personnages étroitement liés à des événements et à des dates que nos historiens ne doivent pas dédaigner : tels sont ces deux livres *De la gloire des martyrs*, celui *De la gloire des confesseurs*, les quatres livres *Des miracles de saint Martin* et ses *Vies des Pères*. Ces titres seuls indiquent le fond de chaque sujet; et l'on sait quel rôle intéressant se sont fait, à ces époques de fondation, les saints dont les vertus austères, contrastes frappants de tant de passions indomptées, accréditées d'ailleurs maintes fois par des témoignages surnaturels de l'assistance divine, s'imposaient au monde déchu, commandaient le respect et la confiance des peuples, allaient jusqu'aux plus hautes marches de tant de trônes ensanglantés faire entendre les conseils de la foi, et ramenaient les emportements de la tyrannie à une subite pratique de la justice et de la modération. Ces traits ne sont pas

rares dans les écrits que je viens d'énumérer; et pour connaître les ve et vi^e^ siècles de notre histoire, surtout en Touraine et en Poitou, il faut avoir parcouru ces pages, où la naïveté de certains récits et la respectable bonhomie de l'auteur, dont on peut lui laisser la responsabilité inoffensive, n'empêchent pas qu'une foule de lumières éparses n'éclairent la marche de l'investigateur et ne lui procurent ainsi d'utiles découvertes qu'il n'eût pas faites ailleurs.

Moins remarquable par le nombre de ses œuvres historiques, mais original et rapportant aussi ce qu'il a vu ou reçu de traditions récentes, saint Fortunat, qui avait fui, en s'éloignant de l'Italie, où il était né, la persécution que les barbares y imposaient à la foi chrétienne, vint à Tours pour y honorer le tombeau de saint Martin. C'était vers l'an 566, quand sainte Radégonde, déjà célèbre, affermissait à Poitiers la fondation de son illustre monastère de Sainte-Croix. Attiré par un sentiment de vénération, peut-être par cette naturelle sympathie qui exerce son attraction sur les âmes élevées, le docte étranger passa de Tours à Poitiers, et vit la grande reine. Tous deux s'éprirent en même temps du charme de leur mutuelle conversation. Poètes tous deux, l'une au moins par la richesse délicate de son imagination douce et mélancolique, l'autre par la pratique des vers qu'une chaste muse faisait jaillir de sa verve facile, parfois élégante et souvent gracieuse, ils ne se convinrent pas moins par les principes et les sentiments de leur commune piété. Si bien que Fortunat, qui joignait à la science et à l'esprit pratique une grande aptitude pour les choses d'administration, s'attacha, sur les instances de la sainte (1), au monastère, dont il dirigea les intérêts temporels, et bientôt, devenu prêtre, y fut chargé du gouvernement spirituel des consciences. Ainsi s'écoulèrent près de vingt ans, jusqu'à la mort de sa sainte amie, que personne ne put mieux apprécier, et dont le nom, lié à ceux de quelques religieuses des plus renommées, fut souvent, dans cet intervalle, mêlé à un grand nombre de ses poésies. Il lui survécut de douze à quinze années, et dut à son mérite, au crédit

(1) *Fortunati Miscellan*, lib. II, c. V. — Lib. VIII, c. I.

qu'il s'était justement acquis par ses vertus, d'être appelé, après la mort de Platon, en 599, sur le siége épiscopal de Poitiers, qu'il n'occupa que fort peu de temps. Mais cette vie presque octogénaire s'était écoulée en des travaux dont la poésie n'avait été que le facile délassement. Des œuvres plus sérieuses en avaient occupé l'ensemble, et la sainteté aimable des habitudes publiques et privées de Fortunat s'était fortifiée devant les exemples qu'il se plut à recueillir, et que retraça, tantôt avec la gravité de l'histoire, tantôt avec les attraits du coloris poétique, cette même plume qui se jouait avec les sujets riants, ou assombrissait des épiques reflets d'une guerre cruelle les malheurs de sainte Radégonde et de sa famille (1). Outre la vie de cette sainte, fort abrégée, et que la religieuse Baudonivie augmenta de tout ce qu'il y avait omis, Fortunat écrivit d'intéressantes biographies de plusieurs personnages de son temps, illustres non moins par leur sainteté que par le rôle qu'ils remplirent avec plus ou moins d'éclat dans le mouvement des affaires d'alors. On ne lit pas sans fruit ces récits qui durent être l'objet de soigneuses recherches, et témoignent pour l'écrivain de précieuses intimités. Les personnages qu'il crayonne ainsi, soit qu'ils appartiennent à notre Poitou, comme saint Hilaire, saint Paterne et saint Léobin; soit qu'ils aient illustré d'autres contrées ou pris une importante part à nos affaires, comme saint Médard, saint Germain de Paris et tant d'autres, ont tous occupé des siéges épiscopaux et peuvent être regardés, à ce titre, selon la remarque bien connue d'un docte écrivain, comme les fondateurs de la France mérovingienne. Ce qui n'est pas moins significatif, c'est l'époque assignée par lui à la venue de saint Denis chez les peuples des bords de la Seine. Il l'établit comme ayant reçu sa mission de saint Clément, le troisième successeur de saint Pierre, par conséquent entre les années 91 et 100 (2). Ces lectures, comme celles de nos saints topiques,

(1) *De Excidio Thuringiæ*, ap. Migne, tom. LXXXVIII, col. 427.

(2) *Passio SS. MM. Dyonisii, Rustici et Eleuterii.* (Ap. Migne, Patrol., t. LXXXVIII, col. 580.)— Il est vrai qu'il y a en un certain manuscrit une variante du texte allégué ici, et qu'au lieu de cette phrase: « Dyonisius, *ut*

dont il est rare qu'on ne trouve pas le texte dans le précieux recueil des Bollandistes, ne peuvent être négligés par ceux qui veulent, à l'aide de nombreuses et attachantes analogies, au moyen de mille détails qui y parlent en témoins solides et irréfutables, comprendre les phases diverses de notre existence sociale, et acquérir ou donner une idée vraie et complète des individus, de la famille et de la nation.

Dreux du Radier a dit que « nous aurions des monuments très-précieux de notre histoire, si l'on pouvait rassembler les écrits de sainte Radégonde (1). — Il a raison; mais pouvait-il ignorer que ces écrits, dispersés dans saint Fortunat, dans Bollandus et dans les collecteurs de notre histoire civile et littéraire, étaient connus de son temps, et se prêtaient dès lors aux élucubrations des savants? Son *Testament* adressé aux évêques des églises voisines pour leur donner le soin de son monastère, lorsque sa puissante défense lui aura manqué ; sa *Lettre à l'empereur Justin* et à l'impératrice Sophie, qui lui envoyèrent un précieux fragment de la vraie croix ; les nombreux détails où le poète de la communauté a consigné des sentiments et des mœurs qui peignent si bien le calme de ce cloître déjà célèbre, et les innocentes intimités de ces belles âmes, tout, dans ces pages fidèles, devient une intéressante révélation propre à compléter un épisode ou à vivifier un tableau.

J'ai dit un mot de Baudonivie qui suppléa par ses souvenirs personnels à la brièveté de l'écrit de saint Fortunat sur la *Vie de sainte Radégonde* dont ils forment le second livre. Compagne dès son enfance de l'auguste reine, puis associée à la vie régulière de sainte Croix, elle avait pu la suivre dans ses moindres actions, et elle paya à son amitié le tribut d'un hommage posthume en écrivant vers la fin du vi^e^ siècle, et proba-

fertur, a successoribus apostolorum verbi divini semina gentibus eroganda acceperat, » il faudrait lire avec Surius et Métaphraste: « Dyonisius qui tradente Beato Clemente Petri apostoli successore, » ce qui est bien différent. Voir la raison de ces deux textes dans une note du P. Brower, éditeur et auteur d'une vie de saint Fortunat, in-4°, 1603, — et Migne, *ub. sup.*

(1) *Biblioth. littéraire du Poitou*, I, 120.

blement avant la mort de Fortunat les pages attendrissantes qui nous retracent aussi les vertus de la sainte. Ce ne fut cependant que dans la première année du siècle suivant et quand le prélat n'existait plus que Baudonivie dut publier son travail, car il est dédié à Didymie, la quatrième abbesse, qui gouvernait à cette époque. Mais il n'est guère croyable qu'elle ait attendu aussi longtemps à le composer. On y sent des faits récemment empreints d'une émotion vivement sentie, et il semble qu'il a dû s'écrire avant les troubles suscités à la communauté par Basine et Chrodielde, auxquels la pieuse narratrice n'aurait pas manqué de faire au moins quelque allusion. Tout laisse croire aussi que si elle n'en eût été empêchée par ces fâcheux événements, elle eût dédié ces intéressantes pages à Justine, la troisième abbesse, qui avait partagé comme prieure les dangers et les chagrins de Didymie (1). C'est donc un témoin irrécusable autant que l'aurait pu être toutes les religieuses devant lesquelles s'étaient passés les faits qu'elle raconte. Son récit est d'ailleurs aussi attachant par sa piété candide que par la sûreté du jugement qui en règle la marche et les détails. Le style est aussi plus pur et a bien plus d'élégance que dans Fortunat et dans Grégoire de Tours : ce qui donnerait peut-être à penser que Baudonivie, élevée à Sainte-Croix, sous les yeux de la sainte fondatrice, reste comme une preuve des études solides qui se faisaient déjà dans l'école du monastère. On trouve ce travail avec une foule d'autres renseignements sur la sainte et ses contemporains dans les recueils hagiographiques de Surius et des Bollandistes, au 13 août, et dans les *acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* donnés par Mabillon.

Nous ne parlerons que pour mémoire d'une autre *vie de sainte Radégonde* composée par Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, qui mourut en 1134. Un meilleur style plus châtié, l'ordre méthodique du plan ne rachètent pas ce que le fond a de défectueux. On la trouve dans les Bollandistes ; mais on n'y lit rien qui puisse ajouter aux notions puisées dans les auteurs des VIIe et VIIIe siècles.

(1) S. Greg. Turon. *histor. franc.* lib. IX et X.

Ici se termine la première étape de notre course : ce n'est qu'une portion très-restreinte de la carrière qui nous reste à parcourir, et d'une observation d'autant plus laborieuse que moins de lumière s'y fait à travers des temps presque généralement ignorés. Ces mystères biographiques et littéraires auxquels il faudra encore nous heurter longtemps et souvent ne s'éclairciront guère que vers le XIIIe ou XIVe siècle, quand enfin l'essor donné aux études monastiques se sera affermi sous la direction d'esprits plus nets et plus méthodiques. En attendant nous allons rechercher avec patience les ressources qui nous sont offertes, et glaner, à défaut de moisson abondante, dans les sillons où sont restés quelques épis.

L'abbé AUBER,
Chanoine de l'Eglise de Poitiers,
Historiographe du Diocèse.

SAMUEL CHAMPLAIN

—

3e Article (*Fin*)

—

Un danger d'un autre ordre, moins menaçant pour les individus, plus grand pour l'établissement, se fit bientôt sentir : les Anglais rôdaient autour de la colonie et préparaient une attaque. Le 18 juillet 1628, David Quer, monté sur un navire anglais, après avoir dévasté le petit établissement du cap Tourmente, somma Champlain, au nom du roi d'Angleterre, de lui remettre Québec. Champlain donnait alors à ses hommes sept onces de pain par jour, et il n'en avait pas pour longtemps à ce taux; il n'avait plus que cinquante livres de poudre. Il répondit néanmoins qu'il était trop bien muni d'hommes, de munitions et de vivres pour rendre le fort qui lui avait été confié, sans mériter une punition infâmante du roi et de Dieu, et que si le chef anglais voulait une autre réponse il fallait qu'il se fît voir de plus près. Il y avait de l'énergie et de la résolution dans cette réplique, quoiqu'on l'ait peut-être trop vantée; j'ai peine à croire qu'elle n'ait pas dû une partie de son effet à la pauvreté même de l'endroit défendu. Quer pensa qu'il y avait plus de profit à attaquer les navires français, dont la perte réduirait d'ailleurs Champlain et les siens à la famine. Les Français en effet ne voulurent pas éluder le combat et ravitailler Québec par une fuite habile, ce dont Champlain les blâme fort, et ne purent pas le faire de vive force. Aussi les colons en vinrent-ils à être obligés de négliger leurs travaux de fortification, pour aller par les prairies et les bois du pays chercher des racines comestibles. Les Anglais souffrirent de leur côté par des pertes et des naufrages; mais ces échanges de maux n'en soulageaient aucun. Champlain en était à redouter l'arrivée d'auxiliaires qu'il eût fallu nourrir. Il redoublait d'activité, il se sacrifiait pour pourvoir autant que possible aux besoins de tous, sans obtenir de reconnaissance de personne,

et se voyant au contraire imputer la responsabilité de fautes qu'il avait vues sans pouvoir les empêcher. Cependant il avait encore eu assez de sang-froid pour envoyer un de ses compagnons parcourir le pays des Abenassis et lui en rapporter une exacte connaissance. Il avait fait partir avec son beau-frère ceux des habitants qui voulaient essayer de descendre sur une barque le Saint-Laurent à l'insu des Anglais : les deux tiers, une vingtaine d'hommes, avaient préféré rester avec lui pour courir les risques d'une attaque.

Dans cet état de choses, cette attaque était presque une délivrance. Elle eut lieu le 19 juillet 1620. Les frères de David Quer sommaient Champlain de se rendre, en lui faisant connaître que cette fois ils étaient complètement informés de son état de dénuement et de l'impossibilité qu'il y avait pour lui de recevoir aucun secours. Force fut bien à Champlain de reconnaître et d'avouer que tout cela était vrai. Il obtint des délais, des conditions honorables, un inventaire de ce qu'il remettait aux vainqueurs, et partit de nouveau, cette fois sur un vaisseau anglais, pour revenir en Europe. Dans le chemin il eut le chagrin d'assister, à fond de cale, à un combat du navire anglais contre un navire français, dont la défaite rejoignit Boullé à Champlain. Du reste Champlain se loue des procédés des capitaines anglais; il se plaint au contraire beaucoup de ceux de quelques Français que les persécutions religieuses avaient fait passer dans les armées anglaises, et auxquelles il impute de mesquines tracasseries qu'il rapporte et déplore beaucoup trop longuement. Il se plaint aussi de la lenteur des expéditions projetées en France, qui, avec un peu plus d'activité, auraient prévenu cette première perte du Canada.

Pendant qu'on se battait ainsi, la paix était faite entre la France et l'Angleterre, qui avait assisté, impuissante ou perfide, à la prise de La Rochelle. Thomas Quer en avait même été averti avant son combat naval, mais se sentant le plus fort il n'en avait tenu compte. Champlain à son arrivée en Angleterre vit le parti qu'on en pouvait tirer; sur ses instances, l'ambassadeur de France protesta contre la remise de Québec et obtint de la cour d'Angleterre une promesse de restitution, promesse sé-

rieuse puisqu'elle allait être transmise à Richelieu, qui, dès 1627, avait formé pour l'exploitation du Canada une nouvelle Compagnie connue sous le nom de Compagnie des cent associés, qui dès le mois de mars 1629 avait fait partir de La Rochelle conquise le capitaine Daniel et le commandeur de Rasilly. Dans cette attente, la prise de possession de Québec avait entraîné peu de conséquences, et les Français qui y étaient restés n'avaient pas été inquiétés. C'est ici que finissent les mémoires de Champlain, et nous ne le connaîtrons plus que par les récits des autres.

Le 13 juillet 1632, le port de Québec fut remis aux Français. La Compagnie des cent avait compris Champlain parmi ses associés et l'avait désigné comme propre à être le gouverneur de la nouvelle France, désignation due à sa connaissance du pays, accordée plus encore peut-être au désintéressement personnel dont il avait toujours fait preuve et qui le recommandait singulièrement à une compagnie commerciale. Richelieu lui donna ce titre, avec lequel il partit de Dieppe le 23 mars 1633, commandant trois navires, le *don de Dieu,* de 90 tonneaux, le *Saint-Jean,* de 160, le *Saint-Pierre,* de 150. Ces petits bâtiments portaient pourtant 197 personnes et 28 canons. L'Aunis et la Saintonge avaient fourni plusieurs associés à la Compagnie, plusieurs hommes à l'expédition : on en trouve d'ailleurs la preuve dans la liste des Canadiens et des Acadiens qui revinrent en France après la paix de Paris et auxquels une loi du 25 février 1791 accordait encore des secours pécuniaires.

Champlain avait pour première tâche d'écarter, sans combat autant qu'il serait possible, les Anglais qui s'obstinaient à faire sur les bords du Saint-Laurent un commerce qu'ils venaient de s'interdire par le traité. Il eut à signaler sa vigilance et sa fermeté à cet égard avant même d'arriver à Québec. Il y fut reçu le 24 mai avec de grands témoignages de joie. Il y trouvait les constructions en assez mauvais état, et les fit reprendre avec activité. Désormais les conditions étaient meilleures; il arrivait avec plus d'hommes, plus de ressources que jamais, et il avait pour soutien la puissante impulsion de Richelieu. La coloni-

CHARENTE Archives MARITIME

sation du Canada devenait œuvre sérieuse. Il reprenait aussi avec amour son projet de gagner les sauvages à la religion chrétienne, et il avait retrouvé leur amitié; quelques années passées sous les Anglais les avait rapprochés de la France: toutefois il retrouvait aussi les difficultés que faisaient naître des violences réciproques. Peut-être aussi lui et les jésuites se faisaient-ils trop facilement illusion sur la possibilité de les convertir : un homme d'un grand courage et d'une grande habileté, le père Brébœuf, ne craignit pas de s'aventurer chez eux. Il alla prendre son principal séjour dans un village huron d'un nom de mauvais augure, ce semble, pour un jésuite; il s'appelait La Rochelle. Sa mission commencée heureusement souleva bientôt de dangereuses rivalités, qui devinrent la source d'inextricables embarras.

Champlain passa deux ans et demi au milieu de ces luttes inévitables dans un pareil gouvernement. Québec prenait un beau développement, un collége venait d'y être fondé aux frais de la famille de René Rohault, marquis de Gamache, entré dans la Compagnie de Jésus, et Champlain faisait tous ses efforts pour aider les Français pauvres qui voulaient s'établir au Canada. C'est au milieu de ces soins qu'il fut atteint d'une maladie qui le tourmenta pendant deux mois. Il avait toujours montré une grande piété; elle redoubla pendant ses souffrances et prit même, ce semble, un caractère plus expansif qu'on ne l'aurait attendu d'un homme dont la vie avait été assez rude. Il mourut le 25 décembre 1635. Les jésuites l'entourèrent dans ses derniers moments et l'un d'eux, le père Lejeune, prononça son oraison funèbre. Il laissait de grands regrets, qui lui ont survécu. Sa mémoire est encore en honneur à Québec. En 1854, un fonctionnaire de cette ville, M. Morin, voyageant en France, y recherchait un portrait de Champlain; la découverte récente de son tombeau y a été un événement. Cette reconnaissance est méritée. Il choisit l'emplacement de Québec avec une justesse de vues qu'a prouvée l'importance même acquise par cette capitale : il la fonda par sa constance infatigable, malgré les marchands et les princes français et les sauvages, et par l'aide seule des sauvages, des princes et des marchands fran-

çais : bien des hommes sans doute ont fait de plus grandes choses que Champlain, peu d'hommes ont eu une part personnelle aussi grande dans les choses qu'ils ont faites.

En France, sans être jamais bien éclatante, la réputation de Champlain n'a jamais été complètement obscurcie : peut-être le doit-il en partie à ses livres, et c'est d'eux qu'il nous reste à parler.

J'en emprunte la liste au catalogue de la Bibliothèque impériale (VIII, 746).

Des sauvages, ou voyage de Samuel Champlain, de Brouage, faict en la France nouvelle l'an mil six cent trois. — *Paris, C. de Monsr'œil* (s. d.) in-8° de IV et 36 feuillets. —Le privilége est du 15 novembre 1603. — Un autre exemplaire ou une autre édition porte la date 1604.

Les voyages du sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, divisés en deux livres, ou journal très-fidèle des observations faites ès découvertes de la Nouvelle-France, tant en la description des terres, côtes... qu'en la créance des peuples, leurs superstitions, façon de vivre et de guerroyer. Enrichi de quantité de figures. Ensemble deux cartes géographiques : la première servant à la navigation... l'autre, en son vrai méridien, avec ses longitudes et latitudes, à laquelle est ajouté le voyage du détroit qu'ont trouvé les Anglais au-dessus de Labrador... cherchant un chemin par le nord pour aller à la Chine. — *Paris, J. Berjon,* 1613, in-4°.

Voyages et découvertes faites en la Nouvelle-France, depuis l'année 1615 jusques à la fin de l'année 1618, par le sieur de Champlain. — *Paris, C. Collet,* 1619, in-8°.

Les mêmes, 1620.

Les mêmes, 1627.

Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada, faits par le sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine pour le roi en la marine du Ponant, et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays, depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629..... avec un traité des qualités et conditions requises à un bon et

parfait navigateur.... ensemble une carte générale dudit pays... et un catéchisme traduit du français ou langage des peuples sauvages, (par le Père Brébeuf). — *Paris, L. Sevestre,* 1632, in-4°.

Charlevoix donne comme libraire Pierre Lemur. — Brunet, P. Lemure ou Collet. — M. Rainguet, comme lieu Québec. Cette dernière indication doit être erronée. M. Rossel, dans la Biographie universelle, donne comme la meilleure une édition de 1640, que M. Brunet n'a jamais vue et révoque en doute.

Voyages du sieur de Champlain, ou journal ès découvertes de la Nouvelle-France. — *Paris,* imprimé aux frais du Gouvernement pour procurer du travail aux ouvriers typographes, août 1830.

Cette dernière édition est copiée sur celle de 1632, dont elle reproduit exactement les fautes d'impression les plus fâcheuses; elle n'a ni gravures, ni cartes, ni les traités accessoires. Elle avait pour but d'occuper les imprimeurs sans créer de concurrence aux libraires.

De ces diverses éditions, je n'ai vu que les deux dernières: je ne sais pas si celle de 1632 reproduit les précédentes; du moins est-il sûr que le premier voyage n'y est pas tel qu'il avait d'abord paru : cela ressort clairement de l'analyse de Lescarbot. Je regrette de n'avoir pas eu ce moyen d'examen, bien qu'il n'eût probablement pas modifié les opinions que j'ai émises sur Champlain.

Champlain n'a pas de prétentions d'écrivains : son récit est toujours simple, mais non pas toujours clair. Cela tient en partie à ce que les noms des lieux ont changé, à ce que certains faits très-connus de son temps le sont très-peu du nôtre : cela tient aussi à ce que des chapitres peut-être intercalés après coup, confondent les dates et les temps : cela tient enfin à ce qu'il parle une langue dont la grammaire n'est pas bien fixée. La même cause d'obscurité se fait sentir à un degré moindre chez Lescarbot, à un degré plus grand encore chez d'Aubigné. On ne sait pas toujours à qui ou à quoi se rapportent ses assertions; quelques termes ont vieilli ou n'ont jamais été d'usage dans le sens où il les prend. Je n'en citerai qu'un exemple. Il

prend à plusieurs reprises le mot *déserter* dans le sens *déchiffrer*, ce que je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs. Quelques notes seraient nécessaires, si on remettait ces voyages dans le domaine public, ce que je ne crois pas utile. Les voyages de Champlain ne conviennent aujourd'hui qu'à peu de lecteurs. Mais comme document, ils gardent leur valeur. Je me figure que Cooper les avait lus; il y a en particulier dans son roman de l'*Ontario* des épisodes qui semblent leur être directement empruntés.

Ils sont l'œuvre directe d'un témoin, et, selon toute apparence, d'un témoin fidèle et éclairé. Champlain n'a que des connaissances spéciales, mais il les possède bien. Comme marin, il en a donné une preuve dans le traité qui fait partie de l'édition de 1632 : *Traité de la Marine et du devoir d'un bon Marinier*. Il ne peut plus servir qu'à montrer où en était la science de ce temps, mais il en donne la mesure : il justifie Champlain des inexactitudes de ses cartes, estimées quoiqu'elles se ressentent de l'imperfection des moyens dont il disposait. Comme voyageur, son livre montre encore qu'il avait étudié et médité les travaux de ses devanciers. On lui a reproché un excès de sévérité envers Cartier, et tout au moins il est bien sobre d'éloges envers lui. Mais il est complètement juste, bienveillant même envers les autres, envers Degouges, envers Alphonse de Saintonge, que Lescarbot traite durement, envers ses contemporains. Zélé catholique, il n'en rend pas moins justice aux intentions et aux mérites des protestants, avec lesquels il a su bien vivre. Enfin ses récits sont empreints d'un grand air de sincérité; ils inspirent confiance; il n'a jamais l'air de vouloir forcer l'admiration; ses descriptions des lieux, des mœurs, des coutumes sont très-détaillées et vivent à force de détails précis.

Il me semble que cette réunion du talent du narrateur à ceux de l'homme d'action, que cette réunion de la sincérité à la pureté et à l'élévation des vues, à la patience, au courage et au désintéressement, assurent à Champlain une belle place dans l'estime des hommes.

L. Delayant.

CHARTE

EN LANGUE VULGAIRE DE L'ANGOUMOIS

ANTÉRIEURE AU XIIe SIÈCLE.

—

On ne connaît pas de charte en langue vulgaire qui soit antérieure au XIIIe siècle, sauf peut-être celle que M. de la Borderie a publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, et qu'il croit être de 1199. Les archives de l'évêché d'Angoulême, mieux partagées en cela que les archives du reste de la France, en possèdent une qui est sûrement antérieure au XIIIe siècle, et très-probablement antérieure même au XIIe. C'est donc, on peut le dire, une véritable rareté.

Ce précieux document fait partie du cartulaire du chapitre cathédral d'Angoulême. J'en dois communication à l'obligeance de M. Gustave de Rencogne, archiviste de la Charente, qui lui-même le tient de Mgr Cousseau, l'un de nos archéologues les plus compétents, qu'on trouve toujours prêt à communiquer aux travailleurs les documents dont il peut disposer.

Non content d'appeler mon attention sur ce curieux échantillon de l'ancien dialecte angoumoisin, M. de Rencogne m'a autorisé à le publier. C'est une faveur que j'ai appréciée d'autant plus qu'il se propose d'éditer le cartulaire en entier, et qu'il n'ignore point la valeur de cette charte.

Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en fixer exactement la date. Il faudrait pour cela rencontrer d'autres chartes, datées elles-mêmes d'une manière précise, et contenant le nom de l'un des personnages dont il est question dans cette pièce. En attendant qu'une heureuse chance couronne les sagaces recherches que M. de Rencogne va diriger sur ce point,

je dois m'en tenir aux indications qui permettent d'établir une date approximative. Ce cartulaire est une copie de chartes latines dont quelques-unes très-anciennes : une d'entre elles, relative à saint Eparche (saint Cybard), remonte à l'année 558. Il m'a semblé que la plus moderne était une charte de l'an 1109. De plus, il faut observer que l'écriture est du XIIe siècle. De tout cela il résulte que cette charte est, au moins sous sa forme actuelle, de la première moitié de ce même siècle.

Mais il est très-possible, et même très-probable, que le texte original, qui paraît avoir été scrupuleusement conservé (1), remonte encore plus haut. Ce qui me le fait croire, c'est d'abord le mélange de latin et de langue vulgaire, et, en second lieu, la présence de certains archaïsmes dont on ne trouve plus trace dans les textes de la langue d'oïl postérieurs au XIe siècle.

CHARTE EN LANGUE VULGAIRE DE L'ANGOUMOIS

X-XIe SIÈCLE (?).

Ego landricus ioffre lort que ego cōprei de elias gaeli abloutreement de sua uxore post mamort lodo scō Petro. esters does reges de ios e una de sus. Et hoc ē. meum signū. †. X Arnaut (timos). † X Arnaut (bessareza). † qui ouirent euuiren.

Ego Landricus Joffre l'ort, que ego comprei de Elias Gaeli ab l'outreement de sua uxore, post ma mort lo do sancto Petro. Es ters does reges de jos e una de sus. Et hoc est meum signum..... qui o virent e u uiren.

(Cart. du chapitre cathédral d'Angoulême, f° 42, v°.)

(1) On remarque, dans la transcription de ce vieux texte roman, la même particularité que M. G. Pâris a signalée dans celle du petit *Poème dévot* qu'il vient de publier dans le *Jahrbuch für Roman. Literat.* 1866,

Je traduis ainsi :

Je Landry Joffre (1), le jardin que j'achetai d'Elie Gael, avec l'autorisation de sa femme, après ma mort le donne à Saint-Pierre (2). Est [la] limite deux sillons en bas et un en haut. Et ceci est mon seing. Arnaut (Timos), Arnaut (Bécheresse), qui le virent (3) et l'ouirent.

OBSERVATIONS SUR LES NOMS PROPRES.

Les personnages dont il est question dans cette charte ne sont point connus : c'étaient très-probablement de simples particuliers. On trouve encore dans la Charente des familles qui portent le même nom. Je ne parle pas des Arnaut, il y en a partout, mais des Joffre et des Gail (Gaeli). Cependant il est bon de remarquer que ce nom d'Arnaut accuse une forme quasi-méridionale. Dans le Nord on a dit et on dit encore *Renaud* ou *Reinaud*. (Observations dues à M. A. Brachet.) Arnaut se trouve donc être intermédiaire entre le Renaud du Nord et l'Arnalaj. ou Rainal du Midi.

Les Arnaut de notre charte sont distingués l'un de l'autre par la désignation de la localité qu'ils habitaient. Le second était de *Bessareza* « Bécheresse » petit bourg voisin d'Angoulême. (Explication de M. de Rencogne.) Quant à la désignation de la première « Timos, » je ne sais à quoi la rattacher.

(1) Peut-être faut-il lire *Joffré* pour *Geofrey*, *Geofroy*.

(2) Aujourd'hui cathédrale d'Angoulême.

(3) Dans le ms. deux des jambages de *ouirent* ont été grattés. J'ai rétabli les lettres effacées, et j'ai lu : *qui o uirent e u uiren*.

La formule ordinaire, dans les chartes latines, est *qui hoc viderunt et audierunt*, et non *qui hoc viderunt et* nec *audierunt*. Il semble donc que l'auteur de cette charte aurait dû lui aussi n'exprimer qu'une fois le neutre angoumoisin *o* ou *u* (aujourd'hui *ou* et *z-ou*) qui traduit ici le neutre latin *hoc*, et qu'il aurait dû écrire *qui o uirent e uirent*. C'est probablement pour faire disparaître le *lapsus* que je signale, que le copiste du XIIe siècle, ou le correcteur qui révisait son travail, a gratté les deux jambages de *ouirent*, sans s'apercevoir qu'il substituait une faute à une autre, et que, pour être bonne, cette correction aurait dû s'appliquer non au premier verbe *ouirent* (*o* uirent, hoc viderunt), mais au second *uuiren* (*u* uirent, *hoc* audierunt).

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES.

Avant d'entrer dans le détail, remarquons d'abord la tournure toute latine des phrases. Dans la première le sujet et le complément sont mis côte à côte, et le verbe principal *lo do* est renvoyé à la fin, après une incidente assez longue. La seconde débute aussi par un latinisme *es ters* au lieu de *lo ters es* (la limite est) :

Comprei, j'achetai; du l. *compàrare*. Burguy ne donne que les formes *comparer*, *comperer*, *cumperer*, prov. *comprar*. *Comprer* est donc particulier à l'Angoumois, c'est une forme de plus à joindre à celles qu'a énumérées Burguy.

A propos de la terminaison *ei* pour *ai*, du parfait défini, Burguy fait remarquer qu'elle était employée au XIIIe siècle, dans le Berry, l'Orléanais, le Nivernais, une partie de la Champagne et de l'île de France. (*Gramm. de la langue d'oïl*, II, 226.) J'ajoute qu'elle l'était en Angoumois, et avant le XIIe siècle.

Ab loutreement, avec l'autorisation. *Ab*, ainsi employé dans un texte de la langue d'oïl, dénote sans doute l'influence du provençal, mais il dénote aussi une très-haute antiquité et permettrait même de reporter ce document jusqu'au Xe siècle. En effet, cette préposition ne se trouve (je parle seulement des textes reconnus pour appartenir à la langue d'oïl) que dans la cantilène de sainte Eulalie, sous la forme *ad* « *ad* une spede, » avec une épée, dans le poème de la Passion, et dans celui de saint Léger (Xe siècle), et dans les serments « *ab* Ludher, » avec Lothaire.

Dans ces deux poèmes de la Passion et de saint Léger la forme *ab* alterne avec la forme *ob*. Cette dernière forme est précisément celle qui a prévalu plus tard dans tous les documents écrits en Angoumois, en Saintonge et en Poitou.

Post ma mort, pour l'emploi de la préposition latine *post* avec un mot de la langue vulgaire, comparez le vers 28 de la cantilène de sainte Eulalie,

> Qued avuisset de nos Christus mercit
> *Post la mort*, et à lui nos laist venir
> Par souve clementia.

Es ters. *Ters* n'a gardé du latin *terminus* que la syllabe accentuée et le *s* du nominatif. Il ne se trouve ni dans Burguy, ni dans les glossaires du v. provençal.

Does, *reges*. Le mot *rège*, partie creuse du sillon, en latin du moyen-âge *riga*, est encore usité chez nos paysans qui donnent le nom de *sillon* à la partie bombée. *Sillon* avait en effet ce sens autrefois (v. *Patois de la Saintonge*, etc., p. 80). Aux exemples que j'ai cités dans cet ouvrage on peut ajouter ceux-ci :

Sillon. — Longue et étroite table de terre relevée entre deux raies, an (*sic*) une terre labourée.

(Philibert Monet, *Dictionn. français-latin*, 1636).

Les fleuves ne me parurent encore que des rubans sinueux, les montagnes que des *sillons* tortueux.

(Volney, *Ruines*, p. 26, 1792).

Aujourd'hui encore la grande chaussée de Saint-Malo s'appelle le *sillon*.

D'après Burguy, *does*, deux, appartiendrait au dialecte bourguignon : « Il paraîtrait, ajoute-t-il, que la Bourgogne réservait, dans les premiers temps, la forme de régime *does*, pour le féminin. » (1, 110.) L'exemple tiré de notre charte montre qu'en Angoumois, si la forme *does* appartenait en propre au féminin, elle n'était pas réservée exclusivement au cas régime.

De jos... de sus. *Jos*, en bas, v. fr. *jus*, b. lat. *jusum*, *josum* pour *deorsum*.

Qui o uirent e u uiren, qui *le* virent et *l'*ouïrent, Dans cette phrase *o* et *u* sont la même chose que le pronom neutre *ou*, *z-ou* de la Saintonge et du Poitou. Les paysans de ces provinces traduiraient ainsi cette formule finale : qui *z-ou* avan vut é *z-ou* avan entendut. Ce que je tiens surtout à faire remarquer ici c'est la confusion de *o* et de *u* dans ces deux mots, et dans le précédent *de jos* p. de *jus*, confusion dont on trouve de fréquents exemples dans les textes latins écrits avant le xe siècle, mais qui se rencontre rarement dans les textes de la langue d'oïl, postérieurs au xiie siècle, à moins qu'ils n'appartiennent au dialecte normand. Nouvelle preuve

de l'antiquité de cette charte angoumoisine, écrite trop loin de la Normandie pour avoir subi l'influence de son dialecte. *Virent... uiren.* Il est singulier que le scribe ne se soit pas astreint à une orthographe uniforme pour ces deux finales muettes. Exemple analogue dans le poème de la Passion :

Donc lo gurpiss*en* sei fedel, st. 42.
Il li respond*ent* tuit adun. st. 34.

A. Boucherie.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

A PROPOS

D'UN MÉMOIRE DE M. DUVAL

J'avais accepté la mission d'analyser en quelques lignes le travail de M. Duval sur Niort et Poitiers pendant la révolte de 1625 et j'ai été amené, par la nature même de mon sujet, à parler longuement et à formuler des opinions toutes personnelles. Les études de M. Duval sont si analogues aux miennes; l'idée de comparer, en les analysant, les délibérations de nos communes est si heureuse, si conforme à l'esprit de cette revue d'Aunis dans laquelle, La Rochelle en tête, nous formons faisceau et nous centralisons nos lumières isolées, que, j'en demande pardon à l'auteur, j'abandonne avant tout son œuvre, sauf à y revenir plus tard, pour généraliser ma pensée, qui est la sienne peut-être, mais dans de bien autres proportions.

Si j'avais à écrire l'histoire des quatre communes, Niort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Poitiers, je voudrais les étudier sous un point de vue unique et refondre leurs annales avec celles de La Rochelle. J'imagine que toutes ces villes ont été faites solidaires par la politique des rois anglais. Ils considéraient Niort et Saint-Jean, qui sont leurs filles, comme deux liens bien placés pour réunir à La Rochelle, leur ville commerçante et maritime, leur port assuré de débarquement, Poitiers, la capitale de leurs possessions aquitaniques du Nord. Et ainsi ils établissaient, au cœur même de la France, un pentagone menaçant avec, pour le défendre, une légion de bourgeois plus

sûre qu'aucune armée des nobles dont, à juste titre, ils suspectaient la foi politique. Les rois de France, après la conquête, utilisèrent à leur profit l'idée même des rois anglais, et cette arme contre eux créée, ils la retournèrent contre la féodalité. L'histoire des grands fiefs est partout la même, la couronne les absorbe dès qu'elle le peut et les démembre, car elle les craint, puis elle en distribue les seigneuries éparses. Dans le cercle de nos communes, la royauté a fait comme ailleurs mais plutôt et dès le milieu du xve siècle, la terre est chez nous divisée presque comme il y a vingt ans. Ce résultat, je l'attribue à la protection royale, à la culture de la vigne et à l'industrieuse activité de nos bourgeois.

Le lien qui unissait nos communes, les guerres ne l'ont pas brisé; et de leur hostilité même, naît une solidarité nouvelle. Les rois de France ont douté souvent de la fidélité de La Rochelle, à cause de la fierté d'abord avec laquelle elle repoussait leur influence; à cause aussi de l'habitude qu'avaient prise en un temps les anglais de débarquer dans son port et de commencer là leurs guerres, à cause enfin de cet esprit de commerce et de navigation lointaine bien anciennement né dans le pays, mais spécialement développé dans la commune par la maison des chevaliers du Temple et la protection des Plantagenets. Ils traitèrent donc résolument les Rochelais en ennemis, brisèrent sans hésiter l'entente commune et l'union commerciale des cinq cités et, laissant La Rochelle complètement isolée, se servirent des autres contre elle, comme d'autant de forteresses pour la borner et la combattre. Dans cette politique nouvelle, Poitiers, la ville royaliste et plus tard la ville catholique, n'intervient plus que moralement et pour peser sur Niort de toute son influence; et le rôle militant passe à Saintes, chargée par sa position géographique d'empêcher la jonction possible et redoutable d'armées débarquées en Aunis avec les anglais de Bordeaux. De là vient la rivalité persistante et constamment encouragée de la Saintongé et de l'Aunis; de là la traite foraine entre l'Aunis et le Poitou; de là encore cette exemption bizarre de ban et d'arrière-ban accordée à Niort par les rois de France pendant trois cents ans consécutifs « parce

que » disent les chartes, « la ville est en frontière d'ennemis et qu'elle a besoin d'être gardée »; motif ridicule au point de vue local et en face d'une rivière envasée, mais très-clair pour le pouvoir royal.

Quand un élément nouveau, le protestantisme entre dans la question, quand s'allument les guerres civiles, Saint-Jean déserte la pensée commune et s'unissant à La Rochelle, partage sa grandeur et devance sa ruine. Mais Saintes, Niort, Poitiers restent fidèles à la cause royale et luttent à la fois pour le catholicisme et pour la royauté. Ce sont de vrais Forts-Louis utilisés par le pouvoir et maintenus en face de La Rochelle jusqu'à sa chute qui les annule et les rend inutiles. Et alors vient Louis XIV qui les abaisse et les transforme.

Telle est, très-résumée quoique bien longue encore, la théorie que je voulais émettre sur l'histoire de nos villes; reste à l'appliquer à présent au travail à l'occasion duquel j'ai pris la plume. Le mémoire de M. Duval est la reproduction exacte des lettres de Louis XIII aux villes de Poitiers et Niort, pendant la guerre de 1625 et l'analyse consciencieuse des mesures défensives prises par nos communes pour obéir aux ordres du roi. L'auteur, et je l'en blâme, a volontairement évité toute appréciation personnelle, mais les idées que je viens d'émettre sont si bien enfermées dans son œuvre qu'elles s'en déduisent tout naturellement. Si La Rochelle, encore insoumise et superbe, n'était pas là tout auprès de nos villes, quel besoin auraient-elles de se si bien garder? Le Poitou n'a pas pris à cette révolte de 1625 une part directe comme à celle de 1621 et l'on y sent prédominer partout la volonté royale et le génie de Richelieu. Mais les protestants sont nombreux encore et frémissants, quoique vaincus; ne peuvent-ils pas fournir aux révoltés des soldats et des armes? La guerre est là tout à côté, il faut les maintenir à tout prix dans le devoir. Aussi le roi Louis XIII, ou plutôt son ministre, si menaçants pour les rebelles, s'étudient-ils à prodiguer les belles paroles et à promettre aux réformés dociles leurs grâces et leur protection. C'est là l'objet de toutes leurs lettres. « Mes forces sont sur pied, sur « mer et sur terre », écrit le roi à M. de Brassac, « pour répri-

« mer la désobéissance commise en l'île de Ré, mais j'ai désiré « faire connaître à mes fidèles sujets de la dite religion qui se « contiendront dans le devoir ce qui est de mes bonnes et sin- « cères intentions.... » Et dans une autre lettre au maire de Poitiers : « Nous voulons les habitants de la religion pré- « tendue réformée estre protégez et maintenus dans les grâces « de nos édits, empêchez donc toute action préjudiciable à « notre service. » C'est-à-dire, en bon français, empêchez-les de sortir de chez eux et de rejoindre Soubise et La Rochelle. Tel est le véritable but de cette correspondance, Louis XIII veut isoler son ennemie et tourner contre elle ses voisins. C'est sur ce point que j'aurais voulu voir M. Duval insister davantage.

Je n'ai du reste aucun autre reproche à faire à un mémoire que la Société des Deux-Sèvres a jugé digne de la représenter aux séances annuelles de la Sorbonne, et le ministère, digne d'être imprimé dans les comptes-rendus. Et je finis en émettant le vœu que M. Duval continue son œuvre et éclaircisse successivement par des publications analogues, consciencieuses et savantes comme celle-ci, tous les points ignorés de notre histoire locale.

A. Bardonnet.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

TRAVAILLEURS DE L'OUEST DE LA FRANCE.

—

RÉPONSES.

1. Lettres d'indulgences.

On m'a communiqué, il y a peu de jours, une copie ou expédition *(transumptum)* sur parchemin, notariée, vidimée et homologuée par un cardinal, le 4 janvier 1516, d'une pièce de ce genre. Bien que ce ne soit pas l'original signé de la main du Souverain Pontife Léon X, les approbations en forme dont cette copie est revêtue lui donnent la valeur de l'original lui-même, valeur qu'entend lui donner le prélat à l'approbation duquel elle fut soumise.

Par sa date, ce document remplit une autre condition du programme. Il est du 4 janvier 1516, *anno a Nativitate Domini*, suivant la supputation usitée à Rome, tandis que chez nous l'usage était encore de faire commencer les années au 25 mars, en les comptant *ab Incarnatione Domini*. De cette sorte, un acte du même jour que celui dont nous parlons eût été daté en France du 4 janvier 1515.

En second lieu, l'indiction IVe, mentionnée dans la date, correspond exactement à l'année 1516.

Enfin, cet acte est encore daté de la 3e année du pontificat de Léon X; ce qui nous donne toujours le même millésime, ce Pontife ayant été élu le 5 mars 1513.

Les personnes auxquelles est accordé cet indult, sont dites appartenir, au moins en partie, à des familles nobles du diocèse de Poitiers. Parmi leurs noms, on distingue celui de Du Vergier, nom patronimique des La Rochejacquelein. L'un des ecclésiastiques mentionnés comme témoins de l'expédition notariée de cet indult, est dit du diocèse de Maillezais; l'autre, de celui de Chartres.

Quant au lieu d'où est datée cette expédition, et qui est nommé *Mediolanum*, faut-il voir Milan, ou Saintes, désigné quelquefois sous ce nom? Cette dernière supposition me paraît peu probable. Il est fort vraisemblable, au contraire, que les ecclésiastiques porteurs de cet indult, se trouvant de passage à Milan, aient obtenu cette expédition certifiée du cardinal de San-Severino, lequel avait occupé le siége épiscopal de Maillezais entre 1484 et 1508. Cette dernière circonstance établissait tout naturellement des relations entre ce prélat et les ecclésiastiques dont nous parlons.

Cette pièce est visée le 10 novembre 1516 par les vicaires capitulaires de Maillezais, *sede vacante*.

Elle porte également le visa de Ladislas du Fou, évêque et seigneur de Luçon, daté des Moutiers-sur-le-Lay, du 25 mars 1521.

P.-Th. Grasilier,
curé de Nieuil-les-Saintes.

Dans le Chartrier de la famille de Grimouard du Péré, il existe une lettre de Remission donnée par Louis XI à Pont-Audemer en 1465. Nous publierons cette pièce dans un de nos prochains numéros.

A. Bardonnet.

*
* *

5. Monnaies d'or de Charles VI.

« L'activité de l'hôtel des Monnaies était une des promesses de » Charles V, et des ordres en conséquence furent donnés dès l'année » 1374. En 1389, le roi le fait réparer en en prélevant les frais sur » le loyer qu'il en payait aux religieux de St-Jean hors les murs. Il » était pourtant en chômage en 1394. Le roi avise à faire cesser cet » état de choses, et Charles VII, encore dauphin, le donne à bail » en 1419. » — *Histoire des Rochelais*, p. 188.

Ce redoublement d'activité, expliqué par le besoin que Charles, dauphin, avait de posséder La Rochelle, et la conviction motivée qu'elle ne pouvait lui être gardée que par le bon vouloir des habitants, explique lui-même l'abondance de pièces qui fait l'objet de la question : Il n'explique pas comment il n'y en a pas d'autres, à moins qu'on ne conjecture que la fabrication faite alors n'était pas assez abondante pour occuper à la fois plusieurs ateliers.

L. Delayant.

***

7. Biret, magistrat jurisconsulte

Biret, Aimé-Charles-Louis-Modeste, est mort à Paris le 23 octobre 1840. Ses descendants sont : Alexandre Biret, son fils, percepteur des contributions à la Flotte (île de Ré), et Charles Biret, son petit-fils, notaire à la Flotte. Voici la liste complète de ses ouvrages :

Le Christianisme en harmonie avec les plus dignes affections de l'homme, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1813, 2 vol. in-12, édition épuisée dès 1820.

Traité des Nullités de tous genres, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1821, 2 vol. in-8°.

Application au Code civil du Digeste et des Institutes, avec la traduction française en regard, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1824, 2 vol. in-8°.

Code rural, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1824, 1 vol. in-8°.

Traité de l'Absence et de ses Effets, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1824, 1 vol. in-8°.

Essai ou Commentaire sur la Législation de simple police, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1823, 1 vol. in-8°, 3e édition.

Traité du Contrat de mariage, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1825, 1 vol. in-8°.

Code des Justices de Paix annoté, *Paris*, *Tournachon-Molin*, 1825, 1 vol. in-8°.

Vocabulaire des cinq Codes, *Paris*, *Tournachon-Molin*, 1825, 1 vol. in-8°.

Procédure complète et méthodique des Justices de Paix, *Paris*, *Decourchant*, 1829, 1 fort vol. in-12, (4e édition).

Recueil général et raisonné des Compétences, Attributions et Jurisprudence des Justices de Paix, en matières civiles, criminelles, de commerce, de police, d'octroi, de douanes, de brevets d'invention, etc., *Paris*, *Arthus-Bertrand et Roret*, 1834, 2 vol. in-8°, (3e édition).

Manuel de tous les actes de signatures privées, en matières civiles, criminelles, commerciales, etc., *Paris*, *Roret*, 1836, 1 vol. in-12.

Nouveau manuel complet de la Législation des Octrois, *Paris*, *Roret*, 1837, 1 vol. in-18.

Vocabulaire du Code forestier avec des instructions et formules, *Paris*, *Roret*, 1 vol. in-8°.

Le Correspondant des Juges de Paix, *journal de jurisprudence publié sous la direction de M. Biret, de 1826 à 1830.*

Plus : en 4 volumes in-4° *manuscrit* et non édité :

Commentaire universel et méthodique sur le Code civil.

Ces quatre volumes ont été écrits, en 1832, 1833 et 1834, par M. Biret, qui ne les a pas fait imprimer; un ouvrage traitant le même sujet ayant paru avant que son œuvre soit achevée!

A. B.

*
* *

8. Jacques du Fouilloux.

Jacques du Fouilloux possédait, près de Niort, la seigneurie de la Mothe de Mairé, sise aujourd'hui commune d'Aiffre. Personne n'a connu, personne au moins n'a publié de renseignements sur cette possession qui dura au moins 25 ans et qui résulte de deux actes authentiques. Le premier, en date du 15 mars 1539, est une vente de la coupe de deux bois sis près le lieu du Vieulx-Moulin, paroisse de Sausais; Jacques du Fouilloux, vendeur en son nom propre et sans intervention de tuteur; acquéreurs, Guilleaume Aimery et Jean Brusleau, marchands de Niort.

Le second acte est un récépissé de ventes et honneurs donné, le 7 février 1564, en présence d'Esserteau et Jamart, notaires à Niort, par Jacques du Fouilloux, comme seigneur de la Mothe de Mairé, à François Chabot, seigneur de la Pimpellière, échevin de Niort; ce dernier acquéreur de Loys de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Glenay et Issoudun et de dame Marie de Saint-Gelais, son épouse. Les biens acquis étaient : la seigneurie de Bourneuf et la métairie de la Tour, paroisse de Chauray, pour lesquelles figure au contrat un récépissé de ventes et honneurs donné par le seigneur de Chauray; — la maison, terre et seigneurie de la Vergne-Bretier, paroisse de Cours, près Champdeniers; — la maison noble et seigneurie de Ribray, sise village de Ribray-lez-la-Ville, paroisse Notre-Dame de Niort, pour laquelle est probablement intervenu Jacques du Fouilloux dans l'acte; — la maison noble de la dite dame, sise en la ville de Niort, appelée de Challié ou de Saint-Gelais, qu'exploitait ci-devant Baptiste de Laurmaye, mais que tenait de présent Me François Jouslard, élu.

Cette dernière pièce provient des archives départementales, série E, supplément, famille Chabot.

A. Bardonnet.

QUESTIONS.

10. Pierre Fouschier. — Peut-on nous signaler un exemplaire en bon état du recueil d'Ordonnances qui a pour titre :

Sensuivent les constitutions et ordonnances faictes et compillées, pour le bien et utilité des regnicoles de France, par les amateurs de justice, les roys Charles septiesme, Loys unziesme, Charles huitiesme, Loys douziesme et Françoys premier du nom, à présent régnant, avec la très utile et nécessaire table alphabétique, par cy-devant et jusques à présent non veue, ne par aucun pratiquée sur les dictes ordonnances; par laquelle table, qui est décisive, on pourra, facilement et sans labeur, trouver, congnoistre et entendre le contenu et effect de chascun article d'icelles ordonnances, au grant prouffit et soulagement de tous praticiens? (sans lieu ni date).

In-8° gothique de 44 feuilles préliminaires pour le titre et la table, et CCCLXII numérotés.

Sur un exemplaire incomplet et mutilé, ayant appartenu à Gilles Bourdin, avocat-général au Parlement de Paris, cet érudit a inscrit une note signée de lui, de laquelle il résulte que l'édition des Ordonnances, dont il s'agit, a été donnée par Pierre Fouschier, avocat, né à Fontenay-le-Comte, qui était allé s'établir à Paris pour se faire soigner d'une maladie du larynx, et était devenu le commensal de Gilles Daurigny, son ancien ami. Comme l'ouvrage ne trouvait pas sans doute un nombre suffisant d'acheteurs, l'imprimeur mit le nom, alors très connu, de Daurigny, sur le titre d'un nouveau tirage, achevé le 29 avril 1527, à la suite duquel il ajouta les ordonnances de Louis XII sur la création de nouveaux conseillers au grand Conseil, et celles de François Ier sur le fait des guerres, sur les amortissements et sur les droits de l'exécuteur de haute justice. Ce nouveau tirage a, en conséquence, CCCXCII feuillets.

Pierre Fouschier était cousin-germain de Jacques Fouschier, chanoine d'Ostie et de Sens, secrétaire du chancelier Duprat, oncle à la mode de Bretagne de Jean Imbert, auteur de la *Pratique judiciaire tant civile que criminelle*, et grand-oncle de Barnabé Brisson.

B. Fillon.

*
* *

11. Parthenay-Genouillé. — Existe-t-il une filiation suivie qui rattache cette ancienne famille du Poitou aux Parthenay-l'Archevesque? — Portait-elle les armes de cette grande et illustre maison, ou

bien (suivant certains auteurs), les armes suivantes; d'*argent, au sautoir de sable?* — Où étaient situés les fiefs dont elle paraît avoir été possessionnée : La Croix-Parthenay, Genouillé, Maisonnay, Quairay, les Coteaux, La Bernière, Terlan (ou Ternan)?...

*
* *

12. Pons-la-Caze. — Jean-Jacques de Pons, marquis de la Caze, baron de Thors en Saintonge, marié, 1608, à Charlotte de Parthenay-Genouillé, appartenait-il à une branche légitime ou bâtarde des anciens sires de Pons; — son *bisaïeul* était-il François de Pons, seigneur de Mirambeau, ou bien Jacques de Pons, baron de Mirambeau, marié à Jacquette de Lansac? — Est-il exact, comme on a cherché à l'établir dernièrement, que cette branche de la Caze n'a pris et porté le nom de Pons que postérieurement à l'année 1700? — Connaît-on des pièces authentiques qui détruisent cette dernière assertion?

*
* *

13. Gua de Mons. — Où était né le célèbre navigateur Pierre du Gua de Mons, fondateur (en 1605) de la colonie de Port-Royal au Canada? — Portait-il pour armes : d'*azur, à 3 chevrons de gueules?* — Était-il fils de Guy du Gua, écuyer, seigneur de Mons près Royan, marié, vers 1570, à Claire Goumard, dame de Blanzay et en partie du Puy du Fou? — Est-ce lui qui, l'an 1598, vendit le Puy du Fou à Jeanne de Villers, veuve de Jean Chasteigner? — Comment concilier ce que disent les écrivains protestants (Haag, *France protestante*; Bujeaud, *Chronique protestante de l'Angoumois*), qu'il serait mort à Pons en 1620, tandis qu'on le trouve habitant le château d'Ardennes (près Pons), en 1622, époque à laquelle il avait aussi un domicile à Paris, rue Jean Tison, près Saint-Germain-l'Auxerrois?

Maltouche.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

CINQ FORMULES RHYTHMÉES ET ASSONANCÉES DU VIIe SIÈCLE, par *A. Boucherie. Paris, A. Franck,* 1867, br. in-8°. 3 fr.

L'étude des origines de notre langue et de notre littérature nationale, laissée en France en dehors du programme classique, est dans les Universités allemandes l'objet d'un enseignement spécial du plus haut intérêt. Cette anomalie peut paraître étrange, mais il est juste d'ajouter que ces études trop longtemps négligées commencent à reprendre parmi nous quelque faveur, depuis que des écrivains aimés du public ont réussi à éveiller sur ce point notre curiosité. Je n'en veux pour preuve que le dernier opuscule publié par M. A. Boucherie, agrégé de grammaire et professeur au Lycée de Montpellier, dont le titre seul : *Cinq Formules rhythmées et assonancées du* VIIe *siècle* aurait naguère effrayé les plus intrépides. Aujourd'hui les études philologiques ont fait en France assez de progrès pour que ce travail ne passe pas inaperçu. M. Boucherie n'est pas d'ailleurs un débutant, fidèle au culte de la patrie absente, il a publié, en 1865, un essai sur le *Patois de la Saintonge* qui témoigne d'un goût décidé pour les recherches philologiques, tout en portant les traces de l'inexpérience de l'auteur.

Vers le VIIe siècle, cette époque de transformation universelle, où Grégoire de Tours ferme son admirable chronique pour faire place à ses pâles continuateurs, on voit apparaître à travers les chartes, et les formules d'actes compilées par des clercs ignorants, un latin tellement barbare que l'on a peine à y reconnaître la langue de Cicéron. Ces textes nous donnent une idée du langage plus barbare encore que l'on parlait à

cette époque. Or l'on sait que c'est de ce latin rustique que sont sortis le provençal, le catalan, l'italien, le français, etc., et l'on comprend qu'il est d'un haut intérêt de sentir poindre, au milieu de ces curieux documents, les germes informes de ces idiômes dont tant de siècles devaient préparer le merveilleux développement. C'est en étudiant ces questions que M. Boucherie a découvert, dans le *Recueil de Formules* que Baluze a placé à la suite de son excellente édition des *Capitulaires*, une série de morceaux fort singuliers qui nous paraissent mériter l'attention des philologues. Ces morceaux appartiennent au genre satirique, et l'on ne s'explique guère leur présence au milieu de cette grave collection de formules, qu'en supposant qu'ils ont été introduits dans le texte par la main malicieuse de quelque clerc. Il n'est pas de cartulaire qui ne présente des interpolations de ce genre. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas sur le fonds, c'est sur la forme singulière qu'affectent ces formules que M. Boucherie a voulu appeler l'attention. Çà et là, on croit y reconnaître une sorte de cadence grossière, mais ce qui est le plus remarquable, ce sont les assonances que l'on voit revenir à des intervalles réguliers. Ces morceaux, écrits dans le latin le plus corrompu, présentent une analogie évidente avec les premiers essais de poésie en langue vulgaire dont le *Cantilène de sainte Eulalie* (xe siècle) est le spécimen le plus ancien parmi ceux que nous possédons. Ce fait était certainement curieux à noter. Ce qui le prouve, c'est qu'au moment même où M. Boucherie faisait cette découverte, un philologue allemand, M. Schuchardt, consignait la même remarque dans un livre publié à Gotha, sous ce titre : *Der vokalismus des vulgärlateins*. Cette rencontre peut paraître singulière, mais un pareil fait n'est pas, comme on sait, sans exemple, et, bien que la publication de M. Schuchardt soit arrivée près d'un an avant celle de M. Boucherie, notre jeune compatriote n'en conserve pas moins, à nos yeux, le mérite entier d'une découverte qui lui est personnelle. M. Boucherie ne s'est pas contenté de rendre à ces textes leur physionomie véritable en mettant en regard, ligne par ligne, les assonances similaires, il en a donné une traduction et y a ajouté un commentaire qui contient l'explication de

quelques locutions dont on retrouve encore aujourd'hui des traces dans la langue vulgaire. Félicitons M. Boucherie d'une étude consciencieusement entreprise et savamment poursuivie sur un des points les plus inabordables de nos origines littéraires, et espérons que ces essais seront le prélude de travaux de plus longue haleine, inspirés de cet esprit scientifique que nous admirons chez nos voisins d'Outre-Rhin, mais éclairés par cette méthode lumineuse et précise qui sera toujours la gloire de l'érudition française.

L. Duval.

***

La Forteresse de Pirmil, et les Officiers du Chateau de Nantes *par M. Charles Bougoüin, secrétaire du Comité de rédaction de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, in-8°.*

La ville de Nantes a subi glorieusement plusieurs siéges au moyen-âge : on conçoit donc qu'un intérêt tout particulier s'attache à la description et à l'histoire de ces débris mutilés, témoins de tant d'actes de courage. Les ouvrages de défense se composaient du Château ducal de la Tour-Neuve, du Bouffay et de la Forteresse de Pirmil. L'histoire du Bouffay a été l'objet d'un mémoire remarquable présenté, le 20 novembre 1864, à la Société académique de la Loire-Inférieure qui, dans la même séance, a couronné également une notice sur le château de Nantes. L'auteur de ce dernier travail, M. Charles Bougoüin, vient de publier deux brochures qui forment le complément de ces études sur les fortifications Nantaises : l'une est une notice sur la Forteresse de Pirmil ; l'autre une liste des officiers du Château de Nantes et de la Forteresse de Pirmil. Ces monographies faites avec le plus grand soin, nous ont paru pleines d'intérêt. Sans entrer dans une analyse que ne comporte pas le cadre de cette Revue, nous mentionnerons en passant l'étymologie bizarre assignée à Pirmil par un naïf chroniqueur, Albert-le-Grand, auteur d'une histoire des saints de Bretagne.

Pirmil selon lui a pris son nom d'un Paul-Émile qui aurait été proconsul des Armoriques.

M. Bougoüin n'a pas de peine à montrer la fausseté de cette origine et il adopte l'opinion de M. de la Nicollière qui voit dans Pirmil un composé des deux mots *pila miliaria*. Si cette étymologie n'est pas incontestable, elle n'est pas non plus sans vraisemblance et nous laissons aux plus difficiles le soin d'en trouver une meilleure.

L. Duval.

*
* *

Antonin Proust : Archives de l'Ouest, Recueil de Documents concernant l'Histoire de la Révolution, 1789 a 1800.

Voilà, certes, un livre sur lequel il nous est difficile de parler, impossible de nous taire. Comment la *Revue* qui est à la piste des moindres documents passerait-elle sous silence des volumes de documents relatifs à la Bretagne, au Maine, à l'Anjou, au Berry, à l'Aunis, à la Saintonge, au Poitou et à la Guienne, c'est-à-dire dépassant, mais comprenant son domaine tout entier. D'un autre côté, qui nous tracera ici une ligne sûre entre la politique et l'histoire? Car 1789 ce n'est pas le passé, ce n'est pas hier, c'est ce matin ; c'est l'aurore d'un soleil qui ne s'est pas encore couché. Il y a un emblême qui représente un chat guettant des poissons, la patte levée, mais n'osant pas la mettre dans l'eau, avec cette devise :

Cattus amat pisces, sed nolit tingere plantas.

Cet emblême pourrait être le nôtre et si la *Revue* était un journal tant soit peu illustré nous aurions pu le faire graver en tête de cet article. Dans cet embarras, nous nous bornerons à énumérer les documents, en nous attachant à la partie anecdotique, à ce qui peut faire sourire : il semble que ce qui est amusant est essentiellement étranger à la politique.

Nous n'avons, sous les yeux, de ce Recueil qui sera considérable, que le n° 1er de la série A. Cette série comprendra les opérations électorales de 1789, et ce numéro est consacré au

Poitou et à ses annexes, les Marches-Communes de Poitou et de Bretagne.

Ce ne sont encore que les matériaux d'un livre, mais l'auteur, impatient du cordon qui le retient, frappe au moins du pied la terre. De là une introduction, dont nous ne dirons rien, et pour cause. *Nolit tingere plantas.*

On pourrait faire de ces documents, six groupes : le premier comprendrait les pièces sur la formation des assemblées, de médiocre intérêt. Trois groupes se formeraient autour des cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers-état, les pièces capitales du volume, celles dont toutes les autres tirent leur importance. Un cinquième est relatif aux prétentions malheureuses des officiers municipaux de la ville de Poitiers, tout mystifiés de voir leur rôle politique s'amoindrir quand naît celui de la nation. Le sixième comprend les cahiers des Marches-Communes, et toutes les pièces qui se rapportent à leurs élections. Ici les trois cahiers sont réunis en un seul, énonçant d'abord les vœux communs, puis les vœux distincts ou opposés de chaque ordre.

Le grand intérêt de ce volume naît de la comparaison des cahiers entre eux. Tous ont un sentiment commun, le besoin de réformes ; mais tous n'entendent pas les réformes de la même manière. Les trois ordres consentent bien à des sacrifices pécuniaires, mais chacun d'eux voudrait prescrire l'usage qu'on en fera, le moyen d'en garantir le bon emploi. Chacun, en un mot, n'a en vue que le bien de tous, mais chacun voudrait être chargé de le régler et de le faire. Il y a dans un roman de Scott, *Ivanhoe,* une scène fort plaisante où les bandits ayant pris le prieur Aymer et le juif Isaac, font régler la rançon du prieur par le juif, et celle du juif par le prieur : les rédacteurs des cahiers semblent assez disposés à employer un procédé de ce genre, qu'il est fâcheux qu'on ne puisse appliquer à la politique, car il avancerait beaucoup les choses. Aussi, pendant qu'un gentilhomme, le marquis d'Orfeuille, proclame des maximes libérales que nous n'oserions répéter ici (*nolit tingere*), celui qui fut depuis le roi Louis XVIII, reproche à la noblesse de Poitou d'avoir *emprunté aux révolutionnaires leur*

langage, emprunté d'avance qui plus est.

Indépendamment des considérations politiques, il y aurait à recueillir dans ces documents de curieux détails de mœurs, qui feraient bien voir combien sous certains aspects les temps ont changé. On y voit en pleine lumière, ce qui paraîtra peut-être un paradoxe à bien des gens, que le clergé est le corps de France qui a le plus gagné à la révolution. Il a reformé et serré ses rangs, il a cimenté son unité sous le feu de cette terrible bataille. Or, il en avait besoin. Je n'en veux qu'une preuve, tant elle me paraît concluante. Le cahier du clergé ne paraissait pas exprimer la pensée de tout le corps; un curé, dans une lettre au directeur général des finances, en parle en ces termes : « Ce cahier, n'est à proprement parler, que celui « de nos seigneurs Evêques; aussi est-il sans ordre, sans « énergie, sans style et sans français. » Que dites-vous du *aussi?* Ce ne devait pourtant pas être un rustre que M. le curé de Notre-Dame l'ancienne de Poitiers? Ces dissensions du clergé furent ce qui décida la première grande victoire du Tiers-Etat. On sait, et M. Proust rappelle que ce fut un député du clergé poitevin, Jallet, curé de Chérigné qui, le 3 juin 1789, en entraînant deux de ses collègues à faire vérifier leurs pouvoirs par le Tiers-Etat, rendit inévitable la réunion des ordres.

Une anecdote conservée par les procès-verbaux des séances de la noblesse poitevine est aussi un trait de mœurs. M. de Belcastel débitait un discours écrit hors de la question, et quelques voix réclamèrent l'ordre du jour. L'orateur roula fièrement son manuscrit et sortit. On courut après lui, et M. le vicomte de La Châtre dit solennellement : « On vient de manquer « à M. de Belcastel; si cela m'était arrivé, j'aurais su qui le « premier m'avait interrompu, et je l'aurais sommé de venir « me dire si je l'ennuyais. » Cependant M. de Belcastel rentre et daigne reprendre son oraison, pendant que le vicomte s'applaudit d'avoir donné cette grande leçon aux interrupteurs. Oh ! le bon billet qu'a La Châtre ! On dit pourtant que ce n'est pas de là que vient le proverbe.

Au nombre de ces pièces relatives à la noblesse, on en trouve

une qui appartiendrait bien à la partie archéologique de la *Revue,* la liste des nobles de la ville de Poitiers et des sénéchaussées du Bas-Poitou, qui ont pris part à l'assemblée.

Il y aurait témérité peut-être à entrer ici dans notre véritable domaine, et, appréciant ces cahiers sous le rapport littéraire, à signaler les profondes différences de style qui les séparent. Elles sont réelles cependant. Il y a quelque chose d'une douceur féline dans l'entrée en matière du clergé ; celle de la noblesse est plus fière et va plus directement, quoique moins habilement sans doute aux affaires : il n'y a rien de populaire dans le préambule du Tiers-Etat ; la rédaction avait été confiée à quatre avocats, et on reconnaît le barreau dans un début solennel, majestueux, trop oratoire, empreint pourtant d'une sorte de gravité triste sous lequel on sent une forte résolution. La langue amphatique de la révolution se prépare.

Les premières phrases de chaque cahier suffisent à étayer ces assertions.

Le clergé :

« On doit faire un devoir aux députés de porter aux états-généraux tant de sagesse, de prudence, de modération, que toute occasion de jalousie, de trouble, de division puisse être écartée d'une assemblée où l'esprit de paix et de concorde doit être le garant du bien que la nation s'en promet.

« En conséquence, ils se regarderont tous comme membres d'une même famille, assemblés sous les yeux du père commun ; ils ne pourront disputer que de zèle pour contribuer à la prospérité de l'Etat, au soutien de la constitution de la monarchie, au bonheur du monarque et des sujets ; en resserrant ces liens de l'amour qui doit les unir, en défendant les prérogatives de l'autorité, ils se renfermeront dans les bornes et les règles de l'obéissance. »

La noblesse :

« Aucune époque de la monarchie française n'a offert une circonstance aussi généralement importante que celle où nous nous trouvons. Les états-généraux du royaume sont convoqués, et nous touchons à leur ouverture.

« Assurer à la nation réunie à son roi le pouvoir législatif, et à

la nation assemblée le droit d'accorder librement des subsides; maintenir le monarque dans la plénitude du pouvoir exécutif, et la maison royale dans son droit à la succession au trône; poser des barrières devant les entreprises illégales et téméraires des ministres; rassurer les citoyens sur leur liberté et leurs propriétés, combler un précipice effrayant que la déprédation dans les finances a creusé; élever les lois à une telle hauteur qu'elles dominent sur tous sans exception; tels sont les grands objets qui doivent occuper sans cesse cette assemblée auguste. »

Le Tiers-Etat :

« Écrasée sous le poids des impôts excessifs, courbée sous le fardeau plus accablant encore des abus qui se sont multipliés dans les différentes branches de l'administration, loin de céder à un flétrissant découragement, la province de Poitou n'en aura que plus de zèle et d'ardeur pour contribuer de toutes ses forces et se sacrifier, s'il le faut, à l'utilité commune et à la félicité ultérieure que tout promet à l'État.

« Bientôt régénéré dans toutes les parties, c'est du désordre inconcevable de nos finances, des vices d'une foule de nos lois, des abus et de la corruption de quelques-uns de nos usages, du sein même de nos divisions domestiques que va renaître un nouvel ordre de choses, capable de nous consoler de nos malheurs et de les détruire. »

Il est inutile de poursuivre cet examen et ceci suffit pour mettre le lecteur sur la voie.

Il nous reste à demander pardon à M. Proust d'avoir parlé si peu sérieusement d'un livre si sérieux. Pourtant malgré leur futilité, nos observations auront peut-être fait reconnaître une vie inattendue, et montré combien de vérité peut encore se rencontrer même dans des pièces officielles. Après tout, son œuvre se recommande si bien d'elle-même qu'il suffisait presque de la nommer pour attirer sur elle l'attention.

L. Delayant.

HISTOIRE DE SAINT JEAN-CHRYSOSTÔME, par M. l'abbé *Rochet*, ch.-hon. de La Rochelle, aumônier à Saint-Jean-d'Angély, 2 vol. in-8°. *Paris*, *chez Douniol*, 1866.

Ce nous est un devoir de signaler un ouvrage important qu'un de nos compatriotes, M. l'abbé Rochet, aumônier à Saint-Jean-d'Angély, vient de publier. Biographie savamment fouillée et élégamment écrite, l'histoire de *saint Jean-Chrysostôme*, patriarche de Constantinople, est un véritable monument élevé au grand orateur chrétien. On connaît sommairement les principaux traits de cette existence, si remplie et si agitée. On l'appréciera mieux en lisant les deux beaux volumes de M. l'abbé Rochet. L'ouvrage dédié à Mgr Landriot, et approuvé par lui, est magnifiquement édité par Charles Douniol, rue de Tournon, à Paris. Par ce temps d'opuscules et de petits riens, il faut féliciter les écrivains courageux qui osent entreprendre un long ouvrage et qui, comme M. Rochet, réussissent à en faire un ouvrage vraiment important, et par les consciencieuses recherches et par un style approprié au sujet. Nous regrettons de ne pouvoir que consacrer quelques lignes à cette vie de saint Jean-Chrysostôme. Qu'elles puissent au moins appeler sur elle l'attention des lecteurs sérieux. Ils nous sauront gré de la leur avoir signalée.

L. AUDIAT.

*
* *

Les Enfants de Melle, cantate demandée par l'orphéon Mellois. M. Bonnet-Belair doit être originaire de cette ville, car il en fait un portrait tellement flatté et embelli que nous doutons fort que ceux mêmes qui l'habitent s'y reconnaissent, à moins qu'ils ne la considèrent à travers les verres toujours grossissants du patriotisme local, ce qui pourrait bien être. Il est vrai que l'exagération est chose familière aux poètes, et que leur demander l'exactitude historique et la vérité serait trop terre à terre. Quant à la poésie.....

Après l'Agésilas,
Hélas!
Après l'Attila,
Holà!

Nous sommes de l'avis de Boileau.

*
* *

Deux publications intéressantes de M. de la Nicollière : *Une Pierre Tombale de l'Abbaye de Villeneuve les Nantes*, et détails précieux sur la Généalogie et l'histoire d'Olivier de Machecou, membre de cette puissante aristoratie mi-partie Bretonne, mi-partie Poitevine, qui vivait sur les marches communes de ces deux provinces. *Une pierre tombale mérovingienne du* VIIe *siècle, provenant de l'abbaye d'Aindre.* Les généalogistes et les archéologues trouveront profit à lire ces deux articles réunis en une brochure.

*
* *

Il est de ces figures pour lesquelles on éprouve, pour ainsi dire malgré soi, un vif intérêt. Telle est celle de Gaudin Bérillais, l'un des rares acteurs de l'insurrection vendéenne qui s'efforcèrent de faire servir, dès son origine, le mouvement qui les entraînait dans les sentiers de la guerre, à ramener l'ordre et la paix.

Forcé pour ainsi dire, de se mettre à la tête des paysans que le recensement du 10 mars 1793 avait achevé d'exaspérer, G. Berillais voulut profiter de la position qui lui était faite pour entamer des négociations avec les républicains. Cette tentative échoua, et cela devait être, car en présence de la colère qui avait été soulevée dans la Convention par la résistance de l'héroïque Vendée, et des dangers qu'elle avait fait courir à la république, quel homme eût osé venir lui proposer de traiter avec ceux qu'elle qualifiait de brigands? Voyant ses efforts inutiles, il se retira et s'abstint de prendre part aux événements qui chaque jour se pressaient davantage dans le pays qu'il habitait. Mais sa généreuse initiative l'avait signalé aux terroristes, et sans tenir compte de la modération de sa conduite, attiré à Nantes par Gourlay qui avait juré sa perte, il fut incarcéré au Bouffay et n'en sortit que comme on en sortait alors, pour marcher à l'échafaud.

Cette vie si simple en elle-même, et pourtant si remarquable par la démarche pacifique faite à une époque où chacun pour ainsi dire était contraint à prendre les armes, a trouvé dans

M. Alfred Lallier, de Nantes, un narrateur simple et concis, fuyant l'effet, mais cherchant à faire ressortir par suite des contrastes, le caractère si tranché de cet homme qui espérait faire naître pour son pays, la paix, des horreurs même d'une guerre sans merci. Ce qui distingue encore cette notice, c'est qu'elle montre sous son véritable jour les événements de 1793, au moyen des documents que l'auteur a recueillis dans les diverses archives où il lui a été donné de faire des recherches.

*
* *

La théorie du droit international d'extradition, présente à chaque instant des difficultés d'application que la pratique ne résout pas toujours d'une manière uniforme. L'affaire Lamirande qui a eu le triste privilége d'émouvoir la presse des deux continents, a fourni l'occasion à l'un des professeurs de la Faculté de Droit de Poitiers, de traiter, dans une brochure que nous avons sous les yeux, ces questions si ardues par elles-mêmes, et qui bien souvent encore se compliquent de difficultés diplomatiques.

Clair et facile, le style de M. Ducrocq prouve déjà qu'il possède parfaitement la matière qu'il s'est proposé d'élucider. Ses explications sont de véritables démonstrations, les conséquences découlent naturellement, la discussion des points sur lesquels il se trouve en dissentiment avec les criminalistes est lumineuse, et l'on est tout surpris d'être rendu à la fin de sa brochure tant la lecture en est rapide. Bien que fort peu légiste, nous avons lu d'un bout à l'autre la *Théorie de l'Extradition* sans peine comme sans fatigue; c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire, à notre avis du moins, d'un livre de droit.

*
* *

Nous annoncions, dans notre dernière revue bibliographique, le premier fascicule de l'œuvre de M. Ant. Proust, nous venons aujourd'hui signaler un ouvrage du même genre, la *Charente révolutionnaire* de MM. Victor et Jérôme Bujeaud. Le but de ces écrivains est le même, leur plan seul diffère. Le tome 1er initie le lecteur à ce qu'était la province d'Angoumois

de 1770 à 1789, le second va de 1789 à 1792, et le troisième comprend l'histoire de la Terreur et de la réaction thermidorienne.

MM. Bujeaud ont eu le rare mérite de savoir, par une méthode rigoureuse, réduire aux proportions de leur ouvrage les documents sans nombre qui se sont produits avec une si déplorable fécondité à cette époque mémorable de notre histoire, et l'on ne peut que les louer, non moins du soin avec lequel ils ont su les coordonner que de la patiente perspicacité qu'il leur a fallu pour les recueillir.

*
* *

Les Prêtres déportés sur les côtes de la Charente-Inférieure de 1794-1801. Sous ce titre, M. l'abbé Manseau, curé de Saint-Nazaire et secrétaire de l'œuvre de l'île Madame, va prochainement publier une relation exacte et complète de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres insermentés, renfermés dans les prisons de La Rochelle, Rochefort et Brouage ou jetés sur des pontons dans les rades des îles Madame, de Ré, d'Aix et d'Oleron.

Le but que se propose l'honorable ecclésiastique est de consacrer le produit de la vente de cet ouvrage à élever un monument à la mémoire des martyrs de la déportation morts dans ces contrées. Tous les diocèses de France comptent des représentants parmi ces victimes du devoir; tous les diocèses de France voudront coopérer à la glorification de ces nobles athlètes qui par leur résignation, leurs souffrances et leur sainte mort ont renouvelé l'attendrissant spectacle des premiers martyrs de la foi.

*
* *

La Revue des Cours littéraires de la France et de l'étranger contient, dans son numéro du 23 mars, un remarquable article de M. Beaussire sur le mouvement philosophique en Sicile aux XVIIIe et XIXe siècles.

A la tête de ce mouvement pour le siècle passé, il place Vincent Miceli, professeur de droit et de philosophie au séminaire

de Monréale, ville où il était né en 1733. Et pour celui dans lequel nous vivons, M. di Giovanni, qui professe la même science au séminaire, au lycée national et à l'université de Palerme et qui, malgré le travail déjà excessif de ces trois cours, trouve encore le temps d'écrire des ouvrages considérables.

M. Beaussire fait habilement ressortir les différences qui séparaient la hardiesse de Miceli de celle de D. Deschamps, dont il a révélé dernièrement la vie et les doctrines (1) et qui pourtant les amènent forcément à tomber l'un et l'autre dans la même erreur, le Panthéisme; et, autre singularité, les œuvres de ces deux penseurs, ensevelies dans des manuscrits depuis longtemps oubliés ont vu le jour à peu d'intervalle.

M. di Giovanni, l'éditeur de Miceli et son commentateur, est aussi un philosophe remarquable, mais dont les tendances sont loin d'être aussi pernicieuses que celles de son prédécesseur; il joint à une érudition profonde, et c'est là l'un des points les plus saillants de son caractère, un patriotisme jaloux, qui lui fait repousser avec une vivacité toute méridionale et comme une invasion des barbares, toute idée nouvelle qui lui paraît venir de l'étranger.

*
* *

Signalons l'apparition d'un nouveau volume relatif à la noblesse de nos contrées, publié par M. J.-L. Carré de Busserolle, sous le titre de Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou. Nous y trouvons diverses parties très intéressantes pour nos contrées : *Priviléges de noblesse des maires, échevins et conseillers jurés des villes d'Angers, de Niort, de Poitiers, de Saint-Maixent et de Tours. — Catalogue et armorial des maires de Poitiers, de* 1372 *à* 1784. — Dans le nobiliaire des notices sur les familles : d'Anché, d'Authon, Bastard de la Cressonnière, de Beauveau, de Bonchamp, de Cursai, Duchesne, de l'Espinay, Isoré de Plumartin, de Jouslard, de Lauzon, des Courlis, des Cars, ...

(1) Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française. — D. Deschamps, son système et son école, par M. *Em. Beaussire*, etc.

***

Voulez-vous recevoir deux billets de loterie pouvant gagner de 100 francs à 100,000 francs, connaître le secret de désinfecter les mares et les eaux croupissantes, celui non moins précieux de créer des puits artificiels fournissant une eau pure et limpide, etc., etc..... souscrivez aux *Poésies Charentaises* de M. P. Mathelon, D. M. P. et M.

Ceci ressemble beaucoup à ces petits papiers que distribue avec une si grande libéralité le Bureau-Exactitude; et dire que nous avons entendu vanter les poésies de M. Mathelon! Franchement, si nous n'avions toute confiance dans le bon goût de notre confrère, M. Maxime de Traille, nous eussions cru, en lisant le programme de ces primes offertes aux souscripteurs, que c'était... toute autre chose...

Employer de pareils moyens pour appeler l'acheteur, est tout au moins original, on en conviendra; il est vrai que l'on prétend que MM. les poètes en ont tous peu ou prou quelqu'atteinte d'originalité. A tous ces titres, M. Mathelon ne peut manquer de l'être..... poète.

***

De l'assistance et de l'instruction publique à Angoulême, par M. Paul Sazerac de Forges, maire de cette ville. Voici un livre qui, selon l'expression d'un journaliste, est non-seulement une œuvre utile, mais encore une bonne action. A ces deux points de vue, nous ne pouvons le passer sous silence.

Montrer ce qui a été fait, indiquer ce qui reste à faire encore, telle est la pensée de l'honorable écrivain. C'est un terrain sur lequel personne ne peut refuser de s'engager à sa suite; car, quand il s'agit de bienfaisance, qui donc voudrait reculer?

M. le maire d'Angoulême consacre les premières pages de son travail à élucider cette grande et grave question de l'assistance publique, qui sera longtemps encore un écueil pour les économistes; car il y a là deux principes également respectables qui se heurtent. Secourir celui qui a besoin; ne pas encourager la paresse; inspirer au pauvre assez de confiance pour qu'il révèle sa misère, et à celui que son travail peut soutenir assez de

respect de lui-même pour qu'il ne vienne pas tendre la main, et ne laisser pénétrer dans l'esprit d'aucun ces fausses idées de secours obligés, de droit à l'aumône, dont on devine, sans qu'il soit besoin de les développer ici, les conséquences fatales et les dangers. Puis, il entre dans le cœur de son sujet et passe successivement en revue les établissements d'assistance destinés à soulager le corps et les institutions destinées à donner à l'intelligence les moyens de se développer. Nous n'entrerons pas dans ces détails trop locaux, qui cependant auraient bien leur intérêt, ne serait-ce que comme point de comparaison avec ce qui existe ailleurs.

NATHAN.

CHRONIQUE.

—

Notre chronique se présente ce mois-ci avec un bien faible contingent; est-ce que la renommée se donnant toute entière à Paris vers lequel convergent en ce moment l'attention et les députations du monde entier n'a plus d'yeux, de voix et d'oreilles que pour voir, entendre et répéter ce qui s'y passe? On le pourrait croire. — La mort même paraît avoir, momentanément du moins, suspendu ses coups, mais nous ne nous en plaindrons pas. Il est toujours triste d'avoir à constater la disparition de quelques-unes de ces natures d'élite, ornement intellectuel des contrées qu'elles habitaient. — Passons donc en revue le peu que nous avons pu recueillir.

*
* *

Et tout d'abord, annonçons d'une manière certaine, positive, la réalisation des vœux que nous émettions au sujet des statues de Fontevrault; elles ne quitteront pas le seul lieu où elles soient véritablement à leur place; elles resteront parmi nous, témoignage muet, il est vrai, mais bien éloquent encore de ce qu'ont été ceux dont elles nous ont conservé l'image et des souvenirs glorieux, surtout pour nous Poitevins, qui se rattachent à leur histoire.

*
* *

Nous nous empressons d'insérer la note suivante que l'on a bien voulu nous adresser :

On vient de placer à Cognac, dans une chapelle de l'église Saint-Léger, l'inscription funéraire de M. l'abbé Pintaud, mort l'an dernier, après avoir été quinze ans curé de Cognac, et s'être fait chérir et estimer de toute la population. Le texte est de

Mgr Cousseau, le savant évêque d'Angoulême. Nous le donnons comme un modèle et de latinité et d'épigraphie :

D. O. M. et. P. M.
Petri. Pascalis. Pintavd.
hvivs. ecclesiae. XIV. annos. rectoris.
qvam. verbo. strenvvs. prædicator. implevit.
et. zelo. svo. fidelivm. zelvm. accendens.
variis. scvlptvrae. et. pictvrae. operibvs.
et. sacra. svpellectili. ornavit.
morte. præreptvs. Parisiis. an. aet. LX
die. ivlii. XXI. anno. MDCCCLXVI.
Compiniaci. ex. voto. popvli. sepvltvs. iacet.
hvnc. lapidem.
svo. et, fidelivm. nomine. aeditvi.
lvgentes. et. orantes.
PP.

C'est une courte, mais exacte oraison funèbre qui dit bien ce que fut M. l'abbé Pintaud.

Après cette épigraphie funèbre, mentionnons la mort prématurée de M. Des Salles, juge au tribunal de Saintes et vice-président de la société de cette ville, décédé à 44 ans après deux semaines de maladie. Cette mort a été un véritable deuil pour les habitants de Saintes où M. Des Salles était universellement connu et estimé.

*
* *

Le Conseil municipal de la ville de Poitiers avait voté, il y a déjà quelques mois, le dégagement du temple Saint-Jean et la rectification des abords de ce monument. Nous sommes heureux d'annoncer que cette question qui intéresse tous les amis de l'archéologie, vient d'entrer dans sa phase d'exécution, et dans le cours de la campagne prochaine ce vénérable témoin des premiers siècles de l'histoire poitevine se trouvera complètement isolé.

*
* *

Au nombre des œuvres qui se verront à l'Exposition des Beaux-Arts, cette année, l'on nous signale comme exception-

nellement remarquable, la Bacchante, œuvre magistrale de de notre sculpteur Poitevin, M. P.-A. Brouillet. Bien que ce sujet ait inspiré presque tous les maîtres, toutes les personnes qui ont vu la statue de M. Brouillet sont unanimes pour reconnaître que dans ce nouveau morceau, plus grand que nature, il a su être *lui-même*, et qu'il dépasse de bien loin tout ce qu'il a fait jusqu'ici.

*
* *

Le but de la souscription nationale ouverte pour élever dans la ville de Nantes une statue à M. Billault est réalisé. Dernièrement cette statue a été fondue d'après le modèle de M. Amédée Ménard, dans l'usine de M. Voruz aîné, de cette ville, en présence de M. le Préfet de la Loire-Inférieure et d'un grand nombre de notabilités.

Le résultat a été des plus satisfaisants, et moins de trois heures après que le bronze en fusion eut été précipité dans le moule, l'on a pu s'assurer de l'heureuse réussite de cette difficile opération. Nous n'avons point à rappeler ici la vie de M. Billault, l'on peut avoir été son adversaire politique, mais personne ne peut dénier son incontestable talent.

*
* *

Nous avons annoncé dans une de nos précédentes *Revues* la création de la Société des Bibliothèques communales de la Charente. Nous venons de lire son réglement et l'appel que fait le comité de direction aux hommes de bonne volonté qui se trouvent en grand nombre dans ce département. La manière judicieuse et digne, l'esprit si large dans lequel est conçu ce dernier document nous fait espérer qu'il sera compris et entendu, nous voudrions que l'espace dont nous pouvons disposer nous permît de donner quelques détails sur cette œuvre qui ne peut que gagner à être connue; nous ne sommes point de ceux qui craignent la lumière, qui voudraient la voir sous le boisseau; nous croyons bien au contraire qu'elle ne peut que servir les intérêts bien entendus de tous. Il en est des travaux de l'intelligence comme des ouvrages matériels, comment les bien faire si l'on est dans l'obscurité?

*
* *

Nous avons parlé dans notre précédente chronique de l'installation de la Galerie de l'Histoire du travail à l'Exposition universelle et nous invitions les collectionneurs de l'Ouest à suivre l'exemple donné par le département de la Vienne. Aujourd'hui nous pouvons donner le contingent de ce département, où sont représentés :

1° L'âge de pierre par des armes en silex, etc., provenant des ateliers en plein air, des cavernes et des dolmens et tumulus ;

2° et 3° La Gaule indépendante et la Gaule romaine par des armes, des ornements et autres objets en bronze et des poteries ;

4° (Rien pour les Francs) ;

5° Les Carlovingiens par des manuscrits et diplômes ;

6° Le moyen-âge (du XIIe siècle à Louis XI) par un manuscrit à vignettes, trois chartes ou diplômes, des crosses, des reliquaires et des plaques émaillées, un trône d'abbesse en bois sculpté ;

7° La renaissance, de Charles VIII jusqu'à Henri IV, par deux manuscrits à vignettes, deux incunables et une magnifique reliure au chiffre de Henri II et Diane de Poitiers, des bas-reliefs d'albâtre, un double médaillon d'ivoire sculpté, deux montres à boîtier d'argent niellé, des mors de chevaux de tournoi, un coffret en fer, deux vases émaillés et dorés, des faïences de Henri II et de Palissy, et une panoplie ou armure complète ;

8° L'époque de Louis XIII et de Louis XIV par des émaux, une pendule et des meubles de boule, et par un curieux mortier de bronze ;

9° L'époque de Louis XV par des bois sculptés et objets de tabletterie ;

10° Celle de Louis XVI par une charmante montre émaillée de Lépine.

*
* *

Une découverte intéressante a eu lieu sur le coteau qui domine les arènes à Saintes. Un colon, en défonçant son champ,

a trouvé plusieurs vases de dimensions diverses. Trois avec couvercles contenaient des ossements calcinés ; il y avait des urnes lacrymales en verre rougeâtre et quelques pièces de monnaie dont une, la seule qui ait été montrée à un homme compétent (M. L. Audiat), est une monnaie d'Auguste, avec le crocodile lié au palmier, de la colonie de Nismes (COL-NEM.) Au même endroit était un cadavre. Etait-il renfermé dans un cercueil de pierre ou de bois? c'est ce que l'on n'a pu constater, car l'inventeur s'était hâté de tout bouleverser avant qu'on ne pût examiner les lieux ; nous espérons prochainement publier un mémoire sur cette curieuse trouvaille.

*
* *

Nous avons déjà signalé les tendances historiques et archéologiques de plusieurs de nos journaux de province, ajoutons encore à cette liste le *Courrier des Deux-Charentes*, à Saintes, qui publie de temps en temps des articles signés *Quœre*, où l'on s'occupe des antiquités de la Saintonge et des livres nouveaux qui y paraissent. Les deux dernières causeries étaient relatives à quelques monuments de Saintes et à la revue de la Saintonge, d'Aunis et du Poitou.

En terminant, remercions M. le directeur de l'*Intermédiaire* de la mention qu'il a faite de notre *Revue* à propos de l'idée mise en pratique par M. Clouzot, de consacrer à son exemple un paragraphe pour servir de trait d'union entre les *chercheurs* et les *trouveurs*, et des bonnes paroles qui terminent les quelques lignes qu'il nous consacre. La véritable confraternité n'est jamais jalouse, et nous acceptons volontiers la main que l'on nous tend, bien persuadé que c'est celle d'un ami.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Le 21 mars, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance mensuelle, sous la présidence de M. Beaussire. Le

président a communiqué une lettre de M. le sénateur, Am. Thierry, membre de l'Institut, et correspondant de la société, lui annonçant la bonne nouvelle que l'empereur, touché des réclamations des sociétés savantes de l'Ouest de la France, a donné l'espérance que les statues des Plantagenets ne quitteront point Fontevrault. Nous avons été heureux d'apprendre la confirmation officielle de cette détermination du Gouvernement (1).

La société désigne, pour la représenter aux deux sessions archéologiques qui se tiendront à Paris le 15 avril et au mois de septembre, M. de Longuemar, membre résidant, MM. Dulaure, de l'académie française, et Le Breton, sous-intendant militaire dans la Garde impériale, membres non résidants.

Elle a reçu plusieurs dons parmi lesquels nous croyons devoir citer d'une manière toute spéciale comme intéressant la province de Poitou tout entière, celui que lui a fait M. Martineau, membre résidant, de copies de documents qui font partie des fonds Baluze, Clérambault, Dupuis, et du fonds français à la Bibliothèque impériale. Ce sont principalement: 20 lettres écrites par MM. de Sainte-Marthe et de Guron à M. Charpentier, secrétaire du cardinal de Richelieu; 13 lettres de M. Chasteigner de la Roche-Posay, évêque de Poitiers à la reine-mère et à M. de Pontchartrain; 15 lettres de Besly à Dupuy, avocat en parlement, à Duchesne et au P. Sirmond.

Un curieux procès-verbal, en date du 21 mai 1614, relatant les démarches faites par Michel Legrand, commissaire ordinaire des guerres, envoyé en toute diligence en Poitou pour obtenir le licenciement des troupes du marquis de Bonnivet, qui tenait le parti du prince de Condé.

Le nombre de ces documents dépasse soixante.

Il faut y ajouter des notes prises aux archives de l'Empire sur les Grands Jours tenus à Poitiers en 1519.

M. de Longuemar a aussi fait hommage d'un exemplaire de ses *Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne.*

Le R. P. Beni, et MM. Multon et Charron ont également

(1) Voir la Chronique.

offert pour le musée une statue de femme du XVIIe siècle et divers morceaux de sculpture, ces derniers provenant des anciens cloîtres de Sainte-Radégonde.

Après un rapport écrit de M. de Beaussire sur les tomes 8 et 9 du Bulletin de la Commission historique du département du Nord, M. de Longuemar a lu celui qu'il a rédigé sur les fouilles que la Société l'avait chargé de faire exécuter dans les grottes du Chaffaud. Ces fouilles qu'il a dirigées pendant quinze jours ont produit les plus beaux résultats.

Ce mémoire, tout à la fois géologique et archéologique, était accompagné d'une planche de dessins à l'aquarelle dans laquelle M. de Longuemar a reproduit la vue générale de la falaise où s'ouvrent les cavernes, et le plan et les diverses coupes de la plus importante d'entr'elles.

Avant de se séparer, la Société a fixé au 4 avril sa prochaine séance mensuelle pour être en mesure d'envoyer en temps utile à M. le ministre de l'instruction publique les mémoires destinés à être lus aux réunions des délégués des Sociétés savantes. N'ayant pas reçu en temps utile le procès-verbal de cette séance, nous ne pouvons en donner ici le compte-rendu.

*
* *

Serait-il vrai que la Société archéologique et historique de l'Angoumois fût sur le point de se dissoudre, après avoir fourni une carrière qui n'a pas été sans profit pour la science? Espérons mieux. Nous avons l'honneur de connaître quelques-uns des membres de cette compagnie, et nous aimons à croire qu'ils sauront la sauver de l'une de ces défaillances qui atteignent parfois les sociétés comme le corps humain, faiblesses passagères dont on se relève plus fort et plus actif.

*
* *

Si c'est avec regret que nous avons écrit ce qui précède, nous nous félicitons d'avoir à annoncer la création de la *Société des sciences, arts et belles-lettres*, qui vient de se fonder à Saintes. En un mois, la Société a été créée, formée, constituée. Une réunion préalable a lieu ; elle nomme une commis-

sion chargée d'élaborer un projet de règlement. A la séance suivante, discussion du règlement, qui est adopté. Une troisième séance voit les élections. M. Gaudin, avocat, est nommé président; M. Des Salles, juge au tribunal civil, vice-président; le secrétaire est M. Laverny, avocat; le trésorier, M. Arnault, banquier. Une première réunion de lecture a eu lieu; et, quoique les membres n'aient eu que peu de temps pour préparer des travaux, il y a eu cependant trois personnes qui ont pris la parole : deux en vers, une en prose.

Depuis cette époque, la Société a tenu deux séances, qui ont été bien remplies. Citons, parmi les dernières lectures faites, une *étude sur les sonnets d'Arnould*, et une autre sur *les deux Faust*, par M. Surrault, ainsi que deux poésies; trois pièces de vers de M. Giraudias; les *Adieux à la poésie* et une ballade par M. de Blossac; un mémoire sur la découverte à Saintes d'un cimetière gallo-romain, par M. Louis Audiat; deux poésies, par M. G. Fournat; *Perrette*, poésie sur le pot au lait, par M. Jonain; une étude sur le cérémonial de l'entrée des évêques à Saintes, par M. l'abbé Grasilier; diverses communications de pièces relatives au pays, par M. J. de Clairvaux. Tout fait bien augurer de l'avenir.

*
* *

Voici le programme des concours ouverts pour l'année 1867 par l'Académie de La Rochelle. Nons profitons de cette occasion pour rappeler que c'est le 1er juin prochain que devront être déposés au secrétariat de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, à Niort, les manuscrits des concurrents qui voudront disputer les prix proposés par cette compagnie.

Revenons à La Rochelle.

1° SECTION D'AGRICULTURE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée, s'il y a lieu, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question du fermage dans le département de la Charente-Inférieure, ou des rapports qui existent et de ceux qui devraient exister entre les propriétaires et les fermiers de ce département.

2e SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes :

1° L'ostréiculture et subsidiairement les causes de la viridité des huîtres ;

2° La pisciculture fluviale ou marine ;

3° Un sujet quelconque se rattachant aux sciences naturelles et ayant une utilité pratique.

3e SECTION LITTÉRAIRE.

1° *Poésie.*

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

2° *Discours en prose.*

Éloge de l'amiral Victor-Guy Duperré, né à La Rochelle, le 20 février 1775.

On pourra consulter avec avantage une biographie détaillée de l'amiral Duperré, suivie de pièces justificatives, publiée par M. Chasseriau, en 1848.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 100 francs.

4e SECTION DE MÉDECINE.

De l'action hygiénique et thérapeutique de l'eau de mer et de l'influence de l'air marin sur la santé et les maladies.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés, francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, à La Rochelle, avant le 20 octobre prochain.

Chacun d'eux devra porter une épigraphe, qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement et seulement pour les ouvrages couronnés ou dignes d'une mention honorable.

L'Académie se réserve de décerner des médailles d'argent

ou de bronze aux ouvrages qui, sans avoir entièrement répondu à son attente, lui paraîtraient mériter cette distinction.

Tout ouvrage envoyé pour les concours reste la propriété de la Société, qui peut en autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

Le Président de l'Académie pour 1867,
VIVIER.
Le Secrétaire perpétuel,
GASTON ROMIEUX.

***

Le ministre de l'instruction publique a fait aux sociétés savantes son appel annuel. La semaine de Pâques, la Sorbonne leur sera ouverte, et il est vraisemblable, dans une année d'exposition, que la voix de M. Duruy sera entendue, puisque, à leur amour heureux ou non, pour la science, les savants pourront unir la satisfaction de cette curiosité qui, comme l'ambition, leur est très naturelle. Les savants de la Société des Deux-Sèvres ne sont pas, j'imagine, de prétendus savants, mais si je les taxe en souriant d'une curiosité louable, ils ne s'en formaliseront pas, j'espère. Du reste, voici le fait brutal : c'est qu'au lieu du mémoire solitaire que fournit annuellement la Société de statistique à la Sorbonne, elle en fournit quatre cette année, dont un pour la section d'histoire, un pour les sciences, et deux pour l'archéologie; proportion louable et sur laquelle nous nous proposons de revenir, dès que nos maîtres de Paris auront eu de nos idées cette notion première qu'ils savent si bien utiliser à leur profit d'abord, puis au profit de tous.

Quant à la séance ordinaire de la Société de statistique elle a eu lieu en mars comme d'habitude. On n'y a pas lu de mémoires nouveaux, mais on y a analysé avec beaucoup de critique et de méthode deux travaux, dont l'un, scientifique sur les sources salées de la Sèvre inférieure, par M. Mairand, est publié déjà ; l'autre, statistique et archéologique sur les boisseaux, par M. Beauchet Filleau, figurera plus tard dans les mémoires de la savante compagnie.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

BARTHÉLEMY (de). Charles de Brémond d'Ars, marquis d'Ars, tué à bord de la frégate l'*Opale*, etc., le 10 janvier 1761. Appendice reproduisant les comptes-rendus de la notice de M. A. de Barthélemy, avec quelques notes explicatives et complémentaires, in-8°, 18 p. *Nantes*, *Forest et Grimaud*. Tiré à 100 exemplaires.

BOUCHET, inspecteur adjoint de la marine. Rochefort, port militaire de la France, 1 vol. in-8°, orné d'un grand plan et de planches gravées sur bois.

BOUIN (Pierre), prêtre, curé de Sainte-Blandine.— Traduction de la bulle *Ineffabilis* en patois Poitevin, Mello-Niortais. *Niort*, in-4° de 51 pages avec encadrements variés (reproduction photographique). 15 fr.

BUSSEROLLE (J.-X. Carré de). Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, pour 1867. *Tours*, *chez l'auteur*, 1 vol. in-12 de 447 pages; bl. gravés. 10 fr.

CHAMARD (Dom Fr.) Saint Maximin de Trèves, saint Athanase et les Semi-Ariens. *Paris*, in 8°, 35 p. 2 fr.
Extrait de la *Revue des Questions historiques*.

CLAUZURE (le Docteur). De la spécialité des eaux thermales sulfureuses de Saint-Sauveur dans le traitement de l'épuisement physique, physiologique et moral. *Angoulême*, *Goumard*, 1 vol. in-8°. 5 fr.

GAUDIN (Paul). Compte-rendu du concours de poésie, ouvert pour l'année 1866, par l'académie de La Rochelle. *La Rochelle*, *Mme Z. Drouineau*, in-12, 10 pages.

GIGON (Cl.) Discours prononcé sur la tombe de M. Eus. Castaigne. *Angoulême*, *Goumard*, 1867. 8 p. in-8°. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

GUYOT (le docteur Jules). Rapport sur la viticulture de l'ouest de la France. *Paris, imprimerie impériale.* Grand in-8° 372 p.

HIPPEAU (C.) Collection de poèmes français du XIIe et du XIIIe siècles. Glossaire (1re partie, A.-L.) 1 vol. in-8° de XXXIV et 248 pages. 6 fr.

La 2me partie, M.-Z., paraîtra prochainement.

LABONNEFON (de), inspecteur des écoles primaires. Pierre Valdey, ou le bon fils. Essai d'éducation pratique, livre de lecture courante destiné aux écoles primaires des deux sexes. 12e édition revue, corrigée et augmentée. in-12, 375 pages. *Poitiers, Oudin.*

LALLIÉ (Alfred). Un épisode de l'insurrection vendéenne sur la rive droite de la Loire. Gaudin-Bérillais et sa négociation. in-8°, 20 pages, *Nantes, Forest et Grimaud.*

Tiré à 40 exemplaires, dont 2 sur papier de couleur.

MABILLEAU (A.), professeur au lycée Fontanes. Catéchisme agricole, manuel élémentaire destiné à l'enseignement rural. *Tours, Bouserez*, in-12. 156 p.

MÉRIER. Méthode de lecture en 11 leçons et 5 tableaux, in-18, 24 p. et 5 tableaux écu, in-pl. *Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié.*

MONNIER. Leçon d'ouverture du cours de littérature française à la faculté des lettres de Poitiers, le 15 décembre 1866. In-8°, 24 pages. *Poitiers, imp. Dupré.*

MONTÉGUT (H.-B. de). Philippe de Gentils de Lajonchapt, marquis de Langallerie, premier baron de Saintonge (1661-1717), in-8°, 36 p. et portrait. *Angoulême, imp. Nadaud.* 3 fr.

Tiré à 150 exemplaires, titre rouge et noir.

NOUVELLE LETTRE d'un libre-penseur poitevin à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, au sujet de sa brochure ayant pour titre l'Athéisme et le Péril social. *Poitiers, Girardin*, 1867, in-8°. 1 fr.

RICHARD (Alfred). Relation des réjouissances qui accompagnèrent la publication à Niort de la paix de Ryswick en 1698. *Melle, Moreau.* In-8°, 8 p. 1 fr.

Tiré à 30 exemplaires.

ROSIÈRE (l'abbé E.-L.) Relation des fêtes de Thouars en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne. *Poitiers, Oudin*, 1867. In-18, VIII-124 pages. 1 fr.

SAZERAC DE FORGE (Paul). De l'Assistance et de l'Instruction publique à Angoulême. *Angoulême, Nadaud*, 1867, in-8°, 68 p.

UN PETIT SOCIALISTE. Catéchisme à l'usage de deux maires de campagne, d'un juge de paix et d'un pompier. *Poitiers, Bernard*, in-8°, 7 p.

Tiré à 30 exemplaires.

St-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

UNE SOUMISSION

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT

I.

Il y a au château de Vénérand, près de Saintes, au milieu d'une très-nombreuse collection de portraits de famille, un tableau représentant un personnage en robe rouge bordée d'hermine. Les traits sont anguleux et accentués. Ils indiquent un caractère ferme et résolu. On voit aisément au costume que c'est un ancien membre de cette vieille magistrature si probe, si austère et si indépendante, qui ne craignait pas de résister au roi lui-même parce que sa charge payée lui appartenait comme aujourd'hui une étude de notaire appartient au titulaire qui l'a achetée. Le personnage dont ses descendants ont soigneusement conservé les traits est Thomas de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse. Il appartenait à une très-ancienne famille parlementaire du Languedoc, encore représentée de nos jours à Montauban par la postérité de M. le baron Amé de Scorbiac et de Mlle Mélite de Puységur. Mlle de Puységur était un peu rochelaise; son grand-père Barthélemy-Hervelin-Athanase de Chastenet, vicomte de Puységur, marquis de Trevien, maréchal de camp, avait en effet épousé Angélique-Anne-Charlotte Petit du Petit-Val, d'une ancienne famille de La Rochelle. Thomas de Scorbiac eut de Mélite de Puységur, entre autres enfants, Bernardine de Scorbiac qui, en 1688, fut mariée à Pierre de Sartre, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Caveirac,

Clarensac, Vagnerolles, Saint-Côme, Saint-Césaire, etc. De leur union naquit Laurent-Louis de Sartre de Saint-Laurent, écuyer, capitaine des vaisseaux du roi au port de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, qui se distingua dans presque toutes les guerres maritimes de son temps, de 1721 à 1762, époque où il commandait le vaisseau l'*Inflexible*. C'est à lui que nous devons la copie de la pièce suivante qu'il a signée de sa main en y mettant cette note :

« Harangue de mon grand-père maternel Descorbiac faite à » Louis XIV.

« De Sartre de Saint-Laurent. »

Nous offrons cette harangue aux lecteurs de cette *Revue*, d'après l'original que possède M. le vicomte Th. de Brémond d'Ars. Ils y trouveront quelques traits de l'époque qui ne sont pas sans intérêt.

II.

Le 2 janvier 1686, Thomas de Scorbiac avait vu déjà Louis XIV. Le roi, au sortir de son dîner, lui avait dit: « Mon- « sieur de Scorbiac, il y a longtemps que je vous aime et vous es- « time; je serai bien aise de vous donner des marques de mon « amitié. » M. de Scorbiac répondit : « Ah ! sire, si l'amour se « paye par l'amour même, je m'estime le plus heureux de tous « vos sujets. Je suis marri d'être si vieux. Mais j'ai encore « quelques bonnes années que je serai bien aise d'employer « utilement pour le service de Votre Majesté. » Le roi lui avait demandé des nouvelles de sa famille.

C'est un peu plus tard que Thomas de Scorbiac lut à Louis XIV la harangue qui suit. Il fut présenté par le duc de Noailles qui lui voulait du bien. Anne-Jules de Noailles, pair de France, fils d'Anne de Noailles et de Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, avait épousé, en 1671, Marie-Françoise de Bournonville, fille unique d'Ambroise, duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce-Françoise de la Vieuville. Avant d'être créé maréchal de France, le 27 mars 1695,

il avait, en 1681, commandé en chef la province de Languedoc. C'est là qu'il avait connu le conseiller au parlement de Toulouse. Il le posta à la porte du cabinet du roi, et quand le roi y vint, Thomas de Scorbiac « ayant reculé, s'était, nous dit son petit-fils, bien planté sur ses pieds, et se possédant, avait fait son discours avec plaisir. » Laissons-le parler. Il nous apprendra diverses particularités, et sur sa famille, et sur lui, et sur les temps où il vivait.

III.

DISCOURS DE M. DESCORBIAC

AU ROY.

1. Sire, me voici le seul en France qui porte la robe de père en fils depuis l'institution des Chambres de l'édit de l'an 1576.

2. Je viens comparoître deuant Vôtre Majesté pour lui témoigner mon profond respect et ma sincère obéissance.

3. Elle prit plaisir autrefois de m'entendre parler des seruices rendus à son Etat par ma famille : Avec sa permission j'oseray lui en rafraichir la mémoire de quelques-uns en peu de parolles pour n'abuser pas de l'honneur de son audiance.

4. Je fus reçû consᵉʳ à Castres l'année heureuse et le lendemain de la naissance de V. M., ce que j'ay toûjours pris pour un bon augure.

5. L'année d'après, la Chambre de l'édit me donna la plus importante commission qu'elle a jamais eu pour aller sur les lieux faire et parfaire le procez aux roigneurs de monnoyes qui étaient en grand nombre dans le Languedoc.

6. Elle me fit ensuite l'honneur de me députer pour rendre compte de cette procédure au roy défunt de glorieuse mémoire, et lui porter de très-humbles remontrances pour la conseruation de la jurisdiction.

7. Auant de m'en retourner, mes yeux eurent le plaisir de contempler dans le berceau la face glorieuse de V. M., à qui je souhaite mille bénédictions.

8. Ça été, Sire, une coûtume de tout tems obseruée dans

nôtre famille d'y prier Dieu tous les jours pour la santé et prospérité de V. M., ce qui très-assurément imprime dans le cœur des enfants l'amour et la vénération qu'ils doiuent auoir pour leur roy; c'est ce que je sçay par ma propre expérience, et que j'ai inspiré à plus de douze que Dieu m'en a donné.

9. Du temps des troubles arriuez sous vôtre minorité, mon père et moy rendimes ce seruice mémorable à vôtre couronne d'auoir fait résoudre la ville de Montauban nôtre patrie à prendre les armes pour V. M., sans attendre ses ordres; ce qui retint tout le haut pays dans son deuoir et garantit le Languedoc des calamitez de la guerre civile.

10. En cette considération la Chambre de l'édit quoique mypartie me fit l honneur de me députer en seul pour aller à Poitiers et Saumur asseurer V. M. dans le commencement de sa minorité de la continuation de la fidélité inuiable de tous ses sujets soûmis à sa jurisdiction.

11. Je fus assez heureux pour y donner des auis et pour en négocier l'exécution, de faire passer la Garonne à l'armée de V. M. commandée par M. le comte d'Harcourt, sur 7 grands batteaux qui descendirent de Montauban auec 7000 dedans conduits par mes proches parents qui se saisirent du port d'Auuillar où ce grand Cap^ne^ continua le cours de ses victoires et arrêta celui de la rebellion.

12. En récompense de ce service, V. M. me gratifia d'une pension sur les amendes de la Chambre de l'Edit par ses lettres patentes qui seruiront d'un titre d'honneur à ma postérité.

13. En 1656, V. M. m'honora d'une commission générale pour l'exécution de ses édits dans tout le ressort du Parlement de Toulouse conjointement auec M. de Boucherat, aujourd'hui Chancellier de France par le digne choix que V. M. en a fait pour couronner la vertu et la fidélité de ses longs et agréables seruices suiui d'une approbation générale et d'une joye publique dans toutes les prouinces de vôtre Royaume.

14. Mon père eût un pareil employ en 1622 auec M. Seguier qui fut dix ans après Chancellier de France. Et mon grand-père négocia la première paix auec M. le Chancellier de l'Hôpital qui

fut l'inuenteur du mot de R P R ; il en négocia encore une autre à Bergerac, et à Poitiers auec M. de Villeroy, ministre et secrétaire d'Etat ; en 1579 il eut l'honneur à Nérac de présenter à la Reyne Catherine les articles de la Conférence qu'il auait lui-même dressez pour son maître le Roy de Navarre, Henry-le-Grand, qui lui fit aussi donner la commission pour les exécuter.

15. V. M. prit plaisir elle-même à lire plusieurs lettres écrites de la main de ce grand Roy qui témoignait l'estime et la confiance qu'il auait en un si fidelle seruiteur, lequel pour une marque infaillible de sa fidélité, ne laissa pour tout héritage à ses successeurs que la robe que je porte.

16. Cette heureuse rencontre est singulière et honorable pour ma famille d'auoir été trois de père en fils employez auec de si grands personnages pour le seruice de nos Rois et pour le bien de l'Etat.

17. En 1666, V. M. me fit l'honneur à Fontainebleau de receuoir dans son cabinet un placet de ma main pour lui demander la grâce qu'elle auait accoûtumé d'accorder à tous les Doyens du Parlement et Chambre de l'édit de mettre leurs enfants dans le Palais pour apprendre le mêtier tandis que les pères continuaient de faire la fonction de leurs charges.

18. J'y auais attaché les pièces justificatives pour montrer la fidélité de mon père qui n'eût jamais d'autre party que celuy de son Roy, et qui s'opposa vigoureusement aux rebellions du duc de Rohan, aussi bien qu'à celle du duc de Montmorency ; te celle de mon grand-père qui auait serui longues années Henry IV en qualité de Maître des Requêtes et surintendant de ses finances.

19. V. M. m'accorda la grâce que je luy demandois, mais alors seulement que mon fils qui n'auait que 23 ans, en auroit 27 ; il ne les eût pas plutôt accomplis que V. M. transféra la Chambre de l'édit de Castres à Castelnaudary.

20. En 1621, j'eus l'honneur d'être député auec un de mes confrères pour supplier très-humblement V. M. de nous tirer d'un si méchant lieu. Elle nous répondit qu'Elle nous y auoit mis pour le bien de ses affaires, et nous témoigna pourtant qu'Elle était très-satisfaite de nôtre conduite et de nôtre manière

d'agir, et en mon particulier qu'Elle se souvenait des seruices que j'auois eu le bonheur de luy rendre.

21. Dans ce temps-là, V. M. m'accorda la récompense de la fécondité comme père de douse enfans. Je n'en jouis pas véritablement parce que peu de jours après elles furent toutes réuoquées; mais aussi V. M. eût la bonté de donner des charges à mes enfans; lors de la paix de Nimégue, j'en auois sept qui mangeoient le pain de V. M. J'en ay perdu dans le seruice, et j'en ay de vétérans qui pour s'auancer se sont défaits de la religion qui leur faisoit obstacle.

22. Ne pouvant me résoudre à quitter une belle maison que j'ay bâtie à Castres pour loger une grande bibliothèque, je remis ma charge à mon fils croyant par ce moyen m'exempter du fâcheux séjour de Castelnaudary; mais M. le Chancellier m'ordonna de la part de V. M. d'y aller continuer mon seruice; ce que je fis sans répugnance par un pur sentiment d'honneur, de respect et d'obéissance.

23. Je fus bien plus malheureux en 1679 quand V. M. supprima cette chambre si sujette à l'enuie, pour auoir de tout tems fait son devoir contre la rébellion des Huguenots, et contre celle des Etats du Languedoc qui se reuoltèrent contre leur Roy; les Evêques en perdirent leurs bénéfices, et les barons leurs dignitez; et elle en augmenta la réputation et en acquit l'estime de tous les bons françois.

24. C'était assurément, Sire, un des meilleurs tribunaux de vôtre justice, elle dépéchoit plus d'affaires que toutes celles du parlement ensemble, j'en auois été doyen plus de vingt ans auec des appointemens considérables et des droits très-avantageux.

25. Pour me consoler de la perte d'une place si utile, je fus mis pour sous-doyen perpétuel parmi la jeunesse de la ?
des enquêtes où j'ai continué de seruir auec autant ou plus d'assiduité que jamais sans auoir manqué un seul jour à mon deuoir, jusques à ce que V. M., par un arrêt de son Conseil nous a fait commander de nous défaire de nos charges dans trois mois; je me suis mis en état d'y satisfaire, et de m'aller retirer à Castres parmi mes liures.

26. L'ambition ni l'avarice ne m'ont jamais suggéré aucune raison de douter de ma religion, parce que j'étais content de ma fortune quoique fort délabrée et diminuée depuis la translation et suppression de la Chambre de l'édit, de plus de 2,000 livres, pour m'estre opiniâtré à vouloir perseuerer dans ma religion, le détail en serait ennuyeux, je le feray dans quelque aûtre occasion.

27. Je me contenteray seulement de dire à V. M. que j'ai supporté toutes mes disgrâces sans murmurer, comme venant du ciel pour la punition de mes péchez, ayant été toûjours soumis à la volonté de Dieu et à celle de V. M., et n'ayant désiré de ma vie autre chose que ce que j'ay pris pour deuise, la santé en ce monde et le salut en l'autre; la santé en euitant toute sorte d'excez, et le salut en trauaillant à faire ce que Dieu nous çommande le mieux qu'il m'a été possible.

28. V. M., m'ayant fait la grâce de se souvenir que j'étois au monde, eût la bonté d'ordonner à M. le duc de Noailles et à Monsr l'Archevêque de Toulouse de m'écrire que je deuais songer de me mettre en état de plaire à V. M. et de me rendre digne de l'honneur de son souuenir et de sa bonne volonté.

29. Je répondis à M. de Noailles que je me rendray auprès de luy aussitôt que je serais auerti de son arriuée à Montpelier; je l'en trouvay parti pour aller en diuers diocèses de la prouince exécuter les ordres de V. M., ce qu'il a fait auec tant de prudence et tant d'adresse, tant de zèle et tant de diligence, qu'il serait mal aisé de le croire hors de l'auoir uu.

30. J'ai fait ce que j'ay pû pour me rendre auprès de luy, pour assister à son triomphe de la conquête qu'il vient de faire d'un si grand nombre d'âmes qu'il a soûmis à V. M., et paroître comme son captif afin de recouvrer une plus grande liberté.

31. Il a bien voulu aussi lui-même me présenter à V. M. pour faire d'un vieux huguenot un nouveau catholique, et me procurer cet auantage de pouvoir faire ma confession générale à la sacrée personne de mon Roy dont la vertu est bien plus grande que celle de la lame de Telephe qui guérissait tous les maux qu'elle auait faits.

32. J'ai recours donc à vous, Sire, et je confesse ingénûment

que lorsque je quittay ma famille à Toulouse, ce fut dans le dessein de conseruer ma religion aussi chèrement que la prunelle de mes yeux, et de demander à V. M. la permission d'y mourir ou de sortir de son royaume.

33. Mais, quand je ne trouvay plus aucun huguenot dans tout Montpelier ni dans Nîmes, non plus que partout ailleurs, je commençay de faire de sérieuses réflexions sur toutes ces sur prenantes réuolutions.

34. J'adressay à Dieu mes prières pour lui demander la voye que je deuais tenir pour mon salut et pour plaire à V. M.

35. Je me suis allé retirer dans un monastère en Bourgogne chez un de mes amis, M. l'abbé de Faure Serviés, qui a été l'auteur et le négociateur de la catholisation de la ville de Castres et des lieux circonvoisins.

36. Il m'a aidé beaucoup à me vaincre moy-même et à surmonter toutes les difficultez que je trouuais à changer de sentiment, m'ayant communiqué les motifs et les raisons dont il s'étoit autrefois luy-même serui.

37. Ce qui m'a pourtant le plus conuaincu et qui a confondu tout mon raisonnement, c'est qu'il faut nécessairement, Sire, que ce soit le doigt de la vertu de Dieu qui ait touché le cœur de V. M., pour lui faire conceuoir et exécuter en même tems un si grand dessein rempli de tant de piété, de débonnaireté et générosité, et que ce soit le Tout-Puissant qui ait cédé à V. M. le droit, qui n'appartient qu'à luy seul, de changer la croyance des hommes.

38. Ce ne peut être aussi qu'un effet extraordinaire d'un excez de bonté particulière de V. M. pour son peuple, d'auoir entrepris un si grand ouurage qu'on aura peine à croire dans les siècles à venir.

39. Quand j'ai considéré ce changement presque uniuersel, si prompt et si imprévû de tant de milliers d'huguenots dans la vaste étendüe de l'Empire françois, j'ai conçû qu'il falloit absolument que ce fut un coup de la Prouidence et de la puissance diuine; et je me suis déterminé de me venir donner à V. M., pour, en me jettant à ses piez, me faire une loy de sa ferme et constante volonté de ne permettre plus dans ses Etats que l'exercice d'une seule religion.

40. Il ne falloit pas moins qu'un Louis-le-Grand pour faire de si grandes choses qui surpassent celles de tous les Roys ses prédécesseurs.

41. Me voici donc, Sire, tout prêt à rentrer dans l'Eglise dont le malheur de ma naissance m'auoit éloigné; je sens que Dieu le veut et que V. M. le souhaite.

42. Mais, pour n'auoir rien à me reprocher, je supplie très-humblement V. M. de permettre que je reçoiue de M. l'Evêque de Meaux les éclaircissements et les instructions nécessaires qui doiuent précéder la cérémonie de ma conversion.

43. J'espère qu'ayant jetté les premières semences de la réunion des deux religions dans vôtre Royaume et dans toute l'Europe, par la droite exposition qu'il a fait en termes clairs et euidens de la foy catholique, il aura la charité de me faire part de ses plus pures lumières, pour acheuer de retirer mon esprit des plus épaisses tenebres de l'erreur et de l'ignorance où j'aý vécu jusques icy.

44. J'aurai l'honneur après cela de me présenter à V. M. auec un uisage qui luy sera plus plaisant et plus agréable.

45. Présentement je ne serais pas un catholique parfait; je me suis toujours picqué d'être fidelle à mon Dieu, à mon Roy, à mes amis, à ma famille et de ne tromper personne.

46. J'ose espérer que ce grand Dieu, qui tient en sa main le cœur de tous les hommes, acheuera ce que j'ai si bien commencé, et qu'il me fera cheminer en sa crainte, et uiure et mourir en sa grâce toujours fidelle à V. M.

IV.

Ce discours, auquel nous ne retranchons pas un iota et que nous laissons même avec ses fautes, est un peu long. L'orateur cependant le prononça sans broncher et sans gesticuler du commencement à la fin. Le roi avait derrière lui Philippe de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne, maréchal de France, qui fut vice-roi de Catalogne et mourut en 1709, âgé de 85 ans. Il avait épousé Louise de Prie, fille de Louis de Prie, marquis de Torcy, et de Françoise de Saint-Gelais-Lusignan.

A côté de Thomas de Scorbiac se tenait le marquis de Vardes, François-René de Bec-Crepin, gouverneur d'Aigues-Mortes, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, chevalier de ses ordres, si connu par son aventure avec la duchesse de Soissons et l'éclat de sa disgrâce, et aussi par son duel avec le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*. Il devait mourir deux ans après, le dernier de sa maison, ne laissant, de son mariage avec Catherine de Nicolaï, qu'une fille, mariée au duc de Rohan-Chabot.

Louis XIV entendit cette harangue avec beaucoup de bonté et parut prendre plaisir à l'écouter. Quand l'orateur, arrivé à l'article 13, parla de ce vieux huguenot qui voulait se faire catholique : « Voilà qui me fait plaisir ! » s'écria le roi. La Cour, voyant le monarque féliciter, félicita. De Vardes dit à de Scorbiac que jamais il n'avait vu le roi si content de donner une si longue audience à un particulier. Madame d'Arpajon, Catherine Henriette d'Harcourt-Beuvron, veuve depuis 1679 de Louis, duc d'Arpajon, dont elle était en 1659 devenue la troisième femme, et dame d'honneur de madame la Dauphine, Laure-Victoire de Bavière, lui fit mille amitiés. Et ces compliments étaient précieux venant d'une femme universellement respectée et si bien alliée, puisque, en 1680, sa fille Catherine Françoise d'Arpajon, épousa François de la Rochefoucauld de Roye, comte de Roissy, et devint dame de palais de la duchesse de Bourgogne. François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des ordres du roi, membre de l'Académie française, dont le fils Paul, duc de Saint-Aignan, connu sous le nom de duc de Beauvilliers, fut gouverneur du duc de Bourgogne et ami de Fénélon, vint, quoiqu'il ne le connût pas, le complimenter de ses paroles flatteuses pour Louis de Boucherat, chancelier de France de 1685 à 1699, et ajouta : « Nous ne savons pas si bien parler. » Tout le monde lui dit de ces mots flatteurs : il avait su plaire au roi et « chatouiller l'oreille de tous les auditeurs. » Il n'y eut pas jusqu'à l'austère duc de Montausier, Charles de Sainte-Maure, gouverneur des provinces de Saintonge et Angoumois où il eut pour successeur son gendre Emmanuel

de Crussol d'Uzès, Montausier, l'époux (1645) de la célèbre Julie-Lucie d'Angennes, marquise de Rambouillet et de Pisany, le type du *Misanthrope*, qui ne l'embrassât avec les plus affectueuses démonstrations.

Que retira de cette audience et de tous ses éloges Thomas de Scorbiac? Magistrat calviniste dans une de ces chambres mi-parties que l'édit du 6 mai 1575, appelé la *paix de Monsieur*, instituait dans huit parlements du royaume pour juger les causes des protestants et « des catholiques unis » et qu'il ne faut pas confondre avec les chambres de l'édit, créées d'abord dans le parlement de Paris, puis dans celui de Rouen, en vertu de l'édit de Nantes, et déjà supprimées en 1669 après la révocation de l'édit, Thomas de Scorbiac désirait rentrer dans l'Eglise catholique et demandait qu'on lui permît, avant d'abjurer la religion où il était né, de converser avec Bossuet. On pouvait plus mal choisir. Il est à croire que le roi lui accorda volontiers sa demande, et que l'évêque de Meaux n'eut pas beaucoup de peine à convertir tout-à-fait un prosélyte si bien disposé.

Nous ne voulons faire aucune remarque sur cette harangue, et nous la livrons tout entière aux réflexions de nos lecteurs.

Louis Audiat.

NOTICE

SUR

LAURENT DRELINCOURT

1626 à 1680

—

L'Eglise réformée de La Rochelle a eu le privilége de compter au nombre de ses pasteurs des hommes éminents par leur piété, leurs lumières, leur zèle, leur activité : un Richier, un Odet de Nord, un Jacques Merlin, un Philippe Vincent, un de Tandebaratz, ont laissé de leur ministère des traces profondes et bénies. A côté de ces noms vénérés, se place celui de l'auteur des *Sonnets chrétiens*, digne fils de *Charles Drelincourt*, qui fit de sa vie toute entière la plus éloquente des prédications.

Laurent Drelincourt appartenait à une famille profondément chrétienne, et fut entouré, dès sa plus tendre enfance, d'exemples de foi, de résignation et de dévouement.

Son grand-père, *Pierre Drelincourt*, chassé de son pays natal par les persécutions, occupait une charge considérable à la cour du duc de Bouillon, étant secrétaire de *Henri Robert de la Mark*, et greffier du Conseil souverain.

Il eut, de son mariage avec la dernière fille de *Nicolas Buyrette*, avocat au Parlement de Paris, un fils unique, Charles (1595-1669), qui devint pasteur de l'Eglise de Paris, et a laissé plus de quarante ouvrages, souvent réimprimés et traduits dans presque toutes les langues de l'Europe.

Charles Drelincourt, avait épousé la fille unique de *M. Bolduc*, riche négociant de Paris, de laquelle il eut seize

enfants, entre autres : *Laurent,* auteur de ces sonnets ; *Henri,* ministre à Fontainebleau ; *Charles* (1633-1697), premier médecin de Louis XIV dans ses armées, ensuite professeur en médecine à Leyde, et premier médecin de Guillaume, prince d'Orange ; il était aussi distingué par sa piété solide et bienfaisante, que par sa vaste érudition. *Antoine,* bourgeois de Genève, médecin extraordinaire de LL. EE. de Berne, et *Pierre,* ministre de l'Eglise anglicane et doyen d'Armach, archevêché d'Irlande.

L'aînée des filles du pasteur *Drelincourt* épousa *Baignoux,* ministre de Poitiers, à qui elle donna deux enfants. La seconde se maria à l'avocat *Mazonau ;* et la troisième, *Emilie-Charlotte,* s'unit à *Daniel de Malnoë,* avocat au Parlement de Paris.

Laurent Drelincourt né à Paris, en 1626, fit de brillantes études théologiques à la Faculté de Saumur. Il soutint, sous la présidence du célèbre pasteur et professeur *Moïse Amyraut,* une thèse *De Ecclesiæ nomine definitione,* qui mérita d'être insérée dans le recueil *Theses Salmurienses.*

Dès l'année 1648, *Philippe Vincent* désira attirer Laurent au service de l'Eglise de La Rochelle, et il écrivit une lettre fort touchante à son père, Charles Drelincourt, qui répondit (1) que, dès que son fils aurait fini ses études, il le donnerait

(1) Charles Drelincourt a conservé l'analyse de la lettre qu'il écrivit, le 23 août 1638, à Philippe Vincent dans son épître à MM. de l'Eglise réformée de La Rochelle (la Bourgeoisie du ciel, *Charenton, Vendome,* 1651). Après l'avoir très affectueusement remercié de cette cordiale et fraternelle pensée, et l'avoir assuré que mon juste ressentiment en était si profondément gravé en mon cœur, qu'il n'en serait jamais effacé que par la mort, je le supplie de m'excuser de ce que je ne pouvais lui donner de résolution certaine, à cause de la jeunesse de mon fils et des tendresses que j'avais pour lui, qui ne me permettaient pas alors de me résoudre à un tel éloignement ; ensuite j'ajoutais : Posé que mon cher fils ne soit pas près de moi, il n'y a point de lieu en tout le monde où je l'aimasse mieux qu'à La Rochelle. J'ai toujours eu pour cette Eglise-là un amour singulier et un respect extraordinaire ; et j'y vois de loin reluire une foi et une charité qui la rendent recommandable et qui me font espérer que Dieu, qui l'a tirée des abîmes, la conservera et la bénira de ses plus saintes et précieuses bénédictions.

de tout son cœur à l'Eglise de La Rochelle, si telle était la volonté de Dieu. C'est alors que *Gabriel Salbert*, écuyer, seigneur de Nantilly, fut appelé par le Consistoire de La Rochelle; mais « à peine ce flambeau commençait à luire dans cette Eglise, qu'il s'éteignit »; Salbert rendit son âme à Dieu le 12 juin, âgé de 34 ans. C'est ce qui engagea le vénérable consistoire, d'après la dernière volonté du défunt, à rechercher Drelincourt. Le récit de la consécration du nouveau pasteur a été conservé dans une publication, assez rare aujourd'hui, intitulée : *Le saint ministère de l'Evangile représenté en deux sermons avec tout ce qui s'est passé en l'imposition des mains donnée au sieur L. Drelincourt, pasteur de l'Eglise réformée de La Rochelle, par Charles Drelincourt, son père.* Charenton, chez Louis Vendome, 1651, in-8°. La prédication du matin, faite par le récipiendaire sur 2 Corinthiens, 4, 7, fut écoutée avec des larmes de joie; à la fin de l'action, les chefs de famille, consultés sur son admission, répondirent par un applaudissement général, et le pasteur Bouhereau remercia Dieu d'avoir donné à ce peuple un pasteur selon son cœur.

Au service de l'après-midi, Charles Drelincourt prêcha sur 1 Pierre V, 5, et procéda à l'ordination de son fils suivant les formes usitées dans nos Eglises, avec le concours des pasteurs Auboyneau, Bouhereau et Flanc (de La Rochelle), Du Faur (1) (de Dompierre), qui donnèrent à Laurent la main d'association.

Drelincourt justifia la confiance des Rochelais, par l'assiduité en sa charge, par la sainteté de sa vie, par la douceur de sa

(1) Louis Auboyneau, après avoir paru en 1604, fut pasteur de l'Eglise de La Rochelle, de 1607 jusqu'en 1610, puis pasteur à Saint-Martin de Ré, en 1622, et, ayant été déchargé par suite de son grand âge, il acheva ses jours à La Rochelle, « entouré de piété et de sainteté de vie.» La famille Auboyneau est encore représentée aujourd'hui. D'Hozier attribue à cette famille les armes suivantes : « d'azur à 3 croix pattées d'or, 2 et 1. »

Elie Bouhereau fut pasteur à La Rochelle, de mai 1640 jusqu'au 24 juin 1653, époque de sa mort. Jean Flanc, marié à Marie Gendron, fut pasteur du 13 décembre 1633 au 22 juin 1663. Du Faur fut successivement ministre à Dompierre, Aytré et Angoulins, et signa, en 1643, la confession de foi de La Rochelle.

conversation, par son humilité chrétienne, et par tous les services qu'il rendit aux membres de son troupeau; il gagna de plus en plus leurs cœurs et leurs affections.

Mais les circonstances étaient alors difficiles pour les protestants. Mazarin, qui avait confirmé l'édit de Nantes, cassé tous les arrêts qui y étaient contraires, et montré la ferme intention de protéger les réformés contre les persécutions de leurs adversaires, fut bientôt impuissant à les maintenir contre l'animosité qui avait survécu aux guerres de religion, et qui grossissait tous les jours, jusqu'au moment où elle fit explosion, par la révocation de l'édit de Nantes. La piété, la pureté des mœurs, la charité et les lumières, ne purent protéger Drelincourt contre la rigueur de la législation, impitoyablement exécutée par des intendants hostiles aux protestants (1660).

Un édit ayant défendu à l'Eglise de La Rochelle de prendre pour pasteurs des ministres qui ne seraient pas Rochelais de naissance, Drelincourt dut abandonner son troupeau. Il fut placé à Niort, où, dit l'historien de cette ville, M. Briquet, il exerça longtemps les fonctions de ministre du Saint Evangile avec un zèle vraiment apostolique. Il prêchait avec tant d'onction qu'il se faisait de ses auditeurs autant d'amis. Il mourut le 2 juin 1680, dans la 56e année de son âge, laissant la réputation, non-seulement d'un bon prédicateur, mais d'un savant théologien. Depuis six ans, d'autres disent six mois, il avait eu le malheur de perdre la vue, suite fatale de travaux trop assidus. La longue maladie de Drelincourt fut pour lui l'occasion d'une prédication vivante qui montra la sincérité et la puissance de sa piété. Cette douloureuse épreuve, partagée par tous les membres de l'Eglise que desservait Drelincourt, a inspiré les vers suivants, conservés par l'éditeur des *Sonnets chrétiens*, publiés à Neufchâtel en 1739 et que nous avons sous les yeux :

SUR LA LONGUE MALADIE DE M. DRELINCOURT.

Nos péchés donc, Seigneur, ont lassé ta bonté,
Et font tomber enfin tes vengeances célestes;
Ce courroux dont les traits sont toujours si funestes,
Par des crimes divers nous l'avons irrité.

Mais si, quand tu punis, tu gardes l'équité,
Et si ton bras vengeur sait distinguer nos têtes,
Sur des sourds auditeurs fais fondre tes tempêtes,
Et non pas sur celui qu'ils n'ont pas écouté.

Ah ! Seigneur, trop longtemps tu punis une Eglise
En affligeant le chef à qui tu l'as commise;
Viens frapper les brebis, mais sauve le pasteur.

Oui, fais tomber sur nous les coups de ta vengeance;
Tu nous verras, Seigneur, souffrir avec patience,
Si tu nous veux laisser un tel consolateur.

Laurent Drelincourt eut, de son mariage avec *Anne Bertrand,* deux filles, *Anne-Marie* et *Charlotte.*

Dans son *Dictionnaire historique et pratique*, Bayle s'exprime « en ces termes : « Nous avons de L. Drelincourt divers beaux « sermons. Il a laissé aussi un recueil de *Sonnets chrétiens* fort « jolis et fort estimés par ceux qui ont du goût tout ensemble « pour la piété et pour les belles choses. Outre qu'il était solide « théologien, bon prédicateur et savant en hébreu, il avait ceci « de particulier, qu'ayant à ses heures perdues étudié parfaite- « ment la langue française, il en savait admirablement toutes les « délicatesses et la pureté, jusque là que le fameux Conrart le « consultait presque tous les ordinaires sur ces sortes de ma- « tières. Il a laissé un manuscrit, entre autres, dont le dessein « est de nettoyer la langue française des façons de parler basses « et impures, qui mériterait fort de voir le jour. »

Il a publié d'excellents sermons :

Le saint ministère de l'Evangile (1651), que nous avons mentionné plus haut.

Sermon sur les noces de Cana, prononcé à Cognac, le 29 avril 1657, que MM. Haag croient pouvoir attribuer à notre ministre.

Le salutaire lever du soleil de justice, ou *Sermon sur Malachie IV*, 2, prononcé au synode de Saintonge à Taillebourg, le dimanche 9 août 1665, et publié à La Rochelle en 1666, in-8° (cité par Victor Bujeaud).

Les étoiles de l'Eglise et les chandeliers mystiques, sermon prononcé au synode de Poitiers en 1677, et que l'auteur dédia à Baignoux, ministre de Poitiers et mari de sa sœur aînée. (Leyde, 1682, cité par Bayle).

« Au reste, ajoutent MM. Haag, si Laurent Drelincourt a joui dans l'Eglise protestante d'une réputation méritée, ce n'est pas à ses sermons qu'il le doit, mais à ses *Sonnets chrétiens.* Il a excellé dans ce genre de poésie difficile, dont Boileau a dit :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

« Le succès qu'ils ont obtenu, succès prouvé par un grand nombre d'éditions, est légitimé par un incontestable mérite. Aucun bibliographe, à notre connaissance, n'indique d'édition antérieure à celle de Genève, 1670, in-8°; celle d'Amsterdam, 1723, contient de plus que les précédentes la traduction en vers des *Sept psaumes pénitentiaux*, que l'on trouva parmi les papiers de Drelincourt après sa mort. Nous n'en connaissons pas de réimpression postérieure à celle de Loudun, 1780, in-8°. »

L'exemplaire que possède la Bibliothèque de La Rochelle (édition de Neufchâtel, éditeurs du mercure suisse, 1739), porte le timbre de la Bibliothèque de la cathédrale de La Rochelle (*ex Bibl. Eccl. cath. Rupel*).

Le recueil des *Sonnets chrétiens* ne comprend pas moins de cent soixante pièces divisées en quatre parties : la nature et son auteur; l'Ancien Testament; l'Evangile et la grâce ou, plus exactement, diverses grâces et divers états.

Cette dernière partie renferme les meilleurs morceaux de l'ouvrage : la Parole de Dieu; l'Evangile; le Sauveur; la paix de Dieu; la Prière; les Afflictions; la Mort et l'Eternité. Ce n'est pas que les autres parties soient sans valeur, mais elles ont une valeur plus inégale; elles semblent réclamer, pour le lecteur moderne surtout, un choix sévère. D'ailleurs, l'originalité de ces poésies religieuses, leur accent, leur intérêt spécial résident précisément dans les sonnets les plus exclusivement chrétiens. Là, on sent le souffle biblique avec je ne sais quelle puissance, quelle mâle énergie, qui semble manquer

un peu à l'ensemble de notre poésie religieuse contemporaine. Il ne serait pas sans intérêt de comparer sous ce rapport les sonnets de Drelincourt avec les cantiques modernes composés spécialement pour les *chants chrétiens* ou les *chants de Sion*. Cette étude comprendrait, à côté d'Agrippa d'Aubigné, le plus grand sans doute, mais le seul connu en dehors du public protestant, les poésies religieuses de Th. de Bèze, Cl. Marot, H. de Barran, d'Albiac, Chandieu, La Noue, Du Bartas, Mage, La Taille, Montchrestien, Conrart, de la Bastide, César de Missy, Bénédict Pictet, etc., les traducteurs du Psautier et les paraphrastes des livres saints. C'est dans ce cadre qu'il faudrait placer Drelincourt, pour l'apprécier équitablement; mais cet examen dépasserait les bornes de cette notice, et nous ne pouvons qu'indiquer cette étude.

Drelincourt n'a jamais prétendu au titre de poète, il ambitionnait davantage; en cédant aux instances de ses amis, en livrant à l'impression, presque malgré lui, ses expériences personnelles, ses prières, ses méditations rhythmées sur les livres saints, il n'aspirait qu'à faire du bien. Il croyait, comme Philippe Vincent, que les vers, même loin du sublime, ne laissent pas d'avoir je ne sais quelle force cachée pour réveiller l'âme et toucher les affections.

On a pu dire avec raison que ses poésies chrétiennes avaient mérité les suffrages et l'estime des personnes pieuses et des savants même de toutes les communions.

Qui saurait apprécier l'influence de ces hautes pensées gravées dans la mémoire de l'enfant par le rhythme poétique, l'accompagnant pendant toute sa vie et se présentant à son esprit et à son cœur, au milieu des luttes et des épreuves, jusqu'à la blanche vieillesse? Que le lecteur en juge d'après les quatre sonnets que nous donnons ici pour exemple :

LA PAROLE DE DIEU.

Qui peut assez louer, ô Grand Dieu! ta Parole ?
C'est un glaive tranchant, un trésor précieux,
Un son qui retentit de l'un à l'autre pôle,
Un miroir de ta face, un rayon de tes yeux.

C'est de ta Vérité l'admirable symbole ;
C'est le lait des enfants ; c'est le vin des plus vieux
C'est aux pauvres mortels le phare et la boussole,
Qui conduit sûrement leur vaisseau vers les cieux.

C'est la douce rosée et la riche semence,
Qui fait germer la foi, qui produit l'espérance,
Et qui nous fait revivre au milieu du trépas.

Ainsi, malgré l'enfer et malgré son envie,
Ni vivant, ni mourant, je ne périrai pas,
Puisque j'ai dans mon cœur ce principe de vie.

—

LES AFFLICTIONS ET LES DOULEURS.

Coupe, brûle, mon Dieu ! cette chair criminelle ;
N'épargne point ma vie, éteins-la si tu veux ;
Pourvu que ta bonté répondant à mes vœux,
Me sauve des horreurs de la mort éternelle.

La peine dont ta loi menace l'infidèle
Me fait glacer le sang et dresser les cheveux ;
Et que sont au prix d'elle et les fers et les feux,
Dont je sens les assauts en ma course mortelle ?

Mais mesure ma force à celle de tes coups :
Verse, pour me guérir, ton baume le plus doux,
Fais que j'éprouve en toi les tendresses d'un père.

Qu'adorant ta sagesse, et pleurant à tes yeux,
J'envisage ma croix comme un mal nécessaire,
Puisque c'est par la croix que l'on s'élève aux cieux

—

LA PAIX DE DIEU.

Que contre mon bonheur tout l'univers conspire,
Que la terre et l'enfer détruisant mon repos,
Me livrent, à l'envi, les plus cruels assauts,
Que la ruse conseille et que la rage inspire.

Qu'au milieu des ennuis ma triste âme soupire ;
Que mon fragile corps éprouve mille maux,
Et que la mort enfin m'abatte de sa faux,
Rien ne peut me priver de la gloire où j'aspire.

Pour cent crimes affreux je tremble sous la loi,
Mais la paix de mon Dieu dissipe cet effroi,
Et dans tous mes combats m'assure et m'accompagne.

Oui si pour mon salut, mon puissant Rédempteur
L'écrivit autrefois sur la sainte montagne,
Son Esprit, tous les jours, la grave dans mon cœur.

—

LA MORT

ASSURANCE.

Quel est ce monstre horrible, et sans chair et sans yeu
Qui d'une faux armé, grands et petits menace,
Et qui d'un pied superbe, également terrasse
Et le riche et le pauvre, et le jeune et le vieux ?

Chrétien, vois sans horreur cet objet odieux,
Vois, sous son masque affreux, de ton Sauveur la face
Vois, dans sa dure main, des nouvelles de grâce,
Et sous son manteau noir, la lumière des cieux.

L'inévitable coup de sa faux meurtrière
Termine avec tes jours ta pénible carrière,
Et fait voler ton âme au séjour de la Paix.

Ainsi le châtiment, dont l'offense est suivie,
Porte un vieux nom, contraire à ses nouveaux effets,
La mort n'est maintenant qu'un passage à la vie.

MESCHINET DE RICHEMOND.

EXPOSITION ARTISTIQUE

DE 1867

(EXPOSITION ANNUELLE — EXPOSITION UNIVERSELLE)

I.

AUNIS ET SAINTONGE

On m'a reproché, l'an dernier, à l'occasion de mes articles sur le Salon de 1866, de m'être montré trop sévère à l'égard de quelques artistes de notre département et d'avoir une fois de plus donné raison au vers de Destouche :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Je le sais de longue date : il n'est pas facile, lorsqu'on s'avise d'écrire et de parler d'art, de contenter tout le monde et son père. Qu'on soit élogieux, on passe pour flatteur ; qu'on se permette de blâmer, bien vite on vous envoie aux gémonies. J'ai essayé, il y a un an, dans mon humble sphère, de dire la vérité, j'ai fait en sorte d'être sincère et de n'exprimer que ce que ma conscience me révélait ; j'ai rapporté mes impressions, en ayant soin de frapper mes jugements au coin de l'honnêteté ; et cependant j'ai fait des mécontents ! Décidément, le métier de critique n'est pas commode ; quoiqu'en dise le poète, — ces poètes ne doutent de rien ! — et je crains (puissé-je me tromper !) que pour plaire à tous, il ne faille de toute nécessité encenser tout le monde. Eh bien ! soit. M. G... possède la pureté de lignes de Raphaël ; M. B... a le coloris du Titien ; M. O... écrase Michel-Ange de toute la hauteur de son génie ; la Charente-inférieure est la terre bénie de l'art, et il ne reste plus au monde entier qu'à se prosterner devant ses nobles enfants.

Ah! le beau dithyrambe! et comme il va me réconcilier, j'imagine, avec ceux que mes critiques ont offensés l'an passé. De par tous les dieux de l'Olympe, je ne crois pas qu'on puisse faire reculer davantage les limites de l'indulgence. Si j'avais été sage, — mais qui peut se vanter de l'être complètement? — j'aurais, dans mon précédent article, employé à l'égard de nos artistes compatriotes ce système ingénieux de critique dont je viens de donner un si bel échantillon. Mais aurais-je, même dans ce cas, satisfait mes lecteurs? Ne se serait-il pas glissé parmi eux quelques incrédules, dont le froid scepticisme n'aurait pas hésité à s'inscrire en faux contre mes élogieuses comparaisons? Je n'ai point de doute sur ce point, et j'ose même affirmer, tant j'ai peu de confiance en mon système, que cette façon joviale de critiquer aurait trouvé un maigre concours d'admirateurs.

N'ayant aucune envie de recueillir le mépris en récompense de mon travail, persuadé d'ailleurs que, s'élevant au-dessus de toutes ces petites considérations de famille ou d'amitié qui peuvent se placer sur sa route et nuire à sa liberté d'examen, le critique doit consulter seulement les impressions de sa conscience et les traduire aussi fidèlement que possible en les éclairant des lumières de son esprit, je persévérerai, dussé-je exciter encore quelques mécontentements passagers, dans le mode de franchise que j'ai suivi l'année dernière, préférant, à l'estime de certains artistes que mes réserves offenseront, la juste considération de mes lecteurs, qui m'est plus précieuse que toute autre. Si ma sincérité déplaît à quelques-uns, elle aura peut-être le bonheur de satisfaire quelques autres; en vérité, que puis-je désirer de plus?

Le Salon de cette année, si on le considère dans son ensemble, a sur ses devanciers l'avantage incontestable de leur être supérieur, non qu'il s'y rencontre des œuvres d'une valeur exceptionnelle attirant l'attention de tous par des qualités éminentes et appelant l'admiration, mais il m'a semblé, et cette opinion est assez généralement admise, que la moyenne des ouvrages envoyés par nos artistes était meilleure que de coutume et que le niveau de l'art avait une certaine tendance,

quoique bien faible encore, à s'élever. C'est là un bon symptôme qui ne peut manquer d'obtenir tous nos encouragements; mais malheureusement nous ne voyons surgir, du milieu de cette foule croissante de peintres et de sculpteurs, aucun talent nouveau vraiment original et puissant, pouvant combler les vides que la mort fait chaque année dans les rangs de cette pléïade artistique que nous avons appris à aimer et dont la France pleure depuis trois mois l'un des plus dignes représentants. Où est-il celui qui doit recueillir l'héritage d'Ingres? Où se cache cet oiseau rare que nous réclamons de tous nos vœux? Ce n'est pas, je le confesse à regret, dans le Palais de l'Exposition. Si le mérite d'une œuvre était en rapport direct avec les dimensions que le peintre lui donne, je crois que M. Gustave Doré aurait quelque chance de passer à la postérité en compagnie du maître illustre qui vient de mourir, pour son immense tableau intitulé : *le Tapis vert;* mais, fort heureusement pour le panthéon de l'histoire, qui n'est déjà que trop encombré de mirmidons venus on ne sait d'où, il ne suffit pas de salir une toile de vingt mètres carrés pour passer grand homme, on demande davantage. M. Doré s'est imaginé qu'en représentant une salle de jeu, peuplée de filles de joie et de gandins sans aveu, et en lui donnant des proportions gigantesques, il nous intéresserait beaucoup; je ne crains pas d'affirmer qu'il s'est fourvoyé complètement, autant que M. Dubufe, l'an passé, avec son *Enfant prodigue,* bien que cette dernière toile renfermât des qualités que j'ai cherchées en vain dans celle-ci. M. Doré dessine bien, — du moins ses amis le prétendent, — mais quant au grand art de la peinture, il l'ignore absolument. Qu'il se borne à faire des illustrations pour les romans à la mode ou les contes de Perrault; c'est là son domaine, le seul qui convienne à son talent.

La peinture grivoise continue d'avoir ses adeptes. Je ne parle pas, cela va sans dire, de ces affreuses toiles qu'on s'étonne de rencontrer au Salon et qu'on devrait poursuivre sous la prévention d'attentat à la morale publique, mais de certaines œuvres, signées de noms célèbres, qui, pour être dignes de leurs auteurs par les qualités qu'elles recèlent, n'en sont pas

moins regrettables en raison de l'idée qui les a inspirées. Ces tableaux graveleux, qui n'ont d'autres admirateurs que les vieux garçons et les débauchés de tous les âges, ont beau être bien faits, ils sentent le mauvais lieu. J'ai déjà adressé ce reproche à M. Gérôme, l'an passé, pour sa *Cléopâtre,* je le lui ferai encore cette année pour son *Marché d'esclaves.* C'est toujours la même femme nue qu'il nous montre depuis dix ans sous des noms différents et dans des poses plus ou moins voluptueuses. A la fin on se récrie et l'on demande grâce. M. Gustave Boulanger nous fait assister à la toilette d'une Romaine : encore une femme nue entourée de ses esclaves! Elle sort du bain, fraîche et potelée, avec un minois qui n'a rien d'antique, je vous prie de le croire, et qui ressemble fort à celui de nos laïs modernes; une servante à peine vêtue est en train de lui poser le *mamillare*, qui doit soutenir ses beaux seins, splendidement campés sur sa blanche poitrine. Cette scène, qui nous dévoile l'origine du corset, est d'un décolleté à faire pâmer d'aise beaucoup de vieux barbons, mais elle ne saurait me plaire pour les raisons que j'ai énoncées plus haut. Ce sensualisme outré me répugne; il soulève le cœur; on dirait du de Laclos mis en peinture. Pouah! ce dévergondage artistique n'a pas même l'excuse de la gaieté!

La peinture guerrière diminue sensiblement : il n'y a presque plus de tableaux de bataille. On dirait que ce genre, comme la planète de M. Leverrier, a des velléités de disparaître. Ce serait un grand bonheur si la cause en même temps que l'effet fuyait à tout jamais de notre globe, devenu sage, et si, les guerres cessant, cessait la peinture militaire : le bénéfice serait double. J'ai aperçu cependant une *Prise du fort de San-Xavier, devant Puebla,* qui n'est pas sans quelque mérite. Ce tableau est de M. Adolphe Beaucé.

La peinture religieuse est moins abondante que de coutume, ce qui me donne à penser que le jury a refusé un grand nombre de saintes toiles, suffisamment bonnes pour satisfaire les goûts artistiques des curés de village, mais tout à fait indignes de figurer dans le Palais de l'Exposition. Notre compatriote, M. Omer Charlet, qui brille au premier rang parmi les pein-

tres pieux, n'a pas jugé à propos d'exposer cette année-ci ; il a voulu sans doute rester sur son insuccès du dernier Salon, *le Supplice de Ponce-Pilate,* qui lui a attiré tant de critiques amères.

J'ai remarqué un nombre considérable de tableaux de genre, qui mériteraient une étude spéciale, si les limites de cet article ne m'obligeaient à être laconique dans mes énumérations. Cependant je citerai, en passant, un joli Meissonnier, un Knauss adorable, intitulé : *Son Altesse en voyage*, une délicieuse toile de Dieffenbach; l'*Accord des fiançailles*, deux gracieux tableaux de Baron et deux Dargelas charmants. M. Schrayer s'est relevé cette année. Son tableau, représentant un cheval abandonné au lendemain d'une bataille, qui tend la tête au vent en poussant des hennissements plaintifs, comme pour appeler du secours, est plein d'une expression touchante et vraie; c'est une des meilleures toiles de cet artiste. J'aime beaucoup le tableau de M. Bonnat, *Ribéra dessinant à la porte de l'Ara-Cœli, à Rome.* Ce jeune peintre a dû étudier de près la peinture espagnole, il a les procédés, le coloris de cette école célèbre, qui a été illustrée par tant de maîtres; il fera bien de persévérer dans cette voie, qui le mènera indubitablement à de glorieux succès.

Les portraits sont nombreux cette année-ci au Salon, et il y en a d'excellents. Je citerai particulièrement celui de M. Delangle, par M. Cabanel; celui de M. Gounod, par son beau-frère, M. Dubufe, et celui de Mme la comtesse de M. C..., par M. Giacomotti. J'ai remarqué une jolie tête de jeune fille, Mlle Fanny Mengozzi, peinte par M. Jacquet, un élève de M. Bouguereau, qui fait honneur à son maître. Il y a, du même peintre, un tableau intitulé : l'*Appel aux armes,* qui rappelle Velasquez; son style un peu vieillot peut déplaire à certaines gens qui n'estiment que l'école moderne, mais pour les vrais amateurs de la peinture ancienne, cette toile a un mérite réel qu'on ne saurait contester. N'oublions pas les deux portraits de M. Jalabert, qui renferment des qualités sérieuses, que nous avons déjà eu occasion d'apprécier chez ce peintre aux expositions précédentes, et notons en même temps celui de M. Manet, par

M. Fantin, qui justifie pleinement l'admiration qu'on lui accorde.

Les paysages ne font pas défaut au Salon de 1867, ils se comptent par centaines; mais, ici comme au ciel, ils sont beaucoup d'appelés et peu d'élus. M. Corot a exposé une *Vue de Marisselle, près Beauvais,* qui est digne des plus grands éloges. Quel air, quelle lumière, quelle poésie dans cette petite toile si exiguë par ses dimensions et si grande par les beautés qu'elle recèle! Comme il comprend la nature et comme il la dépeint avec ses pinceaux, ce joyeux compère, si bonhomme dans sa vie privée, si simple, si modeste, mais si majestueux dans les manifestations de son talent! quel art sublime que la peinture, lorsqu'il s'élève à cette hauteur, et qu'ils s'agitent vainement ces pygmées ridicules qui tournoient autour de cet enfant de la Muse pour tâcher de le rabaisser à leur infime stature! M. Corot est un grand peintre, et, pour parodier une phrase célèbre, les myrmidons pourront entasser injures sur injures, critiques sur critiques, elles n'arriveront jamais à détrôner le maître. M. Najon a deux toiles, une surtout, *la Plage de Saint-Meloir des Ondes,* d'une valeur peu commune; j'aime moins l'autre, qui représente les bords de la mer, sur lesquels vient se briser une vague écumante. M. Théodore Rousseau a deux paysages, un *Intérieur de forêt* et une *Vue du Mont-Blanc,* qui sont d'une faiblesse remarquable, si on les compare aux précédentes œuvres de cet artiste. J'ignore avec quels yeux il regarde la nature dans ses spectacles grandioses, mais s'il la voit comme tout le monde il doit bien souffrir en contemplant ses tableaux qui lui ressemblent si peu. Quel coloris bizarre! quel assemblage de tons criards! quelle peinture léchée et ennuyeuse! Qu'on me ramène bien vite aux paysages de M. Corot; ici, du moins, je respire à l'aise au milieu de ces bois tout remplis d'air et de lumière; ici je sens la nature et je l'aime dans sa splendeur immense. Je n'apprécie pas le tableau de M. Daubigny, *Un soir à Andresy :* c'est terne et d'une teinte blafarde qui déplaît. *La Pastorale,* de M. Jacque, est une jolie toile, bien qu'elle soit inférieure à ses sœurs aînées.

Je m'arrête, car je m'aperçois que j'ai donné à ma course rapide à travers le Salon les proportions d'une longue prome-

nade; il est temps de passer aux œuvres de nos compatriotes, dont je n'ai pas encore parlé.

Je n'ai pas à faire dans cette Revue l'éloge de M. Auguin, dont le remarquable talent a conquis, l'an passé, les suffrages du public rochelais, suffrages que, du reste, le jury dans sa haute sagesse a ratifiés, en décernant à cet enfant de Rochefort la plus belle récompense qu'il lui était donné d'accorder. Les deux paysages exposés par M. Auguin, surtout celui intitulé : *Le soir dans les pins* (*Arcachon*), m'ont paru charmants de ton, de couleur, de dessin, et ce qui leur donne à mes yeux un mérite supérieur, c'est que j'y rencontre les qualités précieuses que je relevais, il n'y a qu'un instant, chez son professeur Corot. Même procédé, même observation scrupuleuse de la nature, même respect de la vérité dans l'expression de sa beauté. Comme on voit circuler l'air à travers les feuilles de ses arbres! quelle transparence! quelle lumière même dans les demi-teintes! Comme la campagne est belle par ce beau soir d'été, et qu'on aimerait à respirer la brise de mer sous ces grands pins qui se balancent au vent! M. Auguin n'a qu'à poursuivre la route où il s'est engagé sur les traces de son maître, il est sûr d'acquérir, d'ici à quelques années, la juste renommée due à son beau talent.

Je ne voudrais pas renouveler les critiques que j'ai cru devoir adresser déjà à M. Bouguereau, à l'occasion de ses deux toiles du dernier Salon, mais il m'oblige à faire comme lui, à me répéter, malgré tout le désir que j'aurais eu de ne lui décerner que des éloges. Et tout d'abord, je lui ferai remarquer qu'il n'est pas nécessaire à un artiste de son rang, qui est en possession d'une réputation faite, d'envoyer chaque année deux tableaux au Salon. Lorsqu'on n'est pas prêt, à quoi sert d'exposer une œuvre inachevée? Ne vaut-il pas mieux s'abstenir? Si l'on n'a rien, pourquoi déterrer quelque vieille toile sans importance, qui ne saurait ajouter à la renommée de celui qui l'expose et qui pourrait produire un effet tout contraire? M. Bouguereau aurait dû s'en tenir au *portrait de Mme la vicomtesse de C...*, qui est assurément l'un des plus

beaux qui soient sortis de son pinceau. A part ceux de M. Cabanel, qui peuvent marcher *ex æquo* avec celui de notre peintre rochelais, je n'en vois aucun autre dans toute l'Exposition qui puisse lutter avec le sien. Il faut le reconnaître, notre école de Rome produit des portraitistes d'une valeur incomparable ; ils en rapportent je ne sais quel procédé, emprunté sans nul doute à la manière des grands maîtres, qu'on retrouve chez tous les lauréats de l'Académie de France et qu'on ne rencontre pas chez les autres. Chose remarquable! M. Bouguereau, qui est si peu coloriste dans ses tableaux de genre ou d'histoire, l'est extrêmement dans ses portraits. Pourquoi cette anomalie qui laisserait à penser qu'il y a un certain parti pris de la part de cet artiste à faire du gris, chaque fois que son bon plaisir seul est en jeu. Je faisais cette remarque tout dernièrement au Champ-de-Mars, où M. Bouguereau a exposé une dizaine de ses meilleures toiles, parmi lesquelles se trouve le magnifique portrait de Mme Bartholony. A côté de ce tableau, d'un coloris excellent, tous les autres paraissent ternes, et, sans la beauté du dessin, qui est la plus grande qualité de notre jeune artiste, ils passeraient inaperçus. Disons à sa décharge que son exposition est placée à une hauteur vertigineuse qui lui fait le plus grand tort, ce qui ne diminue en rien la portée de mes critiques.

Je ne m'arrêterai pas devant le second tableau de M. Bouguereau, *L'Age d'or*, qui représente dans une tenue plus que légère un jeune homme assis auprès d'une femme agenouillée qui présente le sein à son enfant. Le sujet n'est pas neuf, on le voit, mais, comme l'amour, il est toujours jeune; c'est le thème éternel, autour duquel tourne depuis longtemps déjà notre estimable compatriote sans se lasser jamais. Ne voulant rien lui dire de désagréable, je ne lui dévoilerai pas l'opinion du public, ni la mienne, d'autant qu'il nous prépare pour l'année prochaine une surprise qui lui fera pardonner bien des péchés véniels.

M. Brillouin a exposé deux mignonnes toiles dans le genre Meissonnier, qui sont remarquables à beaucoup d'égards : c'est fin, c'est spirituel, c'est plein de détails charmants, à travers

lesquels on sent percer une verve et une gaieté toute gauloise. Les *Officiers en reconnaissance* sont superbes dans leur majestueux attirail, avec leurs grandes bottes, leurs chapeaux ornés de longs plumets et leur air d'importance, qui les fait ressembler au capitaine Fracasse; beaux parleurs, du reste, beaux diseurs d'exploits fameux et d'aventures gaillardes, très vaillants quand il s'agit de faire bonne chère et de ripailler avec des filles, mais très peu pressés, en revanche, de marcher au combat et de courir sus à l'ennemi. L'un d'eux surtout est magnifique d'ampleur et de bêtise; on dirait qu'il porte avec orgueil sa panse bien nourrie et sa rouge trogne, qu'il étale avec bonheur sa vaste et grossière corpulence. Derrière lui marche un soldat, quelque loustic de régiment, qui ne peut regarder sans sourire son Ineptie, monsieur l'officier du roi. Le second tableau de M. Brillouin est tout entier dans la physionomie expressive de ses personnages écoutant la lecture de *la Gazette,* que leur fait un des lettrés du village, M. l'adjoint ou l'instituteur primaire. Les figures de tous ces bonshommes, les uns fumant, les autres buvant, tous prêtant l'oreille, quelques-uns seulement jouant au fond du cabaret, tout cela est délicieusement compris et rendu d'une main sûre et ferme, qui joint à une grande science du dessin une connaissance parfaite du coloris. Je fais mes sincères compliments à M. Brillouin; ses deux toiles sont deux charmants bijoux. Je lui adresse également mes éloges pour deux dessins rehaussés en couleurs, que j'ai remarqués avec un vif plaisir dans la section des pastels.

M. Brossard a exposé un excellent portrait de M. le comte d'H.... Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur le mérite de cet aimable artiste, dont le talent est connu depuis longtemps du public rochelais et apprécié par lui à sa juste valeur. On pourrait lui souhaiter quelques-unes des qualités brillantes qu'on rencontre chez les portraitistes en renom; mais au point de vue du goût et de la ressemblance, je sais de longue date qu'on ne saurait désirer mieux. Mes félicitations les plus chaleureuses à notre vieil et toujours jeune compatriote.

Me voici arrivé à l'artiste éminent dont je m'estime heureux

de pouvoir encore une fois glorifier le gracieux talent. M. Fromentin est un privilégié de la nature : elle a fait de lui un écrivain exquis, presque un poète, un peintre admirable, et enfin un homme dans la plus haute acception du mot. J'ai déjà dit tout cela, l'an passé, à cette même place, et je n'hésite pas à le répéter sans craindre de blesser sa modestie, car il m'a fait l'amitié, dans une lettre charmante que je conserve précieusement; de reconnaître que je l'avais compris. Cependant je dois ajouter, afin de rendre hommage à la vérité, qu'il n'a voulu de mes éloges accepter que le dernier; c'est le seul qui l'ait touché et qu'il ait consenti à recevoir. Quoiqu'il en soit, je me permettrai de le nommer un grand peintre, d'autant que son exposition de cette année n'est pas faite pour diminuer l'admiration que j'ai pour lui. Tout récemment, je relisais son charmant livre, *Un Été dans le Sahara*, avec le plaisir d'un dilletante écoutant son air favori; et, ces jours derniers, en contemplant sa jolie toile qui représente des *Bateleurs nègres* dansant au son du tambourin, je retrouvais sur son tableau une de ces scènes arabes telles qu'il les a décrites si bien dans son remarquable ouvrage sur le désert africain. *Ut pictura poesis.....* M. Fromentin a réalisé le rêve du poète. Rien de plus merveilleux que ce tableau : au fond, des Arabes enveloppés de leurs longs burnous blancs et nonchalamment étendus sur le devant de leurs portes, des femmes, des enfants, vêtus de costumes aux couleurs éclatantes, telles qu'on en voit au *pays de la soif,* et, au milieu de ce cercle improvisé, des danseurs nègres. Il me semblait voir parmi ces bateleurs le jeune Aouïmer du café Djéridi, à El-Aghouat. « Aouïmer passa sa flûte à son voisin, se voila la moitié du visage, depuis le menton jusqu'au nez, dénoua son écharpe de mousseline et la fit descendre sur ses pieds comme une robe; puis, prenant de chaque main un des bouts de son foulard, il se mit à danser. » M. Fromentin n'a pas seulement le mérite de retracer avec ses pinceaux les épisodes remarquables de son voyage au désert, il nous transporte à l'aide de sa baguette merveilleuse au sein même de la vie arabe, il nous la montre à nu, en nous dévoilant ses mystères, ses grandeurs et ses

faiblesses. Il nous rend la lumière de cette région brûlante, son ciel sans nuages au-dessus du désert sans ombre, et il nous dépeint ses paysages tout imprégnés de ce *bleu* qu'il aime passionnément et dont nous n'avons nulle idée sous nos climats brumeux.

L'autre toile de M. Fromentin représente des femmes du Sahara, de la tribu des Ouled-Nayls. C'est une étude de types arabes qui ne manque ni d'originalité, ni de charme. Je ne puis mieux faire, pour rendre ce tableau et l'aspect de ces filles du désert, que de citer l'écrivain pour expliquer le peintre. « Représente-toi, écrit-il à son ami, sous cette couverture abondante en plis, mais légère, de grandes femmes aux formes viriles avec des yeux cerclés de noir, le regard un peu louche, des cheveux nattés qui se perdent dans le voile en flots obscurs, en encadrant un visage mièvre, flétri, de couleur neutre et qui semble ne pouvoir ni s'animer, ni pâlir davantage; des bras nus jusqu'à l'épaule avec des bracelets jusqu'au coude, cercles d'argent, de corne ou de bois noir travaillé. Parfois le haïk, qui s'entrouvre, laisse à nu tout un côté du corps : la poitrine, qu'elles portent en avant, et leurs reins fortement cambrés. Elles ont la marche droite, le pas souple et faisant peu de bruit; quelque chose enfin de gauche et à la fois de magnifique dans les habitudes du corps qui leur permet de prendre, accroupies, des postures de singes, et debout, des attitudes de statue. » Il suffit de lire cette courte et jolie description pour connaître le tableau de M. Fromentin. Si l'on me demande maintenant laquelle des deux toiles je préfère, je n'hésiterai pas à déclarer que la première me paraît supérieure à celle-ci et que je l'aime mieux, non que cette dernière renferme moins de qualités brillantes, mais il y a dans l'autre une vie, un mouvement, une splendeur enivrante, qui font que je l'estime davantage. Au fond, je les adore toutes deux.

M. Gallard-Lépinay a exposé un tableau de marine, représentant un *Navire échoué à marée basse aux environs de Royan, soleil levant.* C'est une œuvre de mérite, à laquelle je n'aurais que des éloges à décerner, si je n'observais chez ce jeune débutant une tendance trop marquée à s'en tenir toujours

au même sujet; c'est une deuxième édition de son tableau du dernier Salon. Les effets de soleil levant sur les bords de la mer sont faits assurément pour inspirer de délicieuses toiles, et je comprends qu'un peintre trouve un certain charme à retracer avec ses pinceaux les aspects grandioses de la nature à son réveil; mais, que M. Gallard-Lépinay me permette de le lui dire, c'est un lieu commun en peinture dont il ne faut pas abuser. A ce reproche près, ce tableau renferme de sérieuses qualités, qui me font bien augurer de l'avenir de cet artiste. Les teintes vagues et quelque peu indécises de l'heure matinale, la pâleur de l'aube, la brume légère qui enveloppe les falaises fuyant dans le lointain, tout cela est habilement rendu dans un style excellent et un coloris qui, pour être parfois trop blanc, n'en est pas moins par instants d'une vérité frappante.

M. Genty a renoncé, cette année-ci, aux tableaux d'histoire, et je ne puis que le féliciter d'avoir tenu compte des critiques sincères que son *Renaud et Armide* lui ont values l'an passé. Les deux portraits qu'il a envoyés au Salon m'ont paru inférieurs à ceux des expositions précédentes, surtout celui de Mlle T... de B..., dont la figure manque d'expression et de vie : c'est froid et d'un coloris médiocre qui n'est pas dans les habitudes de M. Genty. Je préfère de beaucoup son portrait de Mme G..., dont la tête est dessinée d'une main plus habile et plus sûre d'elle-même; mais le corps manque d'élégance et la robe est mal drapée. Le fond en est mauvais. Pourquoi avoir placé cette dame, qui n'a aucunement les allures d'une jardinière, au milieu d'un parc anglais? C'est un contre-sens, dans lequel tombent beaucoup de portraitistes de bas étage, mais que devrait éviter un artiste de valeur et de goût. Pourquoi ne pas adopter les fonds simples des Cabanel, des Bouguereau, des Dubufe, leurs tons verdâtres, sur lesquels ressortent si admirablement les couleurs brillantes de leurs portraits? J'appelle sur ce point l'attention de M. Genty, pour qu'à l'avenir il abandonne aux seuls collaborateurs du soleil le privilége d'illustrer leurs photographies de jardins imaginaires.

Je ferai la même observation à M. Huas, pour son pastel,

Juliette et Mistigris, où l'on voit au milieu des fleurs un superbe chat, qu'envierait Manet, se promenant sur les épaules de sa maîtresse. Le sujet n'est pas heureux, l'exécution l'est moins encore; c'est une œuvre médiocrement conçue, que ne relève aucune qualité saillante. Le portrait de l'Impératrice, qu'il a exposé, n'a pas même le mérite de la ressemblance.

Me voici arrivé tout doucettement au bout de mon rouleau. Je pense n'avoir oublié personne, excepté M. Chandelier, dont je n'ai pu trouver le dessin, *Une ferme en Bretagne;* il doit y avoir une erreur au livret qui m'a mis dans l'impossibilité de le découvrir. Je le regrette sincèrement.

En somme et pour me résumer, l'exposition rochelaise et saintongeoise continue de tenir le rang élevé qu'elle occupe depuis nombre d'années au Palais de l'industrie. A part quelques taches dont l'ombre légère ne saurait troubler l'harmonie de l'ensemble, je suis heureux de constater que, loin de s'affaiblir, le mérite de nos artistes semble s'accroître avec les années. Puisse cette noble flamme qui les anime les inspirer pendant longtemps encore! C'est le vœu suprême qu'ose adresser à la Muse, en déposant sa plume, l'humble et modeste écrivain qui s'est permis de les juger.

ERNEST CALLOT.

—

II

POITOU

Le Poitou est représenté, au Champ-de-Mars et aux Champs-Élysées, par vingt-et-un artistes, peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs et architectes. Sur ce nombre, dix appartiennent au département de la Vendée, six au département des Deux-Sèvres, et cinq à celui de la Vienne (1). Au

(1) *Exposition universelle.* — PEINTURE : De Curzon, de Poitiers; Emmanuel Lansyer, de l'île Bouin. — SCULPTURE : Gaston Guitton, de Napo-

Champ-de-Mars les exposants sont MM. de Curzon, Lansyer, Gaston Guitton, Ambroise Baudry et de Rochebrune. Aux Champs-Élysées, des noms nouveaux viennent grossir ce groupe, déjà célèbre, auquel manque, à notre grand regret, le plus illustre d'entre tous, M. Paul Baudry, de Napoléon-Vendée.

— M. de Curzon a cinq tableaux à l'Exposition universelle et deux au Salon de cette année : *Le Jardin du couvent* (1857) ; *La Psyché* (1859, musée du Luxembourg) ; *La jeune Mère* (1859, musée de Nantes) ; *L'Ecco fiori* (1861), *L'Ilissus* (1861), *Une Étude de paysage* et *Des Moines ornant leur chapelle*, (1867.)

Le talent de M. de Curzon est un talent correct. Sans faire crier haut la couleur, sans tourmenter le dessin, le peintre obtient, surtout dans les toiles de petite dimension, des effets d'une puissance surprenante, si l'on considère la discrétion des moyens employés chez M. de Curzon ; la composition est toujours sobre, les figures sont justes de mouvement, et sur une gamme de tons parfois un peu sourde, les valeurs habilement ménagées donnent cet accent de l'harmonie ou du contraste, qui fait, à proprement parler, la couleur. Je ne connais, dans

léon-Vendée. — Gravure : De Rochebrune, de Fontenay-le-Comte. — Architecture : Ambroise Baudry, de Napoléon-Vendée.

Salon de 1867. — Peinture : Bidau, de Napoléon-Vendée ; Brunet Houard, de Saint-Maixent ; de Curzon, déjà nommé ; Lansyer, déjà nommé ; Palvadeau, de Noirmoutiers ; Perrault, de Poitiers ; Piette, de Niort ; Tessier, de Fontenay-le-Comte ; Tillier, du Boupère, — Sculpture : Baujault, de La Crèche ; Brouillet, de Charroux ; Charrier, de Niort ; Gaston Guitton, déjà nommé ; Pautrot, de Poitiers. — Dessin : Crétineau Joly, de Fontenay-le-Comte ; Mme Desrivières née Leroy, de Niort ; Mme D'Ollendon, de Poitiers, — Gravure : De Rochebrune, déjà nommé. — Architecture : Armand Darru, de Niort ; Victor Auguste Loué, de Napoléon-Vendée. Total : 21. — Nombre des œuvres exposées : 48, dont 20 pour la peinture (8 paysages, 4 tableaux de genre, 5 compositions de plus grande dimension, 2

la peinture moderne, rien de plus complet que *Le Jardin du couvent*, de 1857, et *La Chapelle des Dominicains*, de cette année. — Ici des frères lais cultivent un jardin potager ; l'un fouille la terre de sa pelle ; l'autre, armé d'un arrosoir, verse *la rosée artificielle aux larges feuilles altérées;* un troisième cueille les fruits qui iront alimenter le garde-manger du carême ; la haute muraille du couvent borne étroitement cet horizon mélancolique sur lequel pèse un ciel de plomb. — Là, deux abbés reproduisent sur les parois d'une chapelle les cartons que le supérieur examine au pied de l'échafaudage ; une fresque déjà peinte témoigne des préoccupations intelligentes de cette aristocratie du couvent, et donne une nouvelle preuve de cette entente des oppositions qui distingue la manière d'un poète élégant à qui nous devons les commentaires de Graziella.

M. Emmanuel Lansyer sera demain l'un des meilleurs paysagistes de ce temps. M. Lansyer a débuté en 1865 par une très-remarquable étude, *La matinée de septembre à Douarnenez ;* cette étude lui a valu une médaille, et depuis il a acquis une sûreté d'intonation qui nous promet un maître. *Les Femmes à la fontaine* auraient leur place marquée dans l'un de nos musées de province, si la province croyait à ses prophètes.

M. Palvadeau, de l'île de Noirmoutiers, est un coloriste, mais il abuse de certaines notes obtenues par à peu près à l'aide des procédés d'atelier. J'engage vivement M. Palvadeau, à faire de fréquentes visites à M. Lansyer, son voisin. M. Piette, de Niort, a encore moins de raisons que M. Palvadeau de se défier des bons enseignements faciles à recueillir et de l'étude de la nature, toujours prodigue de ses faveurs à qui sait l'aimer.

M. Tessier, de Fontenay, est élève du regretté Flandrin ; que M. Tessier fasse un tableau dans le style contenu de son *Etude de femme,* et je lui prédis un très-grand succès. M. Bidau, de Napoléon-Vendée, expose modestement des fleurs peintes selon les bonnes traditions des hollandais.

Quant à M. Paul Tillier, sa toile d'*Achille et Thétis* a toutes les qualités et tous les défauts qui sont le fruit des études modernes : observation suffisante du modelé, mais recherche

des oppositions factices et ragoût banal de la composition. La figure d'Achille est bien peinte, mais d'un seul ton, et elle se détache lourdement sur des coquetteries de palette qui rappellent par leur papillotage les reflets de l'aquarium. M. Paul Tillier a un vrai tempérament de peintre, il ne redoute aucune des difficultés les plus difficiles à vaincre, mais si son tableau de cette année est une promesse, il faut pour que cette promesse se réalise, que l'impression rendue consente à être l'impression reçue, et que la main se résigne à être sincère au risque d'être naïve.

Avant de sortir de la section de peinture, il me reste à parler de M. Perrault, de Poitiers, et de M. Brunet Houard, de Saint-Maixent. Rien n'a manqué jusqu'à ce jour à M. Perrault : médailles, succès, applaudissements. M. Perrault est l'un des derniers représentants de cette école du *blaireautage*, qui plaît tant aux dames et dont MM. Winterhalter et Dubuffe sont les prophètes. De cette école je ne dirai rien ici, si ce n'est qu'il est regrettable d'y voir dépenser un talent comme celui dont M. Perrault fait preuve. Au reste, M. Perrault a de salutaires remords, car si *le Portrait* (n° 1201) et le tableau inscrit sous ce titre : *Pour la petite Chapelle*, sont deux petits chefs-d'œuvre de miévrerie sans naïveté, dans sa dernière composition, exposée en ce moment chez Goupil, *L'Enfant aux chats*, M. Perrault semble vouloir rompre avec les pratiques de ses maîtres. Les animaux surtout sont d'une très-bonne facture, et il ne s'agit plus pour l'artiste poitevin que de ne pas nous traiter plus mal que ces animaux-là.

Les Niortais n'ont pas oublié les études que M. Brunet Houard avait envoyées à leur exposition de 1865. M. Brunet Houard a cette année au Salon un tableau : *Les Saltimbanques*. L'une de ces maisons ambulantes, qui font la joie de nos kermesses, suit une route déserte, lentement traînée par un cheval efflanqué; Bilboquet conduit l'attelage, Mignon se tient en amazone sur la pauvre bête qu'excitent les chiens, et Atta Troll marche mélancolique, pensant à la noire Mumma. Cette composition, groupée dans l'un des angles de la toile, est d'un agencement heureux, mais le dessin trop lâché et la coloration trop superficielle la laissent indécise. M. Brunet Houard

a d'éminentes qualités, et il ne lui manque qu'un peu de défiance de lui-même; faute de suivre sa pensée jusqu'au bout il fait d'excellentes esquisses, mais ses tableaux sont trop souvent de la peinture née avant terme.

En abordant la sculpture, je suis bien aise de dire au département des Deux-Sèvres qu'il n'a pas fait un mauvais placement. M. Baujault, de La Crèche, expose un buste de M. de Tusseau, qui serait une œuvre irréprochable en atténuant certains détails dans le modelé de la partie droite du visage et en brisant la monotonie d'une frisure trop correcte. Le département des Deux-Sèvres recueillera, je le répète, de gros intérêts des encouragements qu'il a donnés avec parcimonie à un artiste dont il aura certainement un jour à s'honorer.

Que M. Charrier, de Niort, entame hardiment la pierre, on ne peut que le féliciter de son courage, tout en regrettant que dans son groupe du *Génie de la Mer* il ait laissé subsister des empâtements fâcheux, mais qu'il pétrisse le marbre avec ce sans façon dont il a fait preuve dans *La Moisson fleurie*, c'est là une tentative inexcusable. Les expositions ont pour le sculpteur ce privilége de pouvoir soumettre à la critique le modèle en plâtre avant de procéder à l'exécution définitive, et si M. Charrier eût exposé cette année la maquette de la *Moisson fleurie*, les observations, aujourd'hui tardives, auraient pu corriger ce qui est maintenant irréparable. Le relief des draperies est tellement négligé, qu'il ne se formule pas, et la tête et les mains étudiées avec soin, ne peuvent racheter l'ensemble trop imparfait.

Peu d'œuvres ont soulevé autant de critiques que la bacchante de M. Brouillet. Le reproche fait à la tête qui plafonne, d'être insaisissable à l'œil, est très-justifié, mais ce mouvement donne dans le torse des détails qui ont séduit l'artiste et qu'il a fidèlement rendus, et sans une fâcheuse disposition de l'étoffe qui fait escalier sur la jambe gauche, la statue de M. Brouillet serait une des figures les plus remarquables du salon.

M. Gaston Guitton est le statuaire éloquent que chacun sait. Son buste de M. C... B..., à la physionomie vitellienne, est un morceau de maître, et le portrait de Mme *** est une esquisse

empreinte de ce grand et sobre caractère que la nature laisse aux masques qui ont eu la beauté.

M. Pautrot, de Poitiers, ressuscite très spirituellement les oiseaux. *Les Grives* ivres de raisin et les *Bécassines* réduites à la portion congrue sont deux groupes lestement enlevés.

— Le Poitou compte trois exposants dans la section des dessins : Mme d'Ollendon, de Poitiers, qui copie fidèlement sur porcelaine les œuvres des maîtres italiens; M. Crétineau Joly, de Fontenay, initié à tous les secrets de l'émaillure, et Mme Desrivières née Leroy, de Niort. Des deux portraits de Mme Desrivières, je préfère celui du *Docteur Laugier*. Dans le portrait de femme, Mme Desrivières a cédé aux charmes du demi-nu, que ne comporte pas l'âge de son modèle encore assez jeune pour dédaigner une telle mise en scène. Mme Desrivières est aujourd'hui l'un de nos meilleurs peintres de portraits au pastel. Est-ce beaucoup dire?

— C'est M. O. de Rochebrune qui représente à lui seul l'art de la gravure en Poitou, et l'on ne saurait être mieux représenté. Le Champ-de-Mars possède *Les deux façades du Château d'Evreux* (1866), l'*Intérieur du Château de Blois* (1865), et la *Notre-Dame de Paris* (1865). Aux Champs-Élysées sont exposées les planches de la *Sainte-Chapelle de Champigny* et du *Donjon de Pierrefonds*.

L'épreuve de la *Sainte-Chapelle de Champigny*, qui est au Salon, est bien supérieure comme tirage à celles que j'ai vues chez les marchands d'estampes; les nuances blondes ont dans cette épreuve pris la place de certaines nuances trop noires, et l'encadrement, qui m'avait précédemment paru très lourd, y est d'une légèreté qui en fait ressortir les précieux détails. Au *Donjon de Pierrefonds* j'adresserai ce reproche, que l'on pourrait faire à presque toutes les eaux-fortes de M. de Rochebrune, de manquer de parti pris dans la lumière. En supprimant quelques hachures trop régulières sur la façade éclairée, l'aspect se modifierait très heureusement; les valeurs, atténuées par ce voisinage timide, prendraient de la consistance, et les vigueurs trop accentuées sur les seconds plans auraient, avec le plan lumineux, les rapports

qui leur manquent. Je me propose au reste de publier une étude spéciale de l'œuvre de M. de Rochebrune, dans l'un des prochains numéros de la *Revue*.

— Dans toutes les expositions, la partie la plus délaissée par la foule est la section de l'architecture : on s'intéresse généralement assez peu aux plans, coupes et élévations de nos maîtres en l'art de bâtir, bien que le bâtiment ait pris dans ce siècle les proportions d'une institution publique.

Le département de la Vendée a cependant donné naissance à l'un des plus brillants élèves de l'école des Beaux-Arts, M. Ambroise Baudry; mais notre indifférence est telle à l'égard de Vitruve et de Vignole, que peu de nous connaissent la collection de dessins que le jeune artiste a rapportée de sa mission en Roumanie.

M. Baudry a relevé toutes les stations antiques du bas Danube, et particulièrement la station de Trasmis dans la Mésie inférieure, station qu'on suppose avoir été le cantonnement de la ve légion macédonique. Je laisse aux archéologues le soin de discuter ce point délicat, mais je dois dire ici que M. Baudry manie le crayon avec une habileté rare chez ceux de sa section.

M. Victor Auguste Loué, de Napoléon-Vendée, envoie au Salon un projet de restauration du pont d'Airvault et un projet de restitution de la chapelle de Menigoute. M. Segretain avait déjà entrepris de réparer la chapelle de Menigoute, qui est un des monuments les plus intéressants de notre contrée. Je ne connais pas les croquis de M. Segretain, mais le plan de M. Loué me paraît digne d'être pris en sérieuse considération, si tant est que les autorités compétentes aient d'autre souci que de déterrer les anciens abbés de Menigoute par manière de passe-temps.

Je termine ce rapide compte-rendu par le nom de MM. Darru, de Niort, qui exposent le plan de l'hôtel qu'ils ont exécuté en 1864, rue de Maubeuge, pour la Compagnie du gaz.

Le Poitou tient, on le voit, une place très honorable dans les différentes branches de l'art contemporain, et c'est avec un légitime orgueil que je signale ici ce rayon qui fait oublier bien des ombres.

ANTONIN PROUST.

CHRONIQUE

I.

LES CONFÉRENCES

DANS

LES PROVINCES DE L'OUEST

Les Conférences! — A ce mot les souvenirs se ravivent, on se rappelle avec bonheur, les voix éloquentes et sympathiques qui dans quelques heureuses soirées ont su donner à leurs auditeurs tant de notions certaines sur des sujets si divers; on se souvient de ce dévouement uni à tant de savoir, de cette parole qui se pliant avec tant de facilités à toutes les ignorances, développait, dans quelques heures, avec une lucidité si parfaite, les progrès des sciences, expliquait les beautés des chefs-d'œuvres de l'esprit humain ou initiait aux secrets de notre législation et de notre histoire.

Les Conférences! Nous n'avons point à expliquer cette institution qui, bien que née d'hier, joue déjà un si grand rôle dans le mécanisme de l'instruction publique; nées à Paris, elles se sont rapidement répandues dans la France entière. Tous nos grands centres de population ont voulu en avoir, les villes pourvues de Facultés se sont empressées de faire rayonner autour d'elles la science parée de la diction la plus pure, déguisée sous la forme la plus attrayante; et chacun d'accourir, car chacun désirait la connaître cette science que l'on se représente le plus souvent aride et maussade, triste et repoussante; et que l'on se figure l'étonnement, la surprise, le ravissement

de ces hommes du monde, de ces dames, de ces ouvriers, de la voir venir à eux simple, accorte, bienveillante et facile, de la comprendre pour ainsi dire à demi-mot, et d'acquérir en ces courts instants, sur les plus difficiles questions des notions toutes nouvelles, de découvrir des horisons vastes et inattendus.

Nous ne sommes ici que le lointain écho de tous ceux auxquels il a été donné d'assister à ces réunions, où toutes les classes de la société également confondues dans un même désir d'apprendre, se pressaient à l'envi autour de la chaire dans laquelle montait soit l'habile professeur, soit l'homme de bonne volonté qui puisait sa force dans le désir de bien faire.

Honneur à vous tous qui avez bien voulu vous consacrer à cette œuvre, qui avez sacrifié vos heures de repos à un si utile labeur. Honneur et merci, à vous professeurs de nos facultés qui n'avez pas craint de vous créer de nouvelles fatigues pour répandre dans les villes déshéritées de vos utiles enseignements, l'amour du vrai, du beau et du bien, et à vous hommes du monde d'avoir surmonté vos répugnances, mis de côté cette timidité naturelle à celui qui n'a pas l'habitude de la parole, et qui malgré tout, bravant la critique et parfois la jalousie, n'avez pas craint de marcher sur leurs traces. Honneur à vous tous pour l'exemple que vous avez donné ou que vous avez suivi; merci pour les heureux résultats que vous avez obtenus, car ces briefs aperçus, ces rapides coups-d'œil, ces voiles que vous n'avez pu qu'entr'ouvrir ont fait naître le désir de développer, d'approfondir ces questions d'une manière plus complète que vous n'aviez pu le faire dans ces courts instants, ont jeté dans l'esprit ces germes de curiosité qui sont les précurseurs du travail et conduisent si rapidement à l'étude. Honneur et merci.

Nous parlons tout d'abord en général, car à la voix de l'homme éminent placé à la tête de l'instruction publique, sous l'impulsion de son ardente initiative la France toute entière représentée par toutes les classes de sa population se pressait autour des chaires des Conférences. Mais ces éloges nous les adressons d'une manière plus particulière à MM. les professeurs

des Facultés de Poitiers et à leurs dignes émules, qui, stimulés par leurs exemples ont voulu eux aussi prendre parti dans cette croisade contre l'ignorance, et Dieu merci, ils sont nombreux, tous ceux qui ont tenu à honneur de marcher sur leurs traces, d'imiter leurs efforts et tenter d'égaler leurs succès.

Grâce à l'obligeance de M. le Recteur de l'Académie de Poitiers, nous avons pu réaliser notre désir de ne pas laisser s'égarer dans quelques *Revues parisiennes,* où de rares lecteurs de nos contrées auraient pu seuls en retrouver les traces, les remarquables conférences faites dans le courant de cette année, par MM. les professeurs des Facultés de Poitiers, dans les villes de Niort et d'Angoulême. Ces leçons faites pour nous, entendues par nous, devaient, avons-nous cru, être publiées par nous. Aussi avons-nous l'espérance que tous ceux qui ont recueilli ces paroles vives et brillantes, qui ont conservé le souvenir de cet enseignement si clair et si profond tout à la fois, auront voulu le raviver encore en relisant ces pages où se déroulent ces leçons que le talent des orateurs a su rendre si attrayantes, et dans lesquelles on ne sait lequel plus applaudir de la forme ou du fonds.

Le volume que nous avons donné est, et sera la preuve et la justification de ce que nous avons dit maintes fois déjà et que nous sommes heureux de répéter encore avec l'honorable M. Magin. Il prouvera que la vie intellectuelle existe dans nos contrées, que Paris n'est pas le seul centre d'où rayonne la lumière, le seul endroit où l'on puisse aller puiser la science, que la province possède elle aussi des hommes dont elle peut s'honorer à juste titre, et qu'elle sait leur rendre l'hommage dû à leurs travaux et à leur dévouement.

Mais nous l'avons dit, MM. les professeurs des Facultés de Poitiers ne sont pas les seuls qui aient entrepris de jeter quelques éclairs de vérité sur tant de questions importantes et malgré tout, encore si obscures, encore si ignorées du plus grand nombre, un groupe d'hommes dévoués ont voulu suppléer à leur défaut dans les villes dont le peu d'importance ne pouvait faire espérer leurs leçons. S'il ne nous a pas été donné de recueillir leurs paroles, mentionnons tout au moins, dans un

examen rapide, le sujet de leurs Conférences, regrettant de ne pouvoir leur consacrer que ces quelques lignes, elles témoigneront du moins en quelle estime nous tenons leurs efforts et leur bonne volonté.

Le premier en date est certainement M. le docteur Gyoux, qui, dès l'année 1865, a commencé à donner, à Saint-Jean-d'Angély (1), une suite de Conférences sur l'hygiène élémentaire. S'il est en effet une science utile à tout le monde, que tous les âges comme tous les sexes aient également intérêt à connaître et à pratiquer, c'est l'hygiène, car elle nous enseigne à nous préserver des maladies, et si elle ne peut toujours nous garantir de leurs effets désastreux, elle en diminue tout au moins les dangers, facilite leur guérison, favorise la convalescence.

L'hygiène a donc pour but l'amélioration et la conservation de la santé ; c'est par elle que nous vivons. La conservation de notre vie est bien plus en notre pouvoir que nous ne le pensons, et la longévité dont jouissent quelques hommes est pour eux le résultat de la pratique de cette science.

M. le docteur Gyoux prend l'homme avant sa naissance, puis l'étudiant successivement dans sa constitution, ses habitudes, ses passions mêmes, car le moral a une action immense sur le physique, il le suit de l'enfance à la puberté, de la puberté à l'âge mûr, de l'âge mûr à la vieillesse, et enfin à la mort, ce terme fatal que ne peuvent éviter les soins ou les précautions, et contre laquelle tous les préservatifs sont impuissants.

Grâce à ses connaissances approfondies, le conférencier sait tout à la fois intéresser et plaire. Ses conseils ne s'adressent pas seulement aux soins à donner au corps, il les offre également pour la culture de l'esprit et le travail de l'intelligence, il indique avec un soin minutieux ce qu'il y a de bon et de vicieux dans les pratiques usuelles, dans ce que la mode, dans ses caprices, nous impose, dans notre manière de vivre, de nous

(1) Chez Lemarié, libraire à Saint-Jean-d'Angély. Publiées par livraisons de 16 pages. L'ouvrage entier 2 fr. 50 c.

nourrir, de nous vêtir, car tout est du ressort de l'hygiène, rien ne lui échappe et pour pouvoir écrire sur ce sujet si multiple, il faudrait, dirons-nous, être universel et posséder les connaissances les plus variées. M. le docteur Gyoux intitule avec trop de modestie ses Conférences *Hygiène élémentaire;* elles méritent d'être connues de tous, et nous sommes heureux d'en pouvoir signaler la publication aux personnes dont l'éloignement ne permet pas de suivre ses leçons. L'abaissement de leur prix met cet ouvrage à la portée de tous, et qui de nous n'a pas à y puiser (1).

M. Baillet, médecin-vétérinaire à La Rochelle, et professeur à la ferme école de Puilboreau, a donné dans cette ville, les 20 et 27 février, deux Conférences sur le cheval.

Dans toute leçon le fond est fourni par le sujet, la forme doit se modifier selon l'auditoire. La Rochelle est une ville qui n'a pas de garnison de cavalerie; qui n'est pas dans un pays de chasse; qui par suite peut compter dans sa jeunesse quelques écuyers habiles, mais sans que la connaissance, l'amour du cheval, de l'écurie, comme on dit, y soit généralement répandu. En sorte qu'un langage tant soit peu technique était interdit au professeur. Il a bravement accepté ces conditions. Il a donné pour unité à sa leçon la facilité avec laquelle le cheval se transforme et se prête à des besoins divers. C'est grâce à cette nature souple qu'il est devenu animal domestique, qu'il devient selon l'éducation propre à tirer les gros fardeaux, ou les voitures légères, cheval de gros trait, cheval de carrosse ou cheval de selle, c'est-à-dire de chasse, de bataille, de course, ce qui est aujourd'hui, ce semble, pour beaucoup le premier rang. Car parmi les chevaux comme parmi les hommes, ce n'est pas toujours l'utilité qui décide des rangs.

Ce plan a permis à M. Baillet de citer, de comparer; de discuter les définitions les plus célèbres du cheval, comme de

(1) Si nous ne nous étendons pas davantage sur les Conférences de M. Gyoux, c'est qu'étant publiées par livraison, il nous a semblé surtout important d'en faire connaître l'existence.

rechercher son histoire. Le cheval ne nous est connu qu'à l'état domestique; ceux qu'on retrouve sauvages, c'est-à-dire sans maîtres, ne sont que les descendants d'animaux séparés de l'homme par les circonstances et qui ont trouvé des prairies favorables à leur multiplication. Son pays d'origine est inconnu. Nul ne peut dire que l'homme a trouvé le cheval. Mais tel qu'il le trouve aujourd'hui, à quel degré et comment peut-il le modifier à son gré?

Il ne le peut qu'à deux conditions, en connaissant et en employant sa nature; il ne lui donne pas ses qualités, il en change les proportions. Les qualités natives sont données par la génération, par la race, et la race arabe étant regardée comme supérieure parmi celles que nous connaissons, celui qui en descend directement et en conserve les qualités est un cheval *pur sang*. La nourriture et l'élevage font les muscles et le sang. M. Baillet maintient cette différence contre des maîtres; il ne veut pas que les qualités du cheval ne soient que du foin et de l'avoine transformés. Il lui reconnaît des qualités, de l'âme, et il n'a tenu qu'à l'emploi des mots que la querelle entre les matérialistes et les spiritualistes se ranimât sur ce nouveau théâtre.

A quoi tient, de quel temps date cette supériorité de la race arabe? A quelle époque le cheval a-t-il pris une grande part dans la destinée humaine, comme instrument de ses travaux et surtout comme son auxiliaire dans les combats? Ce sont des points que M. Baillet n'a qu'effleurés, et ceux peut-être qui auraient soulevé le plus d'objections, sans doute parce qu'ils sont les moins déterminés. Mais quand deux leçons ont été bien remplies, que demander de plus?

M. Baillet a terminé les siennes en les fécondant par des conseils pratiques appropriés au pays où il parle, non pas précisément à La Rochelle, où l'on n'élève pas de chevaux, mais aux propriétaires des marais de la Sèvre et de Rochefort. Il a montré que ces animaux pouvaient y développer leurs forces natives par une sorte d'éducation primaire, mais qu'ils devaient ensuite chercher dans des écoles plus spéciales une éducation plus spéciale aussi.

M. Baudeau, pharmacien à Bressuire a, dans le courant de l'hiver, fait un certain nombre de conférences dans une des salles de la mairie de cette ville. Le sujet par lequel il a débuté a été l'*air atmosphérique*, sa composition et ses fonctions. Ses leçons, variées par de nombreuses expériences, ont attiré un nombreux auditoire, heureux de s'instruire et de venir applaudir les efforts que faisait leur compatriote pour augmenter la somme des connaissances de ses concitoyens. Comme conséquence de l'air, M. Baudeau a expliqué le phénomène de la respiration, de la combustion, etc. Il a pris pour sujet de ses quatrième et cinquième leçons, l'eau et sa composition; dans la sixième il a développé devant ses auditeurs quelques-uns des principaux éléments de géologie qu'il a ensuite appliqués aux terrains des environs de Bressuire; puis enfin dans la septième il s'est occupé des sources, des rivières et des fleuves, et surtout des puits artésiens.

Son intention est de continuer en 1867 ses précieux enseignements par un cours d'hygiène et de chimie agricole. Nous ne pouvons que l'encourager à persévérer, les éloges qu'il a mérités doivent être pour lui un sûr garant de l'accueil favorable que recevront ses nouvelles leçons.

M. Chicouras, professeur au lycée Fontanes, a clos, le 13 avril à Niort, les conférences faites par MM. les professeurs des facultés de Poitiers, en traitant des phénomènes électriques, et l'on peut dire à son éloge que, dépouillant son discours de cette aridité qui est trop souvent le propre de l'enseignement scolastique, il a constamment captivé son auditoire. Une question de haut intérêt se rattachait en outre à cette séance, car le professeur avait à faire part à l'assemblée d'une découverte *inédite*. Nous n'entrerons point dans les détails des diverses parties de la leçon qui se divisait en ces trois points:

« I. Des phénomènes électriques et du véritable principe servant à leur explication.

« II. Avantages qui ressortent des théories hypothétiques en général et, en particulier, d'une théorie vraie.

« III. Exposition de l'état actuel des théories des sciences physiques. Enoncé d'un principe s'appliquant à l'explication de tous les phénomènes de cet ordre. »

Nous arriverons de suite à ce qui formait le principal attrait de la séance, les thèses nouvelles qu'il a développées.

M. Chicouras admet l'identité entre les fluides électriques, lumineux et caloriques, et déclare qu'il est fondé par suite de ses expériences à déclarer que ces quatre fluides impondérables ne sont qu'un seul et même fluide, le fluide universel considéré sous divers aspects, puis, après avoir examiné ses divers effets, la foudre, la galvanoplastie, la vapeur, l'arc-en-ciel, les halos lunaires, le crépuscule, il arrive à formuler sa théorie nouvelle basée sur celle des ondulations par une logique déduction des lois qui y président.

« Nous pouvons conclure de ce qui précède, dit le savant professeur, que la théorie des ondulations, qui se prête si heureusement à l'interprétation des phénomènes engendrés par les rayons de chaleur et de lumière, permet aussi d'expliquer les sensations différentes que produisent sur nos organes, ces deux sortes de radiations, et de rendre compte, quoique d'une manière un peu vague dans certains cas, des divers effets que la lumière et surtout la chaleur exercent sur les corps. On voit aussi que la lumière et la chaleur sont dues à une même cause, aux vibrations de l'éther; et que les mêmes vibrations peuvent produire les deux sortes d'effets, quand leur amplitude est suffisante et leur rapidité comprise entre certaines limites.

« Il resterait à expliquer, par des mouvements de l'éther, les phénomènes si nombreux et si complexes que nous présente l'électricité. Peut-être que ces effets sont produits par les vibrations longitudinales qui accompagnent les vibrations transversales correspondantes à la chaleur et à la lumière. Mais s'il est assez facile de se rendre ainsi compte des faits relatifs à la propagation de l'électricité, il semble bien difficile de concevoir comment des mouvements vibratoires peuvent produire des attractions et des répulsions. Cependant nous ne devons pas regarder cette difficulté comme insurmontable, surtout si nous

nous rappelons que la polarisation a été longtemps regardée comme un fait incompatible avec le système de l'éther, avant que l'idée lumineuse des vibrations transversales ne fût venue anéantir l'objection, et jeter une clarté inattendue sur toute une série de phénomènes nouveaux. Si cette difficulté était une fois vaincue, on entrevoit la possibilité de rattacher au système de l'éther, le grand phénomène de la *gravitation universelle,* comme on a tenté déjà de le faire, mais sans succès. Alors tous les phénomènes de la nature, dans leur variété infinie, seraient produits par une seule et même cause; simplicité admirable, bien en harmonie avec l'idée que nous nous faisons de la puissance et de la majesté de l'auteur de toutes choses. Faire ressortir cette grande unité de cause, de l'étude détaillée et de l'interprétation logique des faits, telle est la mission que doit se proposer aujourd'hui la science. »

Cette découverte si importante doit être expliquée et développée dans un ouvrage que prépare M. Chicouras; nous y reviendrons alors avec plus de détails.

La ville de Napoléon-Vendée a eu aussi ses conférences, l'une et l'autre données par des professeurs du lycée impérial. M. Lair a fait connaître à ses auditeurs les *héros inconnus* de l'histoire de France en général et de celle du Poitou en particulier, avant la révolution française; M. Petit a développé ce sujet que M. Baudeau traitait aussi à Bressuire, de l'*air atmosphérique, son rôle dans la respiration et la combustion.*

Enfin nous ne devons pas oublier dans une rapide revue des conférences, le professeur d'agriculture du département des Deux-Sèvres, M. Guillemot qui, dans ses mensuelles pérégrinations, sème avec tant de zèle et d'à-propos les principes de la science agricole, de cette science que Sully, le grand ministre, appelait l'une des deux mamelles de l'Etat.

***

M. Henri Grellaud, ancien maire de la ville de Poitiers, ancien membre du Conseil général du département de la Vienne, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers et chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort à Poitiers le 22 avril dernier à l'âge de soixante-neuf ans. Une nombreuse assistance se pressait à ses obsèques et une allocution a été prononcée par M. Bourbeau.

Depuis quelques années cette belle intelligence s'était obscurcie et les échos de la salle où il professait avec tant de succès ne répétaient plus les accents de cette élocution facile et pure qui était un des traits caractéristiques de son talent.

Nous ne parlerons de l'administrateur que pour rappeler à sa ville d'adoption tout ce qu'il lui donna de son activité et de son dévouement, et c'est au moment où rendu au sommet le plus élevé d'une carrière rapidement et heureusement parcourue que la maladie et la mort sont venues le frapper.

Par décision ministérielle du 1er mai, M. Baudry-Lacantinerie, agrégé près la Faculté de Droit de Poitiers, été chargé du cours que faisait le regrettable défunt, et M. Bourbeau, professeur du cours de procédure civile à la Faculté de Droit de Poitiers, a été nommé doyen de cette Faculté. Depuis deux années déjà, M. Bourbeau remplissait officieusement ces fonctions. Ce n'est du reste qu'une justice rendue au talent du savant professeur, et à la parole éloquente de l'avocat. Successeur de Boncenne à l'école, continuateur de son remarquable ouvrage sur la théorie de la procédure, son émule au barreau, M. Bourbeau ne pouvait manquer de recueillir encore cette portion de l'héritage de celui dont il est justement fier d'être l'un des plus brillants élèves.

***

Le même jour que M. Grellaud, le barreau de Poitiers avait à déplorer la perte d'un autre de ses membres, M. Jacquelin enlevé à la fleur de l'âge aux promesses que donnait son précoce talent.

*
* *

Rappelons encore le décès de M. Joseph de Bonnegens des Hermitans, ancien sous-préfet dans le Finistère et à Saint-Jean-d'Angély; de M. Edouard Ocher de Beaupré, né aux Sables-d'Olonnes, ancien maréchal de camp d'artillerie, mort à Blois, le 28 février dernier, à l'âge de 83 ans; et enfin, de M. Monin, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Besançon, dont les études sur la linguistique celte et gauloise avaient rendu le nom célèbre.

*
* *

Réunissons nos vifs regrets à tous ceux qui ont été si chaleureusement exprimés déjà, au sujet de la mort soudaine et terrible qui est venue frapper au milieu de ses travaux historiques, M. Pierre-François-Etienne Cholet, chanoine théologal de la cathédrale de La Rochelle, décédé le 5 mai dernier à l'âge de cinquante-trois ans.

Originaire de La Rochelle, sa vie sacerdotale fut toute entière donnée à faire le bien dans le diocèse qui l'avait vu naître. Vicaire de la cathédrale, curé d'Aigrefeuille ou chanoine du chapitre, il sut par son activité, son zèle, sa charité suffire à tous ses devoirs, et malgré le peu de loisir que lui laissait un ministère laborieux et parfois difficile, il trouva moyen de poursuivre d'importants travaux historiques, de recueillir de nombreux et intéressants matériaux que l'on doit regretter de ne pas lui avoir vu mettre en œuvre. La publication du remarquable *Cartulaire de St-Etienne-de-Baigne*, l'occupait entièrement, et il avait presque mené à bonne fin cette difficile entreprise, lorsque Dieu l'a rappelé à lui. Mais il ne sera pas mort tout entier pour l'histoire de son pays, car nous avons la consolation de savoir que son œuvre lui survivra, et que ses manuscrits qu'il a légués à Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, ne seront pas dispersés.

*
* *

M. l'abbé W. Moreau, que Mgr de Poitiers a nommé récemment chanoine honoraire de son église cathédrale pour

honorer le charmant esprit qui écrit avec une si agréable facilité ces aimables compositions musicales si connues du public, M. l'abbé W. Moreau vient de faire paraître un nouveau recueil: *la Gerbe de Mai*, qui lui a mérité de la part de l'un des plus spirituels prélats de l'Eglise de France, auquel cette nouvelle production du maëstro poitevin est dédiée, une lettre charmante dans laquelle il le qualifie de Phil omèle d'or, *Philomela aurea*, d'oiseau du ciel, *cœli volucris;* tous ceux qui ont entendu les suaves mélodies de M. Moreau savent s'il mérite ces noms si doux.

*
* *

Par décision impériale du 1er mai 1867, M. le contre-amiral baron Rodolphe-Augustin Darricau a été nommé major général de la marine à Rochefort.

*
* *

Par arrêté préfectoral du 5 février 1867, approuvé par M. le Ministre de l'intérieur, M. Meschinet de Richemond (Louis-Marie), archiviste-adjoint, a été nommé archiviste du département de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Fauvelle, nommé archiviste honoraire. Nous saisissons cette occasion pour rappeler les principales publications de M. de Richemond:

1° *Aquarium,* notice lue à la séance publique de l'Académie de La Rochelle, 1866, in-8°; 2° *Archives hospitalières,* chartes en langue vulgaire de 1219 à 1250 de l'aumônerie d'Aufrédi, avec planche et *fac-simile*, 1863, in-8°; 3° *Atlas* de la Faune de la Charente-Inférieure, de M. Ed. Beltremieux, 1864, in-8°; 4° *Coup-d'œil* sur quelques historiens de La Rochelle, 1864, in-8°; 5° *L'Eglise sous la croix*, d'après des documents inédits, 1865, in-8°; 6° *Essai sur l'origine et les progrès de la Réformation à la Rochelle,* avec une notice sur Philippe Vincent, 1859, in-12; 7° *Causeries sur l'histoire naturelle locale:* La Grève des Minimes et le Monde sous-marin; 8° *Plantes marines* de la Charente-Inférieure, 1860, in-8°, avec atlas in-4°, 9° *La Rochelle et ses environs,* 1866, in-12, de 396 pages (1).

(1) Dans un de nos prochains numéros nous donnerons une analyse de ce dernier ouvrage.

*
* *

Rappelons en passant la cérémonie d'inauguration des tronçons du chemin de fer des Charentes qui relient maintenant Rochefort à Saintes et à Cognac; Rochefort, la ville jeune et militaire, à Saintes, la vieille cité romaine aux glorieux souvenirs, à Cognac, la ville industrieuse et commerçante dont le nom est connu du monde entier.

*
* *

Sur la demande de S. E. le cardinal Donnet, M. le Ministre de la marine a récemment autorisé le transport à Bordeaux, pour y être réintégré dans l'église de Saint-Seurin, du magnifique vase baptistaire en bronze placé dans le jardin de la préfecture maritime de Rochefort. Ce vase paraît-il fut transporté de Bordeaux avec d'autres bronzes destinés à être fondus et transformés en canons. Pourquoi ne partagea-t-il pas leur sort? Sa forme, sa conservation le préservèrent peut-être du creuset. Il fut transporté de la fonderie à l'arsenal, et là, enfoui dans la boue, il servit..... d'abreuvoir à des vaches qui paissaient dans l'intérieur du port; puis enfin, retiré de la fange, on le plaça dans le jardin pour y servir..... de pot à fleur. Félicitons M. le Ministre de la marine de sa décision, et de ce que grâce à lui, ce vase reprendra la place qu'il n'eût jamais dû quitter. Sur la partie supérieure on lit ces vers tirés de la prose qui se chante le jour de la Pentecôte :

Lava quod est sordidum
Riga quod est aridum.

Au-dessous ces deux lignes :

François Raillard et sa femme donnèrent ce vaisseau
En l'honneur du Très-Haut qui sanctifia l'eau.

Enfin plus bas encore :

Léonard Hervé, sculpteur et fondeur
m'a faict en l'an 1659 (1).

(1) Voir pour plus de détails sur ce vase, orné de rinceaux et de nombreuses figures, M. Lesson, *Fastes historiques. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1847-49, p. 206; *Bulletin Religieux du diocèse de La Rochelle*, p. 491.

***

Nous avons dit quelques mots dans notre dernière chronique du triste et chaleureux accueil fait à Mgr Landriot dans la ville de Saintes, lorsqu'il est venu y faire sa visite d'adieux. Les mêmes témoignages d'affection respectueuse se sont produits dans toutes les villes où le regretté prélat s'est arrêté. Son départ de La Rochelle (15 avril) a été signalé par les manifestations les plus touchantes, et son souvenir restera longtemps encore vivant dans ce diocèse, car comme le dit M. l'abbé Hude, dans les adieux qu'il lui adresse :

« Un vase embaume un temple qu'il décore,
« Quand on l'enlève après lui reste encore
« La douce odeur du parfum qui l'emplit. »

***

Signalons en passant, dans le *Mellois*, n° 690, qui continue à recueillir sur les hommes et les choses de sa contrée des renseignements historiques parfois d'un haut intérêt, une lettre de Jallet, curé de Chérigné, du 29 mars 1789, pleine de détails sur les élections du clergé pour les états-généraux; nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'occupent de l'Histoire de la Révolution française, à quelque point de vue qu'ils se placent. Citons encore *les vérifications de priviléges par l'élection de Niort*, par M. Alfred Richard. Elles renferment sur les familles poitevines de précieux renseignements qui, pour la plupart, ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou.*

***

Dans *le Luçonnais*, M. E. Boncenne a publié divers articles horticoles sous le titre d'*Instructions sur les semis.* Nous espérons que l'honorable écrivain voudra bien étendre et mettre à la portée de tous la faveur de son enseignement si clair et si pratique, en en faisant faire un tirage à part.

***

Un homme bien connu de nos lecteurs, M. L. Audiat vient d'être l'objet d'une flatteuse distinction. La Société d'émulation

CHARENTE Archives

de l'Allier lui a décerné dernièrement une médaille d'or pour une cantate destinée à être mise en musique et à devenir le chant national du Bourbonnais.

*
* *

Une statue va être élevée, dans la ville de La Rochelle, à l'amiral Duperré, qui, par ses glorieux combats dans les mers de l'Europe et de l'Inde, par sa participation à la reddition de Cadix et la prise d'Alger, par ses brillants services comme Ministre de la marine et des colonies, a bien mérité de la France.

Le vice-amiral Tréhouart, au nom du comité dont la présidence lui a été déléguée par M. l'amiral Rigault de Genouilly, vient de faire un appel au sympathique concours du pays pour réaliser cette pensée patriotique; elle se termine ainsi :

« C'est donc au pays tout entier que nous nous adressons pour perpétuer, avec son image et sa mémoire, le noble et salutaire exemple d'une vie toujours dévouée à l'honneur du pavillon et au bien public.

« Déjà le Conseil général de la Charente-Inférieure s'est empressé de souscrire au nom du département.

« La moindre somme, l'obole recueillie au sein de la grande famille maritime comme dans les campagnes et les villes, comme particulièrement dans la cité qui s'enorgueillit d'avoir donné Duperré à la France, sera reçue par le comité avec une gratitude profonde dont j'aime à être ici d'avance l'interprète. »

*
* *

L'association médicale de la Charente a tenu sa séance annuelle le 13 mai, dans la salle d'administration de l'hôpital d'Angoulême. Elle s'est occupée, comme d'habitude, des matières ayant trait aux intérêts professionnels; elle a arrêté, entre autres, un réglement moral pour l'exercice de la profession et la création d'une Société scientifique.

Le bureau, pour l'année 1867-68, est composé comme suit :

Président, M. le docteur Eyriaud, nommé par décret impérial et par voie d'élection; vice-président, M. le docteur Gigon; secrétaire, M. le docteur Bessette; trésorier, M. le docteur Vigneron.

***

Le 8 mai Mgr Landriot s'asseyait sur le siége de saint Remy, et le 28 du même mois, Mgr Thomas, son successeur faisait son entrée solennelle à La Rochelle. Le nom de son prédécesseur, qui a laissé tant de souvenirs, est venu bien des fois sur les lèvres de ceux qui ont eu à haranguer le nouveau prélat, et bien plus encore à l'esprit et à la mémoire des spectateurs de cette scène grandiose. Mgr Thomas n'a pu s'en étonner, ce lui est un gage de l'affection profonde dont les Rochelais savent entourer leur premier pasteur.

***

Il est un nom qui s'est déjà bien souvent rencontré sous notre plume avec éloge, et que nous venons répéter encore, c'est celui de M. Beaussire. L'Académie française dans sa séance du 28 mai, lui a décerné l'un des prix Montyon, 2,000 fr., pour son ouvrage intitulé : *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral, Etude du Droit naturel*, dont on peut se rappeler que nous avons rendu compte dans l'un de nos précédents numéros.

***

La décentralisation s'opère. Comprenez-vous que l'administration de la ville de Paris, voulant conserver une vue de l'hôtel Carnavalet, dans son état actuel, avant de lui restituer l'aspect qu'il avait à l'époque où il servait de demeure à Mme de Sévigné, et de le transformer en musée municipal, vienne chercher en province un artiste pour en faire le sujet d'une eau-forte de grande dimension? C'est pourtant l'exacte vérité, et ce nous est d'autant plus sensible que c'est un artiste de nos provinces de l'Ouest qui a été chargé de ce travail ; il est vrai qu'il s'appelle Octave de Rochebrune.

Le succès qu'ont obtenu et qu'obtiennent chaque jour auprès de tous ceux qui savent apprécier le beau et le bien, les belles planches envoyées par M. de Rochebrune à l'Exposition universelle, et celles si connues qu'il a dessinées et gravées pour *Poitou et Vendée*, sont les motifs qui lui ont fait décerner cette commande.

NATHAN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

CALENDRIER DE LA NOBLESSE DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU. *Tours, l'Auteur.* — *Niort, Librairie L. Clouzot, rue des Halles.*

On parle beaucoup de décentralisation depuis quelque temps. Nous ne savons — et il ne nous appartient pas de rechercher — si cette pensée généreuse est appelée à de rapides développements; mais ce qu'il est permis de constater, c'est que sur le terrain des études et des recherches historiques, il y a déjà bien des années que la Province a donné l'impulsion. La science héraldique n'est pas restée en arrière; de patients adeptes se sont révélés de toute part. Qui ne connaît et n'apprécie de nos jours les savants et consciencieux travaux de MM. Beauchet-Filleau, de Bourrousse-de-la-Forre, de la Roque, Fourmont, Potier de Courcy, etc., dont les noms résument pour ainsi dire toute la science généalogique de nos provinces de l'Ouest; quel collectionneur n'a rangé dans les rayons de sa bibliothèque le *Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou,* le *Nobiliaire de Guienne*, *l'Armorial de la noblesse de Languedoc*, l'*Ouest aux Croisades,* le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne,* etc.? L'élan communiqué par ces laborieux écrivains à l'étude des familles, s'étendra bientôt, nous n'en doutons pas, aux contrées qui nous environnent, et qui n'ont pas encore trouvé leurs historiens. Parmi les pays qui nous confinent, la Touraine semble privilégiée, car après l'avoir aussi dotée d'un *Armorial général,* voilà que M. Carré de Busserolle — un nom bien connu des archéologues — vient de lui consacrer, sous le modeste titre de

Calendrier, une œuvre dont le plan, s'il n'est pas nouveau pour Paris, a le mérite incontestable de l'innovation pour notre zône de l'Ouest. Le *Calendrier* de M. de Busserolle n'est autre chose que l'*Annuaire* de M. Borel d'Hauterive, à l'usage de la Province. Cette entreprise périodique parait destinée à résumer les travaux de plus longue haleine, qui comprennent ou comprendront plus tard l'historique des familles de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou. Du moins, c'est ainsi que nous avons compris la pensée de l'auteur, et c'est pourquoi nous nous empressons d'apporter à son œuvre non-seulement une approbation sans réserves, mais encore nos plus sincères encouragements.

Ce livre, tel qu'il a été conçu, peut être divisé en trois parties assez distinctes: 1° celle que nous appellerons le chapitre des *listes* et qui contient les rôles des bans, des hommes d'armes, des nobles comparants aux procès-verbaux des coutumes, aux convocations provinciales ou électorales, etc.; 2° celle des *tablettes héraldiques;* 3° celle des *généalogies complètes.*

Les *Listes* sont des sources historiques aussi sérieuses que fécondes. Non-seulement elles révèlent des preuves précieuses pour les familles, mais encore elles constatent la part que telle ou telle province a prise autrefois au mouvement national, soit à la guerre, soit au municipe, soit aux cours judiciaires, soit enfin aux assemblées générales ou particulières. Ce sont des titres de noblesse pour tout le monde, que tout le monde ignore cependant et qui resteraient longtemps encore cachés au public sans les patientes investigations des chercheurs érudits.

Nous désignerons par la dénomination de *Tablettes héraldiques*, les articles résumés du *Calendrier*, auxquels peut servir de type celui de la maison *Isoré de Plumartin.* Suivant nous, ces *tablettes* constituent la partie essentielle et principale du livre de M. de Busserolle. Le plan de ces petits articles est excellent: on y trouve l'indication des preuves et des sources, la date de la filiation suivie, le sommaire des honneurs et des services, et le tableau des principales alliances. Il est à regretter que le chapitre de l'*Etat actuel* ne soit pas toujours

aussi complet que le lecteur pourrait le désirer. Nous n'ignorons pas combien de difficultés presque insurmontables doit rencontrer un auteur dans la recherche de semblables renseignements. Mais aussi nous considérons un *Annuaire* ou *Calendrier* comme un livre d'adresses où nous aimons à rechercher les traces de tous ceux que nous avons aimés ou connus, que les circonstances si variées de la vie ont séparés de nous depuis longues années et dont nous sommes heureux de retrouver le souvenir vivant dans leur postérité. A ce point de vue, la science généalogique accusée trop souvent de sécheresse et d'aridité, emprunte à nos regrets et à une légitime curiosité, un intérêt et une certaine sensibilité que les indifférents peuvent ne pas soupçonner, mais qu'on ne saurait entièrement méconnaître. Cette science ne fait-elle pas revivre dans le présent les rapports d'union, d'intérêt, d'affection et de parenté qui ont constitué la vie civile et privée de nos pères, et qui resteraient enfouis sans elle dans l'éternel oubli du passé? Combien de fois n'arrive-t-il pas que nous désirerions avoir des informations détaillées et précises sur la résidence et la situation des représentants de ceux que nous avons connus et perdus de vue? C'est ce que l'on recherche tout d'abord dans un *Calendrier* tel que celui de M. de Busserolle. Il ne faut donc pas que ce soit en vain et que le lecteur éprouve à ce sujet une déception répétée. C'est pourquoi nous prendrons la liberté de donner à l'auteur le conseil de s'entourer de tous les documents qui sont de nature à combler une pareille lacune. Ses nombreuses relations dans la société provinciale dont il écrit l'histoire, le mettent mieux que tout autre à même de se renseigner, ne serait-ce qu'au moyen des lettres de faire part, et de son active correspondance. Sommes-nous trop exigeant? nous ne le pensons pas, puisque nous trouvons déjà ce que nous demandons dans certains articles du *Calendrier*, dans celui des Herry de Maupas, par exemple.

Quant aux généalogies complètes, M. Carré de Busserolle les traite avec une habileté et une loyauté qui ne laissent rien à désirer. On sent de suite qu'il est passé maître en ces matières, et sa méthode est des plus sûres et des meilleures. Les

preuves abondent, les alliances et les services sont rappelés avec exactitude ; les familles alliées trouvent même une mention sommaire au bas de la page, avec indication de leurs armoiries. La filiation de la famille des Courtils est dans ce genre un modèle parfait que nous recommanderons au jugement des véritables connaisseurs. Malgré tout, sur cette troisième partie si intéressante du *Calendrier*, nous ferons aussi nos réserves.

Il nous semble que ces longues filiations avec degrés trouveraient mieux leur place dans un nobiliaire général, et qu'elles encombrent par trop un volume destiné plutôt à devenir une simple galerie provinciale. Le cadre se trouve envahi par quelques privilégiés, le volume augmente..... et malheureusement le prix de vente aussi. Ce sont là des inconvénients pour une publication périodique ou à continuer, inconvénients qui n'ont pas échappé à l'expérience de M. Borel d'Hauterive, ce centralisateur héraldique qui s'est étudié à maintenir à 5 fr. le prix de son *Annuaire de la Noblesse*. Nous ne saurions donc trop conseiller à M. de Busserolle, dans l'intérêt de son œuvre que nous désirons vivement voir réussir et se perpétuer, d'élargir le champ des *Tablettes* et de resserrer s'il n'aime mieux supprimer celui des généalogies entières ; d'insister davantage sur l'*Etat actuel* des familles ; de donner place à une revue annuelle des mariages, naissances et décès relatifs à la circonscription provinciale qu'il a embrassée ; de consacrer quelques pages à la nécrologie ; de relever et mentionner les actions d'éclat des membres de la noblesse de l'Ouest, et de fournir la biographie de ceux d'entre eux qui se seront distingués dans l'Armée, dans l'administration, dans l'Eglise, dans la magistrature, dans les Lettres, dans l'agriculture ou comme philanthropes. Ce serait créer ou exciter une émulation nobiliaire qui ne pourrait que servir l'intérêt général du pays, en même temps qu'elle tournerait au profit du livre et de sa fin morale, en faisant du *Calendrier* de l'Ouest le répertoire des nobles actions dans le présent comme dans le passé.

Ces réserves et ces avis bienveillants ne sauraient avoir pour objet de critiquer, à l'occasion d'une publication qui a toutes nos sympathies, un auteur dont nous apprécions le caractère

et le savoir. Nos vœux sont donc acquis dès aujourd'hui à l'œuvre de M. de Busserolle, et nous ne croyons pas pouvoir donner à son livre un meilleur témoignage de nos suffrages, que de lui souhaiter de devenir désormais et de s'intituler: les *Etrennes de la Noblesse* de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou.

MALTOUCHE.

***

LA FEMME (1), par Alfred Le Dain; LE LIVRE DE LA MORALE (2), par le même.

Il y a trente ans, V. Hugo, rendant hommage au siècle « grand et fort, » célébrait ainsi l'influence et l'éclat de la poésie dans la France de cette époque :

> Des poètes puissants, têtes par Dieu touchées,
> Nous jettent les rayons de leurs fronts inspirés.
> L'art a de frais vallons où les âmes penchées
> Boivent la poésie à des ruisseaux sacrés (3).

Le culte des muses compte, aujourd'hui encore, parmi nous, de nombreux et fervents adeptes, et les « frais vallons »

> Où la Sèvre, en courant, a dessiné son lit

recèlent, eux aussi, leurs « ruisseaux sacrés » et leurs sources d'Hippocrène.

C'est après s'être « penché » sur leur onde limpide que M. Alfred Le Dain nous invite, une coupe de chaque main, à tremper nos lèvres dans le breuvage poétique. Buvons donc, buvons « les paroles d'or » de la muse, abeille qui puise son doux nectar sur les saules fleuris :

> Floriferis ut apes in saltibus omnia libant,
> Omnia nos itidem depascimur aurea dicta,
> Aurea..... (4).

Et, puisque je viens de citer Lucrèce, je dois dire qu'à son

(1) Saint-Maixent, Ch. Reversé, éditeur.
(2) Paris, Ch. Fouraut, 17, rue Saint-André-des-Arts, éditeur.
(3) V. Hugo, *les Voix intérieures*, I.
(4) Lucretii, *de naturâ rerum*, III, v. 12 à 14.

exemple M. Alfred Le Dain a voulu « revêtir de l'éclat des vers l'austérité de la raison » et environner « d'un miel savoureux » les bords du vase où se cache « l'absinthe salutaire (1). »

Il a été ainsi conduit à mettre en vers les préceptes de la morale, et à choisir, pour chanter la femme, la corde, au son grave, du classique alexandrin, corde souvent rebelle à la main et à l'inspiration :

Nam neque chorda sonum reddit quem vult manus et mens (2).

De là un poème et un recueil de vers.

I.

Dans son poème, M. Alfred Le Dain se propose, après avoir pris la Femme « enfant, dès son bas-âge (3), » de la suivre pas à pas dans la vie, de nous redire « son long martyrologe (4) » à travers les siècles, son triomphe éphémère, et de revenir, avec elle, aux jours de décadence (5). »

Voilà, si je ne me trompe, un vaste champ ouvert à l'imagination ; mais la muse a des ailes. J'ignore si M. Alfred Le Dain a craint le sort d'Icare : toujours est-il que, rasant la terre, il s'est contenté de décrire, dans son vol, les grandes lignes d'un édifice que nous aurions aimé à contempler autrement qu'en idée. Je ne conteste pas le mérite de l'épure : seulement il faut l'œil du géomètre pour y découvrir le monument dont elle retrace les proportions. Un poème, ainsi réduit à ses seuls étais, produit l'effet d'un squelette habillé à la mode des vivants : les os percent la draperie.

Que peut gagner le poète à cette absence de développements ? Un peu moins d'indulgence. Les défauts de son œuvre ne sont plus effacés par les beautés

... Ubi plura nitent, non ego paucis
Offendar maculis (6).

(1) De Pongerville, *traduction de Lucrèce*, liv. IV.
(2) Horatii, *ars poetica*, v. 276.
(3) *La Femme*, p. 6.
(4) *Id.* p. 12.
(5) *Id.* p. 23.
(6) Horatii, *ars poetica*, v. 279 et 280.

Certes, je serais désolé de me montrer plus sévère que ne le veut Horace, — surtout à l'endroit de l'œuvre de l'un de mes compatriotes, — et je regrette que M. Alfred Le Dain n'ait pas fourni, comme auteur, plus ample matière à l'éloge qu'à la critique.

Le sujet était heureux, le plan bien ordonné. On pouvait alors, et sans péril, ce nous semble, lâcher un peu la bride à Pégase. M. Alfred Le Dain nous eût ainsi donné la juste mesure d'un talent qui se laisse deviner à de trop rares éclairs.

Je ne ferai pas ressortir les taches de l'ouvrage — mission toujours facile à remplir; — je ne citerai pas les vers — trop nombreux ceux-là — qui trahissent l'effort ou accusent le mauvais goût. Je préfère de beaucoup rechercher l'empreinte, hélas! fugitive, de l'inspiration, et je la trouve dans ce passage relatif à l'enfant:

> Mais non il a vécu : sa mère est son égide,
> L'entoure de ses soins, à tout elle préside,
> L'accompagne en ses jeux, de crainte d'un faux pas,
> Et sitôt qu'il trébuche, accourt, étend les bras (1).

Il y a dans ce petit tableau, frappant de ressemblance, du mouvement, de la vie, de la poésie enfin!

II.

Le recueil de vers est intitulé *Le Livre de la Morale.*

M. Alfred Le Dain nous dit dans une courte préface:

« C'est là protestation d'une âme honnête et indignée qui vient faire appel, du fond de sa retraite, à tous ceux qui conservent encore le culte de l'honneur. »

Nous souhaitons, de toute notre âme, que cet appel soit entendu, nous ne l'espérons guère; et à ce propos la parabole du mauvais riche nous revient en mémoire. Le Damné supplie Abraham d'envoyer Lazare auprès de cinq frères qui, comme lui, courent à leur perte: « Ils ont Moïse et les prophètes (2) » répond Abraham.

(1) *La Femme*, page 8.
(2) Saint-Luc, xvi, 29.

« Les apôtres du cynisme (1) » n'ont-ils pas, à leur tour, l'évangile et le catéchisme ! Ecouteront-ils davantage les accents du poète, ceux qui demeureraient sourds à la voix de Lazare, descendu du ciel pour les convertir ?

Reste la satisfaction du devoir accompli ; et c'est effectivement un devoir pour le poète que de purifier ses lèvres par l'hymne de l'homme à Dieu.

Après avoir constaté l'inutilité de l'entreprise — Racine le fils y a échoué dans ce sublime effort du talent qui s'appelle le poème de *La Religion* — après avoir rendu justice à l'intention, il me faut,

... La vérité m'y pousse (2),

accuser l'auteur d'avoir manqué au précepte :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
Polissez-le sans cesse et le repolissez (3).

Le *Livre de la Morale* est écrit, presque d'un bout à l'autre, en *prose rimée*. Je prends, au hasard, cette définition de l'exactitude :

C'est la politesse des rois.
Cette parole d'un monarque
Est une très-sage remarque.
Etre exact, c'est être courtois (4).

M. Alfred Le Dain peut faire mieux, beaucoup mieux — j'en ai donné la preuve.

Le morceau capital du livre a pour titre : *Le Luxe*. Quelques vers, là encore, dénotent le feu sacré : faibles étincelles qui se perdent dans un tourbillon de fumée !

En terminant, j'adresserai à M. Alfred Le Dain le reproche de nous représenter la morale sous un jour un peu terne. Le poète, à l'instar de l'aigle, doit fixer le soleil, et laisser à d'autres l'amour de l'ombre. M. Alfred Le Dain nous avait parlé

(1) Préface du livre de la Morale.
(2) V. Hugo, *les Burgraves*, 2e partie, scène VI.
(3) Boileau, *art poétique*, I, v. 172 et 173.
(4) *Le Livre de la Morale*, page 47.

dans le poème de *La Femme*, d'une « étoile à l'aspect flamboyant (1), » n'aurait-il donc pu lui emprunter sa lumière pour éclairer la morale? Pour mon privé compte, j'aurais été heureux de saluer cet astre, car, selon la pensée chrétienne, si bien rendue par Lamartine :

L'étoile qui guida les bergers de l'aurore
Vers le Dieu couronné d'indigence et d'affront,
Répandit sur la terre un jour qui luit encore,
Que chaque âge, à son tour, reçoit, bénit, adore,
Qui dans la nuit des temps jamais ne s'évapore
Et ne s'éteindra pas quand les cieux s'éteindront (2)!

Amaury de Liniers.

***

La *Revue des Questions historiques* a publié, il y a quelque temps, un remarquable article du R. P. Dom Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, sur *saint Maximin de Trèves.*

Bien des personnes savent que ce saint évêque est originaire des environs de Loudun, mais très-peu connaissent sa vie ; l'on a recueilli çà et là quelques anecdotes, et quelques écrivains se sont efforcés de réunir quelques faits sur ce vaillant champion de la Vérité catholique, que Tillemont appelle « le premier évêque qui fut de son temps dans les Gaules, et le plus illustre prélat qu'ait jamais eu l'Eglise de Trèves. » Mais aucun historien n'avait jusqu'à présent représenté cette grande figure d'une manière digne d'elle, n'avait relaté avec tant de soin les immenses services qu'il rendit à l'Eglise dans cette grande et importante question des Semi-Ariens qui ébranla si fortement au IVe siècle la catholicité tout entière ; ami de saint Athanase, il fut son soutien dans son exil, et son défenseur près des empereurs d'Orient, trop crédules adeptes des chefs de l'arianisme.

Après avoir lu les quelques pages que le savant bénédictin a consacrées à ces deux illustres prélats, pages pleines de

recherches et d'aperçus nouveaux sur cette période reculée et encore si enveloppée de ténèbres, l'on se sent heureux de savoir que la plume qui les a tracées est destinée à écrire l'histoire de l'Eglise poitevine. Cette étude en effet n'est qu'un travail préliminaire destiné à se fondre dans cet immense ouvrage qui, préparé par les recherches de D. Fonteneau, le bénédictin du XVIIIe siècle, verra, nous l'espérons, enfin le jour au XIXe, par les soins d'un autre disciple de saint Benoit.

*
* *

M. J. Pichot, professeur de mathématiques au collége Louis-le-Grand à Paris, vient de publier un *Traité élémentaire de Cosmographie,* dans lequel, tout en se tenant au courant des découvertes les plus élevées de la science, il a eu le talent trop rare encore d'écrire pour tout le monde. Dieu merci ! le temps des savants en *us,* des démonstrations purement scientifiques est passé. L'on s'aperçoit enfin parmi MM. les docteurs en toutes sciences, qu'il est un auditoire trop négligé jusqu'à présent, et que cet auditoire est tout le monde. Nous sommes d'autant plus heureux de constater ce progrès de la vulgarisation des connaissances, que cela nous procure l'occasion de louer un compatriote, ce qui est et sera toujours un plaisir et un bonheur pour nous.

*
* *

Notre collaborateur M. Dugast-Matifeux vient de communiquer à la Société académique de Nantes, dans sa séance mensuelle du 3 avril dernier, un document curieux et fort détaillé sur la navigation de la Loire au XVe siècle. Ce document, inconnu à tous ceux qui ont écrit sur cette ville et son fleuve, est tiré du *Grand Routtier, pillotage et aucrage de la mer,* dont il forme tout un article spécial, sous ce titre: « S'ensuit la vraye routte pour aller en la rivière très-dangereuse de Loyre, jusques à la noble et puissante ville de Nantes. » Cet ouvrage, devenu aujourd'hui excessivement rare et d'un prix exorbitant, quoiqu'il ait eu plusieurs éditions, manque à la plupart des bibliothèques publiques, ce qui explique comment

il se fait que l'article soit échappé jusqu'ici aux investigations des savants bretons. Il a cependant été composé par un voisin, sinon compatriote, Pierre Garcie, dit Ferrande, originaire de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), «l'un des expérimentez maistres « de navires du temps, et le plus congnoissant en navigaige », comme s'exprime le privilége du livre accordé par François Ier.

M. Dugast-Matifeux a accompagné cette communication d'une notice sur l'auteur, non mentionné dans les biographies, comme beaucoup d'autres hommes utiles, et de l'exhibition d'un exemplaire du précieux volume, imprimé pour la première fois à Poitiers, par sire Enguilbert de Marnef, en 1520, petit in-4°, gothique, avec figures sur bois. A defaut d'utilité pratique, dont il peut cependant n'être pas tout-à-fait dépourvu, surtout depuis l'établissement des digues ou jetées qui ont si fâcheusement troublé l'ancien régime du fleuve, cet extrait offre un véritable intérêt historique. Il en résulte que, dès lors, la navigation de la Loire était difficile, même pour des navires qui ne devaient être que d'un petit tonnage, et qu'il fallait sonder souvent en approchant de Nantes. Comme il paraîtra prochainement dans les *Annales académiques,* nous y reviendrons dès qu'il sera publié et qu'on pourra ainsi mieux l'apprécier.

*
* *

M. le docteur Clauzure, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, vient de publier à Angoulême (1), un petit volume, qui en dit plus qu'il n'est gros. La verve de M. le docteur s'exerce surtout contre les médecins inspecteurs des eaux thermales; méritent-ils toutes les attaques dont il les accable? — C'est une question que nous ne nous permettrons pas de trancher; disons seulement, tout en restant en dehors du débat: on ne doit jamais se brouiller avec la médecine, et encore moins avec les médecins; disons seulement que si la moitié des abus qu'il signale sont réels, il a cent fois raison de

(1) De la spécificité des eaux thermales sulfureuses de Saint-Sauveur dans le traitement de l'épuisement physique, physiologique et moral. — *Angoulême, F. Goumard, libraire-éditeur, 5 fr.*

les dénoncer. Cet ouvrage, du reste, a ce grand mérite, c'est que tout en traitant d'une spécialité, l'auteur a su non-seulement le rendre accessible aux gens du monde, mais encore des plus agréable à lire, grâce au sel gaulois, aux traits humoristiques dont il l'a parsemé. S'il possède aussi bien l'esprit de conversation, nous serions volontiers de sa clientèle.

*
* *

Origine et signification du plus ancien nom de la Savoie, mémoire lu en 1863 au XXXe congrès scientifique de France à Chambéry. *De la Parure au temps jadis*, mémoire lu en 1866 à la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, *Un mot de plus sur deux inscriptions grecques et un terme d'art* (1), par M. J. Lapaume, autrefois professeur à Saint-Jean d'Angély, et aujourd'hui à la Faculté des Lettres de Grenoble. M. Lapaume est un philologue.

« Et sait du grec... autant qu'homme de France. »

Deux de ces opuscules, le dernier surtout, le témoignent surabondamment. Ses recherches sur la *Parure au temps jadis* renferment de piquants détails — nous en recommandons la lecture à nos élégantes, aux sectateurs de la mode — peut-être y trouveront-ils matière à quelques nouveautés.... renouvelées des grecs ou des romains.

*
* *

Nous venons de lire *Pierre Valdey ou le bon Fils, essai d'éducation pratique, livre de lecture courante destiné aux écoles primaires des deux sexes, par M. de Labonnefon* (2), inspecteur des écoles primaires dans le département de la Charente-Inférieure.

Destiné à propager les sains principes, à faire connaître et aimer la religion, à prouver que seule elle peut faire l'honnête homme et le bon citoyen, ce livre a été pour nous toute une révélation du bien que pouvaient produire dans les écoles des ouvrages de ce genre. La fable est attachante, le récit bien

(1) Ce dernier sous le pseudonyme de J. Palma.
(2) Poitiers, H. Oudin, libraire-éditeur.

coupé, le dialogue vif et naturel, les caractères bien dessinés et bien observés, les exemples bien choisis, les démonstrations et les preuves puisées aux meilleures sources. Instituteurs, c'est le livre que nous voudrions mettre entre les mains de nos élèves; pères de famille, c'est l'ouvrage que nous ferions lire à nos enfants, et nous-mêmes ne pourrions y puiser que de bons conseils. Bien que Valdey ne soit qu'un simple paysan, il met en pratique pour élever sa jeune famille des principes qui peuvent être appliqués avec fruit par toutes les classes de la société. Il y a là de ravissantes histoires, bien capables de frapper l'esprit si impressionnable de l'enfance, comme de tristes exemples de l'abîme où conduit cette indifférence coupable si profondément enracinée dans les esprits et qui est un des plus sûrs ferments de dissolution que renferme notre société moderne. A notre avis *Pierre Valdey* est un des meilleurs livres d'éducation qui aient été écrits depuis longues années. Simple et sans prétention, il va droit au but, sans ambages ni détours. Nous sommes heureux d'avoir à le signaler et ne pouvons que réunir notre témoignage à celui des hommes éminents qui l'ont pris sous leur patronage, ratifier les éloges justement mérités que lui a décernés en 1865 la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, et dire avec le rapporteur que cet ouvrage mérite de trouver place dans toutes les bibliothèques communales.

***

Conseils à une âme pieuse dans un monde difficile, par M. l'abbé Petit, vicaire général de La Rochelle (1). Ici le titre dit tout, ajoutons seulement que le style est en rapport avec le but que s'est proposé l'auteur en écrivant cette petite brochure qui s'adresse à toutes les classes de la société, à toutes les positions comme à tous les âges.

***

Le 4 novembre dernier, la ville de Thouars était en fête; l'on y célébrait avec cette pompe particulière aux cérémonies

de l'Eglise catholique, cette pompe qui parle si bien aux imaginations et grave si bien les faits dans la mémoire, l'entrée d'une relique de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, qui selon toutes les probabilités naquit à Thouars.

Fille aînée de Louis Ier, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux, Françoise, bien jeune encore, se vit exposée aux poursuites intéressées de nombreux prétendants qui tous espéraient par son alliance acquérir des droits à la magnifique vicomté de Thouars. Pour échapper aux dangers que faisaient courir à sa fille les désirs qui se produisaient presque les armes à la main, sa mère (1) se hâta de la fiancer à Pierre, fils de Jean V, duc de Bretagne; Françoise avait alors 4 ans, et son futur 13. Le contrat fut signé le 21 juillet 1431, et le mariage célébré en 1442.

Françoise, soit qu'on la considère comme enfant, comtesse de Guingamp, duchesse de Bretagne ou religieuse, se distingua par la pratique la plus exacte des vertus de ses divers états, fille, épouse, veuve ou carmélite (2) elle sut se plier à toutes les exigences de ces diverses positions, et sur les démarches et les instances de Mgr l'Evêque de Nantes, elle fut béatifiée le 16 juillet 1863.

L'occasion des fêtes de Thouars était, nous l'avons dit, l'arrivée d'une relique obtenue par Mgr de Poitiers; et les habitants de la ville s'efforçaient de recevoir d'une manière digne d'elle les quelques parcelles de ce corps, qui avait vu le jour pour la première fois dans son enceinte. Ces fêtes durèrent trois jours; nous ne suivrons pas M. l'abbé Rosière dans le récit circonstancié qu'il donne dans son petit livre (3) de ces solen-

(1) Louis était d'un caractère faible, indolent et porté aux plaisirs, ce qui déshonora la fin de sa vie; Marie de Rieux, au contraire, était douée de l'une de ces âmes fermes et énergiques que l'on croirait égarées dans un corps de femme. Ce fut à la mort de Louis d'Amboise, que Louis XI s'empara de Thouars.

(2) Dieu lui refusa le bonheur d'être mère.

(3) Relation des fêtes de Thouars, en l'honneur de la Bienheureuse Françoise d'Amboise. *Poitiers, H. Oudin.*

nités. Son récit se développe avec facilité et simplicité, il raconte avec candeur et fidélité ce qu'il a vu, et ceux qui désireraient avoir le *journal* de ce qui s'est passé dans ce triduum, ne peuvent mieux faire que de se procurer ce petit volume; ils trouveront dans sa lecture de bonnes pensées et feront une bonne œuvre en l'acquérant, double avantage qui ne se rencontre pas tous les jours.

*
* *

M. le comte de la Rochethulon a publié les observations qu'il a fait consigner dans l'Enquête agricole.

Les opinions de M. de la Rochethulon sont partagées par beaucoup de bons esprits et comme il le dit dans son introduction, la société tout entière souffre aujourd'hui des mêmes causes qui entravent notre agriculture. La famille disparaît devant l'égoïsme individuel et les intérêts priment les devoirs. Beaucoup tentent la fortune dans des spéculations hasardeuses au lieu d'assurer leur avenir par le travail et l'économie.

La principale cause de l'état fâcheux dans lequel se trouve notre agriculture est, dit l'écrivain, l'insuffisance de la main-d'œuvre dont il retrouve la source dans : 1° La stérilité systématique des mariages; 2° l'organisation actuelle de l'armée; 3° l'émigration dans les villes; 4° l'organisation de l'instruction publique. Et dans chacun des § consacrés à l'examen rapide de ces questions qui, pour être traitées à fond, demanderaient des volumes, il déploie une logique serrée, un esprit d'argumentation qui prouve qu'il les a étudiées avec soin, que ces sujets ont été pour lui l'objet de méditations sérieuses et prolongées, et enfin que les dangers que présentent sur ces différents points notre législation civile et militaire sont une des causes les plus assurées de cette dépopulation des campagnes qui est un des motifs les plus graves de souffrances que tout le monde voit et sent bien, mais auxquelles malheureusement, disons le mot, bien peu songent à porter un remède efficace.

Nous ne pouvons suivre l'honorable écrivain dans tous les développements qu'il a donnés à sa pensée, nous le regrettons d'autant plus que la concision de son style nous interdit toute

analyse et cependant que de pensées bonnes à méditer renferment les § consacrés à la protection due à l'agriculture, à la réforme de la législation fiscale, au crédit agricole, etc.

*
* *

Nous parlions il n'y a qu'un instant avec M. de la Rochethulon des souffrances de l'agriculture et des moyens législatifs à employer pour lui venir en aide. M. Delagarde, propriétaire-agriculteur à Usseau (Vienne) vient de publier sur un des sujets les plus importants de la matière qui nous occupe, un petit volume des plus intéressants et que nous voudrions voir entre les mains de tout le monde. Dans cet opuscule, intituté *Les Engrais perdus dans les campagnes; deux milliards par an*, il examine avec l'autorité du praticien, une véritable compétence, cette question qui intéresse au plus haut degré la science agricole; et, fait bien important, c'est que bien loin d'être l'un de ces utopistes qui font sans le vouloir tant de mal aux causes qu'ils veulent servir, l'auteur ne donne que des conseils sûrs et faciles à suivre, il n'engage à faire que ce qu'il a fait, que ce qu'il fait lui-même. Puisse donc cette brochure déjà placée dans les bibliothèques communales de quelques départements devenir le *vade-mecum* de tous nos agriculteurs français; éclairer les imprévoyances et corriger les abus. Les journaux spéciaux en ont fait un éloge mérité; nous désirerions que ces quelques lignes puissent procurer un grand nombre de lecteurs à M. Delagarde.

*
* *

Sous ce titre: *La Chapelle de Sainte-Marguerite au Pordo, canton de Blain... (Loire-Inférieure)*, M. Charles Bougouin, membre de plusieurs sociétés savantes, a publié les titres de fondation, en date du 7 février 1699, de la chapelle élevée sous le vocable de sainte Marguerite à la gentilhommière du Pordo, et due à la piété de Louis de Domaigné, seigneur du Frémiou, et de Marguerite Abraham, son épouse, seigneur et dame de cette terre. Cette chapelle n'existe plus, remercions donc M. Ch. Bougouin de nous en avoir conservé le souvenir.

*
* *

M. de Longuemar vient de faire paraître en brochure la série d'articles qu'il avait publiés dans le *Journal de la Vienne* sur l'archéologie française à l'exposition universelle. Le docte écrivain nous dit en débutant qu'il n'a pu consacrer que de rares instants à visiter les galeries de l'histoire du travail. On ne s'en douterait pas en lisant le tableau consciencieux et magnifique qu'il nous présente de cette exhibition des œuvres d'art de toutes les époques, depuis la flèche, la lance, le couteau en silex, et le *nucleus* dans lequel on les a taillés, jusqu'aux produits les plus perfectionnés des manufactures du XVIIIe siècle. L'on retrouve dans ce rapide, mais fidèle examen, des richesses artistiques et archéologiques de la France d'autrefois, les noms bien connus de quelques-uns des amateurs de nos contrées de l'Ouest, Brouillet, B. Fillon, Oct. de Rochebrune, Baron Laurenceau, du Puis-Vaillant, etc., sans parler de la Société des Antiquaires de l'Ouest, des Archives du département de la Vienne et de la bibliothèque de la ville de Poitiers, établissements qui ont tenu à honneur d'être comptés au nombre des exposants et ont envoyé comme spécimen de leurs richesses, de magnifiques chartes des premiers siècles, de splendides manuscrits.

*
* *

M. H. Des Salles décédé le 8 avril dernier au moment où il venait d'être élu vice-président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres qui se fondait à Saintes, était également membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et il avait publié en 1864 un volume in-8° intitulé: *Evesché de Saint-Malo, anciennes réformations et monstres de 1472 de l'archidiaconé de Dinan,* documents des plus importants pour l'histoire de Bretagne et qui étaient restés inédits jusqu'à ce jour. M. H. Des Salles s'était particulièrement attaché à l'étude de l'histoire de Bretagne d'où sa famille était originaire, et d'où elle alla se fixer aux Antilles. L'aïeul de l'auteur avait publié en 1786 un *Etat des Nobles dont les titres sont enregistrés au Conseil souverain de la Martinique.* M. des

Salles se proposait de donner une nouvelle édition de ce travail si important pour les familles créoles et qui est devenu fort rare. La mort l'a empêché de réaliser cette idée. Dans la liste des familles qu'il donne à la page 4 et suivantes de son avant-propos nous en retrouvons un grand nombre de notre province; nous citerons par exemple : Louis de Mallevaud, s^{r} de la Varenne; Yves Marie de la Touche de Mareuil; Joseph de Rochechouard, marquis de Jars; Louis François de Gannes, de Falaise, Simon de Gannes, de la Chancellerie; Charles Boutou, de la Baugisière; Louis-César-Valentin Dusansay; Jean-François Prévost, de Traversay; René-Charles-Gabriel Duboulet, de la Broue; Pierre de Gyvès; du Poitou: Philippe Descoublan, de la Hardière; Pierre-François de Scepeaux, de Boisguinot; de l'Anjou: Thibaut d'Allery, de La Rochelle, etc. Espérons que son frère, M. Adrien des Salles, auteur d'une *Histoire des Antilles* en plusieurs volumes, réalisera ses intentions et utilisera les nombreux documents qu'il avait déjà réunis dans ce but.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

RÉUNION DE LA SORBONNE

La réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne coïncidant avec l'ouverture de l'Exposition universelle, cette session, comme on pouvait s'y attendre, a eu cette année une importance exceptionnelle. Il appartient naturellement à cette *Revue* de constater la place honorable que les Sociétés savantes de cette région ont occupée dans cette grande réunion et de donner un compte-rendu sommaire des travaux qu'elles ont présentés pour ces lectures.

La Société des Antiquaires de l'Ouest avait délégué son président, M. Beaussire, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres, dont le Mémoire intitulé : *Etude sur la Philosophie* était de nature à exciter vivement l'attention de l'auditoire. Pénétrant à l'aide d'une analyse savante, au fond de la personnalité mystérieuse du grand poète florentin, M. Beaussire nous montre l'auteur de la *Divine Comédie* occupé durant toute sa vie d'études philosophiques. Les classifications de cette philosophie sont empruntées à la scolastique dont le dernier mot venait d'être formulé par saint Thomas d'Aquin. Une idée poétique y domine, c'est celle de l'amour universel, circulant *à travers la grande mer de l'être.* La politique est la partie la plus originale de la philosophie de Dante, qui paraît déduire hardiment de la communauté d'une même fin pour tous les hommes, la nécessité d'une société universelle du genre humain,

sous deux formes indépendantes l'une de l'autre, l'Empire et l'Eglise.

En résumé, bien que la philosophie de Dante procède de la scolastique, il est évident que le génie de ce grand poète a puissamment contribué à émanciper l'esprit humain du joug de cette école.

« La lecture de ce Mémoire, » dit le compte-rendu du *Moniteur*, « a été suivie d'applaudissements unanimes. L'auteur a répondu, en homme qui possède entièrement son sujet, aux diverses questions qui lui ont été adressées par M. le président Amédée Thierry, sur quelques passages curieux de la *Divine Comédie*, et sur certains points obscurs de la théologie et de la philosophie de Dante. »

Le même jour, M. Le Touzé de Longuemar, ancien président de la même Société a ouvert la troisième séance de la section d'archéologie par la lecture d'un Mémoire intitulé *Explication méthodique des grottes du Chaffaud* (Vienne). M. de Longuemar, auquel, sur la proposition du comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, Son Excellence le Ministre de l'instruction publique a décerné, dans la séance solennelle du 27 avril, une médaille d'argent, pour ses travaux sur la géologie du département de la Vienne, mettant à profit ses connaissances spéciales, dont les archéologues sont trop souvent dépourvus, a démontré que les ossements trouvés dans ces curieuses grottes, appartiennent à une époque postérieure au *diluvium*. Le lendemain, M. de Longuemar a entretenu la Section des Sciences de ses recherches sur la constitution géologique du département de la Vienne. Cet exposé a été accompagné des détails les plus précis sur la disposition des terrains dans cette partie de la France.

La même Section a également entendu la lecture des observations que M. Sauvé a eu l'occasion de faire en se livrant à la culture des huîtres de Marennes. Ce savant attribue la *coloration* verte, si recherchée des gourmets, à l'absorption par ces mollusques d'une ulve particulière.

Le Mémoire lu par M. Vidal, sur *la pêche et la pisciculture marine*, renferme des conclusions importantes sur la piscicul-

ture qui, dans l'opinion de l'auteur, est un moyen d'accroissement des produits comestibles de la mer, quand elle opère par stabulation seulement, et non par des procédés d'éclosion et de fécondation artificielle. Toutefois, M. Vidal constate que la pisciculture paraît impuissante à compenser la diminution des poissons sur nos côtes, causée par la pêche aux filets traînants.

Deux membres de la Société académique de la Loire-Inférieure ont obtenu chacun une médaille d'argent, pour des travaux d'histoire naturelle: M. F. Caillaud, pour ses recherches sur les coquilles perforantes de l'Océan, M. Arthur de l'Isle, pour ses études zoologiques. M. Caillaud a été de plus nommé officier d'académie ainsi que M. Emile Maillard, membre de la même Société, auteur d'une *Histoire de la ville d'Ancenis.* Une médaille de bronze a été décernée à la Société académique de la Loire-Inférieure en commémoration du succès obtenu par ses associés.

Les recherches sur l'histoire locale qui sont poursuivies avec tant de zèle par nos Sociétés n'ont pas été entendues avec moins d'intérêt. La Société archéologique et historique de la Charente avait délégué son jeune et actif secrétaire, M. Babinet de Rencogne, archiviste du département, pour donner lecture d'un remarquable travail, intitulé : *Du commencement de l'année en Angoumois au moyen-âge et dans le temps moderne.*

Ce mémoire apporte des faits nouveaux et décisifs pour la solution d'une question qui intéresse à un haut degré tous ceux qui s'occupent de recherches historiques. On sait qu'antérieurement à l'édit de janvier 1563 (vieux style), qui ordonna que, dans toute l'étendue du royaume le commencement de l'année serait officiellement fixé au premier jour de janvier, selon l'usage du parlement de Paris, les différentes provinces de France étaient loin de suivre le même comput. De là un grand embarras pour la chronologie: en effet, dans une province où l'on suivait l'usage de commencer l'année à Pâques, par exemple, un acte daté du 1er janvier 1563, doit être reporté au 1er janvier 1564, d'après notre manière de compter. On comprend, dès lors, qu'il est de la plus haute im-

portance de connaître quel a été l'usage suivi dans chaque province jusqu'à l'édit de Charles IX.

M. de Rencogne est parvenu à établir, à l'aide de nombreuses chartes et de protocoles de notaires du XIVe et du XVIe siècle conservés dans les archives de la Charente : 1° Que le jour initial de l'année en Angoumois était pris, depuis le XIIIe siècle au moins, au 25 mars, fête de l'Annonciation ; 2° que malgré l'édit de Charles IX, l'ancien usage persista deux ans encore en Angoumois et ne fut abandonné que le 1er janvier 1566. M. de Rencogne a ajouté à ces faits positifs une observation non moins importante : il pense, en effet, que contrairement à l'opinion reçue, une partie de l'ancien diocèse de Poitiers et aussi le diocèse de Saintes, suivant l'usage angoumoisin, commençaient l'année non pas à Pâques, mais au 25 mars.

L'Académie de La Rochelle, jalouse de sa réputation séculaire, n'a eu garde de manquer de répondre à l'appel du Ministre de l'instruction publique. M. Dunan, professeur au lycée de La Rochelle et membre de cette Académie, dont on sait que Voltaire n'a pas dédaigné de faire partie, a présenté un Mémoire intitulé : *Du rétablissement de la Messe à La Rochelle en* 1599. Ce travail renferme une analyse d'une portion d'un manuscrit du célèbre pasteur, Jacques Merlin, lequel s'opposa de toutes ses forces à l'exécution de l'Edit de Nantes à La Rochelle, fidèle en cela à cet esprit d'intolérance qu'on retrouve à cette époque dans tous les partis. C'est au comte de Parabère, lieutenant-général au gouvernement du Bas-Poitou et gouverneur de Niort, comme l'a constaté M. Dunan, que revient l'honneur d'avoir secondé la politique de Henri IV et de Sully, en faisant accepter par les Rochelais l'Edit de pacification. Déjà, dans une précédente lecture, M. Dunan avait fait connaître sommairement le manuscrit qui lui a fourni les éléments de son Mémoire. Ce second travail servira de complément au premier et ne sera pas lu avec moins d'intérêt.

Sous ce titre : *Une Election au XVe siècle,* M. Louis Audiat, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Nor-

mandie, professeur de rhétorique et conservateur de la Bibliothèque de Saintes, a fait connaître l'organisation du corps municipal de cette ville au moyen-âge. Remontant hardiment aux origines, M. L. Audiat pense que la commune de Saintes, dont le plus ancien titre connu est la Charte de 1199, est née directement de la *curie* romaine, les *duumvirs* étant devenus les *jurés*, et les *décurions* les *échevins* du moyen-âge. Quoique cette opinion rentre assez bien dans la belle thèse développée avec un talent incomparable par Augustin Thierry, il nous semble qu'elle laisse place à quelques doutes. On ne voit pas bien ce que peut être devenue la *curie* romaine avec ses *décurions* pendant cette immense période, qui s'étend depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du XIIe siècle. La constitution de la commune de Saintes rappelle le type adopté dans les communes du Poitou. La principale différence que l'on y remarque, c'est la préférence donnée aux formes aristocratiques; le corps de ville n'était en effet composé que de vingt-cinq membres, et l'autorité, au lieu d'être remise aux mains d'un maire, appartenait conjointement à deux *jurés*. Malgré les tentatives qui eurent lieu à différentes reprises pour modifier cette organisation exceptionnelle, elle subsista jusqu'à Charles VIII, qui plaça un maire à la tête du corps de ville de Saintes.

La Société historique de Saint-Jean-d'Angély, qui pourtant ne laisse pas de faire preuve de zèle, n'était représentée dans cette réunion par aucun de ses membres. Nous avons également remarqué l'absence de la Société d'émulation de la Vendée dont plusieurs membres ont transmis au Comité des travaux historiques, des recherches savantes justement appréciées. Le nom d'un membre de cette dernière société a cependant été prononcé par le Ministre de l'Instruction publique, dans la séance solennelle de la distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes. Son Excellenee a donné lecture d'un décret de l'Empereur, rendu en date du jour même, conférant le grade de chevalier de la Légion-d'Honneur à plusieurs savants dont les travaux font particulièrement honneur à la science provinciale: parmi ces noms, nous avons été heureux d'entendre celui de M. Paul Marchegay, ancien archiviste du

département de Maine-et-Loire, correspondant du ministère de l'Instruction publique. L'assemblée a accueilli de ses applaudissements cette nomination, juste récompense d'une vie tout entière consacrée aux études historiques. On sait avec quelle patience et quelle sagacité M. Marchegay reconstitua pièce par pièce ce précieux cartulaire connu sous le nom de *Livre noir* de Saint-Florent de Saumur. L'ordre admirable que M. Marchegay est parvenu à établir dans les archives de Maine-et-Loire a fait considérer ce dépôt comme un établissement modèle des plus dignes d'être montrés aux savants étrangers. Quant aux publications de M. Marchegay, elles sont trop connues des lecteurs de cette *Revue* pour que nous ayons besoin de les mentionner ici.

La Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, dont les Mémoires ont pris dans ces dernières années une importance réelle, n'avait pas envoyé moins de quatre Mémoires pour ces séances de la Sorbonne. Trois seulement ont pu être entendus, M. Beauchet-Filleau, correspondant du Ministère de l'Instruction publique ne s'étant pas présenté pour donner lecture de son travail. Nous croyons cependant devoir faire connaître en deux mots le sujet de cette dissertation. L'auteur familiarisé de longue date avec les problèmes les plus ardus de l'histoire du Poitou, s'est proposé d'apporter des éléments nouveaux sur une question qui divise et qui divisera longtemps encore les géographes poitevins et saintongeois. Nous voulons parler des limites primitives de ces deux pays. M. Beauchet-Filleau commence par remarquer judicieusement que la constitution géologique du sol peut, dans beaucoup de cas, fournir un indice précieux pour la détermination des limites des *pays* et des *cités* de la Gaule. Les différences géologiques signalées par M. Beauchet-Filleau ne nous paraissent pas néanmoins assez tranchées pour justifier les conclusions qu'il en tire. La présence de *tumulus* ou de *mottes* factices sur les points mêmes du territoire que le savant antiquaire regarde comme formant la frontière des deux pays, semble, à ses yeux, un argument nouveau en faveur de la thèse qu'il soutient. La même remarque a été faite par M. de la Saussaye qui, en considérant la grande

quantité de tombelles échelonnées de distance en distance sur les frontières du pays Chartrain et du Berry, a été amené à penser que les Gaulois voulaient suppléer, par des éminences factices, aux limites naturelles de montagnes et de coteaux qu'on chercherait en vain dans l'immense uniformité des plaines de la Sologne (1).

Un archéologue de Blois, M. le docteur Chauveau, a publié également un *Mémoire sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher,* tendant à prouver que les tumulus n'étaient autre chose que des monuments isolés construits suivant le caprice d'un chef, et rayonnants dans diverses directions pour servir à la transmission des nouvelles au moyen de feux allumés pendant la nuit.

Nous devons ajouter, toutefois, que ces hypothèses ingénieuses viennent d'être combattues, à l'aide d'arguments qui nous paraissent péremptoires, par M. Rosenzweig, de la Société polymatique du Morbihan, dans la session même à laquelle nous avons eu l'honneur d'assister.

A cette occasion, le titre d'officier de l'instruction publique a été décerné par M. le Ministre à M. Beauchet-Filleau.

A la suite d'un travail fort intéressant de M. Grandmaison, de la Société archéologique de Touraine, et membre correspondant de la Société de statistique des Deux-Sèvres, sur *les peintres de l'Ecole de Tours aux* XIVe *et* XVe *siècles*, il a été donné lecture, au nom de M. Imbert, membre titulaire de cette dernière Société, d'une *Notice sur l'Inventaire du mobilier de la marquise de Montespan au château d'Oiron.* Cet inventaire fut dressé en 1707, par ordre du marquis d'Antin, fils légitime de Mme de Montespan. Quoique Mme de Montespan n'ait pas fait son séjour du château d'Oiron, il paraît résulter du curieux inventaire découvert par M. Imbert, que la favorite après sa disgrâce y est venue plus d'une fois porter ses ennuis et ses regrets, mal dissimulés par les austérités et la vie pénitente dans laquelle elle se plongea durant les dernières années de

(1) Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie, 1866, p. 118 (f. ibid, année 1863, p. 102 et suiv.).

sa vie. On retrouve dans cet inventaire plusieurs portraits de son royal amant, et ce qui n'est pas moins curieux, on voit qu'elle s'était fait peindre par Mignard en Madeleine repentante, mais dans tout l'éclat de sa beauté; l'énumération des richesses artistiques qui composaient le mobilier de la marquise dont le goût délicat et élevé a tant contribué à développer chez Louis XIV l'instinct de la magnificence et de la grandeur.

La Société de statistique a également fourni à la section des sciences un Mémoire intitulé : *Système étiologique, basé sur le développement des cryptogames dans les substances alimentaires.* L'auteur de ce travail, M. Plasse, médecin-vétérinaire, qui depuis plus de vingt ans s'est occupé constamment de l'étude de ces questions d'un haut intérêt, s'est proposé de faire connaître, sous forme d'aphorismes, le résumé de ses théories à ce sujet. Nous ne doutons pas que ce travail consciencieux, à l'appui duquel l'auteur était en mesure de fournir les explications verbales, n'ait été jugé digne d'attention par la commission des sciences naturelles dont le président, M. Payen, membre de l'Institut, avait une compétence toute spéciale pour en apprécier la valeur.

Le quatrième Mémoire, présenté par la Société de Statistique des Deux-Sèvres, a pour titre : *Extraits des registres de la commune de Niort, pour servir à l'histoire de cette ville, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la paix de Loudun.* Cet essai, dont l'auteur de ce compte-rendu ne se dissimule pas les imperfections, présente un fragment des annales niortaises conservées intactes et inconnues dans les *papiers secrétariaux* du corps de ville. L'accueil fait, l'année dernière, par le Comité des travaux historiques à un travail analogue contenant l'historique des événements dont les villes de Poitiers et de Niort furent le théâtre pendant l'année 1625, lors de la seconde prise d'armes du parti protestant depuis l'édit de Nantes, a inspiré à l'auteur la pensée d'un second Mémoire. Les *papiers secrétariaux* nous montrent la ville de Niort traversant sans secousses violentes les crises politiques qui éclatérent à la mort de Henri IV. Toutefois, sous ce calme apparent, on peut apercevoir des luttes intérieures, des haines personnelles

et cachées, triste fruit des guerres civiles de l'âge précédent. L'homme, dont le mémoire de M. Dunan nous a fourni l'occasion d'apprécier le caractère ferme et élevé, le comte de Parabère, nous paraît avoir été à cette époque le bon génie de la ville de Niort. C'est lui, qui, dans la lutte passionnée que le lieutenant civil et criminel, Jacques Laurens, soutint contre la constitution municipale, interposa plus d'une fois sa modération et son équité. Un des épisodes les plus importants de cette longue guerre fut la tentative du lieutenant de ramener la nomination du maire de la ville à la forme déterminée par la charte de la commune de Rouen, type de celle du Poitou. Suivant cette forme, depuis longtemps modifiée, le lieutenant aurait lui-même choisi le maire sur trois candidats élus par le corps de ville. La résistance fut vive, on le conçoit, de la part de l'échevinage dont la cause finit par triompher, grâce à l'intervention du comte de Parabère auquel, en récompense, le corps de ville montrait en toute occasion une déférence absolue.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu bien incomplet, sans mentionner la récompense exceptionnelle décernée à l'Ecole normale de Parthenay, par le Ministre de l'instruction publique, dans la séance solennelle du 27 avril. Dans sa réunion du 5 du même mois, l'Association scientifique de France, appréciant le zèle avec lequel les élèves de cette école recueillent les observations météorologiques, avait décerné à cet établissement une médaille d'or de la valeur de 100 francs : le Ministre de l'instruction publique a voulu donner à l'Ecole normale de Parthenay une nouvelle marque de son intérêt en mêlant son nom aux noms des lauréats des Sociétés savantes des départements, et en ajoutant à la médaille d'or une médaille d'argent.

Louis Duval.

***

Le Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers pour le mois de janvier dernier, vient de nous parvenir; outre la constitution du bureau pour l'année 1867 (voir notre numéro de février) il contient un

savant et spirituel rapport de M. Trouëssard sur l'ouvrage de M. Coyteux : *Qu'est-ce que le Soleil?*

C'est une question à laquelle nous ne pouvons guère avoir la prétention de répondre, bien d'autres que nous sont embarrassés, et notre modestie n'est nullement blessée d'avouer cette ignorance en voyant les savants spéciaux eux-mêmes fort peu d'accord sur ce point délicat. Aussi, passant la parole au rapporteur et mettant notre responsabilité à couvert sous l'autorité de la sienne, dirons-nous avec lui : « Il m'est ici bien plus facile, comme en beaucoup d'autres choses, de dire ce *qui n'est pas* que ce *qui est.* Je crois donc que, sans faire injure à la science de la physique solaire, ni aux illustres savants qui croient l'avoir fondée, je puis avouer, en toute humilité, que ce que je sais là-dessus, c'est que je ne sais rien, j'entends rien de certain et de positif; mais cette partie de la science est bien jeune, elle date à peine d'un siècle ou deux. Il n'y a pas lieu d'en désespérer. S'il s'agit de simple opinion, j'ajouterai qu'au point de vue physique, la théorie de M. Faye me paraît seule satisfaisante. Mais je ne suis pas assez compétent en astronomie pour savoir si cette théorie se concilie avec les faits observés. »

Nous n'étonnerons personne si nous ajoutons que nous n'aurions pu en dire autant et aussi bien.

Des hauteurs solaires, descendons sur notre humble planète, et avec M. Paul de Laistre, cherchons le moyen de presser le raisin par le mode le plus simple, le plus facile, le moins coûteux et nécessitant le moins de main-d'œuvre.

L'ingénieux viticulteur qui a donné dans le Mirebalais une si énergique impulsion à la culture raisonnée de la vigne, installe dans chacune de ses cuves un pressoir en miniature composé d'un plancher qui repose sur le fond de la cuve et du milieu duquel s'élève une tige en fer munie d'un pas de vis. La cuve remplie de raisins, et le moment de décuver arrivé, on établit sur le marc un nouveau plancher, sur lequel on place un fort mouton qu'une vis sans fin qui s'engrenne dans la vis de la tige force à peser sur le marc. Il en résulte que les deux planchers, tendant à se rapprocher, exercent une pression

puissante sur le marc qu'ils enserrent entre leurs plateaux, le jus tombe dans la partie inférieure de la cuve où s'opère seul et sans manipulation le mélange du vin de goutte et du vin de presse. La qualité du vin est égale, par conséquent il n'y a plus qu'à le soutirer.

Nous avons cru devoir entrer dans ces quelques détails pratiques qui peuvent intéresser ceux de nos lecteurs qui possèdent des vignobles. Ajoutons que M. de Laistre a expérimenté son invention lors de la dernière récolte, que l'appareil ne coûte que 150 fr., et que les personnes qui désireraient avoir sur ce sujet des renseignements plus détaillés, sont sûres de recevoir réponse courtoise à leurs questions, en s'adressant au château de Mornay, près Mirebeau en Poitou (Vienne).

***

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu le 4 avril une séance présidée par M. Beaussire, dont le procès-verbal ne nous étant pas parvenu en temps utile n'a pu être inséré dans notre dernière livraison.

Après le dépouillement de la correspondance, la Société entend la lecture, donnée par M. le président, d'une note de M. Albert Albrier, de Dijon, sur des familles Poitevines dont quelques représentants ont figuré aux états de Bourgogne. Puis, MM. Beaussire et Antoine lisent successivement : le premier, une étude sur la philosophie et la politique du Dante, et les divers ouvrages de cet écrivain, considéré comme poète, théologien, philosophe et politique, et le second, une notice sur les mémoires de Tavannes et ceux de Nicolas de la Landelle, bourgeois de Saint-Malo (1565-1646). Ces deux ouvrages, ainsi que le mémoire de M. de Longuemar, sur les fouilles opérées par lui dans les grottes du Chaffaut ont été admis par la compagnie pour être lus à la réunion des délégués des sociétés savantes.

La Société a entendu en outre un rapport verbal de M. Beaussire, son président, sur les différents ouvrages que la Société avait reçus depuis sa dernière séance. Nous citerons comme se rattachant à nous un mémoire de M. Foucart, le digne neveu

de M. Foucart, ancien doyen de la Faculté de Droit et ancien président de la Compagnie, sur l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité (Archives des missions scientifiques et littéraires, 2e série, t. III, 3e liv.) et une notice de M. Cosson dans le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (2e sem. 1866) sur divers objets antiques découverts dans l'ancienne abbaye de Villemoutiers, parmi lesquels on remarque un cachet du XIIIe siècle avec cette légende : S. PHLE POITEVIN, etc., etc.

*
* *

Séance du 16 mai sous la présidence de M. Beaussire ; cette réunion a été presqu'entièrement consacrée à analyser les communications de toute espèce; lettres, ouvrages et journaux divers, adressés à l'honorable compagnie, dont les relations étendues témoigne de l'estime qu'elle a su conquérir et du haut rang qu'elle occupe dans le monde savant. Nous n'avons à relever dans ce procès-verbal, que deux faits: 1° la lecture faite par M. de Longuemar de son compte-rendu sur la galerie de l'exposition de l'histoire du travail (1), et 2° l'observation de M. l'abbé Auber, qui, absent lors de la dernière séance ne doute pas au sujet du sceau découvert à Villemoutiers, avec cette légende : S. PHLE POITEVIN qu'il ne s'agisse de S. Phèle, dont il a écrit l'histoire, dans celle de la petite ville de Maillé, où il y a une église sous ce vocable.

En terminant, *Nathan* demande la parole pour un fait personnel.

On lui reproche d'avoir apprécié d'une manière *peu équitable*, quoique sous une forme bienveillante, les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest qu'il accuse d'une certaine torpeur durant l'année qui vient de s'écouler, d'après une analyse fort incomplète du rapport de M. Ménard. — *Peu équitable* est bien gros d'inductions pour ce qu'il a pu dire. Que l'honorable secrétaire relise son rapport et l'analyse que *Nathan* en a donnée, et qu'il compare. Est-ce que tous les mémoires qu'il relate ne sont

pas relevés? Est-ce la réflexion qui accompagne cet énoncé qui a blessé la Société ? elle s'est singulièrement abusée sur les intentions de Nathan, qui compte parmi elle de nombreux amis, mais qui s'est cru en droit, précisément parce qu'il connaît bien les ressources et les talents dont elle dispose, de trouver un peu maigre le quantum de ses travaux pour 1866. Le bon Homère sommeillait bien? Est-ce que cela ne peut arriver même à une Société d'antiquaires. Le far-niente est parfois une si bonne chose?

*
* *

Trois séances de la Société archéologique et historique de la Charente.

Le 27 mars, après le dépouillement de la correspondance et le dépôt d'un certain nombre d'ouvrages offerts à la Société, l'un des membres après avoir mis sous les yeux de ses confrères plusieurs échantillons d'objets en silex, fait dans une allocution un récit succinct des inductions au moyen desquelles on en est venu à constater l'existence de l'homme sur la terre, à ces époques reculées auxquelles on a été obligé de donner le nom d'anté-historiques pour les caractériser. Car rien dans les récits ou les traditions des plus anciens peuples n'avait révélé sa présence dans ces temps si loin de nous.

Le département de la Charente est un de ceux où les spécimens de l'industrie de ces peuplades sans nom ont été le mieux étudiées, grâce aux travaux de MM. Tremeau de Rochebrune, qui ont formé un cabinet que l'on peut classer parmi les plus riches de ceux que des particuliers possèdent en Europe.

Les objets qui composent ce cabinet ont été recueillis : 1° dans le *diluvium* des vallées et dans les traces d'habitations lacustres que l'on retrouve dans les tourbières ;

2° Dans les grottes ou cavernes de Rancogne, près La Rochefoucault; de la Chaise; de Montgaudier, près Montbron; au Trou du Jard et à la brèche de Rolland, près Mouthiers;

3° Sur les stations dites des plateaux, sur les collines où l'on retrouve la place de grands ateliers de fabrication d'armes en silex.

L'orateur après avoir regretté que M. Tremeau de Rochebrune fils ait choisi la Société des Antiquaires de l'Ouest pour dépositaire du savant mémoire (1) qu'il a écrit sur ce sujet intéressant, et s'être livré à quelques réflexions sur la mission providentielle de l'homme et le but final de son existence; termine en disant qu'il croit avoir retrouvé dans Lucrèce lorsqu'il expose l'évolution androgénésique (liv. v, *de Rerum natura*), comme un lointain souvenir des premiers pas de l'homme sur la terre, tels que les décrit la science dont il vient d'esquisser les bases et les premiers éléments.

Le 23 avril, sous la présidence de M. Gigon, vice-président, après un rapport sur ses finances, la Société a entendu la suite des études de M. Marvaud sur l'histoire de Cognac. Cette lecture est consacrée à passer en revue les événements intéressants de cette ville, depuis l'époque où Jean-sans-terre en devint possesseur, jusqu'à celle où elle passa avec le comté d'Angoulême aux Valois-Orléans. L'on y voit par conséquent à chaque instant paraître le nom des Lusignan qui possédèrent longtemps cette seigneurie; l'un des passages les plus curieux de ce travail est sans contredit celui où l'honorable écrivain étudie la charte en langue vulgaire par laquelle Guy de Lusignan reconnaît à Cognac ses anciens priviléges, document des plus important, tant au point de vue philologique qu'à celui de l'histoire de nos anciennes libertés publiques.

Le 16 mai, après une allocution improvisée avec bonheur par M. Gellibert des Seguins, président, qui avait été absent depuis six mois, et dans laquelle il félicite la société du rang qu'elle a su se conquérir parmi les sociétés savantes, lui offre entr'autres objets, un nouveau portrait de Ravaillac, dont l'origine provenait de l'ancien cabinet de la duchesse de Savoie, fille de Henri IV; et après le dépouillement de la correspondance, M. Galzain présente et analyse diverses pièces relatives à l'histoire d'Angoulême.

M. Carissan lit ensuite un rapport sur l'ouvrage de M. Méti-

(1) Ce travail a été publié par cette Société dans le volume de ses mémoires pour l'année 1865.

vier, *Monaco et ses Princes*, et enfin M. Marvaud continue son histoire de Cognac, et entre dans des détails étendus sur le règne des Valois et sur leur présence dans cette ville, qui était leur séjour de prédilection.

*
* *

Nous avons, dans notre dernière livraison, signalé la formation à Saintes d'une Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres. Sommes-nous destinés à enregistrer aujourd'hui l'agonie ou plutôt la mort de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure ? Tout nous le fait craindre. Cette société, qui doit avoir deux réunions par année, n'a pu tenir celle indiquée à la fin d'avril... faute de membres ; et c'est, dit-on, la seconde fois que le même fait se produit. Et cependant, après trois ans d'un mutisme complet, absolu, elle paraît donner un signe de vie et publie un fascicule de son recueil (n° 9 du tome Ier). Mais il ne faut pas trop se fier au titre ; papier, impression, caractère, tout est changé. C'est à Marennes que s'imprime aujourd'hui cette publication et l'auteur du travail contenu dans ce fascicule ne compte même pas parmi les membres de cette compagnie. Peut-elle donc bien revendiquer cette œuvre comme la sienne ? C'est affaire à elle. Quant à nous nous n'avons qu'un devoir à remplir, signaler le fait aux bibliophiles et donner notre avis sur la valeur du mémoire. Sous ce titre : *Les Pionniers saintongeois et la Nationalité française au Canada*, l'auteur, après avoir écrit une vie de Samuel Champlain, que l'on peut lire avec fruit même après la consciencieuse étude que notre collaborateur, M. Delayant, a terminée dans notre dernier numéro, donne une longue liste des émigrants de La Rochelle, Rochefort, Saintes et Marennes, au Canada. La publication de ces noms, qui est des plus intéressante, prouve que l'auteur a eu entre les mains des documents précieux et inédits. Le vœu qu'il émet, en terminant, de voir élever à Champlain une statue, mérite d'être accueilli ; que ce soit à Marennes, comme il paraît le désirer, ou à Brouage, bien que la ville soit ruinée et déserte, ce témoignage de reconnaissance envers un homme

qui a tant fait pour la France — nos lecteurs le savent, — ne serait qu'un acte de justice. Le moment paraît du reste favorable, car M. Omer Charlet vient déjà d'obtenir du Ministre d'Etat qu'une plaque de bronze vint apprendre au touriste visitant Brouage, que là naquit Champlain.

*
* *

Nous avons sous les yeux les *Procès-verbaux des séances de la Société académique de Maine-et-Loire* pour l'année 1866. Nous allons en extraire quelques notes sur les sujets qui ont été l'objet des travaux des membres de la société pendant cette période. L'on doit comprendre que tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en donner une trop rapide analyse, car ces études mériteraient mieux que le peu de lignes que nous sommes contraints de leur consacrer. Séance du 3 janvier : Mémoire de M. A. Parrot sur *le Droit de Tierçage en Anjou*, droit qui consistait à prélever aux dépens de la veuve ou des orphelins, le jour de l'inhumation du chef de la famille, le tiers des meubles qui devaient leur appartenir et ce, au profit du curé, et représentait ses honoraires. Ce droit qu'un légiste célèbre nommait *Jus satanicum* fut aboli par un arrêt du parlement de Paris du 23 août 1402 obtenu sur les instances de Thibault Levrault, juge royal d'Anjou.

Le 7 février, M. le docteur Dumont lit un travail où il pose la question de savoir si pour simplifier et faciliter l'étude de la langue grecque, il ne vaudrait pas mieux substituer à la prononciation des écoles celle du grec moderne. Et M. le professeur Boreau fait un exposé du résultat des herborisations qu'il a dirigées et de celles qu'il a faites en dehors de son professorat, soit seul, soit avec quelques amis.

Le 7 mars, M. le docteur Dumont commence la lecture d'un mémoire sur les *Etudes grecques au* XVIIIe siècle.

Le 4 avril, M. Larevellière *un Essai sur la canalisation de l'Ebre et sur la florule du Delta de ce fleuve*, épisode détaché de la relation de son voyage en Espagne.

Les 2 mai et 6 juin, M. Larevellière poursuit la lecture de ses excursions botaniques à travers l'Auvergne et le midi de la France.

Le 4 juillet, M. Déséglise présente un travail intitulé : *Révision de la section Tomentosa, du genre Rosa* dont le résultat est de fixer la synonymie de plusieurs espèces de ce groupe ainsi que la valeur de celles à laquelle Linné avait attribué la dénomination qui est devenue la caractéristique de cette section. Enfin M. Larevellière termine par une dernière lecture sur le mont Ventoux le récit de ses excursions dans le midi de la France.

Le 1er août, M. Planchenault, président honoraire à la Cour impériale, lit un mémoire historique, scientifique, économique et agronomique sur la culture de la vigne et principalement des divers cépages qui forment les vignobles du haut et bas Anjou. Ce travail tout pratique, offre d'utiles enseignements aux viticulteurs qui ne veulent pas se traîner éternellement dans les ornières de la routine.

M. A. Parrot continue la lecture de son mémoire sur les abbayes royales de Saint-Florent en Anjou. L'auteur traite dans cette portion la partie monographique et toute angevine de cette étude ; on lit ensuite une notice de M. Coudreuse sur la fondation d'une école d'Arts et Métiers, en Italie, placée sous la direction d'un Français, ancien élève de celle d'Angers. L'auteur rappelle que la première école de ce genre fondée en France le fut en Anjou, et que Napoléon Ier voulut tout d'abord la placer à Baupréau, dans le but de faire de ce lieu un foyer d'instruction et d'activité qui put à la fois aider la Vendée à oublier ses malheurs et l'unir plus intimement aux intérêts nouveaux qui s'agitaient autour d'elle.

Le 14 novembre, M. A. Parrot lit un mémoire sur la *Réforme monastique de Saint-Benoît d'Aniane* qu'il présente sous un jour tout nouveau. Puis le professeur, M. Boreau, directeur du jardin botanique, présente une monographie d'un certain nombre des espèces du *Sedum* du groupe *Telephium*.

Le 5 décembre, M. Parrot, en déposant l'exemplaire d'une carte d'Angers à Nantes au moyen-âge et qui indique pour le cours de la Loire dans la province d'Anjou un tracé différent de celui qui serait proposé, sinon adopté par la nouvelle carte des Gaules, présente de vive voix diverses observations pour

justifier sa manière de voir, et annonce qu'il prépare un travail spécial sur cet intéressant sujet.

M. Décharmes lit ensuite un mémoire sur un des *Halos solaires* qu'il a observés et signale l'Anjou comme étant placé dans les conditions météorologiques les plus favorables pour la production de ces phénomènes. M. Ménière présente une notice sur l'Ætite ou pierre d'aigle, sorte de géode libre de fer hydraté qui autrefois était considéré par le peuple comme une amulette et dont les spécimens les plus parfaits se trouvent en Anjou dans les environs de Saint-Remy-la-Varenne. M. Mourin enfin donne lecture d'un mémoire fort étendu sur ce que fut au xe siècle la question du Rhin pour la France carlovingienne.

M. le docteur Ridard a varié ces études par la lecture d'un certain nombre de pièces de vers qui, par la diversité des sujets traités prouve la flexibilité du talent du poète, comme ses *Etudes sur l'Homme*, la profondeur de ses connaissances et son talent de physiologiste.

Cette brochure est terminée par la table méthodique des matières contenues dans les vingt volumes de mémoires publiés par la société dans une période de dix années; table qui témoigne par la variété des sujets traités de la louable émulation qui règne parmi les membres de cette docte compagnie.

***

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. 37. Ce volume ne contient que trois mémoires, mais par l'importance des sujets dont ils traitent, il est le digne émule de ses devanciers. Parmi eux se trouve le travail de M. Ch. Bourgouin fils, sur la forteresse de Pirmil dont il a été déjà parlé dans l'une de nos précédentes revues bibliographiques, nous n'avons donc point à y revenir. Des deux autres, l'un est une *Note résumant les connaissances acquises aujourd'hui sur l'acier et sur les moyens de le produire*. Ce travail est comme le dit le titre, un résumé de tout ce que le génie moderne a inventé et perfectionné pour arriver à produire l'acier, vite, bien, et en quantités suffisantes pour fournir les exigences de notre industrie. Nous devons nous contenter de le signaler ici à l'attention des hommes spéciaux.

L'autre, sans contredit le plus important du volume, tant par son étendue (203 pages) que par le sujet qu'il traite, est le mémoire consacré par M. J.-C. Renoul à écrire l'histoire de la *Paroisse et du Quartier de Saint-Similien*, l'une des parties les plus anciennement habitées de la ville de Nantes.

Saint-Similien fut le troisième évêque de cette ville. Mort en parcourant les campagnes pour les évangéliser, son corps fut rapporté dans sa ville épiscopale et inhumé dans l'oratoire ou chapelle que les chrétiens avaient près du Martray (Martyrarium), qui était, croit-on, sous le vocable des apôtres saint Pierre et saint Paul, et fut pendant plusieurs siècles l'église Cathédrale, bien que située en dehors des murs de la ville, ce qui fut cause à plusieurs reprises de sa ruine par les Normands. Nous ne citons aucune date, car les historiens ne sont pas d'accord sur les époques, et si nous pouvions adresser un reproche à M. Renoul, ce serait celui de n'avoir pas assez accentué son opinion personnelle, et de n'avoir pas suffisamment justifié les raisons qu'il présente pour contredire la manière de voir de ses devanciers. Plus à même que personne par la nature de ses études de traiter *ex professo* une pareille matière, nous regrettons pour lui qu'il n'ait pas entrepris cette tâche, ingrate si l'on veut, mais qu'il était cependant très capable de mener à bien. Nous ne pouvons suivre, on le comprend, l'auteur dans le développement successif de son récit qui nous déroule siècle par siècle, année par année, tous les faits intéressant la vieille basilique, qui se sont passés dans le quartier qui l'environnait. Nous le voyons insensiblement se transformer, les bords de l'Erdre s'assainir, les rues étendre leurs sinuosités dans la campagne environnante, les champs, les prés, les bois successivement disparaître pour faire place aux habitations des hommes. C'est dans ce faubourg que se trouvait le jardin botanique près de la butte Saint-Nicolas, où il fut planté en 1687, sur un terrain qui servait auparavant au jeu du Papegault et de l'arbalète, c'est également dans son sein, sur la place Bretagne, que se tenait la foire dite Nantaise, qui commençait le 25 mai et durait quinze jours, ainsi que tous les marchés à bestiaux, qui furent transférés à la fin du

dernier siècle sur la place Viarmes où Charrette fut fusillé. Disons enfin en jetant un voile sur ces horreurs, que le quartier de Saint-Similien fut le principal théâtre de ces fusillades en masse, où hommes, femmes et enfants même, venaient tomber sous le plomb des trop fidèles émissaires de Carrier.

*
* *

La Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély a tenu une séance le 4 avril sous la présidence de M. le docteur Gyoux. Voici l'analyse du procès-verbal qui nous parvient à l'instant.

M. le président donne connaissance à la Société de deux lettres de MM. de Brémond d'Ars et Hardon, la remerciant de leur avoir conféré le titre de membres correspondants.

M. Gil présente le relevé des observations météorologiques journalières qu'il a recueillies au collége pendant le mois écoulé. Ce relevé sera désormais tenu au courant par M. Gil.

M. Jacob offre un tableau d'observations pluviométriques faites pendant huit ans à Saint-Jean; ces deux travaux seront l'un et l'autre publiés dans les bulletins.

M. le président annonce que M. le Dr Brochard, membre correspondant, vient d'obtenir deux distinctions pour son ouvrage : *de la Mortalité des Nourrissons,* dont une analyse a été lue il y a déjà longtemps à la Société : 1° Une médaille d'or décernée par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; 2° l'un des prix Monthyon (concours de statistique), décerné par l'Académie des sciences. Il fait part du projet émis par M. Jean Macé, pour une ligue de l'enseignement. La Société ne pouvant concourir pécuniairement à cette œuvre, lui offre son concours moral et s'inscrit en tête de la liste qui lui a été adressée, en outre elle invite les sociétaires à suivre cet exemple. Il donne enfin communication d'une statistique du service médical dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dont la Société décide l'insertion dans ses bulletins.

Plusieurs objets, livres ou brochures sont offerts à la Société dans cette séance.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouêst (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

ADIEUX ET DÉPART de Monseigneur l'évêque de La Rochelle, archevêque élu de Reims. *La Rochelle*, *Deslandes*, 1867, br. in-8° de 15 p. 15 c.

ANNUAIRE de la Société d'émulation de la Vendée, douzième année, 1865. *Napoléon-Vendée*, v^e^ *Yvonnet*, 1866. in-8°, 284 p. et gr. 3 fr.

BARDONNET (A.) Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny. Publié d'après le manuscrit du musée britannique. *Niort*, *L. Clouzot*. VIII-162 p. 3 fr.
Il a été tiré 30 exemplaires sur papier vergé à bras, grand in-8°. 6 fr.

BAUDRY (Ferd.) Vie de Henri Dorie, prêtre de la Société des Missions-Etrangères, décapité pour la Foi en Corée, le 8 mars 1866. *Poitiers*, *Oudin*, in-18 jésus, portrait. 2 fr.

BOSCO (J.) Saint Pierre, prince des apôtres, trad. de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur. *Poitiers*, *Oudin*, in-18. 1 fr. 25

BOUTAULD (Le P. Michel). Méthode pour converser avec Dieu, suivie du bon emploi du temps. *Poitiers*, *Oudin*, in-32 raisin.

BUÉ (A). A propos de la réorganisation de l'armée, cavalerie. *Paris*, *Dumaine*, in-8°, 60 p. 1 fr. 50.

BULLETIN de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, t. 4. année 1866, in-8°, LXXII-616 p. et 2 portraits. *Angoulême*, *Goumard*. 8 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1867. *Poitiers*, *Dupré*, 40 p. in-8°. 75 c.

CAMUZET (de Saint-Jean-d'Angély). Manuel des matières du code de procédure civile exigées pour le deuxième examen de droit, avec un résumé; 2e édition, revue et modifiée. *Paris*, *Marescq*, in-8°, 300 pages. 4 fr. 50.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

COYTEUX (F.) Rapport fait le 4 décembre 1866 et 8 janvier 1867, par M. Trouëssard (professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers,) à la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de la même ville, sur un ouvrage intitulé : Qu'est-ce que le Soleil? Peut-il être habité? par M. Coyteux. — Réponse à ce rapport et notes critiques. *Poitiers*, *Bernard*, 1 vol. in-8°, 113 pages. 2 fr. 50.

GAUDIN (Paul). Scherzo, Idylles et Odelettes, *Paris*, *Dentu*, in-18 ang. 2 fr.

GAULE (de). La mémoire du cœur, traits de reconnaissance envers Dieu et envers les hommes, in-8°, VII, 232 p. *Poitiers*, *Oudin*.

GIRAUD TEULON (le Dr). De l'œil, notions élémentaires sur les fonctions de la vue et ses anomalies. *Paris*, *Germer Baillière*, in-18. 2 fr.

JOURNAL de médecine de l'Ouest, publié par la section de médecine de la Société académique de Nantes, 1re série, 1re année, t. 1er, 1re liv., 31 janvier 1867, in-8°, 36 pages. *Nantes*, *ve Mellinet*. Ab. 8 fr. par an.

LABONNEFON (H. de). Nouvelle petite morale en action. Livre du 1er âge, in-18. *Poitiers*, *Oudin*. 60 c

LANDRIOT (Mgr). Le Christ de la Tradition, 2e édition, revue et augmentée, 2 vol. in-18 jésus, LXXIX,-1281 p. *Paris*, *Palmé*. 7 fr.

LANDRIOT (Mgr). Conférences, Allocutions, Discours et Mandements, années 1865, 1866, 1867, t. IV, in-8°, 439 p. *Paris*, *Palmé*. 6 fr.

LÉO (André). L'Idéal au Village. *Paris*, *Hachette*, in-18 ang. 329 pages. 3 fr.

LONGUEMAR (de). L'Archéologie française à l'Exposition de 1867. Rapport lu à la Société des Antiquaires de l'Ouest dans la séance du 16 mai. *Poitiers*, *Dupré*. 20 pages in-8°. 75 c.

LONGUEMAR (de). Revue des Etudes géologiques ayant pour objet le département de la Vienne, publiées de 1830 à 1867. *Poitiers*, *Dupré*, in-8°, 56 p. 2 fr.

LOUOT. Tarifs des droits de circulation, de consommation et de détail, à l'usage des receveurs buralistes et des marchands en gros. *Poitiers*, *Oudin*, in-18. 1 fr.

LUCAS (Félix). Le procès du Matérialisme, étude philosophique précédée d'une lettre à Mgr l'Evêque d'Orléans. *Paris*, *Didier*, in-12, 260 p. 3 fr.

MARTIGNY (Raymond de). La Chasse au Ruban. *Paris*, *Dentu*, in-18 ang., IV-295 pages. 3 fr.

MAYNARD (l'abbé), chanoine honoraire de Poitiers. Voltaire, sa vie et ses œuvres; t. 1er, in-8°, 500 p. *Paris*, *Bray*. 6 fr.

MÉMOIRES de la Société de statistique, sciences et arts du départe-

ment des Deux-Sèvres. *Niort*, 2e série, t. vie, 2e partie, x-304 pages. 3 fr.

MERSON (Ernest). La Liberté de la Presse et de la République. in-8°, VIII, 318 p. *Nantes*, *imp. Merson. Paris*, *Dentu*, 1867. 4 fr.

MERSON (Ernest). Le tome deuxième de l'histoire de Jules César. In-8°, 110 p. *Nantes*, *imp. Merson*, 1867.

PAPILLAUD (Dr), de Saujon, (Charente-Inférieure). Essai sur l'action thérapeutique de l'arseniate d'antimoine contre certaines affections du cœur et des poumons. *Paris*, *Thunot et Cie*, in-8°, 32 p.

PÉHANT (Emile), conservateur de la Bibliothèque de Nantes. Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes; t. IV, histoire, 1re partie, in-8° à 2 col. XVI-692 p. *Nantes*, *Forest et Grimaud*.

PETIT (l'abbé). Conseils à une âme pieuse dans un monde difficile. *Poitiers*, *Oudin*, 32 p. in-32 20 c.

PIE (Mgr), évêque de Poitiers. Œuvres complètes; t. IV et V. *Poitiers*, *Oudin*, in-8°. 12 fr.

PIONNIERS (les) Saintongeois et la nationalité française au Canada; Samuel Champlain. *Marennes*, *Florentin aîné*, in-8°. 1 fr.

RIOUBLAND. Nouvelle biographie de Mgr Landriot, archevêque de Reims. *La Rochelle*, *Deslandes*, in-18, 65 p. et photographie. 1 fr. 25.

ROCHET (l'abbé). Histoire de saint Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople. *Paris*, *Douniol*, 2 vol. in-12. 8 fr.

ROZIÈRE (l'abbé). Le Mot de Marie, amour chrétien. In-32. *Poitiers*, *Bonamy*. 60 c.

SAUZÉ (J.-C.). Exploration botanique de l'arrondissement de Bressuire, pendant les années 1864 et 1865. *Niort*, *Clouzot*, 1867, in-8°, 24 p. 50 c.

SAVARY, juge honoraire. Lettre aux Habitants de Mauzé. In-8°, 43 p., portrait.

SÉNEMAUD (Ed.). Terres et fiefs relevant de l'évêché d'Angoulême, au 1er janvier 1789. *Paris*, *Dumoulin*, grand in-8°, 112 p. 5 fr. Tiré à 50 exemplaires.

STRADA (J. de). Philosophie méthodique; Méthode générale. *Paris*, *Hachette*, grand in-18 ang., 156 p. 2 fr.

TESTAMENTS de Notre Seigneur et de la sainte Vierge, ou les exemples du Sauveur et de sa sainte Mère, réduits en Maximes. *Poitiers*, *Oudin*, in-32.

VEILLÉES (les) Charentaises, romans historiques sur l'Aunis, l'Angoumois et la Saintonge, par une Société de littérateurs Angoumoisins. *Angoulême*, *Nadaud*, in-16, 32 p. 25 c. le nº. Nº 1, le Roi grand nez. — Nº 2, La Rochelle délivrée. — Nº 3, le Camus de Neville. — Nº 4, le Camus de Neville et La Rochelle délivrée.

St-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME V

Année 1867 — 1er semestre.

JANVIER

Aux abonnés de la Revue de l'Aunis, par M. *L. Delayant*. . . 1
Notre but, par M. *Nathan*. 3
Les Montaigne en Saintonge, par M. *L. Audiat*. 12
Le corps de ville de La Rochelle a-t-il été réduit à 24 membres en 1565? par M. *L. Delayant*. 20
Glossaire poitevin, par *l'abbé Rousseau*. 28
Le testament d'une fille de Guiton, par M. *E. Jourdan*. . . . 38
Prise et reprise du château de Lusignan en Poitou, le jour du dimanche gras de l'année 1569, par M. *L.-F. Bonsergent*. . 49
Revue bibliographique, par MM. *Beauchet-Filleau et Jérôme Bujeaud* 58
Bulletin bibliographique mensuel. 62

FÉVRIER

Prise et reprise du château de Lusignan en Poitou, le jour du dimanche gras de l'année 1569, par M. *L. F. Bonsergent*.. . 65
Hoffmann musicien, par M. *L. Méneau*. 70
Glossaire poitevin, par *l'abbé Rousseau*.. 77
Notice sur Samuel Champlain, par M. *L. Delayant*. 81
Un mot sur René Descartes, par M. *L. Duval*. 89
Intermédiaire des travailleurs de l'ouest de la France, par M. *Benj. Fillon*. 95
Revue bibliographique, par MM. *Nathan*, *E. de Barthélemy et J. Bujeaud*. 98
Chronique, par M. *Nathan*. 113

Revue des Sociétés savantes, par *M. Nathan*. 122
Bulletin bibliographique mensuel. 132

MARS

Glossaire poitevin, par *l'abbé Rousseau*. 133
Notice sur Samuel Champlain, par M. *L. Delayant*. 141
L'intermédiaire des provinces de l'ouest, par M. *J. Charvet*. . 154
Le parlement à Poitiers, par M. *Beauchet-Filleau*. 155
Chronique musicale, par M. *L. Mèneau*. 158
Revue bibliographique, par MM. *Nathan, Gyoux, C. Sauzé, P. Caillet, et J. Bujeaud*. 165
Chronique, par M. *Nathan*. 182
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 187
Bulletin bibliographique mensuel. 195

AVRIL

Étude sur les historiens du Poitou, par *l'abbé Auber*. 197
Notice sur Samuel Champlain (fin), par M. *L. Delayant*. . . 215
Charte en langue vulgaire de l'Angoumois, antérieure au XIIe siècle, par M. *A. Boucherie*. 222
Quelques considérations historiques sur l'histoire de nos communes, par M. *A. Bardonnet*. 228
Intermédiaire des travailleurs de l'ouest de la France, par MM. *Th. Grasilier, A. Bardonnet, L. Delayant, A. Biret, B. Fillon et Maltouche*. 232
Revue bibliographique, par MM. *L. Duval, L. Delayant. L. Audiat et Nathan*. 238
Chronique, par M. *Nathan*. 253
Revue des Sociétés savantes. par M. *Nathan*. 257
Bulletin bibliographique mensuel. 263

MAI-JUIN (1)

Une soumission après la révocation de l'édit, par M. *L. Audiat*. 265
Notice sur Laurent Drelincourt, par M. *Meschinet de Richemond*. 276

(1) Le numéro de mai ayant été remplacé par le volume Conférences scientifiques et littéraires de l'Académie de Poitiers, le numéro suivant a porté pour titre Mai-Juin, et pour nº d'ordre 5-6.

Exposition artistique de 1867 :
1° Aunis et Saintonge, par M. *E. Callot*. 285
2° Poitou, par M. *A. Proust*. 297
Les conférences dans les provinces de l'ouest, par *M. Nathan*. . 304
Chronique, par M. *Nathan*. 313
Revue bibliographique, par MM. *Maltouche*, *A. de Liniers et Nathan*. 320
Compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. *L. Duval*. 338
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 346
Bulletin bibliographique mensuel. 358

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

AUBER. (L'abbé) — Etude sur les Historiens du Poitou . . 197
AUDIAT. (Louis) — Les Montaigne en Saintonge 12
Revue bibliographique 246
De Une soumission après la révocation de l'édit Descorbiac 265
BARDONNET. (A.) — Quelques Considérations historiques. . 228
Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
BARTHÉLEMY. (E. DE) Revue bibliographique 105
BEAUCHET FILLEAU.— Revue bibliographique 58
Le Parlement à Poitiers 155
BONSERGENT. — Prise et reprise du château de Lusignan. 49, 65
BOUCHERIE. — Charte en langue vulgaire de l'Angoumois 222
BUJEAUD. (Jérôme)— Revue bibliographique . . . 61, 110, 180
CAILLET. — Revue bibliographique 178
CALLOT. — Exposition artistique de 1867 : Aunis et Saintonge 285
CHARVET. — Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 154
CLOUZOT. (L.) — Bulletin bibliographique . . 62, 132, 195 263, 358
DELAYANT. (L.) — Aux Abonnés de la *Revue de l'Aunis* . . 1
Le Corps de ville de La Rochelle . . . 20
Notice sur S. Champlain. . . 81, 141, 215
Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
DUVAL. (Louis) — Un mot sur René Descartes 89
Revue bibliographique 238, 240
Compte-rendu de la Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne 338

FILLON. (Benj.) — Intermédiaire des Travailleurs. . . 95, 232
GRASILIER. (Th.) — Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
GYOUX. (Ph.) — Revue bibliographique 169
JOURDAN. (E.) — Le Testament d'une fille de Guiton . . 38
LINIERS. (A. DE) — Revue bibliographique 324
MALTOUCHE. — Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
Revue bibliographique 320
MÉNEAU. (L.) — Hoffmann musicien 70
Chronique musicale 158
MESCHINET DE RICHEMOND. — Notice sur Laurent Drelincourt. . 276
NATHAN. — Revue bibliographique . 98, 99, 101, 165
166, 167, 246, 247, 248, 249, 251, 328
329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336
Chronique 113, 182, 253, 313
Revue des Sociétés Savantes. 122, 187, 257
346
Les Conférences dans les provinces de l'Ouest 304
PROUST. A. — Exposition artistique de 1867 ; Poitou . 297
ROUSSEAU (L'abbé). — Glossaire Poitevin 28, 77, 133
SAUZÉ C. — Revue bibliographique 175

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

—

Annette Taudet, ou les Sorciers du Poitou au XIXe siècle, par M. *Henri-Edme Bouchard* 178
Annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Vienne. 98
Archéologie (L') française à l'Exposition de 1867, par M. *de Longuemar*. 336
Archives de l'Ouest (Poitou), par M. *Ant. Proust*. 241
Assistance (De l') et de l'Instruction publique à Angoulême, par M. *Paul Sazérac de Forges*. 251
Calendrier de la Noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, par M. *Carré de Busserolle*. 320
Calendrier (Le) d'Horticulture florale, par M. *Desprez* . . . 166
Charente (La) révolutionnaire, par MM. *Victor et Jérôme Bujeaud* 248
Cinq Formules rhythmées et assonancées du VIIe siècle, par M. *A. Boucherie* 238
Conseils à une âme pieuse dans un monde difficile, par M. l'abbé *Petit* 332
Considérations sur l'Enquête agricole, par M. le comte de *Larochetulon* 334
Dangers d'une méthode uniforme dans l'enseignement des Langues, par M. *J. Lapaume* 169
Divinités (Les) égyptiennes, par M. *Ollivier Beauregard* . . . 110
Enfants (Les) de Melle, par M. *Bonnet Belair* 246
Engrais (Les) perdus dans les campagnes, par M. *Delagarde*. . 335

Epigraphie du Haut-Poitou, par M. *de Longuemar* 105
Episode de l'Insurrection vendéenne, Gaudin Barillais et sa négociation, par M. *Alfred Lallié* 247
Essai sur le langage Poitevin, par *Dreux du Radier* 99
Femme (La) et le Livre de la Morale, par M. *Alfred Le Dain* . 324
Forteresse (La) de Pirmil et les officiers du château de Nantes, par M. *Ch. Bougouin*. 240
Guide des Baigneurs et des Touristes aux Sables d'Olonne . . 180
Histoire de saint Jean Chrysostôme, par M. l'abbé *Rochet* . . 246
Liberté (La) dans l'ordre intellectuel et moral, par M. *Emile Beaussire* 167
Mouvement (Le) philosophique en Sicile aux XVIIIe et XIXe siècles, par M. *Em. Beaussire* 249
Notice sur les vicomtes de Thouars, par M. *Hugues Imbert*. . 101
Origine et signification du plus ancien nom de la Savoie; de la parure au temps jadis; un mot de plus sur deux inscriptions grecques et un terme d'Art, par M. *J. Lapaume* 331
Paroisse (Une) Poitevine, par M. *Stéphane de la Nicollière* . . 166
Petite (La) Géographie des Deux-Sèvres, par M. *Loiseau*. . . 165
Pierre (Une) tombale de l'abbaye de Villeneuve-lès-Nantes, par M. *Stéphane de la Nicollière*. 247
Pierre Valdey, ou le bon Fils, essai d'éducation pratique, par M. *de Labonnefon*. 331
Procès-verbal (Le) de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois en 1635, par M. Th. de B. A. 58
Recherches chimiques sur la patine des silex taillés, par M. *A. Meillet* 166
Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne, par M. *Le Touzé de Longuemar* 175
Relation des fêtes de Thouars en l'honneur de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, par M. l'abbé *Rosière*. 333
Saint Maximin de Trèves, par *Dom Chamard*. 328
Spécificité (De la) des eaux thermales sulfureuses de St-Sauveur dans le traitement de l'épuisement physique, physiologique et moral, par le docteur *Clauzure*. 330
Théorie de l'Extradition, par M. *Th. Ducrocq* 248
Traité élémentaire de Cosmographie, par M. *J. Pichot*. . . . 329
Veillée (La) du Mardi-Gras, par M. *P. Caillet*. 61

SAINT-MAIXENT, TYP. REVERSÉ.

REVUE

DE L'AUNIS

DE

LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

SEPTIÈME VOLUME

1er Semestre 1868

LA ROCHELLE
PETIT, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L.CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

DÉP. DE LA GIRONDE-INFÉRIEURE
ARCHIVES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

L'envoi de la *Revue* continue après l'expiration de l'abonnement : toute personne qui ne renverra pas le présent numéro sera considérée comme abonnée pour l'année 1868.

HISTOIRE DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION A BORDEAUX, principalement sous l'administration anglaise, par Francisque Michel, t. I, 1867.

2me article.

L'Angleterre d'abord, avec laquelle le commerce est à la fois le plus actif et le plus inégal, parce qu'il reçoit le contre-coup de toutes les oscillations de la politique. C'est là un point tellement important dans notre histoire que pour le bien déterminer il faudrait la refaire tout entière pendant plusieurs siècles. Le fait lui-même est hors de doute; les détails seuls manquent pour y verser une pleine lumière en y portant une mesure précise. Je me borne à signaler ceux qui ressortent du livre de M. Michel. Tantôt Bordeaux et La Rochelle sont Anglais en même temps, ou en même temps Français, et alors ils marchent d'accord; tantôt ils sont soumis à des suzerains différents, et alors ils entrent en lutte d'une manière plus ou moins ouverte, plus ou moins violente. En 1218, Bordelais et Rochelais sollicitent d'Henri III le paiement des dettes contractées envers eux par son père, et font au moins reconnaître leur droit. La guerre de cent ans rend à l'Angleterre les rapports difficiles avec Bordeaux presque autant qu'avec La Rochelle, et, en 1410, dans une trêve conclue entre les deux puissances belligérantes, il est stipulé que tous les marchands d'Angleterre pourront venir à La Rochelle, par terre et par

mer, charger des vins et retourner dans leur pays, avec réciprocité pour les Rochelais qui voudraient venir vendre leurs vins en Angleterre; une proclamation avait fait connaître ces dispositions dans tout l'ouest de la France. Ce n'était là de la part de Henri IV qu'un retour partiel au respect du droit commercial reconnu longtemps par les princes des deux pays. Deux cents ans auparavant, Louis VIII concédait aux Rochelais un privilége par lequel il donnait à tous les marchands qui commerçaient avec eux un sauf-conduit par toutes ses terres, pour eux et leurs marchandises, et, au cas où il déclarerait la guerre à la nation à laquelle ils appartiendraient, leur garantissait pour se retirer librement vingt jours à dater de cette déclaration. Edouard III au début de la guerre de cent ans l'avait reconnu, sinon toujours respecté en fait, et l'avait de lui-même et par des lettres spéciales rappelé aux Rochelais, en 1338, les invitant à venir avec sécurité dans son royaume. En 1393, une décision de l'échevinage de La Rochelle avait prescrit au maire de laisser les Anglais et autres étrangers se loger où ils voudraient à La Rochelle, tout en lui réservant expressément le droit d'intervenir s'ils se trouvaient réunis quelque part en trop grand nombre.

Les Rochelais tenaient naturellement beaucoup à ce privilége: en 1467, après avoir cédé à des ordres contraires de Louis XI, ils le firent reconnaître même de ce prince méfiant et absolu; et il le confirma encore expressément en 1472, bien qu'il eût alors un prétexte tout trouvé pour le supprimer. Ils avaient fait de grandes difficultés avant de renoncer sur son ordre à l'obéissance que, sur ses ordres exprès, ils avaient jurée à son frère, le duc de Guienne, et il s'en montrait fort irrité.

A la fin du xve siècle, Bordelais et Rochelais réclament en même temps contre les exigences, contre les exactions auxquelles ils sont soumis en Angleterre.

Cette communauté d'intérêts, même entre ennemis, n'était pas toujours sentie, ou plutôt cédait souvent à des passions plus vives. Ainsi après la prise de La Rochelle par Louis VIII, Henri III entrave par tous les moyens dont il dispose, y compris le refus de payer ses propres dettes, l'exportation des

vins de La Rochelle. Il n'y avait pas toujours besoin pour cela de la guerre; et l'on vit Edouard Ier mettant son pouvoir royal au service de ses intérêts de marchand, empêcher ses sujets d'acheter du vin à quelqu'autre que ce fût tant que les siens ne seraient pas vendus. Les bourgeois chefs de la commune protégeaient bien par des réglements leurs vins contre la concurrence. Le libre échange n'est pas une doctrine du XIIIe siècle.

Le pis de ces alternatives, c'est qu'elles faisaient dégénérer les rivalités commerciales des deux villes en hostilités violentes, qui échappaient parfois à la direction des rois. En 1220, toutes deux soumises au roi d'Angleterre, elles n'en ont pas moins des différends; elles se reprochent mutuellement de n'avoir pas respecté leurs coutumes et leurs libertés; mais elles règlent leurs débats sans recourir à l'intermédiaire du roi, et signent seules le traité qui y met fin. La paix était avant le XVIe siècle un hasard si peu commun et si peu durable qu'un navire de commerce ne se risquait guère à naviguer seul; on ne sortait des ports qu'armés et réunis en flottille; mais dans un tel voisinage, l'inimitié était bien plus redoutable. En 1384, des corsaires de La Rochelle vont piller jusque dans la Gironde un navire anglais qui avait l'imprudence de sortir seul de Bordeaux. Vers le même temps les Bordelais brûlent en mer, malgré une trève, une barque rochelaise chargée de cinquante tonneaux de vin, et les conservateurs de la trève autorisent des représailles. Ces luttes durèrent bien longtemps après que les rois anglais n'eurent plus de domaines en France. Les dissidences religieuses y furent un aliment et un prétexte. En 1569, des exigences du roi et du prince de Condé forçaient les marchands anglais d'abandonner Bordeaux pour La Rochelle, puis les bons traitements de Catherine de Médicis décidaient ces mêmes marchands à revenir à Bordeaux en promettant de ne plus retourner à La Rochelle. Sous le règne même de Louis XIII, des pirates partis de La Rochelle, désavoués, il est vrai, par le corps de ville, mais recrutés en grande partie parmi les matelots de la ville, viennent infester la Gironde. Les plaintes des Bordelais à cet égard allaient bientôt trouver un écho dans

celles des Etats de Bretagne. Il est triste de constater ces deux choses, que l'histoire du commerce et celle de la piraterie sont pendant longtemps bien difficiles à dégager l'une de l'autre; qu'il n'y a pas de résistance à main armée, si juste soit-elle, qui ne serve de prétexte au vol et au pillage.

Les commerçants pacifiques faisaient bien quand ils pouvaient justice de ces violences. Ainsi, en 1459, les Bordelais firent saisir une barque rochelaise chargée de sel, que des corsaires bayonnais avaient enlevée, et y avaient amenée et vendue. Et ce n'était pas seulement sur mer qu'avaient lieu ces luttes; elles amenaient des guerres sur terre, des piéges perfides, et le maire de La Rochelle dut une fois faire sortir de la ville tous les Bayonnais qui s'y trouvaient, dans la crainte qu'ils n'y missent le feu. Il y avait plus que rivalité commerciale; il y avait haine politique depuis 1224. Bayonne pourtant enviait La Rochelle, dont elle fut fière de recevoir des mains de Jean-sans-terre la charte communale : car c'est bien la sienne qu'elle reçut, qu'elle soit du reste ou ne soit pas originairement la charte de Rouen. Ceci soit dit sans blâmer l'assertion de M. Michel qui n'était pas obligé ici à une si minutieuse exactitude.

Et cependant la chute de la ville rivale nuisit à Bayonne et à Bordeaux. La prise de La Rochelle en 1628, fit cesser les priviléges commerciaux qui contribuaient beaucoup à attirer les Anglais en Guyenne.

L'Angleterre était le principal, elle n'était pas le seul pays où Bordelais et Rochelais se rencontrassent comme associés ou comme concurrents. Il y avait la Flandre d'abord, Damm en particulier. J'ai déjà rappelé les traités avec ce pays : leur fréquent renouvellement montre que les relations nombreuses étaient cimentées par un intérêt commun qui triomphait de tous les démêlés. Les Flamands venaient chercher à La Rochelle du vin, soit pour leur propre pays, soit pour les pays étrangers, où ils le portaient parfois frelaté, ce qui motiva un acte du parlement d'Ecosse pour défendre de leur en acheter. Ils y apportaient des draps, dont le transit était protégé sur toute la route par des conventions souvent violées, souvent renou-

velées. M. Fr. Michel relève les noms de plusieurs marchands flamands, domiciliés à La Rochelle; mais ce ne sont là que de faibles indices d'un fait bien constaté d'ailleurs, et l'on sait qu'une rue de la ville a porté jusqu'à nos jours le nom de Canton des Flamands. Cela n'empêchait pas les Flamands de louer à l'occasion leurs navires aux rois de France pour combattre les Rochelais. Quoiqu'on en dise, ce n'est pas de nos jours que le pouvoir de l'argent est devenu de tous le moins contesté.

Il y avait les Ecossais : M. Fr. Michel trouve souvent Bordeaux et La Rochelle unis dans les relations indiquées avec cette nation. Il y avait des Allemands; au nombre des garants du traité fait en 1483, par Louis XI, avec la hanse teutonique, à côté du sénéchal d'Aquitaine figurent des négociants de La Rochelle. Une charte partie rédigée en 1550 par le notaire Donzeau, mentionne un tonneau d'encens et une barrique de verjus expédiés au nom d'un Rochelais, à destination de Middelbourg. On voit, dès 1388, un sauf-conduit octroyé par Richard II à un navire de Stralsund, chargé par un marchand de Gênes, de vins de La Rochelle et d'autres marchandises.

Il y avait donc des Italiens; M. Michel pense qu'ils avaient lié des relations avec La Rochelle bien plus tôt qu'avec Bordeaux, qu'ils y avaient une colonie; et en effet une ordonnance de Louis X, du 9 juillet 1315, porte que les marchands italiens et leurs capitaines, ou consuls, ne pourront avoir leur domicile en France que dans quatre villes : Paris, Saint-Omer, Nîmes et La Rochelle.

A plus forte raison devait-il y avoir des liens commerciaux entre La Rochelle et l'Espagne : j'ai déjà montré avec M. Michel des marchands espagnols achetant des vins à La Rochelle. Il trouve en 1242 un ordre de Henri III d'Angleterre au sénéchal de Gascogne de signaler aux notables de Bordeaux le passage d'un navire d'Espagne à destination de La Rochelle avec un chargement de chevaux, de soieries et autres marchandises, et de les inviter à lui courir sus. Après le traité de Brétigny, Edouard se hâta d'assurer aux marchands castillans le maintien de toutes leurs franchises dans ce port et de prévenir tous les

prétextes sous lesquels ses officiers auraient pu les inquiéter. En 1416 au contraire la commune rochelaise maintient les droits particuliers qu'elle prélève sur les marchands castillans contre les priviléges qu'on leur a accordés en France et dont ils argüent. Ils n'en continuent pas moins à fréquenter son port et, en 1430, le roi de Castille et le duc de Bretagne ayant érigé un tribunal pour régler les différends commerciaux entre leurs sujets le placent à La Rochelle, comme au lieu le plus ordinaire de leurs relations.

Enfin nous retrouvons encore La Rochelle à propos des pélerinages à Saint-Jacques de Compostelle. Dès la guerre de cent ans les Rochelais se méfiaient des gens qui passaient chez eux venant d'Angleterre pour aller en pélerinage à Saint-Jacques en Galice, et arrêtèrent malgré son habit un pélerin anglais venu sur une barque espagnole et entré dans leur ville sans en faire déclaration au maire. D'un autre côté le chapitre de Saint-Jacques avait des fiefs et aumônes sur la Rochelle, et c'est dans ce port que la reine-mère s'embarqua en 1462 pour faire ce pélerinage. On sait même que le fret du petit bâtiment qu'elle monta pour ce voyage fut de 550 livres.

En 1226, frère Thomas, de l'ordre du Temple, recevait la somme de 33 livres 10 shillings pour fret d'un grand vaisseau du roi, qu'il avait employé à porter de La Rochelle à Bordeaux une cargaison appartenant à un négociant de cette dernière ville. On trouve dans le traité des pierres de Bernard Palissy, l'itinéraire que suivaient les navires, de quelque grandeur qu'ils fussent, pour aller de Bordeaux, soit à La Rochelle, soit en Bretagne, en Flandre et en Angleterre.

M. Michel signale l'origine bordelaise d'une de nos familles municipales, les Loupsault. Lopsault, qui était le nom d'une église de Médoc, était aussi celui d'une famille bordelaise, et on trouve dans un registre de 1444 un Anthony de Lopsault. Celui-ci est postérieur à nos maires du même nom. Au contraire M. Michel combat l'opinion de Scaliger, qui faisait descendre Montaigne d'un pêcheur breton qui se serait établi à La Rochelle. La *Revue de l'Aunis* a publié des détails sur les membres de la famille du grand écrivain qui s'étaient établis en Saintonge.

Ce sont là de bien petits détails sans doute, et je les ai recueillis plus à mon point de vue rochelais qu'à celui de l'examen du livre de M. Michel. Même à ce premier égard, il faut bien songer qu'ils se rapportent à une époque complètement fermée. Dès le milieu du XVIe siècle, l'adoption du protestantisme par La Rochelle, la grande et périlleuse influence que lui procure ce changement donnent une tout autre face à son histoire commerciale; dans le laps de temps qui sépare les deux siéges, les intérêts des marchands et des marins se mêlent au respect des droits de la commune, aux passions des sectaires dans une proportion digne d'étude. Après sa chute, viennent des progrès dans l'art de la navigation qui font que les simples ports à marées sur l'Océan ne suffisent plus à ses besoins; en sorte que la connaissance des causes de la prospérité antérieure de La Rochelle ne saurait indiquer des voies pour la recouvrer. Si l'étude du passé peut fournir quelque ouverture de ce genre, ce n'est qu'en s'appliquant à des transactions plus rapprochées de nous, au XVIIIe siècle, et encore peut-être les différences sont-elles déjà trop grandes pour permettre cet espoir. Quant au livre que j'examinais ils donnent un moyen bien indirect sans doute, mais pourtant encore réel, d'en mesurer l'intérêt. Car enfin à voir ce qu'on en tire pour notre Rochelle, on pourra facilement conjecturer ce qu'il donne pour d'autres villes, pour Niort, pour Périgueux, pour Toulouse, à plus forte raison pour Bordeaux.

L. DELAYANT.

LA MARQUISE DE CAYLUS.

—

3me article.

—

La marquise de Caylus rédigea ses *Souvenirs* à la prière de son fils. Pas un mot ne lui échappa sur les torts de son mari, elle connaissait trop les convenances pour y manquer sur ce point. Au reste, même dans ses lettres, on ne trouve qu'une seule allusion à ce sujet. Après avoir exprimé à sa tante le vœu de voir son fils attaché à M. le dauphin, elle ajoute : « Si M. de Caylus vivait, il serait encore menin, grâce qui, comme vous savez, ne lui avait été accordée que par vous et pour moi. Mon fils a les mêmes raisons et n'a pas les mêmes motifs d'exclusion. »

Madame de Caylus n'a pas terminé ses *Souvenirs* ; elle dit souvent qu'elle expliquera plus tard ce qu'elle ne veut pas dévoiler encore, et elle abandonne son ouvrage inachevé pour ne jamais le reprendre ; qui peut compter sur un lendemain?

Ce qui en existait fut confié à Voltaire qui, bon juge en fait d'esprit, en a publié une première édition, en y joignant une préface et des notes souvent inconvenantes. Elle parut sous la rubrique d'Amsterdam, chez Jean Robert, mais elle fut faite à Genève, 1770, un vol. in-12. Elle est très-fautive. Le philosophe de Ferney apprécie ainsi l'œuvre de Mme de Caylus : « Tout ce qu'elle raconte est vrai. On voit une femme qui parle avec candeur. Ses *Souvenirs* serviront surtout à faire oublier cette foule de misérables écrits sur la cour de Louis XIV, dont l'Europe a été inondée par des auteurs faméliques qui n'avaient jamais connu ni cette cour, ni Paris. » Cette candeur n'exclut pas la finesse qui mord en jouant, et ce léger bagage contient plus de remarques solides et justes qu'une foule de gros recueils.

Dans la même préface, Voltaire juge aussi les *Mémoires* de Mme de Maintenon, publiés par la Beaumelle, il en relève les bévues et apostrophe ainsi l'inventeur de ces récits apocryphes : « Voilà par quels gredins la plupart de nos histoires secrètes modernes ont été composées ! » Qu'eût-il donc dit s'il eût su avec quelle impudence la correspondance de cette femme, aussi bonne que prudente et sage, avait été tronquée, amplifiée, falsifiée pour égarer le public sur son compte ? Les officines hollandaises n'ont rien produit de plus perfide, et cependant combien d'écrivains mus par l'esprit de secte ou de parti puisent encore leurs inspirations à cette source empoisonnée ?

Une autre édition des *Souvenirs*, plus correcte que la première, la suivit de près, elle fut imprimée à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1771, in-8°. La préface et la plupart des notes sont supprimées. Quelques exemplaires de cette édition reparurent en 1804, avec un nouveau titre, Barrois frères, Paris, in-8° avec encadrement. Le texte y a éprouvé des améliorations et des additions importantes.

Une troisième édition parut à Maestrich, 1778, in-12, avec les notes de Voltaire sans la préface. On y a reproduit le texte de Jean Robert, avec ses fautes et les additions de Rey.

L.-A. Auger en a donné une nouvelle édition, précédée d'une notice historique et littéraire, et suivie d'un choix de lettres à Mme de Maintenon. Paris, Colnet, 1803, 1 vol. in-8° ou 2 vol. in-12.

Une autre édition avec la notice d'Auger, revue et corrigée, la préface et les notes de Voltaire, et un avertissement de l'éditeur, parut en 1804, Paris, A.-A. Renouard, un vol. in-12, ornée de quatre portraits, et fut suivie d'une sixième semblable à la précédente, Paris, Renouard, 1806, avec treize portraits. Il a été tiré trois exemplaires, sur vélin, de l'édition de 1804, reliés en maroquin bleu avec étui, et un exemplaire de celle de 1806, avec portraits avant la lettre. Ce petit chef-d'œuvre typographique vaut 400 fr. pour les bibliophiles. Il a paru encore une édition avec le texte seul et quelques notes, Paris, Renard, 1804, in-18, dont le principal mérite était d'être à bon marché.

A.-A. Renouard annonçait que le texte de ses éditions avait été collationné sur le manuscrit autographe. Le savant Monmerqué qui a fait dans la collection Petitot (1) une nouvelle notice et des additions avec notes, pense cependant que le texte primitif a été un peu altéré pour atténuer quelques négligences de style si excusables chez une femme qui n'écrivait pas pour le public, et qui ne dépareraient pas l'ouvrage, à en juger par les fragments qu'il a rétablis d'après les Mémoires de Mlle d'Aumale pour servir à l'Histoire de Louis XIV et de Mme de Maintenon.

Depuis a paru une nouvelle édition, avec une introduction et des notes par Charles Asselineau. Paris, Techener, 1860, gr. in-18, avec 5 planches gravées sur acier. Quelques exemplaires sur papier de Hollande, avec figures doubles.

Les lettres de la marquise de Caylus ont été reproduites en outre dans la collection épistolaire des femmes célèbres du XVIIe siècle, et ses *Souvenirs* dans la collection des Mémoires des Dames françaises. M. Th. Lavallée, ce vengeur authentique et convaincu de notre grande et illustre poitevine, annonce deux volumes de Mémoires sur Mme de Maintenon, qui contiendront entre autres les *Souvenirs* de sa nièce.

Là, en effet, la marquise de Caylus, après avoir rappelé avec gratitude les soins affectueux et éclairés dont son enfance fut entourée, nous fait connaître les qualités rares et les vertus modestes qui seules furent la source de la fortune de Mme de Maintenon, et l'élevèrent au poste glorieux qu'elle a occupé sans autre ambition que la conversion du roi et la majesté de la royauté. Toutefois, si elle peint sa mère d'adoption sous les couleurs les plus favorables, telle qu'elle l'a vue pendant quarante ans, au naturel et sans flatterie, elle ne se croit pas dispensée de dire un mot de l'attachement que l'on a prétendu avoir existé entre la femme du pauvre Scarron et le brillant marquis de Villarceaux : « Quelque persuadée que je sois de la

(1) Voir les *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tom. LVI, 2e série. Cette édition, préparée par un véritable savant, est jusqu'à présent la meilleure de toutes celles qui ont paru.

vertu de Mme de Maintenon, écrit-elle, je ne ferai pas comme le comte de Lassé, qui, pour trop affirmer un jour, que ce qu'on avait dit sur ce sujet était faux, s'attira une question singulière de la part de sa femme, fille naturelle de M. le prince. Ennuyée de la longueur de la dispute, et admirant comment son mari pouvait être aussi convaincu qu'il le paraissait, elle lui dit: « Comment faites-vous, Monsieur, pour être si sûr de ces choses-là? Pour moi, il me suffit d'être persuadée de la fausseté des bruits désavantageux qui ont couru, et d'en avoir assez dit pour montrer que je ne les ignore pas. »

On sait par cœur la plupart des anecdotes piquantes du règne de Louis XIV; elles ont passé dans la circulation et on ignore d'où on les tient. C'est la marquise de Caylus qui les a, la première, si bien racontées. Elle n'a pas tâché, disait-on d'elle, et c'est la vérité. On voit courir sa plume avec cet abandon, cette négligence qui font la facilité et le charme de la conversation. C'est une collection rapide d'esquisses où elle excelle. Toute cette galerie où elle nous montre l'essaim des filles d'honneur de la dauphine et des dames de la cour, ressemble à une suite des Mémoires du chevalier de Grammont, avec la décence en plus. Coup de pinceau aussi net, aussi vif, causticité aussi délicate, trait aussi acéré et cruel même parfois. La finesse pétille partout; la vigueur et la fermeté plus voilées y existent; l'observation est exacte, prompte et va au fond des caractères. Elle ne ménage ni l'impudence de la favorite dont chaque grossesse augmente l'audace, ni l'humiliation des Condé recherchant, comme une faveur, des alliances avec le roi, par les branches bâtardes. Ces hardiesses de langage plaisent dans la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, l'écrivain guerrier et frondeur. Elle a aussi hérité de son esprit d'indépendance avec plus de générosité dans les sentiments: « Mme de Maintenon, raconte-t-elle, refusa la charge de dame d'honneur de Mme la dauphine que lui offrait le roi. Ce refus fit beaucoup de bruit à la cour; on y trouva plus de gloire que de modestie. Elle me demanda si j'aimerais mieux être la nièce d'une dame d'honneur que la nièce d'une personne qui refuserait de l'être. A quoi je répondis, sans balancer, que je trouvais celle qui refusait infiniment au-dessus

de l'autre ; et Mme de Maintenon, contente de ma réponse, m'embrassa. »

Nous avons parlé de ses portraits, prenons-en quelques-uns au hasard.

« Mlle de Pons était bizarre, naturelle, sans jugement, pleine d'imagination, toujours nouvelle et divertissante, telle enfin que Mme de Maintenon m'a dit plus d'une fois : Elle n'ouvre pas la bouche sans me faire rire ; cependant je ne me souviens pas, depuis que nous nous connaissons, de lui avoir entendu dire une chose que j'eusse voulu avoir dite. »

Mme la duchesse de Sforce, fille de la marquise de Thianges, et nièce de Mme de Montespan, parut à la cour : « Je l'ai vue, dit-elle, à son retour d'Italie, encore assez jeune pour juger de sa beauté ; mais elle n'avait que de la blancheur, d'assez beaux yeux et un nez tombant dans une bouche fort vermeille, ce qui fit dire à M. de Vendôme qu'elle ressemblait à un perroquet qui mange une cerise. »

Voulez-vous une silhouette achevée en deux coups de pinceau ? « Mlle de Jarnac, laide et malsaine, ne tiendra pas beaucoup de place dans mes souvenirs ; elle vécut peu et tristement ; elle avait, disait-on, un beau teint pour éclairer sa laideur. »

Mme de Montespan qui avait tant de piquant et un tour unique de raillerie et d'humeur, croyait gouverner le roi et s'imaginait lui être supérieure par l'esprit. Mme de Caylus réduit cette prétention à sa juste valeur : « Le roi ne savait peut-être pas aussi bien discourir qu'elle, quoiqu'il parlât parfaitement bien. Il pensait juste, s'exprimait noblement, et ses réponses les moins préparées renfermaient en peu de mots tout ce qu'il y avait de mieux à dire, selon les temps, les choses et les personnes. Il avait bien plus que sa maîtresse l'esprit qui donne de l'avantage sur les autres. Jamais pressé de parler, il examinait, il pénétrait les caractères et les pensées ; mais comme il était sage et qu'il savait combien les paroles des rois sont pesées, il renfermait souvent en lui-même ce que sa pénétration lui avait fait découvrir. S'il était question de parler d'affaires importantes, on voyait les plus habiles et les plus éclairés étonnés de ses connaissances, persuadés qu'il

en savait plus qu'eux et charmés de la manière dont il s'exprimait. S'il fallait badiner, s'il plaisantait, s'il daignait faire un conte, c'était avec des grâces infinies, un tour noble et fin que je n'ai vu qu'à lui. »

Louis XIV est peint au mieux dans ce peu de mots, sans exagération et avec ses avantages. On y sent un roi digne de cette splendide époque où l'on pensait, où l'on parlait, où l'on écrivait si bien, et planant au-dessus de ces nobles intelligences pour les encourager et les dominer.

Sa correspondance remonte au temps où la marquise de Caylus, jeune et jolie veuve en disgrâce, habitait Paris. Mme de Maintenon lui adressait, comme nous l'avons vu, des conseils tendres mais stricts, auxquels elle n'obéissait qu'à demi. Pardonnée enfin et rappelée à Versailles, elle écrit encore à sa tante, qu'elle ne voit pas assez souvent à son gré, des billets où elle déploie sa grâce et sa gentillesse pour l'égayer et la fléchir. Mme de Maintenon aimait la solitude comme un délassement, après les longues heures consacrées à ses devoirs, sa nièce redouble de câlineries gracieuses pour obtenir ses entrées, elle la lutine pour la dérider; elle se nomme la surintendante de ses plaisirs, et se plaint que la charge en ses mains dépérit; mais la compagne de Louis XIV, indispensable à son royal époux, souvent préoccupé et morose, et à sa famille qui la consulte souvent, n'a pas un moment de répit; elle assiste à tous les conseils. La marquise de Caylus eût voulu, même dans ces moments, s'asseoir, muette, auprès d'elle; elle consentirait à être le dos de M. de Louvois ou de M. de Pontchartrain, malgré l'ennui qu'il porte avec lui. « Qui ne vous voit pas ne goûte rien », lui écrit-elle; elle est jalouse de tout ce qui l'approche; elle lui envoie une quenouille qu'elle apostrophe ainsi: « Partez, ma quenouille, il n'y a point d'ironie à dire que je vous envie, rien n'est plus vrai. » Etre toujours aux côtés de sa tante, voilà son rêve, son unique désir. Elle tâche de réchauffer de ses doux et ardents rayons, cette vertu austère, cette vieillesse encore aimable, indulgente pour les autres, mais sévère pour elle. « Je sais bien mauvais gré au soleil, dit-elle, de luire avec tant d'éclat dans mon

cabinet quand vous n'y êtes pas. » Elle réclame sur tous les tons la faveur de la voir plus souvent. « Je réfléchis sur votre semaine, et je ne la saurais trouver bien ordonnée qu'il n'y ait un peu plus de la petite nièce. Pourquoi n'en pas vouloir quelquefois avec la grande famille? Elle serait aussi hébétée au jeu que vous le voudriez; elle travaillerait si sagement! Elle écouterait ou ferait la lecture avec tant de plaisir! Enfin, et c'est peut-être bien là le meilleur pour la faire recevoir, elle partirait au moindre signe. Si vous voulez la laisser au monde, elle vous assure sans hypocrisie qu'elle trouvera encore pour lui plus de temps qu'il ne lui en faut. Elle ne voit après tout que les cabales (1) qu'elle voit assez avec vous, ou ses maréchaux de France qui ne la charment pas au point de ne s'en pouvoir passer; elle craint les ministres, elle n'aime point les princesses. Si c'est le repos que vous lui voulez, elle n'en trouve qu'avec vous; si c'est sa santé, elle y trouve son régime et sa commodité; en un mot, elle trouve tout avec vous et rien sans vous. Après ce sincère exposé, ordonnez, mais non pas en Néron. »

Craignant de ne pas encore réussir, elle s'ingénie d'une autre façon, promet de distraire le roi et de répandre sur son soleil couchant tous les rayonnements de sa riante et féconde imagination : « Il est certain que nous rendrions un grand service à l'Etat, écrit-elle, de faire vivre le roi en l'amusant. »

Cette recette pour prolonger une vie précieuse fut une heureuse inspiration et devint sa carte d'introduction; elle ne fut pas longtemps sans être de tout.

Mme de Maintenon ne pouvait pas être et n'était pas insensible à tant d'amabilité. Elle avait toujours eu un faible pour Mme de Caylus qu'elle appelait sa vraie nièce; elle y était portée par son cœur, par son goût pour l'esprit, par une faiblesse de mère d'enfant prodigue, par un sentiment de vanité flattée. Elle fut enchantée et se livra tout entière au charme de se sentir si bien aimée. Le roi s'en amusait, ainsi qu'elle l'avait promis, mais il craignait précisément cette exubérance d'esprit et ne s'y confia jamais avec abandon.

(1) Elle appelait ainsi la coterie familière de Mme de Maintenon.

Mme de Maintenon n'avait pas pris sa nièce auprès d'elle, seulement pour l'amusement du roi, elle l'associait à ses œuvres de charité, non qu'elle la fît participer à toutes, mais elle voulait qu'elle tirât de quelques-unes une utile leçon pour l'avenir.

Languet de Gergy, qui devint archevêque de Sens, raconte dans ses *Mémoires* un trait de dévouement admirable dont il fut témoin, et où la marquise de Caylus se trouve mêlée.

Au mois de janvier 1709, la marquise d'Heudicourt, veuve du grand louvetier, tomba malade, à Versailles, d'une fluxion de poitrine. Ce n'était plus la galante et sémillante demoiselle de Pons, mais une bonne femme, demi-dévote et demi-mondaine, à laquelle la compagne de Louis XIV avait conservé la vive affection qu'elle lui avait vouée dans sa jeunesse à l'hôtel d'Albret et plus tard à la cour. La pensée de la mort lui causait des terreurs folles, et on contait à ce sujet les histoires les plus risibles. Il fallait cependant qu'elle y vînt, qu'elle la prévît et qu'elle s'y préparât. « O mort, dit le sage, que tu es amère à celui qui vit en paix dans son abondance, » et plus encore à ceux qui, enivrés de la faveur dont ils jouissent sur la terre et des dons de la fortune, s'occupent uniquement de ces biens et s'y attachent avec fureur.

Mme de Maintenon entreprit de préparer au sacrifice de la vie cette femme si peureuse, et le même dessein lui associa par hasard l'abbé Languet de Gergy, ami de la malade, et qui s'était rendu auprès d'elle dans le même but. Les sacrements que reçut la marquise d'Heudicourt, loin de la calmer, ajoutèrent à son trouble et à ses frayeurs. Mme de Maintenon parvint cependant à réveiller dans son cœur la confiance en la miséricorde de Dieu et la soumission à sa volonté. Elle la quitta pour aller rendre au roi ses assiduités ordinaires, et confia au prêtre dévoué le soin de continuer ce qu'elle avait commencé. Pendant le reste du jour et la nuit suivante, la moribonde persévéra dans ces sentiments chrétiens. Elle était résignée, lorsqu'à six heures du matin, malgré l'obscurité de la nuit et la rigueur du froid, Mme de Maintenon arriva dans l'appartement suivie par sa jolie nièce, la marquise de Caylus. Ce n'était sans doute pas par

goût que cette jeune femme s'était levée si matin pour assister à l'agonie d'une personne vieille et défigurée par la maladie; mais, fidèle à sa promesse d'être toujours aux côtés de sa tante, elle ne voulut pas lui refuser cette marque de complaisance sympathique pour elle et pour celle qu'elle regrettait.

Mme de Maintenon, assise au pied du lit de l'agonisante, l'entretint deux heures entières, avec une éloquence persuasive et touchante, du bonheur de la mort, des joies célestes du paradis, du peu de regret que mérite le monde, comparé aux délices de cet amour éternel qui nous unit avec Dieu. Ainsi préparée la marquise d'Heudicourt vit venir la mort avec constance et courage; elle sentit ses yeux s'obscurcir et le froid de la sueur dernière l'envahir; ces symptômes lui annonçaient sa fin prochaine, elle le comprit, et parut vis-à-vis de la mort comme si c'eut été une ancienne connaissance à laquelle elle fut accoutumée. Enfin les convulsions la saisirent, elle expira, et ses traits contractés et bouleversés présentaient un spectacle affreux.

Mmes de Maintenon et de Caylus qui, à genoux auprès du lit, ne perdirent rien de cette vue et des prières prononcées par le ministre d'un Dieu miséricordieux, sortirent après le *De profundis*, et fondaient en larmes. Lorsqu'elles furent dans l'antichambre, où l'abbé de Gergy les suivit pour les consoler, elles ne trouvèrent plus leurs porteurs. Obligée d'attendre leur retour, Mme de Maintenon choisit la place qu'une personne moins sainte et moins résolue n'aurait jamais prise. Elle rentra dans le petit appartement où son amie était étendue sur son lit avec toutes les horreurs de la mort répandues sur un visage sec, décharné, décoloré, qui n'avait pas encore été couvert. Elle s'agenouilla de sang-froid et sans émotion apparente à côté de ce cadavre. La marquise de Caylus, engagée par bienséance à tenir compagnie à sa tante, crut beaucoup faire de la suivre dans cette triste chambre, sans être obligée de repaître ses yeux de ce hideux objet. Elle se plaça donc vers le coin du lit, cachée derrière les rideaux dans lesquels elle enveloppait sa frayeur et son dépit. Mme de Maintenon s'aperçut de cette délicatesse, et pour que sa chère nièce reçut dans son complet la

leçon qu'elle devait prendre là, elle se leva, sans rien dire, ouvrit le rideau qui la séparait de la morte et laissa la jeune femme dans une situation où elle voyait en face le tableau lugubre qui blessait ses regards; puis, elle se remit tranquillement en oraison, après avoir repris la place et la posture qu'elle avait auparavant.

« Je ne pus m'empêcher, ajoute l'historien témoin de cette scène, d'admirer cette ferveur courageuse que la présence de la mort n'alarmait pas, au milieu de l'éclat de sa fortune, et aussi cette malice sainte dont elle usait pour forcer sa nièce à tirer de ce spectacle des réflexions salutaires, et à apprendre, par cet exemple, que la mort effacerait un jour les grâces qui étaient en elle, comme elle venait d'effacer pour jamais les traits d'une femme qui, elle aussi, dans sa jeunesse, avait été une beauté (1). »

Après la mort de Louis XIV, il fallut se séparer, et l'amitié entre ces deux femmes si supérieures, chacune dans un genre différent également sympathique, en devint plus solide; la marquise de Caylus allait à Saint-Cyr chaque fois que sa tante lui permettait d'y venir troubler sa solitude; elle lui écrivait souvent, et tout en restant familière, ne cessa jamais d'être respectueuse. « Je ne vous dis rien de la beauté de vos lettres, lui écrivait de son côté Mme de Maintenon, en 1716, je vous paraîtrais flatteuse et, à mon âge, il ne faut pas changer de caractère. » Elle eut jusqu'à la fin les attentions les plus délicates pour sa nièce favorite, ce fruit savoureux, élégant et mondain de Saint-Cyr formé par elle, par Racine et par Fénelon. Quelque temps avant sa mort, au commencement de 1719, ayant reçu un cadeau de perdrix, elle les envoya toutes à Mme de Caylus, « quoique mon valet de chambre, écrit-elle, eût bien envie d'en retenir une pour moi. »

Le genre des lettres de la marquise de Caylus, à cette époque, est sérieux et ne laisse voir que le côté rangé de sa vie,

(1) *Mémoires sur Mme de Maintenon et la Cour de Louis XIV*, par Languet de Gergy, publiés pour la première fois, en 1863, par Th. Lavallée. Henri Plon, Paris, un vol. in-8°.

CHARENTE Archives MARITIME

où elle n'avait cependant rien à dissimuler; mais elle connaissait l'austérité des mœurs de Mme de Maintenon, et évitait de la choquer. Reléguée dans sa maison du Luxembourg, près du palais qui était déjà le théâtre des orgies de la duchesse de Berry, à qui elle devait ce logement, elle semble une fermière retirée des grandeurs: « C'est un délice que de se lever matin; je regarde par ma fenêtre tout mon empire et je m'enorgueillis de voir sous mes lois douze poules, un coq, huit poussins, une cave que je traduis en laiterie, une vache qui paît à l'entrée du grand jardin, par une tolérance qui ne sera pas de longue durée. Je n'ose prier Mme de Berry de souffrir une vache; hélas! c'est bien assez qu'elle me souffre!... »

Ces lignes durent rappeler à celle qui les traçait et à celle qui les lut un lointain souvenir de Mursay, ce vieux castel où elles avaient passé l'une et l'autre les jours les plus paisibles de leur vie.

Plus tard Mme de Caylus se permet une allusion voilée aux scènes de débauche dont l'écho lui apporte les bruits: « Je suis fort bien ici; je ne perds pas un rayon du soleil ni un mot des vêpres de Saint-Sulpice. C'est ainsi que toute la vie est mêlée: d'un côté ce palais et de l'autre les louanges de Dieu! » Quel rapprochement et quel contraste!

« Cette aînée de Saint-Cyr est comme une dernière et délicieuse fleur qu'ait produit le règne expirant de Louis XIV. Venue après les La Fayette, les Coulanges, les Sévigné et les Maintenon, remarquée ou cultivée par elles, et les admirant, elle sut ne leur ressembler que pour se détacher à son tour, et elle brille de loin à leur suite, la plus jeune et la plus riante, avec son éclat distinct et sa délicatesse sans pâleur (1). »

Vte DE LASTIC SAINT-JAL.

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. III, Mme de Caylus et de ce qu'on appelle Urbanité.

LA MAIRIE DE S^T^-MAIXENT PROCURAIT-ELLE LA NOBLESSE?

—

Dans la préparation de mes Etudes Saint-Maixentaises, et particulièrement de mes Recherches sur l'organisation municipale de la ville de Saint-Maixent avant 1789, j'ai été arrêté sur plusieurs points qui sont loin d'offrir toute la clarté désirable. Celui-ci est du nombre. J'ai essayé de résoudre la difficulté qu'il présente, j'ignore si j'ai réussi; en tout cas, je sollicite toutes preuves contraires aux assertions que j'émets.

Si pour se prononcer, il n'y avait qu'à consulter les documents imprimés jusqu'ici, la question serait vite résolue. Tous sont pour l'affirmative, et c'est ce que je vais établir en rapportant quelques-uns d'entre eux.

M. Carré de Busserole, un des derniers venus, dans son *Calendrier de la Noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou; Tours,* 1867, *in*-12, dit, page 49 : « Plu-« sieurs villes de France, entre autres Angers, Niort, Poitiers, « Saint-Maixent et Tours ont obtenu de nos rois le privilége de « noblesse pour leurs maires, échevins et conseillers jurés, » et page 50 : « Les lettres qui accordent la noblesse aux admi-« nistrateurs de Saint-Maixent, sont du mois d'août 1444. » Je me contente ici de relever chez lui cette indication du mois d'août au lieu d'avril donnée par ses devanciers, et qui est évidemment une faute de copie.

De Laigue, auteur des *Familles françaises, considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires, ou Recherches sur l'origine de la Noblesse; Paris,* 1815, *in*-8°, donne au chapitre III, intitulé: de la noblesse municipale, le

Tableau chronologique des anoblissements accordés aux officiers municipaux de douze villes de France, tableau souvent reproduit depuis, et où l'on trouve l'énoncé suivant : « Charles VII, « avril 1444..... Saint-Maixent. »

Enfin, Chérin, à la page 866 de son *Abrégé chronologique d'Edits, déclarations, réglements, arrêts et lettres-patentes des rois de France de la troisième race,* réimprimé dans le Dictionnaire d'héraldique, de la collection de l'abbé Migne, publié par mon confrère Grandmaison, donne la note suivante : « Lettres « de Charles VII, avril 1444. Ce prince accorde aux deux « administrateurs de la ville de Saint-Maixent, en récompense « de leur fidélité à son service, le privilége de la noblesse. « *Traité de la Noblesse,* par Laroque, édition de Rouen, 1734, « page 123. »

Nous approchons de la source, car jusqu'ici de Laroque est le premier en date dans cette nomenclature, et ses errements ont dû être suivis par les auteurs qui viennent d'être cités.

Je n'ai pas consulté l'édition de Rouen, indiquée par Chérin, mais voici ce que je lis dans celle de Paris, 1678, in-4°, page 144 : « Paris, Poitiers, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, « Angoulesme, Saint-Maixant, Tours, Niort, Cognac, Toulouse, « Bourges, Angers, Abbeville, Lyon, Peronne ont autrefois « joui de cet honneur (de la noblesse) en France. Leurs habi- « tants pouvaient aussi tenir des fiefs, et ils ont obtenu dis- « pense du ban et arrière-ban. Si d'autres villes n'ont pas été « honorées du titre spécial de noblesse, au moins elles ont ob- « tenu de pareilles immunitez que les nobles. »

Saint-Maixent, se trouve bien là portée sans conteste au nombre des villes nobles, par cette énonciation : qu'il y en a d'autres qui jouissent de pareilles immunités, et qui n'ont pas été honorées de la noblesse; et de plus pour ce qui est spécial à cette ville, Laroque ajoute ceci, page 146 : « La ville de Saint-Maixent « ayant témoigné sa fidélité envers « la couronne, fut honorée du titre de noblesse par le roy « Charles VII, en la personne de ses deux administrateurs, « par lettres du mois d'avril 1444, rapportées par Jean Chenu; « pour marque de quoy, il fut permis à cette communauté, de

« porter ses armoiries de gueules à la couronne d'or, et au chef « d'azur, semé de fleurs de lis d'or. »

Ici apparaît un nouveau nom. Quel est le Jean Chenu auquel se rapporte le texte précité? Je n'en connais pas d'autre que l'auteur du *Recueil des antiquitez et priviléges de la ville de Bourges et de plusieurs autres villes capitales du royaume; Paris, Nicolas Buon,* 1621, *in-4°.*

Est-ce à cet ouvrage que Laroque fait allusion? Il est à croire, car il est consacré, pour sa plus grande partie, à l'indication des priviléges, suivie de la liste des maires, d'un grand nombre de villes de France. Du reste, c'est la seule des œuvres historiques de Chenu que j'aie rencontrée dans les divers dépôts publics que j'ai consultés, et la bibliothèque de Bourges, patrie de l'auteur, ne possède de lui, se rapportant à ce sujet, que le volume susdit. Or, avec quelque soin que j'aie parcouru les 503 pages dont il se compose, je n'y ai relevé aucune mention de Saint-Maixent. Est-il arrivé pour cet ouvrage, comme pour quelques autres, tel que le *Thrésor des priviléges de Nyort,* de La Terraudière, que des additions ont été faites au volume sans que le titre ait changé, et que sous la même date on trouve jusqu'à trois éditions différentes par suite des adjonctions qui leur ont été successivement faites? je l'ignore, toujours est-il que jusqu'ici je ne sais ce qu'a pu écrire Chenu, et je suis forcé de me reporter à de Laroque qui le cite.

Que dit-il donc? Il s'appuie pour établir la noblesse de la ville de Saint-Maixent sur des lettres de Charles VII, d'avril 1444. Où sont ces lettres : je ne les ai vues nulle part mentionnées, pas plus dans les nombreuses confirmations de priviléges qui se sont succédées de 1440 à 1789, que dans les quelques mémoires manuscrits que je possède; aucune trace ne s'en trouve dans les inventaires des archives de la ville; D. Fonteneau seul les indique dans le 39e volume de sa collection, page 232, mais il se contente de citer Laroque, dont il n'a pas vérifié l'assertion, car il renvoie comme lui à Chenu.

Pour moi, cette date de 1444 n'est qu'une faute d'impression qui a entraîné des erreurs répétées, et l'acte auquel il est fait

allusion, est évidemment celui de 1440, par lequel Charles VII concéda à Saint-Maixent les lettres-patentes qui l'érigèrent en commune. Or, dans celles-ci, est-il fait mention de l'anoblissement de ces deux administrateurs de la ville qui ne prirent que quelques années plus tard le nom de maires? Voici ce que dit le roi, après avoir rapporté les causes honorables de sa munificence : « Voulons et nous plaist que doresnavant ils aient et portent « ès armes de nostre dicte ville de Saint-Maixent à tous jours « mais, un escu dont le champ soit de gueulles et une couronne « d'or par dedans, avecques troys fleurs de lis d'or au chief « dudit escu, et avecques ce qu'ilz aient corps, colliége et « communaulté de ville, et puissent eslire par chacun an, pour « le fait et gouvernement de ladite ville deux dentreulx, « lesquels, ainsi esleuz, aient les clefs des portes, garde et « gouvernement d'icelle avecques les compulsion, cognoissance, « droiz et prouffiz sus ce deuz requis, et qui appartiennent, et « puissance de contraindre et faire contraindre les receveurs « qui ont esté et seront de ladicte ville, et autres qui ont eu ou « auroient aucuns deniers à icelle appartenans, et en rendre « compte et paier le reliqua qui en pourra ou pourroit estre « deu, et sur ce donner quictances valables, à ce présens ou « appelez l'abbé dudit lieu de Saint-Maixent, et en son absence, « son vicayre ou prévost, et deux ou troys notables personnes « de ladicte ville. Si donnons, etc (1). »

On voit par cette longue citation qu'il n'est nullement question dans cette pièce, de noblesse pour les maires, mais qu'elle traite seulement du gouvernement et de l'administration de la ville. Il y est bien fait mention d'armoiries, mais on sait que leur possession n'a jamais été un signe de noblesse, et que les centaines de villes en France qui en sont dotées, n'ont jamais revendiqué ce titre.

Plus tard, en 1614, les lettres de confirmation de la Reine régente portèrent que le maire étant en charge jouirait pendant l'exercice de son année, de l'exemption des tailles et autres subsides, et serait employé au rôle desdites tailles au rang des

(1) Archives de la ville de Saint-Maixent, AA 1.

exempts, avec l'exemption des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ban et arrière-ban pour l'avenir.

Est-ce là une situation qu'on puisse assimiler à celle de Niort, de Poitiers, ou des douze autres villes au nombre desquelles on met Saint-Maixent? Assurément non. Qu'il y a loin de ces priviléges déjà considérables, et qui étaient l'apanage de la noblesse, mais que l'on trouve en divers temps joints à la possession de différents offices, à la noblesse elle-même, telle qu'en jouissaient les villes énoncées plus haut. Le bourgeois de Niort, qui arrivait à l'échevinage ou à la mairie, se rendait au greffe de l'élection, et là faisait la déclaration qu'il entendait à l'avenir vivre noblement: il n'avait plus qu'à s'y conformer pour être réputé noble et jouir des droits attribués à son état (1).

Jamais les maires et échevins de Saint-Maixent n'ont revendiqué ces prérogatives. En 1626, quand ils sont inquiets sur le sort de leurs priviléges, ils se contentent de recommander à leur envoyé « la vérification du privilége portant exemption « des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ban et arrière-ban, « accordé par lettres-patentes données à Poitiers, en juillet « 1614 (2). » S'il y avait eu plus, ne l'eussent-ils pas soigneusement mentionné?

Du reste il n'y a qu'à prendre une liste des maires, et voir si eux ou leurs descendants ont réclamé la noblesse par suite de la charge qu'ils auraient occupée. Il n'en est pas un exemple dans les confirmations accordées par les intendants de Poitou, Colbert de Croissy, Barentin et Rouillé de Coudray : elles rappellent seulement les échevinages d'Angoulême, de La Rochelle, de Niort, de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angély. Il n'est pas plus fait mention dans les demandes écartées d'une seule qui ait cherché à s'appuyer sur ce prétendu droit : personne ne le connaissait donc. Les quelques familles qui ont passé par la mairie de Saint-Maixent et qui ont joui de la noblesse, l'ont

(1) Cf. mes vérifications de priviléges par l'élection de Niort, de 1627 à 1638; Mellc, Moreau, 1867.

(2) Archives de Saint-Maixent, BB. 5.

acquise autrement: les Payen, par la mairie de Niort en 1476, et par des lettres particulières de 1483; les Quissarme, par un anoblissement de 1480; les Vernou, par des lettres analogues de 1482; les Palustre, par la mairie de Poitiers en 1560, etc.

J'arrêterai là cette énumération, car je crois avoir suffisamment démontré que si Laroque a voulu citer les lettres de 1440, il attribue faussement la noblesse aux maires de Saint-Maixent; j'ajouterai même qu'il se trompe sur l'indication des armoiries concédées à la ville par Charles VII, lesquelles sont: « *de gueules à une couronne d'or au dedans, et au chef de trois* « *fleurs de lis d'or,* » tandis qu'il lui attribue celles qu'elle a prises à je ne sais quelle époque et qu'elle porte encore aujourd'hui.

Si cependant, il existait un ouvrage de Chenu, où les lettres prétendues concédées en 1444 seraient reproduites *in extenso,* avec l'attribution qui leur est donnée, il resterait encore à examiner quel degré de confiance on doit leur accorder, et si ce ne sont point celles de 1440 dont le sens aurait été étendu; jusque-là, je considérerai l'assertion de Laroque reproduite sans conteste depuis bientôt deux cents ans, comme erronée, et je ne regretterai nullement d'avoir enlevé à ma ville natale un honneur usurpé, si sur ce point j'ai pu élucider quelque peu son passé.

Alfred Richard.

RAINAL CHAINEL ou CHESNEL.

—

Pierre II de Soubise, évêque de Saintes en 1105, et qui l'était encore le 15 mars 1111, eut pour successeur RAINALD, chanoine de Saint-Pierre de Saintes, de l'illustre famille saintongeaise des CHAINEL ou CHESNEL (1).

Dans le bref du pape Pascal II, en date du 19 novembre 1111, Rainald est qualifié évêque de Saintes. Quelques mois auparavant, lorsque commencèrent les démarches des religieux de Baigne pour assurer la liberté de leur église, menacée par les prétentions de l'abbaye de Cluny, Rainald n'était encore que ÉVÊQUE ÉLU de Saintes, « *Tunc Santonensi Electo consentiente et conlaudante* (2). » Le commencement de son épiscopat est donc établi certainement en 1111, entre le 15 mars et le 19 novembre.

Dans les premières années de l'épiscopat de Ramnulfe, de Barbezieux, « *Ramnulfo episcopante Santonis* (charte LVII du cartulaire de N.-D. de Saintes), Rainald Chainel, RAGINALDUS CHAINELS, » figure comme témoin entre Geoffroy de Chalais, et Girbert de Charroux, dans un acte où l'abbesse Hersende Brune cède une maison à Ardouin-le-Français (*Arduino Francigenæ*), chanoine de Saint-Pierre de Saintes. Le texte ne dit pas que déjà Rainald Chainel fût le collègue du chanoine Ardouin, comme on le voit plus tard dans d'autres chartes;

(1) Pierre II de Soubise, évêque de Saintes, vivait encore le 15 mars 1111; à cette date il rendit un jugement au sujet de l'église de Frontenay (Rohan-Rohan), donnée par Hugues de Lusignan. Le procès ne fut terminé que par une bulle de Gelase II, 28 oct. 1119.

(2) *Cartul. de Baigne*, ch. III.

mais il était témoin pour le chanoine. L'abbesse avait ses témoins.

Sous le régime de cette même abbesse Hersende (1079-1099), par conséquent, avant la fin du XIe siècle, Rainald Chainel, servit de témoin aux religieuses de Saintes, à qui Foucaud Airaud « *Focaudus Airaudi,* » abandonnait la dîme de la paroisse de Champagne. Il fit cette donation entre les mains d'Alix de Montausier, religieuse de Saintes, en lui remettant le gant de la main gauche, qu'il détacha en présence de l'évêque de Saintes (Ramnulfe) : les témoins furent Rainald Chainel « *Audientibus Rainaudo Chainerii* » et sept autres personnes; Rainald Chainel est nommé le premier (1).

Guillaume Fréhéland fit à son tour une donation de cette même dîme de la paroisse de Champagne, du vivant de l'abbesse Hersende, mais aux mains de Bénédicte, religieuse de Saintes : « *in manu Benedictæ sanctimonialis sanctæ Mariæ;* » il est à croire que la donation eut quelque chose de plus solennel que la précédente. Tout au moins porte-t-elle un caractère plus laïque. C'était en présence de Guillaume IX, comte de Poitou, que le donateur appelle son seigneur : « *Aderat dominus meus comes Pictaviensis Willelmus* » qui lui-même participait à la donation, ou plutôt lui donnait une confirmation légale : « *Propria manu pariter donum meum faciens.* » Les chevaliers qui accompagnaient le duc d'Aquitaine sont nommés comme témoins. Nous traduisons la charte littéralement : Assistaient les vaillants chevaliers : « *Fortissimi milites,* » les vaillants guerriers : « *Fortissimi bellatores* » Foucaud Airaud (2), Aimeri de Fortz, et Rainald Chainel : « Et Rainaldus de Canali, ainsi que Henri, serviteur de Sainte-Marie. Girard (Gerald), fils de Guillaume Fréhéland donna son consentement à cette donation. Ici, il ne s'agit pas du chanoine Chainel, mais bien d'un des membres de sa famille, chevalier, illustré par ses exploits guerriers, son père ou un de ses frères. Chainel, Caisneli, Chainels, de Canali, de la Chanau étaient des variantes du

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. CI.
(2) Nommé dans la charte CI.

nom de cette illustre famille saintongeaise; et à la fin du XIe siècle, nous voyons mentionnés deux membres de cette famille, un chevalier « *fortissimus miles* » et un chanoine qui devint bientôt évêque (1); tous deux portaient le prénom de Rainald.

Dès le commencement du XIIe siècle, Rainald Chainel était certainement chanoine du chapitre de Saintes. L'abbesse Florence, qui avait succédé à Hersende, morte en 1099, avait un différend avec Idercius, au sujet du fief de Mauparent (*Mali parentis*, Maupère?). Idercius se soumit au jugement de l'abbesse et l'accord fut confirmé en présence de Ramnulfe, évêque de Saintes, de Pierre son archidiacre (qui devint évêque entre 1105 et 1107), des chanoines de Saint-Pierre, savoir: Goscelin écolâtre (*magistro scolarum*), Rainald *Chainel*, REGINALDO CHAINELS » Geoffroi Gardrad, et du chevalier Rainald de Loudun (2).

Le comte de Poitiers fit restituer à l'abbaye de Saintes une terre qui lui avait été enlevée; les témoins furent Guillaume de Forz, Guillaume de Passavant et Rainald Chainel, REGINAUDUS DE LA CHANAU. Celui-ci n'était pas le chanoine de ce nom, selon toute apparence; mais un des chevaliers de la suite du duc, sans doute celui qui a été qualifié plus haut *fortissimus miles*. Ce jour-là, le duc et ses chevaliers avaient assisté à une imposante cérémonie; l'abbesse Florence venait de donner l'humble voile des bénédictines à une des plus illustres dames de la cour d'Aquitaine, à Sibille, *matertera* (tante) de la comtesse (de Poitiers), qui plus tard devint abbesse du monastère (av. 1119) de N.-D. de Saintes.

L'acte suivant se rapporte incontestablement au chanoine. Trois frères de la famille Bérald (*Beraudus*) accordèrent la liberté commerciale aux navires de l'abbaye qui remontaient la Charente devant Taillebourg: « *Ribatgium navium sancte Marie per Talleburgum euntium et redeuntium* (3). »

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. CIV.

(2) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. CXI.

(3) Ce droit est plus nettement exprimé dans la Charte LXV, datée du 15 sept. 1137.

Les témoins de la concession seigneuriale furent l'archidiacre Pierre (évêque entre 1105 et 1107), les chanoines Rainald Chainel et Mainard : « Reginaudus Caisneli, Mainardus *canonici* (1). »

Dans l'acte par lequel Ramnulfe *par la grâce de Dieu vénérable évêque de Saintes,* donne à l'abbaye de Baigne, avec le consentement de ses archidiacres, Amalvin et Pierre, et celui de ses chanoines, l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, située dans la ville de Saintes, il y a quatre chanoines nommés : Guillaume Gaubert, Rainald Chainel « Rainaldo Chainel, » Geoffroi Gardrad et Arnaud de Saint-Jean, « canonicis sancti Petri (2). »

Sous ce même épiscopat (le 30 septembre, entre 1098 et 1105), Adémar II, d'Alviniac, abbé de Baigne, en présence de l'évêque Ramnulfe : « *in curia dompni Ramnulfi Xanctonensis episcopi* » règle une question litigieuse qu'il avait avec Hugues, prieur de N.-D. de Barbezieux, au sujet de l'église de Passirac.

La question était d'une solution difficile au point de vue du droit canon; l'évêque choisit des juges pour la décider : ses deux archidiacres Amalvin et Pierre, Gauscelme (3) écolâtre, Rainald Chainel, « Rainaldum Chainel », Guillaume Gaubert, et un laïque, le prévôt de la ville de Saintes, nommé Robert. Les juges décidèrent la question en déférant le serment à trois prêtres, témoignage qui d'ordinaire écartait toute controverse, « *more ecclesiastico tertia manu sacerdotum posses probare.* » Il est à remarquer que Rainald Chainel est nommé immédiatement après les archidiacres et l'écolâtre qui étaient les dignitaires du chapitre (4).

Le dernier acte connu de l'évêque Ramnulfe est de l'année 1105; en 1107, Pierre II de Soubise occupait le siége épiscopal de Saintes. Une charte de donation de la forêt d'Authon nous

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes,* ch. lxiv.

(2) *Cartul. de Baigne,* ch. lvi.

(3) La charte cxi, du *Cartul. de Saintes,* donne pour écolâtre Goscelin; la charte ccx, du *Cartul. de Baigne,* Gauscelme.

(4) *Cartul. de Baigne,* ch. ccx.

l'apprend de la manière la plus positive « *Petro de Subbisia episcopante*, » date exprimée, 1107. Les témoins du côté des seigneurs donateurs furent Rainald Chainel, « REGINALDUS CHAINEL » Geoffroi Gardrad et Audebert, CHANOINES de Saint-Pierre de Saintes (1).

Sous l'épiscopat de Pierre II (apr. 1107, av. 1111), eut lieu un de ces combats si fréquents entre suzerains et vassaux. Le comte de Poitou, Guillaume IX, était retenu dans la chambre d'Hélie, à la suite d'une blessure à la cuisse reçue dans un combat livré en vue, et peut-être sous les murs de Taillebourg : « *Revertens à Taleburgensi prœlio.* » L'évêque de Saintes, Pierre de Soubise, était là dans la chambre du malade, avec Geoffroi Gardrad, chanoine de Saintes, Guillaume Jaubert (*Josberti*), autre chanoine; Itier, chapelain des religieuses de Saintes; Hélie et Guillaume de la Chambre (*ou des Chambres de Cameris*), et Rainald Chainel « REGINALDUS DE CANALI. » Là se trouvaient aussi les religieuses de Saintes, issues des plus nobles familles; l'abbesse de Saintes, Sibille, parente du duc d'Aquitaine, comte de Poitou; Hilarie de Pons; Bénédicte, sans doute la trésorière du couvent, qui avait payé mille sols au comte, quatre cents sols à la comtesse, et Alix de Montausier, issue (nièce?) des comtes d'Angoulême. Bientôt après on transporta le comte blessé dans une chambre (de l'abbaye?) de Saint-Jean-d'Angély, où se fit, au profit de l'abbaye de Saintes, l'abandon total de toute la dîme levée sur toute la terre comprise entre Champagne, Pont-l'Abbé et Pertusonum (2).

Ce fut vers cette époque (1107-1111) qu'eut lieu un duel judiciaire entre Rainald Chainel, clerc du diocèse de Saintes et un moine de l'abbaye de Vendôme. Ce fait, contre lequel protestaient les règles de l'église, et qui révolte nos mœurs actuelles, est signalé par Geoffroi de Vendôme, supérieur direct des religieux, écrivant à l'évêque Pierre, supérieur du clerc. Voici la lettre de l'abbé de Vendôme (3) :

(1) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. LIX.
(2) *Cartul. de N.-D. de Saintes*, ch. XCIX.
(3) *Gaufridi Vindocin.*, lib. III, epist. XXXIX. Migne, CLVII, col. 138.

« A son très-cher seigneur et très-cordial ami Pierre, évêque, modèle d'une vie honorable, Geoffroy de Vendôme, humble serviteur de son monastère, salut de la part de Dieu et de sa part hommage d'une pure dilection. »

« Nous avons entendu dire, très-cher Père, que Rainald « Chesnel « CHESNELLUM, » votre clerc, a recouru au duel « *duellum cepisse* » avec dom (*domno*) Guillaume, notre moine, « sans qu'il eût de témoin, tant du côté du clerc que du côté « du moine. La loi séculière et les saints canons ne permettent « pour aucun motif un acte qui vient de se passer dans votre « diocèse; nous vous prions humblement d'annuler en vertu « de votre autorité, et de corriger de pareils excès commis par « des ecclésiastiques contre toutes les règles ecclésiastiques, « dans la crainte qu'à la suite d'une coutume perverse l'ini- « quité des hommes ne vienne à prévaloir sur l'équité cano- « nique, et, ce qu'à Dieu ne plaise, la vérité ne subisse « l'empire de la fausseté. Si votre Rainald se plaît à secouer « les clefs de l'Eglise, et à annuler les décrets des Pontifes « romains qui défendent sévèrement le duel « *monomachiam* » « entre personnes ecclésiastiques, nous appelons contre ses « orgueilleuses prétentions « *inflatos conatus* » l'humilité de « l'Eglise romaine, qui sait « *inflata crepare et superba pre-* « *mere* » diminuer l'enflure et abaisser l'orgueil. »

Les savantes notes du P. Sirmond, sur les duels judiciaires au moyen-âge, s'appuient sur les capitulaires de Charlemagne pour prouver que le combat se faisait entre champions entrant en lice avec boucliers et bâtons « *cum scutis et fustibus;* » le bouclier pour parer les coups de leur adversaire; le bâton pour l'amener à merci. Malgré tout, ces combats étaient odieux et ne finissaient pas sans effusion de sang. Il nous est donc très-pénible de voir un chanoine de Saintes, âgé de plus de cinquante ans, engagé depuis vingt-cinq ans peut-être dans la cléricature (1086), enfreindre aussi témérairement les lois de l'Eglise, et moins de quatre ans après, ce même chanoine devenir le successeur de l'évêque qui l'a réprimandé. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'élection des évêques se faisait par le Chapitre; comment les quarante chanoines de Saintes

qui procédèrent à l'élection du successeur de Pierre de Soubisse, mort peu de jours après le 15 mars 1111, portèrent-ils leur suffrage sur un des leurs qui eût donné un pareil scandale? Le texte de Geoffroy de Vendôme, dit *clericum* et non pas *canonicum*. La famille Chainel avait un chevalier portant le nom de Rainald comme le chanoine; ne serait-il pas possible que ce chevalier eût un fils, un jeune clerc de l'église de Saintes, tête ardente et esprit peu discipliné, en sorte que l'odieux de cet acte, au lieu de retomber sur l'oncle, ne pût être imputé qu'au neveu?

S'il faut passer condamnation sur le fait et l'attribuer au futur évêque, il ne faut pas s'imaginer voir sur le champ clos teindre de sang la robe violette du chanoine ou le manteau Bénédictin; *Duellum capere* ne veut pas dire en venir aux mains comme nos bretteurs modernes, mais bien recourir à l'épreuve du duel, en faisant entrer en lice des champions choisis par eux et représentant leur cause. C'est le fait de l'emploi d'un moyen ou d'une prétendue preuve de justice que défendait l'Eglise, et non pas la scène plus déplorable et inouïe, autant que je puis croire, d'hommes d'église se battant, soit au bâton, soit à l'épée.

Nous avons, dans le *Cartulaire de Baigne* (1), le récit d'un duel judiciaire, ou plutôt les préliminaires d'un duel qui devait avoir lieu entre Hélie, abbé de Baigne, et le seigneur Itier de Born. Adémar d'Archiac, impuissant à régler leur différend, avait formé un tribunal où se trouvaient Foulques de Montausier, Guillaume de la Roche (*seigneur de Jonzac?*), Guillaume Arra et quatre autres seigneurs. Les assertions données sur foi de chevalier étaient contradictoires. En désespoir de saisir la vérité, Foulques de Montausier prononça qu'on recourrait au duel « *bellum determinasset eis.* » Trois champions furent choisis pour descendre au champ clos « *bellatores qui illud* (*bellum*) *peragerent electi fuerunt.* » Itier de Born devait choisir un des trois, et l'abbé de Baigne un des deux qui resteraient à prendre. Le champion vainqueur devait assurer la pos-

(1) Charte CCCCXCIV. Date entre 1141-1149.

session du fief en litige à celui qu'il représentait. Mais enfin, avant le jour dit, l'accord se fit entre les deux parties adverses et le seigneur Itier de Born donna le baiser de paix à l'abbé Hélie « *dedit osculum pacis abbati* » en présence des plus illustres seigneurs de la contrée et des principaux religieux de Baigne. Le jugement de Foulques de Montausier ordonnait l'épreuve du duel, mais n'obligeait pas l'abbé Hélie à descendre dans la lice; le duel entrait dans les mœurs de l'époque, comme moyen de justice; cette sorte d'appel à Dieu en faveur du champion de la vérité était comme une cour de cassation, et rendait le jugement irréformable. Le sang versé par des hommes d'église était entièrement opposé à l'esprit de l'époque; à plus forte raison les combats meurtriers entre gens d'église.

Jusqu'à preuve du contraire nous ne saurions interpréter les mots *capere duellum* que dans le sens d'un recours à l'épreuve du duel.

Quoiqu'il en soit, à la mort de Pierre II de Soubise, arrivée un peu après le 15 mars 1111, il y eut de grands démêlés entre le chapitre de la cathédrale de Saintes et les moines de Cluny (1). Il y eut incontestablement des dissentiments dans le chapitre de Saintes au sujet du choix de son successeur; toujours est-il que le chanoine Rainald Chainel, fut élu canoniquement et sacré avant le 19 novembre 1111 : le Bref du pape Pascal II en fait foi.

Le *Cartulaire de Baigne* nous fait connaître la part que prit cet évêque à la lutte soutenue par cette abbaye au sujet de sa liberté menacée par les prétentions de Cluny, l'ambition de Foulques et les intrigues du cluniste Arbert (2).

La sentence rendue par le pape Pascal II, et donnée au palais de Latran le 31 octobre 1112, est adressée à Girard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siége, à Arnald, archevêque de Bordeaux, et à Rainald, évêque de Saintes. Depuis son élection, Rainald avait toujours suivi la voie adoptée par

(1) *Rouleaux des morts* publiés par la Société de l'Histoire de France.
(2) Cartulaire de Baigne, ch. I et II.

son métropolitain, et approuvée enfin par le Saint-Siége. Sa sagesse, dans une question si violemment conduite par son prédécesseur, jette un jour favorable sur son épiscopat qui fut de courte durée.

Nous ne connaissons de lui que deux actes épiscopaux.

Le premier fut la concession ou don de l'église de Saint-Pierre de Chevanceaux, faite à l'abbé Raymond et à ses frères, « *volo esse in providentia virorum religiosorum...* (*Beaniæ*). » Ce don, est-il dit, est fait avec le conseil et le consentement de nos clercs, à savoir Itier, écolâtre, qui alors remplissait les fonctions d'archidiacre dans cette partie de la Saintonge, « *qui tunc archidiaconatum tenebat in illis partibus.* » Ce trait n'est pas à négliger pour l'histoire de cet épiscopat. Amalvin avait été archidiacre de Saintonge sous l'évêque Ramnulfe pendant au moins dix ans; Pierre, archidiacre d'Aunis, était devenu évêque, et cependant les préséances établies donnaient le pas à l'archidiacre de Saintonge sur celui d'Aunis; humainement, Amalvin pouvait regarder l'élection de Pierre, son collègue, comme un passe-droit. Une seconde fois, à la mort de Pierre II, Amalvin s'était vu arrêté sur les degrés du trône épiscopal; et cependant jusqu'en 1133, on le voit remplir les fonctions d'archidiacre de Saintonge; il fut archidiacre sous cinq évêques; dans un des derniers actes où il figure, il est qualifié archidiacre et doyen, titres qu'on ne trouve nulle part ailleurs réunis sur une même tête. Pendant plus de trente-sept ans il posséda la dignité d'archidiacre; seulement, sous l'épiscopat de Rainald Chainel, on le voit s'éclipser un moment, et Itier, écolâtre, remplit les fonctions d'archidiacre. Les motifs de cette disparition momentanée ne sont exprimés nulle part, mais peuvent se laisser entrevoir sous le voile d'un amour-propre froissé ou de la lutte des partis. L'écolâtre Itier dicta la charte qui donnait Chevanceaux à l'abbaye de Baigne, et l'évêque Rainald, en y traçant le signe de la croix y joignit son approbation. « *Hanc cartam ego Rainaldus Xantonensis episcopus laudo et signo crucis confirmo* † (1). »

(1) Cartul. de Baigne, ch. VIII.

Itier, prêtre (*curé*) de Chevanceaux, Pierre, curé (*sacerdos*) de Coux, le moine Andron, prieur d'Archiac, et Foucaud Bertaut, moine de Baigne, issu de la famille noble d'Archiac, servirent de témoins à cet acte fait sous le pontificat du pape Pascal II. « *Factum est donum tempore Pascalis pape.* » Pierre de Coux et Andron, prieur d'Archiac, sont assurément ces mêmes religieux de Baigne qui firent le voyage de Rome et rapportèrent le privilége du pape qui assurait à Baigne son autonomie; il est bien probable aussi qu'Itier, curé de Chevanceaux, est le même qu'Itier, compagnon d'Andron.

L'écolâtre Itier, entrant en scène à la fin de cette charte, rédigée au nom de l'évêque, ajoute: « Moi Itier, maître-école (1), par l'ordre du seigneur Rainald, évêque de Saintes, je me suis rendu à l'église de Chevanceaux, et j'ai rendu la clef de l'église à l'abbé Raimond, et je l'ai investi, au jour de la fête de Saint-Pierre (patron de la paroisse), en lui remettant toutes les oblations faites par les fidèles, et cela en présence d'un nombreux clergé, « *et alii plures clerici.* »

Gardrad de la Faïe (Faye) avait donné à l'église de Saint-Pierre d'Archiac sa part des moulins d'Alleville, pour en jouir après sa mort. Assez longtemps après l'époque de cette donation, voulant partir pour la Terre-Sainte « *Iherosolymam volens ire* », il voulut emprunter l'argent nécessaire à ce grand voyage en mettant en gage sa part des dix moulins entre les mains de Pierre, prieur de (Saint-Martial de) Vitaterne « *de vita eterna* ». Un seigneur voisin s'opposa à cette transaction. Mais pendant son pélerinage « *dum esset in itinere Iherosolimitano* », se voyant à la veille de mourir « *ductus ad extrema vite* », Gardrad de la Faïe se ressouvint du don qu'il avait fait à Saint-Pierre et le confirma en présence de plusieurs seigneurs Saintongeais, ses compagnons de voyage. Le pélerin mourut après avoir écouté le cri de sa conscience qui lui faisait réparer un acte injuste. Andron, prieur d'Archiac (celui qui avait fait le voyage de Rome) « *emparavit* », prit possession de la part des moulins en question. Avierne, sœur de Gardrad de la Faïe,

(1) Il ne prend pas le titre d'archidiacre qui en droit restait à Amalvin.

fit opposition. La cause fut déférée au tribunal de Guillaume, comte d'Angoulême, assisté de l'écolâtre Itier, à qui Rainald, évêque de Saintes, avait commis ses pouvoirs pour terminer les questions litigieuses de son diocèse. « *Commiserat vices suas diffiniendi questiones episcopatus.* » Le comte et le représentant de l'évêque proclamèrent en faveur de l'abbaye de Baigne. Avierne se plaignit du jugement. Le comte d'Angoulême assigna les parties à comparaître devant une grande *assise* qui devait se tenir au jour des Rameaux « *in Osanna* ». Là devaient siéger le vicomte de Limoges, et un grand nombre de barons. Le comte lui-même fit l'exposé de la question et donna le prononcé du jugement, et l'assemblée le confirma de son approbation. Peu de jours après, ce jugement fut rapporté à l'évêque Rainald, et lui-même le loua et le confirma, « *et ipse laudavit et confirmavit.* »

Les actes connus de cet épiscopat se réduisent donc à la part prise dans les luttes de l'abbaye de Baigne, à la donation de l'église de Chevanceaux, à une donation confirmée à l'église d'Archiac. Ces faits nous seraient entièrement inconnus sans la découverte du *Cartulaire de Baigne.*

CHOLET,
Chanoine théologal du diocèse de La Rochelle.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Dans notre numéro du 25 décembre, nous avons publié un compte-rendu de l'INDUSTRIE MULASSIÈRE EN POITOU, de M. E. AYRAULT; l'auteur qui a vu dans cet article une atteinte à ses intérêts les plus respectables et les plus légitimes, nous a demandé l'insertion dans la *Revue* d'une lettre de rectification. Nous avons refusé tout d'abord une insertion qui ne pouvait nous être imposée (Jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 16 janvier 1847); cependant, sur la demande *formelle* de M. E. Ayrault, et pour ne pas en arriver à des extrémités pénibles nous lui donnons satisfaction et nous insérons sa lettre sans réflexions, sans commentaires; nos lecteurs apprécieront notre conduite.

Notre *Revue* n'est pas et ne sera jamais un journal de polémique, et POUR L'AVENIR nous déclarons à tous les auteurs pour lesquels nous ferons des comptes-rendus bibliographiques, que celui qui aura déposé son ouvrage dans les bureaux de notre journal pour qu'il en soit rendu compte, ne sera admis à y faire insérer une réponse à ce compte-rendu, que dans le cas où le rédacteur du journal serait sorti des bornes d'une critique sérieuse et mesurée. Nous déclarons en outre que nous n'entendons être compris dans aucune discussion, et que nous nous renfermons dans le principe que nous avons mis en tête de notre recueil: *Chacun de nos rédacteurs exprime librement sa propre opinion, sous sa propre responsabilité.*

Le Gérant,

L. CLOUZOT.

Monsieur le directeur de la *Revue de l'Aunis et de Saintonge*.

Dans le dernier numéro de votre journal, vous avez inséré, sur le livre que j'ai publié sous le titre *De l'industrie mulassière en Poitou*, un article bibliographique, dans lequel l'auteur s'est exclusivement attaché à faire la critique de cet ouvrage au point de vue littéraire.

Je compte beaucoup que les lecteurs d'élite, auxquels s'adresse plus particulièrement la *Revue*, après avoir lu l'étude de M. Dutiers, écrite, je le reconnais, dans un style *polychrome*, qui n'a rien ajouté à sa clarté, répèteront après Boileau: *La critique est aisée, mais l'art est difficile*, et qu'ils suspendront leur jugement jusqu'à plus ample information.

Nous nous serions sur ce point contenté de penser comme les abonnés de la *Revue*, et nous eussions sans doute gardé le silence, surtout en face de cet aveu trop modeste, échappé à la plume de notre honorable compatriote au sujet « *du peu de gravité de son esprit* » s'il n'eût pas commis une erreur grave de nature à tromper les lecteurs de la *Revue d'Aunis et de Saintonge* sur ce que renferme notre livre traitant de l'industrie mulassière. Mais la critique, dont nous sommes très-partisan et que nous exerçons à l'occasion dans sa plus large étendue, a pour limite la vérité, et c'est parce qu'elle a été tronquée, involontairement, je le crois, dans l'analyse de M. Dutiers que nous voulons la rétablir.

M. Dutiers dans son article dit qu'il ne comprend pas bien ce que peuvent avoir à démêler les espèces bovines du marais et de la Vendée militaire avec l'industrie mulassière et pourquoi il en trouve une description si complaisante dans une étude des espèces chevaline et asine. Il préférerait donc que nous eussions fait deux brochures au lieu d'un volume, l'une traitant de l'industrie mulassière et l'autre des espèces bovines vendéennes et des marais de l'Ouest.

Tous les abonnés de la *Revue*, en lisant ces lignes, ont dû croire que j'avais en effet introduit une étude des races bovines dans celle de l'industrie mulassière. Eh bien! quand ils sauront que quinze lignes seulement et dans quatre pages différentes sont consacrées aux bœufs dans un volume de 198 pages ils se demanderont avec moi si M. Dutiers a bien lu l'ouvrage qu'il a critiqué. Car ils ne pourront pas croire que l'ayant lu M. Dutiers ait pu commettre une pareille erreur, et ils ne s'étonneront plus que l'honorable écrivain ait si complètement négligé de leur apporter son opinion sur le fond même de l'ouvrage, qui est la partie à laquelle l'auteur attache le plus d'impor-

tance. Il est vrai, que de ce côté encore, j'ai pour me consoler de cet oubli d'honorables suffrages partis de tous les points de l'horizon scientifique, depuis l'Institut, jusqu'aux praticiens savants, mais modestes, qui ont pu formuler « *sans innocentes flatteries* » leur appréciation sur les idées que j'ai émises, en vérifiant pendant de longues années et sur les lieux mêmes les observations qui ont servi de base à mon travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : Eug. Ayrault.

*
* *

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne (en Saintonge), publié par l'abbé Cholet, chanoine théologal du chapitre de La Rochelle. — *Niort, Clouzot*, 1868, in-4° : 12 fr. Quelques exemplaires sur papier vergé à bras : 25 fr.

Monsieur le Directeur de la Revue,

Vous m'avez prié d'entretenir vos lecteurs de la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne en Saintonge*, œuvre posthume du savant abbé Cholet, mais au moment d'accéder à votre désir, une difficulté m'arrête. Comment dire, dans cette *Revue*, tout le bien que je pense de l'éditeur, comment caractériser le soin consciencieux, le zèle infatigable, déployés dans une publication appelée à satisfaire à la fois aux exigences de l'érudition et à la délicatesse du bibliophile? Est-il nécessaire d'ailleurs d'insister sur l'autorité qui s'attache à cet ouvrage, de rappeler à l'aide de quelle colossale préparation, l'abbé Cholet avait abordé son travail? Sa devise était la glorification du moyen-âge par l'étude des antiquités ecclésiastiques, et les matériaux qu'il avait entassés avec une patience bénédictine forment une bibliothèque : Histoire chronologique de La Rochelle avant la Réforme, transcription des œuvres complètes du franciscain Jean de La Rochelle, dépouillement des archives de l'aumônerie Saint-Berthomé, transcription des cartulaires de Baigne, de Notre-Dame de Saintes et de Vaux-sur-mer! Dans son insatiable

curiosité, il ne reculait devant aucun travail, il ne se laissait rebuter par aucune fatigue, il menait de front des œuvres gigantesques, et la mort seule interrompit cette incessante activité.

Le Cartulaire était composé, les tables terminées, des notes accumulées pour l'introduction. Le temps pressait. La publication vient enfin d'être terminée, et si l'abbé Cholet n'a pu jouir du succès de son travail, il ne désavouerait pas la forme élégante de son œuvre posthume. Les matériaux de l'introduction ont été réunis et condensés par un des amis du défunt qui a retracé sa biographie. Je n'essaierai pas de montrer l'intérêt qui s'attache à un recueil de documents authentiques remontant à Charlemagne (769), et qui présente les plus curieux éléments pour l'étude des mœurs d'une époque encore si imparfaitement connue. Il faudrait analyser toutes les chartes pour montrer la multiplicité de questions qui y sont soulevées et éclaircies, en dehors des antiquités ecclésiastiques. Les familles féodales y suivront leur filiation au milieu des détails qui abondent sur l'ancienne noblesse du pays, au sein de laquelle l'Eglise aimait à recruter ses représentants. On reconstruira avec fruit l'ancienne géographie de la province et la circonscription des vigueries. Le philosophe y puisera des renseignements sur la condition des paysans, au bon vieux temps, à cette époque où l'homme est une chose, qui se transmet, se donne, avec la terre qu'il habite. Il relèvera avec curiosité les motifs divers qui poussaient à la vie claustrale, qui présidaient aux donations.

Il s'étonnera d'apprendre qu'au moment où l'abbaye se glorifiait d'étendre à ses vassaux les bienfaits d'une juridiction paternelle et éclairée, elle n'hésitait pas, dans les cas litigieux, à appeler l'envahisseur voisin au duel par champion, qui répugnait à ses adversaires. Les portes de l'abbaye s'ouvrent devant un mari, qui abandonne femme et enfants pour entrer en religion, après avoir pris la précaution de donner ses biens aux moines et d'appuyer sa donation de l'assentiment de sa famille. Ce n'est pas la piété seule qui pousse les seigneurs à enrichir la puissante communauté, ils lui achètent en retour de leurs dons, le pardon de leurs crimes. Les enfants eux-mêmes entrent

à l'abbaye. Ils sont offerts eux et leurs biens à Dieu et à Saint-Etienne. La copie intégrale des tables pourrait seule montrer à combien de recherches elles répondent, et quel travail immense elles représentent. Bornons-nous à transcrire l'article Montausier. Rappelons à cette occasion qu'outre le portrait du duc de Montausier qui existe au musée de Versailles, nous en connaissons un original qui a été donné par le duc lui-même aux ancêtres de la famille qui le possède aujourd'hui.

« *Monte auserio, Monte auserii, Montauser, Montausier,* « château situé à deux kilomètres à peine de l'abbaye de « Baigne. On en voit encore quelques ruines sur la hauteur « qui domine à l'ouest le vallon où était bâtie l'abbaye. Les « restes de l'église abbatiale servent d'église paroissiale à « Baigne. L'église du château de Montausier dédiée à la sainte « Vierge, avait été donnée à l'abbaye de Baigne par Arnaud « de Montausier, fils de Geoffroy, comte d'Angoulême (24 juin « entre 1075 et 1081). L'histoire de cette baronnie ou prin- « cipauté (*princeps castri Monte auserii,* ch. 495) m'entraî- « nerait trop loin ; je me bornerai à poser des noms et quelques « dates, comme jalons d'un travail qui est à faire. Arnaud Ier « (avant 1067, après 1079). Guillaume III Taillefer, IXe comte « d'Angoulême, il tient quelques années le château de Mon- « tausier, peut-être au nom, mais certainement au préjudice « de ses cousins germains. Drogon, Mataud, Raimond, pa- « raissent être fils d'Arnaud Ier de Montausier. Arnaud II fait « la guerre à ses voisins, (ch. 502, *liberavit se a carcere Ar-* « *naldi domini Montauseriensis quo captus tenebatur*) 1109- « 1121. Foulques, sgr de Montausier, a trois actes dans le « cartulaire, entre 1127 et 1141. Arnaud III de Montausier « est contemporain de l'abbé Hélie. Drogon II fait acte avec « Bertrand, abbé de Baigne, le 5 septembre 1213. Le diction- « naire des postes écrit Monthosier. Au siècle de Louis XIV, on « trouve souvent, dans les mémoires du temps, le nom du duc « de Monthosier qui fut adjoint à Bossuet, dans l'éducation de « Louis, dauphin de France. Cette orthographe a vieilli. Elle « est en désaccord avec le nom conservé dans les chartes du « XIe siècle. »

On voit que rien n'a été épargné pour rendre le travail aussi complet et aussi exact que possible. L'abbé Cholet a dû multiplier ses recherches patientes pour reconstituer un passé déjà complètement oublié dans la localité et sur lequel est muet le *Gallia Christiana,* et il a fait une œuvre de véritable et sûre érudition.

Un acte de 1591 inséré entre les lignes d'un des feuillets du cartulaire montre qu'il appartenait, dès cette époque, à une personne étrangère à l'abbaye et semble même indiquer par sa nature que c'était à un membre de l'Eglise réformée. Au XVIIe siècle, le cartulaire se trouvait entre les mains d'une personne qui en fit une copie intelligente et c'est par elle qu'on a la dernière pièce du recueil, la bulle de Grégoire IX. On ignore de qui le dernier détenteur, M. Moreau, l'avait acquis. C'est par M. Moreau qu'il a été transmis à l'abbé Cholet et cédé à Mgr l'évêque d'Angoulême.

Le Cartulaire renferme 549 chartes ou notices, transcrites de plusieurs mains dans le cours du XIIIe siècle. Sur ce nombre, 423 appartiennent au XIe siècle, 108 au XIIe siècle, 18 au XIIIe siècle. L'appendice comprend deux chartes inédites du *Livre blanc* de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur transcrites par M. Paul Marchegay, dont l'obligeance égale l'érudition.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

EDMOND D'HERCI.

*
* *

Mme DE BEAUHARNAIS DE MIRAMION, SA VIE ET SES ŒUVRES CHARITABLES, par M. Alfred Bonneau (1), 1 vol. in-8° : 6 fr.

Depuis quelques années nous avons vu des hommes d'Etat, des philosophes, des érudits se rencontrer dans la pensée commune de payer leur tribut aux souvenirs nationaux du XVIIe siècle ; consacrer leur talent à esquisser quelques-unes des nobles figures groupées

(1) Paris, librairie Poussielgue frères, rue Cassotte, 27. — Niort L. Clouzot, 22, rue des Halles.

autour de la personne de Louis XIV; en étudier les traits avec amour; les placer dans leur jour véritable, et, nouveaux Prométhées, tenter, pour animer leurs statues, de dérober un rayon au soleil qui en éclaira les modèles.

D'autres, plus modestes, ont pris pour tâche de remettre en lumière les vertus qui, dans cet âge, sont demeurées dans l'ombre, à peine soupçonnées par la foule, éprise, comme toujours, de l'éclat et du bruit. Ils apportent, eux aussi, leur pierre au monument érigé à la gloire du XVIIe siècle, en même temps qu'ils nous révèlent l'un des côtés les plus ignorés de son histoire. On chante les guerriers; on vante les poètes; on admire les orateurs; on flatte les savants: qui donc songe aux saints, aux saints du siècle de Louis XIV? Leurs biographes réparent ainsi un oubli trop commun, s'il est immérité, et c'est toujours un bon livre que le récit d'une existence précieuse aux yeux de Dieu!

Ces réflexions nous sont inspirées par l'ouvrage que M. Alfred Bonneau, notre compatriote, offre aujourd'hui au public : *Mme de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables.*

Prenant pour guides les traditions pieusement conservées au foyer de la famille, et déjà recueillies par l'abbé de Choisy, M. Alfred Bonneau nous retrace la vie d'une femme mêlée par sa naissance, par ses relations, par ses devoirs aux splendeurs d'une société sans égale dans le passé et dans le présent, forte au milieu des enivrements du monde, supérieure au malheur, attachée à la seule souffrance d'autrui, et passant sur la terre la main toujours ouverte et les yeux constamment fixés au ciel.

Telle fut, en effet, Mme de Miramion.

Née Bonneau de Rubelle, Mme de Miramion appartient au Poitou par sa famille. Son père avait occupé le poste important de contrôleur général des gabelles. Orpheline dès ses premières années, elle connut l'affliction au seuil de la vie : il lui restait bien d'autres larmes à répandre, bien d'autres épreuves à traverser, et l'enfant eut grandement raison de pleurer!

..... Ut æquum est
Cui tantùm in vitâ restet transire malorum (1)!

Confiée aux soins d'une tante, Mlle de Rubelle dut statuer elle-même sur les partis que sa famille lui présenta, et son biographe nous dit

(1) Lucretii, *de Naturâ rerum*, lib. v.

avec une grâce touchante que « quand elle entendit prononcer le nom de M. de Miramion, sa rougeur apprit à tous quel était celui que son cœur avait choisi (1). »

Six mois après Mme de Miramion était veuve ! Les joies promises de la maternité se mêlaient à son deuil, et l'espérance ne lui apparaissait, dans le sourire d'un enfant, qu'à travers le voile épais de la douleur. Une fille naquit sous ces fâcheux auspices. Le sentiment du devoir maternel rendit Mme de Miramion à une existence dont les attaches avaient pu lui sembler désormais brisées !

Deux ans s'écoulèrent. Le monde ne croit pas à la durée des regrets : le comte de Bussy pensa comme le monde. Epris des charmes de Mme de Miramion, convaincu, sur de faux rapports — on l'est souvent à moins — qu'on ne le haïssait point, Bussy résolut, avec l'assentiment du prince de Condé, et accomplit, avec l'énergie de la passion, l'enlèvement de la jeune veuve. L'attitude de Mme de Miramion, dans une situation aussi critique, convainquit sur le champ son ravisseur de l'étrange méprise qu'il venait de commettre. Il demanda son pardon à deux genoux et ne put l'obtenir. Poursuivi pour crime de rapt, son crédit le sauva.

Tant et de si terribles secousses avaient ruiné la santé de Mme de Miramion. A peine remise de ces poignantes émotions elle eut l'idée de chercher dans le cloître un abri contre de tels orages. Vincent de Paul l'en détourna, en lui montrant du doigt la voie où elle devait marcher pour l'édification de ce monde, dont était sa fille, et qu'elle voulait fuir. On pouvait, en y demeurant, faire le bien et son salut. Mme de Miramion n'hésita plus : sa piété, sur un théâtre plus vaste que l'enceinte d'un couvent, attira tous les regards en même temps que son inépuisable charité lui gagnait tous les cœurs.

« Toute la vie de Mme de Miramion a été mêlée si étroitement à la fondation ou au soutien de toutes les œuvres charitables publiques ou privées de son temps, que la raconter, c'est raconter inévitablement la vie de tous les établissements pieux du XVIIe siècle. Car il n'en est pas un auquel elle soit restée étrangère (2). » Nous souscrivons entièrement à ce jugement. M. Alfred Bonneau, non content de le porter, s'attache à en démontrer la vérité au lecteur. Il nous initie aux mystères de la charité, à la *part de Dieu* dans ce siècle si plein des œuvres et de l'esprit de l'homme. Sur les pas de Mme de Miramion, qui n'ai-

(1) *Mme de Miramion*, p. 20.
(2) *Mme de Miramion*, p. 185.

merait à frapper à la porte des puissants seigneurs et des grandes dames au nom des pauvres? Qui n'admirerait, avec M. Alfred Bonneau, la générosité, vraiment royale, du souverain, et la bienfaisance sans bornes de son entourage! Sur le champ de bataille de la vie, où gisent tant de blessés et de mourants, la noblesse prodiguait les secours; ailleurs elle prodiguait son sang! D'autres ont pu faire aussi bien — nous en avons sous les yeux d'éclatants exemples qui ne sont pas tout-à-fait étrangers à Mme de Miramion. — il sera difficile de faire jamais mieux.

Voilà le cadre parcouru par M. Alfred Bonneau : l'histoire d'une grande dame, qui est en même temps une sainte, et incidemment l'histoire des fondations pieuses du XVIIe siècle. A ce double titre, l'auteur aurait droit à nos éloges, si son livre ne méritait encore une mention spéciale en raison de l'étude consciencieuse qu'il accuse. M. Alfred Bonneau a poussé le scrupule de l'exactitude jusqu'à ses limites extrêmes, indiquant les moindres sources où il puise, et cédant avec une complaisance, rare aujourd'hui, la parole à ses auteurs. Le style y perd de son originalité; mais la véracité y gagne, et le but de M. Alfred Bonneau est ainsi rempli. Malgré la profusion des citations intercalées dans le texte, l'ouvrage est écrit dans le seul genre qui convienne au sujet : les belles actions veulent être racontées sans emphase, et nous félicitons M. Alfred Bonneau de s'en être souvenu. Ajoutons que l'âme de Mme de Miramion, pour être comprise, doit trouver, dans le cœur de son interprète, un sentiment profondément religieux, et nous aurons rendu pleine justice à l'idée qui dicta ce livre. M. Alfred Bonneau — on l'a dit avant nous — a écrit la vie de Mme de Miramion *avec amour :* c'est bien ainsi que cette existence si remplie devait être retracée, et on ne lira pas sans émotion, comme sans profit, ces pages où le biographe nous a prouvé qu'il possédait à la fois les pinceaux pour peindre et le cœur pour sentir.

Amaury de Liniers.

*
* *

Nous recevons la note suivante que nous sommes d'autant plus heureux d'insérer qu'elle vient en aide à notre..... paresse.

Le petit Solfége des Ecoles pour l'étude du plain-chant par le frère Achille de la Miséricorde (1) est un petit livre dont les quelques pages

(1) *Paris, Bouquerel,* 31, rue Cassette.

renferment peut-être en germe toute une révolution..... dans le chant ecclésiastique. Nous y avons remarqué deux choses, une excellente pensée et un défaut. Le défaut est le peu d'étendue donnée aux principes généraux, à la partie théorique; par cela même il faut un maître exercé pour ces premières notions. L'excellente pensée c'est de vouloir ramener à une seule tonalité tous les morceaux de plain-chant écrits jusqu'à présent dans huit tons et sur trois clefs différentes. Deux de ces clefs sont tellement en dehors de l'étendue de la voix humaine, qu'elles nécessitent une transposition à première vue dont ne sont pas capables la plupart des chantres de nos églises; ou ils s'élèvent à des hauteurs impossibles, ou ils descendent à des profondeurs inaccessibles; le chant en souffre ainsi que la majesté des cérémonies; il en résulte forcément que si l'on ne possède un instrument d'accompagnement qui maintient le chœur dans un milieu convenable le chant est complètement défiguré. Nous savons que les musiciens *savants* se récrieront contre une pareille innovation; ce sera, à les entendre, la perte de l'art, des traditions, etc., grands mots vides de sens. Le plain-chant est destiné à être chanté par tous les fidèles. Il faut donc rendre son étude accessible à tous, et nous persisterons à croire que la méthode qui est simplifiée devra toujours être la première acceptée. L'innovation est heureuse, et nous ferons tout pour la faire réussir.

UN ORGANISTE DE CAMPAGNE.

*
* *

M. l'abbé L. Rivalland, du diocèse de Luçon, vient de traduire de l'espagnol le livre de don Enrique Perez Escrich, intitulé *le Martyr de Golgotha, traditions orientales sur la vie et la mort de Jésus-Christ.* Aux lettres approbatives de Nosseigneurs les évêques de Luçon et de Poitiers, ajoutons que le traducteur a su faire passer dans notre langue les qualités littéraires qui distinguent si éminemment l'ouvrage espagnol, que de splendides gravures viennent ajouter à la valeur du texte, et enfin qu'une intention charitable a été le mobile qui a poussé M. l'abbé L. Rivalland dans la voie qu'il a su si bien parcourir. Il n'en faut pas tant pour prédire un succès.

*
* *

Quatre brochures de M. Babinet de Rencogne, archiviste du département de la Charente.

Et d'abord: *Courte notice sur les Archives départementales de la Cha-*

rents. Courte il est vrai, trop courte même, mais substantiel résumé de ce que contient ce dépôt. C'est avec un frémissement de regret que l'on constate en parcourant ces quelques pages les immenses pertes que l'aveugle fureur des hommes de 93, l'indifférence coupable, la négligence inexplicable doublée de la plus grossière ignorance des premiers conservateurs ont fait subir à ces collections, pertes d'autant plus regrettables qu'elles sont sans remède. Grâce à Dieu leur conservation est aujourd'hui assurée, mais en voyant ce qui reste, l'on ne peut s'empêcher de regretter vivement ce qui s'est perdu. Bien que naturellement très-succincte, la notice de M. Babinet de Rencogne donne un aperçu fort exact des divers fonds dont se composent aujourd'hui les archives du département de la Charente.

2° *Inauguration d'une foire en Angoumois sous Henri IV*, (6 mai 1598.

Les foires d'autrefois avaient pour les campagnes une toute autre importance qu'elles n'en ont aujourd'hui. A une époque où la facilité des communications n'existait pas, c'était aux foires que le campagnard, à quelque rang de la société qu'il appartînt, allait se fournir de tout ce dont il avait besoin, aussi la création de ce point de réunion était-elle environnée d'une grande solennité.

En 1597, haut et puissant Jacques de Goullard, chevalier de l'ordre du roi, baron de Touverac, seigneur de la Faye Chambrette et autres lieux, obtint des lettres-patentes qui l'autorisaient à faire tenir au bourg de Deviat, dépendant de sa terre de La Faye un marché le vendredi de chaque semaine et quatre foires annuelles; toutes les formalités préliminaires ayant été remplies, le 6 mai, le sieur de Bertrand, enquesteur général des mesures de Guyenne, en compagnie de 5 à 600 marchands et de grand nombre d'autres personnes, ouvrit les foires du bourg de Deviat.

Il y a dans ce procès-verbal de curieuses particularités, ainsi M. l'enquêteur « avecq les susnommés estant tous à cheval, entra, « passa et repassa par la halle avec une espée nue, garnye de toutes « sortes de marchandises de mercerye, et ung bassin d'argent doré « auquel il y avoit or et argent monnoyé, porté..... devant nous « et les assistants après nous. Ung pavillon de taffetas incarnat et « vert.... six torches de cere flambantes.... et ung bœuf gras et puis- « sant couvert d'un tapis de drap vert.... en laquelle halle (ajoute « l'enquêteur dans son procès-verbal), avons jecté le dit or et argent « estant audit bassin..... »

Nous nous arrêtons dans notre citation, car il faut savoir se borner,

mais nous engageons les personnes curieuses de connaître les usages d'autrefois, celles qui s'occupent de l'histoire du commerce à ne pas négliger cette petite brochure, elle leur fournira d'intéressants documents.

3° *Description et prix d'un Antiphonaire noté à l'usage du diocèse de Saintes, d'après une charte de 1339.*

Les documents qui constatent l'état et le prix des manuscrits au moyen-âge sont des plus rares, — et la notice de M. de Rencogne offre à ce point de vue un grand intérêt. Cet antiphonaire: *Brevarium notatum ad usum Xantonensis ecclesiæ*, fut consenti le mercredi avant la fête de saint Grégoire-le-Grand (10 mars 1338 (1339 n. s.) pour la somme énorme de 10 l. tournois représentant aujourd'hui celle de 660 fr. par Pierre du Treuil, clerc de Chalais à Hélie Girard, archidiacre d'Archiac. L'on voit par les minutieuses précautions que prend le rédacteur de la charte, par les détails dans lesquels il entre pour bien constater et la cession du volume et le paiement du prix, combien l'on attachait d'importance à ce manuscrit qui d'après le haut prix auquel il était vendu devait être probablement orné de ces lettres peintes et de ces magnifiques miniatures qui donnent une si grande valeur à ces chefs-d'œuvre de la calligraphie du moyen-âge.

4° *Fons Barbesiliensis, idylle inédite d'un poète anonyme de Barbezieux.*

Trouvée par M. Babinet de Rencogne dans les papiers de la mairie de Barbezieux, cette pièce de vers, — nous n'osons en donner le texte, il est en latin, — lui a paru mériter les honneurs de l'impression. Elle respire en effet un vif amour du sol natal, et sa lecture laisse une douce et paisible impression. M. de Rencogne a inutilement cherché à en connaître l'auteur, l'on ne sait même trop quelle est la fontaine célébrée dans ces vers; mais d'après le texte lui-même nous pencherions à croire qu'ils sont destinés à louer les vertus de la source dite de *Fontbrune*. M. de Rencogne n'y voit qu'une allégorie et croit que la fontaine de Barbezieux n'est *qu'une fontaine de Cognac*. Cette eau limpide et savoureuse, dont on ne peut se rassasier, qui console des déceptions de l'amour, donne des ailes à l'imagination du jeune homme, et, cordial puissant, prolonge les jours du vieillard; qu'est-ce autre chose, en effet, sinon l'eau-de-vie, *aqua viva*, liqueur stimulante et réparatrice dont le parfum délicieux a porté dans les deux mondes la gloire du nom charentais. Nous ne savons jusqu'à quel point il peut avoir raison.

*
* *

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, *tome* XXXI, année 1866.

Dans son discours à la séance publique du 30 décembre 1866, M. l'abbé Auber a jeté un coup d'œil sur la vie de nos premiers écrivains et démontré que notre histoire locale était en germe dans les écrits de saint Hilaire, Fortunat, etc. Les articles que le savant chanoine a publiés dans cette *Revue* sur les *Historiens du Poitou* ne sont que le développement de cette pensée.

Vient ensuite le rapport du secrétaire sur lequel nous ne reviendrons pas, et pour cause. Le reste du volume ne contient que deux ouvrages, mais qui par leur importance relative et leur intérêt lui donnent une importance toute particulière.

Le premier intitulé: *Correspondance du duc de la Tremoille*, nous donne pour ainsi dire, jour par jour, la vie du duc Henry, nous fait connaître ses plus secrètes pensées, nous initie à ses démarches, nous fait pénétrer dans son intimité de grand seigneur, d'époux et de père depuis 1658 jusqu'en 1667. Il est bien regrettable que ce registre si heureusement recueilli par l'intelligent M. Imbert ne commence pas quelques années plutôt, il eût incontestablement jeté une vive lumière sur la part prise par le duc de Thouars au mouvement protestant, sur son abjuration, sur son rôle pendant la Fronde dont il était le généralissime dans nos contrées; mais tel qu'il est il renferme cependant encore de véritables richesses historiques d'une incontestable importance.

Un court exposé biographique sur Henri de la Tremoille sert d'introduction naturelle à cette collection qui a le mérite de nous donner bien mieux encore que les mémoires du temps, la physionomie de la société d'alors, son histoire en déshabillé, car c'est elle-même, cette société, qui écrit pour elle-même, sans se préoccuper de l'avenir; une grande partie des 402 lettres dont se compose ce recueil sont curieuses, soit par les personnes auxquelles elles s'adressent, soit par les sujets qui y sont traités; on y trouve un peu de tout, et la politique intérieure et internationale y a une assez large part. La critique n'a rien à voir dans un pareil travail, elle ne peut que féliciter l'éditeur du bonheur qu'il a eu de mettre la main sur une pareille trouvaille, de l'empressement qu'il a mis à en faire profiter les amis de l'histoire. Et cependant nous éprouvons un regret, il nous semble que son œuvre eût été bien plus complète si par des notes succintes il eût fait connaître — comme il n'y a pas manqué dans quelques cas trop rares — ce qu'étaient les correspondants du duc ou ceux auxquels il s'adres-

sait par lettres, et le rôle qu'ils jouaient dans la société : une courte notice sur les personnes donnait encore plus d'intérêt à leurs écrits; nous regrettons que M. Imbert n'ait pas eu cette bonne pensée.

Depuis longtemps déjà, M. de Longuemar s'occupe de géologie, ses connaissances techniques, son talent de dessinateur le désignaient naturellement au choix de la compagnie pour arracher leur dernier mot aux grottes du Chaffaud, aussi son mémoire, les plans, vues et groupes dont il l'accompagne en font-ils un complément indispensable à tout ce que l'on a pu écrire sur ce sujet.

Les déductions de M. de Longuemar, conséquences de l'examen approfondi auquel il s'est livré, et du produit de ses recherches, ne sont pas aussi absolues que celles de quelques-uns des écrivains qui ont précédemment traité le même sujet. Nous ne pouvons, on le comprend, entrer dans la discussion des faits, nous nous contenterons de relever les points les plus saillants des conclusions générales tirées par l'archéo-géologue de l'ensemble de ses observations et qui sont :

1° Que formées par les eaux, ces grottes n'ont été habitées par les hommes, ou hantées par les animaux que bien postérieurement au cataclisme désigné sous le nom de *diluvium ancien*, car les fouilles, exécutées *à fond* par l'explorateur, ne lui ont fait découvrir sous les premiers stalagmites adhérents au sol primitif, ni sous les galets que les inondations y avaient charriés, aucun dépôt ossifère, aucune trace de l'industrie de l'homme; et pour corroborer cette manière de voir, M. de Longuemar invoque le témoignage de faune fossile quaternaire qui se réfère tout entière *à la période dite du Renne* seulement.

2° Que l'on doit inférer encore qu'à plusieurs reprises depuis la première prise de possession de ces grottes l'homme ou les animaux en ont dû être chassés par l'envahissement des eaux; ce qui s'explique par « la formation de ces dépôts, meubles incohérents et de ces brèches « à plusieurs assises, toujours formées des mêmes éléments, émanant « évidemment des mêmes causes et de la même et primitive indus- « trie et de la même faune. »

3° Enfin que si les dépôts empâtés dans les stalagmites ne remontent pas plus haut que la période de l'âge de la pierre taillée et du Renne réunis comme caractéristiques, ils ne descendent pas non plus jusqu'à l'âge de la pierre polie, dont les spécimens n'ont été trouvés qu'à la partie la plus superficielle du sol.

Par ce court exposé des matières contenues dans ce volume, nous aurons convaincu nos lecteurs que la docte compagnie n'a point dé-

mérité et que le XXXIe tome de ses mémoires peut être placé près de ceux qui l'ont précédé, qu'il est digne d'eux et de la réputation de la société qui l'a fait paraître.

NATHAN.

—

NIORT ET LA ROCHELLE

DE 1220 A 1224.

—

DOCUMENTS HISTORIQUES.

—

Il y a un passage de la grande chronique de Mathieu Pâris, qui a attiré sur la tête de l'auteur toutes les foudres des dieux et demi-dieux de l'érudition poitevine et rochelaise, tous les anathèmes des savants. Comme je veux le combattre à mon tour et par les documents, je vais d'abord le reproduire :

« Cette même année (1224), le roi de France, Louis, conduisit une nombreuse armée à La Rochelle, avec l'intention de prendre cette ville, soit par la force, soit par l'argent. Lorsqu'il y fut arrivé, il offrit aux habitants une forte somme pour qu'ils lui rendissent leur ville, lui jurassent fidélité et devinssent ses sujets soumis. Les bourgeois de La Rochelle, se croyant abandonnés en quelque sorte par le roi d'Angleterre, se laissèrent gagner, tant par prières que par argent, et remirent leur ville au roi de France. Le roi laissa une bonne garnison, tant de chevaliers que de sergents, dans la ville et dans les châteaux ; puis après s'être assuré de tout le Poitou, il revint tranquillement dans ses Etats, sans effusion de sang. La Rochelle est un port de Poitou où les rois d'Angleterre avaient coutume de faire débarquer leurs troupes pour la défense du pays. Désormais cette voie leur fut fermée, retenus qu'ils étaient en Angleterre par les intrigues de leurs barons. O trahison innée dans le cœur des Poitevins ! il n'y eut personne qui se présentât pour

défendre le roi d'Angleterre son seigneur, à l'exception d'un seul bourgeois qui plus tard, ayant été convaincu d'avoir caché la bannière du roi d'Angleterre, pour la relever un jour quand ledit roi d'Angleterre serait rappelé, fut livré par la trahison de ses concitoyens et pendu. Comme il mourut pour la justice, il est évident que ce fut un glorieux martyr. Son fils, nommé Guillaume, fut promu à Saint-Albans, au gouvernement de l'église de Saint-Julien.» (*Mathieu Pâris, traduction Huillard-Breholles.— Paris, Paulin,* 1840.)

Ai-je besoin de rappeler, sur ce siége de 1224, la version des chroniqueurs français, et cette histoire de coffres arrivés d'Angleterre, pleins de pierres au lieu d'or, qu'Henri Martin lui-même n'a pas dédaigné de mentionner dans son histoire de France? Il me semble que non. Les personnes à l'esprit desquelles la question ne serait pas suffisamment présente, n'ont qu'à ouvrir le premier volume du père Arcère, elles y trouveront toutes les opinions rapportées et discutées, plus un long plaidoyer en faveur des Rochelais. Quant à Hilaire-Alexandre Briquet, l'auteur intelligent de notre *Histoire de Niort,* il a su éviter cette difficulté comme bien d'autres, et après avoir parlé de l'assez longue résistance de Savary de Mauléon : « Quand il vit, » dit-il, « que faute de secours il ne pouvait empêcher que la ville fut prise, il en sauva la gloire par une capitulation honorable. Et ainsi Niort rentra dans la possession du roi de France. »

Pour moi qui parle d'après des documents anglais, j'accepte la version de Mathieu Pâris, et j'essaierai de prouver que Rochelais et Poitevins se fussent-ils rendus sans résistance, ils ne seraient pas si blâmables. Je produirai d'abord les pièces du procès. Ce sont seize lettres écrites, de 1220 à 1224, au roi Henri III, par les maires de Niort, de La Rochelle et de Bordeaux, et récemment publiées en Angleterre. Elles sont en latin, mais je les ai traduites; d'abord parce qu'il me semble inutile d'encombrer de latin les pages d'une *Revue,* et ensuite parce que je serais enchanté d'inspirer aux lecteurs le désir de les lire dans l'original et d'acquérir un livre remarquable. Je m'engage du reste, ma publication faite et son importance

appréciée, à fournir tous les renseignements nécessaires sur l'ouvrage et l'auteur, et à donner à M. Clouzot, éditeur, les moyens de tenir le volume à la disposition de tous.

Voici pour aujourd'hui trois lettres :

LXXIX.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE LA ROCHELLE A HENRI III.

Royal letters n° 1045. *Fév^r ou mars 1220.*

« A leur très-excellent et très-cher seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, roi très-illustre d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, et à son noble conseil, ses humbles et dévoués en toutes choses, le maire et les bourgeois de La Rochelle, salut et obéissance totale à la volonté du roi.

Sur la trève prorogée, par la grâce de Dieu, entre vous et le roi de France pour quatre ans à partir de Pâques prochain, nous rendons à Dieu, à vous et à votre conseil des grâces infinies, vous signifiant qu'il est certain que quand Monseigneur Geoffroy de Neuville, sénéchal, a abandonné le pays de Poitou, Guillaume l'archevêque de Parthenay et R. de Rancon accablaient d'énormes exactions *(gravamine, aggravabant graviter)* vos bourgeois fidèles de Niort et Saint-Jean d'Angély..... et ils les en accablent encore et ils ne cessent pas. Un grand nombre de nos voisins, vos hommes, nous ont aussi causé de lourds dommages, et ils ne cessent de nous en causer. Le sénéchal lui-même ne suffisait pas mieux à remédier à ces affaires qu'aux autres..... et s'il était présent encore, il n'y suffirait pas davantage. C'est pourquoi nous vous supplions humblement qu'il vous plaise en envoyer un dans ce pays plus utile et plus capable ; tel en un mot qu'il puisse, avec l'aide de Dieu, venir au secours de vous et de votre couronne, de nous et de notre pays, qu'il gouverne votre domaine d'une manière qui nous fasse honneur, et qu'il puisse, à la mort des barons qui relèvent de votre terre, mettre en la main du roi, comme il est de droit, leurs terres et leurs ténements. »

Les rôles des lettres clauses de Henri III, publiés par Thomas Duffus Hardy, donnent les noms des bourgeois de La Rochelle qui portèrent cette lettre. Ce sont: Geoffroy de la Fierté, Garsye Russinel, maître Pierre de Musay et Guillaume le Désiré. Ils reçurent du roi quatre livres pour leurs dépenses.

LXXX.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1052. *Fév^r ou mars 1220.*

« A leur illustre et révérend seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, ses fidèles en toutes choses, le maire et la commune de Niort, salut, respect et dévoué service.

Nous avons appris de source certaine que vous avez fait trêve avec le roi de France. C'est pourquoi nous notifions à Votre Excellence, et nous prions votre bénignité de nous envoyer, dans votre terre de Poitou, un gouverneur tel qu'il ait la force de garder la dite terre, à votre honneur et à votre avantage, et de la défendre contre les attaques de vos ennemis; car ceux qui l'ont précédemment régie ont été un peu faibles contre les dits ennemis. Il ne faut pas oublier que le comte d'Eu, Monseigneur Porteclie, Messeigneurs Geoffroy de Taunay, A. de Rochefort, Pons de Mirebeau et Monseigneur Bertranz Chaboz sont tous passés de cette vie au Seigneur. Et vous avez droit de tenir en votre main leurs terres jusqu'à ce que leurs héritiers, qui sont en bas âge, soient parvenus aux années de discernement et puissent vous rendre les devoirs qu'ils vous doivent. C'est pourquoi nous adressons à votre sagesse des prières infinies et nous vous supplions, autant que nous le pouvons, de daigner envoyer dans cette susdite terre, un gouverneur tel qu'il puisse acquérir ces biens dont nous avons parlé, car tel est votre honneur et votre profit. Néanmoins sachez que depuis la venue en Poitou de Guillaume de Bataille et Robert de Bartleville, vos messagers, il s'est passé à peine un jour sans que le seigneur de Parthenay ou ses gens aient fait leurs incur-

sions autour de votre château de Niort et ne vous aient ravi des hommes. C'est pourquoi nous vous prions, comme notre très-cher seigneur, que vous daigniez sous peu nous apporter votre secours, car de ce secours et de vos conseils nous avons un besoin extrême. »

LXXXI.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HUBERT DE BURGH, JUSTICIER.

Royal letters n° 1031. *Vers mars 1220?*

« A vénérable et discrète personne, Monseigneur Hubert de Burgh, le maire et la commune de Niort, salut et respect.

La cruauté inouïe de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, nous force à vous porter nos plaintes. Chaque jour et incessamment, avec le consentement de personnes que nous ne voulons pas vous nommer présentement, il met à rançon les bourgeois du roi, vole les autres, ou s'emparant de leurs bêtes de labour, il met les laboureurs en fuite; le porteur des présentes et deux de ses compagnons, sans forfait, sans condamnation par défaut, sans les avoir pris sur sa terre, ont eu les yeux crevés par ses ordres. C'est pourquoi nous vous supplions et nous implorons de votre amitié, dans laquelle nous avons une grande confiance, de ne pas différer, placés que nous sommes dans de telles embûches, à nous venir en aide ainsi que le roi. Car le dit seigneur déclare que ce dommage si grand, il nous le fait subir pour cent marcs d'argent que lui avait promis Monseigneur le roi, père du roi actuel, pour raison de ce traître que vous avez fait pendre, quand vous teniez la sénéchaussée.

Ces expéditions du sire de Parthenay étaient déjà connues par une enquête de 1255 ou environ, conservée aux archives départementales, série E, Parthenay. Il s'agissait dans l'enquête de savoir si les gens de Xaintray devaient au suzerain de Parthenay plus d'un jour de service en armes, et en outre, si le

seigneur de Xaintray avait droit de haute justice dans sa terre. Voici la déposition la plus explicite :

« *Petrus Badart vidit homines de Cintrayo euntes in armis in exercitu domini de Partiniaco, patris istius Hugonis, apud Niortum et ibidem in riveria de Codreyo, provectare et in crastino vineas de Niorto extirpare de mandato dicti domini.* »

Ces quatre lignes et deux lettres du pape Honorius III extraites de dom Bouquet, ont fourni à M. Ledain quelques pages de son *Histoire de Parthenay*.

Quant à l'allié de Guillaume l'Archevêque, que les Niortais ne veulent pas nommer, c'était Hugues de la Marche qui allait incessamment épouser Isabelle d'Angoulême, et devenir ainsi à la fois le beau-père et l'ennemi de Henri III. Il sera assez souvent désigné dans les lettres suivantes.

A. Bardonnet.

(*A continuer.*)

CHRONIQUE

—

On vient de découvrir aux portes mêmes de Melle une caverne contenant des ossements de mammifères en grandes quantités. Ces ossements sont contenus dans une couche de terre argileuse, au-dessous d'une stalagmite épaisse et compacte. Ils sont mélangés avec d'abondants caprolites, très-probablement dus à des carnassiers. On trouve en effet quelques dents d'ours et d'hyène. Mais la majeure partie des ossements appartient à des herbivores, ruminants et autres. On y reconnaît très-nettement des chevaux, des bœufs, un très-grand cerf, etc. Quant à des restes humains, on n'en a point encore trouvé de bien authentiques. M. Babert de Juillers, l'un des zélés explorateurs, possède bien deux aiguilles et un poinçon en corne de cerf très-bien travaillés et très-bien conservés, mais ces objets sont précisément les seuls qui n'aient pas été ramassés sous l'épaisse couche de stalagmite qui, recouvrant les ossements, en garantit l'ancienneté. Ils ne peuvent donc être considérés comme une preuve de la cohabitation de l'homme avec les mammifères éteints dans la grotte de Melle.

Quoi qu'il en soit, la découverte est déjà considérable, et les ardents chercheurs de Melle doivent être encouragés par ce premier succès à poursuivre ces intéressants travaux.

LE MONNIER.

*
* *

Le 19 décembre dernier est mort à La Rochelle, à l'âge de quatre-vingt-un ans, M. le docteur Fromentin-Dupeux, chevalier de la Légion-d'Honneur, que l'on peut à bon droit considérer comme le fondateur de l'asile des aliénés de Lafond. Si jamais homme n'a été entouré de plus de considération et d'estime dans sa longue carrière, bien peu réunissaient à un si haut degré les qualités de l'esprit et du cœur,

Il laisse deux fils, l'un qui marche sur ses traces dans l'art de guérir, l'autre dont nous avons eu maintes fois déjà à signaler les succès, et comme peintre et comme poète.

*
* *

La ville de Saint-Jean-d'Angély menace de devenir une capitale..... intellectuelle : à tout ce quelle possédait déjà de Sociétés savantes, de cercles, de journaux plus ou moins politiques, elle vient d'ajouter un journal..... *illustré* par un artiste du crû. *Lustucru*, car tel est le nom quelque peu grotesque sous lequel le Gavarni ou le Daumier saintongeais se produit dans le monde.

Pour son début le dessinateur a *croqué* tout le comité de rédaction sans s'en excepter lui-même, et nous pouvons considérer les physionomies plus ou moins réussies de MM. Gaucher, Tourdy, Lustucru, Pinchenet, Q. Blaguenville, Arthur Pigeonneau, et de Mlle Jenny Vigneron, la *sémillante soubrette*, comme la désigne galamment un autre journaliste de nos voisins, M. Pierre de L...., *du Mellois*, qui trouve un peu massives les formes du bas-bleu en tablier blanc, dont il s'était fait un portrait d'apparences plus idéales. M. Pierre de L..... devra en prendre son parti, il s'était laissé entrainer par la vivacité d'une imagination trop inflammable. — Il parait que les portraits sont ressemblants, *sous une forme légèrement chargée*, c'est M. Gaucher qui le dit — il le faut croire.

Le second numéro contient un dessin d'actualité : *le Gandin* — nous dirons, nous : *le Petit-Crevé*. Rien qu'à le voir, on devine ce que c'est..... Pouah!

Bravo, messieurs, à vous nos sympathies, votre tentative est audacieuse, peut-être, mais vous avez ce qu'il faut pour réussir, de l'esprit, du cœur, de l'intelligence, pas mal de sel gaulois, ajoutez-y de la persévérance et vous réussirez.

*
* *

Le *Luçonnais* publie depuis quelque temps une série d'articles intitulés : *Excursion dans le Midi de la France*, et signée Ch. de Sourdeval, nous en avons lu plusieurs et nous y avons retrouvé toutes les qualités qui distinguent l'éminent écrivain, le savant antiquaire. Il est bien de faire profiter ainsi ses concitoyens du résultat de ses investigations. Le laisser-aller, le décousu, le sans-façon de pareilles relations

plaisent mieux en général que les travaux suivis, et il en reste toujours quelque chose, car leur forme anecdotique leur prête un charme qui attire et les fixe plus naturellement dans l'esprit des lecteurs.

*
* *

Une nouvelle Société musicale vient de se former à Poitiers, sous la direction de M. Lobstein, le pianiste si distingué, le professeur sympathique, nous la croyons appelée aux mêmes succès qu'a su conquérir sa sœur plus âgée. Nous ne pouvons que nous réunir aux vœux qui ont accompagné sa fondation, et lui souhaiter dans l'avenir, une ample moisson de médailles.

*
* *

Chaque jour apporte son document pour la rédaction de la carte des établissements romains dans nos contrées. Dans la commune de Lamairé, limitrophe de celle de Gourgé, où comme on le sait, on a trouvé, il y a quelques années, tant d'objets curieux, dont une grande partie sont au musée de la ville de Niort, l'on vient de découvrir dans un champ, de nombreuses substructions, derniers débris d'une habitation incendiée, comme le justifie les nombreuses couches de cendres qui les recouvrent, et des médailles qui prouvent que l'on marche sur les ruines d'une villa gallo-romaine.

*
* *

Le don d'une statue de sainte Radégonde fait à l'église Saint-Jean de La Rochelle, et la cérémonie de son inauguration ont été pour M. l'abbé Dubois, curé-doyen de Mauzé, l'occasion d'un beau triomphe oratoire, car la bénédiction de cette statue l'a mis à même de développer devant une assemblée attentive et recueillie, ce thème si cher aux Poitevins, la vie de la sainte reine de France, leur patronne vénérée, de la fondatrice de la célèbre abbaye de Sainte-Croix, de célébrer ses vertus et de rappeler ses miracles.

*
* *

Qui de nous, lorsque l'âge et les préoccupations de toutes sortes sont venues blanchir notre tête, n'a jeté un coup-d'œil de regret sur les bonnes et heureuses années de notre jeunesse, et ne se rappelle avec bonheur et le collége et ces camarades dans le cœur desquels

nous épanchions si volontiers notre cœur. Raviver de pareils sentiments est toujours une bonne pensée, mais lui donner un but utile et bienfaisant c'est la rendre excellente, et les fondateurs de l'association des anciens élèves du Lycée de Napoléon-Vendée n'y ont pas manqué; au plaisir de se retrouver au moins en souvenir, ils ont voulu joindre la douce satisfaction de venir en aide à leurs camarades malheureux, à leurs veuves, à leurs enfants; de généreuses et nombreuses adhésions sont déjà parvenues au comité constitué sous la présidence de M. Brethé, maire de cette ville. Parmi elles nous ne pouvons passer sous silence celle de M. Drouyn de Lhuys, sénateur et membre du Conseil privé de l'Empereur, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur, et donner ainsi à ses anciens confrères un témoignage d'estime et d'affection dont ils doivent être fiers. Et nous aussi, bien qu'ayant fait nos études bien loin de là, nous serions heureux si nous pouvions procurer quelques recrues par la publicité que nous donnons à la fondation de cette Société qui a toutes nos sympathies.

*
* *

Les anciens élèves du Lycée de Poitiers marchent sur les traces de leurs voisins. Leur association, fondée sous le titre de l'*Association amicale des anciens élèves du Lycée de Poitiers*, tend au même but. Nous ne pouvons que lui accorder les mêmes éloges.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

C'est toujours avec une vive sollicitude que nous suivons les travaux de nos compatriotes, bien qu'ils vivent éloignés de nous. A ce titre, nous relaterons d'après le rapport fait par M. le marquis de La Grange, sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques, deux Mémoires dus à la

plume de M. Auguste André (1), président de la Société. L'un sur les monuments celtiques dispersés par groupes, près du *Raz-Agonator* ou cap des Arceaux, dans la province d'Alger. L'autre qui nous touche de plus près, sur la vie et les travaux de Jean Girouard, sculpteur de Poitiers (2). Nous relèverons également dans le même compte-rendu, le dépôt au Musée de la ville de Rennes, d'une cloche sur laquelle figurent les armoiries d'une famille poitevine, celle de Brilhac, cloche que l'un des membres de cette maison, Pierre de Brilhac, président au parlement de Bretagne, avait fait placer en 1730 à la promenade publique du Thabor pour en annoncer la fermeture.

*
* *

A sa séance du 12 décembre dernier, la Société des Antiquaires de l'Ouest, présidée par M. Lecointre-Dupont, a reçu communication des lettres de M. Beaussire qui témoigne du regret qu'il a éprouvé en se séparant de ses confrères, et demande le titre de membre titulaire non résidant; de M. de Caumont, annonçant que le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Narbonne le 24 novembre prochain, pour se continuer à Perpignan le 27, et que le Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Paris le 20 avril; de M. J. de Lalande, de Montmorillon, accompagnée d'un Rapport sur les fouilles qu'il a fait exécuter pour la Société française d'archéologie, dans l'ancien cimetière d'Antigny, et le détail des objets, tant Romains que du Moyen-Age, qu'il y a recueillis; de M. de Longuemar, prévenant la Société que M. Joyeux, propriétaire de la chapelle de Sainte-Florence, de Comblé, donnerait à la Société la préférence pour l'acquisition d'un coffret et de médailles de diverses époques.

(1) M. André est un enfant du Poitou, où il a occupé de hautes positions dans la magistrature, il a fait partie de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(2) L'on trouvera des renseignements sur Girouard, dans les *Affiches du Poitou*, dans le *Spectateur* et les publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest. (Articles de MM. Aubert et Redet.)

Au sujet de la communication de M. de Lalande, M. de Longuemar fait remarquer que les indications portées sur une borne milliaire indiquée dans ce travail, viennent confirmer l'opinion de ceux qui prétendent que c'était bien la lieue gauloise et non le mille romain qui était en usage dans nos contrées sous la domination romaine.

L'on dépose sur le bureau un Rapport de M. Léopold Delisle, sur l'histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et après que M. le président eut fait l'analyse succinte des dix-sept ouvrages qui sont parvenus à la Société, M. l'abbé Auber a lu :

1° Une notice sur un sceau de R. DE ROSETO, archidiacre de Laon, et a remis à la Société une empreinte en cire de ce sceau, de la part de M. l'abbé Grégoire, directeur de l'école cléricale de Bressuire.

2° Un travail sur trois tableaux représentant la conversion du comte de Poitiers, Guillaume X par saint Bernard, dans l'église de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, en 1135. Ces trois tableaux, dus à des pinceaux différents, se trouvent à Saint-André de Niort, à Alençon et à Dijon.

Le dimanche 5 janvier 1868, la Société a tenu sa séance publique annuelle, dans l'une des salles de la Faculté des Sciences : nous y reviendrons.

*
* *

Dans sa séance générale du mois de novembre dernier, *la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure,* a décerné : 1° Une médaille d'argent à M. le curé de Chaniers, qui, par des travaux parfaitement entendus, a rendu à son église son cachet primitif; 2° une médaille d'argent à M. Raille, agent-voyer principal de l'arrondissement de Jonzac, pour la découverte du cimetière mérovingien de Neuvicq, canton de Montguyon, et les fouilles intelligentes qu'il y a pratiquées; 3° une médaille de bronze à M. Phelippot de l'île de Ré, pour ses recherches archéologiques; 4° une mention très-honorable à M. l'abbé Berthelot, curé de Saint-Just, pour les travaux

importants qu'il a fait faire à son église, travaux appréciés déjà par l'autorité ecclésiastique.

Nous sommes heureux de voir le clergé mériter de pareilles distinctions, car trop souvent, il faut bien le dire, c'est à des restaurations inintelligentes, exécutées sous sa direction, que bien de nos monuments religieux doivent le fâcheux état où nous les voyons; le clergé qui a en main les plus beaux fleurons de notre couronne archéologique, devrait se mettre à même d'en apprécier la valeur, d'en comprendre tout le prix. Félicitons donc à double titre les deux ecclésiastiques qui ont donné un si bon exemple, et souhaitons à leurs confrères de marcher sur leurs traces.

Un mot encore au sujet des médailles décernées par la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.

M. Phelippot n'est pas seulement un antiquaire, mais aussi un viticulteur et un ostreïculteur émérite. Trois premier prix, un second et un troisième prix ont été la juste récompense de son intelligente exposition à Billancourt, et des Mémoires substantiels et instructifs dont il avait accompagné l'envoi de ses produits et le résultat de ses expériences. Engageons M. Phelippot à poursuivre le cours de ses études sur la culture de la vigne dans l'île de Ré. Les pages qu'il a écrites sont intéressantes et instructives, et les leçons qu'il donne ne peuvent que profiter à ceux qui s'intéressent aux progrès de la science viticole.

*
* *

Le dimanche 15 décembre, la Société académique de la Loire-inférieure a tenu sa séance publique annuelle dans la salle de la Société des Beaux-Arts à Nantes.

Dans son discours d'ouverture, M. Edouard Dufour, président de la Société, a développé l'idée si féconde de l'alliance de la philosophie et de la science; il a montré que l'homme, à mesure qu'il arrache à la matière ses secrets, la force à lui découvrir ses forces mystérieuses, agrandit en même temps le cercle de ses conquêtes intellectuelles et voit s'élargir l'horizon de son progrès moral.

M. Robinot-Bertrand, secrétaire général, a présenté dans un rapport des plus intéressants le compte-rendu, résumé fidèle et exact des travaux de la Société pendant l'année 1867.

A M. Robinot-Bertrand a succédé M. Valentin Vignard, secrétaire-adjoint, dont la tâche était ingrate et difficile; organe de la Commission des prix qui n'avait trouvé dans les rares pièces remises au secrétariat de la Société aucune qui méritât une distinction particulière, le rapporteur n'avait que des paroles d'encouragement à distribuer, mais il l'a fait avec tant de tact, de mesure et de convenance, que vraiment les auteurs désappointés auraient mauvaise grâce de garder rancune à la Société de sa décision.

*
* *

La Société archéologique et historique de la Charente a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1868.

Ont été élus :

Président, M. Gellibert des Seguins, député au Corps législatif.

Vice-président, M. Callandreau, juge au tribunal civil d'Angoulême, en remplacement de M. le docteur Gigon, démissionnaire.

Secrétaire, M. G. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente.

Secrétaire-adjoint, M. A. Trémeau de Rochebrune, naturaliste.

Trésorier, M. G. Mathé-Dumaine, avoué.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALLÉGRET, professeur de mathématiques. Eloge de Viète. Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée impérial de Poitiers, le 10 août 1867, suivi d'une note relative au calendrier de Viète. In-8°, 28 p., *Poitiers*, *imp. Dupré.*

ALMANACH du Bon Laboureur pour l'année 1868. — Une veillée à la ferme de la Roche, par A. Moncassin, in-12, 48 p. *St-Maixent*, *imp Reversé. Niort*, *L. Clouzot.* 10 c.

ALMANACH général, le Vendéen, contenant les foires des départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, etc., 1868. In-12, 72 p., *Napoléon*, *imp. et lib. v^e Ivonnet.* 15 c.

ALMANACH vendéen pour l'année bissextile 1868. In-12, 72 p., *Napoléon-Vendée*, *imp. v^e Ivonnet*, *lib. Bizière*; *Fontenay-le-Comte*, *lib. Aurard.*

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vendée, année 1867. In-12, 252 p., *Napoléon-Vendée*, *imp. Sory.*

AUDIAT (L.) Bernard Palissy. Etude sur sa vie et ses travaux. In-12, *Paris*, *Didier.* 3 f. 50.

BONNEAU (Mr Alfred). Madame de Beauharnais de Miramion. Sa vie et ses œuvres charitables, 1629-1696. *Paris*, *Poussielgue*, 1868, un vol. in-8° br. 6 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1867. *Poitiers*, *Dupré*, 1867, in-8°, 36 p., et gravures. 75 c.

GRAND (Le) almanach vendéen pour l'année bissextile 1868, contenant les foires des départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, Charente-Inférieure et Maine-et-Loire, 37e année. In-12, 60 p., *Fontenay-le-Comte*, *imp. et lib. v^e Fillon.* 15 c.

LANDRIOT (Mgr). Promenades autour de mon jardin, conférences destinées aux dames du monde. *Paris*, *Palmé*, in-12. 3 fr. 50.

LAPAUME (J.) Le prieuré de Joigny et Jeanne d'Arc. *Grenoble*, 1867, in-8°, 19 p.

LAPAUME (J.) Réponse à M. Crozet, ou défense du patois de l'Isère, par un étranger contre un Grenoblois. *Grenoble*, *Prudhomme*, 1867, in-8°, 39 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

NOTICE

SUR

PIERRE GARCIE-FERRANDE

ET SON GRAND ROUTIER DE LA MER.

—

On peut conjecturer, d'après la forme des nom et surnom de Pierre Garcie, dit Ferrande, joint au lieu de sa naissance sur les côtes de l'Océan, dans un petit port de mer, qu'il était d'origine espagnole ou portugaise. Son père, navigateur sans doute, ayant eu occasion de venir en France et de débarquer à Saint-Gilles-sur-Vie, s'y était marié avec une femme nommée Jehanne Olivière, parce qu'on féminisait alors les noms propres, fille de Perrot Olivier et de Catin (pour Catherine) Adverty. On trouve les époux Garcie-Ferrande mentionnés, dès 1421, dans les titres de la fabrique de Saint-Gilles; ce qui reporterait leur alliance un peu au-delà. L'établissement du premier Ferrande, en bas Poitou, coïnciderait ainsi avec les relations d'affaires entre l'Ouest de la France et la côte Nord de l'Espagne, qui déterminèrent, pour les régulariser, le traité de commerce de 1430, conclu par Jean V, duc de Bretagne, et Alphonse, roi de Castille. On sait que ce traité fut l'origine d'une singulière confrérie ou société commerciale, connue sous le nom de *Contractation*, dont le registre de délibérations existe encore aux archives communales de Nantes (1).

(1) « En l'année 1430, le duc de Bretagne reçut une ambassade d'Espagne, pour le porter à conclure une trêve marchande entre ce royaume et

De l'ensemble des renseignements qu'on possède aujourd'hui, on peut inférer que Pierre Garcie-Ferrande naquit à Saint-Gilles-sur-Vie, d'où était et où résidait sa mère, de 1430 à 1440. Il devait, en effet, avoir environ cinquante ans, en 1483, date de la dédicace de son *Grand-Routier de la mer*, comme nous allons voir. D'un acte de 1472, où figure Jeanne Olivier, veuve Garcie-Ferrande, demeurant à Saint-Gilles, il résulte qu'il était seul d'enfant ou du moins qu'il avait survécu seul, puisqu'il est qualifié son unique héritier (1). Ayant suivi la même carrière que son père, il dut naviguer longtemps. Les épreuves subies, l'expérience acquise dans ses aventures de mer, lui inspirèrent l'idée de rédiger un Routier ou Guide marin, comme on dirait aujourd'hui, au profit d'un filleul nommé Pierre Imbert, qu'il avait eu sans doute tout jeune à son bord et qu'il paraît avoir beaucoup affectionné, comme aussi en vue d'un intérêt général. Quelque imparfaite que soit restée cette

la Bretagne. Les ambassadeurs espagnols furent Nicolas de Vilamisar, chevalier, *maestre sala* du roi de Castille, et Alphonse de Vergianos, écuyer, avec un secrétaire. La trêve fut conclue pour neuf ans, à Nantes, le 15 de mai. Il fut réglé que l'on établiroit, du consentement du duc et du roi, un juge à La Rochelle, pour régler les différents des deux nations, tant ceux qui regarderoient le passé que ceux qui pourroient survenir dans la suite; que le duc accorderoit quelques priviléges aux Espagnols, afin de faciliter le commerce; qu'il ne prendroit point le droit de bris sur eux, pourvu qu'ils payassent les droits ordinaires; qu'ils pourroient avoir un consul, un procureur et un boursier, qui auroient soin de leurs affaires en Bretagne; que si, avant les neuf ans accomplis, le traité venoit à être rompu, le duc le feroit savoir au consul, qui auroit un an de sûreté pour mettre ordre aux affaires de ceux de sa nation, etc. Cette trêve fut depuis prorogée en 1435, et ensuite par le duc Pierre en 1452. » (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 582.)

On trouve, dans les *Ordonnances des rois de France*, des lettres de Louis XI, du mois de septembre 1479, confirmant une série de ces actes, rendus par les rois ses prédécesseurs et par lui en faveur des marchands du royaume de Castille, « fréquentant et exercitant le fait de « marchandise dans le royaume de France, etc. » Tome XVIII, p. 499. Paris imprimerie Royale, 1828, in-fol.

(1) *Inventaire des titres de la Fabrique de Saint-Gilles-sur-Vie*, fol. 92, ms. in-fol.

première tentative, elle n'en est pas moins méritoire. Il est donc juste que l'histoire des progrès de la navigation en tienne compte à l'homme qui la conçut et l'exécuta comme il put. Ce philanthrope n'était pas, du reste, un homme vulgaire. Outre qu'il avait observé beaucoup de choses (*mores hominum multorum vidit et urbes*), il résulte de son livre, qui respire ce charme de naïveté qu'on trouve dans les vieux auteurs, qu'il reçut quelque instruction et possédait même une teinture du latin, avec des notions de droit. Divers textes de lois romaines et canoniques sont cités en marge des décisions ou jugements du rôle d'Oleron qu'il rapporte. On y rencontre aussi plusieurs méchants vers. La rime n'est pas riche, et le style en est vieux, sans parler des hyatus qu'on tolérait alors, et du manque de mesure qui ne fut jamais permis. L'auteur veut aussi quelquefois faire des phrases, mais il n'y réussit guère. On en jugera par le préambule et la dédicace, qui se suivent dans l'ordre inverse d'aujourd'hui :

« Cy commence le pillotage, routtier et ancrage de la mer, tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres et aultes Allemaignes, avec les dangiers des ports, havres, rivières et chenalz des parties et régions susdites, composé par Pierre Garcie, *aliàs* Ferrande, demourant à Sainct-Gilles-sur-Vie; lequel, par le conseil et advis, avec les oppinions de tous les maistres expers du noble, très-subtil, habile, courtoys, hasardeux et dangereux art et mestier de la mer, tant des pillotes de la noble ville de Honnefleur, que des villes de Cant, Brest, Croisic, Saint-Gilles-sur-Vie, Olonne, Rochelle et tout Brouage; par lesqueulx et moyen d'eulx, avec la petite capacité et subtilité de mon petit engin (1) et entendement, ay voulu entreprendre, faire et composer ce présent livre, lequel te donnera congnoistre et sçavoir comment ung chacun qui vouldra apprendre l'art et science très subtile et quasi divine du noble mestier de la mer, et d'icelle éviter et fouir tous les dangiers, périls et marées pleines de impétuosité, courans et undes bouillonnantes, avec les merques et enseignes des aultres, de tous les havres des pays susdits; aussi la démonstration de l'atterrage des régions et costes d'Espaigne,

(1) Pour esprit, du latin *ingenium* sans doute.

qui est chose très dangereuse à ceulx qui n'y ont hanté par plusieurs fois. Et pour icelle terre congnoistre, ay tracé, tiré et figuré, par figures semblables, les caps, poinctes et montaignes les plus apparaissantes et congnoissables de ladite coste d'Espaigne, avec les lieux et distances desdites choses. Et si aucune chose ay délaissé, je me soubmetz à la correction des nobles et gentilz mariniers des lieux dessus nommez, esqueulx me recommande. Et adieu. »

Vient ensuite l'adresse ou dédicace de l'auteur à son filleul Imbert, auquel se rattache peut-être collatéralement le jurisconsulte fontenaisien de ce nom, auteur de la *Pratique judiciaire, tant civile que criminelle,* et dont descendent à coup sûr les Imbert de la Terrière, famille encore existante dans le voisinage de Saint-Gilles.

« Pierre Garcie, *aliàs* Ferrande, à Pierre Ymbert, mon fillol et chier amy, salut pardurable. Quand je considère, mon fillol et très loyal amy, les grans périls et dangiers qui sont ès undes et gouffres marins, lesqueulx, par la grâce de Dieu tout puissant, intercession, prière et oraison de la très digne et sacrée Vierge Marie, de madame Saincte-Catherine et de madame Saincte-Barbe, j'ay évité et fouy, et d'iceulx suis échappé, avec grans peines et labeurs, j'ay voulu, pour toy soubvenir et aider à congnoistre la manière et façon comment tu pourras éviter les grans et misérables périlz de la mer véhémente, composer et te envoyer ce présent livret, lequel te démonstrera à congnoistre et sçavoir les noms des vens et ryns d'iceulx, en présuposant toutefois que sache, toy et autre, départir la lune du soleil. Lesqueulx soleil et lune sont guyde et garde de tous gentilz compaignons, fluctuans et seillans (1) parmy les undes innumérables de la mer, tant en faictz de marchandise que pescherie. Toutesfois combien que le soleil et lune donnent à congnoistre et sçavoir les heures, le soleil par jour, et la lune par nuit, si ay-je voulu te donner à sçavoir et congnoistre, sans veoir ny soleil ny lune, l'heure de minuit et l'osbe du jour; et tout pourras congnoistre en la figure sequente, sans avoir orologe compassant heure ou demie, ny sans compas de nuit claire, avec les noms et ryns des vents, qui est chose très subtile et

(1) Naviguant, cinglant, de sigle, *voile;* d'où sigler, seiller, pour naviguer, faire voile.

nécessaire pour le mestier subtil et ingénieux de la mer. Adieu. A Saint-Gilles, le dernier jour du moys de may, l'an de l'Incarnation Jésus-Christ mil quatre cens quatre vingts et trois. »

Notre marinier arrive ainsi parfois à quelque effet de style. Cette dédicace surtout n'est pas mauvaise comme diction. Il est vrai que le parrain parlait là de tout son cœur, et l'on sait que le cœur rend éloquent : *Pectus est quod disertos facit.*

Suit une planche grossièrement gravée, représentant la *Rose des vents* ou compas de mer. On appelle ainsi, en termes de marine, la figure de boussole où sont marqués les trente-deux vents ; mais il n'y en a que vingt-quatre sur celle-ci.

Nous avons parlé de ses vers ; en voici quelques-uns dont le seul intérêt est de fournir une nouvelle date, car ils prouvent surabondamment que l'auteur maniait mieux la rame que la lyre, ou plutôt n'avait rien de commun avec les muses :

En l'an mil quatre cent quatre xx et quatre,
Du mois de juing le jour le vingt-quatre,
Pierre Ferrande, pour apprendre,
Escript par figures pour entendre
Les figures et aussi le mémoire
Du pays d'Espaigne et de la terre,
Pour appre idre et introduire
Ceux qui de la mer voulent vivre.
Prions pour luy Dieu, roy de gloire,
Que en paradis ait son repaire. — Amen.

Il est difficile d'admettre, — par suite des nombreux voyages qu'il dût faire et de la longue expérience qu'il lui fallut acquérir pour dresser un *Grand Routier* de la mer, comme aussi en raison des termes dont il se sert à l'égard de son filleul Imbert, qu'il traite de *très-loyal ami,* ce qui semble impliquer une association entre eux, — que l'auteur ait eu moins de cinquante ans, en 1483, date de la dédicace du livre. Or, dans le privilége de 1520, octroyé par François Ier à l'imprimeur de Poitiers, Enguilbert de Marnef, Pierre Garcie, dit Ferrande, est qualifié « l'un des expérimentez maistres de navires qui

sont au jourduy, et le plus congnoissant en navigaige. » Le vieux marin existait donc encore à l'époque, et il aurait été âgé alors d'environ quatre-vingt-sept ans. Toutes ces dates sont possibles et ne jurent point entre elles. La mention d'un testament de Garcie-Ferrande, du 15 février 1502, qu'on trouve dans les titres de la fabrique de Saint-Gilles, ne vient même point à l'encontre, parce qu'il a bien pu survivre fort longtemps à cet acte. Mais en admettant que l'édition du *Routier*, de 1520, soit la première ou l'édition *princeps*, ce qui est très-vraisemblable, parce qu'on n'en signale point d'autre antérieure, et que Du Verdier-Vauprivas, bibliographe du XVIe siècle, dont les informations et l'exactitude se vérifient de plus en plus, ne cite que celle-là, pourquoi cet écart de trente-sept ans entre la dédicace et l'impression du livre? D'abord, l'auteur pouvait bien n'avoir point eu l'idée de le faire imprimer dans le principe. Remarquons, en effet, qu'il écrivait au début de l'imprimerie. Des copies manuscrites s'en étaient répandues sans doute, puisque, d'après le privilége que nous reproduisons plus loin, Enguilbert de Marnef avait pris la peine de faire écrire et collationner la sienne aux originaux. C'est probablement la recherche qu'avaient ces transcriptions qui déterminèrent le typographe poitevin à éditer l'œuvre, entreprise à laquelle l'auteur, devenu presque nonagénaire, est peut-être resté étranger jusqu'au dernier moment. On s'explique ainsi naturellement l'intervalle. Mais il peut y avoir encore une autre raison. Le plus ancien Portulan (description des ports et côtes, etc.), qu'on connaisse, œuvre d'un gentilhomme vénitien, date de 1490: *Impresso... in la citade de Venexia, per Bernardino Rizo da Novaria, stampatore, 1490 a dì 6 novembrio*, lit-on à la fin du volume, petit in-4° gothique (1). Il est très-possible que, par l'antériorité de la dédicace sur l'impression, Garcie-

(1) Il en existe une vieille traduction publiée sous ce titre: « *Le Portulant, contenant la description tant des mers du Ponent depuis le destroit de Gibelar* (sic) *jusques à la Chiuse en Flandres, que de la mer Méditerranée au du Levant, faict en vieux langage italien et nouvellement traduict en françoys.* » Imprimé à Aix en Provence, par Pierre Roux, 1578, petit in-fol.

Ferrande ait voulu garder ou reprendre son rang. La manœuvre rappellerait alors une anecdote de Piron. Cet homme, d'un esprit incisif que redoutait Voltaire lui-même, se présente un jour, concurremment avec un haut et puissant seigneur, à la porte d'entrée d'un hôtel. Le concierge, qui les reconnaît l'un et l'autre, dit en s'adressant au duc et pair : *Passez donc, Monseigneur, ce n'est qu'un poète.* — *Puisque nos qualités sont connues,* réplique vivement Piron, *je prends mon rang et je passe le premier.* Peut-être le vieux routier de Saint-Gilles a-t-il voulu en faire autant, à la barbe du noble vénitien.

Le livre de Garcie-Ferrande resta, durant plus d'un siècle, comme le manuel des navigateurs. Dans ce laps de temps, il fut imprimé successivement à Poitiers, à Rouen et à La Rochelle, avec de légères retouches de style, occasionnées par le progrès de la langue, et plusieurs augmentations, voire même traduit à l'étranger ; ce qui prouve surabondamment qu'il eut son utilité et que le besoin s'en faisait sentir. Le peu d'exemplaires qui restent encore dans quelques bibliothèques publiques, car désormais on ne le trouve plus guère que là, témoignent aussi des nombreux services qu'a rendus à la marine ce premier *Routier de la mer.* Des deux que nous avons vus et dont nous nous sommes servi, l'un, de l'édition *princeps* de Poitiers, 1520, avant de recevoir, au XVIIe siècle, une reliure en veau fauve, sur laquelle on a incrusté postérieurement les armes de La Fontenelle de Vaudoré, avait appartenu à un certain Jean François, maître de barque à Marans, qui a inscrit son nom sur plusieurs feuillets. Ce patron était originaire de Fontenay, où sa famille exerçait le métier de boucher depuis plusieurs générations. Lui se livra au commerce des grains, qui enrichit ses descendants et, avec l'exploitation des fermages, les mit en position d'entrer, sur la fin du XVIe siècle, dans la magistrature d'élection. Pierre François, petit neveu de Jean, fut maire de Fontenay, en 1610. Nous ignorons comment ce précieux volume était venu, en dernier lieu, aux mains de La Fontenelle de Vaudoré, qui l'a fait blasonner après coup et l'a légué, en mourant, à la bibliothèque publique de Niort, où il est conservé aujourd'hui et dont il est une des

plus insignes raretés. Peut-être est-ce le même qu'eut à son tour Jean Besly, puisqu'il provient d'un Fontenaisien dans le principe.

L'autre exemplaire, de la réimpression de Rouen, par Jehan Burges le jeune, 1531, petit in-4°, porte sur le dernier feuillet de garde: « Ce volume appartient à Pierre du Busc, compaignon du mestier de la mer. Qui le trouvera, s'il luy rapporte en sa maison de Rogevin du Busc, en la rue des Cordeliers, auprès de la Gloire, à Rouen, il en donra voulentiers l'émy (l'achat, le prix), et point chiche ne sera de bien qu'il ait, sans nulle faute de en donner aux compaignons qui ce livre luy rapporteront. Et ce sera pour la bique, qui ne peut courir si crotte. » A ce grossier langage de bord, on reconnaîtrait de suite un marin, s'il ne le déclarait lui-même.

Il est de même à croire que l'exemplaire, annoté à la main, de la Bibliothèque nationale à Paris, l'a été par un nautonnier, qui en fut sans doute le premier possesseur. Celui-ci provient d'une édition postérieure, « recentement reveue et corrigée oultre les précédentes impressions, » à Rouen, par Richard Lallemant, 1576, petit in-4°, gothique. Il est aujourd'hui coté sur les rayons sous les nos V, 1640.

Lacroix du Maine et Du Verdier-Vauprivas ont l'un et l'autre mentionné Garcie-Ferrande, dans leurs *Bibliothèques françoise* et *des auteurs françois*. L'historien poitevin Jean Besly le cite également en ces termes, dans une lettre curieuse sur l'origine de la roture, adressée à son ami Pierre Dupuy et insérée à la fin de l'*Histoire des comtes de Poitou et des ducs de Guyenne*: « Route, en troisième lieu, signifie un petit chemin ou sentier, d'où l'on a bâti *routier*, un homme fort rompu en son art, métier ou entreprise, et de là est dit en partie *couratier* ou *courtier*, par contraction. Et de là aussi Pierre Garcie, de ce pays, a nommé *grand Routier* un livre qui contient les chemins et routes de la mer » (p. 183). Nonobstant ces indications multiples, il est échappé aux investigations de Dreux du Radier, quoique celui-ci se soit souvent servi de ces trois auteurs pour la rédaction de son excellente *Bibliothèque historique et critique du Poitou*; ce qui prouve qu'il est impossible à l'homme, même

le mieux informé, de tout savoir. On ne doit point espérer de pouvoir tirer l'échelle après soi : quelque soin qu'on y apporte et quoi qu'on fasse, on laissera toujours à glaner.

Depuis lors, Fevret de Fontette a consigné le *Grand Routier* de la mer dans sa réimpression de la *Bibliothèque historique de la France,* du père Le Long. Faujas de Saint-Fond et Gobet ont encore parlé de Garcie-Ferrande dans une longue note de leur édition des *OEuvres de Bernard Palissy,* p. 713 (Paris, Ruault, 1777, in-4°); mais ces autres mentions sont restées comme non avenues pour tous les auteurs et collaborateurs de dictionnaires historiques ou de biographies, qui n'oublient aucune maîtresse de princes, aucun courtisan, personnages le plus souvent indignes de l'histoire, et négligent, au contraire, tant d'hommes utiles. Seul, le premier journaliste du Poitou, Jouyneau-Desloges, lui a consacré, dans les *Annonces politiques, religieuses et littéraires du département de la Vendée,* pour l'an XII ou 1804, n°s XXXIX et XLI, deux lettres peu explicites, parce qu'il n'avait pas son livre en mains; nous nous en sommes servi pour la rédaction de cette notice.

Le volume de la bibliothèque publique de Niort, seul exemplaire connu de l'édition princeps, porte un titre rouge et noir ainsi conçu : *Le grant Routtier et pillotage et enseignement pour encrer, tant es ports, havres, que aultres lieux de la mer; fait par Pierre Garcie, dit Ferrande, tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres et haultes Alemaignes, avecques les dangiers des portz, havres, rivières et chenalz des parties et regions susdictes. Avec ung kalendrier et compost à la fin dudit livre, tres necessaires à tous compaignons; et les jugemens d'Oleron touchant le faict des navires. Et sont à vendre à Poictiers, au Pellican.* Au-dessous on voit une grande vignette représentant, comme allusion sans doute à la dernière syllabe du nom de l'imprimeur, une nef, dans laquelle sont deux personnages couronnés, un roi et une reine, dont le premier tient un coffre qu'il semble vouloir jeter à la mer ou préserver des flots, on ne sait trop lequel; puis, tout-à-fait au bas du titre, en gros caractère rouge : *Cum privilegio,* sans nom d'imprimeur, ni date. Mais on lit à la fin du livre :

« cy finist le Routtier et pillotage de la mer, de Pierre Garcie, dit Ferrande, des costes de Flandres, Angleterre, Espaigne et Bretaigne, qui parle des dangiers, paux et routtes de la chenal de mer desdits pays. Imprimé nouvellement à Poictiers, par sire Enguilbert de Marnef, demourant à l'enseigne du Pellican, près le Palays. » Et au verso du centième et dernier feuillet, contenant le privilége de 1520, que nous rapportons à la suite de cette notice, on voit la marque d'Enguilbert de Marnef avec ses initiales E. G. D. M. N., et la légende : *Sit nomen Domini benedictum.*

C'est un volume petit in-4°, gothique, de cent feuillets ou deux cents pages à longues lignes, sans chiffres ni réclames, avec figures grossières sur bois insérées dans le texte, représentant la forme des bancs de rochers et des écueils les plus dangereux. Les feuilles sont signées depuis A jusqu'à M, par quatre feuillets.

L'académicien jurisconsulte Pardessus a suivi la seconde édition de Poitiers, 1542, pour la reproduction du rôle ou jugemens d'Oleron dans sa *Collection de lois maritimes.* Il ne croyait pas qu'il y en eût d'antérieure, et toutes les autres dont il a eu connaissance sont subséquentes à celle-ci (1).

Brunet lui-même n'ayant jamais vu cette première édition du *Grant Routtier de la mer* et s'étant borné, par suite, à indiquer que Du Verdier-Vauprivas la cite, nous l'avons décrite minutieusement, à la manière des bibliographes, d'après l'exemplaire que nous avons sous les yeux. Mais nous renvoyons, pour les autres éditions de Poitiers, de Rouen et de La Rochelle, à son excellent *Manuel du libraire et de l'amateur de livres,* nous bornant à quelques additions. Ainsi celle de La Rochelle, 1560, petit in-4°, est sortie des presses de Barthélemy Berton, qui imprima, trois ans après, le premier écrit de Bernard Palissy (*Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors;* 1560, in-4°). Cette circonstance explique tout naturellement comment ce grand homme, qui était a la recherche

(1) T. 1er, p. 346, en note. *Paris, Imprimerie royale,* 1828, in-4°.

des procédés de l'art et voulait aussi enrichir sa patrie, eut connaissance du *Routier*. Il ressort, en effet, de la confrontation de plusieurs passages et de la forme générale des deux ouvrages, que le potier de Saintes s'est inspiré, dans une certaine mesure, de l'œuvre du marin de Saint-Gilles, et ce n'est pas un petit honneur pour celui-ci.

Deux éditions de Rouen, du XVIe siècle, dont l'une, que nous avons eue en mains, « de nouveau reveue et corrigée par les maistres et pilotes des navires, » fut achevée d'imprimer le 15e jour de juillet 1531, par Jehan Burges, libraire audit lieu, près le pont de Robec, au moulin Saint-Ouen, portent à tort *Gracie* au lieu de Garcie-Ferrande.

Enfin, la dernière de toutes les éditions, revue et corrigée de nouveau, fut aussi imprimée à Rouen, chez David Ferrand, en 1632, petit in-*h*^o^ de 106 pages. C'était l'époque où le cardinal de Richelieu, après avoir pris le titre de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France*, s'efforçait de donner une impulsion à la marine. Cette édition finale, par laquelle s'est close la série de réimpressions du livre, désormais dépassé, voire même remplacé par des cartes spéciales (1), contient, entre autres augmentations, le *Calendrier réformé selon le retranchement de dix jours;* ce que Garcie-Ferrande n'aurait pu donner, puisque cette réforme n'eut lieu que longtemps après lui, en 1582. Mais il a pu, lorsqu'il écrivait un siècle avant, distinguer la mer de Bretagne de la mer de France, cette province n'ayant été définitivement réunie au royaume qu'en 1532.

Outre ces nombreuses éditions, le *Grand Routier de la mer,* peu de temps après son apparition première, avait été traduit en anglais, par un certain William Copland, sous le titre de *the Butter of the sea,* petit volume in-12; sans date d'im-

(1) On venait notamment de publier l'*Art de naviguer*, de Pierre de Medine, espagnol, contenant toutes les règles, secrets et enseignements nécessaires à la bonne navigation, traduit de castillan en françois, par Nicolas de Nicolai du Dauphiné, revu, corrigé, augmenté et réformé, par Iean de Séville, dit le Soucy, médecin mathématicien (de Normandie). *Rouen, Manassez de Préau*, 1628, in-4°, fig. sur bois.

pression. Les bibliothécaires du Musée britannique la fixent à 1540; le jurisconsulte Luder à 1541 (1); et ce doit être, en effet, l'une ou l'autre, si même elle n'est pas quelque peu antérieure, contrairement à l'opinion de Pardessus qui la croyait plus récente, parce qu'il ne connaissait pas l'édition *princeps* de 1520 (2). Le traducteur a substitué les noms de Hall, Londres, Bristol, à ceux des ports de France; ce qui témoigne d'une véritable anglomanie de sa part. Mais cette substitution préméditée sans doute n'est pas la seule aberration qu'il ait commise. En voici une autre plus naïve : comme il ignorait l'existence du petit port de Saint-Gilles-sur-Vie, c'est-à-dire sur la rivière de Vie, — port qu'habitait Garcie-Ferrande, et d'où est datée la dédicace du *Routier* à son filleul Imbert, — il traduit le qualificatif sur Vie par un seul mot, et, dénaturant ainsi une partie du vocable, fait de Saint-Gilles-Survie ou survivant un lieu inconnu des géographes. Toutes les éditions subséquentes, imprimées en Angleterre, ont suivi les mêmes errements. Nous ignorons s'il existe d'autres traductions étrangères.

L'article concernant la rivière de Nantes, depuis son embouchure jusqu'à cette ville, est le plus détaillé du *Routier*. Ceux relatifs à la Seine et à la Gironde sont bien moins explicites. Garcie-Ferrande, qui n'était guère qu'un caboteur de nos jours, avait souvent parcouru la Loire et se l'était rendue familière. Aussi, quoique imprimé, ce document ayant par sa rareté la valeur d'un manuscrit, l'Académie de Nantes a voulu le reproduire, dans l'intérêt possible des travaux entrepris pour améliorer cette voie de communication si précieuse. A défaut d'utilité pratique, dont il peut cependant n'être pas dépourvu, surtout depuis l'établissement des digues ou jetées qui ont fâcheusement troublé l'ancien régime du fleuve, cet extrait

(1) Voir la savante dissertation imprimée p. 431 à 467 de son ouvrage, intitulé : *Tracts on various subjects in the law and history of Ingland;* 1810, in-8°.

(2) *Collection des lois maritimes, antérieures au XVIIIe siècle*, t. 1er, p. 311, texte et note.

offre, d'ailleurs, un véritable intérêt historique. Il en résulte que, dès lors, nonobstant que le tirant d'eau fut plus profond qu'aujourd'hui, la navigation de la Loire était difficile, même pour des navires qui ne devaient être que d'un faible tonnage, et qu'il fallait sonder souvent en approchant de Nantes (1). Ce n'est pas là, toutefois, une recommandation de circonstance, car, sur les nombreuses indications locales que fournit le *Grand Routier,* plane cette donnée générale que la prudence fait à la mer autant pour le moins que la science. Notre vieux nautonnier n'ignorait point que cette vertu est partout la mère de la sûreté.

Il est très-dévot, pour ne pas dire superstitieux, comme les Espagnols dont il descend, et cependant il semblerait qu'il a voulu se moquer des prébendiers d'un nouveau chapitre, établi à l'Ile-d'Yeu par un seigneur nommé Jacques Mauclerc, aïeul de l'artiste poitevin de ce nom, restaurateur de Vitruve (2), et qui, lui, se fit protestant; circonstance par suite de laquelle sans doute l'institution cessa d'exister, les descendants du patron n'ayant plus voulu remplir les conditions de la fondation première. C'est du moins ainsi que nous nous expliquons la création et la disparition presque immédiates de ce chapitre, dont il n'est question dans aucun autre document. Il est à croire que Garcie-Ferrande avait eu maille à partir avec les titulaires, lorsqu'il lui était arrivé de jeter l'ancre dans ces parages. L'article qu'il leur a consacré, sous cette rubrique: « S'ensuit les noms des poinctes, rochiers et caps de l'Isle-Dieux, là où Messeigneurs les prestres et autres du chapitre des Os ont de grans priviléges et seigneuries, » est le plus intéressant du livre au point de vue historique; mais on ne sait

(1) « Les petits vaisseaux qui voguent sur la mer océane montent jusqu'à Nantes; les plus grands s'arrêtent à cinq ou six lieues au-dessous.» (*Le fidèle conducteur pour le voyage de France*, par Louis Coulon, prêtre, p. 216. Paris, Gervais Clouzier, 1654, in-8°.)

(2) Voir sur cet autre Mauclerc, prénommé Julien, seigneur du Ligneron, qui a tenté de rétablir les planches perdues de Vitruve, l'*Art de terre chez les Poitevins,* par notre collaborateur et ami Benjamin Fillon, p. 138. Niort, Clouzot, 1864, gr. in-4°, avec planches.

trop si c'est chair ou poisson. Que veut dire cette dénomination d'*Os?* Serait-ce un jeu de mots sur *Oya,* ancien nom celtique ou latinisé de l'île? ou bien signifierait-elle le chapitre des ossements, des rochers, c'est-à-dire des cœurs durs, des mauvais traitements ? On est vraiment fondé à croire qu'il a voulu se moquer du chapitre en le qualifiant ainsi, et des chanoines en énumérant leurs divers bénéfices, qui reposaient sur de misérables bancs, dont la plupart étaient autant d'écueils. Le passage suivant est trop comique pour laisser le moindre doute à cet égard : « Emprès, voirra un gros rochier qui est en droit une chapelle, lequel rochier s'appelle *la Tourette*, qui est le plus noble bénéfice de tout le chapitre et hault à merveille; et y a grant abondance de tous oyseaulx marins, comme cormarans, couars, baguillez, gaellans, hayrons, pouacres et grant force de pigeons; et appartient à maistre Jacques Mauclerc, escuyer et fondateur dudit chapitre. Et ce rochier faît l'entrée du port de la Meulle de ladite isle, et est enfermé tousjours de mer, et y a grosse garde, tant de jour que de nuyt, et les gardes du lieu sont gros raviers, palliers, abrans, hyraignes (araignées), roylangousts, langoustes, grandes macres et grosses jambes, et sont par dessus tous les gros burgaulx, avec leurs cors (cornes), courans jusques à la symme dudit rochier, et illec font le guet. Et nuel, sans le congié dudit seigneur, n'oseroit entrer dedans, car il seroit dévoré de ces cruelles bestes inhumaines et d'autres monstres marins. » Si ce n'est pas là du persifflage, et du meilleur, nous ne savons plus ce que parler veut dire (1).

Cette partie, concernant le chapitre des Os, est l'endroit du

(1) En raison précisément de ce qu'il n'est mentionné nulle part ailleurs, voici quel était, au temps de Garcie-Ferrande, le personnel de ce singulier chapitre : Jacques Maugars, doyen; Lucas Durand, prévôt; Jehan Boulhier chantre du haut chœur; Vincent Bossy, sous-chantre; Jacques Bossy, official; Michel Cadou, assesseur de l'official; Johan Augereau, promoteur; Jacques Huet, aumônier et dépensier; Jacques Thomas, procureur; Lucas Moret, chanoine; Barthélemy Trudon, id., et Delomeau vicaire. Cette statistique de noms propres, dont beaucoup survivent encore dans le pays, n'est pas sans intérêt local.

livre dont les écrits de Bernard Palissy nous semblent précisément offrir quelques réminiscences. On en jugera d'ailleurs soi-même en comparant les textes. Deux autres articles, courts et curieux, qu'on prendrait d'abord pour un hors-d'œuvre, mais qui rentrent bien dans la donnée du *Routier*, concernent un sujet plus spécial à la Bretagne, où il était, à juste titre, qualifié de *coutumes et noblesses de la mer*. Nous voulons parler de l'odieux droit de bris et naufrage, dit aussi de *lagan* (1), digne privilége de la féodalité, qu'en général tous les seigneurs dont les fiefs joignaient le littoral s'étaient attribué sur les épaves maritimes et les navires échoués. Aucun droit ne fut plus injuste et cependant plus universel. Mais les seigneurs des côtes armoriques, en particulier, se montrèrent les plus âpres à la curée. « Guyomar de Léon disoit, au rapport de dom Lobineau, qu'il avoit dans ses terres une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses du monde, qui lui valoit tous les ans dix mille sous. Il entendoit ainsi parler d'un écueil fameux par les naufrages qu'il occasionnoit. » (*Histoire de Bretagne*, t. Ier, p. 203.)

Le concile de Nantes, tenu en 1127, travailla vainement à abroger ces monstrueuses *coutumes et noblesses de la mer*, en fulminant l'anathème contre les seigneurs qui en useraient. Ils ne purent se résoudre à sacrifier totalement une iniquité si avantageuse à leurs intérêts. Les ducs eux-mêmes regardèrent toujours le droit de bris et naufrage comme un apanage de leur souveraineté. Ils introduisirent seulement l'usage des brefs ou congés, qu'on obligeait les pauvres mariniers de prendre, moyennant finances, pour pouvoir naviguer avec un peu plus de garantie sur les côtes de Bretagne (2). D'autres seigneurs

(1) De *labor*, *labans*, tomber, choir; en basse latinité, *laga maris*, *luganum*; en bas-breton, *lagan*, que Spelman dit être aussi un mot saxon, signifiant *jactus*, *ejectus*, et qui est différent du droit de *varech*.

(2) « Les ducs de Bretagne, du temps de Saint-Louis et à sa sollicitation, changèrent cette barbarie et donnèrent, moyennant quelque taxe, des brefs ou congés qu'ils obligèrent de prendre tous ceux qui vouloient naviguer sur leurs côtes, et, pour cela, les ducs tenoient des bureaux, des secrétaires et des receveurs à Bordeaux, à La Rochelle et aux autres ports, comme

s'attribuèrent le tiers ou le quart des objets échoués; un autre tiers ou quart à ceux qui les auraient sauvés, et le dernier tiers ou moitié fut conservé aux marchands. Mais toutes ces dispositions arbitraires parurent également injustes et criantes. Les *Jugemens d'Oleron* déclarent, en effet, que « les seigneurs, les sauveurs et autres gens qui prendront aucuns des biens des pauvres naufrageans, outre leur gré et volonté, seront maudits, excommuniés de l'Eglise et punis comme larrons, s'ils ne font restitution en brief. Et n'y a coustume ni statut quelconque qui puisse garder de encourir lesdites peines : c'est le jugement. » (Art. 26.)

Et comme il arrivait souvent que les pilotes, à l'instigation des seigneurs, fourvoyaient traîtreusement les navires sur des écueils pour partager ensemble dans le butin, et que la population riveraine, s'inspirant de la rapacité féodale (*tels maîtres, tels valets*), faisait non-seulement main basse sur tout ce qu'elle trouvait à la côte, mais encore dépouillait de leurs habits, voire même tuait les malheureux naufragés pour avoir leur argent, ces jugements prononcent « qu'itelles manières de gens, plus inhumains et plus cruels que les chiens et loups enragés, doivent estre mis en la mer et plongés tant que soient demi morts; et puis les tirer dehors, les lapider et assommer, comme on feroit un chien ou loup. — Quant aux faulx et desloyaulx traîtres pilotes, ils doivent souffrir martyr cruellement; puis estre pendus à des gibbets bien haults, sur le lieu propre où ils ont mis le navire ou bien près de là. Et l'on doit laisser ces gibbets sur ledit lieu, en mémoire perpétuelle, et pour faire ballise ès autres navires qui là viendront : c'est le jugement.»

L'article 31 concerne spécialement les seigneurs de fiefs, et nous le rapportons tel que le donne Garcie-Ferrande, qui nous

témoigne Garcie-Ferrande, dans son *Grand Routier*, d'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, liv. VIII, ch. 5, ainsi qu'en son *Commentaire* de la coutume de cette province, art. 56, not. 1, n° 43, et Boisjelin de la Toise, dans son *Traité du droit de bris et naufrage, et des brefs ou seeaux.*» (*Dictionnaire universel*, de Furetière, au mot bris, et *les Us et coutumes de de la mer*, par Cleirac, p. 80 de l'édit. de Rouen, Jean Viret, 1671, in-4°. — Voir aussi dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 234.)

a laissé l'un des premiers textes imprimés de cette curieuse législation (1) : « *Item,* si le seigneur était si félon et si cruel qu'il souffriroit telles manières de gens, les soubtiendroit et seroit participant en leurs malices, pour avoir les naufrages, lors ledit seigneur doit estre prins, et tous ses biens vendus et confisqués en œuvres pitéables, pour faire restitution à qui il appartiendra. Et doit estre lié à une esteppe (pièce de bois, poteau), en meillieu de sa maison, et puis on doit mettre le feu ès quatre cornières de sa maison et faire tout brusler, et les pierres des murailles jetter par terre, et là faire la place et le marché aux porceaux à jamais perpétuellement: c'est le jugement.»

Ces rudes dispositions du droit maritime qui tendait à s'établir à l'encontre des *coutumes et noblesses de la mer,* n'étaient que trop fondées au moyen-âge. On en jugera par cet extrait d'un monitoire délivré, le 14 août 1668, par Antoine Froment, prêtre, docteur en Sorbonne, doyen de l'Eglise cathédrale de Luçon, vicaire général de l'évêque Nicolas Colbert et vicegérant de l'officialité, aux curés ou vicaires, pour obtenir les preuves et éclaircissements nécessaires à la poursuite de tous les crimes commis dans l'étendue du marquisat de la Garnache, dont les seigneurs prétendaient également aux naufrages, bris, fortune et aventures de mer : « Depuis les vingt ans derniers, dans les deux paroisses de Saint-Jean et Notre-Dame-de-Monts, plusieurs marchands et matelots étrangers ayant été jetés aux côtes d'une de ces paroisses, par la violence d'une tempête, et y étant aucuns d'eux arrivés sur des bois et débris du navire, au lieu de recevoir l'assistance et la charité qu'ils devoient espérer dans une occasion si déplorable, y auroient été les uns

(1) L'édition de Pierre Garcie passait bien dans l'esprit de Mornac, jurisconsulte du XVIe siècle, pour la première et l'unique existant alors, car il s'exprime ainsi : « Solus omnium quos legerim, Petri-Garciæ libellus quasdam Oleronensium leges enumerat.» *(Comment ad Digest., lib.* XIV, *tit.* II, *in de lege rhodiâ de jactu.)* Mais il se trompe, du moins pour tout ce qui n'appartient pas en propre à Garcie. Les trente-huit articles, qui constituent l'ancien rôle ou jugement d'Oleron, avaient déjà été imprimés dans quelques éditions du Coustumier de Bretagne et de Normandie.

effectivement tués, les autres dépouillés, mis à nu et ainsi exposés aux injures du temps; en sorte que, par la rigueur du froid et de la faim, ils seroient morts esdites côtes, et auroient plusieurs maléfacteurs de ces paroisses pris leurs habits, or, argent et autres ustensiles (1). »

DUGAST MATIFEUX.

—

LE PREVILLÉGE DE CE PILLOTAGE.

—

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, roy de France, au prévost de Paris, bailly de Rouen, sénéschal de Lyon et de Poictou, et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieuxtenans, salut. De la partie de nostre amé Enguilbert de Marnef, libraire de la ville de Poictiers, nous a esté exposé que puis naguère il a fait escripre et collationner aux originaulx et, depuis fait imprimer et historier (2) un beau livre intitulé : *le grant Roultier, pillotage et ancrage de la mer*, composé par Pierre Garcie, dit Ferrande, l'un des expérimentez maistres des navires qui sont aujourd'huy, et le plus congnoissant en naviguaige; par lequel livre l'on pourra facillement congnoistre le plain et seur naviguaige, et éviter les paulx, rochiers, routtes et autres inconvéniens, tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres, que haultes Almaignes, avec les dangiers des portz, havres, rivières, chenaulx des parties et régions dessusdites; ce qui est bien nécessaire savoir à tous marchands et gens de guerre qui hantent la mer. Lequel livre ledit exposant mettroit et exposeroit volontiers en vente, s'il nous plaisoit

(1) *Archives de Salidieu; communication de notre ami Paul Marchegay.* Voir aussi ses deux curieux articles sur *le Droit de naufrage*, 15 *décembre* 1233, et *un Naufrage à Noirmoutier, au* XVe *siècle*, insérés dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, t. II, p. 309, et t. V, p. 180; Nantes, Guéraud, 1854-57, gr. in-8°. Le premier concerne un pseudo-naufrage, dans lequel figurent peu honorablement le sénéchal et les habitants de l'Ile d'Oleron, d'où sont précisément datés les décisions ou jugements célèbres qui en ont pris le nom, et qu'a reproduits Garcie-Ferrande. Il est vrai que ceux-ci sont postérieurs de trente-trois ans au naufrage et à la bulle du pape Grégoire IX, qu'il occasionna, et cette circonstance donne encore plus d'intérêt à l'article.

(2) C'est-à-dire embellir, enjoliver de figures : on dirait aujourd'hui illustrer.

luy en donner permission, et luy donner et octroyer previllége que autre que ledit exposant ne peust imprimer ledit livre, de trois ans advenir, affin qu'il se puisse aucunement rembourser des grans frais qu'il a faictz, en imprimant ledit livre, et pour les histoires (figures) qu'il a fait tailler (graver) à grans despens, requérant humblement sur ce nostre provision. Pourquoy nous, ces choses considérées, et qui désirons que tous bons livres qui ne furent jamais imprimez soient manifestés, audit exposant avons permis et permettons exposer en vente ledit livre du *Pillotage de la Mer*, par luy de nouveau imprimé (1), et que nul autre que luy ne les puisse imprimer, ne faire imprimer, ne vendre d'autres, sans le vouloir et congié dudit exposant, jusques à deux ans prochainement venant, à compter du jour et date de ces présentes.

Si vous mandons et commettons, par ces présentes, et à chascun de vous si comme à luy appartiendra, que de nos présens grace et previlleige vous faictes, souffrez et laissez ledit exposant joyr et user pleinement et paisiblement, ledit temps de deux ans durant, sans luy faire ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement, au contraire, en faisant ou faisant faire inhibitions et deffences, de par nous, à tous marchands, libraires, imprimeurs et autres de nostre royaulme, de ne imprimer ou faire imprimer, vendre ne faire vendre ledit livre de *Pilotaige de la Mer*, d'autres que ceux que ledit exposant a fait imprimer, ledit temps de deux ans durant, sus peine de confiscation de ce qui auroit esté fait au contraire, et de cent marcs d'argent à nous à applicquer. Et à ce faire et souffrir contraignez tous ceulx qu'il appartiendra, par toutes voyes, manières, deues et raisonnables. Et, en cas de débat, les dites inhibitions, deffences et contraintes tenant, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, faites aux parties oyes bon et brief droit; car ainsi nous plaist-il estre fait nonobstant comme dit est, et quelconques lettres subreptices, impétrées ou à impétrer, à ce contraires. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subgectz que à vous, vos commis et députez, en ce faisant, soit obéy et entendu. Donné à Paris, le 27^{esme} jour de aoust, l'an de grâce 1520, et de nostre règne le sixiesme. De par le Roy; à la relation du Conseil.

MARESCHAL.

(1) Nous croyons, précisément en raison de ce qui précède, que *de nouveau* doit s'entendre ici dans le même sens que nouvellement ou récemment, comme il est dit à la fin du volume (voir p. 74, ci-dessus), et non pas pour la seconde fois.

UN MAITRE D'ÉCOLE POITEVIN

EN 1764.

—

Il n'est pas difficile de trouver, au XVIIIe siècle, des maîtres d'école remplissant les fonctions de sacristains ou de bedeaux; mais on ne rencontre pas souvent des réglements déterminant d'une manière précise les droits et les devoirs de ces pauvres fonctionnaires. Un acte contenant une institution de ce genre est tombé dernièrement entre nos mains. C'est un chapitre intéressant de l'histoire des écoles en Poitou. Nous nous empressons d'en faire connaître les principales dispositions.

Le dimanche 26 août 1764, messire Charles-François Buneau, chevalier, seigneur de Rigny (1), Monbrun et autres lieux, se rendit à l'église de Monbrun, accompagné de Jean Nallis, notaire à la résidence de Vrère, et, à l'issue de la messe, fit connaître aux habitants de sa paroisse qu'il avait l'intention de *leur donner de nouvelles preuves de son estime et amitié pour eux, ne cherchant que leur bien et avantage tant pour le spirituel que pour le temporel.* Messire Etienne Dujon, recteur-curé du lieu, Joseph Maury, son vicaire, Jean-Baptiste Roulleau, syndic de la paroisse, Jean-Baptiste Jollivet de La Verronnière, procureur de la fabrique, et 90 *bourgeois, laboureurs et journaliers, faisant la plus grande et saine partie des habitants et paroissiens de Monbrun* applaudirent aux dispositions bienveillantes de leur seigneur et s'empressèrent d'accepter quelques libéralités peu importantes qui

(1) Rigny, commune de Montbrun, canton de Thouars.

figurent à l'acte dont nous nous occupons. Ces donations n'étaient pas entièrement gratuites. Le but principal de m^re^ Buneau était de faire reconnaître ses droits comme successeur des fondateurs de l'église de Monbrun. Sur ses indications le notaire relève avec le plus grand soin les diverses inscriptions de l'église. Il constate l'existence d'une pierre *de* 3 *pieds* 8 *pouces de hault sur* 20 *pouces de large, sur laquelle il lit mot à mot ce qui suit:*

« Les très-nobles seigneurs de Reigny ont, de leurs biens « propres, fondé et faict édifier et bastir cette église, qui « fut brullée et démolie par les hérétiques et ennemis de la « foy chestienne catholique, en l'an de Nostre Seigneur 1568, « et fut rédiffiée et faict rebastir par hault et puissant Léon « Aubineau, chevalier, seigneur dudit Reigné l'an 1619. Prié « Dieu pour eulx. »

Après avoir donné copie de l'épitaphe de Louise de la Ville de Ferrole, veuve de Léon Aubineau, aïeule maternelle du donateur, inhumée dans l'église de Monbrun, le 31 janvier 1656, maître Nallis fait reconnaître aux assistants que le cimetière, la sacristie et deux chambres y attenant dépendent de la seigneurie de Rigny, et que *l'église a été bâtie par les ancêtres de m^re^ Buneau sur le terrain donné par eux.* Il constate aussi que, suivant un acte de foi et hommage rendu par le curé Dujon le 2 mars 1747, il est dû au seigneur de Rigny un feu de Noël, composé de *trois riortées de bûches et d'un quarteron de fagots de chêne.* Mre Buneau avait bien quelques griefs à articuler contre le curé au sujet de l'encens, de l'eau bénite et du feu de Noël; mais il se montre de bonne composition à cet égard, et accepte les excuses de m^re^ Dujon, qui promet de rendre à l'avenir au seigneur les honneurs qui lui sont dûs.

A la suite de tous ces préliminaires donnant satisfaction à l'orgueil du donateur, le notaire arrive enfin à l'institution du sacristain-maître-d'école, faite par m^re^ Buneau. La position du nouvel employé, chargé de l'entretien de l'église de Monbrun et de l'instruction des enfants de la paroisse, n'est pas des plus brillantes. Outre quelques sous stipulés pour la rétribution des élèves, de maigres émoluments lui sont accordés. Ils consistent

en une rente annuelle de cinq boisseaux de froment et quatre boisseaux de mouture. On lui abandonne en plus le produit du cimetière, c'est-à-dire le prix des fosses et la récolte de quelques pieds de noyers ; mais à la charge *de communier chaque année, de blanchir le linge de l'église, de fournir les pains pour la messe et de bêcher les arbres du cimetière.* Le seigneur lui *donne la permission de prendre par année six fagots de genêts dans son parc de Rigny pour faire les balays nécessaires pour l'église et son usage.* Enfin une autre faveur lui est accordée. Il doit profiter des cendres du feu qu'il sera chargé d'allumer chaque fois que le curé se rendra à l'église. Etienne Bion, sacristain en exercice, est désigné par le fondateur, du consentement unanime des habitants, pour remplir les nouvelles fonctions. Il ne déclare pas qu'il ne sait signer attendu sa qualité de maître d'école, mais il a bien de la peine à tracer, à la fin de l'acte, les quatre lettres qui forment son nom.

Le réglement dont nous avous parlé se compose de dix longs articles. Nous en donnons les points les plus importants.

ARTICLE 1er.

Le sacristain, qui sera logé dans les bâtiments tenant à l'église, sonnera l'*Angelus*.... Il obéira en tout au curé et au vicaire... Il recevra des habitants de la paroisse les rétributions ordinaires et accoutumées.

ARTICLE 2.

La place sera donnée au concours, après examen fait par le curé et le vicaire, en présence du fabriqueur et syndic en place... Le candidat fournira un certificat de vie et mœurs signé par le curé de sa paroisse... Il copiera une page entière d'un livre... Il fera une leçon d'une heure, interrogeant, instruisant et faisant lire un quart d'heure quatre enfants de différents âges... Il sera examiné sur la voix et s'il sait un peu de plain-chant, afin de mettre deux ou trois enfants en état de chanter au pupitre.

ARTICLE 3.

Il instruira gratuitement quatre enfants de Rigny désignés par le seigneur, deux enfants orphelins de la paroisse de Monbrun au choix

du fabriqueur en place, et quatre enfants de la paroisse au choix du curé....

ARTICLE 4.

L'archidiacre fera comparaître le sacristain-maître-d'école, examinera sa conduite, sa façon d'instruire et enseigner les enfants.....

ARTICLE 5.

Le curé de Monbrun fera la visite et l'examen de l'école quatre fois l'année, en personne,... et en outre toutes et quantes fois que bon lui semblera... Le maître d'école suivra les avis du curé...

ARTICLE 6.

La présentation et l'examen du sujet qui aspirera à la place de sacristain-maître-d'école appartiendra au curé de Monbrun. La nomination et provision de la place au seigneur... Celuy qui sera reçu prêtera serment devant le sénéschal de Rigny de bien et fidèlement s'acquitter de sa commission et d'apporter tous les soins à l'instruction de la jeunesse qui lui est confiée. Il se tiendra décemment et proprement dans ses habillements, sans néanmoins être trop recherché ni négligé..... Si le curé a des plaintes à faire contre le maître d'école, il les portera devant le sénéchal de Rigny, conjointement avec le fabriqueur et syndic. Le procureur de cour rendra sa sentence... Si le maître devient infirme, trois douzaines de la rente lui seront remis, l'autre douzaine restant au maître en fonctions; et attendu que le seigneur a, par sa terre de Belleville, le droit de nommer une place de l'hôpital de la Sainte-Famille d'Oiron, on la donnerait au maître d'école, qui donnera alors deux douzaines de sa rente à l'hôpital et gardera la troisième douzaine pour ses petits besoings particuliers.

ARTICLE 7.

La place de sacristain-maître-d'école demeure dès ce jour et à perpétuité réunie, sans pouvoir jamais être divisée. Le maître ne pourra aspirer à la place de syndic ni de procureur de fabrice de la paroisse, de peur qu'il ne néglige son école... Il lui sera permis de faire *un lieu de dixme* (1), sans pouvoir battre ses blés. — Pendant lequel temps, attendu que les pères et mères sont bien aises d'avoir leurs enfants avec eux pour glaner dans les champs, il leur donnera vacance; et aussitôt les blés ramassés et une fois à la cour, il reprendra ses exercices, fera en sorte, par sa probité et exactitude, qu'on luy donne *un*

(1) On se sert encore de ce mot dans les campagnes. Le paysan Poitevin fait chaque année *un lieu de mélive.*

lieu de dixme à ramasser à la grande dixme de Monbrun.... Il y aura vacance pendant les 8 à 10 jours de vendange de la paroisse: Pendant lequel temps, le maître pourra servir d'*écarteur* (1) pour le seigneur ou ses fermiers. Il n'ira en journée pour personne, ne pourra faire aucune vigne pour qui que ce soit, sauf les siennes, pourvu qu'elles ne soient pas en grand nombre. Il pourra cultiver son jardin.... Il ne pourra prendre aucune ferme... S'il avait un métier décent et honnête, comme texier ou sargetier, qui demande d'être sédentaire, il pourra l'exercer dans le temps qu'il ne sera point obligé de donner à ses fonctions.... Il ne pourra s'absenter plus de 3 jours de la paroisse, sans permission du curé ou du fabriqueur...

ARTICLE 8.

Il y aura un congé chaque jeudi.... Du 1er octobre jusqu'à Pâques le congé ne sera que l'après-midi.... Du 1er octobre au mercredi de la semaine sainte l'école sera, depuis 9 heures jusqu'à midi le matin, de 2 heures à 4 heures le soir... Il y aura des vacances du Mercredi-Saint au lundi d'après la Quasimodo, un congé le jour de la sainte Catherine, afin d'assister au service de fondation qui se fait dans la chapelle de Rigny, et congé le jour de la saint Charles, patron du seigneur fondateur... ce jour-là il viendra avec quatre enfants, dans la chapelle du château de Rigny, réciter les sept psaumes de la pénitence et un *de profundis* pour le repos de l'âme des ancêtres du seigneur, et un *Te Deum* tant qu'il vivra... Le sénéchal de Rigny et son greffier seront tenus de visiter l'école le premier jour que tiendront les assises de Rigny, après la saint Martin. Ils donneront un jour de congé..... Le jour de la fête du curé, le maître d'école sera tenu d'aller le saluer avec quatre de ses enfants... Il y aura congé le jour de l'approbation par l'évêque. Tous les ans ce jour-là le maître d'école viendra avec quatre de ses enfants chanter un *Te Deum* dans la chapelle de Rigny... Il pourra donner congé le jour de sa fête... Le seigneur se réserve la liberté et le droit de faire en personne la visite de l'école une fois l'année, et de donner un congé d'un jour lorsqu'il arrivera en ses terres, afin que ce jour-là le maître d'école et ses enfants viennent dîner dans son château (2). Pour récréation des enfants accompagnés

(1) Il faut dire *équarteur*. L'expression est encore en vigueur. L'*équarteur* est un homme chargé de percevoir, au profit d'un tiers, une rente composée du quart des fruits récoltés sur certains domaines, sur les vignes principalement.

(2) Le château de Rigny-Monbrun existe encore.

de leur maitre, ils auront la liberté de se promener avec leur maitre dans les jardins et parc dudit seigneur, et se retireront après avoir goûté, sur les 6 heures du soir... Il y aura congé le jour de la fête du roi... Cinq prix seront distribués chaque année au château par le seigneur, en livres de piété de la valeur de 6 livres d'argent, le premier de 36 ou 40 sols relié proprement, le deuxième de 24 à 30 sols...

Article 9.

Le maitre d'école enseignera l'alphabet, les prières du matin et du soir, le catéchisme... Les pères et mères des enfants lui paieront 5 sols par mois pour les premiers commencements... Faute de paiement pendant trois mois, il renverra les enfants, sans pouvoir faire assigner... Il luy sera libre de prendre les enfants des autres paroisses.... Il pourra avoir jusqu'à trois enfants en pension chez luy.... Il ne pourra aller instruire les enfants dans les maisons particulières, seulement ceux du seigneur... Les petites filles ne seront admises qu'au cas où le maitre d'école ait une femme ou une fille... Alors, après examen, celle-ci pourrait avoir jusqu'à dix petites filles de la paroisse, à 10 sols par mois.

Les garçons les plus avancés et en état d'épeler paieront 10 sols par mois; ceux en état de lire et d'être mis à l'écriture paieront 15 sols par mois. Si le maitre savait assez bien les quatre premières règles de l'arithmétique pour les montrer, il recevrait 20 sols par mois de chaque élève... Il leur apprendra les réponses de la messe et le plain-chant. Les vieux livres de l'église lui seront donnés à cet effet... Les parents fourniront par chaque enfant trois fagots de pieds de chêne, tant qu'une riorte peut en tenir, pour les chauffer l'hiver.... Le maitre sera de bonnes vie et mœurs, religion, conduite exemplaire et édifiante, ne donnera ny occasionnera aucun scandale..... Il aura attention que les enfants ne courent pas en venant à l'école ou retournant chez eux; ils iront deux par deux sous l'inspection des plus grands et plus sages... Il les punira sans les frapper... Il chassera les enfants de mauvaises mœurs... Si le maitre est intempérant sur le vin, il sera averti par le curé deux ou trois fois, puis destitué.

Article 10.

Le maitre d'école ne sera ni collecteur ni porte-rôles... Il sera taxé à 40 sols de taille seulement... Il ne pourra vendre vin en détail ni mettre bouchon... Il pourra avoir six demi-pensionnaires.

H. Imbert.

—

NIORT ET LA ROCHELLE

DE 1220 A 1224.

—

DOCUMENTS HISTORIQUES.

—

2e article.

—

Les rapports du sujet avec son suzerain peuvent, dans nos idées modernes, s'envisager sous deux points de vue. Il y a la fidélité jurée, il y a l'intérêt personnel. Le serment qui lie les uns aux autres les possesseurs de fiefs, implique de la part du plus faible, l'obéissance à son seigneur, et de la part du fort la protection armée du faible. Accuser les Poitevins, je parle des gens des communes, de trahison envers le roi d'Angleterre, ce n'est pas, j'imagine, leur reprocher d'avoir agi contre leurs intérêts. L'accusation est trop contraire à l'esprit des bourgeois en général, des Poitevins en particulier, et telle n'a pas été la pensée de Mathieu Pâris. Ce n'est pas dire qu'ils ont violé le respect du serment, car pourquoi n'infliger alors qu'aux Poitevins et aux bourgeois un blâme que tout le monde, au treizième siècle, et par rapport au roi d'Angleterre, mérite plus ou moins? Pourquoi le réserver surtout aux deux communes qui se sont rendues les dernières au roi Louis VIII? Mais pour ce qui regarde l'intérêt du seigneur roi d'Angleterre, Mathieu Pâris est dans le vrai, et la conservation de La Rochelle était, pour débarquer en armes ou commercer, d'une importance capitale. Henri III, qui demandait à ses sujets d'outre-mer l'obéissance féodale et le respect de la foi jurée, leur accordait-il en échange la protection efficace qu'ils avaient droit de réclamer? C'est à quoi les documents que je publie, vont, je crois, suffisamment répondre.

CVI.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE LA ROCHELLE A HENRI III.

Royal letters n° 1048. *Vers mai 1220?*

A leur très-excellent et très-cher seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, etc... et à son noble et prudent conseil, ses humbles et dévoués en toutes choses, le maire et les bourgeois de La Rochelle, salut, et aussi longtemps qu'il vivra, administration fidèle de ses affaires pour son utilité plus grande et son honneur.

Nous ne voulons pas dissimuler à Votre Excellence Royale, qu'au moment où notre fidèle messager, Morellus, a pris sa route, par notre ordre, vers le pays d'Angleterre, Monseigneur Hugues de Lusignan, comte de la Marche, nous a mandé par lettres, que partout où il pourrait trouver des choses à nous appartenant, il s'en emparerait; que du reste nous et nos biens, il ne nous aurait plus sous sa protection ni sa garde, bien plus, qu'il nous ferait tout le mal qu'il pourrait. Les templiers qui, en cela et en toutes choses, apportent un soin assidu à sauvegarder vous et les vôtres, ont fait pour nous sur ces griefs une information contre lui. Nous ne voulons pas oublier toutefois que Monseigneur le vénérable Évêque de Saintes inspiré, grâce à Dieu, d'un bon zèle pour vous et les vôtres, conduit à bien et améliore de toutes ses forces vos intérêts, et que, dans tous nos négoces et toutes nos affaires, il nous défend, comme ses fils et selon son pouvoir, contre les insultes et les oppressions. Mais parce que, chaque jour et sans cesse, nous sommes affligés par vos ennemis qui sont les nôtres, nous conjurons humblement et dévotement Votre Excellence Royale de se hâter de nous secourir virilement et puissamment. Car si elle avait soin de nous envoyer d'ici peu un homme assez puissant, nous sommes certains que beaucoup de barons retourneraient à leur fidélité pour elle, puisqu'ils le promettent eux-mêmes de vive voix. Et avec leur secours, l'orgueil effréné dudit homme comme son arrogance pourraient être abaissés, et l'autorité royale augmentée plus qu'on n'oserait l'espérer.

CVIII.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1035. *Printemps de 1220.*

A leur très-excellent seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, etc.. ses fidèles, le maire et la commune de Niort, salut et soumission prompte et dévouée.

Nous rendons grâce à Votre Excellence de toutes les manières possibles, pour ce qu'elle nous a donné à connaître à son sujet par ses lettres. Quant à nous, nous demeurons toujours fidèles à votre service et nous venons vous éclairer sur l'état de votre terre de Poitou et les choses qui concernent votre honneur. Sachez, Seigneur, qu'il nous a été donné à entendre que, ce dont Dieu nous préserve, vous vous êtes proposé d'établir comme sénéchal, dans votre terre de Poitou, Monseigneur le vicomte de Thouars. Comme ledit vicomte a été notre ennemi mortel, à cause des services par nous rendus à vous et à votre père, et que, ce qui est pire, il est encore dans les mêmes pensées; comme du temps de notre seigneur, votre père, il nous a opprimés, nous et votre ville de Niort, autant qu'il a pu, par son siége et avec l'aide du roi de France; nous prions instamment Votre Dignité, si vous aimez votre terre de Poitou, et nous, et votre propre honneur, de ne songer en aucune façon à établir ledit vicomte comme votre sénéchal, ni même à faire sénéchal aucun des seigneurs de nos pays Poitevins. Car si vous le faisiez, ceux-ci gouverneraient, autant que possible, votre terre de Poitou à leur avantage personnel, comme déjà plusieurs l'ont fait du temps de notre seigneur, votre père. Après quoi, nous et vos fidèles, accablés de trop grandes exactions, il nous faudrait sortir de votre terre, et il en serait ainsi si vous n'apportiez pas dans cette affaire de bons desseins, du soin et de l'application. Qu'il plaise donc à Votre Excellence, nous envoyer des parties d'Angleterre, à nous ainsi qu'à vos fidèles, pour être votre sénéchal en Poitou, un homme puissant, noble, sage et discret, tel qu'il ait à la fois l'habileté pour traiter vos affaires, et la force pour garder votre terre de Poitou. Sachez aussi, Monseigneur, que notre seigneur, votre père, a donné à Savary de Rochefort, la vente, le péage et ses foires de Niort, ce qui, pour vous, les vôtres et votre terre, n'a aucun but et ne rapporte aucun

profit. Aussi nous vous avertissons de ne songer aucunement à confirmer d'avance et sans une volonté bien arrêtée, les dons que notre seigneur, votre père, a faits audit Savary et aux autres chevaliers et sergents pour leur faire garder votre terre de Poitou. Car sachez, seigneur, que vous n'avez à Niort, de votre propre rente, que vingt-six livres seulement: En effet, Monseigneur Geoffroy de Neville, votre sénéchal de Gascogne et Poitou, a confié à notre garde votre ville et la tour de Niort, parce qu'il nous a trouvés dévoués et fidèles à votre service et au sien. Et nous, nous gardons aussi fidèlement que nous pouvons et à nos propres frais, pour votre honneur et votre profit, votre ville et la tour de Niort. C'est pourquoi, nons prions avec attention et dévouement Votre Excellence de prendre promptement sur toutes ces affaires une bonne décision. Veuillez, s'il vous plait, sur ces choses et sur toutes les autres, nous récrire sans délai par vos lettres et par le porteur des présentes, votre volonté et votre arrêt..... nous serons avec la volonté de Dieu toujours prompts et dévoués à vos ordres. Transmettez-nous, s'il vous plait..... notre messager, porteur des présentes. Que Votre Excellence soit en santé.

Cette lettre est, parmi celles que je publie, la plus importante pour l'histoire de Niort. Elle fournit d'abord la solution d'un fait controversé, celui de la prise de la ville par le roi Philippe-Auguste, en 1204. Il y a des auteurs qui prétendent que Philippe-Auguste n'est pas venu à Niort en 1204, et ils sont dans le vrai. Mais ils ajoutent que la concession à la commune de Niort des priviléges de Rouen, faite à Poitiers par ledit roi, en août de la même année, ne fut qu'un moyen de guerre lancé de loin et destiné à capter la confiance d'une commune ennemie. Et c'est en cela qu'ils ont tort. Il suffit de se rappeler que le vicomte Aimery de Thouars, fut nommé sénéchal du Poitou et de l'Aquitaine par Philippe-Auguste, du 1er novembre 1203 au 24 avril 1204 (Imbert, *les vicomtes de Thouars*), pour comprendre que Niort a été pris et rançonné, non par le roi de France, mais par le vicomte de Thouars, son sénéchal. Et alors, la question controversée se déplace, et il reste à savoir si la commune de Niort rentra sous la domination du roi d'Angleterre en 1205, et par la surprise de Savary de Mauléon, le premier mai, (*Revue anglo-fran-*

çaise, 2e série, tome 2e), ou si elle se soumit simplement avec le Poitou tout entier, lors du débarquement de Jean-sans-Terre à La Rochelle, en 1206. Voici du reste les textes originaux se rapportant aux faits que je discute. Et d'abord le texte de ma lettre : « *Cum ipse (vice comes) tempore patris vestri, per «obsessionem suam, cum concilio regis Franciæ, pro posse suo «nos et villam vestram de Niorto oppresserit.*» Mathieu Pâris dit au contraire : « *Tota Normannia, Turonica, Andegavia, «et Pictavia, cum civitatibus, castellis et rebus aliis, prœter «Rupellam, Toars et Niorz castella, sunt in Regis Francorum «dominium devoluta.*» Niort n'aurait donc pas été pris. Tandis que Guillaume Le Breton dans la conclusion de la Philippide s'écrie en parlant au roi Louis VIII :

« *His tu materiam prœbebis carmine dignam*
Cùm Baccho Rupella rubens. . . . . .
. . . . . cum, juris apostata nostri
Succumbet victus tibi cum Xantone Niortus. »

Dire que Niort avait apostasié la cause du roi de France, c'est dire qu'il avait été pris par les Français. Quant à moi, je persiste à croire la question résolue par ma lettre.

La lettre qui donne à Savary de Rochefort les rentes de Niort se trouve dans les *rotuli litt. pat.* à la date du 16 août 1215.

Enfin cette lettre est le plus ancien document qui fasse mention des foires de Niort.

CXIV.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE BORDEAUX A PANDULPHE, HENRI III ET SON CONSEIL.

Royal letters n° 333. *Vers juin 1220.*

A révérend père..... Pandulphe, par la grâce de Dieu, élu de Norwich, camérier du pape, et à leur très-excellent seigneur, Henri, par

la grâce de Dieu, etc., et à ses conseillers, ses fidèles hommes, le maire et la commune de Bordeaux, salut et assurance d'humilité et de dévouement.

A la demande et aux prières des bourgeois de La Rochelle, nous notifions à Votre Sublimité, que, comme noble homme, Hugues de Lezignan, comte de la Marche et d'Angoulême, s'était proposé d'attaquer les bourgeois de La Rochelle et ceux de Saint-Jean-d'Angély et de Niort et vos villes de Poitou, à cause des injures et des dommages qu'il dit avoir supportés de vous, au sujet de la donation à cause des noces d'Ysabelle, l'illustre reine, votre mère; cependant, par le conseil et à la supplication des évêques de Saintes, de Poitiers, d'Angoulême et de Périgueux, il est revenu sur sa pensée première, et il a promis fermement aux mêmes évêques de maintenir partout et de défendre vos bourgeois de La Rochelle et vos fidèles et vos villes, contre lui, les siens et tous autres vivants, et il a consenti à le faire fidèlement et de tout son pouvoir pour votre bien et votre honneur.

Mais comme cette défense et cette protection dudit comte sont, pour vos fidèles de Poitou, utiles et nécessaires avant toute chose, et que les troubles sont extrêmement périlleux et nuisibles, nous supplions de toutes les manières possibles votre Royale Sublimité de prendre sur ce point des résolutions telles et si habiles que ce ne soit la faute de personne si un défenseur tel, si grand et si nécessaire à votre terre, le défenseur pieux et humble de la paix et de la tranquillité, se retire de votre service. Car il a fait des promesses formelles, et consenti à demeurer fidèle dans votre service toute sa vie, et contre toutes personnes vivantes, à moins qu'il n'en soit empêché par vous-même. Toutes ces choses nous ont été mandées par les bourgeois de La Rochelle.

Je rappellerai seulement ici ce que M. Delayant disait, l'autre mois, dans cette *Revue* même, c'est qu'il y eut en 1220, entre La Rochelle et Bordeaux, une paix particulière et une convention commerciale sans intervention du roi. C'est probablement à cette occasion que les Bordelais intervinrent pour nos bourgeois. Il paraît du reste, par la teneur de la lettre que le mariage du comte de la Marche avec Isabelle Taillefer, était loin d'être aussi impopulaire à Bordeaux qu'en Poitou.

CXV.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1030. *Vers juin 1220.*

A leur révérend seigneur, Henri, etc., ses fidèles en toutes choses, le maire et la commune de Niort, salut, fidélité et dévoué service.

Nous désirons notifier à Votre Excellence que, comme Monseigneur le comte de la Marche nous avait accordé, par vos instances et celles de messeigneurs Raoul Gernum et Jodoin de Doe, une trêve de sept semaines, et que nous n'y avions aucune confiance avant qu'il ne l'eût personnellement ratifiée, nous nous sommes adressés à Guillaume Maengot le jeune, pour nous tenir sauvegardés du comte et de ses gens, et faire respecter cette trêve imparfaite. Mais celui-ci nous a récrit que, si nous voulions lui rendre cent marcs par an, que monseigneur Jehan, votre père, dont Dieu ait en paix l'âme, lui avait promis, il nous tiendrait sains et saufs sous sa garde, qu'autrement nous aurions au contraire à nous défendre contre lui et les siens, et déjà il nous a fait inquiéter. Semblablement nous avons confié nos lettres à monseigneur Guillaume l'Archevêque, pour qu'il nous assurât s'il observerait ou non ladite trêve. Mais il nous a récrit lui-même qu'il n'observerait pas la trêve; bien plus, qu'il nous ferait tout le mal et tout le préjudice qu'il pourrait, et il nous tient tellement assiégés que nous n'osons recueillir ni nos blés ni nos biens, et lui et plusieurs autres nous tendent chaque jour des embûches. Sachez en effet que les soldats et les sergents de l'hôtel ou de la terre du comte de la Marche, s'unissent tous les jours à Monseigneur Guillaume l'Archevêque et à Guillaume Maengot pour nous tendre des embûches, nous opprimer et nous ravager. C'est pourquoi nous adressons à Votre Royale Majesté des prières infinies de prendre sur cela une décision immédiate et qui soit profitable à votre honneur, et d'y pourvoir de telle sorte que nous ne paraissions pas dépérir à votre service.

La lettre clause de Henri III qui donne à Joldewin de Doe vingt marcs et à Raoul Gernum quinze marcs d'argent pour aller en Poitou remplir leur mission, est datée du 20 mai 1220.

Ce même jour, 20 mai, Emerius Monetarius et Petrus Bonet, bourgeois de Niort, non mentionnés dans l'armorial Bonneau, reçoivent du roi 60 sols pour leur dépense à Londres. (*Rot. litt. claus. p.* 418, *b.*)

Cette lettre prouve aussi que Guillaume de Parthenay et Guillaume Maengot, si acharnés après Niort, n'agissaient pas complètement dans l'intérêt du comte de la Marche, mais pour leur compte personnel. Le pape Honorius III, dans une lettre que nous publierons aussi, lève du reste tous les doutes à ce sujet.

CXX.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE NIORT A HUBERT DE BURGH, JUSTICIER.

Royal letters n° 1034. *Vers juillet 1220.*

A leur cher et vénérable seigneur Hubert de Burgh, justicier du seigneur roi d'Angleterre, ses dévoués en toutes choses, le maire et les bourgeois de Niort, salut, affection, obéissance, pleine et entière bonne volonté.

Comme nous avons une confiance plus spéciale dans votre affection que dans celle des autres grands seigneurs de l'Angleterre, nous osons, dans notre ardent désir, implorer plus spécialement votre haute valeur et votre noblesse de veiller à l'honneur et à l'avantage de notre seigneur roi, et de daigner avoir pitié de ses autres hommes et de nous, qui sommes intolérablement opprimés et tourmentés de toutes manières par les grands seigneurs de nos pays. Prenez garde cependant que si le seigneur roi confie le gouvernement de sa terre à quelqu'un de notre pays, il ne la confie à un homme qui la garde pour lui et se l'approprie, comme vous savez que l'ont fait témérairement plusieurs les temps passés. Mais vous qui, par la constance de votre fidélité, vous êtes entre tous rendu recommandable, prenez soin par la manifestation de votre pitié et l'intervention de nos prières, d'amener le roi et son conseil à nous fournir, sans délai, contre les adversités et les persécutions que nous ont fait subir le sire de Parthenay et les autres riches et puissants, nos voisins, une aide et une

assistance opportune. Autrement, nous qui sommes toujours restés fidèles au seigneur roi et au seigneur son père, au moment de recueillir notre récompense, nous recevrions comme par ingratitude, le mal en échange du bien, et nous serions forcés, ce dont Dieu nous préserve, de succomber sous la multiplicité des poursuites, au moment même où, selon nos mérites, nous devrions vivre joyeusement dans une tranquillité complète et dans la paix. Car, là où il n'y a pas de repos, même momentané, aucune stabilité n'existe.

Le compliment que les Niortais font à Hubert de Burgh, leur ancien gouverneur, sur sa fidélité, est confirmé par Mathieu Pâris qui constate que Louis VIII parcourant l'Angleterre, en 1216, trouva le château de Norwich abandonné, et y mit garnison. Il se saisit de Thomas de Burgh, mais non d'Hubert de Burgh, le châtelain, son frère, lequel était en fuite. Louis VIII, toujours d'après Mathieu Pâris, mit sous tribut tout le pays.

CXXI.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 174. *Vers juillet 1220.*

A leur très-excellent seigneur, Henri, etc., ses fidèles et dévoués en toutes choses, le maire et la commune de Niort, salut et fidèle service.

Nous désirons déclarer à Votre Excellence que comme une trêve avait été conclue entre le comte de la Marche et nous jusqu'à une époque déterminée, ledit comte nous a fait fermer l'entrée de tous ses fiefs par un de ses soldats; et que, le terme de la trêve non encore échu, il a établi autour de nous son campement et il nous tient tellement opprimés que nous ne pouvons ni n'osons nous procurer, en dehors de votre château de Niort, le blé, le vin, le bois, ni rien de ce qui nous est nécessaire. Et il fait tellement garder les voies et les chemins que les hommes de monseigneur Scalon de Rochefort et des autres barons de Poitou, n'ont osé nous apporter ni les blés ni les

choses nécessaires, et il dit que votre propre bien est de son fief. C'est pourquoi nous supplions Votre Majesté Royale de toutes les manières que nous pouvons, fléchissant le genou et versant des larmes, de daigner ressentir de la pitié pour nous et nous porter un secours immédiat; envoyez-nous un gouverneur tel que vous nous l'avez si fréquemment promis, qui puisse nous préserver, ainsi que votre terre de Poitou, d'un danger aussi imminent.

M. Eusèbe Castaigne, le regretté bibliothécaire d'Angoulême, dans sa notice sur Isabelle Taillefer, (*Revue anglo-française, tome* 2) raconte que, dans les commencements de son union avec le comte de la Marche, la comtesse reine s'occupa avec Hugues de Lusignan « de régler leurs affaires particulières, d'arrêter les différends qu'ils avaient avec leurs vassaux, et surtout de bâtir ou d'enrichir des abbayes et des monastères, selon la coutume de ce temps là. » D'après la lettre que nous publions, les occupations du comte Hugues auraient été moins pacifiques. Il est vrai que M. Castaigne eût pu prétendre à sa décharge, qu'Isabelle réclamait Niort comme étant de son douaire, et qu'alors assiéger cette ville, c'était encore régler ses affaires particulières. Mais je crois que les Niortais se seraient bien passé de les régler ainsi.

CXXVI.

LE MAIRE ET LES BOURGEOIS DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° *175.* *Été de 1220.*

A leur révérend seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., le maire et les bourgeois de Niort, ses dévoués et fidèles en toutes choses, salut, obéissance due et service à la vie et à la mort.

Que Votre Royale Majesté soit informée que, en raison de notre fidélité envers vous, et de l'envie de ceux qui vous sont hostiles, nous résistons toujours dans nos pays contre vos ennemis; et que nous avons souffert dans nos personnes et dans nos biens des dommages

innombrables, dont les plus déplorables et les pires, nous les supportons encore de la part du seigneur comte de la Marche, de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, et de Guillaume Maengot, le jeune. Dans un si grand péril d'adversité, nous avons un refuge, un conseil, un secours unique, c'est Monseigneur l'évêque de Saintes qui se montre toujours prêt et favorablement disposé pour tout ce qui concerne votre honneur et notre utilité. Et, comme dans toute l'Aquitaine, il n'y a personne qui s'emploie avec autant de diligence et de fidélité pour notre défense et notre secours, nous venons, devant Votre Majesté, combler sa bénignité de louanges, et multiplier les supplications pour que, s'il vous plaît, vous rendiez grâces audit évêque de Saintes du bienfait si grand qu'il nous a accordé.

Je pense que c'est ici qu'il faut placer l'intervention personnelle du pape Honorius. Il y a dans la collection de Laporte du Theil (*Apud Dom. Bouquet, tome XIX, p.* 707) une circulaire du pape Honorius, datée du vingt-cinq septembre, qui défend à tous Poitevins, Limousins, Saintongeais, etc., de prendre parti pour le comte de la Marche, dans sa querelle avec le roi Henri, sous peine d'excommunication majeure. Le comte de la Marche et sa femme furent aussi excommuniés comme il est prouvé par deux lettres d'Honorius audit comte et à sa femme, datées du même jour, et une autre lettre que nous donnons plus loin. Ce fut l'évêque de Saintes, Pons II, qui fut chargé, conjointement avec l'évêque de Limoges, de lancer cette excommunication comme les lettres d'Honorius en font foi. (*Cfr. aussi Rymer, tome* 1, *p.* 241). Et alors il est probable que son intervention ne fut pas spéciale à notre commune, mais que celle-ci fut délivrée par les effets de la sentence. Le même évêque fut chargé plus tard de ramener à Londres la princesse Jeanne, fille d'Isabelle d'Angoulême, remise par Hugues de La Marche à la garde des bourgeois de La Rochelle, en vertu d'un acte de Henri III que je cite au bas de la lettre suivante.

Pendant que le pape faisait intervenir pour Niort ledit évêque, il employait à Rochefort-sur-Loire, et contre le sénéchal d'Anjou, l'abbé de Saint-Liguaire et le prieur du Vieux Parthenay. C'était un des moyens de la politique pontificale

d'employer pour l'exécution de ses desseins, des prêtres qui fussent par leur position hors de la portée matérielle des seigneurs qu'il fallait frapper.

CXXVIII.

GÉRARD BROCHARD, COMMANDEUR DU TEMPLE EN AQUITAINE, A HUBERT DE BURGH, JUSTICIER.

Royal letters n° 946. *Août ou septembre 1220.*

A vénérable et discrète personne, Hubert de Burgh, justicier du royaume d'Angleterre, frère Gérard Brochard, humble commandeur des maisons de l'ordre du temple en Aquitaine, salut en Notre Seigneur.

Nous vous signifions qu'avant l'arrivée ès parties de Poitou des envoyés de mon seigneur le roi, venus pour parler au seigneur comte de la Marche, le péril de la guerre étant imminent en Poitou, tous les évêques et le plus grand nombre des barons et autres hommes probes des villes du seigneur roi, à savoir, Bordeaux, Niort, La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély se sont réunis à Angoulême avec Hugues de Lusignan, pour proposer audit seigneur comte, qu'avant de se déclarer la guerre, on saisit le roi d'Angleterre et ses conseillers des altercations survenues entre ledit comte et ledit seigneur roi. Et alors, les hommes de chaque susdite ville ont décidé d'envoyer leurs lettres vers nous, pour nous supplier humblement et au nom des deux partis, de nous rendre avec eux près de vous. Et nous, appliqués de toutes nos forces à la paix et à la tranquillité de la terre et des hommes de notre seigneur roi, nous leur avons promis de les accompagner.

Nous faisons donc savoir à votre discrétion que, si Dieu le permet, les messagers et nous, nous arriverons à Londres dans l'octave de la prochaine Saint-Michel. Quant à vous, ayez soin d'accélérer tellement les décisions du seigneur roi, qu'il consente à écouter, dans le terme et le lieu fixés aux messagers susdits, les propositions faites de part et d'autre par le comte de la Marche et ses contradicteurs. Sachez que vous y entendrez formuler les conditions par lesquelles une bonne et longue paix pourra être de nouveau rétablie entre ledit comte et ledit seigneur roi.

Nous aurons soin de vous renseigner davantage sur la succession des faits. Nous tenons de source certaine que, si notre colloque réussit, demoiselle Jehanne, sœur du seigneur roi, vous sera rendue libre et non mariée; on nous l'aurait même remise entre les mains, si nous avions voulu prendre l'engagement que ledit roi rendrait au comte ce qu'il est censé lui devoir.

Et sur le dos, est écrit : A Hubert de Burgh, justicier d'Angleterre.

Il est probable, ou que cette lettre est du commencement d'août, ou qu'il y avait entre le comte Hugues et le roi Henri, des négociations secrètes, car on trouve dans les lettres clauses, et à la date du 9 août 1220, un ordre aux Rochelais de recevoir des mains de Hugues de la Marche, Jehanne, sœur du roi Henri, et une fois livrée de la garder soigneusement dans leur château. Le comte de la Marche faisait courir de son côté le bruit qu'il la livrerait au roi de France.

CXXXI.

LE MAIRE ET LA COMMUNE DE NIORT A HENRI III.

Royal letters n° 1033. *Septembre 1220.*

A leur très-excellent seigneur, Henri, par la grâce de Dieu, etc., ses hommes fidèles, le maire et la commune de Niort, salut et prompte obéissance à ses ordres.

Nous supplions Votre Majesté Royale, genoux fléchis et larmes répandues, de daigner écouter avec bienveillance les pétitions que J. Monachi, notre clerc, vous montrera de notre part et de nous apporter sur ces choses secours et conseils, selon qu'il vous semblera convenable. Daignez aussi transmettre au seigneur pape des lettres de votre main pour attirer ses bons conseils sur votre terre, et réprimer par son secours les malfaiteurs qui nous oppriment.

Cette lettre de créance est, de toutes celles qui furent écrites au roi Henri par les Niortais, la dernière qui se soit

conservée. Mais les rôles des lettres clauses indiquent encore des messagers, et le pape écrivant, en 1222, au sire de Parthenay, une lettre qui sera publiée, lui reproche d'avoir évité, sous le couvert du comte de la Marche, tous les effets de l'excommunication lancée contre lui et d'avoir recommencé, comme de plus belle, ses déprédations.

On trouve encore dans les lettres clauses et à la date du 5 octobre 1220, le don par le roi d'Angleterre à Jehan Mounée, messager de La Rochelle, Pierre Barbe, messager de Niort, et Jehan Potin, messager de Saint-Jean-d'Angély, de trois robes de vair ou de brunette, (*de viridi vel de burnetto cum penula de cuniculis*) ou pour dire en français le dernier mot, qui a un peu perdu de sa noblesse, avec un manteau de peaux de lapin. Il est évident que ce sont là les trois messagers qui accompagnèrent Gérard Brochard. Le 9 octobre 1220 ils reçurent aussi 40 sols chacun pour leur retour. *Rot. litt. claus. p.* 432 *et* 433.

A. Bardonnet.

(*A continuer.*)

QUELQUES NOTES

SUR

LA FAMILLE DE L'ABBÉ JALLET

A LA MOTHE.

—

L'acte de baptême du futur constituant de 1789 est ainsi conçu :

« Le 14 décembre 1732, a été baptisé Jacques, fils de Jacques Jallet, jardinier, et de Marie-Radégonde Merceron. Le parrain a été Jacques Larcher, cavalier, et la marraine Madeleine Poussard, fille de René Poussard, menuisier, lesquels ont déclaré ne savoir signer. — J. Faulcon, vicaire de La Mothe. »

Le père et la mère de l'abbé Jallet n'étaient pas nés à La Mothe et ne s'y sont pas mariés. Des recherches ont été faites inutilement dans les communes d'Exoudun, Pamproux, Saint-Eanne, Salles, Nanteuil et Saint-Maixent pour y découvrir l'acte de leur mariage.

L'abbé Merceron, oncle maternel de l'abbé Jallet, fut curé de Saint-Eanne de 1711 à 1724, et ensuite de Nanteuil jusqu'en 1748, où il succédait au vénérable M. Lecomte qui avait dirigé avec une prudence et un zèle dignes de tout éloge, pendant un demi-siècle, cette paroisse à antique appellation.

Le père de l'abbé Jallet décéda à La Mothe le 8 mars 1737, âgé de 52 ans; il naquit donc en 1685 et dut se marier vers 1710.

Jallet et sa femme Marie-Radégonde Merceron, vinrent se fixer à La Mothe en 1716, amenant avec eux deux petits gar-

çons, — le plus jeune était encore au sein de sa mère, — et une fille appelée Suzanne.

Le premier enfant, né dans leur nouvelle résidence, reçut au baptême le nom de Madeleine-Elisabeth, le 18 octobre 1717; un cinquième enfant vint orner leur foyer, Marie-Radégonde, le 29 avril 1720; puis un sixième, Françoise, le 14 février 1723; un septième, Jean, le 23 mars 1725; un huitième, Pierre, le 30 septembre 1727; un neuvième, Marie, le 29 janvier 1730, enfin le dixième et le dernier, Jacques, à la date connue du 14 décembre 1732.

De ces dix enfants, cinq garçons et cinq filles, quatre moururent en bas âge, l'un en 1718 et les trois autres, Jean, Pierre et Françoise, en 1730 et dans le même mois. Leur mère les avait tous laborieusement élevés et nourris de son lait.

Jacques Jallet, dès ses jeunes années, était intelligent et beau; il plut à la noble famille d'Artaguiette d'Iron qui habitait le château de La Mothe; le riche seigneur pourvut avec générosité aux frais de l'éducation du fils de son ancien jardinier, et, par ses soins, il fit ses études à l'Oratoire de Niort, et ses cours de jurisprudence à la Faculté de Poitiers.

Il y avait dans la maison de Jallet beaucoup d'ordre joint à un travail incessant et à la plus rigoureuse économie. En même temps que de nombreux et joyeux petits convives s'asseyaient à sa table, il put s'approprier, ça et là, par le moyen commode et très en usage alors de l'arrentement, quelques parcelles de terre. Le 25 janvier 1720, Antoine Chevalier, sergent royal à La Mothe, lui céda une vigne dans le fief des Longées, « de quatre journaux d'étendue, touchant par le bas au ruisseau de Champbrille, moyennant la somme de quatre livres de rente annuelle foncière. » Plus tard il acheta pour 16 livres de rente, la maison où sans doute l'abbé Jallet vit le jour, et qu'on montre encore dans le voisinage des fossés du château.

Lorsque l'abbé Jallet fut frappé d'apoplexie à Paris, le 11 août 1791, âgé de 58 ans, ses frères, ses sœurs et des neveux, les uns restés à La Mothe, les autres établis à Saint-Maixent, à Saint-Martin de Saint-Maixent, à Exireuil et au bourg de Remallard, département de l'Orne, donnèrent procuration au

constituant Briault, collègue grave et savant de l'abbé Jallet, et né aussi à La Mothe, de les représenter pour défendre leurs droits à la succession qui venait de s'ouvrir inopinément et si loin d'eux. Cette pièce intéressante est en nos mains.

La mère de l'abbé Jallet ne mourut pas à La Mothe; elle suivit son fils à Chérigné, lorsqu'il y fut nommé curé, en 1760.

JULES RICHARD.

—

LES BEAUX ARTS EN PROVINCE.

—

II.

« Je me souviendrai toujours, disait Heine, d'une troupe de cygnes blancs qu'on venait d'apporter sur le bassin de l'Alster. Ces pauvres oiseaux faisaient entendre des cris désespérés et battaient de l'aile d'un air anxieux. Le gardien du parc m'assura que cette douleur n'était que passagère et que ces cygnes ne tarderaient pas à s'acclimater. .... Hélas! J'appris plus tard par moi-même qu'on peut vivre avec les ailes cassées, misérablement emprisonné dans une mare froide, mais je n'ai pas plus oublié mes chères pensées que les hôtes du parc de Hambourg n'ont perdu le souvenir des grands lacs bleus du Nord. »

Combien de nous ressemblent aux cygnes de l'Alster et au poète de l'*Intermezzo!*

Mais combien aussi tournent silencieusement le *treadmill* de leur existence uniforme sans penser à rien!

Pour ceux-là la mélodie des vers, l'éclat de la couleur, la pureté du contour sont choses éteintes. Ils vivent dans une

somnolence béate et dans une indifférence extatique !..... Ils sont sérieux ! !...

Le professeur Schwann, qui est un savant professeur, affirme que cette sériosité provient de l'excès des substances amorphes et que cet excès est déterminé dans notre organisme par la présence des champignons. Cela est possible. Il est également possible, comme le prétend Heller, qu'à force de répudier l'émotion, nous perdions jusqu'à la faculté de nous émouvoir. Ce qu'il y a de bien certain, car l'observation en a été faite par de nombreuses sociétés agronomiques, reconnues, autorisées et patronnées, c'est que la paralysie ganglionnaire est éminemment propice à l'engraissement, mais peu favorable au développement intellectuel.

Ainsi la province était autrefois moins grasse, mais elle était plus intelligente et je n'en veux pour preuve que ces vieux morceaux de faïence que nous recueillons chaque jour pieusement en dépit des séductions de la porcelaine centrale.

Nous la faisions nous-mêmes cette poterie comme tant d'autres choses que la grande officine fait à présent pour nous.....

Aujourd'hui tout nous arrive sans peine de Paris, tout, depuis muses Thérésales, gloires de l'art moderne, jusqu'aux square municipaux, joies des races futures.....

Ce qui doit cependant nous consoler, n'en déplaise aux satisfaits, c'est que l'esprit de contradiction est encore assez vif parmi nous et que malgré les charmes du mécanisme nouveau quelques récalcitrants persistent à penser et à exprimer leurs pensées sous notre ciel obscurci.

Puissions-nous les voir de plus en plus nombreux au sein de la moisson docile !

Puissé-je pour ma part ajouter d'autres noms à ceux que j'énumérais récemment ici !

Dans cette seconde *Etude*, sans émettre des considérations générales sur les artistes de notre pays, je veux parler de la dernière œuvre de l'un d'eux, des peintures exécutées à l'hospice de Niort par M. Louis Germain.

M. Louis Germain est un desservant fidèle du culte trop abandonné. Hollandais par tempérament, il recherche avant tout

l'aspect extérieur des choses : il aime avec passion l'éclat de la nature et la nature dans tout son éclat. Quelques-unes de ses toiles sont des esquisses saisissantes et si le trait y reste souvent indécis, la pensée s'en dégage toujours sans effort.

Avec ce sentiment de l'art décoratif servi par une main habile, M. Louis Germain s'est attaqué à la peinture religieuse.

La *Fuite en Egypte* exposée, et soit dit entre parenthèses mal exposée dans l'église de Saint-André, a été son premier pas vers le genre mystique. Dans ce tableau le peintre s'est appliqué à rendre l'expression de la scène bien plus par la justesse des attitudes que par l'étude approfondie des visages. Les silhouettes sont bonnes, les lignes sont heureuses. Certaines parties de l'âne, la tête particulièrement, témoigne d'une recherche attentive des rapports de valeurs, et cette évangélique traduction peut compter pour une des plus dignes du sujet traité.

Le genre adopté cette année par M. Louis Germain est très-différent de celui de sa *Fuite en Egypte*, mais il est utile, avant de juger l'œuvre, de dire quelques mots des conditions dans lesquelles elle a été exécutée.

La chapelle de l'hospice est la seule chapelle de Niort qui soit placée sous le vocable du pauvre, la seule qui n'ait pas enroulé dans ses monogrammes les formules des vanités humaines.

A ce titre elle devait aux autres l'exemple persistant de l'humilité et de la modestie; elle devait préférer les lignes austères à l'ornementation trop vive, l'archaïsme au style fantaisiste.

Qui a décidé du thème de sa décoration? La mode du jour sans doute, mode ecclectique qui prend avec le ciel de faciles accommodements.

Cette mode préfère à l'accent primitif, les enluminures des missels : de par l'autorité des maîtres restaurateurs de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame de Paris il a été décrété que les peintures de nos ancêtres étaient trop sourdes, trop veules. Le poivre semblait fade, on a servi le piment.

En raison de cette mode M. Lecoq, qui s'est chargé de tracer les encadrements de la chapelle de l'hospice, a brodé sur le

thème admis des variations brillantes. Prenant pour ses notes les plus faibles, l'ocre rouge et le vert véronèse, en termes symboliques, *le sang du Christ et l'espérance du chrétien,* il a obtenu avec ces deux bases un ensemble très harmonieux, mais un ton général tellement monté que cette enveloppe violente appelait un feu intérieur plus violent encore.

Profiler dans ce cadre les figures à la blonde auréole eut été œuvre vaine. M. Louis Germain a compris les difficultés de la tâche et préoccupé d'une mise en scène indispensable, il a fait appel à l'accent et à la variété des accoutremeuts orientaux, frappant à la porte de cette science qu'on appelle la science de la couleur locale.

A ne considérer que l'accord des compositions et du cadre, M. Louis Germain a pleinement réussi. On pourra critiquer l'allure souvent trop libre de la conception ; on ne peut que louer la tenue générale de la gamme. Dans l'*adoration des bergers* le foyer de lumière est franc, la teinte est chaude. A la voûte du *pronaos* le cheval du *samaritain* vigoureusement enlevé décide de l'effet du tableau et dans la nef les quatre figures de saints étalent avec ampleur la richesse de leurs attributs.

Ces différents motifs sont cependant de beaucoup inférieurs à la *fuite en Egypte* en ce sens qne les attitudes y sont moins étudiées, les lignes moins méditées et les rapports moins justes.

Dans la toile principale le berger que l'on aperçoit à mi-corps étendant le bras vers la Vierge, et le nègre qui tient les chiens en laisse se dessinent bien, s'accentuent nettement ; mais entre ces deux figures la foule se presse à l'aventure, insouciante des combinaisons de lignes et de leurs proportions. Au-dessus de l'enfant l'ange est impalpable sous sa robe flottante, le bras de la Vierge qui soulève le lange ne s'accuse pas assez et la robe de saint Joseph laisse en rebus la partie inférieure de l'âne. Tous ces écarts seraient d'une correction facile et pourraient aisément serrer le sujet sans nuire à l'heureux effet du poème.

D'autre part le Samaritain et les saints de la nef qui justifient à un moindre degré ce reproche du trop lâché dans le dessin et de l'à-peu près dans le modelé, gagneraient à être

repris. Malgré ces défaillances, les figures de M. Germain se recommandent par un jet tellement sûr que si l'observation scrupuleuse que je signalais dans la *fuite en Egypte* venait se joindre à l'assurance de brosse acquise depuis, les fresques de l'hospice seraient une page des plus brillantes.

Cette décoration fait en définitive honneur à notre compatriote; c'est là une entreprise considérable, menée avec talent et courage au milieu des obstacles sans nombre dont nous sommes entourés, et il faut attendre en toute sécurité de M. Germain une œuvre qui n'aura besoin pour être plus complète que d'invoquer les enseignements de ces deux premiers essais.

Si d'ailleurs nous trouvons à l'Hospice un amour du naturalisme moins égal qu'à Saint-André, nous n'avons pas seulement à y constater un faire plus facile mais aussi un sentiment plus intime de l'art religieux. Le visage de la Vierge est plein de grâce et de chasteté et le corps du blessé offre une étude où l'intention de la pose est excellente.

Pour résumer l'impression produite à Niort par la restauration de la chapelle de l'hospice, je ne crains pas d'affirmer qu'elle a rencontré une approbation presque unanime.

J'ai tenu à y applaudir ici comme à tout effort qui tend à nous faire sortir des voies du silence, et dans cette appréciation très rapide, je ne fais de réserves qu'en ce qui concerne le genre de décoration adopté, tout en rendant hommage au talent du décorateur.

La tendance des mœurs modernes est par malheur de vouloir que toute la France se trompe quand la tête s'abuse.

On a méconnu à Paris les traditions léguées par les siècles précédents : toutes nos églises se voient dès lors menacées d'être enluminées de la même façon que la Sainte-Chapelle et que Notre-Dame.

De tout il est ainsi; chaque chose perd sa physionomie, se dénature sous la pression venue du centre et la province serait victime de ce *snobisme* déplorable si l'on ne protestait contre ses excès.

ANTONIN PROUST.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

De l'Industrie mulassière en Poitou, par M. Eug. Ayrault. — *Niort, Clouzot*, in-18 ang., grav. 3 fr.

—

2e article.

—

Monsieur le Directeur de la Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,

Je vous demande l'impression de la présente, non pour continuer une insignifiante polémique; mais, uniquement pour défendre mon caractère contre l'accusation injuste d'un auteur en émoi.

Partisan de la liberté de la presse, j'ai regretté, Monsieur, votre hésitation à publier la lettre de M. Eugène Ayrault.

Puisqu'il lui plaisait de rappeler au public oublieux que bon nombre de gens, le ministre compris, admire avec moi son ouvrage, pourquoi priver sa modestie d'une aussi douce joie?

« La critique est aisée et l'art est difficile, » me dit notre concitoyen. Je suis de son avis, l'art est bien difficile!... si difficile, en vérité, qu'un artiste a rarement souci de se faire, *en personne*, l'avocat de son œuvre, quand elle est devenue le patrimoine public.

Lorsque vous m'avez demandé, Monsieur, une notice bibliographique à l'adresse des 200 pages dont vous êtes l'éditeur, je me suis posé la question que voici : — La *Revue*, n'étant pas une publication zootechnique, physiologique, agronomique, écomique...., dois-je fatiguer ses lecteurs avec un compte-rendu méticuleux de la *matière-animale-utilitaire* que vient de caresser trop longuement, à mon avis, M. Ayrault? puis, après réflexion, je me suis répondu négativement. — Réponse que j'ose croire de bon goût, puisque votre comité de ré-

daction ne m'a signalé que peu de mots à corriger dans sa teneur, et que, jaloux de lui complaire, je me suis hâté de supprimer.

En s'en prenant, comme il vient de le faire, à mon humble critique, notre auteur n'est-il point un ingrat? il suffira pour en donner la preuve, de confronter entre eux trois textes différents :

1° On lit dans la *Culture*, du 16 janvier courant : « Nous souhaitons « au livre de M. Ayrault tout le succès qu'il mérite, dans l'intérêt « des éleveurs de mulets de la France entière... »

2° On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique*, du 23 janvier courant : « J'aurai tout dit sur l'opuscule de M. Ayrault, si j'ajoute « que je voudrais le savoir aux mains de tous les éleveurs de « mulets... »

3° On lit dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, livraison du 25 décembre 1867 :

« Aussi, est-ce bien avec la même cordialité, sinon avec le même « esprit d'innocente flatterie qui s'est produit ailleurs (1), que je conjure « en terminant, tout éleveur, tout nourrisseur et tout commerçant de « mules et de mulets, de consulter souvent, très-souvent, le plus « souvent possible, l'excellente étude dont M. Eugène Ayrault... »

Finalement, je formulais, à cette place, la même louange que M. A. Sanson dans la *Culture*, et M. Eug. Gayot dans le *Journal d'Agriculture pratique*. Avec cette différence, toutefois, que ma notice a été publiée 21 jours avant celle de M. Sanson, et 28 jours avant celle de M. Gayot.

Et maintenant, quelle a été l'intention de ma réclame? (car, entre nous, une notice n'est jamais autre chose), la voici :

Exciter la province à s'émanciper, autant que faire se peut, de la tutelle, à mon sens, trop exclusive de Paris;

Donner pour base à cette aspiration (très-sérieuse, vraiment, surtout après « l'aveu trop modeste échappé de ma plume, au sujet du peu de gravité de mon esprit »), le fruit des veilles de savants tels que MM. Plasse et Ayrault;

Unir, enfin, ces deux termes de ma proposition, avec l'entrain ordinaire de ma gaieté, sans altérer bien entendu la clarté nécessaire à ma démonstration *polychrôme*.

J'avoue naïvement que, charpentée ainsi, ma notice m'a semblé mériter les faveurs de M. Ayrault. Mais, j'oubliais, en la formulant,

(1) Ailleurs, ne fait allusion ici qu'aux éloges déjà imprimés dans les Deux-Sèvres.

de brûler tout l'encens et la myrrhe devant notre savant naturaliste! *Indè iræ.*

Donc, aujourd'hui, M. Ayrault m'accuse de ne m'être attaché qu'à la forme de son livre; il a raison, et c'est pourquoi je viens d'en décliner la cause.

M. Ayrault se plaint de me croire loin de la vérité; je le *tronque*, dit-il; cette fois il a tort, exemple : « Si nous faisons un rapproche-« ment avec les autres espèces herbivores originaires de la Gâtine, « nous voyons apparaître la BELLE race bovine de Parthenay, A PEAU « SOUPLE, A OSSATURE LÉGÈRE, A TÊTE FINE...» Est-ce là une description; oui ou non?

Ici, M. Ayrault s'insurge, en songeant que « tous les abonnés de « la *Revue* ont dû croire qu'il avait introduit une étude des races bo-« vines dans celle de l'industrie mulassière. » — Voyez-vous le préjudice causé? avoir cru M. Ayrault capable de doter, ou si l'on veut, coupable d'avoir doté la zootechnie d'une étude sur nos races bovines de l'Ouest!...

Mais c'est surtout, paraît-il, le mot *brochure* qui met en mouvement la bile de mon compatriote. J'en suis fâché pour lui, car en réalité, le livre du *Lauréat* et membre correspondant de la *Société Impériale et centrale d'agriculture de France* n'est cependant que la réunion de deux brochures.

Tel est, Monsieur, en résumé, le corps du délit qu'on m'impute, et qui me laisse le chagrin de voir un homme intelligent se troubler sans objet.

Agréez...

J.-C. DUTIERS.

Niort, 28 janvier 1868.

*
* *

GUIDE DU VOYAGEUR A POITIERS ET AUX ENVIRONS, par Ch. de Chergé, etc. Deuxième édition. — *Poitiers, Victor Létang, rue de la Mairie.*

Voici un livre doué d'un rare bonheur, un livre de province à sa seconde édition! Saluons ce *rara avis*, et félicitons son éditeur.

Quant à l'ouvrage en lui-même, il est digne à tous égards et du succès qui honore son auteur et des éloges qui avaient accueilli, il y a quelques dix ans, sa première publication. C'est toujours le même qui mérita cette mention si honorable de la part de l'un des maîtres

de la science, du savant et respectable M. Le Prévost : *Le Guide du voyageur à Poitiers est à mon avis le modèle du genre.* On y reconnaît toujours le style élégant, la phrase incisive et parfois mordante de l'écrivain, auquel nous nous permettrons cependant de reprocher — tout bas — un peu trop de propension pour les *concetti* et un penchant parfois trop grand à prôner le passé aux dépens du présent ; il est vrai que M. de Chergé est un ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne, etc. A tous ces titres nous comprenons ses préférences ; mais nous ne voudrions pas qu'elles le rendissent parfois un peu injuste pour notre époque qui a bien un peu de bon, après tout.

M. de Chergé blâme énergiquement, et nous sommes avec lui, cette manie systématique de destruction qui, sous prétexte d'embellissements parfois douteux, renverse les plus vieux témoins de l'antiquité de nos villes, ne recule devant aucun souvenir. Nous déplorons comme lui la démolition de l'amphithéâtre romain, et nous nous réjouissons avec lui de voir que le temple Saint-Jean, la tour de la Poudrière ont, grâce à d'énergiques interventions, à la protection intelligente de l'Etat, échappé à cette rage de tout renverser. Ceux qui se livrent ainsi à de pareils actes ou ne craignent pas de les patronner, devraient se rappeler aussi qu'à une certaine époque l'esprit public avait flétri du nom de *bande noire* les brigades des démolisseurs. Espérons que répudiant d'aussi tristes précédents les édiles futurs s'attacheront au contraire à conserver ces vieux restes que le temps épargna, et que bien loin de hâter la ruine de ces glorieux témoins de la splendeur, de l'antiquité, de l'histoire de la cité, ils s'en feront les conservateurs assidus.

Les détails que donne M. de Chergé sur la ville de Poitiers sont intéressants et curieux, et nous y retrouvons l'aspect de cette vieille cité qu'il nous a été donné d'habiter bien jeune, il est vrai, mais dont nous avons conservé un aimable et doux souvenir.

Disons donc pour nous résumer : fidélité dans les détails, élégance dans le style, telles sont les qualités du livre dont nous venons de rendre compte, qualités qui expliquent les succès du passé et garantissent ceux de l'avenir.

G. d'Austry.

*
* *

Le Guide du bonheur ou devoirs généraux de l'homme par amour pour Dieu.

Notions d'astronomie scientifique et morale suivies d'un supplément

COMPRENANT DES INSTRUCTIONS SPIRITES SUR L'ASTRONOMIE ON NE PEUT PLUS SUBLIMES ET DES PLUS IMPORTANTES.

PHILOSOPHIE SPIRITE, C'EST-A-DIRE PSYCHOLOGIQUE, ET MORALE EXTRAITE DU LIVRE DES ESPRITS PAR M. ALLAN KARDEC, par Augustin Babin, SPIRITE SINCÈRE. *Cognac, Durosier, rue du Travail.*

Nous qui sommes bien loin de partager les idées de M. A. Babin, nous nous voyons arrêté dès le début dans notre rôle de critique, par le ton profondément convaincu qui règne dans ses oüvrages. — La conviction quelle qu'elle soit a toujours été pour nous une chose que nous nous sommes promis de respecter. — L'on voit en les lisant, que l'auteur est vraiment comme il l'annonce *un spirite sincère*, et nous sommes persuadé qu'il croit, oui qu'il croit à l'entière vérité de la doctrine dont il est un des plus fidèles et dévoués disciples.

Nous nous garderons bien d'entrer ici dans la discussion des doctrines spirites, notre *Revue* n'est pas destinée à de semblables polémiques qui nous entraineraient fort loin. Qui n'en connait tout au moins le point de départ, qui n'a entendu parler de ses prétentions, et qui, en y réfléchissant bien, n'en a pas entrevu les singulières — pour ne pas dire plus — les singulières conséquences.

L'on regrette de voir un homme de cœur, un homme de foi si parfaitement imbu de la puissance, de la bonté de Dieu, comme M. Babin paraît l'être dans ses écrits, s'abandonner ainsi à de pareilles croyances. Il y a de belles pages dans ces petits livres, mais ce sont toujours celles qui lui sont suggérées par les souvenirs de l'enseignement catholique. Il y règne un esprit de douce mansuétude qui va droit au cœur, pourquoi faut-il que, perçant à chaque pas, l'erreur vienne les déparer. — Témoin cette phrase que nous copions littéralement (1):

« Enfin parut, plus grand que tous ceux qui l'avaient précédé, et « nous dirons même que tous ceux qui l'ont suivi depuis, le doux et « bon JÉSUS, véritable régénérateur de toute la chrétienté. Seulement, « à la honte de cette même chrétienté, les premiers chrétiens, non « satisfaits de le considérer comme étant un esprit supérieur, autre- « ment dit un des élus de la DIVINITÉ, ont eu malheureusement la « triste et sacrilége pensée de le faire l'égal de DIEU, et même de le « confondre avec lui.

Que vous en semble..... ici, les spiristes se font tout simplement les plagiaires du fondateur de l'Islamisme. Mahomet lui aussi considérait Jésus-Christ comme un esprit supérieur, comme le plus grand des prophètes qui l'avaient précédé. Et ce don, que les spiristes pré-

(1) Notions d'astronomie, t, 1er, p. XIV.

tendent posséder, d'avoir à leur gré des entretiens avec les esprits, ne vous paraît-il pas une réminiscence des voyages de Gulliver. Ne riez pas et lisez dans l'humoristique ouvrage du doyen de S. Patrick la visite de ce célèbre voyageur à l'île de Glubbdubdrib, et les conversations si pleines de révélations piquantes que lui procura le gouverneur de ce fantastique pays avec les personnages qu'il lui désignait. Là, du moins, il ne pouvait y avoir de substitutions de personnes, l'on était sûr de converser avec l'individu que l'on désirait; tandis que dans le spiritisme, M. Babin en convient lui-même, (Philosophie spirite, p. XVI) pour qu'un esprit se communique, il faut d'abord que cela lui convienne, que sa position ou ses occupations le lui permettent, que le médium qui l'évoque lui plaise..... comment dès lors peut-on être assuré que l'esprit que l'on évoque est bien celui qui répond; et que quelqu'autre, par malice, espiéglerie ou autrement, ne s'est pas substitué en son lieu et place? suppositions qui ne sont nullement oiseuses, car nous avons vu dans quelques publications spirites plusieurs lettres ou conversations attribuées à des personnes aux esprits desquelles ceux de quelques cuistres de bas étage avaient dû se substituer.

L'astronomie est la science favorite des spirites, ceci s'explique par leurs doctrines qui veulent que les étoiles et les planètes soient des mondes habités progressivement par les esprits, en raison du plus ou moins degré de perfection auquel ils sont parvenus. A la fin de son traité sur ce sujet, M. Babin donne pour justifier ses croyances, de longs extraits de dictées faites par l'esprit d'Arago, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, sur les mondes et les planètes. — C'est aussi instructif mais moins réjouissant que les écrits de Cyrano de Bergerac; décidément nous préférons le *Voyage dans la lune*.

*
* *

LE CARILLON DE SAINT-JACQUES DE CHATELLERAULT, COMPTES-RENDUS DE CETTE FÊTE, POÉSIES DIVERSES, DISCOURS DE MGR MERMILLOD, HISTORIQUE DU CARILLON, INSCRIPTIONS DES CLOCHES ET NOMS DE LEURS PARRAINS ET MARRAINES (1).

Tout d'abord les reproches.

Le titre de cette brochure nous a paru d'un effet assez drôle : *Le Carillon de Saint-Jacques de Châtellerault, Comptes-rendus de cette fête;* nous avons pensé involontairement à Joseph Prudhomme et à sa

(1) Chatellerault, A. Blanchard.

phrase à jamais mémorable : Ce sabre est le plus beau jour de ma vie.

A ce propos nous devons une amende honorable — en annonçant la fête du carillon (en attendant que ce carillon annonce les fêtes) nous nous sommes permis de rappeler le carillon de Dunkerque ; eh bien ! voyez ce que c'est, il paraît que comme beaucoup d'autres choses et de bien des hommes ce carillon là ne vit plus que sur sa réputation, et qu'en vieillissant il s'est à peu près complètement détraqué. Ceci dit pour l'acquit de notre conscience et l'instruction de nos lecteurs nous nous demanderons comment on peut faire le compte-rendu de comptes-rendus. Abréger ce qui n'est déjà qu'un abrégé nous paraît difficile, aussi quand nous aurons rendu pleine justice à M. l'abbé Boislabeille, premier vicaire de Saint-Jacques et promoteur de cette idée, félicité MM. Bollée du Mans pour la fonte de ce chœur harmonieux de voix d'airain, les ordonnateurs de la fête pour le bel ordre qui y a régné, M. l'abbé Fossin pour sa magnifique *couronne de lumières* et l'heureuse ornementation de l'intérieur de l'église, que nous aurons applaudi avec tous ceux qui ont l'heur de les entendre, au magnifique discours de Mgr Mermillod, aux chœurs si doux et si bien appropriés à la circonstance qu'a fait exécuter M. l'abbé W. Moreau, aux voix sympathiques et vibrantes de Mme Ed. Borreau et de M. l'abbé Guérin, que nous aurons joint nos acclamations à celles de la population pour la généreuse distribution de dragées faite par les parrains et marraines, que nous aurons loué cette population pour la manière pieuse et pleine de respect avec laquelle elle s'est comportée ; que nous aurons fait notre compliment au Vatel qui a servi le dîner à 110 couverts offert aux prélats et principaux assistants ; que nous aurons joint nos applaudissements chaleureux et mérités à ceux qui ont accueilli les vers pleins de verve et de poésie récités par M. l'abbé Chauvin, le poète ecclésiastique, sans oublier tous ses confrères les poètes (1) qui ont célébré à l'envi cette heureuse et belle journée ; nous croirons avoir été aussi complets que quiconque et n'avoir rien omis d'essentiel, et pour les détails nous renverrons à la brochure elle-même, en recommandant surtout la lecture de l'*Historique du Carillon* ; l'on y verra ce que peut une ferme volonté, et en terminant nous répéterons avec M. A. Chartier :

Retentis carillon sonore
De la terre jusques aux cieux,
Et pour le maître qu'elle adore
Etrenne tes accords pieux.

(1) MM. l'abbé W. Moreau, A. Chartier, G***, Galoppe d'Onquaire.

CHARENTE Archives

*
* *

Le Prieuré de Joigny et Jeanne d'Arc, par J. Lapaume, (Palma).

Ce mémoire, lu à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne le 24 avril 1866, et extrait des Mémoires de l'Académie Delphinale nous intéresse, et par le nom de son auteur et par celui de Jeanne d'Arc, bien qu'il relate des faits étrangers à notre circonscription. Nous voyons toujours en effet avec bonheur reparaître le nom de la Vierge de Domrémy, ceci nous rappelle que c'est de Poitiers qu'elle partit pour conduire à Reims le *roi de Bourges*, afin de le faire sacrer *roi de France*.

Joigny fut une des étapes de cette glorieuse campagne.

Nathan.

—

MANDEMENT

D'HENRY, DUC D'ANJOU

ORDONNANT UNE LEVÉE DE CHEVAUX ET CHARRETTES POUR LE TRANSPORT DES VIVRES DE SON ARMÉE EN POITOU XVI NOVEMBRE 1568.

—

Monsieur le Directeur,

Puisque vous avez bien voulu citer mon nom, déjà à plusieurs reprises dans l'excellente *Revue* que vous dirigez avec succès, je prends la liberté de vous adresser un document que je crois de nature à intéresser vos lecteurs. Il se rattache à une époque malheureuse pendant laquelle le sol poitevin a été le théâtre d'événements importants. Le duc d'Anjou, frère de Charles IX, et que la renommée de ses victoires de Jarnac et de Moncontour, porta au trône de Pologne qu'il abandonna bientôt pour la couronne de France, commandait l'armée royale contre les protestants. De son camp de Montreuil-Bonin,

où il s'était probablement retiré après la désastreuse affaire du camp de Jazeneuil, il adressa à Jehan de la Haye, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, l'ordre de lui faire parvenir un certain nombre de charriots pour le transport des vivres. Le harnachement des chevaux, le choix des charrettes, la solde pour l'entretien de ce matériel, sont l'objet de détails minutieux qui semblent indiquer que le prince, quoique bien jeune encore, puisqu'il n'avait que dix-huit ans, n'était nullement étranger à l'organisation des divers services de son armée.

L'humidité, un peu sans doute aussi la dent des rats, ont détérioré le parchemin. En plusieurs endroits il a fallu rétablir quelques mots, ou les laisser en blanc. Cependant ces lacunes ne portent sur aucun passage bien important, et l'acte, on peut le dire, nous est parvenu dans son entier. Il fait partie des riches archives de famille de M. le marquis de la Marronnière.

Jehan de la Haye, seigneur de la Haye, de Jarzé, baron des Couteaux, lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, avait épousé en secondes noces Marie Cathus, fille du seigneur des Granges-Cathus et de Jeanne du Fouilloux. De ce mariage naquit une fille unique, Urbanne de la Haye, qui ayant épousé messire Pierre de Launay, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de la chambre, devint mère de Foy de Launay, mariée au chevalier de la Marronnière, par contrat passé au château de Jarzé, le 16 novembre 1633.

Stéphane de la Nicollière,

Membre de la Commission des Archives départementales de la Loire-Inférieure, etc.

—

Henry, filz et frère de Roy, duc d'Anjou et de Bourbonnoys, pair de France, lieutenant général de Sa Majesté, représentant sa personne par tout son royaume pais terres et seigneuries de son obéissance; à nostre amé et féal maistre Jehan de la Haye, conseiller du Roy nostre très-honoré seigneur et frère, son lieutenant général en la sénéchaussée de Poictou et commissaire général des vivres de son camp et armée; et à nos chers et bien amés les esleus et contrerolleur

des aydes et tailles en l'ellection de Poictiers, salut. Comme depuis qu'il auroict pleu à Sa Magesté nous faire chef et conducteur d'icelle armée naguères mis sus pour son service, affin de repoulser et rompre les forces de ses ennemys perturbateurs du repos public et estat de son roiaume, lesquels ont reprins les armes depuis son dernier eedict de paciffication, nous les avons poursuivis comme encore faisons de présent, et ce faisant amené ladite armée jusques en ce pais de Poictou, ou prévoians les mauvais chemins d'icellui et de tout aultre où nous la pourrions doresnavant mener et conduire à cause de ceste saison d'iver; et aussi que pour essaier à leur coupper chemyn pour plustot les rencontrer, nous avons esté contrainct faire de grandes traictes et journées extraordinaires, et quelques fois advenues en lieux mal pourveus et munis de vivres spécialement pour [chevaulx] à cause des courses et degastz que lesdits ennemys y ont faict. Au moyen de quoy les chevaulx de charroy de ladite armée et principallement ceulx des vivres ont esté excessivement travaillés, mal nourris et logés et [souvent envoyés] fort à l'escart pour la grande estandue des logis et quartiers de la gendarmerie. De manière qu'il est plus que nécessaire faire une nouvelle levée, tant pour mectre au lieu et place de ceulx qu'il fault [laisser reposer?] pour y en avoir plusieurs mallades et invallides de faire service sans un long séjour, que aussi pour redoubler et renforcer les aestellaiges actendu la difficulté desdits chemins en ceste sai[son d'iver et quil] faut de présent faire venir lesdites vivres de divers lieux tous loingtains. A ceste cause et sachant comme vous n'avez encores satisfaict au contenu des lettres-pate[entes d]e Sadite Majesté a vous a[ccordées *sur la levée?* de] cent chevaulx d'artillerie, ains en auriez seullement fourny et envoié vingt-quatre, nous vous mandons et néantmoings en vertu du pouvoir a nous donné commandons et enj[oignons inconti]nant les presentes receues et en la plus grande et extreme dilligence que faire ce pourra, vous ayez à lever en vostredite ellection sur tous les contribuables aux tailles le nombre de soixante-seize colliers pour faire service au charroy desdites vivres, qui sera pour le parfait desdits cents chevaulx ainsi à vous cy devant demandés

pour l'artillerie lesquels vous envoirez garnis, dix-neuf [.....] de limons equippés chacun d'une bonne selette et colliers bien embourrés, couverts d'une peau de mouton ou de chien avec le poil, bride, chesnettes, soubsventrières, et fourreau de cuyr, chevilles, attellouers et équippaige appartenant a ung lymonnyer. Et les cinquante-sept aultres de traict, garnis chacun d'un collier bien enbourray couvert aussi d'une bonne peau de mouton ou de chien avec le poil, d'une couverture [.....] bride, chenestes, lesses, soubsventrière, fourreau et cordeau pour les conduire, et aussi d'une bonne paire de traictz de chamvre, poisant chacun cinq a six livres, et d'une saccoche de toile a chacun [contenant] ung boisseau d'avoyne, avec dix-neuf charrettes et dix-neuf chartiers pour les conduire, ausquels baillerez a chacun ung sac de toile contenant six boisseaulx. Lesquelles charrettes [auront leurs?] ridelles (1), garnyes chacune de deux bonnes lienses de corde aians toutes neuf pieds de charge pour le moings. Et après avoir faict monstre d'iceulx chevaulx, vous les baillerez a chascun desdits chartiers qui seront expers au mestier pour les amener ensemble lesdites charrettes, avec l'un de vous, la part que nous serons, dedans le vingt-cinquième jour du présent mois de novembre. Et affin que plus promptement puissiés dilligenter et accellerer ce faict et négoce tant nécessiteux et important au bien public, vous ferez prendre au-dedans de vostre ville et dehors tous chevaulx de charroy et équippaiges qui leur seront propres utilles et commodes, sans nul en excepter ne reserver de quelque estat, quallité ou condition qu'il soit. Et celui de vous qui les aura amenés les présentera aux commissaires généraulx des vivres de cedit camp et armée, ou ceulx qui pour ce seront par eulx commis et depputez. Et ce nonobstant lesdites patentes ainsi par vous cy devant receues de faire ladite levée et équippaige d'artillerie, actendu le grand besoing et nécessité que nous en avons pour servir au faict desdites vivres, par ce aussi que en nostre partement de vostre dicte ville de Poictiers, nous avons faict laisser certaines pièces et charrettes de l'équippaige de

(1) Ridelle, un des côtés d'une charrette.

notre artillerie, à l'occasion de quoy ne sera plus besoing de si grand nombre de chevaulx. Et affin qu'il ne soit faict aulcun abbus a ladicte levée, nous voullons que par mesme moyen vous envoiyez ung *vidimus* de ces présentes signé de votre greffier, avec ung roolle signé de vous et de votre dit greffier contenant les poils, aages, marques, harnoys, équippaiges, de chevaulx, ensemble des noms et surnoms desdits chartiers et conducteurs d'iceulx deuement cautionnés de les vous ramener au retour du voyage et serment; affin de les faire rendre et restituer au peuple, ou pour estre par vous publicquement vendus, les solennités en tel cas requises gardées, et les deniers provenant de ladite vente estre mis es mains du receveur des tailles de votre dite ellection pour iceulx estre rabbatus audit peuple au prochain quartier de la taille eschéant après ladite vente, ou sur la taille de l'année prochaine, ainsi que par vous sera advisé pour le meilleur. Et pour la commodité dudit peuple s'il en advenoit quelque fortune ausdits chevaulx au service de notre dit seigneur et frère auquel cas ils seront tenus vous en rapporter bonne et suffisante certiffication desdits commissaires généraulx ou leurs dits commis ou depputez. Pour la nourriture desquels chevaulx et chartiers, nous ferons fournir les deniers qu'il appartiendra, a commencer ladite nourriture du jour de la monstre et réception d'iceulx faicte par lesdits commissaires généraulx ou leursdits commis. Lequel paiement nous leur ferons continuer tant et si longuement quils seront et demeureront audit service. Et en ce faictes tel debvoir et dilligence que lesdits chartiers, charrettes et chevaulx, garnis et équippés comme dict est, soient par vous ou l'un de vous rendus la part que nous serons dedans le dit xxve jour de novembre prochain au plus tard, et ce sur peine de nous en prandre a vous en vos propres personnes. Pendant lequel acheminement vous les ferez vivre, loger et payer leurs vivres à la moindre foulle dudit peuple que faire se pourra. Et au regard des deniers quil fauldra fournir tant pour l'achapt et recouvrement desdits chevaulx, charrettes, équippaiges d'iceulx que pour les frais et vacations de cellui de vous que vous envoirez par devers iceulx commissaires généraulx ou

leursdits commis pour en faire la présentation et pour la despense que feront lesdits chartiers et chevaulx depuis le jour de la levée jusqu'au jour de la reception, vous les imposerez et en ferez assiette sur tous les contribuables aux tailles de votre dite ellection. Et a ce faire et souffrir contraignez et faictes contraindre réaulment et de faict tous ceulx quil appartiendra comme pour les propres deniers et affaires de Sadite Magesté nonobstant opposicions ou appellacions quelsconques pour lesquelles actendu la conséquence d'iceulx affaires ne voullons estre aulcunement différé. De ce faire nous avons donné et donnons pouvoir et mandement spécial par ces dites présentes, mandons et commandons à tous justiciers et officiers que a vous en ce faisant soit obey, donnent et prestent conseil, confort, ayde et prisons si mestier est et requis en sont. Car tel est nostre plaisir. Donné au camp de Montreuil-Bonyn ce XVIe jour de novembre, l'an mil cinq cens soixante huict.

HENRY.

Par Mondit Seigneur Yves.

CHRONIQUE

La ville de Poitiers a vu se passer dans ses murs dans le courant du mois de janvier dernier un de ces événements qui font époque et dont la cité de Saint Hilaire gardera un long et durable souvenir. Est-il besoin de dire que nous voulons parler de la réunion du cinquième Concile provincial de la province de Bordeaux, ouvert le 11 et terminé le 19 janvier, et de la célébration du xve centenaire de saint Hilaire.

Nous n'avons point à entrer dans le compte-rendu détaillé de ce qui s'est passé dans cette imposante réunion de sept évêques, des représentants de quatre autres siéges assistés de leurs théologiens, d'un abbé mitré, des délégués des onze chapitres de la province ainsi que de religieux de divers ordres, Bénédictins, Capucins, Carmes, Dominicains, etc., ni analyser les résolutions qui y ont été prises. Nous nous bornerons à relater d'après tous ceux qui en ont été les heureux témoins l'impression profonde qu'ont causée sur les spectateurs ces cérémonies, et surtout la magnifique splendeur de celle qui en a été la clôture; le frémissement de respect et d'enthousiasme religieux qui agita les masses compactes qui remplissaient l'immense vaisseau de la cathédrale poitevine, lorsque S. Em. Mgr le cardinal Donnet prononça son dernier discours et publia les quatorze acclamations successives par lesquelles il glorifia Dieu, la sainte Vierge, saint Hilaire, saint Martin, sainte Radégonde, et appela la bénédiction de Dieu sur le pape, sur l'empereur, la ville de Poitiers et la France entière.

*
* *

M. A.-Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, vient d'obtenir une médaille de 1,400 fr. pour son mémoire sur la *Théorie des idées de Platon*, dans le concours jugé en 1867 par l'Académie des sciences morales et politiques.

*
* *

Les conférences sur l'*Hygiène élémentaire* que M. le docteur Gyoux continuait avec tant de succès et un si grand dévouement à Saint-Jean-d'Angély, et dont les dernières traitaient les questions si importantes de l'alimentation solide et liquide, vont forcément prendre fin par suite de la nouvelle position que vient d'acquérir l'honorable praticien. A la suite d'un concours qui a été le plus brillant que l'on ait encore vu à Bordeaux, nous dit le *Journal de Médecine* de cette ville, M. le docteur Gyoux a été nommé l'un des médecins des hôpitaux, et par suite, dans sa séance du 19 décembre courant, l'association médicale de Saint-Jean-d'Angély a nommé membre honoraire le docteru Gyoux qui va désormais faire partie de l'association de la Gironde; M. le docteur Jouslain remplacera M. Gyoux dans les fonctions de secrétaire, et M. le docteur Ladmiral, de Bignay, remplacera M. Jouslain dans les fonctions de trésorier.

*
* *

M. Gustave Lambert, chef de l'expédition au Pôle Nord, vient de faire, à Poitiers le 3 février, et à Angoulême le 7, des conférences sur cette expédition.

*
* *

M. Dufaure, membre de l'Académie française, a obtenu du secrétaire perpétuel, M. Villemain, et envoyé à Saintes pour la bibliothèque, la collection des discours, rapports et pièces diverses publiés par l'Académie depuis 1803.

*
* *

M. le ministre de l'Instruction publique et M. le général Roguet ont aussi fait à la Bibliothèque publique de la ville de Niort deux dons que

nous ne pouvons passer sous silence ; le premier d'un exemplaire complet des Bollandistes, et le second, il y a déjà six mois, de la collection complète des cartes de l'Etat-major, 300 feuilles.

*
* *

La France est divisée en douze régions pour les concours agricoles annuels. Le ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics vient d'arrêter la liste des villes où se tiendront les concours pour l'année 1868.

Voici les départements qui composent la région dont le nôtre fait partie :

Angoulême, 7e région : Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.

*
* *

La statue de Bernard Palissy qui depuis près de 10 mois attend son piédestal, va enfin, nous en avons l'espérance, être érigée dans la ville de Saintes. La Commission a déterminé sur quel point précis de la place Bassompière le monument doit s'élever, adopté les plans et devis du piédestal montant à la somme de 3,000 fr. Puis sur la proposition de l'historien de Palissy, de M. L. Audiat, l'un des plus ardents, promoteurs de cette œuvre, tardive justice rendue à l'une de nos gloires nationales et industrielles, elle a décidé que pour rehausser l'éclat de la fête d'inauguration de la statue, l'on représenterait dans une cavalcade historique l'entrée de Charles IX et de sa cour à Saintes en 1566 et la visite du roi au potier saintongeais. Le rapide tableau que M. Audiat en a fait passer sous les yeux de la commission a enlevé tous les suffrages, et nous aimons à croire que la réalisation de cette patriotique pensée se fera aux applaudissements de tous ceux que cette solennité attirera dans la vieille cité Santone.

*
* *

L'Impartial de la Charente-Inférieure, journal politique, littéraire, agricole, commercial et d'annonces. Tel est le titre d'une nouvelle feuille qui depuis quelques semaines paraît à Saintes le jeudi et le dimanche. Si cette partie de son sous-titre qui nous avertit qu'elle traite les questions politiques nous interdit toute appréciation à son égard ; nous constaterons du moins avec plaisir que nous lui voyons

dès ses débuts consacrer quelques-unes de ses colonnes à relater les faits historiques qui se rattachent à la ville de Saintes. Nous y avons lu avec intérêt la suite d'articles intitulée : *Une Election au* XVe *siècle*, dus à la plume élégante et féconde de M. L. Audiat, l'un de nos collaborateurs.

Nous ne pouvons que féliciter l'*Impartial de la Charente-Inférieure* d'entrer dans cette voie et l'engager à y persévérer, et à ce propos nous nous répétions cette question que nous nous sommes faite bien souvent : pourquoi nos journaux de province qui sur bien des questions se traînent à la suite de leurs confrères de Paris ne cherchent-ils pas en plus grand nombre à donner de l'inédit à leurs lecteurs? ils ont dans l'histoire des contrées qui les environnent une mine aussi riche qu'intéressante, et qui ne demande qu'à être fouillée.

*
* *

Presqu'au moment où l'*Impartial de la Charente-Inférieure* faisait son entrée dans le monde de la presse politique, le *Glaneur Poitevin* se retirait de la presse littéraire. Si à l'un nous avons donné la bienvenue, à l'autre nous devons un adieu.

*
* *

On a découvert, dans l'un des nombreux cercueils de pierre mérovingiens et carlovingiens, enfouis autour de l'église de Givrand, un anneau d'argent, qui s'ajuste par trois boules à un chaton arrondi, gravé d'un monogramme. Ce bijou, destiné à servir de sceau, date du septième siècle. Il appartient aujourd'hui à M. Delidon, notaire de Saint-Gilles-sur-Vie, zélé collectionneur.

Cette découverte est d'autant plus intéressante — s'il est vrai toutefois comme l'annonce le *Publicateur de la Vendée* que cet anneau ait été destiné à servir de sceau et date du VIIe siècle — que c'est précisément à cette époque que l'usage qui remontait jusqu'aux Hébreux de sceller les documents publics ou privés pour leur donner l'authenticité commençait à disparaître par suite de la barbarie des temps, et que du VIIIe siècle à la première moitié du XIIe on ne trouve aucun sceau ni trace qu'il y en ait eu.

*
* *

Notre compatriote, M. Lucas, ingénieur ordinaire de deuxième classe au corps des ponts-et-chaussées, dans le département de la

Charente, vient d'être attaché, par décision de M. le Ministre des travaux publics, au service de l'Administration centrale.

M. Lucas est l'auteur de l'intéressant ouvrage intitulé *Le Procès du Matérialisme* dont nous avons rendu compte l'année dernière.

*
* *

M. J. Ritter, ingénieur en chef à Niort, publie en ce moment à Rome la traduction des plus remarquables ouvrages de François Viète, le créateur de la science algébrique. Viète, on le sait, est originaire de Fontenay, et MM. Ritter et B. Fillon ont déjà, il y a quelques années, donné une intéressante notice sur le savant mathématicien.

*
* *

On dit, nous l'avons vu imprimé, nous l'avons entendu répéter, mais est-ce vrai, nous le souhaiterions vivement, on dit que dans sa prochaine séance l'Académie française va décerner un prix à M. Alfred Bonneau, pour son ouvrage intitulé *Mme de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables*, dont nos lecteurs ont pu lire la remarquable analyse dûe à notre honorable collaborateur M. Am. de Liniers. Est-ce vrai? nous voudrions pouvoir l'assurer, et nous avons l'espérance que nos vœux se réaliseront

NATHAN.

—

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

LE MARQUIS DE VILLETTE

Philippe de Vallois, marquis de Villette, naquit au château de Mursay, près Niort, au commencement de 1627. Son grand-père, Louis de Vallois, sieur de Villette, d'une ancienne famille de Normandie, était venu dans le Poitou s'enrôler sous la bannière des princes huguenots et de la reine de Navarre, et avait épousé Catherine Bourdin. Agrippa d'Aubigné, l'écrivain guerrier, le calviniste frondeur, le compagnon hardi et caustique d'Henri IV, donna au fils de son compagnon d'armes, Benjamin de Villette, homme droit, intelligent, économe et entendu aux affaires, Louise-Artémise, à peine adolescente et qu'il appelle « sa préférée, son unique, sa fillette, » avec la terre et seigneurie de Mursay, provenant de sa femme Suzanne de Lesay (1). Le gendre plus sage que le beau-père, vécut paisible dans son château, maison forte et commode nouvellement bâtie par Agrippa. Il y demeura constamment après la pacification de la contrée et c'est là que naquirent ses quatre enfants, Philippe, seigneur de Mursay et d'Echiré (2),

(1) Le contrat de mariage fut signé à Maillezais le 22 octobre 1610 et dressé, d'après le *Journal de* F. Lenicne, par Mathion, notaire.

(2) La seigneurie d'Echiré appartient à M. de Villette, lieutenant-général, et à M. du Fay, sgr de la Taillée. (Extrait du *Mémoire* de Maupeou d'Ableige, intendant du Poitou, dressé en 1698 et publié par M. Dugast-Matifeux.) De Villette-Mursay porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent, au chef de second chargé de trois roses de gueule. (*Catalogue des nobles du Poitou*, dressé par Colbert, Barentin et Rouillé du Coudray, *ibid.*)

qui a rendu son nom illustre dans les fastes de la marine, Aymée et Madeleine mariées, l'aînée, en 1658, à Jouslard, seigneur de Fontmort, avocat au parlement, la cadette, en 1654, à Hélie de Sainte-Hermine, seigneur de la Leigne, gentilshommes du Poitou et de l'Aunis, l'un fervent catholique, l'autre zélé protestant, et enfin Marie, mariée au chevalier de Caumont, seigneur d'Adde, fils issu du second mariage du gendre d'Agrippa d'Aubigné avec la fille de son procureur Mériadeau (1).

Mme de Villette aimait passionnément son frère Constant dont elle excusait ce qu'elle appelait avec indulgence les écarts, et lorsque sa belle-sœur accoucha, le 27 novembre 1635 de Françoise d'Aubigné, dans les prisons de la Conciergerie de Niort, elle reçut dans ses bras la pauvre enfant, l'emporta, lui donna la même nourrice qui avait allaité son fils, selon les uns, sa plus jeune fille, selon d'autres, et la garda jusqu'à l'âge de cinq ans. Philippe en avait huit de plus que sa cousine, il s'attacha à elle, l'entoura de soins, partagea ses joies et ses chagrins, fut son protecteur et, lorsqu'à son retour d'Amérique elle fut recueillie une seconde fois par sa tante, la même affection, la même sympathie règna entre eux, plus vive encore et mieux sentie. De ces premières années date une forte et douce amitié qui ne s'est jamais démentie, que rien n'a pu rompre et dont les liens se sont de plus en plus resserrés sous le charme d'une mutuelle estime et d'une fortune en quelque sorte commune.

A dix-sept ans Philippe de Villette servait dans l'infanterie et était parvenu au grade de capitaine lorsqu'il épousa, le 31 juillet 1662, une demoiselle noble et catholique, Marie-Anne-

(1) Aucun écrivain, que je sache, pas même Th. Lavallée qui a jeté un jour si vif sur toute la famille de Mme de Maintenon, ne parle de Marie de Vallois. Nous devons sa connaissance à M. Théophile Frappier qui possède des actes où elle figure, et des lettres écrites par elle. Elle habitait Magné avec sa famille et se plaint des longs voyages de son mari, qui était peut-être dans la marine, comme son beau-frère. Cette alliance explique pourquoi le marquis de Villette, en recommandant Tancrède de Caumont au marquis de Seignelay, l'appelle son neveu.

Hypolithe de Châteauneuf, fille de Gaspard, seigneur de Dillay et d'Ardin, et d'Antoinette Raisin. Réformé après la paix des Pyrénées, déjà père de trois enfants, ayant une fortune médiocre avec beaucoup d'intelligence et d'activité, il supportait impatiemment l'oisiveté à laquelle il était réduit et vivait, préoccupé de l'avenir, dans son château de Mursay.

Françoise d'Aubigné, de son côté, était entrée dans la carrière extraordinaire qu'elle parcourut avec autant de sagesse que de bonheur. Veuve de Scarron, elle avait été chargée par Louis XIV, d'élever, dans le plus grand mystère, les premiers fruits de son amour avec Mme de Montespan. Cette position délicate lui donnait une certaine importance et de Villette la pressait de le tirer d'une inactivité qui le désolait. Elle y travailla avec ardeur, mais d'abord sans succès et lui écrivait le 22 mars 1668 :

« M. de Barentin (1) vient me chercher, je vais chez lui et nous ne nous trouvons point; il a beaucoup d'affaires..... Je voudrois bien que vous fussiez employé et je comprends qu'il est cruel, avec autant d'esprit que vous en avez, d'être inutile et de passer votre vie dans une province; mais je doute que vous rentriez dans l'emploi, étant aussi oublié que vous l'êtes et n'ayant point de patron à la cour. Quant à la guerre, vous feriez une grande folie d'y songer. On croit que la paix se fera cet été; mais quand cela ne seroit pas, on se ruine dans le service; ce n'est pas le parti d'un homme marié. Si vous ne l'étiez pas, je vous conseillerois de vendre Mursay et de le hazarder pour votre fortune. Vous n'êtes plus en état de prendre de pareilles résolutions et je crois que le meilleur conseil pour vous est de vivre doucement. Les recommandations auprès de M. de Louvois sont des chansons, si elles ne sont bonnes, et il n'y en a guère auprès de lui. Les ministres sont accablés de gens qui leur demandent des emplois et en tout on aime ceux qui peuvent y faire de la dépense. »

L'avis était sensé, mais il fut peu du goût de Villette qui

(1) Conseiller au parlement de Paris et intendant de la généralité du Poitou.

alla à Paris vers la fin de cette même année. Il y était appelé, il est vrai, par un motif particulier, pour y suivre un procès qu'il soutenait contre l'un de ses parents, Sansas de Nesmond. Mme Scarron écrivait à sa femme dans le courant de décembre: « Je crois son séjour ici très-inutile; l'affaire qui l'y retient va mal et il n'a de plaisir que celui qu'il veut que je croie qu'il trouve dans ma chambre; ainsi je lui conseille de retourner à Mursay. Je ne crois pas me brouiller avec vous pour un tel conseil.

« Adieu, ma chère cousine, je vous ai souhaitée bien des fois en tiers dans notre conversation et je vous souhaiterois toujours partout où je serai. »

Mme de Villette était en effet une femme de tête et d'un esprit supérieur et agréable.

Le bruit de la faveur dont jouissait Mme Scarron se répandait et ses parents, la croyant toute puissante, s'adressaient à elle de tous côtés, même pour les procès qu'ils avaient devant le parlement de Paris. Elle poussait à la conciliation et engageait à conclure ou à rompre promptement, sachant par l'expérience de sa mère et par la sienne propre ce que coûtent les détours et les longueurs de la chicane. Tel est le conseil qu'elle donna à son cousin qui le suivit. Elle l'en félicita par sa lettre du 14 juin 1670.

« J'ai bien de la joie de vous savoir hors d'affaires avec votre famille. Rien ne me paraît si bon que le repos et la paix. Je souhaiterois du meilleur de mon cœur de pouvoir vous tirer de l'état où vous êtes et je ferai toujours tout ce qui sera possible.

« Adieu, mon cher cousin, je vous aime fort et je voudrois bien que vous fussiez plus heureux dans ce monde ici et moins huguenot pour l'autre. »

Elle songeait déjà à la conversion de de Villette et de sa famille. Celui-ci ne voyant aucune probabilité de reprendre du service, jeta ses vues sur les ambassades et sollicita celle de Varsovie. Mme Scarron, pressentant les difficultés, n'osait pas presser trop vivement le ministre et écrivait le jour de Pâques 1671 à son cousin, à Niort: « J'ai longtemps attendu que vous

eussiez reçu la réponse de M. Colbert, car je n'en suis pas avec lui à aller vous proposer. S'il vous avoit agréé, je pourrois traiter les conditions et faire de tout mon mieux pour qu'on vous en fît d'avantageuses. Voilà les seuls services que je suis en état de vous rendre et, quoiqu'on vous dise de ma faveur, il s'en faut de beaucoup que je gouverne l'Etat. »

Un mois après, elle lui écrivait encore: « J'ai vu M. de Lagny et je lui ai trouvé beaucoup plus d'esprit que je ne puis dire et toute l'amitié possible pour vous. Nous avons parlé de vos intérêts, mais il m'a dit que le voyage de Moscovie étoit remis à un autre temps et que votre religion pourroit vous être un obstacle à votre ambassade, aussi bien qu'à tous les autres avantages que vous pourriez espérer. Je ne voudrois pas que ces raisons-là fussent le motif de votre conversion; mais j'avoue que j'aurois une grande joie de vous voir en état de faire votre fortune et votre salut. »

Au mois de janvier 1672, les chances paraissent favorables à Mme Scarron et elle engage de Villette à venir à Paris s'intriguer et voir les gens qui vraisemblablement seront officiers généraux à la guerre de Hollande qui se prépare. Il suivit cet avis; mais ne trouvant pas d'emploi dans l'armée de terre, il se tourna vers l'armée de mer qu'improvisait alors le marquis de Seignelay, sous les yeux et la direction de son père, le grand Colbert. Cette pensée hardie et féconde rencontrait des obstacles qui eussent paru insurmontables à tout autre gouvernement que celui de Louis XIV; car si la marine marchande fournissait des pilotes et des matelots, les officiers manquaient. Le roi poussait la noblesse à servir sur ses vaisseaux: de Villette se laissa persuader et fit comme une foule de gentilshommes qu'on vit alors prendre un parti qui ne pouvait réussir qu'en France. Etrangers aux études par lesquelles on a, depuis, formé les marins, ils apprirent leur métier en naviguant, en faisant des évolutions et en combattant. Unis aux Anglais contre les Hollandais, ils observèrent leurs manœuvres, les imitèrent et se montrèrent bientôt capables de rivaliser avec leurs maîtres, souvent même de les vaincre.

La plupart de ceux qui embrassèrent cette carrière devinrent

en peu de temps des marins militaires du premier ordre et obtinrent un rapide avancement. Le comte d'Estrées fut nommé lieutenant-général des armées navales du roi aux Iles d'Amérique: de Villette fut placé sous ses ordres le 12 mars 1672, comme capitaine en second sur le *Fort,* vaisseau de troisième rang, commandé par de Blénac. Il se mit à quarante-cinq ans à ce rude apprentissage avec le désir ardent et la ferme volonté de réussir; il était intelligent, résolu, laborieux: avec ces qualités, vouloir c'est pouvoir. Il se distingua bientôt et devint l'un des plus habiles et des plus brillants chefs d'escadre du règne de Louis XIV.

A peine avait-il une année de service qu'il fatiguait le ministre de ses sollicitations prématurées, et sa cousine cherchait avec ménagement à tempérer cette exubérance d'ambition. Elle lui écrivait de Saint-Germain où elle était avec la cour, le 3 avril 1673: « Je ne vous ai pas mandé tout le chagrin que j'ai eu de ce qui s'est passé sur vos intérêts dans le temps que j'étois invisible (1), parce que je hais tout ce qui est inutile. J'ai parlé à M. de Seignelay et lui ai demandé fort instamment de vous donner du moins tous les agréments que vous pourriez désirer, pour adoucir le chagrin où vous êtes. Il m'a donné sa parole positive de vous accorder tout ce qui dépendra de lui et de songer à nos neveux de Sainte-Hermine (2). Prenez donc patience et espérez qu'une autre année vous sera plus heureuse; mais comptez que rien ne peut vous être aussi bon en ce pays-ci que de vous attacher à votre métier comme si vous vouliez être un matelot. Il ne faut point être si actif, et ce qui paroitroit propre à réussir pourroit très-bien nuire auprès des gens qui veulent que l'on sache se tenir en repos et qui appréhendent plus que toute chose les gens inquiets et intrigants.

« Adieu, mon cher cousin, je suis très-fâchée de pouvoir si peu et, étant très-contente pour moi, je vois avec bien de la

(1) Pendant que Mme Scarron élevait les enfants de Mme de Montespan, elle habitait un hôtel, rue de Vaugirard, dans la campagne, ne recevait personne, sortait peu et parlait encore moins.

(2) Deux de Sainte-Hermine, un de Caumont d'Adde, un de La Roche-Allard, neveux de de Villette, servirent sous ses ordres avec distinction.

douleur que je suis peu utile à mes proches dont vous êtes assurément ce que j'aime le mieux. »

De Villette avait demandé le commandement d'un navire qui fut donné à un autre. De là son découragement; sa santé en fut légèrement altérée. Sa cousine relevait ses espérances, le consolait et lui écrivait le 9 octobre 1673 : « Je voudrois de tout mon cœur avoir autant de crédit que vous m'en croyez; mes proches s'en trouveroient bien mieux; mais quand on voit les choses de loin, on grossit souvent les objets... Ne vous rebutez point de m'écrire et pour me faire savoir des nouvelles de votre santé et pour m'informer de ce qui vous passe par la tête pour votre fortune. Je choisirai parmi vos vues celles qui seront de ma portée, et j'y travaillerai avec toute l'amitié d'une personne qui vous est proche, qui vous a toujours aimé avec tendresse et qui vous estime fort. »

M. de Seignelay se rappela sa promesse, et en 1674, le marquis de Villette commandait en premier *l'Apollon*. On sait que vers la fin de cette année-là Messine se révolta contre la domination espagnole et se mit sous la protection de la France. Une flotte y fut envoyée sous les ordres de Duquesne, et un corps d'armée sous ceux du duc de Vivonne, frère de Madame de Montespan, nommé vice-roi de Sicile. De Villette, alors à Toulon, y recevait des nouvelles de Messine qu'il transmettait au château de Clagny (1), à Madame Scarron qui achetait à cette époque la terre de Maintenon érigée en marquisat dont elle prenait le titre et le nom.

Au commencement de 1675, les églises protestantes du Poitou proposèrent à de Villette l'office de député de la province. Il consulta sa cousine qui ne voulut, à cet égard, exercer aucune influence sur son esprit. Il refusa de son propre mouvement et conserva le commandement de son navire sur lequel il emmena ses deux fils. La mère était affligée de cette séparation, et Madame de Maintenon la consolait à son tour en ces termes : « J'ai reçu de Toulon une lettre de votre fils, c'est le plus joli enfant que j'aie jamais vu et vous ne devez point

(1) Le château de Clagny était une des résidences de Mme de Montespan.

avoir regret de le voir sur mer, puisqu'il ne peut être mieux qu'avec son père.»

Vers la fin de l'année, de Villette rejoignit la flotte et participa au combat de Messine, livré le 8 janvier 1676. Il montait alors *l'Assuré,* vaisseau de troisième rang, et faisait partie de l'avant-garde. Son fils, Philippe de Mursay, âgé de dix ans, était à son bord en qualité de volontaire, ainsi que ses deux neveux de Sainte-Hermine, dont l'aîné était lieutenant et le cadet enseigne. Par une distinction qui surpasse toutes les autres, le roi lui-même prit le soin d'annoncer à Madame de Maintenon la noble et courageuse conduite de son cousin, et celle-ci s'empressait d'écrire, le 24, l'heureuse nouvelle à la marquise de Villette : « Il vous faut faire compliment sur les merveilles que M. de Villette a faites. J'en reçus la première nouvelle par le roi qui m'a fait l'honneur de me dire que mon cousin s'étoit signalé. Ce témoignage là n'est pas à dédaigner, aussi me fait-il un sensible plaisir. Je n'oserois vous dire que votre fils étoit sur le tillac, essuyant le feu de quarante mille coups de canon, et criant au major qui nous l'a dit : « Voilà les coquins qui fuient ! » Je ne doute point que ce récit ne vous coûte quelques larmes; mais elles seront de joie. Pour moi, j'en ai une bien grande qu'il se soit fait nommer, et j'espère que le roi s'en souviendra en temps et lieu.

« Les Sainte-Hermine ont aussi très-bien fait; j'ai écrit à Madame de La Laigne.»

Deux jours après, elle adressait à son cousin, à Messine, la lettre suivante, datée de Saint-Germain, et qui semble être une réponse : « Il est vrai que j'ai senti une extrême joie d'apprendre par le roi même que vous aviez fait des merveilles et que j'ai connu en cette occasion la tendresse que j'ai pour vous depuis si longtemps. M. de Seignelay m'a promis de faire souvenir Sa Majesté dans toutes les occasions de ce que vous venez de faire, et de vos neveux aussi. M. le chevalier de Chaumont n'en a oublié aucun; je n'ai plus rien à désirer de vous pour fonder mes bons offices. Je ferai assurément de mon mieux, mais continuez à vous aider; car mon crédit est médiocre, et ce que vous avez fait sera auprès du roi plus efficace et aura plus de

succès que les offices de tout ce qu'il y a de dames en France.

« J'ai écrit à Madame votre femme; je crois qu'elle sera bien aise de ce que je lui mande, et qu'elle pleurera bien de joie sur ce que je lui dis de son fils. On en conte des choses étonnantes. J'ai montré la lettre à Madame de Montespan qui m'a promis d'en parler au roi.

« Adieu, mon cher cousin, j'attends mon frère et on me fait espérer un mariage pour lui. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur, vous savez que les femmes aiment les braves.»

Nous ne savons jusqu'à quel point la réputation de froideur qu'on a faite à Madame de Maintenon est fondée sous certains rapports; mais il est difficile d'exprimer plus chaleureusement son admiration et son enthousiasme. De semblables encouragements étaient bien propres à exalter les courages.

Le combat de Messine fut suivi de celui d'Agosta, livré le 22 avril. De Villette était cette fois à l'arrière, sous les ordres de l'amiral de Preuilly d'Humières. Il attaqua avec vigueur Haën, vice-amiral hollandais : « Ceci se passa heureusement, dit-il, dans ses *Mémoires;* car encore qu'il eût vingt-quatre canons et deux ou trois cents hommes de plus que moi et qu'il m'ait tué bien du monde, il me laissa après une heure et demie d'un feu très-vif.» Dans ce récit, d'une excessive modestie en ce qui le concerne, il ne nomme même pas son fils qui y fut blessé. Le roi était en Flandre lorsqu'il eut connaissance de cette importante victoire, et Madame de Maintenon apprit encore de sa bouche la belle conduite de son cousin; elle en écrivit de suite à Madame de Villette, à Niort: « Je ne sais si Monsieur de Villette vous a mandé que son fils a été blessé légèrement à cette dernière occasion; mais je sais bien que vous ne vous attendez point au compliment que je vais vous en faire, qui est que j'en suis ravie. Je l'ai fait savoir au roi et à Madame de Montespan; et quand le premier mouvement de tendresse sera passé, je suis sûre que vous penserez comme moi et que vous vous saurez bon gré d'avoir mis au monde un petit héros. Réjouissez-vous en donc, ma chère cousine, puisqu'il est vrai, sans flatterie, que vous avez le plus joli et le plus surprenant enfant que l'on ait vu.»

Le jeune Philippe de Mursay fut, à la suite de cette action, promu au grade d'enseigne, malgré son bas-âge, en récompense de l'intrépidité qu'il avait déployée et de la blessure qu'il avait reçue. Elle n'était pas toutefois assez grave pour l'empêcher de continuer la campagne, et il était encore avec son père lorsque la bataille de Palerme fut gagnée par Duquesne et Vivonne, le 2 juin suivant, sur la flotte hispano-hollandaise. Cette victoire navale fut la plus complète que la France ait jamais remportée. De Villette était matelot (1) de l'arrière-garde commandée par Gabaret, et s'y distingua comme d'habitude. Madame de Maintenon écrivit de Saint-Germain, le 2 juillet, à sa cousine, à Niort: « Le chevalier de Chaumont qui a porté au roi la nouvelle de la plus grande action qui se soit jamais faite sur mer a repassé par ici et m'a conté des merveilles de M. deVillette, de son fils et de vos neveux..... Sainte-Hermine doit porter une nouvelle au roi.»

Le marquis de Villette a été l'historien fidèle des événements qui se passèrent dans les mers de Sicile où il resta avec l'escadre jusqu'au remplacement du maréchal de Vivonne par La Feuillade qui accepta la triste mission de retirer aux Messinois les secours et la protection de la France. Si le témoin des faits qu'il raconte déplore la division qui régna parfois entre les commandants de nos troupes de terre et de mer, il est toujours équitable envers eux et rend une égale justice à leurs talents et à leur bravoure.

« Cette campagne, dit-il, servit à faire connaître aux Français les avantages qu'on peut tirer du bon ordre et de la discipline. C'est à ces moyens que furent dus les succès obtenus, tandis que leur absence causa en partie la ruine des ennemis;» ainsi Ruyter grièvement blessé au combat d'Agosta et expirant sur son navire devant Syracuse, montra tout le mépris imaginable pour les Espagnols, jusqu'à refuser de recevoir l'amiral et ordonner qu'on lui dît de sa part « qu'il avait assez vu de poltrons pendant sa vie.» Ce reproche de lâcheté ne pouvait

(1) Vaisseau qui en accompagne un plus grand. Les vaisseaux qui combattent côte à côte sont les matelots l'un de l'autre.

cependant sans injustice s'appliquer à tous les espagnols. De Villette raconte un fait remarquable dont il fut témoin au combat de Palerme et qui rachète celui adressé à leur chef par un illustre guerrier aigri par l'adversité, trahi par la fortune, et dont la voix n'avait peut-être pas été assez écoutée pendant l'action. « J'étais à la portée du mousquet de l'*Amiral* d'Espagne, dit-il, dans ses *Mémoires,* quand il sauta en l'air, et j'admirai la fermeté extraordinaire de deux cents officiers réformés qui n'abandonnèrent jamais ce vaisseau et donnèrent à tout l'équipage l'exemple de périr en combattant, sans qu'on vit un seul homme, de mille ou onze cents qu'il y avait, se jeter à la nage pour se sauver à terre, quoiqu'il n'y eût qu'une portée de fusil et que les courants y portassent.»

Il y avait de la gloire à vaincre de tels adversaires.

La flotte dut rentrer à Toulon et la traversée offrit à de Villette l'occasion de se signaler d'une façon singulière, qu'il raconte ainsi : « M. de Vivonne, dans un conseil de généraux, conclut que je devais désarmer le *Henri* fort de quatre-vingt-quatre canons, parce que ce vaisseau était faible d'échantillon et déjoint, et qu'il avait trop de membres pourris pour pouvoir tenir la mer. Je m'opiniâtrai à vouloir le ramener à Toulon pour y prendre à sa place le *Sans-Pareil.* M. de Preuilly m'aida à obtenir cette permission comme une grâce, et à m'épargner l'extrême chagrin que j'aurais eu de me voir forcé de laisser mon vaisseau dans un port étranger.

« M. Duquesne écrivit à la cour qu'il ne me voulait pas confier les paquets pour le roi et qu'il était assuré que je n'arriverais jamais en France. Cependant j'essuyai un rude coup de vent qui me rompit mon beaupré et je ne laissai pas que d'arriver fort heureusement à Toulon. J'y reçus bientôt après des ordres pour désarmer entièrement. M. de Gabaret qui me suivait de près avec une escadre de quinze vaisseaux souffrit du même coup de vent, et comme il ne prit pas d'assez loin les précautions pour doubler le cap Corse, les quinze vaisseaux qu'il ramenait pensèrent périr, et celui de Gravier, le *Magnifique,* périt en effet sur les roches, aux bouches de Boniface, non loin de la Sardaigne.

« J'allai à la cour, et j'étais dans le cabinet de M. de Seignelay quand M. de Ferville, envoyé par M. de Gabaret, apporta la nouvelle de cette perte. M. de Seignelay me fit confidence de l'embarras où il était pour donner au roi une si mauvaise nouvelle. Je lui dis qu'en sa place je la porterais comme bonne. — Et comment? reprit-il. — En faisant, lui répondis-je, remarquer à Sa Majesté le bonheur d'avoir sauvé quatorze vaisseaux dans une occasion qui devait lui en coûter quinze. M. de Seignelay reçut cet avis avec joie et en profita. »

Ceci se passait vers la fin de 1676. De Villette avait amené à la cour son fils qui y fut admiré, choyé et adulé. Les combats auxquels il avait pris part et sa jolie figure lui attirèrent l'attention et les caresses de Madame de Montespan. On voulait qu'il se fit catholique et sa fortune était assurée; mais l'austère huguenot, refoulant au fond de son cœur les élans de la tendresse paternelle, résista à toutes les offres et l'emmena avec lui à Mursay.

L'obstination du marquis de Villette fut alors un obstacle à son avancement; on fut même peu juste à son égard, ce qui semble au moins ressortir d'un passage de la lettre de Madame de Maintenon à Madame de Villette, du 7 avril 1677 : « Vous êtes très sage de ne pas vous commettre avec votre mari sur la religion; mais du moins devez-vous adoucir le plus qu'il vous est possible les persécutions qu'on lui fait. J'espère que je ne lui serai pas inutile. »

A la fin de cette année, de Villette, après avoir désarmé le vaisseau le *Henri IV,* était donc retourné à Mursay où il resta quelque temps sans emploi. Sa cousine lui écrivait en janvier 1678. « .... Je ne sais ce que le roi feroit pour vous si vous étiez converti; mais il me paroit en avoir envie et a une attention particulière là-dessus dont je n'ai pas osé lui demander la raison. Vous m'avez promis de voir M. de Condom, venez donc ici quand vous vous porterez un peu mieux. » Il vit en effet Bossuet, mais persévéra dans sa croyance.

A cette époque de Villette avait désiré obtenir la mission de conduire notre ambassadeur en Turquie; Mme de Maintenon lui avait écrit à ce sujet le 2 avril 1676: « La cour arrive jeudi;

quand j'entendrai parler du voyage à Constantinople je serai alerte, soyez-le aussi et suppléez au peu de temps que l'on me laisse pour les affaires de mes proches et pour les miennes. »

Un autre eut ce commandement et de Villette dut se résigner au repos; mais Mme de Maintenon avait ses vues et se retourna d'un autre côté.

Une expédition navale était alors sur le point de sortir de La Rochelle, pour cingler vers l'Amérique, sous les ordres de l'amiral d'Estrées. Protéger nos colons, leur montrer que la métropole ne cessait pas de veiller à leurs intérêts, faire respecter et craindre le pavillon français dans l'autre hémisphère, intimider l'Espagne, connaître les places du royaume de terre ferme et des principales îles espagnoles, s'en procurer des plans et aviser aux moyens d'attaquer un jour ces peuples, exiger des réparations de ces pirates, et, en cas de refus, combattre sans craindre de rallumer la guerre : telles étaient les belles instructions dressées par Seignelay et signées du roi. De Villette entra parfaitement dans leur esprit, comme on le voit dans ses *Mémoires*, et commanda pendant cette longue campagne *les Jeux*, vaisseau de trente-six canons sur lequel il reçut trois capitaines, quatre lieutenants, des enseignes et des volontaires; car c'était dans ces écoles pratiques que se formaient les marins propres à répondre aux grandes pensées qui ne tardèrent pas à se révéler. Il emmena de Marmande son plus jeune fils; mais l'aîné, attaché à l'escadre de M. de Châteaurenaud dut rester en France.

C'est pendant qu'il remplissait cette importante mission que Mme de Maintenon parvint à tromper sa surveillance, fit venir près d'elle Philippe de Mursay et enleva par ruse sa fille, qui fut la marquise de Caylus et dont elle fit, à force de soins, une perfection fine, aisée et souriante, où la légèreté naturelle s'allia à un esprit observateur et sûr.

A son retour, de Villette, très-mécontent, écrivit à sa cousine en termes amers et durs. La réponse, datée du 16 avril 1681, est un modèle de tendresse, d'habileté et de fermeté. La majeure partie en a été reproduite dans notre notice sur Mme de Caylus: Mme de Maintenon n'est pas moins habile en ce

qui touche le fils sur lequel cependant elle se sent moins de droits, mais qui est déjà catholique et dont elle tient à conserver la conquête sans froisser sa liberté. Elle flatte son cousin dans ses enfants et touche adroitement la fibre délicate et toujours sensible de la vanité paternelle : « Votre fils, lui dit-elle, a de l'esprit et du sens ; il est bien né, plein de bonnes intentions, ambitieux, hardi et, en un mot, je n'ai rien vu de mauvais en lui qu'une grande présomption : Il est trop rempli de son mérite, toujours occupé de lui, jamais des autres ; questionnant toujours trop, grand parleur, inquiet ; n'aimant pas la lecture, enfin ayant tous les défauts d'un homme qui a été admiré. Je l'ai poussé là-dessus, il s'en est corrigé si promptement que je ne puis le comprendre. Je croyais l'affliger en lui proposant l'académie et qu'il aurait de la peine à devenir écolier, après avoir été officier sur sa bonne foi et, depuis, homme de cour. Cependant, c'est où je vis son bon sens, il en fut ravi et il s'y conduit de façon que Bernardy me fait dire tous les jours qu'il n'a jamais eu de jeune homme si doux, si sage et si appliqué. Nous eûmes un petit démêlé sur ce que j'exigeai qu'il ne sortît que pour venir à la cour ; je sais la rigueur de cet ordre-là, mais je sais aussi que rien ne lui seroit meilleur pour ce pays-ci et qu'il ne peut être trop sage, s'il veut plaire au roi. M. de Forbin (1) me l'amène toutes les semaines : cela lui est bon et plus utile que d'être avec un prince du sang. Nous le laisserons à l'académie tant que vous le jugerez à propos. Ecrivez-lui souvent, exigez qu'il vous réponde ; il écrit mal et est paresseux là-dessus, car du reste il ne l'est pas. Il est un peu cru, mais il sera petit. »

Abordant plus loin une accusation injuste que l'amertume avait arrachée à de Villette, Mme de Maintenon poursuit ainsi : « Je ne vous ai point rendu de mauvais offices auprès du roi et plût à Dieu que vous n'eussiez pas pour le servir une exclusion insurmontable. Votre fils a été malade ; il va mieux. Votre fille

(1) Commandant la compagnie des mousquetaires du roi dont faisait partie le jeune de Mursay qui avait abandonné la marine pour entrer dans l'armée de terre. Son frère en fit autant.

est ravie de tout et m'écrit souvent. J'ai reçu la lettre de Marmande; il écrit bien mieux que son frère en toute façon; mais je voudrois leur ôter cette manière de se tutoyer que je vois s'établir dans votre famille et qui n'est point noble du tout.

« Adieu, mon cher cousin, mes compliments à Mmes de Villette et de Sainte-Hermine; je n'écris qu'à vous et vous voyez que c'est amplement. Je crois que vous aurez été bien aise de la promotion de M. le maréchal d'Estrées. Il me dit beaucoup de bien de vous; je lui répondis que je le connaissois et qu'il me feroit plus de plaisir d'en parler au roi. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas appris par moi la conversion de M. de Mursay; je vous ai mandé le jour qu'il fit son abjuration à Versailles et je ne manquerai jamais à rien de tout ce qui pourra vous marquer la tendresse, l'estime et la considération que j'ai pour vous. »

Le Vte de Lastic Saint-Jal.

La suite au prochain numéro.

GLOSSAIRE POITEVIN

—

F

FAGNE, s. f., boue, c'est le mot français fange par métathèse.— *Les chemins sont pleins de fagne.*

FAILLETTE, s. f., défaut dans la toile.

FAIMGALLE, FRAIMGALLE, s. f., sorte de faimvalle, appétit excessif ou plutôt faiblesse qui prend parfois à ceux qui voyagent à pied.

FARAUD, FARAUDE, adj., qui se requinque.

FARAUDER, v. n., se requinquer.

FARFOUILLER, v. n., faire du bruit.— *L'eau, entrée dans les souliers, farfouille quand on marche; les personnes qui ont de l'eau dans leurs sabots farfouillent en marchant.* — C'est une onomatopée.

FARINAÏE, s. f., mélange de farine, d'eau ou de lait, qu'on donne aux petits cochons.

FAUCHE, s. f., manière de faucher.— *Ta fauche me va, mon garçon.*

FAUSSI, FAUSSIE, part. passé de fausser, et adj., rempli excessivement, très-nombreux.— *Le champ de foire était faussi de marchandises; le monde était faussi dans l'église le jour de Pâques.*

FAYE-SUR-ARDIN, FAYE-L'ABBESSE, LA FOYE-MONJAULT, ces trois communes des Deux-Sèvres et tous les lieux appelés sim-

plement Faye, Foye, la Faye, la Foye, tirent leur nom du mot de la basse latinité *fagia*, plant de hêtres, en aspirant le *g*.

Ferrière (La). Si les villages, métairies, communes qui portent ce nom sont ainsi appelés à cause de leur position auprès d'anciennes mines de fer, il ne faut pas s'étonner de leur nombre, car on lit dans les *Commentaires de César*, liv. 7, ch. 22: *apud eos* (*Gallos*) *magnæ sunt ferrariæ*. Pour les villages et métairies on prononce souvent *ferère*.

Ferrolière (La), nom de métairies, de villages, même étymologie que le mot précédent, la première syllabe quelquefois muette.

Fête, s. f., communion.— *Mon mari a coutume de faire sa fête le Jeudi-Saint.*

Feuillet, s. m., sorte de scie.

Fiance, s. f., confiance, foi. — *Ne faut pas avoir grand fiance en tes paroles.*

Fignolant, fignolante, adj. verbal, qui se requinque.

Fignoler, v. n., se requinquer, avoir une mise plus riche que ne permet notre fortune; s'applique aux jeunes personnes non mariées de l'un et l'autre sexe.

Fignoleur, adj., celui qui renchérit sur les autres par son langage, ses manières, sa mise.

Fini, finie, adj., amaigri, défiguré.

Fisson, s. m., aiguillon des abeilles, des guêpes, des serpents; du latin *figere*, piquer.

Flammer, v. n., flamber, être allumé.— *Ton feu a été long à flammer.*

Flex. 1° commune du département de la Vienne; 2° petit village de la commune de Saint-Christophe-sur-Roc. Ces localités sont ainsi appelées, à cause de leur situation à un détour du chemin. Du substantif latin *flexus*, courbure.

Fleurer, v. a. et n., terme de boulanger, saupoudrer de farine le linge, les bannetons où les pains lèvent, et encore les planches avant d'être enfournées, afin qu'ils ne s'y collent pas.

Floquer, v. n., faire du bruit, même signification que

farfouiller. — *L'eau floque dans nos sabots; on floque dans ses souliers; l'eau qui bat la rive floque.* Tout cela par onomatopée.

FONCER, v. a. et n., fournir quelqu'un d'argent.— *Ne crains pas, on te foncera.*

FONCER, v. a., donner la culotte à un enfant.— *Quand foncerez-vous le petit gars?*

FOND, s. m., culotte, pantalon. — *Relève donc ton fond qui tombe.*

FONZAÏC, FONZIC, s. f., terrain dans un fond. — *La fonzaïc de ton pré n'est pas toute mauvaise.*

FORAINE, adj. f., s'emploie avec maison.— *Maison foraine, isolée à la campagne.* Usité dans le Loudunais.

FORÇABLE, adj. des deux genres, qui demande de la force, *ouvrage forçable.*

FORMANCE, s. f., apparence, forme.— *L'enfant écrasé par la charrette n'avait pas formance de chrétien, quand on l'a relevé.*

FORT, s. m., terrain ferme, solide. — *Quand on aura joint le fort, on ira plus vîte.*

FORTATIF, FORTATIVE, adj., qui est d'un fort tempérament.

FOUCADE, s. f., colère, impatience.— *Se mettre en foucade.*

FOUPIR, v. a., chiffonner, froisser. — *Le vent a foupi ma coiffe.*

FOURACHE, FOURNICHE, adj. des deux genres, non apprivoisé en parlant des animaux; peu sociable en parlant des personnes. C'est l'adjectif farouche par métathèse.

FOURNÉER, FOURNEYER, v. a., pétrir le pain, préparer la fournée.

FOURNÉANGE, FOURNEYANGE, s. m., action, manière de fournéer.— *Ton fourneyange est bon.*

FOURNEILLE, FOURNILLE, s. f., fagot de menu bois pour chauffer le four.— *La fourneille enchérit tous les ans.*

FOURNIER, nom propre, celui à qui il fut donné tout d'abord, avait chauffé probablement le four pour les autres.

FOURNIOU, s. m., lieu dans les métairies où est le four. — *Le valet couche dans le fourniou.*

Fragnaïe, fragnée, noms de métairies, frainaie, lieu planté de frênes.

Fragne, s. m., frêne, du latin *fraxis*, très-long.

Frague, adj. des deux genres, faible, sans force.— *Ie me sens le cœur fragne.* Du part. passé latin *fractus*, brisé, rompu; très-bref.

Fraindre, v. a. et n., battre pour la première fois l'airée, la courtée.

Frairaiches, s. m. pluriel, tous les frères et sœurs collectivement pris.— *On a réuni tous les frairaiches.*

Fraiselle, s. fém., vase à faire des fromages; du latin *fiscella.*

Fralc, adj. des deux genres, cassant en parlant du bois; du latin *fragilis*, qui se brise sans peine.

Franc, adj. m. hardi, résolu, en parlant d'un enfant; fort usité auprès de Bressuire.

Franc, franche, adj., privé, apprivoisé.— *Moineau franc, perdrix franches.*

Frappe (de), loc. adv., dru et menu. — *Quand la pluie cheut de frappe, les chemins sont moins glissants.*

Freindre, v. n., battre pour la première fois le blé dans l'aire; du latin *frangere*, briser.

Frelasser, v. n., faire du bruit en parlant de corps qui s'entrechoquent. — *Qu'as-tu donc dans ta poche qui frelasse?*

Freliner, v. n., rendre un son clair, en parlant de corps sonores qui se heurtent. — *Ie entends de l'argent qui freline dans ton gousset.*

Freluret, frelurette, adj., mince; ne se dit que des personnes.— *Le petit garçon de mon frère est tout freluret.*

Fremoger, v. a. et n., nettoyer, mettre en état de propreté. — *Songe à fremoger l'écurie; dans ta chambre on a trouvé à fremoger.*

Frenicle, frenille, adj. des deux genres, susceptible, gai en parlant des personnes; vif, chatouilleux, en parlant des animaux.

Fressine, commune des Deux-Sèvres, qui tire son nom du latin *fraxinetum*, plant de frênes.

Fretasser, v. a., fouetter, frapper avec des frettes, et par extension frapper de toute autre manière.— *Va, mon gars, tu seras fretassé.*

Frette, s. f., petite branche de bois pliant dont on se sert pour des cages, des bourgnes, etc., etc.; première syllabe aussi muette que l'autre.

Fretter, v. a., employer des frettes, par extension toute autre matière.

Fricot, s. m., ce qu'on mange avec le pain, pitance.

Friouler, v. imp. et n., rendre un petit bruit en parlant de l'eau qui commence à bouillir, du beurre mis en mouvement par la chaleur, etc.

Fromer, v. a., empêcher de croître, d'engraisser, en parlant des animaux.— *Qui a pu fromer mes ouailles?* très-long.

Froze, nom d'une commune du département de la Vienne, lieu inculte, friche, lande, mot de la basse latinité.

Frutifier, v. n., mettre bas en parlant des femelles de certains animaux, comme brebis, vaches, juments, truies, etc.

Fumeller, v. a., fumeller le chanvre, arracher les tiges mâles pour laisser mûrir les tiges femelles ; par extension cueillir sur un arbre les fruits les plus mûrs.

Furgailler, v. a. et n., fouiller, remuer, mettre sens dessus dessous.— *Qu'as-tu donc furgaillé dans ta chambre?*

G

GAGE, s. f., mare, flaque, très-bref.

GAÇOUAIL, s. m., petite flaque.

GAÇOUILLET, s. m., très-petite flaque.

GAGER, v. a., prendre à louage. — *Ie ai besoin de deux domestiques, ie les ai gagés.*

GAGER (SE), v. pr., servir, travailler à prix d'argent.

GAGNERIE, nom de domaine.

GAGNOCHIS, s. m., amas de boue. — *Qu'avais-tu besoin de t'enfoncer dans quiau gagnochis?*

GAGNOT (à), loc. adv., passer, *aller pretout* (partout) *à gagnot*, à la manière des chiens, qui ne choisissent ni le beau ni le mauvais chemin, gagnot étant le même mot que cagnot, petit chien.

GAÎNER, v. a., mettre, passer comme on ferait dans une gaîne. — *Gaîne vite ton bras dans la manche de ta veste;* par hypallage: *Gaîne ta veste dans ton bras.*

GAISSER, GUIAISSER, v. n., taller, pousser d'autres brins. — *La baillarge a gaissé fort.*

GALARNE, s. f., le nord-ouest, le vent de galarne; du celtique *gwalarn.*

GALE, s. f., houssine, gaule; très-long. — *Coupe-me donc ine gale.*

GALÉES, s. f. pluriel, landes, brandes. — *Conduis les ouailles dans les galées.* On prononce ce mot comme il est écrit.

GALINET (en), loc. adv., à la légère.— *Le temps est chaud, mettons-nous en galinet.*

GALONAGE (en), loc. adv., être sans cesse en galonage, par voie et par chemins; ce terme est plus honnête que le français en garonage.

GAPAILLER, GINPAILLER, v. a., éparpiller, dissiper. — *Alle a gapaillé toutes ses hardes par la chambre.*

GARANTIE (à la), loc. adv., donner un fait, un objet, une personne à la garantie, c'est garantir, donner le fait comme certain, l'objet comme bien confectionné ou de valeur, la personne comme capable ou estimable.

GARDOU, s. m., banneton, coffre percé où l'on garde du poisson, huche.

GAROBE, s. f., gesse vulgaire.

GARROCHER, v. a. et n., jeter, ruer, lancer.— *Le caillou que tu m'as garroché a manqué de me joindre la figure;* par hypallage, garrocher quelqu'un, lui lancer des pierres; ce verbe, pris absolument, veut dire lancer des pierres; vient de garrot, bâton court pour abattre des noix, des pommes, etc., etc.; à défaut de garrot on se sert de pierres, de là notre verbe garrocher par catachrèse.

GARROCHER (se), v. pr., se lancer des pierres.

GATER, v. a., faire un mal considérable.— *Si on n'y prenait garde, ton mulet gaterait les gens,* les mordrait, les frapperait du pied.

GAVACHE, s. et adj. m., mou, lâche, maladroit. — *Va, gavache que tu es!* C'est un mot espagnol.

GAVACHER, v. a., faire mal un ouvrage.

GAVACHIN, GAVACHON, s. m., terrain où ne poussent que des bruyères, des ajoncs.— *Faudra dégâter quiais gavachons.*

GAVAGNER, v. a., même sens que gavacher.— *Tu as gavagné mon pantalon.*

GEALE, s. f., engelure; très-bref.

GEALLON, s. m., vase de terre dans lequel les laitières apportent leur lait à la ville, et qui a à peu près la même capacité que le gallon anglais (environ quatre litres); le mot geallon est fort connu à Niort.

Geau, s. m., coq, le mâle de la poule, du latin *gallus.*

Gencer, v. a., balayer. — *Dis à Mariette de gencer la chambre;* on voit que notre verbe patois dit moins que le verbe français agencer.

Germail, s. m., le râle de la mort.

Gernon, s. m., germe.— *On n'a pas vu un seul gernon.*

Gervis, s. m., treillis, tonnelle.

Gêtir, v. n., être ennuyé, ronger son frein, il n'a pas tous les temps; s'emploie activement avec faire.— *Ah! petit drôle, tu te plais à me faire gêtir.*

Giffle, s. f., coup du plat ou du revers de la main sur la joue.

Giffler, v. a., souffleter.

Gle, il ou ils, servant pour le singulier et le pluriel.— *Gl'est venu, gle sont venus*, il est venu, ils sont venus; *gn'est pas venu, gne sont pas venus.*

Goaille, s. f., plaisanterie.— *Histoire de goaille.*

Goailler, v. a. et n., railler, plaisanter.

Goailloux, s. m., qui aime à goailler.

Godeau, Godin, Godineau, Goudeau, Gaudichau, les personnes ainsi nommées descendraient-elles par hasard de familles gothes??

Godiche, adj. des deux genres, simple, niais; du latin *gothicus,* qui est propre aux goths.— Il est assez dans les habitudes des vainqueurs et des vaincus de tourner en ridicule le nom de leurs ennemis.

Gorgeter, v. n., humer l'air, en parlant des poissons qui viennent à fleur d'eau.

Gosser, v. a. et n., travailler en bois, faire divers ouvrages comme râteaux, claies, etc., etc.

Gosserie, s. f., lieu où l'on gosse.

Goumois, s. m., longue table où le boulanger pose ses pains.

Goumon, s. m., protubérance au menton provenant d'embonpoint ou de maladie.

Gourounante, adj. verb. f., truie gourounante, qui est pleine et près de mettre bas.

Gourouner, v. a. et n., mettre bas, en parlant de la truie;

par extension et par métaphore, s'ébouler, s'écrouler. — *La terre de mon pré gouroune de temps en temps dans le chemin.*

GRAFFIGNER, v. a., égratigner. — *Au diable l'épine qui m'a graffigné la figure.*

GRAILLON, s. m., odeur de brûlé au fond d'un chaudron. — *Sentir le graillon.*

GRAIPPE, adj. des deux genres, engourdi par le froid; ne se dit que des doigts et des mains. En français gourd, gourde.

GRALÉ, GRALAÏE, part. passé du v. grâler, rôti dans la braise ou dans une poële percée, desséché à l'excès par le soleil ou le feu.

GRALER, v. a. et n., rôtir, dessécher à l'excès. — *La chaleur a grâlé les feuilles de mes poiriers;* quant aux châtaignes que l'on met dans la braise ou une poële percée on dit faire grâler.

GRALON, s. m., poële percée où l'on fait grâler des châaignes.

GRAPPE-CHAT (à), loc. adv., aller à grappe-chat, sur les mains.

GREGNE, s. f., croûte du pain; très-muet. — *Te voilà de la gregne.*

GRELLE, s. f., sorte de crible, de tamis.

GRELLER, v. a., passer par la grelle.

GRELLEYURES, s. f. pluriel, le dèchet des choses *grellaïes.* — *Jette les grelleyures dans le chemin.*

GREMILLON, s. m., petit grumeau.

GRENAILLER, v. a. et n., remuer, éparpiller. — *Que te sert-ho de grenailler sans cesse le feu, les cendres?*

GRENOTE, s. f., vase où se met le grain destiné aux volailles.

GRENUCHE, GRENUCHON, sorte de scarlatine.

GREPPE, adj., avoir les mains greppes, engourdies par le froid.

GRESELER, v. n., trembler de froid, éprouver le râle de l'agonie.

GRETTE, s. f., chenevotte, petite parcelle du tuyau de chanvre. — *Faudra jeter les grettes dans le feu.* Très-bref.

GRILLE, s. f., sorte de crible. — *Passe donc les cendres par la grille.*

Griller, v. a., passer par la grille. — *Faudra griller le sable.*

Grimousser, v. n., grommeler, blâmer; usité auprès de Thouars.

Gringuenasser, v. a. et n., quereller, blâmer sans raison. — *Faut qu'a gringuenasse.*

Gringuenasser (se), v. pr., se disputer, se prendre de bec. — *As-tu entendu les voisins se gringuenasser?*

Grippaille (à la), loc. adv., jeter de l'argent, des dragées à la gripaille, à la gribouillette au milieu d'une troupe d'enfants qui cherchent à en gripper.

Grippet, s. m., chemin roide où l'on ne va qu'en grimpant. *Je guenais en montant le grippet de la Visitation.*

Groie (La), nom de métairies; Groies (Les), nom de terrains crayeux; du latin *creta*, pierre tendre.

Grouaïe, grouée, grouie, s. f., couvée. — *La poule n'a que six poulets dans sa grouaïe.* — Grand nombre. *Que peut faire le voisin avec sa grouaïe d'enfants?* du latin *grex*, troupeau.

Grouer, v. a. La poule groue ses poussins quand elle les tient sous ses ailes.

Gruace, s. f., terrain crayeux. — *Le froment aime la gruace.*

Gruge, s. f., instrument à dents pour gruger le chanvre, le lin.

Gruger, v. a. et n., gruger le chanvre, en enlever les têtes avec la gruge.

Guace, (prononcez *gace*), s. f., mare, flaque.

Guaçouaril, s. m., petite guace.

Guaçouillet, s. m., très-petite guace.

Guede, adj. des deux genres, lourd, essoufflé. — *Je sés guede.*

Gueder, v. n., terme des joueurs de boules, de quilles, ne pas arriver.

Guener, v. n., haleter, être essoufflé; c'est une onomatopée.

Guienne, ancienne province de France, — n'en déplaise à

Montaigne qui fait venir ce nom des ducs Guillaume, ne peut-on pas dire que Guienne est le mot Aquitaine légèrement altéré.

Guiller, v. a. et n., glisser. — *Ma mère en partant m'a guillé dix francs dans ma poche; ma serpette m'a guillé de mon bissac.*

Guiller (se), v. pr., se faufiler, entrer adroitement.

—

DEUX LETTRES INÉDITES DE 1619

—

J'ai donné dans cette *Revue* même (1), à l'appui d'un examen du livre de M. Anquez intitulé : *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des Réformés de France*, trois lettres relatives aux divisions intestines des Rochelais sous le règne de Louis XIII, et à l'inquiétude qu'elles causaient aux chefs du parti protestant. J'en publie aujourd'hui deux autres, bien moins importantes à la vérité, mais qui ne me paraissent pas sans intérêt. Elles sont copiées sur les autographes qui se trouvent au chartrier de Thouars ; j'en dois la communication à la bienveillance de M. Paul Marchegay.

Je donne d'abord le texte des lettres; j'essaierai ensuite de les éclaircir par quelques notes.

La première n'est qu'un fragment.

Extrait d'une lettre du ministre André Rivet, datée de Thouars, le 10 avril 1619, et adressée à Madame la duchesse de La Trémoille, princesse en Orange, à Paris.

. . . . . Tout ce qui me soucie le plus est que nous ne sommes pas

(1) *Revue de l'Aunis*, 2e année, page 609 et 653.

trop en bonne posture pour attendre quelque rétablissement à nos affaires, car ceux de Béarn appellent à la prochaine assemblée générale du jugement qu'a faict celle de La Rochelle, qu'il faut qu'ils se resolvent à un accomodement, et La Rochelle, sur cela et autres choses, est plus que jamais divisée, tellement que je crains bien qu'ils se taillent eux mesmes du mal et à leurs voisins. J'attends ce qu'ils auront faict dimanche en l'élection du maire où les factions auront paru. M. de Rohan a tournoyé autour d'eux, ores à Saint-Jean, ores à Fontenay, ores à Niort, et la maison de ville avait délibéré de l'envoyer visiter, mais les bourgeois s'y estans opposez rien n'a esté faict. On dit que M. de Loudrière a fort aidé à ce rebut, et je ne scay pourquoi. Le peuple de là parle de Monseigneur (1) avec beaucoup d'advantage, mais c'est un peuple et fort inconstant et très-mal conduit par des gens qui n'ont ni le zèle de Dieu ni la tranquillité publique pour but et qui ne demandent qu'enfermer en leurs nouvelles murailles la substance de leurs voisins et les richesses de la mer. Dieu nous garde des intérests particuliers.

*
* *

A Monseigneur de La Trimouille, duc et pair de France.

Monseigneur, l'espérance que j'ay que nous aurons l'honneur de vous voir dans cette ville dans quelques jours, m'empeschera de vous mander l'estat auquel nous sommes; et aussy que M. Brus (2) vous raportera amplement tout ce qui se passe et comme nous travaillons au bien, et aussi comme nous i sommes traversés par les mauvaises pratiques d'aucuns. J'espère toutefois que les choses iront au contentement des gens de bien. Je crainderois de vous estre importun sy je faisois ma lettre plus longue. Je me donneray l'honneur de vous assurer de ma fidellité et vous suppliray de me croire, Monseigneur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

Loudrière.

Cette dernière lettre est sans date; mais elle se rapporte certainement aux circonstances qui ont dicté la première. Je

(1) C'est le jeune duc Henri de La Trémoille.

(2) Brus, gentilhomme écossais qui avait été dès le commencement de 1609 nommé précepteur du duc de La Trémoille, dont il était devenu depuis le secrétaire.

trouve le duc de La Trémouille à La Rochelle en 1617 et en 1621. La mention de son voyage en cette ville semblerait donc indiquer une de ces deux dates; mais il peut y être venu sans qu'il en reste de traces. Peu importe du reste, puisque ces lettres donnent la physionomie d'une époque qui dure de 1610 à 1621 sans relater aucun fait particulier.

Ces divisions qui inquiètent André Rivet, ces mauvaises pratiques dont parle Loudrière, ce sont évidemment les débats entre le corps de ville et les bourgeois représentés par les XLVIII. Depuis la mort de Henri IV jusqu'à l'assemblée de 1617, et surtout depuis l'assemblée de 1617 jusqu'à celle de 1620, l'opposition de ces deux corps, née de causes toutes rochelaises, trouva un aliment dans les divisions des seigneurs protestants eux-mêmes, les uns voulant attendre tout de la cour rassurée sur leur fidélité, les autres tout de la crainte qu'ils inspireraient, et au besoin de leurs armes. Mais de ces deux partis, quel était celui qui était conduit par des gens *n'ayant pas le zèle de Dieu*, selon Rivet, et se livrant à de *mauvaises pratiques*, selon Loudrière. On peut le dire avec certitude, c'était celui qui n'était pas de leur avis; et leur avis, cela ressort clairement du ton de leurs lettres, était celui du duc de La Trémouille. Or, en 1621, le duc faisait tous ses efforts pour amener l'assemblée de La Rochelle à la soumission, en lui déclarant même que s'il ne pouvait pas l'y décider, il ne la suivrait pas dans sa résistance.

M. de Rohan l'y suivit au contraire, comme l'on sait, et s'en fit le chef. Mais ses conseils étaient pourtant les mêmes que ceux de La Trémouille. D'où vient donc que tandis que les XLVIII, c'est à dire les chefs du peuple, refusent de visiter Rohan, le peuple parle *avec beaucoup d'advantage de Monseigneur*. C'est qu'envers celui-ci le peuple était abandonné par ses chefs à lui-même; or il se souvenait que lorsque le duc d'Épernon avait menacé la ville, La Trémouille avait été de tous ses alliés le premier à venir à son secours, et, ce dont on ne lui savait peut-être pas moins de gré, le premier à partir, une fois le danger passé et lorsque d'Epernon se fut, comme disait d'Aubigné, résigné à ne faire son entrée que *devant* La Ro-

chelle. Cela avait rappelé que c'était un ingénieur envoyé par le duc de la Trémouille, qui avait tracé, en 1596, les grands boulevards hors la porte de Cougne, et que cette même année le maire avait cédé à ce duc la première place au temple, politesse dont on avait fort murmuré dans le temps, mais qui n'en avait pas moins contribué à mettre hors ligne ce nom de La Trémouille.

Les XLVIII tenaient plus de rigueur à Rohan, peut-être parce qu'ils en attendaient davantage. Quelques années auparavant, ces tribuns avaient parlé à ce seigneur avec un sans-gêne qui scandalisait fort le ministre Merlin : Rivet ne paraît pas moins scandalisé de leur *rebut :* ils y persistèrent cependant, et lorsqu'après l'élection de Jean Berne à la mairie, dans ce mois d'avril 1619, le corps de ville députa quelques-uns des siens vers Rohan, non seulement ils refusèrent de s'y joindre, mais ils se plaignirent que Rohan empiétât sur leurs priviléges en les invitant à ne délivrer d'armes ou de munitions que sur un ordre signé de sa main. Rohan ne les en fit pas moins assurer de son amitié. Il savait où était la force.

La sorte de rivalité qui existait ainsi entre les La Trémouille et Rohan, quant à leur popularité chez les Rochelais, suffirait pour expliquer la part que Loudrière prit aux protestations des XLVIII, mais on pourrait en soupçonner un autre motif. Il leur était fort suspect; sénéchal de La Rochelle depuis 1607, il avait été accusé plusieurs fois de se laisser guider dans le choix des maires par de tout autres motifs que le bien public: bien des gens avaient répété en 1611 qu'il en avait coûté trois cents pistoles à Martin de Berrandy, pour paraître au sénéchal digne de la mairie ; en 1612, qu'il mettait son suffrage aux enchères entre les deux élus qui avaient eu le plus de voix, et pour échapper aux reproches il s'était cru obligé de désigner celui des trois coélus qui en avait eu le moins, Salbert. Peut-être n'était-il pas fâché d'être agréable au parti populaire dans une occasion qui ne lui tenait pas au cœur.

Il reste dans la lettre de Rivet un mot plus digne d'explication. *Dieunous garde des intérêts particuliers*, dit-il en finissant. Desquels? Il y avait deux grands intérêts en jeu dans la ques-

tion de paix ou de guerre qui s'agitait alors, celui de la cause protestante, celui de la municipalité. Sans nul doute, ce dernier était aux yeux des ministres, bien secondaire : il serait étrange cependant que Rivet l'appelât *des intérêts particuliers*. En outre, il n'avait pas à le craindre, car il poussait dans son sens, celui de la paix et de la soumission. Les Rochelais savaient à merveille que la résistance pouvait entraîner la ruine de leurs priviléges, et qu'ils n'avaient à cet égard rien à gagner même par la victoire. Quels sont donc ces intérêts particuliers? Ceux que désigne la phrase précédente, où il parle de gens *qui ne demandent qu'enfermer dans leurs murailles la substance de leurs voisins et les richesses de la mer*. Toute guerre soutenue par les Rochelais entraînait la délivrance de lettres de marque. Or les corsaires étaient moins prompts à rentrer après la paix qu'à partir au premier signal de guerre; une fois en mer, lorsqu'ils rencontraient un navire richement chargé, il y avait à leurs yeux forte présomption qu'il appartenait à des ennemis, et ils n'attendaient pas toujours avec soumission la décision d'un conseil de prises forcé d'ailleurs de ménager ces auxiliaires compromettants mais indispensables. C'est là dessus que repose tout le livre de Gaufreteau : *La digue ou prophéties rochelaises*. C'étaient là sans contredit les *intérêts particuliers* qui poussaient à la guerre.

Sur le fait, il ne peut rester aucun doute; la lettre de Rivet prouve que les contemporains, même bienveillants, s'en apercevaient. C'était donc un motif de plus que Richelieu pouvait donner à son attaque contre La Rochelle; je ne crois pas cependant que ni lui ni aucun autre l'ait allégué. Peut-être la chose était-elle trop dans les mœurs du temps pour étonner ou pour indigner personne : Peut-être eût-on cru manquer à la Majesté royale en supposant qu'elle eût besoin d'autres motifs que sa volonté pour châtier des sujets qui mettaient des bornes et des conditions à leur obéissance.

L. Delayant.

LE CHEVALIER DE MÉRÉ.

QUELQUES VÉRITÉS ET PLUSIEURS NOUVEAUX DOUTES EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE M. LE MARQUIS DE ROCHAVE (1).

Les deux seuls biographes qui, à notre connaissance, soient entrés dans quelques détails sur la vie du chevalier de Méré sont Dreux du Radier dans sa Bibliothèque historique du Poitou, et les continuateurs de Moreri.

Voici le résumé de ce qu'ils en ont écrit :

Georges Brossin, chevalier, marquis de Méré, né vers la fin du XVIe siècle ou le commencement du suivant, porta d'abord le nom de Plassac, puis celui de chevalier de Méré. Il était cadet d'une maison du Poitou distinguée par l'antiquité de sa noblesse et l'éclat de ses alliances ; son père, qui était seigneur de Méré, avait occupé des emplois considérables dans les armées, fut chevalier des ordres du roi et avait l'honneur d'appartenir aux princes de Condé.

Madame de Gombault, sa mère, fille de messire Paul de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, chevalier des ordres du roi, s'était mariée en secondes noces et eut un fils, Charles Yonques, chevalier, seigneur de Sevret. Ce fut à l'épouse et veuve de ce seigneur que M. de Méré laissa tout son bien en mourant.

Georges Brossin avait consacré les premières années de sa jeunesse au service militaire ; il vécut ensuite principalement à

(1) Voir année 1867, p. 343 : *Une Lettre inédite du chevalier de Méré.*

Paris et à Poitiers, et mourut vers 1690, dans un âge fort avancé, dans une retraite qu'il s'était choisie à quelques lieues de cette dernière ville.

Reprenons.

La famille du chevalier de Méré n'était point d'origine poitevine mais bien tourangelle. L'Hermite-Souliers le justifie par la généalogie qu'il en a donnée dans son *Inventaire de Touraine.*

Nous ne savons d'où lui vint ce nom de Plassac qu'il porta dans sa jeunesse d'après Guy-Patin, nous ne pouvons croire avec Dreux du Radier que ce soit la terre de Plassac en Saintonge, ni adopter l'opinion de M. de Rochave, qui paraît penser qu'il lui vint de la famille Gombault. Cette famille n'était nullement alliée à la sienne comme on le verra plus loin. Le nom de Méré, sur lequel Georges Brossin jeta un certain lustre par ses écrits, doit être celui de la terre patrimoniale de sa maison, selon l'usage de son temps. Or, cette terre n'était point celle que possédèrent les Gombault et qui est située dans la commune de Périgné, canton de Brioux, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), mais bien la seigneurie de Mairé-le-Gaultier, ou simplement Mairé, aujourd'hui commune du canton de Plumartin, arrondissement de Châtellerault (Vienne). C'est ce que justifient et L'Hermite-Souliers et M. l'abbé Lalanne dans son histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais.

Cette terre était entrée dans la famille Brossin avant le 23 janvier 1507 par le mariage d'Olivier Brossin, chambellan et capitaine des gardes du corps du roi, seigneur des Roziers, de La Lutière, la Tour-Saint-Geslin, etc., avec Françoise de Cleret, dame de Méré, fille de Jean de Cleret, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, ambassadeur à Rome, etc., et de Marguerite de Rochechouart. Elle passa plus tard aux de Montbel par suite d'une alliance vers le milieu du XVIIIe siècle.

D'après les biographes, le père du chevalier de Méré fut chevalier des ordres du roi, occupa dans les armées des emplois considérables, et devait vivre à la fin du XVIe siècle ou dans les premières années du XVIIe.

Nous retrouvons bien dans la généalogie donnée dans l'*Inventaire de Touraine:* « Messire Jacques Brossin, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, seigneur de Méré, Sens et Mouzé, fils aîné de Louis et de Jeanne de Thays [qui] ne fut pas en moindre considération à la cour que ses prédécesseurs. L'an 1588 il fut député du corps de la noblesse de Touraine pour assister et présenter aux Estats-Généraux convoquez en la ville de Blois, les cahiers de la Noblesse de cette province, et faire les remonstrances en tel cas requises selon les actes du 16 et 25 aoust de la dite année, par devant les notaires Boutard et Rodier..... » (1); mais cet ouvrage qui mentionne son mariage avec demoiselle Suzanne de Rieux, fille de Messire François de Rieux, chevalier de l'ordre du roi, marquis Dasserac, etc., et de dame Renée de La Feuillée, par contrat du 15 juin 1573, ne laisse en rien supposer qu'il convolât en secondes noces. Bien loin de là : puisque disant que Jacques n'eut qu'un fils du nom de Gilbert, il ajoute que Gilbert étant mort sans alliance, le droit d'aînesse passa au frère puîné de Jacques, à « Messire Claude Brossin, chevalier, vicomte de Messars, seigneur de Méré, de Beauregard, etc., qui fut dans ses premières années écuyer de l'écurie du roi et capitaine de la marine du Ponant..... Ce gentilhomme épousa damoiselle Marie, fille de René Thibert, écuyer, sieur de La Thiberdière, et de dame Blanche du Theil..... il décéda en 1625 à Paris, laissant de son mariage: 1° Louis, dont sera parlé cy-après; 2° Frère Jacques Brossin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Frété; 3° Claude, chevalier, chef de la branche de Courolan; 4° Blanche, mariée à messire Marc Carré, chevalier, sgr de Vilbon, en Berry. »

Y a-t-il une double omission dans l'un de ces articles? Jacques ou Claude convolèrent-ils en secondes noces, et de cette seconde union naquit-il un fils qui serait ce Georges dont nous cherchons le père? Ne sont-ce point au contraire les biographes qui auraient confondu les deux frères, et qualifié

(1) *Inventaire de Touraine*, p. 117.

Claude de chevalier de l'ordre, lorsque ce titre appartenait à Jacques son frère? On verra plus loin qu'il nous semble difficile que ce soit l'un ou l'autre. Voici, en tout cas, bien des doutes et des points d'interrogation. Passons, car nous ne pouvons ni résoudre les uns ni répondre aux autres.

Qui fut la mère de Georges Brossin? Difficulté d'un autre genre et non moins ardue. En effet, quelques formelles que paraissent les énonciations des continuateurs de Moréri (1), énonciations qui au premier abord expliquent tout, et même ce titre de sœur donné par le chevalier de Méré à Mme la marquise de Sevret, et prouvent qu'elle n'était que la femme de son frère utérin, elles n'en sont pas moins difficiles à comprendre si on les rapproche des deux actes suivants :

Cession faite par dame Françoise de la Tour-Landry, veuve de Benoît Gombault, chevalier, seigneur de Beaussay et de Mairé, à Charles, Josias, Antoine, Françoise, Jeanne, Catherine et Charlotte Gombault ses enfants, de tous les droits auxquels elle pouvait prétendre sur la communauté d'entre elle et son feu mari, le 29 mars 1620. — Acte insinué à St-Maixent le 16 mai suivant.

Cession faite par dame Elisabeth de la Tour-Landry, veuve de Benoist Gombault, chevalier, seigneur de Mayré et de Beaussay, et maintenant épouse de François Yonques, chevalier, seigneur de Sepvret, en faveur de Charles Gombaud, écuyer, seigneur de Mayré, des droits que laditte dame de la Tour-Landry pouvait prétendre pour la gestion que feu François de Barbezières, chevalier, seigneur de Chemerault, et dame Françoise de Coutance avaient fait des biens du feu seigneur de la Tour-Landry, premier mari de laditte de Coutances, et père de laditte dame de la Tour-Landry. — Lequel Charles Gombaud, fils de laditte dame de la Tour-Landry, reçoit la cession, tant pour lui que pour Josias Gombault, écuyer, seigneur de Mayré et de Pleissac, son frère, fait le 14 septembre

(1) « Mme de Gombault, sa mère, fille de messire Paul de Latour-Landry, comte de Châteauroux, etc., s'était mariée en secondes noces, et eut un fils, Charles Yonques, chev., sgr de Sevret, » etc.

1644, et reçu par Coudré, notaire à Saint-Maixent, et insinué le 6 août 1646.

Que vous en semble?

Si vraiment Elisabeth de la Tour-Landry fut la mère du chevalier de Méré, il faut admettre qu'elle épousa en premières noces un Brossin, en secondes Benoît Gombault, et en troisièmes noces François Yonques.

Mais ce Brossin quel est-il?

Ce ne peut être Jacques; s'il eût eu deux fils, Gilbert et Georges (notre chevalier), son frère Claude n'eût pu lui succéder dans son droit d'aînesse, puisque Georges a survécu de beaucoup à Claude son oncle.

Ce ne peut être non plus Claude, puisqu'il ne mourut qu'en 1625, et que dès 1620, Françoise ou Elisabeth de la Tour-Landry se dit veuve de Benoît Gombault, qui ne peut dans cet ordre d'idée avoir été que son second mari.

Et cependant l'on ne peut descendre plus bas ni remonter plus haut, si l'on veut rester conséquent avec les dates assignées à la naissance et à la mort du chevalier.

L'on est donc forcément conduit, croyons-nous, à supposer l'existence d'un membre de la famille Brossin, frère de Jacques et de Claude (1), personnage omis par l'Hermite-Souliers, et qui fut le premier époux d'Elisabeth de la Tour-Landry.

Si l'on veut bien admettre ce que nous venons d'énoncer, les difficultés pour le nom de la mère sont maintenant plus apparentes que réelles.

Il paraît bien certain, en effet, qu'elle était de la maison de la Tour-Landry, mariée en secondes noces à un Gombault, et en troisièmes à François Yonques. — C'est ce qui ressort évidemment des dires de Dreux du Radier et de Moréri, s'ils ne sont dans l'erreur.

Françoise ou Élisabeth, puisqu'on lui donne ces deux noms dans les deux actes cités plus haut, bien qu'ils concernent la même personne, remplit parfaitement les conditions voulues

(1) D'après l'*Inventaire de Touraine*, ils n'eurent qu'une sœur, Émée, fille d'honneur de la Reine, mariée au Sr Destaüay, chevalier de l'ordre, etc.

de dates et d'alliances. — C'est donc elle qui fut la mère de notre chevalier; mais qui fut son premier mari? c'est ce qui est à trouver et ce que dévoilerait sans doute son contrat de mariage avec Benoît Gombault.

Il y aurait bien encore un ouvrage qui pourrait jeter quelque lumière au milieu de cette obscurité; c'est un imprimé de 27 pages in-4°, intitulé :

Extrait des descendants et ascendants de André de Laval, chevalier, seigneur de Châtillon en Vendelays, etc., et d'Eustache de Baussay, sa femme, fille aînée de Hugues surnommé le Grand, seigneur de Baussay, recueilli par M. Jacques Brossin, vicomte de Messars et de Méré, chevalier de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, commandeur de Fretay pour ses intérêts, contenu ès-lettres du Roi, du 8 mars 1627, signées Louis et de Loménie, vu par le sieur Duchesne, historien, etc. mais où le prendre?

Ce qui ne fait aucun doute pour nous, c'est que le chevalier de Méré dut mourir à Mairé-le-Gaultier ou dans les environs, et que c'était la retraite qu'il avait naturellement dû se choisir. Aussi recommanderons-nous à l'historien du Châtelleraudais qui a su déjà prouver d'une manière si péremptoire l'origine poitevine de Descartes, la recherche des renseignements qui manquent encore sur le chevalier de Méré.

Quant à nous, nous renonçons à chercher le mot de cette énigme.

H. Beauchet-Filleau.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

BERNARD PALISSY. ETUDES SUR SA VIE ET SES TRAVAUX, par L. Audiat. *Paris, Didier, 1868, in-18 ang., 3 fr. 50.*

De nos jours, et par suite d'une maladie sociale, dont on retrouverait assez facilement la trace à d'autres époques de l'histoire, on élève des statues de tous côtés et à tout venant. On n'obéit pas le moins du monde, en faisant cela, à la forte conviction qui dès les temps primitifs dressait les menhirs ou plus tard, les croix des bruyères, et des carrefours; mais on trouve que cela fait bien au bout d'une promenade ou sur une fontaine, et l'on condamne n'importe quel grand homme, authentique ou non, à profiler indéfiniment sa lourde masse de bronze sur nos monuments étiques et sous notre ciel moderne, qui ne semble fait que pour la vapeur des locomotives et la fumée du charbon de terre.

Heureusement que dans le nombre de ces malheureux arrachés au passé où ils étaient si bien, il se trouve parfois un honnête homme pour de bon, un héros pour de vrai, un sage, un penseur, et alors les rieurs, il y en a partout, qui se détournaient écœurés de la *badaudrie* de leurs contemporains, ceux qui ont pris la forte devise de Rousseau: *Vitam impendere vero*; ceux-là, dis-je, s'arrêtent et saluent avec joie l'image bienfaisante, au milieu de tous ces bronzes officiels, canons ou gros sous de l'avenir.

La ville de Saintes a eu ce bonheur; pendant vingt ans, un pauvre homme, un simple potier de terre a vécu dans ses murs, affamé souvent, moqué de tous, courbé sous la misère, et ce sont les traits de ce paria que la vieille cité des Santons veut consacrer comme son meilleur titre de gloire.

Il est vrai que ce peintre besogneux, ce potier acharné à son idée

incomprise, est une des plus singulières, une des plus originales figures de ce XVIe siècle, qui a produit tant d'hommes étonnants, et qu'il s'appelait Bernard Palissy.

Mais ce n'était pas assez d'une statue, la statue ne dit qu'un nom, n'est que la synthèse de toute une vie, il fallait un livre qui pût nous dire à son tour d'où était venu cet homme, dont l'esprit a touché à toutes les sciences de son époque, et ouvert la carrière aux hardiesses du nôtre; comment il avait vécu, par quelle voie douloureuse il avait passé; quels avaient été ses commencements et sa fin; eh bien! ce livre a été écrit, et d'une façon des plus remarquables.

M. Louis Audiat reprenant à nouveau la biographie du potier sculpteur, l'a complétée par des recherches nouvelles, et ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, il en a fait un ouvrage consciencieusement et sérieusement médité.

En vérité c'était bien nécessaire, car l'originale figure de Palissy a frappé bon nombre de romanciers, et ils ont fait de sa personnalité un clou où ils accrochaient leur tableau, ébauche quelquefois réussie, mais où tout était vrai, excepté la figure principale.

Palissy dans son traité de l'*Art de Terre*, a dans quelques pages vigoureuses et pleines de larmes, décrit son long martyr, la lente éclosion de son idée, ses luttes incessantes, ses efforts titaniques pour trouver son émail, entre sa famille sans pain et ses amis qui le croyaient fou.

On s'inspirait donc de cette poésie de l'action pour nous le montrer à la peine, hâve, amaigri, courbé par la fatigue, brûlé au feu de son fourneau, découragé souvent, mais reprenant vite sa chimère, et l'amenant enfin à la perfection que rêvait son génie; puis alors heureux, frayant avec les grands, inventeur des rustiques figulines de la reine, et mourant enfin à plus de quatre-vingt-dix ans à la Bastille, gardant sa foi avec toute l'énergie de son âge mûr.

M. L. Audiat ne s'est pas contenté de ces épisodes, il nous fait voir les humbles origines de Bernard Palissy, obligé, pour vivre, de se faire peintre verrier, et comme tous les ouvriers de cette époque, faisant son tour de France, toujours observant, toujours quêtant des faits ou des idées nouvelles; et déjà, trouvant toujours d'ingénieuses hypothèses pour expliquer les phénomènes naturels qui passaient sous ses yeux; hypothèses fausses quelquefois, parce que la science ne se fait pas d'une seule pièce et par un seul homme, mais souvent si près de la réalité que de nos jours on a dû les reprendre ou les retrouver pour arriver à la vérité.

Puis il nous le montre établi à Saintes et travaillant de son métier, chargé de famille, honoré déjà de l'amitié de grands personnages, mais pauvre; arpenteur, ingénieur, et ne voyant dans ces occupations que le moyen de réaliser son rêve et y travaillant en grand succès.

Là, M. Louis Audiat ne peut résister au plaisir de raconter la passion du pauvre potier; mais qui lui en voudrait, il le fait en des pages charmantes, émues, qui prouvent que pour lui, Bernard Palissy dont il a fouillé la vie est un ami aimé; il nous le fait aimer à nous-même, et par cet exemple de prodigieuse ténacité, nous prépare à mieux comprendre le rare génie dont il va maintenant nous dévoiler les œuvres.

En effet, pour la plupart, B. Palissy n'est que l'heureux rival des artistes d'Italie, émailleur délicat, moulant avec un goût incomparable les coquilles, les lézards, les algues dont il va composer des tableaux exquis de fraîcheur; mais très-peu savent que ce n'était là que son gagne-pain, son métier, le côté le moins beau de sa riche nature, et qu'en lui, près de l'artiste, vivait le penseur, l'écrivain profond, humoristique à ses heures, et enfin le savant bien au-dessus des sciences de son époque, et devançant les siècles qui devaient suivre pour donner la main aux Pascal, aux Cuvier, aux Lavoisier, dont toutes les découvertes se trouvent en germe dans ses écrits.

Et c'est l'exposition de ces vues nouvelles qui font le grand charme du livre de M. Louis Audiat.

En 1566, B. Palissy vient à Paris, il est désormais célèbre et à l'abri du besoin, serviteur de la reine Catherine de Médicis, décorateur du château d'Ecouen, que fait construire son protecteur le connétable de Montmorency, il pourrait vivre tranquille et heureux, mais ses vues sont plus hautes, il n'a pas soif d'argent et de renommée, mais de vérité; il a déclaré une guerre acharnée à l'ignorance et aux vieux systèmes, et pour les mieux combattre, il ouvre des cours publics, des conférences, comme on dit maintenant; dès le début, sa parole vive, spirituelle, au service d'idées neuves et remplies du plus rare bon sens attire auprès de lui les premiers savants de son temps.

Venus, très-tard, à une époque d'extrême diffusion des idées et des systèmes, les plus étonnants ne nous étonnent plus, ainsi que le fait très-justement remarquer notre biographe, mais au XVIe siècle, il répugnait au plus grand nombre de rompre en visière aux idées reçues, et ceux qui cherchaient le vrai dans les sciences naturelles se débattaient entre les aberrations de Pline et d'Aristote, et les Ecritures saintes... doublées du bûcher.

Successivement, Palissy expose ses idées sur la vapeur, la glace, l'alchimie, la pharmacie, détruisant en passant un préjugé médical, celui des électuaires, obligé de créer des expressions faute d'une langue savante constituée, et ouvrant des vues nouvelles sur chacun des sujets qu'il abordait.

Il parle des eaux, la division seule de sa leçon prouve qu'il a été au fond de ce sujet difficile, il indique leurs formations, leur parcours souterrain, leur mode de saturation par les matières minérales qu'elles traversent ; il crée en un mot l'hydroscopie.

Puis il démontre le mode de création de la glace, formation toute superficielle, que jusqu'à lui on avait cru voir se produire dans les couches profondes du liquide.

Mais son titre de gloire le plus incontestable, ce sont les idées qu'il émet sur la géologie ; il prouve que les coquilles des faluns de Touraine, de même que les pétrifications de la Saintonge sont bien réellement les restes de coquilles vivantes jadis aux lieux où on les retrouve, et non pas des *ludi naturæ*, ainsi qu'on le professait partout, mais il ne se borne pas à énoncer ses idées, il crée un cabinet d'histoire naturelle et démontre pièces en mains, ce que ses longues observations, ses patientes recherches lui avaient révélé.

Dans les curieux chapitres que notre biographe consacre à l'exposition des idées et de la science de Palissy, nous voyons bien l'érudit, l'artiste, le chercheur patient, mais notre esprit est ainsi fait, que lorsqu'il s'agit d'un grand homme, on aime à le voir homme lui-même, soumis aux nécessités de la vie ordinaire, avec le cortége d'amis et d'ennemis, qui chez tous suivent plus ou moins notre sphère d'attraction.

M. L. Audiat a satisfait ce penchant de notre nature, en donnant tour à tour et selon les époques de la vie de son héros, les noms de ses amis de Saintes, de La Rochelle, de Paris ; ceux des auditeurs de ses conférences. Il suit dans leurs vies et dans leurs œuvres l'influence du maître, et fait enfin de celui-ci une figure vivante et d'un relief solidement accentué.

Un seul point nous semble digne de critique dans cet ouvrage si bien réussi, ce sont les idées de M. Audiat sur la réforme, et le reproche fait à Palissy d'avoir adopté le protestantisme.

Ce n'est pas ici le lieu d'une polémique religieuse, mais les origines du grand mouvement des consciences au XVIe siècle me paraissent venir de sources plus profondes que ne l'indique M. Audiat. Il nous semble que ces idées nouvelles devaient trouver un terrain tout pré-

paré chez cet homme pratique, raisonneur, qui voulait toucher du doigt toute vérité et la soumettre à la pierre de touche du bon sens; la réforme ne fut *pas venue et venue de bien plus loin* que ne le dit le biographe, que Palissy l'eût trouvée dans son âme et proclamée. Qui sait si cet esprit spéculatif et ardent tout à la fois, ne se fut pas fait une grande place parmi les penseurs religieux de son époque, s'il n'eut été trop occupé de ses recherches propres, et trop aux prises avec la misère et ses conséquences pour sa famille.

Quoi qu'il en soit, la monographie de Palissy restera, nous en sommes convaincu, comme le meilleur monument élevé à ce génie primesautier, et c'est à ce titre que nous croyons ce livre destiné à prendre sa place dans toutes les bibliothèques des amis de la pensée et de l'art.

Paul de Lacroix.

*
* *

Fables, par M. P. Parisset. *Niort*, *Couquaux*, br. in-12, 52 p. 1 fr. 50.

Une bonne fable comporte une versification facile, sans prétention, mais, aussi, sans trivialité; un sujet bien complet, clair, concis quoique suffisamment développé; quelques mots bien sentis, une fine ironie et une moralité amenée sans effort, nouvelle s'il est possible, mais qui frappe toujours.

Aucunes de ces conditions n'existent dans les fables que vient de publier M. Parisset. Elles sont écourtées, la moralité en est absente ou à peine indiquée; la versification, où il est fait abus de l'enjambement, est négligée ou boursouflée, enfin l'esprit malin du bonhomme y fait complètement défaut.

Dans ces soixante-trois fables, nous n'en trouvons que deux qui soient passables : *Les animaux guéris de la peste.— Le lièvre et le sanglier.*

L'auteur a fait suivre ses fables de trois morceaux poétiques assez importants.

Le premier a pour titre : *Épître à Victor Hugo.* Cette pièce, où l'auteur cherche à monter au diapason de son modèle, qu'il se permet de réprimander, rappelle les premiers essais des élèves de rhétorique. Le second morceau, *De l'influence de la nature*, est le plus faible des trois. La pièce capitale et dernière, *Tableau de caractères*, est le chef-d'œuvre de la brochure. Plus contenu, plus correct, et surtout plus compré-

hensible, M. Parisset a écrit là sa meilleure page, et celle, peut-être, qu'il ne dépassera pas.

A côté de quelques hardiesses, il y a là de bons vers.

Voici une citation qui donnera idée de leur valeur :

« C'est donc l'instinct du mal, du désordre éternel
« Qui rend inconséquent, pervers et criminel,
« Celui qui ne devrait sur tout ce qu'il contemple
« Ne vivre et ne régner que par le bel exemple.
« Mais au lieu de briller de cet éclat parfait
« Que la sagesse donne en son plus simple effet,
« L'ambitieux n'attend que parmi les ténèbres
« L'heure de mettre au jour des attentats célèbres.

G. Levrier.

*
* *

La Rochelle et ses environs, avec un précis historique... et un nouveau plan de la ville.— *La Rochelle, Chartier*, in-12.

C'est le défaut de la plupart des guides : composés le plus souvent par des gens étrangers au pays qu'ils décrivent, ces ouvrages ne sont qu'une compilation faite ordinairement sans soin et sans exactitude. Les documents sont pris de ci de là, sans contrôle ; les faits sont cités à contre-temps et les monuments décrits sans avoir été vus.

Tel n'est pas le volume de M. L. de R. *La Rochelle et ses environs* est un cicerone sûr, un guide exact, un voyageur qui sait et qui sait bien. Il peut vous conduire ; laissez-vous diriger ; il ne vous égarera pas. S'il fait parfois un faux pas, — et qui n'en ferait point dans une marche si difficile, hérissée de tant de précipices ! — ce n'est rien ; il se relève bientôt. Il n'y a pas eu de chute grave.

La Rochelle est assurément une des villes de nos contrées qui mérite le plus d'être visitée. Elle a conservé quelque chose de son passé. Elle est elle-même. Son aspect ne ressemble pas à celui de Niort, de Saintes ou de Rochefort. Aussi est-on bien aise de connaître son histoire, ses ressources, ses monuments. Nul n'était plus propre à cette tâche que M. L. de R. Préparé par de longues études à ces patientes et minutieuses investigations, il a composé un livre important qu'il faudra nécessairement consulter quand on voudra ou visiter La Rochelle ou s'occuper d'elle.

Il serait difficile de dire ce qu'on trouve dans ce volume. La statis-

tique, l'histoire, la religion, l'instruction publique, la commerce, l'industrie, la biographie et la bibliographie, la matricule des maires et de divers officiers, la nomenclature des rues, l'épigraphie, le blason, est-il quelque détail oublié? Le plan est bien choisi. C'est une promenade dans les rues de la ville et aux environs. L'écrivain parle des divers édifices, maisons, monuments qui se présentent; il cite le présent et rappelle le passé. Quelle ample moisson de faits et de connaissances on acquiert ainsi dans cette course! Y glane-t-on quelques erreurs? Peut-être. Et les érudits locaux se sont chargés d'y faire plus d'un erratum. Pour nous qui ne sommes point érudit, nous avons fait avec M. L. de R. une bonne promenade et fructueuse. Dire tout ce que nous avons appris serait impossible. Il y a là un nombre considérable de faits et de documents qu'apprécieront seuls ceux qui auront besoin d'y recourir. L'auteur s'est donné pour notre avantage une longue fatigue; il est juste de lui en être reconnaissant. Aussi en quittant sa main après notre course archéologique et historique, pouvons-nous de grand cœur lui crier: Merci!

GUERRIT.

*
* *

ARMORIAL DES EVÊQUES DE NANTES, par Stéphane de La Nicollière. In-8° avec planches héraldiques. — *Nantes, Charpentier, in-8°.*

Voici une publication qui s'adresse tout droit aux lecteurs de la *Revue d'Aunis, de Saintonge et du Poitou*, car il n'est aucune de ces provinces qui ne soit intéressée à l'histoire des évêques de Nantes. Il n'y a qu'à parcourir leur liste chronologique pour reconnaître tout d'abord plusieurs noms bien connus dans notre région, et dont quelques-uns y sont même encore représentés. Nous rencontrons, au XIIe siècle, l'évêque Itier, qu'on dit natif de Saintes et de noble race, et qui fut élu par le peuple et le clergé en 1142; — Maurice de Blason (1185), successivement évêque de Nantes et de Poitiers, issu de la maison de Mirebeau qu'on trouve mentionnée dans le *Dictionnaire historique* de M. Beauchet-Filleau; — Robert (1235), qui serait originaire de Saintonge; — Pierre du Chaffaut (1477), d'une famille sortie du pays nantais, mais qui se rattache au Poitou par la plupart de ses alliances; — Charles de Bourbon (1550), qui, en 1589, joua un rôle si éphémère sous le nom de Charles X, et qui, dès 1544, avait été placé sur le siége épiscopal de Saintes, pour passer, *six ans plus tard*, c'est-à-dire en la même année 1550, à l'archevêché de Rouen,

ce qui vient à l'appui de l'opinion de M. de La Nicollière, que ce prélat ne tint l'évêché de Nantes qu'en commande et qu'il n'y vint jamais ; — Pierre Mauclerc de La Muzanchère (1746), dont la famille habitait naguère le pays d'Aunis ; — Charles-Eutrope de La Laurencie (1784), né à Villeneuve-la-Comtesse, d'une ancienne famille d'Angoumois ; — enfin, Mgr Jaquemet, ancien chanoine théologal de La Rochelle.

Ces diverses circonstances locales et ces nombreuses attaches qui relient par la puissance des souvenirs nos provinces voisines, peuvent bien ajouter un attrait tout particulier au travail de M. de La Nicollière, mais elles sont loin d'en constituer le principal mérite. Cet écrivain, dans la première partie de son œuvre, qu'il a intitulée : *Considérations générales*, s'est montré savant archéologue et historien sérieux. Nous recommanderons particulièrement à l'attention du lecteur, les passages de cette introduction historique qui traitent de la sigillographie épiscopale, et la prennent à son origine pour la suivre dans ses différentes transformations.

L'auteur n'omet rien de ce qui se rattache aux divers attributs de l'épiscopat : la mitre, la crosse, le bâton pastoral qui l'a précédée, le chapeau vert des évêques servant de timbre à leurs armoiries, les houppes ou *floculi* qui l'accompagnent, le cordon d'or, le titre de *monseigneur* accordé aux prélats, leurs prérogatives en Bretagne sur les barons de cette province, leurs droits régaliens à une époque reculée dans le diocèse de Nantes, leur juridiction féodale, etc., tous ces détails sont abordés par M. de La Nicollière, étudiés à fond et présentés dans un exposé rapide et varié.

Un traité si complet ne pouvait passer sous silence le cérémonial de l'entrée des évêques de Nantes, et l'assistance des quatre barons. Cette haute redevance est en effet rapportée avec l'indication du rang respectif de chacun des barons : la première place, au sire du Pont-Château ; la seconde, au sire de Roys ; la troisième, au sire d'Ancenis ; et la quatrième, au sire de Châteaubriand.

Nous ne saurions pourtant adopter sans réserve l'opinion de l'auteur sur l'origine qu'il attribue à cet ancien usage. Suivant M. de La Nicollière, la mort du duc Jean II de Bretagne, tué par accident en 1302, au moment où dans une procession solennelle il tenait une des rênes du cheval du pape Clément V, aurait été le point de départ de l'assistance des quatre barons. Mais il nous semble que cette explication est par trop bretonne, et qu'elle serait admise plus facilement si les quatre barons ne se retrouvaient dans plusieurs autres diocèses de

France, ainsi que l'auteur le reconnaît du reste. Les quatre baronnies d'Angoumois, connues sous la désignation des deux monts et des deux roches, étaient : Montberon, Montmoreau, La Rochefoucauld et la Roche-Andri. En Saintonge, les quatre barons auraient été les sgrs de Mastas, de Tonnay-Charente (ou Tonnay-Boutonne !) de Taillebourg et de Barbezieux. Et soit dit en passant, ce ne serait pas une étude sans intérêt que l'historique des quatre barons dans chaque diocèse. Cette institution toute féodale nous présente un caractère trop général pour qu'il nous soit possible d'accepter sans examen la date et l'origine que lui assigne l'*Armorial des Evêques de Nantes* (1).

Ce sera du reste la seule réserve que nous nous permettrons à l'endroit de cette excellente chronologie. Chaque diocèse aura bientôt, nous l'espérons, l'armorial de ses évêques. Nous avions déjà l'*Armorial des Evêques d'Autun*, par M. de Fontenay, et celui des évêques des cinq diocèses formant aujourd'hui la circonscription du diocèse de Montpellier, par M. Fourtier; l'élan était donc donné depuis quelque temps. Mais si M. de La Nicollière n'a pas été le premier pionnier, on peut dire avec toute vérité que par les sentiers nouveaux qu'il a tracés dans cette mine historique, par les véritables progrès qu'il a introduits dans son exploration, il s'est acquis des droits incontestables à l'estime non-seulement des archéologues et des érudits, mais encore de tous ceux qui retiennent et cultivent le goût des études traditionnelles et provinciales. Nous souhaitons et prédisons à son livre un grand et légitime succès.

TH. DE B. A.

*
* *

PROMENADES AUTOUR DE MON JARDIN, CONFÉRENCES AUX DAMES DU MONDE, PAR MGR LANDRIOT, ARCHEVÊQUE DE REIMS (2).

Ces nouvelles conférences de Mgr Landriot ne sont pas moins attachantes ni moins instructives que celles qui ont paru sous le titre de la *Femme Forte*, la *Femme Pieuse*, dont l'éloge n'est plus à faire ; car on peut le dire à la louange de l'auteur et de son époque, bien peu d'ouvrages sortis d'une plume contemporaine ont joui et jouissent encore d'un égal succès.

(1) A Périgueux, ces quatre barons étaient : les sgrs de Bourdeille, de Gontaut-Biron, de Marcuil et de Beynac ; à Poitiers : les sires de Lusignan, de Parthenay, de Chatellerault et de Belleville.

(2) Paris, V. Palmé, éditeur, 1 vol. in-12.

Et cependant, il nous semble qu'il se dégage de ce nouveau livre un parfum qui nous rappelle ces fleurs auxquelles l'ingénieux écrivain emprunte de si charmantes comparaisons. Mais si pareil à l'abeille qui va butiner le miel, il se sert de ces frêles et passagères créations de la nature pour nous enseigner la vertu, il sait aussi au besoin emprunter aux échos de l'Océan, sa grande voix, pour peindre les orages qui viennent ravager nos cœurs.

Jardinier plein de sollicitude pour les frêles arbustes dont il se constitue le gardien, il surveille avec un soin jaloux leur croissance et leur développement, et indique dans des pages aussi bien pensées que bien dites, tout ce que leur culture délicate nécessite de soins et de minutieuses précautions.

La culture de l'âme! depuis longtemps déjà cette locution est usitée; mais, nul n'avait jusqu'à présent si bien démontré ce que ce pouvait être, n'en avait fait une aussi frappante application. *Les Promenades* de Mgr Landriot sont, que l'on nous permette l'expression, un Cours d'*Horticulture comparée*, qui nous fait toucher du doigt les rapports intimes qui existent entre les soins moraux que réclament notre intelligence, nos passions et nos cœurs pour être dirigées vers le bien, et ceux que nous donnons à ces plantes que nous élevons dans nos jardins pour la satisfaction de notre vue et de notre odorat.

Ecoutons le vénérable prélat nous raconter avec cette belle simplicité de langage qui est un des ornements de son style, les circonstances au milieu desquelles naquit cette heureuse inspiration.

« N'ayant point de jardin dans mon habitation épiscopale (1), et ne possédant plus le châlet dont je parlais dans *la Femme forte*, j'ai fait planter un petit coin de terre sur les bords de l'Océan, et là, dans une tranquille solitude, je vais me reposer des fatigues du cabinet... J'avouerai même que je trouve un vrai délassement et parfois un délicieux plaisir à m'y occuper de quelques travaux d'horticulture, à suivre avec un intérêt que je n'aurais pas soupçonné, les pas de mon jardinier industrieux, à contempler les soins assidus et les formes variées de sa culture intelligente.»

« Mais, tout à coup, ce spectacle m'offrit un charme particulier. A la lumière de cette harmonie mystérieuse qui unit les phénomènes du monde visible et ceux du monde invisible, il me sembla, par je ne sais quelle soudaine révélation, qu'en étudiant la vie des plantes et l'histoire de leur culture, c'était l'histoire de votre âme que j'étudiais. D'abord un peu surpris de cette idée, je me mis à la poursuivre comme on aime à se promener dans une série d'allées tournantes, et plus j'examinais les détails, plus j'étais frappé de la justesse de la comparaison. Alors je comprenais mieux certains

(1) A La Rochelle.

textes de l'Écriture; une fois sur la voie, je collationnai successivement les différents textes de l'Écriture Sainte qui pouvaient se rapporter à mon sujet, et j'arrivai à cette profonde conviction, que l'histoire de la culture d'un jardin était l'histoire de vos âmes. Cette idée, à mesure que je la creusais, me parut d'une fécondité merveilleuse : ses applications nombreuses et variées feront le sujet de ces nouvelles conférences.»

Cette idée déjà si féconde, Mgr Landriot a su la rendre plus attachante encore par les intéressants détails dans lesquels il est entré. Creusant cette pensée comme il vient de nous le dire, il l'a rendue sienne, et soit qu'il parle comme ministre de Dieu, soit qu'il scrute et explique les profondeurs de la psychologie, ou que fidèle à son point de départ il se pose en simple horticulteur, toujours sa diction pure et digne porte avec elle de précieux enseignements.

En terminant ces quelques réflexions que nous aurions pu prolonger longtemps encore si nous nous étions laissé aller à la pente naturelle, au charme de nos impressions, nous dirons du nouvel ouvrage de l'ancien évêque de La Rochelle, que c'est un bouquet d'adieu plein de parfums et de suaves odeurs qu'il adresse aux dames de la société de charité de son ancienne ville épiscopale, un nouveau et précieux fleuron que le vénérable prélat vient d'ajouter à sa couronne d'écrivain.

*
* *

MÉLODIES PASTORALES, par Thalès Bernard, 5e livraison.

Voilà huit pages in-8° de vers. Justification serrée sur trois colonnes de petit-texte par page. Quelle verve, dira-t-on. Eh bien! nous l'avouerons, nous avons lu, tout lu, non par devoir, comme critique, mais avec plaisir.

Dans ces mélodies, l'on trouve un peu de tout et elles n'ont guère de pastoral que le nom; le vers y est facile et la diction coulante, bien que parfois elle se ressente de précipitation et d'impatience. Il y a du sentiment dans nombre de petites pièces fugitives, du naturel dans le voyage en Normandie, les traductions ou imitations des poètes étrangers ne ressentent point la gêne. On trouve bien çà et là quelques pièces adressées aux nuages, aux désirs, aux souhaits, aux rêveries qui n'ont point grande portée. Mais c'est chose habituelle aux poètes que de se complaire dans ces idéalités, et avec eux il n'y faut pas regarder de trop près.

M. Thalès Bernard effleure et cultive tous les genres, et l'on retrouve dans son œuvre, bien qu'il nous paraisse plutôt disposé à faire l'école buissonnière qu'à suivre les sévères préceptes de l'auteur de

l'*Art poétique*, l'application des conseils de Boileau. Il passe du grave au doux, du plaisant au sévère, et l'on peut dire de lui comme du personnage dont parle le fabuliste : Diversité c'est sa devise.

*
* *

CONFÉRENCES POPULAIRES FAITES A L'ASILE IMPÉRIAL DE VINCENNES SOUS LE PATRONAGE DE S. M. L'IMPÉRATRICE. UN OUVRIER VOYAGEUR. RENÉ CAILLÉ, par J. Duval, etc., *(Paris, Hachette et Cᵉ in-18, 25 c.)*.

Nous n'entrerons point dans les détails succincts donnés par M. Duval (1) sur la vie si bien remplie du premier explorateur de Tombouctou. Qui ne la connaît dans nos contrés de l'Ouest ?

Dans ce cadre si heureusement choisi eu égard à l'auditoire qui l'écoutait, l'éminent vice-président de la commission de la Société de Géographie a su faire découler à l'adresse de la population ouvrière du sein de laquelle Caillé était sorti, une foule de déductions morales et physiques aussi utiles que pratiques. Et par l'exemple de cet humble enfant du peuple que la ferme volonté de réussir avait seule soutenu jusqu'au bout de la tâche ardue qu'il s'était volontairement imposée, il montre : ce que peut l'énergie pour faire traverser les plus rudes épreuves, l'amour de la patrie qui fut le principal mobile de son entreprise. Il le leur fait considérer aussi modeste dans son triomphe qu'il avait été persévérant dans ses projets ; dévoué à sa famille dont le souvenir doublait son courage, et enfin le front couronné d'une auréole de gloire, car, dit-il en finissant : « Dans l'armée du travail et de la science comme dans l'autre, tout soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal et tout au moins la croix de chevalier. »

NATHAN.

(1) M. J. Duval est le directeur d'un journal dont le succès va croissant, l'*Economiste français*. Voici quelques-uns des articles qu'il a publiés dans ses derniers numéros :

Situation de l'Algérie, la famine arabe, par M. A. Warnier.— *Y a-t-il dépréciation du signe monétaire ?* par MM. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, Reimau et Du Mesnil-Marigny.— *Les lois sur l'armée, la presse, la taxe du pain et la coopération*, par M. Jules Duval. — *Cours d'économie politique de M. Michel Chevalier*, par M. Chemin-Dupontès. — *Les progrès de l'instruction des femmes, en 1867*, par Mlle Pauline Beauchet.— *Lettres sur le Sénégal*, par M. Saint-Haurigot.— *Comptes-rendus bibliographiques*, par MM. J. Duval et Alp. Feillet.— Faits divers de l'économie politique hors de France, par M. Gluck, etc.

Abonnement : Paris, 10 fr., départements et Algérie, 12 fr. : rue de Richelieu, 106.

CHRONIQUE

—

Un grand nom poitevin vient de s'éteindre, car nous avons tout lieu de croire que M. le marquis d'Aloigny de Rochefort, lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, mort à Abbeville, le 14 janvier 1868, était le dernier représentant de cette ancienne et illustre famille.

M. le marquis de Rochefort, que le Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou dit avoir été tué en 1807, était fils de Charles-François d'Aloigny, marquis de Rochefort, et de Mlle Chastenet de La Brunetière, son épouse. Sorti de l'école de Fontainebleau, il fit presque toutes les guerres de l'Empire et servit principalement à l'armée d'Espagne, en qualité de capitaine aux cuirassiers de la garde. Retourné en Espagne lors de la guerre de 1823 avec le 3e régiment de chasseurs à cheval (des chasseurs des Ardennes) dans lequel il servait en qualité de chef d'escadron, il se distingua à l'affaire du 3 septembre qui précéda l'ouverture de la tranchée devant Pampelune, et le 8 octobre au combat de cavalerie de Tramaced. Il entra ensuite comme chef d'escadron aux hussards de la garde royale et donna sa démission en 1830.

*
* *

Un dernier souvenir à M. Emile Labretonnière auquel, le 2 février dernier, ses amis disaient à La Rochelle un dernier adieu. Malgré ses 73 ans, il était encore poète aimable et plein de verve, mais chose singulière, la robe d'avocat semblait paralyser ses moyens et jamais il n'osa tenter les périls de l'audience.

*
* *

Nous ne pouvons, dans cette funèbre *Revue*, oublier le nom de M. Pougnet, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil

général des Deux-Sèvres et du Conseil municipal de Niort et notaire dans cette ville. Il a mérité cette honorable distinction.

*
* *

Ce tracé du chemin de fer d'Angoulême à Limoges par la vallée de la Vienne, qui a donné lieu à M. Babaud-Laribière d'écrire une brochure dont il a été rendu compte en son temps, ce tracé est définitivement acquis aux populations dont ce publiciste défendait si bien les intérêts. Nous en sommes heureux et pour elles et pour lui.

*
* *

La commission chargée d'étudier à La Rochelle, l'emplacement qui conviendrait le mieux pour la statue que cette ville se propose d'élever à l'amiral Duperré, a choisi la place-squarre qui s'étend devant le marégraphe.

*
* *

La ville de Fontenay donne un noble exemple ; répudiant cet esprit étroit et mesquin qui ne voit que le bien-être du présent sans se préoccuper du passé, qui laisse dans des greniers poudreux à la merci des vers, de la dent des rats, ou ce qui est pis encore, de la main rapace du premier venu, les titres qui révèlent la splendeur passée, la joie, la douleur, les périls et les triomphes de leurs aïeux, elle a, sur la proposition de l'un des membres de son Conseil municipal, décidé que pour remplir les vides que la disparition de presque tous ses titres a causés dans les archives de la cité, des recherches seraient faites et que si l'on ne pouvait obtenir les originaux, des copies fidèles seraient exécutées de toutes les pièces qui pouvaient l'intéresser. Déjà l'on compte par centaines les transcriptions de documents précieux, et nous devons signaler ici le nom de M. Bitton comme ayant prêté son intelligent concours au conseiller municipal chargé de ce difficile travail. — Une question: Ce conseiller municipal ne serait-il point M. B. Fillon?

Deux années encore sont, dit-on, nécessaires pour mener cette œuvre vraiment patriotique à bonne fin. Nous osons croire que le Conseil tiendra à honneur de continuer cette œuvre ; il compte dans son sein des hommes de trop de valeur pour qu'il n'en soit pas ainsi.

*
* *

Le 25 janvier dernier a eu lieu l'ouverture des Conférences des avo-

cats stagiaires du barreau de Poitiers sous la présidence de M. Ernoul, bâtonnier de l'ordre.

Nous voudrions pouvoir rendre le charme sous lequel il a tenu ses auditeurs pendant les quelques instants qu'a duré son discours.

Après avoir témoigné, en termes aussi modestes que bien sentis, sa reconnaissance pour la dignité dont ses confrères l'ont revêtu et combien il avait en honneur cette profession d'avocat à laquelle il avait consacré sa vie. Il continue :

« J'essaierai de dire pourquoi et combien je m'estime heureux de lui être demeuré fidèle.

« La vie de l'avocat se résume ainsi pour moi : le travail, la parole, le caractère. Le travail qui conquiert la vérité, la parole publique qui communique la vérité conquise, le caractère qui affirme, qui défend la vérité contre toute attaque, et qui ne permet pas que nos mains laissent échapper, quand elles l'ont reçu, le dépôt sacré du juste et du vrai. »

Puis par des conseils tirés de sa propre expérience il guide les premiers pas du jeune Barreau dans cette étude si difficile de l'art de bien dire, lui montre les écueils contre lesquels viendront inévitablement échouer ceux auxquels une facilité trompeuse fera négliger l'étude, qui est la seule base sur laquelle puisse se fonder un succès durable, la véritable préparation de laquelle découle cette heureuse alliance de la science du cabinet et de l'éloquence à la barre.

« La parole improvisée, dit-il, voilà vraiment l'homme, » oui, mais pour que l'homme soit assez maître de lui-même pour guider son imagination, la réduire à la servir au lieu d'en devenir l'esclave, pour que le stagiaire soit à la hauteur du but qu'il veut atteindre, qu'il soit digne de ce titre d'avocat qu'il ambitionne, il faut

« Qu'il ouvre les livres, qu'il descende dans le cœur humain, plus difficile à déchiffrer ! Qu'il parcoure tous les sentiers et scrute toutes les voies ! Quand viendra l'heure de la préparation spéciale, chaque connaissance trouvera sa place, chaque recherche, croyez-le, sa récompense. La flamme ne jaillit sous le choc que des corps qui la contenaient ; les idées ne se créent point, elles se retrouvent, et qu'il s'agisse d'appliquer un texte, d'établir un fait ou de sauver un innocent, il faut puiser au trésor conquis par l'étude, et c'est le passé qui verse au présent ses économies et ses richesses. »

Et pour arriver à cette facilité d'élocution que nous envions souvent vainement, oh ! que de travail et quel travail ! Il ne s'agit pas seulement de s'exercer à la parole, il faut encore s'adonner à écrire.

« L'orateur condamné à écrire ! Hier la pensée trouvait des ailes : aujour-

d'hui elle marche avec lenteur, maudissant l'outil tardif, regrettant son allure vagabonde et sa liberté vendue au prix pourtant *magnifique* de la perfection et de la durée.

« Qui n'a ressenti cette impression n'a jamais improvisé. J'ajoute qu'elle doit être combattue, si l'on veut éviter les piéges d'une facilité trompeuse. Pour passer à égale distance de la sécheresse et de la vulgarité, il est nécessaire d'avoir beaucoup lu, beaucoup entendu, beaucoup amassé, mieux encore beaucoup réfléchi. Il est enfin nécessaire d'avoir beaucoup écrit pour donner à l'esprit des règles, une mesure et les fortes habitudes d'une discipline indispensable. L'improvisation paraît à l'esprit inattentif une puissance capricieuse et frivole; elle est réellement une maîtresse exigeante et dure qui réclame des sacrifices austères, et n'accorde ses faveurs qu'à des courtisans obstinés. »

Citons encore le tableau de la noble profession qu'il exerce avec tant de dignité.

« Chez nous, pas d'honneurs, mais pas d'étiquette. Pas de protection, pas de rangs, pas de faveurs: ni chefs, ni consignes, et chacun se taillant, dans la liberté de ses choix, un vêtement à sa mesure. Nous ne commandons point, mais nous n'obéissons pas. Le travail est excessif, toujours volontaire. Dépendre de ces nobles choses que l'on nomme le devoir, le travail, la loi, le respect de ses représentants, l'assistance des humbles et des faibles, voilà notre honneur et notre serment; mais nous avons ajouté dans les intimités de nos consciences résolues que notre libre ministère ne subirait les ordres d'aucun homme, gouvernement ou parti, et n'accepterait jamais des chaînes, fussent-elles les chaînes dorées de la popularité. »

Et avant de terminer en donnant un dernier souvenir au regrettable M. Grellaud, qui fut successivement son professeur, son guide et son ami, il adresse à la jeunesse studieuse, qui se pressait autour de lui, ce dernier conseil :

« Aimez notre belle profession, ne l'abandonnez point pour des tâches moins rudes, pour des situations plus élevées, et si vos destinées vous entraînaient ailleurs, n'oubliez pas qu'elle fut toujours le meilleur des apprentissages, l'asile de toute conviction sincère, le dernier refuge des disgrâces virilement supportées. »

Après cette allocution, M. Dufour-d'Astafort a traité avec une érudition et un talent auquel tout le monde a rendu hommage, la belle et intéressante question *du droit de défense*, et M. Charles Giraud a prononcé l'oraison funèbre de MM. Grellaud, ancien bâtonnier de l'ordre, Jolly, Jacquelin et Girault, membre du barreau de Poitiers, décédés dans le cours de l'année.

M. le bâtonnier a clos la séance en faisant connaître que le conseil de l'ordre avait désigné pour les fonctions de secrétaires de la conférence, MM. Charles Giraud, Dufour-d'Astafort, Rousset et Pecollet.

*
* *

Au nombre des cercueils que les fouilles qui s'exécutent dans l'ancien cimetière de Vouvant ont mis à découvert, il en est un surtout qui mérite une mention particulière, tant par suite de la forme de son couvercle à toit aigu, qui dénote le XIe siècle, qu'en raison de l'inscription gravée sur les deux faces d'une lame de plomb, longue de 0,13 et large de 0,04 centimètres, qui était placée sous la nuque du cadavre qu'elle renfermait, cette inscription est ainsi conçue :

† K- IVLI. OBIIT
GIRARDVS. BONE.
MEMORIE
CLERICVS †

La forme des lettres vient corroborer l'indication donnée par le tombeau, et fait remonter cette sépulture à la première moitié du XIe siècle.

Au-dessus de l'épaule droite du cadavre se voyait une fiole de verre jaunâtre, au col court et dont la panse était ornée de filets étirés en festons.

D'autres sépultures ont également attiré l'attention, et nous ne doutons pas que l'habile archéologue fontenaisien, M. B. Fillon ne nous donne un jour quelque notice sur l'importance des découvertes que l'on espère.

*
* *

Dans une de nos précédentes chroniques nous annoncions que la ville de Paris avait chargé M. Oct. de Rochebrune de reproduire la vue d'ensemble de l'hôtel Carnavalet, au moyen de l'une de ces eaux-fortes qu'il réussit avec tant de bonheur. L'hôtel Carnavalet que la ville de Paris fait restaurer avec soin pour le transformer en musée municipal, a eu l'heureuse chance d'être visité par une Commission d'archéologues, et celui d'avoir eu pour rapporteur de cette visite à la Société des antiquaires de France, M. Anatole de Montaiglon.

Nous regrettons que la longueur du travail de M. de Montaiglon ne nous permette pas de le citer ici tout entier, et de ne pouvoir en

donner qu'une pâle analyse, mais nous en extrayons quelques notes qui intéresseront vivement ceux surtout qui collectionnent les eaux fortes de M. de Rochebrune et qui pourront se procurer sa planche de l'hôtel Carnavalet.

Après avoir donné la liste de ses anciens propriétaires, avoir relaté les modifications importantes que l'un d'eux, M. D'Argouges, apporta avec le concours de l'architecte Mansard, dans son aménagement, il se livre avec un soin minutieux à la reconnaissance et à la description des sculptures qui décorent cet édifice, dont il croit pouvoir attribuer les plans plutôt à Pierre Lescot qu'à Jean Bullant. L'habile rapporteur distingue avec une sagacité infinie l'œuvre première de celles qui sont venues s'y ajouter successivement par suite des capricieuses exigences de ses divers assesseurs; ici il reconnait le ciseau de Germain Pilon; là il vous fait admirer le fini des œuvres dues à Jean Goujon, les différences qui déparent celles dues à son école, et les essais grossiers que quelques sculpteurs plus modernes n'ont pas craint de placer près de ces chefs-d'œuvre comme pour leur servir de repoussoir. Il vous promène avec lui de la porte aux façades extérieures de la cour, et vous pouvez admirer de confiance, car son goût est sûr et éprouvé; un fait que signale à plusieurs reprises M. de Montaiglon, et que nous nous permettrons de proposer pour exemple à nos architectes modernes, c'est le soin intelligent et pieux avec lequel Mansard, dans ses remaniements, s'est toujours tenu autant qu'il l'a pu, au sentiment de l'œuvre première, il s'était donné non la tâche de refaire, mais seulement de compléter. Combien de nos monuments n'ont-ils pas à regretter d'avoir été livrés sans défense aux mains par trop habiles de quelques-uns de ces successeurs.

*
* *

Une quantité considérable de monnaies étrangères, presque toutes Espagnoles, en or, et du XVIe siècle, a été trouvée aux environs de la Ferrière, arrondissement de Napoléon-Vendée.

Ce trésor, dont on porte la valeur à 30,000 fr. environ, provient sans doute de quelque ligueur qui chargé de transmettre ce subside, au duc de Mercœur peut-être, et surpris par les partisans du roi l'aura enfoui, et que la mort aura frappé avant qu'il n'ait eu le temps d'en révéler l'existence.

Ce qui donne tout lieu de croire à la vérité de cette supposition, c'est que la date d'aucune des pièces qui ont ainsi été inopinément découvertes n'est postérieure à 1571.

*
* *

Faisons maintenant notre cueillette.

Et d'abord *Le Luçonnais* :

Un beau portrait de Nicolas Colbert, évêque de Luçon, peint par Claude Lefebvre, l'un des meilleurs élèves de Le Brun, a été vendu, ces jours derniers, à Paris. On sait que Cl. Lefebvre a habité quelque temps Luçon, où il avait pris femme.

*
* *

L'*Indicateur de Fontenay* nous fournit cette nouvelle :

En enlevant les nombreuses couches de badigeon accumulées sur le manteau de cheminée d'une vieille maison du XVIe siècle, située au faubourg du Puy-Saint-Martin de Fontenay, on a mis à découvert un écusson, sculpté dans la pierre et soutenu par trois petits personnages. Au-dessus se développe une banderolle portant ces mots : DAME. MARIE. IAMOVNEAV. ANFANTA. DE. TROY. ANFANS. LE 29e IOVR. DE. MARS. 1591. Les noms de *Marguerite* et de *Suzanne*, donnés sans doute à deux des nouveaux-nés, sont inscrits sur le cartouche qui sert d'entourage à l'écusson, au centre duquel est posé un petit animal ressemblant à un *têtard*.

Marie Jamonneau, ou Jamouneau, comme on prononçait alors, était fille d'Antoine Jamonneau, marchand, et d'Anne Rapin, sœur du poète Nicolas Rapin. Elle était femme d'un autre marchand de Fontenay, nommé Jacques Vayron, et pendant les dix années qui suivirent cette triple couche, son début dans la carrière de la maternité, elle donna à peu près régulièrement le jour, tous les douze mois, à un nouvel héritier.

Cette fécondité de Madame Vayron, née Jamonneau, nous rappelle celle de la femme d'André Tiraqueau, l'illustre jurisconsulte, son compatriote, monumentée dans les vers suivants :

Tiraqueau, fécond à produire,
A mis au monde trente fils ;
Tiraqueau, fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits ;
S'il n'eût pas noyé dans les eaux (1)
Une semence si féconde,
Il eût enfin rempli le monde
De livres et de Tiraqueaux.

(1) Cela veut dire que Tiraqueau ne buvait que de l'eau, selon l'opinion de quelques-uns de ses biographes, tandis que l'on pourrait penser, en prenant ce vers à la lettre, qu'il s'était noyé. Relativement au nombre des enfants de Tiraqueau l'on n'en connaît que neuf, croyons-nous, c'est déjà un nombre assez rond ; mais de neuf à trente ! ..... licence poétique sans doute.

*
* *

Et celle-ci :

Au nombre des inscriptions de l'époque romaine, exhumées dernièrement des fondations de la vieille enceinte fortifiée de Bordeaux, il s'en trouve une sur laquelle on lit le nom gaulois de *Verpant*, inscrit également sur celle-ci, de la fin du IIe siècle, déterrée, il y a quelques années, au Langon (Vendée) :

VERPANT.
ROMVLVS. L.

Une longue palmette, placée au commencement de la première ligne, l'a fait supposer chrétienne. Quelques inductions intéressantes ont ressorti peut-être de cette double découverte. Quant au nom de *Verpant* en lui-même, il n'est pas impossible d'en déterminer le sens ; car il se compose de deux mots celtiques *ver* et *pant*, dont le premier se retrouve, par exemple, dans *Vergobret*, qui est la qualification donnée, sur les monnaies autonomes de Lisieux, à certains magistrats, et le second dans *Panteuil*, nom d'un vieux point habité de nos contrées.

*
* *

Et enfin cette chanson qui, pour n'être pas des plus modernes, n'en sera pas moins bien accueillie par les philologues. Elle a déjà été publiée par M. J. Bujeaud, *Chants et Chansons populaires des provinces de l'Ouest* (t. II, p. 333), mais les variantes étant assez importantes, nous avons cru devoir la reproduire ici.

LE CONSCRIT POITEVIN.

O vinguit in ordre do rae,
Pre marchaer à la guiarre :
Ma, qui ne savas poit tchio métaé,
O ne m'avenait jà guiare ;
Fallit laisser sez agueillons,
Sez bufs, ses choux et ses seillons.

Gle me mettirant sus le dos
Cueme ine graond' gibecière,
Et de la graine de navios
Dedaons men écritère,
Ine graond' broche à man couté,
Sus men épale in bois precé.

I m'apprechis auprès do fu,
Pr' égraboiller la vraise.

O sautit dos bretons de fu
Dedaons mez esquifaires :
O semblait mille diablotons
Qu'étiant à l'entour de mes fonds.

Oi y en avait sus dos chivaux,
Qui fasiant baé lus maitres !
Gl' aviant dos plumes de jaux
A l'entour de lus têtes;
Et pis, pre dare lus talons,
Biacot de pointes d'agueillons.

Gle me mirant en factian
De cantre ine citadelle;
Tchiés qui ne saviant poit man naom,
M'appeliant sentinelle.
O ne passait poit in chat,
Sans qui criisse : « Qui va lat? »

Gle cogniant sus dos boissias,
Avecque dos baguiettes :
O ressembliait à tchiés fusias
Qu'avait ma mie Jeaonnette;
Gle fasiant in brit si fort,
Qui me croyais déjà mort.

I m'en augis baé loing d'iqui,
Jusqu'au bout de la terre,
Tos les mondes de tchio pays
S'appeliant militaires.
O me fallit, pre malheu,
Chaonger man naom pre le leu.

Gle m'em'nirant dan in graond chaomp,
Qu' gl' appeliant chaomp de bataille;
Jamais n'avas vu taont de geons
Autour de mez ourailles.
Gle bauliant comme dos loups
Qu'on arait tirés pre la quoue.

Gl' étiant tretos ben animaés,
Gl' aviant l'air en coulère;
Lus bataons jetiant de la fumaé,
Qui covrait tote la terre;
Gle fasiant in si grand brit,
Qu'i en étais tot étordi.

I entondis quouqu' chous' qui siffliait
Autour de mez ourailles ;
Vite i trechis daons man bounet,
Creyant quo l'était le diable.
I jetis dare man fusi,
La paour me prit, i m'enfouiis.

Quond gle me revirant choux nous,
Dedaons tchiel équipage,
Gle dicirant que j'étais fou
D'amener tot tchio vagage :
« C'est, ma mère, qui seis soudart,
I ai sauvó ma vie à l'hazart. »

*
* *

Nous lisons dans les *Tablettes des Deux-Charentes :*

Le duc d'Aumale vient d'acheter 20,000 fr. le tableau de notre compatriote M. Eugène Fromentin, la *Chasse au Héron en Algérie*, à la vente de la collection du comte d'Aquila.

*
* *

Nous remercierions bien volontiers l'*Impartial de la Charente-Inférieure* des lignes obligeantes qu'il a bien voulu nous consacrer dans son numéro du 27 février dernier, mais nous craignons l'application de l'adage : *Entre barbiers, on se rase.* Il y a tant et de si méchantes langues ici-bas.

*
* *

Mme Sezzi vient de donner plusieurs séances à Poitiers. *Les Femmes et le Mariage*, *l'Art dramatique*, *l'Esprit des bêtes*, etc., ont été traités avec une grande hauteur de vue, un incontestable talent d'élocution. Mme Sezzi possède tout ce que l'on demande à l'orateur, *le trait* lui est familier et elle sait en faire usage avec un charmant à-propos. Dans sa conférence sur *les Femmes et le Mariage*, qui, il faut le dire, a été un acte d'accusation virulent mais bien mérité de notre état social, elle a su se tenir à l'écart de ces lieux communs de vaudeville, stéréotypés dans cette phrase si connue : *Il faut des époux assortis en ménage.* Ses sorties contre les célibataires ont obtenu un légitime succès, qu'en

sera-t-il demain? Mme Sezzi est à Bordeaux en ce moment pour poursuivre sa croisade. Nous lui souhaitons partout les applaudissements qui l'ont accueillie à Poitiers et qu'elle mérite si bien.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, dans sa dernière séance a, conformément au réglement, renouvelé son bureau. Ont été élus :

Président: M. J. Dufaure, avocat, membre de l'Académie française; vice-président: M. Louis Audiat, bibliothécaire; trésorier, M. Marc-Arnauld, banquier; secrétaire-archiviste, M. Gaston Laverny, avocat.

*
* *

La livraison de novembre 1867 de la *Revue des Sociétés savantes* contient un rapport de M. l'abbé F. Baudry, curé du Bernard, sur les fouilles qu'il a fait exécuter dans les VIIe et VIIIe puits de la colline de Troussepoil, nous avons entretenu déjà à plusieurs fois nos lecteurs des magnifiques résultats obtenus par le persévérant antiquaire. — Nous n'y reviendrons pas, nous contentant de relater les dernières lignes de cet écrit.

« Le huitième puits accuse autant et plus que les autres, les usages *Gallo-Romains* proprement dits pour les ustensiles et pour les armes. C'est de plus, pour les funérailles « l'accouplement des rites funéraires usités chez les deux peuples » comme l'a dit si bien M. J. Quicherat dans le rapport qu'il a fait au Comité impérial sur l'*Etat de la question des puits funéraires*. »

« Quant à l'époque des divers enfouissements dans les fosses sépulcrales de Troussepoil, ils appartiennent tous au IIe ou à la première moitié du IIIe siècle; je ne puis sortir de là. »

*
* *

La Société d'agriculture de Poitiers, dans sa séance du mardi 4 février, a procédé, par suite de la démission de M. Gaillard, son président, à une nouvelle élection.

Ont été nommés :

Président : M. Trouessart, professeur à la faculté des sciences, vice-président de la Société.

Vice-président : M. Brossard, professeur à l'Ecole de médecine de Poitiers.

*
* *

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes du département, pour le concours de 1867, aura lieu cette année à la Sorbonne, le 18 avril prochain, à la suite de lectures publiques qui commenceront le 14.

Nous ne doutons pas que nos Sociétés archéologiques et nos savants de l'Ouest ne figurent dignement dans cette solennité scientifique. Nous consacrerons un compte-rendu spécial à leurs travaux, et publierons le nom des lauréats.

*
* *

La Société des antiquaires de l'Ouest a tenu le 5 janvier dernier sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Lecointre-Dupont, vice-président.

M. Ménard, secrétaire, a fait avec sa sagacité habituelle le compte-rendu des travaux de la docte compagnie. Nous allons en donner une rapide analyse.

Après avoir énoncé les regrets qu'ont éprouvé ses confrères, tant de l'éloignement de M. Beaussire, professeur de littérature étrangère à la faculté de Poitiers, et président de la Société, que de la mort des membres titulaires et correspondants qu'elle a perdus, avoir donné les noms des savants qui sont venus combler ces vides, il est passé au long et intéressant détail des divers travaux des membres de la Société.

Note de M. A. Albrier, de Dijon, sur les familles poitevines dont des membres ont siégé aux états de Bourgogne, annotée par M. Beauchet-Filleau.

Description et appréciation, par M. l'abbé Auber, de trois tableaux dus à divers maîtres existants à Dijon, Niort et Alençon, représentant saint Bernard, réconciliant, en 1135, Guillaume, duc d'Aquitaine, avec Adalelmus, évêque de Poitiers.

Rapports par M. de Clisson, sur le *Dictionnaire topographique de la Nièvre*; de M. Arsène Lecointre-Dupont, sur les *Répertoires archéologiques* du Tarn et du Morbihan; de M. Beaussire, sur les tomes VIII

et IX du *Bulletin de la Commission historique du Nord*; de M. de Longuemar, sur deux ouvrages de M. Paul Durand, de Chartres; de M. Lecointre-Dupont père, sur les travaux des Commissions royales d'arts et d'archéologie de Belgique; de M. de Gennes, sur divers ouvrages de M. Jourdan; de M. Ménard, sur divers points d'histoire et d'archéologie, et quelques écrits; nous devons mentionner encore la notice de M. Duval, bibliothécaire de la ville de Niort, sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou; l'inscription du Poitevin L. Lentulius Censorinus, trouvée à Lyon, signalée par M. Beauchet-Filleau; les notes diverses présentées par M. de Longuemar, sur plusieurs points d'archéologie, dolmens, souterrains, etc.; celle adressée par M. Goudon de La Lande, et rendant compte du résultat des fouilles exécutées dans l'ancien cimetière d'Antigny (Vienne), où la découverte d'une colonne milliaire d'Antonin, et les réflexions et discussions provoquées par cette découverte sont venues confirmer l'opinion précédemment émise par MM. de Longuemar et Ménard, au sujet de la lieue gauloise usitée sur les voies romaines de nos contrées, et à ce propos, ce dernier rappelle qu'il ressort des savants travaux de M. Aurès, ingénieur en chef du département du Gard, que cette lieue gauloise procédait du pied gaulois, qui était lui le type exact de l'ancien *pied du roi* dont aucuns ne faisaient remonter l'origine qu'à Charlemagne.

Mais outre ces travaux accomplis, et dont nos revues mensuelles avaient déjà donné les titres, les membres de la Société préparent pour l'avenir une ample moisson : ainsi, M. Imbert, l'historien des vicomtes de Thouars, va publier un mémoire curieux de Marie de la Tour-d'Auvergne, épouse de Henry de la Trémoille; M. de Longuemar continue fructueusement ses recherches sur l'épigraphie du Haut-Poitou. M. l'abbé Lalanne prépare, en s'aidant des travaux de ses devanciers, un Glossaire du patois poitevin; M. Beauchet-Filleau, un catalogue général des inscriptions de notre province; M. de Fleury termine le catalogue descriptif des manuscrits que possède la bibliothèque de Poitiers, etc., etc.

Les collections de la Société se sont grandement enrichies dans le cours de cette année, notamment la partie anté-historique, grâce aux fouilles que la Compagnie a fait exécuter, sous l'intelligente conduite de M. de Longuemar, dans les grottes du Chaffau.

Dans le courant de cette même année elle a, outre son *Bulletin trimestriel*, publié le XXXIe volume de ses *Mémoires*, dont nous avons précédemment rendu compte.

Si nous voulions maintenant parler de l'action morale exercée par la Société, du concours que ses membres ont prêté pour l'avancement de la science, la conservation ou la restauration des monuments, les récompenses si bien méritées qui sont venues trouver quelques-uns d'entre eux, etc., etc., nous en aurions encore bien long à dire. Terminons donc cet exposé de ses travaux, par le vœu bien senti que nous formons, pour que toutes celles de nos contrées marchent sur ses traces.

*
* *

Annales de la Société d'horticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres, 15e année, 2e semestre de 1867.

Nous n'avons pour ainsi dire rien à relever dans les trop succincts procès-verbaux des séances tenues par cette Société, depuis le 14 juillet jusqu'au 13 décembre 1867; non que pour le propriétaire jaloux du soin de ses jardins il n'y ait un grand intérêt à les méditer, mais par leur nature et leur peu d'étendue même ils échappent à l'analyse.

Il est cependant certains détails qui se renouvellent assez fréquemment, et qui, si nous étions friands, ce qu'à Dieu ne plaise, nous auraient fait venir l'eau à la bouche, ce sont ceux dans lesquels MM. les secrétaires entrent avec une certaine complaisance sur les beaux fruits : poires, pommes, pêches, prunes, raisins, etc., qui à presque toutes les séances sont déposés sur le bureau, et que dégustent avec une si religieuse attention les membres de la Société. Charmant moyen de suppléer aux jetons de présence et d'atténuer la chaleur de la température..... ou d'une discussion trop animée.

A la suite sont deux notices dues à la plume de MM. G. Laurence : 1° Sur le cours d'arboriculture, de M. Dubreuil; 2° sur la plantation des arbres fruitiers en lignes obliques et en lignes verticales, intéressantes études de nature à redresser bien des préjugés; puis des extraits de *la Belgique horticole sur le cèdre de l'Atlas*, de *la Revue de l'horticulture* au sujet de la taille longue et taille courte, taille hâtive et taille tardive des arbres fruitiers, du *Bulletin de la Société d'horticulture de Picardie* sur la culture des camélias, azalées et rhododendrons, etc.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

ALMANACH de l'agriculteur de l'Ouest, contenant les foires et marchés de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Vendée, etc. In-12, 48 p., *Rochefort, imp. Thèze, lib. Pohu.* 10 c.

ALMANACH des postes du département de la Vienne, pour l'année bissextile 1868. In-18, 35 pages, *Rennes, imp. Oberthur et fils.*

BONNAL (De). Humbles remontrances. In-8°, 176 pages, *Poitiers, imp. Bernard.*

BOUHIER DE L'ÉCLUSE. Les Matérialistes et les libres-penseurs. Lettre à M. Jules Favre. In-8°, 11 p., *Paris, imp. Donnaud, lib. Albanel.*

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4me trimestre 1867. *Poitiers, Dupré*, br. in-8°. 75 c.

CARILLON (Le) de Saint-Jacques de Châtellerault; comptes-rendus de cette fête, poésies diverses, discours de Mgr Mermillod, historique du carillon; inscriptions des cloches et noms de leurs parrains et marraines. *Châtellerault, Blanchard, 1867*, in-8°, 86 p. 1 fr.

CHERGÉ (Ch. de). Le Guide du voyageur à Poitiers et aux environs; 2me éd. complètement refondue et ornée de 30 nouvelles gravures avec un plan détaillé de la ville. In-12, 368 p., *Poitiers, imp. Dupré, lib. Létang.*

COQUILLE (J.-B.-V.) Politique chrétienne. *Poitiers, Oudin, 1868*, un vol. in-8° br.

DESPREZ aîné. Calendrier d'horticulture florale, dédié à M. de Meschinet, président de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres. *Niort, Desprez*, in-16.

ESCHASSERIAUX (Baron). Réponse aux lettres de M. le marquis de Dampierre sur le système de MM. Petit et Robert. *Saintes, Mme Amaudry, 1867*, br. in-8°. 1 fr.

FILLON (Bin). Le Langon, le Velluire et le Poiré. (Vendée), *Fontenay-le-comte, Robuchon*, in-8° de 45 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

FILLON (Bin). Noms des habitants de Fontenay-le-Comte, inscrits au rôle de la contribution patriotique, dressé en vertu du décret de l'Assemblée nationale des 6 et 9 octobre 1789. In-8°, 40 p., *Fontenay-le-Comte, imp. et lib. Robuchon.* 2 fr.

LASTIC-SAINT-JAL (A. de). Généalogie historique de la maison de Lastic. *Poitiers, Oudin, 1868*, un vol. grand in-8° br.

MÉNARD. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1867, lu à la séance publique du 5 janvier 1868. *Poitiers, Dupré*, in-12, 20 p.

MÉNOLOGE de la compagnie de Jésus. Assistance de Portugal, janvier-février. *Poitiers, Oudin, 1868*, un vol. in-4°.

NICOLLIÈRE (Stéphane de la). Armorial des évêques de Nantes. *Nantes, Charpentier, 1868*, in-8° de 116 p., gravures.

ORDO divini officii recitandi et missæ celebrandæ ad usum diœcesis Nannetensis, pro anno bissextili 1868. In-12, LX-180 p. *Nantes, imp. Vve Mellinet.*

ORDO-CALENDRIER du diocèse de Poitiers, année 1868. In-32, 32 p., *Poitiers, imp. et lib. Oudin.* 10 c.

PRIEUR (Clément). Etude économique sur l'octroi au point de vue de sa suppression. *Angoulême, Nadaud, 1868*, br. in-8°. 1 fr.

QUIN. Quelques réflexions sur l'avenir de l'agriculture et des principales races d'animaux domestiques. *Poitiers, Girardin*, br. in-8°.

RENCOGNE (G. Babinet de). Les confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. *Paris, Dumoulin, 1868*, br. in-8°.

ROMIEUX (Gaston). Fables et poésies nouvelles. *La Rochelle, Siret, 1868*, un vol. in-8° br.

SÉNÉMAUD. Mes souhaits de bonne année à 1868. In-8°, 15 p., *Poitiers, imp. Oudin.*

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

25 AVRIL 1868.

CONFÉRENCES

DE

L'ACADÉMIE DE POITIERS

—

L'année dernière nous avons été assez heureux pour offrir à nos lecteurs une nombreuse collection de conférences, et telle que peu d'académies ont pu en présenter; en 1868 par suite de circonstances qu'il nous est impossible d'expliquer, nous n'avons eu aucune séance à Angoulême, aucune à La Rochelle, aucune à Saint-Jean-d'Angély, une seule à Niort, celle où M. Lemonnier, ancien élève de l'école normale, et professeur de physique au lycée Fontanes a exposé les conditions de l'éclairage par les huiles minérales; leurs dangers et les moyens à employer pour en préserver.

Pendant près de deux heures le jeune et savant professeur a tenu sous le charme de sa parole un public nombreux, aux premiers rangs duquel les dames de Niort et les autorités municipales et universitaires avaient tenu à honneur de se placer. Plus hardi que ses prédécesseurs M. Lemonnier avait rejeté loin de lui l'idée de *lire* sa conférence, et le succès a complètement couronné sa tentative. Sa diction pure, ses explications lucides ont vivement intéressé un public qui pouvait avec juste raison craindre l'aridité du sujet choisi; pas ou peu d'expressions scientifiques, des définitions très-simples appuyées sur des expériences parfaitement réussies, telles sont les conditions dans lesquelles s'est tenu M. Lemonnier et qui ont fait une soirée charmante de cette séance du 4 avril 1868.

Nous n'essaierons pas de reproduire au complet cette brillante improvisation, nous aurions trop à faire et nous nous sentons trop au-dessous de cette tâche : mais nous nous efforcerons de reproduire les

passages les plus saillants de cette séance en expliquant le plus clairement possible les passages trop techniques ou qui rentrent dans un ordre de faits plus généralement connu.

Mesdames, Messieurs,

Le titre de la conférence que je vais avoir l'honneur de faire aujourd'hui devant vous, vous indique avant tout un sujet technique et pratique; je ne viens pas vous exposer ici quelqu'une des grandes théories de la science moderne, je ne viens pas vous apporter le résultat de nombreuses recherches, c'était là le fait des maîtres illustres dont vous applaudissiez l'année dernière les brillantes paroles; je ne viens pas vous tracer la vie de ces hommes de génie qui les premiers ont trouvé les grandes lois de la nature, ni vous parler des progrès faits par les sciences géologiques.

Dieu merci, une tâche si lourde m'a été épargnée et je peux espérer soutenir votre attention sans courir le danger d'exposer des théories au-dessus de mes forces. Le sujet que j'ai choisi est complètement du domaine des connaissances élémentaires, et je n'aurai besoin que de votre bienveillante attention pour vous montrer tout l'intérêt qu'il comporte par lui-même. Il importe en effet que des matières aussi dangereuses que celles dont nous avons à nous occuper, ne soient pas livrées à des mains ignorantes. Partout on a signalé des incendies considérables; nous avons tous présents à la pensée ces grands désastres de Marseille, de New-York, de Philadelphie et plus près de nous encore l'effrayante explosion qui a détruit plusieurs maisons de Bordeaux et enlevé la vie à tant de courageux citoyens venus là pour combattre le fléau destructeur.

Depuis longtemps l'administration supérieure avait compris le danger qui pouvait résulter de l'emploi imprudent des huiles minérales; aussi le 18 avril 1866 paraissait un décret posant des règles pour éviter à l'avenir tout accident sérieux. Malgré ces recommandations tous les accidents n'ont pas été évités; à Anvers, au Hâvre, nous venons de voir dans les ports eux-

mêmes des incendies considérables, ce qui indiquerait que les prescriptions de l'administration n'ont pas été comprises ou mal exécutées; c'est pourquoi je veux vous les expliquer avec clarté.

Telle est la tâche qui m'est dévolue, et que je vais remplir le mieux qu'il me sera possible; tous du reste ont un intérêt immédiat à m'écouter, car pour chacun il s'agit de sa vie, de ses biens et de ceux de toutes les personnes qui les entourent.

*
* *

Le premier point à examiner pour nous est celui-ci : *Quelles sont les huiles connues sous le nom d'huiles minérales; quelles sont leur origine, leur nature, leurs propriétés essentielles;* de ces connaissances découlent les mesures à prendre pour arriver à un emploi inoffensif de ces produits.

Les huiles minérales comprennent tous les liquides destinés à l'éclairage, connus sous les noms si divers d'huiles de schiste, de pétrole, lucilines, gazilines, etc., tous noms donnés par les commerçants qui ont voulu grâce à des étiquettes nouvelles avoir l'air de présenter des produits nouveaux. En dehors des huiles pures, il y en a dans lesquelles on introduit des alcools de peu de valeur, tels que les esprits de bois; comme composition chimique ces derniers produits diffèrent des huiles pures, mais comme propriétés ils sont les mêmes, ainsi ne ferons-nous pas deux catégories différentes et pour tous ceux qui m'écoutent les dangers que je vais signaler seront les mêmes, qu'il s'agisse des huiles pures ou des mélanges.

Ces huiles ont deux origines différentes : les unes sont obtenues par la distillation, les autres existent à l'état liquide dans l'intérieur du sol, et on n'a qu'à les en retirer pour les livrer après épuration à la consommation.

La France ne possède que des pétroles obtenus par la distillation, qui nous viennent entre autres d'Autun et de Quimper. On trouve dans ces contrées des rochers à l'aspect noirâtre, ayant une odeur analogue à celle du bitume; on les concasse puis on les renferme dans des cylindres, où, sous l'influence d'une chaleur continue les huiles quittent la partie solide, pour

aller se condenser dans un tube réfrigérant; ce procédé donne environ 2 0/0 du poids brut des roches.

Dans d'autres contrées on n'a pas besoin d'avoir recours à une extraction aussi coûteuse; à une profondeur peu considérable on trouve un bitume solide, qui soumis à la distillation donne 60 à 70 0/0 de produits; dans ces contrées on s'en sert même d'une manière beaucoup plus économique, on le taille en forme de torches et on l'allume comme on ferait d'une branche de sapin; c'est ainsi que sont faits ce qu'on appelle en Irlande les cannel-coal (charbon-chandelle), et en Écosse les albert-coal; c'est dans cette dernière contrée surtout une exploitation très-importante.

Enfin la distillation les extrait en outre de divers résidus de fabrication, tels que les gaz d'éclairage et les bougies stéariques; ce système donne aussi de 60 à 70 0/0 du poids brut des matières employées.

Les huiles minérales sont-elles d'invention moderne ? Cette question demande à être expliquée avec certains détails; elles étaient bien connues depuis des temps très-reculés, mais ne servaient à aucun usage domestique. Dans ses histoires, Hérodote parle de sources qui laissaient couler un liquide incolore et limpide, à odeur forte, et qui avait de grandes facilités à s'enflammer; d'autres auteurs signalent l'existence de sources qui brûlent sans cesse et servent de fourneaux aux habitants des pays où elles se trouvent. Enfin dans d'autres contrées telles que la Perse, l'Inde et quelques parties des chaînes caucasiques elles ont des destinées plus relevées; là il y a des populations qui adorent le feu; les sectateurs de cette religion connus sous le nom de Guèbres, considèrent ces sources enflammées comme une manifestation évidente de leur divinité.

Dans l'antiquité nous voyons que les huiles minérales étaient connues mais qu'on n'en avait tiré aucun parti industriel; au moyen-âge elles sont encore dans les mêmes conditions, pourtant on a dû les employer comme une des bases principales d'un instrument de guerre autour duquel les chroniqueurs de cette époque ont fait grand bruit, le feu grégeois.

Aujourd'hui c'est en Amérique que se trouvent les plus belles

sources d'huile minérale, c'est là qu'on a vu des propriétaires ne possédant que des terrains quelques jours auparavant sans valeur, s'enrichir en quelques années par la découverte de puits plus riches pour eux que les placers de la Californie; c'est dans les rapports de M. Gauldrée Boileau, ingénieur des mines, que nous trouvons les renseignements les plus complets sur cette production. En 1859, dans les contrées qui bordent les grands lacs situés entre l'Amérique du Nord et le Canada, fut trouvée la première source de pétrole; sitôt que cette découverte fut connue, quoique alors il fut impossible de prévoir l'importance qu'elle devait acquérir plus tard, on vit de tous côtés poindre des aventuriers américains à la recherche de nouvelles sources; tous furent récompensés de leurs efforts, partout on trouva de l'huile en abondance et le nombre des chercheurs s'accrut en conséquence.

Ce fut pendant quelques années un véritable délire, auquel on a donné justement le nom de *fièvre de l'huile*, du reste il est facile de s'en faire une idée par les chiffres que nous donnent les statistiques à cet égard. En 1859 a lieu la première découverte, en 1860 la production monte à 36 mille barriques, en 1861 à 180 mille et cette progression s'est toujours continuée depuis. A l'heure qu'il est l'Amérique compte 1457 compagnies dont les capitaux réunis arrivent au chiffre colossal de quatre milliards 500 millions.

Les procédés d'extraction sont excessivement simples, ce sont les mêmes qu'on emploie pour percer les puits artésiens; le diamètre des puits varie de 0 m. 75 à 1 m. 50, la profondeur de 15 à 150 mètres. Arrivé à cette limite extrême on abandonne le puits si on n'a pas trouvé la source, il y a plus d'économie pour la compagnie à faire un nouveau sondage qu'à continuer le puits commencé.

Généralement l'huile se maintient au niveau primitif où elle a été trouvée, mais dans certaines contrées et notamment dans le Canada la source jaillit à des hauteurs qui varient de 1 m. 50 à 10 m., dans ce cas on n'a qu'à placer les barriques auprès de la source, sitôt remplies on les charge sur les navires qui viennent au pied même des puits et on les expédie à la consommation.

Au Canada, dans le comté de Lambtone, il y a trois puits qui fournissent par jour 5,000 hectolitres et un quatrième qui à lui seul en produit autant que les trois autres réunis.

La ville la plus importante comme centre de ces productions est Titusville dans l'Illinois; quand je dis *ville* je me sers ici d'une expression très-impropre, mais je n'en trouve pas d'autres pour désigner cet amas de huttes en planches où se fait un commerce si considérable : comme l'a dit M. Duvergier de Hauranne, ce n'est pas une ville c'est un comptoir où viennent s'installer ceux que tourmente la fièvre de l'huile, ils ont à quelques centaines de milles leurs habitations, leurs familles, leurs centres de relations où ils vont vivre tranquilles et d'où ils repartent souvent après avoir perdu par le jeu cet or qu'ils avaient gagné par le travail. Quoique cette vie soit très-éloignée de la nôtre, qu'il n'entre pas dans nos idées de s'installer ainsi, admirons le courage de ces hommes dont nous sommes en fin de compte les obligés, puisque c'est pour nous qu'ils travaillent et que c'est grâce à eux que nous avons trouvé un mode d'éclairage si peu coûteux et qui rend tant de services à notre industrie et à notre économie domestique.

Car cette huile que beaucoup d'entre nous dédaignent, qui souvent ne sert qu'à éclairer nos vestibules, est pour l'ouvrier un objet de première nécessité. Quand la journée est terminée et que la lumière du jour a cessé de l'éclairer, il lui faut un moyen de pouvoir continuer son travail sans qu'il lui en coûte trop cher, et si cette découverte lui a fait au bout de l'année une économie de 15 à 20 francs, c'est un service réel qui aura été rendu à l'humanité, la découverte pour tous aura une grandeur véritable.

Comparons en effet le prix de revient des divers modes d'éclairage employés de nos jours, et prenons pour base de notre comparaison la quantité de lumière fournie par une bougie stéarique.

Une bougie brûlant 10 heures coûte 20 centimes; la même quantité de lumière fournie pendant le même laps de temps par l'antique chandelle de suif, coûte 16 centimes; par l'huile végétale, 6 centimes; par le gaz, 5 centimes; par le pétrole, 2 centimes.

Écartant le gaz qui par sa composition même n'est possible que dans certaines conditions, tels que l'éclairage des magasins, cafés, grands centres en général, nous voyons que le pétrole coûte trois fois moins cher que l'huile végétale, cinq fois moins cher que la chandelle, quinze fois moins cher que la bougie.

*
* *

Après cet exposé de la découverte des huiles minérales, de leur composition, de leur prix de revient, M. Lemonnier explique le second point de son cours, les propriétés des pétroles; mais pour faire comprendre à son auditoire quelles elles sont, il fait par une suite d'expériences une théorie expérimentale de l'éclairage. Il explique successivement, que la lumière artificielle se produit par une flamme, que cette flamme n'est autre chose qu'une vapeur incandescente, que ces vapeurs ne sont éclairantes que quand elles contiennent dans leur masse des corps solides portés à la température du rouge blanc; que le charbon brûlant dans le gaz hydrogène produit l'éclairage le plus intense, et que la composition des pétroles ayant pour bases l'hydrogène et le carbonne, donne un éclairage excessivement lumineux.

Ensuite il examine rapidement les conditions nécessaires pour que la lumière se fasse, la présence absolue de l'air et enfin la théorie des mélanges détonnants, provenant du mélange de deux gaz différents; ce point le ramène tout naturellement à la troisième partie de sa conférence, le danger des explosions, quand les huiles minérales ayant imprégné l'air qui les environne de leurs émanations excessivement volatiles, cet air se trouve en contact avec une source de combustion quelconque, une simple allumette enflammée par exemple.

*
* *

Les moyens à employer pour éviter les accidents provenant de l'emploi des huiles minérales se divisent en deux catégories, selon qu'on considère les dépôts et fabriques, ou l'économie domestique, l'usage journalier. La ville de Niort ne possédant pas de fabriques nous n'examinerons pour la première partie que ce qui regarde les magasins ou dépôts. *Le local destiné à renfermer les huiles minérales, ne pourra être qu'une pièce au rez-de-chaussée ou une cave, il sera dallé en pierres et séparé*

des autres parties de la maison et de la voie publique par un seuil en pierre, saillant d'un décimètre au moins sur le sol dallé. Telles sont les expressions mêmes du décret du 6 avril 1866 ; ces mesures sont très-sages, elles empêchent une grande partie des accidents qui peuvent se présenter en cas d'incendie dans un dépôt, mais suffisent-elles pour l'avenir, nous ne le croyons pas ; le gouvernement a demandé ce qu'il pouvait obtenir, mais je crois qu'il devra se présenter d'autres moyens d'isoler encore plus ces produits. Un ingénieur civil vient d'inaugurer à Marseille un nouveau système que je ne peux mieux comparer qu'aux gazomètres servant à conserver le gaz à éclairage. L'huile est renfermée dans une caisse en fer suspendue par des chaînes également en fer et tenues en équilibre par des contrepoids ; cette caisse plonge dans une cuve remplie d'eau et y est tenue à un niveau constant. Ce système a été expérimenté d'une manière réellement imprudente, si la science n'était pas aussi sûre qu'elle est dans ses appréciations ; on a versé 200 litres de pétrole enflammé dans le canal servant à la conduite ordinaire du liquide et malgré cette quantité énorme le feu n'a pu se communiquer à l'huile enfermée dans la caisse en fer.

Les liquides seront conservés, soit dans des vases en métal, soit dans des fûts solides et parfaitement étanches, cerclés en fer, soit dans des touries en verre ou en grès revêtus d'une enveloppe en tresses de paille, osier ou autres matières de nature à mettre le vase à l'abri de la casse par le choc accidentel d'un corps dur. Quoique ici le réglement laisse au déposant, le choix entre deux sortes de vase, nous n'hésitons pas à préférer les vases en métal ou en verre, aux tonneaux, parce que le bois malgré tout le soin avec lequel il est travaillé, est trop sujet à varier sous l'action de la température.

Après la question de la conservation vient celle de la manipulation, et là le décret n'est pas moins prudent, les termes sont assez clairs pour que nous n'ayons pas besoin de les commenter : *Le transvasement ou dépotage des liquides en approvisionnement ne se fera qu'à la clarté du jour et autant que possible au moyen d'une pompe*, ou à son défaut, d'un syphon.

Comme il faut tout prévoir, le réglement veut mettre le débitant en mesure de parer à toutes les éventualités, même à celle d'un incendie; pour cela il décide : Qu'*une quantité de sable ou de terre, proportionnée à l'importance du dépôt, sera conservée dans le local.* On comprend en effet que l'huile étant moins dense que l'eau, tout ce que l'on pourra jeter sur l'huile enflammée ne pourra servir qu'à élever son niveau et par conséquent à étendre l'incendie à une hauteur qu'elle n'aurait pu atteindre sans cela; la terre ou le sable au contraire s'imprègne de l'huile enflammée et ne pouvant brûler avec elle, tend à éteindre sa flamme.

Reste à examiner une autre question non moins importante, malgré toutes les précautions que l'on prend il peut arriver des circonstances où l'on soit dans l'obligation d'entrer de nuit dans les magasins; dans ce cas on ne doit *circuler qu'avec des lampes de sûreté, et il est expressément interdit de circuler avec des lumières portatives découvertes.*

*
* *

Pour prouver la vérité de cet article, le professeur entrant dans des détails techniques sur les propriétés des toiles métalliques, explique la construction des lampes de sûreté, surnommées de Davy, du nom de leur inventeur.

*
* *

Il nous reste et c'est la fin de notre conférence à vous expliquer les précautions à prendre pour l'usage journalier de ces huiles; la première condition à remplir est de ne se servir que de pétrole de bonne qualité, pour cela il suffit de chauffer au bain-marie le liquide que l'on veut expérimenter, dans une capsule en cuivre de 6 à 7 centimètres de diamètre et de 2 à 3 centimètres de profondeur. Au moment où un petit thermomètre, dont le réservoir plonge dans le liquide remplissant la capsule, marque 35° centigrades, on promène une allumette enflammée à la surface du liquide ainsi chauffé, après quoi on la plonge dans le liquide; s'il s'enflamme rejetez le pétrole il est de mauvaise qualité, s'il ne s'enflamme pas il est propre à l'éclairage.

En outre il faut tenir les lampes dans un parfait état de propreté et ne jamais les laisser se vider complètement, car au fur et à mesure de son évaporation, l'huile est remplacée par un mélange détonnant qui ferait explosion s'il était en contact avec la mèche enflammée.

Les précautions que nous avons indiquées pour transvaser le liquide, sont les mêmes pour la consommation journalière que pour les grands dépôts.

Je termine ici cette revue des faits qui intéressent les personnes qui emploient les huiles minérales ; la seule prescription utile à se rappeler est celle-ci : partir de ce principe : les pétroles s'enflamment quand ils sont en contact avec l'air qui nous environne et une combustion quelconque, évitez avec soin cette communication ; avec cette précaution aucun accident ne viendra troubler votre tranquillité.

L. Clouzot.

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

III

GÉOGRAPHES DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOTRE ÉPOQUE.

Nicolas Bergier, né à Reims en 1567, ne fit paraître qu'en 1622, un an avant sa mort, son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* en un volume in-4°. Une carte de Peutinger réduite par Georges Hornius accompagna ce beau livre dont une meilleure édition se compléta à Bruxelles en 1736 par des notes recueillies des manuscrits de l'auteur, et forma deux volumes in-4° bien préférables à tout ce qui les avait précédés. Cette carte révisée par l'éditeur devient dans ce livre un sujet de docte critique, et l'on ne peut en rendre utiles les autres éditions qu'au moyen de ce commentaire qui en a fixé les distances et singulièrement éclairci les difficultés. C'est surtout à ce point de vue que le livre de Bergier est précieux et ne doit rester inconnu à qui veut comprendre l'une des plus attachantes œuvres du peuple maître de l'univers.

Adrien de Valois, né à Paris en 1607, a donné une histoire de France *Gesta Francorum seu rerum-Francicarum* publiée de 1646 à 1658 en 3 volumes in-folio. Ce livre embrasse le long espace des cinq siècles écoulés entre l'avénement de Valérien et la déposition de Chilpéric (254-752). Il est une excellente explication, devenue très-rare, de Grégoire de Tours et de

ses continuateurs. On peut le signaler comme plein de cette patiente et laborieuse érudition historique dont on ne saurait trop apprécier le mérite et sans laquelle on pourrait croire ou répéter beaucoup d'erreurs écrites par ceux qu'il analyse. Valois est donc un auteur à placer parmi les nôtres, où il brille par sa critique sûre, son esprit d'investigation, la grande part enfin qu'il prit au mouvement littéraire signalé en France dès la première partie du XVIIe siècle par les grands travaux qui font encore notre plus riche trésor. Mais comme géographe c'est surtout sa *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta* qui nous convient ici, parce qu'elle donne un tableau aussi exact qu'étendu de la France sous les deux premières races. On joindra à ce livre une *suite* donnée in-8°, en 1664, sous le titre : *Notitiæ Galliarum defensio,* en réponse à Dom Germain qui avait contredit quelques-unes de ses assertions. Mort en 1692, Adrien avait parcet ouvrage indiqué un sujet de travail à d'Anville qui s'y jeta avec succès quoique sans faire oublier son prédécesseur.

D'Anville en effet devint une autre lumière non moins sûre, éclairant même quelques endroits moins connus d'abord. Né à Paris en 1697, il devint célèbre avant l'âge de 22 ans par ses cartes dont l'exactitude est le principal mérite. La géographie lui doit des progrès remarquables par la détermination plus précise des mesures de longueur dans leurs rapports avec les différents pays, et il consigna ses observations à cet égard dans son *Traité des mesures itinéraires anciennes et modernes* qui parut en 1769, in-8°. On lui avait dû en 1741 des *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule,* qu'il refondit vingt ans après dans sa grande *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains,* en 1 volume in-4° qu'il accompagna d'une carte générale du pays divisé en ses dix-sept provinces. Les travaux de cet admirable érudit qui pendant presque toute une vie de 85 ans travailla quinze heures par jour, ne comportent pas moins de 70 mémoires répandus dans le public et qui parurent les uns à part, les autres dans divers recueils scientifiques, et surtout dans celui des Académies des Sciences et des Belles-Lettres. Ces travaux se renfermèrent uniquement dans les matières géographiques, ce qui, en augmen-

tant son aptitude, assura d'autant plus ses ressources scientifiques et donne plus de prix à ses opinions. Aussi discute-t-il avec beaucoup de sûreté, sinon toujours avec la netteté désirable, beaucoup de points en litige, soit quant aux distances si souvent controversées et sur lesquelles il faut lire l'excellente préface de sa *Notice*, soit quant aux noms de lieux qui, toujours comparés dans leurs rapports entre les anciens et les modernes, laissent rarement du doute après ses judicieuses discussions. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait aucune controverse à soulever sur ses convictions. Les recherches plus récentes ont apporté à ces études, on le sait, un tribut de perfectionnement que j'aurai bientôt à signaler. Mais en de semblables observations ne trouvera-t-on pas toujours à redire et à redresser? Ce qui est certain c'est que les livres de d'Anville ont fait avancer de beaucoup notre géographie actuelle comparée avec celle de la Gaule, et que ce docte écrivain est un de ceux dont il est moins permis de se passer. Au nombre de 211 cartes travaillées par lui, et qui forment un de nos plus précieux recueils, on distinguera surtout l'*Orbis veteribus notus*, et l'*Orbis Romanus*, restés classiques et que les meilleurs atlas secondaires se sont bien gardé d'oublier.

Un des grands services que la science géographique nous ait rendus est dans la publication des cartes de Cassini. Né à Paris en 1714, reçu à 22 ans à l'académie des sciences pour ses connaissances astronomiques, il fut chargé par cette compagnie de la description géométrique de la France, dont il donna en 1744 une grande carte générale appelée la *Carte des triangles*. Ce fut l'origine de cette autre belle carte divisée en cent quatre-vingt feuilles, description complète et fidèle du territoire sur une échelle d'une ligne pour cent toises. Là le moindre hameau, la moindre maison isolée, les châteaux, les parcs ont leur rôle aussi bien que les plus considérables cités. Les feuilles qui intéressent le Poitou sont sous les numéros 31, 67, 68, 100, 101 et suivants, auxquelles il faut ajouter, pour rendre plus complètes nos études, celles de l'Aunis, de la Saintonge et des autres pays adjacents dont les marches se mêlaient aux nôtres avant le bouleversement opéré en faveur de

nos départements modernes. Le nombre des fautes, parfois inévitables, qu'on pourrait découvrir dans quelques-unes des feuilles de Cassini, est relativement imperceptible, et quelque grand travail que soit la carte nouvelle de l'Etat-major, elle ne fera pas négliger celle-ci, en dépit de ce qu'on a gagné aux récentes découvertes, car l'œuvre du XIXe siècle reste bien imparfaite et ne brille pas toujours par une fidélité irréprochable. Outre une plus scrupuleuse exactitude qu'observe Cassini à n'écrire les noms de lieux que selon une orthographe qu'on n'avait pas encore dénaturée ou qu'il restitue; outre la facilité qu'il ménage ainsi de recourir à la racine de certains mots et par là à leur véritable étymologie, il n'omet rien des plus légers renseignements topographiques, il cite les plus petits cours d'eau, les vallons, les montagnes ou les collines; les établissements religieux ou civils, abbayes, prieurés, maisons hospitalières du Temple, villes, bourgs, lieux fortifiés, colombiers, paroisses, moulins, tout est là: bien préférable à tant de cartographes qui avant lui, et depuis encore, ce qui est beaucoup moins excusable, déroutent la sagacité la plus expérimentée de quiconque n'est pas local, en dénaturant par de lourdes fautes toute la chorographie d'un pays.

Un savant antiquaire écossais, J. Pinkerton, donna en 1802 une géographie en 2 volumes in-4°, qui devint classique et fut souvent réimprimée pour sa méthode et sa précision. C'est cet ouvrage que traduisit WALKENAER, et qui ayant développé son goût déjà acquis pour ce genre d'étude, inspira sa remarquable *Géographie ancienne des Gaules*, imprimée en 3 volumes in-8°, avec un atlas de neuf cartes indiquant les six expéditions des Gaulois au-delà du Rhin et en Italie. Ce livre est surtout précieux par ses itinéraires anciens dans les Gaules en-deçà et au-delà des Alpes (1). Ces itinéraires qui font une partie et comme un résumé de tout l'ouvrage, remplissent le 3e volume que précède une savante et judicieuse introduction dans laquelle l'auteur passe en revue et apprécie ceux des anciens que j'ai

(1) Paris, 1839.

cités dans le chapitre précédent, et s'occupe même de quelques autres plus récents comme les frères Sanson et Delisle, dont je n'avais pas à m'occuper. Ce travail est à lire pour les mesures employées par les anciens des deux mondes, surtout quand on s'accorde si peu encore sur la valeur des chiffres usités dans la Gaule et dans l'Italie. C'est sur ce point que tout en reconnaissant que Ptolémée n'est plus à suivre à cause de ses nombreuses erreurs, il réfute Delambre qui, dans son *Histoire de l'Astronomie ancienne*, n'a prétendu corriger ce géographe qu'en se faisant une théorie non moins défectueuse. De là, passant à son itinéraire des Gaules, il compare l'itinéraire d'Antonin et la carte théodosienne avec les plus célèbres cartes modernes, donne la valeur comparative des distances en lieues gauloises et en milles romains, et fait voyager son lecteur de stations en stations par les grandes voies publiques de leur point de départ, ou grande cité chef-lieu d'une population historique, jusqu'à la cité prochaine d'où partent d'autres routes qu'il parcourt encore. C'est ainsi qu'il développe le long et intéressant réseau dont les vastes mailles couvraient notre territoire du 1er siècle de notre ère au XIXe.

Quant au reste du livre, on peut le regarder comme la source la plus féconde et la mieux étudiée des notions véritables qui importent à notre géographie historique. C'est dans le chapitre 2 de la deuxième partie (1) qu'il décrit l'Aquitaine, réfute les erreurs de Méla, d'Ammien-Marcellin et de Pline sur les limites assignées par eux à ce vaste pays. Il y constate les divisions successives qui, aux trois grandes époques principales, modifièrent son territoire administratif. En un mot, ce travail sérieux, analyse raisonnée de tous les autres, devient par cela même indispensable après leur lecture. Il peut même tous les remplacer puisqu'il les cite et les examine; de telle sorte que j'aurais pu les omettre en ne parlant que de lui s'il n'avait pas fallu tracer ici méthodiquement, et pour la plus grande utilité des hommes studieux que j'ai en vue, un ensemble de renseigne-

(1) Tom. II, p. 246 et sv., 252 et sv. Une très-bonne table terminant le troisième volume, aidera singulièrement à ces recherches.

ments qui reproduise et explique la marche que je suivrai moi-même dans mon histoire générale de notre province.

Dufour, dans son livre *de l'ancien Poitou et de sa capitale* (1), consacre son premier chapitre à une notice historique et géographique sur les peuples de l'ancienne province. Il s'y débat consciencieusement contre plusieurs de ses devanciers sur des questions importantes de son sujet. Beaucoup de conjectures s'y expriment qui maintenant sont résolues pour ou contre lui. Mais en général il y a de l'érudition et du sérieux. On le lira avec intérêt, et les notes dont il a soin d'appuyer ses assertions ou ses doutes indiquent beaucoup d'idées souvent inattendues, et peuvent mettre sur la trace de vérités dont elles indiquent la source.

Nous venons de voir quels sont nos guides dans le voyage que l'historien doit tenter à travers les Gaules soumises aux Romains. Un autre ne nous intéresse pas moins. C'est celui qui doit nous donner la connaissance des changements politiques et religieux apportés aux appellations primitives et aux divisions topographiques par les rapides développements de la civilisation chrétienne. On sait que les centres administratifs où siégeait l'autorité civile, les chefs-lieux des provinces, en un mot, connus sous le nom de *civitates* devinrent bientôt également la résidence des pouvoirs religieux et le siége des évêchés. Plus tard des subdivisions furent nécessaires à la surveillance épiscopale et l'on dut créer des archidiaconés, des archiprêtrés et des décanats ou doyennés ruraux. L'histoire de ces divers établissements n'est pas séparable de l'histoire générale, du moment où l'action de l'Eglise impose à la société une civilisation nouvelle et se lie intimement au pouvoir civil, qui l'accueille comme une garantie de vie morale pour le bonheur d'un monde soustrait aux mortelles étreintes de la barbarie. On se fera une juste idée de cette dernière condition à partir du IVe siècle, où les diocèses commencèrent à se former tels qu'on les voit encore en grande partie, si l'on consulte la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ,* rédigée par un auteur

(1) In-8°, Poitiers, 1826.

inconnu du règne d'Honorius (395-423), que M. Guérard inséra en 1832 dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne.* On la trouve encore dans le tome 1er du *Concilia antiqua Galliæ* du P. Sirmond (1). Quelques tâtonnements qu'ait longtemps éprouvés l'étude appliquée de cette ancienne situation de la Gaule, on est parvenu à donner aujourd'hui plus de précision aux limites relatives des cités gallo-romaines, et des métropoles ou des diocèses qui y correspondaient. Il faut donc reconnaître que les travaux exécutés sur ce point difficile et compliqué par quelques savants, leur mérite la reconnaissance commune. Mais on doit regretter qu'une *topographie de la France ecclésiastique,* commencée par M. Jules Desnoyers dans l'*Annuaire historique* (2), ne se soit pas achevée, s'arrêtant malheureusement avec cette excellente publication, et nous prive de ce qui regarde avec la métropole de Bordeaux les diocèses de la seconde Aquitaine qu'il renferme encore. On n'en lira pas avec moins d'intérêt la dissertation de ce docte écrivain sur le principe qui a présidé au partage de ce vaste ensemble; et l'on y joindra avec fruit les données sûres, quoique moins méthodiques, empruntées au *Gallia christiana,* et surtout, comme développement aussi vrai que précis sur ce sujet, l'*Histoire de la civilisation moderne,* par M. Guizot.

Une autre espèce de livres peut nous servir d'autant plus largement que par leur caractère même ils doivent être complets et fournissent une nomenclature officielle de toutes les localités dépendantes d'un centre commun. Je veux parler des Pouillés par lesquels je finirai ce qui regarde la partie que je traite dans ce chapitre et dans le précédent.

Très-anciennement, et même avant le moyen-âge, on inscrivait sur de volumineux registres les noms des censitaires et

(1) Adrien de Valois l'a reproduit aussi dans sa *Notitia Galliarum*, que j'ai citée. — V. aussi dans Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. 1er. — Et enfin D. Bouquet, t. 1er de son *Rerum Galliarum scriptores.*

(2) Année 1853 et sv., de la collection qui n'a duré que de 1837 à 1863.

les sommes à payer par eux aux possesseurs des terres de l'Empire ou des seigneuries. Ces registres se nommaient Πολύπτυκον, d'où à travers d'assez nombreuses variantes nous est venu, dit-on, le mot *Pouillé* qui a fini par exprimer exclusivement des registres contenant un relevé général de bénéfices dépendant des évêchés, des abbayes ou des églises avec la quotité de leurs revenus, les noms de leurs collecteurs et ceux des patrons avec le vocable de chaque église ou chapellenie. Ces livres conservés encore en manuscrits, ou imprimés en assez grand nombre, sont d'une haute importance à notre objet. On y peut consulter les noms latins de chaque paroisse, et y rencontrer de sûres étymologies qui expliquent nettement des noms actuels passablement défigurés. Maintes fois ils deviennent donc d'un puissant secours pour éclairer de profondes ténèbres jetées sur la géographie locale. C'est pourquoi il faut recueillir avec soin ce qui reste de ces précieux livres, et les consulter dans une foule de difficultés onomatologiques. Examinons ceux qui peuvent encore nous rendre de tels services.

Les bibliothèques ne manquent pas de ces cahiers ravis en 1790 aux monastères détruits par la révolution. Mais hélas! combien aussi se sont perdus! Chez nous heureusement beaucoup avaient été copiés par Dom Fonteneau. Pour notre propre compte, nous avons à y recourir, et nous les y trouverons sans peine par la simple méthode que j'indiquerai en parlant du docte Bénédictin. Beaucoup de ces importantes listes sont fort anciennes et nous reportent souvent, comme celles qui font partie du cartulaire de Charroux, aux premières années de nos célèbres abbayes, et nous font voir, comme il arrive toujours en de telles sources, les origines du plus grand nombre des noms de nos communes actuelles, avec leurs transformations successives si diverses et si curieuses. On y reconnaît aisément qu'aucune histoire intéressante n'est possible sans ces témoins éloquents, attestant le langage, la topographie et parfois les habitudes locales de nos ancêtres.

Mais aucun ne mérite plus notre attention que le grand *Gauthier*, ainsi nommé du B. évêque de Poitiers, Gauthier de Bruges, qui le fit écrire au commencement du XIVe siècle, nous

laissant ainsi un état complet et avéré de tous les bénéfices du diocèse. Ce livre a cela d'avantageux que le territoire dont se formèrent en 1317 les diocèses de Luçon et de Maillezais s'y trouve compris. D'autres pièces y sont jointes, attachantes sous plus d'un autre rapport, car elles constituent, soit un état des seigneuries épiscopales au temps de Gauthier de Bruges, soit un recueil d'autres chartes ou pièces relatives à des événements religieux arrivés dans le cours des XIVe et XVe siècles. On sait du reste l'histoire de ce manuscrit qui, égaré chez un papetier où il aurait bientôt servi à des usages industriels ou mercantiles, fut rendu à la bibliothèque de Poitiers par les soins de M. Pallu Dubellay (1). Il se compose en réalité de 54 feuillets de parchemin: précieux à tous égards puisqu'il ne renferme que des écrits dont l'authenticité n'est pas douteuse. Malheureusement le pouillé, qui seul doit occuper ici, a été mutilé de quelques feuillets. Il n'en est pas moins appréciable dans son ensemble, quoiqu'en dise D. Fonteneau dont la mauvaise humeur est évidente contre lui, et qui reproche à l'évêque de Poitiers, Mgr de Foudras, « de ne l'estimer tant que parce qu'il ne l'a jamais lu. » Il n'est pas moins vrai, que pour s'éclaircir sur la géographie du Poitou, sur les noms de lieux et de famille, on n'a rien de mieux à faire que de s'entourer des documents qu'il met à notre disposition. N'est-ce pas, en effet, le vocabulaire des localités de notre contrée telles qu'on les énonçait au moyen-âge, un résumé de beaucoup de clauses du droit ecclésiastique et civil, une mention fidèle des redevances aujourd'hui oubliées et alors observées à l'égard de nombreux bénéfices? Toutes choses qui maintes fois ont leur corrélation avec d'autres sources auxquelles elles donnent une incontestable affirmation?

Au reste le Grand-Gauthier avait été reproduit au XIVe siècle en partie dans ce *Livre-rouge* que D. Fonteneau recueillit et qui forme une partie de son 64e volume. Cette copie est à consulter parce qu'elle contient des additions et indique certains

(1) V. un *Mémoire* de M. Redet dans le 1er volume des *Bulletins* des Antiquaires de l'Ouest, p. 129 de la 1re édition.

changements arrivés entre l'époque où elle fut écrite et celle où le B. Gauthier avait fait rédiger l'original.

Les assemblées du Clergé de France se sont plus d'une fois occupées de faire dresser des pouillés, soit généraux, soit particuliers, de tous les bénéfices de France ou seulement de chaque diocèse. On y aurait peu réussi, faute de ces vues d'ensemble qu'il n'était guère possible de réaliser de loin et à plusieurs reprises. Au moins résulta-t-il de cette idée la confection pour certains diocèses d'états plus réguliers et mieux conçus. Ceux de Meaux, de Chartres, de Rouen lui durent leur publication au XVIIIe siècle. Mais antérieurement, et par suite de l'assemblée de Mantes de 1641 parut en 1648 une suite de quelques diocèses qui devait être continuée..... on s'arrêta au 8e volume. Heureusement pour nous celui qui regarde la province de Bordeaux fut de ceux ainsi édités, et ce volume, imprimé à Paris par ALLIOT, dont le nom s'y est toujours rattaché, comprend notre église de Poitiers. Mais il faut s'en méfier, car il est très-fautif, et les omissions y sont nombreuses. On doit regretter que l'abbé Lebœuf, qui avait proposé à l'assemblée de 1740 de travailler sous ses auspices à une révision générale de tous les pouillés, et dont l'offre fut acceptée, n'ait pu être mis à l'œuvre. Son érudition et son esprit de critique eussent produit un excellent recueil dont nous jouirions aujourd'hui.

L'*Etat des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France* donné en 1726 par le bénédictin D. BEAUNIER (1), outre qu'il ne contient que les bénéfices de nomination royale, ne peut servir aux travaux d'érudition, se bornant à indiquer les diocèses dans leur état contemporain sans aucun souci de recherches sur les antiquités locales, sans nulle discussion sur les origines de chaque église racontées à la hâte, sans nulle attention aux preuves de critique et aux témoignages dont un lecteur sérieux est toujours avide. Il n'est donc que d'un secours bien secondaire. C'est dans le 1er volume que se dé-

(1) 2 vol. in-4°. Il y en eut une seconde édition augmentée d'un volume en 1743.

roule le diocèse de Poitiers. Il n'en faudrait qu'une légère connaissance pour découvrir les erreurs de rédaction, d'onomatologie et d'orthographe qui y fourmillent. Ce dont il faut savoir gré à l'auteur, c'est de donner pour chaque métropole une carte d'ensemble où sont réunis tous les diocèses dans leur position géographique. Tout en remarquant les trop petites dimensions de ces cartes qui ne dépassent pas le format du volume, on conçoit cependant qu'elles peuvent encore être utiles même en n'indiquant que les points principaux.

Mieux vaut encore, malgré ses imperfections, le *Diocèze de Poictiers,* que Jean Besly publia en 1647 à la suite de ses *Evesques,* par les presses de ce même Alliot dont je viens de parler. Le nom de cet éditeur fait assez voir que ce travail était celui qui devait figurer dans le Pouillé général de la province de Bordeaux, et que par anticipation on donna au public un an avant celui-ci. Là du moins une plume exercée a réuni les noms latins et français des bénéfices, depuis les abbayes, chapitres et prieurés, jusqu'aux simples paroisses, avec ceux des patrons de qui ils relèvent. Le tout est divisé d'après les vingt-quatre archiprêtrés du territoire diocésain, et s'il y manque en assez grande quantité certaines appellations latines qu'on aurait pu se procurer aisément, et qu'on y peut ajouter sans beaucoup de peine, au moins ce travail pouvait-il fournir les éléments d'un livre meilleur auquel il pourra toujours aider.

Je ne dois pas omettre de signaler un beau manuscrit in-folio que j'ai eu le bonheur d'arracher à une destruction déjà commencée et qu'un chanoine de la cathédrale, Christophe Fauveau, composa en 1643 sous ce titre : *Ordo, ceremoniæ, calendarium anniversariorum, possessiones et ritus Ecclesiæ Pictaviensis. Opus compactum impendiis ac labore Christophori Fauveau, unius ex canonicis, dum syndici munus exerceret in eddem Ecclesiâ, anno Domini* 1643 (1). On voit que le compilateur, l'un des chanoines de Poitiers, était administrateur du temporel du chapitre, et que ce recueil fut un fruit de son zèle pour ses fonctions, comme le constate un acte capitulaire du lundi 3 mai 1644, qui en ordonnait le dépôt et la garde aux

(1) Ma bibliothèque.

archives de la compagnie. Ce recueil, d'une belle écriture sur parchemin, se compose de 268 pages y compris le testament de M. de La Rocheposay, évêque, mort en 1651, et de quelques autres pièces relatives à nos anciens droits, et renferme, comme son titre l'exprime, un état complet et authentique de toutes les possessions territoriales de bénéfices, redevances, dîmes et droits quelconques attachés au chapitre. Il n'est pas moins curieux quant à l'ordre des cérémonies suivi à la cathédrale, et leur long exposé donné jusques dans ses moindres détails prouve jusqu'à l'évidence combien il est regrettable qu'en 1856 lorsqu'on a repris le rit romain dans le diocèse, on ait cru pouvoir abandonner le rituel particulier à notre Eglise, suivi de temps immémorial parallèlement à la liturgie romaine, avec laquelle il n'était nullement en désaccord, et qu'il relevait singulièrement par tout ce qu'il avait de digne et de majestueux. Là se trouvent aussi les obits, anniversaires et fondations particuliers à la cathédrale; puis un calendrier dont le rédacteur avait eu soin de rattacher à chaque jour ses éphémérides locales. Des blancs laissés à chacune des dates dont on n'avait pas retrouvé les souvenirs historiques, permettaient d'y intercaler au besoin ce que l'avenir ne manquerait pas de susciter. Ensuite vient le catalogue des évêques de Poitiers, depuis saint Victorin dont on n'avait pas encore reconnu l'identité avec saint Nectaire, comme je l'établis dans le 1er livre de notre histoire générale, en traitant de nos *Origines*. Si l'on rapproche de ce catalogue les détails nombreux donnés dans le calendrier susdit sur un grand nombre des évêques et plus encore des chanoines qui avaient établi des fondations dans l'Eglise ou donné envers elle diverses autres preuves de libéralité, on se fait une juste idée de l'importance de ce livre. Il faudra particulièrement y recourir si jamais on pense à reconstituer d'après ses bases anciennes et ses plus honorables traditions cette vie capitulaire qui sans avoir été exempte de toute imperfection (et quelle grande chose n'a pas la sienne!) n'en était pas moins par son respect d'elle-même et ses honorables tendances une garantie et un exemple autant qu'une grande leçon pour l'avenir.

Le dernier travail qu'ait eu notre pays dans ce genre de Dyptiques est le *Pouillé du diocèse de Poitiers*, dont l'auteur peu connu fut Regnaud de Beauvallon, avocat, mort vers 1799, à sa campagne, près Smarve, dans un âge très-avancé. Il avait été secrétaire de l'évêché et greffier des insinuations ecclésiastiques. Il devint même docteur agrégé de la Faculté de droit de Poitiers, et l'un des deux substituts du procureur-général au conseil supérieur. Suivant un ordre méthodique et rationnel, il établit chacune de ses divisions en abbayes, chapitres, commanderies, prieurés, cures et chapellenies. Dans ce cadre il dispose pour chaque page six colonnes dont la première contient par lettres alphabétiques les noms des bénéfices et leur vocable, puis les suivantes : ceux de l'ordre religieux dont relève le titre, de l'archiprêtré, des présentateurs ou collateurs, des endroits par lesquels la poste arrivait alors aux lieux indiqués, et enfin des observations et remarques, autant qu'elles sont nécessaires. Après tout cela, et à partir de la page 325 se succèdent des listes ou *états* distincts des bénéfices à la nomination du roi (1) ou à celle des seigneurs du diocèse, ou des patrons laïques, ou d'autres familles non titrées, ou des fabriques et syndics des diverses paroisses, ou enfin de l'évêque et des chapitres, à commencer par celui de la cathédrale. Ces listes deviennent en même temps comme un tableau synoptique, et une table des matières où chaque nom est accosté de la page où il figure : ce qui facilite les recherches par un classement très-intelligent des matières générales. J'insiste sur ce mérite qui est assez rare pour être recommandé.

Quoi qu'il en soit, il reste à désirer pour ce pouillé les noms latins qui y manquent absolument, et qui n'auraient pas dû être négligés puisqu'ils sont un complément indispensable de ce qui précède. Il paraît d'après une note de Jouyneau Desloges (2), que ce plan, tel que nous le voyons exécuté,

(1) Le roi nommait aussi à tous les prieurés ou bénéfices simples dépendants des abbayes réunies, comme à ceux qui appartenaient aux économats.

(2) *Affiches du Poitou, 1779*, p. 136.

n'était resté encore bien au-dessous de ce que se proposait l'auteur, que faute des renseignements demandés de toutes parts et qu'on s'empressa trop peu de lui donner. Tel qu'il est cependant il peut favoriser d'importantes affirmations sur l'état des bénéfices de notre Eglise peu avant 1789 ; et après l'acte de barbarie qu'a fait, à notre connaissance, un libraire ignorant qui tout récemment en détruisit un grand nombre d'exemplaires oubliés dans son grenier, on peut s'étonner encore que le bon Jouyneau écrivait en 1803 (1), que ce livre « avait été rendu inutile par la révolution, et qu'on ne s'en occuperait un jour que comme d'un monument des *vicissitudes* humaines. » — Cette prophétie n'empêche pas que pour traiter de l'histoire locale, et au besoin de la valeur des spoliations révolutionnaires, un tel livre est devenu indispensable pour la précision et l'exactitude de ses renseignements, qu'on ne trouverait aujourd'hui qu'au moyen de patientes et pénibles recherches.

Une main restée anonyme avait relevé en 1685 un *état des chapelles, chapellenies, stypendies et aumôneries du diocèse de Poitiers.* C'est un cahier in-folio de 108 pages (2) où sont groupés tous les détails qu'on paraît avoir pu réunir sur la date de fondation, les noms des fondateurs, des collateurs et titulaires, les circonstances historiques qui s'y rattachent, la quotité de leurs revenus, et les droits affirmés par des dates réitérées et successives des seigneurs ou des familles qui y nommaient. Ce cahier me semble avoir été fait pour le Chapitre de la cathédrale et a dû servir plus tard au pouillé de 1782.

On me permettra de mentionner à la suite de ces sources notables un travail que j'avais lentement formé pendant les visites pastorales où j'eus l'honneur d'accompagner, de 1842 à 1847, Mgr l'évêque de Poitiers. C'est un *état des paroisses et description des églises du diocèse.* Ce manuscrit in-folio de 716 pages dont très-peu restent à remplir était fait dans le but d'établir en colonnes d'observations, toutes les données qui devaient résulter, pour les archives de l'évêché, de chaque visite officielle.

(1) *Journal de la Vienne* du 14 juin.
(2) Ma bibliothèque.

Mais j'y avais consacré une grande partie de chaque feuille à la description monumentale de chaque église, et beaucoup de ces notes ont servi à composer le *Répertoire archéologique du département de la Vienne*, imprimé en 1860 (1). Le saint patron de l'église, les objets d'art qu'elle conservait; les monuments ou souvenirs historiques de son territoire, les fondations anciennes qu'on avait pu y maintenir, telles sont les particularités recueillies sur chacun de ces sanctuaires. On voit que ce serait là un complément de haute valeur à insérer dans un pouillé, et je pourrais y ajouter encore le résultat des fouilles non moins intéressantes à faire sur de nombreuses localités de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, dans les vingt volumes in-folio que j'ai formés, sous le titre *Seges Pictaviensis*, de pièces éparses, imprimées ou manuscrites, de cartes, d'autographes, de listes de dignitaires et de magistrats : tous objets relatifs à notre histoire, et d'où j'ai tiré pour elle une foule de documents aussi précieux qu'avérés.

De sérieux travaux en ce genre se font de toutes parts aujourd'hui dans les provinces. Je pourrais citer comme modèles, parce que je les ai sous les yeux, la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, de feu M. Cauvin, directeur général de l'Institut des provinces de France (2), véritable pouillé où abondent avec les *instruments* recueillis de tous les dépôts publics et particuliers, tout ce qui peut asseoir sur une vaste échelle la connaissance de tous les lieux d'un diocèse, avec la citation exacte des autorités consultées sur chacun, et la source de tous les renseignements historiques qu'il comporte. Une belle carte latine, divisée en ses anciens archidiaconés, archiprêtrés et doyennés, aide le lecteur et rappelle la plus grande partie des localités citées dans l'ouvrage. C'est un dictionnaire général où pas un mot n'échappe à l'examen et aux investigations dont il est susceptible.

Dans un ordre inférieur, mais encore des plus estimables, il faut connaître le travail de M. le vicomte de Gourgues, sur les

(1) *Bulletins des Antiquaires de l'Ouest*, tom. IX.
(2) Un fort vol. in-4°. Le Mans, 1845.

CHARENTE Archives MARITIME

noms anciens de lieux du département de la Dordogne (1), où figurent deux anciens pouillés du diocèse de Périgueux, et que termine un excellent *index*, très-profitable aux investigateurs des choses locales. Je signale aussi les *Pouillés du diocèse de Lisieux* recueillis et annotés par M. Aug. Le Prévost, dont la perte regrettable semble encore toute récente (2). Une introduction pleine de science et de judicieuse sagacité, des annotations riches et fécondes, tout ce qui constitue, en un mot, cet ensemble de documents choisis, et prouvés par la précision de leurs époques et les variantes de leurs dénominations à chaque siècle, se réunit dans ce livre pour honorer son auteur et lui gagner la confiance. Je le cite donc, aussi bien que les deux précédents, comme ayant créé un cadre qu'il faudrait s'efforcer de remplir partout ailleurs.

Mais un Poitevin nous reste à examiner, qui n'a pas moins réussi à nous faire un bon travail en ce genre; et en revenant à notre pays que je semblais avoir quitté un instant, je puis citer en lui l'un de ceux qui s'est le mieux acquitté de cette tâche aussi ardue pour celui qui l'embrasse qu'avantageuse à ceux qui savent en profiter.

Je veux parler du *Pouillé de l'évêché de Luçon*, (3) par M. l'abbé Aillery, prêtre de ce diocèse. Sans l'analyser ici avec toute l'attention que je lui ai donnée dans un examen spécial imprimé ailleurs (4), je remarque ce livre comme une œuvre de grande valeur, faisant à lui seul par ses détails chronologiques, par les listes des évêques et celles de ses abbés, par l'état des diverses abbayes et son choix des chartes les plus importantes, une sorte d'histoire générale des diocèses de Luçon et de Maillezais. Celui de Poitiers n'y devait pas être oublié, puisque les origines des deux nouvelles Églises créées en 1317 se confondent avec la sienne, et un catalogue de nos prélats y occupe sa place. Quant au corps du Pouillé propre-

(1) In-4°. Bordeaux, 1861.
(2) In-4°. Caen, 1844.
(3) 1 vol. grand in-4°. Fontenay, 1860.
(4) *Journal de la Vienne*, 1860.

ment dit; il se divise en 13 colonnes reproduisant dans un ensemble de 199 pages quatre autres pouillés empruntés à diverses époques de 1533 à 1778. Ce sont ceux du Grand-Gauthier, d'Alliot, et deux autres formés des notes de visites canoniques faites en 1755 et 1756 par un doyen de Fontenay et plus tard par des évêques. En regard des noms de lieux et des vocables actuels, se place pour chacun le vocable latin du moyen-âge, les titulaires ou présentateurs, les chapellenies et autres bénéfices qui s'y rencontrent, et les noms anciens tirés des chartes originales. Le tout est divisé en six doyennés sous le seul archiprêtré d'Ardin pour le diocèse de Luçon constitué en 1317, et en huit autres pour celui de Maillezais fondé en même temps, et qui fut incorporé en 1648 à celui de La Rochelle. Ces deux divisions sont élucidées par deux belles cartes que l'auteur a dressées avec soin; complément dont on ne devrait jamais priver de tels et si difficiles enseignements.

Envers ce livre que je me plais à louer, je ne dois cependant pas demeurer sans quelques réserves. Ainsi dans la liste des évêques de Poitiers, saint Nectaire qui l'ouvre (page XI) devrait être martyr et non pas seulement confesseur, comme je l'ai prouvé plusieurs fois. — Le droit de luminaire donné à la cathédrale de Poitiers sur celle de Luçon, ne fut pas une *condamnation* contre celle-ci (page 3), mais une *redevance* obligatoire créée lors de l'érection du nouvel évêché, en témoignage de sa filiation (1). Quelques autres observations s'appliqueraient à nos traditions originaires qu'il ne faudrait pas négliger: par exemple en ce qui regarde l'existence d'un monastère à Luçon que je crois bien antérieure à la fin du VIe siècle (page VIII). Mais ces remarques sont bien plus ici d'histoire que de critique: elles n'ôtent rien au mérite spécial de l'ouvrage. Seulement elles sont faites, selon la pensée d'un érudit qui mérite notre estime et notre respect (2), dans un but d'utilité générale qui fait signaler des erreurs quand elles existent, dans la crainte légitime que tôt ou tard elles ne

(1) V. mon *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, II, 77.
(2) D'Anville, préface de *Notice de l'ancienne Gaule*.

viennent à s'accréditer et à former contre les seules opinions admissibles une opposition qu'il faut toujours leur épargner.

Revenons maintenant à nos historiens proprement dits, en reprenant la marche que les géographes ont quelque peu, mais forcément entravée.

L'abbé Auber,
Chanoine de l'église de Poitiers,
historiographe du diocèse.

—

DEUX MARIAGES PRINCIERS A NANGIS.

—

En 1849, étant allé passer mes vacances au sein de ma famille qui habite Nangis, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), je consacrai la majeure partie du temps de mon séjour à explorer les archives municipales de cet endroit (1). J'y relevai force notes, et copiai bien des documents historiques concernant cette petite ville ou ses anciens seigneurs.

Après avoir transcrit un assez grand nombre de pièces inté-

(1) La municipalité de Nangis avait à cette époque pour secrétaire M. Louis Gégas, homme d'une intelligence et d'une érudition très-supérieures à ce bien modeste emploi. Profondément reconnaissant de toute la complaisance dont il a fait preuve à mon égard, je désire que ces lignes puissent arriver jusques à lui, pour lui donner un nouveau témoignage de mon estime et de mon affection.

ressantes, l'idée me vint que je pourrais découvrir quelques particularités curieuses ayant trait à la noble et illustre famille de Brichanteau, si je compulsais les registres tenus jusques à la révolution par les curés qui ont successivement administré l'unique église du lieu : j'entrepris donc le dépouillement de ces archives paroissiales qui sont tenues avec assez de soin, et ont en outre l'avantage de remonter à une époque bien éloignée de nous.

L'administration municipale de Nangis a eu, il y a déjà plus de vingt ans, l'intelligente et patriotique idée de faire relier avec soin cette précieuse série de registres curiaux, dont la conservation intéresse tant de familles : je dois citer ici ce fait à sa louange, en ajoutant qu'il est regrettable qu'un aussi bon exemple ne soit pas plus généralement imité, surtout dans des centres importants de population (1); car il en est beaucoup, sans doute, qui sous ce rapport sont moins avancés que la petite ville de Nangis, qui compte à peine 2,500 âmes.

C'est en me livrant à ces dernières investigations, et dans un intervalle d'un peu moins de huit ans, que j'ai rencontré les actes de célébration des deux mariages princiers dont voici la teneur :

1° Mariage du comte de la Marche et de Marie-Fortunée d'Est.

Ce jourd'hui, vingt-sept de février 1759, *après qu'il nous a été représenté la dispense de parenté accordée par un bref de N. S. P. le pape Clément treize, en date du* 10 *novembre* 1758, *les certificats de la publication d'un ban à Paris dans la paroisse de Saint-Sulpice, faite le* 20 *de janvier dernier, et dans celle de Sainte-Marie-du-Temple, le* 20 *de ce mois, pour le futur mariage entre très-haut et très-puissant prince messire* Louis-François-Joseph DE BOURBON (2), *comte de La Marche, prince du sang, fils de très-haut et très-puissant prince monseigneur* Louis-François DE BOURBON, *prince* de CONTY, *prince*

(1) Poitiers, par exemple.

(2) Né à Paris, le 1er septembre 1734.

du sang, et de défunte très-haute et très-puissante princesse Louise-Diane D'ORLÉANS, *princesse* de CONTY, *princesse du sang, et sérénissime princesse* Fortunée-Marie D'EST (1), *fille de très-haut et très-puissant prince* Marie D'EST, *duc de Modène, et de très-haute et très-puissante princesse* Charlotte-Aglaé D'ORLÉANS, *princesse du sang; ensemble la dispense accordée par M. l'archevêque de Paris de la publication des deux autres bans et la permission du dit seigneur archevêque de Paris de faire les fiançailles et le mariage le même jour, dans telle église ou chapelle, par tel prêtre ou évêque, même* in pontificialibus, *qu'il plaira à Sa Majesté, la dite dispense en date du* 22 *de janvier dernier, signée l'ancien évêque de Quebec, vicaire général, et plus bas de La Touche, et insinuée le même jour, signée Gervais; vû aussi l'acte du dit mariage, célébré par procureur en présence de S. E. Mgr le cardinal* POZOBONELLI, *archevêque de Milan, signée J. card.-arch., et plus bas can^us* carbonus cancell. coadjutor, *par lequel il conste que la publication d'un ban, pour ce qui regarde sérénissime princesse* Fortunée-Marie D'EST, *a été faite le quatre du présent mois, dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Modène, et dans l'église métropole de Milan, la publication des deux autres bans ayant été obmise du consentement des ordinaires, et que la permission pour se marier hors du diocèse de Modène a été accordée, le vingt-trois du dit mois de janvier, par le seigneur évêque diocésain; vû enfin, dans le dit acte, le consentement donné au dit mariage, par très-haut et très-puissant prince* Marie D'EST, *duc de Modène; nous* Paul D'ALBERT DE LUYNES, *cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque et vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, commandeur de l'ordre du St-Esprit, premier aumônier de madame la Dauphine, en vertu de l'agrément que nous avons reçu verbalement de Sa Majesté, et de la permission susdite du dit seigneur archevêque de Paris, et après avoir pris de nouveau des dits futurs leur consentement mutuel par paroles, de présent, et leur avoir fait ratifier en*

(1) Née le 24 novembre 1731.

tant que besoin le mariage par eux contracté par procureur à Milan, le sept du présent mois, les fiançailles faites le même jour et an que dessus, en présence et du consentement de monseigneur Louis-François DE BOURBON, *prince* DE CONTY, *prince du sang, nous avons donné dans une chapelle qui a été préparée à cet effet dans le château de Nangis, en notre diocèse, la bénédiction nuptiale à* M. Louis-François-Joseph DE BOURBON, *comte de La Marche, et à la sérénissime princesse* Fortunée-Marie D'EST.

Et ont assisté pour témoins au dit mariage du côté de l'époux, Mgr le prince DE CONTY, *et M. le comte* DE GUERCHI; *et du côté de l'épouse, Mgr le duc* DE PENTHIÈVRE, *et M. le marquis* DE CHAUVELIN, *qui ont signé.*

Signé :

L.-F.-J. DE BOURBON. L.-F. DE BOURBON.
Fortunée D'EST. L.-J.-M. DE BOURBON.
GUERCHY.
CHAUVELIN.
PAUL, cardinal-archevêque de Sens.

Le même jour et an que dessus, j'ai délivré l'extrait de l'acte ci-dessus.

Signé : J.-B. BOUDET, curé.

2° Mariage de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, et de Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan.

Ce jourd'hui, trente-et-un janvier mil sept cent soixante-sept, après qu'il nous a été représenté le certificat de la publication d'un ban fait au prône de la messe paroissiale de l'église de Saint-Eustache de Paris, pour le futur mariage entre très-haut et très-puissant prince monseigneur Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas DE BOURBON, *prince* DE LAMBALLE (1), *fils de très-haut*

(1) Né le 6 septembre 1747, et décédé le 6 mai 1768.

et très-puissant prince monseigneur Louis-Jean-Marie DE BOURBON, *duc* DE PENTHIÈVRE, *et de défunte très-haute et très-puissante princesse* Marie-Thérèse-Félicité *princesse* D'EST, *et très-haute et très-puissante princesse* Marie-Thérèse-Louise DE SAVOYE DE CARIGNAN (1), *fille de très-haut et très-puissant prince* Victor-Amédée-Louis-Joseph DE SAVOYE, *prince* DE CARIGNAN, *et de très-haute et très-puissante princesse* Christine-Henriette DE HESSE, RHEINSFELS DE ROTEMBOURG; *ensemble la dispense accordée par M. l'archevêque de Paris de la publication des deux autres bans, et la permission du dit seigneur de faire les fiançailles et le mariage le même jour, dans telle église ou chapelle, par tel prêtre ou évêque, même* in pontificialibus, *qu'il plaira à Sa Majesté; la dite dispense en date du sept de ce mois, signée* Christ. archiepiscopus Parisiensis, *et plus bas* de La Touche, *insinuée le* 19 *du dit mois, et controllée le même jour, par* Gervais; *vû l'extrait du même, signé et légalisé, du mariage célébré entre les parties sus-nommées, très-haut et très-puissant prince monseigneur le prince* DE LAMBALLE, *représenté par très-haut et très-puissant prince monseigneur* Victor-Amédée-Louis DE SAVOYE, *prince* DE CARIGNAN, *en vertu de la procuration à lui donnée, en date du* 31 *décembre de l'année* 1766, *par acte passé par devant* Fourcault *et* Lécuyer, *notaires à Paris, revêtue de toutes les formes légales, par lequel il conste qu'après la publication des bans faite dans la chapelle Roiale paroissiale du Saint-Suaire de Turin, la célébration du dit mariage a été faite dans ladite chapelle par son éminence monseigneur le cardinal* des Lances, *archevêque de Nicosie, grand aumônier de Sa Majesté le roy de Sardaigne, du consentement des pères et mères des parties, et que toutes les autres formalités en pareil cas requises ont été remplies; nous* Paul D'ALBERT DE LUYNES, *cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine du titre de Saint-Thomas* in Parione, *archevêque vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, premier aumônier de madame* La Dauphine, *en vertu de l'agrément que nous avons*

(1) Née le 8 septembre 1749.

reçu verbalement de Sa Majesté, et de la permission susdite du dit seigneur archevêque de Paris, et après avoir pris de nouveau des futurs leur consentement mutuel par paroles, de présent, et leur avoir fait ratifier en tant que besoin le mariage contracté comme dit est par procureur, à Turin, le dix-sept du présent mois, les fiançailles faites le même jour et an que dessus, en présence et du consentement de monseigneur Louis-Jean-Marie DE BOURBON, *duc* DE PENTHIÈVRE, *nous avons donné dans une chapelle qui a été préparée à cet effet dans le château de Nangis, en notre diocèse, la bénédiction nuptiale à monseigneur* Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas DE BOURBON, *prince* DE LAMBALLE, *et à la sérénissime princesse* Thérèse-Louise DE SAVOYE DE CARIGNAN.

Et ont assisté comme témoins du côté de l'époux, monseigneur le comte DE La MARCHE, *prince du sang, et monsieur le marquis* DE CHAUVELIN; *et du côté de l'épouse, monseigneur le duc* DE PENTHIÈVRE, *et monsieur le chevalier* DE LASTIC, *qui ont signé.*

Signé :

L.-A.-J.-S. DE BOURBON. Thérèse DE SAVOYE.
L.-J.-M. DE BOURBON. L.-F.-J. DE BOURBON.
CHAUVELIN.
Le chevalier DE LASTIC.
PAUL, cardinal-archevêque de Sens.

Et le même jour et an que dessus, j'ay délivré l'extrait de l'acte cy dessus.

Signé : CHANTEMERLE, *curé.*

Le président de Lévy, auteur d'un ouvrage anonyme qui a pour titre : *Journal historique, ou Fastes du règne de Louis XV* (1), parle en ces termes, à la date du 27 février 1759, du premier des deux mariages princiers célébrés à Nangis : le comte de la Marche et la princesse Fortunée d'Est, fille du duc de Modène, reçoivent la bénédiction nuptiale, par

(1) Paris, Prault, 1766, in-8°.

les mains du cardinal de Luynes, au château de Nangis en Brie. (2e part., p. 152.)

Je trouve de plus cité, dans la *Bibliothèque historique de la France,* par le P. Lelong, un tableau allégorique en épithalame, qui fut exécuté en mémoire de cette même cérémonie. (Tom. IV, p. 155, liste des portraits des Français illustres.)

M. de Lescure, auteur d'un remarquable travail sur la vie de l'infortunée princesse de Lamballe, n'a pas donné l'acte de célébration de son mariage : s'il en eût eu connaissance il n'aurait pas manqué de reproduire cette pièce importante. N'ayant point actuellement son livre sous les yeux, j'ignore s'il y est fait mention d'une particularité relative à cette intéressante victime de la révolution. C'est Pidansat de Mairobert qui nous la révèle dans ses anecdotes sur Mme la comtesse du Barry (2). Suivant ce pamphlétaire, Louis XV, dans les dernières années de sa vie, aurait eu pendant quelque temps l'intention d'épouser l'aimable veuve du prince de Lamballe, qui était alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté.

Voici dans quels termes il raconte cette anecdote : Mme du Barry eut une autre inquiétude. Le roi ayant affecté d'exalter devant elle les charmes de Mme la princesse de Lamballe, elle en conçut une jalousie vive, et telle qu'elle en fit des reproches à son auguste amant, et se plaignit des bruits qu'il laissoit courir sur son dessein d'épouser cette princesse. Le roi, piqué de ce reproche, lui répondit, dit-on, avec humeur : mais, madame, je pourrois plus mal faire. Elle sentit vivement la morsure, et n'y put tenir : elle éclata en gémissements. S. M. ennuyée de cette scène désagréable, se leva. (2e part. p. 256.)

Je laisse à cet auteur qui passe pour être souvent apocryphe, mais qui parfois aussi est bien informé, la responsabilité de cette anecdote : si elle n'est pas vraie, elle n'a rien du moins qui puisse la faire paraître tout-à-fait invraisemblable.

On doit savoir gré à MM. Boudet et Chantemerle, curés de Nangis, d'avoir eu l'heureuse idée de transcrire sur leurs registres paroissiaux les deux actes de célébration de mariage

(2) Londres, 1778, in-12.

qui font le principal objet de cette notice; sans eux, ces curieux documents historiques ne seraient peut être pas parvenus jusqu'à nous.

Parmi les témoins qui signèrent l'acte de mariage du prince de Lamballe figure le chevalier de Lastic; tout porte à croire que ce gentilhomme appartenait à l'honorable famille poitevine de ce nom.

Il serait peut-être difficile de dire avec certitude aujourd'hui par quel motif le château de Nangis fut choisi préférablement à tout autre endroit pour l'accomplissement des cérémonies nuptiales précitées. Des relations d'une très-grande intimité ont dû, je le pense, faire accorder cet honneur au comte de Guerchy, marquis de Nangis, et à son noble manoir. Il fut, comme on l'a vu, témoin du côté de l'époux, lors du mariage du comte de la Marche; mais tout porte à croire qu'il n'assista pas à celui du prince de Lamballe : étant alors ambassadeur à Londres, il lui fut sans doute impossible de quitter son poste.

Des fêtes brillantes, du genre de celles dont on garde pendant bien longtemps le souvenir dans une petite ville, durent avoir lieu à l'occasion de ces unions princières; et pourtant aujourd'hui, mariages et fêtes, tout cela est pour ainsi dire complètement oublié à Nangis. En revanche, on y parle encore beaucoup d'un fait plus ancien, mais au sujet duquel on a, depuis je ne sais trop quelle époque, établi une substitution de noms et de personnes.

Voici ce dont il s'agit : Le 9 février 1747, le Dauphin, père de Louis XVI, vint incognito au-devant de Marie-Josèphe de Saxe, fille du roi de Pologne, sa future épouse, et la servit, déguisé en page, à un banquet qui lui fut donné dans le château de Nangis.

Or, on a jugé à propos dans la petite ville, d'embellir la chose en la rendant plus importante; pour cela, il n'y a pas eu de grands frais d'imagination à faire; car, en reportant le fait à vingt-et-un ans plus haut, c'est Louis XV et Marie Leczinska qui ont pris la place du Dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe, sans que pour cela l'on ait omis la scène du travestissement du roi en page.

J'ai entendu nombre de fois raconter cette dernière anecdote par beaucoup de personnes de Nangis, qui en parlent avec un sentiment de complaisant orgueil, tant cette tradition est fortement enracinée dans l'endroit.

Je vais parler maintenant du comte de Guerchy, qui eut l'honneur de recevoir dans son château les hauts et puissants personnages dont il a été précédemment question.

Issu d'une ancienne famille de Bourgogne très-bien alliée, Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, naquit en 1715.

Après la mort de Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, qui fut créé maréchal de France en 1741, et décéda sans postérité le 8 octobre 1742, à l'âge de soixante ans, la terre et marquisat de Nangis échurent par droit de succession à Louis de Guerchy, père de Claude-Louis-François, du chef de son aïeule, Marie de Brichanteau, fille d'Antoine, marquis de Nangis et amiral de France, laquelle avait épousé Claude Regnier, baron de Guerchy. Louis mourut, le 1er février 1748, à l'âge de 85 ans.

Par lettres-patentes, données à Compiègne au mois de juillet 1749, Claude-Louis-François de Regnier obtint que le titre de marquisat de la terre de Nangis fut confirmé en sa faveur.

Entré au service en 1729, il se signala par de nombreuses actions d'éclat, notamment à la bataille de Fontenoy, où il chargea trois fois à la tête du régiment Royal-Vaisseaux qu'il commandait, et dont tous les officiers furent blessés à l'exception de lui qui eut ses habits troués de balles. Il serait superflu de détailler ici toutes les occasions dans lesquelles il se distingua pendant le cours des différentes guerres auxquelles il prit part, et je n'entreprendrai point aussi d'énumérer les hautes dignités militaires qui lui furent successivement accordées comme récompense de ses éminents services. Nommé, en 1763, ambassadeur en Angleterre, à la place du duc de Nivernois, qui revenait après avoir conclu la paix, le comte de Guerchy eut, le 17 avril de la même année, l'honneur d'être présenté à Louis XV en cette qualité (1).

(1) *Journal hist., ou Fastes du règne de Louis XV*, 2e part., p. 190.

Il avait épousé, par contrat du 3 mai 1740, Gabrielle-Lydie, troisième fille du maréchal duc d'Harcourt. Il en eut un fils, Anne-Louis, né le 3 février 1755, et trois filles : 1° Victoire-Félicité, appelée Mlle de Guerchy, née le 27 novembre 1745; 2° Antoinette-Marie, appelée Mlle de Nangis, née le 9 juillet 1748 ; 3° N., née le 9 janvier 1752, qui mourut à l'âge de six mois.

Après un séjour de quatre ans en Angleterre, le comte de Guerchy demanda son rappel et l'obtint. Quelques mois après son retour, il mourut à Paris, en 1767, âgé de cinquante-deux ans.

J. Vasteon, artiste anglais, a gravé son portrait (1), d'après Vanloo. Cette estampe, qui porte la date de 1766, est accompagnée de cette légende : Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Angleterre; elle est en manière noire et de format in-folio.

Je dirai en terminant ce qu'était autrefois le château de Nangis. Aux souvenirs historiques dont j'ai déjà parlé on doit en ajouter un autre bien saillant : En effet, le 17 février 1814, l'empereur Napoléon y coucha en se rendant à Montereau pour livrer bataille aux armées alliées; la vieille garde bivouaqua dans la ville et dans le parc du château. Dans cette même journée, l'empereur avait livré au prince de Schwartzenberg, devant Nangis, un sanglant combat, au succès duquel contribua grandement la charge impétueuse que firent les dragons venus d'Espagne avec le général Treilhard.

Ce manoir féodal avait deux ailes parallèles, l'une au sud et l'autre au nord, avec un corps de logis principal faisant face au levant. Il était flanqué de quatre tours, soutenu par de nombreux et solides contre-forts, et entouré par de vastes fossés. Cette résidence seigneuriale, d'un aspect massif et peu élégant, touchait presque l'église paroissiale du lieu, et était enclavée avant la révolution dans l'enceinte des fortifications de la ville. Un magnifique parc d'environ 60 arpents y était attenant.

En 1795, le château et la belle ferme qui en dépendait furent acquis par M. Videlle, ancien notaire à Paris, qui fit démolir

l'ancien château-fort, la façade nouvelle, et ne conserva que que l'aile de gauche ou du midi. Ce fut aussi lui qui fit arracher la majeure partie du parc.

Revendu en 1811 à M. Bourlet, beau-père de M. le comte d'Escherny, il appartient aujourd'hui à un membre de cette famille. Il y a dix-huit ans environ, un pensionnat de jeunes demoiselles était établi dans l'aile conservée, où l'on voyait encore alors un certain nombre de portraits à l'huile, dont quelques-uns très-remarquables, parmi lesquels se trouvait celui de Louis-Fauste de Brichanteau qui fut marquis de Nangis avant Louis-Armand, dans la personne duquel s'éteignit la famille.

Telles sont les vicissitudes qu'a subies ce château seigneurial, témoin de faits dignes de mémoire, et où se sont célébrés deux mariages princiers.

L.-F. BONSERGENT.

(1) *Biblioth. hist. de la France*, par le P. Lelong, portr. des Français illustres, tom. IV.

LE CHATEAU DE LA MEILLERAYE.

—

Les lecteurs de *la Revue* connaissent tous le drame de la Meilleraye, mais ils connaissent moins bien sans doute le lieu qui en a été le théâtre. Puisque le nom de ce château jadis illustre est sorti tout-à-coup de l'oubli où il était tombé depuis sa ruine, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de retracer l'histoire de son passé. Disons tout d'abord, au risque de ne pas nous faire lire, qu'elle sera peu fertile en tragédies.

A la place de ce château princier dont les ruines encore considérables sont aussi pittoresques que le paysage où elles se dressent, et qu'elles contribuent si bien à orner, s'élevait, il y a bien longtemps, un antique manoir féodal. Qui le fonda? Nul ne le sait. Qui nous dira en quoi il consistait? Personne. Ce que l'on sait, c'est que dès le commencement du XIVe siècle il était la propriété des Liniers, famille très-nombreuse et très-puissante. Mais ces chevaliers possesseurs de fiefs beaucoup plus importants, et notamment du marquisat d'Airvault, habitèrent fort peu, sans doute, la Meilleraye, du moins pendant le cours du XVe siècle. Ce domaine passa ensuite, par suite d'alliances matrimoniales, à la famille de Maraffin. En 1563, il appartenait à Marguerite de Maillé, veuve de Louis de Maraffin, chev., s^r^ de Netz (1). Peu de temps après, avant 1580, Jean de la Porte, écuyer, prieur commandataire du Bois de Secondigny et de

(1) *Affiches du Poitou, 1781.* — *Hist. des Chasteigners*, par Duchesne. — *Dict. des familles de l'ancien Poitou.*

Parthenay-le-Vieux, acheta la Meilleraye (1). C'est là qu'il établit sa résidence habituelle, et Michel Le Riche qui y fut reçu au mois de novembre 1584, rapporte que le nouveau seigneur y réunissait *fort bonne compagnie*. Jean de la Porte mourut à Parthenay, le 19 janvier 1585, et fut enseveli dans l'église de Saint-Laurent (2). Son neveu, Charles Ier de la Porte, hérita du domaine de la Meilleraye et en fit également sa demeure ordinaire, ainsi que l'établit une quittance signée de sa main le 27 octobre 1593 (3). Il est donc permis de supposer, sans blesser les vraisemblances, que ce château fut le berceau du célèbre maréchal de la Meilleraye, fils de Charles Ier de la Porte et de Claude de Champlais, quoique la plupart des biographes et des généalogistes le fassent naître à Parthenay (1602). Dans tous les cas, c'est une illustration qui appartient sans contredit à notre Gâtine. L'enfance du futur *preneur de villes* s'écoula obscurément au milieu de ces bois, dans cet humble castel dont il allait bientôt faire briller le nom d'un si vif éclat. Puis lorsque ses goûts et ses talents, soutenus par la toute puissante protection de son cousin le cardinal de Richelieu, l'eurent poussé dans la carrière des armes, il abandonna la Meilleraye, mais non sans esprit de retour. Il serait superflu de raconter de nouveau la vie si bien remplie et si connue de Charles II de la Porte. Nous ne le suivrons pas au siége de La Rochelle (1628), ni à celui de la Capelle (1637), ni sur les murs de Hesdin, où il gagna si valeureusement le bâton de maréchal de France (1639), non plus qu'aux siéges fameux d'Arras et de Perpignan (1642), ni à Gravelines (1644), ni à Courtray (1646), ni dans ses luttes contre la Fronde en faveur de l'autorité royale (1649-1650) (4). Grand-maître de l'artillerie, maréchal de France, gouverneur de Nantes et de la Bretagne, acquéreur

(1) Manuscrit de Joseph Aubert, capucin à Parthenay, 1693. — Arch. de la Vienne, papiers du prieuré du Bois de Secondigny.

(2) *Journal de Michel Le Riche*. p. 394. — M. de la Fontenelle croit qu'il s'agit dans ce passage de Charles Ier de la Porte; c'est une erreur que nous avons relevée à l'aide des archives du Bois de Secondigny.

(3) *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, t. II.

(4) Voir notre *Histoire de Parthenay*.

des baronies de Parthenay et de Saint-Maixent, ainsi que de la châtellenie de Secondigny, enfin duc de la Meilleraye, de par lettres-patentes du roi Louis XIV (1663), Charles de la Porte devait nécessairement songer à faire du modeste manoir de ses pères une résidence digne de ses hautes fonctions et de sa gloire.

La construction du nouveau château de la Meilleraye doit avoir été commencée vers 1635 ; il est fait mention de la chapelle en 1638 et l'orangerie existait en 1649 (1). Les travaux n'étaient pas entièrement terminés en 1670 (2). Mais cela ne doit s'entendre que des bâtiments extérieurs et embellissements de toute nature dont on se plut à enrichir les appartements de la principale habitation. Qui en fut l'architecte? L'existence de toitures en forme de mansardes, constatée par un ancien état de lieux, autoriserait à nommer François Mansart lui-même, ou du moins un artiste de son école.

Cet édifice construit sur un plan régulier et symétrique, comme tous les châteaux du XVIIe siècle, se composait d'un corps de bâtiment accompagné de deux ailes de même hauteur et de même longueur, formant ainsi une cour carrée intérieure dont le quatrième côté exposé au midi était clos par une balustrade en pierre. Des fossés très-larges et très-profonds, remplis d'une eau vive qui a toujours été poissonneuse l'entouraient de toutes parts. Deux ponts de bois aboutissant à des portes percées dans les deux ailes établissaient des communications, d'un côté avec le jardin, de l'autre avec la grande cour d'entrée. Les murailles du château construites en granit magnifique et admirablement taillé plongent dans l'eau des fossés, ce qui double leur élévation et leur donne un air de noblesse et de majesté. Des caves voûtées ou soubassements règnent sous toute l'étendue des bâtiments et

(1) Actes d'état civil de Beaulieu. Nous nous sommes trompé dans notre *Histoire de Parthenay* en attribuant au duc de Mazarin, fils du maréchal de la Meilleraye, la construction de ce château; il était terminé lorsqu'il succéda à son père.

(2) Note inscrite sur un missel ayant appartenu à la duchesse de Mazarin, Hortense Mancini.

atteignent presque le niveau de l'eau des fossés. Puis vient un rez-de-chaussée d'une grande élévation, sur lequel s'élève un premier étage de même hauteur, que surmontait une toiture en ardoises, à mansarde, reposant sur une corniche. D'immenses fenêtres à doubles croisillons éclairaient les appartements; l'escalier placé au milieu du bâtiment principal était à rampe droite et à plusieurs paliers; ses marches étaient de pierre, sa voûte en briques; on y arrivait de la cour intérieure par une porte assez simple, à gauche de laquelle se trouvait l'entrée de la grande salle. Au-dessus de cette porte, à l'extérieur, on avait placé une belle statue en marbre blanc du cardinal de Richelieu, le puissant parent et protecteur du maréchal de la Meilleraye. La porte donnant issue de l'aile droite sur la cour intérieure était accompagnée de deux magnifiques colonnes en pierre, d'ordre Toscan. Outre la grande salle, il y avait beaucoup d'autres appartements portant chacun leur nom particulier : la chambre de M. le grand prieur, ainsi nommée parce qu'elle était destinée à Amador de la Porte, grand-prieur de l'ordre de Malte en France et marin célèbre, oncle du maréchal (1); la chambre des sibilles, la chambre de velours, la chambre du grand-maître. Cette dernière était évidemment réservée à Charles de la Porte qui, avant d'avoir conquis le bâton de maréchal, était déjà revêtu de la dignité de grand-maître de l'artillerie depuis 1634. Enfin le premier étage contenait aussi une chapelle domestique (2).

La grande salle était tendue de tapisseries de Flandre, représentant les travaux d'Hercule. Des tapisseries d'Aubusson ornaient quelques chambres (3). Certains appartements, notamment celui consacré à la chapelle, et probablement la chambre du grand-maître, étaient garnis de boiseries peintes qui ne manquent pas de mérite. Une grande partie de ces boi-

(1) Comme le grand prieur mourut en 1644, et qu'un appartement lui avait été réservé au château de la Meilleraye, il faut bien conclure de là que le principal corps de bâtiment était achevé avant 1644.

(2) Terres et seigneuries composant le duché de la Meilleraye, 1775. — Etat des meubles du château de la Meilleraye, 1738.

(3) Etat des meubles du château de la Meilleraye, 1738.

series retrouvées tout récemment dans un grenier ont été acquises par un amateur intelligent, M. Antonin Proust, bien connu des lecteurs de *la Revue*. On peut donc les apprécier en parfaite connaissance de cause, quoiqu'elles soient bien dégradées. Plusieurs panneaux offrent encore distinctement au regard du curieux des sujets très-variés dont les couleurs sont vives et brillantes et le dessin bien accusé. Ce sont des combats navals entre vaisseaux turcs et chrétiens, des guerriers romains, des cavaliers, des vases de fleurs fort remarquables, un saint Jérôme; enfin des ornements de toute espèce, au milieu desquels sont prodiguées les armoiries des la Porte, de gueules au croissant d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine, et les faisceaux d'armes, principalement des canons, attributs de la dignité de grand-maître de l'artillerie. Un observateur perspicace pourrait peut-être deviner le nom de l'artiste qui a peint ces boiseries.

Deux grandes cours précédaient le château de la Meilleraye. Dans la première, des pavillons et bâtiments de service, une ferme et une chapelle pour le public, dédiée à Saint-Cloud, avaient été élevés à droite et à gauche. La seconde beaucoup plus large s'étendait jusqu'au bord des fossés. On y avait creusé à chaque extrémité, deux vastes pièces d'eau, entourées comme les fossés de balustrades élégantes en pierre et de terrasses plantées de tilleuls. L'orangerie située un peu en arrière, à gauche, et au nord du château, contenait 104 pieds d'orangers. Non loin de là, l'étang de Barou faisait mouvoir une forge à fer, transportée plus tard par le duc de Mazarin sur les bords du Thoué, dans la paroisse de la Pératte, où elle a fonctionné jusqu'à ces dernières années. Un parc de 80 arpents et une forêt qui n'en comprenait pas moins de 763, environnaient cette résidence princière (1).

Pendant que Charles de la Porte conduisait les armées de Louis XIII à la victoire, et élargissait les frontières de la France, Marie de Cossé, son épouse en deuxièmes noces depuis 1637, habitait ordinairement la Meilleraye avec le jeune Armand

(1) Terres et seigneuries composant le duché de la Meilleraye, 1775.

de la Porte, son beau-fils, issu d'une première union de Charles de la Porte et de Marie d'Effiat. Elle surveillait les travaux du château et y recevait nombreuse et brillante compagnie. Ainsi, on y rencontre successivement Gabrielle de Coustault, veuve de Charles de Granges s[r] de la Gort; Renée Légier de la Sauvagère, épouse du s[r] de la Sayette (novembre 1638); Jean du Pin et Suzanne Chaigneau, son épouse; Diane Chasteigner de la Rochepozay (août 1642); Charles et Elisabeth de Cossé, et Pierre de Chouppes, gouverneur de la ville et château de Parthenay (mai 1645); Louis d'Aviau s[r] de Pioland, gouverneur de Loudun, et Dorothée Gaultier, son épouse (novembre 1649); André de Chastillon, baron d'Argenton, et son épouse, Marie-Marguerite Gouffier (août 1651) (1). Durant les courts moments de loisir que lui laissaient parfois ses laborieuses campagnes et ses importantes fonctions, le duc de la Meilleraye s'empressait d'accourir à son château. Parmi les séjours plus ou moins longs qu'il vint y faire, on peut en signaler un en novembre 1638, un autre en novembre 1649, un troisième en juillet et août 1651, qui semble s'être prolongé jusqu'en septembre 1652 (2). Malgré les absences fréquentes de son mari, que son titre de gouverneur de Nantes retenait très-souvent alors dans cette grande cité, où il faisait tant d'efforts pour développer le commerce et la navigation, la duchesse Marie de Cossé, habitait presque toujours la Meilleraye. On y constate encore sa présence au mois d'août 1659 (3).

Après la mort du maréchal, arrivée à l'arsenal de Paris, le 8 février 1664, le nouveau duc de la Meilleraye, Armand-Charles de la Porte, déjà duc de Mazarin, par suite de son mariage avec Hortense Mancini, nièce du cardinal (28 février 1661), voulut montrer le château paternel à sa jeune et brillante épouse. Il l'y conduisit dans le cours de l'été 1665 (4). Mais le charmant séjour de la Meilleraye n'était point capable de conserver au pauvre duc le cœur de cette femme aussi volage que belle.

(1) Anciens registres d'état-civil de Beaulieu.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.

M. de Mazarin était fort laid; telle doit-être, au dire de Mme de Sévigné, la justification d'Hortense Mancini. Quoi qu'il en soit, de retour à Paris, elle jugea à propos de s'enfuir, accompagnée d'un galant chevalier, et après maintes aventures elle se réfugia en Angleterre (1670), où elle vécut jusqu'à sa mort, en 1699, dans l'intimité de l'aimable Saint-Evremond. Homme d'un caractère bizarre et d'une dévotion austère, le duc de Mazarin ne tarda pas à quitter la cour, où il ne manquait pourtant pas d'influence, pour venir vivre modestement dans son château de la Meilleraye. Il y passa les trente dernières années de sa vie, sinon sans tracasseries et sans chagrins, du moins sans ambition et en faisant le bien autour de lui (1). Il mourut dans les sentiments de la piété la plus vive, le 9 novembre 1713, sur les trois heures du matin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'évêque de Poitiers et Jacques-François Chaboceau, avocat ducal de Parthenay, qu'il aimait beaucoup, assistèrent à ses derniers moments. M. Poirier, son médecin, homme très-instruit, au dire de ses contemporains, procéda à l'ouverture du cadavre et l'embauma. Les entrailles furent inhumées dans l'église de Beaulieu. Puis, le 11 novembre, on l'exposa sur un lit de parade dans la grande salle du château où la messe fut célébrée par l'évêque de Poitiers. Ce fut le 3 décembre seulement que le corps du duc de Mazarin fut transporté à Paris pour y être enseveli dans la chapelle du Collége des Quatre-Nations. Mais on déposa son cœur à Sainte-Croix de Parthenay, dans le caveau du maréchal de la Meilleraye, son père (2).

Le duc de Mazarin laissait trois filles et un fils, Paul-Jules de la Porte, auquel échut le domaine de la Meilleraye avec tout le duché qui en dépendait. Paul-Jules avait épousé en 1685, Charlotte-Armande de Durfort, dont il eut une fille, mariée à Louis de Maillé en 1709, et un fils Guy Paul-Jules de la Porte, né en 1701, qu'il institua son héritier. Dès l'année 1731, Guy Paul-Jules était en possession de la Meilleraye, par suite de la

(1) *Dict. hist.*, t. VI, p. 134, 135, 1789.

(2) Journal manuscrit de François Chaboceau. — Anciens registres d'état-civil de Beaulieu.

mort de son père ; mais loin de songer à habiter cette résidence, il l'abandonna complètement, et en confia la garde à Claude-François Gallas. Les lettres par lesquelles il le nomme concierge, et le charge de veiller aux meubles et aux réparations, moyennant 500 livres de gages annuels, sont datées de Paris, en février 1731. Un peu plus tard, en 1734, il lui donne les fonctions de garde-marteau, et inspecteur des gardes-pêche, bois et chasse de la Meilleraye, aux gages de 300 livres (1).

La seconde duchesse de Mazarin, c'est-à-dire Charlotte-Armande de Durfort, qui avait survécu à son mari, parut un instant à la Meilleraye, en septembre 1732. Elle y signala son passage par le don qu'elle fit à la femme du concierge Gallas, d'un livre d'heures provenant de la bibliothèque de la belle Hortense Mancini. On nous permettra de supposer, sans calomnier la mémoire de la galante nièce de Mazarin, que ses jolis doigts ont sans doute peu feuilleté ce respectable missel (2).

Guy Paul-Jules de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, époux de Louise-Françoise de Rohan, mourut le 30 janvier 1738. Sa fille unique Charlotte-Antoinette de la Porte, mariée au duc de Duras, était veuve depuis 1735 et n'avait également qu'une fille mineure, Louise-Jeanne de Durfort de Duras. C'était donc à cette jeune duchesse que revenait le domaine de la Meilleraye aussi bien que tout l'héritage de Guy Paul-Jules, comme le déclarent des lettres de la chancellerie du 12 mars 1738. Son tuteur, M. de Beauregard, ordonna de faire l'inventaire des meubles du château. On possède cette pièce datée du château de la Meilleraye, le 29 octobre 1738 ; mais elle ne donnerait pas une haute idée du mobilier des ducs de la Meilleraye, si l'on n'admettait pas qu'après la mort du duc de Mazarin, en 1713, ses enfants qui semblent avoir dès lors abandonné le château, en enlevèrent, selon toute vraisemblance, la meilleure partie. Parmi les objets énumérés dans l'inventaire, citons des tentures assez nombreuses de tapisserie

(1) Papiers communiqués par Mme Gallas, à Parthenay.

(2) Ce livre est en la possession de Mme Gallas.

de Flandre et d'Aubusson déjà indiquées plus haut, une grande glace encadrée d'ébène, des lits garnis de rideaux de tapisserie aux armes des Cossé, une table de marqueterie, un bureau à écrire, etc. L'année même de l'inventaire, en 1738, la grande glace qui se trouvait dans la chambre du grand prieur se détacha et se brisa en quatre morceaux, dont on fit autant de miroirs, qui passèrent entre les mains de M. de la Porte de la Rembourgère, de François Gallas et d'un M. Dubreuil. Un peu plus tard, la table de marqueterie, rongée de vétusté fut mise au rebut; le bureau fut transporté dans la chambre du trésor de Parthenay, et en 1775, à la demande de M. Chaboceau, lieutenant-général du bailliage à Parthenay, l'on utilisa deux pièces de tapisserie pour orner la salle d'audience de cette ville. Cela ne doit pas surprendre, car la baronie de Parthenay dépendait du duché de la Meilleraye et appartenait aux la Porte depuis 1641 (1).

Devenu la propriété de Louise-Jeanne de Durfort de Duras, le château de la Meilleraye fut plus délaissé que jamais. Un intendant, M. Pialat, y était installé en 1745; il veillait à l'administration du domaine, et tous les serviteurs, concierge, jardiniers, gardes recevaient directement ses ordres. Le mariage de la jeune duchesse de Mazarin et de la Meilleraye avec Louis-Marie Guy d'Aumont, vers l'an 1750, n'apporta aucun changement à la situation. Pierre-François Gallas, fils de François, nommé par eux concierge, garde-marteau et inspecteur des forêts du duché de la Meilleraye, le 1er août 1754, établit son logement dans la chambre du grand-maître. L'abandon devint encore plus complet, si c'est possible, par suite de l'arrêt du parlement du 23 février 1758, déclarant les demoiselles de Maillé et la duchesse de Mazarin, co-propriétaires par indivis du duché de la Meilleraye. Ce château était donc entré dans une période de décadence qui ne pouvait que s'accroître et à laquelle devait bientôt succéder une période de ruine. Bientôt les débris de l'ameublement déjà si délabré et si diminué furent jugés inutiles : un M. Durand, fondé de procuration de

(1) Inventaire de la Meilleraye en 1738, communiqué par Mme Gallas,

la duchesse, vint en opérer la vente le 18 août 1771. On ne conserva que cinq lits qu'on plaça dans trois appartements. Quant aux réparations des bâtiments, on ne faisait que celles regardées comme indispensables pour leur conservation. Lorsque des fermetures venaient à tomber de vétusté, au lieu de les renouveler, on se contentait de clore les fenêtres au moyen de maçonnerie en briques (1).

Tel était l'état du château de la Meilleraye lorsque le comte d'Artois en fit l'acquisition le 28 février 1776, en vertu d'une sentence du châtelet de Paris, rendue sur licitation. Mais ce prince ne songea point à lui rendre sa splendeur passée. S'il y parut un instant lors de son voyage en Poitou, en 1777, ce ne fut que pour lui dire un éternel adieu. La cupidité acheva l'œuvre de destruction commencée par l'indifférence. Vendue nationalement à la Révolution, la magnifique demeure des ducs de la Meilleraye devint une carrière que tous les propriétaires qui s'y sont succédé depuis cette époque ont exploitée avec plus ou moins de profit. Rendons-leur pourtant cette justice; ce n'est point à eux qu'il faut reprocher la destruction de la belle statue en marbre du cardinal de Richelieu. Au commencement de la Révolution un garde national en goguette lui ayant coupé la tête, l'emporta à Parthenay et trouva plaisant de la condamner à devenir le contrepoids de son tournebroche (2). Ajoutons, pour ne rien omettre, que le tronc de la statue fut jeté sans précaution dans la cour de la ferme, où il gît encore misérablement foulé aux pieds par les animaux.

Rien n'est plus attristant que l'aspect actuel des ruines silencieuses et solitaires de la Meilleraye. Le principal corps de bâtiment et une portion considérable de l'aile gauche se dressent encore avec quelque fierté; les murailles n'ont même pas perdu leur aplomb, mais la végétation parasite qui les enlace de toutes parts finira par les disloquer, venant ainsi en aide à la main de l'homme. Les marches de l'escalier sont arra-

(1) Papiers communiqués par Mme Gallas.

(2) Elle existe à Niort dans un musée particulier dont elle est une des grandes curiosités.

chées; sa voûte seule subsiste. Les belles colonnes toscanes de la porte ont été jusqu'à présent respectées; faisons des vœux pour qu'il en soit toujours ainsi. Les douves sont remplies d'eau comme autrefois, mais elles sont tellement envahies par les herbes et des arbres de toute espèce qu'elles ressemblent plutôt à un marécage. Les cours et les pièces d'eau ont été transformées en prairies depuis longtemps. De l'orangerie il ne reste plus que le souvenir. En un mot, ce château qui n'a pas vécu deux cents ans, et que les souvenirs du grand siècle et de l'homme illustre qui en est le fondateur auraient dû protéger, n'est même plus l'ombre de ce qu'il fut; c'est le squelette incomplet d'une construction renversée avant l'âge, mais d'où n'a pu complètement disparaître la trace de sa jeunesse et de sa grandeur passées. Exemple frappant, mais non unique, de la fragilité des œuvres de l'orgueil humain, même dans ce qu'il a de plus légitime.

B. Ledain.

LE MARQUIS DE VILLETTE

—

(*Suite*).

—

Le marquis de Villette s'apaisa, laissa ses enfants à Mme de Maintenon et lui confia même plus tard son deuxième fils qui abjura aisément. Quant à lui, il persista encore dans sa croyance. S'il était ébranlé, la crainte qu'on n'attribuât son changement à un mobile humain le retenait. Il était cependant pressé de toutes parts et il n'est pas jusqu'à son cousin Charles d'Aubigné, joueur et libertin, miniature des vices, des travers et de l'esprit de son père, qui ne lui écrivit dans ce sens, mais avec ménagement, de son gouvernement de Coignac: 21 septembre 1681:

« J'ai reçu votre lettre à mon retour d'un voyage: elle m'afflige puisque vous êtes dans un état désagréable et que l'on ne peut pas vous obliger autant qu'on le souhaiteroit. Dans le temps qui court, vous prenez d'extrêmes résolutions et il est fâcheux que votre opiniâtreté vous oblige à les prendre; cela empêchera ma sœur de vous accorder sa protection et elle ne vous sauroit servir contre sa conscience. Je vous en ai dit quelque chose la dernière fois que je vous ai vu; mais je n'osai vous parler plus franchement de peur de vous fâcher. Tout ce que je puis vous conseiller, c'est que vous ne fassiez rien de précipité. L'on se repent à loisir de ce que l'on fait à la hâte. Enfin, sans une longue controverse, vous devriez songer à

vous convertir, vous en seriez mieux en ce monde et en l'autre (1). »

Cette lettre ferait présumer que de Villette dégoûté par l'espèce de disgrâce qui arrêtait son avancement, songeait à se retirer du service. Toutefois il se ravisa et attendit qu'on eût besoin de lui. Mme de Maintenon, quoiqu'en dit son frère, ne l'oubliait pas; une correspondance suivie s'établit entre eux où il est souvent question des enfants et de la conduite que doit tenir le père. Celui-ci avait envie d'aller à Paris, sa cousine lui écrivait le 4 mai 1681:

« Je serois fort aise de vous voir, et si vous croyez être utile ici pour vos affaires, je ne veux point vous empêcher d'y venir; mais si le sujet de votre voyage roule sur le désir de voir vos enfants, je vous conseillerois d'attendre encore: vous serez suspect si vous les voyez souvent, et il vous seroit bien désagréable d'avoir quelque contrainte avec eux. Je suis très-satisfaite de l'un et de l'autre; ils ont de l'esprit et de bonnes inclinations. Continuez à écrire souvent à M. de Mursay, vos lettres sont admirables. »

Le contentement de Mme de Maintenon n'était pas toujours absolu et sans quelque restriction; elle dit parfois: « L'aîné a le cœur fait comme vous; il irait loin si l'énergie et le courage étaient de même; il a pourtant plus le désir de plaire que les autres et seroit plus capable de vaincre sa paresse naturelle. Le cadet est très-délicat et trop occupé de sa personne; du reste ils sont de très-bonnes mœurs et aimés de tous ceux qui les connaissent. »

Une autre fois elle écrit: « Je me suis trop plainte de vos enfants quand j'ai cru en avoir sujet, pour ne pas m'en louer quand il m'en revient de bons témoignages. M. de Forbin en est content, M. l'abbé Gobelin est très-satisfait de leur conduite, M. de Nesmond s'en loue fort..... Je n'écris point à Mme de Villette et je vous assure tous deux qu'il n'y a rien que je ne donnasse pour vous voir dans un état qui vous permît de profiter de la bonté du roi et de l'estime qu'il a pour vous. »

(1) Lettre du 21 septembre 1681.

De Villette en reçut enfin un témoignage, et Mme de Maintenon lui annonça l'heureux événement en quelques mots vivement sentis.

« Ce jeudi matin, 14 janvier 1683.

« Il n'y a ni affaires, ni paresse qui puissent m'empêcher de me presser de vous dire une bonne nouvelle et si vous voyiez ma joie, vous m'en sauriez gré. Voilà le billet de M. de Seignelay. Croyez, mon cher cousin, que je n'aurois pas plus de plaisir d'un bien qui me seroit venu directement. Mes compliments à Madame votre femme. »

Ce billet si promptement expédié renfermait l'ordre de prendre le commandement de l'*Excellent* de soixante canons, et d'aller croiser sur la côte d'Espagne à la recherche d'un vaisseau génois, puis de rejoindre la flotte de Duquesne devant Alger.

De Lastic-Saint-Jal.

La suite au prochain numéro.

—

DISCOURS DE M. MESTADIER

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE SAINT-MAIXENT.

—

Un de nos correspondants a bien voulu nous communiquer une pièce manuscrite que nous reproduisons et qui présente un type curieux du style ecclésiastique de la révolution française. C'est le discours prononcé par J.-J. Mestadier, évêque de Saint-Maixent, le 14 juillet 1791, à la fête commémorative de la prise de la Bastille.

Mestadier, curé de Breuilles, aux environs de Saint-Jean-d'Angély,

fut nommé évêque des Deux-Sèvres par les électeurs réunis à Niort le 9 mai 1791. Il fut installé à Saint-Maixent par le président de l'administration du département le 12 juin suivant, et il publia un peu tardivement sa première lettre pastorale le 12 août. Le discours que nous publions a donc été prononcé un mois après sa nomination et un mois avant son premier mandement.

L. C.

François vous avez déjà jurés (1) de vivre libres ou de mourir; jose vous le redire, d'après la connoissance que jay de votre courage, de vos forces et des vœux de la nation entière; votre courage, François, est assé connu, vos forces actuelles font trois millions d'hommes armés pour la deffence de vos foyers, de leur vie et de leur liberté. Quant au vœu de la nation avec quelle énergie ne s'est-il pas récemment manifesté? Vous avez vu, cytoyens, les lâches conspirateurs qui se sont dégradé jusquau parjure en enlevant le plus cher et par conséquent le plus heureux des monarques de l'univers, ils n'ont qu'ébauchés leurs tentatives insensées, a peine dans son espoir impuissant, le perfide assasin des braves de Nancy, le traître, le fugitif Bouillé, avoit-il prodigué les menaces les plus ridicules à une nation, qui les mepprise autant qu'elle l'abhorre, que presque tous les cytoyens de l'empire, réunis par la plus subite, la plus formidable coalition s'empressèrent de braver les succès éphemeres des égoïstes conjurés, suspendirent comme par inspiration et sans hésiter toutes les divisions domestiques civiles et relligieuses, s'embrasserent comme frères au premier bruit de la patrie menacée, et repeterent du ton le plus terrible le serment d'exterminer tous les brigands armés qui oseroient leur proposer de reprendre des fers et de vivre dans lignominie.

Cest le serment que nous allons répetter dans cette solemnité, citoyens, nous avons encore aujourdhuy les mêmes ennemis, les mêmes intérest, les mêmes ressources. 1° Jurons donc, sur l'autel du Dieu qui nous a crée libre, de nous réunir au premier signal, pour deffendre jusqua notre dernier soupir cette

(1) Le texte reproduit est en tout conforme à l'original qui nous a été confié.

liberté, le premier de tous les biens, que nous tenons de la main bienfaisante du Créateur. 2° Jurons, sur l'autel du Dieu des armées, de combatre avec intrépidité, s'il est nécessaire, le desespoir des mécontents de cet empire. 3° Jurons de les forcer à être justes envers leurs concytoyens, à se contenter de légalité que nous leur offrons et quils nauroient, dis-je, jamais du mépriser. 4° Jurons de prendre sous notre protection les braves, les sages législateurs de cet empire, la Constitution et les loix quils ont fait pour la réformation des nombreux abus sous les quels nos ames flétries par lesclavage gémissoient depuis des siècles. 5° Jurons de laisser en mourant, la France heureuse, une posterité reconnoissante, attendrie même de tout ce que nous auront fait et souffert pour son bonheur. 6° Jurons d'emporter au tombeau la rare, la délicieuse persuasion d'avoir été pendant notre vie mortelle des heros bienfaiteurs de l'humanité entière et lespérance fondée de lui pouvoir encore être utile par nos prières dans l'éternité. 7° Jurons surtout, ô mes concytoyens, de proteger nos ennemis humiliés et sans armes, et noublions jamais que si la cruauté est l'excès du ressentiment et le partage ordinaire des ames dégradées par la servitude, la générosité et la tolérance sont lappanage glorieux des ames ennoblies par le sentiment et l'usage de la liberté.

Venez amis, jurer avec confiance, je vois la relligion qui nous protège et nous appelle, je vois le fougeux fanatisme terrassé, l'hideuse hipocrisie démasquée, la criminelle intrigue confondue dans ses atroces complots.

Oh ! mon Dieu ! oh ! mon père ! votre colère s'est donc appaisée, les jours de votre miséricorde renaissent pour la France, je vois l'aurore de la félicité publique, briller dans vos mains toutes-puissantes, et pour séconder (s'il est permis de parler ainsi) vos vues bienfaisantes sur ma patrie..... je jure, etc., etc., etc.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Les gouverneurs de Cognac, par M. P. de Lacroix, — décembre 1867.

Ce petit in-12 de vingt-huit pages est dû à la plume d'un érudit justement épris des souvenirs et des gloires de son pays natal. En attendant la monographie complète de la ville de Cognac, ce nous est une bonne fortune que de pouvoir étudier dans un travail tout spécial, l'histoire de l'ancienne administration de cette cité, au point de vue de sa défense et de sa sécurité. Ce sujet a été traité avec un rare bonheur par M. de Lacroix, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution. Cet écrivain a compris que la chronique locale ne pouvait que gagner à ne pas être séparée de l'histoire des familles féodales, et son travail se ressent des études qu'il a consacrées à ces recherches. — Cette petite brochure, pleine d'intérêt pour tous ceux qui aiment à creuser les traditions provinciales, se termine par un tableau succinct des sources où l'auteur a puisé. Bon exemple donné et que nous recommandons à tous ceux qui, comme M. de Lacroix, se livrent à des études locales. Nous souhaitons vivement, mais pouvons-nous l'espérer, que cet opuscule contribue à réveiller, dans une cité bien plus sensible aux avantages du présent qu'aux gloires de son passé, une étincelle de ce feu sacré qui anime les historiens, les littérateurs et les archéologues. . . . . puisqu'il est décidé que nous devons renoncer aux poètes! . . . Quoiqu'il en soit du succès moral de son œuvre, M. de Lacroix, écrivain laborieux et consciencieux, aura bien mérité, par ce nouveau travail, aux yeux de tous ceux qui portent quelque intérêt à l'histoire et au passé de la province d'Angoumois.

*
* *

Nous avons déjà parlé dans l'une de nos précédentes revues des honorables distinctions qui sont si justement venues trouver M. Th.

Phelippot (de l'île de Ré), pour le récompenser tant de sa belle exposition viticole qui se distinguait entre toutes celles de l'Ouest, à l'île de Billancourt, que pour le mémoire si complet qui accompagna son envoi. Ce mémoire nous l'avons aujourd'hui sous les yeux, et son insertion dans le journal *La Viticulture* nous est déjà un sûr garant de sa valeur. Nous l'avons lu avec un vif intérêt, et grâce aux gravures qui l'accompagnent nous avons pu juger et apprécier la fécondité des principes émis, le bien fondé des procédés employés par l'auteur, tant pour la culture que pour la récolte et la façon de faire le vin. Dirons-nous, que même après les éminentes leçons si pleines d'enseignement de M. le Docteur Jules Guyot, le travail de M. Phelippot est à lire comme développement d'un système de culture tout à fait à part. Oui, et nous ne croyons pas pouvoir en faire un plus bel éloge.

*
* *

La *Revue*, dans son numéro de février dernier, a donné une intéressante notice de M. Dugast-Matifeux sur Pierre Garcie-Ferrande. M. Pierre Margry, conservateur-adjoint des archives du département de la marine, a publié, sur la fin de l'année 1867, un volume (1), dans lequel nous trouvons révélée une autre existence *nautique* non moins remarquable que celle de l'auteur du *Routier de la mer*.

Jusqu'à ce jour, Jean Alfonse (2) n'était guère connu, et d'un petit nombre d'érudits, que par ses *Voyages aventureux* racontés par Mellin de S.-Gelais, rarissime petit volume imprimé d'abord à Poitiers, et dont la dernière édition est sortie, en 1605, des presses des héritiers de Jérôme Haultin, imprimeur à La Rochelle.

Grâce aux recherches de M. Margry, nous avons, à peu près complète, écrite d'après lui-même, la vie du marin saintongeais. Nous voyons qu'il prit une grande part aux voyages effectués dans le but de découvrir au Nord-Ouest de l'Amérique du Nord un passage pour pénétrer dans l'Océan pacifique. Ce fut lui qui conduisit Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, que François Ier avait nommé gouverneur du Canada. Ils partirent de La Rochelle le 16 avril 1542, avec trois vaisseaux pour rejoindre Jacques Cartier, mais arrivés à leur

(1) *Les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIVe au XVIe siècle.* Un volume in-8°, Paris, Tross.

(2) Né aux environs de Cognac, vers 1480, J. Alfonse fit sa principale résidence à La Rochelle.

destination, ils trouvèrent J. Cartier reparti pour la France, et J. Alfonse resta seul chargé de l'exploration des côtes. Il découvrit le détroit qui sépare la terre ferme de l'île de Terre-Neuve, et s'il échoua dans ses recherches au-dessus du Labrador, aux fins de découvrir une route, que l'on rêve encore aujourd'hui, pour aller aux Indes-Orientales, certains passages d'un manuscrit dont nous allons parler, donnent tout au moins à penser qu'il a navigué sur les mers auxquelles les anglais Davis et Baffin ont donné leurs noms.

C'est au retour de son voyage (de 1544 à 1545), qu'il écrivit à La Rochelle le résultat de ses observations, avec le concours de Paulin Secalar, pilote de Honfleur, qui l'avait sans doute accompagné. Ils habitaient l'un et l'autre la rue Saint-Jean des Prés, vis-à-vis l'église de Saint-Jean du Perrot. Bien que le titre du manuscrit manque, les lignes qui le terminent indiquent assez bien les sujets qui y sont traités. Les voici :

« Cosmographie avec espère et régime du soleil et du Nord, en nostre « langue françoise, en laquelle amplement est traicté comment et par « quel moyen les mariniers se peuvent et doivbent gouverner, conduire « en l'art marine, et icy est comprinse la cosmographie par droicte « haulteur par laquelle les pillottes sçauront et pourront descouvrir les « terres et pays couverts, lesquelz par Vostre Majesté, sire, seront « commandez descouvrir, selon le dire de plusieurs auteurs autentiques « comme les deux Tholémées, l'istoire Batriane, Aristote, Pline, « Strabo, Joseph et Salomon, la Bible, la générale histoire et plusieurs « aultres, et nostre expérience, venue en nostre tems. »

C'est grâce aux notes contenues dans ce précieux document que, non seulement M. Margry a pu donner sur notre marin saintongeais des renseignements certains et précis, mais encore dérouler l'intéressant tableau de l'état des notions acquises en 1545, en France, sur la géographie terrestre, et les moyens de découvertes qu'offraient alors les instruments et les procédés employés par les navigateurs.

Nous avons tenu à signaler l'ouvrage de M. Margry ; cette figure de J. Alfonse, à laquelle il redonne la vie, est le digne pendant de celle P. G.-Ferrande; l'une et l'autre honorent nos contrées. Remercions donc les écrivains qui nous mettent à même de les connaître et de les apprécier.

NATHAN.

CHRONIQUE

—

Dans le courant du mois de mars dernier, a eu lieu à Rochefort l'ouverture des Cours d'enseignement secondaire à l'usage des jeunes filles. M. Festy, professeur du cours de littérature, a lu, développé et commenté les cent premiers vers de l'*Art poétique*, de Boileau. M. Ménard, chargé de l'enseignement de l'histoire, a jeté un coup-d'œil rapide sur l'histoire ancienne, du moyen-âge et moderne, annonçant qu'après avoir traité dans sa prochaine leçon le règne de Henri IV, il se proposait d'insister plus particulièrement sur l'influence qu'ont eue sur la France et l'Europe ceux de Louis XIII et de Louis XIV, qui deviendraient ainsi l'objet principal de ses leçons.

*
* *

Le 22 mars, M. le comte de Montigny, inspecteur général des Haras, directeur des Ecoles de dressage, présidait le Concours des primes à distribuer à celle de Saint-Maixent. Magnifique journée, affluence énorme d'éleveurs du pays et d'amateurs attirés de fort loin par cette solennité hippique; chevaux superbes, supérieurement dressés; éloges mérités, donnés à chacun par M. le président, et surtout à M. Desroches, l'intelligent directeur, et au personnel qui le seconde. Les paroles de M. de Montigny sont du reste à conserver, car elles témoignent des rapides progrès de cette institution qui, née d'hier, a déjà su se placer au premier rang : « Messieurs, a-t-il dit, la prime est d'argent, la pa-« role est d'or. Vous tous, éleveurs, éducateurs, vous avez bien mérité « de votre pays, je le proclame avec orgueil. » Et quelques jours plus tard, nous lisions dans le *Moniteur du soir*, à propos du *Concours de la Société hippique française*, ouvert à Paris, au Palais de l'Industrie, ces mots qui sont le corollaire des paroles de M. le comte de Montigny :

« Nous avons remarqué cette année une grande amélioration dans

« l'ensemble des chevaux, et nous avons surtout constaté des progrès « sensibles dans leur appareillement. Les Ecoles de dressage de Caen, « de Séez et *de Saint-Maixent* sont bien représentées. *Les Deux-Sèvres* « aussi méritent une mention. »

*
* *

Le Congrès musical de l'Ouest aura lieu, cette année, à Limoges, à la fin de juin.

On y exécutera entre autres morceaux d'ensemble ; une symphonie de M. Chareire, organiste de Limoges ; — l'ouverture des chœurs d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck ; — un double chœur de J. Bach ; — le septuor de *Lucie* ; — l'entracte de *Philémon et Baucis* ; — et le chœur des génies, d'*Oberon*.

*
* *

L'année dernière, nous relations dans nos chroniques quelques essais dramatiques tentés par nos compatriotes sur les théâtres de Poitiers et d'Angoulême, pâles copies pour la plupart, de nos revues parisiennes, qui ne sont, le plus souvent, il faut bien le dire, que de simples parades relevées par le luxe des décors et l'éclat des costumes. Cette année, nous avons à signaler un véritable succès, à révéler un essai dont l'idée et la forme appartiennent en propre à leur auteur. Si M. F***, de Niort, en écrivant *le Clain en Voyage* est resté au-dessous de ses émules parisiens pour la charpente de son œuvre, les *ficelles*, pour nous servir des termes du métier, il a prouvé du moins que sous le rapport de l'imagination, de la gaîté, de la verve et de l'esprit il pouvait rivaliser avec la plupart d'entre eux. La versification des couplets y est coulante, aisée et facile, le trait y est bien accentué. Pourquoi faut-il qu'au lieu d'être chanté sur les airs de ces flons flons si connus, ils n'aient pas été relevés par une mélodie originale. Nous ne nous expliquons pas qu'à Poitiers, où l'art musical trouve de si remarquables interprètes, il ne se soit trouvé personne qui ait voulu joindre son nom à celui de de M. F***.

Nous aimons à croire que les succès que M. F*** vient d'obtenir à Poitiers, dans un ordre d'idées si en dehors de ses études habituelles ne nuiront en rien à l'exercice de l'honorable profession qu'il vient d'embrasser. L'on peut être homme d'esprit et bon notaire ; et nous croyons que les clients de l'étude de M. P*** ne doivent avoir aucune inquiétude à cet égard. Le type des huissiers, de comédie, n'est-il pas M. Jovial !

*
* *

Puisque nous en sommes à parler des œuvres théâtrales dues à des écrivains de nos contrées de l'Ouest, nous devons signaler la comédie de M. Georges Renouard : *Rousseau chez Mme Dupin*, nous n'en avons vu que quelques vers, ils nous ont fait vivement regretter de ne pas connaître l'œuvre toute entière. Le caractère sombre, défiant et rêveur de Jean-Jacques s'accuse dès la première scène, et nous paraît tracé d'une main sûre et capable de buriner un portrait.

*
* *

Cueillons dans le *Journal de Saint-Jean-d'Angély* :

Le musée de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély vient de s'enrichir d'une momie et de divers objets rapportés du Pérou par le capitaine Sureau. M. Ph. Lalande de Brives a également envoyé dernièrement une belle collection de fossiles contenant entre autres des côtes de crocodile antédiluvien. Le Dr Gyoux a déposé avant son départ une grande quantité d'ouvrages pour la bibliothèque.

*
* *

Les fouilles pratiquées à Saint-Jean-d'Angély sur l'emplacement du Palais de Justice en construction ont mis à découvert une quantité prodigieuse de tombeaux et d'ossements.

Les tombeaux dont peu sont pourvus d'inscriptions, sont placés sur trois couches superposées. La première couche est composée de tombeaux moitié pierre de taille, moitié moellon avec entaille pour la tête, la seconde en comprend beaucoup en pierre de taille, comme on en trouve dans tout le département; la troisième, c'est-à-dire la moins profonde, n'offre rien de remarquable.

Sur l'emplacement même où se trouvait l'église de Notre-Dame-des-Halles, détruite en 1568 pendant les guerres religieuses, on a aussi mis à découvert les restes d'une crypte de style ogival primitif.

Ce monument fort curieux et qui remonte, nous le croyons, à une époque très-ancienne, puisqu'il en est fait mention dans une charte de 1048, était fort bien bâti avec des pierres de taille de grand appareil. Il mesure 6 m. 50 sur 5 m. 80, et ce qui reste complètement entaillé dans le roc s'élève encore à près de 5 mètres. La voûte et l'escalier ont été détruits et dans le déblaiement on a trouvé, comme dans les tom-

beaux, diverses médailles, fragments de statuettes, vases, ossements, etc.

Nous espérons qu'on conservera ce précieux monument.

*
* *

Dans le n° de notre *Revue* du 25 juillet dernier, nous avons publié une lettre du maréchal duc de Navailles au président de Fondmort, en date du 12 janvier 1681 et commençant ainsi :

« J'ai reçeu la lettre que vous m'avés faict la faveur de m'escrire, « par laquelle je vois que Madame votre fame a conduit son troupeau « fort heureusement, je suis bien persuadé de son sçavoir faire et de « ses bonnes intansions pour toutes les choses qui vont au bien. »

A ce sujet M. Théophile Frappier nous communique une note que nous nous empressons de reproduire :

« Le troupeau dont parle Monsieur le maréchal de Navailles se « composait de Mlle de Mursay qui devint comtesse de Caylus; de « M. de Sainte-Hermine, de Mlle de Sainte-Hermine, sa sœur qui « devint comtesse de Mailly; de Mlle de Causmont qui devint comtesse « de Mornay, tous les quatre petit-fils et petites-filles de Madame de « Villette, et protestants que Madame de Fondmort (Aymée de Valois) « conduisit à Mme de Maintenon pour leur conversion. Ce sont ces « trois dames, Mesdames de Caylus, de Mailly et de Mornay que « Monseigneur, dans une lettre à Madame de Maintenon, datée du « camp devant Philisbourg, 28 octobre 1688, a voulu désigner, en « écrivant : Je vous prie de faire mes complimens aux comtesses.

Ces détails sont d'autant plus intéressants qu'ils se rattachent de la manière la plus intime aux intéressantes études de M. de Lastic-Saint-Jal sur Mme la marquise de Caylus et M. de Villette.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le 19 mars dernier, la Société des Antiquaires de l'Ouest, a tenu sa séance mensuelle sous la présidence de M. Lecointre-Dupont.

Entr'autres communications et lectures, nous citerons :

1° L'envoi, par M. le Docteur de la Porte, de son armorial des

gentilshommes électeurs du Poitou, en 1789; travail qui a été remis à l'examen de MM. Bardy et Beauchet-Filleau. Une note de M. Babert de Juillé, magistrat à Melle, donnant de curieux détails sur les fouilles qu'il a dirigées de concert avec M. Bordier dans les cavernes de Loubeau.

2° Une note de M. l'abbé Baudry sur l'éperon en cuivre doré qu'il a mis sous les yeux de la Société, dans la séance du 16 janvier dernier, et dont il avait alors déposé le dessin.

M. l'abbé Lalanne a lu l'introduction du Glossaire du patois poitevin, auquel il travaille depuis longtemps, et dont il a remis plusieurs cahiers.

Après l'énumération des nombreux ouvrages et dons de diverses natures qu'elle a reçus, la Société, à raison des travaux nombreux que l'heure trop avancée n'a pas permis de lire dans cette séance, a indiqué une séance extraordinaire pour le jeudi 2 avril prochain.

*
* *

La société des Antiquaires de l'Ouest a publié le bulletin du quatrième trimestre de l'année 1867. Nous n'avons point à revenir sur le contenu de cette brochure, les analyses successives que nous avons données des travaux de la savante compagnie, au fur et à mesure que les procès-verbaux de ses séances nous parvenaient, nous dispensent de ce soin; nous n'avons à ajouter seulement que ce numéro contient le rapport de M. J. Goudon de La Lande, sur les fouilles qu'il a fait exécuter dans l'ancien cimetière du bourg d'Antigny; nous en avons rendu compte dans notre numéro de mars, d'après le rapport de M. le Secrétaire Ménard.

Ce bulletin termine la XIe série formée des années 1865, 1866 et 1867; et une table très-détaillée et fort bien faite facilite les recherches.

*
* *

Samedi, 18 avril, a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, la distribution des récompenses aux délégués des Sociétés savantes des départements.

Voici la liste de celles qui intéressent nos contrées.

HISTOIRE.

Une deuxième médaille à M. Boucherie, membre de la Société historique et archéologique de la Charente, pour son étude *Le Dialecte Poitevin au* XIIIe *siècle*.

SCIENCES.

Médaille d'argent.

M. Boreau, professeur à l'école préparatoire des sciences et lettres d'Angers, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, *Travaux relatifs à la flore française.*

Officiers d'Académie.

Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône (ancien archiviste des Deux-Sèvres),

Bugeaud (Jérôme), membre de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

L'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Loyseau-Grandmaison, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Tours.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ABRÉGÉ de l'histoire sainte, comprenant l'histoire de l'ancien et du nouveau testament, par demandes et par réponses, à l'usage des écoles primaires. Nouv. édit. revue et corrigée par M. L. B. In-18, 106 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

ANDRÉ, conseiller à la cour impériale. Catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes. *Rennes, Catel et c^ie^, 1868*, gr. in-8°.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vienne, pour 1868. *Poitiers, Dupré, 1868*, 1 vol. in-12 de 250 p. 1 fr. 50

BAUDRY (l'abbé). Strophes sur la mort d'Hilaire Charrier, de Chavagnes (Vendée), caporal aux zouaves pontificaux, 2e édition, augmentée de deux hymnes. *Nantes, Libaros*, br. in-8°. 40 c.

CHAUVIN (J.-B.) Bénédiction des cloches du carillon de Saint-

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Jacques de Châtellerault, le 13 novembre 1867. Pièce de vers lue au banquet, in-8°, 7 p. *Poitiers, imp. Oudin.*

CLEF (la) du ciel. Petit mémorial de la dévotion au cœur de Jésus, à l'usage des communautés et des fidèles, in-32, 200 p. *Le Mans, imp. Loges, Boulay et c^ie; Poitiers, lib. Bonamy.* 1 fr.

DISCOURS prononcés aux funérailles du comte Duchâtel, à Paris, le 9 novembre 1867; à Mirambeau, le 4 décembre 1867. In-8°, 36 p. *Paris, imp. Claye.*

DUFOUR-D'ASTAFORT. De la puissance paternelle en droit romain, dans l'ancien droit et dans notre droit moderne. Thèse pour le doctorat. In-8°, 323 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

GORON. Les Francs-Maçons de Mgr de Ségur, commentés par un franc-maçon. In-18, 34 p. *Nantes, imp. Mangin.* 50 c.

GYOUX (D.) Du service médical des pauvres. In-8°, x. 146 p. *Versailles, imp. Aubert.*

LASTIC (de). Généalogie de la maison de Lastic. *Niort, L. Clouzot,* gr. in-8°, x. 144 p., blas. 6 fr.
Tiré à 100 exemplaires.

LIEUTIER (Mme Nelly). La bague d'argent; croquis des mœurs saintongeaises. *Paris, Arnauld de Vresse, 1868,* 1 vol. in-18, ang. br. 1 fr.

PHELIPPOT (Th^re). Mémoire sur la viticulture de l'île de Ré (Charente-Inf.). *Paris, 1868,* br. gr. in-8°. 1 fr.

PICHERIE-DUNAN (J.-Ph.) Le livre des engrais-fumiers, dit le livre aux cent louis d'or, nouveau trésor de la chaumière, surnommé le fidèle conseiller des cultivateurs, par demandes et par réponses, 4e édit. très-augmentée, in-18, 144 p. *Nantes, imp. Bourgeois.*

RIOBÉ. Administration des fabriques, pompes funébres. Observations sur l'administration des fabriques en matière de pompes funèbres, et sur les avantages de l'administration des fabriques par elles mêmes, nouv. édit., in-8°, 46 pages. *Angers, imp. et lib. Barassé.*

TRÉSOR (Le) des pièces angoumoisines inédites ou rares, publié sous les auspices et par les soins de la Société archéologique et historique de la Charente. T. 2, in-8°, xxxix-334 p. *Paris, imp. Jouaust; Angoulême, lib. Goumard.*

Papier vergé, titre rouge et noir. Ce volume contient : Œuvres de J. de la Péruse, poète angoumois, 1529, 1554, avec une introduction par E. Gellibert des Seguins; testament de Gabriel de la Charlonge, précédé d'une introduction par G. Babinet de Rencogne; advertissement sur jugements d'astrologie, à une studieuse damoyselle.

VIAUD-GRAND-MARAIS (Dr A.) Tableau synoptique des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure. *Nantes, v^e Mellinet, 1868,* br. in-8°. 30 c.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

LE MARQUIS DE VILLETTE

(*Suite et fin*).

De Villette se réjouit de voir sa non-activité rompue. Un de ses neveux, le jeune de Caumont d'Adde, voulait le suivre; il refusa de le prendre à son bord sans autorisation, et Mme de Maintenon consultée donna son avis en quelques mots qu'elle confirma par sa lettre du 30 janvier:

« Je vous écrivis l'autre jour bien succinctement, étant pressée et ne voulant pas manquer de vous répondre sur le fils de Mme de Caumont que vous ne devez pas emmener. Vous avez bon esprit et avez fort bien prévu que vous vous feriez une affaire. Tout ce que vous montrez de raisonnable dans toutes les occasions augmente mon déplaisir de vous voir si propre à tant de choses et d'être exclu de tout. Le bien que je fais à vos enfants ne me console pas de celui que je ne vous fais pas. Je travaille à les rendre honnêtes gens, sans espérance de jouir jamais de leur mérite et le vôtre qui est à peu près de même date que le mien me seroit plus propre. Songez à une affaire si importante; humiliez-vous devant Dieu et demandez-lui à être éclairé; convertissez-vous avec lui et, sur la mer où vous ne serez point soupçonné de vous être laissé persuader par complaisance, réfléchissez profondément. Enfin convertissez-vous de quelque manière que ce soit. Je ne puis me consoler de

votre état et je vois en cela que je vous aime plus que je ne croyois encore.

« Adieu, mon cher cousin, j'aime toujours les eaux de senteur et n'aime aucune bête; voilà ce que vous avez demandé à Mlle de Mursay de vous faire savoir. »

De Villette assista au siége d'Alger par Duquesne en 1683 et ramena à Toulon les esclaves rendus à la liberté. Il écrivit de ce port à Mme de Maintenon qui lui répondit le 23 mai:

« J'ai reçu votre lettre qui ne m'apprend rien de nouveau en me marquant l'envie que vous auriez de faire quelque chose qui pût plaire au roi; je connois votre zèle et votre mérite. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas un endroit qui empêchât que l'on ne fît valoir les autres! J'espère que Dieu qui vous a donné tant de bonnes qualités vous tirera d'un état qui les rend inutiles pour ce monde ici et pour l'autre. »

Toujours les mêmes vœux et la même prière; c'est la goutte d'eau tombant sans cesse sur le rocher et finissant par l'amollir et le creuser.

En rejoignant l'escadre, de Villette donna la chasse à un navire anglais chargé de poudre et ramena à Rochefort l'*Excellent* et le *Hasardeux* lorsque l'armée navale se sépara.

1684 vit bombarder Gênes et ce fut la neuvième campagne de de Villette. Il montait le *Faucon* et avait huit frégates sous ses ordres. Ce fut lui qui conduisit M. de Torcy en Portugal et, pendant qu'il était dans la rivière de Lisbonne, un navire français dont la charge valait huit cent mille écus y relâcha. Il venait des Indes Orientales: «réduit à la dernière goutte d'eau, l'équipage s'étoit révolté contre le capitaine. Le navire étoit prêt à couler bas, ses voiles déchirées, tout désagréé, sans pain, sans vin. Je remédiai à toutes ces extrémités, rapporte-t-il, et même à mes dépens, pour le pain et pour le vin, et dans les vingt-quatre heures je mis ce vaisseau en état de venir en France, sous mon escorte. Je l'amenai en cinq jours au Port-Louis, et je n'en eus pas le moindre remerciement de la compagnie de Lorient. »

« Je ne fis rien de particulier pendant cette campagne, poursuit-il, mais j'eus le bonheur de contenter les marchands

et de ne recevoir aucune réprimande, bonheur rare dans le métier que je faisois. »

Ce métier consistait à escorter des convois de la compagnie des Indes de la flotte de sel.

Après le retour du marquis de Villette à Mursay, Mme de Maintenon lui mandait de Versailles le 15 juillet: « Ecrivez-moi souvent et croyez que je suis incapable de vous oublier, car je suis toujours pour vous comme à Mursay. M. de Seignelay meurt d'envie de vous servir et tout seroit bien disposé pour votre élévation, si vous leviez un obstacle insurmontable; nous serions trop heureux, si Dieu vous touchoit...

« J'ai donné votre lettre au roi; il vous estime autant que vous pourriez désirer, et vous pourriez bien le servir, si vous vouliez. Vous manquez à Dieu, au roi, à moi et à vos enfants par votre malheureuse fermeté; je le prie de vous éclairer..... je serois à souhait si je pouvois jouir de mon bonheur avec vous..... On pousse trop loin l'aversion de votre religion et vous poussez trop loin aussi les préventions de votre enfance. »

Si Louis XIV ne voulait pas étendre ses faveurs au père il les répandait sur les enfants, et on lit dans la *Gazette* du 3 décembre 1684: « Le roi a donné au marquis de Mursay une des deux cornettes que Sa Majesté a créées depuis quelque temps dans la compagnie des chevau-légers de sa garde. »

En 1685, de Villette alla à Rochefort armer le *Bourbon* et de là croiser sur les côtes barbaresques. Il faisait partie d'une flotte de quinze vaisseaux destinés à réprimer la piraterie.

« Pendant cette campagne il fit de mûres réflexions. Après avoir repoussé les bontés et les promesses du roi, et avoir compté pour rien de n'être pas nommé chef d'escadre à son rang; après avoir résisté aux tendres sollicitations de Mme de Maintenon et à l'éloquence de M. de Meaux qu'il aimoit naturellement, il finit par se laisser gagner par l'exemple de ses enfants et par abjurer (1), » vaincu peut-être par l'argument qui entraîna la conviction de Turenne. Toutefois il balançait encore, craignant que l'on ne pensât qu'un motif d'intérêt

(1) Souvenirs de Mme la marquise de Caylus.

l'avait déterminé. « Enfin, raconte encore la marquise de Caylus, l'évangile de l'ivraie et du bon grain lui parut clair contre le schisme; il vit que ce n'étoit pas aux hommes à les séparer. Ainsi convaincu, mais ne voulant tirer de sa conversion aucun mérite pour sa fortune, il fit, à son retour, son abjuration entre les mains de son curé, dans son village, et perdit par là les récompenses temporelles qu'il en auroit pu attendre, si bien même que, venant après à la cour, le roi lui ayant fait l'honneur de lui parler avec sa bonté ordinaire sur sa conversion, mon père répondit avec trop de sécheresse que c'étoit la seule occasion de sa vie où il n'avoit point eu pour objet de plaire à Sa Majesté. »

La loyauté du marquis de Villette ne permet pas de douter de la vérité de sa déclaration; elle plut néanmoins au roi, peut-être en raison de sa franchise, et les témoignages de sa satisfaction ne tardèrent pas à se manifester. L'abjuration est du 9 décembre 1685, et le 1er janvier 1686, le nouveau converti est promu au grade de chef d'escadre. Il reçoit une pension de trois mille livres (2) qui au mois d'avril 1688 est portée à six mille. Désormais la faveur ira toujours croissant et de Villette s'en montre de plus en plus digne. Créé lieutenant-général des armées navales par lettres du 1er novembre 1689, il exerce cette charge jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, jusqu'à l'époque où notre marine se réduit à des armements en course qui font tort à nos ennemis, sans contribuer beaucoup à notre gloire. Nommé commandeur de Saint-Louis en 1697, il ne tarda pas à en devenir grand'croix, et chacune de ces promotions récompensait un brillant fait d'armes et suivait une victoire à laquelle il avait contribué.

A l'exemple des convertis de bonne foi, de Villette voulut travailler aussi à remettre les huguenots dans le droit chemin, mais avec bonté et bienveillance. Il tomba dans des excès de complaisance compromettante qui lui attirèrent une légère réprimande de Mme de Maintenon, à laquelle ses ennemis ont bien injustement attribué une excessive ardeur de prosélitisme

(2) Journal du marquis de Dangeau, du 6 mai 1686.

violent, tandis qu'elle se borna et inclina toujours aux voies de la persuasion et de la douceur.

Voici la lettre qu'elle écrivit à son cousin, le 4 septembre 1687 :

« Prenez garde à toutes les affaires dont vous vous chargez, car il seroit désagréable qu'elles ne se trouvassent pas comme vous les avez proposées. M. de Seignelay a persuadé au roi que Mlle de Saint-Laurent était sur le point de faire sa réunion, et si elle part sans que cela soit fait, on en sera assurément mécontent. Ne vaudroit-il pas mieux la remettre aux nouvelles catholiques et qu'elle s'en démêlât comme il lui plairoit? Je vous avoue que je n'aime point à me charger, envers Dieu ni devant le roi, de tous ces retardements de conversions, et que j'aurois aussi du chagrin à vous voir déplaire quand vos intentions sont bonnes.

« On prétend aussi que Mlle de Boisragond n'écoute point, et qu'elle ne sera de longtemps convertie; cela sera encore sur votre compte. Mme de Sainte-Hermine n'a point communié, et c'est son mari qui l'en empêche. Je suis indignée contre de pareilles conversions. L'état du chevalier de Sainte-Hermine est déplorable, mais il n'a rien de honteux, et celui de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme (1). Faites de votre mieux là-dessus, je vous en conjure, mais ne les soutenez pas trop, car cela seroit pris en mauvaise part (2).»

Devenu veuf à plus de soixante ans, le marquis de Villette attendit que son fils aîné fut marié pour épouser lui-même le 3 avril 1695, Mlle Marie-Claire Deschamps de Marsilly, douée, de tous les agréments de l'esprit et du corps, mais sans fortune.

(1) La Beaumelle, cet insigne et adroit faussaire de l'histoire de Mme de Maintenon, lui fait dire : « Si les pères sont hypocrites, leur réunion antérieure les rapproche de la vérité; leurs enfants seront du moins catholiques. » On voit par cette lettre qu'elle dit précisément le contraire et que l'hypocrisie lui fait horreur.

(2) *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, publiée par Th. Lavallée, sur les manuscrits authentiques. Paris, Charpentier, in-12; 4 vol. ont paru.

Entrée à Saint-Cyr en 1686, elle en sortit en 1690, et fut placée dans la communauté des filles de Sainte-Geneviève, dirigée par Mme de Miramion. Elle y resta jusqu'à son mariage. Mme de Maintenon prenait beaucoup d'intérêt à cette jeune personne élevée sous ses yeux, et contribua sans doute à son union avec son cousin dont les enfants étaient tous bien pourvus. Rien ne s'opposait donc à ce qu'il prit une compagne de vingt ans, aussi aimable que belle. « Elle est fort jolie, dit le marquis de Dangeau, et n'a aucun bien. » Il l'emmena à Mursay; mais le séjour de ce château-fort lui parut triste et elle engagea son mari à vendre sa terre et à se rapprocher de la cour. Combattu à la fois par l'amour et la raison, de Villette consulta Mme de Maintenon, qui, en femme d'expérience, lui écrivit le 1er avril 1696:

« L'état où je vous ai vu ne me sort pas de l'esprit, et si vous saviez à quel point j'en suis touchée, vous verriez que la peine que vous me donnez n'a pas diminué l'amitié que j'ai toujours eue pour vous. C'est par cette même amitié que je vous conjure de bien considérer ce que vous allez faire. Si vous abandonnez Mursay, vous serez dans la nécessité de demeurer à Paris; votre femme est belle, N..... (1) est dangereuse; elles seront naturellement liées et je crains pour vous une suite de déplaisirs plus cuisants que ceux que vous avez. Je sais que Mme votre femme est sage, mais je crains aussi le danger des occasions, et que Paris est tourné de manière que les pères, mères et maris voudraient leurs filles et leurs femmes à Versailles, comme en un lieu de sûreté, par rapport à la dépravation de Paris (2). C'est par amitié encore une fois que je

(1) Le nom est effacé et illisible. Peut-être s'agit-il de la marquise de Caylus dont la vie était à cette époque passablement dissipée.

(2) Cette dépravation de Paris inspira à Mme de Maintenon le badinage suivant sur les mœurs du temps :

Père et mère mépriseras et les verras très-rarement;
De ton mari tu railleras avec tous indifféremment;
La nuit et le jour passeras à jouer ton bien follement;
Amis et parents livreras pour montrer ton discernement;

vous conjure de faire vos réflexions sur un article dont le repos de votre vie dépend. »

L'ambition s'était réveillée dans le cœur du marquis de Villette en même temps que l'amour. Il eut voulu à tout prix faire une position plus agréable à sa femme et sollicitait toujours. Mme de Maintenon essayait de tempérer ces impatiences inopportunes ; « Il y a longtemps, mon cher cousin, lui écrivait-elle le 3 janvier 1697, que je vous ai dit que je ne croyois pas que vous eussiez rien à prétendre ; j'ai cru le voir bien clairement quand on m'a refusé pour vous le gouvernement de Niort. Si vous étiez sage, vous songeriez à une vie douce avec vos amis et à laisser épargner quelque chose à l'aimable femme que vous avez. Il faut être quelque temps sans rien demander au roi, et alors je lui ferai la proposition de faire passer à elle la pension de deux mille écus que vous avez de lui ; mais il prétend entendre souvent parler de vos prétentions et il faut laisser effacer cette impression-là. Quant au zèle que vous avez pour le service, je le connais, il y a longtemps ; montrez que vous êtes prêt à tout, mais encore une fois demeurez en repos. »

Le repos pour de Villette n'était pas possible, et chaque année il faisait une campagne sur mer et s'illustrait par de nouveaux exploits. Il était moins vaillant devant deux beaux yeux, et, cédant aux sollicitations de sa femme, il l'amena à Paris en 1698. Mme de Maintenon lui écrivit à ce sujet le 4 avril :

« On m'a dit que N..... va passer l'été à Paris, cela sera bon pour elle et ne le sera pas pour la grande Sophie. Vous vous préparez des déplaisirs et, quelque bonne opinion que l'on

Aucun devoir ne rempliras qu'en cas de divertissement ;
Tes affaires tu ruineras sans y réfléchir un moment ;
Les dimanches la messe ouïras pour montrer ton ajustement ;
Quand à la table tu seras tu t'y tiendras très-longuement ;
Le jour et la nuit tu boiras de tous vins généralement ;
Jamais à Dieu ne penseras et ne le craindras nullement ;
Réflexions tu ne feras de peur de penser tristement.

Paris a-t-il beaucoup changé depuis deux siècles ?

puisse avoir d'une personne, on ne doit pas l'exposer à la tentation. N..... est très-dangereuse, parce qu'elle est très-aimable, douce, insinuante, spirituelle et toute faite pour persuader. Dieu sait si je suis prévenue contre elle; mais vous n'avez que trop vu que je la connaissois mieux que vous. Je vous aime et Mme de Villette aussi; je suis vieille et prévoyante; je vous dois la vérité, je vous la dis, et je crois que vous ferez un grand tort à Mme votre femme de la faufiler avec N..... Je vous en parle pour la dernière fois. »

Le marquis de Villette mourut subitement à Paris, au mois de décembre 1707, à l'âge de quatre-vingts ans. Il eut avec Turenne ce point de ressemblance qu'à sa mort, au lieu d'un lieutenant-général de marine on en créa deux : du Casse, homme de mérite, et d'O, homme de faveur. On eut aussi la monnaie de de Villette.

Mlle de Scudéri, dans une lettre à Mme de Maintenon, cherchait à la rassurer sur le salut de ce respectable vieillard, et lui disait : « Je le voyois presque tous les jours; il vint encore chez moi la veille de sa mort. Il parloit peu depuis quelque temps; mais je vous assure que ce jour-là il nous tint de très-bons discours et fort chrétiens. J'espère que Dieu lui aura fait miséricorde, car c'étoit un des meilleurs hommes que j'aie jamais connus. » Saint-Simon annonce aussi sa mort et, chose remarquable, sans en dire de mal.

De Villette avait perdu les deux fils aînés de son premier mariage, tués à la guerre : c'était le sort de la noblesse à cette époque. Il laissait la marquise de Caylus, cette nièce aisée, souriante et préférée de Mme de Maintenon, et trois enfants de son second lit :

Philippe de Vallois, marquis de Mursay, cornette des chevau-légers du roi en 1683, mestre-de-camp du régiment Dauphin en 1688 et lieutenant-général, était mort, prisonnier de guerre, au siége de Turin, le 9 novembre 1706, laissant un fils de son mariage avec Marie-Louise Lemoine (1).

(1) Le duc de Saint-Simon, en annonçant sa mort, dit qu'il était brave et point mauvais officier, mais aussi disgracié de corps et d'esprit que sa sœur

Henri-Benjamin de Vallois, comte de Mursay, colonel des dragons de la reine, mourut le 3 août 1692, de blessures reçues au combat de Steinkerque. Il avait épousé Madeleine de Beaumont de Gibaud dont il n'eut point d'enfant.

Ferdinand-Tancrède-Frédéric de Vallois de Villette, né du second mariage, lieutenant du roi en Poitou, fut tué en Hongrie en 1717.

L'aînée de ses filles, Isabelle-Sophie-Louise, devint abbesse de Notre-Dame de Sens, et la seconde, Constance-Louise-Adélaïde, épousa le 16 février 1724, Jean-Baptiste-François de Montmorin Saint-Hérem, baron de Valore, gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau.

La marquise de Villette, douairière, encore belle, en dépit des années, épousa en 1725, lord Bolingbroke qu'elle avait suivi en Angleterre où elle est morte en 1750.

La descendance masculine de de Villette, ce noble enfant du Poitou, dont la gloire mériterait un souvenir plus durable que celui que nous rendons ici à sa mémoire, est éteinte aujourd'hui avec son nom ; car Charles, marquis de Villette, souvent nommé dans la correspondance de Voltaire qui mourut chez lui, et dont il enferma le cœur dans une urne de marbre, n'avait aucune relation de parenté avec les nôtres. Ce libertin célèbre eut pour père un trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui avait acheté le titre de marquis et laissé son fils seigneur de 150,000 livres de rentes. Il embrassa avec ardeur les principes de la révolution et fut membre de la Convention. Girondin modéré, il ne vota pas la mort du roi et échappa à la proscription de son parti. La

avait l'un et l'autre charmants..... « Sa femme était laide, sotte et dévote à merveilles, il n'y avait qu'un ménage de gâté..... Elle faisait ses dévotions fort souvent et la veille voulait coucher seule. Mursay s'en plaignoit et rendoit compte à tout le monde du calendrier de sa femme. » Nous supprimons les injures.

Veut-on savoir les motifs des sarcasmes de Saint-Simon ? « Mursay étoit une espèce de La Feuillade de Madame de Maintenon ; elle le croyoit un homme merveilleux ; il lui rendoit compte des choses et des personnes de l'armée ; elle le consultoit sur ce qu'il pensoit qu'on devoit exécuter. Il montroit souvent de ses lettres qui marquaient en effet sa confiance..... » En falloit-il davantage pour remuer la bile du haineux chroniqueur ?

succession du dernier représentant de cette famille qui s'est signalé par son attachement aux Bourbons de la Restauration, a donné lieu à un procès mémorable.

Le marquis de Villette a laissé des *Mémoires*, beau manuscrit, relié en maroquin rouge, qui, trouvés par hasard, achetés et publiés par le savant Monmerqué, ont paru avec l'approbation et sur la demande de la Société de l'Histoire de France, 1 vol. in-8°, Jules Renouard, Paris, 1844. Ce sont des extraits de son journal de bord, se bornant au récit de ses vingt campagnes de mer, qui commencent en 1672 et finissent en 1704 par l'une des plus brillantes actions qui aient illustré la marine française. Il n'eut jamais composé cet ouvrage s'il avait pu résister à la sollicitation qui lui en fut faite, et ne songeait point à la publicité: « Je n'écris, dit-il, que pour une seule personne, et je me renfermerai à ce qu'elle me demande. » Cette personne était le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, amiral de France et supérieur immédiat de de Villette.

Nous avons parlé déjà de ses premières campagnes, disons un mot des dernières.

Celle de 1686 se passa en négociations importantes. De Villette prit part, comme chef d'escadre, aux délibérations de Cadix, sur le traité de Madrid, à propos de l'indult relatif au commerce des Indes occidentales. Il faut voir avec quel empressement il arme son navire à Rochefort pour arriver le premier sur le théâtre des opérations; avec quelle audace il entre seul dans le port de Cadix, malgré les avis contraires; avec quelle fierté il exige que les autorités de la place, les navires espagnols et anglais, étonnés de tant de courage, lui rendent les honneurs militaires. C'est un beau spectacle que celui du respect et de la crainte qu'inspire alors notre pavillon.

En 1690 la bataille navale de Beveziers est gagnée sur les flottes anglaise et hollandaise réunies, et les alliés y perdent dix-neuf vaisseaux. Louis XIV qui suit avec sollicitude les opérations de sa flotte est heureux de ses triomphes et partage sa joie avec la fidèle et dévouée compagne de sa vie. Il envoie des petits bulletins à Mme de Maintenon; le 15 juillet il lui écrit:

« Le neveu du chevalier de Tourville vient d'arriver; il est parti de la flotte jeudi et dit qu'on les poursuit encore. Villette est après six vaisseaux démâtés qui fuient; il a connaissance et le vent bon. » Et le 16: « Le major de l'armée navale vient d'arriver; Villette a obligé les ennemis de brûler quatre des vaisseaux qu'il suivoit, les deux autres sont échappés. »

En 1692, de Villette commandait une division au combat de la Hougue et donne de cette fameuse bataille une description écrite par l'un de ses amis, plus exacte et plus complète que toutes celles qui avaient paru jusque-là. Dans cet engagement glorieux et fatal à la fois, où quarante-quatre vaisseaux n'hésitèrent pas à en combattre quatre-vingt-dix-neuf qui composaient la flotte Anglo-Hollandaise, le *Soleil-Royal* monté par Tourville, accablé par le nombre, fut dégagé deux fois par l'*Ambitieux* que commandait le marquis de Villette qui recueillit l'insigne honneur de sauver l'amiral. Enfin l'un et l'autre navire soutenant chacun des deux bords le feu de quatre ou cinq vaisseaux finirent par être entièrement désemparés et parvinrent néanmoins à gagner les côtes de France.

L'année 1694 lui fut pénible; il perdit en combattant les Espagnols un de ses neveux, de la Roche-Allard, officier d'avenir qui brûla avec son navire. Après avoir rendu compte de ce triste événement au marquis de Seignelay, par sa lettre du 29 mai, de Villette ajoute: « Il faut pourtant que je fasse un effort pour vous demander en grâce que M. de Caumont (1) qui est aussi mon neveu et capitaine de la même promotion, demeure commandant du *Vainqueur*. » Quelle réserve et quelle modération!

La dernière campagne du marquis de Villette est de 1704 et se termine par le combat de Malaga où il se battit avec tout l'entrain de la jeunesse. Ses *Mémoires* contiennent peu de dé-

(1) Tancrède, chevalier, puis marquis de Caumont, fut fait enseigne de vaisseau le 19 février 1686, lieutenant le 1er janvier 1689, capitaine le 1er janvier 1693. Il mourut à Sainte-Pezenne le 17 septembre 1725. Son fils, Alexandre Tancrède, marquis de Caumont, chef d'escadre, épousa Angélique Goussé de la Roche-Allard, dont il eut Constance-Louise Bonne, mariée en 1769 à Henri-Auguste, marquis de la Rochejacquelin.

tails sur cette bataille. Ecrivant pour le comte de Toulouse qui y commandait, il ne veut pas répéter ce qu'il avait dit au conseil de guerre où il insista pour livrer un second combat. Les ennemis privés de munitions eussent été complètement battus, et Gibraltar reconquis ; mais le prince avait défense d'agir sans l'avis du comte d'O, et celui-ci, qui n'était pas du métier, l'empêcha de poursuivre sa victoire et de rendre à la France le plus signalé des services. Dans une lettre au marquis de Seignelay, de Villette rend plus longuement compte de sa conduite pendant l'action :

« Ce n'est pas à moi, écrit-il, à vous faire le détail de ce qui se passa hier à l'honneur de M. l'amiral et de toute la marine. Les ennemis avoient le vent sur nous et s'en servirent pour nous attaquer avec des forces supérieures aux nôtres. Je ne dois vous parler que de l'avant-garde que je commandois. Le général Schowel commandoit celle des ennemis. Il arriva de si bonne grâce que, le voyant à une petite demie portée de canon, je ne doutai point qu'il ne voulût avoir affaire à moi et je l'attendis. Je fus fort surpris de ce qu'il aima mieux me donner en partage un de ses matelots qui étoit plus fort que lui. Nous nous attachâmes l'un à l'autre pendant une heure et il jugea à propos de se rallier à Schowel qui, après avoir combattu M. du Casse et s'en être ennuyé avoit tombé sur l'*Excellent* et sur le *Sage* dont l'artillerie était inférieure à celle de ses matelots. Cependant, Monseigneur, comme on m'avoit crié de main en main qu'il falloit que toute l'avant-garde forçât de voiles pour gagner le reste des ennemis, et que le second de Schowel, qui m'avoit laissé, me mettoit en liberté de combattre les vaisseaux qui étoient de son avant, j'eus affaire à un vaisseau de soixante-dix canons et à un autre de la même force qui, dès le commencement du combat, m'avoient agacé. Je les désemparai tous deux et ils firent la même manœuvre que le premier. Je fus bientôt par le travers d'un quatrième que le chevalier de Sainte-Maure, mon matelot de l'avant, avoit déjà combattu. Je ne le gardai pas longtemps ; il me laissa la liberté de pousser à un autre qui étoit second du vice-amiral bleu auquel j'avois envie de faire sentir l'artillerie du *Fier*, n'ayant

plus après cela qu'à combattre trois vaisseaux, pour gagner la tête, à la pointe de l'épée et revirer ensuite sur l'avant-garde des ennemis. Dans ce temps-là, Monseigneur, une bombe tomba sur la dunette de mon vaisseau, mit le feu dans tout l'arrière, fit un fracas horrible et consuma toutes les chambres des officiers et la mienne, avec celle du conseil. J'y avois rassemblé tous mes meubles et je vous le marque principalement comme un coup de la Providence, car mes matelas et mon lit amortirent un peu l'effort de la bombe qui creva dans le moment et sortit à l'arrière du vaisseau. Nous eûmes beaucoup de peine à éteindre le feu et il fallut quitter la ligne malgré moi. Je fus fasché que toute mon escadre qui jusques-là avait fait des merveilles, se retirât du combat. MM. du Casse et de Sainte-Maure pouvoient y être obligés par la quantité de mâts et de manœuvres que le grand feu qu'ils avoient souffert avoit mis hors de service; mais enfin les autres crurent devoir faire le même mouvement parce que les ennemis avoient reviré, pour se rapprocher de l'amiral Schowel. Nous demeurâmes donc spectateurs et les officiers du *Fier* ne l'étoient que du triste spectacle de notre incendie, à quoi nous apportâmes enfin quelque remède. Le feu étoit dans les doublures du vaisseau et nous jetâmes à la mer tout ce que MM. de Caumont, de Sommery, de la Mirande et de Lusignan avoient de meubles. Ceux de M. de la Falconnière et les miens n'eurent pas un autre sort, le feu s'étant communiqué à tout ce qu'il y avoit de combustible.

« Ce n'est pas là tout le mal que les bombes nous ont fait. Nous en avons souffert plusieurs qui ne faisoient que nous mouiller en tombant dans l'eau. Celle-ci ayant fait sauter la dunette, nous envoya des éclats et des balles de nos mousquets qui blessèrent Tierceville, major, au genou, et de Sommery à la hanche. J'étois auprès d'eux et j'en fus quitte à trop bon marché pour vous en parler; car du temps que j'étois dans un autre service, nous ne parlions point des contusions (1). J'ai perdu dans la journée cent hommes de mon équipage tués et

(1) De Villette fut violemment renversé sur le pont.

autant de blessés et de brûlés. Je suis charmé de M. de Caumont qui, outre la valeur qui lui est commune avec tous les honnêtes gens, est très capable et très décisif pour la manœuvre. J'ai six lieutenants, ils ont tous fait leur métier et au-delà... J'ai eu neuf ou dix gardes tués, brûlés ou dangereusement blessés, entr'autres l'aîné des deux Sainte-Hermine qui étoient sur mon bord, etc. »

Beaucoup de noms sont ensuite cités avec éloge dans ce rapport écrit avec autant de simplicité que de modestie et de noblesse.

La victoire de Malaga fut le dernier grand engagement sur mer du règne de Louis XIV et clot la carrière active du marquis de Villette.

Les marins français ont laissé peu d'écrits. On ne trouve dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France que ceux du chevalier de Forbin et de Duguay-Trouin. Les *Mémoires* et les lettres de de Villette comblent une partie de cette lacune qu'éclaire d'un nouveau jour la correspondance officielle du maréchal d'Estrées et de Duquesne avec le marquis de Seignelay, pendant le cours de plusieurs campagnes de mer dont les récits font l'objet de cette importante publication. L'éditeur y a joint des notes explicatives des termes de marine, des renseignements précis sur les navires et sur les officiers qui les montaient (2), ainsi que les instructions officielles des ministres de Louis XIV. Tout cela fait de ce volume un des ouvrages les plus curieux et les plus riches qui existent sur l'histoire de notre marine militaire pendant le règne immortel du grand roi.

Le Vte de Lastic Saint-Jal.

(2) Outre les noms que nous avons cités dans le cours de ce récit, on trouve ceux d'un de Nesmond, chef d'escadre, d'un Avice de Mougon, neveu de de Villette, d'un de Montbaud, d'un de Bagneux, d'un des Francs, d'un des Roches, d'un marquis de Culant, d'un de Neuchèze, d'un de Létandière, etc., capitaines de vaisseaux et tous poitevins qui avaient suivi la fortune de leur illustre compatriote. On voit aussi un Hélie de la Roche-Allard, commandant l'*Excellent* de soixante-deux canons, au combat de Malaga, et qui devint lieutenant-général des armées navales.

NOTE

SUR UNE

CHARTE D'ANOBLISSEMENT

ACCORDÉE PAR UN GRAND FEUDATAIRE

En 1290.

—

C'est une opinion généralement accréditée qu'au souverain seul en France a toujours appartenu le droit d'anoblir, et les auteurs les plus autorisés s'accordent à faire remonter les anoblissements les plus anciens, connus jusqu'à ce jour, aux règnes de Philippe III et de Philippe-le-Bel, qui anoblirent, le premier, son orfèvre Raoul en 1271 (1), et le second, Jehan de Taillefontaine, en 1295 (2). Cette prérogative attribuée à la Royauté, à l'exclusion des grands feudataires du royaume, a été soutenue hardiment par Le Bret (3) et de La Roque (4) qui, pour appuyer leurs assertions, ont cité un arrêt du Parlement de Paris, non pas, comme ils le disent, de l'année 1260, mais bien du 9 juin 1280, sans s'apercevoir qu'on en pouvait tirer des conclusions diamétralement opposées à la thèse qu'ils défendaient. Cet arrêt, en effet, déclare que nonobstant la preuve de l'usage contraire fournie par le comte de Flandre (*non obstante usu contrario ex parte comitis Flandrensis proposito*), ce seigneur ne pourra armer chevalier un vilain sans

(1) Isambert: *Recueil général des anciennes lois françaises, t. II, p.* 645.
(2) Boutaric: *La France sous Philippe-le-Bel*, p. 55.
(3) *Traité de la Souveraineté*, L. II. C. X.
(4) *Traité de la Noblesse*, p. 400.

l'autorisation du roi. Or, si le comte de Flandre avait prouvé qu'il était dans l'habitude de créer des chevaliers, c'est qu'il avait souvent exercé son droit sans être inquiété par la royauté, et si le Parlement en 1280 interdisait à ce grand feudataire de l'exercer à l'avenir, c'est que le roi de France, qui n'avait longtemps été que le plus considérable des barons du royaume, *primus inter pares*, se sentait alors assez fort pour imposer sa volonté et faire courber la tête à ses vassaux les plus puissants. D'alleurs, comme l'observe excellemment le comte Beugnot (1) « il convient de remarquer que l'arrêt ne s'applique pas à un simple anoblissement, car il s'agissait dans l'espèce d'un vilain fait chevalier, et non d'un écuyer. » — Selon la jurisprudence royale, appliquée par Saint-Louis en 1270 et même bien avant lui en 1202 (2), nul ne pouvait être fait chevalier s'il n'était issu d'un père noble. L'arrêt rendu contre le comte de Flandre ne fait donc que corroborer ce principe et n'infirme en rien le droit que pouvait avoir ce puissant seigneur d'anoblir un de ses vassaux.

Cette interprétation nous semble pleinement autorisée par la connaissance du document ci-dessous transcrit, que nous avons rencontré, il y a quelques mois, au château du Repaire, près Rougnac (3), au milieu d'une collection encore importante, malgré de regrettables dilapidations, de titres scellés des XIIIe et XIVe siècles. Ce document est une charte de Hugue XIII de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, du samedi après la fête de Saint-Georges (29 avril 1290), portant, outre plusieurs grâces, concession de noblesse en faveur de Pierre Arnauld et de ses enfants, nés et à naître, en récompense des bons et agréables services qu'il en avait reçus; il est encore scellé d'un fragment du sceau du comte d'Angoulême.

Bien que le texte de la charte n'en fasse pas mention, nous savons par un grand nombre de titres de la même époque dont

(1) *Olim*, t. II, note 42, p. 866.

(2) Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, art. 661.

(3) Canton de Villebois-la-Valette, arrondissement d'Angoulême, Charente.

nous avons fait le dépouillement, que l'anobli était sergent à Rougnac, fils et neveu de sergents ayant demeuré au même lieu. Il mourut avant 1294, laissant quatre enfants: Hélie, Itier, Raymond et Hélie, dont l'aîné reçut solennellement en justice du même comte Hugue XIII, par une charte en date du lundi 30 août 1294, confirmation de toutes les concessions faites précédemment à son père (3). Hélie fut aussi sergent à Rougnac et est toujours qualifié, ainsi que son fils Pierre: *Dominus deu Repeyra de Ronhaco,* tandis que ses ascendants n'étaient désignés qu'avec la qualification de: *Parrochiani de Ronhaco.*— Du reste, nous n'avons découvert dans le chartrier du château aucun acte qui puisse nous faire supposer que ces deux seigneurs aient été troublés dans la paisible possession de leur noblesse. — Hélie, fils de Pierre, apparaît dans un acte de 1343 avec le titre de chevalier (*miles*, *Dominus deu Repeyra*); Imbert, fils d'Hélie, est appelé varlet (*valetus*) dans des titres de 1386 et de 1412, et Isabelle, fille d'Imbert, est qualifiée *domicella* dans une charte de 1433. — Cette *damoiselle* fut la dernière représentante de la première maison des seigneurs du Repaire; elle porta par alliance cette seigneurie dans la maison de Byrac.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT

ACCORDÉES A PIERRE ARNAULD PAR HUGUES XIII DE LUSIGNAN, COMTE DE LA MARCHE ET D'ANGOULÊME.

(*Samedi* 29 *avril* 1290).

Hugo Bruni, comes Marchie et Engolisme ac dominus Fulgeriarum, omnibus has presentes litteras inspecturis, salutem et infrascripta perpetue memorie commendare. Noveritis quod nos, propter grata et fidelia servicia nobis et nostris impensa a Petro Arnaldi deu Repayra prope Ronhacum, homine nostro liggio, in remuneracionem serviciorum predictorum, damus et concedimus pro nobis et nostris dicto Petro Arnaldi et suis pure et perpetuo in acreyssamentum et augmentum feodi quod

(3) Ch. originale scellée, du château du Repaire.

habet et tenet a nobis dictus P., deffensum cuniculorum et perdicium in omnibus terris, tenenciis, passionibus, nemoribus et planetis suis, sitis in parrochia de Ronhaco, prout movere de nostro feodo dinoscitur, sine prejudicio alicujus, necnon et crebam seu eycabamentum et omne genus piscinorum que habebamus seu habere consueveramus in stagno suo de Repayra et omne deverium et jus deverii in quo nobis tenentur homines clausure parrochie de Ronhaco et teneri consueverunt et progenitoribus nostris ad eycabandum, claudendum et estanchiandum stagnum predictum, precipientes hominibus predictis ut de dicto deverio in quo nobis teneri possent et nostris, racione dicti stagni et eycabamenti ejusdem, eidem P. et suis de cetero reddant pro nobis et nostris pacifficè et quietè, necnon et duos solidos rendales quos nobis condam P. debebat solvere annis singulis racione terrarum que condam fuerunt Eybeline, et decem octo denarios quos nobis debet solvere annis singulis racione mansi de Cruce, et duos solidos et sex denarios in quibus nobis annuatim tenebatur idem P. racione ascense foreste de Ronhaco, nec non et quatuor pecias nemoris et fundum eorumdem et omne jus quod habemus in eisdem, que sunt de foresta de Ronhaco, quarum una sita est et conclusa inter viam Charretau, per quam fratres de Grosso bosco ducunt fenum suum apud abbaciam de Grosso bosco (1) ex una parte, et forestam de Comberio (2), ex altera, et nemus Aymerici de Rupe, quod tenet domina Lora, mater ipsius Aymerici, nomine dotis seu oscli, ex uno latere, et cumbam deu Pozac, ex alio, et nemora dicti Petri ex alio latere. Et alia sita est et conclusa inter viam publicam per quam protenditur deu Repayra dicti P. versus locum, dictum lo Ropho, et de illo loco versus abbaciam de Grosso bosco, ex uno latere, et nemus dicti P., vulgaliter apellatum deffensum de Grosso bosco, quod fuit olim Guidonis de Rupe, ex alio, et rivum deu Barbayo, ex alio latere, et nemora dicti Petri, ex aliis lateribus. Et alia sita est et conclusa inter viam de Fayans deu Lays versus viam

(1) L'abbaye de Grosbost, ou Grosbois, de l'ordre de Cîteaux, commune de Charras, canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême.

(2) Combiers, canton de Villebois-la-Valette, arrondissement d'Angoulême.

de Bello loco (1), ex una parte, et viam que ducit de Charbontieres versus Ronhacum, ex altera, et nemus dicti P., quod consueverat appellari nemus Eynard, ex uno latere, et quandam peciam terre et nemoris abbacie predicte, ex altero. Et quarta sita est inter viam per quam itur de Ronhaco versus Cloulas (2), ex una parte, et viam que ducit de fonte de Linhances versus Ouzacum, ex alia, et nemora dicti Petri, ex alia. Et ipsum P. et heredes suos ab omni deverio et auxilio quatuor jurium consuetorum pro nobis et nostris perpetuo afranchimus, absolvimus et penitus liberamus, volentes et eidem P. et suis pro nobis et nostris concedentes ut predicta omnia et singula teneant et possideant pacifficè et quietè una cum aliis feodis et juribus que habet idem P. et tenet a nobis sub homagio litgio et achaptamento septem solidorum, ut moris est inter nobiles, solvendorum in mutaciônibus dominorum, et quod ipse P. teneatur nobis assignare seu affectare infra proximam Pascham quinquaginta solidos rendales in feodis vel retrofeodis nostris in castellania de Villaboe (3), videlicet viginti solidos pro dictis quatuor peciis nemorum et alios viginti solidos pro subsidio seu auxilio et deverio quatuor jurium predictorum, et decem solidos pro dictis sex solidis. Et si defficiat in assignacione seu assisia dicto termino facienda, teneatur nobis et nostris reddere in festo Pasche, annis singulis, dictos quinquaginta solidos, quousque eos, ut premissum est, assignaverit competenter, omnibus aliis deveriis exclusis pariter et remotis. Et hec promittimus pro nobis et nostris tenere et eidem P. et suis guarentire sub deveriis predictis, retento nobis alto dominio in premissis et salvo jure in omnibus alieno.

PRETEREA DAMUS EIDEM P. ET SUIS EX CARNE SUA LEGITIMÈ PROCREATIS ET ECIAM PROCREANDIS SIGNUM ET SPECIEM NOBILITATIS ET GENTILITATIS LIBERTATEM ET FRANCHISIAM, UT POSSINT ASSUMERE MILICIAM ET SIGNUM MILICIE, QUANDO EISDEM PLACUERIT ET VISUM

(1) Beaulieu, commune de Dignac, canton de Villebois-la-Vallette.

(2) Cloulas, commune de Dignac, canton de Villebois-la-Vallette.

(3) Villebois, aujourd'hui Villebois-la-Vallette, arrondissement d'Angoulême.

FUERIT EXPEDIRE, ET PRO FUTURO TEMPORE GENTILES SEU NOBILES HABEÀNTUR.

In cujus rei testimonium damus et concedimus eidem Petro et suis has presentes litteras sigilli nostri munimine roboratas. Actum et datum die sabbati post festum beati Georgii, anno ab incarnacione Domini M° CC° nonagesimo, retento eciam alto dominio et basso. Datum ut supra.

(*Original en parchemin scellé d'un fragment de sceau de Hugue XIII de Lusignan*).

G. Babinet de Rencogne,
Archiviste de la Charente.

—

LE *TÉLÉMAQUE* A BUSSAC.

—

Les nouvelles, comme les morts de la ballade de Burger, les nouvelles vont vite, surtout quand elles sont fausses. L'histoire fourmille de ces faits qu'on se transmet sans scrupule. Les auteurs acceptent ce qu'ils ont vu écrit ou entendu dire. Les lecteurs croient. Ainsi la légende devient fait, la tradition se transforme en vérité. Bien osé serait celui qui la démentirait. On n'y songe pas même, et lorsqu'on voudrait l'esssayer, les preuves sont difficiles à trouver, quand elles ne manquent pas absolument.

Il y a quelque temps je lisais dans la *Chronique* d'un journal parisien cette phrase :

« Les accusés avaient choisi pour défenseur M° Dupont, de Bussac. (Bussac est une petite commune située à trois kilomètres de Saintes, et célèbre par le séjour de Fénelon qui y écrivit une partie de son *Télémaque*...) »

Les chroniqueurs parisiens ne sont pas toujours bien infor-

més des choses de la province; et quoique M. Cée, qui signe l'article, ait habité la Saintonge, il me permettra de lui dire qu'il ne connaît pas bien le pays.

Il y a deux Bussac dans le département de la Charente-Inférieure. L'un est une commune, à 3 kilomètres de Saintes; l'autre est une commune à 8 kilomètres de Montlieu. Le Bussac dont il est question ici est le Bussac du canton de Montlieu. En effet, M. Dupont, avocat à Paris, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Jonzac, en 1848, avait, tout près de là, dans la paroisse voisine de Bedenac, acheté du duc d'Aumale une vaste étendue de landes sur laquelle il avait bâti le logis des Landes, depuis vendu à M. Richon, de Bordeaux; et il prenait le nom de Dupont, de Bussac, pour se distinguer des autres Dupont, de France.

Ce n'est pas non plus à Bussac près Montlieu, que Fénelon a composé son *Télémaque*. Est-ce à Bussac, près Saintes? Pas davantage. Si l'on y montre « sous le nom de Calypso, le petit réduit perdu dans les lierres et les rochers où il aimait à venir méditer », je l'ignore. Mais dans le département actuel du Lot, à Carennac, ancien monastère de Cluny, dont Fénelon fut doyen, on visite, au quatrième étage d'une tour carrée, le cabinet où l'illustre archevêque composa, dit-on, la plus grande partie de ses ouvrages, et un bosquet où il aurait en particulier écrit le *Télémaque*. Un îlot y est encore appelé « l'île de Calypso ».

Qu'y a-t-il de vrai dans tous ces récits? Rien, probablement.

On ne peut fixer la date précise où ce livre fut fait. Quelques biographes ont voulu y voir un recueil de thèmes à l'usage du duc de Bourgogne. Cette tradition n'est pas plus vraie que l'intention qu'aurait eue Fénelon de critiquer Louis XIV dans son livre. Il reste un recueil considérable de sujets de thèmes écrits de la main de Fénelon pour son royal élève. Aucun ne se rapporte aux aventures du fils d'Ulysse. Il suffit d'ailleurs, selon la remarque fort sensée du cardinal de Beausset, il suffit de lire ce livre pour juger que c'est un ouvrage suivi et le résultat d'un plan combiné dans toutes ses parties. En outre, il est facile de sentir qu'il ne pouvait être mis sous les yeux du jeune

prince que quand il serait assez avancé en âge pour éprouver le danger des passions qu'il combat. Le *Télémaque* fut composé vers 1693 et 1694. La première partie en fut communiquée à Bossuet. Or, à partir de 1695, la confiance réciproque de ces deux grands génies commença à s'altérer. Ensuite vinrent les querelles du quiétisme; puis Fénelon nous apprend lui-même qu'il avait écrit ce livre « dans un temps où il était charmé des marques de bonté dont le roi le comblait.» En 1697, il était exilé de la cour; et il fut nommé précepteur du futur dauphin, en 1689. C'est donc entre 1689 et 1695 qu'il s'est occupé de Mentor, c'est-à-dire pendant le temps qu'il était chargé de l'éducation du prince.

Mais n'a-t-il pu venir écrire son livre en Saintonge? — C'est difficile. Ses fonctions à la cour ne lui laissaient pas le loisir de la villégiature. Et pourquoi aurait-il habité Bussac?

Le château de Bussac qui, à la fin du XVIIIe siècle, appartenait aux Dupaty de Clam, était, au commencement du XVIIe siècle aux Beauchamp, réformés ardents. L'église Saint-Vivien, lisons-nous dans un manuscrit de cette époque, fut détruite précisément par un Beauchamp de Bussac :

« Elle fut mize par terre ainsy comme est elle par ung que l'on appeloit Bussac qui estoit ingénieur, qui remontra à M. de Vielleville qui estoit en ce temps le lieutenant pour le roy en cette ville, que laditte église portait ung préjudice à la ville, et que, puisqu'elle avait été commencée à jetter par terre, qu'il fallait tout-à-fait la mettre par terre pour la salvation de la ville; et incontinent que ce méchant Bussac eût prononcé ceste innicque sentence, elle fut exécutée, et fut mize en l'estat qu'elle est à présent.»

Il est peu probable que Fénelon soit venu loger chez un huguenot, à moins que ce ne fût pour le catéchiser. Dans ce cas il n'a pas eu la tranquillité d'esprit et le loisir nécessaires pour y écrire un roman.

Je sais les liens qui rattachent Fénelon à la Saintonge. Il y vint prêcher; et beaucoup de paroisses conservent encore le souvenir de son passage et de ses prédications. La Tremblade avait encore, il y a deux ou trois ans, une vieille chaire,

nommée la chaire de Fénelon, qu'on a détruite lorsqu'il fallait la conserver religieusement. Il y a dans la correspondance de Fénelon plusieurs lettres datées de La Tremblade, février et mars 1686, où l'on trouve des détails intéressants sur sa mission à Marennes et dans les environs.

Enfin, sa sœur consanguine Marie de Salignac avait, le 23 février 1653, épousé Henri de Beaumont, seigneur d'Ussaud et de Gibeau, maréchal de camp. C'est de ce mariage fécond qu'est né avec treize autres frères ou sœurs, en 1664, au château de Gibeau, Léon de Beaumont. La *correspondance* désigne sous le nom de « Grand Abbé » ou de *Panta*, qui lui fut donné dans l'intimité, non pas, comme le disent les éditeurs, parce qu'il s'appelait *Panta*léon, mais qu'il était de haute taille, et que son nom de baptême était *Léon*, ainsi que je l'ai constaté sur sa signature officielle, ce neveu chéri de Fénelon, sous-précepteur du duc de Bourgogne, grand vicaire de Cambrai, qui fut nommé en 1716 à l'évêché de Saintes, et mourut dans cette ville le 10 octobre 1744. « Le 12 octobre 1744, disent les registres de la paroisse de Saint-Pierre, a été enterré en l'église des Pères de la Mission, après l'office fait en la cathédrale, le corps de messire Léon de Beaumont, seigneur-évêque de Xainctes, décédé le 10 de ce mois, et âgé de quatre-vingts ans. »

Il laissait au séminaire diocésain une somme à prendre sur sa mince succession, (car il était si pauvre qu'il était parfois obligé d'emprunter à son valet de chambre), et sa riche bibliothèque où se trouvait une nombreuse collection des manuscrits de Fénelon. C'est ainsi que la Bibliothèque de Saintes possède plusieurs volumes qui ont appartenu à l'archevêque de Cambrai. Saintes eut, paraît-il, de cette façon, un manuscrit du *Télémaque*, qu'emprunta, vers 1789, l'abbé Maury, abbé de la Frenade, près de Cognac, et qui ne revint plus dans notre ville.

Cette liaison devait appeler quelquefois en Saintonge Fénelon. J'ai une lettre qui prouve que ses libéralités s'étendaient de Cambrai jusqu'à Cognac. Mais alors il allait au château de Gibeau. Que serait-il venu faire à Bussac?

Il y a à Bussac un autre personnage qui n'est pas sans quelque notoriété. C'est Laurent Juilhard du Jarry, né en 1658, mort en 1730 au Jarry. Poète lauréat de l'Académie et vainqueur de Voltaire, Du Jarry fut encore un prédicateur renommé. Est-ce que ce contemporain de Fénelon aurait été pris pour lui, et parce que Laurent Juilhard aura rimé et composé des sermons à Bussac, en a-t-on conclu que Fénelon y avait écrit son *Télémaque?* Je ne sais. Mais il me semble avoir démontré qu'il est bien difficile, sinon impossible de justifier cette légende.

Louis AUDIAT.

—

LE PRINCE DE CONDÉ
ET
L'ÉVÊQUE DE POITIERS

—

Nous devons à l'obligeance de M. Paul Marchegay, la communication de trois lettres inédites relatives aux troubles survenus à Poitiers pendant la minorité de Louis XIII. Deux émanent de Henri de Condé (1), l'un des chefs du parti des princes soulevés contre les ministres; elles sont adressées à la reine mère Marie de Médicis. L'autre est écrite par le duc de Bouillon (2), à Condé lui-même. Ces documents, que nous publions *in extenso*, ont été trouvés au château de Serrant, parmi les papiers du chartrier de Thouars; ce sont des copies faites peu de temps après les originaux, et offrant par conséquent tout

(1) Henri de Condé, 2e du nom, né en 1588, mort en 1646. C'est le père du grand Condé.

(2) Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, né en 1555, mort en 1623.

caractère d'authenticité. Ils ne jettent pas un jour nouveau sur les événements auxquels ils se rapportent, mais ils sont intéressants à plus d'un titre. Le caractère bouillant du prince de Condé se dévoile dans ses lettres. Il va brutalement à son but sans ambages ni circonlocutions, en homme *sur lequel la crainte ne peut rien*, comme il le dit lui-même. Le duc de Bouillon, beaucoup plus réservé, s'efforce de ménager tout le monde, et semble vouloir abandonner les princes pour passer du côté de la reine.

Il s'agit surtout dans ces pièces des dissentiments qui existaient entre le prince et Henri-Louis Chasteignier de la Rochepozay (1), cet évêque de Poitiers, qui, suivant un auteur contemporain, « *fit les fonctions de gouverneur de place, non pas « en camail ni en bonnet carré, mais avec une pique à la « main, armé et cuirassé, et en capitaine résolu de faire le « gendarme et de garder la ville* ».

Au mois de février 1614, Condé, passant à Poitiers, n'avait pas été reçu avec les honneurs accordés aux princes du sang. Il avait eu à se plaindre de l'attitude prise par l'évêque dans cette circonstance, et il lui en avait gardé rancune. De nouveaux griefs envenimèrent bientôt la querelle; les deux antagonistes devinrent irréconciliables. Voici à quelle occasion. A la fin de juin de la même année 1614, le prince avait envoyé au corps de ville de Poitiers, par un de ses officiers nommé Latrie, une lettre dans laquelle se trouvait le passage suivant: « Je n'ai jamais eu intention que de servir le roi; j'ai beaucoup « de déplaisir de ce que quelques-uns, et entre autres l'évêque, « l'ont autrement interprété, il devait se mêler plutôt de ses « fonctions que de celles des armes ». Cette lettre occasionna une véritable émeute. Latrie fut accueilli à coups de carabines et de pistolets par les partisans de l'évêque. Il se réfugia dans la maison du maire après avoir reçu trois blessures. Un de ses domestiques fut tué. Condé, qui se trouvait en Anjou, se dirigea sur Poitiers en apprenant ces événements. Il coucha à Thouars, le dimanche 22 juin, et poursuivit sa route le lende-

(1) Né en 1577, mort en 1651.

main. Quatorze cavaliers seulement l'accompagnaient. Les princes en effet n'avaient pas réussi à entraîner le peuple avec eux. L'Estoile rapporte qu'on disait, en parlant de cette lutte : « Nous n'avons que faire des querelles des grands ! Qu'ils « s'accordent s'ils veulent ou s'ils peuvent, mais qu'ils ne nous « y mêlent point ! Nous savons trop comment ces gens-là « traitent leurs amis ».

Nicolas de Sainte-Marthe, maire de Poitiers, ne voyait aucun inconvénient à laisser entrer dans la ville le prince et son escorte. L'évêque était dans des dispositions toutes différentes. Il revêt la cuirasse, s'empare d'une pique, et parcourt les rues pendant que le tocsin sonne à la cathédrale. Par son ordre, les portes sont fermées et les chaînes tendues. Le duc de Roannez, gouverneur de Poitiers, et le maire font leurs efforts pour apaiser cette émeute, mais leur autorité est méconnue ; suivant l'expression du prince, l'un d'eux *est arquebuzé par l'évesque.* Obligés d'abandonner la ville, ils se retirent au château d'Oiron. Condé lui aussi est forcé de s'éloigner. C'est à ce moment qu'il écrit *ab irato* les lettres dont nous nous occupons. Il ne ménage pas ses termes en parlant de l'évêque à la reine.

« C'est un meurtrier, dit-il. . . . . Le diable n'est pas sy méchant que lui. . . Sy le parlement le condamne une potence est son héritage ». Malgré sa colère, il ne perd pas de vue la politique. « Le voiage qu'on vous a persuadé, écrit-il à la reine, « est du tout inutile pour la Bretaigne, et ne reste plus qu'à « vous de désarmer ». Il n'oublie pas non plus la question financière : il demande qu'on *lui envoie promptement cent mille livres pour bailler à M. de Vendosme, afin de lui faire achever son désarmement.*

La lettre du duc de Bouillon donne quelques détails sur les résolutions de la reine, *touchant l'offance reçue par le prince, à Poitiers.* Il engage Condé à être prudent et *à préférer les voyes les plus doulces,* en l'avertissant que *Sa Majesté est partie pour Orléans et fait advancer ses forces vers la rivière de Loire.*

Les événements qui suivirent cette affaire ne peuvent trouver place ici. Ils ont été racontés assez longuement par Thibaudeau,

dans son histoire du Poitou (1). Les princes firent payer chèrement leur soumission. On tira pour eux des caisses de l'état, plus de douze millions de livres. Condé absorba personnellement 3,665,990 livres. Le duc de Bouillon se fit donner plus d'un million.

Coppie de la lettre escripte à la Reyne, par Monseigneur le Prince, le VIe *juillet* 1614, *de Dissay, près de Poictiers.*

MADAME,

Je viens présentement d'apprendre comme, sans autre considération, Monsieur de Vendosme vous a obéy, Monsieur le marquis de Caravas, remis à Blavet (2), et en tout et partout me désobligo de ma parole donnée à Sainte-Menehoud (3), tellement que le voiage qu'on vous a persuadé est du tout inutille pour la Bretaigne; et ne reste plus qu'à vous, Madame, de désarmer pour rendre vos paroles accomplies. Il reste cent mil livres pour bailler à mon dict sieur de Vendosme. S'il vous plaist, vous me les ferez envoyer. C'est chose nécessaire pour luy faire achever son désarmement. Je vous supplie doncq voulloir promptement commander qu'on me les envoye. Sy Vostre Majesté vient icy, c'est doncq pour m'attacquer pour vous avoir demandé justice, sans scavoir ma responce, si je la veux recevoir. Madame, je vous supplie ne vous porter à ces conseils. Et ne croyez pas que, comme quelques ungs voudroient bien, que je me rende l'instrument de la rupture des Estats, tant désirée de ceulx qui vous approchent. En ung mot, Madame, la crainte ne peult rien sur moy; et croyez que j'ay en main de quoy me garantir de toute oppression; mais l'amour que je porte au roy, à l'estat et à votre personne, me fera attendre Monsieur de Mayenne pour vous donner tout contentement, m'assurant que Vostre Majesté aura commandé que je reçoyve celluy qui est deub à ma qualité. Et en ceste asseurance je demeurerai à jamais, Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant, très-fidelle serviteur et subject.

(1) Volume 3, chap. XI, p. 179 et suivantes.

(2) Le duc de Vendôme avait fait fortifier le château de Blavet, (en Bretagne), qui lui appartenait.

(3) Traité de Sainte-Menehoud. — 15 mai 1614.

Coppie de la lettre escripte à Monseigneur le Prince par Monseigneur le duc de Buillon, du 8e juillet 1614.

Monseigneur,

J'ay sceu l'envoy de Monsieur le duc de Mayenne vers vous de la part de la reyne, pour vous faire entendre le contentement qu'elle désire vous donner, touchant l'offance que vous avez receue à Poictiers, et que pour cest effect elle attribue au parlement la cognoissance de ceste affaire pour en juger, mande l'évesque de la venir trouver, et aux maire et eschevins de vous aller faire les excuses et submissions qui sont deues à ung Prince de vostre qualité, et qu'en mesme temps Sa Majesté est partie pour aller à Orléans, et faict advancer ses forces vers la rivière de Loire. Là-dessus, Monseigneur, il y a plusieurs grandes considérations, lesquelles, plus que jamais, vous doibvent faire recourir à vostre prudence, afin d'éviter toute extrémité. Je n'ay cognoissance de ceste affaire qu'en termes généraulx, et n'en scay les particularités ny le progrès. Cela m'empesche de vous y donner les conseils qui se pourroient prendre en telles occurrences. Je vous supplieray seulement, Monseigneur, d'apporter en ceste affaire la raisonnable modération qu'on peult désirer de vous, ne vous arrester et attacher tellement à vostre offence et à la recherche des moyens de vous en venger; que vous ne considériez aussy ce qui peult arriver à l'estat, si les choses alloient à l'extrémité, et l'advantage qu'en prendroient vos ennemys, qui n'ont autre but que d'allumer le trouble, affin d'affoiblir l'authorité royalle et toute la maison de France, à l'affermissement et augmentation de laquelle vous avez ung si particullier et notable intérest. Vous sçavez l'affection que vous porte Monsieur de Mayenne. Ne permettez que son entremise soit inutille et infructueuse; et s'il est possible, Monseigneur, que vostre juste courroux se puisse appaiser par quelque raisonnable contentement, préférez les voyes les plus douces; évitez les extrêmes, pour l'amour du public, de l'estat et de vous-mesme, de vos amys et serviteurs. Je vous dépesche ce gentilhomme exprès, affin d'apprendre votre résolution et recevoir vos commandements. La Reyne m'a faict l'honneur de m'envoyer Monsieur de Sainct-Germain pour me convyer d'aller à la court, mais ne voyant pas, en l'estat où y sont les affaires à présent, en quoy je pourrois estre utille pour le secours de leurs Majestez et le vostre, je différeray mon partement, dont je manderay les raisons à la Reyne par ledict sieur de Saint-Germain, qui s'en retournera dans deux jours.

Coppie de lettre escripte à la Reyne par Monseigneur le Prince, le dixiesme juillet 1614, de Luzignen.

Madame,

Monsieur de Mayenne arrivé, il m'a faict entendre vos intentions sur l'offance irrémistible que j'ay receue à Poictiers de l'évesque, ausquelles sans contredict, les ayant entendues, je me suis résolu d'obéyr sans condition et sans plus grande satisfaction. Mon dict sieur de Mayenne n'a sceu faire consentir le révérend évesque à l'obéissance, et a voullu, nonobstant vos commandemens, demeurer au throsne de la royaulté qu'il s'est imaginé de former à Poictiers. Ce que voyant, et qu'il fait courre le bruict que Fraizelliere luy a apporté vos volontez autres que ce que m'a dict Monsieur de Mayenne, pour faire taire mes ennemys, vous tesmoigner ung exemple (sans pareil) d'obéissance, je me suis résollu de séparer tous mes amys, m'en aller à Chasteauroux, où j'attendray, comme ung particullier, vostre justice que je demande de cet évesque, qui, par sa désobéissance, intéresse le Roy. Je vous supplie me croire irréconsiliable avecque luy, et que Vostre Majesté ne me peult refuser justice de si inouye insollence. Ce n'est à personne de ma qualité et de mon courage à qui tels tours peuvent estre jouez. Mes gens tuez, le tocsain sonné sur moy, une porte fermée à quatorze chevaulx, sallué par des coquins de mille indignitez depuis. A la face de mes amys, vous commendant, moy obéissant, ces gens vous refusant d'obéir; moy, pour monstrer ma sincérité à la France, le désir que j'ay d'oster tous prétextes à ceulx qui, en vous donnant jalousie de mon assemblée, vous veulent faire demeurer armée à la foulle du peuple, pour ensuitte rompre les Estats et en empescher la liberté, moy ayant satisfaict à ma parole et entièrement au traicté par l'obéissance de M. de Vendosme, considérez, Madame, quelle justification je donne au public et à vous de mes intentions. Au reste, Madame, j'ay leu, dans une lettre que Vostre Majesté escript à Monsieur Mazurier, qu'elle veult que ces pauvres réfugiez et accusez sur mon seul subject, aillent en court pour estre accordez avecque l'évesque, qui n'est revenir à Poictiers. J'ose dire que cela me mect hors des gonds de veoir le peu d'estime qu'on faict de moy en cela; des gens dehors par sédition, menacez d'estre tuez, avecque leur gouverneur blessé, seront traictés comme ung meurtrier criminel et désobéissant. Madame, ne me faictes pas ceste injustice. Ces Messieurs vous vont trouver, vous rendront bon compte de leurs actions. Renvoyez-les aussy tost qu'ouyz, en leurs charges, sans mesler

l'innocence avec mille crimes, Dieu avecque le diable, qui n'est pas si meschant que cest évesque. Renvoyez-les, je vous supplie, avecque lettres honorables (au corps de ville), du Roy et de Vostre Majesté, car celles que Monsieur de Mayenne a apportées n'estant que du Roy, l'évesque dict qu'il n'y fault pas obéir et qu'il est myneur. Ce qui touche ces Messieurs me frappe au cœur plus mille fois que mes affaires; chassez, appelez traistres, pour l'amour de moy, qui vous jure sur ma part de paradis n'avoir, en ces derniers mouvemens, reçeu lettres d'eulx, pas mesmes des recommandations; vous ne les traicterez doncq pas, ny ne les accorderez avecque ung meurtrier. Sy le parlement condampne l'évesque, une potence est son héritage. S'il se justiffie, le procès jugé, ses fonctions luy demeureront libres. Outre que, pour crainte de luy, nul n'oserait tesmoigner devant le commissaire que la court dépputera, ny nul tesmoing produit que ces Messieurs ne soient en ville. Il y a deux cens familles dehors. Que Vostre Majesté les remette dans leurs maisons, puisqu'ils en sont dehors pour vous estre fidelles et à leur gouverneur envoyé de vous, arquebuzé par cet évesque. Pour mon regard, je sépare la noblesse, je m'en vay chez moy avecque mon train, fais veoir à la France que où l'on veult gaster les affaires publicques, il ne tient à mon particullier qu'elles ne soient bien tost accommodées. Je vous demande justice de ce pbrestre, et ne puis vivre content que luy dehors en estat de justification ou de condampnation, mes amys dedans faisant leurs charges, avecque tesmoignage certain de leur intégrité. Et moy, par un tesmoignage de vostre confiance, ayant esté satisfaict. . . . .

Cætera desiderantur.

Hugues Imbert.

LE MOIS ET CENT

DE LA VILLE DE POICTIERS

1624-1625.

Ms., petit in-folio, papier, 120 feuillets.

—

Ce manuscrit, dont la ville de Niort fut un moment propriétaire et qu'elle a courtoisement rendu à la ville de Poitiers, contient les délibérations du Corps communal de cette dernière ville à partir du 26 juillet 1624 jusqu'au 23 juillet 1625. Il est clos par la signature de maistre Thomas, secrétaire, porté le vingt-quatrième sur la liste des bourgeois.

Nous avons eu ce manuscrit entre les mains, nous l'avons lu, nous avons recueilli quelques faits qui nous ont paru intéressants au point de vue de l'histoire locale, et c'est le résumé de nos notes que nous soumettons aujourd'hui au lecteur.

La locution *mois et cent* indique la tenue des assemblées générales et le nombre des conseillers municipaux.

Le conseil de ville de Poitiers se composait de vingt pairs, de cinq échevins et de soixante-quinze bourgeois. Total : Cent.

Les pairs étaient qualifiés de *sires*, les échevins et bourgeois étaient salués du nom de *maistres*.

Le maire, à son entrée en charge, adjoignait à son nom le titre de *sire* et le conservait, car dès lors il était anobli.

Au 14 juillet 1625, la section des pairs et échevins était composée comme il suit :

Pairs et eschevins.

Sires René Brochard,
Pierre Pidoux,
François Fumé,
Marc Jarno,
André Richard,
René Delalande,
Jean Constant,
Mathieu Barbarin,
François Laguiller,
Nicola Sochet,

Sires Jean Rougier,
Pierre Peirault,
Nicolas de Ste-Marthe,
Pierre de Brilhac,
Pierre Lambert,
Isaye Brochard,
Jean Pidoux,
François de Brilhac,
Charles Boynet,
René Thoreau.

Eschevins.

Maistres J. Magnen,
Gilles Tillier.
Charles Rongier.

Maistres Mathurin Vidard.
Josef Maisonnier.

Total : vingt-cinq membres. Restaient soixante-quinze bourgeois qui, par suite d'élection, pouvaient être appelés aux fonctions de maire ou d'échevins.

Le *mois et cent* s'assemblait dans les cas extraordinaires, tels qu'élections, solennités, réception de lettres missives du roi, présence dans la ville de grands dignitaires ou de hauts fonctionnaires, soit en passage, soit envoyés pour résider.

Au *mois et cent* assistaient les maire, pairs et échevins, échevins, derniers maires et bourgeois.

Les *conseils ordinaires* se tenaient en la maison commune de ville. Ils délibéraient sur les objets d'administration. Les soixante-quinze bourgeois n'assistaient pas à ces séances.

Après la fête de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin de chaque année), on procédait à l'élection du maire, dont les fonctions ne duraient qu'une année.

Une ordonnance de 1609 (que nous n'avons pu nous pro-

curer) réglementa le mode de l'élection et la composition du corps de ville.

Nous allons présenter, d'après les indications relevées dans le manuscrit, les formes de cette élection et l'étiquette de l'installation, en conservant autant que possible leur originalité aux documents que nous reproduisons.

Election du maire. — « On assemblait le mois et cent de la ville. Un billet ou bulletin était remis à chaque membre présent, lequel devait le rapporter rempli du nom de celui qu'il jugeait capable d'exercer la charge de maire; puis chacun était appelé en son rang et déposait son vote. Deux scrutateurs choisis, auxquels on faisait prêter serment, colligeaient les billets, et, cette formalité remplie, en donnaient lecture à haute voix.

« Cette année 1624, le 27 juin, le dépouillement du scrutin amena le nom de maistre Roatin, sieur du Temple et de la Sigogne, l'un des soixante-quinze bourgeois, lequel fut nommé à l'unanimité.

« Le nouvel élu, reconnu et reçu pour gouverneur de Poictiers en qualité de maire et capitaine de la ville, les assistans se retirèrent en la chambre et escole de médecine pour y déjeûner de sardines, beurre et fruits.

« Après la collation, de retour en la chambre du conseil, maistre Roatin fut proclamé maire et capitaine.

« Ensuite de quoi le conseil, précédé de tambours et de trompettes, alla en corps à l'église de Nostre-Dame-la-Grande, pour rendre grâces à Dieu et à la bonne Vierge. On y entendit un motet et un hymne en musique avec les orgues. M. le maire élu offrit une chandelle ardente à la Vierge. On sortit dans le même ordre et l'on se rendit au logis du nouveau maire, où un dîner splendide fut offert au corps de ville. L'évêque et le gouverneur de Poitiers assistèrent à ce repas. Après dîner, on alla saluer le sieur révérend évêque en son logis, on rendit le même honneur à madame d'Orange, abbesse du monastère de Sainte-Croix, ainsi qu'à l'abbaye de la Trinité, puis un chacun se retira en son logis.

« Le roi, par une lettre adressée au maire, approuva gracieusement le choix qui avait été fait. »

Installation du maire. — « L'installation du maire avait lieu le 14 juillet de chaque année, jour de saint Cyprien. Ledit jour, l'ancien maire se rendait, accompagné du corps de ville, en l'église Nostre-Dame-la-Grande.

« Une partie du corps de ville se détachait du cortége et, précédé de tambours et de trompettes, allait chercher le nouveau maire à son logis. On préludait à la cérémonie par un déjeûner, et l'on s'acheminait à grand magnificence vers Nostre-Dame, d'où on allait au Palais-Royal, en la chambre de l'audience, où M. le lieutenant général et MM. les conseillers et juges-magistrats recevaient la compagnie.

« L'avocat du Roy après une harangue à la louange du maire sortant et à la grande espérance donnée par le maire entrant, requérait des vingt-cinq eschevins le serment de fidélité au Roy et l'hommage à la *maslie d'or* (1).

« Ensuite de cette cérémonie, toute l'assistance, en la même magnificence d'hallebardiers, trompettes et tambours se dirigeait sur l'hôtel-de-ville, entrait en la chambre du conseil où MM. les pairs et eschevins montaient et s'asseyaient aux hauts-bancs, M. le maire ancien en la chaire majorale, et le maire élu au bas-banc, joignant le bureau, au pied de la chaire majorale. Le maire sortant adressait alors son harangue de remerciemens au corps de ville.

« Le maire, nouvel élu, prêtait entre les mains du dernier

(1) « *Maslie*, forme vicieuse du mot *maille*. Tribut payé au roi par les échevins. » — « La ville se rattachait à la royauté par le serment de fidélité que le maire et les échevins prêtaient le 14 juillet de chaque année, jour de saint Cyprien, après le renouvellement de la mairie, entre les mains du sénéchal ou de son lieutenant, chef de la justice dans le ressort de la sénéchaussée. Après le serment, chacun d'eux lui payait un denier tournois en manière d'hommage, et l'ensemble des priviléges municipaux revêtait ainsi la forme d'une seigneurie sous le vasselage immédiat de la couronne. » (Ouvré, *Essai sur l'histoire de la ligue de Poitiers*).

Cette note nous a été obligeamment communiquée par M. Rédet, archiviste de la Vienne.

maire le serment de maintenir et garder la ville et obéissance au Roy, d'en conserver les priviléges et de les augmenter s'il se pouvait, de ménager le revenu et de n'aliéner le fonds, ainsi qu'il est écrit dans un tableau pendu en l'un des piliers.

« A ce moment le nouveau maire prenait la place de l'ancien en la chaire majorale et haranguait la compagnie.

« Le discours terminé, le procureur à la ville requérait MM. les vingt-cinq eschevins de faire le serment accoutumé entre les mains de M. le maire; lesquels appelés, se présentaient et obéissaient.

« Ce jour de saint Cyprien, la séance achevée, on sortit dans le même ordre et la même magnificence et l'on se rendit au parc et jeu de paume de Loyson. Ce lieu avait été paré de tapisseries, de vaisselle d'argent, de tables bien couvertes et garnies de bons et excellents vivres et aultres enrichissures. Mais auparavant le maire se présenta chez le gouverneur pour lui prêter le serment accoutumé et le prier de venir dîner. Après que monseigneur l'évêque et M. le gouverneur se furent assis, chacun se mit à table, et, pendant le repas, les hautbois et violons firent leur devoir. »

Ce dîner terminait les cérémonies de l'installation du nouveau maire.

Après l'installation du maire, pour compléter l'organisation du corps de ville, on avisait à la provision des charges et offices de la maison commune.

Le secrétaire lisait le rôle des offices, et, à chaque fonction, l'assemblée confirmait celui qui l'exerçait, ou, si la place était vacante, elle y pourvoyait à nouveau.

Les offices étaient nombreux. Au fur et à mesure de leur énonciation, nous rapporterons sous chacun d'eux les faits qui rentrent dans ses attributions. De cette façon, nous grouperons catégoriquement les particularités sajllantes qui furent l'objet des délibérations du corps de ville de Poitiers pendant la session de 1624-1625.

Maires et échevins. — « Les fonctions de maire conféraient

l'anoblissement, donnaient lieu à quelques priviléges et imposaient certains devoirs.

— « Le maire avait droit de nommer pendant l'année de sa gestion à une place de bourgeois vacante, sauf l'agrément du corps de ville.

— « René Thoreau devant jouir des priviléges de noblesse qui ont été donnez et octroyez par les roys de France, le corps de ville requiert tous les officiers et ministre de justice du Roy et tous autres, que ledit Thoreau et sa postérité, tant masculine que féminine, procréée de loyal mariage, jouissent dudit anoblissement et généralement de tous et chacuns les priviléges, prérogatives, honneurs, franchises et libertez dont les nobles et gentilshommes du royaume jouissent, lequel Thoreau, en présence de ce corps de ville et cent a prêté le serment requis et accoustumé ès-mains du maire, dont lui a esté décerné acte pour lui valoir ce que de raison. »

— « Antoine Boucher fait requête tendante à être exempté du droit du 10e du vin qui se vend en la ville, comme issu et fils de l'un des vingt-cinq eschevins de la ville, selon les priviléges attribués auxdits eschevins, à leurs veuves et à leurs enfans. »

— « Genefviefve Forges, veuve de Pierre-Charles Ferrier, sieur du Chasteau, demande qu'on lui fasse extraits des registres pour justifier que son défunt mari est noble, pour estre issu et descendu de Yves-Charles, qui autrefois a esté maire et capitaine et l'un des vingt-cinq eschevins. »

— « Les veuves ou héritiers des eschevins sont tenus de faire porter à l'hôpital le lit dans lequel lesdits eschevins sont décédés ou donner la somme de cent sols. »

Titres des charges composant l'administration de la ville.

Charge de secrétaire : — « A chaque renouvellement du bureau, on remettait au trésor les papiers secrétairiaux et autres titres importans. — Les copies délivrées des papiers secrétairiaux étaient taxées. »

Charge de procureur à la ville et police : — « Le procureur à la police se plaint des salletés, fientes et vuidanges qui encom-

brent les rues, et de l'opposition des habitans à exécuter les ordonnances à ce sujet. Ordre d'enlever lesdits vuidanges et bourriers par charretiers payés au compte des propriétaires ou locataires. »

Conflit de juridiction entre le maire et le lieutenant-général. — « Quelques escoliers se battirent. L'un d'entre eux eut la main couppée et ostée; l'autre un grand coup d'espée sur le bras gauche qui le rendra estropié.

« Le maire enjoint au procureur à la ville et police de poursuivre le crime avec tous les soins et vigilance requis et faire faire justice.

« Le lieutenant criminel, sur l'appel qui a esté par une des parties interjeté du décret donné par le maire, a fait deffepse aux parties de se pourvoir par devers ledit sieur maire, et, ce faisant, a évoqué par devers luy le principal du procès.

« A esté M. le maire prié par l'assemblée de continuer à instruire le procès contre les coupables et criminels jusques à sentence définitive, sans avoir égard aux deffenses du dit sieur lieutenant criminel, qui n'a pouvoir d'évoquer semblables causes, attendu que la juridiction criminelle en cette ville qui est donnée au maire est esgalle à celle du lieutenant-général, voire du prévost. » (Le ms. ne donne point la solution de ce conflit. Voir le registre de 1625-1626.)

— « Un charlatan du nom de Desiderio de Combes, opérateur et distillateur, possédant un certain baume précieux et antidote d'une vertu singulière et inestimable pour préserver et conserver de maladie contagieuse, guérir tous venins et morsures de vipères, loups et chiens enragés, et même de poison, dont il aurait fait expérience en plusieurs et principales villes et universités du royaume, comme il appert par les attestations qu'il en a, suivant lettres-patentes de sa majesté, demande permission de vendre et débiter ledit antidote et baume, et, à cette fin, monter lui et ses gens sur un théâtre. On fait droit à ladite requête à la condition qu'il fera préalablement des expériences chez le maire, en présence des eschevins, du procureur

à la ville et police, de deux docteurs en médecine, deux chirurgiens et deux apothicaires. »

— « La ville de Poitiers était infestée de bohémiens, vagabonds, mendians et gens sans adveu. Dans le courant de l'année on fut obligé de sévir plusieurs fois contre eux. Des chasse-coquins, payés à raison de huit sols par jour, furent installés aux portes de la ville pour empêcher les gueux d'entrer aux foires de la mi-carême et aux festes de Pasques. Enfin on enjoignit à tous vagabonds et autres de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine du fouet, et défense fut faite aux hôteliers, cabaretiers et habitans de les loger et recevoir. »

Charge de receveur des deniers communs, — de procureur aux causes et solliciteur des affaires, — des cartulaires et garde des clefs et chartres :

— « Les titres et papiers concernant la maison commune ainsi que l'inventaire d'iceux, étaient conservés dans les coffres du trésor. Ces coffres fermaient à trois clés. L'une était remise au maire, la seconde au plus ancien pair et la troisième à un membre élu. »

Charge d'advocat pour écrire et consulter aux affaires, — d'advocat pour plaider, — d'auditeur des comptes et deniers communs, — d'œconomie, recepte et dépense de l'aumônerie, — du gros orologeur pour faire bien et justement sonner le gros orologe et avoir la garde du sept, poids, aulnes, balances et crochets :

— « Plaintes sur la différence de capacité des boisseaux, dont il s'en trouve à peine deux qui soient semblables au minage. Ordre de ne se servir d'autres boisseaux ni de vendre que ceux qui seront marqués au marc de la ville. »

Charge de la recepte et œconomie de l'hôpital des pestiférés proche la ville, — du gouverneur des canons, affûts, rouages, poudres et autres munitions de guerre.

Nous mettrons sous cette rubrique ce qui concerne la garde bourgeoise :

— « La garde bourgeoise de la ville de Poitiers était formée de six compagnies, ayant chacune leur capitaine. Elle était chargée de garder les six portes de la ville.

« Il y avait aussi des compagnies ecclésiastiques, dont l'une fut successivement commandée, en qualité de capitaines, par Guy Chessé, abbé de Nostre-Dame, et René Ayguillon, chanoine de Saint-Pierre-le-Grand.

« La garde de la ville était faite, de la part des particuliers, sans soin et avec négligence. On abusait de la facilité de se faire remplacer. Tout défaillant à la garde était frappé d'une amende de dix livres.

« Un habitant, pour ne point monter sa garde, excipant de ce qu'il avait vendu son logis et qu'il n'était plus domicilié, on lui déclara ou qu'il irait la monter lui-même, ou qu'il enverrait un homme capable en sa place, ou que l'amende serait maintenue, ou qu'à son refus de payer, il serait mis hors la ville comme membre pourry et indigne.

— « Du 26 juillet au 22 janvier, le bois et la chandelle fournis aux corps de garde coûtèrent 623 livres 6 sols 4 deniers.

« Chaque portier délivrait à ceux qui entraient en garde à 6 heures du soir jusqu'au lendemain soir même heure, trois fagots et deux bûches de bon bois marchand et recevable, et quatre chandelles, à raison de seize à la livre, revenant à deux sols le quarteron. »

Charge de procureur au Parlement de Paris, — d'advocat audit Parlement, — de la grande aumônerie, — de solliciteur des affaires des pauvres, — de secrétaire de la dominicalle :

— « Cent sols tournois aumosné au R. P. Petit, jacobin de l'ordre de saint Dominique, pour ses prédications de l'Avent. — Députation pour remercier le P. Lescase, jésuite, des prédications faites en l'église de Saint-Didier, pendant le caresme. »

Charge de maistre de massonne, pour avoir égard aux bâtimens qui se font et construisent, pour les aligner suivant les ordonnances royaux et politiques :

— « Prix de la tuile : sept milliers de tuile plate, 52 livres 10 sols. »

Charge de maistre de charpente, — de maistre paveur :

— « Toisage du pavé des ponts et portes de la ville à entretenir : 1,231 toises, tant longueur que largeur.

« Prix du pavé mis en place : 169 toises, six-vingt-dix livres ou cent-trente livres tournois.

« Pavage devant les logis et jardins payé par les propriétaires ou locataires. En bon pavé neuf de Busserolle, tout fourni, 40 sols la toise ; pour pavé à refaire, 20 sols la toise. »

Charge de maistre serrurier, — de visiter le pain, — de visiter la viande et le gibier et régler les bouchers suivant les ordonnances et statuts :

Affaire de la corporation des bouchers. — « Les habitants de Poictiers, par l'organe de maistre Pierre Barraud, procureur à la ville et police, se plaignent que les maistres grands-bouchers leur vendent les viandes tel prix que bon leur semble, contrairement au réglement du 4 août 1622, lequel réglement les grands-bouchers avaient consenti et requis avec toutes sortes de prières et supplications.

« Il était arrêté par ce réglement que les grands-bouchers seraient tenus de vendre la viande à la livre, aux prix suivants : le bœuf vingt deniers, la chair de pourceau deux sols, le mouton deux sols trois deniers, le veau deux sols six deniers, et ce, tout le long de l'année.

« Le conseil manda les maistres-jurés du métier des boucheries, auxquels on fit entendre la plainte commune des habitans pour savoir la cause de leur contravention à l'ordonnance et au réglement de 1622, accordés à leurs instantes prières.

« Les maistres-jurés demandèrent un délai afin d'en conférer avec tout le corps du métier.

« La corporation répondit qu'il n'était en son pouvoir de tenir le réglement pour le taux fait et donné par lui auxdites chairs et viandes.

« Le conseil résolut et arrêta que le réglement de 1622 serait observé et que les grands-bouchers vendraient la viande à la livre et à raison du taux porté précédemment, sous peine de

cent sols d'amende et de la confiscation de la viande vendue par eux à plus haut prix au profit des pauvres de l'aumônerie de Nostre-Dame, nonobstant opposition ou appel.

« Le conseil permit en outre aux petits-bouchers et autres bouchers étrangers d'exposer en vente lesdites espèces de chairs et viandes, et ce à la livre et non autrement, mais au même taux que dessus.

« Permis aussi aux grands-bouchers de quitter le métier entre les mains du maire, et les places de ceux qui renonceront audit métier seront remplies par les maistres petits-bouchers et les bouchers étrangers les plus capables.

« Le 18 novembre 1624, on se proposa de remédier à la pertinacité et malice des grands-bouchers qui ne voulaient observer les ordonnances politiques, quoiqu'on fît, en autorisant les petits-bouchers, qui offraient de se soumettre auxdites ordonnances, de vendre les mêmes viandes que les grands-bouchers, et, au cas que ceux-ci leur intentassent un procès, leur promettant de prendre leur gariment et de les indemniser.

« Le 3 mars 1625, les grands-bouchers assignèrent les petits-bouchers devant la cour du Parlement, à Paris, pour s'entendre ordonner d'avoir à suivre de point en point les statuts et réglemens donnés aux grands-bouchers, avec défense d'y contrevenir, et, pour y avoir contrevenu, être condamnés aux dépens, dommages et intérêts qu'ils estiment à plus de dix mille livres.

« Mais le conseil ayant considéré que ce qu'avaient fait les maistres-petits bouchers l'avait été par la permission et autorité du corps de ville, sur la contravention à leurs statuts des maistres grands-bouchers, ordonna que ledit corps de ville prendrait fait et cause pour les petits-bouchers, et que leur cause serait défendue au nom du corps de ville.

« Sur un arrêt du Parlement qui renvoyait les maistres grands-bouchers devant le corps de ville pour être réglés définitivement, celui-ci leur envoya une assignation à comparoir devant les maire, pairs et eschevins, pour recevoir les ordonnances et réglemens que les pairs et eschevins voudraient leur donner. Semblable invitation fut adressée aux petits-bouchers.

« Les grands-bouchers comparurent les premiers, et seuls.

Le maire fit entendre aux grands-bouchers qu'ils s'étaient rendus réfractaires et désobéissans aux mandemens et ordonnances de la maison commune et leur demanda s'ils étaient résolus d'obéir aux réglemens. A quoi les grands-bouchers répondirent que ce réglement était impossible à observer, si ce n'est pour six mois de l'année, et qu'on leur augmentât les prix pour les autres six mois.

« Le maire répondit qu'il y pourvoirait, et les congédia.

« Même question fut posée aux petits-bouchers, s'ils voulaient continuer la vente des viandes et chairs aux prix prescrits par l'ordonnance. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne pourraient pas fournir en tout temps lesdites viandes, surtout depuis Pasques jusques à la Saint-Jean, à cause qu'ils sont employés à vendre des agneaux et des chevreaux. Néanmoins qu'ils pourraient donner résolution certaine au conseil prochain..... »

(Pour la suite, consulter le registre du mois et cent de 1625-1626, qui doit être conservé aux archives de la mairie de Poitiers.)

Charge de la poissonnerie, — de visiter le gros bois, cercles, lattes et autres bois d'ouvrage et marchandises qui se vendent en la place du Marché-Vieil, — d'avoir égard aux réparations nécessaires des ponts, portes, portaux, murs et pavés des rues :

— « La première assemblée après l'installation du maire était chargée d'adviser aux réparations des ponts, portes, portaux et murailles de la ville. Cette visite se faisait en troupe, à cheval, avec les trompettes et tambours.

« Poitiers comptait six portes principales : les portes du Pont-Joubert, Saint-Cyprien, de la Tranchée, Saint-Lazare, Rochereuil et Pont-Achard. On voit aussi les portes Thison, Chassaigne et celle des Gallois dans le fauxbourg de Rochereuil, » qui étaient probablement des poternes.

« Deux ponts sont cités : le pont Joubert et le pont des Gallois.

« Les rues mentionnées sont celles de la Regratterie, Tranchepied, des Basses-Treilles, de l'Ecossois, la rue Neuve ou du

Minage, de la Prévosté, Clocheperce, du Bourrin, Saint-Denis, de la Bretonnerie, du Cigne, des Quatre-Vents, la rue Neuve du Jeu de Paulme, des Minimes, du Pigeon-Blanc, des Flageolles, de l'Estoille, des Chamoiseurs, des Jacobins, de la Selle, des Ballances d'Or, de la Jabrouille, de la Juiverie, de la Traverse, du Marché-Vieil, du Four-à-Chaux et des Grandes-Escolles. »

Quatre colléges sont cités : ceux de Pigarreau, des Jésuites, de Montanaris et de Saint-Pierre.

« Serviteurs employés à gages : sergents de la ville et de M. le maire, assermentés, aux gages de 30 livres ; sergent de m^lle^ la mairesse ; — huche et trompette, »

Ici se terminent nos notes.

La partie politique ayant été consciencieusement traitée par M. L. Duval, et publiée dans le bulletin de la Société de statistique, nous nous sommes abstenu d'y toucher.

Edme Dacier,
Archiviste des Deux-Sèvres.

LA VIE ET LES MŒURS DES INSECTES.

Extraits des mémoires de Réaumur,
par M. C. de Montmahou, professeur a l'école municipale Turgot.

Paris, Delagrave, 1868, *in*-18.

—

Je n'ai pas dessein d'écrire une étude sur Réaumur; si je n'avais pas senti que la compétence nécessaire me manque, je n'aurais pas rédigé à propos de La Rochelle des notes biographiques qui se comptent aujourd'hui par centaines, sans aborder le plus célèbre des Rochelais. Mais puisqu'on nous donne de ses Mémoires des *Extraits* qui s'adressent aux écoliers et aux gens du monde, c'est-à-dire aux ignorants, je ne résiste pas à la tentation de causer un instant de ce savant naturaliste. Je n'ai rien à en dire qui ne soit connu; je veux au point rapprocher et contrôler ce que j'en connais.

Et d'abord, jusqu'à quel point est-il à nous? Il nous appartient par la naissance, par la première éducation, par ses premières études de naturaliste faites pendant ses voyages fréquents sur les côtes de Poitou et d'Aunis, par un souvenir constamment bienveillant de la terre natale.

René-Antoine Ferchault de Réaumur ou Ruaumur naquit le 28 février 1683, paroisse Saint-Barthélemy, à La Rochelle, où son père était conseiller au présidial. Sa mère s'appelait Geneviève Bouchel. Il y fit ses premières études, puis il alla à Poitiers faire sa philosophie, à Bourges étudier le droit; mais un goût dominant l'entraînait vers les mathématiques et la physique. Réaumur était dans toute sa force et dans toute sa célébrité lorsque se fonda l'Académie de La Rochelle: un de

ses membres ayant eu l'occasion de lui en parler, il témoigna pour ce corps un intérêt assez vif pour qu'on se trouvât autorisé à l'en nommer membre associé. Les termes dans lesquels les académiciens s'expliquent entre eux sur ce petit événement, qui leur paraît un bonheur *qu'on est tenté de révoquer en doute malgré les témoignages les plus authentiques,* nous sembleraient aujourd'hui voisins du ridicule. Ils s'expliquent un peu cependant par ceci que l'Académie de La Rochelle fut la seule en France dont Réaumur voulut, dans ses titres, placer le nom à côté de celui de l'Académie des Sciences. L'Académie de La Rochelle modifia la rédaction de ses lettres d'associé pour y exprimer que M. de Réaumur *voulait bien y accepter une place;* formule qu'elle n'employa pas plus tard, même pour Voltaire, mais qu'elle appliqua au cardinal Quirini. J'expose des faits, je ne juge pas.

Réaumur reçut du moins ces honneurs avec pleine convenance. Sa lettre de remerciement, du 7 avril 1739, trop longue pour être simplement ce qu'on appelait alors une lettre de politesse, commence ainsi : « Il y aurait bien à retrancher de l'idée « trop avantageuse que vous vous êtes faite de l'étendue de « mes connaissances, mais en revanche j'ose vous dire que vous « n'avez pas jugé assez favorablement de mon zèle pour le « progrès des sciences, et que vous ignorez tout le cas que je « fais de ceux qu'un semblable zèle anime. J'avais toujours vu « avec un vrai regret que les sciences étaient si peu en honneur « dans la ville du monde qui m'est la plus chère, malgré les « talents naturels à ceux à qui elle donne naissance. Ce fut « aussi une grande nouvelle pour moi lorsque j'appris que « dans cette même ville d'où les sciences semblaient presque « proscrites, vous aviez, messieurs, formé une Société propre « à les faire aimer et estimer. » Le reste de la lettre contient, avec des remerciements très-accentués, de très-bons conseils, l'expression du désir que les sciences physiques trouvent place parmi les travaux des académiciens. « Vous avez su vous ga- « rantir contre une langueur souvent plus à craindre que des « difficultés réelles..... Une ville comme La Rochelle, dont le « commerce est l'âme, et dont les murs sont baignés par la

« mer peut fournir une ample matière à des recherches cu-
« rieuses et même utiles...»

Ces vœux de Réaumur ne furent pas stériles. M. Richard, M. Girard de Villars, M. Dupaty le père, M. Lafaille donnèrent de bonne heure dans l'Académie une grande part à l'histoire naturelle, qui, sur la fin, tendait même à y devenir dominante.

Réaumur s'en applaudissait. « Le public, disait-il dans une « lettre du 8 janvier 1472, sera plus prêt à rendre justice à « l'académie quand elle lui offrira des faits qui piqueront sa « curiosité, ou encore mieux de ceux dont elle peut attendre « des utilités réelles, que lorsqu'elle lui offrira des ouvrages « d'un genre dont on juge un peu arbitrairement, et dont le « mérite consiste souvent moins dans le fond des choses que « dans la manière dont elles sont présentées.

M. Girard de Villars fut le correspondant assidu de Réaumur, et transmettait peut-être à l'Académie son impulsion, mais je n'en trouve pas de trace directe; je ne vois pas non plus que Réaumur soit revenu à La Rochelle. Sa mémoire s'y est pourtant conservée; la ville a toujours tenu à honneur de l'avoir vu naître. En 1845, le Conseil général du département ajourna, c'est-à-dire rejeta, la proposition de lui élever une statue. La ville, ne pouvant faire mieux, a du moins donné son nom à la plus belle de ses rues, honneur plus économique et presque équivalent, car, pour de tels hommes, il suffit de rappeler leurs noms. Il appartient au contraire par d'assez fréquents séjours comme par son origine au Bas-Poitou, auquel du reste historiquement notre Aunis peut bien être rattaché. Mais la vraie patrie de Réaumur, c'est l'Académie des sciences. C'est là surtout qu'il a vécu et écrit, et si l'on trouvait dans son style quelques tours déjà vieillis de son temps ce n'est pas par le provincialisme qu'il faudrait l'expliquer.

Réaumur n'avait pas vingt ans que sa vocation était décidée: sa fortune lui permettait de la suivre : ses titres de seigneur de Réaumur, du Chêne-Sec, de Maunic, des Angles et de la Bermondière sont des titres de propriété, et sa vie entière a montré plus que de l'aisance. A son arrivée à Paris, il trouva dans la maison du président Hénault, son parent, bientôt son

ami, des relations faciles avec les savants du temps. Je dis dans la maison, parce qu'il me paraît difficile que le jeune Hénault, qui avait alors deux ans de moins que Réaumur, c'est-à-dire dix-huit ans, ait personnellement beaucoup contribué à ces rapports. A vingt-cinq ans, le 14 mars 1708, Réaumur était admis à l'Académie des sciences comme élève sous le troisième géomètre, Varignon ; c'est par des mémoires de géométrie qu'il y arrivait. Le 16 mai 1711, il devenait pensionnaire mécanicien, à la place de M. Carré. De 1714 à 1753, il fut dix fois directeur de l'Académie. Lorsqu'en 1722, ses découvertes sur l'art d'adoucir le fer fondu et de convertir le fer en acier eurent paru constituer un service rendu à l'Etat assez considérable pour mériter une pension de 12,000 livres, il osa demander au régent de faire de cette pension une dotation perpétuelle dont l'Académie jouirait après sa mort, et qu'elle appliquerait aux expériences nécessaires au perfectionnement des arts ; il l'obtint et lui-même fit de cette somme pendant sa vie un usage analogue. Il aida, il encouragea, il employa des savants. L'abbé Nollet, qui lui succéda, avait travaillé pendant cinq années sous sa direction. Sa fortune l'aida à avoir des correspondants, des commensaux, des collaborateurs qu'attirait son mérite. A sa mort, il légua à l'Académie ses papiers et son cabinet, où Brisson, qui en était le démonstrateur, avait déjà puisé les matériaux de son règne animal, divisé en neuf classes, et puisa depuis presque tous ceux de son ornithologie. Réaumur avait en effet le premier en France formé de grandes collections, et ses oiseaux, bien que préparés d'une manière imparfaite, furent longtemps le fonds principal du cabinet du roi.

En dehors de l'Académie, Réaumur ne montra pas moins de générosité. Un de ses parents s'étant vu forcé de vendre la place qu'il avait acquise d'intendant de l'ordre de Saint-Louis, Réaumur la lui acheta, en fit assidument les fonctions, mais se contenta d'en prendre le titre et les insignes, et en laissa les émoluments au vendeur. Il usa de son crédit d'une manière secourable aux pauvres gens. Bien des corvées militaires étaient imposées aux paysans de son village : la brutalité des soldats,

bien plus étrangers au corps même de la nation à cette époque qu'aujourd'hui, y ajoutait encore, et il se trouva un officier qui loin de la restreindre l'appuyait de ses railleries : Réaumur, par un utile exemple, fit punir cette insolence, montrant que, chez les hommes aussi, il s'intéressait aux petits.

Il semble donc que le talent et le travail aient donné à Réaumur la fortune, la considération, la gloire. Elles lui donnèrent aussi des amis, des émules. Il semble n'avoir jamais cherché à amoindrir, avoir fait valoir au contraire avec plaisir leurs travaux et leurs succès. On lui a cependant reproché une grande irritabilité d'amour-propre et même de la jalousie. Ce sont des reproches qu'on ne peut discuter qu'après avoir du moins sommairement parcouru ses titres scientifiques.

Aux ignorants, le nom de Réaumur rappelle surtout deux choses, ses études sur les insectes et son thermomètre, le moindre peut-être, mais le plus populaire de ses titres à la gloire. Ces deux œuvres suffiraient pour le signaler à la fois comme physicien et comme naturaliste; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles résument ses travaux. Pendant cinquante ans Réaumur a été l'un des membres les plus actifs de l'Académie des sciences, et les tables des Mémoires de cette compagnie énumèrent cent quatre articles qui lui sont dus. La plupart ne se trouvent que dans cette savante collection. Ils sont aussi variés que nombreux. Appelé à l'Académie comme géomètre, il lui donna d'abord des Mémoires de géométrie, des applications de la géométrie nouvelle, comme on disait alors, de celle qui repose sur la considération de l'infini. On en trouve trois dans les années 1708 et 1709, mais ce sont les seuls. Dès 1708, Réaumur s'ouvre une autre voie, il est séduit par l'étude des animaux inférieurs, des invertébrés; ses premières observations en ce genre ont pour objet la manière dont un petit coquillage, appelé en latin *trochus,* perce la coquille d'une moule pour sucer la moule. Je ne vois pas de raison suffisante pour faire remonter les recherches de Réaumur aux temps de sa vie d'écolier; mais il est juste et intéressant à notre point de vue rochelais, de remarquer que ces premières observations du naturaliste sont faites sur les côtes d'Aunis et de Poitou, c'est-

à-dire à peu près chez nous, et qu'elles ont pour objet des mollusques de mer. Du premier coup il y trouve, comme il le dit dans sa lettre à l'Académie de La Rochelle, *ample matière à des recherches curieuses et utiles.* L'union de ces deux mots caractérise sa tendance; le curieux l'attire, mais il se dirige vers l'utile; il les aime séparément, mais il ne les sépare guère. C'est de tous les savants celui qui s'occupe le plus de l'application. En 1710, il découvre l'insecte des limaçons, qui est de pure science; mais dès 1711, il trouve dans ses observations sur les buccins une nouvelle teinture de pourpre, dont il enrichit l'industrie. En même temps il étudiait les algues. Dès l'année précédente, il avait fait des expériences sagaces et concluantes sur la soie des araignées. Il avait à chercher non pas si on pouvait l'employer dans l'industrie, puisque M. Bon présentait des tissus faits avec cette soie, mais si on pouvait, et à quel prix on pouvait l'obtenir en grande quantité, et il prouva qu'à moins qu'on ne trouvât des araignées qui donnassent plus de soie que celles de France, il n'était pas possible de tirer un grand parti de cette découverte ingénieuse. Le Mémoire de Réaumur eut cette singulière fortune d'être traduit en Chinois, et l'empereur Cam-Hi déclara qu'il fallait être Européen pour faire de telles recherches: ce qu'on a pris pour un éloge, ce qui était peut-être un blâme, chez un peuple singulièrement industrieux, mais peu novateur. Heureusement chez Réaumur l'esprit pratique et industriel n'ôtait rien à la curiosité spéculative et savante.

Je laisse de côté ces recherches de curiosité, dont les titres seuls des Mémoires font sentir l'étendue : j'y signale seulement une étude sur la secousse que la torpille donne à ceux qui la touchent. Réaumur constata les faits, étudia anatomiquement le poisson et les appareils musculaires qui les produisent, mais l'électricité n'était pas encore assez connue pour qu'il en pénétrât les causes : son Mémoire fut cependant le point de départ des observations que plus tard M. Walsh vint faire à La Rochelle même.

Aussi nombreuses et plus variées encore sont les recherches industrielles de Réaumur. Il établit que la force d'une corde

est moindre que la somme des forces des cordons qui la composent, paradoxe de mécanique que les expériences de M. Duhamel ont mis au rang des choses démontrées. Je vois, il est vrai, dans M. Rainguet, que l'*expérience n'a pas confirmé* cette opinion, et il renvoie à son article *Lesson,* où je ne trouve rien à l'appui de cette assertion. Elle aurait pourtant bien besoin d'être développée pour prévaloir sur celles de Réaumur, de Duhamel, de Grandjean de Fouchy et de Cuvier, qui ne conservaient à cet égard aucun doute.

Il étudia la formation des perles, et perfectionna les moyens de les imiter artificiellement; il découvrit des mines de turquoises et en détermina la nature : il détermina aussi celle du falun, extrait des coquilles fossiles de Touraine, qui fournit un utile engrais à ce pays : il décrivit l'art de recueillir les paillettes d'or que quelques rivières roulent avec leurs sables, et fit voir combien grande est la ductilité de certaines matières. Il profitait de tout, et le mauvais état proverbial des chemins du Bas-Poitou, notre Vendée, lui fit écrire un Mémoire sur le moyen de mettre les carrosses en état de passer par les chemins étroits et de se tirer des ornières profondes. Ce Mémoire n'a-t-il été pour rien dans la pensée qu'eut, quarante ans plus tard, l'Académie de La Rochelle, de mettre au concours l'étude d'une voiture de transport à la fois solide et légère, apte à porter les plus grands poids en endommageant le moins les routes?

Jusque-là, c'est-à-dire jusqu'en 1722, Réaumur n'avait rien publié en dehors des Mémoires de l'Académie des sciences. Il y avait été admis comme mécanicien, et s'occupait spécialement de la description des arts qu'elle avait décrétée : il donna alors son *Traité sur l'art de convertir le fer en acier et d'adoucir le fer fondu;* 1 vol. in-4°. C'était le résultat d'essais innombrables, et ce fut une révolution dans l'industrie; la France n'avait pas encore fait d'acier, elle était obligée de le tirer de l'étranger. Dès-lors elle put en faire. Le régent récompensa cette découverte par une pension de 12,000 livres, et elle mit le sceau à la réputation de l'auteur. Depuis on lui a reproché ou du moins on a déploré ce fatal succès. Il n'a donné, dit-on,

à la France qu'un acier médiocre, qui ne saurait jamais égaler celui qu'on fait avec des fers supérieurs, et la protection qu'on a accordée à cet acier français a empêché qu'on n'en introduisît de bon. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question, que les intérêts qui s'y mêlent font trop souvent sortir du domaine calme de la science, la question du libre échange et des droits protecteurs : il s'agit seulement de savoir si les procédés inventés par Réaumur rendaient possible de convertir en acier du fer dont on ne pouvait pas auparavant tirer ce parti : or, il paraît incontesté qu'ils le rendaient possible, et cela a été longtemps regardé comme un bienfait.

En 1725, Réaumur devina et publia les procédés par lesquels se fait le fer-blanc, que l'Allemagne possédait seul alors et cachait soigneusement. Ses essais avaient amené en même temps des découvertes qui constituent un premier aperçu de cristallographie métallique.

De 1727 à 1729, il publia des recherches sur l'art de faire de la porcelaine : elles ne donnaient pas encore le moyen d'en faire, mais elles y conduisirent, et c'est d'après ses indications que Darcet et Macquer y parvinrent plus tard. Il rencontra chemin faisant un procédé pour donner au verre une blancheur et une opacité qui le rapprochent de la porcelaine, et on a conservé à cette préparation utile et économique le nom de porcelaine de Réaumur.

C'est en 1731 qu'il introduisit dans le thermomètre des changements importants. Avant lui les thermomètres n'étaient pas comparables, ils marquaient bien, mais ils ne mesuraient pas l'augmentation ou la diminution de la chaleur. En prenant deux points fixes, la congélation et l'ébullition de l'eau, en réduisant le liquide employé à un degré constant de dilatabilité, en graduant le tuyau d'après cette dilatabilité, et non par des longueurs égales, il donna à cet instrument un tout autre caractère, et des perfectionnements indépendants de la division en 80, en 100, ou en 180 degrés, en sorte, dit Cuvier, qu'au fond tous les thermomètres pourront toujours être regardés comme de Réaumur. Les expériences qu'il avait faites dans ce but, les observations qu'il multiplia pour vérifier les résultats

qu'il se promettait amenèrent un grand nombre d'autres remarques, d'une moindre application, mais encore intéressantes pour la science.

Des travaux si importants, qui étaient en même temps des services rendus à l'Etat, avaient justement fait à Réaumur une grande position à l'Académie et dans la science. Cependant il n'avait encore rien donné du grand ouvrage sur lequel semble aujourd'hui reposer toute sa réputation, ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes.* Il les préparait depuis longtemps; dès 1719, on trouve dans les Mémoires de l'Académie un Mémoire sur les guêpes, et en 1728 deux Mémoires sur les teignes. Ils sont non pas textuellement insérés, mais refondus dans le grand ouvrage, dont le premier volume parut en 1734.

En donnant celui-ci, Réaumur ne prétendait changer en rien son but ni sa manière. Il réunit des Mémoires sur des sujets analogues, il ne fait pas un livre, il n'essaie pas une histoire qu'il n'est pas temps d'essayer; après beaucoup d'autres il la prépare, et il parle de ses prédécesseurs avec une grande bienveillance. La classification, telle que nous la cherchons aujourd'hui, n'est pas encore conçue : le premier essai de Linné (1735) n'a pas encore paru : aussi celle qu'adopte Réaumur est-elle assez arbitraire. Il rapporte tout à l'homme, il n'y cherche pas l'ordre même des choses, mais celui qui *dispose les vérités de manière que celles qui précèdent aident à acquérir celles qui les suivent et qui met l'esprit en état de les mieux retenir toutes.* Or, comme son point de vue principal c'est l'utilité, comme il étudie les insectes surtout parce que l'homme a beaucoup à attendre, beaucoup à craindre d'eux, et que ces recherches intéressent ceux mêmes *qui ne font cas que de ce que le commun des hommes appelle des biens réels* (nous dirions des biens positifs; les mots changent plus que les idées), comme la *partie de leur histoire à laquelle il a été le plus sensible, c'est celle qui regarde leur génie, leurs industries, leurs industries décideront souvent de l'ordre dans lequel il en traitera.* Ce sera encore le point de vue de Buffon, mesurer l'importance des animaux par leurs rapports avec l'homme. Réaumur a tracé sa classification générale dans la préface de

son quatrième volume. Il semble que de son temps l'idée même d'insecte, sous laquelle on comprend encore tant d'animaux différents, était bien mal déterminée : non-seulement il y enferme les mollusques, et y range sans hésiter les limaces, mais il y ferait entrer volontiers tout ce qui n'est pas quadrupède ordinaire, oiseau ou poisson. *Un crocodile serait un furieux insecte, je n'aurais pourtant aucune peine à lui donner ce nom.* Cependant les animaux dont traitent les six volumes du grand naturaliste rentrent beaucoup plus dans les insectes tels que nous les comprenons que ne le ferait supposer cette phrase étrange.

Cet état de la science paraît à Réaumur motiver et motive bien en effet la forme de Mémoire qu'il a adoptée. *Plus les faits sont singuliers, plus ils demandent à être attestés. Celui qui les annonce pour la première fois ne saurait trop assurer qu'il les a vus et comment il les a vus ; il n'y a guère que les Mémoires où l'on puisse parler souvent sur ce ton :* et il entre immédiatement dans le détail des soins qu'il a pris pour avoir, pour loger, pour conserver, pour observer des insectes. Ces soins extrêmes supposent l'amour de la science ; aussi déclare-t-il qu'elle est son plaisir autant que son travail ; s'il ne croit pas que ces recherches soient frivoles, il veut bien *qu'on les regarde comme des amusements, c'est-à-dire comme des connaissances qui, loin de peiner, occupent agréablement l'esprit qui les acquiert. Elles font plus, elles l'élèvent nécessairement à admirer l'auteur de tant de prodiges.* Réaumur est en effet partout un écrivain très-religieux ; l'étude des insectes n'est pas, on s'y attend bien, de celles qui détournent de la considération des causes finales, bien qu'il ait combattu l'abus qu'on en a fait ; mais il sent aussi vivement les plaisirs d'une nature moins élevée qui accompagnent cette étude. Je me suis proposé d'étudier Réaumur surtout comme écrivain, pourquoi donc ne le citerais-je pas ici dans toute son étendue :

« On ne se lasse point d'apprendre des faits du genre de ceux que nous venons d'indiquer, ceux qu'on a appris mettent sur la voie d'en découvrir de nouveaux : les promenades qu'on ne destine qu'au délassement en deviennent plus agréables et

plus amusantes; elles instruisent. Alors des yeux devenus curieux et attentifs à observer y voient ce qui échappe aux autres: tout se trouve animé pour eux; les arbres, les plantes, les feuilles, les fleurs ne sont plus simplement des fleurs, des feuilles, des plantes, des arbres, ce sont autant de pays habités : les insectes qui sont dessus et qui, lorsqu'on n'était point familiarisé avec eux, paraissaient à craindre ou au moins dégoûtants, offrent alors un spectacle qui s'attire de l'attention; quand on se rappelle quelques-unes de leurs industries, on les voit avec plaisir, on s'arrête à considérer leurs formes singulières. On s'arrête volontiers à considérer une chenille, un ver, quand on sait quels insectes ailés ils doivent être un jour; on examine avec plus de plaisir une mouche, un papillon, quand on connaît et qu'on se rappelle les formes sous lesquelles ils ont vécu ci-devant : on ne voit pas simplement le ver et la chenille, la mouche et le papillon, on voit en même temps les formes que les uns doivent prendre, et celles par lesquelles les autres ont passé. »

Par une suite de ces goûts, Réaumur étudie de préférence les insectes du pays, ceux qui se trouvent le plus souvent sous ses yeux. Les vingt-cinq premiers Mémoires (t. I et II), traitent des chenilles et des papillons, et des insectes ennemis des chenilles. Un, des insectes qui se logent dans l'épaisseur des feuilles. Sept, des teignes qui rongent nos étoffes; Réaumur les étudie avec amour, et n'en cherche pas moins soigneusement les moyens de les détruire; ce contraste, qui ne peut jamais indigner notre pitié, a souvent quelque chose de piquant. Trois Mémoires traitent de pucerons et des vers qui les mangent. Deux, des galles et des gallinsectes. Puis viennent les mouches à deux et à quatre ailes; elles remplissent quinze Mémoires, avant que Réaumur arrive aux abeilles. Il rencontre en passant quelques-uns de nos ennemis intimes, les cousins, qu'il fait admirer de ceux qui les détestent. Neuf Mémoires traitent des abeilles; huit des bourdons, des frélons, des guêpes, ces insectes voisins des mouches à miel. Les six derniers Mémoires sont un retour sur les sujets déjà traités, des suppléments. Un d'entre eux est consacré au formica-leo.

Ces Mémoires forment six gros volumes in-4°, avec de nombreuses planches dessinées sous les yeux de Réaumur. Le talent de dessiner lui manquait. Il ne faut pas omettre les préfaces qui ouvrent chacun de ces volumes. Elles sont importantes et pleines d'intérêt; Réaumur y résume les Mémoires qu'elles annoncent, et en présente les résultats d'une manière qui souvent suffit pour satisfaire ceux qui, comme il le dit, *nés avec un esprit qui sait apprécier les connaissances, avec un esprit qui, avide d'en acquérir, voudrait être instruit des merveilles que la nature nous offre, manquent du temps nécessaire pour les étudier en détail dans de gros volumes.* Elles ont un autre avantage. Réaumur y relève les lacunes de ses travaux, les objections qu'ils ont rencontrées, et il les discute : il y mentionne aussi les travaux analogues qu'elles ont suggérés. La préface du sixième volume est à cet égard d'un intérêt tout particulier : elle expose les découvertes si fécondes de Lyonnet, de Bonnet et de Trembley. Réaumur ne servait plus la science seulement par ses travaux, mais aussi par son influence, par son école. Il en est encore plus heureux que fier : jamais on n'a fait meilleur accueil à ses successeurs. On sait que cette influence ne s'arrêta pas là; que ce fut, par exemple, en répétant les expériences mal répétées et contestées de Réaumur que François Huber inaugura les découvertes qui semblent avoir mis fin à l'étude des abeilles.

Les *Mémoires sur les Insectes* ne sont pas terminés; ils devaient avoir deux autres volumes, et Réaumur en indiquait l'objet dans la préface du sixième. Ces volumes n'ont pas paru, et par suite l'ouvrage n'a pas de table, ce à quoi M. Vallot a essayé de suppléer en en publiant, en 1802, une concordance systématique. Cependant Réaumur a survécu quinze ans à la publication de son dernier volume, et les six premiers n'avaient mis que huit ans à paraître. Apparemment l'étude des fourmis, qui devait remplir le septième, et sur lesquelles il avait dès longtemps annoncé qu'il y avait beaucoup de préjugés à réformer, était moins avancée qu'il ne le fallait pour que le savant observateur en parlât. Ces quinze années ne furent cependant pas stériles. Outre un mémoire sur le ver-lion (Mém. de l'Ac.

des sc., 1753); outre plusieurs observations détachées, Réaumur publia deux éditions de son *Art de faire éclore et d'élever en toute saison des oiseaux domestiques de toutes espèces, soit par le moyen de la chaleur du fumier, soit par le moyen de celle du feu ordinaire,* 1749 et 1751, 2 vol. in-12, plus un extrait sous le titre de *Pratique de l'art,* etc., publié en 1751. Cet ouvrage se compose de onze Mémoires. Réaumur indiqua aussi le moyen de conserver les œufs en les enduisant de graisse, pratique si utile à un commerce immense.

Il entra aussi dans une voie nouvelle par ses deux Mémoires sur la digestion des oiseaux (Mém. de l'Ac. des sc., 1752), où il établit par ses expériences *aussi ingénieuses que décisives,* dit Cuvier, la différence étrange qui a lieu entre le mode de digestion des oiseaux de proie et celui des oiseaux granivores.

Quérard dit encore que Réaumur ajouta ses remarques à celles de Lyonnet, dans l'édition de la traduction de la *Théologie des Insectes,* de Lesser, publiée en 1745.

Ces publications n'étaient cependant que la moindre partie des travaux préparés. Lorsqu'un accident, une chute, mit une fin prématurée à cette vigoureuse vieillesse, on trouva cent trente-huit portefeuilles, remplis d'ouvrages ébauchés, d'observations, de pièces de toute sorte. On ne put pas cependant en tirer un septième volume pour les *Mémoires sur les Insectes.* M. Duhamel put au contraire publier, en y mettant la dernière main : *Nouvel art d'adoucir le fer fondu et de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que de fer forgé,* 1762, in-folio.

Art de l'épinglier, 1762, in-folio.

Fabriques des Ancres, 1764, in-folio.

L. Delayant.

La suite au prochain numéro.

Une perte cruelle que vient d'éprouver notre directeur-gérant, nous force à donner un n° de la revue, sans chronique ni bulletin bibliographique ; le n° de juin contiendra les deux mois.

Note de la rédaction.

Saint-Maixent. typ. Ch. Reversé.

LA VIE ET LES MŒURS DES INSECTES.

Extraits des mémoires de Réaumur, par M. C. de Montmahou, professeur a l'école municipale Turgot.

Paris, Delagrave, 1868, *in*-18.

—

(*Suite et fin*).

—

Réaumur mourut le 17 ou le 18 octobre 1757, dans sa 75e année. La date des tables de l'Académie des sciences, 18 novembre, est certainement une faute d'impression.

Il avait longtemps occupé une place presque unique parmi les naturalistes non-seulement de France, mais d'Europe. Lorsqu'il mourut cette place n'était plus la première. Linné et Buffon la lui disputaient tout au moins. Je ne crois pas que dans l'opinion et, autant que mon ignorance en peut juger, dans la vérité Réaumur soit l'égal de Linné. Il n'a pas l'étendue, la largeur, la fécondité de ses vues : son influence est moins grande et plus restreinte. Réaumur, lui, est l'homme des détails et non pas des grands ensembles. Peut-être en est-il autrement à l'égard de Buffon. Certes, c'est un penseur d'une toute autre puissance ; il serait puéril d'ajouter c'est un tout autre écrivain que Réaumur. Celui-ci n'aurait rien pu produire d'analogue aux Epoques de la nature et à la Théorie de la terre ; il n'a pas eu, même en histoire naturelle proprement dite, des conceptions

aussi hautes que Buffon, mais enfin, je ne sais si, comme naturaliste, il n'a pas conservé plus d'autorité. Les progrès de la science ont beaucoup ajouté, elles n'ont rien ôté aux découvertes de Réaumur. Les hommes de science lisent encore ses mémoires pour s'instruire : peut-être n'est-ce plus que comme écrivains qu'ils lisent les œuvres de Buffon. Réaumur était son propre anatomiste. Si on ôte des œuvres de Buffon ce qu'il doit à Daubenton, sont-elles bien encore un livre de science? Tout cela n'empêcherait pas que Réaumur eût été jaloux de Buffon et eût donné à sa jalousie une expression inconvenante. Examinons donc ce point : un autre s'y joindra tout naturellement.

Les mémoires sur les insectes rencontrèrent une grande approbation; mais cette approbation ne pouvait être ni générale, ni surtout sans restriction. On a accusé Réaumur d'avoir été singulièrement rétif à la critique. « Il fallait des auteurs d'une « bien grande susceptibilité pour être choqués de la critique « des journalistes de Trévoux. Il s'en rencontra cependant, et « M. de Réaumur fut de ce nombre. » *Un homme s'est rencontré,* avait dit Bossuet, et répète le Père Sommervogel. Le P. Brumoy aussi se plaint de *l'extrême délicatesse* de M. de Réaumur, dont M. de Fontenelle *n'ose lui-même parler*. Le fait est que les jésuites journalistes n'avaient contredit Réaumur qu'avec une grande politesse, mais il ne s'en était pas *vengé vivement* comme ils disent; il leur avait seulement montré avec une grande politesse, qu'ils n'avaient pas le sens commun en soutenant qu'on pouvait regarder comme probable cette opinion que les abeilles naissent de corruption, bien qu'elle eût été adoptée par le P. Kircher. Il n'avait pas pris, comme ils l'affirment, tout ce qu'ils lui disaient d'obligeant pour une ironie, mais il leur avait prouvé qu'ils lui faisaient dire autre chose que ce qu'il avait dit et il avait mis à nu leurs petits motifs avec une finesse qui prouve qu'il eût au besoin aussi bien observé en psychologie qu'en physiologie. Le passage est un peu long; c'est le péché d'habitude de Réaumur; mais il vaut la peine d'être cité :

« Reste donc à concilier cet empressement à saisir une occasion de me donner un peu de ridicule avec tant d'obligeantes protestations dont je connais tout le prix, et pour lesquelles j'ai

toute la reconnaissance que je dois : c'est là la vraie difficulté à résoudre, et en voici, je crois, le vrai dénouement. Il est arrivé aux journalistes ce qui arrive tous les jours à de très-honnêtes gens et même à de fort bons chrétiens, qui assurent qu'ils sont dans des dispositions où ils voudraient et où ils croyaient être, et dans lesquelles ils ne sont pas cependant. Dans le premier volume, j'ai eu le malheur de blesser leur trop grande sensibilité pour le père Kircher, en ne lui donnant pas une place assez distinguée à leur gré. J'ai fait pis dans le second volume ; j'ai cru être dans la nécessité d'exposer au long son système sur l'origine des insectes, ou, ce qui revient au même, d'en démontrer la puérilité et l'absurdité. Les journalistes, extrêmement capables de juger de la force des raisons qui combattent le système du P. Kircher, n'ont pas cru devoir continuer d'en prendre la défense, ils l'ont abandonné ; ils ont fait plus, ils ont bien voulu me pardonner les coups que je lui avais portés. C'est dans cette disposition qu'ils ont commencé leur extrait. Plus j'ai de reconnaissance des traits trop obligeants et trop flatteurs pour moi qu'ils y ont fait entrer, plus je dois voir avec regret, par l'endroit que je viens de relever, qu'il leur est cependant resté contre moi une impression dont ils ne se sont pas aperçus eux-mêmes. J'ai lieu de craindre qu'une pareille impression ne s'efface pas aussi vite qu'eux et moi pourrions le souhaiter, et j'ai d'autant plus lieu de l'appréhender que j'ai l'honneur d'être de l'Académie des sciences, et que je le regarde comme ma plus grande gloire. Or, il est connu de tous ceux qui lisent les journaux de Trévoux que depuis une longue suite d'années, les ouvrages qui portent le nom de cette Académie, si respectée de tous les savants de l'Europe, et les ouvrages qui portent le nom de quelques-uns de ses membres sont traités dans ces journaux comme ils le seraient si l'Académie en corps eût entrepris la critique du P. Kircher.... Il ne me reste qu'à prier que, lorsqu'on trouvera que les journaux de Trévoux ne me font pas dire des choses bien raisonnables.... on veuille bien se souvenir du P. Kircher et de l'Académie, comme des deux mots de l'énigme. On trouvera, par exemple, quelques autres endroits dans les deux parties de l'extrait qui a été donné du

second volume des Mémoires sur les Insectes, où il y a du P. Kircher et de l'Académie. »

Tout cela n'est ni vif ni rapide sans doute ; il n'y a pas besoin de le transcrire pour s'en apercevoir : mais cela est fin et vrai : cela suppose peut-être une délicatesse un peu minutieuse, mais non pas une rancune bien violente. Chez Réaumur l'épigramme même est douce. Il veut signaler le charlatanisme avec lequel on a annoncé un secret pour éteindre les incendies ; il ne prononce pas ce gros mot. « On en avait trop espéré, dit-il, et peut-être même qu'on nous en avait voulu trop faire espérer. » Puis il s'étend sur ce que le secret proposé peut offrir d'avantages réels.

Le reproche de jalousie est plus grave et vient de plus haut. Voyons-le donc de près : ceci est long, sans doute, mais fait connaître l'homme, et, chemin faisant, le savant et l'écrivain.

Le reproche est articulé par Cuvier ; il se fonde sur la part que Réaumur est supposé avoir prise aux Lettres à un Américain, *ouvrage d'un oratorien nommé de Lignac, qui demeurait dans le voisinage de la terre de Réaumur et vivait souvent chez lui. Buffon et son collaborateur Daubenton y furent traités avec indignité.* Je n'ai pas, et je le regrette, les Lettres à un Américain ; il me paraît difficile d'y faire la part de Réaumur ; les hommes éminents laissent dire à côté d'eux bien des choses qu'ils ne diraient pas. Cependant cette participation est admise ; M. Flourens cite sous le nom de Réaumur des passages de ces Lettres ; mais ils sont bien loin de justifier les mots de Cuvier, *traités avec indignité.* Ce sont des dissidences d'opinion, présentées avec assez de force, mais sans rien d'injurieux. Or ce que Cuvier a tu, ce que M. Flourens a dit, et ce qui ressort clairement de la lecture de Buffon, c'est que dans cette querelle Buffon était l'aggresseur. C'est certainement à Réaumur que s'adressent les pages dédaigneuses du Discours sur la nature des animaux, sur ces observateurs qui admirent tant les insectes, qui leur *ont nouvellement accordé un instinct singulier,* qui croient faire *le créateur plus grand par leur imbécillité.* Le mot *imbécillité* est rude, il faut l'avouer, et quand on l'applique à Réaumur, ce n'est pas à Réaumur qu'on fait tort. Les observa-

tions de Buffon me paraissent aussi fausses au fond qu'insultantes dans la forme. « *On admire toujours d'autant plus qu'on « observe davantage et qu'on raisonne moins :* » dit-il, et cependant ce qu'il blâme ce n'est pas la curiosité, bonne à *occuper le loisir d'un naturaliste; ce sont les raisonnements.* Cela a beau être dit dans un grand style, cela ne se tient guère debout. *Une mouche ne doit pas tenir dans la tête d'un naturaliste plus de place qu'elle n'en tient dans la nature.* Cette phrase a-t-elle bien un sens, et, au point de vue même de l'homme seul, est-il sûr que le rhinocéros nous soit plus utile que l'abeille, le tigre plus redoutable que le termite ou la pyrale? Buffon avait-il demandé aux Arabes ce qu'ils craignent le plus, le lion ou la sauterelle?

Vient ensuite, toujours du même ton de dédain, l'opposition des opinions de Buffon à celles de Réaumur, sur l'intelligence des animaux. Buffon oublie ou ne veut pas voir la réserve avec laquelle Réaumur a émis ses idées à cet égard, comme il a oublié le soin avec lequel il a écarté de l'histoire des insectes toutes les merveilles apocryphes pour ne laisser subsister que les observations les plus solides. Au fond, je crois que le système bâtard de Buffon, aussi faux, moins net et moins logique que celui de Descartes, et dont l'erreur n'a pas les mêmes excuses, est plus loin de la vérité que celui de Réaumur, mais j'ai d'autant moins le désir de traiter ce sujet après les fines études de M. Flourens, que j'en ai déjà dit tout ce que j'en puis dire en m'occupant de Pierre Chanet. Je n'ai d'ailleurs pas plus l'envie que la force de faire le procès à Buffon. Etait-il jaloux de Réaumur? Etait-ce seulement antipathie naturelle entre deux talents si différents? Si l'excuse vaut pour l'un, elle vaut pour l'autre. Il me suffit d'avoir établi que Réaumur en l'attaquant n'avait fait qu'exercer de justes représailles, et n'a pas, comme le dit Grandjean de Fouchy, peut-être en faisant allusion à cette querelle, *commis les premières hostilités.*

Le plus grand inconvénient qui soit résulté pour Réaumur de cette sorte d'association entre son nom et celui de Buffon, c'est qu'on les a opposés l'un à l'autre quant au style. « Buffon, « dit M. Sainte-Beuve, lui reproche de se noyer dans une *im-*

CHARENTE Archives

« *mensité de paroles :* et en effet Réaumur, lu à côté de Buffon, « a le style bien diffus et bien prolixe ; il l'a cependant clair et « naturel. » Diffusion, clarté, voilà bien, d'un commun accord le défaut et la qualité dominants ; mais à quel degré, c'est ce qu'il faut examiner de plus près. Il faudra beaucoup citer pour éclaircir cette question, mais Réaumur n'est pas assez lu pour qu'on doive craindre de citer.

Remarquons-le tout d'abord. Ce serait une injustice pour tout écrivain que de le juger en le lisant *à côté de Buffon ;* mais pour aucun, ce ne serait aussi injuste que pour Réaumur. Ici toute ressemblance serait déplacée. Ne serait-il pas ridicule qu'un bourgeois expliquant à un autre bourgeois comment il garantira ses habits et les couvertures de son lit des teignes qui les rongent, et à cette occasion, lui décrivant ces teignes, parlât du même ton que M. le comte s'élançant aux combats, à la chasse, aux tournois sur ce fier et fougueux animal, la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, puis le faisant décrire par quelqu'un de ses gens qui *s'occupe d'anatomie.* Ajoutez que quand Buffon a mis au haut de sa page *Le cheval*, il peut être sûr que nous le reconnaîtrons, quelque périphrase qu'il lui plaise d'employer ; mais qu'il n'en est plus ainsi quand il s'agit de l'arpenteuse, de la tipule, ou du nostoch. Ajoutez encore que Réaumur n'écrit pas une histoire, mais des Mémoires, où il revient sur son sujet, se répète, se corrige, se complète ; qu'il explique ses erreurs, et leur degré et leur excuse, avec toutes sortes de détails : il a montré que Pline a eu raison de dire que son *dactylus* est lumineux, et comment il ne l'avait pas reconnu : il ajoute encore : « De tout cela il suit que je pourrais « avec assez de vraisemblance me disculper du reproche qu'on « aurait à me faire de ce que j'ai dit que nos couteliers ne don- « nent point de lumière, puisque réellement ils n'en donnent « point ; mais il faut avouer de bonne foi que j'eusse apparem- « ment alors nié cette propriété aux dails, comme je l'ai niée « aux couteliers. J'avais observé et les uns et les autres, et je « ne l'avais remarquée dans aucun ; il ne paraît pas même que « je fusse fort disposé alors à la croire sur le seul témoignage « de Pline. J'ai dit que ces paroles, celles qui regardent ce co-

« quillage, valaient bien la peine d'être rapportées, et je le dis « aujourd'hui, mais dans un sens fort différent. Il est juste d'a- « vouer que j'ai eu tort alors de vouloir plaisanter. » On voit quelle bonne foi, mais aussi quelle lenteur, quelle minutie. Réaumur ne laisse rien à faire à son lecteur.

Ajoutez enfin, et ceci ne tient plus seulement au genre, mais à la date du livre, que Réaumur, à mesure qu'il fait ses découvertes, crée la langue dans laquelle il les exprime; rien de plus technique que ses observations, rien qui le soit moins que son langage. Il faut peut-être quelque instruction pour prendre goût à le lire, il n'en faut aucune pour le comprendre. Il est clair pour le premier venu. « Ces fameux voyageurs qui, con- « duits par une curiosité et soutenus par un courage digne des « plus grands éloges, nous ont découvert de nouveaux pays et « de nouveaux peuples, ont eu besoin de donner des noms à ces « pays, à ces peuples qu'ils avaient à nous faire connaître. Sans « avoir couru des dangers semblables à ceux auxquels ces voya- « geurs célèbres ont été exposés bien des fois, j'ai eu comme « eux et j'aurai à parler dans la suite d'habitants de la terre et « des eaux, et à la vérité de leurs plus petits habitants, à qui « des noms manquaient, et je n'ai pas hésité à leur en donner. »

Voyons-le plus directement à l'œuvre :

« Nous avons établi le mouvement progressif des moules, « mais il nous faut quelque chose de plus. Nous avons à savoir « quelle partie elles emploient à cet usage. Pour s'en instruire, « il ne faut qu'ouvrir la coquille d'une moule par le côté où « elle s'entrouvre naturellement. Rien ne paraît alors plus dis- « tinctement dans le corps de cet animal qu'une certaine partie « noire ou brune, dont la base est placée à peu près au milieu « des autres parties, et dont la pointe est tournée vers le « sommet de la coquille : sa longueur est environ de six ou « sept lignes. On se fait une image assez ressemblante de sa « figure en concevant celle de la langue d'un animal. Or, c'est « cette partie qui est la jambe de la moule, si des figures si « différentes n'empêchent point de donner les mêmes noms à « des choses qui servent aux mêmes usages, ou peut-être « devrait-on avec plus de ressemblance l'appeler le bras,

« puisque les moules se traînent plutôt par son moyen qu'elles
« ne marchent..... Je vis donc que quand la moule se prépare
« à changer de place, elle commence par entrouvrir sa coquille.
« Il ne lui importe pas sur quel côté elle soit appuyée, et peu
« après que cette coquille est entrouverte on voit paraître sur
« ses bords la pointe de cette partie que nous avons dit res-
« sembler à une langue; la moule ne la laisse point là, elle lui
« donne bien plus d'étendue pour la porter plus loin des bords
« de sa coquille: elle l'allonge quelquefois jusqu'à un pouce et
« demi de ces bords, mais souvent moins. Quand elle a ainsi
« changé sa figure, en augmentant si considérablement sa lon-
« gueur, elle s'en sert pour tâter à droite ou à gauche, devant
« et derrière, comme pour examiner le terrain qui l'environne,
« et découvrir de quel côté il lui sera plus aisé d'avancer.
« Toutes ces préparations faites, elle semble se déterminer à
« aller d'un certain côté, du moins voit-on qu'elle replie l'ex-
« trémité de cette partie qui est charnue et très-flexible sur
« quelque corps pour le saisir ou s'y cramponner en quelque
« façon; de sorte que réduisant alors cette même partie à peu
« près à son étendue naturelle, sans lui laisser abandonner le
« corps sur lequel elle a recourbé sa pointe, elle oblige sa co-
« quille à avancer vers ce corps. »

Supposez les parties de la moule connues et nommées; ces pages pourront se réduire à quatre lignes, mais qui ne seront comprises que des gens du métier.

On voit à quoi tient la diffusion de Réaumur, et son *immensité de paroles*. Elle ne tient pas à l'absence de précision, mais à la surabondance de détails précis, à l'habitude de tout voir et de tout faire voir au microscope. Elle tient aussi à des répétitions fréquentes, parce qu'il veut que chaque Mémoire se suffise à lui-même au lieu de se contenter de renvoyer de l'un à l'autre, comme il a été bien obligé de faire pour les figures gravées. Tout cela n'empêche pas qu'il y ait de la diffusion, mais l'explique et, à un certain degré, l'excuse. Il me semble qu'on voit aussi jusqu'où va sa clarté; ce style est bourgeois, bonhomme, parfois vieillot, mais il est net, intéressant, il ne se fait pas lire pour lui-même, mais pour l'instruction qu'il donne; il

ne pare pas les choses, il les montre. Il en devient quelquefois pittoresque et il a sa grâce.

Il y arrive parfois dans des circonstances bien difficiles. Quoi de moins aisé que de peindre par la parole un objet informe, et qui se refuse au pinceau même. Voyons cependant :

« Le nostoc ressemble peu aux plantes ordinaires ; au premier « coup-d'œil, si on en juge avant de le toucher, on lui trouvera « plus l'air d'une gelée que d'une plante ; sa couleur est d'un « vert brun, il a quelque transparence, il paraît tremblant « comme la gelée. Sa figure est très-irrégulière ; c'est une es- « pèce de feuille chiffonnée ou pliée sans aucun ordre. Lors- « qu'on le touche, on aperçoit aisément qu'il n'est pas une « gelée, il ne se fond point entre les doigts, et on trouve « quelque résistance à le déchirer, pareille à celle qu'on trouve « à déchirer des feuilles tendres. Mais on n'y découvre ni fibres, « ni nervures ; les microscopes mêmes n'y font rien apercevoir « de pareil. Malgré cette conformation, nous ne laisserons pas « de l'appeler une plante, parce que nous ferons voir dans la « suite qu'il végète et de quelle manière il végète. On ne le « voit guère sur la terre qu'après des jours de pluie : on le « rencontre sur divers terrains, mais surtout sur ceux qui ne « sont point labourés, comme les prairies, les terres arides, « les allées sablées. On en trouve en toute saison, même en « hiver, mais jamais il n'est plus commun qu'après les pluies « chaudes et abondantes d'été. »

Bien des gens ignoraient le nom du nostoc, qui le reconnaîtront à ce portrait.

Ce n'est pas chose bien gaie ni bien attachante qu'une expérience pour savoir si un ver qui mange des pucerons, et se fait un vêtement de leur dépouille, s'en fera également d'une autre matière ; ai-je tort pourtant de trouver une grâce enjouée dans la page suivante : ce ver s'appelle le lion des pucerons ou petit lion.

« Je pensai et j'ai vu que, comme Hercule s'était couvert et « s'était fait un trophée de la peau du lion qu'il avait vaincu, « de même nos petits lions se couvrent des dépouilles des pu- « cerons qu'ils mangent, et qu'ils portent sur leur dos un véri-

« table trophée composé de peaux, de duvet et de parties
« sèches des pucerons. Il n'est pas nécessaire que je cherche à
« justifier nos petits lions, à prouver que des sentiments d'une
« vaine gloire n'entrent pour rien dans le choix des matières
« qu'ils emploient à se couvrir ; il est heureux pour eux qu'où
« ils trouvent à se nourrir, ils trouvent aussi de quoi se faire
« l'espèce d'habillement grossier qui leur est nécessaire. Pour
« voir s'ils ne feraient pas usage de différentes autres matières
« légères, et s'ils employaient quelque art pour les faire tenir
« sur leur corps, j'ôtai la housse à un de ces insectes, et je le
« mis nu dans un poudrier où il y avait une petite coque de
« soie blanche; une heure après je trouvai le petit lion couvert
« en partie de la soie de cette coque qu'il avait eu la peine de
« briser. Je lui ôtai sa nouvelle couverture, pour l'obliger à
« s'en faire une autre sous mes yeux; mais pour lui rendre
« l'opération plus facile, je lui préparai des matériaux : je
« ratissai du papier avec un canif, je mis dans le poudrier où
« était l'insecte la râpure que j'avais détachée. Jamais peut-
« être petit lion de cette espèce n'avait eu une matière si com-
« mode, et n'en avait jamais eu à la fois une si grande quantité
« à sa disposition : aussi se fit-il la couverture la plus com-
« plète, la plus épaisse, la plus élevée qu'ait peut-être portée
« petit lion. »

Il y a quelque chose de ce laisser-aller facile, toutes les fois que Réaumur se met en scène dans ses expériences. Comment voir, sans sourire, son bonheur quand il est piqué par un taon, et qu'il peut *observer à son aise le taon, pendant qu'il boit son sang avec avidité;* son dépit de ce que les cousins auprès desquels il s'est placé *n'ont pas encore soif de sang et ne songent qu'à s'envoler;* l'envie qu'il porte à ces gens qui se trouvent dans *des pays où l'on est exposé à chaque instant à leurs piqûres.*

Il serait aisé de multiplier les citations, mais en voilà assez pour faire comprendre comment M. de Montmahou a pu tirer des Mémoires de Réaumur un livre agréable à lire, formé non pas de fragments épars, mais d'extraits très-suivis, très-liés, offrant un ensemble très-solide. Ce n'est pas ici un livre fait d'après celui

de Réaumur, comme l'*Abrégé de l'Histoire des Insectes* que Bazin donnait en 1747, en 4 volumes in-12; c'est le texte même de Réaumur, gardant tout son caractère scientifique; ce n'est pas pourtant aux littérateurs que s'adresse M. de Montmahou, c'est aux élèves des colléges, aux apprentis naturalistes, et ce n'est pas un modèle dans l'art de décrire qu'il leur présente, c'est un livre d'histoire naturelle, sous ce titre : *la Vie et les Mœurs des Insectes.* Cuvier disait que tout est de la *vérité la plus rigoureuse* dans les Mémoires de Réaumur, et M. Michelet n'est que l'écho des savants lorsqu'il les appelle *un livre immortel, qui est toujours d'une autorité capitale.* M. de Montmahou n'en avait pas moins le droit de remarquer que pour les populariser, il fallait faire le sacrifice de quelques Mémoires, supprimer tout ce qui n'est plus aujourd'hui d'une exactitude parfaite, car des faits nouveaux, sans démentir les faits anciennement observés, les ont éclairés d'un nouveau jour; retrancher des longueurs, des redites, des détails surabondants. Toutefois, qu'il me permette de défendre un peu Réaumur, non pas contre lui, mais contre son éditeur. Ce petit livre, selon celui-ci, contient tout ce que les *Mémoires renferment de réellement intéressant.* Ce serait un cruel éloge d'un livre qui a plus de 3,600 pages que de dire qu'il peut être réduit sans rien perdre à 330. Heureusement il n'en pas ainsi.

D'abord on y perd ce que Réaumur regardait comme une partie essentielle, lorsqu'il disait : « S'il n'était question que de « rapporter les faits qu'on a observés, s'il n'était pas nécessaire « de prouver en même temps qu'on les a bien vus et de mettre « en état de les revoir, on n'aurait pas à craindre de rendre « ennuyeux par leur longueur des volumes où il ne s'agit que « de matières intéressantes par elles-mêmes. Mais on ne satis- « ferait pas les esprits philosophiques qui savent ne devoir « admettre que les faits dont la réalité a été prouvée incon- « testablement. » On en est réduit à croire ces faits sans preuve, sur l'autorité de Réaumur, confirmée par celle de M. de Montmahou. On y perd des leçons de méthode, des exemples vivants dans l'art d'expérimenter, des suggestions pleines de finesse et de sagacité. On y perd beaucoup de réflexions pleines

de sens et de portée. On y perd bien des pages charmantes : dans celles que j'ai citées, par exemple, je n'ai rencontré, je crois, que quelques lignes qui se retrouvent dans le livre de M. de Montmahou.

Mais, en revanche, on peut acquérir pour 2 francs un livre qu'on ne trouvait que malaisément et pour beaucoup d'argent : on peut lire en quelques heures un livre qui dans son entier eût demandé des mois, et après cette lecture on saura beaucoup moins bien, mais on saura presque autant de choses que si on eût lu le grand ouvrage. Il s'agit ici, toutefois, des seuls Mémoires pour servir à l'*Histoire des Insectes,* et non pas de ceux qui font partie du *Recueil de l'Académie des sciences,* où il y a aussi beaucoup à apprendre, mais qui ne forment pas un tout. *La vie et les mœurs des insectes* ne remplaceront pas pour les savants les Mémoires de Réaumur. Elles donneront, je l'espère, à ces Mémoires une foule de lecteurs qu'ils n'eussent pas eus, et cela au grand profit de ces lecteurs et de la réputation de notre illustre compatriote.

Comme sources de cette notice, je pourrais me borner à citer les ouvrages de Réaumur, et son éloge par Grandjean de Fouchy, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences,* 1757. Car c'est là que tous les autres ont puisé.

Ni à La Rochelle, ni en Vendée, on ne trouve, que je sache, de souvenirs de Réaumur. M. Girard de Villars, fils d'un des correspondants de Réaumur, avait lu à l'Académie de La Rochelle, en mai 1772, une notice sur le grand naturaliste, malheureusement elle n'a pas été imprimée et s'est perdue. M. Perreau, héritier des héritiers collatéraux de Réaumur, avait, il y a quelque trente ans, adressé à M. Fleuriau de Bellevue une lettre sur ce savant, qui se conserve dans les archives de la Société des sciences naturelles ; mais qui n'apprend rien que je n'aie rapporté : « M. de Réaumur, dit-il, avait le « visage ovale, les yeux noirs, petits et vifs, le nez bien fait, la bouche très-gracieuse, le teint clair, quoique brun et assez coloré. » Mais il parle d'après un portrait.

Je donne pourtant, comme indications, la note des livres que

j'ai consultés, persuadé qu'il y en a beaucoup plus d'autres d'une égale importance.

Procès-verbaux et registre de correspondance de l'Académie de La Rochelle. — Fontaine, Discours à l'Académie de La Rochelle, à la séance publique de 1740. — Barret, Histoire de l'Académie de La Rochelle, p. 39. — Arcère, Histoire de La Rochelle, II, p. 436. — Rainguet, Biographie saintongeaise. — Jourdan, Ephémérides. — Rouxel, Discours de distribution de prix, 1862.

Audé, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1843, p. 392. — et Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1855, p. 126.

Rozier, table des Mémoires de l'Académie des sciences. — Savérien, Histoire des Philosophes modernes, t. VIII. — Cuvier, Biographie universelle, article Réaumur et article Buffon. — Flourens, Histoire des travaux et des idées de Buffon. — Flourens, de l'instinct et de l'intelligence des animaux. — Sainte-Beuve, Causeries du lundi, t. IV, VI, X, articles Buffon et Walckenaër. — Michelet, l'Insecte.

Mémoires de Trévoux, 1724, 1735, 1736, 1737, 1739, 1741, 1750. — Essai historique et table, par le P. Sommervogel. — Décade, t. Ier, p. 259. — Magasin pittoresque, 1846, 1848. — Revue de l'instruction publique, 1859, p. 261.

L. DELAYANT.

LES PREMIÈRES DENTS DE CHARLES VIII.

—

Nous venons de trouver, dans le chartrier d'Oiron, quelques lettres de la deuxième moitié du XVe siècle, relatives à l'enfance d'un prince. Elles sont écrites par Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy et d'Oiron, ou par des gens de sa maison, et, suivant l'usage du temps, elles ne portent pas de millésime. Gouffier ayant été successivement gouverneur de Charles VIII et de ses enfants, il n'est pas facile de savoir à qui l'on peut appliquer ces documents. Nos recherches à ce sujet ont été complètement infructueuses. Un de nos jeunes amis, qui a déjà fait ses preuves en histoire (1), a fouillé pour nous la bibliothèque impériale et les archives; mais il n'a pas été plus heureux que nous. En attendant que d'autres parviennent à éclaircir ce point, nous croyons cependant pouvoir nous prononcer pour Charles VIII. Notre conviction n'est basée, nous nous hâtons de le dire, que sur un simple rapprochement. Nous avons rattaché aux lettres concernant le Dauphin de Viennois une autre lettre écrite au seigneur d'Oiron, par Guillaume Bertaud, son receveur, dans laquelle il est question de remèdes pour un enfant *blécé par bas*. Bien que le malade ne soit pas désigné d'une manière précise dans ce document, nous pensons cependant qu'il s'agit encore du fils de Louis XI. Dans la pièce numéro 3, il est dit en effet que *monseigneur a ung coullement de ventre*. La date de la lettre de Guillaume Bertaud (1470 ou 1471), se rapproche beaucoup de l'époque de la naissance de Charles VIII (juin 1470).

(1) M. Léon Courtel, qui a remporté le grand prix d'histoire en 1865.

Voici en quels termes Jean de Troyes parle de cette naissance (1) : « Audit temps et le samedy dernier jour de juing « 1470, environ entre deux et trois heures du matin, la royne « accoucha au chasteau d'Amboise de ung beau fils, qui illec « fut baptisé et nommé Charles, par monsieur l'archevesque « de Lyon avecques le prince de Galles, fils de Henry, jadis « roy d'Angleterre, et prisonnier détenu par Edouard, qui se « disait roy dudit païs, et la commère fut madame Jehanne de « France, duchesse de Bourbon. Et de la dicte nativité fut « grant joye faicte et espandüe par tout le royaulme de « France, et en fut chanté en divers lieux *Te Deum Laudamus* « et aultres belles loüanges à Dieu, les feux faicts parmy les « rues, tables rondes et aultres grans joyes et esbatemens. »

Les lettres dont il s'agit ont été classées suivant l'hypothèse que nous venons de faire connaître; mais, comme notre conviction peut n'être pas partagée, nous devons dire que les pièces désignées sous les numéros 1, 8 et 9, formant un dossier spécial, sont de la même main, et que les numéros 2, 3, 4, 6 et 7 sont d'une autre écriture. Nous ne voulons pas non plus négliger de signaler, à l'attention des lecteurs de *la Revue* qui seraient d'un avis contraire au nôtre, le passage de la lettre numéro 9, concernant *le voyage du roi.* Charles-Orland, dauphin de Viennois, fils de Charles VIII, né à Montilz-les-Tours, le 10 octobre 1492, est décédé le 6 décembre 1495. Le roi, qui revenait alors d'Italie, apprit à Lyon la mort de son enfant (2). Nous ne nous occupons pas des deux autres princes issus du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne. Ils moururent peu de jours après leur naissance. Charles-Orland est le seul qui ait vécu quelque temps. Tous étaient faibles et maladifs. L'état de santé de Charles VIII enfant ne valait pas mieux. Sous ce rapport, les documents que nous publions se rapporteraient aussi bien au père qu'à ses fils. Ces lettres, d'une charmante naïveté de style, donnent des indications précieuses sur la santé du dauphin et sur le personnel de sa

(1) Collection Michaud et Poujoulat, vol. IV, p. 293.

(2) Comynes, édition de Mlle Dupont, p. 539.

maison. Elevé au château de Plessis-les-Tours, deux nourrices, une berceuse et cinq ou six autres femmes étaient chargées de le soigner, sous la surveillance du gouverneur Gouffier et de trois autres officiers appelés Basile, Bouringalle et Guenant. Mme de Bussières, qui est nommée dans la lettre numéro 8, et Françoise Forest, dont nous trouvons la signature sur la pièce numéro 1er, étaient sans doute ses gouvernantes. Nous voyons par la lettre numéro 3 qu'on ne disait pas toujours la vérité à la reine. Par une réserve pleine de délicatesse, on cachait à la mère la gravité de la maladie de son fils. La lettre numéro 6 nous paraît fort curieuse. Elle nous fait connaître que deux médecins de Tours, appelés auprès du Dauphin, reçurent chacun 120 écus. Gouffier se préoccupait de ce que les autres médecins n'avaient touché que 100 écus chacun. Il craignait leur jalousie, et recommandait au sénéchal de garder le secret de ce paiement, afin que la santé du prince n'en souffrît pas. Il paraît qu'à cette époque ceux qui pratiquaient l'art de guérir n'avaient pas une grande sympathie les uns pour les autres. Nous remarquons enfin dans la lettre de Guillaume Bertaud, dont nous avons déjà parlé, un détail qui ne manque pas d'intérêt. C'est le chiffre des honoraires accordés à un empirique envoyé d'Oiron à la cour. Cet homme, *qui guérissait de toutes plaies comme Jésus-Christ,* avait reçu un écu. Il lui avait été alloué en outre une somme de *dix sols* pour ses frais de voyage, aller et retour. Quel était le malade que devait voir ce célèbre guérisseur Poitevin dont nous regrettons de ne pas connaître le nom? Si ce n'était pas le Dauphin, c'était probablement Louis XI lui-même.

Nous avons rétabli, dans la lettre n° 2, quelques mots que les rats ont fait disparaître entièrement ou en partie. Ils sont en italique.

N° 1.

GUILLAUME GOUFFIER, FRANÇOIS FOREST ET GUENANT, A LOUIS XI.

Double de lectres anvoiées au Roy et à la Reyne.

Sire, nous nous recommandons à vostre bonne grâce si très-humblement que faire le povons, et vous plaise savoir, Sire, que Monsei-

gneur vostre filz a, ceste nuyt passée, bien dormy à deux reposées l'espace de cinq heures, par dedans son bers, ce qu'il n'avoit fait les nuyts d'avant. Il a ce matin vomy après avoir tecté, et avecques son vomyssement, avoit du fleume gros et eppès; puy s'est rendormy quelque heure et demye, et, à son réveil, a fait bonne chère et a bien pris dus just de ses poules; et est sa fièvre fort diminuée, et est de beaucoup sa challeur remise; et prant maintenant bien le tetyn de sa nourrice; et espérons tous que, au plaisir de Dieu, l'enfant se portera bien. Et tousjours, Sire, serez adverty d'heure à aultre de ce qui surviendra. Sire, nous prions à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue et tous vos désirs. Aux Montilz, ce jeudi XXVe jour de juillet.

Vos très-humbles et très-obéissans
subgectz et serviteurs.
Françoise Forest, G. Gouffier, Guenant.

—

N° 2.

GUILLAUME GOUFFIER A LOUIS XI.

Sire, nous nous recommandons à vostre bonne grâce si tant humblement que faire le pouvons, et vous plaise savoir, Sire, que yer nous vous rescripvimes de l'extrémité *en laquelle nous es*tions de nourrice pour Monseigneur vostre filz, et qu'il nous avoit esté forcé d'en *choisir* aultre qui eust le laict plus fraiz que la première, pour ce que celluy de la *première* faisoit vomyr son laict tout caillé; mès ung aultre accident nous est advenu *pour celle* quy avoit bon laict, quar il s'est trouvé qu'elle en avoy trop peu, et *a esté besoin* d'en trouver une tierce, qui s'est trouvée fort bonne et telle que les médicins *la demandaient*; et il y paroit bien, car mondict seigneur la tecte de bonne saveur et monstre qu'il prant plaisir en son laict, car il la tecte de meilleur appétit que point qu'il en *avoit fait jamais*. Depuis qu'il l'a allaictée, qui fut hier après disner, il s'est incontinent *endormy* et a très-bien reposé ceste nuyt et mieulx qu'il ne fist *depuys le commancement* de son mal; et sont ses vertus renforcées, et n'est pas sa *figure* qu'elle a esté, et, bien qu'il soit encore foiblé, il commance à s'esjouyr et rire à ceulx qu'il *connoit*, et croions, Sire, que, au plaisir de Dieu, que vous et tous ceulx qui *l'aiment en* aurez joye.

—

N° 3.

LETTRE DE GUILLAUME GOUFFIER.

Messeigneurs, nous nous recommandons à vous tant et de si bon cuer que faire le povons. Les médicins qui sont ici et nous auxi escripvons au roy de l'estat de Monseigneur, qui n'est pas si bien que vous et nous vouldrions; car il a ung coullement de ventre qui est très maulvais et de maulvaise matière, et avecquez ce vomyst très fort. Il s'estoit foit une monstre de rougeole en luy qui semblait estre retournée, où les médicins prenoient maulvays espoir; mès en escripvant ces lettres s'est sa dicte rougeole repareue et se monstre à grand puyssance; les médicins et nous tous avons bon espoir, et, au plaisir de Dieu, tout se passera bien, auquel nous prions, Messeigneurs, qu'il vous doint tout ce que vous désirez.

Nous escripvons des lectres au roy, pour monstrer à la royne se elle veult voyr ce qu'on lüy escript, quar ne sont pas semblables des premières.

—

N° 4.

GUILLAUME GOUFFIER A LOUIS XI.

Il vous plaise savoir, Sire, que Monseigneur vostre filz est Dieu mercy tousjours en sy bon point qu'il ne pourroit mieulx. Aujourduy au matin a esté porté au parc à la fresche et avant que la challeur fust venue, et se monstre si joieulx que c'est grant plaisir de le voyr en la joye qu'il y paroit. Au surplus, Sire, nous avons envoié les médicins de Tours à leurs maisons, ainsi que vous aviez mandé que le faissons, et avons vestu Monseigneur vostre filz.

—

N° 5.

GUILLAUME BERTRAND, RECEVEUR DE LA SEIGNEURIE D'OIRON, A GUILLAUME GOUFFIER.

A mon très honnoré et doubté seigneur monseigneur de Boysi, conseiller et chambellan du roi.

Mon très honnoré et doubté seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce et vous plaise savoir que hyer au matin monsgr de St-Jouin passa par céans.....r. Il s'en est alé devers monsgr de Ponts..... (1) J'ay envoié quérir vos besoignes à Ponts, touchant la haulte justice d'Oyron..... Je vous envoie celui qui garist de toutes plaies comme Jésus-Christ, et si doit avoir pour son voyage ung escu, avecques ses despens d'aler et de venir, et pour lesquelx despens j'ay baillé dix solz, et m'a convenu lui bailler homme pour aler avecques lui, et s'ilz n'ont assés argent, baillés leur en quelque peu pour le retour. Monseigneur, il me semble que m'avés ces jours demandé s'il y avoit personne en ce païs qui sceut donner remède pour ung enfant blécé par bas. La seur de Huet a ung filz qui long-temps en a été entaché, et, par le moyen de la racine d'une herbe, en a esté guéry tout net, et se demourés long-temps à Tours, je seroys d'opinion que devrés envoier son frère par deça pour la cognoistre. Et pareillement j'en ay d'une qui est merveilleusement soveraine pour le cas, de laquelle vous envoieray des racines pour planter à Boysi, et vous aulte pareillement toute fièvre, ainsi que j'esprouve en ma personne, et vous aulte toutes choses qui sont superflues dedans l'estomac d'une personne et qui ne se pouvent vuider, car, en prenant des fueilles de ceste herbe, en la saison que elles y sont, une ou deux pour le plus, ou de la racine de la dicte herbe, du groux d'une fève mise en pouldre, et les dictes fueilles broyées et passées par une estamine avecques vin blanc, ou la poudre de la dicte racine destrampée en vin blanc environ deux doiz en ung verre, si jamés il doit sortir de l'estomac, il sortira par dessus ou par dessoubs. Et si ne fust la dicte herbe, je croy que long-temps a je fusses mor, car s'est tout mon refuge pour toute médicine; et l'ay eue du jardin du roy de Sicille à Angers (1), et s'appelle Silmennie. Pareillement vous envoieray des racines de la dicte herbe pour faire sécher, et elles seront faictes sécher en quelque lieu où le soulleil ne fraye point, non obstant que en ceste saison il n'y a point de dangier, car il n'y a nulles chaleurs. Et si le cas estoit que l'on eu baillast à ung petit enffant, fueille ou racine, il ne lui en fauldroit guères bailler, car elle est fort aspre au goust et dure ce goust longuement, et la fault bailler en vin blanc comme j'ay dit, s'il est grant pour en boire, et s'il est petit lui en

(1) Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, vicomte de Thouars de 1470 à 1472, décédé le 12 août 1473.

(1) Le bon roi René, duc d'Anjou.

bailler en sa bouillie. Et de celle dont le filz de la seur de Huet est guéry, je vous en escripray la forme comme l'on en doit user. Priant à Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Oyron ce mardi au soir.

Vostre très humble obéissant serviteur,

Guillaume Bertaud.

N° 6.

GUILLAUME GOUFFIER AU SÉNÉCHAL.

Monseigneur le sénéchal, je me recommande à vous tant fort que je puis. Nous avons escript au roy qu'il luy pleust faire ou faire faire le déppart de l'argent qu'il a ordonné pour les médicins. Ce qu'il a fait, en tant qu'il a mandé qu'on leur baille à chascun cent escuz, et des cent qui restent, nous a mandé que nous les distribuons avec discrécion. Ce que nous avons fait selon nos adviz et consciences d'une partye, car nous avons baillé aux deux médicins de Tours à chascun vingt escuz oultre les cent, et les avons pris sur les cent qui restoient des V cens; et ce avons foit pour les paynes et labeurs qu'ils ont prinses plus que les aultres, aiant aux~~i regardé~~ à ce que ilz ont laissé toutes paraticques, leurs challans et amys, pour veiller nuit et jour icy au service de Monseigneur. Et est-il que des cent escuz qui restoient des V cens, n'en reste plus que soixante à départir, sur lesquelx Bouringalle dit que on lui a escript de par delà qu'il a esté ordonné qu'il en doibvait avoir cinquante. Ainsi ne resteroit plus que dix à départir aux deux nourrices, à la berserasse et à quatre ou cinq aultres femmes qui ont heu tant de payne à veiller et à faire à mon dict seigneur tous aultres services que jamès pauvres femmes heurent; et seroit grant chouse que ledict Bouringalle, qui n'y a point esté que maintenant que il y est, deubst avoir ne prendre rien. Je le diz pour ce que vous le devez remonstrer au roy, car il renvoys par delà à aulcuns de ses amys, pour faire que le roy mande par deçà qu'on luy baille ces cinquante escuz. Nous vous avons escript toutes les remontrances qui estoient à faire pour le départ dudict argent, et vous avons prié de nous en escripre ce qui en seroit fait; mès vous ne nous en avez rien escript ne fait savoir, et n'avons heu que les lectres du roy, que nous avons bien congneus qui sont faictes à la poste de quelque ung aultre

que de vous, et croions que vous n'en avez rien sceu, pour ce que vous n'en aviez rien mandé. Je vous prie, mandez en bien au long ce qu'il en plaira au roy et se ledict Bouringalle doit avoir ce qu'il n'a pas gangné, et que, pour lui conplaire, ceux et celles qui ont servi ne doivent rien avoir. Il n'est pas besoing que aultre que le Roy et vous sache que nous avons baillé aux deux médicins de Tours à chascun vingt escuz plus que aux aultres, pour peur que ilz n'en eussent murmuré par envie les ungs contre les aultres, et que par cela mondict seigneur n'en feust pas servi. Mès quant mondict seigneur sera hors de leurs mayns, il ne nous chault s'ils savent.

—

N° 7.

LETTRE DE GUILLAUME GOUFFIER.

Double des lettres envoiées au moys de juillet à Monseigneur de St-Amant, procureur du roi à Rome.

Monseigneur de Saint Amant, je me recommande à vous tant et de si bon cuer que je puys..... Por ce que je scay que désirez savoir de la bonne prospérité et santé de Monseigneur le Daulphin et que je ne foys point de doubte que vous n'ayez heu par delà d'estranges nouvelles de luy pour la malladie en quoy il a esté, qui n'a pas esté petite, parquoy se vous en avez heu aultres nouvelles si bonnes n'a pas esté de merveilles; mès de ceste heure je vous ose bien dire et asseurer qu'il est, Dieu mercy, en auxi bon point qu'il fut oncques et est ung des beaulx enfans que jamès vous veistes....

—

GUILLAUME GOUFFIER, FRANÇOISE FOREST ET GUENANT, A CHARLOTTE DE SAVOIE.

Double de lectres anvoiées au roy et à la Rayne.

Madame, nous nous recommandons à voustre bonne grâce si très humblement que fayre le povons, et vous plaise savoir, madame, que Monsgr votre filz est, Dieu mercy, en très bon point. Vray est que sa râche du visage luy est plus acreue et d'aultre sorte qu'elle ne souloit. Si estime l'on que, si Dieu plaist, il n'en aura plus, pour ce qu'elle

est venue d'aultre manière et à plus grant abondance qu'elle n'a accoustumé. Mès ce non obstant il n'en laisse à totter, à dormir et à faire bonne chère; et sont les médicins qui sont ici d'opinion, et les femmes, que en brief les dens luy perceront, par les apparences qu'ils y voyent, dont il n'est point à doupte, quant il amendera, qu'il n'ayt de la payne, comme les aultres petis enfans hont accoustumé d'avoir.

Et pour ce, madame, qu'il ha semblé aux médicins que le temps et l'aage est venu qu'on lui peult dorez en avant donner peu à peu de la bouillye; à cette cause, eulx, madame de Bussierez et Basile et nous, nous sommes assemblez, pour savoir qu'il en estoyt de faire, et avons esté d'oppinion que, veu ce que le roy a escript à madame de Bussierez, en luy alléguant l'oppinion des médicins, que non ne lui doibt rien changer de son nourrissement sans le commandement, plaisir et voulonté du roy et de vous. Parquoy, madame, s'il c'est vostre plaisir, au roy et à vous, vous nous en manderez ce qu'il vous plaira qu'il en soyt faict, et le plus tost sera le myeulx, affin que, se vous estez d'oppinion, le roy et vous, qu'on luy en donne, que le commancement luy ayt esté faict avant que le mal de ses dens luy donne assault, quar il ne seroyt pas temps quand les dens luy commenceront à mal faire de luy en commancer à donner. Madame, nous prions à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue et accomplissement de vos désirs. Aux Montilz le douziesme d'apvril.

—

N° 9.

GUILLAUME GOUFFIER, FRANÇOISE FOREST ET GUENANT, A CHARLOTTE DE SAVOIE.

Double des lettres anvoiées au roy et à la Ileyne.

Madame, nous nous recommandons à vostre bonne grâce si très humblement que faire le povons. Et vous plaise savoir, madame, que nous sommes bien aises de ce que nous ne vous faisons point de mutacion des nouvelles que nous vous escripvons de monseigneur vostre filz. C'est que toujours, Dieu mercy, il est en si bon point qu'il ne pourroyt myeulx; ses gensives de dessus luy sont enflées et monstrent tous signes que ses dens luy veullent saillir; et lui apparait la forme de ses dens en la gensive, et croyons que tantost elles apperront dehors, combien qu'elles nous ont longuement trompé, cuydant par

ce qu'on en voieyt qu'elles deubssent de jour en jour saillir. Au surplus, madame, il dort et tette et menge sa bouillye et fait auxi grande chère qu'il fist jamès. Madame, nous prions à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue et accomplissement de vos désirs. Aux Montilz le dix-neuviesme de juing.

Madame, nous n'escripvons point au roy ceste foys, pour ce que nous savons qu'il est en son voyage et que ce porteur est envoié en diligence pour rapporter response du trésorier de Languedoc, à qui on l'envoye pour avoyr de l'argent pour fournir au bastiment qui se fait pour monseigneur vostre filz.

Hugues Imbert.

—

UNE ÉLECTION A NIORT

En 1673 (1)

—

Le vingt-huitième jour de mai 1673, la ville de Niort présentait un aspect d'animation qui ne lui était pas ordinaire. La cloche de l'hôtel-de-ville sonnait à toute volée, et les trompes faisaient entendre leur bruit retentissant. On voyait circuler dans les rues les hommes les plus marquans. C'étaient les échevins et les pairs de la commune marchant par groupes de 4, 5 et 6 personnes. Ils parlaient vite et fort et gesticulaient en même temps. Tous tendaient au même point : l'hôtel-de-ville. Que se passait-il donc à Niort ce jour de saint Barnabé? — Les pou-

(1) Ce document complètement inédit emprunte de l'importance, et au nom du maire élu Christophe Augier, sieur de la Terraudière (auteur du thrésor de Nyort), et à la liste des échevins et pairs de la ville en l'année 1673. (Note de la rédaction.)

voirs de Monsieur Charles Guyot de Luns, maire et capitaine de la ville, étaient expirés et pour son remplacement, les échevins et pairs allaient sous sa présidence, procéder à la nomination de trois candidats qui devaient être soumis au choix du sénéchal de Poitou.

Les échevins étaient :

Jacques Louveau, seigneur de Mairé, doyen des échevins;
Louis Migault, seigneur de la Fontenelle, capitaine au régiment royal;
Jacques Thibault, écuyer, seigneur de la Gaschère, conseiller du roi;
Pierre Jouslain, écuyer, seigneur de Mérillé et de Boisrivet, conseiller du roi;
Jean Chargé, seigneur de l'Aubresay;
Jean Pugnet, écuyer, seigneur de Boisvert, conseiller;
Philippe Piet, écuyer, seigneur de Piédefond, conseiller;
Philippe Teillé, écuyer, seigneur de Fougère;
Philippe Gougain, écuyer, seigneur de la Sœur et de la Bernegoue;
Joseph Rivolet, seigneur de la Grimaudière, consul;
Laurent Chebrou, écuyer, seigneur des Loges, de la Rouillière et du Petit-Château, conseiller.

Les pairs :

Charles Guyot, seigneur de Luns;
Jean Savignac, écuyer, seigneur du Breuillac, consul;
Claude Arnaudeau;
Pierre Parthenay, seigneur de la Mouline;
Jean Bidault, écuyer, seigneur de Fief-Laydet et de la Chauvetière;
Joseph Mangou, seigneur de la Pergellerie;
François Bidault, écuyer, seigneur de la Chauvetière;
Antoine Moreau;
André Moreau;
Nicolas Guérineau, sieur de la Sinclière, juge consul;
François Devilliers;

Jacques Corbier;
Jean Debriand;
Etienne Ferré;
Jacques Arnauld, procureur du roi;
Pierre Vaslet le jeune, seigneur de la Chataudière;
Jacques Gorrin, avocat et lieutenant au régiment royal;
Jean Gerbier, greffier en l'élection de Niort;
Pierre Arnauldet;
René Chargé, seigneur des Prés, juge consul;
René Chauvegrain, notaire royal;
Etienne Jacob;
Pierre Potier;
Louis Madien, seigneur de Chef de bois;
Philippe Pérot, seigneur de Belle-Isle et de Tartifume, consul et lieutenant au régiment royal;
Christophe Augier, seigneur de la Terraudière, conseiller;
Pierre Chebrou, seigneur de la Foucaudière;
Pierre Hugueteau, seigneur de Maurepas et de Chaillé, lieutenant;
Jean Marot, sous-lieutenant au régiment royal;
Jacques Doreil, seigneur de Lacroix;
Lagroix;
Hélie Follet, seigneur de Sainte-Ouenne, présideur à la cour consulaire;
François Fauldry, lieutenant au régiment royal;
Philippe Pastureau, écuyer, seigneur de Richebonne;
François Rouget, seigneur de Fief-Fortuneau, receveur des deniers de la commune;
Pierre Bonnin, seigneur de Château-Gaillard;
André Ducrocq, sieur du Breuil, fermier général des aumôneries de la commune;
Pierre Ducrocq, sieur du Parc, consul;
Paul Brunet;
André Laffiton, conseiller et procureur du roi;
Gabriel Hugueteau, seigneur de Maurepas et de Chaillé, procureur du roi et lieutenant au régiment royal;
Pierre Bigot;

Noël Piet, seigneur de Grandmaison, conseiller et contrôleur en la maîtrise des eaux et forêts ;
Philippe Cadet ;
André Louveau, enseigne au régiment royal ;
Antoine Piet, seigneur du Luc ;
François Guillemin ;
Jacques Chebrou, secrétaire de la commune ;
Pierre Vaslet l'aîné, seigneur de Malleray ;
Pierre Alloneau, sieur de la Maison-Neuve ;
Jacques Alloneau, procureur au siége royal ;
Jean Métivier, sieur de la Pelloterie ;
Jacques Fradet, seigneur de Saint-Denys ;
Luc Noel, enseigne au régiment royal ;
Paul Arnault, seigneur des Solinières.

Après un dernier appel de cloche et de trompes, les échevins et pairs entrent en foule dans la grande salle de l'hôtel-de-ville et se disposent à voter. Pendant ce temps, l'escalier qui couvrait alors une partie de ce qui forme aujourd'hui la place du Pilori, était encombrée de peuple et les plaisanteries y entretenaient la gaîté ; mais où les conversations avaient le plus d'entrain, c'était sous la halle où se trouvaient bon nombre d'habitués donnant un libre cours à leur verve. Pour eux la question de l'élection était épuisée. On parlait de la pluie et du beau temps, du prix des denrées, de la conversion forcée des huguenots et du crédit naissant de Madame Scarron à la cour. Quand, tout-à-coup s'élève un grand bruit partant de l'hôtel-de-ville. Déjà le résultat de l'élection était connu et les noms des trois candidats acclamés. Jacques Chebrou, le secrétaire commis de la commune, avait rédigé son procès-verbal en la teneur suivante :

« Proposé par le procureur du roi que d'antiquité à tel jour, « qu'aujourd'hui dernier dimanche du mois de mai, on a ac- « coutumé dans ce corps de procéder à la nomination et élec- « tion d'un maire et d'aultant que, cy devant il y a eu arrest « portant que le corps nommait trois personnes, requiert qu'il « soit ainsi fait et protestations expresses, faute par ledit pro-

« cureur du roi pour le corps de se pourvoir contre ledit arrest « et que la nomination de trois ne puisse nuire ni préjudicier « aux priviléges concédés par les rois audit corps pour la no- « mination d'un seul, requérant les échevins et pairs susdits « de faire nomination de trois personnes et maire, ce qu'ayant « fait et les voix comptées et nombrées, se sont trouvées nom- « mées les personnes de Christophe Augier, Gabriel Hugueteau « et Pierre Vaslet l'aîné, avocats, pairs.

« A été conclu et arrêté que le présent acte de nomination « et élection sera porté au greffe du siége royal de cette ville « par m^e^ Jacques Chebrou, secrétaire commis de ce corps, « pour être présenté par ledit greffier à Monsieur le sénéchal « de Poitou ou en son absence au sieur lieutenant-général de « cette ville, pour en être par lui accepté, l'un desdits Au- « gier, Hugueteau et Vaslet ci-dessus nommés maire et ca- « pitaine de ladite ville et banlieue pour un an, à commencer « à la fête de la saint Barnabé prochaine et pour finir à pareil « jour, o les susdites protestations. Donné et fait audit corps, « par nous Guyot, escuyer, maire et capitaine susdit, les « jour et an que dessus. Signé Hugueteau, procureur du roi « de l'hôtel-de-ville, commis, et Charles Guyot, etc. »

Chebrou, secrétaire commis.

Au dos dudit procès-verbal est écrit de la main du lieutenant-général de Fondmort « *Acceptation d'Augier de la Terraudière.* »

Th. Frappier.

LE SALON DE 1868

I

AUNIS ET SAINTONGE (1)

J'avais commencé mon article, comme d'habitude, par quelques considérations générales sur la décadence de l'art et sur l'influence du bleu de Prusse dans la peinture; mais notre excellent et judicieux secrétaire de la rédaction m'a fait observer avec une justesse dont j'ai apprécié immédiatement toute la valeur, qu'un pareil thème, à part le don qui lui est propre de fournir matière à une abondante copie, ne recélait d'autre vertu que celle d'endormir le lecteur et de le livrer pendant son sommeil à des cauchemars épouvantables. A un argument aussi péremptoire, j'ai répondu non sans douleur en livrant aux flammes mon précieux manuscrit, qui contenait de bien belles pages, je vous assure, une entr'autres sur la peinture réaliste, dans laquelle je livrais un terrible combat à son grand prêtre, M. Courbet. Je crois même que j'égratignais, en passant, M. Manet de la belle façon et que je ne ménageais guère, — celui-ci n'est pas un réaliste, c'est un lécheur, — le populaire M. Gérôme. Je me souviens aussi que je ne faisais qu'une bouchée du *Jeune Néophyte* de M. Doré, et que, au risque de me brouiller avec mon ami M. Frédéric Gallois, un peintre-guerrier d'un talent incontestable mais plein de mo-

(1) Le 2me article concernant le Poitou paraîtra dans le prochain numéro.

destie, j'excitais mes lecteurs à la haine et au mépris de la peinture militaire. En revanche, je m'étendais avec une complaisance mêlée de satisfaction sur les œuvres de nos paysagistes et j'adressais mes sincères éloges à MM. Bonheur, de Cock et Corot, dont les tableaux brillent d'un pur éclat au milieu des médiocrités qui les entourent. Toutes ces magnifiques phrases que j'avais écrites sur le salon de 1868 dorment maintenant dans la poussière, où nul n'ira les chercher, et comme je ne veux pas, sous prétexte de préface ou d'avant-propos, — moi qui n'en lis jamais — les faire renaître de leurs cendres, j'arrive de suite à l'objet spécial de cette étude, à l'examen des œuvres de nos compatriotes.

Je commence par M. Auguin dont le talent semble s'affirmer de plus en plus et croître avec les années; son tableau, *les bords du Taurion*, en est une preuve irrécusable. Le paysage est magnifique: à gauche se dressent d'immenses rochers, aux pieds desquels serpente la rivière; à droite et dans le fond de grands arbres et des taillis épais baignent leur image dans ses eaux limpides. Comme son maître Corot, M. Auguin sait aimer la nature et la rendre dans ses effets grandioses et pittoresques; comme lui, il possède l'art difficile de répandre à profusion de l'air et de la lumière dans ses tableaux; comme lui enfin, amant passionné du vrai et du beau, il apprend chaque jour à devenir un grand peintre, en copiant servilement l'œuvre du Créateur.

M. Brillouin n'est pas seulement un artiste de talent, c'est aussi, c'est surtout un homme d'esprit, qui de son pinceau léger trace d'admirables petites scènes, toutes pétillantes de gaîté, spirituelles et bouffonnes tour à tour, pleines d'humour, de charme, de naïveté voulue. M. Brillouin est — qu'on me passe l'expression — un peintre comique, mais dans le bon sens du mot, comme Molière était un poète comique; il fait de ses personnages des types accomplis de finesse ou de bêtise, tantôt en leur prêtant le sourire gouailleur et malin, tantôt en donnant à leur physionomie cet air béat, satisfait, bêtement hautain des imbéciles et des niais. Voyez plutôt, dans son tableau intitulé *La jeunesse de Callot*, qui rappelle je ne sais quel épisode de la vie du célèbre graveur, ce superbe reître, au

regard plein de morgue, qui se tient droit et fier, redressé sur ses talons comme un coq sur ses ergots, auprès de ses *inférieurs*, deux spadassins en goguette, qui sont en train de se piper au jeu. Comme il est beau ! Comme il se drape bien dans son insolence et sa stupidité ! Et comme Callot, debout dans un coin du tableau, son carton sous le bras, observant tout, depuis les gestes du lieutenant du roi jusqu'aux propos de ses soldats, a dû tirer bon parti de cette petite scène bouffonne, digne en tous points d'être illustrée par son habile crayon. Cette toile est agréable de ton et d'un coloris sobre et vrai, qui rappelle beaucoup celui de Meissonnier. M. Brillouin est peut-être de tous les émules du délicieux artiste que *je viens de nommer* celui qui s'en rapproche le plus, tout en restant bien lui ; c'est au moins de tous ceux qui suivent son école celui qui possède au plus haut point le don de nous charmer.

L'Ecot de Lantara, du même peintre, me plaît moins, bien qu'il possède aussi de précieuses qualités. Ce tableau, d'une assez grande dimension pour M. Brillouin, représente Lantara assis près d'une table dans la cour d'une auberge, entouré des gros bonnets du quartier, le bailli en tête, les uns chantant, les autres buvant, quelques-uns jouant; lui, pour payer son écot, faisant le portrait de son hôte. On sait que ce pauvre diable, plus misérable cent fois qu'un rat d'église, n'avait pour toute monnaie que son talent qui était considérable, et qu'ayant toujours le gousset vide il lui fallait payer sa table et son logis à l'aide de ses pinceaux. Il fut durant toute sa vie exploité par tout le monde, tantôt par son propriétaire qui lui arrachait des chefs-d'œuvre en échange de la modeste chambre qu'il lui louait, tantôt par le limonadier Dalbot qui se créa des revenus avec les dessins que le célèbre paysagiste lui donna pour prix de ses repas. C'est ainsi qu'il traîna une longue et misérable existence et qu'il mourut en fin de compte au fond d'un hôpital, ne laissant pour tout bien que le souvenir d'une carrière honorable et un nom qui ne périra pas. On cite un joli mot de lui à son confesseur, lorsque son heure dernière allait sonner: « Mon fils, lui dit le prêtre, dans un instant vous serez en face de Dieu dans le ciel, où vous le contemplerez pour l'éternité. —

Quoi, dit le mourant, toujours de face, jamais de profil ? » Historiquement le tableau de M. Brillouin n'est peut-être pas très-exact, car Lantara dont le talent avait beaucoup d'analogie avec celui de Claude Lorrain ne savait pas, à ce que l'on rapporte, peindre les figures. Mais je ne veux pas sur ce point chercher chicane à notre compatriote, et je consens à admettre avec lui que Lantara était bien capable, quoi qu'on en ait dit, de reproduire les traits grotesques et la trogne empourprée de l'aubergiste du Lion d'or. La pose du bonhomme est parfaite et d'un comique achevé: on sent qu'il est tout fier d'être peint par un si grand artiste. Et le bailli donnant son avis au jeune peintre, lui dictant quelques conseils, comme il est beau dans sa bêtise, de quel air d'importance il lui prêche ses leçons! Toute cette scène est bien comprise, bien exprimée, très-finement touchée, bourrée de détails intéressants, et cependant, comme couleur, comme aspect, je préfère de beaucoup la première toile à la seconde.

M. Bouguereau nous avait fait espérer qu'il enverrait, cette année, au salon le magnifique plafond qui lui a été commandé pour la ville de Bordeaux; c'est une œuvre magistrale que nous aurions été heureux d'y admirer au milieu de toutes les platitudes qui s'y étalent. Ne l'ayant vue qu'inachevée, nous ne nous permettrons pas d'en entretenir nos lecteurs; nous nous bornons simplement à exprimer le regret d'avoir été déçu dans notre attente. Les deux tableaux exposés par M. Bouguereau rentrent complètement dans le genre sentimental adopté depuis longtemps par cet artiste. Une *Pastorale*, des *Enfants endormis*, tels sont les deux sujets qu'il a traités cette année. Dans la première de ces deux toiles on voit une jeune fille tenant par la main un enfant qu'elle fait danser; une autre joue de la lyre, une troisième l'accompagne des sons de sa musette; à droite se tient un berger qui se repose des feux du jour à l'ombre des frais oliviers, tandis qu'au fond du paysage paissent de timides brebis. C'est une charmante idylle, bien composée, d'une bonne exécution, où le nu qui est, suivant l'heureuse expression de Théophile Gautier, la langue morte du beau, joue son rôle obligé, comme dans tous les tableaux empruntés

à l'antiquité classique. La seconde toile de M. Bouguereau est une délicieuse étude, dans laquelle je retrouve les qualités éminentes qui ont classé à juste titre notre jeune compatriote parmi les premiers artistes de notre temps. Deux enfants, ravissantes créatures que toute mère voudrait avoir portées dans son sein, dorment étendus sur un moelleux édredon, éclairés seulement par un faible rayon de lumière, qui répand sur leurs corps mignons et dodus une limpide et douce clarté. En contemplant dans un muet ravissement ces deux jolis êtres dormant du sommeil de l'innocence, je pensais, à part moi, à ces vers du poète :

> N'est-ce pas qu'il est pur le sommeil de l'enfance ?
> Que le ciel lui donna sa beauté pour défense ? etc....

Cette toile fait grand honneur au talent de M. Bouguereau ; elle est d'un coloris excellent, le dessin en est irréprochable, les corps des deux bébés sont modelés dans la perfection. C'est, pour tout dire d'un mot, l'œuvre d'un maître, à laquelle, — je suis heureux de le constater, — l'attention publique semble payer un juste tribut d'admiration.

La Charente-Inférieure devient une pépinière d'artistes, et il ne se passe guère d'année, que le livret de l'exposition ne nous révèle un nom nouveau. D'aucuns sont des peintres remarquables qu'on a plaisir à louer publiquement ; d'autres, hélas ! sont de tristes débutants qu'on aimerait assez à passer sous silence. M. Boulineau est de ce nombre. Il a envoyé un tableau, intitulé *Baigneuses*. Et d'abord, pourquoi baigneuses au pluriel ? Je n'en ai vu qu'une. Peu importe, du reste. C'est une toile dont la modeste dimension est le principal mérite, j'allais dire le seul ; elle occupe peu de place au salon, on ne me reprochera pas de lui en accorder une trop grande dans cet article. Pourquoi donner de l'importance à qui n'en mérite pas ?

La Seine à Voves, tel est le titre d'un paysage envoyé par M. Chandelier. Tout de suite j'adresserai un reproche à cet artiste, celui d'avoir fait vernir sa toile ; il en résulte des reflets de lumière et des faux jours qui empêchent de la bien voir. Est-ce pour ce motif que son tableau m'a paru faible ? Je serais

presque tenté de le croire. Aussi, m'abstiendrai-je de trop critiquer, ne voulant pas m'exposer à une erreur, même involontaire, que je serais le premier à regretter ensuite. Cependant j'ai cru remarquer que notre peintre rochelais manquait de cette qualité précieuse que j'ai relevée, en mainte occasion chez M. Auguin et chez M. Corot. Il ne suffit pas, en effet, dans un paysage d'aligner des arbres, il faut encore que l'air circule à travers les feuilles, qu'elles semblent — qu'on me permette le mot — imbibées d'atmosphère ; ce n'est pas tout de faire un ciel bleu ou gris, il faut que la lumière le pénètre, que les nuages paraissent marcher sous le souffle du vent. De même pour l'eau : si vous ne me faites pas une rivière limpide et claire,

Réfléchissant les fleurs et l'étoile qui passe,

roulant sur des rochers ou sur le sable ses ondes pures, vous n'aurez rien fait qui vaille ! Je n'ai pas la prétention de donner des leçons de peinture à M. Chandelier, mais je l'engage vivement, s'il tient au succès, à donner à son style plus de fermeté, à son coloris moins de sécheresse, à ses paysages plus d'air et de lumière, et surtout, moins de vernis.

On a tout dit sur M. Fromentin, et son amour-propre d'artiste a pu être tour à tour flatté ou froissé par les éloges des uns et les critiques des autres. Cette année, les envieux, les jaloux, les gens qui font métier de conspuer le talent et d'aboyer après tous ceux qui les dépassent, fût-ce seulement d'une coudée, ces pygmées-là lui ont ménagé une surprise, ils n'ont pas craint de prononcer le mot..... *décadence*. Charitablement ils ont osé le lui souffler à l'oreille ; ils ont voulu imiter Gil-Blas qui, lui, avait d'excellentes raisons d'en agir ainsi, lorsqu'il avertissait l'archevêque de Grenade que ses homélies devenaient moins bonnes et que le public n'en voulait plus. Bonnes gens, rassurez-vous. Quand M. Fromentin, qui a bien plus d'esprit que vous et que Nos Seigneurs de Grenade passés, présents et futurs, s'apercevra qu'il n'a plus dans l'âme le feu sacré des jeunes années, quand il sentira son pinceau trembler dans sa main devenue débile, soyez sûrs qu'il le brisera sans

attendre votre arrêt. Jusque-là, laissez-le suivre glorieusement la noble carrière qu'il a embrassée, et permettez-nous, à nous qui voyons ses efforts et applaudissons à ses succès légitimement conquis, de l'admirer encore ; l'heure de la décadence n'a pas sonné pour lui.

Des *Arabes attaqués par une lionne*, tel est le sujet de l'un des tableaux de M. Fromentin. Un des chevaux a été terrassé avec son cavalier; l'animal féroce se précipite sur lui, mais l'Arabe à demi relevé lui décharge son pistolet en pleine gueule. A droite, un second arabe sur son cheval qui se cabre, effrayé par le tumulte, se prépare à tuer la lionne; dans le lointain, d'autres arabes accourent, à brides abattues, pour secourir leurs frères. La scène se passe dans un ravin. au pied d'immenses rochers qui se dressent majestueux vers le ciel; des myriades d'oiseaux s'envolent dans les airs, chassés par le bruit et le gémissement des bêtes. Il était difficile de trouver un sujet plus palpitant, et, l'ayant choisi, de le traiter avec plus d'audace, de fougue, d'énergie, je dirais presque de violence. Rien de plus saisissant, en effet, que cette lutte corps à corps entre ces deux hommes et la bête cruelle ! C'est du tragique à haute dose, mais ce n'est pas du mélodrame. Je n'ai pas à faire ici l'éloge du talent de M. Fromentin ; chacun connaît sa *manière*, son style ferme et précis, son coloris vif, brillant, resplendissant de lumière, tout imprégné de ce soleil d'Afrique dont il semble avoir fixé un rayon sur sa palette. Toutes ces qualités, je les retrouve dans cette dernière œuvre du maître, renforcées encore, s'il est possible, et doublées d'une vigueur nouvelle. Le groupe de droite surtout est remarquable : cheval et cavalier sont magnifiques de pose et dans une attitude vraie qui exprime bien la terreur dont ils sont saisis. Ce tableau est une perle de plus à ajouter au riche écrin de notre éminent compatriote.

Je me sens un peu embarrassé devant la seconde toile de M. Fromentin, *les Centaures*; dans laquelle, abandonnant pour cette fois les régions africaines, il nous transporte en arrière, dans le monde de la mythologie. Ici plus d'arabes, plus de coursiers rapides; le désert est loin de nous, il a fait

place à un délicieux paysage, rempli de fleurs et de verdure, entouré d'arbres et de hautes futaies, qui dressent orgueilleusement leurs têtes vers un ciel que l'Afrique ne répudierait pas. L'ensemble du tableau est d'un aspect agréable et flatte l'œil ; les centaures tirant de l'arc sont bien posés, dessinés avec talent, le haut du corps est solidement cambré, et leur croupe de cheval, pleine d'élégance, est tracée, on le sent, par un peintre habitué à représenter souvent dans ses ouvrages le superbe animal dont Buffon a dit que c'était la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite. J'aime moins les centauresses qui se tiennent étendues sur le gazon, et, sans vouloir à l'exemple de certains pédants chercher ici la petite bête, je me permettrai pourtant de reprendre dans le dessin du buste et même de la tête quelques négligences, quelques incorrections, minimes il est vrai, qui frappent dès l'abord et font tache dans le tableau. Les seins sont mal attachés, la figure de l'une des centauresses est commune et ses traits manquent de fixité. Ce sont là de bien petites imperfections, et, si l'on songe que les plus grands maîtres ne se sont pas fait faute de commettre quelques erreurs de style, Raphaël tout le premier dans *le Gladiateur antique*, il ne faut pas trop reprocher à un artiste de la valeur de M. Fromentin une défaillance aussi légère, qui peut réjouir le cœur de ses rivaux, sans rien lui enlever en revanche de l'estime de ses amis.

M. Genty aurait dû se dispenser d'exposer le *portrait de la baronne de la G.....*, qu'il a envoyé cette année au salon. C'est une œuvre médiocre, bien inférieure à toutes celles qu'il nous a montrées jusqu'à ce jour. Dans la peinture d'histoire M. Genty n'a jamais complètement réussi, il a eu raison d'y renoncer. Il lui restait le portrait, et dans ce genre il avait parfois donné des preuves de savoir-faire, qui l'avaient classé parmi les portraitistes de talent. Il est malheureux qu'un homme de valeur se fourvoie ainsi et présente au public des travaux négligés, dans lesquels l'incohérence du style n'est pas relevée par des qualités de dessin et de coloris assez sérieuses pour faire pardonner certaines faiblesses d'exécution.

M. Genty n'est pas assez sévère pour lui-même ; il a tort de

se livrer au jugement de la critique avec des œuvres indignes de son talent. Quand un artiste s'oublie à ce point, il ne doit pas s'étonner que le public, oublieux de son passé, lui reproche trop vivement son présent et augure mal de son avenir.

M. Gallard-Lépinay affectionne tout particulièrement les effets de matin au bord de la mer. Ce n'est pas un reproche que je lui adresse, car beaucoup d'artistes, et des meilleurs aiment à reproduire la nature à cette heure matinale où l'astre du jour se lève sur l'horizon, et quelques-uns, M. Corot entr'autres, dans un genre différent nous ont donné des chefs-d'œuvre. Néanmoins, malgré que la donnée soit bonne et adoptée par des maîtres, je conseillerais à M. Gallard-Lépinay, de varier un peu sa note et de sauter un octave. Je voudrais voir sortir de son pinceau une marine éclairée d'une lumière moins vaporeuse ; mais peut-être manque-t-il de cette qualité que M. Ziem possède à l'excès, je veux parler de cette science du coloris chaud, incandescent, que donne à la nature le soleil en plein midi ! Sans tomber dans l'exagération de l'école vénitienne, il pourrait, ce me semble, renforcer un peu les couleurs de sa palette et abandonner ces tons clairs et grisâtres, dans lesquels il se complaît trop obstinément. M. Gallard-Lépinay mérite qu'on s'intéresse à lui ; ses efforts que j'observe plus grands chaque année le mèneront certainement au succès, s'il consent à dévier un peu de sa route qui pourrait être meilleure et à écouter les conseils que j'ose lui adresser sous le couvert de la vive sympathie que son talent m'inspire.

Cette revue du salon serait incomplète, si je ne mentionnais les deux toiles de M. Brossard, *Le petit chaperon rouge* et un *portrait de M. le vicomte de N.....*, qui méritent tous les éloges dont je puis encore disposer. A l'égard de M. Huas, un autre de nos compatriotes, qui a envoyé deux tableaux, *Une fileuse* et *Le Bilboquet* appartenant à M. Bounin, je ne me livrerai à aucune espèce de lyrisme, n'ayant pas pour habitude de trouver beau ce qui est laid et de prêter du talent à qui n'en possède pas. M. Huas réussit quelquefois dans les fusains et les pastels ; qu'il concentre vers cette spécialité tous ses efforts, mais, pour Dieu ! qu'il renonce à la peinture, dût-il trouver

sur sa route beaucoup d'admirateurs aussi forcenés que M. Bounin.

Cette trop longue étude serait terminée, si je n'avais encore à parler d'une toile de M. Omer Charlet, *La première thèse de Saint-Thomas d'Aquin.* Ce peintre, dont les œuvres sont faites pour plaire aux bonnes âmes, doit avoir sa stalle marquée au paradis. Avoir fait pendant toute sa vie des tableaux religieux donne droit assurément à quelques indulgences, et, lors même qu'on serait un saint, comme il est difficile d'être exempt de défauts, n'eût-on que celui d'être ennuyeux, c'est une sage pratique de se vouer aux sujets de sainteté, qui ne font de mal à personne et servent de passeport à la porte des cieux. Mais le malheur est qu'en pareille matière il ne suffit pas de ravir d'aise les gens dévots, il faut encore satisfaire le public, qui demande à être ému chaque fois qu'on lui montre une œuvre d'art, sous quelque forme qu'elle se présente. Or, le talent de M. Charlet, car il en a, n'a pas le don de remuer les cœurs : sa peinture terne et uniformément grise est sèche et incolore ; ses personnages, quoique bien dessinés, semblent de bois ; et ses sujets, d'où l'imagination paraît absente, sont empreints d'un mysticisme étrange que les fils de Voltaire ne savent plus apprécier. Que nos artistes bien pensants nous fassent de la peinture religieuse à la façon de Raphaël, et nous ne leur en demanderons pas davantage ; mais s'ils veulent nous ramener aux élucubrations par trop mystiques de Fra Angelico, oh ! alors, plus de quartier, nous deviendrons des iconoclastes acharnés et nous jetterons au vent leurs images à quinze sous.

Ernest Callot.

DOCUMENTS HISTORIQUES

—

Tombeau et Épitaphe de Ch. Eschallard de La Boulaye, ami et compagnon d'armes de Henri IV. — 5 juin 1594.

La vieille église de la commune de Treize-Vents, dép. de la Vendée, où se voient encore les ruines du château de La Boulaye (1), ayant été démolie au commencement de l'année

(1) « Nous allâmes, ma mère et moi, les femmes et les vieillards, nous établir au château de la Boulaye, qui appartenait au vieux M. d'Auzon : il était situé dans la paroisse de Mallièvre (erreur, pour Treize-Vents), entre les Herbiers et Châtillon, au centre du pays insurgé..... C'était là comme le quartier-général de l'armée ; les officiers y venaient dans l'intervalle des expéditions ; quelques membres du conseil supérieur y étaient sans cesse. » (*Mémoires de Mme de La Rochejacquelin*, chap. v et ix.)

C'est dans ce lieu, qui avait appartenu, sur la fin du xvie siècle, à un protestant déterminé, que se tenait, sur la fin du xviiie siècle également, l'état-major de la grande armée royale et catholique. Ce rapprochement paraîtra moins étrange qu'il ne semble au premier coup-d'œil, quand on saura que les mêmes noms propres, Poitevins et Vendéens, figurent, aux deux époques, dans les rangs de l'insurrection, contre la royauté d'une part, et la république de l'autre. Il y a, il est vrai, la révocation de l'édit de Nantes entre les pères et les enfants : mais si ces derniers s'étaient convertis, par l'effet de la violence et de la corruption combinées, c'était toujours au fond les mêmes intérêts temporels d'aristocratie, qui se débattirent dans ces luttes anti-monarchiques et contre-révolutionnaires.

On annonçait, en 1842, la vente de la grande et belle propriété de La Boulaye, commune de Treize-Vents, canton de Mortagne. Cette terre se composait alors des ruines d'un ancien château, dont on peut voir la gravure dans *Poitou et Vendée* de MM. de Rochebrune et Fillon, de vastes servitudes,

1861, les ouvriers trouvèrent, sous le dallage d'une chapelle en dépendant, qui paraît avoir appartenu spécialement aux Eschallard, seigneurs du lieu, deux cercueils en plomb, dont l'un petit et l'autre gigantesque. Le 1er mars suivant, on procéda à l'exhumation des restes qu'ils contenaient. Le petit renfermait le corps embaumé d'une jeune fille, de l'âge de six à sept ans. Il était sans inscription. Le grand formait un carré oblong de plus de six pieds, dont le dessus était aplati et le plomb oxydé sur tous les bords. Le squelette très-fort annonçait qu'il avait appartenu à un homme robuste. La tête, trépanée pour en extraire la cervelle, conservait toutes ses dents. Le cœur avait été également retiré du tronc. Ce qui restait de chair et de viscères était presque desséché et reposait sur une couche noirâtre onctueuse. Sur le couvercle aplati du cercueil était attaché, par des ligaments de plomb, un cœur de même métal, d'une grosseur considérable. On le détacha, puis on le secoua, et on entendit un bruit semblable à celui que produit, en l'agitant, un liquide renfermé dans un vase clos; ce qui montrait que le cœur naturel y nageait dans un liquide. Sous cette enveloppe métallique, se trouvait soudée au couvercle une plaque de plomb, sur laquelle était inscrit ce qui suit :

> Charles Eschallart, chevalier, seigneur baron de La Boulaye, de Chasteaumur, de Chaligné, de Pierre-Fite, de la Tour d'Oiré, de Chandolent, Bois-Arcinge et de la Grozallière, conseiller et chambellan ordinaire du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté à Fontenay-le-Comte et païs du bas Poictou, et vice-admiral en Guyenne, décéda audict Fontenay, le cinquiesme jour de juin, à onze heures du matin, l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze.

On ignorait jusqu'ici l'époque exacte de la mort de ce per-

jardins et affiages clos par des murs en bon état, bosquets de haute futaie, taillis, charmilles, avenues, étang et huit métairies bien appropriées en herbages, prés et terres labourables; le tout formant une contenance de 480 hectares environs, cette propriété, située dans une agréable position, était traversée par une route de grande vicinalité. *(Extrait de l'affiche.)*

sonnage, qui a figuré avec une certaine distinction dans les guerres civiles du XVIe siècle. MM. Haag, dans leur *France protestante* si bien élucidée d'ailleurs, la fixent en 1595, tandis qu'elle avait eu lieu l'année précédente. Eschallard de La Boulaye était grand ami d'Agrippa d'Aubigné, comme on le sait déjà par les histoires et les mémoires imprimés de ce dernier, et que le montreront encore davantage certaines poésies inédites du même, que doit publier M. Charles Read.

Les qualifications données au mort par cette épitaphe, sont à peu près les mêmes que celles qu'il recevait, de son vivant, quelques années auparavant, dans l'épître dédicatoire du *Promptuaire d'unissons, ordonné et disposé méthodiquement pour tous ceux qui voudront composer promptement en vers françois*, par Pierre Le Gaynard, seigneur de la Chaume et de la Vergne-sur-Sèvre, *avec quelques poësies de son invention.* A Limoges, de l'imprimerie de Hugues Barbou, pour Nicolas Courtois, libraire-juré de l'Université, à Poitiers, 1585, petit in-8°. Cet ouvrage, devenu fort rare, n'est autre chose qu'un premier dictionnaire de rimes, à la suite duquel sont, comme une sorte d'application, 67 sonnets, dont le principal mérite est d'être adressés à diverses personnes du pays, parmi lesquelles se trouve La Boulaye lui-même, et de fournir quelques notions historiques.

CH. DUGAST-MATIFEUX.

—

LETTRE INÉDITE D'HENRI IV N'ÉTANT ENCORE QUE ROI DE NAVARRE
20 mars 1582.

Monsr de Chaffault, je ne m'estimerois aucunement digne d'estre bien ne fidellement servy, si je n'avois en telle recommandation la fidellité de mes serviteurs que le debvoir m'y convye. Comme l'expérience du capitaine Laroche, enseigne de la compaignie de mes vieilles gardes, l'a assez fait parroistre, voire en tant et en si bons endroitz, que je ne puis celler son mérite ne sa valeur. Et d'aultant que j'ay seu qu'il poursuit en mariage madamoiselle de La Rousselière, qui a pris la plus grande partie de sa nourriture en vostre maison, et que je ne sache

party plus sortable pour elle que celluy qui se présente dudit capne La Roche et auquel je m'affectionne tant, que s'il n'est question que de luy faire parroistre, pour la consommation d'icelluy, combien je l'ayme et estime, vous congnoistrez par effect qu'il est ung de ceux pour qui je désire aultant faire soit en biens, honneurs, qu'en toute aultre chose qui dépendra de ma puissance. Je ne vous toucheray point sa qualité, pour ce qu'elle est assez congneue, estant d'une maison des plus antiennes et myeulx alliées de Bretaigne; mais je vous certifficray seullement sa valleur et fidellité. Qui me fait vous prier, de la plus grande affection que j'aye, que vous vueillez emploïer, en ma faveur et pour l'amour de moy, voz pouvoir moïen, le bon sens, jugement et grande prudence dont Dieu vous a doué, pour une si bonne œuvre et faire en cela, avec Monsr de Cheirne (?), que je congnoisse que vous m'aymez. Car vous ne ferez jamais chose pour moy, en aucun endroit, qui me soit plus agréable et recoumandable, et qui m'oblige plus à vous qu'en cestuy-cy. Oultre l'asseurance que je vous puis donner, que vous et tous les parens et amys de ceste damoiselle en raporterez tout contentement, comme, de mon costé, tous les plaisirs et faveurs que vous en vouldrez recepvoir, avec aultant de bonne affection comme je vous prie encore une fois voulloir démonstrer la vostre en cest endroit, de laquelle me tenant pour asseuré, je feray fin, par priere au Créateur, qu'il vous tienne, Monsr de Chaffault, en sa saincte et digne garde. De St-Maixent, ce xxe jour de mars 1582.

Je vous envoye ce gentilhomme pour vous pryer d'afectioner ce maryage et me mander ce que vous y aurez faict.

Vostre bien bon et afectyonné amy :

HENRY.

L'original, bien conservé, de 2 pp. in-folio, porte pour toute suscription : *A Monsr de Chaffault.* Le dernier paragraphe, la formule et la signature sont seuls de la main d'Henri IV.

On pense que « Mr de Chaffault, » à qui cette lettre est adressée, était Samuël de Lespinay, sieur du Chaffault et de Monceaux, époux de Suzanne de La Roussière (Rousselière?), lequel était issu d'une famille bretonne, possessionnée dans l'ancien comté nantais, aujourd'hui département de la Loire-Inférieure. Elle tire son nom de la terre de L'Epinay, dans la

commune de Plessé, non loin de Blain. Jean de Lespinay, seigneur dudit lieu, de Badouan et de Tremar, fut trésorier général de la Bretagne, de 1499 à 1524. Guillaume de Lespinay, son fils, épousa l'héritière de la maison du Chaffault, en 1516. Cette famille de Lespinay a formé plusieurs branches, dont l'aînée, qui devint incontinent protestante, fut celle des seigneurs du Chaffault, de Monceaux, de Briord. Les deux seigneuries du Chaffault, en Bouguenais et en Saint-Philbert de Grand-Lieu, lui ont également appartenu. Elle s'est fondue dans la maison de Charette, vers 1710. La généalogie de Lespinay, ou plutôt l'Epinay, est rapportée dans le 4me registre de l'*Armorial* de d'Hozier.

Mlle de La Rousselière, dont il s'agit, devait être une Héaume, fille de François Héaume, sr de La Rousselière en Frossay, arrondissement de Paimbœuf.

Enfin, le capitaine Laroche ou La Roche, ce prétendant à sa main, si chaudement patronné par le roi de Navarre, était sans doute un La Roche Saint-André; mais nous ignorons si la négociation réussit. On peut, du reste, consulter pour toutes ces familles le *Nobiliaire armorial de Bretagne*, par Potier de Courcy, 2me édit.

Saint-Maixent, où le roi de Navarre a séjourné maintes fois durant les guerres de religion en Poitou, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres. La correspondance d'Henri IV, publiée par Berger de Xivrey, contient deux lettres de lui, écrites du même lieu à cette époque : l'une, le 19 mars 1580, à M. de Scorbiac, conseiller du roi au parlement de Toulouse ; l'autre, du 2 avril suivant, à M. de La Bourlie. Celle-ci qui est datée dans l'intervalle, fait la troisième.

Ch. Dugast-Matifeux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

VIE DE Mme LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN, par M. Alfred Nettement (1).

L'histoire a son jour dont le soleil ne se lève que quand l'astre de notre courte existence est depuis longtemps couché. Appelée à comparaître devant le tribunal de l'histoire, Mme la marquise de La Rochejaquelein a compris, avec un tact parfait, qu'elle ne devait pas devancer l'heure de cette justice au pas lent. C'est ainsi qu'acceptant le rôle modeste de *témoin*, elle se contente de raconter, dans ses MÉMOIRES, ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu dire, ce qu'elle sait.

A l'aide de cette déposition si sûre, si véridique, si fidèle, M. Alfred Nettement, qui aime à honorer le mérite « pour le seul plaisir qu'on ressent à bien faire » comme dit Tacite (2), a pu suivre, dans la vie, Mme la marquise de La Rochejaquelein, et nous donner, en ce style élégant, rapide, imagé, qu'on lui connaît, une émouvante biographie de l'héroïne de la *Vendée militaire*, biographie dont nous allons essayer d'esquisser les grandes lignes.

Marie-Louise-Victorine de Donnissan, fille unique du marquis de Donnissan, grand sénéchal de Guienne, et de Marie-Françoise de Durfort-Civrac, naquit, le 25 octobre 1772, à Versailles, résidence de la cour où ses parents avaient charge.

Elevée, pour cette raison, au Château, à côté des jeunes princes du sang, la confiance de cet âge lui permit de ne pas s'étonner des grandeurs d'un tel milieu « parce qu'elle les regardait de niveau (3). » Les

(1) 1 vol. in-12, Paris, Jacques Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

(2) Agricolæ vita, 1.

(3) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 4.

mêmes jeux, les mêmes leçons réunissaient parfois les enfants des dignitaires de la cour et des ministres de la royauté. Le fils de M. de Montmorin rencontra de la sorte Mlle de Donnissan; les deux familles allaient de pair, on parla d'un mariage, et ce projet n'échoua qu'au réglement des intérêts: il se trouva que M. de Montmorin s'était, de son aveu, « toujours plus occupé des affaires du roi que des siennes propres! (1) » Mlle de Donnissan comptait alors à peine seize ans.

A ce moment les événements se précipitent. La prise de la Bastille est suivie du voyage du roi à Paris, puis des lamentables journées des 5 et 6 octobre. Aux scènes horribles qui ont ensanglanté les cours, les vestibules, les appartements du Château, succède cette marche lugubre de Versailles à Paris, qui dure cinq longues heures, et pendant laquelle l'infortuné Louis XVI est précédé des têtes de ses gardes du corps, morts pour sa défense, et suivi de ses derniers serviteurs voués d'avance au même sort! Mlle de Donnissan est là, dans l'une des voitures du triste cortége, auprès des princesses menacées, au poste d'honneur; poste naguère si envié, maintenant si périlleux. Des images funèbres, et quelles images! passent et repassent sous ses yeux! des cris de mort ne cessent de retentir à ses oreilles! les épreuves commencent pour celle qui va devenir la compagne de Lescure.

Ce fut au château de Citran, dans le Médoc, où s'étaient retirés les parents de Mlle de Donnissan après la dispersion de la Cour, que M. de Lescure épousa sa cousine-germaine. Le mariage eut lieu sans faste: « les châteaux étaient vides (2), » et les paysans de la contrée firent seuls escorte aux nouveaux époux; dans un prochain avenir d'autres paysans les suivraient, les acclameraient, et sur un tout autre terrain.

L'heure des résolutions promptes et des partis décisifs avait sonné: une affreuse tempête menaçait d'engloutir royalistes et royauté. M. de Lescure, pour sauver des têtes bien chères, avait un instant songé à quitter la France: il se rendit à Paris pour prendre, à ce sujet, les ordres du roi.

Dans une entrevue qu'elle eut avec la reine, Mme de Lescure reçut de Marie-Antoinette le plus précieux témoignage d'estime et d'affection: « Victorine, j'espère que vous nous resterez (3), » lui avait-elle dit. M. et Mme de Lescure restèrent.

(1) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 19.
(2) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 76.
(3) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 85.

On était à la veille du 10 août. Quand ce coup de foudre eut renversé l'arbre quatorze fois séculaire de la Royauté, quand les portes du Temple se furent refermées sur la famille royale, quand les massacres de septembre eurent inauguré la Terreur à Paris, M. et Mme de Lescure parvinrent, à travers mille périls, à gagner le Poitou, et se fixèrent dans leur terre de Clisson, près Bressuire.

Mais déjà la Vendée est debout! Cathelineau a donné le signal, Henri de La Rochejaquelein l'a suivi, des milliers de voix y ont répondu. Bressuire, Thouars, Fontenay, Saumur marquent les premières étapes de cette armée de « géants (1) » dont Lescure est l'un des vaillants chefs.

Après la période des succès, le jour des revers arrive. Mme de Lescure se montre à la hauteur de la mauvaise fortune. Son mari est frappé d'une balle à la tête, dans le combat de Cholet; elle s'assied, pour ne plus le quitter, au chevet du blessé qu'il faut porter d'une halte à l'autre, sous le feu de l'ennemi, tantôt sur des fusils entrecroisés, tantôt sur une frêle barque lancée sur la vaste Loire; elle l'entoure des soins de l'épouse, ne songeant qu'à lui, ne craignant que pour lui, et méritant par son affection, par son dévouement, par son héroïsme, l'ineffable adieu tombé des lèvres de Lescure mourant: « *Je ne regrette que toi!* (2) »

Veuve, réduite au plus misérable sort, Mme de Lescure peut dire à la foule des pauvres femmes, des enfants, des vieillards qui suivent les débris de l'armée vendéenne: « nos fortunes sont égales! (3) » je me trompe: un homme qui faillit à sauver ce qui était perdu, Marigny, veillait sur Mme de Lescure; il eut la sublime inspiration et le rare bonheur de préserver de la mort la veuve de son parent, et de conserver ainsi à la postérité les *Annales* de cette grande guerre.

Voilà donc Mme de Lescure fugitive, cachée chez d'honnêtes fermiers, empruntant à la paysanne bretonne ses habits, son langage, ses occupations; obligée de changer souvent de retraite; courant, de jour et de nuit, sous le vent et la pluie, dans les bois, à travers les blés, moins soucieuse de sa vie que du sang de Lescure qui a germé dans son sein! Elle donne le jour à deux filles qu'il s'agit, dès leur naissance, d'éloigner de leur mère, pour les soustraire à la proscription. Les mères savent ce que souffrit Mme de Lescure d'une telle séparation; hélas! elle ne devait plus les revoir!

(1) Mot de Napoléon Ier à l'endroit des Vendéens.

(2) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 250.

(3) Walter Scott, *l'Antiquaire*.

Une ère meilleure se lève enfin pour Mme de Lescure et pour la France. Rendue à la sécurité, la femme qui a vu tomber autour d'elle son époux, ses enfants, ses proches, ses amis, se retrouve presque seule dans la vie. L'un des frères d'Henri de La Rochejaquelein lui offre d'unir « deux noms qui ne devaient point se séparer (1); » il est agréé. On connaît la fin tragique de M. Louis de La Rochejaquelein tué, le 4 juin 1815, au combat de Mathes. A la communauté de sentiments avec Lescure s'ajoutait, pour lui, la communauté de malheurs!

Frappée à coups si redoublés, Mme la marquise de La Rochejaquelein n'avait pas épuisé son calice de douleurs : l'un de ses fils périt sous les murs de Lisbonne, le 5 septembre 1833, en combattant pour la cause que son oncle et son père avaient servie.

Et maintenant que pourrai-je ajouter?

En présence d'une vie aussi remplie, après l'hommage que lui a rendu l'Eglise par la bouche éloquente de Mgr Pie, après le récit qu'elle a inspiré à M. Alfred Nettement, l'éloge devient superflu.

Il est, dans le département des Deux-Sèvres, un petit bourg du nom de Saint-Aubin de Baubigné : c'est le berceau d'une race héroïque. Lorsque je le visitai, en 1849, je remarquai, dans sa modeste église, une sépulture de famille. Aujourd'hui la nécropole a reçu deux nouveaux hôtes, et sur l'une des dalles de pierre le touriste épelle du doigt les noms de *Donnissan*, de *Lescure*, et de *La Rochejaquelein*, unis dans la mort, comme ils le furent dans la vie, comme ils le seront dans l'admiration des âges!

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

POURQUOI L'ON FUME, par M. Louis Audiat. *Niort, Clouzot, 1867*, 75 c.

A une époque où je faisais de la politique — je parle de longtemps! — je rencontrai un jour, dans je ne sais quel journal, cette étrange proposition :

« Il n'y a de gouvernables que les peuples qui fument. »

J'ai retenu la maxime, et à la lecture de cet aphorisme je n'ai pu que me féliciter d'avoir d'avance disposé mon tempérament à la soumission envers les lois de mon pays.

C'est donc un fumeur qui écrit ces lignes, et si je parle de ma

(1) Vie de Mme la marquise de La Rochejaquelein, p. 324.

personne, c'est que le sujet traité par M. Louis Audiat exige une certaine compétence de la part du critique. Pour avoir le droit d'émettre son avis, il faut être *de la partie*.

Je suis donc de ceux qui aiment à contempler les contours irréguliers du nuage qui s'élève de leurs lèvres. M. Louis Audiat appartient également à cette estimable et nombreuse catégorie des fumeurs, et tout en suivant de l'œil la vapeur de son cigare il s'est demandé *pourquoi l'on fume*.

J'aurais été fort désireux, je l'avoue, de le savoir; par malheur, M. Louis Audiat a presque oublié de nous le dire. L'auteur de *pourquoi l'on fûme* a écrit, à côté de cette donnée, des pages délicieuses, étincelantes de verve, sans toutefois répondre directement à la question posée par son titre.

M. Louis Audiat nous présente l'histoire du tabac; il nous raconte les luttes, les revers, les succès de la plante de Nicot; il nous décrit les procédés de fabrication; il accumule les chiffres fournis par l'impitoyable statistique; il passe en revue les substances qui jouent, chez les autres peuples de l'Univers, le rôle du tabac en Europe; puis, se rappelant, un peu tard, l'annonce faite au lecteur, il nous dit :

« La sensation, tel est le but du fumeur, et voilà ce que nous cherchons avec tant d'empressement. Et puis, cette sensation continue, prolongée et uniforme, plonge l'âme dans une rêverie vague, sans but. On laisse aller la pensée à son gré. Elle va, court, vient, se perd, s'arrête. On n'a pas même la fatigue de songer : c'est une molle somnolence qui peut reposer. »

La sensation, ce n'est pas là, selon nous, la solution du problème : *pourquoi l'on fume!* Il faut creuser notre nature plus profondément que l'épiderme pour trouver l'explication de ce goût singulier.

M. Louis Audiat nous a donné une charmante bluette que l'on lira « entre la première et la dernière bouffée d'un londrès », en savourant la brochure avec autant d'amour que le cigare : je regrette, pour mon privé compte, que l'auteur ait reculé devant une étude complète sur *le tabac*, ou mieux devant les difficultés inhérentes à la publication d'un fort volume, — on s'effraierait à moins. — Le livre est encore à faire : or M. Louis Audiat avait réuni les matériaux — sa brochure en fait foi — il possède en plus le talent pour les agencer, et l'esprit — qui ne gâte jamais rien — pour enlever le succès auprès du public, dont la faveur, en France, est à ce prix. J'ai donc eu raison d'exprimer un régret qui sera partagé par tous les lecteurs.

L'auteur nous eut alors peut-être donné la véritable clef de la for-

midable énigme que son titre propose à notre méditation. Il y a là, en effet, matière à méditation sérieuse, car il ne s'agit point d'un fait ordinaire. Un goût, qui est devenu presque universel, renversant tous les obstacles, s'imposant malgré les usages reçus, amendant le code de la politesse, et cela en quelques années — il y a trente ans, on fumait peu et presque en cachette quand on se piquait de bonne compagnie — un goût irrésistible à ce point appelle l'attention des moralistes et des penseurs. Nous sommes intéressés à savoir *pourquoi l'on fume*, alors qu'en si peu de temps le tabac a conquis une si large place dans nos habitudes. L'hygiène et la physiologie ont instruit le procès du tabac : l'opinion a acquitté ce prétendu coupable. C'est le juge souverain qui a prononcé : à nous, fumeurs, de motiver son arrêt par des *considérants* d'un ordre plus élevé que les déductions de la science d'Hippocrate.

M. Louis Audiat a préféré un résumé des débats à un plaidoyer : adversaires et amis (du tabac) trouveront ce résumé disert et impartial.

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

QUELQUES FEUILLETS, par Bélisaire Moreau (1).

Sous ce titre modeste — *Quelques feuillets*, — M. Bélisaire Moreau offre à ses amis une douzaine — je les ai comptés — de ces *riens* que l'historien latin estimait *quelque chose* sous la plume de Catulle :

> Cornoli, tibi; namque tu solebas
> Meas esse aliquid putare nugas (2).

Comme le chantre de Lesbie, M. Bélisaire Moreau dédie ses poésies à l'Amitié, et comme Catulle il s'adresse de préférence à la Muse des Amours.

Le canevas, pour être riche, n'offre pas l'attrait de la nouveauté. Cependant l'auteur prise l'*originalité* à sa juste valeur, peut-être même à un taux élevé :

> Ressembler à tout le monde
> Ne fut jamais mon *dada*.

(1) Saint-Maixent, imprimerie Ch. Reversé.
(2) *Catulli, carminum liber*, I, v. 3 et 4.

De peur qu'on ne me confonde
Avec... tel autre. — Voilà.
L'original, je suppose,
N'est ni commun ni banal;
C'est être au moins *quelque chose*
Qu'être original (1).

Pour mettre sa fière devise en pratique, M. Bélisaire Moreau devait, selon nous, éviter les sentiers battus, et s'il tenait absolument à rencontrer, sur sa route,

La bergère sans houlette
Trottinant par le chemin (2)

il aurait pu se souvenir que ce chemin ne menait pas de Jérusalem à Jéricho, et tout en imitant, à l'occasion, le bon Samaritain de la parabole, éviter de donner une leçon à la foule des « croyants »

Insensible à la voix
De l'enfant qui disait
Pour la centième fois :
« Je m'adresse aux bonnes âmes... (3) »

Ce mélange du profane et du sacré me rappelle certaines tapisseries du siècle dernier, où des Amours — on en mettait partout — se jouent, dans la bordure, au-dessus de la tête des apôtres : la morale évangélique veut un autre encadrement!

Que dirons-nous maintenant des vers de M. Bélisaire Moreau? La pensée inscrite à la première page, et qui perce sous le titre, désarme la critique.

Lorsqu'Enée va consulter la sybille, il la supplie de ne pas confier ses oracles à des feuilles légères qui tourbillonnent au gré du vent :

... Foliis tantum ne carmina manda
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis (4).

M. Bélisaire Moreau ne croit pas évidemment que les inspirations de sa Muse aient droit à un meilleur sort que le destin ordinaire des

(1) *Quelques feuillets*, p. 13.
(2) *Idem*, p. 19.
(3) *Idem*, p. 12.
(4) *Virgilii, Æneidos*, lib. VI, v. 74 et 75.

vers sybillins, et d'avance il abandonne ses *feuillets* au souffle capricieux de la publicité.

J'ajoute que j'ai lu beaucoup de vers moins faciles et moins bien rimés que les vers de M. Bélisaire Moreau.

A ce sujet je serais tenté de m'inscrire en faux contre cet aphorisme : « La poésie ne souffre pas la médiocrité ! » Cependant l'enfant bégaie d'ordinaire avant de parler, et nous prêtons une oreille complaisante à à son petit jargon : serions-nous donc moins indulgents pour cette belle langue des vers qu'il n'est pas donné à tous de bégayer, et qui nous paraît être en grand honneur à Saint-Maixent et lieux circonvoisins? Boileau est ici le grand coupable; l'auteur du *Lutrin* s'est si bien approprié l'arme de la satyre que ses préceptes mêmes sont écrits avec ce stylet acéré. On connaît l'apologue du médecin devenu architecte, apologue que termine cette foudroyante apostrophe :

> Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
> Ouvrier estimé dans un art nécessaire
> Qu'écrivain du commun et poète vulgaire (2)!

Loin d'imiter l'inflexible censeur, nous ne cesserons de répéter, sur tous les tons, à ceux qui, de nos jours, ont la rare *audace* de rimer :

Courage, poètes ! courage ! Entretenez d'une main pieuse le feu sacré que les prêtres attitrés du temple des muses négligent d'aviver, et soyez fiers de vos études, car si jadis elles menaient aux astres, il y a déjà longtemps qu'elles ne conduisent plus à la fortune !

AMAURY DE LINIERS.

***

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE DE LA MAISON DE LASTIC, *Poitiers, imprimerie de H. Oudin*, gr. in-8°.

La maison de Lastic est originaire de l'Auvergne, où elle a toujours brillé au premier rang. Le Poitou a recueilli un rameau de l'une de ses branches, celle de Saint-Jal, qui avec celle de Vigouroux, sont les seules qui perpétuent aujourd'hui son illustration.

Bien que l'on en ait dit et que l'on dise encore, l'histoire de nos anciennes provinces se résume en grande partie dans celles des monastères et de ces anciennes races dont le nom se retrouve à chaque

(2) *Art poétique*, ch. IV, v. 26, 27, 28.

page sous la plume des chroniqueurs. Si l'on retrouve les traces des mœurs, des usages et des coutumes dans les chartes des monastères, leur mise en action se voit dans les faits et gestes des hauts seigneurs et des grands barons. Les cartulaires se complètent par les généalogies, et comme chez les Romains les archives de nos familles patriciennes conservent encore pour nos historiens des documents de nature à éclairer leur marche, jeter la lumière sur bien des événements. L'on ne doit donc pas toujours voir dans les travaux du genre de celui qui nous occupe, ce que la pente démocratique de nos opinions actuelles nous porte trop souvent à y rechercher, une stérile satisfaction d'amour-propre ; mais de nouveaux matériaux apportés pour faciliter l'étude de nos origines.

Nous ne croyons pas devoir suivre pas à pas cette généalogie dans ses détails intimes de branches et de degrés. On y retrouve ce mélange de grandeurs et de revers qui sont l'apanage inséparable de tout ce qui existe. Nous regrettons seulement que pour donner une plus grande garantie à sa parole, l'auteur n'ait pas cru devoir insérer plus de pièces justificatives, n'ait pas cité avec plus de soin les livres, les manuscrits, les dépôts publics ou privés dans lesquels il a puisé ses matériaux. Nous vivons à une époque où l'on ne croit guère sur parole, où le lecteur aime bien à retrouver la preuve des faits qu'on lui affirme, à se procurer le plaisir de contrôler la véracité de l'écrivain ; en fait de généalogie surtout nous croyons que cette exigence est commandée par un impérieux besoin et que jamais les assertions de l'auteur ne doivent être plus appuyées, et puisque nous en sommes sur ce point que la personne qui a écrit cette généalogie nous permette de relever une assertion que nous trouvons à la page VII de son avant-propos : « une preuve de l'antiquité de cette maison, dit-il, est consignée dans le cartulaire de Saint-Julien-de-Brioude qui comptait en 1070 Pierre Bayard de Lastic, au nombre de ses chanoines-*comtes*. Or on sait que pour être admis dans ce chapitre il fallait prouver *huit quartiers* de noblesse, quatre dans chaque ligne ; le quartier étant de 25 ans Pierre Bayard *avait dû constater une origine noble remontant à un siècle au moins ; ce qui reporte à 950*. »

Est-ce bien exact ? que l'on tienne pour vrai l'assertion de Besly qui attribue la fondation du chapitre de Brioude à Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne en l'année 898. Que l'on accepte l'opinion de cet auteur qui prétend que dans le principe c'était un ordre de chevalerie transformé plus tard en un chapitre ecclésiastique, soit, mais donner en 1070 aux chanoines le titre de *comte*, prétendre que dès lors il

fallait pour y être admis faire preuve de huit quartiers de noblesse, à une époque où la noblesse telle qu'on la comprit plus tard en la réglementant n'existait pas, n'était à proprement parler que l'aristocratie de la force, c'est aller contre toutes les notions que la critique historique a dégagées des nuages des fables et traditions. La famille de Lastic au reste n'a pas besoin de s'appuyer sur d'aussi faibles arguments pour ustiller son antiquité et son illustration ; son nom se trouve cité trop fréquemment dans l'histoire.

Depuis Hugues, le compagnon, le prudent et habile conseiller de Simon de Montfort, cette maison s'est toujours distinguée par les éminents services qu'elle a su rendre à la France et aux partis qu'elle soutenait. Qui ne connait cette grande figure de Jean Bompart de Lastic, grand-maître de l'ordre des hospitaliers de Jérusalem, qui en 1440 sut défendre victorieusement la ville de Rhodes contre les attaques du soudan d'Egyte, et par sa fière contenance en imposer au vainqueur de Constantinople, au farouche Mahomet II. Citons encore Jean de Lastic de Sieujac, l'intrépide et opiniâtre ligueur, rappelons que chaque génération a pour ainsi dire fourni un membre au chapitre noble de Brioude, un chevalier à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, que dans les temps modernes elle a versé son sang sur tous les champs de bataille où l'ancienne monarchie a combattu les ennemis de la France, que ses représentants n'ont point dégénéré de leurs ancêtres; que pour notre époque et nos contrées elle a vu ses enfants se distinguer dans nos guerres, et peut s'enorgueillir d'avoir donné le jour à l'un de nos meilleurs écrivains, et fourni au corps des officiers des haras des hommes dont le nom fait autorité dans la science de l'hippiatrique.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

De quelques questions de vicinalité. — De l'assimilation des chemins de grande communication de la Charente aux routes départementales, par Edgard de Champvallier, conseiller général. *Niort, Robin et L. Favre, 1868.* in-8°

Nous voici en présence d'un ouvrage sérieux et d'une grande portée. Bien que l'auteur traite plus particulièrement la question au point de vue de la Charente, il y a certains paragraphes, ceux indiqués sous les nos IV et V, qui peuvent être d'une application pratique dans tous les départements.

Quelle est en effet la base du système de l'auteur, que demande-t-il ? que l'entretien des chemins de grande communication cesse d'être supporté par les communes et devienne une charge essentiellement, uniquement départementale.

Maires et propriétaires ruraux ne savent que trop combien est lourd le poids que leur impose l'entretien de ces grandes lignes, créées bien plutôt dans l'intérêt cantonal et même départemental que dans le but de relier les communes entre elles.

Le véritable réseau vicinal pour la commune n'est-il pas celui qui facilite les relations de bourg à bourg, de village à village, de hameau à hameau, véritable toile d'araignée qui couvrant le sol de ses innombrables fils entre-croisés permet au voyageur de parcourir avec célérité et sécurité tous les points du territoire.

Et bien ces lignes d'une si incontestable utilité quelle est leur part dans la distribution des prestations? Dans quelle proportion ce réseau le seul, le vrai réseau vicinal par excellence qui répond aux intérêts de tous, du petit comme du grand propriétaire, parce qu'il donne accès partout; dans quelle proportion reçoit-il? A peine une journée sur trois; que dis-je, la proportion est encore moins forte, car le travail est loin d'être traité avec la même sollicitude. Abandonnée le plus souvent aux Maires qui délégue ses pouvoirs à un piqueur, la surveillance est presque toujours illusoire. Le piqueur chargé de la conduite des travaux et du soin des émargements des feuilles ne presse personne; il est payé à la journée et quelle que soit la somme de travaux qu'il a reçus, sa rétribution est la même; puis il a de la complaisance pour l'un, des égards pour un autre. Le travail s'exécute cahin-caha et le peu que l'on avait à faire faire se trouve amoindri encore par la négligence ou la connivence de l'agent proposé à sa confection.

Mais les agents-voyers? les agents-voyers malgré leur zèle ne peuvent tout faire, tout surveiller, être partout, lever et dresser les plans, suivre la confection ou l'entretien des chemins de grande, de moyenne communication, d'intérêt commun de petite vicinalité, etc. Leurs forces n'y peuvent suffire. Allégez leur responsabilité en distrayant de leur service la grande vicinalité et vous leur donnerez le moyen de diriger sur la petite une attention dont elle est digne à tous égards, ils pourront alors s'occuper utilement de ces chemins si déshérités et qui pourtant pour le prestataire sont le plus impérieux des besoins, ceux pour lesquels il travaille le plus volontiers; car ce sont ceux qui le conduisent de sa maison à sa vigne, à son pré, à son champ.

Nous terminerons ce trop succinct exposé d'une question qui se pré-

sente avec tant d'opportunité après la loi que vient de voter le Corps législatif en invitant tous ceux qui par position ou devoir sont tenus de s'occuper de la vicinalité à lire l'ouvrage de M. de Champvallier, à peser la valeur des arguments dont il se sert, et tous.

Les conclusions de l'honorable conseiller général de la Charente sont du reste claires et précises, — les voici :

Veut-on que la vicinalité soit et devienne *complétement* une vérité dans nos campagnes ; il faut :

1° Assimiler les chemins de grande communication aux routes départementales.

2° Abandonner aux communes *tout* le contingent communal, en nature et en numéraire en faveur des chemins d'intérêt commun et des chemins ordinaires.

3° Placer le service de la grande vicinalité sous l'administration des ponts et chaussées.

(Un propriétaire campagnard).

*
* *

Pétition au Sénat, par M. Plasse, président de la Société des vétérinaires des Deux-Sèvres.

M. Plasse est bien connu par ses travaux sur le *Parasitisme-Cryptogamique*. Voué depuis longues années à la propagation de cette idée, il réclame à chaque occasion pour obtenir que l'on veuille bien l'expérimenter, et qu'elle reçoive enfin la sanction des corps-savants, — car il sait par expérience que l'on est habitué, et peut-être un peu trop, — à considérer leur opinion comme des lois, à rejeter ce qu'ils repoussent, à n'accueillir que ce qu'ils ont bien voulu accepter.

La science progresse et il est souvent fâcheux de voir ses progrès rendus sinon stériles du moins enrayés dans leur marche par ce que l'on ne peut s'empêcher de considérer parfois comme un espèce de parti pris.

Il y aurait quelque chose de mieux à faire dans l'intérêt de tous, surtout quand les nouvelles idées touchent d'aussi près à l'hygiène publique.

M. Plasse a cru devoir en appeler au Sénat pour faire constater son droit de priorité au sujet de la création des congrès sanitaires et il réclame instamment qu'on lui permette de justifier par des expériences contrôlées, que la cause première des épidémies, des épizooties qui

viennent décimer les hommes et les animaux, ne sont point comme on persiste à le croire, le résultat d'émanations putrides, mais proviennent de la mauvaise qualité de la nourriture absorbée.

M. Plasse fait appel à la haute assemblée, et dans une note bien capable de donner à réfléchir, il pose ce redoutable principe que les farines agglomérées par la moisissure sont en France la cause du décroissement de la population (1). Ces quelques mots seuls sont de nature à appeler toute l'attention de MM. les sénateurs sur la pétition de l'honorable médecin-vétérinaire et de les porter à la recommander à toute la sollicitude de M. le ministre de l'agriculture.

*
* *

Bonchamps et les Prisonniers républicains de Saint-Florent-le-vieil, par M. Alb. Lemarchand, conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville d'Angers. (*Extrait de la Revue d'Anjou*).

Nous sommes bien les enfants du doute, et comme le fait remarquer M. Lemarchand, il est une école historique qui s'est donné la triste mission de révoquer la vérité de tout ce que l'on affirme, de nier les grandes choses, les belles actions, lorsque ces grandes choses, ces belles actions sont le fait de personnages qui ne partageaient pas leur manière de voir.

Est-ce à l'intervention de Bonchamps que les 5000 prisonniers que l'armée vendéenne traînait après elle, dans sa retraite sur la Loire, durent d'avoir la vie sauve? Ce fait que nient quelques historiens *modernes* est reconnu exact et vrai par les contemporains, et les documents émanés du parti républicain lui-même sont de nature à confirmer l'opinion de ceux qui pensent que Bonchamps illustra sa mort par cette belle et généreuse pensée.

C'est ce que M. Lemarchand s'est attaché à justifier, et nous croyons que son argumentation réunie aux témoignages qu'il invoque convaincra tous ceux qui ne cherchent que la vérité.

*
* *

Rapport sur l'ouverture des VIIe et VIIIe Puits funéraires de Trousse-poil, commune du Bernard, par M. l'abbé F. Baudry.

Catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jehan Moreau, en

(1) Les faits qui viennent de se passer à Nantes et dont les journaux ont retenti, prouvent que les idées de M. Plasse sont loin d'être purement spéculatives.

1447, par MM. l'abbé F. Baudry et Constant Gourraud. — Extraits de l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, 1866.

Nous ne nous appesantirons pas sur le premier de ces mémoires, nous avons à plusieurs reprises initié nos lecteurs aux heureuses découvertes de M. l'abbé Baudry, et ce rapport n'est à proprement parler qu'une reproduction de ceux que le docte ecclésiastique a adressés au comité impérial des travaux historiques.

Le catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jehan Moreau est un curieux document bibliographique, et la note qui le précède, due à la plume de M. l'abbé Baudry, en fait ressortir toute l'importance.

Jehan Moreau était conseiller et avocat fiscal du roi René, pour sa châtellenie de la Roche-sur-Yon, et descendait d'une famille du Bas-Poitou, qui appartenait à la robe depuis trois générations.

L'on trouve dans cette bibliothèque comme un reflet du programme des études qui étaient en honneur à la fin du xve siècle, et la Religion, le Droit canon, le Droit civil et la Littérature y avaient d'intéressants représentants.

Nous extrayons quelques détails de ce curieux catalogue :

« Ung beau code tout faict à lectres d'or, dont le second feuillet se commince — *A. Theodosio divine memorie.*

« Le répertoire *Dom Ludovici de Cortesiis* dont le second feuillet *Vel ad obligandum* et lu au père de madicte femme.

« *Item* en tièrs est le résidu des tiltres, lesquels livres j'ai achacté des biens de feu mon compère le curé de la Roche-sur-Oyon et m'ont cousté xx escuz.

« *Item* mon petit décret en mectres que j'ay fait faire à Poictiers et m'a cousté ung escu.

« Ung petit roman couvert de roge appelé *Passe-Temps* sur la question de France et d'Angleterre.

« *Item* le roman de *Modus et Racio* onquel est aussi le roman *Destrille Sauveau et de la Chastelaine de Vergy*, avecqs une bonne instruction pour eschiver le temps pestilencieux, et aussi y a la forme de garir vins selon l'usement de Flandres.

« *Item* ung livre que j'ai fait faire de l'*Arbre des Batailles* et à la fin est *le Quadrilogue* de maistre Alain Charretier, et y sont les cas esquelz aucun encourt excom. par les droitz ou constitucion.

« *Item* ung livre de romant *des Eschecz* et à la fin le livre *des Bonnes Meurs.*

« *Item* ung petit livre appelé *le Curial*, onquel sont aussi comprinses certaines formes du fait des armes.

« *Item* ung petit livre de *Réveil-Matin* (du débat des dames), du breviayre des nobles et autres choses, lequel j'ay fait faire.

« *Item le romant de Troye* en françoys.

« *Item le romant de Troye* en latin.

« *Item le romant de la Rose* en francoys dont le second feuillet se comaince *Après.*

« *Item le romant des Sept Sages et de Marcques sénéchal de Rome.*

« *Item le romant de la Tour et de Grisilidis.*

« Ma bible belle et bien vraye laquelle j'ay achapté de Jehan Vreignaut, demourant à Paluyau, héritier de feu messire Lucas Buceau, prêtre, et ay poyé de ladite bible la somme de vingt escuz d'or.

« *Item* ung romant de *Cristine* autrement dicte *Otheas* déesse de Sapience, lequel j'ay fait faire et m'a cousté vingt s.

« *Item* ung romant par forme de *croniques de Baudoyn, comte de Flandres*, lequel m'a cousté à doubler et relier xxv s.

« *Item* mon breviaire que m'a donné Mgr de Luçon, etc., etc.

M. l'abbé Baudry rapportant à la valeur actuelle de l'argent les diverses évaluations données par J. Moreau à quelques-uns des livres de sa bibliothèque trouve que le prix de trente d'entr'eux s'élevait à 16,863 fr., et ces trente volumes formaient à peine le quart de ceux qu'il possédait.

Trouverait-on aujourd'hui beaucoup d'amateurs disposés à faire de pareils sacrifices ?

*
* *

ESSAI DE NATURALISATION DES VÉGÉTAUX UTILES A L'AGRICULTURE ENTRE LES PARALLÈLES 30 ET 46, PLUS PARTICULIÈREMENT AUX PUISSANCES COMPOSANT LE BASSIN MÉDITERRANÉEN, LA PROVINCE D'ALGER PRISE POUR TYPE, par F. Gallais, maire de Ruffec (Charente.) *Angoulême, Nadaud et Ce*, 1868.

Le titre que M. Gallais donne à sa brochure en fait clairement pressentir le contenu. Il étudie tout d'abord le climat, fait la description topographique et physique de la province d'Alger et passe ensuite en revue la constitution géologique du sol qui la compose, puis résumant les divers résultats qu'il a constatés, les comparant entre eux et avec les notions les plus récentes que nous possédons sur les climats, les terrains, la température qui règnent et existent en Amérique, en Asie et dans l'Océanie, il arrive par le plus simple des raisonnements à dé-

montrer quelles sont les plantes qui vivant dans de semblables milieux, peuvent réussir soit sur le bord de la mer, dans les plaines, sur les revers de l'Atlas; pas un conseil qui ne soit justifié par de scientifiques considérations. Grâce à ces travaux, aux précieuses indications que contient cette brochure, qui cependant n'est qu'un simple exposé de doctrines justifiées par quelques exemples, le colon intelligent qui voudra modifier ses cultures, saura quelles plantes il doit choisir et cultiver, eu égard au lieu qu'il occupe, et s'épargnera bien de coûteuses entreprises et de décevantes espérances.

Aussi ne doit-on pas s'étonner si M. Gallais dont la première excursion dans notre colonie Africaine s'est faite sous le patronage de son Excel. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est retourné cette année sur le terrain de ses premiers essais pour maintenant étudier au point de vue pratique les théories développées dans l'opuscule que nous analysons. Souhaitons heureuse réussite à l'habile explorateur. Notre malheureuse colonie si éprouvée depuis quelques années mérite toutes nos sympathies et nous devons espérer que les travaux de M. Gallais, en permettant de la doter de nouvelles richesses végétales, contribuera d'une manière efficace à lui donner la prospérité.

*
* *

Danses Macabres et Moralités. — Sous ce titre M. de Longuemar a donné dans le *Moniteur de l'Archéologue*, n° 7 et 8 du t. 2 (1) une intéressante description accompagnée de dessins d'une *danse Macabre* peinte sur les murs d'une chapelle de l'église de Josselin (Morbihan) et d'une *moralité* qui décore une petite chapelle sise au village de Souhé (Vienne).

L'artiste Breton a disposé ses personnages en trois groupes représentant les diverses classes de la société : Le premier montre les membres les plus éminents du clergé et les têtes couronnées, le second, la noblesse et la bourgeoisie, le troisième, le peuple et les différents âges de la vie. Une remarque que fait M. de Longuemar, c'est que tous ces personnages, sauf un bon évêque qui accepte avec résignation l'avertissement qui lui est donné, paraissent des plus récalcitrants à obéir et qu'aucun d'eux ne parait le faire de bonne grâce.

(1) Le *Moniteur de l'Archéologue* sous la direction de M. de Coustou-Coysevoix Mantauban.

Ces lugubres tableaux se déroulent sur une bande à fond rouge-brique, haute de 1 mètre 20 centimètres qui occupe une partie des murs ouest et nord de la chapelle, dans laquelle on voit également les armoiries de Mme de Gié et de Mme de Rohan, comtesse de Chabot-Saint-Aulaye.

La moralité poitevine a pour titre *le dict des trois morts et des trois vifs*, scène bien souvent répétée au Moyen-Age. D'élégantes bordures l'environnent et il semble que l'artiste ait voulu imiter les anciennes tapisseries historiées.

Trois jeunes gens, richement vêtus et montés sur des coursiers, ont pénétré, entraînés par l'ardeur de la chasse à l'oiseau et aux chiens courants, dans un cimetière; trois morts réveillés par les cris des chasseurs, se lèvent de leurs tombes de pierre et leurs reprochent sans doute leur profanation.

Le peintre avait placé sur la tête des acteurs de cette scène des cartouches contenant et les admonitions des uns et les répliques des autres; elles ont en partie disparu. M. de Longuemar n'a pu relever que les deux qui suivent :

Les morts.

« Nous avons estez en chance
« Autre foys comme estes à présent
« Mais vous viendrez à notre dance
« Comme nous sommes maintenant.

A quoi les vifs répondent :

« Nous sommes en gloire et honneur
« Remplis de tous biens et durance
« Au monde mettant notre cueur
« En y prenant notre plaisance.

Cette dernière peinture paraît dater de la fin du xve siècle. L'on sait combien l'étude de ces fresques rend de service à l'artiste pour la connaissance des costumes. Deux lithographies accompagnent ce mémoire et complètent heureusement les explications du texte.

*
* *

La question du canal maritime de Luçon, par M. Daviau, fils aîné.

Le canal maritime de Luçon est d'une incontestable utilité pour cette ville, même pour la Vendée toute entière.

L'on ne peut donc que savoir gré à M. Daviau de l'heureuse idée

qu'il a eue d'attirer sur elle l'attention publique; et la faveur marquée avec laquelle son œuvre a été accueillie par tout le monde, justifie qu'en la traitant il s'est inspiré de l'utilité générale.

Nous ne doutons pas un instant que les vœux qu'il contient, vœux qui ne sont que l'écho des sentiments du pays tout entier, ne soient examinés et accueillis par tous ceux auxquels il appartient de leur donner satisfaction. Ils sont présentés d'une manière trop convenable, et sont trop réels pour que dans un avenir plus ou moins éloigné leur réalisation ne soit pas la conséquence de la petite brochure de M. Daviau, fils aîné.

*
* *

Nous voudrions — et nous ne le pouvons pas — nous voudrions qu'il nous eût été possible d'admettre dans la *Revue*, un compte-rendu détaillé de l'étude que M. Ed. de Barthélemy vient de publier sur *Gerbert, sa vie et ses ouvrages*, suivie de la traduction de ses lettres (1). Gerbert le moine Auvergnat, qui devint le pape Silvestre II, fut tout à la fois un grand politique (trop grand peut-être, car l'ambition égare souvent ceux qui se trouvent trop activement mêlés aux affaires du monde), un mécanicien, un astronome qui devança son époque de plusieurs siècles, un professeur éminent, un savant mathématicien, un profond philosophe. La traduction de ses lettres met à la portée de tous d'importants et curieux documents sur le IXe siècle, l'extinction de la race carlovingienne et l'avénement des Capétiens sur le trône de France. Nous ne pouvons rien dire de tout cela avec détails, car Gerbert ne se rattache à nos contrées ni par sa naissance, ni par ses relations et nous devons rester fidèle à notre programme.

*
* *

Du service médical des pauvres, par M. Gyoux, docteur en médecine et en chirurgie, etc., *Versailles*, *E. Aubert*, 1868.

Ce mémoire, couronné par la Société de médecine de Versailles, le 26 septembre 1867, touche aux questions les plus élevées et tout à la fois les plus ardues de l'assistance publique. Il renferme dans son ensemble de belles pages et des idées fécondes. L'on voit que praticien habile et profond penseur l'auteur a envisagé avec attention tout ce qui ressortait de ce sujet si actuel.

(1) Paris, Lecoffre, fils et Ce.

M. Gyoux n'est pas partisan de la centralisation des malades dans les hôpitaux des villes. Il voit dans ces établissements ainsi placés une source de périls pour la santé publique, car, comme il le dit non sans raison, le plus grand danger que l'on peut faire courir à un malade, c'est de le placer près d'un autre malade, et pour s'opposer à la création de ces asiles de la souffrance il s'appuie avec l'expérience sur la répugnance instinctive qu'éprouvent, pour s'y faire transporter, les classes mêmes de la société pour le soulagement desquelles on les élève.

L'habile praticien développe avec talent les services bien plus réels que rendent à la classe ouvrière les sociétés de secours mutuels et examine minutieusement la réglementation de leur service médical.

Puis venant à l'organisation de la médecine cantonale il critique avec un peu trop d'âpreté peut-être les dispositions législatives et administratives qui la régissent dans un grand nombre de départements. Nous ne pouvons sur ce point laisser passer bien des assertions de l'auteur; certes nous respectons comme lui la dignité professionnelle et nous ne mettons pas en doute l'honorabilité du caractère du corps médical, mais il y avait, il y a pourtant quelque chose à faire dans les campagnes surtout, et nous ne pouvons bien comprendre les motifs qui lui font repousser les créations des médecins cantonaux. Nous trouvons que dans ces chapitres comme dans ceux où il discute les règlements des sociétés philantropiques il se préoccupe un peu trop de la question d'argent et pas assez de celle du malade. Nous ne voulons pas plus que lui que le médecin devienne l'esclave du malade, nous savons quelles sont les exigences de certains, qui croissent en raison inverse de leurs facultés pécuniaires. Nous ne voulons pas créer un *droit au secours*, mais nous demandons sans croire être trop exigeant qu'en pareille circonstance le médecin se contente d'une rétribution modeste au-dessous même de ce qu'elle devrait être, car c'est encore un nouveau moyen de faire la charité; à part ces critiques que nous nous permettons, nous croyons le mémoire de M. Gyoux appelé à prendre une place fort honorable dans la bibliothèque des économistes, des médecins et des administrateurs; il se recommande par de sérieuses qualités à toute leur attention.

NATHAN.

CHRONIQUE

—

Le 10 janvier 1868 s'éteignait à l'hospice militaire en l'île de la Réunion, M. l'abbé Athanase Augereau, aumônier de la marine. Né à Cholet il fut attaché au diocèse de Luçon et s'y distingua par d'heureuses qualités à Maillezais et à l'île de Bouin en qualité de vicaire, à Thiré dont il fut curé. Attaché à l'aumônerie de la flotte, il fut promptement apprécié par M. l'abbé Coquereau qui même lui en confia pendant une année la direction. Les services rendus par M. l'abbé Augéreau pendant la guerre de Crimée, où il fut constamment au milieu des morts et des mourants sont incalculables. Il prit part à l'expédition d'Italie, au siége de Gaëte, au blocus de Venise, et pendant huit années il fut chargé du service d'aumônier sur le vaisseau-école des canonniers et sur celui des aspirants de marine.

Nommé aumônier supérieur des stations aux mers de Chine et du Japon, il se rendait à son poste malgré la maladie dont il était atteint, mais devenue plus forte que son courage, il fut forcé de débarquer et bientôt après la mort vint l'enlever.

M. l'abbé Augereau était chevalier de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

*
* *

Les derniers jours d'avril ont vu s'éteindre dans nos contrées une de ces hautes et fortes intelligences qui constamment appliquées à faire le bien ne laissent après elles que des regrets.

M. Philippe-Jules Creuzé, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien directeur de la manufacture d'armes de Châtellerault, ancien président au tribunal de commerce, etc., etc., né en 1803, a été enlevé par une mort subite à l'amour de ses enfants, à l'affection et au respect que lui

avaient voués ses concitoyens, à quelque classe de la société qu'ils appartinssent.

Jamais la ville de Châtellerault n'avait vu depuis le décès du père du défunt un pareil concours se presser autour d'un cercueil. C'est que si elle dut à ce père le magnifique établissement qui fait sa fortune et sa gloire, c'est au zèle, à la persévérante énergie de celui qui vient de succomber que l'on doit surtout attribuer le développement inespéré qu'il a su prendre.

M. Pailler, bâtonnier de l'ordre des avocats, dans un langage éloquent et parti du cœur, a rendu aux vertus de l'homme privé, aux éminentes qualités de l'homme public un sincère et véridique hommage. Les larmes et la tristesse des innombrables témoins de cette funèbre cérémonie étaient la preuve que l'orateur était le fidèle interprète des sentiments de la population toute entière, et que ce deuil était considéré par tous comme un deuil public.

*
* *

Nous venons de lire dans le *Journal d'Agriculture* un intéressant article consacré à faire ressortir tous les avantages que le *département des Deux-Sèvres* doit retirer de la chaire d'enseignement agricole dont la création à l'Ecole normale de Parthenay est due à l'initiative du Conseil général. Les bienfaits de cet enseignement, grâce aux mesures adoptées, rayonnent dans tous nos arrondissements par suite des tournées périodiques du professeur. Mieux placé que l'auteur de l'article pour apprécier les résultats de cette institution, nous ne pouvons malheureusement pas accepter comme réalisés tous les progrès qu'il accuse. Nous voyons de trop près le sans-façon avec lequel *la routine* traite encore *la science*; mais Dieu merci, celle-ci ne se décourage pas, et quelque minimes que soient les victoires obtenues elles ont toujours au moins cette heureuse conséquence qu'insensiblement les mauvaises coutumes disparaissent et que chaque année les pratiques rationnelles et consacrées par l'expérience viennent s'y substituer.

*
* *

L'Exposition de peinture de cette année contient plusieurs œuvres qui nous intéressent (1).

(1) Dans un de nos prochains numéros nous donnerons des articles spéciaux sur les exposants de notre région.

M. O. de Rochebrune a envoyé une eau-forte de grande dimension, représentant l'intérieur de la cour du Louvre, vue prise du guichet qui donne accès sur le pont de l'Institut; au premier plan se distinguent les substructions du vieux donjon de Philippe-Auguste, mises au jour récemment; et pour fond l'on a la magnifique façade du monument que surmonte et domine le pavillon de l'Horloge. L'effet est saisissant.

M. Tessier, de Fontenay, y est représenté par un portrait de M. Florent Tessier et un tableau de genre.

*
* *

Nous ne devons pas oublier l'envoi de M. Louis Germain, notre peintre niortais, qui est représenté par un gracieux et charmant tableau de fleurs, et une étude de nature morte représentant des faisans. M. Germain a abandonné momentanément la grande peinture, peut-on le lui reprocher en voyant ces deux toiles. Bien difficile serait celui qui en jugerait ainsi. Rappelons en passant que l'œuvre magistrale dont il a recouvert les murs de la chapelle de l'hospice de Niort vient de recevoir une nouvelle consécration, et que Mgr l'évêque de Poitiers lors d'une cérémonie religieuse qui a eu lieu le 19 avril dernier, s'est fait par d'éloquentes paroles le nouvel interprète de l'admiration de tous.

Le catalogue de l'Exposition nous indique encore d'autres œuvres dues à des artistes de l'Ouest. Nous y reviendrons.

*
* *

Une chaire d'agriculture vient d'être créée au Lycée Fontanes à Niort et la direction en a été donnée à M. Mabilleau, auteur d'un catéchisme agricole dont nous avons parlé dans un de nos précédents comptes-rendus.

*
* *

. . . . . *Comme un Bossu*, tel est le titre d'un vaudeville en un acte, dû à la verve de M. Bélisaire Moreau, de Saint-Maixent, et joué dans cette ville le 30 avril dernier. Nous ne connaissons de cette pièce que le titre et le nom des personnages, mais on la prétend *charmante*; il est vrai que c'est l'annonce que nous avons sous les yeux qui dit

cela ; nous espérons que le public aura ratifié l'épithète par ses applaudissements et que M. Bélisaire Moreau voudra bien laisser affronter à son œuvre les feux de la rampe de la salle de spectacle de son chef-lieu de département, il paraît du reste que nous pourrons prochainement la lire, alors nous pourrons l'apprécier.

*
* *

Mlle Bardy, l'auteur si bien inspirée de l'*Idéal du bonheur dans la vie religieuse*, a eu l'honneur de recevoir dernièrement un bref de Sa Sainteté Pie IX, par lequel le S. Père la félicite du talent et de la pieuse érudition qu'elle a déployés dans cet ouvrage, et lui envoie sa bénédiction apostolique.

*
* *

Nous lisons dans le *Publicateur de la Vendée* cette nouvelle qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui s'occupent de notre ancienne littérature poitevine :

« On vient de découvrir, dans de vieux papiers de famille, le ma-
« nuscrit autographe du xe chant de l'*Epopée chrétienne*, de Julien
« Collardeau, troisième du nom, procureur du roi à Fontenay, dont
« on ne possédait, jusqu'ici, que quelques fragments. Cet intéressant
« manuscrit est entré dans la collection de l'un de nos compa-
« triotes.

*
* *

Et celle-ci :

« La Société des antiquaires de l'Ouest, de Poitiers, vient d'acquérir la matrice originale en bronze du sceau exécuté au commencement du xive siècle pour le prieuré de Loge-Fougereuse. Elle est de forme ovale et porte pour légende : † s' prior' de. loge. favgerosse. Au milieu, est une tige surmontée d'une fleur de lis héraldique. Au pied sont deux colombes becquetant les feuilles qui pendent de cette tige. C'est, sans doute, une allusion au nom de la seigneurie voisine du Lys, dont les possesseurs avaient droit de *litre* dans l'église de Loge-Fougereuse. »

*
* *

Notre sculpteur poitevin, M. A. Brouillet, vient d'être chargé par

le ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts de l'exécution du buste en marbre du compositeur Dalayrac, qui est destiné au Conservatoire impérial de musique à Paris.

*
* *

Nous recevons la note suivante de M. H. Imbert de Thouars, c'est par elle que nous terminerons cette chronique.

« *Sceau de Henri de la Trémoille, duc de Thouars.*

« Il y a quelques mois, nous signalions aux lecteurs de *la Revue* le sceau de Dunois, que le hasard faisait découvrir à Oiron. Nous avons à parler aujourd'hui d'une trouvaille archéologique du même genre, faite auprès de la ville que nous habitons. Il s'agit du sceau de Henri de la Trémoille, duc de Thouars, né en 1598, mort en 1674 (1). Il représente un écusson écartelé au 1er de France, qui est d'azur à trois fleurs de lis d'or, au 2e et au 3e de Laval, qui est d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent et contournée de seize alérions d'azur, au 4e de Bourbon, qui est d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en barre, et sur le tout de la Trémoille, qui est d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules. Ce blason est surmonté d'une couronne ducale et entouré du grand collier de l'ordre du Saint-Esprit, avec l'ornementation prescrite par Henri IV, en 1594, c'est-à-dire les trophées d'armes et les lettres H couronnées. Sachant que Henri de la Trémoille reçut l'ordre dont nous venons de parler, le 14 mai 1633, on peut assigner à cet objet une date à peu près certaine. Gravé en relief avec le plus grand soin, il ferait honneur au Poitou, s'il était démontré qu'il sort de la main d'un artiste du pays; mais, à défaut de preuves, nous ne pouvons faire à ce sujet que des suppositions. Dès le xve siècle on vantait les chefs-d'œuvre de la *ferronnerie* de Thouars et l'habileté de ses nombreux orfèvres et bijoutiers. Pendant plusieurs siècles la principale rue de la ville a porté le nom de rue des Orfèvres. Il ne serait donc pas étonnant que l'œuvre dont il s'agit fut due à un Thouarsais.

« Par notre entremise, le sceau du duc Henri est retourné au duc Louis de la Trémoille son descendant. »

(1) Il avait épousé Marie de la Tour-d'Auvergne, qui fit construire le château de Thouars.

*
* *

Nous avons depuis notre dernière chronique bien des pertes douloureuses à enregistrer.

M. Michel Texier qui, après avoir débuté dans la marine militaire où il sut se faire un nom distingué et être parvenu au grade de capitaine de corvette, y avoir noblement gagné successivement la croix de chevalier et d'officier de la Légion d'honneur et celle de S. Ferdinand d'Espagne, avoir pris une part glorieuse à la prise d'Alger et rempli de dangereuses et délicates missions sur les côtes d'Afrique, renonça jeune encore au bel avenir que lui présageait son passé et reporta sur sa ville natale, St-Jean-d'Angély, toute l'activité et l'énergie qu'il avait déployées et qui l'avaient placé si haut dans l'estime de ses chefs.

Rentré dans la vie privée il consacra d'abord ses soins à quelques établissements de charité ; nommé président de la Société d'Agriculture, il sut donner la plus vive impulsion à ses travaux. Nommé successivement conseiller d'arrondissement et conseiller général du canton de Tonnay-Boutonne, il fut appelé à la mairie de Saint-Jean-d'Angély (26 juillet 1852) et sous son intelligente administration, la ville se renouvella pour ainsi dire et jusqu'en 1865 époque à laquelle il se retira de l'administration, mais non des affaires, il ne cessa de veiller au bien-être de ses concitoyens, à l'embellissement de la cité, et la ville reconnaissante décida que l'une des rues que l'on doit percer portera le nom de cet homme de bien.

*
* *

Si la vie de M. le président Duret fut moins agitée que celle de son concitoyen, elle ne fut ni moins honorable, ni moins bien remplie. M. Louis-Gabriel Duret consacra toute sa vie à l'étude, et lorsque l'heure de la retraite légale eut sonné pour lui, ce fut à l'histoire, à l'histoire de sa ville natale surtout, qu'il consacra toutes les forces de sa vive et toujours verte intelligence. Voué pour ainsi dire dès sa jeunesse à la magistrature, il voyait devant lui s'ouvrir un large et bel avenir, mais l'amour du pays parlait dans son cœur plus haut que l'ambition. Président à La Rochelle, il sollicita, comme une grâce la succession judiciaire que son père laissait vacante à Saint-Jean, et l'un des plus beaux jours de sa longue et honorable carrière fut celui où il

vint occuper ce fauteuil présidentiel, objet de ses plus ardents désirs. Jusqu'au dernier moment, malgré les 87 années qui avaient passé sur sa tête, M. Duret conserva toute la fraîcheur, toute la vivacité de ses sentiments et de ses facultés. Sa mémoire surtout était immense; obéissante et docile, elle lui rappelait à volonté les souvenirs les plus divers.

M. Duret était chevalier de la Légion d'honneur et est mort le 24 mai dernier.

*
* *

Après l'homme de guerre, l'administrateur et le magistrat, l'artiste; après les vieillards, le jeune homme, après le fruit dans sa maturité, l'espérance dans sa fleur. M. Léon Meneau avait 37 ans (1), musicien distingué, compositeur gracieux, poète aimable, ami sûr, esprit cultivé, écrivain agréable,— nos lecteurs ont pu apprécier ici même quelques-unes de ces qualités que nous nous plaisons à énumérer hélas! comme dernier hommage rendu à sa mémoire, — M. Léon Meneau était tout cela. L'on se rappelle avec quelle intelligence il organisa, avec quelle distinction il présida le congrès musical de La Rochelle en 1866. La Société philharmonique, dont depuis quatre ans il était le président actif et dévoué, à laquelle il avait su donner une si vive impulsion ne le remplacera que bien difficilement. Il lui fera longtemps défaut. Cette triste mort, comme le disait un journal de Rochefort, « fait un vide profond dans la phalange intelligente du pays. »

*
* *

La presse dans nos contrées a aussi payé à la mort son triste et funèbre tribut. M. Delavault, rédacteur en chef du *Mémorial des Deux-Sèvres*, est tombé, on peut le dire, la plume à la main. Quelques vives que soient les inimitiés qu'une lutte ardente, une polémique de tous les instants suscitent au journaliste continuellement sur la brèche, nous croyons qu'en présence d'un cercueil, toute animosité doit s'éteindre, tout dissentiment disparaître. Nous, du reste, nous n'avons point ici à apprécier l'homme politique, mais l'on nous permettra de regretter l'écrivain.

(1) Il est décédé le 24 mai.

*
* *

L'érection de la statue de Bernard Palissy à Saintes a déjà donné lieu à bien des discussions pour ne pas dire des dissensions. L'élèvera-t-on sur la place Blair? sera-ce la place Bassompierre qui l'emportera? Cette dernière a bien pour elle les deux dernières votes, mais il y a déjà eu tant de revirements subits que nous n'osons rien garantir et que nous en sommes à nous demander si l'on ne ferait pas mieux d'adopter, provisoirement du moins, l'idée de ce mauvais plaisant qui proposait de l'ériger.... sur une brouette, — moyen de conciliation qui satisferait peut-être les exigences de tous les partis en permettant de la placer six mois d'un côté, six mois de l'autre.

Nous nous étonnons seulement qu'au milieu de tout ce conflit d'opinions, il ne soit venu à l'idée de personne de consulter Bernard Palissy lui-même. Il nous semble, puisque l'on ne pouvait tomber d'accord, qu'il était de convenance de lui demander son avis.... et pour ce faire, n'a-t-on pas les spirites?

Pauvres grands hommes, à quoi vous êtes exposés de la part même de ceux qui vous veulent le plus de bien? A notre point de vue M. L. Audiat par son étude sur Bernard Palissy, sa vie et ses œuvres a plus fait à lui seul pour l'honneur de l'illustre potier Saintongeais, que la commission, le Conseil Municipal de Saintes et tous les souscripteurs à l'œuvre de sa statue. Dans le siècle où nous vivons le meilleur vulgarisateur de la gloire est encore l'écrivain, et tenez, la preuve, c'est qu'à peine édité en France cet ouvrage est recommandé en Italie. — Conclusion : un bon livre vaut mieux qu'une statue.

*
* *

Le deux de ce mois une imposante cérémonie réunissait à Niort les évêques de Poitiers, d'Angoulême, de Luçon, le coadjuteur de ce dernier prélat et enfin l'abbé mitré de Ligugé. Il s'agissait de la consécration de l'église Saint-Hilaire de cette ville.

Elevée par les soins et sur les plans du regretté M. Segretain, cette église se recommande par l'ampleur harmonieuse de ses formes et son cachet d'originalité architecturale.

M. le maire en faisant au nom de la ville de Niort remise de cet édifice à Mgr l'évêque de Poitiers, et ce prélat en recevant ce don au nom de l'Eglise et de la Religion ont témoigné à tour de rôle de leurs

sentiments de reconnaissance pour le don généreux que le prince-président a fait en 1852 pour l'édification de ce monument, et l'un et l'autre ont rendu pleine justice à l'homme si recommandable qui lui a consacré les dernières années qu'il devait passer au milieu de nous. Ils se sont attachés à faire ressortir ce talent hors ligne, cette probité sévère, ce coup d'œil sagace et surtout cet exquis sentiment de bienveillance qui lui faisait chercher et reconnaître jusque dans le plus humble manœuvre les éléments d'un ouvrier, les talents d'un artiste.

Pour combien d'hommes ce côté si honorable du caractère de M. Segretain n'a-t-il pas été la source d'un heureux avenir. Aussi pendant que ces voix autorisées faisaient le véridique éloge de cet homme de bien, avons-nous vu dans la foule qui nous environnait bien des poitrines se gonfler, bien des yeux se mouiller, noble tribut de reconnaissance donné par ses anciens coopérateurs à la mémoire de celui qui avait su trouver leur voie, avait guidé leurs premiers pas, les avait faits ce qu'ils sont devenus.

Un discours de Mgr l'évêque d'Angoulême, pendant la messe qui a suivi la cérémonie de la consécration, est venu développer devant les assistants l'explication symbolique des diverses cérémonies qui venaient de se dérouler devant eux. Le vénérable prélat a su lui aussi trouver de nouveaux accents pour rendre hommage à l'éminent architecte auquel on doit le monument que l'on venait de consacrer à Dieu.

*
* *

La Société philharmonique de Napoléon-Vendée a fait récemment ses débuts sous la direction de M. Sax. Auparavant, si nous en croyons ce que l'on nous en a dit, chacun des exécutants jouait un peu pour lui-même, — c'était à qui se ferait *entendre*; — aujourd'hui au contraire toutes les parties se fondent dans un harmonieux ensemble. Ce résultat fait honneur à l'habileté du chef qui dirige cette société, car nous ne sachons pas qu'il y ait au monde rien de plus susceptible que les musiciens..... si ce n'est un musicien.

*
* *

Jeunes gens qui voulez faire vos débuts dans la carrière littéraire, entendez l'appel que vous adresse M. Arnauld de Vresse, éditeur, rue de Rivoli, 55, à Paris. Nous vous avons déjà signalé le *Concours des Muses* que publie à Bordeaux M. Polydore (de Ribérac). Voici un nou-

veau moyen de vous faire connaître à vos contemporains et vous irez à bon marché à la postérité, car M. de Vresse ne vous demande que 4 francs par page de 26 lignes et vous serez remboursé en volumes.

Allons poète inconnu et incompris, ouvrez votre porte-monnaie et taillez votre plume.

*
* *

M. Kampf, lieutenant-colonel du 49e de ligne, vient d'offrir à la ville de La Rochelle une très-remarquable statue de Guiton, célèbre maire de 1628. « Guiton est représenté, dit l'*Echo Rochelais*, au moment où armé d'un poignard, il menace d'en frapper celui qui parlera de se rendre. De la main gauche, le maire retient les plis de son manteau; de l'autre il brandit l'arme. Le corps, penché un peu en avant, décrit une légère courbe et les pieds sont sur le même plan. Cette pose enlève quelque chose à la fierté de l'attitude et a été l'objet d'observations critiques. Mais le dessin et l'expression de la tête, le modelé du corps, le moëlleux des contours, la souplesse des étoffes, tout cela est d'une belle exécution et donne l'idée d'un talent mûri par l'étude, l'observation et l'expérience. »

*
* *

L'église de Saint-Saturnin, commune du Port-d'Envaux, a reçu en don de M. Ferret, fils du maire de cette localité, un tableau représentant la *Femme pécheresse* et le *Christ*. Cette toile, qui est une copie de maître, est due au pinceau de M. Ferret, un artiste amateur dont le dessin est ferme et le coloris très-bien entendu. Ce tableau mesure 1 mètre 33 centimètres de haut sur 1 m. 67 c. de largeur.

*
* *

Le *Courrier du Centre* annonce que la collection d'objets d'arts de feu M. Germeau, ancien préfet de la Haute-Vienne, sera mise en vente au commencement du mois prochain, dans l'une des salles de l'hôtel Drouot, à Paris.

On sait, dit ce journal, que M. Germeau avait profité de son séjour à Limoges, pour se former une collection d'émaux limousins, qui passe, à juste titre, pour l'une des plus complètes et des plus magnifiques que l'on connaisse en Europe.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

RÉUNION DE LA SORBONNE.

Nous avons à rendre compte de la réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements, qui pour la septième fois a eu lieu à la Sorbonne les 14, 15, 16, 17 et 18 avril dernier.

Un fait qui nous a frappé, c'est que le nombre des mémoires envoyés cette année par nos érudits de l'Ouest était notablement inférieur à celui de l'année dernière. Les sociétés d'émulation de la Vendée, archéologique de la Charente, l'académie de La Rochelle entr'autres n'y étaient pas représentées, cela ne tient-il pas un peu à l'attrait simultané qu'offrait en 1867 la concordance des réunions scientifiques et des splendeurs de l'exposition universelle; c'est bien un peu à croire, pour être savant l'on n'en est pas moins curieux.

Nous revoyons cette année des noms que nous sommes habitués à trouver pour ainsi dire chaque jour sur la brèche. Tels sont dans la section d'archéologie :

1° M. Loyseau Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine qui a donné lecture d'un *Mémoire sur les châsses de saint Martin*; travail d'autant plus intéressant que ces chefs-d'œuvre d'orfévrerie n'existent plus et que c'est grâce à de patientes investigations que l'auteur a pu en donner une description fidèle.

2° M. Le Touzé de Longuemar au nom duquel M. Beaussire a lu un *mémoire sur quelques bornes milliaires du Haut-Poitou*. M. de Longuemar, fidèle à l'opinion que M. Ménard et lui ont toujours soutenue jusqu'à présent au sujet de la longueur de la lieue gauloise telle que M. Pistollet de Saint-Ferjeux l'a fixée, fait ressortir avec une grande logique tout l'appui que prêtent à cette opinion les inscriptions des monuments dont il s'occupe. Ce travail a été l'objet de quelques observations présentées par MM. Francisque Michel et Abel.

Dans la section d'histoire et de philologie :

3° M. Beaussire, le regretté professeur de la Faculté des lettres de

Poitiers, a lu comme délégué de la Société des Antiquaires de l'Ouest une intéressante notice sur *Deux Etudiants de l'université de Paris*. Il s'agit de Bacon et de Descartes. L'auteur se plaçant au point de vue Poitevin a recherché quelle influence la ville de Poitiers, qu'il appelle l'*Athène de l'Ouest*, avait pu exercer sur l'esprit de ces deux éminents philosophes.

Dans son *Histoire de la vie et de la mort*, le futur chancelier d'Angleterre indique qu'il séjourna dans cette ville. Grâce à la découverte de M. Duval, bibliothécaire à Niort, qui a trouvé le nom de Descartes dans les registres de l'université de Poitiers, l'on sait d'une manière certaine qu'il fut un de ses élèves. M. Beaussire, avec la sagacité dont il faisait preuve l'année dernière dans la même enceinte à propos de son étude sur la philosophie du Dante a su distinguer dans les ouvrages de ces deux écrivains les traces durables que l'enseignement Poitevin avait gravé dans leur esprit. Ce travail a intéressé au plus haut point l'auditoire par les particularités toutes nouvelles qu'il lui révélait.

4° M. Beauchet-Filleau, de la Société de statistique des Deux-Sèvres. M. Anatole de Barthélemy a lu pour lui un recueil de *Notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques*, etc., etc., *usités dans le diocèse de Poitiers*. Ce travail, fruit de longues recherches et bien incomplet encore même pour le Poitou, relève en grand nombre les traditions et les superstitions encore écoutées ou usitées dans nos campagnes de la Vienne et des Deux-Sèvres, et les habitudes qu'ont les paysans de recourir à l'intervention de tel ou tel saint pour obtenir la guérison de certaines maladies.

Ce mémoire a soulevé quelques réclamations, car on eût désiré y voir établis les points de comparaison qui existent entre les usages poitevins et ceux qui se pratiquent dans les autres provinces. Mais comme a répondu M. de Barthélemy au nom de l'auteur, ce n'est point un travail complet que M. Beauchet-Filleau s'est proposé, mais comme l'indique le titre de son mémoire un simple recueil de notes qu'il met à la disposition de celui qui voudra traiter ce curieux sujet.

5° M. Louis Audiat, professeur de rhétorique à Saintes, vice-président et délégué de la *Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres* de cette ville. Son *Mémoire sur l'entrée des évêques à Saintes* a prouvé combien là comme dans les autres villes, la bourgeoisie était jalouse de ses franchises et priviléges et quelles minutieuses précautions elle savait prendre pour les faire respecter. Ce travail, qui a mérité à son auteur les félicitations de M. Amédée Thierry, a révélé plusieurs par-

ticularités intéressantes et ignorées du plus grand nombre, entr'autres l'usage où l'on a été d'établir le siége de l'évêque derrière l'autel, et le dominant de manière à ce que, placé là face à face avec le peuple, il pût le surveiller. Ce n'est que bien plus tard, paraît-il, que la coutume actuelle a été adoptée.

Voici deux noms qui pour être nouveaux venus n'en ont pas moins conquis tout d'abord les sympathies de leur auditoire par l'intérêt de leurs communications.

6° M. Des Francs, d'une famille poitevine bien connue des généalogistes, et ancien professeur de rhétorique au lycée de Niort (il occupe la même chaire au lycée de Tarbes) a lu un *Résumé de l'histoire de la race Francke dans ses rapports avec l'Empire romain*, simples notes détachées d'un travail considérable qu'il prépare, dont il a donné le plan et qui fournira sur cette question si intéressante de notre histoire générale des détails qu'il n'a pu qu'indiquer rapidement.

Section des sciences.

7° M. le docteur Moussaud, délégué de la *Société de statistique de Niort*, a lu dans la sous-section des *Sciences naturelles* une étude sur l'influence hygiénique des marais. Après avoir passé en revue les marais de Brouage, des Dombes dans la Bresse, de la Sologne et de la Sèvre Niortaise, après s'être appuyé sur des considérations scientifiques, des exemples habilement choisis et ingénieusement présentés, il a justifié une fois de plus que la richesse publique et la race humaine, sa longévité, sa conservation et sa santé ne pouvaient que gagner à leur défrichement.

En donnant dans notre dernier numéro les personnes qui ont été nommées le 18 avril à la distribution des récompenses décernées aux membres des Sociétés savantes, nous avons omis M. Célestin Port, à Angers, correspondant du ministère, nommé officier d'académie.

*
* *

Le numéro de décembre 1867 de la *Revue des Sociétés savantes*, contient une communication de M. Marchegay, mais comme elle consiste en chartes en langue vulgaire concernant la Normandie, nous ne nous y arrêterons pas; non plus qu'à celle du même érudit qui a trait aux domaines possédés par la famille de Coëtivy aux environs de Paris et spécialement à Bagnolet.

*
* *

Nous trouvons dans le numéro de janvier 1868 du même recueil, le rapport fait par M. Bellaguet sur le tome xxx (année 1865) des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Dans ce rapport, M. Bellaguet rend hommage au talent avec lequel notre collaborateur, M. B. Ledain, de Parthenay, a traité son *Histoire de Bressuire* qui, on doit se le rappeler, fut l'objet de paroles si flatteuses de la part de M. de Lasteyrie, rapporteur de la commission des antiquités de la France à l'Institut. M. l'abbé Auber avait également publié dans ce volume les préliminaires de l'*Histoire de l'église et de la province de Poitiers*. Le rapporteur consacre quelques lignes à ce travail dont il fait ressortir toute l'importance.

*
* *

L'on nous communique les deux volumes sortis des presses de l'imprimerie impériale et contenant les *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867*. Nous y relevons les titres de ceux qui émanent de savants de nos contrées.

Histoire, Philologie et Sciences morales.

1° *Etudes sur la Philosophie du Dante*, par M. Emile Beaussire, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

2° *Du commencement de l'année en Angoumois au moyen-âge et dans les temps modernes*, par G. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente, secrétaire de la Société archéologique et historique de ce département.

3° *Une élection au* xve *siècle*, par M. Louis Audiat, professeur de rhétorique à Saintes, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

4° *Etude sur le rétablissement de la messe à La Rochelle en 1599, d'après le manuscrit inédit du pasteur Merlin*, par M. Dunan, membre de la Société littéraire et professeur d'histoire au lycée de La Rochelle.

5° *Les amours de Henri de Navarre (depuis Henri IV) à La Rochelle*,

par M. Jourdan, membre de l'académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle.

6° *Extrait des registres de la commune de Niort pour servir à l'histoire de cette ville, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la Conférence de Loudun*, par M. Louis Duval, ancien élève de l'école des chartes, bibliothécaire-archiviste de la ville de Niort, membre de la Société de statistique des Deux-Sèvres, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, etc.

Archéologie.

7° *Etude sur un point de Géographie gauloise*, par M. Beauchet-Filleau, membre de la Société de statistique de Niort et de celle des Antiquaires de l'Ouest, correspondant du ministère pour les travaux historiques.

8° *Exploration méthodique des grottes du Chaffaud (département de la Vienne)*, par M. A. de Longuemar, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, correspondant du ministère pour les travaux historiques.

9° *Notice historique et descriptive de l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu (Loire-Inférieure)*, par M. Charles Marionneau, membre de la Société archéologique de Nantes.

10° *Notes et documents inédits sur les peintres de l'école de Tours au* XIVe *et au* XVe *siècle*, par M. Ch.-L. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, vice-président de la Société archéologique de Touraine.

Nous avons cru, en donnant même cette simple liste de leurs travaux (1), rendre un nouvel hommage à nos érudits et exciter leurs confrères à marcher sur leurs traces.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu trois séances, les 2 et 23 avril et 14 mai, sous la présidence de M. Lecointre-Dupont. Nous allons en rendre compte successivement.

A la réunion du 2 mai, M. de Longuemar a lu une notice sur les travaux de l'association qui s'est formée à Melle par l'initiative de

(1) Nous en avons publié une note critique et appréciative due à la plume de M. Duval, dans notre numéro de mai-juin 1867.

M. Babert de Juillé, pour faire opérer des fouilles dans les cavernes de Loubeau (1), près de cette ville.

M. Ménard a lu une note adressée par M. J. Goudon de La Lande, sur l'ancienne église de Saint-Martial de Montmorillon, et une copie, adressée à la Société par M. d'Hérisson, d'une lettre circulaire envoyée par Henri III, après la journée des barricades.

Le président annonce que la Société a acquis sur l'indication de M. Bonsergent, une stèle funéraire trouvée au bas de la rue qui longe le lycée, dans les fouilles pratiquées pour établir les fondations de ses annexes; elle représente un buste d'homme d'un assez bon travail surmonté d'une inscription en partie mutilée.

Nous citerons parmi les dons offerts à la Société la matrice du scel du Prieuré de Loge-Fougereuse (2), dont nous avons parlé dans notre dernière chronique. Elle lui a été envoyée par M. Dubois, d'Amiens.

*
* *

Le 23 avril, M. Ménard a donné lecture de son rapport sur le 6e volume, année 1867, de l'*Année géographique*, publié par M. Vivien de Saint-Martin, correspondant de la Société, ouvrage à signaler à tous ceux qui tiennent à être au courant de toutes les questions actuelles se rattachant à la géographie, l'histoire, l'ethnographie, la politique et le commerce.

M. Vivien de Saint-Martin prépare trois ouvrages du plus haut intérêt : une histoire de la géographie, un grand dictionnaire géographique, suivi d'un dictionnaire ancien, (grec, latin, hébraïque, byzantin), accompagné d'un atlas de 80 à 90 feuilles. L'auteur, dont tout le monde connaît la science, est mieux que personne à même de mener cette triple tâche à bonne fin.

(1) Voir plus loin l'analyse de ce mémoire.

(2) Le prieuré de Loge-Fougereuse, de *Longia-Foucherosa*, est simplement mentionné dans le pouillé de Gauthier comme ne devant pas de procuration; il faisait partie du doyenné de Fontenay.

Le pouillé général de l'archevêché de Bordeaux, publié en 1648, contient ce qui suit :

« Prieuré de l'Age-Fougereuse, du don du prieur de Sainct-Paul-en-« Gastine; il y a un religieux de Cluny; revenu, 300 liv. »

(Le prieuré de Saint-Paul-en-Gâtine, archiprêtré d'Ardin, était de l'ordre de Cluny.)

Loge-Fougereuse, canton de la Châtaigneraie, arrondissement de Fontenay. (*Note fournie par M. Rédet.*).

M. de Longuemar fait un rapport sur la découverte aux Maingottières (entre Jardres et Bonnes), d'un souterrain-refuge qui avait été signalé par M. Perlat, et au-dessus duquel se trouvent des substructions gallo-romaines où ce dernier a trouvé quelques fragments de briques et un morceau de corniche en marbre blanc qu'il a adressés à la Société.

M. l'abbé Lalanne signale un autre souterrain du même genre, au village de La Cour, près Saint-Romain (arrondissement de Châtellerault).

Nous devons signaler au nombre des acquisitions de la Société une nouvelle stèle funéraire trouvée comme la première dans les fondations du lycée et représentant un homme debout couvert d'une saie gauloise. C'est encore à l'infatigable surveillance de M. Bonsergent que l'on doit la conservation de ce petit monument.

Nous citerons parmi les dons nombreux reçus par la Société, *la jurisprudence populaire du père Joseph*, *des servitudes ou services fonciers*, par M. Hérissé, juge d'instruction à Montmorillon; *le catalogue raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes*, par M. André, conseiller à la Cour impériale de cette ville (1), et divers objets adressés par M. J. Goudon de la Lande, dont l'un desquels est une obligation du 4 mars 1458, écrite en latin assez pur, consentie par André Pacq, paroissien de Journet, à Denys Lamoureux, pour prix d'une jument bai et de son bast et de deux consommations de pain faites dans l'hostellerie dudit Lamoureux, s'élevant ensemble à 69 sous tournois. Cette pièce a été l'objet d'un rapport verbal de M. Lecointre-Dupont.

*
* *

A la séance du 14 mai, parmi la correspondance se trouve un rapport de M. Beaussire sur les réunions scientifiques de la Sorbonne et de la Société française d'archéologie, ces dernières sous la présidence de M. de Caumont.

M. Ménard donne lecture d'une note adressée par M. J. Goudon de la Lande, sur un porte-cierge du XIVe siècle, en cuivre émaillé et doré, trouvé à Montmorillon sur l'emplacement de l'ancien château; ce porte-cierge est orné de 6 écussons, dont deux sont aux armes de France; deux à celles d'Angleterre, et deux à celles de Navarre, ar-

(1) Nous en avons rendu compte dans un de nos derniers numéros.

moiries qui pourraient avoir été celles de la princesse Isabelle, dont le père était Philippe-le-Bel roi de France, la mère, Jeanne reine de Navarre, comtesse de Champagne, et le mari, Édouard II, roi d'Angleterre.

M. l'abbé Auber lit le commencement d'une notice sur Saint-Martin-de-Vertou, dont le nom se rattache à la tradition de la disparition de la ville d'Herbauge, dans le lac de Grand-Lieu.

M. l'abbé Lalanne donne lecture d'une note sur des observations grammaticales, relatives aux variations de la prononciation du patois Poitevin, dont il a terminé le glossaire que la Société publie en ce moment.

Le président annonce que, consulté par M. le baron Kervyn de Lettenhove, directeur de l'Académie royale de Belgique, qui prépare une nouvelle édition de Froissart, sur les travaux spéciaux, dont la bataille de Maupertuis a été l'objet en Poitou, il lui a indiqué dans une note très-détaillée tous les documents qui existent dans les mémoires de la Société. A ce propos, M. l'abbé Auber rappelle un passage de son histoire de Saint-Pierre-les-Eglises (T. 19 des Mémoires de la Société), dans lequel il relate, d'après d'anciens documents, que le lendemain de la bataille, un corps d'Anglais fut battu près de Chauvigny, par un détachement de l'armée française qui s'y était réfugié.

Au nombre des dons, nous signalerons celui fait par M. Jules Jourdan de l'empreinte du scel aux causes de la Prevosté de Niort, trouvé à l'ancienne abbaye du Grand-S-Bibien, près Surgères.

*
* *

M. l'abbé Lamontagne, curé à Sainte-Foy (Vendée), a obtenu un prix au concours des Jeux floraux de Toulouse, pour la fable : *Le loup renvoyé absous.*

*
* *

M. Phelippot a lu un rapport faisant connaître le résultat de ses recherches historiques sur l'ancien prieuré de Saint-Blaise, dans l'île de Ré. L'auteur a également entrepris des fouilles sur l'emplacement de ce prieuré. Il promet d'en entretenir la Commission dans sa prochaine séance.

M. l'abbé Doublet a lu des fragments de la préface de son glossaire saintongeais, et des remarques philologiques sur plusieurs mots de ce

patois. Cette lecture, qui a été écoutée avec plaisir, a donné lieu à des observations intéressantes de la part de plusieurs membres.

M. Audiat a lu un fragment de son épigraphie saintongeaise, contenant la description et l'explication du magnifique portail de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes. Cet important ouvrage, dont la Commission a plusieurs fois entendu lire des passages depuis 1862, et dont elle a décidé l'impression, est aujourd'hui terminé.

*
* *

La Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély a ouvert un concours cette année pour tout travail historique ou archéologique, toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts, ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population; toute recherche bibliographique ou littéraire; toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus, à la condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

Les prix à décerner consisteront en une médaille d'argent et une médaille de bronze frappées aux noms des lauréats.

Il pourra être décerné des mentions honorables.

Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 25 juin 1868, après la lecture du rapport de la commission.

Nous aimons à croire que la Société de Saint-Jean-d'Angély ne suivra pas les erements de celle de Niort et se rappellera que si l'*exactitude* est la politesse des rois, elle devrait être aussi celle des sociétés quelques savantes soient-elles.

*
* *

Dans notre numéro de janvier dernier une note de M. Lemonnier, professeur de physique au lycée de Niort apprenait au monde savant, que l'on venait de découvrir aux portes même de Melle une caverne contenant une grande quantité d'ossements de mammifères. Les fouilles ayant continué nous allons donner à nos lecteurs l'analyse d'un rapport lu à la Société des antiquaires de l'Ouest sur ses intéressantes découvertes par M. de Longuemar, l'intelligent explorateur des grottes du Chaffaud.

Mais avant de constater les résultats, nous devons faire connaître dans quelles conditions ces travaux furent entrepris.

Tout le monde a entendu parler de l'atelier monétaire de Melle et

de ses mines d'argent dont l'exploitation remonte à la plus haute antiquité; M. Lecointre-Dupont dans son travail sur les monnaies poitevines, M. Rondier dans ses études sur la ville de Melle et M. Meillet pour ne citer ici que des noms connus de tous, ont vulgarisé les monnaies de Melle, et l'existence de filons de galène argentifère qui se trouvent dans les collines qui l'environnent.

M. Babert de Juillé, juge au tribunal de cette ville, guidé, inspiré par les travaux de M. Rondier voulut rechercher les traces des anciennes exploitations. Lui et le docteur Bordier s'attaquèrent aux grottes de Loubeau. Mais les résultats qu'ils atteignirent furent tous différents de ceux qu'ils avaient espérés. De traces de l'homme peu ou point, mais en grand nombre des ossements, des coprolites démontrant que ces grottes avaient servi de repaire aux animaux bien avant que l'homme n'eut pénétré dans les profondeurs de ces cavernes.

Une petite société composée de MM. Babert de Juillé, Rondier, Laugaudin, maire de Melle, Maindron, président du tribunal, Main, ancien magistrat, Jouslain, substitut, Frottier de la Coste, propriétaire, Bordier, médecin, Chabot, médecin, Eprinchard, notaire, Richard, avoué, Martin de Bessé, contrôleur des contributions directes, et Lévrier, avocat, fut constituée et une cotisation de 5 fr. par mois que s'imposèrent ses membres permit de continuer les fouilles avec persévérance et méthode sous la direction de M. Babert, le promoteur de cette heureuse pensée.

Jusqu'à présent, comme nous l'avons dit, les débris recueillis appartiennent tous aux animaux, et d'après l'examen attentif des ossements et coprolites qui ont été mis sous les yeux de M. de Longuemar, il est résulté pour lui que les espèces qui habitèrent Loubeau étaient de beaucoup plus grande taille que celles qui se retiraient dans les grottes du Chaffaud. Il en rapporte un petit nombre aux genres bœuf, mouton ou chevreuil et porc; mais ceux des genres cerf, renne et cheval s'y trouvent en très-grande quantité; quant aux carnassiers il les attribue au genre hyène de grande taille, peut-être même au lion des cavernes, à l'ours, etc.

A Loubeau comme aux grottes du Chaffaud, tous ces ossements, ces coprolites, sont empatés dans une stalagmite qui provient du suintement de l'eau chargée de principes calcaires tombant continuellement de la voûte; mais à Loubeau le sol superficiel recouvert par une stalagmite ne renferme, dans les parties fouillées jusqu'à ce jour, que d'insignifiants débris de l'industrie de l'homme, dont les plus anciens remontent à la période gauloise. Nulle part encore on n'a trouvé d'ob-

jets se rapportant *à l'âge* de pierre *polie*. L'on en doit donc conclure qu'à l'époque où ces animaux habitaient ces grottes, l'homme n'avait point fait encore son apparition dans la contrée, et que ce n'est que postérieurement et éventuellement qu'il y a pénétré, qu'il ne s'y est jamais établi à demeure.

Disons encore, en ce qui faisait le but primitif des recherches de M. Babert, dans les grottes de Loubeau du moins il n'a été reconnu aucune trace d'exploitation de la mine de galène argentifère qui s'y trouve. D'après M. de Longuemar ces grottes sont dues au travail des eaux, les érosions et délitements que l'on remarque sur les parties tendres des parois des roches, ne sont point dues aux instruments maniés par des mains humaines, mais par l'effort des eaux torrentueuses qui les parcouraient.

Comme conclusion, l'opinion du savant antiquaire se réume ainsi :

Le dépôt ossifère de Loubeau est probablement antérieur à celui des grottes du Chaffaud.

Si le dépôt ossifère de Loubeau porte à croire que les animaux en ont fait leur repaire à une époque antérieure à celle où ils se réfugiaient dans les grottes du Chaffaud, l'état actuel des découvertes indique aussi que l'homme n'avait pas encore paru dans les environs de Melle, lorsqu'il occupait déjà les grottes de la vallée de la Charente.

En terminant ce résumé succinct, nous nous joindrons à M. de Longuemar, pour témoigner à l'association melloise, tout l'intérêt que nous portons à ses intelligentes recherches, la féliciter du bon esprit qui l'anime et lui souhaiter persévérance et succès.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ABRÉGÉ de l'Histoire sainte, comprenant l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, par demandes et par réponses, à l'usage des

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

écoles primaires. Nouv. édit., revue et corrigée, par M. L. B. In-18, 106 p. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

ANNUAIRE de la Charente-Inférieure pour 1868, publié par Eug. Lemarié. *Saint-Jean-d'Angély, Lemarié, 1868.* 1 vol. in-18 ang., br., de 156 pages. 1 fr. 25

ANNUAIRE du département des Deux-Sèvres, pour l'année 1868. In-12, 416 pages. *Niort, imp. Robin et Favre.* 3 fr.

ASSOCIATION des anciens élèves du Lycée de Napoléon-Vendée. Assemblée générale du 28 mai 1868. *Napoléon-Vendée, 1868.* Broch. in-8°.

AUCAPITAINE (le baron Henri). Les Beni-Mezab, Sahara Algérien. *Paris, Challamel, 1868.* 1 vol. in-8°. 2 fr.

AUDIAT (Louis). Une élection au xve siècle. *Imprimerie Impériale, 1868.* Br. in-8°.

BEAUCHET-FILLEAU. — Etude sur un point de géographie gauloise. *Paris, imprimerie Impériale,* 18 pages in-8°. 1 fr.

BERVILLE. Notice sur Léon Thiessé, in-8°, 11 pages. *Caen, Leblanc Hardel.*

BULLETIN des travaux de la Société historique de St-Jean-d'Angély, 4e année, exercice 1866. *St-Jean-d'Angély, Lemarié, 1868.* 1 vol. in-8°. 2 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1868. *Poitiers, Dupré.* 32 pages et gravures. 75 c.

Cette brochure contient le rapport sur les fouilles de la principale grotte de Loubeau, près Melle (Deux-Sèvres), par l'association melloise, sous la direction de M. Babert de Juillé, juge au tribunal de Melle, par M. de Longuemar, président.

CATALOGUS sociorum et officiorum provinciæ Franciæ societatis Jesu, ineunte anno 1868. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-8°.

CHAMPVALLIER (Edgar de). De quelques questions de vicinalité. De l'assimilation des chemins de grande communication de la Charente aux routes départementales. *Niort, Robin et Favre, 1868.* Br. in-8°.

DUFOUR (Edouard). Les perspectives de la science. Discours prononcé, le 15 décembre 1867, en séance solennelle de la Société académique de la Loire-Inférieure. *Nantes, v^e^ Mellinet.* In-8°, 31 pages.

GALLAIS (F.). Essai de naturalisation des végétaux utiles à l'agriculture, entre les parallèles 30° 46° plus particulièrement aux puissances composant le bassin méditerranéen, la province d'Alger prise comme type. In-8°, 108 pages. *Angoulême, imp. Nadaud et Cie.*

GALLAND. Simple note sur un projet de chemin de fer de Poitiers à Saumur. In-8°, 71 p. *Paris, imp. Renou et Maulde.*

GAUDIN. Un amour d'Oncle, opérette en un acte, musique d'Antony Garnault. *La Rochelle, Siret, 1868.* In-12 de 39 pages.

GELLIBERT DES SEGUINS. Discours prononcé au Concours agricole du canton de Rouillac, le 25 août 1867. *Paris, Jouaust, 1867.* In-8°, 27 pages, tiré à 60 exemplaires.

JOURDAN. Les amours de Henri de Navarre (depuis Henri IV). *Imprimerie Impériale.* 20 p. in-8°.

LEMARCHAND (Albert). Bonchamps, les prisonniers républicains de Saint-Florent-le-Vieil. *Angers, Barassé, 1868,* in-8°, 18 pages. — Extrait de la Revue d'Anjou.

LLOYD (James). Flore de l'Ouest de la France ou description des plantes qui croissent spontanément dans les départements de la Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, etc., 2e éd. *Nantes, ve Veloppé.* In-18, 860 p. 6 fr.

LONGUEMAR (de). Exploration méthodique des grottes du Chaffaud, département de la Vienne. *Paris, imp. Impériale.* In-8°, 16 pages et 5 pl. de gravures.

LONGUEMAR (de). Réfutation de quelques faits du Mémoire de M. de Rochebrune, sur les dolmens de la Charente. In-8°, 7 p. *Poitiers, imp. Dupré.*

MAYNARD (l'abbé). Voltaire, sa vie et ses œuvres. *Paris, Bray, 1868.* 2 vol. in-8°.

MOIS (un) de saint Joseph, ou élévations sur ce grand saint, d'après le P. Nouet et Bossuet. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-48.

ORDO divini officii recitandi sacrique peragendi a clero Pictaviensi pro anno 1868. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-12.

ORPHÉON de Niort; réglement de la Société. *Niort, Robin et Favre.* In-8°, 12 p.

PLASSE. Pétition au Sénat. *Poitiers, Dupré, 1868.* Br. in-8° de 14 p. 1 fr.

RECUEIL (nouveau) des meilleurs cantiques pour les différentes circonstances de l'année, telles que missions, retraites, etc. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-32.

SERPH-LABRAUDIÈRE (Mme ve). Mémoire sur la propriété des Angremy, cantons de Civray et Charroux, présenté à MM. les membres du Jury pour le Concours régional de Poitiers en 1869. *Niort, Robin et Favre.* Br. gr. in-8° et plan, tirée à 20 exempl.

SERS. Peinture poétique de nos mœurs. In-8°, 32 p. *Rochefort, imp. Thèze; lib. Pohn.* 50 c.

TRANCHE (la) (Vendée) et ses bains de mer. Notice par X***. *Luçon, Cochard-Tremblay, 1868.* 1 vol. in-16, 55 pages.

Saint-Maixent. typ. Ch. Reversé.

LE CHEVALIER DE MÉRÉ

SON NOM, SA FAMILLE ET SA GÉNÉALOGIE

En réponse aux doutes de M. Beauchet-Filleau

(Voir le n° du 25 mars 1868)

S'il est une observation passée depuis longtemps à l'état de lieu commun, c'est bien certainement celle qui consiste à rappeler avec quelle persistance se sont propagées et se propagent tous les jours les erreurs historiques les plus flagrantes, grâce à notre facilité à recevoir sans contrôle les allégations qui nous ont été transmises sans réflexion souvent, et plus souvent sans scrupule. Le chevalier de Méré, par les erreurs qu'il a fait commettre à ses nombreux biographes, est un exemple frappant de cette vérité devenue presque banale. Depuis le *Dictionnaire historique, littéraire et critique* (1758), jusqu'à M. Beauchet-Filleau (1868), en passant par les continuateurs de Moréri (1759), Dreux du Radier, Michaud, Briquet, Feller, Hoefer, Bouillet, Dezobry, etc., tous les écrivains qui se sont occupés du chevalier de Méré l'ont appelé Georges de Brossin. Jamais moutons de Panurge n'ont mieux sauté! Bayle seul ne lui attribue pas d'autre nom que celui du *chevalier de Méré*, circonstance d'autant plus remarquable qu'il était son contemporain.

M. de Rochave, dans cette *Revue,* a bien cherché à soulever un coin du voile qui cachait le mystère, mais ses doutes ne se sont pas étendus au-delà du côté maternel. Quoi qu'il en soit, il a eu le mérite de flairer du louche dans la question, et de la présenter à l'examen de la critique.

M. Beauchet-Filleau se donne bien de la peine, il a recours à toutes les ressources et il épuise toutes les hypothèses à l'usage

des généalogistes les plus consommés, mais à bout de voie, pour trouver place au chevalier de Méré dans la généalogie de Brossin : triple mariage, enfant supposé, rien ne l'arrête. Malgré de si héroïques efforts, et en dépit de toutes les suppositions élastiques, il lui faut conclure par dire qu'il « renonce à chercher le mot de cette énigme. » C'est qu'en effet notre savant collaborateur, après avoir *brûlé* de bien près dans ce Colin-Maillard, n'a pas pensé à poser la main là où il le fallait, tout près de lui, c'est-à-dire sur la généalogie de la famille de Brossin, par Laîné, tome V de ses *Archives de la Noblesse.*

Or, cette généalogie publiée en 1836, évidemment à l'aide de documents fournis par la famille qui est encore représentée aujourd'hui à Paris, ne pouvait avoir pour objet de retrancher un membre aussi honorable que le chevalier de Méré, s'il eût dû y trouver place. Le respect de la vérité a pu seul laisser attachée aux dates et au cours naturel de la filiation, la preuve certaine que cet écrivain bel esprit ne saurait être compté parmi les personnages d'ailleurs éminents de cette noble et ancienne famille. Et d'abord, Georges de Brossin, chevalier et marquis de Méré, qu'on a supposé jusqu'ici être notre littérateur, est dit avoir vu le jour en 1630, tandis que ce dernier serait né vers 1610, ce qui est déjà une difficulté. De plus, il a pour mère Marguerite de la Rochefoucauld, mariée en 1625, et fille de *René*, sgr de Neuilly-Lenoble, etc., et de Jeanne de Popincourt, ce qui nous éloigne bien et des La Tour-Landry et des Gombaud. Mais dans cette discussion, il serait inutile d'amuser davantage le tapis; allons droit au but, en reproduisant la note dont le généalogiste Laîné a fait suivre en renvoi l'article de Georges de Brossin :

« Les dictionnaires historiques et les biographies ont tous confondu Georges de Brossin, chevalier de Méré, avec un chevalier de Méré, de la maison de Gombauld de Plassac, en Saintonge et Poitou, homme de cour et bel esprit du règne de Louis XIV. La conformité du nom seigneurial et celle des alliances ont sans doute beaucoup contribué à cette erreur. Cependant, parmi les nombreux écrits du chevalier de Méré, il en existe un : *le Discours sur l'Esprit*, imprimé à Lyon en 1690,

qui eût dû éclairer les biographes sur sa famille, car dans les initiales de ses noms on ne trouve point celle de Brossin. Cet opuscule est publié par M. A. G. C. S. D. M., c'est-à-dire par messire A. Gombauld, chev. sgr de Méré (terre située en Poitou, à une demi-lieue de Niort, et différente de Méré-le-Gaultier). Ce gentilhomme qui avait porté le nom de Plassac dans sa jeunesse, appartenait à une famille protestante. Mme de Gombauld, sa mère, fille de Paul de Maillé de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, était proche parente de Claire-Clémence de Maillé, épouse du grand Condé. »

Ainsi, voilà qui est bien entendu : Laîné affirme que le chevalier de Méré appartenait à la famille de Gombauld, des provinces de Saintonge et Poitou. Il est curieux d'observer par quel procédé commode l'historien Dreux du Radier, qui s'est beaucoup occupé de ce personnage, en est arrivé à lui maintenir le nom patronymique de Brossin. Après avoir cité lui aussi l'ouvrage intitulé *De l'Esprit* et les initiales M. A. G. C. S. D. M. de son auteur, il ajoute : « les dernières (initiales) indiquent les mots de *chevalier, sgr de Méré.* Il résulte un nouvel embarras pour le nom de famille du chevalier de Méré, mais les premières ne sont apparemment qu'une légère enveloppe. » Si la méthode est ingénieuse, on conviendra qu'elle n'est pas aussi concluante.

Ici, M. Beauchet-Filleau nous apporte un contingent de preuves bien précieuses, en nous révélant les deux actes qui établissent 1° Que la mère du chevalier de Méré était Françoise (*aliàs* Elisabeth) de la Tour-Landry; 2° qu'elle avait épousé Benoît Gombaud, chev. sgr de Beaussay et de Méré; 3° qu'elle se remaria à François Yonques, sgr de Sepvret; 4° que ses enfants du premier mariage furent : *a.* Charles Gombaud, sgr de Méré : *b.* Josias Gombaud, sgr de Méré et de *Pleissac* (sic), *c.* Antoine Gombaud, et quatre filles. On en conclura sans le moindre effort que le chevalier de Méré n'était autre que cet *Antoine* de Gombaud dont le nom s'accorde si complétement avec les initiales du livre *de l'Esprit* (A. G. C. S. D. M). Son frère aîné, cité dans certaines biographies comme ayant également écrit, et comme ayant été confondu sous le surnom de *Plassac*

avec le chevalier lui-même, c'était sans nul doute *Charles* Gombaud, que l'on retrouve qualifié sgr de Mairé et maintenu noble (1667) avec *Antoine*, surnommé s^r^ de Beaussay en l'élection de Saint-Maixent, résidence dudit Beaussay (*Etat du Poitou*, Dugast-Matifeux, p. 305). Leurs armes indiquées dans cette circonstance: *d'azur, à 6 pals d'or,* sont bien celles de la famille Gombaud, de Saintonge, dont nous allons reproduire la filiation dressée par le savant évêque de Saintes, Léon de Beaumont, et complétée à l'aide de nos recherches particulières.

Restera toujours à fixer géographiquement la seigneurie de Méré dont le nom fut illustré par le *chevalier*. D'après Laîné, cette terre serait située à une demi-lieue de Niort. Mais nous pensons que cette modeste habitation, près d'Aiffres, était alors le patrimoine de la famille Louveau de la Règle et non pas des Gombaud. Il y a aussi la commune de Mairé-Lévescaut, canton de Sauzé-Vaussay, dont la distance à Niort ne s'accorde pas avec celle indiquée par Dreux du Radier « à quatre lieues de Saint-Maixent, cinq de Niort, et dix de Poitiers. » L'opinion de M. Beauchet-Filleau nous semble donc la plus probable, et nous admettrons avec lui jusqu'à preuve du contraire, que le Méré des Gombaud est celui qui est situé dans la commune de Périgné, canton de Brioux. Toutefois, nous y mettrons la condition de ne plus envoyer mourir le chevalier de Méré chez les Brossin de Touraine, canton de Plumartin près Châtellerault.

—

GOMBAUD,

sgrs de Briaigne et de Champfleuri, en Saintonge.

D'azur, à 4 (aliàs 6) *pals d'argent.*

NOMS ISOLÉS.

Hélie de Gombaud, chevalier (*Hélias Gumbaldi, miles*) est témoin (1084) à la ratification du don de l'Eglise de Thézac à l'abbaye de la Chèze-Dieu, par Robert de Pons.

Guillaume Gombaud et Constantine, son épouse, font donation à l'Aumônerie de St-James près Taillebourg, en 1236. (*Eglise Santone,* t. 2, p. 88).

Thomasse Gombaut, dame de Veyres, épouse Gérard du Bourg, sgr de Verteuil, vivant en 1288 (P. A. T. VI, p. 208).

Messire Humbert ou Romberg Gombault, chev., comparaît à la montre des gendarmes sous la conduite de Renaud de Pons, en 1350.

— Par son testament en date de l'an 1357, Jeanne d'Albret, veuve de Renaud de Pons, lègue 80 florins d'or à Marguerite Gombaud, *sa demoiselle.*

(COURCELLES : *généal. de Pons*, page 34.)

Robin Gombaud, écuyer, sgr de Briaigne, et noble damoiselle Isabeau de Maugesin, sa femme, font des legs au prieuré de Saint-Vincent d'Espargne, le 31 mai 1406 (contrat passé à Saujon.) D. FONTENEAU, T. XLVI, *généal. Gombaud*, 156 et suiv.

Jeanne Gombauld de Plassac avait épousé Olivier Vigier, sgr de Feusse, dont une fille, Françoise Vigier, qui épousa (1563) René Prévost, sgr de Bruslain (1). Elle aurait été sœur de Catherine Gombaud, première femme d'Etienne Foreau, sgr écuyer, sgr de Tesson en Saintonge (2).

(1) Théophile Prévost, leur fils, sgr de Brûlain, châtelain de Prahec, continua la branche aînée de sa famille connue depuis sous la dénomination des sgrs et marquis de L'Étorière, et qui s'est éteinte dans la personne de Louis-Armand Prévost, marquis de l'Étorière, connu sous le nom du *beau L'Étorière*, colonel au régiment des gardes-françaises, personnage que le roman et le théâtre ont rendu populaire.

(COURCELLES, t. IV, *gén. Prévost*, page 5.)

(2) Le nom de Cothereau que l'on a cru lire dans un acte de vente de cette époque a été évidemment bien mal lu ou bien mal écrit. Le nom de Gombaud est parfaitement lisible et orthographié dans un acte authentique, la ratification du contrat de mariage de Charles de Bremond, sgr d'Ars, avec Marguerite *Forelle*, fille d'Étienne Foreau, écuyer, sgr de Tesson, et de damoiselle Catherine *Gombaude*, en date du 2 novembre 1501. (Original en parchemin vérifié en 1666 par d'Aguesseau, et par Chérin en 1767.) Les noms patronymiques prenant autrefois le féminin, on eût écrit *Cothereelle*. La ratification du susdit contrat de mariage fut faite et passée au château d'Ars, en présence de nobles personnes Jean de Bremond, chev., sgr de Balanzac, Guyot Goumard, écuyer, sgr de la Vallée, (sans doute père de la femme de François Gombaud, sgr de Champfleury), Pierre de Beaumont, éc., sgr de Rioux, François de la Touche, éc., sgr de Chillac,

Jacques Gombauld, chev. de l'ordre du roi, sgr de la Gombaudière, gouverneur de Saintes, y mourut le 19 décembre 1574.

François Gombaut, sgr de la Gombaudière, chev. de l'ordre du roi, gouverneur de la ville de Saintes, avait épousé Suzanne de Montberon, fille de *Louis*, et d'Anne de Belleville (gén. Montberon).

Joseph Gombaud, écuyer, sgr du Couret, de la Vigerie et de Villars en Pons, demeurait à sa maison noble dudit Villars en mars 1642, qu'il nomme un procureur pour suivre la sentence obtenue contre les sieurs de Lostanges, frères et sœurs, sieurs de Paillé et de Montauzier (Limouzin, notaire à Saintes.)

Anne Gombaud avait épousé François d'Ocoy, sgr de Saint-Trojan, de Saint-Brice et de Couvrelles, mort en 1659, dont un fils baptisé à Saint-Brice, en 1651.

Nicolas Gombaud, prêtre, docteur en théologie et doyen du chapitre de Saintes, en 1652.

Isaac Gombault, sieur de la Mouze, mort avant le 1er juillet 1683, que sa veuve, Marthe de Glenest, épouse Henri de Blois de Roussillon.

Anne Gombaud de la Croix, dame de la baronie d'Arvert, eût

Lancelot Corgnol, éc., sgr de Villefréart, et Robert Chastenet, éc., sgr d'Anges, également allié des La Personne et des Gombaud.

En 1440, le père d'Étienne Foreau, Seguin Foreau, écuyer, sgr de Tesson, se trouvait en Angleterre auprès de Charles, duc d'Orléans; peut-être avait-il été fait prisonnier à Azincourt en même temps que ce prince. Le roi d'Angleterre lui accorda, ainsi qu'à plusieurs autres compagnons ou serviteurs du duc d'Orléans, un sauf-conduit pour revenir en France, daté de Westminster le 28 octobre de cette même année, et un mois avant que le duc fut lui-même rendu à la liberté. Étienne Foreau était frère de Jacquette Foreau, dame de la Laigne, mariée à Jean Guibert, maire de La Rochelle, dont la fille Anne Guibert épousa Joachim de Sainte-Hermine, sgr du Fâ. Après la mort de Catherine Gombaud, Étienne Foreau se remaria à Cécile Joubert, veuve elle-même de Claude de Sainte-Hermine père dudit Joachim. Marguerite Foreau, femme du sgr d'Ars, fut sans doute la dernière représentante de cette ancienne famille Foreau, puisqu'elle hérita de la sgrie de Tesson, transmise depuis par succession dans les maisons de Guinot-Mouconseil et de La Tour du Pin.

(Léon de Beaumont, *gén. de Bremond;* — Th. Rymar, *Acta Publ.*, T. V. P. I. p. 95, — *gén. de Sainte-Hermine, de Guinet et de La Tour du Pin.*)

à soutenir un procès contre Jacques-René de Bremond d'Orlac, sgr de Dampierre, du Fouilloux et de Chassagne, au sujet de certains droits de fief. Un arrêt du parlement de Bordeaux, en date du 4 mai 1713, mit fin à ce différend et confirma la taxe des dépens accordés au sgr du Fouilloux, conformément à sa qualité et naissance distinguée.

(*Reg. du Parlement.*)

FILIATION SUIVIE.

I. GOMBAUD (Geoffroy), sgr de Briaigne en la châtellenie de Cozes, et de Briaigne en Gemozac, et aussi de Javrezac (dit maintenant Giversac), de Saint-Quentin, etc., était d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de Saintonge où l'on trouve une suite de gentilshommes de ce nom de Gombaud, depuis un Hélie Gombaud, vivant en 1070. Et quoique les preuves de leurs filiations soient maintenant fort difficiles à retrouver, tant à cause des longues guerres qui ont ravagé cette province jusqu'à l'expulsion entière des Anglais, que parce que cette maison étant éteinte, ses titres ont été fort dispersés, l'on a néanmoins toujours cru dans ce pays que c'était la même race qui s'était toujours perpétuée jusqu'à ces derniers temps, mais l'on n'a point trouvé le nom de la femme de ce Geoffroy Gombaud (1). — « Messire

(1) Dom Fonteneau, dans la généalogie des Gombaud (T. XLVI de ses mss.), cite un Geoffroy Gombaud, chevalier, vivant en 1407, puis un Godefroy Gombaud, chevalier, sgr de Briaigne, qui, dit-il, donne une procuration à sa femme Jeanne de Vouvant et à son fils Aimery Gombaud, écuyer, sgr de Méré. Ce même Godefroy, suivant D. Fonteneau, testa le 27 juin 1495, et Aimery Gombaud épousa Perrette Gillier; tout porte à croire que celui-ci est le même personnage que Méry Gombault, vivant en 1535, et mari de Perrette Gillier, fille de Jacques, sgr de La Villedieu et de Marie Le Ferron. (B. Filleau, *Gén. Gillier*). C'est ici le lieu de recommander une extrême prudence dans les emprunts que l'on voudrait faire aux manuscrits de D. Fonteneau, et notamment aux généalogies. Il ne faut pas trop se fier au titre inscrit en tête de cette compilation : « Mémoires recueillis par le comte de « Sainte-Maure sur diverses maisons nobles de Saintonge et du Poitou.» M. le comte de Sainte-Maure, suivant nous, ne doit pas être responsable des erreurs, des anachronismes, des contradictions, dont ces généalogies four-

Geoffroy Gombaud, lequel soulait estre homme d'armes, a été reçu pour archer, pour ce que ses chasteaux ont esté brulez. (Ban de Saintonge, 1467)».

Pierre, qui suit.

millent: — D. Fonteneau a trop facilement donné place à des copies fautives et même singulièrement altérées par une main ignorante et quelquefois peu scrupuleuse.

Nous en trouvons justement la preuve dans les articles consacrés à la généalogie de la famille Gombaud.

Dans l'énumération des maisons de Saintonge éteintes, on cite celle des Gombaud, puis on la comprend parmi celles qui subsistent. Ensuite on lit (T. XLVI. p. 156) qu'il y a deux familles Gombaud: Les Gombaud, sgrs de Briaigne ayant pour armes: *d'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent*, et les Gombaud, sgrs du Fresne, qui portent *d'azur à 4 pals d'argent*.

La maison de Gombaud de Briaigne, — reprend un peu plus loin cette incohérente généalogie, — originaire du Poitou, a passé en Saintonge où elle a possédé les seigneuries de Balanzac, d'Ars, de Chadenac, de Méré, de Champfleury, etc., — et, pour justifier cet exposé, l'ignorant généalogiste rassemble tous les personnages qui ont porté le prénom de Gombaud fort usité dans les familles de Saintonge, notamment chez les sgrs d'Asnières, de Chadenac, d'Arsac, de Balanzac, lorsque l'évidence la plus claire démontre que Gombaud est un prénom, il n'hésite pas à inventer un nom de baptême qu'il place sans plus de façon devant ce nom de Gombaud.

Le chevalier de Méré n'avait pas su lui-même démêler cette confusion d'un nom patronymique avec un simple prénom: aussi, dans une partie de sa correspondance avec Mme la marquise d'Ars que M. de Rochâve a cru inutile de reproduire, rappelle-t-il avec soin: que Guillaume de Bremond avait épousé au XIVme siècle Jeanne, dame d'Ars et de Balanzac, fille de Gombaud, sgr d'Ars près Cognac, et de Chadenac près Pons, mais en donnant, — on ne sait pourquoi, — à ce chevalier issu d'un rameau puîné des sires de Pons, le prénom de *René*. Il est à remarquer que dom Fonteneau commet la même erreur que le chevalier de Méré. Plusieurs aveux originaux conservés aux archives de l'Empire *(Aveux d'Angoumois)*, enlèvent tous les doutes à cet égard. On y lit bien clairement, *Ego Gumbaudus de Chadenaco. miles, dominus de Arx, etc.*, ce Gombaud était fils d'un autre Gombaud marié à Isabelle de Pons et petit-fils d'un Robert, lequel descendait d'un autre Robert, sgr de Chadenac, vivant en 1228. — Mais laissons-là D. Fonteneau et ses généalogies sur lesquelles nous aurons peut-être occasion de revenir; remarquons, en terminant cette longue digression, que l'erreur du chevalier de Méré sur cette question généalogique prouve encore d'une manière péremptoire qu'il appartenait réellement à la famille Saintongeoise des Gombaud.

II. GOMBAUD (Pierre), sgr des deux Briaignes, de Javrezac ou Giversac, de Champfleuri, etc. (1), épousa en 1483, Marie de Toutessans, qui était veuve de lui en 1500. Elle était fille de Jean de Toutessans, sgr de Champdolent, de Contré, etc., et de Claire de la Rochechandery, issue d'une des premières maisons d'Angoumois où la terre de la Rochechandery était anciennement la première baronnie de cette province; et la maison de Toutessans a fait plusieurs autres belles alliances, notamment avec les très-illustres maisons de Vivonne, de Montberon, de Lauzun, etc. — Pierre Gombaud, qualifié écuyer, transige avec Colas d'Isave, s^r^ du Pin, le 11 août 1496. — Enfants :

1° *François*, qui suit.

2° Autre *François*, sgr de Thézac, vivait encore en 1565. On n'a point trouvé qu'il ait laissé aucune postérité, ni qu'il ait été marié.

3° *Philibert*, sgr de Champfleuri, qui formera la seconde branche.

III. GOMBAUD (François), sgr des deux Briaignes, etc., fut tué avant l'an 1516. On n'a point encore trouvé le nom de sa femme.

1° *Pierre*, qui suit.

2° *Gilbert*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, transigea, l'an 1519, avec *Pierre*, son frère, et fut depuis commandeur de la Villedieu et de Clisson, de cet ordre. — Il y était entré dès 1523 et portait, suivant Vertot : *d'argent, à 3 pals de gueules.*

(1) Le fief de Champfleuri doit être le même que celui situé en la paroisse de Bords, près Champdolent. Il y a une légende dans le pays, d'après laquelle ces deux noms trouveraient leur étymologie dans la circonstance suivante : Les sgrs de Champdolent et de Champfleuri étant en guerre, le château de Champdolent fut surpris au moment où une femme de service puisait de l'eau dans le puits du château, qui communiquait par une ouverture à l'extérieur. Le château fut alors rasé, d'où le nom de *castrum dolens*, tandis que celui de Champfleuri fut triomphant, d'où le nom de *castrum florens*. (Maltouche).

3° On lui donne aussi *Marguerite*, dame de son chef de Javrezac (Giversac), Champagnoles, Saint-Quentin, Celensac et Briaigne en Gemozac, laquelle paraît s'être mariée deux fois, 1° avec André de Ballodes, sgr d'Ardennes et de Bois (ou du Bois), dont elle eut au moins deux enfants : A. Guillaume de Ballodes, *fils aîné*, à qui elle vend, en 1522, les fiefs de Javrezac, Champagnolles et Saint-Quentin, pour la somme de 1200 livres tournois; B. Jeanne de Ballodes, dame du Maine-Vigier, etc., mariée à François d'Isave, sgr du Pin, la Valladière, Saint-Paul, Orignac en partie, Breuilboson, dont Renée d'Isave, dame desdites terres, mariée à Jules de Beaumont, chev^r, sgr de Rioux et de Lauron; 2° avec Guillaume de Mortaigne, écuyer, sgr du Gagnon, avec lequel elle vivait en 1541.

IV. GOMBAUD (Pierre), sgr de Briaigne, en la châtellenie de Cozes, de Corme-Ecluse, etc., épousa Bertrande de Leaumont, issue de la maison des sgrs de Puygaillard de ce nom de Leaumont, qui a produit un illustre chevalier du Saint-Esprit, du nom de Leaumont.

1° *Léon*, qui suit.

2° *Jeanne* épousa : 1° un seigneur de Roumette (terre qu'on appelle maintenant la Rochecourbon), lequel sgr de Roumette était, dit-on, du nom d'Acarie du Bourdet. Elle lui succéda dans cette terre de Roumette, soit à cause de ses reprises dotales, soit parce qu'en ayant eu quelque enfant qui serait mort avant elle, la succession de cet enfant lui serait échue suivant la coutume du pays; 2° elle se remaria (1575), avec Jacques de Courbon, sgr de Saint-Léger, commandant pour le roi en la ville de Saintes, et de ce second mariage sont descendus tous ceux du nom de Courbon qui existent maintenant (1), et notamment Thérèse de Courbon, dame

(1) C'est-à-dire vers 1738, qui devait être l'époque à laquelle écrivait Léon de Beaumont, dont nous conservons la rédaction textuelle. (M. L. T.)

de la Rochecourbon, etc., femme de Louis-Charles, marquis de la Mothe-Houdencourt, grand d'Espagne, et Marie de Courbon qui épousa André de Talleyrand, comte de Grignaux, d'où sont venus les autres comtes de Grignaux, de ce très-illustre nom de Talleyrand.

3° *Benoist* paraît être frère des précédents. Il est qualifié chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, sgr de *Méray*, de Monbreulle, de Lesguille, de Lescaille, de Boissay (sans doute pour Beaussay?) etc., en 1604. On n'a point encore appris le nom de sa femme. Il fut père de *Charles*, chevalier, sgr de *Méray*, en 1666 (1).

V. GOMBAUD (Léon), sgr de Briaigne, Corme-Ecluse, etc., gentilhomme de la chambre du roi et capitaine au régiment de ses gardes, épousa Jeanne du Chesnay, qui paraît avoir été la même qu'une Jeanne du Chesnay qui épousa depuis François d'Agez, chev. de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, sgr de Saint-Sauveur, etc. Cette Jeanne du Chesnay, femme de ce François d'Agez, était sœur d'Edmée du Chesnay, femme de Gaspard de Courtenay, sgr de Bléneau, qui était du sang royal de France, et elles étaient filles de Jean du Chesnay, chev. de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, sgr de Neuvy-s^{r}-Loire, et de dame Claude de Rochechouart, sa femme, l'une des dames de la reine.

Jacques, qui suit.

VI. GOMBAUD (Jacques), sgr de Briaigne, etc., était mi-

(1) C'est évidemment le même que Benoît GOMBAUD, chev^{r}., sgr de Mayré et de Beaussay, indiqué par M. Beauchet-Filleau, comme ayant épousé Françoise (Elisabeth) de la Tour-Landry, laquelle se remaria à François Yonques, sgr de Sepvret, et avait eu de son premier mariage sept enfants : 1° Charles Gombaud, sgr de Mairé; 2° Josias Gombaud, sgr de Mairé et du Pleissac; 3° Antoine Gombaud, que nous supposons n'être autre que le célèbre chevalier de Méré; 4°, 5°, 6° et 7° : Françoise, Jeanne, Catherine et Charlotte Gombaud. Ils sont maintenus nobles en 1667.

neur et sous la tutelle de sa mère en 1577. Il paraît qu'il mourut avant elle sans enfants, et qu'elle fut son héritière, suivant la coutume du pays.

—

SECONDE BRANCHE, DE CHAMPFLEURY.

III. GOMBAUD (Philbert), sgr de Champfleury, etc., épousa Louise La Personne, dame de Lauron et de Lannepontière, fille cadette de François La Personne, sgr de Varaise, de Lannepontière, etc., et de Marie de Beaumont, dame de Lauron. Elle n'était pas encore mariée en 1512, mais sa sœur aînée l'était déjà avec François de la Rochebeaucourt, baron de la Rochebeaucourt, sgr de St-Mesme, etc., gouverneur d'Angoumois, sénéchal de Saintonge, etc. Elles étaient petites-filles de Guillaume La Personne, sgr de Varaise, etc., et de Mathurine du Chastenet, sœur de Claire du Chastenet, femme de Renaud de Sainte-Maure, baron de Jonzac. — Ce Guillaume La Personne était proche parent des vicomtes d'Acy du nom de La Personne (dont la maison était fort ancienne et qui étaient très-grands seigneurs et très-hautement alliés) comme il est dit dans un arrêt de 1468, où il est énoncé que Jean La Personne, sgr de Varaise (père de ce Guillaume), et un autre Jean La Personne qui avait épousé la dame de Bussac, portaient le nom et les armes des vicomtes d'Acy du nom de La Personne, qu'ils étaient de leur même race, et qu'ils étaient les plus proches héritiers de Guy La Personne, le dernier de ces vicomtes parmi ceux de son nom. — Du mariage de *Philbert* avec Louise La Personne :

1° *François*, qui continue.

2° *Marguerite* dont on n'a trouvé que le nom. — Elle est peut-être la même que Marie Gombaud, dite fille de *Philippe* (sic) Gombaud, et de Louise La Personne, laquelle épousa René de Rabaine (La Chenaye, généal. Rabaine).

3° *Henry*, sgr de Lauron, etc., épousa Antoinette de Rabaine, issue d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de Saintonge, qui s'est alliée aux très-illustres maisons de Sainte-Maure, de Pons, de Senneterre, d'Estuer de St-Maigrin, etc. De ce mariage, vint Hiérémie Gombaud, sgr de Lauron en 1594 et 1613, qui ne se trouve point avoir laissé aucune postérité masculine, et l'on ne sait s'il fut marié; mais il eut pour héritières Marie et Suzanne Gombaud qui épousèrent Jacques Gallet, écuyer, sgr de Fousse et de Thézac, et Samuel Gallet, fils de ce même *Jacques*, avec lesquels elles vendirent les parts qu'elles avaient dans la seigneurie de Lauron, l'an 1633.

4° *Bonaventure*, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1551 (diocèse de Saintes), à qui Vertot donne pour armes : *d'argent, à 3 pals de gueules.* Les preuves de Bonaventure Gombaud sont dans le catalogue mss. des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, registre du grand Prieuré d'Aquitaine, page 186. *(Bibl. de l'Arsenal.)*

IV. GOMBAUD (François) sgr de Champfleury, de Lannepontière, Lauron, etc., épousa 1° N. Goumard, issue d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de Saintonge, et fille de Guy Goumard, sgr de Romegou, de la Vallée, etc., et de Catherine de la Tour. (Cette première femme est appelée ailleurs Charlotte Acarie); 2° Marie de la Rochechandery, issue d'une des premières maisons d'Angoumois, car les seigneurs de ce nom étaient anciennement des premiers barons de cette province d'Angoumois.

1° *Jean*, qui suivra.

2° *Benjamin*, né du premier mariage, sgr de Romegou, etc., épousa une demoiselle, nommé Noemi Comte, qui était, dit-on, d'une race bien noble et bien alliée. Peut-être était-elle fille de François Comte, sgr de Loire, qui avait épousé Barbe de Culant, fille d'*Olivier*, sgr de Ciré, etc., et de Marie-Françoise de la

Rochebeaucourt, dame de Saint-Mesme. — Noemi Comte se remaria, le 21 août 1594, à Pierre Isle, écuyer, sgr de la Matassière et des Forgettes. — De ce mariage, une fille, Suzanne Gombaud, dame de la moitié de Romegou, mariée à Jean de Puyrigaud, sgr du Bois de Chermans, dont : Elisabeth de Puyrigaud, dame du Bois de Chermans, mariée à Pons de Pons, sgr de Bourg-s^{t}-Charente, qui était alors l'aîné et le chef de toute l'illustre maison de Pons en Saintonge, dont : 1° Elisabeth de Pons, dame de Bourg et du Bois de Chermans, mariée à François-Amanieu d'Albret, comte de Miossens, frère de *César-Phébus*, maréchal de France; 2° Bonne de Pons, mariée à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France, dont postérité.

V. GOMBAUD (Jean), sgr de Champfleury, de Lannepontière, etc., né du premier mariage, épousa (1581) Léa de Culant, fille d'Olivier de Culant, sgr de Giré, etc., et de Marie-Françoise de la Rochebeaucourt, dame de Saint-Mesme. Elle se remaria à Antoine Herbert, sgr de la Forest, et laissa de son premier mariage :

Henry, qui suit.

VI. GOMBAUD (Henry) sgr de Champfleury, de Lannepontière, du Fresne, etc., épousa Elisabeth Herbert, issue d'une maison bien noble et fort bien alliée, laquelle se remaria avec Seguin d'Authon, baron d'Authon et sénéchal de Saintonge.

1° *Gabriel*, qui suit.

2° et aussi d'après la *maintenue* d'Aguesseau, un autre fils appelé *Jean*, lequel épousa Marie Réau.

VII. GOMBAUD (Gabriel), sgr de Champfleury, de Lannepontière, ép. 1° le 27 janvier 1629 Gabrielle de Bremond, fille de *Josias*, maréchal des camps et armées du roi, sgr baron d'Ars, etc., député de la noblesse d'Angoumois aux Etats-généraux de 1614, et son représentant à l'Assemblée des notables de 1626, chevalier de

l'ordre du roi et commandant général du ban d'Angoumois en 1635, etc., et de Marie de la Rochefoucauld-Montendre; 2° Suzanne de la Rochefoucauld, sœur et héritière de *Louis,* sgr de Loumée, et fille de René de la Rochefoucauld, sgr de Loumée, et de Catherine Lainé (5 mai 1640). Gabriel Gombaud mourut en 1655.

1° *Gabriel,* qui suivra (1).

2° N.... Gombaud, sgr du Fresne, né du second mariage, marié à N. dont une fille unique, N. Gombaud qui épousa N. de Roquefeuil, dont une fille unique, N. de Roquefeuil, mariée par son curateur avec le fils de ce curateur, nommé....

VIII. GOMBAUD (Gabriel), sgr de Champfleury, de Lannepontière, etc., né du premier mariage, épousa Marie de Beauchamps, issue d'une maison très-noble, fort bien alliée et reconnue pour telle en Poitou et en Saintonge, dont une fille :

Marie Gombaud, dame de Champfleury, de Lannepontière, du Port-la-Pierre, etc., mariée deux fois : 1° en 1677 à François de la Rochefoucauld, marquis de Roissac, sgr de Gensac et de Marville, sans enfants; 2° (15 septembre 1679) à René de Culant, marquis de Culant, sgr de Ciré, de St-Mesme, de la Barde et du Mesnil, dont :

René-Alexandre, marquis de Culant, sgr de Ciré, St-Mesme, Champfleury, Lannepontière, etc., marié (1710) à Jeanne d'Aiguières, dont le père né en Provence, d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de ce pays, s'était établi en Saintonge, y ayant épousé une des filles et héritières du sgr du Fouilloux en Arvert, qui était de la maison de Meaux.

Nous connaissons maintenant le nom, l'origine et la parenté du chevalier de Méré; nous sommes à peu près fixés sur la situation du fief patrimonial dont il porta le nom; le sommes-

(1) Du premier mariage, serait aussi issue une fille, Marie Gombaud, mariée à Pierre Pallet de Curay. (*Papiers Beaumont*).

nous également sur le lieu qui le vit naître? — Sans doute, il habita le Poitou, et tout porte à croire qu'il y mourut; mais est-il rigoureusement prouvé qu'il ait eu son berceau dans cette province? Il est permis d'en douter si l'on considère qu'il porta dans sa jeunesse le nom de Plassac qui n'est pas poitevin, que nous sachions. D'autre part, si l'on observe attentivement la lettre qu'il adressa à Mme la marquise d'Ars, en 1666, (v. n° du 25 décembre de cette *Revue*), on remarquera qu'il se réserve de *porter lui-même* à cette dame les papiers qu'elle lui avait confiés, circonstance qui donne à penser qu'il avait conservé en Saintonge des relations et même des intérêts, car il n'est guère admissible qu'à une époque où les voyages étaient encore si pénibles, il eût pris la peine d'entreprendre une pareille course dans le seul but d'opérer cette restitution. Le ton général de cette lettre est d'ailleurs trop intime, les relations entre le chevalier, son frère et sa sœur, comme il dit, et madame d'Ars, sont trop accentuées, pour qu'on ne soupçonne pas entre ces divers personnages, les uns habitant le Poitou, l'autre la Saintonge, un commerce sinon habituel, du moins antérieur à la lettre de 1666. Bien plus, le chevalier de Méré était parent ou allié de Mme la marquise d'Ars, comme on vient de le voir par la généalogie qui précède : la belle-sœur de la marquise d'Ars, Gabrielle de Bremond d'Ars, ayant épousé Gabriel de Gombaud, sgr de Champfleury, de la même famille que le chevalier de Méré. Il y avait donc au moins affinité entre les deux familles et relations suivies.

Mais le chevalier avait-il aussi conservé dans la province qui avait été le berceau des Gombaud, des attaches plus positives, résultant de la possession de quelque fief patrimonial, du nom de Plassac ou Pleissac, comme l'écrit M. Beauchet-Filleau? C'est ce que nous ne saurions décider quant à présent, avec les données si incomplètes de cette discussion. Il nous suffira d'avoir établi que le chevalier de Méré n'est ni Brossin, ni Tourangeau, et nous laisserons à d'autres le soin de prouver qu'il est Poitevin, s'il n'est pas en réalité Saintongeais.

MALTOUCHE.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VII

—

Année 1868 — 1er semestre

—

JANVIER

Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, par M. *L. Delayant*. 1
La marquise de Caylus (3e article), par M. *de Lastic Saint-Jal*. 8
La mairie de Saint-Maixent procurait-elle la noblesse, par M. *Alfred Richard*. 19
Rainal Chainel, par M. *l'abbé Cholet*. 25
Revue bibliographique, par MM. *E. Ayrault*, *E. d'Herci*, *A. de Liniers* et *Nathan*. 37
Niort et La Rochelle, de 1220 à 1224, par M. *A. Bardonnet*. 50
Chronique, par MM. *Lemonnier* et *Nathan*. 56
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 59
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot* 64

FÉVRIER

Notice sur Pierre Garcie-Ferrande, par Mareschal, publiée par M. *Dugast-Matifeux*. 65
Un maître d'école poitevin, par M. *Imbert*. 84
Niort et La Rochelle (2e article), par M. *A. Bardonnet*. . . . 90
Quelques notes sur la famille Jallet, par M. *J. Richard*. . . 105
Les Beaux-Arts en province, par M. *A. Proust*. 106
Revue bibliographique, par MM. *J.-C. Dutiers*, *G. d'Austry* et *Nathan*. 111
Mandement d'Henry, duc d'Anjou, par M. *S. de La Nicollière*. 118
Chronique, par M. *Nathan*. 124

MARS

Le marquis de Villette (1er article), par M. *de Lastic Saint-Jal.* 129
Glossaire Poitevin (lettres F. G.), par M. *l'abbé Rousseau.* . . 144
Deux lettres inédites de 1619, par M. *L. Delayant.* 154
Le chevalier de Méré, par M. *Beauchet-Filleau.* 159
Revue bibliographique, par MM. *Paul de Lacroix, G. Lévrier, Guerrit, Th. de B. A.* et *Nathan.* 165
Chronique, par M. *Nathan.* 177
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 187
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot.* 191

AVRIL.

Conférences de l'Académie de Poitiers, par M. *Clouzot.*. . . 193
Etude sur les Historiens du Poitou (3e article), par M. *l'abbé Auber.* 203
Deux mariages princiers à Nangis, par M. *Bonsergent.* . . . 220
Le château de La Meilleraye, par M. *B. Ledain.* 231
Le marquis de Villette (2e article), par M. *de Lastic Saint-Jal.* 242
Discours prononcé le 14 juillet 1791, par M. *Mestadier.* . . . 244
Revue bibliographique, par M. *Nathan.* 247
Chronique, par M. *Nathan.* 250
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 253
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot.* 255

MAI

Le marquis de Villette (3e article, fin), par M. *de Lastic Saint-Jal.* 257
Note sur une charte d'anoblissement par un grand feudataire, par M. *G. de Rencogne.* 271
Le Télémaque à Bussac, par M. *L. Audiat.* 276
Le prince de Condé et l'évêque de Poitiers, par M. *H. Imbert.* 280
Le mois et cent de la ville de Poitiers, par M. *E. Dacier.* . . . 286
La vie et les mœurs des insectes (extrait des Mémoires de Réaumur), par M. *Delayant.* 300

JUIN

La vie et les mœurs des insectes (2e article), par M. *Delayant.* 313
Les premières dents de Charles VIII, par M. *H. Imbert.* . . . 326

Une élection à Niort, en 1673, par M. *Th. Frappier*. 335
Le salon de 1868 — Aunis et Saintonge, par M. *E. Callot*. . 340
Documents historiques : épitaphe de Ch. Eschallard, lettres de Henri IV, par M. *Dugast-Matifeux*. 350
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers*, *Beauchet-Filleau* et *Nathan*. 355
Chronique, par M. *Nathan*. 374
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 384
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 394

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

—

Auber (l'abbé)	— Étude sur les historiens du Poitou (3e art.).	203
Audiat (Louis)	— Le Télémaque à Bussac.	276
Austry (G. d')	— Revue bibliographique.	113
Ayrault (Eug.)	— Revue bibliographique.	37
B. A. (Th. de)	id.	171
Bardonnet (A.)	— Niort et La Rochelle, 1220-24. . .	50, 90
Beauchet-Filleau	— Le chevalier de Méré.	159
	Revue bibliographique.	360
Bonsergent (L.-F.)	— Deux mariages princiers à Nangis. . .	220
Callot (Ernest)	— Le Salon de 1868 : Aunis et Saintonge.	340
Cholet (l'abbé)	— Rainal Chainel.	25
Clouzot (L.)	— Conférences de l'Académie de Poitiers.	193
	Bulletin bibliographique, 64, 191, 255,	394
Dacier (Edme)	— Le mois et cent de la ville de Poitiers. .	286
Delayant (L)	— Histoire du commerce et de la navigation, à Bordeaux.	1
	Deux lettres inédites de 1619.	154
	La vie et les mœurs des insectes. . 300,	313
Dugast-Matifeux	— Documents historiques : épitaphe de Ch. Eschallard ; lettre de Henri IV. . .	350
Dutiers (J.-C.)	— Revue bibliographique.	111
Frappier (Th.)	— Une élection à Niort en 1673. . . .	335
Guerrit	— Revue bibliographique.	170
Herci (E. d'.)	id.	38

Imbert (H.)	— Un maître d'école poitevin.	84
	Le prince de Condé et l'évêque de Poitiers.	280
	Les premières dents de Charles VIII. .	326
Lacroix (P. de)	— Revue bibliographique.	165
Lastic Saint-Jal (de)	— La marquise de Caylus	8
	Le marquis de Villette. . . 129, 242,	257
Ledain (B.)	— Le château de La Meilleraye.	231
Lemonnier.	— Chronique.	56
Lévrier (G.)	— Revue bibliographique.	169
Liniers (A. de)	id. 41, 355, 358,	360
Mestadier.	— Discours prononcé en 1791.	244
Nathan.	— Chronique. . . . 56, 124, 177, 250,	374
	Revue bibliographique.. . . 45, 114, 173, 247,	367
	Revue des Sociétés savantes. . . . 59, 187 253,	384
Nicollière (S. de la)	— Mandement d'Henry, duc d'Anjou. . .	118
Proust (Ant.)	— Les Beaux-Arts en Province.	106
Rencogne (G. de)	— Note sur une charte d'anoblissement. .	271
Richard (A.)	— La mairie de Saint-Maixent procurait-elle la noblesse ?	19
Richard (J.)	— Quelques notes sur la famille Jallet. . .	105
Rousseau (l'abbé)	— Glossaire Poitevin (F.-G.).	144

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

—

Armorial des évêques de Nantes, par M. *S. de La Nicollière*. . 171
Beauharnais (Mme de) de Miramion, sa vie et ses œuvres, par M. *A. Bonneau*. 41
Bernard Palissy, études sur sa vie et ses travaux, par M. *L. Audiat*. 165
Bonchamps et les prisonniers républicains de Saint-Florent-le-Vieil, par M. *A. Lemarchand*. 367
Carillon (le) de Saint-Jacques de Châtellerault, comptes-rendus de cette fête, poésies, discours, historique du carillon, etc., par M. *Boislabeille*. 116
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Baigne (en Saintonge), par *l'abbé Cholet*. 38
Catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jehan Moreau, en 1447, par MM. *Baudry et C. Gourraud*. 368
Conférences populaires faites à l'asile impérial de Vincennes : un ouvrier voyageur, René Caillé, par M. *J. Duval*. 176
Courte notice sur les archives départementales de la Charente, par M. *B. de Rencogne*. 45
Danses macabres et moralités, par M. *de Longuemar*. . . . 370
De quelques questions de vicinalité. De l'assimilation des chemins de grande communication de la Charente aux routes départementales, par M. *E. de Champvallier*. 364
Description et prix d'un antiphonaire noté à l'usage du diocèse de Saintes, d'après une charte de 1339, par M. *B. de Rencogne*. 47
Du service médical des pauvres, par M. *Gyoux*. 372
Essai de naturalisation des végétaux utiles à l'agriculture, entre les parallèles 30 et 46, etc., par M. *F. Gallais*. 369

Fables, par M. *P. Parisset*. 169
Fons Barbesiliensis, idylle inédite d'un poète anonyme de Barbezieux, par M. *B. de Rencogne*. 47
Généalogie historique de la maison de Lastic. 362
Gouverneurs (les) de Cognac, par M. *P. de Lacroix*. 247
Guide du bonheur ou devoirs généraux de l'homme par amour pour Dieu, par M. *Aug. Babin*. 114
Guide du voyageur à Poitiers et aux environs, par M. *Ch. de Chergé*. 113
Inauguration d'une foire en Angoumois, sous Henri IV, par M. *B. de Rencogne*. 46
La Rochelle et ses environs, par M. *L. de R.* 170
Martyr (le) de Golgotha, traditions orientales sur la vie et la mort de Jésus-Christ, par M. *l'abbé Rivalland*. 45
Mélodies pastorales, par M. *Thalès Bernard*. 175
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXI, année 1866. 48
Navigations (les) françaises et la Révolution maritime du XIVe au XVIe siècle, par M. *Pierre Margry*. 248
Notions d'astronomie scientifique et morale, suivies d'un supplément comprenant des instructions spirites sur l'astronomie, par M. *Aug. Babin*. 114
Petit solfége des écoles, pour l'étude du plain-chant, par *le Frère Achille de la Miséricorde*. 44
Pétition au Sénat, par M. *Plasse*. 366
Philosophie spirite, c'est-à-dire psychologique et morale, extraite du livre des Esprits de M. Allan Kardec, par M. *Aug. Babin*. 115
Pourquoi l'on fume, par M. *Louis Audiat*. 358
Prieuré (le) de Joigny et Jeanne-d'Arc, par M. *J. Lapaume*. . 118
Promenade autour de mon jardin, conférences aux Dames du monde, par *Mgr Landriot*. 173
Quelques feuillets, par M. *Bélisaire Moreau*. 360
Question du canal maritime de Luçon, par M. *Daviau*. . . 371
Rapport sur l'ouverture des VIIe et VIIIe puits funéraires de Troussepoil, par M. *l'abbé Baudry*. 367
Vie de Mme la marquise de La Rochejacquelein, par M. *A. Nettement*. 355

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

REVUE
DE L'AUNIS
DE
LA SAINTONGE
ET
DU POITOU

HUITIÈME VOLUME

2me Semestre 1868

LA ROCHELLE
PETIT, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L.CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.



ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

IV

MÉMOIRES, CHRONIQUES ET HISTOIRES DU VIIe AU XIVe SIÈCLE.

La vie monastique s'était formée vers le milieu du IVe siècle en Poitou, sous les auspices de saint Jouin, abbé d'Ension. Ses développements y furent rapides, et c'est aux monastères, non moins qu'aux influences de l'épiscopat que sont dus les premiers efforts de notre civilisation, par l'union devenue plus facile de l'étude et des travaux agricoles. Ces saintes maisons eurent leurs écoles, à l'instar des grandes Eglises. Les occupations littéraires s'y firent le pieux et utile délassement des longues heures de contemplation et d'exercices manuels. Et comme il était dans la nature de ces esprits calmes et réfléchis de vouloir laisser après eux le souvenir de leurs fondations et de leur berceau, ils s'appliquèrent dès-lors à se faire des annales, à écrire la vie de leurs hommes remarquables, qui presque tous furent des saints, et c'est ainsi que nous possédons encore les matériaux dont se forment les éléments de notre histoire. Ces éléments sont épars maintes fois sous une forme rétrécie dans les grandes dimensions de nos recueils nationaux; ils peuvent ne consister souvent qu'en de rares et courtes pages à peine visibles dans l'énorme étendue de nos grands volumes. Mais il faut bien nous garder de les négliger. Ils méritent toute notre

patiente curiosité. Que de ruisseaux ont jailli et peuvent couler encore de ces sources fécondes pour combler l'immense Océan de nos connaissances actuelles! Nous ne pouvons faire un pas dans le vaste champ que nous parcourons sans rencontrer une preuve de cette ingénieuse et incessante activité. Quand on s'élança au XVIIe siècle vers ce terrain encore inculte des grandes compositions historiques, ce fut dans ces arsenaux ignorés du plus grand nombre que les doctes furent chercher leurs *instruments*. C'est dans les maisons de solitude et de prière que des bibliothèques leur furent ouvertes, et soudain se montrèrent au monde étonné, sur le territoire du Poitou, les trésors si riches tirés de ces demeures illustres qu'on appelait Saint-Maixent, Bourgueil, Charroux, Sainte-Croix de Talmont, Saint-Hilaire, Saint-Cyprien et Montierneuf, Sainte-Radégonde, Parthenay-le-Vieux, Saint-Savin, Villesalem et tant d'autres...; — puis, en dehors de notre propre sol, mais inséparables de notre histoire locale, les ressources données autour de nous par Saint-Jean-d'Angély, Saint-Serge, Saint-Nicolas et la Trinité d'Angers, Saint-Maur-sur-Loire, Marmoutier, Saint-Florent de Saumur, Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Martial de Limoges, la Trinité de Vendôme, et un grand nombre de semblables établissements où les lettres ne fleurirent pas moins que la piété. C'est là aussi que nous irons en quelque sorte nous recueillir avec les studieux cénobites dont nous devons interroger les manuscrits. A mesure que nous descendrons le cours des âges, nous rencontrerons, bien plus célèbres et tout radieux de l'éclat du plus beau génie, leurs immortels successeurs qui prirent à cœur leur illustration, la tirèrent de leur obscurité poudreuse, et éclairèrent leur biographie, tout en formant de leurs écrits ces impérissables faisceaux qu'on nomme les *Spicilèges*, les *Anecdotes* et les *Ecrivains*. Eux aussi se firent la gloire véritable de notre littérature et comme les Pères de notre histoire. C'est à eux que nous devons, grâce aux infatigables veilles de leur laborieuse érudition, les précieuses notes qui nous font lire sans peine les vieux témoins de faits, d'usages et de mœurs si différents de notre vie moderne. De telles ressources peuvent-elles s'estimer assez? Je ne manquerai donc

pas, tout en révélant le secours à tirer des écrits de nos premiers chroniqueurs, d'indiquer, comme je l'ai fait jusqu'ici, ceux de nos précieux recueils où ils figurent : double moyen d'ailleurs de les faire retrouver à coup sûr pour contrôler mes assertions.

Le VIIe siècle dont les premières années ont vu finir l'épiscopat et les travaux de saint Fortunat, se manifesta pour nous en quelques hommes qui rachetèrent leur petit nombre par la valeur de leurs témoignages. Si ce ne sont point des corps d'histoire qu'ils écrivirent, ils nous laissèrent du moins des documents qui peuvent seuls éclairer la vie de quelques-uns de nos plus notables compatriotes. Le premier que je dois mentionner est AURÉMOND, abbé de Mairé, où il succéda à saint Junien en 587. Elève de ce grand maître qui lui apprit les lettres avec les vertus de la vie monastique, il s'inspira de sa reconnaissance pour retracer dans une *vie* de son saint ami, et la beauté de sa conduite et les miracles qui honorèrent son tombeau. On ne jugera pas de cette biographie à un point de vue trop matériel, comme l'a fait un honorable écrivain qui tout récemment l'a reprise sans en comprendre assez l'esprit et l'époque (1). D'excellentes intentions ne suffisent pas toujours à la peinture des anciennes mœurs chrétiennes et à la critique éclairée du style de leurs contemporains. Ces critiques n'ôtent donc rien à l'importance des détails donnés par Aurémond sur l'histoire de la France de son temps dans ses rapports avec Junien. Les faveurs que mérita celui-ci de la part de Clotaire II qui lui donna la terre de Mairé, étaient motivées par la sainteté de l'anachorète vénéré de toute la contrée. Le récit qu'en fait Aurémond, mort en 630, est donc un épisode attachant de ces temps primitifs de la monarchie française. Mais ce qu'il nous a transmis ne complète pas ce que nous en pouvons savoir. Au IXe siècle un autre biographe se présente, et à l'occasion de la translation

(1) V. Vie de saint Junien, poitevin et bénédictin, *patron des laboureurs du Poitou*, par M. Rondier: Niort, 1866. in-8°. — C'est la première fois qu'on voit attribuer à un saint quelconque un patronage que donnait seul ordinairement la voix de l'Eglise ou l'acclamation des peuples.

des reliques de saint Junien à la nouvelle abbaye de Nouaillé, le 5 novembre 830, il réédite pour ainsi dire l'œuvre d'Aurémond, en y ajoutant la narration des miracles opérés en cette circonstance par ces vénérables restes, et d'autres détails sur Nouaillé même, lesquels jettent une lumière de plus sur les origines de l'illustre maison. Ce biographe était WULFIN, surnommé Boëce, d'abord écolâtre d'Orléans, lié à ce titre avec le célèbre évêque Théodulphe, et qui par amour pour la solitude de Mairé venait s'y reposer fréquemment des fatigues de sa charge. Au reste le Poitou lui rendait bien cette affection. On a lieu de croire qu'il fut chorévêque de Poitiers, c'est-à-dire une sorte de coadjuteur de l'évêque titulaire et recevant de lui des pouvoirs révocables pour certaines fonctions à exercer dans le diocèse. C'est ce qui a trompé Fabricius, disant que Wulfin avait occupé le siége de notre Eglise (1). Quoi qu'il en soit, Wulfin fut engagé par l'abbé Godelenus à écrire la vie de saint Junien. Ce ne fut qu'une revue de la première, à laquelle il joignit un court récit de la cérémonie qui donna pour toujours au monastère de Nouaillé l'héritage de Mairé, presque entièrement détruit depuis plus de cent ans par les guerres de Charles Martel. Le style de cette nouvelle vie en fut plus retouché que le fond, et l'on y voit plus de méthode, de simplicité et de goût. Insérée par fragments dans Duchesne et quelques autres, on peut le lire en entier dans Labbe (2), et dans Mabillon qui en découvrit le manuscrit au monastère de Nouaillé (3).

De précieuses lumières sur ce VIIe siècle ne nous viennent pas moins de SAINT LÉGER, dont le nom latin est toujours *Leodegorius* dans les chartes. Neveu de notre évêque Didon qui siégea en 626; allié par cela même à la famille royale des Mérovingiens, ses vertus, ses talents, les services rendus à l'Etat l'élevèrent en 658 à l'évêché d'Autun. Ministre fidèle de Bathilde, régente sous la minorité de Clotaire III, il dut à la jalousie d'Ebrouïn, maire du palais, des revers, des persé-

(1) *Biblioth. med. et infim. latinitatis*, I, 2. — II, 688.
(2) *Biblioth. nov. manuscr.*, II, 569.
(3) *Act. SS. ord. S. Bened.*, I, 307.

cutions, et la mort qui le mit au rang des martyrs en 678. Avant son épiscopat il avait gouverné en qualité d'abbé le monastère poitevin de Saint-Maixent. Peu avant lui, son frère Guérin était tombé victime de la vengeance du même ministre. Ce fut l'occasion pour le saint prélat d'écrire à sa mère Sigrade une lettre de consolation, où en l'engageant à l'amour de ses ennemis il déploie toute l'éloquence de la charité et tout l'héroïsme du pardon. Il faut lire cette magnifique apologie de la souffrance chrétienne et de l'oubli des injures pour bien connaître le caractère d'un homme qui tient de si près à notre histoire. On la trouve dans le P. Labbe et dans les Bollandistes (1). Le cardinal Pitra a écrit une *vie de saint Léger* (2), dans laquelle se lisent au long d'attachants détails sur cette période de l'histoire mérovingienne, et sur les affaires qui s'y rattachent à notre province. Vers 690, Orsin, abbé de Ligugé, écrivit une *vie* du saint évêque, à l'occasion de la translation de ses reliques au monastère de Saint-Maixent. C'est la même, avec plus d'extension, qu'avait donnée un moine anonyme de Saint-Symphorien d'Autun; elle fait partie des *annales* de Mabillon et du recueil de Surius (3).

Nous avons dans ce même siècle un autre Poitevin dont la biographie est d'autant plus curieuse qu'elle a été moins exacte jusqu'ici dans le Poitou même. Je veux parler de saint Emmeran, qu'on a faussement qualifié d'évêque de Poitiers et que j'ai prouvé ailleurs (4), n'en avoir jamais été que chorévêque. Comme le saint s'en était allé, sous l'épiscopat de Didon, prêcher en Bavière, et qu'il y souffrit le martyre par suite d'une atroce calomnie, sa vie fut écrite par Aribon (5), quatrième

(1) Biblioth. nov. manusc. I, 778 et sv. — Boll. au 2 octobr. et Surius au même jour.

(2) In-8°, Paris, 18..

(3) Mabill. *annal. ord. B.*, II, 676. — Surius, *vit. SS.*, I, 617. On peut voir aussi Labbe, *concilior.* VI, 535 et sv.; — et Lecointe, *annal.* ad ann. 661, n° 3, et 666, n° 10 et 12.

(4) V. Mes *vies des SS. de l'Eglise de Poitiers*, p. 358.

(5) Et non pas Arpéon, comme l'a mal lu et écrit l'abbé de Longchamp, *Tableau des gens de lettres*, tom. I.

évêque de Frisingue, qui occupa ce siége en 781. Surius l'a inséré dans son hagiographie ainsi que les Bollandistes dans la leur (1). Les notes géographiques et historiques de ces derniers en font une matière à consulter pour ce qui nous regarde à cette époque. Il est bon surtout d'y lire les préliminaires de la vie du saint, où l'on prouve très-nettement qu'il ne fut jamais évêque de Poitiers. Si l'on conçoit peu qu'une erreur si considérable ait pu résister dans tous nos *Propres* devant des preuves tellement explicites, on n'en sent pas moins combien une telle rectification modifie la liste de nos prélats, et avec quel soin celle-ci devait être examinée.

Nous bornerons nos observations sur les VIIe et VIIIe siècles à ce petit nombre d'auteurs peu considérables, il est vrai, par leurs écrits, mais très-utiles comme autant d'anneaux qui continuent pour nous la chaîne traditionnelle. En abordant les XIe et XIIe (car le Xe ne nous laisse rien à prendre dans l'ordre de mes recherches spéciales), je dois mettre en garde contre le mal qu'en ont dit avec un dédain trop intéressé les détracteurs du moyen-âge. Tout en se moquant de la terreur prétendue qu'avait accréditée l'attente très-peu générale de la fin prochaine du monde, dont le Xe siècle s'était préoccupé beaucoup moins qu'on ne l'a dit et qu'on ne le répète encore (2), on s'est plu à taxer d'ignorance et de barbarie la période suivante, et quand on a été obligé de reconnaître dans un de ses écrivains un style au moins passable, on n'a pas manqué de faire observer que c'est là une précieuse exception, et qu'il ne faut pas juger d'après elle tous les auteurs de ce temps. — Tous, non sans doute, mais outre que cette phrase banale est appliquée par les mêmes critiques à beaucoup d'écrivains du XIe siècle (3), et qu'on en doit conclure nécessairement à la valeur

(1) Au 22 septembre.

(2) V. ma *Dissertation sur l'an mil*, dans la *Revue de l'art chrétien*, et mon *Histoire du symbolisme religieux*, tom. II.

(3) V. le *Tableau de l'histoire des gens de lettres en France*, par l'abbé de Longchamp. Ce mauvais copiste de Dom Rivet et de ses confrères, a pris le cadre et suivi les détails qu'y ont agencés les Bénédictins de l'*Histoire littéraire de la France*. Malheureusement il s'en est tenu là, et n'a pas eu

réelle d'une imposante majorité, il est certain que si l'on étudie avec soin les gens de lettres de cette centurie, on s'étonne de ce qu'ils montrent dans leur style de simplicité, de clarté et de raison. On reconnaît qu'ils écrivent l'histoire sans prétention, sans parti arrêté. La bonne foi éclaire jusqu'aux croyances naïves qui peuvent leur être personnelles. A l'égard de beaucoup de leurs convictions qui font sourire maintenant ce qu'on appelle la *libre pensée*, on voit encore qu'ils rendent fidèlement l'esprit de leur siècle. D'ailleurs ils écrivent beaucoup de choses qu'ils ont vues, se donnent presque toujours pour tâche, quand ils se jettent dans une histoire universelle, de la conduire jusqu'à leur temps; et alors ils entrent, au milieu des événements généraux, dans la vie plus intime de leur monastère: car c'est dans ces maisons privilégiées que s'est réfugié pour longtemps encore l'amour de l'étude avec la pratique de la prière et de la charité. Les preuves de tout cela jailliront de la lecture de nos auteurs, et de ce que je vais en dire après de longues et attentives fréquentations.

Et d'abord nous rencontrons le célèbre évêque de Chartres, Fulbert, italien d'origine, si l'on en croit Mabillon, mais selon d'autres, né en Poitou, ou du moins en Aquitaine. Fulbert était sorti, de son propre aveu, d'une famille obscure. Son talent seul l'éleva, à la suite de brillantes études qu'avait dirigées le fameux Gerbert, devenu pape en 999, sous le nom de Sylvestre II. Après avoir été à Reims l'auditeur assidu de ce grand homme, Fulbert brilla à Chartres en qualité de maître, puis d'écolâtre. Ancien condisciple du roi Robert II, il dut à la confiance de ce prince, en 1007, le siége épiscopal de cette ville où il avait relevé les études par son zèle et et son érudition. Nous devons à l'amitié qu'antérieurement à son épiscopat il avait su mériter du comte de Poitiers, Guillaume V, les lueurs qu'il répandit sur notre histoire à cette époque de renaissance

assez de jugement pour analyser fidèlement leurs récits et leurs opinions. Il nous donne les siennes, et remplace par d'ennuyeuses décalmations les solides critiques de ses maîtres que presque jamais il ne comprend, et dont il fausse les sagaces appréciations littéraires autant que la prudente chronologie.

des lettres et des arts. Ce prince, protecteur éclairé de tout ce qui intéressait le savoir, voulut se l'attacher par des faveurs, et lui donna la trésorerie de Saint-Hilaire, l'un des plus riches bénéfices de ses états. De là naquirent des relations assidues qui, sans détourner entièrement Fulbert de sa chère ville, qu'il ne consentit pas à quitter, valurent au comte une savante correspondance devenue fort active pendant tout le temps que son ami ne passait pas à Poitiers. Parmi les 134 lettres publiées sous le nom de Fulbert, 102 furent écrites par lui à divers personnages illustres. Les 32 autres sont ou des réponses, dont cinq sont de Guillaume, ou des questions d'affaires ou de théologie auxquelles le prélat répondait toujours avec autant de précision que de brièveté. Editées plusieurs fois avec beaucoup de fautes et très-incomplètement, on serait obligé, pour suppléer aux lacunes laissées par Papire Masson et Devilliers, de recourir aux quelques lettres retrouvées par Dom Martenne (1) et d'Achéry, si l'on n'avait aujourd'hui un volume de la *Patrologie latine* où l'abbé Migne a consigné ces intéressantes pièces. L'une est adressée à Hildegaire, écolâtre du chapitre de Poitiers, et traite de l'administration des bénéfices. Une autre, en traitant de l'usage de quelques évêques de porter les armes, le condamne absolument, sans égard même aux obligations féodales de ces seigneurs, qui en pareil cas pouvaient déléguer leur autorité à des officiers de leur maison ou de leurs fiefs. Les autres lettres peuvent se lire aussi dans Dom Bouquet (2), et l'on s'attachera surtout à celles que le saint auteur écrivit au comte de Poitou et à des dignitaires de Saint-Hilaire de Poitiers. Besly en a cité plusieurs des plus intéressantes dans ses *Comtes* (3). Elles se rapportent toutes, comme pièces justifi-

(1) *Thesaurus anecdotorum.* — *Spicileg.* addit. au tom. II.

(2) *Scriptor rer. gallic,* X, 469.

(3) Aux pages 344, 369, 379, 371 et 372. — Ce sont celles qui dans la collection portent les numéros 16, 18, 59, 80, 94, 95, 103, 104, 106, 120, 128, 129 et 130, — à celles-là il faut nécessairement ajouter la 50e qui excuse Fulbert de ne pouvoir venir à Poitiers en 1021 pour la consécration d'une nouvelle église cathédrale. — Voir mon *Histoire* de ce monument, I, 33.

catives aux événements de la province. L'écrivain s'y montre aussi exact que laconique, le style est grave, plus clair et plus élégant que ne le comportait encore celui des plus remarquables écrivains de ce temps. Fulbert mourut en 1029.

Un de ses contemporains qui vécut de 988 à 1030 jouit d'un nom devenu célèbre, et qui se rencontre maintes fois dans nos pages historiques, surtout dans les *Preuves* de Besly.

C'est un moine de Saint-Cybard d'Angoulême qu'on a mal désigné par le surnom *de Chabanais,* mais que je continuerai à nommer ainsi pour éviter toute confusion (1). Adhémar donc écrivit une chronique mentionnant beaucoup de choses qui se passèrent dans nos provinces d'Aquitaine pendant un laps de deux cents années. Elle a pour titre dans la collection du P. Labbe (2), dont elle occupe 34 pages in-folio*: Chronicon Adhemari, monachi sancti Eparchii Eugolismensis, a principio monarchiæ Franciæ, præcipue vero ab anno DCCC XXIX usque ad annum MXXIX.* On voit qu'il s'agit ici de tout le temps qui s'écoule de Louis-le-Débonnaire aux dernières années de Robert II (3). Adhémar qu'une erreur de copiste bien prouvée aujourd'hui faisait naître au village de Chabanais dans l'Angoumois, aurait été réellement Limousin, et d'un lieu appelé alors *Campanensis*, depuis *Champagnac*, au voisinage de Château-Ponsac (4). Quoi qu'il en soit, il peut être revendiqué par les deux pays, car il fit son noviciat à Saint-Martial

(1) V. une dissertation de feu M. Eusèbe Castaigne publiée en 1850 dans le *Bulletin de la Société historique de la Charente,* tome IV.

(2) *Nova biblioth. man. librorum,* II, 151 et sv.

(3) Et non pas de Charles Martel à Henri I, comme l'a mal indiqué l'abbé Dutemps. *(Clergé de France,* II, 327), et comme l'avait dit avant lui l'abbé Delongchamp. *Tabl. historiq...,* IV, 312.

(4) Tel est le raisonnement de M. Castaigne, et il l'appuie bien de deux bonnes raisons, en prouvant d'abord que *Cabanensis* a été d'abord dans les manuscrits *Campanensis,* puis que la famille d'Adhémar n'a jamais possédé le lieu de *Chabanais* dont on a prétendu que l'écrivain avait tiré son nom. Il n'en est pas moins vrai, contre M. Castaigne qui le conteste, que Chabanais, appartenant aujourd'hui au diocèse d'Angoulême, a toujours été jusqu'en 1790 de celui de Limoges, comme l'indique la carte de ce diocèse, donnée en 1742 par Nalin.

de Limoges où son oncle Roger était professeur en renom vers 1010; il passa ensuite la plus grande partie de sa vie à Saint-Cybard d'Angoulême où il composa son livre, tant de ce qu'il avait vu que de ce que lui avaient appris les traditions et les notes laissées dans ces deux monastères par quelques-uns de ses devanciers. Né en 988 et mort en 1030 dans un voyage à la Terre-Sainte, il n'avait jamais cessé d'étudier, et nous a laissé dans son principal ouvrage une favorable idée de son jugement, de son goût littéraire et de sa latinité. Sans être toujours exact dans la chronologie qu'on n'acceptera pas absolument sans examen, il l'est cependant plus que certains autres de son temps (1). Quelques critiques modernes de l'école qui fit fortune aux XVIIe et XVIIIe siècles lui reprochent d'avoir inscrit en tête des évêques de Limoges (et de Poitiers par conséquent) le saint Martial qui fut disciple du Sauveur. Ils préféreraient qu'il eût placé ce saint Martial, contrairement à toutes les convictions de son temps et les preuves de l'érudition moderne, sous le règne de Dèce et le souverain pontificat de saint Fabien, sans songer que cette même année 250, revendiquée par eux comme celle de notre avénement au christianisme était celle d'une persécution qui menait le pape au martyre, et sàns savoir quelle place ils donneraient à ce Martial dans le catalogue des prélats limousins où il ne figurait dès lors qu'aux dépens d'autres noms propres très-avérés et d'une incontestable chronologie. On ne peut trop s'étonner de voir certains Aristarques se plaire à louer la sagacité d'un écrivain qu'ils estiment, et n'abandonner son avis que sur le point qu'ils semblent s'être promis de contester en dépit de toutes les lumières.

Nous avons donc à nous approprier dans la chronique d'Adhémar les faits particuliers à notre Poitou. Dom Bouquet l'a donnée par fragments épars dans son grand recueil des historiens français, et les a disséminés dans ses VIe, VIIIe et X^e^ vo-

(1) A ce propos et comme les dates données par les écrivains du moyen-âge ne varient guères plus que d'une ou deux années, il faut tenir compte des variations qu'éprouva maintes fois, selon les pays et les époques diverses, la manière de commencer l'année civile ou ecclésiastique.

lumes, selon l'ordre chronologique donné à l'ensemble de ses pièces. Cette méthode, moins commode pour les recherches, se rachète par l'avantage des notes qui élucident les difficultés du texte, et par une chronologie mieux étudiée et plus précise que celle d'Adhémar, toutes les dates étant posées en marge dans l'édition des Bénédictins, et après des corrections qu'ils y ont jugées nécessaires. C'est D. Bouquet qui nous donne l'année 988 comme celle de la naissance d'Adhémar. Le P. Labbe s'abstient de ces utiles éclaircissements, tout en nous donnant tout le texte continu sans aucune coupure (1). On y voit tout d'abord que le religieux de Saint-Cybard fait remonter la monarchie des Francs à une colonie de Troyens, et il y déroule son histoire jusqu'à l'année 1029 qui est, on le voit, la plus prochaine de celle de sa mort. D. Bouquet a donc rendu un service en corrigeant les dates confuses, Labbe en indiquant les variantes et les additions des manuscrits successifs : double mérite qui rend la chronique d'Adhémar fort utile, et d'un plus facile accès à qui veut y suivre un filon historique de notre passé. Besly a inséré aussi dans les *Comtes de Poictou* un assez grand nombre de fragments parmi ses *preuves*.

L'abbé Auber,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

(1) Tom. II. p. 167, in-folio.

LE SALON DE 1868

—

II

POITOU

—

Le Poitou est représenté au salon de 1868 par vingt-et-un exposants.

Sept appartiennent au département de la Vienne, sept au département de la Vendée et sept à celui des Deux-Sèvres (1).

Egalité devant le nombre. Egalité devant le talent. Partage fraternel, mais résultat modeste.

Après l'Exposition de l'année dernière, nous devions compter sur MM. de Curzon, de Rochebrune, Perrault, Lansyeer, Palvadeau, Brunet-Houard, Brouillet et Baujault. Mais aucun d'eux n'a fait cette année le pas du géant.

(1) Département de la Vienne. — *Peinture :* MM. de Curzon, Perrault et Véron.— *Dessin* : Mmes D'Ollendon et Boutiller du Retail. — *Sculpture :* MM. Brouillet et Pautrot.

Département de la Vendée.— *Peinture* : MM. Delhumeau, Lansyeer, Palvadeau, Tessier et Tillier.— *Dessin :* MM. Crétineau, Joly et Tillier.— *Gravure :* M. de Rochebrune.

Département des Deux-Sèvres.— *Peinture :* MM. Brunet-Houard, Germain, Philippain, Piette et Velluet. — *Dessin :* Mme Desrivières et M. Piette. — *Sculpture :* M. Baujault.

Total, 21. Nombres des œuvres exposées, 37, dont 23 pour la peinture, 8 dans la section de dessin, 4 pour la sculpture et 2 dans la section de gravure.

Le salon de 1868 nous montre M. de Curzon au-dessous de lui-même. Sa grande composition de la *Devineresse* n'est qu'une conception prétentieuse et vulgaire, et dans la *Vue d'Ostie* on cherche vainement cette sûreté d'intonation qui a porté si haut la réputation du peintre poitevin.

M. de Rochebrune ne rend pas plus hommage aux lois de la lumière devant le *Louvre* que devant *Pierrefonds*. M. Perrault reste attaché à sa première manière. M. Lansyeer a un paysage excellent, mais qui ne nous dit rien de plus que celui de l'année dernière. Les esquisses de M. Palvadeau ne dénotent pas un sensible progrès. M. Brunet-Houard persiste à effleurer son sujet sans l'approfondir. M. Baujault expose un buste très-remarquable, mais seulement un buste, et la *Baigneuse* de M. Brouillet ne vaut pas sa *Bacchante* de 1867.

Parmi les nouveaux venus, M. Véron qui a peint les *Remords de Macbeth;* M. Delhumeau qui fait des portraits de députés en costume officiel (tâche ingrate!); M. Germain, qui sous la rubrique : *nature morte*, a envoyé une étude très-vivante; M. Velluet qui débute par un portrait riche en promesses, et M. Piette qui est un naturaliste de la bonne école méritent d'être mentionnés très-honorablement, mais soit par modestie, soit par insuffisance leurs œuvres ne jettent pas un grand éclat sur notre région.

Je n'offenserai pas M. Tessier, de Fontenay, en lui disant qu'il est un artiste trop défiant de lui-même, M. Tillier, en lui répétant qu'il a tout ce qu'il faut pour réussir, et M. Pautrot, en constatant qu'on ne saurait faire une ébauche plus spirituelle que son étude de cheval.

Quant à Mmes D'Ollendon, Desrivières, Boutiller du Retail et Philippain, elles n'ont pas, je suppose, d'autre prétention que d'être d'aimables *dilettante*, et si les portraits de M. G. D. et de Mme G. D. sont aussi bien que le *Portement de Croix*, que la *Madeleine*, que le *Bouquet de fleurs*, voire même que la *Tête de turco*, des œuvres gracieuses, ces chansons-là ne sont pas le poème.

Et ce poème nous pouvions, je le répète, l'attendre de MM. de Curzon, Rochebrune, Lansyeer, Baujault, Brunet, Pal-

vadeau, Perrault et Brouillet. Devant le résultat de cette année, faut-il désespérer des anciens et des nouveaux? Assurément non.

Si peu qu'on ait étudié la *manière de graver sur l'airain par le moyen des eaux fortes et des vernis durs et mols*, on se rend compte des difficultés vaincues par M. de Rochebrune, et on reste persuadé que le jour où l'artiste vendéen reconnaîtra que le soleil n'est pas cuirassé de logique comme un géomètre, ses gravures auront le charme qui leur manque.

Pour s'être trompé une fois, M. de Curzon n'en est pas moins l'un des meilleurs peintres de ce temps.

Rien ne me paraît mieux compris que le buste de M. Ischer, par le sculpteur Baujault. Rien n'est plus séduisant que la *Fontaine bretonne* du peintre Lansyeer. Les ciels de M. Palvadeau ont une rudesse exagérée, j'allais dire sécheresse, mais ses horizons sont d'une profondeur qui vous fait planer sur des abîmes d'air. Avec moins de coquetterie dans la mise en scène et plus de recherche dans le modelé, le *Départ de Fontainebleau* de M. Brunet serait une toile irréprochable. M. Brouillet est un chercheur à qui la préoccupation des détails fait trop souvent oublier l'ensemble, mais qui rachète ce défaut par une grande puissance d'invention. M. Germain nous doit et nous donnera l'année prochaine des toiles plus importantes que le *Vase de fleurs* et que les *Faisans*.

Le début de M. Velluet ne saurait être plus satisfaisant; son portrait témoigne d'études consciencieuses; la robe, les mains sont bien peintes, et avec moins de demi-teintes l'aspect général serait bon.

A M. Piette on ne peut que conseiller de persister dans la très-bonne voie où il est entré; et si parmi ceux que je viens de citer, celui-ci se trompe et celui-là est trompé, il faut s'en prendre surtout à l'atmosphère au milieu de laquelle ils vivent. Le signe caractéristique de notre temps est l'habileté; jamais la main n'a été plus prompte; jamais la pensée n'a été plus terne. Depuis quinze ans Paris a demandé à l'art des tours de force. La brosse et l'archet, le ciseau et le compas ont fait des prodiges de dislocation. On nous a servi la pyramide

de tous les styles, *l'olla podrida* de tous les genres. Aujourd'hui l'on commence à être las de ces choses; ce temps s'en va; mais la pensée dévoyée éprouve quelque peine à revenir à des notions plus saines, à des sentiments plus justes. Il faut un effort.

Cet effort le paysage l'a déjà fait depuis longtemps. Tandis que l'art historique restait attaché aux restaurations et aux restitutions, tandis qu'il s'adonnait au pastiche et au plagiat, il s'est soustrait à cette action dissolvante. La peinture de genre abandonne à son tour les vieilles redites. Hier, la Charente voyait se former sur ses bords un groupe vaillant de naturalistes, demain, notre Poitou aura lui aussi ses hommes, mais pour cela il s'agit de vouloir et d'avoir confiance en ses propres forces.

Par malheur c'est ce sentiment de la foi qui nous manque. Dès que nous avons une ligne à tracer, un monument à élever, un panneau à peindre, une figure à sculpter, nous faisons venir à grands frais de la très-lumineuse capitale quelque maître peintre, architecte, sculpteur ou horticulteur qui nous fait les choses que vous savez.

Laissant nos concitoyens aux prises avec la nécessité de flatter les goûts du jour, nous rendons un solennel hommage à ce que nous devrions tout d'abord répudier et nous décourageons ceux qui attendent de nous les encouragements.

Aussi notre province n'a plus de physionomie qui lui soit propre. Parcourez-la en tout sens et vous n'y trouverez que le faible écho des bruits du centre. Vous y rencontrerez à chaque pas les proconsuls de cette Haussmanie détestable qui tient partout la place de l'art.

Ici même dans la ville qui s'honore d'avoir donné naissance aux Bernard d'Agescy, les jardins sont tracés par des sous-commis de M. Alphand et la décoration des monuments est confiée à des commis-voyageurs de la détrempe.

Nous avons des artistes qui s'appellent Baujault, Brunet, Lansyeer. etc., Paris saura qu'ils existent avant que nous nous en soyons aperçus, et quand nous daignerons nous apercevoir de leur existence ils seront enregimentés dans la grande armée

centrale, perdus derrière cet alignement qui les rend tous égaux devant la banalité.

Tout près de nous à La Rochelle, à Bordeaux, à Limoges, il existe des associations qui entretiennent le foyer indispensable à tout progrès sérieux, qui suivent attentivement la marche des artistes de leurs régions. Sur notre sol poitevin à quoi servent ces mêmes sociétés ? Que produisent-elles ? — Rien. — Qui aident-elles ? — Personne. — Leur seul rôle est de figurer sur les Annuaires des départements et elles n'ont même pas la pensée de rédiger un rapport annuel sur l'enseignement qui se donne dans nos écoles et sur les travaux qui sont exécutés par nos concitoyens.

Devons-nous donc nous étonner après cela de notre effacement ?

Antonin Proust.

DEUX LETTRES INÉDITES DE RÉAUMUR.

—

La *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* contenait, dans son numéro du 25 juin de cette année, la seconde et dernière partie d'une intéressante Notice de M. L. Delayant, sur Réaumur. Cela m'a remis en mémoire que, dans la nombreuse collection d'autographes d'hommes marquants que j'ai réunie, je possède deux lettres du célèbre naturaliste Rochelais. Aucune d'elles ne porte de suscription, mais on peut, je crois, facilement suppléer à cette lacune. La première a dû être adressée à M. Etienne-François de Montenay, procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Poitiers; elle est très-intéressante, et contient de curieux détails sur Réaumur et sur sa famille. Quant à la seconde, je tiens de M. B. Fillon, qui me l'a donnée lorsqu'il terminait son droit à Poitiers, c'est-à-dire antérieurement à 1845, qu'elle avait eu pour destinataire M. de Menou, abbé de Moreilles; ce sont du moins les renseignements que j'ai établis en note sur cette lettre à l'époque où il m'en fut fait cadeau. Je crois toutefois que mon savant ami a fait erreur relativement à l'attribution de lieu : en effet, l'*Almanach royal* de 1728 (1) cite comme étant abbé de Moreilles, au diocèse de La Rochelle, Mgr Nicolas de Malézieu, évêque de Lavaur, et mentionne comme abbé d'Angles, au diocèse de Luçon, M. de Menou, qui devint depuis évêque de La Rochelle. Quoi qu'il en soit, les deux lettres inédites du célèbre membre de

(1) Les almanachs antérieurs ne contiennent pas la désignation des bénéfices.

l'Académie des sciences m'ont paru intéressantes, surtout la plus ancienne en date, et c'est ce qui m'engage à les publier.

L.-F. BONSERGENT.

I

A Réaumur, le 26e juin 1719.

Monsieur,

A mon arrivée dans ce pais i'ai trouvé deux significations qui m'ont été faites à votre requeste le 1er avril, qu'on a négligé de m'envoier à Paris, parce qu'on croioit, comme ie le croiois moy même, que mes affaires me permetroient d'en partir plutôt que ie n'ai fait. I'ai toute lenvie possible de satisfaire à ce que vous exigez de moy pour Sa Majesté; ses droits, respectables à tout l'vnivers, le doivent être pour moy plus que pour personne, puisque ie suis attaché à Paris par ses bienfaits, et qu'ils contribuent à m'y faire mener une vie plus commode. Mais, Monsieur, vous ne sçauriez vous imaginer à quel point va l'ignorance d'un académicien de l'académie des sciences sur les matierres en question, ie puis parler pour toute l'académie sans craindre le désaveu d'aucun de mes confrères. I'ose donc, Monsieur, avoir recours à vous même, et vous supplier de m'apprendre plus en détail que n'ont fait les significations ce que vous souhaitez précisément que ie fasse. Tout ce que ie puis à présent c'est de vous dire au vray le cas dans lequel ie me trouve.

Le terre de Réaumur pour laquelle les significations ont été faites de rendre foy, et homage au Roy, etc., est depuis très longtemps dans ma famille. Lorsque mon père décéda ie n'avois que dix-neuf mois; comme i'étois l'aîné de deux enfants qu'il laissa, la foy et homage furent rendus au Roy en mon nom. De vous dire si on rendit aussi des dénombrements, etc., c'est ce que i'ignore absolument, ie ne scay même que par ouis dire que l'homage a été rendu. Mais ce que ie scay de mieux c'est que ie n'ai jamais joui de cette terre. Une de mes tantes qui n'avoit point d'enfants en est restée en possession iusques à sa mort arrivée il y a sept à huit ans; depuis, j'en ai laissé lever les revenus par un frère que i'ai perdu au commençement de cette année; il aimoit cette terre, et il y demeuroit ordinairement,

comme si il en eust été entierrement le maitre. Ie ne la luy ai cependant jamais cedée par aucun partage; il y a plus, c'est qu'il n'y a jamais eu de partage en règle fait entre nous. Nous n'en avions pas besoing, il sçavoit mon éloignement pour le mariage, et ie le laissois jouir de biens qui excedoient fort sa portion naturelle. Neantmoins, depuis mon arrivée, la veufve de mon frère m'a dit qu'elle croioit qu'il avoit rendu foy et homage au Roy en son nom pour la terre de Réaumur; i'en ai été très surpris, et sans voir ce qui a pû l'y déterminer, ie crois voir que mon état n'en est pas plus changé que si cet homage eust été rendu par un étranger quelconque, puisque ie suis l'aîné, que le 1er homage a été rendu en mon nom, et qu'il n'y a jamais eu de partage. Ces faits, Monsieur, que i'ose vous assurer incontestables, étant établis, ie vous supplie de m'apprendre ce que vous exigez de moy, d'avoir la bonté de me tracer la route que ie dois suivre pour y satisfaire; vous ne sçauriez, instruire un homme plus ignorant, mais aussi n'est-il personne qui souhaite plus vifvement executer vos ordres. Ie vous suplie d'en être convaincu et du respect avec lequel i'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre très humble et très obéisant serviteur,
De Réaumur.

Si vous voulez bien, Monsieur, m'honorer d'une réponse, ie ne retournerai à Paris qu'à la fin du mois, et iusques à ce temps mon adresse sera à Réaumur près Pouzauges.

II

A Paris, ce 8e décembre 1727.

Je vous dois, Monsieur, mille remerciments pour la maniere obligeante dont vous avez répondu à mon mémoire sur les vignes que j'ai deissein de faire arracher, et de l'attention que vous aviez eu que le mémoire ne vous fut pas, même, renvoié, afin que j'eusse plus prompte satisfaction. Rien n'est si juste que de rendre une déclaration pour la même portion des fruits de ces terres devenues labourables, que celle que j'en donnois lorsqu'elles étoient en vignes. J'ai écrit qu'on le fît au plus tôt, et quand je serois assez peu raisonnable pour y manquer, les droits de l'abbaye, incontestables sur cela, n'en sçauroient souffrir.

J'ai grande impatience de vous réitérer icy ces remerciments, et de vous y entretenir de l'affaire du deissèchement. Vous sçavez, Monsieur, mieux que personne ce que l'intérest de votre abbaye et de vos habitants exigent de vous. Pour moi j'ai été amusé, comme je l'avois prévu, par des politesses, et quelque petit que soit mon objet, je n'aimerois pas à être absolument dupe.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très obéisant serviteur,

De Réaumur.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Histoire de la Chartreuse de Paris, par M. P. de Lacroix. *Paris, Dumoulin.*

M. de Lacroix est infatigable, investigateur incessant et habile, il profite des recherches faites sur une question pour se procurer des matériaux sur de nouveaux sujets d'étude. C'est ainsi que l'histoire de la Chartreuse de Paris provient de son travail sur le siége de Cognac. Nous avons dit dans notre dernier numéro tout ce que nous pensions de cette honorable persévérance. Cet opuscule contient une histoire pittoresque et anecdotique de la Chartreuse, et une description nouvelle du jardin du Luxembourg planté sur le terrain qu'elle occupait et qui a vu lui aussi sonner l'heure des mutilations! pauvre jardin!

*
* *

MANUEL POUR LA VISITE PASTORALE ET LA CONFIRMATION *(Diocèse de La Rochelle)*.

Cet opuscule destiné au Clergé et aux fidèles paraît sous les auspices de Mgr l'évêque de La Rochelle ; il renferme toutes les indications que doivent connaître MM. les curés et les confirmants. On y trouve le cérémonial avec lequel le curé doit recevoir le prélat, le détail de ce qui est à faire, à dire pendant les offices, et il se termine par un recueil de chants et de prières appropriés aux circonstances.

*
* *

Nous avons parlé l'année dernière d'un travail de M. l'abbé Manceau sur les *Martyrs de l'île Madame*, nous venons de lire dans le numéro d'avril des *Etudes historiques* des RR. PP. Jésuites un long article consacré à l'examen de ce pieux et consciencieux travail ; M. l'abbé Manceau a ouvert la voie, d'autres marchent sur ses traces et s'efforçent de l'égaler.

*
* *

TABLEAU SYNOPTIQUE DES SERPENTS DE LA VENDÉE ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par le docteur H. Viaud-Grand-Marais. *Nantes*, *Mme veuve Mellinet*, 1868.

Nous ne pouvons que rappeler à propos de cette plaquette de huit pages ce que nous avons déjà dit de la fidélité et de l'exactitude avec laquelle M. Viaud relate et décrit les mœurs des reptiles. Aujourd'hui ce n'est que la description, accompagnée de dessins, de la tête et des principaux caractères extérieurs qui distinguent les diverses espèces de serpents ; on y voit la tête de l'orvet, des couleuvres d'Esculape, lisse, verte et jaune, à collier, et viperine, et enfin celles de la vipère Peliade et de la vipère commune. Que ces *bêtes* soient venimeuses ou non, toujours est-il que leurs physionomies sont empreintes d'un caractère qui n'inspire qu'un même sentiment, la répulsion.

*
* *

ANNUAIRE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE POUR 1868. *Saint-Jean-d'Angély, Eugène Lemarié.*

Bien faire et laisser dire, telle est la devise quelque peu fière qui se lit au frontispice de ce petit volume ni plus ni moins intéressant que tous ses confrères. On y voit comme toujours le nom de MM. les fonctionnaires à quelque ordre et classe qu'ils appartiennent, la liste des notables commerçants de chaque localité, le tableau des foires du département et de ceux qui sont limitrophes, le tout plus ou moins exact.

Ce qui distingue l'entreprise de M. Lemarié des autres du même genre, c'est qu'il a fait pour chacun des 6 arrondissements un tirage à part de ce qui le concerne et que par ce moyen la diffusion est plus grande en raison de l'abaissement du prix de 1 franc à 10 centimes; cette combinaison a dû réussir.

*
* *

ETUDES SUR LES MÉDICATIONS ARSENICALES ET ANTIMONIALES ET SUR LES MALADIES DU CŒUR, par le docteur Lucien Papillaud. — RÉFLEXIONS SUR LE TRAITEMENT DE LA PHTHISIE, par le même, *Paris, J.-B. Baillère.*

Nous ne tenons ni de près ni de loin à la docte faculté, aussi en présence de ces deux brochures notre embarrras est-il des plus grands. Est-ce bien à nous à signaler à nos lecteurs les deux ouvrages de M. L. Papillaud, et si par hasard... mais non, le temps n'y est plus.

Si nous ne pouvons parler au point de vue médical, nous pouvons toujours bien signaler ces deux nouveaux ouvrages de l'infatigable praticien de Saujon, rendre justice à son initiative, car il sait faire de sa plume un scientifique et noble usage. Répandre parmi ses confrères ses essais et ses découvertes, les convier à les contrôler par leurs propres observations, dissimuler son individualité pour ne laisser voir que son désir d'être utile à ceux qui souffrent; tel est le rôle qu'il joue dans le premier de ses ouvrages. Les doutes qu'il émet sur le traitement de la phthisie par l'iode pur, les médicaments qu'il propose pour y substituer, témoignent une fois encore de quelle manière large et élevée il comprend l'art si difficile de la médecine et les devoirs du médecin.

*
* *

Catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes, par M. André, conseiller à la cour impériale, membre de la Société archéologique du département d'Ille-et-Villaine, correspondant de la Société des Antiquaires de l'Ouest, etc. *Rennes*, *Ch. Catel*, 1868.

M. André, nous l'avons déjà dit (1), est un enfant du Poitou auquel il se rattache par sa famille, ses débuts dans la magistrature, et ses premiers pas dans la carrière de l'érudition archéologique; la manière si remarquable dont il s'est acquitté de la tâche difficile qui lui était confiée doit donc nous enorgueillir.

Le musée de la ville de Rennes si important par le nombre et le choix des objets qui le composent est pour la plus grande partie formé par le cabinet de M. de Robien, président au parlement de Bretagne. M. André donne dans son avis préliminaire une courte notice sur ce magistrat aussi distingué par sa science du droit qu'érudit profond et sagace, et il raconte par quelles vicissitudes passèrent les riches et vastes collections qu'il avait su réunir, collections dont le musée d'archéologie n'était qu'une des parties, car elles se composaient en outre d'une belle galerie de tableaux, de dessins et d'estampes, d'une nombreuse bibliothèque et d'un remarquable cabinet d'histoire naturelle. La partie archéologique augmentée des dons d'un grand nombre de personnes en tête desquelles il faut placer le gouvernement impérial, se compose aujourd'hui de 1026 numéros, partagés en deux grandes divisions: l'archéologie proprement dite et l'ethnographie; la première se compose de 711 numéros dans lesquels ne sont pas comprises les 3000 pièces et plus qui remplissent les médaillers et les 1100 empreintes en plâtre des intailles et des camées qui ont été relevés à Rome et donnés à la ville de Rennes par Mme veuve de Montuchon.

Un catalogue surtout comme l'a compris M. André *n'est pas ce qu'un vain peuple pense*, il ne suffit pas de décrire, il faut encore faire apprécier la nature des objets, les expliquer, en indiquer la provenance, l'usage, la signification, en rendre palpables les symboles, dans les cas douteux rechercher les analogues ou les semblables, dissiper les nuages, ou tout au moins les éclaircir, avoir en un mot dans sa tête une véritable encyclopédie.

(1) N° de mars dernier.

M. André a dignement rempli ce mandat, les détails qu'il donne, les explications dans lesquelles il entre sont aussi clairs, aussi précis que sûrs; il a su, tout en évitant l'étalage d'un luxe d'érudition se renfermer dans de justes limites et ne citer pour garants que des noms qui font autorité dans la science; plusieurs de ces notes sont de véritables notices aussi instructives qu'attachantes. Le catalogue est digne de la collection, comme l'écrivain lui-même s'est constamment tenu à la hauteur de l'importance de l'établissement dont il avait à décrire les richesses.

*
* *

L'on annonce la prochaine publication d'une *Monographie de la ville et commune de Beauvoir-sur-Mer*, par M. E. Gallet, membre de la Société d'émulation de la Vendée et correspondant de la Société académique de Nantes. Une souscription est ouverte.

Nous avons déjà témoigné quel prix nous attachions à ces études historiques locales. Bien faites, elles sont le meilleur, le plus sûr acheminement vers une connaissance complète de notre histoire, vers la solution de bien des problèmes.

*
* *

Egoïsme dans la vie, par M. Alfred Sircos, a paru à la librairie Gosselin, rue du Louvre, dans le mois de juin dernier.

Comme son titre l'indique, cet opuscule est une étude philosophique; en présence des dissentiments profonds, des tendances si tranchées, des systèmes si divers qui se partagent aujourd'hui l'école et les penseurs, nous nous abstiendrons de nous prononcer sur son mérite et sa portée. Nous dirons seulement qu'il ne coûte que 25 centimes, et que tout le monde par conséquent peut l'acquérir.

Il est vrai que si pour les personnes qui sont dans les idées de M. Alfred Sircos, 25 centimes ne sont rien, ceux qui se trouveront opposés à ses doctrines trouveront sans doute que c'est encore beaucoup trop cher.

NATHAN.

CHRONIQUE

L'article de M. Delayant, sur Réaumur, commencé dans notre numéro de mai, nous a valu de la part de M. Dugast-Matifeux, la note suivante que nous nous empressons de donner ici :

« Dans ma jeunesse, lorsque j'étais étudiant, il y a trente ans de cela, j'allais voir quelquefois un ami, M. Jallon, docteur-médecin, qui s'était retiré avec sa famille à Athis ou à Mons-Athis, je ne sais plus trop lequel, deux villages voisins l'un de l'autre, à trois lieues sud de Paris, sur la rive gauche de la Seine. Il habitait l'ancienne maison de campagne de l'abbé Nollet, qu'il avait louée. Dans le vestibule se trouvaient encore deux bustes en plâtre, de grandeur naturelle, posés sur piédestal ou dans des niches, représentant, l'un cet abbé, l'autre son ami Ferchault de Réaumur, en regard. C'était sans doute lui qui les avait ainsi placés, et tels ils étaient restés. Je les ai souvent considérés, parce qu'ils m'intéressaient, surtout celui de mon compatriote. Je me rappelle que je couchais dans la chapelle de l'abbé Nollet, qui était très-petite et avait conservé presque tout son cachet. Un assez beau jardin était attenant à la maison. Il serait bien facile, en faisant une tournée sur les lieux et prenant des informations, de retrouver cette habitation. Elle appartenait même, si j'ai bonne mémoire, à un M. Malo, qui résidait tout auprès, et dont la demeure, encore plus curieuse, rappelait, par des inscriptions, une grotte et des peintures du temps, les galanteries de la cour de Louis XV. Le buste de Réaumur, qui doit être fort ressemblant, serait précieux pour servir de modèle à l'artiste, si l'on voulait jamais lui ériger une statue à La Rochelle, ou bien en Vendée, à Réaumur même, comme a proposé M. Léon Audé.

« Nous possédons, M. Fillon et moi, dans notre collection de documents historiques, les procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés, faites au château de Réaumur et à Angle, après la mort de cet illustre savant, qui eut lieu, le 17 octobre 1757, à son autre terre de la Bermondière, dans le Maine, aujourd'hui département de la Sarthe. Il en résulte que les deux opérations, pour lesquelles il y eut quinze journées de vacations taxées, coûtèrent à la succession 630 livres, dont 270 au lieutenant-général, civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur; 180 au procureur du roi, et 180 également au greffier du bailliage et siége royal de Vouvent, séant à La Châtaigneraie; ce qui prouve, entre parenthèse, que la justice de paix, instituée par la Révolution, est bien moins dispendieuse.»

Ch. Dugast-Matifeux.

*
* *

L'association des anciens élèves du Lycée de Napoléon-Vendée s'est réunie en assemblée générale annuelle le 28 mai, sous la présidence de M. Brethé, maire de cette ville.

M. Drouyn de Lhuys, président d'honneur, était retenu à Paris par des devoirs impérieux, « loin d'une fête à laquelle il lui aurait été si agréable de pouvoir prendre part. »

Après quelques mots de M. Brethé, déclarant la séance ouverte, M. Louis, secrétaire-trésorier, a donné lecture du compte-rendu des opérations de 1867. Ce rapport contient de bonnes paroles, d'excellentes vues et de sympathiques regrets pour ceux des sociétaires, « qui à peine associés à cette belle entreprise, se sont vu envier (par la mort) la joie de continuer avec leurs camarades un chemin si bien commencé. »

Les recettes de l'association qui, au 26 mai 1868, s'élevaient à 2,095 fr., ne s'étaient vues diminuées que de 505 fr. 65 c. L'encaisse s'élevait donc à 1,589 fr., 35 c. La situation est prospère, et c'est avec bonheur que nous constatons cet heureux résultat.

*
* *

Le 23 juin la Société amicale des élèves de Pons a également tenu sa réunion générale.

*
* *

Enfin, nous apprenons que les anciens élèves du Lycée de Poitiers mus, par la même belle et bonne pensée, ont constitué dernièrement leur comité et que leur association a commencé à fonctionner.

*
* *

L'on annonce une Exposition de Céramique à Saintes, dont l'ouverture aurait lieu du 20 juillet au 5 août, et concorderait avec l'érection de la statue de Bernard Palissy, au sujet de laquelle on s'est enfin, paraît-il, mis d'accord et qui aura lieu le 2 de ce dernier mois

Cette Exposition, à laquelle on convie les amateurs de la Saintonge et des départements voisins, aurait pour objet spécial les terres et faïences émaillées, antiques et modernes.

La Commission offre de supporter tous les frais de déplacement.

*
* *

Le Ministre des beaux-arts a fait l'acquisition du tableau de M. Auguin *les Bords du Taurion*, exposé au Salon de cette année.

La ville de Rochefort vient aussi d'acquérir, à l'intention de son Musée, un paysage d'Auguin, qui figurait, au même Salon, sous le titre : *Soir dans les pins à Arcachon.*

*
* *

Le *Journal de Viticulture* vient de publier dans l'un de ses derniers numéros deux lettres de M. le comte Paul de Laistre, relatives au système inventé par lui pour presser le raisin par le mode le plus facile et le moins coûteux.

Dès le mois de janvier 1867, le *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers* contenait un exposé de cette découverte, et nous en avons rendu compte à la page 347 (n° mai-juin) de la *Revue* de l'année dernière. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, et si nous en disons quelques mots aujourd'hui c'est pour féliciter encore M. de Laistre sur son heureuse pensée, et inviter tous nos viticulteurs, en présence de la magnifique récolte qui se prépare, à suivre son exemple ; ils s'éviteront à la fois, dépense et embarras.

*
* *

M. Paul Drilhon, notaire à Saintes, a offert à la Bibliothèque publique de la ville de Saintes un précieux ouvrage bien intéressant pour l'histoire de Saintes au XVIe siècle. C'est le manusurit du chanoine François Tabourin. L'auteur y raconte tous les faits dont il a été témoin pendant les guerres de religion, ce qu'étaient la cathédrale de Saint-Pierre, les redevances, priviléges, usages du Chapitre. Cet ouvrage important sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent d'histoire. M. Drilhon a fait à la Bibliothèque un beau présent et l'on doit le remercier de sa générosité.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

L'Académie de La Rochelle a tenu sa séance annuelle le 20 juin dernier dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. le docteur Sauvé, président de la section de médecine; MM. Emmery, Vivier et Callot, présidents des trois autres sections avaient pris place au bureau, un nombreux auditoire se pressait autour d'eux.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Sauvé, les rapports et lectures ont commencé, souvent interrompus par de nombreuses marques de sympathies et presque toujours accueillis par d'unanimes applaudissements.

Les voici dans l'ordre du procès-verbal :

Rapport sur le concours de littérature, par M. Gaston Romieux, secrétaire général de l'Académie.

Pour le concours en prose (éloge de Duperré), le premier prix (médaille d'or offerte par M. le Ministre de la marine), a été décerné à M. H. Viault, avocat à La Rochelle, membre correspondant de l'Académie; le second (médaille d'or offerte par la Société littéraire), à M. Doneaud, professeur de littérature à l'école navale de Brest. Une

mention honorable (médaille d'argent), à M. Héliès, sous-agent administratif de la marine, à Rochefort.

Lecture, par M. P. Gaudin, des pièces de vers couronnées : *Pauvre Jeanne*, par Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret (médaille d'argent, mention très-honorable).

Portraits de famille, par Mme Hüe, de Rennes (médaille de bronze, première mention honorable.)

Rapport de M. Braudon, sur le concours d'agriculture dont a été le lauréat, M. Alexandre Denis, propriétaire au château de la Chesnaye, près Saint-Maixent, pour son travail sur les *Rapports des métayers et des fermiers avec les propriétaires* (médaille d'argent, mention honorable).

Discours très-accentué contre le matérialisme, par M. Richard, médecin à La Jarrie, secrétaire de la section de médecine.

Trois sonnets de M. Viault, avocat, membre correspondant de la section littéraire : *A la ville ; à la Campagne ; Roland.*

Eloge de M. H. Aucapitaine, par M. de Richemond, archiviste de la préfecture, membre des sections littéraire et des sciences naturelles.

Rapport sur le concours ouvert par la section des sciences naturelles, par M. le docteur Sauvé (médaille d'argent, mention honorable), accordée à M. le docteur Kemmerer, médecin à l'île de Ré, pour son Mémoire sur *la viridité des huîtres.*

Fables, par M. Gaston-Romieux.

Un Concert dans les Bois, apologue en vers du regretté M. Labretonnière, et dont M. H. Viault a donné lecture.

*
* *

Le même jour 20 juin, la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes tenait sa première séance annuelle.

M. Dufaure, de l'Académie française, président de la Société, n'ayant pu venir, ce fut notre collaborateur, M. L. Audiat, vice-président, qui prit place au fauteuil.

Après s'être fait l'interprète des regrets de tous, au sujet de l'absence de l'homme éminent dont il occupait la place, il a développé sous les yeux de l'auditoire d'élite qui remplissait la salle de l'hôtel-de-ville, l'origine, les progrès et les travaux de la compagnie.

M. Gaudin, président pour 1868, a lu le rapport des travaux de la Société depuis sa fondation (février 1867), jusqu'au 1er janvier 1868.

M. Fournat, chargé du rapport sur le concours de poésie, a fait connaître le nom des lauréats, ce sont :

1° M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), pièce intitulée *le Myosotis*, auquel a été attribuée une médaille d'or de 100 fr.

2° Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, qui le même jour gagnait à La Rochelle et à Saintes une double couronne, pour sa pièce intitulée : *Bernard Palissy* (médaille d'argent).

3° M. Paul Blier, professeur au Lycée de Coutances, pour une pièce : *Bernard Palissy* (première mention honorable).

4° Mme Calaret née Maria Gay, de Saintes, à Pontaillac, pour une pièce de vers : l'*Infini* (deuxième mention honorable).

5° M. Louis Oppepins, de Nevers : *Reflets du Ciel* (troisième mention honorable).

6° M. Geay-Besse, président du tribunal de commerce de Saintes : *Dialogue en patois Saintongeais* (quatrième mention honorable).

La Commission avait eu une tâche des plus ardues, trente concurrents s'étaient mis sur les rangs, aussi la société a-t-elle cru devoir joindre une médaille d'argent à la médaille d'or annoncée et promise.

M. Giraudias donne lecture de la pièce de Mme Calaret : l'*Infini*.

M. l'abbé Grazilier, aumônier du couvent des dames Carmélites, lit un intéressant Mémoire sur l'*Agriculture en Saintonge au* XIe *et* XIIe *siècles, d'après le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes*.

La pièce de vers de Mlle Bourotte, sur Bernard Palissy, a été lue par M. Surrault, puis on a donné lecture du *Myosotis* et chacun a pu apprécier combien le choix de la Commission était juste, et les applaudissements de la salle entière sont venus le ratifier.

Les vers patois de M. Geay-Besse, qu'il a débités lui-même avec une rare facilité et un charmant naturel, ont à plusieurs reprises excité le rire de l'assemblée. C'est un dialogue entre deux paysans saintongeais qui raisonnent sur Palissy et sur la place où il conviendrait de mettre sa statue. Quelle bonhommie ! Quelle malice ! Ils voulaient eux aussi placer le monument sur la place Blair. C'étaient des paysans. On ne les a pas écoutés. On n'a pas plus écouté, il est vrai, l'auteur de la statue qui demandait instamment qu'on ne sacrifiât pas son œuvre au désir des commis-voyageurs qui, passant à Saintes, voulaient sans se déranger la voir de l'omnibus en se rendant à la gare. On n'a pas écouté davantage tous les hommes de goût qui refusaient de mettre Palissy sur le bord d'une route comme un dieu terme, etc., etc., etc.

Avant de se séparer, M. L. Audiat a annoncé que le 2 août, lors de l'inauguration de la statue de Bernard Palissy il y aurait une Exposition de céramique sous les auspices de la Société qu'il avait l'honneur de présider.

*
* *

Le tome x (3e série), des Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France s'ouvre par *l'inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve le 4e jour d'août 1532*, précédé d'une notice par M. Eug. Grésy, dont la science et les nombreux amis ont eu depuis à déplorer la perte.

Nous ne citerions pas cette publication qui ne concerne pas nos provinces de l'Ouest, si dans la notice de M. Grésy, nous ne trouvions fréquemment rappelé le nom de Henri Chesneau, natif de la Garnache en Bas-Poitou, qui nous appartient bien par sa naissance tout au moins.

Henri Chesneau, avocat et attaché à la maison de Florimond Robertet, est une figure des plus curieuses à étudier dans sa vie et dans ses œuvres. Il a été inconnu à Dreux du Radier *(Bibliothèque historique du Poitou)*. M. de Lastic-Saint-Jal n'en parle pas. Nous pensons donc être utile à quelqu'un de nos érudits en leur signalant un livre où ils pourront recueillir de nombreux détails sur ce singulier personnage.

*
* *

Séance du 18 juin 1868, présidée par M. de Longuemar, vice-président. — M. Antoine a lu la suite de ses extraits des mémoires inédits de Josselin de La Landelle, bourgeois de Saint-Malo au XVIe siècle — curieux détails sur la ligue.

M. l'abbé Auber a continué la lecture de ses recherches sur saint Martin de Vertou.

M. de Gennes a fait part de quelques fragments de son étude sur la coutume de Poitou, la sagesse de ses prescriptions, la manière pleine de lucidité dont elle a été commentée et appliquée par les avocats et les magistrats poitevins.

L'une des plus intéressantes communications est celle faite par M. Ch. Barbier de Montault, relative aux récentes découvertes faites à Rome, tant sur les bords du Tibre que dans l'intérieur de la ville.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

BARRAU (Th.-H.). Simples notions sur l'agriculture; nouvelle édition refondue conformément au programme officiel de 1868, par G. Heuzé. *Paris, Hachette.* In-12, gravures. 1 fr. 50

BELLAMY (Félix). La Fontaine de Baraton, légende, état actuel, analyse de ses eaux. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1868, 56 p. in-8°.

BERNARD (l'abbé L.-J.). Notice biographique sur l'abbé F.-M.-Alphonse Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers, et tertiaire de saint Françoise-d'Assise. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-18, br., de 231 p. 75 c.

BONCENNE (F.). Cours élémentaire d'horticulture, 1re année : Organisation des végétaux, culture potagère, culture des fleurs. 3e édit. In-18 jésus, 152 p. *Paris, libr. agricole de la Maison rustique.*

BORREAU (J.-B.). Une cure magnétique. *Niort, Robin et Favre, 1868.* 8 p. in-8°. — Tiré à 100 exempl. — Ne se vend pas.

BROCHARD (Dr). De l'allaitement maternel étudié aux points de vue de la mère, de l'enfant et de la société; ouvrage couronné par la Société protectrice de l'enfance. *Paris, Maillet, 1868.* 1 vol. in-18 jésus. 2 fr.

CAILLET (Pierre). Michelle. *Paris, Lacroix, Verboeckhoven, 1868,* 1 vol. in-18 ang., br. 3 fr.

CAMILLIS (de). Institutiones juris canonici quas in scholis Pont, sem, et coll. Urbain, tradidit clarissimus. T. I. *Poitiers, 1868, Dupré; lib. Vivès.* 1 vol. in-18 jésus, 360 p.

CARAYON (B.-P.-Auguste). Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus. T. XV et XVI. *Poitiers, Oudin, 1868.* In-8° de CIV-452 p.

CARRÉ de BUSSEROLLE. — Calendrier de la noblesse de la Touraine, du Maine et du Poitou, 1868. *Tours, imp. Ladevèze; lib. Georges Joubert.* 1 vol. in-18 de 472 p.

DUCRET (A.). Le Sylphe, 1re ballade. *Niort, Biscara-Féry* 9 p. In-4°. Net. 2 fr. 40

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, typ. Ch. Reversé.

UN CORSAIRE ROCHELAIS

—

GILLES PETIT.

La Rochelle, jadis l'une des plus importantes villes maritimes du royaume, n'a pas seulement donné naissance à de glorieux marins qui ont conquis leurs grades dans la marine de l'Etat : les Gabarets, les Chadeaux de la Clocheterie, les Nicolas de Voutron, Daniel Savary, l'amiral Duperré, auquel elle se dispose à élever une statue, etc., elle a été encore la patrie d'intrépides navigateurs dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, et qui cependant ont les premiers et dès le XIIIe siècle pénétré jusque dans l'intérieur de l'Afrique par le Sénégal et la Gambie (1) et découvert, plusieurs années avant que Colomb eût abordé dans l'Amérique centrale, la terre du Labrador dans l'Amérique septentrionale; sans parler de la découverte d'une partie du Canada par le rival de Cartier, Jean Alfonse, qu'on appelait parfois le Rochelais parce qu'il habitait en effet La Rochelle, mais qui était réellement saintongeais, et qui dès 1542, affrontant les montagnes de glace cherchait au pôle Nord ce passage que l'on n'a pu trouver encore. Qui pourrait dire enfin le nombre si considérable d'audacieux corsaires dont La Rochelle

(1) Eugène Cauchy, *Droit maritime international*, t. I, p. 269, et Margry *Les navigations françaises*, p. 17.

(2) On lit dans la *Cosmographie universelle* de Thevet : « Quelques huict lieues de là, tirant toujours de la part du septentrion, vous apparoit une grande terre nommée Coutréal (Corteréal), descouverte l'an 1501 par un capitaine nommé Courtréal, Portugais de nation, *toutes fois que, quatorze ans auparavant, elle eust esté visitée par quelques capitaines Rochelois de la part du goulfe de Merosre, lesquels furent fort avant dans ledit goulfe.* »

fut le berceau, qui remplirent les mers de leurs terribles exploits et dont le nom ne leur a pas survécu. A peine se souvient-on de Macaing, de Foran, de Vacher, de la Caze, de Gargot, qui avait commencé même par être attaché à la marine royale. Ni Arcère, ni M. Rainguet, dans sa biographie saintongeaise, ni la grande biographie de Michaud ne font mention de Gilles Petit, dont une main amie, mais inconnue, a retracé la vie aventureuse en quelques pages inédites, qui offriraient, sans grand effort d'imagination, un véritable sujet de roman. Je voudrais, à l'aide de ces notes biographiques, écrites peu d'années après sa mort, et de quelques particularités tirées des *Annales de la Cour et de Paris*, essayer de tirer de l'oubli un nom qui eut un assez grand retentissement au temps de Louis XIV et d'esquisser les principaux traits d'une physionomie dont on ne saurait méconnaître l'originalité.

Gilles Petit était fils d'un huissier au siége de l'amirauté de La Rochelle, nommé Jean Petit. On ignore la date précise de sa naissance, mais elle dut à peu près concorder avec l'époque de l'entrée aux affaires du grand Colbert (1661), se disposant à rendre à la France le rang qui lui appartient dans le commerce maritime du monde dont elle était depuis longtemps déchue. La Rochelle eut une large part à l'immense impulsion qu'il donna à la marine marchande. C'est dans sa circonscription maritime qu'en 1665 fut fait le premier essai du système des classes, qui ne fut généralisé que trois ans après, en même temps qu'était établie dans cette ville l'une des deux intendances générales de la marine, confiée à Colbert du Terron, cousin du ministre. En 1669, elle devenait le siége de l'une de ces grandes compagnies fondées par Colbert, *la Compagnie du Nord,* dont le vaste commerce embrassait la Zélande, la Hollande, les côtes d'Allemagne, le Danemark, la mer Baltique, la Suède, la Norwège, la Moscovie, etc. Déjà la compagnie des Indes occidentales y avait un comptoir et des établissements, ainsi que la compagnie de Guinée ou de *Lassiente*, dont le but principal était la traite des nègres (1). La Rochelle avait

(1) En 1669 Colbert écrivait à Tersmitte et Pagès directeurs de la Com-

repris son ancienne activité commerciale (1) et sa prospérité; ses richesses lui eussent fait peut-être oublier ses anciens désastres si l'intolérance et les persécutions religieuses n'étaient venues attrister, avant de les ruiner et de les disperser dans le monde entier, ses nombreuses familles restées fidèles à leurs croyances calvinistes et arrêter par l'inquiétude et la crainte, l'essor de leurs entreprises et de leurs lointaines expéditions maritimes. Une autre cause plus générale et plus désastreuse, qui entrava le développement du commerce malgré les vues élevées et les heureuses conceptions de Colbert, fut le fléau de la guerre, dont les ravages s'étendirent sur les mers aussi bien que sur le continent. Dans la terrible guerre de six années contre la Hollande (1672-78), la marine marchande ne pouvait naviguer que sous la protection de la marine royale. De part et d'autre surgit alors une nuée de corsaires qui rivalisèrent d'intrépidité, mais aussi de déprédations, et Michelet a pu dire avec vérité : « L'éclat de nos corsaires illumina ces temps d'une gloire sinistre. » Nul doute que Petit n'ait commencé sa vie de marin dans ces luttes de condotierri de la mer, qui allaient si bien à son caractère énergique et aventureux. Des prises importantes purent dédommager les armateurs des bénéfices que leur eussent procuré de pacifiques expéditions, mais un coup plus terrible, parce qu'il était sans compensation, fut porté au commerce de La Rochelle, par les mesures vexatoires et spoliatrices d'abord, cruelles et barbares ensuite, qui y précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes. L'arbitraire sous ses formes les

pagnie du Nord. « Sur le récit que j'ai eu l'honneur de faire au roy que les corsaires d'Alger avaient pris sur le vaisseau le *Saint-Louis*, appartenant au sr Pagès l'un de vous, *200 nègres* du Cap Vert, Sa Majesté a ordonné d'envoyer ses ordres à son consul d'Alger pour les réclamer en son nom. » (*Lettres etc. de Colbert*).

(1) Dans la requête présentée au roi en 1681 par les médecins catholiques pour priver leurs confrères protestants du droit d'exercer la médecine à La Rochelle, ils disaient : « Cette ville est une des plus considérables et des plus peuplées du royaume, et dans laquelle abordent des peuples de toutes les nations et de tous les endroits du monde, tant à cause du grand commerce que de la commodité du port..... »

plus iniques et les plus odieuses, les violences de toutes sortes, les confiscations, la démolition des temples, l'arrestation des pasteurs, les conversions forcées à l'aide d'une soldatesque effrénée y avaient devancé la révocation de l'édit. L'intendant Arnou de Vaucresson s'était montré le digne exécuteur des impitoyables instructions de Louvois. Aussi un très-grand nombre de Rochelais, *les plus considérables de la ville par la naissance, par le mérite et par les grands biens,* s'étaient-ils empressés de quitter la France et de passer à l'étranger. Effrayé de tant d'expatriations, Arnou, un mois avant l'édit, avait rendu une ordonnance qui interdisait, sous les peines les plus sévères, à tous protestants, autres que les ministres, de sortir de La Rochelle. Bientôt les galères et la mort furent prononcées contre les réformés qui se réuniraient pour prier et contre les gens de mer qui favoriseraient la fuite des émigrans.

C'est dans ces tristes jours (1686) que, marin distingué déjà, Gilles Petit, qui était catholique, s'éprit d'une vive passion pour la fille d'un orfèvre de Saint-Martin (île de Ré) nommé Bequet, d'une famille protestante profondément attachée à sa religion. Il demanda sa main, mais il lui fut répondu qu'on ne pouvait condescendre à ses vœux, tout partagés qu'ils fussent, qu'à la double condition qu'il renoncerait à sa religion et qu'il profiterait des facilités que lui donnait sa profession pour transporter hors du royaume et conduire en Hollande celle qu'il aimait ainsi que ses père et mère. L'amour de Petit l'emporta sur sa foi. Sans s'effrayer du danger de l'entreprise et des peines qui l'attendaient s'il était pris par l'un des navires armés qui croisaient sur les côtes, il acheta d'un négociant de La Rochelle, Gabriel Duprat, parent sans doute de Pierre Duprat, l'un des derniers ministres de La Rochelle, une barque de quarante tonneaux, en annonçant l'intention d'acheter des grains pour les transporter en Portugal où ils étaient fort chers. Manquant de ressources suffisantes, il détermina sa sœur Suzanne non-seulement à garantir au vendeur le prix du navire, mais encore à lui fournir l'argent dont il avait besoin pour cet achat de blé, la flattant d'un succès qui devait leur procurer à tous deux un bénéfice considérable. Il partit alors avec son navire pour Marans, où il fit

en effet l'acquisition d'une certaine quantité de blé. Profitant ensuite d'une nuit sombre, il se dirigea vers la rade de Saint-Martin, et fit embarquer mystérieusement sa fiancée et ses parents avec leurs objets les plus précieux. Il consentit même à recevoir à son bord huit ou dix autres familles de l'île de Ré. Ses mesures furent si bien prises qu'il réussit à tromper la vigilance des croiseurs, qui peut-être ne demandaient pas mieux que de ne rien voir, et ils arrivèrent bientôt à Amsterdam, où les avaient déjà précédés quatre à cinq cents réfugiés rochelais. Petit ne tarda pas à abjurer le catholicisme, et un pasteur consacra son union avec celle à laquelle il avait donné tant de gages de sa profonde affection.

Deux ans après, se formait contre la France la célèbre ligue d'Augsbourg, l'une des funestes conséquences de la révocation de l'édit de Nantes et qui entraîna bientôt Louis XIV à déclarer de nouveau la guerre à la Hollande. Ce fut une terrible épreuve pour la marine française de se trouver en face des deux grandes marines réunies de l'Angleterre et de la Hollande. Les corsaires jouèrent un rôle important dans cette formidable lutte. Sans les circonstances dans lesquelles il se trouva entraîné, peut-être Gilles Petit eût-il inscrit glorieusement son nom à côté de ceux des Jean-Bart, des du Guay-Trouin, des Forbin et autres. Malheureusement il se trouvait jeté au milieu des ennemis de la France et séparé désormais de sa patrie par sa nouvelle religion. L'activité de son esprit, ses aptitudes de marin, la nécessité peut-être, l'entraînèrent, si elles ne l'y obligèrent pas, à demander du service aux Etats-généraux, et grâce à l'intervention et à l'influence de ses compagnons d'infortune, il obtint le commandement d'une frégate de trente canons, avec laquelle, pendant plus de trois ans, il croisa dans nos pertuis et aux embouchures de la Garonne et de la Loire, où il fit un nombre considérable de prises, peut-être en combattant ses propres concitoyens. Dieu me garde d'excuser et de défendre ceux qui portent les armes contre leur patrie, mais le grand Schomberg et son fils, le marquis de Ruvigny comte de Galwey, presque rochelais par son mariage avec la sœur de Tallemant des Réaux, et tant d'autres n'étaient-ils pas comme lui parmi les ennemis

de la France ? et la responsabilité de ce douloureux spectacle ne doit-elle pas retomber de son poids terrible sur la tête de ceux qui avaient forcé tant de citoyens illustres, tant d'artisans habiles à chercher sur la terre étrangère la sécurité de leur personne et de leur conscience ?

Petit se rendit si redoutable que Louis XIV crut devoir donner les ordres les plus formels aux capitaines de ses vaisseaux pour le prendre mort ou vif, mais l'habile et intrépide marin réussit à défier toutes leurs poursuites. Rentré à Amsterdam, il eut la douleur de perdre sa femme, dont il n'avait point eu d'enfant. Cet évènement en lui permettant de revenir à la foi de ses pères, détruisait l'obstacle qui s'opposait à sa rentrée en France, et la promptitude de sa détermination démontre que ce n'était qu'à contre-cœur qu'il s'en était éloigné et avait combattu sous les drapeaux ennemis. Il se rendit à Mons, qui appartenait alors à la France. Les réglements obligeaient les hôteliers des villes frontières à faire connaître sans délai les noms de ceux qu'ils logeaient : Petit n'hésita pas à se nommer. Le gouverneur de Mons reconnut aussitôt l'un des *fugitifs français* plus spécialement signalés. Il s'empressa d'inviter sous les formes les plus polies le marin rochelais à le venir trouver et lui déclara qu'il ne voulait pas qu'il eût d'autre maison que la sienne jusqu'au moment où il aurait reçu les instructions du ministre de Pontchartrain, auquel il allait annoncer son retour. La réponse ne se fit pas attendre. Elle portait que le roi ordonnait de conduire immédiatement Petit à Paris sous bonne escorte, pour être enfermé à la Bastille comme prisonnier d'état. Je m'en étonne moins que de l'aveugle confiance avec laquelle le redoutable corsaire s'était livré sans sauf-conduit, sans aucune garantie. C'était assurément un titre très-choyé que celui de *nouveau-converti*, mais pouvait-il suffire pour faire oublier son passé ? Est-ce à ce titre ou à son mérite que Petit dut la faveur d'une pension exceptionnelle que le roi lui accorda pendant les premiers temps de sa captivité, mais qui ne lui fut pas continuée ? Ils durent être bien cruels pour son ardente activité ces longs jours de claustration, dont rien ne pouvait lui faire entrevoir le terme ! Il gémissait depuis plus de sept années dans

sa triste prison quand une heureuse inspiration lui fournit l'occasion de rendre un service signalé à son pays et d'acquérir par là des droits à son pardon. Profitant de son expérience et de la connaissance des lieux qu'il avait visités pendant ses longs vogages, il imagina que ce serait porter un rude coup à l'Espagne, qui était au nombre des nations coalisées contre la France, que de s'emparer de Carthagène, son riche entrepôt du Pérou. Il combina alors dans sa tête des moyens d'attaque qui lui parurent réunir toutes les conditoins de succès, mais il fallait les transcrire sur le papier, tracer des plans pour en faciliter l'intelligence et il manquait de tout ce qui lui était nécessaire pour écrire. Il en parla au gouverneur de la Bastille nommé Bezmau, homme dur et avare plus encore qu'ignorant, peu désireux peut-être de perdre un des plus importants de ses prisonniers qu'il appelait *ses pigeons*. Bezmau traita Petit de visionnaire et lui refusa sèchement le papier et l'encre qu'il demandait. Le malheureux prisonnier ne se découragea pas : il coupa les marges d'un livre qu'on avait laissé à sa disposition et composa de l'encre avec du charbon et de la suie. Par cet ingénieux moyen il réussit à déjouer le mauvais vouloir du gouverneur et à composer plusieurs mémoires dans lesquels étaient exposés son système pour attaquer et enlever Carthagène, et quelques vues nouvelles sur la marine, que lui avaient inspirées ses méditations et ses connaissances spéciales. Restait la difficulté de faire parvenir au ministre son travail, en présence des dispositions malveillantes de Bezmau. La Providence lui réservait la plus heureuse occasion. L'illustre Tourville fut appelé à la Bastille pour y faire l'essai de nouveaux canons. Informé de cette circonstance, Petit, après avoir fait un paquet de ses mémoires, l'attendit au passage et, passant le bras à travers les barreaux de la fenêtre de sa chambre, il jeta à ses pieds le paquet sur lequel reposait ses espérances de liberté. L'adresse portait : « à Monsieur de Tourville, pour affaires de grandes conséquences et de la marine, pour remettre à Monseigneur de Pontchartrain. » Bezmau voulut s'en emparer en disant que cela ne valait pas la peine d'occuper les moments du ministre, que ce n'était que *visions et vapeur d'un cerveau vuide :* mais Tour-

ville le lui réclama, et jetant les yeux du côté de la fenêtre d'où avait été jeté le paquet, il demanda quel était ce prisonnier. « Un renégat de La Rochelle, » répondit le gouverneur, sans le nommer. Tourville, qui n'ignorait pas la détention de Petit, ne douta pas que ce ne fût lui et dit que *puisque le paquet venait de si bon lieu*, il le remettrait lui-même à M. de Pontchartrain. Le ministre fut frappé des idées développées par le marin rochelais; il les communiqua à des officiers expérimentés, et le chef d'escadre Pointis ayant approuvé chaleureusement les plans du prisonnier, il fut chargé de leur exécution. Il forma une *escadre-corsaire*, c'est-à-dire formée de bâtiments du roi, équipés aux frais d'armateurs, et au mois d'août 1697, Carthagène fut emportée, livrant aux vainqueurs un immense butin d'or, d'argent et de pierreries, outre dix millions et plus pour les armateurs.

Malgré ce brillant succès, dû en grande partie (1) à l'initiative et aux instructions de Petit, le malheureux prisonnier ne fut cependant pas rendu immédiatement à la liberté. Trois fois on lui dépêcha le curé de la paroisse de Saint-Paul pour le questionner... *sur sa religion*, je le conçois, mais *sur son nom!* Comment, depuis sept ans et huit mois qu'il était enfermé à la Bastille, on ne le savait pas encore? *sur sa famille et son pays*.... sans doute pour savoir si ses parents étaient bons catholiques. Petit déclara qu'il était catholique, et qu'il serait heureux de consacrer ses jours et son expérience de marin au service du roi, s'il l'en jugeait digne. Les portes de sa prison lui furent enfin ouvertes. Dès le lendemain il se présentait devant M. de Pontchartrain, dans son misérable accoutrement de prisonnier, que son complet dénuement ne lui avait pas permis de remplacer. Après s'être entretenu avec lui, le ministre lui prescrivit de se rendre à La Rochelle, où il recevrait ses ordres; et comme Petit lui représenta qu'il manquait d'argent pour faire la route, M. de

(1) « La prise de Carthagène en 1697 doit être attribuée en partie aux mémoires que donna Petit, rochelois, pour l'exécution de ce projet. » *(Annales de la cour et de Paris.)* « Toute l'Europe le sceu », ajoute l'auteur anonyme de la notice biographique.

Pontchartrain lui fit aussitôt compter 200 livres ; ce qui n'empêcha pas le rude marin d'entreprendre le voyage à pied. Une longue correspondance, après le retour de Petit à La Rochelle, s'établit entre le ministre et lui, si suivie qu'il recevait, dit son biographe, jusqu'à deux lettres par semaine de M. de Pontchartrain. Il fut invité à se rendre à Rochefort, où M. Begon, intendant de la marine, devait lui confier le commandement de la flûte *la Charente*. Prévenu sans doute contre l'ancien corsaire, dont il ne connaissait que trop les exploits passés, l'intendant, malgré les instructions ministérielles, le reçut fort mal. Petit se plaignit vivement à M. de Pontchartrain de l'accueil de M. Begon, en lui exposant en même temps l'état de détresse auquel il était réduit. Une dépêche du ministre lui prescrivit aussitôt de retourner à Rochefort et lui annonça que le roi avait ordonné qu'il recevrait 50 livres par mois pendant tout le temps de son service ; faveur d'autant plus grande que depuis assez longtemps toute solde était suspendue dans la marine. De nouvelles instructions avaient sans doute appris à l'intendant Begon qu'il s'était étrangement mépris sur le compte de celui qu'il avait reçu avec un si hautain dédain, car il l'accueillit cette seconde fois de la façon la plus empressée, et lui fit payer immédiatement et par avance son traitement du premier mois.

La paix de Ryswisck avait mis fin à la guerre de la ligue d'Augsbourg qui durait depuis huit ans, et les peuples épuisés l'avaient saluée comme la promesse d'un long repos, quand elle ne devait être qu'une trêve entre deux longues guerres. Ce fut sans doute une mission toute pacifique que Petit reçut pour l'Acadie, mais son ami paraît en avoir ignoré le but. A son retour, il alla rendre compte en personne de son expédition à M. de Pontchartrain, qui s'en montra si satisfait que, l'année suivante, il le renvoya dans les mêmes parages avec le même navire et le même traitement de faveur. En s'occupant des intérêts de l'Etat, Petit ne négligea pas les siens, paraît-il, car il rapporta de ce second voyage plus de 20,000 livres de bénéfice, qu'il alla dissiper à Paris avec cette imprévoyante prodigalité trop commune parmi les hommes de mer. Il fit dans la capitale un long séjour et quand sa bourse fut épuisée, il rentra à La

Rochelle. Depuis longtemps déjà avait éclaté cette interminable guerre de la succession d'Espagne qui remplit tristement la fin du règne de Louis XIV. La marine française s'était retrouvée de nouveau vis-à-vis des flottes anglo-bataves. Elle avait eu ses journées glorieuses, quelques brillants succès, mais le génie de Colbert n'était plus là pour réparer ses revers. Les corsaires n'en avaient pas moins continué à faire essuyer de grands dommages aux ennemis. Un riche négociant, d'origine hollandaise et depuis longtemps établi à La Rochelle, M. de Noordingh, consul du roi de Danemarck, proposa à Petit un armement pour aller s'emparer de l'île du Prince, dans le golfe de Saint-Laurent, au Canada. Heureux de revenir à son ancienne vie aventureuse, Petit accepta et partit bientôt sur un navire de 30 canons, accompagné d'une corvette. Il obtint un facile succès : à la sommation qu'il adressa au gouverneur de l'île du Prince, celui-ci, nommé Emmanuel Sauzé, au lieu de se défendre, trouva plus prudent de se réfugier dans les montagnes, où il fit transporter par des nègres ses objets les plus précieux. Après avoir canonné le fort, Petit s'en empara ainsi que de la ville. Il fit détacher de la porte les armes qui la décoraient et qui représentaient deux nègres avec un arc et un faisceau de flèches; trophée dont, à son retour, il fit don à sa sœur qui le garda longtemps dans la maison qu'elle possédait à Saint-Maurice. Il ordonna de transporter à bord de ses navires les canons du fort et les cloches de la ville, mais ce fut à peu près le seul butin qu'il retira de son expédition. Il ne suffisait pas même pour couvrir les frais de l'armement. Aussi Petit se décida-t-il à aller sur les côtes de Guinée pour y faire quelques prises. Ayant rencontré un navire Danois interlope, de 300 tonneaux, il l'attaqua et en fut bientôt maître. Il le trouva chargé de nègres et de poudre d'or. Pour se le faire adjuger régulièrement, il ordonna à Etienne Gravier, son parent, de le conduire à la plus prochaine colonie française, pendant qu'il continuerait ses courses. Effrayé par les propos des hommes de l'équipage, qui ne se cachaient pas de dire qu'ayant été pris sans commission, il ne pouvait manquer d'être pendu à son arrivée, le capitaine danois résolut d'échapper à cette mort honteuse par une vengeance terrible. Petit et Gravier, après avoir navigué

quelque temps de conserve, s'étaient séparés dans la soirée du 5 mai 1705. Le lendemain matin, les deux navires n'étaient encore qu'à une faible distance l'un de l'autre quand, profitant de ce qu'il n'était l'objet d'aucune surveillance, le capitaine Danois mit le feu aux poudres et fit sauter le navire, qui sombra aussitôt en engloutissant riche cargaison et équipage. Trois hommes de l'île de Ré, dont l'un s'appelait Desforges, parvinrent seuls, quoique à demi-brûlés, à se soutenir sur l'eau, accrochés à une cage à poule. Au bruit lointain de l'explosion, accompagné de tourbillons de fumée, Petit ne put douter de l'affreuse catastrophe; il s'empressa, en virant de bord, d'accourir sur le lieu du sinistre, mais il n'y put recueillir que les trois malheureux Rétais, qui lui apprirent la cause du désastre. Profondément accablé par cet évènement, il ne songea plus qu'à revenir à La Rochelle, où les armateurs, trompés dans leurs espérances, lui firent le plus froid accueil. L'intrépide corsaire en fut vivement blessé et conçut la pensée de quitter de nouveau sa patrie pour aller offrir ses services à l'ordre de Malte. En quel titre? Son biographe anonyme ne le dit pas et paraît manquer de renseignements sur cette dernière partie de sa vie. Chevalier, il ne pouvait pas l'être, n'ayant aucun titre de noblesse, mais il fut sans doute chargé du commandement de quelque navire de la marine de l'ordre pour combattre les infidèles et les corsaires d'Afrique. Petit ne revînt plus dans sa ville natale et sa famille ne fut même pas informée de l'époque de sa mort.

Cette vie agitée, si pleine d'incidents de bonne et de mauvaise fortune et à laquelle il n'a manqué peut-être que l'occasion pour que le nom de Petit prit place à côté de ceux de nos plus célèbres corsaires, ne méritait-elle pas un souvenir de ses concitoyens et une place plus ou moins grande dans notre biographie rochelaise?

E. Jourdan.

DESCRIPTION
DES RIVIÈRES DE FRANCE

Par J.-B. Papire Le Masson, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jonain (1)

—

LA CHARENTE

—

C'est au bourg de *Chéronac*, paroisse du diocèse de Limoges, mais près de l'Angoumois, que naît la CHARENTE, un des fleuves les plus agréables et les plus beaux (de toute la France) (2). Elle est faible à sa source, mais bientôt grossie des eaux de plusieurs ruisseaux. Elle coule vers le nord jusqu'à *Civray*, ville du Poitou ; là, elle tourne au sud, puis vers l'ouest jusqu'à l'Océan, où elle se déverse par un canal médiocrement large, mais très-profond. Elle est fort poissonneuse : les carpes, les truites, les brochets, les lamproies, les ablettes, les poissons blancs, les anguilles et d'autres encore y abondent. Elle est encadrée de vertes prairies et de côteaux fertiles, qui charment la vue. Ceux qui sont plantés de vignes se couronnent chaque année de pampres et de raisins. La Charente embrasse plusieurs îles, riches de bois ou de prés.

(1) Suivie de corrections du texte par l'abbé Baudrand (1685), et de quelques remarques du traducteur.

(2) Addition de Delurbe.

Elle a des ponts en pierre, à *Sigolan,* à *Rochemaur,* à *Civray*, à *Thésé,* à *Condac.*

Une petite rivière, nommée la *Péruse*, sourd d'un lieu appelé *Trou-Gilbert,* traverse la paroisse de *Monjean*, qui appartient aux chanoines de Saint-Martial de Limoges, passe à *Londigny* et à *Genouillé*, nobles manoirs. Elle n'a qu'une lieue et demie de cours et se perd au bourg de *Saint-Martin du Clocher.* Elle coule chaque année durant les mois d'avril, mai et quelquefois une partie de juin, mais rarement et pas au-delà du 14e jour. Quand elle va reprendre, on le connaît en voyant l'eau jaillir avec force d'un puits rustique qui se trouve dans un pré au bas de la noble maison du *Breuil-aux-Vigers* ; ce puits déborde et forme à travers les prairies un courant, qui, par un coin de la forêt de *Ruffec*, se joint à la petite rivière du *Lyen*, près de cette ville, fait le tour du château seigneurial, sert divers moulins, arrose un clos spacieux et enfin, au-dessous du pont de *Condac*, se jette dans la Charente. Ce ruisseau abonde en poisson, anguilles, écrevisses et, ce qui vaut mieux, truites saumonnées.

Un endroit que l'on nomme *Champagne-Mouton*, fournit deux cours d'eau, qui s'appellent *l'Argent* et *l'Or.* Ils se réunissent et passent par la brèche d'une roche anciennement dénommée *Fosse du Loup*, près de l'abbaye de *Nanteuil en Vallée*, de l'ordre des Bénédictins, diocèse de Poitiers, fondation de Charlemagne. Une lieue plus loin, à *Poursac*, ils tombent dans la Charente, associés de nom comme d'effet sous l'appellation française d'*Argentor.*

Le sixième pont se trouve au bas du château de *Verteuil*, qui du haut d'un rocher domine la ville. Bientôt, la Charente passe entre les nobles demeures d'*Aunac* et de *Bayers*, une sur chaque rive ; puis au bourg de *Mansles*, où est le septième pont en pierre, à huit arches. C'est un site délicieux ; il appartient aux chanoines d'Angoulême. Près de Mansles, plusieurs ruisseaux viennent grossir la Charente, deux notamment, le *Son* et le *Sonnet.* L'un vient du couvent de *Cellefrouin*, ordre des Augustins ; l'autre de la paroisse dite *Beaulieu* et du noble et digne château de *Sansac.* Ils se réunissent sous

le pont de *Valence*, arrosent la paroisse de *Saint-Fronton* et s'écoulent dans la Charente. Ils nourissent quantité de truites délicates, des brochets, des poissons blancs, des brêmes et des écrevisses.

La petite *Bonvyre* descend du prieuré de *Chatelar*, ordre de Cluny, passe au pied de *Puyréau* et tombe dans la Charente.

La *Tardoire*, vient du Limousin par le château de *Montbron* et par celui de *La Rochefoucault*, forteresse remarquable sur son rocher, et se dirige vers la Charente. Entre les deux petites villes que nous venons de citer se trouve *Rancogne*, bourg assis sur une roche au bord de la Tardoire. Au-dessous sont de vastes caves naturelles où l'on entre par un passage étroit et où l'on ne voit à se conduire qu'au moyen de flambeaux, de lanternes ou de pailles allumées; mais alors on admire toutes sortes de figures et apparences d'hommes, de bêtes, de draperies, de colonnes et d'autres choses : spectacle curieux et délectable, dans ces enfoncements souterrains.

De Mansles, la Charente coule vers *Goé*, *Saint-Gratien*, *Château-Regnauld*, qui est sur un site élevé ; puis *Echoisy*, la *Terne*, *Ambérac* et *Marcillac*, dont le seigneur, environ l'an 1159, fit une donation à la communauté de Saint-Cybard, ayant alors Seguin pour abbé. De cet acte voici la teneur : « Gérard de Rancogne, fils d'Aymery surnommé l'heureux, voulant garantir de tout mauvais bruit sa mémoire, et pour le rachat de son âme, de celles des siens et de tous les fidèles à Christ, donne de son héritage, à la communauté du bienheureux Cybard, confesseur de Christ, toute la terre comprise entre les deux chemins, à partir du puits qui est devant la porte du château de Marcillac jusqu'au fleuve de Charente; ensemble toute l'eau de l'Etier; sur laquelle terre déjà, du conseil de mgr Guillaume, évêque d'Angoulême, et dudit Gérard, donateur, les moines de ladite communauté ont bâti une église à l'honneur de saint Michel, archange. »

Plus bas, la Charente arrose *Villerenouf* et *Montignac*, où elle a un pont de pierre, au-dessous duquel elle reçoit un petit ruisseau dont la source est un puits naturel dans la forêt voi-

sine de *Saint-Amant de Boixe*, de l'ordre des Bénédictins. Ce ruisseau est mentionné sous le nom de *Gave* par Rohon, évêque d'Angoulême, qui vivait sous les rois Robert et Henri Ier. Voici ses expressions : « Au nom de Dieu, je, Rohon, évêque d'Angoulême, du conseil de l'archidiacre Arnaud et de tous les clercs de Sainte-Mère Église, sous le siége de Saint-Pierre, fais donation de l'église de Sainte-Marie de Montignac et de la terre au-dessus, limitée par le chemin qui descend au *Gave* et par le *Gave* lui-même, jusqu'à la Charente et à la forêt *Donelle;* toute cette pente de mont, du sommet au fleuve, j'en fais don à Saint-Pierre et à Saint-Amant, pour y construire un monastère et y fonder une communauté qui persévère dans les louanges de Dieu. Je fais cette donation du consentement de Vebert, mon frère, à qui revenait cet héritage, sous mon honneur et dépendance. Moi donc Rohon, évêque, confirme cette charte de mes propres mains; avec le comte Guillaume, son épouse Gerberge, Audouin Geoffroy, l'archidiacre Arnault, Vebert et Pierre Vandrade, en présence de tout le peuple. »

La Charente passe à *Vars*, maison épiscopale, où est un pont de pierre, et reçoit près de là un petit ruisseau nommé le *Churet.*

Une autre petite rivière de l'Angoumois (1) vient de *Montbrun*, en Limousin, passe à *Jauvrillac*, en Périgord, à la petite ville de *Marton*, traverse les paroisses de *Chazelles*, et de *Saint-Constant*, jusqu'au lieu dit les *Ombrées*, et là, se perd dans un trou assez resserré; lorsqu'elle déborde, elle s'étend jusques dans la paroisse d'*Agris*, à un quart de lieue de la forêt de *Bracone*, où elle rencontre d'autres gouffres marécageux.

La Charente a aussi pour affluent la *Touvre*, qui sort de terre à deux milles d'Angoulême, belle ville, assise au sommet d'une colline et par conséquent dans un air très-pur. La *Touvre*, après quelques milles de cours, tombe dans la Charente au-dessous du pont de *Gondi.* C'est une rivière célébrée en français par nos poètes pour deux motifs, la beauté de ses rives et le nombre presque infini de cygnes qui les hantaient, ainsi que

(1) Le Bandiat. Trad.

sa surface, et que les guerres civiles en ont éloignés : effrayés par le bruit, décimés par le plomb, ils se sont exilés de cette antique et paisible demeure. Sidoine, liv. IX, épître 15, dit que l'*Aude*, fleuve de Narbonne, résonne de la voix de ses cygnes ; de même, un dicton vulgaire présente la *Touvre* « pavée de truites, lardée d'anguilles, bordée d'écrevisses et couverte de cygnes. » (En français, que Papire répète en latin). Clément, le poète de Cahors, dans son élégie sur la mort de Louise de Savoie, mère du roi François Ier, parle ainsi de la *Touvre* :

« La pauvre Toulvre arrousant Angolesme
Ha son pavé de truites tout destruit,
Et sur son eau chantent de jour et nuit
Les cygnes blancs dont toute elle est couverte. »

Les détours du Méandre ont des cygnes chanteurs.

Paul Thomas, dans une sylve qu'il a publiée, fait de la *Touvre* cette heureuse description :

Assez haut dans les airs s'élève une colline
Dont le double sommet en deux courbes s'incline :
Tel le premier croissant du nocturne flambeau.
Dans la gorge, un vallon, étroit près du côteau,
Bientôt en s'éloignant se développe et s'ouvre :
Au fond, avec stupeur on voit jaillir la Touvre
De deux sources, qui n'ont ensemble qu'un seul nom,
Car l'une touche à l'autre et leur eau se confond ;
L'une et l'autre abondante en poissons, insondable,
D'étonnante fraîcheur, mais d'aspect dissemblable,
L'une, d'un cours muet, éternel, continu,
S'épanche, sans qu'aux yeux ce cours soit reconnu,
Et, semblant sommeiller, incapable de crime,
Fascine le regard par son bleuâtre abîme.
Plusieurs, au bout d'un câble, attachant un fort poids,
Ont prétendu sonder le gouffre : chaque fois,
Le plomb s'est enfoncé, s'est enfoncé sous l'onde
Sans rencontrer jamais de repos à la sonde.
L'autre source, tout près, à grand bruit, à grands flots,
Jaillit, comme par bonds, par immenses sanglots.

Quand l'humide soupir des profondeurs détonne
Et soulève en grondant le niveau qui bouillonne,
On croit ouïr en l'air la voix de l'ouragan
Qui d'échos en échos se répète en roulant;
La caverne gémit, le bois craint la tempête,
Et pénétré d'effroi, le voyageur s'arrête.

P. JONAIN.

(A continuer).

—

ROLES SAINTONGEAIS

—

ÉLECTION DE COGNAC

—

CAPITATION DE 1745

NOBLESSE

Rolle de répartition fait par nous Charles-Amable-Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, les Belles Ruries et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de La Rochelle, de la capitation de la noblesse de l'Élection de Cognac, pour l'année mil sept cent quarante-cinq, ainsi qu'il suit :

VILLE DE COGNAC.

Le s[r] comte D'ARS. . . . . 30 l.
Domestique. 2

Charles de Bremond, m[e] du nom, comte d'Ars, chevalier, sgr de La Garde-Merpins, Gimeux, Rochâve, Le Sollanson, etc., fit construire le château de La Garde, près Cognac, et mourut en 1765. Il était fils de Jean-Louis de Bremond, chevalier, marquis d'Ars, sgr de La Garde-Merpins, Angeac-Champagne, Coulonges, Rochâve, Gimeux, etc., capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Judith-Huberte de Sainte-Maure; se maria, 1725, à Suzanne-Adélaïde-Antoinette-Gabrielle-Scholastique de Bremond d'Ange-

liers, sa parente, fille de Jean-Louis de Bremond, chevalier, sgr de La Madeleine, Segonzac, Angeliers, etc., et de Marie-Madeleine de Montalembert, et en eut, entre autres enfants : 1° Charles de Bremond, marquis d'Ars, tué glorieusement (1761), à bord de la frégate l'*Opale* (Voir la notice de M. A. de Barthélemy, Nantes, 1866, chez Vincent Forest); 2° Madeleine de Bremond, née à Cognac, mariée (1760) au marquis de Verdelin, son parent; femme remarquable par son esprit, à laquelle M. Sainte-Beuve a consacré une étude historique. Elle fit creuser, dans la paroisse d'Ars, le premier canal de desséchement des marais du Né, canal qui existe encore et qui a longtemps porté le nom de Canal-Verdelin. — Le comte d'Ars figure sur le rôle de la ville de Cognac qu'il habitait sans doute alors, et où il avait, rue Verdelin, une maison qui est aujourd'hui celle de M. Planat de La Faye, député au corps législatif.

Le s[r] DUCOUREAU, père. 12
Domestique. 1

Le s[r] DU COUREAU, fils. 6
Domestique. 1

Ils appartenaient probablement à la famille Saunier du Couraud, dont était *Alexis*, convoqué au ban de Saintonge, en 1758. Cette famille avait pour auteur Jean Saunier, reçu maire de Cognac en 1666 (26 décembre) pour l'année 1667, et fut maintenue en 1699.

Le s[r] DUCHILLOU. 10
Domestique. 1

Faut-il lire *de Chillou?* Une famille noble de ce nom existait à Angoulême, au XVIIe siècle. Elle possédait alors la seigneurie des Fontenelles (paroisse de Champniers) et serait sortie, d'après Vigier de la Pile, de l'échevinage d'Angoulême.

Le s[r] DE MONTALEMBERT-LA-CHAUDROUNE. . . »,5[s]

Sans doute pour La Chaudrolle, près Cognac, qui aura

été mal lu ou mal écrit? — Ce nom ne figure pas dans la généalogie de l'ancienne maison de Montalembert.

Le s[r] DE LA CHARTRIE, l'aîné. 3
Domestique. 1

Le s[r] GAY DE LA CHARTRIE, le jeune. 3
Domestique. 1

Ils descendaient de Pierre Gay, avocat du roi à Cognac en 1629, et maire de cette ville en 1650, qui par ses nombreux et signalés services, lors du siége de 1651, conquit avec honneur la noblesse héréditaire dont sa postérité a constamment joui depuis cette époque. Cette famille est encore représentée à Cognac par M. le docteur Gay de La Chartrie, marié à d[lle] Jaulin, et par son fils, aussi docteur-médecin. — Les deux cotisés ci-dessus devaient être fils de Jacques Gay, sgr de La Chartrie, et d'Elisabeth Vitel, et frères de Mathurine-Gertrude Gay, femme de Mathieu de Montalembert de Vaux, chevalier, sgr du Breuil. — François-Théodore Gay, écuyer, sgr des Fontenelles, portait : *d'or, au lion de sable.* (Arm[t] 1696.)

La veuve du s[r] DU ROULLET. 4

Faut-il voir ici Marie de La Rochefoucauld d'Orbay, mariée avec Antoine Boisson, écuyer, sgr du Roullet en Angoumois, de Rochereau etc., conseiller et procureur du roi au présidial d'Angoulême, dont l'une des filles, Marie-Rose Boisson, dame du Roullet, apporta cette terre à son mari, Jacques-Alphée Goulard, chevalier, marquis de Vervans, qu'elle épousa en 1700? — Les Green de Saint-Marsault étaient aussi sgrs du Roullet (en Aunis) et avaient des alliances du côté de Cognac.

La veuve du s[r] HUON et son fils. 10
Domestique. 1

Le s[r] GUILLET DE SAINT-MARTIN. 5

Cette famille comptait trois de ses membres parmi

les électeurs de la noblesse d'Angoumois en 1789 : 1° M. Guillet du Plessis, de Cognac; 2° Philippe Guillet, conseiller du roi et son avocat honoraire en la sénéchaussée de Cognac, sgr de Saint-Martin; 3° N. Guillet de Fontenelle, sgr de Fontenelle. Nous pensons que les deux derniers représentants du nom ont été : M. Jean-Augustin Guillet de Fontenelle, décédé célibataire, à La Fontenelle (en Merpins), le 16 janvier 1856, âgé de 68 ans; et M. Emmanuel-Augustin Guillet de Planteroche, ancien membre du conseil général de la Charente, etc., mort à Saint-Martin, près Cognac, en 1865, à l'âge de 74 ans, sans postérité, sa fille, mariée à M. Alphonse de Perry, étant décédée elle-même en 1864, sans laisser d'enfans.

Le s[r] DE MONTALEMBERT DE LA VIGERIE. . . . 10
Domestique. 1

Jacob de Montalembert, chevalier, sgr de Maumont, La Vigerie, etc., né en 1672, mort en 1751, marié, 1705, à Marie-Jeanne Vigier, dame de La Vigerie, fille de *Théophile*, chevalier, sgr de La Vigerie, capitaine de vaisseau, et de Marguerite Audier. Il était fils de Pierre de Montalembert, chevalier, sgr de Vaux, etc., et de Jeanne de Sarragan, et fut père de Marc-René, marquis de Montalembert, sgr de Maumont, La Vigerie, etc., célèbre ingénieur militaire, l'un des hommes les plus marquants qu'ait produits l'Angoumois, né à Angoulême en 1714, et mort à Paris en 1800, doyen des généraux français et des membres de l'Académie des sciences.

CHERVES.

Le s[r] CHEVALIER DE FONTAULIÈRE. 2

Appartenait-il à la famille Chevalier de Villemorin, sortie de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély?

SAINT-SULPICE.

Le s[r] BADIFFE DE VAUJOMBE. 1

Famille qui, d'après Lainé, aurait été anoblie par

Louis XIV, en la personne de Jacques Badiffe, en 1644.

Le s[r] TISSON, l'aîné. 6

Il faut lire probablement Tison ou Tizon.

La d[e] v[e] DE CURZAY 2

Peut-être Marie-Anne de Lastre, mariée (1720) à Jean de Curzay, sgr de Saint-André, dont elle eut Simon de Curzay, aussi sgr de Saint-André, marié (1755) à Marie Béraud du Pérou.

BOURG-CHARENTE.

La ve du s[r] RAMBAUD, seigneur de Bourg-Charente. . 20
Domestiques 2

A cette famille doit appartenir M. Louis Rambaud de La Roque, propriétaire à Bassac, membre du conseil général de la Charente pour le canton de Jarnac. — On trouve aussi trois électeurs du nom de Rambaud, convoqués à l'assemblée de la noblesse d'Angoumois en 1789 : Rambaud de Torsac, capitaine au régiment Royal de la marine ; Rambaud de Maillou, son frère, lieutenant-colonel au régiment de Vexin, sgr de Saint-Saturnin ; et Mathurin de Maillou, capitaine au régiment de Rouergue, sgr des Brunelières.

PUYPEROU ET BOISREDON.

Le s[r] CHASZOT 15
Domestiques 2

Serait-ce pour Chazeau? Louis de Chazeau, sieur de La Reynie, était maire d'Angoulême en 1676.

JARNAC.

M. le comte DE JARNAC 66
Domestiques 6

Charles-Annibal de Rohan-Chabot, né en 1687, co-

lonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1710, mort en 1762, fut comte de Jarnac par sa femme : Henriette-Charlotte Chabot, dame-comtesse de Jarnac, fille et unique héritière de Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac, et de Charlotte-Armande de Rohan, qu'il avait épousée en 1715 et dont il n'eut point de postérité. Après la mort d'*Henriette-Charlotte*, 1769, le comté de Jarnac passa par substitution à divers membres de la famille Chabot. *Charles-Annibal* était le 3e fils de Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, et de Marie-Elisabeth-Catherine du Bec-Crespin de Grimaldy.

La d[e] DE LA CHARLONNIE 5
Domestique. 1

La famille de La Charlonie, à laquelle appartenait *Gabriel*, écuyer, s[r] de *Nohère*, conseiller du roi, juge-prévost d'Angoulême, neveu de l'historien Corlieu, et auteur lui-même d'une histoire des évêques d'Angoulême, occupa un rang distingué dans la municipalité de cette ville dès 1578, et compte encore des représentants, entre autres, M. de La Charlonie qui habite Piedgelé, près d'Angoulême.

Le s[r] DEFFAUT 3
Domestique. 1

Ce nom doit être défiguré. Il faut peut-être lire Les Deffends. — On trouve un électeur du nom de La Faud de Chabrignac, en 1789. — Le Défend paraît avoir appartenu à la famille Laisné.

BOUTTEVILLE.

Le s[r] de ROCHEMONT. 3
Domestique. 1

Il devait être fils (si ce n'était lui-même) de Clément Boisson, écuyer, sgr de Rochemont, marié à N. Fé de Ségeville, et fils d'autre Clément Boisson, écuyer, sgr de Birac, et de N. Thomas. Cette famille qui a produit un

maire d'Angoulême en 1642 (Jean Boisson, sr de Bussac), était encore représentée à l'assemblé de la noblesse (1789), par N. Boisson de Rochemont, colonel de dragons.

Le sr ORRY DE CAILLAUDIÈRE 3
Domestique. 1

BONNEUIL.

Le sr DE BONNEUIL 6
Domestique. 1

Le sr DE SAINT-GEORGES 6
Domestique. 1

GONDEVILLE.

Le sr DE GONDEVILLE. 10
Domestique. 1

Sans doute Philippe Laisné, sgr de Gondeville, fils d'Isaac Laisné, chevalier, sgr de Nanclas, mort lieutenant-général des armées du roi, après 1704, et de Françoise Laisné de Gondeville.

Le sr DE NANCLARS 15
Domestique. 1

Devait être également de la famille Laisné de Nanclas qui était représentée en Angoumois (1789) dans la branche de Chevallon et du Pont-d'Herpe.—Un M. Laisné de la Couronne habitait la ville de Cognac (1866).

LIGNIÈRES.

Le sr RENOUARD D'ARMELLE 20
Domestique. 2

Nous ignorons si cette famille, maintenue en 1667, existe encore.

Le sr DE LA MAGDELEINE, père 20
Domestiques. 2

Le sr DE LA MAGDELEINE, fils. 15
Domestique. 2

La dlle comtesse DE PLATS. 15
Domestique. 2

Famille ancienne et distinguée qui semble s'être éteinte dans celle de Robinet de Plats, qui habite encore l'Angoumois. De Plas, évêque de Périgueux, portait : *D'argent, à 3 jumelles de gueules, posées en bande.*

CRITEUIL.

Le sr BERNARD DE LUCHET 12
Domestiques 2

Famille qui paraît sortie de l'échevinage d'Angoulême.

MAREUIL.

Le sr DE BONDEVILLE. 20
Domestiques 2

NERCILLAC.

Le sr DE ROMMEFORT. 10
Domestique 1

Probablement des Deschamps de Romefort et de La Chalousie, qui votent avec la noblesse d'Angoumois en 1789. — On trouve aussi Jean-Gaspard Pandin, chevalier, sgr de Romefort, etc., marié 1738, à Marie-Elisabeth-Henriette Green de Saint-Marsault, et décédé en 1766. Son père, Charles Pandin, sgr de Romefort, avait servi au ban d'Angoumois en 1702.

VAUX.

Le sr DE MONTALEMBERT DE VAUX. 20
Domestique. 2

Jean, marquis de Montalembert de Vaux, chevalier, sgr du Breuil, etc., marié (1724) à Jeanne de Montalembert, sa cousine germaine, dame de Vaux et de Plaisac, fille de *Pierre*, chevalier, sgr de Vaux et de Plaisac, et de Françoise-Angélique Poussard-d'Anguitard. Il était fils de Mathieu de Montalembert, sgr du Breuil, et de Mathurine Gay de la Chartrie, et fut l'aïeul de Jeanne-Marie de Montalembert, la dernière de ce rameau des seigneurs de Vaux, mariée à Joseph Couturier de Fournoue, dont elle eut un fils qui fut autorisé, par ordonnance royale (1814), à ajouter à son nom celui de Montalembert.

SIGOGNE.

Le sr DE L'ETANG DU VIVIER. 15
Domestiques. 2

Sans doute Jean-René de Lestang, sgr de Rulle, de Sigogne et du Vivier, né en 1720, et marié à Marie-Anne de Lestang. Il était fils de *Pierre*, sgr de Rulle, qui commanda la noblesse d'Angoumois en 1702, et de Jacquette du Puy, et fut père de Jean-César de Lestang, marquis de Rulle, chevau-léger de la garde du roi, marié (1776) à Elisabeth de Magne. — Famille représentée en Angoumois dans la branche de Rulle, et en Poitou dans la branche de Ringère.

L'ENCLAVE DE FLEURAC.

Le sr DE FLEURAC. 10
Domestique. 2

CHASSORS.

Les dlles DE BRETAUVILLE. 6
Domestique. 1

Bonnefoy de Bretauville, famille qui était encore représentée en 1789, aux assemblées électorales de la Saintonge et de l'Angoumois.

SAINT-PALAIS.

La d^lle DE LADOURVILLE. 5

La Dourville appartenait en 1626 aux Laisné.

CHATEAUNEUF.

Le s^r FÉ DE VEILLARD. 3
Domestique. 1

La famille Fé de Boisragon, de Ségeville, etc., qui avait pour auteurs : Jean Fé, s^r de Boisragon, maire d'Angoulême en 1690, et Philippe Fé, maire de Cognac en 1661, comptait encore plusieurs représentants en 1789; mais nous la croyons éteinte de nos jours.

Le s^r DE FAYOLLE. 8
Domestique. 1

MOULIDARS.

Le s^r DELARTIGE. 50
Domestiques. 2

Peut-être Jacques Le Meunier, sgr de Lartige, etc., marié à N. Chérade, fille d'*Etienne*, lieutenant-général du présidial d'Angoulême. — Famille représentée en 1789.

Le s^r MÉHÉE. 1

CHAMPOUILLON (CHAMP-MILLON.)

Le s^r PONTEVIN. 1

Evidemment pour Pontlevin, de la famille des Guy, sgrs de Pontlevin, en la paroisse de Champmillon.

SAINT-ESTÈPHE.

La ve du s^r^ LAMBERT DES ANDREAUX et son fils. 20
Domestiques. 2

Issue de François Lambert, avocat du roi en 1618, cette famille était représentée à l'assemblée électorale de 1789.

MOSNAC.

Le s^r^ DE SAINT-HERMINE. 10
Domestique. 1

Ce doit-être Hélie de Sainte-Hermine, chevalier, sgr de La Barrière, mort en 1768, et marié à Madeleine Fé de Boisragon dont descendent MM. de Sainte-Hermine aujourd'hui existants. Il était fils de *César*, chevalier, sgr de Saint-Laurent et de La Barrière, et de Marie Le Grand des Gallois. — La Barrière, en la paroisse de Mosnac.

VERDILLE.

Le s^r^ DE LAPORTE DE LESTRADE. 15
Domestiques. 2

Sans doute N. de La Porte, écuyer, sgr d'Estrades, marié à N. Broussard que l'on croit fille de Bertrand Broussard, écuyer, sgr de Fontmarais, gentilhomme de la vénerie du roi, et d'Elisabeth de Jansen ; à moins pourtant que ce ne soit son fils, Jacques de La Porte, écuyer, sgr d'Estrades, né vers 1729, à Estrades (paroisse de Verdille), marié à Cognac, avec Marie-Julie Lériget de Château-Gaillard, mort en 1811, à l'âge de 82 ans, laissant entre autres enfants : Henri-Gaspard de La Porte d'Estrades, né en 1760, émigré, chevalier de Saint-Louis, conseiller de préfecture à Angoulême en 1815, marié 2 fois, 1° (1782) à Marie-Félicité de Livenne ; 2° (1821) à Marguerite Barbot de La Trésorière.

L'ENCLAVE DU TEMPLE.

Le sr DE MONBRON, fils. 0,5e

Serait-ce Etienne-Adrien Chérade, lieutenant-général au présidial d'Angoulême ? Le chiffre de sa cotisation ne permet guère de le supposer. Cette famille est représentée non-seulement à La Rochelle, mais encore dans le département de la Haute-Vienne.

SAINT-AMANT DE NOIRE.

La ve du sr FRANÇOIS LAISNÉ DE BAUCAIRE. . . 2

Le sr DE FONGUYON. 45
Domestiques. 2

Marc-René Gandillaud, sgr de Fonguyon, marié (1711) à Julie Vigier de La Vigerie, ou leur fils N. Gandillaud, marié à N. Cosson ? Ce dernier était frère d'Elisabeth Gandillaud, mariée à Hélie-Jean des Ruaux, sgr de Rouffiac, brigadier des armées du roi en 1747.

On trouve plus tard (1789) Jean et Pierre Poitevin, qualifiés sgrs de Fontguyon. Ils étaient directeurs généraux des fonderies du roi à Strasbourg. Ce nom était encore représenté, il y a quelques années, en Angoumois, notamment par mr de Fontguyon qui habitait alors Gadmoulin, près Cognac.

CHARMANT-JULLACQUET (JUILLAGUET).

La ve du sr VILLAUTRAY. 6

Il faut lire évidemment Villoutreys, de la branche de la Diville, famille issue d'Etienne de Villoutreys, maire d'Angoulême en 1588, et qui est sans doute la même que celle représentée à Paris.

FOUQUEURES.

Le sr DE BARBEZIÈRE DE LA TALONNERIE. . . 10
Domestique. 1

Est-ce Charles de Barbezières, chevalier, sgr de La Tallonnière, marié (1705) à Marie-Jeanne Chasteigner de Rouvre, ou son fils, *Charles-Antoine*, sgr de La Talonnière et de La Chapelle-Marcillac, officier au régiment de Pons, qui épousa (1735) Marie de Livenne de La Chapelle?

ANGEAC, SAINT-AMANT ET GRAVES.

La veuve du sr THIOULLET, gentilhomme au bec des corbins. 20
Domestique. 2

Somme totale du présent rolle, six cent soixante-seize livres dix sols. 676,10s
Deux sols pour livre, soixante-sept livres treize sols 67,13s

744, 3s

Au payement desquelles somme principale et deux sols pour livre seront les dénommés au présent Rolle contraints par les voyes et dans les termes portés par la déclaration du roy du mois de mars mil sept cent deux, entre les mains du receveur des tailles de ladite Élection de Cognac en exercice l'année prochaine mil sept cent quarante-cinq. Fait à la Rochelle, le quinze novembre mil sept cent quarante-quatre.

Signé : BARENTIN.

ÉLECTION DE COGNAC

—

CAPITATION DE 1745

—

PRIVILÉGIÉS

—

Rolle de répartition fait par nous Charles-Amable-Honoré Barantin, chevalier, seigneur d'Hardilliers, les Belles Ruries et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des Requêtes ordinaire de son hôtel et intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de La Rochelle, de la capitation des privilégiés de l'Election de Cognac pour l'année prochaine mil sept cent quarante-cinq, ainsi qu'il suit:

OFFICIERS DU SIÉGE.

Le s[r] FÉ, lieutenant-général. . . . . 60 l.
Domestiques. 2

Suivant Lainé *(Nobiliaire de La Rochelle)* cette famille était divisée en 2 branches : 1° celle des Fé de Saint-Marin (Saint-Martin?) et de Ségeville, issue de *Philippe*, président en l'Élection de Cognac, maire de cette ville en 1661 ; 2° celle des Fé de Boisragon, issue de *Jean*, échevin d'Angoulême en 1686, maire en 1690 et 1692, pourvu de la noblesse comme s'il avait exercé trois ans, (dit Sanson), et marié (suivant Vigier de La Pile) à d[lle] de L'Étoile dont entre autres enfants il eut Jean-Louis Fé, sgr de Fondenis, etc., lieutenant-particulier du présidial d'Angoulême, marié à d[lle] Rambaud. — Ces deux branches auraient été maintenues nobles en 1699.

La veuve du sr ALLENET. 5
Domestiques. 1

Le sr RAMBAUD, lieutenant-particulier. 30
Domestiques. 2

Le sr ALLENET, lieutenant-criminel. 15
Domestiques. 1

Ce doit être Jacques Allenet, sgr de Guisdon, qui fut aussi maire de Cognac, et qui descendait de Jean Allenet, bourgeois et l'un des échevins de cette ville lors du siége de 1651.

Le sr PELUCHON, assesseur. 40
Domestiques. 2

De la famille Pelluchon des Touches.

Le sr MESNARD, conseiller. 20
Domestiques. 1

Peut-être de la famille de Jean Mesnard, maire d'Angoulême, décédé en 1741?

La veuve du sr BOUCHER, assesseur. 3
Domestiques. 2

Le sr GUILLET, avocat du roy. 30
Domestiques. 1

Évidemment de la même famille que les Guillet de Saint-Martin.

Le sr FOUQUES, procureur du roi. 30
Domestiques. 2

La veuve du sr VACHER, avocat du roy. 6
Domestiques. 1

Le sr GUILLET, greffier. 20
Domestiques. 1

La veuve du sr FÉ, lieutenant-général. 6
Domestiques. 1

OFFICIERS DE L'ÉLECTION.

Le sr FÉ DUTILLET, président. 30
Domestiques. 1

Le sr GUILLET, lieutenant. 30
Domestiques. 1

Le sr DEXMIER, élu. 30
Domestiques. 1

François Dexmier, sr de Bellaire, consr du roy en l'Élection de Cognac, et Louis Dexmier, consr du roy, lieutenant-criminel de Cognac, portaient : *d'argent, à la croix ancrée de gueules.* (Armorial 1696).

Le sr RANCUREAU, élu. 30
Domestiques. 1
Le sr CHABOT. 30
Domestiques. 1

Jean Chabot, marié à Cognac (1702) à Marguerite Perrin, fille de Jacques Perrin, sr de Boussac, conseiller en l'Élection, qui constitua en dot à sa fille sa charge de conseiller-élu en ladite Élection de Cognac, et s'en démit en faveur de son gendre. Jean Chabot fut maire de Cognac en 1722, acheta (1752) une charge de secrétaire du roi à Bordeaux, et mourut âgé de 82 ans en 1765. Il était fils d'Isaac Chabot, sgr de Boisfort, et de Sylvie Régnier, et eut entre autres enfants : Jean Chabot, écuyer, sgr du Breuil, qualifié (1746) lieutenant-général de police de la ville de Cognac, charge qui lui fut cédée, dans l'intervalle de 1744-1746, par son beau-frère Jean

Baptiste Perrin, marié à Marguerite Chabot, sa sœur. — Cette famille qui a comparu aux assemblées électorales de la noblesse de la sénéchaussée d'Angoumois (1789), compte plusieurs représentants dans les branches de Jouhé, de Lussay et de Bouin. Elle porte : *d'azur, à 2 chabots d'argent posés en fasce, celui du chef regardant à dextre, et celui de la pointe à sénestre.*

La veuve du s[r] VITEL, procureur du roy. 10

Le s[r] VITEL, procureur du roi. 30
Domestiques. 1

La veuve du s[r] DE LA RICHARDIÈRE, greffier. . . . 10

Le s[r] DE LA RICHARDIÈRE, greffier. 15
Domestiques. 1

Le s[r] DEXMIER DE LA GROIX, receveur des tailles. . 100
Domestiques. 4

Le s[r] BERTRAND DE PUYRAIMOND, receveur des tailles. 100
Domestiques. 4

La veuve du s[r] DEXMIER, greffier de l'Élection. . . . 9
Domestiques. 1

OFFICIERS DU CORPS DE VILLE.

Le s[r] PETIT, maire. 5

Le s[r] POIRIER, échevin. 10
Domestiques. 1

En 1758, Jean-Nicolas Poirier, écuyer, sieur de Villevert, receveur des octrois de la ville de Cognac, plaide contre le prieur de Saint-Rémy de Merpins au sujet d'un droit de champart et d'agrier réclamé par ce dernier sur le domaine de Villevert sis en la paroisse dudit Merpins.

Le s[r] PERRIN DE BOUSSAC. 10
Domestiques. 1

Peut-être Jean-Baptiste Perrin, qui fut lieutenant-général de la ville de Cognac, et qui épousa, comme on l'a déjà vu plus haut, Marguerite Chabot, sa parente. — La famille Perrin de Boussac est représentée par deux frères : M. Perrin, aîné, qui habite Cognac, et M. Adolphe Perrin, domicilié à Tonnay-Charente.

OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS.

Le s[r] NADAUD DE BELLEJOYE, garde marteau. . 8
Domestiques. 1

Pouvait appartenir aux Nadaud de Neuillac?

Le s[r] COTHU, procureur du roy. 8
Domestiques. 1
Le s[r] DEXMIER, receveur particulier. 10

Somme totale du présent rolle, sept cent quatre-vingt-neuf livres. . . . . 789 l.
Deux sols pour livre, soixante-dix-huit, dix-huit sols. . . . . 78[l], 18[s]

867[l], 18[s]

Au payement desquelles sommes principales et deux sols pour livres, seront les dénommés au présent rolle contraints et par les voies et dans les termes portés par la déclaration du roy, du mois de mars 1702, entre les mains du receveur des tailles de ladite Élection de Cognac en exercice l'année prochaine mil sept cent quarante-cinq. Fait à la Rochelle, le premier décembre mil sept cent quarante-quatre.

TH. DE B. A.

DEUX LETTRES INÉDITES DU DUC D'UZÈS

GOUVERNEUR DE SAINTONGE ET D'ANGOUMOIS.

Les remarquables travaux qui ont paru dans ces derniers temps sur les maisons de ville de Saintes et de Niort me déterminent à publier dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* deux lettres inédites de Louis de Crussol, duc d'Uzès, gouverneur des provinces de Saintonge et d'Angoumois, relatives à l'administration municipale de la ville de Saintes, lors de la création des maires perpétuels. Ces lettres ne nous sont point parvenues en original; ce sont des copies faites vraisemblablement par le secrétaire du duc et conservées dans le trésor du château de Montausier, d'où elles ont été rapportées avec les autres papiers de famille aux archives départementales de la Charente, par suite de la saisie révolutionnaire. Elles me paraissent offrir un véritable intérêt, d'abord parce qu'elles traitent d'un point particulier de l'histoire municipale à une époque où la royauté portait une grave atteinte aux libertés communales en créant des maires en titre d'office, et en second lieu parce qu'elles établissent sans détour la doctrine de l'autorité telle qu'on l'entendait sous le gouvernement de Louis XIV. — Que devait-il rester des vieilles franchises de nos communes, lorsqu'un agent royal répondait aux observations d'un maire par l'expression impérieuse de son sentiment particulier et par un terrible « *je le veux* » qui ne pouvait permettre de réplique!

G. Babinet de Rencogne.

RÉPONSE DE MGR LE DUC D'UZÈS AU MAIRE DE XAINTES, M. RENAUDET.

I.

A Paris ce 6 avril 1695.

Depuis la lettre que vous m'avés écritte du 14e du mois dernier, M. le comte de Marsan m'a donné le mémoire que vous ou votre conseil luy avés envoyé touchant l'exercice de sous-maire de Xaintes. J'ay scû aussy, Monsieur, tous les mouvements que vous avés faits sur ce sujet, du côté de M. de Bezons et de M. de Pontchartrain, qui ne sont pas de trop bonnes marques de l'obéissance que vous me devés et dont vous m'assurés par vos lettres. Quoique je sache que vous êtes fort jeune et sans expérience, je vois bien qu'il vaudroit encore mieux que vous agissiés de votre chef que d'écouter et de suivre les conseils de gens aussy remuans et aussy inquiets que ceux qui vous conseillent, dont il est seur que vous ne vous trouverés pas bien par la suitte. Je scay mieux que vous ce que c'est que votre nouvelle charge de maire de Xaintes et les intentions du roy et de son conseil là dessus, et personne n'a plus de zelle que j'en ay pour faire exécuter les ordres de Sa Majesté en toutes occasions préférablement à toutes choses; mais comme en qualité de gouverneur je commande aux lieutenans de roy et aux majors qui sont des officiers créés par Sa Majesté et supérieurs aux maires, vous ne douttés pas que pour estre maire perpétuel vous ne soyés aussy soumis à mes ordres que ceux qui vous ont précédé et que je n'aye la même autorité qu'auparavant sur toute la maison de ville comme sur la ville et la province, puisque c'est à moy de répondre de tous ceux qui y ont la moindre autorité sous moy et à les approuver ou désapprouver comme je le jugeray à propos pour le service du roy. Sur ce pied là vous jugés bien que mon pouvoir s'estend au moins sur le choix d'un sous-maire, et que quand M. Guillemin n'auroit pas en sa faveur les statuts de votre maison de ville, qui subsistent toujours également, je pourrois le choisir pour exercer cet employ, si je l'en jugeois plus capable qu'un autre et que je trouvasse qu'il fût à propos pour le service du roy. Puisque le sous-maire ne peut rien faire qu'en l'absence du maire, cette charge ne peut donner aucune atteinte à la votre, outre que je ne prétends point que la sous-mairrie soit toujours

exercée par le même et qu'on en nommera un autre quand je le trouveray à propos. L'arrest du conseil d'État du Roy qui ordonne que les premiers échevins feront la fonction de maire en attendant que Sa Majesté y ait autrement pourveu et que vous interprétés en votre faveur n'a plus de lieu depuis que vous êtes reçeu maire et ne donne aucun droit aux premiers échevins à l'égard de la sous-mairrie, n'en étant fait aucune mention dans ledit arrest; il n'y a d'autres changemens dans les maisons de ville si ce n'est que les maires qui changeoient autrefois sont à présent perpétuels : tout le reste demeure dans le même état qu'auparavant, et comme les statuts de votre maison de ville portent que le maire qui sortira de charge exercera celle de sous-maire, c'est M. Guillemin qui la doit exercer préférablement à tout autre, puisqu'il n'y a point d'incompatibilité entre l'exercice de cette charge et celle de commissaire qu'il a acquise, étant permis par la déclaration du roy aux maires mêmes d'être commissaires et maires tout ensemble et en y ayant plusieurs qui le sont actuellement. Vous voyés bien par là que je suis aussi bien instruit que vous de vos droits et que votre conseil vous avoit entretenu dans des visions qui ne peuvent pas subsister. Mais puisque j'ay bien voulu prendre la peine de vous faire cette leçon sur votre devoir, je vous conseille d'en profiter et soit de votre chef ou par conseil de ne vous aviser plus de me faire aucunes difficultés ny de résister à mes ordres qui sont toujours pour le bien du service du roy et du public, car si vous persévériés dans cet esprit de rébellion et de désobéissance, je saurois fort bien vous redresser et vous n'y trouveriés pas votre compte; mais comme vous êtes jeune, il faut espérer que vous vous corrigerés et que vous me donnerés lieu d'être content de vous. J'en seray bien aise par l'inclination que j'ay de faire plaisir et par l'envie que j'aurois de vous en faire lorsque vous m'y obligerés par votre conduite.

—

COPIE D'UNE AUTRE LETTRE DE MGR LE DUC EN RÉPONSE A M. LE MAIRE DE XAINTES.

II.

A Paris ce 28 avril 1693.

Depuis la dernière lettre que vous m'avés écrite du 9e de ce mois,

vous en devés avoir reçeu une de moy sur le même sujet, qui vous aura sans doubte désabusé de l'erreur où vous étiés touchant l'exercice de sous-maire de Xaintes. Je veux bien encore prendre la peine de vous dire que vous interprétés mal les déclarations du roy touchant les mairries et qu'il n'y est point dit du tout que ce sera le premier échevin ny aucun autre qui fera la fonction de sous-maire, puisqu'il n'est pas seulement fait mention en aucune manière de sous-maire. Ainsy les choses à cet égard doivent aller comme à l'ordinaire, et comme c'étoit ordinairement celuy qui sortoit de la mairrie qui faisoit les fonctions de la sous-mairrie à Xaintes, cela doit se pratiquer encore de même, le roy n'ayant rien changé à cet égard, d'autant plus que cela est conforme aux statuts de votre maison de ville, ausquels les déclarations de Sa Majesté ne changent rien là-dessus. M. Guillemin se trouve par là naturellement sous-maire, et quand il ne le seroit pas naturellement, je prétends qu'il le soit parce que je le veux et que je l'en juge digne; et s'il y en avoit quelque autre en sa place qui ne fit pas son devoir, je l'interdirois ou le destituerois comme bon me sembleroit, aussy bien que tous les échevins ou autres qui sont soumis à mon autorité.

Cætera desiderantur.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

ASSEMBLÉES ÉLECTORALES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE, 1790-1799 ; *par M. Eschasseriaux, député.*

Il semble qu'on ne se hasarderait pas beaucoup en disant que pour juger de la ressemblance d'un portrait il faut en connaître l'original. Cette vérité si simple courrait pourtant grand risque de n'être pas du goût des historiens ; ils ont presque toujours fait leurs portraits d'après d'autres portraits : heureusement l'art moderne est venu leur apporter une métaphore justificative : désormais ils auront peint d'après des photographies. Mais lorsque les peintures qui servent d'original diffèrent trop entre elles, lorsque leur objet inspire un vif intérêt, il est assez naturel qu'on veuille remonter plus haut, et voir, autant qu'il se peut, cet objet lui-même. De là cet insatiable désir que subit notre époque de voir directement à l'œuvre cette révolution française si exaltée et si calomniée.

C'est à ce désir que répond le livre que nous annonçons ici. M. Eschasseriaux n'a voulu, comme il le déclare, que fournir des documents nouveaux à l'histoire du département de la Charente-Inférieure pendant les années qui séparent les deux monarchies. Tenant compte des travaux qui ont précédé le sien, surtout du livre de M. A. Proust, il a omis ce qui regarde l'assemblée constituante, la plus grande, à mon sens, de nos assemblées, et il n'a donné que deux procès-verbaux antérieurs au 25 août 1791, ceux qui ont pour objet les nominations de l'administration départementale et de l'évêque constitutionnel. Il était inévitable d'indiquer les objets des différentes assemblées, d'exposer en peu de mots les circonstances qui les rendaient nécessaires. En accomplissant cette tâche, l'auteur s'est efforcé de laisser parler les

faits et de s'effacer complétement; il y a trop réussi peut-être, réussi de manière à toucher sur l'écueil qu'il voulait éviter : on pourrait bien lui imputer des opinions qui ne sont pas les siennes et le rendre responsable des contradictions du jugement national, qu'il a reproduites sans les relever. Cela ne serait pas juste. Ce n'est pas une raison pour que ce ne soit pas.

L'auteur s'efface donc pour ne laisser voir que les procès-verbaux qu'il publie. Il ne faut pas que ce mot *procès-verbal* fasse illusion, et qu'on s'imagine que ces pages sont froides et peu colorées. La froideur même du ton y fait ressortir l'ardeur des passions : je ne connais pas beaucoup de pages d'histoires plus poignantes que le passage du procès-verbal du 2 septembre 1792 au soir qui relate l'expulsion de l'assemblée du s^r^ Laplanche.

C'est un intérêt d'un autre genre que le grand nombre de noms propres accumulés dans ces procès-verbaux et dans les listes qui les accompagnent. Ils peuvent faire beaucoup pour le succès de vente du livre. Vingt-huit de ces noms, ceux des députés élus, ont été l'objet de notes biographiques qui terminent l'ouvrage : mais pas plus pour les hommes que pour les faits M. Eschasseriaux n'a voulu se faire juge. Ces notes, dépouillement de pièces officielles, ne sont guère que des états de service de ces députés. L'auteur a tout sacrifié à l'impartialité.

L. Delayant.

*
* *

Le Sylphe, première ballade pour piano, par M. Ducrot; *Biscara-Féry, éditeur à Niort; à Paris, chez Ikelmer.*

Un jeune professeur de piano, fixé à Niort depuis peu d'années, vient d'y publier une ballade, *Le Sylphe*, inspirée par les premiers vers d'une ballade célèbre de notre grand poète Victor Hugo.

S'il nous était permis de faire ici l'analyse détaillée de cette composition, œuvre d'un débutant, comme son titre l'indique, nous aurions à faire des réserves sur certaines modulations que nous ne trouvons pas heureuses : celle par exemple qu'emploie l'auteur, pour passer du ton de *si bémol majeur* en *mi majeur*; enfin sur le mouvement en 12/8 qui ne nous paraît pas bien choisi pour un morceau qui, d'après les idées du poète, doit réunir la grâce à la légèreté. J'avoue

que je trouve le mouvement en 12/8 beaucoup trop majestueux, pour traduire en musique cette pensée du poète :

« Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve,
« Fils du printemps qui naît, du matin qui se lève,
« L'hôte du clair foyer, durant les nuits d'hiver,
« L'esprit que la lumière à la rosée enlève,
« Diaphane habitant de l'invisible éther. »

C'est à dessein que je cite cette strophe et non pas celle placée en tête de l'œuvre de M. Ducret. C'est un portrait comme sait les faire Victor Hugo, celui du sylphe, sujet de la ballade.

Ces réserves faites, nous sommes parfaitement à l'aise pour dire que l'introduction qui rappelle le commencement de l'ouverture du *Songe d'une nuit d'été* est une des pages les mieux réussies de cette ballade. L'effet est charmant, c'est vaporeux, mystérieux, c'est écrit dans la gamme des couleurs de la poésie, s'il est possible de s'exprimer ainsi. J'en dirai autant du thème en *si bémol*, gracieuse inspiration, pour laquelle le compositeur a trouvé un accompagnement aussi ingénieux que léger et charmant.

J'aime moins le thème principal en *ré* : il est commun ; M. Ducret a cependant tiré le meilleur parti possible de ce chant, surtout à la fin du morceau, et cela malgré le mouvement, qui, comme je l'ai déjà dit, me paraît un contre-sens.

Le Sylphe a été composé par un artiste qui connaît à merveille toutes les ressources de son instrument, et si cette composition manque d'originalité, on ne saurait en faire un reproche sérieux à l'auteur qui a choisi, pour sujet de son inspiration, des vers dont le rhythme harmonieux, la netteté, la précision des expressions, se refusent à toute transcription musicale.

On n'arrive pas du premier coup à éviter la banalité des points d'orgue, des modulations classiques, froides et sèches, comme tout ce qui est trop travaillé, c'est là l'écueil des jeunes compositeurs, je n'ose pas dire que M. Ducret a su complètement l'éviter.

Je ne comparerai certes pas *le Sylphe* à *la Danse des Fées*, à *la pluie de Perles*, *au Ruisseau*, etc., etc., et à tant d'autres morceaux de musique plus ou moins imitative, sortis de la plume de compositeurs exercés, mais je dirai que le début de M. Ducret, comme pianiste-compositeur, mérite plus que des encouragements. M. Ducret a des idées, de jolies idées, c'est beaucoup en musique, et si je me suis

permis de critiquer ici la première œuvre d'un débutant, c'est que ce début promet, et M. Ducret sait mieux que personne qu'on ne discute en musique que les œuvres d'une réelle valeur.

L. Lucas.

*
* *

Vie de Matthieu de Gruchy, par l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon (1).

La vie des hommes illustres, soigneusement recueillie par l'histoire, en raison du rôle qu'ils ont joué sur la scène du monde, se perpétue dans le souvenir des peuples et des individus; la vie des saints, ces vrais grands hommes, par le fait qu'elle est cachée en Dieu, demeure, le plus souvent, obscure et ignorée. Ainsi, pour ne parler que de *Matthieu de Gruchy*, quelle est la notoriété attachée à sa personne? Son nom ne frappe-t-il pas notre oreille pour la première fois? Ce nom mérite pourtant mieux que l'oubli, et M. l'abbé du Tressay a été inspiré par un sentiment de justice en nous faisant connaître le bon prêtre qui le porta.

Né à Jersey, en 1761, de parents d'origine française, et dont les pères avaient embrassé la religion, sinon la cause, de l'émigration protestante de 1685, Matthieu de Gruchy, noble et pauvre, quitta de bonne heure le modeste champ paternel pour l'atelier des villes, puis l'atelier pour la vaste mer qui exerce, d'ordinaire, sur l'habitant des îles, une puissante attraction. Matelot, à bord d'un navire armé en course, il fut fait prisonnier de guerre, et conduit en France où il devait retrouver la patrie et la religion que ses aïeux avaient quittées. Après des luttes sans nombre avec ses rancunes et ses préjugés, il se convertit au catholicisme, et sa piété, en le signalant à la bienveillance de personnes animées du zèle de la gloire de Dieu, lui gagna l'affection d'un missionnaire instruit qui consacra le reste d'une vie, usée par la prédication, à le préparer au sacerdoce. Ordonné prêtre, il se voua tout entier aux fonctions du ministère sacré : il était vicaire de Soullans (Vendée) au moment de la révolution. Obligé de fuir, par suite de son refus de serment à la *Constitution civile du clergé*, Matthieu de Gruchy alla où l'appelait son cœur, c'est-à-dire à Jersey. En

(1) Paris, Lecoffre et cie, 90, rue Bonaparte.

mettant le pied sur la terre natale, il se proposait de répandre, dans sa famille et parmi ses concitoyens, le grain de la bonne parole, quand il se vit, comme les premiers chrétiens, en butte aux larmes d'une mère, aux reproches de ses parents, et aux persécutions de l'autorité. Sur l'invitation de son supérieur, M. de Beauregard, grand-vicaire de Luçon, il s'embarqua, le 9 juin 1795, pour rentrer en Vendée, et toucha la plage de Quiberon que tant de sang allait arroser! Visitant successivement Puysaie à son camp, Charette sous sa tente, Hoche à son quartier-général, il traversa les événements et ne se mêla qu'aux hommes. Bientôt dévoré du désir de poursuivre la mission commencée à Jersey, il revint à Nantes, pour de ce port gagner son île bien-aimée, fut dénoncé par un apostat, jeté en prison, jugé par une commission militaire, condamné à être fusillé, et mourut, à l'âge de 36 ans, le pardon sur les lèvres, la foi dans l'âme, et l'auréole du martyr au front!

Il est facile de deviner quel intérêt offre un récit qui touche aux points les plus délicats de notre histoire, et quelle sûreté de main il exige de la part de son auteur. Si ce dernier avait à retracer l'existence de l'un des prêtres demeurés dans la Vendée, pendant la *grande guerre*, il serait amené, par son sujet, et pour ne pas isoler le pasteur du troupeau, à encadrer les faits d'armes de la paroisse dans la biographie du recteur, et la tâche en serait simplifiée d'autant. Mais ici rien de semblable: Matthieu de Gruchy n'a point accompagné l'armée vendéenne; la Providence lui épargne la vue du désastre de Quiberon; il ne rentre en Vendée qu'au moment où Charette, entouré de ses derniers soldats, vole au devant de la mort qui ne veut pas de lui dans le combat, comme plus tard elle respectera, sous le feu de l'ennemi, Napoléon Ier, cet autre géant des batailles! L'auteur, à la suite de Matthieu de Gruchy, ne peut dès lors que passer au milieu des partis républicains et royalistes, sans assister à leurs luttes gigantesques.

Il lui faut se retirer à l'écart, loin du bruit des camps, et s'isoler en quelque sorte d'un monde si affreusement agité; puis, dans le silence de la méditation, à l'effet de fouiller un cœur d'homme, descendre à ces profondeurs, inscrutables au vulgaire, où l'âme se révèle à un œil exercé. C'est là, et là seulement, qu'il lui sera donné de vivre dans l'intimité de Matthieu de Gruchy, de saisir les ressorts secrets de « l'action de la providence », et de comprendre « l'attention paternelle avec laquelle Dieu forme ses élus (1)». La Sainteté, en effet,

(1) *Avant-propos*, p. IV et V.

vient de Dieu, et pour la découvrir dans un homme, il importe de rechercher s'il appartient plus au ciel qu'à la terre : c'est l'étude d'une belle âme !

M. l'abbé du Tressay nous a rapporté de cette étude le portrait d'un prêtre accompli. En l'exposant à nos regards, sous des traits où la vertu respire, il n'a pas cru, avec raison, trahir la vérité ni la ressemblance par un sage emploi de la couleur. Sa manière est large. La douce figure de Matthieu de Gruchy se détache bien au premier plan ; autour d'elle se groupent, éclairées d'un jour habilement ménagé, les têtes angéliques de sœur Rose, « la pieuse fille de Saint Vincent de Paul (1)», de l'abbé de la Besnarderie, « l'homme de Dieu (2)», de Madame de Toucheprés, la veuve chrétienne, « plus riche encore des dons célestes que des biens de la terre (3)» ; au fond du tableau, à demi voilée d'ombre, la silhouette de l'ancien coq du vaisseau le *Fier*, le traiteur de Montaigu, « zélé partisan de la révolution, tout imbu des maximes du jour, mais tout disposé aussi à rendre service (4) », est encore à sa place, en si bonne compagnie, car le dévouement élève l'homme, le grandit, et, qu'on nous passe l'expression, le *sanctifie*.

Avec l'art du dessin, qui a son prix, M. l'abbé du Tressay possède ce qui vaut mieux encore, dans les œuvres de la pensée, à savoir : le coloris. Ce trésor inestimable ne s'acquiert pas ; l'écrivain le trouve en son propre fonds, et chaque pièce qu'il en distrait, pour la mettre en circulation, est vraiment frappée à son effigie.

Je prends l'une de ces pièces, entre mille, pour la montrer au lecteur :

M. l'abbé du Tressay vient de raconter qu'après avoir quitté Matthieu de Gruchy, son cher disciple, M. de Beauregard se rendit de Nantes à Poitiers ; qu'il séjourna dans cette dernière ville, « un peu dans sa famille, un peu chez ses amis, toujours faisant le bien et travaillant au salut des âmes (5)» ; que, dénoncé par un prêtre jureur et marié, le futur évêque d'Orléans fut mis en prison, traité de la manière la plus indigne, enfin déporté à la Guyane, et il ajoute :

« En quittant M. de Gruchy, il eut pu lui dire, comme autrefois

(1) *Vie de Matthieu de Gruchy*, p. 21.
(2) *id.* p. 23.
(3) *id.* p. 92.
(4) *id.* p. 67.
(5) *id.* p. 243.

Saint Xiste à Saint Laurent : *de plus rudes combats que ceux que je soutiens t'attendent, ô mon fils !* (1)

Que d'éloquence dans ce simple rapprochement, et comme il va droit au cœur ! un mot suffit à nous émouvoir ; ailleurs un mot suffira pour peindre une situation, un mot comme celui-ci :

« On ne demandait pas des coupables, on voulait des victimes (2). »

Je citerai encore deux jugements, émis par M. l'abbé du Tressay, au cours de son récit :

« Nous sommes, dit l'auteur, trop disposés à croire qu'avant notre grande révolution les habitants de nos campagnes vivaient dans un état approchant de la perfection. Chaque siècle a ses misères : le mal alors n'était pas encore complètement érigé en système ; mais il y avait quand même des impies et des libertins (3) ».

Et un peu plus loin je lis :

« Le clergé de France, nous le disons sans mensonge et sans vanité, est un de ceux qui se fassent le plus remarquer par sa science, par sa régularité, par sa piété ; et, au moment de la révolution, malgré les vocations des cadets, la commande et les erreurs du jansénisme, il présentait encore l'aspect d'une armée parfaitement unie, rangée en bataille, et attendant dans un bel ordre l'ennemi et les événements (4) ».

Oui, dirons-nous à notre tour, *chaque siècle a ses misères* ! il ne sert de rien de les déguiser.

Oui, encore, et nous ne faisons que constater un fait historique, *les vocations des cadets* élevés dans des goûts de luxe, et condamnés, par l'abus du droit d'aînesse, à ne les satisfaire qu'au moyen de *bénéfices* dont la royauté avait usurpé la *collation*, jetaient dans les rangs du clergé des hommes nés pour le monde et peu faits pour le sacerdoce.

M. l'abbé du Tressay n'a pas reculé devant la vérité, si pénible qu'elle fût, et je l'en félicite hautement.

Après avoir loué, sans réserves, le fond de l'ouvrage de M. l'abbé du Tressay, nous aurions peut-être quelques observations à présenter sur la forme, si nous ne savions que, de nos jours, l'écrivain est condamné à produire vite, et à laisser courir la meilleure plume au risque de l'émousser. Le style accuse chez l'auteur une très-grande facilité :

(1) *Vie de Matthieu de Gruchy*, p. 84 et 85.
(2) *id.* p. 243.
(3) *id.* p. 93.
(4) *id.* p. 119 et 120.

il nous a paru que M. l'abbé du Tressay ne s'était pas toujours tenu assez en garde contre cet écueil. Certains détails pourraient, je crois, être supprimés avec avantage, et je n'affirmerais pas que les pages consacrées au lamentable épisode de Quiberon, pages fort bien dictées du reste, eussent trouvé grâce devant un censeur « solide et salutaire (1)». Du moins, sans se montrer trop sévère, est-il permis de regretter que l'auteur n'ait pas mis la dernière main à ce que j'appellerai la *toilette* du livre : de nombreuses *coquilles* eussent ainsi disparu, et leur présence, dans un ouvrage de longue haleine, constitue, non pas un défaut, mais une imperfection; or j'aurais voulu ce livre parfait, et je ne puis que le trouver excellent. Tel aussi — je veux dire excellent — l'a trouvé Monseigneur l'évêque de Luçon, meilleur juge que nous, et *Matthieu de Gruchy*, qui se recommande par lui-même, ne peut manquer, avec un patronage aussi élevé, d'être bien accueilli du public.

Nos comptes ainsi réglés avec la critique, nous ne déguiserons pas notre joie de voir le clergé de province produire au soleil de la publicité le fruit de ses consciencieux travaux, et se montrer, du côté de la science, digne de ses illustres devanciers.

Amaury de Liniers.

—

Michelle par Pierre Caillet. — *Paris, librairie internationale.* — 1 volume in-12.

— M. Pierre Caillet, l'auteur d'*Epis et Bluets*, vient de publier à la librairie Internationale un roman intitulé *Michelle*.

La légende de ce roman est des plus simples. Deux jeunes gens s'aiment et malgré les obstacles jetés sur leurs pas ils parviennent à s'unir. Sur cette vieille trame M. Pierre Caillet a su broder un dessin plein d'originalité. L'auteur de *Michelle* possède au suprême degré le sentiment de l'observation juste; il a le jet sûr, l'expression vraie, et sous sa plume l'action se déroule facile, allant du village à la ferme et de la ferme aux champs, sans jamais perdre de vue l'indispensable harmonie des lignes, des couleurs et du mouvement.

C'est à la gaîté renaissante que nous devons ce charmant épisode : c'est l'espérance rendue qui nous vaut cette aimable esquisse.

(1) Boileau, *Art poétique*, ch. IV, v. 71.

Qui ne se sentirait en effet joyeux et plein d'espoir sous ce ciel de Bois-Genêt où fleurissent vigoureuses et abondantes les fleurs que l'on ne rencontre pas dans la Basse-Plaine, sous ce ciel bienheureux où grâce aux bons enseignements les hommes ont appris à raisonner en dépit des bêtes qui parlent. Nul n'a plus de droit à entonner le chant de triomphe que le chœur de Bois-Genêt, et il faut voir comme il s'en donne à gorge déployée, tout en fauchant la mauvaise herbe.

Tout le monde a lu ou lira *Michelle*, mais chacun voudra une suite à cette étude. Et cette suite vous nous la donnerez, mon cher poëte, car vous avez pris là une excellente voie : il vous appartient à vous plus qu'à tout autre de nous décrire ces mœurs champêtres que l'on connaît mal et de nous révéler ces généreuses pensées que l'on apprendra bientôt à connaître.

Antonin PROUST.

*
* *

L'on vient de nous communiquer deux volumes faisant partie du recueil des rapports sur l'état des Lettres, des Sciences et de la Littérature publiés sous les auspices de M. le ministre de l'Instruction publique et rédigés à l'occasion de l'exposition universelle de l'industrie par les hommes les plus éminents dans chaque spécialité.

C'est avec un vif intérêt que nous avons parcouru ce bilan de l'esprit français non moins intéressant à étudier dans sa marche progressive que dans les galeries au palais du Champ-de-Mars, et chemin faisant nous avons relevé avec un soin jaloux les noms des érudits de nos contrées de l'ouest cités dans cet exposé des *produits* de toutes les intelligences, comme représentant l'apport des provinces qui nous concernent d'une manière plus particulière.

Si nous n'avons trouvé aucun nom à citer dans le volume intitulé *Rapport sur les études historiques : antiquités, moyen-âge, temps modernes*, cela ne doit étonner personne, car n'ayant à s'occuper que de ces vastes tableaux d'ensemble qui embrassent les histoires de tout un peuple, de toute une époque, les rapporteurs ne pouvaient guère trouver sous leur plume le nom de nos compatriotes. Non que le talent, la bonne volonté fassent défaut, mais ce qui leur manque, ce sont ces collections, ces bibliothèques, ces dépôts publics si riches et qui donnent tant de facilité au savant parisien. Nous passerons donc à des sujets moins vastes dont le cadre est plus en rapport avec le rôle réservé à nos érudits de province. Ce rôle est moins brillant sans doute, mais il

n'en est pas moins utile, car si l'histoire trace à grands traits les physionomies d'une époque, d'un homme, d'un peuple, ou d'un pays, l'érudit cisèle avec amour quelques détails de ce tout magnifique. Si l'un étudie dans les livres de ses devanciers, c'est grâce au second qui a lu sur les monuments eux-mêmes; et combien de faits erronnés, mal compris, encore plus mal expliqués, parce qu'ils n'avaient été vus que de loin, à travers le prisme d'un parti pris ou sur des données incomplètes, n'ont-ils pas été relevés, éclaircis, rétablis par les savants de nos provinces, modestes pionniers qui malgré les difficultés d'une vie courbée déjà sous le poids de mille travaux divers embrassent comme un délassement la tâche cependant déjà passablement ardue de porter le flambeau de la vérité et de la critique dans les parties les plus obscures de nos histoires locales. Ainsi voyons-nous cités avec honneur au nombre des ouvrages intéressants les annales générales de la France, la publication faite par M. A. Bardonnet (de la société de statistique des Deux-Sèvres), *Le procès-verbal de la délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre des places françaises* (Poitou, Saintonge, Angoumois, Limousin, Périgord, Quercy et Rouergue) *abandonnées par le traité de Bretigny, publié pour la première fois d'après le manuscrit du musée Britannique.*

Dans l'Anjou et la Touraine nous retrouvons deux noms bien connus, M. Marchegay dont les travaux ont renouvelé l'histoire de la première de ces provinces au moyen-âge et M. Loyseau-Grandmaison dans la seconde avec son *Livre des serfs de Marmoutiers.*

L'heureuse influence qu'a exercée la création de la société des Antiquaires de l'ouest sur les études historiques dans les départements limitrophes de celui de la Vienne, est mise judicieusement en relief. On loue cette compagnie, et avec raison, d'avoir consacré trois volumes à la publication de collections diplomatiques importantes (les tables de D. Fonteneau, le Cartulaire de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers). Les amis de l'histoire lui reprocheront peut-être de n'avoir pas continué à marcher un peu plus résolument dans cette voie, l'une des plus fécondes que nos sociétés de province puissent suivre. Puis on cite comme se rattachant à elle par leurs auteurs, *l'Histoire de Châtellerault*, par M. l'abbé Lalanne, celles de *Parthenay*, de *Bressuire*, par M. Ledain (1).

(1) Bien que l'on ne mentionne pas dans ce rapport même le nom de la société de statistique des Deux-Sèvres, nous devons dire que le travail de M. Bardonnet que nous citions tout à l'heure est extrait du tome VI (2me série) de ses mémoires.

Le contingent de la Saintonge, bien que ne se composant que d'un seul ouvrage n'en est pas moins des plus importants. Pourquoi faut-il que M. l'abbé Chollet ait succombé avant d'avoir terminé la tâche si difficile qu'il avait entreprise et que l'on ne puisse louer la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne*-sans verser une larme sur le cercueil de son intelligent auteur (1).

Dans l'Angoumois l'on relève également la publication de la *Chronique de l'abbaye de la Couronne*, et la *Biographie de Gérard, évêque d'Angoulême*, due à la plume de M. l'abbé Maratu.

Si nous sortons de l'histoire proprement dite, et si nous nous reportons aux études relatives à la littérature du moyen-âge, à la question des patois, nous y trouvons mentionné le nom d'un autre de nos collaborateurs, M. Beauchet-Filleau, pour son *Essai sur le Patois poitevin* (2).

Les travaux de nos numismates ne sont pas non plus oubliés, aussi voyons-nous citer au premier rang, MM. B. Fillon, Poey-d'Avant et Lecointre-Dupont, le premier pour ses études sur la dégénérescence des types; le second pour son ouvrage sur les monnaies baronales de la France; le troisième pour ses travaux sur la numismatique du Poitou, de la Normandie et du Perche.

Les quelques noms que nous venons de relever dans ces rapports sont-ils les seuls qui devaient l'être, non certes; nos provinces possèdent un grand nombre de personnes qui pouvaient lutter d'érudition et de science avec celles que nous venons de citer. Nous devons regretter avec les rapporteurs eux-mêmes que l'immensité de la tâche qui leur était confiée ne leur eût pas permis de rendre plus complète justice à qui la méritait.

*
* *

Notice bibliographique sur l'abbé H.-M.-Alphonse Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers et tertiaire de saint François-d'Assise, par M. l'abbé L.-G. Bernard. *Poitiers, Henri Oudin, 1868.*

C'est une singulière pensée, dira-t-on peut-être, d'écrire la vie d'un jeune homme, d'un simple tonsuré, que la mort a frappé à 21 ans, qui n'a fait pour ainsi dire que paraître et mourir. Si nous nous adressions à une classe particulière de lecteurs, nous pourrions développer les motifs qui ont déterminé l'auteur de cette notice à entre-

(1) Niort, Clouzot.
(2) Niort, Clouzot.

prendre son travail et justifier ce qu'elle peut paraître d'insolite et d'inutile aux yeux de quelques-uns, mais pour le chrétien, les pages écrites par M. l'abbé Bernard sont pleines de précieux enseignements, la vie si courte et pourtant si remplie du jeune séminariste est d'un si puissant exemple que nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici ce petit livre à l'attention de tous ceux qui n'ont pas oublié les premières leçons qu'ils ont reçu de leurs mères.

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Le 13 juillet dernier, l'église de la Mothe-Sainte-Héraye était pleine d'une foule triste et recueillie.

Au milieu était un cercueil entouré d'une famille, d'amis en pleurs; et ceux-là mêmes, car il y en a toujours, qui furent les adversaires de cet homme, dormant maintenant de son dernier sommeil, ne pouvaient s'empêcher de rendre un sincère hommage aux qualités publiques du fonctionnaire, aux vertus privées du citoyen.

C'est que pour tous ceux qui l'avaient connu, M. François-Jules Richard, ancien représentant du Peuple et l'un des secrétaires de l'Assemblée constituante, maire de la ville de la Mothe-Sainte-Héraye, était non-seulement un éminent esprit mais encore un noble cœur.

S'il nous est interdit d'apprécier ici l'homme politique, nous pouvons du moins, sans froisser personne, rendre une éclatante justice à l'ami fidèle, à l'esprit intelligent, au caractère sympathique et loyal, à l'écrivain érudit et brillant, au chrétien si profondément convaincu, car ce n'a pas été l'une des phases les moins intéressantes de cette vie si bien remplie, que ce revirement si complet qui s'est opéré à un

certain moment dans les idées religieuses de M. J. Richard, et qui a fait de l'un des chefs de l'école des libres-penseurs dans nos contrées l'un des soutiens les plus fermes et les plus énergiques des doctrines catholiques.

L'homme se peint, dit-on, dans ses écrits. Jugeons donc M. Richard par ses œuvres ou plutôt donnons des travaux de cette belle intelligence une liste que nous n'osons garantir complète.

Ce sera la triste part que *La Revue* apportera aux regrets que cette mort inattendue a fait éclater auprès comme au loin, car elle aussi elle peut, elle doit même mêler sa plainte à celles de tous ceux qui se sont unis dans une même douleur; elle perd en lui un collaborateur et un ami.

ŒUVRES DE FRANÇOIS-JULES RICHARD.

Acte public pour la Licence, soutenu devant la Faculté de Droit de Poitiers, le 16 juillet 1833. (Poitiers), autographie Bources, 1833, in-4°, 7 pages.

Notice sur Jacques Jallet. Poitiers, Dépierris, *l'Écho du peuple*, 9 mai 1840.

Notice sur Jacques Briault. Ibid., 11 septembre 1840.

Nécrologie. Blot (Célestin). Ibid.; 9 janvier 1841.

Notice sur René Lecesve. Ibid., 23-30 janvier 1841.

Notice sur le conventionnel Ingrand. Ibid., 13-20-27 mars 1841.

Notice parlementaire sur le Conventionnel Duchâtel. Ibid., 10 avril 1841.

Notice sur Creuzé-Lalouche, ex-constituant, conventionnel, etc. Ibid., 8-15-22 mai 1841.

Notice sur Chauvin, député à la Convention, etc. Ibid,, 3-10-17-24 juillet 1841.

Notice sur M. de Joulard, comte d'Iversay, ex-constituant. Ibid., 9 octobre 1841.

Notice sur Alexandre, ancien commissaire des guerres. Ibid., 4-11 décembre 1841.

Supplément à la biographie du conventionnel Ingrand. Ibid., 8 janvier 1842.

Adieux au château de la Mothe. Ibid,, 26 février, 5 mars 1842.

Foires de la Mothe. Niort, Robin, *Revue de l'Ouest*, 19-31 mars 1842.

Une anecdote sur Santerre. *Écho du peuple*, 30 avril 1842.

Un club à Corfou, en 1798. Ibid., 21-28 mai 1842.

Le tombeau du comte de Panjars. Melle, Moreau, *Écho de Melle*, 7 août 1842.

Quelques notes biographiques sur L.-A. Chasteau, président du directoire des Deux-Sèvres, etc. Écho du peuple, 24 septembre-1er octobre 1842.

Tiré à part: Poitiers, Dépierris, (1842), in-8°, 19 p.

D'Artaguiette. Revue de l'Ouest, 20 octobre 1842.

Jallet, curé de Chérigné; ses écrits, ses travaux à l'assemblée constituante. Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, T. VI, p. 135-148.

Jacques Briault, député à l'assemblée constituante, président du tribunal criminel des Deux-Sèvres. Ibid., ubi suprà, p. 149-155.

Ces deux biographies ont été tirées à part sous le titre : *Jallet et Jacques Briault*, Niort, Robin, 1843, in-8°. 23 p.

Notice biographique sur l'abbé Dillon, député du Poitou aux états-généraux. Écho du peuple, 25-29 mars, 1-5-8 avril 1843.

Tiré à part: Poitiers, Dépierris, (1843), in-8°, 23 p.

Pamproux. Revue de l'Ouest, 30 septembre 1843.

Avon, (Dubreuil, conventionnel). Ibid., 11-14-16 novembre 1843.

Mémoire biographique sur le général Chabot. Mémoires de la Société de Statistique, VII, p. 39-126.

Tiré à part: Niort, Robin, 1844, in 8°, 92 p.

Notice sur l'établissement des Rosières de la Mothe Saint-Héray et son fondateur C.-B. Chameau. Ibid., VIII, p. 15-28.

Tiré à part : Niort, Robin, (1845), in-8°, 16 p.

Lettre à M. Charles Arnauld, sur l'ancien état civil de la Mothe Saint-Héray. Ibid., ubi suprà, p. 96-105.

Tiré à part : Niort. Robin, 1845, in-8°, 12 p.

Élection de l'évêque constitutionnel du département des Deux-Sèvres. Ibid., IX, p. 144-157.

Tiré à part: Niort, Robin, (1846), in-8°, 16 p.

Histoire de l'administration supérieure du département des Deux-Sèvres, depuis 1790 jusqu'à la révolution de 1830. Tome I. Niort, Robin, 1846,. in-8°, 499 p.

— — — Tome II. Saint-Maixent, Reversé, 1848. in-8°. 297 p.

A mes concitoyens. Tel est le titre de deux circulaires imprimées au moment des élections à l'Assemblée Constituante en 1848. Niort, Robin. La première, datée du 8 avril, est un placard petit in-f° ; la seconde, du 15 avril, est in-4°. 2 pages.

Rapports faits à l'assemblée nationale, en 1848 et 1849, sur divers projets de lois, imprimés à part : Paris, Noblet, in-8°.

Compte-rendu parlementaire, 14 juillet 1849. Niort. Robin, (1849), in-8°, 24 p.

Quelques mots sur la situation actuelle. Melle, Moreau, *Écho républicain*, avril 1850.

Tiré à part : Melle, Moreau, (1850), in-12, 23 p.

Une promenade de la Mothe à Bagnault. Mémoires de la Société de Statistique, XIV, p. 145-156.

Tiré à part: Niort, Favre, (1852), in-8°, 12 p.

Lettre à M. Charles Arnaud, sur l'archiprêtré d'Exoudun. Ibid., xv, p. 34-62.

Tiré à part : Niort, Favre, (1853), in-8°, 31 p.

Quelques mots sur le sens du mot monastère, appliqué à la fondation de Saint-Martin à Ligugé. Ibid., ubi suprà, p. 115-118.

Visite au champ de bataille de Maupertuis. Poitiers, Oudin, *Courrier de la Vienne,* 23 mars 1853.

Moussay-la-Bataille. Récit d'une visite faite sur les lieux où s'est livrée la bataille entre Charles-Martel et les Sarrazins. Mémoires de la Société de Statistique, xvi, p. 14-26.

Tiré à part : Niort, (1854), in-8°, 15 p.

Des chemins du diocèse de Poitiers et de leurs vocables apostoliques. Saint-Maixent, Reversé, 1863, in-18, 47 p.

Histoire du département des Deux-Sèvres, sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, (1815-1830). Saint-Maixent, Reversé, 1864, in-8°, xv-485 p.

Rôle d'un emprunt de 5,769 livres, levé en 1627, à la Mothe Saint-Héray. Melle, Moreau, *Le Mellois,* 21-28 août-4 septembre 1864.

Quelques notes sur le château de la Mothe et ses seigneurs. Ibid., 4 décembre 1864.

Quelques notes sur l'étude et la formation des anciens archiprêtrés d'Exoudun, Rom, Chaunay, Bouin, Melle, Niort, Saint-Maixent et Lusignan. Mémoires de la Société de Statistique, 2e série, ii, p. 148-157.

Tiré à part : Niort, Clouzot, 1865, in-8°, 12 p.

De la population de la Mothe Saint-Héray de 1676 à 1864. Ibid., ubi suprà, p. 227-231.

Tiré à part : Niort, Clouzot, (1865), in-8°, 7 p.

Compte de gestion des biens du château de la Mothe rendu par M. Bonneau, régisseur, à M. Crouson, pour Mgr le comte de Parabère. Le Mellois, 8 janvier 1865.

Électeurs du canton de la Mothe, nommés en 1790, par l'assemblée primaire. Ibid., 2 avril 1865.

— — — *nommés en 1791, par la seconde assemblée primaire.* Ibid., 25 juin 1865.

— — — *nommés en 1792, par la troisième et la quatrième assemblée primaire.* Ibid., 6 août 1865.

Histoire d'un loyer de maison à la Mothe Saint-Héray, 1708-1860. Ibid., 10-17 septembre 1865.

Liste des Maires de la Mothe. Ibid., 29 septembre 1865.

Biographie de Jacques de Liniers, vice-roi de la Plata. Mémoires de la Société de Statistique, 2e série, vi, p. 1-73.

Mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours de la Société de Statistique, en 1865. Tiré à part : Niort, Clouzot, (1866), in-8° 73 p. portrait.

Un souvenir du château de la Mothe. Bulletin de la Société de Statistique, 1866, p. 14-20.

Tiré à part : Niort, Clouzot, 1866, 7 p.

Élections du canton de La Mothe, en l'an IV, l'an VI et l'an VII. Le Mellois, 7 janvier 1866.

Le château de la Mothe. Ibid., 21 avril 1867.

Quelques notes sur la famille de l'abbé Jallet à la Mothe, Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, 1868, I, p. 104-106. Niort, Clouzot.

Une vue d'Exoudun. Le Mellois, 8 mars 1868.

Jules Richard a été, avec Baugier et Jozeau, fondateur et rédacteur du journal politique *La Chronique des Deux-Sèvres*. Ce journal mensuel, commencé au mois de janvier 1846, cessa de paraître au mois de mars 1848. La collection complète se compose de 27 numéros, formant un volume in-8° de 580 pages.

Il collabora à plusieurs journaux : *L'Écho du peuple*, 1840-1843 ; la *Revue de l'Ouest*, 1842 ; *l'Écho de Melle*, 1842 et suiv. ; *l'Écho républicain*, 1848-1850 ; le *Mellois*, 1864-1868 ; la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, 1867-1868.

Comme on le voit, par la nature des écrits de M. J. Richard, la tournure de son esprit ne le portait point vers les sciences exactes ; l'histoire et la politique avaient seules su l'attirer ; son ouvrage sur l'*administration supérieure des Deux-Sèvres depuis 1789 jusqu'à nos jours*, témoigne et démontre quelle était son aptitude pour de pareils travaux.

*
* *

L'érection de la statue de Bernard Palissy, dans la ville de Saintes, est donc enfin un fait accompli. C'est la place Bassompierre qui l'a emporté, et depuis le 2 août, inaugurée sur les bords de la Charente, elle s'élève en face de l'endroit où, selon la tradition, l'ouvrier saintongeais se livrait à ces essais de poterie qui furent longtemps ses plus beaux titres de gloire et peut-être même encore aujourd'hui, sont les détails de sa vie les plus connus, ceux par lesquels son nom est devenu populaire. Le moraliste, le savant, le géologue, le physicien sont pour le plus grand nombre dissimulés derrière l'humble mouleur de terre. L'homme de génie est ignoré ; l'on ne connait encore que le manœuvre, Dieu veuille que cette statue soit pour sa mémoire le commencement d'une complète réhabilitation.

Bernard est bien dans cette statue ce que devait être le savant et le chercheur ingénieux des *rustiques figulines*. La pensée siége sur ce front

incliné vers la terre ; il marche, mais c'est en réfléchissant ; cette main sur laquelle s'appuie cette noble et expressive figure, peint bien la profonde attention qu'il paraît prêter aux idées qui bouillonnent dans ce vaste cerveau, sans pour cela altérer le calme de cette belle et heureuse physionomie. Oui, Palissy devait être ce que l'a fait l'artiste.

Nous ne reviendrons pas sur les fêtes de toute nature qui ont été la conséquence de cette cérémonie, sur les discours qui y ont été prononcés, sur les toasts qui ont été portés au dîner officiel du soir. Une publication spéciale monumentera sans nul doute les souvenirs de cette belle journée que nous ne pouvons considérer que de loin, mais dans laquelle, nous nous plairons à le dire, la ville de Saintes a parfaitement rempli le but que se proposait la Commission de la statue de Bernard Palissy : Glorifier le génie, glorifier le travail.

En terminant, nous ne pouvons que joindre nos éloges à ceux que cette statue a déjà valus à son auteur. Digne élève de David (d'Angers), M. Taluet a su s'inspirer tout à la fois et des leçons de son maître et des souvenirs que lui avaient laissés la lecture des œuvres de son illustre modèle. Il a noblement compris sa tâche, il l'a noblement rendue.

*
* *

Céramique et Bernard Palissy sont deux mots tellement unis ensemble que si l'on ne peut s'étonner de ce qu'à propos de l'érection de la statue de l'illustre potier, la ville de Saintes ait eu l'idée d'ouvrir une exposition de céramique, l'on doit tout au moins féliciter les promoteurs de cette pensée de l'heureuse réussite qui a couronné leur tentative, car sans être aussi nombreuse qu'elle aurait pu être, elle ne présente pas moins de belles suites, et l'on doit comprendre que ce n'est qu'en tremblant que les amateurs se désaisissent de ces fragiles trésors que le plus simple choc peut détruire.

L'exposition était partagée en trois salons :

Dans le premier, la porcelaine de la Chine et du Japon.

Dans le second, les faïences, et dans un compartiment, la magnifique collection de Saxe et de Sèvres, de M. Gaudin.

Dans le troisième, nous nous trouvons au milieu de l'œuvre de Bernard Palissy, et c'est là qu'est pour l'artiste le véritable but de la visite. L'on y trouve quelques pièces de l'œuvre du maître, qui ne seraient pas déplacées au milieu de celles, pourtant si belles, que possède le musée du Louvre.

Une exposition de tableaux vient joindre le mérite de ses toiles aux beautés de l'*art de terre* et ajoute à l'intérêt de cette artistique réunion dont, l'on doit surtout la richesse et les heureuses dispositions à MM. d'Armailhacq et de Clervaux qui se sont faits *mendiants* et *frères quêteurs*.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, du 16 juillet dernier, a été présidée par M. Lecointre-Dupont.

Il est à croire que la séance s'est passée en conversation, car le procès-verbal qui n'accuse que des communications plus ou moins importantes, se réduit à enregistrer la liste des dons offerts et des ouvrages envoyés, mais ne fait mention d'aucune lecture.

Parmi les communications, nous citerons 1° celle de M. Matty de La Tour, qui a fait mettre sous les yeux de la Société, le grand ouvrage qu'il a entrepris sur les voies romaines et leur système de construction. (7 volumes manuscrits avec planches).

2° La lettre de M. J. de Lalande accompagnée d'un vase en terre, découvert dans un sarcophage, devant la façade de l'église Saint-Martial.

*
* *

Nous relevons, dans le dernier numéro de La Revue des Sociétés savantes du département et dans un rapport de M. Alfred Darcel, membre du comité impérial des travaux historiques, une curieuse communication faite par M. l'abbé Barbier de Montault, de l'inventaire des meubles de dame Renée Clergault, qui habitait à Loudun la maison dite des *Troys-Roys*, inventaire dressé le 23 mars 1602.

Dans les extraits donnés par le rapporteur, l'on trouve d'intéressantes indications de ce qu'était le mobilier d'une bourgeoise de province au XVIIe siècle.

*
* *

La Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, décernera, dans une séance solennelle qui aura lieu en 1869, une médaille d'or de 200 francs (1) à l'auteur d'un travail historique inédit, relatif à l'ancienne province de Saintonge, comme biographie d'un personnage célèbre, monographie d'une commune, d'un établissement civil ou religieux, château, église, monastère, hospice, famille, etc.

Les monographies de commune devront être traitées d'après le plan suivant :

Première partie. — 1° Nom ; 2° Topographie ; 3° Caractères physiques des habitants ; 4° Industrie et commerce ; 5° Particularités, telles qu'établissements actuels, curiosités naturelles, etc.

Deuxième partie. — 1° Météorologie ; Zoologie ; Botanique ; Géologie ; Paléontologie ; Minéralogie.

2° Archéologie ; Numismatique ; Biographie ; Anciennes familles ; Illustrations ; Archives et paléographie ; Légendes et dictons.

3° Dispositions intellectuelles ou morales ; Mœurs et coutumes anciennes et modernes ; Superstitions et préjugés ; Langage ; Instruction ; Mouvement de la population.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés franco de port au secrétaire de la Société, avant le 15 avril 1869, et porter en tête une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse du concurrent.

La Société se réserve le droit de publier les travaux qui auront obtenu d'elle une distinction.

NATHAN.

(1) Dont 100 fr., offerts par M. Dufaure membre de l'académie française, président de la société.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

AUDIAT (Louis). Discours de l'Inauguration de la statue de Bernard Palissy. *Saintes*, 1868, br. in-8°.

BARRAU (Th.-H.). Simples notions sur l'agriculture ; nouvelle édition refondue conformément au programme officiel de 1868, par G. Heuzé. *Paris*, *Hachette*. In-12, gravures. 1 fr. 50

BELLAMY (Félix). La fontaine de Barnton, légende, état actuel, analyse de ses eaux. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1868, 56 p. in-8°.

BERNARD (l'abbé L.-J.). Notice biographique sur l'abbé F.-M.-Alphonse Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers, et tertiaire de saint François-d'Assise. *Poitiers*, *Oudin*, 1868, 1 vol. in-18, br., de 231 p. 75 c.

BONCENNE (F.). Cours élémentaire d'horticulture, 1re année : Organisation des végétaux, culture potagère, culture des fleurs ; 3e édit., in-18 jésus, 152 p. *Paris*, *libr. Agricole de la Maison rustique*.

BORREAU (J.-B.). Une cure magnétique. *Niort*, *Robin et Favre*, 1868, 8 pages in-8°. Tiré à 100 exp. — Ne se vend pas.

BROCHARD. — De l'allaitement maternel étudié aux points de vue de la mère, de l'enfant et de la société. Conseils aux pères et aux mères de famille. *Paris*, 1868, in-18 br. 2 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestres 1868. *Poitiers*, *Dupré*, 32 p. in-8° et grav. 75 c.

CAILLET (Pierre). Michelle. *Paris*, *Lacroix*, *Verboeckoven*, 1868; 1 vol. in-18 ang. br. 3 fr.

CAMILLIS (de). Institutiones juris canonici quas in scholis Pont. Sem. et Coll. Urbani, tradidit clarissimus ; t. I. *Poitiers*, *1868*, *Dupré*; *lib. Vivès*. 1 vol. in-18 jésus, 360 p.

CARAYON (B.-P.-Auguste). Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus ; t. XV et XVI. *Poitiers*, *Oudin*, 1868, in-8° de CIV-452 p.

CARRÉ de BUSSEROLLE. — Calendrier de la noblesse de la Touraine, du Maine et du Poitou, 1868. *Tours*, *imp. Ladevèze ; lib. Georges Joubert*, 1 vol. in-18 de 472 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

CHERGÉ (DE). Un trait de la vie de Louis XI, à propos d'un procès (vers), in-8, 4 pages. *Poitiers, Pichot, 1868.*

CHOIX (Nouveau) de lectures manuscrites, ou collection de plus de cent écritures diverses, divisé en cinq parties, à l'usage des écoles primaires des deux sexes, par F. M. S. F. B., chef d'institution. (Livre du maître). *Poitiers*, 1868, 1 vol. in-8°.

DRY. — Notice historique, généalogique et nécrologique sur le baron Ludovic du Breuil Hélion de la Guéronnière, conservateur des hypothèques, mort à Loudun (Vienne), le 14 mars 1868. Brochure in-8°. Extrait du *Nécrologe universel du* XIXe *siècle.*

DUCRET (A). Le Sylphe, 1re ballade. *Niort, Biscara-Féry*, 9 p. in-4°. 2 fr. 40

DUCROCQ (Th.). Cours de droit administratif, contenant l'exposé des principes, résumé de la législation administrative dans son dernier état, l'analyse ou la reproduction des principaux textes dans un ordre méthodique, 3e éd. augm., mise au courant de la doctrine, jurisprudence, etc. In-8°, XII-728 p. *Poitiers, Oudin, 1868.*

DUFOUR D'ASTAFORT. Du droit de défense, discours prononcé le 25 janvier 1868, à l'ouverture du Barreau de Poitiers. In-8, 29 p. *Poitiers, Dupré, 1868.*

DUVAL (Louis). Extraits des registres de la commune de Niort pour servir à l'histoire de cette ville, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la conférence de Loudun. *Imp. impériale*, 1868, br. in-8 de 31 p.

ESCHASSERIAUX, député. — Assemblées électorales de la Charente-Inférieure, 1790-1799. *Niort, Clouzot, 1868*, 1 vol. grand in-8°, 5 fr. Quelques exemplaires sur papier à bras. 10 fr.

FOULON. — Territoire de Guérande. Notes archéologiques. *Nantes*, 1868. In-8°, 23 p. et 2 pl.

GELLIBERT des SEGUINS. — Discours prononcé au Concours agricole départemental de l'arrondissement de Cognac, tenu à Châteauneuf, le 1er septembre 1867. *Paris, Jouaust*; br. in-8°.

GERMAINE (Vie de sainte), bergère de Pibrac; suivie d'une neuvaine de prières et de quelques chants en son honneur; par un Père de la Société des enfants de Marie immaculée; 2e édit. *Oudin, Poitiers*, 1868, in-18 br.

GIRAUD. Éloges de M. Henri Grellaud, ancien bâtonnier de l'ordre, et de MM. Jolly, Jacquelin, Girault, avocats, décédés dans l'année. Discours prononcé à la séance solennelle de la rentrée des conférences du Barreau de Poitiers. In-8, 33 p. *Poitiers, Dupré, 1868.*

GIRAUDEAU, avocat à Nantes, et Lelièvre, avoué à Mamers. — La Chasse, suivie de la Louveterie, le Droit sur le Gibier, etc. *Paris, P. Dupont.* 1 vol. in-12. 3 fr. 50

GONTIER de CHABANNE. — Le Médecin, le Chirurgien et le Pharmacien à la maison, ou le Meuble indispensable des Familles, 4e éd.

Poitiers, Dupré; Saintes, Fontanier, 1868. 1 vol. in-8°. 5 fr.

GRIMAUD (Léon). Notes de voyage. *Nantes, imp. Forest et Grimaud*, 1868. 211 p. in-18 jésus. — Tiré à 50 exemp., dont 5 sur papier vergé. — Ne se vend pas.

LASTEYRIE (Mme de). Vie de Mme de la Fayette, précédée d'une Notice sur sa mère, Mme la duchesse d'Ayen. *Paris, Téchener fils*, 1868. 1 vol. in-18 ang.

LUCAS (Félix). Etude sur l'Eclissage des voies ferrées. *Paris, Walder*, 1868. Br. in-8° de 5 p.

MARCHAL. Manuel pour le jubilé du 15e centenaire de la mort de saint Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Eglise. In-32, 63 p. *Poitiers, Oudin, 1868.*

MERLAND (Pitre). Soirée d'Automne, poésie; *Angers, imp. Lemesle*, 1868. In-8° de 222 pages.

PAPILLAUD (G.-E.). Manuel d'agriculture pratique, Agriculture proprement dite, Culture de la vigne, Economie rurale, Choix et entretien des bestiaux, Oiseaux de basse-cour, Apiculture, etc., orné de nombreuses figures. *Poitiers, Oudin*, 1868. 1 vol. in-18 jésus, de 360 p.

PARROT (Armand). Abolition du droit de tierçage en Anjou. *Angers, imp. Lachèse*, 1868. 20 p.

PARENTEAU. — Le Sondeur du jardin des plantes de Nantes et son confrère de Rezé; attributions celtiques et gallo-romaines. *Nantes*, 1868. In-8°, 32 p. et 4 pl.

PÉHANT. — Jeanne de Belleville. *Nantes*, 1868, 2 vol. in-12.

PHYSIOLOGIE du douanier dans les marais salants de l'Ouest. Esquisse, par H. A. L. B. In-8°, 4 pages. *Paris, 1868.*

PROUST (Antonin). Table de la 1re série des Archives de l'Ouest, avec pièces supplémentaires. *Paris*, 1868, 1 vol. in-8°, br. 2 fr. 50 Pour paraître dans quelques jours, le t. 1er de la 2e série.

RENOUARD (Georges). Rousseau chez Mme Dupin, comédie en un acte et en vers. *Saint-Jean-d'Angély, E. Lemarié*, 1868. Br. in-18 ang. (1re représentation le 4 juillet 1868.) 1 fr.

STOFFLET. Stofflet et la Vendée: in-8, 40 p. *Pont-à-Mousson, Bordes, 1868.*

TRESSAY (l'abbé du). Vie de Mathieu de Gruchy. *Paris, Lecoffre*, 1868. 1 vol. in-18 ang. 3 fr.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A LA ROCHELLE.

—

La société littéraire de La Rochelle vient de publier, sous le titre de *Choix de pièces lues aux séances*, un volume ou plutôt une brochure de 150 pages, dont les deux tiers sont remplis par la première partie d'un mémoire de l'un des plus féconds collaborateurs de *la Revue*, M. Delayant. Il est intitulé : *Notes pour servir à une histoire de l'instruction publique à La Rochelle.* « Ces notes, dit l'auteur, ne sont qu'une préparation à « un travail plus heureux qu'elles faciliteront. » Il y a excès de modestie à qualifier de simples notes un travail aussi instructif qu'intéressant, fruit d'immenses recherches, mais nous ferions acte de flatterie exagérée en prétendant y avoir trouvé un tableau complet de l'état de l'instruction ou de l'enseignement public à La Rochelle pendant les différentes périodes si agitées de son histoire. Les lacunes sont nombreuses, l'auteur l'avoue et les signale; mais par un louable scrupule, que nont pas toujours les écrivains, il a mieux aimé laisser des points obscurs, des questions sans solution que de risquer des hypothèses qu'il n'aurait pu appuyer sur des preuves positives, abandonnant à d'autres, déclare-t-il, le soin d'achever l'œuvre commencée. Personne n'acceptera cette tâche, parce que tous ceux qui le connaissent savent que nul n'est plus apte que lui a la remplir. La publication de ce premier travail, si plein d'éru-

dition et d'intelligentes appréciations, est de sa part une prise de possession du sujet, qui l'oblige à nous donner plus tard une véritable histoire de l'instruction publique à La Rochelle. Peu d'études offrent plus d'intérêt : si l'on connaît à peine les diverses phases par lesquelles est passé l'enseignement dans quelques grands centres de population ou certaines villes privilégiées, on ne sait presque rien de ce qui concerne les villes de second ou de troisième ordre et surtout les campagnes, dont M. Delayant n'a pas même parlé. Il y a sur ce point, je le crois, plus d'un préjugé à détruire, bien des idées fausses à rectifier. On me paraît notamment avoir singulièrement exagéré l'ignorance des anciens temps, et attribué d'un autre côté au clergé et aux moines une part beaucoup trop grande et trop exclusive dans la diffusion de l'instruction. Je n'ai point remarqué, quant à moi, dans les actes si nombreux de notaires qui me sont passés sous les yeux que, depuis l'époque où François Ier obligea ces officiers publics à faire signer leurs actes par les parties contractantes, le nombre des signataires fut sensiblement moindre que de nos jours. Pas plus que M. Delayant, je ne saurais admettre l'opinion de M. Callot, qui suppose qu'il n'a point existé d'écoles laïques à La Rochelle avant le commencement du XVIe siècle et qu'antérieurement, les monastères et le prétendu séminaire de l'Évescot y avaient suffi à l'instruction de la jeunesse. L'Évescot, siége de l'officialité, eût-il été un séminaire, ce que je ne crois pas, n'eût servi d'abord qu'à former des ecclésiastiques. Il eut fallu établir ensuite que des ordres monastiques qui existaient à La Rochelle : Augustins, Carmes, Cordeliers, Jacobins et religieux de l'île d'Aix, quelques-uns se livrassent à l'enseignement ; ce qui n'est nullement démontré.

M. Delayant cite un maître laïque des Écoles de Saint-Nicolas en 1394 ; c'était le quartier le plus pauvre de La Rochelle. N'en doit-on pas naturellement conclure qu'il y avait au moins un maître d'école dans chacune des autres paroisses ? L'insuffisance de ces petites écoles, le désir d'élever le niveau des études et de fortifier l'enseignement furent sans aucun doute les causes qui déterminèrent le corps de ville, en 1504, à fonder les *grandes écoles* communales. Si, quelques années

après, un règlement municipal fit défense « à tous manans et habitans d'envoyer leurs enfans à *d'autres écoles quès grandes escoles publiques*, dédiées et ordonnées *par la ville pour le public,* » sans faire aucune exception, ni la moindre mention d'écoles tenues par le clergé, on doit, il semble, induire de ce silence l'opinion, diamétralement opposée à celle de M. Callot, que des nombreux couvents de La Rochelle aucun n'était consacré à l'éducation publique. Comment expliquer autrement d'ailleurs qu'il n'en soit resté aucune trace dans les nombreux documents civils et religieux qui nous ont été conservés? Sans mettre en question la piété des Rochelais, on ne peut méconnaître qu'ils se sont toujours tenus en garde contre l'influence ecclésiastique. Leurs hôpitaux, fait assez rare, étaient administrés et gouvernés par le corps de ville ou par l'un de ses membres; ils luttèrent autant qu'ils le purent contre l'établissement dans leur ville et l'extension de la juridiction de l'officialité; pendant plus d'un siècle ils refusèrent de payer la dîme au clergé, et ne s'y résignèrent qu'après l'avoir fait réduire au centième; sans cesse ils s'opposèrent à l'entrée au corps de ville des ecclésiastiques, dont quelques-uns seulement forcèrent les portes presque subrepticement.... peut-on s'étonner après cela qu'ils aient cru devoir confier à d'autres mains le soin de l'éducation de leurs enfants? En était-il de même dans les campagnes? Je l'ignore, mais certainement il y avait des écoles laïques. J'en citerai pour preuve deux actes des notaires Bureau et Lecourt, l'un de 1510 et l'autre de 1557, dans lesquels figurent comme témoins : Me Jacq. Tourteau, *tenant les escolles d'Angoulins*, et Rodoulfe de Quileville, *maistre d'escolle des enfans de Bourneuf*. Ce n'est pas suffisant pour en tirer une conséquence trop générale, je l'admets, mais c'est au moins un indice dont on ne saurait méconnaître la valeur.

Je signalerai à l'auteur du mémoire une pièce conservée aux archives de l'empire et qui démontre qu'il existait à La Rochelle, dès 1308,.. je n'ose pas dire des professeurs, mais tout au moins un professeur de droit. C'est une lettre de recommandation donnée, à cette date, par le Maire et les bourgeois de La Rochelle à Monsieur (*dominum*) Robert de Vair, (*de Vario*),

professeur de droit (*legum professorem*), et à maître (*magistrum*) Denis Arbert (?), jurisconsulte (*jurisperitum*), députés par eux vers le roi Philippe le Bel pour les affaires de la ville. Je n'entends assurément pas voir dans la qualification donnée au premier de ces envoyés la preuve qu'il existait à cette époque une école de droit à La Rochelle, mais il me semble difficile de n'en pas tirer du moins l'induction qu'il s'y trouvait un ou plusieurs hommes versés dans l'étude des lois qui donnaient des leçons de droit; ce que tendrait à confirmer encore le nombre considérable d'avocats que l'on remarque dans cette ville dès les temps les plus reculés.

Un document plus important, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, et qui fait partie des archives de l'ancienne chambre des comptes de Pau, expliquera clairement à M. Delayant ce qu'il a trouvé d'obscur dans une instruction qu'il cite en entier et qui fut adressée, en 1602, par Henri IV au trésorier-général de Navarre à La Rochelle. Il contredit plusieurs des assertions que l'auteur du mémoire a puisées dans le précieux manuscrti d'Amos Barbot. Les grands noms de Jeanne d'Albret, de Henri de Navarre, son fils, du prince de Condé, de l'amiral Coligny, dont il porte les signatures, et les considérations assurément très-remarquables par lesquelles il débute lui donnent un trop grand intérêt pour que je doive me contenter d'une simple analyse : En voici le texte tout entier.

Sachent tous presens et advenir que comme nous n'aions rien plus cher et recommandé que l'honneur et la gloire de Dieu et l'avancement du règne de nostre Sauveur Jésus-Christ et de son église et cognoissions très bien que pour esclaircir les ténèbres que l'Ignorance, cause d'infiniz troubles, y a espanduz, il ny a rien plus nécessaire que la cognoissance, des bonnes lettres et sciences qui dépend pour la plus grande part des premières et plus heureuses langues hébraïque et grecque, desquelles estant la jeunesse bien instruicte se pourront former par la grace du Seigneur plusieurs grands doctes et dignes personnaiges, propres pour le restablissement et conservation du sainct ministère de la parole de Dieu estably en son église, et des pollitiques et sacrées ordonnances et pour lentretenement de la société humaine

en toute paix, union et charité; a quoy, nous voions les habitans de La Rochelle porter une très bonne et saincte affection, mesment ceulx de l'église réformée d'icelle, lesquels nous desirons en ceste part favoriser et aider la bonne volonté des biens et moiens que Dieu nous a par sa bonté departiz et de nostre auctorité et pouvoir, pour ces causes et autres bounes et grandes considerations a ce mouvans, Nous Jehanne, par la grace de Dieu, reyne de Navarre, dame souveraine de Béarn et de la terre de Donnezan, duchesse d'Albret et de Nemours, de Gandie, de Montblanc et de Penneſiel, dame de la cité de Ballanguer, contesse de Foix, de Bigorre, d'Armaignac, de Roddez et Périgort, vicontesse de Lymogés, de Marsan, Tursan et de Lautrec; Henry, prince de Navarre, duc de Vendosmois et de Beaumont, premier pair de France, comte de Marle, baron Despernon et de Montdoubleau, Blon, Briou, Aurli, seigneur Doysy, Han et Bouhan, Beaurevoir, Vendemet, Danguien en Flandres, gouverneur et lieutenant-général et amirail pour le Roy en ses pays et duché de Guyenne; Henry de Bourbon, prince de Condé, duc Danguien, aussi pair de France, seigneur de Muret, près Soissons en Picardie, et Gaspartz, comte de Colligni, baron de Beaupon, sieur de Chastillon, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cent hommes d'armes des ordonnances dudit seigneur, conseiller en son conseil privé, et admirail de France, avons ordonné, institué et establi, ordonnons, instituons et establissons par ces présentes en la dite église réformée de ladite ville de La Rochelle deux professeurs ordinaires des dites lettres et langues, lun de hébraïque et lautre de greque, pour a ladvenir comme ja ils ont bien commencé faire chacun lecture et profession publique des dites lettres et langues en la dite ville et église réformée de La Rochelle, au collége d'icelle ville, ou ailleurs que plus commodement sera advisé, en la dite Rochelle, par les ministres de la parolle de Dieu et consistoire de la dite église, aux gaiges chacun deux de la somme de cinq cens livres tournois par chacun an, faisant la somme de mille livres, qui leur sera par nous et nos successeurs et de chacun de nous a l'advenir payée: Assavoir, par nous sus dite reyne, la somme de quatre cens livres tournois par an et outre la somme de trois cens livres tournois pour le dit prince de Navarre, nostre fils, faisant sept cens livres tournois de gages, qué nous avons assigné et assignons sur nostre vicomté de Lymoges, droicts et debvoirs qui nous y appartiennent, et sur la recepte d'icelle, que nous voulons estre payée par chacun an et rendue en la ville de La Rochelle, comme il sera dict cy aprez, et nous le dit prince de Condé, la somme de cent cinquante livres tournois par an et que

nous avons des a présent assignée et assignons sur nostre terre et seigneurie de Muret, située au pays de Piçardie, près Soyssons, et nous le dit comte de Colligni pareille somme de cent cinquante livres par an, que nous avons aussi des a présent assignée et assignons sur nostre seigneurie, terre et chastellenie de Chastillon sur Loin. Toutes lesquelles sommes ainsi que dessus par nous ordonnées et assignées nous voulons estre payées et délivrées par nos receveurs fermiers et officiers chargés de nos receptes et deniers, chacun en son regard, presents et advenir, ausquels nous mandons et commandons ainsi le faire sans aucune dilaction et icelles rendre et delivrer par chacune année et par moityé d'icelles, a commencer les dites années au premier jour de juillet dernier passé et la premiere demye année au premier jour de janvier prochain venant, et continuer a l'advenir les dits payemens ez mains de lun des diacres de la dite esglise réformée de La Rochelle, solvable et bien cautionné, qui sera nommé et eslu par le dit consistoire, pour estre par les mains dicelluy diacre distribuez et delivrez à chacun des dits professeurs, ainsi que les dits termes écherront; et voulons nostre presente institution tenir et avoir lieu tant et si longuement quil plaira a Dieu maintenir son église réformée en la dite ville de La Rochelle et non autrement; et par ce que pour cest effect ceulx de la dite église reformée de La Rochelle ont naguères fait venir en icelle Me Pierre Lefèvre, professeur en la dite langue hebraïque, et Me François Beraud, professeur en la dite langue grecque, nommez et esleuz par le dit consistoire de la dite église et que nous avons loué et approuvé, louons et approuvons et voulons par exprès que comme il a esté en ce faict ja procédé par le dit consistoire, ainsi soit a l'advenir, et que en cas de décez ou autre accident empeschant de pouvoir par eux ou lun deux exercer la dite charge, autres professeurs soient substituez et mis en leur lieu et charge et de chacun deux par ladvis conseil et approbation des ministres et consistoire de la dite eglise reformée de La Rochelle et tousiours par après a l'advenir en cas de mort ou autre vacance, sans qu'il soit besoin avoir recours a nous, ny a aucuns de nous, pour cest effet, mais ils seront substituez par les dits ministres et consistoire es dites charges, gens de bonne et saine doctrine et exercitez aux langues, lettres et sciences et estans de la religion réformée et non autres, et lesquels, auparavant estre à ce receuz, signer la confession de foy et se soubzmettre au consistoire et discipline ecclesiastique approuvée d'un commun consentement des eglises reformées de France; seront toutesfois tenuz les ditz ministres et consistoire de la dite église de La Rochelle, après avoir ainsi mis, esleuz et

substituez les dits professeurs, en advertir nous, la dite reyne, ou celuy de nous qui sera lors le plus proche de la dite ville de La Rochelle, pour par celuy de nous qui recevra le dit advertissement en advertir et le faire savoir aux autres et ainsi à noz successeurs a l'advenir. Nous voulons toutes fois et entendons qu'il nous soit loisible, et à nos successeurs, de descharger les dits assignats par nous cy dessus baillez pour l'asseurance et payement des dits gaiges, en baillant et constituant par nous et chacun de nous pour son regard et nos successeurs, ainsi qu'il nous touche, pareille rente bien et seurement en la dite ville de La Rochelle. Toutes lesquelles choses cy dessus Guillaume Texier, escuyer, eschevin de La Rochelle, diacre de la dite église réformée de La Rochelle, à ce present, a stipulé et accepté pour la dite eglise, ministres et consistoire d'icelle, present et advenir, et pour tout ce que dessus faire tenir, garder et accomplir par nous et chacun de nous et nos successeurs, sans jamais aller ne venir au contraire, nous avons obligé et ypotéqué, obligeons et ypotéquons par ces présentes tous et chacun nos biens et choses meubles et immeubles, presentz et fucteurs quelconques, et especiallement les lieux, terres et seigneuries par nous dessus dites et déclarées, mentionnées et designées, et sans que la spécialité puisse nuire ny préjudicier à la généralité, ne la généralité à la specialité, et avons renoncé sur ce a toutes les choses qui nous pourroient aider a venyr contre la teneur des présentes, laquelle nous avons promis et juré tenir et garder inviolablement, dont à ce faire de noz consentements et volontez en avons esté jugés et condamnés par Arnauld Salaud et Pierre Baulouet, notaires et tabellions pour le Roy en la dite Rochelle et gouvernement d'icelle, par le jugement et condamnation de la cour du scel royal estabii aux contraictz en la dite Rochelle, en la jurisdiction duquel nous sommes soubzmis et soubzmettons quant à ce, et en plus grande approbation de ce, en avons signées ces presentes de noz seings acoustumez. Faict et passé au lieu de La Jarrie en Aulnis, prez La Rochelle, le XIIIe jour d'aoust, l'an mil cinq cens soixante onze. Ainsy signé Salleau et Baulouet, Jehanne, Henry, Henry de Bourbon et de Colligni.

Comme on le voit, ce ne fut pas trois chaires, comme le dit A. Barbot, mais deux seulement que dotèrent les chefs du parti de la Réforme. Ils ne les fondèrent pas, puisque déjà elles étaient établies et occupées par des professeurs; enfin ce ne fut pas la reine de Navarre qui choisit et appela à La Rochelle

Pierre Lefevre, le professeur d'hébreu, et François Béraud, le professeur de grec, puisque c'était par le consistoire qu'ils avaient été *nommés et élus*, et lui qui les avait *naguères fait venir en icelle ville*. On peut s'étonner de ne pas voir figurer à côté de leurs noms celui du docte hébraïsan Navarrais Martines, dont la femme eut le triste honneur d'être la première peut-être des trop nombreuses maîtresses de Henri de Navarre, et c'est probablement peu de temps après cet acte que Jeanne d'Albret le fit venir de Navarre.

Quatre ans après, Henri, devenu roi de Navarre par la mort de Jeanne, confirmait en ces termes le don fait par lui et sa mère :

Henry, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, seigneur souverain de Béarn et des terres de Donnezan, de Haubourdin et Amerin, duc de Vendosmoys, d'Albret, de Beaumont, de Némours, de Gandie, de Montblanc et de Pennefiel, comte de Foix, d'Armaignac, de Roddez, de Bigorre, de Marle, de Comersan et de Perigort, vicomte de Lymoges, de Marsan, Cursan, Gavardan, Nebouzan, Lautrec et Villemur, pair de France, A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous ayant faict veoir en nostre conseil les lettres de don et octroy cy attachés soubz nostre contre scel cy attachées, par lesquelles nous est appareu la feue royne, nostre tres honorée dame et mère, avoir, tant en son nom que nostre, ordonné et assigné la somme de sept cens livres tournois a deux professeurs ordinaires des langues hebraïque et grecque, instituez et etabliz en la ville de La Rochelle, ainsi qu'il est plus au long contenu et porté par les dites lettres du dit don et octroy, en estantz bien records et mémoratif, pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations a ce nous mouvans, avons icelluy don et octroy de sept cens livres tournois approuvé, continué et confirmé, approuvons, continuons et confirmons, et, en tent que besoin est ou seroit, de nouveau donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes, voulons et nous plaist quils en soient doresenavant par chacun an, aux termes et a la maniere acoustumée, paiez sur nostre vicomté de Lymoges, droicts, debvoirs qui nous y apartiennent, et tout ainsy qu'il est plus amplement contenu par les dites lettres de don et octroy, sans qu'il leur soit besoin prendre ne obtenir de nous autres lettres de don que celles de nostre feue dame et mère cy attachées comme dict est et a ces presentes, car

tel est nostre plaisir; en tesmoing de quoy, nous avons a icelles, signées de nostre propre main, faict mettre et apposer nostre scel. Donné a Agen, le dixième jour d'aoust, lan mil v^c soixante sèze. Ainsy signé Henry, et sur le reply par le Roy de Navarre, Le Royer; et scellées de cire rouge a double queue. Collationné a l'original par moy conseiller et secretaire du roy de Navarre a La Rochelle, le m^e jour de juin mil cinq cent quatre vingtz et deux (signé) Pancheure.

Treize ans s'étaient écoulés depuis les premières lettres de dotation sans que les Rochelais en eussent éprouvé les effets. Jeanne d'Albret et l'amiral Coligny étaient morts peu de temps après, l'une par le poison, l'autre par le couteau de la saint Barthélemy; les guerres religieuses et la pénurie de ses finances étaient l'excuse du roi de Navarre; quant au prince de Condé, il ne paraît pas s'être jamais souvenu de ses engagements. Les chaires d'hébreu et de grec n'en avaient pas moins continué d'être occupées aux frais de la commune, soutenues sans doute aussi par les allocations accordées par les synodes des églises réformées. Enfin, en 1582, le roi de Navarre se trouvant à La Rochelle, se détermina, sur les instances du consistoire, à donner l'ordre à son tresorier de payer, non pas l'arriéré, il le biffait d'un trait de plume, mais une annuité seulement des 700 livres formant sa part contributive et celle de sa mère, dans les 1,000 livres de rente constituées en 1571. On ne peut guère douter que le consistoire n'eût adressé en même temps sa requête au prince de Condé qui était aussi à ce moment à La Rochelle, mais rien ne porte à croire que le prince y ait fait droit. Voici l'ordonnance de paiement du roi de Navarre, extraite aussi des archives de Pau :

LE ROY DE NAVARRE

A nostre amé et féal conseiller, trésorier et recepveur général de noz finances et maison, présent et advenir, salut. Les ministres antiens et diacres de l'église réformée à La Rochelle nous ont fait dire et remonstrer que la feue Royne, nostre très chère et très honorée dame et mère, et nous, leur avons donné et assigné la somme de sept cens livres de

CHARENTE Archives MARITIMES

pention pour l'entretenement de deux professeurs aux langues hebraïque et grèque, que nous avons ordonnez et instituez au colliege estably en la dite ville, comme plus a plain il apert par le contract sur ce fait et passé par nostre feue dame et mère et nous; laquelle somme ne leur a encore este paiée, tant a cause des troubles passez que austres empeschemens du depuis et jusques a présent survenuz, nous suplians très humblement leur pourveoir a ce que l'intention de nostre dite feue dame et mère, et nostre, sorte son plain et entier effet. A quoy libérallement inclinans, estant bien memoratif des justes considérations qui ont meu nostre dite feue dame et mère, et nous, de faire le dit don et assignation a la dite église. A ces causes, vous mandons et ordonnons que, des deniers de vostre charge a récepte, vous paiez, baillez ou faites paier, bailler et deslivrer aus dits ministres antiens et diacres de la dite eglise, ou lun deux deuement fondé de procuration, la dite somme de sept cens livres tournois, que nous voullons et entendons leur estre paiée, a commencer ceste presente année et de là en avant continuer selon et ainsi qu'il est contenu par le dit contract, duquel raportans par vous le vidimus deuement collationné à l'original, pour une fois tant seullement, avecq le double de la confirmation par nous faite du dit contract, et quitance de lun des diacres de la dite église, par chacun an, sur ce suffisante de la dite somme de sept cens livres tournois, nous voullons icelle vous estre passée et allouée en la mise et despense de vos comptes par nos amez et feaulx les auditeurs d'iceux, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. Donné à La Rochelle le xxe jour de apvril, lan mil cinq cens quatre vingtz deux (signé) Henry. Par le roy de Navarre, nous monsieur de Segur et autres presentz. (Signé) Pelletier. Veu par Segur Pardeilhan.

La somme fut bien payée cette fois comme l'atteste la quittance du fondé de pouvoir du consistoire qui se trouve au pied de l'ordonnance :

En la presence de moy, conseiller et secrétaire du roy de Navarre soubzsigné, Michel Massiot, marchant droguiste et bourgeois de la ville de La Rochelle, diacre de l'eglise réformée dicelle et procureur en ceste partye nommé et constitué par le consistoire de la dite eiglise, ainsi qu'il a faict apparoir de sa procuration, le jour d'hier, passée par m^es^ Vincens Naudin et Gilles Pavy, notaires royaulx de la dite ville,

a, au dit nom de procureur, confessé avoir receu de mᵉ Julian Malet, aussy conseiller du seigneur roy de Navarre, trésorier de sa maison et receveur général de ses finances, la somme de deux cens trente trois escus sol ung tiers, a soixante sols pièce, valans sept cens livres tournois, en une rescription du dit Malet, portant quitance de pareille somme que Sa Majesté a ordonné a la dite église de pension pour lentretenement de deux professeurs aux langues hebraïque et greque, instituez au college estably en la dite ville de La Rochelle, suivant le contract sur ce faict et passé par la feue Royne sa mère, et sa dite Majesté, qui veut et entent la dite somme estre payée a commencer ceste presente année, et de la en avant continuer selon et ainsi quil est contenu par le dit contract, et comme il est porté par son mandement du xx avril dernier passé, suyvant lequel le dit Malet en a par sa dite rescription appoincté et assigné le dit Massiot sur mᵉ Jaques Deschamps, trésorier et receveur general du dit seigneur roy de Navarre en sa comté de Perigort et vicomté de Lymoges pour ceste dits année, de laquelle rescription portant quittance de la dite somme de IIᶜxxxiii escus et tiers le dit de Massiot, au dit nom de procureur, s'est tenu et tient content et en a quitté et quitte le dit Malet, trésorier général sus dit, par ceste presente, faict a sa requeste, a La Rochelle le troisième jour de juin mil cinq cens quatre vingtz et deux. Collationné à l'original par moy conseiller, secrétaire du roy de Navarre soubz signé, les jour et an que dessus (signé) Pancheure.

Il semble, d'après les termes de l'instruction adressée, en 1602, par Henri IV à son trésorier et citée par M. Delayant, que le paiement de cette rente continua plus ou moins régulièrement jusqu'au moment où la mort de Henri III appela Henri de Navarre au trône de France, mais que « les grandes dettes, tant hypothécaires que autres, dont la maison de Navarre lors de l'avènement du roi à la couronne, les saisies faites par les créanciers de Sa Majesté sur la plus grande partie de son ancien domaine, et les aliénations faites pour le paiement d'aucuns desdits créanciers » en firent suspendre le paiement. Après avoir énuméré toutes les difficultés que rencontrerait le consistoire à poursuivre le service de cette rente et le remboursement des arrérages échus, les interminables procès auxquels il se trouverait exposé, le roi invite

son trésorier Legoux à faire en sorte de persuader au consistoire qu'il ferait mieux d'accepter, sous forme de transaction, une somme de 10,000 livres — ou moins si c'est possible — non-seulement pour les arrérages, mais encore pour le principal même de la rente. D'un mauvais payeur, fut-il roi, on tire ce que l'on peut, et il est à présumer que le consistoire se détermina à accepter ces offres quelque désavantageuses qu'elles fussent. Disons toutefois que dès la première année de son règne et malgré ses embarras d'argent, ce prince, par des lettres du mois de juin 1590, avait octroyé au corps de ville de La Rochelle une rente annuelle de 2,000 livres pour subvenir aux frais et entretien du collége. Cette rente fut payée jusqu'au siége de La Rochelle, après lequel Louis XIII, par des lettres du mois de décembre 1629, en fit don aux jésuites, auxquels il donna en même temps l'ancien collége de la ville dont ils prirent la direction.

On trouve encore dans les archives de Pau des lettres du roi de Navarre, datées de La Rochelle le 14 octobre 1587, par lesquelles il accorde une gratification de 20 écus sols à un *professeur aux langues* de cette ville qui n'est pas cité par M. Delayant, et nommé Burgan ou Birgan, sans indication de la cause de cette libéralité.

Comme on a dû le remarquer, ces chaires d'hébreu et de grec établies primitivement par le consistoire et dotées par les principaux chefs protestants, n'étaient point, à proprement parler, attachées au collége dont les professeurs étaient choisis et payés par la commune. Elles constituaient, avec la chaire de théologie qui y était annexée, un enseignement supérieur, spécialement destiné à former des pasteurs, et dont les cours étaient faits soit au collége, soit aux lieux que le consistoire jugeait plus convenables. Les généreuses promesses des chefs protestants ne s'étant pas réalisées, ce fut la commune qui paya les professeurs jusqu'en 1588, époque à laquelle l'assemblée générale des protestants tenue à La Rochelle vota une somme annuelle de 1,000 écus, qui devait être prélevée sur le revenu des biens ecclésiastiques, pour établir dans cette ville une *Université* composée : « d'un professeur et d'un docteur

en théologie, et de plusieurs professeurs d'humanités. » Chaque province protestante devait y envoyer un nombre déterminé d'étudiants, qui n'excéderaient pas 46 au total, et qui au lieu de payer recevraient, ceux qui étudieraient la théologie 200 écus, et les autres 50 livres. Il est à présumer que les troubles de ces temps si agités entravèrent promptement cette fondation, car dix ans plus tard il était encore question de *dresser une Académie* ou Université à La Rochelle. C'est ce qui nous est révélé par une lettre adressée de cette ville, le 12 novembre 1598, à Duplessis Mornay, par un sieur Bruneau, et retrouvée par l'heureux et infatigable chercheur, M. Paul Marchegay, dans les archives du château de la Forêt-sur-Sèvre. Peut-être était-ce pour se conformer au vœu exprimé, en 1596, par le synode national de Saumur, qui avait invité les provinces à s'efforcer d'établir chacune un collége et au moins deux académies. Quoiqu'il en soit, les renseignements fournis par cette lettre n'étaient pas de nature à encourager beaucoup ceux qui comme Duplessis se seraient montrés disposés peut-être à patronner et à doter l'Académie rochelaise. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur, ayant receu les lettres desquelles il vous a pleu m'honorer, je me suis enquis du faict de l'Académie dont vous m'avez escript, qui se doibt dresser en ceste ville, mais j'ay trouvé que tant fault que les choses y soient disposées qu'elles y contrarient dutout en ce qu'il y a plus de maistres que de disciples ; car le professeur en hébrieu (1) n'en a ung seul, celuy en grec (2) n'en a que deulx, celui en théologie n'a que

(1) Ce devait être encore Pierre Lefèvre, celui dont il est question dans les lettres de 1571, l'ancien précepteur des enfants de l'amiral Coligny, et qui, après avoir été longtemps principal du collége, s'était démis de cette charge en 1590, mais avait continué de professer l'hébreu, car dans un acte du notaire Bion, de 1596, il est qualifié de professeur de langues grecque et hébraïque.

(2) Luc le Cop (*sic* sa signature) et non pas Copin comme l'appelle M. Delayant, le même que l'auteur de la lettre, en latinisant son nom, nomme Copus, qui avait été choisi comme principal du collége en 1596 et continuait

ung proposant. Pour le regard du colliége, conduit et gouverné par le sr Copus, où s'apprend la grand'maire, la pluspart de la jeunesse s'en rétire (1); mesme ces jours passez, il s'en est allé à Paris quatre jeunes gentils-hommes, assavoir le petit-fils de Mademoiselle d'Esnandes (2), deux de Mademoiselle de Mortagne (3), et un nepveu de Monsieur de la Sausaye (4), hors lesquelz le reste est fort petit. Voilà, Monsieur, ce que l'on peut espérer de ceste académie, pour laquelle les affections de ceulx qui y ont authorité et debvroient y apporter plus de zelle sont mal disposés, estans plus adonnez à faire agencer pierres sur pierres mortes qu'en édiffier de vives. Quictant ce discours, je vous dirai, Monsieur, etc.... » (*Le reste de la lettre se rapporte à d'autres sujets.*)

« Votre très-humble et obéissant serviteur, »

« BRUNEAU. »

Quel est le signataire de cette lettre ? M. Marchegay suppose que ce doit être Jehan Bruneau, conseiller au présidial de

de professer le grec. Il était fils de Michel le Cop, pasteur de Genève, et avait épousé en premières noces, au mois d'août 1597, Marie le Cat, veuve de Fromyn Flanz. Son successeur, auquel M. Delayant donne le nom de Duplantin, s'appelait Antoine Gillot, sr du Plantin.

(1) « En 1696, dit le pasteur Merlin, fut placé M. Copus au collége pour le principal ; ce qui acheva de gaster ledit collége, qui estoit desjà bien auparavant desréglé. »

(2) Marie du Lyon, veuve de Pierre Gentils, écuyer, sgr d'Esnandes, dont le fils Victor était mort laissant un jeune garçon du nom d'Abraham, né en 1584. La mère de celui-ci, Marie Bouhet, s'étant remariée à Pierre de Furgon, écuyer, sr de Saint-Christophe, Marie du Lyon avait sans doute été nommée tutrice de son *petit-fils*.

(3) Marie du Jau, veuve de René d'Angliers, écuyer, sgr de Mortagne et du grand fief de Rochefort, dont elle avait eu plusieurs enfants. L'aîné, qui fut aussi seigneur de Mortagne et du fief de Rochefort, s'appelait Claude et avait été baptisé le 28 avril 1586.

(4) Claude d'Angliers de Joubert, chevalier, sgr d'Angliers, de la Sausaye, d'Huré, Lagord et autres lieux était frère de René dont il est parlé dans la note précédente. A la mort de celui-ci, il avait été nommé tuteur de ses en-

La Rochelle, qui a laissé un précieux manuscrit sur l'histoire de cette ville. Mais il ne fut nommé conseiller que vers 1608 et devait être trop jeune en 1598 et un personnage trop peu important pour être le correspondant et le confident de Duplessis-Mornay. Il me paraît beaucoup plus vraisemblable que ce fut Sébastien Bruneau, écuyer, sgr de la Martinière, qui après avoir été intendant de la maison et des affaires du prince de Condé, était devenu, à la mort de celui-ci, intendant de la maison du roi de Navarre et qui se qualifiait alors de conseiller du roi et secrétaire de ses finances. Pour échapper aux persécutions exercées contre les huguenots, il s'était retiré depuis longtemps déjà de Sédan à La Rochelle avec ses deux filles, très-jeunes alors : Marie, qui y épousa le 4 décembre 1599 Charles de Rechignevoisin, chevalier, sgr des Loges, et brilla avec éclat à la cour de Louis XIII sous le nom de *Madame des Loges;* et Madeleine, qui se maria avec Pierre de Beringhen, chevalier, sgr d'Armanvilliers, premier valet de chambre d'Henri IV, grand bailli et gouverneur d'Esaptes.

Si M. Delayant eût connu ces documents, il n'eût certes pas manqué de les utiliser dans son travail. J'ai pensé qu'il n'était pas le seul auquel ils pouvaient offrir de l'intérêt et qu'ils en auraient aussi pour les lecteurs de *la Revue*: puissé-je ne m'être pas trompé.

E. Jourdan.

fants, mais probablement de ceux seulement qu'il avait eus de sa première femme, Bertrande Gérault, tandis que Marie du Jau avait eu la tutelle de ses propres enfants.

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

—

(*Suite*)

—

Saint Bernard ayant eu d'importantes missions dans le Poitou où il combattit avec autant d'énergie que de succès le schisme d'Anaclet et le comte Guillaume X qui en était le principal fauteur, a laissé dans ses écrits de nombreuses traces de son action sur le retour de ce prince à l'unité. Ses œuvres que publia à Lyon en 1679 Jacques Horstius, comprennent deux volumes in-folio comme les deux éditions données successivement par Mabillon en 1690 et 1719. Elles sont toujours précédées de la vie du saint docteur, écrite par Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, puis d'une autre par Arnaud de Bonneval, en Bauce, enfin d'une troisième, par Geoffroy, moine de Clairvaux, qui avait été son secrétaire. On lit dans les deux premières de ces biographies d'intéressantes particularités sur le séjour du saint en Poitou, et la conversion extraordinaire qu'il y opéra de Guillaume X dans l'église de Parthenay-le-Vieux. Les lettres de saint Bernard à ce prince et à divers autres personnages, à l'occasion de ces événements, sont curieuses et d'un haut intérêt (1). On peut recourir aussi

(1) Ce sont, dans l'édition d'Horstius, les 127e et 128e écrites au comte lui-même.

pour le lire à la *Patrologie* latine de Migne, dont l'édition reproduit la dernière des Bénédictins. Ce style élégant et imagé, cette logique serrée et véhémente mettent à jour toute la fourbe des schismatiques à la tête desquels marchait le fameux Girard, évêque d'Angoulême. Plus tard on voit l'abbé de Clairvaux s'élever avec autant de fermeté contre les erreurs théologiques de notre évêque Gilbert de La Porrée, qu'il fit condamner au concile de Reims en 1148. Mais ce qui regarde le fameux prélat, c'est-à-dire l'histoire de ses opinions et de ce qui se passa dans ce concile, a été écrit au long soit par Saint Bernard lui-même dans son explication du *Cantique des cantiques*, soit par Geoffroy de Clairvaux, dans sa vie du savant abbé, ch. v, numéro 15. — Ce même écrivain a composé une analyse et une réfutation des erreurs de Gilbert, dans laquelle il réduit à quatre points principaux sa doctrine théologique (1). Ces documents sont la source la plus claire et la plus complète des renseignements désirables sur le trop célèbre hérétique, dont on sait, d'ailleurs, la rétractation et la conduite honorable.

A la fin du XIe siècle on dut à un Guillaume de Poitiers une *Histoire de Guillaume-le-Conquérant*, dans laquelle il s'étend sur les guerres soutenues en Anjou et en Poitou, par Geoffroy IV dit *Martel*, comte de cette province, et Guillaume VII, duc d'Aquitaine. Duchesne a donné cette chronique dans ses *Normanniæ antiqui scriptores* (2), et Besly en a transcrit plusieurs fragments qui donnent une idée favorable de l'élégance et de la clarté de l'auteur (3). Cet écrivain était archidiacre d'Evreux, et ne dut mourir qu'après 1066, année restée célèbre par la conquête de l'Angleterre, dont il parle. Il ne faut pas le confondre avec un autre Guillaume, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, qui vivait en 1096, quand le pape Urbain II consacra l'abbatiale de Montierneuf, mais qui n'importe nullement à nos travaux historiques.

(1) *Libellus contra capitula Gilberti episcopi. (Mabillon, opp. s. Bern.*, II, col. 1336 et sq., — et à la fin du deuxième volume d'Horstius.

(2) P. 214 et sq.

(3) *Comtes de Poict.*, p. 307 bis, 341 et 376.

Ce serait ici le lieu de citer un certain GRÉGOIRE BÉCHADE, Limousin, qui paraît avoir écrit une *Histoire de la guerre des Anglais en Aquitaine* (1). Il serait mort, ajoute l'abbé de Longchamp, en Limousin, vers 1123, mais cette date ferait au moins suspecter le reste, car on se demande comment un auteur mort en 1123 aurait pu raconter les guerres des Anglais en Aquitaine où les Anglais ne vinrent qu'en 1152. — Au reste c'est le seul renseignement que le pauvre compilateur nous donne sur un homme qui semble inconnu de tous, et dont un autre ouvrage sur la première croisade est à peine connu du P. Mainbourg. Je ne l'indique que pour le cas assez incertain où il serait donné à un érudit de retrouver un livre et un auteur dont la narration toute spéciale doit être attachante et dont n'a parlé que très-peu l'histoire littéraire de la France.

Pendant que saint Bernard jetait partout l'éclat de sa réputation et le zèle de son éloquence apostolique, un religieux ANONYME DE SAINT-SAVIN racontait la *Découverte des reliques de saint Martin,* dans cette même abbaye où elles étaient demeurées cachées depuis le IXe siècle, après y avoir été transportées pour les soustraire aux ravages des Normands. Il est certain qu'on voit encore dans l'église abbatiale, entre plusieurs autels du Xe ou XIe siècle au plus tard, un d'eux surtout dont la tranche atteste par une inscription très-lisible qu'on y inséra des reliques de saint Hilaire, de saint Martin et de saint Martial (2). Ce saint Martin, placé en compagnie de deux autres essentiellement poitevins, pourrait bien être regardé par quelques-uns comme celui dont le Poitou ne se glorifie pas moins que la Touraine; mais il ne faut considérer de telles reliques, selon l'usage observé par l'Eglise dans la consécration des autels, qu'à l'état de fragments peu considérables; et celles dont le moine anonyme raconte la translation étaient incontestablement plus importantes. C'est ce que fait présumer Dreux-Duradier (3), qui cite cet écrivain monastique parmi les auteurs du XIIe siècle, et semble bien croire, en désignant absolument saint

(1) Longchamp, *Tabl. historiq.*, etc., V. 192. — D Rivet, t. VII.
(2) V. *Bulletin monumental,* VI, 266.
(3) *Bibliothèq. littér. du Poitou,* I, 217.

Martin sans aucun titre ajouté à son nom, qu'il parle du plus célèbre. Mais d'où vient que les historiens ecclésiastiques ne mentionnent aucunement l'abbaye de Saint-Savin au nombre des lieux de refuge donnés aux reliques du saint évêque de Tours, lorsque pas un de ces auteurs n'omet de parler à ce propos ni de Cormery, ni d'Orléans, ni de Fleury-sur-Loire, ni d'Auxerre enfin où elles demeurèrent de 853 à 887, époque de leur retour à Marmoutier? Dreux-Duradier a donc trop pris sur lui en laissant croire par tout le conteste de sa phrase qu'il s'agit ici du grand thaumaturge; et les continuateurs de D. Rivet ont été mieux avisés en insinuant qu'ils n'osaient se prononcer sur ce point (1). Pour moi je me crois fondé à penser qu'il n'est point du tout question ici, malgré quelques apparences, de saint Martin de Tours, mais de quelque autre qui nous reste indéterminé parmi le grand nombre de saints honorés sous ce nom. Il en résulte que l'anonyme dont je parle ne pourrait pas tant se ranger parmi les historiens du Poitou qu'on aurait pu le croire sur la foi de Dreux-Duradier; et c'est seulement pour établir les raisons de s'en méfier que j'ai voulu consigner parmi les noms authentiques dont je m'occupe, ce nom inconnu, auquel on se gardera bien d'attacher une trop grande valeur pour les narrations de notre IXe siècle.

Un autre chroniqueur du XIIe, GEOFFROY DU VIGEOIS, écrivit à l'ombre du cloître une histoire de ce qui se passa en France depuis l'avénement de Robert II, en 996, jusqu'en 1184. Né vers 1140, il vivait donc encore quarante-quatre ans après. D'abord moine de Saint-Martial, à Limoges, il fut ordonné prêtre en 1167, par Géraud, évêque de Cahors, devint prieur du Vigeois (*Voziensis cœnobii*), petit monastère du Limousin fondé sous la règle de saint Benoît au milieu du VIe siècle, d'où lui vint le surnom qui le distingue de tant d'autres. Souvent son travail, selon qu'il lui en prend, est plutôt un recueil d'anecdotes qu'une histoire suivie, ce qui ne le rend pas moins curieux. Le Limousin y joue le rôle principal, mais l'auteur ne reste pas étranger au Poitou dont l'histoire à cette époque se mêle à celle des croisades. Richard Cœur-de-Lion y apparaît

(1) *Hist. littér. de la France*, IX, 569.

avec son héroïsme saccadé, auquel Geoffroy ne refuse pas son admiration. C'est surtout dans la deuxième partie que se développent les détails suivis de la vie guerroyante et de la mort malheureuse de ce prince, toutes choses dont le chroniqueur parle avec une chaleur et un coloris qui font aimer le narrateur autant qu'elles intéressent pour son héros. On sait beaucoup moins sur Geoffroy et sa biographie que sur ceux dont il a parlé, et l'on reconnaît aux traits que je signale qu'il doit être consulté sur quelques-uns des événements les plus dramatiques des règnes de Louis le jeune et de Philippe-Auguste. On trouve ces mémoires au 2e vol. de la *Bibliothèque* de Labbe et dans celle *des auteurs ecclésiastiques* de Dupin.

On sait que le nom de la *Chronique de Maillezais* fut longtemps une erreur. Il fut donné par mégarde à un ouvrage relatant les événements généraux de l'histoire universelle jusqu'en 1144, écrit par Pierre Raymond abbé de Saint-Maixent qui succéda cette année à Geoffroy, décédé le 5 janvier; une copie faite pour l'abbaye de Maillezais y fut trouvée par Besly qui, d'après les détails qu'il y vit sur la fondation et la restauration de cette abbaye, crut qu'elle y avait été composée, la copia, et en inséra de nombreux fragments sous forme de *Preuves* dans son *Histoire des Comtes de Poitou.* Ce dernier livre n'ayant pas été publié de son vivant, passa à son fils qui, après l'avoir fait imprimer, donna le manuscrit original de Maillezais à Jacques Dupuy qui l'avait beaucoup aidé pour cette publication. Des mains de ce dernier il passa à l'historien De Thou qui le prêta au Père Labbe. De là son insertion en partie dans le 2e volume de la *Nova bibliotheca.* Le 4e volume de l'*Amplissima collectio* de D. Martenne, le reçut aussi. L'examen attentif qu'en fit un érudit comme le P. Labbe ne tarda pas à le convaincre que cette chronique avait été faite à Saint-Maixent. Dom Liabœuf, prieur de ce monastère au xviie siècle (1672-1677),

(1) V. quelques détails sur D. Liabœuf, dans le travail de La Fontenelle que j'analyse ici, p. 68. — On le trouve aussi au tom. VI des Bulletins de la Société académique de Poitiers. — Enfin, consultez les *Antiquités du monastère de Saint-Maixent*, de ce même D. Liabœuf. C'est une histoire complète de l'abbaye. — bibliothèque de la ville de Poitiers — manuscrits.

le reconnut avec non moins d'évidence (1); et Dom Chazal, qui écrivit aussi dans le cours du siècle suivant sur l'abbaye et son histoire, ne crut pouvoir l'attribuer qu'à Raymond. Il n'en fut pas de même de D. Bouquet. En l'insérant dans ses *Historiens de France*, il le cita (1) comme étant d'un auteur inconnu. Mais sur ce point il n'y eut plus de doute bientôt pour quiconque avait pu lire le manuscrit, et personne ne voulut plus méconnaître le véritable auteur; cette unanimité trouva cependant encore à une époque plus rapprochée de nous deux antagonistes. Dom Fonteneau hésita de se prononcer. Dufour nia absolument la paternité de Raymond. Ce fut M. de La Fontenelle qui vida la difficulté en exposant nettement à qui il fallait l'attribuer.

On ne sait rien sur l'origine de Raymond. Il était probablement du Poitou, puisqu'une charte de 1146, citée par d'Achery (2) le fait parent de la reine Aliénor. Il avait été moine de Saint-Michel-de-l'Écluse, en Piémont, où sans doute il s'était arrêté en voyageant pour son instruction (3); on ignore l'année de sa mort. En 1175, il avait pour successeur Pierre de La Tour; mais il vivait encore en 1167 (4).

Le manuscrit original de la chronique dite de Maillezais est à la bibliothèque Richelieu, fonds De Thou. Les fragments qui s'en sont répandus, dans les recueils cités plus haut, sont pré-

(1) Préface du tome XI.

(2) *Spicileg.* II, 452 et 453.

(3) Du Tems dit qu'il avait été moine de Saint-Michel-*en-l'Herm*. On voit d'où vient cette erreur.

(4) On peut le conclure d'un texte de la *Chronique de Saint-Maixent*, dont je vais parler, et que La Fontenelle, malgré toute la fermeté de ce texte, n'a pas osé regarder comme décisif. (V. sa *notice sur la chronique de Maillezais*, p. 10). Voici les paroles du cartulaire : « Vivebat dum Villelmus, « Papiensis cardinalis, venit in istas regiones. Obiit vero Petrus ante dis- « cessum prædicti cardinalis et ante tertiam Dominicam quadragesimæ quâ- « cantatur *oculi mei.* » — Or, le départ de Guillaume de Pavie se fit en 1167, et comme le dit Fleury, vers la fin de l'année qui était en effet pendant le carême; le 3e dimanche étant le 8 mars et Pâques le 7 avril où devait, suivant l'usage, s'inaugurer l'année 1168. Si La Fontenelle avait cherché cela, d'après les termes du cartulaire cité par lui, il ne serait pas resté dans l'incertitude qu'il avoue.

cieux pour l'histoire du Poitou, de l'Anjou, de la Saintonge et des provinces adjacentes. Il y a quelques défauts d'ordre quant à la chronologie, parce que diverses mains ont dû y travailler.

Un autre cartulaire fut attribué à l'abbaye de Saint-Maixent, sous ce titre : *Fragmentum chronicorum comitum Pictaviensium.* D. Bouquet et D. Martenne l'ont accueilli, défendu même, en dépit de ses caractères d'inauthenticité qui n'ont pas assez apparu à ces savants hommes. Dufour s'y est aussi trompé (1), non moins que La Fontenelle (2). Les évêques de Poitiers y sont assez mal caractérisés; l'un d'eux, Maurice de Blason, y est omis, mais ce livre est surtout plein de fautes sur les vicomtes de Thouars et les sires de Lusignan. Cette espèce de chronique due peut-être à un moine anonyme, n'est donc pas sérieuse, et n'a pu être écrite que par un homme privé de documents et de critique. La Fontenelle soutient même, et le prouve par le testament prétendu de notre Guillaume X, que cet écrit fut inspiré à un religieux de Saint-Maixent, par la maison du Puy-du-Fou, qui voulait y dresser des matériaux fabuleux pour constater l'ancienneté de ses origines qui ne remontaient pas au-delà de 1251 (3). Le style en est d'ailleurs assez lourd, et de mauvais latin. Les événements, pour la plupart, y sont énoncés succinctement, souvent en une seule ligne avec une date à laquelle on peut ordinairement s'en rapporter. Mais la clarté manque souvent à ses assertions exprimées en termes embarrassés. Il y est parlé maintes fois, et dans le même chapitre, de plusieurs événements des provinces limitrophes qui se rattachent à nos principaux personnages historiques. Là encore l'auteur doit être accepté avec une certaine méfiance. Il est plus exact quand il enregistre la mort des comtes, des évêques, des abbés, des rois de France, et cela en une ou deux lignes. On dirait alors qu'il n'écrit que pour servir de *memorandum* à ceux qui rappelleront après lui les illustrations qui composent ce simple nécrologe.

Quel que soit cet autre Pierre, moine de Maillezais sans doute,

(1) *L'ancien Poitou.* Préface.
(2) *Loc. cit.*, p. 15, 16, 17.
(3) Ibid. — p. 61, 62 et 65.

qui écrivit une sorte de mémoire *De antiquitate et commutatione in meliùs Malleacensis insulæ*, je ne le vois cité que dans Besly, qui en a beaucoup profité pour ses *Preuves* (1). Tout porte à croire que ce fut un des paisibles écrivains du monastère qu'entouraient de son temps, c'est-à-dire au XIIe siècle, les eaux confondues de l'Autise, de la Sèvre et de l'Océan. Il raconte avec soin et en témoin oculaire toutes les circonstances de la fondation et de l'augmentation de sa belle demeure par Guillaume Fier-à-bras et par son fils Guillaume-Le-Grand (2). Il n'en sépare pas les événements contemporains dont les princes bienfaiteurs de cet établissement sont toujours les acteurs principaux ; et dans l'ignorance où nous sommes du sort qu'a éprouvé le manuscrit original, on doit savoir gré à l'auteur et à ceux qui nous en ont conservé des portions éparses d'avoir songé à nous laisser des témoignages primitifs des plus importantes *anecdotes* de ce siècle

Un autre ANONYME, mort vers 1148 et dont Duradier assure avoir vu l'ouvrage, copié en velin au XIVe siècle sur un autre bien plus ancien, composa à Poitiers une *Vie de sainte Loubette*, et par cela même l'histoire de la fondation du monastère de Saint-Pierre-Le-Puellier. Je n'ai pas à peser ici, puisqu'on peut le lire au premier livre de notre histoire (*Origines*), la valeur historique de ce morceau qui semble avoir servi à Bouchet pour ce qu'il a dit de ce double objet dans ses annales (3). Je ne pense pas que ce manuscrit ait échappé aux ravages de nos révolutions, mais je devais citer ici les sources où il en est mention, pour ceux qui en voudraient étudier la portée littéraire. Au jugement de Duradier (4), les copies et les pièces qu'on y a annexées successivement paraissent respectables par leur authenticité. Il cite entre autres (5), une reconnais-

(1) *Comtes de Poictou*, pages 275; 278, 281, 282, 286, 298 bis, 301, 303, 304 bis.

(2) De 980 à 1010. On a mal signalé en 990 la fondation de Maillezais puisque dès 980 Gausbert y ouvre aux yeux de tous les historiens la liste des abbés.

(3) 1re part. p. 19, éd. 1644.

(4) *Biblioth. Littér.*, 1, 237.

(5) *Loc. cit. ub. supr.*

sance, donnée le 22 mai 1148 par les évêques de Bordeaux, de Poitiers et de Saintes, des reliques apportées par sainte Loubette, et un procès-verbal de M. De La Rocheposay, dressé dans le même but le 19 juin 1647.

Un Poitevin qui était devenu moine de la célèbre abbaye de Vezelay en Bourgogne, Hugues dit de Poitiers, nous a laissé une histoire de son monastère dont il était secrétaire officiel. L'abbé Ponce de Montboisier lui imposa cette tâche en 1165, et après lui Hugues la continua sous les auspices de son successeur Guillaume de Mello, jusqu'en 1168. Ce livre, auquel s'intéressait tout le monastère, avait pour but avéré de justifier la communauté contre les rigueurs imméritées des évêques d'Autun et des comtes de Nevers qui attaquaient ses priviléges, et que le Saint-Siége débouta à plusieurs reprises de leurs prétentions, aussi bien que le roi Louis le Jeune qui aimait beaucoup Vezelay. Cette faveur royale n'empêcha pas l'historien de rester dans une impartialité fort louable à l'égard de ce prince. Il déplore son divorce comme le fruit de mauvais conseils, s'étend avec amertume sur l'importance des provinces qu'il lui fit perdre, et dit sans détours combien la France en souffrit. Cette chronique a été traduite dans la collection Guizot. Elle est tout entière en latin dans le 2e volume du Spicilége de Dachéry. On l'y trouve avec plaisir, car le style en est assez poli, l'ordre bien suivi, les jugements sages, et la véracité attestée par tous les critiques. Beaucoup des événements du règne de Louis VII se liant à l'histoire du Poitou, Hugues, qui en parle avec connaissance de cause et en homme qui les a vues, peut donc être consulté utilement.

On trouve dans le P. Lelong (1) qu'outre cet ouvrage, Hugues fut encore pour sa part dans une autre chronique du même temps. Elle est intitulée : *Chronicon Hugonis et Richardi Pictaviensis à Cœsare Octaviano ad Ludovicum Juniorem.* Ce Richard qui paraît avoir été le collaborateur de notre compatriote, et Poitevin lui même, aurait comme lui, trouvé son surnom soit dans une même origine, soit dans des

(1) *Biblioth. de la France.*

études communes faites au début de leur jeunesse dans les écoles de la Cathédrale ou de Saint-Hilaire. Peut-être aussi que tous deux avaient appartenu comme clunistes à notre naissante abbaye de Montierneuf. Quoiqu'il en soit, ce travail fait en commun n'empêcha pas Richard de composer de son côté une chronique où très-peu de choses se rapportent à nos affaires (1) et ne valent pas la peine qu'on les y aille chercher. C'est donc à Hugues seul que nous recourrons, soit dans les collections que j'ai souvent citées, soit dans Besly (2), qui en a tiré des passages à l'appui de ce qui regarde dans son récit le temps de Louis VII et du comte de Poitiers Guillaume X (3). Là toutefois se reproduisent quelques citations prises de Richard, et qui peuvent épargner la peine de recourir à l'original (4).

Vers la fin du siècle que nous parcourons, un autre MOINE DE MONTIERNEUF qui paraît être mort en 1196 fit une histoire de ce monastère fondé en 1097, et renferma ainsi un espace de 80 ans dans une chronique dont nous n'avons plus qu'un fragment conservé par D. Martenne (5) MARTIN DE POITIERS, c'est le nom du religieux, avait dédié son travail à Robert, abbé de cette maison, que les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont pas connu, mais qui doit évidemment être réintégré au catalogue de ces dignitaires sur un pareil témoignage. La difficulté est de savoir quelle place il faudrait restituer à ce Robert et l'incertitude à cet égard ne pourrait guère s'éclaircir que par quelque monument écrit que nous n'avons pas encore. En attendant on peut conjecturer que cet abbatiat se poserait probablement entre celui d'Hélie qui vivait encore en 1185 et celui d'Oric qui gou-

(1) *Richardi Pictaviensis Monachi Cluniacensis chronicon ab orbe condito ad annum Christi 1161.*

(2) *Comt. de Poict.* p. 470.

(3) Qu'il appelle tantôt Guillaume VIII, tantôt Guillaume IX, mais qui est réellement le Xe du nom, en comptant les deux premiers de ce nom qui furent ducs d'Aquitaine.

(4) V. pp. 342, 344.

(5) *Fragmentum historiæ monasterii-novi Pictaviensis, auctore Martino monacho ejusdem loci.* (Thesaur. anecdot. I, f° 1210).

vernait déjà en 1199. — Dreux Duradier, qui manque souvent de perspicacité, n'en fait pas preuve ici quand il s'embarrasse d'un homonyme de ce chroniqueur confondu à cent ans de distance avec lui par le P. Lelong et les Sainte-Marthe. Cette méprise était facile à constater par le gros anachronisme qu'elle révèle.

On reporte au XIIe siècle l'invention des arbres historiques, c'est-à-dire de ces tiges factices représentant un arbre dont le tronc établit les origines au point de départ d'une histoire quelconque, pendant que les branches ou rameaux multipliés indiquent les détails secondaires et les événements qui s'en épanchent. Il n'y avait qu'un pas de là aux arbres généalogiques superposant les nombreuses générations avec les alliances collatérales d'une famille ; — puis à ces autres arbres où se développent les vices et les vertus symboliques avec leurs rapports et leurs oppositions, moyen d'esthétique dont le moyen-âge usa si largement dans son enseignement doctrinal. Or, c'est à un chancelier de l'Université de Paris, connu sous le nom de Pierre de Poitiers que serait due la première idée de cet ingénieux artifice qu'on a si fréquemment appliqué dans la suite aux recherches des filiations des familles, et qu'on regarde justement avec la géographie et la chronologie comme l'un des plus utiles auxiliaires de l'histoire. Ce Pierre qui naquit à Poitiers, dont l'école avait vu ses études et ses succès, fut appelé parfois aussi Pierre de Saint-Jean, par allusion à l'abbaye de Montierneuf qu'il avait habitée comme religieux dans sa jeunesse. Un goût du travail qui ne s'était jamais démenti lui valut bientôt l'amitié et le commerce intime de saint Bernard, de Pierre Lombard le fameux *maître des sentences*, et de beaucoup d'autres savants de son époque parmi lesquels il brilla d'un vif éclat et se fit une réputation méritée. Duradier qui nous a laissé un article sur ce docte personnage ne dit pas où il a trouvé que le chancelier de Paris ait découvert la méthode généalogique qu'on lui attribue. Mais l'abbé Lebœuf nous l'apprend positivement dans son *Histoire du diocèse de Paris*, d'après un éloge funèbre, écrit après la mort de notre savant. Au reste, ce que Duradier a écrit de ce Pierre est

très-erroné, car il le confond avec plusieurs de ses homonymes, et il en fait un des titulaires du siége épiscopal d'Embrun qu'il n'a jamais occupé. On saura mieux que penser de ce personnage si l'on consulte les mémoires des antiquaires de l'Ouest (1), et une notice biographique de M. Daunou qui malgré ses préventions d'*ancien* oratorien sur la valeur théologique de Pierre, a su le distinguer nettement de ceux qu'on avait pris pour lui (2).

Vers la même époque, et certainement après 1153, un CHANOINE de Saint-Pierre DE POITIERS qui avait pu connaître le pape Eugène III dans un des nombreux voyages que ce dernier fit en France, écrivit un livre *De miraculis ad sepulchrum Domini Eugenii tertii Pap. Romani.* Il raconte plusieurs de ces prodiges et jusqu'à sept qu'il affirme avoir vus de ses propres yeux, entre autres celui d'une guérison instantanée dont un romain au service de la cathédrale, malade depuis longtemps, fut prévenu en songe, et qui se réalisa aussitôt. Quelques passages de ce manuscrit trouvé en 1693 à l'abbaye de la Merci-Dieu, établissent très-bien que l'auteur, qui n'a pas dit son nom, était chanoine de Poitiers, mais rien n'y prouve qu'il fut un des dignitaires du Chapitre, comme Duradier le conclut mal de termes très-insuffisants. D'ailleurs c'est encore un ouvrage perdu à rechercher, dont les détails peuvent nous intéresser pour cette époque, et dont le P. Hommey, religieux Augustin qui l'avait découvert, n'a parlé que succinctement dans le *journal des savants* du 7 octobre 1697.

Avant d'en finir avec nos historiens du moyen-âge, arrêtons-nous quelques instants, selon la loi que nous nous sommes faite, en face d'un ce ces chroniqueurs des provinces voisines, dont les récits ont toujours quelques traits qui nous sont communs avec elles. Il s'agit de la *Chronique de* MALEU, chanoine de la collégiale de Saint-Junien dans la Basse-Marche, longtemps cachée comme tant d'autres dans les recueils généraux

(1) IX, 369. *Notice sur Pierre de Poitiers*, par M. Lecointre-Dupont.
(2) *Biograph. univers.* de Michaud XXXV, 159.

de nos historiens de France (1), et qu'une savante et patriotique inspiration fit publier en 1847 par M. l'abbé Arbellot. Ce travail a pour objet l'histoire de l'église et de la petite ville de Saint-Junien, et s'étend de l'an 500 à l'an 1316. L'auteur était né en 1282 et mourut en 1322. Sa préface, qu'a traduite son docte éditeur, donne l'idée d'un historien qui ne voulait pas rester au-dessous de sa tâche, et un exemple à imiter pour quiconque s'applique à des études analogues. « A cette intention, Maleu avait fait de profondes études et de longs voyages. « Il avait lu les anciennes chroniques, feuilleté les livres du « Chapitre de Saint-Junien, de la cathédrale de Limoges et de « la bibliothèque de l'évêque Renaud de La Porte, mort en « 1316. Il avait consulté les vieux manuscrits et les vieux par- « chemins des monastères de Saint-Martial, de Saint-Augustin « et de Saint-Martin de Limoges ; parcouru les chartes et les « titres de ceux de Lesterp et du Dorat ; recueilli les inscrip- « tions remarquables gravées sur la pierre en divers lieux. « C'est après de tels préparatifs qu'il avait enfin rédigé en « un volume le produit de ses recherches, en y ajoutant les « faits qu'il avait vus lui-même, afin, continue-t-il, que les « amateurs des histoires de leur pays pussent connaître les « événements passés comme s'ils étaient présents et se procu- « rer par cette lecture une douce et honnête récréation. »

Il y a à glaner dans cette histoire pour la nôtre : témoins le second miracle de Saint-Junien en faveur des Poitevins qu'il délivre de la peste (p. 17) ; le départ de Guillaume IX d'Aquitaine pour la croisade (p. 43) ; la donation de l'église de Javarsey au Chapitre de Saint-Junien (pp. 53 et 55); etc., etc. — M. Arbellot qui y a ajouté la vie de Saint-Junien, y donne aussi de fréquentes observations qui nous intéressent. Tels le mal des ardents et les ravages qu'il faisait en Poitou dès les ve et vi^e^ siècles (p. 16 et 128) ; la protection que Guillaume IV, duc d'Aquitaine, donna à l'évêque de Limoges Hilduin contre Jourdain, prieur de Chabanais (p. 136 et 253). On y voit

(1) V. les *fragments pour l'histoire de l'Aquitaine*, de D. Estiennot. cette copie est très-fautive.

notre Isembert Ier se rendre à Limoges pour l'élection du successeur de Gérard, avec ce même comte de Poitiers Guillaume IV, et les cérémonies de la réception de ce prince y sont décrites (p. 138) ; le procès soutenu par les moines de Charroux, contre ceux de Comodoliac, nommé plus tard Saint-Junien (p. 140 et 253) ; enfin des détails sur la famille de Simon de Cramaud (p. 184), et sur les cinq mille diables du Chatelard en 1522 (p. 200).

On voit que Maleu, pour n'être pas tout à fait de notre pays, n'en est pas moins appliqué à nos propres affaires, et prouverait à lui seul, comme nous le verrons encore de beaucoup d'autres, l'utile emploi des emprunts faits aux écrivains étrangers.

L'abbé Auber,

Chanoine de l'église de Poitiers,
historiographe du diocèse.

UN PROJET DE MARQUIS POITEVIN

EN 1732.

L'un et l'autre paraissent avoir été inconnus à nos historiens : ainsi M. de la Fontenelle ne parle pas du projet dans ses additions à la Statistique de la Vendée, par Cavoleau (1), et le marquis n'est nommé ni dans le Dictionnaire des familles du Poitou (2), ni dans les Recherches sur les Maynard-Mesnard, qui lui étaient alliés de très-près (3). Une note du chartrier de Thouars a tellement excité la curiosité de M. le duc de la Tré-

(1) p. 235 et suivantes.

(2) vol. I., p. 76 et 77.

(3) Recherches historiques sur une famille poitevine (Maynard-Mesnard), p. 137 et 139. Cet ouvrage a été tiré à 150 exemplaires, dont la plupart ont été supprimés.

moïlle, que n'ayant pu rencontrer chez lui la pièce qu'elle indiquait, il est allé la chercher aux Archives de l'Empire, où il l'a retrouvée (1) et copiée. Cette note portait : *Arrêt du Conseil, qui ordonne les nivellement, plans et devis nécessaires pour parvenir à la jonction et à la navigation des trois rivières de la Sèvre-Nantaise, du Thouet et de la Vendée, pour être ensuite ordonné ce qu'il appartiendra.*

Si l'arrêt conclut très-sommairement à des études et à une enquête, il énumère avec détail les conditions auxquelles Jacques-Henri d'Arcemalle, chevalier, seigneur de la Grange et marquis de la Touche, offrait de réunir entre elles les trois rivières, puis de les rendre navigables jusqu'à Marans, Nantes et Saumur. L'utilité du public, le désir de donner en temps de paix au roi de France les mêmes preuves de zèle et de service qu'ont données ses ancêtres pendant la guerre, tels sont les motifs très-honorables de l'auteur du projet. Sa réalisation était-elle aussi facile que le disait le marquis de la Touche? Il est permis d'en douter de nos jours, et à plus forte raison pour une époque antérieure à l'abolition de la féodalité comme à la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. Aussi nous ne doutons pas que si l'on découvre quelque jour le dossier de l'ingénieur délégué par l'arrêt du conseil, on n'y trouvera que des conclusions tout-à-fait négatives.

Quoi qu'il en soit, on lira dans l'arrêt du conseil des détails intéressants à propos des exemptions, droits et priviléges sollicités par Jacques-Henri d'Arcemalle, ne fut-ce que la demande de 40,000 rations de charbon de terre anglais, et l'intention d'établir du milieu du Poitou à ses extrémités nord et ouest, c'est-à-dire au plus épais du bocage vendéen, un service de voitures et coches d'eau qui, sans parler de ses conséquences politiques, eut beaucoup augmenté la richesse et la sécurité du pays.

Paul MARCHEGAY.

Vû par le roi en son conseil la requête présentée en

(1) Série E, 1083, nº 105.

icelui par le sieur Jacques-Henri d'Arcemalle, chevalier, seigneur de la Grange, marquis de la Touche, contenant que les terres qu'il possède dans le Bas-Poitou et la Gâtine se trouvant situées aux sources de la Sèvre-Nantaise, du Thouet et de la Vendée, il a reconnu et constaté qu'il (1) est facile de les joindre et les rendre navigables, pour l'utilité du public et du commerce, ainsi qu'il paroît par le plan qu'il a joint: et comme il désire donner en temps de paix à S. M. les mêmes preuves de zèle et de service qu'ont données ses ancêtres pendant la guerre, il supplie très-humblement S. M. de vouloir lui accorder la permission de faire ladite jonction.

Qu'à cet effet, il lui sera permis, et à ses associés, héritiers et ayants-cause, à l'exclusion de tous autres, de faire construire un canal de jonction, depuis Seillé jusqu'à Vernoux et depuis Vernoux jusqu'à Secondigny, desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée, et de les rendre navigables dans toute leur étendue depuis Traye et Vernoux jusqu'à la ville de Nantes dans la Sèvre-Nantaise, et jusqu'à Marans dans celle de la Vendée, et dans le Thouet jusqu'à Saumur, et de faire construire dans l'étendue desdits canaux de jonction et desdites rivières des écluses doubles et simples, chaussées, retenues d'eaux, bacs, aqueducs, portes, ponts, magasins, hôtelleries, maisons, moulins, voitures et coches d'eau, et généralement tout ce qui sera convenable pour l'établissement desdits canaux et de ladite navigation.

Que pour faciliter ladite entreprise il lui sera permis, et à ses associés, héritiers ou ayants-cause, de faire entrer dans le royaume, sans payer aucuns droits à S. M. la quantité de 40,000 rations de charbon de terre, pour forger les fers qui seront employés à la construction desdits ouvrages.

Qu'il sera permis audit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de prendre les terres, héritages, moulins, autres que ceux qui servent à la mouture des grains,

(1) Non-seulement le texte des arrêts du conseil est si incorrect dans les registres originaux qu'il faut y rétablir l'orthographe; mais il y manque souvent des mots et même des membres de phrase.

l'eau des petits ruisseaux ou canaux, bois, pierres, sables, courois et gazons qui leur seront nécessaires pour l'établissement desdits canaux et de la navigation desdites rivières, comme aussi de bâtir fourneaux à briques et à chaux dans les lieux qu'ils aviseront, de se servir de choses et matières qu'ils trouveront propres et convenables dans lesdites rivières, à la charge par ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, d'en dédommager les propriétaires auparavant de gré à gré ou sur le pied qui sera réglé par le seigneur intendant et commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. dans la généralité de Poitiers, sur le rapport et estimation qui sera fait par des experts qui seront convenus ou nommés d'office.

Qu'il sera permis audit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de faire démolir les arches des ponts nuisibles à la navigation, à la charge d'en faire construire d'autres à l'effet de faciliter le passage des bateaux dans les rivières, en sorte que pendant la démolition et construction desdits ponts les voitures par terre n'en puissent souffrir aucun retardement.

Que tous les riverains desdits canaux de jonction desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée laisseront l'espace de 24 pieds au moins de terrain pour servir de marchepied pour le terrage ou entretien des ouvrages; auquel effet tous seigneurs propriétaires de maisons, édifices, bois, haies et autres héritages qui se trouveront sur ledit espace seront tenus de les faire abattre et de laisser des routes et marchepieds de rivières conformément à l'article 7 du titre de l'ordonnance de 1669 des eaux et forêts.

Que S. M. accordera, donnera, cédera audit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, tout ce qui lui appartient dans lesdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée, dans le fond et tréfond, levées, écluses, chaussées et démolitions qui pourront rester, droit de pêche et généralement tout ce qui peut en dépendre, depuis Traye et Vernoux jusqu'à Nantes sur ladite rivière de Sèvre, et jusqu'à Saumur sur celle du Thouet, et jusqu'à Marans sur celle de la Vendée, sans donner aucune indemnité ni finance à S. M. qui à cet effet révoquera tous les dons qui avaient pu être faits à quelque personne et sous

quelque prétexte que ce soit par les rois ses prédécesseurs de tout ce que dessus, mettant et subrogeant ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, au lieu et place de S. M. pour par eux les posséder à toujours en pleine propriété à titre de fief et franc-alleu noble.

Il supplie pareillement S. M. de décharger de la mouvance, censive et justice des seigneurs particuliers lesdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée jusqu'à Nantes, Saumur et Marans, comme aussi les ponts, levées, écluses, fond d'icelles, marchepied des deux côtés desdites rivières, maisons, bâtiments et généralement toutes les dépendances de ladite navigation ; à la charge par ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de dédommager lesdits seigneurs, si le cas y échoit, suivant la liquidation qui en sera faite par le sieur intendant de la généralité de Poitiers, sans que lesdits dédommagements puissent tomber sur l'espace des terrains que les riverains sont tenus de laisser, conformément à l'ordonnance des eaux et forêts, pour servir de marchepied auxdites rivières.

Que dans l'étendue desdites navigations sur lesdites rivières et canaux de jonction, les écluses, levées, chaussées, fond d'icelles, ponts, chemins, moulins, maisons et bâtiments, et généralement tout ce qui en dépendra, seront exempts de droits de francs-fiefs sans que ledit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause soient tenus de donner aucune finance.

Que les propriétaires des moulins construits sur lesdites rivières entretiendront les chaussées en tel état qu'il ne se perde point d'eau et feront ouvrir les bouchauds et empalements pendant le temps de la construction et réparation des ouvrages, à peine de 500 livres d'amende au profit dudit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, et d'être responsables des dommages et intérêts causés par le retard ; à la charge par ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de payer le chômage des moulins pour le temps de l'ouverture desdits bouchauds et empalements.

Et en considération de l'importance de l'ouvrage desdits canaux de jonction et de la navigation desdites trois rivières, et des grandes dépenses qu'il convient faire pour mettre le tout

en état, il demande qu'à l'avenir il ne puisse être imposé aucuns péages ni droits quelconques sur les marchandises qui seront voiturées sur lesdits canaux de jonction ou sur lesdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée que ceux qui étaient établis avant ladite navigation ; et que tous les ouvrages faits pour la construction desdits canaux ou servant à la perfection de ladite navigation sur lesdites rivières seront exempts des mêmes droits et franchises comme s'ils avaient été faits des propres deniers de S. M. et à cet effet exempts de mouvances, censives, justices de quelques seigneurs particuliers que ce soit, en les dédommageant si le cas y échoit; ensemble de tous droits de lods et ventes, quints et requints, amortissements et de tous autres droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts; pour l'exemption et amortissement desquels droits la dépense de la construction desdits canaux de jonction et navigation desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée tiendra lieu de suffisante finance et de raison légitime pour n'être pas reversible et réunie au domaine de S. M.

Et pour dédommager ledit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de la dépense de l'établissement des dits canaux et de la navigation et entretien d'iceux, il sera accordé dans l'étendue desdits canaux, et pour les droits de navigation et ponts, sur chacune desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée, telle somme qu'il plaira à S. M. de régler, suivant le tarif qui en sera attaché sous le contrescel de l'arrêt qui interviendra; lequel sera publié et affiché partout où besoin sera, avec défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de se servir de la navigation desdites rivières sans la permission dudit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, à peine de confiscation des bateaux et marchandises qui seront voiturés sur lesdites rivières et canaux, et de tous dépens, dommages et intérêts; sera enjoint à tous les propriétaires de bateaux et mariniers, pour éviter les fraudes, de se faire inscrire après en avoir obtenu la permission aux greffes de la juridiction desdits canaux et navigation, ce qui leur sera accordé gratis et sans frais par les juges et officiers.

Et pour entretenir de plus en plus le bon ordre, la police et

la justice dans l'étendue desdits canaux et navigation desdites rivières, et mettre le sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers et ayants-cause, en état de faire juger les contestations qui pourraient survenir pour raison d'iceux, il supplie S. M. de leur attribuer toutes justices hautes, moyennes et basses dans toute l'étendue desdits canaux de jonction et desdites rivières de Sèvres, Thouet et Vendée et leurs dépendances; auquel effet sera établi, au lieu le plus convenable pour l'administration de la justice, un juge, un lieutenant et un procureur fiscal, greffier, prison et concierge, le tout suivant les formalités prescrites par les ordonnances, pour connoître en première instance de tous les différends qui pourront naître tant en matière civile que criminelle et mixte, à cause des dégradations et délits qui pourront être commis dans tous les ouvrages et leurs dépendances, et des contestations qui pourront arriver sur les faits de police de ladite navigation, perception des droits et contravention à l'arrêt qui interviendra; lesquels officiers seront exempts de tutelle, curatelle, collecte et de toutes charges publiques et pourront juger par provision, nonobstant l'appel et sans préjudice d'icelui, jusqu'à 20 livres sauf l'appel au parlement de Paris; et fera percevoir lesdits droits de navigation, ouvrir et fermer les portes, garder les ouvrages desdites rivières.

Qu'il sera permis audit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de commettre autant de personnes qu'il jugera à propos, avec la permission de port d'armes et faculté d'exploiter et mettre à exécution tous mandements, ordonnances, sentences, jugements et arrêts concernant ladite navigation et conservation desdits ouvrages, circonstances et dépendances.

Et S. M. voulant favorablement traiter ledit sieur d'Arcemalle et étendre et augmenter l'utilité du commerce à ses sujets, ouï le rapport du sieur Orry, conseiller d'État et au conssil royal, contrôleur général des finances.

Le roi en son conseil, avant faire droit sur ladite requête, a commis et commet le sieur de La Fond, ingénieur de S. M. pour faire les nivellements, plan et devis nécessaires à l'établissement de la jonction et navigation desdites trois rivières, et ensuite par lui remis au sieur intendant de la généralité de

Poitiers, à l'effet de les communiquer à tous ceux qui peuvent avoir intérêt à contredire ladite entreprise, et de dresser son procès-verbal de leurs prétentions, dires et contestations en présence des sieurs d'Arcemalle et de La Fond, et d'envoyer le tout, avec son avis, au conseil, pour être ordonné par S. M. ce qu'il appartiendra.

A Compiègne, le 17 juin 1732.

DAGUESSEAU, CHAUVELIN, ORRY.

—

HILLERIN DE LA GROIX

AVOCAT DU ROI EN LA SÉNÉCHAUSSÉE DE FONTENAY

—

Charles-François de Hillerin, fils de François de Hillerin, seigneur de La Groix de Pissotte, près Fontenay-le-Comte, et de Marie-Perrine Chauvière, naquit le 30 novembre 1710, à cette terre, qui avait appartenu à l'un des frères de François Viéte, le premier mathématicien du XVIe siècle. Il fit ses humanités au collége des Jésuites de cette ville, et son droit à Poitiers. Son père l'envoya à Paris pour y suivre le barreau ; mais la jurisprudence ne fut pas la seule étude à laquelle il s'adonna. Il s'occupait aussi des sciences exactes, voire même de théologie : toutes les connaissances humaines lui devinrent familières. Doué d'une mémoire heureuse et d'un jugement sûr, il classa ce qu'il avait appris dans un ordre méthodique ; et il parlait de ce qu'il savait avec beaucoup de netteté et d'a-

grément. Il passa six à sept ans, dans la capitale, au milieu de savants et de gens de lettres, parmi lesquels était l'illustre Réaumur, membre de toutes les académies de l'Europe. Il s'était lié avec MM. de Hillerin, ses parents, qui jouaient alors un rôle actif dans le parti janséniste, et dont l'un était abbé commendataire de Belval, dans le diocèse de Reims (1). L'autre, archidiacre d'Orléans, est mort à l'âge de quatre-vingt-six ans, aumônier des Dames de Saint-Denis, en France. J'allai le voir au mois de novembre 1781 : c'était un vieillard d'une noble figure, sans barbe, mais avec toutes ses dents et une belle chevelure blanche, qui avait conservé toute la rectitude de son jugement. Il me dit, en parlant de M. de Hillerin de La Groix, qu'il l'avait vu naître et mourir, et qu'il avait été enfant toute sa vie, à la manière de l'Evangile. Les Dames de cette abbaye obtinrent, en 1786, une permission du roi pour le faire inhumer dans leur église, sur un mémoire rédigé par M. Dudoret, avocat du roi à La Rochelle (2). Ces deux ecclésiastiques donnèrent à leur jeune parent du goût pour les opinions et les écrits des illustres solitaires de Port-Royal, qui avaient été victimes de la haine des Jésuites. Depuis cette époque, le jeune de Hillerin, comme presque tous les membres de sa famille, cessa d'être l'ami de ces derniers.

Cependant son père faisait tous ses efforts pour le retirer de Paris, et le fixer auprès de lui. Il y réussit, en lui procurant la charge d'avocat du roi au siége de Fontenay (3). Je lui ai ouï dire que ce ne fut pas sans regret qu'il se rendit aux désirs de

(1) Le roi avait donné, en 1743, cette abbaye valant 12,000 livres de revenu, à Guy d'Hillerin, prieur de Mouzeuil, trésorier de l'église cathédrale de La Rochelle et visiteur général des Carmélites de France, qui mourut le 3 août 1767, âgé de quatre-vingts ans. Cet ecclésiastique s'était occupé des voies romaines du Poitou, et on avait fait une étude spéciale. On ignore aujourd'hui ce que sont devenues ses recherches. B. F.

(2) Depuis le sage édit de mars 1776, ce n'était plus qu'exceptionnellement et à des conditions fort onéreuses qu'on pouvait être enterré dans l'intérieur des églises. B. F.

(3) Dispense d'âge, en date du 16 août 1737, accordée par le roi Louis XV à Charles-François de Hillerin, pour se faire recevoir avocat du roi en la sénéchaussée de Fontenay. B. F.

son père. Il avait alors vingt-sept ans, et quelque temps après, il épousa, en 1739, demoiselle Marie-Louise Jeullin, qui avait de la jeunesse, de la fortune et de la beauté (1). Le nouveau magistrat sut honorer par ses talents le barreau de Fontenay, et s'attirer le respect et l'estime universels, par la manière dont il remplit son ministère pendant plus de trente ans.

Tous les de Hillerin se prétendaient gentilshommes; mais la branche dont il était issu avait dérogé à la noblesse. On l'engagea à se faire réhabiliter, puisqu'il avait des enfants mâles. Il trouva des titres pour y parvenir. François de Hillerin, conseiller au présidial de La Rochelle, qui était son oncle à la mode de Bretagne, lui en procura, et, vers l'année 1758, il partit pour Paris et y travailla à sa réhabilitation. Elle eut lieu, m'a-t-il dit, au Conseil d'Etat, en présence du Dauphin, père de Louis XVI (2).

(1) Dans une déclaration, du 19 juin 1666, rendue à l'Anguiller, en Chaché, appartenant alors à Pierre Legeay, seigneur de La Gétière, Jacques Jeullin, sr de La Hardière, lieutenant et juge ordinaire de la baronie des Essarts en Bas-Poitou, porte sa maison bâtie depuis peu, appelée *La Hardière*, qui fut autrefois Bodet, située en la ville des Essarts, composée de caves, chambres basses et hautes, cour, grange, écurie, toiteries, ruages et jardin par derrière; tenant d'une part à la venelle ou sentier qui conduit à La Coutardière; d'un bout au ruisseau qui descend du gardouer des héritiers Pierre Masson; d'autre part au jardin et ruage de la Maison-Rouge des Cicoteau.

Le 12 février 1680, Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, princesse de Piémont, reine de Chypre et baronne des Essarts, nomma pour son lieutenant et juge ordinaire auxdits Essarts, Jean Jeullin, avocat en parlement, à la place de Jacques Jeullin, sr de La Hardière, son père. — Le 7 septembre 1680, la même nomma le même Jeullin, sénéchal des Essarts, en remplacement de René Grassineau, sr de Coingarat. — Le 2 décembre 1715, la même encore, par l'entremise de son ambassadeur en France, nomma sénéchal des Essarts, Joachim Jeullin, sr de Panteuil (paroisse d'Auzais, près de Fontenay), avocat en parlement, à la place de Jean Jeullin, son père. Les lettres de provision apprennent que le sénéchal des Essarts avait dix livres de gages et devait verser mille livres au seigneur-baron, pour prix de son office; mais les épices et exemptions d'impôts en faisaient, d'autre part, un emploi assez lucratif. Joachim Jeullin prit possession, le 8 mai 1716. C'était le père de Mme d'Hillerin de La Croix. B. F.

(2) « Les srs Charles-François de Hillerin, avocat du roi en la sénéchaussée

Durant le séjour qu'il fit à Paris, il ne fut pas tellement occupé de cette vaine satisfaction, à laquelle on l'avait poussé comme malgré lui, et dont son mérite personnel aurait bien pu se passer, il ne fut pas, disons-nous, si préoccupé de cette chimère, qu'il renonçât au plaisir de s'entretenir librement avec les gens de lettres qu'il rencontrait. Car, étant venu à Versailles, la veille du jour où il devait présenter ses titres au juge d'armes, tandis qu'il se livrait, dans une auberge, au plaisir de la conversation avec un savant comme lui, un filou s'empara de sa petite valise, qui contenait quelque argent et ses papiers. Il faut l'avoir connu comme moi pour se faire une idée de sa bonhomie. Rentré dans ses foyers, il se défit, quelques années après, de sa charge, en conservant le titre d'avocat du roi honoraire que les membres du siége l'invitèrent souvent à remplir (1). Il l'a fait jusqu'à sa mort, arrivée au mois de décembre 1777, dans la soixante-sixième année de son âge.

M. de Hillerin n'a laissé, à la vérité, aucun écrit qui retrace son mérite ; mais il était fort en état de le faire. Quelques mois avant sa mort, dans la maladie de langueur où il était tombé, j'allai le voir à La Groix. Je le trouvai occupé à rédiger un mémoire pour un de ses amis, dans une affaire importante. Tout en continuant ce travail, il m'entretenait de son état et de sa fin prochaine, avec le calme et la fermeté d'un sage de l'antiquité. Il me lut ensuite ce qu'il venait d'écrire, en conversant avec

de Fontenay-le-Comte, et Jacques de Hillerin, capitaine au régiment royal (infanterie), frères, ont obtenu, le 2 décembre 1758, un arrêt du conseil des dépêches, le roi y étant, par lequel, vu les pièces et ouï le rapport, Sa Majesté a confirmé, maintenu et gardé lesdits C.-F. et J. de Hillerin, dans leur noblesse, comme issus en ligne directe de René de Hillerin, écuyer, s^r^ du Bois, qui vivait au commencement du xve siècle ; les a, S. M., relevé et relève, à cet effet, de l'omission des qualités de nobles faites par leur père. En conséquence, ordonne que tant lesdits s^rs^ de Hillerin, que leurs enfants et postérité nés et à naître en légitime mariage, jouiront de tous les honneurs, privilèges et exemptions dont jouissent les anciens nobles du royaume, etc. » *(Extrait d'un Mémoire autographe de C.-F. de Hillerin, pour lui et son frère, dans la collection de M. Benjamin Fillon.)*

(1) Lettres d'avocat du roi honoraire, en date du 10 décembre 1766, accordées par Louis XV, à Charles-François de Hillerin. B. F.

moi. Je fus étonné de la manière avec laquelle il avait su partager son attention entre des sujets si différents.

M. de Hillerin était encore très-bon généalogiste, et connaissait l'origine des grandes maisons de France. Il disait un jour au duc d'Olonne-Montmorency, qui était en exil à Fontenay pour ses désordres et qui y mourut deux mois avant lui : *Je connais peut-être votre généalogie mieux que vous;* ce qu'il lui prouva sur-le-champ. Il avait une connaissance parfaite des antiquités, de l'histoire et des familles du Poitou. J'ai beaucoup appris de lui à cet égard. Dreux du Radier en reçut de nombreuses communications, principalement relatives aux grands hommes de Fontenay, pour la rédaction de son excellente *bibliothèque historique et critique* de cette province. Il dut également être correspondant des *Nouvelles ecclésiastiques*, organe du jansénisme.

M. de La Groix, son fils aîné, à qui je demandais si son père n'avait absolument rien laissé d'écrit, m'a assuré l'avoir vu déchirer et jeter au feu un gros cahier de son écriture, peu de jours avant sa mort. Et sur la question qu'il lui fit, le bonhomme répondit : *Oh! ce n'est rien.* C'était peut-être des notes historiques et généalogiques sur son pays qu'il brûlait, dans la crainte qu'étant connues plus tard, elles ne fissent des ennemis à ses enfants. Il en a laissé cinq, trois garçons et deux filles. M. de Hillerin avait un frère, plus jeune que lui, qui embrassa le parti des armes. Il est mort chevalier de Saint-Louis, à Metz, où il s'était marié, et sans postérité. Celle de leur sœur, qui avait épousé M. de Vaudorel, existe dans la personne de Mme Rousse, femme d'un médecin de ce nom.

MERCIER DU ROCHER.

DESCRIPTION
DES RIVIÈRES DE FRANCE

Par J.-B. Papire Le Masson, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jonain.

—

LA CHARENTE

(2me article)

—

Quoique l'eau de la Touvre soit très-froide, on y pêche néanmoins des écrevisses, des anguilles, des lamproies, des brochets, des perches, des aubournes, des goujons, des épinettes, des truites pourprées, comme l'expriment les vers suivants du même auteur :

On n'est pas à mi-jambe entré dans ces eaux pures
Que voilà l'écrevisse, aux obliques allures,
Qui regagne la berge et ses trous protecteurs.
Elle offre aux cuisiniers un mets fin; aux docteurs
Un remède en son têt, en sa chair. Puis l'anguille,
Poussant et retirant son long corps, se tortille;
L'anguille, plat du peuple, et terreur des bambins,
Lorsqu'armés de sa peau, des pédants inhumains
Sur un dos tendre et nu font siffler les lanières.
Je dirai pourquoi seul cet hôte des rivières,
Au lieu de surnager, ainsi que tout poisson
Après la mort, descend, comme une pierre, au fond.
Voici l'énorme carpe et ses œufs innombrables,
Et sa langue, toujours délice de nos tables.

Et toi, fille des mers, murène aux gras anneaux,
Salut ! De la Charente enfilant les canaux,
Tu franchis, au printemps, les gués, les précipices,
Les cités et leurs ponts ; tu rampes, tu te glisses,
Et, malgré les courants et l'homme et ses efforts,
Tu viens de notre source augmenter les trésors.
Tu fais de nos marchés la plus chère denrée :
Le riche seul obtient ta saveur désirée.
Tu la perds dans la suite et tu baisses de prix.
Mais voilà le brochet. Malheur aux poissons pris
Entre ses fortes dents ! C'est le requin d'eau douce.
Et pourtant, ce n'est plus un mets que l'on repousse.
Autrefois, nul Français ne voulait y goûter ;
Les Allemands nous ont instruits à l'apprêter :
Maigre apport, en retour de leurs fréquents ravages !
Ah ! des perches plutôt célébrons les voyages,
Leur danse en chœurs brillants ; l'aubourne et son fretin
Peuplant la Touvre ; et toi, goujon, mince butin ;
Et toi-même, épinette, effaçant dans le sable
Ton corps jaune, petit, mais sain et délectable.
Mais parmi nos poissons reçois la primauté,
De par ton goût exquis et de par ta beauté,
O truite ! Ton écaille aux nuances dorées
Étincelle sous l'eau d'étoiles empourprées,
Et ta chair, blanche avant la nouvelle saison,
S'approprie au printemps l'incarnat du saumon.
Egale aux gros produits que l'Océan abreuve,
On ne te croirait pas l'hôte de notre fleuve ;
Aussi, tous les poissons te forment une cour,
Et, t'admirant nager, s'émerveillent autour.
Il n'est lac ni rivière où ton espèce abonde,
Et la Touvre te voit innombrable en son onde.
Le Tibre aux Lucullus offrait son loup marin,
Le Lucrin sa palourde, et Misène un oursin.
Sur tous ces mets fameux notre goût te couronne,
Sur tes sœurs du Léman et sur tes sœurs du Rhône.

Dans une poésie de Gabriel Carlon, intitulée *Angoulême*, on trouve encore ces vers sur la Charente et la Touvre :

Puis-je oublier ton fleuve, ô ville, ta Charente,
Poissonneux, frais, limpide, émeraude courante ?

Le vois-tu, ma cité, d'un gracieux contour
S'inclinant à tes pieds, qu'il baise avec amour?
Et la Touvre non loin, dont la double fontaine
Brille d'un croissant d'or, ainsi qu'un front de reine,
La Touvre, dont la truite embellit le flot pur
D'étoiles de rubis sur écailles d'azur.

De l'avis de tous les pêcheurs, la Touvre abonde en poissons excellents, surtout en truites, anguilles et écrevisses. On en donne pour raison qu'elle jaillit d'une source vive, extrêmement pure et fraîche, ce que cherche la truite en particulier. Aussi ce poisson s'y trouve meilleur et plus savoureux encore que dans la Charente. Les pêcheurs nomment la truite perdrix de la Touvre, comme tenant parmi les poissons le même rang que la perdrix entre les oiseaux.

Mû par ces raisons, vers l'an M, un comte d'Angoulême, usant de bienveillance et de libéralité envers les Moines de Saint-Cybard, leur concéda le privilége de pêcher dans la Touvre, par l'acte ci-après :

« Au nom de Dieu, Guillaume, comte d'Angoumois, surnommé Taille-Fer, s'est présenté dans notre chapitre; et là, pour le salut de son âme, de celle de son père et de tous ses parents, en présence de dom Bernard, abbé, et de tout le couvent, il a fait concession et donation à Dieu, à Saint-Cybard et aux Moines qui en ce lieu le servent, d'autant de poiss ons et d'oiseaux que, par peine et engins, un seul pêcheur en pourra prendre dans la rivière de Touvre, en tout temps; donation établie par la lanière appendue au présent parchemin. Et, en échange, il a reçu du susdit abbé, la très-renommée cuirasse que Gérard de Volvence dédia en mourant à Saint-Cybard, pour se faire Moine. Témoins aux présentes : Geslin, Gardrat de Vallée et plusieurs autres. »

Plus tard, le fils aîné du roi d'Angleterre, étendit ce privilége en faveur de l'évêque d'Angoulême, comme il suit : « Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Galles, duc de Cornouailles, comte de Chester : à notre amé le châtelain de Touvre, salut. Vous mandons de permettre au révérend père en Christ l'évêque d'Angoulême ou aux gens

à ce délégués par lui, de pêcher dans les eaux de la Touvre, avec deux barques et deux filets seulement, sans autre engin, en tout temps, excepté depuis la fête de Saint-André [30 novembre] jusqu'à la purification de la bienheureuse Vierge Marie, [2 février], chaque année; réservés intégralement tous droits de seigneurie, coutume et franchise de notre dit château, en ce point et en tous autres. Donné à Angoulême, le 18e jour du mois de mai, l'an du Seigneur 1365. *Signé* : Bergh. »

De cette pêche, il est fait mention expresse dans une transaction passée entre Hugues Brun de Lusignan, comte de la Marche, Isabelle, sa femme, fille d'Adhémar, comte d'Angoulême (et qui avait été reine d'Angleterre), Guidon et Geoffroy, leurs fils, d'une part; et Robert de Montbron, évêque d'Angoulême, d'autre part : « En toute l'eau, est-il dit, depuis le pont de Bourg sur Touvre jusqu'à la Charente, l'évêque et ses successeurs auront le droit de faire pêcher avec deux barques et deux filets, toutes et quantes fois bon leur semblera, hormis l'intervalle de temps entre la fête de Saint-André et la purification de la Vierge Marie. Cette pêche, en temps permis, leur sera exclusivement réservée depuis le pont de Touvre jusqu'à un peuplier qui est au-dessus de Magnac, près le jardin de Pécaud, vis-à-vis duquel sur l'autre rive est le port dit de Magnac. Le comte ne pêchera ni ne fera pêcher dans cet espace; mais il pêchera dans tout le reste de l'eau, et au-dessus du pont de Touvre; dans le temps où le comte pêchera, l'évêque pourra pêcher aussi. » Un exemplaire de ce traité existe dans le cartulaire épiscopal.

La Touvre a donc sa source dans un endroit auquel peut s'appliquer le demi-vers de Virgile « Au fond d'un golfe étroit. »

La population d'Angoulême, qui, toute voisine, y fait de fréquentes promenades, donne à ce lieu différents noms : Fontaine de Touvre, gouffre, abîme, vivier royal, parce que jamais on n'y pêche sans la permission du roi. Chacun s'empresse d'y mener ses hôtes et les étrangers curieux. L'onde jaillit avec tant de force qu'elle s'élève en bouillonnant, si bien que nul n'a le courage de s'y hasarder en bateau, sur deux points surtout les plus redoutés, où le bouillonnement est

le plus fort. L'étendue est presque celle d'un étang. L'eau est bleue.

Le courant élancé de cette source passe sous trois ponts de pierre, ceux de Ruelle, de Touvre et de Gondi. Après ce dernier, la Touvre se jette dans la Charente, au nord d'Angoulême; et là commence la navigation, qui procure au port de l'Houmeau, un commerce très-varié, surtout en bois, soit de construction, soit de merrain. C'est là aussi que le sel apporté de Limoges se distribue.

Non loin se voient les roches affreuses du haut desquelles fut précipité Saint-Cybard. Elles dominent l'abbaye dédiée en son nom. Il y a un pont de pierre très-anciennement construit pour s'y rendre. J'en trouve mention dans un privilége concédé autrefois à ce monastère, en cette forme et teneur : « Je, Ulgrin, comte d'Angoulême, donne à Dieu et à Saint-Cybard, à partir de la tête du pont de Saint-Cybard et du chemin public qui mène à Marcillac, la voie et la terre au bienheureux Cybard, nommée de Vaisnac, qui s'étend jusqu'au fleuve Charente; afin que les Moines de Saint-Cybard puissent y garder toute sorte de gibier, comme lièvres, lapins, faisans, perdrix, en tout domaine et propriété, sur ladite terre de Vaisnac, aussi loin qu'elle s'étend, à partir du pont. Je fais cette donation à Dieu et à Saint-Cybard, entre les mains de dom Elie, abbé, pour le salut et guérison de mon âme. *Signé :* Comte Ulgrin, Guillaume Foucauld, Itiers et Jean. »

L'Anguyenne, petite rivière, vient de la forêt de Dirac (1), coule de l'Est au nord et se perd dans la Charente au pied de la ville d'Angoulême.

Il en est ainsi de la Boême, qui arrose les paroisses de Vogesac et de Moustiers, et nourrit beaucoup d'écrevisses.

De l'autre côté de la Charente arrive la Noère, qui a sa source dans la paroisse ou archiprêtré de Bouillac, passe auprès

(1) Ce nom rappelle à tout le monde le marquis d'Argence de Dirac, qui correspondait, il y a juste un siècle, avec Voltaire, et lui envoyait d'Angoulême des pâtés de perdrix aux truffes, des saucissons, mais pas encore d'eau-de-vie. Tr.

de l'église et du cimetière de Saint-Cybard ou de Saint-Cybardeaux, comme dit le peuple, et traverse, sous un petit pont de pierre, la voie militaire de Bordeaux à Poitiers. Ce lieu ne tire point son nom des *eaux*, mais de l'*Yeuse*, espèce de chêne appelé *Elz* en vieux Gaulois, comme l'a écrit Lambert, évêque d'Angoulême en 1143, homme de sainte mémoire, au témoignage de Saint-Bernard, dans ses lettres.

L'Angoumois produit du safran, non pas en aussi grande quantité que le Lauraguais et l'Albigeois; mais cependant il en expédie bien 40 balles (terme de marchand) aux foires de Lyon ou ailleurs.

P. Jonain.

Les parenthèses sont du texte; les crochets de la traduction. S'ils contiennent des lignes entières, elles seront empruntées à Le Durbe par Le Masson, qui n'en avertit pas toujours. Tr.

CHRONIQUE

Il se prépare à Québec (Canada), chez Desbarets, imprimeur-libraire, une édition en trois volumes in-4°, avec cartes et plans, des voyages aux Indes de Samuel Champlain, sur le manuscrit original appartenant à M. Verret, de Dieppe. M. Delayant a publié dans cette *Revue*, en 1867, une série d'articles sur ce célèbre voyageur.

*
* *

Notre collaborateur, M. Dugast-Matifeux, a communiqué à l'Académie de Nantes, dans sa séance du mois d'août dernier, un précieux manuscrit du docteur Michel Duboueix, sur Clisson et ses environs, en l'accompagnant d'une notice sur l'auteur, qui était un médecin distingué. Ce manuscrit était venu, on ne sait comment, pendant la

révolution, aux mains de Volney, qui l'avait donné à Huet de Coetlizan, auteur de l'excellente *Statistique de la Seine-Inférieure.*

*
* *

Le représentant d'une famille dont le nom est justement honoré en Poitou, vient de s'éteindre dans le Maine. Bien qu'éloigné depuis longues années de la Vendée, son pays natal, M. de Lezardière a tout au moins droit à notre souvenir. Il est mort au Mans à l'âge de cinquante-huit ans.

*
* *

Dans sa séance solennelle du 20 août, l'Académie française, sur le rapport de M. Villemain, a décerné un prix de 1,500 fr. (fondation Monthyon) à M. Louis Audiat professeur au collége de Saintes, conservateur de la bibliothèque publique, et vice-président de la Société des arts, sciences et belles-lettres de cette ville, pour la deuxième édition de son livre publié par l'éditeur Didier, à Paris, *Bernard Palissy, étude sur sa vie et sur ses travaux*, in-12 de 480 pages.

Nous extrayons du rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie, le passage relatif à l'œuvre dont s'agit :

« ..... Une autre médaille de 1,500 fr., dit M. Villemain, est attribuée à la biographie de Bernard Palissy, de l'ouvrier inventeur qui parvint à la fabrication de l'émail. Cette vie de bon exemple, cette vie de travail et de souffrances, trouvant, à force d'épreuves, une matière nouvelle, et la faisant servir à des œuvres d'un art plus parfait, cette puissance de découverte qui, dans le fourneau du pauvre artisan, lui fit surprendre quelques vérités premières de la géologie, comme son esprit inculte, en s'exprimant, rencontrait l'éloquence, rien n'était meilleur à raconter, près de la statue qu'une ville de France (Saintes), élève à la mémoire de Palissy.

« Persécuté dans les troubles religieux, sauvé par son art praticien de la science dans des conférences populaires à Paris, puis mort à la Bastille, son nom représente une forme de génie à part dans le savant XVIe siècle. Peintre vrai, malgré quelques longueurs, son historien, M. Audiat, professeur au même lieu, recevra notre médaille littéraire près de la statue de Palissy.

Pour être complet, M. Villemain eut dû faire connaître la part, la grande part que M. Audiat a pris à l'érection de cette statue. Nous ne

voulons blesser personne, encore moins paraître faire la courte échelle à qui que ce soit, mais nous pouvons le dire, et le dire parce que c'est vrai, c'est à M. Audiat que Palissy doit aussi bien le monument qui s'élève à Saintes que le livre que l'Académie vient de récompenser. Les procès-verbaux des séances de la Commission, ainsi que la volumineuse correspondance sont là pour en témoigner.

*
* *

Le Conseil général de l'Allier, dans sa dernière session, s'est empressé de donner à M. Audiat une marque de sympathie, en lui votant un prix de 1,000 fr.

A quel propos, dira-t-on peut-être, cette *marque* de sympathie. Est-ce parce que M. Audiat est originaire de ce département? Est-ce une manière de le féliciter du succès qu'a obtenu son ouvrage sur Bernard Palissy, et de la récompense dont son livre a été l'objet? Cela peut, cela doit être.

*
* *

Dans la même séance de l'Académie où le nom de M. Audiat a été proclamé pour un prix de 1,500 fr., M. Bonneau a été honoré de la même récompense pour son ouvrage intitulé : *Mme de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables* (1). Nos lecteurs se rappellent-ils qu'au mois de janvier dernier nous leur annoncions (tout bas il est vrai et à titre de confidence) cette bonne nouvelle? — Peut-être — En tous cas, nous sommes heureux de le leur répéter.

NATHAN.

(1) Voir le n° de janvier 1868, p. 41, le compte-rendu de cet ouvrage dû à la plume de M. Amaury de Liniers.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

STOFLET ET LA VENDÉE, par Edmond Stoflet, *Pont-à-Mousson, typographie Bordes, rue Saint-Laurent. 1868.*

L'on pourrait peut-être considérer comme une indiscrétion ce compte-rendu d'une brochure destinée seulement à un petit nombre d'amis; mais l'auteur appelle, attend « les leçons de la critique, les conseils, les renseignements de la bienveillance. » Nous croyons entrer dans ses vues en lui soumettant une seule réflexion.

Nous comprenons les sentiments que doit éprouver M. Edmond Stoflet pour la Vendée, son enthousiasme pour le général des armées catholiques et royales auquel le relient les liens du sang et ses opinions politiques et religieuses. Mais nous désirerions le voir se retenir un peu sur la pente du lyrisme auquel il nous paraît se laisser aller avec un peu trop d'abandon. Le poète ne doit compte que de ses sentiments, l'historien doit toujours se rappeler que son rôle est tout autre; que chez lui, que pour lui l'imagination ne doit qu'obéir, que la vérité, la vérité vraie, celle qui se prouve et se justifie, doit être son seul, son unique guide. D'après ce que nous connaissons de la Vendée, d'après le résultat de nos études antérieures, d'après les quelques pages de la brochure de M. Edmond Stoflet, nous craignons qu'il ne subisse un peu trop le prestige du souvenir, qu'il ne se laisse éblouir par l'auréole de gloire de son parent. Il faut savoir dire la vérité quelque pénible qu'elle puisse être.

Que M. Stoflet accepte nos avis comme ceux d'un ami inconnu, la marche qu'il suit le conduirait infailliblement à un écueil contre lequel il irait se briser; que dans le travail définitif il sache percer le nuage qui l'environne et nous peigne la Vendée comme elle est; car telle qu'il nous la représente, elle est un peu figure de fantaisie.

*
* *

L'un de nos écrivains et publicistes les plus distingués vient de fonder à Angoulême un journal..... et littéraire, qui paraît le jeudi de chaque semaine. S'il n'y avait que la seconde partie du sous-titre, nous parlerions volontiers des *Lettres Charentaises* ; mais la première nous arrête. Bornons-nous donc à les annoncer.

*
* *

Éloges de M. Henri Grellaud, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, doyen de la Faculté de Droit, ancien maire de Poitiers, chevalier de la Légion d'honneur ; et de MM. Jolly, Jacquelin, Girault, avocats, décédés dans l'année 1867. Discours prononcé a la séance solennelle de la rentrée des conférences par Charles Giraud, avocat à la cour impériale, docteur en droit, secrétaire de la conférence. Poitiers, imprimerie A. Dupré, 1868.

L'ordre des avocats a éprouvé de cruelles pertes à Poitiers pendant l'année 1867. Déjà nous nous sommes associés à ses regrets en consacrant à la mémoire de MM. Grellaud et Jacquelin quelques mots dans cette *Revue*. M. Ch. Giraud s'est fait l'éloquent interprète de son ordre en racontant avec détail la vie de ces regrettés confrères et a proposé comme exemple à suivre, le dévouement au travail qui distinguait si éminemment MM. Jacquelin et Girault ; l'on se sent ému en pensant à tant d'espoir prématurément enseveli dans la tombe, et si l'on bénit la science pour tout ce qu'elle nous donne, l'on ne peut s'empêcher parfois de la maudire, quand on voit les désastreux effets de son entraînement sur de si belles intelligences.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Commençons par régler une partie de notre arriéré avec la *Société archéologique et historique de la Charente*, qui depuis longtemps ne nous avait donné signe de vie.

La séance du 21 mars s'est tenue sous la présidence de M. Planteau de Maroussen, doyen d'âge.

M. Trémeau de Rochebrune donne lecture de l'introduction à ses *Recherches anthropologiques et archéologiques sur le culte Phallique.*

M. de Rencogne communique une *Note sur une charte d'anoblissement accordée par un grand feudataire* en 1290 et justifie ce fait par plusieurs exemples, et contrairement à l'opinion de La Roque et autres écrivains que le roi seul pouvait anoblir (1).

M. le docteur Gigon donne communication d'un mémoire intitulé *Le Château de Touvre, ses souvenirs historiques et légendaires* et touche en passant la tradition qui a donné le nom de Ravaillac au château de Touvre et veut que l'assassin de Henri IV y ait pris naissance.

La mention de ce dernier fait donne lieu à une assez longue discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres et de laquelle il résulterait, d'après des recherches faites sur ce sujet par M. de Rencogne, archiviste de la Charente, que la position de la famille Ravaillac qui, paraîtrait-il, existe encore en Dauphiné, sous le nom de Ravailhard, était à Angoulême à la fin du XVIe siècle celle d'une maison aisée de la bourgeoisie.

*
* *

La séance du 20 avril est encore présidée par M. Planteau de Maroussen.

M. le docteur Gigon revient encore sur le lieu de naissance de Ravaillac et cite les œuvres du P. Garasse, et de ses recherches dans les œuvres de ce jésuite il conclut que c'est bien à Angoulême qu'est né ce célèbre criminel.

M. de Rochebrune rend compte d'une excursion faite par lui à Giget et des fouilles qu'il y a fait exécuter. La station qu'il y a examinée lui a paru importante, les grottes sont remarquables, mais la partie capitale à examiner consiste dans les sépultures creusées dans le rocher même, sépultures qu'il croit pouvoir attribuer au XIIe siècle.

M. de Rencogne dans sa *Nouvelle chronologie des maires de la ville d'Angoulême* s'est efforcé de combler les lacunes qui existaient dans les listes données jusqu'à ce jour des premiers administrateurs angoumoisins et ses efforts ont été suivis de succès, car grâce à ses re-

(1) Publié dans la Revue, année 1868, 1er semestre, p. 271.

cherches, il a pu ajouter un certain nombre de noms à ceux donnés par les écrivains ses prédécesseurs.

*
* *

M. Gellibert des Seguins, président, préside la séance du 22 mai, et fait passer sous les yeux de la Société divers autographes, un entre autres du célèbre Guez de Balzac et une collection de portraits angoumoisins.

M. de Rochebrune donne lecture d'un mémoire *sur l'ancienne église de Saint-Martin d'Angoulême et les objets mis au jour lors de sa démolition.*

Après avoir décrit l'ancienne église qui lui paraissait être du XIe siècle ou de la première moitié du XIIe, il signale deux statues et plusieurs tombeaux qui s'y trouvaient, et étudie des fresques découvertes dans un caveau funéraire. Mais le principal objet de son travail est l'examen des tombes et sépultures placées derrière l'église, ce qui ramène l'érudit écrivain à ses études de prédilection, celles qui le préoccupent sans cesse. D'après ses investigations il paraîtrait résulter que la majeure partie des individus inhumés dans ce cimetière avaient succombé à la lèpre ou à un virus morbide.

M. Callandreau dont nous avons annoncé le voyage en Italie pour y étudier sur place *La Maison Romaine*, donne d'intéressants détails sur son excursion archéologique et sur les faits qu'il a recueillis et constatés à Rome, à Naples et à Florence.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu le 6 août sa séance mensuelle sous la présidence de M. Lecointre-Dupont.

M. Bardy qui s'est livré à quelques recherches à propos de deux crânes antiques trouvés à Melzéard (Deux-Sèvres) demande quels caractères particuliers pourraient faire distinguer les sépultures Gallo-Romaines des sépultures Mérovingiennes. — La réponse est renvoyée à une séance ultérieure.

M. de Gennes continue la lecture de son important travail sur la coutume de Poitou.

M. Rondeau donne des renseignements sur un bulletin de la Société scientifique des Landes.

M. Lecointre-Dupont lit pour M. l'abbé Auber, absent, la suite de sa notice sur Saint-Martin de Vertou ; et enfin, M. Bardy reprenant la

parole fait un rapide compte-rendu du travail de M. Ch. Robert sur l'organisation des légions Romaines, publié dans le bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Parmi les dons offerts à la compagnie nous citerons, par M. J. Goudon de Lalande, une patente sur parchemin, en date du 6 juin 1654, scellée du sceau des doyen et chapitre de la cathédrale de Poitiers, pendant la vacance du siége épiscopal (DEC. ET CAP. EC. PIC. SE. VAC. 1654), portant expédition et ordre d'exécution par Cristophe Fauveau, official de Poitiers, délégué du pape Innocent X, d'une dispense de l'empêchement de consanguinité au 3° degré, en faveur de Jehan de Razes, seigneur de Verneuil (paroisse de Migné), conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général en Poitou, et demoiselle Marie Maquenot, sa nièce, accordée par une bulle en date des ides d'avril de la même année.

Par M. le baron Marc de Lassus, deux plaquettes réunies sous la même couverture; l'une intitulée : *la Carabinade du mangeur de bonnes gens à Messieurs de Poitiers*, 1614, satire contre l'esprit turbulent des Poitevins à cette époque; l'autre : *Tyrtæus aux François*, exhortation à combattre contre les Espagnols, dessous les ordres du duc de Savoie, fils de Christine de France et petit-fils de Henri IV.

Nous signalerons encore le premier cahier du tome xv des mémoires de la société d'archéologie de Zurich, contenant la description des monnaies gauloises trouvées en Suisse par M. H. Meier.

La médaille pictonne de Duratius y figure comme découverte dans le canton de Zurich, où s'est aussi trouvée la médaille qui porte les noms DVRNACOS-AVSCRO. M. Meier reproduit la supposition de l'identité du nom de Durnacos avec celui de Dumnacus, le chef qui vint assiéger Duratius dans Poitiers.

*
* *

Le bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest (2e trimestre de l'année 1868) vient de paraître.

Outre les procès-verbaux des séances, il contient : 1° Rapport sur les réunions scientifiques qui se sont tenues à la Sorbonne et rue Bonaparte à Paris, pendant le mois d'avril 1868, par M. Emile Beaussire.

2° Notice sur trois tableaux représentant la conversion du duc d'Aquitaine Guillaume X, par saint Bernard, dans l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux en 1135, par M. l'abbé Auber.

3° Note sur un éperon du XII° siècle trouvé au Bernard (Vendée), par M. l'abbé Ferd. Baudry.

4° Autre note sur un éperon de la fin du X° ou du commencement du XI° siècle, par M. l'abbé Baudry.

5° Description d'un porte-cierge en cuivre émaillé et doré du XIV° siècle, par M. Goudon de Lalande.

6° Le texte d'une lettre de Henri III, adressée à mess. Jean-Denis de Polastron, seigneur de la Hillière et de Saint-Cassian, gouverneur et sous-lieutenant général dans la ville de Bayonne et pays de Labour.

L'original de ce curieux document a été communiqué à la société par M. d'Hérisson de Polastron, conseiller de préfecture à Colmar.

A la fin se trouve une double planche de lithographie représentant les deux éperons décrits par M. l'abbé Baudry et le porte-cierge de M. de Lalande.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ACADÉMIE DE LA ROCHELLE. Section des sciences naturelles. Annales 1866-67. *La Rochelle, Mareschal*, 1868, 1 vol. in-8°, br. de 166 p. et gravures.

ALET (le Père V.), de la Cie de Jésus. La divinité de Jésus démontrée par un fait. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud*, 1868. in-12, 108 p.

AMAURY (Aug.). Guide à Clisson. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud, Paris, Hachette*, 1868. In-18 de 214 pages.

AUBER. Jean-Baptiste-Luc-Bailly, évêque de Poitiers. Notice biographique, suivie d'une notice héraldique, par Taupin-d'Auge. In-4°, 32 p. et grav. *Abbeville, Briez*, 1868.

BAUDRY (l'abbé Ferd.). Note sur un éperon du XIIe siècle, trouvé au Bernard (Vendée). *Poitiers, Dupré*, 1868, br. in-8°, planche.

BAUDRY (l'abbé François). Le Pontife roi. Le Calvaire de Pie IX. Hymnes. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud*, 1868. In-8° de 4 pages.

CHAUVET (Paul). La Proie et l'Ombre, comédie en un acte. *Nantes, imp. Mangin*, 1868. In-12, 59 p. — Représentée pour la première fois sur le Grand-Théâtre de Nantes, le 30 janvier 1868.

COUGNY (de). Lettre à M. de Caumont sur une excursion en Poitou. *Caen, Le Blanc-Hardel*, 1868. In-8°. — Extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen par M. de Caumont.

FAVRE. — Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois Poitevin et Saintongeois. In-8°, LXXXIV-360 pages. *Niort, Robin et Favre*, 1868. 8 fr.
Il a été tiré quelques exemplaires sur papier vergé à bras. 12 fr.

GARAL (Pierre de). Hamlet, traduit de Shakespeare. *Nantes, Mangin*, 1868. In-8° de 134 pages.

GELLIBERT des SEGUINS. — Discours prononcés aux Concours agricoles du canton de St-Amand-de-Boixe et de Confolens, les 1er et 16 septembre 1866. — *Paris*, 1868. Br. in-8°.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

HIPPEAU. — Le gouvernement de Normandie aux XVIIe et XVIIIe siècles. Documents inédits tirés des archives du château d'Harcourt. 9e partie. Evénements politiques, Nouvelles de la Cour, Parlement de Rouen, Assemblées provinciales, Convocation des états-généraux. Tom. v, in-8°. *Caen*, 1868. 7 fr. 50.

HUBANS (Mlle A.). Cours élémentaire de littérature, à l'usage des maisons d'éducation. *Nantes*, *imp. V. Forest et E. Grimaud*. *Paris*, *Delalain et fils*, 1868. In-12, 319 p.

LACOMBE (Ferdinand de). Le château de St-Germain-en-Laye. *Paris*, *Dumaine*. 1 vol. in-18 ang. 1 fr. 75

LETENNEUR (le D^r^). Traitement de la chorée par l'arsenic. *Nantes*, v^e^ *Mellinet*, 1868. In-8° de 11 p.

LORGERIL (Hippolyte de). Le vieux marinier. Récit breton (en vers). *Nantes*, *V. Forest et Grimaud*, 1868. In-8° de 15 p.

PARENTEAU (F.). Le Fondeur du jardin des plantes de Nantes et son confrère de Rezé ; attributions celtiques et gallo-romaines. *Nantes*, *V. Forest et E. Grimaud*, 1868. In-8° de 32 p. et 4 pl.

PÉHANT (Emile), conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes. Jeanne de Belleville, poème. *Nantes*, *imp. V. Forest et E. Grimaud*, 1868. 2 vol. in-18, 490 pages. 7 fr.

RICHARD (Alfred). Inventaire analytique des archives du château de la Barre. *Niort*, *Clouzot*, 1868. 2 vol. in-8°. 15 fr.
Quelques exemplaires sur papier vergé à bras. 25 fr.

SOUVENIR des fêtes de Redon, 18, 19, 20 janvier 1868. *Angers*, *Lachèse-Belleuvre et Dolbeau*. In-8° de 56 pages.

THÉZARD. — De la révision du Code pénal en Belgique. *Paris*, *Cotillon*, 1868. 1 vol. in-8°. — Extrait de la *Revue critique*, *de législation et de jurisprudence*.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

VARIÉTÉS

—

LES ÉGLOGUES ET AULTRES ŒUVRES POÉTIQUES

DE

JACQUES BEREAU, POICTEVIN.

A Poictiers, par Bertrand Noscereau, maistre imprimeur dans ladicte ville, MDLXV, pet. in-4° de 68 feuillets non paginés, excessivement rare.

—

Jacques Bereau, né en Poitou au XVIe siècle, a été un des poètes les moins connus de son époque ; aucun de ses contemporains n'a parlé de ses productions ; on n'en trouve de trace ni dans sainte Marthe, ni dans La Croix du Maine. Pourtant ses poésies, dans une époque où tout le monde s'occupe de réimpression, mériteraient mieux que l'oubli. Nous avons eu le bonheur de retrouver dans la bibliothèque de Niort un exemplaire de ses œuvres, celui-là même qui a fait partie de la bibliothèque de Charles Nodier, et nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue* en publiant la dédicace de son ouvrage et l'une de ses églogues.

Le volume comprend dix églogues sur *la calamité du temps, l'amour, les plaisirs de la vie rustique, les malheurs de la guerre et les douceurs de la paix ;* neuf odes, une gaieté, trois chansons un adieu à l'amour, et quarante sonnets sur divers sujets.

—

A très haut, très puissant et révérend père en Dieu, Mgr l'évêque de Luçon, Baptiste Tiercelin.

Mgr, je ne puis consentir à l'opinion de ceux qui, par un léger et téméraire jugement procédant, selon mon advis, à aucuns d'ignorance et aux autres d'envie, blament et rejettent entièrement l'estude et la poësie, soutenue, aimée et suivie par tant de gentils esprits et de grands et savans personnages, que leur autorité devroit faire baisser les sourcils à ceux qui se meslent de mesdire d'un si beau et noble exercice. Certes, le profit est divers et non petit, qu'en peuvent retirer ceux qui mesurent le profit, non par un gain pécuniaire, ains par l'honnesté et vertu. Mais encore qu'il n'en provint autre fruict, comme ils disent, que la récréation et le plaisir, ceux ne sont-ils pas à louer qui, après le travail de plus graves estudes, vont passer le tems avec Apollon et les Muses, et s'esbattent à lire et à faire des vers, au lieu que plusieurs cherchent leur récréation à moquer et brocarder aux tavernes ou au jeu des cartes et des dez. Aussi les calumnies de ces sévères censeurs, qui poisent toutes choses avec la balance de leur appétit et plaisir seulement, ont desjà esté tant de fois réfutées, que de les répéter et de mettre ici ce ne seroient que redites. Quand est de moy, j'ay tousjours dès ma jeunesse aimé les lettres humaines, et mesmement la poësie, et y ay employé bonne part de mes jeunes ans, à ce tiré par quelque instinct de ma nature. Car combien que le conseil de mes parens et amis m'ait sollicité à eslire, pour mon principal labeur et occupation, l'estude de la jurisprudence, et qu'en ce conseil je leur aie obéi, sous esprit de m'acquérir une honneste moyen, pour gagner quelque peu de bien et d'honneur entre les hommes, que de moy-mesme je connoissois ne pouvoir estre treuvé à la suitte des poëtes, vu le peu de compte que l'on fait d'eux au malheureux tems où nous sommes; si est-ce toute fois que je me suis tousjours cependant senti piqué de l'amour de ces plus douces lettres, et ce que j'ay pu dérober de tems à l'estude des loix césariennes,

je l'ay despendu à lire les poëtes grecs et latins, et, à leur imitation, me suis souvent efforcé d'escrire et composer plusieurs vers, desquels j'ay faict naguères un petit recueil, que j'ay osé mettre en lumière, sous l'autorité et faveur de vostre nom, et que vous prie, Mgr, recevoir d'aussi bon visage, que de bon cœur je prie Dieu vous donner en prospérité longue vie.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUES BEREAU.

—

Quand, mon prélat, quand pourray-je chanter
Toy, tes majeurs, tes vertus et leur gloire,
La consacrant au temple de mémoire,
Avecque un vers bravement façonné
Dessus le moule à Pindarre donné,
Par le sainct chœur qui habite Parnasse? etc.

(Eglogue I. THÉOPHILE. *Des infélicitez de ce tems.* Dédiée au révérendissime évesque de Luçon, Baptiste Tiercelin).

—

ÉGLOGUE III. MŒLIBÉE.

De la louange de vie rustique.

Pasteurs : MAURICET et GILLOT.

GILLOT.

Mauricet, que fais-tu, qu'est-ce que tu charpentes,
Tu travailles tousjours, tousjours tu te tormentes
Après quelque besoigne, et jamais ni le soir
Te voit, ni le matin, en oisiveté seoir.
Si éthique tu es, je ne le treuve estrange,
Si maigre et mal en poinct, l'avarice te mange.

MAURICET.

Je ne suis d'avarice époinct, mais je mourrois,
Gillot, si tout oiseux un jour je demourois.
J'ay fait à ce matin, depuis l'aube sonnée
Par le chant de noz coqs, un manche à ma coignée;
Après, j'ay estrillé et fait boire mes bœufs;
Puis j'ay tiré du foin que j'ay mis devant eux :
Et ce à quoi maintenant tu vois que je m'amuse,
C'est un joug, mon Gillot, que je dole et chapuse,
Pour apprendre à tirer deux beaux jeunes taureaux,
Que j'ay dedans mon taict encores tout nouveaux.
Je ne suis celuy-là qui se plaist à rien faire :
Je treuve à m'appliquer tousjours bien quelque affaire.
D'où viens-tu maintenant ?

GILLOT.

Je viens de voir les blés.

MAURICET.

Qu'en dis-tu ?

GILLOT.

Aperçu j'en ay moult de nublés,
Et si, hier au soir, ce tempestueux orage,
Qui tomba, y a fait un merveilleux dommage.

MAURICET.

Ce n'est un cas nouveau; ainsi communément
Avient qu'après avoir travaillé longuement,
A l'heure que pensons recueillir bonne année
D'huile, de blés, de foins et fertile vinée,
Voici le froid, le chaud, les mauvais vens venir,
Ou l'orage gresleux, qui nous fait devenir
A rien tout notre espoir.

GILLOT.

Il me semble, à vrai dire,
Que Dieu prend son plaisir, lançant d'en haut son ire,

A nous persécuter et nous rendre indigens,
Nous, pauvres laboureurs, par sus tous autres gens.

MAURICET.

Si ne faut-il, Gillot, pas entrer en colère
Pour cela contre luy, qui régist et tempère
Tout ainsi qu'il luy plaist; car sa grande bonté
Nous donne encores mieux que n'avons mérité.

GILLOT.

Il est vray; mais regarde aux estats de ce monde,
A part toy, Mauricet, dessous la sphère ronde
Il ne s'en treuve point (et si or je m'en plain,
Ami, pardonne-moi) de misères si plein
Et de maux, que celuy du laboureur champestre.
Nous n'avons nul plaisir, tousjours il nous faut estre
Au froid, ou bien au chaud; voire le plus souvent
Nous faut coucher dehors, à la pluie et au vent.
Et or que soit commune au bien de tous les hommes
Nostre peine, pourtant, malheureux que nous sommes!
Au lieu que devrions estre favorisez,
Nous sommes d'un chacun foulez et méprisez.
Le gendarme, pillard nous outrage et, par force,
Gourmande nostre bien; le caut marchand s'efforce
Nous tromper où il peut, et l'advocat s'esbat
A nous entretenir en procès et débat,
Pour avoir nostre argent. Mauricet, que t'en semble?
Serons-nous point tous deux d'un même avis ensemble?

MAURICET.

Gillot, si nous avons mal, travail et souci,
Nous avons du plaisir et du bonheur aussi;
Voires est nostre mal bien peu, si considères
D'autres estats mondains les diverses misères,
Et oncq pour malheureux, certes, je ne tiendray
L'estat des laboureurs, tant que me souviendray
Du prudent Mœlibée et tant que souvenance
J'auray des divins vers, qu'un jour, en ma présence,

Il chanta, dont il fit ces couteaux esbahir,
Qui eurent, avec moy, le bonheur de l'ouïr.
Mais c'est, tu le sais bien, maladie fort commune
Que l'homme n'est jamais content de sa fortune,
Ains de celle d'autruy est tousjours envieux ;
Ce que je dis pourtant ne te soit ennuyeux,
Car je ne le dis point afin qu'il te déplaise.

GILLOT.

Non fait-il, Mauricet, et si serois fort aise
De t'ouïr maintenant ces beaux vers réciter.
Mœlibée passoit tout autre à bien chanter,
Et rien il ne sortoit de son style admirable
Et de sa douce voix, qui ne fût mémorable.
O que cruelle mort grand dommage apporta
Aux champs d'ici autour, quand elle nous l'osta !

MAURICET.

Mœlibée estoit plein de grande expérience ;
Sur tout autre berger il avoit la science
De tout ce qu'ont écrit les Grecs et les Latins :
L'influence il savoit des hauts astres divins,
Les monuments des cieux et leur architecture.
Il savoit sur le doigt les secrets de nature,
Des herbes la vertu, et, pour quelle raison,
Aux négoces ruraux est propre une saison
Plus que l'autre. Il savoit les bons jours de la lune,
Et savoit à quels jours elle est plus importune.
Il savoit du soleil le tour rond et parfait ;
Il connoissoit les vents, et savoit d'où se fait
La gresle et le tonnerre. Aussi du deuil qu'ils prirent
De sa mort, nos beaux champs tous arides fanirent.

GILLOT.

D'un curieux désir attendant tu me tiens :
Je te prie, dis ces vers au moins, si t'en souviens.

MAURICET.

Je suis après, amy, mais attends que j'y pense ;
Y pensant, j'en auray plus certaine asseurance,

Tandis, allons nous seoir sous ce fresne ombrageux,
En franchise serons du serpent outrageux.
Que nature sur tous bienheureux a fait naître
Le laboureur des champs, s'il savait le congnoistre.
Comme le courtisan, des princes et seigneurs,
Par cent mille travaux, il ne quiert les faveurs.
Et n'a peur que de l'un l'envieuse malice
Luy oste en un moment le loyer du service
Qu'il a, avec devoir, fait en ses jeunes ans.
La cure et le soucy des affaires importans,
Qui, aux villes, l'esprit des magistrats consomme,
Ne luy font comme à eux, la nuit, perdre son somme.
Il ne se voit soumis au périlleux hasard
D'avoir le corps navré, pour gaigner le rempart
D'une ville ou d'un fort, ainsi que le gendarme,
Qui, oyant entonner sur le fifre l'alarme,
Y court et, terrassé, y demeure souvent.
Il ne se donne en proie à la fureur du vent,
Comme fait le marchand, qui pour néant lamente,
N'ayant plus le moyen d'échapper la tourmente.
Il n'a l'esprit tendu au soin d'aller quérir
Les perles d'Orient; il n'a soif d'acquérir
Et villes et chasteaux, de mendier offices,
De courir aux palais, de briguer bénéfices.
Ainsi passent plusieurs, avecque mille ennuis,
Par infinis dangers, et les jours et les nuits,
Cherchant je ne sais quoy qu'ils appellent richesse;
Mais le bon villageois, content de la largesse
Que lui donnent ses champs, tout son soin et désir
Est de les cultiver; en eux est son plaisir:
Il y porte fiance, il les lève et de graine
Les sème bien curée; il s'efforce et met peine
De tenir le blé net, que dedans il a mis;
Il en tire dehors les chardons ennemis.
Il regarde joyeux sa riante verdeure,
En tuyaux s'exhausser et croistre d'heure à heure,
Ainsi qu'elle se hérisse en épi florissant,

Sous le Cancre étéal peu à peu meurissant (1);
Et puis, quand il est meur, en gerbes il le plie
Et l'apporte dans l'aire, où il sépare et tire
De la paille le grain, sans repos assuré
Jusques à ce qu'il soit en son grenier serré.
Tantost, dans son jardin, pour son usage il plante
Sauges et hyssopiers; tantost par ordre il ente,
Dedans des sauvageaux, un poignant chateignier,
Un poirier, un pommier, un guindoux, un prunier.
O Dieu! de quel plaisir son âme est satisfaite,
Quand il goûte du fruit de l'ente qu'il a faite.
Ore il sème épinas, coucombres et poupons,
Et laitues et choux, feubves, pois et oignons.
Or de fumée armé et d'un linge en sa teste,
Le verras dérober les trésors de l'avette,
Qui murmure bien fort et crie tout autour,
Ce pendant qu'on lui pille et saccage sa tour (2).
Diray-je le profit que, de ses vaches pleines
Ou de veaux, ou de lait, il reçoit, et des laines
Qu'il tire, tous les ans, de ses tendres brebis,
Et desquelles il fait ses robes et habits?
Encor de toutes fleurs son jardin il émaille:
Il ordonne en ce lieu la marguerite, il baille
Aux œillets ce quarreau, il met en cestuy-cy
La guiroflée, après en cestuy le soucy,
En un autre encore l'idalienne rose;
Puis de toutes ensemble il relie et compose
Guirlandes et bouquets, et chapelez plaisans,
Qu'il donne à sa bergère, aise de tels présens.
Quelquefois il s'en va le long d'un val champestre,
Et là, de ses amours, voyant les aigneaux paistre,

(1) Pour Cancer, l'un des douze signes du zodiaque que les astronomes représentent par une écrevisse, et dans lequel le soleil entre le 21 juin de l'année.

(2) Pour ruche, formée d'un tronc d'arbre creux et dont, par conséquent, la forme était ronde comme une tour.

Chante plusieurs beaux vers ; puis, couché sur le bord
D'un bruyant ruisselet, à la fin il s'endort.
Parfois se promenant dessus la rive claire
Ou d'un étang profond, ou de quelque rivière,
Avecque l'hameçon qu'il jette dedans l'eau,
Il tire le brochet, le dard ou le barbeau.
Aux chaleurs de l'esté, il cherche la frescade,
Quand il est jour de feste, et, mangeant la salade
Avec ses compagnons, sous un umbreux vollier,
Boit d'autant du meilleur qui soit en son cellier.
Avenant la saison du plantureux autonne,
Il recueille ses fruicts et son vin il entonne,
Faisant haut résonner le lieu du pressouer
Du nom du bon devis qu'il se plaist de louer.
En hyver, quand le ciel de neiges nous menace,
Et que les grandes eaux se roidissent en glace,
Il chasse, et la perdrix sous la tonnelle il prend (1),
Ou l'araigne aux mauvis et aux merles il tend,
Ou, avecque ses chiens, le lièvre il empiette (2),
Ou à l'aisle d'un bois la bécasse il enrette (3).

(1) Avec ou sous la cage.

(2) Il force à la course.

(3) C'est-à-dire, au coin d'un bois, il prend la bécasse dans un rets. Il semble résulter, de ce que Bérault ne mentionne point le fusil parmi les engins dont se servaient les paysans pour chasser, que les armes à feu étaient encore bien rares dans les campagnes. Par contre, il devait y avoir alors beaucoup de gibier, car on n'en attraperait guère aujourd'hui de cette manière. Ce passage est d'ailleurs une confirmation de ce qu'on lit dans l'*Eglogue* précédente :

Si l'as à gré, nous irons à la chasse,
Or, du levraut que suivrons à la trace,
Or, du chevreul qui sera souvent pris,
Avec nos chiens isnetz (innés) et bien appris.
Les petits faons, jusque dans leurs repaires,
Nous oserons dérober à leurs pères ;
Secrettement dans le fort des buissons,
Nous fumerons les regnards et tessons,
Dedans les creux de leurs cachés tortues (terriers) :
Nous tendrons les lacetz pour les grues.

Quelle joie à celuy qui, ayant fait devoir
Ainsi le long du jour, s'en revient sur le soir,
De gibier tout chargé, à sa case rustique,
Où l'attend son ménage et sa femme pudique,
Qui, voyant revenu son cher amy tout las,
Luy appreste un beau feu et lui dresse un repas,
De lard, de noix, de choux et de bettes friandes,
Qu'il mange aussi content, que d'exquises viandes
Est un prince ou un roy. Et puis, le lendemain,
Va porter son gibier au marché, d'où la main
Il ne retourne vuide. O bienheureuse vie,
Que n'approche jamais l'avarice et l'envie!
Les bons hommes premiers vivoient jadis ainsi.
Ainsi, je crois, vesquit le vieux Saturne aussi,
Qui jadis apporta sur la terre féconde,
Ainsi comme l'on dit, l'âge d'or pur et munde.
Tu as, Gillot, ouï les vers, qui sont tout d'or,
Du prudent Mœlibée. Il me souvient encor
Du lieu où il chanta: tous deux dessous un tremble
Nous estions assis bas. Que t'en semble?

GILLOT.

O vers dorés et pleins de consolation!
Les oyant, content suis de ma condition,
Et plus aux grands estats d'envie je ne porte.
Je n'avois point encor compris en telle sorte,
Que je fais à présent, la recréation,
Le plaisir et soulas de l'occupation
Gentille, qui esbat la vie bocagère.
Fol, je pensois que fut la fortune et misère

En la saison, les merles et mauvis
Arrestera nostre araigne tous vifs;
Et les perdrix et les sottes bécasses
N'échapperont noz engins et tirasses.
En la saison, moy portant l'aubereau
Dessus le poing, toy un double gluau,
Pendu au bout d'une canne longuette,
Nous englurons la tremblante alouette, etc.

Combattant seulement le pauvre laboureur,
N'ayant des autres oncq le bonheur ou malheur
Pratiqué, comme toy, Mœlibée, qui la terre
De France avois circuy et toute l'Angleterre;
Qui avois veu le Pau, le Tibre et le Thesin,
Qui avois veu encor le Danube et le Rhin.
Mais tes vers me font voir que fortune cruelle,
Par les plus hauts estats, plus fort encor se mesle :
Si qu'en ce monde bas rien n'est qui s'exempter
Se puisse de ses coups, ne qui s'ose vanter
Parfaitement heureux. Maintenant, plus je prise
Le doux plaisir des champs, que la couronne mise
Sur la teste des rois.

MAURICET.

Gillot, doncques aimons,
Aimons-les, et, icy l'heur parfait n'attendons.
Lors nous serons heureux, quand en la verte plaine
Des champs élysiens, de plaisirs toute pleine,
Nous serons devalez. Là n'ont lieu, comme icy,
Les procès, la douleur, la crainte et le soucy;
Le tout vient à souhait. Là, le bon Mœlibée
Maintenant vit heureux, avec Alphésibée,
Damétas et Daphnis, et, sous les myrthes verts,
Les tenant par la main, danse au chant de ses vers.

LOYS DE LA BLACHIÈRE

Loys de la Blachière, né vers 1530 d'une famille honorable du Poitou, fut le troisième pasteur protestant établi à Niort (1). Il en fut chassé plusieurs fois pendant les guerres de religion et se retirait alors à La Rochelle, qui lui offrait un refuge où il était à l'abri des représailles qui eussent été exercées contre lui. Il s'y sauva en 1569, revint après la surprise de Niort, s'enfuit de nouveau pendant les troubles de 1580, et rentra en possession de son Eglise quelque temps après. Des dangers sérieux le contraignirent de s'en éloigner encore en 1585, à la suite de l'édit qui interdisait le culte prétendu réformé et ordonnait à ses ministres de sortir du royaume. Bravant la rigueur de cet ordre derrière les murs d'une ville qui servait de boulevard au protestantisme, de la Blachière écrivait de là au seigneur de Saint-Gelais une lettre virulente contre la ligue, où il exaltait ceux de son parti qui étaient tombés en combattant, poussait à la révolte et engageait à persévérer ceux qui résistaient encore : « Je vous exhorte, au nom du Seigneur, disait-il en finissant, que, de main en main, vous fassiez courir ces lettres pour estre vues et lues de tous ceux de l'Eglise, tant à la ville qu'aux champs. »

L'orage passé, Loys de la Blachière reprit la possession paisible de son ministère, et les Huguenots, usant de violence à

(1) Le premier fut Lafayole, en 1562, le second fut en 1569 Laforest, dont le ministère fut court. Nous ne comptons pas Pierre Boulay qui fut déclaré au concile provincial à Niort en 1561, « incapable et insuffisant d'estre esleu au ministère de l'Evangile pour s'y estre ingéré de son chef dans l'Eglise de Nyort ; » décision confirmée par le troisième synode national tenu à Orléans le 25 avril 1662 qui nomma à sa place le pasteur Lafayole.

leur tour, expulsèrent de Niort le clergé catholique et restèrent seuls maîtres de la place. C'est pendant cette période d'intolérance que le pasteur protestant fit bâtir, en 1591, un temple sur le vaste terrain acheté et usurpé en partie quinze ans auparavant (1).

Après l'abjuration d'Henri IV, le culte catholique fut rétabli à Niort. De la Blachière, qui y avait dominé seul pendant longtemps, supportait avec impatience le partage de l'autorité spirituelle et la contradiction irritait son cœur encore aigri par les sanglantes agitations du passé. Le calme nécessaire aux luttes de la pensée lui manquait; il s'y engagea néanmoins en 1595 et publia les notes échangées avec un théologien de l'Eglise romaine sous ce titre : *Dispute faicte par escript en la quelle Loys de la Blachière maintient que la Messe n'est point de l'institution de Jésus-Christ, contre J. C. Bulenger* (2), *prédicant selon la doctrine des Jésuites, qui soutient la messe estre un sacrifice expiatoire pour la rémission des péchés.* Niort, Thomas Portau, 1595, in-12 de pp. 317.

Son adversaire répliqua par une *Response aux calomnies et faussetés de Loys de la Blachière, ministre, à Niort, contre la*

(1) Ce vaste terrain était situé dans l'intérieur de la ville, entre la rue Saint-Gelais, la rue de Souché et les remparts. Le temple ouvrait sur la première de ces rues, non loin des Hospitalières, dont l'emplacement est aujourd'hui coupé par la rue de Beauchamp. La possession en fut disputée aux protestants par le curé et la fabrique de Saint-André pour la partie qui servait de cimetière, et pour une autre partie par l'abbé des Châteliers, qui réclamait une redevance annuelle de 3 liv. Ajoutons que le consistoire se tira des procès qui lui furent intentés et resta possesseur des lieux jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Ils furent alors confisqués, rendus à l'Eglise de Saint-André ou concédés à l'hôpital général, et devinrent le champ de foire obligatoire aux bœufs, cochons et moutons jusqu'à l'époque où ils furent vendus à des particuliers.

(2) Bulenger ou Boulenger était de Loudun. Etant entré chez les Jésuites en 1585 il fut professeur pendant dix ans dans leurs colléges, quitta la Compagnie et y rentra vers 1620, après une existence assez agitée. Ecrivain fécond, il est surtout estimé comme antiquaire. Dreux-Duradier lui a consacré un assez long article, où il n'est pas fait mention des ouvrages de controverse que nous relatons dans cette notice. H. Briquet en parle dans ses biographies, à la suite de son *Histoire de Niort*, t. II, art. DE LA BLACHIÈRE,

Messe, par Jules-César Bulenger, docteur en théologie, dédiée à Monseigneur le révérendissime évesque de Poitiers. Jean Blanchet, Poitiers, 1595, in-12 de pp. 286. Et l'ardent ministre riposta par une *Seconde Dispute faicte par escript, en la quelle Loye de la Blachière soutient qu'il n'a prononcé aucunes calomnies ny faussetés contre la Messe, ains toutes véritez, comme ennemie du sacrifice de Jésus-Christ qui ne l'a jamais instituée, contre J.-C. Bulenger, qui soutient la Messe estre un sacrifice, la désavouant à présent pour expiatoire*, Niort, Thomas Portau, 1596, 1 vol. in-12 de pp. 1000.

A la fin est produite une lettre de J.-C. Bulenger, du 12 juillet 1595, à de la Blachière, dans laquelle il le prie, s'il est en volonté de faire réponse à son livre, de s'abstenir d'injures, moqueries et calomnies, mais de répondre pertinemment et succinctement à ce qu'il propose et de ne pas lui imputer certaines fautes d'impression qu'il signale. Cette lettre se termine par ces mots : « Votre ami et serviteur en Jésus-Christ. » Ce qui ferait présumer que certains controversistes de ce temps-là étaient comme les avocats qui s'injurient à la barre et se tendent la main à la sortie de l'audience.

Le ministre, insensible à ces avances, fit suivre la lettre de son antagoniste de ce jeu de mots :

Quò plus creditis Jesuitis
Longe procul a Jesu itis.

qu'il traduit ainsi librement :

Plus vous croirez aux cafards Jésuites,
Loups déguisés, faussaires, hypocrites,
D'autant plus loin de Jésus vous irez,
Qui de la mort nous a tous retirés.

Cette boutade était une riposte au quadrin suivant que son adversaire lui avait décoché à la fin de sa *Réponse* :

DES QUATRE HUMEURS DU MINISTRE.

Ton erreur, ta fureur, ton orgueil et ton fard,
Qui t'égare et t'insense, et t'enfle, et te déguise,
Dévoïé, fol, superbe et feinct contre l'Eglise,
Te rend confus, felon, arrogant et cafard.

Ces citations sont un échantillon du genre : bornons-nous là.

Les deux écrits de la Blachière sont bourrés de citations des Pères qui dénotent une certaine connaissance des écritures; mais le goût et le jugement y font complétement défaut. D'aigres et de fades plaisanteries mêlées à un débordement d'injures prennent, sous sa plume, la place d'arguments sérieux. Les épithètes les plus grossières que fournissent les vocabulaires français, grec et latin, sont prodiguées en vers et en prose, depuis les titres jusqu'aux épîtres qui closent les volumes, à son adversaire, qui les lui rend dans le même langage et avec la même prodigalité.

Cette seconde dispute attira-t-elle une réplique de Bulenger? Nous l'ignorons; mais il en annonce l'intention dans un livre qui parut à cette époque sous ce titre : *Responce catholiqne au traicté prétendu orthodoxe de l'Eucharistie, imprimé à La Rochelle pour l'opinion des ministres, par J.-C. Bulenger, Loudunois, docteur en théologie, à Monseigneur l'illustre Cardinal de Sourdis.* Paris, Frédéric Morel, 1598, 2 gros vol. in-12. Dans l'avis au lecteur, il prévient qu'il garde à la Blachière, ministre à Niort, « une particulière responce, mais sans invectives. »

Il en avait déjà paru une, sans nom d'auteur, où ce programme n'est pas fidèlement observé. Dans cette *Responce aux arguments cornus du secretaire de Michau l'aveugle,* Poitiers, Aymé Mesnier, imprimeur de l'Université, 1595, in-18 de pp. 127, l'anonyme se dit disciple et escolier de Bulenger et se présente au lieu et place du maître pour abattre le caquet de l'auteur Michaut, rempli d'une audace éhontée non moindre que son ignorance. « Si l'escolier montre tant de lourdes fautes, qu'eut faict le professeur? Mais il ne l'a pas voulu par mespris, d'autant qu'un aigle ne se doit pas amuser à combattre les mouches. »

Qu'on juge du reste par cette courte citation.

Ce déplorable spectacle vu de loin inspire le dégoût. Le fanatisme insulteur, quels qu'en soient le mobile et le but, fait naître un sentiment pénible, et de semblables disputes sont de nature à en corriger; mais, hélas! l'esprit humain est toujours

le même, et les écrits les plus violents et les plus grossiers sont encore ceux qui ont le plus de lecteurs.

En 1601, on adjoignit à de la Blachière, vieux et infirme, Jean de Chauffepié, et le ministre batailleur s'éteignit en 1607, laissant ses deux fils pasteurs, l'un à Saint-Gelais, l'autre à Mougon.

L'aîné, Jean de la Blachière, desservait l'église de Cheylar, en Vivarais, en 1601, lorsqu'il composa l'*Histoire très-véritable et très-sacrée de la vie de Jésus-Christ Notre Seigneur, Fils unique de Dieu le Père, le quel il a envoïé en ce bas-monde pour estre le Médiateur et le Rédempteur unique du genre humain, tirée de mot à mot des quatre évangélistes, sainct Mathieu, sainct Marc, sainct Luc et sainct Jean,* avec cette épigraphe :

« Voici l'Agneau de Dieu qui oste les péchez du monde. » (Saint Jean, ch. I, v. 29.)

« Venez à moy, vous tous qui estes travaillez et chargez et je vous soulageray. » (Saint Mathieu, ch. I, v. 28.)

Niort, René Troismailles, 1605, 1 vol. in-8° de pp. 184.

Ce livre débute par une épître dédicatoire à son très-honoré père, datée de Cheylar le 16 juillet 1601. Après un avertissement au lecteur, on arrive au sujet. C'est une harmonie des Evangiles dont le récit de saint Luc forme la base et qui est empreint, d'un bout à l'autre, des sentiments de la piété la plus tendre et la plus sincère.

Jean de la Blachière fut, en 1603, nommé pasteur de l'église de Mougon qu'il desservit longtemps. Elle fut si prospère sous son ministère qu'il fallut par deux fois agrandir le temple, qui devint l'un des plus importants de la contrée. C'est encore là que le protestantisme a le plus de sectateurs dans les Deux-Sèvres.

Nous ignorons la date de la mort de Jean de la Blachière, mais il vécut vieux et sut toujours se concilier l'estime publique.

Le Vte de Lastic Saint-Jal.

LETTRE A M. NATHAN

Rédacteur du Bulletin Bibliographique de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*,

SUR L'USAGE ET L'ÉTYMOLOGIE DU MOT CHARTRE (1).

A Monsieur Nathan,

Par forme de gageure, je me suis avisé de justifier l'emploi du mot *chartre* que vous avez critiqué, comme c'était votre droit, en rendant compte de ma *note sur les Châtelliers*. Si vous voyez la moindre trace d'humeur dans cet article, je vous prie de le brûler ; ce serait me couvrir de ridicule de me montrer sensible à une critique aussi bénigne. Si vous n'y voyez pas autre chose qu'une fantaisie philologique que les lecteurs de la *Revue* me paraissent pouvoir comprendre, insérez-le, si vous voulez, dans votre prochain numéro.

Bien à vous.

LOUIS DUVAL.

(1) La note de M. Louis Duval nous paraît plutôt justifier qu'infirmer la critique assez bénigne du reste que nous avons cru devoir faire d'un opuscule que nos lecteurs auront sans doute oublié. — Si en effet, nous regardons en général l'étude des étymologies comme un champ ouvert à l'imagination, à moins qu'elle n'ait pour base une science profonde, nous sommes bien loin de ranger notre honorable correspondant parmi *les faiseurs de cascades*. Quant à l'orthographe *chastelier* que nous avons cru devoir adopter, elle nous semble — puisque l'on nous attaque sur ce point — plus rationnelle que château et châtelier ; car si nous ne nous abusons, ces mots dérivent de *castellane* et de *castellania*. — Ceci dit, nous donnons volontiers la parole à M. Louis Duval, laissant au lecteur à apprécier si les quelques pauvres lignes que nous avons consacrées à son travail méritaient bien une aussi longue critique.

NATHAN.

Monsieur,

Dans un numéro de la *Revue* publié il y a quelques mois, vous avez bien voulu signaler à vos lecteurs la publication d'un opuscule intitulé : *Note sur l'application de la philologie à la géographie du Bas-Poitou.* Je regrette que le défaut d'espace ne m'ait pas permis plus tôt de vous remercier ici de cette attention ; je suis heureux de pouvoir enfin m'en dédommager, (je n'ose dire vous en dédommager), en vous faisant part de quelques nouvelles remarques philologiques dont vous m'avez fourni l'occasion ou le prétexte.

J'avoue qu'après le malheur d'avoir vu mon titre d'ancien élève de l'école des chartes, imprimé avec une orthographe non conforme à l'orthographe officielle, par le typographe de la Société des antiquaires de l'Ouest, laquelle, comme vous le savez bien, n'a point coutume de soumettre à la correction des auteurs les épreuves de leurs mémoires, il m'a été pénible de me voir imputer par vous un aussi grave méfait. J'ai pourtant, comme vous le voyez, supporté cette peine avec assez de philosophie, et j'ai d'ailleurs parfaitement compris, que dans cette censure à mon adresse, il y avait une excuse pour vous, le même numéro de la *Revue* contenant une amende honorable pour quelques coquilles dont le poids vous paraissait un peu lourd. Vous me pardonnerez à votre tour de prendre pour texte de cette petite dissertation philologique un fait personnel déjà oublié. Je n'ai garde, en effet, de prétendre captiver l'attention en rappelant le souvenir d'une vieille querelle de mots : *Id populus curat scilicet !*

A vrai dire, si l'on prenait à la lettre le début de l'article bibliographique que vous m'avez consacré, il semblerait que vous êtes loin d'avoir ces recherches en si haute estime, car vous nous représentez les savants qui s'y livrent comme n'y voyant pour la plupart « qu'un moyen de montrer l'élasticité de leur imagination, une véritable science d'équilibriste, une cascade de tours de force. » Toutefois, je suis persuadé qu'il ne faut voir dans cette phrase qu'une boutade d'un goût douteux, et qu'au fond vous admettez que l'on peut être sérieux et

de bonne foi, même en traitant des questions d'étymologie. J'en ai la preuve dans ce *glossaire poitevin* qui se publie sous vos auspices dans la *Revue* même, et dans lequel j'ai eu occasion de relever quelques étymologies bizarres, il est vrai, mais données fort sérieusement.

J'ai aussi à vous adresser un reproche grave, c'est de n'avoir pas su, dans l'article en question, éviter vous-même le défaut que vous m'avez reproché, c'est-à-dire l'usage de formes inusitées. Il est bien loin le temps où l'on écrivait *chasteau, chastel, chastelet*, et certes ce n'est pas dans les écrits des archéologues qui ont eu occasion de traiter de ces restes de fortifications ou d'habitations (1) antiques dont la présence est indiquée sûrement par la dénomination caractéristique de *châtellier*, que vous avez trouvé l'usage de l'orthographe *chastelier* dont vous avez cru devoir vous servir. Vous conviendrez que dans ce fait se trouve une inconséquence qu'il n'est pas facile de s'expliquer, et qui est bien faite pour dérouter la sagacité des lecteurs.

Au sujet de ce malheureux mot *chartres* qui, lui non plus, n'est pas autre chose qu'une forme vieillie, et qui peut-être, à ce titre, méritait de votre part plus d'indulgence, voici ce que je trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouvelles observations, ou guerre civile des François sur la langue* (Paris, J.-B. Langlois, 1688).

« M. Ménage convient que s'il fallait s'en tenir à la raison de l'étymologie, il faudrait dire CHARTES, parce que les Latins de qui nous avons emprunté ce mot disaient : *charta; mais qu'on dit cependant* CHARTRES, *les* CHARTRES *de France, garde des* CHARTRES, *le trésor des* CHARTRES, *et que M. Dupuy n'est pas à imiter dans ce qu'il a toujours dit* CHARTES *dans son traité des chartes du roi.*

« Et moi je dis qu'on n'en doit pas croire M. Ménage, quand il ne veut pas qu'on imite M. Dupuy en cela. *Chartes* est conforme à l'étymologie, comme nous venons de voir; il ôte l'équivoque qu'il y a entre *chartres* pris pour prison et maladie, ce qui

(1) QUICHERAT. De la formation française des noms de lieu, p. 54.

n'est pas une petite raison. Enfin une personne très-savante dans les *chartes* du roi commme M. Dupuy trouve à propos de dire plutôt *chartes* que CHARTRES, il l'en faut croire absolument, *peritis in arte credendum* ! D'ailleurs, M. de Mézeray, ce savant secrétaire de l'académie, ne dit jamais que *Chartes* dans sa belle histoire de France, etc. Que ne se contentait-il de faire remarquer, comme je fais ici, que nos auteurs sont partagés sur l'usage de ces deux mots, que ceux que nous venons de nommer sont pour *chartes*; mais que M. Patru, M. de Froidmont qui a fait l'*Abbé commendataire*, le P. Bouhours et plusieurs autres sont pour CHARTRES.

« M. Ménage lui-même convient qu'on les dit tous les deux, mais il voudrait préférer le dernier à l'autre, en quoi, le sieur Richelet a été de son avis; mais comme M. Dupuy, bien loin de favoriser ce dessein, n'a jamais voulu mettre CHARTRES dans son traité, c'est ce qui a mis aux champs M. Ménage et lui a fait dire qu'il fallait se donner bien garde de l'imiter, ne s'apercevant pas qu'il préfère lui-même *chartes* à CHARTRES... M. Ménage aura donc été semblable en cette rencontre à ce prophète qui, croyant prononcer des malédictions, ne donnait cependant que des bénédictions. »

Cette citation un peu longue, n'était peut-être pas inutile pour faire connaître l'état de la question : elle montre que si les législateurs du langage affectent parfois un ton tranchant, leurs décrets ne sont pas pour cela sans appel. Ainsi, il ne serait pas difficile de prouver qu'au siècle de Louis XIV, quoiqu'en dise l'auteur de la *Guerre civile des Français sur la langue*, l'usage le plus général prescrivait de prononcer et d'écrire *Chartres*. Nous avons vu que Bouhours et Patru, Ménage et Richelet se prononçaient positivement pour l'emploi de cette forme; à ces autorités on peut ajouter l'ex-académicien Furetière, qui, dans son excellent *Dictionnaire*, non-seulement adopte la forme *Charte*, mais condamne la forme opposée comme vieillie : « CHARTRE, vieux titre ou enseignement, etc. On a dit aussi autrefois *Charte*. » L'académie elle-même, en dépit de l'opinion influente de Mézeray, son secrétaire, qui eut une grande part dans la rédaction du *Dictionnaire*, laissa sagement aux Français

la liberté de prononcer *Chartres* ou *Chartes*, à leur dévotion, et la première de ces formes fut même placée au premier rang. Dans les éditions subséquentes rien ne fut changé à cette disposition et dans les éditions publiées dans notre siècle on voit encore en tête de l'article figurer la forme qui vous a semblé si étrange.

En dépit de l'euphonie et malgré l'exemple du roi Louis XVIII qui en 1814 donna au contrat constitutionnel qu'il jura en présence des représentants de la nation, le nom de *Charte* en souvenir de la *Magna Charta* que les barons anglais imposèrent au roi Jean-sans-Terre, un très-grand nombre d'écrivains ont continué à écrire *Chartre* même après la restauration (1). C'est ainsi que dans un livre classique, le *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts,* M. Bouillet définit *Chartrier* « le lieu où étaient déposées les *Chartres* d'une même maison » et *Cartulaire* « un recueil de *Chartres.* »

Ce qui est plus curieux, c'est que l'École des Chartes ait été nommée dans des documents officiels *École des Chartres.* Il est même à remarquer que, dans l'ordonnance royale contresignée Salvandy, qui a réorganisé l'École en 1847, c'est la forme *Chartres* qui a été officiellement adoptée.

Chartre n'en paraît pas moins, aux yeux de ceux qui s'attachent à l'étymologie, une forme irrégulière, renfermant un *r* parasite, et cette raison a pesé d'une façon décisive dans la condamnation portée contre elle. On trouve cette opinion nettement exprimée dans le *Thresor de la langue françoyse* de Ranconnet, revu par Nicot (Paris, David Douceur, 1606, in-f°). Ménage, lui-même, tout en faisant ses réserves en faveur de l'usage,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi,

dit Horace, n'en reconnaissait pas moins que *chartre* venant de *charta*, devrait logiquement s'écrire *charte.* M. E. Littré, dont l'autorité est si grande en matière de linguistique, n'est pas

(1) Béranger. *Chanson* (l'Enfant de Bonne Maison). — Chateaubriand. *Etudes historiques,* (Introduction). — Roquefort, *Diction. étymologique* (Dédicace à M. J. J. Champollion-Figeac, conservateur des Chartres et diplômes de la bibliothèque du roi), etc.

d'un avis différent. En effet après avoir assigné pour étymologie au mot *charte* le latin *charta*, il ajoute : « Dans la forme *chartre*, l'*r* vient d'une assimilation fautive avec le mot *chartre*, prison. »

Or, cette dernière remarque me paraît renfermer une erreur, qui mérite d'être signalée. Je profiterai aussi de cette occasion pour faire observer que si M. Littré assigne avec probabilité pour étymologie au mot *châtre*, signifiant prison, le latin *carcerem*, la même dénomination appliquée à un certain nombre de noms de lieux, paraît avoir une origine différente. Nous trouvons, par exemple, dans trois communes du département des Deux-Sèvres, aux Hameaux, à Louzy et à Taizé des vestiges d'enceintes militaires désignés sous les noms de la Chartre ou la Châtre. Or ces noms nous paraissent évidemment dérivés de *castrum* de même que Châtres, (1) qui a pris le nom d'Arpajon (Seine-et-Oise) en 1720.

Quant à la forme *chartre*, signifiant ancien titre, il n'est pas nécessaire de recourir à la supposition d'une assimilation fautive avec son homonyme signifiant prison, pour s'expliquer son origine. On sait que le latin avant d'arriver au français a passé fréquemment par des diminutifs inconnus à la langue classique. C'est ainsi que *soleil* a pour antécédent immédiat non pas *sol*, mais *soliculus*, et *pareil*, *pariculus*. *Chartre* paraît être le produit d'une transformation analogue de *charta*, devenu *cartula* dans le latin du moyen âge. Cette suppression d'une voyelle intermédiaire entraînant le changement de *l* ou de *n* en *r* est d'ailleurs un mode de contraction dont on pourrait citer de nombreux exemples :

Apostolus,	apôtre.
Speltula,	épeautre.
Epistola,	épître.
Titulus,	titre.
Capitulum,	chapître.
Scandalum,	esclandre.

(1) Quicherat, *De la formation française des noms de lieu*, p. 72.

Vandalus,	Vendre (Port-Vendres)
Cumulare,	encombrer.
Cophinus,	coffre.
Diaconus,	diacre.
Pampinus,	pampre.
Tympanum,	timbre.

Le type *cartula* est d'ailleurs suffisamment indiqué par le rapprochement des mots chartre et chartrier, ce dernier ayant évidemment pour antécédent immédiat *cartularium*, forme qui elle-même suppose l'usage du diminutif *chartula*. La diplomatique vient d'ailleurs sur ce point en aide à la philologie, car elle nous apprend que jusqu'au xe siècle on employait les noms de *chartula* ou *chartaela* de préférence à celui de *charta* (1).

Il me paraît donc hors de doute que M. Littré s'est trompé sur l'origine de cette forme, et les erreurs sont si peu nombreuses dans son *Dictionnaire* que je n'ai pas cru inutile de signaler celle-ci. Vous m'accorderez d'ailleurs que si la question peut sembler indifférente au public et même à quelques lecteurs de la *Revue*, elle ne saurait l'être pour un ancien élève de l'École des Chartes et particulièrement pour votre très-humble confrère en philologie.

Louis Duval.

(1) Devaines. Dictionnaire de diplomatique.

ROLES SAINTONGEAIS

—

ÉLECTION DE LA ROCHELLE

—

CAPITATION DE 1750

—

NOBLESSE

—

Rolle de répartition, etc.

	1749	1750
La dame v^e^ MAUCLERC.	**10 l.**	**10 l.**
Domestiques	**1**	**1**

A cette famille appartenait Marie-Honoré-Raimond de Mauclerc, marié à Marguerite-Angélique d'Auray de Brie, née à La Rochelle en 1782, fille de René-Alexandre d'Auray, comte de Brie, sgr d'Artigues, Landraye et Monlieu, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite-Angélique Gaudin de Landraye. De ce mariage, plusieurs enfants : 1° Edouard-Alexandre de Mauclerc, marié, sans enfants, habitait Surgère ; 2° Gustave-Auguste-Edouard de Mauclerc ; 3° Marie-Ours-Amédée de Mauclerc, doit avoir épousé d^lle^ de Brasine, et a longtemps habité Lafond près La Rochelle ;

4° Marie-Louise de Mauclerc, mariée à Charles-Louis, baron Vast-Vimeux, général de brigade, député au corps législatif, etc ; 5° Marie-Elisabeth-Clara de Mauclerc, mariée (1829) à Louis-Joseph Boussés de la Grange, capitaine de grenadiers au 60e régiment de ligne, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur ; 6° Antoinette-Charlotte de Mauclerc, mariée avec Auguste-Arnaud Dubourg, décédée depuis longtemps.

Le fils aîné de la dame DE SOURDON	5	5
Domestiques	1	

Probablement Claude-Philippe Huet, sgr de Sourdon, l'électeur de 1789, à La Rochelle, né en 1719 et marié en 1771.

La dame ve du sr TREMBLAY, à Saint-Jean de Liversay	3	3
Domestiques.	1	1
La dame ve du sr MIGNONNEAU.	2	2
Domestiques	1	1

Des Mignonneau, srs de Louche, qui portaient : *d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un croissant de même, et accompagné de 3 étoiles d'or.*

La dame ve PROU.	10	10
Domestiques	1	1

La famille Prou, Proust ou Proux, issue de Jean Prou sr de Fief-Buot, maire de La Rochelle en 1620, et maintenue en 1667 en la personne d'Hélie Proust, médecin, doit être la même que celle des Proux de Mont-Roy qui comparaît à l'assemblée électorale de 1789.

Le sr comte DE CULANT-CIRÉ	60	60
Domestiques.	4	4

René-Alexandre, marquis de Culant, sgr baron de Ciré, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, né en 1717, marié (1744) à Marie-Hélène-Marguerite Bady de Dourlers, fille d'Antoine Bardy de Dourlers, grand-bailli d'Avesnes, et de Catherine Rouillon de Castagne, dont Charles-Alexandre de Culant, capitaine de cavalerie, marié (1768) à Elisabeth-Lucie Petit du Petit-Val. René-Alexandre était fils d'autre René-Alexandre de Culant, marié à Saintes (1710) à Jeanne d'Aiguières, dame de Lisle et du Frignan, fille de Louis d'Aiguières, sgr du Frignan en Provence, et de Geneviève de Meaux, dame de Lisle. — Culant : *d'azur, au lion d'or, l'écu semé d'étoiles de même.* Famille éteinte.

Le sr LANOUE, père.	20	20
Domestiques	2	2
Le sr LANOUE, fils	40	40
Domestiques	3	3

Ce dernier devait être Henri-Auguste Baudouin de la Noue, marié (1746) à Marie-Thérèse de Culant, sœur du comte de Culant qui précède; il vote en 1789.

Le sr DEMIRANDES DES PORTES, fils. . . .	20	20
Domestiques.	2	2
Le sr DEMONTILS-DE-SAINT-VIVIEN. . . .	3	3
Domestiques.	1	1
Le sr DE MARIGNY.	25	25
Domestiques.	2	2

Est-ce Gaspard de Bernard, sgr de la Motte et de Marigny, marié à La Rochelle (1712) avec Su-

zanne Bernon, veuve de Pierre Harouard; ou leur fils, Gaspard-Pierre-Alexandre de Bernard de Marigny, marié (1740) à Marie-Monique de Raymont? Celui-ci fut père de Gaspard-Augustin-René de Bernard de Marigny, commandant en chef de l'artillerie vendéenne, qui périt si tragiquement en 1794.

La ve du s[r] VILSON.	10	10
Domestiques.	1	1

Sans doute Marie Véronneau, mariée à Louis de Vilson, écuyer, s[r] de La Roche, et qui en aurait eu : 1° Nicolas de Vilson, écuyer, sgr de La Roche; 2° Marie de Vilson, mariée à Jean-François Petit, écuyer, sieur du Petit-Val. Vilson : *d'azur, à 3 flanchis d'or, au lion couché du même, en chef.*

Le s[r] DEGAALON	10	10
Domestique.	1	1

Peut-être Jacques de Gaalon, sgr de Saint-Martin-de-Villeneuve, qui vote, à La Rochelle, en 1789? ou son père, Albert de Gaalon, sgr de Villeneuve, marié à d[lle] Nadeau, et fils de Jacques de Gaalon, sgr de Villeneuve, et de N. Giraudin. Cette famille originaire de Normandie, s'est établie en Saintonge depuis le siége de La Rochelle, auquel prit part Jacques de Gaalon qui se maria (1630) à N. d'Aubigné dont il eut : Pierre de Gaalon, sgr de Villeneuve, marié à d[lle] de La Voyrie, aïeul d'*Albert*, précité.

La ve du s[r] PINEAU.	15	15
Domestiques	1	1
Le s[r] PINEAU.	10	10
Domestiques.	1	1

Probablement Marc-Auguste Pineau, garde de la marine vers 1752, et plus tard enseigne des vais-

seaux du roi (1761) lorsqu'il prit le commandement de la frégate l'*Opale* après la mort glorieuse du marquis d'Ars dont il était le second (voir *Charles, marquis d'Ars*, par A. de Barthélemy, Nantes 1866). Il était fils d'autre Marc-Auguste Pineau, écuyer, et appartenait à une ancienne famille de La Rochelle, qui avait fourni à cette ville plusieurs maires depuis le XVIe siècle. Armes : *d'argent, à 3 pommes de pin de Sinople.*

La ve du s^r^ DE LA TREMBLAY.	30	30
Domestiques.	2	2
Le s^r^ DE LA TREMBLAY, fils.	20	20
Domestiques	2	2

De la famille Jouin de la Tremblays? ou des Robin de la Tremblaye? La première hypothèse est la plus probable.

La dame v^e^ DELAGRANGE, à Cran.	10	10
Domestiques.	1	1

Son mari devait être de la même famille que Jacques de La Grange, s^r^ de Clergue, condamné comme *usurpateur* par Bégon (1700), et qui se sera fait relever de cette condamnation? Armes : *d'azur, au lion d'argent, une trangle du même brochant au-dessous de la tête du lion.*

Le s^r^ DEFAVAUD, au Breuil-la-Réolte	3	3
Domestiques.	1	1

Calais de Favaux, famille maintenue par Colbert du Terron (1668), et représentée à l'assemblée électorale de La Rochelle en 1789.

Le s^r^ DE GOUET, près Mauzé.	20	20
Domestiques.	1	1

La d^lle BÉRAUDY.	20	20
Domestiques.	2	2

Lainé (*Nobiliaire de La Rochelle*) écrit Berrandy et fait descendre cette famille de Martin de Berrandy, s^r de Beauséjour, élu maire de La Rochelle en 1611. Armes : *d'azur, au chevron accompagné en chef de 3 étoiles rangées, et en pointe d'un chien surmonté d'un cœur, le tout d'or.*

La ve du s^r DUVIGNAU.	3	2
Domestiques.	1	1

Peut-être la mère de Marc-Antoine Duvignau, qui vote à La Rochelle, en 1789?

La ve du s^r GALLIFET	20	20
Domestiques.	4	4

Probablement Marie-Marguerite-Suzanne Huet, fille d'Antoine Huet, sgr du Rivau et de Granzay, capitaine des vaisseaux du roi, et de Suzanne-Henriette Béraudin. Elle épousa (1709) Philippe de Gallifet, chevalier, sgr de Granzay et du Rivau (par sa femme), alors lieutenant de vaisseau, et depuis capitaine d'une compagnie franche de la marine et lieutenant des maréchaux de France au pays d'Aunis. D'après La Chenaye des Bois, elle serait décédée dès le 26 mars 1740, ce qui doit être une erreur typographique pour 1750. Son fils, Philippe-Christophe-Amateur de Gallifet, baron de Dampierre, sgr de Granzay, mestre de camp du régiment de la Reine, brigadier des armées du roi, mort en 1759, devait être le même que le comte de Gallifet, membre associé de l'Académie de La Rochelle en 1752, marié (1756), à Marie de Lévis ; il n'en a laissé que deux filles, dont l'aînée a épousé (1772) Louis-François-Alexandre de Gallifet, son cousin.

Le s^r DE SAINT-MARSAULT.	12	12
Domestiques	2	2

Sans doute Louis-Henri-Alexandre Green de Saint-Marsault, sgr de l'Herbaudière, Cramahé, Fontchauveau, mort le 16 février 1752, marié le 9 décembre 1731 à Suzanne de Compaing.

La ve du s[r] TULLERON.	5	5
Domestiques.	1	1

On trouve François Tulleron, fils, conseiller au présidial, en 1698.

Le s[r] GAUDIOU DE LAVANNERIE, à Ardillière.	30	30
Domestiques.	5	5
La ve du s[r] MOUCHARD DE CHABAN. . . .	3	3
Domestiques.	1	1

Sans doute Suzanne Cothonneau de Millefleurs, mariée, en secondes noces, à Isaac-François-Marie Mouchard de Chaban, écuyer, sgr de Croix-Chapeau, La Garde, etc., conseiller-secrétaire du roi, dont deux filles : 1° Marie-Anne-Louise-Mouchard de Chaban, mariée à Claude Mouchard de Chaban, son cousin-germain, major des gardes françaises; 2° Marie-Anne-Françoise Mouchard de Chaban, née à Croix-Chapeau (1738), mariée (1753), à Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, chef d'escadre. (Voir *notice sur Rivedoux*, par M. Phelippot).

Le s[r] DORMAT.	40	40
Domestiques.	4	4
La ve du s[r] DE SAINT-QUENTIN	20	20
Domestiques.	2	2

Est-ce la mère de Louis-Gabriel Ancelin de Saint-Quentin, député suppléant aux Etats-Généraux (1789), pour la sénéchaussée de La Rochelle?

Le s[r] DELAGARDE-AUX-VALETS	50	50
Domestiques.	3	3

On trouve François-Henri Harouard, écuyer, sgr de Saint-Sornin, qualifié aussi sgr de La Garde-aux-Vallets, en 1768. Il était fils d'Etienne-Henri Harouard du Beugnon, sgr de La Jarne et de Saint-Sornin, secrétaire du roi, et de Louise-Marie Bonneau, et se maria (1762) à Françoise-Esther de Saint-Estève, fille de Bruno de Saint-Estève, commissaire provincial de la généralité de La Rochelle, et de Françoise Blavout, dont il eut : Henriette-Aglaé Harouard de Saint-Sornin, mariée à Charles-Cosme de Meynard, à qui elle porta cette terre de La Garde-aux-Vallets.

Le s[r] DE LUCHET-DE-LA-RIVIÈRE.	3	3
Domestiques.	1	1
La dame v[e] du s[r] DE LA RIVAGERIE	10	10
Domestiques.	1	1

Ce doit être Marie *Sibille* (peut-être fille de Guillaume Sibille de Milan, conseiller au présidial en 1685), mariée à Etienne-Auguste Viette, écuyer, s[r] de La Rivagerie, enseigne des vaisseaux du roi, dont le fils, Etienne-Auguste Viette, écuyer, s[r] de La Rivagerie, conseiller au présidial, épouse, 1748, alors âgé de 30 ans, Marie-Geneviève Valin, âgée de 18 ans, fille de René-Josué Valin, avocat au présidial, procureur du roi à l'Amirauté (le célèbre jurisconsulte), et d'Anne-Marie-Françoise Pichard. — Viette de La Rivagerie : d'*argent, à la bande d'azur, accostée de 3 tourteaux de gueules.* (*Armor.* de Bretagne), famille représentée, notamment par M. A.-H. Viette de La Rivagerie, capitaine au 3e dragons.

Le s[r] DE VILDON, à Mortagne	30	30
Domestiques.	3	3

Serait-ce Antoine de Villedon de Courçon, sgr de Mortagne-la-Jeune, né en 1733, à Angoulême, dont la veuve, Marie-Suzanne de Villedon, vote par procureur à l'assemblée de La Rochelle en 1789? — Il n'avait alors que 17 ans, et si c'est par suite de son mariage qu'il vint s'établir à La Rochelle, tout porte à croire que le contribuable dont il s'agit devait être plus tôt son beau-père.

Le sr DUPETIT-VAL, l'aîné.	30	30
Domestiques.	2	2

Jean-François Petit, écuyer, sr du Petit-Val, marié à Marie de Vilson. Il était fils aîné de François Petit, sr du Petit-Val, écuyer, conseiller et procureur du roi au bureau des finances de La Rochelle, né à Paris en 1653, et d'Esther de Bernon qu'il avait épousée, à La Rochelle, en 1693, et fut père de : 1° Marie-Anne Petit du Petit-Val, mariée (1751) à Jean-Antoine Carré, écuyer, sgr de la baronnie de Sainte-Gemme (en Poitou), conseiller et secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, dont nombreuse postérité; 2° Marie-Anne-Louise Petit du Petit-Val; 3° Marie-Agathe Petit du Petit-Val, mariée (1765) à Pierre-Etienne-Louis Harouard, écuyer, sgr de La Jarne, Buzais, etc., conseiller du roi et son lieutenant-général au siége de l'Amirauté de La Rochelle; 4° Marie-Paule Petit du Petit-Val.

La ve du sr VÉRONNEAU.	10	10
Domestique.	1	1

Benjamin Véronneau, sr de La Serrie, avocat au parlement, fut, en récompense de ses services et de sa fidélité pendant la Fronde, anobli par lettres données à Poitiers en 1651, et signées *Louis*, de Loménie et Molé. Il fut père d'Antoine Véronneau, père lui-même de : Hélie-Laurent Véronneau, écuyer, sgr de La Serrie, lieutenant-

particulier, assesseur criminel au présidial, maintenu en 1702, et veuf, avant le 26 avril de la même année, de Catherine Poirier, fille de Martin Poirier, et de Catherine Cailleteau, dont il avait eu Marie-Catherine Véronneau de La Serrie, mariée (1702) à Jean-Joseph de Livenne de Balan, lieutenant au régiment du roi, et probablement aussi un fils, dont la veuve aura été employée au présent rôle. — Véronneau : *d'argent, à la rivière d'azur, chargée de 10 bars contournés d'argent.* Nous pensons qu'au lieu de *bars*, il faudrait lire dans le blason, *vérons*, petit poisson du genre goujon, dont le nom, *véron* ou *vairon* (*varié*), cadre mieux avec des armes parlantes.

La ve du s^r^ DE MARCOGNET, à Fouras. . . . 10 10

Domestiques. 1 1

Est-ce la femme de Nicolas Binet, s^r^ de Marcognet, gouverneur particulier de La Rochelle, décédé en cette ville, le 30 août 1717?

La ve du s^r^ RÉGNIER DE LA ROCHE. . . . 3 3

Domestiques. 1 1

La d^lle^ DE LA SERRIE. 10 10

Domestiques. 1 1

Fille ou petite-fille d'Elie-Laurent Véronneau, s^r^ *de La Serrie*, lieutenant particulier, assesseur criminel au présidial de La Rochelle en 1681, déjà mentionné plus haut.

Le s^r^ DE SAINT-ESTÈVE, commissaire provincial des guerres à La Rochelle, attendu qu'il a payé en cette qualité sur un rôle particulier . néant

Domestiques. 3 3

Bruno de Saint-Estève, écuyer, conseiller du roi, commissaire provincial de la généralité de La

Rochelle, chevalier de Saint-Louis, natif de Saint-Martin de l'Ile-de-Ré, mort à La Rochelle (avril 1771), âgé de 72 ans, marié 2 fois : 1° à Marie-Renée-Françoise Racine; 2° à Françoise Blavout, et laissant au moins deux enfants : *A.* Joseph-Louis-Stanislas de Saint-Estève, écuyer, commissaire provincial des guerres à La Rochelle (l'électeur de 1789); et *B.* Françoise-Esther de Saint-Estève, issue du second mariage et mariée (1762), âgée de 20 ans, à François-Henri Harouard de Saint-Sornin, écuyer, sgr de Saint-Sornin et de La Barre, âgé de 30 ans, fils d'Etienne-Henri Harouard du Beugnon, écuyer, secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, sgr de La Jarne, et de Louise Bonneau.

La ve du s^r^ BUTLER, lieutenant de l'Amirauté. .	10	10
Domestiques	2	2

Jean Butler était maire de La Rochelle en 1739.

Le s^r^ DEVALMINIÈRE.	60	60
Domestiques.	4	4

Sans doute Etienne-Marie-Georges de Cacqueray de Valmenier, né à Rochefort (1729), électeur à La Rochelle en 1789. (Voir l'ouvrage de M. de la Morinerie).

La dame v^e^ du s^r^ DEBEAUMONT	10	10
Domestiques	2	2

Serait-ce Victoire de Gabaret, nièce du lieutenant-général des armées navales, seconde femme de Joseph-Henry de Beaumont, seigneur d'Eschillais, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ?

Le s^r^ DEMURSAY, seigneur de Mauzé	100	100
Domestiques.	6	6

Des Valois, sgrs de Villette et de Mursay, alliés aux d'Aubigné, et qui portaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent, au chef du second, chargé de 3 roses de gueules ?* — A cette famille appartenait Philippe de Valois, marquis de Villette, lieutenant-général des armées navales et du gouvernement du Poitou, cousin germain de Madame de Maintenon, et père d'Henri-Benjamin de Valois, marquis de Mursay, colonel des dragons de la Reine, tué à Steinkerque (1692).

Ce dernier avait épousé Magdeleine-Geneviève de Beaumont, fille de Henri de Beaumont, maréchal de camp, sgr de Gibaud, d'Usseau, etc., et de Marie de Salignac de la Mothe-Fénelon

La d^lle DEBOMIEUIL	3	3
Domestiques	1	1

Bonneuil ?

Les d^lles DE L'HERBAUDIÈRE	3	3
Domestiques	1	1

Doivent être sœurs de Louis-Henri-Alexandre Green de Saint-Marsault, sgr de L'Herbaudière, mentionné plus haut. Elles paraissent avoir été six : 1° *Marie-Anne* vivant en 1767 ; 2° *Marie-Céleste*, id. ; 3° *Louise*, id. ; 4° *Charlotte-Dorothée*, id. ; 5° *Henriette-Charlotte*, mariée à Charles-Adrien de Buzelay, morte en 1803 ; 6° *Madelène*, morte en 1799.

Le s^r DEMERIC, à l'Houmeau.	10	10
Domestiques	1	1

De la famille Méric de Bellefon, représentée à La Rochelle en 1789. — On trouve N. Méric, contrôleur-général des finances au bureau de cette ville en 1698.

Le s[r] DE LA LIMANDIÈRE, l'aîné	10	10
Domestiques	1	1
Le s[r] DE LA LIMANDIÈRE, le jeune	5	5
Domestiques	1	1
La dame v[e] du s[r] marquis de NARDAILLAC, à Ferrière	50	50
Domestiques	4	4

Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin, dame de la baronnie de Nuaillé, mariée (1741) à François du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Symphorien, etc., mort en 1748, suivant M. de la Morinerie, et dès 1741, suivant M. Beauchet-Filleau. Elle était fille de Charles-Germain Le Mastin, comte de Nuaillé, sgr de Courson-Ferrières, brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, et d'Aimée-Louise de La Rochefoucauld-Surgères. — Pour la descendance, voir l'ouvrage de M. de la Morinerie.

La dame v[e] du s[r] DE VOULTRON, lieuten[t] de vaisseau.	6	6
Domestiques	1	1

Nicolas de Voutron, famille représentée à La Rochelle en 1789.

La dame v[e] du s[r] LEMOINE, secrétaire du roy .	60	60
Domestiques.	4	4
Les enfants du s[r] LEMOINE, secrétaire du roy .	60	60
Domestiques	2	2
Le s[r] DEMONBRUN, à Vérines	10	10
Domestiques	2	2
La d[lle] DE LAVAUX-MARTIN, aux Urselines. .	3	3

De la famille Durand de La Vaux-Martin qui a fourni plusieurs maires à la ville de La Rochelle. Elle était peut-être fille de Louis-René Durand, s[r] de Lavaux-Martin, maire en 1728, et sœur de Louis Durand de Lavaux-Martin, maire en 1751?

La dame v[e] du s[r] DE VENTIS ou (SENTIS)? aux Urselines.	3	3
Les d[lles] DEGABARET, aux filles de Ste-Claire.	10	10
Domestiques	1	1

Seraient-elles filles de Gabriel de Gabaret de Saint-Sorlin, et de Suzanne Harouard? ou de Jules, marquis de Gabaret, sgr des châteaux d'Angoulins et de Jousseran, maréchal-de-camp, et de Marie-Jeanne des Bordes, qui assistent (1744) au mariage, à La Rochelle, de François-Henri Maynard du Pont de La Pierre? On trouve aussi Marie-Anne-Bruno d'Hastrel, née en 1688, morte en 1729, mariée à Jules, marquis de Gabaret, sgr d'Angoulins, maréchal-de-camp. Ce dernier se sera peut-être marié deux fois, à moins qu'il ne soit le père du précédent. Gabaret : *d'azur, à l'étoile d'argent, accompagnée en chef d'une gerbe d'or, et en pointe d'un croissant de même.*

Le s[r] DUCLUZEAU, seigneur Delandray. . .	30	30
Domestiques	2	2

Evidemment de la famille Gaudin du Cluzeau et de Landray; par où l'on voit malgré les doutes de M. de la Morinerie, que les Gaudin du Cluzeau et de Ternant, sont les mêmes que ceux de Monlieu-Landray.

Le s[r] DUPONT DE LA PIERRE.	20	20
Domestiques.	2	2

François-Henri de Maynard, chev., sgr du Pont de

La Pierre, capitaine au régiment royal infanterie, fils de Jacques Maynard, chev., sgr de Sainte-Flayve, et de Marguerite-Bénigne de Saudouin, dame du Pont de La Pierre. Il était né à Luçon et avait épousé à La Rochelle (1444) Marie Broussard, fille de Daniel Broussard, et de Marie de Béraudy.

Le s[r] DE SOCIANDO	20	20
Domestiques	2	2
Le s[r] DELACOUDRAYE.	30	30
Domestiques.	2	2

Est-ce Jean-Baptiste-Jacques-Daniel de Loynes, marquis de La Coudraye de Luçon, gouverneur des ville et château de Fontenay-le-Comte, marié à Henriette-Rose Barraud, dame de la Rivière en Nalliers ? Il en eut : 1° Denis-Louis-Jacques-Nicolas de Loynes, marquis de la Coudraye, capitaine de cavalerie, écuyer de Madame, gouverneur de Fontenay-le-Comte, marié (1770) à La Rochelle, avec Marie-Charlotte-Joséphine Carré, dite Mlle de La Serrie, fille de Jean-Antoine Carré, sgr-baron de Sainte-Gemme, et de Marie-Anne Petit du Petit-Val, dont postérité actuellement représentée par Gaspard de Loynes, marquis de La Coudraye, célibataire, habitant les Sables d'Olonne ; 2° Charles-Henri-Ferdinand de Loynes, abbé de La Coudraye, clerc du diocèse de Luçon, bachelier en Sorbonne ; 3° Louis-Auguste-Aimé de Loynes de Boisbaudron, chevalier de La Coudraye, député de la noblesse du Bas-Poitou aux états-généraux de 1789, mort en Russie.

Le s[r] DE THORAINVILLE.	10	10
Domestiques.	1	1
La d[lle] REGNIER, l'aînée	3	3

Fille ou sœur de Joseph-Honoré Régnier, cons[r] au présidial en 1740?

Le sr VALLIET, commissaire provincial des guerres, employé dans la généralité de La Rochelle, attendu qu'on lui retient la capitation sur ses appointements. . . . . Néant.

Domestiques 1 1

Ce nom est évidemment mal écrit pour Viallet, dont un maire de La Rochelle, Guillaume Viallet (1700, 1711, 1716).

Le sr DE CASTELPÈRE, le jeune 15 15

Domestiques 1 1

Probablement des Brunet de Castelpers de Panat, qui portent : *D'or, au lévrier rampant de gueules, à la bordure componée d'argent et de sable de 16 compons*. Une famille Genibrouse prit aussi le nom de Castelpers dès le XVIIIe siècle, et compte encore des représentants dans le Gers.

La dlle DE JONQUIERS. 10 10

Domestiques 2 1

Le sr DEVOULTRON 30 30

Domestiques 2 2

Est-ce Henri-Hubert Nicolas de Voutron, depuis chef d'escadre des armées navales, né (1714), décédé (1780) et marié (1730) à Marie-Françoise Astier?

La dame DE MONT-ROUAN. 20 20

Domestiques 2 2

Le sr COTTIBY 3 3

Domestiques 1 1

Sans doute de la même famille que Samuel et Rivet-Joseph Cottiby, avocat du roi au présidial de La Rochelle en 1662 et 1688.

Le s[r] DE JUNQUIÈRE	10	15
Domestiques.	2	2
Le s[r] DE LA BRESSIÈRE, major.	3	3
Domestiques.	1	1

Somme totale du présent état, treize cent soixante-quinze livres. . . . . 1375[l]

Quatre sols pour livre, deux cent soixante-quinze livres. . . . . 275[l]

Fait et arrêté par nous, intendant susdit, à La Rochelle, le vingt décembre mil sept cent quarante-neuf.

Signé : DE BLAIR DE BOISEMONT.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

ROUSSEAU CHEZ Mme DUPIN, *comédie en un acte et en vers*, par Georges Renouard (1).

J'ai parfois entendu que Phébus Apollon
Etait mort ou dormait sur le vert Hélicon (2).

Je n'en crois rien. A mon avis, Phébus n'est ni mort ni endormi, et si parfois il déserte Paris, son séjour de prédilection, nous sommes assurés de le retrouver en province.

(1) *Saint-Jean-d'Angély, typographie Eug. Lemarié.*
(2) Emile Augier, *Ode à Ponsard.*

Aujourd'hui, c'est encore un poète de la province, M. Georges Renouard, qui, sur les traces de la Muse, s'est aventuré dans le sacré vallon pour nous en rapporter une comédie dont la donnée est empruntée à une page des *Confessions de J.-J. Rousseau*.

Il n'appartient pas à la critique de discuter les préférences qui guident un auteur dans le choix de son sujet : ce choix doit rester libre ; mais l'usage de la liberté peut n'être pas heureux, et nous pensons qu'au point de vue de l'art M. Georges Renouard n'a pas été très-bien inspiré.

Rousseau est-il vraiment un personnage de comédie? Jaloux de surpasser Montaigne en hardiesse, il s'est « très-volontiers peinct tout entier et tout nud » (1) dans ses *Confessions;* or, je ne vois rien dans ce livre qui réponde au but de la scène comique :

Castigat ridendo mores.

Mais enfin, et puisque M. Georges Renouard nous y convie, entrons chez Mme Dupin.

Rousseau, « pauvre rimeur à gage » (2), rêve des Charmettes, des « jours d'autrefois » (3), hélas !

... Tout est mort! bien mort! Le temps heureux s'enfuit
Comme un soleil d'hiver qui tombe dans la nuit (4).

Pourtant il aime ! il aime avec ardeur, et se surprend à dire :

Je demeure ébloui devant la profondeur
De ses yeux, et je n'ose, étant par trop timide,
A mon amour contraint lâcher jamais la bride (5).

Il s'agit des *yeux* de Mme Dupin : la jeune femme entre en scène avec sa sœur, Mme d'Arty, juste au moment où Rousseau, enhardi, vient de signer une déclaration en forme, et de rendre la main à son Pégase qui porte Cupidon en croupe.

Mme Dupin passe, presque dédaigneuse ! Qui sait? parfois

La hautaine devient soumise (6) !

(1) *Les Essais*, l'Aucteur au Lecteur.
(2) *Rousseau chez Mme Dupin*, scène I.
(3) id. id.
(4) id. id.
(5) id. id.
(6) V. Hugo, *les Voix intérieures*, IX.

Mme d'Arty, qui a conscience du danger, reste, embrasse d'un long regard ces deux enfants — le Dieu et Rousseau — et finit par arracher à Rousseau, avec un gage, la promesse d'un prompt départ.

Survient, sans être annoncé, M. de Thresme, fort épris de Mme d'Arty, fort impoli envers Rousseau

Ce cuistre qui se pose en moderne Apollon (1).

Heureusement pour Rousseau, l'arrivée du prince de Conti lui ménage une douce vengeance, et lui fournit l'occasion de sortir le front haut,

Non sans avoir jeté
Son dernier anathème à la Société (2).

Délivré de son prétendu rival, M. de Thresme s'assied tranquillement « au bord du Tendre » (3) — je veux dire aux pieds de Mme d'Arty — et j'entends entr'eux ce charmant colloque :

DE THRESME.

Madame.

Mme D'ARTY.

Vous boudez!
Et ce sentiment là, Monsieur, est des plus laids.

DE THRESME.

Mais je ne boudais pas... je croyais,...., je vous jure.

Mme D'ARTY.

Si, si, vous boudiez.

DE THRESME.

Méchante! êtes-vous sûre
Au moins qu'il ne vous a rien donné?

Mme D'ARTY.

Qui sait?
M'est-il défendu d'accepter, s'il me plaît,
Ce que je veux?

(1) *Rousseau chez Mme Dupin*, scène IV.
(2) id. scène V.
(3) id. scène IV.

DE THRESME.

Un gage?

Mme DUPIN.

Un gage!

DE THRESME.

Fi! Charmante!

C'est pour me taquiner!

Mme D'ARTY.

Voulez-vous que je mente (1)?

Voilà la perle de l'écrin; voilà le vrai, le naturel : on voit bien que Rousseau n'est plus là! Ce dernier revient au logis beaucoup trop tôt : déjà Mme d'Arty avait versé le baume de l'affection sur la blessure de sa sœur, et l'on pouvait espérer une lente guérison. Le séducteur paraît, et surprend Mme Dupin lisant son chef-d'œuvre amoureux. La victoire sourit à Rousseau, et pour couper la retraite à son faible adversaire, il lui barre le chemin de la porte, s'empare de la clef, brise le cordon de la sonnette, absolument comme feraient, en pareille occurrence, Ruy-Blas, Antony et Maximilien Giboyer!

..... C'est odieux! être ainsi désarmée!
Que faire (2)?...

S'écrie Mme Dupin. Et faute de mieux, la pauvrette se réfugie dans la causerie, et glisse fatalement de l'indignation aux tendres aveux. Enfin paraît Mme d'Arty.

Cette fois, Rousseau partira. Il est nommé secrétaire d'ambassade à Venise où il aura le loisir de répéter :

..... Tout ceci n'est que visions folles
Comme j'en fis jadis, couché dans les gondoles (3).

Mgr le prince de Conti prend soin d'emmener Rousseau; Mme d'Arty garde son gage; Mme Dupin lui dit : au revoir! Seul, M. de Thresme n'assiste pas au dénoûment.

(1) *Rousseau chez Mme Dupin*, scène VI.
(2) id. scène IX.
(3) id. scène I.

Je rends à l'auteur cette justice qu'il s'est conformé au précepte :

Si Medea, ferox invictaque, flebilis Ino,
Perfidus Ixion, Jo vaga, tristis Orestes (1).

Sous le masque, dont il l'affuble, je n'ai pas de peine à reconnaître Rousseau, non pas peut-être « le plus subtil des *Sophistes*, le plus éloquent des *Rhéteurs*, et le plus impudent des *Cyniques* (2) », mais, à coup sûr, le Saint-Preux en quête éternelle d'une Julie.

Je ne fais même nulle difficulté, pour la convenance du rôle de Rousseau, de pardonner les déclamations politiques à l'auteur du *Contrat social*, ne fut-ce que pour avoir le droit de les trouver déplacées sur les lèvres de Mgr de Conti, alors surtout qu'on prête à un prince du sang, vis-à-vis du clergé, cette injure gratuite :

.... Le clergé sera,
Comme ailleurs et partout, pour celui qui vaincra (3).

Les Modernes, je le sais, ont beaucoup abusé de la politique dans la comédie : M. Georges Renouard m'accordera que leur talent demandait mieux. J'ajouterai que la Muse, qui peut voler de ses propres ailes, n'a pas besoin de s'enchaîner au char d'autrui. Les Modernes ont du bon, sans doute, mais les Anciens demeurent les maîtres du goût et du savoir. Que M. Georges Renouard recherche donc, de plus en plus, le commerce de l'Antiquité, et j'ose lui promettre, dans un prochain avenir, un succès flatteur, parce qu'il sera mérité; je dis mérité par une comédie au bon et franc rire, où le vers coulera de source, sans cascades ni heurts, avec le doux murmure d'une rime harmonieuse.

Amaury de Liniers.

*
* *

Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, par M. Carré de Busserolle. — Année 1868.

On se souviendra peut-être que dans le numéro du 25 juin 1867 de cette Revue, nous avions souhaité et annoncé à M. de Busserolle, le succès complet de son *Calendrier*. Nos prévisions et nos vœux se sont

(1) *Ars poetica*, v. 124 et 125.
(2) La Harpe, tome XVI, *Philosophie* du XVIIIe siècle, p. 309.
(3) *Rousseau chez Mme Dupin*, scène V.

réalisés; nous en trouvons la preuve dans l'apparition du second volume de cette excellente publication.

Ce second volume n'est en aucune façon inférieur au premier, ni par l'abondance du texte, puisqu'il contient 472 pages au lieu de 446, ni par le choix et la distribution des matières. Sans parler de la notice historique sur les titres de noblesse, qui sert comme de préface au livre, il nous sera bien permis de signaler la liste des titres concédés aux familles de l'Ouest avant et après 1789, et l'intérêt tout particulier qu'elle présente à ceux qui, en ces sortes de choses, recherchent des indications précises. Le reste du volume se compose, ainsi que le précédent, d'articles sommaires et de généalogies détaillées. Nous ne reviendrons pas sur la méthode aussi sûre que consciencieuse qui guide et dirige l'auteur au milieu des nombreux matériaux qu'il lui faut coordonner. La tâche du généalogiste n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait le croire au premier abord, et le lecteur ne se rend pas souvent un compte bien exact des difficultés et des obstacles qui viennent embarrasser un pareil travail.

Ce que poursuit avant tout M. de Busserolle dans l'exposé de chaque article, c'est l'accumulation résumée des preuves officielles, et c'est en quoi son livre est véritablement précieux, soit pour les chercheurs et les curieux, soit pour les familles elles-mêmes, qui peuvent parfois ignorer la source des témoignages historiques qu'elles auraient le droit d'invoquer. Ces preuves abondent donc dans le *Calendrier*, et nous pourrions presque dire que dans certains cas elles surabondent. Heureusement, ce qui abonde ne nuit pas; mais M. de Busserolle a trop de crédit et d'autorité dans la science héraldique, pour que le lecteur ne le dégage pas des obligations qui ne s'imposent d'ordinaire qu'aux inconnus et aux suspects.

Ainsi,—article Budan de Russé,—pourquoi nous mettre sous les yeux le texte *in extenso* des lettres de provisions accordées à Claude-César-Marie Budan pour la charge de conseiller-secrétaire du roi? Ne suffirait-il pas de mentionner ces lettres que personne ne serait tenté de contester après le témoignage de M. de Busserolle? Cette reproduction intégrale des preuves trouverait mieux sa place, ce nous semble, à la suite d'une généalogie isolée et tirée à part, que dans le corps d'une filiation destinée au *Calendrier*.

Les articles sommaires auront toujours la préférence de nos suffrages, mais non sans quelques réserves persévérantes à l'endroit de la représentation *actuelle* des familles. Prenons pour exemple parmi ces courtes notices, celles des Turpin de Jouhé et des Mouillebert. Etait-il

donc si difficile d'indiquer les membres de la maison de Turpin, qui la représentent aujourd'hui ? Il n'y avait pour cela qu'à consulter l'ouvrage si connu et si justement estimé de M. le baron de la Morinerie sur la noblesse de Saintonge et d'Aunis. Quant à la famille de Mouillebert, elle est encore représentée en Poitou, et rien n'empêchait M. de Busserolle, sinon de fournir l'état de ses représentants, du moins de nous rappeler, d'après M. Beauchet-Filleau, qu'elle n'est pas éteinte.

Toutefois, ces *desiderata* et ces légères lacunes ne sauraient retrancher quoi que ce soit au mérite de cette intéressante publication. Elle est destinée à vivre et à vivre longtemps, il faut l'espérer pour la glorification des services rendus au pays et pour l'émulation vivifiante des générations appelées à nous succéder. A l'avenir, quel est celui de nos collectionneurs de l'Ouest qui ne s'empressera de ranger annuellement au nombre de ses livres les plus curieux, le *Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou ?*

MAITOUCHE.

*
* *

LA VILLE ET LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER, Monographie, par M. Edouard Gallet, receveur des douanes à la Barre-sur-Monts (Vendée).

Nous sommes heureux d'avoir à informer nos lecteurs de l'apparition prochaine d'un ouvrage dont la publication sera regardée comme une bonne fortune par la population lettrée de la Vendée. Nous voulons parler de la *monographie de la ville et de la commune de Beauvoir-sur-mer*, que vient de terminer M. Edouard Gallet, receveur des douanes à la Barre-sur-Monts.

Depuis quelques années surtout, la Vendée est devenue de la part de ceux qui y conservent comme un dépôt sacré le goût des études sérieuses et de l'histoire locale, l'objet de recherches savantes et habilement exécutées. L'archéologie, la numismatique, l'histoire proprement dite, la littérature, les sciences et les arts y ont trouvé des représentants dont la réputation n'a point tardé à sortir des étroites limites du pays. Personne n'ignore la valeur des travaux signés par MM. de Sourdeval, Marchegay, Dugast-Matifeux, Fillon, Audé, Merland et Baudry (je cite au hasard parmi les noms les plus marquants) ; et les succès obtenus par ces travailleurs infatigables ont déjà attiré à leur suite

une foule de pionniers, plus modestes sans doute, mais désireux d'apporter eux aussi leur pierre à l'édifice.

Aussi devons-nous souhaiter la bienvenue à M. Gallet, qui tout récemment du reste, a donné la mesure de son talent par un article intéressant sur *le marais septentrional de la Vendée*, publié dans le dernier annuaire de la société d'émulation, et extrait d'un ouvrage plus étendu qu'il prépare sur toute la contrée comprise entre le pays de Retz et Saint-Gilles-sur-Vie.

Le livre que nous annonçons aujourd'hui est une étude aussi complète que possible sur la commune de Beauvoir, et nous ne croyons pas trop avancer en assurant que c'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été composé avec un soin aussi consciencieux sur une localité de la Vendée.

Il se divise en trois parties : La campagne, la ville, l'histoire. Après une description générale du pays, l'auteur fait connaître la nature et la division du sol, passe en revue le climat et les productions, et termine cette première partie par les pages les plus attrayantes sur les mœurs et le langage de la population maraîchine.

La seconde partie est consacrée à la ville même de Beauvoir, sur laquelle il nous transmet des renseignements aussi fidèles que circonstanciés.

Il s'occupe ensuite des couvents, des églises et des chapelles, dont l'historique est scruté par lui avec une attention minutieuse, et réserve au dernier chapitre l'admistration, le commerce et l'industrie.

La troisième partie de l'œuvre, tout entière attribuée à l'histoire, n'en est pas la moins intéressante, et M. Gallet a su tirer le plus heureux parti d'une matière assez riche déjà par elle-même pour n'avoir pas besoin d'ornements étrangers.

La Revue de Bretagne et de Vendée, dans sa dernière livraison, (août 1868) a publié pour la première fois un chapitre de cet ouvrage encore inédit, intitulé : *Beauvoir avant la Révolution*.

L'auteur prenant la ville à son origine, qui d'après lui remonte à la fin du viiᵉ siècle, nous en trace l'histoire jusqu'à ses derniers seigneurs (les l'Estourbeillon) dans un style tout à la fois sobre et coloré. On sent, en le lisant, qu'il considère l'histoire comme une muse austère, et nous le félicitons de ne s'être pas laissé entraîner à ces exubérances de langage et d'idées qui déparent si souvent aujourd'hui même les meilleures pages de nos plus brillants écrivains.

L'extrait suivant que nous détachons de cet article fera mieux juger de sa manière que tous les éloges, et lui procurera sans nul doute les sympathies des esprits studieux de nos contrées.

« *Siège de Beauvoir par Henri IV.* — Henri IV qui combattait contre la ligue, se présenta le 4 octobre 1588, avec des chevau-légers, des arquebusiers à cheval et une compagnie de gendarmes, devant le château de Beauvoir, occupé par les troupes du duc de Mercœur, commandant pour la ligue en Bretagne. Cette place tirait son importance de sa forte position et du voisinage de plusieurs îles. Le premier jour, le roi laissa ses arquebusiers dans la ville de Beauvoir et alla se loger, avec le reste de sa troupe, à Saint-Gervais. Le lendemain, voulant faire une reconnaissance autour de la place, il sortit à la tête de trente gentilshommes et de douze de ses gardes. Il suivait un sentier épineux et marchait en avant des siens, lorsque quarante-cinq arquebusiers, commandés par Villeserein, gouverneur du château, sortirent d'un fossé à sec où ils étaient embusqués et couchèrent en joue le roi et son escorte. Avant que la décharge partit, — où n'avait pas alors de fusils à aiguilles ni de fusils Chassepot, — les gentilshommes eurent le temps de se jeter en avant du monarque et de lui faire un rempart de leurs corps. La décharge partit enfin, mais le feu fut si mal dirigé qu'il n'y eut qu'un gentilhomme tué et deux blessés. Les auteurs de ce guet-apens se replièrent en toute hâte vers le château, poursuivis, l'épée dans les reins, par l'escorte royale. Le siége dirigé par Duplessis-Mornay, grand-maître de l'artillerie, dura dix-sept jours. Les canons débarqués à Saint-Gilles, avaient été traînés à grand'peine devant la place, au milieu de chemins défoncés. Des tranchées furent pratiquées dans un sol mouvant, les soldats ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Il fut tiré environ trente coups de canon. Enfin, serré de près, redoutant les suites d'une prise d'assaut et aussi les conséquences de son embuscade avortée, Villeserein demanda à parlementer. Une capitulation honorable, signée le 21 octobre, permit aux assiégés de se retirer avec armes et bagages, mèche éteinte, après avoir rendu leur drapeau. Ils sortirent au nombre de cinquante-trois et se retirèrent dans l'île de Bouin. Le roi perdit à ce siége deux gentilshommes. »

L'étude à laquelle nous empruntons les lignes qui précèdent formera un volume in-12 de 215 pages environ, dont le prix a été fixé à 1 f. 50 pour les souscripteurs. Le conseil municipal de Beauvoir a bien voulu s'inscrire pour trente-six exemplaires, et déjà les autres souscriptions ont dépassé le chiffre de deux cents. Espérons qu'à cette liste viendront bientôt s'adjoindre de nouvelles adhésions, recueillies non-seulement dans le département de la Vendée, mais encore dans les contrées voisines qui, pendant tant de siècles, ont pour ainsi dire

vécu de la même existence; car l'histoire de la commune de Beauvoir n'est qu'un chapitre détaché de nos glorieuses annales dont l'attrait grandit sans cesse à mesure qu'on cherche à les approfondir. Nous ne pouvons donc que prédire le plus légitime succès à l'œuvre de M. Gallet, et nous formons des vœux pour que son exemple trouve de nombreux imitateurs. Ce sont de semblables travaux qui seuls pourront nous amener à la connaissance complète de notre pays, et nous l'aimerons encore mieux quand nous le connaîtrons davantage.

E. Louis.

*
* *

Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois Poitevin et Saintongeais, par L. Favre. — *Niort*, *in-8°*, 8 fr.

Notre patois n'est pas destiné à périr tout entier. Outre les ouvrages qui ont été publiés dans ce dialecte et dont M. L. Favre a relevé un assez grand nombre, nous possédions déjà le *Glossaire* de M. l'abbé Rousseau, l'opuscule que le signataire de ces lignes a consacré à faire connaître le langage parlé dans sa patrie adoptive, la campagne étymologique et trop souvent fantaisiste, entreprise par M. Levrier, sous le titre de *Dictionnaire étymologique du patois poitevin*, voici l'ouvrage que vient de publier M. Favre, et nous avons encore à recevoir le travail que M. l'abbé Lalanne a préparé sous les auspices de la Société des Antiquaires de l'Ouest et qui est actuellement sous presse. — Non, notre patois poitevin ne disparaîtra pas tout entier lorsque les progrès de l'instruction l'auront banni de nos campagnes et y auront substitué..... quoi? — La langue française? Non, car il faut bien que MM. les instituteurs primaires le sachent, que MM. les inspecteurs l'apprennent, que MM. les recteurs en soient bien convaincus, que M. le ministre de l'instruction publique lui-même en prenne son parti, jamais, au grand jamais, malgré les leçons et les tournées des uns, malgré l'insistance et les circulaires des autres, jamais, au grand jamais le paysan ne parlera la langue française. Ce sera toujours un langage hybride dans lequel son imagination ou sa routine sauront placer quelques produits du crû.

Profitant des conseils des philologues, M. Favre a fait précéder son glossaire d'un essai sur l'origine, le caractère, les limites et la grammaire du patois Poitevin et Saintongeais; en bien des points nous

partageons son avis. Ainsi lorsqu'il combat l'opinion émise par Dreux-du-Radier, relative aux ambitieuses destinées de notre patois, celles de MM. de la Fontenelle et Audé qui y veulent voir la langue parlée à la cour de nos ducs d'Aquitaine, celle de M. de la Fouchardière qui croit reconnaitre dans un certain nombre d'écrits composés en ce dialecte l'expression directe, immédiate des sentiments du paysan que l'on met en scène. Nous sommes encore avec lui au sujet des limites géographiques que nos connaissances actuelles assignent à notre idiôme Poitevin, tout en faisant la réserve des découvertes que produirait une étude philologique et approfondie des noms de lieux de nos contrées. Travail fécond en résultats à plus d'un titre et auquel personne, croyons-nous, ne s'est encore sérieusement et scientifiquement livré. Ces lignes de démarcation nous semblent en effet un peu trop arbitrairement tracées d'après le langage usuel qui subit de loin, il est vrai, mais enfin qui subit l'influence des modifications de la civilisation et du progrès, tandis que les appellations géographiques une fois imposées sont restées immuables.

Mais nous ne pouvons plus être avec lui lorsque traitant de l'origine de notre patois, il fait une si large part à l'élément celtique. Nous ne pouvons accepter une pareille paternité et notre opinion que nous justifierions au besoin par de nombreux exemples, par l'avis des hommes les plus compétents est que le latin d'abord et le romano-provençal, la langue des troubadours ensuite sont les deux sources auxquelles notre patois a le plus largement puisé. Le celte est une langue que l'on ne connait que par induction et par déduction, une langue de laquelle il n'existe aucun monument écrit, et comment alors se prononcer sûrement ayant affaire à un idiôme qui n'a laissé que des mots épars, sur le sens et la valeur desquels les savants spéciaux eux-mêmes ne sont pas d'accord (1). Ceci nous amène tout naturellement à la grammaire. Pourquoi M. Favre au lieu d'appliquer résolument la méthode scientifique et rationnelle comme il l'a fait pour les voyelles et les diphthongues que nous a léguée la langue d'oc, se traine-t-il à la suite de la routine, ne groupe-t-il pas les consonnes selon les rôles qu'elles jouent dans la prononciation, et ne les classe-t-il pas en li-

(1) C'est une erreur malheureusement trop fréquente d'accepter comme celtique des mots bas-bretons sans se préoccuper de savoir s'ils existent aussi dans les autres dialectes néocelliques, circonstance qui seule peut établir leur authenticité. (M. P. Meyer, article relatif aux ouvrages sur les patois dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, année 1866, numéros 23, 24, 25.)

quides, dentales, sifflantes, gutturales, labiales, etc. ? C'est dire que la phonologie, partie si importante pourtant, puisque c'est elle qui transmet le mode de prononciation, n'est pas rendue avec toute l'exactitude désirable. C'est du reste, il faut le reconnaître un des points les plus difficiles et un des écueils contre lesquels viennent se heurter presque tous ceux qui ont entrepris des travaux de ce genre.

Que M. Favre nous pardonne encore les quelques observations qui vont suivre, elles nous sont inspirées par la bienveillance que nous portons à son ouvrage et lui doivent être un témoignage du soin avec lequel nous l'avons examiné.

Dans son introduction il accuse plusieurs dialectes dans notre idiôme Poitevin, dialectes si fortement tranchés que si l'on mettait en présence un habitant de Fontenay et un habitant des environs de Melle, ils auraient assurément assez de peine à se comprendre. Pourquoi n'avoir pas étudié les différences qui existent entre eux, les points de contact qui les réunissent, pourquoi dans les conjugaisons des verbes, n'avoir pas fait ressortir les diverses formations de quelques-uns des temps, elles sont cependant bien profondément tranchées. Prenons pour exemple les verbes *Avoir*, *Être*, *Aller* et *Vouloir*, dont il a publié les conjugaisons, et que M. P. Roy de Narsay, ancien instituteur à Villemain, nous a mis également à même de faire connaître, d'après le patois parlé dans les environs de Chef-Boutonne, que voyons-nous (1)?

VERBE *AVOIR*.

M. Favre.	Nous.
Imparfait.	
I avas.	I avais.
Passé défini.	
I odjis.	I oyis.
Impératif.	
Eche.	Aye.
Subjonctif.	
Qui éche.	Qu'i aye.
Imparfait.	

(1) Nous ne donnons que les temps dissemblables.

Qui odjisse.	Qu'i eyisse.

Participe présent.

Echéant.	Ayant.

Participe passé.

Odjie.	Eyieut.

VERBE *ÈTRE.*

Impératif.

Séche.	Set.

Subjonctif.

Qu'i seche.	Qu'i set.

VERBE *ALLER.*

Indicatif.

I vas.	I ve

Imparfait.

I allàs.	I éré.

Passé défini.

I allis	I allet ou enhyit.

Subjonctif présent.

Qu'i ange.	Qui alle.

Imparfait.

Qu'i angi.	Qu'i allisse.

Parfait défini.

Qui andiisse.	Qu'i enhyisse.

VERBE *VOULOIR.*

Imparfait.

I vlas ou i voguais.	I v'lé.

Possé indéfini.

I ai vegüeu ou vougu.	I ai v'lut.

Futur présent.

I v'dr	I vaudré.

Etc., etc.

Et si pour ne pas abuser de la patience de ceux qui veulent bien nous lire, nous avions conjugué chacun de ces temps personne par

personne, nous aurions eu encore bien des variantes à faire remarquer. Si M. Favre avait eu la bienheureuse pensée de compléter l'innovation qu'il a inaugurée, de donner des spécimens de chacun des dialectes de notre patois, par la publication d'un tableau des conjugaisons comparées selon l'esprit et le génie de chacun d'eux, il eut rendu à tous ceux qui se livrent à l'étude de notre idiôme le plus éminent service. Car, ce sont précisément ces formations bizarres, qui nous paraissent en dehors de toutes les règles, qui parfois même ne respectent pas plus le radical que la terminaison, ce sont ces formations qui donnent à l'étude de notre patois un intérêt et un charme tout particulier, car il y a là un principe à rechercher, des règles à poser, un inconnu à dégager. Etudes pour lesquelles il faut nécessairement avoir sous les yeux tout ce qui fait l'objet des *desiderata* que nous venons d'exprimer.

Un mot encore, ceci est pour l'exécution matérielle. Nous eussions voulu que les initiales des auteurs des glossaires dans lesquels M. Favre a puisé, soient placées immédiatement après le mot patois et non à la fin de la définition. Il en résulte une certaine confusion toute à son désavantage, car l'on peut croire que rien de ce qui est souscrit de ces initiales ne lui appartient, qu'il s'est contenté de copier, tandis que par le fait il n'a recueilli le plus souvent que le mot et les différentes définitions; les exemples, etc., sont le fruit de ses travaux personnels.

Si M. Favre s'était abstenu de proposer des étymologies, nous serions à la fin de notre tâche de critique, tâche toujours désagréable, et en particulier pour nous que M. Favre a traité avec tant de courtoisie, trop même, car nous aussi, et nous en demandons humblement pardon, nous nous sommes laissé entraîner à ce trop facile plaisir.

Cette digression nous est inspirée par l'excellent article dont nous avons parlé déjà, inséré par M. P. Meyer dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, à propos des ouvrages sur les patois. La flèche lancée par la main de l'éminent philologue nous atteint tous tant que nous sommes, ce qui nous met parfaitement à l'aise et nous permet d'en parler.

A part ses imperfections inhérentes, nous le dirons presque à tous les ouvrages de ce genre, nous sommes heureux d'avoir à constater dans l'ouvrage de M. Favre d'excellentes qualités; l'orthographe, pour qui sait la lire, et sous le bénéfice de nos observations précédentes, est en général bien rendue, les définitions sont exactes et concises. Les diverses interprétations que prend une expression selon qu'elle est

CHARENTE Archives

employée au midi ou au nord du Poitou sont assez soigneusement relevées. Les exemples à l'appui sont presque toujours bien choisis et s'appliquent avec bonheur. Nous avons aussi remarqué le soin avec lequel l'auteur quand il l'a pu, et il faut l'en louer, s'est servi pour cela de ces vieux dictons, de ces proverbes naïfs et malins qui étaient usités autrefois et disparaissent chaque jour, et nous dirons en terminant que la lecture de ce livre est intéressante, non-seulement pour celui qui cherchera à s'instruire, mais même pour celui qui ne désire qu'un délassement. Paradoxe nous dira-t-on. Nous n'avons qu'une réponse à faire, tentez l'épreuve (1).

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Nos lecteurs n'auront certes pas le temps d'oublier le nom de M. de Lacroix, après La Chartreuse de Paris, après Le Jardin du Luxembourg, voici Le Chateau de Choisy-le-Roi. — *Paris, Dumoulin.*

Pauvre Choisy, que tu es loin de ta splendeur passée, tes souvenirs mêmes ont disparu avec les pierres de ton château. Que reste-t-il de toi? le bâtiment des communs où a pris gîte une manufacture de porcelaine; les noms de Mlle de Montpensier, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI sont ignorés aux lieux où se passa une partie de leur vie, l'œuvre de Mansard est tombée et le parc qui l'entourait, traversé par le chemin de fer, entend retentir le sifflet des locomotives au lieu des sons joyeux des trompes des veneurs.

M. de Lacroix est passé maître dans ces courtes monographies; il sait animer et faire revivre avec un art infini tous les personnages qui passent sous sa plume, et nous ne pouvons mieux faire pour terminer cette courte appréciation de son nouvel ouvrage, que de dire avec l'un de nos confrères : Remercions-le et prions-le de continuer.

*
* *

Le Chateau de Saint-Germain-en-Laye, par M. Ferdinand de Lacombe. — *Paris, chez Dumaine, in-12*, 2 fr.

Voici un autre château royal, mais plus heureux que son voisin;

(1) Nous n'avons parlé que du patois Poitevin, on doit comprendre pourquoi, et pour ceux auxquels il faut tout dire, nous ajouterons : *Ne sutor ultra crepidam.*

il a triomphé du temps et des révolutions, survécu à la ruine et à l'exil de ses anciens maîtres, et après avoir subi bien des vicissitudes, être même descendu jusqu'à devenir une prison, il a reçu depuis peu d'années la noble mission d'abriter dans ses salles les restes et les débris des premiers pas de nos aïeux dans la civilisation.

M. de Lacombe, dans ce travail, qui a été honoré d'une souscription de 50 exemplaires de la part du ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, s'est montré peintre et coloriste, et a su, avec un rare bonheur de style, raconter ce que le vieux château est devenu depuis le jour où, simple forteresse, il s'éleva pour la première fois dans la vaste forêt qui lui donna son nom (1), jusqu'à celui ou selon ses expressions, « . . . . . Il tient ouvertes les premières pages de ce » livre magnifique dont les feuillets, riches de grands enseignements, » sont épars dans nos musées, et font connaître à la postérité attentive et émue les efforts successifs et persévérants des sociétés humaines pour atteindre ce but suprême : le perfectionnement de la » civilisation. »

Nous pensons ne pouvoir mieux finir.

*
* *

Moitié moins de temps,
Moitié moins de frais
et Moitié plus de connaissances réellement utiles.

INSTRUCTION RATIONNELLE

DE

L'HOMME ET DE LA FEMME

BASE CERTAINE D'UNE BONNE ÉDUCATION.

Programme raisonné des connaissances les plus utiles, pré-

(1) *Laye* signifie en celtique, d'après quelques écrivains, forêt et rivière.

sentées tout à la fois, autant que possible, dans l'ordre de leur utilité et de leur enchaînement naturel.

Méthodes et procédés qui, en peu de temps, mettent l'élève à même d'étudier seul et d'augmenter promptement la somme de ses connaissances.

LA BIBLIOTHÈQUE INDISPENSABLE A TOUS.

L'on nous demande de reproduire ce prospectus; nous le faisons volontiers, quitte à dire à l'auteur toutes ses vérités en échange de notre complaisance.

*
* *

M. Guy, commandant en retraite à Saintes, vient de publier l'*Arithmétique vulgaire et savante*. L'*Indépendant* publie une lettre de M. l'abbé Clanet, vicaire à Saint-Pierre, qui fait le plus grand éloge de cet ouvrage.

*
* *

Nous voudrions pouvoir recommander à nos lecteurs la Biographie en Vers de Bernard Palissy, précédée d'une préface dédiée a sa Mémoire, par Antoine Taillade. — *Saintes, Ilus, 1868.* — Mais à moins que ce ne soit à titre de curiosité, franchement nous n'osons le faire. Que dire d'un poète qui met son héros *au panier*? Il est vrai que c'est à celui de la reconnaissance, ce qui est, malgré tout, à notre avis du moins une singulière manière de lui témoigner sa gratitude, encore passe de l'envoyer *réfléchir sur la verdure*. Et ces vers :

Oui, Saintes vous a vu
Tout pensif et rêveur
Au regard éperdu
Cherchant votre bonheur.

Inventeur sans pareil
Nuit et jour vous cherchâtes,
En dépit du sommeil
Un beau jour vous trouvâtes.

Qu'a-t-il trouvé? c'est ce que l'auteur ne dit pas, et ce qu'il serait intéressant de savoir. En tout cas, M. Taillade n'est pas d'accord avec l'histoire qui constate, tout au contraire, que le bien n'est pas venu en dormant à son héros.

M. Taillade est compatriote de Bernard Palissy, comme il le dit dans les vers qu'il a composés sur sa vie, ce qui explique tant bien que mal son lyrisme et excuse ses fautes.

Votre pays natal se devine sans doute,
La Chapelle-Biron et le mien c'est la Moute.
. . . . . .
Des barons de Biron vous suivites la pente,
Au lieu de voir le Lot, vous vites la Charente.
. . . . . .

Nous nous arrêterons, s'il vous plaît, après cette strophe.

« La prison de Bordeaux vous eûtes en partage,
» On ne regarda rien, vos talents ni votre âge,
» Plus tard, les Médicis firent de telle sorte,
» De par vos protecteurs, on vous ouvrit la porte.

Bernard Palissy dut profiter de l'occasion pour sortir, suivons son exemple.

NATHAN.

CHRONIQUE

M. Mainguet, juge-de-paix et conseiller général du canton de Surgères, chevalier de la Légion-d'honneur, est décédé dans cette ville le 13 septembre dernier.

Le magistrat, l'homme public, l'homme privé étaient également regrettables et sont également regrettés.

M. Mainguet possédait dans le département de la Charente-Inférieure, à la tête duquel il fut un instant en 1848, de vives et nombreuses sympathies que lui avaient conciliés son dévouement à ses fonctions, sa capacité hors ligne et son intelligence des affaires.

Les cordons du poële étaient tenus par M. Wast-Vimeux, député, M. le maire de Surgères, MM. Christin et Bourru. Dans le cortége on remarquait M. le préfet de la Charente-Inférieure, M. Roy de Loulay, député, M. le sous-préfet de Rochefort, etc..., et trois discours ont été prononcés au cimetière par M. le maire de Surgères, M. Wast-Vimeux et M. le préfet.

Le vide que laisse M. Mainguet sera difficilement comblé ; on trouve toujours des candidats, mais rarement des hommes.

*
* *

Le 22 septembre est mort à Bressuire, dans un âge assez avancé, M. Boussi, avocat, ancien membre de l'assemblée constituante. Sa vie toute entière fut consacrée aux luttes de la politique, au triomphe des idées démocratiques. M. Crepelier, son confrère au barreau de Bressuire, a prononcé sur sa tombe un discours qui a produit, sur le nombreux auditoire qui se pressait à cette triste cérémonie, un profond et douloureux effet.

*
* *

Nous apprenons aussi le décès tout récent de M. Gellibert des Séguins, député du département de la Charente depuis 1858, et président de la Société archéologique d'Angoulême, à laquelle il avait su communiquer une vive et heureuse impulsion.

M. Gellibert des Séguins, fils du général de ce nom, était né le 27 février 1825. La mort est venue le frapper bien jeune et priver son pays des services qu'il était appelé à lui rendre.

*
* *

Le 29 août, Mgr l'archevêque de La Rochelle a visité l'île Madame et choisi l'emplacement pour l'érection du monument projeté à la mémoire des 429 martyrs de la foi inhumés dans ce petit coin de terre, qui sera érigé sous l'invocation de Notre-Dame des Prêtres.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être que nous les avons entretenus de cette œuvre, à propos des écrits de M. l'abbé Manceau, curé de Saint-Nazaire (Charente-Inférieure).

Mgr Thomas a fixé le genre de monument qui sera construit, et a promis de revenir à l'île Madame au printemps prochain, pour en bénir la première pierre.

*
* *

M. Brillouin aîné, membre de plusieurs sociétés savantes, vient de commencer, dans le numéro du 4 octobre du *journal de Saint-Jean-d'Angély*, une série d'articles sur *les Camps Romains en Saintonge*.

*
* *

Le *Mellois*, fidèle à son rôle, a donné, il y a déjà quelques semaines, les premiers chapitres d'une *Histoire de Melle*, par M. Levrier, puis sous le titre de *pièces inédites, rares ou curieuses concernant le Poitou ou les Poitevins*, il inaugure la publication par M. H. Beauchet-Filleau, des nombreux documents que possède notre collaborateur sur les hommes et les choses de notre province.

L'intention de l'éditeur étant de réunir ces pièces historiques au fur et à mesure qu'elles paraîtront et d'en former des livraisons de 2 à 3 feuilles, nous en rendrons compte.

NATHAN.

FOUILLE DES SÉPULTURES DES ANCIENS ABBÉS DE NIEUIL-SUR-L'AUTISE (VENDÉE).

Cinq des abbés qui ont gouverné le monastère de Nieuil-sur-l'Autise au XIIIe siècle ont été enterrés dans la partie septentrionale du cloître, bâti au XIIe. Des arcades, appliquées après coup à l'extérieur du mur de l'église du lieu, formant le fond de cette galerie du cloître, surmontent leurs sépultures. Des blasons et des bas-reliefs, aujourd'hui effacés ou rongés par le salpêtre, servaient autrefois à désigner chacun des défunts, dont les noms sont, pour la plupart, inconnus maintenant. M. Auguste Martineau, propriétaire actuel de l'abbaye, et M. de Pongerville, son gendre, guidés par ces indices, ont procédé, le 2 de ce mois, en présence de plusieurs membres de leur famille et de quelques amis, à une première fouille dans l'un des tombeaux, que signalait une image de la Vierge, incrustée dans la muraille. Deux vases funéraires en terre commune, l'un rempli de charbon, l'autre jadis plein d'eau bénite, et une superbe crosse émaillée, furent extraits de l'auge de pierre où reposait le squelette. Encouragés par cet heureux début, ces MM. ont continué le lendemain leur exploration. Un second tombeau fut ouvert, et, cette fois, un abbé, revêtu encore de ses habits sacerdotaux, la tête penchée, les bras en croix, apparut aux yeux des spectateurs privilégiés admis à cette intéressante recherche. La chape était d'une étoffe de laine d'un tissu assez fin et de couleur bleue, formant de larges plis; un galon de soie, mélangé de fils de métal, et partant des épaules, se réunissait sur la poitrine à un autre galon semblable, qui descendait jusqu'au bas du vêtement, et affectait ainsi la forme d'un Y. De grands houseaux, d'un cuir jaunâtre, chaussaient les pieds et dépassaient les genoux. A la crosse de cuivre doré et émaillé pendait, attaché par un bout autour du nœud, le petit voile de crêpe, qui sert à distinguer les abbés des évêques.

Cette seconde séance terminée, on s'est donné rendez-vous au 20 octobre, pour terminer la fouille. Ce jour-là, les trois dernières sépultures ont été explorées, mais une seule contenait une crosse de métal, moins riche que celles déjà mises au jour, les religieux renfermés dans les autres, plus humbles que leurs confrères, s'étant contentés sans doute du bâton pastoral de bois. L'un d'eux avait seulement été enterré avec le vase à col étroit plein d'eau bénite. Quant

au pot à encens, on l'avait placé hors de l'auge de pierre, dans une cavité ménagée en refaisant le revêtement du mur.

Les crosses, qui donnent à cette découverte un intérêt sérieux, sont d'un travail fort remarquable et datent de la première moitié du XIIIe siècle. Elles sortent toutes les trois des ateliers limousins, alors les plus célèbres du monde. La première trouvée, de beaucoup la plus belle assurément, a sa volute, couverte d'écailles de serpent, terminée par une fleur épanouie. Le nœud, découpé à jour, est orné de dragons enlacés. Sur la douille courent des rinceaux et des fleurons agencés avec le goût le plus délicat. Des émaux sur fond champlevé, où dominent le rouge et le bleu, et une dorure intense donnent à l'ensemble un éclat exceptionnel. Elle rappelle, en un mot, quelque peu celle de la même époque déposée par M. de Bonald au trésor archiépiscopal de Lyon. Sur les autres, le centre de la volute est occupé par les deux personnages de l'*Annonciation*. L'une d'elles seulement est décorée d'émaux sur fond champlevé, tandis que la dernière trouvée est couverte de rinceaux gravés à la pointe et d'une simple dorure. Elle n'a pas non plus de nœud, et elle s'adaptait à la hampe à l'aide d'une pointe de cuivre.

Ces trois crosses, surtout celles qui sont émaillées, sont dans un état de conservation tout-à-fait exceptionnel.

Le tombeau d'un abbé du XIVe siècle, placé dans la galerie orientale du cloître, a également été ouvert; mais on a reconnu qu'il avait été déjà fouillé.

Il est à croire que d'autres recherches dans le cloître de Nieuil, conduites avec la même intelligence, produiraient des résultats non moins importants.

Benjamin Fillon.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'académie de La Rochelle. section des sciences naturelles, vient de publier le n° 8 de ses *Annales* (1866-1867).

Ce volume s'ouvre par le compte-rendu des travaux de la Société des sciences naturelles pendant les années 1866-1867, par M. L.-E. Meyer.

Nous avons remarqué, dans la rédaction de ce compte-rendu, un fait bien rare, c'est que M. le secrétaire s'est abstenu de donner à ses confrères ces coups répétés d'encensoir que l'on constate si fréquemment dans les travaux de ce genre. Il faut croire que les membres des Sociétés savantes ont la fibre particulièrement sensible, si nous en jugeons par ce qui se passe en général.

Après avoir examiné les divers travaux des membres de la Société, s'être plaint de la mauvaise habitude qu'ont les membres titulaires de ne faire presque toujours que des communications verbales, ce qui explique le petit nombre de mémoires qu'il passe en revue et dont nous allons parler, M. Meyer cède la parole à M. Cassagnaud qui, dans une sorte de supplément, donne d'intéressants détails sur un oiseau de l'Asie centrale, le Syrrhapte paradoxal qui, en 1863, est venu jusque dans nos contrées et avait inondé l'Allemagne.

Vient ensuite un travail de M. le docteur Jourdain, déjà cité avantageusement par M. Meyer, pour ses précédentes études sur les oiseaux, et qui jette un *coup-d'œil sur le système veineux et lymphatique de la raie-bouclée*. Le scalpel à la main, l'intelligent docteur ès sciences combat les principes absolus émis naguères par M. Charles Robin, professeur d'histologie à l'école de Paris, qui veut que chez les poissons il n'existe point de vaisseaux lymphatiques, autres que les chylifères, et, d'arguments en arguments, les uns fondés sur l'analogie, les autres fournis par l'observation directe, l'auteur en arrive à cette conclusion que dans la raie-bouclée, parmi les vaisseaux qui débouchent, dans le Sinus de Cuvier, il en est un, le vaisseau latéral qu'on doit regarder comme représentant le système lymphatique des

parties dérivant du feuillet séreux de l'embryon. Une planche, dessinée par l'auteur, aide à l'explication.

Dans une *excursion aux buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm*, M. Beltremieux, après avoir examiné avec attention ce singulier amas d'huîtres présentant une longueur de 900 mètres environ, sur une largeur moyenne de 40 et une élévation de 12, émet sur sa formation qui, depuis 50 ans, a donné lieu à bien des hypothèses, de nouvelles conclusions destinées sans doute à être combattues comme celles de ses devanciers.

Les deux travaux qui suivent échappent à l'analyse par leur nature même, et à notre critique, car nous sommes fort peu initié dans les mystères de l'histoire naturelle. Le premier de M. Beltremieux, conservateur du Musée Fleuriau est *le premier supplément à la faune vivante de la Charente-Inférieure*. Le second est la *faune malacologique marine de l'Ouest de la France, catalogue des mollusques observés dans l'Atlantique français, depuis les parages de Brest jusqu'aux frontières d'Espagne*, par M. Taslé père, et le volume se termine enfin par l'article nécrologique consacré à rappeler les services rendus à la science, par le baron Jean-Charles-Henri Aucapitaine dont nous avons ici même annoncé la mort prématurée. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des services rendus à l'histoire, à l'ethnologie, à l'histoire naturelle par ce savant, dont la vie agitée de soldat servait les instincts studieux, mais nous saisissons cette occasion avec un empressement que tous ceux qui l'ont connu comprendront, pour témoigner une fois de plus le regret que nous a fait éprouver sa triste fin.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALMANACH-ANNUAIRE de St-Jean-d'Angély pour 1869. *St-Jean-d'Angély, Lemarié*, 1868; br. in-12. 10 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

ALMANACH-ANNUAIRE de La Rochelle pour 1869. *Saint-Jean-d'Angély, Lemarié* 1868; br. in-12. 10 c.

ALMANACH du Bon Laboureur pour 1869; br. in-12, 48 p. *Saint-Maixent, Reversé; Niort, L. Clouzot.*

ALMANACH (le grand) du cultivateur pour 1869; br. in-12. *Niort, Mercier.*

ALMANACH IMPÉRIAL du Bon Agriculteur des Deux-Sèvres pour 1869; br. in-12, 48 p. *Niort, Robin et Favre.*

BAUDRY (l'abbé), sur la mort d'Hilaire Charrier de Chavagnes, (Vendée), caporal aux zouaves pontificaux. Poésie. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1868; in-8°, 16 p.

BIAIS-LANGOUMOIS. — Notice sur François-Nicolas Pineau et divers membres de sa famille, sculpteurs, graveurs, architectes. *Angoulême, Goumard*, 1868; in-8°, 25 p., — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1867.

CHABANEAU, histoire et théorie de la conjugaison française. *Angoulême, Nadaud*, 1868; 1 vol. in-8°. — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1867.

CONTEJEAN. La Lune rousse au pays de Montbéliard. *Montbéliard, Barbier*, 1868; in-8°, 51 p. et 1 tableau. — Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation de Montbéliard.*

DUMONT (J.). De la versification latine en Anjou, pendant les XIe et XIIe siècle. *Angers, Lachèse*, 1868; in-8°, 40 p. — Extrait des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*; t. XXI.

LALLIÉ (A.). La grande armée vendéenne et les prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1868; in-8°, 70 p. — Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée.*

MATHELON (P.). Poésies charentaises, 1re livraison. *Angoulême, Nadaud et Cie*, 1868; in-8°, 25-36 pages. 60 c.
L'ouvrage paraîtra en 10 livraisons.

MÉDEAU (l'abbé). Nouveaux cantiques sur des airs connus, 1re série, suivie de quelques chants de circonstance. *Poitiers, Oudin*, 1868; in-18, 124 p.

MILLET DE LA TURTAUDIÈRE (M. P. A.). Paléontographie ou description des fossiles nouveaux du terrain tertiaire marin, ou terrain miocène supérieur du département de Maine-et-Loire. *Angers, Cosnier et Lachèse*, 1868; in-8°, 36 p.

SAINT-MAUR (vie de), disciple de St-Benoit et abbé de Glanfeuil, en Anjou. *Angers, Lachèse*, 1868; in-18, VII-100 p. et portrait.

SOLAND (de). Etude sur les animaux de l'Anjou (mammifères). *Angers, Lachèse*, 1868; in-8°, 92 p.

TAILLADE (Antoine). Biographie en vers de Bernard Palissy. *Saintes*, 1868; br. in-18. 50 c.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

LIBRAIRIE POITEVINE ANCIENNE ET MODERNE

L. CLOUZOT

22, RUE DES HALLES, NIORT (DEUX-SÉVRES).

VIENT DE PARAITRE :

GLOSSAIRE DU POITOU

DE LA SAINTONGE & DE L'AUNIS

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION SUR L'ORIGINE, LE CARACTÈRE, LES LIMITES, LA GRAMMAIRE ET LA BIBLIOGRAPHIE DU PATOIS POITEVIN ET SAINTONGEAIS

PAR L. FAVRE,

Auteur de l'*Histoire des principales villes de France.*

1 fort volume grand in-8° ; prix : 8 fr.

Il a été tiré quelques exemplaires d'amateur sur papier à bras ; prix : 12 fr.

ON REÇOIT L'OUVRAGE FRANCO EN ENVOYANT AUX ÉDITEURS UN MANDAT DE POSTE.

Les dialectes des patois du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis ont de si grands rapports, qu'on a cru devoir les réunir dans un même *Glossaire*. L'auteur s'est appliqué à donner la définition exacte des mots patois. Il la fait suivre de recherches sur la racine du mot, et indique, toutes les fois que cela lui a été possible, la langue à laquelle appartient le radical.

Les mots sont accompagnés de nombreuses citations extraites d'ouvrages poitevins et saintongeais, dont quelques-uns sont excessivement rares. Ces citations ont été puisées principalement dans : la *Gente Poitevin'rie,* les *Poésies patoises* de Gusteau, les *Amours de Colas,* la *Mizaille à Tauny,* la *Ministresse Nicole,*

les *Œuvres de Burgaud des Marets*, les *Chants populaires de l'Ouest*, publiés par J. Bujeaud, et dans de *vieux proverbes*.

Lorsque le mot patois se rapporte à des traditions, des usages, des superstitions, l'auteur les fait connaître. C'est ainsi qu'il a publié de curieux détails sur les légendes de la *Mélusine*, de *Guillery*, etc.

Afin de donner une idée exacte des différents dialectes qui se parlent en Poitou et en Saintonge, le *Glossaire* cite des pièces qui appartiennent à chacun de ces dialectes. C'est ainsi qu'on trouve dans ce volume les pièces suivantes, qui, au mérite de l'originalité, joignent celui de la rareté :

Poésies patoises en dialecte de Poitiers.

Chonson nouuelle d'un ieune garsan de village qui demandet ine feille en mariage, en langage poicteuin.
Chonson nouuelle din bregé fasant l'amour à ine bregere, in bea lingage poicteuin.
Chonson amourouse.
Autre sur le méme chont.
Chonson pre doncy.

Poésie patoise en dialecte des environs de Poitiers.

Le grov fremage d'Hollande.

Poésie patoise en dialecte de Loudun.

Le fuchtin de Colas.

Poésie patoise en dialecte de Civray.

Le precés de Jorget et san vesin, compousi in bea Poiteuin.

Poésies patoises en dialecte de Melle.

La bourgne et le bourgnon, chanson poitevine.
La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

Poésies patoises en dialecte de Saint-Maixent.

Lez bon et bea prepov do bovn-home Bretav.
Les Deloiremont d'in Oncien des Huguenots de Chondenè apré la rouine do Préche.

Poésie patoise en dialecte de Niort.

La Mer et les Vouessea.

Patois en dialecte de Bressuire.

Parabole de l'Enfant prodigue.

Poésie patoise en dialecte de Parthenay.

Chanson du p'tit Marjolet pour érauder (ou arader) queutu Bœufs, dont les noms forment le refrain.

Patois en dialecte des environs de Fontenay.

La Mouété de Quene, conte.

Poésie patoise en dialecte de Montaigu.

Le Paysan de Nuville a Poitaé, chanson gaudissouse.

Poésie patoise en dialecte des Sables.

Chanson sablaise de Nichan.

Poésies patoises en dialecte Saintongeais.

Monologue de Bounichon.
La Pirvole.

L'auteur a donné une grande étendue à l'introduction du *Glossaire,* afin de pouvoir traiter les nombreuses questions philologiques qui concernent les patois du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Il a examiné l'origine des patois de la Gaule, puis il a recherché à quelle langue appartiennent les patois Poitevins et Saintongeais. Il a cité et discuté les opinions des auteurs qui ont écrit sur l'origine de notre patois. Après avoir constaté que les deux grands idiomes qui, au moyen-âge, se partageaient la France, se sont rencontrés en Poitou, il en a déterminé les limites.

Passant à l'étude des divers dialectes, il en signale les différences et les caractères principaux. Il arrive à la *Grammaire du patois poitevin.* Cette partie du *Glossaire* est traitée avec le plus grand soin et a exigé de longues et nombreuses recherches. Cette grammaire comprend les divisions suivantes :

L'*Alphabet ;*
Les *voyelles ;*
Les *diphtongues ;*
Les *consonnes ;* leurs transformations, leurs élisions, leur suppression, leur augmentation, leur soumission à l'euphonie ;
Du genre et du nombre ;
De l'article. — Du nom. — De l'adjectif.
Des pronoms personnels, démonstratifs, relatifs, possessifs, indéfinis.

Du verbe. — Conjugaisons des verbes patois : *avé* avoir, — *estre* être, — *anger* aller, — *courgir* courir, — *vl'er* vouloir, — *prenre* prendre.

Ce travail philologique se termine par une *Bibliographie des patois poitevin et saintongeais.*

Afin de rendre les recherches promptes et faciles, les pièces ont été classées, dans la *Bibliographie*, de la manière suivante :

Noëls. — Controverses et sujets religieux. — Sujets divers. Fables, chansons et rigourdaines. — Livres et documents sur le patois. — Théâtre. — Contes. — Relations de voyage.

Cette bibliographie permet de connaître les ouvrages qui ont été publiés sur les patois du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis.

Nous ne croyons mieux faire, en terminant ce prospectus, que de citer les dernières lignes de l'introduction de cet ouvrage :

« Nous avons entrepris ce travail, dit l'auteur, avant d'en « connaître les difficultés. Nous l'avons poursuivi, sinon avec « talent, du moins avec une patience et une longueur de temps « qui nous vaudront, nous l'espérons, beaucoup d'indulgence. »

Niort. — Typographie de ROBIN et FAVRE.

NIORT ET LA ROCHELLE

De 1220 à 1224

—

(3e article)

—

Les douze lettres publiées, au début de l'année, dans cette *Revue*, jointes aux nombreux documents connus sur le commencement du XIIIe siècle, me permettent de regarder un peu mes personnages et d'insister, avant d'aller plus loin, sur trois points déjà difficiles à contester, mais dont les conséquences sont importantes; je veux dire : la richesse des communes et leur solidarité, l'hostilité des seigneurs Poitevins et la faiblesse du pouvoir central, trois questions que je vais examiner successivement. Et d'abord, il y avait à La Rochelle, Niort et St-Jean-d'Angély, une bourgeoisie nombreuse, active, intelligente, qui cultivait la vigne et qui s'enrichissait par le commerce, en vendant ses vins sur les marchés d'outre-mer. Les rois d'Angleterre en étaient les clients et les mandats de paiements des vins de La Rochelle se multiplient dans les publications de Thomas Duffus Hardy (*rôles des lettres closes*). Les transactions entre particuliers, les relations avec l'Angleterre et l'Ecosse, l'entente des marchands entre eux, la formation des flottes ou convois et leur organisation défensive contre les pirates, ont été décrites par M. Francisque Michel, dans son *Histoire du com-*

merce de Bordeaux (Bordeaux, Féret, 1867, t. 1er), et ils en forment sans contredit la portion la mieux étudiée; ce n'est pas du reste un des faits les moins curieux de l'ouvrage, que l'auteur, en parlant pour Bordeaux, ait été comme contraint par la vérité de mentionner si souvent La Rochelle. L'association de cette dernière ville, de Niort et de Saint-Jean-d'Angély pour le commerce maritime est prouvée par les concessions communes de Marguerite de Flandre, en 1262 (*Gouget, commerce de Niort, pièces justif.*); elle est confirmée par l'union constante des trois communes pour leurs messages en Angleterre; mais elle se déduit bien mieux encore de leurs relations réciproques et de la nécessité, pour La Rochelle, d'aller chercher à Niort les blés qu'elle ne produisait pas. Une lettre publiée par M. Léopold Delisle dans la bibliothèque de l'école des Chartes, en 1855, (*Lett. d'un habit. de La Rochelle à la reine Blanche. Bib. imp., ms. suppl. latin,* 873, 1) jette sur ces questions une si grande lumière que je dois en traduire un passage.

Cette lettre commence par raconter à la reine Blanche les fureurs d'Isabelle Taillefer, la comtesse reine, à cause de l'hommage rendu par son époux, Hugues X au roi Louis IX, en 1241. Elle mentionne le colloque des seigneurs Poitevins à Parthenay et leur visite à Angoulême, la réunion à Pons des seigneurs Gascons, Agenais, Saintongeois, du comte de Bigorre, des maires et échevins de Bordeaux, Bayonne, La Réole et Saint-Emilion, et elle continue ainsi :

Il a été convenu entre eux que Bordelais et Bayonnais qui sont mariniers au-dessus de tous et maitres de la mer, puisqu'ils ont en effet des navires et des galères outre mesure, et qu'ils sont savants en choses pareilles, viendront devant La Rochelle et empêcheront, comme il n'y pousse rien, si ce n'est du vin, le blé et les autres marchandises d'entrer en ville et le vin d'en sortir. Et la nuit particulièrement, ils brûleront autour de La Rochelle, les maisons, les pressoirs, les celliers et les vins qui sont d'une valeur considérable. Pour cela le comte et la reine paieront en secret (ce qui est énorme) les gages des galioteurs et des servants de dix galères. Les Bordelais en paieront dix autres, car ils ont toujours eu La Rochelle en haine, et à cause de cela ils ac-

cordent aux Bayonnais, qui ont tout pouvoir sur la mer, le droit de percevoir à perpétuité, sur chaque tonneau de vin venant par la Gironde à la mer, de toute la Gascogne, de Moissac et de Bragerac, douze pièces d'argent pour les escorter et les assister contre La Rochelle; ils ne pourront cependant pas être prêts très-vite, et ils diront alors qu'ils agissent ainsi à cause des vieilles injures que nous Rochelais, comme ils le disent, leur avons fait subir. Quant à cette coutume de tonneau que les Bordelais doivent payer aux Bayonnais, les premiers ont dit qu'ils ne recevraient pas pour elle l'autorisation du roi d'Angleterre, mais qu'ils n'interrompraient pas la guerre à cause de lui. Les barons feront éclater dans leur terre des guerres en divers lieux et par diverses personnes, et le comte ainsi que plusieurs autres diront n'en rien savoir. En attendant le comte achète tout le blé de toute espèce et il le place dans ses châteaux, prohibant et empêchant tout transport de blé de sa terre à La Rochelle ou ailleurs. Notre seigneur le roi et le comte (Alphonse) doivent bien, s'il vous plait, madame, lui ordonner de s'arrêter, car les pays voisins doivent être solidaires et les vivres se transporter de l'un à l'autre. Le comte (Hugues) fait admirablement fortifier son château de Frontenay, qui est sur la route de Niort à La Rochelle, pour s'opposer, s'il le peut et s'il y a lieu, à l'entrée et à la sortie de tout ce qui est apporté à La Rochelle, de France ou du pays Flamand; et ainsi notre ville serait uniquement assiégée par la privation du blé, ce pourquoi il est déjà très-cher et il le sera bien plus encore.....

La première chose à remarquer dans le fragment que je viens de traduire c'est la mention d'anciens griefs entre Bordeaux, Bayonne et La Rochelle, la constatation de cette rivalité maritime, dont l'histoire est encore à faire, et cet aveu à peine déguisé de piraterie réciproque, cette protection achetée à grand prix par les Bordelais contre les corsaires. L'écrivain glisse sur ce point avec une discrétion pleine d'arrière-pensées; inutile d'insister, le roi de France est très au fait de la question lui qui, comme dit M. Delisle, comblait depuis 1224 La Rochelle de priviléges, et surveillait de ce poste avancé les provinces anglaises du sud-ouest de la France. Autre chose à noter, le commerce avec les Flandres existait en 1241; et je saisis l'occasion de dire ici ce que j'en pense et d'expliquer, à mon point

de vûe, les anciens griefs des communes maritimes. M. Francisque Michel ne le dit pas assez dans son ouvrage, les vins de La Rochelle firent aux vins de Bordeaux sur les marchés d'Angleterre une glorieuse concurrence jusqu'en 1224. La Rochelle française, les marchés anglais lui furent interdits aussitôt, au moins pendant les guerres, et la suprématie du commerce Bordelais date de cette époque. Ce fut pour La Rochelle une grande déception ; elle ne se découragea pas cependant, chercha de nouveaux débouchés, et lia avec la Flandre, le Brabant, le Hainaut, même la Picardie, des relations commerciales qui duraient encore à la fin du XIVe siècle. En outre et avec la protection du roi de France, elle arma des corsaires, courut sus aux Bordelais, et l'ancienne rivalité des deux villes devint une haine implacable. Et ici, je m'unis à M. Michel pour contester l'avis de M. Pardessus qui dit, dans ses lois maritimes, qu'il est douteux que les événements par suite desquels l'Angleterre exerça sa domination sur la Guyenne, aient accru les rapports commerciaux des deux pays. Que Mathieu Paris soutienne maintenant que les Poitevins avaient avantage à trahir le roi d'Angleterre ! Le changement de domination leur était, au poin de vue pécuniaire, très-désavantageux, car dans l'état de la royauté française et des communications intérieures du pays, le roi Louis VIII avait à leur offrir moins d'argent que de privilèges, moins de relations commerciales que d'encouragements et de bonne volonté. Dirai-je pour cela que Rochelais et Poitevins ont abandonné sciemment l'Angleterre et la fortune, par amour d'une nationalité encore à naître ? Non certes, toutes ces considérations lointaines leur échappaient, absorbés qu'ils étaient par la crainte d'un péril présent, le manque de sécurité intérieure dans leurs villes. Ceci me ramène aux deux autres questions.

Les seigneurs Poitevins n'aimaient point les gens des communes. Leur hostilité n'allait pas comme dans le Nord jusqu'à des pensées de destruction complète, mais la bourgeoisie étant riche, ils en voulaient à son argent. Il était d'ailleurs plus facile de rançonner les bourgeois que de les asservir, la royauté les secourant. Et ce qui me fait croire, malgré M. Jourdan, que

La Rochelle, avant le mariage de Louis VII et d'Aliénor, n'avait pas une importance extrême, c'est précisément que la royauté n'était pas là pour la soutenir. Etant donnée une noblesse hostile, ce qui est un axiôme depuis Augustin Thierry, un royaume lointain sans force et sans motif d'intervenir, la bourgeoisie n'avait aucun appui, et le commerce qu'elle pouvait faire, elle devait se le faire pardonner à force de redevances et de soumissions. Quoi qu'il en soit, l'usage avait appris aux seigneurs Poitevins que les communes étaient riches, et au début du XIIIe siècle, ils leur faisaient payer le plus chèrement possible, et chacun à son tour, une neutralité douteuse, une protection précaire, une alliance aussitôt rompue que contractée. Les exigences devenant trop fortes, les bourgeois essayant de résister, le seigneur rassemblait ses vassaux en armes, au Coudray-Salbart comme Guillaume de Parthenay, à Frontenay ou à Cherveux comme Hugues de La Marche, auprès de La Rochelle comme Hugues de Thouars dans les lettres suivantes, et on marchait contre les villes. On ne les attaquait pas précisément; grâce aux libertés concédées et aux libéralités des rois, elles étaient assez fortifiées; mais on se répandait dans la campagne, on brûlait les moissons, on arrachait les vignes et l'on tâchait de surprendre quelques habitants pour les mettre à rançon. La récolte était perdue et le commerce avec elle; les blés cueillis et le raisin coupé on pouvait bien à la rigueur les mettre dans les murs et la ville servait d'entrepôt (car les celliers épars autour de La Rochelle en 1241 sont déjà un effet de la protection du roi de France); mais on n'y pouvait pas garder la récolte pendante. Il fallait traiter et payer une amende onéreuse, conclure une paix violée le lendemain; tous les bénéfices y passaient. C'était le plus clair du revenu des seigneurs et le plus commode à percevoir que ces amendes; la majorité des redevances féodales se payait en nature, l'argent n'abondait pas dans les châteaux ni les marchandises précieuses que les Rochelais apportaient du Nord, ou qu'ils allaient chercher, d'après Depping, jusque sur les marchés du Levant. Aussi les chevaliers étaient-ils très-portés vers ces expéditions qui rompaient leur oisiveté et se tra-

duisaient pour eux en bien-être. Les bourgeois au contraire étaient découragés. A quoi bon braver la mer et les entreprises lointaines pour venir échouer au port et verser le prix de son travail entre des mains hostiles? Je ne parle pas des blessures ni du sang répandu. On comprend que les communes demandassent au roi d'Angleterre et à grands cris, une protection efficace, un sénéchal porte respect. Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce sujet, mais je crois en avoir dit assez et je passe outre en attirant seulement l'attention du lecteur sur cette route de terre qui va déjà de Niort à La Rochelle par Frontenay. Le troisième point sur lequel je voudrais insister, c'est la faiblesse du pouvoir suzerain, tant du sénéchal d'Aquitaine que du roi Henri III et de ses conseillers, et l'impuissance du pape et de son légat. Ici mon travail est facile. Les lettres de tous ces personnages ont été conservées et publiées dans cette collection ou dans d'autres; je vais donc leur passer tour à tour la parole, en ajoutant seulement aux textes quelques commentaires explicatifs. Les bourgeois voudront bien attendre et le sénéchal va parler le premier.

XXIV

GEOFFROY NEVILLE, SÉNÉCHAL DE POITOU ET GASCOGNE, A HENRI III.

Royal letters, n° 152. *Mai ou Juin 1219.*

A son très-excellent seigneur, Henri par la grâce de Dieu, etc. son dévoué en toutes choses, Geoffroy de Neville, camerier, sénéchal de Poitou et Gascogne, salut et fidélité. . . . .

Nous vous notifions que monseigneur Hugues de Lusignan inquiète injustement et de tout son pouvoir votre ville de Niort. . . . . et que nous l'avons interrogé à ce sujet par messagers; comme il est gardien de votre sœur et qu'il a plus tôt sa terre. . . . . nous lui avons déclaré que nous étions prêts à lui rendre une justice complète s'il avait à se plaindre en quelque chose de votre dite ville et qu'il faisait injure à votre. . . . . A quoi il a répondu qu'il ne

s'interromprait à cause de nous ni à cause d'aucun autre de faire des incursions sur votre terre. . . . . et comme moi-même et tous les autres nous sommes tout-à-fait dépourvus d'hommes et d'argent, nous avons les plus grandes craintes, si vous ne nous transmettez, pour la défense de votre terre, des résolutions hâtives et efficaces. . . . . ledit Hugues et les grands de votre terre n'usurpent pour eux-mêmes vos domaines et vos villes et ne les soumettent à une autre suzeraineté.

C'est pourquoi nous vous signifions de tenir pour certain, si vous ne pourvoyez à la défense de votre terre, mieux et d'une façon plus virile, selon qu'il vous semblera expédient, qu'à la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste, nous partirons sans aucun retard pour la terre sainte, parce que nous ne voulons rester à aucun prix pour votre dommage, pour votre honte ni pour la nôtre. Ledit Hugues nous a révélé récemment que du reste il ne cessera de nous inquiéter jusqu'à ce que lui vouliez rendre le domaine que le comte d'Eu possède en Angleterre. Et vous, pour l'amour de Dieu, écrivez-nous en toute hâte ce que vous voulez que nous fassions sur cet objet et tous les autres. Que votre royale Excellence soit en santé.

Cette lettre qui, comme beaucoup d'autres, n'est pas datée, contraste étrangement, quant à ses dires, avec la gratitude et la confiance témoignées à Hugues de La Marche, par Henri III, dans deux autres lettres de la même époque. La première, du 24 juillet 1219, insérée dans Rymer, t. I, p. 155, donne à Hugues de Lusignan plein pouvoir sur l'Aquitaine et ordonne même au sénéchal de lui obéir. La seconde, adressée le même jour à Guillaume Maengot, lui mande de venir en aide au comte Hugues que le roi a désigné comme le plus capable de protéger sa terre. Et cet ordre de secours est motivé sur ce que «les fidèles sujets du pays sont effrayés de la multitude de soldats qui sont partis avec Louis VIII contre les Albigeois.»

Cependant le texte traduit plus haut est bien de 1219, puisque Neville d'une part n'était plus sénéchal en 1220 et que de l'autre la mort de Hugues IX n'était pas connue; Hugues X, dans le document, n'étant pas porté comme comte de La Marche.

Il est clair que Lusignan avait l'oreille du gouvernement an-

glais et discréditait à l'avance les avis du sénéchal. Ainsi, c'est presque au moment même où Neville écrit ses premières accusations, que la roi et le conseil d'Angleterre, préoccupés de l'expiration prochaine de la trêve avec la France et de la croisade de Louis VIII dans le Midi, conféraient au comte de La Marche, comme au plus courageux et au plus capable, une espèce de dictature militaire, de commandement supérieur du pays. Et cela s'explique après tout. Henri III et les Anglais ne voyaient pas avec plaisir cette intervention de la France contre les Albigeois, ce commandement donné par le clergé lui-même, au prétendant de 1217, à l'excommunié de 1216. L'armée française passait bien près de l'Aquitaine et il suffisait, pour recommencer la guerre à l'improviste, d'un reste de rancune dans le cœur de Louis VIII. Le pape Honorius, c'était un reproche à lui faire, paraissait s'occuper davantage d'exterminer les hérétiques que de protéger son jeune vassal. Tout le monde s'en préoccupait et Neville lui-même s'était fait l'écho près du roi des craintes d'un baron des Marches d'Agenois et de Périgord. Il fallait prévoir une attaque possible, et pour organiser la défense, le premier qui se présentait, le plus grand, par sa position et son influence, c'était Hugues de La Marche, le beau-frère désigné du roi Anglais. Lui donner un poste tout de confiance et de nature à flatter son orgueil, c'était se l'attacher au bon moment et d'un allié douteux se faire un général fidèle. On comprend qu'arrivant en circonstance pareille, les plaintes du sénéchal durent être bien reçues. Fussent-elles vraies, les services qu'allait rendre Hugues X, devaient faire oublier tous les anciens griefs, si tant est que rançonner quelques bourgeois fut un grief si grand. On sait du reste que les préoccupations un peu exagérées des Anglais ne se réalisèrent pas et qu'à la suite de l'échec des Français devant Toulouse, Philippe-Auguste et Henri III, par l'entremise du légat Pandolphe, successeur du cardinal Gualo, signèrent une prolongation de la trêve pour quatre ans. Lusignan, malgré la paix, conserva sa haute position et il fit si bien que les fonctions du sénéchal devinrent chaque jour plus impossibles, ses avis plus méprisés, son autorité plus méconnue.

XXX

GEOFFROY NEVILLE, CHAMBELLAN A HENRI III.

Royal letters, n° *1028*. *Vers Juillet 1219.*

A Henri, par la grâce de Dieu, etc., et à tout le conseil du seigneur roi, Geoffroy de Neville, camerier, salut.

Nous vous avons signifié bien des fois d'avoir à prendre des mesures pour défendre votre terre de Gascogne et de Poitou, non-seulement contre le roi de France mais contre vos barons qui dévastent votre terre, capturent vos bourgeois et les mettent à rançon. Et ils se conduisent de telle manière envers les vôtres, qu'il est clair et que nous croyons qu'ils ne sont point affectionnés à votre service. Quant à nous, nous ne pouvons point, vu notre pauvreté, défendre votre terre, ni les soumettre, et ils ne font pas plus d'estime de moi que si j'étais un petit garçon (*Garciolum*). C'est pourquoi nous vous mandons que si vous ne prenez sans délai un autre plan de conduite, vous ne tarderez pas à nous revoir en Angleterre. Et ne dites pas que c'est nous qui perdons la terre du seigneur roi, mais que c'est vous qui vous l'enlevez à vous-même, faute de bonne résolution. Croyez en outre tout ce que vous dira de notre part le porteur des présentes, touchant l'honneur du seigneur roi et de son royaume. Portez-vous bien.

XXXVI

HUGUES DE LUSIGNAN A HENRI III ET SON CONSEIL.

Royal letters, n° *145*. *Vers Septembre 1219.*

A son très-excellent seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., et à ses conseillers, Hugues de Lusignan, salut et révérence due et dévouée.

Sachez que quand Barthélemy du Puy, sénéchal d'Angoulême, et

Raoul de Saint-Sampson, sont venus dans notre pays, votre terre de Poitou était excessivement troublée, mais que, par la grâce de Dieu, nous l'avons rétablie dans un meilleur état. Vous pouvez croire complètement tout ce que les sus-nommés Barthélemy, sénéchal d'Angoulême, et Raoul de Saint-Sampson vous rapporteront de ma part.

Les lettres qui donnent à Barthélemy du Puy et à Raoul de Saint-Sampson, allant en message en Poitou, les vêtements d'usage avec les fourrures conformes à leur rang et l'argent de leurs dépenses, sont insérées dans les Rotuli litt. claus., à la date du 16 juillet 1219.

XXXVII

HUGUES DE LUSIGNAN A HENRI III ET SON CONSEIL.

Royal letters, n° 149 — *Vers Septembre 1219.*

A son très-excellent seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., à Pandulphe, par la grâce de Dieu, cardinal, légat du siége apostolique en Angleterre, à Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de Wenchester, et aux autres conseillers du seigneur roi, salut et témoignage d'affection sincère.

Sachez que j'ai fait prêter cent soixante marcs d'argent à Geoffroy de Neville, chambellan, sénéchal de Poitou et Gascogne, qui ne pouvait sortir de La Rochelle sans avoir remboursé ladite somme; et je suis engagé pour cette somme envers certains marchands comme fidéjusseur. C'est pourquoi je vous supplie instamment de rembourser cet argent à Barthélemy du Puy, sénéchal d'Angoulême, porteur des présentes, au su et en présence de Raoul de Saint-Sampson, qui connaît la vérité des faits sus-énoncés, et de ne pas vouloir qu'il m'arrive à ce sujet quelque désagrément, car tout ce que j'ai fait dans cette affaire a été pour votre avantage et votre honneur.

XXXVIII

GEOFFROY DE NEVILLE, SÉNÉCHAL DE POITOU ET GASCOGNE, A HENRI III.

Royal letters, n° 151. *Vers Septembre 1219.*

A son très-excellent seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., et à ses conseillers, Geoffroy de Neville, chambellan, sénéchal de Poitou et Gascogne, salut et fidèle service.

Sachez que quand vos messagers sont arrivés vers moi, j'étais prêt à revenir en Angleterre, contraint par la trop grande nécessité d'argent dont je manquais beaucoup et dont je manque. Mais comme il y a de telles tribulations dans votre terre, qu'un dommage était imminent si je me retirais, monseigneur Hugues de Lusignan m'a fait prêter cent soixante marcs d'argent par certains marchands envers lesquels le même seigneur Hugues est obligé pour moi comme fidéjusseur. C'est pourquoi je vous prie instamment de faire payer à Barthélemy, sénéchal d'Angoulême, les cent soixante marcs susdits, présent et assistant Raoul de Saint-Sampson qui connaît la réalité des choses dites et réelles. Car sachez que si cette somme n'est pas payée et si le seigneur Hugues est obligé de la rendre pour moi, vous ne trouverez désormais personne qui veuille, à vous ou à votre ordre, avancer quoi ce soit.

XLII

GEOFFROY NEVILLE, SÉNÉCHAL DE POITOU ET GASCOGNE, A PANDULPHE, ÉVÊQUE ÉLU DE NORWICH ET LÉGAT.

Royal letters, n° 1026. *2 ou 3 Novembre 1219.*

A son très-révérend père et seigneur Pandulphe, par la grâce de Dieu, légat vénérable du saint siége apostolique et élu de Norwich, son dévoué et fidèle en toutes choses, Geoffroy de Neville, camerier, sénéchal de Poitou et Gascogne, salut, respect et soumission.

Nous notifions à votre sainteté que le jour de la fête de Toussaints

très-tard, nous avons abordé à Douvres, et que le lundi qui suivra cette fête de Toussaints, nous serons à Londres. Ce pourquoi nous supplions diligemment votre Excellence de daigner nous faire savoir par votre grâce, dans quel lieu nous pourrons vous trouver, parce que nous avons beaucoup à parler avec vous des affaires du seigneur roi.

Avant d'abandonner le sénéchal, je dois dire qu'il fut replacé en Angleterre et que plus tard, trop tard, en 1223, Hugues de La Marche, regrettant l'inoffensif Neville, fit une tentative auprès de Henri III, pour obtenir sa réintégration comme sénéchal de Poitou. « Savari de Mauléon, sans cause raisonnable, nous fait subir, à nous et à nos hommes de lourdes injustices et des dommages très-grands. . . . . nous nous retirerons de votre service plutôt que de supporter ainsi, sans vengeance, de telles injures et de telles iniquités. Nous vous donnons le conseil de nommer sénéchal de Poitou, Geoffroy de Neville, qui lui se préoccupe, nous le savons, de votre avantage et de votre honneur; avec notre conseil et notre aide, il possédera si pacifiquement votre terre que vous n'entendrez plus aucune plainte de personne. » C'est tout-à-fait la fable antique des grenouilles qui demandent un roi.

(A continuer.)

A. Bardonnet.

DESCRIPTION

DES RIVIÈRES DE FRANCE

Par J.-B. Papire Le Masson, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jònain.

—

LA CHARENTE

(3me article)

—

La Charente est sans malice, disent les Angoumoisins, parce qu'elle sort rarement de son lit, contenu entre des berges élevées ; elle cause peu de dommage et ne fait qu'entretenir une verdure éternelle sur ses prairies.

Elle passe à Châteauneuf, sous un pont de pierre, puis à Jarnac, deux villes ouvertes. C'est près de Châteauneuf, mais sur l'autre rive, que se livra, sous le règne de Charles IX, la bataille contre les hérétiques sectateurs de Calvin, où les catholiques furent vainqueurs. Un procureur périgourdin, nommé Laval, a fait là-dessus le quatrain que voici :

L'an mil cinq cens soixante et neuf,
Entre Jarnac et Chasteauneuf,
Fut porté mort sur une anesse
Le grand ennemy de la messe.

Ronsard, le prince de nos poètes, parle ainsi de ce combat près de la Charente, dans son ode 66 :

Lorsque la tourbe errante
S'arma contre son roy,

Le Dieu de La Charante,
Fasché d'un tel arroy,
Arresta son flot coy,
Puis, d'une bouche ouverte,
A ce peuple sans loy
Prophétisa sa perte.....
Ils ont esté foudroyez,
Pouldroyez,
Sur les bords de la Charante,
Charante, qui prend son nom
D'Achéron,
A leurs esprits sert de guide,
Et d'esbat pour traverser
Et passer
Au rivage achérontide.

L'illustre demeure de la famille Chabot est baignée par la Charente et doit offrir durant le printemps, l'été et l'automne un séjour bien délicieux. Il y a trois ponts-levis qui conduisent l'un aux jardins, l'autre à une vaste prairie, le troisième à un bois, portion en taillis, portion en futaie, et le tout environné de l'eau du fleuve.

Voici sur Jarnac quelques vers du poète Paul, déjà cité :

O des Chabot maison puissante,
Noble manoir en noble lieu,
Où se déroule de Charente
Le courant vert sous un ciel bleu !
Nulle part plus douce prairie,
Plus beaux ombrages de forêts !
Non, rien n'égale, ô ma patrie,
Tes vignobles et tes guérets.
Heureux berceau de ma naissance,
Objet de mon constant amour,
Peut-être à ma reconnaissance
Devras-tu quelque chose, un jour.
Si l'avenir garde en mémoire
Notre poétique entretien,
Mes vers rediront à la Gloire
Le nom de Chabot et le tien.

Au-dessous de Jarnac se trouve Cognac, apanage royal de la ligne féminine, à sept lieues d'Angoulême, à deux de Jarnac. Tout autour sont beaucoup de localités très-renommées par l'abondance et la qualité de leurs vins. Plus bas, la Charente se déploie à l'aise, mais toujours sans nuisance, dans une vaste plaine de prés, où elle déborde, l'hiver, enflée de ses eaux et de celles de nombreux affluents. Elle coule à plein lit, en toute saison, jusqu'à Saintes, ville qui donne son nom au peuple et à la contrée; puis elle se rend à la mer, si doucement qu'on distingue à peine la direction de son cours. Les grandes marées ont lieu deux fois par chaque mois lunaire, à la nouvelle et à la pleine lune. Elles sont moindres entre ces deux époques. L'eau monte durant quatre heures, deux fois le jour, mais avec tant de calme et de lenteur dans la Charente que l'on peut voir les deux courants se partager les côtés du canal, l'un descendre et l'autre monter.

Tel est le fleuve qui passe à Cognac. Malgré cela, Ausone dans son éloge de la Moselle met cette rivière avant la Charente, qui reçoit le flux de la grande mer.

Charente où vient monter l'Océan Saintongeais.

Ce flux se fait sentir jusqu'à Cognac. Paul Diacre, dans ses *Faits et Gestes des Lombards,* chap. v, dit ainsi : « Les bords de la Seine et les plages de l'Aquitaine sont sujets, deux fois par jour, à une soudaine inondation, tellement que celui qui s'y laisserait surprendre de trop près aurait grand peine à y échapper. Vous voyez les fleuves de ces contrées remonter violemment vers leur source et, à une distance de plusieurs milles, les eaux douces des rivières s'imprégner de l'amertume des mers. » Mais aussi ces marées permettent aux navires de la Grande Bretagne et d'autres pays, proches ou éloignés, de pénétrer jusqu'à Cognac, chercher du vin, du blé, du fer et autres denrées. Voici des vers de Jacques Bobin, poète cognaçais (1) :

Cognac, ainsi nommé par le peuple lui-même,
Noble ville, aux confins du duché d'Angoulême,

(1) Le Masson n'en cite que 4. Nous complétons le fragment de J. Babin (et non Bobin); c'est tout ce qui nous reste de lui. Trad.

Est le berceau royal du premier des François,
Dont les fils vont régnant, à titre de Valois.
Entre plaine et côteaux, Cognac voit la Charente
De flux et de reflux bercer son onde errante,
Avant d'aller se perdre au sein des flots amers
Dans l'Océan Santon, père des grandes mers.
En quels souples détours se promène cette onde,
Emeraude, cristal, poissonneuse, profonde !
La ville dans ses murs enferme le palais.
Au dehors, champs féconds, montueuses forêts.
Là, cerfs prennent la fuite et sangliers font tête.
Sous les murs du château, comme lui faisant fête,
Jaillit une fontaine aux flots bénis et purs,
Que n'épuiseront pas bien des siècles futurs.
Autres sources : la vigne, et l'étang, et les âmes
Joignant au goût des arts les belliqueuses flammes;
Le commerce, chargeant sel, bois, vin, tour à tour,
Sur ses longs bateaux plats, et versant, au retour,
Sucre, épices, étain, ce que portent en somme,
Les plus lointains climats, pour l'usage de l'homme.
Heureux pays, auquel des cieux doux et cléments,
Et la terre et les eaux prodiguent leurs présents.

Cognac a un beau pont de pierre, à la tête duquel est une fontaine excellente et intarissable.

Près de cette ville, la Charente reçoit le Né, petite rivière issue d'une commune d'Angoumois, nommée Maints-Fonts, d'après sa nature, et arrosant la riche et fertile *Champagne,* plaine qui s'étend à perte de vue.

Dans cette même Saintonge est une ville nommée Pons, des nombreux ponts de bois qui en ouvrent l'entrée. Elle est sur la Seugne, qui vient du côté d'Aubeterre, abonde en perches, truites et carpes, forme à Pons plusieurs îles et y passe sous quatre ponts.

De Cognac la Charente arrive à Saintes, par un cours extrêmement sinueux : il n'y a de l'une de ces villes à l'autre que quatre lieues par la route de terre, et il y en a huit et davantage par eau.

Saintes, métropole de toute cette province, est mentionnée plusieurs fois par Ausone : à Paul, épître Ire :

A la fin j'ai rompu les agréables chaines
Qui me retenaient à Bordeaux ;
Du pays des Santons je reviens voir les plaines,
Les forêts, les libres côteaux.
En ce dessein, cher Paul, tu m'approuves, je pense.

Au même, épître III.

J'attèle sur un char deux chevaux et je songe
A le charger de vin pour porter en Saintonge

A Tétradius :

Des murs Saintais ma maison est prochaine,
Pourquoi la fuir, quand mon cœur t'y dit : Viens,
Comme jadis la jeunesse romaine
Fuit, une fois, les bœufs lucaniens ?

Fortunat dit, à propos de la basilique Saint-Eutrope :

Eutrope des Santons fut le premier évêque.

[On admire dans cette ville plusieurs restes d'antiquités romaines, un amphihéâtre, un aqueduc] un pont en pierre sur la Charente, avec cette inscription : « à César petit-fils du divin Jules, Pontife, augure. » Le clocher de Saint-Pierre, bâti à Saintes par l'ordre de Pepin, roi d'Aquitaine, surpasse en beauté et en développement de l'art tous les autres clochers Aquitains.

Après Saintes, la Charente baigne la ville et le château fort de Taillebourg, et, plus bas, le bourg de Tonnay, mentionné par Fortunat dans la vie de Saint-Hilaire. Là se jette la Boutonne, qui vient des frontières du Poitou, d'un lieu appelé Chef-Boutonne, arrose une partie de la Saintonge et passe à *Engéry*, dit de nos jours, par corruption, *Angély*, où était un couvent

de bénédictins, que les calvinistes ont ruiné. Il y a au sujet de la Boutonne quelques vers assez informes, mais que je citerai pourtant; les voici :

Dans la guerre de Poitou
Contre Anjou,
Près des Sources de Boutonne,
Il se donne,
Mil soixante un étant l'an,
Un combat vif et sanglant.

Enfin, la Charente passe à Soubise (Solbizia, dans les manuscrits de Saint-Cybard), ville et forteresse renommée, [et se jette dans la mer, au port Lupin, parmi d'immenses marais salants].

P. JÔNAIN.

GLOSSAIRE POITEVIN

—

H

HABENAGE, s. m., arrangement, combinaison. — *L'habenage que ton frère a fait, queul habenage est-ho?*

HABENÉ, HABENAÏE, part. passé de habener. Ordinairement mal arrangé, mal habillé. — Peut-être de halbrené, terme de fauconnerie, oiseau halbrené, dont les ailes sont rompues.

HABENER, v. a., habiller, arranger. — *Pourras-tu habener mon paquet dans ta carriole? — Qui t'a donc ainsi habenaïe?*

HABENER (s'), v. pr., s'habiller, trouver place. — *Tu ne t'habenes pas à mon goût. — Le paquet ne s'habenera pas dans ta malle.*

HACHER, v. a., fatiguer excessivement. — *Le voyage d'hier m'a haché.*

HALER, v. a., plus souvent neutre. — Terme de chasse, exciter, et par métalepse, travailler sans relâche. — La première syllabe très brève et aspirée. — *Avec li trejou hale, hale.*

HANEUT, HANIT, HANNIT, aujourd'hui. (Le t se prononce légèrement). Cet adverbe, à trois terminaisons diverses, est formé évidemment de deux mots latins : *hâc* cette, *nocte* nuit.

Les Celtes qui se prétendaient issus de Teutatès, le Pluton des latins, mesuraient le temps par les nuits et non par les jours (Com. de César, liv. 6, ch. 18). Cette coutume a duré

dans les provinces du Nord jusqu'au XIIe siècle et dure encore, comme on voit dans la nôtre.

HARBOULER, HERBOULER, v. n., arracher pour vaches, brebis, l'herbe qui croît dans les champs ensemencés — usité auprès de Thouars, dans la contrée où il y a peu de prairies.

HASARD (d'), loc. adv. probablement. — *Tu demandes ta mère, d'hasard alle est partie.*

HA-V-HOURE (prononcez avoure). A cette heure, maintenant, loc. adv., formée manifestement des deux mots latins : *hâc* cette, *horâ* heure, unis par le *v* euphonique. — *Hé mon pauvre garçon, que vas-tu faire ha-v-houre?*

HAUSSEMENT DE TEMPS, sorte de locution, pour dire que le temps devient plus beau, plus clair. — *Laisse venir le haussement de temps, tu déoberas après, si tu veux.*

HAUSSER (se), v. pr., le temps se hausse, quand il devient plus clair, plus beau, après avoir été sombre, pluvieux.

HEULE, s. f., huile. — *Il n'aime pas l'heule de noix.*

HEULER, v. a., huer, crier sur quelqu'un pour lui faire honte — du latin *ululare*, hurler. — *Quand le voleur pris est passé, on l'a heulé.*

HEURTER, HURTER, v. n., tousser avec beaucoup d'effort.

HO, HOU, pr. démonst., il, cela, ce. — *Ho-l-est temps de partir.* — *Il l'hou dirai mardi.*

HONTABLE, adj. des deux genres, ce qui doit causer de la honte. — *Son action n'est-elle pas hontable?*

HOPITAU (l'), nom de villages, de métairies, dû à une maison, en latin *hospitale*, occupée primitivement par des religieux hospitaliers.

HOUSANNE, s. f., branche de buis bénite que les catholiques portent à la procession le dimanche des Rameaux, qui pour cela s'appelle en Gâtine le Dimanche de l'Housanne. Même, on ne donne pas à la foire, qui se tient la veille à Champdeniers, d'autre nom que foire de l'Housanne ou simplement l'Housanne. C'est le mot hébreu de l'Écriture sainte, *Hosanna*, qui, ce dimanche-là, revient souvent dans les prières de l'Église. — Par extension, buis. — *Ho-l-y a dans mon champ trois ou quatre brousses d'Housanne.*

Housche, s. f., jardin potager des métairies, des borderies. Ce nom, qui *vieillit*, reste appliqué aux terrains qui ont été jardins potagers; le pré, le champ de l'housche.

Houssenit, branche de buis bénite, buis — usité auprès de Bressuire, le *t* se faisait sentir.

Houstau (à l'), loc. adv., au logis, à la maison. — *Rentrons à l'houstau.*

I

Ie, pron. de la première personne. C'est *i* voyelle au lieu de *j* consonne du français, en usage au pluriel comme au singulier. — *Ie vous ho ai déjà dit; quand partiront-ie?* Les Italiens disent *io*, probablement de *ego*, en aspirant le *g*.

Ienesaicofois, loc, adv. usitée dans le canton de Menigoute. — *Combien de fois as-tu menti? ienesaicofois,* réponse banale, mais qui veut dire je ne sais combien de fois.

Illec ou simplement *lec* (prononcez ilê, lê), adv., là, du latin *illic.* — *Où vas-tu donc? illec, lec.* Ce dernier se trouve dans le journal de Guillaume-le-Riche.

Inse, s. f., phalange. — *Regarde, l'épine m'a éralé l'inse.*

Interroger, v. a. et n., faire payer trop cher. — *Sais-tu que le médecin m'a fort interrogé?*

Irogne, s. f., araignée, du latin *aranea.*

Itaud, Itaude, adj., stupéfait, décontenancé. — *Rester tout itaud*, on prononce souvent *itao*, *itaode.*

J

Ja, adv., déjà, jamais, ne pas. — *Ta mère est jà partie, ie n'ho crerai jà: tu n'ho veux donc jà.*

Jadeau, s. m., alvéole, creux des petites coupes où le gland

et la noisette sont enchâssés; banneton, panier longuet où le boulanger met lever ses pains.

Jaippaïe, s. f., cri. — *L'enfant dans sa maladie faisait de grandes jaippaïes.*

Jaipper, v. ac. et n., hucher, appeler à haute voix. — *On va souper, jaippe donc les gens, Françille.* On dit aussi *aipper*, en aspirant le j. Le lecteur devine sans peine à quel genre de mammifères ces expressions sont empruntées.

Jara, adj. et subst. fém. — Fille qui n'a pas un air modeste.

Jarousse, s. f., gesse vulgaire.

Jarrie, Jarrige, nom de localités entourées de lieux stériles.

Jase, s. f. singulier, plaisanterie. Entendre la jase, ne pas se fâcher quand on nous plaisante.

Jaspiner, v. n., disputer, parler de toutes sortes de choses. — *Que jaspinez-vous donc là?*

Javelon, s. f., fagot de sarments, javelle. — Mot fort connu à Niort.

Jeton, Jetoune, s. m. et f., poulain, mule jusqu'à l'âge d'un an. C'est le mot français, rejeton, moins la première syllabe.

Jeunesses (prononcez jénesse). Par ce mot, on entend en Gâtine les taureaux, génisses, poulains, jeunes mulets. — *Dans l'hiver, on ne met au champ que les jeunesses.*

Jinchaire (la), Jinchaires (les), nom de localités établies dans des terrains humides — du latin *juncaria*, lieu plein de joncs.

Jincolle (en), loc. adv., porter son bras en jincolle, en écharpe. — Des deux mots latins *injunctum collo*, attaché au cou, le bras en jincolle semblant attaché au cou.

Joguenet, Joguenette, s. et adj., qui fait rire par ses niaiseries, peut être corruption de Jodelet, bouffon de l'ancien Théâtre-Français.

Johannée, s. f., feu de la veille de la Saint-Jean-Baptiste; tout autre feu, chalibaudes. — *Ta johannée est longue à flammer.*

Joinde, s. m., veau de deux ans que l'on commence à joindre, attacher au joug.

Joliment, adv., beaucoup, fort, s'emploie souvent dans un sens ironique. — *T'es joliment fin.*

Jote, s. f., joue. — *Qui t'a donc graffigné la jote?* — Très-bref.

Joter, v. a., mêler, réunir. — *Nos brelins sont jotés*, probablement du verbe latin *jungere* joindre.

Jou (nom de). Si cette interjonction veut dire par le nom de Jupiter, assurément elle est empruntée au paganisme; — usité dans le canton de Mazières-en-Gâtine.

Jours (a tous les jours, a tous ses jours, etc., etc.) Loc. adv., être à tous les jours, à tous mes jours, dans ses hardes de travail, de la semaine. — Cette expression se trouve dans Montaigne, liv. II, ch. 10; *r* ne se prononce pas.

Juiller, v. n., saliver, se dit surtout des petits enfants.

Juilles, s. f., pl. Courroies qui attachent le joug des bœufs.

Juter, v. n., donner du jus. — *Ta poire jute fort* — par extension et par hypallage, couler. — *Le sang jutait de mon bras.*

L

Labache, s. f., petite bête qui s'attache à la peau des bœufs.

Lagère, ruisseau qui passe à Surgères et donne son nom à cette petite ville, et se perd dans les marais de Rochefort.

Lagoire, ruisseau qui se jette dans la Vienne à Confolens.

Lagour, nom de l'abreuvoir à Melle.

L'agraïe, nom du ruisseau qui passe sous les murs de Champdeniers.

Laïs, s. masc., pluriel, plaintes, récits ennuyeux. — *L'as-tu entendu avec tous ses laïs?*

Lalu, Delaleau, Delalot, trois noms propres empruntés au terme des coutumes du moyen-âge, à terminaison latine, du mot *allodium*, propriété exempte de redevances.

Landon, s. m., lisières, bandes attachées à la robe d'un enfant. — *Ma petite quitte déjà son landon, commence à marcher seule.*

Laray (à), loc. adv., en moyenne. — *A laray, le valet me dépensait vingt-quatre sous pre jour.*

Larder, v. a., enfoncer, piquer. — *Ton frère a enfin lardé sa fourche dans le ventre de la mauvaise bête qu'on poursuivait.*

Larder (se), v. pr., s'enferrer, tomber sur... — *Le valet, en déchargeant la charrette, s'est malheureusement lardé sur le pau de devant.*

Large, s. masc., place de chaque bœuf, vache, cheval, dans une écurie.

Lé, pr. démonst., fém., elle. — *Ho-l-est lé qui m'a fait cheure.*

Legueur, Leguieur ou simplement gueur, guieur. Ainsi s'appellent : 1° depuis Clavé jusqu'à son embouchure dans la Sèvre, au bourg de François, le ruisseau venant du canton de Mazières-en-Gâtine ; 2° le torrent qui, descendant des collines d'Exireuil, coupe la route de Poitiers et tombe dans la Sèvre, au-dessus de Saint-Maixent.

Leu, pron. démonst., leur, à eux, à elles. — *Ie leu parlerai.*

Levaïe, Levée, s. f., terrain élevé d'un pré, d'un champ. *Les levaïes sont excellentes.*

Lez, mot celtique, adv., auprès, Coulombiers-lez-Lousignan, Saint-Léger-lez-Melle, Saint-Martin-lez-Melle.

Lhoumoie, bourg du canton de Thénezay, tire son nom d'un plan d'ormes, ormoie, en latin *ulmarium* et *ulmetum*.

Li, pr. dém. des deux genres, lui, elle pour le fém. Il ne s'emploie qu'en régime indirect. — *Si tu vois ma tante, dis-l'i qu'ie l'attendons.*

Lichaïe, s. f., lèche, tranche mince de quelque chose bon à manger. *On ne m'a donné qu'ine lichaïe de lard.*

Lingue, s. f., langue.

Litraïe, s. f., bande, morceau d'étoffe, de papier, etc., etc. — *La porte a accroché ma blouse et en a éralé une litraïe* — du mot litre, bande noire autour d'une église où étaient peintes les armoiries du seigneur de la paroisse.

Logis, s. m., maison de maître à la campagne; castel.

Long, Longe, adj., long, longue. — *Ta prière n'est jamais longe.*

Longeaïe, Longie, s. f., bande, espace en long. — *En élargissant la route, on prendra une grande longeaïe de mon champ.*

Lopin, s. m., petit morceau. — *Un lopin de terre.*

Lopiner, v. act., couper en morceaux, en lopins.

Lou, pron. dém., leur. — *Donne-lou ton argent.*

Lugrant, Lugrante, adj. verb., gras, onctueux. — *La viande que tu m'apportes est déjà lugrante.*

Lugrer, v. n., être gras, onctueux, commencer à se corrompre. — *Ta viande lugre déjà.*

Luset, s. m., gerzeau, mauvaise herbe qui grimpe le long de la tige du blé et l'affaisse par son poids.

Lyonnais (prononcez lyounais), ce mot est resté synonyme de scieur de long, comme Limousin de maçon, à cause des ouvriers de cet état qui venaient jadis en Poitou, de la province de Lyonnais.

L'abbé Rousseau.

LES ENTRÉES ÉPISCOPALES

A SAINTES

—

Au temps où le clergé formait un corps dans l'Etat et au pouvoir spirituel joignait la puissance temporelle, c'était un événement important pour les bourgeois et manants des bonnes villes que l'entrée d'un nouvel évêque dans sa cité épiscopale. Cette main qui bénissait aujourd'hui était armée de l'épée qui pouvait frapper demain. La crosse, bâton du voyageur et houlette du pasteur, était recourbée pour ramener doucement ceux qui s'éloignent; mais elle était pointue pour piquer les récalcitrants.

Curva trahit pigros; pungit acuta morantes.

L'illustrissime et révérendissime père en Dieu était aussi le haut et puissant seigneur. On ne l'oubliait pas. De là deux sentiments : on respectait, on vénérait; mais l'on craignait, et on prenait ses précautions. Si la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, la prudence n'en est pas moins la mère de la sûreté. Aussi voyons-nous les chefs de la cité, maîtres chez eux comme le roi l'était chez lui ; les chanoines, souverains presque absolus dans leur cathédrale, en s'inclinant pieusement sous la main qui bénit, demander très-humblement mais très-fermement que le nouvel hôte de la cité et du temple voulût bien se laisser lier un peu. Toute l'intronisation d'un

prélat dans sa ville est là : « *Hosannah ! Vivat !* Béni soit celu qui vient au nom du Seigneur ! » d'une part, et de l'autre : « Libertés ! Franchises ! Priviléges ! » Voilà le double fait qui apparaît clairement dans la réception d'un évêque avant la Révolution. Tel est aussi le caractère qu'elle prend à Saintes.

C'est une preuve de plus de ces libertés locales qui ont fait la gloire et l'indépendance de nos provinces. Toute puissance obligeait. Les citoyens voulaient bien être soumis, mais ils exigeaient que les dépositaires de l'autorité, maires, évêques ou rois, obéissent les premiers aux lois et aux usages. Nous vous serons dévoués, disaient-ils, mais à une condition, c'est que vous respectiez nos droits et nos coutumes ; sinon, non. Partout dans le passé de nos communes éclate cette virile indépendance ; ce sont des hommes libres qui se donnent. Aussi, en acceptant un maître ou plutôt un chef, font-ils leurs conditions. Il y a pacte. Le contrat oblige les deux parties. Dans le mémoire que j'eus l'honneur de lire l'an dernier à la Sorbonne (1), je montrai cette pensée dans l'élection du premier magistrat de la commune de Saintes. Peut-être un jour ferai-je l'histoire de l'entrée des rois de France dans la capitale de la Saintonge. Aujourd'hui je voudrais raconter l'intronisation des évêques, deuxième acte d'une trilogie qui comprend pour ainsi dire les trois ordres de l'Etat, tiers, noblesse et clergé. Le cérémonial a un peu varié dans la suite des siècles. Plus majestueux dans des temps plus reculés, il devient plus simple à mesure que nous approchons de notre époque. Il est vers 1789 ce que nous le voyons à peu près de nos jours. Cependant il a jusqu'à ce moment gardé les deux caractères signalés. A présent l'évêque n'est plus rien dans la cité ; il est tout dans sa cathédrale. Ce qu'il a perdu en puissance civile, il l'a gagné en autorité religieuse. Il n'est plus évêque et seigneur de la ville ; mais ses chanoines ne lui interdisent plus sa cathédrale.

(1) Voir *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867 :* Une Election au XVe siècle, page 295.

I

La dernière entrée solennelle dont fut témoin la ville et cité de Saintes fut celle de Mgr Pierre-Louis de La Rochefoucauld, que la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure veut à toute force faire fils d'un menuisier. Né au château du Vivier, paroisse de Saint-Cybard-le-Peyrat, réunie aujourd'hui à Blanzaguet, canton de Lavalette, ancien diocèse de Périgueux, le 12 octobre 1744, mort à Paris le 2 septembre 1792, dans le massacre des Carmes, avec son frère, l'évêque de Beauvais, il fut nommé au mois d'octobre 1781, sacré le 6 janvier 1782, et entra à Saintes le 21 mars courant.

Dès le 7, le conseil de l'échevinage réuni avait décidé qu'il rendrait au nouveau pontife les honneurs ordinaires. Sur le rapport de Mollet, procureur du roi, qui lit dans les anciens registres le cérémonial usité en pareille circonstance, on arrête que tous les bourgeois en état de monter à cheval accompagneront MM. Dangibaud et Riquet, officiers de l'hôtel de ville, chargés d'aller complimenter le nouvel arrivant jusqu'à une lieue en dehors de la ville. Le maire le haranguera à la porte.

Tout est réglé d'avance, mais d'après les anciens registres. La seule innovation, c'est la présence d'un corps de bourgeois en uniforme de dragons. Le conseil est tout fier de montrer pour la première fois l'escadron qu'il vient de former sur le modèle de celui qu'en 1658 avait créé le maréchal de Cossé-Brissac.

Pierre-Louis de La Rochefoucauld était arrivé le 20 au château du Douhet, paroisse à dix kilomètres de la ville, en venant de Saint-Jean-d'Angély. Le chapitre lui députa, le 21, trois de ses membres, MM. Croisier, chanoine théologal et maître d'école, d'Hérisson, abbé de Madion, et Pichon, cha-

noine promoteur. Dans l'après-midi se présente l'avant-garde du corps de ville.

« M. Dangibaud, premier échevin, et M. Riquet, officier de l'hôtel de ville, précédés d'une compagnie de cinquante jeunes gens habillés en uniforme de dragons et suivis d'une pareille quantité de notables bourgeois, tous à cheval, en bottes et l'épée au côté, » complimentent l'évêque. A cinq heures, sa voiture paraît. Les tambours battent au champ; les fanfares retentissent; la musique éclate. Les dragons à cheval le précèdent, les nobles le suivent, et la milice bourgeoise forme double haie depuis la cathédrale jusqu'au pont, l'espace d'un demi kilomètre. Les trois délégués, avec le major et le lieutenant de la troupe, sont aux portières. Au pont, le prélat descend. Le maire l'attend avec tous les conseillers en habits de cérémonie. C'est Guillaume Gaudriaud, conseiller procureur du roi en sa maréchaussée générale, à la résidence de Saintes, maire perpétuel et colonel de Saintes.

Quand l'évêque a répondu à la harangue municipale, on lui présente le fameux livre rouge où sont inscrits les priviléges de la ville et la formule des serments. A la première page est sur parchemin un grand Christ dans une bordure de fleurs et de feuillages; au bas sont les armes de France. L'œuvre n'est pas d'un maître, tant s'en faut; mais les couleurs en sont vives. On voit que c'est un christ; cela suffit.

L'évêque y pose la main droite. Senné, le greffier, lit la formule qu'il répète.

« Ego Petrus, episcopus Xanctonnensis, promitto observare « libertates, consuetudines et usus laudabiles istius civitatis « Xantonnensis in animam nostram sicut ea observaverunt « predecessores nostri episcopi Xanctonnenses et fuerint hacte- « nus observata, quantum spectat ad jus episcopale et domi- « nium nostrum; »

C'est-à-dire :

« Moi, Pierre-Joseph, évêque de Saintes, je promets sur mon âme de respecter les libertés, coutumes et usages louables de cette cité de Saintes, ainsi que les ont respectés mes prédécesseurs les évêques de Saintes et qu'ils ont été respectés

jusqu'à ce jour, pour ce qui me regarde comme évêque et comme seigneur. »

Cette formule est dûment inscrite au verso du feuillet 16, avec cet entête :

« Sequitur juramentum prestandum per Dominum episcopum « ante portam Acquariam civitatis communitati Xanctonnensi. »

« S'ensuit le serment que doit prêter le seigneur évêque devant la porte Aiguières au corps de ville de Saintes. »

Et afin qu'on ne l'ignore pas, ou plutôt pour plus de commodité, le scribe a écrit à l'encre rouge, en gros caractères :

« Le serment que Mgr l'évêque de Xainctes doyt faire, à Mgr le mayre et cappitaine de la ville et cité, à la porte Ayguyère de ladite ville, lequel serment cy amprès déclairé est aussi escript ès cappitulaires anciens de l'église cathédralle de Mgr Sainct-Pierre de Xainctes. »

Nous n'avons plus ces anciens capitulaires de la cathédrale. Qu'ils seraient précieux! A peine avons-nous quelques débris du célèbre livre rouge dont il est si souvent question dans les annales de la cité. Ainsi nommé de sa couverture, ou peut-être des nombreuses lettres et titres à l'ocre, qui en distinguaient les pages, le livre rouge contenait les serments du maire, de l'évêque, du sénéchal, des échevins, du roi, des arbaletriers, des sergents-gagers et autres; puis le cérémonial de l'entrée des évêques, de l'élection du maire; enfin les différents droits et priviléges de la ville, les chartes accordées par les rois et bien d'autres pièces qu'il nous serait important de posséder. L'an dernier, pour mon travail sur l'élection des maires de Saintes au xve siècle, je n'avais du livre rouge qu'une copie incomplète, faite par un amateur éclairé, M. le comte Pierre-René-Auguste de Brémond d'Ars, député aux états-généraux, mort à Saintes en 1842. Il y a quelques mois, j'eus la bonne fortune de retrouver dans un vieux graduel quelques débris épars du manuscrit qu'on croyait perdu. Mais que de lacunes! Il commence au feuillet 8; il a 9 et 10; puis de 16 à 30; en tout trente-quatre pages. Le cérémonial de l'entrée de l'évêque y est en entier. C'est là, et aux archives de la municipalité, que nous puisons nos renseignements.

*
* *

L'évêque, la main sur les feuillets 8, au verso, et 9, au recto, où sont représentés le Christ, la Vierge à l'enfant, les armes du roi et celles de la ville, et où sont écrites les litanies des saints, a donc pris à témoin ce qu'il y a de plus sacré. Il a juré sur son âme de conserver les droits, immunités, franchises et libertés de la ville. Alors il fait partie des citoyens. Qu'il entre. Le maire lui offre les bras. C'est à la fois une marque d'alliance et le signe de patronage. Le chef de la cité présente au peuple son chef spirituel. Il est garant de la promesse faite. Et l'évêque, appuyé sur le bras du maire, franchit les murs, et pénètre dans l'enceinte de la ville épiscopale.

On arrive à la porte de l'église Saint-Pierre. Là, nouvelle prestation de serment. Les chanoines ne lui lient plus les mains d'un ruban symbolique, comme une tradition, que je crois peu fondée, veut qu'on l'ait fait autrefois; ils n'étendent pas, comme les bourgeois de La Rochelle devant le roi, un cordon de soie qu'il ne pourra franchir avant d'avoir juré; mais ils lui présentent l'évangile. C'est sur le livre sacré qu'il fera sa promesse; et elle sera aussi sûrement tenue que solennellement faite.

La cathédrale est fermée. Tout le chapitre est dehors. L'évêque s'agenouille. Le doyen, Pierre-Léonard de Laage, seigneur du Douhet, docteur de la faculté de théologie de Paris, abbé commendataire de Notre-Dame-de-Belle-Fontaine, vicaire général du diocèse, le harangue très-éloquemment au nom du clergé et au nom des chanoines. Quand le prélat a répondu, quand il a juré de conserver et de maintenir les immunités et priviléges de l'église de Saintes, on lui apporte deux clefs d'argent attachées en croix par un ruban violet. C'est l'investiture. Les clefs sont les armes et l'emblême du chapitre qui portait *d'azur à deux clefs d'argent en sautoir*. Liées en croix par un ruban violet, couleur de l'épiscopat, elles symbolisent l'union, fondée sur le signe rédempteur, qui va désormais régner entre l'évêque et son chapitre.

II

Il faut le dire; malgré la solennité des promesses, l'harmonie ne fleurit pas toujours entre les deux pouvoirs rivaux. Les droits n'étaient pas très-nettement définis. On empiétait parfois de part et d'autre. La vie du prédécesseur de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, Mgr Germain Chasteigner de La Chasteigneraye, fils de Gaspard de La Chasteigneraye, marquis de Sainte-Foy, et de Marie Timbrune Valence, ne fut qu'une longue discussion avec son chapitre. Né dans le diocèse d'Agen en 1716, abbé de Thiers en 1733, de Bourgueil en 1750, aumônier de Louis XV, nommé à l'évêché de Saintes en 1763, sacré à Paris le 25 mars 1764, il fit son entrée à Saintes l'année suivante.

Voici la lettre qu'il écrivit en réponse aux félicitations du corps de ville. Elle n'est pas datée. On y voit son désir de vivre en paix. L'intention n'est pas toujours le fait :

« Messieurs, je suis bien sensible à la part que vous voulez bien prendre à la grâce que m'a fait Sa Majesté; je sens combien c'est difficile de succéder à un prélat si respecté et si digne de nos respects. Je donnerai toute mon attention à adoucir votre juste douleur. Je vois avec un plaisir infini les tesmoignages de vos sentiments; ils me paraissent tendre à l'union, à la bonne intelligence qui feront toujours l'objet de mes désirs les plus chers. Je me réunirai à vous, Messieurs, le plus tôt qui me sera possible; je chercherai à donner à chacun en particulier des preuves de mon affection, à votre corps des assurances de mon amour pour le bien public et du respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« l'abbé DELACHASTEIGNERAYE,
« nommé par le roi à l'évêché de Saintes. »

Le 28 mai, à deux heures et demie, les deux députés de l'échevinage, Marillet de la Courboizière, échevin, et Bigot, procureur, à la tête de quarante-cinq bourgeois à cheval, s'étaient rendus au séminaire, où il était arrivé le 27. Marillet, « le chaperon sur l'épaule et en équipage de cheval, l'épée au côté, » l'avait harangué. A la porte Aiguière, le maire lui avait fait prêter le serment prescrit au et sur le livre rouge. La même cérémonie avait eu lieu à l'église. Et pourtant, que de luttes!

A l'assemblée du clergé de 1775, Mgr de La Chasteigneraye présente un long mémoire où il énumère toutes les prétentions de ses chanoines. Le chapitre de Saintes se croit sur trente-trois paroisses un pouvoir absolu, complétement indépendant de celui de l'évêque. Il donne des dispenses de bans et de parenté; il connaît des causes relatives au mariage, fulmine des rescrits en cour de Rome, accorde des visa, des démissoires, des pouvoirs de prêcher et de confesser, malgré l'exclusion prononcée par l'évêque, et d'absoudre de tous les cas qui ne sont pas expressément réservés au pape; il consacre les calices, bénit les vases destinés au culte et ornements sacerdotaux, érige des églises, chapelles, autels, tous droits qui appartiennent essentiellement à l'ordinaire.

Cette fois l'évêque eut gain de cause (1).

Le parlement de Bordeaux jugea différemment sur une autre question. Il s'agissait d'un dîner que l'évêque donnait au chapitre et au bas chœur de la cathédrale, aux quatre principales fêtes, Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint. Déjà en 1565, Tristan de Bizet, alors évêque de Saintes, s'était soustrait à cette obligation; et les chanoines, les chantres et les enfants de chœur, revenant de chanter la messe à Saint-Eutrope, avaient trouvé fermée la porte de l'évêché; et il avait fallu se contenter d'un dîner improvisé à la Psalette. De là procès. La même question se présenta en 1775. Germain de La Chasteigneraye, soutenait que c'était une pure politesse de sa part, et les chanoines prétendaient que c'était une obligation. Sur les conclu-

(1) Procès-verbaux du clergé de France, VIII, 2e partie, p. 2374 et suiv.

sions de l'avocat général Mercier Dupaty de Clam, auteur des *Lettres sur l'Italie*, le parlement de Bordeaux, par un arrêt du 13 juillet, débouta les appelants. Ne nous étonnons pas de l'importance qu'on attachait à ces mesquines choses. Tous les droits se tiennent. Laissez violer les petits; il sera trop tard pour sauvegarder les grands.

III

Une petite contestation s'éleva à l'entrée de Mgr Simon-Pierre de Lacoré. Né à Paris en 1690, grand chantre de l'église de Saint-Pierre de Saintes, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand-vicaire de Léon de Beaumont (22 juillet 1722), de Lacoré fut nommé évêque de Saintes le 5 février 1745, sacré le 17 septembre. Le 15 novembre il écrivait de Paris au maire André Dohet de Saint-Georges, conseiller au présidial, la lettre suivante, qui fut lue à l'assemblée de l'hôtel de ville :

« Enfin, Monsieur, me voiez à la veille de mon départ pour Saintes. Je compte pouvoir partir à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Vous ne devez point douter de mon empressement pour rejoindre un troupeau qui m'est extrêmement cher, et de passer mes jours au milieu d'un peuple qui m'a donné tant de marques d'amitié. Je fais tout le cas que je dois de ceux qui sont à sa tête, et jé ne négligeray rien pour répondre à leurs sentiments pour moy. Je ne puis encore vous marquer précisément le jour de mon arrivée. Les jours sont courts et la saison mauvaise. Mais on aura soin de vous avertir de ma part du jour où je pourray me rendre à Saintes, et y recevoir les témoignages de votre bienveillance. Je vous prie d'assurer Messieurs du corps de ville de mon respect et d'être persuadé des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« † Simon, P. Ev. de Saintes. »

Le 30 novembre, sur l'ordre de Charles Cherpentier, sieur de la Varenne, quarante bourgeois à cheval se rendent à Monplaisir, propriété de M. Pichon, en la paroisse Saint-Palais, où l'évêque s'est arrêté. Des deux délégués, Senné, avocat, et Mollet, procureur-syndic, le premier est chargé de la harangue. Il « fait son compliment le chaperon en mains, quoy qu'en équipage de cheval, dont il ne se dépouille point pour porter la parole. » L'évêque répond avec bonté. Mais voici bien une autre affaire.

Un détachement de la maréchaussée arrive et veut figurer à la cérémonie avec la bourgeoisie. On lui accorde par faveur de suivre le carrosse. Mais une fois en route, elle prend le devant et se met aux portières. Grand scandale! Le poste d'honneur appartient à la milice, qui du reste accompagne les officiers de l'hôtel de ville, prétend Senné; ce point a été décidé lorsqu'à l'entrée de Mgr Léon de Beaumont le régiment d'Anjou-cavalerie voulut élever une prétention semblable. « Mais, répond le brigadier, la maréchaussée, étant une troupe réglée, a le pas sur la bourgeoisie. » L'évêque intervient en engageant les gens d'armes à suivre le carrosse ou à se retirer. Ils se retirèrent.

IV

Nous n'avons point le récit de l'installation de Mgr Léon de Beaumont. Le neveu et grand vicaire de Fénelon, à Cambrai, né en 1655, au château de Gibeaud, en Saintonge, nommé évêque de Saintes au mois de février 1716, sacré à Paris le 3 juillet 1718, dans l'église du noviciat des Jésuites, s'est acquis une certaine célébrité par sa lutte contre les jansénistes. Il mourut le 10 octobre 1744.

*
* *

Rien de particulier ne marqua l'entrée d'Henri-Augustin le Pileur. Né à Paris de Jean le Pileur, seigneur de Granbonne, auditeur à la cour des comptes, et de Catherine Hendebert du Buisson, sœur de du Buisson, intendant des finances, il fut nommé évêque de Saintes le 4 avril 1711, sacré à Paris par le cardinal de Noailles, le 21 décembre; et, le 7 juin suivant, prit possession de son siége. Joseph Renaudet, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville, à la séance du corps de ville, le 12 juin 1712, fit décider que M. Goussé, avocat, Constantin, procureur du roi, iraient avec quelques habitants notables, jusqu'à une lieue de la ville, complimenter l'évêque, et le conduiraient jusqu'à la porte du pont.

Le mardi, à quatre heures du soir, le maire et des notables habitants à cheval se rendirent au pont. Les sergents-gagers, avec hallebardes, précédaient le maire.

*
* *

Mêmes cérémonies quand, le mardi 22 mai 1703, entra Alexandre de Chevriers, fils d'Honoré de Chevriers, comte de Saint-Mauris, et de Claudine de Damas-Thianges, docteur en théologie de la faculté de Paris, archidiacre et doyen de Mâcon, qui fut nommé évêque de Saintes le 15 août 1702, sacré par l'archevêque de Sens dans l'église du noviciat des Jésuites le 25 mars 1703, et qui mourut le 24 décembre 1710.

*
* *

Son prédécesseur Bertrand de Senaut, nommé à l'évêché de Saintes le 3 juin 1702, fut transféré, le 10 août de la même année, au siége d'Autun, avant même d'avoir reçu ses bulles par celui de Saintes.

*
* *

Guillaume de la Brunetière, seigneur du Plessis de Gesté, grand vicaire de Paris pendant seize ans, sacré à Paris dans l'église de Saint-Louis des Jésuites de la rue Saint-Antoine, le 30 novembre 1677, entra à Saintes le mardi 5 avril 1678. Il était descendu à l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Palais. Le maire, Pierre Dubourg, écuyer, sieur de Porcheresse, le reçut sur le pont à la tour de Montrouble, *Mons terribilis.*

LOUIS AUDIAT.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

DE LA VERSIFICATION LATINE EN ANJOU, PENDANT LES XIe ET XIIe SIÈCLES, par le d[r] J. Dumont (1).

Le docteur J. Dumont, enlevé récemment à la Science et aux Lettres, présida longtemps la Société académique d'Angers ; il occupait un rang distingué parmi ces érudits, nombreux dans nos provinces de l'Ouest, qui, cultivant les lettres pour leur seul attrait, estiment les suffrages éclairés de leurs confrères de l'académie départementale comme la plus haute récompense de leurs patientes études. Produire, au prix de longues veilles, quelque travail digne de figurer parmi les *Mémoires de la Société*, voilà, d'ordinaire, la plus chère ambition de ces savants modestes. On les voit, dans cette espérance,

(1) *Angers, imprimerie P. Lachèse et Ce*, 12, chaussée Saint-Pierre.

compulser les archives, oubliées de la foule dans les dépôts publics, secouer « la poussière de ces vieux in-folios qui ont fait si longtemps la terreur des hommes de lettres et même des érudits » (1), et, tout joyeux de la moindre découverte, montrer avec amour quelques parcelles du « métal précieux » que recouvre souvent « cette rouille des siècles » (2).

M. J. Dumont, animé de la passion d'un autre *Chercheur d'or*, avait soumis au creuset de la critique la *Philippéïde* de Guillaume-le-Breton, le *Pélerinage à Jérusalem* de Baudry, le *Grécisme* d'Evrard, tous ouvrages qu'on ne lit guère aujourd'hui, et tous auteurs appartenant à l'école angevine dont Marbode fut « la gloire et l'honneur » (3). Le Mémoire sur *la versification latine en Anjou, pendant les* XIe *et* XIIe *siècles* résume les impressions que M. J. Dumont avait rapportées de cet examen.

Tout en rendant justice à la vaste érudition de M. J. Dumont, nous ne saurions acquiescer, sans réserves, à ses appréciations, et notamment au jugement qu'il émet sur la poésie latine au IVe siècle. Sans doute, « ce n'est plus l'art ancien, et le christianisme n'a pas encore renouvelé la poésie » (4); mais, dans leur ensemble, les vers d'Ausone, de Prudence, de Saint-Paulin n'ont rien à envier, selon nous, à la muse païenne de Claudien, et c'est, à notre avis, se montrer plus que sévère envers les poètes de « l'âge d'or de la littérature chrétienne » (5) que de comparer leurs écrits aux « eaux troubles » (6) de Lucilius. De même, dans notre pensée, Saint-Fortunat mérite mieux que la dernière place sur « le degré inférieur » (7) où le relègue M. J. Dumont.

Notre dissentiment avec M. J. Dumont s'efface, ou à peu près, quand l'auteur aborde son véritable sujet, et nous reconnaissons volontiers, avec lui, que Marbode, et son illustre pléïade, n'ont pas toujours tenu assez compte des règles de la prosodie. En revanche, l'inspiration, le feu sacré leur font rarement défaut, en sorte qu'on peut dire, après M. J. Dumont, et avec quelque apparence de raison, que

(1) *De la versification latine en Anjou*, p. 38, in fine.
(2) id. id.
(3) id. p. 6.
(4) Villemain, *Tableau de l'Éloquence chrétienne, au* IVe *siècle*, p. 370.
(5) id. id. p. 81.
(6) *De la versification latine en Anjou*, p. 3.
(7) id. id.

les taches appartiennent au temps et les idées au poète; or ces idées ne manquent ni d'éclat, ni d'élévation ; je n'en veux pour preuve que cet admirable distique de Baudry :

> Figite me quibus est pietas, opponite telis
> Parthorum miseram, mors mihi pœna levis !
> Mors mihi pœna levis. . . . .

Perles enfouies dans le *Fumier d'Ennius!* dira-t-on peut-être. Je l'accorde, à la condition que l'on se souvienne que le tort d'Ennius fut de naître avant Virgile : le principal tort des poètes angevins ne serait-t-il point d'être venus douze siècles après le cygne de Mantoue? Poser une semblable question, c'est répondre d'avance, croyons-nous, au reproche de mauvais goût et de manie rimailleuse, si souvent adressé au moyen-âge. La poésie latine ne veut pas être mesurée sur l'échelle de la perfection où la portèrent les chantres du règne d'Auguste : autrement il nous faudrait juger nos poètes, nos grands poètes du XIXe siècle, d'après Corneille, Racine, Boileau et Molière.

Si donc « notre civilisation plus avancée, notre langage plus perfectionné » (1) n'ont pu, de nos jours, donner « aux productions de l'esprit un degré supérieur de grâce, de finesse ou de logique » (2), on ne saurait, sans injustice, rejeter « sur les entraves qui asservissent l'âme » (3), les imperfections des œuvres littéraires du moyen-âge. Ces œuvres, d'ailleurs, pour nous apparaître dans leur vérité, ont besoin, comme les monuments de cette époque, d'être dégagées du milieu étranger où disparaissent leurs lignes magistrales.

Nous regrettons que M. J. Dumont, dans son étude savante sur une belle page du passé, n'ait pas supprimé, par la pensée, les commentaires inscrits en marge par l'imagination, l'esprit, et la passion modernes.

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

MANUEL D'AGRICULTURE PRATIQUE, par G.-E. Papillaud, propriétaire et instituteur ; *Poitiers*, *Oudin*, 1 vol. in-12.

Quand paraît un bon livre, un livre utile, les gens de bien doivent se réjouir. Cette pensée nous est venue en parcourant le manuel

(1) *De la versification latine en Anjou*, p. 4.
(2) id. id.
(3) id. id.

d'agriculture pratique de M. Papillaud. Cet ouvrage est rendu très-saisissable aux jeunes gens de la campagne sous forme de demandes et de réponses. On y trouve des connaissances variées, précises et bien exprimées. Quoique dans l'esprit de l'auteur la destination du livre soit celle d'une œuvre élémentaire, tout le monde peut y puiser des notions souvent ignorées et cependant indispensables.

Comme instituteur, M. Papillaud aime la jeunesse et écrit pour elle, mais comme propriétaire, connaissant le prix de la terre et ce qu'elle peut donner, il fait preuve de savoir et d'observation.

L'ouvrage qui nous occupe est divisé en parties ainsi désignées : agriculture proprement dite, culture de la vigne, économie rurale, choix et entretien des bestiaux, oiseaux de basse-cour, apiculture, pisciculture, comptabilité agricole, arboriculture, jardinage, floriculture, sylviculture, considération sur les animaux nuisibles et utiles, traité d'hygiène.

Le thème est large et pour le bien remplir il a fallu autant d'activité que de consciencieux efforts. Eh bien ! M. Papillaud a pleinement réussi. Ses données sont présentées sous des aspects ingénieux et nouveaux. Ce livre est l'un des plus complets de la bibliothèque scolaire agricole ; il n'est nullement chargé de pédantisme et d'expressions difficiles pour l'entendement des gens de la campagne, et pourtant il leur apprend tout ce dont ils ont besoin de science et de technologie.

Ayant été écrite plus particulièrement pour la Charente, la partie la mieux traitée du manuel d'agriculture pratique est sans contredit celle qui parle de viticulture. Dans ces pages l'auteur paraît extrêmement familier avec son sujet, et dit avec certitude tout ce qui a trait à la vigne, au vin, à l'alcool, au commerce, aux instruments, aux pratiques diverses et même à l'histoire. Nous lisons page 162 : « A qui attribue-t-on l'invention des alambics ou chaudières ?

La dénomination d'alambics (al-ambics) donnée aux premiers appareils distillatoires permet d'en attribuer l'invention aux Arabes, et de la faire remonter à l'époque où les arts florissaient parmi eux. Le mot alcool (al-kool), qui a aussi la même racine arabe, vient à l'appui de cette assertion. Chez nous ce n'est qu'au XIIe siècle qu'il est question de l'alcool et des moyens de le produire. Arnaud de Villeneuve, célèbre professeur à Montpellier, qui vivait en ce temps, a le premier décrit l'appareil destiné à cet usage. Aussi lui a-t-on, peut-être à tort, attribué le mérite de la découverte. L'alcool très-faible que l'on obtenait alors reçut le nom d'*eau ardente* ; et, comme on lui attribuait le don de rajeunir et de prolonger la vie, on

l'appela *eau-de-vie*; et c'est ce dernier nom qui lui est resté. Cette liqueur, alors peu répandue, se vendait chez les apothicaires sous forme de médicament aussi rare que précieux. »

Cette citation historique est suivie de notions non moins intéressantes sur la distillation des vins, sur les différentes qualités d'eau-de-vie, puis d'observations dignes et justes sur les mélanges pratiqués dans les Charentes, au risque d'attirer la déconsidération et la ruine de ce beau pays.

Si nous avons un peu interverti l'ordre du livre de M. Papillaud, en parlant de la viticulture avant de traiter la partie agricole, c'est que cette dernière est la moins bonne de l'ouvrage.

Par exemple, en parlant des semis et de la culture des blés, page 70, la manière de vitrioler la semence est mal indiquée; le conseil qu'on y donne de sarcler les blés est une routine qui doit disparaître devant l'insuffisance et la cherté des bras, à l'aide des bons labours et des instruments perfectionnés, puis par le nettoyage du sol et la pureté des semences. Enfin il n'y est pas question du semoir.

Il est bien vrai que l'auteur a voulu faire trop contenir à son livre pour ne rien omettre, puisqu'il y est question un peu de tout ce que comporte l'art agricole, depuis la préparation du sol et sa classification, jusqu'à la physiologie végétale, le drainage, les céréales, les prairies, les plantes fourragères, etc.; mais, malgré cela, nous trouvons cette partie un peu faible. Au contraire l'horticulture, quatrième partie du livre, laisse peu ou point à désirer; elle est à la hauteur de la viticulture.

Quant à l'économie rurale, troisième partie, elle recèle quelques fautes ou errements inhérents à l'esprit qui a dicté la partie agricole. C'est ainsi que dans le quatrième exemple des assolements nous voyons trois céréales en quatre ans. Nous avons lu avec plaisir les signes indicateurs des bonnes vaches laitières, nulle part nous ne les avions vus rendus avec autant de clarté. Nous recommandons aussi vivement, dans cette même partie, une comptabilité agricole aussi simple que possible et devant laquelle la mauvaise volonté des fermiers ne saurait reculer.

Nous le répétons, cet ouvrage est fortement recommandable et digne de prendre place à côté des manuels du même genre que Paris nous envoie, car ils ne sont pas plus complets par les connaissances, par le style, les gravures et l'impression.

G. Levrier.

*
* *

Revue des Exploitations les mieux dirigées des Deux-Sèvres, par R. Guillemot, professeur d'agriculture du département : 1° *La Chevrelière.*

L'on doit, à notre avis du moins, une grande reconnaissance à ces hommes qui se plaçant à la tête du progrès agricole s'efforcent de toute leur énergie de faire sortir le char de l'agriculture de la profonde ornière de la routine dans laquelle il se traîne, pour ne pas dire, ce qui serait plus vrai, qu'il s'embourbe. On célèbre les hauts faits des hommes de guerre, pourquoi ne pas rendre populaire celui des hommes de paix; si les uns nous défendent dans les rares occasions où l'on ose nous attaquer, les autres nous procurent après Dieu le pain de chaque jour. Leur rôle est le plus digne d'envie. L'opuscule de M. Guillemot est l'histoire de l'un de ces hommes; car pour un cultivateur, faire l'histoire de sa terre, n'est-ce pas écrire la sienne; et M. le baron Aymé se retrouve tout entier dans le compte-rendu des progrès agricoles qu'il a réalisés dans sa magnifique propriété de la Chevrelière, commune de Gournay. De pareils ouvrages ne s'analysent pas, on n'en peut rendre compte, il faut les lire pour les bien apprécier; comment analyser un procédé de culture, la description d'une machine, le plan d'une étable.

Le tableau tracé par M. Guillemot est intéressant parce que l'on reconnaît qu'il est l'exacte reproduction de la vérité, qu'il a été pris sur le vif; on ratifie à chaque pas les éloges que le narrateur décerne à l'éminent agriculteur, et soi-même on se prend à applaudir, car l'on devine sans peine sous les heureux résultats qu'il dénonce tout ce qu'il a fallu en général de ferme volonté, de persévérante énergie pour imposer ce progrès, obtenir ce mode de culture, vaincre non-seulement cette répugnance avouée de marcher en avant, mais bien plus encore cette force d'inertie si puissante qui est la dernière ressource de la routine aux abois, et contre laquelle sont venus se briser tant de belles espérances.

Pour M. le baron Aymé il n'en a pas toujours été ainsi, si des obstacles se sont dressés devant lui, il a su, lui qui connaît si bien l'esprit des hommes de la campagne, il a su les tourner plutôt que les attaquer en face, et presque toujours la victoire a couronné cette prudente conduite. Puis il avait pour convaincre l'irrésolu et l'incrédule le plus grand, le meilleur des arguments, l'exemple, c'est qu'il ne parle pas seulement, il agit, ses conseils sont plutôt encore sa manière de faire que ses discours, et s'il raconte, devant ses auditeurs du Comice de Melle qui ont tant de plaisir à l'entendre, l'emploi de nouveaux pro-

cédés, la culture de quelques plantes qu'il leur propose d'acclimater chez eux, il termine invariablement son allocution par ces mots : Que ceux qui ne m'ont pas compris viennent à la Chevrelière, on leur fera voir comment on doit s'y prendre. C'est par cette manière que l'on agit efficacement sur les masses. Faire bien avec de petits moyens, obtenir beaucoup en dépensant peu, c'est ce que doivent rechercher les hommes qui, comme le propriétaire de la Chevrelière, s'adonnent à l'agriculture pratique; et disons-le, le petit livre de M. Guillemot a cela de bon, c'est qu'il perpétue les leçons de notre éminent agriculteur, fait connaître ses méthodes, sa pratique, et initie ceux-là même qui vivent loin de lui, au secret de ses succès.

G. D'Austry.

*
* *

HISTOIRE ET THÉORIE DE LA CONJUGAISON FRANÇAISE, par Camille Chabaneau. (*Extrait du bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*). *Paris, A. Franck, 1868.*

La Philologie est une science toute moderne. L'Allemagne surtout, se distingue dans cette étude si abstraite et qui demande des connaissances si étendues et si approfondies, toutefois nos érudits français ont depuis quelques années relevé le gant que leur avaient jeté les savants d'Outre-Rhin, et si ces derniers méritent toujours d'être cités au premier rang, notre pays peut malgré tout se glorifier d'honorables travaux.

Résumons les principales divisions de l'œuvre de M. C. Chabaneau ; après avoir, dans une courte introduction, narré quelles furent les différentes actions de la combinaison desquelles naquit la conjugaison française, il l'étudie dans la formation de chacun de ses temps principaux et secondaires, passe, après s'être occupé des verbes conjugués avec l'auxiliaire *être*, à l'étude des formes composées avec l'auxiliaire *être* et avec l'auxiliaire *avoir*, et enfin traite de la voix passive dont il constate et explique la disparition, établissant à côté de ce fait si considérable la faute que commettent encore chaque jour nos grammairiens en la laissant subsister dans leurs ouvrages, et qui plus est en s'efforçant de justifier son existence.

La seconde partie n'est pas moins intéressante à suivre dans ses développements de la classification des conjugaisons et division des

temps simples, et à ce propos, l'auteur a soin de rappeler ce fait si important et pourtant si souvent méconnu par les chercheurs d'étymologie, de la persistance de l'accent tonique dans les mots dont le français a hérité du latin sur la voyelle qui le portait dans cette langue (1), puis il passe aux conjugaisons *vivantes* et donne en regard les conjugaisons latines et françaises pour mieux faire comprendre la dérivation de l'une, et il explique par quel travail de formation ou d'élimination les formes françaises se sont substituées aux latines, et il pose comme conjugaisons types celles en *er* et en *ir*, passant aux conjugaisons qu'il appelle archaïque; il leur trouve trois terminaisons en *ir*, en *re*, en *oir*, et développe leurs formes, leurs règles et leurs exceptions.

Nous devons nous arrêter ici en constatant une fois de plus avec l'auteur que les langues romanes procèdent du latin vulgaire qui, abandonné à lui-même et n'ayant plus pour régulateur le latin classique, se modifie sous l'influence de l'invasion des Barbares et du génie de ces idiômes si divers, dont la langue de Cicéron elle-même dut subir le contact.

Au milieu des nombreux systèmes qui se partagent la science philologique, il est difficile, à moins de se livrer d'une manière toute particulière à cette étude, de pouvoir se prononcer sur le mérite d'une œuvre de ce genre. Le travail de M. Chabaneau s'enchaîne bien, ses déductions nous paraissent découler naturellement des principes posés, mais ces principes sont-ils bien les véritables, c'est ce que nous ne nous permettrons pas de décider.

*
* *

M. l'abbé du Tressay, le savant auteur de tant d'intéressants articles publiés sur l'Histoire du diocèse de Luçon, dans le *Publicateur de la Vendée*, vient de donner à la *Revue de Bretagne et de Vendée* (2), un travail sur l'*Introduction du Christianisme en Poitou*, dans lequel il aborde non-seulement les questions de nos origines ecclésiastiques,

(1) C'est à MM. Egger et G. Paris que l'on doit, à bon droit croyons-nous, attribuer l'honneur d'avoir fait cette découverte et celui de l'avoir scientifiquement démontrée.

(2) Livraison d'octobre 1868. — Nantes, place du Commerce.

mais encore jette un coup-d'œil sur les peuples qui se partagèrent nos contrées. Nous nous permettrons de relever dans cette étude un *lapsus calami* auquel nous prierons l'auteur de faire attention. Pourquoi persister à dire que la bataille dans laquelle Alaric perdit tout à la fois la couronne et la vie en combattant contre Clovis, se donna dans les plaines de *Vouillé, près Poitiers*, et ne pas écrire *Voulon*, comme l'ont si bien démontré MM. de Touzalin et Brumauld de Beauregard. Il n'est plus permis à personne de propager aujourd'hui une pareille erreur, à un Poitevin et à un érudit comme M. l'abbé du Tressay, encore moins qu'à tout autre.

*
* *

PALÉONTOGRAPHIE OU DESCRIPTION DES FOSSILES NOUVEAUX DU TERRAIN TERTIAIRE MARIN OU TERRAIN MIOCÈNE SUPÉRIEUR DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE, par M. P.-A. Millet de la Turtaudière. *Angers, Cosnier et Lachèse.*

M. Millet de la Turtaudière, auteur de la *Paléontologie de Maine-et-Loire* vient de compléter son important et premier travail. Dans cet ouvrage publié en 1854, l'auteur indiquait les différents terrains dont se compose le sol de ce département, relevait les fossiles qui s'y rapportent et dont un grand nombre durent à ses soigneuses et patientes investigations d'être définitivement et scientifiquement reconnues, décrites et classées.

Pour pouvoir dignement apprécier les travaux auxquels a dû se livrer M. Millet il faut se figurer et le soin avec lequel il a dû relever les nombreux fossiles que ses recherches lui ont procurés, remarquer l'attention avec laquelle il a dû examiner les caractères qui les distinguent, caractères dont l'œil souvent ne peut percevoir les différences qu'au moyen de la loupe, etc.

La *Paléontographie* est en entier un travail inédit, un nouveau monde parmi un monde encore bien peu connu, un monde qui se revèle à nos savants géologues. M. Millet de la Turtaudière apporte dans cet opuscule le contingent de 278 nouveaux sujets d'études à ceux déjà connus. Si ce second ouvrage n'a paru qu'à un bien long intervalle du premier, on ne peut lui en vouloir car l'importance de ses découvertes compense bien au-delà le temps qu'il a mis à les publier.

*
* *

LA LUNE ROUSSE AU PAYS DE MONTBELIARD, par Ch. Contejean, professeur à la faculté des sciences de Poitiers, etc. *Paris, J.-B. Baillière et fils.*

Tous ceux qui ont lu dans les remarquables *Conférences scientifiques et littéraires faites par les professeurs des facultés de droit, de sciences et lettres de Poitiers*, les savantes et intéressantes leçons de l'éminent professeur d'histoire naturelle sur les *Phénomènes glaciaires* et les *Premiers habitants de l'Europe*, désireront connaître ce travail sur un des sujets de météorologie les plus populaires.

« Je n'ai pas la prétention (dit M. Contejean) d'expliquer le phénomène de l'abaissement périodique de température qui se produit annuellement dans le courant des mois d'avril et de mai et qui est connu sous le nom de *Lune Rousse*; je n'ai point la prétention d'en indiquer les causes à mon avis parfaitement inconnues, mais j'espère ajouter quelques faits nouveaux à ceux qui ont été enregistrés jusqu'à présent. »

Il est rare que l'on s'exprime ainsi, il n'est donné qu'au véritable savant de reconnaître qu'il est des points qu'il ignore, que sa science ne peut expliquer, que sa perspicacité n'a pu pénétrer encore, et que notre univers cache encore bien des secrets.

L'ouvrage de M. Contejean se compose de deux parties bien distinctes.

La première contient le résultat de ses observations personnelles et de quelques personnes dont il a su exciter le zèle, et mis à contribution pour le plus grand profit de la science, l'intelligence et l'amitié.

Dans le seconde il coordonne les renseignements recueillis, c'est la partie véritablement intéressante pour l'homme du monde qui aime bien trouver la science toute faite, laissant au savant le soin de la préparer, heureux est-il encore quand cette science se trouve énoncée, développée d'une manière aussi claire et lucide que le sait faire M. Contejean. Nous n'entrerons point dans le vif des discussions qu'il entame à l'encontre de ceux dont il combat le système et attaque les opinions au sujet de cette *Lune Rousse* objet de tant de manières de voir, et nous terminerons en citant encore les derniers mots de cet opuscule, ils résument l'opinion de la science :

« Je pense donc que le refroidissement printanier de la *Lune Rousse* n'offre en lui-même rien de particulier ni d'extraordinaire, et qu'il ne se distingue nullement des abaissements de température analogues

arrivant à d'autres époques. Sa fâcheuse réputation vient surtout de ce qu'il se produit à une saison où les premières chaleurs se sont déjà manifestées, et où les végétaux commencent à développer leurs organes les plus délicats. Dans de telles conditions, le moindre froid exerce une impression désagréable sur nos organes, et les plus faibles gelées anéantissent les jeunes pousses, ou du moins les alanguissent et les décolorent. A mon avis, les causes réelles de tous ces phénomènes ne seront connues que dans les temps éloignés où l'on sera parvenu à expliquer et prévoir les variations quotidiennes de la température. Alors la science aura dit son dernier mot. »

Ajoutons qu'un tableau disposé de la plus ingénieuse manière permet de suivre avec facilité les différents détails donnés sur les différentes températures qui ont existé pendant les mois d'avril et de mai, depuis l'année 1849 jusqu'en 1867.

*
* *

L'on nous adresse trop tard pour que nous puissions l'insérer dans ce numéro, un article sous forme de réponse aux observations présentées par M. Caillé au Conseil général sur l'état des études historiques dans nos contrées et principalement dans le département des Deux-Sèvres. Nous le donnerons en décembre prochain.

*
* *

Comice de l'arrondissement de Civray, fête agricole a Availles-Limousine, journée du 13 septembre 1868, par M. J. C. Dutiers, *Confolens*, *H. Allegraud*. In-8°.

Il y a un peu de tout dans ce compte-rendu. Grâce à la flexibilité de son talent d'écrivain, à la mobilité de son imagination, à son désir de dire son mot sur ou à propos de ce qui s'est passé sous ses yeux, M. Dutiers nous a paru avoir en vue la réalisation de l'ambitieux programme de Pic de la Mirandole, *de omni re et de quibusdam aliis*. Oui on trouve un peu de tout dans l'écrit de notre honorable confrère à la Société d'agriculture des Deux-Sèvres; de l'histoire et de la politique, des études de mœurs et des paysages, la peinture du caractère de l'homme et des qualités physiques des animaux, de la philosophie et de l'économie politique, de l'agriculture et de la critique, de la critique surtout fine, mordante, moqueuse; le tout raconté,

exposé, discuté, présenté en fort bons termes et saupoudré de force réflexions non moins étranges qu'inattendues, un véritable kaléidoscope dans lequel on perd à chaque instant de vue l'objet que l'on recherche, un labyrinthe dans lequel on s'égare, mais si volontiers, que vraiment, quand on a fini sa lecture on applaudit l'auteur tout en se demandant par exemple pourquoi l'on a vu passer sous ses yeux certains détails de la nécesssité desquels on ne se rend pas bien compte, et en cherchant le pourquoi de l'alliance de quelques idées qui paraissent plutôt provenir du caprice de l'écrivain que de leur enchaînement naturel.

Ainsi :

« Je regrette de ne pouvoir donner aussi les noms des lauréats des deux exhibitions animales, des produits, des instruments, des deux serviteurs des deux sexes, etc..... mais le cadre étroit dans lequel j'ai résolu de m'enfermer s'y refuse. Et puis, s'il faut parler à cœur ouvert, j'ai de nouveau très-grand faim et j'ai hâte de me rendre au banquet.»

La faim satisfaite, on porte des toasts, M. Dutiers s'abstient sans doute, car il ne parle pas du sien, mais en chroniqueur exact, il relate ceux des autres convives et enregistre fidèlement les cris qui viennent ébranler la salle.

« On crie indistinctement Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial, Vive M. le Sous-Préfet, Vive M. le Maire, Vive l'agriculture, Vive les agriculteurs, Vive les chemins de fer, Vive le Limousin, Vive le Poitou, Vive la France, Vive autre chose, Vive tout.....» et plus loin à propos du feu d'artifice qui était très-bien réussi, « on entend un bruit du diable, c'est à se croire encore dans la salle du banquet.»

Et cette description de l'un des jeux offerts en pâture à la curiosité de la foule.

« Mais pourquoi la foule se porte-t-elle du côté de la route, je vois sur ce point mon collégue de la première commission des jeux : attendons-nous à quelque chose : vous allez voir que ce satané de M. B. à qui déjà nous devons tant médite un coup de son métier. Rien ne l'arrête celui-là, quand il s'agit de nous faire joyeusement passer le temps. En effet il s'agit... devinez de quoi, il s'agit d'organiser une course à ânes. Allons-donc, c'est ridicule de se gausser ainsi des gens... c'est ridicule, dites-vous, nous verrons bien.

« Un, deux, trois, ils sont partis, nos huit beaux cavaliers de dix ans ; quelle intrépidité, quelle audace. Prenez garde, chers drôles, vous allez vous casser les côtes. Ah bien oui ! déjà les voici qui reviennent ; à toi,

à lui, à vous; un seul a mordu la poussière, gloire au vainqueur cette fois, quels gaillards que ces enfants et quels coursiers ! ! ! »

Tous les comices se ressemblent et nous n'aurions certes pas parlé de celui d'Availles-Limousine s'il n'avait eu M. Dutiers pour historien.

*
* *

Avis à ceux qui aiment *l'humour* ou pour parler français le sel Gaulois et la charité. M. Ad. Alexandre rédacteur du *Courrier des Deux-Charentes*, vient de mettre en vente au profit des pauvres, une brochure intitulée : *Lettre de Jean Raisin de Saintonge.*

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Nous avons donné dans notre dernier numéro la triste nouvelle de la mort de M. Gellibert des Seguins, député de l'arrondissement d'Angoulême, membre du Conseil général de la Charente pour le canton de Montmoreau et *Président de la Société archéologique de la Charente*, décédé dans la nuit du 2 octobre, frappé comme par un coup de foudre.

« Les obsèques de l'honorable député ont eu lieu le 5 octobre, dans l'église de Ronsenac, où le corps avait été transporté. Un nombre considérable de personnes notables et d'amis du défunt, sont venus lui donner un suprême témoignage de dévouement et d'affection. MM. les maires du canton de La Vallette, les membres des conseils municipaux, une immense population de la campagne, se trouvaient au rendez-vous. La Société d'agriculture de la Charente et la Société archéologique, dont M. Gellibert était le président, étaient représentées par leur bureau et une délégation des membres de ces sociétés.

« Mgr l'évêque d'Angoulême s'était rendu à Ronsenac pour assister à cette funèbre cérémonie, et il a prononcé une touchante allocution devant le cercueil. M. André, député de la Charente, M. le maire d'Angoulême, M. Robuste, conseiller général, au nom de la commune de Ronsenac, M. Bouaston, maire de Montmoreau, au nom du canton que M. Gellibert des Seguins représentait au conseil général, et M. Callandrau, au nom de la Société archéologique, ont prononcé sur sa tombe des discours émus, et nous nous associons de tout notre cœur aux légitimes hommages d'estime, de sympathie et de regrets qui ont été décernés, dans cette douloureuse circonstance, à l'éminent citoyen que le pays venait de perdre. Les orateurs qui ont pris successivement la parole sur sa tombe n'ont été que les interprètes d'une immense douleur publique. »

*
* *

La faculté de droit et le barreau de la ville de Poitiers viennent de faire une grande perte. M. Abel Pervinquière, avocat et professeur de droit civil, est mort, frappé dans son sommeil par une attaque d'apoplexie, dans la nuit du 2 au 3 novembre.

Au moment où la magistrature se réunissait pour assister à la messe du Saint-Esprit cette triste nouvelle se répandait parmi elle et jetait sur cette imposante cérémonie un voile de sombre et douloureuse préoccupation. Tout le monde en effet estimait, affectionnait l'honorable défunt.

Les obsèques de M. Pervinquière ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance où se pressait tout ce que Poitiers avait d'hommes honorables et honorés. Les cordons du poêle funèbre étaient tenus par MM. Fortoul, premier président de la Cour impériale; Duchastenier, avocat général; Bourbeau, doyen de la faculté de droit, et Calmeil, avocat près la Cour impériale, ancien bâtonnier de l'ordre.

Deux discours ont été prononcés l'un par M. Bourbeau au nom de la faculté de droit, le second par M. Calmeil interprète du barreau Poitevin dont M. Pervinquière avait été huit fois le bâtonnier. Nous ne suivrons pas les deux orateurs dans l'expression de leurs regrets, nous prendrons seulement dans l'un et l'autre les détails qui nous sont nécessaires pour tracer une rapide esquisse d'une vie si bien remplie.

M. Abel Pervinquière naquit à Sainte-Radégonde (Vendée) le 10 septembre 1797. Son père était Mathieu-Joseph-Séverin Pervinquière, qui fut membre de l'assemblée Constituante puis baron de l'Empire et

premier président de la Cour de Poitiers, et sa mère Marie-Louise-Angélique Belliard, sœur du général de ce nom qui a laissé de si beaux et glorieux souvenirs.

Le jeune Abel était destiné à l'état militaire, mais le renversement du premier empire fit que l'on dirigea ses études vers le droit : ses véritables aptitudes se révélèrent alors et dans l'étudiant on put déjà deviner l'éloquent avocat, le savant professeur.

En 1817 il prit cette robe qu'il devait illustrer non moins par sa parole que par ses nombreux mémoires à consulter, car qui n'a connu Abel Pervinquière qu'au barreau et à l'école ne l'a pas envisagé sous son jour peut-être le plus avantageux. Pour nous, c'était sans contredit comme avocat consultant qu'il était complet, d'autres pouvaient à la barre, dans la chaire du professeur lutter contre lui, l'égaler, le surpasser même, mais personne parmi ses confrères ne réunissait à un tel degré cette science profonde, ce style clair, cette logique inflexible, cet art de dire et de bien dire, de traiter d'une manière aussi lucide pour tous, les sujets les plus ardus, les affaires les plus embrouillées. Marié en 1819, l'année même où il plaidait sa première cause, Pervinquière épousa la fille de M. Boncenne, la gloire de notre barreau Poitevin et l'on peut dire, ce qui est faire de ces hommes un bien bel éloge, qu'ils étaient dignes de s'appartenir.

Cédant à regret en 1834 à des conseils incessants, à une honorable insistance, il se mit sur les rangs pour conquérir cette chaire qu'il occupa pendant 33 années avec tant d'honneur, et ce fut aux applaudissements de ses concurrents, de ses adversaires eux-mêmes que le 18 mars 1835, il fut proclamé le vainqueur du concours.

Ici doit s'arrêter notre tâche, suivre cette vie serait oiseux. Les leçons du professeur, les luttes de la barre, le travail du cabinet, un travail continuel, une imagination toujours occupée, une attention incessamment appelée sur les questions les plus graves de notre droit civil, telle fut jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure la vie de M. Abel Pervinquière.

L'homme privé n'était point au-dessous de l'homme public, l'esprit de famille vivait éminemment en lui, ses plus agréables délassements étaient ceux que lui procuraient l'amour d'un fils, les caresses de ses petits enfants, et si la mort avait fait des vides autour de lui, si deux filles chéries, une épouse bien-aimée l'avaient précédé dans la tombe, l'étude, l'étude de tous les instants, était venue bienfaisante consolatrice, alléger au moins sa trop cuisante douleur. Nous terminerons ces trop courtes lignes en citant les derniers mots, le dernier adieu

que lui adressait M. Calmeil. On y sent l'ami pleurant son ami qui n'est plus.

« J'avais pour mission d'exprimer les vifs regrets de l'ordre tout entier, dont Abel Pervinquière a été huit fois nommé le bâtonnier.... Il a été aimé de tous ; il a été pour tous un excellent exemple à suivre; il a prodigué ses conseils aux jeunes avocats qui recouraient à son savoir et consultaient sa longue expérience : comment n'emporterait-il pas les regrets de l'ordre qu'il honorait ! C'est un adieu bien cruel pour tous, mais principalement pour l'auteur de ces quelques paroles, qui a fait ses études de droit avec Abel; qui a été inscrit au tableau des avocats dans la même semaine que lui ; qui a lutté contre lui sans relâche pendant près de cinquante années, sans que la vivacité du combat ait jamais soulevé entre eux le plus léger nuage. Adieu ! adieu ! Quand la Providence divine a prononcé son arrêt, l'homme est obligé de se résigner et doit respectueusement se taire ! »

*
* *

Dans la liste des correspondants du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques pour 1868-69, figurent les noms de MM :

Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers;

Longuemar (Le Touzé de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers ;

Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne, à Poitiers;

Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Parthenay (Deux-Sèvres) ;

Arnauld (Ch.), conseiller de préfecture des Deux-Sèvres, à Niort;

Beauchet-Filleau, juge de paix à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres);

Baudry (l'abbé), curé du Bernard (Vendée);

Audé (Léon), aux Granges-Cathus, par Talmont (Vendée);

MM. Lecointre-Dupont père, ancien président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, et Magin, recteur de l'Académie de Poitiers, sont nommés correspondants honoraires.

*
* *

Nous ne pouvons laisser passer sans en dire quelques mots, l'importante découverte faite à la fin du mois dernier dans le lit de la Sèvre (commune de Magné près Niort). De deux barques profondément en-

fouies dans la vase, l'une d'elles a été détruite par le trop d'empressement des curieux et des ouvriers. L'autre a été plus heureuse et subsiste.

Cette embarcation est longue de neuf mètres, elle l'était de dix dans le principe, les détails le prouvent. Sa largeur est d'un mètre, elle est d'un seul tronc de chêne. L'arrière, où devait se placer le pilote, est plus profond, et ce carré est d'un mètre en tout sens, afin, probablement, d'appuyer ses pieds pour gouverner plus solidement.

Ce curieux monument de la science nautique de nos aïeux a été transporté au musée de Niort.

Nous ne rapporterons pas toutes les suppositions et hypothèses qu'ont suscitées cette heureuse découverte. Les uns attribuent la construction de cette barque aux Normands, les autres aux Collibert, nous espérons que MM. de la Société de Statistique de Niort rompront en cette occasion le silence par trop olympien qu'ils gardent depuis si longtemps et nous feront connaître leur appréciation. C'est un problème qui est soumis à leur sagacité; nous aimons à croire qu'ils feront tous leurs efforts pour le résoudre.

Il parait que près du lieu où ces deux embarcations ont été découvertes il existe des traces indiquant qu'une voie venait aboutir vers ce point; que des pieux qui sont encore dans le lit du fleuve donnent à croire qu'il y avait là aussi un moyen de communication entre les deux rives de la Sèvre et que si l'on continuait les fouilles l'on pourrait espérer de trouver quelques traces du séjour de l'homme, Allons! MM. les savants, à l'œuvre; sortez de votre torpeur, le but à atteindre en vaut la peine. Il s'agit de votre honneur d'antiquaire et de l'histoire de votre pays.

*
* *

M. Stéphan (de Niort), astronome adjoint à l'observatoire de Paris, dont nous avons déjà signalé les travaux et les remarquables découvertes, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur. L'on sait qu'il avait été envoyé en Cochinchine pour y étudier l'éclipse de soleil du 18 août dernier.

*
* *

Si le grand Condé avait mérité par ses victoires le titre glorieux de *tapissier* de Notre-Dame, on peut donner à M. Germain la qualification

non moins flatteuse de *décorateur* des églises de sa ville natale. Nous avons applaudi comme tous ses concitoyens au talent qu'il a déployé dans les fresques de l'hospice, nous ne voulons pas aujourd'hui être des derniers à louer le tableau du *Baptême de Jésus-Christ* qui orne depuis le jour de la Toussaint la chapelle du baptistère de l'église Saint-Hilaire.

Fidèle à la tradition, M. Germain n'a jeté, sur le paysage un peu morne du Jourdain, que les deux personnages mentionnés dans l'Evangile. Saint Jean-Baptiste, l'homme à la rude éloquence, à l'apparence non moins abrupte, vêtu de la peau des animaux, c'est bien là l'ascète qui ne craindra pas de braver Hérode jusques dans son palais au milieu des splendeurs de sa cour. Cette physionomie fortement accentuée contraste avec la physionomie si pure et si douce du Sauveur des hommes. L'artiste s'est efforcé de rendre ce quelque chose de divin qu'on veut retrouver dans la figure de l'Homme-Dieu, et il en est arrivé bien près. La pureté des lignes, l'expression calme, l'attitude de Jésus, font reconnaître la toute puissance se voilant sous une face humaine.

L'on a dit, on a même imprimé et bien à tort selon nous que M. Germain avait adopté sciemment pour l'ensemble de ce tableau une *teinte grise* et l'on s'est même efforcé d'en justifier l'emploi par d'illustres exemples. Nous croyons pour notre compte que de pareilles critiques tombent à faux, et toutes les personnes qui ont vu cette splendide page dans l'atelier de son auteur; tous ceux qui ont été assez favorisés pour la contempler avant qu'elle ne fût placée dans le peut-être trop brillant entourage de M. Vignoy (d'après les dessins de M. Lecoq), ont pu vérifier si cette appréciation est juste et méritée; pour nous cette teinte grise est comme nous venons de le dire la conséquence du milieu dans lequel cette toile est exposée; les teintes sont justes, leur gamme est toujours harmonieuse comme la nature qu'elle reproduit; que l'on ne fasse donc pas à M. Germain un mérite de ce qui à nos yeux serait un défaut.

Quant aux dessins de M. Lecoq, le style général de leur ornementation nous a paru bien supérieur et d'un goût bien plus sûr que celui des peintures de l'hospice. Nous croyons pouvoir en regretter le ton un peu trop éclatant au point de vue du tableau auquel ils servent d'encadrement; du reste nous y reviendrons.

*
* *

M. Émile Lévêque, l'éminent violoniste de Poitiers, vient de publier, chez Heugel et Ce, et chez Choudeser, deux nouveaux ouvrages :

1° *six Mélodies*, dont le bel opéra d'Ambroise Thomas *Hamlet* lui a fourni les motifs. On reconnaît, dans la manière dont ces morceaux sont écrits, le professeur habile et le compositeur expérimenté. A côté de ces mélodies tout-à-fait abordables, pour des violonistes de moyenne force, vient se placer 2° *une Grande Fantaisie de concert* sur des motifs de *Roméo et Juliette*, par Gounod, avec accompagnement de piano.

Cette œuvre est de première difficulté, et en l'écrivant, M. Lévêque a consulté son talent et sa force que tout le monde connaît; bien heureux seront ceux qui, cet hiver, seront appelés à applaudir le virtuose dans ce nouveau triomphe.

*
* *

Notre dernier numéro contenait du Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, par M. L. Favre, une appréciation que nous nous permettrons de qualifier tout au moins de consciencieuse, et voici que nous recevons le prospectus d'une autre publication du même genre, *le Dictionnaire du patois Saintongeais de M. P. Jônain*. Si notre collaborateur avait raison de dire, le patois Poitevin ne périra pas; nous pouvons ajouter que celui de la Saintonge survivra également aux progrès de l'instruction primaire.

Par une innovation qui n'est pas sans originalité, M. Jônain a voulu dans son prospectus donner tout à la fois un aperçu de son ouvrage, une idée de ce qu'est le patois dont il recueille les dernières épaves, et de la facilité avec laquelle il le manie; nous publions, pour preuve de ces deux dernières assertions, les passages qui terminent son appel au public, et nous espérons que *Maître Saintonghe* (1) aura beaucoup d'imitateurs.

Le Facteur : — Voulez-vous, Maître Saintonghe, *un Dictionnaire du Patois Saintongeais?*

Maître Saintonghe : — Comb'est-o qu'o deit coûter, tout venut?

Le Facteur : — De 6 à 7 francs au plus, un beau volume in-huit, d'environ 500 pages, très lisible, bien imprimé, contenant plus de 6,000 articles.

Maître Saintonghe : — Et qu'oure faudra-t-o poyer chèle soume?

Le Facteur : — Après réception de l'ouvrage entier dans l'année.

Maître Saintonghe : — Rentrez donc, mon brave, boire in cot de rapée. O n'est, jharnigoué! point de la v'sague, à çhète fois. Ol est qu'ol est qu'ol a fait souleuil..... (après avoir trinqué et bu) : — Ah!

(1) *Maître Saintonghe* représente le public. Le facteur est l'intermédiaire entre l'auteur et le souscripteur.

ça, couchez-me su'vout' lisse de souscrition, couchez-me-z-y. Et jhe vous flanque mon billet qu'Saintonghe n'en parlerat à ses voisins.

Le Facteur : — Je reviendrai vous voir, cet hiver, aux veillées : nous lirons du patois et du français, et vous verrez que l'un ne nuira pas à l'autre.

Maître Saintonghe : — Venez, sapridienne ! Les vignes avant pas été faignantes. F'rons la roûtie ; mangh'rons des marrons et jhe trinquerons à la santé des travaillours de la terre et de chélés dau papier, quand i'n'souffre pas tout. O n'faut pas que chélés deux ordres de laboureurs se neusant les ins aux autres.

Le Facteur : — J'apporterai les marrons et les livres.

Maître Saintonghe : — O y aurat ine santé p'r le facteur.

*
* *

Le discours qui a obtenu le premier prix (des nouveaux) de rhétorique au concours général du 10 août 1868, est dû à la plume d'un jeune homme de la Charente-Inférieure, M. E. Réveillaud (de Saint-Mard) de Surgères.

Dans sa *Lettre de Turgot à Louis XVI*, on reconnaît de grandes qualités de style, une sobriété d'expression bien rare chez un rhétoricien trop souvent disposé à tomber dans l'enflure et la redondance. Bien pensée, sa lettre est bien écrite, et quelle que soit la vérité de l'adage, ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ; ceci bien loin d'ôter quelque mérite à la composition de ce jeune homme, ne fait au contraire que le rehausser à nos yeux. On n'invente pas le caractère d'un homme historique, et pour le faire parler comme il eût parlé lui-même, il faut avoir fait une étude fructueuse de son caractère, de ses œuvres et de ses actions. Le travail de M. Reveillaud, bien que tout entier d'imagination, révèle une profonde connaissance du personnage qu'il avait à mettre en scène, de l'époque à laquelle il vivait, des différentes circonstances de sa vie, des événements qui précédèrent et suivirent son ministère, des causes qui le firent arriver aux affaires et des intrigues qui motivèrent sa chute. Ce n'est qu'une amplification si l'on veut, un jeu de l'esprit, soit encore, mais Turgot dut écrire ainsi, et il est beau pour un jeune homme, encore sur les bancs de l'école, d'avoir su si bien deviner le style et pénétrer dans la pensée et le cœur de cet homme de bien.

Nathan.

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

LES ENTRÉES ÉPISCOPALES

A SAINTES

—

2me *article.*

—

V

Les registres de l'échevinage nous manquent pour l'évêque qui précéda Guillaume de la Brunetière. C'était Louis de Bassompierre, fils du maréchal de Bassompierre et de Marie de Balzac d'Entragues. D'abord désigné pour l'évêché d'Oleron, en Béarn, puis, en 1648, nommé à l'évêché de Saintes, il fut sacré à Paris le 17 janvier 1649, dans l'église de la Visitation de la rue Saint-Antoine, par Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux. Nous avons pour historiographe de son entrée solennelle à Saintes le curé de l'église paroissiale de Saint-Michel, Guillaume Mareschal, qui en a consigné les détails sur ses registres. Ce récit est fait surtout au point de vue religieux. Nous le transcrivons en entier.

« Le jeudi, quinzième jour d'apvril 1649, Mr Loüis de Bassompierre, évesque de cette ville de Xaintes, y a faict son entrée après avoir salué Madame de Xaintes, et sur les quatre heures fut harangué par M. François Moyne, lieutenant criminel, pour lors maire de ladite ville, sur le pont d'icelle. Et sur les cinq heures, il fut aussi reçu, et hors la porte de l'église harangué par M. Joachim de Cerizay, pour lors doyen de l'é-

glise cathédralle de ladite ville, avec tout le corps du chapitre et bénéficiers; lequel ayant la chappe, ledit sieur évesque, estant de genoux, prit de la main dudit doyen, de l'eau bénite, et puis en donna aux assistants; puis il bénit l'encens et fut encensé par ledit sieur doyen, lequel l'harangua et luy demanda l'observation des priviléges dudit chapitre, ce qu'il promit pour les usages justes et raisonnables; puis ledit doyen luy donna deux clefs d'argent. Cela fait, il entra dans ladite église, et on chanta *Sacerdos et pontifex,* pendant laquelle entienne il s'alla habiller proche du grand bénistier où estoyent des ornements pontificaux sur une table préparée à cet effet; lequel estant revestu de ses habits pontificaux, il fut conduit processionnellement, lorgue jouant, jusques à l'autel, ayant m^rs^ ses deux archidiacres à ses costez, où estant on chanta le *Te Deum laudamus;* puis M^r^ le doyen chanta une oraison, ensuite de laquelle on chanta un mottet; lequel fini, M^r^ l'évesque chanta la dernière oraison et puis donna la bénédiction. Toutes ces choses achevées, il laissa sesdits habits pontificaux, et on le conduisit processionnellement à l'évesché en prenant congé de lui (1).»

Louis de Bassompierre avait juré de respecter les usages raisonnables. Mais tous les usages étaient-ils raisonnables? Il ne le trouva pas. Ce qui le choquait, c'était le nombre considérable de jours fériés qu'offrait le calendrier et la multiplicité des jeûnes et abstinences indiqués par l'almanach de l'église Santone. Peut-être devinait-il La Fontaine et savait-il d'avance ce vers caractéristique :

On nous ruine en fêtes.

C'était du reste, de la part de l'Eglise, une plainte générale. D'abord l'une faisait tort à l'autre, le curé de quelque nouveau saint chargeant de temps en temps son prône. Ensuite bon nombre de chrétiens, au lieu de prier, se livraient à une joie peu décente et à des plaisirs peu permis.

(1) Registres paroissiaux de Saint-Michel, 32e vol., années 1621-1662, *ad finem.*

A l'exemple de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, prieur de Sainte-Gemme et abbé de Sablonceaux en Saintonge, de Laverdin, évêque du Mans, de Faure, évêque d'Amiens, de Coaslin, évêque d'Orléans, qui tous avaient, en 1666, retranché un certain nombre de fêtes, Louis de Bassompierre, par une ordonnance du 12 avril 1667, supprima les fêtes de saint Mathieu, de saint Jacques-le-Majeur et de saint Philippe, de saint Jacques-le-Mineur, de saint Laurent, de saint Barthélemy, de saint Simon et de saint Jude, de saint André, de saint Thomas et le mardi de la Pentecôte, en tout dix jours. En avait-il le droit? Ce n'est pas douteux. Le concile de Trente, 1545-1563, session 25, chapitre XII, *De reformatione*, avant lui les conciles de Sens, en 1524, de Bourges, en 1528, avaient reconnu aux évêques le droit de pouvoir établir ou supprimer des fêtes chacun dans son diocèse. Celui de Bordeaux en 1585, dont les décrets obligeaient l'évêque de Saintes, dit en propres termes au titre VI *de festis :*

« Episcopi... dies festos suarum diœcesum ad pauciorem numerum quoad poterunt reducere curabunt. »

Le droit des évêques, paraît-il, était contesté par quelques particuliers. En 1670, un traité ayant paru qui prouvait ce droit quand il y avait nécessité, M. de Bassompierre, évêque de Saintes, l'approuva ainsi que M. de Laval, évêque de La Rochelle, et l'évêque de Périgueux. Deux ans auparavant un autre livre avait été publié sous ce titre : *De festorum dierum imminitione.* Rome l'examina. Une lettre du cardinal Bona, du 14 janvier 1672, manda à l'auteur que, s'il rééditait son livre, il devait effacer ou corriger ce qu'il disait du pouvoir des évêques d'abolir les fêtes et de supprimer les jeûnes. « Omnia quæ ad hoc caput pertinent expungenda vel corrigenda sunt.» Ainsi Rome ne condamnait pas, ce qu'elle n'eût pas manqué de faire si la proposition eût été hérétique ou simplement téméraire.

On peut consulter, pour plus amples détails sur ce sujet, les *Mémoires du Clergé de France*, tome V, page 1302 et suivantes, et l'*Abrégé*, page 671.

Un jour l'*ordo* Saintongeais parut, avançant ici, reculant là

une fête qui devait être précédée d'un jeûne. Ce fut une grave affaire. Par suite probablement de résistance à ses ordres, l'évêque alla même jusqu'à vouloir qu'on travaillât les jours de fêtes des apôtres. L'habitude était prise. On lutta. Je ne veux pas faire de réflexions. Mais quel vaste champ ouvert à la dissertation ! Un évêque qui désire augmenter le nombre de jours consacrés au travail ; le clergé et le peuple qui résistent, qui prétendent chômer toutes les fois qu'ils ont l'habitude de chômer ! Ce pasteur tolérant qui veut adoucir les rigueurs de la pénitence, et son troupeau qui s'obstine à jeûner et à faire maigre ! Il faut avouer que les temps ont changé. De nos jours, les évêques ne prient guère leurs diocésains pour manger de la viande, et les fidèles ne conjurent plus l'Ordinaire d'augmenter les rigueurs de l'abstinence.

C'était fort bien de faire des ordonnances et des prescriptions ; c'était peut-être mieux d'en donner les motifs et d'en faire comprendre les raisons. En 1670 parut un in-4° de 182 pages, imprimé « à La Rochelle, chez Barthélemy Blanchet, imprimeur et libraire de Monseigneur l'Evesque de La Rochelle et du clergé. » Il a tous les caractères d'une publication officielle et porte du reste cette mention : « imprimé par l'authorité de mondit seigneur l'évesque de Saintes, et de Messeigneurs les évesques de La Rochelle et de Périgueux, pour servir à l'instruction de leurs diocésains. » Il est, en effet, précédé de trois lettres pastorales, l'une de l'évêque de Périgueux, Guillaume le Roux (1667-1693), datée du 14 décembre 1669 ; l'autre de Henri de Laval, évêque de La Rochelle, 1er décembre 1669 ; enfin celle de Mgr de Saintes, en date du 1er octobre 1669, précède les deux premières. Toutes recommandent chaudement la lecture du livre qui doit ouvrir les yeux aux moins clairvoyants et convaincre les plus incrédules. Je n'analyserai pas ce volume et me contenterai d'en donner le titre : *Consultation faite par un advocat du diocèse de Saintes, à son curé, sur la diminution du nombre des festes ordonnées dans le diocèse par Monseigneur l'Evesque de Saintes.*

Une partie de ce curieux incident nous manque ; on voit cependant qu'il s'agissait d'une fête d'apôtre. L'évêque voulait

qu'on travaillât, en dépit de la coutume; on s'y refusait. Les boutiques étaient presque toutes fermées. Aussi, pour protester contre cette oisiveté, il fit atteler son carrosse à six chevaux, et passa dix ou douze fois de suite par les grandes rues de la ville. Des maisons religieuses, les unes obéirent. Les prêtres de la Mission firent travailler ce jour-là; et la veille, *horresco referens*, ils avaient mangé du bœuf avec M. Maurisse, chanoine. Les filles de Notre-Dame, créées par Mme Jeanne de Lestonnac, à Bordeaux, en 1607, et établies à Saintes quelques années après, dans la rue qui porte encore leur nom, durent aussi faire gras. Louis de Bassompierre les y obligea sous peine d'excommunication. D'un autre côté, les bénédictines de l'abbaye, les carmélites du capitole, les clarisses de Saint-Palais, les pères récollets, les jacobins, les cordeliers, s'en tinrent à l'ancienne coutume. Les jésuites aussi; mais en gens habiles, s'ils pratiquèrent l'abstinence, ils « firent ce jour-là entrer les escoliers. » C'était une espèce de travail. Quant au curé de Saint-Michel, malgré l'ordre épiscopal, il recommanda à ses paroissiens d'observer les fêtes des apôtres aux jours qu'elles tomberaient, ainsi que les jeûnes. Le chapitre fêta aussi saint Barthélemy, le 24 août, jour de sa fête, et fit l'office solennel. La question fut soumise au conseil privé, et un arrêt du 12 octobre 1667 donna raison à Louis de Bassompierre. Avant la signification de l'arrêt, deux députés du chapitre, Bruslé et de Guip, syndic, allèrent prier l'évêque de remettre les choses en l'état antérieur, ou du moins d'apporter quelques modifications à ses ordonnances, ce qui terminerait le trouble. « Mais mondit seigneur ne voulut escoutter lesdits s^rs^ députés et leur reprocha que c'estoit eux, et principalement ledit s^r^ Bruslé, qui avoit causé tout le désordre; et ce faisant il auroit poussé lesdits sieurs Bruslé et de Guip hors de sa chambre, leur disant qu'il leur feroit sçavoir sa réponse dans un quart d'heure. Et à l'instant ledit seigneur auroit fait signifier ledit arrêt au domicile dudit scindicq, parlant à sa servante (2). »

Il n'était pas plus facile de forcer les gens à faire maigre qu'à

(2) Registres paroissiaux de Saint-Michel, 33e vol., 1660-1702.

travailler. Louis de Bassompierre trouva cependant un biais, celui de couper les vivres aux récalcitrants. Il pria le maire d'expulser poissonniers et poissonnières de la poissonnerie. Jean Geoffroy, sieur du Coudret, qui était alors maire et capitaine de la ville, se transporta au marché et défendit verbalement de vendre raies ou soles sous peine d'amende et de prison. Les poissonniers obéirent assez facilement. Mais les poissonnières ! Elles se mirent à parcourir la ville en troupe, criant à tue-tête : « Court'marée ! court'marée ! ! » Et le chroniqueur ajoute avec une certaine satisfaction que ce manége « continua jusqu'au soir, sans qu'on osât leur rien dire. »

Ecoutons Guillaume Mareschal lui-même.

« L'année suivante 1668, Monseigneur ayant fait un *ordo* ou directoire pour dire l'office, il auroit changé quelques-uns des offices audit bréviaire, en avançant ou transportant celles qui estoient de commande suivant l'ancienne coutume, et par ce moyen ostant les jeûnes et les abstinences, et entre autres la feste et l'abstinence de Saint-Marc. Mais comme on lui rapporta qu'on ne laissoit point de faire maigre ledit jour de saint Marc, qui, cette année-là, estoit le mercredi, mondit seigneur, pour faire manger de la viande ce jour-là, envoya prier M. le mayre, scavoir M. Geoffroy, aux fins qu'il allast à la poissonnerie pour chasser les poissonniers et les poissonnières, avec défense de vendre du poisson, sous peine de prison et d'amende; ce qui fut fait verbalement, et les poissonnières, en sortant de ladite poissonnerie, se partagèrent en diverses troupes, s'en allaient criant par toutes les rues de la ville et fauxbourgs à la courte marée, ce qui continua jusqu'au soir sans qu'on osât leur rien dire. »

VI

Louis de Bassompierre, malgré ces petites misères, fut un digne évêque, pieux et zélé. Pour être tout entier à ses devoirs

il s'était démis des fonctions d'aumônier de Philippe d'Orléans, frère du roi. Il fut député de la province de Bordeaux à l'assemblée du clergé de France, qui se tint à Pontoise en 1660, et mourut à Paris le 1er juillet 1675, laissant ses biens aux lazaristes de Saintes.

*
* *

Nous ne parlerons pas de Jacques Raoul de la Guibourgère, conseiller au parlement de Bretagne, puis sénéchal et maire de Nantes. En 1631, nommé à l'évêché de Saintes, en remplacement de son oncle Michel Raoul décédé, il fut sacré le 11 janvier 1632, prit possession par procureur le 4 novembre, et fit son entrée au mois de juillet de l'année suivante.

*
* *

L'installation de son oncle Michel Raoul, doyen du chapitre, sacré à Paris le 18 mars 1618, entré à Saintes le 10 avril suivant, et mort le 14 septembre 1630, eut lieu sans aucune pompe.

*
* *

Nicolas de la Courbe de Brée, son prédécesseur, fut le premier qui viola les anciens usages. Hélas ! était-il en son pouvoir de les observer ? Tristan de Bizet, à qui il succédait, avait vu sa cathédrale jetée bas, les autres églises de sa ville épiscopale ruinées et incendiées. Lui-même avait à grand'peine échappé à la mort, qu'en 1562 n'avait pu éviter son frère, Jacques de Bizet, vicaire général. Il était mort en 1579 loin de son diocèse, qu'il avait quitté depuis 1566. Les quatre premiers barons de la Saintonge devaient porter l'évêque sur leurs épaules et l'introduire ainsi à Saintes. Où étaient-ils ? Ils guerroyaient sans doute sous les drapeaux de Condé, des Coligny et du roi de Navarre.

Aussi quand, nommé en 1576, Nicolas le Cornu voulut

prendre possession le 8 juin 1578, il fit savoir à l'échevinage qu'il voulait bien prêter le serment usité, mais qu'il avait dispense du roi pour les autres détails. Le conseil députa vers lui Huon, Relyon et Eschassériaux pour le prier de montrer les lettres royaux. Ils étaient datés du 13 avril.

Il fallait se soumettre. L'évêque était en règle. Le 8 juin on envoya vers lui Farnoulx, Aymard et Huon pour savoir où il voudrait prêter serment. Et le serment fut prêté à la porte Évêque. Mais le greffier eut le soin de noter sur le registre des délibérations que cette exception ne devait pas faire « déroger aux priviléges de la présente ville. » Le même serment fut prêté au chapitre, devant la porte de l'église Saint-Pierre.

*
* *

Tristan de Bizet, né à Troyes, en Champagne, moine à Clairvaux, placé sur le siége de Saintes en 1550, avait probablement été le dernier pour qui fut pratiqué l'antique cérémonial. Il dut l'être aussi pour Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, qui fut évêque de Saintes en 1544, avant d'être archevêque de Rouen et roi sous le nom de Charles X.

Ce souverain éphémère de la Ligue, qui vit sa royauté précaire tomber devant son neveu Henri de Navarre, put même voir son trône épiscopal de Saintes un jour occupé. C'était l'usage qu'à la fête des Innocents le chapitre mît en pratique le verset du psalmiste : *Deposuit potentes de sede.* L'évêque cédait son siége. Un enfant de chœur s'y asseyait. C'était le prélat du jour ; on lui portait l'antienne. Les chanoines lui servaient d'acolytes. Après les offices, où tous les honneurs lui étaient rendus, on allait en cavalcade à Saint-Palais. L'abbesse recevait le jeune pontife, qui lui offrait un millier d'épingles blanches. En retour, elle donnait à Sa Grandeur une paire de gants rouges, bien fourrés ; puis elle traitait tout le chapitre.

C'était aussi un enfant de chœur qui, le samedi de Pâques, allait coucher dans la chambre de l'évêque pour lui crier le matin : *Suxrexit Dominus vere,* le Seigneur est ressuscité.

Tous ces usages, et bien d'autres qu'il serait trop long d'énu-

mérer, ont disparu, au grand désespoir des amateurs des anciennes coutumes.

Le mardi de Pâques, on allait processionnellement à l'abbaye. Ce jour-là l'abbesse de Sainte-Marie devait donner au chapitre un mai énorme, de la hauteur de l'église, et à chaque chanoine un bouquet. Le mai, aux branches duquel pendillaient bouquets et rubans, se portait en procession jusqu'à Saint-Pierre. On le plantait sur les remparts, près du jardin où s'ébattait la psalette. Mais tout passe. « Le may de may est mort, s'écrie mélancoliquement notre chroniqueur du XVIe siècle, le may de may est mort aussy bien que les fouretz d'où sortaient les mays de may extirpées et arrachées; et ne donne-t-on plus ni boucquet ny may de may. » Mme de Saintes fait des économies : elle n'offre plus qu'un chapelet de fleurs à l'enfant qui dit le répons, et un bouquet au sous-chantre et à l'officiant. Elle en doit bien encore un au diacre et au sous-diacre, mais elle ne les donne pas.

VII

François Soderini, un autre cardinal, ne vit pas ces cérémonies, non plus que celles de son intronisation à Saintes comme successeur du cardinal de Gurck Raymond Perrault, natif de Surgères. Professeur de droit à Pise, François Soderini, créé évêque de Volterra en 1478, cardinal en 1503, fut nommé par Louis XII évêque à Saintes, où il ne résida pas. Il mourut à Rome, doyen du sacré collége, le 17 juillet 1524. Mais depuis 1509 il avait résigné son évêché de Saintonge en faveur de son neveu.

*
* *

Julien Sodérini, mort à Saintes le 15 juillet 1544 et enterré dans la cathédrale, où on lui éleva un magnifique tombeau

détruit par les protestants, entra probablement à Saintes en 1514. Un aveu et dénombrement du 13 janvier de cette année-là, à lui rendu par Denis de Tourettes, seigneur de Pisany, ferait croire que cette date est celle de son intronisation dans la capitale de la Saintonge. Il fit son entrée dans la capitale de l'Aunis en 1515.

Un manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle la raconte ainsi :

« On dit an 1515 l'évesque de Xaintes fist son entrée en la ville de la Rochelle, et furent au devant de luy iusques à Tasdon, Messieurs les eschevins et pers de la dicte ville ainsi que le clergé et les manans. Il assista à vespres la veille de l'Ascension, fust à la procession avec son clergé, assista à la grande messe à Nostre-Dame de Cougnes. Il estoyt parent du pape Léon de Médicis. »

Les Rochelais, en 1768, avaient oublié ce cérémonial. Car, le 26 juillet de cette année, le secrétaire du corps de ville écrivait à Saintes pour demander comment tout s'y passait.

Or le voici.

Mais auparavant notons, pour mémoire, quelques faits et quelques dates qui trouvent naturellement leur place ici.

L'évêché de Saintes avait été supprimé avec les autres par la révolution. Le concordat de 1801 ne le rétablit pas. Il se trouva réuni avec celui de La Rochelle. Michel-François Couet du Vivier de Lorry, qui, en 1802, succéda à Jean-Charles de Coucy, nommé plus tard en 1821 archevêque de Reims, fut simplement évêque de La Rochelle. Il en fut ainsi de son successeur Jean-François Demandolx, sacré le 2 février 1803, transféré à Amiens le 17 décembre 1804, de Gabriel-Laurent Paillou, sacré par Pie VII le 2 février 1805, mort le 15 décembre 1826 et de Joseph Bernet, nommé le 29 mars 1827, préconisé le 25 juin, sacré le 12 août, entré à La Rochelle, le 14 septembre, archevêque d'Aix le 6 octobre 1835. Mgr Clément Villecourt né à Lyon le 9 octobre 1787, prêtre en 1811, grand vicaire de Meaux puis en 1832 de Sens, nommé le 6 octobre 1835 au siége de La Rochelle, préconisé le 1er février suivant, sacré à Sens le 13 mars, entré le 26 dans sa ville

épiscopale, songea en 1851 à relever le titre d'évêque de Saintes. Par l'intermédiaire de M. de Rayneval, ambassadeur à Rome, il le demanda; et sur la recommandation de Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république, Pie IX le lui accorda par un bref du 22 janvier 1852, enregistré au Conseil d'Etat le 7 juillet, bientôt suivi d'un décret du 9 août inséré au *Bulletin des lois*. Le nouvel évêque de Saintes fit son entrée dans la vieille cité épiscopale.

Créé cardinal le 17 décembre 1855, Mgr Villecourt mort à Rome le 17 janvier 1867, eut pour successeur sur le siége de La Rochelle et de Saintes, Mgr Jean-François-Anne Thomas Landriot, né le 9 janvier 1816 à Couches-les-Mines, diocèse d'Autun, nommé le 7 avril 1856, préconisé le 16 juin, sacré le 20 juillet, qui entra le 12 août à La Rochelle et le 26 à Saintes. Le 19 novembre de la même année, le conseil municipal de Saintes votait une somme de 3,000 francs pour l'ameublement d'une maison qui devait être un second hôtel de l'évêché quand le prélat résiderait à Saintes.

Mgr Léon-Benoit-Charles Thomas, né à Paray-le-Monial, diocèse d'Autun le 29 mai 1826, qui à la place de Mgr Landriot créé archevêque de Reims le 30 décembre 1866, et préconisé le 27 mars 1867, fut nommé évêque le 12 janvier 1867, préconisé le 2 mars, sacré le 15 mai à Autun, prit possession le 1er mai, entra à La Rochelle le 28 et le 10 juin à Saintes, avec le cérémonial prescrit et un enthousiasme tout spontané.

Nous avons vu entrer les évêques après la réforme. Nous allons assister à une intronisation d'avant le XVIe siècle. Plusieurs parties du programme sont les mêmes. Il y en a cependant qui n'appartiennent qu'au moyen-âge.

Le nouvel évêque a été nommé. Avant le concordat de 1516, entre Léon X et François Ier, c'est le chapitre qui a désigné le futur pasteur; et dans des temps plus reculés, ce sont les trois ordres de la cité, clergé, magistrats, peuple, qui l'ont choisi. La crosse, insigne pastoral, déposée pendant l'élection sur l'autel de la principale église, lui a été remise, et il s'est assis sur la chaise épiscopale. Bien souvent, c'est un descendant

d'une famille du pays; c'est un dignitaire indigène de la cathédrale. Dans ce cas, une fois nommé, il faut qu'il sorte de la ville.

Le monastère de Saint-Vivien, hors les murs, lui est désigné comme lieu de retraite. C'est sans doute un hommage rendu à la plus ancienne église cathédrale. Là, près de la basilique fondée jadis en l'honneur de saint Pierre, près des restes de saint Vivien, évêque et défenseur de Saintes, il méditera sur ses nouveaux devoirs. Et avant de l'accueillir, ceux qui lui vont être soumis lui pourront dicter leurs conditions.

Enfin le jour solennel est arrivé, jour grave et joyeux à la fois. L'Église veuve retrouve son époux. Ce sont les termes du cérémonial : « Ad suam ecclesiam sibi sponsam. » La ville reçoit un pasteur. C'est l'oint du Seigneur qui vient, plein de douceur et de fermeté. Il bénira ses remparts et la protégera, se souvenant du titre de défenseurs de la cité qu'ont porté ses prédécesseurs.

L'évêque, vêtu d'un rochet, couvert d'un manteau vert ou rouge appelé *cloche*, monte sur une haquenée, et reçoit un chapeau semblable à celui des cardinaux, d'où pendent deux cordons de soie verte. Le chapeau aussi doit être vert, couleur de l'épiscopat. Devant lui s'avancent ses écuyers. Quatre sont à pied, deux tiennent le cheval par la bride; les deux autres appuient la main sur le dos de l'animal. A la suite viennent les barons et les gentilshommes.

Le cortége arrive à la porte Aiguière. Tous les habitants sont là. A la vue de l'évêque, on ferme les portes. C'est une manière de lui faire sentir que nul n'entre dans la ville s'il ne veut pas s'astreindre aux lois qui la régissent.

Il descend de cheval. Le prieur de Saint-Vivien, sans doute pour se payer de l'hospitalité, met la main sur la haquenée et dit : « Elle est à moi. » Il la prend et l'emmène. Le prélat s'en souviendra. Et à la mort de chaque curé de son diocèse, il ne manquera pas de réclamer, selon le droit que lui donne l'usage, le cheval du défunt ou son bréviaire. Il y eut même, en 1463, un procès signifié le 28 mai par Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, à Odon de la Baume, prieur de Saint-Eutrope, qui

s'était attribué le bréviaire de Maurice Hermand, curé de Médis, et le cheval de Robin Daniel, curé de Colombiers.

Le prélat monte sur une estrade magnifiquement ornée. C'est parfois le moment que choisissent les vassaux de l'évêque pour lui rendre hommage. L'évêque de Saintes est seigneur temporel d'une foule de fiefs et de terres dans diverses paroisses : Saint-Eutrope, Saint-Aignant, Saint-Macoult et Saint-Frédulfe-les-Saintes, Sainte-Gemme, Corme-Royal, Thenac, Chermignac, Pessines, Varsay, Pisany, Gemozac, et bien d'autres. Toutes ces terres appartiennent au seigneur de Pisany, qui en fait hommage à Julien Soderini, comme les tenant de Hélie de Rabayne, écuyer, son aïeul et prédécesseur. Le 1er juin 1500, c'est Bertrand d'Ortye, écuyer, seigneur de Saint-Sigismond-des-Brosses, qui vient « ès maisons épiscopales de Xaintes » faire hommage « à Pierre de Rochechouart, évêque et possesseur dudit Xaintes, » alors absent, entre les mains de son vicaire pour les dîmes de la paroisse de Montpellier.

Sur les bords de la Gironde même, la terre de Saint-Seurin d'Uzet relève de l'évêché de Saintes. J'ai plusieurs pièces qui le prouvent. Au XIIIe siècle, Foucaud d'Archiac fait son aveu et dénombrement à Hélie, évêque de Saintes, entre les mains de Pierre, archidiacre de Saintonge. Charles de la Mothe-Fouqué le fait à Nicolas le Cornu de la Courbe de Brée (1578-1617). Guillaume de la Mothe le fait à François Soderini. Le devoir est d'un autour saur à muance de seigneur. « Ad homagium « ligium et ad deverium unius nisi sor in mutatione domini, » comme s'exprime la pièce latine. En échange du jeune autour que lui remettait le seigneur de Saint-Seurin d'Uzet, l'évêque de Saintes donnait au seigneur de Pisany une robe neuve d'écarlate. Mais ce n'était pas un pur don. Le sire de Pisany, le jour de l'intronisation, portera cette robe. Il l'aura sur lui lorsqu'il servira le pontife à la messe et à table.

Pendant ce temps sortent par une poterne le maire de Saintes, ou les jurés quand il y avait des jurés à la tête de l'échevinage, avec dix ou douze des notables habitants. L'évêque, qui a quitté sa cloche ou manteau de cheval, et son chapeau de voyage, apparaît mître en tête, chape sur les épaules. Le maire

ou l'un des jurés s'incline respectueusement et lui présente le livre rouge des priviléges de Saintes, ouvert à la page qui montre le Christ en croix. Le récipiendaire y pose la main; le greffier lit la formule du serment qu'il répète. C'en est fait. L'union est scellée. Ouvrez-vous, portes redoutables, *Attolite portas.* Laissez passer l'élu du Seigneur et le protecteur né de la cité.

Les quatre premiers barons de la province, savoir, le seigneur de Taillebourg, le seigneur de Tonnay-Charente, le seigneur de Matha et celui de Barbezieux, qui furent des La Trémouille, des Rochechouart, des Bourdeille de Brantôme et des La Rochefoucauld, saisissent le siége où il est placé. Colonnes de l'église, ils soutiennent le trône de l'évêque et devront mettre leur épée au service de l'Église. Ainsi la force se courbe devant la faiblesse, l'orgueil de la naissance souvent devant l'humilité de l'origine, la puissance féodale devant le pouvoir moral, l'épée devant la crosse!

L'assistance des quatre barons est aussi remarquée à Périgueux. A Nantes, c'étaient les sires du Pont-du-Château, le sire de Roys, le sire d'Ancenis et le sire de Châteaubriant. A Angoulême c'étaient les seigneurs de Montberon, Montmoreau, La Rochefoucauld et La Rochechandri.

Les acclamations retentissent. Les fanfares éclatent. Les trompettes sonnent et les orgues élèvent leur voix majestueuse. On arrive à la porte de l'église cathédrale.

Une phrase du cérémonial semble indiquer que le cortége passait devant chacune des églises paroissiales *intra muros.* « Et apportant eum cum magno jubilo tubarum, organorum, « citharārum, ad ecclesias Xantonenses. Et dum sunt ante « fores ecclesiæ cathedralis, portæ ecclesiæ sibi clauduntur. » Par les églises de Saintes, il faudrait entendre Sainte-Colombe et Saint-Michel, et peut-être Notre-Dame-du-Puy ou Saint-Maur. Les autres se trouveraient un peu trop éloignées de l'itinéraire.

Les portes de l'église Saint-Pierre sont fermées. Le doyen se présente avec les chanoines et les choristes. Il tient le livre des évangiles. En présence de tous, devant la croix que porte un

enfant de chœur, sous le porche de ce temple où va siéger le prélat, a lieu ce dialogue :

— « Que la paix soit avec vous, dit le pontife. *Pax vobis!*

— « Est-ce la paix que vous nous apportez, interroge le doyen ?

— « C'est la paix, répond l'évêque.

— « C'est bien la paix, reprend le doyen ?

— « Oui c'est bien la paix, ajoute l'évêque.

— « La paix véritable, demande une troisième fois le doyen ?

— « La paix véritable, répond pour la troisième fois l'évêque.

Alors, une main sur l'évangile, l'autre sur son cœur, le pontife jure de conserver les franchises, libertés, immunités du doyen et du chapitre. « Manu episcopi apposita super librum « evangeliorum et post modum super pectus, jurat conservare « franchisias, libertates et privilegia, immunitates decani et « capituli. » Le doyen présente les clefs ; on ouvre les portes ; l'évêque reçoit de l'eau bénite, en asperge les assistants, et le chantre entonne le *Te Deum*. On pénètre dans l'église au bruit des cloches sonnant à toutes volées, au son des instruments faisant entendre leurs airs les plus joyeux. L'évêque suit le doyen, accompagné de ses écuyers, ayant à sa droite l'archidiacre de Saintonge, celui d'Aunis à sa gauche, qui tiennent les côtés de sa chape. Il s'assied sur son siége splendidement décoré. Ce siége est de pierre, symbole de la fixité et de l'immutabilité. Il s'élève derrière l'autel qu'il domine.

Je n'entrerai point dans les détails des cérémonies de la messe et de la procession qui la précède. Tout cela appartient à la liturgie, et peut fournir d'intéressants documents à qui voudra étudier la vieille liturgie de l'antique église santone. On n'a qu'à consulter ce qui reste du livre rouge. Je me contente de noter l'usage suivant. C'est le seigneur de Pisany qui présente au diacre, chargé de les verser dans le calice, l'eau et le vin du sacrifice.

Quand tout est terminé, l'évêque est conduit au palais épiscopal. La fête s'achève par un dîner. Le sire de Pisany, vêtu de sa robe d'écarlate, présent du prélat, offre au seigneur évêque le premier plat de la table et lui verse à boire.

Mais en retour la coupe où a bu l'évêque appartient au sire de Pisany.

« Ad mensam servit eidem domino episcopo dominus de « Rabayne et semper eidem propinat vinum. Post prandium « vero scyphus seu cupa in qua bibit dominus episcopus spectat « dominum de Rabayne de consuetudine. »

*
* *

Ainsi se passait une fête d'intronisation d'évêque au moyen-âge dans la bonne ville de Saintes. Beaucoup de ces cérémonies devaient être les mêmes ailleurs. Il nous a paru bon pourtant de les rappeler. Le passé est comme la vieillesse ; il a ses enseignements. C'est au moins l'expérience, et l'expérience est toujours salutaire. Aujourd'hui nous voyons comment se célèbre une pareille solennité. Je n'en décrirai pas le programme qui n'offrirait aucun intérêt. Le cérémonial s'est beaucoup simplifié, mais il reste cependant toujours quelque chose du premier. Il y a encore des fanfares, une procession. Il y a aussi un serment. Les prêtres présents viennent entre les mains du nouvel évêque renouveler leurs promesses cléricales ; seulement ce serment, ce n'est plus l'évêque qui le prête, il le fait prêter. Enfin, n'oublions pas les salves d'artillerie et les discours. Il y a longtemps que le vieux Caton reprochait à nos ancêtres les Gaulois d'aimer ces deux choses-là : *rem militarem et argute loqui*, l'image de la guerre et les belles harangues.

Louis Audiat.

MM. MARTIN DE CHASSIRON

1704-1868.

—

Armoiries : *D'azur, au pal de gueules, chargé d'une étoile de la Légion-d'Honneur, adextré d'un demi-vol d'aigle d'or et senestré d'une foi d'argent ; au franc-quartier de baron-propriétaire.*

M. Alexandre-Charles-Gustave de CHASSIRON, sénateur, membre du Conseil général du département de la Charente-Inférieure, maire de la commune de Nuaillé, est mort dans sa maison de Beauregard, le 19 novembre dernier. Il était né à La Rochelle le 27 avril 1791; il avait été auditeur au Conseil d'Etat et avait servi dans les gardes d'honneur sous le premier Empire; il avait été sous-préfet à La Rochelle et à Rochefort pendant la Restauration, et était rentré dans la vie privée en 1817. Il fut membre de la Chambre des Députés de 1831 à 1848, et appelé au sénat en 1854. Fils d'un très-savant agronome, il avait soutenu le nom de son père par une habile administration de ses domaines. Les juges compétents ont loué les soins intelligents donnés à sa magnanerie; et le *Bulletin de la Société d'agriculture de La Rochelle de* 1867 contient un rapport de M. Guyot, où cet inspecteur de la viticulture cite comme un modèle la direction de ses vignobles et la manière dont il en faisait traiter les produits. M. de Chassiron devait une

véritable popularité locale à des soins actifs donnés aux intérêts du pays et à une grande bienveillance montrée aux particuliers.

Il ne laisse qu'un fils, M. Charles de CHASSIRON, né le 5 décembre 1818, qui a publié en 1849 un *Aperçu pittoresque de la Régence de Tunis*, in-folio, dont les belles lithographies ont été faites sur ses dessins, et en 1861, un volume de *Notes sur le Japon, la Chine et l'Inde*, in-8°.

Son père et son grand-père ont eu un instant de célébrité dans la littérature.

M. de CHASSIRON fut un des premiers membres, et toute sa vie, un des membres les plus zélés et les plus actifs de l'Académie de La Rochelle. Etrange privilége des lettres! Une dissertation académique lui a assuré une certaine part de renommée; et ce n'est peut-être qu'à cela que son père, le fondateur de la fortune, du nom, de l'illustration de sa famille, quoiqu'il ait obtenu ces avantages par des qualités et des services rares et éminents, doit une mention passagère.

M. Martin, qui, après avoir reçu de Louis XIV des lettres de noblesse, prit le nom de sieur de Chassiron, d'une terre située auprès de Saint-Denis, dans l'île d'Oleron, fut en effet un négociant et un navigateur habile et hardi. Chargé par la Compagnie des Indes Orientales du commandement et de la libre direction de deux navires, il fut, ou du moins il passait chez ses contemporains pour avoir été le premier qui fit le commerce d'Inde en Inde et montra à la Chine le pavillon français. Il prolongea pendant huit années ce cabotage alors nouveau, sans rencontrer personne qui pût transmettre de ses nouvelles, et renouvelant l'histoire des facteurs d'Aufrédi, il ne revint que lorsque la Compagnie avait pris son parti de la perte de ses navires et que les larmes de sa famille étaient déjà séchées; mais il revint chargé de richesses. Il dut à ses succès, qui ouvraient des voies nouvelles au commerce français, une place de directeur dans la Compagnie. Il avait été, en 1718, reçu comme conseiller honoraire au présidial de La Rochelle.

C'est de lui et d'Anne-Agathe Joyeux qu'était né à Saint-

Denis-d'Oleron, le 6 septembre 1704, Pierre-Mathieu Martin de Chassiron.

Son père l'envoya faire ses études au collége de Pontlevoi, dont la réputation a été très-grande dans notre pays pendant le XVIIIe siècle; mais, le destinant peut-être à une vie active comme la sienne, et ne jugeant pas que la vie de collége y fût une préparation nécessaire, il l'en retira avant qu'il eût fait ni rhétorique ni philosophie. La nature avait voulu pourtant que le fils du marin fut un homme de cabinet. Dès 1726, le jeune Chassiron était, à la place de son père, conseiller honoraire au présidial, et, bien que ces fonctions purement honorifiques n'entraînassent aucune obligation, il assistait exactement aux audiences, il prenait une part active et utile aux conférences que Valin avait établies sur la coutume de La Rochelle.

Trésorier de France en 1733, il ne montra pas au bureau des finances une moindre exactitude, et il y commença une collection des édits, arrêts, déclarations qui avaient rapport à cette juridiction.

Ces fonctions lui laissaient beaucoup de loisirs. Il les consacra aux lettres. Avant que l'Académie fût établie, il fit partie de la réunion qui la préparait, et dès le 21 janvier 1732, il y lut des poésies. Il fut un des seize titulaires nommés par l'édit royal du 24 avril suivant; et dès lors il la servit de son temps, de ses démarches, de son crédit même, puisqu'il fut l'un des deux signataires du billet par lequel ce corps emprunta les fonds nécessaires à son établissement, et qu'il ne put solder que plus de trente ans après, grâce encore à un don de M. Dupaty. — Lorsque l'Académie forma sa bibliothèque, M. de Chassiron ne lui fut pas moins utile. Elle reçut de lui plus de cent volumes. Tout cela ne demande que de l'argent, mais c'est un emploi de l'argent dont nous jouissons encore aujourd'hui.

Plusieurs fois il parla, il écrivit pour ce corps, et ce fut lui qui, sous la forme d'une lettre à M. de Bologne, rédigea une sorte de procès-verbal, élégant, de l'établissement de l'Académie; il est imprimé en tête du premier recueil de ses Mémoires; ce fut lui encore qui, en 1760, rédigea la notice ré-

capitulative des morceaux lus aux assemblées publiques et prépara le troisième recueil.

Peu de membres, du reste, y furent plus assidus et en usèrent davantage. Il y lit d'abord des morceaux détachés : le 23 mars 1733, un Eloge de la pauvreté, sujet doux à traiter aux gens riches ; en avril 1736, un discours sur le goût ; en décembre 1741, des remarques sur les odes de M. de Bologne ; mais ses études se concentrèrent de préférence sur le théâtre. Ainsi il lit en 1738 une dissertation sur le génie des théâtres comiques d'Athènes, de Rome et de Paris ; en 1739, une dissertation sur les caractères distinctifs de la tragédie grecque et de la tragédie française ; en 1741, une dissertation sur le génie de l'opéra considéré comme poème dramatique. — Ces différents écrits amenaient quelques débats entre leur auteur et MM. Dupaty, Thilorier, Arcère. Ils prirent plus de vivacité à l'occasion du nouveau genre de drame qu'introduisait alors avec succès Lachaussée. M. de Chassiron était le plus classique des académiciens, et Arcère l'appelle, avec un peu d'ironie peut-être, adorateur des anciens ; il prit la discussion à cœur, et la résumant à son point de vue, il publia en 1749 ses réflexions sur le comique larmoyant.

Ce petit écrit venait à propos, et il eut un grand succès. Les ouvrages périodiques d'alors, nos revues d'aujourd'hui, en parlèrent à l'envi, les uns l'approuvant, les autres le combattant, tous le louant. Après l'avoir analysé avec bienveillance, mais avec quelques réserves, *le Mercure* accueillit deux lettres qui le réfutaient : l'une de M. Du Boulley, l'autre de M. de La Louptière (mai 1749, janvier 1750), et bien que celle-ci fût assez vive pour que l'éditeur du journal en eût retranché quelques passages, elle déclarait la critique de M. de Chassiron trop bien écrite pour qu'on l'oubliât. Delaporte (*Observ. sur la litt. mod.*, 1751, t. 1, art. 4), trouvait cet écrit simple, naturel, élégant, plein de sens et de raison ; il ne se laissait pas persuader par ses réflexions, mais il les trouvait déduites avec une méthode, une clarté, une logique admirable. Les Mémoires de Trévoux disaient que cet ouvrage pourrait servir de modèle à quiconque voudrait parcourir tous les genres ou plutôt toutes les modes

de notre littérature, et toutefois faisait sentir le défaut principal de l'auteur, *qui traite ceci aussi sérieusement que Cicéron parlait des devoirs de l'orateur ou du citoyen*, (juin 1749, p. 1285). Fréron, le Veuillot de son temps, en parlait avec autant de faveur et de politesse (lett. sur quelques écrits, 10 décembre 1750) et, pour que tout allât comme à miracle, Voltaire dans la préface de Nanine, trouvait digne d'être distinguée, tout en y opposant quelques considérations très-fines, la *dissertation ingénieuse et approfondie d'un académicien de La Rochelle.* Somme toute, le succès était complet et peu de dissertations académiques en ont obtenu de semblable. Il était mérité, et aujourd'hui même que le sujet n'inspire guère d'intérêt on peut la lire avec plaisir.

Au mois de juillet 1751, M. de Chassiron fit insérer dans *le Mercure*, des Réflexions sur les tragédies en musique, qu'il avait lues à une séance particulière de l'académie du mois de mars précédent. Il en lut une seconde partie à la séance publique d'avril 1752 et le *Mercure* (août 1752) en annonçait la publication. Je ne crois pas qu'elle ait eu lieu. Je crois même que cette seconde partie disparut pour faire place aux Réflexions sur la réforme des mœurs des tragédies-opéra, lues le 28 avril 1762 et imprimées l'année suivante dans le 3me recueil des pièces de l'académie. Ces deux morceaux ont le même fond, la possibilité et l'utilité de substituer aux lieux communs de morale lubrique des sentiments plus nobles et des lieux communs d'un ordre plus élevé. Le peu d'importance que les paroles ont conservé dans un libretto d'opéra ne laisse guère d'intérêt à la question.

En même temps, M. de Chassiron faisait des changements et des additions à ses Réflexions sur le comique larmoyant. Dès le 18 août 1751 il en avait lu à l'Académie. Ses idées sur les drames et sur les opéras paraissent avoir rempli sa vie littéraire. Sans doute ce n'est pas une preuve de beaucoup de fécondité; c'était donner par trop raison au journaliste de Trévoux, et traiter ces questions aussi sérieusement que Cicéron traite les devoirs du citoyen; mais à défaut de la force et de l'étendue, l'esprit de M. de Chassiron avait la justesse et l'élégance. Une

seconde édition, fort différente de la première, de ses Réflexions, parut dans le troisième recueil de l'Académie de La Rochelle, en 1763. Elles y sont fort augmentées, contiennent une réponse aux objections que sa dissertation avait soulevées et beaucoup plus de preuves du détail appliquées aux pièces de Lachaussée. Elles ne perdent peut-être pas à devenir plus longues, mais l'à-propos était passé.

Ce furent les derniers travaux académiques de M. de Chassiron. Sa signature ne figure même plus sur les registres après le mois de mai 1764. Il fut atteint d'infirmités précoces; il ne sortait plus, et ses collègues de l'Académie allaient tenir leurs séances dans son cabinet. Il vit venir la mort avec calme et douceur, et dit à ses derniers instants qu'il n'aurait pas cru qu'on pût mourir aussi tranquillement. C'était le 18 mars 1767, il n'avait pas soixante-trois ans. On dit que le chagrin de sa mort hâta celle de M. Dupaty, qui mourut neuf jours après, âgé seulement de quarante-sept ans. M. de Chassiron était le dernier vivant des membres fondateurs de l'Académie.

De ses écrits, ceux-ci seulement ont été imprimés :

Réflexions sur le comique larmoyant, par M. M. D. C., trésorier de France et conseiller au présidial de l'Académie de La Rochelle. *Paris*, 1749, in-8°. — Réimprimées, avec additions (Recueil de Pièces... de l'Académie de La Rochelle, 1763. *Rochelle*, in-8°), sous ce titre : Dissertation sur le génie de la comédie ancienne et moderne, et sur le nouveau goût du comique larmoyant.

Lettre sur l'établissement de l'Académie. Recueil... 1747, in-8°.

Réflexions sur les tragédies en musique. Recueil... 1752, in-8°.

Lettre sur la réforme des mœurs des tragédies-opéra, Recueil... 1763, in-8°.

(Livres et journaux cités. — Registres mss. de l'Académie. — Eloge historique de MM. Valin, de Chassiron et Dupaty, 1769. — Mémoires pour Joseph Merle, contre Mathieu Martin de Chassiron, et Mémoire en réponse, 1722).

Pierre-Charles Martin de CHASSIRON naquit à La Rochelle, paroisse Saint-Barthélemy, le 2 novembre 1753, de Pierre Mathieu et de Charlotte-Catherine Cousin. Il termina ses études à Paris au collége des Grassins, se fit recevoir avocat, et revint à La Rochelle à la fin de 1775, c'est-à-dire à l'âge de 22 ans. Selon son biographe, M. de Silvestre, il s'était déjà fait connaître par des poésies légères, remarquées dans les journaux littéraires; il ne désigne pas autrement ces journaux, et je ne connais pas ces pièces. Plus tard, une seule fois, le 18 mai 1785, M. de Chassiron lut à l'académie de La Rochelle une pièce de vers, une fable, *Le Lierre et l'Ormeau.*

Il acheta une charge de trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, et commença cette douce vie qu'avait menée son père, composée d'occupations faciles et de loisirs remplis par les lettres. C'était une désignation pour l'académie, elle admettait alors volontiers des membres plus jeunes qu'elle ne l'avait fait à son début, et M. de Chassiron y fut reçu le 13 décembre 1775 et y prit séance le 10 janvier suivant. L'académie était alors dans ses plus beaux jours, composée d'hommes en qui une position sociale avantageuse était justifiée par les talents et par la culture de l'esprit. Le père Arcère, Bourgeois, Delacoste, Seignette, les deux Dupaty étaient certainement des collégues dans la société desquels un jeune homme avait beaucoup à gagner. Ce fut cette pensée qui dicta au jeune Chassiron le premier morceau qu'il lut à l'académie, à la séance publique d'avril 1776, sur les avantages des académies pour le jeune homme qui s'adonne aux lettres et sur leur agrément pour l'homme de goût.

Il suivait les séances avec intérêt, bien qu'avec moins d'assiduité et de zèle que son père; il n'y trouvait qu'une culture générale de l'esprit, sans y trouver sa voie propre. Les sujets même qu'il traite l'indiquent assez, bien que nous ne les connaissions que par leurs titres. — Avril 1777 : Réflexions sur l'esprit considéré dans ses rapports avec la littérature. — Mai 1781 : Réflexions sur la politesse. Six ans plus tard, Despéroux reprenait ce sujet dans son discours sur les bienséances sociales. On sent

qu'un élément plus rude, pris plus au fond du peuple surgissait et allait pousser cette bourgeoisie élégante plus loin qu'elle ne voulait aller dans la route du progrès qu'elle avait ouverte.— Mai 1785 : Eloge de Court de Gébelin et de Lefranc de Pompignan, associés décédés de l'académie. Puis enfin en mai 1789, un discours tout autrement caractéristique. M. de Chassiron y examinait cette question : Est-ce un bien pour la société, est-ce un avantage pour les lettres qu'un aussi grand nombre de citoyens se livrent à la littérature ?

Nous n'avons aucun de ces morceaux, et le dernier est sans contredit celui que je regrette le plus ; mais la forme de la question, les termes mêmes qu'on y emploie, l'époque où on la traite, ne laissent pas douter du sens dans lequel elle était résolue. Il est certain en effet que l'éducation académique pour les sociétés, comme l'instruction du collége pour les hommes est une préparation nécessaire, mais qu'elle ne doit être qu'une préparation. Il faut qu'on l'applique. C'était visiblement l'opinion de l'académie. Les derniers prix qu'elle avait donnés offraient à traiter des questions non-seulement de science, mais de science appliquée. M. de Chassiron avait préparé là les opinions qu'il défendit comme homme politique en 1802, lorsqu'il s'agit d'adopter un plan d'éducation nationale.

Ces idées trouvaient naturellement leur place dans le mémoire où l'académie exposait à l'assemblée nationale l'utilité dont elle croyait pouvoir être à la patrie. Ce mémoire, adopté dans la séance du 27 septembre 1790, fut rédigé par M. de Chassiron. Ses propres idées, mais exagérées et prenant un caractère de réaction, devaient emporter les académies et bien d'autres choses. M. de Chassiron signe le procès-verbal de la séance de l'académie de La Rochelle du 15 juin 1791, qui fut son avant-dernière.

Cette même année 1791, M. de Chassiron était un des membres de l'assemblée administrative du département. Comme il n'y avait plus de trésorier de France, il est qualifié homme de loi, il ne le fut qu'une année. Il avait publié sous le voile, probablement fort transparent, de l'anonyme, une brochure où il combattait l'influence des sociétés populaires, de celles surtout

qui étaient affiliées aux Jacobins, et qui devinrent en effet rapidement très-dangereuses. Ce fut une des causes de la persécution qui l'atteignit peu après. Ses biographes ne donnent de cet écrit que le titre : *l'avis du bonhomme*, sans en indiquer ni le format ni l'étendue, ni le lieu d'impression. Je ne l'ai jamais rencontré, et je le regrette fort; d'un côté parce que c'était une flatterie qu'on adressait volontiers aux gens dont on parlait en 1826, que de leur prêter des titres à la persécution révolutionnaire; d'un autre parce que les qualités de style que je signalerai tout à l'heure en parlant des lettres de Chassiron sur l'agriculture, devaient trouver singulièrement leur place dans cet avis.

Il n'y a pas besoin du reste de motif particulier aux dangers que courut M. de Chassiron. Il était un des premiers de cette aristocratie bourgeoise, riche, instruite, élégante, un peu compassée, plus disposée à se passer de supérieurs que d'inférieurs, et, dans un temps qui, s'éveillant au nom de liberté, ne savait pourtant en supporter aucune, il ne pouvait échapper à cette persécution qui fut très-générale et très-oppressive, sinon très-meurtrière. Il en eut pour compensation, ce qui ne fut pas rare non plus à cette époque où les qualités les plus humbles s'exaltèrent souvent jusqu'à la grandeur, sa propre fermeté morale et le dévouement actif de son épouse, fille de M. Joint de la La Tremblay, sieur de Périgny.

Rien jusque là, excepté peut-être *l'avis du bonhomme*, n'avait fait à M. de Chassiron une place à part et qui mérite un souvenir. Sa retraite à la campagne la lui donna. Il s'adonna sérieusement à l'agriculture et il y trouva un accroissement de sa fortune, une garantie de sécurité, une petite part de gloire. Il avait commencé par étudier les livres, puis il étudia les faits; il se mit en rapport avec la commission d'agriculture et des arts de Paris, il demanda et obtint l'autorisation de suivre dans le plus grand détail les bergeries de Rambouillet. Instruit à cette école, il augmenta ses prairies, introduisit des races supérieures d'animaux domestiques, entre autres des moutons mérinos, et en dirigea mieux qu'auparavant l'éducation. En appliquant ses connaissances, il doubla les revenus de ses propriétés; il fut

proclamé officiellement par son district un cultivateur laborieux et utile, ce qui fit sa sûreté. Puis, pour rendre ses connaissances utiles aux autres, il publia un petit livre : *Lettres sur l'agriculture du district de La Rochelle et des districts voisins*, par un cultivateur. La langue d'une époque caractérise ses idées ; on peut donc remarquer que ce titre *un cultivateur* n'est pas seulement une forme littéraire. Partout alors ce mot remplace le mot propriétaire. Au lieu de mettre en saillie la richesse, on y met le travail qui la produit. Le département souscrivit à cent exemplaires de cet ouvrage.

Dans ces lettres, M. de Chassiron laisse de côté les vignes pour ne s'occuper que des terres de grois et des terres de marais. Dans une première partie, il rallie presque tous ses conseils à cette question : Dans une ferme d'un nombre donné d'arpents, combien doit-il y en avoir en prés naturels ou semés, pour atteindre le meilleur produit possible ? Dans une seconde, il s'occupe surtout des desséchements et du meilleur mode de culture des marais desséchés. Je crois que l'expérience a ratifié la plupart de ses conseils et les a fait mettre en pratique ; mais ce petit livre a un autre mérite, celui du style. Il est d'un naturel plein d'attrait. L'auteur écrit sur une chose sérieuse sérieusement et pourtant avec bonhomie. Il y a là quelque chose qui rappelle le bonhomme Richard, de Franklin, avec moins d'originalité, il est vrai, mais aussi sans rien de ce rôle de convention qui ne laisse pas que d'être affecté. Le bon sens y est soutenu par l'esprit, sans que l'esprit cherche jamais à dominer. De là résulte un charme singulier pour les teintes d'idylle qui se trouvent dans les dernières lettres de la première partie. Avec la moindre prétention, ceci toucherait au ridicule ; comme il n'y en a pas trace, on y sent tout le calme de la campagne. Il y a pourtant des pages qu'on pourra trouver déclamatoires ; ce n'est pas ici la faute de l'auteur, mais celle du temps. La matière n'avait rien de politique ; l'auteur était loin d'être un révolutionnaire ; mais la révolution avait modifié en tout la manière de sentir et de parler. Au reste, cette déclamation n'est pas vide, et l'on trouve le plus souvent dessous une véritable élévation.

Ici finit ce qu'on pourrait appeler la vie rochelaise de M. de Chassiron. Nommé, en mars 1797, membre du conseil des Anciens par le département de la Charente-Inférieure, il entra dans la sphère plus large de la vie politique; mais celle-ci ne fit que porter les conséquences des prémisses que la première avait posées, et ces deux carrières ont leur unité. C'est aux intérêts de l'agriculture et de la propriété immobilière que sont consacrées les paroles comme les écrits de M. de Chassiron. C'est dans cet intérêt qu'il s'occupe spécialement de finances, qu'il combat au conseil des Anciens les projets relatifs aux droits d'enregistrement et à l'impôt sur le sel; dans le même intérêt qu'au tribunat, en avril 1802, il lutte contre le plan proposé d'instruction publique pour y faire entrer plus de notions pratiques et en particulier l'étude de l'économie rurale. On voit que sur ces questions il était fort avancé et posait déjà des problèmes que notre époque a beaucoup agités et n'a peut-être pas encore résolus.

Il fut plus heureux dans ses efforts pour seconder les desséchements. Il fit prévaloir les lois et réglements qui régissent les assemblées de marais en rendant leur action possible. En même temps, d'accord avec son ami M. Fleuriau de Bellevue, il les appliquait à la fertilisation des vastes marais de Boère, travaux aussi utiles à la fortune du pays qu'à celle de leurs auteurs. Il contribuait de toute sa force à faire marcher ces interminables travaux du canal de La Rochelle à Niort. Il faisait adopter des projets de défrichement sur un espace de plus de cent lieues, entre la Loire et la Gironde. A son action politique et administrative, il joignait des écrits courts et substantiels qu'il publiait sur les mêmes sujets.

Quant à son rôle en politique, proprement dite, il est tout expliqué par cette première phrase de son discours du 27 pluviôse an VII : « Je déclare hautement à cette tribune que mon opinion » politique est qu'à la fin d'une grande révolution, une grande » action et de grands moyens doivent être donnés au gouverne- » ment, pour que tous les partis se taisent devant la loi. » C'est au service de la Constitution de l'an III qu'il voulait mettre cette grande action, mais comme elle ne sut pas s'en servir, il ac-

cepta le 18 brumaire; il fut membre de la commission intermédiaire, puis du tribunat; en septembre 1803, il fut un des candidats que présenta le département de la Charente-Inférieure, pour le sénat, mais il ne fut pas choisi. En mai 1804, il vota pour l'empire; en juin 1804, il fut fait membre de la Légion-d'honneur. Après l'abolition du tribunat, il fut nommé maître des comptes, et conserva ces fonctions sous les Bourbons. Aussi intelligent qu'actif sur les points qu'il s'était choisis, il fut en général modéré dans ses opinions et sa conduite, et obtint de la considération dans ces diverses assemblées. Il fut, en août 1797, élu secrétaire au conseil des Anciens, et en février 1800, président du tribunat.

Sous le bénéfice du décret du 1er mars 1808, il obtint le titre de baron de l'empire, et ce titre fut transmissible à son fils. C'était la seconde fois que la noblesse entrait dans sa famille, et pour la seconde fois elle était due à des services réels et à la richesse. Remarquons cependant cette différence à l'avantage des temps modernes. Lorsque son grand-père s'anoblit en achetant une charge de trésorier de France, il dut sa noblesse à sa fortune, et ce n'est que parce que cette fortune était le fruit de ses services que cette noblesse même en était un corollaire éloigné. En 1808, au contraire, M. de Chassiron devint baron par ses services, et sa richesse fut seulement une condition de la transmission de ce titre. Par l'effet des révolutions de son temps, notre concitoyen a signé successivement de ces quatre manières, Martin de Chassiron, de Chassiron, Chassiron, Martin, baron de Chassiron. Il porta aussi le titre de seigneur de Beauregard et du Fief du Pin.

Il fut membre de la Société d'agriculture de Paris, et l'un des fondateurs de la Société d'encouragement pour l'industrie, dans la même ville.

Lorsqu'après 1800 les Sociétés studieuses se reformèrent à La Rochelle, la Société d'agriculture et l'Académie, renaissant sous les noms d'Institut, de Lycée, d'Académie, réclamèrent M. de Chassiron : il s'y laissa rattacher, mais il n'en était plus membre comme son père, comme lui-même l'avait été. C'était un ami, une sorte de protecteur. Déjà en 1797, par des dé-

marches actives, il avait secondé les efforts de la municipalité rochelaise, et avec M. Seignette, M. Fleuriau, beaucoup contribué à conserver à la ville une bibliothèque publique et un cabinet d'histoire naturelle. En 1815, il céda aux instances de l'Académie, en obtenant que le duc d'Angoulême acceptât le titre de son protecteur. On revenait avec empressement aux anciens us; on ne comprenait pas encore combien les choses, combien soi-même on était changé. Ces faits montrent que, loin de La Rochelle, M. de Chassiron était resté rochelais.

Il mourut d'un catharre à la vessie, dans les bras de sa femme et de son fils, le 15 avril 1825.

M. de Silvestre, secrétaire de la Société centrale d'agriculture, y lut, le 4 avril 1826, une notice biographique sur le baron de Chassiron, qui a été imprimée, *Paris, Mme Huzard*, in-8°.

Voici, telle qu'on l'obtient en fondant plusieurs listes, la note des écrits publiés par M. de Chassiron :

L'avis du bonhomme, 1790 (anonyme).

Lettres sur l'agriculture du district de La Rochelle et des districts voisins, par un cultivateur. — *Rochelle, Lhomandie et Chdteauneuf*, in-12, sans date (1795).

Description d'une machine curieuse nouvellement montée au palais ci-devant Bourbon. — *Paris*, an VI, in-8° (citée par M. Jourdan; je ne sais sur quelle autorité).

Deux lettres aux cultivateurs français, sur les moyens d'opérer un grand nombre de desséchements, par des procédés simples et peu dispendieux (1800), in-8°.

Essais sur la législation et les réglements nécessaires aux desséchements à faire ou à conserver en France. — *Paris, Mme Huzard*, an X (1802), in-8°.

Rapport à la Société d'agriculture du département de la Seine, sur les travaux de desséchement du marais de Boère. Avril 1809. — *Paris, Mme Huzard*, in-8°.

Essais sur la législation et les réglements nécessaires, en France, aux cours d'eau et rivières non navigables et flottables, et qui ne sont pas du domaine public. — *Paris, Colas*, 1818, in-8°.

Richard converti ou entretien sur les objets les plus importants du code rural; 1801, in-8° (anonyme).

M. de Silvestre signale ce livre comme excellent.

On lit dans une note de la biographie saintongeaise, p. 145 : « l'auteur faisait allusion au préfet de la Charente-Inférieure, baron Richard, dont les vues agricoles n'avaient pas toujours été en harmonie avec les siennes. » Il est vrai qu'on lit, p. 497 du même livre : « De 1806 à 1814, le baron Richard fut préfet du département de la Charente-Inférieure. »

On trouve encore de M. de Chassiron, des discours dans le *Moniteur,* des discours et des rapports dans les *Mémoires de la Société d'agriculture* du département de la Seine, des articles dans le *Dictionnaire d'agriculture,* imprimé chez *Déterville*, où l'article desséchement offre un traité complet sur la matière; dans les tomes XI et XII des *Cours d'agriculture,* de l'abbé Rozier, et dans le *Nouveau Cours complet d'agriculture*, en 13 volumes in-8°. Il a donné en l'an X une seconde édition avec notes du mémoire de Cretté de Palluel, sur l'utilité qu'on peut retirer des marais desséchés.

L. Delayant.

GLOSSAIRE POITEVIN

—

M

Macher, v. a., contusionner; très-bref.

Macher (se), v. pr.; éprouver une contusion.

Machis, s. m., boisson faite avec de l'eau et du marc de pommes, prunelles, etc., etc. — *Ton machis de poires est encore fort bon.*

Machure, s. f., contusion. On trouve macheure dans Montaigne.

Macroux, Macrouse, adj., malpropre, lugrant. — *Ta figure est toute macrouse.* Très-long.

Madriau, Madriaude, adj., qui a des proportions très fortes, qui manque d'élégance, — se dit des personnes et des choses, — vient sans doute de madrier, planche fort épaisse.

Magnon, nom de métairies. — De *mensionis*, petite demeure, mot de la basse latinité.

Maie, s. f., pétrin des particuliers. — *Madia*, terme de la basse latinité.

Maillouillé, Maillouillaïe, part. passé du verbe suivant — qui a des taches provenant de meurtrissures ou d'un commencement de corruption, en parlant des fruits, surtout des cerises.

Maillouiller (se), v. pr., montrer des taches provenant de meurtrissures, etc., etc.: le subst. français pluriel, mailles,

taches qui se font sur les plumes du perdreau, quand il devient grand, peut être l'origine de ce verbe.

Mais, adv., plus, davantage. — *Tu ne me donnes pas assez de vin, donne m'en mais;* et La Fontaine a dit : *bat l'air qui n'en peut mais,* du latin *magis,* en aspirant le g.

Mais, conj., pourvu que. — *Mais qu'alle avoue son tort, il li pardounerai.*

Maîtrairie, s. f., autrefois maîtrie, du latin *Magisterium,* pouvoir, autorité. D'ordinaire il ne s'emploie pas sérieusement. — *Qui de vous donc a la maîtrairie?*

Maîtriau, Maîtriaude, s. et adj. — *Faire son Maîtriau, sa Maîtriaude,* faire son important, commander d'un air de maître.

Malader, v. n., être plus ou moins de temps malade. — *Dans mes sept ans de service, ie n'ai maladé que vingt-quatre heures.*

Malainer, v. a., maltraiter. — *Que te sert-ho, de malainer les bêtes!* Au neutre prendre de la peine — *on gagne sa vie, mais en malainant.*

Malan, s. m., douleur, mal, plaie. Malandre se trouve dans La Fontaine; vient de *Marancia,* mot du moyen-âge.

Malement, adv., être malement avec un autre, n'être pas en bons termes avec lui.

Malétré, Malétraïe, adj. C'est la variante patoise de l'adj. français, maladroit, maladroite.

Mallette (a la), loc. adv. — *Porter quelqu'un à la mallette,* sur le dos, comme on porte une mallette.

Maltoute, s. f., malversation, connivence. — *Ah! que le gouvernement serait riche, si la maltoute ne régnait pas.*

Mancrot, Mancrotte, s. et adj., manchot, manchotte.

Mandement, s. m., ordre, avis. — *Ie ne bougerai pas sans mandement de ta part.*

Manière, la première syllabe très-longue. — Nom de métairies. — De *manerium,* terme de la basse-latinité, d'où a été aussi formé le subst. français manoir, qui est réservé pour la poésie.

Maquillage, s. m., projet, arrangement ridicule.

MAQUILLER, v. a., arranger, projeter. — *Que maquilles-tu donc encore?*

MARANE, nom propre donné au moyen-âge, aux Juifs convertis. En Espagne, on nommait *marani* les Maures.

MARCHAIS (LE), terrain vain et vague au finage de deux territoires où depuis se sont établies des habitations qui en ont pris le nom. Marchais, ainsi que le mot français Marche, vient du latin barbare *marca*, formé de l'allemand *Mark*, frontière, borne. Mais il y a cette différence entre Marche et Marchais que le premier désigne encore aujourd'hui des provinces servant jadis de frontières à d'autres provinces, et que le second est resté à des habitations placées aux limites de territoires de peu d'étendue. On trouve un Marchais vers Secondigny-en-Gâtine, vers Châtillon-sur-Sèvre, vers Fontperron, Chauvigny, la Chapelle-Moulière, Bellefont, Prinçay, etc., etc.

MAREAU, s. m., portion de terre, de bois. — *Ie ai vendu mon mareau de bois.*

MARRAINE, s. f., fille ou femme. — *N'as-tu pas rencontré deux marraines dans le chemin?* usité auprès de Bressuire; vient probablement de *matrina* marraine.

MASSOTAÏE, s. f., objets de la même espèce, en masse. — *T'on frère nous a apporté toute ine massotaïe de petits poissons.*

MATE, s. f., sorte de jeu d'enfants ressemblant au jeu de barre. — Très-bref.

MATE, MATRE, adj. des deux genres, molasse, qui n'est pas ferme. — *Les feuilles de salade sont toutes mâtes.*

MATESIR, v. a., devenir mâte, flasque.

MATROUILLER, v. a., mâcher. — *Que mâtrouilles-tu?*

MAU (A DE), loc. adv. — *Me semble mon garçon que la maison de ton père t'est à de mau,* que tu n'es pas si heureux que dans la maison de ton père.

MAUGETTE, MOUGETTE, s. f., haricot — usité en Espagne et en Languedoc.

MAUPARAILS, MAUPARAILLES, adj., inégaux de force, de bonté, de poids, en parlant d'animaux appariés.

MAUVAISITÉ, s. f., méchanceté. — *Va, on ne connaît pas assez ta mauvaisité.* — Dans le chapitre *de quelques usages*,

CHARENTE Archives

La Bruyère regrette que mauvaistié qui a un grand air de famille avec notre mauvaisité, ne soit plus de mode.

Mé, Maé, pron. de la 1re personne. — *Ho n'est pas mé qui t'ai dit quieu*; *Mae* ne s'emploie qu'à la fin de la phrase ou seul.

Mègue, s. m., portion aqueuse qui sort du caillé et du fromage.

Melage, s. m., action de faire sécher les fruits au four; les fruits melés. — *Ie aime fort le melage.*

Melé, Melaïé, part. passé de meler, — fruits melés; par extension, flétri, ridé, — visage melé.

Meler, v. a., plus souvent faire meler, faire sécher des fruits au four.

Melou, s. m., ouvrage de menues branches de bois flexible sur lequel on fait meler les fruits.

Même (a), loc. adv., prendre à même c'est prendre à un tas de blé, de bois, etc., etc., prendre quelqu'un à même, c'est le prendre en flagrant délit de vol, d'actions déshonnêtes, etc., etc.

Méneut, s. m., minuit.

Meriennaïe, Meriennée, Meriennie, s. f., sommeil au milieu du jour; danse dans l'après-dînée.

Mérienne (a), loc. ad., mettre les bêtes à mérienne, les conduire au toit, à l'écurie.

Merienner, v. n., dormir au milieu du jour, même à toute heure du jour.

Méritant, Méritante, adj., estimable, qui a du mérite. — Garçon fort méritant, femme méritante. Cet adj. patois semble prendre faveur dans la langue française.

Message, s. m., avis, annonce. — *Quand ho sera temps de partir tu m'envoyras in message.*

Met, s. f., meuble de maison qui sert à pétrir le pain et à d'autres usages.

Métive, s. f., moisson. — *Faire métive ou la métive.*

Métive (en), loc. adv., être en métive, être occupé à la moisson, ou dans le temps de la moisson.

Métiver, v. a. et n., moissonner. — *Métiver un champ, de l'avoine.*

Métivoux, Métivouse, subst., moissonneur, moissonneuse.

Mette, s. f., sonnerie. — *La seconde mette de la messe est sounaïe.* — De *mota*, petite cloche.

Méture, s. f., diverses sortes de blé (ordinairement deux), semées ensemble, farine en provenant. — *Pain de méture.* — Du latin *mixtura,* mélange.

Midrot, s. m., même sens et même étymologie que le précédent.

Miget, s. m., pain émié dans du lait, du caillé, surtout du vin.

Mille Goisses, juron innocent employé dans le canton de Menigoute.

Minable, adj. des deux genres, pauvre, misérable.

Minche, s. f.; sorte de jeu de petit palet, usité auprès de Bressuire.

Mincher, v. a., faufiler, faire entrer. — *Minche ton bras dans la cabrenotte.*

Mincher (se), v. pr., se mêler, s'occuper. — *Ton frère se minche de trop d'affaires.*

Mitan, s. m., centre, milieu.

Mitron, s. m., sobriquet donné aux boulangers.

Mitronné, Mitronnaïe, s. et adj.; qui a le visage marqué de petite vérole.

Mogue, s. f.; vase en caillou avec anse, dont on se sert pour boire, mot celtique.

Moindrer, v. n., diminuer. — *Le tas de blé ne paraît pas moindrer.*

Montrange, s. f., apparence. — *Sa livre de beurre n'a pas grand' montrance.*

Moriaux, nom propre. — Dans les fabliaux *moriaux* signifie cheval noir.

Motte, s. f., jardin, terrain planté d'arbres et environné d'eau, usité à Niort. — De *Mota*, digue pour contenir les eaux.

Mouaïe, s. f., troupe d'oiseaux. — *Ine mouaïe de grives.*

Mouaïe (a la), loc. adv.; à vue de pays.

Mouche, s. f., tas, berge. — Mouche de genêts, d'ajoncs,

Mouillassoux, Mouillassouse, adj., pluvieux, humide. — *Temps mouillassoux, saison mouillassouse.*

Mouiller, v. imp., pleuvoir. — *Hier ho-l-a mouillé toute la journaïe.*

Mouliner, v. a., passer des étoffes au moulin à foulon; au neutre, renverser, faire le moulinet. — *La charrette a mouliné.*

Mouvelances, s. f. pluriel, querelles, brouilleries. — *Ce qu'on a dit excitera des mouvelances.*

Mouvette, s. f., appeau, appelant. — *L'oiseau qui sert de mouvette est toujours en mouvement.* — Au figuré, enfant vif, toujours sautillant..

Moyenné, Moyennaïe, adj., riche, qui a de l'aisance, des moyens.

Mude, s. et adj., des deux genres. — Muet, Muette.

Mugne, s. f., moue, grimace. — *Tu m'as fait ine mugne.*

Murail, s. m., lieu où l'on conserve les fruits mûrs; ces fruits mêmes. — *Ton mûrail n'est pas fort.*

Murailler, v. n., achever de mûrir. — *Mes poires mûrailleront promptement.*

Muser, v. n., tarder. — *Preque as-tu donc tant musé?*

Musser, v. a., faire passer par un passage étroit. — *Musse li ton bâton;* au neutre, passer par un passage étroit — *ie ai mussé à travers la palisse.*

N

Naide, s. f., noue, terre humide; vient peut-être de naïade.

Naidoux, Naidouse, adj., humide, plein de naides. — *Ton champ n'est pas bon, gl'est trop naidoux.* — La Roche-Nadouse, métairie non loin de Saint-Maixent; la Roche-Naide, logis, non loin de Saint-Maixent.

NAPANT, NAPANTE, adj. verb., trempé de pluie ; se dit des personnes et des choses. — *Ie arrive tout napant, car l'orage m'a pris en chemin.*

NAPER, v. n., être trempé de pluie. — *Gle napait quand gl' est arrivé.*

NAPPES, s. f. pluriel, filets pour prendre des oiseaux, surtout des alouettes. — Terme connu dans les plaines de Niort.

NÉGRETÉ, s. f., nuage, temps noir, lieu obscur. — *Regarde quielle négreté, queu négreté ho-l-y a iquy.*

NEUT, s. f., nuit. — *Hâtons-nous, la neut approche.* Le *t* se fait légèrement sentir.

NIENT (prononcez nieint), adv., non, ne pas — c'est aussi un terme picard.

NIGEANT, NIGEANTE, adj., qui exige une attention minutieuse. — *Travail nigeant, affaire nigeante.*

NIGEASSER, v. n., s'occuper à des riens, avancer peu à la besogne.

NIGEASSOUX, NIGEASSOUSE, s. et adj., ouvrier, ouvrière qui avance peu à la besogne.

NIGER (SE), v. pr., se noyer.

NIO, NIOU, NIOUC, s. m., œuf que l'on met ou laisse dans un nid, afin que les poules y aillent pondre; — de *nidi ovum*, l'œuf du nid, en retranchant la dernière syllabe de ces deux mots latins.

NOUASSOUX, NOUASSOUSE, adj., noueux, noueuse, — cracote nouassouse, — c'est l'adj. noueux allongé.

NOURAÏE, NOURIE, s. f., noyerée, lieu planté de noyers. *Faudra mettre les brelins dans la nouraïe.*

NOURRAIN, s. m. : 1° Terrain considéré sous le rapport de la qualité de l'herbe, *le nourrain de la métairie est médiocre;* 2° Somme que paient les métayers ou sous-fermiers pour la nourriture des animaux de leurs cheptels. — *Ie ne pourrai pas m'échapper, ie doune in trop fort nourrain.*

NOURRIGEON, s. m. : 1° Nourrisson ; 2° le mari de la nourrice, nourricier.

NOUSEILLE, s. f., noisette. — *Aimes-tu les nouseilles?*

NUBLA, s. m., nuage ; du subs. latin pluriel *nubila;* on mouille *l.* — *Quiau nubla nous amènera l'aive.*

O

Ober, v. n., partir, se mettre en route — du latin *abire*, par le changement d'*a* en *o*. — Dans la fameuse chanson poitevine, il est dit :

In jour en obant de Neuville,
I' m'en veinguis devers Poitaê, etc.

Oil, adv. (prononcez ouail et oual), oui. — Le Poitou faisait partie de la langue d'oil, la langue d'oc ne commençant qu'au département actuel de la Charente. — *Ton père viendra-t-ail nous joindre? — Oil.*

Omblet, s. m., (mouillez *l*), anneau de bois tortillé et placé au court bouton de l'aiguille d'une charrette à bœufs.

Ondain, s. m., rang de foin disposé en figure d'onde, à mesure que l'on fauche. On prononce plus souvent andain, et à tort.

Oppresse, adj. des deux genres, ou plutôt partic. passé du verbe oppresser, moins l'accent; qui respire avec peine, asthmatique.

Opulent, s. et adj. masc., faire son opulent, faire son important, se montrer fier; en parlant d'un enfant rétif à l'égard de ses supérieurs, altier à l'endroit de ceux de son âge.

Ordre, s. f., espèce. — *Tu me demandes de la salade, ie n'ai de l'ordre; tes poulets sont de la belle ordre.*

Ouche, s. f., jardin potager des métairies, il vieillit; du latin barbare, *oscha.*

Ouenne (sainte), paroisse du canton de Champdeniers, qui tire son nom de sa patronne sainte Eugénie. — En aspirant le *g* de ce dernier mot, on arrive à Ouenne facilement.

Ouiller, v. a., terme de vigneron, ouiller une barrique, la remplir à mesure qu'elle se vide; rassasier. — *Ta soupe m'a ouillé.* Au figuré, causer du dégoût. — *Mon frère a tant joué hier que la vue seule daux cartes le ouille.*

Oume, Oumea, s. m., orme, ormeau, du latin *Ulmus.*

L'abbé Rousseau.

UNE LETTRE DE MADAME DE CIRCÉ

—

Dans sa très-intéressante monographie du monastère de Puyberland (1), M. Rondier, de Melle, reproduit au chapitre consacré à Mme de Circé une lettre que cette abbesse adressait en 1790 à M. d'Orfeuille.

Le document est curieux, mais il le serait davantage s'il eût conservé sous la plume de M. Rondier son orthographe originelle.

Voici une épître (2) de cette même abbesse, transcrite sans corrections; elle est adressée au même M. d'Orfeuille.

« J'ai reçu Monsieur avec tous le plaisir possible lé pitre que vous mavez écri : Je ne suis pas moins sensible que reconnaissente a l'interais que vous me temoigné prendre a ce qui nous regarde. Nous avons grand besoin que quelquun veuille prendre nos interais. Je vous dirais entre nous soit dit que les messieur du distrit de Melle nous sons contraire ; ils ce sonts vanté qu'il nous prandrais jusque au linge que nous avons de reserve qui cert au dêor pour les étrangé et les domestique. Il y an a tun qui est M. Fournié le medesin de Melle et quelque chose den le departement de Niort qui ma dit que je ne devais pas prétendre avoir plus de six cent livre de pansion et les saur converse

(1) Historique du monastère de Puyberland, par R.-F. Rondier, juge honoraire, membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. — *Niort, Clouzot, libraire*, 1868; 1 fr. 25.

(2) *Arch. de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.*

trois cent livre pandant quil les dit que toute celle qui ons du revenu doive tavoir plus. Nous avons un revenu acó considérable pour exigé un tretement différens. Je vous prie dong de vouloir nous protégé pour faire en sorte que cais Messieur du distrit de Melle ne nous moleste pas comme il conte faire. Voudrié vous monsieur me marqué ci les vrais que les communauté de religieuse qui ont des prieure perpétuelle par leur constitution on les mettera elective au moi de janvié prochin. Notre communauté atteté den tous les tems de méme. Cest les évêque qui on drois de nommé celle qui veulle. Cela est porté den nos règle. Ci rellement lasunblée veut é deside je my soumetrais de grand cœur, car je vous jure que je ne suis pas attachée a la plasce que joqupe. Les messieur de Melle ne mon pas fait encorre pascé le memoire que vous me faite l'honneur de me parlé lorsque quil me cera parvenu jaurais celui de vous lenvoyé. Je conte baucoup sur vous et que vous voudré bien nous etre favorable. Je vous le demend au nom de Dieu de nous assisté. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite concideration et attachement

Monsieur

Votre très humble et très
obeissent servante
Sr de Circé, prieure.

A Puiberlend le 13 octobre 1790.

Votre cherment anfan ce porte à merveille. elle me charge de vous asurer de son respect. Je laime sen borne. »

Quelle instruction pouvaient recevoir les pensionnaires au couvent de Puyberland. Il est inutile de poser le point d'interrogation après la lecture de cette pièce.

Antonin Proust.

DESCRIPTION
DES RIVIÈRES DE FRANCE

Par J.-B. Papire Le Masson, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jônain.

—

LA CHARENTE

(4 me article)

—

Le très-érudit François Corlieu, d'Angoulême, procureur-fiscal, ne donne à la Charente que trente lieues de cours.

Je m'étonne de ce que dit César, que les Santons habitent près des Toulousains. Il est sûr qu'il y a plus de trente lieues de distance d'une région à l'autre, et des lieues de quatre mille pas. Mais écoutons cet auteur lui-même, au livre Ier de ses Commentaires. « César apprit, dit-il, que les Helvétes avaient dessein de traverser les pays des Séquanes et des Eduens pour aller dans celui des Santons, qui n'est pas très-éloigné de Toulouse, ville de notre province. Il comprit que ce serait un grand danger pour cette même province si une peuplade belliqueuse, ennemie du peuple romain, venait à occuper ces plaines si fertiles en blés. » César leur fit donc une guerre sanglante, les battit, les priva de toute ressource, et les réduisit à subir les lois, toujours si dures, du vainqueur. Il leur fit reprendre le chemin de leurs montagnes, les força de rebâtir leurs villes, qu'ils avaient brûlées. Il ne voulait point que ce pays restât désert. Bien renseigné sur la fertilité de la Saintonge, la

douceur de son climat, l'immense avantage commercial de ses côtes découpées par la mer, le réseau de ses fleuves, la richesse de ses bois, il en fit un centre d'approvisionnement pour les corps souvent dispersés de son armée. On peut en effet rappeler ici le vieux proverbe cité par Froissart dans ses Chroniques de France :

« Si la France estoit un œuf,
Saintonge en seroit le moyeuf. »

c'est-à-dire le jaune. A la clémence de l'atmosphère, à la fécondité du sol, à l'excellence des eaux, ajoutons que c'est le pays de France qui a le moins besoin des autres contrées, grâce à ses vins généreux, à ses blés, ses légumes, son sel, production spéciale, ses ports si sûrs et fréquentés par tant de marins. Il n'est pas jusqu'à l'absinthe santone dont les anciens n'aient parlé, et Martial particulièrement:

De l'herbe santonique on me versa les sucs.

Cette plante croît encore très-abondamment en Saintonge. Le même Martial signale aussi le vêtement des vieux paysans saintongeais :

Tu revets des Santons la gauloise cuculle;
On en affuble aussi le singe ridicule.

Juvénal en dit un mot :

La cuculle santone enveloppe ton front.

Et ce ne sont pas les habitants seuls des côtes de Saintonge qui usent de ce surtout, mais encore les Vivisques bordelais et presque tous les Gascons, qui l'appellent cape de Béarn.

[Les salines de Saintonge tiennent le premier rang entre toutes et produisent tant qu'elles fournissent non seulement toute la France, mais l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Pologne et toutes les îles du nord. D'innombrables navires viennent tous les ans se charger de cette denrée, d'où le prince retire un notable revenu.] Les droits sur le sel ont été affermés en 1608 pour la somme de 40,000 livres tournois, ou

621,000 francs. Je l'ai entendu de la bouche d'un fermier, et je l'ai lu dans le traité royal.

Presque à joindre l'embouchure de la Charente, la mer forme un golfe qui de l'ouest s'avance loin dans les terres et offre un des ports les plus célèbres de l'Europe, aussi sûr d'accès que de mouillage, comme bien le savent les navigateurs d'Allemagne, de Flandre, d'Angleterre et de régions beaucoup plus reculées, qui viennent y chercher du sel ; car c'est là le centre de cette production.

Aussi, là, sur une grève sablonneuse, Jacques de Pons, noble cadet d'une famille ancienne et considérée en Saintonge, ayant fait apporter quantité de terre, d'énormes blocs de pierre, du fumier même et d'autres matériaux, éleva la ville de Jacopolis, située en pleins marais salants [et bientôt peuplée et opulente, à la place des huttes et des chaumières, que les guerres civiles avaient à peine laissées en ces lieux, comme en tant d'autres régions de France jadis florissantes et bien bâties. Cette cité nouvelle prit de tels accroissements qu'elle passe aujourd'hui pour un des ports de guerre et de commerce les plus renommés du royaume.] Du reste, le nom de son fondateur ne fût pas connu assez vite, même des populations voisines, pour faire oublier la vieille et antique dénomination, qui continue de subsister ; c'est celle d'une paroisse proche de Jacopolis et appelée *Brage* ou Saint-Eutrope de *Brodage*. Le peuple, créateur et démolisseur des noms, laissant tomber, à son ordinaire, la lettre *d*, en a fait *Brouage :* c'est proprement le nom d'un ancien château situé sur un tertre élevé, à demi-lieue environ de Jacopolis, soit à 2,000 pas ; ce castel s'appelait en gaulois *Broa* ou *Broue ;* il fut rasé par les Anglais dans les guerres d'Aquitaine, à la réserve d'une tour très-haute, qui existe encore et est vue de loin par les matelots. C'était un fort de bonne et solide résistance, au point que les Saintongeais répètent encore ce vieux dicton :

« Fronsac, Croupignac et Broue
Ont fait aux Anglais la moue. » (1)

(1) Ce que Le Masson met grand'peine, de son aveu, à translater en latin. Trad.

Dans le partage à la mode saintongeaise des biens de sa famille, Jacques de Pons, bien qu'il ne fût pas d'aîné, eut Brouage pour sa part et le baptisa Jacopolis. Il fit d'abord construire un vaste bâtiment pour servir d'entrepôt et y grava, en latin, pour les étrangers ignorant le français, cette inscription :

Has ædes fundavit
Jacobus Pontanus.

Edifice fondé par Jacques de Pons. Ce magasin n'ayant pu suffire au commerce, Jacques permit d'en bâtir d'autres et voulut et ordonna que l'ensemble portât son nom; mais, malgré tout, l'ignorance et la routine populaire persistèrent à dire Brouage; tandis que de leur côté, les maîtres d'école saintongeais rappelaient en vain l'appellation primitive, selon eux, de *Brugicore.*

Expliquons, c'est ici le lieu, l'industrie du sel, puisque les Saintongeais s'y distinguent au-dessus, non seulement de tous les peuples d'Aquitaine, mais de l'Europe entière. Je vais transcrire Nicolas Alain, médecin, qui a traité ce sujet et qui, en sa qualité de témoin oculaire, me paraît mériter toute confiance.

« Nous ne parlerons pas, dit-il, du sel qu'on trouve sur le continent, soit dans la terre, soit hors de la terre; ni de celui qu'en Lorraine, en Belgique, en Allemagne, on fait avec l'eau des puits salés bouillie sur le feu, sel qui remplace parfaitement le sel fossile et le sel marin. Cela n'est pas de mon sujet. Je me borne au sel de nos côtes. Profitant donc des fortes marées de l'hiver ou du printemps, lors des oppositions du soleil et de la lune, on introduit l'eau de mer dans de grands étangs ou réservoirs, nommés *jas*, peut-être de ce que l'eau y est *jacente*, immobile. Cela s'opère au moyen de tubes en bois disposés exprès par les sauniers. Quand la mer baisse et regagne son lit, comme ces lacs sont enfermés de digues et les tubes bouchés avec soin, l'eau recueillie ne peut s'écouler, mais elle est contrainte de demeurer stagnante, jusqu'au commencement de l'été. Alors on la fait passer des jas dans le champ des *aires.* Ces champs ont coûté beaucoup de travail et d'industrie aux sauniers, pour les préserver de l'invasion des marées par des

remparts en terre, qui, élevés et proéminents, sont appelés *bosses*, les Français nommant ainsi une tumeur. Entre ces bosses, pour faire et entasser le sel, les sauniers creusent et aplanissent une surface, où ils établissent leurs aires, chacune d'environ 14 pieds en tous sens. Ils en unissent parfaitement le sol, qui est d'une terre grasse, bien corroyée, et les séparent les unes des autres par des sillons de la même terre, d'un pied de haut sur trois de large. C'est dans ces aires, nettoyées, au printemps, de limon et de tous corps étrangers, que l'eau du jas est introduite, non sans avoir subi encore une autre préparation intermédiaire et s'être réchauffée dans de larges fossés creusés à ce dessein et que, pour leur ressemblance avec des coquilles, on appelle *conches*. De là, au mois de mai, par un beau soleil, on admet l'eau dans les aires, jusqu'à la hauteur d'un pouce. Alors, la vive chaleur de l'été, surtout si l'on a le vent du nord, sèche, évapore et fait coaguler l'eau salée : il se forme deux couches de sel, une grossière, au-dessous, et l'autre, qui en est comme la fleur, d'une blancheur éclatante, au-dessus. Quand cette eau est toute bue, on en fait entrer d'autre, jusqu'à ce que le sel soit parfaitement cristallisé, ce qui demande au plus deux ou trois jours ; à moins qu'il ne survienne de la pluie tandis que le sel est encore étendu sur les aires : cette eau douce gâte tout, et il faut l'éliminer.

« Quand le sel est fait et bien sec, on se met à le *tirer*, le soir, avec des râteaux de bois et on l'entasse sur les bosses, en piles si hautes qu'elles ressemblent de loin à de petites collines. Le sel en cet état, une fois durci par les chaleurs, peut supporter une pluie sans se fondre beaucoup ; mais, cristallisé par le chaud, il aime naturellement le sec ; l'humidité, froide ou chaude, lui est contraire : il s'y liquéfie, s'y dissout et retourne en eau, d'où il est sorti. Les piles s'useraient donc exposées à l'air humide. Pour les conserver sèches, les sauniers les revêtent de roseaux et de joncs, de manière à les garder plusieurs années et à pouvoir tenir le prix contre les marchands.

« Parlerai-je de l'utilité variée dont le sel est aux hommes, pour exciter l'appétit, pour conserver les viandes et pour tant d'autres commodités, qu'on a fait passer en proverbe, pour

dire une chose fade et insipide, « qu'elle manque de sel. » Pline, avec son élégance ordinaire, dit que « la vie humaine « digne de ce nom ne saurait se passer de sel. Cet aliment est « si nécessaire qu'on en a emprunté le nom pour exprimer les « plaisirs de l'intelligence : on nomme *sel* effectivement tout le « piquant de la grâce et de la gaîté ; et salaire la récompense du « travail ainsi que le gage du repos ; mot qui s'allie avec les « honneurs de la guerre et de la paix. C'est l'excellence de la « chose qui a dicté ces expressions à nos ancêtres. »

« Et c'est aussi la nécessité, les rois tirant plus de tributs du sel que de l'or et des perles, dont le sel tient la place en France. Les mines d'argent de l'Aquitaine sont depuis longtemps abandonnées; le produit ne couvrait pas les frais. »

P. JÔNAIN.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Poésies charentaises, par Mathelon, d'Angoulême.

Hélas ! pour être poète il ne suffit pas d'être médecin des Facultés de Paris et de Montpellier, de connaître la prosodie, d'imprimer *sur papier de luxe*, de dédier ambitieusement son opuscule *aux souverains du monde civilisé*, de promettre de l'eau claire à tout l'univers, pour sauvegarder l'humanité contre les épidémies, à *l'aide d'un puits artificiel;* ni de céder aux vœux de quelques amis pour laisser paraître de *doux farfadets*, ni d'écrire des poésies généralement *romanesques et badines (agréables dit-on par leur variété et leur originalité);* ni de chanter

ses amours rimant avec toujours; ni de vanter Cythère, Zéphire, Apollon en rimes surannées, avec les Naïades de la Charente et une foule de choses encore, il faut le don des vers.

Pour nous le don des vers n'est pas d'imiter Hugo, Musset, de Vigny, Barbier, Méry ou même Théodore de Banville; qu'est-ce donc alors? C'est d'aller de l'avant toujours, c'est de sortir de la romance fade et banale, c'est d'avoir de la profondeur sous une forme agréable, c'est d'avoir de l'humour de bon aloi, c'est d'unir de belles pensées à de l'originalité.

La première livraison des poésies de M. P. Mathelon (dix livraisons nous sont promises), vient de paraître et contient une douzaine de pièces très-courtes où il est beaucoup question du fleuve qui arrose les prairies d'Angoulême. Ces pièces sont généralement faibles, une seule nous paraît avoir quelque saveur. Elle a pour titre le printemps, c'est une élégie assez sentie :

En voici quelques strophes :

Les jours coulent plus doux, la nature engourdie
Commence à s'éveiller lentement, sans effort,
On voit d'un tapis vert se parer la prairie.
Tout renaît à la vie,
Hélas! moi seul pense à la mort!

L'alouette, dans l'air, fait son charmant ramage,
Le divin rossignol est dans un doux transport;
Bientôt chaque bosquet reprendra son feuillage.
D'amour quel doux présage,
Hélas! moi seul pense à la mort!

. . . . . .
. . . . . .

Si je lève les yeux vers ma fidèle étoile,
Si de l'immensité je contemple l'accord,
Je sens que mon regard de plus en plus se voile.
Oh! oui, tout me dévoile,
Qu'hélas! sous peu je serai mort.

Nous conseillons à M. Mathelon, quand il écrira des vers, lui qui appelle les muses au secours de *sa lyre*, d'écouter uniquement la charmante déesse qui lui inspira son élégie du printemps.

G. Levrier.

*
* *

Le petit mouvement de décentralisation musicale qui s'était déjà manifesté dans Niort paraît se continuer. M. Biscara-Féry vient d'éditer encore une polka de M. Binet, œuvre gracieuse et chantante, et qui a nom *Juliette*, comme la personne à qui elle est dédiée. Au premier abord et au point de vue décentralisateur, il semble que ce soit peu de chose qu'un morceau de musique de danse édité en province. Il n'en est rien cependant, et le jour où nous cesserons d'être tributaires de Paris à cet égard, les salons gagneront singulièrement en distinction et en convenances observées, je dis convenances musicales. Je n'ai pas besoin d'insister, tout le monde sait que ce genre de musique est plus *cascadant* que mélodique. Le succès de la polka a d'ailleurs été enlevé tant à cause du morceau en lui-même que de l'estime générale que l'on a pour son auteur dans notre ville.

*
* *

De la Rage, par M. Abadie vétérinaire. *Nantes, Ve Mellinet, 1868.* (Extrait du *journal de médecine de l'Ouest*).

En traitant dans une brochure de 66 pages un sujet aussi grave et qui touche d'aussi près à la sécurité publique, M. Abadie n'a pas eu, on le comprend de reste, la prétention de faire un travail nouveau. C'est plutôt un contingent d'observations personnelles, d'études et de réflexions qu'il offre à ses confrères. Il sait reconnaître comme tout véritable savant, qu'il y a des explications que l'on ne peut donner, parce que la cause des faits qui se produisent est ignorée et que la connaissance de ces faits eux-mêmes n'est pas suffisante pour arriver à une appréciation complète.

Ces quelque pages dans lesquelles l'auteur a su mettre *tout le monde* à même d'apprécier les progrès de la science, ont le rare mérite d'exclure tout pédantisme et d'être écrites avec un laisser aller de bon aloi.

*
* *

Devoirs d'un enfant qui se prépare a sa première communion. *Saint-Maixent, imprimerie de Ch. Reversé, in-18.*

Ce petit volume est précédé des lignes suivantes :

« A Humbert de Bellaing de Langlois.

« Permettez-moi, mon cher enfant, de vous dédier ce petit livre : c'est

vous qui me l'avez inspiré; il contient le résumé des petites instructions que je vous ai faites pendant trois ans pour vous préparer à votre première communion.

« Relisez quelquefois ces conseils qui vous rappelleront les doux moments de votre enfance et ce souvenir vous maintiendra dans la voie droite qui conduit au ciel.

« En la fête de Sainte Mathilde.

« Ch. Cuissard. »

Nous croyons pouvoir recommander ce livre à tous les enfants qui se préparent à faire leur première communion, à tous les ecclésiastiques qui se livrent à cette partie si délicate de leur ministère; les uns et les autres y trouveront d'excellents conseils et de bien bonnes pensées.

*
* *

Les marais salants de l'Ouest, leur passé, leur présent et leur avenir, avec carte du salin de Guérande, plan d'une saline, tableau des récoltes de 1796 à 1867, tableau de l'enlèvement des sels, etc., par G. Meresse, avocat. *Saint-Nazaire, F. Girard, prix 3 fr.*

Depuis longtemps déjà les propriétaires des salines de l'Ouest se plaignent et le Corps Législatif a retenti il n'y a pas longtemps encore de leurs plaintes et de leurs réclamations. M. G. Meresse vient à son tour élever la voix pour demander avec instance que cette industrie qui vivifie une grande partie de nos côtes ne soit pas sacrifiée à de vaines théories et aux intérêts différents des salines de l'Est ou du Midi.

Les détails que donne cet écrivain sur la fabrication du sel, sur la population qui se livre à ce travail, les calculs qu'il présente relatifs aux frais de toute espèce qui grèvent cette denrée de première utilité, les raisonnements qu'il fait valoir pour obtenir la suppression de l'impôt qui pèse sur elle, les moyens qu'il propose pour obvier au déficit qui se produirait dans les recettes du trésor, etc., se recommandent à l'attention de tout le monde, nous ne pouvons, on doit le comprendre, suivre l'auteur dans tous les développements qu'il donne aux idées que nous venons d'énoncer, nous tomberions infailliblement dans l'étude de questions qu'il nous est interdit de traiter ici et qui sont éminemment du ressort de l'économie politique, mais ce que nous pouvons dire, ce que nous pouvons recommander avec M. Meresse à tous les propriétaires des salines de l'Océan, c'est de se former en association, c'est de rendre les intérêts de chacun solidaires des intérêts de tous,

afin qu'un seul et même esprit les anime comme un seul et même intérêt les presse et les commande.

Une nomenclature de toutes les lois touchant la question des sels de 1789 à 1868, et une note bibliographique relatant les principaux ouvrages, qui, dans cette même période ont été publiés sur cette matière, complète la publication de M. Meresse à laquelle nous regrettons par les motifs énoncés plus haut de ne pouvoir consacrer un compte-rendu plus détaillé.

*
* *

Eloge de Jean-Baptiste-Joachim Clémot, premier chirurgien en chef de la marine, président du Conseil de santé au port de Rochefort, prononcé le 2 novembre 1868 à la séance de rentrée de l'Ecole de Médecine de Rochefort, par M. Duplouy, professeur de clinique chirurgicale et de médecine opératoire. *Rochefort, Ch. Thèze.*

Nous avons dit quelques mots dans notre dernière *Revue* de ce travail, nous allons entrer avec plus de détails dans les phases d'une vie aussi bien remplie que le fut celle de ce célèbre chirurgien.

Né à Rochefort, le 17 juin 1776, J.-B.-J. Clémot se trouvait naturellement appelé à embrasser la carrière qu'il devait illustrer. Son père Joachim descendant lui-même de parents attachés à la médecine maritime, était, après de longues navigations, venu prendre un honorable repos à l'Ecole de Rochefort, comme démonstrateur d'abord, puis en qualité de second chirurgien en chef.

Admis à l'école à l'âge de seize ans (en 1792), il fut nommé sous-aide le 26 janvier 1793, et envoyé à Paris pour y compléter les leçons qu'il avait reçues de Cochon-Duvivier. Revenu à Rochefort à la suite de ses études il fut embarqué successivement sur le vaisseau rasé l'*Agricola;* sur les corvettes *la Vaillante*, *la Bergère ;* le vaisseau *le Majestueux*, etc., et en huit années, malgré ses voyages et sa détention à Cayenne, il s'éleva du grade de chirurgien de troisième classe à celui de première à la suite d'examens et de concours.

Dès cette époque, et bien que jeune encore, Clémot donna des preuves de cette spontanéité qui le distinguait à un si haut point, et sa place fut bientôt marquée parmi les plus habiles opérateurs de la chirurgie maritime.

Nous n'entrerons pas dans l'examen théorique et technique de ses travaux. M. Duplouy, parlant devant une assemblée spéciale, s'étend avec une complaisance qui s'explique par la qualité de ses auditeurs, mais nos lecteurs ne sauraient y porter le même intérêt.

M. Clémot avait une sûreté de main qui n'a que peu d'imitateurs, les opérations les plus graves n'étaient ou ne semblaient être qu'un jeu pour lui, tant il était sûr de lui-même, de son coup-d'œil et des ressources que lui offrait son intelligence; aussi, bien que le talent du professeur fut loin d'égaler celui du praticien, forma-t-il de nombreux et remarquables élèves par suite de la confiance qu'il savait leur inspirer, et de l'enthousiasme professionnel qu'il leur communiquait.

M. Duplouy relève avec raison, et s'élève avec force contre une assertion aussi injurieuse pour la mémoire de Clémot, qu'elle dénote de basse jalousie dans ses auteurs. N'a-t-on pas entendu attribuer ses heureuses réussites au *bonheur*, comme si la science, le coup-d'œil, la main, l'intelligence n'étaient pas en ces matières si délicates les seuls motifs qui justifiaient tout à la fois et le chirurgien qui avait eu l'audace de concevoir l'opération et les succès heureux qui en étaient la suite. *Les plus heureux ce sont les plus habiles.*

Nous venons de prononcer le mot d'*audace*, c'est en effet, croyons-nous, le mot caractéristique du genre de talent de Clémot, qui grandissait avec les obstacles. Son insensibilité n'était que simulée, et souvent l'on a vu le chirurgien confondre après l'opération ses larmes à celles du malade; cette insensibilité n'était qu'apparente, c'était un masque dont il se couvrait pour dissimuler ses émotions.

L'on doit à M. Clémot bien des pratiques nouvelles : la resection du poignet, la taille vesico-vaginale, le moyen de combler l'encochure qui subsiste après l'opération du bec-de-lièvre, ses observations sur l'introduction de l'air dans les veines, etc.

Clémot habitué à la vie active, et auquel il fallait pour ainsi dire les émotions de la pratique, ne put voir sans un profond regret sa mise à la retraite; bien qu'âgé de soixante-et-onze ans, il se sentait encore la force et le talent nécessaire pour diriger une école qu'il avait tant aimée, ce fut pour lui un coup qui le navra. Que se passa-t-il le 11 juin 1852? Nul ne le sait. Il était mort.

Clémot était de taille moyenne, sa figure respirait à la fois l'énergie, la majesté, la bonhomie, son front révélait son intelligence, sa physionomie commandait le respect, son teint était animé, sa parole était brève, haute, saccadée, en présence d'une opération elle devenait vive, imagée, et s'élevait parfois à la hauteur d'une véritable éloquence.

Nous avons voulu donner une analyse détaillée du discours de M. Duplouy, afin de faire connaître tout à la fois et le maître dont il est fait un si bel éloge et l'élève qui en si bons termes sait rendre justice à qui il appartient.

NATHAN.

*
* *

Monsieur le directeur, vous avez bien voulu me charger de rendre compte à vos lecteurs des *observations et rapport de M. Ad. Caillé*, présentés au conseil général des Deux-Sèvres, *au sujet du sous-chapitre XI* (*Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts*), *précédés d'une lettre à S. Excellence M. le ministre de l'instruction publique* (1).

C'est avec une profonde attention que nous avons lu cette brochure qui peut ouvrir dans notre département une ère nouvelle aux efforts des travailleurs de toute espèce qui se partagent les sciences, l'histoire et les arts; à ce titre déjà, l'auteur et son œuvre méritent nos sympathies, et nous venons faire un acte d'adhésion à peu près complète à tout ce qu'il dit sur notre ignorance de ce que furent nos aïeux, sur la nécessité qu'il y aurait à soulever le voile qui dérobe à nos yeux leur véritable histoire.

M. Caillé, et il est théoriquement dans le vrai, M. Caillé demande que cette ignorance soit combattue par des publications locales instructives, attachantes qui viennent lutter efficacement contre les élucubrations de la littérature malsaine, des théories humanitaires, historiques, etc., que Paris déverse chaque jour avec une si déplorable abondance dans nos provinces, et au nom de la société, au nom du patriotisme local, au nom du bon sens et des intérêts de l'avenir, il réclame une décentralisation intellectuelle qui permette à la province de vivre de sa vie, et vienne détruire enfin cette idée si fausse et pourtant si enracinée, qu'il n'y a que Paris qui puisse vivifier une œuvre, que là seulement règne l'intelligence, que là seulement on peut, on sait écrire; et nous dirons avec lui :

« Si cette prépotence de la capitale sur les départements était absolue et absorbante, ainsi qu'elle en a la tendance, elle deviendrait fâcheuse et peut-être funeste. Mettons-y obstacle en conservant au sein de la grande unité nationale, conquise au prix de tant d'années et de tant d'efforts, notre caractère propre, notre physionomie particulière. *Tout en restant Français et Français loyaux et patriotes, sachons rester Poitevins, héritiers et gardiens fidèles de nos propres gloires et de nos traditions locales et séculaires.* »

Ce sont de belles et nobles paroles qui doivent avoir reçu un favorable accueil de la part de ceux auxquels elles s'adressaient et, pour

(1) *Niort, typographie Robin et L. Favre, 1868.*

notre part, nous ne serions pas moins heureux que leur auteur d'en voir la réalisation et de pouvoir y contribuer.

Ce n'est pas d'hier, du reste, que l'honorable conseiller général du canton de La Mothe-Saint-Héray nourrit de pareilles pensées, et il a eu bien raison de rappeler ses efforts individuels et ceux de M. Joseph Guérinière, alors que jeunes l'un et l'autre ils débutaient dans la carrière par les *Soirées d'hiver de Poitiers*, et M. Caillé, par son *Projet d'une statistique morale de l'Ouest*.

En développant la proposition qu'il formule de nommer une commission chargée d'examiner la question sous toutes ses faces, et de proposer les meilleurs moyens d'arriver à remplir le programme qu'il a tracé, l'auteur nous semble un peu trop pénétré de cette idée que peu, bien peu de ses compatriotes sont entrés déjà dans cette voie. Habitant Paris, cette ville contre l'esprit d'absorption de laquelle il parle avec tant de force et de raison, il en subit malgré lui, à son insu, la délétère influence; éloigné de son pays, de ce pays qui a pourtant toutes ses sympathies, il est croyons-nous quelque peu injuste — sans le savoir — car le bruit qui se fait autour des grands noms de la capitale ont empêché ceux bien plus modestes de nos érudits Poitevins de parvenir jusqu'à lui. Si nous avions le temps, si nous ne craignions dans un trop rapide exposé de blesser par un oubli involontaire quelques-uns des écrivains de notre province, nous nous permettrions de prouver à M. Caillé que son pays renferme bien des hommes qui depuis longtemps se sont donné la tâche de faire connaître à tous, les hommes et les choses de notre Poitou. Chaque jour apporte sa pierre à cet édifice qu'élève le patriotisme individuel et local aux gloires de toute espèce de notre province. Les publications de nos Sociétés savantes sont une preuve de cette activité intellectuelle. Si parfois quelques-unes d'entre elles paraissent sommeiller, nous aimons à croire que leur réveil ne se fera pas attendre, et cette *Revue* dans laquelle nous unissons nos vœux à ceux émis par M. Caillé, n'est-elle pas un moyen énergique et fécond de répandre ces connaissances que nous voudrions voir devenir le partage de tous, tandis qu'elles ne sont que le domaine du petit nombre.

Le Conseil général des Deux-Sèvres peut beaucoup s'il entre résolument dans la voie que lui indique l'honorable rapporteur. Il peut tout, car il faut bien le dire en effet, l'agriculture, les arts, les sciences ont leurs concours et leurs récompenses, les travaux écrits seuls gisent dans un triste et inconcevable abandon. Disons-le cependant à la louange de M. Duruy, l'appel si pressant que lui adresse

M. Caillé n'est pas resté sans réponse, et la lettre du Ministre donne à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques, à la diffusion des connaissances pratiques de l'histoire et de l'archéologie de légitimes espérances (1). Espérons qu'elles ne seront pas trompées, et remercions M. Caillé d'avoir pris dans nos contrées l'honorable initiative d'un pareil progrès.

H. Beauchet-Filleau.

CHRONIQUE

M. Samuel-Louis Meschinet de Richemond, né à La Rochelle en 1783, entra dans la marine militaire à l'âge de seize ans, le 23 septembre 1799. Sa vie, depuis cette époque, fut des plus actives, et il comptait jusqu'à dix-sept embarquements ; ainsi il fit les laborieuses campagnes de Saint-Domingue, en 1802-1803, celle des côtes d'Espagne, de 1811 à 1813, prit part à la défense de Bayonne en 1814, contribua au blocus et à la reddition de Cadix en 1823, etc. Il fut successivement nommé chevalier du mérite militaire (2) (1825), de la Légion-d'Honneur (1831), capitaine de corvette en 1835, et fut mis à la retraite en 1835, après 420 mois et 15 jours de services effectifs.

La mort, qui est venue le frapper le 6 août 1868, a privé le Consistoire de La Rochelle de l'un de ses membres les plus assidus, les plus zélés, et disons-le, le mieux au courant de toutes les questions et de tous les besoins, car depuis trente-trois ans déjà il en faisait partie.

(1) Par une circulaire aux préfets et aux recteurs, M. le Ministre de l'instruction publique propose d'attribuer un prix annuel de mille francs pour le meilleur ouvrage historique ou scientifique intéressant les provinces de chaque ressort académique. Le prix sera décerné chaque année, avec solennité, au siége de l'Académie.

(2) L'ordre du mérite militaire avait été institué par Louis XIV pour les officiers de son armée qui professaient la religion protestante et ne pouvaient par conséquent — aux termes des statuts de l'ordre de Saint-Louis — porter la décoration de cet ordre.

Les vertus domestiques de M. de Meschinet l'avaient rendu plus cher encore à tous les membres de sa famille, son désir de se rendre utile, le plaisir qu'il éprouvait à rendre service lui avaient concilié l'estime et la reconnaissance de tous, aussi a-t-il été vivement regretté comme homme et surtout comme homme de bien.

*
* *

Une autre mort que nous avons à déplorer est celle de M. Alexandre-Alphonse Meillet, le savant chimiste, le sagace investigateur. — Nos lecteurs n'ont pas oublié son nom, et nous ne pouvons que regretter pour la Société des Antiquaires de l'Ouest dont il fut longtemps l'un des membres les plus intelligents les tristes débats qui motivèrent sa retraite.

M. Meillet s'est éteint à Poitiers, sa ville adoptive, le 10 novembre dernier, il n'était âgé que de cinquante-et-un ans.

*
* *

Nous trouvons dans le *Publicateur de la Vendée* la lettre suivante de M. le curé du Bernard, si connu des savants pour ses remarquables découvertes dans les puits funéraires de Troussepoil, dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs :

« J'ai ouvert une nouvelle campagne archéologique, et trois nouveaux puits funéraires viennent, depuis le mois d'août, de m'initier de plus en plus aux rites funèbres des gallo-romains de Troussepoil. C'est toute une civilisation qui sort de dessous terre et qui est intéressante surtout au point de vue de la céramique.

« Les savants et amis qui m'ont fait l'honneur de visiter mes travaux dans ces derniers temps, m'ont prié de les faire connaître au public par la voix de la presse. Je ne puis pour le moment entrer dans aucun détail ; qu'il me suffise de dire aujourd'hui que mon dernier puits sépulcral est d'autant plus curieux pour l'histoire locale, qu'il m'a donné dans deux compartiments différents, les noms de la femme et de l'homme qui furent, il y a dix-sept siècles bientôt, l'objet de l'enfouissement. Ces noms furent inscrits avec la pointe d'un couteau sur deux vases (1).

« L'abbé Baudry.

« Le Bernard, le 30 novembre 1868. »

(1) Ce puits avait 42 pieds de profondeur.

* * *

Dans la liste des peintres qui ont posé leurs candidatures à la succession de M. Picot, à l'Académie des Beaux-Arts, figurent les noms de deux artistes nés à La Rochelle : MM. Eugène Fromentin et Bouguereau.

* * *

M. Jean-Jacques-Aimé Lair, est mort à Saint-Jean-d'Angély, le 31 octobre dernier; ancien élève de l'Ecole polytechnique, parvenu jeune encore au grade de capitaine d'artillerie, il pouvait espérer un bien bel avenir, mais fidèle aux traditions de sa famille il quitta le service en 1830. Pour utiliser les loisirs que lui créaient cette détermination, ainsi que pour ne pas laisser inactive sa vive et forte intelligence, il se livra à l'étude des sciences et des lettres. Le soulagement de toutes les infortunes fut encore au nombre de ses occupations les plus chères : les œuvres de l'extinction de la mendicité, de la salle d'asile et surtout l'institution des frères des écoles chrétiennes le comptaient au nombre de leurs fondateurs et de leurs protecteurs les plus dévoués; il avait su, chose rare, se conserver les sympathies de tous en ne cédant en rien de ses convictions, aussi son cortége funèbre se composait-il d'hommes de toutes les classes et de toutes les opinions s'empressant de donner un dernier témoignage de sympathie à sa mémoire.

* * *

Mort à La Rochelle, dans les premiers jours du mois de novembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de Mme Louise-Sophie Swanton, veuve de M. Degon, employé supérieur de l'enregistrement.

Mme Degon était sœur de Mme Swanton-Belloc, auteur de l'une des meilleures traductions que l'on ait faite des œuvres de Lord Byron et de quelques autres poètes anglais; et elle-même elle cultivait les arts et surtout la peinture avec un succès qu'égalait sa modestie.

* * *

La rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Poitiers a eu lieu le 26 novembre dernier. Cette solennité a été une nouvelle occasion de renouveler le témoignage public des regrets qu'inspire la mort de M. Abel Pervinquière. M. le Recteur et M. Bourbeau en ont été les interprètes éloquents.

***

Socrate considéré surtout comme métaphysicien. — M. A. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, a obtenu une mention très-honorable le 5 de ce mois dans le concours ouvert sur cette question, par l'Académie des sciences morales et politiques, pour le prix Victor Cousin.

***

La mort a hâte d'accomplir sa funèbre besogne. Au moment de clore cette *Revue*, nous apprenons le décès de deux hommes également regrettables qui laissent autour d'eux un vide profond et d'unanimes regrets. L'un, M. Adolphe Chauveau, chevalier de la Légion-d'honneur, professeur de droit administratif et doyen de la Faculté de Toulouse depuis 1838, dont la prodigieuse activité a doté la science du droit de nombreux ouvrages qui ont placé son nom bien haut dans l'estime des jurisconsultes (1).

L'autre, M. François-Lucien Gaillard, l'éminent professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine de Poitiers, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, membre correspondant de l'Académie impériale de médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur.

***

La province elle aussi a ses journaux illustrés. A Moulins paraît chaque dimanche *le Belphégor*, journal du Centre illustré, satirique et littéraire. Chaque numéro donne le portrait-charge d'une célébrité locale. Nous y avons vu parmi les noms qui appartiennent à notre contrée celui de M. Louis Audiat, notre collaborateur, et celui de M. L.-J. Alary, rédacteur du *Charentais* d'Angoulême. Le portrait est accompagné d'une biographie. Nous glanons les quelques détails suivants dans celle de M. L. Audiat :

« Pour avoir une idée de la ténacité, de l'acharnement, de la

(1) Nous citerons entre autres : *le Journal des Avoués ; les Lois de la Procédure civile*, 9 vol. (4 éditions) ; *les commentaires sur l'ordre et la saisie immobilière* (2 éditions) ; *commentaire du tarif*. En collaboration avec M. Faustin-Hélie : *Théorie du Code pénal* (7 vol.) ; *le Code pénal progressif ; le Journal du Droit administratif ;* un *Essai sur le régime des eaux navigables et non navigables ; Principes de compétence et de juridiction administrative* (3 vol.) ; *Code d'instruction administrative ou Lois de la procédure administrative*, etc., etc.

« conviction inébranlable de l'écrivain pour son héros, il nous faut « signaler ce détail, que la première édition de : Bernard Palissy, « *Etude sur sa vie et ses travaux*, fut écrite en huit jours. — Toutes « les heures, toutes les minutes étaient comptées.

« Chose plus surprenante encore, et qui nous fera mieux apprécier sa prodigieuse fécondité : c'est à peine si, en moyenne, on eût pu, dans ce travail, trouver une rature par page !

« Cependant, bien que certains gourmets littéraires aient une grande estime pour ce prime-saut d'une verve qui déborde, à beaucoup près nous lui préférons la seconde édition, qui a plus de science, plus de maturité que la première. Mais aussi il avait mis deux ans à la relire plume en main.

« Le temps consiste pour Audiat à acquérir de nouvelles connaissances. Il semble avoir trouvé le grand secret de n'en jamais perdre la moindre parcelle. De six heures du matin à dix heures du soir, les seules distractions qu'il se permette, il les trouve en changeant d'exercice.

« Mais aussi, vienne le 10 août : vacances complètes !

« Sac au dos, bâton à la main, il devient un touriste infatigable, il court le pays, c'est-à-dire qu'on ne sait plus où l'on pourra bien le rencontrer, dans le beau pays de la Saintonge.

« Comme poète, nous le connaissons.

« Voici une particularité qui vous le fera encore mieux connaître :

« Un jour ne s'avisa-t-il pas d'écrire *en vers* son discours officiel d'une distribution de prix. — Grand émoi pour cette singulière innovation.

« Pourquoi, lui demanda-t-on, avoir ainsi abusé de la langue de Racine ?

— « Vous ne m'aviez donné que huit jours, répondit le poète en désarroi, et je n'ai pas eu le temps de faire mon discours en prose. »

Sublime excuse d'une étonnante facilité que nous admirons tous.

*
* *

Nous puisons dans les comptes-rendus officiels les détails suivants d'autant plus honorables pour le lauréat, qu'il a eu à lutter contre de très-sérieux compétiteurs, et que les récompenses bien loin d'être prodiguées n'ont été distribuées çà et là qu'avec une parcimonie que nous nous permettrons même de blâmer.

Le Congrès Pomologique de France, dans sa session tenue à Bordeaux, conjointement avec la Société d'horticulture de la Gironde, vient de décerner à M. Théodore Phelippot, de l'île de Ré, pour son exposition de raisins de grande culture, une médaille d'argent grand module, la seule accordée dans cette section.

Et l'Exposition maritime internationale du Hâvre lui a valu :

1° Un rappel de médaille d'argent, pour son Mémoire sur l'ostréiculture de l'île de Ré;

2° Une médaille de bronze, 1re classe, pour ses eaux-de-vie et vins d'exportation.

*
* *

Nous empruntons à l'*Union* les vers suivants que M. de Blossac (de Saintes), a publiés sur la mort de M. Berryer. Nous pensons, en les insérant ici, n'outrepasser en rien notre rôle de *Revue* purement historique et littéraire.

En 1832, M. Berryer fut arrêté à Saintes, chez M. de Blossac, et ce dernier a voulu par ces quelques lignes rendre un dernier hommage à celui qui fut son ami.

BERRYER.

Il n'est plus, l'orateur à la lèvre enflammée,
Au puissant souffle, au vol de l'aigle jamais las;
Dont la voix, sympathique à la foule charmée,
Semblait une caresse, ou jetait des éclats!

L'homme de bien, qui fit sa pure renommée
Sans fléchir au devoir, but constant de ses pas;
Et pendant cinquante ans de lutte accoutumée,
Pour la France et le droit livra tous ses combats!

Du grand nom de Berryer, de sa gloire immortelle,
Quand la patrie, en deuil, revendique pour elle
L'héritage sacré, le beau lustre, l'honneur :

Ah! gardant de sa vie et l'orgueil et l'exemple
Après lui, demeurons les tenants du vieux temple
Où sa foi s'épanchait, où s'éteignait son cœur.

De Blossac.

Saintes, le 4 décembre 1868.

*
* *

L'*Impartial*, de Saintes, annonce que la cathédrale de Saint-Pierre de Saintes vient de recevoir le titre d'insigne basilique.

*
* *

C'est dans le *Luçonnais* et non dans le *Publicateur de la Vendée*, comme on l'a dit par inadvertance, que M. l'abbé du Tressay a inséré l'article dont il a été rendu compte dans notre dernier numéro, p. 272.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Les 15 et 19 novembre, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu deux séances dont la première était présidée par M. Lecointre-Dupont. Après le dépouillement et le compte-rendu d'une très-volumineuse correspondance et le dépôt sur le bureau d'un grand nombre de journaux, revues, brochures et livres parmi lesquels nous distinguerons : le Mémoire de M. Alexis de Chasteigner, intitulé l'Age de pierre dans les landes de la Gironde; le Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, par M. Favre ; une Etude sur les rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou, par M. Loiseau, dans les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, etc., etc., M. le Président met sous les yeux de la Société la médaille commémorative de son concours à l'exposition du travail (exposition universelle de 1867), quinze instruments de l'âge de pierre provenant des ateliers du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), offerts par M. le docteur Léveillé, et le fac-simile que lui a transmis M. Jules Goudon de La Lande, d'une inscription du XVIIe siècle qui orne les quatre faces d'une pierre découverte sous la table du grand autel de l'église d'Aulnay (arrondissement de Loudun, Vienne), et donne lecture de la notice qui accompagne cet envoi.

M. Magin, recteur de l'Académie, offre au nom de M. Boucher, instituteur à Vivonne, cinq fragments d'un grand javelot en fer de l'époque francke, trouvés dans la plaine des Champs-Blancs, commune de Château-Larcher (Vienne).

La Société entend ensuite avec le plus vif intérêt lecture du rapport fait par M. de Longuemar au nom de la commission chargée de l'examen de l'ouvrage de M. Matty de La Tour sur la construction et l'entretien des voies romaines, (MM. Férand, Ménard et de Longuemar rapporteur). Il résulte de ce rapport que ces voies étaient loin d'être aussi rectilignes qu'on l'a cru longtemps; que leurs changements de direction s'opéraient souvent sous des angles assez brusques; que leur largeur était généralement moindre, et leur pente parfois bien plus forte que celle de nos routes, mais que leur solidité, malgré de nombreuses différences dans le mode de construction, était de beaucoup supérieure.

M. de Gennes continue son grand travail sur l'ancienne Coutume du Poitou et fait connaître dans cette partie ce qui concernait les conditions de la noblesse et de l'hommage féodal.

La séance du 19 novembre qui a eu lieu sous la présidence de M. de Longuemar, n'a pas été moins intéressante.

M. de Longuemar fait connaître qu'outre la médaille qui a été décernée par la commission de l'exposition universelle de 1867 à la Société des Antiquaires de l'Ouest pour la part qu'elle a prise à la formation des galeries de l'histoire du travail, d'autres médailles ont été pour le même motif accordées au musée de la ville de Poitiers, aux archives de la Vienne et à diverses personnes qui ont aussi concouru à cette exhibition, notamment à MM. Lecointre-Dupont père, Laurenceau, Benoit, du Puis-Vaillant et de Longuemar lui-même.

Dans le compte que l'éminent directeur du musée de Cluny, M. du Sommerard, a rendu de cette partie de l'exposition universelle, les envois de Poitiers sont mentionnés quinze fois.

La Société décide ensuite que la séance publique annuelle aurait lieu le samedi 26 décembre prochain, et que les élections pour le renouvellement du bureau et du conseil d'administration auront lieu le lundi 28.

Le président rappelle ensuite à la Société qu'à l'occasion du concours régional d'agriculture qui aura lieu à Poitiers au mois de mai 1869, la Société des Antiquaires de l'Ouest s'est déjà mise à la disposition de l'autorité municipale pour une exposition d'objets d'archéologie et d'objets d'art pour laquelle les artistes sont d'avance engagés à préparer leurs œuvres.

Il a été donné lecture par le secrétaire :

1° D'une note de M. Peigné-Delacourt sur la découverte faite par lui dans les tourbières près de Clermont en Beauvaisis, des restes d'un

pont de bois large de 4 mètres, long de 800 pas environ, qui a pu être celui que jeta César sur ce marais pour aller attaquer les Bellovaques campés de l'autre côté.

2° D'une dissertation adressée par M. Deville, correspondant de l'Institut et de la Société qui discute la position de Genabum, que les uns placent à Orléans, les autres à Gien. M. Deville arrive par une suite de déductions logiques et savantes à prouver que ce ne peut être Gien, et justifie enfin son opinion par l'inscription tumulaire très-précise qui attribue ce nom de Genabum à la ville d'Orléans.

M. l'abbé Auber continue de dérouler devant la Société son grand travail sur Saint-Martin de Vertou. Il en est rendu aux incursions normandes, à la destruction du monastère de Vertou et aux pérégrinations des moines fuyant ces rapaces envahisseurs.

Nous ne devons pas omettre, avant de clore cette revue, le don fait à la Société, par les chefs de l'atelier de sculpture religieuse, d'un grand et profond cercueil en pierre, où une excavation circulaire a été creusé pour la tête, et dont le couvercle est en biseau très-aplati. — Il a été trouvé sous les fondations du cloître de sainte Radégonde, qui datait du XIIe ou XIIIe siècle, et paraît remonter à une époque bien plus reculée.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ABADIE. — De la Rage. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1868, in-8°, 66 p. (Extrait du Journal de Médecine de l'Ouest). . 1 fr.

ALMANACH de Maître Jacques, qui a remporté le prix de 1,200 fr. Par H. de Larclause, pour 1869. *Niort*, *Desprez*, 1868; broch. in-12. 10 c.

Quelques exempl. sur papier fort.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

ALMANACH Vinicole et Commercial des Deux-Charentes, pour 1869. *Imprimeur, Reversé, à St-Maixent; éditeur, Noguès, à Cognac*, 1868, in-12. 15 c.

BERRIAT SAINT-PRIX (Ch.). La justice révolutionnaire à Paris et dans les départements, d'après les documents originaux, la plupart inédits (17 août 1792-12 prairial an III), *Carrier, Nantes*, 1868, in-8°, 31 p.

BERTRANDY. — Deuxième lettre sur les campagnes du comte de Derby, en Guyenne, Saintonge et Poitou, adressée à M. Léon Lacabane, directeur de l'Ecole impériale des Chartes. *Bordeaux, Lavertujon*, 1868; in-8°, 60 p. — (Extrait de la Revue d'Aquitaine).

BINET (E.). Juliette, polka pour piano. *Niort, Biscara-Féry*, 1868, in-4°. 1 fr. 20.

CAMOU (général de division, sénateur). — Notice biographique. *Nantes, Vᵉ Mellinet*, 1868; in-8°, 33 p.

CANTIQUES pour les missions et retraites, suivis d'un Abrégé de la Doctrine chrétienne et des Mystères du Rosaire. *Nantes, Vincent Forest et Grimaud*, 1868; in-12, 70 p. 20 c.

CATÉCHISME à l'usage de deux maires de campagnes, d'un juge de paix et d'un pompier; par un petit socialiste. *Poitiers, Bernard*, 1868; in-8°, 7 p.

CONGRÈS DE LA PRESSE départementale en 1867-1868. *Nantes, Merson*, 1868; in-4° de 115 p.

CONSEILS aux éleveurs de chevaux de la Charente-Inférieure. *Saintes, Vᵉ Ilus*, 1868; in-8°, 38 p.

DELAGARDE. — Agriculture : les engrais perdus dans les campagnes (2 milliards par an), comment on les recueille et comment on les emploie; procédés aussi simples qu'économiques à la portée des plus pauvres cultivateurs, etc., 2ᵉ édit. *Nantes*, 1868; in-18 jésus. 1 fr. 50.

DUTIERS (J.-C.). Fête agricole à Availles-Limouzine, journée du 13 septembre 1868. *Confolens, Allegraud*, 1868; br. grand in-8°.

FLEUREAU. — Le Règne de Dieu sur la terre ou le chemin du salut, dernier grand problème social donné à notre génération de résoudre. *Niort, Mercier*, 1868; br. in-8°. 60 c.

GALLET (Edouard). La ville et commune de Beauvoir-sur-Mer (Vendée), monographie ou description générale. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud*, 1868; 1 vol. in-12. 2 fr.

GAULTRON DE LA BATE. — De la première dentition et du rôle de la mère au point de vue physique et moral. *Poitiers, Oudin*, 1868; 1 vol. in-18, IX-84 p.

GIGON. — Note sur les anciens hôpitaux et les maisons de secours de la ville d'Angoulême. *Angoulême, Goumard*; in-8°, 76 p. et 3 pl. Tiré à 100 exemp. (Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1867).

GORON. — Les Francs-Maçons de Mgr de Ségur, commentés par un franc-maçon. *Nantes*, *Lemesle*, 1868; in-18, 35 p. 25 c.

GUÉPIN (Le F.·. A.). Esquisse d'une philosophie maçonnique. *St-Germain*, *Toinon et Cie*, 1868; in-8°, 13-36 p. (Extrait du Monde maçonnique, n^os^ de juin, août et septembre 1868.

HIPPEAU. — La conquête de Jérusalem, faisant suite à la chanson d'Antioche, composée par le pélerin Richard et renouvelé par Graindor, de Douai, au XIIIe siècle. *Caen*, *Goussiaume de Laporte*, 1868; 1 vol. in-8°. — Tiré à 250 exempl., 200 sur papier vélin, 50 sur papier vergé.

LEBRUN (l'abbé P.-A.). Hilaire de Poitiers, néophyte. *Poitiers*, *Oudin*, 1868; in-8°, 16 p.

MÉRESSE. — Les marais salants de l'Ouest, leur passé, leur présent et leur avenir; avec une carte du salin de Guérande; plan d'une saline; tableau des récoltes de 1796 à 1867; tableau de l'enlèvement des sels; tableau de la siccité des sels. *St-Nazaire*, *Girard*, 1868; in-8°, 196 p.

NERRIÈRE (le R. P.). Voltaire et sa statue, poème en cinq chants, dédié aux enfants du peuple. *Nantes*, *Bourgeois*, 1868; in-8°, 52 p.

PANÉGYRIQUES de St-Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Eglise, prononcé le 13 janvier 1867, et de St-Martin, évêque de Tours, prononcé le 11 novembre 1866. *Poitiers*, *Oudin*, 1868; in-8°, 45 p.

PINIÈRE (Mlle Aglaé de la). Remembrance, poésies. *Nantes*, *Merson*, 1868; petit in-8°, 87 p.

RÉVEILLAUD (E.). Lettre de Turgot à Louis XVI; copie qui a obtenu, à la distribution du Concours général du 10 août 1868, le 1er prix (des nouveaux) en rhétorique. *St-Jean-d'Angély*, *Lemarié*, 1868; br. in-12.

RICHARD. — Visites sur les salines. Quelques mots sur le passé, l'état présent et l'avenir des marais salants de l'Ouest, des salines du Midi, des salines de l'Est et des salines du Sud-Ouest. *Nancy*, *Hinzelin et Cie*, 1868; in-8°, 16 p. 75 c.

RONDIER (R.-F.). Histoire du monastère de Puyberland. *Melle*, *Moreau et Lacuve*; *Niort*, *L. Clouzot*, 1868; br. in-8°. 1 fr. 25

ROUXEAU. — A Robinot-Bertrand, auteur de la légende rustique (vers). *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1868; in-8°, 4 p.—(Extrait des Annales de la Société académique de Nantes).

ROUXEAU. — Théâtre contemporain. Les idées de Mme Aubray, comédie d'Alexandre Dumas fils. Etude critique. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1868; in-8°, 19 p.— (Extrait des Annales de la Société académique de Nantes).

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VIII

—

Année 1868 — 2e semestre

—

JUILLET

Le chevalier de Méré, par M. *Maltouche*. . . . . (1) 1
Etude sur les historiens du Poitou (4e art.), par M. l'abbé *Auber*. 17
Le Salon de 1868 (Poitou), par M. *Ant. Proust* 29
Deux lettres inédites de Réaumur, par M. *L.-F. Bonsergent* . . 33
Revue bibliographique, par M. *Nathan* 36
Chronique, par M. *Nathan*. 41
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 44
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 48

AOUT

Un corsaire rochelais, Gilles Petit, par M. *E. Jourdan* . . . 49
Description des rivières de France, la Charente, par M. J.-B. Papire Le Masson (en latin, 1618), trad. par M. *P. Jônain* . 60
Rôles Saintongeais, Election de Cognac, par M. *Th. de B. A.* . 65
Deux lettres inédites du duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, par M. *Babinet de Rencogne* 83
Revue bibliographique, par MM. *L. Delayant*, *L. Lucas*, *A. de Liniers*, *Ant. Proust*, *Nathan* 87
Chronique, par M. *Nathan*. 98
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 104
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 106

(1) Par suite d'une erreur d'impression, les pages 1 à 16 du tome VIII portent les numéros 397 à 412: Toutes les fois que l'on cherchera dans ce tome des articles indiqués sur la feuille 1 à 16, on les trouvera à leur position exacte, mais numérotés 394 à 412.

SEPTEMBRE

Quelques documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique à La Rochelle, par M. *E. Jourdan*. 109
Etude sur les historiens du Poitou (suite), par M. l'abbé *Auber*. 124
Un projet de marquis poitevin en 1732, par M. *Paul Marchegay*. 137
Hillerin de la Groix, par M. *Mercier du Rocher*. 144
Description des rivières de France, la Charente (2e art.), par M. *P. Jónain* 149
Chronique, par M. *Nathan*. 154
Revue bibliographique, par M. *Nathan* 157
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 158
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 163

OCTOBRE

Les Eglogues et aultres œuvres poétiques de Jacques Bereau, poictevin 165
Loys de la Blachière, par M. *de Lastic Saint-Jal* 176
Lettre à M. Nathan sur l'usage et l'étymologie du mot chartre, par M. *Louis Duval* 181
Rôles Saintongeais, Election de La Rochelle, par M. *Th. de B. A.* 188
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers*, *Maltouche*, *E. Louis*, *H. Beauchet-Filleau*, *Nathan*. 204
Chronique, par M. *Nathan*. 222
Fouille des sépultures des anciens abbés de Nieuil-sur-l'Autize, par M. *B. Fillon* 224
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 226
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot* 227

NOVEMBRE

Niort et La Rochelle, 1220-24 (3e art.), par M. *A. Bardonnet*. 229
Description des rivières de France, la Charente (3e art.), par M. *P. Jónain* 241
Glossaire Poitevin, lettres H, I, J, K, L, par l'abbé *Rousseau*. . 247
Les entrées épiscopales à Saintes, par M. *L. Audiat* 254
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers*, *G. Lévrier*, *G. d'Austry*, *Nathan*. 265
Chronique, par M. *Nathan*. 277

DÉCEMBRE

Les entrées épiscopales à Saintes (2e art.), par M. *L. Audiat*. . 285
MM. Martin de Chassiron, 1704-1868, par M. *L. Delayant* . . 301
Glossaire poitevin, lettres M, N, O, par l'abbé *Rousseau* . . . 315
Une lettre de Mme de Circé, par M. *Ant. Proust* 323
Description des rivières de France, la Charente (4e art.), par M. *P. Jónain* 325
Revue bibliographique, par MM. *G. Lévrier*, *Nathan*, *H. Beauchet-Filleau* 330
Chronique, par M. *Nathan*. 338
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 344
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 346

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

Auber (l'abbé)	— Etude sur les historiens du Poitou.	17, 124
Audiat (Louis)	— Les entrées épiscopales à Saintes.	254, 285
Austry (G. d')	— Revue bibliographique.	270
B. A. (Th. de)	— Rôles saintongeais	65, 188
Bardonnet (A.)	— Niort et La Rochelle (3e art.) . . .	229
Beauchet-Filleau (H.)	— Revue bibliographique . . .	213, 336
Bereau (Jacques)	— Ses Eglogues et autres œuvres poétiques.	165
Bonsergent (L.-F.)	— Deux lettres inédites de Réaumur .	33
Clouzot (L.)	— Bulletin bibliographique.	48, 106, 163, 227, 346
Delayant (L.)	— MM. Martin de Chassiron. . . .	301
	Revue bibliographique.	87
Duval (Louis)	— Lettre à M. Nathan sur l'étymologie du mot chartre	181
Fillon (Benjamin)	— Fouilles des sépultures des anciens abbés de Nieuil-sur-l'Autize . .	224
Jônain (P.)	— Description des rivières de France, la Charente, par Papire le Masson.	60, 149, 241, 325.
Jourdan (E.)	— Quelques documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique à La Rochelle	109
	Un corsaire rochelais, Gilles Petit .	49
Lastic St-Jal (de)	— Loys de la Blachière	176
Lévrier (G.)	— Revue bibliographique. . .	267, 330

Louis (E.)	— Revue bibliographique	210
Liniers (Amaury de)	— Revue bibliographique. . 90, 203,	265
Lucas (L.)	— Revue bibliographique.	88
Maltouche.	— Le chevalier de Méré	1
	Revue bibliographique.	208
Marchegay (Paul)	— Un projet de marquis poitevin en 1732	137
Mercier du Rocher.	— Hillerin de la Groix.	144
Nathan.	— Chronique. 41, 98, 154, 222, 277,	338
	Revue bibliographique. 36, 95, 157, 218, 271,	332
	Revue des Sociétés savantes. 44, 104, 158, 226,	344
Proust (Ant.)	— Le Salon de 1868 (Poitou) . . .	29
	Revue bibliographique.	94
Rencogne (Babinet de)	— Deux lettres inédites du duc d'Uzès.	83
Rousseau (l'abbé)	— Glossaire poitevin, lettres H, I, J, K, L	247
	Glossaire poitevin, lettres M, N, O.	315

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

Annuaire de la Charente-Inférieure, pour 1868 38
Assemblées électorales de la Charente-Inférieure, par M. *Eschasseriaux.* 87
Biographie en vers de Bernard Palissy, par M. *Antoine Taillade.* 220
Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, année 1868, par M. *Carré de Busserolle* . . . 208
Catalogue raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes, par M. *André* 39
Château de Choisy-le-Roi, par M. *de Lacroix* 218
Château de Saint-Germain-en-Laye, par M. *Ferd. de Lacombe* . 218
Comice de l'arrondissement de Civray, fête agricole à Availles-Limousine, 13 septembre 1868, par M. *J.-C. Dutiers* . . . 275
De la rage, par M. *Abadie.* 332
De la versification latine en Anjou, pendant les XIe et XIIe siècles, par le Dr *J. Dumont* 265
Devoirs d'un enfant qui se prépare à sa première communion, par M. *Ch. Cuissard* 332
Egoïsme dans la vie, par M. *Alfred Sircos* 40
Eloge de J.-B.-J. Clémot, premier chirurgien en chef de la marine, par M. *Duplouy.* 334
Eloge de MM. H. Grellaud, Jolly, Jacquelin, Girault; discours par M. *Ch. Giraud* 158
Etude sur les médications arsenicales et antimoniales et sur les maladies du cœur, par le Dr *Lucien Papillaud* . . . . .

Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, par M. *L. Favre* 213
Histoire de la Chartreuse de Paris, par M. *P. de Lacroix*. . . 36
Histoire et théorie de la conjugaison française, par M. *C. Chabaneau* 271
Introduction du christianisme en Poitou, par M. l'abbé *du Tressay*. 272
Juliette, polka, par M. *E. Binet* 332
Lune (la) rousse au pays de Montbéliard, par M. *Ch. Contejean*. 274
Manuel d'agriculture pratique, par M. *G.-E. Papillaud* . . . 267
Manuel pour la visite pastorale et la confirmation. 37
Marais (les) salants de l'Ouest, par M. *G. Meresse*. 333
Michelle, par M. *Pierre Caillet* 94
Notice bibliographique sur l'abbé Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers, par M. l'abbé *L.-G. Bernard* 96
Paléontographie ou description des fossiles nouveaux du terrain tertiaire marin de Maine-et-Loire, par M. *P.-A. Millet de La Turtaudière* 273
Poésies charentaises, par M. *Mathelon* 330
Rapport de M. *Ad. Caillé* au Conseil Général des Deux-Sèvres. 336
Réflexions sur le traitement de la phthisie, par le Dr *L. Papillaud*. 38
Revue des exploitations les mieux dirigées des Deux-Sèvres, par M. *R. Guillemot* 270
Rousseau chez Mme Dupin, comédie, par M. *Georges Renouard*. 204
Stoflet et la Vendée, par M. *Edmond Stoflet* 157
Sylphe (le), première ballade pour piano, par M. *Ducret*. . . 88
Tableau synoptique des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure, par le Dr *Viaud-Grand-Marais* 37
Vie de Mathieu de Gruchy, par M. l'abbé *du Tressay*. . . . 90
Ville (la) et la commune de Beauvoir-sur-Mer, monographie, par M. *Edouard Gallet* 210

REVUE

DE L'AUNIS

DE

LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

NEUVIÈME VOLUME

1er Semestre 1869

LA ROCHELLE
PETIT, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L.CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

DÉP. DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE
ARCHIVES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

L'envoi de la *Revue* continue après l'expiration de l'abonnement. Toute personne qui ne renverra pas le présent numéro sera considérée comme abonnée pour l'année 1869.

LE NOM DU CHEVALIER DE MÉRÉ,

LE LIEU ET LA DATE DE SA MORT.

La vie du chevalier de Méré est peu connue. Par quel singulier caprice du sort cette existence tour à tour calme et bruyante, agitée et pacifique, a-t-elle commencé et fini dans le silence le plus complet? Un esprit vif, une plume alerte, un caractère aimable, des relations nombreuses et choisies, un séjour prolongé à la cour et à l'armée en plein règne de Louis XIV semblaient devoir lui assurer une certaine notoriété, j'allais presque dire, la célébrité. Comment se fait-il que la véritable famille du chevalier de Méré soit restée inconnue à ses biographes, et que tous confondent avec lui ses frères ou des étrangers? M. Sainte-Beuve lui-même, dans le charmant portrait qu'il nous en a tracé, ne donne ni le nom de sa famille, ni celui de ses plus proches parents, ni la date, ni le lieu de sa naissance ou de sa mort. Nous allons essayer d'éclairer une partie de ces obscurités. Nous tenons à connaître ceux qui ont passé sur cette terre du Poitou que nous habitons, et nous prions nos

lecteurs de vouloir bien pardonner les minutieux détails dans lesquels nous allons entrer.

M. de Rochave, en publiant dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,* de décembre 1867, *une lettre inédite du chevalier de Méré,* a posé deux questions. La seconde seule a provoqué des réponses qui, jusqu'à présent, n'ont pas dissipé les nuages qui couvrent l'existence du chevalier de Méré. S'appelait-il Georges Brossin ou Antoine Gombaud?

Pour appuyer son système relativement à l'origine du chevalier et lui garder le nom de Brossin, M. Beauchet-Filleau est obligé de le supposer issu d'une alliance ignorée entre un membre inconnu de la famille Brossin et dame Françoise de La Tour-Landry (*Revue* de mars dernier).

La donnée de M. Maltouche est beaucoup plus simple. Il ouvre les *Archives de la Noblesse*, de Lainé, et il y trouve que les initiales A. G. C. S. D. M., qui indiquent le nom de l'auteur du *Discours de l'Esprit,* signifient Antoine Gombaud, chevalier, seigneur de Méré (*Revue* de juillet dernier). Voilà la vraie solution de cette question litigieuse et, faisant allusion au nom de M. Maltouche, nous pouvons lui appliquer la devise anagrammatique de Jean Bouchet : *Ah! bien touché!*

Il s'agit de démontrer que cette solution est bonne et seule acceptable. Nous apportons aujourd'hui dans le débat quatre documents inédits d'une authenticité complète qui viennent confirmer cette manière de voir et nous les rapprocherons des renseignements épars dans les *Lettres* imprimées de notre Poitevin.

Quelles sont, d'après les auteurs qui ont parlé du chevalier de Méré, les exigences des petits problèmes historiques que nous allons essayer de résoudre?

Pour qu'Antoine Gombaud soit le chevalier de Méré de la cour de Louis XIV, il doit avoir été cadet d'une famille poitevine et fils d'une dame de La Tour-Landry.

Il doit avoir possédé une jolie maison de campagne, à quelques lieues de Poitiers; il doit y avoir séjourné longtemps et y être mort vers 1685.

Il doit avoir eu pour frère aîné consanguin, M. de Plassac.

Il doit avoir eu pour frère utérin Charles Yongues, seigneur de Sevret, dont la femme fut légataire universelle du chevalier.

Il doit avoir eu des relations intimes avec plusieurs personnages notables du Poitou, entre autres avec Gogué, procureur du roi à Saint-Maixent.

Analysons nos quatre documents nouveaux et voyons s'ils apportent quelque lumière dans le débat.

I. — Par acte du 16 juin 1633, passé à La Rochelle devant Dupays, notaire, Françoise de La Tour-Landry, veuve de Benoît Gombaud, chevalier, seigneur de Mesré et à présent épouse de François Yongues, chevalier, seigneur de Sevret, donne à son fils aîné Charles Gombaud, seigneur de Mesré, qui a les droits cédés de son frère Josias et qui se fait fort pour son frère Antoine, chevalier de Mesré, et pour ses sœurs Françoise, Charlotte, Anne et Jehanne, une partie de la terre et seigneurie de Baussay (1), jusqu'à concurrence de la somme de 15,000 livres, selon l'appréciation qui en sera faite par experts.

II. — Malheureusement la terre de Baussay se trouvait hypothéquée par diverses dettes et créances de Françoise de La Tour-Landry. Pour exécuter les clauses de l'acte précédent, il aurait fallu vendre Baussay, et c'est ce qu'on voulait éviter à tout prix. Alors une transaction est convenue entre la mère et ses trois fils, Charles, seigneur de Mesré, Josias, seigneur de Plassac, Antoine, chevalier de Mesré, qui se portent garants pour leurs sœurs Françoise, Jehanne, Charlotte, Catherine et Anne. Dans cet acte, signé au château de La Mothe-Saint-Héray, le 18 juillet 1634 et reçu par J. Gastineau, notaire, la dame de Sevret abandonne à ses enfants la terre de Baussay, à condition que son fils Charles en prélèvera d'abord une portion jusqu'à concurrence de la somme de 15,000 livres dont elle lui est personnellement redevable, suivant l'acte du 16 juin 1633; qu'il acquittera les dettes de sa mère s'élevant à la somme de 17,000 livres, et que le surplus sera partagé entre les enfants

(1) Baussay ou Beaussais est une commune du canton de Celles, arrondissement de Melle. Le château a été rebâti en partie.

du premier lit, à la charge de donner aux enfants du second lit une somme de 3,000 livres, pour les droits qui pourraient leur appartenir sur la seigneurie en question. Les enfants Gombaud devront en outre payer à leur mère une pension viagère de 300 livres par an. La terre de Baussay était alors saisie et affermée 2,000 livres.

Ces deux actes disent expressément que Françoise de La Tour-Landry se maria deux fois; que de son premier mariage avec Benoît Gombaud, elle eut trois garçons, Charles, Josias, Antoine, et cinq filles; que de son second mariage avec François Yongues, elle eut un garçon, Charles, et une fille. Tout cela est clairement exprimé et ne peut prêter à aucune discussion. Que devient alors le premier mariage de Françoise de La Tour-Landry, avec un Brossin, suivant l'hypothèse gratuite de M. Beauchet-Filleau?

Des trois fils issus du premier mariage, l'aîné Charles était titré seigneur de Méré; le second Josias était qualifié seigneur de Plassac; le dernier avait le titre de chevalier de Méré.

III. — De longues années se passent. Françoise de La Tour-Landry et Josias Gombaud, seigneur de Plassac, son second fils, étaient morts. Une de ses filles, Catherine Gombaud et son époux, François de Chauvigny, seigneur de Boutonvilliers, dans le Perche, commencèrent un procès contre Charles Gombaud, seigneur de Mairé et de Baussay, l'aîné de la famille, pour le forcer au partage des successions ouvertes.

Sur ces entrefaites, Charles Gombaud vint à mourir. Le 26 février 1673, François de Chauvigny et sa femme firent assigner Antoine Gombaud, chevalier de Mairé, seigneur de Baussay, y demeurant, comme héritier du seigneur de Mairé, son frère, afin de reprendre le procès commencé, et firent saisir les prix de ferme de la terre de Baussay ainsi que ce qui était dû à Charles Gombaud par plusieurs personnages, entre autres par François d'Orfeuille, seigneur de Fouquault, et par Barnabé Brisson, sieur du Palais, sénéchal de Fontenay, parent du fameux président.

« Avant l'échéance de l'assignation », la dame de Chauvigny

mourut aussi, après avoir fait son testament à Saint-Maixent, le 7 mars 1673, devant Rousseau et Coudré, notaires, en faveur de son mari. Celui-ci continua le procès qui semblait devoir être « long et difficile et l'événement doubteux », lorsqu'un ami commun, Jean de Baudean-Pardaillan, chevalier, comte de Parabère, marquis de La Mothe-Saint-Héray, lieutenant-général du roi en Poitou, « assembla les parties » en son château de La Mothe. Là, « par l'advis du comte de Parabère, » et des amis et conseils dont elles étoient assistées », les parties condescendirent à un accord ou transaction qui fut rédigé par Guillon, notaire, le 6 avril 1673. Les conditions étaient : 1° que le chevalier de Mairé resterait chargé des dettes de ses frères, et que François de Chauvigny ne répondait que de celles de sa femme ; 2° que le chevalier de Mairé payerait à Charles Yongues, seigneur de Sevret, son frère utérin, la somme de 2,500 livres sur celle de 3,000 qui était due par Catherine Gombaud et son mari, moyennant quoi le seigneur de Chauvigny renonçait à tous les droits qui pouvaient lui appartenir dans les successions de sa belle-mère et de ses beaux-frères.

Dans cet acte comme dans ceux faits quarante ans auparavant, nous retrouvons les trois frères qualifiés invariablement des mêmes titres : Charles Gombaud, seigneur de Méré ; Josias, seigneur de Plassac ; Antoine, chevalier de Méré. De ces trois frères qui ont signé l'acte de 1634, un seul survit et appose sa signature au pied de l'acte de 1673. Ces deux signatures du chevalier de Méré, faites à quarante ans d'intervalle, sont parfaitement identiques, sauf un peu de lenteur dans l'exécution de la dernière. Ce n'est point la gravité indécise de son frère Charles, ni l'entrain et la précipitation expansive de son frère Josias, c'est une écriture plus courte, plus correcte, plus nette, plus posée, plus ferme, un peu compassée.

Cet acte de 1673 porte, parmi les noms des amis et conseils des contractants, deux signatures qui nous intéressent : Ferruyau et Gogué ; la première est celle de l'aïeul de notre grand-mère ; nous avons eu plaisir à retrouver le nom de notre ancêtre roturier honorablement placé comme ami ou conseil à côté de ceux des hauts seigneurs de notre pays. La seconde si-

gnature nous a rappelé un nom qui revient quelquefois dans la correspondance du chevalier de Méré, et c'est un lien de plus qui attache le chevalier aux Gombaud. La famille Gogué est de l'ancienne bourgeoisie de Saint-Maixent, et celui de ses membres, dont il est ici question, était procureur du roi dans cette ville. La collection des *Lettres* du chevalier de Méré en contient deux (44 et 166) adressées à ce Gogué; elles témoignent des relations d'affectueuse estime et d'amitié qui existaient entre eux. C'est sans doute du même individu qu'il est question dans la lettre 37 adressée au duc de Mazarin, dont nous parlerons bientôt. Les registres de Baussay nous signalent aussi la présence d'un des membres de cette famille, auprès de notre chevalier : le 17 août 1682, «Michel Gogué, sieur de » Boisdesprés, escollier», assistait à un mariage dans l'église paroissiale.

IV. — Le quatrième document que nous avons à faire connaître est l'acte d'inhumation d'Antoine Gombaud. Il provient de la même source que la note qui précède, c'est-à-dire des archives de la commune de Baussay. En voici la copie exacte :

« Aujourdhuy trentiesme décembre mil six cens quatre vingt « quatre a esté enterré en ceste église de Baussay audevant le « grand hostel messire Antoine Gombaud, chevallier seigneur de « Méré après avoir receu tous les saints sacrements de l'église. Il « mourut sur les 8 heures du soir le 29 dudit moy de décembre « en présence des soubsignés.

« Charlotte du Plantis du Landreau.

« Comenge.

« M. Devallée, prieur de Baussay. »

Voilà une date certaine : le chevalier de Méré est mort le 29 décembre 1684. Il est mort célibataire et cependant une femme, Charlotte du Plantis du Landreau assista à ses derniers moments, accompagna son corps à sa dernière demeure et signa l'acte authentique de ses funérailles. Quelle est cette femme? C'est la belle-sœur d'Antoine Gombaud, l'épouse de Charles Yongues, seigneur de Sevret; c'est elle qui fut la légataire universelle du chevalier de Méré; c'est elle qui est désignée

sous le titre de « la marquise de Sevret », par tous les auteurs qui ont parlé de notre chevalier ; c'est elle qui, à partir de 1684, devint propriétaire de la seigneurie de Baussay. Cette terre lui appartenait encore en 1698, ainsi qu'on le voit dans le *Mémoire concernant le Poitou, par Meaupou d'Ableiges, intendant.* (*Etat du Poitou, sous Louis XIV*, par Dugast-Matifeux, page 532). Nous possédons aussi un reçu de lods et ventes écrit en entier de sa main en 1700 et daté du château de Baussay qui, jusqu'à la Révolution, est resté dans la famille Yongues de Sevret (1).

Nous avons lu, dans l'acte de 1673, qu'Antoine Gombaud habitait le château de Baussay et nous venons de l'y voir mourir. Recherchons maintenant dans les *Lettres du chevalier de Méré* s'il nous sera possible d'y saisir quelques traces de son séjour dans sa maison de campagne. Malheureusement il semble qu'il ait voulu cacher sa vie et rendre ses lettres muettes en leur ôtant presque tous les noms de lieux ou d'individus, et n'y mettant jamais de dates (2).

(1) Le nom des seigneurs de Sevret a été défiguré par presque tous les auteurs qui en ont parlé. Ils écrivent Yonques, ce qui est certainement une erreur. Les Yongues ont habité, pendant plusieurs siècles, les environs de Melle. Le dernier représentant de cette famille a été en 1787 député à l'assemblée provinciale du Poitou, par l'élection de Saint-Maixent, et en 1789 il fit partie de l'assemblée de la noblesse, à Poitiers, et son nom est écrit *Yung de Sevret*, dans la liste de la sénéchaussée de Civray, paroisse de Baussay. (*Archives de l'Ouest*, par Antonin Proust, t. I, p. 130).

(2) Quoique les *Lettres du chevalier de Méré* aient eu plusieurs éditions, elles sont cependant d'une grande rareté. Barbier (*Manuel du libraire*, 5e édit. t. III. p. 1650) n'en parle que pour assigner à l'édition *princeps*, 1682, un prix considérable. Nous avons eu à notre disposition l'exemplaire appartenant à la bibliothèque de la ville de Niort. C'est un volume in-12 de 710 pages, dont voici la description : *Lettres de Monsieur le chevalier de Méré. Première partie. Paris, Denis Thierry et Claude Barbin, MDCLXXXII.* Après le titre, viennent 6 pages non cotées contenant la table des lettres 1-87. A la page 360 se trouve un nouveau titre identique au premier, sauf la variante : *Suite de la première partie* ; suivent 9 pages de la table des lettres 88-208, puis la pagination recommence par 361 et continue jusqu'à la fin du volume, page 710 où se trouve un extrait du privilége du roi en 2 pages non cotées. Les feuilles de tout le volume sont signées : Tome I, A—Gg. Y a-t-il des éditions plus étendues ?

Dans sa lettre 143, il dit à un de ses amis : « Ne croyez pas « que je sois enchanté de Paris ny de la cour. Il me semble que « je suis citoyen du monde, à peu près comme l'étoit Socrate, « et je ne laisse pourtant pas de tourner de temps en temps les « yeux vers mon village, et peut-être avec autant de tendresse « qu'en avoit Caton pour sa patrie. Tous les courtisans sont « comme autant d'enfans de tribu qui ne se souviennent ny de « leurs parens ny du lieu de leur naissance. Ces sortes de gens « charmez de la cour ne pensent qu'à satisfaire leur ambition. « Et s'il arrive qu'on les éloigne et qu'ils soient contraints de « retourner chez eux, l'abord de leur maison leur fait plus de « dépit qu'Ulysse n'eust de plaisir à revoir la sienne. Pour moy, « comme vous savez que je ne suis point villageois dans les vil- « lages, je vous puis dire aussi que la cour ne me rend pas « courtisan, et que plus je voy le monde, plus j'en connois la « juste valeur. »

Ne pourrait-on pas inférer de cette lettre que le chevalier de Méré est né dans *son* village? Mais passons. Il écrit (lettre 29) à M. de Marillac, intendant du Poitou : « Si j'avois pu sortir « depuis que vous êtes venu en Poitou, je vous assure qu'au « lieu de prendre la liberté de vous écrire, je serois allé vous « rendre mes très-humbles respects..... Il est vray aussi que « j'avois dessin de vous recommander mon village, mais je ne « scay plus comment vous en parler, et quelle apparence, après « vous avoir allégué des noms illustres de vous aller nommer « des taudis et des cabanes. Je songe pourtant qu'Aristide « et Caton vouloient mourir pour leur patrie. Ce sont d'assez « beaux noms, et je croy qu'à l'exemple de ces grands hommes « je ferai bien d'estre zélé pour ma paroisse. Il y a plus de dix « ans qu'elle n'a esté recommandée, et cette négligence peut « nuire bien fort aux habitans et mesme au gentilhomme. Faites « moy la grâce, Monsieur, d'en vouloir bien dire un mot. »

Le nom de Baussay ne paraît pas une seule fois dans la correspondance du chevalier, mais une description exacte quoique anonyme de cette résidence se trouve dans la lettre 50 adressée à M. Colbert du Teron, intendant de la marine : « J'ose vous « supplier très humblement, Monsieur, de ne point faire couper

« un petit bois que des gens qui sont venus de votre part ont « découvert, je ne scay comment, devant les fenestres de ma « maison : elle est située dans un agréable valon sur le bord « d'un ruisseau et environnée de prez et de fontaines. Ce ter- « roir me donne de fort bons fruits et d'excellent vin ; mais je « n'ay de couvert que ce bois, et sitost que le soleil se montre, « je n'en perds pas un rayon. Il y a eu quelque bien dans nostre « famille ; présentement je n'ay que ce petit coin de terre pour « toute résidence, et si mon bois est abattu je ne scay ce que « je deviendray les estés et mesmes les hyvers, car il me couvre « aussi des vents. Je vous puis encore asseurer que ce bois est « de si mauvaise nature et si mal conditionné que le meilleur « ouvrier n'en scaurait faire une bonne chaloupe. Du reste « j'appartiens de si près à Monsieur le marquis de La Roche- « Courbon, vostre gendre, qu'il me semble qu'en un besoin je « pourrois espérer vostre protection. » Cette dernière phrase nous rappelle la parenté des Gombaud et des Courbon (1).

A la mort de son frère Charles, Antoine Gombaud devint seigneur titulaire de Baussay, et il dut, dans les délais coutumiers, rendre à la baronnie de Saint-Maixent les devoirs, foi et hommage, aveu et dénombrement, que devait la seigneurie qui désormais lui appartenait tout entière. Le chevalier de Méré écrivit, à cette occasion, au duc de Mazarin (Armand-Charles de La Porte), baron de Saint-Maixent, une lettre (37) dont

(1) Au moment de l'impression, une preuve de plus de l'identité du chevalier de Méré avec Antoine Gombaud, nous arrive. Parmi les *lettres* du chevalier, nous en avions noté deux (60 et 103) adressées au comte de Blénac, qui y est qualifié : « mon cher ami », et nous n'avions pu déterminer quel était ce personnage. Le comte de Blénac est Charles de Courbon, sénéchal de Saintonge en 1649, gouverneur des îles d'Amérique en 1677, etc. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Anatole de Brémond d'Ars.

Notons aussi que dans un annexe à la transaction du 18 juillet 1634 dont nous avons parlé précédemment, se trouve parmi les noms des créanciers de Françoise de La Tour-Landry, l'indication suivante : « Mademoiselle de Courbon, 8,500 livres. » En marge de la première page de la minute du même acte le notaire a écrit : « Coppyé au sieur Bourbeau, sergent royal à « Cougnac, comme ayant charge de Madame de Courbon. »

nous croyons devoir copier quelques passages : « C'est une « pure nécessité qui me fait prendre la liberté de vous écrire « puisqu'il m'est impossible de m'aquiter de ce que je vous « dois, Monseigneur, si vous ne m'en facilitez les moyens. « Vostre procureur du Roy seroit sans reproche s'il estoit moins « rigoureux à exécuter vos ordres. Mais il ne garde en cela ny « mesure ny bienséance, et ne croit pas qu'il puisse avoir raison « de différer d'un moment tout ce que vous lui commandez. « Si bien que dans le moindre de vos interest il ne considère « non plus le meilleur de ses amis qu'un inconnu. Il me con- « treignit, l'an passé, de revenir de Paris six mois plutost que « je n'eusse voulu pour vous rendre mon hommage. A cette « heure, tout malade qu'il est, il me presse de rendre mon dé- « nombrement, et je cherche partout sans rien trouver. Car les « désordres de nostre famille ont esté si grands que si l'on me « demandoit d'où vient que je me crois le maître de la maison « où je suis, je ne scaurois que répondre, si ce n'est que je scay « par tradition que mon père l'estoit ou du moins qu'il feignoit « de l'estre et qu'on le laissoit faire. C'est ce qui m'oblige à « vous supplier très humblement d'ordonner à vos officiers de « me communiquer les aveux que mes prédécesseurs ont rendu « au domaine du Roy qui vous appartient aujourdhui, et de « m'en instruire à mes despens..... Peut être que je devrois « espérer quelque chose de particulier en ce qui me concerne. « Je me suis souvent trouvé à l'armée comme aventurier ou « volontaire sous Monseigneur le maréchal vostre père qui « m'honoroit de sa bienveillance, et m'embrassoit toutes les « fois que je me présentois devant lui. »

Nous trouvons encore dans les *Lettres* du chevalier quelques autres traces de son séjour et de ses relations dans le pays. Il écrit à Madame Bitton (lettre 104) pour la remercier de l'intérêt qu'elle a pris et des services qu'elle a rendus à « cet homme » qui, à son retour, lui « a assuré qu'en sa ville de Melle et sur « le chemin de Paris et dans Paris même il n'a rien découvert « qui ressemble » à la beauté de cette dame.

Il avait beaucoup d'affection pour Etienne Savignac, seigneur de Vieux-Fourneau, échevin et capitaine en chef du régiment

royal de Niort. Il le recommande d'une façon amicale et pressante à Madame de Maintenon (lettre 43) et au duc de la Vieuville (56). Il écrit de sa campagne à une dame (133) : « Monsieur de Vieux-Fourneau n'est pas encore ici, mais il « viendra ce soir. » Deux lettres (74 et 141) sont adressées à Etienne Savignac lui-même et prouvent leur intimité. La première mérite d'être reproduite en partie : « Madame de « Mizeré, qui devoit aller vous rendre une visite à Nyort et me « prendre en passant, est encore auprès de sa tante qui ne peut « ny mourir ny vivre, et quand elle sera de retour, je prevoy « qu'elle voudra faire vendange. Ainsi, Monsieur, je ne croy « pas vous voir sitost à moins que vous ne veniez ici. Il est vray « que trois ou quatre heures de chemin par un si beau temps « ne vous doivent pas épouvanter, et puis il me semble que « vous êtes déjà fait à la fatigue..... Je vous promets donc que « si vous venez Dimanche ou Lundy nous ne ferons toute la « semaine que nous promener, que discourir de tout ce qui « nous viendra à l'esprit. Si les pièces de bœuf salées de six « mois ont je ne scay quoy de plus haut goût que celles qui ne « le sont que de six jours, si les perdreaux l'emportent sur les « jeunes cailles, si les truites sont toujours à préférer aux « carpes, si les truffes en doivent beaucoup aux champignons, « et de combien les melons valent mieux que les pêches. Il me « semble aussi que les muscats et les figues sont de quelque « prix, et quand ce ne seroit que la diversité plait et délasse, « il se faut bien garder de les négliger. Nous joindrons l'expé- « rience au raisonnement, la saison le comporte, et vous savez « que je trouve de tout cela sans sortir de mon petit domaine, « et du vin, Dieu merci, qui ne le cède guère à celui du clos « d'Avenet ny des Célestins de Mantes. »

Nous allons citer encore un fragment intéressant de la lettre 96 adressée à une dame et qui prouve la parenté du chevalier de Méré et de Madame de La Villedieu, c'est-à-dire, des familles Gombaud et Gillier : « Je ne scay, Madame, si je suis encore « assez heureux pour avoir quelque part en vostre souvenir..... « Cependant trouvez bon que je vous supplie très humblement « de vous employer dans une affaire où je prends beaucoup

« d'interest, et qui ne vous sera pas difficile..... Il est question « de deux religieuses de mérite à qui j'appartiens, et que « Madame la marquise de la Villedieu (Françoise de Crevant, « veuve de Louis Gillier, marquis de la Villedieu-de-Comblé), « leur mère, a fait venir en ce diocèse sans avoir songé qu'elle « en devoit demander permission à Monsieur de Poitiers. Cette « pauvre dame a perdu son mary et son fils ainé depuis peu de « temps, et deux autres fils qui lui restent sont à l'armée. Vous « savez bien ce que c'est, Madame, que de recevoir de pareils « coups de la fortune, et qu'en ce triste estat on ne s'occupe « qu'à se plaindre. Elle n'a que ces deux filles pour se consoler « de tous ses malheurs, et si elles sortent si précipitamment de « la province, je ne scay ce qu'elle deviendra, ny ce qu'elles « deviendront. Elle souhaite passionement que Monsieur de « Poitiers permette à ses filles d'entrer pour quelques jours « dans le couvent de la Mothe (Saint-Héray), parce qu'elle de- « meure fort près de là et qu'elle pourra les y voir commode- « ment. Je vous demande cette grâce, et vous conjure d'estre « bien persuadée qu'il y a peu de personnes dans le monde à « qui je sois si aise d'avoir obligation qu'à vous. »

La branche cadette de la famille Gombaud, à laquelle appartenait Antoine, était peu fortunée. Les actes notariés que nous avons analysés ci-dessus indiquent la seigneurie de Baussay comme sa seule propriété patrimoniale, ce qui concorde parfaitement avec la lettre 50 du chevalier de Méré à M. Colbert, intendant de la marine, et avec la lettre 37 au duc de Mazarin que nous avons citées plus haut. Nous pouvons encore rattacher à cela le fait certain que cette famille a eu longtemps des dettes nombreuses (actes de 1634 et 1673), et que presque tous les auteurs qui ont parlé du chevalier disent qu'il vécut au milieu de ses créanciers ainsi que le prouve la lettre 11 adressée à Madame de Marillac : « Je ne scay par où me justifier d'avoir « passé par une ville où vous etiez sans vous rendre mes très « humbles respects. Ce qui m'ennuie beaucoup en cela, c'est « que j'ai une grande aversion à vous dire la cause de mon in- « civilité. Mais il n'importe: j'aime encore mieux que vous « me croyez mal dans mes affaires que mal-honneste homme.

« Vous scaurez donc, s'il vous plaist, Madame, qu'il y avoit « une foule de créanciers qui m'attendoient et que je ne pouvois « satisfaire. La mauvaise fortune qui m'accompagne souvent ne « m'a jamais tant fâché qu'en cette rencontre. »

Une phrase de la lettre datée du 20 mars 1666, publiée par M. de Rochave, a prêté à une double interprétation. Le chevalier dit à Madame la marquise d'Ars : « Mon frère et ma sœur vous « baisent très humblement les mains. » Il est ici question de son frère Charles Gombaud qui mourut quelques années plus tard et d'une de ses sœurs qui peut-être était célibataire comme eux et demeurait avec eux à Baussay. C'est sans doute de cette même sœur qu'il parle dans le passage suivant de la lettre 159 : « Je ne me souviens point d'avoir mangé des oranges d'une si « douce odeur ny d'un si bon goût depuis les premières qui « vinrent de la Chine, et vous nous en avez envoyé dans une si « grande profusion qu'en vérité, Madame, vous n'en sauriez « faire de plus magnifiques présens quand vous seriez reine de « Portugal. Cette abondance pourtant n'a pas empêché que ma « sœur et móy ne nous soyons grondez à qui en auroit le plus, « quoyque nous n'ayons jamais eu de différent pour nos autres « partages..... Quand ma sœur auroit eu toutes les oranges, je « serois encore le mieux partagé du billet que vous m'avez fait « l'honneur de m'écrire. »

Des faits et des textes que nous venons de rappeler, il résulte évidemment que le chevalier de Méré, homme de cour et littérateur, est Antoine Gombaud, fils de Benoît Gombaud et de Françoise de La Tour-Landry.

Il nous reste à résumer en quelques mots ce que nous savons des frères et des sœurs de notre chevalier.

Benoît Gombaud, chevalier, seigneur de Méré et de Baussay, avait épousé Françoise de La Tour-Landry, dont :

1° Charles Gombaud, chevalier, seigneur de Méré, puis de Baussay en 1633, mourut vers 1673, célibataire.

2° Josias Gombaud, écuyer, seigneur de Plassac, est devenu propriétaire de la seigneurie de Baussay, par acte du 23 août

1639, en payant 50,000 livres pour acquitter les dettes de la succession de sa mère et celles de son frère aîné. Il fit son testament olographe le 18 janvier 1650 et mourut célibataire peu de temps après. Il était connu sous le nom de Plassac et avait publié en 1648 un volume intitulé : *Lettres de M. de Plassac.* Il fut quelquefois confondu avec le chevalier de Méré, et c'est de là sans doute que plusieurs auteurs disent que celui-ci fut connu sous le nom de Plassac dans sa jeunesse.

3° Antoine Gombaud, chevalier de Méré, devint seigneur de Baussay en 1673, et le 6 avril de la même année, il transigea avec François de Chauvigny, son beau-frère, pour le réglement de leurs intérêts. Il est mort le 29 décembre 1684, célibataire, dans son château de Baussay. Sa biographie est à refaire et en vaudrait la peine.

4° Françoise Gombaud.

5° Jeanne Gombaud.

6° Charlotte Gombaud.

7° Catherine Gombaud, épouse de François de Chauvigny, seigneur de Boutonvilliers. Elle fit son testament, à Saint-Maixent, le 7 mars 1673 et mourut peu de jours après.

8° Anne Gombaud qui est nommée dans les actes de 1633 et 1634.

Françoise de La Tour-Landry se maria, en secondes noces, à François Yongues, chevalier, seigneur de Sevret, dont elle eut :

1° Charles Yongues, chevalier, seigneur de Sevret, époux de Charlotte du Plantis du Landreau.

2° Françoise Yongues.

C. Sauzé.

La Mothe-Saint-Héray, 10 décembre 1868.

DESCRIPTION

D'ARMES ET D'OBJETS DIVERS

TROUVÉS

DANS LA SÈVRE NIORTAISE

—

Les travaux de canalisation exécutés dans la Sèvre Niortaise, en amont de Coulon, ont mis au jour une assez grande quantité d'armes et d'ustensiles de différentes époques, qui, pour la plupart sont dans un état de conservation aussi parfait qu'on peut le désirer. Grâce à la bienveillance de l'administration des ponts et chaussées, et aux soins de M. Texier entrepreneur des travaux, nous avons pu tout recueillir, et tout examiner.

Je n'entreprendrai pas de déterminer exactement l'âge de chaque chose; il serait souvent difficile, même à l'archéologue le plus expert en pareilles matières, de fixer une date qui ne pût donner lieu à discussion. Le but que je me propose est de décrire tout ce qui a été trouvé, en faisant connaître, autant qu'il m'est possible, les diverses périodes dans lesquelles on peut grouper un certain nombre d'objets. Des dessins, mieux que toute description, en feront comprendre la forme au lecteur, qui pourra juger lui-même, et se prononcer sur ce qui fait pour nous le sujet de quelque doute.

Le premier objet qui ait été rencontré, et aussi l'un des plus anciens, est une pirogue; nous n'hésitons pas à lui donner une origine celtique. Elle se trouvait au milieu de la rivière actuelle, enfouie dans la vase, à environ un kilomètre de Coulon; elle

était à peu près intacte, creusée dans un seul tronc de chêne, et avait 10 mètres de longueur. Malheureusement le bruit de cette découverte se répandit avec trop de rapidité; des curieux vinrent la voir, chacun en détacha un fragment pour s'assurer de l'essence du bois, de son état de conservation, et avant que des précautions eussent été prises pour l'enlever et la mettre en lieu de sûreté, elle était réduite en morceaux. Le fond seul restait en place, et on pouvait encore juger de sa forme et de sa grandeur.

Cette découverte devenue inutile, ne pouvait que laisser des regrets aux personnes désireuses d'avoir sous les yeux un spécimen d'embarcation Gauloise, lorsque le hasard voulut que, quelques jours plus tard, une pirogue semblable fut rencontrée à 500 mètres environ en amont de la première; celle-là était engagée dans l'un des talus de la Sèvre, et occupait une position particulière, dont nous aurons occasion de parler plus loin. Elle a été enlevée avec soin, et transportée à peu près entière au musée de Niort, où nous avons pu l'examiner, et en prendre les dimensions.

Cette seconde pirogue (Pl. II. F. III) est comme la première, creusée dans un seul tronc de chêne, mais elle n'a que 5^m40 de long; l'une des extrémités a 0^m42 de large, et l'autre 0^m35; au milieu la largeur est de 0^m65, les bords ont 0^m20 de hauteur, et leur épaisseur est de 0^m05. A des distances inégales de chacune des extrémités, à 1^m au bout le plus large, et 1^m40 à l'autre bout, se trouvent deux cloisons ménagées dans le même tronc d'arbre, et divisant l'embarcation en trois parties. Quel était le but de ces cloisons? Etait-ce pour conserver aux rameurs des places libres, lorsque la partie comprise entre les deux traverses était encombrée par le produit de la pêche; ou n'était-ce que pour donner plus de solidité aux bords de la pirogue?

On peut aussi se demander comment étaient dirigées ces embarcations, et où se plaçaient les rameurs. On ne voit aucune trace de la fourche destinée à supporter la rame; fût-elle très-grossière, il eut fallu la fixer aux bords du bateau, et on en verrait l'emplacement. On peut donc en conclure qu'ils se servaient, non pas de rames aussi longues que celles employées aujour-

PL. I.

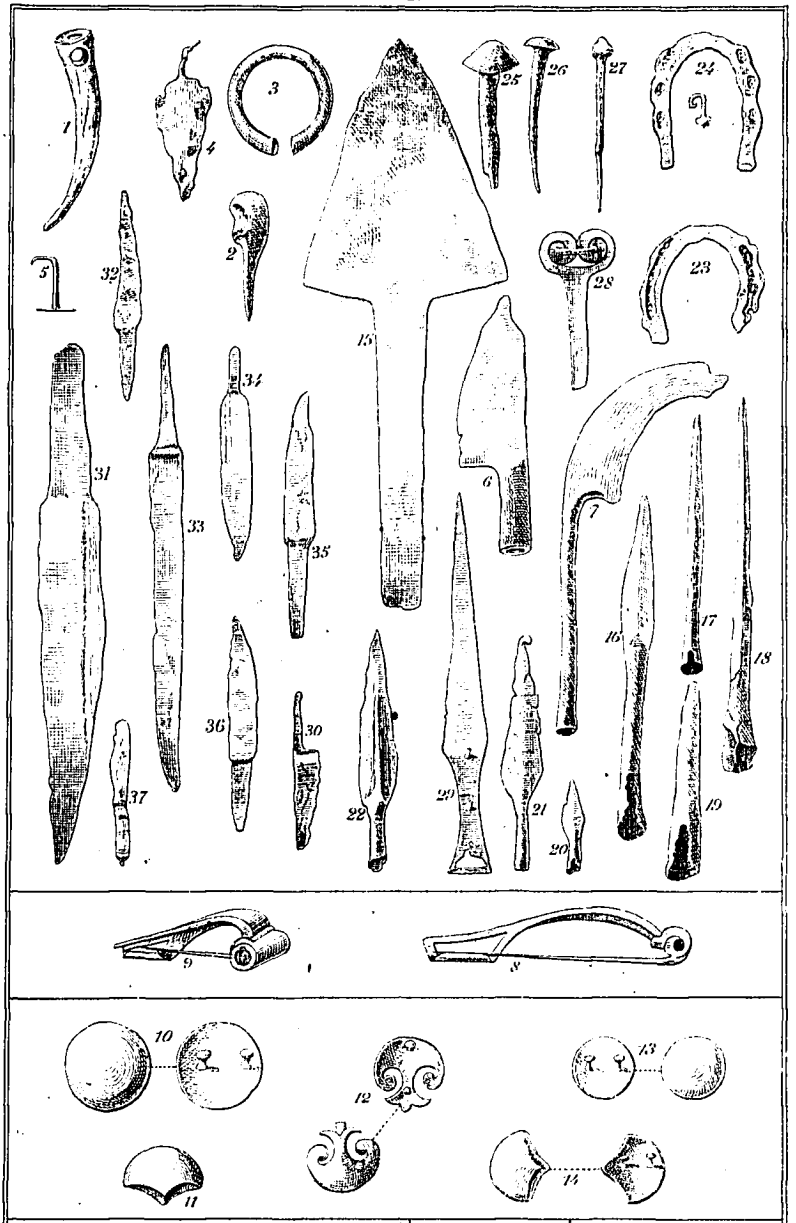

ARMES ET OBJETS DIVERS TROUVÉS DANS LA SÈVRE NIORTAISE.

Lith. Michellet, Niort.

d'hui, mais de pagaies, plus grandes peut-être que les *pelles* des marais de la Sèvre, et pouvant servir de *pigouilles* dans les bas-fonds. Les conducteurs se plaçaient indifféremment dans un endroit ou l'autre de l'embarcation, le plus ordinairement aux extrémités, où ils se tenaient debout ou assis, lorsque le milieu du bateau était occupé par un chargement quelconque. Aujourd'hui encore sur certains fleuves de l'Amérique, des pirogues semblables à celles-ci, sont conduites par deux rameurs, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière.

L'un des bords de notre pirogue, brisé par un choc probablement, a été réparé, et une planche y a été adaptée à l'aide de clous en fer (Pl. I. n° 5); ils ont $0^{m}06$ de longueur et sont quadrangulaires; la tête ronde, large de $0^{m}023$, est très-aplatie. Ces clous sont très-réguliers, et prouvent qu'à l'époque où ils ont été fabriqués on savait parfaitement travailler le fer. Le fait que je viens de signaler peut avoir son importance pour ceux qui croient que l'usage du fer a été apporté par les Romains, car alors la pirogue serait postérieure à l'occupation Romaine; si elle est antérieure, comme je le pense, l'art de travailler le fer était connu avant les Romains, ce qui ne me paraît pas douteux.

C'est près de la seconde pirogue qu'on a rencontré les objets les plus anciens, et appartenant à l'époque gauloise :

Pl. I, n° 1. Bois de cerf taillé en forme de poinçon; à la partie supérieure se trouve un trou dans lequel on pouvait passer une lanière destinée à suspendre cet outil; longueur, $0^{m}14$.

N° 2. Autre poinçon fait avec un os, un cubitus de cheval; longueur, $0^{m}13$.

N° 3. Bracelet en bronze parfaitement conservé.

N° 4. Poignard en fer, très-mince et ployé en divers endroits; la pointe est retournée et prouve la mauvaise qualité de cette arme; soie très-petite; longueur de la lame, $0^{m}11$.

Ces quelques objets ont été rencontrés isolément; mais un peu plus en amont se trouve l'endroit où l'on a fait le plus

riche butin. C'est un ancien gué, qui devait se trouver sur le trajet d'une voie romaine fort peu connue et à peine étudiée par M. Lary qui s'exprime ainsi (1) :

« Il existe également une antique voie venant du midi, traversant les communes de Marsais, d'Usseau, d'Epannes, et paraissant se diriger vers un passage de la Sèvre qui porte encore aujourd'hui le nom de gué, où la tradition locale place un ancien pont, et où l'on remarque encore au fond de la rivière un pavé solidement établi (2). Au nord de ce passage, il en existe un second sur l'autre bras de la Sèvre, à 2 kilomètres environ au-dessus de Coulon, où la voie devait aboutir, après avoir traversé l'île de Magné. »

C'est en retirant du lit de la rivière les pierres qui formaient le deuxième gué dont parle M. Lary, qu'on a rencontré ce qui nous reste à décrire.

Pl. I, n° 6. Couteau semblable à ceux qui servaient aux sacrifices; longueur, 0^m20, douille assez forte (3).

N° 7. Instrument d'agriculture ou de campement, ayant la forme de la serpe actuelle, douille très-allongée; longueur totale, 0^m30.

N°s 8 et 9. Deux fibules en bronze parfaitement conservées, représentées demi grandeur naturelle.

N°s 10, 11, 12, 13, 14. Agrafes en bronze de diverses formes et diverses dimensions, représentées au tiers de grandeur naturelle.

L'importance de ce passage, pendant la période gallo-romaine, est aussi prouvée par des monnaies en bronze et en argent; la plus récente est à l'effigie de Trajan. Il y en avait une douzaine environ, parmi lesquelles on peut citer :

1° Denier d'argent de M. Antoine et Octave.

M. ANT. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. M. BARBAT. Q. P.

(1) *Revue littéraire de l'Ouest (1839-1840).*

(2) Gué de Malvault.

(3) Quelques-uns de ces ustensiles ont été décrits dans *Poitou et Vendée*, par M. B. Fillon, auquel je dois d'utiles renseignements sur les objets qui font le sujet de notre découverte.

Tête nue de M. Antoine à droite.

℞ CAESAR. IMP. PONT. III. VIR. R. P. C.

Tête nue d'Octave à droite. (*Cohen*).

2° Moyen bronze d'Auguste; au revers, l'autel de Lyon, avec le nom de Tibère en surfrappe.

3° Moyen bronze d'Agrippa.

M. AGRIPPA L. F. COS. III.

Tête à gauche avec la couronne rostrale.

℞ S. C. Neptune debout tenant un dauphin et un trident. (*Cohen*).

4° Moyen bronze de Néron.

IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. P. PP.

Tête nue à droite.

℞ S. C. Victoire tenant un bouclier, sur lequel on lit: S. P. Q. R. (*Cohen*).

5° Moyen bronze de Domitien, au revers la fortune.

6° Moyen bronze de Trajan (104-110 de J.-C.). (*Cohen*).

IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. P. P.

Buste lauré à droite.

℞ S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI S. C.

Dace assis devant un trophée.

On peut encore signaler la présence d'une très-grande quantité de débris d'amphores et de vases de différentes formes, avec quelques fragments de poteries rouges et noires.

Tous les autres objets sont antérieurs au xe siècle, ce qui peut faire supposer que ce passage a été abandonné vers cette époque.

Pl. I, n° 15. Soc de charrue triangulaire, analogue à celui dont se servaient les romains: dans certaines contrées la charrue a conservé cette forme; longueur du soc, 0^m^20.

N° 16. Fer de lance avec douille très-allongée, dans laquelle se trouvaient encore des fragments du bois; arête médiane peu saillante: longueur, 0^m^28.

N° 17. Fer de lance quadrangulaire, très-effilé, avec douille; longueur, 0^m^21, largeur, 0^m^01.

N° 18. Fer de lance semblable au précédent; longueur, 0m30.

N° 19. Fer de lance avec douille assez large, le fer est aplati vers la pointe qui devait être peu aigue; longueur, 0m17.

N° 20. Fer de flèche, arête peu saillante, avec douille; longueur, 0m08.

N° 21. Fer de lance avec douille, arête médiane peu saillante; longueur, 0m19, largeur du fer, 0m035.

N° 22. Fer de lance à peu près semblable au précédent.

N° 23. Fer à cheval assez large, et très-usé; trois clous de chaque côté, engagés dans une rainure semblable à celle qu'on retrouve aujourd'hui sur certains fers anglais.

N° 24. Fer à cheval peu large, avec les branches assez étroites. Des boursouflures faites avec intention sans doute, se trouvent en face des étampures qui sont allongées, et permettent à la tête du clou de s'y engager en partie. Un des clous était encore attaché au fer (1).

N°s 25, 26, 27. Clous de différentes formes.

N° 28. Instrument en fer d'usage inconnu.

N° 29. Couteau très-aigu, lame droite; les rivets destinés à fixer le manche sont restés dans la soie, à l'extrémité de laquelle un trou devait être destiné à recevoir une lanière. Longueur : 0m30.

N° 30. Couteau dont la pointe a été brisée. Longueur approximative : 0m14.

N° 31. Grand couteau, appelé *scramasaxe;* longueur : 0m42; largeur : 0m06; soie large et plate; d'un côté une gorge d'évidement, deux de l'autre côté.

N° 34. Petit couteau semblable au précédent; les gorges d'évidement se prolongent moins loin sur la lame. Longueur: 0m18.

N° 32, 35 et 36. Couteaux à peu près semblables, sans gorge d'évidement.

N° 33. Couteau assez long; la pointe est légèrement relevée, et

(1) Un fer semblable a été trouvé à Yébleron (Seine-Inférieure). *Le tombeau de Childéric par M. l'abbé Cochet.*

F.I.

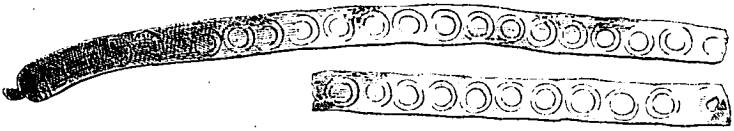

F.II.

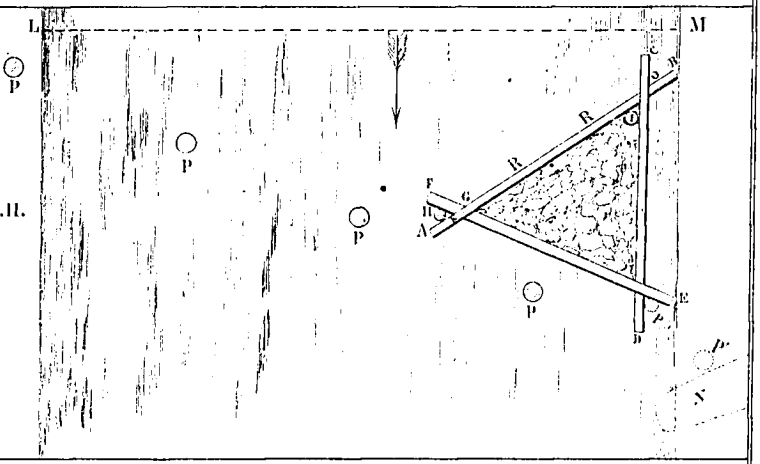

F.III.



la soie est séparée de la lame par une partie saillante. Longueur : 0m36.

N° 37. Petit couteau, manche rond en bronze. Longueur : 0m11.

Pl. II. F. I. Bracelet en bronze, très-mince; longueur : 0m18; largeur : 0m006; brisé en deux morceaux. Il est couvert d'ornements formés de circonférences concentriques, au milieu desquelles se trouve en relief un dessin qu'il est impossible de déterminer. Quel que soit ce dessin, on peut attribuer ce bracelet à l'époque mérovingienne.

Il nous reste à parler d'un pilotis (Pl. II. F. II) rencontré à 50 mètres en aval du gué. Il se compose d'une rangée de pieux (P) distants les uns les autres de 3 mètres, traversant obliquement la rivière actuelle, et d'un triangle, dont nous avons étudié la disposition avec le plus de soin possible. La largeur du fond de la rivière, LM, après les travaux de canalisation, est de 10 mètres. L'un des côtés de ce triangle DC long de 4m40, est sensiblement parallèle au bord de la rivière; la longueur des autres côtés est : AB, 4m60, et FE, 4m20. La rivière devait s'étendre plus loin sur la rive gauche, et l'angle COB devait être opposé au courant; une preuve est la pirogue N qui se trouvait engagée dans le talus. L'âge de cette pirogue ne peut être changé par sa présence près du pilotis, et rien ne prouve que ce pilotis ne lui soit postérieur. Il a pu être construit sans la rencontrer; car en prolongeant sur la rive gauche la ligne de pieux P, on remarque que le pieu P', à 3 mètres du précédent, n'a pas dû y toucher. Le triangle était maintenu par les pieux H à l'extérieur, et I à l'intérieur; il devait s'en trouver un autre en *p*.

Des fouilles ont été pratiquées autour du triangle, il reposait sur de grosses pierres, l'intérieur était aussi rempli de pierres. Les bois étaient encastrés les uns dans les autres, et de telle sorte, que le côté AB qui se trouvait dessus au point K, passait dessous au point O. Il y avait encore 3 morceaux de bois superposés; leur largeur était de 0m15, et leur hauteur de 0m20. Sur le côté AB, on remarque, en R, deux entailles où se

trouvaient peut-être des traverses destinées à consolider le triangle.

Quand a pu être construit ce triangle ? il serait difficile, je crois, de donner une date même approximative.

Était-ce un pont ? la tradition qui en place un au gué de Malvault, pourrait faire croire à cette opinion ; mais on trouve un pilotis semblable à 50 mètres en amont, immédiatement au-dessous du gué, et un pont ne devait pas avoir 50 mètres de large, à moins qu'il y en ait eu deux, ce qui n'est pas admissible.

Était-ce une écluse ? des travaux de ce genre n'ont guère été pratiqués sur la Sèvre avant le XVIIe siècle, et celle-ci n'a pas été signalée.

On pourrait encore croire à l'existence d'un moulin, mais je me contente de constater aussi exactement que possible, la disposition de ce travail, et de le livrer à l'étude de personnes plus compétentes.

E. Roy.

LES HALLES DE NIORT

—

Les halles actuelles de la ville de Niort vont disparaître, pour faire place à un établissement beaucoup plus vaste, plus salubre et mieux approprié aux besoins de la population. Elles avaient succédé aux halles construites en 1455, lors de l'affranchissement des foires de Niort, sur l'emplacement auquel ce premier édifice a laissé le nom de rue des Halles. Il fut détruit en 1793, et remplacé provisoirement par l'église Notre-Dame, qu'un arrêté du conseil général, du 20 novembre 1793, affecta aux déballages publics et aux marchés aux grains.

C'est sous ces anciennes halles, *les plus grandes et les plus commodes du royaume*, (ne craint pas d'avancer le premier état de nos rues et places publiques) que le commerce de Niort se développa et acquit une grande prospérité.

M. Briquet, dans son *Histoire de la ville de Niort*, fait la description suivante de l'établissement créé au commencement de ce siècle :

« Auprès de l'hôtel de la mairie, il y avait un emplacement « considérable qui n'était qu'un dépôt d'immondices, aussi « contraire à la sûreté qu'à la salubrité publique. Le maire « Brisson y fit construire, en 1803, des bâtiments qui pré- « sentent une façade uniforme de 324 pieds, et qui consistent « en un corps de garde, une halle aux blés, une halle pour les « charretiers et les coquetiers, une halle pour les étoffes du « pays, un dépôt des effets des troupes de passage, la poisson- « nerie de rivière, la poissonnerie de mer, une halle aux cuirs,

« la boucherie foraine, un bureau des poids publics, la grande « boucherie, la tuerie.

« Le préfet Dupin se chargea dans cette circonstance d'ac- « quitter la dette de la reconnaissance publique : il prit, le « 8 octobre 1803, un arrêté qui ordonne que la rue du Canon, « faisant partie de la grande route de Lyon à Brest, portera le « nom de rue Brisson. »

Pour compléter cette esquisse, nous ajouterons que les différentes parties de l'édifice, qui viennent d'être indiquées, avaient accès sur la voie publique par de larges portes surmontées de plaques en marbre noir, portant des inscriptions dont voici le texte :

DITAT ET ALIT DIVA CERES.

—

PRIMA HOMINUM NUTRIX POMONA.

—

AFFATUM HIC TELLUS OLEARIA DONA ADMINISTRAT.

—

NOSTRAS HIC ARIES DAT VESTIMENTA BOOTI.

—

MARTI PEREGRINO (1).

—

SANA SUIS AFFERT ALIMONIA SEPARA NATIS.

—

NEPTUNO ALITORI.

—

UNA MENSURA UNUM PUNDUS.

—

EX MORTE VITA.

(1) Nous n'avons jamais vu le magasin ou dépôt d'effets de troupes de passage dont parle Briquet ; mais l'idée d'un abri pour le soldat voyageur était heureuse. Il existe maintenant dans plusieurs villes des casernes de passage, qui dégrèvent la population du logement militaire. Ne serait-il pas possible, à Niort, d'affecter à cet usage la caserne de gendarmerie qui va être vendue par le département et qui est parfaitement située ? Cette destination serait tout à la fois très-utile et digne du souvenir qui se rattache au dernier séjour de Napoléon Ier dans la ville de Niort.

Au-dessus de l'entrée principale, sise au levant, on lisait :

PRÆ. DUPIN, AD USUM PUBLICUM HAS ÆDES STRUERE CURAVIT
ÆD. BRISSON, ANNO R. P. XI.

Ces inscriptions, conçues selon le goût de l'époque, furent, nous a-t-on dit, le résultat d'un brillant concours littéraire. Nous aurions mauvaise grâce aujourd'hui à en contester le mérite : autres temps, autres mœurs. On nous permettra de dire toutefois que, si elles furent généralement admirées, leur style allégorique, emprunté à une langue morte et aux souvenirs de la mythologie, dut être fort peu compris des dames de la halle et des ménagères qui allaient s'approvisionner aux marchés de Niort.

Trois de ces plaques indicatives, maintenant déposées au Musée de la ville, ont donné lieu, lors de leur enlèvement, à des découvertes offrant quelqu'intérêt, et que nous croyons devoir constater ici.

Celle qui désignait la boucherie portait cette inscription laconique : *ex morte vita.* Nul ne se doutait qu'avant d'être affecté à cet usage, ce marbre avait longtemps reposé sur un tombeau et qu'il était en quelque sorte emprunté à la mort; Mais en retournant la face qui est restée pendant 66 ans cachée à tous les yeux, on y a trouvé l'inscription suivante :

ILLE DE LE
INES DITTES DE LA PAIX EN LA CITTÉ DE LA DITTE VILLE D'ARRAS
OV DAME SVZANNE DE BAVDÉAN, DVCHESSE ET MARESCHALLE DE NAVAILLES,
ALORS FILLE D'HONNEVR DE LA REINE ANNE D'AVTRICHE FIT DON
D'VNE LAMPE D'ARGENT POVR BRVSLER A PERPÉTUITÉ DEVANT L'IMAGE MIRA-
[CVLEVSE DE LA S^te
VIERGE, ET SON CORPS AYANT ÉTÉ APPORTÉ DANS LA PRÉSENTE ÉGLISE ELLE
Y A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT.
PRIEZ DIEV POVR LE REPOS DE S E

Il a été facile de reconnaître que cette tablette, mutilée et incomplète, avait appartenu à l'un des tombeaux de la famille de Baudéan-Parabère, qui existaient, avant 93, dans l'église Notre-Dame de Niort.

Voici, en effet, l'épitaphe qui a été fidèlement reproduite

sur le mausolée de François de Baudéan-Parabère, rétabli, ainsi que ceux de son père et de sa mère, en 1853, dans la chapelle mortuaire qui leur a été consacrée :

A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE,
DE MESSIRE FRANÇOIS DE BAUDÉAN-PARABÈRE
COMTE DE NEUILLAN ET DE LA ROCHE-RUFFIN,
SEIGNEUR DE St-SAUVANT ET AUTRES LIEUX,
GOUVERNEUR DE LA VILLE ET CHATEAU DE NIORT,
NOURRI ENFANT D'HONNEUR DU ROI LOUIS LE GRAND,
ET CAP^ne^ D'UNE COMPAGNIE DE CHEVAU-LÉGERS.
IL MOURUT TRÈS-CHRÉTIENNEMENT A ARRAS
LE XIme SEPTEMBRE CIↃ IↃC XL VIII,
EN LA XIXe ANNÉE DE SON AGE,
DES BLESSURES QU'IL REÇUT A LA BATAILLE DE LENS,
SES ENTRAILLES FURENT MISES EN TERRE
DANS LA CHAPELLE DES BÉNÉDICTINES DITES DE LA PAIX
EN LA CITÉ DE LA DITE VILLE D'ARRAS
OU DAME SUSANNE DE BAUDÉAN
DUCHESSE ET MARÉCHALE DE NAVAILLES
ALORS FILLE D'HONNEUR DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE
FIT DON D'UNE LAMPE D'ARGENT POUR BRULER A PERPÉTUITÉ
DEVANT L'IMAGE DE LA Ste VIERGE
ET SON CORPS AYANT ÉTÉ TRANSPORTÉ
DANS LA PRÉSENTE ÉGLISE
ELLE LUI A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Les tombeaux de la famille de Baudéan-Parabère ont subi de tristes épreuves. Élevés en 1684, par la duchesse de Navailles, bienfaitrice des pauvres de Niort, qui fonda avec son illustre époux l'hôpital général de cette ville, ils furent renversés et fouillés en 1793. Les cercueils de plomb furent fondus et les restes qu'ils contenaient, mis dans la terre commune du cimetière voisin, n'ont pu être réintégrés dans leur sépulture. Ce cimetière lui-même a disparu, sans laisser la moindre trace sur les lieux qu'il occupait.

Quant aux statues, dues au ciseau du célèbre sculpteur Girardon, et aux autres marbres qui ornaient les tombeaux, ils

furent sauvés de la destruction par Bernard Dagessy, peintre de talent dont s'honore la ville de Niort. Une savante notice de M. Charles Arnauld, sur l'église Notre-Dame, publiée en 1839, relate en ces termes l'acte accompli par M. Bernard :

« Ces marbres, parure de Ste Marie, allaient périr peut-être, « quand un artiste célèbre, le citoyen Bernard, vint leur ap- « porter son influence et son aide pour les sauver. Il les fit « démonter avec soin, pièce à pièce, et transporter au Muséum « où ils reposèrent en paix, à l'ombre de la loyauté publique. « L'ange qui sonnait de la trompette fut moins heureux que « ces vieux serviteurs de la vieille monarchie qu'il voulait « éveiller : il fut brisé, livré aux flammes. »

Sans doute on a rétabli aussi fidèlement que possible, comme nous l'avons dit plus haut, ces monuments funéraires, mais ils sont vides de leur dépôt sacré, et, après les profanations de 93, il était encore réservé à l'un des marbres qui rappelaient la mémoire et les services des Baudéan-Parabère, de décorer la porte d'une boucherie publique. Devant cet exemple des vicissitudes qui poursuivent l'homme jusque dans son dernier asile, n'est-ce pas le cas de répéter humblement : *Ubicumque sepeliamur Domini est terra et plenitudo ejus ?*

Les deux autres plaques dont il nous reste à parler ont aussi éprouvé un changement de destination.

Sur la première sont gravés ces mots :

UNA MENSURA, UNUM PUNDUS ;

Sur la seconde : MARTI PEREGRINO.

Retournées et rapprochées l'une de l'autre, elles présentent, sur la face qui était appliquée au mur des halles, cette inscription en grandes capitales :

CLAUDIVS PELLOT
SUPPLICIVM LIBELLORVM MAGISTER
AT QVE
APUD PICTONES, LEMONICES
ENGOLISMENSES, SANCTONES
AQUITANOS QVE PRÆFECTUS.

Quel fut ce Claude Pellot dont l'inscription ci-dessus devait transmettre le nom à la postérité? Où, et à quelle occasion ce marbre avait-il été primitivement apposé?

Nos recherches, qui n'ont pas été poussées bien loin, il est vrai, nous ont seulement appris qu'un haut personnage de ce nom existait sous le règne de Louis XIV, qu'il était allié à la famille Colbert, et qu'il fut d'abord intendant de Guyenne, puis premier président du parlement de Rouen.

Cette famille ne figure ni dans la biographie Michaud, ni dans le dictionnaire historique et généalogique de M. Beauchet-Filleau. Il n'en est question dans l'ouvrage du père Anselme et dans celui du chevalier de Courcelles qu'accessoirement à d'autres noms, et à raison de ses alliances.

Le dernier de ces auteurs, t. x, article Colbert, p. 7, v, mentionne ce qui suit :

« Madelaine Colbert, née en 1625, mariée :

« 1° Avec, etc.

« 2° Avec Claude Pellot, chevalier, seigneur de Port-David, « premier président du parlement de Rouen, mort le 3 août « 1683. Elle lui survécut jusqu'au 8 juillet 1696, et fut in- « humée aux Minimes de la place royale, à Paris. »

On lit dans l'ouvrage héraldique du père Anselme, t. 2, p. 141, VII :

« Henry de La Fare, dit le marquis de Tornac, seigneur de « Castagnol, etc.

« Femme, Isabeau Pelot, fille de Claude Pelot, seigneur de « Port-David et de Cendras, *maître des requêtes, intendant de « Guyenne*, conseiller d'Etat, puis président de Rouen, etc. »

C'est bien là le même Claude Pellot, qualifié dans l'inscription qui nous occupe *de supplicum libellorum magister et de præfectus*..... Rien n'indique que le personnage, qui fut maître des requêtes et intendant de Guyenne, avant de devenir premier président de Rouen, et qui n'était pas du Poitou, soit décédé dans cette province, et précisément à Niort. Il y a plutôt lieu de supposer que cette inscription, dont nous n'avons évidemment retrouvé qu'une partie, était placée sur l'un des monuments publics de la ville de Niort, construit pendant

l'administration de Claude Pellot, qui paraît avoir été d'assez courte durée. Nous laissons aux archéologues le soin de faire de plus amples recherches à cet égard.

Si la mémoire de cet éminent magistrat a dû souffrir de l'oubli auquel a été condamnée pendant plus d'un demi-siècle, l'inscription destinée à la perpétuer, elle n'a pu du moins s'offenser des mots gravés sur l'autre côté de ce même marbre pour servir à la décoration des halles de Niort. Nous aimons à penser que Claude Pellot fut un intendant hospitalier *marti Peregrino*, et que, dans ses diverses fonctions, il s'inspira toujours de cette sage devise : *Una mensura, unum pundus.*

Prosper Casimir.

—

CABRERA

SOUVENIRS D'UN PRISONNIER

—

Les quelques lignes qui suivent sont extraites des manuscrits laissés par M. Didime-Thomas Josse, chevalier de la Légion-d'honneur, officier en retraite, décédé à Fontenay-le-Comte, le 26 mai 1868, âgé de 82 ans.

M. D. Josse était né à Saintes. Il avait épousé une demoiselle Delusse, fille d'un peintre saintais, dont le nom et les productions ne sont peut-être pas tombés dans l'oubli parmi ses compatriotes.

Nous savons peu de choses sur sa vie, sauf la part qu'il prit à la guerre d'Espagne et sa captivité dans l'île de Cabrera. Dans un de ses récits de campagne, il dit qu'après 6 mois de garnison à Rennes, il en est parti le 18 octobre 1807.

Il était du nombre de ces malheureux, victimes d'une ambitieuse folie, qui furent jetés, après la capitulation de Baylen, sur le rocher de Cabrera, un de ceux qui connurent les horreurs et les angoisses de la captivité ; un de ceux enfin qui, malgré les souffrances et les maladies, purent rentrer en France en 1814.

M. Josse a laissé le récit de ce qu'il avait enduré sur le sol infertile de Cabrera, et nous avons cru intéresser en publiant quelques passages de cette lugubre histoire. Ce que l'on va lire dispense de tout commentaire...

Autant que possible, nous avons conservé le style de l'auteur ; cependant nous avons cru devoir parfois, lorsqu'une coupure ne pouvait s'opérer, sacrifier le respect dû au texte, aux règles de la grammaire.

Paul Brunaud.

..... « Ce fut donc sur ce rocher que furent jetés les débris du corps d'armée du général Dupont. On nous débarqua dans la soirée ; chacun passa la nuit comme il put. Le lendemain nous choisîmes au bord de la mer l'endroit le plus convenable pour construire des cabanes. Les quelques tentes que nous avions servirent pour l'hôpital et la décoration d'un théâtre dont je parlerai bientôt.

« Chacun chercha à se placer le mieux possible et se bâtit un abri à la hâte. Les officiers se mirent trois ou quatre ensemble et les soldats firent à peu près de même. On travailla avec la plus grande activité et au bout de six ou huit jours on se trouva logé tant bien que mal. ».....

(L'auteur raconte ensuite qu'après la construction de ces baraques provisoires, les prisonniers s'en bâtirent de plus so-

lides, avec les pierres que fournit l'île de Cabrera. Je reprends la suite de la narration).

..... « Nos nouvelles cabanes établies, nous nous visitions les uns les autres, afin de passer le temps le plus agréablement possible. »

« Voici quelle était la ration des officiers. Un pain de trois livres qui en réalité en pesait à peine deux, une livre de vache ou de chèvre (parfois gâtée), deux ou trois petites pommes de terre, quelques feuilles de choux-fleurs, un peu d'huile et de vinaigre, un quart de vin dans lequel il y avait au moins moitié eau. Celle du soldat n'en différait que par la qualité du pain. Il avait quelquefois de la morue ou des fèves, rarement de la viande.

« Après un repos de quelques jours, nous fûmes reconnaître l'île que nous habitions. Au midi, nous découvrîmes une grotte dont l'entrée offrait un aspect assez agréable; à droite, il y avait un figuier assez gros; à gauche, quelques arbres..... Pour descendre dans cette excavation, profonde d'environ 60 à 70 pieds, il fallait se laisser glisser le long d'une corde attachée à l'entrée. Cette grotte avait environ 50 pieds de circonférence. Le sol était couvert d'un sable très-fin; nous y bûmes d'assez bonne eau qui filtrait d'un rocher, en si petite quantité qu'il fallait attendre longtemps pour en remplir le creux de la main. Il y avait au fond de ce trou un espèce d'autel entouré de colonnes d'eau congelée, qui donnaient à ce lieu un aspect des plus pittoresques. Un jour, il prit fantaisie à notre aumônier d'y venir dire la messe. ».....

« Auprès du vieux château se trouvait une citerne qui depuis longtemps était tarie. On résolut de la convertir en salle de spectacle. Avec du noir et du rouge, on peignit quelques lambeaux de toiles; ce furent nos décors. Les officiers composèrent quelques pièces qui furent jouées avec des comédies et des opéras, tels que les *Folies amoureuses, le Dépit amoureux, Fanchon la vieilleuse, etc., etc.* Les rôles de femme étaient remplis par de jeunes militaires. La musique de chaque régiment jouait tour à tour à l'orchestre. Seuls les costumes ne brillaient pas. On jouait un rôle de marquis en veste de soldat,

un rôle de duchesse, habillé en cantinière. Les représentations avaient lieu le soir. On n'était admis que sur la présentation d'un billet, la citerne ne pouvant contenir qu'un nombre très-limité de spectateurs. Deux cartes se payaient un sol et un peu d'huile prélevé sur la ration des spectateurs, afin de subvenir à l'éclairage. »

« Malgré ces distractions, on n'oubliait pas la patrie, et chacun dressait un plan d'évasion. Mais les moyens de fuir Cabrera étaient difficiles et les occasions peu fréquentes. Un jour quelques hommes s'emparèrent de la barque qui nous apportait des vivres, égorgèrent ou jetèrent à la mer les marins espagnols qui la montaient et s'enfuirent. Depuis nous n'en avons plus entendu parler. »

« Cette évasion, qui procura la liberté à quelques soldats, nous fut bien funeste. Les prisonniers qui s'étaient échappés s'étaient emparés de l'embarcation avant qu'on eût débarqué les provisions qu'elle contenait et se sauvèrent en les emportant. Nous restâmes donc huit jours sans vivres. On se ferait difficilement une juste idée de nos souffrances pendant ce laps de temps. Le désordre se mit parmi nous. Les soldats refusèrent d'obéir aux chefs. Ils brisèrent, mais inutilement, les portes des magasins. On réunit un conseil de douze officiers pour aviser au meilleur parti à prendre, mais que pouvaient-ils faire en pareille circonstance. Chacun fut obligé de chercher sa nourriture où et comme il put.

« On abattit un pauvre âne qui servait à porter de l'eau à l'hôpital et l'on partagea sa chair et sa peau par portions égales. Au nord-est de l'île croissait un peu de trèfle, on le ramassa et on le mangea. Au bout de quelques jours, cet aliment fit défaut. La faim pressant, nous fûmes obligés de nous nourrir de *Gaude*, plante abondante à Cabrera. Pendant plusieurs jours, il nous fallut nous servir de cette herbe que nous faisions bouillir et mangions assaisonnée avec du sel.

« Des soldats découvrirent sur les rochers des nids d'oiseaux de la grosseur des goëlans, d'un plumage noir et de la famille des palmipèdes (les Espagnols les appellent *Hirondelles de mer*), qu'ils allèrent prendre pendant la nuit. Plusieurs d'entre

eux furent victimes de leur imprudence et tombèrent du haut des rochers où se logeaient ces oiseaux. Quelques-uns cependant nous apportèrent de ces nids avec les pères et mères.

« Il y avait aussi dans l'île une grande quantité de petits lézards noirs que l'on se mit à manger après les avoir fait griller sur la braise. »

« Voilà à quel genre d'aliments nous étions réduits !

« Nous vîmes à plusieurs reprises quelques chèvres sauvages sur les hauteurs les plus escarpées de l'île. Les soldats ne purent en attraper qu'une seule qu'ils se partagèrent. Autrefois, cette île était occupée par un grand nombre de ces animaux, d'où vient son nom de Cabrera. »

« Tous les matins nous examinions la mer du haut des rochers, afin de nous dérober au spectacle navrant des misères de nos soldats et pour voir si on ne venait pas à notre secours..... Enfin parut une barque, elle était chargée de vivres, que l'on débarqua de suite et qui furent immédiatement distribués. Plusieurs soldats, qui prirent trop de nourriture à la fois, moururent d'indigestion. »

« Pour éviter de nouvelles évasions, nous fûmes gardés par plusieurs bâtiments espagnols, dont les marins établirent une cantine dans l'île. Ces navires surveillaient la côte et croisaient en tout sens, ne laissant approcher les barques de pêcheurs qu'à une portée de canon du rivage. »

« Le prêtre, que les Espagnols nous avaient envoyé, habitait le vieux château. Lorsqu'il faisait sa tournée dans le camp, il était presque toujours revêtu de ses habits sacerdotaux et portait avec lui le vase contenant l'hostie sacrée. Quelques soldats le suivaient; un d'eux portait une petite sonnette et annonçait son approche. Quand on lui demandait à combien de moribonds il avait administré les derniers secours de la religion, il répondait en français, car il le parlait assez bien.....

« Je tais ses réponses, car je rougis encore en me rappelant qu'un homme qui nous avait été envoyé pour nous consoler un peu dans l'affreuse misère où nous nous trouvions, ne faisait autre chose que de nous injurier et exigeait des malheureux qu'il

approchait un serment infâme. Aussi, dans la suite, personne ne voulait plus le voir. »

« Il y avait près de deux ans que nous étions prisonniers et les habits que nous avaient laissés les Espagnols, après notre capitulation, tombaient en lambeaux. Nous étions vêtus comme des mendiants, sales à faire horreur (nous n'avions pas de linge pour changer). Aussi cet état de malpropreté fit-il accroître sensiblement le nombre des malades. »

« Dans une des grottes de l'île s'étaient retirés une soixantaine de dragons (ce qui fit appeler cette caverne *la grotte des Dragons*). Sous ce rocher, profond d'environ 25 pieds, qui ne recevait la lumière que par son entrée, ces hommes avaient étendu des feuilles sèches et des herbes sur lesquelles ils couchaient. Ils faisaient aussi un peu de feu pour diminuer l'humidité produite par les gouttes d'eau qui coulaient le long des parois. Ces malheureux n'avaient, pour toute couverture, que trois ou quatre mauvaises vestes et autant de culottes qui servaient à ceux qui allaient aux vivres. Ils étaient tellement maigres et tellement noircis par la fumée qu'ils n'avaient d'humain que la forme.

« Le nombre des malades étant venu à augmenter, les médicaments manquèrent et il fut impossible de nous en faire avoir d'autres, les capitaines des canonnières qui nous gardaient ayant dit qu'ils n'avaient pas l'ordre de nous en fournir.

« Le nombre des morts s'accroissait de jour en jour. Nous ne pouvions jeter les cadavres à la mer, parce qu'il n'y avait ni flux ni reflux et qu'ils seraient restés à l'endroit où on les aurait mis, ni les enterrer, parce que sur ce rocher il n'y avait pas assez de terre pour les couvrir. Le bois dont nous avions besoin était trop rare pour songer à brûler les corps. On fut donc obligé de les déposer le plus loin possible, derrière l'hôpital, dans une vallée assez profonde qui s'appela : *Vallée des morts.*

« Nous éprouvions assez fréquemment de grands coups de vent. Une nuit, nous eûmes un temps affreux. Nos baraques furent démolies; la pluie tombait par torrent entraînant avec elle tout ce qu'elle rencontrait. Quelques malades, dont les tentes avaient été arrachées, furent ainsi jetés à la mer.

« ..... Enfin nos réclamations furent écoutées et six cents hommes, tant officiers que soldats, furent conduits les uns à Minorque, les autres à Majorque. Je fus du nombre de ceux que l'on transporta à Palma. A peine débarqués, les habitants nous reçurent à coups de pierres et nous escortèrent ainsi jusqu'à la prison qui nous était destinée. Nous étions à peu près depuis quatre mois à Palma, où nous souffrions tout autant qu'à Cabrera, lorsqu'arriva la nouvelle d'un succès des armées françaises.

« La populace n'en fut pas plutôt instruite qu'elle démolit les fours où l'on faisait cuire notre pain, et s'assembla autour de la prison pour nous égorger. Les portes furent démolies et le commandant, après plusieurs sommations, fit tirer sur la multitude. Un espagnol fut blessé. Il n'en fallut pas davantage pour augmenter la fureur de ces forcenés contre nous. Ils disaient que, puisqu'on avait versé le sang espagnol, il fallait également répandre le sang français. Ces cris et ces vociférations venaient jusqu'à nous. Nous fîmes alors des préparatifs de défense. Nous nous armâmes avec des débris de tables et de chaises, avec des couteaux et des fourchettes attachées à des morceaux de bois. Nous étions décidés à vendre chèrement notre vie avant de mourir. »

« Le capitaine général Reding, suisse, commandant de Palma, qui cherchait autant que possible à calmer la sédition, vint nous visiter. Lui et son aide-de-camp furent fort étonnés de voir dans quel état de défense nous nous étions mis, surtout avec nos faibles ressources. Il nous engagea à rester tranquilles ; il y allait de notre vie, car si les Espagnols apprenaient que nous nous étions armés, ils mettraient le feu à la prison. Le général nous dit ensuite qu'il venait de s'entendre avec les autorités de Minorque pour nous soustraire à la fureur du peuple et nous renvoyer à Cabrera.

« 35 ou 40 officiers, confiants dans la promesse du commandant, sortirent de la prison par une rue détournée qui conduisait au lieu d'embarquement. L'évêque de Palma, suivi de tout son clergé, marchait à leur tête portant le Saint-Sacrement. Les prêtres de toutes les paroisses faisaient la haie.

On eut dit des condamnés conduits à l'échafaud. Malgré toutes ces précautions, la populace s'aperçut qu'on la trompait et qu'on faisait disparaître les malheureux qu'elle avait résolu d'égorger. Aussi des cris de : *A mort les Français* se firent-ils entendre bientôt, et le massacre commença à ce signal. L'évêque, malgré son courage et son zèle, ne put le prévenir et l'empêcher. Les Espagnols n'écoutaient que leur rage; et, chaque fois que l'on élevait le Saint-Sacrement, ils mettaient un genou à terre et faisaient le signe de la croix, puis le carnage recommençait. L'évêque, pas plus que les prisonniers, n'échappa à la fureur du peuple. Il reçut plusieurs blessures. »

« Enfin quelques militaires parvinrent à s'embarquer. Un autre détachement eut le même sort, malgré les nombreuses précautions prises pour le faire fuir. Seuls, les jeunes purent s'échapper; les vieillards furent presque tous massacrés par ces furieux, ou noyés par les marins des embarcations qui les jetaient à la mer et les assommaient à coups d'avirons.

« Nous retournâmes enfin à Cabrera où il nous fallut rebâtir nos baraques; c'est alors que fut conçu le projet d'une évasion. On construisit, dans une des grottes de l'île, une barque destinée à contenir une douzaine de personnes, qui, en cas de réussite devaient instruire le gouvernement de nos malheurs et de nos souffrances. La construction de cette barque fut un chef-d'œuvre d'intelligence et d'industrie. Avec le fer de vieilles gamelles, on fabriqua des scies. Le soufflet de forge fut fait avec de vieilles culottes. Nos artilleurs devinrent des forgerons et des charpentiers. Enfin notre travail touchait à la fin quand nous fûmes trahis par un soldat italien qui, pour toute récompense, eut une ration de plus. Trois officiers, surpris à travailler à cette barque, disparurent de l'île; depuis, personne n'a entendu parler d'eux. »

« Il nous fut enjoint de livrer les outils que nous avions confectionnés, sous peine d'être mitraillés par les deux frégates qui gardaient Cabrera. Nous obéîmes à cette menace... »

« Un jour parut en rade un aviso arrivant de Palma. Il venait annoncer que tous les officiers allaient partir pour l'Angleterre. Cette nouvelle d'un médiocre intérêt pour nous (car nous ne

faisions que changer de captivité), ne laissa pas néanmoins de nous réjouir un peu. Nous allions donc fixer sur notre sort nos familles avec lesquelles nous n'avions pu correspondre depuis Baylen. Pourquoi devînmes-nous prisonniers des Anglais. C'est ce que nous n'avons jamais su. »

« J'aurais bien des choses à raconter sur les mauvais traitements que nous firent subir les Anglais, mais je m'arrête, ne m'étant pas proposé autre chose que de retracer, autant que la mémoire me le permettrait, les incidents de mon séjour à Cabrera. »

—

LES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du rapport au conseil général des Deux-Sèvres de M. A. Caillé. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant *in extenso* la partie relative aux monuments historiques de notre département.

Le projet de restaurer, en la complétant, l'église Notre-Dame de Niort, monument remarquable par son clocher avec flèche et par son joli portail, est en cours de révision, d'après des bases et proportions qui n'entraîneront pas de dépenses excessives. Il faut espérer que la piété des fidèles, excitée par la belle restauration de l'église Saint-André, ajoutera d'importantes ressources aux sacrifices du Département, de l'Etat et de la Ville.

Une somme de 55,421 fr., provenant de sources diverses, savoir : souscriptions particulières, 4,000 fr.; impôt municipal, 12,000 fr.; subvention du ministère des cultes, 20,000 fr.; subvention de l'Etat, particulière aux monuments historiques, 19,421 fr., permettra de restaurer le côté sud de l'église de Saint-Maixent, monument singulier et remarquable à bien des

égards, surtout parce qu'élevée au XVIIe siècle, elle est une imitation parfaite, un habile pastiche du style fleuri du XVe siècle.

L'église de Javarzay, si singulière pour les diversités de son architecture, nécropole de l'illustre et spirituelle famille Rochechouart, a été l'objet d'un travail complet de restauration, lequel est actuellement soumis à l'examen de la commission des monuments historiques.

La jolie, je pourrais dire la mignonne chapelle de l'hospice de Menigoute, dont la porte est un véritable bijou digne du ciseau des Pilon et des Goujon, sera peut-être victime de l'exagération que MM. les architectes apportent parfois dans l'établissement des devis de restauration. On a demandé pour ses travaux plus de 38,000 fr.; pareille dépense, appliquée à un édifice aussi modeste dans ses proportions, a paru excessive, et par suite le principe en a été repoussé. Nous espérons néanmoins que le projet pourra être notablement réduit, et qu'une subvention modérée, venant s'ajouter aux 10,000 fr. offerts par l'administration de l'hospice, permettra d'assurer, sinon la restauration complète, du moins la conservation de ce gracieux édicule.

Des travaux bien entendus ont été exécutés à la toiture du corps de bâtiment qui relie entr'eux les donjons du château de Niort, dont le plus remarquable, celui du midi, rappelle le nom illustre et funeste du Plantagenet Richard Cœur-de-Lion. Nous exprimons de nouveau le regret que des maisons sans style masquent sa façade orientale, et nous nous plaisons à espérer que l'administration actuelle de la ville de Niort, désireuse de réparer les erreurs de celles qui l'ont précédée, voudra, dans un temps peu éloigné, dégager et mettre en pleine lumière un monument d'architecture militaire féodale, qui est un de ses plus beaux ornements.

L'église de Saint-Généroux, aussi curieuse que vénérable, est un précieux spécimen du style roman primitif; elle a l'aspect d'un temple romain, ce qui autorise à penser qu'elle aurait bien pu être construite au VIIe ou au VIIIe siècle. Dans tous les cas, c'est la plus ancienne église du département. On

estime qu'il faudrait une somme de 37 à 38,000 fr. pour en assurer la conservation et la restauration. Les ressources locales et départementales sont de près de 5,000 fr. Nous faisons des vœux pour que l'Etat accorde le surplus, de manière à permettre l'exécution du projet définitif.

Le rapport présenté l'année dernière, conformément à la demande du Conseil général, par l'architecte des monuments historiques, établissait le déplorable état de la plupart d'entr'eux. Nous n'en reproduisons pas les détails. Il résulte du rapport du même architecte, pour cette année, que cet état ne fait que s'aggraver.

Le rapport de 1867, comme celui de 1868, nous édifient suffisamment sur la nécessité de combattre avec énergie et avec suite les ravages que le temps, *tempus rerum edax*, souvent moins meurtrier que la main des hommes, exerce sur ces véritables témoins du passé. Il nous paraît indispensable de sortir à ce sujet des généralités, et d'entreprendre d'une manière suivie, et par ordre d'urgence, la réconfortation ou la restauration de nos monuments nationaux. Nous exprimons à ce propos le vœu que les monuments en question soient classés, non pas précisément selon leur date et leur importance, mais selon leur état réel et le besoin d'y faire des travaux urgents, dans l'intérêt de leur conservation. Ce classement serait suivi d'une série de projets et de devis, nécessairement sommaires, établis, non pas en vue d'une restauration complète, ce qui est, la plupart du temps, une opération à la fois coûteuse et dangereuse pour le caractère du monument, mais afin d'arriver à une consolidation qui soit de nature à empêcher la ruine.

L'absence de ces projets est fâcheuse, en ce sens qu'elle empêche les communes où existent des monuments, de consacrer, dores et déjà, à leur conservation, des ressources qu'elles sont toute disposées à voter, ressources qu'accroîtraient souvent des dons particuliers. Je ne vous citerai que la ville de Thouars. Le maire de cette ville, un de nos honorables collègues, vous dira que s'il existait un projet avec devis pour le château de La Trémouille, de ces grands capitaines, qui se faisaient

tuer, jeunes et vieux, à Marignan et à Pavie (1), la ville de Thouars aurait voté des ressources d'une notable importance, pour sauver de la ruine, avec le concours de l'Etat et du département, un édifice dont l'état de délabrement est constaté en ces termes dans le rapport de l'architecte :

« Il faut renoncer à décrire toute l'étendue des réparations que « réclame cet édifice. Les couvertures, non entretenues, amenant « le mauvais état des cheneaux et des corniches, deviennent des « causes de ruine permanente. Les voûtes du portique de la Cour « d'honneur sont perdues par les infiltrations des eaux pluviales. « Chaque année augmente les dégradations, et si l'on n'y « remédie, il faudra considérer le monument comme perdu. »

Dans votre dernière session, votre sollicitude s'est portée sur une catégorie de monuments, dont la conservation a été jusqu'à présent négligée dans notre pays, ce qui a amené la destruction et la disparition de plusieurs d'entre eux. Nous voulons parler des monuments de l'*époque celtique*. L'attention de M. le Préfet a été éveillée sur ce point (2).

(1) Charles de La Trémouille fut tué à la bataille de Marignan à l'âge de 29 ans; Louis de La Trémouille, deuxième du nom, périt à la bataille de Pavie à 69 ans. Les tombeaux de ces nobles capitaines, qu'on voyait autrefois dans la chapelle du château, ont disparu. Puisse leur souvenir et leur image revivre par le marbre ou le bronze dans la ville de Thouars, ainsi que notre collègue, M. Loury, en a conçu le généreux dessein !

(2) Voici comment je m'exprimais à ce sujet, dans le rapport que je fis au nom de la 2e commission :

Il est une catégorie de monuments dont jusqu'à présent la conservation a été complètement négligée; je veux parler des *monuments druidiques*. Beaucoup ont déjà péri; si l'on n'y prend garde, les autres subiront le même sort; on les émiettera en cailloux pour ferrer nos chemins. Moins heureux que les monuments de la Grèce, dont on retrouve des restes précieux dans les maisons des Turcs, ils disparaîtront à tout jamais. Convient-il de laisser faire? Vous ne le penserez pas. Aussi nous vous proposons d'appeler l'attention de M. le Préfet sur les dispositions à prendre pour assurer la conservation de monuments dont quelques-uns ont un si grand caractère d'originalité que le Département des Beaux-Arts a cru devoir en faire figurer des représentations moulées sur place, dans le Musée de Saint-Germain, consacré par l'historien de Jules César, à recevoir les reliques de la civilisation gallo-romaine. Je veux parler de la chambre sépulcrale du grand *tumulus* de Bougon.

Les monuments de Bougon, dans le canton de la Mothe-Saint-Héray, nous ont paru mériter un intérêt spécial, par leur nature et leur caractère, qui sont tels, que l'administration des musées impériaux a fait mouler la chambre sépulcrale de l'un d'eux, pour figurer dans le musée gallo-romain du château de Saint-Germain.

M. le Préfet veut bien nous faire connaître, dans son rapport, qu'il a invité l'architecte des monuments historiques à faire un rapport sur ces témoins de l'âge druidique. Ce travail n'est pas encore parvenu, mais l'ouvrage de M. Charles Arnauld sur les monuments religieux, militaires et civils des Deux-Sèvres, et l'article *Bougon,* du même auteur, inséré au Dictionnaire celtique que publie le Ministère de l'Instruction publique, suffisent, nous le pensons, pour mettre M. le Préfet à même d'en demander le classement comme monument historique. Le temps presse, car l'un des grands *tumulus* a déjà été entamé, et si les pierres généralement plates qui le constituent n'avaient pas été si friables, il est probable que ce gros *chiron* (1) serait depuis plusieurs années dispersé et réduit en poussière.

Nous appelons de nouveau l'attention aussi éclairée que bienveillante de M. le Préfet sur la nécessité de prescrire un ensemble de mesures pour assurer le maintien dans leur état actuel, non-seulement des monuments de Bougon, mais encore de tous ceux qui existent en très-grand nombre dans le 2e canton de Saint-Maixent et dans celui de la Mothe-Saint-Héraye, ainsi que sur divers autres points du département.

Il nous paraîtrait utile à cette fin, d'abord d'en faire constater, par les soins de MM. les Maires, l'existence, la nature, la situation et la propriété; ensuite d'en dresser l'état par commune et par canton; enfin d'en établir ce que nous appellerons l'assiette, sur une carte départementale. Ce dernier travail pourrait être confié à la Société de statistique, sciences et arts. La sollicitude des maires serait appelée sur la conser-

(1) Tas de pierre au milieu d'un champ. La plupart des chirons de notre pays sont des débris de tombeaux ou de monuments celtiques. (L. Favre, *Glossaire du Poitou.*)

vation de ces vénérables monuments, qu'ont protégé pendant des siècles la sainte et superstitieuse terreur qu'ils inspirent, les légendes qui se rattachent à plusieurs d'entre eux, et la légion fatidique des fées, des lutins et de messire le Diable, qui y tenait ses assemblées, aux pâles clartés de la lune, divinité si vénérée de nos braves aïeux, les Gaulois. Les ingénieurs et les agents des services des ponts et chaussées, de la voirie vicinale, seraient invités à les respecter dans leurs travaux et à dévier quelque peu, au besoin, de la ligne droite pour passer à côté, et ne pas en sacrifier les matériaux à l'empierrement des routes et des chemins. Enfin, les particuliers, sachant que ces monuments intéressent notre histoire nationale, se feraient un devoir de les conserver, et l'on ne verrait plus, comme la chose est arrivée récemment, des dolmens transformés en margelle de puits et en pierre à laver.

AD. CAILLÉ.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

HISTORIQUE DU MONASTÈRE DE PUYBERLAND, par R.-F. Rondier, juge honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes. *Melle, Ch. Moreau et Ed. Lacuve; Niort, L. Clouzot.*

C'est avec un intérêt que l'on comprendra sans peine que nous avons lu cette œuvre du doyen des antiquaires et des érudits de nos contrées. Heureux sont les hommes pour lesquels l'hiver n'a point de glace. Rien dans l'*Historique du Monastère de Puyberland* ne peut faire supposer que ces lignes sont dues à une main plus qu'octogénaire, on

retrouve dans le récit des luttes judiciaires que les religieuses eurent à soutenir contre M. de Vernou, cet esprit railleur et narquois, souvenir du siècle dernier, auquel l'auteur appartient par son enfance. Espérons que cette intelligence toujours si virile et d'une activité si précieuse ne nous dit pas ici son dernier mot, et que cette monographie n'est pas un adieu.

Le couvent de Puyberland n'eut point la brillante destinée de quelques-uns des grands monastères de nos contrées, sa vie fut bien plus courte, sa destinée bien modeste. Fondé en 1653, sur les bords d'un petit ruisseau, sur le versant d'une colline surplombant une charmante petite vallée, il eut cependant ses moments de splendeur relative, ce furent ceux de l'administration de Françoise Marie de Lezay, fille de la fondatrice (1). La fille des Lusignan sut donner une telle impulsion aux âmes pieuses qui étaient venues s'associer à l'œuvre de sa mère, elle sut si bien inspirer le respect et la ferveur, qu'elle compta jusqu'à trente-trois religieuses de chœur autour d'elle, mais sous ses successeurs cette prospérité diminua insensiblement; de longs et coûteux procès (ils l'étaient tous en ce temps là) vinrent se mêler aux autres causes de décadence, et cette jeune institution paraissait déjà bientôt prête à se dissoudre lorsque la Révolution française est venue l'empêcher de mourir de sa mort.

*
* *

Histoire des Moines et des Évêques de Luçon, par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon. Tome I. *Paris, Lecoffre*, in-8.

Nous voudrions nous étendre à loisir pour faire connaître avec détails le premier volume de cet ouvrage. M. l'abbé du Tressay s'est préparé depuis longtemps par de nombreuses recherches à la publication de l'*Histoire des Moines et des Évêques de Luçon*, et disons-le, dans ce temps de littérature facile il faut tout à la fois un grand courage pour entreprendre, et non moins de persévérance pour mener à bonne fin un travail sérieux et de longue haleine.

Nous avons lu avec attention l'ouvrage de M. l'abbé du Tressay, il mérite tout le succès qui judicieusement doit s'attacher aux livres bien pensés et bien dits; nous avions eu tout d'abord l'idée de justifier

(1) Suzanne de Ceris, épouse de Gabriel de Lezay.

notre opinion par quelques coupures. — Nous aurions voulu par des citations faire apprécier le style de l'auteur et démontrer que sous sa plume les événements se peignent et se dramatisent; l'espace nous fait défaut. Passons donc en revue les matières contenues dans le premier volume.

Nous croyons, peut-être sommes-nous dans l'erreur, mais fidèle à notre rôle de critique, nous devons dire ce qui à notre point de vue est un défaut; nous croyons qu'au lieu de consacrer tant de pages à nous décrire la religion druidique et ses cérémonies, l'auteur aurait dû se livrer plutôt à une étude fructueuse et encore aujourd'hui inentreprise de la géographie des contrées sur lesquelles les futurs évêques de Luçon étendront plus tard leur houlette pastorale; les quelques lignes consacrées au Marais et à sa population, à l'invasion des Teïfales et à la position qu'occupaient les Agesinates, ne nous paraissent pas suffisantes; des travaux ont déjà été entrepris sur ces questions de l'histoire dans ces temps reculés. MM. Audé, Fillon, Mourain de Sourdeval, etc., ont publié des notes ou des ouvrages; pourquoi, puisque M. l'abbé du Tressay parlait de la religion des anciennes peuplades qui habitaient le Bas-Poitou, ne s'est-il pas servi des découvertes si intéressantes de M. le curé du Bernard? au lieu de généraliser comme il l'a fait, il eût été préférable qu'il localisât, car ce n'est que de la comparaison de ces diversités que la science arrive à formuler ses lois.

Nous nous permettrons, nous aussi, de reprocher à M. l'abbé du Tressay ce mot de Vouillé employé pour désigner la bataille entre Clovis et Alaric, et nous l'inviterons à lire pour fixer ses irrésolutions à ce sujet (s'il en a et si cette erreur n'est pas plutôt le résultat d'une ancienne et fautive terminologie), le mémoire si clair et si précis de M. le commandant de Saint-Hippolyte, inséré dans *les Mémoires des Antiquaires de l'Ouest* (année 1864); disons aussi que le passage commençant la page 79, n'est rien moins que clair; il y a eu interversion, bien sûr, car l'auteur n'a pu écrire ce que l'on a imprimé, que « la chronique de Saint-Maixent dite de Maillezais » a suivi et adopté le récit de Bouchet dans ses annales d'Aquitaine, relativement à l'origine de Luçon et à l'étymologie de son nom.

Nous comprenons très-bien que dans ces temps reculés, l'histoire de nos petites villes ne soit que le corollaire de bien d'autres histoires, qu'elles n'ont pour ainsi dire pas de vie propre et particulière. Cependant nous trouvons encore que l'auteur avant de nous donner les détails de la fondation du monastère des bords de la Sèvre, s'est bien étendu

sur celui que saint Filibert fonda dans l'île d'Hério, et sur tout ce qui s'y rattache.

Il faut se défendre de ce penchant à faire de longues digressions sur les différents sujets qui passent sous sa plume. Ceci allanguit le récit, détourne l'attention et fatigue le lecteur. Nous aurions également désiré voir un plus grand nombre de pièces justificatives, les quelques chartes données à la fin du volume ne sont point inédites; est-ce que les archives de la Vendée, les manuscrits de D. Fonteneau à la bibliothèque de Poitiers, etc., ne renferment pas des documents intéressants à consulter, dignes de voir le jour. L'on ne se contente plus aujourd'hui d'une affirmation de l'écrivain, nous sommes les enfants du doute, nous voulons que chaque assertion soit justifiée.

Sous le bénéfice de ces observations, nous attendons M. l'abbé du Tressay à son second volume qui, nous l'espérons, sera digne de son aîné et continuera son succès.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Notre-Dame-de-Lourdes, ou Réflexions symboliques et morales sur les Apparitions de la sainte Vierge à Bernadette Soubirous, publiées avec l'approbation de Nosseigneurs les évêques de Tarbes, Bayonne, Carcassonne, etc., par M. l'abbé Eugène Boyer (1).

L'accueil fait à ce livre par la presse religieuse a été des plus sympathiques, et nous sommes heureux de répéter ici les éloges qui lui ont été donnés et qu'il mérite à tous égards, comme le dit M. B. Dabadie dans *la Guienne*. Toute l'histoire du sanctuaire de Lourdes et des dix-huit apparitions de la sainte Vierge à Bernadette est là et fournit aux pélerins un sujet de lecture spirituelle et de méditation. Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Lourdes, pas plus qu'à Corinthe, mais tout le monde peut du moins lire le livre de M. l'abbé Boyer. A quelque point de vue de croyance que l'on se place, que l'on soit fidèle, tiède, indifférent, que l'on se vante même de repousser toute idée d'une divinité quelconque, nous croyons que la lecture de pareils ouvrages est malgré tout toujours utile, et que tôt ou tard on leur doit quelques bonnes pensées.

(1) Expédié *franco* contre 2 francs en timbres-poste à l'adresse de M. l'abbé Boyer, à Saintes (Charente-Inférieure).

*
* *

M. le v^te^ Paul de Chasteigner donne une nouvelle édition revue et augmentée, de son opuscule : *les Vins de Bordeaux, Guide pratique des Gens du monde pour le choix, l'usage et la conservation des vins de table* (1). Nous avons déjà rendu compte de la première édition de cet intéressant travail, intéressant pour tous ceux qui suivant le précepte de Rabelais désirent être appelés *beuveurs très-précieux*, pour tous ceux qui tiennent à offrir de bons vins, qui ont à cœur de soigner leur cave et de ne boire que *du meilleur*. Les conseils que donne M. de Chasteigner sont le résultat d'une longue expérience, à ce titre ils méritent créance et attention.

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

La bibliothèque de Niort vient de s'enrichir d'un authographe qui emprunte une grande importance historique aux circonstances qui l'ont fait paraître, et surtout à la célébrité de la personne qui l'a entièrement écrit de sa main..... Voici ce qui y donna lieu :

En 1694, la maison de Saint-Cyr venait d'être convertie en communauté religieuse, afin qu'on y suivit une règle plus sévère. Madame de Fontaines allait remplacer Madame Priolo comme supérieure, et Louis XIV vint en personne remercier Madame Priolo, dans les termes les plus obligeants, des services qu'elle avait bien voulu rendre à l'établissement, en se chargeant, momentanément, de sa nouvelle organisation. Le roi commença par recommander le choix des sujets qu'on admettrait à l'avenir à Saint-Cyr. Madame de Maintenon

(1) *Bordeaux, librairie centrale*, in-12.

adressa des paroles flatteuses aux dames de Saint-Louis, et Louis XIV confirma l'intérêt qu'il portait à l'établissement par ces paroles :

« Je n'ai envisagé dans cette fondation que la gloire de Dieu, l'utilité » du royaume et le soulagement de la noblesse. Je serais heureux si » je pouvais, par ce moyen, rendre à Dieu autant d'âmes que je lui » en ai ravies par mon mauvais exemple. »

Saint-Cyr allait donc être soumis à une règle austère. Il lui fallait des principes et des traditions pour perpétuer cette grande œuvre, et Madame de Maintenon était seule pour porter le poids d'une si grande entreprise. Voulant faire des dames de Saint-Louis de véritables religieuses, dit Monsieur de Noailles, elle avait préparé un petit écrit intitulé : *l'Esprit de l'Institut*, qu'elle avait soumis à la correction de l'évêque de Chartres et de l'archevêque de Cambray, puis ensuite elle le présenta au roi fondateur qui, après l'avoir lu entièrement, y mit cette approbation :

« J'ai lu ce traité qui explique parfaitement les intentions que j'ai » eues dans la fondation de la maison de Saint-Louis ; je prie Dieu de » tout mon cœur que les dames ne s'en départent pas. »

Cet écrit devait être placé en tête des constitutions de la maison de Saint-Louis et chaque religieuse devait en avoir un exemplaire. Cependant il ne fut imprimé que cinq ans après en 1699.

On y explique, dit encore Monsieur de Noailles, le caractère de la fondation et on y recommande de conserver les principes de pauvreté, de simplicité, de désintéressement et d'observer la régularité, le silence, l'éloignement du monde en évitant la curiosité.

Théophile Lavallée dit aussi dans une de ses notes, que Madame de Maintenon envoya à l'évêque de Chartres le projet d'un petit traité qu'elle désirait qu'il fît sur l'Esprit de l'Institut des religieuses de Saint-Louis, ce qui eut lieu en effet conjointement avec Fénelon. Le plan de Madame de Maintenon fut exactement suivi. Elle y fit elle-même de nombreuses corrections et additions, de telle sorte que ce livre doit être regardé comme son ouvrage. Elle y avait ajouté le portrait d'une parfaite novice qu'elle avait adressé en 1693 à Madame de Montalembert dame de Saint-Louis (1), sa parente. « Je crois, ma chère mère, écrivait encore madame de Maintenon à madame de Fontaines, en mai 1694, devoir mettre entre les mains de la bibliothécaire un écrit qui doit demeurer à tout jamais dans la bibliothèque de Saint-Cyr. On le

(1) Pierre de Cardillac, aïeul de Madame de Maintenon, avait épousé Louise de Montalembert.

reçut avec enthousiasme à la communauté. Chacune des dames voulut l'avoir, et toutes manifestèrent le désir que leur bienfaitrice y ajoutât quelques mots pour attester la grande part qu'elle y avait prise, mais elle répondit modestement : vous n'y pensez pas, quoi voulez-vous que je mette ma signature à côté de celle du roi ? puis elle dit aussi qu'on ne jugeait pas encore à propos de le faire imprimer, parce que leur maison était tellement à la mode que tout le monde voudrait le lire pour faire sa cour, non-seulement le lire, mais encore le juger, et je ne veux pas, ajouta-t-elle d'une manière agréable, « ni qu'on le loue, ni qu'on le vitupère. » Elle permit seulement qu'on l'eut en manuscrit. Elle en copia elle-même quelques exemplaires et en fit copier secrètement quelques autres.

C'est donc, à n'en pas douter, une copie par Madame de Maintenon elle-même que nous possédons, copie de son propre ouvrage, la copie qu'elle adressa à la supérieure, madame de Fontaines, et en tête de laquelle Madame de Boufflers, qui fut plus tard supérieure, crut devoir écrire : « Ce livre doit rester dans les archives et être gardé en dépôt, « parce qu'il est tout entier de la main de Madame de Maintenon. »

Félicitons-nous donc des circonstances heureuses qui ont mis notre ville à même d'entrer en possession d'un si curieux et si intéressant autographe, et rendons grâce aussi à Monsieur le maire de Niort qui n'a pas cru devoir laisser échapper cette belle occasion de faire, au nom de la ville, une si précieuse acquisition.

La ville de Niort ne pouvait laisser passer dans des mains étrangères un autographe de la femme illustre qui prit naissance dans ses murs et qui, après avoir passé tour à tour par les plus dures et les plus brillantes épreuves de la fortune, devint l'épouse de Louis XIV.

Théop^le^ Frap....

Niort, 22 décembre 1868.

*
* *

Deux découvertes intéressant l'une la numismatique et l'autre l'archéologie viennent d'être faites dans les environs de Chef-Boutonne.

Un paysan en faisant ouvrir un fossé à demi-comblé près du bourg de Saint-Martin-d'Entraigues a trouvé parmi les terres qu'il rejetait une hache en bronze parfaitement conservée qui se trouve maintenant dans le cabinet de notre collaborateur M. Beauchet-Filleau.

A quelques jours de là, près de la route départementale de Saint-Maixent à Ruffec à quelques cent mètres du bourg d'Ardilleux dans un champ nommé les Pierrières, une autre personne trouvait à une très-petite profondeur, vingt-six pièces d'or cachées sous une pierre. Parmi ces pièces se trouvait : un *heaume de Charles VI*, lequel bien qu'il fut un peu fruste a été acquis par un marchand de Paris au prix de 300 fr., et six *Guyennois d'Edouard III ;* quant aux autres elles ne présentaient, d'après M. Rondier qui a eu ce petit trésor entre les mains, aucun intérêt historique.

*
* *

Nous apprenons par *la Gironde* que M. le docteur Gyoux, médecin adjoint des hopitaux de Bordeaux, qui a laissé de si bons souvenirs à Saint-Jean-d'Angély vient de remporter le prix (d'une valeur de 500 fr.) sur la question que la Société protectrice de l'enfance avait mise au concours : « De l'éducation physique et morale de l'enfant, depuis la « naissance jusqu'à l'achèvement de la première dentition. »

*
* *

Dans une de ces réunions de quinzaine que donne la Société philharmonique de La Rochelle à ses abonnés, et qui de simples soirées musicales deviennent de véritables concerts, l'on a exécuté, après l'ouverture de *Guillaume Tell*, premier hommage rendu à la mémoire de Rossini, une *Cantate* qui a été vivement applaudie.

Ce morceau dû à M. Gaudin pour les paroles, à M. Eckirch pour la musique, est, nous dit-on, très-bien réussi, et a été convenablement exécuté ; nous félicitons les auteurs de leur bonne pensée et nous souhaitons à la ville de La Rochelle de fréquentes occasions d'apprécier les talents réunis du poète et du musicien.

*
* *

Le 28 décembre dernier a été ouvert le chemin de fer entre Niort et Angers, dont la réception avait eu lieu le 19 décembre précédent. Selon l'usage, il y a eu à cette occasion fêtes et banquets pour célébrer l'heureuse issue de la construction de cette ligne si importante pour le pays qu'elle traverse, qui était comme isolé et perdu au milieu des terres.

Les travaux d'art les plus remarquables sont, en partant de Niort :

Le pont de trois arches d'ouverture, sur la Sèvre-Niortaise.

Le viaduc de cinq arches de 17 mètres 50 de hauteur, sur l'Autise, après la station de Saint-Pompain.

Le pont sur la Sèvre-Nantaise, d'une forme elliptique de 24 mètres de largeur. Ce pont, d'une seule arche, construit en granit bleu de Bressuire, est d'une grande hardiesse et d'un bel effet.

Le viaduc de Maulévrier, de sept arches, de 27 m. 59 de hauteur.

Et le viaduc de Mazières, entre Maulévrier et Cholet, de cinq arches, d'une hauteur de 22 mètres 50 centimètres.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Depuis notre dernière Revue, la Société des Antiquaires de l'Ouest n'est pas restée oisive; elle a publié le bulletin du troisième trimestre de 1868, et tenu trois séances dont une était sa séance publique annuelle, nous allons les passer successivement en revue :

Le bulletin, outre les comptes-rendus sommaires des séances, contient un rapport de M. Lecointre-Dupont, sur les bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, année 1865 et premier semestre 1866, dans lequel il rend un juste hommage aux études entreprises par M. l'abbé Voisin, vicaire-général de Tournay, sur les anciennes peintures murales dont il reste des traces à la cathédrale de cette ville. Comme ce monument est de différents âges, M. l'abbé Voisin parcourt ainsi les divers genres de décoration usités à ces époques, ce qui pour la Belgique, du moins, fait de ce travail un espèce de vade-mecum du peintre ornemaniste.

Nous citerons encore, d'après l'honorable rapporteur, une notice de M. Alexandre Penchart, sur deux magnifiques tapisseries de haute lice, du XVIe siècle, représentant l'une un sujet religieux, l'autre un

sujet légendaire; une série d'articles de M. Schuermans, et enfin une étude de M. Édouard Fétis, sur un tryptique de Quentin Metsis que l'auteur intitule : *La Descendance apostolique de Sainte-Anne*, qu'il considère comme l'une des plus belles pages de la peinture flamande du XVIe siècle.

M. Rédet, dans sa *note sur deux procès-verbaux d'huissiers en 1657 et 1672*, a fait connaître deux nouveaux épisodes de cette longue odyssée des mésaventures auxquelles ces agents de la force publique étaient exposés autrefois. Rabelais nous en a laissé dans son chapitre consacré au seigneur de Bâché et à la manière dont il *accoustroit les Chicquanous*, un pâle récit auprès des dangers par trop réels que coururent les deux rédacteurs des procès-verbaux exhumés par M. Redet, des archives de la Maison-Dieu de Montmorillon, documents curieux pour l'histoire de l'administration de la justice dans nos provinces. Ce bulletin se termine par une notice sur les travaux et la vie scientifique de M. François-Henri Pallu, originaire de Poitiers, ancien membre de la Société des Antiquaires, et décédé, il y a déjà quelques années, vice-président honoraire du tribunal civil du Mans. Parmi les nombreux travaux du magistrat-archéologue, nous distinguerons une géographie historique du département de la Vienne; la ville de Poitiers surtout, sa ville natale, a été l'objet de ses recherches, et il a pu terminer l'article qui lui était consacré. Il serait désirable que ces manuscrits vinssent à Poitiers et fussent publiés, ceux au moins qui sont en état de l'être, par les soins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

*
* *

Passons aux séances :

Le 17 décembre, la réunion fut présidée par M. Lecointre-Dupont; il annonce la mort récente de M. de Boismorand qui, l'un des premiers dans nos contrées, a fait des fouilles intelligentes dans nos tumuli, et a formé une curieuse collection d'objets d'art et d'antiquité, sur laquelle il a laissé des notes qu'il serait désirable de voir publier. La Société a fait consigner dans son procès-verbal l'expression de ses vifs regrets pour la perte de ce membre distingué, qu'elle aimait à compter dans son sein depuis son origine en 1834.

Elle y a fait également mentionner un témoignage d'affectueuse sympathie pour la perte de M. le docteur Gaillard, qui n'était pas, il est vrai, l'un de ses membres, mais qui avait longtemps honorable-

ment présidé la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, sœur aînée de celle des Antiquaires de l'Ouest.

Après le dépouillement de la correspondance parmi laquelle nous remarquons l'accusé de réception par M. le ministre de l'instruction publique, du Dictionnaire du patois poitevin de M. l'abbé Lalanne (publication de la Société), M. le président a mis sous les yeux de la compagnie le haut de crosse ou plutôt la partie du haut de crosse découverte dans un tombeau, sur l'emplacement de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Cyprien, que les RR. PP. dominicains ont bien voulu lui prêter et lui permettre de faire lithographier pour la Société. Il a émis quelques considérations sur l'époque à laquelle devait remonter cette crosse et la forme qu'elle devait avoir en son entier. La Société l'a engagé à rédiger une note à cet égard.

Il a annoncé ensuite que M. Imbert (de Thouars) venait de faire parvenir au secrétariat le manuscrit de son histoire de la ville de Thouars, et M. J. Goudon de la Lande sa notice sur l'ancienne abbaye de Villesalem.

M. le secrétaire donne lecture, au nom de M. Imbert, de sa notice sur Jouyneau Desloges, le fondateur du journal intitulé: *Les Affiches du Poitou*, et M. de Gennes, de la suite de son grand travail sur la coutume du Poitou. Dans cette partie, il a traité des conditions de la noblesse, et surtout de celles émanant des fonctions municipales et judiciaires.

*
* *

Le lundi 28 décembre, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa 34e séance publique. Une nombreuse et savante assistance se pressait dans la salle qu'avait mise à la disposition de la docte compagnie, M. le doyen de la Faculté des sciences. Autour de M. Lecointre-Dupont, qui présidait la séance, se voyaient M. le préfet de la Vienne et Mgr l'évêque de Poitiers, l'un et l'autre membres honoraires, M. Bourbeau, maire de la ville, etc.

Dans son discours, M. Lecointre-Dupont a rendu un juste hommage à la mémoire de M. Boula de Nanteuil, intendant de Poitou, dont les mesures prudentes et sages surent atténuer en Poitou les désastreux effets de la disette dont cette province fut affligée en 1786, et auquel la ville de Poitiers décerna une médaille d'or, comme témoignage de sa reconnaissance.

Après le rapport d'usage, dans lequel M. Ménard a rendu compte

des travaux de la Société, pendant l'année 1868, M. de Longuemar, dans un rapide exposé, a fait connaître, d'après différents écrivains spéciaux et surtout d'après le beau travail de M. Matty de la Tour, l'étendue, le tracé et la construction des voies romaines, et d'après ses observations personnelles qui sont venues confirmer l'opinion de MM. Pistollet de Saint-Ferjeux et Mesnard, il a établi en Poitou l'existence d'une lieue gauloise plus longue de 200 mètres que la lieue romaine.

Mgr Pie qui ensuite a pris la parole a, dans un très-intéressant mémoire intitulé : *M. de Barante et les Mémoires de Mme de La Rochejacquelein*, établi et clairement justifié que M. de Barante n'avait fait que revoir le manuscrit de la veuve de Bonchamps, mais que le véritable auteur de cet intéressant ouvrage était bien Mme la marquise de La Rochejacquelein, tout cela dit avec cette hauteur de style, cette facilité d'expression, que tout le monde connait et apprécie.

*
* *

Le lendemain la société se réunissait pour procéder à l'élection de son bureau et des membres de son conseil d'administration pour l'année 1869.

Ont été nommés :

Président, M. de Longuemar, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques ;
Vice-président, M. de Gennes, conseiller à la Cour impériale ;
Secrétaire, M. Ménard, ancien proviseur du lycée ;
Vice-secrétaire, M. Richard, archiviste du département ;
Trésorier, M. Rondeau, conseiller à la Cour impériale ;
Questeur, M. Max de Clisson.

Membres du conseil d'administration.

MM.

Lecointre-Dupont, lauréat de l'Institut ;
Audinet, ancien inspecteur de l'Académie ;
Rédet, ancien archiviste du département ;
Auber, chanoine de la cathédrale, historiographe du diocèse.

De nombreuses admissions avaient eu lieu et après le dépouillement de la correspondance et le dépôt sur le bureau d'un grand nombre de

livres, brochures et objets divers offerts à la compagnie, la société a pris sur la proposition de M. Ledain, une détermination dont nous ne pouvons que la féliciter; elle a nommé une commission chargée de rechercher et de signaler les documents inédits qu'il serait important de publier. Cette commission se compose de MM. l'abbé Auber, historiographe du diocèse; Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne; Richard, archiviste actuel; Ledain, à Parthenay; Imbert, à Thouars. La Société invite, en outre, tous ses membres à coopérer à cette œuvre importante. C'est une heureuse idée, que nous approuvons, et dont nous attendons avec impatience de connaître les résultats; il y a beaucoup à faire pour cette commission, espérons qu'elle remplira avec succès la mission qui lui est confiée.

*
* *

Le 15 décembre 1868, la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure s'est réunie, et le nouveau bureau élu dans la séance du 1er décembre précédent, a été installé; il se compose de : MM. l'abbé A. Cahour, président; F. Parenteau, vice-président; S. de la Nicollière, secrétaire-général; baron de Wisme, secrétaire du comité; Ch. Marionneau, secrétaire-adjoint; L. Petit, trésorier; Bourgoin, archiviste; Orieux, A. Perthuis, Lesant, baron des Dorides, membres du comité.

Après diverses présentations et communications, la compagnie a entendu la lecture 1° de : *Jeanne de Rays, la Sage*, étude biographique du XIVe siècle, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. S. de la Nicollière.

2° fragments des *Œuvres choisies de Charles Loyson*, par M. Émile Grimaud.

*
* *

Dans sa séance du 29 décembre, la même société a entendu le compte-rendu de la découverte du cimetière mérovingien de Vertou, du résultat des fouilles qui ont été faites sur l'emplacement du chœur de l'église abbatiale de ce lieu, et sur une inscription curieuse provenant de l'ancien prieuré de Saint-Pierre, dans cette commune, par MM. Lukis et Marionneau, et une communication de divers documents inédits sur la Bretagne, qu'avait adressés M. Paul Marchegay.

*
* *

Le N° de septembre de la *Revue des Sociétés savantes des départements* indique au nombre des communications faites à la section d'histoire et de philologie du comité des travaux historiques, divers envois de M. Marchegay, correspondant, parmi lesquels est une charte poitevine en langue vulgaire de l'année 1275; et par M. Rédet, copie d'une pièce concernant les états de Bretagne tenus à Dinan en 1717 et 1718 qui se trouve aux archives de la Vienne parmi des documents concernant le temple de Clisson.

*
* *

Dans sa séance du 6 janvier, la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, a procédé au renouvellement annuel de son bureau et de son conseil d'administration.

Ont été élus :

Membres du bureau.

Président : M. Orillard, directeur de l'École de médecine;
Vice-président : M. Aubrun, notaire;
Secrétaire : M. Audoynaud, professeur au lycée;
Trésorier : M. Pingault, docteur-médecin;
Secrétaire-Archiviste : M. Mauduyt, pharmacien.

Membres du conseil.

MM.
De Curzon, propriétaire;
Mérine, avoué à la cour;
Cirotteau, vétérinaire.

*
* *

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély. — Par suite des élections qui ont eu lieu à la séance du jeudi 7 janvier, la Commission est composée, pour 1869, de :

MM.
Ev. Augier de Lajallet, président;
De Meschinet, Alfred Devers, vice-présidents;
Ferdinand Bonnet, secrétaire-général;
Charles de Reboul, Edmond Poitevin, secrétaires adjoints;
Eugène Lemarié, conservateur-archiviste;
Pinatel, conservateur-archiviste-adjoint et bibliothécaire;
Texier, trésorier.

Nathan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALMANACH-ANNUAIRE commercial de Luçon et de la Vendée, pour l'année 1869. *Luçon*, *Cochard-Tremblay*, 1 volume in-18, 84 p. 15 c.

ALMANACH-GÉNÉRAL le Vendéen, pour 1869. *Napoléon-Vendée*, *Vᵉ Ivonnet*, in-12, 72 p. 15 c.

ALMANACH-GÉNÉRAL du département de la Vendée, pour l'année 1869. *Fontenay-le-Comte*, *Robuchon*, in-12, 72 p. 15 c.

ALMANACH (LE GRAND) Vendéen, pour l'année 1869. *Fontenay-le-Comte*, *Vᵉ Fillon*, in-12, 72 p. 15 c.

ALMANACH VENDÉEN, pour l'année 1869. *Fontenay-le-Comte*, *Ouvrard*, in-12, 72 p. 15 c.

ANNUAIRE départemental de la Société d'émulation de la Vendée, 1869, 13ᵉ année. *Napoléon-Vendée*, *Vᵉ Ivonnet*, 1 vol. in-8°, 206 p.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vendée, année 1868. *Napoléon-Vendée*, *Sory*, 1 vol. in-12, 240 p.

LALLIÉ (A.). Le district de Machecoul, 1788-1793. — Etudes sur les origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le pays de Retz. *Nantes*, *V. Forest et E. Grimaud*, 1869, 1 volume in-18 jésus. 4 fr.

LOYSON (Charles). OEuvres publiées par Emile Grimaud, avec une lettre du R. P. Hyacinthe et des notices biographique et littéraire, par MM. Patin et Sainte-Beuve. *Nantes*, *V. Forest et E. Grimaud*, 1869, 1 vol. in-8° de 388 pages, portrait. 6 fr.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

—

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

LA FAMILLE DE CHAUFFEPIÉ

—

Jean de Chauffepié, né vers 1570, dans la circonscription de l'Election de Niort, pasteur dans cette ville depuis la première année du XVIIe siècle jusqu'en 1637, époque de sa mort, appartenait à une famille ancienne maintenue sur le catalogue des nobles de la province, par Colbert de Croissy et Barentin, intendants de la généralité (1). La considération dont il jouissait dans son parti était justement acquise et ses coreligionnaires lui en donnèrent plusieurs témoignages en le nommant successivement député aux grandes assemblées de Châtellerault, de Gergeau, de Grenoble, de Nîmes, de La Rochelle et au synode d'Alais où il joua un rôle important et se distingua par un ardent attachement à la réforme et par un zèle constant pour son triomphe. L'amour de la controverse l'entraîna, comme tant d'autres, dans la lutte engagée entre le clergé catholique et les ministres protestants, et il publia le *Récit véritable de ce qui se passa hier l'après-disnée, septième jour de mars, en l'entrevue du capucin nommé P. Valentin qui presche le caresme en cette ville de Niort, et de Jean Chauffepié, ministre de la parole de Dieu, en la dite église, fidellement recueilli, soudain après qu'on se fut séparé, par le susdit Chauffepié,* à Niort,

(1) De Chauffepié, Benjamin et Second, maintenus nobles par sentence de d'Aguesseau, portent : *d'argent à deux bandes brétesées, coupées d'azur, au chef écartelé en sautoir d'or et de sable, d'argent et de gueules, chargé de quatre croisettes de l'une et de l'autre.*

chez Jean Baillet, marchand libraire, devant le Chasteau, 1611, in-12.

Le Père Capucin y répondit par le *Flambeau de la vérité* que de Chauffepié crut devoir réfuter par un traité intitulé : *Abondance d'eau pour éteindre le flambeau que le nommé P. Valentin, capucin, a jeté contre la vérité, c'est-à-dire, réfutation ample des fausses accusations et doctrines dont il a rempli un écrit qu'il a intitulé : le Flambeau de la vérité*, Niort, Jean Baillet, 1612, un vol. in-12. Les titres seuls indiquent le but et le style de ces ouvrages qui se ressentent du mauvais goût et des passions de l'époque.

Les conférences entre les pasteurs protestants et les missionnaires catholiques étaient fréquentes alors. On se disputait avec acharnement, on s'insultait. Les gros mots et les démentis se croisaient, les auditeurs étaient parfois obligés de s'interposer pour que des menaces on n'en vînt pas aux coups; puis chacun des athlètes rentrait dans sa tente et célébrait sa victoire. Quelques conversions suivaient ces disputes orageuses; ce motif et la crainte de mécontenter l'autorité royale décidèrent plus tard les Consistoires à interdire ces luttes de la parole, si fréquentes sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. Les meilleurs esprits se laissaient alors entraîner vers cet écueil, et Jean de Chauffepié y échoua.

Il eut deux fils : le plus jeune Benjamin, sieur de l'Isle, né en 1620, pasteur à La Mothe-Saint-Héraye, sortit de France en 1685 avec sa femme et sa fille.

L'aîné, Second de Chauffepié, né à Niort en 1608, fut présenté au baptême par Agrippa d'Aubigné, ami de son père. Après avoir étudié à l'Académie de Sédan, il reçut vocation de l'église de Champdeniers en 1633 et la desservit près de cinquante ans. En 1679, il fut désigné avec Baignoux, pasteur à Poitiers, pour rétablir la concorde dans l'église de Niort, violemment agitée par le ministre Plassay. Les deux conciliateurs surent toucher les cœurs et parvinrent à rétablir la paix dans le troupeau divisé en deux camps qui en étaient venus aux injures et menaçaient par obstination de réduire leur église à une ruine prochaine irréparable.

Second de Chauffepié avait soixante-treize ans lorsqu'il fut contraint d'abandonner la petite ville qu'il habitait et dont le temple avait été interdit. Ayant reçu l'ordre de s'éloigner de sa résidence où, quoique paralytique, il exerçait encore une grande influence, il se fit transporter, sur un brancard, à Cherveux où il mourut le 13 juin 1684, âgé de 74 ans 2 mois et 10 jours.

Anne, sa fille aînée, écrivit un mois après sa mort, une notice nécrologique très-touchante, qui fournit des renseignements précis sur toute la famille.

« M. de Chauffepié, mon très-cher et très-honoré père, dit-elle, a été vingt-et-un ans, cinq mois et vingt-sept jours veuf de damoiselle Claude de la Forest, notre très-chère et très-honorée mère, qui n'avait que trente-et-un jours moins d'âge que lui, et qui est morte le 16 décembre 1662 : femme de grande modestie, grande sagesse et grande piété, d'un esprit vif et d'une humeur douce tout ensemble. Ils ont vécu, mon père et elle, dans une union parfaite et un mariage aussi heureux que les embarras et les chagrins extérieurs le peuvent permettre, vingt-cinq ans, six mois et treize jours, ayant épousé dans le bourg de Mauzé, le 2 juin 1637, et ayant demeuré dans celui de Champdenier jusques au jour de leur séparation. Ma mère a été enterrée en ce lieu auprès de deux enfants qu'elle y avait mis au monde et qu'elle en avait vus sortir longtemps devant elle. Elle en a laissé cinq : deux garçons et trois filles. Elle a nourri de son lait tous les sept que le Seigneur lui avait donnés, et les cinq qui lui ont survécu survivent encore à mon père. L'aîné des garçons, âgé de quarante ans, est ministre à Coué, le second, âgé de trente-huit ans, ministre à Aunay. Ses filles, dont je suis l'aînée, sont âgées de quarante-quatre ans l'une, de quarante-deux la cadette et de vingt-sept la troisième. Nous sommes encore ensemble dans le bourg de Cherveux où nous avons enterré mon père..... Il avait vécu dans une santé et une liberté d'esprit et de corps admirable jusqu'au temps où cette triste maladie l'accabla..... Il joignait à toutes les sciences nécessaires à un fidèle ministre de l'Evangile, tout l'agrément d'esprit qu'on peut souhaiter dans un homme de grande politesse et toute l'adresse d'un bon

ouvrier pour les arts mécaniques. Son humeur n'avait pas moins de charmes dans la société familière que ses prédications avaient de force dans ses actions publiques. Et enfin après avoir vécu en l'amour et en la crainte de son Dieu, il est mort très-doucement en sa grâce et se repose maintenant avec Abraham, Isaac et Jacob, en attendant le jour bienheureux de la résurrection, où nos corps vils seront rendus conformes au corps glorieux de Notre Seigneur Jésus-Christ. A lui, comme au Père et au Saint-Esprit soient honneur, empire, force et magnificence, dès maintenant et à jamais. *Amen.* »

Ses deux fils Samuel et Second, également pasteurs, comme on l'a vu, durent quitter le royaume après la révocation de l'édit de Nantes et passèrent en Hollande où l'une de leurs sœurs, Mlle des Aubiers, les avait précédés. Samuel, avant son émigration, avait été désigné par l'intendant de Lamoignon, en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du roi, du 16 juin 1685, pour administrer le baptême aux enfants de ceux de la Religion prétendue réformée dans les bailliages de Thouars et de Bressuire, avec résidence fixe dans cette dernière ville. Il n'y resta pas longtemps et préféra l'exil à une mission sans importance, mais non sans péril.

Anne de Chauffepié, âgée alors de quarante-cinq ans, était, depuis la mort de son père, retirée à Mauzé, avec la plus jeune de ses sœurs, Mlle de La Croix, auprès de ses tantes, filles de l'ancien pasteur de La Forest. Les dragons, lancés par Louvois, n'épargnèrent pas ces faibles femmes ; leur demeure fut envahie et pillée, leurs meubles vendus et elles-mêmes privées de toute ressource, réduites à fuir, cherchèrent un asile dans les châteaux voisins que les troupes n'avaient pas encore occupés. Anne et sa sœur se sauvèrent à Olbreuse, où elles espéraient trouver un refuge respecté des soldats. Elles y demeurèrent trois mois, mais Madame d'Olbreuse, menacée de voir sa maison occupée militairement, renvoya tous ses coreligionnaires qui étaient accourus implorer sa protection. Mlle de La Croix resta dans les environs de Mauzé. Anne de Chauffepié se résigna à la fuite, vécut quelque temps errante et réduite à se cacher pour se soustraire aux recherches. Enfin espérant s'em

barquer à La Rochelle, elle s'y rendit et se jeta dans une barque avec une cinquantaine de fugitifs qui parvinrent à sortir du port. Découverts par un garde-côte, ils achetèrent son silence vingt pistoles et gagnèrent un vaisseau anglais; mais une canonnière, chargée de surveiller ces parages, aborda ce navire et tous les Français qui étaient à bord furent conduits à la citadelle de l'île de Ré. Anne y resta un an et résista à tous les moyens mis en œuvre pour la convertir. Deux Pères Jésuites y travaillèrent avec ardeur. Le lieutenant de la forteresse lui-même, plein d'égards pour ses prisonniers, employa les voies de la persuasion pour l'engager à abjurer. Puis on eut recours à la rigueur, à l'isolement, au cachot; tout fut inutile. Elle répondait constamment qu'elle passerait sa vie en captivité plutôt que de trahir sa conscience. La plupart de ses compagnons se soumirent et abjurèrent; seules, huit femmes persévérèrent comme elle. C'étaient ses deux tantes de la Forest, les demoiselles de Saumaise, de Saint-Laurent, de Boisragon, du Mas, Perot de La Pommeraye et une dame de Ruffignac.

Le 23 août 1685, le major appela Mlle de Saumaise à la porte et lui dit que M. de Meaux (1), son parent, avait écrit à M. le gouverneur de Rhé en sa faveur, et qu'il y avait même une lettre de cet évêque pour elle. Sur les quatre heures un sergent vint la quérir et la mena devant le gouverneur. Celui-ci lui donna la lettre de M. de Meaux qui lui offrait de la tirer de prison, et l'appelait près de lui sous deux conditions : l'une, qu'elle voulut entrer dans un couvent de religieuses pour y être avec plus de bienséance que chez lui, et l'autre, qu'elle souffrît qu'on lui parlât quelquefois, mais sans violence, de la mauvaise religion qu'elle professait; et il ajoutait : « Je fais la même offre à Mlle de Chauffepié, votre intime amie, et je vous assure que je ne serai jamais cause qu'on vous sépare; je travaillerai plutôt à vous réunir dans la véritable Eglise. »

Le gouverneur demanda à Mlle de Saumaise ce qu'elle décidait et s'il manderait à M. de Meaux qu'elle consentait, et sa bonne amie aussi, à ce qu'il offrait. Elle répondit que non;

(1) Bossuet était passé de l'évêché de Condom à celui de Meaux.

qu'elle était en état d'obéir à ce qu'on lui commanderait, mais qu'elle ne consentirait point à ce qu'on lui parlât mal de sa religion qu'elle ne changerait jamais. On la pria, on la menaça, on la flatta, on fit tout ce que l'on put pour l'épouvanter; elle fut inébranlable, et subit en effet, ainsi qu'Anne de Chauffepié, un redoublement de sévérité et de rigueur.

On prit enfin le parti de les séparer. Mlle de Saumaise fut mise aux Saintes-Claires de La Rochelle, et son amie aux Ursulines de Niort.

Les religieuses la traitèrent avec douceur et s'attachèrent à elle; de son côté elle leur voua une amitié sincère et une vive reconnaissance. L'intendant Foucault vint la voir au couvent et la pressa fort de changer de religion, l'assurant que toute résistance serait inutile et qu'il faudrait finir par là. Pour parvenir à la soumettre, il résolut de l'éloigner du centre de ses connaissances et de la changer de résidence. Malgré les regrets et les instances des bonnes religieuses, on la leur enleva et on la conduisit à Chartres. Là, elle fut enfermée à la conciergerie avec plusieurs autres protestantes. « Nous y étions assez pressées, dit-elle dans son *Journal*, mal couchées et assez incommodées d'ailleurs, mais possédant pourtant une tranquillité d'esprit plus grande que notre état ne semblait devoir le permettre. Ceux qui nous voyaient en paraissaient surpris. » Tel est l'effet de la persécution quels qu'en soient la cause et le but; elle relève l'énergie des uns, rehausse leur courage et excite la sympathie et la pitié de la foule. « Quelques-uns allèrent jusqu'à dire, poursuit-elle, qu'ils avaient peine à croire que notre religion fut aussi méchante qu'on le prétendait, puisqu'ils voyaient souffrir pour elle si constamment des épreuves qui leur paraissaient insupportables sans un secours tout particulier du Seigneur. Une belle-fille de la geolière en vint jusqu'à nous avouer qu'il ne serait pas bon pour elle qu'elle nous vit souvent, parce que nous la rendrions huguenote. Il y a apparence que ces sortes de discours furent cause que nous ne demeurâmes pas longtemps dans ce lieu-là. »

Anne de Chauffepié fut alors transférée dans un couvent isolé du Perche, à l'abbaye d'Arsisse où elle resta dix mois, séparée

de ses compagnes et en butte aux conférences quelque peu acerbes du confesseur de la maison. Son caractère n'en fut point aigri, sa soumission, en dehors de tout ce qui n'intéressait pas sa religion, lui concilia, comme à Niort, l'affection des religieuses qui eurent pour elle toutes sortes de complaisances et de bontés. « La lettre de cachet, qui m'avait mise dans cette maison, raconte-t-elle, portait que je n'aurais aucun commerce, ni au dedans ni au dehors, ni par écrit, ni de vive voix ; mais l'Abbesse qui est bonne et charitable et qui a toujours devant les yeux cette règle d'équité qu'il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, n'observe pas cet ordre avec exactitude. » Enfin, après deux années de détention, Anne, persévérant dans sa croyance, obtint la permission de sortir de France, alla rejoindre ses parents en Hollande et se fixa en Frise.

Il ne faut pas croire qu'elle ait traversé toutes ces épreuves sans ressentir parfois de profonds découragements. Alors elle plaçait sa confiance en Dieu, priait et se sentait fortifiée et consolée. « Il m'est arrivé trois fois, pendant nos grandes misères, raconte-t-elle, que le Seigneur a répondu d'une manière sensible pour moi aux prières que je lui ai faites. La première est à Olbreuse, le jour de Noël, que ne sachant que faire, ni où aller pour me cacher, je lui demandai instamment qu'il me fît la grâce de sortir du royaume ou celle de persévérer dans la profession de la vérité contre toutes les tentations où je pourrais être exposée. Il ne répondit rien à ma première demande; je n'ouïs point de voix qui frappât mes oreilles pour la seconde; mais j'en sentis une plus forte dans mon cœur, qui me dit : tu persévéreras.

« La seconde est dans les cachots de Rhé, le 25 août, en demandant, sous le bon plaisir du Seigneur, d'être rassemblée avec Mlle de Saumaise : je sentis le même mouvement.

« La troisième de ces occasions, que je ne veux ni ne dois jamais oublier, est à Arsisse, dans un temps où l'on m'avait fort chagrinée, en me disant qu'on ne savait comment je pouvais vivre sans exercice de religion et sans participation de sacrements. Je priai avec toute l'ardeur dont j'étais capable pour le

recouvrement de ces deux grands biens dont j'étais privée, et je sentis si vivement que Dieu me les redonnerait, que je me relevai de ma prière en rendant mille grâces à ce bon maître de m'avoir exaucée. Mais il faut que j'avoue, à ma confusion, que ces assurances de sa bonté ne m'ont pas toujours garantie de craintes, d'alarmes et de chagrin sur toutes les menaces qu'on me faisait. »

Si l'on éprouve le regret de voir une belle âme persévérer dans l'erreur, on ne peut s'empêcher d'admirer cette foi vive, cette douceur, cette piété et cette force de caractère dont les femmes, dans les crises décisives, sont plus susceptibles peut-être que les hommes.

Cette fille et sœur de ministres a persévéré jusqu'à la fin et a laissé le récit des persécutions et des souffrances qu'elle a éprouvées. Cet écrit a été publié pour la première fois dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, année 1858, sous le titre de *Journal d'Anne de Chauffepié, à l'époque des Dragonnades et du Refuge*, 1685-1688, pages 58 à 68 et 256 à 268. La copie de ce manuscrit conservé précieusement dans la famille a été faite par une nièce et sous les yeux de l'auteur, et remplit 26 pages in-8° d'une écriture fine et nette, au bas de laquelle est cette mention : « Ecrit à Balk en Frise, en 1689. » C'est là que s'étaient retirés ses sœurs et ses frères, Samuel et Second, anciens pasteurs des églises de Coué et d'Aunay ; c'est là qu'elle a vécu entourée de l'affection des siens et qu'elle est morte, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connue.

L'un de ses neveux, Jacques-Georges de Chauffepié, né à Loewarden, en 1702, après avoir desservi les églises de Flessingen et de Delf, fut appelé par celle d'Amsterdam, où il exerça quarante-trois ans le ministère évangélique, et mourut en 1786. Ce fut un savant distingué et laborieux.

On a de lui :

1° *Histoire du monde sacré et profane, depuis la création du monde jusqu'à la destruction de l'Empire des Assiriens à la mort de Sardanapale, et jusqu'à la décadence des royaumes de Juda et d'Israël, sous les règnes d'Achaz et de Pekach,*

en XII livres, pour servir d'introduction à l'*Histoire des Juifs,* du docteur Prideaux, traduite de l'anglais, par P. Bernard, de Chauffepié et Toussaint, Leyde, Jean et Herm. Verbeck, 1738, 2 vol. in-12. Tome III, Paris, G. Cavelier, 1752, 1 vol. avec cartes et figures. J.-P. Bernard a traduit le premier vol., de Chauffepié, le second, et Toussaint, le troisième.

2° *Lettres sur divers sujets importants de la Religion,* 1736, 1 vol. in-12.

3° *Sermons destinés à prouver la vérité de la Religion chrétienne par l'état présent du peuple Juif.* Amsterdam, 1756, 1 vol. in-8°.

4° *Le Supplice de la Croix,* réimprimé dans un recueil, par Gerdes, en 1734.

5° *Vies des plus illustres Philosophes de l'antiquité,* traduites du grec, auxquelles le traducteur a ajouté les vies de Diogène-Laërce, d'Epictète et de Confucius. Amsterdam, 1758, 3 vol. in-12.

6° *Tableau des Vertus chrétiennes,* traduit de l'Anglais. Amsterdam, 1760, in-8°.

7° *Nouveau Dictionnaire historique et critique, pour servir de suite à celui de Bayle.* La Haye, 1750-56, 4 vol. in-f°. Ouvrage savant, plus modéré que son modèle, moins partial dans ses appréciations, mais non exempt des préjugés de secte. Sur quatorze cents articles dont il se compose, les uns sont littéralement traduits de l'anglais, d'autres ont été refondus, la plupart sont l'œuvre de l'auteur. On y trouve des renseignements précieux et l'esprit d'incrédulité et d'hostilité contre toute religion qui distingue Bayle en a complètement disparu.

8° *Sermons sur divers textes,* publiés par Samuel de Chauffepié, neveu de l'auteur. Amsterdam, 1787, 3 vol. in-8°.

Jacques-Georges de Chauffepié a encore composé une vie de Pope, mise en tête des œuvres diverses de ce poète. Amsterdam, 1754, 7 vol. in-12, et 1767, 8 vol. Il est aussi le traducteur des volumes XV et XXIV de l'*Histoire universelle anglaise, depuis le commencement du monde,* in-4°.

Voilà une existence bien remplie.

Nous ne savons rien de plus de Samuel de Chauffepié, l'édi-

teur des sermons de son oncle. Il est probable qu'il lui succéda dans sa charge. M. Lièvre, dans son *Histoire du Protestantisme en Poitou,* nous apprend que l'un des membres de cette famille exerce encore le ministère à Amsterdam, et qu'il existe à Hambourg plusieurs descendants de l'ancien pasteur de l'église protestante de Niort.

Le Vte DE LASTIC SAINT-JAL.

—

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE LA VENDÉE.

—

La Société d'Émulation de la Vendée est appelée à rendre d'immenses services au pays, et je crois faire acte de patriotisme en initiant le public, d'abord à son organisation et au but qu'elle se propose, et, en second lieu, aux travaux qu'elle a exécutés depuis sa fondation.

I

Les Sociétés savantes sont partout à l'ordre du jour. Il n'y avait en France, en 1865, que neuf départements qui fussent en dehors du mouvement scientifique qui agite le monde à

l'éternel honneur de l'esprit humain à qui Dieu a donné en pâture les innombrables merveilles de la création. *Mens agitat molem.*

La Vendée ne pouvait pas rester étrangère à ce travail des intelligences qui conduit l'homme à la vérité par l'étude approfondie de la nature et des diverses civilisations qui ont, depuis son origine, couvert le globe de leurs monuments. Aussi a-t-elle son association dite *Société d'Émulation de la Vendée*, Société divisée en trois sections : Sections d'Agriculture, d'Horticulture, des Lettres, sciences et arts ; car elle a pour but le développement de l'agriculture dans ses branches diverses, l'encouragement et le progrès de l'industrie, de la littérature, de l'histoire, des sciences naturelles, des arts et de l'archéologie.

Le préfet du département, M. Boby de La Chapelle en dressa les statuts et les fit accepter par le bureau du Comice agricole de Napoléon, le 7 juillet 1854. La Société était formée. Cependant elle ne fut définitivement constituée que le 29 du même mois par la nomination de son bureau.

M. H. de Puiberneau, membre du conseil général, et homme de progrès, fut porté au fauteuil de la présidence.

M. Leroy de La Brière, receveur général, qui s'était fait l'âme, on peut dire de l'association, en fut établi le trésorier.

M. Hanriot, professeur de rhétorique au lycée, fut appelé aux fonctions de secrétaire général.

M. Mouillade, nommé président de la section d'agriculture, fut remplacé, par suite de son décès, par M. Pervinquière, juge-de-paix à Napoléon. Le secrétaire fut M. Bonnaud, cultivateur.

M. le docteur Brethé, maire de la ville et horticulteur distingué, eut la présidence de la section d'horticulture, avec M. Marchal, professeur de mathématiques au lycée, pour secrétaire.

M. Léon Audé, secrétaire général et conseiller de préfecture, trouva sa place toute faite dans la troisième section (il cultivait les lettres depuis longtemps) ; il en devint le président avec M. Huret, recteur d'Académie, pour secrétaire.

Honneur à ces hommes de professions et d'opinions diverses, qui se tendirent généreusement la main au-dessus de toute caste et de tout parti, pour mettre en commun leurs lumières et diriger leurs concitoyens dans la voie des améliorations agricoles et des études sérieuses.

Ce fut l'âge d'or de la Société !

La Société, ainsi constituée, fit appel à ceux qui ont l'amour du sol qui les a vu naître et le désir d'en voir augmenter la richesse. Le champ était immense, car il renfermait tout ce qui a rapport à l'agriculture, c'est-à-dire les prairies naturelles et artificielles, les irrigations, les drainages, les assolements et les engrais; plus, les bois taillis et les forêts, les arbres d'agrément et les arbres à fruits, créés les uns pour l'ornement de nos parcs et de nos jardins, les autres pour satisfaire nos appétits et nos goûts. Ajoutez à cela les admirables productions de la floriculture avec l'éclatante et splendide variété de ses fleurs, et les merveilles de la pisciculture peuplant nos viviers, nos étangs, nos ruisseaux, nos rivières, nos fleuves de myriades de poissons, au moyen d'incubations et d'éclosions artificielles, et rendant à nos écluses à eau salée ces succulants crustacés dont nos voisins les Armoricains et nos ancêtres les Pictons étaient jadis si friands, au témoignage du poète Ausonne :

Sunt et Armorici qui laudant ostrea ponti
Et quæ Pictonici legit accola littoris.
(Aus. ép. XIII. v. 35).

Quelqu'étendue que fut l'arène dans laquelle la Société invitait les agronomes à descendre, pour vaincre la nature et la forcer à leur livrer de nouveaux trésors, celle attribuée aux hommes d'étude avait encore des horizons plus larges. Ils étaient conviés, les uns à passer leur vie dans les bibliothèques pour y compulser les anciens titres et les vieilles chartes et refaire l'histoire du passé, les autres à s'enfoncer dans les entrailles du sol pour enrichir nos musées des produits minéralogiques et archéologiques, ou à prendre le bâton du pélerin pour visiter les monuments mégalithiques, ou de pierre, élevés

à l'ombre des chênes séculaires dans les temps pré-historiques, les substructions romaines éparses çà et là sur des terrains aujourd'hui déserts, les donjons de la féodalité perchés comme des nids d'oiseaux sur des rochers escarpés et dont les ruines menacent de combler les vallées qui les entourent, les édifices et les œuvres d'art de toute sorte que nous ont légués la Renaissance et les temps modernes.

Le travail était gigantesque et de nature à effrayer le savant le plus intrépide. Mais il en est des Sociétés scientifiques comme d'une république d'abeilles, chaque abeille remplit de son miel son alvéole, et de la réunion de toutes les alvéoles résulte l'harmonie qui ne forme qu'un tout, c'est-à-dire la ruche. Chaque travailleur butine ainsi dans le parterre de la science au profit de la Société dont il est membre, et concourt dans la proportion de ses forces, à sa gloire et à sa prospérité.

Six mois après sa fondation, la Société d'Émulation comptait 307 membres. Ils étaient en 1856, 386; en 1857, 397, et en 1858, 413. Toutes les classes fournirent leur contingent. On y vit à côté des hommes de l'administration, de la robe, de l'épée et de l'université, Mgr l'évêque, des vicaires généraux, des curés, des médecins, des percepteurs, des maires, des instituteurs, de riches propriétaires et de simples fermiers; jamais Société peut-être ne jouit à son début d'une plus grande popularité.

Jetons maintenant un coup-d'œil rapide sur les travaux auxquels se sont livrés quelques-uns de ses membres dans les trois sections d'agriculture, d'horticulture et des sciences, lettres et arts.

II

SECTION D'AGRICULTURE.

Un des moyens les plus puissants pour faire sortir le cultivateur de sa paresse et de sa routine traditionnelle, est de le faire venir dans les Comices agricoles. Là, il voit des machines

dont il n'avait pas l'idée, qui suppléent à l'insuffisance des bras, ainsi que des instruments aratoires qui lui étaient inconnus, et dont la supériorité sur les anciens est incontestable. Là, il se trouve en présence de tout ce que les étables des alentours renferment de plus parfait dans les races chevaline, bovine, ovine et porcine, rien n'y manque. Là, il entend proclamer le nom des lauréats qui ont mérité des primes pour leurs animaux domestiques. Ce spectacle l'émeut, lui donne des remords et l'entraîne, comme malgré lui, dans la voie du progrès.

La Société d'Émulation patronne ces comices dans les divers cantons et leur consacre un article dans son *Annuaire* de chaque année. Le Comice du mois d'octobre, tenu au chef-lieu du département, est général pour toute la Vendée. Plus de cent bêtes à cornes et beaucoup de béliers et de verrats sont présentés au concours. Il n'est pas jusqu'au beurre qui ne soit admis à l'honneur de fixer les regards du jury d'examen. Soixante ou quatre-vingts prix sont distribués dans la journée à des cultivateurs qui, la joie dans l'âme et la bourse garnie, rentrent dans leurs foyers avec la résolution de faire encore mieux pour obtenir aux assises suivantes une nouvelle récompense.

La section d'agriculture ne s'est pas bornée à ces encouragements; mais plusieurs de ses membres ont pris la plume pour en défendre la cause et écarter d'elle les fléaux qui peuvent la menacer.

Dès le mois d'octobre 1854, M. l'agent-voyer Gramont se mit en rapport avec M. de Liron d'Airolles, directeur de la compagnie générale de drainage à Paris, et apprit aux cultivateurs, dans l'annuaire de 1855, la manière de poser les drains ou tuyaux d'écoulement, pour le desséchement des terrains humides. Il détermina la profondeur qu'on devait leur donner et le nombre de mètres dont chaque rangée devait être espacée.

De son côté, M. Alasonière, médecin-vétérinaire du dépôt impérial de Napoléon, initia les cultivateurs vendéens à l'étiologie de la péripneumonie épizootique de l'espèce bovine, à ses symptômes, aux altérations pathologiques qui la caractérisent et au traitement qu'elle réclame. Il indiqua plus tard les résul-

tats satisfaisants qu'il avait obtenus par l'inoculation, pour prévenir chez les bêtes à cornes cette maladie contagieuse. Il publia aussi un autre article intitulé : *De l'influence favorable des habitations salubres, sur la santé des animaux*, avec un *devis estimatif des travaux relatifs à la construction d'une étable modèle*, dressé par M. Clair, architecte du département. Disons à l'honneur des propriétaires, qu'un bon nombre d'entre eux ont profité de la leçon et ont bâti, pour leurs fermes, des étables au sol incliné et à rigoles, pour l'écoulement des urines, avec une série de petites croisées dans les murs latéraux, et des portes à deux battants, aux extrémités, pour renouveler l'air et chasser les gaz délétères. M. Alasonière fit ressortir également le bienfait des prairies artificielles au point de vue de l'alimentation des animaux.

Profitant de son expérience et de sa science médicale, M. Constant Merland s'attacha, lui, à donner aux gens de la campagne d'excellents conseils d'hygiène, tant pour éloigner l'insalubrité des maisons que pour les désinfecter au besoin.

Nos éleveurs ayant déjà fait des progrès, le comité départemental, institué par la commission impériale, admit vingt-six d'entre eux à l'honneur de représenter l'industrie de la Vendée à l'exposition universelle de 1855. Huit obtinrent des distinctions du jury des récompenses. M. Audé en profita pour rappeler la maxime si vraie de Sully : *Labourage et élevage sont les deux mamelles de l'État.*

L'année 1856 imprima un nouvel élan aux diverses branches de l'agriculture en Vendée. Au concours régional qui eut lieu à Napoléon, les 7 et 8 mai, les cultivateurs montrèrent qu'ils étaient dignes de la Société d'Émulation qui, depuis près de deux ans, s'était placée à leur tête. Ils eurent, pour les bêtes à cornes, six premiers prix, six médailles d'or, deux troisièmes prix, deux médailles de bronze et cinq mentions honorables ; et, pour les animaux de basse-cour, trois premiers prix et trois médailles de bronze. Ils n'eurent point de rivaux pour l'espèce chevaline et ils remportèrent les sept primes qui lui étaient attribuées.

Dans la séance générale de la Société, tenue le 31 août suivant,

à laquelle assistaient les membres du conseil général avec M. le préfet, M. de La Motte-Rouge fit comprendre l'utilité et l'importance d'une école de dressage et de montage dans le département. Une commission d'organisation fut nommée, et, un an après, M. Pervinquière pouvait dire, avec vérité, en qualité de secrétaire et de rapporteur, que l'on touchait pour cette question, à une solution certaine et peu éloignée. Tous les éleveurs apprécient aujourd'hui les bienfaits de cette école, à la fondation de laquelle tout le monde, on peut dire, a contribué, à commencer par M. le maire de Napoléon et son conseil municipal.

Une école de dressage appelait l'attention sur les chevaux. M. Alasonière le comprit, et il se hâta d'écrire sur les tumeurs osseuses des jarrets du cheval, vice assez commun en Vendée. Il définit ces tumeurs en vétérinaire hors ligne, en expliqua la cause et en indiqua le traitement.

En 1857, le cheval fit encore les honneurs de l'*Annuaire.* M. de Laroque-Latour, lieutenant-colonel, commandant le dépôt de remonte à Fontenay, distingua trois races bien caractérisées dans le département, la race de la Plaine propre au labour et au gros roulage, mais trop grande et trop lourde pour l'artillerie, race dont les femelles servent à la production mulassière si appréciée dans le Poitou; la race Maraichine qui a une grande analogie avec la race normande apte à l'attelage de luxe, demi-léger et à la cavalerie de réserve; enfin la race de Bocage. C'est le cheval aux formes un peu sèches que tout le monde désire, le cheval nerveux, bien musclé, ardent, docile, le cheval dont l'œil s'allume au son du cor et de la trompette, qui s'élance à la voix des chiens et du canon, franchit les obstacles et bondit au-dessus des précipices, le cheval au sabot de fer, que le guerrier caresse un jour de bataille comme son meilleur ami, et qui, dans la vie publique ordinaire, entraîne brillamment et rapidement le tilbury de son maître, pendant vingt lieues sans débrider. M. de Laroque concluait en pressant les éleveurs de conduire leurs poulinières dans les haras de l'État, et de ne pas (par un aveugle intérêt d'un moment), les mettre à la merci d'étalons de village, qui le plus souvent jet-

tent dans leurs suites par leur mauvaise qualité, leur dissolvante misère.

Dans un rapport sur l'école de dressage, trois mois après sa fondation, M. le comte de Montigny revint sur le même sujet et prouva aux éleveurs que le dépérissement de la race chevaline en Vendée avait deux causes, les étalons reproducteurs de mauvais aloi, et la spéculation mal entendue des propriétaires qui, vendant leurs belles pouliches aux Normands, ne se réservaient pour la reproduction, que des pouliches mal formées et mal nourries. Il constatait avec bonheur que l'école de dressage qu'il dirigeait et où piétinaient déjà quatre-vingts chevaux, était appelée, sous ce rapport, à opérer une révolution dans le pays.

Le capitaine Basserie, du 4e régiment de cuirassiers, appuya M. de Montigny de l'autorité de sa parole. Malheureusement la guerre d'Italie et une opposition systématique firent passer l'école par de terribles épreuves, comme le constata M. de Puiberneau dans l'annuaire de 1859, mais elle devait en triompher par le retour de la paix et l'apaisement des passions et des préjugés. Ajoutez qu'une association s'était formée au capital de 20,000 fr. pour exciter l'émulation parmi les éleveurs du Marais. Leurs chevaux achetés au prix d'environ 750 fr., furent vendus, après quelques mois passés à l'école de dressage, plus de 1,000 fr. pièce, prix supérieur à celui payé par la remonte. Au concours hippique de Paris du mois de juin 1860, la race chevaline de la Vendée, représentée par une vingtaine de têtes, mérita à nos éleveurs quatre médailles d'argent, trois médailles de bronze, en tout douze prix et 8,000 fr. en argent. Le nouveau directeur de l'école, M. Dalton fut heureux de porter cette bonne nouvelle à la connaissance de tous ceux qui s'intéressaient à la prospérité de la Société d'Emulation.

La race chevaline n'a pas été la seule à préoccuper la section d'agriculture de la Société. La race ovine eut son article en 1859. M. Pervinquière raconta dans l'*Annuaire* les efforts faits par M. le général Belliard, au commencement de ce siècle, pour implanter en Vendée les mérinos et obtenir une amélioration dans nos quatre races qui sont: la petite race du Bocage,

la grande race flandrine du Marais, la belle race de la Plaine, et la forte race Mortagnaise originaire de la partie montagneuse du département.

Le premier besoin de l'agriculture est celui des céréales. Les engrais, comme on le sait, en sont l'agent le plus actif, aussi ont-ils fixé l'attention de la Société.

A la suite de l'enquête provoquée par une circulaire ministérielle du 19 février 1862, sur les engrais artificiels, M. de Puiberneau conseilla aux agriculteurs, au nom de la commission chargée d'y répondre pour le département, d'employer le guano sur le sol calcaire ou les terrains profonds et un peu secs (M. Verger en avait précédemment indiqué l'emploi), le noir pur de raffinerie sur les défrichements et les terrains argileux, la cendre de marais sur les sols schisteux; puis il rendit un hommage solennel à la chaux qui depuis quelques années, produit des résultats merveilleux, non comme un engrais réparateur, mais comme un amendement qui modifie et améliore le sol en lui donnant les sels dont il a besoin pour la reproduction.

M. Morvau de Saint-Gilles n'avait pas attendu l'enquête pour se faire dans l'*Annuaire* l'avocat du chaulage des terres. Dès 1860, il faisait connaître dans un style aussi piquant qu'original, les bienfaits de la chaux à l'état pulvérulent, et surtout à l'état de compost terreux arrosé avec de l'acide sulfurique étendue d'eau.

La terre du Bocage étant entièrement dépourvue de calcaire, il est évident que l'introduction qu'on y fera de cet élément, exercera une influence énorme sur les semences qui lui seront confiées, c'est le raisonnement que fit M. de Puiberneau en 1863, dans un article où passant de la théorie à la pratique, il enseigna aux agriculteurs du Bocage Vendéen, les chaulages à dose moyenne répétés tous les six ou sept ans.

Le monde roule dans le même cercle depuis son origine. Le chaulage des terres que plusieurs croyaient d'invention récente, était connu des Gallo-Romains. Nous en avons la preuve dans ces mots de Pline, qui datent de dix-sept siècles : *OEdui et Pictones aclce uberrimos fecêre agros* (*Hist. nat.*, l. XVII). Grâce à la

chaux, le Poitou était dès cette époque, avec le pays des Eduens, le grenier de la Gaule.

Les Vendéens se passionnent facilement pour leurs champs, mais on ne les voit que rarement dans leurs vignes. C'est peut-être le genre de culture qu'ils négligent le plus. La Société d'Emulation a été heureuse d'ouvrir les colonnes de son *Annuaire de* 1866, à un article de M. Edmond Sabouraud, intitulé : *Essai de culture de la vigne en Vendée, d'après la méthode du docteur Guyot.*

Les oiseaux touchent de trop près à l'agriculture pour que le bureau de la Société ne s'en préoccupe pas. Aussi avons-nous dans l'*Annuaire de* 1863 un spirituel article de M. Constant Merland sur le Picvert qu'il désigne à la colère des cultivateurs. Peu s'en faut que le moineau et d'autres animaux granivores ne soient renfermés dans le même anathème.

Par contre, M. Ernest Boncenne prend dans le même volume la défense de l'hirondelle comme étant l'auxiliaire de l'homme. On est forcé d'aimer cette charmante voyageuse quand on a lu les belles pages qu'elle a inspirées à ce naturaliste. Il réhabilita aussi en 1865, quelques oiseaux et quelques animaux proscrits, tels que les salamandres, les chouettes, les chauves-souris.

Le département a l'avantage d'être sillonné par plusieurs cours d'eau, de posséder de riches marais et de toucher à l'Océan par plus de trente lieues de rivage. Dans ces conditions, les poissons de toute espèce forment avec les moules, les huîtres et le sel, une source précieuse d'alimentation et d'exploitation commerciale.

Dès son début, la Société d'Emulation trouva dans M. René Caillaud un pisciculteur ardent et dévoué qui prit à tâche d'introduire dans nos rivières des truites et des saumons par quinze et vingt mille à la fois.

A la pisciculture fluviale, il joignit la pisciculture marine ou l'ostréiculture. Nous commençons à jouir du bénéfice de ses huîtrières. Il nous a appris aussi à connaître les pholades ou dails, précieux mollusques qui ont la faculté de s'introduire dans les corps les plus durs, d'y croître et de s'y développer, à l'abri de toute attaque de leurs ennemis.

D'autre part, M. Edouard Gallet nous a donné dans l'*Annuaire* la statistique des sels pour l'année 1866, et a fait connaître le mouvement des petits ports du marais septentrional, tant pour les entrées, les sorties, le cabotage, que pour l'exportation des diverses denrées produites par le pays.

Tels sont les travaux de la section d'agriculture et les encouragements donnés depuis quatorze ans, par la Société d'Emulation à ceux de ses membres qui en font partie.

III

SECTION D'HORTICULTURE.

Les arbres, les plantes potagères et les fleurs sont, avec les prairies et les moissons, le beau manteau dont se pare la nature. Leur culture se rattache à l'agriculture en général; cependant, elle forme dans la Société, une section à part qui a son président et son secrétaire particuliers. Le public attend avec une légitime impatience l'article promis par son président sur les arbres à fruits auxquels nous devons donner la préférence dans nos jardins. Les leçons seront d'autant mieux accueillies qu'on en sent plus vivement le besoin. Nous n'avons eu jusqu'ici que quatre articles sur l'horticulture: le premier sur l'ananas, par M. le docteur Brethé; les autres sur les cultures maraîchères et horticoles sont dus à la plume de M. Boncenne.

Le bureau de la Société n'a pas négligé pour cela cette branche de l'industrie. Chaque année à l'époque du Comice agricole de Napoléon, il prend sous son patronage une exposition qui se fait dans le manége de l'école de dressage, exposition où l'arboriculture, les fleurs, les fruits et la culture maraîchère offrent des spécimens remarquables et on peut dire complets, et se termine toujours par une distribution de médailles et de primes.

Au concours régional de 1856, les horticulteurs Vendéens

méritèrent toutes les palmes données par le jury. Ils ne se laissèrent point enfler par ce succès, mais comprenant que l'union fait la force et accélère le progrès, ils formèrent en 1863 une Société annexe de la Société d'Emulation. Les réglements de cette Société, dressés par M. Charles Merland, nouveau président de la section d'horticulture, furent approuvés en séance générale, le 10 janvier 1864, par vingt-neuf jardiniers de la ville, auxquels s'adjoignirent vingt-sept membres honoraires en tête desquels se trouvèrent M. le Préfet et le bureau de la Société.

Le 30 août de la même année, la Saint Fiacre fut l'occasion d'une manifestation sympathique de la part des deux autres sections représentées par leurs présidents et par leurs secrétaires. Au banquet qui couronna cette fête, j'eus l'honneur de porter aux horticulteurs un toast que je fis précéder de ces mots :

« Messieurs,

« L'agriculture, l'horticulture et l'archéologie sont les industries de notre époque qu'il importe le plus d'encourager. Elles sont au corps social ce que sont les artères dans le corps humain, elles font circuler dans ses membres la sève de la vie; l'agriculture et l'horticulture alimentent ce qu'il y a en nous de matériel, tandis que l'archéologie est, avec les lettres et les arts, le pain de l'intelligence et de l'esprit. L'agriculture, l'horticulture et l'archéologie sont donc tellement unies entre elles qu'elles ne doivent plus vivre séparées.

« Vous l'avez compris, horticulteurs de Napoléon-Vendée, puisque vous associant ensemble vous avez dit :

« Prenons rang dans la Société d'Emulation; fraternisons avec l'agriculture et les lettres, et pour cimenter notre union avec elles, qu'elles aient leurs représentants à notre fête patronale; que le matin ils mêlent leurs prières aux nôtres pour invoquer Saint Fiacre, et que le soir ils s'asseoient à notre

banquet patriotique et se confondent avec nous dans le même sentiment de joie fraternelle.

« Horticulteurs, votre appel a été entendu, nous venons vous donner la main et applaudir à votre œuvre. C'est vous dire combien nous trouvons votre profession honorable, utile, nécessaire, et le désir que nous avons que vous ne vous laissiez surpasser par aucune association du même genre, quelle que soit la réputation méritée qu'elle ait eue jusqu'à ce jour. Que le Vendéen ne soit plus désormais, pour la variété de ses fruits, le tributaire d'Angers ou de toute autre cité, mais qu'il le soit de Napoléon-Vendée...., etc... »

Oui, oui, répondirent les jardiniers! et ils ont tenu parole. Nous trouvons maintenant chez eux de quoi nous assortir en fleurs, en graines maraîchères, en arbres d'agrément et en arbres à fruits. Encore quelques années, et des poires pleines de saveur remplaceront avantageusement celles à moitié sauvages dont se nourrissent de père en fils, depuis des siècles, nos cultivateurs.

J'arrive à la troisième section.

IV

SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

C'est là que les hommes d'étude se donnent spécialement rendez-vous. Dans cette section, l'*Annuaire* a ouvert ses colonnes aux rapports et comptes-rendus, à la littérature, aux articles nécrologiques, à l'histoire, à l'archéologie et aux sciences naturelles.

Rapports et comptes-rendus. — Nous trouvons dans chaque *Annuaire* le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année. Merci à MM. Moriette, Debrun, Dassis-Gaillissans, Charles Merland et Gouraud qui les ont résumés d'une manière si brillante, en qualité de secrétaires généraux ou de secrétaires adjoints!

Littérature. — Nous avions, il y a quelques années, deux

poètes au service de la Société, M. Moreau père, avocat, auteur d'*un poème de la Vendée*, et M. Emile Grimaud qui a fourni à l'*Annuaire, Angélique des Melliers,* une épître adressée à notre compatriote, *M. Paul Baudry,* le peintre désormais célèbre qui remporta une première médaille à l'exposition de 1857; et *la lettre de Crimée.* Depuis son mariage, M. Grimaud, s'étant fixé à Nantes, *la Revue de Bretagne et de Vendée* est aujourd'hui la seule feuille où s'impriment ses vers faciles et harmonieux. Mais consolons-nous, d'autres amis des Muses ne tarderont pas à le remplacer, entre autres, deux lauréats des académies de province : MM. les abbés Lamontagne et Jean-Jacques Rousseau.

Les poésies d'André de Rivaudeau, natif de Fontenay-le-Comte, furent l'objet d'une ovation délirante à la Cour d'Henri II, mais aujourd'hui elles ne sont connues que d'un petit nombre de littérateurs. M. Mourain de Sourdeval en a fait l'objet d'une étude particulière qu'il a communiquée aux lecteurs de l'*Annuaire.*

Parmi nos contemporains, une humble institutrice Vendéenne, Mlle Dubreuil, s'est éprise d'amour pour la langue de Racine, et a semé une grâce infinie sur ses pièces fugitives. Trois d'entre elles sont arrachées à l'oubli et vivront dans nos annales avec l'excellent article de M. Constant Merland qui en a fait l'élogieuse critique.

Les pensées sur le goût sont d'un autre genre. C'est un travail qui appartient à M. Grimouard de Saint-Laurent.

Il ne faut pas oublier les morts, surtout ceux qui ont, par quelque côté, rendu service à leurs concitoyens; de là les articles nécrologiques.

Articles nécrologiques. — L'*Annuaire* a cinq articles nécrologiques, le premier sur M. Mouillade par M. Constant Merland; le deuxième sur M. le comte de Mornac par M. Léon Audé; le troisième sur M. le comte de Bagneux par le même; le quatrième sur M. le marquis de Saint-Denis par M. Mourain de Sourdeval; le cinquième sur M. le vicomte Charles de Lézardière par M. Constant Merland.

Les articles nécrologiques conduisent à l'histoire proprement dite :

Histoire et recherches historiques. — Chaque pays tient à ce qu'il appelle ses grands hommes, c'est-à-dire aux personnages qui ont jeté sur lui un certain éclat. M. Constant Merland s'est donné la mission de faire la galerie des nôtres. C'est un acte de patriotisme qui l'honore et qui est encore rehaussé par le charme qu'il sait attacher à son récit. Nous avons de lui des notices historiques sur Mlle de Lézardière dont les travaux sur *la théorie des lois de la monarchie française,* font l'étonnement et l'admiration des princes mêmes de l'histoire;

Sur le poète sablais Paliau ;

Sur René Guiné commandant de la station des Sables sous le premier empire, si redouté des navires Anglais qui avaient pour mot d'ordre cette recommandation si honorable pour lui : *Défiez-vous du commodore Guiné dans le golfe de Gascogne;*

Sur le général Belliard, originaire de Fontenay, l'un des héros de l'expédition d'Egypte.

Chaque année M. le docteur Merland enrichira d'une nouvelle notice sa galerie contemporaine.

Remontant à quelques siècles plus haut, M. Léon Audé nous a fait connaître d'abord Pierre Durcot de la Roussière, baron de la Grève, mort en 1615, et ensuite la famille de Saligné. Je trouve dans la chronique consacrée à cette maison, un mot plein d'à-propos que les hommes appelés à diriger les autres dans la science ne devraient jamais oublier, et qui semble écrit à l'adresse de leurs susceptibilités jalouses, « l'oubli de demain, leur dit-il, ensevelira les riens qui vous blessent aujourd'hui. » Ces hommes heureusement, j'aime à le penser du moins, ne se rencontrent pas chez nous.

Homme de cabinet, M. Audé se trouva prêt dès la formation de la Société, à commencer la publication de ses *Etudes historiques et administratives de la Vendée.* Il a donné successivement Réaumur, Pouzauges, Puy-Papin, Mouilleron-en-Pareds, Saint-Germain-Laiguillier, le Talud-Sainte-Gemme, La Meilleraye-Tillay, Chavagnes-les-Redoux, Monsireigne, le Boupère, les Châtelliers-Châteaumur, la Flocellière, Saint-Michel-Mont-Mercure, la Pommeraie et Saint-Mesmin. Nous avons du même

auteur une étude sur le *langage populaire en Vendée*, un résumé des livres de comptes de René Grignon, sgr de la Pélissonnière, à la fin du XVIe siècle, et trois articles sur les souterrains-refuges de la Cacaudière, de Réaumur et de la Marronnière.

M. Mourain de Sourdeval a entrepris de son côté, des recherches utiles à notre histoire locale. Il a écrit d'excellentes notices sur M. de la Bourdonnay de Blossac, sur Mlle de Lézardière, sur les communes de Commequiers, de Sallertaine, de la Garnache, sur l'île de Riez et l'expédition de Louis XIII contre Soubise, sur l'île de Bouin, sur l'île d'Yeu et sur les soulèvements du sol dans le canton de Beauvoir-sur-Mer.

Le marais septentrional dont ce canton fait partie, a été également le sujet d'une étude statistique de la part de M. Edouard Gallet, receveur des douanes à la Barre-de-Monts. Nous souhaitons la bienvenue à ce jeune et intelligent collaborateur. C'est l'auteur de la *monographie de la ville de Beauvoir* autour de laquelle on a fait tant de bruit il y a quelques mois, dans le journal de l'*Espérance du peuple*. S'il nous était permis de donner un conseil à M. Gallet, nous lui dirions : « La Société d'Emulation qui vous a ouvert les bras avec tant de joie, a pour principe de ne blesser ni les personnes ni les partis; faites de même, et avec la vigueur de style que l'on vous connaît, au lieu de contradicteurs, vous ne trouverez plus sur votre route désormais que des lecteurs qui vous applaudiront.»

Ancien élève de l'école des Chartes, M. Paul Marchegay vice-président de la Société, est l'un des travailleurs qui jette le plus de lumière sur l'histoire du Bas-Poitou pendant le moyen-âge. Les pièces qu'il publie sont des monuments d'autant plus précieux qu'ils sont authentiques et inédits. Outre les chartes de l'abbaye de Bois-Grolland (commune de Poiroux) et du prieuré de Fontaines (commune du Bernard) qu'il a fait imprimer à part, il en a donné à l'*Annuaire* quatorze sur le prieuré de Bois-Goyer (commune de Vendrennes), dix sur celui de Saint-Laurent-sur-Sèvre et toute une série de documents sur chaque canton.

J'ai publié, à mon tour, quelques chartes du XIIIe siècle sur

la chapelle du Breuil (commune du Bernard), et j'ai annoté le catalogue de la bibliothèque manuscrite de Jean Moreau en 1447, tiré des dosssiers du château de la Rabatelière, par M. Constant Gourraud, notaire honoraire à Chavagnes, catalogue intéressant qui nous donne le niveau des études avant l'invention de l'imprimerie, au XIVe et au commencement du XVe siècle.

Pour en finir, mentionnons *l'histoire de l'art chrétien pendant le moyen-âge* par M. Grimouard de Saint-Laurent; *la nomenclature comparée des priviléges dont jouissaient avant 1789, les habitants des îles de Noirmoutier, de Bouin et d'Yeu et des devoirs seigneuriaux auxquels ils étaient assujettis*, par M. Piet dont la perte est si vivement sentie; et deux articles de M. Filaudeau, ancien archiviste que la mort nous a également enlevé; le premier sur le *boisseau en Bas-Poitou avant* 1789, et le second sur *l'élection de Fontenay en* 1730.

Archéologie. — Cette science vient en aide à l'histoire et fait revivre le passé. Que saurions-nous des temps pré-historiques, si l'archéologie ne nous faisait pas connaître ce qui nous reste des monuments de cette époque? Ces monuments sont muets, il est vrai, cependant quelle parole éloquente ne font-ils pas entendre en faveur de la civilisation des peuples qui foulèrent notre sol longtemps avant Jésus-Christ! civilisation puissante au moins par la force matérielle!

Les savants de Paris qui sont nos maîtres à tous égards, ne cotaient la Vendée, il y a quelques années, que pour dix-sept monuments celtiques; or, j'en ai compté environ cent quarante dans le seul arrondissement des Sables d'Olonne, et plus de deux cents dans tout le département. Mes *antiquités celtiques* ont rectifié cette erreur et rétabli les faits.

On disait, il y a quarante ans, que les romains n'avaient laissé que peu de traces dans le Bas-Poitou. Contrairement à cette opinion, nous avons prouvé, MM. de la Brière, Piet, de Sourdeval, Audé, Benjamin Fillon et moi, qu'ils étaient solidement établis dans notre contrée. M. de la Brière a rencontré un de leurs cimetières à la Créancière, à deux lieues de Napoléon-Vendée. M. Piet a trouvé les substructions de leurs établisse-

ments dans l'île de Noirmoutier; M. de Sourdeval dans le marais de Saint-Gervais; MM. Audé et Brethé à Saint-Hilaire-le-Vouhis, aux abords du Lay; M. Benjamin Fillon au Langon à Jard et sur une partie du littoral; disons en passant que la découverte au Veillon de 50,000 pièces de monnaies des IIe et IIIe siècles, a fourni une ample matière au talent numismatique de l'auteur de *l'Art de Terre*. Quant à moi, j'ai constaté, comme mes confrères, des débris romains un peu partout, mais je me suis borné dans l'*Annuaire* à décrire les villas du Bernard et les bains remarquables dont cette localité était dotée.

La colline de Troussepoil a plus spécialement attiré mon attention. Là, j'ai fait sortir de dessous terre les dépouilles des fils de ces fiers gaulois qui forcés d'être romains, n'en conservèrent pas moins pendant toute la période Antonienne, une partie des rites de leurs ancêtres, avec le culte des druides les derniers prédicateurs de leur indépendance, auxquels ils offrirent l'asile impénétrable de leurs forêts, et, au besoin, l'abri de leurs pirogues qui sillonnaient l'Océan. J'ai été chercher les restes de leurs chefs politiques et religieux, non plus sous des tumulus, comme il s'en trouve au Bernard, mais dans les entrailles du sol, en des fosses arrondies comme des puits, et à des profondeurs variant depuis 3 mètres jusqu'à 14 mètres. Je les ai surpris là en flagrant délit de désobéissance, coulant des monnaies dans des moules en terre cuite, malgré la défense des empereurs, cultivant la vigne en dépit de leurs édits, cachant leurs prêtres que Claude avait voulu expulser du monde connu, et recevant de leurs mains avec une confiance sans borne, l'ocre sacrée coulée en forme de petits pains, pour la guérison de leurs maladies; brûlant leurs morts contrairement à la loi, déposant leurs cendres vénérées dans des urnes, les accompagnant de leurs ustensiles de ménage, de leurs instruments de travail, de divers objets funéraires et symboliques, d'animaux domestiques, d'insectes et de rongeurs, et donnant à leurs ombres, comme viatique, du blé, des fruits, de la viande, des coquillages et du poisson. La céramique de ces siècles reculés semble s'être réfugiée toute entière dans ces nécropoles

à forme conique. Des coupes au vernis étrusque, des patères et des bols samiens s'y trouvent mêlés à des amphores et à des cruches à la panse large et au goulot rétréci, et à des pots à couverte gris de fer, ou noire, au type gaulois perpétué. Ce mode de sépulture dont on avait perdu la trace, m'a été révélé depuis dix ans, par treize grandes fosses sépulcrales.

Aux enfouissements Romano-Gaulois et Gallo-Romains succèdent les sépultures Mérovingiennes, Carlovingiennes et du Moyen-âge. L'étude de nos cimetières chrétiens m'a fait connaître le mobilier funèbre de ces diverses périodes : anneaux, attaches, fibules en bronze, vases à eau bénite et pots thuriféraires, à imbrications, ou à croix de Saint-André tracés à la roulette, lagènes et sébilles en terre, etc. Tous ces objets s'y rencontrent comme par enchantement.

Enfin, par M. Léon Ballereau, les merveilles de l'orfévrerie à la fin du XIIe siècle, nous sont manifestées avec la crosse abbatiale qu'il a trouvée dans les cloîtres de Luçon. Tel est le bienfait de l'archéologie.

Minéralogie. — Notre département est riche en charbon de terre et en minéraux. Quel beau champ ouvert à nos géologues! Jusqu'ici cependant, l'annuaire ne possède qu'un article du docteur Bouchet, de regrettable mémoire, sur les mines de fer, d'antimoine, d'ardoise et de houille que possède la Vendée. Espérons que quelques-uns de nos savants ingénieurs viendront avant peu compléter son travail.

Voilà, en quelques mots, ce que la Société d'Emulation de la Vendée a fait depuis sa fondation. Une société qui favorise comme elle le fait, les diverses branches de la science et de l'industrie, mérite les encouragements de tous ceux qui ont à cœur le bien-être et la gloire du pays. Puisse l'article que je lui ai consacré, augmenter le nombre de ses membres et des écrivains qui travaillent au succès de son *Annuaire!*

L'abbé Ferd. BAUDRY,
Curé du Bernard,
Secrétaire de la section d'archéologie.

DESCRIPTION
DES RIVIÈRES DE FRANCE

Par J.-B. Papire Le Masson, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jonain.

—

LA CHARENTE

(5me article)

—

Claudius-Rutilius Numatianus, né en Gaule, dans la Petite-Bretagne, parle du sel, au premier livre de son *Itinéraire*, et décrit la manière de le faire sur les bords de la Méditerranée :

Au pied de ma villa s'étendent des salines;
C'est le nom des marais à sel, tu le devines.
La mer en longs canaux y coule doucement
Et remplit des bassins à maint compartiment.
Aux mois où le soleil domine la nature,
Qu'il fait fendre le sol et sécher la verdure,
On entr'ouvre l'écluse au courant attendu;
Sur une aire échauffée il reste suspendu :
On voit sous la chaleur une croûte salée
En cristaux naturels soudain coagulée.

Voilà ce que Rutilius écrivait sous le règne du jeune Théodose. Il nomme salines ou marais à sel ce que les Saintongeais appellent marais salants. Notons que ces mêmes peuples entendent par Bretagne l'Armorique, ou ce que Sidoine appelait Bretagne-sur-Loire, au temps du même Théodose.

Pour ne rien omettre au sujet de la Charente, je reviens au docteur Alain, qui en parle ainsi :

« Je dirai un mot de la Charente, le fleuve principal de cette région. Il est très-profond et très-sinueux, difficilement navigable, à cause de ses détours ; il l'est cependant depuis la ville de Châteauneuf, où il commence à descendre tranquillement par le milieu des campagnes saintongeaises ; car, à partir de cette ville, se déploie une plaine semblable à la mer par ses horizons à perte de vue. Le peuple la nomme *Champagne*, comme qui dirait étendue de champs. Elle se prolonge jusqu'à Saintes, et se trouve à présent séparée de la rivière par quelques bois. »

Brouage n'est qu'à sept lieues de Saintes, de même que Marennes, sa voisine, dont le clocher très-élevé, sert de phare et éclaire, la nuit, les mariniers qui de l'œil du désir cherchent le port. Les habitants de Brouage, si bien pourvus d'eau salée, manquent d'eau douce et sont obligés d'en aller chercher par terre à un quart de lieue de Jacopolis, à Hiers, qui est un prieuré.

Non loin de Marennes est la presqu'île d'*Arvert*. Elle surpasse en étendue les autres salines, et a, en outre, de grandes forêts toujours vertes d'yeuses et de pins. Ce bois résineux prend feu et brûle avant d'être sec ; c'est de là que cette péninsule a été dite *ard-vert*, en langage saintongeais (1).

De Jacopolis on va par mer à *Oleron*, en deux heures à peu près, si le vent est favorable. C'est une île de l'océan saintongeais, appelée, comme on sait, *Uliaron* par Pline, liv. IV, et *Olarion* par Sidoine, dans son épître sixième à Nammacius, liv. VIII : « Tu te reproches tes courses effrénées à travers champs après les lapins olarionais : leur ayant laissé le temps de multiplier, ce n'est pas une grande affaire que de les traquer jusques dans leurs rochers. Si notre cher Apollinaire va vous voir, ton père et toi, ce sera pour lui un exercice précieux. »

(1) Ne serait-ce point plutôt du breton *ar-verc'h*, la fille, la vierge, d'après quelque légende ? Trad.

L'île d'Oleron a de remarquable un château fortifié par la nature, un collége de chanoines franciscains, six paroisses, un riche couvent de Bénédictins selon l'ordre de Cîteaux. A qui me demanderait s'il y a encore beaucoup de lapins à Oleron, je suis parfaitement en mesure de répondre que cette île au sol sablonneux est toujours peuplée de ce gibier. Elle abonde aussi en blé, vin, sel et en toutes choses nécessaires à la vie. Oleron n'est pas d'un difficile accès. Il en est de même de l'île de Ré, dont nous parlerons plus loin.

La presqu'île d'Arvert porte une abbaye dédiée à la Vierge Marie et appelée *de Vaux,* à cause de sa situation. Ce qui forme la péninsule d'un côté, c'est la rivière de *Seudre*, dont les rives ne brillent pas de verdure, mais de blanches piles de sel sur ses marais. La Seudre, formée d'un grand nombre de ruisseaux de la Saintonge, n'est pas navigable avant de recevoir la marée, mais offre néanmoins, par ses prairies, de grands avantages aux habitants de ses bords.

De l'autre côté est le fleuve de *Gironde,* qui passe à *Royan,* petite ville ancienne et très-forte, de nature et d'art. La Gironde est si proche de la mer qu'elle en offre l'aspect et s'y jette, s'y perd aussitôt. A l'embouchure, se pêchent de petites sardines fort recherchées de ces populations et très-délicates, à leur goût (1). Près des promontoires, la Gironde est si poissonneuse, sans parler des truites dont elle abonde, que ses riverains sont généralement pêcheurs et font de beaux profits, aux mois de mai et de juin, époque où les gros poissons, attirés par l'eau douce et par les aliments qu'elle apporte, se pressent en foule dans ce bassin de mer et tombent dans les immenses filets. Les plus remarquables de ces grands poissons portent dans la tête deux petites pierres que les gens du pays se suspendent volontiers au cou, en guise d'amulettes contre la colique. Ils nomment *Maigres* ces poissons, qui, en effet, n'ont pas la chair grasse, mais ferme et blanche autant que celle du veau. On la donne aux moissonneurs et autres journaliers, con-

(1) Les *Royans*, qui ne se pêchent plus que vers la hauteur d'Arcachon, plus au Sud. Trad.

fite dans le sel et le vinaigre. Il se pêche de ces gros Maigres de trois ou quatre pieds de long, d'un pied de large et d'épais. Il faut des chevaux harnachés exprès pour les transporter. On assaisonne cela au vinaigre et aux petits aillets. C'est chose étonnante la quantité qu'on en prend lorsqu'il fait du tonnerre, et non-seulement près de Royan, mais sur toute la côte de Poitou.

Sur la Gironde se trouve un bourg célèbre appelé *Meschers*, situé sur un promontoire au sommet duquel se voient de loin des moulins à vent qui ne le cèdent aux moulins à eau que par l'irrégularité de leur mouvement; ayant toujours du vent, parfois de la tempête, ils alimentent largement toute la contrée et suppléent aux cours d'eau que l'été fait tarir. Les roches de ces falaises produisent beaucoup de cristemarine, qui, blanchie à l'eau chaude et confite en sel et vinaigre, se conserve pour exciter l'appétit et pour divers usages médicaux. Là, des forêts de pins sauvages, chevelure, en quelque sorte, des dunes de sable, les couronnent d'une éternelle verdure. Ces arbres, blessés au tronc, laissent couler des larmes que les habitants recueillent pour espalmer leurs navires et pour beaucoup d'autres commodités.

Plus haut et à deux mille pas avant le bourg de Saint-Seurin d'Uzet, se trouve *Talmont*, port très-sûr et renommé pour sa facilité d'accès. La ville est à la cime d'un promontoire suspendu au-dessus de la mer et qui semble lui commander, comme le palais d'Eole, chez le poète. On a fait une coupure du côté de la terre, en sorte que la marée fait le tour de la ville et achève de rendre forte par l'art une position déjà munie par la nature. Aussi, le port de Talmont est célèbre et très-fréquenté.

Viennent ensuite *Saint-Seurin d'Uzet*, et, deux milles plus haut, *Mortagne*, mentionné comme ville dans le concile de Limoges. C'est aujourd'hui un simple bourg, chef-lieu de principauté, remarquable par un château et par un couvent d'Augustins. Dans la vie de saint Martial, écrite par Aurélien, son disciple, il est question de Mortagne en ces mots : « L'Esprit Saint avertit le bienheureux Martial d'aller sur les bords de la

Garonne, à un endroit appelé Mortagne, où s'assemblait de toutes parts un grand peuple, avide de recevoir, dans de fréquentes exhortations, plus de lumières sur les mystères de la foi et de la vie éternelle, dont ils avaient déjà vu beaucoup de signes et de miracles. L'apôtre, ayant trouvé là un peuple immense disposé à croire en Dieu, y demeura trois mois; et ensuite le bienheureux Martial revint à pied de Mortagne dans le Limousin. »

On trouve plus loin *Cosnac* de Saintonge, ville située comme Mortagne et jadis très-forte. Les furieuses guerres anglaises n'y ont laissé que le château.

Blaye est encore entière et ne saurait être prise que par famine. Il y a constamment garnison pour garder cette frontière du pays. Dans la vie de Grégoire de Tours, « il fallait, est-il dit, traverser la Germaine près du château de Blaye. » Je suppose que *Germaine* est mis là au lieu de Garonne, par erreur.

P. Jônain.

ROLES SAINTONGEAIS

—

ELECTION DE SAINT-JEAN-D'ANGELY

—

CAPITATION DE 1750

—

NOBLESSE

—

Rôle de répartition fait par nous, Louis-Guillaume de Blair, chev^r, seigneur de Boisemont, Courte-Manche et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils, m^e des Requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de La Rochelle, de la capitation des nobles de l'Election de Saint-Jean-d'Angély pour l'année 1750, ainsi que suit :

LA VILLE DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY.

Le s^r DE ROIFFÉ, père. . . . . 25 l.
Domestique. 1

Jacques-Charles-François de la Perrière, écuyer, sgr de Vaux en Nivernois, et de Roiffé et de Petit-Bois en Aunis, né en 1698, auteur d'un traité de physique céleste et terrestre (Paris, 1766, 3 vol. in-12), marié (1717) à Marguerite-Elisabeth de Castello, morte en 1753, fille de Gaspard de Castello, chevalier, sgr des Tannières et de Leffort, capitaine au régiment de Navarre, et d'Elisabeth Gadouin, était fils de Jean-Baptiste

de la Perrière, écuyer, sgr de Vaux et de Lancy, capitaine aide-major au régiment de Duras-cavalerie, et de Suzanne de Ferrière, dame de Roiffé. De lui descendent MM. de la Perrière de Roiffé, des Tannières et de Tesson, encore représentés.

Le s^r^ DELAPORTE 10
Domestique. 1

La d^lle^ MAICHIN DE TRÉZANCE 6
Domestique. 1

Trézance, sur le cours d'eau de ce nom, en la commune de Saint-Loup, canton de Tonnay-Boutonne. — Peut-être Henriette-Sylvie Maichin, dame de Bessé et de la Prade, morte fille en 1758. Elle était fille d'Armand Maichin, et d'Anne Fè-Lesmerie, dame de Bessé et de la Prade, et petite-fille de Benjamin Maichin, sgr de Trézance, frère de l'historien Armand Maichin, lesquels Benjamin et Armand Maichin, frères, avaient épousé les deux sœurs : Louise Legendre (1644), et Anne Legendre (1639). — La postérité d'*Armand* doit être encore représentée en Poitou par un Mr de Maichin, marié à d^lle^ de Gadebois (d'Angoulême). Il descendrait de Louis Maichin, sgr de Fieffranc, et de Jeanne-Marie de Cumont de Vinax, lequel *Louis* était le second fils d'*Armand* et d'Anne Legendre, et fut père de *François-Armand* (ou *Hermant*) Maichin qui s'établit à Tillou en Poitou.

La d^lle^ MAICHIN DES PLACES. 3

Probablement Marguerite Maichin, dite Mlle des Places, décédée célibataire. Elle était fille de Claude-Auguste Maichin, s^r^ des Places (3e fils de l'historien *Armand*), et de Marie Macé de La Chesne, mariée en 1676.

La dame DEMOULINS 10
Domestique. 1

Faut-il lire des Moulins, au lieu de Moulins? On trouve Jean Boiceau, qualifié sgr des Moulins et de La Vergne, en 1668, marié à Clorinde Pallet.

La veuve du s[r] D'ÉCHILLAY. 6
Domestique. 1

Ce doit être Victoire de Gabarret, nièce du lieutenant-général des armées navales, qui était veuve dès 1733, de Joseph-Henri de Beaumont, sgr d'Eschillais, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, dont vint: Charles de Beaumont, comte d'Eschillais, sgr de La Brissetière et de Montmalan, enseigne de vaisseau en 1749, marié avec Anne Gentil de Brassaud qui lui donna deux filles : 1° Anne-Pétronille de Beaumont d'Eschilais, mariée (1769) à François-Armand de Mânes, chevalier, vicomte-seigneur de Montmalan ; 2° Geneviève-Victoire-Elisabeth de Beaumont, qualifiée marquise d'Echillais, mariée (1773) à François-Dominique Aymer, chevalier, sgr de Marsilly, capitaine au régiment de Piémont-inf[te], chevalier de Saint-Louis, dont : Louise-Eustelle Aymer, mariée à Jean-Pierre Legardeur de Tilly, enseigne de vaisseau, ch[r] de Saint-Louis, à qui elle porta la terre de La Brissetière en Echillais, possédée aujourd'hui par Mr Théodule Le Gardeur de Tilly, leur fils. — Echillais, commune du canton de Saint-Agnant, arrondissement de Marennes.

La d[lle] DE TRÉZANCE DE BESSÉ. 3

Elle était aussi de la famille Maichin. — Trézance appartenait vers 1800 à un Mr Meaume, qui le vendit alors au sieur Lallemand, de Tonnay-Boutonne, dont les descendants se sont partagé cette habitation et les terres qui en dépendaient. — Par acte du 21 mai 1750 (reçu Robinet, notaire à Saint-Jean-d'Angély), la terre de Trézance est attribuée en partage à Suzanne Maichin, seconde fille de Benjamin Maichin, sgr dudit Trézance et de Bernéré, et de Suzanne Delestang. Elle était mariée à Jean Meaume, sgr de Ribemont et de Mornai, trésorier de France à La Rochelle. — Bessé, arrière-fief mouvant de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, dont la maison noble était située dans la ville *(intrà muros)* près la porte dite de Niort. On l'appelait communément le *Grand Logis*. Cette maison est aujourd'hui incorporée au couvent des

Dames Bénédictines, et la plus grande partie des terres dépend du domaine de Pellouaille, appartenant à MM. Joly d'Aussy.

Le s^r^ DEVERVANT 10
Domestique 1

Jacques-Alphée Goulard de Vervant, ancien capitaine de cavalerie, excusé pour son grand âge de comparaître au ban de 1758. (Voir plus loin à l'article St-Hilaire).

Les quatre enfants du feu s^r^ DELAFERRIÈRE . . . 10

Devaient avoir eu pour aïeul Pierre du Chastenet, sgr de La Ferrière (par. de Migré), marié, avant 1694, à Bénigne de Collincourt, vivante en 1740, et sœur de Marie de Collincourt, femme de son frère, Charles du Chastenet, sgr de La Sigogne (par. de St-Etienne). Nous ne connaissons à ce Pierre du Chastenet que deux enfants : 1° Marie-Anne du Chastenet, mariée à Hélie Rochier de la Rue-Franche; 2° Pierre du Chastenet, 2e du nom, sgr de La Ferrière, y demeurant, mort avant 1756, et marié à Charlotte Gourdry, dont six enfants : 1° Jean du Chastenet, écuyer, sgr de La Ferrière, qui eut au moins une fille (Hélène du Chastenet), et qui est probablement celui qui comparait au ban de 1758; 2° autre *Jean*, écuyer-chevalier, lieutenant d'infanterie, marié (1764) à Marie de Bouvot, morte en 1767. Il demeurait à Bignai, et est décédé en 1771, n'ayant eu qu'une fille, morte en 1770; 3° Charles du Chastenet, écuyer-chevalier, sgr de La Ferrière et de Rennebourg, marié (15 sept. 1765) à Suzanne-Adélaïde-Fortunée Lenne-Duvergé, fille de Louis Lenne-Duvergé, médecin pour le roi en la ville de Saint-Jean-d'Angély, demeurant *toutes parties* en la paroisse de Saint-Denis-du-Pin, lequel *Charles* fut père de Jean-Charles du Chastenet, marié à Rosalie de la Vernède; 4° Marie du Chastenet, veuve, en 1765, de Pierre de Conty de la Simalière, demeurait à La Ferrière; 5° autre Marie du Chastenet, religieuse ursuline au couvent de St-Jean (ci-devant hôtel du duc de Rohan); elle prit le voile le 3

janvier 1757; 6e autre Marie du Chastenet, femme de Gabriel Rochier, morte avant 1762. Tout porte à croire qu'il s'agit ici des 4 premiers, *Marie* étant, comme religieuse, considérée comme morte pour le monde.

Le sr DE ROIFFÉ, fils 6
Domestique 1

Henri-Charles de La Perrière, sgr de Roiffé, etc., fils de *Jacques-Charles-François*, mentionné plus haut. (Voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, par M. de la Morinerie).

HAIMPS-FRAGNEAU.

La dame DUCLUZEAU. 15
Domestique. 1

Le sr DUCLUZEAU, fils. 6
Domestique. 1

Ils étaient évidemment de la famille Gaudin du Cluseau. François Gaudin, présent au ban de 1758 et à l'assemblée électorale de 1789, doit être le même que celui dont il est ici question. — Le Cluseau et Fraigneau, situés paroisse d'Haimps.

ANNEZAY.

Le sr D'ANEZAY. 15
Domestique. 1

Cette seigneurie appartenait, au XVIIe siècle, à la famille Barthoumé, et devait appartenir alors aux Beaucorps?

LA FRÉDIÈRE.

La ve du sr DEMESCHINET 6

Marie-Angélique Estourneau, mariée à Jean de Meschinet, sgr de Bellevue et du Cochet. Elle fut la mère de François de Meschinet, l'électeur de 1789. (Voir La Morinerie).

ASMURÉ.

Le sr CHEVALIER DELESCOURS 20
Domestique 2

La dame DE CHANTOIZEAU. 10
Domestique. 1

Peut-être Louis-Marie de Lescours, qui comparait au ban de 1758 avec son frère *Louis-Armand*. — Chantoiseau, en la commune d'Amuré (Deux-Sèvres), est passé à la famille du Chesne de Vauvert (qui le possède actuellement), par le mariage de Sophie de Lescours avec Pierre-Léopold du Chesne, en septembre 1831.

ASNIÈRES.

Le sr DE FIEFGAILLARD. 10
Domestique. 1

Probablement Jacques-Alexandre Gaillard, sgr de Laleu (par. d'Asnières), de Fiefgaillard, etc., marié, en 1745, à Marianne du Boucheau du Château, laquelle se fait représenter comme veuve à l'assemblée électorale de 1789 (St-Jean-d'Angély). *Jacques-Alexandre* assiste au ban de 1758; il était fils de François Gaillard, sgr de Fiefgaillard et de Laleu, mousquetaire du roi, et de Marthe du Bois de Landes, mariée en 1712. — Famille éteinte.

Le sr DE LAGIRAUD 10
Domestique. 1

On trouve Jean Devallée de Lagiraud, sur le rôle du ban de 1758. — Cette terre appartint depuis à la famille de Goulard de Laléard, et a été vendue, il y a quelques années, par M. Lodoïs de Roumefort.

La ve du sr DESGALAY? 3

AUJAC.

La dlle D'AUJAC. 3

Sans doute l'une des sœurs ou des tantes de René de

Chièvres, chevalier, sgr d'Aujac, qui comparait à l'assemblée de 1789 (St-Jean-d'Angély).

AUMAGNE.

Le sr DE SAINT-MARTIN DES GRANGES 10
Domestique. 1

Le sr et dlle DE SAINT-MARTIN. 6
Domestique. 1

Est-ce Jacques de Saint-Martin des Granges, excusé au ban de 1758, comme n'ayant qu'un bras? — On trouve vers la même époque, Louis de Saint-Martin, chevalier, sgr des Granges, La Cabourne, etc., marié à Marie-Anne Le Coq de Boisbaudran, dont vint : Louis-Pierre de Saint-Martin de Fragne, marié à Marie de La Porte, fille de *Jacques*, éc., sgr d'Estrades, et de Marie-Julie Lérigot de Château-Gaillard.

AUTON.

La dlle DAUTON 6
Domestique. 1

Probablement Marie Thomas, dite Mlle d'Authon, morte fille. Son père, Pierre Thomas, qualifié, en 1728, sgr-baron d'Authon, et conseiller au présidial de Saintes, ne serait décédé que vers 1763, laissant, outre *Marie* précitée, deux filles : 1° Marie-Thérèse Thomas, mariée à Antoine-Maurice Charrier, procureur du roi honoraire au siége de Saint-Jean-d'Angély, à qui elle porta la baronnie d'Authon qui passa à leur fille, Marguerite-Thérèse Charrier, femme (1782) de Claude-Alexandre Normand, fils du receveur des tailles, sgr des Eglises d'Argenteuil; 2° Marie-Anne Thomas, mariée (1740) à Bertrand de La Laurencie, sgr de Chadurie et des Thibaudières, aïeul de Mr de La Laurencie, maire de St-Jean-d'Angély, mort à Château-Couvert, en 1860.

BALLAN.

La ve du sr DEBALLAN. 15
Domestique. 1

La d^lle DE BALLAN 20

Paule de Vernou de Bonneuil, fille de Charles de Vernou, chev^r, sgr de Bonneuil, Melzéard, etc., et de Marie-Suzanne Béraudin, avait épousé (1731) François-Joseph de Livène, ch^r sgr de Balan, des Brousses, etc., et en eut : 1° Louis-Joseph de Livène, mort célibataire en 1749; 2° Marie-Paule-Pélagie de Livène, seule héritière de sa branche, mariée (1750) à Charles de Livène, chevalier, sgr des Rivières, son parent, à qui elle porta ladite terre de Balan.

BAZAUGES.

La d^lle FRETTARD 3

Cette ancienne maison est encore représentée par M. André-Charles-Henri de Frétart, marquis d'Escoyeux, marié (1865) à d^lle Félicie de Fradin. On trouve aussi un Mr de Frétard, propriétaire à Gondeville, canton de Ségonzac (Charente), en 1866.

BERNAY.

Le s^r DEPARANSAY 40
Domestiques. 1

Louis-Armand, marquis de Lescours, sgr de Paransay et de Ternant, marié à Madeleine de Courbon-Blénac, fille de François de Courbon, capitaine de vaisseau, et de Madeleine de Bonnegens, dame de Saint-Mandé, fille elle-même de Joseph de Bonnegens, lieutenant-général au siége de Saint-Jean-d'Angély, et de Marie Lemaistre, fille de Michel Lemaistre, avocat du roi. Il était fils de Louis-François de Lescours, sgr-marquis de Paransay, et de Suzanne Elisabeth Green de Saint-Marsault, et frère de Louis-Marie de Lescours qui assiste avec lui au ban de 1758.

BIGNAY.

La ve du s^r BOUVOT, père. 6
Domestique. 1

Elle devait s'appeler Magnant.

La ve du s^r^ BOUVOT, fils. 3

Julie Maichain, fille de Benjamin Maichain et de Suzanne Delestang; elle épousa (14 décembre 1742) Charles de Bouvot, sgr de Maillé, dont elle était veuve en 1748, et mourut le 29 mai 1755, après avoir établi son beau-frère, Philippe de Bouvot, curé de Grand-Jean, tuteur de ses 2 filles : 1° Marie de Bouvot, mariée (1764) à Mr de Chastenet de La Ferrière, et morte en 1767; 2° Henriette de Bouvot.

BRIE.

Le s^r^ DEGADEVILLE, le jeune 20
Domestique. 1

Des Frétart, sgrs de Gadeville (paroisse de Brie).

CHERBONNIÈRES.

Le s^r^ DEGRANDFIEF 15
Domestique. 1

Grandfief (paroisse de Cherbonnières) appartenait alors à la famille de Beauchamps. Est-ce Henri-Charles de Beauchamps, chevalier, sgr de Cherbonnières, marié (1724) à Madeleine-Dorothée de Lescours, fille de Louis-François de Lescours, sgr-marquis de Paransay, et de Suzanne-Élisabeth Green de Saint-Marsault; ou *Charles-Grégoire* (sans doute son fils), marquis de Beauchamps, sgr de Grandfief, né en 1731, député aux États-Généraux pour la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély en 1789? — Cette ancienne maison vient de s'éteindre dernièrement par la mort de Léon-Charles de Beauchamps, marié à Eudoxie de Bonsonge, décédé à Saint-Seurin de Claire-Bize, le 18 février 1867. Il était fils de Léon-Louis, chevalier de Beauchamps, et de Jeanne Guenon de Saint-Seurin, et petit-fils de Léon de Beauchamps, sgr de Souvigné, capitaine au régiment d'Artois, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Agnès de Mariol, et arrière-petit-fils de René de Beauchamps, sgr de Souvigné, enseigne de vaisseau, et de Marie Renaudet.

COULONGES.

Le sr DE SAINT-HERMINE 20
Domestique. 1

Louis-Clément de Sainte-Hermine, sgr de Coulonges et de Mérignac, page de la reine, en 1725, puis capitaine au régiment de Vibraye-Dragons, marié à Elisabeth Guiton de Maulevrier, dame d'Agonnay, dont il eut *René-Louis*, marquis de Sainte-Hermine, électeur à Saint-Jean-d'Angély (1789). *Louis-Clément* était fils de Louis de Sainte-Hermine, chevalier, sgr de Mérignac, colonel du régiment de Caylus-infie, chevalier de Saint-Louis, et de Blanchefleur-Geneviève de Guibert, dame de Coulonges. — Branche éteinte dans la Bourdonnaye-Blossac, et Leroy de Bardes.

COIVERT.

Le sr DEMAILLÉ. 20
Domestique 1

On trouve Jean de Castello, sgr de Maillé en Coivert, marié (1655) à Marguerite Pallet. Il fut probablement le père d'Henri de Castello, aussi sgr de Maillé en 1694. — Charles de Bouvot se qualifiait également sgr de Maillé, mais il était décédé dès 1748, ne laissant que deux filles.

Le sr DEVERTEUIL. 5
Domestique 1

Le sr DEREVERDY 3

On trouve Louis de Reverdy, excusé par ses infirmités au ban de 1758. Il pouvait être fils d'autre Louis de Reverdy, écuyer, capitaine au régiment de Navarre, et de Marguerite de Castello; et frère de : 1° Marguerite de Reverdy, mariée à Jean de La Laurencie, sgr de Blanzay; 2° Marie-Anne de Reverdy, mariée (1722) à Sébastien Pépin, sgr de La Pimpelière et de La Crestinière, veuf de Marie Michel de Diconche.

Le sr DEBLANZAY 6
Domestique. 1

Ce devait être Jean de La Laurencie, marié à Marguerite de Reverdy dont il vient d'être parlé. — Les Pallet se sont aussi qualifiés srs de Blanzay. — Une partie du fief d'Antraize (en Tonnay-Boutonne) s'appelait Blanzay-Antraize.

La ve du sr CHEVALIER DE VILLEMORIN 6
Domestique. 1

Le sr JOYAUD (ou COYAUD?) DUPORTAIL. . . . 6
Domestique 1

COURCELLES.

La dame ve du sr MAICHIN DE LAPRADE. 3

La Prade, en la commune de Courcelles. — Françoise Baron, qui avait épousé Michel-Daniel Maichin, sr de La Prade, fils de Daniel Maichin, sgr de La Prade, et de Silvie Texereau, et petit-fils de *Benjamin*, sgr de Trézance, frère d'*Armand* Maichin, l'historien. Françoise Baron ne semble avoir laissé qu'une fille : Marie-Madeleine Maichin, mariée à N. Dubois de Landes à qui elle porta les terres de La Prade et de Pelouaille en Bessé, et dont elle eut une fille : Julie Dubois de Landes, mariée à César-Jean Joly d'Aussy.

Le sr DE SAINT-LORAND. 6
Domestique. 1

On trouve vers cette époque, Jean-Jacques Rousselet, sgr de Vivroux et de Saint-Laurent, marié à Marie-Anne-Henriette Maichin, fille ainée de Benjamin Maichin, et de Suzanne Delestang.

Le sr DUCHATEAU 20
Domestique. 1

Le Château, en la paroisse de Courcelles, appartenait, en 1666, à la famille Barthoumé, du corps de ville de Saint-Jean-d'Angély.

Le s[r] DELALOEN? 6
Domestique. 1

Ce nom aura été mal lu ou mal écrit, peut-être pour Laleu ou Laloué?

Le s[r] CHEVALIER DE LA COURADE 40
Domestique. 1

Le s[r] DARGENCE DE BAUPUY 6
Domestique. 1

Du Bousquet?

GARNEAU.

Le s[r] DE L'ETANG. 3

Il portait le surnom de s[r] de Piles, et plaidait en 1712 contre Louis Charrier, procureur du roi à Saint-Jean-d'Angély, à l'occasion des eaux des moulins de Garnaud.

COURCOMME.

Le s[r] DEPINDRAY 5

COURCERAC.

La d[lle] AUBERT. 6
Domestique 1

De la famille Aubert de Bardon de Courserac, représentée à l'assemblée électorale de Saint-Jean-d'Angély en 1789.

DEYRANXON.

Le s[r] DEROLAND. 10
Domestique. 1

Probablement de la famille Rolland de Montmouton, issue du corps de ville de Saint-Jean-d'Angély. — Lisez Day-Rançon ou Dey-Rançon, près Mauzé (Deux-Sèvres).

Le s[r] DERANQUE 6
Domestique. 1

Il était peut-être fils d'Abraham de Ranques, éc[r], s[r] des Marais, demeurant en la ville de St-Jean-d'Angély en 1691.

ÉPANNES.

Le s[r] DE BOISSEUIL 30
Domestique. 2

De la famille Roulin de Boisseuil.

FONTCOUVERTE.

Le s[r] DELAROCHE D'AUTEMON 6
Domestique. 1

Pierre-Dominique Vigoureux, écuyer, sgr de La Roche d'Aumont (en Fontcouverte), et de Breurias (peut-être pour Brézillas?), inhumé en l'église Saint-Michel de Saintes, le 7 avril 1754, âgé de 54 ans, avait épousé Hélène Dangibaud. Il était fils de N. Vigoureux de La Roche, et de Magdeleine Le Breton de Ransanne, et fut père de Joseph-Dominique Vigoureux, sgr de La Roche d'Aumont, marié à Marie-Françoise du Breuil de Guitaud. — Famille éteinte en 1864.

GRAND-JEAN.

La ve du s[r] DE BRILLAC 30
Domestique. 2

Elle devait être la mère du chevalier de Brilhac, qui vote à Saint-Jean-d'Angély en 1789.

GUISALLES.

Le s[r] DEGUISALES 6
Domestique. 1

Peut-être Salomon Chapiteau de Guissalle, présent au ban de Saintonge en 1758, et qui vote à Angoulême en 1789? — Famille représentée en Angoumois dans la branche de Rémondias.

LABENATE.

La ve du s^r GALLET. 5
Domestique. 1

La famille Gallet de Thézac et de Fiefgallet en Saintonge, paraissant éteinte dès le XVIIe siècle, faut-il voir ici un membre soit d'une famille Gallais, de La Rochelle, dont était Pierre Gallais, conseiller et procureur du roi en l'élection de cette ville, marié à Elisabeth Sauvignon, et père de Suzanne Gallais, mariée (1626) à Jacques de Beaumont, sgr de La Roche d'Ussaut; soit d'une famille Gallet de La Roche et d'Isay, qui a occupé la mairie de Niort dès 1603, et qui portait : *d'or, à un coq de sable, couronné et membré de gueules?* On trouve aussi *(Armorial du Poitou)* Gallet : *de sable, à un chevron d'or accompagné de 3 besants d'argent.*

LANDES.

Le s^r DELANDE 10
Domestique. 1

Probablement V. Dubois, co-seigneur de Landes, par sa femme, sœur de Jean Guibert de Landes, mentionné plus bas.

La ve du s^r DECASTELLO. 6
Domestique. 1

Serait-ce Elisabeth Gadouin, fille de Thomas Gadouin, écuyer, sgr des Morinières, et de Marguerite Périchon? Elle avait épousé (1698) Gaspard de Castello, écuyer, sgr de Leffors, etc., capitaine au régiment de Navarre, qui, avec Pierre de Castello, son frère aîné, avait été maintenu à l'intendance par Pinon.

Le s^r DELANDE-GUIBERT 6
Domestique. 1

On trouve Jean Guibert de Landes au ban de 1758. Il ne possédait qu'une partie de la sgrie de Landes, partagée entre lui et ses 4 sœurs dont les maris se qualifiaient

également sgrs de Landes. Jean Guibert avait épousé Jeanne-Julie Robert d'Oriou, fille de Jacques-Jean-Baptiste Robert, et de Marie-Marguerite de Bonnegens.

Le sr DEMÊCHINET. 6
Domestique. 1

Devait être l'un des trois fils de Jean Meschinet, sgr du Cochet en la paroisse de Landes, et de Marie-Angélique Estourneau de La Touche d'Asnières, et probablement, l'aîné, *Jean*, mort (après 1750), lieutenant au régiment de Cambis-infanterie.

LAVERGNE.

La dame DE JOUHÉ. 15
Domestiques. 2

Le sr DE JOUHÉ. 15
Domestique. 2

François Turpin, chevr, sgr-marquis de Jouhé, de Bouin, Villarmarc, La Renaudière, Fontbelle et La Vergne, fils de Jacques Turpin, chevr, sgr de Bouin, et de Françoise Normand des Bournis, était mort avant le 31 janvier 1736, et s'était marié 2 fois : 1° à Jeanne Turpin, dame de La Vergne, sa parente, fille de Jacques Turpin, marquis de Jouhé, et de Marie-Anne Boiceau, laquelle lui porta la terre de La Vergne et mourut sans postérité; 2° à Louise-Sophie de Courbon-Blénac (1732), fille de *Jean-Louis*, marquis de Blénac, sgr de Romegoux, capitaine des vaisseaux du roi, et de Sophie de Pons, dame de Champdolent. C'est elle qui est ici désignée comme *la dame de Jouhé;* elle eut un fils : Casimir-Auguste-Alexandre Turpin, comte de Turpin, marquis de Jouhé, sgr de La Vergne, Bouin, Villarmarc, Bramfan et de Blanzac, marié (1755) à Jeanne-Françoise du Mosnard de Villefavard, dont il paraît n'avoir laissé que des filles :

1° Jeanne-Françoise-Thérèse Turpin, fille aînée, dame de La Vergne, mariée (1773) à Charles-

François de La Perrière, chevalier, sgr des Tannières, lieutenant des maréchaux de France à Saint-Jean-d'Angély ;

2° Marie-Thérèse-Jeanne Turpin, née à Saintes (1765) ; et peut être aussi :

3° Rosalie Turpin de Jouhé, mariée avec Arnoul-Gabriel-Anne-Pétronille de Courbon, marquis de La Rochecourbon-Blénac ;

4° Madeleine Turpin, dame de Villarmarc, convoquée au bailliage secondaire de Givrai, pour l'élection des Etats-Généraux de 1789.

LE PIGNÉ.

Le sr DEMONTRILLON. 6
Domestique. 1

Peut-être Louis de Montrillon, présent au ban de 1758? Il était sgr du Pin. — Le Pigné, ancienne paroisse située près de Ternant.

DESTOUCHES.

La ve du sr GUÉRIN. 5
Domestique. 1

Le sr GUÉRIN et les dlles ses sœurs. 6

Appartenaient à la famille Castin de Guérin de La Magdeleine. Au lieu de *Destouches*, lire les Touches de Périgny. La Magdeleine sise en cette commune.

La dlle DESBERNARDIÈRES. 3

LOIRÉ.

Le sr DEMANE-DUGASON. 5
Domestique. 1

Est-ce Clément de Mânes, chevalier, sgr du Gazon, lieutenant au régiment de l'électeur de Bavière, marié (1725) avec Anne-Marie-Henriette de Sainte-Hermine,

fille de César de Sainte-Hermine, sgr de Saint-Laurent et de La Barrière, et de Marie Legrand de Gallois ? ou leur fils, François de Mânes, chevalier, sgr de Loiré, marié (1758) à Marie-Claire de Bremond, dame de Chassagne, fille de *Jacques-René*, sgr d'Orlac, et de Mélanie Dubourg? *Clément* était fils cadet de Jacques de Mânes, sgr des Coûts, capitaine au régiment d'Artois, et de Marie-Françoise de Culant, fille d'Isaac de Culant, chevalier, sgr d'Anqueville, et de Marie de Culant du Landrais.

Le sr DUROLLIN. 3

Pourrait être pour du Roullin ?

LOULAY.

Le sr FROTTIER. 20
Domestique. 1

François Frottier, sgr de Paizay et de Loulay, que l'on croit fils de Jean Frottier, sgr de Loulay, mousquetaire de la garde du roi, capitaine au régiment de Normandie, et de Catherine Cousin, sa seconde femme. — Ancienne famille poitevine, représentée dans les branches de La Messelière, de Bagneux et de La Coste, et qui porte dans ses armes : *d'argent, au pal de gueules, accosté de 10 losanges de même, 5 à dextre, 5 à sénestre, 2-2-1.* — François Frottier est excusé *par son grand âge*, au ban de 1758.

MAQUEVILLE.

Le sr DELASTRE-DEBOUCHEREAU. 12
Domestique. 1

Il devait être petit-fils de Jean de Lastre, sgr du Boucheau, et de Louise des Moulins, mariés en 1660. On trouve aussi un de Lattre, commissaire de la marine au département de Rochefort en 1763 (Guill. Merville). Jean-Nicolas de Lastre comparait au ban de 1758. — Bouchereau, fief situé en la paroisse de Maqueville.

MARETAY.

Le sr DE BESSÉ. 3

Les Mesnard de La Tascherie ont été sgrs de Bessé? — Maretay, ancienne paroisse réunie à Matha.

MASSAC.

Le sr DELIVENNE-GROSBOIS. 6
Domestique. 1

La dlle VIGIER. 6

On trouve Charles de Livenne, marié à N. Vigier, dame de Massac, fille de Charles Vigier, sgr de Massac, et d'Anne de Sainte-Hermine, fille de Joachim de Sainte-Hermine, sgr du Fâ, de Cireuil, de Saint-Laurent, etc., et d'Anne de Polignac. — Cette N. Vigier avait pour sœurs : 1° Suzanne Vigier, mariée (1709) à Geoffroy de Blois, sgr de Roussillon; 2° N. Vigier, mariée à N. Renouard, sgr de La Magdelène.

MIGRON.

La ve du sr TIZON. 10
Domestique. 1

MONS.

La ve du sr DEROMEFORT. 8

Chevreuil de Romefort.

Le sr DELATACHERIE. 3

Sans doute Charles Mesnard de La Tascherie, qui comparaît au ban de Saintonge (1758). Il pouvait être petit-fils de Jean Mesnard (*aliàs Meynard*), sgr de Boisboucaud, et de Louise Gréaume, et arrière-petit-fils d'Isaac Meynard, sgr de Bessé, et de Blanche Raizin.

MORAGNE.

La dlle DE BAUCORPS. 6

MURON.

La vᵉ du sʳ DELAPORTE-BOUTON. 6
Domestique. 1

NANTILLÉ.

Le sʳ CHEVALIER. 6
Domestique. 1

Serait ce Mathieu Chevalier du Chausset, présent au ban de 1758?

NÉRÉ.

Le sʳ DELARUE-FRANCHE. 3

Marie-Anne Maichin, fille d'*Armand* (l'historien), et d'Anne Legendre, était dame de La Rue-Franche, et porta ce fief à son mari N. Rochier, écuyer, sʳ des Vallées, demeurant à Néré. Ils eurent pour fils ou petit-fils : Gabriel Rochier, sgr de La Rue-Franche, marié (1731) à Marie Du Chastenet, dame de La Sigogne (par. de Saint-Étienne) et de Boisserolle, morte sans enfants en 1762, fille de Pierre Du Chastenet, sgr de La Ferrière (par. de Migré), et de Charlotte Gourdry. Il assista au ban de 1758, et avait vendu conjointement avec sa femme, en 1756, les seigneuries de La Sigogne et de Boisserolle. Par son testament, en date du 27 juin 1747, il lègue à Marie Du Chastenet, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, et la nu-propriété à ses frères et sœurs qui étaient : 1° *Hélie* Rochier, sʳ de La Rue-Franche, marié avec Anne Du Chastenet (tante de *Marie*); 2° *François*; 3° *René*; 4° *Suzanne*, veuve de Pierre de Villedon; 5° *Marianne*.

La Rue-Franche, fief mouvant de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, avait une origine plus ancienne que l'Abbaye et presque légendaire. Son existence est constatée dans la charte par laquelle la comtesse Agnès donna, en l'an 1048, à l'abbé de Saint-Jean-d'Angéri, tout ce qui restait en Saintonge de l'ancienne résidence de Pepin, roi d'Aquitaine, petit-fils de Charles-Magne. Cette

charte lui donne la qualification de *Vicus*, le nom de *Rua-Alerici*, et la situation *intrà burgum Sancti Joannis*. Ce fief jouissait de beaucoup d'immunités et de franchises, d'où lui venait probablement le nom de *Rue-Franche*. C'est aujourd'hui la place de l'*Orme-Vert*. (Note de M. le président Duret).

La ve du s^r^ DELAFONTAINE. 3

La famille Rochier possédait La Fontaine en Néré, vers 1667.

Le s^r^ DELABARDE. 3

NEVIC.

Le s^r^ DELATOUR. 6
Domestique. 1

NUAILLÉ.

La d^lle^ DEMORNAY. 6
Domestique 1

Ligoure? Famille de Saint-Jean-d'Angély.

PAILLÉ.

Le s^r^ DELOSTANGE. 20
Domestique. 2

Est-ce François de Lostanges, sgr de Paillé, ou *Jean-François-Joseph*, qui semble avoir été son fils? Ce dernier, qualifié baron de Lostanges, puis marquis de Beduer, vicomte de Sainte-Naboude, etc., a épousé à Gaillac (1769) Marie-Céline-Bernardine-Renée d'Huteau de Fenayrols, fille de Jean-Louis-Etienne, comte d'Huteau, sgr d'Amour, lieutenant des maréchaux de France en Languedoc, et de Jeanne-Simonne-Charlotte de Blane, dame de Fenayrols. La maison de Lostanges de Sainte-Alvère, qui est encore représentée, porte : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur, accompagné*

de 5 étoiles de gueules en orle. — Quant à la branche de Paillé, elle doit être éteinte, car l'on trouve qu'Antoine de Bremond de La Lande de Clavière est convoqué (1789) au bailliage secondaire de Saint-Maixent, pour la baronnie de Paillé dont il avait hérité pour une partie lui provenant de *la succession de M. de Lostanges*. (Voir pour la filiation de cette branche, l'*Histoire de Saintonge*, par Maichin, à l'article Aunay).

PRIGNAC.

Le s[r] DECHABRIGNAC. 10
Domestique. 1

La Faux de Chabrignac? Peut être Nicolas de La Faux de Chabrignac, excusé par ses infirmités au ban de 1758.

Le s[r] DE BOISBOUCARD. 3

Serait-ce pour Boisboucaud?

ROHAN-ROHAN.

Les d[lles] DENEROU. 3

Le s[r] DETHIBAUD D'ALERY. 3

La ve du s[r] THIBAUD LA *CAUSSADRIE* ? 3

Le s[r] THIBAUD DELAVERGNE 3

Le s[r] THIBAUD-GOURJAUD. 3

La famille Thibaud d'Allery est encore représentée à Niort.

SAINT-DENIS-DU-PIN.

Le s[r] DECASTELLO DE SAINT-MARCEAU. . . . 6
Domestique. 1

Le s[r] GENDIN. 10

Ce nom aurait-il été mal écrit, et faut-il lire Jandin?

Philippe Jandin, ancien lieutenant de cavalerie, est présent au ban de 1758. Il avait épousé, le 14 octobre 1726, Marie-Thérèse de Bonnegens, dame Du Bellai (par. de Saint-Denis-du-Pin), fille de Joseph de Bonnegens, lieutenant-général au siége de Saint-Jean-d'Angély, et de Marie Lemaistre. Il est dit gentilhomme du pays de Verdun.

SAINT-ÉTIENNE.

Le s[r] DE SAINT-ÉTIENNE. 10
Domestique. 1

Est-ce Gaspard de La Lande, seigneur de Saint-Étienne, lieutenant de vaisseau, marié (1719) à Marie-Jeanne Diego de Peredos, ou un de leurs fils : 1° Nicolas de La Lande, gouverneur de Melle, chevalier de Saint-Louis, marié (1750) à Esther Néric d'Ausy ; 2° Léon de La Lande, capitaine au régiment de Berri, marié (1771) à Françoise-Félicité d'Aluti? (Voir, pour la filiation de cette famille, Guill. Merville).

SAINT-FRAINE.

Le s[r] BÉCHET. 5
Le s[r] DESLEAUX DUVIVIER. 6

Ce nom nous paraît avoir été mal lu ; faudrait-il *de Lestang du Vivier?* ou *du Lau?*

Le s[r] DE BOISBAUDRAN. 10
Domestique. 1

Des Le Coq de Boisbaudran représentés à Cognac? Peut-être Etienne-Jean-Charles Lecoq de Boisbaudran, chevalier, seigneur de la Prévôté de Mainxe, etc., marié à Marguerite Templerault, dont, entre autres : 1° Jean-Gaspard Lecoq, né à Cognac (1761), capitaine au régiment de Touraine-infanterie, marié (1791) avec Adélaïde-Sylvie Roubaud ; 2° Barthélemy Lecoq de Boisbaudran, marié (1791) à Marie-Lucie Bernard, dont : *Scévola* Lecoq de Boisbaudran, né en 1793. MM. Lecoq

négociants à Cognac, doivent être les représentants actuels de cette famille.

Le s[r] DEPONTHIEU DU COURTIOU. 3

Alexandre de Ponthieu, chevalier, sgr du Courtiou, fils de Daniel de Ponthieu et de Jacquette de La Porte-aux-Loups, meurt âgé de 38 ans et est inhumé en l'église de Lanville, le 13 mars 1750. Il avait épousé à Lanville, le 16 octobre 1737, Marie Maignan, fille de feu Jean Maignan, s[r] des Marais, lieutenant-criminel de l'élection de Cognac, procureur-fiscal de la principauté de Marcillac, et d'Anne Nadeau. Alexandre de Ponthieu est dit de la paroisse de Saint-Fraigne (dans son acte de mariage), et laissa un fils : Jacques-Christophe de Ponthieu, né à Lanville en 1743, qui eut pour parrain autre Jacques-Christophe de Ponthieu (sans doute son oncle paternel), et qui était dans les ordres en 1766.

SAINT-HÉRIE.

Le s[r] DE BOURDEILLE. 60
Domestique. 2

Le s[r] comte DE BOURDEILLE. 60
Domestique. 2

Saint-Hérie, commune réunie à Matha, en 1818. — Henri-Joseph, comte de Bourdeille, baron de Matha, né en 1715, colonel du régiment d'Orléans-infanterie, marié à Louise-Marguerite d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, sœur du vicomte d'Aubeterre, ambassadeur en Espagne et chevalier des ordres du roi. Il était fils d'Henri de Bourdeille, comte de Matha, sgr de Saveilles et de Touchimbert, et de Marie-Suzanne Prévost de Touchimbert et de Saveilles, mariée en 1713; et fut père de Henri-Joseph, marquis de Bourdeille et d'Aubeterre, premier baron du Périgord, capitaine au régiment Dauphin-cavalerie, marié trois fois : 1° (1770) à Marguerite-Henriette Desmier de Saint-Simon d'Archiac, fille de Louis-Étienne, comte d'Archiac, colonel du régiment d'Ar-

chiac, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, et de Marie d'Anthès ; 2° (1773) avec Adélaïde-Thérèse d'Estampes, fille de Louis, marquis d'Estampes, colonel des grenadiers de France, et d'Adélaïde-Godefroy-Julie de Fouilleuse de Flavacourt ; 3° (1789) à Marie-Jacquette-Claude de Beaumont, morte en 1810. Du 1er mariage est issue Amélie-Joséphine-Françoise de Bourdeille, mariée d'abord à M. Thibaud de La Garde, dont postérité, et ensuite à Joseph Ancelin d'Espart, sans enfants. Du second mariage, sont venues deux filles : Marie-Henriette-Claire de Bourdeille, mariée à Félix-Charles Wogs d'Hunolsthein, dont postérité actuelle, et Louise-Élisabeth de Bourdeille, mariée à Charles-Raymond-Sylvan, marquis de Béranger. Et enfin du 3e mariage, est provenu Joseph-Marie-Armand de Bourdeille, marquis de Bourdeille, mort en 1845, marié à dlle Blanche-Adélaïde-Eudoxie Emé de Marcieu, décédée, à Paris, en 1864, laissant : Hélie-Louis-Charles-Gustave, marquis de Bourdeille, marié (1856) à Marie-Léontine-Alix de Galz de Malvirade, dont deux garçons : *Henri* et *Roger*.

SAINT-HILLAIRE.

Le sr DEVILLEFRANCHE. 10
Domestique. 2

Jacques-Alphée Goulard, chevalier, sgr de Saint-Hilaire, Villefranche, Le Roullet, La Hoguette, Chamouillac, baron de Rochereau, marquis de Vervant, né en 1681, décédé en 1760, avait épousé, étant alors lieutenant au Régiment du roi, en 1700, Marie-Rose Boisson, veuve de Jean de Lamberties, chevalier, sgr de La Chapelle-Narval, fille d'Antoine Boisson, écuyer, sgr de Bussac, Le Roullet, Rochereau, etc., et de Marie de La Rochefoucauld d'Orbay, et en eut deux fils dont le cadet, *Antoine*, qualifié sgr de *Villefranche*, Laléard, La Hoguette, etc., mourut en 1784, et pouvait être celui dont il s'agit ici? *Jacques-Alphée* était fils de Jacques-Martel Goulard, chevalier, marquis de Vervant, décédé (1700) en Angleterre où il avait émigré pour cause de religion,

et de Marthe-Fabrice de Gressenich, à qui le roi, après sa conversion, donna les biens confisqués sur son mari.

SAINT-JULIEN.

La d^lle LATOUCHE. 3

SAINT-LORAND.

La ve du s^r DECHERVE, père. 6
Domestique. 1

Le s^r DECHERVE, fils. 3

De la famille de Beaucorps. — Saint-Laurent de La Barrière.

Le s^r BEAUCORPS DE LA DUCHERIE. 3

Probablement Charles-Louis de Beaucorps, chevalier, sgr de La Ducherie, présent au ban de 1758, marié : 1° 30 août 1730, à Marie Grégoireau de La Pinellerie; 2° à Marie-Magdelène Béraud. Il vivait encore en 1774, date du mariage de son fils, Pierre-Philippe-Célestin de Beaucorps, chevalier, ancien officier de dragons, avec Marie-Anne de Guérin, fille de Pierre de Guérin, écuyer, s^r de Lestang, sgr de Bizac, et de Marie-Anne (*aliàs* Louise) Grégoireau, dont vint Louis de Beaucorps, né 1778, marié (1799), avec Adélaïde Boucher qui lui donna plusieurs enfants, entre autres, Célestin de Beaucorps, marié à d^lle Eugénie Mossion de La Gontrie, aujourd'hui sa veuve sans enfants, et François-Prosper de Beaucorps, commissaire-adjoint de la marine à Rochefort. — La Ducherie, *aliàs* La Bucherie, en la commune de Saint-Laurent de la Barrière, canton de Tonnay-Boutonne.

SAINT-MARTIN-D'ANILLÉ.

Le s^r DUBREUIL-MALMAUD. 6
Domestique. 1

René Turpin, écuyer-chevalier, sgr du Breuil-Marmaud, du Petit-Mondevis, de Thommeille, de Fief-Gallet

et de Faye en partie, maintenu par Bégon (1700), inhumé dans le chœur de l'église Saint-Michel de Saintes (1766), marié deux fois : 1° (1718) à Marie-Jeanne Pepin, fille unique de Sébastien Pepin, sgr de La Pempelière et de La Crestinière, conseiller au siége royal de Saint-Jean-d'Angély, et de Marie Michel (des Michel de Diconche et de La Morinerie); 2° (1724) à Françoise-Gabrielle de Mirande, fille de Henri-Seguin de Mirande, chevalier, sgr de Sainte-Gemme et de Thommeille, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Antoinette de Verdelin. De ce second mariage, plusieurs enfants : 1° *Charles* qui suivra; 2° Jacques-Gaspard, vicomte de Turpin, sgr de Fief-Gallet, de Faye et de Villeneuve, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, député suppléant aux Etats-Généraux (1789), né en 1732, mort à Saintes en 1818, marié (1764) à Françoise-Élisabeth Chevalier des Landes, fille de M. maître Chevalier des Landes, sgr de Villeneuve, conseiller au présidial de Saintes, et d'Élisabeth Dufaur; 3° Jean-Baptiste Turpin du Breuil, chevalier, sgr de Thommeille, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, marié (1774) à La Martinique, avec Marie-Élisabeth Germain du Paty, dont il a eu Louis-Jacques-Gaspard Turpin, vicomte de Turpin de Jouhé, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Marie-Galande, décédé à Paris, le 7 janvier 1867, laissant de Marie-Luce de Rools-Joursolas de Laubière, un fils : Louis-Eugène-Albert-Marie, vicomte de Turpin de Jouhé, marié à Versailles (1861) à Isabelle-Jacqueline, baronne de Tuyll de Seroos-Kerken; 4° Marie-Jeanne Turpin, mariée (1762) à René de Chièvres, sgr d'Aujac, chevalier de Saint-Louis, etc., dont postérité.

Turpin (Charles de), chevalier, sgr du Breuil-Marmaud et du Petit-Mondevis, qualifié marquis de Turpin, aide-major au port de Rochefort et capitaine des vaisseaux du roi, avait d'abord été reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte, puis s'était marié (1748) avec Élisabeth-Julie de Macnémara, dame de la baronnie de Lemung, de La Chatellenie de La Rochecourbon et du comté de Torfoux, fille unique héritière de Jean-Baptiste

de Macnérama, chevalier, baron de Lemung, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, commandant des Gardes de la marine au port de Rochefort, et de Julie de Stapleton, lequel J.-B. de Macnérama se remaria (1754), étant alors lieutenant-général des armées navales et commandeur de Saint-Louis, à Marie-Catherine Larcher. Charles de Turpin est décédé à Lhoumée en 1768, laissant : 1° *René-Charles* qui suivra; 2° Claude-Jean-Baptiste Turpin, chevalier, lieutenant des vaisseaux du roi, marié (1779) avec Anne-Constance Achard-Joumard, dame de Balanzac, dont quatre filles; 3° Catherine-Julie de Turpin, mariée à Nicolas-René-Henri, comte de Grimouard, vice-amiral, exécuté révolutionnairement à Rochefort, laissant postérité.

Turpin (René-Charles de), chevalier, sgr du Breuil-Marmaud et du Petit-Mondevis, officier au régiment du Roi-infanterie, convoqué à l'assemblée électorale de Poitiers (1789), pour son fief du Breuil-Marmaud, marié (1775) à Marie-Bertille-Antoinette Héron, fille de Louis-Antoine Héron, écuyer, lieutenant des vaisseaux du roi, et de Guy-Bertille de Brach, obtient du directoire du département de la Charente-Inférieure un décret, en date du 24 août 1792, qui lève le séquestre mis sur ses biens et sur ceux de ladite Héron, sa femme, dont il eut un fils : *Charles-Hippolyte* (voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, La Morinerie).— René Turpin, dont il s'agit dans ce rôle, était fils de Jacques Turpin, chevalier, sgr du Breuil-Marmaud et de Vilotte, et d'Élisabeth ou Isabelle Turpin de Busserolles, fille de Gaspard Turpin, chevalier, sgr de Busserolles, et de Jacquette du Teil. La terre et seigneurie du Breuil-Marmaud (paroisse de Saint-Martin-de-Juillers) était entrée dans la famille Turpin par le mariage d'Antoine Turpin, sgr d'Ardilleux, La Bataille, etc., vivant en 1494, avec Anne de La Magdelène de Ponthieu, dame du Breuil-Marmaud en la paroisse de *Saint-Martin-d'Aunay (sic)*, ce qui donnerait à penser qu'à cette époque (xve siècle), Saint-Martin-de-Juillers pouvait s'appeler *Saint-Martin-d'Aunay*. Nous ne connaissons pas d'ailleurs le nom de Saint-Martin d'*Anillé*, qui aura pu être mal écrit pour Saint-Martin-d'*Aunay?*

SAINTE-MÊME.

Le sr DEVILLEMINSEUL. 10
Domestique. 1

Ce devait être René-François de Bégeon, chevalier, sgr de Villemenseuil, marié à Marie-Marguerite Guillemain, remariée depuis à Joseph Réveillaud, garde du corps du roi. Il était fils d'autre René-François Bégeon, écuyer, sgr de Villemenseuil (en Anjou), et de Marie (*aliàs* Charlotte) du Bourg, sœur de Claude du Bourg, écuyer, sgr de Brézillas, Le Gua et Le Brandet (en Saint-Vaise), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Vaudray, qui, par son testament de 1740, fait donation à M. de Villemenseuil, son neveu. René-François-Melchior de Bégeon de Sainte-Même, l'électeur de 1789, était son fils (voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, par M. de La Morinerie). Cette ancienne famille, aujourd'hui éteinte, descendait de Guillaume Bégeon, sgr de La Roche-Froissard, marié, au xve siècle, à Jeanne de Champeaux, et bisaïeul de François Bégeon, 2e du nom, marié à Jeanne du Plessis-Châtillon. (V. Guillonnet-Merville).

SAINT-OUEN.

Le sr CHEVALIER DE LIVENNES. 6
Domestique. 1

Est-ce Jean-Léon de Livenne, fils cadet de *Charles-Marc*, chevalier, sgr des Rivières (par. de Saint-Ouën), de Lauron et du Breuil, capitaine au régiment de Navarre, et de Jeanne d'Audonnet, lequel *Jean-Léon* comparait au ban de 1758; ou son frère aîné, Jean de Livenne, chevalier, sgr des Rivières, du Breuil et de Lauron, marié (1714) avec Angélique de Beaumont, fille d'Henry de Beaumont, chevalier, sgr d'Augé et du Grand-Lauron, et de Marie Emard? Ce dernier fut père de Charles de Livenne, chevalier, comte de Livenne, marquis de La Rochechalais, sgr des Rivières, les Brousses-aux-Sicots, Montchaude, Chatelars, Pouchenin, baron de Bâlan et de Cuzaguès, sgr de Cingé en Touraine, etc., etc.,

CHARENTE Archives MARITIME

marié (1750) à Marie-Paule-Pélagie de Livenne-Verdilles-Bâlan, sa parente, dame de Bâlan, des Brousses et de Pouchenin, et l'un des commissaires de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes en 1789 (voir La Morinerie).*

Le sr DEMANSOGNE. 3

SAINT-PARDOUL.

La ve du sr DEMAREUIL. 3

La dlle DANTRÈZE. 3

Probablement une dlle de La Laurencie, fille ou sœur de Bernard de La Laurencie (voir article Tonnay-Boutonne.

La ve du sr DEPERS. 3

SAINT-SAVINIEN.

La ve du sr DE BESSÉ. 10
Domestique. 1

Peut-être Anne Fé-Lesmerie, dame de Bessé et de La Prade, mariée avec Armand Maichin, si elle existait encore, ce qui est douteux?

TAILLANT.

La ve du sr DELAGALERNERIE. 10
Domestique. 1

Boisseau de La Galernerie. Sans doute de la même famille que Boisseau de Pouzou, maire en 1604-1605, qui se signala par ses sages mesures contre la peste qui ravageait alors la ville de Saint-Jean-d'Angély.

TAILLEBOURG.

Madame la princesse DE TALMOND. 100
Domestique. 6

Probablement Marie-Louise Jablonowska, fille de

Jean, prince de Jablonowski, grand porte-enseigne de Pologne, laquelle épousa (1730) Anne-Charles-Frédéric de La Trémoille, prince de Talmont, comte de Taillebourg et duc de Châtellerault, mort sans postérité (1759), et fils de Frédéric-Guillaume de La Trémoille, prince de Talmont, lieutenant-général des armées du roi, marié (1707) à Elisabeth-Antoinette de Bullion, fille de Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, prévôt de Paris, et de Marie-Anne Rouillé.

TONNÉBOUTONE.

Le s[r] DANTRAIZE. 6
Domestique. 1

La seigneurie d'Antraize, en Tonnay-Boutonne, devait appartenir alors à la famille de La Laurencie, car on trouve Bernard de La Laurencie d'Antraize, présent au ban de 1758. Il était sans doute fils de Gabriel de La Laurencie, chevalier, sgr d'Antraize et de Mourière (par. de Tonnay-Charente), vivant en 1693, et mort avant le 30 juillet 1703, que Bénigne Aubert est dite sa veuve et tutrice de leurs enfants dont semble faire partie Marguerite de La Laurencie, qui paraît avoir épousé Louis de Vallée, écuyer, sgr de Monsanson, dès 1703. — Ce *Gabriel* qui n'est pas indiqué dans la généalogie de cette famille (par La Chenaye), doit avoir eu pour père autre Gabriel de La Laurencie, sgr de Moulières (pour Mourière), vivant en 1635 et marié à Madelène Giraut. — Des La Laurencie, la terre d'Antraize est passée aux Pallet, et a été vendue (vers 1818) par M. Pallet de Blanzay, à M. Léon de Sartre qui la possède encore aujourd'hui (1867).

La dame DE LA CAILLAUDIÈRE. 3

TONNAY-CHARENTE.

La ve du s[r] DANTEFAY. 6
Domestique. 1

La dlle LIMOUSIN DES GROIS. 3

La ve du sr DELAGACHETIÈRE. 30
Domestiques. 2

Gommier de La Gachetière, famille qui semble éteinte depuis longtemps dans la province. — On trouve (1690) Pierre de Gommier, écuyer, sgr de La Frégonnière, veuf de Sara Bastier et tuteur de leurs enfants.—La Gachetière passa plus tard à la famille Masson de La Sausaye.

Le sr DEMIRANDE. 10
Domestique. 1

Louis de Saint-Martin de Mirande, qui assiste au ban de 1758? ou plus probablement François Lemouzin de Mirande, ancien brigadier des Gardes du roi, présent au même ban comme maréchal-des-logis?

VERVANT.

Le sr DECRÈS. 40
Domestiques 2

Antoine-Louis-Auguste de Crès de Vervant, lieutenant des maréchaux de France, présent au ban de 1758. (Voir *La Noblesse de Saintonge en 1789*, par M. de La Morinerie). Tout porte à croire qu'il possédait partie de la seigneurie de Vervant dont l'autre partie appartenait à Jacques-Alphée Goulard précité.

VARS.

Le sr LAINE DUPORTAIL. 5
Domestique. 1

Ls sr RENAUD de JÉÉS. 15
Domestique 1

La ve du sr SAINTPAUL. 6
Domestique. 1

Le sr DAUGE. 6
Domestique. 1

VILLEMORIN.

Le sr DEVILLEMORIN. 35
Domestique. 2

Chevalier de Villemorin. Peut-être Henri Chevalier, qui comparait au ban de 1758.— La terre de Villemorin fut vendue plusieurs années avant la Révolution, par M. de Nantillé, à M. Clémenson qui l'a revendue plus tard à M. Clergeau, maire de la commune de Villemorin.

VOIZRAY.

La ve du sr DE SAINT-MARTIN 25
Domestique. 1

Louise-Armande Maichin, fille de *Claude-Armand*, et de Marguerite Pépin des Filotières, et petite-fille de l'historien Armand Maichin; elle avait épousé Charles de Saint-Martin, sgr de Geay et de Puycerteau. — Voizray pour Voissay, commune du canton de Saint-Jean-d'Angély.

VARAIZE.

Le sr DUBELLAY. 6

Ce doit être Jean-Baptiste-François Griffon, marié à Jeanne-Thérèse de Jaudin, fille de *Philippe*, et de Marie-Thérèse de Bonnegens, mentionnés plus haut.— La terre du Bellay est encore possédée par les représentants de cette famille.

Le sr GRIFFON DELARICHARDIÈRE. 25
Domestique. 1

Les deux enfants du fe sr DELARICHARDIÈRE . . . 6

Griffon de La Richardière avait épousé Marie Groussard, veuve de René Charpentier de Laurière, et petite-fille d'Henri Groussard, sr d'Anglars, docteur en médecine, et de Suzanne-Bénigne Maichin, fille elle-même d'*Armand* Maichin. Marie Groussard mourut en 1771

(le 8 octobre), laissant de son second mariage, deux filles : 1° Louise Griffon, mariée à Aubin Griffon de Beaumont; 2° Marguerite Griffon, mariée à François Duboulet.

Somme totale du présent rolle, quinze cent ngt-trois livres.	1,523[l]	»
Quatre sols pour livre, trois cent quatre livres, uze sols.	304[l]	12[s]
	1,827[l]	12[s]

Fait et arrêté par nous, intendant susdit, à Saint-Jean-d'Angély, le 20 octobre 1749.

Signé : DE BLAIR DE BOISEMONT.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Considérations d'art et de politique, à propos du Musée de la Marine du Louvre, par J. A. Adolphe Caillé. — *Paris, Dolin, 1839.*

1839 ! — Mais c'est une véritable évocation littéraire 1839-1869, voici trente ans que M. Caillé écrivait ces lignes, pourquoi les rappeler ?

Ah ! pourquoi ? parce que notre Revue est destinée à devenir un utile auxiliaire de tous ceux qui s'occupent, à quelque titre que ce soit, de l'histoire de notre Poitou, que l'histoire littéraire est aussi importante à étudier que l'histoire des batailles, et que c'est un numéro de plus à ajouter au catalogue des ouvrages sortis d'une plume poitevine.

Lorsqu'à propos de sa motion au Conseil général dont nous avons rendu compte dans le n° de décembre de cette Revue, nous parlions de M. Caillé et de ses ouvrages; nous ignorions l'existence de cette brochure, qui nous est venue depuis entre les mains.

Voici comment l'auteur après avoir expliqué et justifié la destination que devait avoir le Louvre dans l'esprit de quelques-uns, c'est-à-dire de devenir « le temple des arts, le sanctuaire où viendront se placer les œuvres de son activité, de son intelligence, de son imagination, les témoignages de ses gloires et de ses douleurs, de ses triomphes et de ses infortunes, les saintes reliques et les testaments de son passé », jetait dans l'avenir un coup-d'œil en quelque sorte prophétique et devinait les splendeurs que notre époque a déployées pour l'achèvement de ce palais.

« Transportons-nous par l'imagination au temps où le Louvre sera achevé. Quelle magnificence de lignes architecturales ! Pour le développement des ailes et le grandiose des formes, on dirait un palais de la Haute-Égypte, mais l'harmonieuse combinaison des détails, la lé-

gèroté des colonnades, l'élégante pureté des sculptures, l'exquise finesse de l'ornementation décèlent le mélange de l'art grec et de l'art luxuriant et fleuri du XVIe siècle. Il ne fait qu'un avec les Tuileries. Il est à son aise; autour de lui, tout est vaste, quais et rues, tout est monumental; des grilles l'entourent de toutes parts, des colonnes rostrales font autour de lui flamboyer dans la nuit les flammes du gaz, des portes de fer sont aux guichets; la cour est pavée de granit et de marbre, décorée de fontaines dans le goût de la renaissance avec de blanches nymphes dont les pieds baignent dans l'eau et qui sourient aux passants comme celles de Jean Goujon et de Coustou. Corniches, entablements, frontons, galeries, balustrades, balcons, tout est sculpté, tout se déroule en fleurs et en figures, les niches ont chacune un buste de noble artiste, la place du Carrousel est libre et nue, des sphinx de granit, des lions de marbre et de bronze sont accroupis aux portes et veillent au bas des escaliers. »

L'on peut voir par cette citation quel est le faire de l'écrivain, celui du penseur et de l'historien ne sont point au-dessous.

Toutes les gloires maritimes de la France passent successivement sous sa plume; ses gloires et ses revers, mais il y a pour le vaincu de nobles pitiés quand il a succombé comme Primauquet, quand il s'est englouti comme le *Vengeur*.

La brochure de M. Caillé est un panthéon élevé à notre marine; il passe toutes les époques en revue, cite les principaux noms de chacune d'elles, et comme pour l'achèvement du Louvre, on croirait vraiment qu'il a été consulté pour l'agencement du Musée; partout on sent, on devine que la plume en écrivant était conduite par une main vraiment française. A chaque page ressort et brille l'amour du beau, l'amour du grand, résumés dans ce qu'ils ont de plus vrai : l'amour de la Patrie.

*
* *

GLOSSAIRE DU PATOIS POITEVIN, par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXXII, année 1867, 2e partie, 1 vol. in-8° 5 fr.

Le Glossaire du patois poitevin par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré, dont nous avons annoncé la prochaine publication sous les auspices de la docte compagnie, forme la seconde partie du XXXIIe volume de ses mémoires.

— Ce travail réside plutôt dans le glossaire lui-même que dans les détails philologiques préliminaires que nous espérions y trouver. C'est un reproche que nous nous permettrons d'adresser à M. l'abbé Lalanne.

Ne pas s'être attaché d'une manière plus particulière à dégager des travaux de ses devanciers, de ses études personnelles et des conseils qu'il était si bien placé pour recevoir, la grammaire de notre patois, est une faute ; et nous craignons que des voix plus autorisées que la nôtre ne le fassent sentir à l'auteur.

Si ces quelques proverbes patois sont à leur place dans l'introduction, nous pensons que la nomenclature bien incomplète encore des usages, croyances et superstitions, des mets et friandises usités dans diverses parties de notre Poitou, pouvaient s'encadrer parfaitement dans une étude de mœurs, mais que leur intercallation dans cette partie du glossaire ne pouvait suppléer à bien des détails spéciaux et techniques que nous aurions aimé à y voir.

Si dans la partie intitulée : Observations grammaticales, nous avons pu constater, comme une heureuse innovation, le tableau des mutations que subissent dans leur prononciation les lettres, les syllabes, les diphtongues, de canton à canton, de commune à commune, nous aurions désiré quelque chose de plus, c'est-à-dire y lire une étude grammaticale, philologique, raisonnée sur la formation des mots poitevins, la forme qu'ils affectent généralement, et les règles de décomposition et de recomposition qu'a suivies le génie de ceux qui parlent ce patois en s'attaquant aux expressions qu'il s'est assimilées.

Si nous avons vu avec satisfaction M. l'abbé Lalanne donner aux adjectifs les différentes formes et variantes qu'ils subissent, nous aurions désiré voir à la suite de chacune d'elles le nom des contrées où ils sont en usage. Nous aurions désiré pour les verbes, voir M. l'abbé Lalanne entrer dans des détails plus circonstanciés tant sur leur formation en général que sur celle de leurs temps, et nous mettre sous les yeux en même temps quelques exemples de chaque conjugaison.

Pourquoi avoir retranché certains temps du verbe *être* ? n'avoir donné que les plus irréguliers ? n'avoir pas relevé les différences qui se présentent selon les pays ? Et le verbe *avoir* ? pourquoi ne s'y trouve-t-il pas ? Les observations générales présentées sur les conjugaisons sont loin de pouvoir suppléer aux conjugaisons elles-mêmes. Sur ce point nous trouvons cette partie de l'ouvrage bien incomplète et nous aurions cru que la commission chargée d'examiner l'œuvre de M. l'abbé Lalanne aurait réclamé de son érudition bien connue les détails, les renseignements philologiques et grammaticaux dont nous venons de signaler, de déplorer l'absence.

Le Glossaire en lui-même, si son introduction offre de regrettables lacunes, est, on s'en convainc facilement, un travail fait avec une consciencieuse érudition. Nous l'avons parcouru avec toute l'attention qu'il mérite, et si nous avons remarqué que la multiplicité des indications jette un peu de confusion et laisse un peu trop d'incertitude, nous ne pouvons que louer l'auteur de la sobriété avec laquelle il a usé de l'étymologie. Nous aurions cependant à lui demander pourquoi il a adopté pour les infinitifs des verbes en *er* la terminaison *ai*, nous savons bien que la prononciation simule ce son à l'oreille dans une grande partie du Poitou, mais dans d'autres ce n'est plus cela, et bien loin cette diphtongue *ai* se prononce *aïe*, témoin l'arrondissement de Melle. A part cette réflexion qui, nous le croyons, n'est pas sans raison d'être, nous ne pouvons qu'approuver le Glossaire de M. l'abbé Lalanne.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Études sur Agrippa d'Aubigné, conférence donnée à Tarbes le 29 mai 1868, par M. L.-B. Des Francs, professeur de rhétorique au lycée impérial de Bourg. — *Tarbes, Th. Telmon.* — 1868, in-8°.

Dans cette conférence, M. Des Francs, par suite d'un sentiment que l'on s'explique, s'est fait bien plutôt panégyriste qu'historien. D'Aubigné pour lui n'est qu'une victime sacrifiée, malgré ses services, à la parcimonie, à l'indifférence ingrate de Henri IV, à la haine sans motif du gouvernement de son fils; est-ce bien cela, et sans descendre dans les profondeurs des intrigues de cette époque, ne peut-on chercher la cause de ses disgrâces dans la liberté de son langage, dans la licence de ses écrits ou plutôt de ses pamphlets.

Magnifiquement doué par la nature, d'Aubigné s'est efforcé par ses ouvrages de se dresser un piédestal, son amour-propre exagéré ne lui permit jamais d'évaluer à leur juste valeur les services qu'il rendait; grondeur, frondeur, jaloux de la faveur des autres, et mécontent de tout le monde, il attaqua Henri IV par tous les moyens que lui donnait la tournure caustique de son esprit, la facilité avec laquelle il écrivait.

D'Aubigné quitta la France pour Genève, mais sont-ce bien les motifs allégués par M. Des Francs qui l'ont conduit en exil, forcé de chercher un refuge à l'étranger? Pour qui étudiera son caractère, sa

vie, ses démarches dans ces derniers temps, pour qui verra quel jeu il préparait en dessous, de concert avec les princes de Rohan, pour qui suivra avec attention les menées souterraines de ces incorrigibles fauteurs de désordres qui voulaient profiter des chances d'une régence pour rejeter la France dans les horreurs d'une nouvelle guerre civile, ne partagera pas les regrets dont le conférencier accompagne d'Aubigné dans sa retraite.

M. Des Francs étudie ensuite d'Aubigné comme poète. Dans cette rude nature tout devait être imbu des mêmes principes, vivre pour ainsi dire de la même vie. Aussi les vers des trois premiers chants des *Tragiques* ne sont-ils le plus souvent qu'une amère satire; quant aux quatre derniers, le conférencier malgré toute son admiration pour le caractère de l'auteur renonce à la tâche même de l'excuser. Il nous semble alors que l'homme qui n'a pas craint de souiller sa plume par des expressions de haine aussi extrêmes, ne méritait pas tant d'éloges.

*
* *

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. 32 (année 1867).

La Société des Antiquaires de l'Ouest a scindé cette année le volume de ses Mémoires en deux parties. Notre collaborateur, M. Beauchet-Filleau s'est chargé de rendre compte du Glossaire du patois poitevin de M. l'abbé Lalanne qui forme la seconde partie de cette publication. Nous allons, nous, nous occuper de la première.

Cette partie se compose, outre du discours du vice-président, (M. Beaussire, président, avait été appelé à Paris), sur lequel nous reviendrons, et du rapport du secrétaire, de :

1° *Les Bornes milliaires du Haut-Poitou*, par M. de Longuemar qui, dans ce nouveau travail, apporte encore de nouvelles preuves à l'appui de l'opinion de MM. Pistollet de S. Ferjeux, Mangon de la Lande, Aurès, Ménard, relative à la différence existant entre la lieue Gauloise, de 2,415 m., et la lieue Romaine fixée à 2,221 m. 50 c., d'après les récentes constatations faites sur la voie Appienne, aux environs de Rome.

Ce ne sont point des raisonnements qu'il met en avant, ce sont des preuves qu'il recueille sur les monuments eux-mêmes, qu'il fait parler à haute voix. *Lapides clamabunt.*

2° *Notice sur l'Église Saint-Laurent de Parthenay et sur un projet*

de restauration de sa partie antérieure. M. Ledain, en écrivant cette courte notice qui est suivie du *rapport sur la Tour-porche* de cette église, par M. Perlat, architecte, prouve que les choses archéologiques lui sont aussi familières que l'histoire.

3° *Deux étudiants de l'Université de Poitiers, François Bacon, René Descartes, par M. Beaussire.* Ce travail rentrait nécessairement dans le sens des travaux de l'éminent professeur de philosophie, et il n'a pas laissé échapper l'occasion de relever le mérite de notre vieille Université, à laquelle il a été attaché trop peu de temps, et de faire son éloge en étudiant le caractère et les écrits de deux de ses plus illustres élèves.

4° *Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Tremoille.*

La publication de ce Mémoire, par M. Imbert, jette un jour tout nouveau sur le caractère et les actes de cette fameuse *Marie de La Tour* dont on s'était plu à noircir la mémoire, à rappeller l'énergie, la dureté de cœur et les exactions de tout genre.

5° *Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la Bibliothèque de Poitiers*, par M. Paul de Fleury, etc.

Ce travail est sans contredit, pour la science bibliographique le morceau capital du volume, par les renseignements tout à la fois si concis et si détaillés, qu'il donne sur chaque ouvrage.

La Société des Antiquaires devrait ajouter encore une autre raison pour se mériter la confiance et la reconnaissance des Poitevins et des bibliophiles, ce serait de publier le catalogue du fonds connu sous le nom de *Bibliothèque poitevine*, si nombreux, si intéressant pour nous tous, et pourtant si peu connu.

Terminons ce rapide coup-d'œil par une courte analyse du discours du président. Grâce à un usage dont nous ne pouvons que féliciter la Société d'avoir pris l'initiative, les discours de ses présidents ne sont pas de simples considérations spéculatives, relatives à des points d'archéologie ou d'histoire. M. G. Lecointre-Dupont avait choisi pour sujet de celui qu'il devait prononcer (1), les principaux traits de la vie politique de Pierre des Roches, évêque de Winchester, qui fut successivement grand chancelier d'Angleterre et gouverneur de Henri III. Ce personnage se rattache d'autant plus à notre province que, à part le rôle si actif qu'il joua toute sa vie dans les hautes sphères poli-

(1) M. Lecointre-Dupont n'était que vice-président, mais par suite de la nomination du titulaire, M. Beaussire, à la chaire de philosophie du collége Rollin, à Paris, ce fut lui qui présida la séance publique.

tiques des Plantagenets, alors nos maîtres, quelques écrivains anglais le font même naître à Poitiers.

Si nous nous appuyons sur ce point, c'est que nous désirerions voir les érudits de cette ville s'occuper de justifier cette assertion. M. Lecointre qui s'est toujours livré avec succès à l'étude de cette époque devrait diriger ses recherches vers ce point qui intéresse sa ville d'adoption.

Le travail du vice-président est digne de ceux qu'il a publiés déjà dans les Mémoires de la Société, et bien que par son cadre il soit loin de pouvoir être comparé à son essai sur Jean-sans-terre et sur les dernières années de la domination des Plantagenets dans l'ouest de la France, il en est le digne pendant par le style, les recherches et la finesse des aperçus.

*
* *

M. Bertrandy est le neveu de M. Lacabane, directeur de l'école impériale des Chartes. Bien peu d'érudits en sont à ignorer la science profonde et la perspicacité de ce savant. Tel oncle, tel neveu, dirons-nous. En effet, c'est avec une dialectique impitoyable, une parfaite connaissance des faits et des dates que M. Bertrandy prend à partie l'ouvrage si estimable du reste de M. H. Ribadieu : *Campagnes du comte de Derby, en Guienne* (1).

M. Ribadieu a eu un défaut, un seul, dirons-nous, mais un grand, c'est d'avoir dans Froissart une foi trop aveugle, et de ne pas vouloir s'écarter de ses récits, preuve nouvelle de l'intérêt qu'ont tous ceux qui écrivent, de se reporter aux documents originaux, de ne rien affirmer sur la foi d'autrui, de ne pas se faire l'éditeur de seconde main, sans avoir vérifié, contrôlé et sévérement examiné si ce que tels ou tels ont dit est bien ce qu'ils auraient dû dire. Nous attendons M. Bertrandy à sa troisième lettre ; jusqu'à présent, nous ne voyons que les pilleries, roberies et voleries commises dans le Midi et le Périgord, par les troupes de celui que Froissart appelle partout un *Moult noble chevalier*. Lorsque le savant critique examinera la partie du travail de M. Ribadieu et de son guide, concernant le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, nous entrerons dans des détails d'autant plus circonstanciés que cette histoire sera la nôtre.

NATHAN.

(1) *Lettres sur les campagnes du comte de Derby, en Guienne, Saintonge et Poitou*, adressées à M. Léon Lacabane, directeur de l'école des Chartes, par M. Bertrandy, inspecteur-général des archives. (*Extrait de la Revue d'Aquitaine.* — Bordeaux.)

CHRONIQUE

—

A l'occasion du Concours régional qui aura lieu à Poitiers au mois de juin 1869, le Conseil municipal de cette ville a eu la bonne pensée d'organiser une Exposition industrielle, artistique et archéologique; les départements suivants : la Gironde, la Dordogne, la Haute-Vienne, la Charente, la Charente-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, de l'Indre et de la Vienne sont invités à y prendre part.

Nous ne reproduirons pas le programme que publient les journaux de Poitiers; nous dirons seulement aux amateurs qui désireront faire admirer leurs richesses artistiques, que l'Exposition aura lieu dans les vastes salles des halles de Poitiers, du 15 juin au 15 juillet, que les personnes qui désireront concourir devront adresser *franco* leur déclaration à M. le Maire de Poitiers, le 30 avril au plus tard; déclaration contenant la nature des objets à exposer et l'espace qu'elles jugent nécessaire à leur installation, et enfin que tous les objets admis au Concours devront être rendus dans le local des halles, du 1er au 5 juin.

Avis à nos collectionneurs.

*
* *

Au moment où nous paraissons, le terme fatal auquel doivent être déposés tous les Mémoires que l'on se propose de présenter à la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne est bien près d'être expiré. Cette année, la distribution des récompenses aura lieu le samedi 3 avril à la suite des quatre jours de lectures publiques.

L'on sait que chacun des Mémoires doit avoir été lu devant une Société savante des départements et accepté par elle.

Les manuscrits doivent être transmis au Ministère de l'Instruction publique, le 10 mars au plus tard, par la Société qui a entendu la lecture du travail.

Jusqu'à présent nos contrées de l'Ouest ont toujours répondu à cet appel, nous aimons à croire que cette année encore ils y seront convenablement représentés.

*
* *

On a pu lire dans *le Mellois* du 16 janvier dernier une lettre archéologique sur deux personnages, deux frères, Simon et Jean du Portail, originaires de Parthenay et chanoines du chapitre de la cathédrale de Tournay, et fondateurs de l'hôpital de Saint-Eleuthère de cette ville.

Nous n'avons point à revenir sur ce sujet, qui concerne plus particulièrement notre collaborateur, M. B. Ledain, mais nous désirons appeler l'attention de nos lecteurs sur le signataire de la lettre, M. Camille Bernardin, membre fondateur de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne. Ce titre déjà est pour nous une puissante recommandation, mais M. C. Bernardin se rattache au Poitou, au département des Deux-Sèvres par sa famille, et nous croyons rappeler à ses concitoyens d'origine, que grâce à lui le pays qu'il habite (Brie-Comte-Robert) est devenu comme le centre de la culture des roses, qu'il a doté nos jardins d'un nombre infini de variétés de cette reine des fleurs, et que grâce à son initiative, ce qui est pour nos amateurs un plaisir, un simple délassement, est devenu pour cette contrée la source d'importants revenus. Aussi la reconnaissance de tous les horticulteurs l'a-t-elle placé à la tête de l'association horticole, et c'est pendant son séjour en Belgique, en qualité de délégué de Seine-et-Marne et comme membre du jury à l'Exposition organisée par la Société royale d'horticulture de Tournay qu'il a recueilli l'inscription qui fait l'objet de l'article qui nous donne l'occasion de rappeler quels sont les titres qui le rattachent à notre Poitou.

*
* *

L'on nous communique le rapport de M. Ch. Durand, membre du Conseil général de la Vienne, sur l'Exposition scolaire qui a eu lieu dans ce département. Nous y prenons les passages suivants relatifs à

l'*école impériale et communale de dessin, d'architecture et de sculpture de la ville de Poitiers*, qui a, dit le rapporteur, présenté de nombreux dessins de genres variés, et des travaux de sculpture et de modelage. Parmi les dessins la Commission a remarqué de grandes études à l'estompe, et surtout une suite nombreuse de dessins à la plume reproduisant avec une habileté minutieusement fidèle d'anciennes gravures.

« La sculpture et le modelage sont aussi représentés d'une manière très-brillante à l'Exposition de l'Ecole de dessin de Poitiers. Les travaux les plus remarqués pour leur importance et leur bonne exécution artistique, ont été d'abord divers bustes, œuvres aujourd'hui hors de concours, d'un jeune homme, enfant de la ville de Poitiers, naguère encore élève de l'école de dessin, et qui, avec la protection de l'administration municipale, protection à laquelle il saura dignement répondre, continue aujourd'hui avec succès le cours de ses travaux sur un plus vaste théâtre.

« Des études habilement modelées d'après la plante vivante et d'après l'antique, des panneaux de style renaissance, reproduction de simples gravures, diverses compositions d'ornements, traitées largement et dans un bon sentiment décoratif, attestent que la sculpture est réellement en progrès, et offrent de bons résultats à l'Ecole des beaux-arts de Poitiers. Ainsi sont récompensés le zèle éclairé et le dévoûment qui président à sa direction. »

*
* *

Les découvertes se pressent dans le canton de Chef-Boutonne; notre dernière chronique en relevait deux, nous en avons deux autres à signaler.

La première près de Loubillé où l'on a trouvé les restes d'une villa romaine ou plutôt gallo-romaine dont la *Revue de l'Ouest* a entretenu ses lecteurs dans son numéro du 6 de ce mois.

La seconde dans la commune de Saint-Martin-d'Entraigues. Nous serons en mesure le mois prochain de donner des détails circonstanciés sur l'importance de l'une et de l'autre. Les fouilles et les travaux continuent, et tout nous porte à croire, d'après les renseignements qui nous sont communiqués, que pour la première, du moins, les résultats obtenus jusqu'ici et détaillés par M. A. Favreau ne seront pas les seuls que nous aurons à constater.

*
* *

M. Ferdinand de Lacombe, Major aux Guides de la Garde Impériale, et fils aîné de M. de Lacombe, des Tourettes, vient d'être nommé, par le Saint-Père, Commandeur de son ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, en récompense de son ouvrage sur la guerre de 1867.

*
* *

Bien peu de personnes ont pensé peut-être en Poitou et en Angoumois, en apprenant la disparition de M. d'Archiac, membre de l'Institut, qu'elles avaient à déplorer, dans le savant professeur de paléontologie au muséum d'histoire naturelle, la perte d'un compatriote appartenant par sa famille à la noblesse de ces deux provinces. M. Etienne-Jules-Adolphe Desmier de Saint-Simon, vicomte d'Archiac, était né le 24 septembre 1802. Sorti à 19 ans de l'école militaire de Saint-Cyr comme officier de cavalerie, il quitta le service après 1830 et se livra dès lors à des travaux historiques et littéraires. Mais emporté par son goût vers les études géologiques, il s'y voua tout entier et fut nommé en 1861 professeur au muséum d'histoire naturelle.

Il appartenait à cette famille Desmier dont une fille, Eléonore Desmier de la branche d'Olbreuse épousa en 1664 Georges Guillaume, duc de Brunswick-zell, l'un des ayeux de la reine d'Angleterre et du roi de Prusse.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société des Antiquaires de l'Ouest s'est réunie le 21 janvier pour l'installation de son nouveau bureau. Après les allocutions d'usage entre MM. les présidents entrant et sortant, M. de Longuemar a donné lecture d'une lettre de M. Beaussire, membre de la Société, au sujet de la découverte faite à Poitiers, il y a une quinzaine d'années, d'une traduction de l'imitation de Jésus-Christ, écrite dans le meilleur style du XVIIe siècle, par un auteur inconnu, et qui vient d'être rééditée à Paris par M. Hatzfeldt, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, et prédécesseur de M. Beaussire dans la chaire de littérature étrangère de la Faculté des lettres.

Cette traduction a reçu l'assentiment le plus complet de tous les esprits compétents, parmi lesquels il faut nommer M. l'abbé de Launay, curé de Saint-Étienne-du-Mont, A. Régnier, Vitet, V. Cousin, Mgr Dupanloup et Mgr Chigi, nonce apostolique, et surtout l'approbation du Saint-Père, qui a bien voulu accepter la dédicace qui lui en a été faite par l'éditeur (1).

M. Godineau a mis ensuite sous les yeux de la Société un élégant dessin représentant des litres seigneuriales armoriées, peintes sur les murs de l'église de Gourgé (Deux-Sèvres), et le secrétaire a lu diverses parties du grand travail de M. Imbert sur les vicomtes et la ville de Thouars.

*
* *

La Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély nous fait passer le programme du concours qu'elle ouvre pour l'année 1869.

(1) Il serait curieux de découvrir l'auteur de ce remarquable ouvrage, et c'est une recherche à laquelle M. Beaussire invite tous ceux qui s'intéressent aux études littéraires.

Nous nous empressons, tout en répondant à ses désirs de la féliciter de la voie dans laquelle cette compagnie est entrée et qu'elle poursuit avec courage.

I. Sera admis au concours : *Tout travail historique ou archéologique ; toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts, ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population ; toute recherche bibliographique ou littéraire ; toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus ;* à la condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

II. Les prix à décerner consisteront en une médaille d'argent et une médaille de bronze frappées aux noms des lauréats. Il pourra être décerné des mentions honorables.

III. Les manuscrits, envoyés au Concours, ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1869 inclusivement. Ils devront être déposés ou adressés *franco* au secrétariat-général de la Société, qui pourra les publier avec le consentement des auteurs.

Les mémoires, envoyés au Concours, appartiennent à la Société, mais les auteurs pourront en faire prendre copie, à leurs frais.

IV. Chaque ouvrage devra, sous peine d'exclusion, porter une devise reproduite sur un pli cacheté, dans lequel sera renfermé le nom de l'auteur.

V. L'examen des manuscrits sera confié à une commission de cinq membres, à laquelle se réuniront le président et le secrétaire-général de la Société.

Les membres de cette commission et ceux du bureau ne pourront être admis à concourir.

VI. Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 24 juin 1869 (*), après la lecture du rapport de la commission.

VII. Les journaux et les Sociétés savantes sont priés de donner à ce concours toute la publicité possible.

Le secrétaire-général,

F. Bonnet.

(*) Cette séance étant fixée au même jour que la fête patronale de Saint-Jean-d'Angély, sera probablement remise à la séance mensuelle du 1er juillet suivant.

*
* *

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Séance publique du 28 décembre 1868.

Dans son rapport M. le secrétaire, après s'être fait l'écho des regrets qu'avait éprouvés la Société en présence de la mort qui est venue frapper quelques-uns de ses membres, du départ de quelques autres, s'être félicité des admissions qui sont venues combler les vides qui s'étaient produits dans ses rangs, et passé en revue les principaux ouvrages ou objets d'art qui sont venus enrichir ses collections, a donné le sommaire et une courte analyse des matières contenues dans le 32e volume des Mémoires de la Société (1) et rappelé les principales publications faites par les membres de la Société.

Puis il passe en revue les travaux qui ont été lus dans les diverses séances tenues par la Société et qui ont été publiés dans les Bulletins, ou sont encore manuscrits. Nous en citerons ici les titres, c'est pour ainsi dire le bilan intellectuel de la compagnie, il est bon que tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à ses travaux sachent ce qu'elle a fait, ce qu'elle peut faire.

Notice sur Jouyneau-Desloges, fondateur et rédacteur des Affiches du Poitou (1775-1781), par M. Imbert.

Histoire de la ville de Thouars, par le même.

Rapport de M. de Longuemar, organe d'une commission composée outre lui de MM. Férand et Ménard, sur les Etudes entreprises par M. Matty de La Tour, ancien ingénieur en chef à Poitiers, sur les différents modes de construction et d'entretien des voies romaines, 5 volumes in-folio et 2 in-4° de texte avec un très-grand nombre de planches, ouvrage qui a coûté 27 ans de travail à son auteur, et est à bien dire un traité complet sur la matière, car il est le fruit de recherches multipliées exécutées pour ainsi dire sur tout le sol de l'ancienne Gaule.

Le travail de M. Deville pour justifier que le *Genabum* de César est Orléans et non Gien, comme on a voulu le faire croire, séduit bien plutôt par une lointaine ressemblance dans les noms qu'instruit par une étude attentive des textes, des lieux et des événements.

Rapport verbal de M. Bardy sur le travail de M. Ch. Robert, directeur de l'administration de la Guerre, correspondant, sur les légions romaines.

Armorial des gentilshommes du Poitou qui ont pris part aux élec-

(1) Voir à la Bibliographie.

tions de 1789 pour les Etats-Généraux, par M. le docteur de la Porte.

Rapport de M. de Longuemar sur les découvertes géologiques, paléontologiques et archéologiques faites par la petite association Melloise dans les grottes de Loubeau.

Les deux notices de M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, au sujet de la découverte d'un éperon près du dolmen de la Frébouchère, et d'un autre éperon plus grossier paraissant remonter du xe au xie siècle.

Les notices de M. Goudon de La Lande sur :

1° Un porte-cierge émaillé et aux armes de France et de Champagne, trouvé près de l'ancien château de Montmorillon.

2° Sur l'église Saint-Martial de Montmorillon.

3° Sur une inscription dont il donne le fac-simile, trouvée dans l'église d'Aulnay (arrondissement de Loudun, Vienne).

4° Sur le prieuré et l'église de Villesalem.

Note de M. Lecointre-Dupont sur la découverte faite sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien, dans un sarcophage en pierre, des restes d'un abbé avec un petit *pedum* ou *baculus* abbatial en cuivre doré et en ivoire.

Les communications de M. Charles Barbier de Montault sur les nombreuses et importantes découvertes archéologiques faites à Rome.

La communication par M. d'Hérisson de la circulaire envoyée par Henri III pour expliquer la journée des Barricades et demander des secours en province.

M. l'abbé Auber a présenté :

1° La suite de ses Etudes sur les Historiens Poitevins du ive au xiie siècle.

2° Une notice historique et artistique sur trois tableaux représentant la conversion de Guillaume X, comte de Poitou, par saint Bernard en 1135.

3° Notice sur saint Martin de Vertou, apôtre de la Neustrie, de l'Angleterre, etc., après l'avoir été des environs de Nantes.

Outre ces travaux tous terminés, imprimés déjà ou sur le point de l'être en partie du moins, nous citerons les intéressantes études de M. de Gennes, conseiller à la Cour impériale, sur la Coutume du Poitou ; les Recherches de M. Ledain dans les registres des délibérations du corps de ville de Poitiers, pour arriver à pouvoir écrire l'histoire de son administration municipale, tâche ardue et difficile entre toutes, car elle comporte bien des études préliminaires et l'acquisition de connaissances toutes spéciales. Mais M. Ledain est jeune, les encouragements mérités qu'il a reçus pour ses précédents travaux stimuleront

son énergie et nous ne doutons pas qu'il ne se montre à la hauteur de sa tâche.

M. Ménard termine son rapport en réclamant pour la société la part qui lui revient si légitimement, dans les travaux de restauration et d'agrandissement auxquels vont être soumises les églises de Notre-Dame et de Saint-Hilaire ; il rapporte les termes élogieux du rapport de M. Du Sommerard, au sujet de la coopération de la société à l'exposition universelle de 1868, pour les galeries de l'histoire du travail, et les récompenses méritées qu'elle et plusieurs de ses membres ont obtenues à cette occasion. Il mentionne les avis officieux donnés par la société, relativement aux salles destinées dans le nouvel hôtel-de-ville aux collections archéologiques et artistiques, possédées par elle ou la cité, et à la décoration extérieure à adopter pour le monument en lui-même.

Nous n'ajouterons rien à ce rapide mais fidèle exposé des travaux de la société des antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1868, il parle assez haut et se recommande par lui-même.

*
* *

Société de statistique de Niort.

Le 10 janvier dernier, la société de statistique de Niort a tenu une séance publique, sous la présidence de M. le général Allard. M. le Préfet des Deux-Sèvres, MM. F. David, député, Monnet, maire de Niort, Ch. Arnauld, président de la société de statistique, un certain nombre de conseillers généraux et les membres de la société occupaient l'estrade, la salle était assez bien remplie, bien que cependant on ait constaté un certain nombre de regrettables absences.

M. le général Allard a ouvert la séance par un discours dans lequel après avoir rendu hommage aux travaux de la société depuis 30 années qu'elle existe, avoir bien caractérisé le but qu'elle poursuit, il a, comme M. Caillé, mais en adoucissant les nuances un peu trop sombres du tableau présenté par celui-ci au conseil général, fait ressortir combien de services elle était appelée à rendre encore à la science en la vulgarisant. Il a regretté et s'est rendu l'interprète fidèle du conseil général tout entier, en regrettant avec lui que les charges nombreuses qui grèvent le budget départemental ne lui permettent pas de donner une subvention plus forte qui permette d'imprimer une action plus directe,

plus énergique encore à ces études, et en terminant, il a offert à la société un opuscule archéologique sorti de sa plume, car il a eu lui aussi son heure d'antiquaire, et son travail sur le château de Nantes restera comme une preuve de l'influence que peuvent avoir sur l'esprit de ceux-mêmes qui paraissent par état le plus opposés aux études archéologiques, la vue de nos anciens monuments et leurs patriotiques souvenirs.

Après ce discours, M. Bardonnet, secrétaire de la société, a pris la parole pour rendre compte de ses travaux et de ses publications.

Ses premiers mots ont été pour un homme dont tous ceux qui l'ont connu ont vivement déploré la perte, M. Jules Richard, de La Mothe-Saint-Héraye, à la vie si bien remplie duquel il a rendu un dernier hommage. Il s'est ensuite félicité avec tous les membres de la société, avec tous ceux qui s'intéressent à elle, de voir encore à sa tête deux hommes auxquels elle doit beaucoup à des titres différents, MM. David et Ch. Arnauld; à l'un la direction historique, l'impulsion du travail, à l'autre l'emploi si judicieux et si dévoué d'une légitime influence.

Les travaux de la société sont ensuite passés en revue; nous voyons paraître chacun d'eux, peint et caractérisé par une phrase toujours vraie, par une appréciation judicieuse. Huit mémoires composent les quatre volumes publiés par la société depuis 1865 (23 mai), ce sont : les *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, avec les airs originaux, recueillis et annotés par M. Jérôme Bujeaud; *la Biographie de Jacques de Liniers* par M. J. Richard; *la Vie de Saint Junien*, par le doyen de nos antiquaires, M. Rondier; *l'Ichyologie*, de M. Lemarié; *l'Armorial des maires de Niort*, par M. Alfred Bonneau, qui devrait, comme le dit M. Bardonnet, faire naître dans les villes de Poitiers, La Rochelle, Saint-Jean, etc., l'idée de faire exécuter de semblables publications; *les Documents sur le prieuré de Saint-Martin-lez-Niort*, recueillis par M. de Rencogne, dans les archives du département de La Charente, où se trouve à quelques lieues d'Angoulême l'abbaye de la Couronne, dont il dépendait.

L'excursion botanique dans les environs de Bressuire par M. le docteur Sauzé, enfin *Le Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Bretigny*, publié par M. A. Bardonnet, travail à l'importance historique, auquel la modestie du secrétaire rapporteur n'a pas permis de rendre toute la justice qui lui était pourtant si bien due.

C'est avec une expression de regret que M. Bardonnet a mentionné le *défunt* Bulletin de la Société, il comprend comme nous de quelle

utilité il est pour toute compagnie d'être en continuelle correspondance d'idées, de communication avec chacun de ses membres, quelqu'éloignés qu'ils soient, de les tenir au courant de ses travaux de toute espèce, de ses désirs, de ses besoins. Le Bulletin est cet intermédiaire naturel, et à notre point de vue, indispensable. M. Bardonnet nous fait espérer que nous avons été dans l'erreur lorsque nous l'avons cru mort, qu'il ne fait que sommeiller. Dieu veuille pour la Société qu'il se réveille bientôt.

Les importantes découvertes faites dans la Sèvre, dont notre dernier n° a donné une notice aussi complète que scientifiquement dite, ne pouvaient être passées sous silence par M. le secrétaire. Il ne pouvait non plus omettre les recherches faites par la petite association melloise dans les grottes de Loubeau; il ne pouvait non plus, sous peine d'être tout à la fois ingrat et de manquer au programme de la Société dont il était l'organe (réunir sur son drapeau les sciences et les arts) il ne pouvait manquer de réunir ses éloges à ceux que la ville entière, que d'éminents critiques avaient déjà donnés aux travaux de peinture dus à l'habile pinceau de M. L. Germain, et enfin en terminant, il a exprimé la gratitude de la Société pour l'administration municipale qui a voté généreusement une somme de 20,000 fr. pour l'agrandissement du Musée encombré, et où l'excès des richesses de toute espèce rendait les recherches et les travaux plus difficiles de jour en jour.

M. Ritter, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées qui, depuis longues années, prépare une édition des œuvres du célèbre fontenaisien François Viète, le créateur de l'Algèbre, a fait une charmante causerie sous ce titre quelque peu original, *D'un proverbe fameux chez les anciens et d'un certain avocat de Fontenay, qui avait nom François Viète* (1). Quelques personnes, de purs mathématiciens sans doute, ont trouvé que de passer par Athènes pour aller de Niort à Fontenay, c'était suivre une voie par trop détournée, mais pour la majorité des auditeurs de M. Ritter, ce chemin était si bien égayé et embelli par de charmants détails que, bien loin de se plaindre de sa longueur, quelques-uns même ont regretté d'être sitôt arrivés au but, tant les hasards et les rencontres du voyage leur avaient paru agréables.

Le rapporteur de la Commission chargée de constater la valeur des divers travaux confiés à son examen a ensuite pris la parole et fait re-

(1) François Viète, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), seigneur de La Bigotière, avocat, conseiller du parlement de Bretagne, puis maître des requêtes, et enfin membre du conseil privé, mort à Paris en 1603.

marquer tout d'abord que si le nombre des concurrents n'a pas dépassé celui du précédent concours, il y a eu un tel progrès, tant dans l'importance des sujets choisis que dans la manière dont leurs auteurs les ont traités, que la Commission a été fort longtemps indécise sur qui elle ferait tomber ses récompenses.

Nous ne suivrons pas la parole élégante de M. Eugène Delavault dans tous les détails que sa mission nécessairement fort difficile lui imposait et dont il a su se tirer avec un rare bonheur. Nous nous contenterons de relever sur les notes que nous avons recueillies pendant la séance, les points les plus saillants du rapport ou plutôt les conclusions relatives à chacun des Mémoires.

Vie de Jacques Bujault.

L'auteur n'a jamais eu la prétention de faire une étude complète, ce n'est que pour donner une marque de déférence à la Société qu'il a soumis ce travail au hasard du concours.

Les *Recherches historiques et archéologiques sur Thouars* ont été écartées du concours, parce que l'auteur n'a pu assez bien dissimuler son nom sous l'enveloppe portant sa devise. Son excellente notice sur les vicomtes de Thouars, récemment publiée, l'a bien vite dénoncé aux yeux de la Commission qui reconnait ce travail comme une œuvre de patience et d'érudition. Aussi, pour donner à l'auteur une marque de sa vive sympathie, elle propose à la Société de lui décerner une mention honorable.

Essai sur la vie de Gauthier de Bruges.

La commission par suite de quelques négligences de style, s'est vue contrainte de classer ce travail à un rang inférieur à celui qu'il serait digne d'occuper par l'étendue des recherches, le soin minutieux des détails et la méthode rigoureuse dont l'auteur a fait preuve. Mais cependant, tout en appréciant la valeur de ce travail que l'auteur pourra facilement rendre excellent, la commission ne conclut qu'à une mention très-honorable.

Hygiène. Quelques considérations sur l'hygiène en général. Essai sur l'hygiène de la ville de Niort. Du lymphatisme dans cette ville.

Dans ce travail que la commisssion a honoré de la seconde des récompenses qu'elle avait à accorder, l'auteur a fait preuve de connaissances étendues ; il possède parfaitement le sujet qu'il a traité, peut-être entraîné par des recherches spécialistes, s'est-il montré trop affirmatif sur quelques points importants.

Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou sous son administration.

Il appartenait, comme le dit si bien M. Eugène Delavault, à la province qui fut l'apanage du frère de saint Louis, de consacrer au souvenir de sa paternelle administration un monument durable. C'est la tâche que l'auteur de ce mémoire a remplie avec succès. Quelques lacunes relativement à certains points qu'il a omis d'élucider suffisamment, quelques longueurs, une fausse ou tout au moins une appréciation un peu trop partiale des faits, en ce qui regarde la justice due à la nation juive, sont largement compensées par le soin des recherches, la valeur des documents mis en lumière et la facilité du style; aussi la commission plaçant ce mémoire sur la même ligne que celui qui précède a-t-elle proposé à la société de décerner également à l'auteur une médaille d'argent.

Illustrations du département de la Vendée.

On reconnait dans ce travail une main des plus exercées, unie à la maturité du talent. Cette œuvre multiple, le travail se compose de 10 biographies (1), se rapproche, on peut le dire, de la perfection, tant par son ensemble et sa forme, que par l'art infini avec lequel l'auteur a su mettre en œuvre les documents historiques si divers qu'il avait à employer. Toutes ces biographies ne sont pas, il est vrai, également réussies, et dans certaines on peut bien reprocher quelques digressions oiseuses, mais l'ensemble de cet ouvrage brille d'un tel éclat, l'éloquente impartialité avec laquelle il a décrit ces existences si disparates, rachètent si bien et au-delà ces légers défauts dissimulés du reste sous le charme du style, que la commission lui a décerné la médaille d'or.

Voici donc l'ordre dans lequel les compétiteurs ont été proclamés:

La Biographie de Jacques Bujault a obtenu un éloge sans mention.

L'Histoire des vicomtes de Thouars, par M. Imbert, a mérité une mention honorable.

La Biographie de Gauthier de Bruges, par M. Beauchet-Filleau, a obtenu une mention très-honorable.

L'Histoire d'Alphonse de Poitiers, par M. Ledain, a obtenu une médaille d'argent.

(1) Barnabé Brisson, André de Rivaudeau, Nicolas Rapin, La Popelinière, La Reveillère-Lépaux, Gaudin, Belliard, le Père Bonaventure-Giraudeau, le Père Baudouin et Richer.

Mémoire sur l'hygiène de Niort, par M. le docteur Moussaud, a obtenu une médaille d'argent.

Les Biographies Vendéennes, par M. Merlan, ont mérité la médaille d'or.

*
* *

La séance publique annuelle de l'Académie de Nantes, qui a eu lieu le dimanche 29 novembre dernier, a été des plus remarquables. Le discours du président Daniel-Lacombe, avocat, dont le sujet roulait sur *la conversation*, était très-littéraire et fort étudié. L'auditoire composé de l'élite de la société nantaise, en a universellement goûté le fond et la forme. Les dames ont beaucoup apprécié la délicatesse des aperçus qu'il contenait. Le compte-rendu des travaux de l'année, par le docteur Valentin Vignard, secrétaire-général, était conçu dans un sentiment de progrès, de libéralisme et d'émulation qu'on ne saurait trop louer. Le rapport sur le résultat du concours, présenté par M. Arthur Caillard, secrétaire-adjoint, a témoigné également d'un excellent esprit de critique historique et de saine appréciation littéraire. C'est M. Brethé, de Montaigu (Vendée) avocat, qui a eu l'honneur du concours, pour une biographie de notre compatriote Jacques Jallet, curé de Chérigné et député du clergé de Poitou aux états-généraux de 1789. On sait que ce fut un des trois curés de la province, qui passèrent les premiers au tiers-état. La commission des prix a décerné à l'auteur une médaille d'argent, la seule qu'on ait distribuée, quoique les concurrents fussent assez nombreux cette année. Le rapport du secrétaire-adjoint n'a pas seulement présenté cette notice comme une œuvre historique, mais comme une bonne œuvre, une œuvre méritoire et patriotique, à laquelle la commission des prix était heureuse de s'associer par la distribution qu'elle lui accordait. Nous nous sommes entendu avec M. Brethé, et nous insérerons son travail couronné dans la *Revue*, en même temps qu'il paraîtra dans les *Annales* de l'académie de Nantes.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

DES FRANCS (L.-B.), professeur. Etudes sur Agrippa d'Aubigné (XVIe siècle), Conférence donnée à Tarbes le 29 mai 1868. *Tarbes, Telmon*, in-8° de 32 p.

GEFFROY (M.-A.). De l'authenticité des lettres de Madame de Maintenon. *Paris, Claye*, in-8, 39 pages.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1869.

GÉNÉALOGIE de la famille de La Trémoille et descendance d'icelle de quelques familles poitevines. *Poitiers, Oudin, 1869*, in-8°, de 31 pages.

GODARD-FAULTRIER, Dr du Musée. Musée des antiquités d'Angers fondé en 1841. Inventaire. *Angers, 1869, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau;* 1 vol. in-8, XVI-176 pages.

HÉRISSÉ (J.-E.). Jurisprudence populaire du Père Joseph. Des servitudes ou services fonciers. Précédés de l'histoire du Père Joseph ou le soldat laboureur par J. Hérissé, procureur du roi; recueillie, revue et augmentée d'un historique du Code Napoléon par J.-E. Hérissé. *Poitiers, 1869, imp. Dupré; librairie Létang;* 1 vol. in-12 de 171 pages.

PAUVERT (L'Abbé). La Nature et la grâce. *Poitiers, Oudin, 1869;* 1 vol. in-12, br.

——— La vallée des larmes, nécessité, sources et fruits de la tristesse surnaturelle. *Poitiers, imp. Oudin, 1868;* 1 vol. in-18 de XXIV-357 pages.

PIOLIN (R. P. Dom). Souvenirs de la Révolution dans l'Ouest de la France. *Paris, V. Palmé.*

RAINGUET (L'abbé Auguste). Idylles saintongeaises, paysages et vues d'intérieur. *Montlieu, 1868*, 1 vol in-12. 2 fr.

ROMIEUX (Gaston). L'enfant et l'oiseau, conte (en vers); *Lille, 1869, imp. Danel;* in-8°, de 8 pages.

THIAUDIÈRE (Ed.) Le désaveu du Christ. *Paris, Guérin, 1869; librairie Weil frères;* in-8° de 15 pages. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

OVILLONA,

UN DES POTIERS D'OIRON.

—

Tous les savants sont au courant de la découverte de M. Benjamin Fillon, relative aux vases connus pendant bien des années sous le nom de faïences de Henri II. On sait maintenant que ces célèbres produits de l'art céramique sont sortis du bourg d'Oiron (Deux-Sèvres), où ils étaient fabriqués par François Gherpentier et Jehan Bernart, sous la direction d'Hélène de Hangest-Genlis, veuve d'Artus Gouffier, grand-maître de France. En désignant ces deux artistes, M. Fillon donne à penser qu'un autre individu a sans doute travaillé avec eux. Voici en quels termes Laurent Chevreau, homme d'affaires d'Hélène de Hangest, parle de cet ouvrier dans une lettre qu'il adresse à sa maîtresse : « Jehannot sera gentil compaignon à vostre revenue « estant demeshuy quipte de ses fièvres. » (*L'art de terre chez les Poitevins*, p. 83). Le savant antiquaire que nous avons cité se préoccupe de ce jeune homme, dont la santé inquiétait Mme de Boisy. « Un seul individu m'intéresse, dit-il, c'est ce Jehannot, « dont les fonctions ne sont pas définies, et que Laurent Che- « vreau cite en même temps que Cherpentier, comme s'il y eût « eu quelque lien de parenté entre eux. Peut-être était-il alors « l'apprenti du potier et le remplaça-t-il plus tard ? »

Une quittance, découverte par nous dans les archives du château d'Oiron, indique le véritable nom de ce Jehannot.

Cette pièce, qui jette une certaine lumière sur la question, est ainsi conçue : « Je, Bertrand Ovillona, dit Jehannot, confesse « avoyr eu et receu comptant de monseigneur Le Grand, par « les mains de Loys Perrinet (1), la somme de cinquante livres « tournois que mon dict seigneur a ordonné estre baillée par le « dict Perrinet, pour faire la despence des charetiers qui mènent « le vin à Villedieu ; de laquelle somme je quicte monseigneur « et tous aultres et prometz faire tenir quicte par la présente « que je faict signer à ma requête par le soubzsigné. »

« Faict à Oyron ce VIIe jour de janvier mil cinq cens cinquante-« huict. »

« PELOYNES. »

Nous retrouvons la trace de Bertrand Ovillona dans l'*estat de la dépense de l'escurie du roy* pendant l'année 1567, dont un *brouillard* est conservé au château d'Oiron. Sous ce titre : *Autres officiers qui estoient aux feuz rois François* Ier, *Henry et François dernier*, se trouve l'article suivant : « A Bertran de « Ovillona, dit Janot le Basque, vallet de pied, C livres. »

S'il ne ressort pas de ces deux documents que Bertrand Ovillona ait été l'apprenti ou le collaborateur de Cherpentier et de Bernart, il en résulte au moins d'une manière précise qu'il était encore au service du seigneur d'Oiron en 1558, et qu'il avait alors toute la confiance de Claude Gouffier. Malgré le long espace de temps écoulé entre l'époque où a commencé la fabrication de la faïence (1529) et la date de la quittance, nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir le moindre doute au sujet de l'identité de Jehannot. Il était jeune au moment où Chevreau donnait de ses nouvelles à Hélène de Hangest ; les termes de sa lettre le prouvent. C'est bien lui que nous retrouvons en 1558. La présence de son nom, neuf années plus tard, sur la liste des officiers-pensionnaires du roi, et la qualité qu'on lui attribue, ne prouvent pas, selon nous, qu'il eût quitté son ancien maître pour devenir valet de pied de Henri II ou de François II. Nous pensons que, par le crédit du grand écuyer,

(1) Perrinet était l'argentier de Claude Gouffier, grand écuyer.

Ovillona a pu être compté au nombre des serviteurs du roi, pour toucher un secours rendu nécessaire par son âge et peut-être par ses infirmités. Du reste, il ne devait pas être le seul individu jouissant de cette faveur. Les noms de quelques autres pensionnaires, figurant dans le compte, attirent notre attention. Le Maire, valet de pages, Le Maire, conducteur de coche, Jehan de Poy et Jehan du Puy, palefreniers, sont probablement des Oironais.

La pièce de 1558 nous montre Jehannot, chargé d'une mission de confiance, sans nous indiquer à quel travail il avait l'habitude de se livrer. A défaut de preuves contraires et en présence des expressions de la lettre de Laurent Chevreau, nous pensons qu'on peut voir en lui l'apprenti et le successeur de Cherpentier. Dans une certaine mesure, sa nationalité viendrait à l'appui de notre conjecture. En sa qualité d'Espagnol, il avait sans doute plus qu'un autre les dispositions nécessaires pour étudier l'art de terre et devenir un ouvrier habile. La pensée nous est venue de lui attribuer une part plus importante dans la fabrication; mais nous avons changé d'avis, après avoir consulté le conservateur du Musée de Sèvres, M. Riocreux, ce savant dont le nom fait autorité en pareille matière. L'œuvre des potiers d'Hélène de Hangest est essentiellement originale. La matière première, le mode de fabrication et le genre d'ornementation, tout est exceptionnel. Les faïences artistiques d'Oiron n'ont absolument rien de commun avec les produits Hispano-Moresques. Malgré la collaboration d'Ovillona, elles sont Françaises et Poitevines. Nous nous en félicitons doublement.

Nous remarquons, dans le compte des dépenses de l'écurie du roi, que le nom d'Ovillona est précédé de la particule *de*. Nous ne devons pas attacher sans doute une grande importance à cette modification. Cependant il nous est impossible de ne pas faire à ce sujet un rapprochement dont la pensée nous est suggérée par des mentions établies sur les registres de naissances tenus à Oiron, au XVIIe siècle. Tous les Cherpentier du pays paraissent avoir certaines velléités nobiliaires; l'un s'intitule s^r^ de Saulerais, un autre s^r^ du Petit-Champ, un troisième s^r^ de Bénavant. Les archives de la mairie ne sont pas assez an-

ciennes pour permettre de remonter jusqu'au XVIe siècle; mais, d'après quelques vagues indications, nous pensons que François Cherpentier, le potier, est devenu seigneur de la Grillière. Si Ovillona n'était pas de famille noble, il s'est anobli de sa propre autorité, à l'imitation de Cherpentier.

IMBERT.

—

BAIL

DES FERMES MUABLES

DE LA CHATELLENIE DE PARTENAY

POUR L'ANNÉE 1516.

—

Parch.

L'original de cette pièce, était au nombre des papiers, mis un instant en dépôt, à Niort, par M. de Magny, au commencement de l'année dernière. Malgré de longues recherches à travers ces résidus de toutes les collections importantes livrées au commerce Parisien depuis le commencement du siècle, je n'en trouvai point d'autre qui fut relative aux études historiques que j'ai depuis longtemps entreprises sur le bourg de Champdeniers et encore ce bail ne s'y rapporte-t-il que fort incidemment. Il trouve mieux sa place à la suite de l'histoire de Parthenay, publiée par mon ami B. Ledain, il y a quelques années. C'est comme complément de ce travail que je le livre aux lecteurs de la *Revue*.

Les *fermes muables*, contrairement aux *fermes perpétuelles*, étaient renouvelées chaque année. Le personnel des titulaires changeait sans cesse, de là le nom de *fermes muables*.

Les droits qu'elles mentionnent varient de ville à ville dans une même province comme nos octrois actuels dans un même département. Ce n'est qu'en les comparant d'un lieu à un autre qu'on peut se faire une idée exacte de l'impôt perçu et de la matière imposée.

J'offre ce nouveau document à ceux qui voudront s'occuper de ces recherches et retrouver quelques données statistiques sur le commerce et l'industrie du pays, en ces temps déjà éloignés.

L. Desaivre.

29 *décembre* 1516.

Bail et adjudication des fermes muables de la chatellenie de Partenay a différents fermiers y dénommés (1).

C'est le bail et adjudicacion des fermes muables de ceste présente année de ceste ville, bourgs et faulxbourgs, terre, sgrie et chastellenie de Parthenay, affermée par nous Jacques Girault, licentié en loix, chastellain dudit lieu, car lors le receveur desd. sgries estoit décédé et n'en avoit encore esté pourveu. Es présences de maistres Guy Papin et Geoffroy Chaigneau, procureurs desd. sgries, Jehan du Vignault, praticien en court laye et plusieurs autres, le vingtneufiesme jour de décembre, l'an mil cincq cens et seze, aux personnes et enchérisseurs nommés et déclarez en chacun des articles contenuz en ces présentes, ainsi qu'il ensuyt :

1° *Le droit des grans poix de ceste ville* a esté adjugé à Pierre Guillemart, l'ayné, come plus offrant et dernier encherisseur, au prix de doze livres tournoys (2).

(1) Ce titre a été écrit à la fin du XVIIIe siècle.

(2) Les droits des *grands poids* étaient analogues à ceux qu'on percevait dans certaines villes sous le nom de Poids-le-Roi. Ces derniers se rapportaient à la pesée des marchandises faite ou censée faite au Poids-

2° *Le droit et proffit du levage des farines et mynotz, avecques les péages traversans de toutes denrées passans et repassans par lad. ville, bourgs et faulxbourgs*, a esté adjugé à Pierre de la Vinière, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au prix de 12[l] 16[s] (1).

3° *La vente et levage des draps vendus en gros et le proffit du seel pour seller lesd. draps*, a esté adjugée à Jacques Dousset, au prix de sept vingt quatre livres tournoys (2).

4° *Le droit des estaulx aux drapiers, avecques le proffit du soumaille de tous draps venduz en détail*, est adjugé à Loys Cardinault, au prix et somme de 18[l] (3).

5° *La vente des huilles et gresses*, est adjugée à Martin Mallage, au prix de 40 solz tournoys.

6° *La vente du pain, avecques les estaulx à vendre icelluy* en la manière accoutumée, est adjugée à Guillaume Gaultereau, au prix de 54[l].

7° *La vente du vin venduz en détail en ceste ville, bourgs et faulxbourgs*, est adjugée à Martin Mallage au prix de 40 solz tournoys.

8° *La vente de la Poissonnerie*, est adjugée à Jehan Letart, au prix de 26 solz 9[d] tournoys.

9° *La vente des rasteaux, paniers, fourches et fléaux,*

le-Roi, *c'est-à-dire au Poids-du-Roi*, sous le spécieux prétexte d'assurer la fidélité des ventes ou des transports.

(1) Les *péages* étaient perçus pour le passage des hommes, voitures, bestiaux, marchandises et denrées sur des rivières, des chemins, des places, etc.

Les marchandises qui ne faisaient que traverser le territoire n'étaient soumises qu'au *péage traversant*.

Une billette (enseigne en forme de barillet) placée au bout d'une perche, indiquait de loin aux voyageurs le lieu où se faisait la collecte.

(2) Les étoffes pouvaient être à la fois *plombées* et *marquées*.

(3) *Soumaille*. Les droits du chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, dans le bourg de Saint-Hilaire, sur la vente, revente et échange, étaient fixés à 12 deniers et maille (sol et maille) pour livre du prix des bêtes à pied fourchu. — Rédet, chartes de Saint-Hilaire, t. II, 1583.

grelles, barrilz, boiceaux, tamys, seigles, seigleaux, et tout boys tourné a esté adjugée à Michelet Berland, au pris de treze solz, six deniers tournoys (1).

10° *La vente de la mercerie* et *coutellerie,* excepté l'estau de feu Chapellain, est adjugée à Jehan Moreau, au pris de 24 solz tournoys.

11° *La vente du tan,* a esté adjugée à Ambroys de la Balle, au pris de 2 sols t°.

12° *La vente de toutes touelles, en langes et en linge,* a esté adjugée à Jehan Moreau, au pris de 6 solz 3 deniers t° (2).

13° *La vente de toutes laynes fillées et à filler comme chanvre, laufect* et *lings,* qui se vendent en halle, bourgs et faulxbourgs dud. Partenay, a esté adjugée à Pierre Chollet, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au pris de 4l (3).

14° *La vente de toute ferronnerie et baterie et le proffit des estaulx* où se vend lad. ferronnerie et plassaige d'iceulx, est adjugée à Laurens Sayve, au pris de 48 solz tournoys (4).

15° *La vente de tout boys ouvré et à ouvrer comme Rouhes, levaige d'icelluy, de tout boys de sye, de doulouère, sercles, fretes* et *botz,* est adjugée à Martin Mallage, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au pris de 14 solz t° (5).

16° *Le proffit des seaulx establiz aux contraictz à Champdenier,* est adjugé à Pierre Fouchier, au pris de 12° 6d t°.

(1) *Grelle.* — Crible.

Seigle. — Seau plus large que haut. Est employé dans le même sens dans le patois Angevin.

Seigleau. — Seau.

(2) *Touelles en langes et en linge,* c'est-à-dire toile en pièce ou appropriée à ses différents usages (nappes, draps, chemises, essuie-mains, etc.).

(3) *Laufect.*— Fil préparé pour faire la toile. D. C.

(4) *Baterie.* — Fer battu, on dit encore batterie de cuisine, dans ce cas ce mot s'applique plus spécialement au cuivre.

Ferronnerie. — Les marchands de fer de nos jours ont remplacé les anciens ferronniers.

(5) *Doulouère.* — Doloire.

Botz. — Pour sabots.

17° *Le proffit et revenu du minaige,* ainsi qu'il a acoustumé estre baillé, *avecqs les adjoutaiges des boiceaux et mesures à huilles,* est adjugé à Jacques Rocquet, au pris de 8[l] (1).

18° *Le proffit des fours à ban,* ainsi qu'ilz ont acoutumez estre baillez, est adjugé à Jehan Manceau, à six vingts quinze livres tournoys.

19° *Le proffit des seaulx establiz aux contraictz à Partenay,* est adjugé à Françoys Maistre, au prix de 17[l].

20° *Le proffit des péages de Cours et de Champdenier,* est adjugé à Martin Myot, au pris de 6[d] t[s].

21° *La vente de toutes bestes à pié ron et fourchu et de toutes peaux vendues on Vauvert, esd. bourgs et faulxbourgs,* est adjugée à Jehan Chasteigner, comme plus offrant et dernier enchérisseur, au pris de 6[l] (2).

22° *La vente de lesgrin et levaige d'icelluy*, a esté adjugée à Gillet Bouchart, au pris de 39 solz t[s] (3).

23° *La vente de toute verrie et poterie cuyte*, *et teublerie*, a esté adjugée à Jehan Sabourin, au pris de 42 sols tournois (4).

24° *La vente de tout guesde garence, fenillet et autres choses appartenant à tainctures,* a esté adjugée à Phelipon Allonneau, au pris de 27 solz 6[d] t[s].

25° *La vente de toute sargerie et tapisserie*, a esté adjugée à Pierre Brossart, au pris de 15[d] t[s].

(1) *Minaige.* — Halle aux grains où dans le principe on percevait un droit sur chaque *mine* de grain, en garantie de la mesure. Le droit survécut à la mesure qui lui avait donné son nom.

Adjoutaiges des boiceaux. — Droit perçu pour la vérification de cette mesure.

Le seigneur doit avoir mesure pour y adjouter ses subjects. Coutumes du Poitou; Poitiers, Jean de Marnef au Pellican, 1606.

(2) *Vauvert.* — Une rue de Parthenay s'appelle encore la *montée du Vauvert.*

(3) *Lesgrin.* — Les herbes potagères qui ont de l'âcreté. Aulx, oignons, échalottes, etc. D. C.

Saumata de Cepis, de alleis.

Péage d'Orgo, comté de Provence.

(Cartulaire de saint Victor de Marseille, t. Ier, milieu du XIIIe siècle).

(4) *Teublerie.* — Tuilerie.

26° *La vente de la pelleterie et levage d'icelle* est adjugée à Alphon Cocquereau, au pris de 2ˢ 3ᵈ tˢ.

27° *Le proffit des deniers des fenestres, deuz à Mgr*, chacun an, est adjugé à Jehan de Montantier, au pris de 3ˢ 4ᵈ tˢ (1).

28° *Le proffit des cartes du sel,* est adjugé à Loys Laurens, au pris de 21 boiceau sel (2).

29° *Le proffit des solles* et *soulliers deuz à Mgr,* chacun an, on ceste ville, bourgs et faulxbourgs, par les tanneurs et suyres, est adjugé à Françoys Mosnereau, à 20ˢ tˢ (3).

30° *Le proffit du ban à vendre vin à détail à la feste de Nostre Dame de Champdeleure* prochainement venant, qui dure huyt jours, est adjugé à Pierre Chollet, au pris de 4ˡ.

31° *Le droit et proffit des estaux aux bouchiers de la grant boucherie* de ceste ville de Partenay, est adjugé à Lucas Régne, au pris de 24ˡ.

32° *Le proffit et revenu du marché de la Ferrière avecques les péages de Thenezay, Londouzière et la Crousille excepté la prévousté d'Aultin*, est adjugé à Guillemyn Gardien, à 35ˡ 13ˢ tˢ.

33° *Le proffit des péages de Verruyes, Mazières, Sainct-Layn, Vouhé, Pompere, les Grouzeliers, les Enclaves, Soustiers, St-Mars-la-Lande, Chasteau-Bourdin, St-Pardoulx,* est adjugé à Yvon Ugron, au pris de 20ˢ tˢ.

34° *Le proffit des bancs neufz à vendre poisson froys en la poissonnerie dud. Partenay,* est adjugé à Denys Morin, au pris de sept livres dix solz tˢ.

35° *Le proffit des estaulx aux tanneurs et suyres,* est adjugé à Jehan Bodier, au pris de 60ˢ tˢ.

(1) *Les deniers des fenestres.* — Il ne s'agit point ici d'un impôt analogue à celui des portes et fenêtres que nous payons aujourd'hui, mais tout simplement du droit perçu pour avoir boutique ou fenêtre sur la rue pour y exposer des marchandises en vente. *Vide D. C. Verb. Fenestragium.*

(2) *Le profit des cartes du sel.* — Redevance sur chaque carte de sel en garantie de la mesure.

(3) *Solles et soulliers.* — Solla, semelles D. C.

Suyre. — Cordonnier.

36° *Le proffit des troys places avecques une petite halle joignant ausd. troys places, laquelle soullait estre comprinse en la grant boucherie* ainsi qu'elle se poursuit et comprant par le dehors de ladite boucherie, est adjugé à Loys Laurens, au pris de 4[l].

37° *Le proffit des grèves à prandre poisson depuys le ponth de Partenay le Veil jusques au pré de Jacques Poignarre,* est adjugé à Michelet Berland, au pris de 4 livres et demye de cere (1).

38° *Le proffit de la place estant près le carreffour des poix aux farines assise soubz la maison de Gabriel Pidoulx,* et de présent à Pierre Mesmeau, est adjugé à Jehan Moreau, au pris de 6[s] t[s] (2).

Adjugées lesd. fermes aux personnes inscriptes en chacun article de ces présentes comme plus offrans et derniers enchérisseurs, au pris contenu en chacun desd. articles, lesquelx pris chacun desd. fermiers et leurs pleges pour le contenu de leur dite ferme respectivement, seront tenuz payer lesd. pris tant de deniers, sau, que cère (3), au receveur de la cour de céans et leurs plèges pour soy et pour le tout, par les quatre quartiers de l'an, par esgalle porcion, savoir est, es festes de Nostre Dame de Mars, St Jehan Baptiste, St Michel et Noël prochainement venans, prorata par tant que au fait d'un chacun pourra toucher.

Et ad ce faire lesd. fermiers ont obligé et obligent tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles presens et advenir quelxconques et leurs propres corps, en renonciant sur ce au benefice d'ordre et de division et détencion et emprisonnement d'iceulx et comme si c'estoit pour les propres deniers et afaires du Roy n[re] sire.

Et lesquelx dits fermiers et chacun deulx de leur bon gré et volonté des a présent comme des lors se sont a ce estabiiz

(1) *Cère.* — Cire.

(2) Les *poids aux farines* dont il est question dans le dernier article faisaient partie des *grands poids*. Il y a encore à Parthenay une rue du Poids aux Farines.

(3) *Sau.* — Sel.

constituez et soubmis et ont renuncez à tous respitz et privilléges de non payer lesd. fermes.

Et à ce faire, tenir, garder et acomplir les dessusd. et chacun d'eulx respectivement ont esté jugez et condampnez par nous chastellain susd., à ce présent le procureur de la seigneurie dud. Partenay stippullant et acceptant.

Et avons saulvé et saulvons à toutes personnes de pouvoir terroyer et mestoier lesd. fermes au dedans la huitenne de l'adjudicacion d'icelle.

Et avons enjoinct et enjoignons ausd. fermiers et chacun deulx de bailler et fournir de pleges bons et suffisans pour le paiement desd. fermes dedans lad. huitenne, a peyne de poier la folle enchière, en laquelle en defaut de ce les avons condampné à la paier promptement.

Donné et fait par nous d. chastellain les jour et an susd.

J. Giraud, pro sigillo.
Gaultereau, pour registre.

—

GLOSSAIRE POITEVIN

P

Pailler, v. a., former avec de la paille, et par catachrèse, avec toute autre matière, le siége d'une chaise, d'un fauteuil.

Palandrer, v. n., retarder, différer.— *Pre que palandres-tu tant?*

Palice, s. f., haie sèche ou vive; du mot de la basse latinité *palitium,* clôture en pieux, en bois, faite de *palus*, pieu.

Parer, v. a., peler, enlever la peau d'un fruit.

Parpaillon, s. m., papillon.— Se trouve dans Rabelais.

Parpoi, s. m., la poitrine, l'estomac, le devant du corps. — *Le coup li a douné dans le parpoi.*

Parure, s. f., pelure, peau que l'on enlève des fruits.

Passer, v. a., avoir de quoi nourrir. — *Tu ne pourras jà passer ta vache tout l'hiver.* — Ne s'applique pas aux personnes.

Passes, s. f. pl., petites bêtes qui s'attachent aux bœufs.

Pater (se), v. pr., on se pate, quand marchant dans un terrain boueux on emporte la terre avec ses pieds.

Patine [illegible]. m., écorcheur.

Patira, Patirea, s. et adj., termes de commisération signifiant : 1° Souffre-douleur ; 2° celui, celle que l'on maltraite toujours sans motif dans une maison ; 3° enfant toujours malingre ou devenu orphelin.

Pau, s. m., pieu — on prononce souvent *pao.*

Paucrasse, s. f., perche enfoncée en terre et à laquelle on attache une corde pour y étendre du linge. — Terme fort usité à Niort. — Des deux mots latins *palus,* pieu, *crassus* gros.

Pegnoter, v. a. et n., mâcher avec peine, ou manger avec dédain.

Pellasse, s. f. (très-bref) : 1° Morceau d'écorce d'arbre ; 2° pelure d'un fruit. — Du latin *pellis,* peau.

Pellon, s. m. (prononcez plon) ; bogue, enveloppe de la châtaigne. — *Mes châtaignes sont encore dans les pellons.*

Pennon, s. m. (prononcez pnon) ; variante du mot précédent.

Perot, Perotte ; dindon, dinde.

Persec, Presec (prononcez persai, preçai), s. m., pavie, pêche qui ne quitte pas le noyau ; du latin *persicum,* sous-entendu *malum,* fruit venant de Perse.

Persetier, Presetier, s. m., arbre qui donne le persec. — Les horticulteurs disent persequier.

Personnier, Personnière, s. celui, celle qui est domestique dans la même maison que nous. — *Ie ai été le personnier de mon cousin.*

Peta, s. m., marque, tache.— *Le chat a trois petas jaunes.*

Petassé, Petassaïe, adj., moucheté, tacheté.

Petasser, v. n., se dit d'une femme qui se remue beaucoup

et n'avance à rien, ou encore qui fait beaucoup de bruit en paroles.

Peuille, s. f., motte de terre garnie d'herbe que l'on enlève avec la pelle. — *Apporte iquy tes peuilles.*

Piacre, adj., des deux genres, malade. — *Ah! qu'elle est piacre!* — C'est l'adj. français piètre.

Pialou, Patinet et Blanchisseur. — Ces trois subst. sont des termes de délicatesse pour éviter celui d'écorcheur. — *Pialou,* c'est comme si on disait leveur de peau; *pia,* peau; *lou,* contraction de leveur, levou.

Piassement, s. m., le cri des poussins.

Piasser, v. n., crier en parlant des poussins.

Pibau, s. m., petite anguille des marais. Fort connu à Niort.

Pibole, s. f., musette, cornemuse, vèze, et par extension la clarinette. L'on donne également le nom de pibole à la coccinelle, appelée la bête du bon Dieu.

Pic-a-pic, loc. adv., être pic-à-pic, à deux de jeu.

Picassé, picassaïe, part. passé de picasser; marqueté, tacheté.

Picasser, v. a., tacheter, moucheter; vient de *pica*, pie, oiseau à plumage blanc et noir.

Picher, s. m., vase de terre dans lequel on boit; du grec βιχος.

Pidale, s. f., femme qui se plaint sans rime ni raison. — *L'as-tu entendue, quiaille pidale?*

Pidaler (se), se plaindre sans cesse et sans motif. — *Preque se pidaler tant?*

Piger, v. n., creuser. — *Faut piger davantage, à cette fin de trouver la source.*

Pigouille, s. f., gaffe, perche armée d'un croc qui sert à pousser le bateau. Terme fort connu des bateliers du Marais.

Pigrolé, pigrolaïe, adj., marqueté, tacheté.

Pigrolier, s. m., pic vert, oiseau.

Piquasse, s. f., piquant, ce qui pique. — *Bâton couvert de piquassses.*

Piron, s. m., oison.

Pirotte, s. f., oie.

Pivette, s. f., herbe fine qui commence à poindre.

Place, s. f., rez-de-chaussée, planches d'une chambre. — *Qu'on gence promptement la place.*

Plainereau, plainerelle, subst., qui habite les pays de plaine, par opposition à qui habite les pays couverts.

Plaint, s. m., gémissement, plainte. — *La voix de la malade n'a jeté qu'in plaint toute la neut;* du latin *planctus,* masculin.

Plan, s. m., place, terrain uni d'une certaine étendue. Longtemps encore à Poitiers, on dira dans un certain monde, voire même on imprimera dans les petites affiches, le plan Saint-Didier, le plan de Saint-Pierre, le plan de la Celle. Dans la commune de Chantecorps existe le plan de Saint-Gérauld, auprès de la forêt et du village de ce nom.

Plessis (le), nom de castel, de logis. On lit dans le *Quentin Durward* de Walter Scott : Les bois de Plessis-lez-Tours comprenaient un parc royal formé par une clôture qu'on nommait dans le latin du moyen-âge *plexitium;* ce qui fit donner le nom de Plessis à un si grand nombre de villages en France.

Ploye, (prononcez ploiie), s. m., manière de plier les étoffes, le linge.

Plumager, v. a., nettoyer avec le plumail. — *Ne manque pas à plumager les tables, les meubles, etc.*

Plumer la grolle, faire un léger repas, quand on prévoit que celui qu'on doit faire plus tard ne se prendra pas à l'heure ordinaire.

Pochaïe, pochie, s. f., sac plein de blé, de pommes, de laine, etc.; pris absolument, sac de blé. — *Faut mettre de l'argent à dispart à quiaille fin d'acheter la pochaïe.*

Pocron, s. et adj., tâte-poule, celui qui se mêle trop des soins du ménage.

Pointuser, v. a., aiguiser, rendre pointu.

Pomme-a-virer, s. f., toupie, sabot.

Poner, v. a. et n., terme de joueur, payer, mettre au jeu, — très-long.

Ponet, s. m., toton, jeu d'enfants.

Ponette, s. f., casserole de terre où l'on fait crêmer le lait, — très-bref.

Ponne, s. f., 1° cuvier. — *Ta ponne sera trop petite pour tout ton linge;* 2° bourbier, *ie ai rencontré ine ponne où ie ai manqué de rester;* 3° touffe de genêts, d'ajoncs, etc., etc., *le lapin a foui dans ine ponne d'ajoncs.*

Potet, s. m., pot de terre, de grès, de métal destiné à contenir de l'eau, du vin. — *Fais-me passer le potet.*

Pou, Pao, s. f., frayeur, peur, du latin *pavor.* Anciennement on écrivait et prononçait *paor.* On voit que ce dernier mot est le mot latin *pavor* moins le *v.*

Pouble, s. m., peuplier. — Du latin *populus.*

Pouche, Puche, s. f., le sédiment des liqueurs. — *Ce qui reste dans la cruche n'est que de la pouche.*

Poudre, s. f., jument qui n'a pas été montée, jetonne; du mot de la basse latinité, *pullitra,* venant de *pullus,* poulain.

Pougne, Pogne, s. f., poignet, avoir une bonne pogne, être fort. — Du latin *pugnus,* poing.

Pouiller, v. a., mettre, passer. — *Le vent n'est pas chaud, pouille vite ta veste.*

Pouiller (se), v. pr., prendre sa veste, sa robe.

Pouroux, Pourouse, adj., variante de l'adj. français, peureux, peureuse.

Pourrin, s. m., bouses et crottins mis en tas dans un champ et qui, pourris, servent de fumier.

Pousseveille, s. f., naide, terrain humide. — *Ho-t-y a-t-ine pousseveille dans ton champ.*

Pouvre, s. f., poussière. — *Le chemin était tout plein de pouvre.*

Pouvrer, v. a., couvrir de poussière. — *Ton mulet, en marchant vite, nous a pouvrés.*

Pouvrer, v. imp., y avoir de la poussière. — *Hier ho pouvrait fort dans la route.*

Pouvroux, Pouvrouse, adj., plein de poussière. — *Chemin pouvroux, route pouvrouse.*

Pouzaïe, s. f., pouce-évent, augmentation de la longueur de la mesure en mettant le pouce à la suite du bout de l'aune; au figuré, *mettre la pouzaïe au bout de l'aune,* médire horriblement.

Poy, adv., peu. — *Poy de gens sont sages.*

Praie, s. f., prairie. — *Mets les bêtes dans la praie.*

Prasse, s. f., moineau, surtout le friquet. Du latin *passer.*

Prassetière, s. f., filet pour prendre des prasses la nuit, aux flambeaux, autour des paillers.

Pre, prépos., 1° par. — *Passe pre les champs.* 2° pour, *quand travailleras-tu pre nous?*

Prêcher, v. a. et n., parler, dire. — *Ne prêche pas si haut, on t'entend assez.*

Précioté, s. f., 1° chose rare. — *Les poires du voisin sont ine précioté.* 2° événement peu ordinaire. — *Ho l'est ine précioté que de vous voir iquy.*

Prelucher, v. a., lécher avec un raffinement de sensualité.

Prelucher (se), v. pr., se lécher.

Pr'enture, loc. adv., par aventure, par hazard.

Preque, conj., pourquoi. — *Preque ne prêches-tu pas?*

Prime, adj. des deux genres. 1° Qui s'y prend de bonne heure pour quelque chose que ce soit. — *Ie aime les gens primes.* 2° Précoce, hâtif. — *Mon verger n'est jamais prime.*

Prime (à heure de), locution usitée auprès de Bressuire. — *La messe se dira à heure de prime;* de bonne heure.

Prou, adv. 1° Suffisamment; se trouve dans la chanson suisse, le Ranz des Vaches, qui comme on sait est en langue romane. 2° Beaucoup. — *Ni poy ni prou.*

Proust, nom propre; corruption de prévost, qui l'est lui-même du latin *præpositus*, préposé, commandant.

Pue, s. f., dent de râteau. — *Le bois de prunellier fait d'excellentes pues.*

Q

Quairreu, s. m., plan, terrain vain et vague auprès des borderies. Fermes, villages, à la rencontre de plusieurs chemins;

du mot de la basse latinité *quarreriæ*, place; le mot anglais *square* n'a peut-être pas une autre origine.

QUAIRRILLON, (prononcez quairglon), s. m., petit quairreu à la rencontre de plusieurs chemins.

QUALIFIER, v. a., traiter honorablement, avoir des attentions. — *Si tu veux être l'héritier de la tante, faut la qualifier, mon garçon.*

QUARTE, s. f., les trois mois de la St-Jean à la St-Michel qui, en effet, composent la quatrième (*quarta*, en latin) partie de l'année. — *Mon mari ne se loue que dans la quarte.*

QUARTERON, s. m., même signification que le mot précédent; usité auprès de Bressuire.

QUASIMENT, adv., à peu près, quasi. — *Ie était quasiment décidé à te suivre.*

QUAU, QUAUL, adj. démonst., masc., cet. — *As-tu vu quau sot chercher à me nuire?* Quaul s'emploie devant une voyelle. — *As-tu vu quaul imbécile?*

QUAUNI, QUAUNIE, part. passé de quaunir, désappointé, attrapé. — *Ton valet a bein été quauni.* C'est probablement l'adj. quinaud, par métathèse.

QUAUNIR, v. a., attraper, désappointer. — *Ie vous l'ai joliment quauni.* Ne s'emploie guère qu'aux temps composés.

QUEMENT, adv., comme, comment, du latin *quomodo*. — *Quement va le malade haneut?*

QUEMENTAGE, s. m., ce que l'on mange avec le pain, pitance. — *Ta viande est jà finie, veux-tu d'autre quementage?*

QUEMENTER, v. a. et n., manger peu de ce que l'on mange avec le pain. — *Tu ne quementes guère.*

QUENAILLE, subs. et adj. des deux genres, enfant. — *Tu n'as pas de raison de battre quiaille quenaille.*

QUENAILLER, v. n., agir en quenaille.

QUENAILLERIES, s. f. pluriel, conduite, propos d'enfant. — *Gle se cret fin avec ses quenailleries.*

QUEU, adj. démonst. et admiratif, cet, cette; quel, quelle. — *Queu brave garçon était ton frère!* — On dit queul, queulle devant une voyelle.

QU'HOURE, loc. adv., quand. — *Qu'houre partiras-tu?* —

Les deux mots latins *quâ*, à quelle, *horâ*, heure composent ce mot.

Quiau, masc., Quialle, Quiaille, fém., adj. démonst., cet, cette. — *As-tu parlé à quiau-l-homme?* Quiallés, quiaillés au pluriel et des deux genres. — *Quenais-tu quiaillés gens, quiallés chrétiennes.*

Quieu, pr. dém., cela, ce. — *Donne-me donc quieu.*

Quy, adv., ici. — *Que veins-tu encore faire quy?*

R

Rabalaïe, Rabalie, s. f., grand nombre. — *Quement fait pre vivre le voisin avec sa rabalie d'enfants?*

Rabale, s. f., racloire, radoire.

Rabaler, v. n., passer la rabale sur le boisseau.

Rabater, v. n., frapper. — *Rabâte à la seconde porte on t'ouvrira.* — Vient du grec.

Rabinaïe, Rabinie, s. f., matinée, court instant. — *Quialle besogne se fera dans ine rabinie.*

Rabiner, v. a., suivre. — L'enfant ne pourra nous rabiner? Au neutre, travailler. — *Avec le bourgeois, ho faut rabiner.*

Rabistoquer, v. a. et n., raccommoder tant bien que mal.

Rabouail, Rabouaire, Raboy, s. m., ravine, grosse averse. — *Le rabouail a tout entraîné.*

Rachoux, Rachouse, adj., mal uni, mal poli.

Raffier, v. n., replanter, remplacer par d'autres arbres les arbres morts ou détruits. — Ne se dit guère que des arbres fruitiers.

Ragouillage, s. m., mets fort liquide et peu succulent.

Ragouillet, s. m., mets composé de miel en grande partie.

Raide, adv., beaucoup, fort. — *Mes poulets sont raide gras.*

Ralle, s. f. : 1° Morceau de quoi que ce soit. — *Au diable*

l'épine qui a emporté ine ralle de ma robe. 2° brebis maigre. — *A Thénezay on ne tue que daux ralles.* — très-bref.

Raller (se), v. pr., se rapprocher dans l'espérance d'un service, d'un héritage, etc., etc. — *Jondet se ralle auprès de sa tante* — très-long. C'est sans doute le terme de marine rallier.

Ramaïe, Ramie, s. f., averse, grain. — *Ie ai attrapé toute la ramaïe.*

Rampeau, s. m., sorte de jeu à trois quilles.

Rampeller, v. n., c'est mettre un second enjeu aussi fort que le premier.

Rande, s. f., sillon, rang. — *Le petit gars suivra bravement sa rande pendant la métive.*

Randre, v. n., alterner, rouler. — *Pre garder mon père pendant sa maladie, ie randais avec le valet.*

Ranquin, s. m., celui qui marche en tirant la jambe. — *Avance donc, pauvre ranquin.*

Ranquiner, v. n., tirer la jambe en marchant.

Ratouillé, Ratoullaïe, part. passé de se ratouiller, inondé d'eau.

Ratouiller (se), v. pr., être inondé d'aiguail, de pluie. — *Ie li ai bein dit qua se ratouillerait, en passant dans la praie.*

Rayonne, s. m., pelle de fer recourbée pour tracer ce que les jardiniers appellent des rayons.

Regaler, v. a., 1° refaire, nettoyer, en parlant des fossés; 2° rafraîchir, redonner des forces. — *Ton coup de vin m'a recalé.*

Regaler (se), v. pr., reprendre des forces, soit en mangeant, soit en se reposant.

Regremer, v. a., rappeler, recommander. — *Recreme au valet de m'apporter ma veste.*

Regremer (se), v. pr., se ressouvenir, se rappeler. — *Ie me recreme l'affaire.*

Réçuner, v. n., prendre le second repas. — Du latin *recœnare.*

Reçuner, s. m., le second repas qui est d'ordinaire dans l'après-midi.

Regnocher, v. n., rire en dessous et en se moquant.

Remail, Remeil, s. m., pis. — Vient du latin *rumen*.

Remailler, Remeiller, v. n., se dit des brebis, chèvres, juments, vaches, dont le pis se gonfle à mesure qu'approche le moment de mettre bas.

Remeler, v. a. et n. C'est le verbe français grommeler, légèrement altéré.

Remoufler, v. n., renâcler.

Remouflais, s. m., l'action de remoufler, de faire un certain bruit en retirant son haleine par le nez. C'est une onomatopée.

Remuer, v. a., déménager, transporter les meubles d'un autre dans son nouveau domicile.

Remuer (se), v. pr., déménager.

Renaler, v. n., faire le reneau, relever la terre en rond en semant le blé.

Renaloir, s. m., instrument d'agriculture, propre à renaler.

Reneau, s. m., terre relevée en rond, entre deux raies.

Renoncier, v. a. et n., renoncer, cesser d'agir. — *Le vent m'a forcé de renoncier l'ouvrage.* Du latin *renunciare.*

Renoter, v. a. et n., murmurer, trouver à redire. — *Que renotes-tu donc entre les dents?*

Resie, Resiaïe, s. f., soirée, serée. — Métathèse fort usitée auprès de Bressuire, le *s* est rude.

Retirance, s. f., 1° ressemblance. — *N'as-tu pas remarqué la retirance qu'o-l-y a-t-entre les deux frères?* 2° asile, lieu où on loge. — *Je ne sais où faire ma retirance.*

Retiver, v. n., se dit comme l'adj. français au propre et au figuré. Ce verbe patois devrait, de temps immémorial, faire partie de la langue française.

Revilé, Revilaie, part. passé de reviler, 1° débordé, débordée, en parlant des eaux; 2° qui est à demi-terme dans le ventre de sa mère; 3° revenu en santé.

Reviler, v. n., 1° déborder; 2° être à demi-terme dans le ventre de sa mère; 3° revenir en santé.

Revinquant, revinquante, adj. verb., ennuyeux, importun. — *Oh! enfants revinquants!*

Revinquer, v. a. et n., importuner, tarabuster. — *Va-t-en, tu me revinques.*

Revoliner, v. n., tourbillonner, en parlant du vent, de la fumée, de la poussière.

Riboute, s. f., gros bout un peu recourbé d'un gros bâton. — *Ie l'ai frappé de la riboute de mon bâton.*

Ricoiner, v. n., rire d'un air sot ou moqueur.

Rigourdaine, s. f., bourde, récit plaisant.

Ringer, v. n., ruminer.

Riorte, s. f., hart, morceau de bois tortillé dont on lie les fagots, etc.

Riorter, v. a., attacher avec la riorte.

Riper, v. n. 1° Folâtrer, comme font les enfants qui se poussent les uns les autres. 2° Travailler fort. — *Avons-nous ripé haneut!*

Rître, s. m., qui a une mine chétive, méprisable. Ce mot rappelle les reîtres, cavaliers allemands qui, lors de nos malheureuses guerres de religion, servant dans les armées protestantes, commirent de grands ravages en Poitou, notamment aux environs de Saint-Maixent, de la Mothe-Saint-Héray, de Bagnault, etc.

Rize, s. f., creux du sillon. — *Les rizes de ton champ sont pleines d'aive.*

Robe, s. f., l'habit de dessus des hommes, veste.

Rodour, s. m., routoir; usité à Moncontour, le pays du beau lin.

Roler, v. a. 1° Retrousser, rouler. — *Roler sa chemise jusqu'au coude.* 2° Remplir. — *Ta soupe aux choux m'a rolé.*

Roler, v. n., être chargé, couvert, en parlant des arbres fruitiers.

Roler (se), v. pr., manger beaucoup d'une chose. — *Ton frère s'est rolé de melon;* très-bref.

Roquer, v. n., se dit et de la pâture qui croque sous la dent de l'animal, et de l'animal qui roque. *La chevaline aime à roquer.* Ce verbe n'est autre que le verbe croquer, moins la première lettre.

Rosser, v. a., brouter entièrement l'herbe des prés, des champs, des pacages. — *Où paît le brelin, l'herbe est promptement rossaïe.*

Rouchia, s. m., tige de quelques plantes légumineuses. — *Que feras-tu de tes rouchas de pois, de fèves, etc.*

Rouche, s. f., feuille d'iris sauvage. — *La loge de mes brelins a été couverte de rouches.*

Roueinche, adj. des deux genres; au propre, enrhumé, *voix roueinche;* au figuré, hargneux, déplaisant, *caractère roueinche*; c'est l'adj. français revêche.

Rouissoir, s. m., routoir, vient manifestement de rouir.

Rouler, v. n., exercer un commerce. — *Le voisin roule grous, ne roule pas si grous que son frère.*

Rousons (le jeudi, la fête daux), le jeudi, la fête de l'Ascension. On dit aussi simplement les Rousons. Dans ce mot on découvre Rogations sans trop de peine; usité dans le canton de Mazières-en-Gâtine.

Rovre, adj. des deux genres; au propre, raboteux, scabreux, *chemin rovre;* au figuré, dur, difficile, *caractère rovre.*

Royal, royale, adj., estimable. — *Queu royale femme était ta défunte mère!* C'est l'adj. français loyal, par la substitution de *r* à *l.*

Royou, s. m. routoir.

Ry (la tour de), domaine dans la commune de Coussay traversé par un ruisseau, en latin *rivus*, qui devient plus loin la petite rivière d'Anvigne.

L'abbé Rousseau.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

RECUEIL DES ACTES DE LA COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. T. II, N° 1, journal de M. Legrix (Claude-Furcy-André), chanoine de l'église cathédrale de Saintes (1781-1791).

Cet ouvrage est d'une grande utilité pour ceux qui voudront écrire notre histoire locale à l'époque de la Révolution. En peu de mots, voici le sommaire de cette œuvre, écrite au jour le jour, et qui ne se distingue ni par la clarté de l'exposition, ni par les qualités du style. Nomenclature chronologique des divers prêtres qui ont desservi l'église de Saintes. Récits de leurs installations et de leurs funérailles. Petites discussions survenues au sein du clergé saintongeais. Entrée de Mgr Robinet. Élections aux états-généraux. Fête de la fédération. Invitation par M. de la Magdeleine à MM. les avocats de la ville de cesser leurs querelles intestines. Tels sont les principaux faits de ce récit précédé d'une notice de M. Lacurie, et accompagné d'annotations de ce savant archéologue.

Ce journal intéressant, du reste, jette un bien faible jour sur les principaux événements accomplis durant cette période de dix années et ne peut servir que comme document à consulter aux personnes qui voudraient combler les lacunes et rectifier les erreurs de notre historien, M. Massiou. Si c'était le but auquel désirait parvenir la commission des arts et monuments, en faisant paraître cette publication, ce but elle l'a atteint. Qu'elle continue ces savants travaux, et nous donne les mémoires d'un respectable ecclésiastique de notre diocèse sur les événements survenus à Saintes, sous la Terreur, dont le manuscrit, un moment dans les mains de M. Conil, ancien rédacteur du *Courrier des deux Charentes*, destiné à paraître dans les colonnes de ce journal, n'a pu être livré à la publicité pour des motifs que j'ignore.

Mille remerciements à MM. les membres de la Commission pour avoir fait connaître le travail de M. Legrix. Puissent-ils continuer la publication des œuvres importantes concernant notre contrée.

La Saintonge est trop peu connue, et il est temps enfin de compléter son histoire et d'en élaguer toutes les fables débitées et servilement copiées par tous ceux qui ont parlé d'elle.

Sous le pseudonyme de N. Ulrich, dans un article publié dans le *Courrier des deux Charentes*, (le 17 mars 1864), il m'est arrivé de plaisanter certains géographes sur leurs notices concernant notre bonne ville.

Je demandai à MM. Ennery et Hirth où étaient à Saintes : *Le cours de physique*, la *pépinière départementale* et le *cabinet d'histoire naturelle* dont ils parlaient au tome IV, p. 492 de leur *dictionnaire géographique;* à M. Oscar Mac Carthy, *le parc à huîtres vertes estimées*, dont il est question dans le dictionnaire de la conversation, ce répertoire des connaissances usuelles. (T. 48, p. 92.)

Et enfin à M. Malte-Brun, auteur de la *France illustrée*, où était le *tombeau de Moïse* dont il donnait la gravure ; combien se vendaient les *pêches de Luchat*, si renommées? A quelle époque on pouvait chasser le *sanglier* dans nos forêts?

Je pourrai demander également aujourd'hui au *Magasin pittoresque* où il a vu à Saintes un *arc de triomphe en marbre blanc;* à Mme de Flesselles, *les jeunes voyageurs en France*, (3e éd., p. 125, t. 2), quand *l'empereur Julien a construit ce monument*, où elle a appris que les Saintais aimaient *l'oisiveté*, *le plaisir*, *haïssaient la subordination et étaient entêtés*, *présomptueux*, *indiscrets*, *médisants et peu sincères.* (Même page.)

Pour certains, notre ville est la patrie de *Bernard Palissy*, du *médecin Guillotin*, du *conventionnel Garnier* et de M. *Dufaure.* (Encyclopédie Didot, t. 25, p. 174.) Pour d'autres, ce n'est que la patrie du *P. Amelotte*, *de l'Oratoire*, et du *P. Comte*, *jésuite. Tot capita, tot sensus.*

Ceux-ci nous apprennent que la *sous-préfecture est établie dans l'ancien palais épiscopal*, *que l'hôpital remplace le séminaire* (Malte-Brun, livre 54, p. 177, éd. 1853). Ceux-là, que le *quai de Reverseaux*, *notre seule promenade*, et une belle *fontaine de construction moderne*, embellissent notre ville. (Ennery et Hirth, *loco citato.*)

Mais la Saintonge entière, pas plus que Saintes que plusieurs auteurs, comme Rome, prétendent avoir été bâtie par les Troyens, (Mme de Flesselles, *loco citato*), n'a été respectée par MM. les écrivains.

Les vignes y portent une sorte de raisins noirs appelés *chauchets*, dont le jus est préférable à l'hypocras, nous apprend cette dame, (p. 126.)

La fine champagne est ainsi nommée du nom d'un village de la Charente-Inférieure, soutient M. Lorédan Larchey, dans ses *Excentricités du langage*, 5e éd., p. 67.

Je m'arrête, car j'ai honte pour nous, Saintais, d'être aussi mal connus et aussi mal appréciés.

Qu'ai-je dit? mal appréciés. Oh non, si ceux qui parlent de nous avec tant de légèreté ne connaissent pas notre ville, ils n'ignorent pas du moins les belles actions de nos compatriotes. Voici un fait rapporté par Mme de Flesselles, qui mérite d'être connu.

« Deux médecins distingués, dit cette dame, ont encore honoré le « département de la Charente-Inférieure : MM. Doussin-Dubreuil et « Colon furent les premiers qui introduisirent à Paris l'usage de la « vaccine; à l'amour de l'art, ils joignirent celui de l'humanité, au « point que pour mieux propager la nouvelle doctrine, ils en firent « publiquement l'essai sur leurs propres enfants. Saintes est la ville « où ces zélés citoyens reçurent le jour. »

Je me suis éloigné de l'ouvrage de M. Legrix; je n'y reviens pas cependant, car je ne m'étais proposé, dans ce travail que de parler des graves erreurs publiées sur Saintes, et de dire qu'il était temps de détruire ces fables malheureusement trop accréditées chez nos voisins, sur la foi d'auteurs connus. M. Édouard Fournier, les consciencieux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, et bien d'autres savants, ont entrepris déjà depuis longtemps de faire justice des inventions dont on a surchargé l'histoire locale; nous, je l'espère, nous suivrons leur trace, et rectifierons les récits mensongers dans lesquels il est parlé de nous avec ignorance ou légèreté.

Paul Brunaud.

(Lu à la société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes).

*
* *

Jurisprudence populaire du Père Joseph. — des servitudes ou services fonciers, par J.-E. Hérissé, précédé de l'Histoire du Père Joseph ou le soldat laboureur, etc. — *Poitiers, Létang, 1868.*

Clarté, netteté dans l'exposé des principes de la loi, cadre gracieux et d'une lecture morale et attachante par la vérité des détails et des

caractères, voilà ce que nous croyons devoir ajouter encore aux termes du rapport si honorable pour l'auteur qui a été fait sur cet ouvrage, le 1er juin 1861, à la Société nationale de l'encouragement du bien.

Voici en quels termes le procès-verbal de cette séance rend compte de l'ouvrage de notre compatriote :

M. Hérissé (Joseph-Émile), juge d'instruction à Montmorillon (Vienne).

« C'est une idée des plus heureuses et des plus utiles, mais aussi « des plus difficiles à réaliser que celle de résumer sous une forme at- « trayante et anecdotique les connaissances de jurisprudence usuelle. « Voilà cependant ce que vient de tenter et de mener à bout un savant « magistrat qui, dans les diverses fonctions qu'il a remplies, maire, « juge-de-paix, juge au tribunal civil, a pu faire une étude approfondie « des lois et usages, et acquérir une expérience qu'il met libéralement « au service des intérêts populaires. Le livre de M. Hérissé a pour « titre : *Jurisprudence populaire du père Joseph* ou *le soldat laboureur*. « Un tel ouvrage sera lu avec plaisir et consulté avec fruit. C'est un « très-grand service rendu aux cultivateurs, aux petits comme aux « grands propriétaires. Nous sommes heureux de lui donner avec une « médaille (1) un témoignage de haute approbation. »

*
* *

Opuscules sur le patois poitevin, n° 2. — Notice du patois vendéen, par Reveillère-Lépeaux, ancien directeur de la République Française, précédée d'une biographie de l'auteur. — *Niort, Clouzot; Paris, Maisonneuve et Cie, 1869.*

Il y a dix-huit mois, nous rendions compte ici même de la notice donnée sur Dreux-Duradier, par M. Dugast-Matifeux, et de la réimpression de son *Essai sur le langage poitevin*. Nous sommes heureux d'être encore appelé à entretenir nos lecteurs d'une publication du même genre, due au même érudit.

Nous passerons rapidement sur le travail bibliographique consacré à retracer la vie de La Reveillère-Lépeaux (2). Les luttes politiques et religieuses auxquelles il prit une si large part, les positions qu'il occupa

(1) Une médaille de bronze.

(2) Né à Montaigu (Vendée), le 24 août 1753. Mort à Paris, le 27 mars 1824.

dans les assemblées et dans le gouvernement, ses doctrines ne permettent pas à une *Revue*, purement littéraire et historique, de se livrer à des appréciations de ce genre, elles la feraient inévitablement sortir de la voie qui lui est tracée; mais tout en laissant l'homme politique et le penseur, pour ne nous occuper que du philologue, nous devons lui rendre cette justice que partout et toujours il resta fidèle à la ligne de conduite que lui traçaient ses convictions et que ni les menaces, ni l'exil ne purent le faire changer. La mort le trouva ce qu'il avait été toute sa vie.

L'on peut dire que La Revеillère-Lépeaux est le premier écrivain qui se soit occupé sérieusement, pratiquement de notre idiôme. L'essai de Dreux-Duradier est plutôt du ressort de la philosophie-théorique. Sa discussion, le bon sens de notre auteur l'avait bien deviné, part d'un principe évidemment faux, et si quelques-unes de ses déductions sont vraies, l'on ne peut trouver dans son travail que bien peu d'applications pratiques.

La Revеillère au contraire part d'un point tout opposé, il prend le patois tel que l'a constitué l'usage, s'il en recherche l'origine, il ne le fait que sobrement, son jugement sûr le fait se défier de ses étymologies, produit le plus souvent d'une imagination fantaisiste ou résultat d'un faux point de départ. Il recherche les règles de la formation des mots. L'on a à notre connaissance rien encore de mieux écrit que son essai sur la prononciation; ses successeurs, M. Favre entr'autres, sont plus détaillés sur ce qui concerne la grammaire, mais, si l'on se reporte à l'époque où il écrivait, au long espace de temps écoulé depuis le jour où pour la dernière fois il avait foulé la terre de la Vendée, lorsqu'il se mit à cette étude du Patois de son pays, l'on est étonné de la manière si vraie, si actuelle dont il détermine les sons de chaque lettre, le rôle de chacune des parties du discours.

Certainement la science qui ne peut rester immuable sous peine de n'être plus la science, la science a marché, quelques-uns des faits allégués, des principes posés, peuvent être contestés avec raison, prêtent à la controverse des arguments de quelque valeur; mais malgré tout, la majeure partie des propositions qu'il avance seront toujours considérées comme vraies et devront être étudiées par tous ceux qui voudront approfondir l'étude de notre idiôme.

Nous savions déjà et depuis longtemps que presque toutes nos chansons patoises qui commencent si convenablement, finissent presque toujours par quelques expressions grossières et malséantes, devons-nous pour cela reprocher à M. Dugast-Matifeux la publicatio

de celles qu'il ajoute à celles données par notre auteur? Bien loin de là. Elles sont inédites (1), c'est pour nous un brevet d'innocence ou du moins dirons-nous en nous plaçant au point de vue scientifique : *Honny soit qui mal y pense.* Nous voulions attirer seulement l'attention sur ce point de notre poésie locale, et puisque nous y sommes nous nous permettrons de soumettre à M. Dugast-Matifeux une question que nous tirons du plus lointain de nos souvenirs. Est-il bien certain que le nom de l'auteur de la fameuse chanson de Neuville soit inconnu? Il nous semble cependant avoir entendu dire à Poitiers, il y a de cela longues années, qu'elle était due à la verve satirique d'un homme qui donna plus tard à la République des gages sanglants de son dévouement à sa cause, du conventionnel Piorry.

La chose, croyons-nous, vaut la peine d'être éclaircie, nous laissons à la sagacité et à l'activité bien connues de M. Dugast le soin d'en vérifier l'exactitude.

Quant au vocabulaire qui termine la notice sur le patois vendéen, refondu dans les glossaires qui ont paru récemment, il ne peut être aujourd'hui d'une grande utilité, mais il témoigne de tout l'intérêt que l'auteur portait à cet idiome, et de l'impression durable qu'avaient laissée dans son esprit les premiers mots que sa langue avait bégayés, les premiers sons qui étaient venus frapper son oreille.

Bien des documents de cette nature gisent encore dans les catacombes de nos bibliothèques; honneur à ceux qui marchant sur les traces de M. Dugast-Matifeux, viendront les tirer d'un injuste oubli. Ce sera avec bonheur que nous saluerons leur publication, que nous applaudirons à leur succès.

*
* *

La Puce de Mlle Desroches (2). *Paris, 1868*, petit in-8° sur papier à bras, 7 fr. 50.

C'est encore d'une réimpression qu'il s'agit : *La Puce de Mlle Des-*

(1) Plusieurs ont été publiées, il est vrai, mais d'une manière incomplète ou inexacte, nous croyons donc pouvoir leur appliquer avec raison l'épithète inédite.

(2) Voir pour connaître Mmes Desroches et leurs œuvres la *Bibliothèque historique du Poitou*, par Dreux du Radier, et le Mémoire de M. de La Marsonnière, dont nous parlons plus loin.

roches, sait-on bien ce que c'est? En deux mots, nous allons vous le dire.... par la bouche de M. Estienne Pasquier.

« M'étant transporté à Poitiers pour me trouver aux Grands-Jours, « auxquels devait présider M. de Harlay, je voulus visiter Mmes Des- « roches. Après avoir gouverné la fille, l'une des plus belles et sages « de notre France, j'aperçus une puce qui s'était parquée au beau « milieu de son sein, au moyen de quoi, par forme de risée, je lui dis « que vraiment j'estimois cette puce très-prudente et très-hardie; très- « prudente d'avoir su choisir cette belle place, hardie de s'être mise « en si beau jour.... Finalement, ayant été l'auteur de la noise, je lui « dis que cette puce méritoit d'être enchassée dans nos papiers et que « très-volontiers je m'y employerois, si cette dame vouloit de sa part « faire le semblable.... Nous mimes la main à la plume, et comme « un dimanche matin, pensant la prendre à l'impourvu, je lui eusse « envoyé mon ouvrage, elle n'ayant encore fait mettre le sien au net, « le mit entre les mains de mon homme, afin que je ne pensasse pas « qu'elle se fut enrichie du mien. »

La bataille s'engagea, elle fut acharnée; du côté des assaillants, nous voyons à la suite de Pasquier, Achille de Harlay, Barnabé Brisson, Maugot, Loysel, Chopin, Pithou, Jornèbe, Scevole de Sainte-Marthe, Nicolas Rapin, tous noms, pour la plupart du moins, bien plus connus dans l'*antre de Thémis* qu'aux sommets du *Parnasse*. Les strophes, les quatrains, les sonnets se croisent et se heurtent, mais Catherine, mais sa mère ripostent aux attaques, désarçonnent leurs adversaires « et les gracieuses héroïnes, » comme le disait naguères un spirituel avocat (1) (l'on croirait que cette *Puce* était destinée pour MM. du Palais) « modestes après leur triomphe, consolent les vaincus « en ramassant les feuillets épars et les envoyant au libraire. L'alliance « est conclue, le traité signé, et comme gage de paix, le pauvre Pégase, « éperonné, éreinté, l'œil éteint, hors d'haleine est contraint, avant « de rendre l'âme, à courir porter au libraire les tristes éléments d'une « *Puce in-quarto*.

Ce petit recueil était devenu d'une excessive rareté; nous devons donc remercier, nous surtout poitevins, M. Jouaust, le nouvel éditeur de Rabelais, encore une gloire littéraire dont notre province peut réclamer une large part, d'avoir fait revivre les œuvres de celles aux-

(1) M. Jules de la Marsonnière, avocat à Poitiers, aujourd'hui procureur général près la cour impériale de Colmar, dans son charmant opuscule, intitulé : *le Salon de Mmes Desroches* aux Grands-Jours. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1841).

quelles M. de La Marsonnière donne à juste titre le nom de *Mères des lettres poitevines*.

*
* *

Les plaies du siècle, par P. Senemaud, avocat, ancien avocat du roi à Lyon. Se vend au profit des pauvres. *Poitiers, Létang, éditeur.* 1 fr.

Certes, s'il fut un malade auquel tous les avertissements ont été prodigués, auquel chacun s'est empressé d'indiquer les moyens les plus propres d'adoucir ses maux, de guérir ses plaies, autour du lit duquel, docteurs brévetés, empiriques ou commères sont accourus; auquel on a proposé médicaments inscrits au code ou remèdes de bonne femme, c'est le siècle dans lequel nous avons le bonheur ou le malheur de vivre, à votre choix, ami lecteur.

Mais la consultation n'est pas près d'aboutir. Chaque jour voit paraître quelque nouveau consultant; tous ont la prétention de guérir, tous possèdent la panacée universelle, et chacun de s'écrier : *Prenez mon ours*. Hélas, l'ours est encore à prendre; du moins l'état du malade, si l'on en croit les bulletins qui se publient, cet état va tous les jours en empirant, et la guérison n'est rien moins que certaine.

M. Senemaud, appelé par de fausses allégations à prendre part à la lutte engagée vient à son tour proposer ses moyens ou plutôt discuter ceux indiqués par M. Coyteux pour rendre l'infirme à la santé. Le diagnostic est le même, mais que les prescriptions sont différentes !

L'un abandonne à l'instruction seule, à la morale, à la conscience, le soin de combattre les faux penchants, les mauvais instincts, les coupables désirs; l'autre lui répond en lui parlant de la foi, de Dieu, de la religion et des devoirs qu'elle impose; l'un veut le salut de l'homme par l'homme, l'autre réclame le concours de celui qui peut tout; l'un se déclare libre penseur, l'autre se proclame chrétien et chrétien convaincu. Il oppose le tableau de la famille, telle que la demande la société, telle que la réclame la morale, telle que la veut la loi divine et que doit la désirer la loi humaine, avec ce qu'elle est devenue sous l'influence des principes émis par son adversaire. Avons-nous la prétention d'être juges entre les deux écrivains, non assurément; mais si nous étions encore à choisir notre voie, le tableau si navrant et pourtant si vrai tracé par l'auteur des *Plaies du siècle*, de l'intérieur de certains ménages, des résultats qu'amène le doute, nous donnerait certainement à réfléchir avant de nous engager à suivre les doctrines de M. Coyteux.

L'on a qualifié d'*honnête* l'œuvre de M. Senemaud; tout le monde, même ses adversaires, lui ont reconnu au moins cette qualité. L'on voit sans peine en effet que l'auteur est un homme convaincu de la vérité de la cause qu'il proclame, un homme sincère et croyant ce qu'il dit, et que sa plume n'est que l'écho de sa conscience. Pourquoi se fait-il donc que personne n'en ait rien dit, que l'on ait voulu enterrer dans l'oubli par un mutisme calculé une publication qui, par le fait, grâce au désintéressement de l'auteur, devait uniquement profiter à la classe indigente. Pourquoi? C'est ce que nous n'osons dire, mais comme nous n'avions pas les mêmes raisons de nous taire, nous nous sommes fait un devoir d'appeler l'attention sur les *Plaies du siècle* et de dire à nos lecteurs, prenez et jugez.

*
* *

Le prieuré des Couets en 1554. Déclaration des terres, rentes et revenus de cette communauté, suivie de l'état des dépenses nécessaires à son entretien, par S. de la Nicollière. *Nantes, V. Forest et Em. Grimaud, 1868.*

Le nom de M. de la Nicollière est l'un de nos érudits de l'Ouest avec lequel nos lecteurs doivent être le plus familiers; plusieurs fois déjà, nous avons eu à nous occuper de ses travaux d'antiquaire.

Le travail dont nous venons rendre compte aujourd'hui, bien qu'il ne doive que peu de choses à l'initiative, n'en est pas moins une bonne œuvre scientifique; car les détails qu'il relève sont du plus grand intérêt pour l'histoire. Si l'on veut connaître nos aïeux, il faut les surprendre dans leur vie intime, dans leur déshabillé pour ainsi dire. Et ce ne sera que quand une longue série de documents analogues aura été publiée, que l'on pourra établir des points de comparaison, que l'on pourra se croire en possession des éléments d'une bonne *histoire des Français.*

Le prieuré des Couëts est en dehors du Poitou, mais il se recommande à l'attention de cette province par le long séjour qu'y fit la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, qui y appela en 1477, des religieuses du Carmel.

Un mot de critique pour terminer. Nous aurions aimé à voir plus de notes au bas des pages (1). Il y a un grand nombre de détails de

(1) Explications sur la contenance des mesures de toute espèce, la valeur relative de l'argent, etc.

géographie locale, de termes qui peuvent être, qui sont très-probablement connus, compris par les bretons, mais qui pour nous, lecteurs éloignés, deviennent des énigmes impossibles à deviner. A notre époque de diffusion scientifique il ne faut pas, si l'on veut se rendre utile à tous et faire œuvre profitable à la science, il ne faut pas écrire seulement pour soi, pour les siens, il faut penser à tout le monde, et nous dirons en parodiant un proverbe trop célèbre « Le nombre des ignorants est infini. »

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Il est toujours profondément triste de voir s'éteindre une belle intelligence et surtout lorsqu'elle doit laisser après elle un vide qui ne sera que difficilement comblé. Les hommes d'étude sont rares, et l'on ne peut malheureusement dire d'eux comme le poète :

Uno avulso non deficit alter.

Il faut de longues années pour faire un érudit; la science ne s'improvise pas ni ne se devine; il faut du dévouement pour l'acquérir.

La mort de M. l'abbé Eugène Aillery, prêtre habitué de l'église de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, est donc une perte bien regrettable pour l'histoire du Bas-Poitou.

Né à Nantes le 3 mai 1806, M. Aillery puisa, dès son enfance, dans les leçons de son père, ancien professeur au collége de Pontivy puis maître d'un pensionnat renommé à Montaigu, et l'amour du travail et ces solides connaissances, seuls fondements d'un vrai savoir.

Vicaire à Noirmoutiers en 1829, puis curé en 1832 de la paroisse de Corps, il vint en 1851, après 19 ans d'apostolat, se retirer à Fontenay pour se livrer aux travaux historiques vers lesquels le portaient ses goûts et ses aptitudes.

Ses ouvrages sont :

1° *Le Pouillé de l'évêché de Luçon*, publié en 1860, qui lui mérita une mention honorable de l'Institut au concours de 1861.

2° *Chronique paroissiale de l'église de Notre-Dame de Fontenay*, manuscrit déposé dans les archives de la paroisse.

3° *Mémoire sur les origines du culte de la Vierge en Bas-Poitou*, dont le quatrième volume de l'ouvrage intitulé *Notre-Dame de France*, publié à Paris en 1864, contient quelques extraits.

4° *Etat du clergé de la Vendée pendant la Révolution, de 1789 à 1801*, dont le manuscrit, sauf quelques corrections nécessaires, était prêt à être imprimé.

5° *Des notes sur un grand nombre de communes du département de la Vendée.*

La mort est venue le frapper inopinément; atteint d'une attaque d'apoplexie, il expira le 14 février dernier.

*
* *

Le Comité central de Viticulture des deux Charentes vient de fonder un bulletin dont le n° 1 vient de paraître. Voici le sommaire de cette publication destinée à resserrer les liens qui unissent déjà toutes les personnes qui s'occupent de la culture de la vigne ou du commerce de ses produits :

Exposé des motifs. — Compte-rendu de la séance générale du 1er juin 1868. — Du 12 décembre 1868. — Lettre de M. Moullon. — Réponse. — Séance du Conseil du 21 décembre 1868. — Faits divers. — Archives. — Admission de nouveaux membres. — Mouvement du port de Charente en 1868.

Prix d'abonnement : 3 fr. par an. — Prix de chaque numéro, 40 c. S'adresser à M. Théophile de Laage, à Cognac.

*
* *

La statue en bronze de l'amiral Duperré qui doit être inaugurée à La Rochelle, le 15 août prochain, est terminée.

L'amiral est debout et la tête nue; le visage est énergique, l'œil est fulgurant. La main gauche est placée sur le pommeau d'une épée d'honneur; la main droite tient un bâton de maréchal.

Il est en habit brodé, épaulettes, grand cordon.

A ses pieds, un mât brisé, des cordages, une voile déchirée, un tronçon de chaîne forment des attributs ingénieusement arrangés.

Les bas-reliefs, œuvre de M. Émile Hubert, représentent, l'un le jeune Duperré, mousse, quittant sa famille pour aller rejoindre son vaisseau. L'autre, l'amiral recevant une épée d'honneur des envoyés de La Rochelle.

Tout nous porte à croire que les applaudissements donnés à l'auteur par les personnes admises à la visiter, seront ratifiés par les visiteurs du salon de 1869, où cette statue doit être exposée.

*
* *

M. le docteur Pouliot, lauréat de la Faculté de médecine de Paris et médecin à Poitiers, vient d'obtenir au concours, à la Société impériale de chirurgie, le prix Duval, pour son travail sur la ponction hypogastrique de la vessie.

*
* *

Le samedi, 20 février, M. Lemonnier, professeur de sciences au lycée Fontanes, a donné la première conférence à Niort; il avait choisi pour sujet l'*Historique de l'organisation en France du système métrique.*

Malgré l'aridité de ce sujet, la salle de la Société philharmonique était des mieux remplie et l'attente de tous a été amplement satisfaite par l'intérêt qu'a su exciter le conférencier; et l'attention qui l'a suivi dans tous les détails même les plus techniques sont un témoignage de sa science, de la grâce et de la facilité de son débit.

Nous ne pouvons suivre, dans le court espace qui nous est ici réservé, M. Lemonnier dans toute la suite de son exposé. Cette unité de mesures, cette unité de monnaie contre lesquelles s'étaient brisées bien des fois déjà les réclamations des États-Généraux, les édits de nos rois, la volonté de Charlemagne qui la prescrit dans ses capitulaires, est un des bienfaits de la révolution. La routine des uns, les intérêts des autres s'opposaient fatalement à cet éminent progrès dont nous jouissons paisiblement aujourd'hui sans nous rendre bien compte des obstacles, des répugnances, des résistances de toute sorte qu'il a fallu vaincre pour l'obtenir.

Nous ne pouvons nous figurer les difficultés, les dangers même que présentèrent les travaux préparatoires, et M. Lemonnier a rendu une justice éclatante et bien méritée aux savants chargés d'étudier les

moyens d'arriver à cette réforme si importante pour les intérêts bien entendus de la France entière.

M. Lemonnier a eu d'heureuses inspirations, sa parole a été fréquemment couverte d'applaudissements. En somme, cette première séance a été bonne pour le public et pour le conférencier. Bonne pour le public qui en a remporté de justes notions sur des faits ignorés ou peu connus de la plupart. Bonne pour le conférencier qui a su réveiller dans l'esprit de ses auditeurs l'heureuse impression qu'y avait laissée l'année dernière son intéressante causerie sur l'emploi des huiles minérales.

*
* *

DE LA BONHOMIE DE LA FONTAINE,

Par M. Robert, professeur de rhétorique au lycée.

La bonhomie de La Fontaine! Quel charmant sujet de conférence, mais aussi quel tact, quel atticisme, quelle netteté d'appréciations ne réclame-t-il pas de celui qui veut l'entreprendre.

M. Robert, dans sa causerie du samedi 27 février, n'est pas resté un instant au-dessous de sa tâche, les murmures flatteurs, les sourires approbatifs, les applaudissements répétés qui ont souligné et interrompu si souvent sa parole claire, nette et brillante, qui ont salué avec tant d'énergie ses derniers mots, ont été les consciencieux témoignages du plaisir qu'il avait procuré à son auditoire.

La Fontaine est l'ami, le compagnon, le conseiller de tout le monde, de tous les âges; l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse trouvent dans ses fables les meilleurs avis donnés sous la forme la plus charmante. Aussi est-ce sur cette partie des œuvres du poète que M. Robert s'est étendu, et l'analyse de quelques-unes de ces fables si remarquables par l'aimable délicatesse des détails, à laquelle il s'est livré, a été pour lui l'occasion du plus légitime des triomphes.

La bonhomie de Lafontaine est proverbiale depuis que Boileau a donné à son talent ce nom si vrai et qui en est le véritable cachet. Mais cette bonhomie n'était-elle qu'un masque ou un moyen? Cette paresse apparente qu'on lui reprochait, qu'une manière à lui de travailler? Cette indifférence pour tout ce qui devait ou pouvait l'intéresser n'était-elle point une feinte? Pour être entièrement dans le vrai, nous croyons qu'il ne faut pas être trop absolu. Le bonhomme était malin. Que l'on ouvre ses fables, et pour celui qui connaît

l'histoire intime des personnes, du siècle où vécut le fabuliste, que d'allusions fines, délicates, parfois mordantes, n'y découvre-t-on pas au milieu de ces leçons qu'il fait donner à l'homme par les animaux? Leçon dont notre époque peut profiter aussi, car les travers du cœur et de l'esprit sont hélas! de tous les temps. Cette bonhomie même donnait pour ainsi dire plus de saveur à sa critique; à ses traits, quelque chose de plus acéré; et dans ses gracieux apologues l'on voit se dérouler tout entière la société du grand siècle avec ses travers, ses défauts, ses qualités, depuis le roi jusqu'au plus humble de ses sujets.

M. Robert n'a touché qu'avec une délicatesse d'expression dont on doit lui tenir compte, la vie conjugale du poète. Il y avait incompatibilité d'humeur entre Mme La Fontaine et le bonhomme. Le subtil Champenois accoutumé à cette vie d'insouciance que lui avait fait contracter la tournure de son esprit, ne pouvait guère s'accommoder des tracasseries de la vie intérieure que ne lui ménageait guère son acariâtre compagne; son peu de propension pour les affaires d'intérêt fut une barrière de plus élevée entre les deux époux; voilà, croyons-nous les vrais motifs de cette séparation qui dans le cœur du poète ne paraît avoir laissé que bien peu de traces. Mais si son cœur était fermé aux joies de la famille, il était largement accessible aux sentiments de la reconnaissance et de l'amitié. Qui ne connaît sa belle élégie aux nymphes de Vaux et les démarches actives, inconsidérées même dans leur exaltation, qu'il tenta pour arracher à Louis XIV la grâce du surintendant Fouquet, son bienfaiteur et son ami.

Pour résumer ce caractère si difficile à analyser, et dont M. Robert a su avec bonheur faire ressortir les beaux côtés, disons avec lui que la bonhomie de La Fontaine était une malice, mais une malice qui s'ignore, qui raille sans merci mais sans amertume ce qu'elle trouve à critiquer; que son indifférence, si elle était réelle pour ce qui regarde certains sentiments, n'était qu'apparente sur bien d'autres, et nous venons de rappeler un fait qui prouve qu'il avait la mémoire du cœur; que sa paresse n'était que simulée et que ces longs silences dont on s'étonnait, couvraient le travail intérieur de l'esprit qui s'attachait à formuler en quelques vers, à renfermer en quelques mots tout un poème.

Pour connaître La Fontaine, pour le juger sainement, pour l'apprécier dignement, il fallait être ce qu'il fut lui-même, poète par l'esprit et par le cœur. Les nombreuses marques de sympathie données à M. Robert par ses auditeurs, dans la soirée du 27 février, nous prouvent qu'ils sont d'accord avec nous.

Ce début est heureux et promet à la ville de Niort et à ceux des habitants qui sont avides d'entendre bien dire, de bonnes et fructueuses soirées.

*
* *

La ville de Poitiers a aussi ses conférences ; voici l'ordre dans lequel elles ont été données, et le nom des professeurs du lycée qui ont bien voulu s'y faire entendre, dans la salle des Halles.

Mercredi 3 mars : M. Compayré, professeur de philosophie au lycée : *J.-J. Rousseau et le sentiment de la nature.*

Samedi 6 mars : M. Texier, professeur d'histoire au lycée : *La guerre de Cent Ans et les premières manifestations du sentiment national.*

Samedi 13 mars : M. Brédif, professeur de rhétorique au lycée : *Étude sur saint François de Sales.*

*
* *

Le docteur Mauny, de Mortagne-sur-Gironde, vient de publier une brochure médicale ayant pour titre : *Des vomissements incoercibles de la grossesse guéris par les cautérisations du col utérin.*

*
* *

C'est Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, qui prêche la station quadragésimale à la chapelle des Tuileries. Nous ne pouvons avoir la prétention de suivre l'éloquent évêque dans ses divers discours, mais ce que nous devons dire, Mgr Thomas appartenant par le siége qu'il occupe à nos contrées de l'Ouest, c'est l'accueil si flatteur fait à ses premières prédications et l'heureuse impression qu'elles ont laissée dans l'esprit de son auditoire d'élite.

NATHAN.

—

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

V

MÉMOIRES, CHRONIQUES ET HISTOIRES DU VIIe AU XIVe SIÈCLE.

Quand se furent écoulés ces temps relativement féconds en monuments littéraires où chaque province avait eu sa propre histoire écrite, pour ainsi dire, dans chacun de ses couvents; quand les manuscrits multipliés à l'infini témoignaient seuls, au grand risque des faits que leur avaient confiés des mains studieuses, de la vie et de l'action sociale de nos ancêtres, une grande révolution changea tout-à-coup la face de ce qu'on appelait encore la république des lettres; l'imprimerie vint animer tant de lettres mortes et se mettre au service de tout ce qui jusques-là n'avait appartenu qu'aux savants de profession. Nous ne pouvons oublier parmi ceux qui, sans être de notre pays, surent en raconter doctement de nombreux et émouvants épisodes, ni Comines à qui Louis XI donnait 40,000 livres pour payer sa terre d'Argenton, ni Froissard qui, attaché au Prince Noir et parcourant avec lui l'Aquitaine devenue anglaise, raconte une foule de traits qu'il a vus, de paroles qu'il a entendues, de combats auxquels il a assisté. Comines, il est vrai, parle beaucoup moins de nous que de lui-même, et il faut cher-

cher épars dans ses Mémoires (1) ce qu'il y a consigné de ses rapports avec le Poitou. Mais quelque habile historien qu'on le reconnaisse généralement par l'exactitude de son récit, le naturel et la tournure originale de son langage, et l'intérêt qui s'attache toujours aux dépositions d'un témoin oculaire mêlé aux grandes affaires de son époque, on a trop à lui reprocher quant à sa conduite morale pour l'aborder sans méfiance quand il traite de notre histoire locale. Ses menées contre les maisons de La Trémouille, d'Amboise et de Thouars, dont il se fit adjuger les biens injustement acquis par Louis XI ; ses conventions chèrement payées par ce Prince au profit duquel il trahit et abandonna son premier maître Charles de Bourgogne ; le refus violent qu'il opposa à la justice du Parlement dont l'arrêt le dépouillait de ses biens mal acquis en les restituant aux possesseurs légitimes, ne sont point de ces choses que l'astucieux courtisan ait osé raconter de lui-même. On voit cependant combien elles touchent de près au Poitou du xve siècle, et à défaut des sources authentiques dont Comines lui-même s'est gardé de nous gratifier, nous avons un travail aussi curieux que concluant. C'est *le Philippe de Comyne en Poitou,* de M. de La Fontenelle (2). Ce travail qui devait être consulté pour une biographie du seigneur d'Argenton, plus complète et plus décisive qu'aucune de celles qui existent, le peint avec des couleurs que des actes judiciaires révélés par l'auteur rendent ineffaçables, et donne une juste idée du haut personnage qui ne craignit pas de se faire le recéleur des plus iniques spoliations. On y trouve un indispensable complément aux renseignements un peu vagues donnés par Bouchet, sur la manière dont Louis XI s'y prit pour obtenir de Louis I de La Trémouille, dont il voulait se rattacher les services, le jeune fils qui fut depuis *Le Chevalier sans reproches.* En un mot, cette brochure très-remarquable est de celles qui, avec leurs notes nombreuses et leurs découvertes imprévues, jettent sur maintes

(1) *Collect. universelle des Mém. particuliers relatifs à l'Hist. de France,* t. x et suiv., in-8°, 1785, publiée par Perrin.

(2) In-8°. — Douai, 1835.

pages d'une histoire générale des lumières inattendues, et que sans elle on n'eût peut-être jamais pu obtenir. Froissard est bien plus explicite sur nos affaires. Il n'avait pas un jour de sa vie à nous cacher, et comme négociateur ou courtisan, il n'a rien des hypocrisies de Louis XI, rien de l'ambition traditionnelle de Comines. Étranger au Poitou, il rend justice à ses princes et à sa noblesse; Flamand, il n'en loue pas moins les rois de France et leurs chevaliers; Anglais, il ne montre aucune prédilection de plus pour Édouard III ou le prince de Galles que pour le bon roi Jean, vaincu par eux; ni pour Chandos, dont il est souvent le commensal, que pour Duguesclin dont il n'en est pas moins le panégyriste exact et fidèle. Né en 1337, mort en 1410, il continue jusqu'en 1400 la suite de ses attrayantes narrations; il commence à les écrire par amour pour l'histoire, à peine à sa vingtième année, et se montre digne dès cet âge, par le feu de son récit, par sa diction pleine de charmes et de loyauté, d'immortaliser cette héroïque chevalerie pour qui los et honneur résument toute vie et tout sentiment. C'est à partir de 1355, quand le Prince Noir prend le gouvernement de la Guyenne pour son père, que nous devons suivre le sire Jean Froissard et cheminer sous sa conduite dans les routes étroites de notre province, moins fréquentées par les commerçants du XIVe siècle que par les bandes guerrières chevauchant sous les bannières de tant d'illustres maisons. Le siége et la prise de Poitiers en 1346, où tant de maux se commirent contre les intentions et les défenses formelles du comte de Derby, et qu'avaient préparés l'occupation de Mortagne-sur-Mer, de Lusignan, de Saint-Maixent et de Montreuil-Bonnin; la bataille si malheureusement perdue à Mauperthuis et qui, avec une bravoure moins aveugle, eut été gagnée infailliblement; tout ce qui précéda et suivit ce mémorable fait d'armes où l'on ne sait qui, du vainqueur ou du vaincu, mérite plus d'admiration et de sympathie : tout cela doit être lu dans Froissard, dont l'habile pinceau sait donner à chaque détail et à chaque héros (ces vaillants hommes en font tous), la couleur et l'éclat de son caractère et de son époque. C'est un mérite par lequel il l'emporte pour nous sur les historiens anglais et français qui tous

se sont tus, ou à peu près, sur la bataille de Poitiers. On s'était épargné la peine des recherches originales, et quand on avait copié Froissard, ce n'était qu'avec le parti pris de ne lui emprunter que son cadre, avec les généralités ordinaires, peu soucieux au fond de cette partie anecdotique si peu appréciée et dont cependant l'historien ne doit pas toujours se passer. Ici nous avons le grand drame se développant avec ses scènes multipliées, avec ses acteurs aux rôles variés et attachants, et en dépit de ces détails semés à chaque page comme dans Homère ou dans le Tasse, de ces apparitions chevaleresques et inattendues qu'on prendrait pour celles des romans de la Table-Ronde; les pièces trouvées depuis cette grande composition dans les archives publiques de Paris et de Londres, de la Flandre et de l'Aquitaine ont toutes confirmé ces merveilleux récits.

La première édition des *Chroniques de France, d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne, de Bretagne, de Gascogne, de Flandre et lieux circonvoisins,* est en 4 volumes in-f° et fut imprimée sans date à Paris, par Antoine Verard. C'est celle d'après laquelle j'écris et qui parfois diffère un peu de quelques autres plus modernes. M. Buchon en a donné une que je crois la plus récente dans son *Panthéon littéraire* (1). Elle est préférable pour ses notes qui rectifient d'assez nombreuses erreurs de noms propres d'hommes et de lieux fort dangereuses pour qui n'est pas local, et qui peuvent encore embarrasser beaucoup de lecteurs au regard desquels les localités les plus familières sont totalement dénaturées. Ce n'est pas que M. Buchon soit toujours aussi impartial que son auteur. C'est un peu trop sacrifier à l'esprit déclamatoire d'une philosophie scabreuse que d'attribuer à des *fraudes monacales* l'origine de l'Oriflamme que tout le monde ne raconte pas ainsi (2). En dehors de ce reproche qui se reproduirait plus d'une fois dans le cours de ses annotations, rendons justice à M. Buchon pour le soin qu'il

(1) 8 vol. grand in-8°. — 1835.

(2) C. Ducange, *Dissertation sur la bannière de Saint-Denys et de l'Oriflamme* (XVIII° sur l'Histoire de Saint-Louis), in-f°. Paris, 1668. — *Mercure de France*, 1783, février et juin.

s'est donné d'enrichir son édition de pièces intéressantes qui en complètent la portée scientifique. Telles sont les listes des chevaliers anglais qui prirent leur part de l'action ou qui moururent dans les champs de Mauperthuis, liste beaucoup moins longue, au reste, que celle de nos illustres poitevins, dont le nécrologe emprunté à Bouchet figurait sur les marbres de l'ancienne église des Cordeliers de Poitiers. On doit regretter toutefois de la part de l'annotateur quelques erreurs de haute importance, ne fut-ce que d'avoir placé, d'après une fausse donnée de 1743, la fameuse bataille «non, à *Beauvoir*, dit-il, et au sud de Poitiers, mais à Beaumont et au nord de cette ville» (1). C'est tout-à-fait l'opposé qu'il faut dire. Bouchet qui reproche justement à Froissard d'avoir donné pour date à l'affaire le 22 septembre, quand ce fut le 19, établit formellement que le prince de Galles «s'en alla parquer en un champ environné de vignes, *qu'on appelait Mauperthuis,* entre un petit village appelé *Beauvoir* et l'abbaye de Nouaillé» (2). Ceci, quelque douteux qu'on pût le croire en 1835, ne l'est plus depuis que la Société des Antiquaires de l'Ouest en a pu décider en plusieurs mémoires et dissertations très-concluantes (3). — Châteaubriand qui écrivait bien avant 1833, époque de la 4e édition de ses études historiques, n'hésite pas à citer Mauperthuis (4).

(1) Tom. I, p. 358.

(2) *Annal. d'Aquit.*, édit. 1557, f° 114.

(3) Voir surtout dans le tome VIII, p. 73 et sv., un *Mémoire* de M. Allonneau sur les *Campagnes du Prince Noir en Aquitaine*, où est réfutée l'opinion de M. Buchon. — Puis une *Dissertation* de M. Saint-Hippolyte, tom. XI, p. 82 et suiv. Ce savant officier y a très-bien corroboré tous les documents qui se trouvent épars dans les volumes précédents, sur cette question qui n'en est plus une. — On n'en voit que mieux, et une fois de plus, que les écrivains locaux sont toujours mieux posés pour écrire de l'histoire locale. Froissard, qui n'était pas présent à Mauperthuis, est renseigné presque aussitôt par des témoins oculaires et ne peut se tromper. Bouchet, qui est du pays, cite le champ *qu'on appelait Mauperthuis*, mais dont le nom semble, d'après ces expressions mêmes avoir déjà disparu quand il écrit : « M. Buchon, qui reste étranger à la contrée, accepte l'erreur de quelques autres, la reproduit et l'aurait sans doute vulgarisée de nouveau, sans les preuves contraires que le Poitou apporta dans la cause, et que je viens d'indiquer.»

(4) *Études et Discours historiq.*, IV, 138. — Paris, in-8°.

C'est encore dans cet éloquent écrivain, dont Froissard est le guide, que se développent, charmantes de coloris et de vivacité, les phases diverses et émouvantes de ce mémorable événement.

On le voit : Froissard et Comines sont loin de nous être indifférents, puisqu'ils furent plus ou moins nos compatriotes, ou mieux les hôtes momentanés de notre territoire, puisqu'ils y virent ou y firent des actes que l'histoire ne peut oublier. Ces mêmes événements que nos nationaux nous ont racontés se développent avec un intérêt non moins grand dans la mise en scène si habilement conduite de l'*Histoire de la rivalité* de Gaillard (1). Tout ce qui regarde les conflits guerriers des deux royaumes s'y déroule avec une grande science de l'histoire. Je trouverais l'auteur plus heureux s'il avait su étudier mieux les questions qui se rapportent aux intérêts de l'Église, dont il n'a pas toujours compris le caractère et les droits dans la fameuse querelle suscitée à saint Thomas de Cantorbéry par l'absolutisme mal conseillé de Henri II. Cette question a été mieux éclairée par de récents travaux de Mgr Darboy, qui feront regretter à des écrivains honnêtes de n'avoir pas mieux connu la vérité (2).

Nous sommes encore à l'époque de l'héroïne qu'on pourrait appeler aussi bien la pucelle de Poitiers que celle d'Orléans. C'est en 1429 que Jeanne d'Arc vient dans la capitale du Poitou, devenue celle de la France, et nous ne pouvons négliger de la suivre dans la part si puissante qu'elle prend dès ce moment aux périlleuses affaires du pays. Mais comme cette sainte et héroïque jeune fille a été méconnue ! comme une plume indigne l'a outragée ! comme tant d'autres, moins hostiles en apparence, s'en sont faites les complices souvent involontaires, hâtons-nous de l'avouer, en lui refusant son plus beau titre de gloire, en niant cette inspiration miraculeuse qui ressort si ostensiblement de toutes ses paroles, de toutes ses actes ! Après avoir lu dans la seconde édition de Thibaudeau (3), en

(1) *Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre*, 11 vol. in-12 dont 4 de supplément. — Paris, 1771-1772.

(2) *Histoire de saint Thomas de Cantorbéry*, in-8°, *Paris*, *1866*.

(3) *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, in-8°. — Niort, 1840, t. II, p. 8.

quels termes cet écrivain daigne à peine mentionner « cette imagination enthousiaste échauffée par une idée » et « persuadant facilement des guerriers simples et crédules », on remercie M. de Saint-Hermine d'avoir narré dans un récit plein d'âme, de convenance et de respect pour ce magnanime caractère tout ce qui peut nous le faire mieux apprécier dans ses rapports avec le Poitou (1). Grâces à Dieu, les études contemporaines, et les plus récentes, sont d'accord avec ce style et ce sentiment de notre docte compatriote qui écrivait cela il y a 20 ans. Bien avant (il y en a 50), M. Walckenaer publiait dans la *Biographie universelle* (2) un article inspiré par le même esprit et les mêmes convictions. En le lisant, on trouvera en lui un guide sûr quant aux sources qu'il faut interroger sur Jeanne d'Arc, et sur celles dont on doit se méfier comme entachées d'erreurs, de mensonges ou d'esprit de parti.

Nous avons, au reste, à consulter sur ce sujet, toujours aussi respectable que sympathique, des sources plus anciennes, et que M. Buchon a publiées parmi ses chroniques et Mémoires (3). Il est regrettable que l'infatigable éditeur à qui nous devons cette collection intéressante, n'ait pas mis assez de clarté dans la notice qui se rapporte à la chronique de la Pucelle (4), et nous laisse dans l'incertitude sur son auteur. Mais je regrette beaucoup plus encore que ses propres appréciations deviennent, à force de complaisance en faveur de Voltaire et de Hume, une sorte de justification de ces deux hommes, dont l'un jugeait en ennemi sans pudeur du Christianisme, et l'autre en écrivain qui ne pardonne pas plus à Jeanne comme anglais que comme anglican. Condamner le moyen-âge sous prétexte de ses *superstitions* et de son *ignorance;* excuser les injustices d'un historien qui se fit l'apologiste de Henri VIII et d'Élisabeth contre les catholiques; oublier qu'un philosophe osa salir la poésie française en vilipandant un ange d'innocence et de pudeur,

(1) Id., ibid., p. 451.

(2) T. xxi, p. 491. — Paris, 1818.

(3) Panthéon littéraire, *Choix de Chroniques et Mémoires sur le* xve *siècle*, in-8°. — Paris, Desrez, 1838.

(4) P. x à xxv, — 407 à 545.

tout cela n'aboutira jamais à faire croire que *la raison humaine* devait *ressaisir son empire*, et que ce triomphe pouvait se manifester par le mépris cynique de la vertu et de la foi. On saisit dans la vie héroïque de Jeanne d'Arc mille traits unanimement racontés par tous ses historiens, qu'il est impossible d'expliquer naturellement; et pour un amateur de chroniques, pour un homme studieux qui les a fouillées et méditées en si grand nombre, rien ne devrait être mieux prouvé que ce caractère de la protection divine sur la France, que cette action de Dieu sur notre patrie par un être dont la faiblesse, la timidité, l'inexpérience, la fermeté et la valeur forment aux yeux du monde entier un tissu de contrastes inexplicables à quiconque même ne sait pas y voir une intervention céleste. Tant d'observations résultent de la *Chronique de la Pucelle*. Quelques traits nous y intéressent particulièrement dans son voyage à Poitiers. Sans y nommer l'*auberge de la Rose* que Bouchet nous indique comme celle où demeura Jeanne d'Arc, l'auteur en nomme l'hôtelier. C'était Jehan Rabuteau, dont je ne sache pas que le nom se trouve reproduit ailleurs, et dont la *bonne* femme devint la compagne et comme la garante de la jeune fille. Là aussi sont réunies les circonstances de ce séjour à Poitiers: au milieu tantôt de la cour, et tantôt des théologiens, Jeanne recueille le respect et l'admiration de tous. « Aucuns mesme, en retournants, pleuraient à chaudes larmes » (1).

Mais pendant que l'histoire générale inscrivait ainsi d'émouvantes scènes de notre histoire provinciale, le même mouvement avait chez nous son autonomie. Il se trouva des poitevins prompts à recueillir la succession du moyen-âge, habiles à profiter des pièces qui s'y étaient accumulées, et parmi eux le plus célèbre, celui qui a rattaché son nom aux premières lueurs de notre histoire locale, c'est le fameux auteur des *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet, si connu de quiconque estime tant soit peu les souvenirs de nos grands hommes et de notre sol. Une lecture sérieuse nous le fait apparaître tout autre qu'on l'a jugé souvent, après n'avoir traité que superficiellement avec

(1) Buchon, ut sup., p. 430.

lui pour quelques recherches rapides et partielles. C'est dans un commerce continu et plus réfléchi qu'on apprend à le mieux juger, qu'on aperçoit mieux sa valeur sans se dissimuler ses côtés faibles ; et je voudrais bien, par ce que je vais en écrire, appeler en faveur de sa cause d'arrêts trop sévères, après lesquels beaucoup se sont crus autorisés à rejeter maintes assertions qu'on ne trouvait que chez lui. Pour lui donc comme pour beaucoup de ceux qui vont le suivre jusqu'à la fin de cette étude, j'aurai à m'étendre beaucoup plus que pour le vaste passé que j'ai déjà fait parcourir à mon lecteur. Nous entrerons dans la biographie autant que dans la critique littéraire, et on ne lira peut-être pas sans intérêt ces détails plus capables de nous faire entrer dans une intimité, jusqu'à présent très-négligée, avec ces bons génies de nos occupations préférées.

Jean Bouchet naquit le 30 janvier 1476, à Poitiers (1), où son père Pierre Bouchet était procureur en la sénéchaussée. Il est du petit nombre de ces esprits calmes et judicieux qui savent allier les travaux les plus disparates en apparence dans une intelligence qui se repose des uns par les autres. Ainsi le goût de la poésie à laquelle il donna beaucoup de temps, mais que nous n'avons pas à examiner ici, ne l'empêcha pas de cultiver le droit, ce qui le mena plus naturellement à la carrière de son père, dans laquelle il s'acquit la juste considération de ses concitoyens. C'était mieux que de faire des vers, lesquels, en dépit de la réputation qu'ils lui acquirent, ce qui ne contribua pas peu sans doute à l'y attacher, ne sont plus supportables aujourd'hui, et l'eussent toujours laissé comme poète bien au-dessous de Villon qui l'avait précédé et dont il n'avait ni la vivacité d'esprit, ni la phrase alerte et ingénieuse. Il faut bien remarquer d'ailleurs que de telles œuvres, données à l'aurore de notre littérature servaient du moins à constater l'état de notre langue poétique et à jeter quelques lueurs sur son histoire aux XVe et

(1) Bouchet rapporte lui-même sa naissance à l'an 1475, mais c'était encore le temps où l'année, en Poitou, ne commençait qu'au 25 mars. V. la *notice* sur cet auteur de M. Ouvré. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, XXIV, 6.

XVIe siècles. Ce qui est certain, c'est que son astre en naissant ne l'avait pas fait si habile poète que procureur honnête et instruit. En revanche, il réussit dans un genre en tout préférable et qui devait lui assurer un nom devenu impérissable. Il aimait l'histoire et ne se trouvait pas satisfait de la lire dans les traités généraux que l'imprimerie jetait à profusion autour de lui. Il voulait surtout l'histoire particulière de son pays qu'une légitime curiosité, et comme une vocation réelle, le portait à chercher dans les couvents de Poitiers et de la province, riches alors de tant de trésors à jamais disparus.

Il y a plus, des faits dont on trouverait difficilement aujourd'hui les preuves écrites ailleurs, ont en lui un témoin aussi irrécusable que véridique. Qu'est devenue la lampe brûlant à Limoges sur le double tombeau de saint Martial et du gouverneur Étienne, son ami? Où sont les peintures murales constatant sur les parois de Sainte-Radégonde de Poitiers la guérison miraculeuse du maçon blessé lors de l'ouverture du tombeau de la sainte en 1412? Bouchet avait vu tout cela, et en l'absence des registres presque entièrement perdus de la collégiale, et dont pas une page encore existante n'en conserve le souvenir, on se serait passé à jamais sans Bouchet qui les rapporte, de ces importantes assertions, témoignage précieux, puisqu'il nous conserve le langage même des générations vivant à de si énormes distances les unes des autres, et encore plus éloignées de nous. Le premier des chroniqueurs anciens, il nous entretient de nos arènes, de notre église Saint-Jean; il nous raconte en termes confirmés récemment par des preuves archéologiques la construction de Notre-Dame de Poitiers sous Constantin, celles des églises de Saint-Nicolas et de Saint-Pierre-le-Puellier par sainte Hélène. Et combien d'autres faits relativement récents, de vieilles légendes alors toutes vives, privées aujourd'hui d'animation et de preuves, se faisaient encore l'objet des respects publics et s'étaient conservés à travers des populations éclipsées, jusqu'à celles qui tressaillaient encore au nom de Jeanne d'Arc et de Chandos, comme si elles les eussent vus s'escrimant sur la brèche d'Orléans ou chevauchant sous les tours fortifiées de Poitiers, de Chauvigny et de Lussac! Ces

grands épisodes ne cessaient pas de se raconter; Bouchet lui-même nous dit quelque part ce que son grand-père tenait du sien. Ces anecdotes qui complétaient tant d'histoires écrites, suppléaient aux récits colorés de Froissard et de Comines, et ne durent pas peu contribuer à développer dans notre futur annaliste un penchant déjà prononcé pour ces belles études.

Les premières années de sa jeunesse que rendirent assez difficiles la mort prématurée de son père et le peu de fortune qu'il en reçut, se passèrent dans la famille de La Trémouille, dont le chef, Louis II, lui confia l'éducation de son fils Charles, si distingué bientôt sous le nom de prince de Talmont et mort à Marignan, le 13 septembre 1515. Bouchet, que son affection attachait singulièrement au jeune héros et non moins à sa famille dont il était l'ami intime, déplora ce *décès* dans son *temple de Bonne-Renommée*, publié à Paris, en 1516. Moins de dix ans plus tard, ce fut au tour de Louis II d'avoir sa biographie écrite par la même plume, et Bouchet paya son tribut d'admiration vraie autant qu'impartiale à *ce chevalier sans reproche* dont il publia le *panégyrique* (1), en 1527, deux ans après que le prince eût succombé à Pavie, près de son roi fait prisonnier. Ce *mémoire* qui porte pour second titre dans l'édition de Poitiers, in-4° : *Vie et Gestes du seigneur de La Trémouille*, a été reproduit dans la grande collection de ceux *relatifs à l'histoire de France* (2). Écrit avant tout pour notre pays sur lequel rejaillissait la gloire de l'illustre maison, il rattache le lecteur, presque à chaque page, aux plus intéressants épisodes de ses annales. L'auteur n'y est pas moins utile à l'his-

(1) *Poitiers*, in-4°.

(2) *Collection universelle*, tome XIV, p. 111, in-8°, 1786. — Les éditeurs en ont fait un livre charmant qu'on lit avec un vif intérêt pour la gracieuse naïveté du style et la noblesse des sentiments. Ils l'ont sans contredit perfectionné en le débarrassant de certaines longueurs qui rendent un peu lourdes la marche de l'original ; mais tel quel on trouve encore dans celui-ci un charme qui le place très-dignement à côté de Montaigne, de saint François de Sales et de Marot. On peut s'en convaincre en le lisant dans le *Panthéon littéraire* (chroniques du XVe siècle). M. Buchon a conservé le propre original de l'auteur, sans en rien omettre, sinon les tirades rimées dont l'absence n'est nullement à regretter.

toire générale de la France des XVe et XVIe siècles, il y débrouille fort bien la chronologie assez confuse des six premières années de Charles VIII; l'administration aussi habile qu'embarrassée d'Anne de Beaujeu y mérite d'autant plus l'attention de son lecteur qu'honoré de la confiance intime du seigneur dont il retrace la vie, il a pu, comme il le déclare dans son épître dédicatoire au baron d'Alluye, « recueillir tout ce qui, à son « petit entendement, est parvenu des mœurs, faits et gestes du « seigneur de La Trémouille, depuis son enfantine jeunesse, « tant par sa familière bouche que par sa vue et cognois- « sance.»

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

—

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LE PASTEUR DE TAILLEBOURG

GUILLAUME RIVET S^r^ DE CHAMPVERNON (1)

Nous n'avons pas à raconter la vie du pasteur Guillaume Rivet sieur de Champvernon. Sa biographie complète se trouve dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau; la *France protestante*, de MM. Haag; la *Chronique protestante de l'Angoumois*, de M. Victor Bujeaud, et l'*Histoire des protestants du Poitou*, de M. Auguste Lièvre. Rivet appartient, en effet, au Poitou, par sa naissance, car il est né à Saint-Maixent en 1580, d'une famille déjà illustrée par son frère André, et qui devait donner à l'érudition un bénédictin distingué de la congrégation de Saint-Maur; il se rattache à la Saintonge par son long ministère à Taillebourg, de 1603 à sa mort, en 1651; il se relie à La Rochelle par la famille de sa femme, Marie Meschinet (2),

(1) Note lue à la Société littéraire de La Rochelle.

(2) Les biographes ne lui connaissent que deux filles: *Marie* et *Jeanne*, et un fils, *Etienne*. Au contrat de mariage de sa fille *Marie* avec *Jacques Thomas*, marchand de La Rochelle (8 avril 1642, Mongrand, notaire à Taillebourg), figurent notamment: honorables hommes: *Jean Rivet*, marchand, et *Etienne Rivet*, ministre du lieu de Saujon, frères de la future; *Marguerite Rivet*, veuve de feu *Marc Fossa*, écuyer, sieur du Lac, ministre quand vivoit à Melles, sa tante paternelle; *Jacques Boucher*, sieur de

et par ses longues relations avec Philippe Vincent et l'Eglise réformée de cette cité. Le mérite de l'homme est incontesté. On se plaît à lui reconnaître du savoir, une grande modération, de la prudence et des qualités plus solides que brillantes. Ses ouvrages sont tous aujourd'hui fort rares, presque introuvables. Nous devons à l'obligeance éclairée de notre collègue, M. Ernest Chatonet, la bonne fortune de pouvoir compléter la liste bibliographique publiée par les divers écrivains déjà mentionnés. Aux huit ouvrages qu'ils citent, il faut ajouter : le *Banquet de la Sapience, proposé en l'exposition naïfve et vrayement litérale des passages de l'Escriture saincte qui concernent tant le mystère de manger le corps et boire le sang du Seigneur, que le sacrement d'iceluy en la s. Cène*, traité complet sur la sainte Eucharistie, imprimé à Saumur par Jean Lesnier et Isaac Desbordes, en 1636. Le frontispice porte le sceau adopté pour la plupart des livres protestants de cette époque, la religion entourée d'une auréole, appuyée sur la croix à laquelle pend le joug brisé du péché, foulant la mort aux pieds et élevant l'Evangile de la main droite.

L'ouvrage est dédié aux fidèles de La Rochelle, le 11 août 1634. Suit l'approbation donnée à sa publication par le synode provincial de Mauzé, le 12 juillet 1634, sur le rapport des pasteurs de Vaudelincourt et Rossel. Cet extrait porte les signatures rochelaises de Philippe Vincent et Reveau, modérateur et secrétaire du synode. L'ouvrage est divisé en cinq livres, consacrés à l'exposition et discussion de la doctrine, et ne comprend pas moins de 854 pages in-quarto.

L. Meschinet de Richemond.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Dans sa séance du mois de décembre 1868, la Société archéologique et historique de la Charente, avait procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1869. — Avaient été élus :

Président : M. G. Babinet de Rencogne. *Vice-président :* M. Callandreau. *Secrétaire :* M. Trémeau de Rochebrune. *Secrétaire-adjoint :* M. Em. Biais-Langoumois. *Trésorier :* M. G. Mathé-Dumaine.

Beauval, maître apothicaire à La Rochelle, son cousin, (Voir sur ce dernier personnage, Arcère, tome II, page 385, et M. L. Delayant, historiens de La Rochelle, page 139) et tous les parents de la ligne maternelle.

L. de R.

Et le 20 janvier 1869 a eu lieu l'installation de la nouvelle administration.

M. du Maroussem, en vertu du droit que lui confère son titre de doyen d'âge, et en l'absence de M. le vice-président, a invité M. B. de Rencogne à s'asseoir au fauteuil de la présidence et l'a installé dans ses nouvelles fonctions.

Avant de prendre place au fauteuil de la présidence, M. Babinet de Rencogne, a rendu en quelques mots heureux un juste hommage à la mémoire de M. Gellibert des Seguins son regretté prédécesseur. Il a témoigné de son désir de maintenir la Société dans la voie qui lui avait été si bien tracée, et de donner à ses travaux une salutaire impulsion, réclamant les conseils de tous dans l'intérêt même de la Compagnie qui vient de le placer à sa tête.

Après ce discours accueilli comme il devait l'être par des marques unanimes de sympathie, M. le président dépose sur le bureau divers ouvrages.

M. Biais-Langoumois annonce que M. Lucas se propose d'offrir prochainement à la Société un exemplaire de ses différentes publications. — Remerciements.

M. Lequesne, statuaire, chargé du buste de M. Eus. Castaigne, se met à la disposition de la Société si elle pense qu'il y ait quelques modifications à apporter au projet en plâtre qu'il lui a fait soumettre.

M. le président rappelle ensuite que la Société, dans sa séance du 17 novembre 1868, avait décidé qu'elle rendrait un hommage public à la mémoire de M. Gellibert des Seguins; que la Société d'agriculture ayant émis le même vœu, les bureaux des deux Compagnies se sont réunis, et qu'il a été décidé après délibération que l'hommage rendu à la mémoire de M. Gellibert consisterait en un portrait à l'huile, costume de député et en pied, dont l'exécution serait confiée à un artiste de Paris.

La dépense approximative fut évaluée à 2,000 francs environ; et il fut décidé, en outre, qu'une souscription serait ouverte au sein de la Société.

La Société adopte ces conclusions, et une lettre circulaire portant un bulletin de souscription sera adressée dans le plus court délai à chacun de ses membres.

L'ordre du jour appelle la discussion du réglement dont l'expérience avait démontré la nécessité de refondre certains articles. Puis l'on procède à la réception de plusieurs membres titulaires, et plusieurs présentations ont lieu (six titulaires, un correspondant).

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

BAUDRY (Etienne). Le Paysan aux Elections de 1869. *Paris*, 1869; 1 vol. gr. in-18. 1 fr.

CHICOURAS (Ferdinand). Conférence faite à Niort, le 13 avril 1867. *Niort, Robin et Favre*, 1868; br. in-8°, 40 p. 75 c.

CHOLETAIS (le) ou petit Annuaire de l'arrondissement de Cholet, pour 1869. *Cholet, Ivonnet*, in-12, 48 p.

COMPTE-RENDU du procès de La Meilleraye, rédigé d'après les journaux du temps, revus, comparés et mis en ordre. *Paris, Lebrun*, 1869; 1 vol. in-12, br. *Epuisé.*

GORRIN (Georges). Napoléon Ier et l'Eternel. *Niort, Mercier*, 1869; br. in-8°. 50 c.

LAIR (Joseph). Jacques Bonhomme et son régisseur. *St-Jean-d'Angély, Lemarié*, 1869; in-8°, 16 p. 25 c.

MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXII, 1re et 2e parties, in-8°, LVI-510 p. *Poitiers, Dupré.* 9 fr.

MONTLAUR (Eug. de), Audiat (Louis). Un Potier au XVIe siècle, 1510-1590. Bernard Palissy, étude sur sa vie et ses travaux. *Moulins, Desrosiers*, 1869, br. in-18.

NICOLLIÈRE (de la). Le prieuré des Couëts, en 1554; déclaration des terres, rentes et revenus de cette communauté; suivie de l'état des dépenses nécessaires à son entretien. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1869; in-8°, 44 p.

PRIÈRES et Cérémonies pour la dédicace ou consécration d'une église, selon le pontifical romain. *Poitiers, Oudin*, 1869; 1 vol. in-32.

SÈNÉMAUD (P.). Les Plaies du Siècle. *Poitiers, Dupré*, 1869; in-8°, 31 p. 1 fr.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Un deuil récent est venu frapper un de nos collaborateurs, M. Léo Desaivre, au moment où nous venions de faire tirer la première feuille de la *Revue* contenant son article, nous regrettons que le temps ne nous ait pas permis de remplacer son article par un autre et de faire recommencer cette première feuille. — *(Note de la Rédaction.)*

Saint-Maixent, Typ.Ch. Reversé.

GLOSSAIRE POITEVIN

S

SACCAGE, s. m., grand nombre. — *Ho-l'y avait à la foire in saccage de gens.*

SACQUER, v. a., mettre, cacher comme dans un sac. — *Où as-tu sacqué ma robe?*

SACQUER (se), v. pr., se cacher. — *Où t'étais-tu donc sacqué?*

SACRIFIANT, SACRIFIANTE, adj. verbal, ennuyeux, qui cause du dépit. — *N'est-ho pas sacrifiant de voir périr sa pauvre récolte?*

SAGOUILLER, SIGOUILLER, v. a. et n., patrouiller, agiter l'eau de manière à la troubler.

SARGAILLON, s. f., fille volage; c'est peut être le mot cerf-volant dénaturé.

SARPOULER, v. n., éprouver une douleur cuisante. — *Le mollet me sarpoule.*

SARRAILLER, v. a. et n., étreindre, serrer trop. — *Mon gilet me sarraille.*

SARRAILLER (se), v. pr., se serrer trop.

SAYETTE, s. f., tirasse. — *Tendre à la sayette.*

SÉCHERIE, s. f., temps sec. — *Ah! queulle sécherie!*

SEGRETAIN, nom d'un bas officier de l'église qui est devenu nom propre. — Montaigne écrit secrestin.

SEGRETAINE, s. f., femme du segretain.

SEGUER, v. a. et n., suivre; ind. prés., *ie segue;* imp., *ie seguais* ou *seguiais;* prés. déf., *ie seguis;* futur, *ie seguerai;*

subj. prés., *qu'ie ségue;* imp., *qu'ie seguisse;* inf. *seguer, segre;* part. prés., *seguant* ou *seguiant;* part. pas., *segué* des deux genres.

Sicot, s. m., hoquet. — *Avoir le sicot, c'est signe de mort prochaine.*

Siguer, v. a., piquer, enfoncer.

Siguet, s. m., pieu, piquet.

Siler, v. n., pousser un cri aigu. — *Entends-tu bein les cochons siler?*

Sitau, s. m., quintau, quantité de gerbes, de fagots assemblés dans un champ, dans un bois, pour la commodité du compte, de la charge. Dans le principe, ces tas étaient formés probablement de six gerbes, de six fagots.

Soguer, v. n., attendre, faire le pied de grue. — *Nous as-tu fait soguer?*

Solage, s. m., terrain considéré sous le rapport de la qualité. — *Le solage de ton champ n'est pas tout mauvais.* — Se trouve dans Montaigne, liv. II, ch. 6.

Solliciter, v. a., faire vivre. — *Ie n'ai que mon gendre pre me solliciter.*

Soteille, Sotille, s. f., la corne des animaux à pieds fourchés.

Souffraite, s. f., dommage, perte. — *La mort dau voisin fait grand'souffraite à sa famille.*

Soulailler, v. n., être exposé au soleil. — *Ho-l-est bon que le linge soulaille.*

Soulant, Soulante, adj., ennuyeux, importun. — *Quiaille femme est-elle soulante!*

Soulas, s. m., troupeau. — *La boitouserie fait de l'agât dans le soulas de la métairie.* — Par extension : *Ie ai vu passer in grand soulas de gens.*

Soume, s. f., les deux bennes pleines de vendange portées par un cheval.

Soume, adv., à fleur de terre, peu profondément. — *Planter, piocher soume.*

Sourdier, adj. m. (prononcez sourdaé), le dernier, le plus mauvais de son espèce.

Sourge, adj. des deux genres, léger, agile, qui n'est pas lourd. — *Ton frère est bein sourge. Ma miche n'est pas sourge.*

Sourgir, v. a., élever, — *Ie ne peux pas sourgir le bras.*

Sourgir (se), v. pr., se lever. — *Le malade ne peut se sourgir sur son lit.* Du latin *surgere.*

Soutre, s. m., couche de paille, de fagots pour recevoir des fruits, du foin, etc., etc., du part. passé fém. latin *substrata*, sous-entendu *rex,* chose étendue dessous. Au figuré : *Faire in bon soûtre,* faire un bon repas.

Straingole, (que le diab.. me), juron fort peu orthodoxe pratiqué à Babousseau, commune de Saint-Savin. Du latin *strangulare,* étrangler.

Subler, v. n., siffler.

Sublet, s. m., sifflet, on mouille *l.*

Suçayer, Sucyer, v. n., au propre qui n'est pas usité, donner du suc ; au figuré, être d'un bon service. — *Le pain de boulanger ne suçaye pas tant que le pain de ménage.* — Dans une autre acception, durer, paraître long. — *Tu n'arrivais pas, le temps me suceyait in poy.*

Super, v. a. et n., sucer; c'est une onomatopée.

Suser, v. a. et n., faire reculer; vient sans doute du sifflement que font les gens en menaçant les bœufs de l'aiguillon pour les faire reculer.

T

Tabaraïe, s. m., compote, marmelade surtout de prunes.

Tablaïe, s. f., toutes les personnes assises à table.

Tabut, s. m., mal de tête, tintoin ; au figuré, souci, inquiétude. Tabut est un mot celtique.

Tabuter, v. a., donner le mal de tête, inquiéter. — *Ce que tu m'as appris m'a tabuté toute la neut.*

Tabuter (se), v. pr., s'inquiéter, se tourmenter.

Taillaïe, s. f., haie, palice. — *Tu m'attendras auprès de la taillaïe.*

Talbot, s. m., bâton mis en travers au cou des chiens, des chèvres, pour les gêner.

Talboter, Talbotaïe, part. passé de talboter; qui a un talbot au cou.

Talboter, v. a., mettre un bâton en travers au cou des chiens, des chèvres.— *Songe à talboter la chèvre.*

Tamiser, v. imp., se dit de la pluie, quand elle tombe aussi fine que si elle était passée au tamis. — *Ho-l-a tamisé toute la matinaïe.*

Tard-a-juc (prononcez tartajoux), ce subs. masc., composé d'un adverbe, d'une préposition et d'un nom, est un terme de délicatesse pour éviter celui de croupion; pas n'est besoin de dire ici que dans la plupart des volatiles le croupion se met en dernier lieu, tard-à-juc.

Taupassier, s. m., taupier, preneur de taupes.

Tempéré, Tempéraïe, adj., obstiné, entêté. — *Faut-ho que tu s'es si tempéré!*

Tenailler, s. m., petite échelle suspendue horizontalement, sur laquelle les gens de campagne placent leurs pains de ménage.

Tentaine, s. f., centaine, lien qui tient tous les fils d'un écheveau, liés ensemble.

Tenue, s. f., domaine considéré sous sa plus ou moindre importance. — *La tenue de mon frère est toute petite.*

Terrail (prononcez trail), s. m., terreau.

Terrailler, v. a. et n., couvrir de terrail. — *Ie vais terrailler mon pré.*

Terrain (prononcez train), s. m., petit vase à boire, fait de terre.

Têter, v. n., grossir, se former en tête. — *Mes oignons ne têteront pas.*

Teubla, s. m., morceau de tuile cassée, tuileau.

Teuble, s. f., tuile. Du latin *tegula.*

Teubler, v. n., bomber, prendre la forme d'une tuile convexe.

Teublerie, s. f., tuilerie (*l* se mouille dans ces quatre mots).

Tinche, s. f., tanche, poisson de rivière; du latin *tinca.*

Tiraïe, s. f., ce que donne la vache, l'ânesse, la chèvre, quand on la trait. — *La tiraïe du matin est plus forte que la tiraïe de midi.*

Tire, s. f., terme de jeu de cartes, atout. — *On ne gagne guère sans tire.*

Tirer, v. a., traire. — *Dans l'été on tire les vaches trois fés.*

Tirer, v. n., prendre de la peine, n'avoir pas sans difficulté. — *Pr'avoir quiaille métairie, ho-l-y a eu à tirer.*

Tirette, s. f., tiroir emboîté dans une table où se met le pain entamé.

Torse (dans la), loc. adv., laisser le linge dans la torse, ne pas l'étendre, quoiqu'il soit lavé et tors.

Touche, s. f., petite futaie. Du latin du moyen-âge, *tuscia.*

Touré, Touraïe, adj., se dit surtout des cerises ayant des taches provenant de cotissures ou d'un commencement de corruption.

Tourtelle, s. f., ce qui ressemble par sa forme au gâteau appelé tourteau. — *Ine tourtelle de cire.*

Tout contant, loc. adv., aussitôt, tout-à-l'heure; se trouve dans Régnier, satire III.

Tracer, v. n., prendre les moyens de réussir, aviser. — *Faut tracer haneut pre l'autre affaire.*

Traet (tout d'in), loc. adv., de suite, sans interruption. — *Le valet a fait la route tout d'in traet.*

Traîner, v. a., salir. — *Où as-tu trainé ta blouse?*

Traîner (se), se salir. — *Ma veste s'est joliment traînaïe.*

Trait, s. m., ce que donne le trayon d'une vache, chèvre, ânesse, chaque fois qu'on les trait. — *Regarde, ho-l-est tout le trait de midi.*

Transe, s. f., trèfle.— *As-tu vu mon joli champ de transe?*

Travaillante, s. f., femme laborieuse. — *Ma bru est ine travaillante.*

Travailleresse, s. f., femme travailleuse.

Trelusant, Trelusante, adj. verb., brillant, qui reluit.

Treluser, v. n., luire, briller. Du latin *relucere,* précédé de *t.*

Trempage, s. m., potage, soupe, pain émié dans du vin, du lait, etc., etc. — *Pre mé, ie aime fort le trempage.*

Trempine, s. f., pain émié dans du vin. — *Fais-nous de la trempine.*

Trenége, adj. des deux genres, terni, sans éclat. — *La chaleur li a rendu la figure toute trenége.*

Treper, v. n., trépigner, mettre le pied sur.... — *En revenant de la messe, ie ai trepé sur ine grousse vermine.* Des deux mots latins *terere pede*, broyer du pied. — On connaît le vers de la chanson poitevine :

Torsiant la goule, trepant daux pés.

Treséa, s. m., trio, trois personnes battant ensemble dans la même aire. — *Arrive vîte pre compléter le trésca.*

Tretous, Tretoutes, adj. pluriel, tous, toutes. *Les as-tu tretoutes comptaïes?*

Triballaïe, s. f., triballe, chair de porc frais, cuite dans la graisse, qui se vend et se mange dans les foires champêtres.

Triballer, Trimballer, v. a. et n., transporter, pendiller. — *A la Saint-Jean où trimballeras-tu ton drigail? — La corde trimballait de la charrette.*

Triballer, Trimballer (se), v. pr., changer de demeure, vagabonder.

Tribulent, Tribulante, adj., variété patoise de l'adj. français turbulent.

Tricoler, v. n., marcher en chancelant, en parlant d'un homme ivre; bricoler.

Trifouillage, s. m., projet, arrangement ridicule.

Trimer, v. n., drimer, la première syllabe de l'un est la forte, de l'autre c'est la douce.

Trochelas, s. m., trochet, bouquet de fruits sur un arbre, ou sur une branche détachée d'un arbre. — *In bia trochelas de ceraïses.*

Trouiller, v. n., serrer avec le trouil, nom patois du treuil.

Trouiller, v. a. et n., trouiller du fil, c'est le faire passer de la fusée sur le dévidoir qui s'appelle aussi trouil.

U

Usager, adj., ordinaire. — *Ho-l-est usager aux gens de la Gâtine d'aller à la messe de méneut.* Qui a coutume. — *Tes gens sont usagers de prendre daux riortes dans les bois.*

Usse, s. f., sourcil. — *Ie ai attrapé in coup à l'usse gauche.*

V

Va-devant, s. m., celui qui, dans les métairies conduit, met à l'ouvrage les travailleurs, les domestiques.

Vain, Vaine (voin, voine), faible, sans force. — *Le chaud me rend trejou vain.*

Vaincre, v. a., réduire à l'obéissance, venir à bout. — *On ne peut vaincre quioul enfant — Pourras-tu vaincre l'ouvrage.*

Vaisselier, s. m., meuble où la vaisselle de la maison est établie.

Vaner, v. a., fatiguer, rendre vain, c'est-à-dire faible et sans force. — *Le chaud me vane;* très-bref.

Vao, adj., oui.

Varainant, Varainante, adj., friable, meuble. — *Le guéret n'est jamais trop varainant.*

Veille, s. f., terme de faneuse, petit tas de foin.

Veillotte, s. f., diminutif du mot précédent, plus petit tas de foin.

Vêle, s. f., bonde, génisse.

Vener, v. a.: 1° Eloigner, faire sortir. — *On ne peut vener les poules de la cour.* Du latin *venari,* chasser; 2° fatiguer, ôter

les forces. — *La course d'hier m'a vené.* A part la prononciation, vener dans ce premier sens est la même chose que vaner.

Verdon, s. m., petit poisson de rivière.

Vermelot, Vermelotte, ad., gâté par les vers, pourri. — *Toutes mes poires sont vermelottes.* Première syllabe très-muette.

Verrasse, s. f. (prononcez vrasse), mauvais lit.

Verrir, v. n., tourner, commencer à mûrir, en parlant des raisins.

Versenne, s. f., sillon, endroit où les bœufs tournent, en labourant, pour commencer une nouvelle raie. Du latin *versura.*

Ves, pr., vous; très-muet. — *D'où venez-ves.*

Vesonner, v. n., résonner, en parlant d'une toupie, d'une fronde, d'une pierre fortement lancée en l'air.

Vetiment, s. m., habillement. Du latin *vestimentum.*

Vigace, s. f., force, vigueur. — *Tes poulets sont sans vigace.*

Vigace, adj. des deux genres, c'est l'adj. français vivace, par le changement de *v* en *g*.

Vilainie, s. f., terme générique pour désigner mulots, courtillières, serpents, etc., etc. — *Mon verger est plein de vilainies.*

Vinatier, s. m., vigneron qui ne vend que le vin de son crû.

Vioche, Vioge, adj. des deux genres, plein de force, vigoureux; c'est l'adj. français vivace, par le retranchement du *v*, le changement de l'*a* en *o* et l'adoucissement de la prononciation de la dernière syllabe.

Viraïe, Virie, s. f., tournée. — *Après la seconde viraïe, on rencontre sa maison.*

Vire, s. f., tourne, atout.

Virer, v. a. et n., tourner. — *Vire donc les feuilles.* — *Le moulin ne vire pas.*

Viremoin, s. m., temps court, le temps de virer la main. — *Ie ai fait l'ouvrage dans in viremoin.*

Vironner, v. a. et n., rouler autour. — *Vironne ta cravate autour de ton bras.* — Faire des circuits. — *Ho faut vironner avant d'arriver à la métairie.* — Au figuré, aimer peu l'ouvrage.

Vivature, s. f. sing., vivres, pitance, nourriture. — *La vivature est hors de prix.*

Voir, adv., oui.

Volantes (terres), celles qui ne dépendent pas de la métairie.

Voui, adv., oui.

V-ou-re, c'est l'adv. de lieu où, flanqué du *v* euphonique et de la particule *re*. — *V-où-re vas-tu de si bon matin?*

Vous (à), loc. adv., adieu. C'est comme qui dirait à vous revoir.

Vreder, verbe qui s'emploie activement avec faire. — *On le fera vreder,* on le fera partir, on le chassera.

Vreiller, v. a. et n., entrelacer, mêler; première syllabe très-muette.

Vreieler (se), v. pr., se mêler, se brouiller.

Vreillotis, s. m., entrelacement.

Vretir, v. a. et n., fournir. — *Ie l'ai vreti de pitance.* — *On ne peut vretir pretout.*

Vretir (se), v. pr., se fournir. — *Ie me vretissais d'outils.*

Z

Zaguer, v. imp. — *Ho me zaguait dans le corps;* j'éprouvais dans le corps des élancements, une douleur lancinante.

Zire, une personne fait zire, nous fait zire, qui nous repousse par sa malpropreté.

L'abbé Rousseau.

—

MONTYON (1)

INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

(1733-1820)

Si une ville peut revendiquer, au nombre de ses illustrations, les hommes distingués qui, sans lui appartenir par la naissance, ont signalé leur passage par des bienfaits, et conquis de la reconnaissance publique leurs lettres de bourgeoisie, nul intendant ne mérite une plus noble place dans les annales de notre pays que messire *Antoine-Jean-Baptiste-Robert* AUGET DE MONTYON, baron de Montyon (2). Cependant nul historien rochelais ne le mentionne. C'est donc acquitter une dette de la cité que d'appeler l'attention sur cet homme de bien qui, dans sa vie si dignement remplie, à La Rochelle comme ailleurs, a obtenu, sans l'avoir cherchée, la plus éclatante de toutes les gloires, celle qui récompense le désintéressement et la vertu chrétienne par excellence, la charité. Notre intention n'est pas de retracer ici dans toutes ses phases la biographie de Montyon. On sait qu'il était né le 23 décembre 1733. Dès sa jeunesse, il s'étonnait qu'on lui fît un mérite de mettre, dans sa vie, de l'ordre comme dans sa maison.

(1) Notice lue à la Société littéraire de La Rochelle.

(2) *D'argent, à une fasce de gueules accompagnée de 3 têtes d'aigle de sable arrachées et languées de gueules, posées 2 en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

(Cachet de famille. La Chesnaye des Bois.)

Sans faire ici le procès du dix-huitième siècle qui a, par son étonnant mélange de bien et de mal, justifié tous les éloges et toutes les critiques, on ne saurait méconnaître qu'il fallait du courage, à une époque de mœurs faciles, pour embrasser d'emblée une vie sévère, sérieuse, sans ostentation ni hypocrisie, pour y marcher résolument et s'attacher au bien ainsi qu'au vrai par une continuité de généreux efforts. Montyon fut soutenu dès le début de la carrière par les leçons et l'exemple de son père. Influence vénérée et bénie qui se retrouve dans la jeunesse de tous les hommes grands par la vertu ou la sainteté! Grâce à cette éducation attentive et sévère couronnée par de brillants succès scolaires, Montyon obtint à 22 ans le rare honneur d'être nommé avocat du roi au Châtelet, noviciat qui préparait aux plus hautes dignités de la magistrature. Bientôt il arrive au grand Conseil où il se signale, dans le bureau de la législation coloniale, par le vif intérêt qu'il porte aux noirs, puis à la librairie où il conquiert de nombreux amis parmi les gens de lettres. C'était alors l'aristocratie de l'esprit sous laquelle s'inclinaient toutes les autres, surtout quand on était des autres, et que l'apparente abdication couvrait un cumul. A 27 ans, Montyon est maître des requêtes et justifie sa nomination par sa constante application au travail, la sûreté de son discernement, la maturité de son expérience, la sagacité de son esprit, son impartialité et sa fidélité aux lois, dont il poursuivait les infractions, quel que fût le rang du violateur. Cette noble fermeté fut récompensée par la disgrâce. Exilé loin de la cour, dans l'intendance d'Auvergne, Montyon y déploya son inaltérable droiture, son austère probité. Sa bienfaisante administration fut mal payée. Son attachement aux lois fondamentales de la nation fut taxée de résistance à la royauté par ceux dont il avait démasqué les intrigues. Tandis qu'une fièvre grave menaçait les jours de Montyon, sans qu'il consentît cependant à interrompre son travail, il se vit arraché à l'intendance d'Auvergne (1) et relégué à Aix (1771). La faveur s'égarait alors sur

(1) Quand il quitta cette intendance, les habitants de Mauriac adouciront leurs regrets en élevant un obélisque à la gloire de leur excellent magistrat.
(Ch. Lacretelle.)

un d'Aiguillon, un Terray, un Maupeou; la disgrâce était impitoyablement réservée à un digne serviteur comme Montyon, esclave de la vérité et du devoir. Six semaines après avoir reçu du ministre des félicitations accordées de mauvaise grâce, Montyon était enlevé à la Provence et nommé à La Rochelle comme intendant de justice, police et finances de la Généralité à la place de Gabriel Senac de Meilhan. Honneur difficile à porter. Toute la responsabilité des fautes de l'ancien régime est retombée sur ces magistrats investis d'un pouvoir à peu près discrétionnaire, et qualifiés de « sangsues des provinces » par la vengeance populaire, en 1789.

Ce n'est donc pas un médiocre honneur pour Montyon d'avoir, dans toutes les Généralités où il a passé, laissé d'universels regrets. Cependant le nouvel intendant arrivait malade à La Rochelle. Il apportait une maladie inflammatoire des accablantes chaleurs de la Méditerranée et, malgré sa convalescence qui fut longue, il répondit par de nouveaux succès à la jalousie des courtisans qui rétrécissaient le théâtre de son activité sans pouvoir rapetisser l'homme. L'important pour Montyon c'était de bien remplir son devoir, car il était convaincu que la réhabilitation d'un homme de mérite méconnu consiste à s'honorer, à force de persistance dans le bien. En Aunis, de 1773 à 1775, comme ailleurs, Montyon put dire : Celles de mes actions qui ont reçu une publicité indispensable prouvent que je n'ai point l'âme servile (1). La fièvre ne quitta pas Montyon pendant les quinze mois qu'il passa à La Rochelle; mais pendant ces quinze mois, il diminua les charges dont la ville était écrasée, lui assura un gain considérable sur la ferme de ses octrois dont il révisa les tarifs, se montra animé à l'égard des dissidents d'un sincère esprit de tolérance qui n'était certes pas dû à l'indifférence religieuse, fit plus, dans cette courte période que bien d'autres n'eussent fait en dix ans.

Nous n'essaierons pas de dresser la fastidieuse nomenclature de toutes les ordonnances qu'il signa, de tous les actes de son

(1) M. Ernest Morin. — Conférences populaires faites à l'asile impérial de Vincennes, sous le patronage de S. M. l'Impératrice.

administration. Il suffira d'en signaler les principaux. En visant les rôles des impositions, le nouvel intendant se préoccupe d'adoucir la position des vieux employés et de modérer les corvées, et ses efforts sont couronnés de succès. Turgot finit par supprimer entièrement les corvées qui furent remplacées par une imposition sur tous les biens-fonds. En 1774, il donne ses soins à la construction de la cathédrale de La Rochelle (1), il provoque des arrêts du Conseil d'État pour l'acquisition des maisons presbytérales et l'entretien des églises pauvres de la Généralité. Le 31 janvier 1774, il signe l'ordonnance exécutoire de l'arrêt du Conseil d'état, du 31 décembre 1773, « qui fixe les « ports des généralités de Bretagne, La Rochelle et Poitiers, par « lesquels le commerce des grains sera libre comme dans les « ports où il y a siége d'amirauté, en se conformant aux for- « malités prescrites par l'arrêt du 14 février 1773, et à 50 ton- « neaux seulement, les chargements qui seront permis dans « tous les ports, pour ceux de la même province.»

Le 23 février suivant, il obtient de Turgot une indemnité de 1200 livres pour MM. Weiss, négociants, qui avaient fait venir à La Rochelle, dans un temps de besoin, une cargaison d'orges, et avaient ainsi déterminé une diminution dans le prix des grains. Le 8 septembre, il signe l'ordonnance exécutoire de l'arrêt du 20 juillet précédent, autorisant, sur sa demande,

(1) Paris, le 14 février 1774.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le dix de ce mois, par laquelle vous demandez à m'entretenir au sujet de la nouvelle construction de la cathédrale de La Rochelle, vous pouvés, Monsieur, quand vous le jugerés à propos, m'adresser vos représentations et si vous voulés bien prendre la peine de passer chés moi mercredy, à midy, je m'occuperay volontiers de cette affaire.

J'ay l'honneur d'être, avec un très-parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(Signé) DE MONTYON.

Je ne suis point encore sûr d'y être mercredy, si vous voulez bien, Monsieur, l'envoyer sçavoir le matin, vous le sçaurez plus particulièrement.

M. Sousy, sindic et député du chapitre de La Rochelle,
hôtel N. D., rue du Paon, à Paris.

(Original, la signature seule est autographe.)

l'agrandissement des maisons de refuge sises à La Rochelle, rue des Voiliers, et consacrées à recevoir les vagabonds et gens sans aveu. Le 20 septembre, Turgot lui annonce la suppression des sols pour livre établis par l'édit de novembre 1771, sur les droits de péage, passages, travers, barrages et autres.

Le 3 février 1775, il signe l'ordonnance exécutoire de l'arrêt du 8 janvier 1775, qui accorde des gratifications pour encourager l'importation des mulets et chevaux propres à la charrue, dans les marchés des provinces méridionales ravagées par l'épizootie, dans les généralités de Bordeaux et de Bayonne. Enfin, le 28 avril 1775, sur l'invitation de Turgot, il fait imprimer et afficher dans toute l'étendue de son département l'arrêt du Conseil d'état du 7 dudit mois, relatif à la liberté du commerce. Cet arrêt, confirmant celui du 13 septembre, et les lettres-patentes du 2 novembre, casse deux ordonnances rendues par la sénéchaussée de La Rochelle, les 9 et 10 mars dernier, prescrivant la visite dans les greniers, et le retard pendant quinzaine de la vente des grains (seigle) étrangers arrivés à l'adresse du sieur Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, négociant, et dont dix tonneaux avaient été mouillés d'eau de mer, le navire ayant échoué dans le port et s'étant néanmoins relevé. « L'arrêt fait défenses à toutes personnes et notamment « à tous juges de police d'empêcher les négociants qui auront « fait entrer des grains dans le royaume d'en faire telles desti- « nations et usages que bon leur semblera, même de les faire « ressortir sans payer aucuns droits, en justifiant devant les « préposés des fermes que les grains sortans sont les mêmes « que ceux qui ont été apportés de l'étranger, leur fait pareil- « lement défenses d'ordonner des visites dans les greniers et « magasins des négociants, se réservant Sa Majesté de statuer « sur les dommages et intérêts qui peuvent ou pourront être « dus par lesdits juges de police aux négociants à qui lesdits « grains appartiennent.»

L'administration de Montyon mérite d'autant plus d'éloges qu'à plusieurs égards il devança son époque.

« Administrateur à la manière de Turgot, dit M. Dufaure, « plus attentif aux besoins des populations qui lui étaient con-

« fiées qu'aux intrigues de cour dont sa fortune pouvait « dépendre, ses écrits sont animés du même esprit que ses « actes. Aux bienfaits d'une sage administration, il ajouta les « charités abondantes que sa fortune privée lui permettait de « faire.» Le zèle et les services ne pouvaient toujours être traités comme des fautes et payés par des disgrâces. Malesherbes défendit Montyon qui cette fois obtint justice. Il ne laissa La Rochelle que pour siéger au Conseil d'État, en septembre 1775, sur une lettre royale des plus flatteuses. Il fut remplacé par Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois.

Le 19 janvier suivant, il annonça au corps de ville de La Rochelle l'intention d'appliquer à des travaux d'assainissement de la cité, une somme de 20,000 livres économisée sur le fond de l'équipement des milices. Les registres des délibérations qui nous apprennent ce fait, contiennent l'expression de la gratitude municipale. Le 20 mars 1779, il donna un nouveau témoignage d'intérêt à La Rochelle, à l'occasion de la construction de la cathédrale (1).

On sait le reste. Il écrivit l'*éloge du chancelier l'Hospital,* en pensant à Turgot, puis les *recherches et considérations sur la population* et reçut de Louis XVI le titre de chancelier du comte d'Artois et chef du Conseil. A la veille de la révolution, dès 1782, Montyon offrait à l'académie française une dotation considérable « pour venir en aide aux désespérances et aux mélan-

(1) A Paris, le 20 mars 1779.

L'intérêt que je prendrai, Monsieur, toute ma vie à la ville de La Rochelle, m'avait rendu attentif à tout ce qui pouvait contribuer à la confection d'un monument aussi important que votre église, et j'avais appris avec grande joie la grâce que vous aviés obtenue ; la part que vous voulés bien m'en donner me flatte infiniment, c'est une preuve de la justice que vous rendés à mes sentiments, recevés en mes remerciements, Monsieur, et témoignés, je vous supplie, à Messieurs du Chapitre, l'attachement que je leur ai voué pour la vie.

Je suis avec un respectueux attachement, Monsieur,
votre très-humble et très-obéissant serviteur,
(Signé) DE MONTYON.

M. de Sousy, chanoine de la Cathédrale de La Rochelle.
(Original scellé d'un cachet en cire rouge aux armes.)

« colies humaines, pour relever les cœurs en honorant annuel-
« lement aux yeux de tous, dans une séance publique et solen-
« nelle, les actes de vertu persévérante d'un français pauvre.»
Montyon passa en Angleterre pendant la révolution, revint en France en 1815, renouvela en 1816 ses fondations charitables abolies par la Convention, et mourut à Paris, le 26 décembre 1820, âgé de 87 ans, assurant, après sa mort comme durant sa vie « des encouragements aux sciences, des récompenses aux « actions vertueuses, des soulagements à toutes les misères « humaines. »

On lit en tête de son testament ces paroles touchantes :

« Je demande pardon à Dieu de n'avoir pas rempli exactement mes devoirs religieux ; je demande pardon aux hommes de ne leur avoir pas fait tout le bien que je pouvais et par conséquent que je devais leur faire.»

Quelque incomplètes que soient ces notes, puissent-elles appeler la reconnaissance publique sur l'administration éclairée et bienfaisante d'un intendant, homme de bien, qui occupa un rang distingué parmi les plus nobles serviteurs de la France, avant de transmettre son nom à la postérité par la fondation des prix de vertu ! La Rochelle doit à la mémoire de Montyon un souvenir, une inscription, la dédicace d'une rue ou d'une place, surtout lorsqu'il existe des rues qui portent les noms bien plus obscurs des intendants Amelot et D'Ablois.

L. Meschinet de Richemond.

CRÉATION

DE LA

GARDE BOURGEOISE A NIORT

en 1730

—

Au moment de l'organisation de la garde nationale mobile, il nous a paru curieux de reproduire le placard relatif à la création à Niort de la garde bourgeoise en 1730, pièce dont nous devons la communication à M. Monnet, maire.

DE PAR MESSIEURS

LES MAIRE ET ECHEVINS

DE CETTE VILLE DE NYORT.

SUR la Rémontrance qui a été faite par le Procureur du Roy aux Maire et Echevins de cette Ville, que conformément à leur Déliberation du 14. de ce mois, il a été établi une Garde Bourgeoise, qui commença hier au soir à faire la Patroüille dans cettedite Ville et fauxbourgs, pour y maintenir la sûreté et le bon ordre. Qu'il a été informé que dans les Cabarets on y vend du Vin à des heures indûës; ce qui est capable de causer des querelles, et troubler le répos public. Que plusieurs Habitans sortent pendant la nuit sans Feu et Lumiere après la Retraite sonnée. Que d'ailleurs quelques-uns d'entr'eux ont jetté des décombremens de leurs Maisons dans differens endroits des

Fossez proche les Murailles de cette Ville, qui forment des hauteurs, à la faveur desquelles on peut entrer dans cettedite Ville, et en sortir pendant la nuit : Il réquiert qu'il y soit pourvû.

SURQUOY la matiere mise en Déliberation, Nousdits Maire et Echevins, ayant égard à la Rémontrance du Procureur du Roy, comparant par Me Constant Thibault; et vû nôtre Déliberation du 14. de ce mois : Ordonnons comme autrefois, que tous les soirs douze Habitans Soldats du Régiment Royal de cette Ville, non compris un Caporal ou Anspesade, qui seront avertis par un des Sergens de leur Compagnie, se trouveront sur la Place du Château de cettedite Ville, pour y recevoir l'Ordre; l'ayant reçû, ils iront au Corps de Garde que Nous avons établi, à la Porte duquel l'un deux, en se relevant, fera Garde; ensuite la Patroüille sera faite dans toutes les Ruës de cettedite Ville et Fauxbourgs, et se releveront aux heures, et de la maniere qui leurs seront prescrites à l'Ordre. Arrêteront tous ceux qu'ils trouveront en querelle dans les Rües et Cabarets, et autres qui n'auront ni Feu ni Chandelle allumée après la Retraite sonnée, et les conduiront au Corps de Garde, où ils resteront jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les douze Soldats de Garde, Caporal ou Anspesade, seront pris dans toutes les Compagnies dudit Régiment Royal de cette Ville, excepté celle des Grenadiers, en commençant par la Compagnie de la Colonnelle, et suivront successivement les autres en l'ordre qu'elles marchent dans les Revûës et Assemblées, en réprenant toûjours par la Compagnie de la Colonnelle, après que toutes les autres auront fourni le nombre de Soldats prescrit; ensorte que chacune Compagnie ne fournira pendant douze jours, que douze Soldats, un Caporal ou Anspesade.

ORDONNONS aux Cabaretiers de cettedite Ville et Fauxbourgs, de se conformer aux défenses qui leurs ont ci-devant été faites, de vendre Vin après la Retraite sonnée, sous les peines y portées.

Défendons à tous les Habitans de cettedite Ville et Fauxbourgs, de sortir après huit heures du soir dans les Ruës, s'ils n'ont du Feu, ou une Chandelle allumée, à peine de Prison.

Faisons très-expresses défenses à toutes Personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de jetter ou faire jetter les décombremens de leurs Maisons dans les Fossez et proche les Murailles de cette Ville; et ordonnons à ceux qui y en ont fait jetter, de les faire incessamment ôter; le tout sous les peines de droit. Sera nôtre présente Ordonnance lûë, publiée et affichée dans tous les Cantons et Carrefours de cettedite Ville et Fauxbourgs, à ce qu'elle soit connuë de tous. Donné et fait en la Sale des Assemblées de l'Hôtel de cettedite Ville, par Nousdits Maire et Echevins, le dix-septiéme Janvier mil sept cens trente. *Signé au Registre,* THIBAULT DE BOUTTEVILLE, Maire et Capitaine, LE CLERC DE LA CHATAUDERIE, LE COMTE, PRIOLEAU, tous Echevins, et THIBAULT, Procureur du Roy.

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

V

MÉMOIRES, CHRONIQUES ET HISTOIRES DU VIIe AU XIVe SIÈCLE.

(Suite.)

Nous avons donc à prendre dans ce livre. Mais bien plus vaste est le plan du principal ouvrage de Bouchet, de celui qui a fait sa renommée, et qui tout en retraçant l'histoire générale de la France depuis le berceau de la monarchie, y mêle à notre intention tout ce qui regarde notre pays en particulier, y conserve une foule d'anecdotes qu'on ne lit pas ailleurs, y trace la suite des premiers rois, des comtes, des évêques, l'origine de nos principales cités et de leurs priviléges, la vie publique des familles princières, les guerres et les traités de paix : car tel est le cadre des *annales d'Aquitaine*, heureux titre qui dit en deux mots tout ce qu'on peut attendre d'un livre qui à l'époque où il parut était aussi parfait que possible, et dépassa de beaucoup par son mérite les indigestes et hasardées compilations de Belleforet dans ses *chroniques de France*, et de Saint-Julien dans ses *antiquités des états de Bourgogne*.

Les annales d'Aquitaine parurent d'abord à Poitiers en 1524, puis revues et corrigées en 1535, et continuées de tous les événements qui s'étaient accomplis en Europe entre ces deux premières éditions. En 1540, une autre voit le jour à Paris, encore augmentée jusqu'à cette époque sans le consentement de l'auteur, ce dont il se plaint fort à la date de 1535, dans la *quarte-partie* de l'ouvrage (1), qu'il redonna dix ans après, afin de protester contre *les choses triviales non sentans l'histoire* qu'y avait mises sans discernement une main grossière

(1) V. édition en italiques de 1557, folio 274.

qu'il ne voulait pas laisser prendre pour la sienne. Dix ans après, nouvelle réapparition de l'ouvrage toujours augmenté d'un supplément que La Monnaye (1) attribue à l'auteur, en dépit de ceux qui le font mourir en 1550, mais dont la lecture prouve par le style qu'il ne s'arrête réellement que très-proche de sa mort arrivée en 1555.

Quoiqu'il en soit, une édition in-folio fut donnée à Poitiers, en 1557, par Enguilbert de Marnef, et contient tout ce que l'infatigable auteur avait recueilli jusqu'à la fin de sa vie, puisqu'il y est parlé de la victoire de Renti (1554), de la prise de Casal (1555), et des menées espagnoles contre les frontières septentrionales de la France. Ce volume, imprimé en italiques, se compose de 378 feuillets, c'est-à-dire de 756 pages. L'éditeur n'y a rien ajouté des pièces fort importantes qui font rechercher de préférence l'édition de 1644, d'Abraham Monin (2). Celle-

(1) Remarques sur Baillet.

(2) Voici pour l'avantage du lecteur les pièces que cet imprimeur poitevin eut la bonne pensée de recueillir à la suite du texte de Bouchet :

1° Mémoire et recherches de France et de la Gaule aquitanique, attribués à Jean de La Haye et que j'examinerai bientôt.

2° De l'université de la ville de Poictiers, du temps de son érection, etc., extrait d'un ancien manuscrit latin.

3° Testament de sainte Radégonde, en latin, suivi de la traduction française.

4° Titres des églises de Sainte-Radégonde, Sainte-Croix et Saint-Hilaire.

5° Titres pour l'église royale, séculière et collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poictiers, extrait des originaux.

6° De l'inscription qui est en la voûte du chœur de l'église cathédrale de Poitiers, par Besly, suivie de trois courtes pièces sur Le jour de la dédicace de la cathédrale, L'entrée du roi Henri III dans cette église, en 1577, pour créer huit chevaliers de Saint-Michel, et Les noms de ces chevaliers.

7° Trois lettres-patentes de Louis XIII, pour la mise en vigueur de l'Édit de pacification donné en 1616, après la conférence de Loudun, et autres mesures d'administration de la province.

8° Des procès-verbaux ou extraits des séances des Grands Jours de 1634.

9° Plusieurs pièces relatives à la Commission royale donnée à l'évêque de Poitiers, de veiller à ce que ne s'ouvrissent aucunes écoles protestantes dans l'étendue de sa juridiction.

10° Liste des membres du présidial de Poitiers, en 1644.

11° Une liste des maires de Poitiers, de 1242 à 1643.

CHARENTE Archives MARITIME

ci fut soignée, dit Duradier qui l'affirme sans dire pourquoi, par Jean Filleau, premier avocat du roi au présidial de Poitiers. Ce fait prouverait en faveur du discernement du docte magistrat. Entrons maintenant dans l'appréciation de l'ouvrage.

Il ne faut y chercher, je l'ai déjà fait pressentir, ni une exacte méthode, ni cette unité de vues qui manque nécessairement dans un livre où s'entrelacent tant de choses. L'imagination de l'auteur a voulu trop embrasser ; il eût dû se borner à ce qui regardait l'Aquitaine dont il prétendait se faire l'historien. Restreignons-nous donc, en l'examinant, à ces limites dans lesquelles après tout, il n'a pas trop mal rempli sa tâche. Trois points importants sont possibles à établir et le caractérisent : il nous a donné tout ce qu'il a pu ; ses défauts sont ceux de son temps ; ses qualités lui appartiennent.

Ainsi Bouchet avait fait de consciencieuses études ; il ne manquait ni de sagacité, ni de discernement naturel. Le soin qu'il prit constamment de se tenir au-niveau de son œuvre le fit estimer de ses contemporains qui le voyaient écrire en divers genres, traiter les affaires peu riantes de la jurisprudence et du droit, se placer honorablement parmi les hommes d'élite qui frayaient route à la langue nationale jusqu'à Corneille et Racine, jusqu'à Vertot et Saint-Réal ; et tout cela sans rien négliger des devoirs privés que lui imposait une famille de huit enfants dont l'éducation l'occupait religieusement et d'habitude, lors même qu'il en confiait à des maîtres la direction de chaque jour (1). Avant lui, personne n'avait encore songé à dérouler

(1) V. la 51e de ses *Épistres familières*, éditées en 1545, au nombre de 127, avec les *épistres morales* ou *traités sur les devoirs des diverses conditions de la vie*. Celles-ci montrent à nu l'âme honnête et religieuse de l'auteur. Les autres sont d'une lecture utile pour donner une idée de la littérature de son temps. Le recueil a pour titre : *Épistres morales et familières du Traverseur*. C'était le nom qu'il avait pris dès ses premières publications, se disant *traverseur des voies périlleuses*, pour exprimer qu'en s'élevant contre les travers du monde, il ne pouvait guère compter que sur des récriminations. Et de fait, il en trouva quelques-unes, mais on sut plus généralement lui rendre justice et honorer son énergique résistance aux mœurs publiques et aux habitudes privées de son temps.

la longue et difficile trame de nos actes publics et religieux. C'était déjà faire preuve d'intelligence que de mener de front dans la suite d'un long récit ces deux choses d'une existence mutuelle et que les siècles chrétiens n'imaginèrent jamais de séparer; c'était le caractère d'une raison mûre et réfléchie que d'en montrer les rapports réciproques aussi bien que l'essentielle unité, et de tout reporter, comme historien, à un principe de loyauté et de justice que la religion inspire seule au grand profit de l'humanité. Ce sentiment que Bouchet ne rencontre jamais sans l'honorer dans ceux dont il parle, on le voit lui-même s'en remplir dans la bonne foi qui l'anime, dans l'impartialité de ses jugements. La simplicité de son cœur n'est pas au-dessous de la naïveté de sa diction. Il n'invente jamais, on le voit bien ; il raconte ce qu'il sait, ce qu'il a lu, ce qu'on lui a dit; toujours historien, il ignore les charlataneries du romancier. Il cite le plus souvent ses sources qui dénotent une grande lecture; ce sont Vincent de Beauvais, saint Antonin, archevêque de Florence, qu'il appelle *Antoninus Florentinus,* Platine, Jacques de Bergame, la *Chronique de France,* celle de *Normandie*, et surtout Bernard Guidonis, auteur de mérite, quoique oublié, et en qui il montre une confiance éclairée quand il dit : « Ce qui est à croire plus qu'aultrement, c'est qne ledict Bernardus Guidonis estoit un grand historien (1) », on le voit travailler à débrouiller maintes confusions de ses auteurs, et s'efforcer de concilier leurs contradictions. Vous l'entendez observant que telles de ces autorités qu'il invoque « ne s'accordent pas bien ès dates, et semble qu'il y ait contradiction » sur l'établissement des Normands en France. « Mais le tout bien entendu, ajoute-t-il, les choses ci-dessus mentionnées

(1) Fol. 68. — Ce Bernard Guidonis qu'on a défiguré en le francisant sous le nom de la Guionie était un savant dominicain, devenu évêque de Lodève en 1324, et qui a fait une chronique intitulée : *Speculum historicum romanorum Pontificum, imperatorum et regum Gallorum.* Ce livre s'arrête à 1322. On conçoit que ce devait être une mine pour Bouchet qui connaissait sans doute aussi du même auteur le *Chronicon episcoporum Tolosanomur*, les *Nomina ac gesta lemovicorum episcoporum;* enfin la *Descriptio Galliarum*, dont Brequigny pense que la publication ne serait pas inutile.

sont advenues par l'ordre ci-dessus escript. » — Plus loin, en parlant du xe siècle et des incertitudes de ses phases historiques : « et ne nous devons-nous esbahir de la contreverse des dates et choses de ce temps, car comme témoigne ledit Sabelicus (1), y avait. alors si grande souffrette de bons et loyaux écrivains qu'en voyant ce qui a été escript par ceux de ces fascheux temps, on ne sait comment s'en ayder pour y adjouter foi. »

On voit clairement percer en de telles observations la franchise d'un homme qui veut le vrai avant tout, et ne craint pas d'avouer qu'il ne le sait pas toujours. Et s'il se prononce ainsi à l'égard du xe siècle, quelles ne seront pas ses incertitudes sur des temps bien antérieurs, sur le berceau, par exemple, de notre monarchie, ou les premiers épanouissements de l'Aquitaine? Combien aura-t-il eu de peine à pénétrer le chaos de ces commencements! Et cependant, quelque grosses et incroyables que nous paraissent ses affirmations sur l'origine des Poitevins, par exemple, que bien d'autres que lui ont voulu faire descendre des Scythes et de certaines colonies qui, après la guerre de Troyes, se séparèrent des compagnons d'Énée abordant le Latium, il a toujours été plus facile d'en rire que de prouver le contraire. Des études récentes et telles qu'on peut les poursuivre aujourd'hui, reprennent cette tradition et l'éclairent plus que jamais. D'après ces études, les Arvernes n'avaient pas d'autre origine; descendants de Noé par Gomer fils de Japhet, les Aquitains étaient une famille de cette race Ibérienne dont le berceau remontait à ces peuples primitifs qui vinrent s'encastrer dans la Galatie et peuplèrent bientôt le sol que nous habitons. Sans trop savoir à travers quelles phases de leur existence et à quelle époque précise ces peuplades, venues de l'Arménie, se mêlèrent avec les Asiatiques proscrits, pour aborder en Europe et y occuper les plages de l'Italie et de la Gaule, on voit bien que nos ancêtres n'ont pu inventer ces prétendus contes et qu'on ne manquait pas absolument de bon sens pour s'être

(1) Auteur d'une *histoire universelle* en latin, depuis Adam jusqu'en 1503.

rendu dans l'histoire l'écho de leurs perpétuelles traditions (1). Comprenons donc que ce qui nous paraît si hyperbolique ne le semblait pas tant à nos aïeux, plus rapprochés que nous de sources qu'on n'avait pas encore troublées. Leurs croyances que nous transmettent sans hésiter les premiers maîtres de notre histoire nationale, ne sont pas de vains rêves qui aient trompé leur imagination et ils ne supposaient guère que Bérose, pour ne citer que lui, pût les abuser quand il leur désignait près de 300 ans avant l'ère chrétienne, Galathœus comme le premier roi qui ait gouverné *la Gaule*. Ce qu'il ne faut plus méconnaître, c'est que Bouchet, en parlant ainsi de certains points fondamentaux, et en citant tel personnage qu'il pose comme la souche d'une dynastie inconnue, descend pas à pas tous les degrés de cette dynastie jusqu'à ceux des membres dont personne ne doute, et semble combler par une érudition solide les lacunes qui, faute d'être appréciées, nous ont encore embarrassé après lui. Quoi qu'on puisse dire de cette science plus ou moins équivoque, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Bouchet en particulier a dû travailler sur des manuscrits perdus pour nous, s'appuyer de traditions et de doctrines encore toutes vives de son temps. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il mentionne des faits, qu'il établisse des actes dont la responsabilité incombe à d'autres que lui. On comprend d'ailleurs qu'aux époques féodales ait pu exister une foule de titres effacés par les pillages nombreux qu'ont successivement subis les archives publiques, celles des monastères et des familles. On serait donc très-mal venu à nier absolument la valeur affirmative d'une foule de détails sous prétexte qu'on n'a plus leurs preuves. C'en est une déjà que d'être garantie par un auteur dont la bonne foi n'est suspecte à personne, et est attestée même par ses contemporains (2).

Et cependant n'oublions pas que certains reproches peuvent

(1) V. une *dissertation* très-concluante de M. l'abbé Chaix, *sur l'origine des Arvernes*, dans les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrant, 1865, p. 469, et l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, de Rohrbacher, t. I, p. 178, 1re édit.

(2) V. Dreux-Duradier. *Bibl. littér.* II, 138.

être faits justement à Bouchet. Si l'on doit reconnaître qu'il s'appuie bien d'autorités respectables, on doit avouer aussi qu'il en est d'autres moins dignes de sa confiance et qu'il n'a pas assez contrôlées. Tout en posant saint Nectaire comme le premier évêque siégeant à Poitiers et ne disant rien d'un Victorin qui lui est réellement identique ; tout en donnant par là, et sans se douter de l'importante conséquence qu'on en peut tirer aujourd'hui, une preuve que Nectarius et Victorinus ne doivent pas être distingués, on le surprend en d'assez fréquentes méprises sur nos prélats, leur succession et les détails de leur vie administrative ou privée. Il en est ainsi de nos comtes sur lesquels il n'est pas toujours assez bien renseigné, c'est en quoi le lecteur ne doit le suivre qu'avec précaution, suppléant par sa propre critique à celle qui lui manquait forcément, car le plus grand nombre de ces faux calculs et des obscurités qui en résultent ont pour causes inévitables les nombreuses transcriptions dont il a dû s'aider, qu'il a dû copier telles qu'elles lui étaient livrées, et avec toutes leurs imperfections natives. C'est sans doute de ces mêmes causes que viennent tant de noms propres grossièrement altérés, sans toutefois enlever à son imprimeur la part qui lui en revient trop, au dire de Quentin, savant professeur de droit à Paris, ami de Bouchet et que cite Dreux-Duradier. Et en effet, quand il raconte comme vraie la fable de la papesse Jeanne, réfutée par les Protestants eux-mêmes ; quand il cite comme arrivée à Poitiers la célèbre conversion du comte Guillaume X dont s'est illustrée l'église de Parthenay-le-Vieux ; quand il fait de ce Guillaume le fondateur des Blancs-Manteaux de Paris, et date sa mort de 1156 au lieu de 1137, on reconnaît là forcément autant d'erreurs. En parlant de Louis VII qui hérite de ce Guillaume par son mariage avec Aliénor, il en fait le IXe duc d'Aquitaine ; c'est le Xe qu'il fallait dire. Il prétend aussi que le parlement de Paris n'avait pris séance à Poitiers qu'en 1422, et cette fausseté a été répétée plus d'une fois, quoiqu'il y ait des registres de cette assemblée datés de 1418 (1). On s'étonne bien

(1) V. le Père Lelong. *Biblioth. historiq.* — *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, 1867, p. 155 et suiv.

plus, pour peu qu'on soit antiquaire, quand il explique par la défaite d'Alaric en 507 et par l'énorme nombre de sépultures qu'il fallut à son armée, la présence de tant de tombes de pierres cachées dans le sol de Sivaux et de Saint-Pierre-des-Églises dont il ne fait qu'un seul cimetière se prolongeant de l'un à l'autre lieu, c'est-à-dire sur une étendue de dix kilomètres. Ici encore on pourrait dire à sa décharge que les sources où il puise, et qu'il n'avait pas le droit de suspecter, étaient encore l'objet d'un grand respect dans les écoles. Comment se garder en effet des manuscrits fautifs, de dates inexactes et reçues jusqu'à lui, sur lesquelles il n'était guère possible d'asseoir une controverse et, enfin, d'étymologies comme on en avait fait souvent avant lui et que la science moderne ne rejette pas sans raison? C'étaient alors autant de données généralement reçues; ces fautes ne suffisent donc pas à justifier l'accusation qu'on lui jette trop souvent d'avoir manqué de critique. Je n'accepte pas même à cet égard ceux qui l'ont voulu disculper sous le prétexte qu'à son époque on ne connaissait aucunement ce qu'on a depuis appelé la critique historique. Bouchet est loin d'en manquer, et le prouve de reste. Il ne faut que le lire pour démentir ceux qui soutiennent qu'au XVIe siècle on ignorait l'art de chercher et de discerner la vérité. Chez lui on rencontre à chaque page l'expression d'un doute motivé ou d'un refus formel d'adopter telle ou telle opinion qui lui semble trop sérieusement établie. Ainsi après avoir énuméré de l'an 410 à l'an 1346 six *siéges et pillages* de Poitiers! il a soin de «ne pas compter ce qu'on dit, qu'elle fut détruite par le roy Dagobert», parce que, dit-il, «je n'en trouve asseuré témoignaige comme il est escript en l'histoire dudict roy.» Il réfute d'ailleurs une autre légende fautive qui fait de ce saint Guillaume ramené par saint Bernard à l'unité catholique un contemporain de Charlemagne et du pape Eugène III. «Qui ne se pourait faire, ajoute Bouchet, car entre le dict Charlemagne et le dict saint Bernard et Eugène-le-Tiers, il y eut 340 ans ou environ.» Voulez-vous une idée de ses appréciations habituelles sur quelques-unes des fables historiques si célèbres au Moyen-Age? Voici ce qu'il en dit : «Y a plusieurs autres choses escriptes de Charlemagne on

livre de Regnaud de Montauban, en celui d'Oger le Danois, en celui de Huon de Bordeaux, qui sont choses songées, et faites à plaisir pour le passe-temps des gentils-hommes, et aucunes fois leur donner cœur et couraige de suyvir les armes et d'entendre à l'art militaire. Il est bien vray qu'il y eut un des Aymon qui eut quatre fils, l'un desquels estoit appelé Regnauld de Montauban, et semblablement Ogir de Danemarck, Huon et autres seigneurs, et croy que le dict duc Aymon estoit du pays de Saxonne, où il y eut douze batailles faites à diverses fois par le roy Charlemagne. Et ces quatre enfants estoient promouvans de la plupart d'icelles, et que depuis entrèrent en la grâce du roi, et s'en alla le dict Regnauld en Gascongne où le roi lui donna un chasteau appelé Montauban ; et autres choses ne trouve par les véritables et approuvées histoires » (1). Ne voit-on pas ici un juste discernement du vrai et du faux appliqué au roman célèbre des quatre fils Aymon? Certes, un tel auteur n'admet pas tout aveuglément. S'il a pu se tromper çà et là, il n'était pas le seul écrivain soumis sur ces mêmes matières à ce tribut de la faiblesse humaine. Duchesne, par exemple, en dépit de sa renommée d'érudit, commet une erreur que Bouchet n'a jamais admise en nommant *Augustoritum* la cité de Poitiers, quand ce nom n'a jamais convenu qu'à Limoges.

Le reproche de crédulité fut assez souvent adressé à notre annaliste, et c'est en cela surtout que consistait au dire de plusieurs son manque de critique. Mais ce qui prouve combien de telles censures tiennent à des idées préconçues, c'est que d'autres l'ont accusé aussi injustement d'avoir incliné vers les nouveautés du protestantisme. On a cru voir cela dans le blâme impartial qu'il déverse sur des personnes ou des choses que la religion est la première à blâmer.

Le zèle même de sa foi explique fort bien comment il a pu sans les accepter signaler des abus que les désordres de ces temps malheureux avaient jetés jusque dans le clergé par l'affaiblissement des mœurs et les méfaits de la politique des princes. En examinant tout de près on le louera moins d'avoir

(1) *Annal. d'Aquit.*, f° 55, édit. de 1557.

suivi un peu trop le courant de son époque où la lutte contre l'Église soutenue ouvertement par la religion prétendue réformée se faisait beaucoup trop aussi par les adversaires de la ligue et par les chauds amis de la pragmatique-sanction, toutes gens qui en se vantant comme l'Hôpital, Séguier et Dupuy d'être *catholiques sincères*, n'en sapaient pas moins les fondements de la piété, de l'obéissance et de l'ordre légitime de la société civile et religieuse. Ce qui est incontestable, en dépit de cet entraînement, c'est que nul plus que Bouchet ne fut respectueux dans son langage pour les sacrements, pour les reliques, pour le culte des saints. Il ne parle jamais des pillages et dévastations des églises, des monastères et des propriétés ecclésiastiques, soit par les Normands, soit par les hérétiques du XVIe siècle, qu'avec le terme et les sentiments d'un catholique pieux et instruit. Qui voudra se convaincre à cet égard pourra d'ailleurs recourir à sa *Déploration de l'Eglise militante sur ses persécutions intérieures et extérieures* (1) et à ses 113e et 114e lettres familières où il dévoile sans ménagement, dit l'abbé Gouget, les vices et les hypocrisies de ces singuliers réformateurs (2).

Pour le style il est fort inégal. L'écrivain y est assez lourd et presque embarrassé quand il disserte et mêle sa narration de raisonnements, comme nous l'avons vu dans ce qu'il dit des quatre fils Aymon, mais il est vif et alerte lorsqu'il s'abandonne sans préoccupations à son récit; énergique s'il blâme ou s'indigne, et souvent d'une ravissante naïveté, quand il garde le calme de l'historien ou du simple anecdotier. Il excelle surtout à faire un portrait en quelques lignes après nous avoir dit « par quelle subtilité de son engin et astuce maître Ambroise de Cambrai avait trouvé moyen d'être au service du roi Louis XI, » il achève son homme par ces mots : « Il était frauduleux, convoiteux de gloire, grand parleur, abondant en vanité et jactance, de petite foy, et en qui on ne se devait fier (3). »

(1) In-8°, 1512. Réimprimé in-4° en 1517, et intitulé dans cette dernière édition : *le Chapelet des Princes*, parce qu'en effet il y donne de sévères avertissements à ceux qui dès-lors montraient envers les premiers désordres une mollesse de résistance dont ils ne tardèrent pas à recueillir les fruits.

(2) *Bibliothèque franc.*, XI, 325.

(3) Folio 159.

Tel est Bouchet, tel est l'homme sans lequel il n'est plus possible de connaître et d'écrire l'histoire du Poitou. Guide bien plus sûr qu'on ne s'est accoutumé à le croire; narrateur fidèle, honnête et vrai; trompé quelquefois par des erreurs en crédit, ou des opinions intéressées, dont les fauteurs avaient feint de cacher les origines menteuses; légendaire plein de charmes autant que de bonhomie et de naturel, aimant l'Eglise et sa patrie, et racontant leur gloire avec une verve chrétienne et un entraînement patriotique; si son ouvrage, comme il le raconte lui-même, est le fruit d'un vœu qu'il fit étant malade, d'écrire les faits et gestes de saint Hilaire, dont en effet il parle beaucoup et très-bien, nous pouvons dire : à quelque chose malheur est bon; et pour moi je ne doute pas que les *Annales* annotées par un esprit habile et impartial ne fussent encore l'un des meilleurs livres et des plus attachants qu'on pût emprunter aux auteurs de la Renaissance.

Ne quittons pas ce vieil ami sans indiquer encore sa *Chronique de Clotaire* Ier, *roi de France, et de sainte Radégonde, son épouse, fondatrice du monastère de Sainte-Croix de Poitiers* (2), c'est la traduction du double travail de saint Fortunat et de Baudonivie. Duradier, qui voudrait de la critique partout, se plaint de n'en pas voir dans cette histoire que le traducteur ne pouvait dénaturer sans la priver de son cachet original. Elle fut faite à un point de vue populaire; elle réussit dans son temps et n'est devenue rare que parce que d'autres en la suivant ont traité le même fait avec plus d'étendue et de recherches.

C'est à l'amour des études historiques et des investigations qu'elles suggèrent, que Bouchet dut la pensée de ses *Anciennes et modernes généalogies des rois de France et mesmement du roi Pharamond avec leurs épitaphes,* dont trois éditions parurent de 1528 à 1545. Là encore l'auteur remonte jusqu'à la guerre de Troyes pour rechercher l'origine des Français; puis les rois de Germanie s'y énumèrent depuis Pharamond jusqu'à Louis XII; et chacun de ces princes, après avoir eu son article en prose, reçoit ce que Bouchet appelle son *épitaphe,* c'est-à-dire une

(2) Poitiers, 1527, in-4°.

répétition en vers, qu'il eût bien pu s'épargner, mais dont il avait la manie, de tout ce que cette prose vient de raconter. Il n'y a de curieux dans cette lecture passablement endormante, que la thèse de l'auteur sur cette descendance des sujets de Priam et d'Enée qu'il nous attribue, et dont, je le répète, on peut d'autant moins refuser les preuves qu'il les tirait assez bien de la lecture de ses auteurs dont l'opinion était alors universellement adoptée, et que pour les réunir il prétend s'être donné beaucoup de travail. Nous verrons ce sentiment adopté et défendu par d'autres après lui. Au reste, ce qui est toujours intéressant dans les épitaphes susdites, c'est que le roi défunt tout en parlant de lui-même indique la durée de son règne et la date de sa mort: détails alors très-appréciables, mais que personne aujourd'hui n'ignore plus. On peut mieux profiter de celle de ces pièces qui regardent certains noms plus ou moins connus et qui ne pourraient demeurer étrangers à une biographie générale de notre province : tels Julien Torterau, maistre régent au collége de Puygareau; maistre Pierre Rivière, avocat de Poitiers, traducteur des vers latins du *Navis stultifera,* la nef des Fouz, de Sébastien Brand; Pierre Gervaise, assesseur de l'official de Poitiers, son condisciple et son ami (1).

Personne n'ignore parmi les studieux de notre pays que les *Annales* de Bouchet trouvèrent un continuateur dans la personne de Bobinet, curé de Buxerolles près Poitiers, et qui a bien eu aussi un genre de mérite dans son zèle pour ne rien laisser périr de l'histoire de son temps. J'en parlerai plus au long à son époque.

De tout quoi ne résulte-t-il pas, aussi bien que de tant d'autres écrits de l'infatigable auteur, toujours moins heureux pourtant dans ses vers que dans sa prose, que Pierre Groguet n'avait pas grand tort de dire de lui dans la notice des poètes de son époque :

Jean Bouchet est homme savant,
Point n'en voy qui aille devant.

L'abbé Auber,
Chanoine de l'église de Poitiers,
historiographe du diocèse.

(1) Cs. l'abbé Gouget, xi, 33 et suiv.

DESCRIPTION
DES RIVIÈRES DE FRANCE

Traduction par P. Jônain.

LA CHARENTE

(6me article)

—

Revenons à l'embouchure de la Charente et suivons le bord de la mer jusqu'à celle de la Loire, vers l'extrémité du Poitou. Nous rencontrons une autre île, celle de Ré, dite *Rea* dans les anciens titres, parce que les gens poursuivis pour dettes et même pour crime y trouvaient un refuge (1). Dans Grégoire de Tours, liv. v, chapitre 48, je lis ces mots: « Une île du Poitou appelée *Cracina.*» Je verrais là notre île de Saintonge, s'il ne l'attribuait formellement au Poitou, qui est un peu éloigné: car, en ôtant la première lettre, il resterait *racina,* nom qui approche beaucoup du véritable.

De cette île, un court trajet mène à La Rochelle, grand et beau port d'Aquitaine. La marée monte deux fois le jour jusques dans l'intérieur de la ville et anime ce port célèbre où les navires restent à flot tandis qu'on décharge à couvert leurs cargaisons. C'est un port fermé, où rien n'entre et d'où rien ne sort sans permission. Outre les murailles antiques, armées de machines de guerre en tous genres, il y a des tours élevées pour atteindre de loin, et de force à braver l'artillerie la plus foudroyante. C'est Charles V, fils de Jean, qui les fit bâtir, une

(1) Rapprochement très-erronné du mot latin *reus.* Trad.

de chaque côté du port, à l'aide des ruines du château, et qui les munit de moyens puissants pour effrayer et écarter ennemis et pirates tentés de se glisser la nuit dans le port avec des canots. En outre, tous les soirs, l'entrée est close par une chaîne de fer.

La Rochelle n'a point de garnison. En paix ou en guerre, la ville est gardée par les citoyens. La plus grande partie de l'enceinte est tellement forte et escarpée qu'elle semble imprenable, sinon par famine. Cette cité est nommée par Grégoire IX : il a écrit au «Maire et aux bourgeois de La Rochelle.»

Je ne puis souscrire à l'opinion d'André Tiraqueau, le docte jurisconsulte, quand il dit, dans son traité du retrait, que « le mot *rupella* est un participe hébreu du genre féminin, qui signifie marchande, commerçante, et que de là vient le nom de La Rochelle.» Il est bien vrai pourtant qu'elle est bâtie en terrain plan et non sur un rocher.

Quoiqu'il en soit, célèbre par son port et ses fortifications, elle a, durant le siècle dernier, étendu très-loin son commerce et sa renommée. Le pays est riche en vignes, donnant un vin assez généreux, en quantité suffisante pour l'exportation.

Toute cette côte du diocèse de Saintes est nommée Aunis par les habitants.

Presque en vue de La Rochelle existe un port plus spacieux, appelé *chef de bois*, à cause des nombreux navires qui s'y abritent et dont, du haut des murailles, on voit les mâts former une forêt.

La Rochelle donc, en Aunis, contrée de Saintonge, est située sur une côte plate qui pourtant s'élève insensiblement du côté du levant et du nord. L'Océan s'y enfonce par un golfe ou bassin de 600 pas de long et moitié moins large, ce qui fournit un port excellemment sûr, tant aux grands vaisseaux qu'aux navires de charge; port gardé à l'entrée par deux tours en briques, solidement construites, crénelées, et garnies de canons en face de la mer et sur les côtés. Elles peuvent interdire l'approche aux moindres canots. Ce goulet s'appelle *la chaîne,* en raison de la chaîne de fer qui effectivement y est tendue.

A deux milles de la Rochelle s'avance la pointe dite de *Sosie,*

abritant contre les tempêtes un grand espace de mer appelé la baie, où les plus grandes flottes peuvent mouiller. Ce promontoire est rattaché aux tours qui défendent le port par une muraille extrêmement épaisse, qui touche aussi à une nouvelle fortification de grandeur médiocre, bâtie en rond et nommée le Garrot. Elle commande toute la baie et sert d'arsenal.

La *Sèvre* est un fleuve du Poitou, qui a sa source au-dessus de Saint-Maixent, ville ancienne, connue de Grégoire de Tours. La Sèvre passe à *Niort*, d'où, jusqu'à la mer, elle nourrit des truites, et dans tout son cours, des brochets et des carpes. Niort est cité dans la *Phillippide*, liv. VIII :

Niort, en Loudunois, fertile en vins, en blés.

Saint-Maixent l'est dans *Grégoire de Tours*, liv. II, chap. 37. « En ces jours-là, dit-il, il y avait un homme d'une grande sainteté, Maxence, abbé, reclus par la crainte de Dieu en son monastère de Poitou, monastère dont je n'écris pas le nom; car c'est un but de pélerinage nommé aujourd'hui cellule de Saint-Maxence.»

Niort est célèbre par ses foires. De grandes barques le mettent en communication avec l'Océan, qui est à sept ou huit lieues.

La Sèvre, plus bas, reçoit l'Autise, et forme l'île de *Maillezais*, où Jean XXII établit un évêché ; elle se grossit de la *Vendée* qui passe à Fontenai; elle arrose *Marans*, bourg opulent et renommé; deux lieues plus loin, elle se jette dans la mer. Elle coule des deux côtés entre de vastes marais. Sur cette côte est aussi *Luçon* érigé en évêché par le même Jean XXII, et orné d'un collége de chanoines. Vient ensuite l'église de *St-Michel-archange*, au bord de la mer, en Poitou.

Ce pays tout entier, de Luçon à La Rochelle, fut, dit-on, jadis couvert par l'Océan qui, se retirant peu à peu, laissa paraître la terre marécageuse, puis plus sèche, dont la situation et la fécondité appelèrent des habitants et des cultivateurs. On y bâtit d'abord une chapelle qui, vénérée et fréquentée par les pélerins, devint un très-considérable et très-riche couvent. Le souvenir de son origine ou sa position lui a conservé le nom

d'*ermitage* [Saint-Michel-en-l'Er]. Mais c'est une vraie forteresse, haute et carrée, dont les murs sont à l'épreuve des traits d'arbalète et des anciens engins de guerre. Récemment les anglais y ont ajouté des tours angulaires plus élevées et un fossé plus profond, afin de défendre tout ce rivage de la mer.

Nous voici à *Talmont*, rade et port ; puis à Olone, région entièrement sablonneuse. Ensuite vient l'*île Dieu*, ainsi nommée par ignorance au lieu d'*île d'œufs*, les oies sauvages la couvrant de leur ponte. Finalement, l'île d'*Hers*, sur cette côte, dépend du monastère de Tournay, sur la Saône.

Le peuple l'appelle *Ner* aujourd'hui [Noir-Moûtier] et les marins *Blanc-Moûtier*, parce qu'on voit de loin une forêt de peupliers aux feuilles blanches d'un côté et vertes de l'autre. L'île contient une petite ville de 800 feux. Elle a quatre lieues de tour sur une de large. « Ner, dit Usuard, est l'île de Saint-Philibert, abbé, qui après avoir été soldat des hommes, passa dans la libre milice du Christ et fonda dévotement plusieurs maisons religieuses.»

Et nous voilà parvenus à l'embouchure de la Loire.

P. JÔNAIN.

CONFÉRENCES DE NIORT.

—

La marquise de Pompadour, *par M. Commelin, professeur de troisième au lycée Fontanes.*

« L'histoire, a dit Rollin, quand elle est bien enseignée, est une école de morale », tel est le début du conférencier, et il répond aussitôt : oui, car c'est dans l'histoire que nous puisons les meilleures et les plus belles leçons de l'expérience ; elle enregistre les grandes actions et les grandes erreurs, montrant à côté du mal, le remède, à côté de la chute, la réparation.

Mais pour que de telles leçons deviennent profitables, il faut se garder avec soin et de l'enthousiasme qui élève jusqu'aux nues et du dénigrement qui traîne dans la boue, car l'un et l'autre enveloppent la vérité de nuages impénétrables. Il faut donc attendre que cette explosion de louanges et de haines soit éteinte, et seulement alors celui qui ne cherche que le vrai peut essayer une juste appréciation, porter un jugement sans appel. Mme de Pompadour a eu ses flatteurs et ses ennemis, et son nom jusqu'à présent n'a dû être prononcé qu'avec circonspection, mais il est temps que l'histoire fasse entendre sa grande voix dans ce concert, et aujourd'hui que haines et sympathies sont éteintes, étudions ce personnage qui eut une si grande et si funeste influence sur les destinées de notre pays. Mais laissant aux romanciers le soin de pénétrer dans sa vie privée, nous étudierons sa conduite politique et ce que nous révèle sa correspondance.

Mme de Pompadour écrivit peu, elle écrivait mal, est-ce parce qu'elle sentait trop, comme le dit un de ses historiens, ou plutôt

n'est-ce pas parce qu'elle ne se *sentait* pas à sa place dans la position qu'elle occupait. Mais si l'on ne peut l'étudier dans ses lettres, on peut du moins l'étudier dans celles de ses correspondants, et ils sont nombreux; l'un des ouvrages les plus intéressants sous ce rapport est celui publié par le marquis de Marbois, intitulé *Lettres de Mme de Pompadour*.

Parvenue au faîte des grandeurs, la nouvelle favorite porta une main malheureuse dans nos affaires politiques, au lieu de seconder les succès que le maréchal de Saxe et le comte de Lowendal obtenaient dans le Nord, elle se tourna vers l'Italie, et le combat d'Exilles d'où nos régiments revinrent décimés fut un triste pronostic qui malheureusement ne se démentit pour ainsi dire plus.

L'on retrouve dans la déclaration de Louis XV au congrès d'Aix-la-Chapelle (1748), où cédant aux inspirations de la marquise il fit déclarer qu'il voulait traiter non en marchand mais en roi, cette influence si funeste; tout fut sacrifié à une fausse générosité, victoires, conquêtes, le sang de nos soldats, les vaisseaux de nos flottes, les millions de nos trésors, et la France épuisée fut livrée, pour ainsi dire sans défense dans l'avenir, à des ennemis qui la raillaient de sa générosité.

Le conférencier se livre ici à une étude comparative des deux règnes de Louis XIV et de Louis XV. Il attribue les désastres qui terminèrent la vie de ces deux princes à l'influence fatale que prirent sur eux Mme de Maintenon et Mme de Pompadour. Il présente un tableau navrant de l'état de la France, des discussions religieuses qui l'agitèrent et la conduisirent à deux pas de sa ruine. Mais entraîné par un semblant de position, n'a-t-il pas été trop loin et peut-on bien sans injustice pour la mémoire de Mme de Maintenon, accoler son nom à celui de la femme de M. Lenormand d'Etioles, nous croyons qu'il y a au moins de l'exagération dans ce rapprochement et que faisant la part de chacune de ces femmes, M. Commelin ne s'est pas suffisamment rendu compte de leur caractère et s'est fait l'écho de bruits qui, grâce à des publications récentes, commencent à s'affaiblir.

Mme de Pompadour n'aimait pas ou plutôt craignait les gens

de lettres, elle redoutait leurs attaques, mais ses efforts pour s'attacher Voltaire n'empêchèrent pas cet esprit caustique de lui décocher parfois de sanglantes vérités.

Le caractère de la marquise était le désir de la domination, elle rêvait de devenir l'arbitre de la politique, de la littérature et des arts, et Louis XV, se livrant aux plaisirs de la chasse, laissait dilapider les trésors de la France, qui allaient s'engloutir dans de folles prodigalités. Lorsque la guerre se ralluma ce ne fut qu'en courbant honteusement le front devant l'Angleterre, que l'on put obtenir une paix qui fit sentir trop tard quelle influence délétère présidait à nos destinées. Bassesses à Paris devant l'ambassadeur anglais, bassesses à Londres devant le roi d'Angleterre, bassesses partout pour obtenir une paix qui nous livrait à la merci de nos ennemis, et pendant ce temps, plus occupée de satisfaire son goût effréné pour le luxe, sa correspondance avec nos ambassadeurs, devenus les pourvoyeurs de ses moindres caprices, elle s'occupait de chevaux pur-sang, de singes, de porcelaines, de fourrures et de curiosités de toute espèce. Les ministres devaient être pour elle des valets obéissants sous peine de se voir remplacés pour ne pas dire chassés. Le peuple mêlait son nom à toutes ses imprécations, car il sentait que c'était elle qui était cause de tous ses malheurs, ses folles prodigalités au milieu de la misère publique excitaient ses colères, et que serait-il advenu de ces luttes qui déchiraient la France, les jansénistes, les jésuites, les protestants, les encyclopédistes, se combattant à outrance, le parlement faisant vainement des remontrances!

La mort vint frapper Mme de Pompadour. Par un sentiment que l'on ne s'explique pas, cette femme qui avait vécu, depuis tant d'années, dans un double adultère, cette femme faisait ses Pâques, cette femme, vivante image de l'hypocrisie, voulut mourir dans l'habit du tiers-ordre de saint François et comme elle comprit que la haine viendrait troubler ses funérailles, elle voulut être inhumée sans pompe et sans cérémonie.

Le sujet qu'avait choisi M. Commelin était bien difficile, scabreux même. Il s'est heureusement acquitté de sa tâche.

*
* *

De la Langue Romane, *par M. Dedet, professeur de seconde au lycée Fontanes.*

Le désir de tout apprendre, de tout approfondir dévore notre époque et pendant que les uns vont rechercher dans les cavernes les traces des premiers pas de l'homme sur la terre que nous habitons, d'autres recherchent dans le silence du cabinet les origines de notre langue.

Les Celtes, ces enfants d'Arias, avaient rapporté leur idiôme des hauts plateaux de l'Asie, leur berceau, et lors de leur établissement dans les Gaules, cet idiôme subit de profondes modifications par suite de son contact avec celui des Ibères qui occupaient une grande partie des contrées Aquitaniques, tandis que dans le Nord il se mélangea d'expressions germaines; les populations du Centre et de la Bretagne étaient les seules qui avaient conservé, presque sans mélange, leur langue primitive. Les conquêtes de César vinrent jeter un nouvel élément parmi ces différents dialectes et les modifier plus ou moins. La langue du Midi devint prépondérante. A elle les honneurs d'être parlée dans les villes, dans les tribunaux, elle devint la langue des affaires et des dignitaires; mais l'invasion des Francs fut aussi fatale au langage qu'à la domination gallo-romaine. Dans le Nord où ils dominent sans conteste, ils imposent tout à la fois et leur pouvoir et leur idiôme. Dans le Midi où ils ne paraissent qu'accidentellement, cette influence est nulle. Le roman Walon, origine de notre belle langue française, et le roman Provençal sont en présence, mais comme la sombre énergie des hommes du Nord devait fatalement triompher de la mollesse paresseuse des populations méridionales, le français a tué la langue romane et règne aujourd'hui partout en vainqueur.

M. Dedet a entremêlé de citations le rapide mais bien intéressant exposé qu'il a fait de ces luttes. Il a fait passer sous les yeux de ses auditeurs un chant du barde Gwenkhlan, dans lequel sont personnifiés dans le cheval de mer et le sanglier les

combats des Armoricains et des Francs et dans lequel vit toute la sauvage énergie de ces hardis guerriers; un sirvente de Bertrand de Born, l'implacable ennemi de Jean-sans-Terre, dont il flétrit avec tant de vigueur la lâcheté et les ingratitudes, et un autre de notre spirituel Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, dont la vie ne fut qu'un long roman.

Après avoir décrit les cours d'amour, avoir fait ressortir la morale quelque peu relâchée qui était célébrée par les troubadours, morale dont la sévérité n'était guère plus grande dans le Nord, si l'on en croit certains récits des trouvères, après avoir fait ressortir la différence qui existait entre les sujets habituels traités par les poètes des deux langues, les uns, les trouvères se lançant plus volontiers dans l'épopée héroïque, célébrant les grands coups d'épée, les hauts faits d'armes des chevaliers de la Table-Ronde; les troubadours s'attachant à chanter l'amour, à codifier ses lois, à quintessencier ses règles; le conférencier est arrivé à nous dire quelques mots de notre idiôme poitevin et a rappelé les opinions de Dreux du Radier, de Lareveillère-Lépeaux et de Dupin, sur l'origine de notre dialecte qui se rattache par quelques parties à ce sujet qu'il avait à traiter. Puis, après avoir fait entrevoir l'influence que les grands écrivains qui se sont succédés depuis Charles IX jusqu'à Louis XIV, ont eu sur l'unité de notre langue, il a fini par ces belles paroles :

« Celui de mes honorables collègues qui a si brillamment ouvert nos conférences, nous disait l'autre jour que sur la halle de Niort étaient écrits ces mots : *unum pondus, una mensura.* — Eh bien! permettez-moi de le dire, lorsque je jette les regards sur notre beau pays, je n'aperçois plus, grâce à l'unité du langage, ni Normands, ni Gascons, ni Dauphinois, ni Poitevins, je n'aperçois que des Français, c'est-à-dire des frères : *una lingua, una mens,* une seule langue, un seul cœur. »

Inutile de dire que ces expressions d'un noble sentiment ont été accueillies par d'unanimes applaudissements.

*
* *

MOLIÈRE EN PROVINCE, *par M. Robert, professeur de rhétorique au lycée Fontanes.*

Il appartenait à l'esprit délicat qui nous avait si finement analysé la bonhomie de La Fontaine, de nous peindre les débuts du génie de Molière, et succès pour succès, nous croyons vraiment que le second a peut-être encore été supérieur au premier.

La salle était déjà comble longtemps à l'avance et l'entrée du conférencier a été saluée par de sympathiques acclamations.

Le tableau de la jeunesse du premier de nos comiques, auquel son père, tapissier du roi, destinait sa place, mais pour lequel sa mère, mieux inspirée, rêvait une destinée plus haute, donne tout d'abord l'occasion de ces traits malins, familiers à M. Robert qui sait toujours les présenter avec cette feinte bonhomie qui en double le prix et la portée, et dont il a su émailler si heureusement le cours de sa conférence.

Prenant son héros dès l'origine de ses débuts, il le montre indécis d'abord entre l'hôtel de Bourgogne et les tréteaux du Pont-Neuf où trônait Scaramouche et Turlupin, puis sentant en lui l'étoffe d'un réformateur, d'un créateur pour mieux dire, se lancer à l'aventure parmi ces comédiens de province dont le roman comique de Scarron ne présente pas encore le tableau le plus triste.

Molière resta douze ans (de 1646 à 1658) à parcourir les provinces, s'il n'y fit pas fortune il y recueillit du moins une ample moisson de ces ridicules dont il sut plus tard tirer un si bon parti, et le fauteuil du barbier de Pézénas était pour lui comme une tribune devant laquelle venaient poser tour à tour les types de ses meilleures créations. Les premières pièces de son théâtre datent de cette époque. Ainsi il donna à Bordeaux *la Thébaïde,* tragédie dont il ne renouvela pas l'épreuve; à Lyon, *l'Etourdi;* à Béziers, *le Dépit amoureux;* puis plus tard, et dans le Midi toujours, *la Jalousie du Barbouillé* qui devint *Georges Dandin; le Médecin volant,* canevas *du Médecin malgré lui.* Mais pour atteindre l'apogée de son talent, il lui fallait Paris, aussi se hâta-t-il d'y rentrer, lorsque M. le prince de Conti, son ancien condisciple au collége de Clermont, lui

donna la facilité d'y revenir, et sa troupe qui prit le nom de *troupe de Monsieur*, s'installa dans le théâtre du Petit-Bourbon.

Ici se place naturellement une étude des pièces que le souvenir de la province inspira à Molière. En province il jouait les Parisiens, à Paris ce sont les provinciaux qu'il met en scène, deux voisins qui passent volontiers leur temps à se critiquer l'un l'autre. Mais fidèle à son rôle il n'attaqua jamais que le côté des ridicules, et l'on voit se succéder sur la scène ces charmantes comédies où la comtesse d'Escarbagnas, M. de Pourceaugnac et *tutti quanti* viennent étaler aux yeux des spectateurs ébahis cette vaine gloriole qui animait, qui anime encore les parvenus. Car le fouet de sa satire ne frappa jamais cette véritable noblesse qui avait cimenté de son sang les destinées de la France; mais ces hobereaux de village qui s'affublaient volontiers d'un titre usurpé, et faisaient parade de services qu'ils n'avaient jamais rendus.

Molière frappe un peu partout et sur tout, et cependant réunissez tous les travers qu'il a flagellés, réunissez ensemble marquis fats, précieuses ridicules, bourgeois tranchant du gentilhomme, valets fripons, soubrettes rusées, hypocrites démasqués, etc., tout ce qu'il leur attribue, tout ce qu'il leur dit, tout ce qu'il leur reproche est loin d'égaler en nombre, en vivacité, en malignité, ce que déverse avec une largesse si inépuisable, sur le corps médical de son temps, son impitoyable raillerie. On ne prête qu'aux riches, dit-on, si vraiment Molière ne faisait que prêter, qu'était donc la réalité?

Le conférencier a obtenu un accès de fou rire en commentant la fameuse scène du *Médecin malgré lui*, dans laquelle Sganarelle explique à Géronte pourquoi sa fille est muette; la déclaration d'amour si singulièrement conçue de Thomas Diafoirus, les inquiétudes que le *Malade imaginaire* conçoit sur sa santé, etc.

Molière fut malheureux en ménage, *la Bejard* qu'il avait épousée par amour était indigne de lui, incapable de le comprendre; mais que d'amis il eut pour se consoler! Sans parler de cette servante fidèle, de la vieille Laforêt, qu'il rendait

parfois confidente de ses travaux ; n'avait-il pas Racine, Boileau, Chapelle, Ninon de Lenclos, le prince de Conti, la cour et la ville, comme l'on disait alors, et Louis XIV lui-même qui le défendit maintes fois contre ses ennemis. Puis pour lui faire oublier ses peines de cœur si cuisantes pourtant, n'eut-il pas bien souvent ce bonheur intime de l'esprit qui sent qu'il vient d'enfanter un chef-d'œuvre ; car le propre du génie est de procurer la joie et l'apaisement.

Le conférencier en terminant fait d'une voix émue une allusion touchante à la douleur que vient d'éprouver la France en perdant Berryer, Rossini, Lamartine, et en terminant, à la suite d'une charmante comparaison il réunit La Fontaine et Molière qui, selon ce beau vers du poète que nous venons de perdre :

« Sur l'aile du Génie
« Montent d'un vol égal à l'immortalité. »

Une triple salve d'applaudissements a remercié M. Robert, et de nombreuses félicitations l'ont accompagné longtemps encore après sa sortie de la salle.

*
* *

CONFÉRENCES DE POITIERS.

—

SUR LE DROIT PÉNAL, *par M. Thézard, professeur à la faculté de Droit.*

Ce sujet, quelque sérieux qu'il puisse paraître, a été traité de telle manière que le conférencier qui a su avec habileté en dissimuler l'aridité sous des détails attachants, a dû se féliciter malgré tout d'avoir choisi un tel sujet. Le succès justifie tout.

L'affaire Babin qui se plaidait en même temps à la cour d'assises prêtait à la conférence un semblant d'actualité, et les considérations présentées par le professeur à sa thèse un nouvel intérêt.

M. Thézard a exposé ce qu'était et ce que doit être le droit pénal, ses principes et son histoire, ses modifications et son adoucissement successif à mesure que la civilisation marchait à des temps meilleurs et que se développait dans les sociétés le sentiment de la dignité humaine, les ressources que lui apportait la diffusion de l'instruction.

Il a recherché quelle était la justification de ce droit que la société s'attribue de punir ceux qui violent les lois établies pour garantir la tranquillité, la vie, les biens de ses concitoyens, quels sont les principes qui doivent présider à la gradation des peines, ce que les diverses sociétés ont pensé de ce droit et de quelle manière elles l'ont appliqué.

Puis procédant à l'application de ces principes à notre société française, il a montré au moyen-âge le seigneur, représentation de la race conquérante, investi du plein exercice du droit de répression ; peut-être en ne voyant comme motif de l'application de ce droit, qui, il faut bien le dire pourtant, était laissé à l'arbitraire de chacun, que l'idée d'une vengeance pour ainsi dire personnelle, le conférencier est-il allé un peu trop loin, et n'a pas fait assez la part des devoirs qui incombaient aux chefs de la société pour la défendre contre les attaques dont de tout temps elle a été l'objet ; mais lorsqu'il s'est élevé avec une rare énergie contre l'atrocité des peines et des procédés d'instruction autrefois en vigueur, il ne s'est fait que l'écho de la vérité et de la conscience publique.

C'est à Montesquieu d'abord, à Beccaria ensuite, que l'on doit attribuer l'heureuse révolution qui s'opéra au XVIIIe siècle dans la justice légale ; l'on commença à comprendre que l'on ne devait punir que ce qui était vraiment mauvais, que les peines devaient être graduées en proportion des délits et des crimes, et que si la société a le droit de se défendre il ne faut pas exagérer la portée de ce droit et qu'elle ne doit pas se laisser aller à de funestes écarts. Si justice et utilité sont et doivent être le principe de tout droit pénal, l'on ne peut dépasser ou fausser l'un sans détourner l'autre de sa véritable voie. Il faut que l'un de ces principes vienne justifier l'application de l'autre, autrement

c'est l'arbitraire qui domine et l'on tombe alors dans les lois d'exception que l'on peut bien parer du nom de lois de salut public, mais qui n'en sont pas moins funestes à la société dans le présent et bien souvent encore dans l'avenir.

M. Thézard après avoir donné à ces principes, bases de l'éternelle justice, tout le développement qu'ils comportaient, discute la théorie de J.-J. Rousseau qui fondait sur le seul contrat social la légitimité du droit de répression, et démontre tout à la fois le danger et l'inanité d'une pareille théorie, puis enfin, arrivé à la révolution française qui fit passer dans notre droit pénal les principes d'adoucissement préconisés naguère par Montesquieu et Beccaria, il termine en rendant pleine justice à ceux des hommes de cette époque qui prouvèrent la sincérité de leur dévouement au bien public.

*
* *

Le sentiment de la nature dans Jean-Jacques Rousseau, *Par M. Compayré, professeur au Lycée.*

Le cœur du poète est, on peut le dire, le miroir de la nature, il semble qu'elle a pour lui une affinité plus particulière, qu'elle s'identifie avec lui.

Si nous en croyons M. Compayré, nul avant Jean-Jacques ne sut aimer, ne sut admirer la nature. Les premiers hommes tout entiers à la nécessité de satisfaire aux besoins matériels n'avaient guère le temps d'en analyser les beautés, elle leur présentait du reste trop de périls. Si dans l'Inde, si dans la Grèce on la divinisa, l'on ne savait pas l'apprécier; on l'adorait mais on ne l'admirait pas. Les premiers Romains étaient trop positifs, les derniers trop sensuels, le Moyen-Age portait toutes ses aspirations vers Dieu, la Renaissance se donna aux sens, le siècle de Louis XIV ne considérait que les splendeurs de la cour, au XVIIIe le plaisir occupait le premier rang et chacun voulait la nature à sa guise. J.-J. Rousseau sut seul la comprendre telle qu'elle était, et quand le *roi des ours* annonça sa

résolution d'aller s'établir à la campagne, sa retraite fut tout un événement.

Rousseau, né sur les bords du lac de Genève, avait reçu dès son enfance un baptême de poésie qui ne l'abandonna jamais; presque toute son éducation il ne la devait qu'à lui-même, et c'est à ses rêveries, ses aspirations, ses méditations que lui inspirait le spectacle de la nature, c'est à elles qu'il dut de conserver dans son âme les bons sentiments que l'on y trouve, c'est à elles qu'il dut ses seules joies. Il put avoir d'autres passions, mais elles n'égalèrent jamais celle qu'il avait pour la nature; elle survécut à toutes les autres et le protégea dans sa vieillesse comme dans sa jeunesse elle avait été son guide et son soutien. Rousseau aimait la nature pour elle-même, cependant à la mer qui épouvantait son esprit par son immensité, il préférait un lac à l'eau calme et tranquille. Son affection était sincère, mais elle ne participait en rien de ceux qui fanatiques d'un point de vue, d'une plante, d'une fleur font des centaines de lieues, risquent parfois leur vie pour atteindre leur but; Jean-Jacques aimait la botanique et il préférait dans sa misanthropie l'aspect d'une plante à la conversation des hommes dans chacun desquels il croyait voir un ennemi. Les longues persécutions qu'il eut à subir, qu'il s'attira trop souvent, disons-le pour être dans le vrai, développèrent encore en lui cet amour de la solitude. Je veux, disait-il, oublier dans la solitude les hommes et leurs injustices. Hélas! cette solitude ne pouvait pas le défendre contre lui-même et le guérir de ses propres pensées, car s'il ne se donna pas la mort, il se laissa tout au moins aller au découragement.

La tâche de M. Compayré offrait des difficultés dans les limites qu'il s'était imposées. Cette grande figure de Jean-Jacques se présente sous des aspects si différents que pour le juger sainement sur un point il faut l'avoir étudié avec soin sous tous les autres; et qui ne le considère que sous un aspect s'expose à être injuste, partial ou incomplet. M. Compayré n'a-t-il pas dépassé son but? Est-il resté juste dans le cadre étroit où il a renfermé son modèle? A d'autres à résoudre la question.

*
* *

L'Introduction a la vie dévote de saint François de Sales, *Conférence par M. Brédif, professeur de rhétorique au lycée.*

Il y a eu, disons-le tout d'abord, il y a eu contre le sujet choisi par M. Brédif quelques protestations; nous n'avons à prendre parti ni pour le professeur ni pour ceux qui ont trouvé qu'un tel sujet ne devait pas être le sujet d'une récréation littéraire et que l'ouvrage de saint François de Sales était du nombre de ces écrits qui par leur nature même devaient être laissés aux méditations individuelles. Disons seulement qu'à part quelques critiques fondées sur les motifs que nous venons d'énoncer, bien plutôt que sur les appréciations du conférencier, tout le monde s'est plu à reconnaître que le sujet avait été traité avec tout le respect de langage qu'il comportait.

Demandée par Henri IV à saint François de Sales, *l'introduction à la vie dévote* ne pouvait être écrite par un auteur mieux préparé que ne l'était le saint évêque de Genève; car ce monde pour lequel le roi demandait une règle de conduite, saint François l'avait connu, il y avait vécu, il avait pu en apprécier le bon et le mauvais, en mesurer les dangers, et comme l'ayant fréquenté il devait mieux que personne savoir quels étaient les moyens à employer pour le ramener vers Dieu.

Bien que mystique, bien que sévère, la morale prêchée dans l'*introduction à la vie dévote* est sans affectation et sans rigorisme. On peut vivre, on peut se sauver partout, dans les camps, dans les ateliers, dans les boutiques des artisans aussi bien que dans les cours; célibataires et hommes mariés, prêtres, moines et séculiers sont également appelés à profiter des promesses du Christ.

Si les principes de morale sont immuables, les pratiques de la dévotion sont multiples comme la position des personnes. Et partant de ce principe, saint François trace les règles de conduite afférentes à chaque état et indique les réflexions chrétiennes et salutaires que l'on doit faire pour combattre l'entraî-

nement des plaisirs et des divertissements mondains auxquels votre condition sociale peut vous contraindre de prendre part.

Il traite avec la même bonhomie, la même simplicité, mais aussi avec une profonde connaissance des faiblesses du cœur humain, les relations qui doivent exister dans le monde entre les personnes des deux sexes; il montre les dangers d'une familiarité devenue trop grande la pente insensible sur laquelle on se laisse glisser, et les résultats si funestes pour la moralité, pour la société tout entière, tristes mais presque infaillibles résultats.

La vertu de saint François de Sales est simple et pleine de rondeur, sa piété est avenante et affable, elle sait se tenir à égale distance et de la complaisance trop grande et de la rigidité exagérée, elle rend facile aux gens du monde les sentiers du ciel.

Le conférencier profite de cette occasion pour démontrer combien cette doctrine toute de mansuétude était opposée à celle prêchée par Port-Royal, bien faite au contraire pour désespérer, et ce contraste il le présente à plusieurs reprises encore et surtout à l'occasion du mariage dans lequel l'évêque voyait comme il le dit lui même « un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise... dont l'origine, la fin, les utilités, la forme et les matières sont saintes.» Il ne veut pas «faire enrager la nature », il désire au contraire la consoler; ses conseils sur la propreté sur soi et dans les vêtements sont ceux d'un sage, il faut être paré sans affectation et s'il blâme « les muguetteries,» il est loin de se laisser aller à ces fougueuses sorties si familières aux prédicateurs de son époque.

Pour saint François, la mortification de l'esprit est préférable à celle du corps dont souvent le seul résultat abuse ceux qui ne voient que la superficie, et M. Brédif rappelle, à propos de Pascal qui dans les dernières années de sa vie portait un cilice sur son corps et en enfonçait les pointes quand une pensée mondaine venait le distraire de ses réflexions, cette belle parole de Fénélon « tuer sa raison, c'est attenter à Dieu.»

Ici le conférencier se croit en droit de prononcer quelques paroles de blâme au sujet de ce que dit saint François de Sales

au sujet de la médisance quand elle s'adresse aux hérétiques contre lesquels, bien qu'il la blâme en toute autre circonstance, il paraît l'autoriser; puis il ajoute: mais le saint évêque de Genève a racheté ces paroles blâmables, car il ramenait les hérétiques à Dieu par la persuasion, c'était pour lui la cause d'une joie sainte et pure, et grâce à son éloquence, à sa parole douce et d'une onction si pénétrante, il put la goûter souvent.

Puis après avoir montré saint François de Sales faisant tous les dimanches le catéchisme aux petits enfants, voulant les instruire lui-même; après avoir décrit la sainteté qui resplendissait sur son visage qui était d'une blancheur toute mystique, avoir rappelé les paroles de la mère Angélique qui comparait cette douce physionomie à celle de Jésus-Christ; il termine en le revendiquant comme notre compatriote, comme français de langage et de caractère, et il le place avec ces nobles et grandes figures de notre pays: l'évêque de Fréjus, Belzunce, saint Vincent de Paul et Fénelon.

NATHAN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

LE DISTRICT DE MACHECOUL, 1788-1793, par Alfred Lallié (1).
LE CHEVALIER DE SAPINAUD, par le comte de la Boutetière (2).

C'est surtout à l'histoire qu'on peut appliquer le mot de Kléber au général Bonaparte : l'histoire est « grande comme le monde. » Ce monde du passé, qui est le domaine de l'histoire, compte, de nos jours, de nombreux et infatigables explorateurs, je me trompe, de nombreux et infatigables pionniers. Chacun d'eux choisit un petit coin de terre à défricher : il y dresse sa tente, et la tâche finie, il transporte sur un autre point ses pénates voyageurs, à peu près comme les Germains au temps de César (3). Sans doute, pour ne parler que de notre pays, chaque historien se voit bien forcé de circonscrire ses études dans un champ borné, et l'*Aigle de Meaux* peut seul embrasser, dans son vol, l'histoire universelle; mais l'Ecole historique moderne a poussé à ses limites extrêmes la nécessité, déjà triste en elle-même, de la division du travail : la passion de l'analyse a tout envahi, tout morcelé, tout émietté. Ainsi le veut le goût du « siècle de la critique. »

Il résulte de cette disposition des esprits, à peu près générale, qu'au lieu d'apporter sa pierre au monument historique de la France, le meilleur ouvrier, en ce genre, ne fait, le plus souvent, que tailler à sa guise l'un des blocs informes qui jonchent le sol : en d'autres termes, au lieu de faire briller aux yeux le flambeau étincelant, image des générations humaines et de leurs traditions, ce flambeau que, dans la vaste arène des jeux antiques, on se transmettait en courant, l'histoire

(1) Un vol. in-18 ang., 4 fr.
(2) Petit in-8°, papier à bras, 5 fr.
(3) *De bello gallico*, lib. VI, 22.

semble, à notre époque, vouloir emprunter à l'Archéologie la lampe du mineur, toujours cloué à la même place. En se rapetissant ainsi, l'histoire est devenue la *monographie*, la *biographie :* la cité et l'individu ont usurpé, dans les travaux de nos sociétés savantes, dans les études de nos historiens, la place de la contrée et du pays. Monographie, biographie ! Deux mots qui nous ramènent aux livres de MM. Lallié et de la Boutetière.

Le pays de Retz, dont Machecoul était le chef-lieu, a pris une large part aux guerres de la Vendée ; de plus, il a donné Charette à l'armée catholique et royale : c'est dire l'intérêt qu'excite le livre que vient de publier sur ce même pays de Retz et sur la ville de Machecoul, aux premières années de la Révolution, un écrivain qui a déjà marqué sa place dans les lettres, M. Alfred Lallié.

Le livre de M. Alfred Lallié comporte une étude sur les *Origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le pays de Retz* et une dissertation sur les trop fameux *Massacres de Machecoul*. L'étude est très-bien faite, et la dissertation très-judicieuse. M. Alfred Lallié, dans une brillante exposition des événements précurseurs de la guerre de la Vendée, établit qu'on « aurait tort de séparer les *Cahiers de 1789* de l'insurrection vendéenne » (1) ; que les paysans, placés par la Convention « entre l'apostasie et la résistance armée » (2), et ne pouvant se résoudre « à marcher sous les drapeaux de la République qui avait décrété la mort du roi » (3), s'insurgèrent « D'EUX-MÊMES », selon l'énergique expression de M. Lucas-Championnière ; et qu'aux « gentilshommes du Poitou reviendra l'éternel honneur d'avoir été *entraînés* par leurs vassaux aux premiers combats de la Vendée militaire » (4). Arrivant à l'invasion de Machecoul par les bandes indisciplinées des campagnes suburbaines, M. Alfred Lallié aborde la question, si controversée jusqu'à la publication de son livre, de la nature et de l'étendue des excès commis par ces bandes, et il la discute avec une incomparable logique. C'est ainsi qu'opposant l'impression du moment aux récits du lendemain, le langage des témoins à certaines déclamations intéressées, déclamations reproduites, sans examen, par de nombreux historiens, il démontre victorieusement que le chiffre des victimes, dans les massacres dont la ville de Machecoul fut le théâtre en mars et

(1) *Le district de Machecoul*, p. 41.
(2) — p. 264.
(3) — p. 273.
(4) — p. 45.

avril 1793, ne dépasse pas une centaine. La plupart des écrivains qui ont traité des guerres de la Vendée, font varier ce chiffre de 500 à 600, et l'un d'eux « brochant sur le tout » (1), le porte à 1100!

Non content de rétablir la vérité sur les massacres de Machecoul, M. Alfred Lallié se demande comment des erreurs aussi grossières ont pu être aussi généralement acceptées, et la raison qu'il en donne veut être méditée :

« Beaucoup d'événements concernant l'insurrection vendéenne, observe M. Alfred Lallié, n'ont été appréciés, pendant de longues années, que par ce qu'en ont dit les révolutionnaires qui seuls avaient le droit de parler, et qui seuls disposaient de la publicité des journaux. Les représentants en mission, les généraux, les commissaires des administrations départementales ou ceux des comités de la Convention, savaient très-bien que nul n'oserait les contredire et prendre la défense d'un parti proscrit. De là tant d'exagérations qui expliquent, sans les justifier, d'autres exagérations en sens contraire que les royalistes ont accréditées lorsqu'il leur a été donné de parler à leur tour » (2).

Il convient donc d'user largement du bénéfice d'inventaire envers les documents *officiels* de la République et les écrits *officieux* qui datent de la Restauration. Et en effet, à ne consulter que ces documents et ces écrits, il semble acquis, car ils sont unanimes sur ce point, que la Vendée ne se soit soulevée que pour la défense de l'ancien régime à la voix des prêtres et des nobles : « l'histoire dit au contraire que les paysans se soulevèrent parce qu'ils étaient opprimés, parce que la Révolution avait menti à ses promesses » (3).

La Fontaine, bien avant M. de Talleyrand, avait signalé les inconvénients d'un excès de zèle, dans la maxime célèbre :

> Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ;
> Mieux vaudrait un sage ennemi (4).

La Vendée a eu cette mauvaise fortune de recevoir des pavés en plein visage, de toutes mains, amies et ennemies, et le malheur, autrement plus regrettable, de sentir, comme Rebecca, « deux peuples » (5) se heurter en son sein. Dans la lutte gigantesque soutenue

(1) *Le district de Machecoul*, p. 393.
(2) *Le district de Machecoul*, p. 293.
(3) *Le district de Machecoul*, p. 282.
(4) *Les Fables*, liv. VIII, 10.
(5) *La Genèse*, ch. XXV, v. 23.

par la Vendée contre la Convention, le citadin et le campagnard se rangèrent sous des drapeaux opposés : l'habitant des villes se plaça, d'instinct, dans le camp révolutionnaire, et le paysan, démentant d'avance ces beaux vers d'un grand poète :

> Toujours barons et serfs, fronts casqués et pieds nus,
> Chasseurs et laboureurs ont échangé des haines ;
> Les montagnes toujours ont fait la guerre aux plaines (1).

le paysan, cette fois, fut l'allié du roi découronné et des nobles proscrits. Par l'effet de la funeste division entre les villes et les campagnes, la Vendée connut *la guerre civile dans la guerre civile*. Ce côté, particulièrement douloureux des guerres de la Vendée, n'a point échappé à M. Alfred Lallié. Il nous montre les habitants des villes « dévoués à la cause révolutionnaire, redoutant les vengeances des rebelles, et trouvant la Convention bien lente à leur fournir les moyens de les réprimer » (2).

Hélas ! la Convention ne marchanda pas les moyens de répression, alors que la valeur de ses troupes eut dû lui suffire ! Cette valeur fut égale de part et d'autre ; mais les paysans, ayant à combattre à la fois leurs voisins des villes et la Convention, méritent véritablement le nom de « géants », que leur a donné Napoléon ; car, réduits à leurs propres forces, ils ont lutté contre un pouvoir armé d'une centralisation puissante, disposant des immenses ressources en hommes, en arsenaux, en approvisionnements que renfermait la France, possédant en outre, par ses intelligences au cœur de la Vendée, les véritables clefs du pays, à savoir les villes ; et si les passions politiques ont refusé aux Cathelineau, aux La Rochejaquelein, aux Charette, les honneurs accordés à leurs glorieux adversaires du champ de bataille, les Hoche, les Marceau, les Kléber, la mémoire des chefs vendéens n'en est pas moins éternelle, car, eux aussi, ils ont élevé un monument plus durable que le marbre ou l'airain :

> Exegi monumentum ære perennius (3).

Qui donc nous redira ces grands combats ? Sera-ce le poète ou l'historien ? La Vendée est assez riche en talents pour ne pas laisser à d'autres qu'à ses enfants le soin pieux de faire revivre ses nobles souvenirs par la lyre, la plume ou le burin.

(1) V. Hugo, *Les Burgraves*, 2e partie, scène VI.
(2) *Le district de Machecoul*, p. 294.
(3) Horatii *Odarum*, lib. III, 24.

A ce titre, nous regrettons que M. Alfred Lallié se soit borné à nous donner « un recueil de pièces plutôt qu'une histoire proprement dite» (1). C'est cette histoire que nous eussions souhaitée, comme la meilleure réponse aux auteurs dont « la critique remplace le plus souvent le récit des événements (2). »

La cause de la Vendée militaire n'est pas encore entendue : pour l'instruire avec fruit, il fallait que les passions fissent silence, et que le temps, « ce justicier de l'homme » (3), eût rendu son impartial arrêt. Aujourd'hui, après quatre-vingts ans, la lumière commence à se faire, et des écrivains du talent de M. Alfred Lallié peuvent la produire à des yeux assez forts, désormais, pour en supporter l'éclat : seuls, les myopes et les aveugles courraient risque d'en être blessés. Mais, dira-t-on peut-être, le nombre de ces derniers sera toujours considérable? Je ne le conteste pas; je crois même que la franchise demandera toujours quelque courage, et que, pendant longtemps encore, on s'exposera infailliblement à froisser certains amis de Platon en préférant la vérité à ce maître, en émettant, par exemple, des appréciations marquées au coin de la sévérité historique, comme dans le passage suivant du livre de M. Alfred Lallié :

« En plus d'une occasion, il serait aisé de montrer qu'on a loué la démagogie révolutionnaire d'une foule de mauvaises choses qu'elle n'a point inventées; sur beaucoup de points, en effet, elle ne s'est pas fait faute d'emprunter à la monarchie ce que celle-ci avait de pire en y ajoutant le caractère de violence qui lui est propre » (4).

Assurément, un tel jugement ne saurait contenter adversaires et amis, mais quand on ne craint pas de l'émettre, on a prouvé que, tout en restant homme de son temps et de son pays, on possède la première qualité de l'historien : l'amour, disons mieux, la passion de la vérité.

Nous ne ferons qu'un reproche à M. Alfred Lallié, c'est celui d'avoir payé le tribut au *genre* nouveau en obéissant à la tendance des historiens de notre époque à se renfermer dans le cadre de la monographie, cadre trop étroit pour leur talent.

Ce reproche, nous pensions qu'il devait être partagé par M. le comte de la Boutetière, et nous pensions de la sorte à la seule inspection de son livre — *Le Chevalier de Sapinaud* — sans nous arrêter au sous-

(1) *Le district de Machecoul*, avant-propos.
(2) — —
(3) Sophocle, *OEdipe-roi*.
(4) *Le district de Machecoul*, p. 54.

titre : *Notes, lettres et documents* POUR SERVIR A L'HISTOIRE *des cinq premiers mois de la guerre de la Vendée.*

La confirmation du jugement par nous porté sur la *manière historique* moderne nous apparaissait ainsi sous les traits du chevalier de Sapinaud, traits charmants qu'un pinceau délicat allait sans doute nous retracer.

En d'autres termes, pour nous, à première vue, M. de la Boutetière suivait lui aussi le torrent! Il est vrai qu'il nous promettait le plaisir de revoir une figure de connaissance, et une grande figure celle-là, car si « les hommes valent ce que valent leurs actes (1),» le chevalier de Sapinaud, mesuré à cette échelle, dépasse le niveau de la foule.

Après avoir parcouru le livre, notre impression est demeurée tout autre : si le plaisir que nous a causé cette lecture a été grand, la surprise a été grande aussi. Nous nous attendions à une biographie, intéressante par son objet, bien esquissée, puisque M. de la Boutetière tenait le crayon, et nous avions en outre sous la main une véritable histoire! Pourquoi cette histoire est-elle si courte? Pourquoi le narrateur n'a-t-il embrassé qu'une période, période de cinq mois, bien remplie il est vrai, puisqu'il s'agit des premiers mois de la guerre de la Vendée?

Cette question, sur mes lèvres, ne renferme aucune pensée de critique ; elle accuse simplement le sentiment qu'on éprouve en tournant la dernière page d'un livre attachant : « Quoi! sitôt fini! »

Le récit de M. de la Boutetière s'ouvre par le rapport des administrateurs de la Vendée, en date du 29 décembre 1793, au représentant Goupilleau, envoyé par la Convention avec les pleins pouvoirs du *Maître*, avec la hache des proconsuls en guise de la main de justice des *missi dominici*. Ce début est large, saisissant, habile. De prime-saut, nous assistons à cette insurrection qui « court comme une traînée de poudre dans les paroisses limitrophes des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée (2) ; » nous entendons comme un lointain écho, le tocsin qui, gagnant de proche en proche « sonne au clocher du village de la Verrie (3) ; » c'est le cri d'alarme auquel va répondre le chevalier de Sapinaud, c'est la guerre!

En huit jours, les paysans « armés de fusils de chasse, de faux et de fourches (4), » les paysans conduits par « MM. de Sapinaud, de

(1) *Le chevalier de Sapinaud*, p. 1.
(2) id. id. p. 19.
(3) id. id. p. 20.
(4) id. id. p. 20.

Royrand, de Beaurepaire, Rondeau, Gautier, Lusson, Grizay, Aubain, de Vaugiraud, du Fougeray, Marin de la Borderie (1), » ont livré quatre combats aux troupes républicaines, pris quatre pièces de canon, et leurs chefs sont établis aux *Quatre-Chemins de l'Oie*, « position militaire importante pour eux, point d'intersection de la route de Nantes à La Rochelle, avec celle des Sables à Saumur (2). » Le *Camp de l'Oie* devint la place forte qu'il fallut défendre à tout prix, et en même temps le centre de ralliement assigné, à la moindre alerte, aux paysans par leurs chefs. « Cette sorte de mise en défense était la seule chose qui leur fut possible, parce que c'était la volonté du peuple insurgé (3). »

Mais « de tous côtés l'insurrection a éclaté simultanément ou successivement (4); » Charette vient de paraître sur cette scène où il jouera un si grand rôle, et à ses côtés, Pajot, La Cathelinière, Louis Guérin, Vrignault, de Couëtus, de Lyrot et d'Essigny; Cathelineau, Stofflet, Bonchamps, d'Elbée sont déjà maîtres de Cholet, de Vihiers et de Chalonnes, pendant que MM. de Chouppes, de Bulkeley, Saignard, les frères Savin, Baumler et Joly occupent les districts de La Roche-sur-Yon, de Challans et des Sables.

Victorieux en vingt rencontres avec les gardes nationales et la troupe de ligne, les paysans ont regagné leurs chaumières. « Les fêtes de Pâques approchent, ils rempliront librement les devoirs de cette grande solennité religieuse, c'est là leur première conquête; ensuite ils ont à présent des fusils, de la poudre, des canons même, un surtout qu'ils ont baptisé du nom de Marie-Jeanne et qui sera le palladium de leur armée « chrétienne », et de bouche en bouche volent ces mots, présage d'une lutte terrible : « Maintenant viennent les Bleus(5)! »

Les Bleus viendront; ils sont précédés des sauvages décrets de la Convention qu'un mot résume : la mort! L'échafaud se dresse sur les places des plus petites villes; les administrations locales demandent à l'envi la machine à décapiter : Les Sables rivalisent avec Saint-Maixent dans cette triste voie, et les membres du département des Deux-Sèvres répondent que « *pour tout concilier* le conseil ordonne de confectionner cinq guillotines (6). »

Les paysans affrontent sans pâlir le couperet d'acier; ils ont accou-

(5) *Le Chevalier de Sapinaud*, p. 25.
(1) id. id. p. 28.
(2) id. id. p. 29.
(3) id. id. p. 29.
(4) id. id. p. 33.
(6) id. id. p. 50.

tumé de regarder la mort en face. Je détache ici une page émouvante du livre de M. de la Boutetière :

« Le 26 mars, l'échafaud se dressait sur la place de Fontenay, et quatre paysans pris à Chantonnay y montaient. L'un d'eux, qui était un tout jeune homme, y parut comme le type de cette race indomptable. Il voulut être exécuté le dernier et, couvert du sang de ses compagnons qu'il avait encouragés jusqu'à la fin, il parla au peuple. Dans son patois inculte, mais avec une éloquence saisissante, il l'adjura de ne point suivre ceux qui s'attaquaient à Dieu même, le menaça des vengeances célestes que le sang des justes attirerait sur leurs têtes; puis, calme et tranquille, il fit le signe de la croix et plaça lui-même sa tête sous le couteau (1). »

La Convention espère en vain étouffer l'insurrection par la terreur appuyée sur les trente mille bayonnettes qu'elle peut opposer aux paysans vendéens. Les paysans s'organisent : Bressuire, Thouars, qui rappellent les noms de Lescure et de La Rochejacquelein, unis dans la vie, unis dans la mort, tombent entre leurs mains, et Fontenay, après deux batailles rangées, reste en leur pouvoir.

A ce moment, irritée de tant de défaites, la Convention enferme la Vendée « d'un réseau de fer (2); » nouveaux combats, nouveaux échecs pour la République qui perd « quatre à cinq mille tués ou blessés, au moins autant de prisonniers, soixante-dix pièces de canon, des milliers de fusils et des magasins abondamment approvisionnés en blés, poudre, salpêtre, eaux-de-vie, effets de campement, d'équipement, etc. (3), » et mieux que tout cela, Saumur, la clef de la Loire ! De cette dernière ville, Cathelineau, acclamé généralissime des Vendéens, court à Angers et de là à Nantes où la victoire lui échappe avec la vie.

La Vendée elle même est « frappée au cœur (4) » par le coup porté à Cathelineau !

D'Elbée lui succède dans son poste d'honneur ; l'armée du centre à laquelle appartient M. de Sapinaud, se trouve sérieusement menacée par la division républicaine de Luçon. Elle a eu jusque là sa part glorieuse dans les attaques combinées par le conseil des armées vendéennes ; elle a défendu avec une rare intrépidité le *Camp de l'Oie* qui couvre les opérations des Vendéens contre l'armée de La Rochelle. En vain elle a voulu s'emparer de Luçon, cette attaque a échoué,

(1) *Le Chevalier de Sapinaud*, p. 50.
(2) id. id. p. 95.
(3) id. id. p. 103.
(4) *Bretagne et Vendée*, p. 426.

comme échoueront bientôt deux tentatives semblables de d'Elbée, par la raison que « le paysan vendéen, fantassin et tirailleur admirable dans un pays couvert, ne résiste pas en rase campagne aux attaques de la cavalerie (1).» Le chevalier de Sapinaud, dans la première affaire de Luçon, « resté le dernier sur le champ de bataille avec une poignée d'hommes, protégea cette fuite jusqu'au pont de Mainclaye, et ne fut sauvé que par les ombres de la nuit (2).» A quelques jours de là, il tombait, à la tête des siens, dans une rencontre d'avant-postes; quatre paysans, dont le nommé Guitton, se firent tuer sur le corps de leur général, comme se feront tuer plus tard Pelfer, Bossard et Laroche-Davo autour de Charette blessé; « noble dévouement qui fait presque autant d'honneur à celui qui l'inspira qu'à ceux qui en furent les victimes (3).»

Ne plaignons point Cathelineau; ne plaignons point M. de Sapinaud, enlevés l'un et l'autre au début de la guerre! « Plus heureux que ceux qui avaient survécu furent ceux qui tombèrent les armes à la main, avant ou pendant la campagne d'Outre-Loire, car ils n'ont point vu l'excès des malheurs de leur pays (4)! »

. . . . . O terque quaterque beati (5)!

Presque tous les chefs de l'armée du centre, Baudry-d'Asson, père et fils, Beaurepaire, Royrand, Verteuil, Saint-André, des Prez, Bulkeley, Marin de la Borderie furent, comme le chevalier de Sapinaud, moissonnés avant le temps pour la défense de la plus sainte des causes, la cause de la justice et de la liberté. « Pour elle sont tombés ces héroïques paysans qui ont préféré la mort à l'oppression de leurs consciences simples mais droites; de tous ceux-là, la mémoire ne périra point, encore que les noms obscurs demeurent inconnus, car ils ont immortalisé celui du sol qui les avait vu naître (6).»

Cette acclamation, qui retentira dans les cœurs vendéens, termine le livre de M. de la Boutetière. Encore une fois, nous regrettons que ce livre soit si court!

AMAURY DE LINIERS.

(1) *Le Chevalier de Sapinaud*, p. 130.
(2) id. id. p. 113 et 114.
(3) id. id. p. 128.
(4) id. id. p. 133.
(5) *Æneïdos*, lib. I, v. 98.
(6) *Le Chevalier de Sapinaud*, p. 137.

Niort, ses Rues, ses Places, ses Monuments. Notes historiques et descriptives, accompagnées d'un nouveau plan de la ville.

Cet ouvrage publié par les soins de l'autorité municipale, mérite d'être lu non-seulement par les étrangers auxquels il peut servir de *Guide*, mais aussi par les habitants qui y trouveront d'intéressantes notions sur ce qu'était leur ville, et apprendront l'histoire de leurs voies de communication et de leurs principaux monuments. Une heureuse tendance se fait sentir dans les nouveaux noms donnés aux rues, celle de perpétuer par leurs désignations le souvenir des personnes dont le talent et les travaux ont illustré la ville, ou de celles qui méritent cette distinction par les services qu'elles lui ont rendus.

*
* *

Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Etienne de Baigne (en Saintonge), publié par M. l'abbé Cholet, chanoine théologal du chapitre de La Rochelle. *Niort, Clouzot.*

Ce cartulaire a été, à la section d'histoire et de philologie des comités historiques, l'objet d'un rapport de M. Léopold Delisle (page 478 et suivantes, au t. VIII, quatrième série de la *Revue des Sociétés savantes*). Le savant rapporteur insiste surtout sur l'intérêt qui ressort de cette publication, tant pour l'histoire particulière de la Saintonge que pour l'étude de l'histoire générale. Ce cartulaire est un des plus complets que l'on connaisse, il renferme 550 chartes dont les plus anciennes remontent à l'an 1030 et la dernière descend à 1247; et ni les Bénédictins, ni les autres érudits du XVIIIe siècle qui nous ont laissé tant de collections précieuses, n'ont connu son existence. C'est donc une mine toute nouvelle qui s'ouvre aux recherches et aux investigations de ceux qui étudient la topographie, les mœurs, les institutions de la France, et encore que de notions utiles qui manquent au *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au *Gallia christiana*, à l'*Art de vérifier les dates*, etc.

L'autorité de la parole de M. Léopold Delisle est bien connue, et donne plus de valeur aux éloges qu'il décerne à la science que M. l'abbé Cholet a déployée dans la préparation de cet aride travail, (la mort est venu le frapper inopinément avant que l'impression n'en ait été terminée.) Disons cependant que l'ouvrage a été mené à bonne fin, grâce aux notes si complètes qu'il avait réunies.

Nathan.

—

CHRONIQUE

—

Nous avons à enregistrer une perte ressentie vivement dans la ville de Niort et particulièrement par nous qui avons été souvent à même d'apprécier les qualités précieuses qui distinguaient M. Bonneau, notaire honoraire, membre du Conseil municipal et président de l'Assistance judiciaire.

Appartenant à une ancienne famille du Poitou qui a occupé depuis plus d'un siècle les charges de la haute magistrature dans plusieurs villes de cette province, François-Victor Bonneau est né à Niort, en 1795. Il descendait, par sa mère, de la famille Chabot, qui a donné six maires à Niort, et à la France le général baron Chabot. Dès l'âge de dix-sept ans, il était au collége de Thouars professeur respecté et aimé de tous. Vers 1815, il alla à Paris où il se prépara au notariat, et revint en 1821 dans sa ville natale. Peu après il succéda à son frère dans sa charge de notaire, où il déploya, tout le temps qu'il l'exerça, une intelligence et un dévouement qui lui ont acquis la considération générale. M. Bonneau était avec M. Sauzé et M. Maillard, le botaniste le plus distingué de notre département. Ses loisirs studieux lui ont permis de former un riche herbier qui sera toujours précieux à consulter.

Il laisse en outre de volumineux manuscrits sur des sujets philosophiques, des biographies sur diverses personnes ayant fait partie de la franc-maçonnerie dont il était lui-même l'un des fervents adeptes. Il a doté cette institution de curieuses théories, fruits d'une étude savante et consciencieuse sur ses origines. Aussi, bien qu'il n'ait publié aucun ouvrage, il a droit par son érudition et ses travaux à une large part dans le souvenir de ses concitoyens et des amis de la science.

Il était père de M. Alfred Bonneau, l'auteur de l'*Armorial des Maires de Niort*, et de la *Vie de Mme de Beauharnais de Miramion*.

Le prix proposé par M. le ministre de l'instruction publique par son arrêté du 24 août 1866, pour « le meilleur Glossaire du Patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France, » prix qui devait être décerné en 1868, vient d'être remporté par le *Glossaire du Patois Poitevin* de M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Il consiste en une somme de 1,200 fr. pour l'auteur, une autre de 300 fr. qui doit être remise à la Société, et en deux médailles de bronze, réparties de même.

*
* *

Le contingent que les Artistes fontenaisiens adressent à l'Exposition des Beaux-Arts qui va s'ouvrir, mérite tout au moins une mention par son importance. Cet esprit créateur qui, à l'époque de la Renaissance, avait valu à cette ville la qualification de *Fontaine des Beaux-Esprits*, se réveille, et si les écrivains lui font défaut, les artistes s'y distinguent. Ce sera pour elle un autre genre de renommée.

Nous voyons parmi les exposants, M. Arsène Charrier, architecte de la ville (lauréat du concours de 1866) avec ses plans, coupes, profils, élévations du service d'eaux qu'il fait exécuter en ce moment (23 dessins). M. Florent Texier, outre un charmant tableau de *Perrette et le pot-au-lait*, dans lequel le peintre se montre l'émule du poète et a su rendre sensible à l'œil ce que l'autre écrivait, y envoie un portrait de fillette et deux dessins représentant la bonne physionomie de deux vieilles Vendéennes. M. Emile Vexiau, un débutant, s'y présente avec un joli tableau de genre bien pensé, bien dessiné, mais qui révèle dans son auteur l'absence d'une bonne direction, et un peu trop d'inexpérience. Ajoutons un buste en marbre et deux dessins fort bien réussis, dus également au talent, nous dirons encore inédit, de deux autres artistes, et terminons par l'envoi de M. Octave de Rochebrune, dont les deux magnifiques eaux-fortes représentant *une Vue du Château de Blois* et une *Vue de la Cour intérieure de l'Hôtel de Cluny*, traitées la dernière surtout d'une manière si magistrale, lui mériteront, nous devons l'espérer, une nouvelle médaille d'or de la part du jury.

*
* *

Ce sera un vrai plaisir pour tous les amis de l'archéologie d'apprendre que M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'allouer pour l'année 1869 une somme de 10,000 fr., pour la restauration de l'église

monumentale de Lusignan (Vienne), qui rappelle de si glorieux souvenirs.

*
* *

M. Marlet, professeur de dessin et de peinture au lycée de Poitiers, vient d'être chargé par M. le ministre des Beaux-Arts de reproduire, pour le musée de Versailles, le portrait du maréchal de Rosen, dont l'original existe entre les mains d'une famille poitevine qui descend de cet illustre guerrier.

*
* *

Le jeudi saint, la Société philharmonique de La Rochelle a exécuté à la cathédrale le *Stabat* de Rossini. Grâce à l'habileté de son chef d'orchestre, à la bonne volonté, au talent, au dévoûment des 150 exécutants qui l'ont secondé, ce projet qui semblait irréalisable dans nos provinces a obtenu pleine réussite, et l'œuvre si difficile du maëstro a été comprise et exécutée de manière à faire honneur à son illustre compositeur. Ce nouveau pas vers la décentralisation artistique, prouve que la province peut, si elle le veut, compter sur ses propres, sur ses seules ressources, et qu'il suffit souvent d'avoir confiance en soi pour enlever un succès.

*
* *

Le conseil de fabrique de l'église paroissiale de St-Jean-d'Angély vient de décider que l'église, commencée par les Bénédictins, et dont la construction a été arrêtée en 1789, sera continuée. On affectera à cette entreprise une somme de 250,000 francs.

Un concours est ouvert entre les architectes de la Charente-Inférieure, de la Charente, des Deux-Sèvres, de la Vienne, et d'Indre-et-Loire ; et la commission chargée du classement des plans et devis présentés est composée de MM. Guillemain, ingénieur à Rochefort; Auber, chanoine, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers ; Abadie, architecte à Bordeaux; Garosse, architecte à Bordeaux, et Bessy, prêtre et sculpteur à Poitiers.

Le plan qui obtiendra le n° 1 aura droit à une prime de 1,000 fr., le n° 2 à une de 500 fr.

L'église devra avoir, à partir de la façade orientale des tours, une surface de 13 à 1,400 mètres carrés. Elle consistera en une grande

nef, deux nefs latérales avec prolongement autour du chœur, deux transepts destinés à recevoir des autels. Derrière le sanctuaire, et en dehors de la nef déambuloire, sera construite une chapelle.

Nous ne pouvons qu'approuver un pareil projet, à la condition pourtant que les additions proposées ne viendront pas faire contraste avec ce qui subsiste. Le nom des membres du jury d'appréciation nous est un garant que nous n'assisterons pas à une pareille profanation archéologique.

*
* *

Le docteur Bouillaud, l'éminent médecin, originaire de l'Angoumois, qui était président de la première section du dernier congrès médical qui se tint à Paris, vient d'être appelé à la présidence de toutes les sections réunies de cette assemblée qui en 1869 doit se réunir à Florence et s'ouvrir le 20 septembre prochain.

*
* *

Nous venons après bien d'autres nous faire l'écho des regrets bien mérités qu'a causé dans le département de la Charente-Inférieure, à tous ceux qui l'avaient connu, le décès de M. Pierre-Jules Dumorisson. Né le 30 novembre 1801, il fut d'abord avocat, puis juge-auditeur, et se signala par sa capacité et son ardeur au travail; nommé juge de paix du canton de Pons en 1832, il y exerça pendant vingt-trois ans ces difficiles et pénibles fonctions.

Le 12 avril 1835, il fut élu conseiller pour l'arrondissement de Saintes par 54 voix sur 57 votants, et nommé conseiller général le 23 juillet 1837, par 52 suffrages sur 56 votants; il fut pendant dix-huit ans secrétaire de cette assemblée, où il jouissait de l'influence la plus légitime et la mieux méritée. Ce fut au milieu de ses collègues, nous pourrions dire de ses amis, que le 3 septembre 1849 (sa nomination est du 30 août), il reçut de M. de Chasseloup-Laubat, président, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense de ses travaux comme magistrat et comme conseiller général.

Nommé conseiller de préfecture-secrétaire-général le 27 février 1855, il justifia le choix du gouvernement par son entente parfaite des affaires, son amour du travail, sa bienveillance et son aménité, et de 1865 à 1867 il présida souvent les réunions de ce tribunal administratif en qualité de vice-président. Ayant obtenu l'honorariat comme

conseiller de préfecture, il se retira à Pons; le 15 août 1867 il fut nommé officier de l'instruction publique, récompense de ses longs services, tant comme délégué cantonal que de l'appui qu'il avait toujours prêté pour la diffusion de l'enseignement. Ajoutons qu'il fut aussi vice-président de la Société d'agriculture dont il faisait partie depuis 1857, et qu'en cette qualité ce fut lui qui fut chargé de préparer les réponses au questionnaire agricole; qu'on lui doit diverses publications relatives au desséchement des marais de la Seugne, dont il fut longtemps le directeur syndic, et que la mort est venu le surprendre au milieu de ses études agricoles et de viticulture, et au moment où il allait voir se réaliser un de ses vœux les plus ardents pour l'intérêt de son pays, l'inauguration du chemin de fer de Saintes à Pons, entreprise à laquelle il avait consacré le laborieux dévoûment de ses dernières années.

*
* *

M. Bardy a soulevé à la réunion du 18 mars de la Société des Antiquaires de l'Ouest une question des plus intéressantes pour la ville de Poitiers. Les armoiries qu'elle s'est attribuées ou qu'on lui donne, sont-elles bien celles qu'elle devrait porter. Pendant deux heures l'honorable membre a discuté cette question avec cette facilité d'élocution qu'on lui connait. Nous avions tout d'abord eu la pensée d'analyser ici sa discussion, mais nous avons, toutes réflexions faites, préféré attendre, afin de ne pas scinder le débat qui doit s'engager. Des réponses sont promises, M. Bardy doit résumer son opinion dans un mémoire. Quand toutes parties auront fait valoir leurs moyens, comme l'on dit au palais, nous résumerons la cause et donnerons nos conclusions.

*
* *

Enregistrons trois découvertes :

A Poitiers, en creusant dans le sol de l'ancien évêché (abbaye de Sainte-Croix), pour établir les fondations de l'établissement que vont occuper les religieuses hospitalières de Saint Joseph, l'on a trouvé au milieu de tuiles à rebord et de débris de petit appareil, et à un mètre environ de profondeur, la partie inférieure de deux jambes de cheval en bronze creux et doré, de 35 centimètres de hauteur; ces débris qui ont certainement appartenu à une statue équestre plus grande que nature sont d'un fini et d'un modelé remarquable, et leur présence au

milieu des traces de l'enceinte Visigothe leur donne pour ainsi dire une date certaine. Ils sont incontestablement Romains et de la meilleure époque.

Grâce à M. Bonsorgent qui a le premier signalé l'importance de cette découverte, et à l'obligeance de la communauté qui s'est empressée de l'offrir au musée de la ville, ces fragments figurent avec honneur parmi les collections archéologiques de la vieille cité.

*
* *

Dans les premiers jours de ce mois on a trouvé dans une auge en pierre du *champ des tombeaux du Martrais de Pahu*, commune de Longèves, près de Fontenay, le poids en bronze d'un fil à plomb *(perpendiculum)* du IVe ou Ve siècle; cet objet qui a sans doute appartenu à un maçon, a la forme d'une toupie.

*
* *

M. Benjamin Fillon, le chercheur infatigable et le *trouveur* si souvent heureux vient d'adresser au directeur de la *Chronique des Arts*, une lettre dans laquelle il lui signale l'existence d'un portrait authentique de Jean Goujon, dans l'atlas de Barnabas Pomer, peintre voyageur allemand de la seconde moitié du XVIe siècle, qui se trouve au n° 108 du catalogue des manuscrits de feu M. Lebrument, dont la vente a eu lieu le 17 de ce mois; c'est une découverte bien intéressante, car l'on ne possédait de Jean Goujon que des portraits de fantaisie. En émettant le vœu que cette pièce soit acquise par le musée du Louvre, ce savant fontenaisien donne un conseil qui, nous l'espérons, aura été entendu.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, décernera, dans une séance solennelle qui aura lieu en 1869, une médaille d'or de 200 francs à l'auteur d'un travail historique inédit relatif à l'ancienne province de Saintonge : comme biographie d'un personnage célèbre, monographie d'une commune, d'un établissement civil ou religieux, château, église, monastère, hospice, famille, etc.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés *franco* à M. G. Laverny, avocat, secrétaire de la Société, et porter en tête une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse du concurrent.

*
* *

Voici le programme du concours que l'Académie de La Rochelle a ouvert pour les années 1869 et 1870, et les prix destinés aux vainqueurs.

ANNÉE 1869.

1° SECTION D'AGRICULTURE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quelles modifications conviendrait-il d'apporter à la culture et à la production vinicole, en présence de la situation faite à la viticulture par es mélanges de 3/6 et par le haut prix de la main-d'œuvre ?

2° SECTION LITTÉRAIRE.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

ANNÉE 1870.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes :

1° Etude sur les eaux de La Rochelle ou de l'une des villes du département, considérées au point de vue chimique, physique, micrographique et hygiénique ;

2° Traiter un sujet quelconque se rattachant à l'histoire naturelle maritime, ayant une utilité pratique.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les manuscrits devront être adressés *franco*, pour chacune des années 1869 et 1870, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, à La Rochelle, avant le 20 octobre.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui certifiera que son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.

Des médailles d'argent ou de bronze pourront être accordées aux ouvrages qui, sans avoir mérité le prix, auront paru dignes de mentions honorables.

Le Président de l'Académie pour 1869 : CHAUDREAU. *Le Secrétaire Perpétuel :* G. ROMIEUX.

***

Les 5 et 18 mars, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu deux séances, l'une et l'autre présidées par M. de Longuemar, président. Nous allons analyser successivement leurs procès-verbaux.

Le 5 mars, M. Bardy donne communication d'une lettre de M. de Caumont, indiquant que l'Institut des Provinces se réunira en séance annuelle, le 5 avril, rue Bonaparte, à Paris, et que les assises scientifiques se tiendraient à Chartres, le 5 septembre.

La compagnie a entendu lecture des mémoires proposés pour être présentés aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. Ce sont : 1° Une notice sur l'église de Villesalem (Vienne), par M. Goudon de la Lande, accompagnée d'un dessin à la plume représentant la façade de ce monument dû au talent de M. Lahaire. 2° Notice sur l'église collégiale d'Oiron, par M. Imbert, accompagnée de photographies et de dessins.

M. Arthur Ponsoy offre à la Société son ouvrage intitulé le Roi des Cent Rois. C'est ainsi qu'il traduit d'après les racines celtiques le nom de Vercingétorix (*Ver-Ken-Kedo-Righ*) à la suite duquel l'auteur qui avait été chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'une mission intéressant la géographie et l'histoire a inséré le rapport qu'il lui a adressé sur la position de *Gergovia* qu'il place à Compierre, commune de Saint-Révérien, arrondissement de Clamecy (Nièvre).

Le 18 mars, la Société désigne pour la représenter à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Beaussire, Lebreton, Ragon, l'abbé Lalanne, Richard, de la Lande, Imbert, Fruchard et Bardy.

Parmi les lettres adressées à la Société, nous en voyons une de M. le recteur de l'académie de Poitiers, relative au prix à fonder chaque année dans le ressort académique pour encourager les hautes études (1).

(1) Voici cette lettre :

Poitiers, le 19 février 1869.

Monsieur le président,

Dans un rapport que S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique a adressé à l'Empereur, en novembre dernier, sur l'état de l'enseignement supérieur, elle propose à Sa Majesté de fonder, dans chacune des académies, un prix de 1,000 fr., qui serait décerné au mémoire ou à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire, ou de science, intéressant les provinces comprises dans le ressort académique. Les commissions qui décerneraient les prix seraient formées en majorité par les présidents ou les membres des sociétés savantes de l'académie.

Permettez-moi, monsieur le président, d'appeler sur cette mesure féconde toute votre attention et celle de la Société savante qui vous a honoré de la direction de ses travaux.

Je n'ai pas besoin de vous assurer que la volonté de l'Empereur est de respecter l'indépendance et l'initiative des compagnies savantes, et que Sa Majesté n'a d'autre but que d'encourager le progrès des hautes études dans les départements.

Je serais heureux que la Société voulût bien, par votre organe, me communiquer ses vues sur la meilleure organisation du concours qui permettrait de décerner le prix attribué à la circonscription académique de Poitiers: Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne et Haute-Vienne.

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien m'honorer d'une prompte réponse, M. le ministre ayant hâte de soumettre un projet de règlement à une commission spéciale.

Agréez, etc.

Le Recteur, A. MAGIN.

M. le Président fait connaître le résultat des fouilles entreprises par M. le marquis d'Argenson, sur les instances de M. l'abbé Lalanne, à la *Motte de Grouin*, tumulus de forme hémisphérique de 32 mètres de diamètre à la base sur environ 8 mètres de hauteur. On a constaté que les seuls débris contenus dans la terre qui a servi à élever ce monument, consistent en poteries grossières et très-probablement gallo-romaines, ce que viendrait confirmer la présence d'une petite monnaie gauloise en alliage, que M. Bonsergent a reconnue pour être à peu près contemporaine de Jules-César. Puis des amas d'ossements, des silex taillés, les débris d'un anneau et d'un bracelet.

Cette butte peut avoir été un tumulus élevé après une bataille où les combattants auront été placés pêle-mêle.

Une autre butte dont une partie a été entamée par la Creuse et des blocs de grès énormes pouvant faire supposer l'existence d'un dolmen qui aurait été brisé existent tout près de là. M. le marquis d'Argenson se propose de les explorer.

M. G. Bardy prenant ensuite la parole, présente de longues et intéressantes observations sur l'origine des armoiries de la ville de Poitiers, et prétend que celles qu'elle porte aujourd'hui ne sont pas celles dont on devrait charger son écu. Une discussion des plus animées s'élève à ce sujet entre les membres de la Société, et M. Bardy ayant promis de rédiger un mémoire à ce sujet, nous attendrons pour parler de cette question que l'honorable membre ait tenu sa promesse et que ses contradicteurs aient à leur tour répondu à ses observations.

La Société voit passer ensuite sous ses yeux les dons nombreux qui lui parviennent et dont les ouvrages publiés par M. Richard, archiviste du département de la Vienne forment la plus grande et la plus intéressante partie comme étant tous consacrés à quelques points d'histoire de nos contrées.

*
* *

Le 12 février, la Société archéologique et historique de la Charente s'est réunie sous la présidence de M. B. de Rencogne, président.

Après le dépouillement de la correspondance et le dépôt des ouvrages adressés à la Société, elle s'occupe de la publication de l'histoire de Cognac par M. Marvaud, dont elle avait déclaré se charger pour une partie.

Cette question vidée, M. le président offre au nom de M. Barbier de Montault la copie de l'inscription funéraire de Charlotte de Gan-

dillot, veuve de M. André de Contades, gouverneur de la ville et château d'Angoulême, qui se trouve gravée sur une dalle de marbre servant de pavé dans la chapelle des Ursulines d'Angers.

Il a ensuite donné lecture 1° D'extraits des *Rouleaux des Morts*, publiés par M. L. Delisle, pour la société de l'histoire de France. Ces extraits, particulièrement puisés dans les rouleaux de Foulque, abbé de Corbie (1095), de Mathilde, fille de Guillaume-le-Conquérant et abbesse de la Trinité de Caen (1113), et de Bertrand de Baux (vers 1181), concernent les églises, abbayes et prieurés de Bouttevillo, Bassac, Saint-Léger de Cognac, Saint-Pierre d'Angoulême, Saint-Ausone, Saint-Amant, Saint-Cybard, Nanteuil-en-Vallée, Cellefrouin, Grosbost, Le Peyrat, Ronsenac, La Couronne, Saint-Arthémy de Blanzac, Bournet, Saint-Amand de Boixe, Lanville, Châtres, La Frenade, Fontdouce. Ces documents peuvent fournir beaucoup d'additions aux catalogues dressés par les auteurs du *Gallia Christiana*.

2° D'un article sur les forêts de l'Angoumois et de la Saintonge, inséré par M. Alf. Maury (de l'Institut), dans son ouvrage intitulé : *Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*.

3° De l'Etude, par M. Margry, sur les navigations du capitaine Jean-Alphonse Saintongeais.

*
* *

Concours ouvert par la Société de médecine-vétérinaire du département des Deux-Sèvres.

Une médaille d'or de deux cents francs sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quelle a été, sur la production animale en France, l'influence des haras, des écoles de dressage, des concours régionaux et de toutes les institutions ayant pour but son amélioration ?

Quelles modifications pourraient être introduites dans ces diverses institutions pour qu'elles produisent les bienfaits qu'on en attend en échange des sacrifices que le pays s'impose?

Des médailles d'argent pourront être accordées aux manuscrits classés après le premier prix.

Une médaille d'or de 100 francs et des médailles d'argent seront distribuées aux auteurs des meilleurs travaux sur n'importe quelle question de médecine vétérinaire.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 29 novembre 1869. Ils devront

porter, dans un pli cacheté, le nom et l'adresse de l'auteur, avec une épigraphe qui sera répétée en tête du mémoire. Ils devront être adressés, à Niort, soit à M. Plasse, président, soit à M. Ayrault, secrétaire de la Société.

***

La Société de statistique de Niort s'est réunie le 18 février dernier, sous la présidence de M. Ch. Arnauld.

Parmi les dons nombreux qui lui avaient été adressés et qui passent sous les yeux de la Société, nous citerons des bois de cerf, un fragment et un os des jambes de devant d'un bœuf, trois pierres parmi lesquelles un gros galet dont l'usure peut être aussi bien attribuée à des usages domestiques qu'à l'action des eaux; et ce qui caractérise l'époque de ce dépôt que l'on peut faire remonter jusqu'à l'âge de pierre, c'est la présence de trois haches, l'une en silex, les deux autres en serpentine. Tous ces objets ont été trouvés en creusant dans une prairie les fondations du pont de la Tiffardière. On a trouvé également près de là un vase en terre cuite dont on ne peut guère déterminer l'époque. Tous ces objets sont offerts par M. Morandière.

Un rapport de M. Bardonnet indique les objets dont se sont enrichies les collections de la Société; nous y relevons des bons de la caisse patriotique de Niort; les empreintes de deux sceaux portant l'une S. APUD SCM. MAXENCIV. CMICTE. PITTAVENS. COSTITV avec un écusson portant 14 fleurs de lis posées 4, 4, 3, 2, 1, et l'autre S. SENESCALLIE. PICT. APVD. SCM. MAX. dont l'écu est chargé de 6 fleurs de lis 3, 2, 1; un sceau en cuivre avec cette légende : LE. SCEAU. DE. LA. SEIGNEURIE. DE. LA. LOGE. FOUGEREUSE.

Nous citerons encore divers objets gallo-romains provenant du cimetière d'Échiré, etc., et 21 monnaies tant romaines que du moyen-âge et modernes, parmi lesquelles nous remarquons une médaille en or de Charles-Quint, aux armes d'Espagne, et portant ces légendes : DA MIHI VIRTUTEM CONTRA HOSTES TUOS. — CARO. D. G. RO. IMP. HISP. REX. DUX BURG.

Le 4 mars, elle a eu une autre réunion sous la présidence de M. Ch. Arnauld.

Après avoir décidé quels seraient les divers documents relatifs au concours ouvert en 1867, qui devraient être insérés dans ses publications et qu'un tirage à part du compte-rendu et des documents lus dans la séance publique du 10 janvier dernier serait adressé à chacun des

membres correspondants de la compagnie, la Société, sur la proposition de son conseil d'administration, décide qu'à l'avenir elle préposera un de ses membres à la conservation de chacune de ses collections qui seront ainsi divisées : Beaux-Arts, Géologie et sciences naturelles, Archéologie et numismatique, Bibliothèque et documents écrits.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre de M. le recteur de l'Académie de Poitiers dont nous avons déjà parlé.

Une discussion s'engage à ce sujet, et la commission qui avait été chargée du concours de 1867, est priée de faire un rapport à ce sujet.

Après avoir entendu avec intérêt le rapport qui lui est présenté sur la gestion financière de son trésorier pour l'année 1868, la Société entend la lecture de quelques fragments du travail que M. le docteur Moussaud destine aux lectures de la Sorbonne sous ce titre : *De quelques points d'hygiène publique, des progrès accomplis depuis 50 ans et de ceux qui restent à accomplir.*

M. le Président, avant de lever la séance, met sous les yeux de la Société une épée couverte de rouille, rencontrée à 5 mètres de profondeur, dans les fouilles que l'on fait en ce moment pour asseoir les fondations du bâtiment du musée. L'on s'est trouvé sur d'anciennes carrières, ce qui a nécessité de descendre à une pareille profondeur, et là on a découvert une salle circulaire de 4 mètres de diamètre, où se voyait un banc, le tout taillé dans le rocher ; c'est non loin de cette cavité que cette arme a été recueillie.

*
* *

CONCOURS DE SORBONNE.

Le mardi 30 mars a eu lieu, dans la grande salle de la Sorbonne, la réunion des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut et président de la section d'histoire et de philologie du comité impérial des travaux historiques. Nous allons suivre nos concitoyens qui assistaient à ces assises scientifiques comme délégués de nos Sociétés de l'Ouest.

Section d'archéologie.

M. Imbert de la Société des Antiquaires de l'Ouest donne lecture de sa *Notice sur l'Église collégiale de Saint-Maurice-d'Oiron*, ce qui lui a

donné lieu de rappeler que c'est à M. Benjamin Fillon que l'on devait la découverte de la véritable origine des faïences connues jusqu'alors sous le nom de Henri II. L'Eglise de Saint-Maurice-d'Oiron fut fondée par M. de Boisy (de la maison de Gouffier), frère de l'amiral Bonnivet. Pour les Poitevins, je n'ai pas besoin d'ajouter que ce monument est toujours debout et que l'on y admire les tombeaux des deux frères dont nous venons de donner les noms et celui de Philippe de Montmorency, épouse de l'amiral.

M. l'abbé Grasilier (de la Société des sciences et arts de Saintes), dans son mémoire intitulé l'*Église de l'abbaye de Saintes et son Cavalier*, donne peut-être le mot d'une énigme qui a longtemps agité les savants et soulevé de nombreuses discussions. D'après un passage d'une charte du XIIe siècle, ce Cavalier serait certainement l'empereur Constantin, et ainsi se trouverait renversée l'opinion de ceux qui voulaient y voir le fondateur du monument. Une discussion s'élève à ce sujet, MM. Chabouillet, Quicherat, Châtel et de Guilhermy y prennent part et l'on reconnait que la solution de ce problème archéologique ne peut s'appliquer aux Cavaliers figurés sur des chapiteaux dans les églises de Saint-Étienne-le-Vieux à Caen et à la cathédrale d'Autun, parce que la différence des attributs s'oppose à cette assimilation. Nous nous permettrons d'ajouter que le même motif doit également être appliqué à certaines statues équestres.

M. Goudon de la Lande (de la Société des Antiquaires de l'Ouest), donne une *Description de l'Église de Villesalem*, prieuré de l'ordre de Fontevrault, situé dans le département de la Vienne (arrondissement de Montmorillon). Moins heureux que M. Imbert, il n'avait que des regrets à émettre, des débris à décrire, car cette église, l'un des plus beaux monuments de l'époque romane, cette église sert de grange et encore ce n'est qu'un reste. On y trouve cependant des tombeaux qui, d'après les descriptions de M. de la Lande, paraissent être d'un grand intérêt.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, membre délégué de la Société d'émulation de la Vendée, donne lecture d'un *Rapport sur les* XIe, XIIe *et* XIIIe *puits funéraires du lieu dit de Troussepoil*. L'on sait tout le parti que le docte ecclésiastique a tiré, pour la connaissance de la vie de nos ancêtres, de l'étude approfondie qu'il a faite de cette nécropole d'un nouveau genre et tout ce qu'elle lui a fourni de renseignements précieux et d'observations intéressantes.

M. l'abbé Cochet, le savant antiquaire normand, si connu par ses recherches et ses travaux sur les sépultures des Francs, émet quelques

doutes, tout en rendant pleine justice aux travaux de son confrère, sur la destination de ces puits auxquels on donne, d'après lui, mal à propos le nom de funéraires. M. Quicherat justifie cette épithète en faisant remarquer que l'on y a non-seulement trouvé des ossements, mais même un cercueil et qu'il s'agit de mœurs et d'usages bien différents de ceux si bien connus et décrits par l'auteur de la *Normandie Souterraine*. L'opinion de M. Quicherat est soutenue par deux érudits, MM. Buhot de Kersers et de Cessac qui viennent citer à son appui des faits empruntés à des découvertes opérées dans le Berry et dans la Creuse.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, donne lecture d'*Études sur quelques types de sépultures constatés en Maine-et-Loire et en partie déposés au musée d'Angers*, dans lesquelles il met en lumière avec succès un grand nombre de faits nouveaux relatifs aux dolmens, et émet quelques nouvelles conjectures sur cette question de l'*Ascia* si controversée par les savants.

M. Loiseau-Grandmaison, président de la Société archéologique de Touraine et archiviste du département d'Indre-et-Loire, lit une Note *sur un tombeau découvert le 9 novembre 1868, dans l'ancienne église des Cordeliers de Tours et faussement attribué à la bienheureuse Jeanne de Maillé, morte en 1413*. La question soulevée par M. Grandmaison a trouvé à Tours, dans M. l'abbé Bourassé, un contradicteur habile et versé dans cette science. Son mémoire a donné également lieu à une discussion dans laquelle M. l'abbé Cochet et M. de Sales sont intervenus, sans cependant contester d'une manière absolue les conclusions de l'auteur.

M. Marionneau, de la Société archéologique de Nantes, lit une Notice sur le *Cimetière Mérovingien de Vertou*, dans lequel il se proclame hautement le disciple de M. l'abbé Cochet. Il se montre, comme son savant maître, un observateur éclairé, patient et sagace, et son travail, bien que venant le dernier de tous ceux qui ont été lus dans la section, n'en est pas moins écouté avec un vif intérêt.

Nous ne devons pas passer sous silence d'intéressantes observations présentées de vive voix par M Godard-Faultrier, au sujet de conclusions qu'il trouve un peu trop absolues, émises par M. l'abbé Cochet, dans son travail sur les cercueils en plomb, particulièrement à l'époque Gallo-Romaine. M. Cochet se refuse à voir un emblème du christianisme dans cet emblème que l'on ne peut mieux caractériser qu'en lui donnant le nom de *Croix de saint André*, qui se voit sur certains cercueils en plomb de l'époque Gallo-Romaine; M. Godard-Faultrier,

qui professe l'opinion contraire, proteste contre cette manière de voir et promet de revenir sur cette importante question.

Section d'histoire et de philologie.

M. H. de Tilly, membre de la Société des arts, sciences et lettres de Saintes, a lu un mémoire sur le *Séjour et passage de Charlemagne en Saintonge*, dans lequel il constate que ce prince y est venu deux fois, qu'il y fonda l'abbaye de Saint-Étienne-de-Baigne, Notre-Dame-de-l'Ile-en-Pons, le prieuré de Montierneuf, qu'il avait un château à Saint-Jean-d'Angély, etc. Le plus bel éloge que l'on puisse en faire, est de répéter ce qu'en a dit le président de la section, M. Amédée Thierry, qui l'a qualifié d'excellent.

M. Louis Audiat, lauréat de l'Institut, fait connaître dans son *Entrée des rois à Saintes*, le cérémonial avec lequel la cité recevait les rois ou les princes dans son sein. L'auteur, après avoir donné la liste de ceux qui y firent ainsi des entrées officielles, entre dans les détails les plus curieux et les plus piquants et qui ont vivement intéressé l'assemblée; certains surtout relatifs aux embarras financiers, aux moyens d'y faire face, les vers et la prose employés pour célébrer bien haut la présence de celui que, tout bas, l'on aurait bien voulu voir au loin, par les embarras de toute sorte et les dépenses si onéreuses qu'il causait.

M. Antoine, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, donne lecture d'un mémoire intitulé la *Fondation d'une République au temps de la Ligue*, fidèle peinture de l'état des esprits à Saint-Malo, à cette époque. Ce travail est principalement puisé dans une histoire de cette ville de 1578 à 1591, écrite par Frotet de la Landelle, ligueur fougueux; et les déductions qu'il tire de cette étude, c'est que protestants et ligueurs furent entraînés par leurs dispositions communes à la résistance et à l'opposition, non pas tant par le besoin de réclamer leurs priviléges, mais bien par suite du progrès fait dans les esprits et du libre examen surtout qui arrivait insensiblement à dominer en politique comme en religion.

M. Thezard, professeur à la faculté de droit et M. Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui assistaient aux réunions des Sociétés savantes dans cette section, ont l'un et l'autre pris plusieurs fois la parole au sujet des doctrines énoncées par différents écrivains.

M. Thezard, à propos du travail lu par M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble, sur le *Droit de tester à Athènes*, se livre

avec M. Ollivier, l'un de ses confrères de Nancy, à de brillantes improvisations dans lesquelles ils discutent, débattent et présentent chacun à leur point de vue les principes sur lesquels repose le droit de tester.

Et encore sur l'importante question traitée par M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse : *Quelle est sous l'empire de la loi du 30 juin 1838 la condition des aliénés ?*

M. Bardy est plusieurs fois intervenu dans les débats :

A propos du Mémoire de M. Lefizelier, de la Société de la Mayenne, sur *l'impôt de la gabelle et la souffrance des populations* ; il proclame la justesse des plaintes du peuple, et trouve leur justification bien plutôt dans la manière oppressive et arbitraire dont l'impôt était perçu que dans l'impôt lui-même ;

Au sujet des conclusions qui terminent le travail de M. Rozy, sur un *conflit d'attribution qui s'était élevé à Toulouse en 1782*, entre les Capitouls et le Parlement, au sujet de la nomination d'un geôlier de la prison de l'hôtel de ville. Les considérations que présente l'honorable membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, au sujet de la confusion des pouvoirs administratif et judiciaire, sont à diverses reprises couvertes d'applaudissements. Ses réflexions sur l'importance et l'utilité de l'étude des établissements des communes, à propos d'*un épisode de l'établissement des communes en Lorraine*, par M. Meaume, n'ont pas moins de succès auprès de ses auditeurs charmés de la facilité de sa parole et de la profondeur de ses aperçus.

Section des Sciences.

M. Plasse, médecin-vétérinaire à Niort, revient encore sur le sujet qui depuis tant d'années fait l'objet de ses études, les maladies épizootiques et les moyens de les prévenir ; puisse sa persévérance si louable parvenir à convaincre les incrédules et ouvrir les yeux de tous.

M. le docteur Moussaud lit un Mémoire intitulé : *De quelques points d'hygiène publique, des progrès accomplis en hygiène depuis cinquante ans et de ceux qui restent à accomplir.* Il explique la moyenne toujours croissante de la vie humaine par la cessation de la guerre, l'introduction de la vaccine, la translation des cimetières hors des centres de population, le desséchement des marais ; outre cela on peut attribuer comme contribuant à cet heureux résultat l'ouverture des rues larges et aérées, la disparition des maisons et quartiers malsains. Il réclame en terminant comme complément de ce qui s'est fait jusqu'à

présent l'emploi de certaines mesures pour la construction des habitations, une surveillance plus active sur les marchands de produits alimentaires (bouchers, boulangers, etc.), la création et l'entretien des égouts, etc., et recommande comme des moyens puissants l'exercice de la gymnastique et la création de cités ouvrières.

Le samedi 4 avril a eu lieu la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique.

Dans son discours, Son Exc. M. Duruy a fait l'intéressant tableau des efforts faits par le Gouvernement pour le perfectionnement et les progrès des hautes études, les moyens employés, les encouragements distribués avec une louable libéralité; il fait connaître l'empressement avec lequel les élèves sont accourus, les noms des villes qui à la suite de Paris, voulant conserver leur vieux renom de sanctuaires de la science ou bien le conquérir, préparent, installent et créent les laboratoires et ouvrent les cours que doivent suivre les jeunes gens qui veulent marcher dans la voie qui leur est ouverte.

La province n'est pas exclue de ce grand mouvement scientifique; elle est comprise dans ce magnifique programme et elle est appelée à jouir des mêmes avantages et des mêmes prérogatives que Paris.

Puis passant au rôle que doivent jouer les Sociétés savantes des départements dans ce grand ensemble, après les avoir félicitées de l'importance de leurs travaux qui chaque année devient plus grande, de l'intérêt toujours croissant de leurs publications, il annonce que le Gouvernement, pour soutenir et encourager les efforts des érudits des départements, vient de fonder des prix de 1,000 francs qui seront distribués chaque année dans chacune des 18 Académies universitaires, et un prix de 3,000 fr. décerné lors de la réunion des Sociétés savantes au meilleur des ouvrages couronnés dans les 18 Académies.

Voici ce décret et l'arrêté de M. le Ministre qui en réglemente l'exécution :

Article 1er. — Il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 fr., qui sera décerné à l'ouvrage ou au Mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science intéressant les départements compris dans le ressort.

Ne prennent point part à ce concours les personnes résidant dans le département de la Seine.

Art. 2. — Chaque année, un prix de 3,000 fr. sera décerné par le comité des travaux historiques et des Sociétés savantes à l'ouvrage jugé le meilleur

parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans les concours académiques établis par l'art. 1er.

Art. 3. — Les dépenses nécessaires audit concours seront imputées sur les fonds affectés au budget du ministère de l'instruction publique pour le service des sciences et des lettres.

—

Article 1er. — Le prix ci-dessus mentionné sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire politique ou littéraire; en 1870, sur une question d'archéologie; en 1871, sur une question de science, et successivement dans le même ordre les années suivantes.

Art. 2. — Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Art. 3. — Sont admis à concourir tous les ouvrages et Mémoires manuscrits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique, et que les ouvrages ou Mémoires imprimés n'auront pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé pour le concours.

Art. 4. — Sont exclus du concours les ouvrages ou Mémoires qui auront été déjà couronnés par l'Institut.

Art. 5. — Le jury chargé de décerner le prix est composé, sous la présidence du recteur : 1° de délégués des Sociétés savantes du ressort académique dont les travaux se rapportent à l'objet du concours; 2° de membres choisis par le Ministre en nombre inférieur à celui desdits délégués.

Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.

Art. 6. — La proclamation du prix aura lieu dans la séance solennelle de la rentrée des Facultés. Elle sera précédée de la lecture du rapport fait au nom du jury.

Art. 7. — Le prix annuel de 3,000 francs, institué par l'art. 2 du décret précité en faveur du meilleur des ouvrages couronnés dans les concours académiques, sera proclamé dans la réunion des Sociétés savantes qui a lieu chaque année, à Paris, sous la présidence du Ministre.

Art. 8. — Les Recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

M. Hippeau, secrétaire de la question d'histoire et de philologie a présenté le rapport sur les travaux envoyés au concours ouvert: *(Le meilleur Glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France)*, et a proclamé le *Glossaire du patois poitevin*, de M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, comme étant celui auquel la Commission a décerné le prix.

Après que MM. les secrétaires des sections des sciences et d'archéo-

logie eurent donné le résumé et l'analyse des travaux soumis à leurs appréciations, M. Charles Robert, secrétaire-général au ministère, a fait connaître les noms des personnes qui, aux termes d'un arrêté ministériel du 2 avril, ont été nommés officiers de l'instruction publique et officiers d'Académie; parmi ces derniers nous trouvons : MM. l'abbé Lalanne, lauréat au concours de philologie, et M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, et enfin c'est avec bonheur que nous avons relevé le nom du modeste et savant M. Redet, correspondant du ministère pour les travaux historiques et ancien archiviste du département de la Vienne, à Poitiers, parmi ceux que M. le Ministre proclame, au nom de l'Empereur, chevalier de la Légion d'honneur (décret du 3 avril), digne récompense d'une vie d'abnégation, de travail et d'obligeance.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

AMUSSAT (J.-Z.). Observation sur une opération d'anus artificiel pratiquée avec succès par un nouveau procédé à la région anale d'un enfant nouveau né, dans un cas d'absence congénitale du rectum. Suivie de quelques réflexions sur les obturations du gros intestin. *Evreux, Herissey*, in-8°, 20 p.

AUDIAT. Palissy et son biographe. Réponse à M. Athanase Coquerel fils. *Paris, Meyrueis*, 1869, in-8°, 48 p.

AUDIGANE (A.). La Religion du bas de la Loire. III. Le groupe des marins de Saint-Nazaire. *Paris, Claye*, 1869.

Extrait de la Revue des Deux-Mondes, du 1er mars 1869.

CHABIRAND. Etude sur l'éclipse totale de soleil du 18 août 1868, suivie de l'exposé d'une théorie nouvelle sur la constitution du soleil. *Paris, Arthus Bertrand*, 1868. Broch. in-8°. 1 fr. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

CHEVALIER DE MÉRÉ (Le). Son véritable nom patronymique, sa famille. Etudes biographiques, par A. B. A. (Anatole de Brémond d'Ars). *Niort, Clouzot*, 1869, in-8°.
Tiré à 115 ex. numérotés dont 15 sur papier à bras.

FLEURY (Paul de). Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers. *Poitiers, Dupré*, 1868. Broch. in-8° de 98 p.

LUCE (Siméon). Le journaliste, lettre à M. F. Sarcey, suivie de la réponse de F. Sarcey à l'auteur. *Paris, Lahure*, 1869, in-8°, 16 p.

LUNIER (Le docteur L.). Projet de statistique appliquable à l'étude des maladies mentales, arrêté par le congrès aliéniste international de 1867. Rapport et exposé des motifs. *Paris, Donneau*, 1868, in-f°, 36 p.

MERLAND (Pitre). Est-ce la guerre? (Prose et vers.) *Nantes, Etiembre et Plidran*, 1869, in-8°, 16 p.

NICOLLIÈRE (De la). Le Prieuré des Couëts en 1554. Déclaration des terres, rentes et revenus de cette communauté, suivie de l'état des dépenses nécessaires à son entretien. *Nantes, Vincent Forest et Grimaud*, 1868, broch. in-8°.

PAPILLAUD (Lucien). Considérations sur le meilleur adjuvant du fer pour le traitement de la chloro-anémie des cachexies et de la débilité naturelle ou acquise. *Marennes, Florentin*, 1869, in-8°, 16 p.

PAROISSIEN très-complet, selon le rit romain, à l'usage du diocèse de Luçon, in-18, XXXVI-1006 pages. *Paris, Raçon et Cie*, 1869.

PROUST (Antonin). Etudes sur la province. La division de l'impôt. *Niort, Mercier*, 1869. 1 vol. in-12 br. 2 fr. 50

RÉGION (La) du bas de la Loire, la grande Brière et le pays de Retz. *Paris, Claye*, 1868, in-8°, 30 p.
Extrait de la Revue des Deux-Mondes.

RIVAUD-GALLAUD. Les machines élévatoires des eaux de la Touvre et de la Charente. Suite 3e de la brochure sur la reconstruction du théâtre et l'achèvement de l'extérieur de l'hôtel de ville d'Angoulême. *Angoulême, Nadaud*, 1869, 15 p. in-4°. 25 c.

ROQUETTE (Charles). Le matérialisme devant la science, exposition des doctrines des matérialistes et des spiritualistes, immortalité de l'âme. *Napoléon-Vendée, Vve Ivonnet*, 1868, gr. in-18, 78 p. 1 fr.

SORIN (J.). Etude sur les instructions pastorales et mandements de Monseigneur Régnier, archevêque de Cambrai, précédemment évêque d'Angoulême. *Angers, Barassé*, 1869, in-8°, 31 p.
Extrait de la Revue de l'Anjou.

TILLÉ (docteur). Les Misères électorales. *Niort, Clouzot*, 1869, in-16, 30 p. 50 c.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

CHANET, PIERRE,

MÉDECIN A LA ROCHELLE,

1603-1650?

—

On vient de placer dans les bibliothèques des lycées un recueil de morceaux choisis dans la littérature française, par M. Staaff, officier suédois, où se trouvent quelques fragments du médecin rochelais Chanet, qui ont été même pour des hommes instruits la révélation de ce nom. Pour moi, ce recueil m'a appris que, « ce nom de Chanet est porté aujourd'hui par un médecin qui « unit à la connaissance profonde de son art un sentiment exquis « des choses littéraires et n'a point laissé dépérir l'héritage in- « tellectuel de son aïeul.

J'ai cru que c'était une occasion de faire un peu plus connaître l'écrivain rochelais.

Chanet, médecin à La Rochelle, au XVIe siècle, n'est guère mentionné par les biographes qu'à propos de Charron, à cause de son livre : *Considérations sur la sagesse de Charron,* en deux parties, par M. P. G., d. en m. Paris, Claude Legroult et Jean Lemire, 1643, in-8°, 456 pages.

Chanet avait d'abord gardé l'anonyme, et il semble même vouloir dissimuler ou du moins cacher sa qualité de médecin ; mais il leva bientôt le voile, car on a, dès 1644, une seconde édition, ou, selon Barbier, une simple substitution de frontispice, qui porte : *par le sieur Chanet.* Arcère a commis une er-

reur, facile à concevoir, en prenant l'in-8° pour l'in-12, erreur qu'il a commise pour l'autre livre qu'il cite de l'auteur.

Le peu qu'on sait de Chanet est fourni par une lettre de Guy Patin, à Spon, du 17 août 1643 : « Des considérations sur la « sagesse de Charron, dit-il, le vrai auteur, qui n'aime pas d'être « connu, est M. Chanet, médecin de La Rochelle. J'ai eu le livre « manuscrit entre les mains fort longtemps pour en avoir le « privilége. Les imprimeurs au lieu de P. C. qui serait Pierre « Chanet, ont failli en mettant P. G. Il est âgé d'environ 40 ans. « Il est fort savant, sanguin, mélancolique, qui a fort voyagé. « Il est fils d'un ministre de Marans, qui est encore vivant : il « est de la religion de son père, qui médite autre chose. Il « est ici fort loué; on dit qu'il écrit presque aussi bien que « Balzac. »

Ce ministre de Marans, père du médecin, était-ce Daniel Chanet, ministre à Ars, en 1623 (1)? Il est au moins probable

(1) Chanet, Daniel, ministre du saint Evangile au bourg d'Ars-en-Ré. 15.. — 16..

Le nom de Chanet, Daniel, nous a été conservé par un bien petit opuscule : *Conférence faite au bourg d'Ars en l'île de Ré, entre maître Daniel Chanet, ministre du saint Evangile, en l'église réformée dudit bourg, et frère Hubert de Thouars, capucin. A La Rochelle, par Marin Ganoel, 1623.* In-12 de 70 pages.

Le capucin somme le ministre d'établir sa croyance sur la Cène par la seule Ecriture, c'est-à-dire de trouver dans l'écriture les termes mêmes par lesquels il l'exprime. Le ministre soutient que ce n'est pas là ce qu'il a promis, mais de l'établir par l'Ecriture convenablement comprise et interprétée. Ces Messieurs mettent six séances, en trois jours, à ne pas s'entendre sur ce point.

Du reste, Arcère est injuste en demandant pourquoi Chanet a fait imprimer cette conférence. Il le dit ; c'est parce que les catholiques en avaient fait répandre à grandes clameurs un exposé infidèle.

Par une erreur inexplicable, il appelle ce ministre Jean Chenet, bien que les noms Daniel Chanet soient plusieurs fois répétés dans ce livret. Par suite, il lui attribue un *Examen* qui est de Jean Chênet, d'Orléans, et auquel notre Chanet est étranger.

L'erreur d'Arcère a entraîné celle de M. Rainguet.

Arcère dit que Chanet était rochelais ; M. Rainguet, qu'il était né à Angoulins ; j'ignore sur quelle autorité.

M. Callot, dans sa liste des ministres qui ont exercé à La Rochelle, donne

que c'était un membre de la même famille. La parité de nom, de pays, de culte n'en laisse guère douter.

Chanet attaque Charron, en le nommant, et Montaigne, sans le nommer, sur deux points : Il pense qu'ils ont trop rapproché la bête de l'homme, dans le dessein de ne laisser que cette alternative, d'ôter l'immortalité à l'homme ou de la donner à la bête; n'adoptant pour lui, ni l'une, ni l'autre de ces extrémités, il cherche à montrer qu'il y a entre ces deux êtres des différences assez marquées pour faire conclure une différence de nature et une différence de destinée. Puis, étudiant la raison humaine en elle-même, il établit que, malgré leur faillibilité, les sens donnent pourtant à nos raisonnements une base suffisante, que ceux-ci peuvent asseoir leurs conjectures sur les causes finales et sur le but apparent des choses avec assez de certitude pour faire prévaloir la confiance due au sens commun sur les subtilités du paradoxe. Chanet trouve du reste qu'il y a beaucoup à louer dans les écrivains qu'il combat, bien qu'il ne veuille pas qu'on prenne Charron pour Socrate et l'apologie de Raimond Sebond pour l'évangile.

Il n'échappa pas pour cela à un blâme assez amer. Sorbière s'indigne qu'il se *déchaîne* contre Montaigne et Charron; *quales viros!* Quel dommage en effet que Platon se soit déchaîné contre les sophistes, Aristote contre Platon! *Quales viros!* Moréry lui reproche « d'attaquer avec véhémence la doctrine et « les sentiments d'un homme qui n'était plus en état de se dé« fendre. » Charron en effet était mort depuis 40 ans; singulier reproche sous la plume d'un biographe qui ne parle que des morts, et pas apparemment pour les louer tous et en tout. Chanet avait fait observer d'avance avec plus de justesse que ce moment où l'amitié et l'envie se taisent également est le plus favorable pour attaquer, tout en respectant l'homme, des idées qui ont encore toute leur force et tout leur danger.

un Jean Chanet, attaché à la ville de 1586 à 1589. Est-ce le père de Daniel?

Celui-ci dit, dans son opuscule, qu'il était, en 1623, depuis vingt-quatre ans ministre à Ars.

Je ne connais pas la date de sa mort.

La biographie Michaud fait pis en disant : « Charron fut attaqué « par le médecin Chanet et par le jésuite Garasse. » M. Sainte-Beuve venge Chanet de ce rapprochement injurieux : « Il est « modeste, il est modéré de ton, il se montre plein d'égards « pour l'auteur qu'il réfute. . . . ., il se sert de ses connais- « sances en médecine et en histoire naturelle pour rabattre de « ce qu'ils ont dit des animaux et pour maintenir l'homme à « son rang légitime. . . . ., il défend le sens général par des « raisons qui, légèrement rajeunies un siècle plus tard, seront « assez celles de l'école écossaise. Il a des pages très-ingé- « nieuses, très-fines sur l'instinct et la raison, sur les caractères « qui les spécifient, perfection prompte, courte et immobile « d'un côté, perfectibilité de l'autre. C'est un naturaliste reli- « gieux, mais observateur et qui suit la voie expérimentale. Il « n'écrit pas pour faire de belles phrases, ni en rhétoricien, « mais seulement pour exprimer sa pensée. Enfin le meilleur « éloge qu'on puisse faire de cette réfutation trop peu connue, « c'est que pour le ton comme pour le fond, elle eût été digne « d'être estimée par Charron lui-même. »

Ce style, dont M. Sainte-Beuve loue Chanet, avait été choisi de propos délibéré, sur cette considération que « les belles ex- « pressions tiennent trop de la métaphore, » sont encore trop nouvelles pour être bien entendues de tous, en sorte que « plaire par la beauté des paroles et persuader par la force des « raisons sont deux choses presque incompatibles et que notre « langue n'a encore pas tout ce qu'il lui faut pour cela. »

Quant au rapprochement avec l'école écossaise, il pourrait paraître épigrammatique sans en être moins juste. Tout en attaquant le scepticisme de Charron, Chanet est lui-même sceptique en métaphysique : il en subordonne volontiers les démonstrations aux vérités révélées par l'Écriture, « ayant trop mauvaise « opinion du raisonnement des hommes pour en faire le fonde- « ment de toutes ses créances. » Et quant à la pratique, il a plus de confiance à « la voix commune de tout le peuple qu'à « tout ce qu'on peut alléguer de philosophes. » Avec de pareilles prémisses, et pour ceux qui les acceptent, la réfutation du scepticisme est toute faite, puisqu'il ne nie pas que l'autorité du sens

commun soit irrésistible, mais qu'elle soit valable, qu'il atteigne la vérité absolue et qu'il puisse démontrer qu'il l'atteint. A voir les titres des chapitres de Chanet, *De la certitude des sens; que notre raison ne se contrarie point à elle-même*, on est tenté de croire qu'il a prévu et combattu d'avance les terribles objections de l'idéalisme ou des antinomies, mais on reste un peu déçu en ne trouvant qu'un bon sens vulgaire, opposé à des difficultés qui, il est vrai, le sont encore davantage. Le peu de profondeur et le peu de portée des chicanes de Charron sont la meilleure excuse du peu de portée et du peu de profondeur des réponses de Chanet, et celui-ci est après tout beaucoup moins loin de Reid et de Stewart que son adversaire ne l'est de Hume et de Kant. Cependant on peut trouver faible, même contre Charron, le chapitre par lequel Chanet veut justifier la confiance de chaque homme en son propre jugement; il prouve que cette confiance est invincible; il ne répond pas à l'objection tirée de la contradiction de deux convictions également invincibles. Même observation sur le chapitre VII, relatif aux lois naturelles : Il s'évertue à démontrer que ces lois existent même lorsque nous les méconnaissons. Mais est-ce là ce que nie Charron? Ne demande-t-il pas plutôt jusqu'à quel point l'existence d'une loi est garantie par la conviction que nous en avons lorsque cette conviction est unanime, et à plus forte raison lorsqu'elle ne l'est pas? Toute cette seconde partie me paraît faible, même sans parler de ces raisonnements creux sur les effets du sec et de l'humide sur la mémoire, l'imagination et le jugement, qui sont le tort du siècle de Chanet et qui prouvent seulement qu'il n'en dépassait pas le niveau. Je n'y trouve guère à remarquer que d'excellentes réflexions sur le tort qu'on a d'opposer la mémoire au jugement, mais ces réflexions sont excellentes, et, en les dégageant de leur mauvaise physiologie, bonnes encore à lire aujourd'hui.

La première partie, bien supérieure, s'ouvre pourtant par deux chapitres qui ont les défauts que je viens de relever. Chanet y soutient contre Montaigne que le monde a été fait pour l'homme; il prouve facilement, sans lourdeur, mais avec trop de gravité encore pour lutter contre cette vive plaisanterie,

que l'homme occupe plus de place dans ce monde que l'oie dont Montaigne le fait le serviteur, mais Montaigne ne donne le raisonnement de l'oie que comme un exemple des erreurs analogues où l'homme peut tomber, en se prenant pour le but unique de la création, et cette objection sérieuse n'est pas suffisamment réfutée par Chanet. Il abuse singulièrement des causes finales en voulant prouver que l'homme est l'occupation unique de la nature et ses subtilités dégénèrent en fausseté évidentes lorsqu'il en vient à assurer la subordination naturelle de l'éléphant et du lion à l'égard de ce prétendu roi. Cette aberration d'un homme de sens et de mérite est un de ces exemples qui font comprendre pourquoi des maîtres ont dû bannir entièrement de la science ces considérations si poétiques et si séduisantes des causes finales. Cependant les bons esprits tirent parti de tout et là même je suis frappé de deux rencontres de Chanet avec notre siècle. On a remarqué, dit-il, que les grands génies et les esprits les plus relevés ne sont jamais sans quelque mélange de folie. Le génie est une névrose, dit-on, de nos jours. L'autre rencontre est plus heureuse. Chanet montre l'homme modifiant à sa volonté même les grandes lignes des continents, et pressent le jour où il « fera une île de toute l'Afrique et par-« tagera l'Amérique en deux portions presque égales. » Nous avons vu percer l'isthme de Suez et l'on songe à percer l'isthme de Panama.

Ces deux chapitres ne sont qu'une introduction à ceux où Chanet cherche quelle part il faut faire soit dans la bête, soit dans l'homme, à l'instinct et à l'intelligence. Il y a réellement mis toutes ses idées à cet égard, mais il les a répétées avec plus de précision et en les dégageant mieux de lieux communs inutiles et quelquefois puériles lorsqu'il s'est senti en face d'un adversaire personnel.

Cette partie de son livre fut en effet seule et directement attaquée par Lachambre dans la dissertation qu'il plaça à la suite de son second volume des caractères des passions, sous ce titre : Quelle est la connaissance des bêtes et jusqu'où peut-elle aller? Il n'y nomme pas Chanet, mais il attaque tous ses arguments, sans en suivre l'ordre toutefois. Il pose du reste très-précisé-

ment la thèse la plus opposée à la sienne : Les bêtes ont la raison ; les bêtes raisonnent ; elles ne s'accoutument aux actions qu'elles font que par l'aide du discours; ce n'est pas la raison qui fait la différence entre la bête et l'homme, mais telle espèce de raison. Lachambre n'en conclut pourtant pas l'immatérialité et l'immortalité de l'âme des bêtes. Ces attributs sont pour lui le privilége de la raison humaine, *raison universelle qui procède d'une nature différente, libre et spirituelle.* C'est une inconséquence difficile à justifier, mais dans cette question l'observation et la pensée, dont le seul rôle devrait être de constater et d'apprécier les faits, étaient alors et sont encore aujourd'hui gênées par des préoccupations extra-scientifiques, et Lachambre a grand soin de montrer comme intéressées à l'opinion qu'il soutient, la grandeur et la bonté de Dieu.

C'est, à mes yeux, un mérite chez Chanet que d'avoir condamné cet ordre de considérations : « Je ne puis souffrir, dit-il, « qu'un philosophe intéresse la sagesse de Dieu dans les diffi- « cultés qu'il objecte : parce qu'il ne comprend pas la raison « de ce que Dieu n'a pas voulu faire, il s'imagine qu'il n'y en « a point, et veut borner des abîmes infinis à la petitesse de « son intelligence.» Mais cette sage réflexion ne l'empêche pas de subir l'action de son siècle et de montrer lui aussi que son système n'est pas contraire à la bonté et à la grandeur de Dieu.

Cette réplique de Chanet parut le 10 mai 1646, sous ce titre : *De l'instinct et de la connaissance des animaux*, avec l'examen de ce que M. de Lachambre a écrit sur cette matière, par le sieur Chanet, à La Rochelle, par Toussaincts de Gouy, 1646, in-8° de VIII et 184 pages. Elle traite deux questions principales : Qu'est-ce que l'instinct? Quelle est dans les animaux la part de l'instinct et le mode de la connaissance?

« L'instinct ne se dit que des animaux, avait écrit La- « chambre. L'assistance de l'instinct est si universelle, répond « Chanet, que toutes les créatures en ont besoin, depuis « l'homme jusques à celles qui n'ont ni vie ni sentiment.» Il est certain que Chanet a tort, si l'on s'en rapporte à la langue de notre temps. Personne sans doute ne dirait aujourd'hui qu'une plante monte, s'attache, cherche l'air, qu'une pierre tombe par

instinct. Chanet le dit expressément. Mais son tort n'est plus aussi clair si l'on se rapporte à la langue de cette première moitié du XVIIe siècle. Alors et plus tard encore, l'instinct est une impulsion donnée ; Bossuet attribue les prophéties à l'*instinct* du Saint-Esprit, et certains crimes des juifs à l'*instinct* de Satan. Que si abandonnant la question grammaticale, on examine cette opinion au point de vue philosophique, il me semble qu'elle ne manque ni de justesse ni de grandeur. Sans doute cet instinct est fort voisin des causes occultes : Chanet n'a pas lu ou n'a pas compris celui qui veut que tout dans le monde matériel se fasse par figure et par mouvement. Mais les *principes* sont de 1644, d'une époque où les opinions du médecin rochelais étaient toutes formées, et je ne trouve dans ses ouvrages nulle trace d'une influence de Descartes. En outre, sa physique est fort mauvaise, il combat l'attraction par cette raison que si elle était réelle « il faudrait dire que plus une « pierre est proche de la terre et plus elle pèse; » conséquence fort bien déduite, et qui est en fait aussi vraie qu'il la croit fausse ; ailleurs il parle de rats « engendrés de pourritures « dans un navire et qui n'ont point de pères. » Il n'est pas étonnant qu'après avoir accepté de pareilles erreurs, Chanet se trompe souvent dans les applications et dans les détails. Mais la vue générale qui distingue dans l'homme trois sortes d'opérations : les plus relevées, œuvres *de ses facultés libres qui se déterminent elles-mêmes ;* les plus basses, *dépendant servilement de leurs objets et tellement déterminées qu'il leur est impossible de ne pas agir toutes les fois que cet objet est présent et qu'elles ne sont pas empêchées ;* puis *une troisième sorte d'action qui se remarque plus particulièrement aux enfants devant et immédiatement après leur naissance ; nous ne laissons pas de les attribuer à nos facultés, seulement nous disons qu'elles y sont conduites par l'instinct qui les pousse, les conduit et les détermine, parce qu'en cela elles ne sont déterminées ni par leur objet ni par elles-mêmes.* Cette distinction, dis-je, paraît aussi fondée qu'ingénieuse, et il paraît juste aussi d'en reconnaître l'analogie dans toute la nature, de distinguer chez les êtres non-libres des effets nécessaires produits par une force

constante et aveuglo, et d'autres effets qui sans être l'objet d'une délibération de la cause qui semble les produire, ont pourtant une nécessité moins visible, une régularité moins constante qui font penser à une force qui voit et qui choisit. Ce sont ces effets que Chanet attribue à l'instinct, c'est-à-dire à l'impulsion sûre d'un Dieu providence. Personne aujourd'hui, je lui en demande pardon, ne mettra dans cette classe la chute d'une pierre, effet déterminé et constant s'il en est; mais les affinités chimiques, le clivage des minéraux, les cristallisations, aussi bien que la vie des plantes, lui permettraient encore de trouver dans la nature inanimée des traces d'un instinct semblable à celui auquel il attribue la plupart des opérations des animaux, plusieurs des opérations de l'homme.

Chanet, en effet, n'attribue ni tout à l'intelligence dans l'homme, ni tout à l'instinct dans les animaux. L'instinct est un *signe d'imperfection* puisqu'il est *une aide que Dieu ne fournit aux causes secondes que pour suppléer à leurs défauts.* Il y a encore beaucoup d'imperfections dans l'homme, et par conséquent beaucoup de place pour l'instinct. Non seulement il le pousse quand la raison se tait, mais même il faut quelquefois que la raison l'arrête et le limite, et pour cela lutte contre lui. Ceux qui, dans des voyages sur mer, souffrent de la soif, ont tous envie de boire de l'eau salée, lors même que l'expérience leur a appris qu'elle ne peut qu'accroître leur soif, et il faut pour résister à cet appétit que le goût désagréable de cette eau vienne en aide à la raison. « Sachez, ajoute-t-il, sachez des « habitants de cette ville qui furent longtemps sans y voir de « pain, si à la première fois qu'ils en revirent, ils ne se sentirent « aucune émotion en leur appétit qu'ils n'eussent argumenté « sur *l'utilité de cet aliment et sur la possibilité d'en avoir.* « Enquérez-vous si les premiers tressaillements qu'ils y sen- « taient ne leur survenaient qu'ensuite *de ce que leur raison « avait confronté le bien qu'ils en avaient reçu avec le mal « qui était présent et avec le profit qu'ils en attendaient pour « l'avenir?* Ils vous assureront que la seule vue et le seul nom « du pain excitent si fort un appétit affamé, que ces objets ont « fait sortir du lit des personnes qui s'étaient condamnées à

« n'en partir jamais.» En vérité, ceci est un trait expressif encore au milieu du tableau si souvent refait des souffrances des Rochelais en 1628.

Dans les actions de l'homme comme dans celles des animaux, la certitude immédiate et l'infaillibilité sont des signes de l'instinct, de l'impulsion d'une raison plus parfaite que n'est la nôtre et que ne peut être la leur. Les démonstrations du raisonnement n'ont pas cette promptitude d'effet : « L'évidence « ne se trouve que dans les sciences qui s'appuient d'expé- « riences et qui peuvent rendre leurs démonstrations sensibles. « Encore puis-je dire avec vérité qu'il n'y a point de raison- « nement humain qui ne doive son évidence au temps. De « quelque façon qu'il frappe notre esprit, sa conséquence ne « nous convainc parfaitement qu'après une longue méditation « et l'approbation de ceux à qui nous la communiquons. Les « plus fortes démonstrations de la géométrie ont passé quel- « que temps pour des vraisemblances dans l'esprit des pre- « miers inventeurs de cette science.» Certes, ces lignes mériteraient une longue et sérieuse méditation ; elle serait ici un hors d'œuvre, une broderie qui courrait bien risque de couvrir l'étoffe ; mais elles m'ont paru trop remarquables pour être omises. Elles expliquent très-bien la confiance que Chanet montre dans le sentiment commun, l'autorité des plus grands hommes, et cet avantage qu'il accorde aux opinions les plus communes de supposer des choses qu'elles ne prouvent pas (1).

Ce raisonnement si faillible est pourtant le caractère distinctif et la gloire de l'homme ; sa gloire, parce que c'est une force qui lui est propre, qui vient de lui, qui le constitue un être spirituel et libre ; son caractère distinctif, parce que c'est parmi ses attributs le seul qui soit incommunicable aux bêtes. Chanet laisse aux théologiens le soin d'établir que Dieu embrassant tout d'un seul regard, n'a pas besoin de raisonner et de rechercher si les anges raisonnent, faisant observer à juste titre qu'il ne s'agit pour lui que de séparer l'homme des êtres

(1) Comparez : Turgot, observations et pensées diverses : J'ai cherché la raison etc. éd. Guillaumin. II, p. 778.

inférieurs ; or il ne s'en sépare que par la raison : « Les animaux « ont sans instinct toutes les vertus nécessaires pour la vie, « ils ont la faculté de se nourrir et toutes celles de l'âme végé- « tative ; ils ont aussi toutes les puissances de l'âme sensitive. « Et on ne me saurait nommer aucune faculté, hors la raison, « que je n'y reconnaisse. » Le titre même de son livre avait distingué l'instinct et la connaissance des animaux, et toute une seconde partie est consacrée à l'étude du mode de leur connaissance, qu'elle maintient sans toutefois la déterminer avec une précision suffisante. Chanet s'attache bien plus à démontrer ce qui était en litige, que les animaux ne raisonnent pas ; il rétablit toute la série de propositions qu'un animal doit enchaîner, selon M. de Lachambre, pour arriver à manger quand il a faim et qu'il a des aliments devant lui ; il le montre non-seulement faisant des syllogismes, mais de longs sorites, « ce que plusieurs hommes ne sauraient faire parce qu'ils « n'ont pas assez d'haleine pour cela. » Il va plus loin : il montre que, toujours d'après les principes de M. de Lachambre, un animal ne saurait manger à moins d'être un vrai sophiste. Car cet écrivain refuse aux animaux les idées universelles ; or, sans idée universelle, nul syllogisme ne peut être concluant. Cette vive réfutation devient certainement fort plaisante, mais par la force même des choses et sans que Chanet laisse voir la moindre intention satirique. Il faut remarquer toutefois qu'elle n'atteint que le raisonnement par déduction, le seul auquel on donnât alors ce nom, mais qu'elle n'ôte pas aux animaux une puissance inductive que de nos jours on appelle aussi raisonnement, et que Chanet ne leur refuse pas. Une langue peu précise éternise les discussions.

Ceci le mène à peser une autre assertion de son adversaire et à examiner si la manière dont *elles se communiquent leurs pensées est une même chose que la parole.* Il montre que ce n'est pas seulement faute des organes matériels de la voix que les bêtes ne parlent pas ; qu'elles n'y ont jamais suppléé, comme le font les muets de naissance, par des gestes significatifs ; que la parole n'est que l'expression d'un langage interne, qu'elle suppose une décomposition de la pensée, et que dans la ma-

nière dont les bêtes font connaître et partager aux autres leurs impressions, il n'y a d'indice de rien de semblable.

Le dernier paragraphe de la 54e lettre du premier volume de celles de Descartes, adressée à un seigneur qu'on croit être le marquis de Newcastel, reproduit les principales idées des lettres que je viens d'analyser, de telle manière qu'on pourrait croire qu'elle les résume. L'essai de Chanet fut achevé d'imprimer le 10 mai 1646; la lettre de Descartes n'est pas datée; on la croit du 23 novembre 1646. Rencontre ou adoption, cette ressemblance est honorable pour Chanet, et de même qu'il avait dit: « S'il fallait dire que l'âme des bêtes est immortelle « et que la nôtre ne l'est pas, je me résoudrai bien plus facile- « ment à soutenir que les âmes des bêtes ne meurent point,» le maître ajoute plus résolument: « Si les bêtes pensaient « ainsi que nous, elles auraient une âme immortelle aussi bien « que nous. » Réflexion féconde, car une assimilation plus grande de l'âme des bêtes à l'âme humaine ne devrait pas nous faire abandonner l'espérance de l'immortalité, mais elle nous amènerait sans doute à substituer à l'idée d'une immortalité oisivement béate, celle d'une activité toujours libre et d'un progrès incessant.

Un autre honneur pour Chanet c'est d'avoir pressenti plusieurs des idées que M. Flourens, qui ne l'a pas connu, a mises, dans son livre *de l'instinct et de l'intelligence des animaux*, au premier rang pour l'importance et pour la nouveauté.

Ce fut, à mon gré, une singulière aberration de la part de M. Marin Cureau de Lachambre, médecin de Mgr le chancelier et membre de l'Académie française, de croire qu'il pouvait le prendre de haut avec l'auteur de ce petit livre. Il eut ce tort. En publiant sa réplique, en 1648, il la fit précéder d'un long avant-propos, où il se plaignait de l'agression de ce sieur Chanet, *dont il n'avait jamais ouy parler devant que son livre de l'instinct eût paru au jour; qui menait son nom en triomphe par toutes les pages de son livre, et qui ne pouvait apporter de meilleure raison pour montrer que les bêtes ne raisonnent point, que l'expérience qu'il en a faite en lui-même.* Cette injure, ce ton de dédain irritèrent justement Chanet.

Il publia la même année un *éclaircissement de quelques difficultés touchant la connaissance de l'imagination; La Rochelle, Toussainct de Gouy,* in-8° de 120 pages. Encore a-t-il soin de faire observer qu'il a été obligé de garder trois mois cet écrit faute de pouvoir disposer d'une presse. Je le crois; cette vive duplique a tout l'air d'une improvisation, et d'une improvisation *ab irato.* Chanet s'adresse directement à son adversaire, lui parlant d'un bout à l'autre à la seconde personne, il le presse avec force, avec verve, avec ironie, et je croirais volontiers qu'il y avait en lui l'étoffe d'un orateur.

Après avoir rappelé à de Lachambre qu'il l'a entretenu personnellement, il lui prouve par ses propres aveux que c'est bien lui, de Lachambre, qui a commencé cette polémique, et qui a le premier attaqué ses considérations sur Charron; ce dont je ne sache pas que personne ait jamais douté: il lui reproche ses injures, déclarant qu'il se gardera de lui rendre le change, mais par respect pour lui-même; et en effet, s'il s'abstient d'injures, il donne pourtant à sa réfutation une rudesse hautaine qui ne vaut guère mieux. Du reste, il ne répète pas son premier livre; adoptant l'ordre de son adversaire, bien qu'il soit mauvais, pour le suivre de plus près, il va montrer les différences profondes qui séparent dans l'homme même l'imagination de la raison. Ce n'est pas seulement par l'ordre qu'il lui impose, que de Lachambre dérange la marche habituelle de Chanet. Il essaie de l'accabler sous les autorités qu'il a vantées. Il l'entraîne après lui dans des subtilités techniques de logique auxquelles nous sommes devenus bien étrangers. Refuser de l'y suivre, c'eût été alors faire aveu d'ignorance; aussi Chanet l'y suit-il. Après avoir déclaré que son respect pour les grands noms n'a rien de servile, et qu'il peut admirer un philosophe sans suivre toutes ses opinions, il discute avec son adversaire sur le sens réduplicatif, sur les actions vitales, sur la noblesse relative des puissances, sur la substance et l'accident. Lachambre avait déclaré que la nature aurait été une trompeuse d'avoir réduit la connaissance des animaux aux accidents; Chanet lui demande plaisamment s'il leur importe de savoir de quelle substance est le soleil avant de s'y chauffer,

et de connaître avant de prendre leur nourriture si leurs aliments sont composés des principes de Paracelse ou des éléments d'Aristote. Entrant plus avant dans la connaissance humaine, il adopte l'opinion de ceux qui regardent la *sensation comme une pure passion ;* il établit que la connaissance ne saurait être confondue avec la représentation des objets, passive aussi, puisque c'est au contraire sur ces images antérieurement produites qu'elle s'exerce; que si l'imagination peut unir les images, ou plutôt les recevoir tout unies, elle ne saurait arriver à prononcer une affirmation, c'est-à-dire à former un jugement, œuvre plus complexe qui demande une *réflexion sur la connaissance,* qui exige une parole, externe ou interne; qu'elle ne saurait non plus prononcer une négation; que si quelques logiciens lui ont attribué une *abstraction négative,* c'est qu'ils ont pris une ignorance pour une abstraction, qu'ils ont adopté une façon de parler qui emporte qu'une chose est et n'est pas en même temps; *il n'y a personne,* ajoute Chanet, *qui ne la trouve bien étrange et qui ne dise après tout que les fautes d'autrui ne me doivent pas obliger d'excuser les vôtres.* On voit par quelles leçons sèchement données il répond au dédain affecté de son adversaire. Il réclame du reste tous ces actes élevés pour une faculté à laquelle ne participent pas les animaux, pour une faculté qui n'est pas déterminée par l'objet qui se présente, pour une faculté libre et immatérielle.

Il se croit après cela en droit de négliger les objections que pourra présenter de nouveau de Lachambre. *Néanmoins,* dit-il, *il faut achever de se défendre.* Derniers mots qui annoncent une suite à cet éclaircissement.

Si vous ne m'eussiez point réduit, avait-il dit, *à la nécessité de me défendre, j'avais bien autre chose à faire qu'à écrire contre vous.* C'est qu'il avait sur les chantiers un ouvrage dogmatique dont une partie a paru sous ce titre : *Traité de l'esprit de l'homme et de ses fonctions. Paris, Aug. Courbé,* 1649, in-8° de 364 pages. Il s'y proposait *de rechercher en lui-même quelles sont les fonctions de l'esprit de l'homme et de faire une théorie des facultés de l'âme sur le modèle qu'elle en propose par ses actions.* C'est précisément le but et la méthode de ce que nous

appelons psychologie. Le mot n'existait pas alors, ni la chose non plus, au moins telle que nous l'entendons. Nous l'avons séparée, trop sans doute, beaucoup trop, de la physiologie dont elle est une branche pour Chanet. Il se met à cet égard à la suite d'Aristote et de Fracastor, deux noms dont la réunion nous surprend bien un peu, nous qui avons fort oublié Fracastor, au moins comme philosophe, et qui ne nous souvenons guère plus du philosophe que Chanet combat avec le plus de soin et tout à la fois de considération, l'examinateur des esprits, Huarte.

Chanet avait conçu et commencé ce traité dans le temps même où il écrivait ses considérations sur Charron. Il en parle comme d'un ouvrage avancé, dans son livre de l'Instinct, et comme d'un livre publié, dans son Éclaircissement. A cet égard, il se trompait : le privilége pour l'impression est, à la vérité, du 27 mars 1648, mais l'impression ne fut terminée que le 31 mai 1649.

La partie de l'œuvre que nous avons ne traite, en quatre livres, que de l'imagination et de la mémoire, deux facultés que Chanet croit communes à l'homme et aux animaux, et considère comme des fonctions des organes matériels. Il n'entend, on le voit, par le mot imagination que ce qu'on appelle quelquefois l'imagination passive, l'imagination représentative ; il n'y fait pas entrer cet amour du beau, cette aspiration vers l'idéal qui nous semble la constituer. Ses premières pages sont peu de nature à encourager un lecteur de notre temps. Il y accepte comme bases la théorie des espèces, négligeant comme des sceptiques incurables ceux qui n'admettent pas une théorie si bien établie, et les invitant à ne pas aller plus loin dans la lecture de son livre. Or, l'introduction des espèces dans le cerveau et l'activité des esprits, son corrélatif, rencontrent de nos jours beaucoup d'incrédules. C'est donc uniquement par conscience de biographe que j'ai poursuivi, mais ce n'a pas été sans plaisir que j'ai achevé cette lecture.

J'en trouve deux raisons : la première, c'est que cette théorie des espèces et des esprits, de ces espèces et de ces esprits que nul microscope ne peut faire voir, que l'aiguille la plus fine ne

peut toucher, que nul réactif ne peut faire apprécier, cette théorie si arbitraire est pourtant ingénieuse et amusante. Et à vrai dire, nous l'avons abandonnée faute de preuves, de guerre lasse, mais sans y rien substituer : nous ne croyons plus que la mémoire conserve les espèces, et que la pensée les y retrouve, mais comme nous ne pouvons admettre non plus qu'elle crée les notions dont elle se souvient, nous ne savons plus trop à quoi elle se prend; nous exprimons les faits comme nous pouvons, et à la condition de ne pas trop presser nos propres expressions. Ceci soit dit sans regret aucun pour les espèces et les esprits.

La seconde raison, c'est que la psychologie de Chanet est plus vraie et en même temps plus fine que sa physiologie intellectuelle. L'objet en est bien déterminé : l'esprit de l'homme comme il se rencontre, *ou du moins comme il se doit rencontrer en tous les hommes.* Il est difficile de l'exposer brièvement comme cette notice l'exige, car elle consiste toute dans les détails. La passivité de l'homme, comme être sensible, son activité, comme être intelligent, y sont fort nettement distinguées; la passion est la suite de l'effet que produisent sur nous les objets selon qu'ils sont bons ou mauvais, c'est-à-dire, agréables ou désagréables; elle devient le désir pour les choses bonnes, l'aversion pour les mauvaises, et le désir n'est pas une passion particulière comme quelques-uns se le figurent. Il n'est pas possible qu'une chose soit un objet des sens et qu'elle leur soit indifférente. Il n'y a que les facultés libres, attributs de l'être immatériel, qui puissent avoir de l'indifférence pour certains objets.

L'imagination, dont ne diffère pas le sens commun (il faut se souvenir de la signification de ce mot au XVIIe siècle), n'agit pas plus que les sens externes : résidant dans les ventricules du cerveau, elle y reçoit les images qu'y apportent tous les sens et les discerne sans affirmer toutefois qu'ils sont différents; elle n'est pas l'esprit, bien qu'en français on désigne le plus souvent par le mot esprit une imagination vive; elle ne compare ni ne juge. Ces actes sont ceux d'une faculté toute différente de l'imagination, ceux de l'entendement, faculté spirituelle

et indépendante en son être de tout organe corporel. Celui-ci a besoin, il est vrai, que son objet soit uni à l'imagination qui le lui présente; mais cette union, condition nécessaire à la connaissance, n'en fait pas la nature; elle serait stérile sans l'attention par lequel l'entendement s'en saisit, suspend ou donne son assentiment. L'entendement diffère tellement de l'imagination qu'il lui résiste, la combat, la redresse, et lorsqu'il est très-énergique, la domine complètement.

Pas plus que l'imagination, la mémoire n'est active, et ce n'est pas observer la propriété des termes que lui attribuer un organe; elle a un instrument passif, qui est une partie du cerveau où les espèces s'arrêtent et se fixent: mais ni cette partie, ni ces espèces ne sont les mêmes que pour l'imagination, il peut y avoir imagination sans mémoire, et ce sont deux choses distinctes. Quant à s'étonner de ce qu'un si grand nombre d'espèces peut être logé dans la mémoire, qu'on se demande s'il n'y a pas *bien plus de merveille en ce que Dieu a logé tant de milliers de différents organes dans le corps d'un moucheron, qui ont leur situation distincte et leurs fonctions différentes.* Chanet est moins heureux et moins gracieux, lorsqu'il discute de l'effet de l'humide et du sec, du chaud et du froid sur la mémoire. Inerte par elle-même, la mémoire doit être employée par le jugement, qui se manifeste surtout par l'ordre qu'il met en toute chose, à tel point que, bien qu'il reconnût dans le livre de Montaigne beaucoup d'esprit et encore plus de mémoire, Chanet choqué de la disposition de ses matières a longtemps douté si c'était un auteur fort judicieux. Il explique d'une manière qui prouve qu'il ne manquait pas lui-même d'imagination la supériorité de rang qu'il donne à l'entendement: « Il est du jugement, dit-il, comme d'un bibliothécaire « bien entendu, et de l'imagination comme de son valet. Dès « qu'un savant homme voit un livre nouveau, il sait l'endroit « de sa librairie où il le faut placer, et l'y fait porter par son « valet, qui le range et le met en ordre, sans savoir pourquoi « on le fait mettre en ce rang plutôt qu'en un autre. Avec le « temps, quelque ignorant que soit ce valet, il apprend l'ordre « que le maître donne à ses livres, et il apprend à les placer

« en leur rang. Notre mémoire est comme une librairie, où « encore qu'il y ait déjà quantité de livres, on y en arrange à « toute heure de nouveaux. Si notre entendement s'en fiait à « l'imagination elle logerait tout en confusion..... Une mémoire « confuse ressemble à ces librairies qui sont si mal disposées « qu'il faut tout renverser devant que trouver un livre que « vous cherchez..... Ceux qui sont travaillés de cette incom- « modité s'en prennent à leur mémoire, au lieu qu'ils en de- « vraient accuser leur jugement. »

Cet art de retrouver les notions confiées à la mémoire, c'est la réminiscence, qui n'est pas une faculté, mais un acte de notre esprit. En décrivant sa marche dans cette opération, Chanet étudie, sans la désigner de ce nom, l'association des idées; il en donne des exemples multipliés, il en trouve des explications, il en déduit des conséquences fort ingénieuses : il devance bien souvent les auteurs de la logique de Port-Royal et Locke dans des observations dont on les a justement loués, et d'une manière qui n'est pas indigne d'eux.

Il retrouve ce même ordre de faits quand il s'agit, ce qui est l'objet de son quatrième livre, de déterminer les rapports de l'entendement avec l'imagination. Là aussi les faits piquants, bien observés, bien interprétés, font passer par-dessus les discussions d'une physiologie tout-à-fait surannée. Il est pourtant probable que ce sont ces discussions qu'on eût appelées la partie positive du livre, si les prétentions scientifiques de nos jours eussent dès-lors été à la mode. Je ne puis suivre ces détails minutieux, je signalerai simplement un chapitre où Chanet recherche d'où procède l'*inclination aux nouveautés* qu'on attribue à l'imagination et qui pourtant ne se trouve pas chez les bêtes, qui ont de l'imagination. Il avait préparé un traité des maladies de l'esprit; il lui emprunte certainement des remarques très-sagaces et souvent reproduites de nos jours, sur le penchant à l'imitation et sur les effets étranges qu'il produit.

Chanet craignait les longs ouvrages; il remit donc à un autre traité cette étude des maladies de l'esprit, il voulait la joindre à une étude de toutes les opérations de l'entendement et de

toutes celles de la volonté. Mais il ne voulait pas laisser de doute sur sa croyance à l'immortalité de l'âme. A plusieurs reprises il l'avait énoncée dans son livre; il avait dit que craindre que l'âme privée du corps ne puisse plus acquérir des connaissances, c'est supposer *qu'un homme qui s'est servi toute la nuit de la lumière d'une chandelle, ne voit plus goutte lorsqu'il est jour, parce qu'il ne se sert plus de sa chandelle.* Il se croit néanmoins obligé de terminer par un chapitre spécial sur l'union de l'âme et du corps, qui ne jette aucune lumière nouvelle sur cette terrible question.

Chanet terminait ce traité comme il avait terminé son éclaircissement, par la promesse d'autres ouvrages à demi prêts. Aucun d'eux n'a paru, que je sache. Je ne pense pas que ce soit une perte pour la postérité, ni qu'ils l'eussent sauvé de l'oubli. Toutefois cet oubli est une injustice de la destinée, Chanet ne fut certes pas un grand homme, il n'a et n'aurait sans doute pas renouvelé la science. Cependant il voyait et pensait par lui-même; il sait se résigner à ne pas comprendre, à ignorer et à l'avouer; il a des aperçus nouveaux et ingénieux; il les exprime avec précision, avec clarté : il n'est pas monotone; il devient familier sans trop descendre, et il s'anime sans se guinder. Il n'y a pas à appeler de l'oubli où il est tombé; mais je crois que ceux qu'une circonstance quelconque forcera à s'occuper de lui penseront avec moi que ce n'était pas un homme ordinaire.

Il ne paraît pas avoir de son temps obtenu toute la réputation qu'il méritait : ce fait et l'absence des ouvrages qu'il avait annoncés et promis suggèrent le soupçon d'une mort prématurée. Il semble confirmé par cette note du père Anselme : « Suzanne Dupuy, veuve de Daniel Chanet, docteur en médecine à La Rochelle, fut mariée le 17 août 1652 à Charles Chabot, écuyer, seigneur du Chaigneau. » Mais Guy Patin donne à notre Chanet le nom de Pierre. L'imprimeur qui avait mis un G pour un C, avait-il mis un P pour un D, (nous savons de Chanet lui-même qu'il avait une fort mauvaise écriture) et a-t-il induit Patin en erreur? Y a-t-il eu confusion de prénoms dans l'acte qu'a vu le P. Anselme? Tout cela est possible; il

est possible aussi qu'il y eût alors à La Rochelle, deux médecins du nom de Chanet. Dans tous les cas, notre Chanet était mort avant 1671. Nous avons dans *le Traité du Scorbut,* de Venette, une liste des médecins de La Rochelle pendant cette année là, et il n'y figure pas.

L. Delayant.

Voir Revue du Bas Poitou, 1959, 76-85.

—

LE ROMAN DE MÉLUSINE.

—

Nous possédons deux versions du roman de Mélusine, l'une en prose, l'autre en vers; deux versions assez différentes pour qu'il soit nécessaire de les étudier chacune à part, mais offrant trop d'analogie pour que la critique de l'une soit indépendante de celle de l'autre.

Ces deux romans ont eu des destinées bien diverses : tandis que l'un, le roman en prose, dès les premiers temps de l'imprimerie, était édité et réédité vingt fois avec tout le luxe que comportait l'art naissant, traduit en allemand, en espagnol, en anglais, repris au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe siècle; l'autre restait enseveli dans les manuscrits d'où le tirait à grand' peine l'érudition moderne.

Au XVIe siècle Rabelais s'en moque, et Noël du Fail n'a garde de l'oublier dans ses propos rustiques.

Quelle est donc cette légende qui a tant amusé nos pères? « Du côté de l'esprit, des connaissances et de l'art de plaire, dit Dreux-Duradier (1), on a chanté Mélusine, comme on a

(1) Bibliothèque historique et critique du Poitou, t. I, p. 272.

chanté Charlemagne et Rolland du côté de la valeur. » Cette appréciation est-elle juste? Et le roman de Jean d'Arras a-t-il avec ceux qui l'ont précédé une différence si tranchée? D'un côté, les combats, les longs siéges, les grandes mêlées; de l'autre, les grâces de la femme, les tournois d'esprit, l'*art de plaire*. Il suffit d'ouvrir le livre pour se convaincre qu'il n'en est rien. Nous n'avons qu'un mot pour la beauté de Mélusine, nous trouvons de longues pages pour les exploits du mari et des fils de la puissante fée. Leurs victoires continuelles suivies de mariages obligés sont quelque peu monotones; les mêmes faits se reproduisent pour chaque fils presque dans le même ordre avec les mêmes épisodes, si bien que dans le roman de Mélusine, Mélusine est loin de tenir la première place. On voit plusieurs acteurs défiler sur la scène; chaque fils vient à son tour jouer son rôle de hardi chevalier, et l'influence de leur mère sur leur courage est bien petite, car il ne semble pas que leur valeur soit amoindrie, lorsque Mélusine n'est plus qu'une *serpente*, sans priviléges et sans puissance.

Nous n'avons pourtant point de peine à nous expliquer la faveur dont ce roman a joui à la fin du Moyen-Age, et la renommée qu'il a conservée jusqu'aujourd'hui. C'est qu'en effet toutes les ressources des auteurs du XIVe siècle y ont été mises en œuvre : grands coups d'épée contre les Sarrazins, beaux mariages pour les vainqueurs, anneaux enchantés, géants vaincus, toute la chevalerie et toute la *faérie* sont là.

*
* *

Cependant sa gloire a été funeste au roman de Jean d'Arras. Modifiée à chaque siècle par ses éditeurs successifs, la prose de l'auteur primitif a subi des changements qui l'ont complètement transformée. Bien plus, elle n'a jamais été imprimée de façon à ce que Jean d'Arras, revenant ici-bas, n'y trouve rien à dire. Je reconnais que les premiers éditeurs ont fait de leur mieux, et que maître Adam Steimbacher aussi bien que Jehan Bonfons et maistre le Roi et tant d'autres méritent des éloges. Mais l'érudition moderne devient exigeante; elle ne peut plus se con-

tenter des éditions du xve siècle. M. Gust. Brunet a donc eu tort, dans la publication qu'il a faite du roman de Jean d'Arras (1), de suivre mot à mot l'édition de Genève, de 1478. J'y relève des fautes grossières.

P. 10. Et commencoy ceste histoire présente à mettre *aprez* le mercredi devant la saint Clément en yver.

Il suffisait d'ouvrir un manuscrit pour chercher l'explication de ce passage incompréhensible : on y lit en effet au lieu *d'aprez, en prose.*

Ajoutez que M. Brunet augmente encore le mal par sa ponctuation quelquefois vicieuse. Ainsi :

P. 75. Ha, Ha, droit héritier de Bretaigne, *houte* et galesse, or estes vous bien ruè jus.

Tandis qu'il faut lire : Bretaigne *Brute* et Gallesse.

Je me contenterai de ces citations prises au hasard parmi les nombreuses incorrections que j'ai relevées; elles suffisent à prouver que Jean d'Arras n'a pas encore été bien édité. Le livre de M. Gust. Brunet suffit amplement, je crois, à ceux qui désirent connaître le roman de Jean d'Arras; mais s'ils y rencontrent des mots bizarres, des passages incompréhensibles, qu'ils s'en prennent à l'éditeur.

*
* *

Cependant, si nous comparons Jean d'Arras, à Couldrette, l'auteur du roman en vers, nous devons l'estimer très-heureux. Ce dernier en effet qui n'a trouvé d'éditeur qu'en 1856, pouvait espérer que le soin qu'on mettrait à le publier le dédommagerait de sa longue attente au fond des manuscrits. M. Francisque Michel (2), déjà célèbre, se chargeait de la tâche. Couldrette pouvait donc se flatter d'avoir, du premier coup, une édition parfaite. O déception! Mieux valait rester ignoré que d'être à ce point mutilé. Mieux valait continuer à dormir dans

(1) Bibliothèque Elzévirienne.

(2) Mellusine, poème relatif à cette fée poitevine, etc. — *Niort, Robin et Favre, 1856.*

les manuscrits, que de s'éveiller tout meurtri, tout couvert de blessures.

Certes il serait impossible de relever tous les défauts de l'édition de M. Fr. Michel. Cependant nous allons expliquer pourquoi elle est si mauvaise.

La Bibliothèque impériale possède jusqu'à six manuscrits du roman de Couldrette. Ces manuscrits sont d'aspect et de valeur divers; les uns sont mal écrits, sans miniatures, en un mot faits sans soin; mais ils donnent un texte correct et complet; les autres au contraire sont admirables à voir; ce sont des chefs-d'œuvre du XVe siècle, rien n'y manque: miniatures, têtes dorées, lettres moulées; mais les leçons qu'ils donnent sont souvent mauvaises, et ils sont toujours incomplets, parce qu'on a arraché des feuilles pour avoir les miniatures; il est vrai qu'ils sont presque aussi faciles à lire que les Didot. Eh bien, de ces deux genres de manuscrits, vous croyez que M. Fr. Michel a choisi le premier? Il ne l'a pas fait, et parmi les manuscrits de la seconde famille, il est allé choisir le n° 12,575, le plus beau, mais le plus mauvais et le plus incomplet. Et ce numéro une fois élu, sans s'inquiéter des lacunes produites par arrachement des feuilles, des interpositions de cahiers, des passages incompréhensibles, il l'a copié mot pour mot. De sorte que son livre n'est pas une édition de Couldrette, mais bien une reproduction du n° 12,575, bien pâle, il est vrai, puisqu'il n'a pas le prestige de la miniature et de la calligraphie pour se faire accepter.

Je n'aurai point de peine à démontrer ce que j'avance. Je lis page 34:

> Et quant le dueil passé auront
> Et que sera li héritiers
> Receu en conte de Poitiers
> Et aura ses hommages pris
> Des hommes de son pays
> Demandez au seigneur *Ydon*
> Pour tout le vostre guerredon...

Qu'est-ce que ce seigneur Ydon dont on n'a jamais parlé et

dont on ne reparlera plus? Le fils du comte de Poitiers s'appelle Bertrand; on ne lui connaît pas d'autre nom.

Les autres manuscrits nous apprennent qu'il faut ici lire :

Domandez au seigneur. y.don

Et cette lecture a l'avantage d'écarter toute difficulté et de rendre la phrase intelligible.

Du reste, lorsque le sens lui échappe, M. Fr. Michel n'en fait pas mystère. Ainsi, p. 119 :

Car ils estoient
Grans et drois et bien *sachemoient*:

En note, un point d'interrogation : il est difficile en effet de comprendre ce mot bizarre *sachemoient;* mais il était bien simple d'ouvrir un autre manuscrit et de lire :

Grans et drois et bien savoient.

Page 193, une ligne de points. M. Fr. Michel n'a-t-il pu lire le manuscrit ou bien n'a-t-il pu relire sa copie? Je penche pour cette dernière hypothèse, car le manuscrit est très-lisible. Vous avouerez en tout cas que c'est agir avec bien du sans-gêne envers le public : Voici le vers que je rétablis pour ceux qui voudraient compléter l'édition :

Moult se déteurt, moult se démente,
Ses cheveux tire et se lamente.

Au reste, ce n'est pas un vers que M. Fr. Michel a oublié. Des huit ou neuf derniers feuillets qui terminaient le manuscrit il ne reste que l'avant-dernier; si bien que la lacune comprend environ 420 à 450 vers qui forment la partie la plus intéressante de l'ouvrage, car c'est la plus originale. Couldrette avait commencé son poème sur les instances du sire de Partenay, il ne trouve rien de mieux à la fin de son ouvrage que de décerner des éloges à chacun des membres de la famille qui le protége.

Enfin voici la preuve bien évidente que le n° 12,575 a servi

uniquement de texte à l'édition du roman, si tout ce que nous venons de dire n'avait pas suffi à convaincre nos lecteurs.

Les vers 5,425 à 5,476 doivent être reportés après les vers 5,477 à 5,529. Le sens l'indique suffisamment, et M. Fr. Michel lui-même comprenait si bien qu'il y avait là quelque mystère, qu'il a réuni les deux passages par des points; c'est son système, paraît-il, lorsqu'il ne comprend pas. Or, en reliant le manuscrit on a transposé les feuillets 109 et 110, et l'éditeur ne s'est pas aperçu de cette transposition si facile à vérifier et contre laquelle il devait être mis en garde par le non-sens des phrases si malencontreusement coupées.

Je demande grâce au lecteur pour ces détails arides; mais il comprend qu'ils sont indispensables pour que le jugement porté sur chacun de nos deux auteurs soit impartial. Il serait en effet injuste de reprocher à Jean d'Arras et à Couldrette des fautes qu'ils n'ont point commises et je paraîtrais ridicule en leur adressant des éloges qu'ils semblent n'avoir point mérités. Remarquez en effet que j'ai été aussi bref que possible dans la critique des éditions que je viens d'étudier : le livre de M. Fr. Michel surtout fournirait une ample matière, et je ne crois pas exagérer en disant que sur dix vers il y en a toujours au moins un à restituer.

*
* *

La première question que le critique doit se poser est celle-ci : Le roman de Jean d'Arras est-il une œuvre originale ou l'auteur n'a-t-il fait qu'arranger et mettre en prose un poème composé avant lui? L'œuvre de la fin du XIVe siècle est-elle une œuvre nouvelle? A-t-elle été précédée par des romans analogues, et Mélusine a-t-elle été chantée avant que le duc de Berry ait ordonné qu'on s'occupât d'elle?

A ces questions je réponds hardiment : Oui, l'œuvre de Jean d'Arras est une œuvre originale.

Ce n'est pas l'avis de M. Arthur Dinaux (1) :

(1) *Les Trouvères artésiens*. Paris, Techener, 1843, p. 289.

« ..... Les rajeunisseurs de ces époques n'étaient pas poètes, ils firent donc des versions en prose qui succédèrent dans la faveur des peuples aux anciens romans. Il paraît que Jean d'Arras fut l'un de ces espèces de traducteurs.....»

M. Dinaux ne voit dans Jean d'Arras qu'un rajeunisseur; il ne nous donne pas les raisons qui lui ont fait adopter cette opinion. Donnons-les pour lui : ce seront les objections qu'on peut faire à notre système et qu'il nous faudra résoudre.

Un auteur qui par sa situation et par le temps où il vivait a beaucoup plus d'autorité que M. Dinaux, Jehan Bouchet, bourgeois de Poitiers, s'exprime ainsi (1):

« ..... Est à présupposer que dès le temps de l'an mil deux cents on commença faire plusieurs livres en gros et rude langage et en rithme mal taillée et mesurée, pour le passe-temps des princes et aucunes fois par flatterie pour collauder oultre mesure les faits d'aucuns chevaliers, à ce qu'on donnast courage aux jeunes gens de bien faire et de se hardier comme le dict roman de Méluzine, les romans du petit Artus de Bretagne, Lancelot du Lac, Tristan l'adventurier, Ogier le Danois et autres que j'ay veu en ladicte rithme ancienne, en aucunes notables librairies : lesquels ont esté depuis rédigés en prose et en langage assez bon, selon le temps qu'ils furent ainsi rédigés, esquels on veoit choses incrediles et toutes fois délectables à lire. Et à la vérité c'est un songe que ledict romant de Mélusine et ne pourroit être soutenu ainsi qu'il est escript.»

L'opinion que nous combattons est là formellement exprimée. Mais d'abord je remarque que Jehan Bouchet, tout en affirmant avoir vu, *en aucunes notables librairies*, les romans qu'il cite, *en rithme ancienne*, n'assure ce fait que pour quelques-uns et suppose seulement l'analogie pour le roman de Mélusine. L'aurait-il vu en effet, ce serait sans doute le roman de Couldrette qui serait tombé sous ses yeux ; en l'examinant à la légère, il a pu le croire antérieur au roman en prose.

Nous avons un autre auteur qui affirme aussi l'existence de

(1) *Annales d'Aquitaine*, édit. 1545, feuillet 66.

romans en vers avant l'œuvre de Jean d'Arras, et cet auteur c'est Couldrette lui-même.

Ne dit-il pas, v. 85 ?

> Je le feray à mon povoir,
> Mais n'en vueil pas le los avoir,
> Se los y a, car autrefois
> Elle a esté mise en françois
> Et rimée, si comme on compte.
> Pourquoy ce me seroit à honte
> De me vanter de cestui fait
> Puisqu'autrefois a esté fait.

Je pense que la modestie de Couldrette ne sert ici qu'à dissimuler son plagiat : il semble vouloir se mettre sur le même rang que Jean d'Arras, son modèle, comme nous le démontrerons bientôt ; il paraît dire : « Voyez, nous ne faisons tous les deux qu'imiter nos prédécesseurs. »

Mais je m'empare du témoignage même de Couldrette pour le retourner contre lui.

« Et rimée, si comme on compte, » dit-il : C'est une tradition que le roman de Mélusine a déjà été mis en vers ; mais à l'époque où Couldrette écrit, c'est-à-dire tout-à-fait à la fin du XIVe siècle, les romans n'existent plus ; Couldrette ne les connaît pas. Et il n'y a pas assez de distance entre le moment où Jean d'Arras écrit et celui où Couldrette compose, pour supposer que ce qui a échappé à l'un a été connu de l'autre. Voici donc un point établi : Si ces romans en vers ont existé, Jean d'Arras du moins n'a pu s'en servir ; il n'a ni *dérangé* ni *rajeuni* les œuvres des anciens Trouvères qui n'étaient pas arrivées jusqu'à lui.

Nous allons maintenant démontrer directement que ces romans primitifs n'ont jamais existé et que Jehan Bouchet et Couldrette suivaient de fausses traditions ; le premier trompé par de fausses apparences, le second par son amour-propre.

1° Je n'ai jamais trouvé mention ni dans les romans du XIIe siècle, ni dans ceux du XIIIe, ni dans ceux du XIVe, de Mélusine ni de son fils le plus célèbre, Geoffroy à

la grant'dent. Les poèmes du cycle de Charlemagne n'en soufflent mot; cela va de soi. Ceux du cycle de Bretagne sont aussi muets sur ce point; rien dans le roman du Saint-Graal, rien dans celui de Messire Gauvain, rien non plus dans le roman de la Rose, dans le roman du Renard: j'ai vainement cherché.

Et pourtant, si le roman de Mélusine avait été composé vers l'an 1200, comme le pense Jehan Bouchet, il eût été certainement cité dans les romans du cycle de Bretagne, de même que ceux-ci le sont dans Couldrette, v. 20 :

Et si font-il de Lancelot
Ou il ot tant de si bon los
De Percheval et de Gauvain.

2° De plus, nous avons sur ce point le témoignage de Jean d'Arras lui-même, trop naïf pour être mis en suspicion. Que nous dit-il à chaque instant?

« Laquelle histoire j'ai commencé selon les vraies cronicques que j'ay heues comme de luy et du comte de Salebri en Angleterre, et plusieurs aultres livres qu'ils ont cherché pour ce faire. Je l'ay traicté le plus justement que j'ay peu, selon les croniques que je cuide certainement estre vrayes. L'ystoire nous racompte, l'histoire dit... etc.»

Ainsi Jean d'Arras se reporte à chaque instant à l'histoire, jamais à ses devanciers. Évidemment, il y a du charlatanisme dans ce recours incessant à l'histoire et aux chroniques; l'auteur craint de ne pas être cru sur parole; il cherche à abriter sa responsabilité derrière des livres qui méritent toute confiance; c'est la tactique habituelle des romanciers.

De même l'auteur de Floire et Blanceflor (1)

Mais à un clerc dire l'oït
Qui l'avoit leu en escript.

C'est écrit; ainsi il n'y a pas de doute possible, tel est le raisonnement qui semble avoir cours au moyen-âge.

Mais quels sont ces documents que Jean d'Arras a consultés,

(1) Bibliothèque elzévirienne, p. 2.

ces livres d'histoire auxquels il se refère? C'est ce qu'il nous est impossible de dire. Y a-t-il quelque chose de vrai dans l'hypothèse émise par M. Dinaux?

« Il existait de très-anciens manuscrits sur les discours et les actions de la fée Mélusine... Le recueil de ces documents, déposé dans les archives de la famille de Lusignan, tombèrent en la possession du duc de Berry... Ce prince chargea Jean d'Arras d'en former un corps d'histoire qui fut tiré des sources que lui remit le duc Jean de Berry.»

Ce n'est là qu'une pure hypothèse. Le baron de la Haye (1) nous fournit des renseignements peut-être plus précis lorsqu'il nous apprend qu'il a composé son histoire d'après *la cronique gardée en l'abbaye du Moutier-Neuf, à Poictiers, qui est authentique et dignement escrite à la main, avec brève et belles observations.* Je n'ai trouvé que cette seule trace des documents qui ont pu servir au roman de Jean d'Arras.

Mais à ces sources écrites, ne convient-il pas d'ajouter une autre source plus féconde encore qui a pu fournir à Jean d'Arras nombre d'épisodes : la tradition orale. J'ai la preuve que notre auteur n'a pas négligé ce moyen d'informations; à la fin du roman, il ouvre une sorte d'enquête pour confirmer les histoires qu'il vient de raconter ; il rapporte les témoignages de ceux qui ont vu la *serpente* Mélusine errer autour du château des Lusignan.

Ainsi rien d'étonnant à ce que Jean d'Arras ait recueilli les légendes qui avaient cours dans le Poitou sur la fée Mélusine et que les jongleurs allaient racontant de village en village.

Je viens de parler de jongleurs ; leur influence a été parfaitement expliquée, à mon sens, par M. l'abbé de la Rue (2), et je pense que le roman de Mélusine peut servir de preuve à la théorie émise par ce savant si versé dans les choses du Moyen-Age. Des hommes sans éducation composent des chansons sur Mélusine, ils savent mieux imaginer que composer.

(1) Paris, Parant, 1581, ch. 3, p. 8.

(2) *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères.* Caen, 1834, 2 vol. in-8°.

Cil jugleour qui ne sorent rimer...

comme dit l'auteur d'Ogier le Danois

Ne sorent pas les points, ne compasser
Ne les paroles à leur endroit placer
Car qui l'histoire veut par rime ordener
Il doit son sens à mesure acorder.

Survient un clerc, nous dirions aujourd'hui un homme de lettres, qui exploite une mine si féconde et donne enfin une forme à ces chansons, à ces légendes indignes jusqu'ici d'être transmises à la postérité.

Ainsi nous faisons remonter à Jean d'Arras tout l'honneur d'avoir, le premier, traité le sujet de Mélusine; mais si nous nous sommes tout d'abord attachés à revendiquer pour lui cet honneur, nous sommes loin de prétendre que son imagination a fait tous les frais du roman, et nous demandons un souvenir pour ces jongleurs inconnus qui ont grossi la légende des épisodes qu'ils ont su inventer.

*
* *

Après avoir établi que Jean d'Arras n'a pas eu d'anciens poètes pour modèles, il nous faut maintenant démontrer que Couldrette, l'auteur du roman en vers, a été sinon le copiste, au moins l'imitateur du prosateur.

Ceux qui se sont occupés des romans de Mélusine ne les ont pas toujours bien distingués. M. de Paulmy (1), M. Dinaux (2), ne semblent pas se douter qu'il y a deux auteurs.

Puis alors même qu'on a su éviter la confusion, on s'est trompé sur l'âge des deux romans. Ainsi je lis dans le catalogue de la bibliothèque Elzévirienne, à propos du roman de Jean d'Arras, édité par M. Gust. Brunet :

« On connaît sur ce sujet le roman en vers de huit pieds, écrit par Couldrette en l'honneur de la famille de Lusignan, plus

(1) Mélanges tirés d'une grande bibliothèque. E. 52.
(2) *Trouvères Artésiens*, loco citato.

court, moins chargé d'incidents, et par conséquent *antérieur.* » Or c'est justement le roman de Jean d'Arras qui est antérieur, ainsi qu'il est facile de le démontrer. Chacun des deux auteurs a pris soin de dater son ouvrage.

Jean d'Arras : « Et comencoy ceste histoire à mettre en prose le merquedi devant la saint Clément en yver (1) l'an de grâce mil ccc IIII^xx et VII » (2) — « jusques au jour de la perfection de ceste histoire qui fut parfaite le jeusdi VIIe jour d'aoust l'an de grâce notre seigneur mil ccc IIII^xx et XIII. »

Couldrette :

Mais tant que ce livre faisoye
Et que grant part fait en avoye
Le bon chevalier dévia.....
Et trespassa le mardi que
L'en dit devant la Pentecoste
Ou maint povre avoit esté hoste
En l'an mil un et quatre cens.....
Le XVIIe jour de may.

Le roman de Couldrette n'était donc pas terminé en 1401. Il suffit de mettre en face ces dates qui ont tous les caractères de l'authenticité, 1387-1393 et 1401 pour décider que le poème est immédiatement postérieur au roman en prose.

Je dis plus et je prétends que Couldrette a connu le travail de Jean d'Arras, et qu'il cherchait ses rimes en ayant sous les yeux l'œuvre de son prédécesseur.

Nous avons d'abord le témoignage de Couldrette lui-même. Il va mettre, dit-il, en bonne ordonnance un livre en prose que lui a baillé le sire de Parthenay; ce livre a été extrait de trois autres : deux livres en latin trouvés dans la tour de Mabregon et un livre du comte de Salisbury (3) qui *parlait* comme les deux livres latins. Ne trouvez-

(1) Le 20 novembre.

(2) Le manuscrit de l'Arsenal porte, il est vrai, 1392 au lieu de 1387, mais ce ne peut être qu'une faute de copiste qui ne détruit en rien notre argumentation.

(3) Les manuscrits portent *Salberi, Salebri;* quelquefois *conte de Sals et de Berry,* mais cette dernière version qui est celle de M. Fr. Michel est évidemment mauvaise.

vous pas que cette description s'applique parfaitement au roman de Jean d'Arras? Celui-ci ne nous dit-il pas qu'il a commencé son histoire selon les vraies cronicques qu'il a eues tant du comte de Poitou et d'Auvergne, Jean, fils du roi de France et du comte de *Salebri* en Angleterre et plusieurs autres livres?

Comparons maintenant les textes : Il suffit de les parcourir pour reconnaître qu'ils sont semblables, et j'emploie ce mot dans l'acception qui lui est donnée en géométrie; ils sont semblables, c'est-à-dire que les lignes sont les mêmes. Les deux auteurs ont suivi la même marche, présentant à l'imagination les mêmes images. Cependant les deux ouvrages sont loin d'être identiques; ils sont, si j'ose le dire, de tailles inégales. Le roman de Jean d'Arras semble un vase d'où sortit le poème de Couldrette en en conservant la forme. Voyez en effet comme tous les épisodes se suivent (1); le meurtre d'Aimery, la rencontre de Mélusine et de Raimondin, la construction de Lusignan, les aventures d'Urien et de Guion, celles d'Antoine et de Regnault, etc. Chaque histoire arrive dans l'ordre qu'a établi Jean d'Arras, au rang qu'il lui a donné. Couldrette s'est contenté de retrancher; c'est ainsi qu'il commence le roman par la fête de Poitiers. Dans tout le poème, il n'y aura pas un mot d'Hervieu de Léon, père de Raimondin, et celui-ci n'a pas la peine d'aller attaquer devant le roi de Bretagne le vieux traître Josselin. C'est par hasard qu'Urien et Guion débarquent dans l'île de Chypre; il leur suffit d'une victoire pour en chasser les Sarrazins. Le premier voyage de Guion en Arménie et sa passion naissante pour la belle Florie sont passés sous silence. Les aventures des autres frères sont aussi écourtées. Geoffroy à la grant'dent surtout a vu ses exploits oubliés; rien de son voyage en Irlande, rien du secours qu'il porte à ses frères Urien et Guion, rien non plus de l'expédition des six frères contre les comtes d'Allemagne qui assiégeaient le roi d'Aussay dans

(1) Je ne crois pas me tromper en supposant que tous les lecteurs de cette Revue connaissent le roman de Mélusine, ne serait-ce que par les éditions du XVIIe et du XVIIIe siècle. La place me manquerait, du reste, pour faire une analyse complète de l'ouvrage.

Porrentruy. Couldrette ne daigne même pas rappeler cette bizarre aventure dans laquelle Geoffroy combat pour dix sous de rente un chevalier enchanté.

Après tant de coupures, tant d'épisodes omis, le poème parut peut-être trop court au seigneur de Parthenay qui avait *commandé* l'ouvrage; il demanda l'histoire de la troisième sœur, Palestine, dont Jean d'Arras ne soufflait mot et Couldrette l'inventa tant bien que mal. Mais sauf cette histoire de Palestine et les éloges adressés à toute la famille du sire de Parthenay, le poème n'est qu'une réduction de l'œuvre de Jean d'Arras, réduction du reste agréable à lire et moins monotone que l'original,

Ce n'est pas seulement en étudiant l'ensemble de l'œuvre qu'on arrive à découvrir le plagiat commis par Couldrette; l'imitation perce jusque dans les détails, et le poète a copié jusqu'aux phrases du prosateur.

Ainsi : « Mais je te certifie *que je suis de par Dieu* et croy en tout quanque vraie catholique doit croire (1), » avait dit Jean d'Arras.

Couldrette reprend :

Et ne te doubte aucunement (2)
Que pas de par Dieu je ne soye
Et qu'en ses vertus je ne croie.

Ailleurs : « Quant Zelodus le scot, si fut moult courrouciés, et jura ses dieux que tous seroient ars en poudre; mais en pou d'eure Dieu laboure et aussi tel jure aucunefloiz de son marché qui puis en laisse (3). »

Couldrette traduit :

Mais tel cuide adrecier, qui faut (4),
Car en pou d'eure Dieu labeure.
Ainsi que paiens courent seur, etc.

(1) Ms. 1482, f. 10.
(2) V. 615.
(3) Ms. 1482, f. 81.
(4) V. 2366.

Ces citations prises entre vingt autres passages que j'ai relevés doivent suffire pour nous confirmer dans l'opinion que nous avons adoptée : Couldrette est non-seulement postérieur à Jean d'Arras, il est en outre son imitateur ; se contentant de rimer le roman, il n'a point fait œuvre d'imagination, et s'il a retranché nombre d'épisodes à la légende primitive, c'était sans doute pour alléger d'autant la besogne dont l'avait chargé le sire de Parthenay.

*
* *

Il n'est pas étonnant, après tout ce que nous venons de dire, que les deux romans de Mélusine, composés à dix ans d'intervalle, offrent les mêmes caractères généraux. Le jugement que MM. Moland et d'Héricault portent sur la littérature du XIVe siècle s'applique parfaitement à nos deux auteurs (1) :

« Maintenant c'est l'individu qui domine, il a pour but principal de faire admirer son savoir-faire, son imagination, son éloquence ; il cisèle curieusement sa prose et ses vers. Autrefois l'action était tout, maintenant c'est la parole ; l'important, c'est moins ce que dira l'auteur que la manière dont il le dira. »

Ce sont bien là les qualités de Jean d'Arras et de Couldrette, sauf une, pourtant, qui leur fait complètement défaut, l'imagination.

Ce qui frappe tout d'abord, dans le roman de Jean d'Arras, c'est la stérilité de l'invention. Les mêmes faits se reproduisent pour chaque personnage dans les mêmes circonstances. Elmas, le roi d'Albanie, rencontre une fée près d'une fontaine ; le comte de Forest rencontre une fée près d'une fontaine, et c'est encore près d'une fontaine que Raimondin rencontre la fée Mélusine ; voilà une manière de devenir puissant et de croître en honneurs et en richesses. En voici une autre : épouser la fille unique d'un roi attaqué par les Sarrazins, qui s'empresse de mourir dans la lutte. Urien épouse Hermine, fille du roi de

(1) *Nouvelles françaises du XIVe siècle*, p. 10 ; Jannet, 1858.

Chypre; Guion épouse Florie, fille du roi d'Arménie; Anthoine épouse Chrestienne, fille du duc de Luxembourg; Regnault épouse Aiglentine, fille de Phédrie, roi de Bahaigue (1). Toutes les batailles comme toutes les noces se ressemblent: néanmoins, l'auteur s'étend longuement sur chaque fête et sur chaque combat pour faire admirer son talent de raconter le même fait de cent manières.

Le roman en vers de Couldrette, tout en nous offrant les caractères généraux de la littérature du XIVe siècle présente avec le roman de Jean d'Arras des différences de composition et de style qu'il peut être intéressant de faire ressortir. Ce qui me frappe d'abord, c'est que l'un est beaucoup moins naïf que l'autre. Jean d'Arras cherche toutes les raisons qui peuvent nous amener à ajouter foi à son récit; il est convaincu que les chroniques sont *vraies;* il veut que nous en soyons persuadés comme lui. Couldrette est moins imprudent, il ne nous donne pas son avis: la peur d'être confondu avec le vulgaire qui croit tout, semble l'arrêter. Ce qu'il raconte est peut-être arrivé; il ne s'en porte point garant. Cette absence de naïveté est bien sensible à certains endroits du poème: ainsi Couldrette supprime certains détails qui sont de grande importance dans un roman de fées, et qu'une foi robuste peut seule accepter; il ne parle ni des verges d'or que Mélusine remet à Raimondin, ni des anneaux d'or qu'elle remet à ses fils, joyaux qui, pourtant, sont des talismans merveilleux.

Son incrédulité met Couldrette plus à l'aise: il ne s'astreint pas, comme Jean d'Arras, à suivre pas à pas ses personnages, à expliquer toutes leurs actions, ce qui lui permet d'éviter les longueurs et la monotonie du roman en prose.

Autre différence: le prosateur raconte les choses à mesure qu'elles lui viennent: à chaque instant il change de sujet et ses transitions ne sont point variées.

« Et de ce plus parler se taist l'istoire quant à présent et commence à parler de Mélusine. »

Couldrette a davantage le sentiment de la composition: plus

(1) Frédéric, roi de Bavière.

habile dans ses transitions, il emploie la formule précédente le moins souvent possible.

D'eux me tairay, il en est temps,
A Mellusigne revenray
Et ma matière reprendray.

Couldrette s'est préoccupé de la façon dont il exposerait l'histoire qu'il avait à raconter : c'est ainsi que le poème débute par la fête donnée à Poitiers par le comte Aimery. L'histoire du roi Elmas et de sa femme Pressine est reportée d'une façon tout anecdotique au moment où Geoffroy pénètre dans la montagne de Northumberland. Du reste l'auteur nous annonce lui-même qu'il a un plan :

Or revenray à Urien
Qui d'eulx fu le plus ancien,
Et puis prendray chascun par ordre
Que l'en n'y sache que remordre.

Notre critique ne serait pas complète si nous n'étudiions aussi la versification de Couldrette; cependant il y aurait peu de chose à en dire si l'auteur n'avait jugé convenable de terminer son roman par une litanie composée de douze strophes; tandis que le poème entier est écrit en vers de huit pieds, rimant deux à deux, la litanie a été composée sur un rythme différent. Nous prendrons pour exemple la seconde strophe :

Glorieuse vierge pucelle
Mère de Dieu, fille et ancelle
Qui alaitas
Le filz Dieu de ta mamelle
Dignement, sans œuvre charnelle
Et le portas,
Toy qui vers Dieu si grant port as
Qui Théophile confortas
Confortes celle
Ligne qui tant est noble et belle
De Parthenay près La Rochelle
Et bien feras.

Il règne une grande harmonie dans ces vers de quatre et de

huit pieds habilement entrelacés, et cette harmonie vient surtout de ce que l'auteur n'a employé que deux rimes, l'une masculine, l'autre féminine. Cette remarque est importante, car en 1401 on ignorait encore la puissance de l'alternance des rimes et notre règle moderne était complètement inconnue. Couldrette était sans doute inconscient en cette affaire: la preuve en est, que sur neuf strophes (1) qui se rapprochent plus ou moins du type que nous avons cité, sept seulement sont conformes à la règle de l'alternance des rimes, mais il m'a paru curieux de relever cet exemple d'un homme dont l'oreille a su deviner l'une des conditions de l'harmonie dans les vers.

*
* *

Nous bornerons ici notre étude sur les romans de Mélusine: ce n'est pas que la matière nous fasse défaut. Il nous serait loisible, en effet, de rechercher, comme M. Jérémie Babinet (2), l'origine de *la Légende,* et de signaler les emprunts des romanciers à *l'Histoire.* Dans la thèse soutenue à l'Ecole des Chartes qui a servi de base à cet essai, nous avions entrepris le travail que nous ne faisons qu'indiquer.

Contrairement à l'opinion de M. Babinet, qui fait remonter aux Scythes l'origine de Mélusine, nous recherchions dans la Mythologie grecque la source de la légende, découvrant la sirène sous la fée. L'histoire nous fournissait, d'autre part, de nombreux points de ressemblance avec le roman. Mais après avoir revu ce double travail, il nous a semblé que l'intuition y tenait plus de place que l'érudition véritable, et que l'hypothèse l'emportait sur la vérité. C'est donc en nous souvenant d'un vieux proverbe que nous avons restreint notre cadre, pour n'y faire entrer que des tableaux dont nous puissions garantir l'authenticité.

(1) Les trois autres strophes qui complètent les litanies sont des strophes entièrement composées de vers de huit pieds; elles forment une sorte de récitatif qui revient à intervalles égaux.

(2) Paris et Poitiers, 1847, in-8°.

Félix Herbet.
Archiviste paléographe.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

INVENTAIRE ANALYTIQUE ET DESCRIPTIF DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POITIERS, par M. Paul de Fleury, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de Loir-et-Cher, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. *Poitiers, Dupré, 1868.*

Chacun sait combien la lecture d'un catalogue est une pièrre récréation, mais ce que chacun ne sait pas, c'est que la confection d'un catalogue est une des opérations les plus arides et les plus fastidieuses à laquelle un homme de lettres puisse être employé.

Par une heureuse exception, le livre dont nous rendons compte n'a rien d'aride ni d'ennuyeux. On sent que la jeunesse, la patience et l'amour des belles-lettres ont présidé au travail de l'auteur, et qu'ils l'ont soutenu dans l'accomplissement de son œuvre. C'est là un mérite qui n'est pas commun et dont il faut louer le rédacteur de l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers.

La bibliothèque actuelle de Poitiers doit le jour à la Révolution de 89. Les collections et ouvrages qui la composent, tant manuscrits qu'imprimés, proviennent en partie des maisons religieuses supprimées. Dom Mazet, le premier, par arrêté des administrateurs du département de la Vienne, fut nommé bibliothécaire en 1792. L'abbé Gibault, son successeur, enrichit le dépôt par des réintégrations et des achats, principalement par l'acquisition du recueil des documents historiques colligés par D. Fonteneau.

De 1817 à 1868, les conservateurs se contentèrent de donner leurs soins matériels à la bibliothèque, mais, nous ne savons par quel motif, ils n'entreprirent aucun classement des livres et manuscrits confiés à leur garde et à leur savoir.

M. de Fleury, élève de l'Ecole des Chartes, se résolut alors de re-

médier à cet état défectueux. Il classa et décrivit la section des manuscrits.

Le catalogue publié par M. de Fleury comprend 313 articles, sous lesquels sont rangés méthodiquement l'Ecriture sainte, les saints Pères, la liturgie, la théologie, l'histoire et la géographie, la jurisprudence et l'administration, les sciences physiques, mathématiques et naturelles, et, enfin, les ouvrages ne rentrant pas dans les catégories précédentes.

L'auteur a examiné avec un soin minutieux chacun des manuscrits : il les a cotés d'un numéro d'ordre, il a indiqué le format et la matière du volume, en a fixé la date et a relaté les particularités qu'il pouvait présenter. Une table alphabétique des noms et des matières complète l'inventaire et facilite les recherches. Aujourd'hui cette précieuse collection n'a plus rien de secret pour le public.

Nous avons remarqué, parmi plusieurs livres de dévotion ornés de miniatures, *les Heures de Jeanne de Laval*, dont les peintures sont attribuées au roi René, son mari ; en philologie, deux volumes du XIIIe et XIVe siècles, contenant des sermons en langues picarde et poitevine ; en histoire, la collection de D. Fonteneau, trésors assemblés en 89 volumes ; plus, un grand nombre de pièces relatives aux villes de Niort, Melle, Parthenay et Thouars ; aux abbayes de Saint-Maixent, Saint-Jouin-les-Marnes, la Mothe-Saint-Héray, l'Absie, des Châtelliers ; aux prieurés d'Allonne, de Bressuire, Mougon, Pamproux ; à l'aumônerie de Menigoute ; aux anciennes familles de notre département ; en littérature, un manuscrit des œuvres diverses, en vers et en prose, d'Alain Chartier. Ce monument du XVe siècle, peu connu sinon inconnu, sera nécessairement consulté par celui qui pensera un jour à doter les bibliophiles d'une édition définitive de ce vieil auteur, à qui la langue française doit quelque gratitude.

Sur cette simple énumération, on reconnaîtra que, si la jeunesse studieuse des Deux-Sèvres veut s'occuper de l'histoire de son pays, les documents ne lui manqueront pas. Ils sont réunis et presque à portée de la main, grand avantage pour les commençants. Un jeune homme qui feuilleterait, parcourrait, lirait la seule collection de D. Fonteneau, acquerrait par ce seul fait un fonds de connaissances assez estimable, dont certainement il y aurait à tirer honneur et profit.

Nous hasarderons maintenant sur cet inventaire quelques observations de détail au point de vue du métier.

« Les manuscrits du moyen-âge, » dit M. de Fleury dans sa préface, « renferment souvent sous une même reliure des écrits qui diffèrent

de matière en même temps que d'auteur et de date, et il est alors impossible de les faire entrer dans une classification rigoureuse. » La difficulté n'était pas insurmontable, ce nous semble, et le classement devait céder devant la méthode. Lors de la confection de son inventaire, M. de Fleury a nécessairement inscrit sur des cartes ou bulletins le résultat de son examen de chaque volume. Il pouvait donc faire un bulletin pour chaque matière et le classer dans sa catégorie propre, en rappelant entre parenthèses le numéro originel d'où le fragment était tiré. Ajoutons que la table alphabétique répare en quelque sorte les inconvénients de ce défaut, mais il n'en existe pas moins.

Notons encore qu'un seul article, le 34e, mentionne une reliure en bois. Il n'était donc pas inutile d'indiquer si les volumes étaient reliés, cartonnés, couverts en parchemin ou bruts.

Il est également à regretter que l'auteur n'ait pas plus étendu la notice sur les *heures de Jeanne de Laval*. Cette perle, due au roi René (dont le nom manque à la table), méritait une description, et jamais description n'eût été mieux à sa place. On n'a pas toujours à sa disposition la publication de M. Quatre-Barbes.

Nous parlerons, pour mémoire, d'une « liste des souscripteurs pour l'acquisition de Chambord » insérée dans le tome LV de la collection de D. Fonteneau. Or la collection de D. Fonteneau porte la date du XVIIIe siècle, et la souscription de Chambord est de 1821. Il y a là une singularité dont nous ne nous rendons pas bien compte.

Ce ne sont pas des critiques que nous adressons à notre collègue de Loir-et-Cher, mais des *errata*, d'une correction facile, que nous lui signalons. En somme, M. de Fleury a fait une œuvre excellente et d'une utilité incontestable, aussi doit-on le féliciter du soin, de l'exactitude et de la méthode qu'il a apportés dans l'exécution de son travail.

Edme Dacier.

*
* *

Simples Notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers, par M. H. Beauchet-Filleau, correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de la Société de Statistique de Niort.

« M. Beauchet-Filleau a publié dans les Mémoires lus aux Concours de Sorbonne, un curieux travail, relatif à l'hagiographie poitevine, sous le titre de *Simples Notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques*,

usages, etc., dans le diocèse de Poitiers (1). Pour donner une juste et complète idée du contenu de l'œuvre, il suffira d'allonger le titre et de mettre : Simples Notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, *dévotions populaires en un mot, concernant les saints et ayant pour but d'obtenir leur secours dans les maladies et autres besoins.*

L'auteur fait deux parts de son travail : « Il y a, dit-il, des saints auxquels on s'adresse dans tous les besoins, d'autres auxquels on n'accorde qu'une puissance limitée à la guérison de certaine maladie, que l'on n'invoque que dans telle ou telle circonstance. Nous commencerons par ces derniers, et, pour plus de clarté et pour la facilité des recherches, nous classerons par ordre alphabétique, autant que faire se pourra, les causes ou motifs (maladies de tout genre, bestiaux, biens de la terre) pour lesquels on a recours à leur intercession. » Le travail se termine par trois tables très-détaillées, rédigées d'après les trois ordres d'idées qui y dominent : tables des maladies ou autres sujets pour lesquels on invoque le secours des saints; table des noms des saints que l'on invoque; table des noms des divers lieux où l'on va en pélerinage.

Nous ne dirons rien de l'ordre adopté par l'auteur dans la disposition de l'ouvrage seulement, avant de passer outre, nous ferons quelques observations qui touchent à certains points de rédaction. Ainsi, dans un travail comme celui-ci, qui affecte une tournure scientifique, nous aurions aimé voir les noms latins des saints figurer à côté de leurs noms vulgaires. De même, pour plus de précision, il aurait été bon de marquer toujours, après chaque saint, le jour qu'on a coutume de l'honorer. Enfin, toutes les fois que l'auteur nomme une paroisse, il aurait bien fait d'indiquer le canton dont elle fait partie; chose indispensable pour notre diocèse qui, composé de deux départements, comprend, par là même, un nombre considérable de paroisses.

Dans ces *Simples Notes*, il y a une masse de choses, une foule de faits, une multitude de particularités : et tout cela, presque ignoré et peu connu, est tout-à-fait intéressant. Par le ton qu'il y a mis, l'auteur, érudit habile dans son art, a su donner à son sujet, en apparence peu propre à éveiller la curiosité, une physionomie originale, une tournure piquante. Nous ne voudrions pas analyser, nous aimerions mieux qu'on lût l'auteur lui-même.

Tel saint est invoqué pour telle maladie, cet autre pour telle autre : c'est sainte Emerance qui guérit la colique; saint Thaumast, le mal

(1) Une broch. in-8° en vente chez *L. Clouzot, Niort,* 1 fr.

CHARENTE Archives MARITIME

de dent; sainte Néomaye, l'épilepsie; saint Lienne, la goutte; sainte Verge, la fièvre; saint Etienne, le mal de tête.

Ce ne sont pas seulement les maladies physiques, mais bien aussi les maladies morales qui trouvent dans les saints de célestes médecins.

Par exemple : a-t-on l'intelligence obtuse? saint *Evertin* (Avertin) a le don de l'ouvrir et de la développer; c'est dans l'église de Breuil-Chaussée, près de Bressuire, où ce saint a un autel, qu'il faut se rendre pour se faire *évertiner*.

Les bestiaux, les biens de la terre ont également leurs protecteurs dans le ciel. Saint Blaise veille sur le gros bétail; sainte Néomaye est la patronne des bergères et la gardienne des troupeaux.

Quelquefois le peuple a fait, dans certains saints qu'il a pris pour intercesseurs, des choix qui paraîtraient singuliers. C'est ainsi que saint Clair est invoqué contre le mal d'yeux; saint Fort, pour l'obtention de la *force*; saint Cloud, pour la guérison des furoncles, vulgairement appelés *clous*; saint *Pour* (Paul), contre la *pour* (peur); saint Ignace, contre la teigne. L'assonance des mots semble avoir déterminé ces choix un peu arbitraires. Quoiqu'il en soit, ces saints n'en sont pas moins puissants auprès de Dieu pour secourir ceux qui les invoquent.

Faisons ici une petite digression. A propos de saint Fort, invoqué par les mères et les nourrices pour qu'il procure à leurs enfants et à leurs nourrissons *la force* dont ils ont besoin, M. Beauchet-Filleau se demande si c'est bien là un saint véritable, si ce n'est point un saint apocryphe. Mais il ne veut rien décider, faute d'ouvrages spéciaux pour le renseigner (1). Qu'il nous soit permis de venir en aide à l'auteur.

Saint Fort est honoré à Bordeaux, le 16 mai, sous le titre d'évêque et martyr, et tous les ans on fait son office public dans le diocèse. On n'a point d'actes concernant sa vie ou son martyre; mais il est constant qu'il fut évêque de Bordeaux et martyr, et qu'il vécut dans les premiers siècles de l'Eglise (2). Le corps tout entier de saint Fort repose à Bordeaux, dans la très-ancienne église souterraine de Saint-Seurin, à laquelle il a donné son nom, et où il est l'objet de la dévotion que nous avons signalée plus haut et qui sans doute a pris naissance en ces lieux. « Le 16 mai, les mères et les nourrices se rendent en foule dans l'é-

(1) Page 8.

(2) *Vies des Saints*, par le P. Claude Prou, Bordeaux, 1724, in-fol. — *Origines chrét. de Bordeaux*, par M. l'abbé Cirot de la Ville, 1867, in-4°.

glise de Saint-Seurin pour présenter leurs enfants faibles ou malades au tombeau de saint Fort. Confiantes dans le nom même du saint, elles pensent qu'il communiquera à leurs nourrissons *la force* qui leur manque (1). » Saint Fort est honoré sur plusieurs points du diocèse de Bordeaux. Il est aussi en grande vénération dans le diocèse de La Rochelle (2) et ailleurs. M. l'abbé Cirot de la Ville, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, qui a beaucoup travaillé sur ce saint, a recueilli, dans ses *Origines chrétiennes de Bordeaux*, tout ce qui le concerne. On trouvera dans son savant et splendide ouvrage les renseignements les plus précis et les plus complets.

En voilà assez, pensons-nous, pour nous tranquilliser sur l'existence historique de saint Fort.

Quant à saint Alouby, à saint Sirot, à saint Lambin, à saint Sourdin ou Sourdeau, que M. Beauchet-Filleau regarde comme des saints tout-à-fait fictifs et imaginaires, nous avouons, nous aussi, ne pas les reconnaître sous leurs appellations patoises; cependant nous ne voudrions pas parier que deux de ces dénominations burlesques ne cachassent pas des saints réels et authentiques, dont les noms véritables auraient été grossièrement défigurés par le peuple.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur énumère tout au long les nombreux sanctuaires où l'on se rend en pélerinage, où l'on va faire des *voyages;* les statues, les tableaux, les autels, les tombeaux devant lesquels l'on vient prier; les pratiques, les conditions que l'on doit observer dans tel et tel cas, etc., etc.

Remarquez bien que l'auteur n'a pas voulu seulement donner la nomenclature longue et sèche de ces dévotions multiples et variées. Au milieu de tout cela, il cause, place ses spirituelles réflexions, glisse une pointe d'ironie, produit une anecdote plaisante. Peut-être est-il parfois un peu sévère à l'endroit de nos bonnes gens de la campagne, et les taxe-t-il trop vite de superstition.

Un passage surtout nous a frappé. Parlant des fontaines dédiées à des saints et vénérées par le peuple, M. Beauchet-Filleau produit cette phrase : « Nous retrouvons ici la persistance du culte que nos ancêtres païens rendaient aux fontaines (3). » Dans les termes généraux où elle est formulée, cette assertion, selon nous, est, historiquement parlant,

(1) *Album du voyageur à Bordeaux*, p. 143.

(2) *Etudes hist. sur l'arrondissement de Jonzac*, par M. Rainguet, 1864, in-8°.

(3) page 9.

sûrement erronée (1). Ce n'est pas le moment d'ouvrir à cet égard une discussion qui aurait ses charmes, et nous ne dirons rien de plus aujourd'hui. Nous tenions seulement à faire nos réserves.

Pour l'observateur attentif, les dévotions populaires sont une véritable étude de mœurs : c'est là qu'on voit se refléter la foi naïve du peuple, sa piété ardente, son amour insatiable du surnaturel, sa fidélité à conserver les souvenirs du passé. La lecture de ces pages plaira donc.

Mais ce en quoi un travail de cette sorte est précieux, c'est en ce qu'il fournit des renseignements utiles pour l'histoire du culte des saints. Ces *Notes*, puisées à des sources véridiques et rédigées avec un soin consciencieux, pourront être consultées avec fruit par l'hagiographe poitevin.

Disons-le, en terminant, nous avons critiqué en toute liberté; nous pensons bien que l'illustre auteur, dont nous reconnaissons le mérite autant que personne, ne nous saura pas mauvais gré. Du reste, heureuses les œuvres qui ont les honneurs de la critique !

L'abbé Alfred Largeault.

*
* *

M. Honoré Bonhomme, de Cozes, déjà connu par d'intéressants ouvrages, vient de publier, chez Firmin Didot, en un volume in-12, *Le duc de Penthièvre, sa vie et sa mort*, d'après des documents nouveaux. C'est un portrait complet du vénérable duc, beau-père de l'infortunée princesse de Lamballe.

*
* *

Le second volume de l'*Histoire des Moines et des Evêques de Luçon*, par M. l'abbé du Tressay, vient de paraître; nous en rendrons compte dans un de nos prochains numéros, et nous saisissons cette occasion pour donner la lettre si encourageante que Mgr l'archevêque de Bordeaux a adressée à l'auteur au sujet du premier volume de cette intéressante publication.

Bordeaux, le 27 avril 1869.

Monsieur le Chanoine,

Bien des personnes redoutent les ouvrages d'érudition locale, et

(1) Bergier, *Dict. de théologie*, au mot Eau.

peut-être sont-elles excusables, quand on leur offre de sèches compilations extraites péniblement des chartriers ; mais combien ces histoires locales ont de charme, quand elles sont dues à des plumes comme la vôtre! Une science sûre et discrète, des vues élevées et pleines de justesse, des peintures sobres et charmantes font de votre *Histoire des Moines et des Evêques de Luçon*, un livre qui captive et entraîne. A bientôt la suite, Monsieur le Chanoine, les lecteurs de votre premier volume ne peuvent manquer de l'attendre impatiemment.

Votre très-humble et tout dévoué,

† Ferdinand, cardinal Donnet,
Archevêque de Bordeaux.

*
* *

De l'Orgueil et de la Folie, par le Dr Lagardelle. *Paris*, *Th. Morgand*, libraire ; in-16 de 30 p.

Il est un principe médical qui établit que de toutes les causes qui conduisent à la folie, les passions sont les plus puissantes, et l'auteur en en déduisant les conséquences et partant de cette idée que l'orgueil quand il n'est pas contenu par la raison dans de justes bornes, quand il est poussé au degré excessif, quand il arrive à l'amour déréglé de soi-même, à n'être plus qu'une soif dévorante de tout ce qui peut ou doit satisfaire l'immensité de ses désirs immodérés, parvient à cette rigoureuse conclusion qu'il devient l'une des causes les plus assurées de la folie.

Le tableau tracé de l'orgueil ainsi poussé à l'extrême est aussi hideux que repoussant ; il devient le tombeau de toutes les qualités généreuses, le père du plus affreux égoïsme, *quo non ascendam* est sa devise, l'amour-propre, la vanité, la fatuité forment son escorte. Usée, consumée par ce travail sans fin, par cette tendance incessante de conquérir et de dominer, ou poussée parfois jusqu'à l'extravagance de tout faire converger vers le triomphe du moi, l'intelligence, dans cette lutte inégale, tombe impuissante et brisée.

Les quelques pages que nous venons d'analyser si rapidement s'adressent encore plus aux gens du monde qu'aux médecins ; elles méritent d'être méditées par tous à une époque comme la nôtre « où la soif de l'or et des honneurs dévore tous les hommes, où les idées de luxe et le désir de briller sont la principale préoccupation d'un grand nombre de femmes. » Chaque siècle nous montre l'observation de ma-

nies différentes, et l'on peut dire qu'elles portent le cachet de leur époque, celui de la nôtre sera les *folies ambitieuses* qui tous les jours semblent augmenter de fréquence.

Ce tableau est triste, hélas, mais n'est-il pas malheureusement trop vrai ?

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Dans notre Revue des Sociétés savantes et dans le compte-rendu des séances de la Sorbonne nous avons mentionné la motion de M. Plasse (vétérinaire à Niort) au sujet des maladies épizootiques ; nous venons d'apprendre avec plaisir que l'empereur a pris en considération la demande qui lui a été adressée par cet honorable et consciencieux praticien pour démontrer que les épidémies et les épizooties typhoïdes et contagieuses n'ont pas d'autre cause que les parasites cryptogames (moisissures) qui se développent accidentellement dans les conserves alimentaires et sont ingérés avec elles, et a donné ordre à son chef de cabinet de renvoyer son travail à l'examen de M. le ministre de l'agriculture.

*
* *

Une triste nouvelle à enregistrer pour les archéologues et les touristes :

Une des tours, la mieux conservée, la plus apparente de l'ancien château de Bressuire s'est écroulée dans les premiers jours de ce mois.

*
* *

Un canard — nous citons *Le Mellois* qui rapporte la nouvelle d'après un journal de Paris :

« La *Patrie* raconte sérieusement la découverte d'une fausse natte de cheveux dans un des *tumulus* de Bougon. Ne serait-ce pas plutôt une mèche des cheveux de Pipelet? Voici le récit de cette précieuse découverte :

« Dans un des tumulus de Bougon, près de la Mothe-Saint-Héraye, département des Deux-Sèvres, M. Alfred de G. de Saint-Maixent, vient de faire une découverte qui comptera parmi les plus curieuses qu'ait faites l'archéologie française pendant ces dernières années.

« A côté des vases de poterie, de pots noirs, légèrement colorés de rouge à l'intérieur, de formes diverses, mais jamais élégantes, M. Alfred de G. de Saint-Maixent, a trouvé une *fausse natte de cheveux celtiqués*. L'attache qui liait les cheveux est du chanvre tressé de la grosseur d'une forte ficelle. Cette *fausse natte de cheveux celtiques* (aucune mode, paraît-il, n'est nouvelle sous le soleil), gisait à côté d'un crâne féminin.

Avions-nous tort de dire : un canard ?

*
* *

A l'occasion du troisième centenaire du siége de Poitiers par l'amiral de Coligny, les élèves de l'institution de Saint-Joseph de Poitiers ont joué dernièrement une petite pièce intitulée : *Guise et Coligny au siége de Poitiers en 1569*. Les principaux personnages sont Henri de Lorraine, duc de Guise; Gaspard de Châtillon, amiral de Coligny; Guy de Daillon du Lude, gouverneur du Poitou; Louis Le Bascle, seigneur des Deffands, maire de la ville; le trop fameux Jean de La Haye, ce type de l'intrigant politique, lieutenant-général de la sénéchaussée; Paolo Sforza, capitaine des troupes italiennes envoyées en France par le pape, etc.

Cette pièce, dans laquelle la couleur locale était bien observée, a été fort lestement enlevée et a obtenu un succès de bon aloi.

*
* *

Une découverte a été faite dans les derniers jours d'avril dans la commune des Lucs (Vendée). La charrue y a mis à découvert un tombeau dans lequel se trouvaient plusieurs urnes funéraires malheureusement brisées et un autre vase en verre parfaitement conservé et

qui contenait des ossements. Ce vase et les autres fragments ont été remis à M. l'abbé Baudry qui fera connaître sans doute à quelle époque on doit faire remonter cette sépulture.

*
* *

Nous avons mentionné dans son temps le décès de M. Meillet, et exprimé les regrets que cette mort devait inspirer à tous ceux qui s'occupaient de cette aride question des temps pré-historiques à l'étude de laquelle cet érudit s'était si complètement livré. La vente des collections formées par cet infatigable travailleur est aujourd'hui annoncée, et nous ne doutons pas que toutes les personnes qui s'appliquent à porter la lumière dans ces temps obscurs ne s'empressent de se présenter pour acquérir quelques-unes des séries, tout au moins, qui composent cette collection, l'une des plus intéressantes et des plus complètes qui existent en France.

*
* *

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. L. Germain vient de recevoir du Saint-Père la croix de Saint-Grégoire le Grand. C'est pour notre compatriote une récompense justement méritée, et par toutes les productions religieuses qu'il a faites depuis quelques années, et par son complet désintéressement. On nous fait espérer que dans un avenir très-rapproché cette distinction serait suivie d'une autre décernée cette fois par le Gouvernement français.

*
* *

Nos abonnés recevront avec ce numéro la Conférence faite par M. L. Robert, sur Molière en province, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Le 18 mars la Société de Statistique s'est réunie sous la présidence de M. Alph. Frappier.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal conçu sur des bases plus larges que précédemment, et relatant l'analyse des travaux lus ou communiqués à la séance précédente; l'assemblée consultée décide que ce mode sera suivi à l'avenir, et que ce document mentionnera par forme d'analyse les différentes communications faites surtout quand elles ne devront pas être imprimées ni laisser de traces dans les archives.

La Commission chargée de faire un rapport sur la lettre de M. le Recteur de l'Académie de Poitiers, relative au prix annuel à décerner chaque année au chef-lieu de chaque Académie, au meilleur ouvrage publié dans le ressort, fait connaître quel est son avis sur le meilleur mode à adopter et la Société le ratifie.

M. le président annonce l'acquisition, par la Société, d'une médaille d'or de Tibère.

D'une communication faite par un membre, il résulterait que M. le Ministre des finances aurait écrit à M. le Directeur des domaines de Niort, pour prendre possession, au nom de l'Etat, des objets trouvés dans la Sèvre, à Coulon. (Voir notre numéro du 25 janvier) et les faire déposer *provisoirement* au musée de Niort. On répond que le bureau n'a pas eu connaissance de cette lettre, et que le fait serait-il vrai, l'Etat est dans son droit, ces objets ayant été trouvés dans le lit d'une rivière navigable, propriété de l'Etat, par des ouvriers qui travaillaient pour lui; mais qu'il y a tout lieu d'espérer que ceci n'est qu'une mesure d'ordre et purement de formalité, et que les objets déposés au Musée, bien qu'à titre provisoire, y resteront d'une manière définitive.

Le bureau et le conseil d'administration avaient été chargés d'examiner la question si importante des conservateurs préposés à la garde, surveillance et classement des collections de la Société; le rapport annonce que M. L. Germain accepte ces fonctions pour le musée de peinture et beaux-arts; M. Bardonnet, pour la numismatique et l'archéologie; M. Paul Frappier, pour la bibliothèque et les archives; et M. Ducrocq, pour les collections d'histoire naturelle; puis elle propose à la Compagnie, après avoir ratifié le choix qu'ils ont fait des conservateurs, de créer une place de préposé, chargé sous la surveillance des conservateurs des menus soins à donner aux collections, de les mettre sous les yeux du public les jours où les musées seraient ouverts, de tenir les livres d'entrée et de sortie, etc., etc.

*
* *

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.

La Commission des récompenses à décerner aux meilleurs ouvrages produits au concours de 1869 est composée de MM. de la Jallet, de Meschinet, Jouslain père, Lacour, Farne, Pinatel et Bonnet.

*
* *

Dans notre compte-rendu des lectures de la Sorbonne nous avons omis par erreur de mentionner le travail qu'avait adressé M. L. Meschinet de Richemond, archiviste de la préfecture à La Rochelle, sous ce titre : *Une page de l'histoire littéraire du Refuge. Madame de la Fite, gouvernante des princesses d'Angleterre, 1737-1796.* Il est regrettable qu'en raison de son numéro d'inscription, du grand nombre de mémoires adressés et du peu de temps mis à la disposition des auteurs, cette intéressante notice n'ait pu avoir son tour de lecture.

*
* *

La Société française d'Archéologie doit tenir cette année sa 36e session à Loches.

A part les questions concernant plus spécialement la Touraine, qui doivent être traitées dans ces réunions, il en est qui intéressent l'histoire générale; telles sont les deux premières relatives aux monuments de l'âge dit pré-historique, quel était l'usage et quelle est l'époque des silex du Grand-Pressigny, et la 12e qui demande quelle influence les monuments du Poitou ont eue sur l'architecture des églises des cantons de la Haye, Preuilly et Pressigny, limitrophes de cette ancienne province, etc., etc.

Nous ne doutons pas que nos archéologues poitevins qui viennent d'obtenir de si beaux succès aux réunions de la Sorbonne, ne se fassent distinguer par leur érudition à ce tournois archéologique.

*
* *

Le 10 mars, la Société archéologique et historique de la Charente a tenu une séance sous la présidence de M. de Rencogne.

Au nombre des communications nous citerons :

1° Une lettre de M. de Richemond, accompagnée de la copie de lettres-patentes données en forme de privilége par le *grand-maître de l'ordre des chevaliers babillards*.

A ce sujet, M. Lurat annonce qu'il a découvert récemment en feuilletant de vieux papiers, un brevet de *chevalier du temple de Cythère*, qu'il tient à la disposition de la Société.

2° L'introduction à l'*Armorial de l'Angoumois* que se propose de publier M. le baron Charles de la Porte-aux-Loups.

L'ouvrage de M. de la Porte est divisé en deux parties. La première comprend une série de personnages historiquement prouvés, tels que nos anciens princes, les seigneurs de la grande époque féodale, les évêques, nos grandes maisons municipales. Pour cette première étude bien des documents ont manqué à l'auteur; il ne peut affirmer qu'elle sera complète; il espère cependant, sinon tout donner, du moins laisser peu de familles nobles en dehors de son travail.

La deuxième partie est consacrée aux électeurs. Ainsi, il formera un ensemble aussi exact que possible de la noblesse d'Angoumois en 1789.

M. de la Porte ne s'occupe ni de généalogie ni d'histoire. Prouver chaque nom cité par l'événement, la charge ou la réformation où il figure; rectifier toutes les fois qu'il le croit nécessaire l'orthographe des noms patronymiques; donner celui des fiefs, les armoiries, en suivant la leçon qui paraît la meilleure, tel est le but qu'il s'est proposé.

3° Le Rapport verbal de M. de Rochebrune sur la découverte de divers objets trouvés dans un tumulus situé au lieu dit Cuché, commune de Barro, arrondissement de Ruffec, où il s'est transporté avec son collègue, M. Callandreau. Il promet pour l'une des séances prochaines un mémoire où sera consigné le résultat de leurs observations.

4° Par M. de Rencogne. 1° D'un registre de dépenses de l'abbaye de Saint-Cybard écrit dans les 70 premières années du XIVe siècle sur du papier de coton fabriqué avec de la ouate battue et encollée. Papier qui

était déjà en usage depuis un demi siècle dans le midi de la France. Ce papier a toute l'apparence, la blancheur, la solidité et le glacé de notre papier vélin. 2° D'une charte de 1318, provenant des archives de la maison de Montausier, illustrée de dessins dont la délicatesse de traits et le fini d'exécution méritent d'être signalés. 3° D'une notice historique sur les seigneurs d'Aubeterre, depuis l'an mil jusqu'à la révolution.

5° Par M. l'abbé Chaumet, d'une collection de 86 documents (81 sont des pièces originales) intéressant l'histoire de France, et dont la majeure partie sont des lettres adressées à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret, sa femme, par Charles-Quint, Henri II, François II, Paul IV, Pie IV, Élisabeth d'Angleterre, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, etc.

M. Biais-Langoumois donne lecture de son étude relative au travail de M. Margry, sur le capitaine Jean-Alphonse Saintongeais dont nous avons entretenu nos lecteurs.

*
* *

La Société des Antiquaires a tenu le 15 avril sa séance mensuelle, sous la présidence de M. de Longuemar, et à l'ouverture le président se faisant l'écho de ses confrères a félicité M. Rédet de l'honorable distinction dont il avait été l'objet en témoignant hautement l'applaudissement unanime avec lequel on avait accueilli sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

La Société a reçu de M. l'abbé Riboulleau, curé de Civaux, une *Étude* faite par lui *sur les Registres* de sa paroisse de *1751 à 1789;* de M. L. Duval, archiviste de la Creuse, un mémoire intitulé : *Lettre inédite d'Helvétius, premier médecin de la reine,* au sujet de l'épidémie qui régna en Poitou en 1740, avec quelques notes de Réaumur sur le froid excessif qu'on eut à subir au commencement de cette année, et qui fut, suivant ces auteurs, la cause de cette épidémie.

De M. H. Descroix, l'indication de la découverte qu'il a faite d'une substruction en larges briques romaines, sur la rive gauche de la Vienne, en amont du pont suspendu du village du Port-de-Lussac, et un peu au-dessous du niveau de la route de Gouex. Il semble que la partie de cette construction mise au jour peut avoir appartenu à un hypocauste romain. Des fouilles ultérieures pourraient bien amener la constatation sur ce point de l'existence d'une *villa rustica* de quelque importance, ou d'un four à poteries.

M. Bardy dépose sur le bureau, de la part de M. Mourain de Sourdeval, un mémoire manuscrit intitulé : *l'île de Rié (Vendée), aperçu de l'île, chronologie de ses seigneurs et sommaire de ses archives.*

Le même membre a en outre, de vive voix, rendu compte de la mission qui lui a été confiée avec plusieurs de ses confrères, de représenter la Société à la réunion des Sociétés savantes. Nommé vice-président de la section d'histoire, il a dû en suivre assidûment les travaux. Il a constaté tout d'abord que le niveau du congrès s'était élevé en même temps que le nombre des lectures augmentait. Sur 68 mémoires présentés, 48 ont été lus, et sauf 2, tous ont été applaudis. Il exprime le vœu que les Sociétés savantes d'une même circonscription s'entendent entre elles pour soutenir des sujets en commun, et que les délégués désignés pour assister aux travaux des sections s'astreignent à en faire un compte-rendu, afin de faire participer autant que possible la Société à ces assises de l'intelligence, etc., etc.

*
* *

Les deux volumes des mémoires lus à la Sorbonne, en avril 1868, (histoire, philologie, sciences morales, archéologie) ont paru depuis notre dernier numéro. Nous ne reviendrons pas sur l'appréciation des travaux émanés de la plume de nos érudits de l'ouest, nous en avons donné l'analyse dans notre numéro de mai de l'année dernière; nous nous contenterons donc de relater aujourd'hui leurs titres.

Les entrées épiscopales à Saintes, par M. L. Audiat.

Deux étudiants de l'Université de Poitiers, Bacon et Descartes, par M. Beaussire.

Simples notes sur quelques pèlerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers, par M. Beauchet-Filleau.

Notice sur les anciennes châsses de saint Martin de Tours, par M. C.-L. Grandmaison.

*
* *

Le numéro de janvier de la *Revue des Sociétés savantes des départements* contient deux mentions intéressantes pour nos contrées de l'Ouest.

L'une consiste dans un rapport verbal fait par M. Quicherat, relatif à un recueil sur les artistes poitevins, rédigé par M. C. Port, archiviste à Angers, d'après des documents conservés aux archives de Maine-et-Loire. La partie de ce travail déposée au comité comprend

les peintres et sera suivie de deux autres. La section a ratifié les conclusions de M. Quicherat demandant l'insertion du Mémoire dans la *Revue des Sociétés savantes*, mais en émettant le vœu que le zélé correspondant ajoute à son travail l'indication des œuvres de ces artistes qui existeraient encore aujourd'hui, celle des lieux où elles se trouveraient, enfin tous les renseignements qu'il pourrait se procurer dans cet ordre d'idées.

*
* *

L'autre est la publication sur des copies adressées par M. Marchegay, de six lettres de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, épouse d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne. Ces lettres écrites en grande partie de Royan ou du château de Mornac en Saintonge, dont elle était dame, sont attachantes par le sentiment de vive tendresse qu'elles respirent. Elles donnent des détails curieux sur la vie intérieure des hauts personnages de cette époque; on voit Marie de Valois s'occuper des travaux d'aiguille, de l'ensemencement de ses jardins, de l'éducation de ses enfants, etc., et toujours viennent de doux reproches adressés à son mari sur son éloignement, et le délaissement dans lequel les soins de sa charge et des affaires publiques le forcent de l'abandonner.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALMANACH de la Société industrielle de Nantes pour 1869. *Nantes*, *Vᵉ Mellinet*; in-18, 105 p.

ANDRÉ. Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux. *Rennes*, *Catel*, 1869; in-8°, 11 p. — Extrait du t. VII des Mémoires de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine.

BOBIERRE (Adolphe). Des cendres siliceuses fournies par le pain et la farine. *Nantes*, *Vᵉ Mellinet*, 1869; in-8°, 24 p. — Extrait des Annales de la Société académique de Nantes.

BOUCHER D'ARGIS. Un Préfet devant le Conseil général. *Nantes*, *Bourgeois*, 1869; in-8°, 32 p.

BOUGOUIN (Charles). Deux chapelles de la commune du Croisic. *Nantes*, *Vincent Forest et Emile Grimaud*, 1869; in-8°, 8 p.

BOUGOUIN (Charles). Grand almanach universel et perpétuel, prophéties.— Extrait d'un ancien manuscrit. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1869; in-8°, 26 p.

CAILLO. Notes sur le Croisic. *Nantes*, *Charpentier*, 1869; 1 vol. in-8°, 310 p.

CHEVALLIER. Du cantonnement du droit d'usage dans la forêt d'Arvert. Mémoire soumis à MM. les experts dans l'intérêt des communes usagères. *Marennes*, *Florentin aîné*, 1869; in-8°, 20 p.

DALIN (J.). L'église de Notre-Dame de Lorette à la Flocellière, diocèse de Luçon. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1869; in-8°, 19 p. — Extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée, août 1868.

DEYDON (l'abbé P.-G.). Une figure du IVᵉ siècle. Etude sur saint Hilaire de Poitiers, docteur de l'Eglise. Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Bordeaux, le 12 août 1868. *Bordeaux*, *Vᵉ Dupuy*, 1869; in-8°. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

DROUINEAU (G.). Considérations générales sur la vaccine et les vaccinations. Réponse à l'enquête vaccinale. *La Rochelle*, *Mme Drouineau*, 1869; in-8°, 25 p.

DUFOUR. Esquisse d'une théorie dynamique de la chaleur. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1869; in-8°, 39 p.

FLEUREAU. Le règne de Dieu sur la terre ou le chemin du salut. Dernier grand problème social donné à notre génération de résoudre, dédié au Prince Impérial, aux ambassadeurs et aux électeurs. *Niort*, *Mercier*, 1869; in-8°, 56 p. 60 c.

FRANCS-MAÇONS (les) de monseigneur de Ségur, commentés par un franc-maçon; par Goron, 2e édit., in-18, 35 p. *Nantes*, *Lemesle*, 1869. 25 c.

GIRARDOT (le baron de). Les Tarsias de marbre du baron H. de Triqueti. Décoration de la chapelle Wolsey à Windsor. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1869; in-8°, 15 p. et planche.

LALLIÉ ET ROUSSE. Les députés sortants, candidats officiels de la Loire-Inférieure et de la Vendée : MM. Anselme Fleury, Joseph Simon, Thoinnet de la Turmalière, Alfred Leroux, comte de la Poëze, marquis de Sainte-Hermine. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1869, in-12, 71 p. 50 c.

LORGERIL (Hippolyte de). La légende d'Olivier, poème. *Nantes*, *Vincent Forest et Emile Grimaud*, 1869; in-8°, 16 p. — Extrait de la Revue de Bretagne et Vendée.

MACÉ (E.). Géodésie ou décimal. *Nantes*, *Mangin*, 1869; in-18, 17 p.

MERLE (L.). De la mortalité des nouveaux-nés dans la Charente-Inférieure. *La Rochelle*, *Mareschal*, 1869; in-8°, 16 p.

MERSON (Ernest). Du 24 février au 2 décembre. *Nantes*, *Merson*, *Paris*, *Dentu*, 1869; in-8°, 292 p. 3 fr.

—

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

BOMIER, PIERRE

1617-1685

—

L'impartialité, ce devoir étroit du biographe, devient un devoir plus rigoureux encore quand il a à parler d'un homme auquel il faut qu'il reproche d'y avoir manqué et de s'être livré à une passion violente. Mais comment la garder envers Bomier que nous connaissons uniquement par le témoignage de ceux qui lui rendirent haine pour haine?

Peu de temps après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1691, les protestants publièrent en Hollande, bien que sous cette rubrique : *Paris, chez père Peters, à l'enseigne de Louis-le-Grand,* un volume in-quarto, portant pour titre : *les Héros de la Ligue, ou la Procession monacale conduite par Louis XIV, pour la conversion des protestants du royaume de France.* C'est une série de vingt-quatre portraits, qui sont la charge des personnes auxquelles les protestants attribuaient la principale part dans la persécution dont ils se plaignaient. Bomier occupe une place dans cette galerie injurieuse. Il y est naturellement fort laid. Au-dessus de cette figure, on lit ces mot : « *Baumier* (sic), « advocat du roy à La Rochelle, persécuteur perpétuel. » Et au-dessous, ces vers :

« Qu'on ne nous porte point d'envie
« Si l'on me voit ici placé;
« Si la mort ne m'eût devancé,
« Je n'aurais pas laissé un huguenot en vie. »

Bomier se trouve ainsi au milieu de personnages qui doivent au rang ou au talent une tout autre notoriété. Qui lui a valu cette distinction de la haine? Tessereau, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'*Histoire des Réformés de La Rochelle* de 1660 à 1685, va nous l'apprendre. J'ai essayé, dans une notice sur Tessereau, de déterminer le degré de confiance que mérite ce livre, mais il ne faut pas oublier que ce témoin parle seul; Elie Benoît ne fait évidemment que le copier : agent zélé, mais secondaire, d'un parti puissant, Bomier a été peint par ceux qu'il a persécutés, sans avoir été défendu, ni même que je sache, mentionné par ceux qu'il a servis. Ses livres seuls peuvent confirmer ou affaiblir l'accusation portée contre lui.

Pierre Bomier, né en 1617, était originaire de Niort : son père, Charles Bomier, qui n'était pas riche, vint s'établir à La Rochelle, et y fit élever ses deux fils par les jésuites; le plus jeune des fils entra dans leur ordre; le père se fit prêtre après la mort de sa femme; Pierre lui-même fut, selon Tessereau, affilié aux jésuites, ce qu'on a appelé depuis un jésuite de robe courte. De cet exposé, Arcère a tiré que Bomier était né à La Rochelle, ce qui est peu probable : son père dut n'y venir qu'après 1628. Cependant on y trouve un Charles Bomier avant cette époque. D'Aubigné, dans *le baron de Fœneste*, a mis en scène un Bomier, médecin à Niort, à qui sa conscience ne permet pas de guérir une hérétique.

Pierre Bomier fut d'abord conseiller à l'Election de La Rochelle; ses antécédents le recommandaient à l'Eglise, et peut-être est-ce par son appui qu'il fut pourvu d'une des deux charges d'avocat du roi au présidial. Il semble ressortir du récit de Tessereau qu'elle lui fut donnée au moment que le clergé crut favorable pour extirper le protestantisme, en 1660. Si ce n'est pas une négligence de rédaction, c'est une erreur. Bomier se qualifie *conseiller et advocat du roi au siége présidial de La Rochelle*, sur le titre du livre qu'il publia en 1656, chez Barthélemy Blanchet. Il a pour titre : *Responce aux deux prêsches faits dans le temple de la Religion prétendue réformée de la ville de La Rochelle, les 23 et 28 jours du mois de mars dernier, par le sieur Drelincourt, ministre, sur le sujet de la*

communion sous les deux espèces et transsubstantiation. Volume in-8° de 168 pages.

Ce livre est dédié à l'évêque de La Rochelle, avec l'aveu et la permission duquel Bomier a été entendre Drelincourt; il est approuvé par le théologal de l'Eglise de La Rochelle et par le recteur du collége des jésuites. On peut conclure de ceci que Bomier était un agent laïque employé par l'Eglise à la surveillance des protestants. La première partie du livre est une réfutation hautaine des doctrines du ministre. Cette discussion théologique sous la plume d'un laïque n'a rien de bien étrange pour l'époque; mais la personnalité de Bomier se dessine mieux dans les soixante dernières pages, consacrées tout entières à relever cette dernière phrase du sermon de Drelincourt: « Seigneur, nous te prions d'avoir pitié de ton pauvre peuple, « affligé, persécuté, froissé et brisé par les ennemis de ton « saint nom. » Il n'y a là pas un mot qui n'excite la verve irritable de Bomier. Il s'indigne de ce titre de peuple de Dieu que prennent les protestants, du titre d'ennemis de son saint nom qu'ils donnent à leurs adversaires: retraçant vivement à sa manière l'histoire et les dogmes des deux communions, il oppose déjà au protestantisme ses nombreuses variations, et termine ce rapprochement, dont l'animation est beaucoup moins contestable que la vérité, par cet argument que tous les conservateurs ont opposé à tous les novateurs, auquel personne n'a jamais répondu et qui n'a jamais arrêté personne: « De quelle autorité « donnez-vous sentence contre tout l'univers? Par quel droit « le monde dépend-il de vos jugements? De dessus quel tri- « bunal le condamnez-vous? C'est de la présomption de vos « cœurs. Devant quel parlement répondra le monde devant « vous? » Il s'indigne surtout que les protestants osent parler de persécution, eux qui *sont tolérés en cette ville au préjudice de la déclaration du roi:* Il y a là déjà une menace bien claire. De quoi se plaignent-ils? Ils ont le libre exercice de leur religion; ils peuvent dans le royaume très-chrétien chanter les rimes de Marot et de Bèze, déguisées sous le nom des psaumes de David; enseigner dans leurs prêches une doctrine inconnue à Clovis et à ses successeurs; ils possèdent les charges

de milice; ils tiennent *encore* quelques offices de judicature, ils ont des chambres mi-parties et le droit de récuser des juges catholiques. Au ton dont Bomier énumère ces franchises, on sent ce qu'il en ferait si cela dépendait de lui.

Malheureusement il trouve un trop bon argument dans la peinture des royaumes voisins : « D'où la religion catholique est « bannie, où les catholiques sont non-seulement privés des « charges publiques, mais aussi privés de liberté, et contraints « souvent d'abandonner leur patrie pour conserver leur vie. » C'est pour cela en effet que la réforme avait si peu d'influence civilisatrice. Il fallait encore un siècle pour que l'idée de tolérance se dégageât nettement des oppositions religieuses, pour qu'un homme de génie en fît sa mission spéciale, la prêchât de manière à l'imposer aux esprits sinon à la faire pénétrer dans les cœurs, et, en forçant tout le monde de la proclamer au moins des lèvres, acquît le droit de dire :

J'ai fait plus en mon temps que Luther et Calvin.

Après la lecture de ce livre, le clergé et les jésuites de La Rochelle savaient certainement où trouver au besoin un homme doué d'un talent âcre, déterminé à tirer d'une légalité oppressive toutes les rigueurs qu'on pouvait lui faire rendre.

Bomier, du reste, ne laissait guère passer l'occasion d'attirer l'attention sur lui. A propos de la paix de 1660, il prononça, le 4 mars, un discours devant la cour du présidial. Il le fit imprimer (*Rochelle, B. Blanchet,* 1660, in-4°) et le dédia à Mgr l'éminentissime cardinal Mazarini.

Les protestants disent en général que c'est à cette époque que, le royaume se trouvant délivré de toute inquiétude à l'extérieur (1), on pensa à en extirper l'hérésie; la considération

(1) J'ai toujours regardé cette persécution comme aussi criminelle, beaucoup plus stupide que la Saint-Barthélemy, époque où les catholiques pouvaient du moins croire leur religion attaquée.

Je trouve dans la *Revue d'Edimbourg*, de juillet 1866, p. 103, dans un article qu'on pourrait soupçonner d'avoir été rédigé par un français, un tableau intéressant de l'état du protestantisme français dans les trente

même dont jouissaient les réformés rochelais les désignait à l'attaque, et on songea à employer contre eux l'arme que Bomier avait montrée, encore dans sa gâne, quatre ans auparavant, l'article de la déclaration de 1628 portant que *nulle personne faisant profession de la R. P. R. et d'autre que la catholique romaine ne serait reçue à venir de nouveau habiter à La Rochelle, si ce n'est qu'elle y eût demeuré auparavant et y fût avant la descente des Anglais en l'île de Ré.* Il était évident que c'était là une arme terrible et à laquelle bien peu de gens pourraient résister si l'on pouvait une fois faire admettre qu'il incombait aux réformés de prouver qu'ils avaient résidé à La Rochelle avant 1628 sans l'avoir quittée, et non pas à leurs adversaires d'établir le contraire. C'est à Bomier qu'on remit le maniement de ce poignard. Il était, dit Tessereau, et ce que nous avons vu ne le dément pas, « d'un tempérament bilieux et violent jusqu'à la fureur, exercé dans « l'ergoterie de l'école et fait surtout à ce qu'on appelle la pratique du palais ou la chicane. » C'étaient là certainement les qualités du rôle.

En septembre 1661, quelques troubles étrangers à la religion avaient motivé l'envoi de troupes à La Rochelle. On profita de cette circonstance, comme si l'on eût craint que quelque vitalité et quelque esprit de résistance eussent survécu au grand revers de 1628. On commença par retirer aux réformés tous les emplois qu'ils occupaient dans la milice ou à la direction de la ville. C'était, d'après la définition même de Bomier citée plus haut, entrer dans l'ère des persécutions; mais il n'y répugnait pas; et, s'il prenait la peine de se la justifier, il se la justifiait sans doute comme une représaille. Puis, le 14 octobre, l'intendant Colbert du Terron rendit une ordonnance qui bannissait de La

années qui suivirent la prise de La Rochelle. Le tableau est peut-être un peu flatté, mais il est fidèle au fond :

» L'énergie et l'habileté de Richelieu mirent fin aux guerres religieuses « qui désolaient la France, et placèrent les huguenots dans leur véritable « position. Il aperçut les défauts de l'édit de Nantes. . . . . .

« Pris dans l'ensemble, les huguenots formaient une minorité prospère « et énergique dans la grande masse de la nation française. »

Rochelle tous ceux qui s'y étaient habitués au préjudice de la déclaration de 1628; une énumération en 13 articles de ceux auxquels cette mesure était applicable serrait tellement les mailles de ce filet que bien peu y pouvaient échapper : on trouvait même moyen d'y comprendre ceux qui dans les troubles de la Fronde avaient été entraînés par Dudoignon dans le parti des princes, comme étant sortis de cette ville après sa prise pour porter les armes contre Sa Majesté. (Art. 2). Enfin, comme quelques personnes qui déplaisaient pouvaient encore échapper et échappaient réellement à l'aide des décisions rendues par les tribunaux ordinaires, on fit casser leurs sentences par un arrêt du Conseil d'État, du 16 octobre 1662, qui déclare que : « Le fait dont est question est une affaire d'Etat, « qui ne doit être traitée qu'en présence de Sa Majesté et dans « son conseil. » Une affaire d'Etat, c'est-à-dire une affaire où la justice et la morale n'ont plus de droit. Remarquons-le en passant; ce qu'on appelle, et si justement, les crimes de la Révolution, n'a été que l'application de règles admises antérieurement, retournées contre ceux qui les avaient proclamées : ce qui ne les justifie pas, car les révolutions n'ont de raison d'être que la destruction de ces infamies.

Mais il ne s'agit pas ici des immondices de notre histoire, il ne s'agit que de Bomier. L'ordonnance de Colbert du Terron était rendue à la requête du *procureur du roi parlant par la bouche de Me Pierre Bomier, avocat dudit seigneur*. Il l'adopta mieux encore. Il la fit publier (1661, Blanchet), en y joignant une *explication des articles* 22 *et* 23 *de la déclaration* de 1628. Puis, quand elle eut été confirmée par un arrêt du Conseil d'Etat du 11 novembre 1661, il fit imprimer cet arrêt avec son *plaidoyer sur le sujet de la publication d'icelui arrêt en la cour de police du* 26 *novembre* 1661 (Blanchet). L'explication et le discours étaient un commentaire passionné de l'ordonnance; Bomier y justifiait les extensions qu'elle donnait à la déclaration de 1628, comme si toute extension à une mesure de rigueur, à un acte de guerre, n'était pas une application du droit du plus fort, c'est-à-dire la négation de tout droit. C'est donc Bomier lui-même qui a assumé l'immense part de respon-

sabilité que les auteurs protestants lui attribuent dans ces persécutions.

L'ordonnance avait assigné pour son exécution un délai de deux mois, mais à partir du 19 septembre, jour d'un premier avis. Le terme était atteint lorsque l'arrêt du Conseil d'Etat fut publié : il ne fut prorogé que de quinze jours. Ceux qui se reconnaissaient atteints par la mesure y obéirent de suite, et trois cents familles quittèrent La Rochelle. Des pluies qui duraient depuis trois semaines donnèrent quelque chose de plus pénible et de plus lugubre à cette expatriation ; mais on n'eut point à exécuter les menaces de l'ordonnance, de contraindre les retardataires par l'amende et par l'exposition de leurs meubles sur le carreau. Plus tard on grava en Hollande une estampe où l'on retraça ces tristes scènes en représentant en exécution ce qui était resté comminatoire. On y voit une place entourée de bâtiments imaginaires, jonchée de meubles épars, de mourants sur leurs grabats, d'enfants en bas-âge pleurant, d'enfants au maillot jetés par terre. L'exagération dans la plainte est peut-être excusée par des maux si grands et si injustes, mais cette excuse ne lui donne pas la valeur d'un document historique.

Beaucoup d'autres familles qu'avait voulu atteindre l'ordonnance, crurent pouvoir résister à ses extensions : ces débats devaient être suivis par le procureur du roi comme concernant la police. Bomier, malgré son titre supérieur d'avocat du roi, s'en fit ou s'en laissa charger. Il y apporta toutes les rigueurs de la procédure, toutes les violences déclamatoires de l'accusation. Il n'en fut que mieux en cour.

En novembre 1663, une commission fut nommée pour examiner les titres de l'établissement des églises protestantes qui subsistaient encore ; Bomier en fut nommé secrétaire, avec un commis pour expédier les grosses sous ses ordres. On comptait sur la partialité de son zèle et il ne trompa pas cette espérance. Au dire des réformés, il fut l'homme du clergé catholique, l'agent du syndic de ce clergé reconnu comme partie dans le procès. Aussi quand la commission dut appliquer la même mesure à la Saintonge, Bomier continua-t-il d'en faire partie.

Cependant le dessein de former à Rochefort un grand éta-

blissement maritime, fit qu'on eut besoin des protestants et adoucit beaucoup les recherches dirigées contre eux. M. de Ruvigny prévalut tout-à-fait contre Bomier. Celui-ci perdit tout crédit auprès de Colbert du Terron et reçut coup sur coup deux grandes marques de défaveur.

C'était alors l'époque des débats occasionnés par le livre de Jansénius. Les évêques d'Alais, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers avaient publié une lettre circulaire sur le bref du pape qui condamnait leurs mandements. Cette lettre fut lue à La Rochelle, et Bomier trouva l'occasion d'en requérir et d'en obtenir la suppression juridique. Il ne s'arrêta pas là. Soit qu'il crût complaire aux jésuites, soit plutôt qu'il obéît à une manie fiévreuse de s'occuper de matières théologiques, il publia une réponse à la lettre des évêques (*Rochelle, Toussaint de Gouy,* 1668, in-4° de 62 pages), écrite avec son âcreté habituelle. L'attaque contre le jansénisme pouvait plaire aux jésuites; il n'est pas probable qu'ils approuvassent le ton virulent, presque hautain avec lequel un laïque soutenait contre des évêques les droits du pape et indirectement ceux des pouvoirs temporels dans ces questions, un certain choc enfin de l'orgueil parlementaire contre l'orgueil clérical. Bomier se trouva sans appui quand l'intendant reçut de la Cour l'ordre de lui adresser une verte réprimande et de supprimer sa réponse. Le ton de cet écrit a fait accepter des catholiques une partie des reproches que les protestants adressent à leur auteur.

L'autre circonstance, si elle est vraie, eût dû renvoyer Bomier devant un autre tribunal que celui de l'histoire. Il avait conservé ses fonctions de conseiller à l'élection : on l'accusa d'avoir surchargé un rôle, c'est-à-dire commis un faux en écriture publique, et comme il rejetait cette faute sur son commis, du Terron lui reprocha publiquement d'avoir payé par ses complaisances envers cet homme les complaisances de sa femme. Le commis mourut peu de temps après, non sans soupçon qu'on eût avancé ses jours. La protection des jésuites arrêta les poursuites que du Terron voulait faire faire, mais ne put empêcher de tenir Bomier à l'écart et dans le mépris. Il est nécessaire de se rappeler ici que c'est un ennemi qui parle, qui parle seul et après la mort de celui qu'il inculpe.

Les protestants restèrent tranquilles et Bomier obscur jusqu'en 1674, moment où Demuin remplaça Colbert du Terron. Mais le nouvel intendant, ennemi violent des protestants, reprit Bomier pour agent. Il fit d'abord un procès au ministre Lortie qui s'était borné à mettre son nom sur un livre qu'il avait publié sans y ajouter la qualité de *ministre de la religion prétendue réformée*. Bomier partait de là pour demander l'interdiction des trois ministres de La Rochelle. Il n'obtint que la suppression du livre et une amende de 1500 livres contre le libraire. Il n'y avait pas là de quoi le décourager, aussi donna-t-il un tel essor à son zèle que M. de Navailles, tout récemment gouverneur de l'Aunis, se crut obligé d'écrire d'Espagne à la Cour que cette ardeur n'allait à rien moins qu'à dépeupler La Rochelle, au grand préjudice du roi, dont les protestants s'étaient toujours montrés sujets fidèles. Bomier demandait encore en effet l'expulsion de la ville de 380 familles. Parmi les affaires plaidées, se trouva celle de Bernardeau, qui était très en état de tenir tête à l'avocat du roi, mais que les circonstances forçaient de rester sur une stricte défensive, sans attaquer en rien son adversaire. Bomier ainsi arrêté mordit ce frein et attendit.

En 1678, il força les protestants d'ôter de leur temple tous les bancs qui formaient des places de distinction ; mais ne réussit pas à leur faire enlever de leur façade les armes du roi. Cela n'eut lieu que plus tard. Il voulut, mais sans plus de succès, les contraindre à substituer une taxe imposée aux contributions volontaires par lesquelles ils pourvoyaient aux frais de leur culte. En 1680, profitant de ce fait, que le fils d'un protestant qui s'était fait catholique était envoyé par sa mère dans une école protestante, il voulut faire chasser de la ville le ministre Delaizement, à l'aide de propos suggérés à l'enfant, mais qui furent démentis par un alibi. Bomier fut fort blâmé, non de son mensonge, mais de sa maladresse. Il essaya de la réparer en suivant toutes les prédications, tous les pas des ministres, les attaquant au moindre prétexte, les lassant lors même qu'il ne pouvait obtenir aucune condamnation, et se faisant encore une arme contre eux de ces accusations multipliées. Comment

les protestants auraient-ils résisté à un accusateur si actif dont le juge était le complice ? Ils reprochent même à Bomier d'avoir détourné des aliments qu'ils portaient à un grand nombre de leurs correligionnaires qui, fuyant le Poitou pour s'embarquer dans le port de La Rochelle, y souffraient de toutes sortes de besoins.

Une dernière affaire fut suscitée aux ministres en 1684. Il leur était interdit de recevoir dans leur temple les protestants qui s'étaient une fois convertis au catholicisme, dont la liste leur était envoyée. C'était là un piége légal auquel il leur était presque impossible d'échapper. Bomier et les siens firent mettre sur cette liste une fille Marie Gautier, née et domiciliée à Mauzé, mais qui avait été quelque temps servante à La Rochelle; puis ils la poussèrent à aller au prêche et voulurent faire retomber ce fait sur tous les ministres. Ceux-ci ne pouvaient se défendre qu'en prouvant la participation de ceux qui les poursuivaient à cette infraction, qu'ils n'avaient pu ni éviter ni connaître, et cela devant des juges prévenus, sinon décidés à les condamner. Ici cependant, l'indignité des témoins appelés fut telle que les poursuites restèrent sans résultat.

On sait que les persécuteurs se lassèrent plus tôt que les persécutés de cette guerre d'embûches, et qu'ils y mirent fin par un coup violent, la révocation de l'édit de Nantes. Bomier vit enfin le terme de cette tolérance qu'il avait déplorée dans son premier écrit, trente ans auparavant. Il ne jouit pas longtemps de ce plaisir, il mourut le 26 octobre 1685; il fut enterré le lendemain, paroisse Saint-Barthélemy. L'acte de décès ne dit rien de sa famille; on sait seulement qu'il laissait une veuve, Marguerite de Soussy, qui faisait son testament en 1689. Il n'avait été malade que deux ou trois jours. Les auteurs protestants ont bien quelque envie de voir le doigt de Dieu dans cette prompte mort. Mais à soixante-huit ans, une mort prompte est plutôt une grâce qu'un châtiment. D'ailleurs si la justice de Dieu est indubitable, il est indubitable aussi qu'on ne saurait la suivre dans ses voies et la vérifier par les événements de ce monde.

Sans pénétrer les arrêts de ce juge infaillible, comment

l'histoire peut-elle juger Bomier ? Il est également impossible de discuter et d'admettre sans discussion les accusations de faux, d'adultère et d'empoisonnement qui le rendraient digne du bagne. Il n'est pas juste non plus d'accepter toutes les intrigues tortueuses, tous les mensonges criminels que lui impute une haine avouée; mais il semble que la plus grande indulgence ne peut refuser de voir en lui un de ces hommes bilieux que leur humeur acariâtre et leur ambition poussent également à servir les mauvaises passions d'un parti, qui consacrent un zèle et des talents plus soigneux d'atteindre le but que scrupuleux sur le choix des moyens, à faire ressortir tout ce que comporte de rigueur et d'injustice une légalité oppressive. C'en est assez pour le flétrir.

L. Delayant.

GARGANTUA EN POITOU

AVANT RABELAIS.

—

Colligite fragmenta ne pereant.

Eloi Johanneau (1) reconnut le premier dans Gargantua un reste de mythologie oubliée, il l'assimilait à l'hercule παμφάγος des Grecs. Si on l'en croit, la tradition de ses exploits était alors répandue particulièrement en Touraine, en Anjou *et en Poitou.* Néanmoins M. Bourquelot (2) et M. Gaidoz (3), en étudiant ce type dans ces derniers temps, n'ont pas cité une seule des légendes de notre province. J'ai cru qu'il y avait là une lacune à remplir, et si mince que soit le résultat de mes recherches, peut-être fournira-t-il une preuve nouvelle de l'antiquité du mythe en montrant pour la première fois le *dieu celtique* en lutte avec les derniers apôtres des Gaules.

I.

A quelques kilomètres à l'ouest de Niort, sur le sommet d'une colline que la Sèvre entoure de ses eaux et qui jadis

(1) Rabelais, édition *variorum*, t. I, p. 37 et 166, n° 3.

(2) F. Bourquelot. *Notice sur Gargantua*, dans le XVIIe vol. des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, 1844.

(3) H. Gaidoz. *Gargantua, essai de mythologie celtique.* Extrait de la *Revue archéologique.* (Mémoire lu à la société de linguistique, séance des 6 et 20 juin 1868.

marquait l'extrême limite du golfe des Pictons, s'élève une antique chapelle dédiée à sainte Macrine.

Le tertre sacré domine le cours de la rivière et les deux gués de l'antique voie de Nantes à Saintes. Il n'y a pas longtemps qu'on accorde à ce chemin côtier l'importance qu'il mérite. Signalé par M. Lary en 1840, il était à peu près tombé dans l'oubli, quand mon ami E. Roy est venu nous faire connaître le résultat de ses recherches, à quelques centaines de mètres en amont du bourg de Coulon, lors du creusement du lit de la rivière, vers la fin de l'année dernière. Ses trouvailles s'étendent de l'âge de bronze au delà du XVIe siècle (1).

Déjà pendant la construction du pont du *gué de Malvau*, placé sur le prolongement de la même voie, au sud de l'île, plusieurs objets de l'époque romaine avaient été déposés au musée de Niort, grâce aux soins de M. Julien Brée, maire de Magné.

L'existence de cette voie est donc certaine, il n'entre pas dans le cadre de notre sujet de chercher son point de jonction, au nord avec le chemin de Limoges à Nantes, au sud avec celui de Poitiers à Saintes, et j'ai hâte d'arriver à Gargantua.

Une légende chère aux *maraichins* nous montre sainte Macrine fuyant devant Gargantua, montée sur une mule ferrée à l'envers. La bête, harassée de fatigue, s'arrête dans l'île de Magné, près d'un champ où des paysans sèment de l'avoine. Se fiant en la miséricorde divine, Macrine les prie de dire à tout venant qu'elle a passé le jour où ils mettaient leur grain en terre.

Grand étonnement des laboureurs en trouvant le lendemain leur avoine mûre; ils reconnaissent à ses œuvres l'envoyée du Seigneur, et quand survient Gargantua, ils se hâtent de lui apprendre que l'avoine n'était pas née lors du passage de sainte Macrine.

Le géant abandonne sa poursuite, mais avant de revenir sur ses pas, il nettoie ses sabots; alors, le tertre de la Garette et

(1) Voir la *Revue* du 25 janvier 1869.

celui où s'éleva depuis la chapelle de Sainte-Macrine, apparaissent pour la première fois au-dessus de la vallée.

Le miracle des avoines attribué à *sainte Radégonde* et dont il n'est point fait mention avant le XIIe siècle (1), paraît emprunté à la légende de la sainte de Magné, sans doute à peu près contemporaine de la dernière évangélisation des Gaules.

Les traditions populaires ne varient guère d'un pays à l'autre, les mêmes légendes sont attribuées à des saints différents (2), mais on doit les restituer à ceux qui s'inscrivirent les premiers dans les annales chrétiennes.

M. Th. de Bussierre raconte ainsi le *miracle des avoines :*

« Toujours effrayée des menaces de Clotaire, Radégonde résolut de gagner Poitiers. Dans ce moment même, son mari la poursuivait de si près qu'il était sur le point de l'atteindre. La reine était voilée, sur sa route elle rencontra un paysan qui semait de l'avoine.

« Si quelqu'un, lui dit-elle, vous demande si la reine est passée par là, vous répondrez personne n'a passé depuis que j'ai semé. »

« Le paysan promit d'obéir et tout aussitôt l'avoine se mit à croître à la hauteur qu'elle a coutume d'avoir au moment de la récolte, de sorte que la sainte put facilement se cacher.

« Le roi arriva bientôt, interrogea le colon et en reçut la réponse dictée par sainte Radégonde. Clotaire tournant ses yeux vers le champ vit le prodige, y reconnut la main de Dieu et retourna sur ses pas. »

La légende de la butte de Montcoué, près Thouars, rappelle aussi notre premier épisode.

La voici, telle que M. Hugues Imbert a bien voulu me la faire connaître.

Gargantua en grand appétit non loin du gué de Ligaine,

(1) Th. de Bussierre. *Histoire de sainte Radégonde, reine, et de la cour de Neustrie.* Paris, 1850, grand in-8°. Introduction.

(2) J'ai recueilli en Italie une légende analogue à celle que M. B. Fillon a publiée dans *Poitou et Vendée*, p. 4 et 5 de l'article consacré aux bourgs d'Angles et de Moric. Ce n'est plus le père Martin, mais *saint Antoine de Padoue* qui dompte l'animal endiablé.

avale six bœufs avec la charrette chargée d'épines à laquelle ils sont attelés, sans oublier le paysan qui les guide. Après cet exploit, le géant s'endort comme une brute qui en a trop pris.

A son réveil, nettoyage des sabots, l'un deux produit la butte de Montcoué, puis Gargantua se lève, fait une enjambée en passant près d'Oiron et de Montbrun et secoue son autre sabot. La butte de Tourtenay est aussitôt créée.

Le gué de Ligaine est situé sur le Thouet, au sud de Thouars, entre la voie romaine de Poitiers à Angers, que Gargantua gagne peut-être, et celle que M. Arnauld a tracée entre Poitiers et Ségora.

Je ne puis examiner ici si ce dernier chemin ne pourrait pas être reporté un peu plus au nord, ou si Gargantua ne voyage point sur une voie encore inconnue allant peut-être de Faye-l'Abbesse vers Loudun.

Il est plus utile de dénoncer aux chercheurs l'importance du gué de Ligaine en ces temps éloignés et la possibilité d'y faire d'importantes découvertes lors de la construction du pont qu'on doit prochainement y établir.

Si nous cherchons en dehors du Poitou, nous retrouvons une légende analogue dans le département de Seine-et-Marne, près de Chalautre-la-Grande.

Une butte naturelle dans l'intérieur de laquelle on a découvert des ossements humains, a été *formée par la boue des sabots de Gargantua* qui vint jadis les décrotter en cet endroit. Le diable hante encore de nuit la montagne de Chalautre-la-Grande, qui est elle-même peu éloignée des monuments druidiques de Liours. (Bourquélot.)

Cependant Gargantua ne se promenait pas toujours en sabots, car les monts Jumeaux, aux environs de Châtillon-sur-Seine, sont appelés *bottes de Gargantua*. (Bourquelot.)

Enfin *sa cuiller et sa galoche* reposent aujourd'hui l'une près de l'autre dans l'île d'Oleron. Tels sont les noms donnés à deux monuments druidiques par les habitants du pays (1).

De la cuiller à la soupière de Gargantua il y a plus loin qu'on ne pense.

(1) Adolphe Joanne. *Guide de Poitiers à La Rochelle, 1862.*

On voit à Verdes (Loir-et-Cher), *la soupière de Gargantua.* C'est une grande excavation évidemment faite de main d'homme, et près de laquelle se trouvent un tumulus et des pierres posées. (Bourquelot.)

Nous ne savons pas si l'on prenait dans une soupière analogue la bouillie qu'on versait dans la bouche de Gargantua avec des pelles à vanner, quand il dînait en Poitou.

Le géant ayant eu grand'soif un jour qu'il s'était repu de cette bouillie, se fit conduire sur le bord de la mer et but longuement l'eau salée. La colique le prit aussitôt.

« *I sais pas ce qu'i ai*, dit-il, *i crois qu'i ai avalé in musset* (1).

Un médecin appelé en toute hâte se transporta *loco dolenti*, et découvrit dans l'estomac un bateau chargé de poudre auquel il mit le feu.

Gargantua fit alors un p..et énorme et se sentit soulagé (2).

Je dois à M. Fillon une facétieuse prouesse inventée par les Fontenaisiens dont elle peint trop bien les sentiments à l'égard des cités voisines, vers la fin du moyen-âge, pour être passée sous silence, sauf au lecteur à en excuser « la trop haulte gresse ». Je l'ai gardée pour la fin.

Gargantua assis sur le clocher de Fontenay, un pied sur la flèche de Niort et l'autre sur celle de Luçon comp...issait aigrement les gens de La Rochelle.

(1) Musset, *moucheron.*

(2) Une légende fort analogue a été mentionnée par M. Bourquelot. Le musset est remplacé par une *esgriesnace* (grenace, petite graine), et le médecin scie le navire pour le faire passer. La mention de la poudre dans la version que je donne, doit la faire croire plus récente.

Le domestique qui me l'a fait connaître la tenait d'un *gâtineau* de la paroisse d'Allonnes, héros de toutes les fêtes villageoises du canton de Secondigny, il y a une trentaine d'années, que l'on avait surnommé *Gingru* (dégingandé).

II

Il ne serait peut-être pas impossible de recomposer la physionomie du Gargantua légendaire, avec les divers éléments épars dans les traditions populaires.

C'est un géant énorme dont la taille égale en hauteur celle des plus grands arbres des forêts, qui voyage toujours (1), portant dans ses poches tous les hommes nécessaires à son service.

Après des repas *trois ou quatre fois homériques*, il dort trente ou quarante heures sous la garde de ses gens.

Avec le résultat de ses digestions, il forme des montagnes et éteint parfois des incendies (2).

Sa chevelure touffue, blanche comme les glaciers des montagnes (3), est accompagnée d'une horrible barbe hérissée (4).

Souvent il prend l'attitude du colosse de Rhodes, ses dimensions sont alors encore plus colossales, l'intervalle qui sépare ses pieds mesure plusieurs lieues.

Il n'est pas rare de lui voir sur les épaules une hotte pleine de terre ou de bois (5).

(1) Une tradition des bords de l'Arkanson (Vendée), fort analogue à celle de l'île de Magné, nous porte à croire que le *Juif-errant* est venu quelquefois prendre la place de *Gargantua* dans les récits populaires. On remarquera qu'il n'existe point dans la légende chrétienne de type plus en rapport avec le dieu Celtique, toujours en marche comme Ahasvérus. C'est une substitution analogue à celles que j'ai déjà signalées, qu'explique suffisamment la présence d'une colonie juive dans la contrée, au lieu appelé Nazareth. Jésus-Christ poursuivi par le Juif-errant traverse un gué de l'Arkanson, près du petit village de Nazareth et se dérobe à ses recherches en se cachant dans un champ où l'avoine vient de croître miraculeusement.

(2) Thomas de Saint-Mars, *Mémoires de l'Académie Celtique*, tom. v, pag. 392-5. Travail déjà ancien.

(3) « Gargantua qui a chepveux de plastre. »

Légende de maistre Pierre Faifeu.

Charles Bourdigné, 1526. Vide Gaidoz, pag. 11 et 12.

(4) Gaidoz, pag. 8 et 9.

(5) En voyant Gargantua avec sa hotte sur le dos et ses gens dans les poches, on se prend involontairement à songer à *Croquemitaine*.

La hottée de Gargantua forme une fois la montagne de Laon, une autre fois deux tumuli à Dormont près de Vernon (Eure). Dans la Beauce il laisse à une vieille dont il a dévoré le troupeau de bœufs, sa charge de bois avec laquelle elle se chauffe tout l'hiver (1). (Bourquelot.)

Enfin son nom rappelle les aspirations sans bornes d'un estomac qui n'a rien d'humain (2).

(1) Le géant chargé de bois m'a rappelé le *Bonhomme portant un fagot* dont les enfants s'obstinent à voir la silhouette sur le disque de la lune.

Ce vieillard avait, dit la légende, volé à son voisin un fagot d'ajoncs ou d'épines. Les Gâtineaux l'appellent le *Bonhomme Larron.*

On dit à Champdeniers qu'il fut condamné à porter éternellement son fagot pour avoir ramassé du bois le dimanche. Si l'on en croit Dante, c'est *Caïn*, expiant le premier crime. *Divine comédie*, trad. Brizeux, Charpentier 1843. *Paradis*, chant II.

(2) Gargantua vient du radical *garg*, gouffre, gosier, que nous retrouvons dans *gargamelle* et dans *gargantine*, noms donnés à la mère de Gargantua; dans *gargouille*, dans *gargote* et dans les anciens mots *gargate*, *gargalette*, *gargaty*.

L'argot français nous donne encore *garge*, *gargue*, *gargoine* (bouche).

Dans le patois Poitevin nous trouvons *garguenate*, *garganac*, *gargane*, *garganit*, termes auxquels on peut comparer l'ancien Anglais *gargate* et le Breton *gargaden* qui ont le même sens.

L'anglais moderne fournit *gargle* (gosier), le Provençal *garg*, *gargaou* (gosier), *gargantuan* (homme ou bête vorace), l'Espagnol *garganta* (gorge) et *garganton* (glouton), le latin du Moyen-Age *gargaillus*, *gargatha*, etc., le latin du temps d'Auguste *garrire*, gazouiller et ses dérivés.

N'oublions pas *Gargilius*, chien monstrueux qui gardait les troupeaux de Géryon et qui fut tué par Hercule.

Enfin le même radical a donné au grec γαργαρίζω (gargariser) et γαργαίρω (regorger, par ext. lancer et briller), dérivés tous deux de γαργαρά abîme que l'on retrouve aussi dans le Sanscrit.

Gargantua se traduirait assez bien en français par *dévorant.*

M. Gaidoz nous apprend que les géants de l'Allemagne portaient une désignation analogue que le mot grec πολυφάγος peut exprimer. Leur nom dérive de la racine *Ad* (manger), cependant le mot Norrois *Thurs* (géant) signifie *altéré.*

On sait que l'Hercule populaire de la Grèce avait reçu l'épithète de βουφάγος.

Notre mot français géant vient du Sanscrit Gayant, *victorieux.*

III.

Pour M. Bourquelot, le type de Gargantua a pour analogues les cyclopes, les géants et les ogres ; il s'en distingue par l'absence de mauvaises qualités, ce n'est que l'exubérance de la force humaine en tous sens. Le bon géant goulu ne fait de mal à personne ; loin d'effrayer, il prête à rire.

M. Gaidoz au contraire, semble avoir songé à en faire un autre Φοίβος Απολλων, un Dieu dont la douce chaleur anime et vivifie la nature (Φώς, lumière) et qui comme Saturne dévore ses enfants (Απολλών, détruisant).

En un mot, Gargantua serait un mythe solaire.

C'est à lui que les Gaulois offraient des victimes humaines enfermées dans d'immenses mannequins d'osier qu'on livrait aux flammes, c'est-à-dire *que le Dieu dévorait.*

De nos jours les feux de la Saint-Jean sont sans doute une réminiscence chrétienne de ces horribles sacrifices.

A Parthenay et dans la Gâtine les feux de joie de la veille de la Saint-Jean étaient encore en honneur il y a quelques années.

Un poteau fort élevé se dressait au centre du bûcher, des fagots accrochés à sa tige permettaient à la flamme d'atteindre une grande hauteur. Le soin d'allumer ces feux était dévolu aux autorités. La perche à moitié carbonisée restait en place jusqu'à l'année suivante.

Dans les environs de Thouars cette pratique subsiste encore, et cette perche s'appelle un *mai.*

Partout on dansait des rondes avec force cris autour de la *rigolade,* jusqu'à ce que le bûcher s'affaissât. Ceux qui ne s'associaient point à ce divertissement tiraient des coups de fusil ; les anciens même prenaient part à la fête *en caressant la dive bouteille.*

Au petit village de la Grande-Roche, commune de Saint-Pardoux, un des plus pauvres que j'aie jamais vus, l'assemblée

se mettait à genoux *autour du bûcher* lorsque les rondes étaient terminées; chaque assistant tenait alors à la main une petite *branche de noyer portant deux ou trois fruits.*

Ces branches, grillées sur la cendre chaude du feu de la Saint-Jean, étaient ensuite conservées à côté des rameaux de l'*Hosanne* (1) et servaient à asperger d'eau bénite les champs menacés par les orages et à divers autres usages superstitieux (2).

Une citation empruntée aux *Extraits de chroniques paroissiales*, lus par M. l'abbé Auber au congrès archéologique de Fontenay, montrera mieux encore combien M. Gaidoz a eu raison de faire remonter jusqu'au Druidisme l'origine des feux de la Saint-Jean et d'attribuer aux descendants des Gaulois les pratiques païennes de cette époque de l'année, proscrites sévèrement par Saint-Eloi au VIIe siècle (3).

« Chaque village, chaque hameau a son feu qu'allume, la veille de la fête, le plus âgé de la petite population, le curé ne pouvant présider qu'à la cérémonie qui avoisine l'église. Ici s'entonne l'hymne du précurseur que chacun poursuit avec tous les éclats possibles de sa voix la plus forte. Ailleurs les chantres manquent; on se contente de prier agenouillé autour du foyer qui s'est formé de javelles ou fagots ramassés dans les métairies et quelquefois de simples broussailles recherchées par les plus pauvres et dont la flamme ne leur donne pas moins de joie. Pendant toute la durée du pieux incendie on voit les uns se chauffer les reins pour se préserver des maladies pendant la moisson; les autres faire griller des noix fraîches encore attachées à leurs branches et y mordre *toutes chaudes* pour éloigner les maux de dents (4).

Enfin quand les flammes s'affaissent, un des plus forts de l'assistance *roule au milieu du feu la plus grosse pierre que possible.* Je n'ai jamais compris quelle analogie pouvait avoir

(1) Buis bénit.

(2) A la Grande-Roche les jeunes gens s'exerçaient aussi à sauter pardessus la flamme du bûcher.

(3) Vide Gaidoz, p. 19 et *Revue critique* du 23 mai. Article G. P.

(4) Le noyer est originaire de Perse; a-t-il été importé chez nous par les Celtes?

cette opération avec la grosseur des citrouilles qu'on espère par là obtenir plus belles.

Mais je crois bien deviner juste en attribuant le soin que chacun se donne d'*entourer*, en finissant, l'*amas de cendres tièdes d'une corde de petites pierres* dont chacun apporte la sienne. . . . . Cela me paraît un reste d'usages antérieurs au christianisme. Ce qui est sûr c'est que mes bons paysans n'y entendent pas malice et que s'il est impossible de leur interdire ces pratiques, elles ne leur sont pas nuisibles du tout. Tout en priant avec confiance saint Jean de *purifier l'air et de veiller sur leurs récoltes*, ils avouent qu'ils font le reste parce que c'est la coutume. Je ne les tourmenterai pas beaucoup pour cela. » (Extrait de la chronique de la paroisse d'E... Congrès archéologique de France, XXXIe session. Séances générales tenues à Fontenay en 1864, etc. Paris et Caen 1865, in-8°, pp. 330-331.)

Bien plus, la fête du *Loup-Vert* à Jumièges (Seine-Inférieure), offre encore un *simulacre de sacrifice humain*. Le 23 juin lorsque la nuit est venue, un jeune homme et une jeune fille, parés de fleurs, allument le feu de la Saint-Jean au son des clochettes. Dès que la flamme s'élève on chante un *Te Deum*, puis un villageois *entonne, en patois normand, un cantique* (1),

(1) Le texte et le rhythme de ce cantique en patois normand seraient très-importants à connaître. Peut-être retrouverait-on une des imitations des séries druidiques composées par les apôtres des campagnes. V. J. Bujeaud. — *Chants populaires des provinces de l'Ouest*, t. II, p. 273-74; Barzas Breiz, p. 1-28; et *Gesta synodi aurelianensis*, anno 605, où on lit par exemple :

Congregabantur certis noctibus..... ad instar letaniæ dœmonum nomina declamabant.....

L'*ut queant laxis* lui-même doit être un chant fort anciennement répandu, car il fournit à Gui d'Arezzo les noms des six premières notes de la gamme, au commencement du XIe siècle :

Ut queant laxis *re*sonare fibris
Mira gestorum *fa*muli tuorum
*Sol*ve polluti *la*bii reatum
Sancte Johannes.

Son rhythme a-t-il été emprunté aux Druides, celui de la préface appartenait bien aux prêtres de Jupiter ?

espèce de parodie de l'*Ut queant laxis*. Pendant ce temps *le chef de la confrérie du Loup-Vert et les frères*, se tenant tous par la main, courent autour du bûcher après celui qu'ils ont désigné pour être le loup l'année suivante. Le premier et le dernier de la chaîne ont seuls une main libre, il faut cependant qu'ils enveloppent et saisissent trois fois le futur loup, qui, en cherchant à leur échapper, frappe à coups redoublés les confrères d'une grande baguette dont il est armé. Lorsqu'il est enfin pris, *on le porte au bûcher et l'on fait semblant de l'y jeter.*

Le loup vert est *toujours pris* dans le hameau de *Cornihout.* Son costume se compose d'un *bonnet vert conique très-haut et sans bords, et d'une large houppelande verte.* Il doit héberger les confrères avant et après le feu de joie.

Le souper qui suit a tous les caractères d'un *repas religieux.* Comme le premier il est servi en maigre. Toute parole étrangère à la solennité est interdite, les défaillants sont rappelés à l'ordre au son des clochettes et condamnés à réciter séance tenante un *Pater* à haute voix.

A *minuit sonnant,* le plus effroyable vacarme succède à cette tranquillité et les danses qui ont précédé le feu de la Saint-Jean recommencent.

Le 24 juin la fête continue. Une des cérémonies consiste à promener, au bruit de la mousqueterie, un *énorme pain bénit,* à plusieurs étages, surmonté d'une pyramide de verdure, ornée de rubans. Après quoi les clochettes déposées au pied de l'autel sont confiées au nouveau *loup vert.*

La veille de la Saint-Jean le clergé va chercher la procession au lieu dit le *Chouquet,* de là on se rend ensemble à l'église paroissiale pour entendre l'office (1). (*Mag. Pitt.*, 1840, p. 287-88.)

(1) La fête du *Loup-Vert* nous paraît une parodie chrétienne des cérémonies des Gaulois à l'époque du solstice d'été. Au VIIe siècle saint Eloi disait au peuple : « Nullus *in festivitate sancti Johannis*, vel quibus libet sanctorum solemnitatibus *solstitia*, aut *vallationes* vel *saltationes*, aut *casaulas*, aut *cantica diabolica* exerceat. » A la même époque le culte du soleil avait laissé des traces, car le prélat ajoutait dans le même discours : « Nullus dominos *solem* aut *lunam* vocet, neque per eos juret. S. Eligii

En 1778, il y avait encore des villes en France où le maire et les échevins faisaient mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats que consumait le feu de joie de la veille de la Saint-Jean (1). Cette barbare coutume n'avait été abolie dans la capitale que sous Louis XIV.

Enfin, le 3 juillet, on incendiait solennellement, dans la rue aux Ours à Paris, un mannequin habillé en suisse, et plus tard lorsque cet *autò-da-fé* fut défendu, on promenait par la ville une figure gigantesque et ridicule.

Cette singulière coutume persista jusqu'à la Révolution (2).

Le 3 juillet n'est pas éloigné du solstice d'été, ce qui permet de considérer cette pratique comme une sorte de dédoublement des feux de la Saint-Jean.

Je me permettrai ici un rapprochement.

L'île de Magné est l'objet d'un pélerinage le 6 juillet, on n'y voit guère que les populations des marais environnants ; elles viennent invoquer la céleste patronne *pour la guérison des infirmités et des maladies.*

Ce jour là, *les trois fontaines du tertre de Sainte-Macrine* reçoivent de nombreuses visites. On y trempe des chemises,

episcopi noviomensis vita sancto Audoeno Rothomagensi episcopo scripta. lib. II, cap. XV. Migne, Patrologie, t. LXXXVII, p. 528. Gaidoz, p. 19.

Les saints regardaient Diane comme le démon parce que c'était le dieu païen le plus en vogue au VIe siècle. Cependant le mythe solaire subsistait encore.

(1) Jaillot. *Recherches sur la ville de Paris*, t. II. Quartier Saint-Denis, p. 83-85. 1782.

(2) Chacun sait que cet animal est endiablé. On raconte à Champdeniers que lorsque Dieu a voulu le créer, le diable lui a dit: « Tu feras le chat si tu veux, mais la tête sera à moi.»

Nos chats vont au sabbat à l'ormeau grillé (en patois, grellié) près de Surin, dans la nuit du mardi-gras au mercredi des Cendres.

L'ormeau grillé, près de Cherveux, est aussi le rendez-vous des chats des environs, dans la première nuit de Carême. A la même époque, *tous les lièvres* de la contrée vont au moulin-à-vent de Sainte-Ouenne, carrefour indiqué au loin par une croix de pierre qui surmonte une sorte de petit tumulus.

Dans la mythologie allemande, le chat est l'animal sacré de Friga, la Vénus germanique, reine des Walkyries et épouse de Wuotan, le maître des dieux. (J. Hunzither, *Étude de mythologie allemande et germ., 1861.*)

des bas, des bonnets, qu'on fait bénir à la chapelle et ensuite sécher au soleil. De retour chez eux les pélerins confient ces objets aux malades.

D'autres se lavent la tête, les bras ou les jambes. Quelques-uns même recueillent de l'eau dans des vases afin de l'avoir sous la main en toute occasion.

Le premier dimanche après le 6 juillet, une sorte de *fête balladoire* réunit encore les gens du pays près de la chapelle.

Enfin le second dimanche qui suit le 6 juillet, le curé de Magné et ses paroissiens vont en procession à l'une des fontaines où l'on chante le *Salve regina*, et de là à la chapelle. La messe dite, on revient par les deux autres fontaines (1).

Dans l'*histoire* très-abrégée de *sainte Macrine par Pidoux* (2), de laquelle nous extrayons ce qui précède, nous voyons en outre, que pendant de longues années les habitants de Niort se rendirent pieds nus et processionnellement à la chapelle de l'île de Magné.

Quoiqu'il en soit, ces trois fêtes sont bien voisines du solstice d'été.

L'*histoire de sainte Macrine* explique à sa manière le culte dont cette sainte est honorée dans l'île de Magné. L'auteur croit à un vœu fait en Orient ou à des reliques rapportées par un croisé.

Les *Acta sanctorum* nous apprennent que sainte Macrine naquit à Sébaste, dans l'Asie mineure, au commencement du IVe siècle. Fille de Basile et d'Eumélie, elle eut pour frères saint Basile le Grand, saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste.

Sa vie a été racontée par saint Grégoire de Nysse dont les Bollandistes ont adopté la version.

Eumélie devenue veuve se consacra à la vie monastique sur les instances de sa fille. Sainte Macrine entra avec elle en religion.

(1) Voici les noms des trois sources : 1° *Fontaine de la gravée des Horteaux.* 2° *Du bec de grue.* 3° *De l'ormeau.*

(2) Reproduite à la suite de l'*histoire de sainte Radégonde*, de M. de Fleury. — Niort, Pathouot, éditeur, 1843, in-18.

On connaît une autre sainte Macrine, tante de la précédente, qui fut instruite en la foi par un autre saint Grégoire, et eut pour disciple saint Basile, son neveu. Elle mourut à Néocésarée, ville du Pont. Son anniversaire tombe le 14 janvier (1).

La sainte de Sébaste est honorée le 19 juillet.

Ces deux anniversaires semblent n'avoir rien de commun avec les trois cérémonies de l'île de Magné ; il est aussi à remarquer que ni la tante, ni la nièce ne vinrent en France.

Rien ne dit que Macrine ne soit pas une sainte locale dont la légende s'est perdue. Son nom tout romain peut parfaitement s'appliquer à une pieuse anachorète des Gaules (2).

Un ermitage eût été bien placé là où est aujourd'hui la chapelle, *près du cimetière des Idoles*, au centre des trois fontaines, parmi des ruines romaines (3), sur le bord de l'antique voie qui joignait l'Armorique au pays des Santons, vis-à-vis le dolmen qui s'élevait au midi de l'autre côté de la rivière (4).

Le nom de gué de Malvau (*mala vallis*), donné, comme nous l'avons dit, à l'un des passages de la Sèvre prouve que le tertre de Sainte-Macrine fut longtemps un lieu mal hanté bien digne de la visite du grand géant Gargantua, mais digne aussi de recevoir l'humble demeure d'une courageuse chrétienne.

Les *Acta* nous apprennent que la sainte de Sébaste guérissait

(1) *Les fleurs de la vie des saints et des festes de toute l'année*, par le R. P. Ribadeneira de la C. de Jésus, trad. de l'espagnol en français par M. René Gautier, conseiller du roy. — Bordeaux, 1699, 2 vol. in-folio.

(2) M. Renan a trouvé dans l'île de Chypre des statues de divinités païennes profondément enfouies ; le cimetière des Idoles fait songer à quelque chose d'analogue.

On sait avec quelle habileté les Romains surent s'approprier les dieux des peuples vaincus. Tous les jours le Capitole recevait de nouveaux hôtes. Cette tolérance aussi sage que politique explique comment on peut rencontrer à la fois sur le tertre de Sainte-Macrine des statues païennes et la tradition d'un dieu celtique.

(3) Tuiles à rebords au lieu dit Puy Senifaut. On sait que l'usage des tuiles à rebords a persisté au moins jusqu'au xe siècle. Celles de Puy-Senifaut peuvent donc à la rigueur appartenir à une époque autre que celle que je leur assigne.

(4) Là où est aujourd'hui la ferme de Pierre-Levée.

les malades, chassait les démons et prédisait l'avenir; aussi nous ne nions point que son culte ne convînt parfaitement à l'île de Magné, mais le souvenir d'une vierge de l'Orient a-t-il suffi pour faire oublier les mauvais génies qu'on venait y adorer depuis si longtemps!

M. Ch. de Chergé, dans ses *Vies des Saints du Poitou* (1), donne à sainte Macrine, sainte Colombe pour sœur et sainte Pezenne pour disciple.

Cette dernière serait venue d'Espagne en Poitou. Il incline à croire que les deux sœurs appartenaient à la même nation.

Macrine est pour lui une sainte agricole, car l'imagerie chrétienne la montre jetant, du haut du ciel, le grain dans le sillon que trace péniblement un laboureur, ou remettant à un bœuf la corne qu'il vient de perdre.

Sainte Macrine, sainte Colombe et sainte Pezenne sont des vierges anachorètes.

Sainte Néomaie, la sainte aquatique, moitié femme, moitié oie, est probablement aussi une pieuse ermite. On ne sait presque rien de son histoire, une légende dit qu'elle pria Dieu de la rendre difforme pour mettre fin aux sollicitations d'un puissant seigneur qui voulait l'épouser. M. de Chergé la fait vivre au ve siècle (2).

Ce dût être en effet vers cette époque que ces vertueuses chrétiennes vinrent convertir les populations des bords de la Sèvre, sans doute fort adonnées au Druidisme si l'on en juge

(1) *Poitiers*, Dupré, in-18, jésus.

(2) L'autel de la chapelle des Belliards, desservie dans l'église de Champdeniers, était dédiée à sainte Néomaie; en patois du pays, sainte Enemoye. Les paysans du bourg qui porte le nom de cette bienheureuse l'appellent sainte Tremoye. En latin *sancta Neomadia* (mot probablement formé de νεος et de μαδος), c'est-à-dire la sainte nouvellement chauve. Est-ce une allusion à la légende?

M. Beauchet-Filleau dit que dans plusieurs paroisses on considère sainte Néomaye comme la patronne des bergères du Poitou. (Simples notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers. Collection de Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1868. — Impr. imp. 1869.)

par l'importance des monuments mégalithiques encore debout (1).

M. Th. Arnauldet a rapporté dans ses *Niortéides* une légende relative à sainte Pezenne, c'est la seule que nous connaissions. Elle fait jaillir une source et devant ce prodige un berger qui la poursuit s'arrête et se convertit. C'est Remi, autre anachorète des bords de la Sèvre (2).

IV

L'antiquité du type de Gargantua a eu pour défenseur Eloi Johanneau, Philarète Chasles (3), Jacques Grimm (4), M. Bourquelot et M. Gaidoz; elle a été combattue par M. Baudry qui se fonde sur l'absence de tout document écrit, relatif à Gargantua, antérieur au XVIe siècle (5).

Ce silence ne prouve rien.

Il ne faut pas oublier que Gargantua est un Dieu Celtique dont les apôtres du VIe siècle avaient intérêt à faire perdre le souvenir. Les monuments qui lui étaient dédiés ont reçu des désignations nouvelles quand on n'a pu les détruire, tout comme les fontaines sacrées des Druides ont disparu sous le vocable des saints (6).

(1) Ces monuments Druidiques sont surtout répandus autour de la Motte-Saint-Héraye. Dolmens, menhir (formé de trois blocs de pierres superposés, appelé la *Dame de Chambrille*. On croit que ces monuments indiquaient le lieu où la tribu s'assemblait), tombelles, pierre branlante, enceintes sacrées, etc.

(2) Théodore Arnauldet. *Niortéides*, tome II, livre III, *Niortéide* III.

(3) Ph. Chasles, *Tableau de la Littérature Française* au XVIe siècle.

(4) J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2e édition, p. 509.

(5) *Revue de l'instruction publique*, n° du 19 mai 1859.

(6) Je citerai la fontaine de Sainte-Anne, sur le chemin de Villers à Dilay

La liste des édits royaux contre les temples et les idoles est trop longue pour que je la rapporte ici. Childebert en 554 et Carloman en 743 avaient réagi de toutes leurs forces contre les superstitions enracinées dans les campagnes, Charlemagne en 789 et en 794 est encore obligé de sévir de nouveau et pourtant l'autorité ecclésiastique s'était émue dès 452 au second concile d'Arles; le deuxième canon du concile de Nantes en 658 témoigne des mêmes sollicitudes.

Cette longue proscription ne cesse que lorsque l'évangélisation des campagnes est complète. Le mépris public suit alors les derniers païens dans les retraites inaccessibles où ils vont chercher leurs Dieux vaincus dont le souvenir s'éteint peu à peu dans les traditions populaires.

Bientôt les géants les plus terribles n'inspirent plus de frayeur et les enfants apprennent à rire de leurs prouesses.

Seule la légende chrétienne rend hommage à la divinité qu'on leur conteste en les mettant en présence des derniers convertisseurs des Gaules.

Pendant l'occupation romaine l'évangélisation ne s'étendit guère au-delà des cités; le peuple souverain converti, l'épiscopat s'était un instant endormi sous l'aile du Césarisme. Aussi lorsque la grande invasion renversa l'empire, il fallut créer de toutes pièces une *Fille aînée de l'Eglise*, vainqueurs et vaincus étaient idolâtres. Il y eut un second apostolat.

Le miracle de l'île de Magné nous montre Gargantua cherchant à chasser de son domaine un des nouveaux arrivants. Il usera dans la lutte sa force et sa patience; les temps ne sont pas éloignés où la chapelle de sainte Macrine s'élèvera sur le

(commune d'Ardin), où les femmes vont en pélerinage lorsque leur sein s'est tari.

Le désir de tout sanctifier, sans trop déranger les habitudes prises, a produit parfois de singulières appellations. C'est ainsi que plusieurs enceintes fortifiées de notre contrée ont été mises sous le vocable d'un bienheureux inconnu, saint Châtre (Castra).

J'en dirai autant des fontaines dédiées à saint Bonnet, comp. le mot gaulois *Bona*, maison.

tertre du Dieu terrible, pour la seconde fois les géants seront terrassés.

Il doit exister dans d'autres contrées des légendes analogues dont la connaissance jetterait un jour nouveau sur le mythe de Gargantua. A tout hasard, j'apporte la mienne, c'est un jalon et un encouragement pour de nouvelles recherches.

Rabelais a comme nous recueilli les épaves du passé. Les traditions populaires lui ont fourni la source féconde à laquelle il a puisé ses plus capricieuses fictions, ses conceptions les plus hardies et les plus originales.

C'était toute la littérature du Moyen Age, il l'exploita à sa guise et sut si bien lui imprimer le sceau de son génie que pendant longtemps on ne voulut rien voir avant lui. Nul doute cependant qu'il reconnaîtrait avec sa bonne foi habituelle, la proche parenté des six bœufs de Montcoué et des six pélerins que Gargantua mangea en salade un autre jour de grand appétit (1).

Léo Desaivre.

Champdeniers, 10 avril 1869.

(1) J'ai reçu d'utiles renseignements pour la rédaction de cet article de mon cousin A. Richard, archiviste de la Vienne, et de MM. Hugues Imbert et Edmond Roy. Je prie ces Messieurs de me croire leur très-obligé.

LA MULE DU DIABLE

LÉGENDE THOUARSAISE.

—

On voyait autrefois sur la rive gauche du Thoué, à peu de distance de la ville de Thouars, un château en ruines dont les sombres murailles contrastaient singulièrement avec le riant paysage qui les entourait. Ses tours éventrées, asile des corbeaux et des oiseaux de nuit, ses fossés fangeux, où les reptiles grouillaient en paix au milieu des ronces, lui donnaient un aspect des plus sinistres. Ce vieux logis féodal s'appelait le château de Marsais. A la fin du XIIIe siècle, il était habité par un seigneur cruel et batailleur, redouté de tous ses voisins. On comptait par centaines les victimes qu'il avait tuées en combat singulier. Il s'appelait Geoffroi, mais le peuple avait ajouté à ce nom une épithète bien méritée : partout on le nommait Geoffroi-le-mauvais. Personne n'osait s'aventurer sur la terre de ce farouche châtelain. Un soir d'hiver il arriva quelque chose d'insolite à Marsais. Geoffroi sommeillait depuis quelques minutes au coin de son feu, lorsqu'un bruyant son de trompe se fit entendre à la porte du château. La nuit était proche. L'arrivée d'un visiteur, à pareille heure surtout, était quelque chose de si étrange que le seigneur réveillé en sursaut s'élança d'un bond, pour donner l'ordre de courir sus à l'insolent qui venait troubler son repos. Au moment où il arrivait à la fenêtre, un spectacle singulier frappa ses regards : le pont s'abaissait de lui-même et la herse se relevait devant un chevalier qui arrivait monté sur une mule noire. Les serviteurs, accourus pour barrer le passage à l'inconnu, restaient cloués sur place et s'inclinaient sans oser lever la tête. L'apparition du personnage avait en effet quelque chose d'effrayant. Revêtu d'une armure aussi sombre que la nuit, il s'avançait lentement en étendant le bras comme pour commander le silence. Sous la visière de

son casque, on voyait, à l'endroit où devaient se trouver les yeux deux lueurs éclairant d'une façon sinistre la vaste cour du château. Les yeux de la mule lançaient aussi des sortes de flammes. Parvenu en face du seigneur, l'inconnu s'arrêta et lui adressa la parole en ces termes :

« Geoffroi, je viens de bien loin pour t'offrir le combat. Jus-
« qu'à présent tu as toujours été heureux, mais le destin se
« lasse de t'être favorable. Il faut enfin que tu sois vaincu.»

— « Je n'ai pas l'habitude de me battre avec ceux que je ne
« connais pas, répondit le seigneur. Qui es-tu? Montre-moi ta
« figure.»

— « Je te croyais brave, répondit l'étranger: je me trom-
« pais. Si tu veux voir mes traits, viens à minuit dans la forêt,
« au carrefour des Trépassés. Je suis le chevalier maudit.
« Oseras-tu croiser le fer avec moi? »

— « Il suffit, dit Geoffroi. Tu ne saurais m'effrayer. Je me
« battrais avec le diable même, si je me trouvais en face de lui.
« A minuit, chevalier de la sombre figure, je t'enverrai rejoindre
« le roi des ténèbres, qui est sans doute un de tes proches. »

— « En attendant, dit l'inconnu, tu peux faire préparer ta
« fosse. »

A ces mots, le chevalier maudit disparut en laissant derrière lui un sillon de fumée. Malgré sa grande bravoure, Geoffroi-le-mauvais n'était pas sans inquiétude. Ce sombre personnage, pensait-il, est sans doute Satan lui-même. Comment faire pour le battre? Tout-à-coup une pensée lui vint: « Je le vaincrai, s'écria-t-il! »

Le seigneur de Marsais croyait beaucoup au diable et fort peu à Dieu. Il avait cependant conservé, dans son château, une petite chapelle dans laquelle on célébrait quelquefois le service divin. Il se dirigea de ce côté et courut au bénitier. Il tressaillit de joie en voyant qu'il était encore à moitié plein. L'eau bénite versée dans le fourreau de son épée devait lui assurer la victoire. A minuit il arrivait au carrefour des Trépassés. L'inconnu s'y trouvait déjà. Debout à côté de sa mule, il attendait son adversaire. Suivant sa promesse, il avait le visage découvert. L'horrible expression de ses traits ne pouvait laisser aucun

doute dans l'esprit : c'était bien le souverain de l'enfer. Geoffroi se plaça en face de lui et tira précipitamment son épée. Aussitôt le diable poussa un cri de douleur ; l'eau bénite venait de frapper sa figure. Couvert de brûlures, aveuglé, il était hors d'état de se défendre. « Je suis vaincu, s'écria-t-il avec rage. « Comme preuve de ta victoire je te laisse ma mule. Prends-la « sans crainte, elle te rendra de grands services. C'est une bête « précieuse ; elle ne se lasse jamais et n'a pas besoin de nour- « riture ; il ne faut pas même lui donner à boire. » Sans attendre la réponse de Geoffroi, le démon disparut. La mule était restée à la même place. Le seigneur de Marsais ne savait trop s'il devait accepter ce singulier cadeau. Il finit cependant par se décider à l'emmener.

Le diable avait dit vrai ; sa monture était infatigable. Geoffroi s'en servit pour la reconstruction de son vieux château. Elle fut employée au transport des matériaux. Les ouvriers ne pouvaient suffire à mettre en œuvre les pierres qu'elle apportait sans trêve ni repos, le jour et la nuit. L'édifice s'élevait comme par enchantement à la grande satisfaction de Geoffroi, mais au grand effroi des paysans de la contrée. En voyant monter si vite les hautes tours du château, ces derniers se signaient et disaient tout bas que c'était une œuvre infernale. Comme pour donner raison à leurs propos, le seigneur acheva sa construction sans relever la chapelle qu'il avait démolie. Le travail se termina pourtant sans accident et Geoffroi put s'installer dans sa nouvelle demeure. Il l'habitait depuis quelques jours, lorsqu'un soir un valet d'écurie croyant bien faire donna de l'avoine à la mule. Celle-ci, mise aussitôt en fureur, lança contre la muraille une si terrible ruade que le château s'écroula tout entier, en ensevelissant sous ses ruines le seigneur et ses gens.

Le chevalier maudit apparut, dit-on, alors au milieu des ruines. « Je suis vengé, s'écria-t-il. » Il s'élança ensuite sur sa mule, qui prit en galopant le chemin de Maranzais. On voit encore, sur le piédestal de la croix Mathon une trace de son passage. C'est l'empreinte du fer de la monture de Satan. La mule avait voulu renverser la croix en passant, mais elle n'avait réussi qu'à entamer légèrement la pierre.

IMBERT.

LE SALON DE 1869.

—

AUNIS ET SAINTONGE.

—

Le proverbe a dit vrai : on ne perd rien pour attendre. L'année dernière, il m'en souvient, j'avais exprimé un regret, celui de n'avoir pas rencontré au Salon, à côté et au-dessus des nombreuses médiocrités qui l'encombraient, le plafond de M. Bouguereau qui, on le sait, est destiné dans un avenir prochain à orner la salle des concerts du Grand Théâtre de Bordeaux. J'avais tort de me plaindre ; nous n'avons rien perdu pour avoir patienté pendant douze mois de plus, que dis-je? nous avons tous gagné à cette longue attente, le public, l'artiste et l'œuvre elle-même qui, achevée sans précipitation, comme il convient à des ouvrages sérieux et durables, maniée et remaniée sans cesse suivant le précepte de Boileau, doit peut-être à la sage lenteur qui a présidé à son exécution le mérite de son incontestable supériorité. Les œuvres qui doivent vivre ne s'enfantent pas en un jour. Il en a fallu six à Dieu lui-même pour créer le monde, et les savants, plus généreux que la Bible à cet égard, lui en accordent bien davantage. La première femme, cette fleur de l'Eden comme a dit le poète, n'est pas sortie d'un seul jet des mains du créateur : il a fait l'homme d'abord, puis trouvant son œuvre imparfaite, il a de ses phalanges d'or créé cet être charmant, plein de grâce et de beauté, qui fut la mère du genre humain. Ainsi dans leurs grandes conceptions les hommes, à l'exemple de la divinité, ne procèdent qu'avec lenteur.

N'en déplaise aux amateurs du réalisme à outrance qui ban-

nissent l'idéal de l'art et le réduisent à une plate et vulgaire copie de la nature, je suis un admirateur passionné de la grande peinture classique professée à Rome, dont notre éminent compatriote est un des plus célèbres et des plus fidèles représentants. J'aime cette belle école du dessin où rien n'est laissé à la fantaisie, où tout est correct, sincère et vrai, qui n'a d'autre préoccupation que celle de réaliser le beau, d'autre but que celui d'atteindre à la perfection dans la limite des facultés humaines. Que nous importent du reste les détracteurs du dessin? Chaque art a ses bases fixes et indéniables qu'il n'est permis à personne d'enfreindre. Tout ce qui s'en écarte se perd dans le grotesque et le laid. La peinture a sa base dans le dessin, la musique dans l'harmonie; quiconque s'en éloigne tombe, ici dans la difformité, là dans la cacophonie, tous dans le mensonge et la négation de l'art. On a pu quelquefois critiquer les œuvres de M. Bouguereau, reprocher à cet artiste de se traîner trop complaisamment dans un sujet souvent rebattu, de n'être pas, pour tout dire d'un mot, un créateur; on a pu encore, non sans raison, blâmer son coloris un peu terne; mais tout le monde lui a rendu cette justice, et je ne m'en suis pas fait faute dans cette *Revue*, qu'il était un des premiers dessinateurs de son temps. C'est à cette qualité précieuse, c'est à ce culte sévère pour les principes, qu'il doit le meilleur de son talent et la juste renommée qui l'environne.

L'immense toile qu'il expose cette année nous transporte au milieu de l'Olympe, dans ce paradis mythologique, plus terrestre que divin, tout peuplé des dieux et des déesses qu'avait enfantés l'imagination poétique des peuples païens. Voici Apollon entouré d'une auréole de gloire; autour de lui les Muses, filles immortelles de Jupiter et de Mnémosyme, déesse de Mémoire; plus loin les Grâces toutes resplendissantes de beauté; ici Vénus et l'Amour, Mars, le dieu de la guerre, Junon assise aux pieds du maître des cieux; tout le cortége enfin des divinités homériques que les poètes de la Grèce ont immortalisées. Par une singulière ironie du sort, en face du plafond de M. Bouguereau, dans le salon d'honneur, on a placé l'*Assomption* de M. Bonnat : d'un côté le paganisme, la religion des arts, de

l'autre le Christianisme, la religion des croyances pures et austères. Je ne voudrais pas établir de comparaison entre ces deux cultes, d'autant que par ses principes le second est au point de vue de la morale incontestablement supérieur au premier; mais l'on ne s'étonnera pas cependant, si dans un article consacré aux beaux-arts j'accorde quelque mérite à une religion qui a suscité tant d'artistes et donné naissance à tant de chefs-d'œuvre. Tout ce qui nous reste de l'antiquité dans les diverses branches de l'art, tout ce qui a échappé au temps, les poèmes d'Homère comme les statues de Phidias, la Vénus de Milo aussi bien que l'Acropole d'Athènes, tout ce qui a été inspiré enfin par cette théogonie purement d'imagination, qu'Hésiode a célébrée, a un tel caractère de grandeur alliée à la plus sublime beauté, qu'il nous est impossible, à nous autres modernes qui jouissons de ces restes glorieux, de ne pas accorder à défaut de regret un juste tribut d'admiration à cette vieille religion païenne que la main du Christ a balayée, mais qui morte vit encore à travers les âges dans toutes les conceptions grandioses, soit littéraires, soit artistiques, qu'elle avait enfantées. Ce n'est pas à dire que le christianisme n'a pas eu lui aussi ses poètes, ses peintres, ses architectes; mais dans ces œuvres nombreuses que le Moyen Age et la Renaissance ont vu naître, ne retrouve-t-on pas comme une trace du paganisme ancien, renouvelé par la foi chrétienne, vivace encore malgré tout et rajeuni par l'imagination ardente et poétique des maîtres nouveaux? Raphaël, M. Taine l'a dit avant moi, n'est qu'un païen christianisé.

Mais trève de dissertations! Il est temps que je rentre dans l'Olympe à la suite de M. Bouguereau. La muse de la critique, la dixième, celle que Voltaire inventa, me rappelle aux sentiments de mes devoirs et je lui obéis d'autant plus volontiers que dans l'appréciation de l'œuvre nouvelle de notre compatriote la part de l'éloge devra dépasser de beaucoup celle de la critique. J'ai déjà nommé la plupart des dieux qui composent l'immense groupe placé au sommet de l'Olympe. J'en ai omis un, le galant Mercure, le messager de Jupiter, qui s'oublie parfois dans ses courses vagabondes, un jour sur la terre pour y voler les bœufs d'Apollon, une autre fois chez Pluton, dans la

compagnie de la belle Eurydice. Il en est quitte pour subir à son retour les admonestations de son père, mais il en rit et d'ailleurs celui-ci a trop besoin de ses services pour lui en vouloir longtemps. Dans le plafond de M. Bouguereau, Mercure est représenté s'envolant vers le céleste séjour; il emporte dans ses bras une femme nue, admirable de forme et de beauté, qu'il vient sans doute d'arracher à la terre pour l'offrir au maître des dieux. Quelle peut être cette créature vraiment divine? L'artiste ne nous le dit pas. Ne serait-ce pas Hélène, ou Eurydice dont je parlais tout à l'heure, ou Psyché? Ne serait-ce pas plutôt quelque mortelle chantée par les poètes, fils d'Apollon, et élevée par eux au rang des divinités olympiennes? Mais qu'importe son nom? Cette partie du tableau est d'une exécution parfaite. La pose de la femme est charmante, pleine de grâce et d'abandon; de ses deux mains croisées sur l'épaule du dieu elle se suspend à lui, tandis que de son bras gauche, Mercure, la tenant appuyée nonchalamment contre lui, la soutient et l'enlève à travers l'espace, dans le ciel azuré, sur lequel se détache son beau corps en contours harmonieux. Rien de plus mouvementé et de mieux réussi que ce groupe sur lequel se porte tout l'intérêt de l'ouvrage; c'est le point culminant de l'œuvre, c'en est le pivot. On sent que l'Olympe n'est là tout entier réuni que pour faire cortége à cette mortelle idéalement belle et la recevoir dans son sein. Les Muses, les Grâces, Vénus elle-même vont s'incliner devant elle, et les divinités inférieures qui, placées au-dessous du trône de Jupiter, la regardent passer, restent devant tant de merveilles frappées d'admiration. Je ne crois pas me tromper, l'idée-mère de cette composition est un hommage rendu à la beauté, la véritable inspiratrice du génie; c'est d'elle que tous les arts découlent, c'est à elle seule qu'ils doivent leur grandeur et leur sublimité. L'idéal, voilà notre rêve, le but élevé proposé à nos efforts. Le tableau de M. Bouguereau, je le répète, est une allégorie poétique, dans laquelle la Beauté, matérialisée dans un corps de femme, s'envole de la terre vers le royaume céleste où les Arts représentés par des déesses chanteront son immortelle louange. Le ciel sera désormais son séjour; elle en descendra quelquefois, rarement, à de longs intervalles, pour fé-

conder le monde de sa flamme éternelle et illuminer les hommes de génie. Cette brillante apothéose de l'Art fait honneur au peintre qui l'a conçue, et elle donne en même temps la juste mesure de son inspiration. C'est peut-être la première fois qu'abandonnant le domaine étroit où il se complaisait trop aisément, il s'élance vers des conceptions grandioses dignes de son talent et de sa haute connaissance de la grande peinture. Pour un coup d'essai c'est un coup de maître, et je ne saurais trop le féliciter de cette tentative hardie, que couronne un franc et légitime succès. Je n'abandonnerai pas cette toile sans constater une fois de plus la perfection du dessin de M. Bouguereau. Son coloris lui-même que j'ai quelquefois blâmé est excellent, surtout dans les groupes qui sont au premier plan; dans les fonds il y a bien quelques faiblesses, mais l'ensemble est d'un ton harmonieux qui flatte l'œil et désarme la critique. C'est pour tout dire d'un mot une œuvre sérieuse, composée et exécutée avec une habileté savante et un talent de premier ordre. Je passe à son second tableau.

Entre la richesse et l'amour, tel est son titre. C'est une scène à trois personnages; au milieu, une jeune fille belle et naïve, une Suzanne quelconque, harcelée d'un côté par un vieillard débauché qui lui offre, à défaut d'un cœur jeune et aimant, des colliers et des parures, de l'autre par un adolescent qui, à défaut de richesses, n'a à lui donner que son amour. L'enfant hésite, elle ne sait lequel entendre. Suivra-t-elle le vieux tentateur dont les bijoux la fascinent et l'éblouissent? Ecoutera-t-elle la prière du jeune homme et les doux accents de sa voix? Se laissera-t-elle séduire par les accords plaintifs de sa mandoline, ou bien préfèrera-t-elle à la jeunesse souriante et pauvre la vieillesse sans amour, mais riche, qui lui tend les bras? C'est une vieille histoire, dira-t-on! Bien vieille en effet, mais toujours jeune en même temps, toujours vraie, surtout dans notre siècle de lucre où l'argent tient lieu de tout, de vertu, de jeunesse et d'amour, où le mariage n'est plus qu'une affaire commerciale d'où la passion est bannie, comme un hors-d'œuvre inutile que la richesse a remplacé. Dans le tableau de M. Bouguereau je ne rechercherai pas comme dans le premier une allégorie qui ne

s'y trouve peut-être pas ; ce serait aller trop loin. La critique des mœurs modernes appartient plus aux romanciers et aux poètes qu'aux peintres, et je veux croire que dans cette lutte entre le vieillard et le jeune homme, la victoire tout entière appartiendra à ce dernier. La tête de la jeune fille est charmante, remplie de candeur et d'innocence ; ses yeux indécis expriment bien la lutte intérieure qui se livre en son âme. La figure du vieillard est belle et expressive ; à travers son regard pénétrant on sent percer la luxure et la convoitise qui agitent ses sens à demi-éteints. Les traits du jeune soupirant sont empreints d'une douce beauté et de sa lèvre entr'ouverte et souriante semblent sortir des paroles de supplication et d'amour. Cette toile, qu'on ne saurait comparer à la première, renferme encore de grandes qualités ; le dessin est soigné et le coloris bon, quoique un peu obscur peut-être dans certaines parties. C'est un défaut dont notre peintre rochelais a, malgré de visibles efforts, quelque peine à se corriger.

M. Brossard a exposé deux portraits : Celui de notre ancien évêque, M. Landriot, qui a laissé de si excellents souvenirs parmi nos pieuses dames rochelaises, est remarquable de ressemblance et de vérité. Le prélat est debout dans une pose simple et naturelle. Sa belle main droite, s'appuie négligemment sur un meuble, tenant entre les doigts cette plume fertile et éloquente qui a écrit et écrira encore tant de traités de haute morale religieuse, si justement appréciés de ses fidèles pénitentes. C'est une œuvre d'un mérite réel, et je m'estime heureux de pouvoir une fois de plus adresser à son auteur mes cordiales et sincères félicitations.

M. Gallard-Lépinay, notre peintre de marines, vogue à pleines voiles vers le succès. L'un de ses deux tableaux, la *Passe du Sud à Cordouan,* a été jugé digne de figurer dans le salon d'honneur. Je suis d'autant plus satisfait de ce triomphe pour notre jeune compatriote, que depuis plusieurs années j'avais, tout en constatant ses efforts, remarqué avec un sympathique regret que son talent demeurait stationnaire. Il paraissait ne pas vouloir sortir d'un certain genre nuageux et diffus, sans consistance ; son coloris était pâle et sans aucune vigueur ;

on eût dit que le clair-obscur était sa gamme dominante. Toutes ses toiles se ressemblaient; c'était toujours le même effet de matin qu'il rééditait chaque printemps sous un nom nouveau. Cette annnée-ci, M. Gallard-Lépinay est entré dans une voie meilleure; on sent le progrès; ses couleurs sont plus vives, plus accentuées, le dessin est plus ferme et plus précis. Avec du travail et de la persévérance je ne doute pas que cet artiste n'arrive avant peu à occuper dans les arts une position sérieuse et élevée. Je crois à son avenir, à la condition toutefois qu'il ne se laisse pas éblouir par un premier succès, tout honorable et légitime qu'il soit.

Dans mes précédents Salons j'ai dit tout ce que je pensais du talent de M. Auguin; je n'ai pas besoin d'y revenir, je craindrais de me répéter. Les deux paysages saintongeais qu'il nous montre cette année, *le Ruisseau de la Roche-Courbon* et *le Cours du Charenton,* sont des œuvres d'un vrai mérite dans lesquels cependant je rencontre quelques inégalités qui proviennent plutôt du sujet que de l'exécution, excellente comme d'habitude. J'ai une prédilection pour sa seconde toile. Les rochers qui surplombent dans leur sauvage nudité la jolie rivière qui court à travers les prés émaillés de fleurs me paraissent d'une vérité frappante qui fait croire à leur réalité. Tout est réussi à souhait dans ce paysage, l'eau, le ciel, les arbres, voire même les canards qui s'ébattent si joyeusement dans l'onde pure du Charenton. Dans le premier tableau je trouve le ton général un peu sec; le ciel m'a semblé trop gris, pas assez limpide. Une longue rangée d'arbres encadre agréablement le ruisseau qui serpente au milieu d'une verte prairie; mais le paysage est vraiment trop simple, et le pinceau de l'habile artiste n'a pas pu, en le reproduisant, y déployer ses merveilleuses qualités. A cette critique près, c'est encore une œuvre remarquable et je sais bien des paysagistes de talent qui voudraient l'avoir signée.

Je m'arrête toujours avec plaisir devant les toiles de M. Brillouin, cet émule de Meissonnier, dont les œuvres sont remplies de tant de bonhomie, de finesse et d'esprit. On aime à les regarder longtemps, à les étudier avec soin; chaque

détail a son importance, son côté comique ou sérieux selon le sujet; on passe d'un personnage à l'autre, on revient au premier, on retourne au second, et chaque fois on découvre dans leur physionomie, dans leur posture, dans leurs gestes même, quelque chose de nouveau et d'inaperçu qui avait échappé tout d'abord. C'est gai, moqueur, satirique, jamais trivial. Dans *la Lettre de recommandation* on voit un homme grave ou qui croit l'être, à en juger par sa mise et son maintien, quelque haut personnage de l'ancien régime en costume du temps, assis devant son bureau, où il écrit sans doute quelque message important. Par la porte entr'ouverte pénètre un solliciteur à la mine craintive, tenant à la main un pli cacheté, d'où dépend peut-être son avenir : il est là, tout tremblant, marchant sur la pointe des pieds, n'osant souffler mot, de peur de troubler dans ses sérieuses occupations le puissant seigneur auquel il s'adresse. Rien de plus vrai, de plus spirituellement étudié que la physionomie de ces deux personnages, l'une si modeste, l'autre si orgueilleuse, la première si humble, la seconde si fière et si revèche en même temps. Ajoutez au mérite de la composition une finesse de touche et de coloris exquise, et vous aurez, ce qu'est le tableau de M. Brillouin, un chef-d'œuvre en miniature. *Le Libraire ambulant* est une scène à plusieurs personnages. Au milieu d'une salle d'auberge quelconque, flamande ou autre, se tiennent les gros bonnets de l'endroit, fumant de longues pipes et savourant le faro; un marchand de livres, colporteur d'ouvrages estampillés, j'aime à le croire, étale devant eux ses richesses. Le plus lettré de la bande, son binocle sur le nez, parcourt d'un œil ébloui un livre qu'il tient à la main, tandis qu'autour de lui se tiennent ses compères, attendant pour se décider qu'il ait donné son avis. N'oublions pas le libraire qui, malin et retors comme un commis-voyageur, fait à chacun son boniment et vante sa marchandise. Tout cela est bien compris, bien rendu; chaque type a sa physionomie et son attrait particulier; la tête du marchand est excellente et celle du bonhomme qui lit en se rengorgeant de son mieux est d'un comique achevé. Cette dernière toile date de quelques années, la première est toute

récente. Si, en les exposant toutes deux, l'une à côté de l'autre, M. Brillouin a voulu nous prouver qu'il était en progrès, il y a réussi pleinement. *La Lettre de recommandation* est à mes yeux de beaucoup supérieure au *Libraire ambulant*, bien qu'il y ait déjà dans ce dernier tableau quelques-unes des aimables qualités que son auteur a développées plus tard.

M. Saint-Elme Gautier est un commençant, cela se voit. La composition, l'exécution, tout est naïf dans son tableau : on sent l'écolier. Sa jeune fille, nue jusqu'à la ceinture, sans qu'on sache le motif de cette nudité, fait des bulles de savon, assise sur un trépied. Qu'on aime à faire des bulles de savon, cela se conçoit, c'est assurément un passe-temps fort agréable; mais qu'on consacre des heures précieuses, qui seraient mieux employées à l'étude, à traiter sur la toile un pareil sujet, j'avoue que je ne me l'explique guère. Allons, monsieur Gautier, un peu plus d'imagination, s'il vous plaît; songez moins aux jeux de votre enfance et faites-nous des tableaux, si vous pouvez, mais plus de joujoux, n'est-ce pas?

Décidément, M. Huas persiste à faire de la peinture, et avec une constance non moins égale, à la faire mauvaise. C'est fâcheux. Sa *Fileuse* n'a pas grand mérite, et cependant c'est peut-être la meilleure toile qu'il ait exposée depuis longtemps; ce n'est pas beaucoup dire. Quel singulier coloris! Du gris et du rose; du rose surtout, il en a mis partout, aux manches, aux épaules, dans les cheveux, jusque dans la quenouille. Cette jeune fille est vouée au rose, il n'y a pas à en douter, comme le petit Chaperon l'était au rouge. Cette uniformité de coloris n'a rien de séduisant et produit un effet médiocre. Je ne parlerai que pour mémoire de son second tableau, *les Deux Amis*, où l'on voit un chien accroupi à côté de son jeune maître qui pêche. Maigre sujet, triste exécution! Il semble que le jury ait voulu rendre service à cet artiste en plaçant sa toile à une hauteur prodigieuse: on a de la peine à l'apercevoir. Qu'on vienne donc dire à présent que le jury ne sert à rien!

M. Omer Charlet a un faible pour saint Thomas d'Aquin. L'année dernière, il nous faisait assister à sa première thèse; cette année-ci il nous convie à sa *Dernière leçon*. Puisque

M. Charlet connaît si bien la vie du célèbre dominicain, il devrait l'explorer tout entière à l'aide de son pinceau et nous retracer par exemple certain incident de sa jeunesse, qui, habilement reproduit sur la toile, ne manquerait pas d'attrait. On raconte que Thomas d'Aquin fut cruellement persécuté par sa mère dans ses goûts monastiques. La comtesse Théodora ne voulait pas de moine dans sa famille. Un jour, pour essayer de le perdre, elle ne craignit pas de l'enfermer dans sa chambre avec une courtisane d'une grande beauté, qui exerça sur le jeune novice toute la puissance de ses charmes sans parvenir à le corrompre. Ne pouvant se débarrasser par la persuasion de ce démon tentateur qui l'obsédait de ses caresses importunes, Thomas saisit dans le feu un tison ardent, et de cette arme incandescente il força l'hétaire à s'enfuir loin de lui. Voilà un épisode de la vie du grand docteur qui, au point de vue de la morale, en vaut bien un autre. En attendant que M. Charlet ou tout autre artiste exécute ce tableau de mes rêves, causons un peu de celui que pour l'instant nous avons devant les yeux. Et d'abord, je commence par déclarer que le sujet manque de gaîté. Il est vrai que ce n'est pas en général par excès de jovialité que pèche la peinture religieuse. Saint Thomas est sur le point de mourir; son heure suprême est arrivée. Ses frères l'entourent; ils sont accourus vers lui pour entendre une dernière fois de sa bouche expirante sortir des paroles de vérité. Ils le trouvent expliquant le Cantique des Cantiques aux enfants de saint Bernard. La scène est simple et touchante. La figure du saint exprime bien la divine extase qui doit précéder la mort d'un élu de Dieu. Cette partie du tableau est relativement bonne; le reste est froid, d'un ton sec et sans vigueur qui n'est même pas relevé par des qualités de dessin assez sérieuses pour faire oublier les faiblesses du coloris. Pour moi, toutes les œuvres de M. Charlet se ressemblent : ce sont toujours les mêmes personnages, c'est toujours le même sujet sous des noms différents. On dirait que cet artiste s'est condamné à tourner perpétuellement dans un cercle étroit d'où l'imagination est absente. Cette monotonie dans la composition est assurément regrettable; mais si le peintre donnait à son exécution un peu plus de relief et de

virilité, nous aurions amplement de quoi nous consoler. Malheureusement il n'en est rien, et dans ce rabâchage mystique je ne trouve ni vraie grandeur ni sincère originalité.

M. Genty a fait une *Vénus essayant les flèches de l'amour;* de loin on dirait une image coloriée. La déesse que nous offre ce jeune artiste possède un corps démesurément long, surmonté d'une toute petite tête bien commune qui ne rappelle en rien celle de la Vénus de Milo. Si la divine Astarté, fille de l'onde amère, eût ressemblé à ce portrait, je doute que le dieu Mars de galante mémoire en fût devenu si violemment épris. Comme M. Huas, M. Genty aime le rose; sa Vénus en est tout imprégnée. Cette couleur *cuisse de nymphe émue et courroucée* est peut-être très mythologique, mais elle manque de vraisemblance. Dans son second tableau, la *Vérité dans son puits,* je cherche en vain une idée quelconque. A ne considérer que l'air grognon et maussade de cette jeune personne qui n'a pour tout vêtement qu'un miroir à la main, on dirait une petite pensionnaire qu'on a mise au cachot pour la punir de son indécence et qui ne serait pas fâchée d'en sortir, en promettant de ne plus recommencer. En bonne conscience, ce sujet est par trop naïf, et M. Genty qui réussit si bien dans le portrait, quand il veut s'en donner la peine, ne devrait pas aborder un genre qui ne convient pas à son talent.

Il me reste à parler de M. Fromentin. Je suis un gourmet, j'ai gardé pour la fin le plus beau fruit de mon panier. Son tableau principal, le meilleur à mon avis, représente *une Fantasia;* comme toujours, la scène se passe en Algérie. A gauche, sur un monticule, se tiennent les chefs; au-dessous d'eux, dans la plaine, les Arabes en grands costumes, montés sur leurs chevaux fringants, se livrent à un de ces combats factices qui font l'étonnement du voyageur, sortes d'exercices équestres et militaires qui sont les jeux habituels de ces peuples guerriers. Nous sommes au plein de la mêlée; les bannières flottent au vent, les pistolets résonnent, les chevaux s'élancent, courent les uns sur les autres, soulevant après eux des nuages de poussière; les fusils partent, volent en l'air, retombent plus loin dans les mains des cavaliers qui les ont lancés; tout cela est

vivant, rapide comme l'éclair, c'est un tourbillon qui passe. Rarement M. Fromentin a mis dans une toile plus de qualités imminentes que dans celle-ci : il y a dans cette œuvre pleine d'audace un mouvement, une fougue, une vigueur inouïs ; les chevaux ne courent pas, ils volent, c'est du vertige. Ajoutons que rien n'est faible dans ce tableau, et que l'exécution est remarquable autant que la composition est hardie. Quel admirable coloris ! Quelle richesse de tons dans tous ces costumes bigarrés des plus riantes couleurs ! Et quelle lumière éblouissante répandue à profusion sur toute cette scène guerrière ! C'est le soleil africain dans sa splendeur magique. L'autre tableau de M. Fromentin, *une Halte de Muletiers,* renferme des qualités de premier ordre, mais il n'a ni l'importance ni la valeur de celui que je viens de décrire. Le sujet en est simple. Des Arabes arrêtés avec leurs mulets auprès d'un caravansérail rustique s'abritent le long d'un mur élevé contre les feux du jour : ils semblent attendre que le soleil devenu moins vif leur permette de reprendre leur route à travers le désert. Ici encore je retrouve la merveilleuse habileté de notre peintre rochelais, sa grâce exquise, son coloris brillant, et par-dessus tout, cette distinction parfaite qui est le propre de son talent.

Ernest Callot.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Les Misères électorales, par le docteur Tillé (1).

Il y a bientôt quarante ans, l'Archiloque français, admis hier au rang des immortels de l'Académie, s'écriait dans la satire de *La Popularité :*

Est-ce donc un besoin de la nature humaine
Que de toujours courber le dos (2)?

En un sujet semblable, toujours vieux et toujours jeune — *les Misères électorales* — M. le docteur Tillé,

Nourri du lait sacré des antiques doctrines (3),

ne garde guères plus de ménagements envers notre pauvre espèce. A l'en croire, la Famille des *Bimanes* comporterait un *sous-genre* que l'on reconnait sans peine, entr'autres caractères,

A des inflexions à se luxer les reins (4).

Ce serait la *variété candidats.*

Pour voir son portrait dans le miroir que lui présente M. Tillé, maint candidat devrait-il

Comme le vieux Cynique allumer *ses* lanternes (5)?

Je veux l'ignorer absolument.

(1) *Niort, L. Clouzot*; br. in-12, 50 centimes.
(2) A. Barbier, *les Iambes.*
(3) André Chénier, *Epîtres*, IV.
(4) *Les Misères électorales*, p. 6.
(5) . *Id.*, p. 30, *in fine.*

De plus, qu'il soit vrai ou non que, dans tout vote,

Les intérêts publics *soient* mis au second rang;

vrai ou non que, s'il existe des puritains parmi nous, on les compte

Comme les Régulus chez les anciens Romains;

vrai ou non

Que l'homme porte au cœur un vice originel
Commun *à* l'animal: *l'intérêt personnel*;

ce n'est point là mon affaire.

Donc je passe « aux tribulations du pauvre candidat (1). »

Elles seraient grandes selon M. Tillé. Sans parler des « inflexions » que vous savez, il aurait à subir des exigences sans nombre, à promettre beaucoup, à donner de même,

Car il sait que pour être un député complet
Il faut des électeurs être l'humble valet.

Tant d'empressement à plaire ne ferait qu'exciter les soupçons :

Il est poli, dit-on, mais peut-être demain
Sera-t-il un superbe, un arrogant Tarquin.

Une fois déchaînés, les caquets — c'est l'usage — vont leur train, et quel train? de la médisance à la calomnie le pas est vite franchi :

Le candidat fût-il homme savant, habile,
On en fait un crétin, un sot, un imbécile.

La liste des défauts qu'on lui prête m'a paru longue, depuis le rôle ingrat d'Abeilard jusqu'au personnage odieux de Scapin.

Au danger d'éprouver « le tranchant de la langue (2) » s'ajoutent les fatigues de la lutte : de part et d'autre les rivaux se couvrent de leurs armes, et ils pourraient au besoin les échanger, sans imiter le désintéressement de Glaucus envers Diomède :

Le pouvoir, pour combattre, a ses *petits moyens*,
Mais l'opposition n'a-t-elle pas les siens?

A l'appui de cette thèse, M. Tillé nous fait « un modeste récit » (3). La scène se passe en Bretagne, par une figure de rhétorique que l'on nomme, je crois, la *synecdoche*, et il s'agit des pérégrinations d'un candidat.

(1) *Les Misères électorales*, p. 6.
(2) *Id.*, p. 8.
(3) *Id.*, p. 10.

Voilà notre homme parti :

Les orgueilleux coursiers de vigoureuse race
D'un quadruple galop vont dévorant l'espace.

Il s'arrête au chef-lieu de canton, trouve le pays en fête, prend place au banquet traditionnel, prononce un beau discours, et paie la carte en sortant.

Et fouette, cocher ! Notre breton rencontre, sur sa route, trois voyageurs, dont un pasteur calviniste, dans un pays où il n'y a pas de protestants :

. . . . . Pictoribus atque poetis
Quid libet audendi semper fuit æqua potestas (1).

Faire monter les piétons en voiture, leur débiter une tirade de leur goût, affaire d'un instant.

Un mendiant s'élance, au milieu du chemin,
Et tombe à deux genoux en lui tendant la main.

Monsieur saute à bas de son coche, verse l'or « sans compter (2) » dans le sein de l'indigent ; puis tandis que le pauvre le bénit,

Et qu'au ciel il adresse et prière et souhait,
Le candidat remonte et file comme un trait.

Une ferme du prochain village sera le terme de sa course : il y trouve l'hospitalité des montagnards écossais. Son éloquence convainc, son affabilité séduit, ses manières lui gagnent tous les cœurs : le fermier, sa femme, la servante, le valet poussent chacun leur vivat en son honneur, et Phanor, le chien du lieu, fait chorus avec ses maîtres.

Ce petit tableau d'intérieur vaut un long poème.

Le candidat regagne enfin son gîte, et le sommeil, malgré le rude labeur de la journée, fuit sa paupière :

Sa tête voyageait sur son épais coussin
Quand il entend gronder le bruit sourd du tocsin.

Il ne manquait plus que cela pour l'achever de peindre ! il court, il vole, il se multiplie. Le feu est bientôt éteint, et la bourse du candidat se vide. Sur le chemin de la charité il rencontre le curé de l'endroit, lui donne ses derniers mille francs pour les pauvres, et se recommande à ses prières. Cette fois la campagne électorale est finie. Harassé,

(1) *Horatii, ars poetica*, v. 9-10.
(2) *Les Misères électorales*, p. 12.

brisé, moulu, à bout de promesses, de forces et d'écus, le candidat regagne ses pénates,

Et revient demi-mort voter dans sa commune.

Après le candidat les électeurs ont leur tour : M. Tillé les passe en revue, hommes et partis. Le travailleur et le fermier, le père de famille et l'ivrogne, le solliciteur et le journaliste, le fonctionnaire et l'homme riche, l'ennemi et l'ami, le financier et le prolétaire, le millionnaire et le châtelain, le maire et le curé défilent sous nos yeux comme dans une autre danse macabre : de même légitimistes, orléanistes, républicains, bonapartistes; la marche est fermée par les non-votants.

Laissant de côté le fonds, qui n'est pas de notre domaine, voyons un peu la forme.

Le vers, toujours facile, offre de nombreuses incorrections : *croyez-bien*, *comme on pense* (1), *se grandir dans leur haute* (2), *commun à l'animal* (3), *qui d'un pas sûr s'avance* (4), *la politique n'est* (5), *burlesque de la chose* (6), *est joué*, *réussi* (7), *concluons : pour trouver* (8).

Ces hémistiches sonnent mal à l'oreille qui, seule, scande les vers. Cet autre :

Ecoutons-le exprimer... (9).

me paraît un peu long, car, avec la meilleure volonté, il n'est pas possible, en le prononçant, d'élider l'*e* dans *le*.

Parlerai-je des impropriétés de terme? les meilleurs ouvrages en fourmillent. Toutefois « l'opposition qui *se moutonne* (10) » dépasse les licences poétiques : se *moutonner* n'est pas synonyme de *s'adoucir*.

Le mauvais goût est encore moins excusable :

Le tranchant de la langue en fait un Abeilard

. . . . . .

(1) *Les Misères électorales*, p. 5, v. I.
(2) *Id.*, p. 5, v. VIII.
(3) *Id.*, p. 6, v. II.
(4) *Id.*, p. 19, v. XV.
(5) *Id.*, p. 27, v. XVII.
(6) *Id.*, p. 28, v. XXIII.
(7) *Id.*, p. 29. v. I.
(8) *Id.*, p. 30 v. 15.
(9) *Id.*, p. 17, v. XVII.
(10) *Id.*, p. 9, v. IX.

Que d'amis moins discrets en prennent à poignées
Qu'ils jettent de côté pour d'autres destinées?

. . . . . .

Et pour nous éviter les frais du violon
Nous la feraient danser au doux son du canon.

. . . . . .

Combien en voyons-nous faire le saut de carpe.

La forme, ici, ne rachète pas la trivialité de l'idée.

Parfois aussi la poésie ressemble trop à de la prose :

Parmi les électeurs, il en est un bon nombre
Qui craignent le grand jour et se tiennent dans l'ombre.

. . . . . .

Il ne faut qu'ouvrir l'œil pour voir de tous côtés.

. . . . . .

Si l'on disait tout haut ce qu'on pense tout bas
Ce serait à ne plus trouver de candidats.

A voir Pégase marcher ainsi, on ne sent pas qu'il a des ailes.

Enfin les vers formés de monosyllabes abondent, et dans le nombre j'ai noté ceux-ci :

Pour voir dans son vrai jour le mal que je signale.

. . . . . .

Le pauvre, il est bien vrai, paie un peu cher son pain.

. . . . . .

C'est un de nos plus vieux, plus chauds solliciteurs.

. . . . . .

Il ne voit que ciel bleu, que rose à l'horizon.

La poésie est une musique : or, ce n'est pas là mêler les *croches* aux *rondes;* la succession de notes semblables détruit l'harmonie, comme dans ce vers :

De ses amis après avoir serré la main.

La répétition de la même épithète, en quelques lignes, accuse une composition trop rapide : « *Vigoureux vival*, *vigoureuse race*, *vigoureux ton.* » Trois fois en 29 vers, c'est trop !

Voilà les taches. Elles déparent l'œuvre, elles ne lui enlèvent pas son brillant. M. Tillé sait manier la satire, et ses coups portent. Sa verve est intarissable : l'esprit pétille dans *les Misères électorales*, et cette fois encore, la Muse a répondu à l'appel de M. Tillé. Rare fortune ! car la Muse ressemble aux belles filles de Corinthe :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum (1).

(1) Horatii, *Epistolarum*, lib. I, XVII.

C'est le profit du poète de connaître des jouissances inaccessibles à la foule et de pouvoir, quel que soit le sort de ses vers, répondre à ses détracteurs et à ses envieux :

Mes veilles, mes loisirs, aux Muses consacrés,
M'offraient des plaisirs purs du vulgaire ignorés (1).

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

MÉLANGES, POÉSIES. — *Poitiers*, *Bernard*, *1 fr. 50 c.*

Ce petit volume est une œuvre multiple. Quelques jeunes gens préférant les joies de l'intelligence aux vains plaisirs, se réunissent et viennent confier simultanément au public le résultat de leurs travaux. Hélas ! nous craignons pour vous, pour vos généreux efforts que la foule ne passe insouciante et rieuse et n'accueille vos vers qu'avec un sourire de dédain; et peut-être suivant le conseil que vous donne, dans la préface de votre livre, une voix amie, eussiez-vous mieux fait de renfermer pieusement dans vos cœurs ce trésor de poésie que vous jetez aux indifférents du siècle. Attendez-vous en parcourant cette route à bien des déconvenues, c'est le lot du poète.

M. Jules Demoliens et M. Edmond Chamaillard, son émule, sont l'un et l'autre de l'école spiritualiste, avec de légères nuances qui nous portent à rapprocher plutôt M. Chamaillard du sensualisme intellectuel. Quant à M. Tartarin il appartient évidemment au réalisme, et ses penchants, s'il n'y prend garde, le conduiront tout droit à marcher sur les traces de Parny. Nous croyons qu'il y aurait pour lui une meilleure voie à suivre, et son simple conte si élégamment écrit, si facilement versifié nous paraît bien préférable au *Festin des Dieux* et à la *Balladine*. Quant aux petites pièces dues à MM. Marot et du Pays celle du premier est bien écrite, mais nous ne croyons pas aussi bien réussis les rondeaux du second.

*
* *

DES ACCIDENTS CONVULSIFS DANS LA PARALYSIE GÉNÉRALE PROGRESSIVE, par F. Lagardelle, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Niort. — *Paris*, *Morgand*.

Triste lecture que celle de ces livres qui vous font assister à l'agonie

(1) Viennet, *épîtres*, XIV.

simultanée de l'intelligence et du corps, qui vous déroulent dans le froid langage de la science, avec cette impassibilité de scalpel qui tranche, les phases douloureuses par lesquelles l'homme descend graduellement au niveau, au-dessous même de la brute et vous fait toucher du doigt pour ainsi dire les causes qui l'amènent à n'être plus qu'une machine organisée qui s'agite encore un instant, pour s'arrêter ensuite sans avoir même la conscience de son abaissement et de sa dissolution.

Le prix Aubanel décerné à M. le docteur Lagardelle pour l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre est pour nous qui n'avons nulle qualité pour l'apprécier au point de vue médical, un sûr garant de la manière élevée dont l'auteur a traité son sujet. Si nous recommandions aux gens du monde la lecture de son opuscule sur l'*orgueil et la folie*, nous n'osons en faire autant de celui-ci qui s'adresse bien plutôt aux hommes de l'art. On se sent froid au cœur en parcourant ces pages où sont traitées avec tant d'autorité des questions de vie et de mort. Hélas ! bien plus souvent de mort que de vie, car mourir n'est-ce pas notre lot à tous, et franchement quand on a lu ce que nous venons de lire, on se dit que vivre ainsi c'est cent fois mourir.

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Nous lisons dans l'exposé présenté par M. le maire de Poitiers au conseil municipal, en lui remettant le compte d'administration de 1868, etc., les détails suivants sur la bibliothèque publique de cette ville qui ne nous paraissent pas sans intérêt pour les travailleurs :

« L'inventaire de la bibliothèque de la ville est terminé ; l'administration municipale aura enfin entre ses mains une pièce comptable indispensable, souvent réclamée et trop longtemps attendue.

« Voici en quelques mots les résultats obtenus.

« La bibliothèque de Poitiers renferme :

« Livres imprimés, y compris les brochures : 33,693 volumes ;

« Doubles, 2,404 ;

« Manuscrits, y compris la collection de D. Fonteneau, 435 volumes, dont 118 sur vélin ;

« Pièces manuscrites relatives aux Xe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, 22 liasses renfermées en 6 cartons et classées avec soin par ordre de date ; elles sont destinées à faire suite au recueil de D. Fonteneau ;

« Archives de la ville : 1° 201 registres de délibérations depuis l'année 1412 jusqu'au 30 avril 1791 ; 2° 92 liasses de titres divers, le tout classé, catalogué et analysé, par M. Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne ;

« Pièces manuscrites provenant de l'ancienne Société poitevine des *Amis de la Constitution* et se rapportant aux années 1789, 90, 91, 92, 93, 94 et 95 ; elles sont au nombre de 2,757 et forment 25 liasses non encore cataloguées ;

« Estampes, cartes et plans au nombre de 2,877, classés et renfermés dans 12 portefeuilles.

« Les livres imprimés sont pour la plupart en bon état de conservation. Un certain nombre d'ouvrages étaient incomplets ; ils ont été complétés en grande partie, malgré quelques difficultés résultant de ce qu'ils étaient devenus rares dans le commerce ; l'épuisement des crédits alloués à la bibliothèque, pour l'année 1868, a seul suspendu cette œuvre de restitution.

« Parmi les manuscrits, beaucoup sont remarquables par leur ancienneté, la beauté de leur exécution et la perfection des miniatures dont ils sont enrichis ; quelques-uns même ont été jugés dignes de figurer à la grande exposition de 1867.

« La collection des estampes renferme des sujets très-variés empruntés à presque toutes les écoles, ainsi qu'aux plus grands maîtres. Les épreuves sont généralement bonnes, quelques-unes sont remarquables. On pourrait en former une exposition permanente offrant au public un spectacle aussi attrayant qu'utile. »

*
* *

Mme Adèle Caldelar qui s'était fait un nom dans les lettres, et dans les derniers temps avait brillé parmi les conférenciers, est morte à Paris vers le 15 mai dernier. Mme Adèle Caldelar était originaire de la Vendée.

*
* *

L'église d'Aiffres, près Niort, va recevoir une verrière sortie des ateliers de M. Honoré Hivonnait, de Poitiers; elle est divisée en 3 panneaux et représente saint Pierre dans sa prison délivré par un ange.

M. H. Hivonnait, à force de patience, de recherches et d'études, est parvenu à percer l'obscurité dont les anciens maitres verriers avaient entouré leur fabrication, à découvrir leurs secrets, ses couleurs font corps avec le verre même, les nuances sont exécutées d'un seul trait, sans retouches, le verre n'a pas cette translucidité qui fatigue l'œil, il est opaque et ne laisse filtrer que le demi-jour nécessaire aux églises et qui prépare si bien au recueillement.

*
* *

Encore le tumulus de Bougon :

On nous communique un numéro du *Journal de la Vienne* dans lequel nous lisons :

« Il vient d'être trouvé au tumulus de Bougon, à 4 kilomètres de la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), un marteau en corne pétrifié, d'une conservation irréprochable, remontant à deux mille ans. Ce précieux objet, le seul peut-être en France qui soit intact, est entre les mains de M. Louis Etève, huissier à Montmorillon, qui s'occupe déjà depuis fort longtemps d'antiquités.

Ne serait-ce point encore un de ces palmipèdes ailés, auquel la *Patrie* donnait récemment l'essor et que nous avons justement baptisé du nom de canard ?

*
* *

Une Société ayant pour objet spécial l'étude de la langue romane ancienne et moderne du Midi de la France, vient de se créer à Montpellier. Parmi les noms des membres fondateurs, nous remarquons celui de notre compatriote M. A. Boucherie, ancien professeur au lycée d'Angoulême, et actuellement professeur au lycée de Montpellier.

Elle se compose de membres résidants, de membres correspondants et de membres libres.

Bien que cette Société se propose pour but l'étude de la langue romane ancienne et moderne du Midi de la France, néanmoins elle admettra tous les travaux philologiques de quelque nature qu'ils soient, pourvu qu'ils lui paraissent contribuer aux progrès de la science.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette utile création.

*
* *

Les mémoires pour le concours historique et littéraire ouvert par M. le ministre de l'instruction publique dans le ressort de l'Académie de Poitiers, devront être remis au chef-lieu de l'Académie avant le 31 juillet prochain.

NATHAN.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La Société de Statistique des Deux-Sèvres s'est réunie le 8 avril, sous la présidence de M. Ch. Arnauld.

Le président annonce que M. le directeur des domaines a reçu l'ordre de faire déposer dans le Musée de la ville les objets trouvés près de Magné dans la Sèvre niortaise, nouvelle que la compagnie apprend avec la plus vive satisfaction.

La Société, après avoir entendu le rapport verbal de M. le secrétaire sur les principaux ouvrages et mémoires contenus dans les publications dont il a été fait hommage, écoute avec intérêt la lecture que lui fait M. Monnet de cinq documents concernant l'histoire administrative de la ville de Niort.

1° Une ordonnance du roi du 1er novembre 1775, relative à la manière et le pied sur lequel S. M. veut que l'étape soit fournie en espèces aux troupes de cavalerie et d'infanterie dans les lieux indiqués.

2° Une autre, en date du 1er octobre 1778, portant augmentation de peines contre les maires, consuls, syndics ou marguilliers des villes et gîtes d'étapes qui contreviendront aux ordonnances du 1er novembre 1675, 15 septembre 1676, 10 juillet et 4 août 1677, etc. Cette ordonnance est publiée par les soins de M. de Marillac, intendant de la généralité de Poitiers.

3° Ordonnance de Mgr l'intendant de la généralité de Poitiers, du 18 juillet 1726, servant de réglement pour les marchandises qui sortiront de la ville de Niort pour y rentrer, signée de La Tour.

4° Ordonnance du 17 janvier 1730 des maire et échevins de la ville de Niort, sur la police municipale et surtout celle des cabarets, signée

Thibault de Boutteville, maire et capitaine; Leclerc de La Chatauderie, Le Comte, Prioleau, échevins; Thibault, procureur du roi.

5° Ordonnance sur le tarif des droits que doit percevoir l'exécuteur des sentences criminelles du siège royal.

L'exécuteur des hautes œuvres de Niort était à cette époque un nommé Asselin, et il paraît que si parfois il était frustré de ses droits, il se livrait par compensation à certaines exactions que l'ordonnance précitée avait pour but de prévenir.

M. Moussaud rend compte en quelques mots des séances de la section des sciences à la Sorbonne, constate le peu d'empressement que mettent à assister aux réunions de cette section les savants des départements, et il fait connaître la part que lui et M. Plasse ont prise à ces travaux.

*
* *

Dans la séance du 15 mai dernier la Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, a entendu une longue et intéressante notice de son président M. E. de Thiac, sur le rapport présenté au ministre de l'agriculture, par M. le docteur Guyot, à la suite de la visite qu'il fit dans ce département en 1865.

M. de Thiac, après avoir exposé que si l'Amérique a son coton, la Chine son thé, etc., la France, elle, a ses vins et ses eaux-de-vie, insiste avec une vive énergie sur ce point délicat qu'elle ne peut conserver sa prééminence sur ce point qu'autant qu'elle conservera à ces produits leur pureté, qu'elle les livrera sans mélange.

Il rapporte que M. Guyot a consigné dans son rapport que le département de la Charente qui en 1816 ne comptait que 16,000 hectares de vignes, 89,000 en 1842, 97,000 en 1852, dépassait 100,000 hectares en 1865; que la production totale du département dépassait 5,000,000 d'hectolitres, offrant un produit brut de 60,000,000 de francs auxquels il convient d'ajouter 48,000,000 de céréales, etc., 21,000,000 de produits animaux, ce qui donne déjà comme résultat une somme de 129,000,000, sans avoir recours aux mouvements des affaires industrielles qui embrassent tant de sujets divers.

Et ajoute-t-il, l'activité agricole, viticole, industrielle déployée par ce département est telle qu'elle rapporte au chemin de fer d'Orléans qui le traverse dans une étendue de 102 kilomètres, l'énorme somme de 3,500,000 fr. par année, ce qui donne un produit de 34,000 fr. par kilomètre.

Il invite ceux qui se livrent à la culture de la vigne à imiter les

propriétaires de la Bourgogne et surtout du Beaujolais, à réunir comme eux le *capital-famille* au *capital-sol*, à pratiquer ce que dans cette province on nomme le *vigneronage* qui consiste à associer les familles des travailleurs aux produits du sol, à l'intéresser par un partage des produits à la culture et à d'heureuses améliorations.

Passant aux vœux émis par M. le docteur Guyot sur la modification à apporter dans certains cépages, afin d'obtenir des vins de table de qualité supérieure, le rapporteur constate que des essais suivis d'heureux résultats ont été tentés dans l'arrondissement de Ruffec. Il passe ensuite en revue les divers modes de plantation, de taille et de culture, les meilleures méthodes à employer pour la fabrication du vin et des eaux-de-vie, et dans cette partie si importante de la science viticole, il est heureux de proclamer que les enseignements du savant viticulteur commencent à pénétrer dans les campagnes et qu'il y a une grande amélioration dans les soins donnés aux vins.

Il termine en se faisant l'interprète de M. Dufresne de Chassaigne et en demandant à la Société d'agriculture de la Charente qui est placée au quatrième rang sur les 79 départements qui s'occupent en France de la culture de la vigne, si elle ne jugerait pas convenable d'offrir à M. le docteur Guyot un témoignage public d'estime et de gratitude en faisant frapper à son nom une médaille d'or qui lui serait offerte par la Société.

Cette proposition est adoptée et M. Clément Prieur, secrétaire général de la Société fait à son tour la proposition de créer un prix de 20,000 fr. qui serait décerné à l'auteur d'un procédé chimique ou autre propre à faire reconnaître le mélange de l'alcool de l'industrie dans les eaux-de-vie de la Charente.

L'assemblée décide que cette proposition si intéressante était prise en considération; elle nomme une commission pour aviser aux voies et moyens, et lui faire son rapport dans l'une des prochaines séances.

La Société entend ensuite avec intérêt la lecture de notices biographiques et la séance est levée.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest s'est réunie le 20 mai dernier, sous la présidence de M. de Longuemar.

Le président offre à la Société de la part du supérieur des Pères Dominicains un crochet en pierre élégamment sculpté, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien à Poitiers, sur l'emplacement de laquelle ces religieux fondent un établissement.

Il donne connaissance d'une lettre dont la teneur a été transmise par lui à S. Exc. le ministre des beaux-arts et dans laquelle M. le curé de Château-Larcher exprime le regret de voir disparaître chaque jour les dolmens des plateaux environnant cette localité, qui sont vendus et brisés. Le ministre a invité M. le préfet de la Vienne à intervenir pour faire cesser cette destruction de monuments qui remontent aux premiers siècles de notre histoire.

L'événement capital de la séance a été la réponse faite de vive voix par M. Ménard aux assertions de M. Bardy, au sujet des véritables armoiries de la ville de Poitiers. Appuyé sur les nombreux renseignements et documents que lui ont fournis MM. Rédet et A. Richard, M. Ménard s'est proposé de prouver que l'écusson où figure le lion doit être préféré à celui qui représente une ville.

M. Bardy qui persiste dans sa manière de voir, ayant demandé à répondre, la Société a décidé qu'elle tiendrait une séance extraordinaire le 3 juin où, après avoir entendu M. Bardy, elle clôrait la discussion.

M. Ménard lit quelques passages du Mémoire que M. Mourain de Sourdeval a adressé à la Société sur l'Ile de Rié, au bord des marais de la Vendée.

A la séance extraordinaire du 3 juin, indiquée plus haut, la Société, après avoir entendu un fort long mémoire de M. Bardy relatif à son opinion sur les armoiries qui doivent être attribuées à la ville de Poitiers, a déclaré les débats terminés et pour vider la question, a chargé M. Audinet de lui faire un rapport sur les pièces, notes et documents qui lui seront venus des deux parts, attendant les conclusions de ce travail pour se prononcer.

M. Audinet est également désigné par la Société pour faire partie du jury chargé d'apprécier les travaux déposés pour concourir au prix annuel de 1,000 fr. fondé par l'Empereur dans chacun des ressorts académiques pour des travaux historiques, archéologiques et scientifiques.

Elle désigne également MM. Lecointre-Dupont, l'abbé Auber et de Chergé pour la représenter au congrès de la Société française d'archéologie, qui s'est ouverte à Loches le 7 juin.

Dans ces deux séances la Société avait reçu un très-grand nombre d'ouvrages, de brochures et objets divers. Parmi ces derniers nous citerons plusieurs médailles romaines (petit bronze) trouvées dans les fouilles qui se font dans les jardins de la communauté de la Visitation, rue Saint-Simplicien à Poitiers, données par M. l'abbé Des

Chastelliers, une médaille gauloise trouvée dans les déblais du lycée et offerte par M. Caillault, etc.

*
* *

L'annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée pour 1867 (quatorzième année) vient de nous être communiqué; il contient, outre différents comptes-rendus des réunions des Comices agricoles de la Vendée, une intéressante biographie du général Belliard, par M. Constant Merland, à la suite de laquelle l'auteur a inséré une certaine quantité de lettres émanées du général ou qui lui ont été adressées et d'autres documents de nature à éclairer l'histoire et à justifier tout le bien qu'il dit de ce glorieux enfant de Fontenay.

M. Marchegay, sous ce titre : un *document par canton*, continue ses publications historiques sur la Vendée; M. l'abbé Baudry rend compte de ses fouilles de Troussepoil; M. Léon Ballereau décrit une crosse abbatiale; M. Mourain de Sourdeval publie des documents sur l'Ile d'Yeu, et le volume se termine par le rapport des travaux de la Société lu à la séance du 24 août 1868 par M. de Puiberneau.

Nous allons reprendre chacun de ces mémoires ou documents et donner une courte analyse de chacun d'eux en passant les détails purement agricoles qui commencent le volume.

La vie du général Belliard est un nouvel hommage rendu à l'une de nos gloires militaires les plus pures. M. C. Merland a eu la bonne pensée de faire suivre son travail biographique d'une série de lettres dans lesquelles se peint l'homme privé aussi bien que l'homme public et de documents qui viennent compléter et justifier le texte de son intéressante notice.

Mêlé depuis Jemmapes à la majeure partie des événements qui portèrent si haut à cette époque le nom de la France, Belliard, parvenu rapidement et on peut le dire malgré lui aux plus hauts grades sut se distinguer en Italie, en Egypte, en Espagne, en Allemagne, etc., partout et toujours, autant par son intégrité (chose rare alors) que par son brillant courage, la sûreté de son coup-d'œil et sa ténacité. La Belgique qui lui doit en partie son indépendance n'a point oublié les services que notre illustre compatriote lui a rendus. C'est une belle vie que la sienne et M. Merland a su rendre avec facilité et élégance cette existence si bien remplie.

M. Marchegay poursuit sous la rubrique de *Recherches historiques sur le département de la Vendée* (*ancien Bas-Poitou*), *un document par canton*, la publication de titres concernant l'histoire de cette contrée qu'il avait commencée dans les précédents volumes. La réputation de

l'honorable savant que nous venons de nommer est si bien établie qu'il suffit qu'il mette son nom à un travail pour que l'on comprenne tout l'intérêt qui doit s'y rattacher.

Dans le nombre des pièces qu'il tire ainsi de l'oubli, nous avons remarqué entr'autres celles placées sous le nom des cantons de Chantonnay et de Mortagne et relatives l'une et l'autre à ce singulier mode de succession usité entre la Dive du Nord et la Sèvre nantaise et de la Sèvre nantaise à l'océan, et que l'on appelait le *droit de retour*. Elles viennent justifier par des exemples pratiques, dirons-nous, l'exactitude des assertions de M. Imbert dans son travail sur les vicomtes de Thouars. Des historiens modernes des plus éminents du reste en contestaient l'existence ; si la publication de M. Marchegay tombe sous leurs yeux, ils ne pourront plus les révoquer en doute (1).

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, continue le récit de ses heureuses découvertes dans les puits funéraires de Troussepoil ; ce volume contient son rapport sur le IXe et X^e^ puits et sur deux autres fosses sépulcrales. Ce travail intéressant est accompagné de deux planches reproduisant, la première, des débris de poteries et la seconde, 5 vases presque entiers, tous trouvés dans le dixième puits.

M. Ch. de Sourdeval donne la copie d'un vidimus (du 18 novembre 1425) de la ville, chatellenie et terre de la Roche-sur-Yon, faite par Yolande, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, à Pierre de Beauvau, chevalier, le 21 octobre 1423.

La publication *in extenso* de cet acte est d'autant plus intéressante pour l'histoire de cette ville qui a été l'objet d'un long travail de M. l'abbé Auber, publié dans les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, que cet écrivain, tout en le mentionnant, a omis d'en rapporter la date, 21 octobre 1423, et s'est contenté de citer celles du vidimus, 18 novembre 1425.

Après la publication de M. de Sourdeval viennent plusieurs lettres de M. Baudry, curé du Bernard, et de M. Léon Ballereau, architecte, relatives à la découverte faite en 1847 par ce dernier dans le préau de l'ancien cloître de l'abbaye de Luçon, d'une crosse byzantine et d'un petit marteau en bronze qu'il trouva dans une des tombes que cet endroit recé-

(1) Nous profitons de l'occasion du nom de M. Imbert qui se trouve sous notre plume pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre compte-rendu du concours de la Sorbonne (n° du 25 avril, p. 269). Philippe de Montmorency dont on voit le tombeau dans l'église d'Oiron (Deux-Sèvres), n'était pas épouse de l'amiral Bonnivet, mais de Guillaume Gouffier, seigneur de Boissy.

fait en grand nombre. La crosse est en émail et se trouve aujourd'hui au musée de Cluny où elle est classée sous le n° 2,023, le marteau fait partie de la collection de M. le curé du Bernard; et si l'on en croit cet habile archéologue, l'on pourrait être porté à penser que cette crosse a été fabriquée et émaillée dans l'abbaye même de Luçon, comme la présence du marteau qui se trouvait dans la même sépulture indiquerait que l'abbé près duquel il fut placé fut le fondateur tout au moins d'une partie de l'église du monastère qu'il gouvernait. Partant de là et laisant concorder entre elles et l'époque à laquelle on peut attribuer la construction au bras nord du transept de l'église et celle de la fabrication de la crosse, il incline à dire que cette crosse doit avoir appartenu à l'abbé Evrard qui administra l'abbaye de vers 1199 jusqu'en 1219, et que ce serait alors sous sa direction que cette partie de l'église regardée comme la plus belle portion de ce monument, aurait été élevée.

Ainsi tout s'enchaine dans l'archéologie, et les objets et les meubles que l'on découvre chaque jour, viennent, bien que témoins muets des actions de nos ancêtres, révéler la part qu'ils ont prise aux choses de leur temps.

M. Ch. de Sourdeval, sous le titre de *documents sur l'Ile-d'Yeu*, donne l'analyse de quelques titres concernant cette partie de notre province et qui seront consultés avec fruit, même par les personnes qui auront lu les notices que lui ont consacrées MM. de La Fontenelle et Savary.

Le volume se termine par un rapport sur les travaux de la Société rédigé par M. de Puiberneau, président, avec infiniment de tact, d'esprit et de convenance.

L'on voit par le coup-d'œil que nous venons de jeter sur le contenu de ce petit volume que cette Société mérite bien de la science de l'histoire et de ceux assez nombreux en Poitou qui s'attachent à la cultiver.

*
* *

Au moment de mettre sous presse nous recevons le bulletin du 1er trimestre de l'année 1869, publié par la Société des Antiquaires de l'Ouest. Nous rendrons compte de ce qu'il contient dans notre prochain numéro.

NATHAN.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME IX

—

Année 1860 — 1er semestre

—

JANVIER

Le nom du chevalier de Méré, par M. *C. Sauzé* 1
Description d'armes et d'objets trouvés dans la Sèvre niortaise, par M. *E. Roy* 15
Les halles de Niort, par M. *P. Casimir*. 23
Cabrera, souvenirs d'un prisonnier, par M. *Paul Brunaud*. . 29
Les Monuments historiques des Deux-Sèvres, par M. *Ad. Caillé* 37
Revue bibliographique, par MM. *H. Beauchet-Filleau* et *Nathan*. 42
Chronique, par MM. *Th. Frappier* et *Nathan* 46
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 50
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 56

FÉVRIER

La famille de Chauffepié, par M. *de Lastic Saint-Jal*. . . . 57
La Société d'Émulation de la Vendée, par M. l'abbé *Ferd. Baudry* 66
Description des rivières de France, la Charente, par J.-B. Papire Le Masson (5e art.), trad. par M. *P. Jônain*. . . . 85
Rôles Saintongeais, Election de Saint-Jean-d'Angély, par M. *Th. de B. A.* 90
Revue bibliographique, par MM. *H. Beauchet-Filleau* et *Nathan*. 123
Chronique, par M. *Nathan* 130
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 134
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot*. 144

MARS

Ovillona, un des potiers d'Oiron, par M. *Imbert* 145
Bail des fermes muables de la châtellenie de Parthenay, par M. *L. Desaivre* 148
Glossaire Poitevin, lettres P, Q, R, par l'abbé *Rousseau*. . . 155
Revue bibliographique, par MM. *Paul Brunaud* et *Nathan*. . 167
Chronique par M. *Nathan*. 176
Étude sur les Historiens du Poitou (suite), par M. l'abbé *Auber*. 182
Note bibliographique sur Guillaume Rivet, pasteur de Taillebourg, par M. *L. Meschinet de Richemond* 193
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 194
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 196

AVRIL

Glossaire Poitevin, lettres S, T, U, V, Z, par l'abbé *Rousseau*. 197
Montyon, intendant de la Généralité de La Rochelle, par M. *L. Meschinet de Richemond*. 206
Création de la garde bourgeoise à Niort, en 1730, publiée par M. *Monnet* 213
Etude sur les Historiens du Poitou (suite), par M. l'abbé *Auber*. 216
Description des rivières de France, la Charente (6e art.), trad. par M. *P. Jónain*. 228
Conférences de Niort : la Mise de Pompadour, par M. Commelin. — De la langue romane, par M. Dedet. — Molière en province, par M. Robert. Compte-rendu par M. *Nathan*. 232
Conférences de Poitiers : sur le Droit pénal, par M. Thézard. — Le sentiment de la nature dans J.-J. Rousseau, par M. Compayré. — L'introduction à la vie dévote de saint François de Sales, par M. Brédif. Compte-rendu par M. *Nathan*. 239
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers* et *Nathan*. . 246
Chronique, par M. *Nathan* 256
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 262
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 275

MAI

Chanet, Pierre, médecin à La Rochelle, par M. *Delayant*. . . 277

Le roman de Mélusine, par M. *Félix Herbet* 296
Revue bibliographique, par MM. *Edme Dacier*, l'abbé *Alfred Largeault* et *Nathan*. 314
Chronique, par M. *Nathan* 322
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* 325
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot* 331

JUIN

Bomier, Pierre, avocat du roi à La Rochelle, par M. *L. Delayant*. 333
Gargantua en Poitou avant Rabelais, par M. *L. Desaivre* . . 344
La mule du diable, légende Thouarsaise, par M. *Imbert* . . 362
Le Salon de 1869 : Aunis et Saintonge, par M. *Ernest Gallot*. 365
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers* et *Nathan* . . 377
Chronique, par M. *Nathan* 383
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 386

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

—

Auber (l'abbé)	— Etude sur les Historiens du Poitou, (suite).	182, 216
B. A. (Th. de)	— Rôles Saintongeais	90
Baudry (l'abbé Ferd.)	— La Société d'Émulation de la Vendée.	66
Beauchet-Filleau (H.)	— Revue bibliographique . .	42, 123
Brunaud (Paul)	— Cabrera, souvenirs d'un prisonnier.	29
	Revue bibliographique. . . .	167
Caillé (Ad.)	— Les monuments historiques des Deux-Sèvres	37
Callot (Ernest)	— Le Salon de 1869 : Aunis et Saintonge	365
Casimir (Prosper)	— Les Halles de Niort.	23
Clouzot (L.)	— Bulletin bibliographique. .	56, 144, 196, 275, 331
Dacier (Edme)	— Revue bibliographique. . . .	314
Delayant (L.)	— Chanet, Pierre	277
	Bomier, Pierre	333
Desaivre (L.)	— Bail des fermes muables de la châtellenie de Parthenay . .	148
	Gargantua en Poitou	344
Frappier (Th.)	— Revue bibliographique. . . .	46
Herbet (Félix)	— Le Roman de Mélusine . . .	296
Imbert (Hugues)	— Ovillona, un des potiers d'Oiron.	145
	La Mule du Diable.	362

Jónain (P.)	— Description des rivières de France, la Charente, trad. de Papire Le Masson (5e et 6e art.) . .	85, 228
Largeault (l'abbé Alfred)	— Revue bibliographique. . . .	315
Lastic St-Jal (de)	— La famille de Chauffepié . . .	57
Liniers (Amaury de)	— Revue bibliographique . .	246, 377
Monnet (A.)	— Création de la Garde bourgeoise à Niort	213
Nathan	— Chronique. 48, 130, 176, 256, 322, 383	
	Revue bibliographique. 45, 126, 169, 255, 320, 382	
	Revue des Sociétés savantes. 50, 134, 194, 262, 325, 386	
Richemond (Meschinet de)	— Montyon	206
Rousseau (l'abbé)	— Glossaire Poitevin, lettres P, Q, R.	155
	Glossaire Poitevin, lettres S, T, U, V, Z	197
Roy (E.)	— Descriptions d'armes et d'objets trouvés dans la Sèvre niortaise.	15
Sauzé (C.)	— Le nom du chevalier de Méré. .	1

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

—

Accidents convulsifs dans la paralysie générale progressive, par M. *F. Lagardelle*. 382
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne, par M. l'abbé *Cholet*. 255
Chevalier (le) de Sapinaud, par M. le comte *de la Boutetière*. . 251
Considérations d'art et de politique, par M. *Adolphe Caillé* . . 123
De l'orgueil et de la folie, par M. le Dr *Lagardelle*. 321
District (le) de Machecoul, par M. *Alfred Lallié* 246
Etudes sur Agrippa d'Aubigné, par M. *Des Francs*. 126
Glossaire du patois Poitevin, par M. l'abbé *Lalanne* 124
Histoire des Moines et des Evêques de Luçon, par M. l'abbé *du Tressay*. 43
Historique du monastère de Puyberland, par M. *R.-F. Rondier*. 42
Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, par M. *Paul de Fleury* 314
Jurisprudence populaire du Père Joseph, par M. *J.-E. Hérissé*. 169
Lettres sur les campagnes du comte de Derby, par M. *Bertrandy*. 129
Mélanges, poésies. *Poitiers* 382
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXII (1867). 127
Misères (les) électorales, par M. *Tillé* 377
Notre-Dame de Lourdes, par M. l'abbé *E. Boyer* 45

Niort, ses rues, ses places, ses monuments, accompagnés d'un plan de la ville 255
Opuscules sur le patois Poitevin, n° 2. Notice du patois Vendéen, par M. *Reveillère-Lépeaux* 170
Plaies (les) du siècle, par M. *Sénemaud.* 174
Prieuré (le) des Couëts en 1554, par M. *S. de la Nicollière* . . 175
Puce (la) de Mlle Desroches 172
Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, t. II, n° 1, journal de M. *Legrix* . . 167
Simples notes sur quelques pélerinages, pieuses pratiques, usages, etc., dans le diocèse de Poitiers, par M. *H. Beauchet-Filleau.* 316

SAINT-MAIXENT, TYP. CH. REVERSÉ.

REVUE
DE L'AUNIS
DE
LA SAINTONGE
ET
DU POITOU

DIXIÈME VOLUME

2e Semestre 1869

LA ROCHELLE
PETIT, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L. CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des-Halles, 22.



ÉTUDES

SUR

L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU POITOU

CHAPITRE I.

ORGANISATION ET COMPÉTENCE.

C'est en lisant dernièrement le travail publié il y a déjà quelques années par M. Léonce de Lavergne, sur *les Assemblées Provinciales sous Louis XVI* (1), que nous est venue la pensée d'entreprendre les Etudes que nous donnons aujourd'hui et auxquelles la *Revue* a bien voulu ouvrir ses colonnes.

Dans la préface de cet ouvrage qualifié *d'excellent* par M. Guizot (2) qui cependant n'en connaissait que les fragments parus dans *la Revue des Deux-Mondes*, nous trouvons ces quelques mots que nous citons avec bonheur, comme empreints d'une véritable et sincère indépendance; ils sont un commencement de justice rendue à une époque trop ignorée. Les lueurs de l'immense incendie qu'alluma 1789 ont jeté trop dans l'ombre les années qui précédèrent cette époque de notre histoire, pour que les faits qui s'y rapportent aient été étudiés avec toute l'impartialité voulue, pour qu'ils soient bien connus. Ecoutons l'éminent publiciste:

« Il est plus que temps, dit-il, de rendre à la lumière cette

(1) Paris, Michel Lévy frères, 1863.

(2) Dans l'introduction qu'il a placée en tête de la collection de ses discours parlementaires.

milice de grands citoyens qui pratiquant avant 1789 les idées de 1789, ont fait du règne de Louis XVI une des plus belles époques de l'agriculture nationale; cette foule d'hommes éclairés des trois ordres qui peuplaient les sociétés d'agriculture et les assemblées provinciales; qui rédigèrent les cahiers de 1789, un des plus beaux monuments élevés par aucun peuple à l'honneur de l'humanité, qui formèrent à sa réunion l'immense majorité de l'Assemblée nationale, et qui, débordés par l'insurrection parisienne, ont fini presque tous par porter leurs têtes sur l'échafaud. Ceux-là sont les vrais pères de la patrie, les autres méritent un tout autre nom. »

Ces quelques lignes nous semblèrent être pour nous tout un programme. Après un succinct aperçu de l'institution et de la constitution des Assemblées Provinciales, donner le nom des personnes composant celle du Poitou et des Assemblées d'Election qui en relevaient, faire connaître l'objet et le résultat de leurs délibérations nous a paru être un hommage que leurs descendants devaient rendre à leur mémoire. Ils ont été nos prédécesseurs dans la vie publique, ce sont eux qui les premiers ont été appelés à traiter les affaires de leur pays, et dans quelles circonstances, mon Dieu ! Justice doit enfin leur être rendue, et pour les apprécier il suffit de savoir combien était compromise la situation au milieu de laquelle ils devaient agir et quelles mesures ils proposèrent pour l'améliorer.

C'est en méditant les procès-verbaux de leurs délibérations que l'on peut avec raison répéter avec M. de Lavergne : « Nulle part on ne voit mieux combien il eût été facile, avec un peu de patience et de bon sens, de s'assurer sans secousse toutes les conquêtes dont nous jouissons et avec elles d'autres qui nous manquent encore et nous manqueront peut-être longtemps. On a voulu prendre le plus court, on a pris en réalité le plus long. »

C'est Fénelon qui le premier avait conçu la ens des Assemblées Provinciales. Dans les plans de réformes qu'il rédi-

gea en 1711 pour le duc de Bourgogne, il proposait comme la première, comme la plus efficace de toutes les mesures à prendre pour relever le royaume, la création d'Etats particuliers dans toutes les provinces indistinctement, afin d'amoindrir, de combattre et enfin de détruire la puissance de plus en plus absolue et arbitraire des intendants. Tous les bons esprits pensaient de même : Vauban, le duc de Chevreuse, Boulainvilliers, etc., mais ne nous occupons que des ministres (1). Turgot dès son avènement au ministère, dans son *Mémoire au Roi sur les municipalités,* proposait l'établissement dans chaque paroisse d'assemblées électives chargées de répartir les contributions, de veiller à l'exécution des travaux publics et au soulagement des pauvres ; à côté des municipalités rurales, le projet constituait des municipalités urbaines. Les unes et les autres devaient nommer des députés à des assemblées d'arrondissement, celles-ci à des assemblées provinciales, et ces dernières enfin à la grande assemblée générale du royaume.

Necker ne reprit qu'en partie la pensée de Turgot. Il ne s'occupait pas des assemblées secondaires de paroisse ou d'arrondissement et se bornait aux assemblées de province, bien convaincu que le reste viendrait de lui-même. Il acceptait le principe des trois ordres (le clergé, la noblesse et le tiers-état) que répudiait Turgot lorsqu'il écrivait : « Ce n'est point comme membres d'un ordre, mais comme citoyens propriétaires de revenus terriers que les gentilshommes et les ecclésiastiques feront partie des municipalités. » Mais tout en adoptant le principe il le modifiait profondément dans son application en prenant pour base de son système les règles qui régissaient les Etats du Languedoc où l'on votait par tête et non par ordre, et où les députés du tiers-état étaient égaux en nombre à ceux du clergé et de la noblesse.

Jusqu'à présent cette idée qui aurait pu devenir si féconde

(1) Le marquis de Mirabeau entr'autres, dans un mémoire publié en 1750, rappelait à Louis XV que son père (le duc de Bourgogne) voulait établir des Etats particuliers dans toutes les provinces.

en bienfaisants résultats était restée à l'état spéculatif; nous allons en voir, mais trop tard, l'application.

Louis XVI après de longues hésitations céda enfin. Le 12 juillet 1778 un arrêt du Conseil d'Etat créa l'Assemblée Provinciale du Berry. En 1779 ce fut le tour du Dauphiné, mais l'on rencontra dans cette province une opposition telle que la réunion en fut ajournée. Le 11 juillet de la même année, autre tentative plus heureuse, celle de l'Assemblée de la Haute-Guyenne qui siégea à Montauban.

Le bien obtenu dans le Berry et la Haute-Guyenne engagea le gouvernement à poursuivre ces utiles créations, et le 19 mars 1780 fut instituée celle de Moulins pour le Bourbonnais, le Nivernais et la Marche. Mais il y eut là d'opiniâtres résistances; l'intendant de la généralité de Moulins, M. de Reverseaux, qui comprenait que ces assemblées étaient pour lui et ses collègues des censeurs d'autant plus sévères qu'ils étaient intéressés à surveiller et scruter tous les détails de leur administration, s'opposa ouvertement à son installation. Il fut le plus fort, et non-seulement l'Assemblée Provinciale de Moulins n'eut pas lieu, mais le ministre tomba, et il entraîna dans sa chute, pour quelques années du moins, le projet qu'il avait de doter toutes les provinces de pareils corps délibérants.

Les deux Assemblées du Berry et de la Haute-Guyenne continuèrent à faire le bien dans ces provinces, et cet exemple toujours vivant dont les heureux résultats témoignaient de l'utilité de l'institution et de ce que l'on en pouvait attendre sauva le système d'une ruine complète (1).

Les idées de Fénelon, de Turgot et de Necker avaient survécu à la mort et à la chute de leurs auteurs; elles s'étaient profondément enracinées dans les esprits, et lors de l'assemblée des Notables, le gouvernement dut céder à l'opinion et lui accorda la création de ces Assemblées Provinciales unanimement réclamées. Voici en quels termes s'exprimèrent le chancelier de Lamoignon et l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne,

(1) Pour tout ce qui précède nous avons largement puisé dans les chapitres I et II de l'ouvrage de M. de Lavergne.

chef du Conseil-royal des finances, pour annoncer aux notables que le roi exauçait leurs vœux.

Et d'abord, écoutons le chancelier :

« Une nouvelle forme dans l'administration sollicitée depuis longtemps par le vœu public, et récemment recommandée par les essais les plus heureux, a reçu la sanction du Roi et va régénérer tout son royaume.

« L'autorité suprême de S. M. accordera aux Administrations Provinciales les facultés dont elles ont besoin pour assurer la félicité publique. Les principes de la Constitution française seront respectés dans la formation de ces Assemblées et la Nation ne s'exposera jamais à perdre un si grand bienfait de son Souverain, puisqu'elle ne peut le conserver qu'en s'en montrant toujours digne.

« L'évidence du bien y réunira tous les esprits. L'Administration de l'Etat se rapprochera de plus en plus du gouvernement et de la vigilance d'une famille particulière, et une répartition plus équitable que l'intérêt personnel surveillera sans cesse, allégera le fardeau des impositions.»

Les paroles de M. de Brienne furent plus explicites.

Après avoir protesté au nom du Roi contre l'intention qu'on lui prêtait sans doute de porter quelque atteinte aux priviléges dont jouissaient le Clergé et la Noblesse, il continue ainsi :

« C'est d'après ces principes que seront établies les Assemblées Provinciales. Les deux premiers Ordres y auront la présidence et la préséance dont ils ont toujours joui dans les Assemblées Nationales, et cette prérogative ne peut leur être précieuse qu'autant qu'elle tourne à l'avantage des peuples. Ce n'est pas une vaine égalité démentie à chaque instant par des besoins toujours renaissants que le peuple a intérêt de réclamer, c'est du secours et de l'appui que sa faiblesse invoque, et c'est dans le Clergé et la Noblesse qu'il doit et peut les trouver. Ces temps malheureux pendant lesquels les Nobles étoient les fléaux des campagnes n'existent plus. Leur présence en éloigne l'oppression et la misère, et dès qu'une fois il est convenu que la contribution doit être égale et également répartie, l'élévation des grands n'est plus qu'un moyen de défendre le faible, de

soulager ses peines et d'assurer l'accès de ses réclamations (1).

« Puisqu'un seul et même intérêt doit animer les trois Ordres on pourroit croire que chacun devroit avoir un égal nombre de représentants. Les deux premiers ont préféré d'être confondus et réunis, et par là le Tiers-État assuré de réunir à lui seul autant de voix que le Clergé et la Noblesse ensemble ne craindra jamais qu'aucun intérêt particulier n'en égare les suffrages. Il est juste d'ailleurs que cette portion des sujets de S. M., si nombreuse, si intéressante et si digne de sa protection reçoive au moins par le nombre des voix une compensation de l'influence que donnent nécessairement la richesse, les dignités et la naissance.

« En suivant les mêmes vues, le Roi ordonnera que les suffrages ne soient pas recueillis par Ordre mais par tête. La pluralité des opinions des Ordres ne représente pas toujours cette pluralité réelle qui seule exprime véritablement le vœu d'une Assemblée.

« Excepté la première convocation, personne ne fera partie des Assemblées Provinciales qu'il n'ait été élu, et si S. M. se réserve d'approuver le choix qui aura été fait du Président, ce choix ne pourra jamais tomber que sur un Membre de l'Assemblée et qui en aura réuni les suffrages.

« La forme des élections, celle des assemblées subordonnées à l'Assemblée générale; tout ce qui concerne les unes et les autres sera déterminé d'après ces premières bases, et aussi d'après les circonstances locales auxquelles S. M. se propose d'avoir égard. L'uniformité des principes n'entraîne pas toujours l'uniformité des moyens et le Roi ne regardera pas comme indignes de son attention les ménagements que peuvent exiger des coutumes et des usages auxquels il est possible que les peuples de certaines provinces attachent leur bonheur.

(1) Cette phrase n'était que le corollaire de ce passage de l'arrêt du Conseil du 12 juillet 1778 qui créait l'Assemblée du Berry. « S. M. recommande surtout aux membres de la nouvelle Assemblée le sort du peuple et les intérêts des contribuables les moins aisés. C'est en revêtant cet esprit de tutelle et de bienfaisance qu'ils se montreront dignes de la confiance de S. M. »

« L'activité des Assemblées Provinciales sera déterminée de manière qu'elle puisse procurer tous les avantages pour lesquels elles sont établies. Le Roi est bien persuadé que des Assemblées qui lui devront leur existence en sentiront assez le prix pour ne pas s'exposer à la perdre en abusant de sa confiance, et le pouvoir nécessaire pour l'exécution se concilie facilement avec l'intervention indispensable de l'autorité et la surveillance de ceux qui sont chargés de ses ordres.

« Le Roi commencera par suivre à cet égard les règlements dont l'expérience a confirmé la sagesse dans les Provinces de Guyenne et de Berri. Si quelques articles de ces règlements ont besoin d'être modifiés, S. M. recevra les Mémoires qui lui seront envoyés par les Assemblées Provinciales. Elle ne négligera rien pour porter à sa perfection ce grand et important établissement qui immortalisera son règne par les biens sans nombre qu'il doit produire.

« Un des grands objets qui seront confiés aux Assemblées Provinciales est la confection des chemins, et peut-être l'existence de ces Administrations étoit-elle nécessaire pour assurer l'abolition de la Corvée en nature (1). Tout le monde étoit frappé depuis longtemps de la rigueur et de l'injustice de cet impôt terrible dont la durée parmi nous sera l'étonnement des siècles suivants. Mais l'imposition en argent avoit aussi ses abus et ses inconvénients; on pouvoit craindre son intervention; on disoit que dans ces temps malheureux elle pourroit subsister et la Corvée en nature être rétablie. La confiance manquoit et sans elle le bien même ne peut s'opérer. L'établissement des Assemblées Provinciales dissipera ces inquiétudes, les travaux publics ne seront plus arrosés des larmes du pauvre et du malheureux; les fonds destinés à ces travaux ne pourront donc être employés à d'autres usages, et chaque propriétaire contribuera sans regret à des ouvrages délibérés et dirigés par ceux qu'il aura choisis lui-même pour ses représentants.»

(1) Déclaration du Roi du 27 juin 1787 rendue en conformité de l'arrêt du Conseil du 6 novembre 1786, qui ordonnait l'essai de la conversion de la corvée en nature en une taxe en argent.

Nous avons cru devoir donner ici ces différents passages; ils font connaître les modifications profondes que l'esprit des successeurs de Necker avait subies sous la pression des événements; et bien qu'en pût dire Louis XVI, s'écriant à la lecture du projet d'édit sur la constitution des Assemblées Provinciales que lui présentait M. de Calonne : « Mais c'est du Necker tout pur que vous me donnez là,» il comprenait comme le lui répondait son ministre que c'était encore ce que l'on pouvait offrir de mieux pour atténuer s'il était possible l'effet des tristes et lamentables aveux que l'état de ses finances l'obligeait à faire à ses sujets, et les nouvelles charges qu'il se voyait dans la nécessité de faire peser sur eux.

Les engagements pris au nom du Roi par M. de Brienne, dans la séance du 25 mai 1787, ne tardèrent pas à recevoir leur exécution. Au mois de juin suivant parut l'édit (1) portant création d'Assemblées Provinciales, partout où il n'y avait pas d'États Provinciaux. Les dispositions de cet édit qui par le fait ne sont que le reflet du discours de l'archevêque de Toulouse se comprendront mieux lorsque nous les rapprocherons des termes du règlement fait par le Roi pour la formation et la composition des Assemblées qui devaient avoir lieu dans notre Province.

Ce règlement, en date du 12 juillet 1787, portait création de trois espèces d'assemblées différentes : les *Municipales*, devant se réunir dans les villes et paroisses qu'elles représentaient; celles d'*Élection*, se tenant au chef-lieu de cette circonscription financière (2), et enfin l'*Assemblée Provinciale* dont le siége était fixé à Poitiers, capitale de la province.

(1) Cet édit fut registré au parlement de Paris, le 22 juin 1787.

(2) Élection, circonscription financière soumise à la juridiction des *Élus*. Ces officiers qui relevaient de la cour des Aides, connaissaient de l'assiette des tailles, aides, subsides et autres impositions ou deniers royaux, ainsi que des cinq grosses fermes, dataient des États de 1356 et ils prirent leurs noms de ce qu'ils avaient été dans l'origine choisis par les commissaires généraux délégués par les Etats pour répartir l'impôt et en surveiller la rentrée. C'était à eux qu'incombait le soin d'asseoir et de départir les tailles *pour distribuer et esgaler sur chacun feu selon ses facultez. Mais*, comme le dit Guy Co-

Un fait considérable découlait des dispositions de ce règlement, c'est que l'élection était leur principe et que ce n'était que pour leur première organisation seulement que le Roi était intervenu dans les nominations; qu'à l'avenir, pour faire partie de ce corps, il fallait avoir passé successivement par les Assemblées Municipales et d'Élection, comme pour arriver à être membre de cette dernière l'on avait dû siéger dans une Assemblée Municipale. Dispositions pleines d'une judicieuse prudence, car c'était une espèce d'apprentissage des affaires publiques qui était ainsi imposé à chacun, et en arrivant à l'Assemblée Provinciale, l'on était déjà initié par de précédents travaux aux matières que l'on y devait traiter.

Pour éviter des redites, nous allons refondre dans l'ensemble d'un rapide examen les divers documents qui concernent ces assemblées (1).

Assemblées Municipales.

Les Assemblées Municipales ne devaient être instituées que dans les communautés où il n'en existait pas déjà; elles se

quille dans son histoire de Nevers, *depuis que les tailles furent mises en ordinaire, le Roi établit et institua en titre d'office formé ces Éleus, et demeura le nom d'Éleu, jaçoit qu'ils ne fussent plus éleus et choisis par le peuple.* La généralité de Poitiers était partagée en neuf élections : celle de Poitiers, Fontenay-le-Comte, Les Sables d'Olonne, Châtillon-sur-Sèvre, Thouars, Confolens, Châtellerault, Niort et Saint-Maixent. L'on peut consulter relativement à l'étendue de ces divisions territoriales, la carte du Poitou dressée en 1784, par le sieur Paulleau, géographe des ponts-et-chaussées, par les ordres de M. de Blossac, intendant de la Généralité de Poitiers.

(1) Édit du Roi portant création d'Assemblées Provinciales, donné à Versailles, au mois de Juin 1787. Registré en parlement le 22 juin suivant.

Règlement fait par le Roi, sur la formation et la composition des Assemblées qui auront lieu dans la Province de Poitou, en vertu de l'édit portant création des Assemblées Provinciales, du 12 juillet 1787.

Règlement fait par le Roi sur les fonctions des Assemblées Provinciales et de celles qui leur sont subordonnées, ainsi que sur les relations de ces Assemblées avec les Intendants des Provinces, du 5 août 1787.

Instruction faite par le Roi, interprétant et modifiant les dispositions contenues dans les règlements précédents, du 4 novembre 1787.

composaient du seigneur de la paroisse et du curé qui en faisaient toujours nécessairement partie, et de membres choisis par les habitants, au nombre de trois, si la communauté comprenait moins de cent feux; de six, si elle en contenait deux cents, et de neuf, si leur nombre était plus considérable.

Pour être électeur, il fallait payer au moins dix livres d'impôt foncier et personnel; trente livres, avoir un an de résidence dans la paroisse, et vingt-cinq ans accomplis pour être éligible (1). L'on était nommé pour trois ans, chaque année un tiers sortait et l'on ne pouvait être réélu qu'après deux ans d'intervalle.

Voici en peu de mots quelles étaient les attributions de ces assemblées :

1° Répartition de la Taille entre tous les contribuables, par cinq rôles séparés (2).

a. Rôle de la Taille et impositions accessoires.

b. Rôle de la capitation payable par les nobles et privilégiés.

c. Rôle de la subvention territoriale.

d. Rôle de la contribution pour les chemins.

e. Rôle des fonds et décharge, subventions et indemnités.

2° De veiller aux abus qui pouvaient naître de l'exécution des contraintes.

3° De surveiller l'entretien des bâtiments appartenant à la communauté, tels que églises, presbytères, etc.

4° Proposer le traitement du syndic et celui du greffier (3), et fixer le montant des autres frais relatifs à l'administration.

(1) Par son instruction du 4 novembre 1787, le Roi demandait à l'Assemblée Provinciale si l'on ne devrait pas établir un taux d'éligibilité proportionnel au degré d'aisance et de pauvreté des communautés rurales, plutôt que de conserver un taux unique.

(2) L'Assemblée Provinciale est également consultée sur l'opportunité de réunir plusieurs de ces rôles en un seul. Ce mode de répartition devait apporter une notable économie dans les frais de perception. (Instruction du 4 novembre 1787.)

(3) Plus tard (4 novembre 1787), le Roi consulta l'Assemblée Provin-

5° Donner leur avis sur les demandes en décharge formées par les habitants.

6° Préparer les mémoires dans le cas où la communauté aurait à intenter ou soutenir un procès (1), ce qu'elle ne pouvait faire qu'avec l'autorisation de l'intendant.

Dans chaque municipalité, il devait y avoir un syndic et un greffier élus pour trois ans. Le syndic pouvait être réélu de trois ans en trois ans pendant une période de neuf années, il était chargé de l'exécution des résolutions de l'assemblée qu'il présidait en l'absence du seigneur de la paroisse auquel cette prérogative appartenait de droit, et lors des élections, le premier dimanche d'octobre de chaque année (2). Tous les ans il adressait avant le premier novembre au bureau intermédiaire deux expéditions des rôles des impôts, et examinait une fois par semaine ceux que les collecteurs avaient à recouvrer, signait les mandats de paiements avec deux membres de l'Assemblée, etc.

Assemblées d'Élection.

La Généralité de Poitiers (3) partagée en neuf Élections eut neuf assemblées siégeant au chef-lieu de ces circonscriptions, c'est-à-dire à Poitiers, Fontenay-le-Comte, Les Sables-

ciale au sujet du maintien de ces traitements, demandant s'il ne serait pas préférable que ces fonctions fussent gratuites, sauf à allouer aux syndics et greffiers, à la fin de chaque année, le remboursement de leurs dépenses justifiées.

(1) Pour éviter que ces procès ne fussent intentés sans raison, le Roi proposait à l'Assemblée Provinciale, la création au chef-lieu de chaque Généralité d'un bureau de consultation composé de trois avocats chargés d'examiner les dossiers et de se prononcer sur le plus ou moins bien fondé des réclamations. (Instruction du 4 novembre 1787.)

(2) Le seigneur ni le curé ne pouvaient assister à cette réunion.

(3) Généralité, division territoriale établie pour la régie des finances du Roi et dans laquelle il y avait un Bureau des Trésoriers Généraux qui en avait la direction. La France était partagée en 25 Généralités.

d'Olonne, Châtillon-sur-Sèvre, Thouars, Confolens, Châtellerault, Niort et Saint-Maixent.

Pour faire partie de ces assemblées, la première période toute de transition une fois écoulée, il fallait avoir siégé dans une Assemblée Municipale, soit de droit comme le seigneur de paroisse ou le curé, ou bien y avoir été appelé par le suffrage comme les membres du Tiers.

Le nombre des membres des Assemblées d'Élection fut fixé à seize, sauf pour Poitiers et Fontenay où il fut porté à vingt-quatre, dont moitié pris parmi le Tiers-État divisé autant que possible par égale portion entre les habitants des villes et ceux des communautés rurales, un quart parmi le Clergé et l'autre quart dans la Noblesse.

Pour constituer les premières Assemblées d'Élection, l'Assemblée Provinciale dut nommer la moitié des personnes appelées à les composer, et ces dernières s'adjoignirent un nombre égal de collègues afin de se compléter. Ces nominations étaient faites pour trois années, à cette époque elles devaient se renouveler par quart, et pour élire ceux qui devaient remplacer les sortants, chaque paroisse comprise dans le ressort de l'élection députait cinq membres pour voter concurremment avec le surplus de l'assemblée.

Le Président, toujours pris parmi le Clergé ou la Noblesse et choisi par le Roi, pour la première fois, devait siéger pendant quatre ans; ce terme expiré, l'assemblée présentait à S. M. quatre candidats, deux du Clergé et deux de la Noblesse, et le Roi nommait l'un d'eux. Le Président comptait les voix par tête et non par ordre, opinait le dernier et avait voix prépondérante en cas de partage.

Chaque Assemblée d'Élection nommait deux syndics et un Bureau Intermédiaire (1) pour veiller dans l'intervalle de ses sessions à l'exécution des affaires. Les syndics étaient pris l'un dans le Clergé ou la Noblesse et l'autre dans le Tiers. La durée

(1) On donnait également à ces délégués le nom de commission intermédiaire; mais nous lui appliquerons de préférence celui de Bureau afin d'éviter une confusion possible avec les délégués de l'Assemblée Provinciale qui portaient le même nom.

de leurs fonctions était la même que celle des syndics municipaux, seulement ils ne pouvaient être changés tous les deux à la fois. Le Bureau Intermédiaire se composait outre le Président de l'Assemblée, qui en était membre et président-né, d'un ecclésiastique, d'un noble et de deux membres du Tiers. Il formait le lien réciproque entre les Assemblées Municipales et l'Assemblée Provinciale, procédait par lui ou par l'un de ses membres délégués à l'adjudication des travaux intéressant les communautés, en présence de l'Assemblée Municipale, etc.

Les Assemblées d'Élection étaient principalement chargées de :

1° La levée des deniers faite pour le compte du Roi, de la province ou des communautés (1).

2° La répartition des impôts entre les diverses communautés composant l'Élection.

3° D'adresser à l'Assemblée Provinciale les propositions et représentations intéressant leur territoire.

4° Procéder à l'adjudication des travaux dont la confection était autorisée soit par elle soit par l'Assemblée Provinciale.

5° Délibérer sur tout ce qui concernait l'Election et procéder à l'exécution à moins que la question n'intéressât la Province en général, auquel cas elle ne pouvait rien faire sans une délégation de l'Assemblée Provinciale.

6° Examiner et décider sur les demandes en décharge ou indemnité formées par les communautés de son ressort sauf recours de l'Assemblée Provinciale, etc.

La réunion de l'Assemblée d'Election devait avoir lieu chaque année au mois d'octobre, la durée de la session ne pouvait dépasser quinze jours ; à la première séance les syndics devaient faire un rapport divisé par ordre de matières de tout ce que le Bureau Intermédiaire avait pu traiter depuis la précédente réunion, soit en vertu des délibérations de l'Assemblée, soit par suite des instructions que dans l'intervalle il aurait reçues du Roi ou de l'Assemblée Provinciale.

(1) Si la somme votée dépassait 500 livres il fallait le visa du Roi, au-dessous c'était celui de l'Intendant qui était nécessaire.

Assemblée Provinciale.

L'Assemblée Provinciale du Poitou se composait de quarante-quatre personnes. Lors de la création le Roi nomma le président et vingt-et-un membres formant le noyau de l'Assemblée, lesquels en choisirent vingt-deux autres pour se compléter. La proportion entre les trois ordres fut onze ecclésiastiques, onze nobles et vingt-deux du Tiers-Etat, ainsi divisés : huit dans chacune des Elections de Poitiers et de Fontenay et quatre dans les autres, et de telle manière que le Tiers devait être toujours en nombre égal avec les représentants des deux autres ordres et qu'il n'y eût jamais deux députés de la même paroisse.

La durée des fonctions était de trois années ; pour les membres de la première formation, un quart devait sortir par le sort en 1791, 1792 et 1793, le quatrième en 1794, chacun de ces quarts sortants comprenant deux des représentants des Elections de Poitiers et de Fontenay et un de chacune des autres. Les Assemblées d'Election devaient nommer les personnes appelées à remplacer les membres sortants.

Aussitôt sa formation, l'Assemblée Provinciale procéda à la nomination de la moitié des membres des Assemblées d'Election, qui devaient se compléter ensuite par elles-mêmes ; de ses deux syndics, dont l'un pris dans le Clergé ou la Noblesse et le second dans le Tiers, et choisit les membres qui avec le président de l'Assemblée devaient composer sa Commission Intermédiaire et enfin un secrétaire-greffier.

L'on pouvait tout à la fois faire partie de l'Assemblée Provinciale et d'une Assemblée d'Election, mais les membres des Bureaux Intermédiaires ne pouvaient faire partie de la Commission, ce qui s'explique par la nature même des fonctions que ces délégués avaient à remplir.

Le président fut pour la première fois désigné par le Roi seul, il devait rester quatre années en place, et son successeur choisi par le Roi parmi quatre candidats présentés par l'Assemblée Provinciale et pris parmi les Présidents d'Election ; deux dans le clergé et deux parmi la noblesse.

Les syndics siégeaient à un bureau placé au milieu de l'As-

semblée mais sans y avoir voix délibérative, ils devaient à l'issue de chaque séance adresser à l'intendant une note sommaire de ce qui s'y était passé. A la Commission Intermédiaire, ils délibéraient avec les autres membres, mais leurs voix n'étaient comptées que pour une seule, et dans le cas où ils étaient en désaccord, leur suffrage était considéré comme nul. A l'ouverture de chaque session, ils devaient faire un rapport détaillé de toutes les affaires traitées depuis la dernière, soit qu'elles eussent été ordonnées par l'Assemblée, soit qu'elles vinssent de l'initiative royale.

L'Assemblée Provinciale délibérait et votait toutes les sommes nécessaires pour former le fonds des indemnités ou décharges générales ou particulières, les dépenses d'administration, de construction et entretien des routes et canaux, et toutes autres dépenses ayant un caractère d'intérêt général ou particulier pour la Province. Ces délibérations étaient ensuite soumises au Conseil d'Etat par l'entremise du Commissaire du Roi, à l'effet d'être approuvées. Les sommes dont l'emploi avait été autorisé devaient être réparties entre les Elections par les soins de la Commission Intermédiaire. L'Assemblée Provinciale outre qu'elle avait à connaître des demandes en décharges ou indemnités formées par les Elections, pouvait être appelée à donner on avis sur celles présentées par les communautés. Elle procédait par elle-même, ou sa Commission Intermédiaire, à l'adjudication, direction et réception des travaux publics qu'elle avait proposés et qui s'exécutaient avec les fonds de la Province; elle-même ou sa Commission Intermédiaire mandatait toutes les dépenses relatives à toutes les charges qui devaient se solder avec les fonds provinciaux, et cette dernière était tenue d'examiner tous les comptes des communautés dont elle surveillait l'administration par l'entremise des Bureaux Intermédiaires et ceux des dépenses faites sous l'administration de l'Assemblée Provinciale et des Assemblées d'Election; cette Commission était permanente (1) et chargée de l'exécution des

(1) Ainsi que les Bureaux Intermédiaires.

ordres de l'Assemblée ou de ceux que le Roi pouvait donner dans l'intervalle des sessions sur les matières qui rentraient dans la compétence de l'Assemblée.

L'Intendant de la Province remplissait sous le nom de Commissaire départi, les fonctions de Commissaire du Roi près de l'Assemblée, il ouvrait ses sessions, présidait à leur clôture et lui transmettait les intentions du Roi; lui seul devait connaître de toutes les affaires contentieuses, etc. Nous n'entrerons point dans les minutieuses prescriptions du cérémonial que l'Assemblée devait observer lorsque ce personnage important se rendait à ses réunions, ni aux questions de préséance que devaient garder les membres entre eux, ceci était affaire du temps et ne peut nous intéresser. Nous avons voulu seulement faire connaître par cette analyse quelles étaient en général les fonctions que ces Assemblées avaient à remplir, quelles étaient, dirons-nous, les bornes de leur compétence, montrer par là quel pas immense la France par leur création venait de faire dans la vie publique, et mettre à même ceux qui nous feront l'honneur de nous lire, de comparer, et ce qui se faisait alors avec ce qui se passe aujourd'hui.

Ne trouve-t-on pas une vivante analogie entre nos Conseils municipaux et les Assemblées municipales, nos Conseils d'arrondissement et les Assemblées d'Election, nos Conseils généraux et l'Assemblée Provinciale, et ne peut-on pas répéter avec M. de Lavergne, en considérant le point où l'on en était déjà rendu avec celui auquel nous sommes arrivés au prix de tant de sacrifices : « On a voulu prendre le chemin le plus court, on a pris le plus long. »

H. Beauchet-Filleau.

UNE DOUBLE ÉLECTION

AU CORPS NOBLE DE LA VILLE DE NIORT.

(1550)

—

Les lettres patentes données par Louis XI (nov. 1461) en faveur de la commune de Niort portent que, « *de tout temps et ancienneté* (1), » les habitants de cette ville ont « accoutumé avoir corps, collége et communauté, du nombre de cent personnes, c'est-à-savoir : du maire, douze échevins et douze conseillers-jurés, et soixante-quinze pairs. » Ces lettres confèrent la noblesse héréditaire à « Hugues Fouchier, à présent maire, Jean Bastier, Guillaume Laydet, Pierre Laydet, Jean Yver, Jean Jau, Jean Laydet le jeune, Pierre Taveau, Jean Laydet, Jean Martin et Jean Galemit, qui ont été maires de ladite ville, et qui sont à présent du nombre desdits douze échevins et douze conseillers, et tous ceux qui au temps à venir et perpétuellement en seront avec toute leur lignée descendue, née et à naître de loyal mariage. »

La pièce que nous reproduisons montre de quelle manière se recrutait l'ordre des « vingt-cinq nobles et conseillers du corps et collége de Niort, » pour parler le langage de l'époque.

(1) Ces mots veulent être retenus, surtout si on se rappelle que les chartes d'Aliénor (1203), de Philippe-Auguste (1204), de Saint-Louis (1230), concèdent (*concessimus*) le droit de commune avec les libertés et franchises « particulières à leur commune » (Aliénor), « en tout semblables à celles de « Rouen » (Philippe-Auguste), « propres à la commune de Niort » (Saint-Louis).

CHARENTE Archives MARITIME

« Extrait de l'assemblée générale et ordinaire, faite à savoir à son de trompes et de *campanes* (1), en la manière accoutumée, tenue en la salle de la maison commune de cette ville de Niort, le vingt-neuvième jour d'Auguste, l'an mil cinq cent cinquante, jour de *vendredi et de marché* (2), par nous Guillaume Pastureau, s^r de Charay, maire et capitaine de ladite ville, en laquelle ont assisté : sires Jehan du Boys, Guillaume Viault et Bastien Gorrin, échevins et conseillers respectivement de ladite ville, et ledit du Boys, juge desdits échevins ; sires Jehan Vigier, *contrevolleur* (3) des deniers communs de ladite ville, Jehan Adam, François Caillaud, Pierre Gombaud, Jacques Maboul, Raoul Bidault, Jehan Dupin, Pierre Doriel, Bernard Rochereuil, Pâris Dupin, Noël Mestivier et Jacques Yver, tous pairs et bourgeois de ladite ville.

« Sur la requête faite par ledit Viault disant que Jehan Vigier est d'honnête *conversation* (4) et pair de céans, qui requiert être reçu en estat et office de vingt-cinq nobles et conseillers du corps et collége de céans, vacant par le décès et trépas de feu Guillaume Coyaud, en son vivant l'un des vingt-cinq nobles et conseillers de céans ; et d'aviser aussi de pourvoir ledit Maboul de l'estat et office de vingt-cinq nobles et conseillers de céans vacant par la résignation, délai et quittement faits de *ladite* office de vingt-cinq nobles et conseillers de céans présentement par Jehan Arnauldet, l'un des vingt-cinq nobles et conseillers du corps et collége de céans.

« Sur quoi a été délibéré, et par nous conclu unanimement et par tous les dessus-dits, que lesdits Vigier et Maboul seront et les avons reçus auxdits estat et office de vingt-cinq nobles et

(1) Du mot latin *campana*, cloche : on sonnait la cloche de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Le marché de Niort se tenait donc alors le *vendredi*.

(3) Cette expression, dont l'usage a fait *contrôleur*, méritait d'être conservée dans sa rude et naïve franchise.

(4) Du latin *conversari*, vivre avec, en commun, en société de ; l'idée qu'emporte ce mot est admirablement rendue dans ce vers si touchant de l'hymne pange lingua :

Et in mundo *conversatus*.

conseillers du corps et collége de céans, vacants comme dessus, moyennant serment ;

« Et quant audit Vigier qu'il sera tenu et a promis payer à Guillaume Joyeux, pour et à la décharge du corps et collége de céans, la somme de quarante-cinq livres tournois pour les causes contenues en l'assemblée du onzième de juillet dernier passé pour raison de certain pré, et assoumis icelui du corps et collége de céans envers ledit Joyeux, et prenant acquit dudit Joyeux demourra ledit Vigier quitte de ladite somme de quarante-cinq livres ;

« Et quant audit Maboul, ayant égard qu'il est *fils de l'un des vingt-cinq nobles de céans qui doivent être* LES PREMIERS *promus auxdits états*, et que ledit Arnauldet a présentement quitté ladite office des vingt-cinq nobles et conseillers de céans, en faveur toutefois dudit Maboul et non autrement; et lequel dit Arnauldet a ci-devant payé, comme apparaît par sa réception, pareille somme de quarante-cinq livres tournois, du 22 décembre dernier, présentement veut que lors en demeure icelui Maboul, moyennant ce, quitte de ladite somme de quarante-cinq livres tournois : laquelle somme de quarante-cinq livres, partant que le soussigné, lui a été quittée et remise.

« Et, de tout, suivant ladite réception, nous dit maire avons fait faire auxdits Vigier et Maboul le serment à ce cas requis desdits estat et office de vingt-cinq nobles et conseillers de céans.

« ET SUR CE QUE ledit Arnauldet a déclaré avoir quitté ladite office de vingt-cinq nobles et conseillers en la faveur dudit Maboul seulement, moyennant que ledit Arnauldet *demeure en son estat et office de pair du corps et collége de céans*, suivant la réception de lui faite auxdits estat et office de pair, demourra icelui Arnauldet, auxdits estat et office de pair au rang qu'il était ci-devant, auparavant qu'il fût reçu auxdits estat et office de vingt-cinq nobles et conseillers de céans.

« Ce qui a été *délibéré* (1) unanimement par tous les dessusdits.

(1) *Délibéré* pour résolu, *resolutum ;* on dit encore dans nos campagnes : je suis délibéré pour *je suis libre* : l'acception métaphorique du mot est seule demeurée.

« Et pour en jouir et disposer par ledit Arnauldet en la forme et manière et tout ainsi que il était et faisait auparavant sadite réception auxdits estat et office de vingt-cinq nobles et conseillers de céans, voire partant qu'il aurait icelle quittée et remise au corps et collége de céans, moyennant sadite réception de vingt-cinq nobles.

« En *laquelle* office de pair, de rechef, par l'avis et délibération des dessus-dits unanimement icelui Arnauldet a été remis, et en son tour, et ordre, et rang premiers, et en icelle investi de rechef, pour en jouir aux droits et appartenances que il faisait auparavant.

« Et, de tout, seront lesdits Vigier et Maboul mis au rang desdits vingt-cinq nobles et conseillers de céans, après le dernier reçu, et ledit Arnauldet au rang desdits pairs où il était par ci-devant.

« Fait les jour et an que dessus. »

PASTUREAU. Collat.

ARNAULDET,
secrétaire.

Il ressort de cette pièce que, sous Henri II, en 1550, le corps de ville de Niort se composait d'un maire, de douze échevins, de douze conseillers-jurés, formant ensemble le nombre des « vingt-cinq nobles, » et de pairs; que la noblesse héréditaire conférée par Louis XI aux VINGT-CINQ donnait aussi un droit quant à la charge; que nobles et pairs étaient classés, sur leurs *tableaux* respectifs, dans l'ordre de leur réception; et enfin que l'on pouvait se démettre, en faveur d'un tiers, de l'office des VINGT-CINQ, sans perdre son ancien rang sur le tableau des pairs.

Louis XI avait compris que la noblesse était une Légion-d'honneur, et qu'il importait au bien de l'Etat d'en ouvrir les rangs « aux personnes dignes de grand' vertu et mérite. »

Louis XIV, moins bien inspiré, releva les barrières abaissées par Louis XI. Il retira le privilége à l'échevinage des villes, sous prétexte d'enrichir le trésor. C'était appauvrir la royauté

en lui aliénant le cœur des élus de la cité. Le jour où la vieille *épée* ne suffit plus à couvrir le Roi, l'airain de la *cloche*, vieille aussi, se serait coulé en canons pour le défendre. Louis XIV préféra laisser la cloche à son beffroi; il advint, cent ans plus tard, qu'elle sonna le tocsin révolutionnaire.

AMAURY DE LINIERS.

—

UN SUSPECT AU XIVe SIÈCLE.

—

« Une croyance, née au moyen âge, attribuait aux rois de « France le don miraculeux de guérir les écrouelles en les tou- « chant de leurs mains sur lesquelles avait été faite une onction « avec l'huile de la sainte Ampoule.

« Ce privilége remontait suivant la tradition au roi Robert. « Un anonyme du XIIe siècle en parle comme ayant été conféré « aux rois de France par saint Marcou.

« Dès le surlendemain du sacre, le roi touchait les malades « atteints de cette affection en prononçant ces paroles : « Dieu « te guérira, le roi te touche.» Il renouvelait cette cérémonie « cinq fois tous les ans, les jours où il faisait ses dévotions, et « des centaines de malades lui étaient alors présentés.

« Etienne de Conti, religieux de Corbie, vivant en 1400, « auteur d'une chronique manuscrite, autrefois à Saint-Ger- « main-des-Prés, rapporte ainsi les formalités observées en « pareille occasion par Charles VI : « Après que le roi avait « entendu la messe, on apportait un verre d'eau, et le roi ayant « fait ses prières devant l'autel, touchait le mal de la main « droite et se lavait dans cette eau, puis les malades en versaient

« sur eux pendant neuf jours de jeûne auxquels ils se soumet-
« taient.»

« Le continuateur de Monstrelet remarque que Charles VIII « toucha les écrouelles à Rome et les guérit, « dont ceux des « Italiens, ajoute-t-il, voyant ce mystère, ne furent oncques si « émerveillés.»

« Louis XIV, pour le sacre duquel on fit revivre toutes les « solennités féodales, toucha sur la place de Reims près de « deux mille malades (1).

« Enfin Charles X, lors de son sacre, se livra encore à cette « pratique superstitieuse.

« Les rois de France n'étaient pas les seuls qui eussent le « don de guérir les écrouelles par l'imposition des mains. Le « peuple attribuait encore ce pouvoir au septième garçon « lorsque la naissance d'une fille ne venait pas interrompre la « lignée mâle, et à l'aîné de la maison d'Aumont, en Bour- « gogne.» (*Encyclopédie moderne de L. Rénier*, *t.* XIII, *v. écrouelles*).

L'auteur de cet article omet les prétendues guérisons relatives au siége de La Rochelle.

Louis XIII peu soucieux d'habitude du privilége que les rois de France prétendaient tenir de saint Marcou (2) toucha les

(1) En temps ordinaire le grand roi officiait dans un appartement dont l'unique porte était soigneusement gardée. Chaque malade recevait une aumône après avoir été touché et était ensuite éconduit. Un mélange d'eau et de vin servait à laver les mains royales. Le premier médecin ou le premier chirurgien maintenait la tête du scrofuleux pendant l'opération. Les malades étrangers appartenaient presque tous à l'Espagne.

Après la cérémonie le roi dinait toujours de fort mauvais appétit.

(2) Le tabac a depuis longtemps été regardé par les médecins, surtout les allemands, comme un excellent remède contre les maladies scrofuleuses. Voici à ce sujet une histoire que nous a transmise le célèbre Monard.

Un général allemand avait un fils atteint de cette affreuse maladie désignée sous le nom d'écrouelles. Comme à cette époque les rois de France passaient pour avoir le don de les guérir, le général envoya son fils à Paris muni d'une lettre de l'empereur pour Louis XIII. Ce fut le cardinal de Richelieu qui le reçut, et qui après avoir beaucoup ri de cette bonhomie Allemande, dit au jeune homme que les successeurs de saint Louis avaient

écrouelles au camp devant La Rochelle, pendant la fête de la Pentecôte de l'année 1628. Le siége traînait en longueur, on craignait le retour de Buckingham, l'armée cruellement éprouvée par la fièvre pourprée se démoralisait, il était bon que Dieu prouvât qu'il n'abandonnait pas le roi très-chrétien.

Le *Mercure François* (1) relate ainsi ce curieux événement:

« Sa Majesté voulut célébrer la feste de la Pentecoste au camp à Estré, et y toucha ce jour-là plusieurs malades des écrouëlles. Davantage sa piété, grande en effet, avait aussi attiré là quantité d'autres malades de diverses maladies : car ces peuples avoient une ferme créance que leurs malades guariroient infailliblement s'ils estoient touchez de sa main: tant il est vray que la piété et saincteté de vie tient un merveilleux empire sur les esprits humains. Et sur ce sujet plusieurs écrivirent de la cour qu'une fille âgée de 12 ans, laquelle n'avoit jamais peu dire qu'ouy ou non, avoit été amenée de Saint-Jean-d'Angély au Roy par ses parents, qui en avoient fait vœu, se confians que touchée de Sa Majesté elle guariroit; et que dès lors elle parla très-bien. Voicy ce qu'en écrivit un personnage de qualité à un sien amy, à Paris, quelque temps après.

Vous me mandez que je ne vous écris rien des miracles. Je croy que vous voulez parler d'une fille muette à Surgères, touchée du Roy. Je suis accoustumé aux Miracles et les croy très-asseurés par la grâce de Dieu qui opère en la personne de notre Roy; nous en voyons tous les jours.»

C'était bien en effet la grâce de Dieu, l'intronisation divine, l'efficacité de la formule *dei gratiâ Francorum rex,* que le miracle des écrouelles venait ordinairement démontrer aux plus incrédules.

perdu la faculté de faire de semblables miracles. Mais il lui conseilla de se confier à M. Nicot. Celui-ci employa du tabac en poudre, en décoction, en feuilles ; en un mot, lui fit suivre un traitement dont la base était le tabac, et parvint à délivrer le jeune Allemand de son infirmité.

Ch. Fermond. *Monographie du tabac.* Paris, Napoléon Chaix, 1857, gr. in-8°, p. 55.

(1) Année 1628, p. 617-618.

Le pouvoir de guérir les écrouelles était inhérent à la personne du roi de France, c'était un signe de consécration divine auquel le peuple pouvait reconnaître son monarque véritable; aussi les rois d'Angleterre touchèrent-ils les écrouelles pendant tout le temps qu'ils maintinrent leurs prétentions à la couronne de saint Louis.

Quoiqu'ils fussent eux-mêmes atteints de cette affection héréditaire, ils n'avaient garde d'oublier le précieux don de saint Marcou qui était pour les Français la preuve du *droit divin* (1), et que le légitime successeur de nos rois avait pu seul acquérir (2).

Pendant ce temps les rois de France exploitaient leur privilége au même titre (3), et les guérisons se multipliaient à l'envi. Mais si les malades s'en trouvaient bien, il n'en était point de même de ceux qui célébraient les miracles du roi d'Angleterre, car les gens du roi de France les faisaient impitoyablement jeter en prison.

C'est ce que prouvera la pièce suivante que nous avons copiée au Roll's house, pendant notre séjour à Londres, en 1867.

Long emprisonnement de Jehan de Lions, accusé d'avoir dit que le roi d'Angleterre seroit roi de France parce qu'il guérissoit des Ecrouelles.

Paris, décembre 1353.

Johannes dei gratia Francorum rex,

Notum facimus universis tam presentibus quam futuris,

Nos infra scriptas Guillelmi Richerii Baillivi nostri de Gisorcio videsse litteras sigillatas ad causas dicte Baillivie formam que sequitur continentes.

(1) Ἰάτρὸς ἄλλων, αὐτος ἕλκεσι βρύων, oût dit Rabelais.

(2) Vide Guill. Tooker. *Charisma, sive donum sanitatis, seu explicatio quæstionis de dono sanandi strumas concesso regi Angliæ.* 1597, in-8°.

(3) Vide A. Laurentius. *De mirabili strumas sanandi vi, solis Galliæ regibus divinitùs concessa liber.* Paris, 1609, pet. in-8°.

A touz ceuls qui ces lettres verront, Guillaume Richier, bailli de Gisors, salut.

Comme ja pieca Jehan de Lions eust esté longuement détenu prisonner ès prisons du Roy nostre sire, tant à Andeli comme ailleurs pour ce que len li imposoit que il avoit dit aucunes paroles de notre dit seigneur contre Sa Majesté royal, comme d'avoir dit que le Roy d'Engleterre seroit Roy de France car il garissoit les escroelles, et autres mauvaises paroles, et lui estant prisonner, sa femme, enfanz et autres amiz charnels eussent empêtré plusieurs lettres du Roy nostre dit seigneur à nous derechies, faisans mencion que des choses dessus dictes ledit Jehan se disoit pur et innocent et que sur ce nous enfourmissions et alissions avant à sa délivrance selon les informacions si comme raison seroit et jouxte ce que nostre dit seigneur le mandoit par les dictes lettres.

Pour lesquelles lettres acomplir plusieurs informacions eussent esté faites sur ledit cas, tant par nous que par nos députez quand ad ce et après icelles informacions faites, le dit Jehan nous eust requis à grant instance que selon les mandemens du dit seigneur et jouxte les dites informacions nous procedissiens et alissiens avant à sa délivrance.

Pour quoy nous inclinans à sa requeste en unes assises qui furent tenues par nous baillif dessus dit à Andeli, le lundi avant la feste de Toussains, l'an mil ccc quarante et sept eussions fait lire les dictes lettres royaulx, etc., nous trouvasmes tout acordablement que le dit Jehan s'en devoit aller quicte et délivré du dit cas, etc.

Nos autem dictam sententiam in quantûm ritè et justè lata est, etc., volumus approbamus etc.

Datum et actum Parisiensi anno dn̄i millesimo trigentesimo quinquagesimo tercio mense Decembris.

In R. hospicii. — J. Royer. Bescot. — Londres. — *Transcripts.* — Foreing countries. — France, tome I, p. 8.

A. R. S. H. S. J. Reg. 82, p. 15. Paris.

Champdeniers, 1er juillet 1869.

Léo Desaivre.

ÉTUDES ANALYTIQUES

DÉDIÉES A M. LE MAIRE DE NIORT.

—

LES MANUSCRITS ET LES INCUNABLES

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NIORT.

—

AVANT-PROPOS.

Les études analytiques sont sèches et simples et ne comportent point d'autres ornements que ceux de la Science. On a dit que la vérité dédaignait toute parure étrangère; combien plus la vérité scientifique.

M. le directeur de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, en accueillant ces pages, prouve une fois de plus qu'il tient à encourager et à servir les efforts si faibles qu'on les puisse supposer de ceux qui consacrent leurs soins et leurs travaux à la province.

La matière que nous allons traiter offrira donc peu d'agréments aux fantaisistes et à ces esprits de haut vol que les détails ne sont point dignes d'arrêter.

Mesurer son essor cependant vaut mieux que de se perdre dans les nues, et d'ailleurs nous ne sommes pas tous appelés à de si sublimes destinées :

Quid ferre recusent, quid valeant humeri,

a dit Horace. Et puis ce sujet étant donné, nous ne pouvons que raser la terre.

Si ces études n'offrent point l'attrait qu'on souhaiterait d'y rencontrer, si elles paraissent arides, il ne faudra s'en prendre qu'à leur

nature et au peu de mérite de l'analyste, mais ce qui les rendra supportables pour quelques-uns c'est qu'elles ont trait à notre bibliothèque.

Nous les plaçons sous le patronage de l'éminent administrateur de la cité. L'impulsion qu'il a donnée au service méritait cet hommage.

Nous les offrons en particulier aux amis de la science paléographique, aux bibliophiles, à tous ceux qu'intéresse le Moyen-Age.

Notre méthode est simple; elle consiste à étudier sous leur double rapport les matériaux qui lui sont soumis.

Elle décrit, compare s'il y a lieu et résume.

La notice, publiée en 1840 (1), par M. Guillemeau, est incomplète malgré son mérite relatif, ne porte que sur quelques manuscrits et ne les fait connaître que d'une manière succincte et insuffisante.

Elle s'écarte du procédé critique et ne vise aucunement à paraître érudite. Elle a servi néanmoins au but que l'auteur se proposait, qui était de donner au public une idée générale des richesses de la bibliothèque de Niort.

I

SPECULUM METAPHORICUM.

Le manuscrit coté 173, in-4° à 2 colonnes, est inscrit à la subdivision première du paragraphe deuxième de la section quatrième de la classe première des SCIENCES ET ARTS, sous cette rubrique :

« Miscellanea. Speculum vitæ humanæ vel humanæ salvationis » (2).

Il mesure 30 centimètres de hauteur sur 21 de largeur, et contient deux cent soixante-trois feuillets, papier et parchemin, de l'écriture du XIVe siècle. La reliure est moderne. C'est un recueil de morale pratique. Le texte commence par ces paroles : « Recitat quod in exercitu romano non solum virtutem corporis sed et mentis requiri » et se termine ainsi : « de monacho demoniatum, de converso perversum. Hec Bernardus. »

(1) Niort, Morisset.

(2) Ce titre nous paraît inexact. Nous en donnerons plus loin le motif.

Chaque colonne comprend 49 lignes de 14 à 16 syllabes. Les lettres en tête des paragraphes sont bleues et rouges alternativement, et chaque membre de phrase se distingue de celui qui le précède et de celui qui le suit par un signe rouge.

L'état matériel de ce mss. laisse à désirer. Tout d'abord, le texte, comme on a pu voir par les premiers mots, est tronqué; les 30 premiers feuillets sont tachés; les feuillets 18, 19 et 20 sont écornés; les feuillets 24 et 25, parchemin, rongés et moisis; les feuillets 63 et 64, parch., écornés; le 78e, papier, est arraché. Il y a une petite tache d'encre sur le 105e, papier, et une tache d'humidité et de boue sur les feuillets 119, 171 et 172, parchemin, et 173 à 179, pap. et parch.

Les signes rouges ont déteint en plusieurs places, aux feuillets 202 verso et 203 recto, par exemple : la marge de droite verticale des ff. 213 à 217, et 251 à 254, a été déchirée. Le feuillet 220 est écorné; son verso et le recto du 221e sont tachés de boue, comme aussi le recto du 224e. Le feuillet 232 est blanc, le 236 amplement lacéré, suivant une courbe ovoïdale. Le coin haut du 257e est emporté; les feuillets extrêmes, le dernier principalement, sont salis.

Ce *speculum* tronqué de toute une partie se compose d'un PROEMIUM divisé en 4 parties, dont la première fait défaut; et d'un TRACTATUS divisé en 2 parties.

En voici le tableau :

I. — PROEMIUM.

1. Prima pars pro hemialis. (Elle manque).
2. Secunda pars pro hemialis, folios 1-19.
3. Tertia pars pro hemialis, it. 19-20.
4. Quarta pars pro hemialis, it. 20-21.

II. — TRACTATUS.

1. Pars prosaicalis, folios 21-80.
2. Pars metrica
   - Prima pars metrica, folios 86-135.
   - Secunda pars metrica, it. 135-168.
   - Tertia pars metrica, it. 168-189.
   - Quarta pars metrica, it. 189-231.

III. — TABULÆ.

1. Prima tabula, folios 233-260.
2. Secunda tabula, it. 260-262.
3. Supplementum, it. 263.

Reprenons par le détail ces diverses subdivisions.

SECUNDA PARS PRO HEMIALIS.

De re militari. On cite Vegèce. On y débat ces questions et autres : « Est-il permis de combattre les jours consacrés au Seigneur? De dresser des embuscades? Vaut-il mieux guerroyer avec audace sans fermeté ou bien avec fermeté sans audace, etc., etc.? »

De amicitia et amore. De ciborum appetitu. De nobilitate. De venatione. « Utrum servi obedire teneantur Dominis, venari temporibus prohibitis? Dicitur. Quod non. » — *De Medicina. De ludis. De superbia*, et en général de *pravis moribus.*

TERTIA PARS PRO HEMIALIS.

Il y est question de ceux qui pour n'être point troublés dans leurs actions mauvaises, se mettent à couvert sous de spécieux prétextes et fausses opinions.

QUARTA PARS PRO HEMIALIS.

« In qua actor (l'auteur) nutus affectuum demonstrat paternorum. »

TRACTATUS PARS PROSAICALIS. Elle renferme quarante-quatre préceptes.

1. Deo supplica. — Qu'est-ce que supplier Dieu. Démonstration par syllogismes.
2. Ama parentes.
3, 4. Les 3e et 4e préceptes manquent.
5. « Beneficii accepti memor esto. »
6. « Cede locum. »
7. « Saluta libenter. »
8. « Mutuum da. »
9. « Cui-des videto. » (C'est un correctif du précédent.)
10. « Conjugem ama. »
11. « Erudi liberos. »
12. « Cura familiam. »
13. « In judicio adesto. »

14. « Para tesoro. »
15. « Ad pretorium stato. »
16. « Minime judica » — Comparez à ces paroles celles du Seigneur. « Nolite judicare ut non judicemini. »
17. « Equm judica. »
18. « Pugna pro patria. »
19. « Jusjurandum serva. »
20. « Minorem te non contempseris. » — La Fontaine a dit : « *On a souvent besoin d'un plus petit que soi.* »
21. « Magistrum metue. »
22. « Licteras (litteras) disce. »
23. « Lege libros. »
24. « Que legeris memento. »
25. « Nil temere crediderís. »
26. « Nil mentire. »
27. « Bonis benefacito. »
28. « Tute consule. »
29. « Maledictus ne esto. »
30. « Existimacionem retine. »
31. « Consultus esto. »
32. « Utere virtute. »
33. « Trocho lude. » — Voir Ducange au mot *trochus*. Toupie ou cerceau; jouer au cerceau, jouer à la toupie.
34. « Aleas fuge. » — Il est douteux que de nos jours, les grands enfants quittent les jeux de hasard pour la toupie, voire même pour le cerceau. *Aleam pro-trocho.*
35. « Cum bonis ambula. » C'est un précepte péripatétique. La Mothe le Vayer, dans son *Hexaméron rustique, ou les six journées passées à la campagne entre des personnes studieuses* (Paris, Louis Billaine, au second pilier de la grande salle du Palais, au Grand César et à la Palme, in-12, 1670), estime que : « Ce n'est pas sans sujet que Diogène le cynique disoit qu'on ne peut exercer l'esprit qu'imparfaitement, si le corps ne participe à cet exercice..... Tant y a qu'on ne sçauroit nier que les plus grans philosophes de Grèce n'aient exercé leur profession en se promenant. » Pages 1-3.
36. « Ne accesseris ad consilium antequam voceris. »
37. « Mundus esto. »
38. « Serva verecundiam. »
39. « Rem tuam custodi. »

40. « Diligenciam adhibe. »
41. « Blandus esto. »
42. « Noli irasci ab re. »
43. « Iracundiam tempera. »
44. « Neminem irriseris. »

Ces préceptes comme on voit sont un peu mélangés.

TRACTATUS. PARS METRICA.

Prima pars metrica, qui contient 40 préceptes sous forme de distiques.

1. « Si Deus est animus, nobis ut carmina dicunt.
Hic tibi precipue sit tibi mente colendus. »
2. « Plus vigila semper, ne sumpno deditus esto,
Nam duiturna quies viciis alimenta ministrat. »
3. « Virtutem primam esse puta compessere linguam.
Proximus ille Deo, qui scit racione tacere. »
4. « Sperne repugnando tibi tu contrarius esse :
Conveniet nulli qui secum desidet ipse. »
5. « Si vitam inspicias hominum si denique mores,
Cum culpas alios, nemo sine crimine vivit. »
6. Manque.
7. « Constans et levis ut res expostulat esto :
Temporibus mores, sapiens sine crimine mutat. »
8. « Nil temere uxori de servis crede querenti,
Sepe et enim mulier que conjux diligit, odit. »
9. « Cum moneas aliquem nec se velit ipse moneri
Si tibi sit carus noli desistere ceptis. »
10. « Contra verbosos noli contendere verbis,
Sermo datur cunctis cum sapiencia paucis. »
11. « Dilige sic alios ut sis tibi carus amicus :
Sic bonus esto bonis, ne te mala dampna sequantur. »
12. « Rumores fuge ne incipias novus actor haberi,
Nam nulli tacuisse nocet; nocet esse locutum. »
Ici une lacune.
18. « Cum fueris felix, que sunt adversa caveto,
Non eodem cursu respondent ultima primis »
19. « Cum dubia et fragilis sit nobis vita tributa
In mortem alterius spem tu tibi ponere noli. »
20. « Exiguum munus cum det tibi pauper amicus,
Accipito placide, plene et laudare memento. »
21. « Infantem nudum cum te natura creavit,
Paupertatis honus (onus) pacienter ferre memento. »

22. « Ne timeas illam que vite est ultima finis :
Qui mortem metuit, quod vivit perdit id ipsum. »
23. « Si tibi pro meritis nemo respondet amicus,
Incursare deum noli sed te ipse choarce ! (coërce.) »
24. « Ne tibi quid desit, quesitis utere parce ;
Ut quodquod est serves semper tibi deesse putalo. »
25. « Quod prestare potes, ne bis promiseris ulli ;
Ne sis ventosus dum vis bonus ipse videri. »
26. « Qui simulat verbis, nec corde est fidus amicus;
Tu quoque fac simile : sic ars deluditur arte. »
27. « Noli homines blando nimium sermone probare :
Fistula dulce canit, volucrem dum decipit auceps.
Ici, une lacune au 28e précepte.
N. B. Par une erreur du copiste le *preceptum vicesimum nonum* a été interposé et c'est le *tricesinum nonum* que nous rencontrons à sa place. Le véritable 29e est au feuillet 133, verso. Nous rétablissons l'ordre logique.
29. « Quod vile est, carum ; quod carum, vile putato
Si tibi nec cupidus, nec avarus nosceris ulli.
N. B. Le mot *ulli* est d'une autre main et surajouté. L'encre est plus pâle.
30. « Que culpare soles, ea tu ne feceris ipse :
Turpe est doctori, cum culpa redarguit ipsum. »
31. « Quod justum est petito, vel quod videatur honestum ;
Nam stultum est petere quod possit jure negari. »
32. « Ignotum tibimet, noli preponere notis :
Cognita iudicio constant ; incognita, casu. »
33. « Cum dubia incertis versetur vita periclis ;
Pro lucro tibi pone diem, quicumque laboras. »
34. « Vincere cum possis, interdum cede sodali,
Obsequio quoniam dulces retinentur amici. »
35. « Ne dubites cum magna petas, inipendere parva,
Hiis et enim rebus coniungit gracia cara. »
36. « Litem inferre cave cum quo tibi gracia iuncta ;
Ira odium generat, concordia nutrit amorem. »
37. « Servorum ob culpam, cum te dolor urgat in iram,
Ipse tibi moderare, tuis ut parcere possis. »
38. Il manque.
39. « Conserva pocius que sunt iam parta labore
Cum labor in dampno crescit mortalis egestas. »

40. « Dapsillis interdum votis et carus amicis,
Cum fueris felix, semper tibi proximus esto.»
Dapsilis (voir Ducange) veut dire *libéral*, *prodigue*, qui donne *des festins*.

Secunda pars metrica. Elle renferme trente-cinq préceptes.

1-4 « Telluris si forte velis cognoscere cultus,
Virgilium legito; quod si mage nosce laboras
Herbarum vires, Macer tibi carmine dicet.
Si romana cupis et pugnica (punica) noscere bella,
Lucanum queras qui Martis prelia dicet.
Si quid amare libet, vel discere amare legendo,
Nasonem petito ; sin autem cura tibi hec est,
Ut sapiens vivas; audique discere possis
Per que semotum viciis deducitur evum :
Ergo ades que sit sapiencia disce legendo,»
Macer est moins connu que Virgile et Ovide, même des personnes lettrées. Æmilius MACER, dont Quintilien parle au livre x, chapitre 1, naquit à Vérone et florissait vers l'an de Rome 738. Saint Jérôme nous apprend qu'il mourut en Asie. « Il écrivit, dit l'abbé Sabbathier, (tome xxvi, page 417) quelques traités des serpens, des plantes et des oiseaux; en quoi il avait imité Nicandre. Macer composa aussi un poème de la ruine de Troie... Ovide parle de notre poète et de ses ouvrages. Le poème des Plantes que nous avons aujourd'hui sous le nom de *Macer* n'est pas de celui-ci, puisqu'on y cite Pline, et que l'auteur n'est ni savant botaniste ni bon versificateur.»

5. « Si potes, ignotis eciam prodesse memento,
Utilius regno meritis est acquirere amicos.»

6. « Micte (mitte) archana Dei celum inquirere quid sit;
Cum sis mortalis, que sunt mortalia cura.»

7. « Linque metum leti (lethi), nam stultum est tempore in omni;
Dum mortem metuis, amictis (amittis) gaudia vite.»

8. « Iratus, de re incerta contendere noli;
Impedit ira animum ne possit cernere verum.»

9. « Fac sumptum propere, cum res desiderat ipsa;
Dandum est et enim aliquid, cum tempus postulat aut res.»

10. « Quod nimium est fugito; parvo gaudere memento :
Tuta mage pupis modico que flumine fertur.»

11. « Quod pudeat, socia prudens celare memento ;
Ne plures culpent id quod tibi displicet uni. »
12. « Nolo putes pravos homines peccata lucrari ;
Temporibus peccata latent et tempore patent. »
13. « Corporis exigui vires contempnere noli ;
Consilio pollet cui vim natura negavit. »
14. « Quem scieris nonesse parem tibi, tempore cede ;
Victorem a victo superari sepe videmus. »
15. « Adversus notum noli contendere verbis ;
Lis minimis verbis interdum maxima crescit. »
16. « Quid Deus intendat, noli perquirere sorte ;
Quod statuit de te, sine te deliberat ipse. »
17. « Invidiam nimio cultu vitare memento ;
Que si non ledit, tamèn hanc sufferre molestum est. »
18. « Esto animo forti cum sis dampnatus iniquo
Nemo diu gaudet qui judice vincit iniquo. »
19. « Nec te collaudes, nec te culpaveris ipse ;
Hoc faciunt stulti quos gloria vexat inanis. »
20. « Litis preterite noli maledicta referre ;
Post inimicicias iram meminisse, malorum est. »
21. « Utere quesitis modice, cum sumptus habundat ;
Labitur exiguo, quod partum est tempore lungo. »
22. « Insipiens esto, cum tempus postulat aut res ;
Stulticiam simulare loco prudencia summa est. »
23. « Luxuriam fugito, simul et vitare memento
Crimen avaricie ; nam sunt contraria fame. »
24. « Noli tu quedam refferenti credere semper ;
Exigua est tribuenda fides, quia multi multa loquntur. »
25. « Que potu peccas, ignoscere tu tibi noli ;
Nam nullum crimen vini, sed culpa bibentis. »
26. « Consilium archanum tacito commicte sodali ;
Corporis auxilium medico commicte fideli. »
27. « Successus dignos noli tu ferre moleste ;
Indulget fortuna malis ut ledere possit. »
28. « Prospice qui veniunt hos casus esse ferendos,
Nam levius ledit quidquid previdimus ante. »
29. « Rebus in adversis animum submittere noli,
Spem retine ; spes una hominem nec morte relinquit. »
30. « Rem tibi quam nosti aptam, dimictere noli ;
Fronte capillata, post hec occasio calva est. »

31. « Quod sequitur specta, quod eminet ante, videto :
Illum imitare Deum qui partem spectat utramque. »
Ce Dieu est Janus.
32. « Forcius ut valeas, interdum parcior esto :
Pauca voluptatis debentur plura saluti. »
33. « Judicium populi nunquam contempseris unus;
Ne nulli placeas dum vis contempnere multos. »
34. « Sit tibi precipue, quod primum est, cura salutis;
Tempora ne culpes que sunt tibi causa doloris. »
35. « Sompnia ne cures; nam mens humana, quod optat,
Dum vigilat sperat; per sompnum, cernit idipsum. »

Tercia pars Metrica. Cette troisième partie embrasse 26 préceptes.

1. « Hoc quicumque velis carmen cognoscere, lector,
Hec precepta feres que sunt gratissima vite. »
2. « Instrue preceptis animum : ne discere cesses;
Nam sine doctrine vita est quasi mortis Ymago. »
3. « Comoda multe feres, sin autem spreveris illud,
Non me scriptorem sed te negleceris ipse. »
4. « Cum recte vivas, ne cures verba malorum;
Arbitrii nostri non est quod quisque loquatur. »
5. « Productus testis salvo tamen ante pudore,
Quantum cumque potes celato crimen amici. »
6. « Sermones blandos blesos que cavere memento :
Simplicitas veri fama est fraus ficta loquendi. »
7. « Semgniciem (segnitiem) fugito que vite ignavia fertur;
Nam cum animus languet, consumit inhercia (inertia) corpus
8. « Interpone tuis interdum gaudia curis,
Ut possis animo quemvis sufferre laborem. »
9. « Alterius factum aut dictum ne carpseris, umquam;
Exemplo simili ne te derideat alter. »
10. « Quod tibi sors dederit tabulis suprema notato,
Augendo serva ne sis quem fama loquatur. »
11. « Cum tibi divicie superent in fine senecte,
Munificus facito vivas non parcus, amicis. »
12. « Utile consilium, dominus, non despice servi;
Nullius sensum, si prodest carpseris unquam. »
13. « Rebus, et in censu, si non est quod fuit ante;
Fac vivas contentus eo quod tempora prebent. »
14. « Uxorem fuge ne ducas sub nomine dotis,
Nec retinere velis si ceperit esse molesta. »

15. « Multorum disce exemplo que facta sequaris;
Que fugias, vita nobis est aliena magistra. »
16. « Quod potes, id tempta (tenta); operis ne pondere pressus,
Subcumbat labor et frustra temptata relinquas. »
17. « Quod nosti factum non recte, noli silere,
Ne videare malos imitari velle, tacendo. »
18. « Judicis auxilium sub iniqua lege, rogato;
Ipse eciam leges cupiunt ut jure regantur. »
19. « Quod merito pateris, pacienter ferre memento;
Cumque reus tibi sis, ipsum te judice, dampna. »
20. « Multum venturi ne cures tempora fati;
Nam miranda canunt, sed non credenda, poete. »
21. « Inter convivas fac sis sermone modestus;
Ne dicare locax dum vis urbanus haberi. »
22. « Conjugis irate noli tu verba timere,
Nam lacrimis struit insidias dum femina plorat. »
23. « Utere quesitis, sed ne videaris abuti :
Qui sua consumunt, dum deest aliena sequuntur. »
24. « Fac tibi preponas mortem non esse timentam;
Que bona si non est, finis tamen illa malorum. »
25. « Uxoris linguam, si frugi est, ferre memento,
Namque malum est, nil velle pati nec posse tacere. »
26. « Dilige non egra caros pietate parentes,
Nec matrem offendas dumvis bonus esse parenti. »

Quarta pars metrica : 50 préceptos.

1-2. « Securam quicumque cupis deducere vitam
Nec viciis habere animum que moribus obsunt,
Hec precepta tibi sempe (*sic*) relegenda memento,
Invenies aliquid quo te vitare magistro. »

Suit la description des signes célestes :

Aries, *Taurus*, *Gemini*, *Cancer*, *Leo*, *Virgo*, *Libra*, *Scorpio*, *Sagitarius*, *Aquarius*, *Capricornus*, *Piscis*, par qui sont figurées 12 vertus : la Foi, la Paix, la Charité, la Modestie, la Bienveillance, la Chasteté, la Douceur, la Continence, la Patience, la Bonté de Dieu, la Joie spirituelle et la Longanimité.

3. « Despice divicias si vis animo esse beatus;
Quas qui suscipiunt mendicant semper, avari. »
4. « Comoda nature nullo tibi tempore deerunt,

Si, contemptus (contentus) eo fueris quod tempora prebent. »

5. « Cum vis in cautus nec rem racione bubernes (*sic*) (1).
Noli fortunam que non est dicere cecam. »

6. « Dilige denarium, sed parce dilige formam
Quam nemo sanctus, nec honestus captat habere. »

7. « Cum fueris locuplex corpus curare memento;
Eger dives habet nummos sed non habet se ipsum. »
Voilà un singulier hexamètre. Le *t* de habet doit être mentalement supprimé « sed non habe, s' ipsum. »

8. « Verbera cum tuleris discens aliena magistri,
Fer patris imperium cum verbis exit in iram. »
L'abréviation *aln* nous semble devoir donner « aliena; » bien qu'elle soit irrégulière. Le sens serait : puisque tu te plies aux corrections d'un maître qui t'est étranger, combien plus ne te dois-tu pas plier à celles d'un père.

9. « Ressageque prosunt; rursus vitare memento
In quibus error inest nec spes est certa laboris. »

10. « Quod donare potes, gratis concede roganti;
Nam recte fecisse bonis in parte lucrosum est. »

11. « Quod tibi suspectum est, confestim discute quid sit;
Namque solent primo que sunt negleta nocere. »

12. « Cum te detineat Veneris dampnosa voluptas,
Indulgere gule noli, que ventris amica. »

13. « Cum tibi proponas animalia cuncta timere;
Unum precipio hominem plus esse timendum » (2).

14. « Cum tibi prevalide fuerint in corpore vires,
Fac sapias, si tu poteris vir fortes haberi. »
— Ici une lacune.

17. « Cum tibi vel socium, vel fidum queris amicum,
Non tibi fortuna hominis sed vita petenda. »

18. « Utere quesitis opibus, fuge nomen avari;
Quid tibi divicie prosunt, si pauper habundas? »

19. « Si famam servare cupis, dum vivis, honestam;
Fac fugias animo que sunt mala gaudie vite. »

20. « Cum sapias animo, noli irridere senectam,
Nam quocumque sene, sensus puerilis in illo est. »

21. « Disce aliquid, nam cum subito fortuna recedit,
Ars remanet, vitam hominis que non deserit unquam. »

(1) Gubernes.
(2) C'est peu flatteur pour l'espèce humaine.

N. — « Entre deux bourgeois d'une ville
S'émut jadis un différent. » La Fontaine...

22. « Prospicito cuncta tacitus, quod quisque loquatur,
Sermo hominum mores celat et indicat *idam (sic)* pour *idem*. »

23. « Exerce studium quamvis perceperis artem;
Ut cura ingenium, sic et manus adjuvat usum. »

24. « Multum, venturi ne cures tempora fati,
Non metuit mortem qui sit contempnere vitam. »
N. — Ce premier vers fait double emploi avec le 1er du 20e précepte de la troisième partie métrique.

25. « Disce, sed a doctis; in doctos (indoctos) ipse doceto;
Propaganda est et enim erum doctrina bonarum. »

26. « Hoc bibe quod possis, si tu vis adere sanus :
Morbi causa mali namque est quecumque voluptas. »

27. « Laudans quodcumque palam quocumque probaris;
Hoc vide ne rursus levitatis crimine dampnes. »

28. « Transquillis rebus, que sunt adversa caveto;
Rursus in adversis, melius sperare memento. »

29. « Discere ne cesses; cura sapiencia crescit :
Rara datur longuo prudencia temporis usu. »

30. « Parce laudato, nam quam tu sepe probaris,
Una dies qualis fuerit mostrabit amicus. »

31. « Ne pudeat que nescieris te velle doceri;
Scire aliquid laus est, culpa nil discere velle. »

32. « Cum Venere et Bacho lis est, sed victa voluptas. »
Quod lautum est, animo complectere; sed, fuge lites. »

33. « Demissos animo victare (vitare) memento tacitos;
Quo flumen est placidum, latet alcius unda. »

34. « Cum tibi displiceat rerum fortuna tuarum,
Alterius specta quod sis discrimine prior. »

35. « Quod potes, id tempta (tenta) operis ne pondere pressus,
Subcumbat labor et frustra temtata relinquas. »

L'auteur ou le scribe s'est souvenu que ce distique avait trouvé sa place plus haut (16e précepte de la 3e partie métrique). Aussi a-t-on barré ces deux vers à partir d'*operis*, et a-t-on renvoyé au bas de la page où nous trouvons cette correction :

« Quod potes, id tenta, nam litus carpere remis
Tutius est multo quam velum, tendere in altum. »

36. « Contra hominem justum noli contendere prave,
Semper enim Deus in justas ulciscatur iras. »
37. « Ereptis opibus, noli merere dolendo,
Sed gaude pocius tibi si contingat habere. »
38. « Est jactura gravis, que sunt amictere dampnis,
Sunt quedam que ferre decet pacienter *amicum*. »
N. Il y a bien *amicum* dans le texte; mais le sens veut *animum*.
39. « Tempora longua tibi noli promictere vite;
Quocumque ingredieris, sequitur Mors corporis umbram. »
40. « Thure Deum placa, vitulum sine crescat aratro;
Ne credas placare deum cum cede litata. »
41. « Cede locum, lesus, fortune cede potenti;
Ledere qui potuit alium prodesse valebit. »
N. La même abréviation, *alū*, se retrouve sous notre plume. Ici elle donne *alium* évidemment. *Ce qui nuit à l'un sert à l'autre.* Mais tout cela ne rend pas l'*it* de *potuit* long.
42. « Cum quid peccaris castiga te ipse subinde:
Vulnera dum sanas, dolor est medicina doloris. »
43. « Dampnaris *namque* post longum tempus amicum,
Mutavit mores, sed pignora prima memento. »
N. C'est *numquam* qu'il faut lire; *namque* est une faute de copiste et n'a pas de sens.
44. « Gratior offiċiis quod sis mage carior esto;
Ne nomen subeas quod dicitur; offici perdi. »
45. « Suspectus caveas ne sis miser omnibus horis,
Nam timdis (sic) et suspectis *aptissia* mors est. »
N. Cet *aptissia* peut-il dériver de *aptizare* que Ducange identifie avec *aptificare*?
46. « Cum servos fueris proprios mercatus in usus;
Et famulos dicas homines tuus esse memento. »
47. « Quam primum rapienda tibi sit occasio prima;
Ne rursus queras que jam neglexeris ante. »
48. « Morte repentina noli gaudere malorum:
Felices obeunt quorum sine crimine vita. »
49. « Cum conjux tibi sit, nec res et fama laboret,
Vitandum ducas inimiċum nomen amici.
50. « Cum tibi contingerit studio cognoscere multa,
Fac discas multa; vita nil discere velle. »

Tabula prima. Cette table s'ouvre par le préambule suivant: Omne quod cum que facitis, verbo aut opere, omnia in nomine Domini nostri

Jesu Christi facite, gratias agentes Deo.» Ad colossenses, 3, 28, 9. C'est une sorte d'*index moralis* qui donne la définition des termes, de celui d'*avocat*, par exemple.

Tabula secunda. Cette deuxième table n'est que l'erratum de la précédente. Voici comment elle débute : « Quia omnium habere memoriam et in nullo defficere vel erare, pocius divinitatis quam humanitatis existit ut asserit lex humañalis (sic) (citation juridique), ex occupationibus cothidianis occurrentibus et emergentibus, maxime provenire videatur et utilia aliqua etc. In tabula sint omissa que reparacione indigent aliquali (sic) etc. Addiciones infra scriptas libro et tabule interserandas fore utile judicavi etc.»

Que de verbiage et quel verbiage! pour ne pas dire grand'chose.

Cette *tabula* supplémentaire se termine par le « Deo gratias » habituel écrit en caractères bleus.

Supplementum. Sorte de memento renfermant quelques prescriptions et une série d'abus monacaux *(abusiones)* qu'il serait fastidieux de reproduire dans leur entier. Il y en a douze tirés de saint Cyprien; onze de saint Bernard, entre lesquels « senex obstinatus; — rumor in claustro; — lis in capitulo; et dix-huit empruntés au même saint abbé; ce sont proprement les abus *claustraux*. Velox ad mensam; — tardus ad missam; — potens ad potandum; — debilis ad jejunandum; — procax ad loquendum; — mutus ad psallendum. La finale du mss. est : « Hec Bernardus.»

Nous avons reproduit mot pour mot, en conservant la forme extrinsèque, ces préceptes fort ennuyeux écrits en latin barbare, en vers plus souvent faux que justes, intolérablement mauvais. Et la glose de ces *loci communes!* c'est bien autre chose. Si le lecteur n'a pas perdu pied, s'il a suivi jusqu'au bout notre marche à travers ces broussailles, il a fait preuve d'un robuste tempérament d'érudit. Avant de le quitter nous lui demandons la permission de discuter en quelques phrases l'opinion émise au début, à savoir que le titre *Speculum humanæ salvationis* (1) ne peut appartenir à ce *Speculum metaphoricum*. Tout d'abord aucun *Speculum humanæ salvationis* de notre connaissance n'est identique à celui qui nous occupe; ce ne serait pas là un argument décisif, car notre connaissance est courte et notre expérience quasi nulle, mais si nous ouvrons le catalogue général des mss. des bibliothèques publiques des départements, publié de 1849 à 1861, sous les auspices du gouvernement, par de savants personnages, nous trou-

(1) Et *vitæ humanæ*.

vons, tome II, pages 97, 98, 121, 568, qu'il n'y a pas le moindre rapport entre les mss. qui portent ce titre et le nôtre. Pour preuve, citons quelques lignes, p. 258, n° 52, bibliothèque de Schlestadt : 1° Incipit prohemium cujusdam novæ compilationis cujus nomen et titulus est: Speculum humanæ salvationis: « Expediens Vestri et utile.» Desinit: « Nobis prestare dignetur Dominus noster Jhésus, etc. » Le commencement ni la fin de ce mss. ne concordent avec les paroles du nôtre.

En outre, Brunet nous apprend, t. IV, p. 324, édition de 1843, que le *Speculum hum. sal.* est un « poème ascétique, en vers rimés, d'une latinité barbare, sur des sujets bibliques. »

Que cet ouvrage est ordinairement orné de figures.

Nous n'avons pas besoin d'entrer dans les détails qui suivent, ils sont étrangers à la question.

Notre *speculum* n'est pas un poème ascétique, il n'est pas en vers rimés, il est bien d'une latinité barbare, mais ne traite pas de sujets bibliques. Donc il n'a pas de rapport avec le *Speculum humanæ salvationis.* Et le titre seul serait un contre-sens.

Qu'est donc notre *Speculum?* Tout uniquement un *Speculum*, dans lequel il est question de préceptes moraux pour l'homme. C'est bien un *Speculum* (1), le texte du mss. mentionne ce terme en plusieurs endroits en lui accolant l'épithète *metaphoricum* que nous adoptons pour titre provisoire; les matières qu'il traite embrassent les mœurs et l'on ne voit pas quel autre titre on pourrait lui donner; mais bien certainement, ce n'est pas le *Speculum vitæ humanæ* (2) de RODERIC SANCE D'AREVAL, évêque de Palenza, puis de Calahorra, imprimé à Rome en 1468, à Paris en 1475, à Besançon en 1488 et à Paris en 1510 par Jean Petit. (Voir Du Pin.)

L'âge antérieur du mss. est la preuve la plus évidente de ce fait; de plus, les divisions des deux *Specula* sont absolument différentes l'une de l'autre. Le *Speculum* de Roderic est partagé en deux livres : il traite dans le premier des conditions des gens du monde, et dans le second de celles des ecclésiastiques. On a vu que la division de notre mss. est toute dissemblable. Donc le titre que donne le catalogue est erroné.

J. Doinel.

(1) Ce pourrait être un *Speculum conscientiæ.* Les termes de comparaison nous manquent.

(2) La bibliothèque possède un *Speculum vitæ humanæ* de RODERIC, n° 4759A de placement, in-8° gothique. Jean Petit, Paris, 1510.

LE SALON DE 1869

—

II.

VENDÉE, VIENNE, DEUX-SÈVRES (1).

Lorsque j'ai quitté la plume, il y a quelque temps, après avoir achevé mon article sur les œuvres exposées par nos artistes de la Charente-Inférieure, je ne me doutais pas que j'aurais à la reprendre si vite pour écrire de nouveau dans cette *Revue*, et j'étais loin de supposer surtout que je serais appelé à occuper ici-même la place que notre collaborateur et ami, M. Antonin Proust, avait jusqu'à présent si dignement remplie. J'espère que ses compatriotes, qui savent les graves et patriotiques raisons qui l'ont cette année détourné de ses travaux habituels, ne lui en voudront pas de s'être fait excuser, et je

(1) Département de la Vienne. *Peinture* : MM. de Curzon, Perrault, Bodin et Mme de Vignon. — *Dessin :* Mme d'Ollendon, M. de Curzon. — *Sculpture:* MM. Brouillet et Pautrot.

Département de la Vendée. *Peinture* : MM. Delhumeau, Baudry, Bidau, Lansyer, Palvadeau, Tessier et Tillier. — *Dessin :* MM. Daudeteau et Tessier. — *Sculpture* : M. Gaston-Guitton. — *Gravure:* M. de Rochebrune. — *Architecture :* MM. Charier et Loué.

Département des-Deux-Sèvres. *Peinture :* MM. Brunet-Houard et Piette-Montfoucault, Mlle Philippain et Mme Desrivières. — *Dessin :* MM. Brunet-Houard et Piette-Montfoucault, et Mme Desrivières. — *Sculpture :* M. Baujault.

Total 25. — Nombre des œuvres exposées : 47, dont 23 pour la peinture, 13 dans la section de dessin, 7 pour la sculpture, 2 pour l'architecture, et 2 dans la section de gravure.

souhaite qu'ils me pardonnent, à moi humble critique, d'avoir pour cette fois osé le remplacer.

La liste est longue des œuvres exposées par les artistes qui ont vu le jour dans l'un ou l'autre des trois départements que j'ai nommés en tête de cet écrit. J'ai cependant eu le courage de les étudier toutes, je ne dirai pas avec un plaisir égal, cela passerait pour de la flatterie à l'égard de quelques-unes, mais avec le sincère désir d'être et de rester impartial dans l'exposé de mes appréciations. Que si l'on me trouve parfois sévère on ne s'en prenne pas à moi, mais aux artistes; car si j'ai reçu mission de les juger, c'est pour leur dire, je pense, la vérité et non pour leur tresser uniquement des couronnes que peu d'entre eux ont méritées. A ceux qui ont réussi je distribuerai des éloges complets; aux autres, je veux dire à ceux qui par faiblesse ou impuissance n'ont rien fait qui vaille, je n'épargnerai pas mes critiques, même amères.

Je commence par M. Bodin qui expose une petite toile intitulée *Souvenir de Provence.* Rien ne manque dans ce tableau où la nature se révèle sous mille aspects divers. On y voit de tout, une parcelle de mer avec des bateaux, un paysage, des coteaux avec des bois, un berger gardant son troupeau, que sais-je encore? C'est une *olla podrida* inextricable, un fouillis de souvenirs. Mais dans ce cadre étroit où tout est à l'état microscopique, il est quelque chose de plus petit que tout le reste, c'est le talent de l'artiste. Son coloris est d'un ton inouï; le ciel beurre frais et fromage à la crème, le reste à l'avenant. Quant au dessin nous n'en parlerons pas. Voilà certes une œuvre qui ne présage rien de bon et qui peut faire douter à juste titre que son auteur, s'il persévère dans cette triste voie, arrive jamais à l'immortalité. On ne s'étonnera pas si je déclare que j'aime mille fois mieux les paysages de M. Piette-Montfoucault. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais à tout prendre, celui qu'il nous montre cette année, *Dans les Bois,* est rempli d'intentions excellentes; on sent percer l'effort, c'est l'œuvre d'un homme qui a résolu d'arriver et qui sûrement arrivera à force de travail et de volonté. Ainsi, tandis que M. Bodin ne nous fait concevoir pour le moment aucune espé-

rance, M. Piette, au contraire, nous en laisse de très-grandes qu'il saura, j'en suis certain, transformer un jour en réalités.

M. Lansyer est un paysagiste de talent. Son *Château de Pierrefonds*, qui figure au salon d'honneur, est une œuvre d'un mérite réel. Le dessin est soigné; le coloris un peu sec dans certaines parties se relève par instants, surtout dans les détails du paysage où il arrive à des effets de lumière et d'ombre d'un ton excellent. Son second tableau, *le Bac de Port-Ru*, est moins important que le premier, mais il me confirme dans cette opinion, que M. Lansyer est décidément entré dans la voie qui conduit au succès. Je voudrais en dire autant de M. Palvadeau qui a cette année deux paysages représentant, l'un *Une Lande*, l'autre *Un Ravin* en Bretagne; malheureusement ce peintre a un goût trop prononcé pour le noir. Si l'on peut blâmer certains paysagistes d'abuser du vert tendre, ce n'est pas à M. Palvadeau qu'il faut adresser un semblable reproche; il semble que le goudron soit sa couleur dominante. Je déteste pour ma part les exagérations quelles qu'elles soient, et quand on me représente la nature, je veux qu'on me la montre telle qu'elle est dans sa simple et sublime beauté. A quoi bon l'enlaidir? Pourquoi donner au ciel qui est bleu un aspect noirâtre qui manque de justesse et de vérité? Ces tons rudes qui veulent être violents et qui n'arrivent qu'à la sécheresse enlèvent tout charme au paysage; l'œil étonné ne reconnaît plus la nature à travers ce déguisement blafard. M. de Curzon, au contraire, cherche à se rapprocher autant que possible de la réalité; quelquefois il dépasse le but, mais toujours il reste sincère. Dans sa *Vue prise sur la côte de Sorrente*, il nous montre un ciel digne de l'Italie. Au fond du tableau on aperçoit le Vésuve aux pieds duquel s'étend la mer dont les flots bleuâtres, un peu trop léchés peut-être, viennent baigner les immenses rochers couverts d'arbres qui s'étalent au premier plan. A nous qui n'habitons pas l'Italie, le coloris de ce tableau pourra sembler trop vif, trop éclatant; pour moi, je le crois vrai. Je ne suppose pas que M. de Curzon invente des *ciels*, comme M. Palvadeau, et qu'il donne de parti pris à la nature un aspect qu'elle ne possède pas. *Les bords du Clain à Poitiers* me plaisent moins

que la vue du golfe de Naples; c'est un peu sombre de ton, surtout au premier plan. Les fonds sont meilleurs, mais l'ensemble manque d'harmonie. Du reste, je l'avoue en toute franchise, M. de Curzon réussit mieux à mon avis dans la peinture de genre que dans le paysage. Sa *Chapelle des Dominicains*, que je me rappelle avoir vue en 1867, était une œuvre du plus grand mérite. Pourquoi ne resterait-il pas dans cette voie qui convient mieux, je crois, à son talent fin et distingué?

M. Perrault est un disciple de M. Picot, on s'en aperçoit aisément à sa peinture; mais il est surtout, quoiqu'il ne l'avoue pas, de l'école de M. Bouguereau. On sent à sa *manière* qu'il a dû travailler longtemps à côté du maître et qu'il se souvient de ses conseils. Ce n'est pas un mal, je l'accorde; mais cependant, lorsqu'on regarde avec attention les œuvres du peintre poitevin, on leur trouve un tel air de parenté avec celles du jeune artiste dont il a écouté les leçons, que parfois on se laisse aller jusqu'à les prendre pour des pastiches. C'est le même dessin, un peu relâché il est vrai; le coloris est identique, d'un ton gris presque toujours uniforme; les sujets se rapprochent, empreints chez l'un comme chez l'autre d'un sentimentalisme aimable et gracieux qui attire la sympathie et produit une sensation douce; tous deux, à des degrés différents et avec des mérites inégaux, partent d'un même principe, la correction, pour arriver au même résultat, la monotonie. Je m'explique, car il ne faut pas se méprendre sur ma pensée. L'école à laquelle ils appartiennent tous deux a pour but la perfection; le sujet importe peu; l'exécution est tout; ici la règle domine, il faut être correct. Point de grands effets ni dans le coloris ni dans le dessin: être et rester académique, telle est la loi suprême. Dès lors, plus d'initiative personnelle, toujours la ligne droite; aucun essor, aucune tentative en dehors du cercle étroit tracé par les prophètes du genre, pas de soubresauts, pas de surprises, toujours le même art appliqué au même objet avec une habileté et une correction égales. Qui a vu un tableau d'un des adeptes de cette école classique les a tous vus. De là, cette monotonie que je lui reprochais tout-à-l'heure, qui fatigue la critique à la longue après l'avoir un instant charmée. Qu'on ne voie pas

dans ces quelques réflexions une atténuation indirecte aux éloges que j'ai adressés dernièrement à M. Bouguereau; je maintiens ce que j'ai écrit. Si je l'ai loué plus que d'habitude, c'est que j'ai cru justement découvrir dans son exposition de cette année un visible effort, louable assurément, de sortir de la routine.

M. Perrault y reste complétement. Ses *Orphelines* ne nous apprennent rien de nouveau sur son talent ni sur sa faculté d'invention; c'est un tableau que nous connaissons de longue date et qui rentre absolument dans les procédés de l'école. Trois jeunes filles, trois sœurs, l'une d'elles agenouillée devant un prie-Dieu et tenant dans ses bras un enfant nouveau-né, prient et pleurent au souvenir d'une mère chérie que la mort vient sans doute d'arracher à leur amour. L'expression de tristesse qui couvre leur visage est rendue avec un art exquis et dans une juste mesure proportionnée à l'âge de chacune d'elles. Vive et pénétrante chez l'aînée, la douleur semble s'adoucir chez la cadette pour devenir presque inconsciente chez la troisième, trop jeune encore pour apprécier l'étendue de son malheur. On le voit, dans cette œuvre où les qualités les plus estimables abondent, le côté sentimental ne laisse rien à désirer; c'est bien compris, admirablement étudié, c'est humain. Un pareil tableau est fait assurément pour émouvoir, et je ne doute pas de son succès auprès des femmes, mais cela suffit-il? et M. Perrault qui aspire sans doute à des triomphes d'un ordre plus élevé compte-t-il sincèrement y parvenir à l'aide de semblables moyens si complétement usés? Le sujet admis, il ne me reste guère qu'à louer dans l'exécution: le dessin est soigné et le coloris, quoiqu'un peu terne par intervalles, ne laisse pas d'être distingué et savant. Avec d'aussi précieuses facultés il est impossible que M. Perrault n'arrive pas à un moment donné à trouver sa voie et à y recueillir des succès plus durables et plus sérieux que celui de cette année.

Il n'est pas besoin d'avoir une grande imagination pour être un peintre de fleurs remarquable; il suffit d'être un dessinateur précis et un coloriste exact. Il faut en outre posséder l'art difficile de disposer un bouquet avec goût, à la façon d'un Baptiste

ou d'un Van Huysum, savoir marier ses couleurs avec élégance et ne pas tomber dans une symétrie banale, digne d'un horticulteur, non d'un peintre. Les Hollandais ont poussé cet art jusqu'à la perfection ; on a pu dire d'eux qu'il ne manquait à leurs belles fleurs que le parfum qu'elles semblaient exhaler. M. Bidau me paraît être un disciple de cette noble école hollandaise qui s'est tant illustrée dans ce genre ; il en a les traditions, et s'il lui manque quelque chose, c'est cette science exquise de l'arrangement qui a fait la supériorité de ses maîtres. Qu'il se donne la peine de les étudier et peut-être arrivera-t-il un jour à les égaler sur ce point !

M. Brunet-Houard nous offre cette année *Un intérieur de ménagerie*, vu le matin, à l'heure où les pîtres transformés en bouchers préparent aux animaux leur affreuse pitance. Ils sont là, Gringalet et son ami Bilboquet, en train de dépecer un vieux cheval étique, qui n'a été toute sa vie le serviteur des bêtes fauves qu'on aperçoit derrière les barreaux de leurs cages roulantes, que pour devenir après sa mort l'occasion d'un splendide festin. Triste métier que celui de cheval de saltimbanques ! Être rossé nuit et jour, traîner perpétuellement de lourdes voitures à travers tous les champs de foire et n'avoir d'autre perspective sur ses vieux jours que celle d'être tué par des pîtres et mangé par des bêtes féroces ! En vérité, si la race chevaline n'est pas douée d'une certaine dose de philosophie, il faut avouer qu'elle est fort à plaindre ! Pour en revenir au tableau de M. Brunet-Houard, je déclare que l'aspect de cette cuisine hippophagique n'a rien de séduisant à l'œil et qu'en dépit de sérieuses qualités cette toile inspire une sorte de répulsion que le choix du sujet explique suffisamment. J'ajouterai que dans certaines parties l'exécution manque de fini et qu'à part le premier plan où tout est achevé avec un soin digne de Van Ostade cette œuvre ressemble plus à une esquisse qu'à un tableau. J'en dirai autant de son second envoi, *le Chemin de la foire*, dans lequel je ne relève aucune des qualités du premier, mais où je rencontre une telle négligence dans le dessin et le coloris que je ne crois pas devoir lui prêter une plus longue attention.

Mme de Vignon serait enchantée, j'en suis sûr, d'être prise

pour un paysagiste de talent. Malgré tout le désir que j'aurais d'être galant, puisqu'il s'agit d'une femme, il m'est impossible de lui accorder ce titre et les qualités qui s'y rattachent. Son tableau, une *Vue prise à Couilly* (*Seine-et-Marne*), est d'un amateur, non d'un artiste. C'est une toile de petite dimension, d'un intérêt médiocre, tant au point de vue du sujet que de l'exécution : une maison et quelques arbres la composent tout entière. Mais, me dira-t-on, il n'en faut pas davantage pour faire un chef-d'œuvre ! D'accord ; seulement, il faut posséder assez de science et de talent pour, d'un maigre sujet transporté sur la toile, faire une œuvre d'art. Quand Mme de Vignon (il ne faut décourager personne) aura acquis ces deux qualités qui semblent lui manquer, je m'estimerai heureux de revenir sur une opinion qui, juste aujourd'hui, ne demande qu'à être réformée demain.

Les portraitistes abondent dans nos contrées. A part M. Baudry qui fait sa rentrée cette année-ci avec un portrait de M. Charles Garnier, le coûteux architecte de l'opéra, je n'en vois guère qui méritent une mention même honorable. La plupart se traînent dans une voie mauvaise d'où ils auront, je le crains, quelque peine à sortir, s'ils en sortent jamais. Le tableau de M. Baudry serait d'une grande beauté, si le personnage dont il nous offre le portrait fort ressemblant possédait un physique moins ingrat. L'artiste ne s'est pas mis en peine d'idéaliser son modèle, il nous le donne tel qu'il est, avec ses cheveux incultes et son visage osseux qui le fait ressembler au chevalier de la Triste-Figure. Quant à l'œuvre prise en elle-même, elle est exécutée avec une conscience et une perfection rares. C'est assurément le meilleur portrait du salon, et je dirai même plus, je n'en connais guère de tous ceux qui ont été produits à notre époque, à part ceux d'Ingres et de Flandrin, qui puisse approcher de celui-là.

M. Delhumeau a la spécialité des portraits officiels. Si son goût l'y porte, pourquoi le chicanerions-nous sur ce point? Nous avons bien d'autres reproches à lui adresser, et tout d'abord, entre autres imperfections, nous signalerons dans le *Portrait de M. D. de G..., auditeur au Conseil d'État,*

un certain raccourci de jambe, qui est du plus piteux effet. La pose du corps est raide et disgracieuse, le dessin manque de consistance et le coloris sec et sans vigueur ne rachète même pas les nombreux défauts de cette œuvre vulgaire. Son second tableau, *Portrait de Mme R...*, nous a semblé meilleur que le premier. Serait-ce que le genre officiel convient moins à son talent qu'il ne se le figure? Quoiqu'il en soit, cette toile nous a paru exécutée avec plus de soin que la précédente, bien que nous ayons encore à relever de ci de là quelques faiblesses dans le coloris et un penchant trop prononcé à donner à la chair un ton rougeâtre que nous prenons la liberté de trouver invraisemblable.

Mme Desrivières et Mlle Philippain sont d'aimables peintres qui font de la peinture comme beaucoup de charmantes dames font de la musique, en amateurs. C'est assez dire qu'elles ne possèdent ni les traditions, ni la science du grand art qu'elles se plaisent à cultiver. Je dois reconnaître cependant qu'il y a des qualités dans le *Portrait du jeune Desrivières;* c'est une œuvre faite avec conscience, je dirai plus, avec amour; c'est fin, distingué. Il n'y a qu'une mère pour reproduire avec autant de charme et de délicatesse exquise les traits gracieux d'un enfant aimé. Elle la connaît si bien cette chère petite figure, elle l'a tant vue et admirée, que son cœur à défaut de ses yeux pourrait guider sa main! Le *Portrait de Mlle Ricci*, du Théâtre Italien, par Mlle Philippain, est médiocrement réussi. Dans ce tableau dépourvu de style, le coloris et le dessin m'ont semblé jouer un rôle par trop négatif. *Une paysanne russe*, du même peintre, peut passer pour étude de costume, ce n'est pas une œuvre d'art. Je ne saurais trop engager Mlle Philippain à se défier des tons pâles, dont elle abuse au point de donner à la chair une couleur blanchâtre tout-à-fait maladive.

M. Tessier a envoyé deux toiles, *La laitière et le pot au lait* et un portrait. La première de ces deux œuvres est composée non sans quelque talent, mais le dessin est lourd et le coloris d'une sécheresse qui enlève tout charme à ce tableau. Je crois qu'avec de l'étude cet artiste pourra arriver à mieux, surtout si, se souvenant des conseils de son maître Flandrin, il s'ap-

plique à perfectionner son style et à lui donner une certaine élégance qui lui fait défaut. Dans le *Portrait de Mlle G. P...* je relève des qualités qui sont d'un heureux présage pour l'avenir, mais en même temps je découvre des faiblesses d'écolier qui me font souhaiter de voir M. Tessier reprendre courageusement le chemin de l'école. On ne s'ennuie pas dans la contemplation des œuvres d'un homme qui s'appelle Flandrin, et puisqu'il n'est plus là pour dicter ses leçons, c'est à ses tableaux, à ses portraits surtout, qu'il faut s'adresser désormais pour apprendre d'eux le secret du grand art. Je suis tenté de donner le même conseil à M. Tillier. Dans *La Chasse*, panneau décoratif, et dans le *Portrait de M. T...*, je rencontre à côté de parties bien traitées des défaillances nombreuses qui font perdre à ces deux tableaux une grande part de leur intérêt. Ce sont des œuvres pleines de promesses, je me plais à le reconnaître, mais pour réaliser les espérances qu'elles nous font concevoir, il ne faut pas que leur auteur, imitant certains ténors d'opéra-comique que les applaudissements d'un public imbécile ont gâtés, s'imagine qu'il suffit de quelques années passées dans un atelier ou sur les bancs d'une académie pour posséder toutes les ressources de son art et être un grand artiste ; il doit se persuader au contraire qu'on ne se rend digne de ce nom que par un travail constant, par une étude incessante des grands modèles et par des efforts sans cesse renouvelés vers un idéal toujours plus élevé. Celui qui, infatué de sa propre science, ne cherche ni à développer ses moyens ni à se perfectionner au contact des maîtres, risque fort de tomber dans la médiocrité pour n'en sortir jamais.

Dans les galeries réservées aux dessins et aux pastels, je retrouve plusieurs artistes que j'ai déjà rencontrés dans les salons de peinture. M. Brunet-Houard expose un *Portrait de Mme la comtesse de M...* et des *Cuirassiers de la garde impériale*, qui ne valent ni plus ni prou que les deux tableaux dont j'ai parlé ; c'est bien dessiné, voilà tout ce qu'on en peut dire. M. de Curzon a deux paysages italiens d'un dessin agréable et distingué, auxquels je ne ferai d'autre reproche que d'être un peu noirs et de manquer de lumière. Dans sa *Vue prise dans*

la forêt de Castel-Fusano ce défaut est particulièrement sensible ; le ton général est trop uniformément sombre, et l'eau du lac qui dort au pied des grands arbres se détache mal sur des fonds trop foncés. Le *Portrait de la jeune G. L. R...*, par Mme Desrivières, est un pastel assez réussi ; c'est même une œuvre remarquable si on la compare aux nombreuses médiocrités qui l'entourent. Les deux aquarelles de M. Piette-Montfoucault, une *Matinée d'Octobre* et une *Vue du Mans*, sont d'une faiblesse extrême qui ferait désespérer de cet artiste, si nous ne savions qu'il possède comme peintre des qualités sérieuses qui nous rassurent sur son avenir. L'aquarelle n'est pas de son domaine, qu'il y renonce. Une *Vieille femme enfilant son aiguille* et une *Vieille femme cousant*, de M. Tessier, sont deux dessins sans grande valeur, d'un intérêt nul. Mme d'Ollendon continue à nous donner des reproductions de tableaux de maîtres sur porcelaine. *Le sommeil de l'enfant Jésus*, d'après Sasso Ferrato, et *la Fortune et le jeune enfant*, d'après M. Baudry, sont deux œuvres élégamment rendues et exécutées avec un soin et une distinction parfaite, selon les bonnes traditions de l'école française. Les deux fusains de M. Daudeteau, représentant des paysages vendéens, *la Grande-Raie* et *le Ruisseau du Déluge*, pris dans la forêt de Vouvant ; sont dignes des plus sincères éloges, au double point de vue du dessin et de l'exacte observation de la nature ; ce sont des œuvres remarquables qui dénotent chez leur auteur un véritable tempérament d'artiste.

Je n'abandonnerai pas les galeries réservées aux dessins sans réparer un oubli, que dans mon premier article, j'ai commis au détriment de trois artistes de la Charente-Inférieure, MM. Brillouin, Bruneau et Huas. Le *Bibliophile* de notre Meissonnier saintongeais est une gouache exquise de ton, de dessin et d'exécution, et pétillante d'esprit comme toutes les œuvres du maître. Son *Homme d'armes*, dessin à l'essence, est crânement posé, la dague au poing, l'épée au côté, en vrai soldat du temps de Henri II ; il a fort bel air, ma foi, ce spadassin aux nobles passions, dont le visage respire la bravoure et la haine des sentiments vulgaires ; ce doit être un fier-à-bras, et je gage qu'il

est passé maître en l'art éminemment civilisateur de pourfendre son ennemi. Les deux aquarelles de M. Bruneau, la *Vendange* et la *Cueillette des pommes*, sont deux essais estimables qui pèchent un peu par le ton d'un coloris verdâtre qui sent trop le parti pris ; c'est un défaut dont il fera bien de chercher à se corriger, s'il ne veut pas tomber dans la banalité. Les deux portraits au pastel exposés par M. Huas sont meilleurs incontestablement que tous les tableaux à l'huile dont il nous a gratifiés depuis quelques années ; mais comme toujours l'extrême mollesse des tons ne se trouve relevée par aucune sérieuse qualité qui fasse pardonner à l'artiste les faiblesses de ses œuvres.

M. de Rochebrune est certainement un des meilleurs aquafortistes de notre temps. Toutes ses gravures sont faites avec un soin, une conscience, que possèdent seuls les vrais artistes amoureux de leur art. Et cependant,— car il faut bien une restriction à tout éloge ! — quand on regarde attentivement une de ses eaux-fortes, il semble que quelque chose y manque. Que l'on cherche bien, et l'on verra que presque toujours dans les gravures de M. de Rochebrune, les effets de lumière et d'ombre ne sont pas suffisamment ménagés et que les nuances y sont incomplétement rendues ; de là une trop grande uniformité de ton, qui enlève à ses œuvres une partie du charme qu'elles devraient avoir. Quoiqu'il en soit, les deux eaux-fortes qu'il expose cette année, *Une vue du grand escalier de François Ier*, au château de Blois, et la *Cour intérieure de l'hôtel de Cluny*, sont tout-à-fait remarquables, et elles me paraissent au double point de vue du style et de l'exécution dignes de la plus scrupuleuse attention.

L'architecture vendéenne est honorablement représentée au salon par MM. Charier et Loué, qui exposent, l'un, *Un projet de distribution d'eau* à Fontenay ; l'autre, *Un projet de restauration de l'église de Saint-Pierre*, à Airvault (Deux-Sèvres). J'hésite à formuler une opinion sur le plus ou moins de mérite des plans que j'ai eus sous les yeux, étant, je l'avoue, très-peu compétent en pareille matière. Au surplus, je trouve que c'est à l'œuvre qu'on doit juger l'architecte et non au simple aspect

d'un lavis qui, pour peu qu'il soit bien fait, peut prêter à l'illusion. Tel plan, celui du nouvel Opéra, par exemple, qui avait recueilli l'unanimité des suffrages lors de son apparition, n'a plus retrouvé qu'une partie de cette même faveur, lorsque, passant de l'état de projet à celui de réalité, il est devenu le lourd et prétentieux monument que nous connaissons. Sans vouloir comparer des œuvres qui ne se ressemblent guère, sans mettre en parallèle MM. Charier et Loué d'une part, et M. Ch. Garnier de l'autre, je me permettrai, dans la crainte de tomber en de funestes erreurs, de laisser à ceux qui verront ces deux architectes à l'œuvre le soin de porter un jugement sur le mérite de leurs projets.

Il me reste à parler de la sculpture. Ici je me trouve à l'aise, n'ayant guère que des compliments à adresser. M. Baujault est un artiste d'un talent sérieux, auquel il ne manque peut-être qu'une plus grande pratique de son art pour devenir un sculpteur des plus distingués. Déjà dans son *Portrait du jeune Thoinnet de la Turmélière*, statue en marbre, je trouve les plus précieuses qualités unies à une science profonde du dessin et du modelé. Malgré les difficultés que présente au statuaire la reproduction du costume moderne, M. Baujault a su s'en tirer avec une habileté savante et un charme exquis. Le *portrait de Mme V...* me plaît moins. Ce buste en marbre me semble trop massif, et bien que je ne connaisse pas l'original et qu'il me soit impossible de juger de la ressemblance et de l'exactitude des détails, il me paraît que l'artiste lui a donné une ampleur trop grande qui dépasse toute vraisemblance. M. Brouillet a envoyé une statue en plâtre intitulée *Regrets*. Elle représente une femme nue pleurant au souvenir du bien-aimé; dans sa main gauche elle tient une couronne d'immortelles qu'elle va déposer sur sa tombe, tandis que sur son bras droit, à demi cachée par lui, s'appuie légèrement sa tête, inclinée vers la terre dans une pose noble, touchante et vraie. Cette statue est à mon avis une des plus belles du Salon, et je m'étonne que le jury n'ait pas songé à lui décerner une récompense dont elle était digne, alors qu'il a accordé ses faveurs à des ouvrages d'un mérite plus qu'inférieur. Comme étude de nu, cette œuvre

est particulièrement remarquable à tous égards; le dos, le torse, les jambes et la poitrine sont réussis à souhait. On peut reprocher au bras droit un peu de lourdeur, mais le bras gauche, celui qui tient la couronne, est d'un modelé excellent. On peut regretter aussi de ne pas mieux voir le visage de la femme, dont l'expression franchement belle rend très-exactement les sentiments de tristesse et d'abandon qui sont censés agiter son âme. Il ne reste plus à M. Brouillet qu'à tailler dans le marbre cette mélancolique statue dont le plâtre n'a pu reproduire qu'imparfaitement la sévère et ineffable beauté. Les deux bustes exposés par M. Gaston-Guitton ne sont pas également bons. Celui du docteur Langlebert, en bronze, est vigoureusement tracé d'une main ferme et savante, rompue aux difficultés de son art; celui de M. Arthur de Fontenay, en plâtre, accuse au contraire une certaine mollesse à laquelle cet artiste ne nous avait pas habitués. M. Gaston-Guitton nous doit une revanche pour ce dernier portrait qui peut passer tout au plus pour une esquisse bien faite; je connais assez son talent pour pouvoir affirmer d'avance qu'il nous la donnera. M. Pautrot réussit à merveille à reproduire les oiseaux, soit en bronze, soit en plâtre. Son *Faisan argenté* et son *Groupe de sarcelles*, qu'il expose cette année, sont des œuvres charmantes aussi finement étudiées qu'habilement exécutées.

Au moment de déposer une seconde fois ma plume et de souhaiter le bonsoir à mes lecteurs, j'éprouve le besoin de remercier ceux d'entre eux qui m'ont suivi jusqu'ici. Quant aux autres, je les excuse volontiers, car s'il m'a été agréable, après avoir passé en revue les œuvres de nos artistes, de fixer mes impressions sur le papier, et si j'ai éprouvé à faire cette étude un plaisir extrême, je comprends très-bien que cette nomenclature, trop longue peut-être, d'œuvres inconnues du plus grand nombre, ait lassé quelques-uns. Je le regrette cependant, non pour moi qui n'attache à cet écrit qu'une importance secondaire, mais pour les artistes dont j'ai cité les noms et les ouvrages. L'artiste, en effet, dépend du public plus que de nous-mêmes, car c'est lui seul qui, en définitive, est le suprême juge de ses œuvres. Nous autres critiques, on ne nous

écoute guère; la plupart des artistes rejettent même nos avis avec indifférence. Peu nous importe, nous poursuivons notre route, et, tout en prodiguant nos conseils qui ne sont pas entendus, nous rendons à ces ingrats qui nous repoussent le service d'appeler sur eux l'attention du public. Celui-ci nous donne raison ou tort; il nous condamne ou nous absout; mais quoi qu'il arrive, comme c'est toujours à lui qu'appartient le dernier mot, nous devons nous estimer heureux si, après avoir rempli notre tâche, nous avons la conscience d'avoir contribué à attirer son regard sur certaines œuvres qui sans nous resteraient inconnues. Atteindre ce but a été ma pensée en écrivant ces lignes, l'avoir atteint sera ma récompense.

Ernest Callot.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Histoire des Moines et des Évêques de Luçon, par M. l'abbé du Tressay; t. II, *Paris, Lecoffre et Cie*.

M. l'abbé du Tressay vient de faire paraître le second volume de son ouvrage, et sans craindre d'être taxé d'indulgence, nous pouvons dire que l'auteur a justifié nos espérances et les éloges que nous lui avons donnés.

L'histoire de l'Eglise qui aux premiers siècles était pour ainsi dire celle de la société toute entière s'est individualisée, sans s'isoler cependant d'une manière aussi tranchée que quelques personnes le pourraient croire. Ce volume qui commence avec Nicolas Boutaud, quinzième évêque de Luçon, s'arrête à la fin de l'épiscopat de Pierre de Nivelle, vingt-neuvième évêque, l'un des plus saints prélats de son époque. Au nombre de ses prédécesseurs, nous voyons le cardinal de

Richelieu qui laissa de durables souvenirs de son passage, et qui dans les rares moments que la politique n'absorbait pas se montra un pasteur fidèle et zélé.

Un des épiscopats qui fut le plus agité fut celui de Jean-Baptiste Tiercelin, sous l'administration surtout duquel le diocèse de Luçon fut en proie à tous les désastres de la guerre civile; et avant d'entrer dans le lamentable récit de ces tristes événements, l'auteur jetant un coup d'œil rétrospectif sur le passé, présente au lecteur la marche, devons-nous le dire, le progrès des institutions politiques et sociales, et rapproche ainsi l'effet des causes qui l'ont produit.

« Le monde civilisé, dit-il, était arrivé à une de ces transformations sociales qui ne s'opèrent jamais sans froissement, presque jamais sans choc. Dans ces circonstances décisives apparaissent régulièrement à l'encontre des esprits sages et modérés qui admettent les réformes, mais les réformes mûries par le temps, les hommes des deux extrêmes. Les uns inquiets et turbulents, trop impatients d'arriver au but pour ne pas le dépasser... les autres lents et apathiques reculent devant toute amélioration, parce que le progrès est dans le mouvement. Dans ce conflit, entre l'action et la résistance, le malaise gagne chaque jour du terrain et finit par devenir général, les idées se troublent et le vertige s'empare des peuples. Les partis se forment et se heurtent, on ne peut plus demander aux hommes la raison de leur conduite, ils ne savent ce qu'ils font.

« Des mots dont on ne connaissait pas la portée volaient de bouche en bouche. Les peuples demandaient l'indépendance contre les seigneurs, les seigneurs s'efforçaient de conserver leur vieille indépendance vis-à-vis du pouvoir royal; les rois voulaient à la fois s'affranchir de leur dépendance du pouvoir féodal et de leur dépendance du pouvoir spirituel. L'indépendance, envisagée à différents points de vue était donc le grand mot de l'époque.....

« Tout était prêt, il ne fallait qu'un homme méchant, intelligent et énergique pour bouleverser le monde, en proclamant le règne de l'indépendance humaine, de la libre pensée. Cet homme parut, il se nommait Luther..... Il eut le funeste talent de donner dans son hérésie, comme un résumé de toutes les hérésies précédentes et d'ouvrir la plus large porte à l'erreur en proclamant la souveraineté de l'interprétation privée.

« C'était établir la raison individuelle en état d'insurrection contre toute autre pensée. Rien de respecté, ni la pensée de l'homme, ni celle de Dieu...

Et plus loin :

« Le premier résultat de la libre pensée fut donc la guerre, guerre entre les états, guerre entre les citoyens, guerre entre les frères. »

A quelque point de vue que l'on se place, que l'on se range du côté catholique, que l'on compte dans les rangs du protestantisme, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître la vérité des considérations qui précèdent. Comme prêtre, comme citoyen l'auteur condamne les excès, quel que soit le parti qui en soit l'auteur.

Nous avons voulu montrer par ces quelques citations quel est l'esprit qui a présidé à l'ouvrage; dans ces pages, comme dans bien d'autres encore, M. du Tressay prouve qu'il possède les véritables qualités de l'historien et que l'éclat du style n'est point destiné à cacher le vide de la pensée. Dans son troisième volume il aura encore de bien tristes événements à raconter. Nous l'attendons avec confiance à cette époque délicate de l'histoire de la Révolution dans la Vendée, convaincu que nous sommes, que le talent et l'impartialité dont il nous a déjà donné des preuves ne lui failliront point.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Exposé des essais et de l'état de la Pisciculture dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, par MM. Dautriche et Lombard, 1868.

Cette petite brochure de 28 pages est pleine de faits et de renseignements intéressants, tant pour ceux qui voudraient faire de la pisciculture comme passe-temps que pour ceux qui désireraient s'en occuper d'une manière sérieuse. On y trouve non-seulement les méthodes scientifiques, mais encore de ces moyens plus simples et infiniment moins compliqués, mais qui conduisent au même résultat. Nous croyons donc bien faire que d'en recommander la lecture à tout le monde; en moment de villégiature, ce sera toujours un délassement que de le lire, et peut-être, après l'avoir lu, voudra-t-on entreprendre quelque essai.

*
* *.

Le National de la Vienne (1) dont le premier numéro a paru le 12 juin dernier, est un nouveau journal politique qui vient se placer à

(1) *Poitiers, Girardin, éditeur.*

Poitiers entre le *Journal de la Vienne* et le *Courrier de la Vienne*. Bien que la nature des matières qu'il est appelé à traiter ne nous permette pas d'entrer dans une analyse de ses doctrines, nous ne pouvons mieux faire cependant que lui souhaiter une bonne place au soleil de la publicité.

NATHAN.

—

CHRONIQUE

—

Le petit théâtre de Niort est singulièrement relevé par les représentations d'œuvres musicales réputées les meilleures et que le directeur, M. Dumonchau, réussit souvent à rendre avec un bonheur et un zèle dont les niortais doivent lui savoir gré. Nous espérons prochainement faire la *Revue* complète de cette saison musicale à Niort trop tôt fermée.

Aujourd'hui nous voulons seulement signaler l'apparition de l'œuvre d'un compatriote qui n'est pas à son premier essai, car l'*oncle Traub* lui avait déjà ouvert les annales du Théâtre musical, *Franz Keller* (tel est le nom de cet opéra d'un acte). C'est l'artiste au début de sa carrière, attendant avec une fiévreuse impatience le moment où le fruit de ses inspirations, de ses longues études, va recevoir sa sanction du public. Mais avant de paraître au grand jour, il doit être soumis à l'examen d'une commission qui va se réunir.

Voici maintenant les incidents qui semblent vouloir entraver la marche de ses désirs. Le ténor et le soprano annoncent qu'ils ne peuvent tenir leurs engagements. Désespoir de Franz; sa cousine Marguerite qu'il aime et qu'il ne pourra épouser que le jour où le succès aura couronné son talent, lui offre de se charger de la partie de soprano. Franz, cela va sans dire, remplira le rôle de ténor, et le directeur se prêtant à ces arrangements, les morceaux s'exécutent et on applaudit à l'œuvre de Franz aussi bien qu'à son interprétation.

Marguerite qui, pendant une longue absence de son cousin, avait développé ses aptitudes musicales, a pris place à l'insu de celui-ci, parmi la brillante constellation des cantatrices célèbres, et le directeur qui lui offre un engagement n'est pas moins surpris que Franz en apprenant le nom sous lequel apparaît la gloire de Margarita Paoli.

Elle avait à dessein voilé son talent, et les incorrections de son chant relevées par Franz donnent lieu à un duo charmant où le compositeur a jeté ses plus riches idées.

Le dénouement de la pièce est facile à deviner. L'opéra se jouera et les amants s'épouseront. Nous ne prétendons pas analyser ni discuter le mérite de cette œuvre musicale, un autre plus entendu sur cette matière se chargera de ce soin; nous constatons seulement son succès. L'auteur nous a donné la preuve de la science réelle qu'il possède dans son art et l'entente parfaite des divers instruments qu'il sait harmoniser avec une grande habileté.

M. Delavault, ressemblant en cela à Franz Keller, exécutait sur l'alto sa partie d'orchestre. Devant cette manifestation de son talent dont les prémices étaient offertes si gracieusement à ses compatriotes, l'enthousiasme a soulevé de tels applaudissements que M. Delavault, à la fois ému et embarrassé de cette ovation, s'y est dérobé après avoir salué le public sympathique qui l'entourait.

*
* *

Une Société se crée en ce moment à Niort pour répandre l'instruction sous toutes formes, par la création de Bibliothèques populaires, par des lectures et par des conférences. Cette Société créée sans aucune espèce d'esprit de parti peut rendre de grands services dans nos contrées. Nous publions ci-dessous le Réglement qu'on nous a communiqué :

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT

du Département des Deux-Sèvres

PROJET DE RÉGLEMENT

TITRE Ier.

ARTICLE 1er.

Le but de la Société est de propager dans le département des Deux-Sèvres les meilleures méthodes d'enseignement.

ART. 2.

Dans ce but, la Société s'efforcera d'établir dans chaque commune une bibliothèque, et d'y organiser des conférences.

ART. 3.

Elle distribuera chaque année des prix, décernés aux meilleures publications populaires.

ART. 4.

Elle publiera chaque mois un Bulletin.

TITRE II.

ART. 1er.

Feront partie de la Société toutes les personnes qui verseront une souscription annuelle, quel que soit le chiffre de cette souscription.

ART. 2.

Tous les membres de la Société nomment et peuvent être nommés aux fonctions dont la nomenclature suit, par énumération de fonctionnaires :

1 président,
2 vice-présidents,
1 secrétaire général,
2 secrétaires,
1 trésorier,
Et 12 commissaires, formant le comité chargé du choix des livres et de l'organisation des conférences.

ART. 3.

Le bureau, ainsi composé, est responsable des recettes, dépenses et emplois de fonds, et il en rend compte à la Société toutes les fois qu'il en est requis. Le compte général est d'ailleurs exigible tous les ans.

ART. 4.

Des sous-comités seront établis sur les mêmes bases dans les différents arrondissements, cantons ou communes, où le nombre des souscripteurs paraîtra suffisant.

TITRE III.

ART. 1er.

Le bureau se réunira tous les mois.

ART. 2.

Il pourra, en outre, être convoqué extraordinairement par le président, en cas d'urgence.

ART. 3.

Enfin, le président sera tenu de le réunir sur la demande de cinq membres.

TITRE IV.

ART. 1er.

Les Bibliothèques seront placées, dans chaque commune, sous la surveillance du maire, assisté d'un comité élu, chaque fois que les communes fourniront un local gratuit pour l'installation des livres.

ART. 2.

Les instituteurs seront choisis de préférence, dans ce cas, pour remplir les fonctions de bibliothécaires, et ils recevront un traitement fixé par la Société.

ART. 3.

Chaque ouvrage sera inscrit sur un registre catalogué par ordre de numéro et coté par les Présidents de comité.

ART. 4.

Les Bibliothèques seront ouvertes et les livres seront prêtés : 1° à tous les membres de la Société ; 2° à toute personne recommandée par un membre de la Société..

ART. 5.

Il ne pourra être prêté plus d'un ouvrage à la fois, et les livres ne devront pas être gardés plus d'un mois.

TITRE V.

ART. 1er.

Le Bulletin sera envoyé moyennant 2 francs par an à tout membre de la Société.

ART. 2.

Le prix de l'abonnement à ce Bulletin est fixé à 5 francs par an pour toute personne qui ne fera pas partie de la Société.

TITRE VI.

ART. 1er.

Les conférences commenceront dans la 1re quinzaine de novembre, et se termineront dans la 2e quinzaine de juin.

ART. 2.

Les personnes qui voudront y être admises devront se munir de cartes dé-

livrées au Secrétariat du Comité central ou par les Secrétaires des Sous-Comités.

TITRE VII.

ARTICLE UNIQUE.

Les récompenses attribuées aux meilleures publications populaires seront décernées chaque année en séance générale, au chef-lieu du département.

—

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La Société des Antiquaires de l'ouest, dans son bulletin du premier trimestre, de l'an 1869, a inauguré la publication des *Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou et des provinces voisines*. Nous ne pouvons que féliciter cette compagnie de la voie dans laquelle elle vient d'entrer, et qui répond, comme elle le constate elle-même, à un vœu plusieurs fois exprimé. Les quatre premiers documents qui commencent cette série intéressent d'une manière plus particulière la ville de Poitiers, et sont relatifs à la fondation d'une aumônerie dite d'abord de la *Porte Maingot* qui devint ensuite l'aumônerie de *Sainte-Marthe*, et se trouvait près du lieu où s'élève aujourd'hui le lycée. Le cinquième est une vente faite le 25 décembre 1624, par P. de Niort, seigneur de Magné, des revenus du moulin et du péage de Saint-Maxire (molendinum de Sancto Mathia et totum ejusdem ville pedagium) et de la *mautote* de Niort pendant sept années. Le sixième document enfin dont une partie seulement paraît dans ce premier fascicule, et sera continuée dans le second, est un inventaire dressé les 23 et 24 février 1550 (v. s.) des meubles et livres de musique appartenant à Mre Etienne Martin, maître de Psalette de N.-Dame de Châtellerault, et donnés par lui au chapitre de cette église. La partie de cet inventaire concernant les livres de musique est des plus curieuse et fournit d'utiles enseignements pour l'histoire du chant ecclésiastique en France, au XVIe siècle. Nous y avons relevé le nom de deux compositeurs qui sont peut-être inconnus. Gardasne, auteur d'un Magnificat,

et P. Cadéac qui avait composé également un morceau sur ce cantique.

La bibliothèque musicale de Maître Étienne Martin paraît nombreuse, et nous en reparlerons quand nous aurons la suite de l'inventaire.

Nous nous permettrons au sujet de cette publication de formuler un désir. Pourquoi ne pas accompagner ces pièces de notes explicatives tant sur les personnes que sur les lieux qui y sont dénommés ou dont elles font mention. Ceci doublerait le prix de ces documents, et la Société des Antiquaires de l'ouest possède dans son sein bien des personnes capables de remplir le vœu que nous exprimons.

Outre ces pièces, ce bulletin contient une notice sur l'église Saint-Martial de Montmorillon, de M. J. Goudon de la Lande; ce travail rédigé à propos de l'offre faite à la Société d'une gargouille en pierre qui s'est trouvée encastrée dans un mur de l'église que l'on répare en ce moment, donne des détails sur l'origine de ce monument dont la construction aurait été, paraît-il, l'origine de la partie de la ville de Montmorillon qui se trouve de ce côté de la Gartempe. Autrefois chapelle d'un établissement religieux encore connu sous le nom d'Abbaye du Grand-Mont, en 1327, elle serait devenue paroisse. Nous ne savons si M. de La Lande est bien dans le vrai en voulant prouver que Haim n'a pas toujours été la résidence du titulaire de l'archiprêtré de Montmorillon, cependant depuis Gautier de Bruges jusqu'au Pouillé de 1782, tous les ouvrages qui parlent de Haim mentionnent toujours le curé de cette paroisse comme étant revêtu de cette dignité.

Les détails architectoniques et archéologiques donnés sur cette église sont d'autant plus intéressants que les réparations que l'on y exécute, ou pour mieux dire sa reconstruction presque totale sur les plans de M. Segrétain en font un monument pour ainsi dire tout nouveau.

Une liste bien que fort incomplète des curés de Saint-Martial et une curieuse délibération d'une assemblée des notables de cette paroisse, portant fondation d'un pélerinage annuel à Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, terminent cette note intéressante.

M. l'abbé Ribouleau a également inséré dans ce bulletin un extrait des registres de la paroisse de Civaux dont il est curé. Les détails sont en général de peu d'importance; on y trouve cependant quelques mentions que celui qui s'occupera de l'histoire de cette petite commune fera bien de ne pas négliger.

*
* *

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES, 2e série, tome VIII, 1868. *Niort, Clouzot.*

Ce volume de près de 200 pages ne comprend que trois mémoires, dont deux surtout le remplissent presque à eux seuls.

L'Essai descriptif sur les carrières de Niort applicables à la construction, par M. A. Brun, doit être analysé dans le prochain numéro par la plume savante et compétente de M. de Longuemar qui a bien voulu se charger de ce travail.

Le second mémoire intitulé : *Des divers boisseaux dont on se servait dans le Poitou, notes et documents relatifs aux mesures pour les grains, usitées tant dans la ville de Poitiers que dans un grand nombre de localités de la province*, est dû à M. Beauchet-Filleau.

Par sa nature cet ouvrage qui contient plus de 100 pages s'adresse encore plus aux hommes d'affaires et aux légistes qu'aux personnes qui étudient l'histoire. Il nous montre le spectacle singulier d'un boisseau défendu par tout le monde, accepté, reçu et employé par ceux mêmes qui le proscrivaient; il dévoile sous nos yeux cette innombrable série de mesures locales et les abus sans nombre qui en découlaient.

M. Beauchet-Filleau tenant à justifier ce qu'il avance a fait suivre son travail d'un grand nombre de pièces justificatives : il est de ceux, comme il le dit lui-même (page 86), qui aiment à trouver la preuve de ce qu'on leur dit, qui préfèrent étudier sur les documents que dans les livres. Nous ne pouvons qu'approuver sa manière de voir et de faire, car nous la partageons; mais nous regrettons qu'il n'ait pu collationner sur les originaux les pièces qu'il a transcrites dans l'abrégé de l'histoire du Poitou. Les transcriptions données par Thibaudeau ne sont pas toujours exactes, et M. Beauchet-Filleau a pu le constater lorsqu'il a eu des moyens de contrôle.

*
* *

Le 13 mai, la Société de Statistique de Niort, s'est réunie sous la présidence de M. Ferd. David. Dans cette séance, la compagnie après avoir entendu l'énoncé des ouvrages ou brochures offerts à la Société, et s'être occupé des détails relatifs à la nouvelle organisation du service de ses collections; après avoir invité, sur la proposition de l'un de ses membres, son bureau à provoquer l'établissement d'une petite terrasse propre à l'observation des phénomènes météorologiques, sur le bâtiment que l'on va élever pour servir de Musée, écoute avec intérêt :

1° Une note de M. Lemonnier sur les fouilles faites pour les fonda-

tions du pont de la Tiffardière, sur la Sèvre; il décrit les objets que l'on y a recueillis : cinq haches en amphibole et silex, ossements de bœufs, fragments de bois de cerf, etc., et qui ont été trouvés à quatre mètres au-dessous du fond actuel de la rivière.

2° Un travail de M. Ritter sur le mouvement de la population de la ville de Niort, dans lequel il s'efforce de réfuter les conclusions d'un rapport de M. le maire de cette ville qui établissent que le chiffre des décès dépassant celui des naissances, la population tendrait à diminuer. D'après lui, le résultat serait erroné, et cette différence en plus dans les décès doit être la conséquence de la présence à l'hôpital et l'asile des aliénés d'une population flottante qui ne peut être mise en ligne de compte, et il espère que l'on doit plutôt conclure à une légère augmentation.

*
* *

Le 17 juin, la Société des Antiquaires de l'ouest a tenu une séance présidée par M. de Gennes, vice-président. Au nombre des communications, nous citerons celle du Révérend Père Prieur des dominicains de Poitiers, envoyant une liste des personnages notables enterrés dans l'église des Dominicains de cette ville après la bataille du 9 septembre 1356, et donnant des détails sur un grand caveau à ossements trouvé sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien.

M. Lecointre-Dupont qui a vu ce caveau ne le croit pas antérieur au XVIIe siècle.

La liste mentionnée ci-dessus a été remise à M. Rédet qui la comparera à celles qu'on a déjà.

M. l'abbé Auber, l'un des délégués de la Société des Antiquaires de l'Ouest au Congrès archéologique qui vient d'avoir lieu à Loches, donne ensuite de vive voix des détails sur cette réunion qui comptait environ cent membres. La visite des anciens monuments de cette ville qui garde le souvenir de Jeanne d'Arc et d'Agnès Sorel, la discussion de nombre de points importants pour l'archéologie ou l'histoire ont été les principaux travaux de cette assemblée.

M. Ménard a lu des notes envoyées par M. Duval, archiviste à Guéret et membre correspondant de la Société : 1° sur l'illustre naturaliste Réaumur, Rochelais par sa naissance, mais Poitevin par sa famille et par ses possessions; 2° sur l'épidémie qui, après le rigoureux hiver de 1740, sévit notamment en Poitou, et sur les moyens curatifs prescrits par Helvétius, médecin de la reine.

M. l'abbé Deschatelliers a fait don à la Société d'une jolie petite lampe romaine en terre cuite et de 17 médailles ou monnaies diverses, le tout trouvé dans les fouilles faites pour la construction du couvents de la Visitation-Sainte-Marie, quartier de Saint-Simplicien, à Poitiers.

NATHAN.

—

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

AUBER (l'abbé). Notice sur trois tableaux représentant la conversion du duc d'Aquitaine Guillaume X par Saint Bernard, dans l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux, en 1135. *Poitiers, Dupré, 1869*, in-8°, 14 p.

BAUDRY (l'abbé Ferd.). Note sur un éperon du XIIe siècle, trouvé au Bernard (Vendée). *Poitiers, Dupré, 1869*, in-8°, 7 p.

BEAUCHET-FILLEAU. Pouillé du diocèse de Poitiers. *Niort, Clouzot, 1869*. 1 vol. in-4° br., XLIV-514 p. 20 fr.
Quelques exemplaires sur papier à bras. 30 fr.

BERNARD (l'abbé L.-J.). Notice biographique sur l'abbé F.-M. Alphonse Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers et tertiaire de Saint-François d'Assise. *Poitiers, Oudin, 1869*. 1 vol. in-18, XVI-231 p.

BIRÉ. Victor Hugo et la Restauration, étude historique et littéraire. *Nantes, Forest et Grimaud, 1869*. 1 vol. in-18 jésus, VIII-478 p.

BOBIÈRE (Adolphe). De l'altération du doublage des navires; moyen d'en préjuger la nature. Communication faite au congrès des Sociétés savantes et à la Société académique de Nantes. *Nantes, Vve Mellinet, 1869*, in-8°, 15 p.

BOUTETIÈRE (le comte de la). Le chevalier de Sapinaud et les chefs Vendéens du centre. *Niort, L. Clouzot, 1869*. 1 vol. in-8° br. Papier à bras. 5 fr.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

BULLETIN de la Société des antiquaires de l'Ouest, premier trim. de 1869. Broch. in-8°. 75 c.

CANTIQUES du vénérable P. de Montfort, missionnaire apostolique. *Poitiers, Oudin, 1869*, in-12, XII-204 p.

CARAYON (le P. Auguste). Documents inédits concernant la compagnie de Jésus, t. 17. Le père Ricci et la suppression de la compagnie de Jésus en 1773. Document Q. t. 20. Missions des Jésuites en Russie (1804-1824). Document T. *Poitiers, Oudin, 1869*; 1 vol. in-8°, CCX-470 p.

CASTAING (J.). Souvenirs de Magné, ou quelques feuilles sous ses ombrages. *Poitiers, Oudin, 1869*. 1 vol. in-18.

CATÉCHISME de persévérance à l'usage de la jeunesse. *Poitiers, Oudin, 1869*. 1 vol. in-18 jésus.

CHOYER (l'abbé). L'église de Serge à Angers. *Angers, Lachèze, 1869*, in-8°, 12 p.

Extrait des mémoires de la Société impériale d'agriculture d'Angers, 1868.

COYTEUX (M.-F.). Lettre à M. Duruy, ministre de l'instruction publique. *Poitiers, Bernard, 1869*, in-8°, 8 p.

DAUTRICHE ET LOMBARD. Exposé des essais et de l'état de la pisciculture dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. *Saint-Jean-d'Angély, Lemarié, 1869*, in-8°, 28 p.

Extrait des archives de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.

GIRAUDEAU ET LELIÈVRE. Les élections législatives précédées des réunions publiques. Texte des lois, annotations, formules. *Nantes, Charpentier, 1869*, in-4°, à 2 col. 52 p. 1 fr. 50.

HIPPEAU (C.). Les assemblées provinciales en Normandie et le parlement de Rouen. *Paris, 1869*. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50.

HIPPEAU (C.). Les cahiers de 1789 en Normandie. *Paris, 1869*. 2 vol. gr. in-8°. 15 fr.

HIPPEAU (C.). Les élections de 1789 en Normandie. *Paris, 1869*. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50.

HIPPEAU (C.). Paris et Versailles, journal anecdotique de 1762 à 1789. *Paris, 1869*. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50.

LAGARDELLE (F.). Des accidents convulsifs dans la paralysie générale progressive. *Saint-Maixent, Reversé, 1869*, in-8°, 102 p. 3 fr.

LALLIÉ ET ROUSSE. Les députés sortants, candidats officiels de la Loire-Inférieure et de la Vendée. 2me édition. *Nantes, Forest et Grimaud, 1869*, gr. in-18, 71 p.. 50 c.

LEDAIN (B.). Histoire d'Alphonse frère de Saint-Louis et du comte de Poitou sous son administration (1241-1271). *Poitiers, Oudin, 1869*. 1 vol. in-8°. 6 fr.

LETTRES sur l'horticulture en Anjou. *Angers, Lachèze, 1869*, in-8°, 30 p.

LHOMOND. Doctrine chrétienne en forme de lecture de piété. *Poitiers, Oudin, 1869.* 1 vol. in-12, VII-325 p.

MARIONNEAU (Charles). Les vacances d'un archéologue ou notes d'excursions dans les communes de Château-Thébaud, Aigrefeuille, Remodullé, Maisdon, Saint-Lumine-de-Clisson et Saint-Hilaire-du-Bois, *Nantes, Forest et Grimaud, 1869*, in-8°, 18 p.

Extrait du bulletin de la Société archéologique de Nantes.

MONOGRAPHIE de la ville de La Rochelle, 1re partie, histoire; 2me partie, monuments. Suivie de la statistique monumentale de l'arrondissement de La Rochelle. *Saintes, 1869, Ilus.* in-8°, 64 p.

Extrait du recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, t. II, nos 3 et 4.

PREMIER livre de lecture à l'usage des Filles de la sagesse. *Poitiers, Oudin, 1869.* 1 vol. in-12, 106 p.

RÈGLES et constitutions des Filles de Sainte-Marthe établies à Angoulême. Gouvernement de la congrégation. *Poitiers, Oudin, 1869*, in-12, 68 p.

RÈGLES et constitutions des filles de Sainte-Marthe, établies à Angoulême, *Poitiers, Oudin, 1869*, in-12, 312 p.

RIVIÈRE (Armand). Histoire de la démocratie Angevine. *Paris, Gaittet, 1869.* 1 vol. in-18 jésus, 300 p. 1 fr. 50.

VERLAC (L.). Annuaire administratif, judiciaire, diocésain, commercial, agricole et industriel du département de la Charente, année 1869. *Angoulême, Nadaud et cie.* 1 vol. in-12. 3 fr.

VINCELOT (l'abbé). Les noms des oiseaux expliqués par leurs mœurs, ou essais étymologiques sur l'ornithologie. (Suite). *Angers, Lachèze, 1869*, in-8°, 72 p.

Extrait des annales de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire, 1869.

(St-Maixent, Typ. Reversé.

ÉTUDES

SUR

L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU POITOU

—

2me article.

—

CHAPITRE II.

NOMS DES MEMBRES COMPOSANT L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE ET LES DIFFÉRENTES ASSEMBLÉES D'ÉLECTION CRÉÉES EN POITOU.

Nous donnons ici la liste complète des personnes qui composèrent : 1° L'Assemblée Provinciale. 2° Les diverses Assemblées d'Élection. 3° La Commission et les Bureaux intermédiaires, ainsi que les noms de ceux qui remplirent les fonctions de procureurs-syndics près chacune d'elles. Et afin d'éviter des redites, nous plaçons un astérique près du nom des membres que ceux, choisis par le Roi, élirent pour compléter le nombre assigné à chacune de ces Assemblées.

Ordre du Clergé.

Mgr l'Évêque de Poitiers, Président. *Élection de Niort.*
Mgr l'Évêque de Luçon. *Élection de Fontenay.*
M. l'Abbé de Rozand, Vicaire-Général du diocèse de Luçon, Sous-Doyen du chapitre de la même ville. *Id.*
M. l'Abbé de Cressac, Vicaire-Général, Archidiacre de Thouars, Abbé de Montierneuf de Poitiers. *Élection de Poitiers.*

M. l'Abbé Brissart, Abbé de Fontaine-le-Comte. *Id.*

* M. l'Abbé Riquet, Doyen du chapitre de Châtelleraud. *Election de Châtelleraud.*

* M. Messay, curé de Sainte-Néomaye. *Élection de Saint-Maixent* (1).

* M. l'Abbé de Fresne, Abbé des Fontenelles. *Élection des Sables.*

* M. Perrinet (2), Prieur-Curé de l'Abbaye de Châtillon. *Élection de Châtillon.*

* M. l'Abbé de Lentilhac, comte de Lyon, Grand-Prévôt du chapitre de Remiremont, Vicaire-Général de Poitiers et Abbé de Saint-Cyprien. *Élection de Thouars.*

* M. l'Abbé de la Faire, Vicaire-Général de Poitiers, Prieur de Bouesse et Prieur du chapitre de Sainte-Radégonde de Poitiers. *Élection de Confolens.*

Ordre de la Noblesse.

M. Robert, Baron de Poiroux, chevalier, seigneur de Lezardière (3).

M. Frottier, chevalier, seigneur, Marquis de la Messelière. *Élection de Poitiers.*

* M. le Comte de Jouslard d'Iversay. *Id.*

M. Berthelin, Comte de Montbrun, chevalier, seigneur d'Aiffres et de Coulon. *Élection de Niort.*

M. le Marquis de Mauroy, Maréchal des camps et armées du Roi. *Élection de Thouars.*

M. d'Appelvoisin, Marquis de la Roche-du-Maine, Maréchal des camps et armées du Roi. *Élection de Châtelleraud.*

(1) M. l'abbé Messay ayant donné sa démission fut remplacé par Dom Mazet, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, Historiographe du Comté et apanage du Poitou, et fondé de procuration de l'abbaye de Saint-Maixent.

(2) Dans une liste publiée par M. V. Chevrier, imprimeur du Roi, en 1787, on trouve M. Lavaud, Prieur-Curé de l'Abbaye de Châtillon, au lieu de M. Perrinet.

(3) M. de Lezardière ayant été nommé Procureur-Syndic dut être remplacé.

M. le Comte de Nieuil, Maréchal des camps et armées du Roi. *Élection de Confolens* (1).

* M. le Comte de Chasteigner. *Élection de Fontenay.*

* M. le Marquis de Saint-Sulpice. *Id.*

* M. le marquis de Crussol-d'Amboise, Lieutenant-Général des armées du Roi. *Élection de Saint-Maixent* (2).

* M. le Marquis de Régnon de Chaligny. *Élection des Sables.*

* M. le Comte de Chabot. *Élection de Chatillon.*

Ordre du Tiers-État.

M. Dupont, négociant à Poitiers. *Élection de Poitiers.*

* M. Lamarque de Fleury, Conseiller au Présidial de Poitiers. *Id.*

* M. Chabiel de Morière, Maire de la ville de Poitiers. *Id.*

M. Perreau de la Franchère, écuyer, Secrétaire du Roi. *Élection de Fontenay.*

* M. Bouron, Avocat du Roi en la Sénéchaussée de Fontenay. *Id.*

* M. Coutouly de la Vergne, Sénéchal de Luçon. *Id.*

M. Redon de Beaupreau, Maire de la ville de Thouars. *Élection de Thouars.*

* M. Chauvin, Sénéchal d'Argenton-Château. *Id.*

M. Ocher de Beaupré, Lieutenant de Maire de la ville des Sables (3). *Élection des Sables.*

* M. Cadou, négociant à Saint-Gilles. *Id.*

M. Bourrasseau de la Roussière, Avocat et Sénéchal aux Herbiers. *Election de Chatillon.*

(1) Ne put siéger étant gravement malade (il mourut le 17 septembre 1787) et fut remplacé par M. le Marquis de Nieuil, Chef d'Escadre des Armées Navales, Inspecteur des Troupes de la Marine, Commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, Comte de Confolens.

(2) M. de Crussol-d'Amboise donna sa démission, fut remplacé par M. Chevalier, Marquis de la Coindardière, qui n'accepta pas; ce fut M. le Comte de Moussy-la-Contour qui fut élu en son lieu.

(3) M. Ocher de Beaupré n'ayant pas accepté, l'Assemblée nomma en son lieu M. de Saivres des Guerches, Lieutenant-Particulier au Siége de Fontenay, propriétaire dans l'Élection des Sables.

* M. Richard, médecin à Montaigu. *Id.*

M. Rouget de Gourcez, Lieutenant-Criminel honoraire et Maire de la ville de Niort. *Election de Niort.*

* M. Chauvin, Avocat du Roi au Siége de Niort. *Id.*

M. Clerc de la Salle, Avocat et Maire de la ville de Saint-Maixent. *Election de Saint-Maixent.*

* M. Dabbaye, Président au Siége de Melle. *Id.*

M. Dubois, Procureur du Roi de la Sénéchaussée de Châtelleraud et Maire de ladite ville. *Election de Châtelleraud.*

* M. Creuzé de la Touche, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de Châtelleraud. *Id.*

* M. Pougeard du Limbert, avocat. *Election de Confolens.*

M. Gaultier de la Moinerie, écuyer, Président Trésorier de France au Bureau des Finances de Poitiers. *Élection de Poitiers.*

M. Duval de la Vergne, écuyer, Président Trésorier de France au Bureau des Finances de Poitiers. *Élection de Fontenay.*

M. Goursault de Merlis, écuyer, Président Trésorier de France au Bureau des Finances de Poitiers. *Élection de Confolens.*

Il se présenta quelques difficultés pour l'admission de ces trois derniers. Le corps des Trésoriers de France dont la charge anoblissait, prétendit qu'ils ne pouvaient prendre séance parmi le Tiers-État sans déroger aux priviléges de la Compagnie. Il est à croire cependant que l'on s'en tint à cette protestation, car MM. Duval de la Vergne et Goursault de Merlis sont inscrits comme siégeant parmi le Tiers à la séance du 12 novembre 1787, et M. Gaultier de la Moinerie s'excusa de ne pouvoir y assister, en raison des grandes eaux qui l'empêchaient de s'y rendre.

Procureurs-Syndics.

* M. Robert, Baron de Poiroux, chevalier, seigneur de Lézardière; pour le Clergé et la Noblesse.

* M. Thibaudeau, avocat à Poitiers, pour le Tiers.

Secrétaire-Greffier.

* M. Giraudeau, avocat à Poitiers.

COMMISSION INTERMÉDIAIRE.

Ordre du Clergé.

Mgr l'Évêque de Poitiers, Président.
* M. l'Abbé de la Faire, Vicaire-Général de Poitiers et Prieur de Sainte-Radégonde.

Ordre de la Noblesse.

* M. le Comte Jouslard d'Iversay.

Ordre du Tiers-Etat.

* M. Clerc de la Salle, Maire de Saint-Maixent (1).
* M. Perreau de la Franchère, Secrétaire du Roi.
Les deux Procureurs Syndics et le Secrétaire-Greffier.

—

ASSEMBLÉES D'ÉLECTION (1).

—

ÉLECTION DE POITIERS.

Ordre du Clergé.

M. l'Abbé de Lentilhac, Abbé de Saint-Cyprien, Président nommé par le Roi.
M. l'Abbé Dancel de Bruneval, Vicaire-Général et Promoteur du Diocèse.

(1) M. Clerc de la Salle donna sa démission de membre de la Commission Intermédiaire, se fondant sur ce que sa place de Maire de la ville de Saint-Maixent exigeant sa résidence en cette ville, il ne pouvait accepter les fonctions que l'Assemblée Provinciale avait bien voulu lui conférer. M. Gaultier de la Moinerie avait été nommé à sa place ; mais sa qualité de Trésorier de France était incompatible avec les fonctions de membre de la Commission intermédiaire et nous ne savons par qui il fut remplacé.

(1) Nous puisons ces listes tout à la fois dans les procès-verbaux de l'Assemblée provinciale et dans les *Affiches du Poitou* du 6 décembre 1787 et numéros suivants.

M. l'Abbé de Moussac, Vicaire-Général et Prévôt du Chapitre de Montmorillon.

* M. l'Abbé Brault, Chanoine de Sainte-Radégonde de Poitiers et Archidiacre du Diocèse.

* M. Le Peultre, Curé de Saint-Benoît-de-Quinçay.

* M. de La Haye, Curé de Saint-Laurent de Parthenai.

* M. de Lauzon, Chantre et Archiprêtre de Chauvigny.

Ordre de la Noblesse.

M. le Vicomte de La Chastre (1).

M. Savatte de Genouillé, chevalier, seigneur de Genouillé.

M. le Chevalier de Labroue de Vareilles-Sommières.

* M. Garnier, chevalier, seigneur de Bois-Grollier.

* M. le Marquis de Crugy-Marcillac, seigneur de Pannesac.

* M. de Richeteau, Marquis d'Airvault.

* M. Richard de Tussac, chevalier, seigneur de la Gaudinière.

Ordre du Tiers-Etat.

M. de Lanot, Conseiller au Présidial de Poitiers.

M. Dupuy-Dubreuil, Lieutenant-Particulier et Assesseur Civil en la Sénéchaussée de Sivrai, seigneur de Liniers et de Passac.

M. Butaud, Avocat du Roi en la Sénéchaussée de Montmorillon.

M. Bonneau-Duchêne, Lieutenant-Général au Siége Royal de Lusignan, seigneur du Retail.

M. Giraudeau de Germond, Avocat Ducal à Parthenay.

M. Boncenne l'aîné, Procureur au Présidial de Poitiers, substitut de l'Élection de Poitiers.

* M. Renaudin, Avocat au Présidial de Poitiers et Échevin de la Maison de ville.

* M. Laurence, l'aîné, Banquier à Poitiers.

* M. . . . .

* M. Allard, Avocat et Procureur du Roi, de la maison de ville de Parthenay.

(1) N'est pas rappelé dans les listes données par les *Affiches du Poitou*.

* M. Gervais de Lafond, Conseiller en la Sénéchaussée et Assesseur en la Maréchaussée de la ville de Montmorillon.
* M. Bourdier, seigneur de la Maillerie.

Procureurs-Syndics.

* M. l'Abbé de Moussac, Prévôt du Chapitre de Montmorillon et Vicaire-Général du Diocèse de Poitiers.
* M. Lamarque de Fleury, Conseiller au Présidial de Poitiers.
* M. Barbault de la Motte, Procureur au Présidial et autres Cours royales de Poitiers, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

M. l'Abbé de Lentilhac, Président.
M. l'Abbé de Bruneval.
M. de Labroüe de Vareilles-Sommières.
M. de Lanot.
M. Renaudin.

Procureurs-Syndics.

Voir ci-dessus.

—

ÉLECTION DE FONTENAY.

Ordre du Clergé.

Mgr l'évêque de Luçon, Président nommé par le Roi.
M. l'Abbé de Rozand, Sous-Doyen de l'Église de Luçon et Vicaire-Général du Diocèse.
M. l'Abbé Pichard, Chanoine et Syndic du Chapitre de la Rochelle.
* M. Guiberteau, Curé de Coulonges.
* M. Robin, Prieur-Curé de Cezay.
* M. Boursier, Prieur-Curé de Mouchamps.

Ordre de la Noblesse.

M. de Mainard, Baron du Langon.
M. Grelier du Fougeroux.

M. Grimouard, seigneur de Saint-Laurent.
* M. Buor, seigneur de la Claye.
* M. Walch, seigneur de Chassenon.
* M. de Baijarrie (*sic*), seigneur de Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay.

Ordre du Tiers-Etat.

M. Savary de Calais, Maire de Fontenay.
M. Macault, ancien Avocat et Procureur du Roi de l'Hôtel de la même ville.
M. Guillet l'aîné, propriétaire au Simon.
M. Bouquet, médecin à Luçon.
M. Chatelain de la Barbottière, à Sainte-Hermine.
M. Clémenceau des Merichonneries ou de la Mérichonnière, à Chantonnay.
* M. de Chandoré, à la Bretonnière.
* M. Gallot, médecin à Saint-Maurice-des-Noues.
* M. Sabourault de la Sablière, à Nieuil.
* M. Beau, Avocat du Roi à la Châtaigneraye.
* M. Perreau du Magné, propriétaire, paroisse de Réaumur.
* M. Majou des Groix, à Saint-Germain-de-Prinçay.

Procureurs-Syndics.

* M. de Louyn (*sic* pour de Loynes), chevalier de la Coudraye.
* M. Brisson, Avocat.
* M. Testard, notaire, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

Mgr l'Évêque de Luçon, Président.
M. l'Abbé Pichard.
M. de Grimouard.
M. Savary de Calais.
M. Guillet.

Procureurs-Syndics.

Voir ci-dessus.

—

ÉLECTION DES SABLES.

M. le Marquis de Vaugiraud de Rosnay, Président nommé par le Roi.

Ordre du Clergé.

M. l'Abbé Gandillon, Chanoine de Luçon.
M. Boitet, Curé des Sables.
* M. Birotheau, Curé de la Roche-sur-Yon.
* M. Guillon, Prieur-Curé de Soulans.

Ordre de la Noblesse.

M. le Comte du Chaffaud de la Guignardière.
* M. de la Rochefoucault de Beaulieu.
* M. le Baron de Brandois.

Ordre du Tiers-Etat.

M. Duguet, Avocat aux Sables et Maire de la ville.
M. Bréchard, Sénéchal de Talmont.
M. Bodet de la Croix, à Soulans.
* M. Birotheau des Burondières, avocat à Saint-Julien-des-Landes.
* M. Brossaud, médecin à Saint-Germain.
* M. Caillaud, avocat, Sénéchal du Tablier.
* M. Bardin, médecin à Curson.
* M. Lancier, à Beaulieu.

Procureurs-Syndics.

* M. Robert, chevalier de la Salle, Maréchal des camps et armées du Roi.
* M. Gonor l'aîné.
* M. de Lauge le jeune, notaire royal, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

M. le Marquis de Vaugiraud de Rosnay, Président.
M. Boitet.
M. le Comte du Chaffaud de la Guignardière.

M. Bréchard.
M. Birotheau des Burondières.

Procureurs-Syndics.

Voir ci-dessus.

—

ÉLECTION DE CHATILLON.

M. le Baron de L'Épinay, Président nommé par le Roi.

Ordre du Clergé.

M. Vinet, Curé de Notre-Dame de Rocheservière.
M. de Buor, Prieur-Curé de N.-D. de Courcoué.
* M. Bichon, curé de Sigournay.
* M. Guéry, Curé de Saint-Laurent-de-Beaurepaire.

Ordre de la Noblesse.

M. de Jousbert, chevalier, seigneur de N.-D. des Herbiers et de la Pépinière.
* M. Guéry, chevalier, seigneur de Beauregard et de Lulière.
* M. Robin, Marquis de la Tremblaye, de Mortagne.

Ordre du Tiers-Etat.

M. Richard de Lavergne, Docteur en médecine et Médecin breveté pour les épidémies du département de Montaigu.
M. Paillou, Sénéchal de Pouzauges.
M. Landais, Docteur en médecine, correspondant de la Société royale de médecine de Paris.
* M. Jouhenneau, propriétaire à la Chapelle-Palluau.
* M. Cousseau de L'Épinay, Conseiller du Roi, Juge à l'Election de Châtillon.
* M. Bourasseau de la Roussière, Avocat au Parlement, Juge Sénéchal des Herbiers.
* M. Boulois, Docteur en médecine à Saint-Christophe-du-Bois.

* M. Guery, Avocat au Parlement, Juge Sénéchal à Tiffauges (1).

Voir Commission Intermédiaire et Procureurs-Syndics.

—

ÉLECTION DE THOUARS.

* M. le Marquis de Mauroy, Maréchal des camps et armées du Roi, Président (2).

Ordre du Clergé.

M. Paterne, Curé de Vaudelenay.
* M. Demege, Doyen, Archiprêtre de Thouars.
* M. Dillon, Curé du Vieux-Pouzauges.
* M. Laborde, Curé du Breuil-Bernard.

Ordre de la Noblesse.

M. D'Aviaud de Piolant.
M. le Marquis de Grignon.
* M. de Gibot père, Seigneur de Saint-Mesmin.

Ordre du Tiers-Etat.

M. Redon de Beaupreau, Maire de la ville de Thouars.
M. Deschamps, Maire de Bressuire.
M. Chauvin, Secrétaire du Roi, Sénéchal d'Argenton-Château.

(1) L'Assemblée Provinciale avait nommé pour faire partie de l'Assemblée de l'élection de Châtillon M. Bouthillier de Saint-André, Sénéchal de Mortagne. Son nom n'est pas rappelé dans les listes données par les *Affiches du Poitou*, et comme le nombre des membres assignés au Tiers-État est complet, il faut en conclure ou que M. Bouthillier donna sa démission ou que la mort l'empêcha de siéger.

(2) Le Roi avait nommé M. Gouerand, Curé de Saint-Laon-de-Thouars, Président de l'Assemblée de cette Élection. C'est lui qui est désigné comme tel dans les procès-verbaux de l'Assemblée Provinciale. Cependant les listes données par les *Affiches du Poitou* indiquent M. le Marquis de Mauroy comme revêtu de cette dignité, et le nombre attribué aux représentants du Clergé pour cette Élection étant complet, il faut croire que M. Gouerand n'accepta pas les fonctions qui lui étaient confiées ou qu'il était décédé à l'époque où les Assemblées commencèrent à fonctionner.

M. Ferron, Propriétaire à Pugny.
* M. Villeneau, Lieutenant-Général du Siége de Thouars.
* M. Berthelot, Propriétaire à Cirière.
* M. Aubert, Propriétaire au Petit-Puy, paroisse de Mâcon.
* M. Rossignol, Notaire à Bouillé-Lorêts.

Procureurs-Syndics.

Dom Reymond, Bénédictin, Procureur de l'Abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes.
* M. Jounault, Avocat à Thouars.
* M. Baillargeau, notaire, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

M. le Marquis de Mauroy, Président.
M. Paterne.
M. D'Aviau de Piolant.
M. Redon de Beaupreau.
M. Villeneau.

Procureurs-Syndics.

Les mêmes que ci-dessus.

ÉLECTION DE CONFOLENS.

M. le Marquis de Mallessie, Maréchal des camps et armées du Roi, Président nommé par le Roi.

Ordre du Clergé.

M. de la Brousse, Curé de Pleuville.
M. Guérineau, Curé d'Availles-Limousine.
* M. Périgord, Curé de Marval.
* M. du Brac de Vilaudrant, Curé de Saint-Martial.

Ordre de la Noblesse.

M. le Comte de Saint-Auvant.
* M. le Comte de Marsauge-Vaury.
* M. Prévôt de Sansac de la Vauselle.

Ordre du Tiers-Etat.

M. Patarin de la Ganne, Sénéchal de l'Isle-Jourdain.
M. Martin Deshoulières père, Procureur fiscal au Vigean.
M. Prévôt du Marais, Avocat à Saint-Germain.
M. Barbarin de la Martinière.
* M. Simon, Médecin à Rochechouard.
* M. Hugonneau de Boyat, de Brigueil.
* M. Dumas de Pillancier.
* M. Guillaut du Cluzeau.

Procureurs-Syndics.

* M. Duclos de la Glayole.
* M. Memineau, Notaire royal.
* M. Peyraud, Directeur de la Poste, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

M. le Marquis de Mallessie, Président.
M. de la Brousse.
M. Prévôt de Sansac de la Vauselle.
M. Barbarin de la Martinière.
M. Prévôt du Marais.

Procureurs-Syndics.

Les mêmes que ci-dessus.

—

ÉLECTION DE CHATELLERAUD.

M. de Pérusse d'Escars, Marquis de Pérusse, seigneur de Montoiron, Lieutenant-Général des armées du Roi, Président nommé par le Roi.

Ordre du Clergé.

M. l'Abbé Riguet, Doyen du Chapitre de Chatelleraud.
M. Poirier, Curé de Leigné-sur-Usseau et Archiprêtre de Faye.
* M. Descouteaux, Curé d'Ouzilly.
* M. Briquet, Curé de Saint-Genest.

Ordre de la Noblesse.

M. Thibault, Marquis de la Roche-Tulon, seigneur de Baudiment.
* M. le Comte de Brusse, Seigneur de Montbrard.
* M. le Comte de Lussac, Seigneur de Lésigny.

Ordre du Tiers-Etat.

M. Delavau de la Massonne, Conseiller à la sénéchaussée de Châtelleraud.
M. Le Coq père, Négociant.
M. Bourgine, propriétaire à Orches.
M. Maurice (Morice?), Fermier de la terre de Puigarreau.
* M. Creuzé de la Touche, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de Châtelleraud.
* M. Pierre Turquand père, négociant.
* M. Herault, Syndic de Leigné-les-Bois.
* M. Dubois, Syndic de Lésigny-sur-Creuse.

Procureurs-Syndics.

* M. Cothereau de Grandchamps.
* M. Deforges, Avocat.
* M. Creuzé-Millet, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

M. le Marquis de Pérusse d'Escars, Président.
M. Poirier.
M. le Marquis de la Roche-Tulon.
M. Creuzé de la Touche.
M. Le Coq.

Procureurs-Syndics.

Voir ci-dessus.

—

ÉLECTION DE NIORT.

M. Durousseau, marquis de Fayolle, Président nommé par le Roi.

Ordre du Clergé.

M. l'Abbé Avice de Mougon, Dignitaire du Chapitre de Luçon.
M. l'Abbé de Gagelin, Prieur de Sainte-Christine.
* M. Prestet, Chanoine, Prieur d'Asnières.
* M. Goizet, Archiprêtre et Curé de la paroisse de Notre-Dame de Niort.

Ordre de la Noblesse.

M. Genvre (*sic* pour Janvre), Marquis de la Bouchetière.
* M. de Monfrebœuf, ancien Capitaine de Cavalerie.
* M. Marsault de Parsay.

Ordre du Tiers-Etat.

M. Chauvin, Avocat du Roi au Siége-Royal de Niort (1).
M. Arnaudet-Dumaire, Avocat et premier Echevin de la ville de Niort.
M. Martin de la Chancellerie, Procureur du Roi à Chizé.
* M. Rouget, Lieutenant-Général de la ville de Niort.
* M. de L'Apparant, Juge-Sénéchal de Champdeniers.
* M. Guérin, Procureur du Roi à Aunay.
* M. Laubier de Grand-Fief, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général de police à Civrai.
* M. Piet de Pijouy, avocat.

Procureurs-Syndics.

* M. Chebrou de L'Espinatz.
* M. Barré-Chabans.
* M. Gibouin, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

M. le Marquis de Fayolle, Président.
M. Goizet.

(1) L'Assemblée Provinciale avait désigné M. Barré Chabans, Procureur du Roi de l'Hôtel-de-Ville, pour faire partie de l'Assemblée de cette élection, mais ayant été nommé Procureur-Syndic il dut être remplacé au sein de l'Assemblée d'Élection.

M. Marsault de Parsay.
M. Rouget.
M. Chauvin.

Procureurs-Syndics.

Comme ci-dessus.

—

ÉLECTION DE SAINT-MAIXENT.

Ordre du Clergé.

M. Cellin, Prieur de l'Abbaye de Celles, Président nommé par le Roi.

Ordre du Clergé.

M. Brissonnet, Curé de Saivres, Archiprêtre de Saint-Maixent.
* Dom Rambault, Religieux Bénédictin.
* M. Boiffard, Curé de Saint-Léger de la ville de Saint-Maixent.

Ordre de la Noblesse.

M. Young, Marquis de Sepvret.
M. le chevalier de la Coindardière, Seigneur des Essarts.
* M. le Comte de Lohéac, Baron d'Augé.
* M. Prévôt de Gagemont (1).

Ordre du Tiers-Etat

M. Sauzeau, Président au Siége Royal de Saint-Maixent.
M. Caillon, Notaire et assesseur de l'Hôtel de Ville.
M. Cuvillier de Champoyau, Maire de la ville de Melle.
M. Monet de Lorbeau.
* M. Daguin de la Roche, ancien Maire de Saint-Maixent.
* M. Vincent, Fermier de Sainte-Néomaye.
* M. Bourcy, Bourgeois de la paroisse de Clussais.
* M. Dupuy, Fermier de la paroisse de Vernou.

(1) C'est par erreur que dans les listes données par les *Affiches du Poitou*, M. de Gagemont est placé en tête des membres du Tiers-État ; il était le quatrième membre de l'Ordre de la Noblesse.

Procureurs-Syndics.

* M. le Chevalier Delaage.
* M. Lévêque, Avocat.
* M. Gibault, *Secrétaire-Greffier.*

Bureau Intermédiaire.

M. Cellin, *Président.*
Dom Rambault.
M. le Comte de Lohéac.
M. Monet de Lorbeau.
M. Daguin de la Roche.

Procureurs-Syndics.

Les mêmes que ceux de l'Assemblée.

Parmi les noms que nous venons d'écrire, il en est un certain nombre qui se recommande à l'attention de nos lecteurs d'une manière plus particulière, nous allons les passer successivement en revue.

Mgr Beaupoil de Sainte-Aulaire (Martial-Louis), évêque de Poitiers, nommé député du Clergé aux États-Généraux. Dans la séance du 11 janvier 1791, lorsque les évêques furent appelés à prêter le serment prescrit par la Constitution civile du Clergé ou à quitter leurs siéges, il prit la parole au nom de ses collègues : J'ai soixante et dix ans, dit-il, et j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat où j'ai fait tout le bien qui était en mon pouvoir. Accablé d'années et d'infirmités, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse, je ne veux pas prêter un serment qui..... Le tumulte qui s'éleva dans l'Assemblée couvrit sa voix.

Mgr Mercy (Marie-Charles-Isidore de), évêque et baron de Luçon, fut député aux États-Généraux et imita l'exemple de l'évêque de Poitiers en refusant le serment.

M. Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, membre de l'Assemblée d'élection de Thouars, fut député du Clergé aux Etats-

Généraux, et l'un des trois curés du Poitou (1) qui le 13 juin 1789, se rendirent dans l'assemblée du Tiers-Etat pour procéder en commun à la vérification des pouvoirs.

M. Philippe, comte de Jouslard d'Iversay, et Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, marquis de la Roche-du-Maine, l'un et l'autre membres de l'Assemblée Provinciale; M. Anne-Emmanuel-François-Georges de Crussol d'Uzès, marquis d'Amboise et de Fors, membre démissionnaire de l'Assemblée d'Élection de Saint-Maixent; M. Claude, vicomte de la Châtre, membre de l'Assemblée de l'Élection de Poitiers; M. François-Célestin de Loynes, chevalier de la Coudraye, Procureur-Syndic de l'Assemblée d'Élection de Fontenay furent élus par la Noblesse Poitevine pour la représenter aux Etats-Généraux de 1789.

M. François-Nicolas-René de Perusse, marquis des Cars, Lieutenant-Général des armées du Roi, Président de l'Assemblée d'Élection de Châtelleraud, nommé député de la Noblesse du Châtelleraudais.

Ajoutons que M. le baron de Lézardière, Procureur-Syndic de l'Assemblée Provinciale pour le Clergé et la Noblesse, était un ami de Malesherbes et le père de Mlle de Lézardière qui écrivait sa *Théorie des lois politiques de la monarchie;* que M. Thibaudeau, le syndic du Tiers, était l'auteur de l'*Abrégé de l'histoire du Poitou*, et qu'il fut élu l'un des députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux avec MM. Dabbaye, président au Siége royal de Melle; Bourron, avocat du Roi à Fontenay; Redon de Beaupreau, maire de Thouars, qui fut ministre, conseiller d'état et sénateur; Pougeard du Limbert, nommé ensuite du Conseil des Anciens, et qui devint préfet sous l'Empire; M. Creuzé La Touche, Lieutenant-Général de la sénéchaussée de Châtelleraud, qui fut de la Convention, puis du Sénat et parvint à l'Institut; Dubois, procureur du roi en la sénéchaussée de Châtelleraud et maire de cette ville, tous membres de l'Assemblée Provinciale.

Et encore avec MM. Birotteau des Burondières, membre de

(1) Les deux autres étaient Ballard, curé du Poiré, et Jallet, curé de Chérigné.

l'Assemblée d'Élection des Sables; Gallot, médecin à Saint-Maurice-des-Noues, membre de celle de Fontenay; Laurence aîné, banquier à Poitiers, membre de celle de cette ville, etc., etc.

H. Beauchet-Filleau.

—

PARTAGE

DE LA

SUCCESSION DE LOUIS Ier DE LA TRÉMOILLE

—

Louis Ier de la Trémoïlle, comte de Guines et de Benon, prince de Talmont, baron de Sully et de Craon, etc... chambellan héréditaire de Bourgogne, naquit vers l'année 1431. Nous ne trouvons dans sa vie aucune action d'éclat. Il fit ses premières armes au siége de Rouen (1451), et termina sa carrière militaire en 1475, lors de l'expédition entreprise par Louis XI pour repousser les Anglais de la Picardie. Il mourut au château de Bommiers (en Berry), vers le 10 février 1483. De son mariage avec Marguerite d'Amboise (1) naquirent quatre fils et quatre filles :

1° Louis Ier, sire de La Trémoïlle, vicomte de Thouars (le chevalier sans reproche).

2° Jean, protonotaire puis archevêque d'Auch, cardinal.

3° Jacques, seigneur de Mauléon et de Bommiers.

4° Georges, seigneur de Jonvelle.

5° Anne, mariée successivement à Louis d'Anjou, bâtard du

(1) Fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et sœur de Françoise, duchesse de Bretagne.

Maine, à Guillaume de Rochefort et à Jacques de Rochechouard.

6° Antoinette, mariée à Charles de Husson, comte de Tonnerre.

7° Catherine, abbesse au Ronceray d'Angers.

8° Et Jeanne, supérieure du couvent des Couëts, près Nantes (1).

Louis Ier de La Trémoïlle laissait une grande quantité de terres et seigneuries situées dans différentes provinces. Le partage de ces immeubles présentait quelques difficultés. Les coutumes d'Anjou, de Touraine et de La Rochelle donnant lieu à des interprétations différentes, les héritiers furent obligés de s'adresser à des légistes pour connaître leurs droits dans chaque pays. Des mémoires furent rédigés à cette occasion par Nepveu, G. Ronsart et Cailleteau, pour l'Anjou; par Billart, Berruier, Ribot, Potaire, Pérot, Bellefille et Gallet, pour la Touraine; par Bordain, Langlois, Balon, Paumier et Noeau pour La Rochelle. Ces pièces, importantes au point de vue de l'ancienne jurisprudence, contiennent quelques détails historiques d'un certain intérêt. Pour l'Anjou et la Touraine, les coutumes sont à peu près les mêmes. Le fils aîné prend les deux tiers des immeubles *avec le principal chastel et le cheze qui est de terre le vol d'un chapon.* Il a en outre tous les meubles, mais il est chargé de payer les dettes. Les puînés n'ont droit en Anjou qu'à l'usufruit du tiers des immeubles. Ils prennent le tiers en toute propriété dans la Touraine. La fille mariée *et emparagée noblement, n'eût-elle eu en don de nopces qu'un chapel de roses,* est exclue de la succession. *Les filles nonnains et les fils moines* ne sont point admis à succéder; leur part revient à l'aîné. La coutume de La Rochelle est un peu plus libérale. Le fils aîné prend la cinquième partie des immeubles avec le principal hôtel, et partage dans le reste. Les meubles se divisent par égales portions entre tous les héritiers. *La couronne de roses* donnée en mariage à la fille ne la prive pas de ses droits dans la succession paternelle. En rapportant ce qu'elle a reçu, elle

1) Omise dans les généalogies des La Trémoïlle.

partage avec les puînés. Mais la fille entrée en religion n'est plus apte à succéder.

Nous glissons sur quelques-uns des articles de ces mémoires pour nous arrêter aux questions concernant les successions de Georges de La Trémoïlle et de Françoise d'Amboise. Les requérants exposent qu'à la mort de *Monseigneur de Craon* (1), leur oncle, le roi fit saisir les meubles et les domaines qui dépendaient de sa succession. L'héritier, Louis Ier de La Trémoïlle, fit des réclamations. Louis XI, par l'entremise *de l'évêque de Poitiers* (2) *et de Guyot Pot, ses serviteurs*, lui intima l'ordre de se désister de tous ses droits en faveur de son fils aîné. *Doubtant être en indignacion du roi par les menasses que ledit évesque et ledit Guyot Pot faisoient audit seigneur de La Trémoïlle, celui-ci consentit à l'appoinctement.* Huit jours après, Louis Ier de La Trémoïlle protesta contre ce traité, disant qu'il avait agi contre son gré et qu'il ne l'eût pas fait s'il n'eût pas été contraint et forcé. Pour les enfants de ce seigneur, il était important de savoir à qui devait appartenir la succession du sire de Craon. Les conseillers de l'Anjou décidèrent la question en faveur du fils aîné. Ceux de La Rochelle jugèrent au contraire que les héritiers La Trémoïlle *avoient matière d'avoir relèvement de l'appoinctement.*

Une difficulté du même genre se présentait pour le comté de Benon, dont Françoise d'Amboise avait donné l'usufruit à Marguerite, sa sœur, et la nu-propriété à Louis II de La Trémoïlle, fils de cette dernière, par acte du 24 mars 1468 (3). Louis Ier de La Trémoïlle et sa femme avaient joui jusqu'à leur décès de ce domaine qui valait quinze cents livres de rente.

(1) Georges de La Trémoïlle, connu sous le nom de sire de Craon, premier chambellan héréditaire de Bourgogne, mort en 1481. Il avait épousé Marie de Montauban. Il fut le favori de Louis XI, mais il tomba en disgrâce à la suite d'un échec devant la ville de Dôle.

(2) Pierre d'Amboise.

(3) Françoise d'Amboise, dont l'église a fait une bienheureuse, devint duchesse de Bretagne en 1450, par suite de son mariage avec Pierre de Bretagne. Elle prit l'habit de carmélite en 1468 et mourut au couvent des Couëts, le 4 novembre 1485.

L'acte devait-il être exécuté pour la disposition concernant la nu-propriété? Telle était la question principale. On faisait remarquer en outre *que ladite dame Françoise, devoit au temps qu'elle entra en religion, douze mille escuz ou autre grant somme de deniers à plusieurs créanciers.* Ces dettes (payées sans doute par l'usufruitière) devaient-elles faire obstacle à la délivrance du legs fait en faveur de Louis II de La Trémoïlle? Les conseillers décidèrent que la donation *valait et devait tenir.*

Avant de procéder au partage de la succession de Louis Ier de La Trémoïlle, ses héritiers choisirent des experts pour estimer les domaines. La pièce relative à ces nominations ne manque pas d'intérêt. Elle est conçue en ces termes :

« Pour exécuter et mectre à fin ce que a esté advisé sur le « fait des partaiges de très-nobles et puissans Loys, seigneur de « La Trémoïlle, et Jehan, Jacques et Georges de La Trémoïlle, « ses frères, fault depputer et envoier en chascun des païs où « sont les terres assises, deux hommes esleuz, de chascune part « ung, qui feront papier et loyal rapport de ce qu'ilz pourront « trouver en chascune terre :

« Quans hommaiges il y a en droit fief.

« De quelle valeur chascun hommaige est, au moins en « gros.

« Et quant aux dommaines :

« les gaigneries et valleurs d'icelles ;

« les bois et forests, leur quantité et valleur commune, « tant en vente que en pessons et passaiges ;

« les prez, la quantité et valleur ;

« les estangs et pescheries, la quantité et valleur ;

« les moulins, et la valleur et l'estat en quoy ilz sont ;

« s'il y a des landes, froz et marays à bailler ;

« l'estat des chasteaux, les droiz de chaces et autres préro- « gatives ;

« et généralement de la valeur des terres et des charges « d'icelles ;

« les patronaiges d'églises, les vignes, dixmes et terraiges.

« et pour les choses dessusdites excécuter fault :

« pour Anjou, Pierre Germain et Jehan Saulleau;
« pour Touraine, Bertran Potaire et Guillaume Gallet;
« pour le Bas-Poictou, Maistre Richart Estivalle (1) et Maistre « Pierre Poictevin;
« pour le Hault-Poictou, Guillaume Bardin et Raoullin De- « beufs;
« pour Xainctonge ou La Rochelle, Maistre Jehan Laidet le « jeune, et Maistre André Fouchier, de Manzé;
« pour Berry, le bailly de Bommiers et Maistre Bernart « Martin de Broce;
« pour Orleennoys, le bailly de Sully et Messire Jehan Ro- « gier;
« pour Bourgongne, Denisot Doré et le bailly de Dracy;
« pour France, Antoine de Boucaumont et Messire Jacques « Pizon.
« Les escriptz en premier lieu sont nommez de la partie de « Monseigneur de La Trémoïlle, et les escriptz en second « lieu de la partie de Messeigneurs ses frères.
« Et le tout rapporter ou envoyer par escript à l'Isle Bou- « chart, au premier jour de Juillet prouchain venant. Auquel « jour se trouveront ledit seigneur de La Trémoïlle et ses dits « frères en leurs personnes, pour les dits partaiges faire, traic- « ter, accorder et passer.
« Fait audit lieu de l'Isle Bouchart, le 19e jour de may, l'an « 1484.
« Et pour le deffray et sallaire de ceulx qui ainsi sont commis « à aller par lesdites terres, a esté advisé que Monseigneur « rescripra aux receveurs d'icelles terres qu'ilz paient les « despens et sallaire d'iceulx. Et tout ce qui sera pour ce mis « et despendu sera moictié aux despens de mondit seigneur, et « l'autre moictié aux despens de Messeigneurs ses frères.
« Fait comme dessus (2).»

Les rapports des experts n'ont pas été retrouvés en entier. On possède seulement le résumé de leur travail. Voici le revenu

(1) Estivalle était procureur du roi à Thouars.
(2) Expédition faite pour Richart Estivalle.

indiqué par eux pour chaque terre, et les attributions faites aux héritiers (2) :

Anjou.

Craon.	1,416 l.	5 s.	8 d.
Châteauneuf.	280	10	9
Le Buron.	114	16	9
Saint-Germain.	23	4	11
Rochefort.	467	7	7
La Possonière.	413	15	»
La Guierche.	154	10	11
Doué.	297	»	11
Total.	3,167 l.	12 s.	7 d.

Les deux tiers sont attribués à l'aîné, et le tiers en usufruit seulement aux puînés.

Gouvernement entre la Sèvre et la mer.

L'île de Noirmoutiers.	811 l.	5 s.	4 d.
Sainte-Hermine.	543	6	8
Mareuil et la Vieille-Tour.	572	5	4
Puybéliard et Chantonnay.	230	3	»
Luçon.	85	2	1
La Chaise.	242	16	11
Bournezeaux, Les Pineaux et Puymaufray.	151	17	3
Total.	2,536 l.	16 s.	7 d.

Gouvernement entre la Sèvre et la Dive.

Mauléon. . . . . 456 l. 10 s.

Il est attribué aux puînés, pour les deux neuvièmes auxquels ils ont droit, La Chaise, Luçon, Bournezeaux, Puymaufray et les Pineaux. Le bâtard Jean de La Trémoïlle, frère du défunt, étant usufruitier de ces trois dernières terres, il est stipulé que les co-partageants recevront annuellement pendant sa vie une somme de 141 livres 17 sols. Le surplus est dévolu à l'aîné.

(2) Nous suivons pour les désignations l'orthographe du temps.

Touraine.

L'île Bouchart.	476 l.	2 s.	»
Vallaines.	59	16	4
Total.	535 l.	18 s.	4 d.

Vallaines et une portion de l'île Bouchart sont attribués aux puînés, jusqu'à concurrence de la somme de 158 livres 15 sols leur revenant.

Il existait en outre en Touraine la terre de Verez. Elle avait été acquise par l'aîné des enfants, pour la somme de 2,250 écus, et valait 235 livres 3 sols 5 deniers de revenu. Elle reste à celui-ci avec une partie de l'Ile Bouchart.

Haut-Poitou.

La Trémoïlle.			
Château-Guillaume.			
Lussac-les-Églises.	388 l.	7 s.	5 d.
Thoris.			
Thollet.			
Gençay.	290	»	10
Total.	670 l.	8 s.	3 d.

L'aîné prend à titre de préciput les châteaux de Gençay et de Château-Guillaume, et 223 livres 10 sols 8 deniers de revenu. Le reste est dévolu aux puînés.

Aunis.

L'île de Ré.	1,554 l.	16 s.	2 d.
Marans.	359	»	»
Total.	1,913 l.	16 s.	2 d.

Le lot de l'aîné se compose du château et de la seigneurie de Marans, avec une portion de l'île de Ré donnant 524 livres 16 sols 2 deniers de revenu. Le reste de l'île (1,030 livres de revenu) est attribué aux puînés.

Le comté de Benon, du revenu de 400 livres, reste à Louis II de La Trémoïlle, en vertu de la donation dont nous avons parlé.

Berry.

Bommiers.	914 l.	15 s.	4 d.
Selles.	440	12	1
Total.	1,395 l.	7 s.	5 d.

Les châteaux de Bommiers et de Selles sont attribués à l'aîné avec une valeur de 301 livres 17 sols 2 deniers de revenu sur Bommiers, et de 160 livres 4 sols sur Selles. Le reste forme le lot des puînés.

Orléanais.

Sully.	665 l.	4 s.	3 d.
Saint-Gondon.			
Sencly.			
Coulons.			
Chateau-Renart.			

On donne à l'aîné le château de Sully à titre de préciput avec une valeur de 380 livres 15 sols de rente. Les puînés prennent le surplus.

France.

Conflans. . . . . 600 l.

Le château et le tiers de la seigneurie sont pris par l'aîné.

Bourgogne.

Jonvelle.	2,500 livres.
Dracy.	
Courselles.	
La maison de Dijon.	

Ces immeubles ne figurent pas sur les notes relatives au partage. Ils sont compris pour 2,500 livres dans un relevé qui paraît avoir été fait avant le travail des experts. Toutes les évaluations portées sur cette pièce sont plus élevées que celles des états particuliers.

Les domaines de l'Anjou, du Bas-Poitou et de l'Aunis étaient

grevés de rentes viagères s'élevant à 1,987 livres. 40 muids de vin étaient dus en outre sur les terres du Haut-Poitou. Ces redevances sont à la charge des co-partageants, proportionnellement à la part de chacun d'eux. Parmi les créanciers, nous trouvons la dame de Baudricourt, Jehan de Saint-Jullian, un nommé Thoreau, M. de Trignac et une religieuse. La seigneurie de Conflans avait donné lieu à un procès qui n'était pas jugé. Madame de Croisy réclamait *des porcions et droitz* sur cette terre.

Outre ces charges, les héritiers avaient encore à payer des dettes importantes. Ce passif figure sur deux états ainsi conçus :

« Debtes personnelles. »

« A Jehan Laleman, de Bourges. . . . . 4,200 liv.
« A Maistre Jacques Deton, de Paris. 2,700
« Aux deux Girars, peletiers, de Bourges. . . . 1,130
« A Monseigneur de Cens. 3,250
« A Martin d'Issodun. 160
« A Symon Daubelon, bouchier. 116
« Aux fermiers des terres. 4,600
« Aux procureurs de Gencsay. 100
« A la Bastarde. 1,200
« A Chardon. 100
« A la vefve feu Cochon, de Sully. . . . . 1,200 l. p.
« A Guillaume Des Prez. 100
« Aux hoirs feu Bry Palu. 800
« A la vefve feu Jean Boully. 22
« A Simonnet Evrart. 250
« Aux chanoines de Sully. 125
« A Jehan de Bretaigne, taillandier. 120
« Aux hoirs Guillemin Morcau, apoticaire. . . . 140

« Debtes communes. »

« A Guillaume Le Roy, pour argent
« et draps prins de luy pour le
« fait de l'obsèque de feu mondit

« seigneur. . . . . 530 livres
« A Monseigneur de Meszières. . . 500 escuz
« Pour l'expédicion des bulles de
« Madame Katerine. . . . . 1,700 ducatz
« Pour le voiage de feu Messire Ni-
« colle et de Maistre Ambrois de
« Saint-Mars qui furent à Rome
« pour l'expédicion des dites
« bulles. . . . . 191 livres 13 s. 4 d.
« Item que on donna pour empes-
« cher le mariaige de feu Monsei-
« gneur de La Trémoïlle, que en
« argent, vesselle, draps et autres
« choses. . . . . 1,300 livres
« Item plus pour le fait de Thouars
« oultre lesdits mille escuz, en
« bagues. . . . . 2,000 escuz
« Item à Gaultier des Quarz. . . 600 escuz
« Item pour la mise de la poursuyte
« touchant le fait et procès de
« Thouars. . . . . 1,600 livres
« Item à Maistre Loys Chevredent,
« pour son sallaire et despence
« d'avoir vacqué à solliciter ledit
« procès. . . . . 200 escuz
« Item pour l'expédicion des bulles
« de Monseigneur le prothéno-
« taire. . . . . 300 ducatz
« Item à Lancelot de Salezar. . . 165 livres
« Item est à noter que les arréraiges
« que Monseigneur de Rieux de-
« mande se montent. . . . . 20,400 livres
« Item les arréraiges de la rente que
« prétend Madame de Montso-
« reau se montent (1). . . . 10,800 livres

(1) Ces deux sommes étaient dues sur l'île de Ré.

« Item pour les mises qui ont esté
« faictes par le fait des partaiges,
« tant pour le veaige de Monsei-
« gneur le prothenotaire et de
« M. de Saint-Martin, que pour
« faire les appréciacions et pour le
« conseil. . . . . 1,000 livres ou environ.

« Somme de debtes. . . 66,700 livres ou environ. »

La vicomté de Thouars, dont Louis XI s'était emparé à la mort de Louis d'Amboise, ne figure pas au partage. On voit dans l'énumération des dettes que le procès intenté par Louis Ier de la Trémoïlle, pour rentrer en possession de cette terre, avait déjà coûté beaucoup d'argent. Il résulte en outre de la note concernant l'Anjou que le Buron et Saint-Germain avaient été *vendus à grâce pour le fait de Thouars.* Les 350 écus d'or de rente grévant les terres du Bas-Poitou étaient dus pour la même cause. Si nous ne connaissions pas tous les incidents de cette interminable affaire, nous serions tentés de croire que Maistre *Loys Chevredent,* procureur, *qui vaquait à ce procès,* avait un appétit en rapport avec son nom.

Entre les dettes nous remarquons surtout la somme de 4,600 livres due aux fermiers des terres, qui payaient sans doute quelquefois par anticipation, et les 1,700 ducats relatifs à l'expédition des bulles de Catherine de La Trémoïlle. Le titre d'abbesse se payait cher au XVe siècle. Le prix des bulles de Jean de La Trémoïlle est plus raisonnable.

Les documents que nous venons de faire connaître proviennent de l'ancien chartrier de Thouars. Ils ont été découverts à Serrant, par M. Paul Marchegay, qui a eu la bonté de nous les communiquer.

IMBERT.

MESSIRE JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD

SEIGNEUR DE MAUMONT, MAGNAC, BARROS, CHAUMONT, CHETARNIAC,

CHEVALIER DU MONT-CARMEL ET DE SAINT-LAZARE,

MENUISIER A TOUVRES.

—

Dans la chapelle des Carmes à Paris, théâtre des massacres des 2 et 3 septembre 1792, existait au côté gauche de l'autel une plaque de marbre blanc. On y lisait ces lignes, avant que la rue de Rennes eût emporté et la plaque et la chapelle :

D. O. M.
ILLUSTRISSIMIS ET REVERENDISSIMIS
PETRO LUDOVICO DE LA ROCHEFOUCAULD
EPISCOPO SANTONNENSI
ET
FRANCISCO-JOSEPHO DE LA ROCHEFOUCAULD
EPISCOPO BELLOVACENCI
HIC PRO FIDE CATHOLICA NECATIS
DIE SECUNDA SEPTEMBRIS
AN : MDCCXCII

C'est-à-dire :

A Dieu très-bon, très-grand,
Aux illustrissimes et révérendissimes
Pierre-Louis de La Rochefoucauld,
évêque de Saintes,
et
François-Joseph de La Rochefoucauld,
évêque de Beauvais,
massacrés ici pour la foi catholique

le deuxième jour de septembre
de l'année 1792.

C'était une heureuse idée de réunir ainsi dans un même souvenir les deux frères si tendrement liés pendant la vie et qui avaient voulu mourir dans les bras l'un de l'autre.

Mais si les Carmes, témoins du martyre, conservaient la mémoire de l'évêque de Saintes, on pouvait se demander comment rien dans sa ville épiscopale, rien dans son église cathédrale, témoins de ses vertus, pas un mot, une date, une pierre ne rappelle son nom. Il y a plus de deux ans, une lettre datée de Saintes, le 13 juin 1867, et insérée, le 13 juillet suivant, au *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle,* 4e année, numéro 2, page 24, demandait qu'on plaçât dans une chapelle de Saint-Pierre, pour garder sa mémoire, quelque chose, buste ou marbre, et puisque une rue allait passer dans le couvent des Carmes, qu'on priât : « l'archevêché de Paris de nous donner, ou plutôt de nous vendre, si on les retrouve dans les déblais, les os de notre évêque, afin qu'ils pussent désormais tranquillement dormir dans la cathédrale à l'abri de l'expropriation pour cause d'utilité publique. »

On y songe. Pour moi, chargé de faire quelques recherches sur la famille et l'origine de Mgr de La Rochefoucauld, j'ai dû me mettre en quête, et voir si je pourrais répondre à un désir qui m'était un ordre. C'est le résultat de mes investigations que j'apporte aujourd'hui. Il n'est pas si facile qu'on le croirait d'abord de trouver le nom, les parents, le lieu natal d'un homme mort il y a soixante-quinze ans, cet homme fût-il un La Rochefoucauld. Déjà la légende s'est emparée de lui. Ce n'est pas encore un mythe ; il est en passe de le devenir. Les ténèbres s'amoncellent, la nuit s'épaissit chaque jour. Aussi y a-t-il quelque difficulté à faire luire la lumière et à tirer le nom, la famille, l'origine de notre personnage, de cette ombre mythologique et romanesque où il était en train de s'enfoncer. D'où vient Mgr de La Rochefoucauld? De quels parents est-il né? De quel pays sort-il? Voilà ce qu'il importait d'abord de savoir. Or, placé en face d'une erreur longtemps accréditée, et par des personnes fort respectables, il nous a fallu chercher des preuves

nombreuses pour montrer la vérité. C'est là que l'on doit avoir mille fois raison pour l'avoir une fois. L'erreur est tenace de sa nature. De là, nécessité d'entrer dans une foule de détails, dont le lecteur voudra bien nous pardonner la longueur.

I.

Les La Rochefoucauld sont nombreux. On les trouve dans presque toutes les provinces de la vieille France. Il n'est guère de famille plus illustre, plus étendue et plus ancienne. Ils sont en Auvergne; ils sont en Touraine; ils sont en Berry; ils sont en Poitou. Mais l'Angoumois qui garde leur berceau, et la Saintonge dont ils ont possédé les principales châtellenies, sont pour ainsi dire leurs contrées patronymiques. En Aunis et en Saintonge, notamment, ils ont possédé Fontpatour, au canton de la Jarrie, paroisse de Vérines; le Parc d'Archiac et la Bergerie, près de Tonnay-Charente; Montendre, Montguyon, Surgères et Barbezieux, pour ne citer que les principales terres. Il y a même une branche des seigneurs de Barbezieux, une branche des marquis de Montendre, une branche des marquis de Surgères.

La famille des La Rochefoucauld-Maumont dont était Pierre-Louis, évêque de Saintes, formait un rameau de la branche des seigneurs de Bayers, issue elle-même de la branche de Nouans, qui sortait des premiers seigneurs de Barbezieux dont la tige était Geoffroy, fils puîné d'Aimeri II.

François-Joseph de La Rochefoucauld, seigneur de Maumont, Maignac et Barros, capitaine au régiment de Navarre, épousa, en 1685, Anne Thomas, fille de Jean Thomas, écuyer, sieur des Bretonnières, conseiller du roi, garde des sceaux au présidial d'Angoulême, et de Marie Grelon. Il en eut :

1° Jean, qui suit;

2° *François-Victorin,* seigneur des Bretonnières, connu sous le nom de Magnac, qui épousa Françoise Virolleau de Marillac, — Vigier de la Pile écrit *Biroteau* de Marillac, et sur les actes de l'état-civil on trouve encore Virollot, Viraullot, — dont,

entre autres enfants : [a]Jean-François, né le 21 juillet 1733, tenu sur les fonts de la paroisse Saint-André d'Angoulême, le 7 mai 1735, par messire Jean de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Maumont et de Magnac, et par dame Marie de Fornel, veuve de messire Jean-François de Virolleau, seigneur de Marillac; [b]Jean, né le 4 juillet 1735, à Angoulême, baptisé le 7 en l'église Saint-André, tenu sur les fonts par Jean Ravard, chevalier, seigneur de Saint-Amand, et demoiselle Marie de Virolleau, sa tante;

3° *Marie-Anne,* mariée à Jean Ravard, chevalier, seigneur de Saint-Amand, capitaine dans le régiment de Béarn.

Nous voici arrivé à Jean de La Rochefoucauld, père de notre évêque. Il a pour père François-Joseph, capitaine au régiment de Navarre : notons le point. Sa mère est une Thomas, d'une famille célèbre d'Angoumois qui forma plusieurs branches. Jean Thomas, avocat renommé, né à Jarnac, fut conseiller de l'Hôtel-de-Ville d'Angoulême, depuis 1618 jusques et au-delà de 1631. Son fils, Paul Thomas, écuyer, seigneur des Maisonnettes, né à Angoulême, fut maire et capitaine de la ville en 1632 et 1633, puis échevin et conseiller du roi au présidial. Dès sa jeunesse il cultivait les vers latins. En 1630 il fit paraître, in-4°, à Paris, chez Morel, un poème en six chants, *Rupellaïdos sive de rebus gestis Ludovici XIII.*

Déjà, en 1610, Paul Thomas avait imprimé, chez Millanges, à Bordeaux, son volume in-8°, intitulé : *Defensio Engolismensium contra calumnias Meinardi.* — Le Long, II, 19950. — Un de ses oncles, Paul comme lui, publiait en même temps un poème en cinq chants sur Paris : *Lutetiados libri* V, à Angoulême, chez Rezé, 1640, in-8°. — *Id.* III, 34498. — Mais il n'eut pas la réputation de son neveu. Paul Thomas, connu sous le nom de Girac, fief dont il était seigneur, fit, en 1650, courir, manuscrite, une dissertation latine où il critiquait les lettres de Voiture. Costar, archidiacre du Mans, y répondit sur l'invitation de Balzac. Mais ce ne fut pas de ce ton adouci qu'il prenait pour écrire « à Monseigneur de la Guibourgère, évesque de Xaintes. » — Voir ses *Lettres,* page 281 et suivantes. — Son ouvrage, *Défense de Voiture,* fut attaqué par Thomas de Girac.

La querelle s'anima; on en vint aux injures. Consultez à ce sujet Bayle, à l'article *Thomas,* et Moréri, à l'article *Girac.* Ce que ces auteurs ne disent pas, c'est qu'en 1633, pendant sa mairie, Paul Thomas imprima avec une préface datée d'Angoulême, 1er janvier 1635, chez Claude Rezé, libraire du roi et de la ville d'Angoulême, ses traductions en vers latins de *Job,* du *Cantique des Cantiques,* et des *Lamentations de Jérémie: Pauli Thomæ sacra poemata.* Le frontispice montre les armes de la ville et celle des Thomas: *d'or à un cœur de gueules surmonté d'une étoile d'azur* avec la devise: *sic itur ad astra.* On y voit en tête des vers latins de Paul Thomas, son oncle, et de Des Rivaux. Il dédia ce volume à son père, comme plus tard son attaque contre Costar à M. le marquis de Montausier. Il mourut en 1663.

La famille de Thomas eut deux branches: celle des Montgoumard, « qui va tomber en quenouille », dit Vigier de la Pile, et celle de Bardines, « qui a eu plusieurs conseillers au présidial, gens de lettres et fort considérés. Le sieur de Bardines d'à présent a épousé N. Préveraud des Deffends. » Ce sont ces Préveraud et ces Thomas qui signent, en 1735, aux baptêmes des deux enfants de François-Victorin de La Rochefoucauld. Le 7 mai, on voit avec Jean de La Rochefoucauld, oncle du nouveau-né, Marie Virolleau des Deffends; François-Victorin, son père; Marie de Marillac-Virolleau; M. Préveraud de Bardines; Louis Thomas de Bardines; puis Jean Ravard de Saint-Amant; Laïsné de Gonneville; Dexmier de Lugeat; S. Suzanne Maret; Julie Dexmier; Chapiteau de Guissalle; de La Faye; Barbot, et Delaroque, curé de Saint-Martial; en 1735, le 7 juillet, les mêmes à peu près que les précédents, Marie Virolleau de Marillac; Jean Ravard de Saint-Amant; François-Victorin de La Rochefoucauld; Jean de Larochefoucauld; Marie Virolleau des Deffends; M. Préveraud de Bardines; Fouchier; Dexmier de Lugeat; Suzanne Maret; Julie Dexmier; Marguerite La Tresorière; Barbot de La Tresorière; Jean Chausse de La Tresorière, chanoine; Chapitteau de Guissale; Antoine Thibeaud de La Faye, et Préveraud, curé.

« Le sieur de Bardines, » dont parle son contemporain Vigier

de la Pile, est Louis Thomas de Bardines, marié à Marie-Françoise Préveraud des Deffends. Leur fils, François-Louis Thomas de Bardines, seigneur de Neuillac en Angoumois, épousa, en secondes noces, le 14 juin 1790, Marie-Claire-Mélanie de Manes, morte à Saintes le 22 juin 1849, fille de François-Armand de Manes, marquis de Manes, seigneur du Gazon, mort le 6 juin 1784, et de Marguerite-Marie-Claire de Bremond d'Ars, dame de Chassagne et d'Anville, décédée le 8 octobre 1777. C'est à Elie-Dominique Castin de Guérin de la Madeleine, abbé de Vaux, chanoine de Saintes et vicaire général du diocèse, et à son défaut, au curé de Chaillevette, qu'est donnée par M. Deval, archiprêtre, curé de Saint-Jean d'Angoulême, paroisse des parents du futur, la permission d'unir les deux époux. L'acte, daté du 5 juin 1790, avec la dispense de deux bans accordée par l'évêque d'Angoulême, Philippe-François d'Albignac de Castelnau, conseiller du roi, se trouve à la mairie d'Etaules.

II.

Ainsi, du côté de sa mère, Jean de La Rochefoucauld, n'avait rien à regretter. Moins répandu que le nom de La Rochefoucauld, celui des Thomas n'était pas sans quelque éclat.

Jean de La Rochefoucauld doit être né en 1686 probablement, c'est-à-dire un an après le mariage de son père. Le 6 février 1705, à dix-neuf ou vingt ans, il fut reçu chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. En 1722, il épousa Marie-Marguerite des Escaud. C'était la fille de Gabriel-François des Escaud, chevalier, seigneur du Vivier, et de Charlotte de la Place. La famille des Escaud était noble et portait d'*azur à trois chevrons d'argent accompagné de trois étoiles de même.* Une Madeleine des Escaud épousa, le 10 septembre 1650, Louis de Beaupoil. Au XVIe siècle, les des Escaud étaient zélés protestants. On trouve leur nom au bas de l'acte par lequel les réformés de l'Angoumois et de partie du Périgord, assemblés le 15 août 1593, à La Roche-

beaucourt, envoyaient des commissaires au roi Henri IV, après son abjuration, pour lui présenter les requêtes et les remontrances du parti. Ce sont, avec Jean et René de Galard de Béarn, Louis des Escaud, écuyer, seigneur du Vivier; François des Escaud, écuyer, seigneur de Puyrigaud, et Jean des Escaud. Marie-Marguerite des Escaud apportait en dot à son époux la terre de Chaumont.

Jean de La Rochefoucauld eut neuf enfants dont voici les noms:

1° Marie-Rose-Charlotte, née le 10 mai 1723, abbesse, en 1768, du Paraclet ou Sainte-Trinité, au diocèse de Troyes, monastère fondé par Abeilard; en 1778, de Notre-Dame de Soissons, — où elle succédait à Mme de La Rochefoucauld-Roussy, — morte à Soissons, le 27 mai 1806;

2° François-Jean-Charles de La Rochefoucauld, dit le marquis de Bayers, né le 20 mai 1724, marié le 23 avril 1753 à Marie-Thérèse de Fougeu, sœur de la maréchale de Conflans, (que M. V. Bujeaud écrit de *Forgue*), nommé brigadier d'infanterie le 22 janvier 1769 et le 1er mars 1780, maréchal de camp des armées du roi;

3° Louise, née le 14 mai 1725;

4° Catherine-Hippolyte, née le 22 mai 1726, morte le 20 mars 1790; qui épousa, le 19 mars 1768, Antoine de Corlieu, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lequel mourut âgé de soixante-dix-huit ans, au Vivier, le 20 septembre 1792;

5° François-Joseph de La Rochefoucauld, appelé l'abbé de Maumont, né le 7 août 1727, et suivant l'*Almanach royal*, qui se trompe, à Angoulême en 1735, sacré évêque de Beauvais le 22 juin 1772, pair de France, député du clergé de Clermont aux Etats-généraux, massacré le 2 septembre 1792 aux Carmes;

6° Louise-Marguerite, née le 6 octobre 1728;

7° Annet-François, né le 8 août 1730 au château de Maumont, paroisse de Magnac-sur-Touvre, diocèse d'Angoulême, baptisé le 22 août suivant;

8° Alexandre-François, comte de La Rochefoucauld, baptisé le 8 janvier 1734, en l'église de Magnac-sur-Touvre, lieutenant

de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Elisabeth-Catherine de Fremont du Mazy, mort à Paris, le 7 janvier 1786;

Et 9° Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dit l'abbé de Magnac, évêque de Saintes le 6 janvier 1782.

Voilà une filiation assez bien suivie. Du reste je ne l'ai point inventée. On peut consulter les ouvrages spéciaux : André Duchesne, Moreri, le P. Anselme, Courcelle, La Chesnaye-Desbois, le *Calendrier de la Noblesse*, l'*Almanach royal*, bien d'autres et les registres paroissiaux.

Ici se présente une grave difficulté.

III.

A la fin de 1867 parut à Saint-Jean-d'Angély, chez E. Lemarié, imprimeur-libraire, une plaquette fort curieuse typographiquement. C'est le numéro 1er du tome II des publications d'une Société savante, qui n'est pas de Saint-Jean-d'Angély. L'opuscule a cinquante-six pages, et des coquilles plus nombreuses, sans compter les erreurs. Le titre est à la page 3 : *Journal de M. l'abbé Legrix (Claude-Furcy-André), chanoine de l'église cathédrale de Saintes;* et à la page première, dans un français douteux : *Anecdotes et événements de la ville et du chapitre de Saintes.*

Notre époque a le goût de ces friandises. L'inédit est le plaisir des gourmets littéraires. Un *journal* écrit de 1781 à 1791, pendant dix ans, pendant ces années qui virent la transformation de l'ancien monde, quelle bonne fortune! C'était un ecclésiastique qui tenait la plume, et il racontait ce dont il avait été témoin. Nous avions toute garantie de véracité; et l'histoire locale allait s'enrichir d'un monument de plus! On possédait déjà le journal de Bourignon. Mais un second témoignage corrobore le premier, et deux affirmations valent mieux qu'une. Donc ça été une bonne inspiration qui a poussé la docte compagnie à publier ce document, et on lui en saura certainement

un très-grand gré. L'impression de ces sortes d'ouvrages vaut mieux que celle d'élucubrations, plus ou moins poétiques, dont les Académies encombrent parfois leurs bulletins.

Pour compléter le travail du chanoine, des notes étaient nécessaires; il y en a d'excellentes.

De plus, la Société qui s'était chargée de le publier, a bien voulu elle-même l'annoter. Contrairement à l'usage qui remet de pareils soins à l'un des membres, afin que la compagnie tout entière n'endosse pas les idées ou les erreurs possibles de quelques-uns, elle annonçait, en tête de sa publication, que le *journal* était « publié et ANNOTÉ » par elle-même. » Si c'était d'une part une lourde responsabilité qu'elle acceptait, de l'autre, les chercheurs pouvaient puiser, en toute sécurité, dans un ouvrage collectif où chacun avait apporté ses lumières, comme on le donnait à entendre.

IV.

Pour nos recherches, nous devions avoir recours à un livre si obligeamment publié et si consciencieusement annoté. Notre attente ne fut pas trompée.

En effet, dès la page 3, sous la rubrique : *Fouilles de Saintes,* changée, huit pages plus loin, en *Pouillés de Saintes*, et où il est aussi question de *Pouillés* que de *Fouilles,* on lit :

« (9) LE VINGT MARS, MONSEIGNEUR PIERRE-LOUIS DE LAROFOUCAULT, NOMMÉ ÉVÊQUE DE SAINTES AU MOIS D'OCTOBRE 1781, SACRÉ A PARIS AU MOIS DE JANVIER 1782, EST ARRIVÉ AU CHATEAU DU DOUET, A DEUX LIEUES DE CETTE VILLE. »

C'est le texte. La glose ajoute :

(9) *De l'ancienne et illustre maison de La Rochefoucauld, mais d'une branche peu accommodée des biens de la fortune.* LEUR *père,*— est-ce le père des biens de la fortune ou le père de la branche? — *exerçait la profession de menuisier dans une localité de l'Angoumois, dont un ayeul de la famille Deval était seigneur.* »

La note continue :

« *Un jour, M. Deval trouva deux petits paysants* (sic) *jouant avec ses enfants; frappé de leur air distingué et de leur physionomie intelligente, il se fit conduire chez leur père et découvrit les titres de leur noble origine; il s'intéressa à eux, et les recommanda au vieux duc de la Rochefoucauld qui prit soin de leur avenir.* »

Oh! la merveilleuse histoire! Bon chanoine Schmidt qui avez charmé notre enfance, avez-vous jamais rien inventé de plus naïf que ce récit véridique! « Il était une fois un père et une mère qui avaient des enfants! »

Dans ces lignes règne un clair-obscur tout-à-fait de circonstance. Une localité, un vieux duc, un aïeul, une famille Deval, deux paysans, fils d'un menuisier! Ne se croirait-on pas en plein dans *Victor ou l'Enfant de la Forêt,* à moins que ce ne soit *Célina ou l'enfant du mystère?* Ah! Monsieur l'abbé Galland, contez-nous donc un de ces jolis contes que vous nous contez si bien!

Ainsi, le dernier évêque de Saintes, Monseigneur de La Rochefoucauld, fut un petit paysan, avec son frère, l'évêque de Beauvais, fils tous deux d'un menuisier. Ils étaient de l'Angoumois, d'une localité qu'on a oublié de nommer. Un seigneur, appelé Deval, les protège; le vieux duc de La Rochefoucauld — était-il vieux? — se charge de leur avenir.

V.

Mais cette histoire, nous la connaissons tous, et le *Recueil,* au lieu d'inédit, a simplement copié la *Biographie* Michaud. C'était un moyen de s'épargner des frais d'imagination. On aurait bien dû se les épargner tous.

Ecoutons Picot, l'auteur de l'article de la *Biographie.*

« Dominique de La Rochefoucauld, cardinal et archevêque de Rouen, né en 1713, à Saint-Elpis, diocèse de Mende, était d'une branche pauvre et ignorée que découvrit M. de Choiseul,

évêque de Mende, en faisant la visite de son diocèse. Le prélat instruisit de sa découverte l'archevêque de Bourges, M. Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld. L'archevêque se fit un devoir de tirer de l'obscurité une portion de sa famille ; il appela auprès de lui le jeune Dominique et se chargea de diriger ses études.»

Le récit est le même. Au lieu de Dominique, on met ici Pierre-Louis ; du seigneur Deval, l'évêque de Mende ; de l'Angoumois, l'Auvergne ; du vieux duc, l'archevêque de Bourges, et de la *branche peu accommodée des biens de la fortune*, une *branche pauvre et ignorée*. Michaud aurait bien dû dire que le père était tonnelier ou charpentier.

A première vue ne semble-t-il pas étrange que, dans la même époque, deux faits identiques aient eu lieu pour deux personnes du nom de La Rochefoucauld? Ont-ils eu lieu? C'est ce dont il est permis de douter, malgré l'autorité de la *Biographie* Michaud et celle de notre grave Académie.

Dominique de La Rochefoucauld n'était pas plus « d'une branche pauvre et ignorée » que Pierre-Louis de La Rochefoucauld n'était fils d'un menuisier. La généalogie des La Rochefoucauld se trouve partout. Il n'y a qu'à prendre le *Calendrier de la Noblesse* de l'époque, 1762-1768, ou le *Dictionnaire* de La Chesnaye-Desbois, de 1778 ou 1757.

Les La Rochefoucauld de Langheac, diocèse de Saint-Flour, et de Saint-Ilpize en Auvergne, étaient un rameau des La Rochefoucauld-Barbezieux, branche issue elle-même des premiers La Rochefoucauld. En effet :

I. — François, premier du nom, comte de La Rochefoucauld, chambellan de Charles VIII et de Louis XII, parrain du roi François Ier, eut pour second fils :

II. — Antoine de La Rochefoucauld qui, en 1516, devint seigneur de Barbezieux, et fut la tige des seigneurs de Barbezieux.

IV. — Son petit-fils Jacques de La Rochefoucauld, qui avait épousé, en août 1586, Françoise de Langheac, fille et héritière de Jean, seigneur dudit lieu, devint, par la donation qu'elle lui en fit, seigneur de Langheac, le 5 mai 1609.

V. — Son fils, Louis-Antoine de La Rochefoucauld, seigneur

de Chaumont-sur-Loire, de Langheac et Saint-Ilpize, eut, de Louise de La Guiche qu'il avait épousée le 10 mars 1611, un second fils, HENRI-GASTON, marquis de Langheac, auteur des comtes de Saint-Ilpize.

VI. — HENRI-GASTON de La Rochefoucauld épousa Anne de Beauverger, dont :

VII. — JEAN-ANTOINE de La Rochefoucauld, comte de Saint-Ilpize, qui eut de Marie-Madeleine de Michel, dame de Lachaut :

VIII. — 1° JEAN-JOSEPH de La Rochefoucauld, marquis de Langheac, seigneur comte de Rochegoude, Neuve-Eglise et Cussac en Auvergne, né en 1713, brigadier des armées du roi, le 1er janvier 1748, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, maréchal de camp le 10 février 1759, épousa, le 2 avril 1748, Marie-Anne Thomas de Pange, fille de Jean-Baptiste Benoît, seigneur de Pange, en Lorraine, trésorier-commandeur de l'ordre de Saint-Louis ;

3° Jean-Antoine, religieux de Cîteaux, prieur claustral de l'abbaye d'Aubepierre en la Marche ;

4° Marie-Madeleine, mariée à Hyacinthe de Lastic, seigneur comte de Fournel, en Auvergne ;

5° Antoinette, mariée le 14 août 1747 à Christophe de Châteauneuf-Randon, comte d'Apcher, morte en janvier 1751 ;

6° Françoise-Marie, femme de Joseph Brunet, baron de Pujols et de Castelpers, comte de Panat, vicomte de Cadars et de Peyrebrune, chef d'escadre, fils de Joseph et de Marie de Toulouse-Lautrec.

Le deuxième enfant, frère des cinq précédents, est précisément

2° *Dominique*, sacré évêque d'Alby le 27 juin 1747, prieur de la Charité-sur-Loire, au diocèse de Nevers, abbé général de Cluny après la mort du cardinal de La Rochefoucauld en 1757, archevêque de Rouen en 1759, nommé le 23 février 1777, par le roi, pour un chapeau de cardinal.

Peut-on voir en cela une branche ignorée et pauvre? Je ne sais; mais il me semble que non. En tous cas, laissons aux érudits de l'Auvergne le soin de rectifier l'erreur relative aux

La Rochefoucauld-Saint-Ilpize. Nous avons assez de travail avec les La Rochefoucauld-Maumont.

VI.

A mes yeux, je le déclare d'abord, il importe assez peu que Pierre-Louis de La Rochefoucauld descende d'un menuisier ou d'un pair de France. La valeur d'un homme ne s'apprécie pas à sa naissance. Si l'on prouve qu'il était d'une noble famille possédant encore cinq ou six seigneuries, un rayon s'ajoutera-t-il à sa gloire? Au fond, pauvre petit diable courant par les chemins de l'Angoumois, déguenillé, inculte, pendant que son père rabote à l'établi, ou bien enfant choyé sur les genoux de quelque belle dame, tendrement élevé par un papa grand seigneur, Monseigneur de La Rochefoucauld restera ce qu'il est. Mais au-dessus de cette question d'origine, il y a l'exactitude historique.

Le vague de la note du *journal* de l'abbé Legrix était embarassant. L'Angoumois est vaste; et le mot *une localité* qui désigne la paroisse où se serait passée la petite histoire, n'était pas fait pour mettre sur la voie. Heureusement l'auteur anonyme avait cité un nom. Il parlait d'une famille Deval. Ce nom était une révélation et un fil conducteur. Il fallait d'abord chercher qui étaient ces Deval. Comme ils avaient été seigneurs de quelque fief, il devenait facile de les retrouver. Les ouvrages imprimés : *Histoire de l'Angoumois,* par Vigier de la Pile; la *Charente révolutionnaire,* de Victor Bujeaud, nous les donnaient. Une fois les Deval reconnus, on arrivait vite à la localité de l'Angoumois dont ils étaient suzerains.

Le fait que l'annotateur racontait d'eux est très-honorable. S'il n'est pas vrai, si nous sommes forcés de le démentir dans l'intérêt de la vérité, et d'arracher ainsi un rayon glorieux dont on se pourrait parer encore, il faudra s'en prendre à l'écrivain trop zélé, qui, au lieu de laisser la légende se répéter à l'ombre du foyer domestique, lui a donné le grand jour de la publicité, et a appelé sur elle et sur eux l'attention de tous.

Voyons d'abord ces Deval, le lieu dont ils étaient seigneurs, leur situation vis-à-vis de ceux qu'ils allaient tirer de l'indigence. Nous examinerons ensuite les La Rochefoucauld, leur position, leur famille, l'oubli où ils sont tombés, si profond, qu'il faut le hasard d'une rencontre providentielle pour les révéler. Une fois ces faits établis, la conclusion se fera d'elle-même.

VII.

Une famille Deval a donc habité l'Angoumois, selon l'annotateur de M. l'abbé Legrix. Or, comment le chanoine, allié à cette famille, d'après ce que raconte la préface, n'a-t-il pas, puisqu'il parlait de Mgr de La Rochefoucauld, raconté un trait si flatteur pour elle! Il était plus près que nous de l'événement; il connaissait les personnages, et il a bénévolement tu une action qui faisait tant de gloire aux siens. Est-il croyable qu'il eût laissé à quelque successeur le soin de l'apprendre au public, soixante-dix ans plus tard?

Ces Deval, dans la première moitié du XVIIIe siècle, sont établis à Touvres, petite paroisse à huit kilomètres d'Angoulême. Ils étaient, paraît-il, originaires du Languedoc. On les trouve qualifiés bourgeois de la ville d'Angoulême. Ils prenaient des armes, et portaient : *d'azur à deux poissons d'argent, écaillés de sable.* Ainsi faisaient nombre de roturiers. M. le docteur Gigon donne sur la famille Deval d'amples détails dans le Mémoire qu'il a lu, le 21 mars dernier, à la Société archéologique et historique de la Charente, et qui a pour titre : le *Château de Touvres, ses souvenirs historiques et légendaires.*

La première mention que j'ai trouvé d'eux, date de 1703. Le 10 novembre de cette année; Guillaume Deval, bourgeois d'Angoulême, acquiert la seigneurie de Touvres. C'était un fief dépendant de la châtellenie d'Angoulême. Le comté d'Angoulême, érigé en duché pairie par François Ier, l'an 1515, avait appartenu en apanage à différents princes et princesses jusqu'en

1696, que mourut à Versailles, 17 mars, la dernière usufruitière, Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, douairière de Guise. De cette date à juin 1710, que des lettres-patentes l'apanagèrent à Charles de France, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, le duché resta réuni à la couronne. Les riches bourgeois profitèrent de ce temps-là pour acquérir, à beaux deniers comptants, des fiefs, des seigneuries qui leur donnaient immédiatement l'air de petits gentilshommes.

« Le domaine particulier d'Angoulesme, nous dit Gervais, « page 203, dans son *Mémoire sur l'Angoumois* (1725-1726), « publié en 1864 par M. B. de Rencogne, a été presque tout « vendu, les années 1697 et 1703. »

C'est ainsi qu'Etienne Chérade, maire d'Angoulême en 1693, et lieutenant-général en la sénéchaussée, époux d'une rochelaise, Madeleine Husson, — probablement sœur d'Husson de La Plâterie, président-trésorier-général de France (1719) en la généralité de La Rochelle, marié à Elisabeth Ricard, — « trouva moyen, nous raconte Vigier de la Pile, dans son *Histoire de l'Angoumois,* page XCIV, d'acquérir en peu de temps les plus belles terres de cette province et des voisines, entre autres, Montbron (qu'il eut du comte de Brienne), Marthon et Blanzac (qu'il eut du comte de Roussy), La Rochandrie (du baron de ce nom, *Gervais,* page 92) et Clervaux. » Le domaine de l'île d'Espagnac lui fut adjugé le 18 mai 1705, pour 580 livres. Mais comment devenait-on seigneur?

L. Audiat.

DEUX LETTRES DU DUC DE BOUILLON.

Voici deux lettres qui proviennent encore du chartrier de Thouars, cette mine inépuisable dont M. Paul Marchegay sait tirer un si bon parti. Ce sont des autographes de Henry de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, puis maréchal de France. Ce personnage est loin d'être aussi célèbre que son fils ; il a cependant une page dans l'histoire. Son nom commence à figurer en 1575, au moment des guerres de religion. Il avait alors vingt ans et venait d'embrasser le protestantisme. Cette abjuration lui valut le commandement de l'armée des confédérés en Guyenne. Sa grande fortune, sa bravoure, ses bonnes relations avec le roi de Navarre en font, à partir de cette époque, un homme considérable. Henri III, cherchant à jeter le désordre au milieu des protestants, écrivit un jour à Henri de Navarre que Turenne était l'amant de la reine Marguerite. Cette princesse n'était pas plus que son époux un modèle de fidélité conjugale. Dans les termes où ils se trouvaient, une accusation de ce genre devait manquer son but. Le *vert-galant* n'y attacha en effet aucune importance. Il se contenta de montrer la lettre aux deux amants. Cet incident provoqua contre Henri III, de la part de Marguerite et des dames de la cour, une véritable levée de boucliers. Cette petite ligue est connue sous le nom de *Guerre des amoureux*. Nous ne pouvons pas raconter tous les faits d'armes de Turenne pendant les expéditions de Guyenne et de Poitou. Nous nous bornerons à dire qu'il se distingua à la bataille de Coutras (20 octobre 1587). En 1591, nous le voyons à côté de Henri IV, au moment du siége de Paris. Dans la même année, chargé par le roi de recruter des forces à l'étranger, il parcourt l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne, et parvient à ramener en France 10,000 fantassins et 6,000 cavaliers. Le bâton de maréchal et un beau mariage furent la récompense de ce service. Il épousa Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon, princesse souveraine de

Sédan. Les chefs de la ligue avaient cherché à marier cette riche héritière avec un des fils du duc de Lorraine, mais Henri IV avait été assez habile pour faire échouer leurs projets. Le duché de Bouillon était placé sur la frontière. Ses anciens seigneurs, parmi lesquels on comptait le fameux *Sanglier des Ardennes,* avaient toujours été puissants. Il était important pour le roi de France de faire passer ce petit état entre les mains d'un allié. Il ne s'était pas trompé du reste en choisissant Turenne. Ce dernier, en devenant duc de Bouillon, n'eut rien de plus pressé que de faire la guerre au duc de Lorraine. Les faveurs dont il avait été comblé ne suffirent pas pour retenir Turenne dans le parti du roi de France. Insatiable, remuant et ambitieux, *Bouillon et brouillon*, suivant l'expression de Sully, il lui était impossible de rester tranquille. En 1602 il entra dans la conspiration du maréchal de Biron. Après cette affaire il se retira en Allemagne, mais Henri IV lui fit grâce et il rentra en France en 1606. A la mort de ce prince, Marie de Médicis l'appela à la cour. L'âge ne put apaiser la fougue impétueuse de Turenne. Jusqu'à son dernier soupir, il batailla et intrigua.

Il avait désiré le gouvernement du Poitou, mais la reine-mère ne voulut pas lui accorder cette place. Le duc de Bouillon mourut en 1623. Il avait épousé en deuxièmes noces Isabelle de Nassau, de laquelle il eut deux fils, Frédéric et Henry, vicomtes de Turenne, et cinq filles parmi lesquelles on trouve Marie, femme de Henri de la Trémoïlle, duc de Thouars. Charlotte de la Marck était morte en 1594, sans laisser d'enfant.

Les deux lettres de Turenne sont du mois de février 1598. La première est adressée au maire et aux échevins de Poitiers. Les noms des destinataires de la seconde ne sont pas indiqués, mais on voit qu'elle était écrite aux chefs des corps qui se trouvaient cantonnés aux environs de cette ville. A cette époque la ligue touchait à sa fin. Le duc de Mercœur venait de faire une tentative infructueuse pour surprendre Châtellerault qui était devenu le centre d'action des protestants et du parti royal. Les ligueurs tenaient toujours en Bretagne, mais, en dehors de cette province, bien peu de places étaient restées fidèles au duc de Mercœur. Mirebeau et Tiffauge en Poitou, Craon et Rochefort en Anjou, n'avaient pas encore voulu se rendre. Décidé à frapper

le dernier coup, Henri IV envoya une armée contre les rebelles. En apprenant le départ des troupes royales, les villes dont nous venons de parler se hâtèrent de faire leur soumission. Poitiers, bien que tenant pour le roi, partagea l'effroi général. Une lettre de Henri IV, datée du 22 janvier 1598, acheva de jeter le trouble dans l'esprit des habitants de la capitale du Poitou. Le roi frappait la ville d'une contribution assez forte pour la nourriture de son armée. Se voyant menacé d'une véritable invasion, le maire et les échevins écrivirent à Turenne qui était installé à Châtellerault comme commissaire du roi, pour le prier d'éloigner l'armée de leur ville. Dans sa réponse celui-ci s'efforce de les rassurer et leur promet de les préserver de *telles ruines et incommodités.* La seconde lettre que nous publions justifie les appréhensions des Poitevins. Turenne invite les troupes qui occupaient les environs de la ville à s'éloigner le plus possible.

Comment ces deux autographes se trouvent-ils dans le chartrier de Thouars? Cela est assez difficile à expliquer. On peut supposer avec assez de vraisemblance que Claude de la Trémoïlle a été chargé de les porter et qu'il s'est contenté d'en donner lecture au maire de Poitiers et aux commandants des troupes.

IMBERT.

I.

A Messieurs, Messieurs les maire et échevins de la ville de Poitiers.

Messieurs, j'ay receue vostre lettre. Je vous puis asseurer que je n'ay aucunes trouppes qui tienent la campagne, ayant il y a longtemps licencié celles que le Roy m'avoit coumandé metre sus pour son service. Je tiens fort raisonnable que les environs de vostre ville soit conservé et exempté du passage et logis de toutes trouppes de gens de guerre, et que vous soyés soulagés de telles incomodités et ruynes, et désire voir naistre les occasions pour vous pouvoir servir et procurer ce contentement, à quoy je vous tesmoigneray les effects de mon affection en vostre particulier, lorsque vous la voudrez expérimenter, et en général à tous les subjectz du Roy quand je verray que mes soings et mes peines pourront servir à leur bien et soulagement. J'espère

qu'à l'advenir les souffrances du paouvre peuple ne seront plus sy rigoreuses qu'elles ont esté, par le bon ordre que sa Majesté metra en ses affaires, et particulièrement au paiement de ses gens de guerre; à quoy (*elle*) travaille autant qu'elle désire le bien et le repos de ses bons subjectz. Asseurez vous, je vous supplie, que vous n'avés amy en ce monde quy s'employe plus volontiers que moy, en chozes où vous aurés de l'intérest. Et sur cest vérité, après vous avoir humblement baisé les mains, je prieray Dieu, Messieurs, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

A Chastellerault ce premier février 1598.

Vostre humble et afectionné amy à vous fere service.

HENRY DE LA TOUR.

Messieurs, encores que je n'aye aucunes trouppes sus, je ne laisse de vous envoyer une lettre qui vous pourra faire service pour ceulx quy commandent celles qui sont ès environs de vostre ville.

II.

Messieurs, je scey combien le roy affectionne la ville de Poictiers, et combien il désire le repos et soulagement de ses subjectz quy y sont. C'est pourquoy ayant sceu que vous estiés logés avec des trouppes ez environs, je vous ay bien vouleu faire celle-cy pour vous donner cest advis de l'intention de Sa Majesté; vous asseurant qu'elle n'entend qu'aucunes trouppes quy se lèvent et marchent pour son service aprochent la dicte ville ny prenent aucuns logis ez environs d'icelle, et que vous luy ferez ung service fort agréable de vous en esloigner le plus que vous pourrés, et de ma part je vous en prie de toute mon affection. Et me voulant promettre que ma prière et recommandation aura quelque pouvoir en cela sur vous, je ne vous ferai plus longue lettre. Me recommandant à voz bonnes grâces, je suis, Messieurs,

Votre humble et afectionné amy

HENRY DE LA TOUR.

A Chasteleraud ce IIe febvrier 1598.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

DE MISSY [1]

(SAMUEL - PIERRE - JOSEPH - DAVID)

1755-1820.

Mêlé à de grands événements, de Missy s'acquit de bonne heure une considération qu'il conserva toute sa vie. Négociant-armateur, député à l'Assemblée constituante, maire, sous-préfet, législateur, il fut toujours entouré d'une grande estime qu'il justifia par son désintéressement, son patriotisme, sa libéralité, sa probité, son obligeance à toute épreuve, l'élévation de ses sentiments et la noblesse de son caractère. Tous les historiens de La Rochelle mentionnent son nom avec éloges, mais nulle part sa biographie complète n'est retracée. Nous apportons ici des faits précis et des dates certaines; nous ne prétendons que donner exactement les états de services d'un homme de bien.

Une branche de la maison de Missy, de Normandie, qui professait la religion réformée, s'établit en Saintonge, et à partir du XVIIe siècle fut représentée à Brouage, à Soubise, à Marennes et à La Rochelle. A la révocation de l'édit de Nantes, quelques membres de la famille se fixèrent en Prusse. Le plus distingué

(1) Note lue à la Société littéraire de La Rochelle et complétée sur les documents communiqués depuis.

La famille de Missy, originaire de Normandie, élection de Caen, porte « *d'azur à un aigle à deux têtes, le vol abaissé d'or, lampassé et onglé de gueules, couronné d'une couronne fermée d'or.* » Ce blason est donné par le cachet de la famille, La Chesnaye des Bois et d'Hozier. Ce dernier héraldiste nous apprend que ces armes (1698) sont celles de Pierre de Missy, écuyer, sieur de Cambart, qui avait épousé Sainte d'Aumesnil.

CHARENTE Archives MARITIME

de ces réfugiés fut le pasteur César de Missy (1703-1775), écrivain fécond qui a laissé, suivant MM. Haag et Sayous « la réputation d'un chrétien sincère sans bigoterie, d'un homme gai, aimable, doué d'un excellent jugement, de beaucoup d'esprit, d'un goût très fin, animé d'un grand amour de la vérité et passionné pour l'étude; d'ailleurs rempli de bienveillance et de charité. » La branche demeurée en Saintonge reconnaît pour chef *Isaac* qui épousa *Esther Rullier* le 12 juin 1661, dont il eut un fils, *Samuel*, marié à *Marianne Chaillé*, qui lui donna une fille et un garçon, *Pierre Samuel*, négociant à La Rochelle, lequel épousa *Marie-Anne Fraigneau*. De ce mariage naquirent une fille et le 30 octobre 1755 un garçon, *Samuel-Pierre-Joseph-David* qui fait l'objet de cette notice.

Samuel de Missy passa sa jeunesse à l'Ile de France où il se livra avec succès aux opérations commerciales, et revint à La Rochelle en 1782, à la tête d'une belle fortune dont il fit un noble usage. Il commença sa carrière en payant les dettes contractées par son père et en obtenant pour lui des lettres de réhabilitation, rendant à son nom l'honneur en attendant qu'il lui donnât de l'éclat, et resta négociant-armateur jusqu'en 1793.

Désigné en 1789 par la chambre de commerce pour concourir à la rédaction des cahiers de doléances du Tiers-Etat, il fut délégué de La Rochelle à l'Assemblée de la sénéchaussée et l'un des 71 électeurs chargés de nommer les représentants du Tiers aux États-Généraux (1).

En bien des points, le mouvement général froissait les intérêts particuliers de La Rochelle.

On demandait à l'Assemblée nationale la suppression de la traite des noirs; réforme hautement réclamée sans doute par la justice et l'humanité, car ce commerce était la honte de la civilisation chrétienne! Toutefois la réparation d'injustices séculaires est difficile, et ne peut souvent être faite sans qu'on échappe à la nécessité d'une cruelle expiation. C'est ainsi que la suppression immédiate de ce trafic coupable avait des effets funestes pour les manufactures, pour le commerce maritime,

(1) Voir la *Revue de l'Aunis*, tome I, pages 337, 369, 410.

pour les ouvriers qu'employait ce commerce. Aussi les Rochelais d'alors, sans contester les principes, demandèrent qu'on en ajournât l'exécution. Ce qui excuse un peu nos devanciers, disons mieux, ce qui explique cette conduite c'est qu'on proposait à cette époque d'interdire la traite des noirs aux Français, tout en permettant aux planteurs de se pourvoir d'esclaves en les achetant des étrangers, faisant ainsi supporter au commerce français toutes les conséquences funestes de l'abolition de l'esclavage, sans arriver à cette abolition. Cette question avait été saisie avec toute l'âpreté propre aux intérêts inquiets ; c'est ce qui explique et la manifestation passionnée faite vis-à-vis M. de Missy, et l'émotion de sa correspondance, toutes choses difficiles à apprécier de sang-froid et séparées de leur milieu.

Le 29 septembre 1789, élu capitaine de la première compagnie de volontaires nationaux, il fut chargé de porter à Paris un don patriotique et s'empressa d'adhérer à la Société des Amis des Noirs qui se proposait l'abolition de l'esclavage. Mais, par cet acte généreux, il souleva contre lui un terrible orage, dont M. D. Massiou a raconté les détails dans les notes du dernier volume de l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis.* A la suite d'une explosion de réprobation et de colère en pleine Bourse contre le transfuge, qui ne craignait pas, disait-on, d'immoler à de vaines théories les intérêts matériels du pays, de Missy se hâta d'écrire à ses concitoyens une lettre pleine de modération et de dignité : « Si j'avais signé dans un temps ou dans un autre tel mémoire que ce puisse être, nulle puissance au monde ne me porterait à le nier. Mais je n'ai connaissance d'aucun mémoire, et je n'en ai par conséquent signé aucun. Dès qu'on me dit que les travaux de la Société des Amis des Noirs peuvent entraîner la ruine des armateurs et réduire les marins à l'inaction, je ne résiste point à ce tableau de calamités qui ne s'était jamais offert à mes yeux. Je sacrifie avec empressement la très-petite influence que j'aurais pu avoir dans cette Société et je m'en retire. Il me serait trop affreux qu'on pût m'imputer d'avoir avec des intentions pures, coopéré à la ruine d'un seul individu de la ville qui m'a vu naître. »

Il n'en fallut pas davantage pour faire revenir la foule, d'une impression trop légèrement conçue et placer à un degré plus élevé dans l'estime de ses concitoyens l'homme dont ils avaient si imprudemment suspecté le patriotisme. M. de Missy fut dès lors accablé d'autant de protestations affectueuses qu'il avait essuyé d'imputations outrageantes..... La Chambre de commerce qui s'était principalement signalée par son exaspération, et la première compagnie de volontaires dont M. de Missy était le capitaine, s'empressèrent de lui écrire pour calmer la douleur que lui avaient faite les soupçons de ses concitoyens. Il répondit à tous dans les termes les plus affectueux (1), et cette affaire

(1) Paris, le 29 janvier 1790.

Messieurs,

Il n'est point d'expressions qui puissent vous rendre ce que j'ai éprouvé à la lecture de la touchante adresse que vous avez bien voulu me faire. Il n'appartient qu'à l'âme de sentir des témoignages aussi flatteurs d'attachement, il n'est pas au pouvoir de l'homme d'en manifester la véritable impression. Non, Messieurs, il n'est aucun terme qui puisse vous peindre la reconnaissance dont je suis pénétré, mais je vous prie de recevoir l'hommage d'un cœur rempli de vos bontés, et dont la jouissance la plus pure sera d'être à vous jusqu'à son dernier soupir.

Je n'ai pas la présomption, Messieurs, de croire que je mérite les titres précieux que vous voulez bien me prodiguer dans votre adresse, mais si le plus ardent désir d'être utile et de servir mes concitoyens, était suffisant pour y avoir des droits, je pourrais y prétendre, parce que j'ose dire que rien n'égale mon dévouement à ma patrie.

Néanmoins, Messieurs, malgré ce sentiment intérieur qui m'anime, quelle dette ne me faites-vous pas contracter! Autant il me serait doux de l'acquitter, autant je vois d'impossibilité à y prétendre, le cours de ma vie ne suffirait pas pour cela.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de me faire violence pour continuer à habiter parmi vous, et si j'ai eu un instant une idée contraire, elle a été l'effet d'une sensibilité que vous ne sauriez désapprouver. Non, Messieurs, non assurément, je ne quitterai point La Rochelle, puisque je serai toujours certain de trouver en vous des concitoyens qui, en rendant justice à mes principes, ne peuvent que me faire chérir cette résidence. Les craintes que vous avez tant de bonté de me témoigner à cet égard, sont bien faites pour écarter tout projet qui pourrait m'en éloigner, quoiqu'il me soit très-difficile de me persuader que mon absence pût être une privation pour les habitans de cette ville. Mais croyez-le, Messieurs, croyez-le bien, rapportez-vous en

fut d'autant plus promptement oubliée que, malgré les sollicitations philanthropiques des Amis des Noirs, l'Assemblée nationale, accablée de travaux plus urgents, n'eut pas même à s'occuper de l'abolition de l'esclavage.

Bien qu'il n'y abandonne pas ses principes, qu'il renonce seulement à l'action immédiate, dans des temps où elle était certainement pleine de dangers, non pas pour lui, mais pour le commerce français et le commerce rochelais en particulier, cette correspondance témoigne d'un certain besoin de ne blesser personne, d'une certaine timidité dans le bien qu'il faut d'autant plus remarquer que ce sentiment est commun dans notre pays, soit que la vie commerciale habitue à ne jamais jouer trop gros jeu, soit que les Protestants en particulier, sous une longue persécution, se fussent habitués à céder sur bien des points pour en sauver un petit nombre qu'ils croyaient essentiels. Nos concitoyens portent dans la vie publique les vertus de la vie privée, ils ont peu la vertu politique.

Samuel de Missy, membre du district de La Rochelle en 1790, fut élu député de l'Ile de France à l'Assemblée constituante. Sa correspondance familière permettrait de le suivre pendant le séjour qu'il fit à Paris, et de recueillir les impressions non fardées d'un témoin de faits qui ont eu un si grand retentissement, mais cette attente n'est pas justifiée, car il y parle très-peu de lui-même. Ses lettres intimes à son cousin-germain, M. Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, auquel il avait confié la gestion de ses intérêts, témoignent de cette même modération plus louable en morale qu'utile en politique. Il redoute tout moyen décisif. Il est pour Necker

au témoignage d'une âme sensible et pure, exaltée par votre adresse flatteuse, croyez, dis-je, que les sentimens que vous m'exprimez m'attachent seuls à la vie, et que si je croyais jamais pouvoir cesser de m'en rendre digne, je préférerais ne plus exister.

Je suis, etc.

Signé : DEMISSY.

(*Affiches de La Rochelle ou Journal de la province d'Aunis*), n° 6. — 5 février 1790.

contre Mirabeau. Il dîne chez Necker, il le trouve bien fatigué et le pauvre roi bien ennuyé. On voit qu'à son sens M. Alquier est un peu vif. Si La Rochelle est menacée de n'être pas chef-lieu du département, il en prend assez vite son parti. La colère lui manque. Il voit jouer *Charles IX;* l'impression de la scène de la bénédiction des poignards lui semble trop vive. Il est protestant cependant et se méfie du clergé. Quelque modéré qu'il soit, il plaint peu les intendants quand il les voit décidément *f....s.* » En juillet 1791, la machine est bien embarrassée, c'est un moment très-pénible, et il admire la patience du peuple de le supporter; cependant il achète des domaines nationaux avec confiance; « parce que c'est servir la chose publique. » Il défend avec persévérance les intérêts de l'Ile de France. Il regrette le renvoi de M. de Narbonne; il voit avec plaisir M. La Coste, excellent patriote, à la marine, et constate que le château est consterné. L'événement du 10 août 1792 le fait frémir. Il était à la porte des Feuillants, pressé par une foule immense, lorsque l'action commença, sept hommes qu'on venait d'égorger étaient étendus sous ses yeux. Au Palais-Royal, il vit des lambeaux des Suisses vaincus; il était en compagnie de Duperré, l'un et l'autre assez mal vêtus, ce qui les mit à l'abri du danger, car malgré leur patriotisme, si on leur eût trouvé une tournure aristocratique, ils étaient condamnés sans être entendus. Il voit conduire le roi et sa famille au Temple, il les approche de fort près, ils ne paraissaient pas avoir l'air de la circonstance. Il revient à La Rochelle à la fin d'août 1792 et remplit les fonctions d'administrateur de l'hospice-général de 1793 à 1795.

Le 21 mars 1793, la foule, cédant à l'entraînement des passions les plus violentes, fait entendre des menaces de mort autour de malheureux ecclésiastiques détenus à La Rochelle et conduits au port pour être envoyés à l'île d'Oleron. Au milieu de cette scène d'horreur, de Missy fut au nombre des citoyens courageux qui couvrirent de leurs corps les prêtres menacés par la rage populaire, et qui luttèrent obstinément jusqu'au moment où leur défense devint inutile en présence du nombre et de la fureur des assaillants. Ce n'est que bien longtemps

après, le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795), qu'un des assassins des prêtres fut arrêté, encore fallut-il forcer la porte de sa maison. Cinq autres prévenus furent décrétés de prise de corps deux mois plus tard. Un seul fut condamné à dix ans de gêne. Les autres furent acquittés ou couverts par les lois d'amnistie.

Toutefois, pour être juste envers les hommes qui exercèrent alors quelque autorité, il ne suffit pas de connaître leur impuissance à un moment donné, il faudrait savoir tout le mal qu'ils ont empêché. Les administrateurs avaient lutté de toute leur force contre ces horreurs et ce furent du moins les seules qui épouvantèrent La Rochelle, pendant toute la révolution.

Nul récit ne peut exprimer les embarras, les préoccupations, les efforts journaliers des administrateurs de la ville, à cette époque néfaste. Les subsistances, le bois, toutes les choses nécessaires à la vie manquent à la fois. La Rochelle tirait ses blés de la Vendée et des Deux-Sèvres, et l'insurrection qui domine dans ces deux départements, les armées que la Convention y entretient, contribuent également à lui fermer cette ressource. Le 30 mars 1793, des approvisionnements qu'elle a fait venir à Marans, avec l'autorisation de deux représentants du peuple en mission à La Rochelle, y sont retenus par les représentants en mission dans la Vendée. La commune décide qu'on mêlera dans le pain un tiers de baillarge à deux tiers de froment, et qu'il ne pourra pas être fait d'autre espèce de pain. On déclarait le 12 juillet 1793 que cette mesure était absolument nécessaire pour atteindre le mois de septembre. La commune promet protection aux boulangers, leur rappelle qu'ils doivent s'approvisionner en grains, et s'engage à maintenir une taxe du pain proportionnelle au prix des grains. Elle sollicite en même temps les citoyens aisés de faire eux-mêmes des approvisionnements, ce que rendait dangereux la promptitude des soupçons populaires. Elle établit dans la ville un marché aux grains (13 août). Dans ces circonstances, plusieurs personnes offrent des avances.

C'est pendant cette période, après un don de mille livres et la nouvelle offrande de l'équipement de deux soldats, que se place l'acte de désintéressement qui nous a été conservé par Ed.

Dupont, dans son *Histoire de La Rochelle,* et reproduit par l'auteur des *Éphémérides historiques.* Sans avoir pris part aux excès qui rendaient odieux le gouvernement, ou plutôt l'anarchie républicaine, il n'avait point à craindre le soupçon qui planait sans cesse sur les modérés ; il avait été, au mois de juin 1793, élu membre d'un comité de salut public, et puis il n'avait pas attendu les jours du plus grand danger pour mettre sa fortune à la disposition de ses concitoyens affamés. Dès le 21 août 1793, bien qu'il n'eût que 17,000 francs environ de revenu (1813), il avait offert l'avance de 150,000 livres à la commune, avec cette admirable simplicité :

« Le citoyen Demissy aux officiers municipaux de la ville de La Rochelle.

« Je vois, citoyens, par votre circulaire de ce jour, que vous « avez besoin de grands moyens pour vous procurer les sub- « sistances nécessaires à notre cité ; je le sens comme vous, et « je n'en ai que plus de regret de ne pouvoir vous donner de « suite un secours effectif, mais je vous propose celui de « 150,000 livres en 25,000 livres comptant, et 125,000 livres « en mes bons payables à la fin de septembre, octobre et no- « vembre. Vous n'avez pas besoin de me rassurer sur la rentrée « de cette somme. S'il était possible qu'elle fût compromise, ce « qui réduirait de beaucoup ma fortune, l'idée d'avoir été es- « sentiellement utile à mes concitoyens me servirait de dédom- « magement.

« Signé : Demissy. »

Le conseil s'émeut de cette offre si généreuse et consigne un témoignage tout particulier de sa reconnaissance sur le registre des délibérations.

Mais les agents de la Convention mettent en réquisition tous les grains de la Vendée, tous ceux des Deux-Sèvres, viennent en chercher jusque dans la Charente-Inférieure et posent leur main toute puissante même sur ceux qui ont été déjà vendus à la ville de La Rochelle. Les sacrifices d'argent deviennent inutiles. Ce n'est plus la disette, c'est la famine qui menace et ce

sont ceux qui ont mis la terreur à l'ordre du jour qui affament le peuple. Enfin en septembre 1793, on obtient que l'administrateur général qui a arrêté les grains soit désavoué et que le ministre de l'intérieur accorde 100,000 livres à la commune pour ses approvisionnements. Cependant la disette était loin de son terme. En vain avait-on recours à tous les auxiliaires du froment. On craignait à tout moment la famine absolue ; on dénonçait ceux chez lesquels on croyait voir entrer quelques livres de pain de plus que la taxe n'en accordait. De généreux citoyens offraient pourtant des avances d'argent et le 18 frimaire an III (8 décembre 1794), M. de Missy renouvela ses offres, mais le blé manquait complètement. Le 29 décembre, il fallait envoyer la garde aux portes des boulangers pour qu'une distribution régulière du pain fût possible. Le district, dans cette suprême nécessité, ouvrit le magasin national. Avec des privations et des plaintes continuelles, on vécut, et la disette fut conjurée ou du moins atténuée.

Le 4 septembre 1795, la commune faisait proclamer puis accepter par les assemblées primaires la Constitution de l'an III qui établissait le Directoire.

Nommé deux fois à la présidence de l'administration municipale, par 233 voix sur 301 votants, M. de Missy avait été obligé de l'abandonner (28 ventôse an VI — 18 mars 1798) pour des affaires personnelles. Le Conseil, en recevant sa démission, déclarait qu'il n'osait en combattre les motifs. Il se bornait à exprimer sa consternation en se voyant forcé *de se séparer d'un homme vertueux dont on ne peut approcher sans se sentir meilleur.* Ce temps était, il est vrai, celui de la déclamation. Cependan ces expressions sont telles que ne pas les répéter serait être injuste envers celui qui les a inspirées.

Le 18 octobre 1795, il fut élu membre de l'assemblée électorale, et la considération qu'il s'était attirée lui valut de nouvelles places honorifiques. Il fut successivement élu assesseur du juge-de-paix, de 1799 à 1801 ; membre du Conseil général du département depuis 1800, membre du collége électoral du département depuis 1802, sous-préfet de l'arrondissement de La Rochelle en 1802 et 1803, membre

du Corps législatif depuis 1803 jusqu'en 1808, président du canton Est de La Rochelle depuis 1808, chevalier de l'Empire, membre de la Légion-d'honneur, colonel de la garde nationale de La Rochelle (1814), membre de la Société biblique de La Rochelle et de l'Académie de cette ville.

Un sieur Alvares, abusant de sa confiance, avait mis en circulation de faux billets pour une somme de 96,000 livres en se servant d'une griffe que de Missy avait fait faire, comme sous-préfet (1806). En plaidant cette affaire, son avocat put dire que ces mots, de Missy et probité commerciale, étaient synonymes, déclaration appuyée par le sentiment public et l'opinion de la ville si hautement déclarée dans la phrase des registres municipaux que nous avons transcrite.

au Temple

Il avait épousé, le 7 novembre 1792, Marie-Louise-Esther Liége dont il eut un fils, Samuel, mort jeune, et deux filles : 1° Amélie, qui se maria en 1816 avec le colonel André-Jacques-Elisabeth La Font, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc.; 2° Louise-Laure qui épousa, le 30 août 1824, Jacques-Robert-Édouard Conquéré de Monbrison.

Samuel de Missy mourut le 20 octobre 1820, généralement regretté (1).

ÉPITAPHE.

(Face droite du monument).

SAMUEL-PIERRE-DAVID-JOSEPH ✻

DEMISSY

, MAIRE ET SOUS-PRÉFET, LÉGISLATEUR,

COLONEL DE LA GARDE NATIONALE DE LA ROCHELLE.

—

HOMME DE BIEN PAR EXCELLENCE

IL EMPORTE LES REGRETS UNIVERSELS.

DÉCÉDÉ LE 3 OCTOBRE 1820, A L'AGE DE 64 ANS, 11 MOIS ET 3 JOURS

—

(1) En traversant la révolution, l'orthographe de son nom dut subir les modifications imposées par les divers régimes; il signa successivement *Demissy* en un seul mot, puis *Missy*, et enfin *de Missy* en séparant la particule. Il habitait un hôtel situé dans la rue de l'Escale.

(Face gauche).

SES ENFANTS FIERS D'UN TEL PÈRE
ET SON ÉPOUSE INCONSOLABLE
ONT FAIT ÉLEVER CETTE PIERRE.

—

Son portrait a été peint plusieurs fois et gravé dans la collection des portraits des représentants à l'Assemblée constituante. Sa physionomie franche et ouverte indique la bienveillance et l'affabilité. Le front est élevé, les yeux bleus, grands et intelligents, le nez aquilin, la bouche petite.

En terminant ces notes, un rapprochement se présente naturellement à l'esprit. Il y a plusieurs traits de ressemblance entre le caractère de M. de Missy et celui de M. Fleuriau de Bellevue. Tous deux durent à l'estime publique les hautes positions dont ils furent honorés.

Tous deux furent surtout des hommes de bien, commandant la sympathie par des qualités aimables et le respect par le noble usage qu'ils firent de ces qualités. Nous ne voulons pas pousser plus loin le rapprochement; évidemment, malgré une instruction réelle, M. de Missy n'avait pas la valeur scientifique de M. Fleuriau. Son rôle et son influence furent plus restreints, mais ces deux rochelais avaient certainement des points de contact par leurs meilleurs côtés, par ce qui reste et qui a droit à notre estime respectueuse. C'est une heureuse pensée que celle d'opposer, sur les bas-reliefs de la statue de l'amiral Duperré, la figure de l'armateur de Missy conduisant le jeune marin à bord du *Henri IV*, à l'image de Fleuriau remettant à l'amiral l'épée d'honneur votée par la gratitude de sa ville natale. C'est La Rochelle d'alors, personnifiée dans deux de ses plus nobles enfants pour rendre hommage à une gloire maritime du pays.

L. de R.

—

PROCURATION

DE

FRÉDÉRIC D'ARAGON, ROI DE NAPLES.

—

La pièce que nous offrons aux lecteurs de la *Revue* émane de Frédéric III d'Aragon, roi de Naples et de Sicile. C'est une procuration donnée par ce prince, le 27 mars 1499, à Guillaume de Poitiers, sgr de Clérieux en Dauphiné, pour marier Charlotte d'Aragon, sa fille (1). Le roi de Naples, *connaissant la prudence, l'intégrité et la probité de son très-cher ami et confrère*, le charge de choisir *un seigneur convenable, pouvant plaire à lui Frédéric, au roi de France Louis XII et en même temps à la princesse.* Charlotte avait passé sa jeunesse à la cour de France. On l'appelait la princesse de Tarente. Par sa mère, Anne de Savoie, elle était nièce de Louis XI. Elle fut successivement fiancée au roi d'Écosse et promise par Louis XII à César Borgia, duc de Valentinois; mais ces deux projets d'alliance n'eurent pas de suite. Elle épousa en 1500 Guy XVIe du nom, comte de Laval. Il est probable que la procuration dont nous nous occupons fut donnée à l'occasion de ce mariage.

Frédéric d'Aragon n'était pas un souverain ordinaire. C'était un beau caractère dans toute l'acception du mot. Plein de cœur, spirituel et aimable, il jouissait d'une grande popularité. En montant sur le trône (1496), il avait été assez habile pour chasser l'armée de Charles VIII de ses états. Il fallut une expédition nouvelle et la perfidie la plus insigne pour lui faire perdre

(1) L'original nous a été communiqué par M. Guilbaud, de Saintes.

une couronne qui était depuis longtemps le point de mire des Français. Attaqué en 1501 par Louis XII, Frédéric demanda des secours à son parent Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne. Celui-ci venait de s'entendre secrètement avec le roi de France pour le partage du royaume de Naples, mais il n'en fit rien paraître. Gonsalve de Cordoue, envoyé par lui avec des forces, se présenta comme un allié et s'installa dans les principales places fortes de la Calabre. Il fit ensuite connaître au roi de Naples les véritables intentions de Ferdinand. Outré de la trahison de son parent, Frédéric se rendit à Louis XII et s'embarqua pour la France. Après avoir renoncé à ses droits sur le royaume de Naples, il fut gratifié du comté du Maine et d'une pension de 30,000 livres. Il mourut en 1504 à Montils-lès-Tours. Son tombeau placé dans l'église des Frères-Minimes, près de Montils, fut profané le 7 avril 1562.

Guillaume de Poitiers était gouverneur de Paris. Envoyé plusieurs fois comme ambassadeur auprès du roi de Naples, il avait su gagner l'affection et la confiance de ce prince. « Il portait, « dit Comynes (1), quelque peu d'affection à cette maison « d'Aragon et espérait avoir le marquisat de Cotron qui est en « Calabre... Ledit de Clérieux le prétend sien, et est homme « bon. »

(1) Édition Michaud, p. 233.

A la mort de Guy de Laval, XXe du nom (30 décembre 1605), la maison de la Trémoïlle devint héritière de Charlotte d'Aragon, par suite du mariage d'Anne de Laval, fille de cette princesse, avec François de la Trémoïlle (24 février 1522).

Pendant plus d'un siècle les ducs de la Trémoïlle firent des démarches actives pour arriver à la reconnaissance de leurs droits sur la couronne de Naples, mais ils ne purent obtenir gain de cause. Louis XIV leur permit de jouir des *honneurs*, *rangs*, *prérogatives et prééminences* que la succession de Frédéric leur donnait en France. L'affaire en resta là. Le titre de prince de Tarente, accordé depuis cette époque à l'aîné de la famille, fut le seul résultat de cet héritage.

M. P. Marchegay nous signale une autre procuration donnée au sieur Beardin, par Frédéric d'Aragon, pour le remplacer et

contracter en son nom au mariage de sa fille Charlotte avec Nicolas de Laval, seigneur de la Roche. Cet acte qui est du 1er janvier 1500, fait partie des collections de la bibliothèque impériale. Il est catalogué sous le n° 237, Missions étrangères.

Nous trouvons dans les pièces relatives au partage de la succession de Louis Ier de la Trémoïlle (1484), un Guillaume Bardin chargé de faire l'estimation des terres du Haut-Poitou. C'est peut-être le même individu.

IMBERT.

Fredericus Dei gratia rex Sicilie, Hierusalem, etc., etc. Illustri viro Gullielmo de Poytere, domino de Clarius, amico et confratri nostro carissimo, salutem et confraternitatis affectum.

Amorem vestrum erga nos simul et affectionem in res nostras quam semper pretulistis notam habentes, cum desideremus illustrissimam Ciarlottam de Aragonia, filiam nostram carissimam, cum aliquo barone seu magnate in matrimonio collocari; pro fidutia jam dicti vestri erga nos amoris, et quod prudentiam, integritatem, probitatem et legalitatem vestram cognoscimus; delegimus vos ipsum cui procuratorias partes ad hoc negocium querendi et tractandi predicti matrimonii committeremus.

Igitur tenore presentium, de certa nostra scientia, motu proprio ac omni meliore via, modo et forma quibus melius et plenius possumus ac volemus, ac si et prout nos, si presentes essemus, facere possemus et voleremus, vos eundem Gullielmum, dominum de Clarius, procuratorem, mandatarium, actorem, negociorum gestorem ac nuntium generalem, spetialem et indubitatum, ita quod generalitas specialitati non deroget nec e contra, facimus, creamus, constituimus et fiducialiter ordinamus ad querendum, practicandum et tractandum matrimonium de predicta filia nostra Ciarlotta cum aliquo barone seu magnate qui Christianissime Majestati domini Ludovici, Dei gratia regis Francorum, et nobis placeat et sit conveniens conditioni nostre et ipsius filie nostre; cum quibus cunque partis, promissionibus, conventionibus et capitulis quibus convenire poteritis et conveniendum vobis videbitur;

volentes quod, invento et tractato per vos dicto matrimonio, de eo nobis notitiam faciatis : ut si tale erit de quo merito contentari possumus, possit deinde ex consensu nostro ad ipsius conclusionem procedi.

In quorum fidem presens mandatum fieri jussimus, magno Majestatis nostre sigillo pendenti munitum.

Datum in civitate Andrie, die XXVII mensis martii M° CCCC° LXXXX° VIIIJ°.

R. FEDERIQ.

Dns Rex mandat mihi
Vito Pisanello.

—

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

—

(*Suite*)

—

Peu après lui se présente à notre examen un homme dont il faut discuter les titres mis en question plus d'une fois depuis trois siècles par tous les biographes qui s'en sont occupés. Il est vrai que JEAN DE LA HAYE n'a eu encore, que je sache, d'autre biographie que celle donnée en 1841, par M. de Chergé, dans le 8e volume des mémoires des Antiquaires de l'Ouest. Elle ne flatte pas le personnage, non plus que Dreux du Radier ne l'a flatté dans le 2e volume de sa *Bibliothèque littéraire*. Le silence de tant d'autres sur ce trop célèbre poitevin dit assez quel peu de cas on fit toujours du livre qui compose son bagage historique, et franchement il ne méritait guère d'être mieux connu. Cependant on ne peut nier qu'à défaut d'une célébrité littéraire,

il n'ait eu celle du crime et de la trahison, la plus audacieuse qui ait jamais conduit un homme à l'échafaud. C'est en 1575, si l'on en croit un passage de son livre, que La Haye l'écrivit, bien plus, semble-t-il, pour se justifier des graves accusations qu'avait suscitées sa conduite coupable, que pour émettre dans l'intérêt, bien ou mal entendu, de l'histoire, ses propres opinions sur une foule de faits concernant nos origines. On sait qu'issu d'une noblesse équivoque dont il parle seul; élevé, par une certaine aptitude aux affaires de chicane et par une ambition désordonnée, jusqu'à la charge de lieutenant-général en la sénéchaussée du Poitou, il usa de continuelles intrigues pour augmenter sa fortune, et que n'ayant cru voir de meilleur moyen pour s'avancer encore que de favoriser le parti protestant dont sa charge lui faisait un devoir de réprimer les excès, il joua devant ses concitoyens et devant la cour le double rôle de catholique et de huguenot, allant de Poitiers à Paris pour conspirer d'un côté et s'en défendre de l'autre; menant une trahison souvent soupçonnée, découverte enfin, et succombant dans sa maison de la Bégaudière (1), où la méfiance générale l'avait forcé de s'exiler, sous les coups des gens d'armes chargés de le prendre mort ou vif. Ce serait quelques mois seulement avant cette issue méritée de ses détestables intrigues, qu'il se serait livré, et apparemment dans sa retraite forcée des bords de la Boivre, à la composition de ses *Mémoires et Recherches de France et de la Gaule aquitanique* (2). Ce titre qui reflète assez bien le désordre des idées de l'auteur, n'est qu'une vaine exagération du plan le plus mesquin et le plus étroit qu'il pût se faire. Il annonce beaucoup plus qu'il ne donne et semble se vanter comme l'écrivain avait trop accoutumé de le faire. Au fond, ce livre n'est qu'un amas informe de prétendus faits dont l'impossibilité est prouvée d'avance, de fables tirées de la

(1) Au bord de la Boivre, à une lieue de Poitiers, où des bois considérables pouvaient mettre le coupable à l'abri des poursuites dont on l'avait averti. Cette jolie propriété appartient aujourd'hui à M. de Lestang.

Il fut saisi et tué en se défendant pendant la nuit du 22 au 23 juillet 1575.

(2) A la suite des *Annales* de Bouchet, dans l'édition de 1644.

source plus que suspecte de quelques romans de chevalerie; tout en s'autorisant pour l'ensemble et les détails de pancartes que La Haye prétend avoir découvertes dans les archives de Montierneuf et dans l'ancienne bibliothèque du duc de Berry (1). Outre qu'une telle assertion n'est pas démontrée, elle prouverait que lesdits manuscrits eussent été l'invention de quelques faussaires aux lacets duquel un homme de bon sens ne devait pas se laisser prendre. Mais il est à croire que ces prétendues traditions que personne avant lui n'avait adoptées, viennent de lui seul, et qu'il ne les a placées sous l'abri d'une découverte supposée qu'afin de donner plus de crédit à son travail. Il traite Bouchet avec un haut dédain, il va même jusqu'à le calomnier en lui prêtant, pour ceux de ses contemporains dont il parle, des complaisances dont son caractère bien connu l'absoudrait tout seul, ce qui n'empêche pas La Haye de copier ses erreurs et de ne jamais discuter, soit pour ce qu'il lui emprunte, soit pour ce qu'il croit lui devoir contester. Il a même des fausses dates qui ne peuvent être que d'un homme pressé, comme la bataille de *Sivaux* qu'il place en 500 au lieu de 507, et le règne de Louis X qu'il consigne à la suite de Charles VII. Il veut « qu'on puisse réformer Bouchet par ce sien labeur »; il cite enfin de fausses chartes qu'on ne trouve pas ailleurs et qu'il donne à l'appui de faits imaginaires dressés dans l'intérêt de sa narration ou dans celui de quelque famille dont il fabrique à loisir une généalogie toute menteuse. Peu scrupuleux du personnage qu'il veut mettre en scène, il invente sous le nom d'Anthoyne un évêque de Poitiers, contemporain de Clovis, et qui n'a pas plus existé que la donation que ce roi aurait faite à l'Église de tous les biens du paganisme dans le Poitou. Parmi tant de bévues auxquelles il faut ajouter la liste grossièrement erronée des comtes et des évêques de Poitiers, remarquons toutefois qu'il vient par rapport à ces derniers, constater comme un souvenir traditionnel de notre pays, non-seulement l'apostolat primitif de saint Martial et le bap-

(1) Jean, frère du roi Charles V, duc de Berry, comte de Poitou, né en 1340, mort en 1416.

tême donné par lui aux Poitevins, mais ce fait, beaucoup moins connu jusqu'ici, de « neuf évêques précédant saint Hilaire par une légitime succession. » C'est aussi une conséquence de cette confusion de tant de souvenirs acceptés par lui sans réflexion ni maturité, qu'il mêle ce qui regarde Limoges avec ce qui reste propre à Poitiers, et ce en termes inintelligibles à quiconque n'aurait pas plus étudié que lui.

Il n'est pas douteux pour qui a épié notre homme dans le dédale de ses aventures compromettantes, qu'il faille attribuer à lui seul le livre si mal digéré et qui n'a dû lui coûter qu'une assiduité peu onéreuse. Cependant Besly qui l'a suivi de bien près dans la carrière des études historiques (1) n'a pas cru que La Haye en fût l'auteur. Dans ses *Remarques sur les mémoires de la Gaule aquitanique qu'on attribue faussement au sieur de La Haie*, il s'inscrit hautement contre cette attribution, et prétend prouver d'abord que ces Mémoires ne sont pas authentiques; ensuite, qu'ils sont embarrassés du commencement à la fin de fautes grossières qu'il n'est pas permis de prêter à un homme qui n'était ni un ignorant ni un étourdi. Quant à l'ignorance et à l'étourderie de l'écrivain, le docte critique les prouve de reste cependant, en relevant une foule des plus insignes bévues, tant de chronologie et de géographie locale que de science historique et d'archéologie monumentale. On ne sait que répondre à ces reproches trop fondés et que l'habile avocat du roi plaide avec un plein succès contre son impuissant adversaire. Dans une suite d'observations qui suivent le gentilhomme de chapitre en chapitre, il le convainct d'avoir créé des rois de Poitou auxquels personne ne pensa jamais; d'avoir mal déterminé les bornes de la province et peu distingué les époques où elles furent modifiées, en homme qui d'ailleurs ignorait qu'elles avaient été fixées d'abord d'après les divisions officielles de l'empire romain; de confondre après d'autres non mieux instruits le pays des *Pictes* avec celui des *Pictons*. De tout quoi et de mille autres choses, il résulte pour le critique fontenaisien que ledit Sieur n'était pas fort et qu'en le suivant on se

(1) Besly était né en 1562 et mourut en 1644.

perdrait dans l'ornière où il est tombé. J'adopte en tout ce procès en revendication de preuves, mais il s'en faut que je trouve l'avocat aussi heureux contre ce qu'il appelle une supposition de nom. Il ne prouve pas plus l'inauthenticité du livre qu'il ne dit à quel autre il faudrait l'imputer. Pour moi je ne doute pas qu'il ne soit de La Haye, par la sécheresse du style, par sa tournure tracassière, par l'habileté de la thèse qu'il y soutient pour la défense du lieutenant-général, ayant soin d'exposer au long tous les côtés favorables mais reconnus faux bientôt après, et d'omettre adroitement les points principaux de l'accusation. Par tout cela, dis-je, le livre me paraît très-conforme au caractère de l'écrivain. C'est de quoi Besly ne s'est pas assez préoccupé. La Haye, justement rejeté par lui dans la tourbe des écrivains sans valeur, aurait pu lui paraître, comme à tout autre lecteur attentif et intelligent, cet accusé de mauvaise foi qui sent sa hart d'une lieue, à bout qu'il est de ses moyens, et dont l'esprit d'intrigues et la souplesse bien connue se reproduisent très-visiblement dans le plaidoyer qu'il sent nécessaire à sa cause. C'est à ce double instinct du mal développé par l'habitude des affaires contentieuses et fortifié dans ses derniers jours par la fausse position que se faisait, toujours plus compliquée et plus dangereuse, l'ambitieux qui ne craignait pas de trahir sa patrie et ses concitoyens; c'est à cela qu'il faut attribuer l'idée première qui dut mettre la plume à cette main bien plus faite au maniement des perfides correspondances qui le perdirent. La preuve de ce dessein est dans la marche même du livre, où l'on voit bien, à sa manière rapide et superficielle de composer à plaisir une histoire dont les bases manquent absolument, que l'auteur avait un autre but, celui d'exposer avec des sentiments catholiques dont on l'accusait généralement de s'être débarrassé, une doctrine irréprochable et une réfutation bonne ou mauvaise des graves inculpations dont sa conduite politique était l'objet. Après avoir traîné au hasard l'histoire qu'il a promise, on le voit se hâter d'arriver après quelques courts chapitres au XVIe siècle où il lui tarde de se trouver, et là tous ses soins tendent à faire de l'histoire naissante du protestantisme un tableau aussi fidèle que possible

où il dessine largement les menées du parti qui, sous le nom de la religion, tendait uniquement à s'emparer des affaires publiques. Il démontre fort bien, et en homme qui avait observé, comment à la cour d'Henri II, Daudelot se mêla énergiquement aux premiers efforts de ses complices, et la part peu connue peut-être qu'y prit la fameuse duchesse de Valentinois, notre Diane de Poitiers, et comme les *mal-contents*, Coligny, Antoine de Navarre et sa trop illustre épouse Jeanne d'Albret, et le prince de Condé, instruit secrètement selon *la doctrine de Luther*, puis bientôt et sans aucun scrupule dans la *confession de Genève*, n'adoptèrent celle-ci en second lieu que parce que l'autre ne pouvait être encore prêchée que par des Allemands dont on ne savait pas la langue à Paris (1). Voilà à quoi tint le choix que ces grands réformateurs durent faire entre deux doctrines si opposées. Beaucoup d'autres faits du plus haut intérêt pour l'exacte connaissance de ces temps malheureux surgissent du narré de La Haye dont le dernier quart peut donner une idée de la sincérité des principaux novateurs. Le Poitou qui souffrit tant dans le courant de 1562 ne dut ses souffrances et ses cruelles pertes qu'à cet édit de janvier qui, traitant d'égal à égal avec le parti révolté, prouva bientôt à celui-ci qu'il pouvait tout attendre de la faiblesse de la cour où d'ailleurs il comptait sur des complices dévoués qui n'y manquaient pas. Bientôt, en effet, on vit sous les auspices de « M. de L'hospital, chancelier de France, qui tenait qu'il ne fallait faire force en aucune chose au faict de religion », on vit (et La Haye dit : J'ai vu) « les ministres prescher dedans le logis du roy et soubs sa chambre et librement faire exercice de leur religion (2) et là, soubs prétexte de religion, faisant ligues et pratiques pour s'emparer des villes, ils assemblaient des hommes d'armes favorisant leur parti. » De là vinrent, peu de jours après, les pillages et désordres des principales cités que La Haye raconte en quelques mots et en les déplorant. Sincère on non, dans cet exposé fait pour le besoin de sa cause et colorié à dessein, il

(1) V. *Mémoires* de La Haye, chap. 42, 43 et 44.
(2) Page 56.

signale bien comme une des causes des malheurs de l'Église, cet abus des bénéfices devenus plus que jamais, depuis le concordat de 1516, un instrument aux mains du pouvoir et une curée pour ses plus indignes favoris. « Et si cela continue, disait-il (1), avec si effronté mépris des commandements de Dieu, il y a grand danger de tomber en athéisme, ou pour le moins en hérésie, et peut-être en paganisme. »

Toute cette belle profession de foi qui respire la plus franche orthodoxie s'écrivait, je l'ai dit, en 1575, très-peu de temps avant la tragique issue que La Haye devait déjà redouter. Comptait-il s'en faire un moyen de défense en cas de jugement et opposer les sentiments qu'il y exprime aux accusations qu'il prévoyait, et dont les derniers chapitres sont évidemment destinés à le garantir? C'est plus que probable. Quoiqu'il en soit, l'apologie ne fut publiée qu'en 1581, à Paris, et l'on ne voit guère quelle utilité on put croire en tirer alors pour la réputation d'un homme qu'il n'était pas possible de réhabiliter. On était trop près des événements qui l'avaient fait condamner à perdre la tête et dont le funeste dénouement parut à tous le juste châtiment de ses crimes, pour espérer qu'une telle lecture pût dédommager sa mémoire des troubles et des infortunes de sa vie. Il n'y a pas jusqu'à une lettre datée du 15 juillet 1574, et que La Haye cite dans son chapitre 57e, qui ne prouve de reste qu'en cherchant à se disculper devant un sien ami (qu'il ne nomme pas), l'auteur prenait à tâche d'accréditer des mensonges déjoués déjà aux yeux de tous : car le contraire se prouvait par de trop véritables correspondances saisies sur ses émissaires, et qui l'accablèrent pendant son procès. Mais c'est surtout dans son dernier chapitre que le pauvre auteur se trahit par un de ces traits de caractère que pouvait seul inspirer son aveuglement. « Les rois, selon lui, doivent favoriser les ambitieux et non les dédaigner, *comme étant seuls à faire les belles entreprises.* » Il faut avouer que les siennes prouvaient peu la justesse d'une telle maxime! Et quel autre aurait pu le dire qu'un ambitieux dressant l'échafaudage

(1) Page 62.

de sa défense devant la plus redoutable déception qui pût menacer sa vie? Et après sa chute, après la fin si malheureuse d'une existence vouée aux gémonies de l'histoire, qui aurait pu affirmer de tels principes si fatals à celui-là même dont ils expliquaient trop le malheur?

En résumé, Jean de La Haye a écrit les *Mémoires* qui portent son nom; on doit y distinguer deux parts qu'il faut juger bien différemment. L'une est un amas de fautes impardonnables qu'aucun historien ne s'est permises et que personne n'acceptera jamais; l'autre, tout en s'efforçant, dans le style d'un homme injustement persécuté, d'établir son innocence impossible, raconte l'apparition du protestantisme en France d'une manière curieuse et attachante. C'est le bon côté de cette médaille mal frappée, et d'après lequel on peut se faire une appréciation très-éclairée de cette déplorable phase de l'histoire du monde (1).

L'abbé Auber.
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

(1) On peut lire quelques pages intéressantes qui ne contrarient en rien mes appréciations sur Jean de La Haye dans les *Chroniques Fontenaisiennes*, (p. 248), dont je vais parler. Il n'y a qu'un point sur lequel nous différons, M. de La Fontenelle et moi. C'est qu'il tient à l'opinion si souvent répétée que La Haye n'est point l'auteur des *Mémoires de la Gaule aquitanique*.

ÉTUDES

sur

L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU POITOU

—

(3me article)

—

CHAPITRE III.

SES TRAVAUX.

Après avoir relevé les noms des membres qui composèrent l'Assemblée Provinciale, il nous reste à parler de leurs travaux. Nous partagerons cette troisième partie en deux paragraphes. Dans le premier, nous analyserons les mesures prises pour organiser les divers services dans les réunions qui eurent lieu du 25 au 29 août 1787. Dans le second, nous examinerons les matières qui firent l'objet des délibérations de l'Assemblée dans la session qu'elle tint au mois de novembre de la même année.

§ I.

Session du mois d'août 1787.

Cette première session qui se tint dans la salle du Grand-Séminaire à Poitiers, fut ouverte le 25 et close le 29 août par M. Antoine-François-Alexandre Boula de Nanteuil, etc., Intendant de Justice, police et finances, Commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. en la généralité de Poitiers.

L'Assemblée procéda dans ses séances du 27 et 28 au choix des membres de l'Assemblée Provinciale et des Assemblées d'Élection qui étaient à sa nomination, à celle de ses Procureurs-Syndics, de son Secrétaire-Greffier et des personnes qui devaient composer sa Commission-Intermédiaire.

Le 28 elle délibéra sur les honoraires à attribuer aux Procureurs-Syndics et aux divers employés, tant de l'Assemblée Provinciale que des Élections (1) ; puis approuva d'une voix unanime l'instruction provisoire qui lui fut soumise par son président sur les objets dont les Commissions-Intermédiaires et les Assemblées d'Élections devaient s'occuper jusqu'à la réunion complète de l'Assemblée Provinciale fixée au 12 novembre de la même année.

Dans cette instruction l'Assemblée Provinciale prescrivait à sa Commission Intermédiaire de se procurer : tous les documents de nature à l'éclairer sur la somme des impôts que payait la province, la base servant à l'assiette de chacun d'eux, la manière dont ils étaient répartis.

La note des sommes que le Roi donnait chaque année pour l'ouverture d'ateliers de charité ou pour être employée à dégrever ceux qui avaient éprouvé des pertes de récoltes ou de bestiaux.

La liste de tous les privilégiés, l'origine et l'étendue de leurs priviléges, etc.

La Commission devait réclamer de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées :

1° Un état divisé en trois classes de toutes les routes ouvertes ou à ouvrir dans la province ;

2° Des tableaux indiquant le nom et la résidence des ingénieurs, sous-ingénieurs, conducteurs et piqueurs employés sous ses ordres, et les travaux dont ils étaient chargés ;

3° L'état approximatif de ce que pouvaient coûter l'entretien, la réparation et la confection d'une lieue de chemin ;

4° Elle devait se faire remettre les procès-verbaux d'adjudi-

(1) Voir plus loin le résultat du vote de l'Assemblée, modifié d'après le rapport du Bureau du Réglement et de la comptabilité.

cation des travaux d'entretien, de réparation et de travaux neufs qui étaient à exécuter dans le cours de l'année. La Commission Intermédiaire devait encore se procurer tous les renseignements possibles sur l'état de l'agriculture et du commerce, sur la qualité des laines et les moyens de l'améliorer, de rechercher quelles mesures étaient à prendre pour activer le commerce des bêtes à cornes et favoriser l'établissement des Haras ;

Elle devait de plus pourvoir aux dépenses relatives à l'établissement de l'Assemblée Provinciale et s'occuper de tout ce qui concernait le matériel qui lui était nécessaire, de ses archives, etc.

L'instruction adressée aux Assemblées d'Élection, traite de la composition de ces Assemblées, de leur installation et de la nature des rapports qui devaient exister entre elles et l'Assemblée Provinciale ; elle leur trace la marche qu'elles avaient à suivre pour mettre à l'étude les matières soumises à leurs délibérations ;

La répartition par paroisse ou communauté, de la taille et impositions accessoires et de la capitation, celle de l'impôt remplaçant la corvée ; les adjudications des travaux des routes, des réparations aux églises, presbytères ou autres dépenses devant être supportées par les communautés, etc.

Elle leur donne la mission de veiller à ce que la répartition de l'impôt soit égale entre les paroisses de leur ressort, de signaler les inégalités qui existaient, de rechercher des notions précises sur l'état de l'agriculture et du commerce et les moyens de les améliorer, et décide enfin que l'ouverture de leurs séances aura lieu le 8 octobre 1787.

L'Assemblée Provinciale se sépara le lendemain (29 août) en s'ajournant au 12 novembre suivant pour reprendre la suite de ses travaux.

§ II.

L'Assemblée Provinciale, complétée par la présence des membres qu'elle s'était adjointe par l'élection, tint sa seconde session du 12 novembre au 12 décembre 1787, et dans ce laps

de temps se réunit 33 fois en séances générales, sans parler du travail des Bureaux ou Commissions auxquels elle avait confié l'étude préparatoire des nombreuses questions soumises à ses délibérations.

Ces Bureaux étaient au nombre de 5 (1) et étaient désignés et composés ainsi qu'il suit :

1° *Bureau des Tailles. — Capitation-Taillable et autres impositions accessoires.*

M. le marquis de La Mesnelière,
M. l'abbé de La Faire,
M. l'abbé Riguet,
M. le comte de Chasteigner,
M. Lamarque,
M. Dabbaye,
M. Richard,
M. Goursault de Merlis,
M. Rouget de Gourcez.

2° *Bureau des Vingtièmes.*

M. l'abbé de Lentilhac,
M. l'abbé de Cressac,
M. le marquis de Régnon,
M. . . . .
M. le marquis de Mauroy,
M. Duval de La Vergne,
M. Chauvin, sénéchal d'Argenton,
M. de La Salle,
M. Dubois.

3° *Bureau des Fonds, de la Comptabilité et du Réglement.*

Mgr. l'Évêque de Luçon,
M. l'abbé de Fresne,
M. le comte d'Iversay,
M. le marquis de Nieuil,
M. Bouron,
M. Chabiel de Morière,
M. Bourasseau,
M. Coutouly de La Vergne.

4° *Bureau des Travaux publics.*

M. le marquis de La Roche-du-Maine,
M. l'abbé de Rozand,
M. Perrinet, prieur-curé de Châtillon,
M. le comte de Chabot,
M. de La Moinerie,
M. Redon de Beaupreau,
M. Saivre des Guerches,
M. Chauvin, avocat à Niort,
M. Pougeard du Limbert.

(1) D'après le Réglement du 4 novembre 1787, ces Bureaux ne devaient être qu'au nombre de quatre, mais sur l'observation qui fut faite que le bureau des impositions embrassait des parties très-étendues, on le divisa en deux pour faciliter le travail. L'un fut chargé des Tailles, de la Capitation-Taillable et des autres impositions accessoires, et le second, des Vingtièmes.

5° *Bureau d'Agriculture, de Commerce et Bien public.*

M. le marquis de Saint-Sulpice,	M. Dupont,
M. l'abbé Brissart,	M. Perreau,
Dom Mazet,	M. Cadou,
M. le comte de Montbrun,	M. Creuzé de la Touche.

Ce ne fut qu'avec un sentiment de défiance d'eux-mêmes, qui s'explique en considérant que c'était pour la première fois que la plupart d'entr'eux prenaient une part active aux affaires administratives, que les membres de l'Assemblée Provinciale abordèrent les importantes questions qui leur étaient soumises. Mais malgré leur inexpérience, stimulés par le désir de coopérer à la destruction des immenses abus qu'il y avait à déraciner, ils s'inspirèrent du bien qu'il y avait à faire, du soulagement que leur coopération pouvait apporter à une situation dont le poids devenait intolérable ; sans se dissimuler les difficultés, les périls de leur tâche, ils se mirent courageusement à l'œuvre; et l'on remarque dans les rapports de quelques-uns des bureaux, une netteté dans les idées, une perspicacité dans les vues, une virilité dans les résolutions qui pouvaient avoir pour l'avenir les conséquences les plus heureuses (1). Malheureusement le temps leur manqua pour opérer tout le bien que l'on était en droit d'espérer.

Nous allons suivre l'ordre des procès-verbaux en le combinant autant que faire se pourra avec celui des matières; ce sera, croyons-nous, le plus sûr moyen de faire apprécier dans toute leur vérité les travaux de l'Assemblée (2).

(1) Voici en quels termes M. L. de Lavergne s'exprime sur l'ensemble des travaux des Assemblées du Poitou.

« Non-seulement l'Assemblée Provinciale se montra à la hauteur de sa tâche, mais les Assemblées secondaires d'Élection purent se former aisément et marcher avec ensemble..... En relisant aujourd'hui les divers rapports faits à cette Assemblée sur les questions administratives, on retrouve les formes actuellement suivies, on reconnaît le ton des affaires. C'est que la ville de Poitiers renfermait une célèbre Université, où l'on accourait de tous les points de la province et qui formait des hommes éminents. »

(2) Nous mettons de côté tout ce qui n'est que de pur cérémonial, comme par exemple ce qui concerne les réceptions des nombreuses députations des divers corps constitués qui existaient à Poitiers et qui se firent un devoir de venir à tour de rôle complimenter MM. de l'Assemblée Provinciale, etc., etc.

M. Thibaudeau, l'un des syndics, dans un rapport dont l'exorde est empreinte des plus généreux sentiments et dont la lecture ne tient pas moins de trois séances, passa successivement en revue les procès-verbaux des réunions tenues par les Assemblées d'Élection, les différentes impositions qui se percevaient en Poitou, les travaux faits par les ingénieurs des ponts-et-chaussées, la corvée, les ateliers de charité, les dons gratuits et octrois perçus au profit du Roi, etc.

Malgré tout l'intérêt avec lequel l'Assemblée accueillit cet important travail, elle ne crut pas pouvoir, en raison de sa grande étendue, en ordonner l'impression dans ses procès-verbaux et se contenta d'en prescrire le dépôt dans ses archives, ce qui nous empêche de l'analyser.

Le Bureau des Vingtièmes (1) pour se conformer aux intentions du Roi, examine tout d'abord si en effet il ne serait pas plus avantageux de souscrire un abonnement pour l'impôt des Vingtièmes, et il est unanime pour le préférer à l'ancien système. Dépositaires de l'autorité du Roi pour la répartition, dit-il, l'abonnement nous permettrait de la faire avec toute l'équité dont nous sommes capables, et par cette égalité bienfaisante de rendre la vie à une multitude de propriétaires consumés de langueur et de besoin; mais le taux de cet abonnement tel que le Roi l'a fixé (1,868,000 l., sans y comprendre 492,000 l. pour les biens des ecclésiastiques), ne lui permet pas d'en proposer l'adoption, car les forces de la Province si elles ne sont pas surpassées en sont tout au moins épuisées. Que peut-on exiger de plus? La plus grande partie de son territoire est dépourvue de voies de communications, elle languit sans commerce, sans industrie, sans manufactures; sa population est énervée par la

(1) Vingtième, impôt créé par l'édit du mois de mai 1749. Tous les biens-fonds du Royaume, les apanages des princes, les domaines engagés, etc., étaient ou devaient être assujettis; il consista d'abord dans le paiement du Vingtième du revenu. Plus tard, il fut successivement, non-seulement doublé et triplé, mais encore augmenté d'une somme de 2 sols puis 4 sols par livre. Le clergé qui payait le *don gratuit* était exempt de cet impôt qui s'élevait en Poitou à 2,360,000 l., desquelles il y avait à défalquer 492,000 l., montant de la somme payée par les biens ecclésiastiques.

misère, décimée par les maladies épidémiques, ses campagnes se dépeuplent, les bras manquent, les terres y restent sans culture, les landes et les déserts s'étendent et s'agrandissent chaque jour, la valeur des baux y diminue, la mendicité y augmente et la source de tant de maux git uniquement « dans le poids accablant des impôts qui, portés à leur comble, laissent la moitié de la province dans l'accablement et la langueur, et ne permettent plus d'efforts. » Et le seul moyen qu'entrevoie le Bureau pour calmer toutes ces souffrances, c'est de réclamer de la bonté du Roi un allégement aux charges qui écrasent la province, allégement qui lui permettrait d'entrer dans le système de l'abonnement avec confiance, parce qu'alors, mais seulement alors on pourrait en espérer quelque bien et l'Assemblée après en avoir délibéré arrête à l'unanimité « que S. M. sera suppliée 1° d'abonner les Vingtièmes de la Province, l'égale répartition entre les contribuables étant le seul bien à opérer dans ces premiers moments; 2° de jeter un regard de bonté sur le Poitou, sur la stérilité de son sol, sa dépopulation qui augmente de jour en jour, sur l'augmentation de 350,000 l. qu'elle a successivement éprouvée sur les Vingtièmes depuis 1772, et de ne pas exiger au-delà de ce qu'elle peut actuellement. »

Le rapport du Bureau des Tailles n'est ni plus consolant, ni plus rassurant.

En présence de tout ce qu'il y aurait à faire, dit le rapporteur, « nous nous sommes défiés de l'ardeur même de notre zèle pour le bien public; une administration naissante a besoin d'une circonspection réfléchie qui, en retardant sa marche, lui donne le temps de recueillir les projets, de les combiner et de choisir. » Ces quelques paroles rendent bien la pensée qui présida aux travaux de cette Commission.

Après un court historique de l'impôt appelé *la Taille*, le rapport établit que pour l'année 1788, le Poitou est imposé pour la Taille et ses accessoires, pour la Capitation et pour l'imposition des routes à 5,346,849 l. 16 s. 5 d. que le produit des deux Vingtièmes et du sol pour livre devra produire 1,519,448 l. 7 s. 2 d., ce qui, réuni à la Capitation noble

évaluée à 90,457 l. 2 s. 2 d., fait la somme énorme pour l'époque de 6,956,809 l. 17 s. 2 d., et ce n'était encore tout au plus que la moitié de ce que la Province avait à payer avec les autres impôts de diverse nature dans le cours de cette année 1788.

Vient ensuite le navrant énoncé des abus de toute espèce qui aggravaient encore ces charges, le mode vicieux de perception, les priviléges dont certaines villes ou paroisses arguaient pour se faire décharger de tel ou tel impôt, l'incertitude ou pour mieux dire l'arbitraire qui présidait à l'assiette de la plupart d'entr'eux, l'inégalité qui régnait dans leur répartition à laquelle avait presque toujours une large part l'inimitié ou la faveur, les moyens divers mis successivement en usage pour arrêter le mal et qui n'avaient fait que l'augmenter, etc., etc. Rien n'est oublié ; et cet effrayant exposé d'une désastreuse situation, le rapporteur le déroule sans rien cacher, ni rien dissimuler; il met à nu toutes les plaies, mais en présence de ce mal immense, lui et ses collègues hésitent, car ils sentent qu'ils sont impuissants à appliquer le remède. Les moyens qu'ils proposent ne sont que des atermoiements, à peine des palliatifs, et c'est à l'expérience de l'avenir qu'ils demandent conseil, lorsque le mal qui grandissait sans cesse réclamait l'application immédiate et énergique d'un régime tout nouveau (1).

(1) Voici quelles furent les résolutions proposées par le Bureau à l'acceptation de l'Assemblée. Nous mettons en italiques les décisions qui furent prises après une longue délibération dans la séance tenue le 5 décembre, à neuf heures du matin :

1° Il convient de ne taxer l'Industrie qu'à raison de six deniers pour livre du bénéfice, parce qu'une augmentation d'impôt sur cette partie pourrait produire l'anéantissement d'une ressource aussi précieuse que nécessaire.

Il ne sera rien changé pour le présent dans la manière d'asseoir la taxe de l'Industrie.

2° Le taux personnel du propriétaire non exploitant sera fixé à raison du tiers de l'imposition de son colon ou fermier, et celui du propriétaire exploitant par lui-même, réunira ces deux différentes taxes. Bien entendu que le propriétaire continuera encore d'être taxé au seul lieu de son domicile pour raison de toutes ses propriétés.

3° Dans le cas ou l'Assemblée ferait quelque difficulté d'adopter dès ce

Le Bureau, dit du Bien-Public, qui comprenait plusieurs matières dans ses attributions fit un rapport spécial sur chacune d'elles.

moment cette fixation de proportion, la Commission Intermédiaire doit être chargée de demander aux Bureaux Intermédiaires des Élections, quelle est la règle suivie pour la répartition dans chaque Élection.

4° Le rétablissement de la proportion entre les paroisses d'une même Élection et subséquemment entre les Élections de la Généralité, doit nécessairement être précédé du rétablissement de la proportion entre chaque particulier, et en conséquence on ne doit rien innover pour le moment sur la contribution des Élections ainsi que sur celles des paroisses d'une même élection.

5° Le projet proposé dans le présent rapport pour rétablir la proportion entre les particuliers et procurer à chaque paroisse une base fixe de répartition, doit être adressée aux Bureaux Intermédiaires des Élections pour y être examiné.

Les membres de l'Assemblée Provinciale et particulièrement ceux des Bureaux Intermédiaires des Élections s'occuperont des moyens de se procurer les connaissances nécessaires pour établir une juste répartition de l'Impôt entre les Élections, les Paroisses et les Contribuables.

6° Les municipalités établies ne pourront procéder à la répartition des Impositions sans y appeler quatre des propriétaires non résidants qui concourront à la répartition et qui seront préalablement nommés par chaque paroisse.

7° Les rôles d'office précédemment faits ne donnent pas une connaissance certaine de la proportion entre les contribuables, ni de la vraie proportion des paroisses entre elles.

Les taxes d'offices continueront d'être faites par les municipalités en les rappelant aux principes de leur institution.

8° L'abus résultant des taxes d'office doit être détruit, et en conséquence, il n'en sera fait qu'en augmentation, ou qu'après avoir consulté la municipalité des paroisses, s'il s'agit de taxer d'office quelqu'un qui ne l'aurait pas été précédemment.

La répartition sera faite par les municipalités en se conformant aux réglements.

9° On ne peut s'occuper des moyens d'anéantir ou de diminuer le fardeau de la collecte, avant le rétablissement de la proportion entre les contribuables.

Il ne sera rien changé à la forme de la collecte.

10° Pour diminuer autant qu'il sera possible les frais de perception, il faut engager les receveurs particuliers des finances à faire parvenir sans frais, aux collecteurs en retard, des avertissements avant-coureurs des poursuites.

Mendicité.

Il propose, pour arriver à l'éteindre, l'établissement de *Bureaux de Charité* chargés de provoquer l'aumône et de cen-

11° Il faut charger les syndics des municipalités de tenir la main à ce que les huissiers des tailles et autres se conforment exactement à ce qui est porté par le réglement du 5 août dernier et d'avertir sans délai les Bureaux Intermédiaires des Élections des contraventions.

12° Relatif aux loyers des maisons servant de siége aux Élections de Thouars et de Châtillon-sur-Sèvre.

13° L'Assemblée doit faire de respectueuses instances à S. M. pour obtenir la remise des impositions, tant pour construction d'une intendance que pour la réparation du port des Sables, frais de reconstruction du palais de Paris et paiement des officiers du Conseil supérieur, à la charge par la Province d'acquitter les pensions de ces officiers actuellement vivants pendant leur vie.

Le Roi sera très-humblement supplié de laisser à l'Assemblée Provinciale, pour le bien et l'avantage de la Province, la libre disposition des différentes sommes qu'elle a payées jusqu'à ce jour, savoir : 63,000 l. pour la construction d'une Intendance; 19,000 l. pour les pensions des Officiers du Conseil Supérieur; 28,000 l. pour la reconstruction du Palais de Justice de Paris.

S. M. sera également suppliée de vouloir bien rendre à la Province les sommes précédemment versées au Trésor Royal, et qui avoient été levées pour la construction de l'Intendance de Poitiers.

14° La Commission intermédiaire doit être chargée de vérifier si la capitation est exactement répartie sur les Élections au marc la livre de la taille et de rectifier les erreurs qui pourraient s'être glissées dans la répartition précédente et que subséquemment les Bureaux intermédiaires des Élections feront à l'égard des paroisses les mêmes vérifications et rectifications s'il y lieu.

15° Quant à l'imposition des routes, le Bureau, en adhérant pour le moment à l'opinion du Bureau des travaux publics, estime qu'on peut provisoirement fixer au neuvième de toutes les impositions, la contribution des paroisses dont le clocher n'est qu'à 3 lieues des routes finies ou en activité; et au dixième seulement pour les paroisses dont le clocher sera distant de plus de 3 lieues de ces routes en ce que les secours d'ateliers de Charité et autres pour les chemins vicinaux seront spécialement accordés à ces dernières paroisses et sauf à statuer par la suite plus particulièrement sur cet objet.

16° Il faut réunir l'imposition pour les routes au rôle de la taille et autres impositions qui se répartissent au marc la livre d'icelle, parce qu'en épargnant les frais d'un rôle particulier, il en résulte une économie.

traliser ses produits, de secourir les véritables indigents, de venir en aide aux nécessiteux, de procurer du travail aux mendiants valides pour les arracher à la paresse et à l'oisiveté et de créer partout ou besoin serait des *Ateliers de Charité*, afin d'occuper ainsi les ouvriers sans ouvrage (1).

Navigation intérieure et extérieure.

Le rapporteur après avoir constaté avec regret une diminution notable dans le chiffre des affaires qui se traitaient autrefois dans les ports des Sables et de Saint-Gilles-sur-Vie, ports dont la pêche de la sardine faisait la principale richesse et où les armements pour la pêche de la morue, après s'être élevés jusqu'à 80 navires, étaient tombés à 15 ou 20, passe successivement en revue les différents projets émis pour doter le Poitou d'une navigation intérieure sur les rivières qui l'arrosent. Il rappelle les nombreuses phases que, depuis Charles VII jusqu'à M. de Nanteuil, avait subies l'entreprise toujours inachevée de la navigation du Clain qui fut à toutes les époques le rêve irréalisé des habitants de Poitiers; les propositions faites en 1723 et 1724 par M. de La Guéronnière pour joindre la Vienne au Clain par la Clouère; l'idée de réunir le Clain à la Sèvre par la Vône et l'étang des Châteliers, celle soumise en 1740 à M. Le Nain pour canaliser la Sèvre de Niort à Saint-Maixent, pour la réalisation de laquelle on ne demandait que 300,000 l.; les études qu'avait fait faire en 1520 l'amiral Chabot pour ouvrir la rivière de Vie dont le devis ne s'élevait qu'à 20,000 l.; la facilité qu'il y avait de rendre le Thouet navigable jusqu'à Partenay. Il établit ensuite que la Sèvre est navigable de Niort à

(1) L'assemblée ratifia les conclusions de ce rapport.

17° Que les Receveurs particuliers des Finances seront chargés de la recette des deniers provenant de l'imposition pour les routes, au moyen d'une rétribution de 2 deniers pour livre sur le montant de leur recouvrement.

Le nombre des rôles sera réduit à trois dans chaque paroisse :

1° *Celui de la Taille, de la Capitation taillable et accessoires;*

2° *Celui des Vingtièmes;*

3° *Celui de la Corvée, des Ponts-et-Chaussées et des Fonds-libres.*

la mer, que la Vendée l'est dans une partie de son cours jusqu'auprès de Fontenay; qu'un grand nombre des canaux qui assainissent les marais du Bas-Poitou pourraient être utilisés dans ce but. Il demande à l'Assemblée de décider qu'aussitôt que les circonstances le permettront, elle s'occupera de faire examiner les différents projets proposés pour établir et étendre la navigation du Clain jusqu'aux rivières qui peuvent porter cette navigation jusqu'à la mer « car, dit-il, soit que l'on adopte le projet de joindre le Clain à la Charente, soit que l'on préfère sa jonction à la Sèvre, on serait sûr de communiquer à la mer, et qui empêcherait qu'avec le temps et en réunissant les moyens nécessaires, on entreprît d'exécuter l'un et l'autre ? Il est inutile que nous exposions ici tous les avantages qui résulteraient pour le Poitou de ce canal. Nous avons des grains, des vins, du lin, du chanvre, des étoffes, des toiles, des bois, des fers, etc. On a calculé que la voiture par eau coûtait à peine le dixième du prix de la voiture par terre; cette économie est inappréciable. »

Pépinières.

Sans se laisser éblouir par les avantages plus spécieux que réels que pouvaient présenter les pépinières provinciales (elles étaient au nombre de 10), le Bureau n'hésite pas à en proposer la suppression en raison des dépenses qu'elles nécessitent et du peu de profit qu'en retire la Province. Destinées principalement à fournir des arbres pour les plantations des routes, mesure dont il reconnaît l'utilité, elles n'ont donné que des sujets mal venant et défectueux, et l'Assemblée sur sa proposition décide que S. M. sera suppliée de permettre la suppression des Pépinières publiques de la Province à l'expiration de chacun des baux à ferme actuellement subsistants ou plutôt si l'on peut, d'obtenir la résiliation des baux; et pour favoriser la multiplication des arbres et la plantation des routes, une plantation de plus de 300,000 pieds d'arbres ne pouvant que présenter une perspective intéressante dans un temps où l'on voyait déjà diminuer sensiblement les bois de toute espèce, d'autoriser le prélèvement d'une somme

de 1,500 l. sur les fonds destinés actuellement aux Pépinières pour être distribuée par forme de gratification à ceux qui fonderaient des Pépinières particulières.

Haras.

N'ayant reçu aucuns mémoires sur cette intéressante question, le Bureau s'abstient de faire aucune proposition. Il se contente de faire ressortir que le commerce des chevaux, mules et mulets est une source de richesses pour certaines parties de la Province, et de proposer à l'Assemblée d'inviter ses membres et les Assemblées d'Élection à prendre les renseignements nécessaires sur la multiplication et l'amélioration des races de chevaux et bestiaux de toute espèce, et enfin de faire imprimer et d'adresser à tous les syndics des paroisses de la Généralité un *Précis de l'Art Vétérinaire* rédigé sur des notes relatives au traitement des chevaux et des différents bestiaux que les sieurs Texier et Almin, artistes vétérinaires, lui avaient remises dans ce but (1).

Le Bureau de la Comptabilité et du Réglement avait un triste rôle à remplir, celui de fixer les sommes nécessaires pour faire face aux exigences de la création de l'Assemblée Provinciale et des divers services qui s'y rattachaient. Il comprenait combien il était pénible au moment où le peuple était en droit d'espérer un soulagement à ses maux, de lui créer de nouvelles charges. « Le Bureau, dit le Rapporteur, a été effrayé d'une pareille perspective, il a cru que proposer des retranchements, c'était entrer dans les vues de l'Assemblée, et s'il doit craindre quelque chose, c'est qu'elle ne lui reproche de ne pas avoir été assez loin. »

Entrant dans cette voie, il commence par retrancher les honoraires alloués aux syndics et greffiers des municipalités, ce qui déjà lui donne une économie de 150,000 l.; il supprime ceux qu'un premier projet avait *destinés* aux membres de la

(1) Ces vœux furent accueillis par l'Assemblée.

Commission et des Bureaux Intermédiaires, et sur ce chef encore en trouve une autre de 27,500 l. et 3,900 l. sur d'autres objets, ce qui fait un total de 181,400 l., etc. L'Assemblée partageant l'opinion de son Bureau fixe ainsi qu'il suit le montant des sommes allouées tant pour son service que pour ceux des Assemblées d'Élection.

Assemblée Provinciale.

MM. les Procureurs-Syndics, chacun 4,000 l. . .	8,000 l.	
Pour le logement de celui qui est obligé de se déplacer.	600 »	
A chacun un Secrétaire aux appointements de 600 l.	1,200 »	
Au Secrétaire-Greffier.	2,000 »	
Au sr Lintra, 1er commis du Greffe.	1,200 »	
et gratification.	300 »	
Au sr Paulleau.	1,200 »	
Gratification.	300 »	
A un second commis du Greffe.	600 »	
Au premier Huissier.	400 »	
Au second Huissier.	200 »	
A un concierge.	200 »	
Pour frais de nouvel Établissement, à peu près. .	6,000 »	
Frais annuels de séances, bureaux et correspondances, environ.	6,000 »	
Total.	28,200 l. —	28,200 l.

Assemblée d'Élection de Poitiers.

Aux Procureurs-Syndics, 1,000 l. chacun. . . .	2,000 l.	
Au Secrétaire-Greffier, pour lui et son commis. .	1,500 »	
A un Huissier.	150 »	
Frais annuels de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	1,000 »	
Total.	4,650 l. —	4,650 l.

Assemblée d'Élection de Fontenai.

A MM. les Procureurs-Syndics, chacun 1,000 l. .	2,000 l.	
Au Secrétaire-Greffier, compris son commis. . .	1,100 »	
A un Huissier.	100 »	
Frais de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	2,000 »	
Total.	5,200 l. —	5,200 l.
A reporter.		38,050 l.

Report.		38,050 l.

Assemblée d'Élection des Sables.

A MM. les Procureurs-Syndics, chacun 800 l. .	1,600 l.	
Au Secrétaire-Greffier.	600 »	
A un Huissier.	100 »	
Pour frais d'Établissement.	1,000 »	
Pour frais de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	1,000 »	
Total.	4,300 l. —	4,300 l.

Assemblée d'Élection de Châtillon.

A MM. les Procureurs-Syndics, chacun 800 l. .	1,600 l.	
Au Greffier.	600 »	
A l'Huissier.	100 »	
Frais d'Établissement.	400 »	
Frais annuels de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	800 »	
Total.	3,500 l. —	3,500 l.

Assemblée d'Élection de St-Maixent.

A MM. les Procureurs-Syndics, 800 l. à chacun.	1,600 l.	
Au Greffier.	600 »	
A l'Huissier.	100 »	
Frais d'Établissement.	300 »	
Frais annuels de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	800 »	
Total	3,400 l. —	3,400 l.

Assemblée d'Élection de Niort.

A MM. les Procureurs-Syndics, 800 l. à chacun.	1,600 l.	
Au Greffier.	600 »	
A l'Huissier.	100 »	
Pour frais de correspondances, séances et bureaux, sauf à rendre compte.	900 »	
Total.	3,200 l. —	3,200 l.

Assemblée d'Élection de Confolens.

A MM. les Procureurs-Syndics, à chacun 800 l. .	1,600 l.	
Au Greffier.	600 »	
A l'Huissier.	100 »	
A reporter.	2,300 »	52,450 l.

Reports.	2,300. —	52,450 l.
Frais d'Établissement.	200 »	
Frais de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	800 »	
Total.	3,300 l. —	3,300 l.

Assemblée d'Élection de Thouars.

A MM. les Procureurs-Syndics, chacun 800 l. . .	1,600 l.	
Au Greffier.	600 »	
A l'Huissier.	100 »	
Frais annuels de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	800 »	
Total.	3,100 l. —	3,100 l.

Assemblée d'Élection de Châtellerault.

A MM. les Procureurs-Syndics, chacun 800 l. .	1,600 l.	
Au Greffier.	600 »	
A l'Huissier.	100 »	
Frais d'établissement.	600 »	
Frais annuels de bureaux, séances et correspondances, sauf à rendre compte.	800 »	
Total.	3,700 l. —	3,700 l.
Total général.		62,550 l.

Le Bureau des Travaux Publics fit un rapport fort long sur les routes et les voies de communication de la Province. Il rend un hommage mérité à la bienfaisante initiative de l'intendant, M. de Nanteuil, grâce auquel la Corvée avait été abolie depuis quelques années déjà dans la Province. Il discute avec une netteté et une clarté qui prouve que ses membres avaient profondément étudié les matières si complexes et si difficiles qu'il avait à présenter, conclut en présentant à l'adoption de l'Assemblée une série de résolutions que celle-ci ratifie après les avoir légèrement modifiées et dont voici le texte :

1° Toutes les routes de la Province seront divisées en quatre classes, la première composée des routes qui traversent le Royaume ou qui peuvent être regardées comme étant d'une utilité générale; la seconde comprendra toutes les routes qui établissent la communication de la Province avec celles qui

l'entourent et qui offrent de grands motifs d'utilité ; la troisième, celles qui parcourent deux ou plusieurs Élections et paraissent avoir été tracées pour leur avantage particulier ; la quatrième, les chemins vicinaux qui seront sollicités par les municipalités.

Nous transcrivons dans les procès-verbaux les notes suivantes relatives aux routes qui en 1787 étaient en voie de construction ou terminées. L'on se rendra compte par ce moyen de l'état de la viabilité à cette époque et l'on pourra déduire de ce tableau que nos ingénieurs modernes n'ont fait pour plusieurs d'entre elles que suivre les directions adoptées par leurs devanciers.

1re classe. — 42 pieds de largeur entre les fossés :

1° Route de poste de Paris en Espagne, 28 lieues 1/2, 334 toises.

2° Route de Poitiers à Bordeaux, par Lusignan, Melle, Brioux, etc., 16 lieues 3/4, 97 toises.

3° Route de poste de Poitiers à La Rochelle, 19 lieues, 265 toises.

4° Route de poste de La Rochelle à Nantes, 24 lieues, 483 toises.

2e classe. — 36 pieds de largeur entre les fossés :

1° Route de Poitiers à Nantes, par Partenai, Réaumur, Mouchamps, 29 lieues 1/2, 100 toises.

2° Communication directe du Limousin avec la Bretagne, par Confolens, Charroux, Sivrai, Melle, Niort, Fontenai, Chantonnay, etc., 22 lieues 1/4, 300 toises.

3° Communication de l'Angoumois avec l'Anjou, par Ruffec, Chef-Boutonne, Melle, Saint-Maixent, Partenai, Thouars, 30 lieues 1/2, 163 toises.

4° Communication de Bordeaux avec Nantes, par Saintes, Beauvoir, Niort, Oulmes et Saint-Hermand où elle s'embranche sur le n° 4 de la 1re classe, 21 lieues, 378 toises.

5° Route de Poitiers à Limoges, par Fleuré, Lussac, Moulimes sur Bellac, 15 lieues 3/4, 233 toises.

6° Route des Sables à Saumur, depuis la Mothe-Achard, par la Roche-sur-Yon, les Essarts, les Herbiers, Mortagne, 19 lieues, 329 toises.

7° Route des Sables à Nantes par la Mothe-Achard, Aizenay, Palluau, 10 lieues 1/4, 376 toises.

8° Route de Fontenai à Saumur, par Vouvant, la Châtaigneraye, la Forêt-sur-Sèvre, Bressuire, Thouars, 20 lieues, 100 toises.

9° Route de Poitiers à Saumur, par Auzances, Mavault et Etables, 4 lieues 1/4, 240 toises.

10° Route de Poitiers à Bourges, par le Breuil-l'Abbesse, Saint-Julien, Chauvigny, Saint-Savin, 6 lieues 1/2, 25 toises.

11° Route de Confolens à Bellac, par Brillac et Maizière, 4 lieues.

12° Route de Fontenai aux Sables, par Luçon, Avrillé et Talmont, 18 lieues 3/4, 382 toises.

13° Route de Poitiers à Confolens, par Saint-Benoit, Gençay, Saint-Martin-Lars, Pressac, 18 lieues 1/4, 296 toises.

14° Route des Sables à Beauvoir, par Olonne, Loiré, Landevieille, l'Aiguillon, Challans et Saint-Gervais, 14 lieues 3/4, 58 toises.

15° Route de Chatellerand à Richelieu, par Romeneuil, Jaulnay, 4 lieues.

3e classe. — 30 pieds de largeur :

1° Route de Limoges à Angoulême, par Champagnac, Montbron, 7 lieues.

2° Communication de Confolens avec le Périgord, par Saint-Junien, Rochechouard sur Nontron, 6 lieues 1/2, 200 toises.

3° Des Sables à Machecoul, par la Garnache, 4 lieues 1/2.

4° De Gençay à Sivrai, par la Ferrière, Sommières, etc., 7 lieues, 272 toises.

5° De Fontenai à Châtillon, depuis la Forêt-sur-Sèvre, par Cerisay, Combran, jusqu'à Rorthais, 11 lieues.

6° De Parthenai à Bressuire, par Châtillon, Mortagne, Tiffauges, 17 lieues 3/4, 200 toises.

7° Des Moutiers-les-Mauxfaits et de la Claye à Moric, 7 lieues.

8° De Fontenai au Port de Mailló sur la Sèvre Niortaise, 3 lieues 1/2.

9° De Saint-Gilles à la route des Sables à Beauvoir, 1 lieue 1/2, 400 toises.

10° Des bourgs de Dissay et de Saint-Georges à la route de Paris, 2 lieues 3/4, 400 toises.

11° De Niort au port de Coulon, 2 lieues.

12° De Niort à Saumur par Échiré, Champdeniers, S. Pardoux, Pompaire, 5 lieues.

13° De Lussac à Montmorillon et dans le Berry, 8 lieues.

Récapitulation :

1re classe,	4	routes,	faisant	88	lieues	3/4,	179	toises.
2e —	15	—	—	242	—		357	—
3e —	13	—	—	77	—	1/4,	392	—
Total.				407	lieues,		428	toises (1).

(1) Les lieues comptées à 2,000 toises, sur ces 407 lieues, 263 étaient ouvertes et 145 seulement projetées. Des 263 lieues ouvertes, 175 pouvaient être considérées comme faites ; il restait à construire en entier 234 lieues. La somme imposée pour les travaux s'élevait à 520,000 l., sur lesquelles

2° Les dispositions de l'arrêt du Conseil du 6 février 1776, concernant la largeur des routes seront suivies pour toutes celles qui ne sont pas perfectionnées, dans le cas où l'on se serait écarté de ses dispositions.

3° Le rétrécissement des routes de Fontenai aux Sables et de La Rochelle à Nantes sera suspendu.

4° Sur toutes les routes dont la largeur excède celle qui est prescrite par les Réglements, le rétrécissement n'aura lieu qu'au moment où les fossés actuels seront comblés au point de ne pouvoir suffire à l'écoulement des eaux.

5° Il sera dressé pour être joint aux procès-verbaux de l'Assemblée un tableau général de l'état des routes en 1787 et un second tableau ordonné pour 1788.

6° Chaque année pareil tableau sera joint aux procès-verbaux de l'Assemblée.

7° Aucune route ne sera ouverte avant que celles qui le sont actuellement en tout ou partie et qui seront jugées nécessaires soient achevées.

8° A l'avenir on ne tracera de nouvelles routes qu'en nombre tel qu'on les puisse exécuter en peu d'années.

9° Une route sur laquelle l'Assemblée aura jugé convenable de placer des ateliers sera continuée sans interruption.

10° La somme destinée aux constructions neuves ne sera pas portée sur une quantité trop considérable de routes, mais les forces de la Province seront concentrées sur un petit nombre.

11° Les ateliers de constructions nouvelles seront placés pour l'année 1788 sur la route 1° de Poitiers à Nantes par Parthenai; 2° de Poitiers en Périgord et Limousin, par Confolens; 3° d'Angoumois en Anjou, par Chef-Boutonne, Melle, Saint-Maixent, Parthenai et Thouars; 4° des Sables à Saumur, par la Roche-sur-Yon, les Essarts, les Herbiers et Mortagne; 5° de Poitiers à Saumur; 6° de Niort à Saintes.

12° La Commission Intermédiaire sera chargée de faire lever

260,000 étaient absorbées par les réparations et l'entretien; il restait donc pour les constructions nouvelles 260,000 l. La construction d'une lieue était évaluée à 30,000 l., ce qui portait à 27 ans environ l'achèvement du réseau.

les plans de la route de Parthenai à Bressuire, Châtillon, Mortagne, etc., faisant partie de la route de Poitiers à Nantes et d'en solliciter l'approbation du Conseil du Roi.

13° Les devis d'ateliers d'entretien, de constructions et de réparations arrêtés par le Bureau des Travaux Publics pour l'année 1788, seront remis le plus tôt que faire se pourra, par l'ingénieur de la Province à la Commission Intermédiaire, pour être adressés au Conseil.

14° La Commission Intermédiaire donnera ses soins à ce que l'Ingénieur en chef dresse dans les mois de septembre et d'octobre de chaque année et conformément à ce qu'elle aura réglé, les devis d'entretien et de réparations, pour être remis à l'Assemblée Provinciale le premier jour de ses séances.

15° Les devis de nouvelles constructions et ouvrages d'arts seront réglés par l'Assemblée. L'ingénieur préparera les projets des travaux qu'il croira devoir produire en se conformant aux décisions de l'Assemblée.

16° Les adjudications des travaux des routes et ouvrages d'arts seront divisés autant qu'il sera possible, et les baux des ateliers d'entretien et de réparations seront passés de mars en mars, ceux de constructions nouvelles et des ouvrages d'arts le seront d'avril en avril.

17° On se conformera pour les adjudications, paiements et réceptions des travaux aux règles prescrites dans un mémoire présenté par le Bureau des Travaux publics.

18° Des pierres milliaires seront posées successivement sur toutes les routes de la Province en commençant par celle de Niort à La Rochelle et de La Rochelle à Nantes.

19° Une somme de 25,000 l. prise sur l'imposition mise pour l'impôt des routes et celle qui résultera du rabais sur le prix estimatif des devis, seront employées chaque année à ouvrir des chemins vicinaux, et les ateliers seront placés, de préférence, dans les Elections auxquelles il n'aura été accordé aucunes constructions nouvelles.

20° L'état de dépense pour appointements et gratifications de l'Inspecteur général, de l'Ingénieur en chef, des Inspecteurs, Sous-Ingénieurs, Elèves, Conducteurs, etc., qui a été mis sous

les yeux de l'Assemblée et approuvé par elle, sera adressé au Conseil par la Commission Intermédiaire avant d'avoir son exécution dès 1788.

Voici ce passage du rapport qu'il nous paraît intéressant de faire connaître :

	Appointements pour 1788.	Gratifications à proposer pour 1788.
	l. s. d.	l. s. d.
A l'Inspecteur Général.	» » »	3,000 » »
A l'Ingénieur en Chef.	3,000 » »	2,400 » »
A un Inspecteur.	2,000 » »	600 » »
Aux quatre Sous-Ingénieurs à 1,800 l. chacun et 600 l. de gratification. . .	7,200 » »	2,400 » »
A trois Élèves si l'Assemblée les demande.	1,920 » »	480 » »
A l'Inspecteur chargé de la conduite des travaux du Port des Sables. . . .	2,000 » »	600 » »
A un Géographe-Dessinateur nécessaire au Bureau de l'Ingénieur en Chef. . .	1,000 » »	
Aux cinq premiers Conducteurs à 1,000 l. et 72 l. de gratification.	5,000 » »	360 » »
Aux cinq autres Conducteurs à 800 l. et 48 l. de gratification.	4,000 » »	240 » »
Pour deux Commis nécessaires au Bureau de l'Ingénieur.	1,600 » »	
Totaux. . .	27,720 l. s. d.	10,080 l. s. d.
	37,800 l. s. d.	
A ajouter pour retraites :		
A M. Barbier, Inspecteur Général. 2,100		
A M. Parent, Sous-Ingénieur. 600	. . . . . 3,000 » »	
A M. de Brie, Inspecteur. . . 300		
Total général.	40,800 l.	

21° Tous les employés sur les routes, connus sous le nom de Piqueurs, d'Aides, seront supprimés.

22° Deux Conducteurs seront attachés à chaque département et chargés, sous la direction de la Commission et des Bureaux Intermédiaires et sous celle des Ingénieurs, de la conduite des travaux des routes ; ces Conducteurs seront destituables à volonté.

23° Appointements des Conducteurs. (V. l'état ci-dessus).

24° et 25° Uniforme des Conducteurs. La Commission Intermédiaire chargée de faire connaître leurs noms aux Bureaux Intermédiaires.

26° Il sera placé de 1,000 toises en 1,000 toises, sur la route de Paris en Espagne, et de 2,000 en 2,000, sur toutes les autres, des Cantonniers chargés de l'entretien des routes, dans l'étendue qui leur sera assignée par adjudication au rabais.

27° Les Cantonniers seront payés tous les 15 jours, sur des mandats des Bureaux Intermédiaires.

28° Prescrit l'envoi aux Bureaux Intermédiaires chargés de surveiller les travaux, d'un mémoire contenant les fonctions et devoirs de chacun des employés à ces travaux.

29° La Commission Intermédiaire chargée d'examiner les projets des ouvrages d'arts, de les adresser au Conseil après les avoir approuvés et d'en surveiller l'adjudication.

30°, 31° et 32° Formalités imposées aux Receveurs Particuliers des impositions et aux Bureaux Intermédiaires, pour le paiement des adjudications et travaux publics.

33° S. M. sera suppliée d'ordonner que pour l'année 1789, toutes les paroisses dont le clocher ne sera pas à plus de trois lieues de la ligne des grandes routes faites ou en activité, restent taxées pour l'imposition des routes, ainsi qu'elles le sont aujourd'hui, et que toutes les autres ne le soient plus qu'au dixième.

34° La Commission Intermédiaire chargée de dresser le tableau des paroisses qui doivent continuer à être imposées sur le pied actuel.

35° Il sera payé des indemnités pour tous les terrains qui seront enlevés aux propriétaires pour l'ouverture des routes, il ne sera donné aucune indemnité pour les terrains appartenant aux communes.

36° L'estimation du terrain sera faite dans une assemblée présidée par un membre d'Election, député à cet effet par le Bureau Intermédiaire, la municipalité du lieu appelée et autres, si le président le juge nécessaire; ensemble les parties intéressées.

37° Le prix des indemnités sera payé sur une somme de 5,000 l., destinée à cet objet; en cas d'insuffisance, l'excédant sera réparti sur toutes les propriétés de la Province.

38° Les Bureaux Intermédiaires adresseront à la Commission Intermédiaire un état de tous les édifices publics qui se trouvent dans l'étendue de leur Election et dont l'entretien est à la charge des Communautés, ils y joindront un mémoire des demandes et besoins des paroisses relativement à cet objet.

39° Les Bureaux Intermédiaires enjoindront aux municipalités de leur adresser chaque année, avant le 15 septembre, un procès-verbal dressé sans frais de l'état où se trouvent les édifices publics comme nefs d'église (1), presbytères, cimetières, etc., dont l'entretien est à la charge de la paroisse, ensemble un devis estimatif des réparations à y faire.

40° Le Roi sera instamment supplié de continuer à sa province du Poitou, des fonds pour être employés en travaux de charité.

41° Surveillance de ces travaux et leur adjudication par les Bureaux Intermédiaires.

42° Tous les propriétaires riverains des routes seront tenus d'y faire les plantations nécessaires, la Commission Intermédiaire veillera à ce que les alignements et distances soient exactement suivis. Il sera payé aux riverains 12 sous par arbre pour fosse et plantation, 10 sous au bout de 3 ans pour tout arbre vif, et 10 sous au bout de 10 ans si l'arbre est de belle venue.

43° La Commission Intermédiaire est chargée de faire relativement aux sommes payées par cette généralité, pour les canaux de Picardie et de Bourgogne et pour la navigation de la Charente, toutes les démarches qu'elle jugera convenables à l'intérêt de la Province (1).

L'on voit par la série des résolutions prises sur les propositions du Bureau quelle était l'étendue des attributions de

(1) D'après les lois en vigueur, l'entretien de la partie de l'église où se trouvait le chœur était à la charge du curé ou du patron ecclésiastique ou laïque.

(1) La Province payait pour ces objets la somme de 40,425 l.

l'Assemblée Provinciale, et avec quelle prudente sagesse elle organise et réglemente le service de la viabilité. Nous regrettons de n'avoir pu citer à l'appui de chacun des articles que l'on vient de lire les développements contenus dans le rapport, ce travail est remarquable à plus d'un titre et dénote une plume exercée, habituée à traiter les affaires. Les conseils qu'il contient sont nombreux et découlent d'une connaissance approfondie de la matière ; il mériterait d'être lu et médité par nos administrateurs et par les membres de nos assemblées départementales ; ils y trouveraient des indications aujourd'hui oubliées et qui, bien que renouvelées de l'*ancien* régime, pourraient être même de nos jours d'une utile et salutaire application.

Le Bureau du Bien-Public fait encore successivement quatre rapports :

1° Sur l'agriculture, le défaut de renseignements, les connaissances pratiques, le temps, tout lui a manqué pour étudier avec fruit et traiter cette difficile et importante question. La nature du terrain, les nécessités de la culture varient à l'infini, et comme le dit le Rapporteur, cette variété est encore plus sensible peut-être dans la province de Poitou que dans aucun autre du royaume. Point de règles générales, chaque paroisse pouvant fournir une exception, et cependant il ne faut rien laisser au hasard. L'expérience seule peut guider ; aussi pour arriver à une connaissance parfaite de la nature si diverse des terrains qui composent le Poitou et des genres de culture qu'il convient d'employer pour fertiliser chacun d'eux, le Bureau propose l'établissement à Poitiers d'*une Société d'Agriculture,* comme il en existait déjà dans un grand nombre de villes, dont les membres et les correspondants dispersés sur la surface de la Généralité y recueilleraient les faits et viendraient apporter les lumières acquises par l'expérience de tous les lieux et de tous les temps.

L'Assemblée adopta cette proposition et après avoir rédigé pour les Bureaux Intermédiaires quelques questions propres à éclairer la future Société sur la culture en usage dans les différents cantons de la Province, sur le parti que l'on pourrait tirer des terres en friches, sur la nature des encouragements

que l'on pourrait donner aux cultivateurs, elle nomma le s[r] Denesle aux fonctions de Secrétaire perpétuel aux appointements de 600 l.

2° Le rapport sur les manufactures se plaint également du manque de documents et se contente de mentionner un excellent mémoire de M. Vaugelade, inspecteur aux manufactures du Poitou, deux écrits de M. Dupont, négociant à Poitiers et membre de l'Assemblée Provinciale, et un troisième de M. Ingrand, avocat à Chatelleraud, concernant l'établissement d'un *Bureau d'Agriculture*, et il demande en terminant qu'on lui fournisse les renseignements nécessaires pour savoir quel est le genre de commerce qui se fait dans chaque canton, les moyens de l'encourager et de l'améliorer, les causes qui lui nuisent, les obstacles qu'il a à vaincre, quelles mesures à employer ou provoquer pour relever ou soutenir les manufactures existantes, faire rouvrir celles qui sont fermées, etc.

Le troisième rapport eut pour objet une question qui passionna toujours la Province et y souleva de vives oppositions. Nous voulons parler de la Gabelle.

Des considérations particulières avaient engagé les rois de France à ne charger le Poitou que du quart de cet impôt. Ce quart connu sous le nom de *Quart Sel du Poitou* fut augmenté en 1537 d'un demi-quart en sus dont le produit était destiné à payer les gages des officiers des cours souveraines. Malgré ces priviléges consacrés par l'usage et des ordonnances royales des greniers à sel furent établis en 1540 dans la Province, mais cette entreprise ayant occasionné des troubles, en 1542 une Assemblée des Etats se réunit à Poitiers et l'on offrit au Roi 200,000 écus pour le remboursement des officiers des greniers et le paiement des droits de quart et de demi-quart que l'on s'engagea à faire valoir 80,000 l. par année. Le Roi accepta ces conditions en 1549, mais les exactions des fermiers de la Gabelle excitant de nouvelles plaintes, on dressa le 6 décembre 1553 le contrat dit de la *Franchise du Sel* qui rendit à la Province la liberté de se fournir de cette précieuse denrée comme de toute autre. Les traitants ne perdirent pas courage et s'appuyant sur la raison d'Etat, la fraude, etc..., ils obtinrent à diverses reprises

des lettres-patentes ou ordonnances royales qui sapaient dans leurs bases et annulaient dans ses dispositions les bienfaits de l'acte du 6 décembre 1553. Ce fut donc entre la Province et leurs entreprises réitérées une lutte de tous les instants dans lesquelles, vainqueurs ou vaincus, les adjudicataires des Gabelles, bien loin de se décourager par leurs échecs ou fiers de leurs conquêtes, s'efforçaient de pénétrer par tous les moyens possibles dans l'intérieur du Poitou.

C'était une tentative de ce genre que les officiers municipaux de Chatelleraud avaient dénoncée à l'Assemblée. Forts d'une déclaration du Roi en date du 31 août 1781, les traitants voulaient établir un dépôt de Sel dans la ville sous le prétexte qu'elle était éloignée de 5 lieues seulement de la Touraine, province soumise à cet impôt. Des démarches actives firent surseoir à l'exécution de cette mesure prise au mépris de toutes les promesses, de tous les engagements solennels consignés, pour ne parler que des derniers temps, dans un arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1774. Les termes de ce rapport modéré dans sa forme, sont empreints d'une énergie qui prouve que les habitants de la Province, forts de leurs droits acquis et si souvent confirmés, se refusaient à subir la loi que les fermiers généraux voulaient leur imposer (1).

Le dernier rapport est relatif à l'éducation. Il débute en proposant à l'Assemblée de supplier S. M. de rétablir le collége de Ste-Marthe (à Poitiers), dans la jouissance de tous les bénéfices qui lui avaient été remis et qui étaient soumis à la régie des économats, depuis les lettres-patentes du 2 février 1763, afin de lui donner les moyens de reconquérir la réputation dont il jouissait naguères.

Il s'occupe ensuite d'un projet, bien digne, comme le dit le Rapporteur, de fixer l'attention de citoyens vertueux. L'établissement d'une école militaire à Poitiers, afin de procurer à

(1) Voici quelle fut la résolution prise :

« L'Assemblée, persuadée que la déclaration du 31 août 1781 était très-nuisible au commerce des sels de cette Province, a été unanimement d'avis d'en solliciter la révocation; elle a prié M. le Président de vouloir bien porter ses réclamations aux pieds du Trône et d'interposer ses bons offices pour l'obtenir. »

la jeune noblesse pauvre de la Province et des Provinces voisines, les bienfaits d'une excellente éducation.

Les détails dans lesquels entre le Rapporteur prouvent que la Noblesse ne souffrait pas moins que le Tiers de l'état de dépérissement et de langueur dans lequel était tombé le royaume. « Il est arrivé, dit-il, que des gentilshommes pauvres qui avaient obtenu un brevet du Roi pour leurs enfants, n'étaient pas dans le cas de profiter de cette faveur qui exigeait un voyage trop dispendieux. Souffrez, Messieurs, que nous soyons ici les interprètes de cette portion de la Noblesse qui, après avoir bien servi l'Etat, rentre dans ses foyers pour n'y trouver que l'image et bien souvent que la réalité de l'indigence; de ces orphelins, dont les pères ont cimenté de leur sang la gloire et la sûreté de la patrie. »

Le moment du reste était favorable, car le Roi venait de supprimer l'école militaire de Paris, et l'évêque de Luçon venait d'ouvrir dans sa ville épiscopale « un asyle à ces jeunes infortunés qui, n'ayant pour toute ressource que les titres d'une noblesse onéreuse, sont dans l'impossibilité de se procurer une éducation convenable à leur naissance. »

L'Assemblée adopta le projet présenté, et à l'unanimité fut d'avis de supplier S. M. d'ordonner l'établissement d'une école militaire à Poitiers; puis applaudissant aux vues nobles et patriotiques de Mgr l'évêque de Luçon, elle pria son Président de faire les démarches nécessaires pour en favoriser la réussite.

La série des nombreuses questions soumises à l'Assemblée Provinciale étant épuisée, Mgr l'évêque de Poitiers annonça à ses collègues la fin de leurs travaux. L'on retrouve dans son discours le reflet des sentiments qui les animaient. Que l'on nous permette d'en citer quelques passages.

« Etrangers pour la plupart aux travaux auxquels nous avons été livrés, nous avons dû, dans l'espace d'un mois, parcourir toutes les branches d'une vaste administration : Votre activité a suppléé au temps qui vous manquoit, et vous avez discuté tous les objets dont les ordres de S. M. vous faisoient une loi de vous occuper.

« Dès l'ouverture de vos séances, une grande et importante

question s'est offerte à votre décision ; pressés entre le vœu de votre cœur qui vous portoit à prévenir les désirs du meilleur des Rois et l'impossibilité où se trouvoit la Province de faire de nouveaux efforts, vous avez espéré que la bonté paternelle de S. M. ne verroit que notre impuissance et nos regrets (1).

« Dans l'examen de la marche d'une administration, il est plus facile d'en découvrir les abus que les moyens d'y remédier ; vous avez donc jugé qu'il étoit plus prudent de n'avancer que lentement vers le bien, que de précipiter des démarches au hasard, et la sagesse a dirigé vos délibérations.

« Il auroit été plus brillant d'opérer des révolutions heureuses, de former dès les premiers pas des changements nombreux, mais il est plus sûr de ne les tenter qu'avec le flambeau de l'expérience et de la réflexion » (2).

Parvenu au terme de ces études que nous nous sommes efforcé de rendre aussi complètes et aussi exactes que nous l'ont permis les bornes d'une rapide analyse, nous croyons pouvoir en terminant adresser aux membres de l'Assemblée Provinciale du Poitou les mêmes paroles que prononçait de Nanteuil, lorsqu'il vint clore la session le 12 décembre 1787.

« L'activité que vous avez mise dans les recherches pénibles auxquelles chacun de vous s'est livré, suivant les différentes parties qui lui ont été confiées, l'attention suivie que vous avez donnée à l'examen des matières qui vous étoient auparavant presqu'entièrement étrangères, et dont les détails pour la plupart ne pourroient qu'être trouvés rebutants s'ils n'avoient le bien public pour objet, tout, Messieurs, doit répondre à S. M. des effets qu'elle se promet de la sagesse réunie de vos vues. »

Les auditeurs de M. de Nanteuil avaient le droit d'être fiers de cet éloge ratifié par le témoignage de leurs consciences ; ils l'avaient bien mérité !

H. Beauchet-Filleau.

(1) Allusion au refus fait par l'Assemblée de souscrire à l'abonnement des Vingtièmes.

(2) Paroles sages et pour mieux dire prophétiques. Dieu sait ce qui aurait été épargné à la France si les collègues de Mgr de Poitiers aux États-Généraux avaient pensé comme lui.

NOTICE

SUR UNE MONNAIE GAULOISE

DU POITOU.



Au mois de juin 1841, un cultivateur a trouvé dans un champ de la commune de Vouillé, près Niort, et dans un vase de terre (1), un trésor exclusivement composé de 390 pièces gauloises dont le type est représenté par les deux vignettes qui précèdent. J'obtins immédiatement ce renseignement de M. Fouquet, orfèvre à Niort, qui avait acquis ces monnaies et m'en céda de huit à dix exemplaires.

Dans l'examen que je fis de cette nombreuse collection, je constatai que chacune de ces pièces pesait de 60 à 61 grains, qu'elles étaient d'un argent à un assez bas titre, et j'appris que l'industrie ou l'art des faux-monnayeurs remontait à une date fort respectable, car l'une d'elles était fourrée.

Ainsi que le représentent ces vignettes, on voit d'un côté une tête tournée à droite dont les cheveux sont divisés par mèches très-marquées, et de l'autre côté, la Victoire sur un cheval au galop, également à droite, et au-dessous une sorte de fleuron. Quoique ces pièces soient toutes au même type, elles

(1) Dans l'ouvrage *Poitou et Vendée*, article céramique poitevine, p. 3. Ce vase est dessiné, n° 4 de la planche qui y est jointe.

n'en accusent pas moins un grand nombre de variétés de coins. En effet, au droit, la tête offre des profils plus ou moins vieux, tantôt assez réguliers, parfois assez barbares. Au revers, la pose du cheval annonce un galop plus ou moins prononcé, l'aile de la Victoire qui le monte se compose depuis trois jusqu'à six plumes. Enfin l'espèce de fleur de lis, dans laquelle venait sans doute s'emmancher la hampe de l'enseigne militaire, affecte des formes plus ou moins larges, plus ou moins allongées.

Ces monnaies, jusqu'alors inédites, me parurent avoir une assez grande importance historique, surtout à cette époque où l'étude des monnaies gauloises ne faisait, pour ainsi dire, que de naître. Aussi, je me fis un devoir d'en publier la découverte et d'en donner la description dans la *Revue Numismatique*, année 1842, p. 76.

Malheureusement, comme on le voit, ces antiques monnaies sont anépigraphes, c'est-à-dire sans légendes : ce qui fait présumer qu'elles ont été émises sous la domination des Druides qui, on le sait, confiaient tout à la mémoire et rien ou presque rien à l'écriture. De là, la difficulté de les attribuer à l'une des subdivisions des Gaules et surtout plus spécialement à un peuple de l'une ou l'autre de ces circonscriptions. J'en étais donc réduit à de simples conjectures; ce qui équivaut souvent à marcher à travers les ténèbres.

Comme pour me guider dans cette voie aventureuse, M. Lecointre-Dupont venait de publier son savant *Essai sur les Monnaies du Poitou,* où figurent les espèces gauloises appartenant à cette province. Je fus frappé d'y voir, comme sur celles de Vouillé, un cheval libre, galopant plus ou moins vivement, représenté sur celle portant le nom de Durat, chef des Pictons du temps de Jules César, et sur celles de notre Brioux et des Agésinates, peuplade dépendant du Poitou.

Cet animal, aux allures libres, m'apparut comme un symbole spécial au pays : ce qui, dans ma note insérée dans la *Revue Numismatique*, me fit demander si, lorsqu'une monnaie se trouve plus communément dans une province, la présomption n'est pas qu'elle est celle qui y était frappée; si cette présomption n'équivalait pas presque à une certitude, lorsqu'une trouvaille,

comme la nôtre, est exclusivement composée d'un grand nombre de pièces avec coins différents et toutes au même type : ce qui me fit même ajouter, un peu témérairement, que je ne croyais pas que l'on contestât l'attribution que je faisais au Poitou de la monnaie gauloise trouvée à Vouillé.

Je dois le dire : cette attribution au Poitou ne fut admise qu'avec une grande réserve par M. de La Saussaye, l'un des rédacteurs de la *Revue Numismatique*, chargé plus spécialement de la section gauloise. Le 1er mai 1842, il m'écrivait : « Il se peut très-bien, comme vous le dites, que vos médailles « de Vouillé aient été des monnaies Poitevines : ce qui est cer- « tain, à mes yeux, c'est qu'elles appartiennent à l'Aquitaine « du Nord : mais vous conviendrez, Monsieur, que tant que des « pièces au même type ne se rencontreront point avec des lé- « gendes qui déterminent le lieu de fabrication, on restera dans « la plus grande incertitude à l'égard des médailles anépigra- « phes de la Gaule. »

Ainsi, les monnaies trouvées à Vouillé seraient restées dans les incertaines entre les différentes provinces qui, comme notre Poitou, dépendaient de l'Aquitaine du Nord si, depuis 1842 et même antérieurement, ainsi que nous allons le voir, de nouvelles trouvailles n'étaient venues jeter plus de lumière sur cette question d'attribution.

Vers 1822, on a découvert trois pièces aux mêmes types, à Vendeuvre, à trois lieues de Poitiers, qui ont été déposées au musée de cette ville (1).

En 1847, à Saint-Pompain, près Coulonges-les-Royaux, on a trouvé environ 150 monnaies toutes pareilles à celle de Vouillé. Je fus informé de cette découverte par mon ami Potier, alors conseiller de la préfecture, qui eut la gracieuseté de m'en donner des exemplaires revêtus de leur vernis antique.

En janvier 1852, dans les fouilles faites dans l'intérieur de Poitiers, à deux mètres environ de profondeur et dans un vase en terre brune assez grossière, on a trouvé, outre quelques monnaies gauloises en mauvais electrum, au moins 236 pièces

(1) *Mém. Antiq. Ouest.* an. 1838, p. 149.

en bas argent, semblables à celles du trésor de Vouillé, ainsi que l'a constaté M. Bonsergent. Enfin à Rom et à Faye-l'Abbesse, on en a découvert d'autres entièrement pareilles, si ce n'est que le galop symbolique du cheval n'est pas si fortement accentué (1).

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que ces trouvailles successives, toutes exhumées du sol Poitevin, viennent donner une nouvelle force à la présomption que les espèces qu'elles recélaient étaient la monnaie autonome ou courante du pays. En effet, que l'on veuille bien remarquer qu'à Vouillé et à Poitiers, et sans doute à Saint-Pompain, ces pièces étaient renfermées dans des vases de terre. Or, dans quelles circonstances cache-t-on ainsi son pécule? Dans les moments de dangers, de cataclysmes, pendant les guerres civiles ou à l'approche de l'ennemi ; et quelles sont les espèces qui naturellement se trouvent sous la main, si ce n'est la monnaie courante du pays, celle journellement employée dans les transactions? Et ce qui, dans la circonstance, est bien significatif, c'est que les trésors de Vouillé et de Saint-Pompain étaient exclusivement composés d'une seule espèce de monnaies.

Ne sont-ce pas là des présomptions graves, précises et concordantes qui, en matière de droit, équivalent à une preuve? Aussi, au risque de passer pour fasciné par l'amour du clocher, je n'hésite pas plus que mon savant compatriote et ami, Benjamin Fillon (*loco citato*), à attribuer à notre Poitou les monnaies de Vouillé et de Saint-Pompain, au symbole de la Victoire. Je suis persuadé que si M. de La Saussaye connaissait les trouvailles faites depuis sa lettre, il ne classerait plus nos monnaies parmi les incertaines.

Quoiqu'il en soit, cette Victoire aux ailes éployées, qui lance son cheval au galop, m'a électrisé, a galvanisé ma fibre gallo-poitevine. J'ai cherché à découvrir dans l'histoire le *steeple-chase* où nos braves ancêtres ont si glorieusement triomphé. S'étaient-ils particulièrement distingués parmi les Gaulois, leurs frères, lors de la prise du temple de Delphes ou lors du réveil

(1) Fillon, *Etudes Numismatiques*, p. 17 et 19, pl. 1re, nos 1 et 2.

des oies du Capitole? Mon patriotisme n'en doute pas. Mais, par malheur, tout en photographiant les hauts faits d'armes de nos antiques aïeux, les Pictons, notre monnaie est muette comme l'histoire.

RONDIER.

Le 24 août 1865, j'avais transmis cette notice à la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

—

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

NOTES SUR COUHÉ ET SES ENVIRONS, par A.-F. Lièvre. *Niort, L. Clouzot, libraire, 1869.*

Les monographies ont toujours eu nos sympathies, car ce n'est que par elles que l'on peut apprécier sainement et connaître à fond l'histoire et les mœurs. Combien de faits ignorés ne nous ont-ils pas été révélés par ces travaux individuels qui, bien que n'ayant aucune liaison entre eux n'en constituent pas moins la base la plus réelle de toute connaissance historique. A quelque point de vue que l'auteur se soit placé, quelles que soient ses sympathies trop hautement avouées même, il y a toujours pour l'érudit une ample moisson à faire dans les travaux de ce genre.

M. Lièvre, dans la première partie de sa notice sur la petite ville de Couhé et ses environs, s'est montré comme dans ses précédents ouvrages écrivain pur et disert; s'il n'a pas su se défendre de parler avec un peu trop de partialité de tout ce qui concerne le protestantisme, sa double qualité de protestant et de ministre excusera aux yeux de ses lecteurs quelques-uns des termes échappés à sa plume en certaines circonstances, tandis que cette double qualité fera ressortir

d'autant l'impartialité avec laquelle il a traité certains points qui pour les catholiques même sont loin d'être sans reproches.

Cette première partie comprend, outre un chapitre consacré à la petite rivière de la Dive et aux faits tant historiques que physiques qui s'y rapportent, une notice étendue sur le bourg de Couhé, son origine probable, ses développements successifs, les quelques événements dont il fut le théâtre, ses seigneurs et sa mouvance. A propos des seigneurs de Couhé et de la maison de Lusignan, M. Lièvre prétend que Dreux de Couhé (vers 1075) n'a jamais possédé la terre de ce nom et que c'est une erreur de le croire. Éloigné de tous moyens de contrôle nous ne pouvons affirmer, mais il nous semble cependant avoir vu dans quelques documents la preuve du contraire, et de la violence qui rendit les Lusignan propriétaires de la totalité de cette seigneurie. Car de ce qu'il résulte d'un acte de 1025, que Hugues-le-Brun, dit le Chiliarche, dota le prieuré de Saint-Martin de Couhé sur le fief *qu'il tenait de ses pères*, on n'en doit pas nécessairement conclure que ce fief formait la totalité du domaine de Couhé, qu'il en possédait le château, etc... Nous recommandons l'examen de ce fait à M. Lièvre, en répétant que nous n'assurons rien, que ce n'est peut-être qu'un souvenir erroné de notre mémoire.

M. Lièvre donne d'intéressants détails sur les divers établissements qui existaient à Couhé : églises, prieuré, aumônerie, léproserie, etc.; il s'étend avec quelque complaisance sur tout ce qui a rapport à l'église réformée, nous avons dit pourquoi, et termine cette première partie par une notice historique sur l'abbaye de Valence, d'autant plus intéressante pour nous, que c'est à notre connaissance le premier travail de ce genre publié sur cet établissement religieux.

Nous attendons la suite de ces notes avec quelque impatience, et nous devons croire qu'elle ne viendra pas démentir nos espérances.

*
* *

Quelques mots sur l'île d'Yeu, par l'abbé du Tressay. *Luçon, imprimerie de Cochard-Tremblay, 1869.*

Les *Quelques mots* de M. l'abbé du Tressay sur l'île d'Yeu, rentrent dans le cadre de ces monographies dont nous parlions tout-à-l'heure. Il relève les quelques faits historiques et archéologiques qui se rattachent à cette *petite partie* du monde qui fut habitée dès les temps pré-historiques, comme le prouvent divers objets trouvés sur son territoire,

les pierres-levées, tumulus, enceintes de pierre, allées couvertes, etc., jointes aux traditions des habitants; relate et discute les difficultés chronologiques concernant la fondation du monastère élevé par les disciples de saint Colomban. Un fait que mentionne M. du Tressay, mais sans en administrer la preuve, tendrait à établir que Charlemagne institua à l'île d'Yeu un *viguier* avec un *centenier* et un *dizainier*; l'existence de ces deux derniers officiers nous semble singulière dans nos contrées, car si ces dignités furent usitées dans certaines parties de la France, on n'en retrouve nulle trace dans nos provinces de l'ouest. Nous ne suivrons pas M. l'abbé du Tressay dans la suite de son œuvre. Ravagée par les Normands, l'île passa ensuite aux mains des Anglais, fit retour à la France, etc.

Les *Quelques mots* de M. du Tressay, comme on l'a déjà dit, sont à lire après les notices de MM. Savary et de la Fontenelle. Il est à regretter cependant que l'auteur n'ait pas connu les travaux de ses devanciers, et n'ait pas condensé leurs renseignements avec les siens; son œuvre n'eût pu qu'y gagner.

*
* *

Le Prométhée enchaîné d'Eschyle, traduit en vers par P. Jônain. *Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1869.*

Qui ne connait au moins de nom le Prométhée d'Eschyle? Le théâtre antique se peint dans cette pièce qui est un des plus beaux morceaux que nous ait légués l'antiquité grecque, mais qui par son énergique concision est l'une de celles qui présentent au traducteur les plus grandes difficultés. Dire que M. Jônain a lutté parfois et non sans bonheur avec son modèle, c'est faire de son travail le plus bel éloge.

*
* *

Causeries sur l'Histoire naturelle locale. — La Grève des Minimes. — Les Zoophytes ou animaux rayonnés de la Charente-Inférieure. — *Saint-Jean-d'Angély, imp. E. Lemarié, 1868.* 1 *fr.*

M. S.-Henry Berthoud, qui a bien voulu accepter la dédicace de ces pages, en a fait le plus complet éloge, en constatant que cet opuscule « réalise ce qu'il voudrait voir faire à tous les écrivains des départe- « ments qui ne songent point aux trésors qu'ils foulent aux pieds et « dont l'étude rendrait des services si sérieux à la science. » Les travaux relatifs aux merveilles du monde sous-marin, étant devenus

très-nombreux dans ces derniers temps, il est bon d'ajouter que la publication que nous annonçons est la réimpression d'une étude qui date de dix ans et n'a rien perdu de son exactitude. Le *monde sous-marin* et l'*aquarium* ont complété cette trilogie.

NATHAN.

*
* *

ESSAI DESCRIPTIF SUR LES CARRIÈRES DE NIORT APPLICABLES A LA CONSTRUCTION, Mémoire lu à la Société de statistique des Deux-Sèvres, par Antoine Brun.

Il vient de paraître, sous ce titre, à la librairie L. Clouzot, à Niort, une étude de géologie pratique sérieuse, qui ne saurait manquer d'appeler l'attention des habitants des Deux-Sèvres.

Le but que s'est proposé l'auteur en l'écrivant, est nettement déterminé par ces simples lignes que nous empruntons à son texte :

« C'est en partie pour les ouvriers que je me suis imposé ce travail. « Ouvrier comme eux, je dois leur exposer quelques notions, lesquelles « sans doute ne resteront pas sans effets, tout en m'appuyant sur « l'autorité des hommes les plus célèbres dans les connaissances géologiques. »

C'était assurément une garantie de succès auprès de ses lecteurs que de citer toujours les auteurs qui font autorité dans la science, quand on veut expliquer les phénomènes naturels.

M. Brun est au reste coutumier de cette bonne méthode, et lorsque pour la première fois nous nous sommes rencontré avec lui sur le champ des explorations géologiques des environs de Niort, en compagnie de son regretté maître, M. Beaugier, nous l'avons toujours trouvé plein de déférence et de confiance pour les opinions de ce savant si modeste, l'un des élèves les plus distingués de d'Orbigny.

Après avoir développé en quelques pages les notions que devraient connaître tous les hommes d'application, architectes, entrepreneurs, contre-maîtres et même simples ouvriers mettant la pierre en œuvre, sur la constitution et la disposition des couches si variées qui se succèdent dans les étages géologiques de la contrée, et jeté un coup-d'œil sur les grandes périodes auxquelles ces étages appartiennent, M. Brun s'attache particulièrement à décrire le groupe de roches au sein desquelles sont ouvertes les carrières de Niort, leur étendue, leur structure extérieure et intérieure, leurs accidents de dislocation, connus sous le nom technique de *failles;* puis il aborde les détails importants à

connaître pour les ouvriers, tels que le nombre, l'ordre de succession, l'épaisseur et la nature minéralogique de chacun des bancs que les exploitations mettent à jour.

Cette partie de l'étude de M. Brun se rapporte surtout à la grande oolithe ou étage bathonien de d'Orbigny et se termine par des considérations sur la densité et le degré de résistance de ces calcaires à l'air, ou sous la charge que les assises ont à supporter dans les constructions. De bonnes coupes avec indications de failles, placées dans le texte, en appuient utilement les énoncés. L'étude est terminée par une liste étendue des fossiles trouvés dans les assises des carrières de Niort et que M. Brun rapporte aux deux étages bathonien et bajocien de d'Orbigny, bien que plusieurs d'entr'eux et notamment les *ammonites*, *hecticus*, *microstoma* et *macrocephalus* appartiennent plutôt à l'étage callovien, base des terrains oxfordiens inférieurs de la Vienne; mais ce petit nombre d'espèces égarées dans l'ensemble, n'infirme en rien l'exactitude des indications générales de l'auteur, empruntées sans doute aux doubles recherches de M. Beaugier et de lui-même.

L'ouvrage publié par M. Brun est un bon exemple qui devrait être suivi par tous les travailleurs sérieux, amis de leur pays; ils mettraient ainsi utilement à la disposition de tous, les fruits de l'expérience qu'ils ont acquise et contribueraient sans contredit à élever progressivement le niveau de l'instruction au sein des classes laborieuses.

DE LONGUEMAR,

Correspondant du ministère de l'instruction publique.

*
* *

Un livre qui en est à sa quatrième édition, *la Misère au temps de la Fronde et S. Vincent de Paul*, par M. Feillet, nous remet en mémoire un petit travail de M. L. Audiat, *la Fronde en Saintonge*, auquel il fait de fréquents emprunts. Dans cet opuscule trop peu connu, où M. Audiat décrit les combats sans trêve que se livrèrent dans ce malheureux pays frondeurs et royalistes, en le couvrant de ruines, nous remarquons ces réflexions hélas trop justes et trop vraies et que l'on ne saurait trop relire et répéter.

« Voilà les faits dont la postérité s'occupe; voilà les actions dont se compose l'histoire. Un prince qui met des provinces à feu et à sang; des seigneurs qui bataillent; des prises de villes, des siéges de places, des luttes, des combats, des morts et des blessures, tels sont les évé-

nements dignes d'être notés, d'être appris par cœur à nos enfants, et admirés par les écrivains. Mais tout ce que suppose de souffrances, de misères et d'horreurs la guerre, et la guerre civile, qui s'en soucie ? Que deviennent les champs foulés par les pieds des chevaux dans ces marches et contre-marches ? Que deviennent les habitants des campagnes exposés aux pilleries des gens de guerre, aux dévastations alternatives de l'un et de l'autre parti ? Que deviennent les citadins dont les maisons brûlent, et qui sont exposés aux brutalités de la soldatesque ? La Saintonge, théâtre de la guerre, fut cruellement éprouvée. La Fronde ne nous apparaît à distance que comme une guerre de couplets. La belle chose, en effet, de combattre en chantant ! de chansonner Mazarin et de célébrer les beaux yeux de la duchesse de Longueville ! Les refrains de ce franc Bourbonnais, que ses contemporains surnommèrent Blot l'*Esprit*, nous font illusion, et l'amour rétrospectif de M. Cousin pour la sœur du grand Condé nous aveugle un peu. Allons au fond. Que de misères ! Les grands chantent ; les petits paient. C'est toujours ainsi. Horace le reconnaissait déjà.

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

« Et La Fontaine, qui l'avait vu, le confirmait :

Les petits ont pâti des sottises des grands.

« Vérité qui, pour être vieille et dater des Grecs ou même de plus loin, n'en est pas moins cruelle. Notre province l'éprouva bien et même trop. C'est le récit de ces douleurs que nous allons maintenant essayer. »

M. Audiat, dans les réflexions qui précèdent, n'est que l'écho du bons sens et de la conscience publique. Pourquoi faut-il que ces deux voix qui devraient avoir une si grande autorité aient été, soient souvent si peu écoutées ?

NATHAN.

*
* *

DE L'IMPRIMERIE A BORDEAUX EN 1486, par Ernest Gaullieur, archiviste de la ville. — *Bordeaux*, broch. de 3 feuilles grand in-8°.

Cet opuscule est spécialement destiné à éclairer les origines de l'imprimerie à Bordeaux et combattre l'opinion jusqu'à présent enracinée et proclamée par les bibliophiles que ce n'est que vers 1520 que le premier atelier y a été installé, mais cependant il intéresse également

la ville de Poitiers et révèle certaines particularités curieuses sur les travaux de ses premiers imprimeurs. Nous engageons donc les érudits poitevins à se le procurer.

*
* *

LA COLLÉGIALE DE S. MARTIN DE TOURS, Basilique, Chapitre, Possessions. — *Tours, se trouve chez Alzon, libraire*, in-8°.

Nous voici en présence d'une œuvre sérieuse et qui sous bien des rapports mérite l'attention des historiens et des archéologues. Tout ce qui concerne la Basilique de S. Martin de Tours doit intéresser les Poitevins. Le saint, sous le vocable duquel elle était placée, n'a-t-il pas été leur hôte pendant bien des années et n'est-ce pas parmi eux qu'il s'est élevé à cette haute réputation de sainteté qui l'a spontanément fait appeler sur le siége de Tours, et qu'il a fait ses premiers miracles? Mais à part cet intérêt qui s'attache naturellement à ceux qui ont vécu dans la contrée que nous habitons et qui l'ont illustrée, l'édifice élevé par la piété de ses successeurs sur son tombeau et l'histoire de ceux qui étaient chargés d'y célébrer le service divin, mérite l'attention de tous les hommes de science.

Ce n'est pourtant pas de l'histoire proprement dite qu'a écrite M. Nobilleau. « Retracer l'existence civile, politique et administrative de ce chapitre illustre entre tous et qui a eu l'insigne honneur de compter au nombre des ses dignitaires un pape, des fils de France et les plus grands noms de la monarchie » (1), tel a été son plan et nous devons avouer qu'il s'est dignement acquitté de sa tâche.

Il passe successivement en revue dans sa triple division :

1° La *Basilique* dont il donne un plan parfaitement détaillé; ses rites particuliers, ses usages, ses cérémonies. Il raconte ses vicissitudes et décrit ses splendeurs; il dénombre les chapelles qui lui formaient comme une ceinture de sanctuaires, les 4 tours qui l'annonçaient au loin, les cloches destinées à convier les fidèles à assister à ses offices, etc.

2° Le *Chapitre*, ses nombreux dignitaires, les droits, prérogatives et charges attachés à leurs fonctions; ses chanoines titulaires et ses chanoines d'honneur, dont faisait partie l'évêque de Poitiers; il pé-

(1) Extrait de l'avant-propos.

nètre dans les détails de la vie intime de ce corps puissant et à ce propos il relate d'utiles indications sur la topographie de la partie de la ville de Tours environnant la Basilique, qui relevait d'elle et avait pris du nom de son saint patron le nom significatif de *Martinopole*.

Dans la 3e partie *Possessions*, l'auteur passe successivement en revue les nombreuses terres, églises, prieurés dont la générosité des rois, des princes et des seigneurs avait doté le sanctuaire vénéré qui abritait les reliques du thaumaturge, des établissements religieux qui s'étaient placés sous son patronage ou avaient été soumis par les papes et les évêques sous sa juridiction.

Parmi les noms cités, nous en trouvons plusieurs qui se rattachent au Poitou. C'était dans le Loudunais que le Chapitre de S. Martin avait ses possessions et à ce propos l'auteur voudra bien nous permettre un mot de critique, car nous nous croyons en droit de lui reprocher de n'avoir pas suffisamment contrôlé, pour les noms de lieux, les documents qu'il a mis en œuvre et qui l'ont induit en erreur.

Ainsi ne doit-on pas reconnaître dans Courçay (p. 118), et dans Château-Courçay (p. 133), le bourg de Curçay, canton des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun (Vienne), dont deux églises au moins, celles de Saint-Pierre et de Saint-Gervais étaient à la nomination du Chapitre de S. Martin de Tours? et, pour preuve à l'appui, l'on trouve dans Besly *(comtes de Poitou)* une charte, de vers l'an 926, monumentant une restitution faite par Savary, vicomte de Thouars, *per fustem quem in manu tenebat*, aux députés de ce Chapitre, de tout ce qu'il lui avait enlevé et détenait injustement, *in curte Cursiaci*.

Le même auteur dans son travail sur les évêques de Poitiers, rapporte, d'après la *pancharte noire* de S. Martin, l'origine de ce titre de chanoine que possédait l'évêque de Poitiers. Il résultait d'un traité passé entre Isembert Ier et le Chapitre pour mettre fin à un dissentiment qui s'était élevé entre eux relatif à des droits de visites que le prélat exigeait des églises qui relevaient de la Collégiale. Ce dernier lui reconnaît et concède une prébende de chanoine et *unam mansionem in claustro* en échange de sa renonciation aux prestations qu'il levait sur les terres de S. Martin qui sont ainsi désignées : *Altare de Bladalaïco*, église de Blaslay; *de Dociaco*, de Doussay; *de Antoniaco*, d'Antoigné; *de Mascone*, de S. Martin de Mâcon (1), et *de Tirniaco*, de Ternay.

Nous ne connaissons dans l'ancien diocèse de Poitiers aucune

(1) Et non de Massognes comme on l'a fait dire à Besly, par erreur.

paroisse ayant porté le nom de Chaumont. Le document suivi par M. Nobilleau l'a induit en erreur; les églises ou chapelles qui dépendaient de S. Martin, outre celles que nous venons de nommer, étaient en Poitou celles de : Chabournay, Varennes, et les chapelles de Saint-Denis et Saint-Clouaud, dans l'église de Blaslay. Disons encore que Antoigné, Blaslay, Curçay et Varennes étaient le siége de prévôts; ces prévôtés étaient des bénéfices simples, dont les titulaires, seigneurs féodaux, jouissaient de toutes les prérogatives temporelles ou civiles et ne relevaient de la Collégiale qu'à titre de tenanciers.

A part ces quelques imperfections, qu'il est bien difficile à un écrivain d'éviter lorsqu'il se trouve à parler de localités qui ne lui sont pas familières, nous ne pouvons que donner notre approbation complète à la manière simple, mais tout à la fois savante et méthodique dont M. Nobilleau a conçu son travail et l'a mené à bonne fin.

Non-seulement, comme nous venons de le dire, l'ouvrage de M. Nobilleau est bon par lui-même, mais pour lui donner plus de prix encore, l'auteur l'a fait revêtir, si nous pouvons parler ainsi, du luxe d'une typographie des plus soignées et qui fait honneur aux presses de M. Ernest Mazereau. Tiré à 150 exemplaires seulement, ce volume mérite tout à la fois d'être acquis par les amateurs des beaux livres et par ceux qui moins épris de l'apparence extérieure ne recherchent que ceux qui leur sont utiles.

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

HISTOIRE DE LA BARONNIE, VILLE ET PAROISSE DE CHATEAUBRIANT, par MM. Goudé et Guillotin de Corsou.

On sait l'attrait qu'ont pour nous les études locales, et bien que celle-ci concerne une ville de Bretagne, placée par conséquent en dehors des limites que nous nous sommes tracées, le plan sur lequel elle est conçue, le nom des auteurs, la manière large et complète dont elle est traitée, nous font un devoir de la signaler à l'attention de nos érudits.

Nathan.

CHRONIQUE

—

Nous recevons la lettre suivante qui répond à une question que nous nous posions dernièrement. — Nous remercions, au nom de nos lecteurs, l'honorable docteur Sauzé, d'avoir bien voulu nous donner les intéressants détails relatifs à cette nouvelle découverte.

La Mothe-Saint-Héray, 21 juillet 1869.

Monsieur le Directeur,

La *Revue*, dans son numéro du 25 mai dernier, page 323, a publié le burlesque canard que nous apportait un journal de Paris sur la découverte d'une fausse natte de cheveux dans le tumulus de Bougon.

Le numéro du 25 juin, page 385, parle encore du tumulus de Bougon, mais ceci n'est plus un canard, c'est un fait dont je puis garantir la parfaite authenticité.

Au mois d'avril dernier, un M. Paul L..., qui habite Paris, vint visiter ses amis à la Mothe-Saint-Héray. Quelques jours après, ces messieurs allèrent voir le célèbre monument de Bougon. Ils pénétrèrent à l'intérieur et là le parisien se mit, en causant, à remuer quelques pierres et à gratter avec ses doigts ou son couteau la terre qui était au-dessous. Il aperçut un corps cylindrique qui lui sembla être un os assez volumineux ; il gratta encore et finit par le mettre complètement à nu.

Ces messieurs revinrent à la Mothe, et comme ils ne pouvaient se rendre compte de la nature de l'objet qu'ils avaient en main, ils me le présentèrent. J'y reconnus l'ustensile que les archéologues ont coutume d'appeler un marteau.

C'est un morceau de bois de cerf long de 21 centimètres, aminci en pointe arrondie à une de ses extrémités, coupé transversalement et présentant une surface plane à l'autre extrémité, muni vers le milieu d'un trou ovale de 3 centimètres et 1/2 de haut en bas et de 2 centimètres de diamètre transversal. Ce marteau a 4 centimètres et 1/2 de diamètre au niveau du trou. L'extrémité plane a un peu moins de 4 centimètres de diamètre, et pour que sa surface fut plus régulière ou plus résistante, la partie centrale spongieuse

du bois de cerf a été remplacée par un tampon de substance éburnée de même bois de cerf.

Je priai la personne qui avait fait cette trouvaille de vouloir bien s'en dessaisir en faveur du Musée départemental, il me refusa nettement. La *Revue* m'apprend que ce curieux spécimen de l'industrie et des mœurs de nos ancêtres est entre les mains d'un huissier de Montmorillon, cependant sa place véritable serait à Niort. Il m'en reste un dessin exact.

Agréez, cher Monsieur, mes salutations amicales.

C. SAUZÉ.

*
* *

Nous relatons dans la *Revue des Sociétés savantes* la notice nécrologique lue par M. de Richemond à une séance de la Société des sciences naturelles de La Rochelle, sur M. J.-R.-C. Quoy, correspondant de l'Institut, inspecteur général du service de santé de la marine, décédé à Rochefort le 4 juillet dernier. Nous avons encore à annoncer une autre perte éprouvée par le corps médical de cette ville, celle de M. le docteur Fleury, médecin de la marine en retraite et bibliothécaire de la ville, décédé le 6 juillet à l'âge de soixante-dix-sept ans. Un nombre considérable de personnes accompagnait le convoi de cet homme de bien, dont M. Penard s'est efforcé de retracer en quelques mots bien sentis la vie modèle et les services qui sont connus de tous et vivront longtemps encore dans le souvenir des habitants de Rochefort.

*
* *

Un autre décès encore.

M. l'abbé Prévost-du-Las, vicaire général du diocèse d'Angoulême. Les obsèques de cet homme vénérable et vénéré ont eu lieu en présence de NN. SS. les évêques d'Angoulême et de Belley, et d'une foule nombreuse et recueillie. Mgr Cousseau a fait l'absoute et sa voix était brisée par l'émotion lorsqu'il a voulu rendre à la mémoire de ce dévoué collaborateur des travaux de son épiscopat une justice qui était dans la pensée de tous; c'est une perte que le clergé angoumoisin ressentira longtemps.

*
* *

M. le docteur Papillaud, de Saujon, a présenté à l'Académie royale des sciences de Lisbonne un mémoire sur le *Traitement de la fièvre typhoïde par les reconstituants*, que l'Académie a jugé digne d'être imprimé à ses frais.

Le fera-t-elle traduire en Portugais pour le mettre à la portée de ceux de la Faculté qui n'ont pas l'usage de notre langue?

***

La ville d'Angoulême a perdu dans les premiers jours du mois d'août dernier M. le docteur Chapelle, membre du conseil d'arrondissement et du conseil municipal, et ancien secrétaire-général de la Société d'agriculture de la Charente.

Bien qu'étranger à Angoulême (1), il y conquit promptement droit de cité; il s'y fit connaître sous les rapports les plus avantageux; laborieux et plein de zèle, il ne recula jamais devant un devoir, et dans bien des circonstances il sacrifia ses intérêts à ceux de tous, sans que cela, grâce à une infatigable activité, ralentit le cours de ses études scientifiques qu'il poursuivait toujours.

Nous citerons parmi les travaux sortis de sa plume : 1° un Mémoire sur la *Psychologie des Aliénés* lequel eut l'honneur d'avoir pour rapporteur l'illustre Ferrus qui en terminant proposa d'inscrire le docteur Chapelle sur la liste des candidats au titre de membre correspondant de l'Académie impériale de médecine ;

2° *Traité de la Culture de la Vigne* qui obtint en 1852 le grand prix décerné à cette occasion par la Société d'agriculture de la Charente;

3° *Mémoire sur le Choléra-Morbus*, en 1855;

4° Un travail considérable sur les *Colonies agricoles.*

Le docteur Chapelle qui sentait la valeur des connaissances qu'il avait acquises, manifestait l'intention de renoncer à la pratique de la médecine pour se livrer en entier à l'étude et à la composition de deux grands ouvrages dont il réunissait les matériaux; trois mois à peine avant sa mort il parlait de ses projets à un ami. Bien que jeune encore et pouvant espérer de longs jours, il n'a pu réaliser toutes les espérances que sa haute et vive intelligence avait fait concevoir. Son décès est une perte et pour la science et pour la ville d'Angoulême, où il sera difficilement remplacé.

***

Les artistes de notre contrée ont eu une large part dans les décorations décernées à l'occasion du 15 août dernier.

(1) Il était né le 25 décembre 1818, à Roussine, commune de l'arrondissement de Barbezieux.

M. Fromentin qui dans ses toiles nous a si intimement initiés à la magie de l'Orient, a été nommé officier de la Légion-d'honneur (il était chevalier depuis 1852).

M. Paul Baudry qui était chevalier depuis 1861, a été lui aussi nommé officier.

Né le 7 novembre 1828, à Napoléon, cet artiste est sans conteste aujourd'hui à la tête de l'Ecole Française; élève de Drolling, il remporta le grand prix de Rome avec son tableau de *Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe*. Depuis cette époque, il n'a cessé de grandir, soit comme peintre de genre, soit comme portraitiste. C'est lui qui est chargé de la décoration du foyer du Grand-Opéra.

Citons encore parmi les décorés M. Luminais (de Nantes), le peintre des scènes bretonnes, qui est sorti d'une souche poitevine, sa famille étant originaire de l'île de Noirmoutiers.

*
* *

Le vénérable M. Rondier, le doyen des Antiquaires de nos contrées, a publié dans le *Mellois* (1), une intéressante notice sur la découverte de monnaies d'or faites près d'Ardilleux, dans le mois de novembre 1868. Nous en extrayons les détails suivants qui peuvent intéresser nos numismates et ce d'autant plus qu'elle contient, sur des découvertes antérieures, des renseignements bons à conserver.

« C'est au mois de novembre 1868, sous une pierre et à une profondeur de 25 à 30 centimètres, que ces monnaies ont été trouvées par M. Jutard, dans la partie de son champ où existait une carrière depuis longtemps abandonnée, comblée et soumise au labour, comme le surplus de cette pièce de terre.

« Ce trésor se composait de deux écus d'or de Philippe de Valois, de neuf fleurs de lis de Charles V, de huit écus d'or à la couronne de Charles VI, d'un demi-écu heaume de Charles VI, et de six Guyennois d'Édouard III, roi d'Angleterre.

« Lorsque ces monnaies furent soumises à mon appréciation, je reconnus qu'à l'exception des Guyennois et du demi-écu heaume, les autres étaient loin d'être rares et que par suite on ne pouvait en obtenir que leur valeur intrinsèque.

«.....On remarque que toutes nos monnaies sont antérieures à Charles VII, que les écus heaumes n'ont été frappés que pendant le

(1) N° du 25 juillet.

règne de Charles VI, et l'on sera entraîné à en conclure que cet enfouissement a été fait l'an 1380 à 1422.

« Ce n'est pas la seule trouvaille intéressant la numismatique et l'histoire locale qui ait été faite dans les environs de Chef-Boutonne. Au mois d'avril 1845, dans un chiron ou monceau de pierres du champ de la Chapelle, commune d'Aubigné, on a trouvé un trésor que j'ai acquis et qui était composé : 1° de quatre deniers à bas titre, aux légendes CARLVS REX F — $\frac{\text{MET}}{\text{ALO}}$ dans le champ; — 2° d'un denier et d'une obole aux légendes $\frac{\text{RICA}}{\text{RDVS}}$ — AQVITANIE; — 3° de 330 deniers d'Angoulême aux légendes LODOICVS EGOLISSIME, tous au croissant et aux trois annelets, à l'exception d'un seul aux quatre annelets; 4° et de 1,795 deniers et 42 oboles de Richard Cœur-de-Lion, aux légendes RICARDVS REX et au revers PICTAVIENSIS en trois lignes dans le champ, qui ont fourni à mon médailler plus de 60 variétés de coins.

« Chose digne de remarque! dès 1837, dans notre Poitou, à Saint-Saviol près Civray, à 6 lieues environ d'Aubigné, on avait trouvé un trésor, presque entièrement composé comme le nôtre, de deniers aux légendes MET-ALO — de RICARDVS REX et dans le grand nombre des mêmes monnaies d'Angoulême, il n'y en avait aussi qu'une seule aux quatre annelets.

« Or, comme dans l'un et l'autre trésor, il ne s'est trouvé aucune monnaie du comté de La Marche qui n'a été frappée qu'à partir de l'an 1208, M. Lecointre-Dupont en a conclu, avec raison, que l'enfouissement de ce trésor n'a pu avoir lieu au plus tard avant cette date et au plus tôt avant l'an 1189, où Richard Cœur-de-Lion devint roi d'Angleterre.

« Que si, maintenant, nous nous reportons aux événements qui se passaient à cette époque dans le Poitou, que trouvons-nous?

« Par suite de la confiscation des provinces relevant de la couronne de France, que possédait Jean-sans-Terre, frère et successeur de Richard Cœur-de-Lion, le roi Philippe-Auguste s'empare de l'Anjou, de la Touraine et de la plus grande partie du Poitou. N'est-il pas plus que vraisemblable que c'est pendant cette première période de guerre civile qui dura de l'an 1204 à 1206, qu'auront péri l'un et l'autre Poitevins qui, par prudence, avaient caché leurs trésors à Saint-Saviol et à Aubigné.

« On dirait vraiment que le pays de Chef-Boutonne est comme un terrain d'alluvion aux fossiles numismatiques.

« Au commencement de l'année 1837, on faisait enlever les terres d'un emplacement qui se trouve entre l'église et le château de l'antique paroisse de Javarzay, aujourd'hui annexée à la commune de Chef-Boutonne.

« A quatre pieds de profondeur, sous une pierre plate de deux pieds de long et de large, on trouva, à la hauteur de la poitrine d'un squelette, un bloc de 150 à 200 monnaies dont malheureusement la presque totalité fut vendue à un orfèvre qui les livra à la fonte. Je parvins cependant à en acquérir 12, dont 9 deniers et 3 oboles, toutes à la légende CARLVS REX R, au revers MET-ALO en deux lignes, MET dans le champ, et avec un point entre E et L, *sic* . ALO Toutes ces pièces portaient à l'envers l'S de CARLVS; les deniers pesaient de 20 à 22 grains et les oboles 11.

«.....En l'an 1061, époque où cette variété de monnaies avait cours, une célèbre bataille a eu lieu auprès de Chef-Boutonne, entre les Poitevins et autres provinciaux commandés par Guy-Geoffroy-Guillaume, duc d'Aquitaine et les Angevins et les Tourangeaux commandés par deux neveux de défunt Geoffroy-Martel. Ne serait-ce pas dans cette épouvantable mêlée, où les Poitevins furent trahis et vaincus, qu'aurait succombé le possesseur de ce trésor, et que, dans ce moment d'inévitable confusion et de troubles, on l'aura précipité dans la fosse, encore couvert des vêtements qui recélaient ces nombreuses monnaies?

« Il n'est guère possible d'en douter après la découverte faite en 1836, dans la commune de la Bataille qui doit son nom à ce mémorable fait d'armes. On y a trouvé et j'ai acquis un denier contemporain, aux légendes LODOICVS-STCI-┼-NAS. N'est-il pas évident que cette monnaie de Saintes, d'où Guy-Geoffroy était parti pour attaquer les Angevins, aura été perdue dans le combat par un des compagnons d'armes de ce duc d'Aquitaine?

« Presqu'à la même époque, en décembre 1837, en creusant un puits dans le terrain attenant, au midi, au même château de Javarzay, on a trouvé un autre trésor composé de 230 et quelques pièces dont j'acquis la presque totalité.

« Dans cette trouvaille figuraient un denier et une obole aux légendes CARLVS IMP. AVG. et au revers BITVRIGES CIVI, monnaies émises pendant le règne de Charles-le-Gros de l'an 884 à 888.

« Il ne s'y est trouvé qu'un seul denier aux légendes CARLVS REX F et au revers MET-┼-VLLO, coupé par cette croisette et au mono-

gramme dégénéré, monnaie absolument pareille à celle des trésors de Cuerdale et de Bonneveaux dont la fabrication a eu lieu de la fin du IXe siècle au commencement du Xe.

« Le surplus du trésor de Javarzay était composé de 230 deniers aux légendes CARLVS REX F ou R etc., etc., et au revers METALO en deux lignes dans le champ. Toutes ces monnaies sont d'un grand module, d'argent presque fin, pèsent de 24 à 30 grains, sont remarquables par le relief des lettres et offrent de nombreuses variétés de coins : aussi MM. Lecointre-Dupont et Poey-d'Avant portent-ils leur fabrication vers le milieu du Xe siècle.

«.....En l'an 955, précisément vers le milieu du Xe siècle, Hugues-le-Grand vint assiéger Poitiers qui se défendit pendant deux mois, et les assiégeants, manquant de vivres, furent obligés de se retirer.

« Guillaume-Tête-d'Etoupe, comte de Poitou, qui avait abandonné sa capitale, s'était retiré dans les autres parties de ses états. Après y avoir réuni toutes ses forces, il poursuivit les assiégeants dans leur retraite, mais il fut vaincu dans la bataille qui se livra et y perdit presque toute sa noblesse.

« Ne serait-ce point pendant que des bandes d'assiégeants ravageaient le pays pour se procurer des vivres que, par prudence, le seigneur de Javarzay aurait enfoui son trésor? Ce haut seigneur féodal n'aurait-il point ensuite accompagné Guillaume, son suzerain et n'aurait-il point succombé avec presque toute la noblesse poitevine? On ne peut guère hésiter à le croire.

« Comme on vient de le voir et sauf de rares exceptions, les trésors enfouis sont comme les témoins survivants des guerres et des catastrophes qui ont affligé le pays; ils conservent, pour ainsi dire, l'empreinte des pas des combattants ou des brigands. Ne sont-ce pas là de vrais spirites?

*
* *

Le Congrès Scientifique de Chartres, ouvert le 5 septembre, a été clos le 12, après de nombreuses et intéressantes discussions sur toutes les questions du programme. Le Poitou s'y est vu représenté par MM. l'abbé Auber, de Poitiers, et Jules de La Lande, de Montmorillon. Le premier était l'un des vice-présidents généraux; le second, en l'absence de M. Ledain, de Parthenay, qui avait accepté les fonctions de secrétaire-général, a rempli cette tâche difficile. Un autre Poitevin, M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes, a présidé la sec-

tion d'archéologie. Une médaille en argent, la seule qu'on y ait décernée, l'a été à M. le chanoine Auber pour un Mémoire sur les époques diverses et les changements successifs du symbolisme religieux que l'auteur a lu dans une des séances de la 4e section. C'était un extrait de sa grande *Histoire du Symbolisme* qu'il va publier et dont l'énoncé, source d'attachantes dissertations reprises plus d'une fois dans les réunions de chaque jour, a donné une juste et favorable idée du plan et des laborieuses recherches de l'auteur.

Une fois de plus donc notre province a laissé au loin des souvenirs honorables.

*
* *

On lit dans le *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, cité par l'*Écho rochelais* : M. le patriarche des Arméniens catholiques vient d'élever M. Lacurie, chanoine honoraire du diocèse de La Rochelle, ancien aumônier et professeur de philosophie au collége de Saintes, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à l'une des plus hautes dignités de son église, en lui donnant le titre d'Avakeretz. Ce dignitaire prend rang immédiatement après le patriarche; il a le pas sur les vicaires-généraux et porte au petit doigt l'anneau épiscopal.

*
* *

L'*Indicateur de la Vendée* raconte que la construction du pont jeté sur la Vendée à Velluire, pour donner passage à la ligne ferrée de Luçon à La Rochelle, a amené la découverte de monnaies en bronze d'Auguste, aux types de l'autel de Lyon et de la colonie de Nimes. Les ouvriers chargés de ce travail ont également trouvé une framée germanique à oreillons carrés, dont la douille est décorée de larges imbrications, et une hache ou francisque, de la même époque, très-bien conservée. Ces divers objets sont entrés dans la collection de M. O. de Rochebrune. Ils ont été retirés de terre sur le point de la rivière où existait l'ancien pont en bois, qui remontait à une haute antiquité.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

M. Audinet a continué, à la séance du 19 août la lecture de ses rapports relatifs aux armoiries de la ville de Poitiers. Voici l'analyse de cette seconde partie que nous puisons dans le procès-verbal :

« M. Audinet a lu un second rapport sur le débat engagé entre MM. Bardy et Ménard au sujet des armoiries de Poitiers. Après avoir établi dans un premier rapport que les armoiries composées d'un lion de gueules sur champ d'argent, avec une bordure besantée d'or et un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or, sont bien les véritables armoiries de Poitiers, suivant l'opinion générale, défendue par M. Ménard ; il a discuté, dans ce second rapport, la question de l'origine de ces armoiries, lesquelles ne seraient autres, d'après une opinion émise par Thibaudeau, et soutenue encore par M. Ménard, que les armes anciennes des vicomtes de Châtellerault, adoptées par la ville de Poitiers, avec addition d'un chef de France, parce que la milice communale de Poitiers marchait, en cas de guerre, entre Loire et Dordogne, sous la bannière du vicomte de Châtellerault, tenu *de servir* le comte de Poitou *comme son maréchal et en office de maréchal.*

« Il a établi, d'après six anciens sceaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles, dont un existant aux archives impériales, un dans les archives de la commune, deux dans celles du château de la Roche-de-Brand et deux copiés dans le t. 82 de dom Fonteneau, ces deux derniers déjà cités par M. Ménard, ainsi que celui des archives communales, que les armoiries des anciens vicomtes de Châtellerault se composaient, en effet, comme les nôtres, d'un lion rampant avec bordure besantée. Il a cité une note du t. 55 de dom Fonteneau précisant, en outre, les émaux de ces pièces, et présentant les vicomtes comme portant d'argent, au lion de gueules, et à la bordure de sable besantée d'or. »

Il a rappelé ensuite que l'opinion émise par Thibaudeau et soutenue par M. Ménard s'appuie aujourd'hui sur quatre documents :

1° La copie d'un aveu rendu au comte de Poitou par Louis II, vicomte de Châtellerault, le 18 février 1407 (vieux style), écrite sur le verso du premier feuillet du recueil de copies d'aveux formé au commencement du xve siècle par les ordres de Jean, duc de Berry, comte de Poitou, connu sous le nom de Grand-Gautier et déposé aux archives départementales; ladite copie, certifiée exacte par deux notaires, après collation faite avec l'original, le 18 décembre 1408, dix mois après la reddition de l'aveu;

2° Une seconde copie du même aveu écrite sur le recto du douzième feuillet du même recueil;

3° Une troisième copie du même aveu, vidimée et collationnée, conservée dans les archives de la Roche-de-Brand;

4° Une copie, également collationnée, d'un autre aveu rendu le 8 mars 1418 par le même Louis II, vicomte de Châtellerault, au dauphin Charles, comte de Poitou, qui fut depuis Charles VII, conservée aussi dans les archives de la Roche-de-Brand.

Lesdites pièces contenant toutes la même indication précise sur l'origine des armoiries de Poitiers.

Il a discuté la valeur de ces pièces et celle des arguments sur lesquels s'appuie M. Bardy pour prouver que ces pièces ont été toutes fabriquées par un faussaire.

Il a montré que ces arguments sont au moins insuffisants pour établir un fait aussi grave que celui d'une fabrication de quatre pièces insérées dans un recueil ayant pour le comté de Poitou un caractère public.

Il a montré, en outre, toutes les invraisemblances d'une telle supposition; et regardant les documents invoqués par M. Ménard comme parfaitement authentiques, il en a conclu que son opinion sur l'origine des armoiries de Poitiers peut être regardée comme suffisamment motivée.

La Société reçoit dans cette séance d'intéressantes communications : ainsi de M. Mauduyt père, ancien conservateur au musée de la ville de Poitiers et de la Société des Antiquaires, la copie d'une inscription tumulaire de messire Charles Martel, seigneur de Dercé, provenant d'une chapelle de l'église de ce lieu fondée par lui, et copie d'une autre inscription de l'ancienne cloche du monastère de la Foucaudière : l'une et l'autre seront consignées dans le supplément de l'*Épigraphie Poitevine*, dont les matériaux sont recueillis chaque jour;

De M. Babert de Juillé, juge à Melle, des notes détaillées, avec croquis à l'appui, sur la découverte d'un souterrain-refuge à la Doie,

dans le voisinage de Melle, dans lequel il a été trouvé différents objets paraissant appartenir à des époques différentes.

Nous remarquons au nombre des dons qui lui sont offerts les objets suivants :

1° Par M. l'abbé Malécot, d'Orléans, l'un de ses membres, de trois photographies de la chapelle Saint-Joseph, à la Chapelle-Largeau (Deux-Sèvres), construite dans le style roman, sur les plans fournis par cet archéologue, photographies exécutées par M. Perlat, l'habile photographe de la Société;

2° Par M. l'abbé Briant, de Niort, récemment élu, d'un vase en terre rougeâtre micacée, trouvé dans les fouilles exécutées pour reconstruire la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Ranton;

3° Par M. E. Gaullieur, d'une notice sur l'imprimerie à Bordeaux, en 1486;

4° Par M. de La Lande, du moulage en plâtre d'une inscription constatant que le clocher d'Hains (Vienne), a été fait avec des tombes en 1334; une notice de M. de Chergé ajoute des détails à ce sujet;

5° Par M. Beauchet-Filleau, l'un de ses plus anciens membres, de son important et consciencieux ouvrage intitulé : *Pouillé du diocèse de Poitiers*, édité par M. Clouzot, à Niort, et imprimé avec le plus grand soin par M. H. Oudin, à Poitiers.

6° Par l'un de ses membres récemment élus, M. le comte de la Rochethulon, du magnifique recueil des médailles sur les principaux événements du règne de Louis XIV, ouvrage in-folio sorti des presses de l'imprimerie royale en 1723, et qui ne renferme pas moins de 318 médailles supérieurement gravées, présentant chacune *au droit* le profil du monarque, dont les types varient depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et *au revers* un symbole caractérisant l'événement dont elle est destinée à perpétuer le souvenir. M. de la Rochethulon a fait don, en outre, à la Société d'une poire à poudre de style Henri III.

M. le président fait part à la Société que M. le ministre de l'instruction publique l'a prévenu qu'il venait de lui allouer la somme de 500 fr. pour encourager ses travaux et lui donner un nouveau témoignage d'intérêt.

Sur la demande de l'auteur, la Société a souscrit à l'ouvrage publié par M. l'abbé Auber sous ce titre : *Histoire et Théorie du Symbolisme religieux avant et depuis le Christianisme* (3 volumes in-8° de 500 pages chacun).

Nous remarquons encore dans le compte-rendu des brochures et publications reçues depuis la dernière séance, l'indication d'une notice

de M. de Malafosse sur les dolmens de la Corrèze (*Mémoires de la Société d'Archéologie de Toulouse*), de laquelle il résulte que ces sépultures mégalithiques se trouvent en grand nombre sur les plateaux jurassiques des Causses; présentent des dispositions analogues à ceux de l'ouest de la France; renferment les mêmes objets (pierres et os taillés, poteries grossières, coquilles et dents percées), auxquels sont parfois, mais rarement, mêlés des objets en bronze (bracelets, fibules, grains de collier), ce qui n'a jamais été constaté dans nos monuments, et ne saurait guère se rapporter qu'à des ensevelissements postérieurs à l'âge de la pierre polie, qui est celui des dolmens.

*
* *

Le 9 juin dernier, la Société Archéologique et Historique de la Charente a tenu séance sous la présidence de M. G.-B. de Rencogne.

M. le président dépose sur le bureau un important travail de M. l'abbé Rossi sur l'*Histoire du Séminaire d'Angoulême*, depuis son origine jusqu'à nos jours. Ce travail a été examiné par le bureau qui, d'un avis unanime, en propose l'impression. La Société consultée adopte cette proposition à l'unanimité.

M. le président donne ensuite communication :

1° D'un article signé : Ch. d'Orlac et inséré dans le n° 5 (année 1869) de la *Revue historique*, sous ce titre : *l'Alphabet militaire de Jean Montgeon, sieur de Fléac, Angoumoisin*. Cet ouvrage, devenu très-rare, et qui a eu deux éditions en 1615 et en 1620, a le mérite d'avoir précédé l'*Histoire de la milice française* du P. Daniel, et doit être considéré comme un manuel du soldat, écrit avec le savoir et l'expérience d'un homme rompu pendant de longues années au métier des armes; — la Société décide la réimpression de cet article au *Bulletin*;

2° D'un mémoire sur la fondation de l'église et du chapitre collégial de Notre-Dame de La Rochefoucauld, extrait des minutes de Brumaud, notaire. Ce document est jusqu'à présent le seul que l'on puisse citer comme fournissant des renseignements sur la collégiale de La Rochefoucauld, dont les archives n'ont point laissé de traces dans notre pays. Sans entrer dans le détail des faits relatés au présent mémoire, il convient de rappeler la date de la construction de l'église et de la fondation du chapitre, faites, la première en 1262 par un certain *Petrus Calha*, et la seconde au mois de mai 1266, par trente-deux prêtres qui firent de leur patrimoine un fonds pour doter la collégiale. M. le président fait observer que cette famille Caille lui est bien connue; elle était très-

répandue et puissamment riche au XIIIe siècle et possédait non-seulement la seigneurie de La Motte-Charente, mais encore de très-nombreuses rentes dans les châtellenies de Montmoreau et de Montbron. Le tombeau qui leur est consacré sous le cloître de l'ancien prieuré de Saint-Maurice, à Montbron, et dont l'inscription est restée parfaitement intacte, atteste encore l'importance de cette grande maison.

*
* *

La Société de Statistique des Deux-Sèvres s'est réunie le 16 juin, sous la présidence de M. Ferdinand David.

A la lecture du procès-verbal, M. Monnet, membre de la Société et maire de la ville de Niort annonce que par suite des observations de M. Ritter relatives à la mortalité de la ville de Niort, il a fait rédiger les documents statistiques en conséquence, mais que nonobstant les corrections apportées dans le nouveau travail, le nombre des décès paraît toujours dépasser celui des naissances.

M. le docteur Moussaud prend ensuite la parole pour traiter la question du mouvement de la population à Niort. Voici le résumé de ses observations :

Les chiffres donnés par les écrivains antérieurs à la révolution accusent des variations telles qu'il est fort difficile de les expliquer. Des notes recueillies à l'hospice il paraîtrait résulter que le nombre des décès des étrangers s'élèverait à 43 en moyenne depuis quelques années. L'excès moyen des décès sur les naissances a été de 45 ; on doit en inférer que la population niortaise tend à rester stationnaire et non à diminuer comme concluaient les documents produits par M. le maire. Cet état doit être attribué à la stérilité des mariages à Niort, ville où par ménage l'on compte moins d'enfants que n'en accuse la moyenne générale de la France, fait déjà signalé par M. Ritter et dont les causes rentrent dans celles qui forment les fameuses lois de l'économiste Malthus.

Dans ses considérations sur la durée de la vie moyenne à Niort, M. Moussaud constate qu'elle est peu au-dessous de celle de la France, en général, bien que cet abaissement ne paraisse pas résulter d'une mort plus précoce à Niort que partout ailleurs.

La discussion est close après quelques observations de divers membres, relatives aux difficultés que présentent les travaux de ce genre pour parvenir à l'exactitude qui serait nécessaire pour qu'ils présentassent l'exacte vérité.

La séance est levée après l'analyse faite par M. le sécrétaire de divers mémoires lus à la Sorbonne qu'il a tenu à faire connaître en raison de l'intérêt exceptionnel qu'ils présentent.

*
* *

Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure.

A la séance du 15 juillet 1869, M. L. de Richemond lit une notice sur la vie et les travaux du docteur Jean-René-Constant Quoy, né à Saint-Jean de Liversay, le 10 novembre 1790, docteur en médecine (1814), officier de santé (1821), professeur (1824), médecin en chef (1835), correspondant de l'Institut, inspecteur général du service de santé de la marine (1848-1858), commandeur de la Légion d'honneur (1852), qui a conquis une haute position auprès des créateurs de la zoologie moderne par la publication de la partie zoologique des voyages autour du monde de Freycinet et Dumont d'Urville, et est décédé à Rochefort, le 4 juillet 1869, entouré d'universels regrets.

*
* *

Nous trouvons dans le bulletin des 3e et 4e trimestres de la Société impériale des Antiquaires de France, la reproduction d'une note envoyée par M. Beauchet-Filleau, associé correspondant à Chef-Boutonne, relatant une certaine quantité de textes qui éclairent la marche des érudits occupés à relever le tracé de quelques-unes des voies romaines qui sillonnaient le Poitou. C'est un nouveau moyen de contrôle qui peut aider singulièrement les investigations des chercheurs et donner d'utiles indications dans les cas malheureusement trop fréquents où ces voies ont complétement disparu sur le terrain, et nous engageons M. Beauchet-Filleau à poursuivre le cours de ces recherches, et les personnes qui s'intéressent à ce genre d'étude, à marcher sur ses traces.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu, le 17 juillet dernier, sa séance mensuelle sous la présidence de M. de Longuemar; nous trouvons dans la correspondance mention d'une intéressante lettre de M. Babert de Juillé, sur un souterrain récemment découvert à la Doie, près Melle, avec un croquis de ses excavations.

La Société délègue pour la représenter au congrès scientifique de Chartres, MM. l'abbé Auber, de Lalande et Ledain.

M. l'abbé Deschatelliers a offert à la Société un style en bronze provenant des fouilles faites dans les jardins de la communauté de la Visitation-Sainte-Marie, quartier de Saint-Simplicien.

M. de Gennes a fait don d'une hachette en pierre trouvée dans une sépulture contiguë aux Bretinières, commune d'Iteuil (Vienne).

Il est donné lecture d'une notice adressée par M. Grimouard de Saint-Laurent dont les études sur l'iconographie chrétienne ont été si souvent remarquées. Ce nouveau travail traite du nimbe, ce cercle lumineux qui entoure la tête de certains personnages distingués par leur puissance, leur dignité ou leur sainteté.

Dans le premier sens, il a été selon M. de Saint-Laurent, maintes fois attribué par les païens à leurs dieux et à leurs empereurs ; et par les chrétiens eux-mêmes à des personnages sans aucune prétention à la sainteté, mais il a fini par n'être employé que dans la représentation des trois personnes divines, de la sainte Vierge, des anges, des saints, et quelquefois des vertus allégorisées.

Le nimbe est le plus souvent circulaire, on le voit pourtant quelquefois quadrangulaire ou polygonal. L'auréole et la gloire diffèrent du nimbe en ce qu'elles enveloppent le corps tout entier, elles ne conviennent qu'aux personnes divines ou à la sainte Vierge.

La majeure partie de la séance a été tenue par le rapport de M. Audinet sur la question des armoiries de Poitiers, controversée depuis plusieurs mois entre M. Bardy d'une part, MM. Ménard, Rédet et Richard, de l'autre.

Nous croyons devoir reproduire ici littéralement les termes du procès-verbal.

« Dans ce consciencieux travail, M. Audinet a discuté la première partie de la question, celle de la nature et de la composition des armoiries de Poitiers, se réservant dans une seconde partie, de traiter la question de leur origine. Les conclusions de cette première partie ont été les suivantes, que la Société a adoptées, en fermant ainsi le débat sur ce point :

« Il y a eu, depuis 1303, deux sceaux employés à sceller les actes de la commune de Poitiers ; l'un, plus ancien, composé lui-même de deux sceaux : un sceau dans lequel figure un cavalier avec cette légende : « *Sigillum majoris communie Pictavis* », et un autre où figurent d'abord deux édifices, puis trois tours surmontées de trois fleurs de lis, avec cette autre légende : « *Sigillum civitatis Pictavis.* »

« Ce sceau, désigné comme le sceau de la commune dans les premières années du XIVe siècle, ne fut plus employé à une époque plus avancée, dans la première moitié du même siècle, que pour certaines affaires ; et puis on n'en a plus d'exemples qu'un dans le XVIe siècle, deux dans le XVIIe, un au commencement du XVIIIe : devenu d'usage spécial et exceptionnel, il a fini par ne plus servir.

« Il ne nous reste en tout que 6 exemples de cet ancien sceau : 3 des 4 que je viens de citer (le 4e ne nous étant connu que par Thibeaudeau), et 3 autres du XIVe siècle. En dehors de ces 6 exemples, nous n'avons aucune reproduction des deux emblèmes qu'il porte.

« L'autre sceau, dit *au lion*, a servi constamment depuis 1386, d'abord sous des dénominations qui, bien que semblant avoir quelque chose de spécial, ne l'empêchaient pas d'être habituellement employé pour toutes les affaires communales, et bientôt sous les dénominations générales elles-mêmes de *sceau commun* et de *sceau de la ville*. Au XVIIIe siècle en particulier, on ne pensait même pas qu'il pût partager avec un autre cette qualification. Il porte un lion de gueules sur champ d'argent, avec bordure besantée d'or, et chef d'azur à trois fleurs de lis.

Il s'est produit sous trois formes, dont une à deux variétés : avec une bordure interrompue chargée de neuf besants, de 1386 à 1444; avec une bordure continue de 12 besants, de 1444 jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; avec la même bordure mais augmentée d'une couronne comtale, depuis le milieu du XVIIIe siècle.

« Il existe, à ma connaissance, 32 exemples de ce sceau, sans compter les nombreuses reproductions qui ont été faites des armoiries qu'il porte, en dehors de ces sceaux.

« On doit le préférer sans hésitation à celui de 1303 pour former les armoiries de la ville, comme ayant pour lui une possession de quatre siècles.

« Quant au choix à faire entre ses trois variétés, les armoiries peuvent comme toutes les choses humaines, se modifier avec le temps; ceux qui les modifient peuvent avoir raison ou tort de le faire; mais quand le motif qui les a fait agir nous est inconnu, et que dès lors nous ne pouvons l'apprécier, quand le changement a été consacré par des années ou des siècles, et qu'il y a ainsi pour la nouvelle forme, devenue vieille, une possession qui vaut titre, je ne vois pas pourquoi au bout de plusieurs siècles on reviendrait à la forme abandonnée; il ne suffit pas d'ignorer le motif qui en a provoqué l'abandon pour croire qu'on a eu tort de l'abandonner.

« Partant de ce principe, je crois, pour mon compte, que, quand on a voulu dans le cours de ce siècle, en 1843 ou en 1852, employer de nouveau les armoiries de la ville, le mieux était, à moins de motif grave pour faire autrement, de les reprendre telles qu'elles étaient au moment où l'usage s'en était interrompu, avec la bordure de 12 besants et la couronne comtale.

« La couronne comtale, en particulier, déjà consacrée par l'usage d'un demi-siècle, avait l'avantage, à ce point de vue, sur la couronne murale, qui n'a pour elle aucun précédent, et rappelait un des titres de la ville de Poitiers, capitale de l'ancien Poitou et résidence des comtes.

« Mais en somme il y a trop peu de différence entre cette forme et la forme adoptée en 1852, qui a eu, elle aussi, à une certaine époque son règne légitime, pour que je pense qu'il y ait lieu de demander que cette forme primitive soit une seconde fois abandonnée et rende la place au modèle à 12 besants.

« S'il s'offrait une occasion d'accomplir cette restauration, on devrait la saisir; mais, jusque là, j'en suis pour le *statu quo*.

« La Société, du reste, contrairement à ce qui a été affirmé, n'a été pour rien ni dans l'adoption de l'écusson actuel de la mairie, ni dans la composition des trois bannières déposées dans la salle de ses séances par l'autorité municipale qui les avait employées elle-même à la décoration de la façade du palais, le 1er juillet 1851, jour de l'inauguration du chemin de fer de Paris.

« La première de ces bannières, celle du comté de Poitou, reproduit exactement les armoiries du comté telles qu'elles sont partout indiquées.

La seconde et la troisième ont un premier tort, celui d'être attribuées, l'une à la ville, l'autre au corps de ville, et de reproduire ainsi une distinction dont aucun fait n'atteste la réalité.

La bannière attribuée au corps de ville porte une ville de fantaisie qui ne reproduit aucun des deux emblèmes empreints successivement sur les deux variétés du plus ancien des deux sceaux.

« La bannière attribuée à la ville porte avec raison les armoiries au lion et n'a d'autre défaut que d'avoir 16 besants au lieu de 12. L'auteur, j'ignore pourquoi, a préféré ce nombre dont on n'a que deux exemples, au nombre de 12 besants universellement adopté depuis 1444.

« L'écusson adopté par la ville en 1852 pour ses têtes de lettres a été également composé sans aucune intervention de la Société. Il reproduit exactement les armoiries de la ville telles qu'elles étaient de 1386 à 1427, avec l'addition d'une couronne murale et d'autres ornements extérieurs; je ne crois pas, comme je l'ai déjà dit, qu'il y ait lieu de le remplacer par un autre. »

La seconde partie du rapport de M. Audinet, lue à la séance du 19 août, paraîtra dans le prochain numéro.

*
* *

La Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente a tenu, le 15 juillet dernier, sa séance mensuelle, sous la présidence de M. Eug. de Thiac.

A propos d'une lettre de S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture, demandant si la *Pyrale de la vigne* a fait des ravages dans la Charente, et si on a usé pour la détruire du procédé Raclet, l'honorable président lit une longue et intéressante notice sur cet insecte qui a causé tant de désastres dans les vignes de la Bourgogne; son étendue ne nous permet pas de la reproduire même en analyse, disons seulement que l'intérêt des viticulteurs est de surveiller attentivement leurs vignes, car la pyrale s'est montrée dans la Charente-Inférieure en 1857, et que depuis longues années ses ravages ont jeté la désolation dans quelques communes qui en ont été principalement les victimes. Nous nous contenterons pour terminer de transcrire le procédé curatif employé dans le Beaujolais et préconisé par M. le docteur J. Guyot.

« La pyrale (ou le ver) a ravagé et presque anéanti les récoltes des vignes dans le Beaujolais pendant dix à douze ans, de 1840 à 1852, où le fléau a disparu sous l'action d'un traitement inventé par M. Raclet de Romanèche, de l'eau bouillante versée par le bec allongé et effilé d'une cafetière sur le vieux bois de chaque cep, bec dont le vigneron promène l'orifice au contact du cep, en montant et en descendant alternativement d'un seul côté; la capillarité suffit à faire envelopper toute la circonférence du cep par l'eau du jet. L'opération de l'échaudage réussit à merveille contre le fléau terrible de la pyrale. Elle doit être pratiquée au mois de mars, avant la pousse, par un temps sans gelée, sans pluie et sans vent. L'eau bouillante ne doit toucher ni les bourgeons ni le bois de l'année qui les porte. Un vigneron peut échauder 2,000 ceps par jour, s'il peut tirer son eau bouillante à une bonne chaudière, etc. »

« En résumé, Messieurs, au nom de notre Société, je fais un nouvel appel à tous les viticulteurs de la Charente; que leur attention se porte dès à présent sur cet insecte destructeur, qu'ils ne détruisent eux-mêmes qu'avec ménagement les autres insectes, hôtes habituels et salutaires de nos vignes, et si la trace de la pyrale est reconnue, que communication en soit immédiatement donnée à la Société, et elle interviendra avec zèle et dévouement pour s'opposer par de vigoureux moyens à l'invasion de ce cruel fléau.

« Ce fléau, qu'on le sache bien, apporterait parmi nous la stérilité et la détresse, là où règnent aujourd'hui l'abondance et la prospérité. »

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ACHILLE (de la Miséricorde). A la jeunesse chrétienne. Le plain-chant rendu facile, lecture à première vue sur toutes les clefs. Petit solfége des écoles pour former la voix des enfants. *Saint-Maixent, Reversé, 1869*, in-12, 52 pages.

ALEXANDRE (Edouard). Lettre de Jean Raisin de Saintonge. *Saintes, veuve Hus, 1869*, in-16, 8 pages.
Extrait du *Courrier des Deux Charentes*.

AMUSSAT (A.). Issue spontanée de calculs vésicaux au devant du scrotum. *Paris, Raçon et Cie, 1869*, in-8°, 7 p.
Extrait du *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, 1869.

ANNALES de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. 39, année 1868. *Nantes, veuve Mellinet, 1869*, in-8°, 357 pages.

ANNALES de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire, 11e année, 1869. *Angers, Lachèze, 1869*, in-8°, XII-284 p.

AUTELLET (le docteur). Les eaux thermales sulfureuses de Saint-Sauveur et de Hontalade. *Poitiers, Dupré, 1869*, in-8° 169 p. 3 fr.

BARBEDETTE (H.) F. Chopin. Essai de critique musicale, 2e édit. *Paris, Morris, 1869*, gr. in-8°, 78 p.
Notice publiée par *le Ménestrel*.

BEAUCHET-FILLEAU (H.). Pièces inédites, rares ou curieuses, concernant le Poitou et les Poitevins, 1er fascicule. *Melle, Moreau; Niort, Clouzot, 1869*, in-8°, 32 p.

BELLEY, D'ANVILLE ET LAGEDANT. Le pays de Rais et Rezé sa capitale, avec notice biographique par M. Dugast-Matifeux. *Nantes, veuve Mellinet, 1869*, in-8°, 40 p.
Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.

BÉNION (Ad.). Médecine et hygiène vétérinaires. Rachitisme et ostéite raréfiante chez le porc. *Angers, Lachèse, 1869*, in-8°, 15 p.
Extrait du *Bulletin de la Société de médecine d'Angers*.

BERTIN (Georges). Analyse du traité de la carie dentaire de M. Magitot. *Nantes, veuve Mellinet, 1869*, in-8°, 31 p.
Extrait du *Journal de médecine de l'Ouest*.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

BERTIN (Georges). Étude sur la transfusion et l'emploi des alcools dans les hémorrhagies utérines. *Nantes, veuve Mellinet, 1869*, in-8° 20 p.
Extrait du *Journal de médecine de l'Ouest.*

BIGOT (A.). De l'enseignement du droit en Anjou. Discours prononcé le 3 novembre 1868, à l'audience de rentrée de la cour impériale d'Angers. *Angers, Lainé frères, 1869*, in-8°, 59 p.

BIRÉ (Edmond). Victor Hugo et la Restauration, étude historique et littéraire. *Nantes, Vincent Forest et Grimaud, 1869*, 1 vol. in-12, broché. 3 fr. 50

BON (Félix). Le fort témoignage d'un vrai croyant (vers). *Saintes, Orliaguet, 1869*, in-8°, 32 p. 1 fr. 25

BRUAS (Albert). Des droits et usages extraordinaires et abusifs de la féodalité, spécialement en Anjou. *Angers, Barassé, 1869*, in-8°, 30 p.
Extrait de la *Revue d'Anjou.*

CAMINO (L.) Les Possédés. Louis Gaufridy. Urbain Grandier. *Lyon, veuve Lepagnez et fils. 1869*, in-12, 23 p. 50 c.

CANTIQUES du diocèse de Luçon. *Luçon, Bideaux, 1869*, in-18, 300 p.

CARAYON (le Père Auguste). Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus, t. 13 et 21. *Poitiers, Oudin, 1869*, in-8°.

CERFBEER DE MEDELSHEIM. Les eaux-de-vie de Cognac. *Clichy, Loignon et Cie, 1869*, in-12, 24 p. 50 c.
Extrait des *Études industrielles sur l'exposition universelle de 1867.*

CHABANT (l'Abbé). L'amabilité chrétienne ou la pratique de la charité précédée d'une lettre de M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, à l'auteur. *Poitiers, Oudin*, 1869. 1 vol. in-32, 128 p.

CHARBONNEAU (l'Abbé). Méthode de plain-chant. *Poitiers, Oudin, 1869*, in-12, VI-39 p.

CHAUMONT (Le Père Pierre). Autobiographie et pièces inédites publiées par le P. Auguste Carayon. *Poitiers, Oudin, 1869*, 1 vol. in-8°.

DESPLANTES (J.). Fêtes du 11 avril 1869. Cinquantaine sacerdotale de Pie IX. *Nantes, Mazeau, 1869*, in-18, 52 p.

DIRECTION spirituelle pour s'occuper saintement avec Dieu, à l'usage des novices de l'ordre de Notre-Dame du mont-Carmel. *Poitiers, Oudin, 1869*, in-18, 340 p.

ÉLECTEURS (Aux). Nos juges. Une candidature indépendante sous l'empire. *Niort, Mercier, 1869*, 1 vol. in-8°, 178 p.
Extrait du *Mémorial des Deux-Sèvres* et de la *Revue de l'Ouest.*

ENQUÊTE agricole, 2e série. Enquêtes départementales, 7e circonscription, Vendée, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. *Paris, imprimerie impériale, 1869*, in-4°, 777 p.

ESCHYLE. Le Prométhée enchaîné d'Eschyle, traduit en vers par P. Jônain. *Paris, Didot, 1869*, in-12, IV-54 p. 1 fr. 50

GAULLIEUR (Ernest). L'imprimerie à Bordeaux, en 1486. *Bordeaux, Forastié, 1869*, br. in-8°.

GENEVIER (L. Gaston). Essai monographique sur les rubus du bassin de la Loire. *Angers, Lachèze, 1869*, 1 vol. in-8°.

GENNES (de). Le régime féodal appliqué en Poitou par la coutume, les commentateurs, les magistrats du présidial de Poitiers. Libéralisme de nos pères. La noblesse en Poitou. *Poitiers, Dupré, 1869*, 1 vol. in-8°.

GRIMAUD (Emile). Le Balafré. A la mémoire du général, comte Auguste de La Rochejaquelein (vers). *Nantes, Vincent Forest, 1869*, in-8°, 7 p.

Tiré à 100 ex. Ne se vend pas.

GUILLARD (Édouard). L'épée de Damoclès et la moralité des Potentats. (Élégies sur l'attentat à la vie d'Alexandre II, empereur de Russie, et sur le sort de Berezowski. Ode sur l'Amérique, le Mexique et Maximilien Ier. *Nantes, Merson, 1869*, in-8°, 8 p.

HAMON. (Le docteur L.) Essai pratique sur la méthode des injections sous-cutanées. *Paris, Brière*, 1869, in-8° à 2 col., 23 p.

Extrait du *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, des 10, 20 mai, 10, 20 juin, 30 juillet et 10 août 1869.

HENRY (Le P. Gilles). Missions des Jésuites dans l'archipel Grec. Lettres publiées par le P. Carayon. *Poitiers, Oudin*, 1869. 1 vol. in-8°.

HIPPEAU (C.). Le gouvernement de Normandie, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Documents inédits tirés des archives du château d'Harcourt, 3e partie. Industrie, commerce, travaux publics. *Caen, Goussiaume de Laporte*, 1869, in-8°, XXIII-471 p.

KEMMERER. Histoire de l'île de Ré, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours. *La Rochelle, Mareschal*, 1868, 2 vol. in-8°.

LACHALAS (C.). Transformation de la Basse-Loire et du port de Nantes. *Nantes, Merson*, 1869, in-8°, 16 p.

LACOUR (Francisque). Révolution de l'art équestre. *Napoléon, Biraud*, 1869, br. in-8° de 70 p. 1 fr.

LAURIER (Pierre-Henri). Les châteaux de Chauvigny (vers). *Poitiers, Bernard*, 1869, in-8°, 11 p.

LECHALAS. Transformation de la basse Loire. Avant-projet. *Nantes, veuve Mellinet*, 1869, in-4°, XVIII-151 p. et pl.

LEDAIN (B.). Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou sous son administration (1241-1271). *Poitiers, Oudin*, 1869, 1 vol. in-8°, 215 p.

St-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

I

CHARTES ROCHELAISES

EN LANGUE VULGAIRE.

1229 à 1276.

A titre de documents pour l'histoire de la langue, nous croyons devoir transcrire six chartes rochelaises en langue vulgaire de 1229 à 1276 qui complèteront les documents du même genre, que nous avons publiés en 1863, et pourront servir de texte aux nouvelles et précieuses études philologiques de M. A. Boucherie.

Les trois premières (1229-1238) ne nous ont été conservées que par des copies dues au Père Jaillot, et proviennent des archives aujourd'hui dispersées de la cathédrale et de la Commanderie magistrale du Temple.

Les trois autres (1256-1276) sont originales et tirées du chartrier de l'Aumônerie fondée par Aufredi sous le patronage de saint Barthélemy.

L. DE R.

I

Février 1229.

Sachent tuit cil qui *ceste* presente chartre veiront e oiront que Ge Gauters de Gauz adoncques Priors e li chapitres de la

Veille Aumosnerie de la Rochelle par comunau assentement e par comunau volunte *auom* baille a David de Mareant does maisons que nos aviom a Mareant daus quaus fu lune a *Pere* Choruet frere de lavant dite Aumosnerie e lautre a la *truil li vache* por X sols de cens a does termes, C' est assauer V sols a la nativite nostre Segnor *Jehu Crist* e cinq sols a la nativite Saint *Johan* Baptiste rendant a nos o a nostre commandement a lui e ses hers durablement a faire tote volunte delivrament a vie et a mort au davant dit Davi e a ses hers excepte que a leglise ne a religion les dauant dites maisons ne poireent vendre ne engaiger ne doner mas en tote autre manere en porrent faire lor volunte, dellivvrament e si tant est et que les davant dites maisons tornesant en vende, nos les auvriom por V sols meins que nul autre ni vodret doner e ob icell cens rendant si com est desus devisé nos li sumes tenu a garir les davant dites choses aus us e aux costumes de la terre e por ce que ceste chose seit plus ferme e plus estable nos lor *donames* ceste presente chartre sailee de nos seaus en testimoine de verite. Ce fu fait lan de l'incarnation *Jheu Crist* Mil Deux Cens e vingt neuf en meis de Fevrier (1).

II

Août 1232.

Ge Amaurri de Vilers Cheualers Chastelains adonques nostre Seignor le Rei de France en la Rochele e ge Johanne sa femme, Faisom assaueir a tos ceaus qui ceste presente chartre veiront e oiront que nos por le salut de nos asmes e de nos peres e de nos meres e de Raol e de Willame nos fils e de nos ancezors,

(1) Ici pend le sceau de la vieille Aumonerie de La Rochelle qui est à moitié brisé, mais dans ce qui reste il paraît qu'il représentait le baptême de Jésus-Christ par saint Jean. L'autre sceau qui est apparemment celui du Prieur de Marans est perdu.

Arch. de la cathédrale de La Rochelle. Copie du Père Jaillot, p. 225, carton N., *Bibl. Roc.*

Les mots en italique paraissent douteux.

Auom doné e otreje en pure e en pardurable aumosne a Deu e aus freres de la mâison dau temple de la Rochele LX sols de cens que nos auiom en la Rochele sor un banc entre les Bancs aus Broters, li quaus bancs fut fahu Johan de la Charite e est dauant le banc Thomas de Saint Johan e se tient au banc Willame de Dogon e sor une escorcherie e sor la place qui i apertient la quaus escorcherie e la place qui i apertient sunt entre la maison Thomas de Saint Johan e la maison a la Lanternere li quau Banc e la quau escorcherie Hugues li Normanz tient de Aremborc femme jadis fahu Johan de la Charite e de Helyes de la Charite clerc son fil por XVI libres de cens chacun an. Lesquaus LX sol nos achatasmes de ladite Aremborc e de Helyes de la Charite clerc son fil a tenir e aueir aus dauant dis freres e a lor comandement durablement franchement quittement e paisiblement e est assaueir que li dis LX sol lor deivent estre rendus par quarterons XV sol a la Saint Michea XV sol a Noel XV sol a Pasques e XV sol a la feste Saint Johan Baptiste e por ceu que ceste chose seit plus ferme e plus estable, Ge Amauris dessus només ai done aus dauant dis frere ceste presente chartre saelee e confermee de mon sael en maire garentie de uerite. Ceu fut fait lan de l'incarnation Jheu Crist MCC e XXXIJ en meis de Aoust (1).

III

Mars 1238.

A tos ceos qui *veiront* e *oiront* ceste presente letre Aimeris Foreters e Alaays sa *feme* Salu en nostre Segnor, Nos faimes a saver a tos ceos qui *veiront* e *oiront* ceste presente letre que nos devom a mon Segnor Rotlant de la Flocelere Chevaler vint e does livres e dimie de *torneis* de leiaur depte a rendre a la prechaine feste de Saint Philipe e de Saint Jasme E si a la

(1) Ici pendait un sceau qui est perdu.

Archives de la Commanderie du Temple de La Rochelle. Carton 1, cat. 2119, p. 77, *Bibl. Roc.* Copie faite par le Père Jaillot.

davant dite feste les davant dites vint e does livres e dimie nesteient rendues au davant dit Rotlant de la Flocelere li fez que je Aimeris Foreters desus diz aveir do davant dit Rotlant ce est a saveir la Josmarere ob totes les appartenences li quaus fez est assis en la paroise de Chevefaie en *remaindret* au davant dit Rotlant de la Flocelere e a ses hers, sans cens retenir a mei ne a mes hers por la some do vint does livres e dimie. Cetes choses desus dites je Aimeris Foreters et je Alaays desus dite auom iure a tenir par nos sairement e por ce que nos nauions point de saiea, Nos preiames e requeismes a mon Segnor Jofre de Lezigné Segnor de Volvant a ces *tens* en cui fie les dauant dites choses sunt et a mon Segnor Pere Arbert Arcediacre de Thoarceis a ces *tens* que il aposessant lors sajeas en cetes presentes letres en garentie de vérité. Ice fu fait lan de l'incarnation nostre Segnor Mil e does cens e trente e oit VII meis de Mars (1).

II

AUFREDI.

1256 - 1261 - 1276.

IV

Juin 1256.

Ge maistre Girart Vender borgeis de la Rochele Gouverners adonques de la maison aumosnere, que fahu Alixandres Aufrei funda en la Rochele dauant liglize saint Berthome, fois assaueir a toz ceaus qui ceste presente chartre veiront e oiront. Que ge ob l'otrei e ob la volunte dau maire e daus esquevins e dau

(1) Autrefois scellé de deux sceaux. Carton 1, cat. nº 2119, p. 73. *Arch. de la cath. de La Rochelle.* Copie du Père Jaillot.

conseil de la vile, e por le profiet e por l'auancement de la dite aumosnerie que ge e il i veismes e coneguismes ai baille e liure e otree a cens, a Willame Marquis borgeis de la Rochele et a Beatriz sa femme, un celer de peire que la dite maison aumosnere aueit en la Rochele en la Rue de la Chauderie, e se tent d'une part li diz celers a la maison en quei estoit Renaut de provins e d'autre part a la maison dau W. Gumbert et duret des la Rue por dauant jusques l'arbergement dau temple qui est par detreis. Dau quei celer dessus dit ob la place sus quei il siet e de totes ses dreitures ge ai vesti e sazi lidit W. marquis e ladite Beatriz sa femme, e les en ai mis en plenere e corporau possession a tenir e a aueir e a espleiter durablement a eaus e a lor herz e a lor comandement, e a faire en tote lor volunte deliurement a uie e a mort, sanz ceu que il ne lo poiront ne vendre ne aliener, ne cens crestre por dessus a Iglise ne a Religion, mas a tote autre gent en poiront faire tote lor volunte por vint libres de cens rendant chascun an de la monee qui sera prise censau por la vile de la Rochele dont les sex libres sunt a rendre chascun an a sire Helyes brunater e a ses herz, ou a lor comandement, por dous termes, c'est assauer LX sols a Naau e LX sols a la feste Saint Johan Baptiste e les quatorze libres remaignenz en sunt a rendre a la dite maison aumosnere chascun an por les IIII quarterons de lan, cest assauer LXX sol a chascun quarteron, e por sexante libres de peiteuins que li diz W. Marquis e ladite Beatriz en donerent e paierent dentree en deners contez, dau queis deners furent achate cent sol de rende qui furent assis a la veille aumosnerie de la Rochele por raison dau Troil de Roncay qui se tent a la chose W. Gastinea que ge aueie pris dau prious e dau convent a ops de ladite maison aumosnere de Saint Berthome a cent sol de cens. C'est assauer que ge maistre Girart dessus nommez e quicumques sera prious ou Gouuerneres de ladite maison aumosnere, e tuit li bien de la dite maison sommes tenu a garir e a defendre au dit W. Marquis e a ladite Beatriz sa femme e a lor herz e a lor comandement lo dauant dit celer ob totes ses apartenances e ob ses dreitures quite e deliure de toz deuers e de tot autre cens e de tote force e de tot enpaitrement ob les

cens rendant qui dessus est nommez e XVIII deners au cens lo conte ; veritez est que conuenenz est en icest acensement e en icest bail que si tant esteit chose que li diz W. Marquis e ladite Beatriz sa femme ou lor comandement assieent dis libres de cens a ladite maison aumosnere daus XIV libres de cens dessus dites en un luec, ou en dous ben soceables en la vile de la Rochele au regart dau maire e daus Esqueuins dedenz dis anz prochainement seganz il o poent faire e ge ou cil qui prious ou Gouuerneres sereit adonques de ladite maison les i deit prendre e receueir greantablement sanz contredit ladonques li diz W. Marquis e ladite Beatriz sa femme e les lor choses e li celers dessus diz en remaindreent quite e deliure durablement dice les X libres e ne remaindreent adonques a ladite maison aumosnere fors quant IIIJ libres de cens sus lo dit celer e les sex libres au dit Helyes brunater e sereit adonques faite chartre soceable entre lodit W. Marquis e ladite Beatriz sa femme dune part e mei ou lo prious ou lo gouuernor de ladite maison dautre de lassignement daus dites X libres de cens e de gariment soceable et de la quîtance dessus dite aussi E por ceu que ceste chose seit plus ferme e plus estable sire Helyes de Roflac adonques maires de la Rochele saela e conferma a la requeste daus parties ceste presente chartre dau saea de la commune de la Rochele, en maire garentie de verité. Ceu fu fait lan de lincarnation Jheu Crist. M. CC cinquente e sis on meis de Juign.

. Orig. jadis scellé en cire verte sur cordons de fil blanc et jaune. Liasse II. — Art. 2. — *Bibl. Roc.*

V

Ge pere Sauuaget de Saint Sandre fois assaueir a toz ceaus qui ceste presente Chartre veiront et oiront que ge ai baillé e otreé e liuré a Peronele femme jadis fahu Pere de Bernagœ une pièce de terre que ge aueie a Sechillon, la quaus terre se tient dune part a la terre Pere Botin e de lautre part a la terre a la dite Peronele de la quau dauant dite piece de terre ge Pere

Sauuaget dessus nomez me sui desvestu e dessazi e en ai vestu e sazi la dite Peronele e mis en plenere e corporau possession a tenir et a aueir e a espleter durablement a lie e a ses heirs e a lor comandement a faire tote lor uolonte a vie e a mort sanz contredit, por sis sols de cens rendant chascun an a mei e a mes heirs ou a mon comandement par dous termes de la moneie qui sera prise censaus par la terre. C'est assaueir treis sols a la toz sainz e treis sols a Pasques par tau manere e par tau couenant que se tant esteit chose que li dauant diz cens ne fuit renduz e paiez a chascun terme le ior des dites festes por chascun ior que il demorreit apres a rendre J aureit un chapon de guage iusque tant que li cens e li guage fussent rendu è paie entrinement e est assaueir que ob le dauant dit cens rendant chascun an si cum dessus est dit e deuise, Ge Pere Sauuaget dessus nome e les meies choses somes tenu a guarir e a defendre a la dite Peronele e à ses heirs e a lor comandement la dauant dite terre contre totes genz as us e as costumes de la terre franche e quitte e deliure de toz deueirz e de toz enpestrementz sauue les drez deueirs qui dessus sunt degu a la seingnorie. E Ge Peronele dessus dite fois assaueir a toz que ge ai grae e otree e somes tenu ge e totes les meies choses celes que ge ai e que ge aurai mobles e non mobles quicunque part que eles seient e seront de rendre e de paier le dauant diz cens si cum dessus est dit e deuise. E en garantie de ceste chose Sire Poinz de Ponz qui adonques esteit archediacres daunis saiela e conferma a la requeste de mei Pere Sauuaget e de mei Peronele dessus dite ceste presente chartre de son saieau. Ceu fu fait lan de linquarnacion Jehu Crist M. CC. seissante e cinc on mais de iuignet.

Origin. en parchemin, jadis scellé de cire verte sur une queue de parchemin. Liasse II, art. 8. — *Bib. Roc.*

VI

Ge Johanne fille fahu Nicholas Boutinart de Marcille femme Giraut Dais e ge Giraut Days sires e mariz de la dite Johanne faisom

assauer a toz ceaus qui ceste presente chartre veiront e oiront que nos por comunau acort e por comunau volunte auom vendu e liure e otree a Sire Willame Daygre borgeis de la Rochele une maison e la place sus quei ele siet ob totes ses apartenances que nos aviom a Marcille dauant le troil e larbergement dau dauant dit Willame Daygre qui furent jadis fahu Pere saint Rogacien la quei maison se tient dune part a la maison Johan Maugarz e dautre part a la maison Johan Boutinart. De la quei dauant dite maison e de la place susquei ele siet ob totes ses apartenances nos nos somes devestu e dessazi e en auom vestu e sazi le dauant dit Willame Daygre e mis em plenere e corporau possession e em pazible e perpetuau sazine a tenir e a aueir e a expleiter durablement a lui e a ses heirs e a ses successors e a lor comandement e a faire en tote leur volunte deliurement a vie e a mort sanz contredit por nuef libres de torneis que il nos en a done e paie desia enterinement en deners contez les quaus deners nos auom euz e receuz e nos en tenismes e tenom por bien paies E auom renuncie a tote exception de nonnombree e de non eue e de non receue peccune e a tote deceuance de menor priz. E est assaueir que nos Johanne e Giraut Dais dessus nome e totes les noz chouses, enterinement, celes que noz auom e aurom moubles e non moubles somes tenu a garir e a deffendre durablement au dauant dit Willame Daygre e a ses heirs e a ses successors e a lor comandement la dauant dite maison e la place sus quei ele siet ob totes ses apartenances contre totes genz franche quipte e deliuree de tostes deptes de tostes obligacions de toz alienemenz de toz deuers e de trestoz autres empaistremenz ob cinc sol de cens rendant e paiant une feiz chascun an au Seignor des Cortious ou a son comandement E neent plus a nul homme ne a nule seignorie e sunt *quereonyz* E lor somes aussi tenu souz lobligacion de totes les noz dauant dites chouses de rendre e damender couz e missions e damages que il i aueient ou soutendreient por deffaute de gariment a lor sairement sanz autre proue E auom renuncie iceste vente e en icest nostre fait en tot e por tot Nos Johanne e Giraut Daygre sis sire dessus nome a tote force e a tote aiue de leis e de canon

e a toz beneffices e priuileges de femmes e de croiz donée e a doner e nommeiement au beneffice de velleyen e a tot bail e a tot beneffices de menor eage e a tote fraude e a tote deceuance e a tot dreit escrit e non escrit e a totes autres chouses enterinement qui de fait ou de dreit nos poireient ajuer auenir en contre fust encort diglise ou en cort layc. E tot ce que dessus est dit e deuise auom jure sus le saint euangille nostre Seignor touche corporaument a tenir e a garder ferm e estable e perpetuaument sanz jamais uenir en contre par nos ne par autre par oscle ne par mariage ne par autre chouse E en garentie de ceste chouse nos Johanne e Giraut Dais sis sires dessus nome en auom done au dauant dit Willame Daygre e aus sons ceste presente chartre laquaus Hardoyns de Maille clerc tenant adonques le saiau de la seneschaucie de Xanctonge en la Rochele por notre Seignor le rei de France en qui juridiction nos auom mis soumis nos e toz noz biens quant ai cest fait sanz autre seignorie auoher saiela a noz requestes doudit saiau E ge hardoyns dessus nomez a la requeste de la dite Johanne e daudit Giraut Days son seignor ai appose a ceste presente chartre ledit saiau sauue la dreiture le Rei e lautrui. Ce fut fait lan de lincarnacion Jehu Crist M. CC. sexante e seze on meis de marz le lundi empres lossanne.

Orig. dont les sceaux et les cordons manquent. — Liasse II. — Art. 14. — *Bib. Roc.*

LA CHASSE-GALLERY

I

Ceux qui étudient nos origines nationales ne sauraient méconnaître une grande analogie entre les mythes Allemands et ceux que nos traditions populaires ont conservés.

La présence de peuplades germaniques sur divers points des Gaules est un fait tout aussi incontestable que l'existence d'une religion primitive commune à toutes les races qui, à une époque inconnue, émigrèrent d'Asie en Europe.

Plus tard, le dogme originaire s'est modifié sous l'influence du sol, du climat et des races, la divinité a reçu de nouveaux attributs au préjudice des anciens, et peut-être en certains pays comme en Gaule, de nouveaux arrivants ont-ils apporté d'Orient une religion nouvelle, résultat d'une civilisation plus avancée.

Mais que le Druidisme ait été importé d'Asie ou qu'il ait reçu le jour sur les côtes brumeuses de l'Océan, il a dû compter avec le culte primitif et en garder l'empreinte; c'est le sort des religions nouvelles, jamais elles ne font table rase des traditions premières. L'arbre profondément greffé porte de nouveaux fruits, mais des rameaux parasites gênent son libre développement.

L'incomparable ciseau de Phidias respectait encore les vieilles traditions hiératiques venues d'Égypte, alors que la philosophie grecque avait créé une religion nationale, Triptolême conservait ses grands pieds, Athéné ses yeux de bœuf...

Il en est des mythes comme des statues du siècle de Périclès, ils savent s'accommoder aux évolutions successives de la civili-

sation. Sans cesse menacés dans leur existence, ils renaissent toujours de leurs cendres comme le phénix de la fable.

Nous allons essayer d'esquisser à grands traits l'histoire d'une de ces traditions et nous verrons jusqu'où peut aller la dégradation du type primitif.

II

Il y a loin sans doute de l'effroyable armée de Wuotan à la Chasse-Gallery, mais qui ne reconnaîtrait le Dieu suprême de la Germanie dans le *Chasseur sauvage à la tête de l'armée furieuse, se démenant dans la tempête,* dont les légendes allemandes ont conservé le souvenir et qui a inspiré à Bürger l'une de ses plus belles ballades.

Charlemagne et plus tard Charles-Quint ont remplacé Wuotan dans les traditions populaires et l'armée furieuse de Wuotan est devenue la mesgnie de Charles-Quint, *la mesgnie Hellequin* (1).

Puis ces héros eux-mêmes s'en vont, le *roi Huguet* (2) et le *Veneur de Fontainebleau* leur ont succédé en France.

La féodalité en faisant oublier les rois et les empereurs a

(1) Hunziker. — Étude de mythol. allem. et germ. On donne encore ce nom à la Chasse-Gallery en Normandie. V. B. Fillon. — *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France.* In-8°, 1850, p. 107. Selon d'autres auteurs *Elquin* viendrait de *Ellen,* Elfe, et *Konig* roi, en anglais *King*; *La mesgnie* Helquin serait alors *l'armée du roi des Elfes.*

(2) Dans la Touraine, sans doute Hugues Capet. V. B. Fillon, loc. cit.

Vers l'équinoxe d'automne, on entend la *Chasse-Briguet* ou le *Carrosse du roi Hugon,* passer au-dessus de la vallée de la Loire, dans les environs de Tours.

En Poitou, ce n'est que vers l'automne, au bord des eaux, dans les vallées profondes que la *Chasse-Gallerie* se fait entendre. Alors parmi les aboiements lointains, on croit distinguer le sifflement d'un char et les cris des esprits infernaux dont la triste cohorte poursuit les âmes des trépassés.

(Note sur les *Usages et Traditions du Poitou,* par M. Guerry, avocat à Tours in *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France,* t. VIII, 1829, p. 450.)

, créé d'autres personnages tels que *Gallière* en Limousin, *Gallery* en Poitou et *Wildgrave Falkenbourg* en Allemagne. (B. F.)

Ailleurs le *Chasseur sauvage* a perdu jusqu'à son nom, il devient le *Chasseur nocturne* en Franche-Comté et le *Fantôme volant* en Bretagne. (B. F.)

L'*armée furieuse de Wuotan* elle-même cesse de se démener contre la tempête. Après les Croisades, elle prend part à la lutte de l'Europe contre l'Asie et combat les Sarrazins. Plus tard, elle bataille contre les Anglais. N'ayant plus rien à faire après leur expulsion du territoire français, elle va faire la guerre aux hôtes des forêts et même aux lièvres et aux perdrix, cependant les Ogres et les animaux fantastiques sont toujours les ennemis qu'elle attaque de préférence. (B. F.)

Une ballade de la fin du siècle dernier, publiée par M. Fillon, donne de curieux renseignements sur les *compagnons* de Gallery.

Parmi eux figurent la *grolle,* le *loup* et le *revenont* empruntés à la mythologie germanique (1).

Viennent ensuite la *garâche,* l'*aloubi,* la *sorcière,* le *lutin,* le *garou,* le *putois,* la *bête pharamine,* le *frère-fadet,* (2) le *chien rouge* et même le *nain* d'*himur plaisonte* (3).

(1) Deux *Corbeaux* sont perchés sur les épaules de Wuotan, à ses pieds sont couchés deux *loups*. En patois poitevin *Grolle* veut dire *Corbeau.*

Quand il va en guerre il est accompagné des *héros morts* et des vierges de la bataille (Walkures) qui reçoivent les âmes des guerriers. (Hunziker.)

(2) V. B. Fillon. Poitou et Vendée. — Saint-Cyr-en-Talmondais, p. 13-14-15.

(3) Le nain descend souvent par les cheminées pour compter fleurettes aux femmes qui restent seules pendant les longues soirées d'hiver. Son aspect n'a rien de séduisant. Il a une figure de singe; cependant *on l'écoute parfois...*

Celles qu'il a trompées ont de singuliers enfants, bien dignes de leur père; ce sont des renards ou même parfois de *grosses écrevisses.*

Plus souvent il est mal reçu, on lui jette à la figure de la cendre chaude, ou on le fait asseoir sur des trépieds rougis au feu, mais ce n'est qu'après de longues avanies qu'il se décide à cesser ses visites.

(*Plaine et Gâtine.*)

Gallery va en tête, brandissant un sabre de verglas, son cheval a un cou de serpent et la *peau d'un crapaud* (1).

L'ennemi fuit toujours devant lui ; toutes les nuits la troupe quitte l'enfer pour recommencer la chasse qui dure jusqu'au jour.

Gallery a mérité cette punition pour ses crimes. Il chassait les *dimanches* et battait les paysans.

Voici maintenant la légende telle que M. Fillon l'a recueillie en Vendée :

Pendant l'hiver, lorsque la lune est voilée de nuages, à l'heure de minuit, l'air retentit tout-à-coup de bruits lointains qui se rapprochent peu à peu de la terre, et bientôt apparaît un chasseur inconnu suivi de la foule immense des sombres habitants de la nuit, poursuivant à travers les forêts, les marais et les plaines de neige, des monstres fantastiques ou d'invisibles ennemis.

Les nains de Bretagne sont noirs, velus et trapus, leurs mains sont armées de griffes de chats et leurs pieds de cornes de bouc ; ils ont la face ridée, les cheveux crépus, les yeux creux et petits, mais brillants comme des escarboucles, la voix sourde et cassée par l'âge. Ils sont habiles à travailler les métaux. Les nains fuient la présence de l'homme, ils se sont retirés dans les bois, les montagnes et les souterrains, et souvent quand la civilisation nouvelle les a pressés trop vivement, ils ont quitté le pays sans qu'on sache où ils sont allés.

A la ville de Greifswald et dans les environs, c'est une tradition répandue chez le peuple, que jadis, à une époque que l'on ne peut plus déterminer, la contrée était habitée par un grand nombre de nains. On ignore où ils se sont réfugiés, beaucoup croient qu'ils ont gagné les montagnes. Trois légendes allemandes disent qu'ils ont été chassés par l'établissement des forges.

Il existe une tradition analogue dans le nord de la Gâtine. J'y reviendrai plus tard. — V. A. Maury. *Les fées du moyen âge*, Paris, Ladrange, 1843.

Le lutin tourmente les chevaux dans les écuries et les empêche de boire et de manger.

Ailleurs c'est un follet qui apparaît au voyageur égaré et tout en l'amusant de ses gambades, cherche à l'entraîner vers les fondrières. (*Gâtine.*)

V., pour les autres compagnons de Gallery, l'intéressant article de M. B. F.

(1) Voilà ce que sont devenus le casque du Dieu des batailles, son armure brillante, sa lance ornée de runes, son épée qui tue tout ce qu'elle touche, son cor immense et son cheval blanc de huit pieds de haut.

Malheur à qui se trouve sur la route du fantôme: il est saisi au passage et obligé de prendre part à la chasse monté sur le *cheval malet* (1).

Rien n'arrête cette course désordonnée, mais lorsque le jour arrive, l'enfer ressaisit sa proie; et l'on trouve au coin de quelque carrefour un cadavre défiguré, objet de répulsion et d'effroi, destiné à devenir la pâture des loups.

III

Jusqu'ici l'influence de la religion nouvelle sur le mythe germanique n'est pas très manifeste. Nous avons bien vu Gallery condamné à combattre les infidèles pour avoir chassé le dimanche, mais l'idée chrétienne ne fait encore qu'effleurer la tradition primitive.

Une légende recueillie en Gâtine va nous montrer comment elle s'y est substituée.

Ce sont les diables d'enfer qu'on entend à minuit, lorsque le ciel est couvert de nuages. Ils *aboient* en courant sus aux pauvres âmes qui *mises dans la balance ne pesaient pas plus d'un côté que de l'autre* et que le bon Dieu lâche sur le chemin du ciel.

Si elles atteignent la demeure des élus elles sont à jamais sauvées, mais malheur à elles si les démons peuvent les atteindre. L'enfer ne lâchera plus sa proie. «La miséricorde et la justice les dédaignent, elles n'ont même pas l'espérance d'une seconde mort» (2).

(1) Cheval *blanc, sellé et bridé,* qui vient au-devant des jeunes gens revenant de la veillée, pour leur faire de mauvais tours.

Le *Cheval Malet* s'enfuit comme le vent quand l'un d'eux ose se hisser sur son dos. Après une longue course, il s'arrête sur le bord d'un eau profonde dans laquelle il précipite son cavalier.

Pendant que le pauvre paysan s'efforce de regagner la rive, il entend les ricanements féroces du *Cheval Malet qui a repris sa forme naturelle,* c'est-à-dire qui s'est changé en diable. (*Gâtine.*)

(2) Dante. — Enfer, chant III.

Les croix des carrefours, les maisons où il y a de l'eau bénite sont autant de lieux de refuge pour les pauvres âmes qui se sauvent à *tire d'ailes*.

Des hommes pieux peuvent aussi leur donner un secours efficace, mais ceux qui blasphêment contre elles les livrent aux démons.

Une nuit un soldat regagnant son village entendit la Chasse-Gallery. L'âme sur le point d'être prise gémissait à fendre le cœur; il n'y avait pas un instant à perdre. Aussitôt le guerrier tire son épée et décrit un vaste cercle sur la poussière du chemin. A l'intérieur, il trace le signe de la Rédemption, puis il plante son glaive au milieu de la croix et se jette à genoux (1).

Sa prière dura longtemps, un *pigeon blanc* était venu s'appuyer sur la poignée de l'épée, c'était l'*âme en peine*.

Elle se reposait tandis que les diables tournaient autour du cercle sans pouvoir le franchir.

La gent infernale s'était évanouie bien avant la fin de l'oraison, l'âme sauvée remercia le soldat et lui promit de lui garder une place à côté d'elle dans le ciel, puis elle disparut dans les airs.

Une autre fois ce fut un meunier qui entendit la chasse infernale : « *Qu'est-ce que c'est que cette chenasserie qui me casse les oreilles?* dit-il. *Que le diable l'emporte.*

A peine eût-il parlé que le ciel redevint silencieux; son vœu impie était exaucé.

La légende ajoute que la nuit suivante les démons vinrent lui apporter *une cuisse* du gibier qu'ils avaient pris.

(1) Le soldat chrétien emploie contre les démons le cercle des évocations magiques sur lequel nous voyons apparaître le signe de la Rédemption.

Dans le poème italien *la Spagna* qui appartient au cycle Carlovingien, Roland ne craint pas d'appeler la magie à son aide pour sauver Charlemagne que trahit Macaire, neveu de Gannelon, duc de Mayence.

Il ouvre un grimoire que lui avait donné un Soudan qu'il avait baptisé, puis *il trace un cercle* et jette les cartes.

Fece un cerchio et poscia gitto le carte.

La formule d'évocation est ensuite prononcée et aussitôt apparaissent les démons prêts à obéir.

V. aussi Torquato Tasso, *Jérusalem délivrée*, chap. XIII.

Le département de la Creuse a fourni une tradition un peu différente à l'intéressant recueil de M. Bonnafoux, conservateur de la bibliothèque de Guéret.

Ce sont les *enfants morts sans baptême* que les démons poursuivent à travers l'atmosphère (1). Ils gémissent comme des âmes en peine et demandent des prières *pour sortir du Purgatoire* (2).

IV

Le *pesage des âmes* était une croyance fort répandue au Moyen Age (3). Il n'est guère de cathédrale du XIIIe siècle qui ne l'ait choisi pour sujet de l'un de ses bas-reliefs et les vieilles légendes chrétiennes en ont conservé la tradition inaltérée (4).

(1) « Si je n'ai pas vu les femmes blanches, j'ai entendu la *Chasse Galière*. Il fallait voir comme c'était navrant d'écouter les cris lamentables de ces pauvres petits enfants morts sans baptême, qui s'en allaient par les airs en gémissant comme des âmes en peine et demandant des prières pour sortir du purgatoire. Ah ! les chères bonnes âmes, je leur ai fait dire une messe... »
J.-F. Bonnafoux. — *Légendes et Croyances superstitieuses* de la Creuse. — *Guéret*, v^e^ Bétoulle, 1867, p. 32.

(2) Il me paraît tout aussi absurde de faire remonter le purgatoire aux Brachmanes que d'en attribuer l'invention aux Moines de Cluny.

Les légendes du XIe siècle parlent, il est vrai, du grand nombre d'âmes délivrées par les prières des Moines de Cluny, mais déjà en 765, dans une assemblée tenue à Attigny, 27 évêques et 17 abbés signèrent un compromis par lequel il était convenu que chaque fois que l'un d'eux décéderait, tous les prêtres attachés aux prélats et abbés survivants réciteraient pour lui cent psautiers et diraient cent messes. (Ch. Labitte. *La divine Comédie avant Dante.*)

(3) St Michel archange présidait à cette opération. C'est le *Mercure* de la légende chrétienne.

Saint Michel était aussi le patron des voyageurs et des marins. Il avait hérité de la plupart des attributions du dieu païen. La dénomination si caractéristique d'un bourg de la Vendée, *Saint-Michel-Mont-Mercure*, nous offre un exemple frappant de la succession des deux cultes en un même lieu.

(4) Les Grecs croyaient que les Dieux conflaient aux plateaux d'une balance les destinées des mortels.

Dans la chronique de Turpin, le saint évêque voit passer les diables qui vont à la mort de *Kallemaine* dans l'espoir d'emporter son âme, et qui bientôt après retournent fort désappointés.

Turpin demande alors au dernier de la bande ce qu'ils ont fait.

Il lui répond « qu'un couple sans tête (Jacques de Compostelle et Denis de France) avait mis tant de fûts et de pierres de Moutiers en la balance que les aumônes et le bien qu'il avait faits. pesèrent plus que le mal et pour cette chose les anges leur avaient arraché l'âme et l'avaient mise en la main du souverain roi. Quand le diable eût dit cela il s'évanouit tantôt. »

Parfois des querelles violentes s'engageaient entre les anges et les démons quand ces derniers venaient à tricher dans le pesage des âmes.

Les vices et les vertus apparaissaient alors *en chair et en os* et intervenaient dans le débat.

Le peuple jugeait qu'une âme devait dépasser un poids déterminé pour être sauvée. Partant de cette idée première il en vint bientôt à croire que sur *terre un honnête chrétien* devait avoir un poids proportionnel à son volume. De là la singulière coutume de peser les gens accusés de sorcellerie.

« Au milieu du XVIIe siècle, on suivait encore officiellement à Oudewater en Hollande, une coutume qui rappelait les épreuves des temps de barbarie et que Charles-Quint avait introduite, dit-on, afin de dérober à la mort une multitude de victimes du fanatisme populaire. Elle consistait à peser dans la grande balance de la ville les gens accusés de sorcellerie, pour vérifier s'ils avaient le poids requis d'un bon et honnête chrétien. La plupart y venaient d'eux-mêmes. On les faisait déshabiller; une sage-femme patentée servait de témoin avec deux hommes chargés du pèsement. Les échevins et le greffier partageaient

Achille et Hector sont en présence, du haut du ciel, l'Empyrée assiste au combat. Jupiter prend ses balances d'or et met dans leurs bassins les destinées des héros. Celle d'Hector, plus pesante, emporte le plateau.....

HOMÈRE. *Iliade*, chant XXII. Trad. Dacier.

CHARENTE Archives MARITIME

avec ces trois singuliers fonctionnaires les six florins dix sous payés par les individus qui réclamaient l'épreuve, et auxquels en retour on délivrait un certificat attestant que leur pesanteur était proportionnée à leur taille, et qu'ils ne portaient rien de diabolique sur le corps. Ce certificat n'était pas trop cher puisqu'il les préservait du supplice du feu.»

«On a fait l'observation que la plupart des sorciers et sorcières venaient de la Westphalie, et l'on assure que la superstition que nous venons de rappeler n'est point encore entièrement extirpée. Elle fait l'objet d'un fabliau intéressant, dans un recueil de poésies nationales Belges qui a paru récemment sous le titre de *Ruines et Souvenirs.*» (*Magasin pittoresque*, 1re année, p. 107.)

Champdeniers, 28 juin 1869.

LÉO DESAIVRE.

—

MESSIRE JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD (1)

SEIGNEUR DE MAUMONT, MAGNAC, BARROS, CHAUMONT, CHETARNIAC,

CHEVALIER DU MONT-CARMEL ET DE SAINT-LAZARE,

MENUISIER A TOUVRES.

—

(*Suite*)

VIII.

La loi proclamait l'indivisibilité du royaume. Cependant l'aliénation du domaine de la couronne était possible sous deux

(1) Voir *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, du 25 août 1869, 6me année, page 98.

formes, l'apanage et l'engagement. L'apanage était la concession temporaire de domaines que le roi donnait généralement aux fils puînés de France, pour qu'ils pussent vivre selon leur rang. L'engagement était le contrat, avec faculté de rachat, par lequel le roi cédait à quelqu'un, moyennant finances, des biens ou des droits domaniaux. Au rebours de l'apanagiste, l'engagiste ne pouvait prendre le titre des terres à lui cédées, ni s'appeler *seigneur de.....*, sans ajouter, *par engagement.* Il n'avait aucunes prérogatives honorifiques, ne pouvait apposer ses armes aux lieux publics; il ne jouissait que des fruits et revenus; mais il transmettait ses biens à ses descendants. Seulement, quand le propriétaire voulait recouvrer ses biens, il en payait à l'engagiste la somme d'acquisition, et rentrait purement et simplement dans son fief. L'engagiste n'était donc qu'une sorte de fermier, un propriétaire qu'on pouvait toujours chasser de sa propriété en lui en remboursant le prix. Touvres était dans ce cas.

Guillaume Deval paya 12,500 livres la seigneurie de Touvres dont l'évêque d'Angoulême continuait à s'appeler baron. Pour cela, il avait les fruits de ce domaine, la haute, moyenne et basse justice appartenant au roi dans l'étendue de la paroisse, les droits de pêche, de chasse, etc..., à la charge de tenir le tout en fief de Sa Majesté, et de lui rendre foi et hommage au devoir d'une perdrix rouge à muance de vassal. Quatre ans plus tard, appuyé par l'évêque d'Angoulême, il obtint du Conseil d'État que le sieur Lemaye du Breuil, engagiste des droits d'échange de la paroisse, recevrait son remboursement et remettrait les titres à lui, Guillaume Deval.

Le château de Touvres, qu'une tradition sans fondement fait lieu de naissance de Ravaillac, assassin de Henri IV, était déjà ruiné à cette époque. Bâti en 1043, selon le *Gallia,* par Guillaume Taillefer, évêque d'Angoulême, il avait été détruit par les Anglais pendant la guerre de Cent ans. Un procès-verbal de prise de possession en 1779 dit : « Etant sur l'emplacement de l'ancien château de Touvres où il reste encore des parties de murs et les fossés dont le terrain est néanmoins cultivé.» Et François Vigier de la Pile écrivait en 1751 : « Il paraît encore sur

cette hauteur des vestiges d'un ancien château, d'une maison de plaisance de nos comtes. Il n'y reste que de mauvaises masures. Lors de l'aliénation du domaine du roi, ce terrain avec les droits seigneuriaux, la justice et la pêche sur la rivière ont été vendus au sieur Deval.» (Page CLIII.)

Il est peu probable que les Deval aient fait leur demeure dans ces masureaux. Ils habitaient la Lèche, logis où naît, comme par enchantement, d'une fontaine jaillissante, le cours d'eau de ce nom.

IX.

J'ai feuilleté moi-même les registres paroissiaux de Touvres; je tenais à faire plus ample connaissance avec ces Deval qui avaient protégé l'enfance laborieuse de deux La Rochefoucauld, et donné peut-être ainsi à l'église de Saintes un de ses martyrs. Quelques actes authentiques nous donnent leurs noms et leurs alliances.

Guillaume Deval, engagiste de Touvres, eut, je crois, entre autres enfants, un fils, Jean Deval, et une fille, Marie-Louise Deval. Marie-Louise Deval épousa Etienne-Adrien Chérade, fils d'Etienne Chérade, qui avait, nous l'avons dit, acheté le comté de Montbron, et prenait le titre de comte de Montbron. C'est ainsi que Mademoiselle Deval a pu signer « Comtesse de Montbéroux», écrivant comme prononcent encore les paysans, *Montbéroux*; et avec raison, puisque le mot latin est Mons Berulfus.

Décédée en 17*hh*, Louise Deval de Montbron laissait plusieurs enfants. Un fut Adrien-Alexandre-Etienne Chérade, chevalier, comte de Montbron, Marthon, etc., qui se maria, le 15 octobre 1759, à Elisabeth Le Musnier, sa cousine-germaine, fille de Jacques Le Musnier, baron de Rex, Blanzac, etc., et de Marguerite Chérade. Un autre fut Pierre-Adrien Chérade de La Rochandry, qui assista à ce mariage ainsi que sa sœur, Marguerite Chérade de La Garenne. Il était sans doute petit-fils de Louise Deval, cet Etienne-Louis Chérade, comte de Montbron,

exempt des Cent-Suisses de la garde de Monsieur, capitaine conservateur des chasses et lieutenant de la louveterie de Monseigneur le comte d'Artois en Poitou et Angoumois, qui, né en 1762, à Grassac, près de Montbron, épousa à La Rochelle, 14 février 1787, Marie-Louise-Henriette Harouard de la Jarne, dont sont issus Marie-Etienne-Louis, baptisé à La Rochelle, le 21 août 1789, et Adrien, comte de Montbron, marié à Mademoiselle Drouin de l'Huys.

Un frère de la comtesse de Montbron, Jean Deval, épousa Jeanne-Catherine Brunaud, dont plusieurs enfants, entre autres Charles Deval, inhumé le 19 novembre 1733, disent les registres, « dans l'église de Touvres, âgé de 20 mois, décédé à La Lèche, le jour précédent »; Louise-Jeanne Deval, née le 26 janvier 1735, tenue sur les fonts, le 1er mai 1740, par David Brunaud, sieur de Villeneuve, et par Louise Deval, comtesse de Montbron; Guillaume-David Deval, baptisé le 22 octobre 1742, ayant pour parrain Guillaume-David Deval, et demoiselle Madeleine Chérade de Montbron, sa cousine, pour marraine. On trouve encore une Françoise Deval qui, le 27 septembre 1745, s'unit à Pierre Gauthier, sieur Du Mas, et Pierre Deval, 14 novembre 1762, fils de Salomon Deval et de Françoise Lambert.

Ce sont les derniers que j'ai rencontrés sur les registres. Après ce millésime, on ne les voit plus; et, en 1782, Jean Caminade de Castres possédait encore les rentes et agriers dans la paroisse de Touvres. Etaient-ils tous morts? Non, puisqu'un fils de Salomon Deval s'établit en Saintonge. Avaient-ils quitté, au moins temporairement, le pays? Peut-être. Un fait confirme cette hypothèse. En effet, le duc de Berry, apanagiste du duché d'Angoulême, étant mort sans enfants mâles, 4 mai 1714, le domaine revint de nouveau à la Couronne. Il ne fut donné en apanage à Charles-Philippe, comte d'Artois, plus tard Charles X, qu'en 1773, à l'époque de son mariage avec Marie-Thérèse de Savoie, sœur cadette de la comtesse de Provence. Dès lors le prince s'empressa de recouvrer tous les biens aliénés précédemment. Les engagistes durent céder leurs domaines contre remboursement, et bientôt l'apanage se trouva complétement libéré.

Mais déjà, avant cette époque, la seigneurie de Touvres n'appartenait plus aux Deval. En 1764 et 1766, Jean Caminade de Castres, bourgeois de Paris, acquit treize parties de domaines engagés dans la ville d'Angoulême. Touvres lui fut réadjugé en 1764. Comment? Les Deval, gênés, furent-ils obligés de vendre? Je l'ignore. Il est probable qu'ils quittèrent la contrée ou au moins la paroisse de Touvres dès ce temps là. On ne peut guère supposer qu'ils restèrent dans les propriétés dont ils venaient de se déposséder. Ainsi s'expliquerait l'absence de leur nom sur les registres paroissiaux de Touvres, à partir de 1762.

X.

Or, pendant que le nom des Deval se trouve à cette époque presque à chaque page des registres de l'église de Touvres, d'où vient qu'il n'y est fait aucune mention des La Rochefoucauld? L'évêque de Saintes eut, à ma connaissance, huit frères ou sœurs. Comment n'ont-ils laissé aucune trace dans les archives de la paroisse? Il n'y a qu'une réponse : Ils étaient huguenots. Cependant rien ne le prouve, nul ne l'a dit, et ceux qui savent qu'ils furent paysans avant d'être évêques, manouvriers avant d'être comtes, marquis et pairs de France, ne sont pas allés jusqu'à prétendre qu'ils étaient de la religion de Calvin. Si donc les registres de Touvres sont muets sur eux, il est évident que ce n'était pas dans la « localité de l'Angoumois dont un aïeul de la famille Deval était seigneur » que le père La Rochefoucauld « exerçait la profession de menuisier ».

Mais peut-être était-ce une seigneurie voisine?

Sur l'autre bord de l'eau, à un kilomètre de Touvres, s'élève encore le château de Maumont, dans la paroisse de Magnac. C'est un logis construit au XVIIe siècle, et qui n'a rien de bien remarquable. Maumont a de magnifiques papeteries, et ne sait pas même qu'il eut jadis des seigneurs.

Et pourtant ces seigneurs n'étaient autres que des La Rochefoucauld. Si notre Compagnie savante avait consulté Vigier de

la Pile, *Histoire de l'Angoumois,* écrite en 1757 et éditée en 1846, par M. l'abbé Michon, elle aurait lu à la page CXLVIII :

« Magnac-sur-Touvre. — Paroisse à une lieue d'Angoulême « et de l'archiprêtré de Garat, patron saint Cybard, à la colla- « tion de l'évêché. La justice, qui était de la prévôté avec plu- « sieurs autres droits, en fut acquise lors de l'aliénation du « domaine du roi et réuni au fief de Maumont. Il a passé dans « la maison de François de La Rochefoucauld, second fils de « Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Bayers, et d'Angé- « lique Gelier, par son contrat de mariage du 22 mai 1603, « avec Bertrande des Ages, fille de François des Ages, seigneur « de ce fief. C'est ce qui a formé la branche de Maumont et de « Magnac sortie de la maison de La Rochefoucauld de Bayers. « Elle se trouve aujourd'hui renfermée en deux frères, enfants « de François-Joseph de La Rochefoucauld, troisième du nom, « et de dame Thomas, fille de Jean Thomas, écuyer, seigneur « des Bretonnières, conseiller au présidial d'Angoulême.

« Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Maumont, l'aîné, « est chevalier des ordres militaires de Notre-Dame du Mont- « carmel et de Saint-Lazare. Il a épousé Marie-Marguerite des « Escaud, fille du sieur du Vivier et de Charlotte de La Place, « dont il a plusieurs enfants.

« François-Victorin de La Rochefoucauld, seigneur des Bre- « tonnières, connu sous le nom de Magnac, a épousé N. Biro- « teau de Marillac.»

Ce texte est clair. Vigier de La Pile est contemporain, et on peut le croire. Il devient donc certain que les La Rochefoucauld de Maumont et de Magnac, paroisses limitrophes de Touvres, sont bien ceux dont parle la note ci-dessus transcrite.

XI.

On ne prétendra point que le La Rochefoucauld, menuisier à Touvres, dont parle le Bulletin, est autre que le La Rochefoucauld, seigneur de Magnac-sur-Touvres, qu'a connu Vigier de La Pile.

Voici l'acte de naissance authentique d'un des fils de Jean de La Rochefoucauld, *menuisier*, en la paroisse de Magnac-sur-Touvres.

Aujourd'hui, le 8 *août* 1730, *les cérémonies du baptême ont esté différées à Messire de La Rochefoucauld, né le* 8 *du présent mois et an que dessus, ayant desjà receu l'eau dans le château.*

Signé : *Audoin.*

Ainsi l'enfant d'un pauvre artisan naît dans le château. On obtient pour lui l'autorisation d'ondoiement; il est immédiatement qualifié de *Messire.*

Transcrivons la pièce relative aux cérémonies du baptême :

Aujourd'hui, le 22 *août* 1730, *j'ay, curé sousigné, administré les cérémonies du baptesme qui avaient esté différées par un ordre de Monseigneur d'Angoulesme, dattée du* 12 *du présent mois, à messire Annet François de La Rochefoucauld, fils naturel et légitime de messire Jean de La Rochefoucauld, chevallier, seigneur de Momon, Magnat, Barreau et autres lieux, et de dame Marie-Marguerite Desescaut, et a été parain Messire François-Gabriel Desescaud, chevallier, seigneur de Cursac, Chaumon, Du Vivier, et chevallier de l'ordre de saint Louis, et marraine dame Marie-Anne Jensain, dame de Torsac. Ledit baptesme fait en présense des soussignés...*

Ceux qui signent sont d'abord le père de l'enfant, Jean de La Rochefoucauld; son oncle, François-Victorin de La Rochefoucauld; sa grand-mère, Charlotte de La Place de Torsac; sa jeune sœur, Marie-Rose-Charlotte, qui fut abbesse de Soissons; probablement sa tante, Marie-Anne Jansen, épouse de Jean-Charles de La Place, qui, en 1735, institua pour son héritière Marie-Anne Broussard, mère de Jean-Charles de Montalembert de Cers, et fille elle-même d'une Élisabeth de Jansen; puis des parents qui n'inscrivent pour noms que les noms de leurs fiefs : Torsac, Bassac, Cursac, etc. Un Galard de Béarn de La Vaure

d'Argentine signe *d'Argentine.* Voilà certes un menuisier bien apparenté, et si chaque membre de sa famille lui donna sa pratique, il n'est point étonnant qu'il ait été à la tête de cinq ou six seigneuries.

XII.

L'autre acte de naissance que je transcrirai n'est pas moins probant. C'est celui d'Alexandre-François de La Rochefoucauld, comte de Bayers, qui fut lieutenant de vaisseau et mourut à cinquante-deux ans, chevalier de Saint-Louis.

« *Aujourd'hui, le 8 janvier 1734, les cérémonies du baptesme ont été suppléées à messire Alexandre-François de La Rochefoucauld, fils naturel et légitime de messire Jean de La Rochefoucauld, chevallier, seigneur de Mosmont, Magnac, Baraud et autres lieux, et de dame Marie-Marguerite Desescaud, ses père et mère, et a été parain messire Alexandre de Gallard de Beard, comte de Brassac et de La Rochebeaucour, et maraine dame Jeanne-Françoise Meurin, dame du Vivier, le tout en présence des témoing qui ont signé.....* »

Veut-on savoir quels noms figurent au bas de cet acte? C'est Guillaume-Alexandre de Galard de Béarn, comte de Brassac et de La Rochebeaucourt, ancien colonel du régiment de Bretagne, premier gentilhomme de la chambre de Stanislas, roi de Pologne; une tante de Galard de Béarn, Julie, avait épousé un La Place, marquis de Torsac. Il devait ainsi être parent de son filleul. C'est Jean-Jacques de Lesmerit d'Eschoisy, père peut-être de celui qui, en 1789, était lieutenant du roi en la province d'Angoumois. Ce sont les Du Vivier, les de La Faye. C'est H.-F. Castin de Guérin de La Madeleine, dont le fils sans doute fut grand vicaire de Saintes.

En face de ces deux actes, mettons-en un troisième. Les dates sont les mêmes, 1733 et 1734. Les paroisses sont limitrophes. La Touvre seule sépare Touvres de Magnac.

A la date du 15 septembre 1733, on lit sur les registres paroissiaux de la première de cette commune :

« *J'ai suppléé les cérémonies de baptesme à Agapite Deval, fils naturel et légitime de Monsieur Jean Deval et de dame Jeanne Bruneaud, seigneurs de Touvre, ses père et mère, lequel vint au monde le 18 d'août de la même année, et receut l'eau le même jour, en l'église de Touvre, auquel fut donné par moi curé le nom d'Agapite, qui était le [illegible] du même jour, au défaut de parein et de mareine. Aujoud'hui a eu pour parein le révérend père Guillaume Deval de la Société de Jésus, et pour mareine dame Brunaud Paquet qui ont tenu tous deux pour Jean Barrau et Anne Lavigne, lesquels luy ont donné le nom de Guillaume, en sorte que ledit enfant sera dorénavant nommé Guillaume-Agapite. Le tout fait en présence des thémoins qui ont signé avec moi.* »

« Guillaume Deval de la compagnie de Jésus, Marthe Brunaud Paquet, J. Barraud, Barraud-Deval, L. Deval de Monberout, F. Deval, Marthe Deval, Magdeleine Deval, Françoise Deval, M. Gautier, Marie Gautier, Paquet, Louis-François Arnauld de Champniers, Jean Duranzeuil, Berchon, curé de Touvre.

De ces deux familles, l'une va protéger l'autre et la tirer de l'indigence. Il est évident que c'est Jean Deval, époux de Jeanne Bruneau, et seigneur de Touvres par engagement, qui mettra à même de gagner sa vie Messire Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Maumont, Magnac et Barros, chevalier du Mont-carmel. Il est clair que les Galard de Béarn, les La Rochefoucauld, les Castin de Guérin, les Des Escaud, les de La Place, abandonneront leur pauvre parent réduit à façonner des lits, et laisseront à des étrangers le soin de faire élever des enfants qu'ils auront tenus sur les fonts baptismaux. On ne pourrait décemment prétendre le contraire.

XIII.

A cette époque, c'est-à-dire vers 1733, le château de Maumont était habité par Jean de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur dudit lieu de Maumont, de Magnac, de Barros et autres lieux.

Le fief de Magnac ne lui appartenait pas alors tout entier. Une première partie avait été engagée, le 2 mars 1697, aux sieurs Mangin, Pierre Autier et Jean Bibaud. La seconde, qui lui fut adjugée, le 2 mai de cette année, consistait en haute, moyenne et basse justice, et en droit de pêche sur la Touvre, cette délicieuse rivière « couverte de cygnes, comme disaient alors les poètes angoumoisins, pavée de truites, bordée d'écrevisses et lardée d'anguilles. »

Ce Jean de La Rochefoucauld qui posséda les seigneuries de Maumont, de Magnac, de Barros, de Chetarniac, de Chaumont et de Cursac, avait été reçu, le 6 février 1705, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Saluez : c'est le menuisier en question. On lui avait sans doute remis l'insigne de l'ordre : un ruban de soie tanné suspendant une croix d'or ancrée cantonnée de fleurs de lis d'or, à l'image de Notre-Dame, émaillée et environnée de rayons d'or. Portait-il cette croix au cou en sciant ses planches?

De l'ordre de Saint-Lazare perdu en France et de l'ordre du Mont-Carmel, érigé en 1607, sur sa demande par le pape Paul V, Henri IV forma l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem pour cent gentilshommes français, de maison remarquable, qui devaient, s'il allait à la guerre, être le bataillon sacré chargé de garder sa personne. Il fallait être noble à quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel. Le grand-maître de l'ordre, (c'était au commencement du XVIIIe siècle, Philippe de Courcillon, bien connu sous le nom de marquis de Dangeau,) pouvait confier le grade aux jeunes gentilshommes qui étaient ses pages. C'est peut-être à ce titre que l'eut Jean de La Rochefoucauld : car il n'avait pas encore vingt ans. Les Courcillon étaient à cette époque sei-

gneurs de La Vallette, dont le Vivier n'est éloigné que de deux kilomètres ; et peut-être relevait-il de ce fief.

Fait remarquable ! Le pape Paul V avait permis aux chevaliers d'avoir deux mille livres de pension sur tous les bénéfices de France, tant réguliers que séculiers, ce qui est une dérogation à toutes les règles. — Voir Favyn, *Théâtre d'honneur,* p. 700; Anselme, *Palais d'honneur,* p. 138 ; Moreri, article *Lazare.* — Comment donc un chevalier de cet ordre pouvait-il jamais être réduit à la varlope?

Ainsi, en 1705, vers l'âge où l'on fait choix d'un état, Jean de La Rochefoucauld n'avait point encore embrassé la profession de fabricant de meubles. Y songeait-il seulement? A ce moment, m'écrit un aimable correspondant : « Je lui vois entre les mains l'épée non le rabot. » Dix-sept ans plus tard, il épouse la fille d'une noble et ancienne famille, Mlle des Escaud, fille de Gabriel-François, chevalier, seigneur du Vivier, et par sa mère, descendante des La Place, dont l'un, Pierre de La Place, fut président à la Cour des Aides de Paris.

Vers la même époque, sa sœur Marie-Anne, épousait Jean Ravard, chevalier, seigneur de Saint-Amand, capitaine au régiment de Béarn. Ces Ravard étaient une ancienne famille dont la filiation suivie remonte au milieu du XIVe siècle, et qui a des alliances avec les maisons de Montbron, de Meaux, du Moulin, dont était le jurisconsulte du Moulin, les Troyon-Montalembert, Lezignac, etc.

De 1722, date de son mariage, à 1734, époque où naît Alexandre-François, il n'a pas pu devenir si promptement ouvrier. A cette date, il est encore, nous l'avons vu, qualifié : « Messire Jean de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Mosmont, Magnac, Barraud et autres lieux. » En 1730, un autre de ses fils reçoit l'eau « au château. » Les ébénistes d'alors, habitant des manoirs, étaient mieux que les nôtres « accommodés des biens de la fortune. »

Est-ce après, qu'il est devenu pauvre? Car enfin, de même qu'on a vu des rois épouser des bergères, on a bien vu aussi de grands seigneurs tomber dans la misère. Mais à quelle époque ce malheur lui serait-il arrivé? Au mois de juillet 1769, son fils

François-Jean-Charles, né le 20 mai 1724, marié le 23 avril 1753 à Marie-Thérèse de Fougeu, américaine, sœur de la maréchale de Conflans, achetait une partie du domaine de Magnac qu'il céda, en janvier 1773, à Pierre Varin, greffier en chef de qu'il l'élection d'Angoulême, et dont le comte d'Artois opéra le retrait, 12 décembre 1729, moyennant 4,490 livres. La propriété avait dû coûter cette somme. Un fils qui met 10,000 fr. au moins, valeur de notre époque, dans l'achat d'une propriété, ne peut pas laisser son père assembler péniblement des armoires pour gagner sa vie. Car rien ne nous permet de supposer ici que le fils ait été ingrat.

Jean de La Rochefoucauld n'a donc pu être journalier que de 1734 à 1739. Remarquons d'abord qu'en 1734 il a déjà environ quarante-trois ans. Il lui a bien fallu six ou sept ans pour manger tous ses biens. C'est donc à cinquante ans qu'il se mit en apprentissage dans le village de Touvres. Quel patron a voulu d'un apprenti à barbe grise? et quel bel ouvrage il devait faire!

Ensuite ce Jean de La Rochefoucauld, réduit à agencer des chaises pour les bonnes gens de Touvres, avait d'autres fils, et qui ne faisaient pas trop mauvaise figure dans le monde et à la cour.

XIV.

On pourrait aisément croire que la Société n'a pas lu le journal qu'elle a annoté. En effet, à la page 9, Legrix dit :

« Le 23 avril est arrivé en cette ville M. *Louis*-Joseph de La « Rochefoucauld, évêque, comte et pair de Beauvais, frère de « notre prélat. »

Ce « *Louis*-Joseph, frère de notre prélat et évêque de Beauvais, » s'appelait *François*-Joseph. Après avoir rectifié cette petite erreur, on eût pu ensuite se demander quel âge il avait. François-Joseph était né le 7 août 1727; Pierre-Louis, évêque de Saintes, en 1744. Il y avait donc entre eux une différence d'âge marquée par dix-sept ans. Quand Pierre-Louis eut

dix ans, François-Joseph en avait vingt-sept. Sont-ce là les deux « *petits paysants* » qui jouaient ensemble sur les terres du seigneur de Touvres? Il est bien étonnant qu'à ce moment-là, celui qui devait être évêque, comte de Beauvais et pair de France, n'eût pas encore commencé ses études ecclésiastiques. A vingt-sept ans!

Peut-être la note ne désigne-t-elle pas l'évêque de Beauvais, mais l'un de ses frères. Malheureusement, entre l'évêque de Saintes et le dernier né de ses frères, il s'écoule dix ans. Un enfant de dix ans et un jeune homme de vingt ne jouent guères ensemble. Comment donc le seigneur Deval a-t-il pu voir deux *petits* paysans La Rochefoucauld s'amuser à Touvres en véritables gamins?

Les annotateurs de Legrix n'ont sans doute pas aperçu un autre passage situé à la page 9. On y lit :

« 1786. — Le 11 janvier 1786, Mgr l'évêque a appris la « nouvelle de la mort de M. le comte de La Rochefoucauld, son frère. »

A la page suivante, nous voyons que :

« Le 20 janvier 1786, a été célébré dans l'église cathédrale le « service solennel pour le repos de l'âme de feu M. le comte de « La Rochefoucaut. »

Ainsi, d'après le journal lui-même, l'évêque de Saintes avait, outre l'évêque de Beauvais, un troisième frère, dont le Bulletin n'a certes jamais entendu parler. Legrix ne le nomme pas; mais Bourignon est plus explicite. Au numéro v, page 22, des *Annonces et Affiches des provinces de Saintonge et Angoumois* pour l'année 1786, il a écrit, avec la date du 19 janvier :

« MM. les chanoines de l'église de Saintes donnent aujour- « d'hui une preuve éclatante de leur attachement pour un prélat « respectable qui honore le siége épiscopal par la pratique des « vertus patriotiques et religieuses, en faisant célébrer, à dix « heures du matin, un service solennel, pour le repos de l'âme « de très-haut et très-puissant seigneur Alexandre-François « comte de La Rochefoucauld-Bayers, ancien lieutenant des « vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de « Saint-Louis, mort à Paris le 7 janvier 1786. »

Le comte de La Rochefoucauld, dont on célèbre le service solennel le 20 janvier 1786, selon Legrix, ressemble beaucoup, malgré une légère différence de date, à « Alexandre-François, « comte de La Rochefoucauld, » dont Bourignon fait chanter la messe de *Requiem* le 19 janvier; je crois même que ces deux ne sont qu'un.

XV.

L'évêque de Saintes eut encore un frère. C'est François-Jean-Charles, marquis de Bayers, né le 20 mai 1724; il fut, le 22 janvier 1769, à quarante-cinq ans, nommé brigadier d'infanterie, charge considérable dans l'armée. Le 1er mars 1780, il était fait maréchal-de-camp. De 1754, année où Pierre-Louis dut être rencontré par « un ayeul de la famille Deval, » à 1780, date de la promotion, il s'écoule vingt-six ans. Le futur maréchal avait donc trente ans lorsqu'on lui apprit à lire. Il fit très-promptement son chemin, on l'avouera.

On ne contestera pas que Pierre-Louis, évêque de Saintes, soit bien fils de ce Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Maumont et de Magnac? Le journal de Legrix parle de M. le comte de La Rochefoucauld « frère » de l'évêque de Saintes; et les *Annonces* de Bourignon appellent ce « frère » Alexandre-François. Cet Alexandre-François, frère de Pierre-Louis, étant fils de Jean de La Rochefoucauld, il suit que Pierre-Louis est aussi fils de Jean. Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles. La mère à la rigueur pourrait être différente; le père est le même.

Voici en outre un acte où figurent, avec l'évêque de Saintes, deux de ses frères.

Le 27 décembre 1781, au château d'Asnières, paroisse de Belluire, François-Paul de Lage, marquis de Volude, seigneur du Tirac, de La Barde, etc., époux de Marie-Jeanne-Claudine de Kergariou, donne, par-devant Me Gallot, notaire royal, à François-Jean-Charles de La Rochefoucauld-Bayers, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et mili-

taire de Saint-Louis, procuration pour le contrat de mariage de son fils Joseph-Paul-Jean, comte de Lage de Volude, lieutenant de vaisseau, né au château d'Asnières, le 12 février 1763, avec Béatrice-Etiennette Renard de Fuchsamberg d'Amblimont, dame d'honneur de la princesse de Lamballe, née à Paris le 17 avril 1764, fille de Claude-Marguerite-François, comte d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort-sur-Gironde, d'Usson, etc., chef-d'escadre des armées navales, et de Marie-Anne de Chaumont-Quitry. Le contrat qui fut passé le 15 janvier 1782, devant Mes Belurgey et Trubert, conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, et où, dit M. de La Morinerie, signèrent le roi et la famille royale, l'acte du mariage qui eut lieu le 16, en l'église Saint-Paul à Paris, attestent, avec celle de très-importants personnages, la présence de « haut et puissant seigneur messire François-Jean-Charles de La Rochefoucauld-Bayers, maréchal des camps et armées du roi », demeurant en son hôtel, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice.

A cette bénédiction nuptiale se trouve encore haut et puissant seigneur Claude-Arnoul Poute, marquis de Nieuil, comte de Confolens en Angoumois, baron de La Vilatte, seigneur de Saint-Sornin, etc., grand sénéchal de Saintonge, alors capitaine de vaisseau, depuis chef d'escadre des armées navales, chevalier, puis commandeur de Saint-Louis. C'est l'évêque de Saintes qui officie, et son frère signe : François-Joseph, évêque comte de Beauvais.

XVI.

Nous arrivons ainsi à la veille de la révolution et jusque-là pas l'ombre d'un menuisier ou d'un chaisier.

« Au rôle des vingtièmes imposés sur les nobles et privilégiés de l'élection d'Angoulême en 1780, » fait par « Marius-Jean-Baptiste-Nicolas d'Aine, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Limoges » et pu-

blié par M. G. Babinet de Rencogne, pages 193 et suivantes, du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* pour l'an 1865, à l'article *Bayers* figure « le sieur de Bayers, propriétaire de château, préclôtures, rentes et un moulin dans la paroisse de Bayers; rentes, agriers, moulins banaux et héritages, dans celle de Château-Renaud, et un domaine dans celle de Chenon, le tout du revenu de 6,000 livres, paiera six cent soixante livres. »

Ce « sieur de Bayers » devait être un frère de nos évêques, puisqu'à cette époque les Maumont étaient devenus Bayers par l'extinction de cette branche, comme nous l'avons vu. Un revenu de 6,000 livres, et peut-être n'est-ce pas le seul, n'indique pas l'indigence.

A l'article Mainzac et Feuillade, on lit :

« Le sieur François de Maumont, écuyer, propriétaire d'héritages et un domaine dans la dite paroisse..., paiera vingt-trois livres huit sols. »

Quel est ce François? Est-ce François-Jean-Charles? C'est douteux, car à cette époque il était qualifié marquis de Bayers. On pourrait y voir Annet-François, ou bien Alexandre-François, ou même François-Joseph, évêque de Beauvais, qui fut appelé l'abbé de Maumont. Magnac-sur-Touvres à ce moment, n'appartenait plus aux La Rochefoucauld : car le comte d'Artois est imposé à 133 livres 14 sols pour cette seigneurie.

Plus loin, à l'extrémité du département, sur les confins du Périgord, au canton actuel de La Valette, nous trouvons des demoiselles de La Rochefoucauld du Vivier. Or le Vivier était un fief appartenant au grand-père maternel de Pierre-Louis. Ces demoiselles du Vivier étaient ses sœurs.

A l'article Saint-Cybard-le-Peyrat, on lit :

« Les demoiselles de La Rochefoucauld du Vivier, propriétaires de rentes, de domaines et de moulins dans la dite paroisse; autres domaines dans celle de Blanzaguet; autres domaines dans celle de Champagne-la-Vallette et rentes dans celle de Gardes, du revenu de 2,110 livres, paieront. . 232 l. 2 s. »

Pierre-Louis, on se le rappelle, eut, outre l'abbesse de Soissons, Marie-Rose-Charlotte, deux sœurs, Louise et Louise-

Marguerite qui ne paraissent pas avoir été mariées. Elles auront probablement gardé les domaines maternels. Ce sont elles qui seraient imposées à 232 livres sur un revenu de 2,110 l. Ce n'est pas le Pérou que 2,110 l.; mais enfin quand on les possède, on n'est pas réduit à la mendicité.

Il ne me paraît pas possible que le plus petit doute subsiste. Non, Jean de La Rochefoucauld n'a pas été menuisier ni après, ni avant la naissance de son fils Pierre-Louis, dernier évêque de Saintes. L'était-il à l'époque où celui-ci naquit? On l'admettra difficilement. L'acte de naissance lèvera toute hésitation, s'il y en avait.

XVII.

Où est né Pierre-Louis de La Rochefoucauld? Dans la paroisse de Nanteuil en Périgord, disent les uns, « dans la commune d'Edon » en Angoumois, dit la *Géographie de la Charente*, par M. Marvaud. Deux de ses frères sont venus au jour à Maumont, comme on l'a vu; d'autres, à Angoulême. Il n'était pas aisé de trouver son berceau. Son portrait, dans la collection des députés à l'Assemblée Constituante, disait : « Né au Vivier, diocèse de Périgueux. » Ce lieu là devait être véritable et la date, 13 octobre 1744, authentique. Mais il y a bien des Viviers dans le diocèse de Périgueux. Je ne raconterai pas tous les embarras d'un chercheur sans cesse dépisté. Un jour il est près de Nontron, et tient son Vivier; un autre jour, il bat la campagne du côté de Bergerac; ce Vivier n'est pas encore le sien. Après le Périgord, l'Angoumois. Et on lui répond : Je ne connais pas de Vivier. Tous les Nanteuils des deux provinces ajoutent en chœur : Nous ne le connaissons pas. Enfin il arrive à la Valette. Du haut de la colline, il aperçoit devant lui, sur la gauche, un clocher, à droite, un château. Ce château, c'est le Vivier; le clocher, Saint-Cybard-le-Peyrat. Le Vivier dépendait de la paroisse de Saint-Cybard-le-Peyrat. Saint-Cybard-le-Peyrat, que M. Marvaud compte à tort comme une commune du canton de la Valette est, dit-il, « réunie pour le culte à la

Valette. » Ce qui est une nouvelle erreur. Saint-Cybard fait partie de la commune et de la paroisse de Blanzaguet. Ces deux paroisses étaient, avant la révolution, comprises dans le diocèse de Périgueux. Voilà comment Pierre-Louis, né dans l'Angoumois, était aussi né dans le diocèse de Périgueux.

C'est sous un tas de vieux papiers admirablement en désordre, dans un galetas du presbytère qui sert de mairie, que j'ai découvert une feuille détachée du registre contenant ce qui suit :

« *Le treiziesme du mois d'octobre de l'an mil sept cent quarante quatre a été baptisé par moy soussigné un enfant à messire Jean de La Rochefoucaut, chevalier, seigneur de Momont, Manzac, Barros, le Vivier, et autres places, chevalier des ordres militaires de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de dame Marguerite des Esco, mariés, demeurant en leur château du Vivier, paroisse de Saint-Cibard-d'Eyrat.* »

Cette pièce est concluante, même avec ses fautes d'orthographe et ses noms défigurés, *des Esco* pour *des Escaud*, *Manzac* pour *Magnac* et autres. Le père, on le voit, possède plus de quatre seigneuries et un cordon de chevalier. Il n'y est nulle mention des meubles qu'il façonnait. Ce métier est un rêve de la susdite académie ou la supercherie de quelque malin dont les savants sont quelquefois victimes. Le plaisant qui a joué ce mauvais tour doit être content du succès. L'idée du reste était originale. Un La Rochefoucauld, menuisier! Elle devait séduire de moins habiles.

Louis Audiat.

LES JUIFS

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

1. La révolution qui vient de s'accomplir en Espagne, et qui a chassé de ce beau pays la Reine à qui avait été transmise la couronne d'Isabelle-la-Catholique, a fait espérer aux descendants des Israélites expulsés de la Péninsule en 1492 et en 1496, par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, et par leur gendre Emmanuel de Portugal, que la nation espagnole, secouant d'antiques préjugés, révoquerait l'arrêt près de quatre fois séculaire qui les a frappés, et leur permettrait légalement de vivre, en exerçant leur religion, dans les lieux où naquirent leurs pères.

Le duc de la Torre, en réservant les droits des Cortès pour la réglementation de la liberté de conscience et de l'exercice du culte, a permis aux disciples de Moïse de venir habiter l'Espagne.

Ces proscrits espagnols et portugais avaient trouvé en France, dans l'ancienne Guyenne, d'abord un refuge, parfois agité, plus tard une patrie qui les a confondus dans les rangs de ses enfants et qu'ils sont loin de vouloir abandonner.

C'est l'histoire de leur existence dans cette contrée hospitalière qui les a reçus et adoptés, que je me propose de retracer.

2. Cette étude se divise naturellement en trois parties :

Dans la première j'esquisserai à grands traits les événements qui ont précédé l'arrivée en France des Juifs d'Espagne et de Portugal;

Dans la seconde je raconterai l'histoire des Israélites à Bordeaux, depuis la fin du xve siècle jusqu'au moment où la tolérance civile sous laquelle ils avaient vécu jusqu'en 1789, fit place à leur admission dans tous les droits de citoyen;

Dans la troisième j'indiquerai comment les droits politiques leur ont été reconnus et quelles ont été les principales conséquences de ce fait.

PREMIÈRE PARTIE.

3. C'est à la fin du xve siècle que se réfugièrent à Bordeaux, repoussées d'Espagne et de Portugal, quelques familles de cette nation qui, depuis des siècles, n'avait plus de territoire propre, et dont les enfants dispersés, ne conservant entre eux d'autre lien qu'une communauté d'origine et de religion, abordaient tour-à-tour à chaque rivage et se voyaient successivement repoussés de tous.

Pour apprécier sainement l'accueil qui fut fait à ces proscrits, il n'est pas inutile de connaître les traits principaux de leur histoire; de voir quelles avaient été les conditions générales de leur existence depuis qu'ils avaient abandonné la Palestine, soit pendant les derniers moments de l'empire romain, soit pendant le moyen âge en France et en Espagne.

4. Nous jetterons donc un rapide coup-d'œil sur les événements qui amenèrent la dispersion des Juifs dans l'ancien monde romain, et qui les établirent en Italie, en Gaule et en Espagne, pendant que d'autres de leurs frères se répandaient sur les autres rives de la Méditerranée, ou allaient retrouver en Orient les descendants des vaincus de Salmanazar et de Nabuchodonosor.

Nous examinerons les conséquences que la naissance du Christianisme et son adoption par les empereurs amenèrent pour l'état des Juifs dans le monde antique;

Nous suivrons ces proscrits éternels dans la France du moyen âge et dans l'Aquitaine anglaise, jusqu'au moment où ils furent chassés de ces contrées.

Nous verrons les Juifs jeter un vif éclat en Espagne et en Portugal, et tantôt protégés, tantôt persécutés, en être violemment expulsés à la fin du xve siècle.

Nous suivrons ainsi leurs traces à travers les siècles, pour mieux comprendre l'histoire de ces quelques familles qui se réfugièrent alors à Bordeaux, et à qui trois cents ans de séjour dans cette cité méritèrent tous les droits de citoyen, que leur reconnut l'Assemblée Nationale en 1789.

—

5. Les Hébreux, suivant ce que disent les Rabbins, les Pères de l'église, notamment Eusèbe et saint Jérôme et presque tous les commentateurs des Écritures, reçurent leur nom de Héber, fils de Salé, de la race de Sem. Ce serait Héber qui, lors de la confusion des langues, après la construction impie de la Tour de Babel, aurait conservé le langage et la religion que Dieu lui-même avait enseignés au premier homme.

Le nom d'Israélites fut donné aux enfants de Jacob pour rappeler la lutte de Jacob contre l'esprit de Dieu. Le nom d'Israël signifie, selon quelques-uns « fort contre Dieu » ; et suivant une autre version « fort contre l'ange ». Philon d'Alexandrie dit qu'Israël est un terme chaldéen qui signifie « voyant Dieu. »

Le nom de Juif « Judæus » fut donné comme dénomination spéciale aux descendants de la tribu de Juda, l'une des douze d'Israël, et devint une désignation générale, lorsque le royaume de Juda, ayant eu une existence plus longue que celui d'Israël, se trouva représenter seul le corps de nation de la race Hébraïque.

6. Les Hébreux vivaient en Égypte dès les temps les plus reculés de l'histoire ; ils en sortirent sous la conduite de leur célèbre législateur Moïse qui, les dirigeant au N.-E., à travers les déserts, vers les contrées fertiles de l'Asie-Mineure, fonda leur établissement en Palestine, au bord du Jourdain. Ils s'emparèrent par la force du pays que Moïse leur avait désigné, comme la terre promise qui leur était destinée par Dieu lui-même.

Lorsqu'ils eurent exterminé, chassé ou réduit en servitude les habitants, ils eurent encore longtemps à se défendre contre la multitude des petits peuples ennemis qui les entouraient et avec lesquels ils furent en hostilités continuelles.

Des divisions intestines ne cessèrent d'ailleurs d'exister entre les Hébreux eux-mêmes, prenant presque toujours leur source dans des dissentiments religieux.

7. Un moment réunies sous le glaive du belliqueux roi David, cet homme « suivant le cœur de Dieu », les douze tribus parurent jouir d'une paix glorieuse sous le règne éclatant de Salomon qui remplit l'Orient de la renommée de sa sagesse. « Israël reposait en paix à l'ombre de sa vigne et de son figuier. » Mais les divisions ne tardèrent pas à reparaître, et bientôt les deux royaumes de Juda et d'Israël furent complètement séparés sous des rois ennemis.

La séparation des dix tribus qui formaient le royaume d'Israël, d'avec les deux tribus de Juda et de Benjamin qui formaient le royaume de Juda, fut fatale à toute la race de Jacob. Trop faibles désormais pour résister avec un succès continuel aux attaques de leurs puissants voisins, les rois d'Égypte, les rois d'Assyrie, et plus tard les Romains, les descendants d'Héber et de Jacob, plusieurs fois vaincus, subirent à plusieurs reprises toutes les horreurs de la défaite et finirent par être tous, suivant l'expression de leurs prophètes « dispersés aux quatre vents du monde. »

8. Nous croyons utile de donner une idée générale des événements qui se rattachent à cette dispersion.

Plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, des populations israélites avaient été violemment arrachées de cette terre promise où Moïse les avait conduites après leur sortie d'Égypte. La tribu de Ruben, celle de Gad et la moitié de celle de Manassès avaient été emmenées en Syrie, comme esclaves, par Phul et par Théglath Phalazar. Les autres habitants du royaume d'Israël, établis auprès de Samarie, furent dispersés par Salmanazar, roi d'Assyrie, dans les plaines de la Chaldée, l'an 722 avant J.-C.

Les tribus samaritaines dispersées au-delà de l'Euphrate ne revinrent jamais, comme corps de nation, en Palestine. Le

temple qu'elles avaient élevé à Garisim avait été détruit. Leur ancien pays était peuplé d'une race idolâtre, celle des Cuthéens. Cependant peu à peu et individuellement un grand nombre de Samaritains revinrent auprès de Sichem ; il se forma de leur contact avec les Cuthéens un mélange de races et de doctrines qui rendit plus profond encore le schisme religieux qui, depuis Jéroboam, avait séparé les Samaritains des Juifs, et avait élevé entre eux une si puissante barrière. Cette séparation était tellement prononcée, même dans les mœurs, que plusieurs siècles après, la Samaritaine dont parle l'Évangile, s'étonnait que Jésus, venant de Jérusalem, demandât à boire à une fille de Sichem.

9. Les habitants du royaume de Juda s'étaient longtemps soutenus, quelquefois avec succès, contre les rois d'Israël et contre leurs puissants voisins étrangers. Cependant ils étaient devenus tributaires du Pharaon Nechao, roi d'Égypte, lorsque le roi d'Assyrie Nabuchodonosor, en guerre avec celui-ci, vint mettre le siége devant Jérusalem. Le monarque assyrien, s'étant emparé de la ville sainte, réduisit les habitants en servitude, et suivant l'usage de l'époque, traîna à sa suite une foule de captifs qu'il destinait à peupler la vaste Babylone. Parmi les enfants de la race royale qu'il emmenait avec lui se trouvaient Daniel, Ananias, Misraël et Azarias : Daniel qui sortit vivant de la fosse aux lions, les trois autres qui traversèrent sans blessures la fournaise ardente.

Ainsi, à un siècle et demi de distance, les tribus de Juda et de Benjamin se trouvaient arrachées de leurs foyers par Nabuchodonosor comme les dix tribus d'Israël l'avaient été par Salmanazar. Les premières se trouvaient à Babylone, tandis que les Samaritains habitaient au-delà de l'Euphrate, dans les anciennes demeures des Mèdes, et de là s'étendaient sur toute la surface de l'Asie.

C'est là ce que les annales de la Synagogue appellent la captivité d'Orient.

Nous n'avons pas à suivre le spectacle de l'établissement et du développement des Israélites en Asie ; ils y survécurent aux révolutions des empires d'Assyrie et de Perse, augmentant progressivement en nombre et en richesses, maintenant leur reli-

gion contre le culte ennemi des Mages et des adorateurs du feu, et conservant entre les Juifs des diverses sectes et avec ceux restés en Palestine, des relations qui contribuèrent à l'éclat dont furent entourés les Rabbins de Babylone, de la race de Juda.

10. Lorsque les rois d'Assyrie furent vaincus par les rois de Perse, et que la fastueuse Babylone fut à son tour assiégée et prise, le roi de Perse, Cyrus, permit aux Juifs du royaume de Juda, captifs à Babylone, de retourner dans leur patrie. Ils ne partirent ni tous, ni à la même époque. Les relations des Rabbins prétendent que les plus riches, les plus honorés, restèrent dans la contrée qui était devenue leur patrie d'adoption, et que les pauvres seuls partirent. Un grand nombre cependant revint à Jérusalem, conduits d'abord par Zorobabel, prince de la maison de David, puis par Esdras et Néhémie. Ils vainquirent les populations diverses qui occupaient leur ancien territoire, et l'épée dans une main, la truelle dans l'autre, ils rebâtirent Jérusalem et le temple de Jéhova. C'est alors que commença la période que les Rabbins appellent celle du second Temple.

Les fractions des tribus de Juda et de Benjamin qui retournèrent ainsi dans leur ancienne patrie, se retrouvèrent dans le voisinage des Samaritains, de race croisée, dont nous avons parlé.

Pendant cette nouvelle phase de son existence, le royaume de Juda continua ses luttes contre les peuples voisins, jusqu'au moment où il dut, comme tous les peuples du monde antique, courber la tête sous le dur joug des Romains.

11. Dans les traditions de la Synagogue et d'après le livre des Macchabées, les premières relations des Juifs avec les Romains datent de Judas Macchabée. Ce pontife, souverain sacrificateur, avait demandé l'alliance romaine contre les rois d'Assyrie et d'Égypte, ces constants ennemis. Le Sénat de Rome inscrivit sur des tables d'airain le décret d'alliance dont le texte nous a été conservé.

Cette époque guerrière des Macchabées fut illustrée par les luttes sanglantes des Israélites contre les peuples voisins, et donna à la Judée les cités maritimes de Joppé et d'Ascalon, et les riches contrées de la Samarie et de l'Idumée. Mais lorsque

pôts les autres cités. Aristobule, captif, dut orner à Rome le triomphe du vainqueur. Avec lui, Pompée avait traîné en Italie une foule de captifs qu'il fit vendre comme esclaves.

Telle est l'origine la plus probable de l'établissement des Juifs à Rome et en Italie, d'où ils se répandirent en Gaule et en Espagne.

13. Quelques traditions rabbiniques lui donnent une origine bien autrement antique et purement fabuleuse. Elles le font remonter aux temps de Jacob et des rois pasteurs, et racontent qu'Ussépho, petit-fils d'Esaü, quitta les murs de Carthage pour conquérir le Latium et fonder sur les bords du Tibre la ville des merveilles. Ces légendes, empreintes des réminiscences du poème de Virgile rappellent celles relatives à l'origine fantastique des Francs que de prétendus historiens, obéissant à des préoccupations du même genre, ont fait descendre de Francus, fils d'Hector, le héros troyen immortalisé par Homère.

14. Il est certain que les Juifs étaient déjà nombreux en Italie aux derniers jours de la république et sous les premiers Césars. Ils n'avaient pas brisé les liens qui les attachaient à cette patrie bien aimée dont Pompée les avait arrachés, et quoique dispersés dans « le cruel royaume d'Edom », ils formaient une sorte de communauté qui, comme nous l'apprend Cicéron dans son plaidoyer pour Flaccus, recueillait chaque année des sommes considérables et les envoyait à Jérusalem pour le service du temple saint.

Les écrivains du siècle d'Auguste nous montrent ces Juifs, vivant à Rome les uns dans l'esclavage, les autres affranchis, jouissant d'une grande tolérance de la part du gouvernement ; célébrant le sabbat et leurs fêtes annuelles dans leur Synagogue. Mais ils peignent en même temps l'isolement dans lequel ils vivaient et la répulsion qu'ils inspiraient à la multitude encore plus qu'aux patriciens. « Chaque peuple, disait Cicéron, a ses « adorations, comme nous avons le culte de nos Dieux. Mais la « religion des Juifs est tellement en opposition avec la splendeur « de cet empire, la gloire du nom Romain et les institutions de « nos ancêtres, qu'elle ne nous inspire que de l'horreur. »

Les poètes satiriques, Perse, Martial, Juvénal, ne leur épargnaient pas les épigrammes. Cependant plusieurs Juifs, parmi les affranchis, surent acquérir une certaine influence. Horace adresse une de ses épîtres à Fuscus, affranchi comme lui : Il parle de leur amitié réciproque, de la parité de leurs goûts et il ajoute qu'ils sont ensemble comme les deux pigeons de la fable.

15. A cette époque se passait en Judée un événement, alors presque inaperçu, mais qui devait changer la face du monde. Le Christ était apparu et prêchait une loi nouvelle.

L'importance de ce fait ne se manifesta que lentement. Le Christ ne parut d'abord que le fondateur d'une de ces sectes nombreuses qui avaient, à toutes les époques, divisé le culte mosaïste; et pendant longtemps les Romains confondirent les Chrétiens ou Nazaréens avec les Juifs dont ils étaient sortis. A Rome, les Juifs comme les Chrétiens qui n'avaient pas tardé à s'y montrer, manifestaient le même éloignement pour les cérémonies païennes, affectaient la même attitude d'isolement et de fanatisme. Ils habitaient les mêmes quartiers au-delà du Tibre, enterraient leurs morts dans les mêmes catacombes. Ils adoraient, les uns comme les autres, un Dieu inconnu, unique et jaloux, dont l'image ne se dressait pas sur l'autel.

Juifs et Chrétiens étaient confondus dans le même mépris. Lorsque le Sénat fit déporter quatre mille Juifs, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de Chrétiens, et les envoya pour pleupler la Sardaigne, les Romains disaient que si ces déportés étaient vainqueurs de la population sauvage et féroce de cette île, ils la coloniseraient et l'enrichiraient; que s'ils étaient exterminés, la perte ne serait pas à regretter.

Tibère, dit Suétone, réprima les cérémonies et les rites égyptiens et judaïques. Il éloigna les Juifs de Rome, et sous prétexte de service militaire, répartit la jeunesse juive dans les provinces dont le climat était le plus rude.

16. Il existait entre la religion de Moïse et celle du Christ une différence immense au point de vue politique.

Attachés à la loi de Moïse, fiers d'avoir été choisis par Jéhova entre toutes les nations pour être le peuple de Dieu, pleins d'espoir dans les magnifiques promesses de leurs livres saints,

et attendant le moment de régner sur toutes les nations, les Juifs dédaignaient profondément les étrangers et ne cherchaient pas à faire partager leur foi aux infidèles. Aussi vivaient-ils dans l'attente et l'isolement, mais tranquilles, sous des lois tolérantes qui leur laissaient leur culte et leurs mœurs.

La Loi que le Christ apportait, se disant le fils de Dieu, envoyé par son père, appelait à elle toutes les nations et s'adressait au Galiléen et au Romain comme au fils d'Abraham. Les disciples du Christ étaient animés d'un esprit de prosélytisme inconnu aux Juifs de l'ancien Testament, et s'ils prêchaient la soumission aux autorités établies, s'ils enseignaient de rendre à César ce qui est à César, ils étaient en même temps les ardents propagateurs de dogmes nouveaux dont les conséquences allaient remuer profondément la vieille civilisation païenne. L'agitation politique produite dans les couches inférieures du monde antique par les problèmes sociaux que posaient hardiment les Nazaréens, amena sur eux et sur les Juifs avec lesquels on les confondait encore, les sévérités du gouvernement de Rome. Les rigueurs et les persécutions furent communes aux Juifs et aux Chrétiens.

L'historien Suétone nous dit que sous le règne de Claude, l'empereur « chassa de Rome les Juifs, parce qu'ils y faisaient « continuellement du tumulte à l'instigation de Christus. » Et plus tard, Tacite, qui distingue les Chrétiens des Juifs, dit encore : « La Judée fut l'origine du mal. »

Il est probable que Juifs comme Chrétiens furent livrés aux flammes lorsque Néron illumina ses jardins avec les corps de ces malheureux.

« Le culte des Juifs, dit le grand historien Tacite, écho des « préjugés qui régnaient déjà de son temps, est ignoble et « absurde. » Et cependant Tacite avait sur la nation juive des idées assez exactes, malgré les erreurs nombreuses et grossières qu'il accueillait; ainsi il indique que des traditions faisaient venir les Hébreux de l'Éthiopie ou de l'Assyrie pour séjourner en Égypte, et en sortir sous la conduite du législateur Moïse; s'il écrit que les Juifs n'éprouvent que de la haine pour tous les étrangers, il reconnaît qu'entre eux la bonne foi est

nébranlable et la charité active ; il dit qu'ils croient à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses dans une autre vie ; qu'enfin ils ne connaissent et n'adorent qu'un seul Dieu, purement immatériel, Dieu suprême, immuable, impérissable, éternel.

17. A ces Juifs qui étaient répandus dans l'empire romain, soit que les uns y eussent été autrefois transportés par Pompée, soit que d'autres y fussent venus volontairement depuis que des relations plus fréquentes s'étaient établies entre Rome et la Judée, tributaire de l'Empire, allait se joindre une portion considérable de la masse même de la nation juive, par suite des nouvelles guerres qui amenèrent la prise répétée de Jérusalem par les Romains.

Déjà, lors des dernières convulsions du royaume de Juda, lorsque la famille des princes Asmonéens s'éteignait dans le sang et dans les guerres civiles, une grande quantité de Juifs, fuyant les désordres et les vengeances, avaient cherché un refuge en Égypte, en Grèce, à Rome et en Italie.

Une terrible série de calamités allait frapper la Judée. « Le peuple dévastateur de l'aigle » dont les prophètes avaient menacé Israël, les Romains, allaient apporter la désolation et la mort. Au sombre Vespasien succéda dans la guerre de Judée, son fils Titus, celui que les Romains devaient appeler les délices du genre humain. Après une résistance désespérée, Jérusalem fut prise et saccagée, le Jourdain fut rempli de sang, le Saint des Saints fut détruit et Israël fut emmené en captivité et dispersé aux quatre vents du monde. L'historien Flavius Josèphe, Juif lui-même, qui prit part à la résistance, compte onze cent mille Israélites tués dans cette guerre. Les femmes, les enfants furent vendus aux enchères comme esclaves ; 97,000 furent amenés en Italie.

18. Après cette sanglante conquête, Titus, devenu l'amant de la belle reine juive Bérénice, qui l'avait suivi à Rome, essaya d'adoucir les maux qu'avait faits la guerre. Mais, à sa mort, la lutte se raviva plus âpre et plus terrible encore. Impatients du joug, les Juifs se révoltèrent à plusieurs reprises et toujours ces révoltes furent éteintes dans leur sang.

Sous Adrien, la Judée se souleva une dernière fois. Le chef du Sanhédrin, le savant rabbin Akiba salua le libérateur Barchochébas qui se disait le Messie, fils de Cobiza, roi des Juifs : « voici venir l'étoile qui doit sortir de Jacob.» Les lieutenants d'Adrien furent battus. L'empereur vint lui-même. La lutte avait été acharnée, le vainqueur fut sans pitié ; il voulut écraser à jamais ce foyer de révoltes. On lit dans la Mischna qu'Akiba fut déchiré avec un peigne de fer ; Barchochébas, plus heureux, avait été tué en combattant. Le massacre fut épouvantable ; la ville fut rasée ; la charrue passa sur ses maisons détruites et sur le sol où s'était élevé le temple. Les femmes, les enfants, les guerriers qui n'avaient pas été tués, tous les habitants furent vendus à l'encan dans la ville de Térébinthe ; et leur nombre était tel, les marchands spéculateurs les obtinrent pour si peu d'argent, que le prix payé pour un esclave jeune et vigoureux n'atteignit pas « celui des plus « maigres chevaux du désert. »

Adrien prit les mesures les plus rigoureuses pour que la dispersion des Juifs fût définitive. Il leur défendit la circoncision, et pour les empêcher de revenir habiter Jérusalem, il posa des soldats dans des postes choisis aux environs de la cité détruite. Pendant de longues années, les soldats permettaient, à prix d'argent, aux Juifs éplorés de jeter de loin, priant sur la colline, un regard de douleur sur le lieu où s'était élevé le temple de Jéhova.

C'est de ce moment que commence la période que les Rabbins ont appelée la captivité d'Occident.

19. Outre la captivité d'Orient et celle d'Occident, les Rabbins comptent encore la captivité d'Égypte, que nous nous bornons à mentionner.

Des colonies juives avaient été transportées en Égypte par Alexandre-le-Grand et Ptolémée Lagus, qui avaient dépeuplé la Judée. Ces colonies trouvèrent probablement en Egypte des débris de ces anciens Hébreux qui avaient été si longtemps esclaves sous les Pharaons. Ces populations, protégées par les Lagides, se multiplièrent dans les riches cités du Nil et purent exercer leur culte sans contrainte. L'Égypte devint le centre

d'une hiérarchie de savants docteurs qui ne le cédèrent ni en instruction, ni en renommée, aux Synagogues de Babylone et à celles de Judée. La multitude conserva ses traditions, ses rites et ses préjugés ; mais l'école philosophique d'Alexandrie, sensible elle-même à l'influence du génie israélite, exerça à son tour son influence sur la Synagogue, qui s'imprégna du caractère de la philosophie de Platon.

Lorsque le Christianisme fit son apparition en Égypte, les Juifs prirent une large part aux persécutions contre les Chrétiens, comme ils l'avaient fait en Asie, et plus tard, ils se mêlèrent activement aux disputes des Ariens et des Nestoriens.

L'invasion musulmane vint clore en Égypte comme elle le fit en Orient, cette période de l'histoire juive.

Nous n'avons pas à nous occuper de l'histoire de la captivité d'Égypte, pas plus que de celle d'Orient. Notre rôle, plus modeste et cependant bien assez lourd, se borne à rechercher en Occident les origines des Israélites qui ont habité la Gaule et l'Espagne sous la domination romaine et pendant le moyen âge, pour mieux comprendre l'histoire de ceux qui s'établirent dans l'ancienne Guyenne au commencement du XVIe siècle.

Théophile MALVEZIN.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU REFUGE

MADAME DE LA FITE

LECTRICE DE LA REINE CHARLOTTE ET GOUVERNANTE

DES PRINCESSES D'ANGLETERRE

(1737-1796)

SA VIE ET SES ÉCRITS. (1)

Tout est dit sur les notoriétés littéraires qui ont le privilège d'éveiller l'attention. Le plus beau et le meilleur est enlevé, suivant le mot si juste de La Bruyère :

Il nous faut du nouveau, n'en fut-il plus au monde !

De là les Mémoires, dont la publication est toujours avidement accueillie, la préoccupation et la recherche de l'inédit; de là aussi les monographies spéciales qui, dans leur cercle étroit, présentent du moins l'avantage de permettre la révélation de quelque particularité nouvelle; de là enfin l'étude consciencieuse des obscurs, des oubliés qui ne méritaient point de l'être. Nous n'avons pas à discuter ici la légitimité de cette tendance, il suffit d'en constater la réalité pour nous justifier d'y obéir nous-même, en réveillant d'honorables souvenirs, en

(1) Mémoire présenté à la section d'histoire et de philologie, à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1869.

recueillant une bien modeste biographie, déjà difficile à reconstituer; il nous a semblé qu'il y avait une mémoire digne d'échapper à l'oubli; il nous a paru bon et utile de contribuer, dans notre faible mesure, à la mettre en lumière. C'est un gracieux et sévère pastel du siècle dernier, déjà effacé par le temps, qu'il convient de restaurer, car il réclame une humble place dans la galerie pédagogique, auprès des portraits de Berquin et de Mme de Genlis, dans cette pléiade d'écrivains utiles qui ont consacré leurs veilles à l'enfance et à la jeunesse. A ce titre, nous devons un hommage ému aux ancêtres de cette vaillante et généreuse phalange vouée à former et à diriger vers le bien la génération nouvelle, avec la conscience du devoir accompli, sous le regard de Dieu.

En inscrivant le nom de Mme de La Fite en tête de cette notice, nous devons dès l'abord prévenir tout malentendu. Il ne s'agit point ici d'une précieuse, d'un bel esprit, d'une femme de lettres proprement dite; mais uniquement d'une mère de famille française et chrétienne qui, sur la terre étrangère, à Hambourg, à La Haye et à Londres, au milieu d'une vie éprouvée, a consacré ses loisirs à la littérature pédagogique et religieuse et qui, désignée par le succès de ses premières publications et par l'estime dont elle était entourée, a joint la pratique à la théorie, lorsqu'elle fut appelée à la cour de Georges III d'Angleterre, comme lectrice de la reine Charlotte et gouvernante des princesses. C'est dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, qu'à la suite de Locke et de J.-J. Rousseau, de brillantes individualités, notamment Basedow, de Hambourg, et Pestallozi, de Zurich, consacrèrent avec succès les spéculations de leur esprit aux théories et à la pratique de l'éducation et créèrent la pédagogie moderne. Il est intéressant d'étudier les œuvres d'une française s'inspirant des travaux de cette école, portant, dans une certaine mesure à l'étranger, les méthodes françaises, tout en appropriant au génie national les éléments du dehors qu'il peut s'assimiler. Cette page nouvelle peut compléter la remarquable *Histoire de la Littérature française à l'étranger*, due à M. A. Sayous.

Mme de La Fite nous est connue par ses ouvrages souvent

réimprimés, par une mention des *Mémoires* de Mme de Genlis, par les courtes notices que lui ont consacrées M. Weiss, dans la *biographie Michaud*, le docteur Hœfer, dans la *biographie F. Didot*, MM. Haag, dans la *France protestante*, M. Quérard, dans la *France littéraire*, et principalement, d'une manière plus intime, par sa correspondance familière et inédite avec sa sœur, qui avait épousé en 1768 un armateur rochelais, Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, et à laquelle elle avait adressé ses ouvrages, au fur et à mesure de leur publication.

Notre tâche se bornera à éclairer ces documents par leur rapprochement, à les rectifier et surtout à les compléter pour faire revivre une figure à peine esquissée. Nous citerons le plus souvent possible les lettres elles-mêmes, pour dégager la physionomie de l'auteur, laisser au récit des faits leur accent individuel, leur couleur originale.

La petite colonie des réfugiés protestants français qui s'établit à Hambourg, après la révocation de l'édit de Nantes, ne put guère former un corps qu'en 1750, époque à laquelle elle fut autorisée à célébrer librement son culte, sous la direction d'un pasteur français. Cette date de 1750 nous est donnée par le *Sceau de la Communauté Françoise réformée d'Hambourg* qui représente la colombe avec la feuille d'olivier, placée sous le chiffre 1750, avec la légende : « La parole de Dieu demeure éternellement. » Nous ignorons sur quels documents repose la date de 1761, indiquée par M. Ch. Weiss, historien si justement estimé. La maison Boué, fondée par Pierre Boué, d'origine bordelaise, tint un rang distingué dans la colonie et groupa autour d'elle les principaux représentants du refuge à Hambourg, les Demissy, les Godeffroy, d'origine rochelaise ; les Chapeau-rouge, les Chauffepié, etc.

Tout en consacrant aux spéculations commerciales une merveilleuse activité, les réfugiés, animés de profondes et vivantes convictions religieuses, donnaient un vif intérêt aux choses de l'esprit. Il se développa rapidement parmi eux une vie intellectuelle intéressante. Une société élégante et polie avait pour centre Charles-François de Raimond, comte de Modène, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-

chrétienne, au cercle de Basse-Saxe, qui personnifiait, pour les réfugiés, la patrie absente. C'est dans ce milieu que s'écoulèrent paisiblement les premières années de *Marie-Élisabeth Boué*, qui fait l'objet de cette notice.

Fille d'*Alexandre Boué* et de *Marie-Élisabeth Cottin* (1), *Marie-Élisabeth* naquit à Hambourg le 21 août 1737 (date donnée par MM. Haag et Quérard, plus exacts que M. Weiss, qui fait naître Mme de La Fite à Paris vers 1750). Elle avait un frère et trois sœurs avec lesquels elle vécut toujours dans une étroite intimité. « Que sont tous les livres au prix de vos lettres, écrit-elle à sa sœur établie à La Rochelle, Rousseau même ne peut plus me fixer, et toute la magie de son style ne vaut pas la vérité d'un sentiment. »

En 1770, elle épousa le pasteur *Jean-Daniel de La Fite*, né en 1719 à Holzapfel, d'une famille sacerdotale béarnaise qui avait exercé le ministère évangélique depuis l'introduction de la Réforme dans le Midi de la France. Il devint lui-même, depuis 1752, chapelain de la cour du Stathouder et pasteur de l'église Wallonne de La Haye (2). Depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'au règne de Louis XVI, la Hollande fut le foyer le plus ardent du protestantisme français. Il imprima aux lettres et aux sciences une impulsion salutaire, dont cette contrée se ressent encore aujourd'hui. La supériorité de la prédication française se soutint longtemps avec les Chauffepié, les Mounier, les Delprat et les Saurin. Les attaques du philosophisme français contre les idées religieuses étaient repoussées par les Français réfugiés. Le *Traité de la Vérité de la Religion Chré-*

(1) *Josias Cottin*, frère de *Marie-Élisabeth*, fut père de *Jean-Paul-Marie Cottin*, lequel épousa en 1790, *Sophie Ristaud*, qui devait réhabiliter dans les lettres, un nom connu jusqu'alors par les seules satires de Boileau.

(2) Boué porte : « *d'azur à 4 taureaux passants d'argent, posés 2 et 2.* » Supports : deux sauvages. Timbre : couronne de marquis. — (Cachet de famille.)

Cottin porte : « *d'azur à 2 chevrons d'argent accompagnés de 3 hures de sanglier d'or, 2 en chef et 1 en pointe.* » (La Chesnaye des Bois. — Lettres d'anoblissement de juillet 1764.)

La Fite porte : « *un chevron accompagné de 3 lions, 2 et 1, abaissé sous un chef chargé d'un lion passant.* — (Cachet de famille.)

tienne de Grotius dut être traduit en français pour devenir populaire, et ce fut, en 1753, un protestant français, le pasteur David-Renaud Boullier, d'Amsterdam, qui défendit Pascal avec vigueur et gravité contre la critique de Voltaire (1). Au milieu de cette activité littéraire, Daniel de La Fite travailla pendant 22 ans à la *Bibliothèque des Sciences et Beaux-Arts*, revue écrite avec un incontestable talent et imprimée à La Haye, de 1754 à 1780. Plusieurs fois, chargé seul de la rédaction, il fut heureux de trouver dans sa femme une collaboratrice active et dévouée. Mme de La Fite secondait d'ailleurs son mari dans la visite et la consolation des pauvres et des malades. Véritable dame de charité, elle portait comme les compagnes des pasteurs de son temps, un costume particulier, le bonnet à papillon et la robe montante avec un mouchoir croisant sur la poitrine.

Cherchons, dans les Lettres intimes de Mme de La Fite, le reflet des idées de son temps et des courants d'opinions et de sentiments qui agitaient la société. Nous trouvons d'abord plusieurs mentions du poète de *la Messiade*. « Sa conversation était pleine d'esprit et même de goût, avait dit Mme de Staël, il aimait l'entretien des femmes et surtout celui des Françaises, et il était bon juge de ce genre d'agréments que la pédanterie réprouve. Je le crois facilement, car il y a toujours quelque chose d'universel dans le génie et peut-être même tient-il par des rapports secrets à la grâce, du moins à celle que donne la nature. » Écoutons maintenant le témoignage de Mme de La Fite. « Le jeune Ochs me marque qu'il y a à Hambourg une Société de lecture chez Mme Von Vindten, instituée par M. Klopstock; ce sont les Muses assemblées chez les Grâces, aussi le concours est-il nombreux; la Société est de 40 membres, dont chacun a le droit d'amener quelqu'un. » (31 janvier 1771.)

« La douce Colladon (1) m'écrit qu'elle a eu l'honneur d'être

(1) Sentiments de M***. sur la critique des pensées de Pascal, par M. de Voltaire. 1753.

Lettres critiques sur les lettres philosophiques de Voltaire. — Amsterdam, 1753-1754, in-12.

(1) Famille considérable du Berry, réfugiée à Genève dès les premiers temps de la Réforme, qui compte encore aujourd'hui parmi les notables de cette ville et porte d'*argent à une main au naturel*.

« embrassée par M. de Voltaire, je lui répondrai que si la face « décrépite du vieillard de Ferney s'est appuyée sur ses joues « arrondies, ma main telle qu'elle est a été baisée, il y a un « an, par le grand Klopstock. Ne voilà-t-il pas deux cousines « qui ont raison d'être bien fières? (23 juin 1773.)

« M. Ochs le père me sait gré d'avoir traduit la conversion « de Struensée (premier ministre de Christiern VII, de Dane- « marck). On m'écrit que des ouvrages de ce genre sont devenus « ses lectures favorites. Hélas! jamais je ne pourrai traduire la « conversion du comte Rantzau, notre ancien voisin d'Altona. « Il n'a pas eu le temps de faire un retour sur lui-même et une « mort violente vient de terminer une vie marquée par tant d'er- « reurs, de fautes et d'aventures. Il voyageait depuis quelques « mois avec une maîtresse. Un officier, nommé Osborn, sans « doute chevalier de la reine Mathilde, après l'avoir poursuivi « de ville en ville, l'atteint sur la grande route, lui présente « deux pistolets et veut se battre avec lui. Sur le refus du « malheureux comte, l'officier fait feu sur lui et il reste sur la « place. »

Après une mention élogieuse des *Nuits* d'Young, du *Poème de Tobie,* de Florian, viennent des appréciations des *Considérations* du docteur Jérusalem *sur la Religion*, des *Leçons de morale* de Gellert, du *Traité* du docteur Less, sur la *vérité de la Religion* (ouvrages qui avaient contribué à la conversion de Struensée), des *Nouvelles Lettres* de Mme de Sévigné, de *l'Essai sur les Éloges* de Thomas, puis le portrait de la princesse de Galitzin, (1) jeune Berlinoise de 22 ans qui, avec une figure

(1) Née à Berlin en 1748 d'un père protestant, le feld-maréchal comte de Schmettau, et d'une mère catholique; élevée dans la communion romaine, la princesse de Galitzin, femme de l'esprit le plus pénétrant et le plus élevé, se trouvait par ses études à la hauteur de la culture philosophique et littéraire de la France et de l'Allemagne au 18e siècle, mais partageait l'incrédulité contemporaine. Lorsque son cœur fut gagné à la foi chrétienne, elle devint à Munster le centre de cette société d'hommes éminents, dont le catholicisme allemand s'honore à juste titre, les Stollberg, les Fürstenberg, les Overberg. La princesse fit ouvertement profession du christianisme, en participant à la communion en 1786. Sa biographie a été écrite par M. Katerkamp.

des plus gracieuses et vivant par état dans le plus grand monde, ne quitte guère ses enfants que pour étudier l'algèbre où elle fait des progrès surprenants (1777).

En 1781, Mme de La Fite eut la déchirante épreuve de perdre son père et son mari. « Je me suis appuyée sur le rocher des « siècles, écrit-elle à sa sœur, c'est pourquoi je n'ai pas succombé « à la douleur. Je bénis Dieu de toutes les consolations qui l'ont « tempérée; je le bénis surtout de ce que mon mari et mon père « sont morts de la mort des justes. Mon âme s'élevait au-dessus « de la douleur, lorsque mon mari exprimait les pieux sentiments « dont son cœur était rempli, lorsqu'à travers mes larmes, je lui « lisais des cantiques propres à nourrir sa piété et ses espérances. « O mort! s'est-il écrié, où est ton aiguillon? O sépulcre! où est « ta victoire? — Sa mort a fait répandre ici d'amères larmes, « depuis nos princesses jusqu'aux pauvres du troupeau, tous « l'ont pleuré. »

« La princesse d'Orange lui a fait dire sur son lit de mort « qu'elle ne nous abandonnerait point et j'ai déjà reçu diverses « marques de sa bienveillance... Mais la ressource la plus ho- « norable et la plus sûre est celle que l'on peut tirer de son « propre travail. J'ai des projets à cet égard qui, j'espère, sup- « pléeront à la modicité de ma pension de veuve et de l'héritage « paternel... Je ne me sens point humiliée d'avoir perdu l'ai- « sance dont je jouissais, quand on a vu mourir ceux qu'on aimait « le plus et qu'on les a vu mourir de la mort des justes, on se « fait de saines idées du vrai bonheur et de la vraie gloire.»

Mme de La Fite demanda donc à sa plume les ressources nécessaires pour élever ses enfants. Le Seigneur ne l'abandonna point.

M. Jacques-André de Luc, physicien, géologue et naturaliste genèvois, et lecteur en titre de la reine Charlotte d'Angleterre, recommanda Mme de La Fite à sa souveraine. La lettre suivante du 4 juillet 1781, adressée par Mme de La Fite à son oncle, nous apprend le succès de ses démarches.

« Monsieur mon très-cher oncle,

« Quand vous disiez que le plus grand bonheur pour moi, dans

une situation qui présente tant de côtés fâcheux, étoit d'avoir des amis, jamais réflexion n'avoit été mieux justifiée par l'événement.

« Dans ce temps là même, mon digne ami de Luc travailloi pour moi auprès de la reine d'Angleterre. Je lui avois fait part de mes revers et de mes ressources, et en particulier de celle que j'avois résolu de chercher dans l'exercice des talents que la Providence m'a confiés. Il a fait part à S. M. de la situation où je me trouvois, et l'estime qu'elle a bien voulu concevoir pour une amie de M. de Luc l'a engagée à me faire les propositions suivantes :

« De m'attacher à sa personne, soit pour lui lire, soit pour l'aider dans quelques ouvrages qu'elle a entrepris ; de m'entretenir quelquefois avec les trois Princesses aînées qui sont en âge de tirer du fruit de la conversation d'une personne instruite et en général de me mettre auprès d'elle sur un pied à peu près semblable à celui où est M. de Luc. Je n'aurois donc à remplir que des fonctions douces et honorables qui me laisseroient du temps pour l'éducation de ma fille que j'amènerois avec moi, et pour des amusements littéraires. Je serois logée à Londres et à la campagne, non dans le Palais, parce qu'il n'y a plus de place, mais à portée du Palais; j'aurois la table de M. de Luc et de deux Dlles Allemandes, et la Reine me donneroit 200 livres sterling par an. Je suis sûre, mon cher oncle, que vous bénissez Dieu avec moi de m'avoir suscité une Protectrice aussi généreuse. Vous admirez sûrement avec moi la bonté de *Celui qui fait la plaie et qui la bande.* J'ai perdu un époux et un père chéris, mais, comme veuve et comme orpheline, j'éprouve la protection de Celui qui se montre l'appui du faible!... Veuillez, etc. Ve de La Fite, née Boué. »

Lorsqu'elle fut appelée en 1782 à la cour d'Angleterre en qualité de gouvernante des princesses Mathilde, Sophie et Élisabeth, malgré une santé toujours délicate, au milieu d'une vie plus occupée que jamais, elle consacra à des ouvrages d'éducation les heures de loisir que lui laissèrent ses fonctions à la cour. « Je suis ici avec tout l'agrément possible, écrit-elle à sa

« sœur, je jouis du bonheur si doux d'être aimée d'une bonne « et auguste maîtresse et je trouve, dans l'exemple de sa piété « et de ses vertus, de nouveaux motifs à tâcher de devenir meil- « leure... J'ai des devoirs agréables à remplir, tels que celui « d'instruire tantôt ma fille, tantôt une de nos Princesses qui « est à peu près de son âge et avec laquelle je fais des lectures « après le dîner. Voilà le côté riant de ma situation, l'autre est « de me voir obligée à de très-fortes dépenses pour soutenir « mon brillant état... Je suis soutenue par l'espérance de faire « du bien à une princesse (Élisabeth) dont les vertus auront « peut-être de l'influence sur un très-grand nombre de per- « sonnes... T'ai-je marqué que Mme de Genlis est venue ici, il « y a quelques mois? Elle me témoigne beaucoup d'amitié et « d'envie de m'obliger, je crois qu'elle a beaucoup de crédit « sur le présent duc d'Orléans, elle l'emploie à faire du bien... « Après tant de fatigues, d'alarmes et de pleurs, le Messie de « *Klopstock*, les lettres de *Gellert*, surtout certains passages de « l'Écriture calment et fortifient mon âme. Dieu n'abandonne « jamais ceux qui se soumettent à sa volonté. Peut-on se plaindre « de son sort, quand on est convaincue de sa bonté? Quand « des idées tristes viennent m'assaillir, je travaille, la plume à « la main, ou je cherche à me distraire par quelque lecture édi- « fiante ou agréable... Veuillez dire à ma chère sœur que l'au- « teur de *Caroline* est une dame Suisse, nommée de Crousaz. « Ce roman est plein d'esprit et de grâce, mais il est plus fait « pour amuser que pour instruire.» (Londres, 28 avril 1786.) « J'aurais aimé à voir M. de Fontanes, dont j'ai tant admiré « les vers; s'il retournait à Londres, engage-le, ma bonne amie, « à venir chez moi, je lui contesterai que *tout est bien*. (13 fé- « vrier 1787.) Quelle sensation a fait chez vous la mort du « célèbre Mirabeau. Voici un vers pour mettre au bas de son « portrait.

Souillé de crime, il fut comblé d'honneurs.

« Il paraît ici une histoire de sa vie qui fait frémir... L'his- « toire du maire qu'on a fait mourir par des aliments farcis « d'aiguilles est-elle bien attestée ? Il serait affreux même

« de l'*inventer*. (Londres, 3 mai 1791). Songe à quel point tes « lettres sont intéressantes pour moi dans les circonstances où « se trouve la nouvelle république.... Je suppose, puisque tu « en parais si contente, que la religion entre au moins pour « quelque chose dans ce plan d'*Éducation nationale*, et cepen- « dant... Est-il vrai que l'évêque d'Autun en soit l'auteur? « Parmi les livres les plus goûtés par des gens éclairés et « amis de l'humanité, on distingue ici le dernier ouvrage de « M. Necker : *Du Pouvoir exécutif dans les grands Etats* et *les « Recherches* de M. Mounier *sur les Causes qui ont empêché « les Français d'être libres*... Vos assemblées du dimanche sont- « elles sur le même pied qu'autrefois ou réunies dans un même « édifice? Où est actuellement M. Jay qui prêchait à La Haye, « il y a 24 ans? » (Windsor, 15 octobre 1792.) C'est sa der- nière lettre. Mme de La Fite rejoignit son mari dans un monde meilleur, au mois de novembre 1796.

Les princesses Mathilde et Élisabeth, appelées au trône, purent déployer sur un grand théâtre les précieuses qualités dévelop- pées par la sérieuse éducation de leurs jeunes années et rendre à Mme de La Fite le témoignage éclatant que Montausier et Bossuet n'avaient pu recevoir de leur disciple. On sait que Charlotte-Auguste-Mathilde épousa Frédéric Ier, roi de Wur- temberg en 1805, et Élisabeth s'unit au landgrave Frédéric de Hesse-Hombourg.

Les bornes de cette notice ne nous permettent pas d'étudier avec détails quelle influence ont pu exercer sur les écrits de Mme de La Fite, son éducation, le milieu dans lequel elle a grandi, les épreuves qui ont rempli sa vie, et dans quelle pro- portion, elle a modifié par les idées françaises ce qu'elle a em- prunté à l'Allemagne et à l'Angleterre. Nous aurions aimé à indiquer brièvement par quels côtés elle se rapproche et par quels côtés elle diffère des écrivains ses contemporains, qui se sont plus particulièrement livrés à l'éducation, et quel cachet le courant contradictoire des doctrines chrétiennes et des théories philosophiques du XVIIIe siècle a pu imprimer à des écrits fran- çais publiés à l'étranger. Nous aurions recherché dans quelle mesure, ces travaux intellectuels confirment ou infirment le ju-

gement d'ensemble porté par M. Charles de Rémusat sur la littérature protestante en général. « Dans ces écrits, dit le savant académicien, le bon et surtout l'excellent est rare comme partout, mais il y a très peu de mauvais. On y peut critiquer une certaine monotonie d'idées et de manières, de la raideur, de la froideur, moins d'imagination que de sens; enfin pour le fond, plus d'élévation que d'étendue dans la pensée; mais le ton de la sincérité et de la conviction, la gravité, un profond sentiment moral, une instruction solide, une constance intellectuelle qui se défend des engouements et des déréglements de la fantaisie contemporaine, une honorable fidélité aux vrais intérêts de l'humanité, dont le premier est la dignité de l'homme, voilà ce qui recommande ces productions. »

Il ne nous reste plus qu'à passer en revue, en suivant les dates de publication, les ouvrages presque tous anonymes dus à Mme de La Fite :

1. *Histoire de la Conversion du comte de Struenzée* (1773). — Pour comprendre le succès qui accueillit cette traduction élégante et fidèle, il est bon de rappeler le puissant intérêt qu'éveillaient la personne du comte de Struenzée, la rapide élévation et la fin tragique du premier ministre de Christiern VII de Danemark, et le récit profondément touchant de sa conversion.

Est-il besoin d'ajouter qu'il ne s'agit nullement ici d'un changement extérieur de communion religieuse, mais d'une conversion au sens profond et chrétien du mot ?

Le pasteur danois Balthazar Munter, envoyé dans la prison de Struenzée pour lui porter les secours de la religion, a recueilli les 38 entretiens qu'il eut avec le comte, et rapporté avec un soin égal les objections du prisonnier et les réponses qui amenèrent la conviction et la paix dans cette âme troublée, et il a retracé la dernière journée de Struenzée dans un tableau aussi simple que pathétique que nous croyons pouvoir reproduire (28 avril 1772).

Le 28 avril, jour fixé pour le supplice, Struenzée lut les sermons de Schlegel sur la Passion, puis annonça au pasteur l'intention de passer dans le recueillement cette dernière journée,

et de méditer sur la mort de Jésus, son Sauveur. Il pria Munter de déclarer en son nom qu'il avait dit aux juges la vérité en toute occasion, et ne leur avait rien caché de ce qui pouvait aggraver son acte d'accusation. Il reconnut qu'il avait mérité sa punition, mais qu'il n'avait rien à craindre de la mort, puisqu'il s'appuyait sur les promesses et les compassions divines. Munter exhorta Struenzée et lui lut des passages de la Sainte Écriture; il l'engagea à profiter des ressources que lui offrait son caractère naturel, pour conserver sa fermeté, à la condition de n'y mêler ni satisfaction propre, ni orgueil secret. Le comte promit de s'abstenir de jouer aucun personnage d'emprunt et de ne chercher en aucune manière à exciter l'admiration des spectateurs à ses derniers moments; il insista sur la précieuse assurance qu'il trouvait à l'heure de la mort, dans la déclaration positive du Christ sur la vie à venir. La porte de la prison s'ouvrit, un officier appela le pasteur que Struenzée suivit d'un pas ferme avec son compagnon de captivité. Arrivés sur le lieu du supplice, le comte Brandt dut monter le premier sur l'échafaud, Munter voulut essayer de cacher ce spectacle à Struenzée. « Je l'ai déjà vu » dit celui-ci, et il pria le ministre de saluer plusieurs de ses amis et de leur dire que s'il en avait détourné quelqu'un de la religion et de la vertu par ses paroles ou par ses actes, il implorait leur pardon et les suppliait d'écouter la voix d'un mourant, qui les pressait de se réconcilier avec Dieu. Struenzée avait conservé tout son calme et toute sa présence d'esprit, il était seulement un peu plus pâle que d'ordinaire et semblait avoir besoin de plus d'efforts pour trouver ses expressions. Il dit qu'il serait heureux de voir ceux qui ont pu être ses ennemis jouir de la félicité éternelle. La tête du comte Brandt venait de tomber, Struenzée, ému de l'approche de la mort, mais résigné et paisible, gravit lentement les degrés de l'échafaud. Il écouta la lecture de la sentence et vit mettre en pièce ses armoiries, puis il répondit avec netteté aux questions du pasteur et reçut sa bénédiction. Quand on lui coupa la main droite, tout son corps fut agité d'un tremblement convulsif. Au moment où le bourreau éleva la hache, le pasteur dit d'une voix solennelle : « Souvenez-vous de Jésus-Christ crucifié,

mort et ressuscité. » Il n'avait pas achevé que la tête de Struenzée roulait à ses pieds.

Struenzée mourut coupable devant les hommes, mais justifié, autant du moins qu'il nous est permis d'en juger, devant le Dieu des miséricordes.

2. *Mémoires de Mlle de Sternheim.* — La Haye, P.-J. Gosse (1773), 2 vol. in-12. — Ce pseudonyme cachait une des femmes auteurs les plus distinguées de l'Allemagne, Marie-Sophie de Guttermann, dame de La Roche. Cette traduction s'écoula rapidement. Une réimpression à Paris devint nécessaire, dès 1774.

3. *Lettres familières de Gellert.* — Utrecht (1775), in-8°. — La traduction de la correspondance de Christian-Furchtgott Gellert, né à Haynichen (Saxe), le 4 juillet 1715, décédé le 13 décembre 1769 et auquel sa ville natale vient d'ériger une statue, le 26 novembre 1865, eut le succès qui accueillit toutes les productions de l'auteur des *Fables et Contes* et des *Cantiques.*

La même année, Mme de La Fite publia son premier ouvrage original.

4. *Lettres sur divers Sujets de Littérature et de Morale.* — La Haye, Gosse (1775), in-12. — On y remarque les plus sérieuses qualités qui caractérisent un ouvrage pédagogique, l'élévation constante de la pensée unie au charme de la forme. Tous les sujets sont abordés avec une parfaite aisance et élucidés avec une lumineuse clarté.

Puis elle composa pour l'éducation des princesses d'Angleterre son livre le plus souvent réimprimé, qui n'a pas eu moins de vogue que ceux de Berquin, ainsi que le constate M. Weiss. Il a pour titre :

5. *Entretiens, Drames et Contes Moraux*, dédiés à la reine de la Grande-Bretagne, enrichis de gravures en taille douce. — Quérard cite les éditions suivantes : 1° La Haye, Detune (1781-1783), 2 vol. in-12 et (1788), in-12. Nous avons sous les yeux la 3e édition qui a échappé aux recherches du savant bibliographe, La Haye, Detune, 1784. — C'est un exemplaire de l'édition de 1783 qui existe à la bibliothèque impériale.

Quérard mentionne deux autres éditions., la 4e, — Paris, Poncelin, 2 vol. in-12, et Royez, an IX (1801), 2 vol. in-8°; et la 5e, — Paris, Brunot-Labbé (1821), 4 vol. in-18, ensemble, 24 feuilles 1/3, Imp. Feugneray, 20 figures.

Ces entretiens, écrits d'un style simple sans trivialité, gracieux sans miévrerie, respirent le spiritualisme, disons mieux, le christianisme le plus élevé. Ils présentent d'heureux essais d'assimilation au génie français des meilleures inspirations de la littérature populaire allemande, qui ont depuis été reproduits par Berquin qui n'indique jamais sa devancière. Chaque entretien est expliqué par un récit, pour fixer l'attention de l'enfant et l'aider à retenir l'enseignement qu'il illustre et éclaircit. Citons le plus court de ces récits :

LE MAUVAIS RICHE,

Conte oriental.

« Un homme riche qui s'appelait Zuta-Zarach, c'est-à-dire celui qui porte le fouet, et qui méritait de s'appeler ainsi, possédait en héritage une terre de dix lieues d'étendue. Tout le monde le nommait l'homme riche et il avait tout ce que son cœur pouvait désirer. Le château où il fixait sa demeure était bâti sur un rocher élevé, et la tour que ses aïeux avaient fait construire touchait aux nues. Placé au centre de ses possessions, il pouvait d'un coup-d'œil en apercevoir la moitié. Aucun jour ne se passait sans qu'il montât sur la tour, et de là il laissait tomber ses regards sur ses troupeaux et ses esclaves. Il examinait les travaux de ceux-ci, et quand l'un d'eux les suspendait pour un instant, on le voyait hors de lui-même et sa colère ne gardait plus de mesure. Cinquante coups, déchargés par une main furieuse, étaient le châtiment de la faute, et lui-même, lui-même se plaisait à l'infliger! Quel monstre qu'un pareil homme! Mais tu es juste, ô mon Dieu! Zuta-Zarach qui reposait sur le duvet, qui avait reçu de toi dix lieues de pays, des hommes qui le reconnaissaient pour maître et dont il refusa de se montrer le père, Zuta-Zarach fut tout-à-coûp privé de la vue. Et cependant il montait encore au haut de la tour et y portait, avec le tourment d'être aveugle, celui de ne pouvoir plus châtier ses

esclaves. O Dieu! tu es juste! Durant 20 années, la joie ne put s'ouvrir un passage jusqu'à son cœur, les sources du plaisir étaient fermées pour lui, ou ne lui en distillaient que quelques gouttes. Tout le temps qu'il vécut, si une pareille existence mérite le nom de vie, il ne connut ni la santé, ni la paix. Il buvait toujours dans sa coupe d'or les fruits de la sueur qui trempait le front de ses esclaves, mais de cuisantes douleurs déchiraient ses entrailles. Jamais ni sa demeure, ni la tour ne retentissaient des chants sacrés que ses esclaves innocents et pieux faisaient monter vers toi, ô Créateur! Et il ne jouissait pas du doux sommeil qui venait récompenser les travaux de l'esclave maintenant affranchi de ses regards tyranniques. O mon Dieu! tu es juste, je veux le prêcher à tes créatures, car Zuta-Zarach étant seul au lieu le plus élevé de la tour, fut frappé d'un éclair qui partait de ta main, et précipité tout-à-coup aux pieds de ses esclaves. Ils se rassemblent en foule, ils l'entourent, ils le plaignent et t'adressent cette prière : « Ah! son âme, Dieu juste! Puisse ton éclair l'avoir atteinte et refondue en une âme meilleure! Telle fut leur prière. O hommes! il vaut mieux dans ce monde, que Dieu a créé, être un esclave tel que ceux-ci, que d'être avec l'âme d'un Zuta-Zarach, maître de mille esclaves. O hommes! si votre âme est riche en vertus et si vous avez la santé, n'enviez le sort d'aucun Zuta-Zarach qui fut un monstre parmi les hommes. »

Les *Entretiens*, *Drames et Contes Moraux* furent suivis de près, des deux dernières publications de Mme de La Fite.

6° *Eugénie et ses Élèves, ou Lettres et Dialogues à l'usage des jeunes gens.* — Paris, Onfroy (1787), 2 vol. in-12. Dresde (1792), in-8°. — C'est la suite des entretiens, appropriés à l'intelligence des élèves d'un âge plus avancé.

7° *Réponses à démêler ou l'Oracle* pour servir à l'instruction et à l'amusement des jeunes gens. — Lausanne (1791 et 1807). Hambourg et Leipsig (1792). — C'est une méthode prompte et sûre, très-ingénieuse pour beaucoup apprendre avec charme et en peu de temps. Elle consiste à rappeler les circonstances les plus saillantes d'un fait historique, à l'élève qui doit répondre.

en indiquant les noms et les dates. L'ambiguïté apparente des questions a motivé le titre d'oracle. L'étude de l'histoire devient un amusement ainsi qu'un développement de la pensée et de la mémoire. Cette forme permet en outre de rapprocher les événements qui, en divers lieux et à diverses époques, ont été produits par des mobiles analogues, sous l'influence des mêmes passions, et de permettre ainsi de juger les hommes avec les règles de la morale éternelle. L'élève voit se dérouler devant lui une série de faits dramatiques, au milieu desquels les acteurs ont toujours les mêmes devoirs à remplir, sont exposés aux mêmes difficultés et triomphent à l'aide des mêmes ressources. « La créature vivante, cette œuvre de Dieu, quand elle se montre sous ses traits divins, dit justement M. Guizot, est plus belle que toutes les créations humaines, et de tous les poètes, Dieu est le plus grand. »

Nous avons rapproché le nom de Mme de La Fite des noms de Berquin et de Mme de Genlis qu'elle a devancés; il serait pourtant difficile d'établir un parallèle rigoureux entre des écrivains qui, tout en se proposant un but analogue, diffèrent si profondément par plus d'un côté. La supériorité de principes et de caractère de Mme de La Fite sur Mme de Genlis n'a besoin que d'être indiquée, et s'il est vrai que l'écrivain se reflète dans ses œuvres, elle aura un incontestable avantage; toutefois Mme de Genlis fera pencher la balance en sa faveur par l'étendue et la variété de ses ouvrages et leur valeur littéraire, sinon par leur fidélité historique. Mme de La Fite méritait d'ailleurs cet éloge qui a été fait de Mme Cottin. « Le trait le plus frappant de son « caractère était l'oubli de soi-même, sa charité égalait son dé- « vouement et il ne lui eût pas été possible de songer un seul « instant à elle-même, toute préoccupée qu'elle était de faire « du bien autour d'elle; toute sa vie n'a été qu'un long dévoue- « ment, aussi profond qu'aimable, aussi doux qu'énergique; sa « bonté n'obligeait point à la reconnaissance. Elle avait une « douceur inaltérable et sa bienveillance répandait autour d'elle « un charme qui rendait la vertu aimable. Profondément re- « ligieuse, son âme tenait au ciel comme à sa patrie, à Dieu « comme à son Père, au Christ comme à son Sauveur! »

Berquin écrivit ses meilleurs ouvrages d'éducation plusieurs années après Mme de La Fite. L'*Ami des Enfants*, couronné par l'Académie en 1784, est imité en partie de l'allemand de Weiss que Mme de La Fite avait popularisé. Le succès de Berquin est justifié par de réelles qualités littéraires, par l'attrait irrésistible d'une narration variée, attachante. Toutefois, précisément parce qu'il est de son temps, il y a chez lui un fade sentimentalisme, un écho des bergeries de Florian, une préoccupation exclusive des besoins d'une seule classe, parfois même l'idée morale ne se détache point assez nettement d'un spiritualisme vague, d'une religiosité indécise. Mme de La Fite échappe à ce double écueil par l'élévation de son caractère chrétien. Toutes ces pages sont inspirées par cette « moult grand fiance en Dieu, depuis l'enfance et jusques à la mort, » dont parle le chroniqueur de saint Louis.

Nous sentons en terminant cette notice, combien cette sèche analyse est insuffisante pour donner une juste idée de la sérieuse valeur des ouvrages d'éducation de Mme de La Fite, mais nous espérons que si la forme même de ses publications défie l'analyse, l'aimable et sévère personnalité de l'auteur se dégagera de ces pages, et sera entourée d'une part au moins de la juste estime qu'elle s'attira pendant sa vie. Qu'il suffise de rappeler que Klopstock appréciait ses écrits; que la reine de Prusse, la femme du grand Frédéric, les traduisit et fit présent à l'auteur de bijoux et de 50 ducats; qu'Haller les prisait beaucoup ainsi que plusieurs notabilités genèvoises. La comtesse de Genlis lui offrit le crédit qu'elle pouvait avoir à la cour de France, se fit l'éditeur de l'un de ses ouvrages, les *Entretiens d'une Gouvernante avec ses Élèves*, et composa même la préface de cette publication. Au moment où la colonie française de Hambourg tend de plus en plus à disparaître et à se confondre avec la race allemande, il était convenable de fixer ces souvenirs, d'honorer un nom modeste, mais digne d'échapper à l'oubli, car il rappelle une vie laborieuse et noblement employée, une carrière de dévouement bien remplie, dominée et inspirée par la foi chrétienne.

L. DE R.

LE CANADA

ET

LES PROVINCES DE L'OUEST DE LA FRANCE

—

La *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* a publié dans le courant de l'année 1867 une notice intéressante sur Samuel de Champlain. Le jugement que porte l'auteur sur cet intrépide et habile navigateur, nous a semblé parfois un peu froid, et son cadre trop restreint; nous voulons donc compléter quelques points à peine indiqués et en rappeler d'autres complètement omis qui combleront des lacunes et feront mieux apprécier les qualités éminentes de cet homme vraiment supérieur par son courage, sa persévérance, son désintéressement et sa piété.

Nous signalerons ensuite les noms des enfants de nos provinces de l'Ouest qui se sont hasardés après lui à braver la perfidie et la cruauté des Sauvages et la rigueur du climat pour aller fonder l'importante colonie du Canada si fatalement et si impolitiquement abandonnée par le faible gouvernement de Louis XV. Plusieurs de ces premiers colons ont fait souche; humbles dans l'origine, ils se sont rendus célèbres et ont été anoblis pour leurs éminents services; leurs familles existent encore et ont conservé dans toute leur pureté l'amour de la mère-patrie et leurs convictions religieuses, malgré les efforts de l'Angleterre pour étouffer ces sentiments dans leurs cœurs. Nous espérons donc qu'on ne lira pas sans plaisir une esquisse

historique dans laquelle quelques-uns de nos lecteurs reconnaîtront peut-être des noms dont le souvenir rappellera des liens du sang ou de l'amitié et, dans tous les cas, jettera un certain lustre sur nos provinces.

Les faits que nous raconterons sont trop peu connus, car on ne lit guère aujourd'hui les écrits sur le Canada du F. Sagard, du P. Ducreux, de Denys, du P. Le Clercq, du P. Lafitau, les voyages de Champlain, les Relations des Jésuites, ni même l'histoire du P. de Charlevoix, peu répandue et presque oubliée, malgré son mérite réel. Les seuls ouvrages modernes imprimés en France, que nous connaissions sur ce sujet sont le *Canada sous la domination française,* par L. Dussieux, dans lequel l'époque que nous parcourons est à peine indiquée. L'intérêt y est concentré dans la dernière période historique, surtout dans la publication des pièces officielles, d'après les archives de la Marine et de la Guerre, depuis 1755 jusqu'à 1760. Le second ouvrage intitulé : *Colonisation française du Canada,* par l'abbé Faillon, est plutôt l'histoire de l'île de Montréal, de Villemarie et des travaux des prêtres de Saint-Sulpice, que celle de la colonie. Trois volumes seulement ont paru et le plan en comporte dix.

I

François Ier disait plaisamment, en voyant les rois d'Espagne et de Portugal s'emparer de l'Amérique : « Quoi ! Ces princes « se partagent tranquillement entre eux le Nouveau-Monde ! Je « voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui le leur a « légué. » Voulant avoir aussi sa part de ce vaste territoire, il envoya Jacques Cartier prendre possession du Canada. Ce marin célèbre y fit plusieurs voyages, y planta la croix et les armoiries de France, mais ne fonda rien.

Plusieurs navigateurs allèrent sur ses traces : tous s'arrêtèrent à Tadoussac, à l'embouchure du Saint-Laurent, et s'occupèrent uniquement du commerce des pelleteries. Le sieur de Pontgravé, bon navigateur, et l'un des principaux négociants de Saint-Malo,

y avait fait plusieurs voyages et avait compris combien, si le commerce pouvait être réuni dans une seule main, les profits seraient considérables. Il proposa donc, en 1598, à Pierre Chauvin, capitaine de vaisseau de Rouen, de solliciter le privilége exclusif de la traite, avec les prérogatives précédemment accordées au marquis de La Roche qui était mort après une course infructueuse. Chauvin goûta l'avis; il avait des amis puissants, obtint cette commission et fut chargé en même temps de conduire des colons à Tadoussac et d'y établir la religion catholique. Marchand et calviniste, il s'occupa peu de ces deux clauses.

En 1599, Chauvin équipa quelques vaisseaux. De Pontgravé eut un commandement et de Monts voulut être de la partie, afin de connaître par lui-même ces terres nouvelles où il méditait déjà un établissement. Le capitaine malouin voulait remonter le fleuve jusqu'au confluent des Trois-Rivières et choisir un lieu convenable pour y mettre un poste militaire; de Monts était du même avis, mais Chauvin refusa de s'occuper d'une semblable entreprise et revint avec une provision abondante de fourrures, après avoir construit une maison de bois à Tadoussac et y avoir laissé seize de ses hommes dont la moitié mourut de froid et de faim pendant l'hiver, et dont le reste fut très-heureux de partager le feu et la maigre pitance des Montagnais qui habitaient le voisinage.

Chauvin exécuta en 1600 un second voyage qui ne fut utile qu'à son commerce et mourut en 1601, pendant une troisième traversée. Sa commission passa au commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe, homme très-honorable, digne et fidèle serviteur d'Henri IV. Une compagnie de marchands de plusieurs villes maritimes fut formée par ses soins et il confia ses vaisseaux à de Pontgravé chargé par le roi de continuer les découvertes commencées dans le grand fleuve du Canada.

Le commandeur eut le bonheur de rencontrer un autre homme qui consentit avec joie à faire partie de l'expédition. C'était Samuel de Champlain, officier de marine déjà connu, né à Brouage, comme l'on sait, non d'un pêcheur, ainsi que l'ont dit et répété les biographes à la suite les uns des autres, mais

d'Antoine de Champlain, capitaine de vaisseau, et de Marguerite Le Roy, ainsi qu'il est porté dans son contrat de mariage (1). Il avait servi quelques années comme maréchal-des-logis dans l'armée royale, lorsque le licenciement des troupes lui fournit l'occasion de passer en Espagne et d'entreprendre un voyage des Indes occidentales qui dura deux ans et deux mois (2). Il était depuis peu de temps à la cour de France où il jouissait d'une pension, lorsque de Chates jeta les yeux sur lui.

La traversée fut heureuse : De Pontgravé et de Champlain, laissant cette fois leurs vaisseaux à Tadoussac remontèrent le fleuve en chaloupe jusqu'au premier saut qui les arrêta et auquel ils donnèrent le nom de Saint-Louis. Ils interrogèrent les Sauvages, examinèrent bien le pays et remarquèrent surtout le beau hâvre au milieu duquel s'avançait un promontoire appelé par les indigènes *Kebec* mot qui signifie rétrécissement.

En arrivant à Honfleur, dans l'automne de 1603, ils apprirent la mort du commandeur de Chates. Leurs espérances furent fortement ébranlées; car ce seigneur possédait l'estime du roi et avait l'autorité nécessaire pour faire respecter ses droits. Afin de ne pas retomber dans les fautes précédemment commises, Champlain avait voulu chercher une position convenable pour l'accomplissement de son dessein, avant d'envoyer des colons. Le lieu était trouvé, mais les moyens d'exécution allaient manquer. Heureusement un nouveau protecteur se présenta, digne, sous beaucoup de rapports, de succéder au commandeur.

Pierre de Guast, sieur de Monts, natif de la province de Saintonge, comme Champlain, avait, pendant les troubles de la Ligue, rendu d'importants services à Henri IV qui l'avait fait

(1) Ce contrat est relaté dans le *Cours d'Histoire du Canada*, par J.-B.-A. Ferland, prêtre, professeur d'histoire à l'Université-Laval, à Québec, 2 vol. in-8°, publiés en 1861-1867. Nous en donnerons la date à l'époque du mariage.

(2) Selon le même auteur, Champlain a laissé sur ce voyage des Mémoires qui sont entre les mains de M. Féret, de Dieppe. Peut-être y trouverait-on quelques renseignements précis sur sa jeunesse?

l'un de ses gentilshommes ordinaires et gouverneur de Pons. Il offrit au roi de former quelques établissements en Amérique, sans qu'il en coûtât rien à la couronne. Sa demande fut agréée et, par un édit du 8 novembre 1603, il fut nommé « lieutenant-« général au pays de Cadie, du 40e au 46e degré, pour peupler, « cultiver et faire habiter les dites terres le plus promptement, « faire rechercher mines d'or, d'argent, cuivre et autres mé-« taux ; les faire fouiller, tirer, purger et affiner ; bastir forts et « villes, concéder des terres, etc. » (1).

De Monts conserva la société formée par son prédécesseur et y adjoignit plusieurs marchands de Rouen et de La Rochelle. Afin de fournir aux associés les moyens de subvenir aux dépenses nécessaires pour exploiter le pays, le roi, par lettres-patentes, en date du 18 décembre de la même année, leur accordait pour dix ans le privilége exclusif du commerce des pelleteries et autres marchandises « depuis le Cap de Raze jusqu'au 40e degré, comprenant toute la coste de l'Acadie, terre et Cap-Breton, baie de Saint-Cher, des Chaleurs, Isles Percées, Gaspay, Chichedec, Miramichi, Escoumin, Tadoussac et la rivière du Canada, tant d'un costé que d'autre et toutes les baies et rivières qui entrent au dedans des dites costes. »

(1) M. Delayant nous dit à propos de cette recommandation rapportée par Champlain, à l'occasion de la vice-royauté du duc de Ventadour qui prit les ordres sacrés, qu'une main contemporaine a écrit en marge de son exemplaire : « Point d'or, point de piété ni de religion, et cependant chacun se couvre de ce manteau. »

La naïveté et l'ignorance se disputent le pas dans cette remarque quelque peu obscure, mais assez transparente pour laisser percer l'intention. On voit par l'édit d'Henri IV que la clause qui a choqué le lecteur puritain ne date pas de 1625 et qu'elle remonte aux premières concessions consenties par nos rois. La même recommandation était faite à tous les lieutenants-généraux, vice-rois et gouverneurs, huguenots ou catholiques ; car l'industrie et le commerce avaient plus de part à ces expéditions que la religion qui cependant n'y était pas étrangère et était considérée comme moyen de civilisation. Si l'on n'avait pour but la fortune, qui donc, en dehors des missionnaires catholiques poussés par leurs seules convictions, consentirait à s'expatrier et à braver mille périls ? Est-ce que dans les colonies anglaises il en était autrement ? En vérité le contemporain eût mieux fait de s'abstenir ; la piété n'avait rien à voir là et sa note n'a pas de sens.

Ainsi le territoire, accordé à de Monts, descendait un peu au sud de la rivière Mauhate à laquelle Hudson a donné son nom ; au nord, il comprenait une partie de l'île du Cap-Breton et s'étendait sur le golfe et tout le littoral du fleuve Saint-Laurent. Cette vaste concession renfermait le germe des divisions qui plus tard entraînèrent les Français et les Anglais dans une longue suite de guerres ; car trois ans plus tard, en 1606, Jacques Ier donna lui aussi une charte pour la colonisation de la Virginie à laquelle il posait pour bornes le 36e degré au sud et le 45e au nord. Les deux concessions se croisant et empiétant l'une sur l'autre amenèrent des collisions et l'Acadie devint dès lors un sujet de contestations toujours renaissantes entre les deux couronnes.

Toutes ces contrées si généreusement distribuées aux Européens étaient alors entre les mains des Sauvages de la grande famille Algonquine, d'un naturel doux, et qui accueillirent bien les Français, dont le caractère franc et gai sympathisait avec le leur. Ils virent en eux des hôtes et non des maîtres. Les Anglais ne leur inspiraient pas les mêmes sentiments.

Se rappelant les rivages stériles et glacés qu'il avait vus à Tadoussac, de Monts porta sa colonie vers le sud et crut devoir s'établir sur une terre plus fertile ; il pensait comme Lescarbot « qu'il est bon de se loger dans un doux climat lorsqu'on peut « tailler en plein drap. » Sa compagnie, plus riche que la précédente, prépara un armement plus considérable. Elle fréta quatre navires dont l'un, commandé par Champdoré, était destiné à la traite de Tadoussac ; le second, sous les ordres de Pontgravé, devait croiser dans le détroit de Canzeau et autour de l'île du Cap-Breton pour empêcher les marchands étrangers à la compagnie de faire le commerce avec les Sauvages. De Monts conduisit lui-même vers l'Acadie les deux autres qui étaient de 150 et de 120 tonneaux et emportaient des gentilshommes, des prêtres, des ministres et 120 artisans ou soldats, tant catholiques que huguenots. Toujours prêt à prendre part aux voyages de découvertes, Champlain accepta avec plaisir l'invitation d'accompagner de Monts dans cette expédition et reconnut dès lors la source de grandes difficultés pour la fon-

dation d'une colonie, dans ce mélange de croyances hostiles. Le spectacle des discussions théologiques se résolvant à coups de poing, dont il fut alors le témoin, l'engagea à préserver plus tard le Canada de semblables scandales plus propres à éloigner qu'à rapprocher ceux qu'on désirait convertir.

Laissant en arrière les deux hâvres de la Hève et de Chebouctou, aujourd'hui Halifax, de Monts visita plusieurs points de la côte et s'arrêta, au commencement de l'hiver, sur une petite île qu'il nomma Sainte-Croix, dans la baie de Passamaquoddy. Il y avait peu de terre cultivable, l'eau douce et le bois y étaient peu abondants, et le scorbut emporta trente-six hommes. Au printemps, de Monts s'empressa de chercher un lieu plus favorable, suivit le littoral jusqu'au 41e degré, c'est-à-dire jusqu'à l'endroit à peu près où est maintenant New-York et poussa jusqu'aux établissements espagnols de la Floride. Aucun Européen n'avait encore pénétré dans ces parages; il en prit possession, au nom du roi de France, et donna des noms aux points les plus remarquables. Notre explorateur, ne trouvant rien à sa convenance, revint à Sainte-Croix où de Pontgravé, qui était retourné à Saint-Malo vers l'automne, le rejoignit et lui amena un renfort de cinquante hommes. Ce secours le décida à porter son habitation sur la terre ferme et, ayant choisi un lieu qui réunissait tous les avantages désirables, il l'appela Port-Royal, et chargea de Pontgravé, qu'il nomma son lieutenant, d'y asseoir sa colonie. Ce fut le premier établissement formé par les Français dans le nord de l'Amérique et la plus ancienne ville de cette partie du Nouveau-Monde; elle fut fondée en 1605; c'est l'Annapolis des Anglais.

Un gentilhomme picard, Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt, avait suivi l'expédition dans l'espoir de jouir de plus de calme et de tranquillité au milieu des Barbares qu'en Europe. Il désirait se fixer avec sa famille dans ces parages lointains. Frappé de la beauté et de la fertilité de cette partie de l'Acadie, il demanda à de Monts de la lui céder et celui-ci accéda à sa prière.

Tous deux passèrent en France, au commencement de l'automne de 1605 et trouvèrent les dispositions bien changées. Les

pêcheurs bretons, basques et normands s'étaient plaints d'être gênés dans leur industrie par les employés de la compagnie. Ils avaient représenté à Henri IV que si un réglement ne fixait pas leurs droits, la pêche serait interrompue, les douanes en souffrance, eux et leurs familles réduits à la misère. Le Conseil du roi jugea qu'en effet les précautions prises pour protéger la traite des pelleteries nuisaient aux pêcheurs et le privilége exclusif fut révoqué.

Ce contre-temps ne découragea pas de Monts; en vertu d'un nouveau traité avec de Poutrincourt, celui-ci se chargea de conduire un chargement à Port-Royal. Le vaisseau partit de La Rochelle au mois de mai 1606; il portait des ouvriers et quelques amis du baron, entre autres, Marc Lescarbot, avocat de Paris, un peu philosophe, frondeur, religieux à sa manière, assez instruit des vérités chrétiennes pour servir de catéchiste aux Sauvages. Homme d'esprit et de sens, d'une gaîté expansive et soutenue, il fut d'un grand secours à ses compagnons. Le voyage fut tellement long que les habitants de Port-Royal se crurent abandonnés. Pontgravé, cédant à leurs instances, partit pour la France, ne laissant que deux hommes chargés de la garde du fort. Il allait sortir de la baie française lorsqu'heureusement une chaloupe, venant de Canceau, lui annonça l'arrivée du navire qui ramenait avec lui l'abondance.

De Poutrincourt et de Champlain, désireux de mieux connaître le pays, entreprirent une course vers le midi et s'avancèrent jusqu'au-delà du cap Malebarc, entrant en rapport avec les aborigènes, recueillant des notions sur la force des tribus et sur l'état du pays. Ils revinrent à l'approche de l'hiver et trouvèrent les travaux avancés. La saison des neiges et des glaces se passa très-joyeusement. Il y avait là une société d'élite : de Poutrincourt, de Biencourt, son fils, Lescarbot, Louis Hébert, les deux de La Tour, qui tous joueront un rôle plus ou moins important. Champlain établit le cercle de Bontemps dont les membres servaient successivement de maîtres d'hôtel durant une semaine et étaient tenus, pendant qu'ils occupaient cette charge, de veiller aux amusements et aux besoins des commensaux. La pêche et la chasse fournirent des ressources inépui-

sables; la nourriture fut saine et abondante et l'on n'eut pas trop à se plaindre du mal de terre.

Des contrariétés sans nombre assaillirent de Monts, après que sa commission lui eut été retirée. Sa société fut dissoute à la suite des pertes que lui firent éprouver les Hollandais, en enlevant avant elle les castors et les fourrures de la grande rivière du Canada. Ces nouvelles parvinrent en Acadie, et de Poutrincourt, privé désormais d'appui et d'assistance, se décida à abandonner pour un temps Port-Royal et repassa en France, en 1607, avec Lescarbot, de Champlain et tout son monde. Les bâtiments furent confiés à la garde des Souriquois désolés du départ de leurs alliés.

Entraîné par les marchands avec lesquels il s'était associé et qui ne voyaient que de prompts bénéfices à réaliser, en retour de leurs avances, de Monts avait voulu aller trop vite et trop embrasser. Il aurait dû, suivant Champlain, reconnaître d'abord l'emplacement propre à recevoir les fondements d'une colonie; c'était une dépense de 4 à 5,000 livres; puis, les colons arrivés, défricher assez de terrain pour ne pas dépendre uniquement des envois de la France. Son établissement se serait ainsi consolidé peu à peu et il n'eût pas eu à redouter le retrait d'un monopole qui soulevait les jalousies et les rivalités.

Les dépenses faites par de Monts avaient été énormes et, pour l'en dédommager, le roi lui assigna une rente de six mille livres à prélever sur les vaisseaux qui iraient faire le commerce des pelleteries. C'était un droit illusoire; car, pour l'exercer, il eût fallu surveiller plus de quatre-vingt navires, s'engager dans des procès interminables et les dépenses eussent dépassé les recettes. De Monts toutefois essaya de recourir à ce privilége et fut obligé d'y renoncer.

Dans l'extrémité à laquelle il était réduit, il céda, en 1609, à Mlle de Guercheville, épouse du duc de La Rochefoucauld de Liancour, gouverneur de Paris, tous ses droits sur l'Acadie, à l'exception de Port-Royal, dont la cession faite au baron de Poutrincourt avait été ratifiée par le roi qui le contraignit d'y retourner. Cette dame, d'une excessive piété, avait surtout en vue la conversion des Sauvages et voulait en charger les Pères Jé-

suites. Il en partit deux en effet et elle essaya de fonder pour eux un nouvel établissement à Saint-Sauveur, non loin des Abénaquis et des Etchemins, peuplades disposées à recevoir la semence évangélique; mais pendant qu'on préparait les logements pour l'hiver et les champs pour la culture, les Anglais de la Virginie survinrent et, sous prétexte que ce territoire leur appartenait, ils arrêtèrent les Français comme pirates et les emmenèrent prisonniers; puis, allant à Sainte-Croix et à Port-Royal dont les habitants s'enfuirent à leur approche, ils réduisirent les édifices en cendres. Les deux religieux furent plus tard renvoyés en Europe.

Pendant que les établissements de l'Acadie tombaient, après avoir absorbé beaucoup de capitaux, une humble colonie naissait sur les bords du Saint-Laurent. Condamnée à lutter longtemps contre la barbarie des Iroquois, la jalousie de la Grande-Bretagne et l'indifférence de la mère-patrie, elle s'étendit et se consolida pendant plus d'un siècle et, devenue, sous la pression de la force, une province de l'empire britannique, depuis un égal laps de temps, elle garde précieusement la langue, la foi et les institutions de son fondateur, seules traces que la puissance française ait laissées de son passage sur le sol de l'Amérique du nord, si souvent arrosé des sueurs et du sang de ses enfants.

Champlain avait engagé Mme de Guercheville à diriger de ce côté les ressources dont elle disposait et à s'associer avec de Monts dont il lui garantissait la droiture; mais elle refusa absolument d'entrer en rapport avec un calviniste. Celui-ci, pressé par son compatriote et son ami, tourna alors ses vues vers le Canada et, ayant exposé ses projets à Henri IV, en obtint encore le privilége exclusif des pelleteries, pour une année, à commencer du mois de janvier 1608. Plusieurs de ses anciens associés et entre autres Lucas Legendre, vinrent à son aide et contribuèrent à fréter deux navires dont l'un, commandé par de Pontgravé, devait s'arrêter à Tadoussac pour la traite, tandis que l'autre, sous les ordres de Champlain, porterait les objets nécessaires à l'établissement projeté sur le cap de Kébec, situé entre une petite rivière et le grand fleuve et dont le sommet était couronné de vignes et de noyers. Les deux navires, partis de Honfleur le

13 avril, arrivèrent le 3 juin à l'embouchure du Saint-Laurent où se fit sur des barques le transbordement des provisions, des armes, des marchandises et des outils. Lieutenant-général du roi au Canada, de Monts avait nommé de Champlain son lieutenant-particulier, le chargeant d'exercer son autorité sur les lieux et lui confiant le soin de jeter les fondements de la nouvelle colonie.

On connaît la conduite audacieuse de Champlain pendant cette incursion ; on sait ses courses parmi les Sauvages, la part qu'il prit à leurs guerres, l'amitié des uns et la haine implacable des autres, haine longtemps entretenue par les Hollandais et les Anglais, voisins des Iroquois. Après un séjour de quinze mois, il revint rendre compte à de Monts des travaux qu'il avait exécutés, laissant ses hommes bien pourvus contre la faim et le froid, sous le commandement de Chauvin, fils du premier concessionnaire privilégié. Henri IV le reçut favorablement, écouta le récit de ses aventures et les détails qu'il lui donna sur le pays, mais refusa de renouveler le privilége qui avait excité de nouvelles plaintes. La compagnie cependant n'abandonna pas l'entreprise et fit armer deux navires.

De Champlain et de Pontgravé retournèrent à leur poste avec un renfort d'ouvriers. Les Sauvages les attendaient pour vendre à l'un leurs pelleteries et entraîner l'autre dans une seconde expédition contre les Iroquois. Loin de couvrir les dépenses qu'il avait faites pour son établissement de Québec, de Monts perdit encore cette année, et un malheur plus grand et plus fâcheux l'atteignit. Le roi qui le protégeait et qui favorisait son entreprise fut assassiné et cette triste nouvelle parvenue au Canada décida Champlain à revenir en France plus tôt qu'à l'ordinaire ; il débarquait à Honfleur le 27 septembre 1610.

C'est alors qu'il songea à se marier ; car jusque là sa vie active ne lui en avait pas laissé le loisir. Le 29 décembre, il signa à Paris son contrat de mariage avec demoiselle Marie-Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. A cet acte assistèrent comme témoins de Monts, lieutenant-général du roi, Lucas Legendre et plusieurs autres membres de sa compagnie. Le

mariage se fit au commencement de l'année 1611. Hélène Boullé n'avait que douze ans et était calviniste. Champlain au contraire était d'un âge mûr et se faisait gloire d'être catholique sincère. Il instruisit lui-même sa jeune épouse et eut le bonheur de la ramener à sa croyance. En raison de sa jeunesse, elle demeura à Paris, auprès de ses parents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'elle le suivit au Canada. Quant à lui, il repartit au commencement de 1611 avec son fidèle compagnon de Pontgravé et revint à l'automne.

Chercher un protecteur capable de soutenir à la cour les intérêts de la colonie fut alors le but de ses préoccupations et de ses démarches, car de Monts avait perdu son crédit et vivait retiré au château de Pons où Champlain alla le trouver; mais, malgré l'intérêt que celui-ci portait à l'œuvre commencée, il était impuissant à la soutenir désormais. Le fondateur de Québec s'adressa alors au comte de Soissons et, après sa mort, au prince Henri de Condé qui obtinrent de la reine régente des lettres-patentes pour maintenir l'établissement. De Champlain fut leur lieutenant et leur fit comprendre combien il était important de construire plusieurs forts sur le Saint-Laurent. Il en existait déjà un qu'il fallait maintenir à tout prix, en créant une société assez solide pour supporter les frais de son armement et de sa défense; mais il était juste de la protéger contre la cupidité des navigateurs qui réalisaient des bénéfices importants sans participer aux dépenses qu'exigeait la sûreté commune. Dans son opinion le monopole était indispensable au début.

Malgré tous ses soins, Champlain ne put former une compagnie; il obtint seulement le privilége de la traite pour trois navires de la Normandie, un de La Rochelle et un de Saint-Malo. Chacun des armateurs s'engageait à fournir six hommes pour être employés à la guerre et aux découvertes. Ayant enfin terminé ces arrangements qui le retinrent près de deux ans en France, il arriva le 7 mai 1613, à Québec où tout son monde était en parfaite santé. C'est alors qu'il entreprit son excursion pour découvrir le passage de la mer du nord.

Rentré en France, il travailla à former une société puissante composée de marchands de Saint-Malo, de Rouen et de

La Rochelle. Mais cette dernière ville, à laquelle était réservée le tiers de l'opération, mit tant de lenteur à remplir ses obligations que les deux autres durent prendre chacune la moitié des parts. Après des difficultés qui eussent arrêté tout autre que Champlain, la société fut enfin constituée pour onze années, approuvée et autorisée par le roi et par le prince de Condé qui eut alors le titre de vice-roi.

La persévérance de cet homme et sa foi dans le succès sont dignes d'admiration. Ses biens, son temps, ses talents, sa vie sont consacrés à sa colonie naissante. Entouré de contradictions, il marche résolument vers le but qu'il s'est proposé pour l'honneur de la religion et pour la gloire de la France. Il lutte contre les passions désordonnées des Sauvages; en cédant parfois à leurs caprices, il se les attache et leur en impose par son audace. Il se roidit contre les mille tracasseries que l'égoïsme et la jalousie lui suscitent dans la mère-patrie. Les grands le négligent et, à leur tour, les marchands l'abandonnent. Sa prudence et sa constance surmontent tout et, à la longue, il finit par triompher des obstacles.

Au milieu de ces préoccupations pénibles, comment parvint-il à explorer en fort peu de temps une vaste contrée dans toutes les directions? On a peine à le comprendre. Dès l'an 1609, il avait remonté la rivière des Iroquois jusqu'au lac Saint-Sacrement; en 1613, il pénétrait vers les sources de la belle rivière des Ottawais et, deux ans après, il visitait les grands lacs et les pays qu'ils baignent, jusqu'au centre de l'Amérique, dans le pays même des Hurons. Pendant ses excursions, rien n'échappe à son œil scrutateur; il décrit les cours d'eau, examine la nature des terres, observe les arbres, les fruits, les animaux; il indique les difficultés des entreprises et les moyens de les surmonter; il étudie les mœurs, le caractère et les goûts des Sauvages et dresse des cartes fort exactes de toutes les contrées qu'il parcourt; ses découvertes ne sont pourtant qu'une faible partie de ses travaux. Fonder une colonie, faire des réglements, veiller sur les employés de la compagnie et diriger leurs opérations n'absorbe pas encore son activité; il lui faut pourvoir aux moyens de soutenir son établissement sans cesse menacé,

organiser des sociétés dans ce but, s'assurer à la cour des protecteurs et tenir la balance égale entre les associés et les colons dont les intérêts sont souvent en contact; il suffit à tout et, lorsque le succès lui paraît assuré, il pense que le temps est venu de conduire avec lui des missionnaires pour arracher les barbares à l'idolâtrie, éclairer ces intelligences obscures, purifier ces cœurs souillés, ouvrir ces âmes fermées à la lumière et les ramener, par la connaissance de Dieu et la morale de l'évangile, à la civilisation et à la pratique de la vertu.

Par l'entremise de Huet, secrétaire du roi et contrôleur-général des salines de Brouage, Champlain obtint quatre Récollets, les emmena avec lui en 1615 et, le 25 juin, le P. Dolbeau disait la première messe qui ait été célébrée sur les bords du Saint-Laurent, depuis les voyages de Cartier et de Roberval.

« Rien ne manqua, dit le P. Le Clercq (1), pour rendre cette action solennelle autant que la simplicité de cette petite troupe le pouvait permettre... S'étant préparés par la confession, ils y reçurent le Sauveur par la communion eucharistique. Le *Te Deum* fut chanté au son de leur petite artillerie et parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissoit de toutes parts. L'on eut dit qu'elle s'étoit changée en un paradis, tous y invoquant le roi du ciel et appelant à leurs secours les anges tutélaires de ces vastes provinces. » Une chapelle et une maison destinée aux religieux s'étaient élevées comme par enchantement et, le 26 juillet, la même cérémonie se renouvela à Trois-Rivières où Champlain avait établi un poste de traite, en attendant qu'une ville s'y bâtit. Le père Joseph Le Caron fut chargé de cette mission et eut bientôt un logement et un oratoire qui furent construits avec le concours des Français et des Algonquins. Ce fut un beau jour pour Champlain que celui où il inaugura la foi catholique au Canada.

Le P. Denys Jamay, commissaire de la mission, demeura à Québec, et au commencement de décembre, le P. Dolbeau descendit à Tadoussac où il se construisit une cabane dans laquelle il ménagea une chambre pour y célébrer les offices. Il com-

(1) *Établissement de la Foi.*

mença aussitôt à travailler à la conversion des Montagnais et pénétra jusque chez les Esquimaux, tandis que le P. Le Caron, qui avait eu le pays des Hurons en partage, prenant les devants, allait avec une douzaine de Français, y attendre Champlain qui ne tarda pas à l'y rejoindre et, surpris par les glaces, y passa un temps beaucoup plus long qu'il n'eût voulu.

Veut-on connaître comment se faisait alors ce pénible voyage qui durait un mois environ? Le bon Père Récollet va nous l'apprendre : « Il seroit difficile, écrit-il, de vous dire la lassitude « que j'ai soufferte, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour « l'aviron à la main et de ramer de toute ma force avec les Sau- « vages. J'ai marché plus de cent fois dans les rivières, sur des ro- « ches aiguës qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les « bois où je portois le canot et mon petit équipage... Je ne vous « dirai rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant qu'un « peu de sagamité, espèce de pulment composé d'eau et de fa- « rine de bled d'Inde écrasé entre des cailloux, que l'on nous « donnoit soir et matin, en très-petites quantités. »

Telles étaient les fatigues et les privations que bravait Champlain pour gagner l'amitié d'une nation brave et populeuse.

Le genre de vie des missionnaires qui résidaient dans les villages n'était pas beaucoup plus confortable, d'après la description qu'en a laissée le F. Sagard (2). « Nous prenions notre repos « écrit-il, sur une natte de jonc; un billot de bois nous servoit de « chevet pendant la nuit, et nos manteaux de couvertures. Nous « n'avions point d'autres serviettes que les feuilles de bled d'Inde. « Nous avions bien quelques couteaux, mais ils ne nous étoient « aucunement nécessaires pendant le repas, n'ayant pas de pain « à couper. La viande d'ailleurs nous étoit si rare que nous « avons souvent passé des six semaines et des deux mois en- « tiers, sans en manger un seul morceau, sinon quelque petite « portion de chien, d'ours ou de renard qu'on nous donnoit « dans les festins. A la réserve du temps de Pâques et de l'au- « tomne que les Français nous fournissoient de leur chasse,

(2) *Grand Voyage au pays des Hurons.*

« nos viandes ordinaires étoient de la sagamité, des citrouilles « et des pois où nous mettions, pour y donner quelque goût, « de la marjolaine, du pourpier, d'une certaine espèce de « baume, avec des petits oignons sauvages que nous trouvions « dans les bois. Notre boisson étoit l'eau des ruisseaux... et si, « dans le temps que les arbres étoient en sève, quelqu'un de « nous se trouvoit indisposé ou ressentoit quelque débilité de « cœur, nous faisions une fente dans l'écorce d'un érable qui « distilloit de l'eau sucrée qu'on amassoit avec un plat d'écorce « et qu'on buvoit comme un remède souverain, quoique, à la « vérité, les effets n'en fussent pas bien considérables. »

Une semblable existence était peu attrayante et, pour l'embrasser de son plein gré, il fallait une grande charité envers son prochain, un grand amour de Dieu et une grande abnégation de soi-même.

LE VICOMTE DE LASTIC-SAINT-JAL.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE COLLÉGIALE D'OIRON (1)

—

HISTORIQUE

—

La belle collégiale Saint-Maurice d'Oiron (2) est un monument à date certaine. Sa construction fut commencée en 1517 ou 1518, par Artus Gouffier, sgr de Boisy, Oiron, Bourg-Charente, etc., grand-maître de France. Une lettre conservée au château d'Oiron donne des détails curieux sur la naissance de ce personnage distingué, qui sut aimer tout à la fois les armes, les lettres et les arts, chose rare à cette époque. Elle est écrite par Guillaume Chanceau, receveur de la terre de Boisy, à Guillaume Gouffier, chambellan de Charles VII. Ce document ne se rattache qu'indirectement au sujet que nous traitons; mais il est trop intéressant pour que nous ne le reproduisions pas. Il est ainsi conçu :

« A mon très-honnoré et doubté sgr monsgr de Boisy,
« chambellan et conseiller du roy, nostre sire.

« Monseigneur, je me recommande très-humblement à vostre
« bonne grâce, et des bonnes nouvelles de Boisy vous plaist
« savoir madame a fait ung très-beau filz, grant et gros et le
« plus bel qui fust né de mère; depuis.... je croy que oncques

(1) Lecture faite à la Sorbonne, le 30 mars 1869, lors de la réunion des Sociétés savantes.

(2) Deux-Sèvres.

« l'on ne vit le plus grant. Il a nom Arthus. Il fust né le vi[e] jour « de septembre, à une heure et demye après-midi ou environ. « Madame en a esté très malade, mais Dieu mercy, à présent « elle est en très-bon point. Je prye à Dieu qu'il luy veuille « maintenir par sa grâce. . . . . .

« Escript à Boisy le viie jour de septembre de l'an « LXXIIII (1).

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« G. Chanceau. »

Une enquête, en date du 26 novembre 1539, relative à l'érection de l'église paroissiale en collégiale, fait connaître, sur la construction, quelques particularités qui ne manquent pas d'intérêt. Voici une partie de la déposition d'un des principaux témoins :

« André Rat, charpentier, demeurant au bourg d'Oiron, âgé « de quarante-cinq ans, dit qu'il est natif dudit lieu d'Oiron et « y a demeuré presque tout son temps, tellement que, par le « moyen de ce, il a bonne cognoissance de feu monseigneur le « grand maistre de Boisy, seigneur dudict lieu d'Oiron, et dit « que ledict feu seigneur grand maistre, voyant que l'église « parroichiale dudict lieu d'Oiron, estoit une vielle église fort « petite, caducque et ruyneuse, prête à tumber, meu de dé- « votion, se délibéra d'en faire une toute neufve et de faire « ériger ladicte église parroichiale en église collégiale et la « funder, et, pour ceste cause, y commença faire faire une « très-belle et notable église de grande construction à pierre de « taille; et en la faisant faire se disoit tousjours le service parroi- « chial en ladicte vielle église, qu'il fit enfermer au-dedans de la « neufve sans y toucher jusques à ce que ladicte église fust en « tel est atqu'on y peult faire le service, et alors fut rasée ladicte « vielle église; et dit, ledict dépposant, qu'il a besoigné à la « charpante de ladicte église jusques à ce qu'elle ait esté par- « faicte...., Et dit qu'il a veu que dès et depuis 14 ou 15 ans sont « on a continuellement et journellement faict en ladicte église

(1) 1474.

« le service canonial et collégial, et se y chante matines, primes,
« tierces, sextes et nonnes, la messe de prime, la grand'messe,
« vespres et complies et plusieurs petites messes..... dit
« que, auparavant que ledict service canonial se dise en la-
« dicte église parroichiale, hormis les jours de festes, il ne
« se disoit en ladicte église par chescunes sepmaines que 2 ou 3
« messes au plus..... que l'église est bien et compettamment
« garnye d'ornemens beaulx et précieulx, croix et callices, le
« tout d'argent, livres et autres meubles nécessaires et conve-
« nables pour faire le service divin.....»

L'architecte du monument dont nous nous occupons n'est pas connu. Il y a des présomptions en faveur d'André Amy, *maitre maczon*, qui construisait en 1512 la gracieuse chapelle du château de Thouars.

L'œuvre du sire de Boisy était loin d'être achevée lorsque la mort l'enleva (23 mai 1519). Les travaux furent continués par sa veuve, Hélène de Hangest-Genlis, cette femme artiste, dont l'inspiration a produit les admirables vases appelés aujourd'hui faïences d'Oiron. Mais elle ne put elle-même voir la fin de la construction, et ce fut son fils Claude Gouffier, grand-écuyer de France, qui y mit la dernière main. La collégiale était complètement terminée en 1550.

L'acte de fondation du chapitre de l'église élevée par Artus Gouffier, *en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, pour le salut et remède des dmes de ses feuz père et mère et autres ses prédécesseurs*, fut rédigé le 10 mars 1518, par Jehan Davy et Jehan Dupré, notaires à Paris. Le fondateur *promet de parfaire l'église et icelle construire et bastir à neuf, selon les fondements qui sont commencés et qui se continuent de jour en jour.* Un doyen et sept chanoines, avec un maître de psalette et quatre enfants de chœur, sont institués pour le service de la collégiale. Quatorze arpents de vigne leur sont attribués, avec des rentes montant à 250 livres tournois et 120 setiers de blé. Le pape Léon X approuva cette fondation par deux bulles du 13 mai 1519, l'une adressée au seigneur d'Oiron, l'autre transmise au doyen de l'église du Puy-Notre-Dame et aux abbés de Saint-Jouin-les-Marnes et d'Airvault. Une autre bulle fut en outre

donnée le 7 août 1538, par le pape Paul III. Cette dernière fut mise à exécution le 18 juin 1539, par François Favereau, doyen de l'église du Puy-Notre-Dame, délégué à cet effet. La consécration de la collégiale date du 18 août 1532. Elle fut faite par Ebrouin, évêque de Poitiers.

Par acte du 4 septembre 1530, Hélène de Hangest et Claude Gouffier firent donation au chapitre d'une rente de 15 livres tournois et de diverses dîmes s'élevant à 21 pipes de vin et 120 setiers de froment. De nouvelles libéralités furent encore faites par Claude Gouffier, le 30 juillet 1541 et le 8 juin 1542. L'acte qui porte cette dernière date, constate une donation de 1125 livres tournois et de quatre grosses cloches. Le clocher était achevé à cette époque, car il est dit en l'acte que *le seigneur a fait mectre et monter les quatre grosses cloches en la grosse tour de l'église.* Le grand-écuyer, craignant sans doute que les chanoines ne vinssent à abuser du droit de sonner les cloches, *retient, à luy et à ses successeurs seigneurs d'Oiron, le povoir, faculté et puissance de commander, toutesfois et quantes qu'ilz vouldront, cesser le son des dictes cloches.* Le même jour, 8 juin 1542, Claude Gouffier augmente de quatre vicaires le personnel de la collégiale.

D'après l'enquête que nous avons citée, le service canonial fut installé en l'année 1525. Le monument était donc presque achevé à cette époque. Il ne restait à faire que certains détails d'ornementation. Il semble résulter, du reste, d'un autre document, que le 17 novembre 1520 l'ancienne église était sur le point de disparaître.

Claude Gouffier n'aimait pas beaucoup le son des cloches, mais il n'en était pas ainsi de Louis Gouffier, l'un de ses descendants. Nous trouvons, à la date du 11 août 1640, la fondation par ce seigneur d'une messe *sonnée à carillon aux grosses cloches de la paroisse.* Une rente perpétuelle de 12 livres tournois était constituée à ce sujet. Contre l'ordinaire, cette libéralité ne plut pas aux donataires. Le 8 février 1641, Louis Bretonneau, curé-doyen de l'église, deux *fabriqueurs* et vingt-trois individus, *faisant la plus grande et saine partie de la paroisse d'Oiron, supplièrent le seigneur de vouloir reprendre*

son don, disant qu'ils ne pouvaient, pour le bien de la fabrique, accepter icelluy don qui était de trop peu de valeur pour la grande charge, peine et sujétion de sonner tous les jours à carillon ladite messe.

Le 10 octobre 1640, le seigneur d'Oiron accorda aux doyens et chanoines le droit de sépulture dans les chapelles du Rosaire et de Saint-Jean. L'acte porte que les membres du chapitre n'avaient pas encore joui de ce privilége *par la négligence et le manque de soin de leurs prédécesseurs*, contrairement aux intentions des fondateurs.

Par testament passé au château d'Oiron, le 31 janvier 1651, Eléonore de Lorraine, femme de Louis Gouffier, lègue à la collégiale, dans laquelle elle fait élection de sépulture, une rente perpétuelle de 200 livres, à la charge de dire chaque jour une messe pour le repos de son âme. D'autres legs sont faits aux églises et au clergé; mais la testatrice n'oublie aucune des personnes de sa maison et de sa famille. Elle montre surtout une grande affection pour Artus Gouffier, son petit-fils, et pour Marie Hennequin, sa bru, femme de Henri Gouffier. Elle fait en ces termes une disposition en faveur de cette dernière :

« Je donne à la marquise de Boisy, ma belle-fille, pour « marque de l'amitié que je lui ai portée, ma croix de dia- « mants, qu'elle conservera en mémoire de moy, estant fort « faschée de n'avoir chose de plus grand prix et corres- « pondant de l'amour et affection singulières que j'ai eus « pour ses mérites, lesquels j'ai tousjours si fort estimés que je « meurs dans le regret de ne luy avoir pas assez dignement « faict parroistre la grandeur de mes ressentimens..... »

Les seigneurs d'Oiron ne furent pas les seuls bienfaiteurs de la collégiale. Un legs d'une certaine importance, en immeubles et rentes, fut fait entre autres, par Jehan Martin, chanoine de l'église, fondateur de la chapelle de Saint-Sébastien. Parmi les autres donateurs nous trouvons les noms suivants : Cherpentier, Brottier, Vaillant, Boismenès, Françoise Dubois, Bréchault et Françoise Deshayes.

Un mémoire rédigé en 1779, à l'occasion d'un procès intenté par les chanoines au seigneur d'Oiron, pour des réparations à

faire au chœur de l'église, constate qu'à cette époque le chapitre possédait 2,580 livres de revenu.

La discipline du chapitre s'était un peu relâchée du vivant de Claude Gouffier. Une transaction, faite le 2 juin 1546, entre ce seigneur et les chanoines, porte que, au mépris de l'acte de fondation, ceux-ci n'assistaient pas régulièrement aux services quotidiens de l'église. Pour punir les contrevenants, le grand-écuyer exigea que des retenues fussent faites sur leur traitement. Au milieu du XVIIe siècle, les mêmes négligences se reproduisirent encore. Un réglement détermina la quotité des amendes encourues par les chanoines pour chaque heure d'absence. Le 4 décembre 1728, il fallut de nouveau s'occuper de la discipline et remettre en vigueur les dispositions de ce réglement.

DESCRIPTION

Le plan de la collégiale est des plus simples : une seule nef, deux transepts et une abside, dans laquelle se trouve le sanctuaire. Le bâtiment est construit dans les données de l'art ogival ; mais l'ornementation appartient au style de la renaissance. A l'extérieur, dont nous nous occupons d'abord, nous remarquons les deux portes, le clocher et les contreforts ornés, à leur sommet, de deux salamandres couronnées.

La porte placée au bas de la nef, du côté de l'ouest, n'est pas une entrée digne de l'église. Elle se compose de deux mesquines ouvertures géminées à plein cintre, accompagnées de petites colonnes cannelées d'un assez pauvre effet. La devise du grand-écuyer : HIC TERMINVS HÆRET, a été grossièrement gravée sur la frise. Un ornement d'un genre particulier, assez semblable aux fleurons qui figurent sur les reliures du XVIe siècle, sépare les deux derniers mots de cette inscription. Au-dessus, une grande arcade ornée d'une rose à seize rayons. Plus haut encore, un fronton au milieu duquel on voit l'écusson de la famille Gouffier (d'or à trois jumelles de sable), supporté par deux griffons. Cette porte est la partie la plus récente de l'église.

A côté de l'entrée, à droite du spectateur, s'élève la tour carrée du clocher, soutenue à chaque angle par un contrefort élégant, et éclairée sur chacune de ses trois faces extérieures par quatre longues fenêtres d'un excellent style. Ces ouvertures sont placées deux par deux; un léger contrefort les sépare. Une balustrade entoure la plate-forme de cette construction, dont le milieu est occupé par un clocheton.

Contre l'usage, nous trouvons la principale entrée de l'église dans le transept du nord, du côté du château du grand-écuyer. La décoration de cette porte seigneuriale, terminée en 1540, est très-remarquable. Elle est chargée de ravissantes sculptures au milieu desquelles on distingue les monogrammes d'Artus Gouffier et d'Hélène de Hangest. Le cintre et les côtés disparaissent littéralement sous les sculptures. Au-dessus du cintre, règne une arcature composée de quatre niches séparées par des colonnettes d'une grande élégance. La frise ornée de guirlandes et de mascarons est surmontée d'une grande arcade, dans le fond de laquelle se trouvent une niche et les écussons des Gouffier. Les colonnes principales placées de chaque côté de l'ouverture sont en spirale. Une très-jolie rose est ouverte au-dessus de cette porte.

La nef de l'église, dans laquelle nous pénétrons, ne présente rien de particulier. Elle est vaste et élevée. Les voûtes supportées par des faisceaux de colonnes engagés dans les murs latéraux, sont dans le style ogival; mais la renaissance s'y affirme dans les arcs principaux, dont la courbe tend à se rapprocher du plein cintre. Les voûtes des deux transepts sont dans le même genre; celles du sanctuaire sont beaucoup plus compliquées. Toutes ces voûtes sont ornées de pendentifs armoriés. Au fond du sanctuaire, trois grandes fenêtres ogivales jettent une lumière éclatante sur les ravissantes sculptures de deux chapelles placées auprès du maître-autel. Celle de François Ier, à gauche du spectateur, est une œuvre charmante. Une ouverture, formée de deux cintres réunis par un élégant pendentif, met cette chapelle en communication avec le sanctuaire. La salamandre légendaire est figurée sur la façade avec les monogrammes et les armes des seigneurs du lieu, à travers les ara-

besques les plus délicates, les médaillons et les statuettes. Quatre coquilles sont sculptées à la partie supérieure de cette porte. De charmants pendentifs, portant la lettre F avec la couronne royale ou le blason des Gouffier, ornent les nombreux compartiments de la voûte de ce délicieux oratoire.

L'autre chapelle, consacrée à saint Jérôme, est aussi une œuvre très-remarquable, mais elle ne vaut pas celle que nous venons de décrire. Les proportions de l'ordonnance architecturale de sa façade nous semblent moins heureuses. Elle est due à Claude Gouffier. Les arabesques, les médaillons, les écussons, les chiffres du dauphin et de Jacqueline de La Trémoïlle, femme du grand-écuyer, sont jetés à profusion sur le devant de cette chapelle. A l'exception des pendentifs, sur lesquels nous ne voyons plus le chiffre royal, sa voûte est semblable à celle de la chapelle de François Ier.

Le retable du maître-autel a été remanié. Il mérite cependant d'être signalé, ne serait-ce que pour les deux charmants pinacles qui le décorent. Il est fâcheux que le milieu de ce retable ait été remplacé par des ornements de mauvais style. La table de l'autel, qui est moderne, fait très-mauvais effet. Nous remarquons aussi l'élégante crédence placée à côté de la chapelle Saint-Jérôme.

Le transept du nord, qui a reçu le nom de chapelle du Rosaire, n'offre de remarquable que la décoration intérieure de la porte latérale dont nous avons parlé. Quatre beaux écussons placés au-dessus du cintre forment la partie la plus importante de cette ornementation. Les côtés de la porte n'ont point été sculptés. Dans le transept du midi, se trouve l'autel Saint-Jean décoré tout-à-fait dans le goût de la renaissance. Sur un cartouche placé au-dessus de l'autel, se trouve la devise du grand-écuyer, que nous avons déjà signalée à la porte de l'ouest.

L'ensemble de toutes les sculptures de la collégiale est admirablement conçu. La finesse des détails est des plus remarquables. Le retable, les deux chapelles du sanctuaire et la porte latérale respirent un profond sentiment de l'art. Il existe cependant quelques parties pouvant donner prise à la critique:

les personnages, les figures surtout, sont très-faibles par rapport au reste. On ne connaît pas les noms des sculpteurs qui ont décoré la collégiale. On sait seulement que le potier Cherpentier a travaillé à la *chapelle de Senestre.*

Quatre magnifiques tombeaux de marbre sont placés dans les transepts. Ils couvraient autrefois les restes de Philippe de Montmorency, d'Artus Gouffier, de l'amiral Bonnivet et de Claude Gouffier.

Le tombeau de Philippe de Montmorency, veuve de Guillaume Gouffier, est en marbre blanc. Il a trois mètres de longueur sur 1 m. 30 c. de largeur et 1 m. 50 c. de hauteur. Vêtue d'une longue robe, la tête enveloppée d'un voile, l'effigie de la dame d'Oiron est couchée, les mains jointes, sur la table de ce monument. La tête repose sur deux coussins ornés de grecques, d'entrelacs et de glands. La figure est calme. Les pieds sont appuyés sur un barbet. Sur chacun des deux grands côtés du tombeau, six statuettes de religieuses à genoux sont placées dans des niches ornées d'une coquille. Aux extrémités, deux anges soutiennent les écussons des Gouffier et des Montmorency (1).

Les niches sont séparées par des pilastres ioniques sur lesquels sont sculptés des fleurs, des instruments de musique, des livres d'heures, des dévidoirs, des quenouilles, des rouets, en un mot toute sorte d'objets pouvant convenir aux dames. Ce tombeau est une œuvre magistrale. Malheureusement les mains et une partie du visage de la statue de Philippe de Montmorency ont été mutilés, ainsi que les têtes et les mains des religieuses. Le barbet lui-même n'a pas trouvé grâce devant les barbares. L'épitaphe suivante est gravée sur la tablette :

CI. GIST. FEV. DAME. PHILIPE. DE. MONTMORENCI. EN SON. VIVANT. FEME. EN. PREMIERES. NOPCES. DE. FEV. MESSIRE. CHARLES. DE. MELEVN. GRAND. MAISTRE. DE. FRANCE. EN. SECONDES. NOPCES. DE. FEV. MESSE. GVILLE. GOVFFIER. CHLR. SEIGR. DE. BOISY.

(1) Montmorency : *D'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur.*

BONIVET. ET. D'OIRON. PREMIER. CHABELLA. DV. ROY. CHARLES VIIe. ET. DEPVIS. GOVVERNER. DV. FILZ. DV. ROY. CHARLES. VIIIe. LAQLLE. TRESPASSA. A. CHINON. LE. XIe. DE. NO^bre^. 1516. PRIEZ. DIEV. POVR. ELLE.

Le tombeau d'Artus Gouffier présente la même ordonnance que celui dont nous venons de parler. Ses proportions sont les mêmes. Tous les deux sont évidemment dus au même artiste. L'effigie du grand-maître revêtu de son armure est étendue sur la table. Sa tête et ses mains sont nues ; see cheveux longs tombent jusqu'à ses épaules. Il n'est pas armé de son épée ; elle est placée à sa gauche avec le baudrier détaché. Son casque est posé derrière sa tête. On reconnaît à ces détails que le sire de Boisy n'est pas mort sur le champ de bataille. Les coussins sur lesquels repose la tête ressemblent à ceux du tombeau précédent. Un chien est couché aux pieds du personnage. Les statuettes des douze niches représentent des moines et des pélerins. L'ornementation est dans le même goût que celle du tombeau de Philippe de Montmorency. Sur les pilastres figurent les attributs de la guerre avec des instruments de musique, des objets servant au culte, etc. La date de 1539 se lit sur un cartouche placé au bout du tombeau. Sur des pennons de lances, les lettres Q. P. R. A., indiquant peut-être les initiales du nom d'un artiste, sont gravées en regard des lettres S. P. Q. R. Autour de la statue se lit l'inscription suivante :

CI. GIST. FEV. DE. BONE. MEMOIRE. MESSIRE. ARTVS. GOVFFIER. EN. SON. VIVAT. CHLR..... (1) SEIGNEVR. DE. BOISY. BOVRG. SVR. CHARETE. DE. SAINCT. LOVP. ET. D'OIRON. GOVVERNER. ET. LIEVTEANT. GNAL. DV. ROY. EN. SES. PAIS. DE. DAVLPHIE. ET. GRAD. M^e^. DE. FRANCE. FVDATEVR. DE. CESTE. EGLE. LEQVEL. TRESPASSA. A. MOPELLIER. LE. XXIIIe. JOVR. DE. MAY. 1519. PRIEZ. DIEV. POVR. LVY.

Les deux autres monuments funéraires sont moins beaux et

(1) Cette partie est fruste : DE. L'ORDRE. COMTE. DE. CARVAX. ET. D'ESTAMPES. BARON. DE. MAULEVRIER. ET. PASSAVANT.

moins grands que ceux dont nous venons de parler. La statue de l'amiral Bonnivet est étendue sur le tombeau dans lequel il avait été inhumé. Le guerrier mort à Pavie est couvert de son casque et ceint de son épée. Sur son armure figurent les blasons des Gouffier et des Montmorency. La principale ornementation de ce tombeau consiste en trois médaillons de marbre blanc aux insignes de l'amiral, un dauphin entourant une ancre, avec la devise FESTINA LENTE. L'ancienne épitaphe, qui était fruste, a été reproduite sur la tablette de marbre, lors de la restauration faite en 1839 par M. Segrétain, architecte à Niort. Elle est ainsi conçue :

CI. GIST. MESSE. GVILLE. GOVFFIER. EN. SON. VIVAT.
CHLR. DE. L'ORDRE. S^r DE. BONIVET. ET. CREVECOEVR. GRAND.
ADMIRAL. DE. FRACE. QVI. TRESPASSA. EN. LA. BATAILLE.
DEVAT. PAVIE.
LE. XXIV. FEVRIER. 1524. PRIEZ. DIEV. POVR. LVY.

Le dernier tombeau est élevé en l'honneur de Claude Gouffier, grand-écuyer de France, décédé en 1572. Un médaillon aux armes des Gouffier, avec la devise HIC TERMINVS HÆRET, orne le milieu du grand côté de ce monument qui est appuyé contre la muraille, comme celui de l'amiral. La statue, couchée sur la table, représente un cadavre nu sur un linceul. On ne lit aucune inscription sur ce tombeau.

Les morceaux de ces tombeaux étaient autrefois jetés à droite et à gauche dans l'église. Ils ont été remis en place par M. Segrétain. Nous avons remarqué, dans un coin de la chapelle Saint-Jean, un médaillon du tombeau du grand-écuyer, qui n'a pu être employé au moment de la restauration.

Une quittance, découverte par M. Fillon, donne le nom de l'artiste à qui l'on doit ce dernier monument funéraire. Il s'appelait Jehan Juste (1). « *Le* 10 *février* 1558 (1559), *ce scultcur en marbre confesse avoir receu de Mgr Le Grand la somme de* 25 *livres tournois, pour ses vacations d'avoir achevé de pollir*

(1) Il s'agit de Jehan Juste, de Tours.

et assir la sépulture du dict seigneur et de deffuncte Mme La Grand.» Le grand-écuyer n'est décédé qu'en 1572, mais il a pu faire faire son tombeau en 1559, après la mort de Françoise de Brosse, sa seconde femme. Les autres tombeaux sont-ils dus à Jehan Juste ou à des artistes italiens, comme l'ont supposé quelques savants archéologues? Il est impossible de résoudre cette question. Espérons qu'il sera démontré quelque jour que ces monuments sont l'œuvre d'un Français.

Deux pierres tumulaires intéressantes sont placées dans le fond de la chapelle Saint-Jean. Sous l'une d'elles gît Charles Gouffier, chevalier de Malte, décédé en 1590. Ce personnage est représenté sur la pierre, vêtu en seigneur du temps et recouvert du manteau des chevaliers de Malte. Sa tête repose sur un oreiller à glands. Un chien est à ses pieds, à côté de l'écusson des Gouffier. L'inscription suivante se lit autour de la tombe :

CY GIST MESSIRE CHARLES GOUFFIER EN SON VIVANT CHL^R^ DE MALTE QUI DÉCÉDA LE 19e JOUR D'AOUT 1590. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

On trouve le dessin de ce tombeau dans le *Recueil de Gaignières.*

Sur l'autre pierre tumulaire est tracée l'effigie de Jehan de Grimouard, écuyer, maître d'hôtel d'Hélène de Hangest. Ce personnage a les mains jointes; sa tête nue est placée sur un oreiller à glands; son casque et ses gants sont à côté de lui; ses pieds s'appuient sur un lévrier. On voit son épée à sa gauche. Le blason des Grimouard (*d'argent fretté de gueules de six pièces au franc quartier d'azur*), qui figure à droite et à gauche de l'oreiller, est répété trois fois sur les vêtements. L'inscription tracée autour de l'effigie est un peu fruste. On y lit encore ce qui suit :

CY GIST FEU NOBLE HOMÉ JEHAN DE GRIMOUAR... EN SON VIVANT ESCUIER ET GRAND MAISTRE D'HOTEL DE MADAME..... D'AOUST L'AN MIL D CENS TRANTE DEUS PRIEZ DIEU QU'IL EN AIT L'AME.

Une plaque de marbre, placée dans la chapelle du Rosaire, indique l'endroit où repose Claude-Éléonore de Lorraine, femme de Louis Gouffier, duc de Roannès. La duchesse avait demandé cette modeste sépulture. L'inscription est ainsi conçue :

CY GIST le corps
de feu très haute
et très illustre
princesse madame
Claude Eléonor de
Loraine, duchesse
de Roannès, qui
décéda dans son
chasteau d'Oyron
le premier jour
de juillet
1654.
Priez Dieu
pour son
âme.

Après avoir décrit la charmante ornementation des chapelles, des portes et des tombeaux d'Oiron, il est intéressant de signaler un bas-relief presque barbare placé dans le bas de la tour du clocher. Un individu, portant le costume du temps de Henri II, tient dans ses mains la jambe d'un cheval qu'on s'apprête à ferrer. A côté de lui est placé un personnage mitré qui ne peut être que saint Éloi. L'une de ses mains tient la crosse épiscopale; l'autre se dirige vers une enclume, sur le pied de laquelle on voit les outils nécessaires au maréchal-ferrant. Cette œuvre grossière est sans doute un hommage de la corporation des maréchaux. Elle n'est point déplacée dans l'église du grand-écuyer.

Les boiseries de la collégiale sont très-remarquables. Elles sont aujourd'hui disséminées dans le chœur et dans les transepts, mais elles paraissent à peu près complètes. Elles formaient 29 stalles. Les accoudoirs et les miséricordes offrent les

sujets les plus variés. On y voit des anges, des oiseaux, des quadrupèdes, des chauve-souris, des dragons, des mascarons, des feuillages, des personnages grotesques ou indécents, des animaux qui se dévorent les pattes ou les parties génitales. Quatre dessus d'angle sont conservés. Le plus curieux représente un animal fantastique, à pieds fourchus et à queue de serpent, portant un singe sur son dos. Ces boiseries sont de la Renaissance. Il y a de grandes ressemblances entre les arabesques qui les décorent et celles qu'on a sculptées sur les murs de la collégiale.

Sept tableaux méritent d'être signalés. Le plus intéressant, sous le rapport historique, est le portrait sur bois de Claude Gouffier. Le seigneur d'Oiron, revêtu des insignes de grand-écuyer, est à genoux auprès d'un prie-Dieu. Un saint, son patron sans doute, est debout à côté de lui. Dans le fond du tableau, on voit les tours d'un château, quelques maisons et une chaîne de petites montagnes. L'artiste a-t-il eu l'intention de représenter Oiron avec son ancien château et les collines du Loudunais, ou bien le château de Boisy et les montagnes du Forez? Il est difficile de le savoir. Dans tous les cas il nous semble que ce n'est pas là un paysage de fantaisie. Ce qui frappe le plus dans ce tableau, qui n'est certainement pas l'œuvre d'un peintre de talent, c'est le caractère de vérité de la tête de Claude Gouffier. Il n'est pas étonnant du reste que l'artiste ait tracé ce personnage beaucoup mieux que saint Claude. Pour l'un, il avait le modèle sous les yeux; tandis que pour l'autre, il était réduit aux ressources peu fécondes de son imagination. Ce portrait se trouve dans la collection Gaignières et dans Montfaucon (1). Suivant Gaignières, c'est une portion de l'ancien retable du maître-autel. D'après une note du curé d'Oiron, il viendrait de la chapelle du château. Il est actuellement placé dans la sacristie.

Nous croyons reconnaître une autre portion du retable du maître-autel dans une peinture sur bois appendue à la muraille

(1) Gaignières, t. VIII, f° 30. Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. IV, p. 360.

de la nef. Ce tableau qui n'a aucune valeur artistique, représente un chevalier partant pour la Croisade. C'est probablement un Gouffier. Un personnage, qu'on ne voit qu'à moitié, est placé devant lui. Il nous paraît évident que le panneau sur lequel était peint ce tableau devait être beaucoup plus grand.

L'autel de Saint-Jean-Baptiste est décoré par une toile représentant ce saint. C'est une belle copie de Raphaël Sanzio. Saint Jean est nu. De l'une de ses mains il montre le ciel; dans l'autre il tient une banderole sur laquelle on lit : *Ecce agnus Dei.* Deux petits écussons aux armes des Gouffier sont peints au haut de ce tableau (1).

Un tableau sur toile, représentant saint Jérôme, est placé dans la chapelle qui porte son nom. Il est digne d'être remarqué. Le saint est dans une grotte; les insignes et le chapeau de cardinal sont placés à côté de lui; dans le fond on distingue un lion. La tête du personnage, quoique bien traitée, est la partie la plus faible de ce tableau. La draperie est mauvaise; mais on voit qu'elle a été retouchée. Le torse et les bras sont admirablement traités. Les armes de la famille Gouffier figurent au-dessus du saint.

Une sainte famille, peinte sur toile, orne la chapelle de François Ier. Ce tableau est remarquable, mais, comme le saint Jérôme, il est malheureusement gâté par d'anciennes retouches. Les parties les mieux conservées de la peinture primitive sont les têtes de l'enfant Jésus et de saint Jean. Ces deux têtes sont d'un modelé assez fin.

Un tableau sur bois est placé dans le sanctuaire. C'est une apparition de Jésus-Christ. Les gardes, terrifiés par le spectacle qu'ils ont sous les yeux, sont costumés et armés à la mode du XVe siècle. Cet anachronisme rend le tableau curieux. Il n'offre rien de remarquable sous le rapport artistique.

(1) L'œuvre originale est au musée du Louvre; elle porte le n° 378 bis. Les traces d'un écusson dans lequel nous croyons reconnaître *quelque chose* des armes du seigneur d'Oiron, nous font penser que cette toile a peut-être orné d'abord la collégiale. Nous devons déclarer cependant que, dans le livret, rien ne vient à l'appui de notre supposition.

Au fond du transept du nord est placée une toile attribuée à Mignard. Elle représente la fondation du rosaire. La sainte Vierge et l'enfant Jésus occupent le milieu de la composition. Un moine et une religieuse sont agenouillés à leurs pieds. Au bas du tableau, on voit l'écusson des Gouffier surmonté de la couronne ducale, avec les initiales M. L. B. D. P. C. et la date 1651.

Un autre tableau sur toile représentant l'ensevelissement du Christ est placé dans la chapelle Saint-Jean. Il n'a aucune valeur artistique et ne mérite pas de description. Nous le signalons cependant en raison du pot à onguent qui figure au bas des personnages. L'ornementation et les tons de ce vase rappellent un peu la célèbre faïence d'Hélène de Hangest.

Une large vasque de marbre blanc provenant d'une fontaine placée autrefois dans la cour du château, sert aujourd'hui de bénitier. Les ornements de cette vasque et de son pied sont admirablement traités. Les anciens bénitiers de la collégiale étaient en bronze. Le pupitre, représentant un ange tenant un livre dans ses mains, était également en bronze. Des plaques de même métal étaient placées le long des murs, dans le chœur, et dans les transepts. Elles contenaient des inscriptions funéraires composées par des savants et des littérateurs parmi lesquels nous trouvons Clément Marot, Amiot et Collardeau. Tous ces ornements ont été brisés et pillés par les protestants, le 19 septembre 1568 (1).

Les tombeaux, horriblement mutilés à cette époque et renversés en 1793, n'ont échappé que par miracle à cette double dévastation.

Nous avons retrouvé le marché fait pour les trois plaques de bronze portant les épitaphes de Françoise de Brosse, dite de Bretagne, et de Jacques de Villier, seigneur de la Faye, écuyer de Henri II. Voici cette pièce intéressante :

« Sachent tous présens et advenyr que, en la court du scel « estably aux contraitz à Thouars, pour Monseigr le vicomte « dudict lieu, en droict pardavent nous a esté présent et per-

(1) Ledain. *Journal de Généroux*, p. 30.

« sonnellement estably honneste personne syre François Dru-
« geon, marchant, demourant à Saumur, lequel a promis et
« promet par ces présentes fayre fayre et parfayre trois por-
« traictz d'épitaffe signés de la main de Monseigneur Legrand,
« est assavoir deux pour deffuncte madame La Grand, et
« l'aultre pour le sgr de La Faye, et iceulz rendus, faictz et
« parfaictz en engranveurie selon les dicts portraitcz; le tout
« prest à afficher et atacher en ce lieu d'Oyron, selon que mon
« dict seigneur en advisera la dicte engranveurie, et où bon
« semblera à mon dict seigneur; Et ce dedans la mycaresme
« prochainement venant, se plus toust ne sont prestz; Moyen-
« nant la somme de quinze escuz sol pour la granveurie des dictz
« troys portraictz, qui est à raison de cinq escuz pour chascun
« et de six sols tournois pour chascune livre de bronze, que le
« dict seigneur luy a promis payer le dict jour de la livraison.
« Et à ce faire, tenyr, garder, etc.»

« Fait et passé le dix-septiesme jour de janvier de l'an mil
« cinq cens cinquante et huict.»

« F. Drugeon, Moysant, notayre, Samoyau, notayre.»

Deux quittances, datées des 13 février et 18 mars 1558, constatent que Loys Perrinet, argentier du grand-écuyer, paya à François Drugeon le prix convenu pour *les lames de bronze.*

Le texte de ces épitaphes a été conservé par Dom Fonteneau. Une de celles de Françoise de Brosse était en latin. Elle était signée Carolus Canisius.

La collégiale contient un assez grand nombre de pierres tumulaires moins importantes que celles que nous avons décrites. Il y en a beaucoup concernant les doyens et les chanoines du lieu. Sur un fragment provenant de la tombe d'un de ces derniers, nous lisons le nom d'un Cherpentier, descendant peut-être du potier. Sous une autre tombe, git Honoré Ruffin, valet de chambre de la dauphine, intendant du duc d'Antin, décédé à Oiron, le 20 janvier 1724.

La litre seigneuriale de l'église est encore visible. Malgré la couche de badigeon qui la recouvre, on peut reconnaître une grande partie des blasons. Il ne reste plus que des fragments des belles verrières qui décoraient les fenêtres. Beaucoup por-

tent les initiales A ou E. Sur d'autres sont représentés des personnages et des intérieurs d'églises dans le style de la Renaissance. Le portrait d'une sainte, placé dans la chapelle du Rosaire, est presque entier. Le dessin et les tons de ce vitrail sont excellents. Les fondateurs de l'église avaient fait placer un orgue au-dessus de la porte de l'ouest. Le buffet de cet instrument existe encore.

Il est impossible de quitter la collégiale sans parler du crocodile suspendu à la muraille de la chapelle Saint-Jean. Les mâchoires de ce singulier ex-voto, apporté sans doute à Oiron par l'amiral Bonnivet, étaient autrefois considérées comme une panacée universelle par les habitants de la contrée. De temps en temps on en détache encore quelques parcelles pour la guérison des malades. Ce monstre est le héros de deux légendes qui ne diffèrent entre elles que par les détails. C'est toujours l'histoire du dragon tué par le seigneur du lieu.

Les éléments de cette notice et les pièces inédites que nous donnons ont été puisés par nous aux sources mêmes, dans le chartrier du château d'Oiron et dans la collégiale. Nous devons dire cependant que nous avons emprunté quelques indications utiles aux importants travaux publiés sur Oiron par MM. Benjamin Fillon, de Chergé, de Longuemar et Beauchet-Filleau.

Hugues Imbert.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

ÉTUDES MÉDICALES SUR LES SERPENTS DE LA VENDÉE ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par M. Viaud-Grand-Marais.

« Il ne se passe guère d'année que les vipères n'occasionnent la mort de plusieurs personnes dans nos départements » (1).

Ce fait douloureux met en évidence l'utilité d'un livre consacré à l'étude des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure et spécialement destiné à vulgariser l'emploi des meilleurs remèdes contre la piqûre de la vipère.

M. Viaud-Grand-Marais nous apprend tout d'abord à reconnaître la vipère. Entre autres caractères distinctifs, la forme de la tête, la brièveté du corps, brièveté déjà proverbiale au temps d'Horace,

— Canidia, *brevibus* implicata *viperis* (2) —

ne permettent guère de confondre, au premier aspect, la vipère redoutable avec « l'inoffensive » couleuvre ni avec le « timide » orvet. Mais la foule a horreur du genre ophidien ; elle enveloppe dans une proscription commune les différentes espèces, venimeuses ou « utiles », de cette race maudite : *Maledictus es inter omnia animantia et bestias terræ* (3). Il faut l'avouer : le danger que la vipère fait courir à l'homme justifie l'aversion, tranchons le mot, (c'est celui de la Bible,) l'*inimitié* populaire à l'endroit des serpents. Ce danger, en effet, est grand ; il consiste dans l'inoculation d'un poison subtil causée par la morsure de la vipère, alors que l'herboriseur, le moissonneur, le bûcheron peuvent, à chaque instant, rencontrer à la portée de la main le ve-

(1) *Études médicales sur les serpents de la Vendée*, p. 94.
(2) Horatii *Epodon*, V, v. 15.
(3) Lib. *Genesis*, c. III, v. 14.

nimeux reptile caché dans une touffe d'herbes, au milieu de la gerbe de blé, sous le fagot d'épines!

Malheureusement, contre un tel poison, il n'existe pas d'antidote infaillible; l'alcali, jadis tant prôné, a perdu devant les tristes résultats de l'expérience, sinon toute sa vertu, du moins sa réputation usurpée de *spécifique unique*.

M. Viaud-Grand-Marais passe en revue, avec l'autorité du professeur de médecine, les divers traitements en usage; il analyse la composition des remèdes, discute leur efficacité, cite les noms de plusieurs malades soignés, les uns par des empiriques, les autres par des médecins : hélas! il y a des morts dans les deux camps!

Le chiffre de la mortalité, par suite de la piqûre de la vipère, atteint sur le total des accidents de ce genre, accidents très-fréquents dans le *Bocage*, la proportion de un sur vingt-cinq.

Ce document statistique a motivé les arrêtés que l'administration a dû prendre, dans plusieurs de nos départements de l'Ouest, pour encourager la destruction des vipères. Les têtes de ces dangereux reptiles ont été mises à prix, et le département des Deux-Sèvres, à lui seul, a payé un total de primes qui représente le chiffre assez rond de 55,462 vipères détruites en cinq années! On cite, parmi les gagnants de la prime, une femme de Faye-l'Abbesse, la femme Moreau, qui aurait présenté chaque année, en moyenne, 2062 têtes de vipères, et touché 515 fr. 50 c. pour cette abondante capture! « *Il n'est point de sot métier* », dit le proverbe : la femme Moreau « se plaint » de ce que le sien devient maintenant moins lucratif par la rareté de la *matière première*.

M. Viaud-Grand-Marais pense que de « malheureuses couleuvres » ont été rangées au nombre des reptiles de bonne prise; même dans cette hypothèse la mesure de proscription a produit les plus heureux résultats : étendue à chacun de nos départements de l'Ouest, elle amènerait, en peu d'années, la disparition de la vipère d'un sol où ce reptile semblait avoir élu domicile.

A l'appui et comme complément de cette mesure, M. Viaud-Grand-Marais propose la publication d'une *Instruction sur les Vipères* qui serait « distribuée gratis aux médecins des pauvres, aux instituteurs et aux autres personnes appelées à en profiter pour l'avantage de tous et à la propager » (1). L'idée nous paraît excellente : M. Viaud-Grand-Marais a écrit le *Livre*; qui, mieux que lui, pourrait en extraire la *brochure populaire*?

(1) *Études médicales sur les serpents*, p. 215.

Le livre a sa place marquée d'avance dans la bibliothèque des médecins et des erpétologistes. Nous aimerions à le voir encore entre les mains des gens du monde, propriétaires ruraux ou chasseurs, que leurs courses, en plaine et au bois, peuvent placer en face de la vipère : dangereux tête-à-tête!

M. Viaud-Grand-Marais décrit les serpents de nos contrées, leurs mœurs, les accidents qui accompagnent la piqûre de la vipère, les précautions à prendre, les soins à donner. Un chapitre d'histoire naturelle, fort intéressant, sert de préface à une étude médicale qui a le rare mérite de ne pas rebuter le lecteur par l'aridité de l'exposition. L'auteur nous conduit à travers le champ de l'erpétologie et de la médecine sans que nous éprouvions la moindre fatigue à le suivre, et en fermant le livre, nous sommes enchanté de cette promenade en pays inconnu aux profanes. Pour ces profanes, M. Viaud-Grand-Marais a eu l'attention et le bon goût de se servir d'un langage sobre de mots techniques, de contrôler les dires populaires, de ne rien omettre, erreurs ou faits acquis, superstitions ou croyances justifiées, de tout peser, examiner, juger. C'est ainsi que nous aimons qu'on nous instruise.

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

POUILLÉ DU DIOCÈSE DE POITIERS, par M. Beauchet-Filleau, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. — *Niort, L. Clouzot; Poitiers, H. Oudin.* — In-4° de 550 pages, prix : 20 francs. — Quelques exemplaires sur papier à bras : 30 francs.

M. Beauchet-Filleau, correspondant du ministère de l'instruction publique, associé national de la Société des Antiquaires de France, membre de notre Société des Antiquaires de l'Ouest, etc., a composé, et l'intelligent éditeur, Clouzot, de Niort, vient de publier à l'aide des habiles presses de M. Oudin, imprimeur à Poitiers, une œuvre à laquelle je suis heureux de pouvoir dire « la bienvenue ».

Je veux désigner ici le *Pouillé du diocèse de Poitiers*, ouvrage encouragé par Mgr l'évêque d'Angoulême et dédié à Mgr E. Pie, qui, en agréant cet hommage, en a déjà fixé la réelle valeur.

Il ne faut pas se méprendre, en effet, sur l'importance vraie de ces anciens dénombrements de bénéfices ecclésiastiques connus sous le nom de *Pouillés*, dans lesquels on trouve groupés en un ordre métho-

dique et dans un synchronisme complet les noms de lieux et les documents topographiques dont la science, plus encore que la curiosité, a souvent besoin pour éclairer les obscurités du passé.

M. Aug. Le Prévost, « notre maître à tous, » — comme me l'écrivait un savant qui est lui-même un de nos maîtres, — a souvent insisté dans ses écrits sur cette importance capitale de l'étude de la topographie ancienne, et il a donné tout le premier, à côté du précepte, l'exemple, en publiant ses remarquables *Pouillés de Lizieux*.

Répondant à l'appel du maître et suivant, mais autant que possible seulement, — j'expliquerai bientôt pourquoi, — le plan tracé par sa main sûre, M. Beauchet-Filleau a produit une œuvre qui lui fait le plus grand honneur, et que je signale aux amis des sérieuses études historiques.

Le diocèse de Poitiers, à l'origine, l'un des plus étendus de la Gaule chrétienne, puisqu'il embrassait depuis la ville du Blanc jusqu'à l'Océan, et depuis la Loire jusqu'au delà de Confolens et de Montmorillon, a subi des modifications successives depuis l'année 851 — sous Charles-le-Chauve — jusqu'au concordat de 1801. La plus large déchirure qui lui fut faite, eut lieu en 1317, lorque le pape Jean XXII lui emprunta le territoire dont il composa les deux évêchés de Luçon et de Maillezais. Ces divers changements, dont le dernier enleva d'un seul coup, au diocèse de saint Hilaire, 3 archiprêtrés et 7 doyennés comprenant 456 paroisses, 16 abbayes et 218 prieurés, rendaient fort difficile la reconstruction de ce grand tout avec les détails complets dont il se composait; et, à défaut de documents certains encore existants et codifiés dans les âges reculés, comme ils le furent plus près de nous, M. Beauchet-Filleau a dû se résoudre à prendre pour *point de départ* le plus ancien *Pouillé* du diocèse. J'entends désigner ici celui que fit rédiger, en 1280, le bienheureux évêque Gauthier de Bruges, recueil appelé du nom de son auteur, « le grand Gauthier », et qu'il déclare lui-même, dans la lettre à son successeur, avoir dressé, parce que deux registres, dont un fort ancien — *quorum unum fuit valdè antiquum* — qui constataient les droits dus à l'évêque de Poitiers, s'étaient égarés dans des mains quelque peu infidèles.

A cette époque, disons-le en passant, le diocèse de Poitiers comprenait encore 1260 paroisses divisées en 25 archiprêtrés et 7 doyennés sous la surveillance de 3 archidiacres, et on y comptait 16 chapitres, 51 abbayes, 447 prieurés et un grand nombre d'aumôneries, maladreries ou léproseries, — et M. Beauchet estime, par la comparaison qu'il fait entre le *Pouillé* de Gauthier de Bruges et le texte

d'un compte de la Chambre apostolique de 1326, que le premier de ces documents doit pécher par quelques *omissions*.

J'ai dit, avec intention, que l'auteur a pris pour *point de départ* le *Pouillé* de Gauthier de Bruges, car il n'a point suivi ce document dans sa forme primitive, pas plus qu'il n'a voulu adopter le plan suivi par ses devanciers dans leurs travaux analogues. En ceci, l'auteur a-t-il eu tort, a-t-il eu raison? J'ai ouï soutenir les deux thèses. Ce qui m'est apparu de très-légitime dans les motifs qui l'ont déterminé, ce sont les profondes modifications éprouvées par le diocèse de Poitiers, depuis l'époque où Gauthier de Bruges écrivait, et la tentation fort séduisante — et j'ajouterai fort secourable au lecteur — qui a fait adopter par l'auteur, pour base de son travail, la *circonscription paroissiale*, et le classement des paroisses par *ordre alphabétique*.

Je me hâte d'ajouter que les tableaux joints au texte corrigent, sur ce point, l'arbitraire de cette classification qui garde le grand mérite — en pareille matière surtout — de faciliter les recherches.

Il est évident en effet que si l'auteur eût suivi pas à pas, soit le *Pouillé de Gauthier de Bruges*, soit celui de 1782, ou bien il eût été entraîné hors des limites actuelles du diocèse, ou bien il eût *omis* des paroisses qui y ont été annexées par le concordat de 1801, et il y avait là un double écueil.

Par ses tableaux n^os^ I, II et III, l'auteur a tout concilié, puisqu'on y trouve tout à la fois l'étendue et la composition du diocèse de Poitiers : 1° Sous l'Épiscopat de Gauthier de Bruges; 2° après la création par le pape Jean XXII des diocèses de Luçon et de Maillezais; 3° enfin, depuis le concordat de 1801. En agissant ainsi — a-t-il pu dire avec vérité — il fait connaître les liens qui rattachaient ces églises à la sainte Eglise de Poitiers, leur mère; il a noué la chaîne des Siècles maintenant rompue, il rappelle au clergé et aux fidèles de cet immense territoire la communauté de prières qui existait naguère entre eux.

Un mot maintenant de l'ordre général de ce beau volume.

Dans son avant-propos, l'auteur explique les difficultés que je viens de signaler et le mode employé pour les surmonter, et en quelques pages il exquisse diverses questions qui pourraient donner matière à des volumes; ainsi, l'époque de la prédication évangélique dans le diocèse; la date des grandes divisions et subdivisions ecclésiastiques; leurs rapports avec les divisions et subdivisions civiles; l'inégalité de la répartition sur le sol des établissements ecclésiastiques; la signification de certains termes exprimant les droits perçus par l'auto-

rité religieuse ; la disparition des noms primitifs des localités et leur remplacement par ceux des saints titulaires des églises ; l'opportunité salutaire et sanitaire qu'avaient constatée nos pères à placer les nombreux asiles de la charité à la portée des souffrances qui devaient y trouver leur soulagement, etc., etc.

Après cet avant-propos, l'auteur indique sous la rubrique *Bibliographie*, les nombreux documents manuscrits ou imprimés dans lesquels il a puisé depuis de longues années (on doit aisément comprendre qu'il y a de longues années que ce grand travail est sur le métier), les précieux éléments de son œuvre.

Suit la liste des évêques de Poitiers combinée de façon à mettre en regard, dans la même page, les systèmes adoptés par les auteurs suivants : Besly, Bouchet, Gallia Christiana, Dreux du Radier, Rédet — annuaire de 1844. — Les variantes qui résultent de l'opinion différente de ces historiens sont curieuses à saisir ainsi d'un seul coup d'œil.

Après cette liste, se déroule le calendrier hagiographique des saints patrons ou titulaires des églises du diocèse avec une notice en quelques lignes sur chacun de ces saints ou les fêtes célébrées en leur honneur. — Une table alphabétique des noms des saints permet de se reporter à ce calendrier pour y trouver aussitôt tous les renseignements utiles à la recherche que l'on se propose.

Viennent ensuite les trois tableaux dont j'ai parlé plus haut, offrant l'état du diocèse 1° au temps de Gauthier de Bruges ; 2° après la création des diocèses de Luçon et de La Rochelle, 3° enfin à l'époque du concordat de 1801 ; et ce n'est qu'à la page 187 que commence le *Pouillé* rédigé par paroisses et dans l'ordre alphabétique depuis celle d'Abournais jusqu'à celle de Xaintrais.

A la page 441 commencent pour se terminer à la page 515, les tables *géographique* et *onomastique* qui complètent dignement, *benedictino more*, cette œuvre digne de celui qui, après avoir consacré sa jeunesse et son âge mûr à de véritables travaux de bénédictin, a tout récemment détaché le premier fleuron de sa riche couronne paternelle, pour l'offrir à la pieuse famille des fils de saint Benoît !

M. Beauchet-Filleau me reprocherait, j'en suis sûr, de ne pas signaler les remerciements mérités qu'il a noblement adressés à ceux qui, dans ce grand labeur, l'ont généreusement aidé de leurs fraternelles communications et de leurs bons conseils.

Ce sont MM. l'abbé Lacurie, du diocèse de La Rochelle ; l'abbé Aillery, du diocèse de Luçon ; l'abbé Morisson, du diocèse de Poitiers ;

le R. P. Dom Chamard, de l'abbaye de Ligugé; A. de Barthélemy, des comités historiques; Bonsergent, ancien bibliothécaire de la ville de Poitiers, et Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne.

Historien fidèle en *tout* — quoiqu'il puisse m'en coûter un peu — je dois ajouter que les remerciements de l'auteur sont suivis d'un reproche assez vif que je pardonne à son amitié — aveugle comme le sont toutes les amitiés — et dont il ne restera plus trace. N'est-ce pas à l'impossibilité doublement regrettée où je me suis trouvé d'associer, comme par le passé, mon nom de plus en plus ignoré à son nom de plus en plus notoire, que je dois aujourd'hui *l'heur* de pouvoir recommander, avec l'autorité qu'on aurait eu le droit de refuser à un collaborateur trop intéressé pour être suffisamment impartial, une œuvre digne de fixer l'attention des hommes sérieux et de trouver place à côté de leurs livres de choix.

Ch. de Chergé,
Ex-correspondant des Comités historiques.

Saint-Hilaire, 18 *octobre* 1869.

(Extrait du *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres.*)

*
* *

La justice révolutionnaire a Niort, par M. Antonin Proust. *Niort*, 1869.

M. Ant. Proust poursuit le cours de ses études sur nos contrées, et à sa publication des *Archives de l'Ouest*, il vient de joindre un nouveau volume, fruit de ses recherches dans les archives du greffe du tribunal civil de Niort.

La justice révolutionnaire à Niort est un relevé des divers dossiers relatifs aux poursuites exercées pendant l'époque si cruellement mémorable, connue sous le nom de *la terreur*, contre les émigrés, les prêtres insermentés, les nobles, les personnes qui avaient pris part aux mouvements insurrectionnels ou celles accusées d'incivisme, accusation bien vague et qui pourtant vous conduisait par suite d'une ignoble délation, dans les prisons, vous exposait à la mort.

La lecture de ces listes lugubres qui vous fait respirer l'odeur des cachots, entrevoir les hideux poteaux de la guillotine, est instructive cependant à plus d'un titre et démontre l'inconcevable légèreté avec laquelle on disposait alors de la vie des hommes, et des procédés sommaires que l'on employait pour se débarrasser de tous ceux en qui on suspectait un adversaire.

Les noms des laboureurs et des artisans y coudoient ceux de la bourgeoisie et de l'aristocratie. La bourgeoisie est celle de toutes les classes de la société qui y a le moins de représentants, et, fait à noter, ce ne sont pas les aristocrates non plus qui s'y voient en plus grand nombre, à peine en compte-t-on un sur dix, et les accusations qui pèsent sur eux sont le plus souvent des plus futiles, et beaucoup nullement justifiées.

Le relevé des condamnations à mort prononcées par le tribunal de Niort s'éleva à 83, et si l'on ajoute à ce chiffre celui de 23 personnes exécutées dans cette ville, le 3 mars 1794, et qui avaient été condamnées par les tribunaux militaires, l'on arrive au chiffre de 106 exécutions. Dans ce nombre l'on doit compter deux émigrés, MM. de Morineau et Marillet qui, rentrés en France, furent arrêtés et exécutés, et un prêtre, le sieur Hayer.

A la suite se trouve un état indiquant le nombre des personnes amenées ou mises en état d'arrestation à Niort, du 16 septembre 1792 au 27 novembre 1795, et s'élevant à 1389 individus de l'un et de l'autre sexe.

En appendice, M. Proust a placé les noms des présidents du tribunal criminel, juges, assesseurs, greffiers, huissiers, accusateurs publics, commissaires, avocats, administrateurs du département, membres des comités, officiers municipaux, notables et représentants en mission, de 1792 à 1795.

Le tout est précédé d'un avant-propos et d'un exposé de ce que fut la justice révolutionnaire à Niort. Il y aurait bien des choses à répondre aux opinions émises par M. Ant. Proust. Les lois sur la presse brisent ici notre plume. Nous devons nous contenter de protester.

H. Beauchet-Filleau.

***

Cours d'économie domestique. Leçons faites aux cours établis par l'association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (rive droite), dans les mairies des 1er, IIIe, XIe et XVIe arrondissements, en 1867, 1868 et 1869, par Mme Eugène Hippeau. *Paris, J. Hetzel et Cie*, in-18 ang., 3 fr.

A notre époque où le luxe a pris le pas même sur le nécessaire, où le désir de briller est devenu le besoin le plus impérieux, il est plus que jamais utile de faire entendre les conseils donnés par une voix amie, justifiés par d'illustres exemples. Nous ne pouvons donc trop remercier Madame Hippeau d'avoir consenti à la publication des leçons

d'économie domestique faites par elle, à Paris, avec tant de dévouement et de succès. Pourquoi la province n'eût-elle pas été appelée à en profiter ?

Le plan suivi par Madame Hippeau est des plus simples et témoigne cependant d'une profonde étude de la matière qu'elle avait à traiter ; sa modestie seule pouvait s'effrayer de la tâche que la confiance de l'association lui imposait, et la manière pleine de sens, de tact, d'actualité dont elle s'en est acquittée, justifie hautement l'appel qui avait été fait à ses connaissances.

« En définissant l'*Économie domestique*, l'art de faire dans une sage mesure un utile emploi du *temps* qui s'enfuit si vite, de l'*intelligence* dont la culture exige tant de soin, de l'*argent* qu'il est si difficile d'acquérir et plus encore de conserver ; j'ai indiqué les principaux traits du cadre que je m'efforcerai de remplir, et l'esprit qui présidera à toutes ces leçons. »

On voit par ce programme si court et qui pourtant embrasse tant de choses, quel a été le plan adopté par Madame Hippeau, et nous pouvons dire qu'il a été religieusement suivi. Pour elle, l'économie domestique ne git pas seulement dans l'usage de recettes culinaires, de pratiques de ménage plus ou moins exactes et bien choisies ; non, dans la femme elle ne considère pas seulement la *ménagère*, elle se place à un point de vue plus élevé et veut que la *femme du ménage* puisse être tout aussi bien la *femme du monde*.

Les développements dans lesquels le professeur entre sont donnés avec cette sage sobriété qui indique l'abondance des recherches ; il dit ce qu'il faut dire, il sait s'arrêter à propos et laisser à l'esprit et au jugement de ses auditeurs et de ses lecteurs, le soin d'en mûrir les principes et d'en rechercher l'application.

Par quelques aperçus aussi fins que piquants, jetant en arrière un coup d'œil rétrospectif qui ne craint pas de remonter jusqu'à la civilisation grecque, Madame Hippeau démontre par d'attrayants épisodes le rôle si important que la femme, soit comme jeune fille, soit comme mère de famille, a joué à toutes les époques, et celui qui lui est dévolu dans nos sociétés modernes, dont elle est appelée à devenir selon ses goûts, ses instincts, ses passions ou ses vertus, le sauveur ou la ruine.

Aussi bien pensé que dit, ce volume devrait être entre les mains de toutes les femmes, à quelque classe de la société qu'elles appartiennent, quel que soit le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans le monde, car pour toutes, l'utile emploi du temps, des forces de leur

intelligence et de l'argent qui leur est confié, est la base la plus assurée de la prospérité de la maison à la tête de laquelle elles sont placées.

*
* *

ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR DES JEUNES FILLES (rive droite.). — DISTRIBUTION DES MÉDAILLES, pour 1869.

Dans le discours prononcé, le 3 juin dernier, par M. Hippeau, président de l'association, à l'occasion de la distribution des médailles accordées par S. M. l'Impératrice et M. le ministre de l'instruction publique aux élèves qui s'étaient le plus distinguées, nous relevons les passages suivants qui nous semblent concorder de la manière la plus heureuse avec ce que nous disions tout-à-l'heure, et qui développe en peu de mots la mission nouvelle dévolue à la femme dans nos sociétés modernes.

Après avoir émis cette pensée trop souvent et si malheureusement affirmée par l'expérience, que l'ignorance ou un savoir réduit à ses plus simples éléments ne pouvait être considéré comme le gage du bonheur et la sauvegarde de la vertu, l'honorable président continue en ces termes :

« Qui ne sait au contraire, que pour les femmes aussi bien que pour les hommes, c'est dans les têtes vides de science que pénètrent le plus facilement la suffisance, la futilité et la sottise ; que l'habitude d'observer et de réfléchir, de raisonner, de penser, en un mot, résultat d'une éducation sérieuse, peut seule mettre en garde contre les erreurs de l'imagination, les séductions du cœur et l'entrainement des mauvais exemples. »

Il est encore un autre frein à tous ces penchants vicieux que nous n'avons vu appeler nulle part par M. Hippeau, à l'aide des motifs qu'il invoque pour mettre la femme en garde contre les passions et les instincts pervers, nous regrettons d'avoir à le faire remarquer, le sentiment de la Divinité, des devoirs de la religion n'est mentionné en aucune partie de son discours. Que la science soit un préservatif, d'accord, mais l'idée morale, l'enseignement religieux, pour le dire en un mot, nous parait être un moyen non moins efficace ; pourquoi l'avoir omis? Que l'on proclame aussi haut qu'on le voudra que l'*instruction* sans l'*éducation* n'est rien, qu'à la mère de famille seule appartient le soin de donner cette éducation qui est le germe et le principe de la vie toute entière, que les cours publics ne sont que le complément des leçons de la famille, soit encore ; mais il nous semble que le nom de Dieu ne messied dans la bouche de personne et que ses

leçons sont assez hautes, sa morale assez pure pour être acceptée par tous et non pas reléguée dans un dédaigneux oubli.

*
* *

Révolution de l'art équestre, par M. Lacour (Francisque), écuyer, sous-directeur de l'école de dressage de Napoléon-Vendée. *Napoléon-Vendée, veuve Yvonnet*, 1869.

A part son titre quelque peu ambitieux, la brochure de M. Lacour a toutes nos sympathies. C'est un ouvrage didactique des plus intéressants pour tous ceux qui par état ou par goût se trouvent en rapport constant avec la race chevaline. Ce ne sont pas des conseils, ce sont des préceptes que l'on y trouve, et ces préceptes sont appuyés sur de longues années d'expérience, une pratique constante des moyens indiqués. Si nous étions éleveurs ou sportsmen, ce petit livre serait notre vade-mecum, et malgré notre habitude d'aller à pied nous n'en savons pas moins admirer, le cas échéant, la rare élégance de la haute école et applaudir aux merveilleuses qualités qu'un habile écuyer sait développer dans le magnifique animal dont Buffon a dit avec tant d'à propos qu'il était la plus belle conquête que l'homme avait pu faire.

*
* *

Le régime féodal appliqué en Poitou par la coutume, les commentateurs, les magistrats du présidial de Poitiers ; libéralisme de nos pères, la noblesse en Poitou, par M. de Gennes, conseiller à la cour impériale, membre du conseil général, vice-président de la Société des Antiquaires de l'ouest. *Poitiers*, 1869.

Dans ce travail qui démontre une immense lecture et une connaissance approfondie de notre droit coutumier, M. de Gennes a justifié une fois de plus qu'il était le digne représentant de ces anciennes familles judiciaires dans lesquelles les traditions du travail opiniâtre, du sage et du vrai, de la justice et de l'équité étaient pour ainsi dire innées. Après avoir justifié que nos anciennes coutumes n'étaient par le fait que la rédaction des usages imposés par le besoin aux habitants de chaque province, et qui s'étaient constitués ainsi d'âge en âge par l'acquiescement tacite des populations, il rend une justice méritée aux éminents légistes qui s'étaient donné la tâche de les commenter, d'en faire ressortir les principes pour en faciliter l'application. Puis l'auteur, entrant dans le vif de son sujet, fait connaître dans cette

première partie de son ouvrage la prudence avec laquelle nos pères avaient réglementé tout ce qui concernait la noblesse et les droits que lui conférait l'usage. Si la coutume ne pouvait, n'avait pu couper court aux abus, les magistrats chargés de l'appliquer étaient plus restrictifs encore en tout ce qui avait trait aux rapports existant entre les seigneurs et leurs vassaux.

Nous engageons vivement les personnes qui désirent s'instruire sur ce sujet délicat et si peu connu, à lire l'ouvrage de M. de Gennes. Elles acquerront ainsi des connaissances toutes nouvelles et le moyen de redresser et ramener au vrai, bien des idées faussées par des déclamations plus ou moins intéressées et le plus souvent ne reposant que sur des données incomplètes.

Par cette étude sur notre ancienne législation seigneuriale et féodale, M. de Gennes prouve l'étendue de ses connaissances sur des matières d'autant plus négligées aujourd'hui qu'elles n'ont plus qu'un intérêt purement spéculatif, l'historien ou le penseur seuls pouvant avoir à se préoccuper des origines ou des conséquences d'un régime à jamais disparu. Il justifie plus encore d'une rare perspicacité et d'un jugement d'une grande portée. On retrouve dans l'écrivain le magistrat habitué à rechercher la vérité ! Dénonçant les abus partout où il les entrevoit, ne craignant point d'appliquer le blâme quand il est mérité, il se donne le droit, par cette impartialité, de dire hautement ce qu'il trouve bon et bien, de louer ce qui est louable, et de rendre, en terminant, justice entière à notre noblesse poitevine si calomniée à laquelle on a prêté parfois des sentiments si étranges, et qui cependant ne craignait pas d'inscrire en tête de son cahier, en 1789, ces deux phrases qui resteront et contre lesquelles viendront se heurter vainement les attaques de ses adversaires et de ses ennemis.

La noblesse du Poitou, considérant qu'elle a le même intérêt que les autres individus de la nation au maintien de l'ordre public, *désirant concentrer l'union entre les ordres, a consenti de supporter les charges pécuniaires dans une parfaite égalité en proportion des fortunes et des propriétés.*

La liberté de l'homme étant la première *de ces propriétés, elle sera assurée par l'abolition de toute lettre close, lettre d'exil et autre espèce d'ordres arbitraires.*

Ce début nous fait vivement désirer de voir M. de Gennes poursuivre son œuvre, l'étude des coutumes ne peut intéresser aujourd'hui que l'histoire du droit, mais quand elle est faite avec tant de charmes, elle s'adresse à l'homme du monde aussi bien qu'au jurisconsulte, et l'un et l'autre ne peuvent que gagner à la méditer.

*
* *

Grammaire des commençants, ou Éléments de la Grammaire française à l'usage des très-jeunes enfants. — Exercices gradués mis en rapport avec la Grammaire française de l'enseignement secondaire spécial, par H. Jonette, agrégé des lettres, proviseur du Lycée de Napoléon-Vendée. — *Paris, Eugène Belin.*

Les travaux de M. Jonette sur l'étude de notre langue sont justement appréciés; ils se distinguent par une grande clarté dans les définitions, les explications sont nettes, rien n'est laissé à l'ambiguité, et l'enfant comme le jeune homme entre les mains duquel on place les livres de l'honorable proviseur, ne peut que faire de rapides progrès s'il suit avec exactitude le programme qui lui est tracé, s'il observe les règles qui lui sont données et qu'il comprendra sans peine. Pour ces jeunes intelligences, ce qu'il faut surtout éviter ce sont ces notions abstraites dont en général sont remplis les livres du genre de ceux dont nous nous occupons, notions qui par leur pédantisme même viennent jeter une profonde obscurité sur les points mêmes où ils prétendent apporter la lumière. Nous ne pouvons donc que souhaiter à M. Jonette le succès qu'il mérite pour son honorable entreprise, et nous sommes convaincus que l'expérience viendra justifier notre horoscope.

Nathan.

CHRONIQUE

Rien ou presque rien à relever depuis notre dernière chronique, la mort même nous a donné des loisirs. Les principaux événements que nous avons à relater sont la glorification par la statuaire de deux vies bien différentes, mais qui se touchent en ce point que l'une et l'autre ont illustré le nom de leur pays.

*
* *

Le 24 octobre a eu lieu à Pierre-Buffière l'inauguration de la statue de Dupuytren, en présence d'une nombreuse assistance dans laquelle on remarquait un grand nombre de médecins accourus de toutes parts pour honorer l'une des gloires de leur profession. Le vénérable docteur Cruveilhier, l'élève, l'ami et presque le compatriote de Dupuytren, fut nommé d'acclamation Président. La statue de l'éminent chirurgien, œuvre de M. Crauck, se dresse au sommet de l'angle que fait à Pierre-Buffière la route de Toulouse.

Dupuytren est représenté debout, revêtu de sa robe de professeur. La tête est superbe avec son front large, sa bouche fine, son attitude austère. Point de recherche ni d'affectation dans la pose; c'est simple, ferme et grand.

Plusieurs discours ont été prononcés par MM. Bardinet, directeur de l'école de médecine de Limoges; Larrey, délégué de l'Académie des Sciences; Brière de Boismont, délégué de l'Association générale des Médecins de France; Dépéret-Muret, président de la Société des Médecins de la Haute-Vienne; M. Dépéret, maire de Pierre-Buffière; M. le préfet de la Haute-Vienne.

*
* *

Le 17 octobre a eu lieu à La Rochelle l'inauguration de la statue de l'illustre Saintongeais l'amiral Duperré, qui, né à La Rochelle, en 1775, partit mousse, devint amiral, pair de France et ministre, et mourut à Paris, en 1846.

Cette cérémonie était présidée par le Ministre de la marine, M. Rigault de Genouilly, accompagné des vice-amiraux préfets maritimes des ports de Rochefort et de Lorient, montés sur les frégates *Euménide* et *Chlorinde*, et suivis des avisos de la division navale de la côte ouest de France, *Chamois*, *Argus* et *Pélican*. On voyait parmi l'assistance le baron Duperré, capitaine de vaisseau, fils de l'amiral, M. Ch.-Marie Duperré, son neveu, capitaine de frégate, aide-de-camp du Prince impérial, etc. Une foule considérable, accourue de tous les points de la Saintonge, encombrait la ville chef-lieu du département, universellement et brillamment pavoisée.

Outre la notice lue par son auteur, M. Viaud, avocat, dans la salle de l'hôtel-de-ville, deux discours ont été prononcés sur la place même par le Ministre et M. Fournier, maire de La Rochelle.

L'amiral est revêtu de l'uniforme affecté à son grade; le grand cordon de la Légion-d'Honneur se croise sur sa poitrine; la main gauche s'appuie sur la garde de sa noble épée; la main droite tient le bâton de commandement.

La tête est nue et semble suffisamment garantie par une abondante chevelure crépue et bouclée; le front est haut et révèle une grande énergie.

Des bas-reliefs, en bronze, sont encastrés sur deux des faces du socle; l'un, le mieux réussi, rappelle le départ du jeune mousse de 1787 pour l'Inde, à bord du trois-mâts le *Henri IV*, armé par M. Demissy et commandé par M. John Otto Webb; l'autre a pour sujet la remise par MM. Fleuriau de Bellevue, Callot et Vivier, de l'épée d'honneur offerte par la ville de La Rochelle à l'amiral de 1830, qui concourut vaillamment à la conquête d'Alger.

On a trouvé que la statue d'Hébert était inférieure à ses œuvres précédentes; notons en passant, pour expliquer cette déchéance du talent, que le statuaire était déjà atteint de la maladie qui vient de l'emporter. Les bas-reliefs dûs à son fils ont, tout au contraire, été généralement admirés.

*
* *

Mme Ve Adèle Caldelar, connue par ses poésies, et décédée le 22 mai à Paris, a laissé par testament olographe, en date du 2 janvier 1849, 6,000 fr. à l'école gratuite des filles et 4,000 fr. à la salle d'asile de Fontenay.

*
* *

Des maçons, en démolissant une vieille muraille. dans la commune de Saint-Hilaire-des-Loges, ont mis à découvert un vase de terre qui contenait une certaine quantité de pièces d'or et d'argent, quatre-vingts environ, et notamment :

Des sols d'or d'Edouard III et de Henri VI ;

Des écus d'or de Charles VI, de Charles VII, de Louis XII, de François Ier et de Charles IX ;

Des monnaies d'or de Ferdinand, d'Isabelle et de Philippe II, rois d'Espagne ;

Une couronne de Charles-Quint, duc de Brabant ;

Un demi-écu d'or du cardinal de Bourbon, légat du pape Pie V à Avignon ;

Des testons d'argent de Henri II, Charles IX et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

*
* *

La Société d'Emulation de la Vendée appréciant les services rendus à M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, si connu pour ses explorations des puits funéraires de la colline de Troussepoil, par le puisatier Masson, qui l'a secondé dans ses recherches avec une intelligence et un dévouement des plus rares, vient de décerner à cet humble ouvrier une médaille comme témoignage de sa reconnaissance. .

*
* *

C'est M. Ambroise Baudry, frère de M. Paul Baudry, le célèbre peintre Vendéen, qui vient de l'emporter sur 64 concurrents qui avaient envoyé leurs plans pour la construction d'un hôtel-de-ville à Vienne en Autriche.

Le premier des seconds prix a été obtenu par l'un de nos voisins, M. Demangeat, de Nantes, auteur des plans des constructions qui s'élèvent en cette ville sur la place Saint-Pierre.

NATHAN.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE SAINTES

La Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes décernera, dans une séance solennelle qui aura lieu en 1870, une médaille de 100 francs, à l'auteur d'un travail historique inédit relatif à l'ancienne province de Saintonge : comme biographie d'un personnage célèbre, monographie d'une commune (1), d'un établissement civil ou religieux, château, église, monastère, hospice, famille, etc.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés *franco*, au Secrétaire de la Société, avant le 15 avril 1870, et porter en tête une épigraphe, qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse du concurrent.

La Société se réserve le droit de publier les travaux qui auront obtenu d'elle une distinction.

Saintes, le 24 juillet 1869.

Le Président,
VACHERIE,
Maire de Saintes.

Le Secrétaire,
GASTON LAVERNY.

(1) Les monographies de commune devront être traitées d'après le plan suivant :

PREMIÈRE PARTIE. — 1° Nom ; 2° Topographie ; 3° Caractère physique des habitants ; 4° Industrie et Commerce ; 5° Particularités, telles qu'établissements actuels ; curiosités naturelles, etc.

DEUXIÈME PARTIE. — 1° Météorologie, Zoologie, Botanique, Géologie, Paléontologie, Minéralogie ; 2° Histoire, Archéologie, Numismatique, Biographie, Anciennes familles, Illustrations, Archives et Paléographie, Légendes et Dictons ; 3° Dispositions intellectuelles ou morales, Mœurs et Coutumes anciennes et modernes, Superstitions et Préjugés ; Langage, Instruction, Mouvement de la population.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ANDOUARD (A). Etude sur une source ferrugineuse du département de Maine-et-Loire. *Nantes, Merson*, 1869, in-8°, 8 pages.

ANDRÉ. Antiquités rares de la Normandie. Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux. *Rennes, Catel et Cie*, 1869, in-8°, 11 pages.
Extrait du t. VII des *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine.*

ANNUAIRE départemental de la Société d'Emulation de la Vendée, 1867, 14e année. *Napoléon, Ve Ivonnet*, 1869, in-8°, 310 p.

BAUDRY (l'abbé Ferd.). La Société d'Emulation de la Vendée, *Niort, L. Clouzot*, 1869, in-8°, 23 p.
Extrait de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*

BOUCHER D'ARGIS. Un Préfet devant le Conseil général. *Nantes, Bourgeois*, 1869, in-8°, 32 p.

CALLANDREAU (M. L.). Essai sur Zeus ou le Jupiter olympien de Phidias. *Angoulême, Goumard*, 1869, in-8°, VII-228 p. et 10 pl.
Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868.*

CANTIQUES seuls en usages dans les missions et retraites prêchées par les prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, suivis d'un abrégé de la Doctrine chrétienne et des Mystères du Rosaire. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1869, in-12, 72 pages. 20 c.

CASSOU DE SAINT-MATHURIN (L.). Le présent et l'avenir, ou études sur les départements de l'Ouest en 1868, au point de vue de la situation productive du revenu foncier dans ses rapports avec les besoins de l'époque. Exposition des différentes cultures propres à ces contrées : le vin, l'eau-de-vie, le sel, les huitres, les coquillages, le poisson. *Paris, Librairie Internationale*, 1869, in-8°, 96 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

CHARENTE Archives MARITIME

DAVID. Simples notions sur le système métrique. *Angers*, *Barassé*, 1869, in-12, 12 p.

ELECTION (une) dans les Deux-Sèvres en 1869, 3e circonscription. *Niort*, *Mercier*, 1869, 1 vol. in-12. (*Ne se trouve pas dans le commerce.*)

GARNIER (Edouard). La musique de quatuor. Feuilleton du *Phare de la Loire* (mardi 6 avril 1869). *Nantes*, *Mangin*, 1869, in-32, 39 pages.

GRIMAUD (Emile). Notice sur M. Abel Pervinquière. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1869, in-8°, 16 pages.
Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée.*

HIPPEAU. Association pour l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles (rive droite). Distribution des médailles, juin 1869.

HIPPEAU (Mme Eugénie). Cours d'économie domestique. *Paris*, *Hetzel*, 1869, 1 vol. in-18 br, 3 fr.

JOUIN. Kyste de l'ovaire pesant vingt livres chez un enfant de douze ans et demi; ouverture du kyste par la méthode Récamier; ovariotomie consécutive, guérison par seconde intention. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1869, in-8°, 15 p.
Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest.*

LECOINTRE-DUPONT. Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Winchester. Discours d'ouverture de la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 5 juin 1868. *Poitiers*, *Dupré*, 1869, in-8°, 16 p.

LETENNEUR (Le docteur). Kyste multiloculaire de l'ovaire gauche, adhérences pariétales et viscérales, ovariotomie, guérison. *Nantes*, *veuve Mellinet*, 1869, in-8°, 20 p.
Extrait du *Journal de médecine de l'Ouest.*

LETOURNEUX. Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles recueillis dans les départements de la Vendée et particulièrement dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte. *Paris*, *Bouchard-Huzard*, 1869, in-8°, 44 p.

LEVIEIL DE LA MARSONNIÈRE. La vérité. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Colmar, le 3 novembre 1868. *Colmar*, *Hoffmann*, in-8°, 36 p.

LORGERIL (H. de). Le Gardien, poème. *Nantes*, *Vincent Forest et Grimaud*, 1869, in-8°, 52 p.

LOUIS (Le R. P.). Histoire de saint Paul de la croix, fondateur de l'institut de la Croix et Passion de Jésus-Christ. *Poitiers*, *Oudin*, 1869, 1 vol. in-8°.

LOYER (Ch.). Mouvement coopératif à Cholet. *Angers*, *Lemesle*, 1869, in-16, 29 pages.
Extrait du *Journal de l'Ouest*, des 21, 22, 26, 27 janvier et 1er fév. 1869.

MARIONNEAU (Charles). Les vacances d'un Archéologue, ou Notes

d'excursion dans les communes de Château-Thebaud, Aigrefeuille, Remouillé, Maisdon, Sainte-Lumine-de-Clisson et Saint-Hilaire-du-Bois. *Nantes, Vincent Forest*, 1869, in-8°, 18 p.
Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

MÉDEAU (l'abbé). Nouveaux cantiques sur des airs connus. *Poitiers, Oudin*, 1869, 1 vol. in-18, VII-159 p.

NETTEMENT (Alfred). Quiberon. Souvenirs du Morbihan. *Nantes, Vincent Forest et Grimaud*, 1869, 1 vol. in-18, grav. 2 fr.

PARENTEAU (F.). Catalogue du Musée départemental d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1869, 1 vol. in-8°. 6 fr.
Tiré à 200 exemplaires.

PAUVERT (l'abbé). La nature et la grâce. *Poitiers, Oudin*, 1869' 1 vol. in-18 jésus, XXIV-284 p.

PAVIE (Victor). Nunc et semper. Poésie. *Angers, Barassé*, 1869, in-8°, 7 p.
Extrait de la *Revue de l'Anjou.*

PEIGNÉ (l'abbé Stanislas). Une visite au Cercle catholique de Cologne (Gesellen-Vereins), août 1868. *Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud*, 1869, in-8°, 16 p.
Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée.*

PIE (Monseigneur). Monsieur de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les mémoires de Madame de La Rochejaquelein. *Poitiers, Dupré*, 1869, in-8°, 83 p.

PRÉCIS des règles et constitutions des filles de Sainte-Marthe établies à Angoulême. *Poitiers, Oudin*, 1869, in-18, 292 p.

PRÉVOST (Gabriel). L'Italie en 1869. Notes de voyage. *Paris, Dentu*, 1869, in-8°, 39 p. 1 fr.
Extrait de la *Revue populaire.*

PROUST (Antonin). La justice révolutionnaire à Niort. *Niort*, 1 vol. in-8°, avec plan de Niort en 1793. 10 fr.
Tiré à cent exemplaires seulement sur papier vergé à bras.

PROUST (Antonin). Archives de l'Ouest. Recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution, 1789-1800. Série B. — Administrations locales. N° 1. Poitou (Deux-Sèvres, Vendée, Vienne). *Saint-Maixent, Reversé*, 1869, gr. in-8°, XVI-224 p. 5 fr.

PROUST (Antonin). La Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres. *Niort, Mercier*, 1869, br. in-12. 10 c.

RICHEMONT (de). La grève des mines, causeries sur l'histoire naturelle locale. *Saint-Jean-d'Angély, Lemarié*, 1869, in-8°, 31 p.

RIVOIRE (X.). Du progrès de l'instruction primaire dans le département de l'Aveyron. *Rodez, veuve Carrère*, 1869, in-12, XII-170 p. 1 fr.

ROBIN. Essai sur les épîtres farcies. *Poitiers, Oudin*, 1869, in-8°, 12 p.

Extrait du *Bulletin n° 129 de la Société d'Agriculture de Poitiers.*

ROCHETTE (de la). Les marais salants de l'ouest justifiés par l'enquête de 1867. *Nantes, Bourgeois*, 1869, in-8°, 44 p.

RORTHAYS (de). Quelques articles détachés. *Nantes, Bourgeois*, 1869, in-8°, 47 p.

ROY (J.-J.-E.) Madame de Maintenon. *Lille, Lefort*, 1869, in-12, 180 p.

SAVINEAU (Louis). Le Chant des hameaux ou épître d'un villageois à Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice des Français pour la fête du 15 août. *Marennes, Florentin*, 1869, in-8°, 19 p.

SENEMAUD. La Vérité pour tous. Elections des 23 et 24 mai 1869. *Poitiers, Bernard*, 1869, in-8°, 14 p.

SOLAND (de). Etude sur les poissons de l'Anjou, contenant l'histoire de la pêche et la description des poissons qui peuplent la Loire, nos rivières et ruisseaux. *Angers, Lachèse*, 1869, in-8°, 101 p.

SORIN (Élie). Le 2 décembre. *Angers, Lemesle*, 1869, in-16, 8 p.
Extrait du journal *l'Ouest.*

TRESSAY (l'abbé du). Quelques mots sur l'île d'Yeu. *Luçon, Cochard-Tremblay*, 1869, 1 vol. in-18, br., 62 p. 1 fr.

VIAUD-GRAND-MARAIS (Le docteur A.) Études médicales sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure. *Nantes*, 1867-69. 1 vol. in-8°. 5 fr.

VIAULT (Hippolyte). Eloge de Duperré. *La Rochelle, Gustave Mareschal*, 1869, br. in-8°.

VILLEMARQUÉ (H. de la). Le Colonel de troupe. *Nantes, Vincent Forest et Grimaud*, 1869, in-8°, 14 p.
Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée.*

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

LE CANADA

ET

LES PROVINCES DE L'OUEST DE LA FRANCE

—

(*Suite*)

—

II

Il est inutile de rappeler toutes les contrariétés que Champlain éprouva en France de 1616 à 1619, disons seulement que, comme il pressait vivement la compagnie de faire passer à Québec des hommes et des secours, elle décida d'envoyer, dans le cours de cette année, quatre-vingts personnes avec des provisions, des armes, des outils et tout ce qui était nécessaire pour un nouvel établissement. Parmi les signatures apposées au bas de cette décision figure celle de Monts qui avait conservé quelques parts dans la compagnie de Rouen, afin de tenir toujours à une entreprise qu'il considérait comme sienne et aimait comme un père aime le fils qui le ruine. L'année s'écoula et aucune des promesses ne fut tenue. La division régnait dans le camp où huguenots et catholiques, d'abord unis, n'avaient pas tardé à se brouiller. Tandis que les uns voyaient avec peine l'envoi de missionnaires, les autres y applaudissaient. Même, sous le rapport des intérêts, on ne s'entendait plus, on se défiait les uns des autres et chaque parti avait son commis particulier à Tadoussac et à Québec. Honnête, franc et loyal, Champlain

blâmait la conduite de tous et ne leur ménageait aucun reproche, si bien qu'ils finirent par tomber d'accord pour se débarrasser d'un censeur incommode et voulurent l'obliger à s'occuper uniquement de découvertes, c'est-à-dire, à courir les bois pour ramasser, autant que possible, des pelleteries, tandis que de Pontgravé, qu'ils croyaient plus facile à diriger selon leurs mesquines idées, resterait à Québec, chargé de la traite et revêtu du commandement. Mais Champlain résista et répondit que, lieutenant-général du vice-roi, il avait l'autorité sur tous les hommes de l'habitation et qu'il l'exercerait partout, excepté dans le magasin où était le premier commis; que de Pontgravé était son ami, qu'il le respectait comme son père, mais qu'il ne lui céderait jamais un droit dont il croyait avoir raison d'être jaloux. La compagnie poursuivant ses prétentions, Champlain fut obligé de demeurer en France pour obtenir justice et la difficulté fut réglée à son avantage. De Pontgravé fit seul le voyage cette année-là et hiverna à Québec.

Le Prince de Condé, sorti de la prison où l'avaient conduit ses intrigues politiques, reprit la vice-royauté du Canada et ne tarda pas à la céder au duc de Montmorency, amiral de France. Celui-ci maintint Champlain dans sa charge et l'engagea à se rendre à son poste et à mettre l'habitation à l'abri d'une attaque. Avant qu'il ne partît, Louis XIII voulut donner un témoignage de sa satisfaction à l'intrépide voyageur et lui adressa la lettre suivante :

« Champlain, ayant sçu le commandement que vous aviez « reçu de mon cousin le duc de Montmorency, amiral de « France et mon vice-roi en la Nouvelle-France, de vous ache- « miner audit pays, pour y estre son lieutenant, et avoir soin de « ce qui se présentera pour mon service, j'ay bien voulu vous « escrire cette lettre, pour vous assurer que j'auray bien agré- « ables les services que vous me rendrez en cette occasion, sur- « tout si vous maintenez le pays en mon obéissance, faisant vivre « les peuples, qui y sont le plus conformément aux lois de mon « royaume que vous pourrez, et y ajoutant le soin qui est requis « de la religion catholique, afin que vous attiriez, par ce moyen, « sur vous la bénédiction divine qui fera réussir vos entreprises

« et actions à la gloire de Dieu que je prie vous avoir en « sa sainte et digne garde.

« Escrjt à Paris le septième jour de may 1620. Louis. »

Cette fois, Champlain était décidé à se fixer dans la Nouvelle-France. Il régla ses affaires particulières, emporta tout ce qui lui appartenait et disposa sa femme à le suivre. Il arriva vers le commencement de juillet 1620 à Tadoussac où il rencontra Eustache Boullé son beau-frère. Ce jeune homme était depuis trois ans au Canada et y était venu avec la famille de Louis Hébert, de Paris, ancien apothicaire doué pour l'agriculture d'un goût tout particulier qui s'était développé durant son séjour à Port-Royal. Champlain le considérait comme un de ses supports les plus utiles, propre à créer, par son exemple, une population attachée au sol. S'il eût eu beaucoup d'imitateurs, la colonie se serait rapidement accrue et aurait certainement été en état de résister aux Anglais, en 1629; mais la compagnie des marchands qui envoyait de France toutes les provisions n'y aurait pas trouvé son compte et n'y voulait que des hommes soumis à ses volontés et voués à ses intérêts.

Champlain fut reçu à Québec avec de grandes démonstrations de joie et de respect; il n'y avait pas paru depuis une couple d'années et y revenait avec une autorité mieux assise, accompagné de sa famille et des gens de sa maison. Le lieutenant-général prit possession du pays au nom du vice-roi et, après que l'acte en eut été dressé, il se rendit à la chapelle où un *Te Deum* fut chanté. L'habitation avait été très-négligée pendant son absence; il ne se borna pas à la réparer, et commença un fort solide destiné à la protéger. « J'établis cette demeure, dit-il, en « une situation très-bonne sur une montagne qui commandait « sur le travers du fleuve Saint-Laurent et qui est sur l'un des « lieux les plus étroits de la rivière... Cette maison ainsi bastie « ne plaisoit pas à tous les associés; pour cela, il ne faut pas « que je laisse d'effectuer le commandement de Monseigneur le « vice-roi, et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'af-« front. »

L'automne et l'hiver furent employés à ces travaux que Champlain poussa vivement, car il comprenait la nécessité d'un

poste retranché pour maintenir l'autorité du roi et défendre les habitants s'ils étaient menacés. La population ne s'élevait encore qu'à soixante personnes, hommes, femmes, enfants, religieux et ouvriers. C'était lui rendre un signalé service que de lui préparer un lieu de refuge et il était si bien choisi que, pendant près d'un siècle et demi, les gouverneurs français transmirent de là les ordres du roi jusqu'aux confins du Mexique et que les gouverneurs généraux de l'Amérique-Britannique y ont maintenu longtemps le drapeau de la Grande-Bretagne qui abritait leur résidence.

L'habitation n'était protégée jusque-là que par un chétif fortin de bois incapable de résister même aux barbares ; et Madame de Champlain, âgée de vingt-deux ans, montra un grand courage et un véritable dévouement à ses devoirs en entreprenant ce long et pénible voyage. Elle avait autour d'elle trois femmes attachées à son service et qui lui étaient bien nécessaires au milieu d'une société presque entièrement composée d'hommes. Pendant son séjour en Canada, elle sut se concilier la vénération et l'amour des Français et des Sauvages. Ceux-ci, frappés de sa beauté, ne pouvaient se lasser de l'admirer et étaient très-étonnés qu'elle les renfermât tous dans son cœur; cette idée leur venait de ce que chacun d'eux se reconnaissait dans le miroir qu'elle suspendait à sa ceinture, suivant la mode du temps, et qui reflétait leur image. Pour leur témoigner plus d'affection, elle apprit la langue algonquine et s'occupa de l'instruction religieuse des enfants. Champlain put alors goûter un peu de repos et de bonheur sur une terre qui était sa conquête et devenait sa seconde patrie.

Les fonds employés aux travaux qu'il exécutait provenaient en partie de dons qu'il avait obtenus de la générosité de personnes charitables. La compagnie des marchands qu'il s'efforçait constamment d'éclairer sur ses devoirs persistait à ne remplir aucun de ses engagements et prétendait néanmoins faire rigoureusement valoir son privilége exclusif pour la traite. Les protecteurs du Canada voulurent mettre un terme à cet abus et, en 1621, on apprit à Québec que le duc de Montmorency avait formé une autre compagnie pour remplacer l'ancienne. Guil-

laume et Ezéchiel de Caën, riches armateurs, étaient à sa tête. Dès le printemps leurs agents étaient en route avec ordre de prendre possession des magasins et de l'habitation, en respectant toutefois les justes réclamations de l'ancienne compagnie et des particuliers. Pontgravé, représentant de la société des marchands, suivit de près le navire des de Caën ; on lui refusa l'entrée du fort et il monta aux Trois-Rivières.

Champlain ne se mêla pas des différends survenus entre les deux compagnies qui soulevèrent des procès sans fin ; mais ces brouilleries et ces luttes excitaient des troubles et arrêtaient les progrès de la colonie, quelque remède qu'il s'efforçât d'apporter au mal. Les choses en vinrent au point qu'on résolut de porter plainte au roi et, le 18 août 1621, les principaux habitants de Québec, « par la permission du sieur lieutenant, noble homme « Samuel de Champlain, capitaine ordinaire pour le roi en la « marine, lieutenant-général aux pays et terre du Canada, « avisèrent les moyens les plus propres à détourner la ruine et « la désolation de tout le pays et conserver la religion catho- « lique, apostolique et romaine, l'autorité du roi inviolable et « l'obéissance due au seigneur vice-roi. » Le cahier exposait avec fermeté les désordres survenus surtout dans la présente année, vantait la beauté, la fertilité et la richesse de la contrée et, faisant allusion aux entreprises des Anglais, ajoutait : « Il « ne faut pas tant s'assurer aux paupières abattues des lions « que l'on ne sache qu'ils mordent en dormant... Un autre « peuple qui posséderoit ladite terre, pourroit de là tenir en « bride et contrainte plus de mille vaisseaux de votre estat qui « viennent actuellement aux pesches. » La requête rappelait ensuite les sourdes menées des huguenots de La Rochelle qui, tous les ans, fournissaient des munitions et des armes à feu aux Sauvages, en les encourageant à couper la gorge aux Français (1) ; elle demandait que la religion catholique fut maintenue, que les prétendus réformés n'y pussent demeurer...

(1) Ce grief n'est articulé que contre les seuls Rochelais et non contre les Bretons et les Basques. Les Hollandais de Manhate furent, sous ce rapport, les ennemis les plus pernicieux des Français.

Que l'autorité du sieur de Champlain fut étendue et que l'on augmentât ses appointements qui, n'étant que de deux cents écus, ne pouvaient suffire à ses dépenses (1).

La présence de Champlain étant nécessaire pour maintenir l'ordre, il ne put aller présenter lui-même cette requête qu'il signa avec onze autres notables, et le P. Georges le Baillif de la Haye fut choisi pour l'appuyer auprès de sa Majesté. Il partit aussitôt, obtint à force d'habileté, les principaux articles de son cahier, fit dresser des réglements très-avantageux à la colonie et terminer les différends entre les deux compagnies, par un arrêt du conseil d'Etat qui les réunit en une seule, sous le nom de Montmorency. L'ancienne société eut cinq douzièmes de la nouvelle et l'un de ces douzièmes fut réservé à de Monts qui vivait alors retiré, loin de la cour, à son château d'Ardennes où il mourut quelque temps après. Les discussions furent terminées dans le cours du printemps de 1622 et la durée de la société fixée à vingt-deux ans.

D'après les articles stipulés entre le duc de Montmorency et les sieurs de Caën, de Champlain avait la préséance en terre; il commanderait à l'habitation de Québec, dans toutes les autres habitations et généralement dans toute la Nouvelle-France, aux Français et autres qui y résideraient. Pour les ouvrages qu'il exécuterait, il aurait jusques à dix hommes, nourris et gagés de vingt livres par an chacun, aux dépens des de Caën et de leur société, lesquels hommes le lieutenant emploierait comme il l'entendrait. La compagnie était tenue de nourrir six Pères Récollets à l'ordinaire et comme les ouvriers, y compris deux qui seraient souvent aux découvertes parmi les sauvages. Elle devait envoyer de deux ans en deux ans, six familles de labourcurs, charpentiers et maçons, les nourrir et les entretenir; elle était aussi tenue de payer douze cents livres d'appointements par an au lieutenant du vice-roi. La position s'améliorait lentement, mais sensiblement par ce traité.

C'est à la fin de cette année que Champlain renvoya en France deux familles qui, par leurs désordres et leur paresse,

(1) F. Gabriel Sagard, *histoire du Canada*, liv. 1.

étaient une charge publique. Il voulut en même temps assurer la sécurité des autres par de sages ordonnances, et en publia à cet effet, le 12 septembre, plusieurs propres à maintenir dans le devoir ceux qui auraient été tentés de s'en écarter. La première ébauche de ce code canadien n'a pas été conservée.

Pendant le cours de l'hiver, Champlain conclut de nouvelles alliances avec quelques tribus sauvages : les seuls Iroquois demeuraient intraitables. En guerre avec tous ses voisins qu'elle voulait détruire ou englober, cette nation brave et orgueilleuse ne pardonnait pas aux Français l'appui et les secours qu'ils prêtaient à ceux qu'elle détestait. Pour se venger, elle mit en campagne ses guerriers et attaqua la colonie de tous les côtés à la fois. Ses nombreux canots descendirent jusqu'aux environs de Québec, sans oser pourtant approcher du fort où s'étaient réfugiés les femmes et les enfants. L'habitation des Récollets, sur la rivière Saint-Charles, fut attaquée ; mais avec le secours de quelques soldats et des sauvages alliés, l'ennemi fut repoussé avec perte.

Dès l'année 1608, des bestiaux avaient été transportés d'Europe; pendant l'été de 1623, Champlain et Emery de Caën, étant descendus jusqu'au cap Tourmente pour y reconnaître les belles prairies naturelles qui s'étendaient au pied des montagnes, y trouvèrent un fourrage abondant et firent transporter sur des barques une certaine quantité de foin qui permit d'élever un plus grand nombre d'animaux domestiques. Cette année fut une époque d'amélioration pour Québec. Champlain ouvrit un chemin commode conduisant du magasin au fort Saint-Louis qui s'élevait. L'habitation en mauvais état fut abattue, rebâtie, agrandie et munie de tours aux quatre angles; par devant et tout près du fleuve, était un ravelin sur lequel on disposa des canons. Le tout fut entouré de vastes fossés que traversaient des ponts-levis.

Avant que ces ouvrages fussent terminés, Champlain se décida à repasser en France où il n'était pas allé depuis quatre ans, et à y reconduire sa femme. Accoutumée aux douceurs de la vie, elle devait souffrir de la privation des choses regardées comme indispensables dans son état ; la nourriture était gros-

sière ; précaire et peu variée. Son mari étant souvent absent ainsi que son frère, elle n'avait d'autres compagnes que les trois femmes de sa suite et quelquefois Guillemette Hébert qui avait épousé, en 1621, Guillaume Couillard, et avait ouvert le registre des mariages de la colonie. Elle était donc en butte à bien des privations et à l'ennui. Son mari ne voulut pas l'y laisser plus longtemps exposée et, après avoir recommandé de poursuivre les travaux en voie d'exécution, qu'il savait n'être pas du goût des associés, il se mit en route, le 25 août 1624, laissant le commandement à Emery de Caën, commis principal de la compagnie. Avec lui restaient cinquante-et-une personnes. C'était assez pour les provisions en magasin, c'eût été peu pour la défense, si la paix n'eût pas régné partout.

Les Iroquois, les Hurons et les Algonquins, harassés d'une guerre désastreuse, voulurent la terminer par un traité. Dans ce but, des flotilles de canots amenèrent des députations de ces trois peuples aux Trois-Rivières où un feu de conseil avait été allumé. Les ambassadeurs et leurs escortes y arrivèrent ensemble au printemps de 1624. On n'avait pas vu encore un tel concours de nations différentes ; cependant Champlain prit si bien ses mesures qu'il n'y eut pas le moindre trouble. Chacun avait son camp et ses interprètes qui établissaient les rapports réciproques. Les cérémonies ordinaires se firent régulièrement ; la chaudière de paix fut suspendue : il y eut des festins et des discours ; des présents furent échangés ; enfin l'accord si longtemps désiré fut conclu et, suivant le langage figuré des sauvages, les haches des combats furent jetées à la rivière.

Cette circonstance favorable avait déterminé le voyage de Champlain.

Les Pères Récollets ne suffisaient pas aux travaux de l'apostolat ; ils avaient parcouru une grande partie du pays et visité une infinité de tribus dispersées sur cet immense territoire. Quelle action exerçaient, au milieu de tant de peuples, cinq ou six missionnaires aux besoins desquels était obligée de subvenir une compagnie qui comptait faire beaucoup en pourvoyant chichement à leur subsistance ? Par eux-mêmes ces pauvres religieux ne pouvaient rien ; ils résolurent alors de s'adresser à

quelque ordre qui, jouissant de plus de crédit et de ressources, consentirait à détacher plusieurs de ses membres dans la Nouvelle-France et à leur venir en aide. Ils convinrent donc de députer deux des leurs pour en faire la proposition aux Jésuites qu'ils regardaient comme les plus aptes aux rudes missions du Canada. Le P. Irénée Pyat fut choisi pour cette négociation et partit avec le F. Sagard, sur le navire de Champlain.

Le duc de Montmorency plus propre à manier l'épée qu'à diriger des affaires commerciales et à surmonter les embarras d'une fondation lointaine, consentit volontiers à vendre son titre, pour cent mille livres tournois, à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour. Entré depuis peu dans les ordres sacrés, celui-ci se sentait poussé par un sentiment de zèle à participer à une œuvre qui lui paraissait glorieuse pour la religion. Dans l'espoir de lui imprimer une impulsion plus vive, il approuva l'introduction en Canada de la Société de Jésus dont les supérieurs avaient accepté avec plaisir la proposition des Récollets. Il en parla au roi, obtint son consentement et fit entendre à MM. de la Compagnie qu'ils auraient à y concourir de gré ou de force. Toutefois, pour aplanir les premières difficultés, il fit lui-même les frais de voyage de trois Pères et de deux Frères qui partirent, en 1625, avec un Récollet, le P. Joseph de la Roche-Daillon, de la maison des comtes du Lude (1). Champlain, maintenu dans sa charge de lieutenant-général du vice-roi, demeura cette année-là en France pour suivre les affaires de la colonie. Pendant son absence, les catholiques se plaignirent des insultes que recevait leur culte de la part des huguenots employés en majorité par les sieurs de Caën. Ces insultes avaient été telles, selon Champlain, que les sauvages commençaient à témoigner du mépris pour la foi que

(1) L'un des membres de cette famille avait été gouverneur du Poitou, de La Rochelle et du pays d'Aunis, sous François Ier, et l'autre gouverneur du Poitou sous Henri III. Celui-ci fit le siége de Niort pendant les guerres de religion et soutint le siége de Poitiers contre Coligny. Cette ancienne et illustre maison du Poitou a aussi fourni à l'Eglise deux évêques dont l'un a occupé le siége de Luçon. Tous les deux furent abbés des Châtelliers. (*Lachesnaye-des-Bois*).

leur annonçaient les missionnaires. Guillaume de Caën, qui était venu à Québec, inquiétait lui-même les catholiques et avait voulu, sur ses vaisseaux, les forcer à assister aux prières des calvinistes. Sur les représentations qui en furent faites au roi, Sa Majesté ordonna qu'à l'avenir un commandant catholique conduirait les vaisseaux en Canada. En conséquence, le capitaine de la Ralde fut mis à la tête de la flotte sur laquelle de Champlain retourna à son poste, en 1626, avec Eustache Boullé, nommé son lieutenant, et le P. Joseph Le Caron. Une commission nouvelle lui fut accordée et l'autorisa à bâtir des forts, à instituer des officiers pour la distribution de la justice, pour le maintien de la police et des ordonnances, à faire la guerre et la paix avec les sauvages, à découvrir un chemin, pour aller, par l'occident, au royaume de Chine et aux Indes orientales, en un mot, à exercer sur les lieux le pouvoir du vice-roi, pour le bien et le service de Sa Majesté très-chrétienne. Dans cette commission, comme dans toutes les précédentes, était rapportée la recommandation relative à la découverte et à l'exploitation des mines d'or et d'argent: mais le Canada n'était pas le Pérou et c'est ce dont on s'occupait le moins.

Pendant la longue absence de Champlain les travaux de l'habitation avaient langui et le fort était resté dans l'état où il l'avait laissé. Le jugeant trop petit, il le fit abattre et le remplaça par un plus vaste dont l'enceinte fut formée de fascines, de terre et de troncs d'arbres. Trouvant aussi que les ouvriers perdaient beaucoup de temps, dans la belle saison, à faire les foins au pied du cap Tourmente et surtout à les transporter, il y bâtit des étables et deux corps-de-logis et y envoya tous les bestiaux dont on n'avait pas besoin à Québec. Les Jésuites, de leur côté, avaient mis à l'ouvrage les ouvriers qu'ils avaient amenés; ils bâtissaient et défrichaient les terres que leur avait accordées le vice-roi, formant pointe entre un ruisseau et la rivière Sainte Marie et fondaient là l'établissement de Notre-Dame-des-Anges, pendant longtemps leur principale résidence. « Ils n'ont perdu aucun moment, dit Champlain, comme gens vigilants et laborieux qui marchent tous d'une même volonté, sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eu des terres pour

se pouvoir nourrir et passer des commodités de France. Et plût à Dieu que, depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères ; il y auroit maintenant plusieurs habitations et ménages au pays.» Cette imprévoyance et cette incurie désolaient Champlain et il y avait de quoi, car la culture des terres avait été négligée par calcul. Lorsque les Jésuites arrivèrent, vingt arpents à peine étaient défrichés et ce travail était dû aux Récollets et à la famille de Louis Hébert lequel mourut peu après le retour de Champlain. Ce fut un vide regrettable, la colonie perdait en lui l'un de ses bienfaiteurs les plus intelligents.

Deux Jésuites, les PP. de Brébeuf et de Noue, partirent en 1627 pour les contrées de l'ouest, avec le P. de la Roche-Daillon qui alla seul visiter la nation neutre des Attionandaronk dont le pays s'étendait entre celui des Hurons et le lac Erié. « Ce pays, écrivait notre Récollet, est incomparablement plus « grand, plus beau et meilleur qu'aucun autre de ces régions. « Il y a un nombre incroyable de cerfs, abondance d'orignaux « ou élans, castors, chats sauvages et des écureuils noirs plus « gros que ceux de France ; grande quantité d'outardes, coqs « d'Inde, grues et autres animaux qui y sont tout l'hiver, qui « n'est pas long ni rigoureux comme en Canada, et n'y étoient « encore tombées aucunes neiges le 22 novembre, lesquelles « ne furent tout au plus que de deux pieds de haut et commencèrent à se fondre le 26 janvier. Le 8 mars, il n'y en avait « plus du tout aux lieux découverts, mais bien en restoit-il un « peu dans les bois. Les rivières fournissent une quantité de « poissons et très-bons ; la terre donne d'excellent blé d'Inde, « plus que pour la nécessité. Il y a des citrouilles, fèves et « autres légumes à foison, et de l'huile parfaite, tellement « que je ne doute point qu'on devroit plutost s'y habituer « qu'ailleurs. » Voilà la plus ancienne description que nous ayons de la Péninsule huronne, aujourd'hui la partie la plus fertile et la plus riche du Haut-Canada.

Le P. Noyrot, rentré en France, avait préparé, pour le printemps de 1627, un navire muni de tout ce qui était nécessaire pour ravitailler Québec. De Caën prit ombrage de cet armement

et, comme il croyait avoir à se plaindre du Père qui était procureur des missions, il fit si bien que le vaisseau des Jésuites ne put pas partir. Pour mettre le comble aux embarras de la colonie, la compagnie n'envoya elle-même que très-peu de provisions à Champlain. La conséquence naturelle de ces manœuvres fut que le P. Charles Lallemant voyant qu'il y avait à peine assez de vivres pour nourrir les cinquante-cinq personnes qui restaient à passer l'hiver avec le lieutenant-général, ramena en France vingt travailleurs. Aussitôt arrivé, il signala l'état précaire dans lequel il avait laissé la colonie qui était perdue, si on ne lui portait un prompt secours. « Je ne sçais d'où en « venoit la faute, dit Champlain, quoique plusieurs discours « se tinssent à ce sujet, mais il n'y avoit point de remède. » Richelieu, la plus éclatante gloire du Poitou, parvenu à la toute puissance, s'en préoccupait et en cherchait un. Devenu grand-maître et surintendant-général de la navigation et du commerce, il écouta les justes plaintes déposées au pied du trône et prit la Nouvelle-France sous sa protection spéciale. Après avoir amené le duc de Ventadour à résigner sa charge dont il lui remboursa le prix, il organisa une autre compagnie, celle des cent associés, et se mit à sa tête. Entre les cinq fondateurs figure le contrôleur-général des salines de Brouage, Houel, dévoué depuis longtemps à l'œuvre, et, parmi les associés, le marquis d'Effiat, surintendant des finances, le commandeur de Razilly, de Champlain et des principaux marchands de Paris, Rouen, Dieppe et Bordeaux. Louis XIII la constitua par lettres-patentes datées du camp devant La Rochelle, le 25 avril 1627, et l'établit pour quinze ans maîtresse absolue du pays. Il ne se réserva que la nomination des officiers de justice souveraine et la pêche de la morue et de la baleine que Sa Majesté laissait libre à tous ses sujets. Les obligations de la compagnie étaient clairement définies et tout paraissait prévu pour assurer la prospérité, le développement et le bonheur du Canada. Pendant un certain nombre d'années elle devait pourvoir à tous les besoins temporels et spirituels des quatre mille colons catholiques qu'elle était tenue d'y établir pendant sa durée. Les droits de citoyens français étaient accordés à tous les descen-

dants des nationaux et à tous les indigènes qui embrasseraient le christianisme. Le régime féodal que Richelieu renversait en France comme dangereux pour la couronne, fut établi, dans tout son épanouissement, au-delà des mers, comme principe de force et de stabilité. La compagnie des cent associés en fut investie sous la seule réserve de l'hommage rendu au roi à chaque succession au trône, et de l'offrande d'une couronne d'or du poids de huit marcs.

Cet acte explique les causes qui avaient entravé jusques-là les essais de colonisation et justifié les griefs, les récriminations et la désolation de Champlain. « Ceux, est-il dit dans le préam-« bule, qui avoient jusqu'à présent obtenu pour eux seuls tout « le commerce ès-dit pays, ont eu si peu de pouvoir ou de vo-« lonté de le peupler et cultiver que, depuis sept ans que les « articles en furent dressés, ils ne se sont mis en aucun devoir « ni commencé de satisfaire à ce dont ils s'étoient obligés. Car, « bien qu'ils soient tenus de passer, pour trente-six livres, « chacun de ceux qui voudroient aller à la Nouvelle-France, « ils se sont rendus si difficiles et ont tellement effarouché les « François qui y voudroient aller habiter, que, bien qu'on leur « permette pour leur usage, le commerce avec les sauvages, « néanmoins c'est avec telle restriction, que, s'ils ont un « boisseau de blé par leur travail plus qu'il ne leur faut pour « vivre, il leur est défendu d'en secourir ceux qui pourroient « en avoir besoin et sont contraints de l'abandonner à ceux « qui ont la traite, leur étant de plus la liberté ôtée de le « donner à qui leur pourroit apporter de France les commo-« dités nécessaires pour la vie. Ces désordres étoient parvenus « à ce point que Monseigneur le cardinal a cru être obligé d'y « pourvoir. »

Les magnifiques projets de Richelieu furent anéantis par une circonstance fatale. Le premier vaisseau envoyé par la compagnie fut capturé par les Anglais, que Guillaume de Caën, prétend-on, avertit de son départ. D'autres Français huguenots allaient se charger de compléter la ruine d'une colonie française qui périclitait depuis longtemps entre leurs mains.

Le mois de juillet était commencé et l'on n'avait pas de nou-

velles des navires. Ce retard inquiétait Champlain, car les provisions étaient épuisées. Il songea à envoyer à Gaspé où des bâtiments marchands venaient tous les ans, dans l'espoir d'obtenir quelques secours. Le commandant des vaisseaux de de Caën avait emmené toutes les barques à Tadoussac et n'en avait renvoyé aucune. Le magasin ne renfermait ni brai, ni voiles, ni cordages. Champlain, homme de ressources dans les cas extrêmes, ne se décourageait pas aisément. Un bœuf fut tué et fournit du suif; on tira de l'étoupe de vieux chiffons et la forêt procura le goudron. Un canot allait partir pour Tadoussac emportant tout ce qu'il fallait pour radouber et gréer une chaloupe lorsque deux hommes accoururent du cap Tourmente, annonçant que des barques anglaises y avaient amené des soldats qui avaient tué une partie du bétail, brûlé les maisons et les étables et fait prisonniers cinq des employés. Après avoir tout pillé et détruit, ils s'étaient précipitamment retirés. Plusieurs de ces brigands étaient des Français qui, l'année précédente, étaient venus avec les navires de la compagnie.

Ces événements annoncèrent à Champlain la présence de l'ennemi; il fit réparer à la hâte les retranchements de l'habitation et dresser des barricades autour du fort dont les remparts n'étaient pas terminés. Dans la prévision d'une attaque, il indiqua à chacun le poste qu'il devait occuper.

Le lendemain, 10 juillet, une chaloupe lui apportait une lettre de David Kertk qui l'invitait à rendre le fort et l'habitation de Québec. Sir David, Louis et Thomas, ses frères, nés à Dieppe, d'un père Ecossais et d'une mère Française, avaient passé au service de l'Angleterre, ainsi que le faisaient souvent les calvinistes. Comme ils avaient le goût des entreprises hasardeuses, ils étaient réputés bons navigateurs parmi les Dieppois, les plus hardis marins de France à cette époque. Leurs talents et leur énergie les avancèrent rapidement en Angleterre. Ils avaient équipé à grand frais quelques navires, et l'aîné ayant obtenu du roi de la Grande-Bretagne une commission, envoya en croisière trois vaisseaux, puis conduisit lui-même une escadre pour s'emparer de l'Acadie et chasser les Français du Canada. Il s'était arrêté à Tadoussac d'où il écrivait à Cham-

plain pour lui annoncer qu'il avait pris un bâtiment de la nouvelle compagnie et qu'il avait fait saisir le bétail du cap Tourmente : « Car je sais, ajoutait-il, que quand vous serez « incommodé de vivres, j'obtiendrai plus facilement l'habi- « tation et, pour empescher que nul navire ne vienne, je résous « de demeurer ici jusqu'à ce que la saison soit passée. C'est « pourquoi voyez ce que désirez faire, si me désirez rendre « l'habitation ou non : car, Dieu aidant, tôt ou tard, il faut que « je l'aie. Je désirerois pour vous que ce fut plutost de cour- « toisie que de force, à celle fin d'éviter le sang qui pourra « être répandu des deux côtés; et, la rendant de courtoisie, « vous vous pouvez assurer de toute sorte de contentement, « tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la « part que je prétends en Paradis, je conserverai comme les « miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre « partie du monde. Mandez-moi ce que désirez faire... »

Champlain ayant lu cette lettre en présence des habitants et de Pontgravé qui était à Québec depuis un an pour suivre les affaires des de Caën, répondit avec assurance : « Ayant encore « des grains, blé d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays « fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que « s'ils avoient les meilleurs farines du monde, et sçachant « très-bien que rendre un fort et habitation en l'état que nous « sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroitre « hommes devant notre roi.... Je sçais que vous estimerez plus « notre courage, en attendant de pied ferme votre personne « avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une « chose qui nous est si chère, sans premièrement voir l'essai « de vos canons..... Nous attendons d'heure à autre pour vous « recevoir et empescher, si nous pouvons, les prétentions « qu'avez eues sur ces lieux. »

Cette réponse honnête et fière à la fois a été très-admirée et mérite de l'être; car alors il n'y avait plus dans le magasin que cinquante livres de poudre et chaque habitant était réduit à sept onces de farine de pois par jour : « Mais en ces occasions, « ajoute Champlain, bonne mine n'est pas défendue. »

L'ennemi jugea à propos de ne pas aller plus loin; après

avoir brûlé les vaisseaux qui étaient à Tadoussac; il descendait le fleuve lorsqu'il rencontra l'escadre française que la nouvelle compagnie envoyait au secours de Québec. Elle était composée de quatre navires sous les ordres du capitaine de Roquemont. Celui-ci, selon Champlain, aurait eu le tort d'aller au devant de la flotte anglaise, sans considérer qu'il était le plus faible et qu'il portait des approvisionnements indispensables au salut de la colonie; le F. Sagard au contraire raconte, d'après le témoignage de deux Récollets présents à l'action, que le commandant français fit tout ce qu'il put pour éviter la rencontre; mais qu'ayant été aperçu, il fut obligé de se défendre et ne se rendit qu'après six heures d'un combat acharné, lorsque ses vaisseaux eurent été criblés de boulets. Quoi qu'il en soit, sa défaite entraîna les suites les plus fâcheuses, car depuis trois ans Québec n'avait reçu de France, ni provisions de bouche, ni munitions, et ses défenseurs étaient menacés de la plus affreuse famine.

Dans un si grand embarras, Champlain ne perdit pas contenance et releva celle de ses compagnons en leur donnant l'exemple de l'abnégation et de la patience, et en se réduisant à la même ration qu'eux. Les récoltes des Récollets, des Jésuites et des familles Hébert et Couillard, des racines recueillies dans les forêts, la pêche et la chasse, empêchèrent de mourir de faim pendant l'hiver; et, au printemps, Champlain avisa aux moyens d'améliorer un peu le sort de ses gens. Il essaya de tirer des vivres du pays des Abénaquis et leur envoya un messager pour sonder leurs dispositions. Lui-même eut la pensée d'aller s'emparer d'un village iroquois avec une partie des hommes qui étaient restés avec lui et une vingtaine d'autres qui arrivaient du pays des Hurons avec les missionnaires. Enfin sur la fin de juin, il fit partir Eustache Boullé avec douze marins sur une misérable barque de dix tonneaux, pour se rendre à Gaspé. S'il n'y trouvait aucun vaisseau, il avait ordre de pousser jusqu'en France pour porter les dépêches de Champlain au roi, au cardinal de Richelieu et aux associés. L'équipage n'emportait que des racines pour se nourrir; heureusement il rencontra un vaisseau commandé par Emery de Caën qui conduisait des vivres aux employés de son oncle, à l'habitation de Québec, et

il en apprit que le commandeur de Razilly était en route avec une flotte pour donner la chasse aux Anglais.

Assuré d'un prompt secours et ayant chargé sa barque de provisions, Boullé reprit à la hâte le chemin de Québec ; mais ayant été aperçu par l'un des navires de Kertk, une chaloupe se mit à sa poursuite et, après une course de trois heures, le prit avec ses compagnons. A force de questionner les prisonniers, les officiers anglais parvinrent à connaître le triste état de la place qu'ils convoitaient.

Champlain était très inquiet, car la saison s'avançait et aucun vaisseau n'était signalé ; les Montagnais et les Algonquins des environs manifestaient des intentions hostiles. Cependant le messager, envoyé au printemps chez les Abénaquis, en revint et annonça que ces peuples offraient de recevoir et de nourrir, pendant l'hiver, une trentaine de Français. Les espérances se ranimèrent alors, par la perspective de tirer des vivres d'une contrée où l'on pouvait aller en peu de temps et sans danger.

Hélas ! peu de jours après, on apprit que des vaisseaux anglais avaient été vus derrière la pointe Lévis, à trois milles de Québec. Champlain convoqua aussitôt les habitants qui tous furent d'avis qu'il était impossible de se maintenir et qu'il fallait se borner à obtenir les conditions les plus avantageuses. Bientôt une chaloupe s'avança avec pavillon blanc, et l'officier qui la montait présenta au lieutenant-général une lettre de Louis et de Thomas Kertk contenant une sommation dans des termes extrêmement polis et laissant Champlain maître de proposer lui-même les articles de la capitulation. Les principaux furent arrêtés ainsi qu'il suit : 1° Les Anglais fourniraient un vaisseau pour transporter en France tous les Français ; 2° les officiers sortiraient avec armes et bagages et tout ce qui leur appartenait ; les soldats avec leurs armes, leurs habits et chacun une robe de castor ; les religieux avec leurs vêtements et leurs livres ; tout le reste demeurerait dans la place et il ne serait fait aucune insulte à personne. Ces conditions honorables, signées par les deux Kertk, ayant été acceptées, le 19 juillet, par Champlain et Pontgravé, Louis vint mouiller dans la rade avec trois vaisseaux et prit possession, le 20, du fort et du magasin, après

avoir promis que son frère David, resté à Tadoussac, produirait la commission qu'il avait reçue du roi d'Angleterre.

Champlain alla rendre visite à Louis Kertk, sur son navire; il en fut accueilli avec beaucoup de civilité et de respect. Ce capitaine lui accorda une garde pour protéger la chapelle, les maisons des Jésuites et des Récollets, ainsi que celles de la famille Hébert. Devant rester à Québec comme gouverneur, il ne voulut pas que le lieutenant-général lui cédât ses appartements du fort et il lui permit d'y faire dire la messe. Le 24, Thomas emmena Champlain avec les Jésuites, à Tadoussac où celui-ci préférait attendre le départ de la flotte et où l'amiral anglais le reçut avec assez de courtoisie. Il retrouva là son beau-frère qu'il croyait perdu et y fut rejoint par Pontgravé, le petit nombre de Français qui ne voulurent pas profiter de la liberté qui leur fut accordée de demeurer sur le sol de leur adoption, et les Récollets expulsés et forcés, eux aussi, d'abandonner à regret leur œuvre déjà riche d'espérances. Parmi eux était le P. de La Roche-Daillon, rentré à Québec, à la fin de 1628, après un an de séjour parmi les Sauvages.

De Champlain raconte une mort expiatoire dont il fut témoin à Tadoussac. Le capitaine Jacques Michel, calviniste dieppois, avait conduit l'expédition. Il connaissait bien ces parages, ayant commandé précédemment un des vaisseaux des de Caën, et s'était donné aux Anglais, par suite de quelque léger mécontentement. Premier officier de la flotte, sous David Kertk, il s'en plaignait amèrement. Ce n'était, selon lui, qu'un marchand de vin, sans aucune connaissance de la mer et n'ayant jamais visité l'Amérique. Habile matelot et soldat courageux, Michel avait dirigé les trois frères, les avait poussés à prendre possession du pays, et ses conseils leur avaient assuré la victoire dans l'attaque contre Roquemont. Selon lui, ses services étaient méconnus, on le négligeait et il menaçait les Kertk de leur enlever la conquête qu'il leur avait procurée. « J'ai laissé ma « patrie comme eux, disait-il à Champlain, pour servir un « étranger; jamais je n'aurai l'âme bien contente. Je suis en « horreur à tout le monde, sans espérance de retourner en « France où l'on m'a fait mon procès. Me traiter ainsi de toute

« part, c'est me mettre au désespoir et me forcer à faire plus « de mal que je n'en ai jamais fait. » Champlain, compatissant à sa douleur, cherchait à le consoler et à l'encourager, mais le malheureux transfuge, méprisé de tous comme un traître, avait l'âme rongée par le plus noir chagrin et se livrait à de véritables accès de désespoir. Epuisé par les remords, il tomba dans un profond assoupissement dont il ne sortit que pour paraître devant son juge.

La mort de Michel causa plus de plaisir que de regret aux Anglais. Il fut néanmoins inhumé avec les honneurs dus à son rang et à sa bravoure. « Mais, ajoute Champlain, le deuil n'en dura guère: au contraire, jamais ils ne se réjouirent tant et principalement en son vaisseau où il avait quelques barils de vin d'Espagne. »

En arrivant en Angleterre le 20 octobre, Kertk apprit que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec; il en avait été informé à Tadoussac, mais avait méprisé comme un faux bruit une nouvelle qui contrariait ses projets; le fait étant vrai, il prévoyait qu'il serait contraint de restituer tout ce qu'il avait enlevé aux compagnies françaises. Champlain remit à notre ambassadeur un mémoire exact de tout ce qui s'était passé, ainsi que l'original de la capitulation. De Rouen où il débarqua, il se rendit à Paris et fut présenté au roi, au cardinal-ministre et aux associés. Sur ses représentations, Louis XIII fit demander au roi de la Grande-Bretagne la restitution des places et forts pris après la signature du traité de Suze, du 24 avril 1629. La réclamation était trop juste pour être repoussée et Charles Ier donna immédiatement l'ordre de remettre le fort et l'habitation de Québec aux mains des Français.

Le vicomte DE LASTIC-SAINT-JAL.

(La suite au prochain numéro.)

DATE DE L'INTRODUCTION

DU CHRISTIANISME

EN SAINTONGE (1).

—

Plusieurs érudits saintongeais, dans des mémoires lus et discutés au Congrès scientifique tenu à La Rochelle en septembre 1856, firent remonter jusqu'aux temps apostoliques l'époque de l'introduction du Christianisme en Saintonge, contrairement à l'autorité si justement considérable des Bollandistes et de leurs successeurs qui fixent au IIIe siècle, l'adoption définitive et le développement dans notre province de ce grand mouvement religieux.

Pour éclaircir cette grave question chronologique, il importe de rattacher l'histoire religieuse de la Saintonge à celle des origines chrétiennes des Gaules qui ont été, dans ces derniers temps, l'objet de savantes études et de consciencieuses recherches, notamment de M. d'Ozouville (*Réponse aux objections contre l'introduction du Christianisme dans les Gaules aux IIe et IIIe siècles*).

« Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé qu'un homme prend et sème dans son champ. Ce grain est la plus petite de toutes les semences, mais quand il atteint son accroissement, il est plus grand que les autres végétaux et il devient un arbre tellement épais que les oiseaux du ciel vien-

(1) Cette lecture faite à la société littéraire de La Rochelle le 11 octobre 1869 avait pour objet de remettre à l'étude une question intéressante.

nent se reposer sur ses branches. » (Saint Mathieu, XIII, 31, 32) (1).

C'est l'enseignement de l'Évangile, c'est le langage de l'histoire. L'établissement du Christianisme dans les Gaules, aux temps apostoliques, suppose, contre l'expérience de tous les âges et l'autorité de l'Écriture Sainte, la conversion immédiate, instantanée de nos aïeux.

Il y a, semblerait-il, pour les historiens ecclésiastiques, une tentation à ne plus reconnaître de missionnaires que des disciples directs du Seigneur et des apôtres, mais cette tentation n'est qu'une illusion d'amour-propre semblable à celui des villes et des particuliers, cédant à des considérations orgueilleuses de clocher ou de famille, pour vieillir leur blason.

Une conversion lente et graduelle est plus conforme à la vérité, surtout lorsque l'on sonde les profondes racines jetées dans les cœurs par les vieilles religions de la Gaule.

Nous ne dirons pas que, pour reculer jusqu'aux temps apostoliques la mission d'Eutropius en Saintonge, il faut admettre l'existence des 42 autres évêques missionnaires, dont l'arrivée est ou a été prétendue contemporaine du siècle apostolique, il faut admettre à ce premier âge 43 évêques pour 33 évêchés.

On a invoqué une autorité plus respectable. On a essayé de trouver dans le texte « *Crescens in Galatia* » de Saint Paul (seconde épître à Timothée, IV, v. 10), une preuve apostolique de l'ancienneté du Christianisme dans les Gaules. Tel est l'avis de l'historien Eusèbe : « *Inter alios Pauli discipulos, Crescens in Gallias ab ipso missus dicitur.* » Le témoignage d'Eusèbe, évêque, semi-arien, et courtisan déclaré de l'empereur Constantin, est très contestable. Mais en admettant que le mot grec εἰς Γαλατίαν, employé par Saint Paul, présente de l'ambiguité, elle disparaît dans la version latine de Jérôme, car jamais les Latins n'appelèrent la Gaule *Galatia*. D'ailleurs le texte complet de l'apôtre est formel. « Tâchez de venir me trouver au plus tôt, car « Démas m'a abandonné, ayant aimé ce présent siècle, et il s'en « est allé à *Thessalonique*, Crescens en *Galatie*, et Tite en

(1) Texte invoqué itérativement par M. d'Ozouville.

Dalmatie; il n'y a que Luc avec moi. » Saint Paul disant que Crescens est en Galatie, n'insiste pas sur le fait, une simple mention suffit; il serait étrange qu'il se fut exprimé ainsi, pour désigner une mission lointaine, à l'extrémité de la Méditerranée, voyage long, difficile et périlleux dans une mer dangereuse. (Saint Paul le savait par expérience.)

Établissons les étapes successives du Christianisme en Gaule.

A l'époque du désastre de Pompéï, en l'an 79, par suite de la persécution de Néron, la religion chrétienne en Italie, et par conséquent en Occident ne dépassait pas la ville de Rome.

Dans la première moitié du second siècle, elle se répandit en Gaule, rayonnant autour de la ville d'Arles, mais elle s'introduisit avec lenteur et pas à pas.

Le premier évêque (*episcopos*) de Gaule, connu avec certitude par la critique contemporaine est Pothinus, de Lyon; les premiers martyrs furent ce pasteur et ses compagnons de Lyon et de Vienne (177). Le premier concile fut tenu à Lyon, en 197.

Les progrès de l'Évangile en Occident furent lents pendant les deux premiers siècles. Minorité ignorée, les chrétiens occidentaux furent exposés aux accusations les plus extravagantes, aveuglément admises par un pouvoir soupçonneux et une multitude ignorante, tandis qu'en Orient, plus nombreux, ils furent mieux connus. Selon Pline (lettre à Trajan) « la religion chrétienne est innocente, une seule accusation peut être portée contre ses adhérents, celle d'*entêtement* dans une vaine superstition. »

En 250, l'expansion de la foi évangélique est encore très lente; on ne compte que peu d'églises dans la Gaule. Les missionnaires Denis et Martial, plus heureux que leurs compagnons d'œuvre, réussirent à établir un certain nombre d'églises dans les provinces qui environnaient Paris et Limoges.

De 250 à la conversion de Constantin en 312, d'autres missionnaires se répandent dans différentes villes, c'est l'époque de l'œuvre d'Eutrope (*Eutropius*) à Saintes. De la conversion de Constantin date l'établissement dans la Gaule d'un évêché par cité civile ou politique.

Retardé et paralysé par l'arianisme, à la veille des grandes invasions, le Christianisme, après une lutte de 90 ans contre les Barbares, reste victorieux en Gaule, et son triomphe temporel est affirmé lorsque Clovis ou Chlôdowig, adorant ce qu'il a brûlé, embrasse la foi chrétienne.

L'introduction tardive de la religion chrétienne en Gaule est un grand fait historique. De ce fait découle naturellement cette conséquence que la date de l'introduction de l'Évangile dans la Saintonge doit être fixée au IIIe siècle.

L. DE R.

—

NOTES ANTHROPOLOGIQUES

SUR

LES HUTTIERS DE LA SÈVRE.

—

L'anthropologie est destinée dans bien des cas à élucider les questions les plus obscures de l'histoire des peuples.

Alors que l'historien est obligé de rechercher dans les documents nombreux et souvent contradictoires toutes les notions et discussions qui peuvent l'amener à connaître l'origine d'une race, il suffit à l'anthropologiste d'avoir les caractères physiques de quelques individus pour déterminer avec exactitude le type de cette race et par suite sa provenance.

Ces caractères peuvent se trouver après des siècles et être reconnus facilement chez des contemporains, à la condition

unique, mais difficile à obtenir, que les croisements par trop nombreux, n'aient altéré le type primitif au point de le rendre méconnaissable.

Le moment est venu de détruire des préjugés historiques, des préventions erronées qui se sont perpétuées à travers les siècles sur le compte des habitants des Marais mouillés, relégués autrefois loin des autres hommes, pour des raisons faciles à déterminer, mais couvertes par des prétextes dégradants, et qui sont rentrés aujourd'hui dans la vie commune.

Avant d'étudier sommairement les caractères essentiels des habitants de ce magnifique pays rempli d'enseignements éminemment profitables à l'admiration du poète, à la curiosité du touriste, aux recherches variées du savant, jetons un coup-d'œil rétrospectif et rapide sur cette contrée de la France qu'on désigne sous le nom de Marais mouillés de la Sèvre.

Il existe deux vastes marais s'étendant jusqu'à la mer, immenses plaines autrefois incultes, inhabitables, destinées pendant plusieurs siècles à servir de refuge aux habitants de la Plaine, vaincus, dépossédés et refoulés jusqu'au-delà des terres cultivées.

Le premier qui accompagne au loin les embouchures de la Sèvre et du Lay, n'a pas pris part aux dernières guerres et a suivi la fortune politique de la plaine calcaire de Fontenay où les céréales, les prairies artificielles, les troupeaux de moutons, la production des mules constituent la principale richesse du pays.

Le second qui s'étend de Bourgneuf à Saint-Gilles où la culture est enclose par des canaux sinon par des haies, suivit la fortune politique du Bocage placé sur un massif de granit et de schistes dont la culture est analogue à ce dernier marais et où on élève une race bovine particulière qu'on appelle Choletaise ou Parthenaise.

L'insurrection vendéenne n'est pas le seul caractère distinctif de ces deux marais quoiqu'elle indique une différence dans les populations, les mœurs, les habitudes et les tendances.

C'est surtout du premier Marais que nous avons à nous occuper.

Cette immense plaine liquide aussi vierge que sauvage, couverte autrefois de roseaux gigantesques, de joncs et autres plantes marines, n'était probablement pas habitée avant la conquête des Romains. — Il y avait peut-être çà et là sur les points les plus accessibles quelques familles Gauloises de race Celtique appartenant à la tribu désignée par les Romains sous le nom d'Agésinates Cambolectri.

La mer couvrait la plus grande partie de ce territoire et il semblait que dans ces vastes plaines, les poissons et certains oiseaux étaient les seuls habitants qui pussent y séjourner.

Sous l'influence de causes naturelles d'abord, artificielles ensuite, la mer s'est retirée peu à peu et a fait d'un pays primitivement inculte, inhabitable, une contrée aujourd'hui admirable, d'une grande valeur territoriale.

C'est surtout depuis une trentaine d'années que la main de l'homme a complètement transformé le Marais au point de vue productif surtout. Un seul exemple donnera une idée non seulement de l'accroissement de la propriété, mais des grandes transformations morales qui en ont été la suite. Une propriété située dans le Marais pour laquelle les fermiers payaient il y a 25 ans en poissons et en gibier, une valeur de dix-sept cents francs est affermée aujourd'hui pour quatorze mille francs.

Les grands travaux de canalisation exécutés depuis quelques années ont fait de ce pays autrefois presqu'inhabitable une immense Venise naturelle où la beauté des arbres pleins de sève, répandus de tous côtés, les prairies toujours vertes, entourées de cours d'eau et habitées par de magnifiques animaux pendant une partie de l'année, sont autant de preuves vivantes de la richesse qui est venue remplacer en peu de temps, pour ces habitants, les conditions les plus misérables de l'existence.

On trouve dans les récits d'un grand nombre d'historiens, des relations souvent contradictoires sur une race d'hommes habitant les Marais mouillés désignés autrefois sous le nom de Colliberts.

Cette race de Colliberts, appelés plus tard Huttiers, est aujourd'hui probablement éteinte et remplacée par ce que l'on appelle les Cabaniers et les Nioleurs.

Au milieu des contradictions des auteurs sur tout ce qui a trait à cette race maudite, nous résumerons rapidement les particularités essentielles, historiques et scientifiques qui, à travers les siècles, nous permettent d'établir sinon l'origine exacte de cette peuplade, du moins son existence morale et physique et les caractères anthropologiques destinés à démentir des erreurs grossières qui ont persisté pendant si longtemps.

Avant la conquête des Gaules par César, la partie du Marais alors habitable était entièrement occupée par les Gaulois d'origine Celtique. Le peuple serf en principe était opprimé, écrasé, abruti, par la puissance soupçonneuse et cruelle des Druides, fondée sur la superstition qu'un auteur appelait le *Monstre au visage sanglant.*

Après la conquête, ce peuple resta sur le même territoire et fut soumis à de nouvelles lois, d'abord beaucoup plus douces, qui amenèrent rapidement le bien-être, l'aisance, puis malheureusement le luxe des Romains et enfin la décadence précipitée par des causes physiques graves, telles que l'incorporation dans les armées romaines de la portion vigoureuse des habitants, les impôts croissants des guerres continuelles depuis la fin du IVe siècle; et, au moment où ce peuple était si affaibli moralement et physiquement, le grand désastre de l'invasion des Barbares.

C'est à cette époque à jamais mémorable que nous paraît remonter l'origine, non seulement des Colliberts, mais de toutes les races maudites de la France qui ont occupé les contrées les plus reculées et les plus désertes.

Si on réfléchit un instant aux différentes agglomérations d'hommes, désignées sous le nom de races maudites, qui ont occupé certains points de la France, on voit vite entre ces diverses peuplades des liens intimes qui semblent les rattacher à la même origine.

Les Cacous ou Caqueux de la Bretagne, les Cahets réfugiés dans les marais, les lagunes et les landes de la Guyenne et de la Gascogne, les Caffes des deux Navarres, les Cagots ou Capots des montagnes du Béarn, qu'au XIe siècle on donnait, léguait ou vendait comme esclaves, remontent tous au même grand événement qui a refoulé dans les lieux les plus déserts

et sur une vaste étendue, les malheureux habitants de pays fertiles dont les barbares sous des noms différents se sont emparés à des époques plus ou moins rapprochées.

Le voyageur Ramond, en philosophe observateur, dit avec quelque raison : « Un teint livide, des difformités, des stigmates « de ces maladies que produit l'altération héréditaire des hu- « meurs, voilà ce qui seul distingue la postérité d'un peuple de « conquérants; voilà ce qui a tout effacé hormis peut-être « quelques traces de structure étrangère, que la dégradation de « l'espèce n'a pu entièrement détruire parce qu'il est des traits « caractéristiques qui ne cèdent qu'au mélange des races et non « à leurs infortunes. »

Les plus grandes infortunes, la misère la plus profonde, l'action constante, plus ou moins nuisible des éléments divers qui concourent à notre destruction, ne peuvent à eux seuls effacer certains caractères anthropologiques.

Une peuplade placée dans les conditions les plus misérables de l'existence, qui a pu résister pendant des siècles à la haine et à la réprobation, ne peut appartenir à une race de crétins ou d'idiots comme quelques auteurs se sont plus à le dire.

Dufour, auteur de l'*Histoire de l'ancien Poitou* (1826), dit que les Colliberts, dont le domicile habituel ainsi que celui de toute la famille est dans les bateaux, formaient une population exiguë presque sauvage provenant des anciens Colliberts assez nombreux autrefois dans le Bas-Poitou.

Il en est fait mention dans les anciennes chartes. Dans les XIe et XIIe siècle, on gratifiait les abbayes et autres établissements religieux de ces Colliberts et même de leurs familles. Ils étaient spécialement chargés de la pêche.

Leur condition politique était intermédiaire entre l'homme libre et l'homme de Poote. Les enfants d'un Collibert n'étaient pas la propriété de leur patron ou seigneur comme ceux des serfs qui appartenaient de droit à leur maître. On les distinguait sous le nom de *Homines conditionales.*

Sur la Sèvre niortaise, ils se livraient à la pêche et à la chasse; ils habitaient des huttes grossières disséminées dans les marais et éloignées de toute habitation. On les a représentés

comme irascibles, méchants, cruels, incrédules, indociles, étrangers à tout sentiment humain. Mais avant d'admettre ces caractères moraux, il est bon de se rappeler qu'ils étaient méprisés, vus avec dégoût, repoussés par la population la plus voisine, et que les Normands, dans leurs fréquentes incursions vers l'embouchure de la Sèvre niortaise, dépouillaient et mettaient à mort tous les Colliberts qu'ils rencontraient.

D'après Dufour, les derniers existants étaient chrétiens catholiques, d'une ignorance crasse, qu'on doit surtout attribuer au défaut absolu d'éducation, au genre de vie, à la privation de communication avec les autres hommes dont ils restaient constamment séquestrés; et leurs pères du XIe siècle étaient de malheureux descendants des Agésinates Cambolectri (d'origine Celtique).

Il y a environ 40 ans, Cavoleau écrivait : Les Huttiers forment sur plusieurs points des Marais mouillés, une espèce de peuplade à laquelle une situation particulière a fait contracter des mœurs et des habitudes qui les distinguent essentiellement des habitants de la terre ferme. Ils ont la réputation d'être des voisins dangereux pour les terres cultivées qui ne sont pas assez éloignées de leurs habitations.

L'habitation primitive des Huttiers, qui était probablement celle des derniers Colliberts, se composait de gros paquets de roseaux liés entre eux par des branches flexibles et couverts par de grands joncs. Dans l'intérieur de la hutte où on pénétrait quelquefois par un simple trou, il n'y avait d'autre ameublement que quelques paquets de roseaux sur lesquels ces malheureux couchaient, ou des lits haut montés, lorsque l'eau, au moment des marées, envahissait ce logement misérable. Le foyer était au milieu, composé de deux morceaux de bois fourchus, plantés en terre, et un troisième en travers, auquel on suspendait la crémaillère. La fumée n'avait aucune issue. Les animaux vivaient avec les hommes. Ce n'est que plus tard qu'on plaçait à côté de la hutte une petite cabane destinée à renfermer les vaches, leur principale richesse.

Plus tard ils faisaient échapper la fumée par une cheminée construite avec un vieux bateau.

Quelques Huttiers se construisirent un four à côté de leur habitation et lorsque la hutte tombait soit par vétusté, soit par le feu, l'eau ou l'expropriation, au moment des premiers travaux de canalisation, on la reconstruisait en partie en pierre. En ce moment les quelques huttes qui restent sont de véritables habitations.

Savary, après une excursion dans le cœur du Marais en 1839, dépeint, comme il suit, une physionomie qui l'avait particulièrement frappé, un Huttier seul qui entrait dans sa hutte par un trou, à l'aspect sauvage, de l'extérieur le plus singulier; des années sans nombre paraissaient avoir passé sur sa tête, ses cheveux rares, en désordre, hérissés, son œil hagard, sa barbe longue et grisâtre le faisaient ressembler en laid à l'un de ces dieux sous la figure desquels les anciens symbolisaient leurs fleuves. Et après cette description, il s'empresse de dire : Ce huttier n'était pas de la race véritable.

Cette dernière réflexion qui montre ce que peut produire une imagination prévenue, la vue d'hommes ou de choses qu'on n'examine qu'après s'être fait certaines opinions le plus souvent fausses ou exagérées et avec des idées préconçues qui altèrent notablement, si elles ne l'effacent pas, la vérité qu'on cherche, nous met en mémoire certains faits historiques souvent mal exposés, mal interprétés surtout en ce qui concerne la race des Huttiers.

Le Bas-Poitou et une partie de la Vendée étaient sous le 1er Empire, la patrie presque exclusive des réfractaires. On s'est empressé de dire que tous les Huttiers étaient des réfractaires et qu'eux seuls se cachaient dans les parties des marais les plus inaccessibles.

Il y a là deux exagérations qui constituent deux erreurs très graves et très-importantes au point de vue anthropologique.

Beaucoup de ces Huttiers sachant qu'ils étaient encore un objet de mépris pour les habitants de la terre ferme, faisaient en sorte de se soustraire à la conscription en se réfugiant dans leurs bateaux vers les parties les plus éloignées et les plus désertes des Marais mouillés. Mais plusieurs se rendaient, faisaient de bons soldats, et prouvaient par là qu'ils n'étaient ni idiots, ni crétins

Certains habitants des environs ont souvent échappé à la conscription en se réfugiant dans les marais, vivant dans les bateaux et dans quelques huttes éloignées où ils se rendaient de nuit.

Plusieurs de ces déserteurs sont restés dans les marais et sont devenus des Huttiers, tandis que d'anciens Huttiers, soit après avoir servi, soit autrement, sont venus habiter la terre ferme et se sont alliés à des familles implantées dans les environs, qui n'avaient déjà plus ce sentiment de répulsion qui poursuivit cette race pendant tant de siècles.

Cet homme dont parle Savary était probablement un réfractaire qui avait quitté la terre ferme pour se réfugier dans le Marais et devenir en y restant un Huttier qui n'était pas de race.

Les habitants des Marais, surtout avant qu'on eût creusé cette quantité innombrable de canaux qu'on appelle routes et rues, avaient deux moyens de locomotion indépendamment des grandes bottes placées à côté de leur lit et dans lesquelles ils mettent leurs jambes pour ne pas entrer immédiatement dans l'eau qui circule parfois dans leur logement, à une hauteur de 50 centimètres environ.

D'abord, une perche nommée *Pan* ou *Pal*, ou une *Ningle*, tige de frêne de 10 à 15 pieds, emboitée d'une bille palmée, pour ne pas enfoncer dans la vase; ils sautent avec ce moyen des canaux de sept à huit mètres de largeur.

Enfin le moyen par excellence que l'on voit partout dans cette admirable contrée, c'est la *Niole*, par corruption de Yole, légère nacelle en planches de chêne dont les deux extrémités sont carrées; et le *Nioleau* dont une extrémité est pointue. On voit encore des pêcheurs par excellence, porter leur bateau sous leurs bras et passer la plus grande partie de leur existence entièrement sur l'eau.

La Niole conduit au marché, à la messe, au baptême, au mariage, à l'enterrement, à la chasse, à la veillée qu'on annonçait autrefois avec une corne de bœuf disposée en cor, où on jouait la Luette avec des cartes d'Espagne, où on dansait la Maréchine, espèce de branle chanté ou fredonné, où les vieux

se chauffaient autour d'un feu allumé avec de la fiente de vache séchée au soleil, et répandant une légère odeur musquée.

En ce moment il y a dans les marais, des fermiers, des cabaniers, des nioleurs, qui se confondent tous avec les habitants des villages dispersés çà et là, comme s'ils appartenaient à la même origine.

Nous terminerons cette étude rapide par l'exposé sommaire de quelques caractères anthropologiques que nous avons pu prendre sans les choisir chez quelques habitants de ce pays. Quoique nous n'ayons point la prétention d'assigner d'une manière certaine une origine parfaitement déterminée pour ce peuple des marais, nous pouvons affirmer qu'il appartient à une belle race. Les habitants de la terre ferme provenant probablement d'un mélange de sang Celte-Teifalien et peut-être Normand sont en ce moment doublés depuis plusieurs générations déjà, avec les restes de l'ancienne race des Colliberts, malheureux descendants des Gaulois primitifs appelés Agésinates-Cambolectri.

MESURES MOYENNES.

TÊTES D'HOMMES (BRACHYCÉPHALE 84 pour °/°).

	c.	m.
Circonférence horizontale.	56	44
Diamètre antéro-postérieur.	18	64
— d° — latéral.	15	66
Distance des pommettes.	12	91
— d° — des orbites.	1	7
Face (hauteur).	18	8

TÊTES DE FEMMES (BRACHYCÉPHALE 85 pour °/°).

	c.	m.
Circonférence horizontale.	51	13
Diamètre antéro-postérieur.	17	2
— d° — latéral.	14	7
Distance des pommettes.	12	2
— d° — des orbites.	1	5
Face (hauteur).	17	3

F. LAGARDELLE,
D. M. P.

NIORT ET LA ROCHELLE

DE 1220 A 1224.

—

DOCUMENTS HISTORIQUES.

—

4e article.

—

Parlons un peu de Lusignan auquel il n'a manqué, pour fonder en Aquitaine et sous le lien féodal de l'Angleterre, en 1219, une vice-royauté quasi indépendante, qu'un peu de cette flamme intérieure, de cette volonté persévérante dont Isabelle Taillefer était par-dessus tout douée, mais qui semblent avoir fait complètement défaut à son second époux. Il est certain qu'à part la capacité personnelle, fortune, influence, alliances, position, tout en un mot semblait favoriser le comte de La Marche. Sa position d'abord devait le mettre à la tête du pays; il était le premier des seigneurs, l'allié du roi anglais et par son autorité presque incontestée, l'arbitre désigné de l'Aquitaine, le protecteur né des communes. Sa grande fortune est assez connue par le fameux traité de paix avec Louis IX qui suivit Taillebourg, en 1242, (*Teulet, Layett, du trés. des ch.*, t. II, p. 476)·et il est facile de la détailler. En dehors du Poitou, le comte possédait Saintes, Tonnay-Boutonne et le grand fief d'Aunis; les comtés de La Marche et d'Angoulême; une foule de châtellenies et châteaux : Cognac, Jarnac, Merpins, Villeboin, Aubeterre, Langest, Pont-l'Abbé, Crozant, Chatel-Achard et autres. En Poitou même, il était seigneur de Saint-Gelais, Cherveux, Baucay, Prahecq, Frontenay dit plus tard l'Abattu, Lusignan,

Montreuil-Bonnin y compris la tour de Béruges et le Plessis-Meschin en Bas-Poitou. Il avait la suzeraineté sur les fiefs du comte d'Eu, Melle, Exoudun, Civray, Chizé; sur Renaud de Pons, pour Pons; Geoffroy de Rancon, pour Taillebourg; Geoffroy de Lusignan enfin pour Vouvent, Mervent, Moncontour, Fontenay. En tenant compte des seigneuries qui, comme le comté d'Angoulême et le grand fief d'Aunis, n'échurent au comte Hugues, la première que par son mariage un an plus tard en 1220, la seconde que par don de Louis IX et postérieurement, il reste possesseur encore à cette époque de biens considérables, situés stratégiquement dans une position de premier ordre.

Reconstruisons par la pensée ce groupe de domaines qui, partant de Montreuil au nord, rejoint La Marche et l'Angoumois par Lusignan, Prahecq et les fiefs du comte d'Eu, sans oublier, à l'ouest, la seigneurie de Parthenay qui s'étend jusqu'au Bas-Poitou, et Saint-Maixent, ce point intermédiaire où sont seigneurs les Rochefort, tout dévoués aux Lusignan, l'importance de la position géographique devient facile à comprendre. Il y a là, comme un rempart infranchissable, une agglomération, un bloc de seigneuries et de châteaux tous bien gardés, dont nous avons encore auprès de nous, dans le château Salbart, l'exemple et le modèle. Je suis convaincu pour ma part, sans preuves, j'en conviens, mais par analogie, que la tour de Béruges avait pour but spécial de surveiller, d'inquiéter, veux-je dire, les bourgeois de Poitiers. Et je constate, avec toute la rigueur historique, que pour aller de Poitiers en Aunis ou en Bas-Poitou, il fallait le gré absolu des seigneurs, tous les chemins étant barrés. Par suite l'ancienne cité romaine, la récente capitale des comtes de Poitiers, n'avait plus avec sa province que des communications comme de contrebande, subordonnées au moins dans toute occasion au bon plaisir des comtes, ses voisins. Et depuis la conquête de Poitiers par le roi de France, en 1204, la bonne entente avec les Lusignan ne dut pas être l'état normal. Pour l'administration ecclésiastique, le cas était exactement pareil, surtout depuis 1216, époque à laquelle l'évêque élu, partisan du roi de France, l'avait emporté sur le doyen de Poitiers, tout dévoué à l'Angleterre. Cette élection coïncidant, à

un an près, avec le traité de paix de Hugues X et du roi Jean, le comte et l'évêque ne servaient plus le même suzerain. La situation était d'autant plus fausse que le pape prenait plus vivement parti et qu'il avait, pour le Bas-Poitou, dans l'évêque de Saintes, un agent plus ambitieux, peut-être, tout au moins plus énergique et dévoué. L'immense diocèse de Poitiers se désorganisait comme la province, c'est bien certain; aussi que de rancunes devaient se soulever et quelles malédictions devaient se proférer, les pauvres clercs et les légistes étant déjà si nombreux dans la ville. On le devine encore, les fureurs d'Isabelle Taillefer, vives ou non, ne devaient pas être dissimulées, mais recueillies avidement, accrues et commentées, et l'on serait presque tenté de reculer de cent cinquante ans la canonisation de saint Yves, pour le faire participer avec la vierge poitevine, au miracle des clefs.

On a dit avec une certaine profondeur politique que, sous la domination anglaise, la vicomté de Thouars avait été la clef de l'Aquitaine. C'est avouer déjà que l'Aquitaine était fermée et j'accepte la définition, mais en insistant davantage. Le grand passage ou, si l'on veut continuer la métaphore, le grand portail de l'Aquitaine, était sûrement celui que saint Louis a forcé, en 1242, celui devant lequel s'est arrêté Philippe-Auguste en 1204, je veux dire le domaine des Lusignan. Entrer en Bas-Poitou par Thouars comme l'a fait Louis VIII, en 1224, ce n'était pas trancher le nœud gordien, c'était passer par la voie dérobée et comme user de fausses clefs. La prise même de La Rochelle n'était pas une solution quoiqu'on ait souvent affirmé le contraire. Henri III, possédant le midi, débarquait plus au sud sans crainte et sans opposition, dès que Hugues le voulait; tous les châteaux de celui-ci, servant de boucliers au nord contre le roi de France. Constatons cependant, qu'après 1224, il lui fallait le gré du comte, tandis qu'avant, La Rochelle étant franche commune, le roi anglais pouvait y débarquer en paix sans s'occuper d'aucun seigneur. En outre, la conquête de nos communes par Louis VIII plaçait sur les derrières du comte de La Marche un triangle ennemi incapable d'une attaque sérieuse, mais important comme point défensif. Et voici la preuve

faite en passant, que l'unification sérieuse du Bas-Poitou ne date que de Taillebourg à partir du moment où la confiscation par la couronne des fiefs du comte de La Marche a rendu les communications constantes et les voies libres, entre Poitiers et sa province, entre le nord Français et le midi Anglo-Aquitain. Depuis lors seulement, les légistes et les clercs ont pu se réveiller, administrer à leur gré la province et la mettre aux pieds du souverain, sans être à la merci des seigneurs.

A mesure qu'on avance dans ces études, la personnalité d'Isabelle Taillefer diminue d'importance; historiens et chroniqueurs l'ont surfaite à dessein; le principe de l'unité nationale en est encore à se dissimuler sous de banales excuses, et l'intérêt du vainqueur a centuplé, comme toujours, les crimes des vaincus. Je ne comprendrais pas, pour ma part, même avec Isabelle très douce et Lusignan soumis, l'administration d'Alphonse de Poitiers, sans la destruction préalable de cette immense seigneurie dont les débris épars ont fait tant de fortunes. Et la révolte de 1241 n'eût pas eu lieu, que le comte de La Marche aurait, moins violemment et moins vite, mais sûrement été dépossédé. Tel est le côté français de la question et telle est l'importance du rôle que Lusignan n'avait pas su prendre et de l'occasion qu'il a laissé échapper. S'il avait été plus capable et si, acceptant en 1219, le mandat des Anglais, il avait gouverné le pays sous un titre quelconque, excité nos communes à regarder la mer, discipliné surtout à son profit la bravoure des Poitevins, il est probable que l'expédition de 1224 n'eût pas été tentée et qu'il fût resté maître du pays jusqu'en 1242.

Il n'est même pas prouvé qu'en présence d'un pouvoir bien établi, l'expédition de saint Louis eût été entreprise, ni qu'on eût livré la bataille de Taillebourg. Et alors le rôle historique de notre province était changé du tout en tout, elle suivait le sort du Bordelais et ne redevenait française qu'avec le roi Louis XI. Toutes ces considérations purement spéculatives n'ont évidemment qu'un but, c'est de prouver tout l'avantage qu'avait le comte Hugues X à rester fidèle aux Anglais, et la faute énorme qu'il a commise contre lui-même en inquiétant l'administration de son beau-fils d'abord et en prenant ouvertement parti plus

tard pour le roi de France. Le roi Henri III de son côté, le comte de La Marche lui faisant défaut, n'avait personne pour le remplacer; ni les sénéchaux discrédités comme nous l'avons vu, ni les anglais hostiles comme nous allons le voir, ni les gens du pays.

Les Thouars qui sont les seuls, après les Lusignan, dont la position avait en Aquitaine une importance sérieuse quoique secondaire, ont montré plus d'intelligence, mais n'ont jamais eu grand pouvoir. Ennemis nés des Lusignan, ils ont su ne les jamais servir et choisir constamment, pour s'y mettre, le parti dont les autres n'étaient pas. C'est là tout le secret de leur politique et de la versatilité qu'on leur reproche assez injustement. Quant aux autres seigneurs du pays, ils restent bien loin en arrière. Les Parthenay, par exemple, n'ont été que les serviteurs assez minces des rois anglais, leur importance réelle est un peu moins ancienne et c'est en fait Alphonse de Poitiers qui a créé leur indépendance en doublant au moins leur fortune.

BARDONNET.

(*A continuer.*)

PUITS ET SOUTERRAINS DES FALAISES

—

QUESTIONS.

—

Monsieur et cher directeur,

Pendant votre station aux bains de mer de Royan, ou de Pontaillac, c'est tout un, votre attention d'archéologue a été attirée sur un point entre autres : les couloirs taillés de main d'hommes dans les couches souterraines de nos falaises et les nombreux puits qui servaient d'entrées ou de soupiraux à ces très-anciennes et très-mystérieuses tranchées.

Depuis votre départ, j'ai revu plusieurs de ces vieux témoignages d'action humaine, et je crois vous être agréable en résumant à ce sujet nos communs souvenirs.

Un but plus élevé nous est commun également : appeler sur les questions d'origine et de destination de ces travaux, si considérables, si répétés, une ou même plusieurs investigations de plus en plus compétentes.

Vous savez comment, de Royan à Terre-Nègre, par exemple, nos falaises sont dentelées de pointes rocheuses, admettant entre elles de petites baies, criques ou *conches*, faites « pour le plaisir des yeux » et pour les délices du bain. Un sable fin et uni parquète ces plages en pente douce, où viennent paisiblement échouer, à marée basse, les méduses et les coquillages ; où viennent se jouer, à marée haute, gens et gentes plus haut placés, selon nous du moins, dans l'échelle de la création.

C'est ainsi qu'à partir de la *grande conche de Royan*, on distingue : celle de *Foncillon*, le *Pallet de Suzette*, la conche du *Chai*, séparée de la précédente par le Fort; puis les conches du *Pigeonnier*, de *Pontaillac*, célèbre entre toutes, de *Gilet*, de *Saint-Serdolin*, de *Conseil*, de *Nauzan*, de *Saint-Palais*, etc. Les plus spacieuses, sauf la Grand'conche, ont à peine 500 mètres de large, sur beaucoup moins d'avancement dans les terres; la distance de l'une à l'autre est d'un kilomètre au plus, au travers des petits promontoires très-accidentés qui les séparent. Ce n'est pas à vous qu'il est besoin de dire combien cela offre de promenades délicieuses.

Les promontoires sont de roche crayeuse dont les assises peu épaisses sont parfaitement horizontales, plaques d'assurances contre les tremblements de terre; certificats du moins que depuis les dépôts crayeux et même jurassiques, il n'y a eu aucune convulsion de la croûte planétaire dans nos contrées. C'est là ce que les Romains, à leur satisfaction plus qu'à la nôtre, avaient déjà constaté dans leurs topographies.

Seulement le sable de l'océan a passé par-dessus ces petits caps pour aller un peu plus loin s'amonceler en dunes, qui ont eu leur marche envahissante, jusqu'à ce que des semis, indiqués par Bernardin de Saint-Pierre et mis en pratique par l'ingénieur Brémontier, eussent fixé cette inondation sèche, couvrant déjà Saint-Palais en Saintonge, Soulac en Médoc et bien d'autres groupes d'habitations.

Il en résulte une végétation de pins balsamiques, de bosquets d'yeuses et d'arbousiers, de vignes, de plantes aromatiques aux odeurs et aux sucs salutaires.

La pierre des falaises, craie tufau en général, est peu dure, surtout avant d'être exposée à l'air. C'est de quoi ont largement profité les premiers bimanes quelconques qui ont hanté ces côtes maritimes. Elles sont perforées de tunnels et de puits, creusés, la plupart, avec des outils fort primitifs, peut-être avec des haches de pierre? Si l'ensablement séculaire de ces excavations n'en dérobait pas le fond à nos recherches, on y trouverait probablement des éléments de date qui pourraient bien remonter jusqu'à ces *âges de la pierre*, taillée ou polie, comme

on en a trouvé dans les dépôts lacustres. Ce qui me suggère ce rapprochement, ce sont les très-petites dimensions de ces terriers humains, qui semblent indiquer pour ces troglodytes des bords de la mer, comme pour les castors à deux pieds des lacs suisses, une taille inférieure à celle des hommes de nos jours.

Voici les mesures d'un des couloirs que j'ai le mieux étudié. Il a une entrée dans la conche de Saint-Serdolin, vis-à-vis la tour de bois, dite de Malakoff, qui est officiellement le phare de Pontaillac, bien qu'établi sur la commune de Vaux. Le conduit souterrain s'enfonce dans la falaise du sud, se dirigeant vers la conche de Pontaillac où il y a une issue, la sienne peut-être. Il n'a que 70 centimètres de large. Il est très régulier, quoique tortueux. Un mètre au plus de vide reste en hauteur. La voûte ou plutôt le plafond naturel, aminci par le temps, est percé à jour de lieu en lieu et l'on voit circuler la marée qui y gronde. A peu de mètres de l'entrée est un puits d'un mètre de large; cet excès de largeur sur celle du couloir est pris du seul côté de l'est, ce qui ménage une marche de 30 centimètres, quand le puits cesse. Aussitôt deux rainures verticales indiquent la chute facultative d'une porte de clôture que le puits aidait à manœuvrer.

Dans la falaise nord de la même conche se voit l'entrée d'un couloir semblable, correspondant à celui du sud. Mêmes tranchées dans la couche de Nauzan et plusieurs puits de lieu en lieu, desquels on voit la coupe dans les conches et l'orifice seulement dans les terres, car les conduits se ramifient vers l'intérieur du pays et y ont des sorties connues, comme par exemple, au lieu dit *La Métairie,* au nord-est de Pontaillac. Mais l'intention principale des vieux sapeurs paraît avoir été de faire communiquer entre elles, à marée basse, toutes les conches à travers les couches moyennes des massifs rocheux qui les séparent.

J'ai dit, à marée basse, et peut-être les portes étaient-elles des écluses que l'on opposait à la marée montante, et les puits alors des cheminées de refuge.

Tels sont les faits ou les grosses apparences des faits. Mais les auteurs, la date, le but, les moyens, autant de questions, autant de champs d'hypothèses.

Oserai-je essayer de répondre, de défricher un peu, au hasard; de pêcher quelque Vérité au fond de ces puits où elle est cachée?

Il y a bien longtemps, bien longtemps, les côtes de l'Aunis furent habitées par une race d'hommes troglodytes. Cela semble incontestable.

Mais troglodytes, pourquoi?

Par instinct primitif, comme Eschyle le fait dire à Prométhée?

Pour leur sûreté contre des gens plus forts?

Pour leurs agressions contre des gens plus faibles?

Ces clapiers furent-ils un refuge de gibier? ou des cavernes de chasseurs, de guetteurs, de brigands? Probablement l'un et l'autre tour-à-tour.

Il ne faut pas oublier que toutes les côtes de l'Atlantique, disons mieux, toutes les côtes, furent, avant le christianisme et bien longtemps après, exploitées par une industrie abominable, le soi-disant *droit d'aubaine* sur les naufragés. Cela fit partie des titres seigneuriaux dans le moyen-âge. Les riverains invoquaient dévotement les déités marines, saints ou madones, pour en obtenir de bonnes tempêtes, de bonnes épaves, de bons noyés. Et comme s'ils eussent varié le proverbe : Aide-toi, la mer t'aidera; ils aidaient la chance par leur art de *naufrageurs;* ils allumaient des phares perfides pour attirer les navires aux écueils.

En Bretagne, les vaches (animal sacré chez les Indiens), étaient rendues complices, instruments de ces barbaries : on attachait à leurs cornes le fanal fatal qu'elles promenaient toute la nuit sur les récifs. Au matin, il y avait souvent bonne capture... Oh! que de drames horribles ont pu se cacher dans ces défilés sourds et étroits de nos falaises, où un seul homme peut à peine passer!

Les contrebandiers, les faux-sauniers succédèrent aux naufrageurs. Il est piquant de voir les gabelous, aujourd'hui douaniers, aller et venir dans leur *pantière* juste au-dessus des sentiers souterrains de leurs ennemis.

La conquête romaine est muette sur ces mystères; mais de

pauvres Colliberts indigènes ont dû s'enfouir dans ces tanières pour échapper aux invasions des Alains, de Clovis et d'autres barbares.

Ainsi firent plus tard les vaincus dans les guerres anglaises, les persécutés dans les guerres de religion. Ces dernières traditions ont même laissé quelques traces dans nos contrées. Il est question à Suzac d'une ville de *Cana*, nom biblique. Les fouilles n'ont exhumé que des colonnes et des mosaïques romaines; mais ces ruines, au temps de Louis XIV, peuvent avoir été encore assez habitables pour servir un moment de *refuge*.

La féodalité, soit militaire, soit ecclésiastique, amie des voies souterraines, a certainement utilisé les nôtres. On en signale plusieurs comme aboutissant à des églises, à des abbayes, à des châteaux. Telle, ici, l'église de Vaux; tel, près de Saujon, le fort de Toulon. En certaines langues primitives, *toul* signifie trou.

Les Druides, satisfaits de leurs forêts si profondes, sombres et redoutées, n'entamaient guère le sol que pour y creuser des tombeaux. J'ai à vous parler ici d'un petit monument druidique, établi originairement à ciel ouvert, seulement recouvert d'un peu de sable.

C'est près de Terre-Nègre... (à Bordeaux, la rue Terre-Nègre fut ainsi nommée d'un cimetière romain, qu'elle mit à jour; notre Terre-Nègre Santone a-t-elle la même étymologie?) Près du phare de Terre-Nègre, un propriétaire de mes amis, plantant de la vigne, heurta des pierres dans le sol sablonneux. Il a fouillé et trouvé de grosses roches brutes, apportées à force de bras et rangées à se toucher en un cercle d'une douzaine de mètres de circonférence. C'est là, lui ai-je dit, un *cromleck*. Il veut fouiller au centre; il trouvera quelques débris funéraires.

Que de trésors archéologiques on déterrera, lorsqu'on voudra et pourra scruter nos falaises, depuis la Grand'côte jusqu'à Maubert, sur la Gironde, où elles s'interrompent et plus loin encore!

Vous savez qu'à Meschers il y a encore des troglodytes, mais dans des carrières de calcaire anciennement exploitées.

Plus près d'ici, à Saint-Georges-de-Didone, derrière le

chalet d'Itathue, j'ai vu des cercueils en pierre, affleurant presque le sol. En fondant la maison, l'on a découvert des souterrains voûtés se dirigeant vers un ancien château.

A Talmont, Barzan, Saint-Seurin, Mortagne-sur-Gironde, les vestiges romains sont si riches que certains latinistes y rêvent la Villa d'Ausone, rien que cela : son cher *Noverus*, en Santonie.

Je vais clore, cher Directeur, cette causerie déjà longue par un article que j'extrais de *l'Indépendant de Saintes* (23 septembre), et qui me semble corroborer nos suppositions et déductions. Il agrandit du moins la brèche ouverte aux travailleurs. Je souhaite les y voir bientôt pénétrer.

Veuillez recevoir mes cordiales salutations,

P. JÔNAIN.

—

Saujon, 6 septembre 1869.

Monsieur le rédacteur,

Dans un petit voyage que je fis au mois de juillet dernier, à l'extrémité sud de la commune de Mirambeau, pour visiter quelques amis, j'eus la bonne fortune de voir par moi-même un établissement souterrain découvert par le hasard et dont l'origine doit remonter aux premiers temps historiques de notre contrée.

M. Martin, propriétaire de la métairie des Moines, sur la limite de la Gironde et de la Charente-Inférieure, ayant besoin de moellons pour bâtir, fit ouvrir une carrière sur un mamelon contigu à sa propriété et qui domine un assez joli vallon lui appartenant.

Les ouvriers, en creusant le sol, furent assez surpris de voir la terre s'effondrer sous leurs pieds et laisser béantes des excavations assez profondes; ils avertirent le propriétaire qui fit déblayer le terrain, et on finit par reconnaître plusieurs grottes

taillées dans le roc et reliées entre elles par des couloirs assez étroits.

Le sol de ces grottes une fois bien nettoyé, on découvrit encore, au milieu de leurs salles, des espèces de puits d'un mètre cinquante centimètres, de forme circulaire et ovoïde, et dont l'orifice portait une rainure propre à y adapter un couvercle.

A l'entrée du principal corridor, on distingue également, sur ses murs latéraux, d'autres rainures plus larges qui recevaient probablement une porte et des trous disposés de manière à ce qu'on pût en dedans consolider cette porte par de fortes barres.

En avant de la porte, il existe aussi un puits pareil à ceux intérieurs, qui avait été creusé là sans doute comme moyen de défense de cette habitation souterraine.

Les voûtes comme les parois de ces grottes ont été taillées dans le roc avec si peu d'art, qu'il est facile de se faire une idée du peu de génie de leurs fondateurs et de l'imperfection des instruments dont ils se sont servis.

Dans les déblais, on a trouvé une hachette en grès vert, des ossements d'animaux qui diffèrent peu de ceux composant la faune actuelle du pays, telles que des mâchoires de porcs, des têtes de chiens et de moutons et des os de membres de ces mammifères.

Ces derniers os paraissaient avoir été brisés pour en sortir la moelle, et j'ai remarqué que l'un d'eux avait été coupé en biseau, mais avec un instrument fort peu tranchant, car on voit encore sur le point de section des aspérités ou stries qui semblent indiquer que le couteau employé était plus propre à scier qu'à faire une coupe parfaitement nette.

On a également rencontré un fer de cheval un peu plus étroit que ceux de nos jours; un éperon à molette et un fer de houe semblable à celui dont on se sert encore dans la contrée. Ces fers, quoique parfaitement reconnaissables, étaient profondément oxidés.

Sur le haut du mamelon et presqu'à la porte des grottes, on voit encore des débris de tuiles et de charbon, ce qui ferait supposer qu'un incendie aurait bien pu dévorer des bâtiments superposés sur ces grottes, mais d'un âge plus récent.

Les salles découvertes jusqu'à ce jour sont au nombre de quatre, mais on est porté à croire qu'il en existe davantage et que, si les fouilles étaient continuées, on pourrait en trouver d'autres.

Quels étaient les architectes et habitants de ces modestes demeures? Je laisse à de plus savants que moi le soin de lever le voile épais que les siècles ont jeté sur leur origine.

MM. de Caumont, La Sauvagère et Fleuriau de Bellevue, qui ont écrit sur les monuments celtiques et gallo-romains de la Saintonge, et dont je n'ai pu me procurer les ouvrages, ont peut-être rencontré de semblables établissements et donné leur opinion sur l'époque de leurs fondations, comme sur les raisons qui les ont fait construire.

Cependant en l'absence de documents précis et vu mon ignorance en pareille matière, le lecteur voudra bien me permettre d'émettre mon opinion, toute conjecturale, il est vrai, sur l'objet de cette découverte.

Lorsque ces grottes furent creusées, la contrée devait être couverte de forêts et les premiers habitants ont pu, pour se garantir de l'irruption des hordes Kymriques, venues d'Asie au VIIe siècle avant notre ère, se réfugier sous terre pour laisser passer le torrent; ce qui semble justifier mon idée, c'est qu'il n'existe pas dans le pays de monument du culte druidique, que les conquérants apportèrent avec eux, et n'auraient pas manqué d'établir, s'ils se fussent fixés sur les lieux; les habitants actuels ne connaissant ni dolmen, ni endroit appelé Pierres-Levées, comme il s'en trouve beaucoup en Saintonge.

Je crois qu'on ne peut non plus attribuer leur origine à l'époque de la conquête romaine, parce que César dans ses Commentaires dit : qu'il trouva dans les Gaules un peuple parvenu à un degré de civilisation avancé et dont l'industrie l'emportait à certains égards sur celle des Romains.

Or, si ces grottes dataient de cette époque, elles auraient été creusées avec plus d'art, avec des instruments moins primitifs et plus tranchants; d'un autre côté César n'aurait-il pas rencontré des habitations élevées en plein air, plutôt que ces refuges souterrains.

Quant aux objets en fer, retrouvés dans les déblais, il est évident qu'ils ont une origine plus récente, les molettes de l'éperon l'indiquent suffisamment, car ce n'est qu'au XVe siècle qu'on a commencé à s'en servir : ne peut-on pas supposer qu'on avait édifié sur ces grottes ou à peu de distance, quelques constructions, un monastère peut-être, le nom de *chez les Moines* étant resté à l'endroit.

Si, poussé par l'amour de la science ou par la simple curiosité vous voulez, cher lecteur, aller visiter cette découverte pendant vos vacances, le voyage est facile : en vous rendant à Mirambeau ou au Petit-Niort, vous serez à peu de distance de *chez les Moines.* Quand vous aurez gravi la côte du Petit-Niort, vous trouverez au point de jonction de la route impériale et du chemin qui va à Saint-Ciers-la-Lande, une croix sculptée ; vous suivrez ce chemin pendant un kilomètre jusqu'à une maison isolée, vous tournerez à droite devant sa façade, descendrez le vallon jusqu'au village de Mouillet et de là vous apercevrez la Métairie des Moines ; le métayer et ses enfants sont affables et vous donneront tous les renseignements désirables sur cette découverte.

Si vous pensez, Monsieur le rédacteur, que ma lettre puisse présenter de l'intérêt, veuillez lui accorder les honneurs de l'insertion dans votre journal et recevez-en d'avance mes remerciements.

En attendant, agréez mes salutations empressées.

CHAILLOLLEAU.

Indépendant, 18 $\frac{25}{9}$ 69.

LES JUIFS

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

—

ARTICLE 2.

ÉTAT DES JUIFS SOUS L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'A CONSTANTIN.

20. Les habitants du royaume de Juda, dispersés dans l'empire romain depuis le triomphe de Pompée et la destruction du Temple par Adrien, vendus comme esclaves ou venus volontairement, étaient devenus très nombreux; on en comptait à Rome plus de 20,000; il y en avait en Italie, en Sicile, aux îles Baléares, en Afrique, en Espagne, dans le midi de la Gaule.

Le polythéïsme antique voyait ses dieux méprisés et ses autels déserts; une nouvelle croyance religieuse cherchait à conquérir le monde. La situation des Juifs, au milieu de ce mouvement, allait recevoir des modifications considérables.

21. La doctrine du Christ et de ses disciples, d'abord empreinte des principes mêmes de la religion judaïque, et se laissant confondre avec les sectes diverses qui interprétaient la loi de Moïse, avec celles des Pharisiens, des Sadducéens, des Esséniens, des Samaritains, des Caraïtes, avait fini, à travers les hérésies qui se détachaient d'elle et avaient contribué à lui donner l'unité de dogme, par poser et affirmer ses principes distincts, et, par l'ardeur de son prosélytisme, à justifier la parole de Tertullien : « Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous « remplissons le monde. » Les chrétiens, qui ne comptaient d'abord parmi eux qu'un petit nombre de pêcheurs et de femmes

du peuple, plus tard des esclaves et des affranchis, n'avaient pas tardé à voir croître le nombre et la puissance de leurs adeptes : la foi du Christ avait gagné peu à peu les classes supérieures de la société romaine, et venait enfin, triomphante avec Constantin, de s'asseoir sur la pourpre impériale.

L'église, fille de la synagogue, ne s'en était pas détachée sans faire naître, entre les novateurs et les partisans de la loi de Moïse, une haine réciproque qui saisit toutes les occasions de se manifester. Le Christ, pour avoir déchiré les voiles de l'antique tabernacle, était mort du supplice des impies qui touchaient à l'arche sainte, sur le gibet ignominieux des esclaves. Les chrétiens, plus odieux encore aux Juifs que leur maître, avaient subi de leurs ennemis les persécutions les plus ardentes, lorsque ceux-ci avaient eu le pouvoir de les exercer, ou l'influence de les appeler sur la tête des contempteurs de l'ancienne Loi.

Investis de la puissance, les chrétiens allaient se montrer persécuteurs à leur tour contre les Juifs qui leur étaient odieux pour avoir fait mourir le « Fils de Dieu. »

Lorsque le nombre et la puissance des chrétiens leur eût donné l'empire, la lutte entre les deux cultes fut longtemps une lutte de docteurs, dans laquelle les adversaires discutaient l'excellence de leurs dogmes respectifs, cherchaient à se convaincre mutuellement et anathématisaient ceux qu'ils n'avaient pas convaincus; pour répondre aux Pères de l'église qui formulaient avec ardeur et parfois avec éloquence les bases du christianisme, les rabbins des écoles juives de Tibériade et de Jafné enseignaient les préceptes de Moïse et les sentences des sages, rédigeaient la Mischna et le Talmud.

22. Déjà, dans les derniers jours du monde païen, les progrès de l'esprit philosophique en Grèce et à Rome avaient attiré l'attention sur les dogmes hébreux et chrétiens dont le néoplatonisme avait célébré la sagesse. Ces études avaient amené une certaine bienveillance pour les juifs; tolérés, quelquefois protégés par les empereurs païens, par Antonin, par Julien qui essaya de rebâtir le Temple, par Valens, par Valentinien, les Juifs de l'empire romain, depuis le règne d'Antonin-le-Pieux jusqu'à celui de Constantin, jouirent de tous les droits des au-

tres habitants de l'empire. Les rabbins juifs, pour donner une idée de cette situation favorable, vont jusqu'à prétendre qu'Antonin-le-Pieux s'était secrètement fait circoncire et s'était converti au judaïsme.

23. Lorsque Constantin se fut incliné devant le labarum, et eut embrassé la foi du Christ, il se montra d'abord très tolérant envers les Juifs. Le code théodosien constate (lib. 8, de Judæis) quelle était alors la situation légale des Juifs dans l'empire, en même temps qu'il indique combien leur nombre était considérable. Ils étaient dispersés dans toutes les provinces; ils obéissaient à des patriarches, chefs reconnus de la nation, que les empereurs honoraient du titre d'*Illustres*. Non-seulement l'exercice de leur culte n'était prohibé par aucune loi, mais la loi IX portait défense d'empêcher leurs assemblées et de les troubler dans les cérémonies de leur religion ou dans l'observation du jour du sabbat. Leurs prêtres étaient exempts des fonctions civiles, et comme les autres citoyens, les Juifs étaient assujettis aux charges municipales de la curie.

Toutefois la loi commence à tracer entre les chrétiens et les Juifs une ligne de démarcation qui grandira pendant de longs siècles. La plus large protection est accordée aux Juifs qui embrassent le christianisme, mais il est sévèrement défendu aux chrétiens de retourner au judaïsme; il est défendu aux Juifs de s'allier aux chrétiens par mariage; il leur est défendu de circoncire leurs esclaves chrétiens, et plus tard il leur est même défendu de posséder des esclaves chrétiens.

Les pénalités sont cruelles : une loi de l'an 315 porte la peine du feu contre ceux des Juifs qui insulteraient à coups de pierres leurs frères devenus chrétiens; une loi de l'an 336 punit de mort celui qui aurait circoncis un esclave.

Telle était la situation des Juifs lorsque l'empire romain, tombé en dissolution, devint la proie des Barbares. Une nouvelle période de l'existence des Juifs en occident va commencer et embrasser tout le moyen âge.

ARTICLE 3.

ÉTAT DES JUIFS AU MOYEN AGE, EN FRANCE ET EN AQUITAINE.

24. Au milieu des ruines de l'empire, la puissance du clergé gallo-romain, restée seule debout, grandissait chaque jour chez des populations qui, au ve siècle, étaient presque toutes chrétiennes. Lorsque les Wisigoths vinrent s'établir dans le midi de la Gaule et en Espagne, ils ne tardèrent pas à devenir chrétiens eux-mêmes.

Les Wisigoths au midi, les Francs au nord, les Burgondes à l'est, tous ces peuples barbares que le flot des invasions avait apportés et qui s'étaient fixés sur le sol gaulois et aquitain, avaient courbé leur front sauvage pour recevoir les eaux régénératrices du baptême, mais, s'ils avaient acquis le nom de chrétiens, ils avaient apporté dans leur foi nouvelle toute la violence de leurs penchants et toute la férocité de leurs mœurs. Ils imprimèrent aux sentiments qui divisaient les chrétiens et les Juifs, une ardeur naïve et cruelle. Il ne s'agissait plus désormais de ces luttes philosophiques entre les Pères de l'église et les rabbins de la synagogue, qu'avaient enfantées le génie grec et le génie de l'orient, si portés aux discussions subtiles et aux controverses religieuses. Un immense sentiment d'horreur s'élevait dans l'esprit étroit des néophytes guerriers contre cette race maudite qui avait mis à mort le Fils de Dieu et qui s'obstinait à méconnaître sa divinité.

C'est sous l'empire de ces passions de haine féroce et de mépris jaloux contre les Juifs que s'écoula tout le moyen âge.

La loi des Francs Saliens, la loi des Burgondes contiennent des dispositions terribles contre les Juifs. La loi des Wisigoths (lib. 3) n'est pas moins cruelle. C'est sous cette dernière que vivaient les populations du midi de la France et de l'Espagne.

25. Les rois wisigoths étaient en possession de Bordeaux et de l'Aquitaine depuis plus d'un siècle, lorsque la bataille de Vouglé vint changer la destinée de ces contrées. Les Wisigoths étaient chrétiens, mais ils avaient adopté l'hérésie d'Arius, aussi leur

domination était-elle impatiemment supportée par les évêques catholiques qui se trouvaient dans leurs états. Lorsque le chef des Francs Saliens, Clovis, eut reçu le baptême des mains d'un évêque catholique, il fut appelé comme un sauveur par les évêques catholiques du midi.

Le clergé parquait les Juifs dans un isolement absolu. Le concile d'Agde (506) défendit aux chrétiens d'avoir aucune communication avec les Juifs et surtout de manger à la même table qu'eux. Le concile d'Orléans (533) prohibait toute alliance avec eux. Un édit de Childebert (533), mentionné par Grégoire de Tours, interdit aux Juifs de paraître en public pendant certains jours et de posséder des esclaves chrétiens. Enfin, en 633, un édit de Dagobert, cité par Frédéghaire et Aymoin, leur interdit de sortir des états de ce prince, s'ils ne consentaient pas à confesser immédiatement la foi du Christ.

26. Charlemagne voulait trop ardemment établir l'ordre et la civilisation dans l'empire immense qu'il put créer à un moment, pour ne pas avoir compris l'importance commerciale que, déjà, à cette époque, les Juifs avaient depuis longtemps acquise en Gaule, comme en Espagne et en Italie. Le moine de Saint-Gall, dans sa chronique, parle d'un négociant juif que Charlemagne avait adopté pour favori et qui allait chercher dans les contrées de l'orient les marchandises les plus précieuses. Il reçut souvent des missions diplomatiques. L'empereur appelait d'ailleurs à sa cour et protégeait tous les Israélites industrieux et commerçants. Mais le préjugé contre eux était si populaire et si puissant, que Charlemagne ne pensa même pas à donner aux Juifs un état civil, et à leur restituer les droits de citoyen qu'ils avaient possédés sous cet empire romain qu'il s'évertuait à copier.

Cependant les facilités du commerce avec l'Asie, l'Italie et l'Espagne avaient attiré dans les villes du midi et à Bordeaux un grand nombre de Juifs. Sous Louis-le-Débonnaire, roi d'Aquitaine, et plus tard empereur, ils avaient une justice spéciale et des juges particuliers (828). Un personnage du plus haut rang était revêtu de la charge de *maître* des juifs pour les protéger et leur rendre la justice. Un édit impérial leur accor-

dait le privilége du commerce des esclaves provenant des pays conquis, principalement de ceux du nord, et qu'ils allaient vendre en Espagne aux musulmans. Ils avaient obtenu que ces esclaves, presque toujours païens, ne pussent être baptisés, sans le consentement du maître.

27. Après Louis-le-Débonnaire et sous les impuissants successeurs de Charlemagne, la féodalité prit naissance ; et, pendant tout le moyen âge, les Juifs en Guyenne, comme dans le monde féodal tout entier, allaient être en butte à des persécutions sans cesse renaissantes, qui ne devaient s'arrêter quelques moments, qu'au prix de lourds sacrifices d'argent, et pour recommencer bientôt après.

Au fanatisme religieux, toujours si aveugle et si puissant, vint se joindre chez les chrétiens le ressentiment des usures dont les Juifs les écrasaient, ainsi que l'âpre et cupide désir de les dépouiller de leurs richesses odieuses et enviées.

28. Les vicissitudes des Juifs en France et en Guyenne furent nombreuses.

Dès le IXe siècle, l'histoire nous montre à Bordeaux l'existence d'une population juive assez importante, car la tradition populaire, conservée dans la « chronique bordelaise » de Delurbe, les avait accusés d'avoir livré la ville aux pirates normands qui la pillèrent.

A diverses reprises, et dans différentes contrées, les mêmes préjugés, enfantés par la haine et l'ignorance, accusèrent les Juifs de livrer les villes où ils habitaient, à l'ennemi qui en faisait le siége, surtout quand cet ennemi n'était pas chrétien. Ils étaient aussi accusés de sacrifier au Dieu jaloux, pour les fêtes de Pâques, des enfants chrétiens ; de profaner l'hostie consacrée par le prêtre catholique, comme le corps même du Dieu vivant ; et enfin de se livrer à d'abominables pratiques de magie et de sorcellerie.

29. Cependant ils vivaient assez tranquilles en France depuis l'édit de Dagobert qui les avait expulsés ; et malgré que le concile de Meaux en 845 et celui de Paris en 850, eussent renouvelé les dispositions hostiles des conciles d'Agde et d'Orléans, ces règlements, qui pourraient être considérés comme cano-

niques et sans sanction civile, n'avaient pas empêché les Juifs de profiter d'une tolérance, qui avait été bienveillante sous les empereurs de la race de Charlemagne, mais qui allait bientôt prendre fin.

En 1097 les Juifs, établis à Bordeaux depuis longtemps, occupaient toute la partie occidentale d'un coteau complanté en vignes, près de l'église de Saint-Seurin, et qui avait reçu de leur habitation le nom de Mont Judaïc. Leurs maisons, qui dépendaient généralement du chapitre de l'antique église de Saint-Seurin, s'avançaient jusqu'aux portes de la ville, en dehors de laquelle elles étaient situées.

30. A cette époque (1096) le roi de France Philippe Ier venait de chasser les Juifs de ses états. Les croisades avaient réveillé les préjugés religieux et les haines fanatiques: un grand nombre de ces malheureux furent massacrés, leurs biens furent pillés. Le besoin d'argent faisait trouver merveilleux aux croisés ce moyen de liquider leurs dettes et de battre monnaie, tout en étant agréable à Dieu et en gagnant le royaume du ciel.

Moins d'un siècle plus tard, les Juifs étaient rentrés en France peu à peu, et ils avaient repris sans bruit le cours habituel de leurs affaires, lorsque Philippe-Auguste les expulsa de France pour la troisième fois. Il rendit, en avril 1182, des ordonnances qui déchargeaient les débiteurs des Juifs des sommes qu'ils leur devaient, à la condition d'en payer le cinquième au fisc royal, et qui portaient injonction à tous les Israélites de sortir du royaume dans les trois mois ; leurs immeubles étaient confisqués au profit du roi qui leur donna seulement l'autorisation de vendre leurs meubles.

31. Chassés de France, les Juifs se réfugièrent la plupart en Lombardie, quelques-uns dans le midi de la France. Ce serait alors, selon la tradition rapportée par Montesquieu et contestée par d'autres savants, qu'ils auraient inventé la lettre de change, magnifique instrument commercial, dont ils surent tirer les plus grands services.

32. Cependant Philippe-Auguste, comme tous les souverains du moyen âge, et nous pourrions ajouter de toutes les époques, éprouvait constamment de grands besoins d'argent : il s'aperçut

qu'il avait fort mal à propos chassé les Juifs qui étaient alors la matière imposable par excellence, et il les rappela, moyennant finance, en 1198.

Il s'occupa de réglementer leurs usures ; et, le 1er septembre 1206 parut la première ordonnance qui fixa le taux de l'intérêt : il fut fixé à 2 deniers par livre par semaine. Cette ordonnance fut aussi la première qui défendit aux Juifs de prêter sur vases et ornements d'église, sur vêtements ensanglantés ou mouillés ; l'ordonnance de 1218 ajouta à la prohibition les fers de charrue, les animaux de labour et le blé non vanné.

Les obligations souscrites en faveur des Juifs devaient être revêtues d'un sceau particulier, leur loi ne leur permettant pas de se servir de figures gravées ou peintes.

La condition des Juifs à cette époque, en Guyenne, comme en France et dans tous les pays chrétiens, était peu digne d'envie.

Le Juif était serf de main-morte, appartenant au seigneur féodal sur les terres duquel il vivait. Souvent le seigneur le vendait, et il passait à un autre maître.

Ces ventes de Juifs étaient fréquentes, et les vieilles archives en constatent un grand nombre.

En 1214, le seigneur d'Ervy, chevalier, du consentement de sa femme Aliénor, vendit à Madame Blanche, comtesse de Troyes-en-Champagne, tous les biens et tous les Juifs qu'il possédait.

Philippe-le-Bel donna en 1296, un Juif à son frère, le comte d'Alençon. La même année, le roi acheta à son frère un Juif de Rouen, Samuel Vial, et tous les autres Juifs du domaine de ce prince, pour la somme de 20,000 livres de tournois petits. Il acheta aussi au seigneur Pierre de Chambly, pour la somme de trois cents livres, somme énorme pour l'époque, le Juif Samuel de Guitry.

En Guyenne, le prince Edouard, fils aîné du Roi d'Angleterre, voulant récompenser Bernard Macoynis, bourgeois de Bordeaux, lui donna en toute propriété son Juif de Lesparre, nommé Bénédict, pour en tirer tout le profit qu'il pourrait. (3 juin 1265.)

Les Juifs étant une propriété seigneuriale et une source de

revenus, les princes et les hauts barons qui en tiraient profit pendant leur vie, et héritaient d'eux à leur mort, ne leur permettaient pas de sortir de leurs terres. C'est ainsi que, dès 1198, Philippe-Auguste et le comte de Champagne, avaient fait un accord pour que les Juifs de l'un ne passassent pas sur les terres de l'autre. Cet accord fut renouvelé en 1210. En novembre 1223, un établissement fait à Paris par Louis-le-Lion, du consentement et de l'avis des prélats, comtes, barons et autres vassaux du royaume possédant des Juifs, stipula que les barons ne pourraient retenir les Juifs les uns des autres; et que, pour mieux obliger ceux-ci à la résidence, les créances des Juifs seraient enregistrées sous l'autorité et le sceau du seigneur, et que les Juifs ne pourraient plus avoir de sceau particulier.

33. Sous le pieux roi saint Louis, qui poussait jusqu'à l'exagération le fanatisme religieux de son époque, la condition des Juifs fut loin de s'améliorer.

Le concile de Latran en 1215, celui de Narbonne en 1229, les obligeaient à porter une marque distinctive sur leurs habits, la rouelle jaune, qui devint, pour les seigneurs et pour le roi, un nouveau mode de taxe, car il fallait payer un droit fiscal au préposé du roi ou du baron qui délivrait la rouelle.

L'établissement fait à Melun, en 1230, disait (art. 2) que personne dans le royaume ne pourrait retenir le Juif qui appartiendrait à un autre et que le maître pourrait partout le reprendre comme son serf. On contraignit les Juifs à aller entendre un prêcheur chrétien.

En 1248, partant pour sa première croisade, et en 1268, pour sa seconde, saint Louis confisca les biens des Juifs.

Les « établissements » de 1270 portent que « les meubles des « Juifs appartiennent au baron », et que « nul Juif ne peut être « reçu en témoignage selon le droict. » Plus tard le roi réclama la propriété de tous les Juifs du royaume, comme étant « *aubains* », et la coutume d'Anjou disait : « les meubles au Juif « sont au roi. » Le droit d'aubaine appartenant au roi et aux grands seigneurs entraînait nécessairement la propriété des Juifs et de leurs biens, selon les juristes féodaux.

Il est facile d'ailleurs de se faire une idée exacte de la triste

situation sociale où les Israélites se trouvaient placés en France, par ces paroles de saint Louis, rapportées par son historien, le sire de Joinville : « Aussy vous dis-je, me fict le Roy, que nul, « s'il n'est grand clerc et théologien, ne doict disputer aux « Juifs. Mais doict l'homme lay, quand il ouït médire de la foy « chrétienne, défendre la chose non-seulement de parolles, « mais à bonne espée tranchant, et en frapper ces médisans « et mescréans au travers du corps, tant qu'elle pourra y « entrer. »

34. Les Juifs de Guyenne n'étaient pas mieux traités que ceux de France. Sous le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre, duc d'Aquitaine, le légat d'Aquitaine, Robert de Cork, avait fait tenir un concile à Bordeaux, en 1214. Il y fut ordonné aux barons de réprimer les usures des Juifs ; et ce, sous peine d'être excommuniés et de voir leurs vassaux déliés du serment de fidélité, et leurs terres mises en interdit. Il fut également défendu, sous peine d'excommunication, à tous les marchands chrétiens, d'avoir avec les Juifs aucune relation d'affaires.

Réprimer les usures des Juifs, pour les barons comme pour les rois, c'était s'emparer des biens des créanciers, sans rien remettre aux débiteurs, et ils n'avaient garde d'y manquer. En 1241, Henri III, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, avait mis à rançon les Juifs de ses états pour 20,000 marcs d'argent ; en 1250, il fit payer à un seul Juif 30,000 marcs, et 8,000 cinq ans après ; il extorqua 24,000 marcs au seul Aaron, juif d'Yorck, et enfin il vendit à son frère Richard tous les autres Juifs de son royaume.

Si les usures des Juifs les rendaient odieux aux chrétiens, par une loi d'économie politique alors inconnue, le taux énorme de ces usures croissait avec le péril permanent où se trouvaient sans cesse, non-seulement la créance, mais la personne et la vie du créancier.

A l'imitation du concile de Bordeaux, les conciles du midi de la Gaule avaient porté des dispositions contre les Juifs, et avaient, à diverses reprises, interdit aux chrétiens d'avoir aucune communication avec les Juifs ; il était sévèrement défendu d'entrer à leur service. Les conciles de Béziers en 1246, et

d'Alby en 1254, défendirent même aux chrétiens d'avoir recours aux médecins juifs, les seuls qui fussent alors en réputation.

35. Après le règne de saint Louis, les Juifs de France respirèrent quelques jours; ils obtinrent une synagogue par diocèse et l'autorisation d'avoir un cimetière particulier.

En Angleterre et en Guyenne les rois essayèrent même de les protéger contre les exactions des officiers royaux et la tyrannie des barons.

Le 23 mai 1275, le roi Edward Ier écrivit à son connétable de Bordeaux pour lui dire qu'il avait appris que les Juifs, qui souffraient déjà comme tous les autres habitants de cette ville, de la disette du blé et du vin, étaient en outre accablés de taxes et d'impôts, il défendait de les opprimer et interdisait de les imposer sans son ordre exprès.

Le 4 octobre 1281, il écrivait de nouveau au connétable de Bordeaux et au sénéchal de Gascogne : « ayant appris que la « *communauté* de nos Juifs de Gascogne est écrasée sous « d'énormes impôts, à l'instigation de certains envieux. » La plupart d'entre eux, dit le roi, « ne pouvant supporter une pa- « reille tyrannie, ont abandonné leurs maisons et se sont retirés « hors de notre puissance; à peine s'il en reste cent cinquante « familles à Bordeaux. Il faut que cet état de choses prenne « fin. » Il défendit de les persécuter et ordonna que, lorsqu'ils auraient des procès, ils seraient jugés par des hommes de bien et instruits dans les lois.

Il avait ordonné, le 24 mai 1277, de dresser le dénombrement exact de tous les Juifs de Guyenne. Nous ne possédons pas ce document.

36. Les Juifs des possessions anglaises sur le continent, ceux de Normandie, de l'Anjou, de la Guyenne allaient fréquemment commercer en France; ils furent chassés de ce pays en 1290, avec défense d'y revenir.

Peu après, les Juifs furent, presque au même moment et comme par suite d'un accord entre les deux souverains de France et d'Angleterre, expulsés des domaines de ces deux rois.

Le 12 avril 1305, le roi d'Angleterre écrivit à son sénéchal de Gascogne : « Comme il ne nous convient pas que les Juifs « qui se trouvent sur les terres de notre obéissance y fassent « un plus long séjour, nous vous ordonnons qu'aussitôt la pré- « sente reçue, vous les chassiez tous de notre duché, sans leur « accorder aucun délai. »

Ils furent chassés de France en 1306 ; en 1311, on renouvela la proscription. On les laissa toutefois revenir en 1315, à prix d'argent, moyennant 122,500 livres, mais pour 12 ans seulement, et on eut soin de stipuler qu'on pourrait les chasser encore après l'expiration de ce délai, mais qu'en ce cas le roi serait tenu de leur accorder un délai d'un an.

37. De cette époque à 1394, les Juifs furent tour à tour chassés et rappelés. Chaque expulsion fut accompagnée de la confiscation de leurs biens, de cruautés et de massacres; chaque rappel eut lieu moyennant finances.

Enfin le 17 septembre 1394, le roi Charles VI les bannit à perpétuité « par manière de constitution irrévocable. » « Que « dores en avant, porte l'édit, nul Juif ou Juifve ne habitent, « demeurent ou conversent en nostre dict royaume, ne en « aulcune partie d'iceluy, tant en Languedoyl comme en Lan- « guedoc. »

Les Juifs n'ont pas été rappelés en France depuis 1394; ils n'y ont possédé aucune existence légale jusqu'en 1789, époque à laquelle ils reçurent l'investiture de la civilisation moderne, les droits civils et politiques. Si quelques-uns ont pu habiter la France, ce n'a été que par tolérance du pouvoir; il n'y eut d'exception que pour les Juifs de Metz et de Bordeaux dont nous parlerons plus tard.

38. Pendant que leurs frères étaient chassés de France en 1394, les Juifs de la Guyenne anglaise qui avaient été chassés eux-mêmes en 1305, étaient revenus à Bordeaux patiemment et sans bruit; ils s'y tenaient humbles, craintifs, cachés, et se livraient à leur commerce de métaux précieux, de pierreries, de riches étoffes, de courtage et d'escompte. Ils profitèrent des guerres de l'Angleterre contre la France pour se faire oublier en Guyenne; ils y vécurent sous une tolérance quelquefois tra-

cassière, mais avec une sécurité et une tranquillité rélatives d'un grand prix, jusqu'à la conquête de l'Angleterre par les Français au milieu du XVe siècle.

Ils avaient obtenu la permission d'habiter dans l'intérieur même de la ville, et peuplaient la rue du Petit-Judas, qui prit ensuite le nom de rue des Bahutiers; ils y avaient un puits commun qu'on appelait le puits des Juifs.

Lorsque les Anglais quittent Bordeaux et que l'armée de Charles VII y plante la bannière de France, nous perdons les traces des Juifs de cette ville.

Suivirent-ils ce grand nombre de commerçants nés Gascons ou Anglais, qui quittèrent alors la cité ruinée pour longtemps, et transportèrent en Angleterre leurs affaires et leur industrie? Allèrent-ils, comme l'avaient fait en 1394 ceux du Languedoc, chercher un asile en Espagne?

Ou bien, au contraire, restèrent-ils à Bordeaux, et lorsque le politique Louis XI, voulant relever la ville longtemps dépeuplée, y rappela les émigrés en leur rendant leurs biens et leurs dignités, et permit à tous les étrangers, sauf les Anglais, de venir habiter Bordeaux et d'y jouir de nombreux priviléges, ferma-t-on les yeux sur les ordonnances des rois de France qui expulsaient les Juifs et n'inquiéta-t-on pas le séjour et le commerce de ceux-ci?

Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas qu'il y eût alors un grand nombre de Juifs à Bordeaux, car, à la fin du XVe siècle, au moment où arrivent les Juifs proscrits d'Espagne et du Portugal, nous ne trouvons plus d'indication de ceux qui les avaient précédés comme résidant à Bordeaux.

Nous allons rechercher maintenant ce qu'étaient ces nouveaux arrivants.

Théophile MALVEZIN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

VALSES ET VALSEURS. — *Fantaisie sur les Filles du Printemps* de M. H. Hairaud.

Il est de bon goût aujourd'hui de faire fi de la mélodie et de n'aimer que la musique qui présente les combinaisons harmoniques les plus arides et les plus travaillées. Hors force dièzes et bémols, pas de salut; tel semble être le mot d'ordre d'une génération qui considère le travail mécanique comme le nec plus ultra de la musique.

Dans ce chaos de notes assemblées suivant les règles des traités d'harmonie, ne cherchez pas l'inspiration, ni rien qui ressemble de près ou de loin à une idée mélodique; l'art et la science ont fait divorce; la composition est devenue un travail ardu, mécanique pour ainsi dire, que n'excite plus la folle du logis.

La province qui croit devoir accepter le ton que lui impose la capitale, qu'il s'agisse des modes ou des beaux-arts, marche à grands pas dans cette voie désastreuse. Mais ne pouvant juger les œuvres des novateurs convenablement interprétées (ses ressources de moins en moins suffisantes ne le lui permettent pas), c'est par esprit d'imitation, par une véritable intuition, qu'on veut bien trouver beau, que dis-je, merveilleux, splendide, n'est-ce pas le mot consacré par l'admiration, tout ce qui ne se comprend pas. C'est aussi par esprit d'imitation que naissent de temps en temps, pour vivre comme vivent les roses, toutes ces rêveries, élégies, romances sans paroles, ces caprices, scènes dramatiques qui font le désespoir des *pianistes* peu chevelus et pas du tout poitrinaires, et l'effroi des auditeurs. Mais il faut faire preuve de science et montrer que le contre-point n'a pas de secret pour nous.

Qu'il s'agisse de musique instrumentale ou de musique de chant, le désir de faire grand est toujours le même, et il n'est pas jusqu'à la musique de danse, cette bonne fille, dont le fond du caractère est la gaieté, la grâce, qui, ne pouvant changer ni le rhythme, ni le caractère qui lui est propre, ne serve de prétexte à des introductions savantes,

dont la gravité prétentieuse s'allie mal à la légèreté du motif principal, et remplace fort mal le classique prélude.

Distinguons cependant : parmi les diverses figures de la danse, figures qui, comme on le sait, varient suivant les habitudes, les coutumes, les mœurs des peuples, voire même suivant le climat, il en est une qui, tout en conservant son rhythme le plus gracieux de tous, peut ne pas se renfermer dans une mesure métronomique : nous voulons parler de la valse.

Weber dans son admirable fantaisie, l'*Invitation à la Valse*; Chopin, dans les délicieuses compositions auxquelles il donne modestement le nom de *Valses*, nous en fournissent des exemples. Ce sont là de véritables morceaux de salon ou de concert qui comme tels offraient pourtant au compositeur toute liberté de s'abandonner aux caprices de son imagination. Ces grands maitres ne l'ont pas voulu. S'il nous en souvient, l'introduction de l'*Invitation à la Valse* est écrite à trois temps. C'est bien là, il faut en convenir, une invitation à la valse et dès les premières mesures, vous savez ce dont il s'agit, vous devinez le caractère du morceau.

Si nous passons maintenant à la danse nationale, allemande, à la valse de bal, nous ne pouvons comprendre la manie des compositeurs qui font précéder leurs compositions d'introductions qui au lieu d'être de simples préludes, un appel aux danseurs écrit dans le ton et le mouvement de la danse, sont de véritables études écrites dans les mouvements les plus étranges et les plus compliqués.

Strauss, Burgmüller, Marcailhou, pour leurs œuvres les plus connues, n'ont jamais eu recours à cet artifice mélodique qui force les danseurs de lire une affiche pour savoir ce que joue le pianiste. Il est vrai, et nous nous empressons de le reconnaitre, qu'en voyant sauter à deux temps une valse écrite à trois, on est en droit de se boucher les oreilles ou de fermer les yeux et de se demander comment cette monstruosité grotesque a pu se faufiler dans les salons et faire dégénérer la danse la plus gracieuse en une sauterie qui n'est rien moins que ridicule.

Pour notre part nous ne connaissons qu'une chose plus monstrueuse que cette danse, c'est le nom qui lui a été donné : *Valse à deux temps*. Comprenez, si vous le pouvez, le résultat de cet étrange assemblage de mots.

Toute vérité est-elle bonne à dire? Nous le croyons et voudrions que tout le monde pensât et agit comme nous qui venons d'en tenter l'épreuve. Il est vrai que dans le cas dont il s'agit les exemples des

maitres en l'art de la composition ne nous ont pas manqué ; puissent de tels exemples porter des fruits et faire cesser des abus, qui au lieu d'être un signe d'originalité, dénotent une prétention exorbitante, cachant sous des flots d'harmonie savante un manque absolu d'idées mélodiques.

Pendant que je fais ici le procès de la valse à deux temps et des savantes élucubrations des fabricants d'introductions, je vois près de moi sur mon bureau, attendant, avec une patience de demoiselles parfaitement élevées, que je veuille bien m'occuper d'elles, je vois, dis-je, les *Filles du Printemps*, valses de M. H. Hairaud.

Ces demoiselles là ne sont pas, je vous l'assure, les premières venues, et il suffit de lire le nom de la gracieuse jeune femme qui consent à les protéger à leur entrée dans le monde, pour en être convaincu. Pour moi, j'en suis certain d'avance, les *Filles du Printemps*, malgré et peut-être même à cause de leur grâce juvénile, de leur entrain, feront du bruit l'hiver prochain dans les salons où la valse est encore en honneur.

M. H. Hairaud n'est pas un inconnu pour nous : Chef d'orchestre d'un mérite réel, sérieux, professeur distingué, compositeur de talent, il a tout pour lui, car à ces précieuses qualités, il en joint une autre, l'imagination qu'on appellerait l'inspiration s'il s'agissait de grande musique.

En livrant à la publicité cette œuvre gracieuse et plus riche en idées mélodiques que beaucoup de grands morceaux prétentieux, M. Hairaud a commis une faute que nous ne lui pardonnons pas, c'est d'avoir cédé au goût du jour, d'avoir voulu prouver qu'il était savant harmoniste, ce que nous savions que de reste, c'est d'avoir composé une introduction qui n'a pas plus de rapport avec la valse qui suit, qu'une marche funèbre avec le galop d'Orphée aux Enfers.

Du reste M. Hairaud n'y a pas épargné les changements de mouvement, car débutant à quatre temps, cette introduction devient un andante à 12/8, qui lui-même devient un allegretto à 6/8 pour se terminer enfin par quelques mesures à 3/4, le seul prélude que nous voudrions voir en tête des *Filles du Printemps*, qui ne feraient que gagner à cette suppression de mesures inutiles.

Indiana, *Rosita*, la grande valse de Jacques Herz, la valse de Giselle, celle de Robin des Bois, de l'Étoile du Nord, toutes celles de Strauss (entendons-nous, je veux parler du grand Strauss Ier), débutent franchement ; y perdent-elles ? non évidemment. Que M. Hairaud nous offre donc de nouvelles valses aussi jolies, aussi réussies que les *Filles*

du Printemps, c'est ce que nous souhaitons de tout cœur, mais pour l'amour du dieu de la valse, pas d'introduction pas plus à 12/8 qu'à 6/8 ou à quatre temps.

Écrites dans le style allemand, le plus dansant de tous, chaque motif des *Filles du Printemps* se compose de deux reprises qui forment pour ainsi dire une demande et une réponse. Cette manière d'écrire présente un inconvénient qui répand une certaine monotonie sur le morceau. C'est que l'idée mélodique, qui n'a en général que huit mesures qui se répètent deux fois, finit au premier temps de la septième mesure sur la tonique ou la dominante, le reste de la reprise n'étant qu'une sorte d'arpége sur la note terminale, ce qu'en poésie on appelle une cheville. Cet inconvénient ne se rencontre pas dans les valses d'un seul jet, telles que la valse de Faust, celle d'Haydée, par exemple; mais enfin le style étant admis, et il a parfaitement conquis son droit de cité, il faut convenir que M. Hairaud a trop bien débuté dans la carrière de compositeur pour s'arrêter en aussi bon chemin. Nous avons fait nos réserves en critiquant ce que nous croyions sujet à la critique; nous sommes donc tout-à-fait à l'aise pour applaudir à l'heureux début de notre compatriote, et nous sommes certain que le public fera le meilleur accueil à une charmante composition, œuvre légère, gracieuse, essentiellement mélodique, qui n'a d'autre prétention que de plaire et qui l'hiver prochain se trouvera sur tous les pianos.

L. Lucas.

*
* *

LES PÉCHÉS DE LA LANGUE ET DE LA JALOUSIE DANS LA VIE DES FEMMES, in-18 ang. — Prix : 2 fr. 50 c.

La librairie Victor Palmé s'est toujours proposé un double but : « Reproduire les meilleures œuvres du passé et se mêler néanmoins, « par des œuvres véritablement actuelles, à toutes les luttes de notre « temps. » De là deux séries de publications bien distinctes, dont la première consiste en réimpressions d'œuvres considérables, et la seconde en publications nouvelles.

Pour être vraiment actuel, il faut être au courant de tout : une Revue seule peut suffire à cette tâche difficile. *La Revue du Monde catholique* est le seul Recueil qui ait créé une « Chronique du Concile » où l'on suit, où l'on suivra jour par jour toutes les péripéties de cette

œuvre grandiose. A côté des feuilles périodiques, la maison Palmé publie des livres qui ont toujours un certain succès.

Hier, c'était *Notre-Dame de Lourdes*, d'Henri Lasserre, dont vingt mille exemplaires vont tout à l'heure être écoulés; aujourd'hui c'est le *Livre de ceux qui souffrent*, par Léon Gautier, véritable joyau typographique, mais surtout véritable consolation pour ceux qui, durant le mois des morts, se rappellent et pleurent tant d'êtres chers. Demain, ce seront de nouvelles conférences de Mgr Landriot, aussi profondes, aussi fines et plus piquantes encore que les précédentes, sous ce titre spirituel et vif : *Les Péchés de la langue et de la jalousie dans la vie des femmes*. Dans quelques jours, enfin, ce sera une œuvre magistrale de M. Al. de Saint-Albin, l'*Histoire de Pie IX et son pontificat*, en deux beaux volumes grand in-8°.

Cependant le travail des réimpressions ne se ralentit pas, et la statistique en est éloquente.

M. Victor Palmé va mettre en vente le premier volume de la *grande collection des Conciles*, une nouvelle édition de *Ludolphe le Chartreux*, en quatre volumes elzéviriens, la *Théologie de Salamanque* et le premier volume du *Gallia christiana*. La réimpression des *Bollandistes*, en soixante volumes in-folio, est entièrement achevée; les quinze premiers volumes de l'*Histoire littéraire*, formant une série complète, et les cinq premiers volumes des *Historiens des Gaules et de la France*, sont également en vente.

*
* *

La question des foires en Vendée, 16 août 1869, par Léon Audé. *Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1869.*

Sous ce titre, M. L. Audé a écrit une courte et substantielle brochure dans laquelle il traite avec une grande autorité, mais principalement au point de vue économique, dont la critique nous échappe, cette grave question toujours si agitée et si vivace dans les petits centres de population, de la création de nouvelles foires et de nouveaux marchés.

Il y a de grandes raisons pour, il y en a peut-être d'aussi bonnes contre, et à Turgot et à M. Delavergne qui envisageaient l'existence de ces buts de réunion au point de vue d'une liberté presque entière, ne pourrait-on pas opposer l'autorité de notre Jacques Bujault qui, lui aussi, aimait l'agriculture, et de plus la pratiquait; et qui, vivant au milieu des campagnes, touchait du doigt ce que les autres ne voient que de loin. Tout en nous déclarant non désintéressé dans la question,

mais bien inhabile à la discuter, nous conseillerons aux lecteurs de M. Audé de ne pas négliger la pétition que le caustique et incisif laboureur de Chaloue avait adressée aux Chambres en 1837 (1), et à méditer cet aphorisme qui, quoiqu'on fasse, sera vrai toujours.

« A courir foires et marchés, un qui gagne et cent de ruinés. »

*
* *

Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest, t. xxxiiie, année 1868. *Poitiers, tous les libraires, 1869.*

Ce volume s'ouvre par un discours dans lequel M. Lecointre-Dupont, président, suivant la louable coutume que lui ont léguée ses prédécesseurs, a traité le triste mais intéressant sujet de la disette qui, en 1785, désola le Poitou, et se faisant l'écho des sentiments de reconnaissance que firent éclater les Poitevins d'alors et spécialement les habitants de la ville de Poitiers, en présence de l'activité et du dévouement déployés par M. Boula de Nanteuil, intendant du Poitou, il a rappelé la médaille grand module que le corps de ville fit frapper à cette occasion, et la cérémonie à laquelle donna lieu sa remise à celui qui l'avait si bien méritée.

Si les détails donnés sur les conséquences de la disette sont tristes et navrants, l'on est consolé par le spectacle de l'énergie que déploya le premier administrateur de la province et des sentiments que sa généreuse conduite excita dans le cœur des populations.

Après le rapport du Secrétaire, qui n'est que le résumé des travaux d'une Société qui se distingue entre toutes par l'assiduité et l'importance de ses travaux, nous trouvons :

1° Une *Étude sur les voies romaines*, par M. de Longuemar. L'on sait que depuis longues années déjà l'honorable membre s'est attaché d'une manière toute spéciale à élucider les moyens de retrouver ces moyens de communication, et l'on n'a point oublié le remarquable travail qu'il leur a consacré dans le volume de 1862. Aujourd'hui ce n'est plus sur leur direction qu'il écrit, mais sur leur construction, et s'étayant des importantes recherches de M. Matty de La Tour, il démontre, contrairement aux opinions émises par Bergier, dans ses *Grands chemins de l'empire*, et Montfaucon, que le mode d'établissement de ces routes était loin d'être identique et qu'il avait subi un peu partout de nombreuses et radicales modifications nécessitées par la nature ou la rareté des matériaux. Puis abordant de nouveau la question si controversée de la longueur du mille romain

(1) Page 374 de l'édition des *Œuvres de Jacques Bujault*, de 1864.

et de la lieue gauloise, il revient sur les travaux de M. Pistollet de Saint-Fergeux et de M. Ménard, et justifie une fois de plus de l'exactitude de leurs déductions. En terminant, l'auteur se ralliant au vœu exprimé par M. Matty de la Tour, exprime le désir de voir rechercher avec soin, par toute la France, les tronçons encore existants de nos voies romaines pour en dresser une carte exacte et complète. Cette idée est trop belle pour que tous nos érudits ne s'empressent pas d'y coopérer.

2° *Histoire de saint Martin de Vertou*, par M. l'abbé Auber, chanoine historiographe du diocèse.

Ce travail bien long déjà n'est, dit une note, que l'abrégé d'une publication plus complète que l'auteur ne tardera pas à donner au public. Tel que la Société le donne il renferme des renseignements d'un haut intérêt sur la vie et les travaux apostoliques du saint Martin nantais, l'origine des monastères de Vertou et de *Durinum* (Saint-Georges de Montaigu), et l'existence de notre abbaye poitevine de Saint-Jouin-les-Marnes, l'antique *Ansion*.

Ce nouvel ouvrage du savant chanoine se distingue comme les précédents par une discussion critique fort approfondie et des plus détaillées; mais, qu'il nous permette un conseil en passant, sous cette application d'élucider toutes les origines, de justifier toutes les dates, application fort louable du reste, et tout-à-fait du devoir de l'historien, le désir de faire ressortir, un peu plus peut-être que de raison, les erreurs dans lesquelles ses devanciers sont tombés ne se cache-t-il pas un peu? Tout le monde doit relever une faute, mais nous croyons en toute humilité que M. l'historiographe du diocèse de Poitiers appuie peut-être un peu trop sur celles qui ont pu échapper aux érudits qui ont écrit avant lui. Ce que nous disons ici ne peut être qu'à la louange de l'auteur, car il témoigne du soin avec lequel il a scruté les profondeurs de son sujet, et nous en devons conclure qu'il s'est mis lui à l'abri de toute critique; ceci donne en définitive un nouveau prix à cet ouvrage qui devra être consulté par quiconque voudra s'occuper des origines monastiques.

3° *M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein*, par Mgr Pie, évêque de Poitiers. Si nous rappelons tout d'abord les applaudissements réitérés qui, à la séance publique de l'année dernière accueillirent cette remarquable étude bibliographique, c'est pour justifier tout d'abord le jugement que nous portons et nous mettre à couvert du reproche de flatterie ou de partialité qu'on pourrait nous adresser. Mgr Pie s'était donné la tâche

de prouver, contre l'idée qui depuis quelques années gagnait dans le monde littéraire, que les Mémoires de Madame de La Rochejacquelein étaient son œuvre propre et personnelle, que la seule part que M. de Barante y pût revendiquer, ou disons mieux, que l'on pût revendiquer en son nom, était d'en avoir revu et corrigé les phrases, et poli le style.

L'éminent prélat a jeté dans l'esprit de ses auditeurs la conviction qui remplissait le sien ; malgré l'aridité d'une discussion de ce genre, il a su par des détails pleins de charme animer son récit, et, d'une dispute bibliographique, faire une aimable causerie de laquelle tout le le monde est sorti convaincu comme lui que c'est bien la vénérable veuve de Lescure qui a écrit ces pages brûlantes, destinées à raconter ses malheurs et ceux de sa chère Vendée.

La Société, de son côté, voulant corroborer l'autorité de la parole de Mgr Pie par un examen approfondi des originaux que Sa Grandeur mettait à sa disposition, et leur comparaison dans l'une des éditions de l'ouvrage, a déclaré par l'organe de M. Audinet, nommé pour opérer cette vérification, « que la vérité était qu'il y avait déjà lorsque les manuscrits furent venus entre les mains de M. de Barante, un récit suivi, méthodiquement divisé, et qu'il ne s'agissait que de remplacer une rédaction déjà faite par une autre rédaction meilleure. »

Enfin, pour mettre à même de comparer les deux récits, à la suite du rapport de M. Audinet, se lisent des fragments pris indifféremment dans les Mémoires ; et en regard l'un de l'autre sont placés le texte de la copie du travail original de Madame de La Rochejacquelein et celui des Mémoires imprimés. Cette lecture achève la justification des faits ; du reste, tout le monde ne suivait pas M. Vitet dans sa réponse à l'honorable remplaçant de M. de Barante au fauteuil académique, et M. Fournier était doublement dans le vrai quand il disait, dans un feuilleton du journal *la Patrie* (12 octobre 1868) : « Les Mémoires de Madame la marquise de La Rochejacquelein, cette merveille des mémoires simples et terribles, cet incomparable modèle du drame vrai dans l'histoire sincère, *que M. de Barante eut le rare talent de toucher sans les gâter*, et qui resteront comme le plus fidèle témoin de cette guerre héroïque... »

4° *Étude historique sur la coutume du Poitou commentée par les jurisconsultes poitevins et spécialement par le présidial de Poitiers*, par M. de Gennes, conseiller à la Cour impériale.

Notre dernier numéro contient une analyse de ce remarquable travail cité avantageusement dans le rapport de M. l'inspecteur d'académie pour le prix de 1,000 fr. (Voir la chronique.)

5° *Notice historique sur l'ancien prieuré de Villesalem.*

6° *Description de l'église romane de Villesalem...*

Ces deux écrits dus à la plume et à l'érudition archéologique de M. Jules Goudon de La Lande.

Dans la première, le jeune antiquaire nous donne l'historique de ce prieuré de l'ordre de Fontevrault, fondé par Audebert de la Trémoille, d'abord en faveur des disciples de Pierre de l'Étoile, le créateur de Fontgombauld, puis des filles du bienheureux Robert d'Arbrisselles. Bien peu de documents sont parvenus jusqu'à nous sur cet établissement religieux presque inconnu avant cette notice.

Par sa description de l'église, aujourd'hui propriété particulière, M. de La Lande excite nos regrets en nous montrant un monument de cette valeur archéologique presque inévitablement livré à une destruction plus ou moins prochaine, mais certaine. Par une singularité dont on compte peu d'exemples, l'ornementation intérieure du monument est presque nulle, tandis que celle de l'extérieur est d'une grande richesse ; c'est une profusion de guirlandes, de palmettes, de têtes d'animaux et de fleurons ; mais ce qui présente vraiment une page magnifique à explorer pour l'archéologue, c'est la façade. La description la plus exacte serait impuissante pour rendre la richesse de sculpture qui l'ornemente, une reproduction fidèle peut seule la faire dignement apprécier.

L'on voit par ce rapide exposé du 33e volume de ses Mémoires, que la Société des Antiquaires de l'Ouest est restée à la hauteur de sa réputation. Relevons en terminant, à titre de détails statistiques, le nombre de ses membres.

Elle se compose de 281 sociétaires ainsi divisés : membres honoraires, 25 ; membres titulaires résidant à Poitiers, 56 ; membres titulaires non résidants, 94 ; membres correspondants, 106. Les sociétés savantes avec lesquelles elle est en relation, sont au nombre de 79, soit 64 françaises et 15 étrangères.

NATHAN.

CHRONIQUE

Il y a trois ans lorsque nous prîmes la direction de cette *Revue*, l'un de nous expliquait le but que nous nous proposions d'atteindre, aujourd'hui que des circonstances que nous allons expliquer ne nous permettent plus d'en continuer la publication, nous venons remercier nos collaborateurs et nos abonnés du concours actif et dévoué qu'ils ont bien voulu nous prêter jusqu'ici ; ce n'est point à nous qu'il peut appartenir de dire si le cadre que nous nous étions tracé a été rempli, mais nous pouvons nous rendre cette justice, que nous nous sommes efforcés de le faire.

Au moment même où tout nous faisait espérer de longs jours et nous donnait à croire que les sacrifices que nous nous étions imposés allaient enfin trouver leur récompense, nous voyons une publication, sinon identique du moins analogue à la nôtre, se fonder à Niort dans des conditions telles que la lutte ne nous a pas paru possible. Nous nous sommes donc décidés à suspendre — provisoirement du moins — la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*

En effet, la Société de Statistique des Deux-Sèvres, dont nous sommes l'éditeur, va, grâce à une allocation spéciale qu'elle a obtenue cette année du Conseil général, reprendre à partir du mois de janvier prochain la publication de son *Bulletin,* dont la suppression motivée, paraît-il, par des raisons financières, lui avait attiré bien des reproches dont notre *Revue* s'était fait l'écho. Jusqu'ici rien qui paraisse pouvoir nous

porter ombrage. Mais dans l'idée de la Société, ce *Bulletin* ne doit pas être, ne sera pas seulement comme dans le passé destiné à reproduire la physionomie des séances, à être le compte-rendu des travaux de chaque jour, le dépositaire des communications faites par les membres de la Société, il élargit ce cadre, rend sa publication mensuelle et appelle tous les érudits, tous les travailleurs qu'ils fassent partie ou non de la compagnie, à prendre part à sa rédaction, c'est une tribune ouverte à tout le monde : vous, moi, n'importe qui peut y monter. Cette combinaison présente-t-elle des chances de succès et d'existence durable, ce n'est point à nous à le discuter; quelle que soit l'opinion que nous pourrions émettre, nous serions toujours suspects de partialité. Nous laisserons donc à l'avenir le soin de décider de sa réussite ou de son insuccès, mais l'on doit comprendre que nous, qui ne vivions que des sympathies du public, ne pouvons soutenir avantageusement la concurrence contre une feuille subventionnée et paraissant sous les auspices de la Société de Statistique; nous avons préféré lui laisser la carrière libre — mais nous devons le dire aussi, en nous retirant de la scène, nous ne renonçons nullement à l'idée d'y reparaître, et si nous pouvons réaliser ce projet qui ne nous abandonnera pas, nous avons l'espoir fondé que TOUS ceux qui sont venus se joindre à nous y reviendront encore, que ces relations qui nous sont chères et que nous ne rompons pas sans regret, se renoueront un jour. Aussi n'est-ce pas tout-à-fait un *adieu* que nous adresserons à nos Collaborateurs et à nos Abonnés, nous préférons leur dire *au revoir*.

L. CLOUZOT, éditeur.

Pour le comité de Rédaction,
NATHAN.

*
* *

Nous ne venons pas refaire ou transcrire le rapport substantiel, fait par M. Bonnet, membre du Jury de la prime d'honneur du Concours Régional de Poitiers qui a décerné cette haute récompense au domaine des Angremy, (commune de Savigné, canton et arrondissement de

Civray, Vienne), ce serait bien tard et les détails techniques qu'il renferme seraient déplacés sous notre plume habituée à traiter des sujets de toute autre nature, mais il est un fait qui ressort de ce rapport, fait important à plus d'un titre, et sur lequel nous tenons à appeler l'attention, c'est le mode d'exploitation. Nous laissons ici la parole à l'honorable rapporteur :

« Le domaine tire son caractère le plus particulier et le plus frappant du mode d'exploitation auquel il est soumis. C'est le métayage, le métayage conseillé par les circonstances locales, par la rareté de la main d'œuvre, par la nécessité de marcher progressivement avec les seules ressources du domaine, mais le métayage dirigé par des conseils éclairés, guidé par des expériences faites dans la réserve avant l'introduction de toute nouvelle culture, soutenu par des avances, fortifié par l'aide mutuelle que se prêtent les métayers.

« Sur les 160 hectares de terres, 150 ont été confiés à cinq familles cultivant chacune 30 hectares ; les constructions nécessaires ont été groupées au même lieu, et forment comme un hameau auprès de la maison du maître. Chaque famille cultive seule ses terres, mais souvent, toutes les fois que le cas l'exige, comme pour les labours profonds à dix bœufs, pour des rentrées de récoltes urgentes, les colons s'entr'aident successivement de leurs personnes et de leurs attelages. Certains instruments, dont le prix est élevé et dont l'usage n'est pas journalier, comme le rateau à cheval, le tonneau à purin, le rouleau Croskil et la machine à battre, servent alternativement à tous. Ces familles nombreuses vivant auprès des maîtres rappellent les mœurs antiques au milieu des progrès les plus récents dont l'exploitation offre l'application et l'exemple, comme la terre qu'elles cultivent, elles sont parties de la misère et marchent à l'aisance par le travail et grâce à une direction intelligente et affectueuse.

En présence de cette alliance féconde du savoir, de l'intelligence et du travail, quels précieux enseignements nous pourrions tirer de cette formule si souvent exprimée et dont on trouve rarement une application heureuse comme celle que vient de rencontrer le jury.

« Madame O. Serph a cédé aux désirs des familles qui cultivent sa terre et vivent autour d'elle, en soumettant au Jury les travaux accomplis aux Angremy. L'intéressant spectacle que présente ce domaine fait honneur au travail énergique des colons et à leur confiance dans une direction bien nouvelle pour eux et bien éloignée de la routine traditionnelle; ce spectacle rappelle le souvenir de M. O. Serph qui a commencé l'œuvre aujourd'hui si avancée; il atteste l'esprit éclairé de

M. O. Serph qui y a apporté un concours actif et dévoué, et il inspire une vénération véritable pour cette veuve courageuse dont la douce et ferme influence, l'exemple fortifiant, l'active bienveillance ont transformé cette terre et amélioré la condition de ceux qui la cultivent.

« Le Jury a décerné à Madame veuve O. Serph Labraudière la prime d'honneur. »

Si nous pouvions dire ici toute notre pensée sans blesser la respectueuse déférence de M. Gusman Serph envers sa mère, nous dirions le concours actif et dévoué qu'il apporte sans cesse à toutes ses œuvres.

*
* *

La ville de Saint-Maixent possède dans M. L. Guette, un compositeur qui marche résolument vers le progrès. La messe qu'il a composée et dont l'orphéon de Saint-Maixent, réuni aux élèves de l'école communale, a chanté quelques morceaux, le dimanche 11 novembre, est de beaucoup supérieure à ses précédents ouvrages. La fin de l'*Agnus Dei* surtout est grandiose et a été très-remarquée.

Les soli ont été chantés par un autre enfant du pays, M. Lhomet, ancien ténor à l'Opéra-Comique, qui a renoncé au théâtre pour venir cultiver lui-même ses propriétés, mais ce Cincinnatus d'un nouveau genre n'a rien perdu de cet organe sympathique qui l'avait fait souvent applaudir et sa voix sonore remplissait la nef de la belle église de Saint-Maixent.

M. Rittberger s'est fait entendre dans l'*Air d'église* de *Stradella* et dans le *Prélude* de *Bach*, (violon, orgue et piano), et l'on a retrouvé comme toujours ce jeu large et magistral qui le distingue, et qui tient la foule sous le charme par la seule puissance de son archet.

*
* *

Puisque nous en sommes à parler musique et des compositeurs de nos contrées, rappelons les succès obtenus dans un tout autre genre mais non d'un moins bon aloi, par M. Hyp. Hairaud, directeur de la Société Philarmonique de Chef-Boutonne, pour ses valses, *Fleurs Choisies* et *Filles du Printemps*, si pleines l'une et l'autre de distinction et dont la première, écrite tout à la fois pour orchestre et piano, a été jouée avec applaudissement à Paris l'hiver dernier.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

—

Le jeudi, 4 novembre, la Société d'Emulation de la Vendée a tenu au chef-lieu du département une séance pour procéder à l'installation de son bureau nommé pour trois ans dans l'assemblée générale du 26 août dernier.

Après une communication de M. L. Ballereau sur une croix reliquaire en cuivre doré du XIe siècle, M. l'abbé Baudry a rendu compte du résultat des fouilles qu'il continue avec tant de succès à Troussepoil, et voici le résumé succinct de ses découvertes — nous le donnons tel que le procès-verbal nous le fait connaître, les faits qui y sont relatés nous ont semblé trop importants et trop curieux à la fois pour rien retrancher.

Il s'agit des 14, 15, 16, 17 et 18es puits funéraires, dont la profondeur a varié depuis 6^m^ 33^c^ jusqu'à 11^m^ 35^c^, creusés dans le roc vif d'un banc schisteux, où ils sont tous recouverts pour ainsi dire d'une calotte en pierres calcaires mélangées de cailloux et de tuiles à rebords.

« *14e puits.* — Une urne en verre brisé et quatorze cruches et pots à la teinte rouge ou noire, à peu près intacts; trois corbeilles en chèvre-feuilles; une grande clef à deux fourchons; un moyen bronze de Néron.

« *15e puits.*— L'hécatombe d'un troupeau de chèvres, savoir deux mères, quatre petits et un bouc.

Plus, en dessous, dans des abris fermés par des pierres posées de champ, neuf vases du genre cruche, pot et pichet. Des noms furent inscrits au moyen d'une estampille ou d'un couteau, sur la panse de trois cruches à la pâte rougeâtre; sur la première, celui de *LEPIDVS*, sur la seconde, celui d'*AMANDI*, et sur la troisième celui de *TAV*. Si le suffixe est romain dans *Lepidus* et *Amandus*, le mot *Tau*, au dire de quelques savants bretons, appartient à la langue celtique et signifie *paix, silence*.

*
* *

Le 25 du mois dernier a eu lieu à Poitiers, dans la salle de la Bibliothèque publique, la séance solennelle de rentrée des Facultés, présidée par M. Magin, recteur de l'Académie, entouré des membres des Facultés et accompagné de plusieurs des autorités du département.

Cette année, cette solennité empruntait un nouvel intérêt de la proclamation du prix de 1,000 fr. décerné en vertu du décret du 30 mars, qui ouvre un Concours annuel dans chacun des 17 ressorts académiques : nous en avons donné le texte dans l'un de nos derniers numéros.

M. le Recteur en ouvrant la séance a prononcé un discours dans lequel il a expliqué les termes de ce décret pour la première fois applicable et a donné ensuite la parole à M. l'Inspecteur d'Académie Soubin, chargé du Rapport.

Ce Rapport, fort bien fait, entre dans de nombreuses appréciations dans lesquelles nous ne pouvons le suivre et témoigne du soin religieux avec lequel la Commission a étudié les nombreux ouvrages qui lui étaient soumis.

A peine le Concours était-il annoncé que de nombreux compétiteurs se présentèrent et dès le mois d'août 58 ouvrages étaient déposés. Après examen, et dès sa première séance, la Commission s'inspirant des termes du décret et de la circulaire ministérielle qui lui sert de commentaires, reconnaissant qu'un certain nombre des ouvrages soumis à son appréciation ne rentraient pas dans les conditions du concours, en élagua 41 et en retint 17.

Parmi ces derniers, deux surtout attirèrent les regards de la Commission et conquirent ses sympathies : l'*Histoire de Chenonceaux*, par M. l'abbé Chevalier, et celle d'*Alphonse, frère de saint Louis, comte de Poitou*, par M. Bélisaire Ledain; ce fut la première qui enfin l'emporta; mais toutefois en plaçant la seconde assez près d'elle pour que tous ceux qui s'intéressent aux études historiques accueillent avec la même faveur cette œuvre que la Commission a honorée de son estime.

Quatre autres ouvrages ont attiré à divers titres l'attention de la Commission : *Le Régime féodal appliqué en Poitou*, par M. de Gennes, qui fait partie du 33e volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest; l'*Histoire de l'Ile de Ré*, de M. le docteur Kemmerer; *Le Chevalier de Sapinaud*, par M. le comte de la Boutetière, et enfin, l'*Histoire de Châteauroux*, par M. le docteur Fauconneau-Dufresne.

NATHAN.

« *16e puits.* — Une petite barrière en bois; un seau en bois; le fond d'un bol, au vernis rouge et brillant, avec le mot *SAM;* une urne à couverte noire; une cruche rougeâtre; un fort *Dolium*, entouré de 400 huîtres non ouvertes; contenant avec un certain nombre de ces mollusques, deux vertèbres d'un gros poisson; le fer d'une lance avec un morceau de la hampe dans la douille.

« *17e puits.* — Grands bronzes d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux; petit bronze de Faustine-la-Jeune;

Ensuite deux vases, en contre-bas l'un de l'autre, une sorte de petite urne noire sur laquelle on lit le mot *DAC*, et un trépied de même couleur;

Puis, une caisse ronde en bois et à douves, renfermant cinq autres vases; le plus intéressant est un plateau samien à glaçure rouge, au fond duquel on lit le nom du plasticien *BORILLVS;* un pot noir et une cruche grisâtre de chaque côté de la caisse; le fond d'une assiette rouge pétrie par l'artiste *MACRINVS (Macrini M);* le sifflet en os des morts; l'embouchure d'un instrument en cuivre; un peigne en buis; un fragment de figurine en terre blanche;

« Enfin, une porte (objet de menuiserie très-rare), dont les rainures, masquées sur la face extérieure par une baguette méplate formant couvre-joint, n'ont qu'une joue qui se trouve à l'intérieur.

« *17e puits.* — Deux cuillères en os, avec ornementation en hachures; deux bronzes du Haut-Empire; huit hachettes en pierre abritant dix vases. Le nom du céramiste *CASSIGNETVS* est gravé au fond d'un plateau en terre rouge.

M. l'abbé Baudry ajoute à sa note quelques observations générales.

Plusieurs cruches étaient bouchées avec des tampons en bois, pour sauvegarder le liquide qu'elles contenaient.

On rencontre dans les puits funéraires de la cendre et du charbon; des noix, des châtaignes, des pommes de pin; des coquillages, et particulièrement des huitres ayant conservé leurs deux valves collées l'une à l'autre; des sarments de vigne à une époque où sa culture était interdite aux Gaulois; des os de carnivores, de ruminants, de rongeurs, de volatiles, d'oiseaux, de chevaux, de sangliers, des andouillers de bois de cerf;

On en retire aussi des dents humaines et d'autres fragments d'os concassés, dont quelques-uns paraissent avoir subi l'action du feu.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest s'est réunie le 18 novembre sous la présidence de M. de Longuemar, lequel annonce qu'il a reçu depuis la dernière séance :

1° de M. Goudon de Lalande, une note sommaire sur le Congrès scientifique tenu à Chartres, pendant lequel ce membre délégué de la Société a rempli les fonctions de secrétaire de la section d'archéologie, et annonce qu'à l'une de nos prochaines séances il nous apportera la description de l'église de Saint-Jouin-des-Marnes, qu'il a ébauchée au Congrès;

2° Une lettre de M. Chauvineau, secrétaire de la mairie de Loudun, accompagnant l'hommage qu'il a fait à la Société d'un exemplaire de l'inventaire des Archives de cette commune antérieurement à 1790;

3° Une lettre de M. de Rencogne, archiviste de la Charente, accompagnant l'envoi qu'il a bien voulu faire aussi à la Société d'un exemplaire de la Mérée ou assemblée du corps de ville d'Angoulême, magnifique chromo-lithographie, format *in-folio*, représentant une réunion de l'échevinage angoumoisin en 1562, publiée pour la première fois d'après le manuscrit des archives de l'hôtel de ville, et accompagnée d'un texte explicatif et de la liste des maire, sous-maire, échevins, conseillers et pairs figurant sur ce tableau. Des remerciments ont été adressés à ces Messieurs au nom de la Société;

4° Une lettre de M. Ledain, accompagnant une étude sur la restauration de l'église du Pin, près Bressuire, sur laquelle il appelle l'attention de la Société;

5° Une lettre de M. le chanoine X. Barbier de Montault, signalant à la Société l'opportunité de publier les statuts du chapitre de Sainte-Croix de Loudun et des chartes concernant la fondation d'un couvent à Ranton.

En outre, M. de Montault a offert à la Société une curieuse planche reproduisant au trait, et de grandeur naturelle, les diverses formes des *glandes* ou pierres de fronde romaines, portant le nom ou le numéro des légions, ou d'un consul, ou de quelque cité, ou enfin des provocations ou insultes à l'ennemi.

Il a été fait don à la collection des Antiquaires de l'Ouest, par M. le supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes et par M. Perlat, architecte, membre de la Société des Antiquaires, d'un fragment de sculpture de la Renaissance, et d'une inscription lapidaire de 1686 trouvée dans les fondations du nouvel établissement de ces Frères dans la rue d'Orléans.

D'après une indication de M. Bonsergent, M. Richard a signalé la

découverte du soubassement d'une tour de l'enceinte romaine de Poitiers, à l'endroit où se construit un escalier descendant de la rue du Collége dans la nouvelle cour du lycée.

M. Lecointre-Dupont a offert à la Société deux clefs en fer trouvées dans une muraille du vieux château de l'Augerie, commune de Rouillé (Vienne).

M. Richard, de la part de M. Rondier, de Melle, a offert trois pièces en parchemin, dont une longue de plus de deux mètres. Deux sont relatives à des procès du seigneur de la Rochechandry (1522-1525), et l'autre est une bulle de Grégoire XIII (1582) confirmant le mariage d'Arrapas Jousseaume avec Jeanne Cathus.

M. André, conseiller à Rennes, a envoyé la copie d'une pièce inédite de sa collection; c'est un rôle-censier de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, en date de l'an 1232, pouvant intéresser pour la connaissance de la topographie de Poitiers, à cette époque, pour celle de son langage et de son industrie.

M. l'abbé Auber a déposé :

De la part de M. Peigné-Delacourt, une nouvelle étude de la campagne de César contre les Bellovaques ;

De la part de M. le chanoine X. Barbier de Montault, deux Notices dont il a donné lecture.

La première expose divers principes héraldiques à propos des armoiries de Poitiers, pour lesquelles il adopte l'écusson au lion employé depuis 1386; la seconde signale dans le cloître de l'abbaye de Saint-Bernard, à Rome, un tableau représentant la conversion du duc d'Aquitaine Guillaume X par saint Bernard, sujet décrit déjà plusieurs fois par M. l'abbé Auber dans le *Bulletin* de 1868.

Le secrétaire, M. Ménard, a lu :

1° La notice de M. Babert de Juillé sur un souterrain-refuge à la Doie, près Melle;

2° La notice de M. Piganeau, de Bordeaux, sur le menhir de Pierrefitte, près Libourne ;

3° La notice de M. Albrier, de Dijon, sur le poitevin Jean Véziet, qui, au XVIe siècle, devint, de chanoine d'Autun, ministre protestant.

Parmi les nombreux ouvrages et brochures offerts à la Société, nous distinguerons :

Une série de publications faites par M. le chanoine X. Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté, comprenant une épigraphie de Maine-et-Loire, trois volumes de la collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines (immunités, rites, indulgences), plus, l'office de la sainte Vierge.

Un rapport de M. Louis Duval sur le concours qui a été ouvert en 1867 par la Société des sciences et belles-lettres des Deux-Sèvres.

La biographie de la Réveillère-Lépeaux, extraite des Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, offerte par son auteur, M. C. Merland.

La question des foires en Vendée, par M. Audé.

Deux bulletins de la Société d'agriculture de Poitiers.

Les 4e et 5e livraisons des *Annales archéologiques*, dans lesquelles figurent la continuation des études sur l'iconographie de la croix, par M. de Saint-Laurent, et un mémoire sur la restauration projetée de la mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle, par M. le chanoine Barbier de Montault, l'un et l'autre membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Ce dernier travail contient une très-intéressante et très-complète étude sur l'art du mosaïste, tel qu'il était pratiqué dans les premiers siècles du moyen-âge, sur les sujets et personnages qui devaient occuper les diverses parties de ce dôme, et qu'il conviendrait d'y faire revivre. A ce sujet, le président fait observer qu'à l'appui des indications de M. de Montault sur les figures symboliques des évangélistes, dont les corps humains sont surmontés (sauf celui de saint Mathieu, bien entendu) de têtes d'animaux, il existe à la bibliothèque de Poitiers un évangéliaire du VIIIe ou IXe siècle, qui les représente de cette manière, et qu'il serait tout naturel de les reproduire ainsi dans la mosaïque d'Aix-la-Chapelle, puisque c'est là un fait acquis à l'iconographie chrétienne de cette époque.

Précis historique sur la ville de Melle, par M. Gabriel Lévrier.

Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres (2e série, tome IX, 1869).

A raison de l'abondance de ses travaux, la Société a indiqué une séance exceptionnelle pour le jeudi 2 décembre.

NATHAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALMANACH catholique Nantais pour l'année 1870. *Nantes, Bourgeois*, 1869; 1 vol. in-12, 48 p. 10 c.

ALMANACH de la Loire-Inférieure pour 1870. *Nantes, Etiembre et Plévran*, 1869; 1 vol. in-12, 40 p. 10 c.

ALMANACH de Maître Jacques, par A. Leroy, agronome, pour 1870. *Niort, Desprez*, 1869; in-12, 48 p. 10 c.

ALMANACH de Nantes et de la Loire-Inférieure pour 1870. *Nantes, Ve Mellinet*, 1869; in-12, 48 p. 10 c.

ALMANACH du Bon Laboureur pour 1870, contenant une Veillée à la Ferme de la Roche, par Alexandre Moncassin. *Saint-Maixent, Reversé*, 1869; in-12, 48 p. 10 c.

ALMANACH (le grand) du Cultivateur, pour l'année 1870. *Niort, Mercier*, 1869; in-12, 48 p. 10 c.

ALMANACH général du département de la Vendée pour l'année 1870. *Fontenay-le-Comte, Robuchon*, 1869; 1 vol. in-12, 72 p. 15 c.

ALMANACH impérial du Bon Agriculteur des Deux-Sèvres pour l'année 1870. *Niort, Favre*, 1869; in-12, 48 p. 10 c.

ALMANACH Nantais pour l'année 1870. *Nantes, Bourgeois*, 1869; 1 vol. in-12, 48 p. 10 c.

ALMANACH vinicole et commercial des Deux-Charentes, à l'usage de tous les propriétaires et négociants d'eau-de-vie, pour 1870. *Niort, Clouzot*, 1869; 1 vol. in-12, 48 p. 15 c.

AUDÉ (Léon). La question des foires en Vendée, 26 août 1869. *Nantes, Vincent et Forest*, 1869; br. in-8°. 2 fr.

BARDY (Mlle Marie). Eloge du Père Lacordaire. *Limoges, Barbou*, 1869; 1 vol. in-12. 1 fr.

BOBIERRE (Adolphe). Simples notions sur l'achat et l'emploi des engrais commerciaux, exposé élémentaire des faits qu'il importe aux cultivateurs de ne pas ignorer; utilité des laboratoires de chimie agricole. *Paris, Masson et fils*, 1869; in-16, 157 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera expédié *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

BOREAU (A.). Revue des principales espèces d'Agropyrum croissant en Europe. *Angers*, *Lachèse*, 1869, in-8°, 16 p.
Extrait des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXIV.

BOURGEAU (Th.). Les usages du Monde, ou ce qui s'observe dans la bonne compagnie. *Poitiers*, *Oudin*, 1869 ; 1 vol. in-18.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, troisième trimestre 1869. *Poitiers*, *Dupré*, 1869; br. in-8°. 75 c.

CAILLÉ (M. Ad.). Rapports au Conseil général des Deux-Sèvres, session de 1869. *Niort*, *Favre*, 1869; br. in-8°.

COUSSEAU (Monseigneur). Discours sur la Dédicace et sur l'Histoire de l'église cathédrale d'Angoulême, prononcé le 17 janvier 1869. *Angoulême*, *Girard*, 1869 ; in-8°, 26 p.

DESAIVRE (L.). Recherches sur Gargantua en Poitou avant Rabelais. *Niort*, *L. Clouzot*, 1869; br. in-8°, 24 p. 1 fr.
Extrait de la *Revue de l'Aunis*, *de la Saintonge et du Poitou*.

DESRIVIÈRES (L.-S.). Khéyam français ou mon broc et mon verre. *Châtellerault*, *Blanchard*, 1869; in-8°, 179 p. 3 fr.

FERRAND (le docteur Jules). Essai sur la distillation des vins dans les Charentes. De l'Épurateur Massonneau. *Angoulême*, *Nadaud*, 1869; in-8°, 31 p.

FOURCAULT. Carte statistique de l'instruction populaire dans le département de Maine-et-Loire, notice par Ernest Mourin. *Angers*, *Barassé*, 1869; in-8°, 8 p.

GIRARD (François). Petit livre d'or des écoliers, faisant suite à tous les ouvrages de lecture en tableaux, accompagné d'une méthode simple et facile pour apprendre à lire des nombres. *Paris*, *Larousse et Boyer*, 1869; 1 vol. in-18, 88 p. 75 c.

ILLUSTRATIONS POITEVINES. Le chevalier de Méré, son véritable nom patronymique, sa famille. Etudes biographiques accompagnées d'une généalogie inédite de la maison des Gombaud, seigneurs de Briaigne, de Champfleury, de Beaussay et de Méré en Saintonge et Poitou, par Léon de Beaumont, évêque de Saintes. *Niort*, *Clouzot*, 1869; in-8°, 48 p.
Extrait de la *Revue de l'Aunis*, *de la Saintonge et du Poitou*.
Tiré à 100 exempl. sur papier mécanique, 10 sur papier vergé.

LANDRIOT (Monseigneur). Les péchés de la langue et de la jalousie dans la vie des femmes. *Paris*, *Palmé*, 1869; 1 vol. in-12. 2 fr. 50

MABILLE (le docteur P.). Question d'hygiène et de diététique à propos d'une lettre de Pétrarque. *Angers*, *Lachèse*, 1869; in-8°, 25 p.
Extrait des *Annales de la Société linnéenne de Maine-et-Loire*, t. 2.

MARIN DE BOYLESVE (le P.). Rhétorique, 3e édit. *Poitiers*, *Oudin*, 1869, 1 vol. in-18 jésus.

MAYNARD (l'abbé). Vie de Voltaire, 2e édit. *Paris*, *Bray*, 1869, 1 vol. in-12.

MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXIII, année 1868. *Poitiers, Dupré*, 1869; 1 vol. in-8°, br. 7 fr.

MERLAND (C.). Illustrations vendéennes. Lareveillère-Lépeaux. *Niort, L. Clouzot.* 1869, in-8°, 57 p. 1 fr. 60

Extrait de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*

NALBERT (H.). Une prairie angoumoise. *Angoulême, Nadaud et Cie*, 1869; in-8°, 43 p.

ORDO divini officii recitandi sacrique peragendi ad usum societatis mariæ anno 1869. *Nantes, Vincent Forest*, 1869; in-12, 26 p.

PÉLISSIER (P.). La mère du sourd-muet (vers). *Nantes, Bourgeois*, 1859; in-8°, 3 p.

PETIT (l'abbé). Le cardinal Bellarmin, 3e édit. *Lille, Lefort*, 1869; in-18, 71 p. 50 c.

PORT (Célestin). Dictionnaire historique, géographique et bibliographique de Maine-et-Loire, 1re livraison à 2 col. 16 p. *Angers, Barassé*, 1869. La livraison 50 c.

L'ouvrage complet formera 60 livraisons environ. Paraît une livraison par mois.

SANDEAU (Jules). Mademoiselle de la Seiglière, 10e édit. *Paris, Charpentier*, 1869; 1 vol. in-18e jésus. 3 fr. 50

SORIN (Elie). Lamartine. *Angers, Lemesle*, 1869. in-8°, 14 p.

Extrait du journal *l'Ouest.*

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME X

Année 1869 — 2e semestre

JUILLET

Etudes sur l'Assemblée provinciale du Poitou (1er art.), par M. *Beauchet-Filleau*. 1
Une double élection au corps noble de la ville de Niort, par M. *A. de Liniers*. 17
Un suspect au XIVe siècle, par M. *Léo Desaivre* 21
Les manuscrits et les incunables de la bibliothèque de Niort (1er art.), par M. *J. Doinel*. 26
Le Salon de 1869 (Vendée, Vienne, Deux-Sèvres), par M. *E. Callot*. 42
Revue bibliographique, par MM. *H. Beauchet-Filleau* et *Nathan*. 55
Chronique, par M. *Nathan*. 58
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 62
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot*. 66

AOUT

Etudes sur l'Assemblée provinciale du Poitou (2me art.), par M. *Beauchet-Filleau*. 69
Partage de la succession de Louis Ier de La Trémoille, par M. *Imbert*. 88
Messire Jean de La Rochefoucauld (1er art.), par M. *L. Audiat*. . 98
Deux lettres du duc de Bouillon, par M. *Imbert*. 113

SEPTEMBRE

Samuel De Missy (1755-1820), par M. *L. de R.* 117
Procuration de Frédéric d'Aragon, roi de Navarre, par M. *Imbert*. 128
Etude sur les historiens du Poitou (suite), par M. l'abbé *Auber*. 131
Etudes sur l'Assemblée provinciale du Poitou (3e art.), par M. *Beauchet-Filleau*. 139
Notice sur une monnaie gauloise du Poitou, par M. *Rondier*. . 167
Revue bibliographique, par MM. *Nathan, de Longuemar et Beauchet-Filleau*. 171
Chronique, par MM. *C. Sauzé et Nathan*. 180
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 188
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 198

OCTOBRE-NOVEMBRE

Chartes rochelaises en langue vulgaire, par M. *L. de R.* . . 201
La Chasse-Gallery, par M. *L. Desaivre*. 210
Messire Jean de La Rochefoucauld (2e art.), par M. *L. Audiat*. 218
Les Juifs dans le sud-ouest de la France, par M. *Th. Malvezin*. 236
Mme de La Fite, sa vie et ses écrits, par M. *L. de R.* . . . 249
Le Canada et les provinces de l'ouest de la France, par M. *de Lastic-Saint-Jal*. 266
Notice sur l'église collégiale d'Oiron, par M. *H. Imbert*. . . 282
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers, Ch. de Chergé, Beauchet-Filleau* et *Nathan*. 300
Chronique, par M. *Nathan*. 311
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 316
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. 317

DÉCEMBRE

Le Canada et les provinces de l'ouest de la France (suite), par M. *de Lastic-Saint-Jal*. 321
Date de l'introduction du christianisme en Saintonge, par M. *L. de R.* 340
Notes anthropologiques sur les Huttiers de la Sèvre, par M. *Lagardelle*. 343

Niort et La Rochelle, 1220-1224 (4e art.), par M. *A. Bardonnet.* 352
Puits et souterrains des falaises, par M. *P. Jónain.* 357
Les Juifs dans le sud-ouest de la France (2e art.), par M. *Th. Malvezin.* 366
Revue bibliographique, par MM. *L. Lucas* et *Nathan.* . . . 379
Chronique, par MM. *L. Clouzot* et *Nathan.* 388
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan.* 392
Bulletin bibliographique, par M. *L. Clouzot.* 398

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

AUBER (l'abbé) — Etude sur les historiens du Poitou (suite). 131

AUDIAT (Louis) — Messire Jean de La Rochefoucauld 98, 218

BARDONNET (Abel) — Niort et La Rochelle (4e art.). . 352

BEAUCHET-FILLEAU (H.) — Etudes sur l'assemblée provinciale du Poitou. 1, 69, 139

Revue bibliographique. . 55, 177, 306

CALLOT (Ernest) — Le Salon de 1869 (Vendée, Vienne et Deux-Sèvres). 42

CHERGÉ (Ch. de) — Revue bibliographique 302

CLOUZOT (L.) — Bulletin bibliographique. 66, 198, 317, 398

Nos adieux. 388

DESAIVRE (Léo) — La Chasse-Gallery 210

Un suspect au XIVe siècle. . . . 21

DOINEL (Jules) — Les manuscrits et les incunables de la bibliothèque de Niort. . . . 26

IMBERT (Hugues) — Deux lettres du duc de Bouillon. . 113

Notice sur l'église collégiale d'Oiron. 282

Partage de la succession de Louis Ier de La Trémoille. 88

Procuration de Frédéric d'Aragon, roi de Navarre. 128

JÔNAIN (P.) — Puits et souterrains des falaises. . 357

LAGARDELLE (Dr) — Notes anthropologiques sur les Huttiers de la Sèvre 343

Lastic St-Jal (Vte de)	—	Le Canada et les provinces de l'ouest de la France. . . 266, 321
Liniers (Am. de)	—	Une double élection au corps noble de la ville de Niort. 17
		Revue bibliographique. 300
Longuemar (de)	—	Revue bibliographique 174
Lucas (L.)	—	Revue bibliographique 379
Malvezin (Th)	—	Les Juifs dans le sud-ouest de la France. 236, 366
Nathan	—	Chronique. 18, 58, 311, 388
		Revue bibliographique. 57, 171, 175, 307, 382
		Revue des Sociétés savantes. 62, 188, 316, 392
R. (L. de)	—	Chartes rochelaises en langue vulgaire. 201
		Date de l'introduction du christianisme en Saintonge 340
		De Missy (Samuel), 1755-1820. . 117
		La Fite (Mme de), sa vie et ses écrits. 249
Rondier	—	Notice sur une monnaie gauloise du Poitou 167
Sauzé (C.)	—	Chronique. 180

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

—

Association pour l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles. — Discours par M. *Hippeau*. 309
Causeries sur l'histoire naturelle locale. — Grève des Minimes; les zoophytes ou animaux rayonnés de la Charente-Inférieure. 173
Collégiale (la) de Saint-Martin de Tours, par M. *Nobilleau*. . 177
Cours d'économie domestique, par Mme *Eug. Hippeau*. . . . 307
De l'imprimerie à Bordeaux, par M. *Ernest Gaullieur*. . . . 176
Essai descriptif sur les carrières de Niort, par M. *Ant. Brun*. . 174
Etudes médicales sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure, par M. *Viaud-Grand-Marais*. 300
Exposé des essais et de l'état de la pisciculture dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, par MM. *Dautriche et Lombard*. 57
Fantaisie sur les Filles du Printemps, valse, par M. *H. Hairaud*. 379
Fronde (la) en Saintonge, par M. *L. Audiat*. 175
Histoire des Moines et des Evêques de Luçon, par M. l'abbé *du Tressay*. 55
Justice (la) révolutionnaire à Niort, par M. *Antonin Proust* . . 306
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome xxxiii, année 1868. *Poitiers, 1869*. 384
National (le) de la Vienne. 57
Notes sur Couhé et ses environs, par M. *A.-F. Lièvre*. 171

llé du diocèse de Poitiers, par M. *H. Beauchet-Filleau* . . 302
réthée (le) enchaîné d'Eschyle, trad. en vers, par M. *P. tain.* 173
ques mots sur l'île d'Yeu, par M. l'abbé *du Tressay* 172
tion des foires en Vendée, par M. *Léon Audé.* 383
me (le) féodal appliqué en Poitou, par la coutume, etc., r M. *de Gennes.* 310
lution de l'art équestre, par M. *Fr. Lacour* 310